Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}, RUE JACOB, 56.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

RÉDIGÉ D'APRÈS LES TRAVAUX ET LES MÉMOIRES DES MEMBRES

DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT,

Académie française, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Académie des Sciences, Académie des Beaux-Arts, Académie des Sciences morales et politiques;

CONTENANT

LA DERNIÈRE FORME ORTHOGRAPHIQUE, LES ÉTYMOLOGIES, LA PRONONCIATION ET LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS;
LES DÉFINITIONS, LES ACCEPTIONS PROPRES ET FIGURÉES,
L'EXPLICATION DES EXPRESSIONS FAMILIÈRES, DES FORMES POÉTIQUES, DES LOCUTIONS POPULAIRES ET DES PROVERBES;
LES TERMES PARTICULIERS AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE;
UNE ÉTUDE SUR LES PRINCIPAUX SYNONYMES, ET LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES QUE PRÉSENTENT L'ORTHOGRAPHE
DES PARTICIPES ET LES RÈGLES DE CONCORDANCE ET DE CONSTRUCTION;

ENRICHI D'EXEMPLES

EMPRUNTÉS AUX POÈTES ET AUX PROSATEURS FRANÇAIS LES PLUS ILLUSTRES DU XVI^e, DU XVII^e, DU XVIII^e ET DU XIX^e SIÈCLE;

PAR M. P. POITEVIN,

Auteur du Cours théorique et pratique de Langue française,
ADOPTÉ PAR L'UNIVERSITÉ.

Le premier livre d'une nation est le Dictionnaire de sa langue.
(VOLNEY.)

Plus une langue se répand, plus elle a besoin de dépôts et d'archives.
(RIVAROL.)

TOME PREMIER.

PARIS,

C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 15.

1856.

Tous les droits de traduction et de reproduction sont réservés.

TABLEAUX

CHRONOLOGIQUES ET SYNOPTIQUES

PRÉSENTANT

L'ORDRE DE SUCCESSION ET L'ÉTAT ACTUEL

DES MEMBRES

DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE

L'Académie française, dont l'origine remonte à 1634,

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

XVII^e siècle. — 1634, CONRART. — 1675, EUDE DE MÉZERAY. — 1683, REGNIER-DESMARAIS.
XVIII^e siècle. — 1713, A. DACIER. — 1742, HOUTTEVILLE. — 1742, J.-B. MIRABEAU. 1755, CH. DUCLOS. — 1772, D'ALEMBERT. — 1784, MARMONTEL.
XIX^e siècle. — 1803, SUARD. — 1817, RAYNOUARD. — 1826, AUGER. — 1829, ANDRIEUX. 1833, ARNAULT. — 1834, VILLEMAIN.

I.	II.	III.	IV.	V.
1634. P. Bardin. (a) 1637. Nicolas Bourdon. 1644. Salomon. 1670. Ph. Quinault. 1689. François de Caillères. 1717. Card. de Fleury. 1743. Card. de Luynes. 1788. Florian. 1795. Volney. 1803. Le même. 1820. Pastoret. 1841. Sainte-Aulaire (comte de). 1855. Broglie (le duc de).	1634. P. Hay du Chastelet. (a) 1637. Perrot d'Ablancourt. 1664. Bussy-Rabutin. 1693. Paul Bignon. 1743. Jérôme Bignon. 1772. O.-F. de Bréquigny. 1795. Écouchard Lebrun. 1795. Le même. 1807. F.-J.-M. Raynouard. 1836. Mignet (Fr.-Aug.-Alexis).	1629. Ph. Habert. (a) 1639. S. Esprit. 1678. J.-N. Colbert. 1707. Fraguier. 1728. Abbé Rothelin. 1744. G. Girard. 1748. Paulmy d'Argenson. 1787. J.-B. d'Aguesseau. 1803. Le même. 1826. Brifaut (Charles).	1634. Bacher de Méziriac. (a) 1639. La Mothe Le Vayer. 1672. J. Racine. 1699. Valincour. 1730. La Faye. 1731. Crébillon. 1762. Voisenon. 1776. Boisgelin. 1803. Le même. 1803. Dureau de la Malle. 1807. Picard. 1829. Arnault (5). 1834. Scribe (Eugène).	1635. Auger de Mauléon (1). 1639. Daniel de Priézac. (a) 1662. Michel Le Clerc. 1692. J. de Thourreil. 1714. J. Roland Malet. 1736. Boyer. 1755. Thyrel de Boismont. 1787. Ruthières. 1795. Garat. 1803. Le même (4). 1816. De Beausset. 1824. De Quélen. 1840. Molé (comte). 1856. Falloux (comte de).

VI.	VII.	VIII.	IX.	X.
1634. Arbaud de Porchères. (a) 1640. Olivier Patru. 1681. N. Potier de Novion. 1693. Goibau Du Bois. 1694. Ch. Boileau. 1704. Gaspard Abeille. 1718. N.-H. Montgault. 1747. Ch. Duclos. 1772. N. Beauzée. 1789. J.-J. Barthélemy. 1795. Cambacérès. 1803. Le même (4). 1816. De Bonald (6). 1841. Ancelot. 1854. Legouvé (Ernest).	1635. Séguier. (a) 1643. Bazin de Bezons. 1684. Boileau Despréaux. 1711. J. d'Estrées. 1718. René d'Argenson. 1721. Languet de Gergy. 1753. Buffon. 1788. J.-J. Vicq d'Azyr. 1795. Cabanis. 1803. Le même. 1808. Destutt de Tracy. 1836. Guizot (Fr.-P^re-Guillaume).	1634. Faret. (a) 1646. P. du Ryer. 1658. Estrées (C^al d'). 1615. Estrées (M^al d'). 1738. La Trémouille. 1741. Rohan-Soubise. 1757. Montazet. 1788. Boufflers. 1803. Le même. 1815. Baour-Lormian. 1855. Ponsard (François).	1634. Fr. Maynard. (a) 1647. P. Corneille. 1685. Th. Corneille. 1710. Houdard de la Motte. 1731. Bussy-Rabutin, évêque. 1737. Foncemagne. 1780. Chabanon. 1795. Naigeon. 1803. Le même. 1830. Nép. Lemercier. 1841. Hugo (Victor).	1634. Cl. de M. Malleville. (a) 1648. J. Ballesdens. 1675. Cordemoy. 1685. Bergeret. 1695. C. de Saint-Pierre. 1743. Maupertuis. 1759. Le Franc de Pompignan. 1785. Maury (2). 1795. Merlin. 1803. Le même (4). 1816. Ferrand (6). 1825. Casimir Delavigne. 1844. Sainte-Beuve (Ch.-Aug.).

XI.	XII.	XIII.	XIV.	XV.
1634. Cauvigny-Colomby. 1649. Tristan l'Hermite. 1655. La Mesnardière. 1665. De Saint-Aignan (F.). 1687. F.-T. de Choisy. 1724. Ant. Portail. 1736. La Chaussée. 1754. Bougainville. 1763. Marmontel. 1799. Bigot-Préameneu. 1803. Le même. 1825. De Montmorency. 1826. Guiraud. 1847. Ampère (J^n-Jacq.-Ant.).	1634. Voiture. (a) 1649. Mézeray. 1683. Barbier d'Ancourt. 1694. Clermont-Tonnerre. 1701. N. Malézieu. 1727. J. Bouhier. 1747. Voltaire. 1779. J.-F. Ducis. 1803. Le même. 1816. De Sèze. 1828. Barante (le B^on de).	1635. J. Sirmond. (a) 1649. J. de Montreuil. 1651. Fr. Tallemant. 1693. De la Loubère. 1729. Cl. Sallier. 1761. J.-G. Coëtlosquet. 1784. P. de Montesquiou. 1795. Sieyes. 1803. Le même (4). 1816. Lally-Tolendal (6). 1830. Pongerville (Samson de).	1634. Vaugelas. (a) 1649. Scudéry. 1668. P. Dangeau. 1720. Richelieu. 1789. D'Harcourt. 1795. Lacuée de Cessac. 1803. Le même. 1841. Tocqueville (Clérel de).	1634. B. Baro. (a) 1650. J. Doujat. 1689. E. Renaudot. 1720. E. de Roquette. 1725. Gondrin d'Antin, évêque. 1733. Dupré de Saint-Maur. 1774. Malesherbes. 1795. Rœderer. 1803. Le même (4). 1816. Duc de Lévis (5). 1830. Ségur (Philippe de).

XVI.	XVII.	XVIII.	XIX.	XX.
1634. J. Baudoin. (a) 1650. Charpentier. 1702. Chamillart, évêque. 1714. M^al de Villars. 1734. Duc de Villars. 1770. Loménie de Brienne. 1795. Andrieux. 1803. Le même. 1833. Thiers (Adolphe).	1634. Cl. l'Étoile. (a) 1652. A. de Coislin. 1704. P. de Coislin. 1710. H.-C. de Coislin. 1733. Surian. 1754. D'Alembert. 1784. Choiseul-Gouffier (7). 1803. Portalis. 1807. Laujon. 1811. Étienne (3). 1816. Choiseul-Gouffier (8). 1817. Laya. 1833. Ch. Nodier. 1844. Mérimée (Prosper).	1634. De Serizay. (a) 1653. Pellisson. 1693. Fénelon. 1715. De Boze. 1754. De Clermont. 1771. Du Belloy. 1775. De Duras. 1795. Abbé Villar. 1803. Le même. 1826. De Féletz. 1850. Nisard (Désirée).	1634. Balzac (a) 1654. H.-P. de Beaumont. 1671. Fr. de Harlay, archevêque. 1695. André Dacier. 1722. Cardinal Dubois. 1724. Hénault. 1771. De Beauveau. 1795. Domergue. 1803. Le même. 1810. Saint-Ange. 1811. Parseval-Grandmaison. 1835. Salvandy (le comte de).	1634. Laugier-Porchères. (a) 1654. De Chaumont. 1697. Cousin. 1707. Valon de Mimeure. 1719. N. Gédoyn. 1744. De Bernis. 1797. F. de Neufchâteau. 1803. Le même. 1828. Lebrun (Pierre-Antoine).

(a) Création. — * Réorganisation, 1803. — (1) Exclu. — (2) Déporté en 1795. — (3) Mort avant sa réception. — (4) Exclu en 1816.

..DÉMIE FRANÇAISE.

..remonte à 1634, ... fut instituée par lettres-patentes enregistrées en 1636.

V.
e Mauléon (1).
e Priézac. (a)
e Clerc.
ourreil.
d Malet.
e Boismont.
s.
e (4).
sset.
en.
mte).
comte de).

. Malleville. (a)
lens.
v.
nt-Pierre.
is.
de Pompignan.
).
(4).
6).
Delavigne.
uve (Ch.-Aug.).

(a)
lot.
uette.
Antin, évêque.
Saint-Maur.
es.
4).
vis (5).
lippe de).

rchères. (a)
ont.
Dimeure.
château.
erre-Antoine).

COMMISSION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

VILLEMAIN, *Secrétaire perpétuel*
DE PONGERVILLE, COUSIN,
PATIN, SAINTE-BEUVE,
VIENNET, AMPÈRE.

XXI.	XXII.	XXIII.	XXIV.	XXV.
1634. **Germain Habert.** (a) 1655. Cotin. 1682. L. Dangeau. 1723. Merville. 1732. Terrasson. 1750. De Bissy. 1803. Le même. 1810. Esménard. 1811. Ch. de Lacretelle. 1856. Biot (Jean-Baptiste).	1634. **Servien.** (a) 1659. Villayer. 1691. Fontenelle. 1757. A.-L. Séguier. 1765. Bernardin de Saint-Pierre. 1803. Le même. 1814. Aignan. 1824. Soumet. 1845. Vitet (Louis).	1634. **Colletet.** (a) 1659. Gilles Boileau. 1670. J. de Montigny. 1671. **Ch. Perrault.** 1704. **De Rohan.** 1749. **Vauréal.** 1760. **La Condamine.** 1774. **J. Delille.** 1803. Le même. 1813. Campenon. 1844. Saint-Marc Girardin.	1634. **Saint-Amant.** (a) 1661. J.-C. Cassagne. 1679. De Crécy. 1710. **Ant. de Mesmes.** 1723. **J. Alary.** 1771. **Gaillard.** 1796. **J.-F. Cailhava.** 1803. Le même. 1813. Michaud. 1840. Flourens.	1634. **Boissat.** (a) 1662. Furetière (1). 1688. La Chapelle. 1723. D'Olivet. 1768. **Condillac.** 1780. Tressan. 1784. Bailly. 1795. Sicard (2). 1801. Le même. 1822. Frayssinous. 1842. Pasquier (le duc).

XXVI.	XXVII.	XXVIII.	XXIX.	XXX.
1634. Bois-Robert. (a) 1662. Segrais. 1701. Campistron. 1723. Destouches. 1754. Boissy. 1758. Sainte-Palaye. 1781. Chamfort. 1795. M.-J. Chénier. 1803. Le même. 1811. Chateaubriand (vic^{te} de). 1849. Noailles (le duc de).	1634. Bautru de Séran. (a) 1665. J. Testu. 1706. M. de Sainte-Aulaire. 1743. Mairan. 1771. François Arnaud. 1795. Collin d'Harleville. 1803. Le même. 1806. Daru. 1829. Lamartine (Alphonse de).	1634. Louis Giry. 1665. Cl. Boyer. 1698. Cl. Genest. 1720. Abbé Dubos. 1742. Du Resnel. 1761. Saurin. 1782. Condorcet. 1796. Legouvé. 1803. Le même. 1812. Alex. Duval. 1842. Ballanche. 1848. Vatout (3). 1849. De Saint-Priest. 1852. Berryer (Pierre-Antoine).	1634. Gombauld. (a) 1666. P. Tallemant. 1712. Danchet. 1748. Gresset. 1778. Millot. 1785. Morellet. 1803. Le même. 1810. Lémontey. 1826. Fourier. 1830. Cousin (Victor).	1634. J. de Silhon. (a) 1660. J.-B. Colbert. 1684. La Fontaine. 1695. Clairembault. 1714. Cl. Massieu. 1723. C.-F. Houteville. 1743. Marivaux. 1763. Radonvilliers. 1798. Arnault. 1803. Le même (4). 1816. De Richelieu (6). 1822. B.-J. Dacier. 1833. Tissot. 1854. Dupanloup (Félix-Ant.), évêque d'Orléans.

XXXI.	XXXII.	XXXIII.	XXXIV.	XXXV.
1635. M.-C. de la Chambre. (a) 1670. Regnier Desmarais. 1713. La Monnoye. 1727. La Rivière. 1730. Hardion. 1766. Thomas. 1786. Guibert. 1795. Fontanes. 1803. Le même. 1821. Villemain (Abel-François).	1634. Racan. (a) 1670. P.-C. de la Chambre (1). 1693. La Bruyère. 1696. Abbé Fleury. 1720. J. Adam. 1736. Seguy. 1761. Rohan-Guémené. 1795. Target. 1803. Le même. 1806. Maury (4). 1815. F.-X. Montesquiou (5). 1832. Jay. 1854. Silvestre de Sacy.	1635. D. Hay du Chastelet. (a) 1671. Bossuet. 1704. Polignac. 1742. Giry de Saint-Cyr. 1761. Batteux. 1780. Lemière. 1803. Lucien Bonaparte (4). 1816. Auger. 1829. Étienne (5). 1845. Vigny (Alfred de).	1634. Godeau. (a) 1673. Fléchier. 1710. Nesmond. 1727. Amelot. 1749. De Belle-Isle. 1761. Trublet. 1770. Saint-Lambert. 1803. Le même. 1803. Maret (4). 1816. Lainé. 1836. E. Dupaty. 1852. Musset (Alfred de).	1634. De Bourzeys. (a) 1673. Gallois. 1708. Mongin. 1746. De la Ville. 1774. Suard. 1803. Le même. 1817. Roger. 1842. Patin (Henri-J^h-Guill^e).

XXXVI.	XXXVII.	XXXVIII.	XXXIX.	XL.
1634. Gomberville. (a) 1674. Huet. 1721. J. Boivin. 1727. P.-H. Saint-Aignan. 1776. Colardeau (3). 1776. La Harpe. 1803. Le même. 1803. Lacretelle aîné. 1824. Droz. 1851. Montalembert (Charles de).	1634. Chapelain. (a) 1674. Benserade. 1691. E. Pavillon. 1705. Sillery. 1726. Mirabeau. 1761. Watelet. 1786. Sedaine. 1803. Devaines. 1803. Parny. 1815. De Jouy. 1847. Empis (Adolphe).	1634. Conrart. (a) 1675. Rose. 1701. Louis de Sacy. 1728. Montesquieu. 1755. Châteaubrun. 1775. Chastellux. 1789. Nicolaï. 1803. De Ségur. 1830. Viennet (Jⁿ-Pons-Guill^{me}).	1634. J. des Marets. (a) 1676. J. de Mesmes. 1688. Mauroy. 1706. Abbé de Louvois. 1791. Massillon. 1743. De Nivernois. 1803. Regnault Saint-Jean d'Angely (8). 1816. Laplace. 1827. Royer-Collard. 1847. Rémusat (Charles de).	1635. Montmor. (a) 1679. Lavau. 1694. Caumartin. 1733. Moncrif. 1771. Roquelaure. 1803. Le même. 1818. Cuvier. 1832. Dupin aîné (André-M^{rie}).

(5) Élu après exclusion. — (6) Nommé par ordonnance, 1816. — (7) En 1803, passe à une autre classe. — (8) Reprend son fauteuil.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Elle fut établie en 1663 par Colbert; comme elle ne se composait que de quatre membres, pris dans l'Académie Française, on la désignait sous le nom de *Petite Académie*.

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	40
Académiciens libres	10
Associés étrangers	8
Correspondants	50

I.	II.	III.	IV.
1803. Dacier (B^on^). 1833. Guizot (Franç.-Pierre-Guillaume).	1803. Lebrun. 1830. Champollion jeune. 1852. Burnouf (Eugène). 1853. Rossignol (Jean-Pierre).	1803. Dom Poirier. 1803. Bonaparte (Joseph). 1816. Letronne. 1849. Ravaisson (J.-G. Félix).	1806. Barbié du Bocage. 1830. Jaubert. 1847. Biot (Édouard). 1850. Vincent (Alex.-Joseph-Hidulphe).
V.	**VI.**	**VII.**	**VIII.**
1803. Quatremère de Quincy. 1850. Wallon (Henri-Alexandre).	1803. Lévesque. 1812. Bernardi. 1824. Hase (Charles-Benoît).	1803. Dupont de Nemours. 1818. Mongez. 1836. Burnouf père. 1844. Mohl.	1795. Daunou. 1841. Villemain (Abel-François).
IX.	**X.**	**XI.**	**XII.**
1803. Montelle. 1816. Raoul-Rochette. 1855. Fortoul (Hippol.-Nicolas Honoré).	1803. Reinhard (le comte). 1838. Le Bas (Philippe).	1803. Talleyrand (le prince de). 1838. Garcin de Tassy (J^ph^-Héliodore).	1803. Gosselin. 1830. Van Praet. 1837. Guigniaut (Joseph-Daniel).
XIII.	**XIV.**	**XV.**	**XVI.**
1803. Ginguené. 1816. Tochon-d'Annecy. 1820. Saint-Martin. 1833. Julien (Stanislas.)	1803. De Lisle de Sales. 1816. Raynouard. 1837. Paris (Alexis-Paulin).	1803. Garran de Coulon. 1817. Naudet (Joseph).	1803. Champagne. 1813. Walckenaer (baron). 1852. Brunet de Presle (C. Wladimir).
XVII.	**XVIII.**	**XIX.**	**XX.**
1803. Lakanal. 1816. Mollevaut. 1845. La Saussaye (L. de).	1803. Toulongeon. 1813. Laborde (le comte Alex. de). 1842. Laborde (le comte L.-Emm. de).	1803. Le Breton. 1816. Éméric-David. 1839. Berger de Xivrey (Jules).	1803. Grégoire. 1816. De Chézy. 1832. Reinaud (Joseph-Toussaint).

ACADÉMICIENS

1.	2.	3.	4.	5.
1816. Lévêque de Pouilly. 1830. Dugas Montbel. 1835. Miot de Melito. 1841. Biot (Jean-Baptiste).	1816. Laurent de Villedeuil. 1830. Artaud de Montor. 1850. Barchou de Penhoën (baron). 1855. Texier (Ch.-Félix-Marie).	1816. Dambray. 1830. Fortia-d'Urban. 1843. Mérimée (Prosper).	1816. Blancas (comte de). 1840. Villeneuve-Trans (marquis de). 1850. Petigny (Jules de).	1816. Bétencourt (de). 1830. Cuvier. 1832. Séguier de Saint-Brisson. 1854. Cherrier (Joseph).

ET BELLES-LETTRES.

Elle a été définitivement constituée en 1701 par les soins de l'abbé Bignon, et spécialement chargée de cultiver les Belles-Lettres.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

Avant 1700. Gallais. — La Chapelle. — De la Loubère.
xviii^e siècle : 1701. Tallemant. 1706. De Boze. 1742. Fréret. 1749. Bougainville. 1755. Charles le Beau. 1767. Dupuy. 1782. Dacier. 1795. Champagne.
xix^e siècle : 1804. Dacier. 1833. Silvestre de Sacy. 1838. Daunou. 1840. Walckenaer. 1852. Eugène Burnouf. 1852. Naudet.

XXI.	XXII.	XXIII.	XXIV.
1803. La Reveillère-Lepeaux. 1804. Visconti. 1818. Jomard (Edme-François).	1795. Bitaubé. 1808. Lanjuinais. 1827. Pouqueville. 1839. Littré (Maximilien-Paul-Émile).	1795. La Porte du Theil. 1816. Quatremère (Étienne-Marc).	1795. Langlès. 1830. Thurot. 1832. Beugnot (le comte Auguste-Arthur).
XXV.	**XXVI.**	**XXVII.**	**XXVIII.**
1795. Dussaulx. 1799. Larcher. 1813. Boissonade.	1795. Silvestre de Sacy ; 1796. Pougens (de). 1834. Leclerc (Joseph-Victor).	1795. Lélis. 1802. D'Ansse de Villoison. 1804. Dom Brial. 1830. Lajard (J.-Bapt.-Félix).	1795. Mongez. 1816. Rémusat (Abel). 1833. Guérard. 1854. Egger (Émile).
XXIX.	**XXX.**	**XXXI.**	**XXXII.**
1803. Dupuis. 1809. Clavier. 1818. Le Prévost d'Iray. 1849. Caussin de Perceval (A.-Pierre).	1795. Leblond. 1809. Gail. 1829. Pardessus. 1853. Rougé (le vicomte de).	1795. Ameilhon. 1811. Amaury-Duval. 1839. Lenormand (Charles).	1795. Camus. 1804. Millin. 1818. Dureau de la Malle (A.-J.-C.-Aug.).
XXXIII.	**XXXIV.**	**XXXV.**	**XXXVI.**
1795. Mercier. 1804. Vanderbourg. 1830. Mionnet. 1842. Saulcy (Caignart de).	1803. Garnier. 1804. De Gerando. 1842. Ampère (Jean-Jacq.-Antoine).	1795. Anquetil du Perron. 1804. Boissy d'Anglas (comte). 1839. Thierry (Augustin).	1803. Silvestre de Sacy (baron). 1838. Magnin (Charles).
XXXVII.	**XXXVIII.**	**XXXIX.**	**XL.**
1803. De Sainte-Croix. 1809. Caussin de Perceval. 1835. Langlois. 1855. Regnier (Aug.-Adolphe).	1823. De Pastoret. 1841. Wailly (Joseph-Noël de).	1803. Gaillard. 1806. Petit Radel. 1836. Fauriel. 1845. Laboulaye (E.-R. Lefevbre).	1803. Choiseul-Gouffier. 1817. Choiseul-d'Aillecourt. 1854. Longpérier (Prévost de).

LIBRES.

6.	7.	8.	9.	10.
1816. Montesquiou (de). 1832. Albe de la Rue. 1835. Artaud de Lyon. 1838. Le Prévost (Auguste).	1816. Barbé-Marbois. 1837. Michaud. 1839. Vitet (Louis).	1816. Fauris de Saint-Vincent. 1820. D'Hauterive. 1830. Cousinéry. 1833. Monmerqué (L.-J.-Nic^as).	1816. Schweighauser. 1830. Luynes (le duc de).	1816. Garnier (marquis). 1830. Salveste. 1839. Eyriès. 1846. La Grange (le marquis de).

ACADÉMIE DES

L'Academie des Sciences a été fondée

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	63
Académiciens libres	10
Associés étrangers	8
Correspondants	36

Section I. — GÉOMÉTRIE.

1.	2.	3.
1795. Lagrange. 1813. Poinsot (Louis).	1796. Laplace. 1828. Puissant. 1843. Lamé (Gabriel).	1795. Borda. 1799. Lacroix. 1843. Binet. 1856. Hermite (Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Bossut. 1814. Ampère. 1836. Sturm. 1856. Bertrand.	1795. Legendre. 1833. Libri. 1851. Chasles (Michel).	1795. Delambre. 1803. Biot (Jean-Baptiste).

Section II. — MÉCANIQUE.

1.	2.	3.
1795. Monge. 1816. Molard. 1837. Gambey. 1847. Combes (Ch.-P.-Matthieu).	1795. Prony (Bon de). 1840. Piobert (Guillaume).	1795. Le Roy. 1797. Bonaparte (Napoléon). 1816. Cauchy (Aug.-Louis).
4.	**5.**	**6.**
1795. Perier. 1818. Dupin (Bon Charles).	1795. Vandermonde. 1796. Carnot (éliminé en 1816). 1816. Bréguet. 1824. Navier. 1836. Coriolis. 1843. Morin (Ch.-Arthur).	1795. Berthoud. 1807. Sané. 1831. Hachette. 1834. Poncelet (J.-Victor).

Section III. — ASTRONOMIE.

1.	2.	3.
1795. Lalande. 1809. Arago. 1832. Savary. 1843. Laugier (P.-A.-Ern.).	1795. Méchain. 1804. Burckhardt. 1825. Damoiseau. 1847. Faye (Hervé-Aug.-Ét.-Albain).	1795. Lemonnier. 1799. Cassini (Cte de). 1846. Le Verrier (Joseph).
4.	**5.**	**6.**
1795. Pingré. 1796. Bory. 1801. Le Français de Lalande. 1839. Liouville (Joseph).	1795. Messier. 1817. Mathieu (Ch.-Louis).	1795. Cassini. 1796. Jeaurat. 1803. Bouvard. 1843. Mauvais. 1855. Delaunay (Ch.-Eug.).

Section IV. — GÉOGRAPHIE ET NAVIGATION.

1.	2.	3.
1795. Bougainville. 1811. De Rossel. 1830. Roussin (Bon). 1854. Bravais (Auguste).	1803. Fleurieu. 1810. Beautemps-Beaupré. 1855. Daussy (Pierre).	1802. Buache. 1825. Desaulces de Freycinet. 1842. Duperrey (Ls-Isidore).

Section V. — PHYSIQUE GÉNÉRALE.

1.	2.	3.
1795. Charles. 1823. Fresnel. 1827. Savart. 1841. Despretz (Ces.-Mansuete).	1795. Cousin. 1801. Lévêque. 1816. Girard. 1836. Pouillet (Ch.-Gervais-Mathias).	1795. Brisson. 1806. Gay-Lussac. 1851. Cagniard de Latour (le baron Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Coulomb. 1807. Montgolfier. 1810. Malus. 1812. Poisson. 1840. Duhamel (Jean-Marie-Constant).	1795. Rochon. 1817. Fourier. 1823. Dulong. 1840. Babinet (Jacques).	1795. Lefèvre-Gineau. 1829. Becquerel (Ant.-Ces.).

Section VI. — CHIMIE.

1.	2.	3.
1795. Berthollet. 1823. D'Arcet. 1844. Balard (Ant.-Jérôme).	1795. Guyton de Morveau. 1816. Proust. 1826. Chevreul (Michel-Eugène).	1795. Fourcroy. 1810. Thénard (le baron Jacques-Louis).
4.	**5.**	**6.**
1795. Bayen. 1798. Chaptal. 1833. Robiquet. 1840. Regnault (Henri-Vor).	1795. Pelletier. 1797. Deyeux. 1837. Pelouze (Théophile-Jules).	1795. Vauquelin. 1829. Sérullas. 1832. Dumas (J.-Baptiste).

des Sciences a été fondée par Colbert en 1666.

3.
. Le Roy.
. Bonaparte (Napoléon).
. Cauchy (Aug.-Louis).
6.
. Berthoud.
. Sané.
. Hachette.
. Poncelet (J.-Victor).

GATION.

3.
. Buache.
. Desaulces de Freycinet.
. Duperrey (L^s-Isidore).

3.
. Fourcroy.
. Thénard (le baron Jacques-Louis).
6.
. Vauquelin.
. Sérullas.
. Dumas (J.-Baptiste).

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.		SCIENCES PHYSIQUES.	
1804. Delambre.	1830. Arago.	1804. Cuvier.	1833. Flourens.
1822. Fourier.	1853. Élie de Beaumont.	1832. Dulong.	

Section VII. — MINÉRALOGIE.

1.	2.	3.
1795. D'Arcet. 1801. Sage. 1824. Beudant. 1852. Senarmont (Henri-Hureau de).	1795. Haüy. 1822. Cordier (Pierre).	1795. Desmarets. 1816. Brongniart (Alph.). 1848. Prevost (Constant).
4.	**5.**	**6.**
1795. Dolomieu. 1801. Ramond (B^on). 1827. Berthier (Pierre).	1795. Duhamel. 1816. Brochant de Villiers. 1840. Dufrénoy (Pierre-Armand).	1795. Lelièvre. 1835. Élie de Beaumont

Section VIII. — BOTANIQUE.

1.	2.	3.
1795. Lamarck (de). 1830. Saint-Hilaire (A. de). 1854. Moquin-Tandon (Horace-Benédict-Alfred).	1795. Desfontaines. 1834. Brongniart (Adolphe-Théodore).	1795. Adanson. 1806. Palissot de Beauvois. 1820. Du Petit Thouars. 1831. De Jussieu (Adrien). 1854. Tulasne (L^s-René).
4.	**5.**	**6.**
1795. De Jussieu (Laurent). 1837. Gaudichaud. 1854. Payer (J.-Baptiste).	1795. L'Héritier. 1800. Labillardière. 1834. Richard. 1853. Montagne (Jean-François-Camille).	1795. Ventenat. 1808. De Mirbel. 1856. Gay (Claude).

Section IX. — ÉCONOMIE RURALE.

1.	2.	3.
1795. Thouin. 1824. De Morel-Vindé. 1843. Rayer (Pierre-Franç.-Olivet).	1795. Gilbert. 1806. Bosc. 1828. Flourens. 1833. Turpin. 1840. Gasparin (C^te Adrien-Étienne-Pierre de).	1795. Tessier. 1837. Audouin. 1841. Payen (Anselme).
4.	**5.**	**6.**
1795. Cels. 1806. Silvestre (B^on). 1852. Peligot (Eug.-Melchior).	1795. Parmentier. 1814. Yvart. 1831. Dutrochet. 1847. Decaisne (Joseph).	1795. Huzard. 1839. Boussingault (J.-Bapt.-Joseph-Dieudonné).

Section X. — ANATOMIE ET ZOOLOGIE.

1.	2.	3.
1795. Daubenton. 1800. Olivier. 1814. Latreille. 1833. Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore).	1795. Lacépède. 1825. De Blainville. 1851. Coste (J^n-Jacq.-Marie-Cyprien-Victor).	1795. Tenon. 1816. Duméril (André-Marie-Constant).
4.	**5.**	**6.**
1795. Cuvier (Georges). 1803. Pinel. 1826. Cuvier (Frédéric). 1838. Edwards (H^ri-Milne).	1795. Broussonet. 1807. Geoffroy Saint-Hilaire (Étienne). 1844. Valenciennes (Achille).	1795. Richard (Louis). 1821. Savigny (De). 1852. Quatrefages (J^n-Louis-Armand de).

Section XI. — MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1.	2.	3.
1795. Des Essarts. 1811. Corvisart. 1821. Magendie. 1856. Robert de Lamballe (Antoine-Joseph).	1795. Sabatier. 1811. Deschamps. 1825. Boyer (B^on). 1834. Roux. 1854. Bernard (Claude).	1795. Portal. 1832. Double. 1843. Andral (Gabriel).
4.	**5.**	**6.**
1795. Hallé. 1822. Chaussier. 1828. Serres (Ét.-Renaud-Augustin).	1795. Pelletan. 1829. Larrey (B^on). 1843. Velpeau (Alfred-Armand-Louis-Marie).	1795. Lassus. 1807. Percy. 1825. Dupuytrin. 1835. Breschet. 1845. Lallemand. 1855. Cloquet (J^les-Germ.).

ACADÉMICIENS LIBRES.

1.	2.	3.	4.	5.
1816. De Brancas-Lauraguais. 1834. Hericart de Thury. 1824. Verneuil (Ph.-Éd. Poulletier de).	1816. De Noailles d'Ayen. 1824. Andréossy. 1828. Daru. 1834. Rogniat. 1840. Pelletier. 1842. Pariset. 1847. Largeteau (Charles-Louis).	1816. Rosily-Mesros (De). 1831. Séguier (le baron).	1816. Héron de Villefosse. 1853. Vaillant (le maréchal).	1816. De Cubières. 1821. La Rochefoucault (De). 1827. Cassini. 1832. Desgenettes (le baron). 1837. Bonnard (De).
6.	**7.**	**8.**	**9.**	**10.**
1816. Gillet de Laumont. 1833. Bory de Saint-Vincent. 1847. Civiale (J^n).	1816. Marmont. 1852. Bienaymé (Irénée-Jules).	1816. Delessert (Benjamin). 1847. Duvernoy. 1850. Du Petit-Thouars (le vice-amiral).	1816. Maurice. 1857. Delessert (François).	1816. Coquebert de Montbret. 1831. Costaz. 1842. Francœur. 1850. Bussy (Ant.-Alex.-Brutus).

ACADÉMIE DES

L'Academie des Beaux-Arts a été fondée par Louis XIV en 1648, sous le nom d'*Academie de Peinture et de Sculpture*.

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	40
Académiciens libres	10
Associés étrangers	10

Section I. — PEINTURE.

1. 1795. David. 1816. Guérin. 1833. Drölling. 1851. Alaux (Jean).	**2.** 1795. Van-Spaendonck. 1822. Hersent (Louis).	**3.** 1795. Vien. 1809. Ménageot. 1816. Garnier. 1849. Cogniet (Léon).	**4.** 1795. Vincent. 1816. Prud'hon. 1823. Bidauld. 1846. Brascassat (Jacques-Raymond).
5. 1795. Regnault (baron). 1825. Heim (François-Joseph).	**6.** 1795. Taunay. 1830. Granet. 1850. Robert Fleury.	**7.** 1795. Monvel. 1812. Gérard. 1837. Schnetz (Jean-Victor).	**8.** 1803. Denon (le baron). 1825. Ingres (Jean-Auguste-Dominique).
9. 1803. Visconti. 1818. Lethière. 1832. Blondel. 1853. Flandrin (Jean-Hippolyte).	**10.** 1816. Le Barbier ainé. 1826. Vernet (Horace).	**11.** 1816. Girodet. 1829. Thévenin. 1838. Langlois. 1839. Couder (Louis-Charles-Auguste).	**12.** 1816. Gros. 1835. Abel de Pujol (Alex.-Denis).
	13. 1816. Meynier. 1832. Delaroche (Paul).	**14.** 1816. Vernet (Carle). 1836. Picot (François-Édouard).	

Section II. — SCULPTURE.

1. 1795. Pajou. 1809. Lemot. 1827. Pradier. 1852. Simart (Pierre-Charles).	**2.** 1816. Houdon. 1828. Ramey fils. 1852. Seurre ainé (Gabriel-Bernard).	**3.** 1795. Julien. 1805. Chaudet. 1810. Cartellier. 1831. Lebœuf-Nanteuil (Ch.-François).	**4.** 1795. Moitte. 1810. Lecomte. 1817. Stouf. 1826. David (Pierre-Jean). 1856. Jaley (Jean-Louis-Nicolas).
5. 1795. Roland. 1816. Ramey père. 1838. Dumont (Augustin-Alexandre).	**6.** 1795. Dejoux. 1816. Le Sueur. 1831. Roman. 1835. Petitot (Messidor-Lebon).	**7.** 1816. Bosio. 1845. Lemaire (Philippe-Henri).	**8.** 1816. Dupaty. 1825. Cortot. 1844. Duret (Francisque-Joseph).

ACADÉMICIENS

1. 1816. Vaublanc (de). 1845. Cailleux (Alphonse de).	**2.** 1816. Blacas d'Aulps (de). 1839. Dumont. 1853. Nieuwerkerke (le comte Alfred-Émilien de).	**3.** 1816. Vaudreuil (de). 1817. Richelieu (de). 1822. Lauriston (de). 1828. Siméon. 1846. Duchâtel (le comte Ch[les]-Marie-Tanneguy).	**4.** 181 . Pradel (Jules-Jean-Franç. de Chardebœuf, comte de).	**5.** 1816. Castellan. 1838. Clarac (de). 1847. Taylor (le baron Isidore-Justin-Séverin).

E DES

, sous le nom

ues-Raymond).

s).
guste-Dominique).

lex.-Denis).

an).
s-Nicolas).

e-Joseph).

ÉMICIENS

3.
1.
de
(le baron Isidore-
-Séverin).

BEAUX-ARTS.

L'*Académie d'Architecture*, créée en 1671, et réunie plus tard à l'Académie des Beaux-Arts, en forme aujourd'hui une des sections.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

1804. Joachim Le Breton. 1816. Quatremère de Quincy.	1839. Raoul-Rochette. 1854. Halévy.

Section III. — **ARCHITECTURE.**

1.	2.	3.	4.
1795. Gondoin. 1819. Hurtault. 1824. Delespine. 1825. Le Bas (Louis-Hippolyte).	1795. De Vailly. 1799. Chalgrain. 1811. Percier. 1838. Huvé. 1855. Hittorff (Jacques-Ignace).	1795. Paris, devenu la même année associé non résidant. 1795. Dufourny. 1818. Thibault. 1826. Labarre. 1838. Guénepin. 1841. Gauthier. 1853. Lefuel (Hector-Martin).	1795. Boullée. 1799. Antoine. 1801. Heurtier. 1822. Huyot. 1840. Caristie (Augustin-Nicolas).
5.	**6.**	**7.**	**8.**
1795. Peyre. 1823. Vaudoyer. 1846. Le Sueur (Jean-Baptiste-Cicéron).	1795. Raymond. 1811. Fontaine. 1853. Gilbert (Émile-Jacques).	1816. Rondelet. 1829. Molinos. 1831. Le Clère. 1854. Gisors (Alphonse-Henri de).	1816. Bonnard. 1818. Payet. 1821. Debret. 1850. Blouet. 1853. Visconti. 1854. Duban (Félix-Jacques).

Section IV. — **GRAVURE.**

1.	2.	3.	4.
1803. Bervic. 1822. Tardieu. 1844. Forster (François).	1803. Dumarest. 1806. Duvivier. 1819. Galle. 1845. Gatteaux (Jacques-Édouard).	1803. Jeuffroy. 1826. Richomme. 1849. Henriquel (Louis-Pierre).	1816. Desnoyers (le baron Boucher).

Section V. — **COMPOSITION MUSICALE.**

1.	2.	3.	4.
1795. Méhul. 1817. Boïeldieu. 1834. Reicha. 1836. Halévy. 1854. Clapisson (Antoine-Louis).	1795. Gossec. 1829. Auber (Daniel-François-Esprit).	1795. Grétry. 1813. Monsigny. 1817. Catel. 1831. Paer. 1839. Spontini. 1851. Thomas (Ambroise).	1795. Préville. 1795. Grandménil. 1816. Berton. 1844. Adam. 1856. Berlioz (Louis-Hector).
	5.	**6.**	
	1816. Chérubini. 1842. Onslow. 1853. Reber (Napoléon-Henri).	1795. Monvel. 1816. Le Sueur. 1837. Carafa de Colobrano.	

LIBRES.

6.	7.	8.	9.	10.
1816. Turpin de Crissé (le comte Lancelot-Théodore).	1816. Choiseul-Gouffier. 1817. Chabrol de Volvic. 1843. Rambuteau (Claude-Philibert Berthelot, comte de).	1816. Gois père. 1823. Pastoret (le marquis Amédée de).	1816. Forbin (de). 1841. D'Houdetot (le comte Frédéric-Christophe).	1816. Sénonnes (de). 1840. Montalivet (Marthe-Camille Bachasson, comte de).

ACADÉMIE DES SCIENCES MORA

Fondée l'an IV, 3 brumaire. — Supprimée l'an XI, 3 pluviôse. Rétablie

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires..........	40
Académiciens libres..............	5
Associés étrangers...............	5
Correspondants...........de 30 à	40

Section I. — PHILOSOPHIE.

1.	2.	3.
1795. Volney. 1834. Destutt de Tracy. 1836. Damiron (Jean-Philibert).	1795. Garat. 1832. De Gérando. 1844. Lélut (Louis-François).	1795. Ginguené. 1832. Cousin (Victor).
4.	**5.**	**6.**
1795. Deleyre. 1798. Toulongeon. 1832. Laromiguière. 1838. Jouffroy. 1842. Rémusat (Charles-François-Marie de).	1795. Lebreton. 1832. Edwards (William). 1844. Franck (Adolphe).	1795. Cabanis. 1832. Broussais. 1839. Barthélemy-Saint-Hilaire (Jules).

Section II. — MORALE.

1.	2.	3.
1795. Bernardin de Saint-Pierre. 1832. Dacier. 1833. Jouffroy. 1838. Tocqueville (Alexis-Charles-Henri Clerel de).	1795. Mercier. 1832. Garat. 1834. Lakanal. 1845. De Villeneuve-Bargemont. 1850. Reybaud (Louis-Marie-Roch).	1795. Grégoire. 1832. Lacuée. 1841. Beaumont (Gustave-Adolphe de La Boninière de).
4.	**5.**	**6.**
1795. La Reveillère-Lepeaux. 1882. Ro[illegible]rer. 1836. Lucas (Charles-Jean-Marie).	1795. Lakanal. 1832. Dunoyer (Barthelemy-Charles-Pierre-Joseph).	1795. Naigeon. 1832. Droz. 1851. Villermé (Louis-René).

Section III. — LÉGISLATION, DROIT PUBLIC, JURISPRUDENCE.

1.	2.	3.
1795. Daunou. 1840. Troplong (Raymond-Théodore).	1795. Cambacérès. 1832. Dupin (André-Marie-Jean-Jacques).	1795. Merlin de Douai. 1839. Portalis (le comte Joseph-Marie de).
4.	**5.**	**6.**
1795. Pastoret. 1801. Champagne. 1832. Maret (duc de Bassano). 1840. Berriat Saint-Prix. 1845. Vivien. 1855. Hélie (Faustin).	1795. Garran de Coulon. 1832. Berenger (Alphonse-Marie-Marcellin-Thomas).	1795. Baudin des Ardennes. 1802. Bigot de Préameneu. 1832. Siméon. 1842. Giraud (Charles-Louis-Barthélemy).

1795. Sieyès.
1836. Rossi.
1849. Fauche
1855. Laverg

1795. Lacuée
1832. Villerm
1851. Cheval

1795. Lévesq
1832. De Pas
1840. Thiers

1795. Anque
1832. Bignon
1842. Thierr

1855. Audiffr
Ch.-L

1855. Laferri
min-J

1833. Feuillet.
1844. Argout (

…CIENCES MORALES ET POLITIQUES.

…n XI, 3 pluviôse.

Rétablie en 1832, 26 octobre. — Complétée en 1855, 14 avril (décret impérial).

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

1833. Comte.
1837. Mignet.

…laire (Jules).

Adolphe de La Boninièr…

…).

…eph-Marie de).

…-Barthélemy).

Section IV. — ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

1.	2.	3.
1795. Sieyès. 1836. Rossi. 1849. Faucher. 1855. Lavergne (Louis-Gabriel-Léonce-Guilhaud de).	1795. Creuzé-Latouche. 1801. Lebrun. 1832. De la Borde. 1842. Duchâtel (le comte Charles-Marie Tanneguy).	1795. Dupont de Nemours. 1832. Dupin (le baron Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Lacuée. 1832. Villermé. 1851. Chevalier (Michel).	1795. Talleyrand-Périgord. 1838. Passy (Hippolyte-Philibert).	1795. Rœderer. 1832. Comte. 1838. Blanqui. 1855. Wolowski (Louis-François-Michel-Raymond).

Section V. — HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

1.	2.	3.
1795. Lévesque. 1832. De Pastoret. 1840. Thiers (Adolphe).	1795. De Lisle de Sales. 1832. Reinhard. 1837. Michelet (Jules).	1795. Raynal. 1797. Legrand. 1803. Poirier. 1832. Naudet (Joseph).
4.	**5.**	**6.**
1795. Anquetil, mort en l'an VI. 1832. Bignon. 1842. Thierry (Amédée-Simon-Dominique).	1795. Dacier. 1832. Guizot (François-Pierre-Guillaume).	1795. Gaillard. 1797. Bouchaud. 1832. Mignet (François-Auguste-Alexis).

Section VI. — POLITIQUE, ADMINISTRATION, FINANCES.

1.	2.	3.	4.	5.
1855. Audiffret (le marquis Ch.-Louis-Gaston d').	1855. Barthe (Félix).	1855. Clément (Jean-Pierre).	1855. Cormenin (Louis-Marie de Lahaye vicomte de).	1855. Gréterin (Théodore).
6.	**7.**	**8.**	**9.**	**10.**
1855. Laferrière (Louis - Firmin-Julien).	1855. Lefebvre (Armand-Édouard).	1855. Mesnard (Jacques-André).	1855. Pelet (le baron Jean-Jacques-Germain).	1855. Bineau (non acceptant). 1856. Parieu (M.-L.-P.-Fr.-Esquirou de).

ACADÉMICIENS LIBRES.

1.	2.	3.	4.	2.
1833. Feuillet. 1844. Argout (le comte d').	1833. Broglie (le duc de).	1833. Carnot. 1836. F. de Benjour. 1837. Portalis. 1839. Dutens. 1849. Moreau de Jonnès.	1833. Benoiston de Châteauneuf.	1833. Blondeau. 1855. Odilon-Barrot.

ÉTAT ACTUEL DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT.

A.

1835. Abel de Pujol. B.-Arts.
1851. Alaux. B.-Arts.
1842. Ampère. Inscr. — Ac. Fr.
1843. Andral. Sc.
1844. Argout (le comte d'). Sc. Mor. et Polit.
1829. Auber. B. Arts.
1855. Audiffret (le marquis d'). Sc. Mor. et Polit.

B.

1840. Babinet. Sc.
1844. Balard. Sc.
1828. Barante (le baron de). Ac. Fr.
1855. Barrot (Odilon). Sc. Mor. et Polit.
1855. Barthe. Sc. Mor. et Polit.
1837. Barthélemy Saint-Hilaire. Sc. Mor. et Polit.
1841. Beaumont (Gustave de). Sc. Mor. et Polit.
1829. Becquerel. Sc.
1833. Benoiston de Chateauneuf. Sc. Mor. et Polit.
1832. Bérenger. Sc. Mor. et Polit.
1839. Berger de Xivrey. Inscr.
1854. Bernard. Sc.
1852. Berryer. Ac. Fr.
1827. Berthier. Sc.
1832. Beugnot (le comte). Inscr.
1852. Bienaymé. Sc.
1843. Binet. Sc.
1803. Biot. Sc. — Inscr. — Ac. Fr.
1813. Boissonade. Inscr.
1837. Bonnard. Sc.
1839. Boussingault. Sc.
1846. Brascassat. B.-Arts.
1854. Bravais. Sc.
1826. Brifaut. Ac. Fr.
1855. Broglie (le duc de). Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1834. Brongniart. Sc.
1852. Brunet de Presle. Inscr.
1850. Bussy. Sc.

C.

1851. Cagniard de Latour (le baron). Sc.
1845. Cailleux. B.-Arts.
1837. Carafa de Colobrano. B.-Arts.
1810. Caristie. B.-Arts.
1816. Cauchy. Sc.
1849. Caussin de Perceval. Inscr.
1851. Chasles (Michel). Sc.
1854. Cherrier. Inscr.
1851. Chevalier (Michel). Sc. Mor. et Polit.
1826. Chevreul. Sc.
1847. Civiale. Sc.
1854. Clapisson. B.-Arts.
1855. Clément. Sc. mor. et polit.
1855. Cloquet (Jules). Sc.
1849. Cogniet. B.-Arts.
1847. Combes. Sc.
1822. Cordier. Sc.
1855. Cormenin (le vicomte de). Sc. Mor. et Polit.
1851. Coste. Sc.
1839. Coudeb. B. Arts.
1830. Cousin. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.

D.

1836. Damiron. Sc. Mor. et Polit.
1855. Daussy. Sc.
1847. Decaisne. Sc.
1855. Delaunay. Sc.
1852. Delessert (François). Sc.
1816. Desnoyers (le baron). B.-Arts.
1841. Despretz. Sc.
1854. Duban. B.-Arts.
1846. Duchatel (le comte). B.-Arts. — Sc. Mor. et Polit.
1840. Dufrenoy. Sc.
1840. Duhamel. Sc.
1832. Dumas. Sc.
1816. Duméril. Sc.
1838. Dumont. B.-Arts.
1832. Dunoyer. Sc. Mor. et Polit.
1854. Dupanloup. Ac. Fr.
1842. Duperrey. Sc.
1855. Du Petit-Thouars. Sc.
1832. Dupin aîné. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1818. Dupin (Charles). Sc. — Sc. Mor. et Polit.
1818. Dureau de la Malle. Inscr.
1843. Duret. B.-Arts.

E.

1838. Edwards. Sc.
1854. Egger. Inscr.
1835. Élie de Beaumont. Sc.
1847. Empis. Ac. Fr.

F.

1856. Falloux. Ac. Fr.
1847. Faye. Sc.
1853. Flandrin. B.-Arts.
1828. Flourens. Sc. — Ac. Fr.
1844. Forster. B.-Arts.
1844. Franck. Sc. Mor. et Polit.

G.

1838. Garcin de Tassy. Inscr.
1840. Gasparin (le comte de). Sc.
1845. Gatteaux. B.-Arts.
1833. Geoffroy-Saint-Hilaire. Sc.
1853. Gilbert. B.-Arts.
1842. Giraud. Sc. Mor. et Polit.
1854. Gisors. B.-Arts.
1846. Grange (le marquis de la). Inscr.
1855. Greterin. Sc. Mor. et Polit.
1867. Guigniaut. Inscr.
1832. Guizot. Ac. Fr. — Inscr. — Sc. Mor.

H.

1836. Halévy. B.-Arts.
1824. Hase. Inscr.
1829. Heim. B.-Arts.
1855. Hélie. Sc. Mor. et Polit.
1849. Henriquel. B.-Arts.
1822. Hersent. B.-Arts.
1853. Hittorff. B.-Arts.
1841. Houdetot (le comte d'). B.-Arts.
1841. Hugo (le vicomte Victor). Ac. Fr.

I.

1825. Ingres. B.-Arts.

J.

1856. Jaley. B.-Arts.
1818. Jomard. Inscr.
1833. Julien (Stanislas). Inscr.

L.

1842. Laborde (le comte de). Inscr.
1845. Laboulaye (Lefebvre). Inscr.
1855. Laferrière. Sc. Mor. et Polit.
1830. Lajard. Inscr.
1829. Lamartine (Alphonse de). Ac. Fr.
1843. Lamé. Sc.
1847. Largeteau. Sc.
1845. La Saussaye (de). Inscr.
1843. Laugier. Sc.
1855. Lavergne (Guilhaud de). Sc. Mor. et Polit.
1838. Le Bas (Philippe). Inscr.
1825. Le Bas (Louis-Hippolyte). B.-Arts.
1828. Lebrun. Ac. Fr.
1834. Le Clerc (Victor). Inscr.
1855. Lefebvre. Sc. Mor. et Polit.
1855. Lefuel. B.-Arts.
1854. Legouvé (Ernest). Ac. F.
1844. Lélut. Sc. Mor. et Polit.
1845. Lémaire. B.-Arts.
1839. Lenormant. Inscr.
1838. Le Prévost. Inscr.
1846. Le Sueur. B.-Arts.
1846. Le Verrier. Sc.
1839. Liouville. Sc.
1839. Littré. Inscr.
1854. Longpérier. Inscr.
1836. Lucas. Sc. Mor. et Polit.
1830. Luynes (le duc de). Inscr.

M.

1838. Magnin. Inscr.
1817. Mathieu. Sc.
1844. Mérimée (Prosper). Ac. Fr. — Inscr.
1855. Mesnard. Sc. Mor. et Polit.
1838. Michelet. Sc. Mor. et Polit.
1832. Mignet. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1844. Mohl. Inscr.
1833. Monmerqué. Inscr.
1853. Montagne. Sc.
1851. Montalembert (le comte Charles de). Ac. Fr.
1840. Montalivet (le comte de). B.-Arts.
1854. Moquin-Tandon. Sc.
1849. Moreau de Jonnès. Sc. Mor. et Polit.
1843. Morin. Sc.
1852. Musset (Alfred de). Ac. Fr.

N.

1831. Nanteuil-Lebœuf. B.-Arts.
1817. Naudet. Inscr. — Sc. Mor. et Polit.
1853. Nieuwerkerke (le comte de). B.-Arts.
1850. Nisard (Désiré). Ac. Fr.
1849. Noailles (le duc de). Ac. Fr.

P.

1856. Parieu (Esquirou de). Sc. Mor. et Polit.
1837. Paris (Paulin). Inscr.
1842. Pasquier (le duc). Ac. Fr.
1838. Passy. Sc. Mor. et Polit.
1823. Pastoret (le marquis de). B.-Arts.
1842. Patin. Ac. Fr.
1842. Payen. Sc.
1854. Payer. Sc.
1855. Pelet (le baron). Sc. Mor. et Polit.
1852. Péligot. Sc.
1837. Pelouze. Sc.
1850. Petigny (Jules de). Inscr.
1836. Petitot. B.-Arts.
1836. Picot. B.-Arts.
1840. Piobert. Sc.
1813. Poinsot. Sc.
1834. Poncelet. Sc.
1830. Pongerville. Ac. Fr.
1855. Ponsard. Ac. F.
1839. Portalis (le comte). Sc. Mor. et Polit.
1837. Pouillet. Sc.
1816. Pradel (le comte de). B.-Arts.
1818. Prévost (Constant). Sc.

Q.

1852. Quatrefages (de). Sc.
1815. Quatremère. Inscr.

R.

1843. Rambuteau (le comte de). B.-Arts.
1849. Ravaisson. Inscr.
1843. Rayer. Sc.
1853. Reber. B.-Arts.
1840. Regnault. Sc.
1855. Regnier (Adolphe). Inscr.
1832. Reinaud. Inscr.
1812. Rémusat (Charles de). Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1850. Reybaud. Sc. Mor. et Polit.
1850. Robert-Fleury. B.-Arts.
1853. Rossignol. Inscr.
1853. Rougé (le vicomte de). Inscr.

S.

1844. Sainte-Beuve. Ac. Fr.
1844. Saint-Marc-Girardin. Ac. Fr.
1835. Salvandy (le comte de). Ac. Fr.
1842. Saulcy (Caignart de). Inscr.
1837. Schnetz. B.-Arts.
1834. Scribe (Eugène). Ac. Fr.
1838. Séguier (le baron). Sc.
1830. Ségur (le comte Philippe de). Ac. Fr.
1852. Senarmont (Hureau de). Sc.
1828. Serres. Sc.
1852. Seurre aîné. B.-Arts.
1854. Silvestre de Sacy. Ac. Fr.
1852. Simart. B.-Arts.

T.

1847. Taylor (le baron). B.-Arts.
1855. Texier. Inscr.
1810. Thenard (le baron). Sc.
1841. Thierry (Amédée). Sc. Mor. et Polit.
1833. Thiers. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1851. Thomas (Ambroise). B.-Arts.
1838. Tocqueville (Clérel de). Ac. Fr. — Sc. Mor.
1840. Troplong. Sc. mor. et polit.
1854. Tulasne. Sc.
1816. Turpin de Crissé (le comte). B.-Arts.

V.

1853. Vaillant (le maréchal). Sc.
1844. Valenciennes. Sc.
1843. Velpeau. Sc.
1826. Vernet (Horace). B.-Arts.
1854. Verneuil. Sc.
1830. Viennet. Ac. Fr.
1845. Vigny (le comte Alfred de). Ac. Fr.
1821. Villemain. Ac. Fr. — Inscr.
1832. Villermé. Sc. Mor. et Polit.
1850. Vincent. Inscr.
1839. Vitet (Louis). Ac. Fr. — Inscr.

W.

1841. Wailly (Joseph-Noël de). Inscr.
1850. Wallon. Inscr.
1855. Wolowski. Sc. Mor. et Polit.

A, n. m. Première lettre de notre alphabet et de l'alphabet de toutes les langues connues, à l'exception de la langue éthiopique, dans laquelle elle se trouve la treizième; elle nous vient de l'Aleph des Hébreux, ou plus directement et plus graphiquement de l'Alpha des Grecs : *Un grand* A. *Un petit* a. — *Une panse d'a*, la première partie du corps d'un petit *a* dans l'écriture ordinaire.

— Fig. *Ne pas faire une panse d'a;* ne rien faire du tout, c'est-à-dire ne pas faire même la moitié d'un *a*.

— Fam. et Fig. *Ne savoir ni* A *ni* B, ne savoir pas lire, et par extens., être ignorant en toutes choses :

Ci-dessous gît monsieur l'abbé,
Qui *ne savait ni* A *ni* B. (Ménage.)

— Fig. *Depuis* A *jusqu'à* Z, du commencement à la fin, sans omettre aucun détail.

— Fam. et Fig. *Être marqué à l'*A se dit pour désigner un homme d'une grande vertu, d'une probité de *bon aloi*, par allusion aux monnaies marquées de la lettre A et fabriquées à Paris.

= *A* employé comme nom, et désignant la lettre *a*, ne change pas d'orthographe en passant du singulier au pluriel, pour que la forme matérielle de l'objet qu'il exprime ne soit pas défigurée : *Des* A *mal formés*. (Acad.)

= A, lettre majuscule employée seule, figure souvent comme signe abréviatif, comme signe indicatif, et comme signe de pure convention.

— *A* est signe *abréviatif* dans : S. A., V. A., Son Altesse, Votre Altesse. — En t. de commerce, *a* signifie *Accepté;* en t. d'assurances, *Assuré;* en t. de chimie, *Azote;* en t. de musique, *Alto*. — Dans la philosophie scolastique, A indiquait une proposition *affirmative*.

— Il est signe *indicatif* en typographie, soit pour marquer la première feuille d'un volume, soit pour indiquer le premier renvoi aux notes placées au bas des pages.

— En astronomie, *a* sert à désigner la principale étoile d'une constellation.

— *A*, sur les monnaies de France, désigne la ville de Paris, considérée comme la première de l'État.

— Sur les médailles grecques, A est l'abréviation d'*Argos*, et sur la plupart des médailles romaines il désigne le mot *Auguste*.

— *A* est un signe de pure convention en mathématiques : on l'emploie, en géométrie, pour indiquer une des parties de la figure qu'on démontre; en algèbre, il sert à indiquer une quantité connue.

— *A* était, avant l'ère chrétienne, la première des huit lettres nundinales; dans le calendrier julien, elle est la première des lettres dominicales; dans le calendrier de l'ancien rituel, elle désigne le dimanche.

= A est considéré comme *son* ou comme *mot*.

— *A* est de tous les sons le plus aisé à prononcer; c'est avec raison que les grammairiens l'ont placé à la tête des voyelles ou des sons simples, car c'est celui que les enfants profèrent en ouvrant la bouche pour la première fois, celui qui revient le plus fréquemment dans leurs cris et s'y fait le mieux distinguer; c'est encore celui qui échappe le plus souvent aux hommes dans leurs différentes exclamations de douleur, d'effroi, d'étonnement. (Moussaud.)

— *A*, considéré sous le rapport de l'intonation, est *aigu* ou *bref*, *grave* ou *long*, et *nasal*. Il est aigu ou bref dans *bal*, *débat*, *nectar*, *rat*, etc. Il est grave ou long dans *pas*, *gras*, *arrêt*, *plat*, etc. Il est nasal dans *an*, *ban*, *grand*, et toutes les fois qu'il forme une syllabe avec une des consonnes *n*, *m* : *am-bition*, *an-cien*, etc.

— *A* est nul dans les mots suivants : *Août*, *aoûteron*, *Saône*, *taon*, qu'on prononce *oût*, *oûteron*, *sône*, *ton;* mais il se fait entendre dans *aoriste*, *aoûté*, part. pass. d'*aoûter*, inusité. V. ces mots.

— Deux A placés de suite, au commencement d'un mot, ont le plus ordinairement une intonation simple; ainsi *Aalen*, *Aar*, *Aaran*, *Aarbourg*, *Aarhus*, se prononcent *Alen*, *Ar*, *Aran*, *Arbourg*, *Arrhus*. Il en est de même d'*Aaron* dans la poésie :

Le glaive de Judas et la verge d'*Aaron*. (V. Hugo.)

— Mais en prose les deux A ont, dans ce mot, une intonation moyenne, et chacun d'eux se fait légèrement sentir.

— Deux A qui se suivent, au milieu d'un mot, forment deux syllabes distinctes; *Baal*, *Isaac* : *Attachant sans hésiter* ISAAC *sur l'autel, Abraham étendit la main, et prit le couteau pour l'immoler*. (Ségur.)

Grand prêtre de *Baal*, excusez ma faiblesse. (Racine.)

= *A* s'écrit de trois manières : 1° *sans accent*, 2° *avec l'accent grave*, 3° *avec l'accent circonflexe*.

— Écrit sans accent, A est long ou bref par position ou par raison d'étymologie; surmonté de l'*accent grave*, signe purement spécifique, il a le son bref ou aigu; surmonté de l'*accent circonflexe*, signe de contraction, il a presque toujours le son grave.

À, prép. (*ad*, lat.). Il prend toujours l'accent *grave*, signe qui sert à le distinguer de *a*, 3me pers. du verbe *avoir*. — En comparant la valeur prosodique de *a* verbe et de *à* préposition, on s'étonne qu'on ait placé de préférence l'accent grave sur celui-ci, car il a presque toujours le son aigu, tandis que *a* verbe se prononce un peu ouvert : la raison de cette accentuation ne peut s'expliquer que par l'habitude qui s'est établie de distinguer, au moyen de l'accent grave, un invariable, adverbe ou préposition, de son homonyme variable : *là*, adv., *la*, art. et pr.; *lès*, prép., *les*, art. et pr.; *çà*, adv., et *ça*, pron. contr. de *cela*. — Comme on écrit *là*, adv., avec l'accent grave, on a, par analogie, écrit *où*, adv. et pron., avec l'accent, et sans accent *ou*, conjonction.

— *A*, placé devant avec les articles *le*, *les*, se contracte, et forme les composés *au*, *aux*. Au singulier, la contraction a lieu dans le cas seulement où l'article est suivi d'un mot commençant par une consonne ou une *h* aspirée; au pluriel, *à* se combine avec *les* devant tous les mots : *Vous ne donnez* AU *soin de votre salut que ces vieux jours qui ne sont plus propres à la vanité*. (Fléch.)

Je me livre en aveugle *au* transport qui m'entraîne. (Rac.)

La chair et le sang ne vous donnent aucun droit AU *royaume de Dieu*. (Mass.) *Tout cédait* AUX *lumières de son esprit*. (Boss.)

Aux accords d'Amphion les terres se mouvaient. (Boil.)

— *A* marque en général un rapport de tendance, de direction. — *Je voudrais aller* À PARIS. (Mme de Staël.) *Télémaque court* À LA PORTE *par où Mentor était sorti.* (Fén.)

Il devait avec nous marcher *aux ennemis.* (C. Delav.)

Le moindre coup d'œil, le moindre branlement de tête, le moindre pas À DROITE *et* À GAUCHE, *cachent des mystères.* (Mol.) *Des hommes hâves, maigres et noirs vous révèlent le passage* À UNE RACE *nouvelle,* À UN CLIMAT *plus brûlant encore.* (Lenormant.)

— *A* précède les compléments ou régimes indirects, et certains compléments circonstanciels. Placé avant un complément indirect, il répond au *datif* des Latins; placé avant un complément circonstanciel, il répond à leur *ablatif,* ou à leur *accusatif.* — Dans les exemples qui suivent, *à* précède des compléments indirects : *En sacrifiant tout* À SON DEVOIR, *on est sûr d'arriver* AU BONHEUR. (Florian.)

Tu préfères la mort *à l'amour* de Pauline?
Tu préfères le monde *à la bonté divine?* (Corn.)

Toutes les fois qu'on a mêlé un calcul À UNE BONNE ACTION, *le calcul ne réussit pas.* (Mme de Staël.) *Il vaut mieux s'exposer* À L'INGRATITUDE *que de manquer* AUX MISÉRABLES. (La Br.)

Qu'il est grand, qu'il est beau de se dire *à soi-même :*
Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime;
Je prends part *à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens.* (Volt.)

— Dans l'exemple suivant, *à* précède des compléments circonstanciels :

A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les meurtriers surpris sont saisis de respect. (Voltaire.)

— Les exemples qui suivent présentent les deux espèces de compléments :

Que sert *à l'insensé* l'éclat de sa richesse?
Ce n'est point *à prix d'or* que se vend la sagesse. (Le Fr.)

A l'insensé, compl. indirect., *à prix d'or,* compl. circonstanciel :

Offrez, *à l'exemple* des anges,
A ce Dieu, notre unique appui,
Un sacrifice de louanges,
Le seul qui soit digne de lui. (J. B. Rouss.)

A l'exemple, compl. circonst.; *à ce Dieu,* compl. ind.

— *A* sert à unir certains adjectifs à leurs compléments, noms ou infinitifs :

Le domicile de l'écureuil est propre, chaud, et impénétrable À LA PLUIE. (Buff.)

Qu'une âme généreuse est facile *à séduire!* (Racine.)

Il faut être utile AUX HOMMES, *pour être grand dans l'opinion des hommes.* (Mass.) *Quelle autre créature fut jamais plus propre* À ÊTRE *l'idole du monde!* (Boss.)

L'ignorance toujours est prête *à s'admirer.* (Boil.)

Le plus lent À PROMETTRE *est toujours le plus fidèle* À TENIR. (J. J. Rouss.)

— *A* sert aussi à joindre les verbes aux infinitifs qu'ils régissent : *Il cherche* À CONTREDIRE, À SE PLAINDRE, À PIQUER *les autres.* (Fén.) *Il se trouve réduit, pour vivre, à montrer* À ÉCRIRE *à des enfants.* (Cuv.) *La nature fait naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut lui aider* À LES FORMER. (Boss.)

Tel excelle *à rimer,* qui juge sottement. (Boil.)
Qui pardonne aisément invite *à l'offenser.* (Corn.)

— Bien souvent le verbe ou l'adjectif qui régit le complément est sous-entendu :

Une larme *à mon fils! A son vengeur,* mon sang! (C. Del.)
Ellipse : *Je dois.*

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants *au besoin?* (Rac.)
Ellipse : *Livrés, exposés.*

C'est une grande atteinte AUX VICES *que de les exposer à la raillerie de tout le monde.* (Mol.) — Ellipse : *Portée.* — *Le malheureux ne vivait que de poisson* À L'EAU, *à cause de sa goutte.* (Marm.) — Ellipse : *Cuit.* — *On chantait des hymnes* À LA GLOIRE *du martyr de la liberté.* (Lamart.) — Ellipse : *Faits, consacrés.* — *Un tel, notaire* À PARIS, *fabricant* À LYON. (Acad.) — Ellipse : *Demeurant, résidant.*

— C'est au moyen de cette ellipse qu'on désigne le rapport habituel d'une personne à une institution, à une administration : *Conseiller à la cour de cassation. Commis* AU *ministère de la marine. Avocat* AU *conseil d'État. Sous-chef* AUX *finances.*

— *A* s'emploie encore dans les locutions elliptiques qui servent à désigner l'enseigne d'une hôtellerie, d'une auberge, d'une maison de commerce : AU *Veau qui tette!* A *la Boule d'or,* AU *Gagne-petit.* (Acad.)

Aux Quatre-Nations; l'auberge est assez vaste. (Delavil.)

Cette construction résulte de l'ellipse des verbes *logez, entrez.*

— C'est encore en vertu d'une ellipse de ce genre que sont formées toutes les constructions dans lesquelles la prép. *à* détermine un nom sans être elle-même sous la dépendance d'un terme précédemment énoncé; telles sont les formules exprimant : 1° Une idée de consécration, de dédicace : AUX *grands hommes la patrie reconnaissante. Hymne* À *Vénus.* À *l'immortalité. Épître de Boileau* À *Racine,* À *Molière.* (Acad.)

2° Un souhait, un vœu favorable ou défavorable, une menace, une imprécation, un appel, un avertissement : *Gloire* À *Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes qui veulent le bien!* (Acad.) *Honte* À *la bassesse et* À *la lâcheté! Gloire* À *son ombre! Gloire et vengeance* À *tous!* (C. Delav.) À *nous!* AU *secours!* AU *voleur!* AU *feu!* (Acad.) *Il y a aujourd'hui quinze siècles que ce cri,* À *la* [illegible] *des Césars! s'est fait entendre pour la première fois.* (Aug. Thierry.)

La loi de l'univers, c'est : *Malheur au vaincu!* (Saurin.)

AU DIABLE! *je n'en viendrai jamais à bout.* (Acad.)

A la gloire civile! — *Au peuple!* — *Au* ministère!
Au pays! — Dans son toast, chacun son caractère. (C. Delav.)

3° Un envoi, comme dans les suscriptions des lettres et des missives : À *Monsieur* [illegible], À *Paris.* À *Madame* de... *A Son Altesse....*

— L'Académie, afin de rendre intelligibles pour tous la valeur et le rôle de cette préposition dans une foule de locutions elliptiques, a cru devoir interpréter les différents rapports qu'elle exprime : elle a évité ainsi les dissertations diffuses, et l'analyse fastidieuse d'une foule de constructions tellement familières, qu'il suffit de les indiquer pour en faire comprendre le sens. Ce procédé est vivement attaqué par l'auteur du *Dictionnaire national.* Au risque donc de grossir le nombre des lexicographes anathématisés par M. Bescherelle du haut de son infaillibilité, nous adoptons cette méthode comme la plus simple et la plus claire :

A exprime les rapports suivants et indique :

— Le lieu, l'endroit, la situation, la résidence : A *la cour,* À *la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses.* (La Bruy.) AU *milieu du champ est un vaste cirque environné de nombreux gradins.* (Flor.) *L'envie poursuit l'homme de génie jusqu'au bord de la tombe; là, elle s'arrête, et la justice des siècles vient s'asseoir* À *sa place.* (Diderot.) À *chaque détour du rocher,* À *chaque sommet de colline où le sentier vous porte, vous trouvez un horizon nouveau.* (Lamart.)

La vie est un combat, dont la palme est *aux* cieux. (C. D.)

Hier matin, comme j'étais AU *lit, j'entendis frapper rudement à ma porte.* (Montesq.) *Vous voilà* À *Paris; allez descendre* À *l'hôtel de Chaulnes.* (Mme de La Fayette.)

Ta place est *à* l'autel, et non auprès du trône. (Raynouard.)

— La distance de lieu, l'intervalle : *Les Gaulois n'étaient déjà plus qu'*À *trois journées de Rome.* (Michelet.) *Nous établissons notre camp* À *deux portées de fusil de la ville.* (Lamart.)

A quatre pas d'ici je te le fais savoir. (Corneille.)

— Souvent il y a ellipse de la prép. À : *Le prince se trouva* DOUZE *ou* QUINZE *pas derrière l'escadron qui pliait.* (La Rochef.) CINQUANTE *pas plus loin, nous trouvâmes l'endroit où Simon le Cyrénéen aida Jésus-Christ à porter sa croix.* (Chateaubr.)

— La place, le lieu où l'on est, où une chose est ou se fait : *La maison est* AU *faubourg Saint-Germain. Nous étions* À *la portée du canon. Vivre* AU FOND *des forêts. Manger* À *l'auberge.* (Acad.)

A ma table, partout, *à* mes côtés assis.
Je prétends vous traiter comme mon propre fils. (Rac.)

Elle me regardait d'un air attendri, et presque la larme À *l'œil.* (Mariv.) *Ils arrivaient* À *cheval, pistolets* AUX *arçons, couteau de chasse* AU *côté.* (Chateaubr.)

Là, je puis, à midi, sans souci du réveil,
Dormir la tête *à* l'ombre, et les pieds *au* soleil. (V. Hug.)

— La relation entre les personnes ou les choses : *D'Homère* À *Théocrite, d'Eschyle* À *Ménandre, quelle puissance diverse d'invention!* (Villem.) *Il n'y a pas si loin de la haine* À *l'amitié, que de l'antipathie.* (La Bruy.) *Un est* À *deux comme deux est* À *quatre* (Acad.) *Le paco est* AU *lama ce que l'âne est* AU *cheval.* (Raynal.) *Le cerveau est* AUX *nerfs ce que la terre est* AUX *plantes.* (Buff.) *L'anatomie est* À *la physiologie ce que la géographie est* À *l'histoire.* (Richerand.) *La bonne grâce est* AU *corps ce que le bon sens est* À *l'esprit.* (La Rochef.)

— Il exprime encore la participation, le concours : *Louer une maison* À DEUX, À TROIS. À DIX *que nous étions, pas un ne refusa.* (Acad.) *S'oublier soi-même, faire le bien* À PLUSIEURS, *se dévouer de concert à de grandes choses, rien n'est plus rare.* (Dupanl.)

— Le temps, l'époque, le moment précis : AU COMMENCEMENT *du mois.* À LA FIN *de l'année. J'allais tous les jours dîner chez lui* À TROIS HEURES. (Chateaubr.)

Chaque âge a ses ressorts qui le font mouvoir, mais l'homme est toujours le même; À DIX ANS *il est mené par les gâteaux,* À VINGT *par une maîtresse,* À *trente par les plaisirs,* À QUARANTE *par l'ambition;* À CINQUANTE *par l'avarice.* (J. J. Rouss.) *Les écureuils mettent bas* AU MOIS *de mai ou* AU COMMENCEMENT *de juin; ils muent* AU SORTIR *de l'hiver.* (Buff.) *L'époque poétique des Grecs commence pour nous* À HOMÈRE, À CE MOMENT *de perfection que depuis on n'a jamais atteint.* (Patin.)

— *A* se supprime aujourd'hui dans un très-grand nombre de cas où on l'exprimait autrefois; ainsi on ne dirait plus :

Encore *à* ce matin je pleurois en rêvant
Au malheur [illegible] qui me va poursuivant. (Mairet.)

Mais : *Encore ce matin.*

— On dit elliptiquement dans un sens analogue : *à demain, à ce soir.*

Vers l'étoile du soir elle a levé la main,
Et s'est écriée en disant : *A demain!* (C. Delav.)

— La circonstance particulière, le fait accidentel : À *ma mort il héritera de cette maison.* (Acad.) *Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.* (Rac.) AU *moindre geste, vous êtes mort.* (Acad.) *Le cortége s'ébranla* AUX *roulements des tambours et* AUX *sons d'une musique lugubre.* (Lamart.) À *ce discours, le peuple est accouru de toutes parts.* (Chateaubr.)

— L'espace de temps, la durée : *Travailler* À *la journée. Avoir une voiture* AU MOIS. *Louer* AU MOIS, À *l'année.*

Cousin, c'est entre nous à la vie, à la mort! (C. Delav.)

— L'appartenance, la possession et la dépendance : *Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas* À LUI. (La Br.) *Ils eurent pouvoir de lever une bannière* À EUX. (Barante.) *Ayez soin tous deux de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous êtes* À MOI. (Mol.)

Le trône est *à* moi,
Et, tant que je respire, il ne peut être *à* toi. (Ros.)

Laissez-moi monter le premier; c'est À MOI *l'échelle.* (V. Hugo.) *Il a un style, une manière* À LUI. (Acad.) *Je vais voir un oncle* À MOI *dans un village qui n'est pas loin d'ici.* (Marm.)

— Popul. *La barque* À CARON. ‖ Prov. *Rendez à César ce qui est* À CÉSAR.

— Cette construction était autrefois très-usitée dans les Lettres et édits royaux : *Mandons à nos fidèles et amés conseillers, présidents et autres gens* À NOUS *de notre parlement de Paris, à tous autres présents et à venir, gens de justice et officiers* À NOUS *dans notre royaume,* etc. (Lettre de donation du roi Jean.)

— Quelquefois ce complément forme un pléonasme qui donne à l'expression plus de vivacité et d'énergie : MA *folie* À MOI *est d'être laboureur et architecte.* (Volt.)

Ma maison est à moi,
Tout aussi bien au moins que la Prusse est au roi. (Andr.)

— La manière, la condition : *Travailler* À *façon,* À *la pièce. Vendre* À *crédit,* À *beaux deniers comptants. Des légumes cuits* À *l'eau composaient toute sa nourriture.* (Mérimée.)

— Le genre, l'espèce, la qualité : *Une canne* À *sucre; une soupe* AUX *herbes; une glace* À *la vanille; de l'or* À *vingt-deux karats; un homme* À *courtes vues,* À *idées étroites. Défiez-vous des hommes* À *systèmes. Quiconque blâme la satire est un homme dupe des opinions d'autrui, un sot* À *prétentions, et une âme corrompue.* (Gilbert.) *Toutes les femmes* À *grands talents n'en imposent jamais qu'aux sots.* (J. J. Rouss.)

Sous l'arbre *à* soie et l'oranger
Dansaient les brunes Andalouses. (V. Hugo.)

Les fraudes À *bonne intention ne manquent pas d'approbateurs.* (Port-Royal.)

— La destination particulière, l'usage habituel : *Cuiller* À *potage. Pot* À *l'eau. Boîte* À *thé. Table* À *jeu. Sac* À *ouvrage. Un maître* À *danser. Du tabac* À *fumer.* (Acad.) *Une salle* À *manger. Il a un château, il reçoit du monde, il a sa meute, ses écuries, ses chasses* AU *cerf.* (St-Marc Gir.)

— La forme, la structure, la disposition : *Chapeau* À *grands bords; clou* À *crochet; couteau* À *ressort; arme* À *feu; instrument* À *vent; bateau* À *vapeur.* (Acad.) *Un banc en fer* À *cheval. Un crucifix* À *bénitier placé dans son alcôve frappait les regards.* (H. de Balz.) *Ceux qui n'avaient pas d'échelle avaient des cordes* À *nœuds.* (V. Hugo.) *Le lieu d'assemblée est une salle* À *l'antique, avec une cheminée où l'on fait bon feu.* (J. J. Rouss.) *Il se battait, comme don Quichotte, contre des moulins* À *vent.* (Volt.) *Des fenêtres du château, on apercevait un moulin* À *eau.* (Chateaubr.) *Dans un angle, une grande horloge* À *gaîne et* À *poids dit gravement l'heure.* (V. Hugo.)

Une levrette blanche, au museau de gazelle,
Au poil ondé de soie, au cou de tourterelle,
A l'œil profond et doux comme un regard humain. (Lam.)

— La manière d'être ou d'agir; la façon dont un fait se produit, les circonstances particulières, le terme : *Vivre* À *l'écart; se tenir* À *l'abri; être* À *découvert; implorer* À *genoux,* À *mains jointes; marcher* À *tâtons,* À *reculons; voyager* À *pied,* À *cheval; travailler* À *façon,* À *la pièce. Un vrai chrétien foule* AUX *pieds toutes les vanités de ce monde.* (Acad.) *Un jeune chien frissonne* AU *premier aspect du loup; il fuit* À *l'odeur seule.* (Buffon.) *Les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement,* À *voix seule et en refrain.* (J. J. Rouss.) *Le taureau s'irrite, le poursuit de près, et frappe la terre* À *coups redoublés.* (Flor.) *L'écureuil a un murmure* À *bouche fermée, un petit grognement de mécontentement qu'il fait entendre toutes les fois qu'on l'irrite.* (Buff.) *On boit* À *discrétion; la liberté n'a point d'autres bornes que l'honnêteté.* (J. J. Rouss.) *L'armée vivait* AU *moyen de contributions de guerre.* (Thiers.) *Votre procureur s'entendra avec votre partie, et vous vendra* À *beaux deniers comptants.* (Mol.) *François I*[er] *fit faire* À *ses frais deux ou trois expéditions sur les côtes de l'Amérique septentrionale.* (Vitet.)

— C'est un duel? — *A mort!* Ou ma vie, ou la vôtre.
(C. Delav.)

Lorsqu'un loup est grièvement blessé, les autres le suivent AU SANG *et s'attroupent pour l'achever.* (Buff.) *L'armée entière défila* AUX *acclamations du peuple.* (Lamart.)

Je veux qu'à votre gré vous puisiez dans ma caisse,
Sans crainte, *à pleines mains,* sans soins de l'avenir.
(V. Hugo.)

— L'instrument, le moyen : *Mesurer* AU *mètre,* À *l'aune. Travailler* À *l'aiguille. Pêcher* À *la ligne.* (Acad.) *Des portraits exécutés* À *la sanguine,* À *la pierre noire et* AU *crayon blanc.* (Ste-Beuve.) *On ne s'aborde qu'*À *l'arme blanche.* (Lamart.) *Il lui envoya un cartel bien en règle, l'appelant au combat à mort,* À *l'épée et* AU *poignard.* (Mérimée.)

— La quantité, le nombre, la mesure, le poids : *Acheter* AU *cent,* AU *boisseau,* À *la livre. Vendre du vin* AU *litre. Acheter du bois* À *la corde,* AU *stère. Cueillir* À *poignées. Donner* À *brassées.* (Acad.) *Les pilotis sont* AU *nombre de six.* (Chateaub.)

— Le prix, la valeur : *Emprunter* À *gros intérêt. Placer ses fonds* À *cinq pour cent. Acheter du drap* À *vingt francs l'aune.* (Acad.) *Les avocats au conseil ne sont pas* À *bon marché par le temps qui court.* (Volt.)

Au Havre, *à ce prix-là* j'aurais eu deux maisons. (C. Del.)

— La disposition morale, l'intention : *Il va chez lui* À *dessein de le faire changer de résolution.* (Acad.) *Un hypocrite ne donne l'aumône qu'*À *regret, et ne paye ce tribut à Dieu que pour tromper les hommes.* (St-Évrem.)

Amour enfin, qui prit *à cœur* l'affaire,
Leur inspira la ruse que voici. (La Font.)

— La cause, l'effet, le résultat : *Se ruiner* AU *jeu. Vendre* À *perte. S'endormir* AU *murmure des eaux. Au risque de tout perdre.* (Acad.) *On peut vivre longtemps en peu d'années, et acquérir une grande expérience* À *ses dépens.* (J. J. Rouss.)

Ces brillants parasites,
Que ma table nourrit à vous conter des riens,
Vivent *à mes dépens,* et lui m'oblige *aux siens.* (C. Del.)

— La conformité, la convenance : *Un habit* À *la mode. Dieu fit l'homme* À *son image.* À *votre compte, je serais votre débiteur.* (Acad.)

Nos dieux *à leur gré* faisaient un dieu d'un homme. (Corn.)

L'empereur Julien essaya, À *l'instar du culte évangélique, d'unir la morale à la religion.* (Chateaubr.)

Corneille est *à la mode;* il succéda à Garnier. (V. Hugo.)

— Il sert aussi à indiquer la cause sur laquelle s'appuie une opinion, un jugement, le motif d'une induction, d'une conjecture : À *ses manières on reconnaît un homme du monde. Je vis* À *sa contenance qu'il était peu rassuré.* (Acad.) À *la démarche et* AUX *manières on reconnaît un fat.* À *une grande vanité près, les héros sont faits comme les autres hommes.* (La Rochef.)

A l'œuvre on connaît l'artisan. (La Font.)

— *A,* précédé et suivi du même mot, exprime : 1° La succession, la gradation : *L'éléphant choisit les fleurs, les cueille* UNE À UNE *et en fait des bouquets.* (Buffon.) *Ils entrèrent* UN À UN *entre deux haies de gendarmes.* (Lamart.)

Pièce à pièce par lui quand son or est compté,
Il rêve en le prêtant aux sueurs qu'il lui coûte,
Et c'est son propre sang qu'il verse *goutte à goutte.*
(C. Delav.)

Le corps meurt PEU À PEU *et par parties.* (Buff.) *Il perdait* UNE À UNE *les illusions que ses amis caressaient.* (H. de Balz.)

J'arrive *pas à pas* au terme désiré. (L. Rac.)

Une génération s'effeuille pour ainsi dire devant nous, et tombe, MOMENT À MOMENT, *dans l'oubli ou dans l'immortalité.* (Lamart.)

A moins de démolir le château *pierre à pierre,*
D'annoncer le matin, on n'aura rien. (V. Hug.)

2° La proximité, l'opposition : *Marcher* CÔTE À CÔTE. *La versification française, avec ses alexandrins qui vont* DEUX À DEUX, *a peu de majesté et de mouvement.* (Michelet.)

Ainsi s'avançaient *pas à pas,*
Nez à nez, nos aventuriers. (La Font.)

Dans le premier vers, c'est la succession que le poëte exprime; dans le second, c'est la proximité.

Quoi! l'on ne peut jamais vous parler *tête à tête!*
A recevoir du monde on vous voit toujours prête. (Mol.)

Chaque combat fut un combat CORPS À CORPS. (Lamart.) *Le juge les renvoya* DOS À DOS. (Acad.)

A la fin, noble Cid, nous voilà *face à face.* (C. Delav.)

3° La relation, la correspondance exacte : *Rendez-vous le sens?* — MOT À MOT. (Saurin.) *Il peut jouer avec vous* BUT À BUT. (Acad.)

4° La situation respective : *La différence qui se trouve d'*HOMME À HOMME *se fait encore plus sentir de* PEUPLE À PEUPLE. (Marm.) *Le droit de propriété, qui dérive de la liberté, ne saurait se passer, dans ses rapports* D'HOMME À HOMME, *du secours de l'égalité.* (Troplong.)

De *méchant à méchant* quoi que l'on se promette,
L'union la plus forte est toujours imparfaite. (Boursault.)

Le droit des gens varie et doit varier de NATION À NATION. (J. J. Rouss.) *L'homme veut examiner Dieu et reviser ses œuvres; il veut traiter d'*ÉGAL À ÉGAL *avec lui.* (G. Sand.) *On a quelque peine à voir le droit du plus fort faisant la loi non-seulement de* PEUPLE À PEUPLE, *mais encore de* CITOYEN À CITOYEN. (Volt.)

5° Le rapport numérique : *Nous étions* SIX À SIX *quand nous avons quitté la partie. Ils venaient en robes rouges,* DEUX À DEUX, *par la grande porte de la cour.* (Saint-Sim.)

— *A,* suivi d'un infinitif, s'emploie souvent pour le participe présent précédé de *en* : *Le sol et l'atmosphère signalent leur empire sur toutes les productions de la nature,* À COMMENCER *par l'homme et* À FINIR *par les champignons.* (Voltaire.)

On risque *à trop parler* ce qu'on gagne *à se taire.*
(C. Delav.)

— Autrefois il avait avec l'infinitif la valeur d'une proposition incidente déterminative :

Il faut avec vigueur ranger les jeunes gens,
Et nous faisons contre eux *à leur être indulgents.* (Mol.)

C'est-à-dire *quand nous leur sommes indulgents.* Cette construction est tombée en désuétude; l'emploi qu'en font quelques écrivains modernes ne saurait être approuvé; ainsi ces vers, quoique simples, ont une forme qui semble par trop viser à l'archaïsme :

Il est bon, il me traite avec grande douceur,
Et je serais heureuse *à n'être* que sa sœur. (E. Augier.)

— *A,* suivi d'un infinitif, a quelquefois le sens du participe futur latin, et peut se traduire ou par un qualificatif ou par une proposition incidente : *L'enfant, c'est l'homme* À *venir.* (Dupanloup.) *Il est resté à son poste, indiquant la route suivie et la route* À *suivre.* (J. Janin.) — Dans ce cas il marque le plus ordinairement nécessité, convenance : *C'est un ouvrage* À *recommencer. C'est une occasion* À *ne pas laisser échapper.* (Acad.) *Soyons heureux et fiers en constatant que notre patrie a eu de tels caractères à honorer.* (Molé.)

. . . . Le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre *à partager* la proie. (La Font.)

— Il exprime au moyen d'une ellipse l'effet, le résultat, la suite d'une action : *Les carrosses faisaient des sauts* À *rompre tous les ressorts.* (M[me] de Maintenon.) *Rousseau, le citoyen de Genève, avait de l'orgueil* À *défrayer une aristocratie.* (H. de Balzac.)

Je n'y puis plus tenir, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets *à m'échauffer la bile.* (Mol.)
Mon cousin de Sylva, c'est une félonie,
A faire du blason rayer la baronnie. (V. Hugo.)

— Il est quelquefois l'équivalent de l'expression *de quoi* : *Il ne trouve pas* À *s'occuper. Trouver* À *redire.* (Acad.) *J'ai eu faim, et vous m'avez donné* À *manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné* À *boire.* (Ch. Nod.)

— *A,* en poésie surtout, s'emploie souvent pour les prépositions suivantes :

— PAR :

Ne vous laissez pas séduire *à* ses bontés. (Molière.)
Je me laissai conduire *à* cet aimable guide. (Racine.)

Ne nous laissons pas éblouir À *l'éclat des choses qui réussissent.* (Balzac.)

— CONTRE :

Changer le nom de reine *au* nom d'impératrice. (Racine.)
Des rois les plus grands m'offrît-on le pouvoir,
Je n'y changerais pas le bonheur de vous voir. (Molière.)

— VERS, SUR :

Je méditais ma fuite *aux* rives étrangères. (Racine.)
Sa douleur l'entraînait *aux* noires solitudes. (Segrais.)
Voyageurs d'un moment *aux* rives étrangères,
Consolez-vous, vous êtes immortels. (Delille.)

— DANS, EN :

Il n'a point son espoir *au* nombre des années. (Malh.)
Aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années. (Corn.)
L'état le plus divin, c'est celui d'un époux
Qui, longtemps enterré dans un triste veuvage,
Rentre *au lien* chéri dont tu fais l'esclavage. (C. Delav.)

— POUR : *Nous n'avions qu'une pipe* À *nous deux, et nous buvions dans la même coupe.* (X. de Maistre.)

L'homme est de glace *aux* vérités,
Il est de feu pour les mensonges. (La Font.)

— SUR :

Sion, Sion, que dis-tu quand tu vois
Une impie étrangère
Assise, hélas! *au* trône de tes rois? (Racine.)
L'Arabe qui se penche *au* cou des dromadaires. (V. Hug.)

— M. de Lamartine l'a employé aussi pour *sous;* nous n'en connaissons pas d'autre exemple :

C'est la saison où tout tombe
Aux coups redoublés des vents.

— D'APRÈS, CONFORMÉMENT À : *A mon serment, l'on peut m'en croire.* (Mol.) *Jean fut régent de Bourgogne* AUX *droits de sa femme, ainsi qu'il le déclara authentiquement.* (Barante.)

— **Emploi et ellipse de A.** Il s'exprime généralement avant chacun des compléments indirects et circonstanciels coordonnés placés sous sa dépendance : *Je trouve plus de plaisir* À *labourer,* À *semer,* À *planter,* À *recueillir, qu'*À *faire des tragédies.* (Volt.) À *la fierté,* AU *courage,* À *la force, le lion joint la noblesse, la clémence.* (Buffon.) À *la gloire,* AUX *plaisirs,* À *la grandeur,* À *la galanterie qui occupaient les premières années du gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié.* (Volt.)

— La Harpe dit avec raison que l'exactitude grammaticale exigeait la répétition de *à* dans les vers suivants, avant le dernier infinitif *mettre* :

Quel fruit revient aux plus rares esprits
De tant de soins *à polir* leurs écrits,
A rejeter les beautés hors de place,
Mettre d'accord la force avec la grâce. (J. B. Rouss.)

— Il peut cependant ne s'exprimer qu'une seule fois, lorsqu'il précède deux termes qui ont à peu près la même signification : *La France alors, décidée comme aujourd'hui* À CONSERVER *et* MAINTENIR *tous les grands résultats de sa révolution, refusait de remonter vers le passé.* (Molé.)

— *A* ne doit pas se répéter lorsqu'il précède deux noms formant une seule même et expression : *Entre les romans anciens, c'est* À THÉAGÈNE *et* CHARICLÉE *que je donne la préférence.* (Domergue.) *Crébillon doit sa renommée* À RHADAMISTE *et* ZÉNOBIE.

Dans le premier de ces exemples, il s'agit d'un roman qui a pour titre *Théagène et Chariclée;* dans le second, d'une tragédie intitulée *Rhadamiste et Zénobie.*

— *A* se sous-entend après *jusque,* mais seulement quand il précède les adverbes *aujourd'hui, ici,* et *là.*

Reine, *jusqu'aujourd'hui* vous avez pu connaître
Quelle fidélité m'attachait à vos lois. (Volt.)
Vous avez *jusqu'ici*...
Résisté sans courber le dos. (La Font.)
Plutôt que *jusque-là* j'abaisse mon orgueil. (Volt.)

— Avant *aujourd'hui,* À s'exprime très-souvent en prose : *J'ai différé jusqu'à aujourd'hui à vous donner de mes nouvelles.* (Acad.)

— *A* ne doit pas s'employer pour l'article *au* avant un infinitif pris substantivement; ainsi on dit : AU *lever,* AU *coucher du soleil;* AU *revoir,* et non À *revoir;* les constructions suivantes sont donc inexactes : *Nous échangeâmes un* À REVOIR, *et nous nous séparâmes.* (A. Jal.)

A revoir dans le ciel, mon vieux compagnon d'armes!
(C. Del.)

= **A, ou.** On emploie *à* entre deux adjectifs de nombre qui se suivent dans l'ordre numérique, lorsqu'il s'agit d'une chose susceptible de division : *Les chevaux de Perse font aisément* SEPT À HUIT LIEUES *sans s'arrêter.* (Buffon.) *Je travaille* HUIT À NEUF HEURES *par jour.* (B. Const.) *L'Égypte est une vallée de deux cents* LIEUES *de longueur sur* CINQ À SIX *de largeur.* (Thiers.) *Quelques personnes ont besoin de dormir* NEUF À DIX HEURES; QUATRE À CINQ *suffisent à d'autres.* (Chomel.)

— On emploie *ou* si le nom pris pour unité ne

peut présenter des parties fractionnaires : *La tigresse produit, comme la lionne,* QUATRE OU CINQ PETITS. (Buffon.) *Mon maître donne à dîner ce soir à* CINQ OU SIX *de ses confrères.* (Le Sage.)

J'ai *trois ou quatre mots* encore à faire écrire (Regn.)

De belles génisses, groupées par TROIS OU QUATRE, *se reposaient à l'ombre.* (V. Hugo.)

— On peut employer *à*, s'il y a entre les deux adjectifs un ou plusieurs termes intermédiaires : *On a pris aux Allemands* SEPT À HUIT CENTS *hommes.* (Rac.) *On a déjà catalogué* CINQ À SIX MILLE *étoiles.* (Arago.)

— Voici deux phrases qui présentent une double application de ces principes : *Pour peu qu'il y ait* DIX À DOUZE PERSONNES *à table, il s'établit vers la fin du repas au moins* CINQ OU SIX *conversations* (Andrieux.) *Je suis mélancolique, et je le suis assez pour que, depuis* TROIS À QUATRE *ans, à peine m'a-t-on vu rire* TROIS OU QUATRE *fois.* (La Rochef.)

= **C'est à moi, à nous, à vous à, ou de.** Selon la plupart des grammairiens, *c'est à moi, à toi* À, suivis d'un infinitif, expriment une idée de tour ; *c'est à moi, à toi* DE, une idée de droit, de devoir, d'obligation. Cette distinction peut en effet s'établir au moyen de quelques exemples : *C'est* À MOI À *jouer. Après lui, c'est* À VOUS À *faire faction.*

Pourquoi vous pressez-vous de répondre pour lui ?
C'est à lui de parler. (Racine.)

C'EST À MOI DE *chercher le coupable et* DE *le punir.* (Lamotte.)

C'est à vous maintenant, s'il vous plaît, *de* nous dire
Les legs qu'au testament vous voulez faire écrire. (Regn.)

Mais il s'en faut qu'elle ait été toujours observée par les écrivains ; il y a même pour les poëtes impossibilité d'en tenir compte, à cause de l'hiatus résultant des constructions *c'est à* MOI À, *c'est à* TOI À, *c'est à* LUI À ; aussi est-ce l'harmonie qui règle le plus souvent, même en prose, l'emploi de la préposition : *Souvent où le riche parle, et parle de doctrine,* C'EST AUX DOCTES À *se taire,* À *écouter,* À *applaudir, s'ils veulent du moins ne passer que pour doctes.* (La Br.) C'EST AU SEIGNEUR À *vouloir, et* À LA CRÉATURE À *se soumettre et* À *obéir.* (Mass.) Voltaire a employé, dans la même phrase, ces deux prépositions pour exprimer l'idée de devoir : C'EST À VOUS À *faire l'éloge de l'amitié,* C'EST À VOUS DE *détruire la politique qui érige le crime en vertu.* (Volt.)

— Quelques verbes, suivis d'un infinitif, se construisent tantôt avec la prép. *à*, tantôt avec la prép. *de* : *La crainte d'une mort prochaine ne put le faire* CONSENTIR À *payer rançon pour lui.* (Fléch.)

César lui-même ici *consent de* vous entendre. (Rac.)
Le sommeil sur ses yeux *commence à* s'épancher. (Boil.)

Gustave-Adolphe AVAIT COMMENCÉ D'*ébranler l'empire.* (Volt.)

— Nous expliquerons ces différentes constructions à chacun des verbes.

A, 3e pers. du sing. du prés. de l'ind. du v. Avoir. Il ne prend jamais d'accent, qu'il soit employé seul ou suivi d'un participe passé :

Il *a* de Jupiter la taille et le visage. (Boileau.)
Une tache ! eh, mon Dieu ! le soleil même en a. (C. Del.)

On se persuade mieux pour l'ordinaire par les raisons qu'on A TROUVÉES *soi-même que par celles qui sont venues dans l'esprit des autres.* (Pascal.)

— *A* est verbe *transitif* ou *actif* quand il est employé seul ou suivi de son participe passé *eu*; alors il a toujours un complément direct : *La vérité est une reine qui* A *dans le ciel un trône éternel, et le siége de son empire dans le sein de Dieu.* (Boss.) *Un aveugle n'*A *nulle idée de l'objet matériel qui nous représente les images des corps.* (Buff.) *Un sot n'*A *que de sots amis.* (Helvét.) *Il* A EU *beaucoup d'envieux.*

— *A* est verbe *auxiliaire* lorsqu'il est joint au participe passé d'un verbe transitif ou intransitif : *On s'est trompé lorsqu'on* A CRU *que l'esprit et le jugement étaient deux choses différentes.* (La Rochef.) *L'homme qui* A *le plus* VÉCU *n'est pas celui qui* A COMPTÉ *le plus d'années, mais celui qui* A *le plus* SENTI *la vie* (J. J. Rouss.)

— *A* est verbe *impersonnel* dans les locut. *Il y* A, *il n'y* A *pas* ou *point* : IL Y A *du mérite sans élévation, mais* IL N'Y A POINT *d'élévation sans quelque mérite.* (La Rochef.) IL N'Y A *qu'à vivre pour voir des prodiges.* (Volt.) *A parler rigoureusement,* IL N'Y A PAS *d'action morale,* IL N'Y A *que des intentions morales.* (V. Cousin.) ‖ V. AVOIR.

A, particule initiale (*ad*, lat.). Ce préfixe ajoute au terme principal une idée de tendance, de continuité, de progrès.

— ABÊTIR (*bête*), Rendre plus bête. ADOUCIR (*doux*), Rendre plus doux. AGRANDIR (*grand*), Rendre plus grand. AGUERRIR (*guerre*), Rendre propre à la guerre. AJOURNER (*jour*), Remettre à un autre jour. AJUSTER (*juste*), Rendre plus juste. ALENTIR (*lent*), Rendre plus lent. APETISSER (*petit*), Rendre plus petit, ...

— Il se change en *ad* devant les simples qui commencent par un *j*. ADJOINDRE (*joindre*), Ajouter, associer à. ADJUGER (*juger*), Juger en faveur de, accorder. ADJURER (*jurer*), Supplier, sommer.

— *Ad* se trouve dans un grand nombre de mots dérivés du latin, et formés de primitifs commençant par une *voyelle*, une *h*, ou une des consonnes *m*, *v*; ADAPTER (*ad, aptare*), ADMINISTRER (*ad, ministrare*), ADMIRER (*ad, mirari*), ADVENIR (*ad, venire*), ADVERBE (*ad, verbum*), ADVERSAIRE (*ad, versus*).

— Avant toute autre consonne, la consonne initiale du simple se redouble ; ainsi l'on écrit : *accumuler, affamer, allaiter, annoter, appauvrir, arrondir, assujettir, attribuer.*

AA. Ces deux lettres, sur les anciennes monnaies de France, étaient la marque de la ville de Metz.

AA, abrév. de *ana*, particule grecque ; qui exprime la division, s'emploie dans les ordonnances de médecine pour indiquer le partage, la répartition égale des divers ingrédients qui entrent dans la composition d'un remède.

AA ou **AAA**, dans l'ancienne chimie, signifiait Amalgame, Amalgamer.

AABAM, n. m. Pron. *a-a-bam*. — Nom sous lequel les alchimistes désignaient le plomb.

AAL, n. m. Bot. Arbre de la famille des Térébinthacées. Il est originaire de l'île d'Amboine ; son écorce sert à aromatiser le vin et les aliments.

AALCLIM, ou **AALKLIM** n. m. Bot. Pron. *a-al-klim*. — Espèce de Bauhinie de l'Inde.

AAM, n. m. Pron. *a-amm*. — Mesure de capacité pour les liquides en usage dans les Pays-Bas.

AAVORA, n. m. Espèce de palmier de la Guyane.

AB ou **ABS**, particule initiale (*ab, abs*; lat.). Ce préfixe ajoute au primitif une idée de séparation, d'éloignement : ABJURER (*ab, jurare*), Jurer contre ses premières croyances, y renoncer. S'ABSTENIR (*abs, tenere*), Se tenir loin d'une chose, s'en priver. ‖ Quelques mots français dans lesquels ce préfixe figure n'ont pas de simple en notre langue ; tels sont *aberration, absent, absoudre, abstrait, abusif*, etc. ‖ V. ces mots.

ABA ou **ABE**, n. m. Étoffe de laine grossière, dont on confectionne en Orient des vêtements pour les derviches et les habitants de la campagne. ‖ Costume turc, formant une espèce de paletot ou de surtout sans manches et de larges pantalons, à l'usage des matelots et des gens de la plus basse condition.

ABAB, n. m. Matelot turc levé parmi les sujets de l'empire, à défaut d'esclaves propres à la marine.

AB ABRUPTO, loc. adv. V. ABRUPTO.

AB ABSURDO, loc. adv. V. ABSURDO.

ABACA, n. m. Sorte de lin ou de chanvre extrait d'une espèce de bananier des îles Manilles ; il sert à fabriquer des toiles très-fines et des cordages.

ABACO, n. m. (*abacus*, tableau ; lat.) Anc. Table sur laquelle étaient écrits des chiffres et groupés des nombres, et dont on se servait pour enseigner ou apprendre à calculer.

ABACOT, n. m. Pron. *a-ba-ko*. — Double couronne qui surmontait le bonnet que portaient les anciens rois d'Angleterre.

ABACUS, n. m. Pron. *a-ba-cuss*. — Bâton de commandement des templiers ; la croix de l'ordre était gravée sur la pomme, qui était aplatie au sommet.

ABADA, n. m. Zool. Nom du rhinocéros unicorne aux Indes. Quadrupède qui, suivant quelques zoologistes, est de la grandeur d'un poulain, et porte une corne longue de trois pieds sur le front, et une autre plus courte sur la nuque. Son existence est tout à fait problématique.

ABAISSANT, part. prés. du v. Abaisser. Il exprime une action qui a le plus souvent pour terme un complément direct exprimé ; il est donc invariable de sa nature : *Ce fut en* ABAISSANT *l'aréopage que Périclès perdit Athènes.* (Marm.) *Le cardinal de Richelieu, en* ABAISSANT *la maison d'Autriche, donna naissance au système de la balance européenne, système maintenu par Mazarin.* (Chateaubr.) *Alors,* ABAISSANT *mes regards sur les misérables dont j'étais entouré, je sentis plus de pitié que d'horreur.* (G. Sand.)

— Le *Dictionnaire national*, en citant cette phrase : *Jamais la politique du gouvernement n'a été plus* ABAISSANTE *pour la France* (G. de Beaumont.), établit que ce mot peut s'employer comme adjectif, et blâme tous les autres dictionnaires de ne l'avoir pas dit. S'il plaisait à un auteur d'écrire : *Je ne connais pas de libéralité plus* ABANDONNANTE, *d'avarice plus* CALCULANTE, serait-on en droit de reprocher à l'auteur du *Dictionnaire national* d'avoir omis ces deux adjectifs? Certainement non. Une faute beaucoup plus grave qu'il a commise et que nous lui reprochons, c'est d'avoir oublié d'inscrire les participes *abandonnant* et *calculant*. M. Bescherelle aurait beaucoup mieux fait d'établir simplement que tout participe présent modifié par un adverbe devient accidentellement *adjectif* : *Soyons* BIEN MANGEANTS, BIEN BUVANTS. (La Font.)

ABAISSE, n. f. (*baisser*.) Morceau de pâte qui fait la croûte de dessous d'une pâtisserie, et que l'on passe sous le rouleau pour en diminuer l'épaisseur.

ABAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Abaisser. Il s'emploie adjectivement : *La vraie austérité du christianisme, c'est d'aimer à être* ABAISSÉ. (Bourdal.) *Comme l'âme élève le corps à elle en le gouvernant, elle est* ABAISSÉE *au-dessous de lui par les choses qu'elle en souffre.* (Bossuet.)

Cette fierté si haute est enfin *abaissée*. (Racine.)

— Bot. Il se dit quelquefois de la lèvre inférieure d'une corolle labiée, lorsqu'elle forme un angle presque droit avec le tube : *Corolle* ABAISSÉE.

— Blason. Il se dit des oiseaux, quand l'extrémité des ailes est dirigée vers la pointe de l'écu, ou lorsqu'elles sont pliées. ‖ Il se dit du chevron ou du pal, quand la pointe finit au cœur de l'écu.

ABAISSEMENT, n. m. (*abaisser*.) Action d'abaisser ou de s'abaisser ; résultat de cette action, ou état d'une chose abaissée : *L'*ABAISSEMENT *d'un mur. L'*ABAISSEMENT *des eaux. L'*ABAISSEMENT *du mercure dans le baromètre. Depuis la plaine de Tyr et l'*ABAISSEMENT *des montagnes, l'eau commence à manquer.* (Lamart.) *Après l'*ABAISSEMENT *et la retraite des eaux, ces grandes masses de matières calcaires et argileuses se sont trouvées exposées à l'action de l'air.* (Buff.)

— Chir. *Abaissement de la cataracte*, opération par laquelle on fait descendre le cristallin dans la partie inférieure du corps vitré, à l'aide d'une aiguille tranchante.

— Pathol. Descente de certains organes, par exemple, de la luette, de l'utérus, etc.

— Blason. État d'un écu lorsqu'il est tourné de haut en bas, ou lorsque dans un premier écusson on a formé un second écusson renversé. ‖ État d'un écu dégradé par l'addition de quelque marque de couleur brune ou tannée.

— Géométr. *Abaissement d'une perpendiculaire*, action de mener une perpendiculaire d'un point sur une ligne. ‖ Algèbr. *Abaissement d'une équation*, l'action de réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur.

— Astr. *Abaissement d'un astre*, quantité dont on doit diminuer la hauteur apparente d'un astre pour avoir sa hauteur vraie, parce que l'effet de la réfraction fait paraître cet astre plus élevé qu'il ne l'est réellement.

— Fig. Affaiblissement, diminution : *La concurrence produit l'*ABAISSEMENT *des prix et celui des salaires.* (Blanqui.) *La France possède un territoire assez étendu pour maintenir les productions agricoles à des prix qui maintiennent l'*ABAISSEMENT *du salaire industriel.* (H. de Balzac.)

— Par extens. *L'*ABAISSEMENT *du cens électoral. L'*ABAISSEMENT *du courage. La religion a mieux à faire qu'à triompher des* ABAISSEMENTS *de la raison.* (De Broglie.)

— Particul. Action de diminuer la fortune, d'affaiblir le crédit, la puissance de quelqu'un ; État de celui dont la fortune, la puissance est diminuée, dont le crédit est affaibli : *Il ne cessait d'encourager son fils à l'*ABAISSEMENT *de la maison d'Orange.* (Rac.) *Le grand dessein de Richelieu a été d'affermir l'autorité du prince par l'*ABAISSEMENT *des grands.* (La Br.) *Il contribua par ses victoires à l'*ABAISSEMENT *de la maison d'Autriche.* (Volt.) *Le constant travail de la vie de Louis XI, et l'idée fixe qui le domina, furent l'*ABAISSEMENT *de la haute aristocratie, et la centralisation du pouvoir dans sa personne.* (Chateaubr.)

— Absol. État opposé à celui de puissance ou de prospérité. *Naître, vivre dans l'*ABAISSEMENT. *Selon l'ordre éternel, l'*ABAISSEMENT *comme l'élévation a son terme.* (Ségur.) *Dans l'état où se trouve aujourd'hui l'Europe, il n'est guère possible qu'un petit État sorte par ses propres forces de l'*ABAISSEMENT *où la Providence l'a mis.* (Montesq.) *Le pécheur est souvent élevé aux honneurs, tandis que l'homme de bien vit dans l'*ABAISSEMENT. (Mass.)

Le destin marque ici l'instant de leur naissance,
L'*abaissement* des uns, des autres la puissance. (Volt.)

— État de servitude politique ; dégradation morale : *L'*ABAISSEMENT *des hommes sous le joug de la féodalité.* (Guizot.) *Un* ABAISSEMENT *moral est le symptôme et le prélude d'un* ABAISSEMENT *politique.* (De Broglie.)

— État d'humiliation forcée : *Cet esprit altier se révolte contre un si grand* ABAISSEMENT. (Acad.) *Je me sentais encore heureuse dans mon abominable* ABAISSEMENT. (G. Sand.)

— État d'humiliation volontaire : *Ils ont méconnu le Messie dans son* ABAISSEMENT *et dans sa mort.* (Pasc.)

L'*abaissement* convient aux malheureux. (Longepierre.)

*On se figure l'honneur du sacerdoce comme un degré de gloire et d'élévation ; c'est une véritable servitude et un exercice continuel d'*ABAISSEMENT. (Mass.) *Elle se jeta à leurs pieds : cet* ABAISSEMENT *excessif leur causa beaucoup de confusion.* (La Font.)

— Dans ces deux derniers sens, il s'emploie quelquefois au pluriel : *Dieu tire, quand il veut, la lumière des ténèbres, et la gloire du fond des* ABAISSEMENTS. (Fléch.) *Dieu faisant justice à Marie a relevé les* ABAISSEMENTS *volontaires de son humiliation.* (Bourdal.) *L'orgueil est un des vices les plus jaloux de se venger des* ABAISSEMENTS. (Roubaud.)

SYN. Abaissement, bassesse. Dans le sens moral, ces deux mots expriment l'idée de dégradation, d'avilissement ; mais cette idée est diversement caractérisée. L'*abaissement* peut être digne et louable ; la *bassesse* est toujours ignoble et méprisable. Si l'*abaissement* est volontaire, il se confond avec l'humilité, qui est une vertu ; s'il est forcé, c'est une humiliation accidentelle, tout au moins digne d'intérêt ; la *bassesse*, de quelque manière qu'on l'envisage, ne représente qu'un vice du cœur, et ne peut exciter que la pitié et le mépris.

ABAISSER, v. tr. ou act., 1^re^ conj. (*baisser, bas.*) Faire aller en bas, porter plus en bas, faire descendre : ABAISSER *un store, une lanterne.*

Dieu se lève, il s'élance, il *abaisse* la voûte
De ces cieux éternels ébranlés sous ses pas. (Lamart.)

— Rabattre sur : ABAISSER *le dessus d'une cassette ;* ABAISSER *une coiffe, la capote d'un cabriolet. Jamais la main du sommeil n'*ABAISSE *leur paupière.* (La Font.) *Elle* ABAISSA *son voile, et se remit à chanter.* (H. de Balzac.)

Que la froide Allemagne et que ses noirs orages
Tristement sur ma tête *abaissaient* leurs nuages ! (C. Del.)

— Géom. Mener une ligne de haut en bas : ABAISSER *une perpendiculaire sur une ligne droite, sur la base d'un triangle.* || Algèb. Réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur : ABAISSER *une équation.*

— Chir. *Abaisser la cataracte,* faire descendre le cristallin devenu opaque au fond de l'œil, afin de rendre la vue à un malade affecté de la cataracte.

— Diminuer la hauteur d'une chose : ABAISSER *un terrain, un mur, le tablier d'un pont.*

— Pâtiss. *Abaisser la pâte,* l'amincir à l'aide du rouleau.

— Fig. Diminuer, rendre moins élevé : *Ils sont gens à préférer une loi qui* ABAISSE *le prix du pain à une loi qui* ABAISSE *le cens électoral.* (St-Marc Gir.)

— Particul. Diminuer la force ou l'intensité de quelque chose : ABAISSER *la voix, le ton.*

— Diminuer la force, affaiblir la puissance : *C'est le gouvernement qui change les mœurs, et qui élève ou* ABAISSE *les nations.* (Volt.)

— Ôter à quelqu'un son autorité, son crédit, son influence : *Servius Tullius étendit les priviléges du peuple pour* ABAISSER *le sénat.* (Montesq.)

— Fig. Rabaisser, déprimer, ravaler : ABAISSER *l'orgueil, la dignité, le rang, le caractère, le mérite. S'il se vante, je l'*ABAISSE ; *s'il s'abaisse, je le vante.* (Pascal.) *Nous élevons la gloire des uns pour* ABAISSER *celle des autres.* (La Rochef.)

Veux-tu, de tes héros négligeant la peinture,
Abaisser tes crayons à la caricature ? (M. J. Chénier.)

L'esprit de parti ABAISSE *les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple.* (La Br.) *Le temps passe la main sur tout,* ABAISSE *tout, maîtrise tout.* (Damiron.) *Les esprits exagérés, sous prétexte de niveler, veulent tout* ABAISSER. (Ch. Dupin.)

— Fig. Humilier : *Il faut* ABAISSER *ces esprits altiers.* (Acad.)

— Fig. Rendre humble, modeste : *Un prince n'est jamais plus grand que lorsque c'est sa bonté qui l'*ABAISSE. (Mass.)

— Dégrader, avilir ; inspirer des sentiments bas : *Les grands noms* ABAISSENT *au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir.* (La Rochef.) *Comme l'éducation dans les monarchies ne travaille qu'à élever le cœur, elle ne cherche qu'à l'*ABAISSER *dans les États despotiques.* (Montesq.)

— Fauconn. *Abaisser l'oiseau,* diminuer la quantité de sa nourriture habituelle, pour lui donner plus de légèreté et aussi plus d'ardeur.

— Jardin. *Abaisser une branche,* la couper près du tronc.

= **S'abaisser**, v. pr. S'incliner, se courber : *Les deux combattants s'allongent, se replient, s'*ABAISSENT, *se relèvent tout d'un coup et enfin se saisissent.* (Fén.)

Superbe, enfin ton front *s'abaisse.* (C. Delav.)

— Devenir plus bas : *La montagne s'*ABAISSE *par une pente douce jusqu'à la vallée.* (Lamart.) *Le soleil s'*ABAISSE *sur les montagnes.*

Tel s'élève et *s'abaisse,* au gré de l'atmosphère,
Le liquide métal balancé sous le verre. (Andrieux.)

— Par extens. Diminuer d'intensité, de volume, d'étendue, de valeur, etc. : *La voix s'*ABAISSE. *Le bruit du vent s'*ABAISSE. *Les capitalistes voient s'*ABAISSER *l'intérêt de leur argent.* (Vitet.)

— Fig. Se soumettre, s'humilier : S'ABAISSER *devant Dieu, sous l'autorité des lois.*

Devant l'Être éternel tous les peuples *s'abaissent.* (L. Rac.)

*L'humilité est un artifice de l'orgueil qui s'*ABAISSE *pour s'élever.* (La Rochef.) *Le christianisme a dit à l'homme :* ABAISSE-TOI, *humilie-toi, obéis, sois le dernier.* (Lamenn.) *L'élévation est une suite nécessaire et la récompense naturelle de celui qui s'*EST ABAISSÉ. (Fléch.)

On ne *s'abaisse* point en priant pour un père. (Arnault.)

— Recourir à, se résigner à, descendre à ; et par extension, S'avilir, se dégrader ; en ce sens, il a souvent pour complément un nom de chose précédé de la prép. *à*, et se dit généralement de ceux qui descendent de leur rang, de leur dignité, soit par bonté ou par affabilité, soit par faiblesse ou par bassesse d'âme : S'ABAISSER *à des démarches, à des supplications indignes d'un homme de cœur. Gardez-vous de croire que je m'*ABAISSE *aux misérables inquiétudes de la vanité.* (Bridaine.)

Une âme accoutumée aux grandes actions
Ne *se* peut *abaisser* à des soumissions. (Corn.)

Ton espoir n'est qu'un songe :
Dois-je en le confirmant *m'abaisser* au mensonge ? (C. D.)

S'ABAISSER *jusqu'à la familiarité avec ses inférieurs n'est pas un bon moyen de s'en faire aimer.*

A la timide plainte il faut vous *abaisser.* (Marm.)

Les enfants sont la portion la plus pure de votre troupeau : n'ayez pas honte de vous ABAISSER *jusqu'à eux.* (Mass.)

— Il veut la prép. *à* avant l'infinitif qui le suit : *Je ne m'*ABAISSERAI *point* À *me* JUSTIFIER. (Acad.) *Il faut quelquefois que la vérité s'*ABAISSE À CONFONDRE *même les mensonges des hommes méprisables.* (Volt.)

Morbleu ! c'est une chose indigne, lâche, infâme,
De *s'abaisser* ainsi jusqu'à *trahir* son âme. (Mol.)

— Fig. en t. de littér. Penser et écrire avec simplicité ou trop de simplicité : *Corneille est capable de s'*ABAISSER *quand il veut, et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique, où il est inimitable.* (Rac.) *Certains provinciaux qui se piquent de bel esprit, et qui sont toujours guindés, croiraient se trop* ABAISSER *en nommant les choses par leur nom.* (Fén.)

Ils croiraient *s'abaisser,* dans leurs vers monstrueux,
S'ils pensaient ce qu'un autre a pu penser comme eux.
(Boil.)

*La tragédie peut s'*ABAISSER, *elle le doit même ; la simplicité relève souvent la grandeur.* (Volt.)

SYN. Abaisser, ravaler, rabaisser, humilier. Moralement, *abaisser,* c'est diminuer la valeur ou le prix ; *rabaisser,* c'est diminuer l'importance, rendre méprisable ; *ravaler,* c'est dégrader ; *humilier,* c'est couvrir de honte et de confusion. Employés comme verbes réfléchis, *s'abaisser, s'humilier* peuvent se prendre en bonne part : L'homme de mérite *s'abaisse* souvent pour se mettre à la portée de ceux qu'il veut instruire : le chrétien *s'humilie* devant Dieu ; *se rabaisser* et *se ravaler* n'expriment que des actions sans dignité.

ABAISSEUR, adj. et n. m. (*abaisser.*) Anat. Il se dit des muscles dont la fonction principale est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés : *L'*ABAISSEUR *de l'œil ; l'*ABAISSEUR *de la paupière inférieure ; l'*ABAISSEUR *de l'épiglotte ; l'*ABAISSEUR *de l'hyoïde,* etc.

— Chir. *Abaisseur de la langue,* instrument dont on se sert pour abaisser et comprimer la langue, lorsqu'on veut mettre le fond de la bouche à découvert.

ABAIT, n. m. Pron. *a-bè.* — Pêch. Appât.

ABAJOUE, n. f. (*a, bas, joue.*) Anat. Sorte de poche de réserve que quelques mammifères portent aux deux côtés de la bouche, entre les joues et les mâchoires ; elle est tapissée d'une peau qui est une continuation de la muqueuse buccale ; elle leur sert comme de garde-manger : *Les singes d'Amérique n'ont ni callosités ni* ABAJOUES. (G. St.-Hil.) *Le magot et toutes les guenons, parmi les singes, le hamster et d'autres espèces, parmi les rats, ont des* ABAJOUES. (Cuvier.)

ABALOURDI, IE, part. pass. du v. Abalourdir. Il s'emploie adjectivement : *On est* ABALOURDI *par une suite de mauvais traitements.* (Laveaux.)

ABALOURDIR, v. tr. ou act. 2^me^ conj. (*a, balourd.*) Rendre lourd, stupide, à force de mauvais traitements || SYN. V. ABASOURDIR.

ABALOURDISSANT, part. prés. du v. Abalourdir.

ABALOURDISSEMENT, n. m. (*abalourdir.*) État de l'esprit rendu lourd, stupide.

ABAMA, n. m. Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des Joncs.

ABANDON, n. m. — On écrivait anc. *abbandon*, mot formé de *a*, *ab*, et de *bandon*, liberté, licence de faire ou de dire : *Grand* BANDON *fait grand larron.* (Anc. prov.) — Action d'abandonner, de délaisser une personne : *L'oubli et l'*ABANDON *d'un seul de vos malades est une inhumanité qui révolte.* (Mass.) *Dieu doit à sa justice l'*ABANDON *du pécheur.* (Id.)

— Résultat de cette action, délaissement : *L'*ABANDON *de ses amis l'a consterné.* (Acad.) *La chute de saint Pierre n'arriva pas tant par sa négligence que par l'*ABANDON *de Dieu.* (Pasc.) *Il était si débonnaire qu'il ne s'apercevait pas de l'*ABANDON *où nous le laissions.* (G. Sand.)

— Absol. État d'une personne délaissée : *Le Camoëns mourut dans un* ABANDON *général.* (Volt.)

Pourquoi m'as-tu quitté ?
Quel horrible *abandon !* et je l'ai supporté ! (C. Delav.)

*L'ami que nous avons retrouvé dans les jours d'*ABANDON *est le plus touchant des bienfaiteurs.* (Lacret.) *Les habitants de la Louisiane étaient à la veille d'un* ABANDON *total.* (Raynal.) *Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion, sans affaires ; il sent alors son néant, son* ABANDON, *son insuffisance, etc.* (Pascal.)

Fuis ! j'attache à tes pas l'*abandon* et l'effroi. (C. Del.)

— Action de renoncer à, de se désister de : *Il consent à l'*ABANDON *de ses droits.* (Acad.) *Il se fait dans tout l'État une perte grave et irréparable par l'augmentation des impôts, par l'interruption du commerce, par l'*ABANDON *de l'agriculture.* (J. J. Rouss.) *La question du maintien ou de l'*ABANDON *des douanes fut soulevée par la première assemblée des notables.* (Mignet.)

— Jurispr. Cession par acte conventionnel ou judiciaire : *Il a signé l'*ABANDON *de tous ses biens.* (Acad.)

— Oubli, négligence en ce qui concerne les devoirs, les intérêts ; oubli de soi-même : *Pourquoi cet* ABANDON *de vous-même ?* (Acad.) *Il y aurait un lâche* ABANDON *de moi-même à souffrir qu'on me déshonore.* (Volt.) *La plus fausse de toutes les philosophies est celle qui conseille aux hommes l'oisiveté, l'*ABANDON *et l'oubli d'eux-mêmes.* (Vauven.) L'ABANDON *des intérêts particuliers.* (Bourdal.) *La flatterie, la perfidie, l'*ABANDON *de tous ses engagements, sont le caractère de la plupart des courtisans.* (Montesq.)

— Suivi d'un compl. précédé de *à*, Dévouement entier, soumission absolue, complète : *J'ai presque toujours vu se réaliser, en faveur des nombreuses familles, les vœux qu'elles soumettaient à Dieu avec un noble* ABANDON *à sa bonté.* (Dupanl.)

— En parl. des manières, des productions de l'esprit et des œuvres d'art ; Absence de toute recherche, de toute affectation, de tout ce qui sent le travail et l'effort ; facilité heureuse, négligence aimable : *Cette femme a dans ses manières un* ABANDON *séduisant.* (Acad.) *On trouve dans l'exécution de ce tableau un heureux* ABANDON. (Id.)

Dans un vague *abandon* flotte une âme pensive. (Font.)

*Il faut dans la poésie élégiaque de l'*ABANDON *sans négligence et du coloris sans fard.* (Parny.)

— Confiance entière, ouverture d'âme, franchise : *Il m'a parlé avec* ABANDON. (Acad.)

Ménageons sa faiblesse : un cœur prêt à faillir
Avec cet *abandon* n'aurait pu m'accueillir. (C. Delav.)

Il tressaillit à ces paroles, dictées par le doux ABANDON *qui entraîne toujours les femmes plus loin qu'elles ne veulent aller.* (H. de Balzac.) *L'*ABANDON *de sa tendresse et la chasteté de ses mœurs, la fierté de son caractère et sa profonde sensibilité, tout en faisait pour moi un être incompréhensible.* (Chateaub.)

— **A l'abandon**, loc. adv. Sans précaution, sans souci, sans soin : *Tu laisses aller tes affaires* À L'ABANDON. (Mol.) *Mon château, ma famille, mon bien, tout est* À L'ABANDON. (Volt.) *Les lois étaient en oubli, les finances au pillage, la discipline militaire* À L'ABANDON. (Marm.)

ABANDONNANT, p. pr. du v. Abandonner : *Ils ont fait acte de grande probité en* ABANDONNANT *tout ce qu'ils possédaient aux créanciers de leur père. Elle*

fut heureuse de concilier la voix de son cœur et celle du devoir, en S'ABANDONNANT *à une inclination conçue dès son enfance.* (H. de Balzac.)

ABANDONNATAIRE, n. des 2 g. (*abandon.*) Pron. *a-ban-do-na-tèr.* — Jurispr. Celui, celle au profit de qui est fait un contrat d'abandonnement, ou un abandon de biens par un créancier.

ABANDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Abandonner. Il s'emploie adjectivement. Quitté, délaissé entièrement : *Il se vit* ABANDONNÉ *par une partie de ses amis, dans cette triste circonstance. Les terres étaient* ABANDONNÉES *par les laboureurs.* (Volt.) *Il se vit tout à coup* ABANDONNÉ *des deux partis.* (Fléch.)

De l'univers entier je meurs *abandonné.* (Volt.)
Je reviens à toi, nu, misérable, ABANDONNÉ. (Fén.)

— *Abandonné par* indique le résultat immédiat de l'action qu'exprime le verbe *abandonner* : *Cette femme fut* ABANDONNÉE PAR *son mari un an après son mariage. Elle a guéri un grand nombre de malades* ABANDONNÉS PAR *un homme de l'art.* (Viennet.)

— *Abandonné de* se dit lorsqu'on a particulièrement en vue le résultat considéré quant à sa durée, ou l'état de la personne abandonnée : *Cette femme est restée quinze ans* ABANDONNÉE DE *son mari.*

Abandonné de tous, c'est en toi qu'il espère. (C. Del.)

— *Enfant abandonné,* enfant qui se trouve sans secours, loin de ses parents.

— *Animaux abandonnés,* bestiaux laissés sans gardien, sans berger.

— Droit. *Biens abandonnés,* héritage qui n'a plus ni propriétaire ni possesseur.

— Fig. Livré, laissé à : *Je méritais d'être privé de votre secours, et d'être* ABANDONNÉ *à moi-même.* (Fén.) *Dans les premières années de l'éducation, rien ne peut être* ABANDONNÉ *au hasard, rien ne peut être fait ou essayé à l'aventure.* (Dupanl.)

A votre foi mon âme est tout *abandonnée.* (Mol.)

Croyez-vous que votre vie soit ABANDONNÉE *aux vents et aux flots?* (Fén.) *Quels sont les chefs assez scrupuleux pour s'abstenir de toucher aux revenus publics* ABANDONNÉS *à leur discrétion?* (J. J. Rouss.)

— Désert : *En parcourant les tableaux tracés par Racine, on croit errer dans les parcs* ABANDONNÉS *de Versailles.* (Chateaub.) *Je vivais seul à Rome, où je n'entendais d'autre bruit que celui des pierres qui tombaient une à une dans le désert de ses rues* ABANDONNÉES. (Lamart.)

— Fig. et absol. En part. des personnes, Qui n'est arrêté par aucune considération, qui n'a aucune retenue, aucune pudeur : *Il faut que vous passiez pour les plus* ABANDONNÉS *calomniateurs qui furent jamais.* (Pasc.) *En Europe les femmes sont très-*ABANDONNÉES. (Montesq.)

— En ce sens, il se dit aussi des choses morales : *La confiance aveugle et la négligence* ABANDONNÉE *de ce prince fut incompréhensible.* (St-Sim.)

— Prov. *Il faut être abandonné de Dieu et des hommes pour faire une telle chose,* se dit de celui qui prend le parti plus nuisible à ses intérêts, ou de celui qui fait une chose honteuse.

— On dit substantiv. *Un abandonné, Une abandonnée,* un homme, une femme de mauvaises mœurs, qui vit au sein de la débauche :

J'aime fort la beauté qui n'est point profanée,
Et ne veux point brûler pour une *abandonnée.* (Mol.)

ABANDONNEMENT, n. m. (*abandon.*) Action d'abandonner, de délaisser entièrement : *Il a fait un* ABANDONNEMENT *de tous ses biens.* (Acad.)

— État d'une personne entièrement abandonnée : *Dites quels furent dans ce triste* ABANDONNEMENT *les sentiments de son âme.* (Mass.)

— Oubli de soi-même qui fait qu'on se livre, qu'on se sacrifie à quelqu'un sans réserve, ou qu'on se laisse aller sans retenue à ses passions : *L'*ABANDONNEMENT *aux plaisirs. L'*ABANDONNEMENT *aux passions.* (Mass.) *La reine l'aimait jusqu'à la soumission et à l'*ABANDONNEMENT *de toute volonté.* (Volt.) *La tyrannie de Louis XIV et son* ABANDONNEMENT *aux jésuites eurent des suites cruelles.* (St-Sim.)

— Absol. Déréglement excessif : *Vivre dans l'*ABANDONNEMENT. (Acad.) *Il s'agit de réparer une vie entière de corruption et d'*ABANDONNEMENT. (Mass.)

— Fam. Manque de soins et de précaution : *Allons donc, des tables, des cartes! Quel* ABANDONNEMENT *! il n'y a rien de préparé.* (Danc.) || Peu usité.

— Droit. Cession de biens, soit volontaire, soit judiciaire.

— *Contrat d'abandonnement,* contrat par lequel un débiteur cède et abandonne ses biens à ses créanciers, pour qu'ils en opèrent la vente et s'en partagent le produit.

SYN. Abandonnement, renonciation. Ce sont deux actes volontaires par lesquels on abandonne quelque chose. Une première différence entre ces deux mots consiste en ce que l'*abandonnement* porte sur l'objet même qu'on abandonne, et que la *renonciation* affecte plutôt les droits qu'on peut faire valoir. On fait un *abandonnement* de ses biens, de ses revenus ; on fait une *renonciation* de ses droits, de ses prétentions à un héritage.

ABANDONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*a, bandon*; anc. liberté.) Délaisser entièrement, laisser sans secours : *Dieu n'*ABANDONNE *pas ses enfants.* (Acad.) *Dieu permet qu'on nous* ABANDONNE *comme nous* AVONS ABANDONNÉ *les autres.* (Bourdal.)

Ne m'*abandonnez* pas dans l'état où je suis. (Volt.)

*Tous ses amis l'*ABANDONNENT, *et même sa Cléopâtre, pour laquelle il s'était perdu.* (Boss.) *Vous aurez deux défenseurs qui ne vous* ABANDONNERONT *pas.* (C. Del.)

— Particul. Ne plus se mettre en peine de quelqu'un, ne plus en prendre soin : *Ce père* A ABANDONNÉ *son fils.* (Acad.)

— En parl. d'un médecin, Cesser de rendre visite à un malade, ne plus le soigner : *Les médecins* ONT ABANDONNÉ *ce malade.*

— *Abandonner quelqu'un à la nature,* remettre à la nature le soin de sa guérison :

Nature, agis sans moi ; mon art *te l'abandonne.* (C. Del.)

— *Abandonner un animal,* renoncer à le traiter, soit parce que la maladie est incurable, soit parce que le traitement serait trop coûteux.

— Quitter un lieu, s'en éloigner pour toujours ou momentanément : *J'*AI ABANDONNÉ *Ithaque pour chercher mon père.* (Fén.) *La frayeur de la mort ne lui fit pas* ABANDONNER *sa maison.* (Id.) *La pie n'*ABANDONNE *jamais la tige des arbres.* (Buff.) *C'était une règle inviolable des premiers Romains, que quiconque* AVAIT ABANDONNÉ *son poste ou laissé ses armes dans le combat était puni de mort.* (Montesq.)

Avons-nous sans votre ordre abandonné Mycènes? (Rac.)
Christine ABANDONNA *le trône pour les beaux-arts.* (Volt).

— *Abandonner son drapeau,* déserter.

— Laisser échapper, ne plus retenir : *Le père abbé tâcha, par les exhortations les plus tendres et les plus chrétiennes, de me faire* ABANDONNER *ce corps, que je tenais étroitement embrassé.* (M[me] de Tencin.)

— On dit dans un sens analogue, ABANDONNER *les rênes d'un cheval;* ABANDONNER *les étriers.*

— Négativ. S'attacher fortement à : *S'il échappe à quelqu'un de dire : Je m'en vais, il se met à le suivre, et il* NE L'ABANDONNE PAS *qu'il ne l'ait remis jusque dans sa maison.* (La Br.) N'ABANDONNEZ PAS *votre cheval.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parlant des choses : *La mer* A ABANDONNÉ *une partie de cette côte.* (Acad.)

— Fauconn. *Abandonner l'oiseau,* lâcher l'oiseau dans la campagne pour l'égayer ou pour lui rendre la liberté.

— Laisser aller à l'abandon : *Tandis que ses sœurs font silence, immobile, et comme pleine de pensées, elle* ABANDONNE *aux vents des monosyllabes prophétiques.* (Chateaubr.)

— Fig. Se désister de : ABANDONNER *ses prétentions, ses droits.* ABANDONNER *la poursuite d'une affaire.*

— Renoncer à, laisser de côté : ABANDONNER *un projet, un dessein, une entreprise.* N'ABANDONNEZ *pas l'étude de cette science.* (Acad.) *Il est temps d'*ABANDONNER *un trompeur espoir.* (J. J. Rouss.) *De grâce, ne me parlez pas d'un projet qui m'épouvante ; j'y vois mille dangers, et je l'*ABANDONNE. (C. Del.) *Un homme qui veut réussir* ABANDONNE *les choses dont il voit bien qu'il ne saurait rien faire de bon.* (La Font.) *Dès que la vérité est en concurrence avec quelques-unes de nos passions, nous l'*ABANDONNONS. (Mass.)

— Fig. En parl. des qualités physiques ou morales, Manquer, faire défaut : *Mes forces m'*ABANDONNENT. *Sa présence d'esprit l'*ABANDONNA *dans cette circonstance.* (Acad.)

Sa fierté l'*abandonne,* il tremble, il cède, il fuit. (Boil.)

*Mon cœur se trouble, ma confiance m'*ABANDONNE. (Fén.) *Le prince se vit quelque temps abandonné; mais son courage ne l'*ABANDONNA *pas.* (Boss.)

— Dans le même sens : *Le beau temps, qui avait si agréablement accompagné notre voyage, nous* ABANDONNA *sur les confins de la Provence.* (Marm.)

— Fig. Laisser, exposer à la merci de : ABANDONNER *une ville au pillage, à la fureur des soldats.* (Acad.) *J'*ABANDONNAIS *à la cruauté de Protésilas ceux qui parlaient contre lui.* (Fén.) *Dieu* ABANDONNE *les hommes puissants aux traits envenimés de l'envie, de peur qu'ils ne s'abandonnent eux-mêmes à l'ambition et à l'orgueil.* (Bourdal.) *Dieu n'a pas* ABANDONNÉ *ses élus aux caprices du hasard.* (Pasc.) *Il y a de petits défauts que nous* ABANDONNONS *volontiers à la censure.* (La Br.)

C'est à vos seuls remords que je vous abandonne. (Volt.)

— Écriture. *Dieu* ABANDONNE *souvent les méchants à leur sens réprouvé,* il les laisse s'endurcir dans leur péché.

— Fam. *Abandonner une personne à quelqu'un,* lui permettre d'en faire, d'en dire ce qu'il lui plaira ; lui laisser une entière liberté à son égard : *Vous vous plaignez de cet homme : dites-en ce qu'il vous plaira, je* VOUS L'ABANDONNE. (Acad.)

— *Abandonner un ecclésiastique au bras séculier,* le renvoyer au juge laïque afin qu'il soit puni selon les lois.

— Céder une chose à quelqu'un, lui en laisser l'entière disposition : *Je vous* ABANDONNE *les fruits de mon jardin.* (Acad.) *Il* ABANDONNA *les détroits des montagnes à Théodose.* (Fléch.)

Ma vie est peu de chose, et je vous l'*abandonne.* (Volt.)
Il demande ma tête, et je te l'*abandonne.* (Corn.)

— *Je vous abandonne ce point,* je vous l'accorde, je renonce à le soutenir, à m'en prévaloir.

— Jurispr. Faire un abandonnement, un abandon.

— Confier, remettre : *Il* A ABANDONNÉ *le soin de son fils à la conduite d'un sage gouverneur. Les professeurs* ABANDONNENT *tout le soin de la discipline aux maîtres d'étude.* (Dupanl.)

= **S'abandonner,** v. pr. Aller en toute liberté, se laisser aller à l'abandon : *Les chars* S'ABANDONNENT *au milieu des rues, comme dans une lice.* (La Br.) *Au bout de cinq ou six jours, les deux sœurs revinrent ; elles* S'ÉTAIENT ABANDONNÉES *dans les airs, comme si elles eussent voulu se laisser tomber.* (La Font.)

— Avoir des mouvements naturels : *Ne vous roidissez pas,* ABANDONNEZ-VOUS. (Acad.)

— Fig. Avoir de l'abandon, du laisser-aller : *La véritable grandeur est libre, douce, familière ; elle* S'ABANDONNE *quelquefois.* (La Br.) *Fléchier possède bien plus l'art et le mécanisme de l'éloquence qu'il n'en a le génie ; il ne* S'ABANDONNE *jamais.* (Thomas.)

— Se livrer, se laisser aller à quelque chose sans réserve : S'ABANDONNER *à la joie, à la douleur.* S'ABANDONNER *aux vices, aux passions.* (Acad.) *Il s'*ABANDONNA *au sommeil aussitôt qu'il fut couché.* (La Font.) *Mon cœur* S'ABANDONNE *à cette espérance.* (M[me] de Sév.) *Les vertus de l'homme heureux sont agréables et faibles ; les vertus du malheureux sont difficiles et fâcheuses ; l'homme heureux n'a qu'à s'*ABANDONNER *à ses vertus, et il faut que le malheureux se sacrifie aux siennes.* (St-Évrem.)

Le prince aux cris *s'abandonne,*
Et tout son antre en résonne. (La Font.)

*Comment, pendard, c'est toi qui t'*ABANDONNES *à ces coupables extrémités!* (Mol.) *Je m'assis sur le tronc d'une colonne, et là je* M'ABANDONNAI *à une rêverie profonde.* (Voln.) *Paul, étonné des conversations secrètes de M[me] de la Tour et de sa fille, s'*ABANDONNAIT *à une tristesse sombre.* (B. de St-P.)

— En ce sens, suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *Voilà jusqu'où va l'égarement de l'esprit humain, quand on* S'ABANDONNE *à le suivre.* (Bourdal.)

La nature en fureur *s'abandonne* à tout faire. (Corn.)

— En parl. d'une femme, Se prostituer : *Les mauvais exemples d'une mère portent quelquefois une fille à* S'ABANDONNER. (Acad.)

— *S'abandonner à soi-même,* ne suivre que ses propres inspirations, n'écouter que ses passions : *Dieu exerça sur nous sa justice, pour nous* ÊTRE ABANDONNÉS À NOUS-MÊMES. (Bourdal.)

— Se recueillir ; se livrer tout entier à ses réflexions :

Qu'un moment à *moi-même* en paix je *m'abandonne.* (C. D.)

— Se confier entièrement à quelqu'un, se livrer à lui sans réserve : *Pygmalion se défie des gens de bien, et* S'ABANDONNE *à des scélérats.* (Fén.) *Valens* S'ABANDONNA *tellement aux ariens, qu'il opprima les catholiques.* (Fléch.)

Fais ce que tu voudras, je *m'abandonne* à toi. (Rac.)

— *S'abandonner à la Providence,* mettre en Dieu tout son espoir.

— *S'abandonner à la fortune,* laisser aller les choses au hasard.

— Absol. Manquer de force, de courage : *Vous êtes perdu, si vous* VOUS ABANDONNEZ. (Acad.) *Il n'est pas d'une âme forte de* S'ABANDONNER. (Dider.)

— Se négliger dans son maintien, dans sa mise : *Il* S'ABANDONNE *trop.*

— Art vétér. Il se dit d'un animal qui est trop faible pour résister à la douleur d'une opération.

SYN. Abandonner, laisser, délaisser, quitter. *Abandonner* et *laisser* expriment des actes accomplis ou volontairement ou sous l'empire de la force; *délaisser* et *quitter* ne désignent que des actes volontaires. Les navigateurs *abandonnent, laissent* leurs pays, leurs familles; les exilés sont forcés de les *abandonner*, de les *laisser*. On *quitte*, on *délaisse* les choses dont on n'a plus besoin, dont on ne veut plus. Mais *quitter* n'exprime qu'une séparation momentanée, tandis que *délaisser* marque une séparation longue et souvent définitive.

ABANET, n. m. Pron. *a-ba-nè*. — Antiq. Ceinture de lin que portaient les prêtres juifs dans les cérémonies du culte : *L'*ABANET *du grand prêtre était de byssus.* (Compl. de l'Acad.)

ABANGA, n. m. Bot. Espèce de palmier.

ABANNATION, n. f. (*ab, annus*, année, lat.) Anc. jurispr. Exil d'un an.

ABAPTISTE, adj. (ἀ priv. et βαπτίζειν, plonger, gr.) Pron. *a-ba-tist*. — Chir. anc. Espèce de trépan que sa forme conique empêchait d'entrer brusquement dans l'intérieur du crâne.

ABAQUE, n. m. (ἄβαξ, table; gr.) Archit. Partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave. On le nomme aussi *Tailloir*. ‖ L'*abaque* a différentes formes, suivant les différents ordres d'architecture : il est carré dans le toscan, le dorique, l'ionique; il est échancré sur les faces dans le corinthien et le composite.

— Ornement gothique avec un filet ou chapelet. ‖ Plinthe qui est autour de l'échine ou ove. ‖ Moulure en creux qui couronne le piédestal de l'ordre toscan. ‖ Couvercle carré d'une corbeille de fleurs. ‖ Tablette carrée posée sur un corps rond. ‖ Antiq. Tableau qu'on couvrait de poudre, et sur lequel on traçait des lettres, des nombres ou des figures. ‖ Par extens. Table de Pythagore. ‖ Chez les Grecs, Machine à calculer, composée d'un carré long et évidé, au-dessus duquel étaient tendus des fils dans lesquels passaient des boules qui servaient à compter. ‖ Buffet sur lequel on plaçait les vases dont on se servait habituellement dans les repas. ‖ Petite table, sorte de damier ou d'échiquier propre à différents jeux. ‖ Plaque de bronze, de verre ou de toute autre matière, qu'on incrustait dans les lambris des édifices ou des palais. ‖ Min. Sorte d'auge en usage pour le lavage de l'or.

ABARÉMO-TÉMO, n. m. Bot. Espèce d'acacia du Brésil, dont l'écorce amère et astringente est employée en décoction pour laver les ulcères.

ABARNAHAS, n. m. Alchim. Magnésie.

ABARTAMEN, n. m. Alchim. Plomb.

ABARTICULATION, n. f. Pron. *cion*. — Anat. Articulation d'une très-grande mobilité. ‖ Peu usité.

ABAS, n. m. Poids et mesur. Petit poids de Perse qui sert à peser les perles.

ABASOURDI, IE, part. pass. du v. Abasourdir. Suivi d'un complément, il veut la préposition *par*, quand on a en vue l'effet momentané : *On est* ABASOURDI PAR *une nouvelle affligeante et inattendue.* (Laveaux.)

— Il veut la prép. *de*, quand on a en vue le résultat moral : *Il est tout* ABASOURDI DE *cet événement. Il a été* ABASOURDI DE *sa disgrâce, de la perte de son procès.* (Acad.)

— Adjectiv. *Je les ai trouvés l'un et l'autre atterrés,* ABASOURDIS. (J. J. Rouss.)

ABASOURDIR, v. tr. ou act. 2^me^ conj. (*sourd.*) Étourdir; assourdir par un grand bruit : *Ce coup de tonnerre m'*A ABASOURDI. (Acad.)

— Fig. et fam. Jeter dans la stupeur, consterner : *Cette nouvelle l'*A ABASOURDI, *l'a tout* ABASOURDI.

D'une seule menace, il nous *abasourdit*. (Boursault.)

SYN. Abalourdir, abasourdir. Dans le sens moral, le premier exprime un effet prolongé résultant d'une cause persistante ou toujours agissante; le second marque un effet passager et rapide comme la cause qui l'a produit.

ABASOURDISSANT, part. prés. du v. Abasourdir.

ABASOURDISSANT, ANTE, adj. (*abasourdir.*) Qui accable, qui consterne : *Un événement* ABASOURDISSANT. *Une menace* ABASOURDISSANTE.

ABASOURDISSEMENT, n. m. (*abasourdir*). Action d'abasourdir; résultat de cette action.

ABAT, n. m. V. ABAS.

ABATAGE, n. m. V. ABATTAGE.

ABÂTARDI, IE, part. pass. du v. Abâtardir. *Ces animaux sont* ABÂTARDIS. *Tous ces plants sont* ABÂTARDIS.

— Adj. *Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si efféminé, si* ABÂTARDI. (Fén.)

ABÂTARDIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*bâtard.*) Faire dégénérer, altérer, corrompre : *Tous nos soins à bien traiter et nourrir les animaux n'aboutissent qu'à les* ABÂTARDIR. (J. J. Rouss.) *La mauvaise culture* ABÂTARDIRA *ces plantes.* (Acad.)

— Fig. *Une longue servitude* ABÂTARDIT *le courage.* (Acad.)

= **S'abâtardir**, v. pr. Dégénérer de sa nature physique : *Ce plant de vigne s'*ABÂTARDIT *de jour en jour. Cette race s'*ABÂTARDIT. (Acad.)

— Fig. *Les plus heureux talents s'*ABÂTARDISSENT *dans l'oisiveté.* (Acad.)

ABÂTARDISSANT, part. pr. du v. Abâtardir.

— Le *Dictionnaire national* a omis ce mot; il aurait pu cependant l'indiquer comme *adjectif*; car ces phrases : *Une politique* ABÂTARDISSANTE; *Des principes* ABÂTARDISSANTS, sont aussi françaises au moins que *Une politique* ABRUTISSANTE.

ABÂTARDISSEMENT, n. m. (*bâtard.*) Dégénérescence, altération du naturel ou du type primitif dans les espèces ou les races : *L'*ABÂTARDISSEMENT *d'un plant de vigne, d'une race d'animaux.* (Acad.) *Il me semble voir dans le singe un animal à beaucoup d'égards conformé comme l'homme, dont il retient avec altération et par une sorte d'*ABÂTARDISSEMENT *les principaux traits.* (G. St.-Hil.)

— Fig. *L'*ABÂTARDISSEMENT *des esprits.* (Acad.) *Cet* ABÂTARDISSEMENT *de la nation contribua sans doute à diminuer les obstacles que devait rencontrer la révolution.* (Chateaubr.)

ABAT-CHAUVÉE, n. f. (*abattre* et *chauvée*, laine grossière.) Comm. Laine de qualité inférieure. ‖ Peu usité. — Au pl. Des *abat-chauvée*.

ABATÉE, n. f. V. ABATTÉE.

ABATELLEMENT, n. m. Jurispr. consul. Dans les échelles du Levant, Sentence du consul de France, portant interdiction de tout commerce avec ceux des nationaux qui désavouent leurs marchés, et qui refusent de payer leurs dettes.

ABAT-FAIM, n. m. (qui *abat* la *faim*.) Fam. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour calmer, apaiser, *abattre* la première faim. — Au pl. Des *abat-faim*.

ABAT-FOIN, n. m. (qui *abat*, rabat le *foin*.) Agricul. Ouverture par laquelle on fait tomber le fourrage du grenier dans l'étable ou dans l'écurie. ‖ Au pl. Des *abat-foin*.

ABATIS, n. m. V. ABATTIS.

ABAT-JOUR, n. m. (qui *abat*, rabat le *jour*.) Archit. Fenêtre dont l'appui, disposé en talus, dirige le jour de haut en bas dans une direction à peu près verticale.

— Par extens. Tout appareil destiné à diriger la lumière sur un point.

— Par analog. Réflecteur adapté à un appareil d'éclairage, à une lampe. — Au plur. Des *abat-jour*.

ABATTAGE, n. m. (*abattre, abattant.*) Pron. *a-ba-taj*. — Action d'abattre les bois qui sont sur pied : *Il importe de procéder à l'*ABATTAGE *par un temps froid et sec.* (D'Orbigny.)

— Ce qu'il en coûte pour abattre les bois : *L'*ABATTAGE *est à la charge de l'acheteur, à moins de convention contraire.*

— Mar. Action d'abattre un navire, de le coucher sur le côté, pour y faire les réparations nécessaires.

— Art vétér. Action de renverser, de contenir, de fixer les grands animaux domestiques sur le lit de paille où ils doivent subir quelque opération.

— Action de mettre à mort les animaux qui doivent servir à la nourriture de l'homme, ou de détruire ceux qui sont errants, nuisibles, malades.

— L'*abattage* s'exécute ou par assommement ou par effusion de sang. Il peut être ordonné par l'autorité dans le cas de maladie contagieuse. A l'approche des grandes chaleurs, la police ordonne quelquefois un *abattage* général des chiens errants.

ABATTANT, part. prés. du v. Abattre :

Là les vautours et les corbeaux,
Abattant leurs noires volées,
Couvrent seuls les sombres créneaux. (Lamart.)

ABATTANT, n. m. (*abattre.*) Dessus de table qui s'abat à volonté. ‖ Anc. Châssis mobile d'une devanture de boutique, lequel s'ouvrait de bas en haut et s'attachait au plancher. ‖ Partie mobile d'un comptoir ménageant un passage. ‖ Arts et mét. Partie d'un métier à bas, dont l'extrémité s'ajuste dans les charnières des épaulières.

ABATTÉE, n. f. (*bas.*) Mar. Mouvement horizontal de rotation que le vent, les lames ou les courants impriment à un vaisseau sur lui-même, lorsqu'il n'est animé d'aucune vitesse progressive. Pendant que ce mouvement de rotation a lieu, on dit que le bâtiment fait son *abattée*. Si un vaisseau en appareillage ou sur le point de partir vient à présenter sa proue directement au vent, il est obligé de faire une *abattée* à droite ou à gauche, pour que le vent puisse frapper dans ses voiles et le faire avancer.

ABATTEMENT, n. m. (*bas.*) On écrivait anc. *abatement*. — Diminution notable des forces physiques : *L'*ABATTEMENT *des forces est un des caractères de cette maladie.* (Acad.) *Le jeûne fait sur votre corps des impressions de langueur et d'*ABATTEMENT. (Mass.) *Les cris que poussent les enfants que leurs nourrices abandonnent, les mettent dans un état de fatigue et d'*ABATTEMENT *qui dérange leur tempérament, et qui peut même influer sur le caractère.* (Buff.)

— L'*abattement extrême* prend en médecine le nom de *Prostration*. ‖ V. ce mot.

— Moral. Diminution considérable des forces de l'âme : *Les maladies qui ruinent le corps jettent l'âme dans l'*ABATTEMENT. (Nicole.) *Ne cherchez pas à me tirer de l'*ABATTEMENT *où je suis tombé.* (J. J. Rouss.) *Je le trouvai dans des transes et dans un* ABATTEMENT *incroyables.* (St-Sim.) *Heureuse l'âme chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, s'attrister sans* ABATTEMENT ! (Fléch.)

Dégoût de tous les biens, *abattement* moral,
Voilà ce que l'ennui provoque en général. (C. Delav.)

— Découragement, état d'anxiété extrême : *Au milieu de la tristesse et de l'*ABATTEMENT *de la cour, la sérénité seule de son auguste front rassurait les frayeurs publiques.* (Mass.) *Jamais Alexandre n'était si résolu que dans l'*ABATTEMENT *des troupes.* (St-Évrem.) *Tous ses discours, toutes ses actions faisaient paraître de l'*ABATTEMENT. (La Rochef.)

La colère est superbe, et veut des mots altiers;
L'*abattement* s'exprime en des termes moins fiers. (Boil.)

— Tristesse profonde : *Il voit des sentinelles, la pique renversée, exprimant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'*ABATTEMENT *de leur visage.* (Chateaubr.)

— Souvent le complément qui le suit détermine le sens d'une façon particulière : *Un homme véritablement courageux ne peut être ni esclave ni tyran; il est également à l'abri de l'ivresse de la prospérité et de l'*ABATTEMENT *du malheur.* (Ségur.)

SYN. Abattement, accablement, découragement. Ces mots expriment diverses situations de l'âme qui faiblit dans le malheur ou dans la peine. Leurs différences constituent une sorte de gradation. *Abattement* se dit d'une langueur momentanée de l'âme, à la vue ou au premier sentiment d'un mal qui arrive; *accablement* exprime l'abattement prolongé de l'état de l'âme qui succombe sous le poids de ses peines; *découragement* se dit de l'état dans lequel l'âme, devenue incapable d'aucun effort, s'abandonne au malheur sans conserver même la volonté d'y résister.

ABATTEUR, n. m. (*abattre, abattant.*) Celui qui abat : *Ce bûcheron est un grand* ABATTEUR *de bois.* (Acad.)

— *Un grand abatteur de quilles*, un homme très-adroit au jeu de quilles. ‖ Fig. et fam. Un homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires; et plus souvent, par ironie, Un homme qui se vante de prouesses qu'il n'a point faites : *Quel* ABATTEUR DE QUILLES !

— Fig. et fam. *Un rude abatteur d'ouvrage, un grand abatteur de besogne*, un homme qui fait beaucoup d'ouvrage, de besogne : *C'était un bon garçon et un rude* ABATTEUR D'OUVRAGE, *au dire de tous ses compagnons.* (G. Sand.)

ABATTIS, n. m. (*bas.*) Amas de choses abattues, brisées, démolies : *Cette rue est bouchée par un* ABATTIS *de maisons.* (Acad.)

— Guerre. Espèce de barricade ou de retranchement qu'on fait à la hâte avec des arbres renversés ou des branches d'arbres, pour empêcher l'ennemi d'avancer : *Les ennemis embarrassèrent les chemins par de grands* ABATTIS *d'arbres.* (Acad.) *Il se fortifiait chaque jour par des* ABATTIS *de bois, et s'entourait de ses chariots comme d'un rempart.* (Mérim.)

— Forêts. Coupe faite dans un bois ou dans une forêt, soit pour opérer un défrichement, soit pour se procurer des bois de construction ou de chauffage. ‖ Frais que cette coupe nécessite.

— Carrièr. Masse de pierre, que le carrier détache avant de la débiter.

— Chasse. *Faire un abattis, un grand abattis de gibier*, tuer beaucoup de gibier.

— Petit chemin que se font les jeunes loups en allant et venant au lieu où ils sont nourris.

— Art cul. Les pattes, la tête, le cou, les ailerons, et le gésier d'une volaille : *Un* ABATTIS *d'oie. Servir les* ABATTIS.

— Peau, graisse et tripes des bêtes tuées par le boucher.

ABATTOIR, n. m. (*abattre.*) Bâtiment où l'on abat les animaux destinés à la consommation et à l'approvisionnement d'une ville : *Les* ABATTOIRS *de Paris sont situés près des barrières.* (Acad.) *C'est moins*

sous les rapports de santé et de sûreté publiques que nous devons considérer les ABATTOIRS, *que comme un moyen facile de recueillir diverses substances animales pour les employer dans les arts.* (Francœur.)

ABATTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*bas.*) (*J'abats, tu abats, il abat, nous abattons, vous abattez, ils abattent; j'abattais, nous abattions; j'abattis, nous abattîmes; j'abattrai, nous abattrons; j'abattrais, nous abattrions; abats, abattons, abattez; que j'abatte, que nous abattions; que j'abattisse, que nous abattissions; abattant; abattu, abattue.*) Mettre à bas, jeter par terre, faire tomber, renverser, démolir : ABATTRE *des maisons, des arbres.* ABATTRE *des quilles.* ABATTRE *la poussière. On les contraignait d'*ABATTRE *et de voiturer gratis les bois nécessaires.* (Cuv.) *S'il se trouve sur le bord de la rivière un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, les castors commencent par l'*ABATTRE. (Buff.)

Que te restera-t-il pour ressource dernière,
Si ces damnés païens *abattent* ma bannière? (C. Delav.)

Nous AVONS ABATTU *les bois de la maison de campagne, sous prétexte d'avoir de la vue.* (Regn.) *Le jacobin cessa de l'exhorter à vivre, et l'abandonna au bourreau, qui lui* ABATTIT *la tête* (Le Sage.)

— Poétiq. Renverser, accabler, écraser : *Trois fois je l'*ABATTIS, *trois fois il se releva.* (Fén.)

Je lutte contre Dieu, dont l'esprit me tourmente;
Oui, c'est Dieu, je m'épuise en efforts impuissants,
Dieu qui m'*abat* sous lui..... (C. Delav.)

— Prov. *Petite pluie abat grand vent*, une pluie légère suffit pour apaiser un vent violent; et fig. Peu de chose suffit pour apaiser une violente querelle.

— Jeu de cartes. *Abattre son jeu*, ou absol. *Abattre*, étaler ses cartes sur la table, les montrer.

— Jeu de trictrac. *Abattre du bois*, avancer les dames pour caser plus aisément. || Jeu de quilles, Faire tomber un certain nombre de quilles.

— Fig. *Abattre du bois.* Faire beaucoup de besogne en peu de temps. || On dit aussi *Abattre de la besogne.*

— Mar. *Abattre un navire*, ou absol. *Abattre*, incliner un navire d'un côté ou de l'autre, pour mettre à l'air la partie de sa carène qu'on veut visiter, nettoyer ou réparer. || Faire une abattée. || V. ce mot.

— Chapell. *Abattre un chapeau*, aplatir les bords et le dessus de la forme d'un chapeau. || Tann. *Abattre les peaux*, les pénétrer d'eau.

— Art vétér. *Abattre un cheval*, le renverser par terre, pour lui faire subir une opération grave. Dans le même sens, *Abattre un bœuf, une vache.*

— *Abattre du pied, abattre de la corne*, raccourcir la corne du pied du cheval. || *Abattre les cornes*, raccourcir les cornes aux béliers, aux vaches ou aux bœufs. || *Abattre les onglons*, rogner cette partie du pied dans les ruminants.

— Écon. domest. *Abattre l'eau*, faire tomber, avec une lame de couteau ou quelque autre instrument semblable, la sueur dont un cheval est couvert après une course ou un travail pénible.

— Chir. *Abattre la cataracte*, faire l'opération de la cataracte par abaissement.

— Boucher. Assommer : ABATTRE *un bœuf*; et absol. *On n'abat pas à Paris ailleurs qu'aux abattoirs.*

— Par anal. Tuer : *Pour mettre plus d'exactitude dans ses observations; il élevait des poulains et des ânes qu'il faisait* ABATTRE *au moment convenable.* (Cuv.) *La manière d'*ABATTRE *les oiseaux-mouches est de les tirer avec du sable ou à la sarbacane.* (Buff.) *Le penchant de l'homme le porte à s'approprier le poisson qu'il a pêché ou l'oiseau qu'il* A ABATTU. (Thiers.)

— Fig. est poétiq. il se dit des personnes :

Qu'au fort de la bataille à mes yeux il se montre,
Que pour avoir le mien il m'apporte son sang,
Je ne refuse pas de l'*abattre* en passant. (C. Delav.)

— Fig. Diminuer, abaisser, affaiblir ou détruire complétement les forces physiques ou morales : *Cette maladie* A *bien* ABATTU *ses forces.* (Acad.) *Un jeûne seul vous* ABAT *et vous rebute.* (Mass.) *Un obstacle vous* ABAT; *moi, il m'excite, il me réveille, il met en jeu tous les ressorts de mon intelligence.* (C. Del.)

Lâches, où fuyez-vous? quelle peur vous *abat?* (Boil.)

Ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, N'ONT ABATTU *son courage.* (Boss.) *Tant de tristesse* ABATTAIT *son esprit et ses sens.* (Fén.) *L'adversité, qui* ABAT *les cœurs faibles, grandit les âmes fortes.* (Ségur.)

— Absol. *Rien n'*ABAT *comme une souffrance continuelle.* (Acad.) *L'orgueil entête, la timidité* ABAT. (Boursault.)

— Particul. Renverser, détruire : ABATTRE *un empire;* ABATTRE *un tyran. Vous avez relevé les protestants et* ABATTU *les catholiques en Allemagne.* (Fén.) *Nul ne peut* ABATTRE *ce que Dieu élève, nul ne peut relever ce que Dieu* ABAT. (Boss.) ABATTRE *un homme puissant était un plaisir pour la démocratie athénienne.* (Mérim.)

Qu'il revienne à la charge, et je parle, j'*abats*,
J'écrase de sa loi le dernier paragraphe. (C. Delav.)

— Absol. *Pour changer les nations, il ne suffit point d'*ABATTRE, *il faut reconstruire.* (Thomas.)

La violence *abat*, la douceur établit. (C. Delav.)

= **S'abattre,** v. pr. Être mis à bas, être renversé; tomber : *La violence du choc fut telle que l'arbre, que le mât* S'ABATTIT. (Acad.) *Le comble* S'EST ABATTU *sur les murailles, et les murailles sur les fondements.* (Boss.)

— En parl. d'un cheval; Tomber : *Les chevaux faibles du devant sont sujets à* S'ABATTRE. *Hippomaque pressant trop ses chevaux, le plus vigoureux* S'ABATTIT. (Fén.)

— Fondre avec rapidité sur quelque chose : *L'épervier* S'ABATTIT *sur sa proie.* (Acad.) *Il aperçut deux corneilles, qui* S'ABATTIRENT *sur l'arbre le plus haut.* (La Font.) *La bécasse* S'ABAT *avec tant de promptitude, qu'elle semble tomber comme une masse abandonnée à toute sa pesanteur.* (Buff.)

— Dans le même sens : *Un orage terrible va* S'ABATTRE *sur nous.* (Acad.) *La mort* S'ABATTIT *sur cette maison.* (Viennet.)

— Particul. S'apaiser, se calmer, cesser : *Le vent* S'ABAT. (Acad.)

— Fig. Perdre ses forces physiques ou morales. *Perdre le repos, la raison,* S'ABATTRE, *se désoler.* (Mass.)

Tu crois donc triompher lorsque ton cœur *s'abat?* (Corn.)

— *Se laisser abattre*, se décourager, perdre toute énergie : *Le sénat romain ne* SE LAISSAIT *jamais* ABATTRE. (Boss.) *Pourquoi nous* LAISSONS-NOUS *si aisément* ABATTRE *par la crainte?* (Bourdal.)

— Suivi de la prép. *à*, Être sans force contre, ne savoir point résister à : *Pourquoi vous* LAISSEZ-VOUS ABATTRE AUX *rigueurs de la fortune?* (Fén.) *Ne vous* LAISSEZ *pas* ABATTRE À *la tristesse.* (Pasc.) *Ésope lui recommanda de ne point* SE LAISSER ABATTRE AU *malheur.* (La Font.)

— Sens récipr. Se renverser mutuellement : *Ces deux puissances sont ennemies, elles font leurs efforts pour* S'ABATTRE *l'une l'autre.* (Acad.)

SYN. Abattre, renverser. *Abattre*, c'est proprement jeter à bas : il est opposé à Élever; *renverser*, c'est jeter ou coucher sur le côté : il est opposé à Dresser. Les sapeurs *abattent* un mur, les bûcherons *abattent* les futaies, un cheval *renverse* son cavalier, l'ouragan *renverse* les blés. On *abat* ce qui est élevé; on *renverse* ce qui est droit.

ABATTU, UE, part. pass. du v. Abattre. Il s'emploie adjectiv. Renversé, jeté à bas : *Les bois* ABATTUS *font place aux champs, aux pâturages.* (Boss.) *Tout tombe, tout est* ABATTU *par la main de Dieu.* (Id.)

L'Espagne pleurera ses châteaux *abattus.* (Malh.)

Le chevalier qui avait fait franchir la barrière à son cheval fut ABATTU *et blessé à mort.* (Barante.)

Il faut que je le voie à mes pieds *abattu.* (C. Delav.)

Les temples profanes sont détruits, les chaires de séduction sont ABATTUES. (Mass.)

Que d'hommes terrassés!
Que de chiens *abattus*, mourants, morts et blessés!
(La Font.)

Agathon, dans Paris, court à bride *abattue.* (Regn.)

— Fig. En parl. des forces physiques ou morales; Extrêmement affaibli, ou détruit complétement, anéanti : *Les forces du malade sont* ABATTUES.

Lui seul nourrit un corps par le jeûne *abattu.* (L. Rac.)

L'orgueil de Nabuchodonosor, quoique ABATTU *par la main de Dieu, ne laisse pas de revivre dans ses successeurs.* (Boss.) *Le courage des troupes est* ABATTU *par la douleur et ranimé par la vengeance.* (Fléch.)

— Fig. En parl. des personnes; Vaincu, soumis, humilié, abaissé :

L'Anglais par lui fut *abattu.* (Fontanes.)
Le faible est soulagé, l'orgueilleux *abattu.* (J. B. Rouss.)

— Fig. Fatigué ou découragé; accablé par la souffrance physique ou morale : *Quand je vois mon semblable languissant,* ABATTU, *je lui tends la main.* (Marm.) *Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, je me sens* ABATTU, *et je veux rentrer de bonne heure chez moi.* (Id.) *Vous n'avez été ni éblouie par la gloire, ni* ABATTUE *par l'adversité.* Fléch.)

Ah! cet accent si vrai, qui m'éclaire et me tue,
Anéantit l'espoir dans mon âme *abattue.* (C. Delav.)

— Qui exprime l'abattement : *Il avait les yeux* ABATTUS, *le teint plombé, le visage défait.* (Marm.) *Il se calma sur-le-champ, son expression devint soumise, humble et* ABATTUE. (Barante.)

ABATTUE, n. f. (*abattre.*) Archit. V. *Retombée.* || Salines. Travail d'une chaudière remplie d'eau salée, depuis le moment où on la met au feu jusqu'à celui où on la fait reposer.

ABATTURE, n. f. (*abattre.*) Forêts. Action d'abattre les glands. || Véner. n. f. pl. Foulures du cerf dans les broussailles; traces faites par les bêtes fauves.

ABAT-VENT, n. m. Archit. (qui *abat*, rabat le *vent.*) Assemblage de petits auvents inclinés et parallèles, qui garantit du vent et de la pluie les ouvertures d'une maison, d'un clocher, sans empêcher la circulation de l'air. Les *abat-vent* des clochers et des beffrois servent non-seulement à garantir les cloches et la charpente de l'humidité, mais encore à rabattre le son des cloches : *Les persiennes sont des espèces d'*ABAT-VENT.

— Jardin. Paillasson qui sert à garantir les plantes du vent et du froid.

— Sucr. Appentis qui couvre les fourneaux des ateliers.

ABAT-VOIX, n. m. (qui *abat*, rabat la *voix.*) Espèce de dais placé au-dessus des chaires à prêcher, pour rabattre la voix du prédicateur vers l'auditoire. || Au pl. Des *abat-voix.*

ABAYANCE, n. f. (*abayer*, anc. aboyer.) Jurispr. anc. État d'une terre dont personne n'avait la propriété ou la possession, et qui se trouvait en dépôt entre les mains du roi. Un bien était dit *être en abayance*, lorsque ceux qui y prétendaient, et qui ne pouvaient en obtenir la jouissance, étaient, en quelque sorte, réduits à *abayer* ou *aboyer.*

ABAYER, v. intr. ou neut. V. ABOYER.

ABBACOMITAT, n. m, Qualité d'abbacomite.

ABBACOMITE, n. m. (*abbas*, abbé; *comes, comitis*, comte; lat.) Seigneur laïque qui possédait une abbaye en commende : *Il y eut beaucoup d'*ABBACOMITES, *sous Charlemagne, et jusque sous les rois de la troisième race.* (Compl. de l'Acad.)

— Abbé qui avait le titre de comte.

ABBATIAL, ALE, adj. (*abbas, abbatis*, abbé; lat.) Pron. *a-ba-cial.* — Qui appartient à l'abbé, à l'abbesse ou à l'abbaye : *Palais* ABBATIAL. *Droits* ABBATIAUX. *Maison, fonction* ABBATIALE. *Si l'on eût réprimé dès le commencement ces coupables excès de l'esprit anarchique... ah! que tout irait bien! Vous auriez part encore à la mense* ABBATIALE *et au revenu des pauvres.* (P. L. Cour.)

— ABBATIAL, n. m. Abbaye : *L'antique* ABBATIAL *n'était éclairé que d'une lampe.* (Chateaubr.)

— ABBATIALE, n. f. Demeure, habitation de l'abbé : *L'*ABBATIALE *était devenue le réduit de ces scènes nocturnes.* (Diderot.)

ABBAYE, n. f. (*abbas*, abbé; lat.) Pron. *a-bèi.* — Communauté religieuse gouvernée par un abbé ou une abbesse : ABBAYE *de l'ordre de Saint-Benoît, de Cîteaux.* (Acad.)

— *Abbaye en règle*, celle à laquelle on ne peut nommer qu'un religieux. || *Abbaye en commende*, celle où l'on peut nommer un ecclésiastique séculier.

— Prov. et fig. *Pour un moine l'abbaye ne faut pas, ne manque pas*, une personne de moins ne fait pas manquer une affaire.

— Bénéfice attaché au titre d'abbé : *Posséder une* ABBAYE. *Le roi lui donna une* ABBAYE. *Il était doté de revenus ecclésiastiques et d'*ABBAYES *qui élevaient sa fortune au niveau des fortunes royales.* (Lamart.)

— Les bâtiments de la communauté : *Une* ABBAYE *bien bâtie.* (Acad.)

ABBÉ, n. m. (*abbas*; gr. et lat., dérivé de *abba*, père; syr.) Pron. *a-bé.* — Celui qui possède une abbaye : *Ni les* ABBÉS *ni les moines ne furent prêtres dans les premiers siècles.* (Volt.) || Supérieur d'un monastère : *Chaque société de moines élit son père, son* ABBÉ. (Volt.) *Je veux être* ABBÉ. *Simple moine, je parlerai;* ABBÉ, *je jure de me taire.* (C. Delav.)

— Prov. et fig. *Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé*, s'il n'est point là à l'heure du dîner, nous dînerons sans lui.

— Prov. et fig. *Pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé*, l'absence d'une personne ne fait point manquer une délibération, une partie de plaisir.

— Prov. et fig. *Le moine répond comme l'abbé chante*, l'inférieur imite ordinairement son supérieur.

— *Jouer à l'abbé*, jouer à une sorte de jeu où l'on est tenu de faire tout ce que fait celui qu'on a choisi pour diriger le jeu, et auquel on donne le nom d'Abbé.

— Par extens. Tout homme revêtu de l'habit ecclésiastique : *Un jeune* ABBÉ. *Un petit* ABBÉ.

Entends ce jeune abbé, sophiste bel esprit;
Monsieur fait le procès au Dieu qui le nourrit. (Gilbert.)

ABBESSE, n. f. (*abbé.*) Supérieure d'un monastère de filles qui a droit de porter la crosse : *Nommer*

une ABBESSE. *Nous vîmes entrer majestueusement l'*ABBESSE *à cheveux gris, armée de sa crosse.* (De Broglie.) *L'*ABBESSE *était dame de vingt-quatre villes et de cinquante-quatre villages.* (V. Hugo.)

— Pop. par antiphrase. Femme qui tient une maison de prostitution.

ABC, n. m. Pron. *a-bé-cé.* — Mot formé de la réunion des trois premières lettres de l'alphabet. — Petit livre dans lequel les lettres de l'alphabet sont combinées de différentes manières, pour que les enfants puissent facilement apprendre à lire : *Acheter un* ABC *pour un enfant.*

— Par extens. Alphabet : *Les marchands de Tyr enseignèrent leur* ABC *aux Grecs.* (Volt.)

— Fig. et familier. Les éléments d'un art, d'une science; le commencement d'une affaire.

— *N'en être qu'à l'*ABC *d'une science, d'un art,* n'en avoir que les premières notions.

L'enchanteresse Nérie
Fleurissait lors ; et Circé,
Auprès d'elle, en diablerie
N'eût été qu'à l'*abc.* (La Font.)

— *Remettre quelqu'un à l'*ABC, le remettre aux premiers principes d'une science, d'un art.

C'était à soixante ans me mettre à l'*abc.* (Regn.)

— Prov. et fig. *Renvoyer quelqu'un à l'*ABC, le traiter d'ignorant.

ABCD, n. m. V. ABC; même sign.

ABCÉDANT, part. pr. du v. Abcéder.

ABCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Abcéder. Il s'emploie adjectivement : *Une tumeur* ABCÉDÉE.

ABCÉDER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (autrefois *abscéder*, du lat. *abscedere*, s'en aller, partir; rac. *abs*, hors, au loin, et *cedere*, aller.) — Il change l'*é* fermé du radical *abcéd* en *è* ouvert, mais seulement avant les terminaisons *e, es, ent*; dans tous les autres cas, le radical conserve l'*é* fermé. — Chir. Se terminer par abcès : *Si la tumeur n'*ABCÈDE *pas, on l'ouvrira. Cette tumeur* ABCÉDERA. (Acad.)

= **S'abcéder**, v. pr. Se terminer en abcès : *Les avant-cœur non charbonneux consistent, au début, dans une infiltration chaude du tissu cellulaire, qui se résout, ou s'enflamme, ou s'*ABCÈDE. (Dict. des Sc. méd.)

ABCÈS, n. m. (*abcessus*; lat. m. sign.) Pathol. Tumeur formée par un amas de pus dans une cavité accidentelle, et produite aux dépens d'un tissu par une inflammation aiguë ou chronique; elle est circonscrite et se distingue par là des fusées et des épanchements purulents : ABCÈS *chaud ou aigu.* ABCÈS *froid ou chronique.* ABCÈS *phlegmoneux. Les* ABCÈS *sont toujours le résultat d'une inflammation.* (Bérard.) *Le pus est tantôt disséminé dans le tissu des organes, tantôt réuni en un seul ou en plusieurs foyers qu'on nomme* ABCÈS. (Chomel.) *Deux jours après, l'*ABCÈS *perça de lui-même.* (Volt.)

SYN. Abcès, apostème, apostume, dépôt. L'*abcès* est une tumeur formée par un amas de pus dans un espace accidentel; l'*apostème* ne diffère de l'*abcès* que par son étymologie grecque, à laquelle il doit d'être préféré par les savants; l'*apostume* est le nom vulgaire donné à l'*apostème*; le *dépôt* est un amas d'humeurs qui se fait dans quelque partie du corps, à la suite d'un coup, d'une fracture.

ABCISSE, n. f. V. ABSCISSE.

ABDAL ou **ABDALLAH**, n. m. (*Serviteur de Dieu*; ar.) Religieux solitaire, chez les Persans; les Turcs l'appellent Derviche.

ABDELAVI, n. m. Botan. Melon d'Égypte, dont la chair est sucrée et rafraîchissante.

ABDEST, n. m. Purification des Orientaux qui consiste à se laver les pieds et la tête avant les cérémonies religieuses. ‖ Eau qui sert à cette purification.

ABDICATAIRE, adj. des 2 g. (*abdiquer.*) Néol. Qui a fait abdication : *Chateaubriand avait cru devoir rendre visite aux personnes notables de Rome, et, distinguant parmi elles le roi* ABDICATAIRE *de Sardaigne, il alla sans hésiter présenter à la Majesté déchue l'hommage de son respect.* (Ancelot.)

— M. Ancelot reproduit ici une expression employée par Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*; nous ne croyons pas, malgré cette double autorité, qu'on puisse donner à ce mot le sens actif : la finale a une valeur passive que confirment presque toutes les analogies.

ABDICATION, n. f. (*abdicatio*, lat.; m. sign.) Acte volontaire par lequel un prince renonce à l'autorité et à la dignité souveraines. Il se dit de celui qui abdique, et de la chose abdiquée : L'ABDICATION *d'un prince.* L'ABDICATION *d'une couronne, d'un empire. Guillaume, après avoir sagement gouverné ses États, s'en démit par une* ABDICATION *volontaire.* (Fléch.) *L'abandon des suprêmes magistratures se nomme* ABDICATION *lorsqu'il est volontaire.* (Pagès.)

— L'*abdication* est toujours, par elle-même, un acte libre; mais en tenant compte des faits, on distingue l'*abdication volontaire*, comme celle de Charles-Quint, et l'*abdication forcée*, comme celle de Stanislas-Auguste.

— Anc. jurispr. Acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait dans sa succession : L'ABDICATION *était une exhérédation prononcée pendant la vie, et susceptible de révocation.* (Acad.)

— Acte par lequel un homme renonçait à sa liberté.

— Abandonnement des biens.

— *Abdication de patrie*, acte par lequel un homme renonce à sa patrie et en choisit une autre.

SYN. Abdication, démission, désistement. L'idée commune à ces trois mots, pris dans le sens le plus général, est celle de renonciation; mais elle est politique dans l'*abdication*, administrative dans la *démission*, judiciaire dans le *désistement*. L'*abdication* s'entend du pouvoir suprême ou d'une très-haute dignité; la *démission*, de tout emploi indistinctement, depuis la charge la plus éminente jusqu'à la place la plus modeste; le *désistement*, d'un droit, d'une prétention, d'une poursuite.

ABDIQUANT, part. prés. du v. Abdiquer.

ABDIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Abdiquer.

ABDIQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*abdicare*, renoncer; lat.) Prononc. *ab-di-kè.* — Renoncer volontairement au souverain pouvoir, ou à quelque grande dignité. Il se dit propr. de ceux qui résignent l'autorité suprême : ABDIQUER *la couronne, la royauté, l'empire.* ABDIQUER *la dictature, le consulat. Stanislas hasarda, pour* ABDIQUER *un trône, plus qu'il n'avait fait pour s'en emparer.* (Volt.)

— Par extens. Renoncer à un haut emploi, à une charge, ou à une place éminente. *Les généraux d'ordres, qui ont une souveraineté spirituelle sur ceux de leur obédience,* ABDIQUENT *quelquefois leur dignité.*

J'abdique pour jamais le rang de sénateur. (Créb.)

*L'Église ne permet pas d'*ABDIQUER *le cardinalat.*

— Absol. : *Sylla, Dioclétien, Charles-Quint, Christine de Suède, le pape Célestin V,* ONT ABDIQUÉ.

— Anc. jurispr. *Abdiquer un fils*, le déshériter, le priver de ses droits à la succession paternelle.

— *Abdiquer sa patrie*, y renoncer et en choisir une autre.

— Moral. Renoncer à des passions, à des sentiments, à des prétentions, à des espérances : *Ils* ABDIQUAIENT *aux autels les passions du monde.* (Chateaubr.)

— Absol. *De toutes les tyrannies, la plus odieuse est celle qui ôte perpétuellement à l'âme le mérite de ses actions et de ses pensées : on* ABDIQUE *sans avoir régné.* (H. de Balzac.)

= **S'abdiquer**, v. pr. Renoncer à son rang, à ses droits, à ses priviléges : *Le gouvernement* S'ABDIQUERAIT *lui-même, s'il abandonnait sa position de gouvernement.* (Molé.) *Le clergé et l'aristocratie venaient alors* S'ABDIQUER *entre les mains du peuple.* (Lamart.)

— Renoncer à sa dignité personnelle : *Le pays se trouvera-t-il bien, dans l'avenir, des dandys, des lions, et de toutes ces sociétés élégantes et corrompues de jeunes gens qui* S'ABDIQUENT *eux-mêmes?* (Dupanl.)

ABDOMEN, n. m. (*abdo*, je cache, *omentum*, coiffe qui enveloppe les intestins; lat.) Prononc. *ab-do-menn.* — Partie du tronc qui chez l'homme et les mammifères renferme dans sa cavité, appelée ventre, les principaux organes de la digestion, ceux de la sécrétion et une partie des organes de la génération : *L'*ABDOMEN *est tapissé intérieurement d'une membrane nommée péritoine.* (Cuv.) *L'*ABDOMEN *est la première partie qui se forme dans le fœtus.* (G. St-Hil.)

— Chez les autres animaux, Partie du corps qui contient les principaux organes de la digestion, et qui s'étend jusqu'à l'extrémité du canal digestif.

— Dans les insectes, Partie postérieure du corps. C'est par l'extrémité antérieure que l'*abdomen* est uni à la poitrine. Quand cette articulation a lieu sans étranglement remarquable, on dit que l'*abdomen* est *sessile*; quand, au contraire, le rétrécissement est bien marqué, l'*abdomen* est appelé *pétiolé* ou *pédiculé*.

ABDOMINAL, ALE, adj. (*abdomen.*) Qui a rapport à l'abdomen; qui en fait partie : *Organe* ABDOMINAL. ‖ *Viscères* ABDOMINAUX, les organes renfermés dans l'abdomen : *C'est dans l'âge mûr que se développent la plupart des affections organiques des* VISCÈRES ABDOMINAUX. (Chomel.) ‖ *Membres* ABDOMINAUX, les membres inférieurs, chez l'homme; les membres postérieurs, dans les quadrupèdes.

ABDOMINAUX, n. m. pl. Zool. Ordre de poissons de la classe des Malacoptérygiens, dont les nageoires ventrales sont placées sous l'abdomen, en arrière des pectorales.

— Insectes coléoptères qui se distinguent par la prédominance de l'abdomen.

ABDOMINOSCOPIE, n. f. (*abdo*, cacher; *omentum*, coiffe des intestins; lat.; et σκοπέω, examiner; gr.) Méd. Exploration de l'abdomen.

ABDOMINOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'abdominoscopie.

ABDUCTEUR, adj. et n. m. (*abducere, abductum*, conduire d'un point à un autre; lat.) Anat. Il se dit de tout muscle qui produit le mouvement d'abduction.

ABDUCTION, n. f. (*abductio*; lat.) Anat. Mouvement musculaire, en vertu duquel une partie du corps est éloignée ou de son axe ou de la ligne centrale d'action d'une région du corps.

— Logiq. Sorte d'argument où le grand terme est évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'est pas intimement lié avec le petit terme. ‖ Explication qui a pour but de faire voir clairement que toutes les propositions d'un argument s'enchaînent, et découlent les unes des autres.

— Élimination d'une ou de plusieurs propositions considérées désormais comme inutiles à la démonstration qu'on veut simplifier.

— Art milit. Action de faire passer, dans une marche, une file ou plusieurs files en arrière.

ABE, n. m. V. ABA; même. sign.

ABÉAUSIR, v. intr. ou neut. et **S'ABÉAUSIR**, v. pr. 2^{me} conj. (*beau.*) Mar. Devenir beau : *Le temps* ABÉAUSIT, S'ABÉAUSIT.

ABÉCÉ, n. m. V. ABC; même sign.

ABÉCÉDAIRE, adj. des 2 g. (*abc.*) Qui a rapport à l'alphabet : *Ordre* ABÉCÉDAIRE.

— Il se dit des poëmes dans lesquels les premières lettres de chaque strophe ou verset suivent l'ordre alphabétique : *Psaume, hymne* ABÉCÉDAIRES.

— Plusieurs psaumes de David, les Lamentations de Jérémie, et un grand nombre d'hymnes des poetes chrétiens du moyen âge, sont des *poëmes abécédaires*.

— Il se dit de Petits livres qui servent à apprendre à lire aux enfants : *Livre, ouvrage* ABÉCÉDAIRE.

— Fig. *Ignorance abécédaire*, ignorance complète, celle d'un homme qui n'a fait aucune étude.

— *Un homme, un vieillard abécédaire*, un homme, un vieillard très-ignorant.

— ABÉCÉDAIRE, n. m. Livre, ouvrage abécédaire : *Acheter un* ABÉCÉDAIRE.

— ABÉCÉDAIRES, n. m. plur. Secte d'Anabaptistes qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait ne pas même savoir l'alphabet.

SYN. Abécédaire, alphabétique. La synonymie de ces deux mots est dans leurs rapports avec les lettres de l'alphabet; leur différence est dans la différence même de ces rapports. *Abécédaire* exprime la chose quant au fond; *alphabétique* la désigne quant à l'ordre. Un livre *abécédaire* est celui qui contient les lettres de l'alphabet, et, par extension, quelques notions élémentaires de lecture. Une liste *alphabétique* est celle qui présente des noms ou des mots disposés suivant l'ordre des lettres dans l'alphabet. *Abécédaire* éveille donc une idée de commencement, de début; *alphabétique*, une idée de suite et de classement.

ABECQUANT ou **ABÉQUANT**, part. prés. du v. Abecquer ou Abéquer. Il est invariable.

ABECQUÉ, ÉE ou **ABÉQUÉ, ÉE**, part. pass. du v. Abecquer ou Abéquer.

ABECQUEMENT ou **ABÉQUEMENT**, n. m. Action de donner la becquée aux petits oiseaux.

ABECQUER ou **ABÉQUER**, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*bec.*) Donner la becquée aux petits oiseaux.

— Fauconn. *Abecquer l'oiseau*, lui donner une partie du pât pour le mettre en appétit.

— Fig. Affriander, allécher.

= **S'abecquer**, v. pr. En parl. des jeunes oiseaux, Se donner mutuellement la becquée.

ABÉE, n. f. Écon. rurale. Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait tourner un moulin.

ABEILLAGE, n. m. (*abeille.*) Prononc. *a-bé-yaj.* — Anc. Essaim d'abeilles.

ABEILLE, n. f. (*apicula*, lat.) Pron. *a-bé-ye.* — Zool. Vulg. Mouche à miel; insecte de l'ordre des Hyménoptères, famille des Mellifères, qui vit en société, et qui produit la cire et le miel : *Les* ABEILLES *vivent en sociétés nombreuses qu'on nomme essaims.* (Richard.) *Les ruches d'*ABEILLES *étaient aussi bien mesurées il y a mille ans qu'aujourd'hui.* (Pasc.) *La première cellule d'une* ABEILLE *ressemble à la dernière.* (Buff.) *Les* ABEILLES *récoltent la cire en se roulant dans l'intérieur des corolles des fleurs.* (Dumér.) *Les* ABEILLES *vont recueillir avec soin le suc des fleurs odoriférantes, pour en composer leur miel.* (Fén.) *Avant-garde des laboureurs, les* ABEILLES *sont le symbole de l'industrie et de la civilisation qu'elles annoncent.* (Chateaub.) *L'anus des* ABEILLES *est pourvu d'un aiguillon qui pique douloureusement.* (Francœur.)

— Outre l'aiguillon qui leur sert de défense, la nature a pourvu les abeilles d'une trompe ou langue au

moyen de laquelle elles pompent le nectar des fleurs et le suc des feuilles et des fruits. Elles ont deux estomacs : l'un, situé dans le corselet, ne contient que du miel ; l'autre, placé dans le ventre, renferme de la cire ; cette cire est le résultat de la digestion, et le produit de l'élaboration que le miel a subie par la nutrition. Comme tous les insectes, les abeilles subissent plusieurs métamorphoses : nées d'un œuf, elles deviennent un petit ver, puis une nymphe ; enfin elles prennent leurs ailes, déchirent la soie qui les entoure, et s'envolent.

— Une ruche d'abeilles renferme trois sortes d'individus : 1° les *Ouvrières* ou *mulets*. Ces abeilles sont les plus petites de la ruche ; on les nomme aussi *Neutres*, parce qu'elles ne sont ni mâles ni femelles ; 2° la *Femelle* ou la *Reine*, qui règne seule sur tout l'essaim ; 3° les *Mâles*, appelés vulgairement *Bourdons* ou *Faux-bourdons*. Ces derniers sont les seuls qui n'aient point d'aiguillon. Comme ils consomment sans travailler, les ouvrières ne souffrent leur présence que pendant la belle saison ; dès le commencement de l'automne elles les massacrent tous, pour qu'en hiver ils ne soient point à charge à la société.

ABÉLANIÉ, ou **ABÉLANIER**, n. m. Nom du Coudrier noisetier dans le midi de la France.

ABÉLÉSIE, n. f. (*Habel-Assis*). Pharm. Racine ou tubercule du souchet comestible.

ABÉLIENS, n. m. pl. Sectaires chrétiens du quatrième siècle qui enseignaient, en Afrique, la continence absolue dans le mariage.

ABEL-MOSCH, n. m. Bot. Nom des graines odorantes d'une espèce de ketmie. On les connaît aussi sous les noms de *graines de musc* et de *graines d'ambrette* ; elles servaient autrefois à parfumer la poudre pour les cheveux.

ABENCÉRAGE, ou **ABENCERRAGE**, adj. et n. m. Il sert à désigner une tribu puissante sous les rois maures. || Membre de cette tribu.

ABENEZZA, n. m. Astr. V. ALDEBERAN, m. sign.

ABÉQUEMENT, n. m. V. ABECQUEMENT.

ABÉQUER, v. tr. ou act. V. ABECQUER.

ABER, n. m. Mar. Petite crique.

ABERRANT, ANTE, adj. Qui s'écarte, qui s'éloigne, qui dévie. || Néol.

ABERRATION, n. f. (*ab*, de ; *erratio*, écart ; lat.) Méd. Dérangement, anomalie dans la situation, dans la conformation des organes ou dans l'exercice des fonctions.

— *Aberration des humeurs, des fluides*, transport supposé d'un fluide dans un autre organe que celui où il se porte ordinairement, ou passage d'un fluide dans des vaisseaux qu'il n'a pas habitude de parcourir.

— Astr. Mouvement apparent par lequel les étoiles semblent décrire des ellipses qui ont pour centre le point occupé par ces mêmes étoiles : *Bradley s'immortalisa par la découverte de l'*ABERRATION *et de la nutation.* (Arago.)

— Bradley a démontré que le mouvement annuel auquel toutes les étoiles sont assujetties, et qu'on nomme *aberration*, dépend de l'effet combiné du mouvement de la lumière avec celui de l'observateur.

— Optiq. *Aberration de sphéricité, de réfrangibilité*, dispersion qui s'opère entre les divers rayons lumineux émanés d'un même point, lorsqu'ils rencontrent des surfaces courbes qui les réfléchissent ou qui les réfractent, de sorte qu'ils ne peuvent plus ensuite être concentrés exactement en un même foyer. Dans l'*aberration de réfrangibilité*, la coloration du contour des images formées au foyer de la lentille provient de l'inégale réfrangibilité des rayons des différentes couleurs.

— Fig. Écart d'imagination, erreur de jugement : *Les* ABERRATIONS *de l'esprit humain. L'*ABERRATION *de ses idées est étrange.* (Acad.) *Charron se révolta avec raison contre l'*ABERRATION *de l'esprit humain dans l'usage des sacrifices.* (Nicolas.) *Quand les principes sociaux les plus sacrés sont hautement méconnus, on ne saurait nier ce que de pareilles* ABERRATIONS *jettent de désordre dans les esprits.* (De Noaill.) *Il y a des jours où l'obéissance passive, à force d'être devenue une habitude irréfléchie, commet d'étranges* ABERRATIONS. (De Broglie.)

ABESTA ou **AVESTA**, n. m. Commentaire du Zend, livre sacré des Persans.

ABÊTI, IE, part. pass. du v. Abêtir. Il s'emploie adjectivement : *Enfant* ABÊTI. *Personne* ABÊTIE.

ABÊTIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*bête*.) Fam. Rendre stupide : ABÊTIR *un enfant. Trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit, trop et trop peu d'instruction l'*ABÊTISSENT. (Pascal.)

= **Abêtir**, v. intr. ou neut. Devenir stupide : *Il* ABÊTIT *tous les jours.*

= **S'abêtir**, v. pr. Même sign. : *Il s'*ABÊTIT *de plus en plus.*

ABÊTISSANT, part. prés. du v. Abêtir.

ABÊTISSANT, ANTE, adj. (*abêtir*.) Propre à abêtir, à rendre stupide : *Rien de plus* ABÊTISSANT *qu'un pareil travail.*

ABÊTISSEMENT, n. m. Action d'abêtir ; résultat de cette action.

ABEUVRAGE ou **ABEUVRAIGE**, n. m. (*abevragium* ; bass. lat.) Anc. Droit sur les boissons ; droit seigneurial qui se payait en sus de la redevance. || Anc. Arrosement des prés.

ABHAL ou **ABHEL**, n. m. Bot. Fruit d'une espèce de thuya d'Orient. Il passe pour un puissant emménagogue.

AB HOC ET AB HAC. Locut. adv. (*Ab hoc*, de ceci ; *ab hac*, de cela ; lat.) Pron. *a-bok-è-ta-bak*. — Confusément, sans ordre, sans raison : *Parler, raisonner* AB HOC ET AB HAC.

Ce fat parle *ab hoc et ab hac*,
Jugeant de la littérature
Comme d'un jabot ou d'un frac. (Millev.)

ABHORRANT, part. pr. du v. Abhorrer :

Désespéré, proscrit, *abhorrant* la lumière,
Je voudrais me venger de la nature entière. (Créb.)

ABHORRÉ, ÉE, part. pass. d'Abhorrer. Il s'emploie adjectivement. *Un crime* ABHORRÉ. *Une race* ABHORRÉE. *Cet homme est méprisé,* ABHORRÉ *de tout ce qui l'environne.* (Bourdal.)

ABHORRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab, horrere*, se hérisser à cause de ; lat.) Avoir en horreur ; il se dit des personnes et des choses : *L'Église* ABHORRE *le sang.* (Pasc.) *Les honnêtes gens* ABHORRENT *les fripons.* (Acad.) *Socrate* ABHORRAIT *le parti des anarchistes et des démagogues, qui bouleversait sans cesse Athènes.* (Lamart.)

Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'*abhorre*. (Mol.)

Les animaux nés libres ABHORRENT *la captivité, et se brisent la tête contre les barreaux de leur prison.* (J.-J. Rouss.)

Des malheurs qui sont sortis
De la boîte de Pandore,
Celui qu'à meilleur droit tout l'univers *abhorre*,
C'est la fourbe, à mon avis. (La Font.)

Vous avez été élevée dans la plus pure doctrine ; ABHORREZ *toute nouvelle opinion.* (Mme de Maint.)

Trouverai-je partout un rival que j'*abhorre* ? (Rac.)

= **S'abhorrer**, v. pr. Avoir horreur de soi-même : *Je* M'ABHORRE *et ne puis me supporter.* (Fén.)

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'*abhorre* encor plus que tu ne me détestes. (Rac.)

*L'irréligion non-seulement se contredit, mais s'*ABHORRE *elle-même.* (Bourdal.)

— Se détester l'un l'autre : *Ils se font des amitiés devant le monde, quoiqu'ils s'*ABHORRENT *au fond du cœur.*

SYN. Abhorrer, détester. On *abhorre* par antipathie naturelle ; on *déteste* par un sentiment raisonné : un pur instinct de répulsion éloigne chacun de ce qu'il *abhorre* ; une conscience plus ou moins éclairée nous fait *détester* ce que nous jugeons mauvais.

ABIENNEUR, n. m. (*abyenner*, qui garde ; celt.) Anc. jurispr. On appelait ainsi, en Bretagne, le Dépositaire du séquestre d'un immeuble saisi sur lequel il y avait des fruits à recueillir.

ABIES, n. f. (m. lat., *sapin*.) Bot. Nom scientifique du sapin.

ABIETATE, n. m. (*abies*, sapin ; lat.) Chim. Tout sel formé par la combinaison de l'acide abiétique avec différentes bases.

ABIÉTIN, INE, adj. (*abies*, sapin ; lat.) Bot. Il se dit des plantes dont les parties sont disposées à la manière des feuilles du sapin. || Il se dit aussi des plantes parasites qui croissent sur les arbres verts.

ABIÉTINE, n. f. (*abies*, sapin ; lat.) Chim. Substance résineuse cristallisable, extraite de certaines térébenthines.

ABIÉTINÉ, ÉE, adj. (*abies*, sapin ; lat.) Bot. Qui ressemble au sapin.

— ABIÉTINÉES, n. f. pl. Tribu de la famille des Conifères, qui a pour type le genre *Abies* ou Sapin.

ABIÉTIQUE, adj. des 2 g. (*abies*, sapin ; lat.) Chim. *Acide* ABIÉTIQUE, substance acide, résineuse et soluble, qui existe avec l'abiétine dans certaines térébenthines.

ABIGÉAT, n. m. (*ab, agere*, conduire hors de ; lat.) T. emprunté aux lois romaines. Crime que commettaient ceux qui détournaient des bestiaux en certain nombre, ou une seule tête de gros bétail : ainsi, enlever un mouton, une brebis, un porc, constituait un simple vol ; mais détourner plusieurs brebis ou plusieurs porcs, un bœuf ou un cheval, et tout ce qu'on ne pouvait porter soi-même, mais qu'il fallait emmener et pousser devant soi, constituait le crime d'*Abigéat*.

ABILDGAAR, n. m. (n. pr. d'un savant danois.) Zool. Poisson des Antilles et du Japon, du genre Spare ; ses pectorales et ses nageoires nuancées d'or l'ont fait désigner aussi sous le nom de *Rougeor*.

ABÎMANT, part. prés. du v. Abîmer.

ABÎME, n. m. (anc. *abisme, abyme* ; à priv., *bussos*, fond ; gr.) Gouffre sans fond, immense profondeur, où l'on se perd, où l'on disparaît, d'où l'on ne peut plus sortir : ABÎME *effroyable. Tomber, être précipité dans un* ABÎME. *Un* ABÎME *s'ouvrit dans cette plaine.* (Acad.) *Le terrain s'abaisse, et ouvre un* ABÎME. (Fén.)

Montagnes, couvrez-moi ; terre, ouvre tes *abîmes*. (L. Rac.)

Le tombeau est-il un ABÎME *sans issue, ou le portique d'un autre monde ?* (Chateaub.) *Le misérable nain s'engloutit dans l'écume de la sombre cascade, en me jetant une malédiction que je n'entendis pas, et qui retomba avec lui dans l'*ABÎME. (V. Hugo.)

Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux
Mer, tu n'ouvriras pas des *abîmes* nouveaux ! (Rac.)

Le passé est un ABÎME *qui engloutit toutes choses, et l'avenir est un autre* ABÎME *impénétrable.* (Nicole.)

— Suivi d'un compl. déterminatif, il se dit en parl. d'une chose dont l'étendue, dont la profondeur est immense : *Nous vivons plongés dans des* ABÎMES D'AIR, *comme les poissons dans des* ABÎMES D'EAU. (Fén.)

— Il se dit aussi d'une durée immense, infinie : *Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'*ABÎME *des temps.* (La Br.) *Une rapidité, que rien n'arrête, entraîne tout dans les* ABÎMES *de l'éternité.* (Mass.) *Que j'occupe peu de place dans cet* ABÎME *immense du temps !* (Boss.)

— Dans un sens analogue : *La gloire et la réputation se perdent dans les* ABÎMES *d'un [illegible] oubli.* (Fléch.) *Mon âme se flétrit et se resserre, en envisageant cet affreux* ABÎME *de l'oubli, où tout va si rapidement s'engloutir.* (D'Alemb.)

— Il forme parfois une expression figurée et poétique, dont la valeur est augmentative : *Dans l'*ABÎME *de son ignorance et de sa misère, cette nation dédaignait tout commerce avec les étrangers.* (Volt.) *L'homme n'est qu'un* ABÎME *de faiblesse.* (Mass.) *C'est toi qui m'as tiré d'une douce et profonde paix, pour me précipiter dans un* ABÎME *de malheurs.* (Fén.) *En vain, prêtant une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un* ABÎME *de silence.* (Chateaub.)

— Il se prend le plus ordinairement en mauvaise part ; un écrivain cependant a dit très-heureusement :

Je laisse entre eux et moi l'*abîme* de ma gloire. (Jouy.)

— Fam. *C'est un abîme de science*, c'est un homme d'un profond savoir.

— Absol. Distance infinie, intervalle immense : *Le christianisme met un* ABÎME *entre l'âme et le corps, un* ABÎME *entre l'homme et Dieu.* (V. Hugo.)

— Fig. Chose impénétrable à la raison, inaccessible à l'intelligence, incompréhensible : *L'infini est l'*ABÎME *du raisonnement.* (Girard.) *Les contradictions et les* ABÎMES *de l'impiété sont encore plus incompréhensibles que les mystères de la foi.* (Mass.)

De la religion si j'éteins le flambeau,
Je me creuse à moi-même un *abîme* nouveau (L. Rac.)

— Particul. Il se dit des secrets et des jugements de Dieu : *Les jugements de Dieu sont des* ABÎMES. (Acad.) *Je ne viens pas, Seigneur, sonder les* ABÎMES *de vos jugements.* (Fléch.) *Les règles de la justice humaine peuvent nous aider à entrer dans les profondeurs de la justice divine, mais elles ne peuvent nous découvrir le fond de cet* ABÎME. (Boss.)

— Il se dit aussi du cœur humain :

Tous les cœurs sont cachés, tout homme est un *abîme*. (Vol.)

— Fig. Il se dit d'un danger, d'un péril extrême, que l'on se représente comme un gouffre qui menace d'engloutir :

Il faut couvrir de fleurs l'*abîme* où je l'entraîne. (Volt.)
Tu vois dans quel *abîme* il s'est précipité. (L. Rac.)
Il faut que tu me croies,
Ou l'*abîme* t'attend, tu te perds, tu te noies. (C. Del.)

— *Être sur le bord de l'abîme*, être près de sa ruine, de sa perte.

— *Creuser un abîme sous les pas de quelqu'un*, travailler à le perdre.

— Tout ce qui est ruineux, funeste ; tout ce qui est la perdition de l'homme. En ce sens, il se dit des passions, des vices, etc. *Le jeu, les procès sont des* ABÎMES. (Acad.) *L'impiété se creuse elle-même un* ABÎME *sans fond.* (Fén.) *Chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux* ABÎMES. (Boss.)

— Prov. *Un abîme appelle un autre abîme*, un excès conduit à un autre excès ; un crime amène un autre crime.

— Géol. Cavité naturelle, presque perpendiculaire, que l'on a supposée incommensurable par des moyens humains. — Le mot *abîme* paraît devoir s'appliquer aux cavités qui ne reçoivent aucun liquide ni aucun fluide, et celui de *gouffre*, à celles d'où sort ou dans lesquelles se précipite quelque substance liquide ou quelque fluide élastique. (Brongn.)

— Écrit. sainte. L'enfer : *Dieu précipita dans l'*ABÎME *les anges orgueilleux et rebelles. N'êtes-vous pas effrayés en vous représentant les* ABÎMES *éternels ouverts sous vos pieds?* (Mass.)

Il tombe enseveli dans l'éternel *abîme*. (L. Rac.)

— Le chaos primitif, la confusion qui précéda la création du monde. *L'esprit de Dieu était porté sur l'*ABÎME. || Les immenses profondeurs de la terre, où Dieu rassembla les eaux le troisième jour de la création. || La vaste étendue d'eau qui couvrait le firmament avant le déluge, et que Dieu précipita sur la terre pour engloutir le genre humain. || L'immensité des eaux, la mer et les gouffres qu'elle renferme.

— Blas. Le centre de l'écu, lorsqu'il porte une pièce qui ne charge aucune de celles dont il est entouré.

— Technol. Auge de bois qui renferme le suif fondu dans lequel on plonge les mèches pour faire les chandelles à la baguette.

SYN. Abîme, gouffre. Au figuré, *abîme* se dit de ce qui nous perd et nous engloutit ; *gouffre*, de ce qui nous attire et nous dévore : un vice du cœur est un *abîme*, une passion violente est un *gouffre*.

ABÎMÉ, ÉE, part. pass. du v. Abîmer. Il s'emploie adjectivement : *Une ville* ABÎMÉE *par un tremblement de terre. Un navire* ABÎMÉ *dans les flots.* (Acad.) *Tous ceux qui s'écartèrent furent emportés et* ABÎMÉS *dans le fleuve.* (Volt.)

— Fig. Plongé, absorbé dans : *Une âme* ABÎMÉE *dans le vice.* (Mass.) *Je suis* ABÎMÉ *dans la tristesse.* (Boss.) *Le roi paraissait* ABÎMÉ *dans une rêverie profonde.* (Volt.) *Elle passa le jour et la nuit* ABÎMÉE *dans sa triste pensée.* (Mme de Tenc.) *J'étais* ABÎMÉE *dans la plus amère douleur.* (Fén.) *Son esprit est* ABÎMÉ *dans la contemplation.* (Lamart.) *Elle est comme* ABÎMÉE *dans sa lecture.* (C. Del.) *Combien de temps suis-je resté là* ABÎMÉ *dans ce grand spectacle? Je ne saurais vous le dire.* (V. Hugo.)

— Absol. Plongé dans une profonde admiration, dans une sorte d'extase : *Il est* ABÎMÉ *à la vue de tant de magnificence et de gloire.* (Mass.)

— Anéanti, perdu ou ruiné : *Un homme* ABÎMÉ *de dettes.* (Acad.)

— Absol. *Ces cheveux gris ne nous avertissent que trop qu'une grande partie de notre être est déjà* ABÎMÉE *et engloutie.* (Boss.) *Je suis sec,* ABÎMÉ, *ruiné.* (Dest.)

— Gâté, endommagé : *Ce meuble est* ABÎMÉ *de taches.* (Acad.)

ABÎMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abîme.*) Précipiter dans un abîme ; engloutir : *Un tremblement de terre vient d'*ABÎMER *plusieurs villages.* (Acad.) *Les ouragans* ABÎMENT *les vaisseaux.* (Trév.) *Une secousse violente* ABÎMA *cette montagne.* (Volt.) *Les cinq villes que Dieu* ABÎMA. (Acad.)

Sous un déluge d'eaux il *abîma* le monde. (Corn.)

*Il paraît une seconde fois ; les espérances se relèvent, lorsqu'un flot survient et l'*ABÎME. (La Br.)

— Fig. Ruiner, perdre entièrement, détruire : *Des dépenses excessives l'*ONT ABÎMÉ. *Cet homme est puissant et vindicatif, il vous* ABÎMERA. (Acad.) *Ce chicaneur* A ABÎMÉ *sa partie, il l'a ruinée de fond en comble.* (Trév.)

Pour soutenir tes droits, que le ciel autorise,
Abîme tout plutôt ; c'est l'esprit de l'Église. (Boil.)

— Fig. et par exag. Gâter, endommager : *Prenez garde d'*ABÎMER *mon chapeau. Les longues pluies* ABÎMENT *les chemins.* (Acad.)

= **Abîmer**, v. intr. ou neut. Tomber tout à coup en ruine : *Cette maison* ABÎMA *tout à coup. Lisbonne* ABÎMA *dans un tremblement de terre.* (Trév.)

— Périr : *Toute sa fortune* ABÎMERA *quelque jour. C'est un méchant homme ; il* ABÎMERA *avec tout son bien.* (Acad.) || Ces deux dernières acceptions ont vieilli.

= **S'abîmer**, v. pr. Tomber dans un abîme, s'engloutir : *Cette montagne* S'EST ABÎMÉE *tout à coup.* (Ac.)

La nef tourne, *s'abîme*, et disparaît aux yeux. (Delille.)

— Par extens. *L'œil s'*ABÎME *dans l'ombre impénétrable du fond de la gorge.* (Lamart.)

— Fig. Être anéanti, tomber en ruines, périr. Il se dit des personnes et des choses : *Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'*ABÎME. (P. L. Cour.) *Nos plus proches parents, nos amis les plus chers, tout se précipite dans le tombeau, tout s'*ABÎME *dans l'éternité.* (Fén.)

Dans la poudre et le sang tout *s'abîme* à la fois. (Lam.)

— Se ruiner, se perdre : *Il s'*EST ABÎMÉ *par son luxe, par ses débauches.* (Acad.)

— Fam. Se détériorer, s'endommager : *S'il pleut, votre bonnet s'*ABÎMERA.

— Par extens. Gâter ses vêtements : *Vous avez un habit propre, n'allez pas vous* ABÎMER. (Acad.)

— Fig. Se laisser aller, s'abandonner ou s'appliquer à une chose de manière à être comme absorbé en elle, et à ne songer à aucun autre objet : S'ABÎMER *dans la débauche, dans les plaisirs, dans la douleur, dans l'étude.* S'ABÎMER *dans ses pensées.* (Acad.) *Elle va chercher Dieu ; elle s'*ABÎME *dans la contemplation de son immensité et de sa majesté.* (Fléch.)

— *S'abîmer devant Dieu*, être plongé dans la contemplation de ses perfections infinies, reconnaître son néant, et s'humilier profondément devant lui.

AB INTESTAT, locut. adv. (*ab*, par, *intestato*, un homme qui n'a pas testé ; lat.) Jurispr. *Succession* AB INTESTAT, succession qui s'ouvre sans que le défunt ait fait de testament, ou lorsque le testament qu'il a fait est nul : *La Convention ne comprenait la succession que comme titre* AB INTESTAT, *comme une dévolution de la loi, jamais comme une œuvre de la volonté de l'homme.* (Troplong.) *Géronte meurt de caducité sans avoir fait ce testament qu'il projetait depuis trente années ; dix têtes viennent* AB INTESTAT *partager la succession.* (La Br.)

— *Héritier ab intestat*, l'héritier qui recueille une succession parce que le défunt n'a pas testé.

AB IRATO, loc. adv. (*ab*, par, *irato*, un homme irrité ; lat.) Par un homme en colère.

— *Testament ab irato*, testament fait dans un mouvement de colère.

— *Une satire ab irato*, une satire écrite sous l'influence de la colère.

ABIRRITANT, part. prés. du v. Abirriter.

ABIRRITANT, ANTE, adj. Méd. Il se dit des remèdes qui diminuent l'irritation.

ABIRRITATIF, IVE, adj. Méd. Qui a le caractère de l'abirritation.

ABIRRITATION, n. f. (*ab*, partic. priv. et *irritation.*) Méd. Absence, défaut d'irritation ; affaissement, diminution d'énergie des phénomènes vitaux dans une partie du corps ou dans le corps entier. || Synonyme d'*Asthénie* et d'*Atonie*.

ABIRRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Abirriter.

ABIRRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab*, part. priv., et *irritare*, irriter ; lat.) Méd. Diminuer l'irritation dans une partie du corps.

ABJECT, ECTE, adj. (*abjectus*, jeté hors de, repoussé ; lat.) Pron. *ab-jè* au masc. et *ab-jekt* au fém. — Bas, vil, méprisable ; il se dit des personnes et des choses : *Un homme vil et* ABJECT. *Des sentiments* ABJECTS. *Des mœurs* ABJECTES. (Acad.) *Comme Dieu et comme homme, Jésus-Christ a été tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'*ABJECT. (Pascal.)

Je ne veux pas d'un sang *abject* comme le tien. (Corn.)

*Il a vécu cinq ans, fort et patient parmi d'*ABJECTS *compagnons.* (G. Sand.) *Il racontait ses cruelles épreuves, les fortunes* ABJECTES *qui avaient été son partage.* (Mérimée.)

Frémis, Dieu te rejette aux rangs les plus *abjects*.
Tu n'as plus de vassaux, tu n'a plus de sujets. (Parsev.)

Il était fier ou ABJECT, *selon les gens et les conjonctures.* (St-Sim.) *Tout est merveilleux dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus viles et les plus* ABJECTES. (Fén.) || GRAMM. *V.* ABRUPT.

ABJECTION, n. f. (*abjectio* ; lat.) — Pron. *ab-jek-cion.* Abaissement, état de mépris où est une personne : *Il s'est relevé de l'*ABJECTION, *de l'état d'*ABJECTION *où il était tombé.* (Acad.) *La vérité rend respectables l'*ABJECTION *et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre.* (Mass.)

— Bassesse méprisable : L'ABJECTION *des sentiments, des mœurs, du langage. L'irréligion avilit les âmes, et concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier et dans l'*ABJECTION *du moi humain.* (J. J. Rouss.) *Je le regardais d'un air stupéfait : son* ABJECTION *ne laissait aucune trace sur son front.* (G. Sand.)

— Écriture sainte. Rebut, objet de profond mépris : *L'opprobre des hommes et l'*ABJECTION *du peuple.* (Ac.)

SYN. Abjection, bassesse. Ces mots expriment deux états d'avilissement qui résultent, le premier de la volonté, le second du hasard : ainsi un homme se précipite dans l'*abjection* par vice et par inconduite, ou s'y laisse tomber par la lâcheté de cœur ; la nature et le sort placent dans la *bassesse* beaucoup de gens qui peuvent en sortir par leur mérite et par leurs vertus.

ABJURANT, part. prés. du v. Abjurer. Il est invariable : ABJURANT *un vil égoïsme, embrassez dans un saint amour la famille humaine tout entière.* (Lamen.)

Grand roi, c'est vainement qu'*abjurant* la satire,
Pour toi seul désormais j'avais fait vœu d'écrire. (Boil.)

ABJURATION, n. f. (*ab*, loin, hors, contre ; *jurare*, jurer, *a* ; lat.) Pron. *cion.* — Action de renoncer à une religion, à une doctrine que l'on reconnaît ou que l'on déclare fausse. Il se dit de celui qui abjure et de la chose qui est abjurée : ABJURATION *publique, solennelle. Faire* ABJURATION *de ses erreurs.* (Acad.) *Il fit son* ABJURATION *entre les mains du vainqueur.* (Fonten.) *Ils sacrifiaient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et les achetaient par des* ABJURATIONS *simulées.* (St-Sim.) *La guerre civile et religieuse de la Ligue se termina par l'*ABJURATION *de Henri IV.* (Lamart.)

— Antiq. rom. Dénégation avec faux serment.

ABJURATOIRE, adj. des 2 g. (*abjurer.*) Qui concerne l'abjuration : *Acte, formule* ABJURATOIRE.

ABJURÉ, ÉE, part. pass. du v. Abjurer. Il s'emploie adjectivement : *Des sentiments* ABJURÉS. *Des opinions, des erreurs* ABJURÉES.

ABJURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abjurare*, nier, renier avec serment ; lat.) Renoncer, par serment ou par acte public, à une religion, à une doctrine qu'on reconnaît ou qu'on déclare fausse : *Henri IV* ABJURA *le calvinisme. Ils* ABJURÈRENT *publiquement leur hérésie.* (Fléch.) *Je ne m'étonne pas que d'excellents esprits* AIENT ABJURÉ *le protestantisme entre les mains de Bossuet.* (Nisard.) *Des hommes affidés répandent que le tzar vient d'*ABJURER *la religion grecque.* (Mérim.)

Il *abjure* avec foi ces dogmes séducteurs,
Ingénieux enfants de cent nouveaux docteurs. (Volt.)

— Absol. *C'était par milliers qu'on comptait ceux qui* AVAIENT ABJURÉ *et communié.* (St-Sim.)

Affirmer qu'il *abjure*, et c'est vous qui l'osez ! (C. Delav.)

— Fig. Abandonner, rejeter, désavouer : ABJURER *un sentiment, une opinion.* ABJURER *toute pudeur, tout principe d'honneur et de vertu. On renie ses amis, ses œuvres, ses paroles ; on* ABJURE *le vrai.* (P. L. Cour.) *J'*ABJURE *mes soupçons, mes craintes.* (Acad.) *Son cœur sensible et bon* ABJURA *sincèrement toute rancune.* (G. Sand.) *La Pologne* ABJURE *un roi qui voulait l'asservir, et qui n'avait pu la défendre.* (Boismont.)

J'abjure, je déteste
De ce cœur révolté l'égarement funeste. (C. Delav.)

AURAIS-*tu donc* ABJURÉ *ta sublime sagesse pour quelque passion de la terre?* (G. Sand.)

Croyez-vous qu'à la cour chacun ait un vrai nom ?
De tant de grands seigneurs dont le mérite brille,
Combien *ont abjuré* le nom de leur famille ? (Boursault.)

= **S'abjurer**, v. pr. Être abjuré : *Les erreurs qui portent profit ne s'*ABJURENT *presque jamais.* (Lav.)

SYN. Abjurer, renier, renoncer. Ces trois verbes expriment l'action d'abandonner, de déserter un principe, une croyance ; mais ils diffèrent en ceci : *Abjurer* a un caractère plus solennel ; *renier*, un caractère plus odieux ; *renoncer*, un caractère plus général. On *abjure* ses erreurs, on *renie* ses promesses, on *renonce* à ses projets. Appliqués à des croyances religieuses, ils ont encore des différences très-importantes : *abjurer* implique la conviction ; *renier*, l'intérêt ; *renoncer*, le caprice, le dépit.

ABLACTATION, n. f. (*ab*, part. priv. ; *lactare*, allaiter ; priver de lait ; lat.) Pron. *a-blak-ta-cion.* — Méd. Cessation de la lactation chez la mère. L'*ablactation* est quelquefois naturelle et spontanée, et se confond avec l'*agalactie* ; mais le plus souvent elle est provoquée. || Peu usité.

ABLANIER, n. m. Bot. Grand arbre de la Guyane, à feuilles simples et alternes, à fleurs axillaires et en corymbe.

ABLAQUE, n. f. Pron. *a-blak.* — Vulg. Soie de la pinne-marine. || Soie de Perse très-belle et très-fine.

ABLAQUÉATION, n. f. Pron. *a-bla-kué-a-cion.* — Agric. L'action de creuser une petite fosse autour du pied des arbres pour y retenir l'eau.

ABLATEUR, n. m. Art vétér. Instrument pour abattre la queue des brebis.

ABLATIF, n. m. (*ab*, loin de ; *latus*, porté ; lat.) Gramm. Le sixième cas des noms, des pronoms et des adjectifs latins.

— L'*ablatif* marque l'éloignement, la séparation, le point de départ, l'origine, la cause, l'instrument, la manière, le moyen, la mesure, la partie, l'abondance, la disette, etc. Ces différents rapports s'expriment ordinairement en français au moyen des prépositions *de*, *par*, *avec*, suivies d'un nom ou d'un pronom ; ou par *dont*, *de qui*, *duquel*, *desquels*, *d'où*, etc. En voici quelques exemples : *Montrez à la fortune que vous êtes affranchis* DE SON POUVOIR. (D'Aguess.)

Tout amour vient *du ciel* ; Dieu nous chérit, il s'aime.
(Voltaire.
Montrez en expirant *de qui* vous êtes née. (Rac.

Fontenelle est le premier qui ait orné les sciences DES GRÂCES *de l'imagination.* (Thomas.)

Les vents agitent l'air *d'heureux frémissements.* (Rac.)
Tout mûrit *par le temps,* tout s'accroît *par l'usage.*
(Voltaire.)

Il faut faire la guerre AVEC LE FER, *et non point* AVEC L'ARGENT. (Boss.) *Dieu veut être honoré* DU CŒUR, *et non* DES LÈVRES. (Fén.) *Le fléau de la discorde inonde encore la terre* DU SANG *de ses habitants.* (Mass.)

Louis, les animant *du feu* de son courage,
Se plaint *de sa grandeur* qui l'attache au rivage. (Boil.)

— Gramm. lat. *Ablatif absolu.* Sorte de proposition dans laquelle tous les mots déclinables sont à l'ablatif, et qui figure comme complément circonstanciel. Nos différentes *propositions participes* représentent l'*ablatif absolu* : *L'*ABLATIF ABSOLU *rend la langue latine très-propre au style des inscriptions.* (Acad.) || Voici un exemple de l'ablatif absolu :

Eux venus, le lion sur ses ongles compta. (La Font.)

— Quand cet *ablatif*, ou plutôt la forme qui y répond en français, est répétée dans une même phrase, il en résulte le plus souvent une construction lourde, traînante et obscure; on en peut juger par cet exemple : LA FACE DES CHOSES CHANGÉE *en quelques mois, la* SÉCURITÉ SUCCÉDANT *à un trouble profond,* UNE VICTOIRE INOUÏE REPLAÇANT *la France à la tête des puissances de l'Europe,* LA CERTITUDE D'UNE PAIX PROCHAINE FAISANT *cesser les anxiétés d'une guerre générale,* LA PROSPÉRITÉ *enfin* S'ANNONÇANT *déjà de toutes parts, comment de si grands résultats, sitôt réalisés, n'auraient-ils pas transporté les esprits!* (Thiers.)

— Lorsqu'au contraire cette forme est employée une seule fois dans une période, elle donne au discours de la rapidité et de la concision, et présente une construction agréable, même en poésie :

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits. (Rac.)
Je me fais un plaisir, à ne vous rien céler,
De pouvoir, *moi vivant*, dans peu les désoler. (Boil.)

|| V. PROPOSITION.

ABLATION, n. f. (*ab*, hors; *latio*, action de porter; lat.) Pron. *a-bla-cion*. — Chir. Retranchement d'une partie malade, d'un membre, d'une tumeur : *Les* ABLATIONS *constituent un genre de la classe des Exérèses.* (Blandin.) || L'*ablation* prend les noms d'*Amputation* et d'*Extirpation*, selon qu'elle opère sur des portions ou sur des parties complètes. Quand l'*ablation* n'est que superficielle, elle est désignée sous les noms d'*Excision*, de *Rescision*, ou de *Résection*. || V. ces mots.

ABLATIVO, loc. adverb. qui ne s'emploie que dans cette phrase : ABLATIVO *tout en un tas*, tout ensemble, avec confusion et désordre.

ABLE, terminaison d'un grand nombre de noms, d'adjectifs et de 3mes personnes, est *moyen* dans tous les adjectifs, dans les noms *table* et *érable*, et dans *cabale*, nom et verbe; partout ailleurs il est *long*.

La plupart des poëtes ne tiennent pas compte de cette différence de valeur prosodique, et le plus souvent ils font rimer *able* moyen avec *able* long :

Ah! je le tiens enfin ce sceptre *insaisissable!*
Mes pieds ont donc atteint le haut du mont de *sable*.
(V. Hugo.)

Ces rimes, très-riches comme forme, sont tout à fait inexactes comme son : *able* est long dans *sable*, et bref dans *insaisissable*.

ABLE, finale dérivée du celt. *able*. Habile, propre à, et ajoutée à beaucoup de radicaux, forme une classe nombreuse d'adjectifs qui expriment l'aptitude, la disposition.

De ces adjectifs, la plupart se disent des personnes et des choses; en voici quelques exemples :

Ce *marquis* était né doux, commode, *agréable*. (Boil.)
Ce doux *pays*, *agréable* à ses yeux,
Est un jardin paré de ses largesses. (C. Delav.)

Il est encore plus AIMABLE *par sa douceur et par sa bonté que par sa valeur.* (Fén.) *La crainte de Dieu rend dans les princes et les grands l'autorité* AIMABLE. (Mass.)

Implacable Vénus, suis-je assez confondue? (Rac.)
Confondant jusqu'aux dieux dans ma haine *implacable*,
Je n'excusai que toi, toi seul étais coupable. (C. Delav.)

D'autres se disent seulement des choses; tels sont : *aliénable, altérable, convenable, contestable, désirable, durable, faisable, imaginable, mémorable, réparable*, etc.

On peut établir en principe que tout adjectif en *able* peut se joindre au nom que le verbe dont cet adjectif dérive admet comme complément direct :

Ainsi l'on peut dire :	*Parce qu'on dit :*
Un homme *estimable*.	*Estimer* un homme.
Une personne *consolable*.	*Consoler* une personne.
Un enfant *excusable*.	*Excuser* un enfant.
Une faute *excusable*.	*Excuser* une faute.
Une faute *pardonnable*.	*Pardonner* une faute.
Un fait *contestable*.	*Contester* un fait.
Un événement *déplorable*.	*Déplorer* un événement.

Mais on ne doit pas dire :	*Parce qu'on ne dit pas :*
Une personne *contestable*.	*Contester* une personne.
Un enfant *pardonnable*.	*Pardonner* un enfant.

On peut opposer à ce principe, comme à toutes les règles générales, un certain nombre d'exceptions; ainsi, quoiqu'on dise également bien *consoler un affligé* et *consoler une affliction*, on dit *cet affligé est* CONSOLABLE, mais non *cette affliction est consolable*.

Et quoiqu'on ne dise pas *déplorer une personne*, Corneille a dit :

Des vaincus la *déplorable* sœur.

Et Racine, après lui :

Vous voyez devant vous un prince *déplorable*

Et Voltaire, à leur exemple :

Va, c'est trop accabler un prince *déplorable*.

L'Académie, qui condamna fort longtemps l'emploi de cet adjectif en parlant des personnes, l'admet aujourd'hui.

Mais ces très-rares exceptions n'infirment pas le principe que nous avons établi.

ABLE, n. m. (*albus*, blanc; lat.) Zool. Genre de poissons de la famille des Cyprins : *Cuvier désigne sous le nom d'*ABLE *le cyprin connu des pêcheurs sous la dénomination de poisson blanc.* (D'Orbigny.)

— Espèce de saumon qui vit dans plusieurs lacs de Suède et d'Allemagne.

ABLÉGAT, n. m. (*ab*, hors, *legatus*, envoyé; lat.) Pron. *ga*. — Vicaire d'un légat; commissaire spécial chargé de porter à un cardinal étranger nouvellement élu la barrette ou petit bonnet rouge carré.

ABLÉGATION, n. f. (*ab*, hors, *legatio*, envoi; lat.) Pron. *a-blé-ga-cion*. — Dignité d'ablégat.

— Droit rom. Bannissement qu'un père prononçait contre son fils.

ABLEPSIE, n. f. (ἀ priv., βλέψις, vue; aveuglement, cécité; gr.) Méd. Aveuglement d'esprit.

ABLERET, n. m. (*able*.) Pêch. Espèce d'échiquier de fil fin et à mailles étroites, dont les pêcheurs se servent pour prendre les petits poissons, et particulièrement les ables ou ablettes.

ABLERETTE, n. f. (*able*.) Pêch. Petite senne dont le fil est menu et dont les mailles sont peu ouvertes. Elle sert principalement pour la pêche des ables.

ABLET, n. m. **ABLETTE**, n. f. (dimin. de *able*.) Zool. Espèce de poissons du genre Able, remarquable par la couleur argentée de ses écailles. La substance qui leur donne cette vive couleur, préparée et conservée à l'aide de l'ammoniaque, est connue sous le nom d'*Essence d'Orient*, et employée dans la fabrication des fausses perles. *Nous allons toujours à être mangées, pauvres* ABLETTES, *par les gros poissons qui nous font la chasse.* (G. Sand.)

ABLIER, n. m. Pêche. Filet formé de fils très-fins, et employé surtout pour prendre des ables.

ABLUANT, part. prés. du v. Abluer.

ABLUANT, ANTE, adj. et n. m. (*abluer*.) Méd. || V. ABSTERGENT, même sign.

ABLUÉ, ÉE part. pass. du v. Abluer : *Papier, livre* ABLUÉ.

ABLUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab*, hors; *luere*, purifier; lat.) Laver. || En ce sens, il est vieux.

— Passer légèrement sur du parchemin ou du papier une liqueur préparée avec de la noix de galle, pour rendre l'écriture plus lisible.

ABLUTION, n. f. (*ablutio*; lat. m. sign.) Pron. *cion*. — Action d'abluer : *L'*ABLUTION *des écritures effacées par le temps est quelquefois d'un grand secours.* (Trév.)

— Antiq. rom. Sorte de cérémonie religieuse qui consistait à se laver le corps avant d'aller au sacrifice. Chez les Juifs, auxquels les Romains avaient sans doute emprunté cette coutume, les prêtres, avant d'offrir le sacrifice, se lavaient dans un grand vase que Salomon avait fait placer à l'entrée du temple, et que l'Écriture appelle *la mer d'airain*.

— Cérémonie religieuse en usage chez quelques peuples de l'Orient; elle consiste à se laver le corps ou quelques-unes de ses parties dans certaines circonstances déterminées, et spécialement avant la prière : *Les musulmans font plusieurs* ABLUTIONS *par jour.* (Acad.) *Les Indous font leurs* ABLUTIONS *dans le Gange.* (Id.) *Plusieurs auteurs ont donné à l'éléphant une religion naturelle : l'adoration du soleil, et l'usage de l'*ABLUTION *avant l'adoration.* (Buff.) *Les musulmans mangent avec les mains, mais leurs* ABLUTIONS *multipliées rendent cette coutume moins révoltante.* (Lamart.)

— Action de se laver : *Nous faisions nos* ABLUTIONS *chacun de notre côté.* (Volt.)

— Lit. cathol. Le vin et l'eau que les communiants prenaient autrefois après l'hostie.

— Vin que le prêtre prend après la communion. || Vin et eau qu'on verse sur ses doigts et dans le calice après qu'il a communié.

— Méd. Action de préparer un médicament dans quelque liqueur, afin d'en séparer les matières étrangères qu'il renferme.

ABNÉGATION, n. f. (*ab*, hors; *negare*, refuser; lat.) Pron. *cion*. — Dévot. Détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu, renoncement à soi-même : *L'*ABNÉGATION *de soi, l'esprit de sacrifice, les œuvres de miséricorde, sont les degrés du progrès de l'homme dans le bien.* (Portalis.) *Les natures qui se destinent à la vie âpre du sacerdoce sont destinées à l'obéissance, au recueillement, à l'*ABNÉGATION *des choses terrestres pour les choses célestes.* (Lamart.)

— Absol. *La loi de Jésus-Christ est une loi d'*ABNÉGATION *et de travail.* (Bourdal.) *Il faut que la jeunesse destinée à la cléricature soit nourrie dès l'âge le plus tendre à l'ombre du sanctuaire, qu'elle y soit disposée, par la prière et de religieuses habitudes, à cette vie de sacrifice et d'*ABNÉGATION *qui doit être la sienne.* (Portalis.)

— Vulg. Renoncement, sacrifice : *Faire* ABNÉGATION *de tout sentiment personnel. Je fais* ABNÉGATION *de mon intérêt propre, de ma volonté.* (Acad.)

ABNELECTEN, n. m. Alchim. Nom donné autrefois à l'alun par les alchimistes.

ABOI, n. m. (mot imitatif; *baubari*, lat.; *abay*, rom.) — Pron. *a-boa*. — Bruit que fait le chien en aboyant : *L'*ABOI *de ce chien est fort importun.* (Acad.)

De tant de gens épars le nombreux équipage,
Leurs cris, l'*aboi* des chiens, les cors mêlés de voix
Annoncent l'épouvante aux hôtes de ces bois. (La Font.)

— Il n'est guère d'usage au pluriel qu'en poésie :

Cerbère agite encor de ses triples *abois*
Les ombres que le Styx environne trois fois. (Le Brun.)
.... Les chiens dans les airs poussaient de vains *abois*.
(Corneille.)

— ABOIS, n. m. pl. Il se dit de l'extrémité où une bête sauvage est réduite, lorsque, poursuivie par les chiens et excédée de fatigue, elle s'accule dans un endroit fourré de la forêt : *Le cerf est aux* ABOIS, *tient les* ABOIS. (Acad.)

La biche aux *abois*,
Prête à périr sous la dent meurtrière,
Tomba sans force au sein de la bruyère. (B.-Lorm.)

— Fig. L'extrémité où est réduite une personne qui est près de sa fin, qui va succomber, qui a épuisé toutes ses ressources : *Être aux* ABOIS. *Mettre, réduire quelqu'un aux* ABOIS. *Il n'a plus le sou, il est aux* ABOIS. (Acad.)

Je m'éveille en sursaut, je me lève, je vois
Deux soldats poursuivant deux proscrits aux *abois*.
(Lamart.)

— Par extens. L'état dans lequel se trouve une chose qui approche de sa fin, qui menace ruine : *Sa vertu est aux* ABOIS. (Acad.) *L'idolâtrie semblait être aux* ABOIS. (Boss.)

Viens secourir la pudeur aux *abois*. (Volt.)
Et la crainte ressuscite
Leur espérance aux *abois*. (J. B. Rouss.)
Je ne puis, pour louer, rencontrer une rime :
Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux *abois*. (Boil.)

— *Cette place est aux abois*, elle ne peut plus se défendre : *Philisbourg est aux* ABOIS *en dix jours, malgré l'hiver qui approche.* (Boss.)

SYN. Aboi, aboiement. Les poëtes emploient indifféremment l'un pour l'autre. Dans la prose, ces deux paronymes, onomatopées imitatives du cri du chien, ont des nuances bien marquées : *aboiement* exprime le cri du chien en général, c'est le terme qui désigne le langage naturel et commun à toute l'espèce; *aboi* est le cri particulier et comme la langue apprise du chien domestique.

ABOIEMENT ou **ABOÎMENT**, n. m. Pron. *a-boa-man*. — Cri du chien : *L'*ABOIEMENT *est converti en hurlement plaintif et prolongé, quand le chien est inquiet et dénonce un danger.* (Buff.)

Sa cloche en gémissant le pleura dans les airs,
Et, mêlant à ses glas des *aboîments* funèbres,
Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres.
(Lamartine.)

Le chien donne l'alarme par des ABOIEMENTS *réitérés.* (Buff.)

— Fig. au plur. Attaques ou poursuites importu-

nes : *Fermons l'oreille aux* ABOIEMENTS *de la critique.* (Buffon.)

Doux bruit que l'*aboiement* de trois cents créanciers.
(V. Hugo.)

ABOLI, IE, part. pass. du v. Abolir. Il s'emploie adjectivement. Mis hors d'usage, anéanti, annulé : *Une loi, une coutume* ABOLIE. *Les superstitions furent* ABOLIES. (Volt.) *En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut* ABOLIE. (Boss.)

D'un honteux préjugé l'empire est *aboli*. (Rac.)

A-t-on vu beaucoup de régimes ABOLIS *fleurir une seconde fois ?* (Jouffroy.)

— Jurispr. *Crime aboli*, crime couvert par la prescription. Cet emploi est rare.

ABOLIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*abolere*, détruire ; lat.) Propr. Détruire, renverser : *L'Église lui ouvre son sein, le cache sous ses ailes ; elle le couvre de sa protection comme d'un bouclier, et le reçoit dans l'asile sacré des autels que lui-même avait plusieurs fois entrepris d'*ABOLIR. (Rollin.)

— Il se dit particul. en parlant des lois, des coutumes, des institutions, etc. Mettre hors d'usage, anéantir, annuler : *Les Athéniens* ABOLIRENT *la royauté.* (Boss.) *Louis XIV fit des édits pour* ABOLIR *les duels.* (Acad.) *Plus d'une fois les Romains firent des lois pour* ABOLIR *les dettes.* (Id.) *Ne vaut-il pas mieux mourir que de voir* ABOLIR *nos saintes lois ?* (Boss.) *Douze hommes nés au sein de la plus basse condition entreprennent de réformer les croyances et les mœurs, d'*ABOLIR *les cultes superstitieux.* (Lamenn.) *Quand les abus peuvent être tolérés sans un grand préjudice, ils peuvent servir de prétexte et non de raison pour* ABOLIR *un usage utile.* (J. J. Rouss.)

— Anc. jurisp. *Abolir un crime*, en arrêter, en interdire la poursuite par un acte d'autorité souveraine.

— Par analog. *Croyez-vous que des larmes de quelques jours effacent,* ABOLISSENT *devant Dieu des crimes ?* (Mass.)

= **S'abolir,** v. pr. Cesser d'être en usage : *Les lois absurdes* S'ABOLISSENT *d'elles-mêmes.* (D'Aguess.)

— En parl. d'un crime, être couvert par la prescription et ne pouvoir plus être poursuivi : *Tout crime* S'ABOLIT *au bout d'un certain nombre d'années.*

SYN. Abolir, abroger. *Abolir* a un emploi très-étendu ; *abroger* ne se dit qu'en matière de législation. On *abolit* des lois, des coutumes, des usages, des religions, des fêtes ; on n'*abroge* que des lois, des décrets ou des actes publics, ayant force de loi. Une loi peut être *abolie* par le temps, l'oubli, la désuétude ; elle n'est jamais *abrogée* que par une autre loi ou par la volonté du législateur formellement et publiquement exprimée.

ABOLISSABLE, adj. des 2 g. (*abolir.*) Qui peut être aboli : *Loi, coutume* ABOLISSABLE.

ABOLISSEMENT, n. m. (*abolir.*) Action d'abolir. *L'*ABOLISSEMENT *d'un usage, d'une coutume.*

ABOLITION, n. f. (*abolir.*) Pron. *cion.* — Annulation, anéantissement qui résulte d'une longue désuétude, ou d'un acte de la volonté législative : ABOLITION *d'une loi, d'une coutume, d'une institution. L'*ABOLITION *de l'esclavage. L'*ABOLITION *des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie.* (Volt.) *Il concourut à la déclaration des droits, et il provoqua l'*ABOLITION *des dîmes d'après le principe équitable du rachat.* (Mignet.) *L'*ABOLITION *de la torture et des derniers restes de la servitude personnelle furent des témoignages éclatants des intentions de Louis XVI.* (Barante.)

— Destruction, suppression : *Le muphti et les ulémas, réunis autour de l'étendard sacré, prononcent l'*ABOLITION *des janissaires.* (Lamart.)

— Pardon que le roi accordait, de son autorité absolue, pour un crime qui, d'après les règles de la justice et la rigueur des ordonnances, n'était pas rémissible : *Lettres d'*ABOLITION. *Prendre, obtenir une* ABOLITION.

— *Abolition générale*, amnistie qui était accordée à une province, à une ville, à une communauté. || *Abolition privée*, celle qui était accordée à un particulier. || *Porteur d'abolition*, celui qui avait obtenu une abolition.

ABOLITIONISTE, n. m. (*abolition*). Néolog. Partisan de l'abolition de l'esclavage.

ABOLLE, n. f. Antiq. Sorte de manteau à l'usage des philosophes et des soldats.

ABOMA, n. m. Nom que les habitants de la Guyane donnent à tous les grands serpents.

ABOMASUM ou **ABOMASUS,** n. m. (*ab*, après, *omasum*, panse ; lat.) Pron. *ome, uss.* — Zool. Caillette, ou quatrième estomac des ruminants ; il est situé sur le sac droit de la panse.

ABOMINABLE, adj. des 2 g. (*ab*, hors ; *omen*, présage, augure ; lat.) Qui mérite, qui excite l'aversion ; qui est en horreur, exécrable, détestable : *Un crime, une action, une calomnie* ABOMINABLE. (Acad.) *Néron était un monstre* ABOMINABLE. (Trév.)

Quel crime *abominable* ensanglante vos mains !
(M. J. Chén.)

Les doctrines ABOMINABLES *sont celles qui mènent au crime, et qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus* ABOMINABLE *au monde que de mettre l'injustice et la violence en système ?* (J. J. Rouss.)

Il est sur ce rivage une race flétrie,...
Abominable, impie, horrible au peuple entier. (C. Del.)

Le poison ABOMINABLE *de la flatterie déifia Louis XIV dans le sein même du christianisme.* (St-Sim.)

— Placé avant le nom, il donne une certaine énergie à l'expression :

Puis, d'un mensonge indigne *abominable auteur !* (Volt.)
Voilà, je vous l'avoue, un *abominable homme !*
Je n'en puis revenir, et tout ceci m'assomme. (Mol.)
Je m'en vais le griser d'*abominable* sorte. (E. Augier.)

— Dans le langage familier, il a une valeur purement emphatique : *Ah ! quel* ABOMINABLE *maître je suis obligé de servir !* (Mol.) *Ton mari est un homme* ABOMINABLE. (Étienne.) *Je me sentais encore heureuse dans mon* ABOMINABLE *abaissement.* (G. Sand.)

Manger l'herbe d'autrui ! quel crime *abominable !*
(La Font.)

Ah ! malheureuse engeance, apanage du diable,
C'est toi qui m'as joué ce tour *abominable.* (Regnard.)

— Fam. et par exagér. Très-mauvais en son genre : *Cette comédie est* ABOMINABLE. *Une odeur* ABOMINABLE. *Ce système est* ABOMINABLE *et contraire au bon sens.* (J. J. Rouss.) *Il fait un temps* ABOMINABLE. (Acad.)

SYN. Abominable, détestable, exécrable. « La chose *abominable*, dit Roubaud, excite l'aversion ; la chose *détestable*, la haine, le soulèvement ; la chose *exécrable*, l'indignation, l'horreur. » Il y a une gradation très-marquée entre ces trois mots : *abominable* renchérit sur *détestable*, et *exécrable* renchérit encore sur *abominable.*

ABOMINABLEMENT, adv. (*abominable-ment.*) D'une manière abominable : *Se conduire* ABOMINABLEMENT.

— Fam. Très-mal : *Lire, chanter* ABOMINABLEMENT.

— Suivi d'un autre adverbe, il est augmentatif : *Se conduire* ABOMINABLEMENT *mal.*

ABOMINANT, part. prés. du v. Abominer.

ABOMINATION, n. f. (*abominable.*) Aversion, détestation, exécration : *Avoir en* ABOMINATION. *Être en* ABOMINATION.

— Il se dit aussi de ce qui est l'objet de l'abomination : *Un malhonnête homme est l'*ABOMINATION *de tous les gens de bien.*

— Action impie, abominable, atroce, odieuse, ou basse, cynique. En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *Dieu a regardé du haut du ciel, et il a vu les adultères et les* ABOMINATIONS *en honneur au milieu de son peuple.* (Mass.) *Que de chutes honteuses ! que d'*ABOMINATIONS *secrètes !* (Id.) *Il n'en est pas des fêtes chrétiennes comme des cérémonies du paganisme ; on n'est pas obligé de se rouler ivre dans les rues, en commettant toutes sortes d'*ABOMINATIONS *pour Vénus, Flore ou Bacchus : dans ces solennités tout est essentiellement moral.* (Chateaubr.)

— Sig. L'idolâtrie ; le culte idolâtre des gentils ; les idoles : *L'*ABOMINATION *du veau d'or. Les* ABOMINATIONS *des gentils. Au temps d'Isaac et de Jacob, l'*ABOMINATION *s'était répandue sur toute la terre.* (Pascal.) *Il renversa les* ABOMINATIONS *de l'impiété et tous les monuments de l'erreur.* (Mass.)

— Écriture sainte. *L'abomination de la désolation*, les plus grands excès de l'impiété et la plus grande profanation.

— Fig. et fam. *Une petite secte de barbares veut qu'on ne fasse plus désormais de tragédies qu'en prose ; c'est l'*ABOMINATION DE LA DÉSOLATION *dans le temple des Muses.* (Volt.)

— Par analog. Fait monstrueux, chose abominable : *C'est une* ABOMINATION. (Acad.) *La constitution qui régit l'Irlande est la plus grande* ABOMINATION *qui se soit vue.* (Blanqui.) *La pièce est, d'un bout à l'autre, pleine d'*ABOMINATIONS, *et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu.* (Mol.)

ABOMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Abominer.

ABOMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab*, hors ; *omen*, augure ; lat.) Avoir en aversion, en horreur. || Il est vieux.

ABONDAMMENT, adv. (*abond-ant-amment.*) — Pron. *a-bon-da-man.* — Avec abondance, en grande quantité : *Ses larmes coulaient* ABONDAMMENT. (Acad.) *Des tables* ABONDAMMENT *servies.* (Volt.) *Il répandit* ABONDAMMENT *sur toutes sortes de misérables les secours de sa charité.* (Fléch.) *Elle me fournit de tout* ABONDAMMENT, *magnifiquement.* (Mariv.) *Le genre oratoire est celui où les richesses de la pensée et du style peuvent se répandre le plus* ABONDAMMENT. (Marm.)

— Amplement, pleinement : *Ses vœux sont* ABONDAMMENT *satisfaits.* (Acad.) *Lorsque le peuple trouvera facilement et* ABONDAMMENT *à vivre, il ne sera point sujet à autant de vicissitudes.* (B. de St-P.) *S'il n'y a pas dans l'univers un brin d'herbe qui ne prouve Dieu, l'homme nous le fait connaître plus* ABONDAMMENT *et plus pleinement.* (V. Cousin.)

SYN. Abondamment, en abondance. *Abondamment* exprime une quantité relative, excédant celle que réclame l'usage qu'on veut faire des choses ; *en abondance* marque, sans rapport à une destination quelconque, un superflu considérable. Une table est *abondamment* servie quand elle l'est au delà des besoins de ceux qu'on y traite ; des fruits sont servis *en abondance* quand ils le sont à profusion.

ABONDANCE, n. f. (*ab*, de, *undare*, se répandre comme l'eau ; lat.) Grande quantité : ABONDANCE *de biens. Une grande* ABONDANCE *de paroles.* (Acad.) *Ils s'étaient pourvus d'une grande* ABONDANCE *de vivres.* (Le Sage.) *L'*ABONDANCE *des pensées produit celle des expressions.* (D'Aguess.) *Mes pleurs coulèrent avec tant d'*ABONDANCE, *que je restai quelque temps sans pouvoir prononcer un mot.* (Mariv.) *La taupe ne sort jamais de sa retraite qu'elle n'y soit forcée par l'*ABONDANCE *des pluies d'été, lorsque l'eau la remplit.* (Buff.) *Puissiez-vous dans l'*ABONDANCE *de vos larmes éteindre les feux d'une guerre que vous avez malheureusement allumée !* (Fléch.) *Quelle que soit la qualité de nos minerais, l'*ABONDANCE *de nos houilles et de nos bois, notre métallurgie n'est pas encore en mesure de répondre à tous les besoins de la consommation.* (Blanqui.)

— Absol. Tout ce qui est nécessaire à la vie : *Année d'*ABONDANCE. *L'*ABONDANCE *a remplacé la disette.* (Acad.) *L'*ABONDANCE *des uns supplée à la nécessité des autres.* (Mass.) *Il faut, dans les produits de toute société, la variété dans l'*ABONDANCE. (Thiers.) *L'ambitieux ne jouit point de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son* ABONDANCE. (Mass.) *Nous amassons autour de nous tout ce qu'il y a de plus rare ; notre vanité se repaît de cette fausse* ABONDANCE. (Boss.)

On verra par quels soins ta sage prévoyance,
Au fort de la famine, entretient l'*abondance.* (Boil.)

*Combien manquent de tout, pendant que le riche est dans l'*ABONDANCE, *dans le luxe, dans les délices !* (Bourdal.) *La détresse et l'*ABONDANCE *sont également en progrès, et semblent croître à l'envi.* (Vitet.)

Faites régner sur nous l'*abondance* et la paix !
(J. B. Rouss.)

— *Grenier d'abondance*, magasin très-vaste et rempli de grains que l'on tient en réserve pour les temps de disette.

— *Corne d'abondance*, corne remplie de fleurs et de fruits, qui est le symbole de l'abondance.

— *En abondance*, en grande quantité :

Je prétends que chez moi tout soit *en abondance.* (Dest.)

— Littér. Facilité d'élocution, richesse d'expression : *Parler avec* ABONDANCE. *Une éloquence pleine d'*ABONDANCE. *L'*ABONDANCE *de La Fontaine est celle de la nature dans sa beauté simple, naïve, et variée à l'infini.* (Marm.)

Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matière. (Boil.)

*Le vice du style opposé à l'*ABONDANCE *est la sécheresse et la stérilité.* (Marm.)

— Il y a dans le style une *abondance* qui en fait la richesse et la beauté ; c'est une affluence de mots et de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images. Il y a aussi une *abondance* vaine qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit et la disette des pensées par l'ostentation des paroles. (Marm.)

— On dit dans le même sens, *Abondance du style : L'*ABONDANCE DU STYLE *suppose l'abondance des sentiments et des idées.* (Marm.)

— *Parler d'abondance*, parler sans préparation, improviser : *Il n'y a que les sujets pathétiques sur lesquels il soit possible de* PARLER D'ABONDANCE. (Marm.) *Si jamais celui-là* PARLE D'ABONDANCE... ! (C. Delav.)

— Cette expression, dit Marmontel, peint vivement cette sorte d'éloquence où, sans préparation, comme sans ordre et sans suite, une âme pleine d'un grand sujet, et profondément pénétrée, répand avec impétuosité les sentiments dont elle est remplie, et fait passer dans toutes les âmes ses rapides émotions.

— *Parler d'abondance de cœur*, exprimer, épancher les sentiments dont le cœur est rempli : *Il faudrait que sa bouche parlât selon l'*ABONDANCE DU CŒUR, *c'est-à-dire qu'elle répandît sur le peuple la plénitude de la science évangélique et les sentiments affectueux du prédicateur.* (Fén.)

— Vin mêlé avec beaucoup d'eau à l'usage des élèves des pensions et des colléges.

— Divinité allégorique que l'on représente sous la figure d'une jeune fille qui tient dans ses mains une corne remplie de fleurs et de fruits. || *SYN. V.* ABONDAMMENT.

ABONDANT, part. prés. du v. Abonder.

ABONDANT, ANTE, adj. Qui abonde : *Une maison* ABONDANTE *en richesses. Un orateur* ABONDANT *en comparaisons.* (Acad.)

Peu fait aux entretiens frivoles,
Il n'est pas sur des riens *abondant* en paroles.
(Desmahis.)

Les pays du Nord sont les plus ABONDANTS *en mines de fer.* (Buff.) *L'étranger avait une de ces têtes* ABONDANTES *en cheveux, qui se sont souvent offertes au pinceau des Carraches.* (H. de Balzac.)

— Absol. En parl. d'une terre, d'un pays, d'une mine, etc. Qui produit en abondance, ou qui est dans l'abondance : *Une terre fertile et* ABONDANTE. *Un pays* ABONDANT. *Une mine* ABONDANTE. *Le royaume était tranquille et* ABONDANT. (Boss.)

— Nombreux, considérable, copieux, riche : *Des fruits, des revenus* ABONDANTS. *Une moisson, une récolte* ABONDANTE. *Une nourriture* ABONDANTE. *Une langue* ABONDANTE. *Une matière* ABONDANTE. *Les paroles sortaient de sa bouche plus serrées et plus* ABONDANTES *que les neiges qui tombent pendant l'hiver.* (Villem.) *Nul autre n'a sur cela de plus* ABONDANTES *lumières.* (Pascal.) *En certains pays chauds, les rosées sont si* ABONDANTES, *qu'elles suppléent au défaut de la pluie.* (Fén.) *Une sueur* ABONDANTE *coule de leurs membres affaiblis.* (Barthél.)

— Littér. *Un style* ABONDANT, un style facile et riche en expressions. || *Un auteur* ABONDANT, un auteur dont le style est abondant.

— Arithm. *Nombre* ABONDANT, celui dont les parties aliquotes additionnées ensemble donnent un total plus grand que le nombre lui-même. Ainsi 12 est un nombre abondant, parce que ses parties aliquotes, 1, 2, 3, 4 et 6, donnent pour total 16.

= **D'abondant,** loc. adv. Outre cela, de plus : *Je vous ai dit telle raison; j'ajouterai* D'ABONDANT. (Acad.)

Et *d'abondant*, la vache de ma femme
Nous a promis quelle ferait un veau. (La Font.)

|| Vieux et presque inusité.

ABONDÉ, part. pass. invar. du v. Abonder.

ABONDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*abundare*; lat., m. sign.) Affluer, être, venir en abondance, être considérable ou très-nombreux : *Les eaux* ABONDENT *dans cet étang. Le bien* ABONDE *dans cette maison.* (Acad.) *Seigneur, que vos faveurs* ABONDENT *où vos châtiments* AVAIENT ABONDÉ ! (Mass.)

C'est un chef-d'œuvre où tout mérite *abonde.* (Malh.)

Tyr semble être la reine de toutes les mers; les marchands y ABONDENT *de toutes les parties du monde.* (Fén.)

— Posséder en grande quantité, avoir en abondance, être rempli de : ABONDER *en richesses. Cette maison* ABONDE *en biens.* (Acad.)

Paris *abonde* en amis obligeants
Qui se font un doux soin de marier les gens.
(C. Delav.)

Avant que Socrate eût loué la vertu, la Grèce ABONDAIT *en hommes vertueux.* (J. J. Rouss.)

En beaux raisonnements vous *abondez* toujours. (Mol.)

— En ce sens, il est quelquefois construit avec *de* : *Quelques hommes* ABONDENT DE *biens.* (La Br.)

*D'*ignorance et *d'*erreur toute la terre *abonde.* (Bertaut.)

— Fig. et Fam. *Abonder dans son sens,* soutenir sa propre opinion avec opiniâtreté; ne s'en rapporter qu'à son jugement particulier. || *Abonder dans le sens de quelqu'un,* embrasser l'opinion de quelqu'un et la soutenir avec chaleur.

— T. de Jurispr. *Ce qui abonde ne vicie pas,* ou *ne nuit pas,* une raison, une preuve ou un droit de plus n'est jamais nuisible dans une affaire : *Qu'était-il besoin de déposer chacun une déclaration, puisqu'elles disent toutes deux la même chose ?* — CE QUI ABONDE NE VICIE PAS. — *Peut-être.* (Beaum.)

ABONNAGE, n. m. (*abonner, abonnant*). Pron. *a-bo-na-j.* — Anc. jurispr. Traité ou convention par laquelle on rachetait à un certain prix une redevance incertaine.

ABONNANT, part. prés. du v. Abonner.

ABONNATAIRE, n. des 2 g. (*abonner.*) Pron. *a-bo-na-tèr.* — Admin. Celui, celle qui s'abonne, qui a obtenu une concession au moyen d'un abonnement. || On dit plus souv. *Abonné.*

ABONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Abonner. Qui a pris un abonnement à un théâtre, à un journal, etc. : *Je suis* ABONNÉ *à l'Opéra.* (Le Sage.) *Il est* ABONNÉ *au même journal que moi.*

— Il se dit des contribuables qui payent une taxe, ou une redevance par abonnement.

— Subst. *Ce journal a beaucoup d'*ABONNÉS. *Je suis un des* ABONNÉS *de ce théâtre.* (Acad.) *Le jeune Franklin, après avoir composé les planches et tiré les feuilles du journal, le portait aux* ABONNÉS. (Mign.) *Un émissaire de l'enfer a trouvé l'invention de distribuer chaque matin, à vingt ou trente mille* ABONNÉS, *une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense.* (P. L. Cour.)

... Tous les mois j'adresse une énigme au Mercure :
Voilà pourquoi sans doute il a tant d'*abonnés.* (Vigée.)

ABONNEMENT, n. m. (*abonner.*) Pron. *a-bo-ne-man.* — Convention faite à un prix déterminé, et souvent payable d'avance, en vue de s'assurer la jouissance régulière de certains objets fournis ou un certain nombre de fois ou pendant un temps limité. C'est ainsi que l'on s'abonne pour prendre des bains, des repas, pour recevoir des journaux, pour assister à des spectacles, à des concerts : *Payer par* ABONNEMENT. *Faire un* ABONNEMENT. *Prendre un* ABONNEMENT *à un spectacle.*

— Théâtr. *Les abonnements sont suspendus,* se dit lorsque, par une circonstance particulière, les personnes abonnées sont obligées de payer leurs places comme les autres.

— Admin. Distribution en vertu de laquelle les contribuables payent un prix fixe pour s'acquitter de certaines taxes, de certaines redevances : *Certains impôts s'acquittent par* ABONNEMENT.

— Chem. de fer. Marché à forfait que quelques compagnies de chemins de fer passent avec des entrepreneurs, pour le service des transports sur leurs lignes.

— Fig. et mor. Convention temporaire : *L'aumône persistante ne fait pas de ses dons un* ABONNEMENT *avec le malheur, mais une dette toujours acquittée et toujours renaissante.* (Villem.)

ABONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bonne,* anc. borne, limite.) Pron. *a-bo-né.* — Prendre un abonnement pour un autre, au nom d'un autre : *Je vous* AI ABONNÉ *à cette publication.* ABONNEZ-*moi à ce journal.* J'AI ABONNÉ *ma fille au* Journal des modes.

— Anc. jurispr. *Abonner une province à telle ou telle somme,* fixer à cette somme les droits, les redevances qu'elle doit payer.

— Féod. *Abonner une rente,* l'aliéner. || *Abonner un hommage,* le changer en quelque autre devoir.

= **S'abonner,** v. pr. Faire un abonnement pour son propre compte : S'ABONNER *à une publication périodique, à un spectacle, à un concert.*

— Admin. Faire une convention à prix fixe pour l'acquittement d'une taxe, d'une redevance casuelle : *Il y a des villes où les marchands de vin ont la faculté de* S'ABONNER *avec la régie pour s'affranchir de l'exercice.* (Acad.)

ABONNI, IE, part. pass. du v. Abonnir.

ABONNIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*bon.*) Pron. *a-bo-nir.* — Rendre bon, rendre meilleur : *Les caves fraîches* ABONNISSENT *le vin.* (Acad.)

— Poterie. Faire sécher la terre à demi; la mettre en état d'être rebattue.

= **Abonnir,** v. intr. ou neut. Devenir bon, devenir meilleur : *C'est un vieux pécheur, il n'*ABONNIT *point en vieillissant.* || Vieux.

= **S'abonnir,** v. pr. Devenir bon, meilleur : *Le vin* S'ABONNIT *dans une cave fraîche. Les fruits* S'ABONNISSENT *en mûrissant.* (Trév.) *Les affaires criminelles* S'ABONNISSENT *en vieillissant.* (Dancourt.)

ABONNISSANT, part. pr. du v. Abonnir.

ABONNISSEMENT, n. m. (*abonnir.*) Pron. *a-bo-ni-ce-man.* — Action d'abonnir; résultat de cette action. || Il est vieux.

ABORD, n. m. (*a, bord.*) Pron. *a-bor.* — Action d'aborder à une côte, à un rivage, dans un port : *Nous avons tenté l'*ABORD *inutilement.* (Acad.) *A notre* ABORD *dans l'île, nous fûmes attaqués.* (Trév.) *L'*ABORD *était aisé, il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre à cinq cavaliers.* (Volt.)

Votre *abord* en cette île a droit de me surprendre. (Id.)

— Par analog. Arrivée dans un lieu quelconque :

Déjà de leur *abord* la nouvelle est semée. (Rac.)
C'est tout ce que j'ai vu dans Rome à mon *abord.* (La F.)

— Dans ces deux sens, il ne se dit point au pluriel.

— Accès, approche : *Les* ABORDS *de cette place sont dangereux.* (Trév.)

Là, comme dans un fort, son audace enfermée
Se soutenait encor contre toute une armée;
Et, d'un bras qui portait la terreur et la mort,
Aux plus hardis guerriers en défendait l'*abord.* (Rac.)

Il vit la route et les ABORDS *encombrés d'équipages, de chevaux et de valets.* (G. Sand.)

Nos soldats, divisés en trois corps,
De Nola, sur trois points, protégent les *abords.* (C. Del.)

— Particul. Endroits où les vaisseaux peuvent mouiller : *Toutes les côtes d'Angleterre et de Hollande sont de difficile* ABORD. (Trév.)

J'aimais du port natal l'appareil militaire,
J'aimais les noirs canons gardiens de ses *abords.* (C. Del.)

— Attaque, soit par terre, soit par mer : *L'*ABORD *des Français est à craindre; on ne peut soutenir leur premier* ABORD. (Trév.)

De ses vieux ennemis va soutenir l'*abord*;
Là, si tu veux mourir, trouve une belle mort. (Corn.)

— Action d'approcher une personne; résultat de cette action :

Je vois que mon *abord* trouble votre entretien. (Mol.)
Loin du monde élevé, de tous les dons des cieux
Il est orné dès sa naissance,
Et du méchant l'*abord* contagieux
N'altère point son innocence. (Rac.)
Ah ! que de son *abord* votre bras m'affranchisse :
Un ennemi du ciel ! un monstre !... Qu'il périsse ! (C. Del.)

— Fig. Manière, façon d'aborder une ou plusieurs personnes, ou Manière, façon dont on est accueilli : *Sa démarche est légère, et son* ABORD *ouvert et serein.* (Chateaub.) *Il est d'un* ABORD *farouche et difficile.* (La Br.) *Sa majesté n'avait rien de farouche; il avait un* ABORD *charmant, quand il voulait se laisser approcher.* (Mass.) *Sa douceur et sa sagesse, et jusqu'à son* ABORD *qui est un peu froid, le rendent très-propre à traiter avec un peuple naturellement flegmatique.* (De Broglie.)

Abord dur, air bourgeois, et santé de province.
(Desmahis.)

— Affluence de personnes ou de choses qui arrivent, que l'on apporte en quelque lieu : *Il y a un grand* ABORD *de monde dans cette ville.* (Acad.) *La ville devait à son temple ses priviléges, et l'*ABORD *des étrangers dont elle était enrichie.* (Boss.)

Oui, je crains fort d'en voir quelque autre possesseur,
Par cet *abord* de gens au logis de sa sœur. (La Font.)

Cambrai est un lieu de grand ABORD *et de grand passage.* (St.-Sim.) — Vieux en ce sens.

— Dans les deux acceptions qui précèdent, il ne s'emploie pas au pluriel.

— **D'abord,** loc. adv. Dès le premier instant, premièrement : *Prenez* D'ABORD *les voies de la douceur.* (Acad.) *Il attaque Carthage la Neuve, et ses soldats l'emportent d'*ABORD. (Boss.) *La puissance de Dieu se trouve tout entière dans sa volonté; il n'a qu'à vouloir, et les choses sont* D'ABORD *faites.* (Fén.)

A ton auguste nom tout s'ouvrira *d'abord.* (Boil.)

Il n'avait pas entendu D'ABORD *ce que ce songe signifiait.* (La Font.)

— Il s'emploie souvent par oppos. à Ensuite, après, bientôt, maintenant, etc. *Cette nouveauté fut* D'ABORD *approuvée, mais bientôt on l'abandonna.* (Fonten.)

C'était *d'abord* un aspirant timide,
C'est maintenant un docteur intrépide. (J. B. Rouss.)

Tout contribua D'ABORD *à fonder cette maison, mais elle fut bientôt ébranlée.* (Fléch.) *David régna* D'ABORD *sur Juda, ensuite il fut reconnu par tout Israël.* (Boss.) D'ABORD *il ne savait quel parti prendre; mais il se résolut enfin, etc.* (Pasc.)

— **D'abord que,** loc. conj., aujourd'hui inusitée. Dès que, aussitôt que : D'ABORD QU'*on les approche, ils se mettent sur leurs gardes.* (Mol.) *On l'applaudit* D'ABORD QU'*elle eut achevé de danser.* (Le Sage.)

Les plaisirs sont amers *d'abord qu'*on en abuse.
(Mme Desh.)

— **Tout d'abord, dès l'abord, au premier abord, de prime abord,** loc. adv. Au commencement, sur-le-champ : AU PREMIER ABORD, *cette question paraît facile à résoudre.* (Acad.)

La seconde, par droit, me doit échoir encor;....
Si quelqu'une de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai *tout d'abord.* (La Font.)

Cujas a DE PRIME ABORD *révélé l'originalité de son esprit.* (Lerminier.)

Dès l'abord leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard. (La Font.)

Une telle nouveauté scandalise DÈS L'ABORD *bien des gens.* (Vitet.)

— *Dès l'abord* signifie quelquefois, En abordant quelqu'un; avant toute chose : *Je lui ai dit cela* DÈS L'ABORD. (Acad.)

— **A l'abord, dans l'abord,** loc. adv. inusitées, s'employaient autrefois dans le même sens que *d'abord* :

Ses gardes *à l'abord* font quelque résistance. (Corn.)
Il m'a fait *à l'abord* cent questions frivoles. (Mol.)
Dans l'abord il se met au large,

Puis prend son temps, fond sur le cou
Du lion, qu'il rend presque fou. (La Font.)

ABORDABLE, adj. des 2 genr. (*bord.*) Qu'on peut aborder : *Cette côte n'est pas* ABORDABLE. (Acad.)

— Fig. *Cet homme est abordable, n'est pas abordable*, il est d'un abord facile, d'un abord très-difficile : *Nous l'avons retrouvé avec les débris de sa grandeur... le voilà raisonnable*, ABORDABLE. (P. L. Cour.)

— Il est quelquefois suivi d'un compl. précédé de la prép. *à* : *Cet homme est si glorieux, qu'il est* ABORDABLE *à peu de personnes.* (Trév.)

ABORDAGE, n. m. (*bord.*) Action d'aborder un vaisseau ; manœuvre de guerre par laquelle un bâtiment accroche un autre bâtiment, pour que les hommes puissent passer d'un bord à l'autre et se battre à l'arme blanche : *Tenter l'*ABORDAGE. *Prendre un vaisseau par* ABORDAGE. *La nouvelle construction des vaisseaux a rendu l'*ABORDAGE *presque impossible.* (Acad.) *L'*ABORDAGE *est favorable à l'impétuosité française.* (Chateaubr.)

— Fig. Attaque, choc :

Allons, monsieur, allons ; en homme de courage,
Il faut ici, ma foi, soutenir l'*abordage*. (Regn.)

— *Aller à l'abordage*, se dit d'un bâtiment qui essaye d'en atteindre un autre pour l'accrocher.

— *Monter, sauter à l'abordage*, s'élancer sur le vaisseau ennemi, lorsqu'on vient de l'accrocher.

— *Grappins d'abordage*, forts crochets de fer, à plusieurs branches, qui servent à accrocher le vaisseau ennemi. Ils sont attachés à une chaîne, et suspendus au bout des grosses vergues.

— *Filets d'abordage*, rets de ligne goudronnée, installés entre les haubans, pour garantir contre la surprise d'un abordage : *Les assaillants veulent monter à bord ; ils rencontrent les* FILETS D'ABORDAGE.

— Choc de deux bâtiments : *Les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les* ABORDAGES. (Acad.) *Les deux vaisseaux, après avoir vomi toute la mitraille de leurs flancs, se heurtèrent d'un choc retentissant, comme pour s'éventrer par l'*ABORDAGE. (Lamart.)

— Manœuvre par laquelle un canot se rend à une cale ou à bord d'un navire, et peut l'accoster sans secousses : *Malgré l'état de la mer, il résolut de tenter un* ABORDAGE *avec ses chaloupes.* (L. Reybaud.)

ABORDANT, part. prés. du v. Aborder. Il est invariable : *Je suis persuadé, lui dis-je en l'*ABORDANT, *que ce qui vient de se passer n'est qu'une plaisanterie.* (Mme de Tencin.)

ABORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Aborder. Il s'emploie adjectiv. Qui est arrivé au port, qui a pris terre : *Nous sommes* ABORDÉS. (Acad.) *Je suis venu par le carrosse de Bordeaux, où mon vaisseau est heureusement* ABORDÉ *depuis quelques jours.* (Regn.)

— Fig. Examiné, traité : *La question des salaires n'a pas été* ABORDÉE. (Blanqui.)

— Subst. Il se dit d'un navire, d'une frégate qui reçoit l'abordage : *L'*ABORDÉ ; *L'*ABORDÉE.

ABORDER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*a, bord.*) Venir à bord, arriver au rivage, prendre terre : ABORDER *à la côte, au rivage. Le vent était si fort que nous ne pûmes* ABORDER. (Acad.)

Ils *abordent* sans peur, ils ancrent, ils descendent,
Et courent se livrer aux mains qui les attendent. (Corn.)

Charles ABORDA *à Isted, en Scanie.* (Volt.) *Il fallut* ABORDER *en cette île.* (Fén.)

Je me sauve à la nage, et j'*aborde* où je puis. (Boil.)

Il n'y a point d'homme qui ABORDE *volontairement dans cette île sauvage ; on n'y voit que les malheureux que les tempêtes y ont jetés.* (Fén.)

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde.
Nautoniers sans étoile, *abordez !* c'est le port. (Lam.)

— Par extens. Arriver, venir en foule :

Verras-tu d'un esprit bien tranquille
Chez ta femme *aborder* et la cour et la ville ? (Boil.)

Le peuple ABORDAIT *en foule.* (Barthél.) *Les passants* ABORDENT *chez moi de toutes parts.* (D'Ablanc.)

— Mar. Exécuter la manœuvre appelée *abordage*.

— *Aborder à un bâtiment*, diriger un canot de telle sorte qu'il accoste un bâtiment sans le heurter.

— Suivi de la prép. *de*, Approcher : *On ne saurait* ABORDER DE *cette église, tant la foule s'y presse.* (Acad.) *Nous ne pûmes* ABORDER DE *la place, parce que toutes les avenues étaient gardées.* (Trév.) ‖ Vieux en ce sens.

= **Aborder**, v. tr. ou act. Toucher une côte, un rivage, une terre : *Il* AVAIT *chassé les Maures,* ABORDÉ *l'Afrique, soumis l'Éthiopie, conquis les vieilles Indes et le nouveau monde.* (V. Hugo.)

Je chante les combats, et cet homme pieux
Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausonie,
Le premier *aborda* les champs de Lavinie. (Boil.)

— Fig. *Le même homme, soulevé par l'instabilité du flot populaire,* ABORDE *tour à tour les situations les plus diverses, les emplois les plus opposés.* (Lamart.)

— Par extens. Venir dans un lieu quelconque, y pénétrer : *Il* ABORDE *le noir séjour de l'impitoyable Pluton.* (Fén.)

Vous qui du Pinde *abordez* les coteaux,
Portez d'abord votre encens au génie. (E. Le Brun.)

— Approcher de : *On* ABORDE *en vain leurs autels.* (J. B. Rouss.)

— Particul. Approcher d'un vaisseau, l'atteindre : *La mer était fort grosse, et la chaloupe ne put* ABORDER *notre vaisseau.* (Acad.)

— Par extens. Joindre un vaisseau pour le combattre ; monter par force sur un bâtiment : ABORDER *un vaisseau ennemi.* (Acad.)

— Choquer accidentellement, se heurter contre : *Notre navire* ABORDA *malheureusement la frégate qui l'escortait.* (Acad.)

— En parl. des armées de terre, Approcher hardiment l'ennemi pour le combattre : *Ce bataillon* ABORDA *l'ennemi avec une contenance ferme.* (Trév.)

— Approcher de quelqu'un pour lui parler ; l'accoster : *Nous feignions à vous* ABORDER, *de peur de vous interrompre.* (Mol.) *Un homme dissimulé* ABORDE *ses ennemis, leur parle, et leur fait croire par cette démarche qu'il ne les hait point.* (La Br.) *Il m'*ABORDA *avec amitié.* (Fén.)

Moi-même de quel œil dois-je ici l'*aborder* ? (Rac.)

*Un homme fier et superbe n'écoute pas celui qui l'*ABORDE *dans la place pour lui parler de quelque affaire.* (La Br.) *Comment compter sur l'humanité d'un médecin, s'il n'*ABORDE *ses malades qu'avec une gaieté révoltante ou qu'avec une humeur brusque et chagrine ?* (Barthél.)

On m'*aborde* en tous lieux d'un air humble et flatteur. (Étienne.)

— Fig. Entamer, traiter, chercher à résoudre une affaire, une question : ABORDER *une difficulté.*

J'entends : vous *abordez* enfin la question. (Étienne.)

— Fauconn. *Aborder la remise*, s'approcher de l'endroit où la perdrix s'est réfugiée.

= **S'aborder**, v. pr. En parl. de deux ou de plusieurs vaisseaux, Se heurter, s'entre-choquer, soit volontairement, soit accidentellement ; se joindre pour se combattre : *Les deux vaisseaux* S'ABORDÈRENT.

— Fig. S'accoster, s'approcher l'un de l'autre pour se parler : *Nous* NOUS SOMMES ABORDÉS *dans la rue.*

SYN. Aborder, accoster, joindre. On *aborde* quelqu'un pour le saluer ; on l'*accoste* pour profiter momentanément de sa compagnie ; on le *joint* pour être ou pour se trouver avec lui. Vous *abordez* un homme dans la rue ; vous *accostez* un passant sur son chemin ; vous *joignez* un ami où vous savez le rencontrer.

ABORDEUR, n. m. Mar. (*aborder.*) Le bâtiment qui fait un abordage.

ABORIGÈNE, adj. des 2 g. (*ab*, de ; *origo, originis*, origine ; lat.) Il se dit des hommes, des animaux et des plantes qui sont ou que l'on croit originaires des contrées qu'ils habitent : *Au milieu des pâtres des Abruzzes, il n'aperçoit bien distinctement que les compagnons d'Évandre et les tribus* ABORIGÈNES. (St.-Priest.)

— ABORIGÈNES, n. m. plur. Les naturels d'un pays, les premiers habitants, par oppos. à ceux qui sont venus s'y établir par la suite : *Les Japonais semblent être* ABORIGÈNES. (Volt.)

ABORNANT, part. prés. du v. Aborner.

ABORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aborner. Il s'emploie adjectiv. : *Terrain* ABORNÉ, *campagne* ABORNÉE.

ABORNEMENT, n. m. Agricult. Action d'aborner, de mettre des bornes à un terrain.

— Particul. Opération qui a pour but de marquer les limites entre la surface occupée par un chemin de fer et les propriétés voisines. ‖ Vieux. *V.* BORNAGE.

ABORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*borne.*) Anc. agricult. Mettre des bornes à un terrain, pour le distinguer des propriétés voisines. ‖ On dit aujourd'hui *Borner*.

ABORTIF, IVE, adj. (*ab*, de ; *ortus*, né ; lat.) Prématuré, qui se produit avant le temps, avant l'époque normale : *Travail, accouchement* ABORTIF.

— *Fœtus abortif*, enfant qui naît avant l'époque de la viabilité.

— Bot. Il se dit généralement d'une partie ou d'un organe qui ne prend point son entier développement, ou à la perfection duquel il manque certaines conditions indispensables. ‖ *Fruit abortif*, celui qui ne parvient pas à sa parfaite maturité, ou dont les semences sont inféconds. ‖ *Graine abortive*, celle qui ne prend pas d'accroissement par défaut de fécondation, ou qui ne perfectionne pas l'embryon qu'elle doit renfermer, et par cela même devient impropre à la reproduction. ‖ *Fleur abortive*, celle qui, étant munie des deux sexes bien conformés en apparence, avorte néanmoins, et tombe sans donner de signes de fécondation. ‖ *Pistil abortif*, pistil imparfait ou mutilé. ‖ *Étamines abortives*, étamines incomplètes parce qu'elles n'ont point d'anthère, ou imparfaites parce que l'anthère est mutilée, et que, ne s'ouvrant pas, elle ne peut répandre le pollen ou la matière fécondante. ‖ *Plantes abortives*, se dit de certaines plantes dont les fleurs sont très-petites, et de quelques autres plantes qui représentent incomplétement une figure d'homme.

— Pathol. Propre à provoquer l'avortement : *Substances* ABORTIVES.

— ABORTIFS, n. m. pl. Substances auxquelles on attribue la propriété de provoquer l'avortement ; tels sont les emménagogues violents et les drastiques.

ABOSINE, n. f. Anc. jurispr. Pagésie ; tenure solidaire.

ABOT, n. m. (*bot*, pied, celt.) Économ. rur. Espèce d'entrave de bois, et plus ordinairement de fer, qui s'attache au paturon des chevaux, et qui sert à les retenir dans les pâturages.

ABOU-BERAKISH, n. m. Zool. Oiseau, probablement fabuleux, auquel les Orientaux supposent la taille et la forme de la cigogne ; il possède, suivant eux, une voix magnifique, et change de couleur comme le paon.

ABOU-BURS, n. m. Mot qui signifie *père de la lèpre*, et par lequel, en Égypte, on désigne le Gecko, parce qu'on croit que cet animal empoisonne les aliments sur lesquels il passe.

ABOUCHANT, part. prés. du v. Aboucher.

ABOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Aboucher.

ABOUCHEMENT, n. m. (*aboucher.*) Pron. *a-bouch-man.* — Conférence, entrevue de deux ou de plusieurs personnes : *Ménager un* ABOUCHEMENT *entre deux personnes.* (Trév.) *L'*ABOUCHEMENT *des deux princes n'eut pas le succès qu'on en attendait.* (Acad.)

— Technol. Jonction de deux tuyaux, de deux tubes qui entrent l'un dans l'autre.

— Anat. Jonction, union de deux vaisseaux. ‖ On dit plus souvent *Anastomose*.

ABOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bouche.*) Faire en sorte que deux ou plusieurs personnes se trouvent dans le même lieu pour conférer ensemble : *On doit aujourd'hui l'*ABOUCHER *avec vous dans une maison empruntée.* (Mol.)

Je voulais en secret vous *aboucher* tous deux. (Id.)

— Technol. Joindre ensemble deux tubes, deux tuyaux, les faire entrer l'un dans l'autre pour qu'ils se communiquent.

= **S'aboucher**, v. pr. Entrer en pourparler dans le but d'arriver à un accommodement, à un arrangement ; avoir une conférence, une entrevue :

Chacun d'eux brûle de *s'aboucher*. (Piron.)

Il S'ABOUCHE, *pour réussir, avec des domestiques, des gens placés en sous-ordre.* (H. de Balzac.) *D'abord que le nouveau vice-roi fut débarqué, le comte et lui* S'ABOUCHÈRENT *ensemble.* (Le Sage.)

— Anat. En parl. de deux vaisseaux, Se réunir, se communiquer.

ABOUCHOUCHOU, n. m. Comm. Sorte de drap qui se fabrique dans le midi de la France, et que l'on expédie dans le Levant.

ABOUEMENT, n. m. Techn. Joint de deux pièces de bois assemblées, et qui affleurent si exactement, qu'en passant l'ongle dessus on ne sent pas le point d'assemblage.

ABOUGRI, IE, adj. Agric. Il se dit d'un arbre mal conformé. ‖ Plus souvent *Rabougri*.

ABOUGRISSEMENT, n. m. État d'un arbre qui a subi quelque dommage dans sa première croissance.

ABOU-HANNÈS, n. m. Zool. Mot égyptien qui signifie *Père Jean* ; il sert quelquefois à désigner l'Ibis, parce que cet oiseau se montre en Égypte vers la Saint-Jean, dans la saison des pluies.

ABOULAZA, n. m. Botan. Arbre de Madagascar, employé par les naturels de cette île contre les maladies du cœur.

ABOUMRAS, n. m. Zool. Nom donné par quelques naturalistes à l'Abunures, oiseau qu'on trouve particulièrement sur les bords du Nil.

ABOUNA, n. m. Relat. Titre que les chrétiens d'Abyssinie donnent au chef de leur clergé séculier : *L'*ABOUNA *est nommé par le patriarche d'Alexandrie.* (Compl. de l'Acad.)

ABOUQUANT, part. prés. du v. Abouquer.

ABOUQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Abouquer. Il s'emploie adjectiv. : *Sel* ABOUQUÉ.

ABOUQUEMENT, n. m. Salin. Addition de nouveau sel sur un meulon : *L'ordonnance défend l'A-*

BOUQUEMENT, *si ce n'est en présence des officiers royaux.* (Trévoux.)

ABOUQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Salin. Faire un abouquement; ajouter du sel nouveau sur un meulon de vieux sel.

ABOUT, n. m. (*bout.*) L'extrémité par laquelle une pièce de charpenterie ou de menuiserie, mise en œuvre, est assemblée avec une autre.

— Le bout par lequel une tringle ou tirant de fer se joint, se fixe à quelque chose.

— Archit. nav. Bout de planche qui se joint le plus exactement possible à l'extrémité d'un bordage ou d'une autre planche trop courte.

— Papeter. Base du cylindre qui broie les chiffons pour fabriquer le papier.

— Mar. Bout, morceau.

ABOUTAGE, n. m. (*bout.*) Mar. L'action de réunir deux cordages bout à bout.

ABOUTANT, part. prés. du v. Abouter.

ABOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Abouter. Mis bout à bout, joint par les bouts : *Pièces de bois* ABOUTÉES.

— Blas. Il se dit des pièces d'armoiries dont les bouts se répondent et se joignent en croix.

ABOUTEMENT, n. m. Techn. L'action d'abouter, l'etat des choses aboutées.

— Mar. Le joint de deux pièces de bois assemblées.

ABOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bout.*) Techn. Joindre par les bouts, mettre bout à bout. Il se dit surtout de deux pièces de bois que l'on assemble par leurs extrémités.

= **S'abouter**, v. pr. Se joindre, se toucher par les deux bouts.

ABOUTI, IE, part. pass. du v. Aboutir. Il s'emploie le plus ordinairement avec l'auxil. *avoir* : *La chose a* ABOUTI, *n'a pas* ABOUTI.

— La Fontaine l'a employé adjectiv. dans le sens de Qui se termine par un bout, par une extrémité :

Mainte allée en étoile, à son centre *aboutie*,
Mène aux extrémités de ce vaste pourpris. (La Font.)

— Adjectiv. Horticult. Couvert de boutons : *Nos pêchers sont bien* ABOUTIS. (Trév.)

ABOUTIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*bout.*) Toucher, confiner par un bout, par une extrémité : *Ce champ* ABOUTIT *à un marais.* (Acad.) *Tous les rayons d'un cercle* ABOUTISSENT *à son centre* (Trév.) *Dans les châteaux gothiques, un souterrain creusé sous les tours* ABOUTISSAIT *dans la campagne.* (Chateaubr.) *Les nerfs, qui sont les organes du sentiment,* ABOUTISSENT *tous à la cervelle.* (Buff.)

— Anc. Se terminer par un bout : *Cette pyramide* ABOUTIT *en pointe.* (Vaugelas.)

— Fig. Avoir pour but, pour fin, pour résultat; se terminer, tendre à : *Grand Dieu, où* ABOUTIRONT *ces dissensions funestes ?* (Mass.) *Voilà à quoi* ABOUTIT *la folle vanité des hommes.* (Fén.) *Mes reproches n'ont* ABOUTI *à rien.* (Mariv.) *Ce fut là qu'*ABOUTIRENT *tant de projets, tant de guerres et tant d'espérances.* (Volt.)

A quoi tous ces propos peuvent-ils *aboutir ?* (Desmahis.)

Les soins qui ABOUTISSENT *au corps sont infinis.* (Mass.) *Les menées de M. le duc du Maine après sa disgrâce* ABONTIRENT *à la conspiration de Cellamare.* (St.-Sim.) *Vous verrez où* ABOUTIT *enfin le monde avec tous ses plaisirs et toute sa gloire.* (Mass.)

— En ce sens, il se construit avec la prép. *à*, suivie d'un infinitif : *Cela* N'ABOUTIRA *qu'à le perdre.* (Acad.) *Tous mes soins à bien traiter et nourrir les animaux n'*ABOUTISSENT *qu'à les abâtardir.* (J. J. Rouss.)

— *Faire aboutir*, donner pour fin, pour terme, pour conclusion : *Virgile* FAIT ABOUTIR *son poëme à la louange d'Auguste et de sa famille.* (Fén.)

— Absol. Avoir un résultat; réussir : *Ses démarches n'*ONT *pas* ABOUTI. *Cette affaire n'*ABOUTIT *pas. Pourquoi tant d'êtres créés avec des tendances qui ne peuvent* ABOUTIR ? (Jouffroy.)

— Chir. En parl. d'un abcès, Arriver à maturité; se terminer par suppuration, par l'évacuation du pus.

— Horticult. Boutonner, pousser des boutons.

= **Aboutir**, v. tr. ou act. Archit. Revêtir de tables minces de plomb une corniche ou toute autre saillie. En ce sens, on dit aussi *Emboutir*.

— Hydraul. Raccorder un gros tuyau sur un petit, au moyen d'un collet ou d'un tambour de plomb, suivant la grosseur des tuyaux.

= **S'aboutir**, v. pr. Jardin. Boutonner : *Les poiriers* S'ABOUTIRENT *très-bien l'année passée.* (Trév.)

ABOUTISSANT, part. prés. d'Aboutir. Qui aboutit : *Un beau pont de bois couvert,* ABOUTISSANT *à une grande tour carrée.* (V. Hug.) *L'Angleterre communique au continent par des fils électriques sous-marins* ABOUTISSANT *en France.* (Babinet.)

— Fig. *Pour aucune nation le déclin n'est une loi irrésistible,* ABOUTISSANT *par des degrés égaux à un terme fatal.* (Villem.) *Il n'était pas réservé à une domination commencée par le meurtre,* ABOUTISSANT *à la dictature, et se mettant en guerre avec le monde civilisé, de subsister longtemps.* (Mignet.)

ABOUTISSANT, ANTE, adj. (*aboutir.*) Il se dit exclusivement en parl. des terrains; Qui aboutit, qui touche par une extrémité, par un bout : *Un arpent* ABOUTISSANT *à la forêt.* (Acad.) *Cette pièce de terre est* ABOUTISSANTE *à la rivière par un bout, et par l'autre à la garenne.* (Trév.)

— Par analog. Fontenelle a dit : *Il se rendait souvent chez cette femme par une porte* ABOUTISSANTE *aux champs.*

— N. m. pl. [illegible] *aboutissants.* Il se joint toujours au mot [illegible] avec lequel il forme une expression s[illegible] signifie les Confins d'un héritage, le[illegible]erre qui y sont adjacentes et qui le borne[illegible] côtés. *Aboutissants* désigne particulièrement les limites de l'héritage dans le sens de sa longueur, et *tenants* les limites dans le sens de la largeur : *Les tenants et les* ABOUTISSANTS *d'un terrain.*

— Admin. Propriétés contiguës à une autre : *Un plan figuré du local, avec indication des dimensions et des tenants et* ABOUTISSANTS. (H. de Balzac.)

— Par extens. Les propriétaires qui ont une pièce de terre contiguë à ce terrain : *Dans les contrats de vente et dans les baux à ferme, on ne manque jamais de faire mention des* ABOUTISSANTS *et des tenants.*

— Fig. *Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire*, en connaître parfaitement tous les détails, toutes les circonstances.

— Fig. *Les tenants et aboutissants d'une personne*, ceux qui sont en rapport habituel avec elle.

ABOUTISSEMENT, n. m. (*aboutir.*) Pron. *a-bou-tis-sant.* — Chir. En parl. d'un abcès, d'une tumeur, Action d'aboutir, état de maturité; commencement de suppuration : *L'*ABOUTISSEMENT *d'un abcès, d'une tumeur.* ‖ Il vieillit.

— Pièce d'étoffe que l'on coud à une autre pour l'allonger : *Cette pièce est trop courte, il faut y mettre un* ABOUTISSEMENT. (Trév.)

AB OVO, loc. adv. empruntée du latin. (m. à m. *de l'œuf.*) Dès l'origine, depuis le commencement : *Prendre un fait, un récit* AB OVO. (Acad.)

ABOYANT, part. prés. du v. Aboyer. Qui aboie dans le moment : *Le chien en* ABOYANT *a effrayé les voleurs.*

Nous ferons moins de bruit que tous vos chiens de chasse,
Qui vous vont *aboyant* aux jambes quand on passe.
(V. Hug.)

ABOYANT, ANTE, adj. (*aboyer.*) Qui aboie d'une manière prolongée, ou habituellement : *Une meute* ABOYANTE, *des chiens* ABOYANTS.

ABOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Aboyer. Il ne se dit qu'au fig. Poursuivi, pressé : *Un débiteur* ABOYÉ *de tous ses créanciers.* (Acad.)

ABOYER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*aboi.*) — Ce verbe change l'*y* du radical *aboy* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. — Il se dit du cri naturel que le chien fait le plus ordinairement entendre : *Ouais ! il me semble que j'entends un chien qui* ABOIE. (Mol.) *Le loup hurle, et n'*ABOIE *pas.* (Buff.) *Il faut attendre, pour faire le compliment d'entrée, que les petits chiens* AIENT ABOYÉ. (La Br.) *Ce chien* ABOYAIT *contre tous ceux qui l'approchaient.* (Buff.)

J'arrive et frappe en vain; le gardien du foyer,
Son chien même à mes coups ne vient pas *aboyer*.
(Lamartine.)

— Par analog.; il se dit de quelques autres animaux : *Le renard glapit,* ABOIE *et pousse un son triste.* (Buff.)

— Prov. *Tous les chiens qui aboient ne mordent pas*, Les personnes qui crient et menacent ne sont pas toujours les plus à craindre.

— Fig. et fam. *Aboyer à la lune*, se dit de celui qui crie inutilement contre un homme plus puissant que lui.

— Fig. *Aboyer contre quelqu'un, après quelqu'un*, ou simpl. *Aboyer*, crier après quelqu'un, déblatérer contre lui; le presser avec importunité, le poursuivre avec acharnement : *Tous ses créanciers* ABOIENT APRÈS *lui,* ABOIENT CONTRE *lui. Tous les critiques* ABOIENT APRÈS *cet auteur.* (Acad.) *Cet homme est si méchant, que tout le monde* ABOIE APRÈS *lui.* (Trév.)

— Absol.

..... Tout fat me déplaît et me blesse les yeux;
Je le poursuis partout, comme un chien fait sa proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'*aboie* (Boil.)

— Il s'emploie quelquefois dans le sens transitif : *C'est un médisant qui* ABOIE *tout le monde.* (D'Ablanc.)

Comme voleur, m'*aboieras*-tu sans cesse ? (E. Lebrun.)

— Fig. *Aboyer après quelque chose*, le désirer, le poursuivre avec avidité : ABOYER *après une succession, après un emploi. Ce chicaneur* ABOIE *toujours après le bien d'autrui.* (Trév.)

— Anc. on disait, en ce sens, *Abayer* :

Ma basse fortune
Qui n'*abaye* et n'aspire, ainsi que la commune,
Après l'or du Pérou. (Regnier.)

— Fam. *Aboyer au scandale*, dénoncer avec fureur un scandale imaginaire :

..... Je veux combattre un préjugé reçu,
Dût l'Anytus du jour *aboyer au scandale.* (Arnault.)

— Prov. *Jamais bon chien n'aboie à faux*, un homme sage ne menace jamais sans raison; un habile homme ne manque point son coup.

— La Bruyère l'a employé sous la forme pronominale : *Deux chiens qui* S'ABOIENT, *qui s'affrontent.*

ABOYEUR, EUSE, adj. (*aboi.*) Qui aboie. ‖ Par extens. Qui a un cri analogue à celui du chien : *Barge* ABOYEUSE. (Buff.)

— ABOYEUR, n. m. Véner. Sorte de chiens qui aboient devant les bêtes sauvages sans en approcher, et qui donnent ainsi l'éveil aux chasseurs.

— Par anal. et fam. Crieur qui vend des papiers dans les rues, ou qui se tient à la porte des spectacles pour appeler les voitures.

— Fig. et fam. Celui qui crie contre quelqu'un, qui le poursuit avec importunité : *Ce critique n'est qu'un* ABOYEUR. (Acad.)

— Celui qui désire quelque chose et qui le recherche avec avidité : *Un* ABOYEUR *d'emplois, de bénéfices, de successions.* Peu usité en ce sens.

ABRACADABRA, n. m. Mot magique auquel on attribuait jadis la vertu de guérir la fièvre quarte et plusieurs autres maladies, lorsqu'il était répété, et qu'on le portait autour du cou, écrit dans une certaine forme et un certain nombre de fois.

Satan vous verra !
De vos mains grossières,
Écrivez, sorcières :
Abracadabra. (V. Hugo.)

— Amulette où ce mot lui-même était écrit.

ABRACALAN, n. m. Terme cabalistique auquel les Juifs attribuaient la même vertu qu'à *Abracadabra.*

ABRACHALEUS, n. m. Astr. Nom de l'étoile *Pollux*, dans la constellation des *Gémeaux*.

ABRACHIE, n. f. (ἀ priv., et βραχίων, bras; gr.). Anat. État d'un fœtus qui n'a point de bras.

ABRANCHES, n. f. pl. (ἀ priv., et βράγχια, branchies; gr.) Zool. Ordre d'Annélides caractérisé par l'absence des branchies; il comprend deux familles : les Sétigères ou Lombrics terrestres, vulg. appelés Vers de terre, et les Asétigères ou Suceurs, parmi lesquels on distingue particulièrement les sangsues.

ABRANIDE, n. f. Antiq. Tunique de couleur jaune que les femmes portaient à Sparte.

ABRAQUANT, part. prés. du v. Abraquer.

ABRAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Abraquer.

ABRAQUER, v. tr. ou act. de la 1re conj. Mar. ‖ V. EMBARQUER, même signif.

ABRAS, n. m. Techn. Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge.

ABRASAX, n. m. V. ABRAXAS, même sign.

ABRASION, n. f. (*abradere, abrasum*; racler; lat.) Chir. Ulcération superficielle des parties membraneuses, avec déperdition de substance par petits fragments. Il se dit surtout de l'ulcération de la membrane muqueuse des intestins. Les petites pellicules qui se détachent alors de cette membrane sont rejetées avec les excréments, et appelées vulgairement *Raclures de boyaux.*

— Action de gratter certaines parties, ou de les enlever par lamelles : ABRASION *des os cariés.* ABRASION *du tartre des dents.* ABRASION *de la cornée.*

ABRAXAS ou **ABRASAX**, n. m. Pierre précieuse qu'on portait comme une amulette, et sur laquelle étaient gravés des caractères hiéroglyphiques : *Les* ABRAXAS *sont un symbole du soleil, désigné par les mots* ABRASAX *ou* ABRAXAS, *dont les lettres forment en grec le nombre des 365 cieux qui, selon les gnostiques, concentraient le premier ciel, siége de la Divinité.* (Millin.)

ABRE ou **ABRUS**, n. m. (ἁβρός, tendre, mou; gr.) Bot. Genre de plantes légumineuses à tige grimpante, dont les fleurs rouges sont disposées en épis axillaires. Il produit des graines de couleur écarlate qui servent à faire des colliers et des bracelets, et qu'en Égypte et dans l'Inde on mange comme légume sec.

ABRÉGEANT, part. prés. du v. Abréger.

ABRÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Abréger. Il s'emploie adjectiv. Rendu plus court, diminué : *Le délai fut* ABRÉGÉ. *Un discours* ABRÉGÉ. *Ses jours furent* ABRÉGÉS *par les excès. Il lui avait souvent exposé au vrai ses affaires par des états* ABRÉGÉS. (St-Sim.)

ABRÉGÉ, n. m. (*abréger.*) Discours ou écrit qui contient en peu de mots ce qui a été ou ce qui pourrait être dit avec plus de détail, plus de développement; courte exposition d'un grand ouvrage : *Donnez-moi l'*ABRÉGÉ *de votre affaire.* (Acad.) *Mézeray a fait lui-même l'*ABRÉGÉ *de sa grande Histoire en trois volumes.* (Trév.) *Le Deutéronome était un* ABRÉGÉ *de toute la loi.* (Boss.) *Je ne songeais pas à me mêler de l'instruction de monseigneur le duc de Bourgogne, quand je fis cet* ABRÉGÉ *de la vie de Charlemagne.* (Fén.) *La plupart de nos histoires commencent par des* ABRÉGÉS *chronologiques, et finissent par des gazettes.* (V. Hugo.) *Voici un* ABRÉGÉ *de sa vie.* (Acad.)

— Fig. Il se dit d'une personne ou d'une chose dont on veut louer l'excellence, ou qui renferme en elle seule un grand nombre de qualités bonnes ou mauvaises : *L'homme est un* ABRÉGÉ *des merveilles de l'univers.* (Acad.) *Les Anglais disent que Londres est l'*ABRÉGÉ *du monde.* (Trév.) *L'*ABRÉGÉ *de la loi, c'est la charité.* (Boss.) *Nous sommes l'*ABRÉGÉ *de ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les créatures irraisonnables.* (La Font.) *L'Institut est en quelque sorte l'*ABRÉGÉ *du monde savant, et l'assemblée représentative de la république des lettres.* (Daunou.)

— Mus. Mécanisme qui, dans l'orgue, transmet aux soupapes des sommiers respectifs le mouvement des touches du clavier : *En examinant un orgue, on connaît que les* ABRÉGÉS *sont bien faits lorsque le clavier n'est point tardif à donner le vent aux tuyaux.* (Trév.)

= **En abrégé**, loc. adv. En peu de mots : *Contez-moi la chose* EN ABRÉGÉ. (Acad.) *Pour profiter de la lecture, il faut recueillir* EN ABRÉGÉ *ce qu'on trouve de plus curieux dans les livres.* (Trév.) *Le discours est la proposition développée; la proposition est le discours* EN ABRÉGÉ. (Fén.)

— Par abréviation : *Écrire un mot* EN ABRÉGÉ.

— Fig. En petit, en raccourci : *Un bon laboratoire est, pour ainsi dire, toute la nature* EN ABRÉGÉ. (Fonten.) *La conscience est tout un monde en petit, l'univers en* ABRÉGÉ. (V. Cousin.)

SYN. Abrégé, épitomé, résumé. *Abrégé* ne présente que l'idée d'une œuvre raccourcie; *épitomé* marque un certain choix dans les parties abrégées; *résumé* implique un travail analytique dans lequel toutes les parties substantielles de l'original sont représentées sous une forme réduite. *Abrégé* se dit de toutes sortes d'ouvrages; *résumé* s'applique également à des choses très-diverses; *épitome*, mot tout classique, ne s'entend que de l'histoire.

ABRÉGEMENT, n. m. (*abréger.*) Action d'abréger, résultat de cette action. — Peu usité.

ABRÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab*, de, *breviare*, accourcir; lat.) — (Ce verbe conserve l'é fermé dans toute sa conjugaison, et prend un *e* muet euphonique entre son radical *abrég* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous* ABRÉGEONS, *il* ABRÉGEA, etc.) — Rendre plus court, diminuer : ABRÉGER *les délais. Ses débauches* ABRÉGÈRENT *sa vie.* (Acad.) *Cette traverse* ABRÉGE *le chemin.* (Trév.) *Les plaisirs* ABRÉGENT *les jours.* (Mass.)

Cours par un prompt trépas *abréger* ton supplice. (Rac.)

*Dieu n'*ABRÉGE *les jours de la vertu sur la terre que pour les allonger dans le ciel.* (Chateaub.)

Un fils a de son père *abrégé* la vieillesse! (C. Delav.)
Tu sentiras l'ennui miner tes tristes jours,
Si l'affreux désespoir n'en *abrége* le cours. (Coll. d'Harl.)

— Particul. Écrire ou dire une chose en moins de mots; exprimer d'une manière plus succincte : ABRÉGER *un discours, une narration, un ouvrage.*

— Absol. Il se dit dans les deux acceptions qui précèdent : *Prenez ce chemin, il* ABRÉGE. (Acad.) *Vous êtes trop long,* ABRÉGEZ, *il faut* ABRÉGER. (Trév.) *Lucrèce ne connut point cette rapidité de style qui* ABRÉGE *et développe en même temps.* (Fontanes.)

— Faire paraître moins long : *Rien n'*ABRÉGE *le temps comme la variété des occupations.* (Acad.)

Là, de doux passe-temps *abrégent* la soirée. (Delille.)

Le plaisir ABRÉGE *les heures; l'ennui les compte.* (Saurin.) *Ils chantent, et par le chant ils écartent le chagrin, ils semblent hâter le temps, ils* ABRÉGENT *les heures trop lentes.* (Gresset.)

Suis-je seul, elle accourt; suis-je un peu las, sa main,
M'offrant un doux appui, m'*abrége* le chemin. (C. Del.)

— Jurispr. féod. *Abréger un fief*; le démembrer, le diminuer, en amortir une partie.

= **S'abréger**, v. pr. Devenir plus court : *La vie, déjà raccourcie, s'*ABRÉGE *encore par les violences qui s'introduisent dans le genre humain.* (Boss.) *Bientôt les querelles sont vives et fréquentes, les brouilleries longues, les raccommodements froids; les rendez-vous s'éloignent, les tête-à-tête s'*ABRÉGENT; *toutes les larmes sont amères.* (Desmahis.)

ABREUVANT, part. prés. d'Abreuver.

ABREUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Abreuver. Il a toutes les acceptions du verbe, et s'emploie au propre et au figuré : *Il faut que les chevaux soient* ABREUVÉS *plusieurs fois par jour. Les terres sont* ABREUVÉES *par des pluies abondantes.*

Si dans le sang l'offense était toujours lavée,
Bientôt la terre entière en serait *abreuvée.* (Desmahis.)

— Fig. *Les cèdres du Liban que vous avez plantés seront* ABREUVÉS *de la rosée du ciel et des eaux de la grâce.* (Mass.)

— Moral. *Tous les anciens officiers s'étaient retirés, poursuivis de soupçons et* ABREUVÉS *de dégoûts.* (Thiers.)

— *Un cœur abreuvé de fiel et de haine*, un homme rempli de sentiments haineux :

Monstre nourri de sang, cœur *abreuvé* de fiel. (J. B. R.)

ABREUVEMENT, n. m. Action d'abreuver les animaux domestiques : *Il faut éviter de faire courir l'animal aussitôt après l'*ABREUVEMENT.

ABREUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ab*, de, *rivus*, ruisseau; lat.) Fournir d'eau : *Avant les travaux des hommes, les sources mal distribuées se répandaient plus inégalement, fertilisaient moins la terre, en* ABREUVAIENT *plus difficilement les habitants.* (J. J. Rouss.) *Les eaux bienfaisantes du Nil suffisent à tous les besoins des campagnes et des cités,* ABREUVENT *tous les animaux, toutes les plantes.* (Michaud.)

Des hommes près du Nil s'établirent un jour :
Amoureux et jaloux du cours qui les *abreuve*,
Ces hommes ignorants firent un dieu du fleuve. (Lamart.)

— Faire boire les animaux domestiques; les mener à l'abreuvoir : *On* ABREUVE *les chevaux deux fois par jour.* (Trév.) *Dans les pays secs, il fallut creuser des puits, et tirer des canaux pour* ABREUVER *le bétail.* (J. J. Rouss.) *Là, les jeunes filles venaient chercher de l'eau pour le ménage, et les jeunes gens venaient* ABREUVER *leurs troupeaux.* (Id.)

— Fam. en parl. des personnes; Donner, payer à boire abondamment : *Vous les* AVEZ *largement* ABREUVÉS.

— Il se dit aussi de l'effet que produit la pluie sur les terres, quand elle tombe assez longtemps pour les pénétrer et les humecter : *La pluie* A *bien* ABREUVÉ *les terres.* (Acad.)

— Agric. *Abreuver les terres*, les arroser au moyen de fossés, de rigoles, de saignées qui y déversent l'eau d'une manière égale; ou les couvrir d'une nappe d'eau qu'on y laisse séjourner. ‖ Jardin. *Abreuver une plante*, l'arroser.

— Arts. Étendre un corps gras sur un fond, pour en boucher les pores et le rendre lisse.

— *Abreuver des tonneaux, des cuves*, les remplir d'eau, pour s'assurer qu'ils ne coulent point.

— Mar. *Abreuver un navire*, le remplir d'eau, lorsqu'il est construit, ou pour s'assurer qu'il n'existe pas des voies d'eau, ou pour en faire gonfler le bois, et le rendre étanche.

— Fig. *Les plantes, sortant de leur sommeil, élancent leurs tiges nouvelles vers l'astre bienfaisant qui les* ABREUVE *de ses rayons.* (Lamenn.) *L'Espérance suspend l'homme à sa mamelle, et l'*ABREUVE *d'un lait intarissable.* (Chateaub.)

— Fig. et moral. *Abreuver quelqu'un de chagrins*, lui en causer beaucoup.

— On dit dans un sens analogue, *Abreuver quelqu'un d'amertume, d'ennuis, de dégoûts, d'humiliations.*

— Poétiq.

J'ai mangé dans les pleurs le pain de ma misère,
Et tu *m'as abreuvé* des eaux de ta colère. (Lamart.)

— Il s'emploie quelquefois en bonne part; mais en poésie seulement :

...Dans la douce allégresse
Dont tu sais nous *abreuver*,
Nous puiserons la sagesse
Qu'il chercha sans la trouver. (J. B. Rouss.)

— *Abreuver quelqu'un de fiel et d'absinthe*, lui causer une douleur amère, l'affliger profondément : *Venez-vous m'*ABREUVER *encore* DE FIEL ET D'ABSINTHE? (Mass.)

= **S'abreuver**, v. pr. Boire, se désaltérer. Il se dit, au propre, des animaux domestiques : *C'est dans cette mare que les bestiaux du village* S'ABREUVENT. (Acad.) *Une vase desséchée et brûlante garde l'empreinte des pieds des chameaux et des chèvres qui s'y* SONT *les derniers* ABREUVÉS. (Lamart.

— Fam. en parl. des personnes. Boire beaucoup *Il* S'ABREUVE *d'excellent vin.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. *Souvenez-vous de ces sources immortelles où vous* VOUS ÊTES ABREUVÉS *des saintes eaux de la sagesse.* (Patru.)

Il jouit de lui-même, et *s'abreuve* à longs traits
Dans les sources de la sagesse. (J. B. Rouss.)

— *S'abreuver de larmes*, en répandre beaucoup.

— *S'abreuver de fiel*, Être rempli de sentiments haineux.

— *S'abreuver de sang*, répandre beaucoup de sang.

— En parl. de la terre; En être arrosé, abreuvé :

..... Ce rivage affreux
S'abreuvait à regret de leur sang malheureux. (Volt.)

ABREUVOIR, n. m. (*abreuver.*) Pron. *a-breu-voar.* — Lieu où l'on mène boire, et où l'on fait baigner les animaux et particulièrement les chevaux : *Un grand* ABREUVOIR, *un bel* ABREUVOIR. *Il ne faut point mener les animaux à l'*ABREUVOIR *lorsqu'ils sont en sueur. Les peuples nomades, surtout ceux qui vivent de leurs troupeaux, ont besoin d'*ABREUVOIRS *communs.* (J. J. Rouss.)

— Prov. *Un bon cheval va bien tout seul à l'abreuvoir*, se dit de ceux qui se lèvent de table pour aller eux-mêmes au buffet.

— Prov. *Un abreuvoir à mouches*, une large plaie à la tête ou au visage : *Il lui a fait un* ABREUVOIR A MOUCHES *avec son sabre.* (Acad.)

— Chass. Eau courante ou stagnante, le long de laquelle l'oiseleur dispose des gluaux, des lacets ou des filets, pour prendre les oiseaux qui vont s'y désaltérer : *Les loriots ne sont point faciles à élever ni à apprivoiser; on les prend à la pipée, à l'*ABREUVOIR, *et avec différentes sortes de filets.* (Buff.)

— Agric. Espèce d'abcès dont les arbres sont attaqués par l'effet de la gelée. ‖ Plus souv. *Gélivure.*

— Maçonn. Intervalle que les maçons laissent entre les pierres pour y faire entrer du mortier.

ABRÉVIANT, part. prés. du v. Abrévier.

ABRÉVIATEUR, n. m. (*abbreviator*, formé de *brevis*, court; lat.) Celui qui abrége l'ouvrage d'un autre : *Les* ABRÉVIATEURS *forment une seconde classe d'historiens.* (La Harpe.) *A entendre Dante citer Paul Orose,* ABRÉVIATEUR *inexact et barbare, à côté de Tite-Live, on peut juger quelle confusion existait dans la bibliothèque et dans le goût du moyen âge.* (Villem.) *Le président Hénault a nommé avec justice Paterculus le modèle des* ABRÉVIATEURS. (La Harpe.)

— Officier de la chancellerie romaine qui distribue les suppliques, et qui fait dresser par son substitut la minute des bulles et des autres actes émanés du souverain pontife.

ABRÉVIATIF, IVE, adj. Qui abrége ou qui indique une abréviation : *Lettres* ABRÉVIATIVES. *Signes, caractères* ABRÉVIATIFS.

ABRÉVIATION, n. f. (*abbreviare*, lat., d'où anc. *abbrévier.*) Pron. *cion.* — Retranchement de lettres ou de syllabes pour écrire certains mots d'une manière plus rapide. Les lettres initiales, qui servent à elles seules à représenter les syllabes retranchées, sont désignées sous le nom d'*abréviations*. La plupart des prénoms sont abrégés et exprimés par leurs initiales; ainsi nous écrivons : *J. Racine*, pour *Jean Racine*; *L. Racine*, pour *Louis Racine*; *A. de Lamartine*, pour *Alphonse de Lamartine*; *C. Delavigne*, pour *Casimir Delavigne*. — Les mots qu'on abrége sont toujours représentés par une lettre majuscule. Voici les *abréviations* qu'on rencontre le plus fréquemment :

J.-C. Jésus-Christ.
N.-S. Notre-Seigneur.
N.-S. J.-C. Notre-Seigneur Jésus-Christ.
S. S. Sa Sainteté.
S. M. Sa Majesté.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. T. C. Sa Majesté Très-Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très-Fidèle.
LL. MM. Leurs Majestés.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. E. Son Excellence.
S. É. Son Éminence.
S. H. Sa Hautesse.
M gr. Monseigneur.
M. Monsieur.
M me. Madame.
P. P. C. Pour prendre congé.
T. S. V. P. Tournez, s'il vous plait.

→ Les officiers de l'état civil ne doivent rien écrire par *abréviation* sur les registres. Les actes des no-

taires doivent être également écrits sans *abréviation*, à peine d'amende.

— Il se dit aussi de certains signes qui servent à représenter des mots ; ainsi III, VI, 1°, 2°, etc., sont les abréviations de *troisième, sixième, premièrement, secondement.*

ABRÉVIATIVEMENT, adv. (*Abréviat*-if-*ivement.*) Par abréviation : *Écrire* ABRÉVIATIVEMENT.

ABRÉVIATURE, n. f. Abréviation. || Il est vieux.

ABRÉVIÉ, ÉE, part. pass. du v. Abrévier.

ABRÉVIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*a, brevis*, court ; lat.) Abréger, se servir d'abréviations. || Il est vieux.

ABRÉYANT, part. prés. du v. Abréyer.

ABRÉYÉ, ÉE, part. pass. du v. Abréyer.

ABRÉYER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il conserve l'y du radical *abréy* dans toute sa conjugaison. — Mar. Mettre à l'abri, mettre à couvert : *Lorsqu'un vaisseau est vent arrière, les voiles de l'arrière* ABRÉYENT *celles de devant, c'est-à-dire, leur interceptent le vent.*

ABRI, n. m. (*arbre*, anc. *abre.*) Lieu où l'on se met à couvert des diverses incommodités du temps : *Chercher, trouver un* ABRI *contre le vent, contre la pluie, contre l'orage.* (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui garantit des injures du temps : *Les arbres sont des* ABRIS. *Le sauvage qui courba des branches pour se faire un* ABRI *ne fut point architecte.* (Rivarol.)

Je veux une coiffure, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode. (Mol.)

C'est de pierres formées dans le flanc de la terre que sont bâties les maisons où les hommes trouvent un ABRI *contre l'intempérie des saisons.* (H. Passy.)

— Prov. *Un homme sans abri est un oiseau sans nid*, un homme qui n'a pas de domicile erre à l'aventure comme l'oiseau dont on a détruit le nid.

— Agric. Tout ce qui sert à garantir les végétaux du froid, du vent, de la pluie, ou de l'ardeur du soleil. *Les* ABRIS *sont ou naturels, ou artificiels.* || *Abris naturels*, les montagnes, les collines, les bois, les forêts. || *Abris artificiels*, les murs, les palissades, les paillassons, les cloches, les serres, etc. L'échalas est aussi un *abri artificiel* qui garantit la vigne des gelées printanières.

— Botan. Il se dit quelquefois des bourgeons, des bulbes, et en général de toutes les parties qui enveloppent les jeunes pousses et les abritent contre le froid.

— Mar. Terre, rocher, navire, voile, etc., qui intercepte le vent, ou qui coupe la force de la lame dans le lieu où l'on se trouve.

— *Cette rade, cette plage est un bon* ABRI ; les vaisseaux y sont en sûreté contre la tempête.

— Guerr. Tout ce qui met une troupe en sûreté, tout ce qui la garantit contre les attaques soudaines et la met à couvert des projectiles de l'ennemi.

— Fig. Tout ce qui sert de refuge ; et général. tout ce qui préserve de quelque incommodité, de quelque mal, de quelque danger : *La solitude est un* ABRI *contre les embarras du monde.* (Acad.)

Je demande un *abri* pour reposer ma tête. (Étienne.)

*Son amitié me doit servir d'*ABRI *et de consolation dans mes disgrâces.* (Trév.)

On est sûr de l'*abri* qu'on cherche dans ses bras ;
Lui vous reçoit toujours et ne vous chasse pas. (C. Del.)
Olympe, c'est assez qu'à mon dernier ouvrage
Votre nom serve un jour de rempart et d'*abri*. (La F.)

= **A l'abri**, loc. adv. Dans un lieu couvert, en sûreté : *Être* A L'ABRI *pendant une tempête. Être* A L'ABRI *sous un arbre, derrière une haie.* (Acad.) *On se met* A L'ABRI *quand il pleut.* (Trév.)

— Mar. *Être à l'abri sous le vent d'une île*, être à l'ancre dans le voisinage d'une île qui intercepte le vent et coupe la force de la lame.

— Agric. *Cette vigne est à l'abri*, elle est située sur un coteau, au midi, et à couvert des vents du nord.

— Fam. *Mettre quelqu'un à l'abri*, en prison.

= **A l'abri de**, loc. prép. A couvert, en sûreté contre. Il se dit au propre en parl. de l'action de l'air et du soleil, des intempéries des saisons : *Se mettre* À L'ABRI DU *mauvais temps.* (Acad.) *Ces espaliers sont* A L'ABRI DU *vent.* (Trév.) *Les montagnes mettent cette côte* À L'ABRI DES *vents brûlants du midi.* (Fén.) *La tige se revêt d'une dure écorce qui met le bois tendre* À L'ABRI DES *injures de l'air.* (Id.) *Pauvre petite tourterelle des bois, je te bâtirai un nid où tu dormiras* À L'ABRI DU *froid et de l'orage.* (Lamenn.) *Les jardiniers ont grand soin d'élever leurs semis* À L'ABRI DU *soleil.* (Chaptal.)

Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît *à l'abri de* l'aquilon
Un jeune lis, l'amour de la nature. (Rac.)

— Mar. *Être à l'abri d'une terre*, se dit des vaisseaux placés dans le voisinage d'une terre qui les protége contre la violence du vent.

— Fig. *Être* À L'ABRI DE *la persécution! Si je puis me mettre* À L'ABRI DE *la misère, c'est tout ce qu'il me faut.* (P. L. Cour.)

A l'abri du danger, son âme encor tremblante
Vent jouir de ces lieux et de son épouvante. (Delille.)

Nous devrions être À L'ABRI D'*une erreur si dégradante pour l'humanité.* (Portalis.) *Si dans la pauvreté on est* À L'ABRI DES *inquiétudes des richesses, l'on n'y est pas exempt des soins rongeants de la misère.* (St-Évrem.)

— Fig. Par la protection, par l'aide, par le secours de : *Agir* À L'ABRI DE *la faveur.* (Acad.) *Honorez l'art militaire,* À L'ABRI DUQUEL *tous les autres arts peuvent s'exercer en repos.* (Boss.) *Ils vivent en paix,* À L'ABRI DE *ces lois simples et claires.* (Fén.)

— Il se dit aussi de ce qui sert à mettre à couvert, et *de* signifie alors *sous, derrière* : *Être* À L'ABRI D'*un bois, d'une muraille.* (Acad.)

Les Troyens se sauvaient *à l'abri de* leurs tours. (Boil.)
Ses soldats, à ses pieds étendus et mourants,
Le mettaient *à l'abri de* leurs corps expirants. (Racine.)

ABRIANT, part. prés. du v. Abrier.

ABRICOT, n. m. (*apricari*, se tenir au soleil ; lat.) Fruit de l'abricotier ; c'est un drupe arrondi, de couleur jaunâtre, finement tomenteux, et marqué d'une sorte de gouttière ; sa chair est très-agréable : ABRICOTS *en espalier.* ABRICOTS *en plein vent. L'*ABRICOT *est moins savoureux sur les espaliers que sur les arbres de plein vent.* (D'Orbigny.) *L'*ABRICOT *est un fort bon fruit, mais il n'a pas cependant la délicatesse de saveur de la pêche.* (Richard.) ABRICOTS *confits au sucre.* ABRICOTS *à l'eau-de-vie.*

L'*abricot* parfumé, sorti de l'Arménie. (Rosset.)

— ABRICOT-PÊCHE, espèce d'abricot dont le goût se rapproche de celui de la pêche. || Au plur. *Des* ABRICOTS-PÊCHES. || V. *Noms composés.*

— *Marmelade d'abricots*, Espèce de confiture d'abricots presque réduits en bouillie.

— *Compote d'abricots*, Espèce de confiture d'abricots cuits, mais qui ont conservé leur forme.

ABRICOTÉ, n. m. Techn. Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

ABRICOTIER, n. m. Arbre de la famille des Rosacées, et de la tribu des Amygdalinées ou Drupacées ; il diffère du pêcher par son noyau non sillonné et son fruit tomenteux ; c'est un arbre de moyenne grandeur ; ses feuilles sont presque cordiformes, dentées en scie, et glabres ; celles qui sont à l'extrémité des rameaux sont rougeâtres ; ses fleurs sont blanches, de grandeur moyenne, et disposées par petits faisceaux : *L'*ABRICOTIER *est originaire de l'Arménie ; on le cultive dans tous les jardins : il fleurit au premier printemps, avant le développement de ses feuilles.* (Richard.)

ABRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Abrier.

ABRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abri.*) Mar. Mettre à l'abri. Il se dit des corps ou objets qui interceptent ou qui masquent le vent lorsqu'on est sous voiles.

— Jardin. Protéger contre le vent.

— Ce mot est peu usité ; dans l'un et dans l'autre sens, on dit plus généralement *Abriter*.

ABRITANT, part. prés. du v. Abriter :

De protégé qu'il fut, le voilà protecteur,
Abritant, nourrissant des peuplades sans nombre.
(Arnault.)

ABRITANT, ANTE, adj. (*abriter.*) Bot. *Feuilles* ABRITANTES, se dit de certaines feuilles qui pendant la nuit se rabattent sur les fleurs, et les garantissent du froid et du vent.

ABRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Abriter. Il s'emploie adjectivement. Qui est à l'abri : *Cette maison est* ABRITÉE *par une montagne.* (Acad.) *Les soldats,* ABRITÉS *par de bons retranchements, étaient dans une position difficile à forcer.* (Thiers.) *Ils descendirent dans un petit vallon* ABRITÉ *des vents.* (B. de St-P.)

... Le long des buissons *abrités* de la bise...
Je garde les chevreaux. (Lamart.)

Gramm. *Abrité par, abrité de.* On emploie la première construction quand le complément du participe représente la chose même qui sert d'abri ; on emploie la seconde quand le complément exprime la chose contre laquelle on est abrité. — Les exemples qui précèdent établissent clairement cette distinction, que n'a pas saisie l'auteur du *Dictionnaire national.*

ABRITER, v. tr. ou act. 1er conj. (anc. *abrier*, formé d'*abri.*) Mettre à l'abri : ABRITER *un espalier.* (Acad.) *La montagne nous* ABRITE.

... De l'eau du ciel, des coups de la tempête,
Quelque portail d'église *abritera* ma tête. (C. Delav.)

Ce toit s'avançait de trois pieds sur la rue pour ABRITER *le mur d'un grenier et sa lucarne sans appui.* (H. de Balzac.)

Les chênes m'*abritaient* du soleil et du vent. (Lamart.)

— Mar. Mettre un vaisseau à l'abri du mauvais temps dans une rade ou dans un port :

...... *Abritons* mon navire ;
Ne livrons plus ma voile au vent qui la déchire. (V. Hug.)

— Jardin. Mettre les plantes à l'abri des intempéries de l'air : ABRITER *un jeune plant.*

— Fig. *Non-seulement pour recueillir les délaissés la religion ouvre des asiles, elle vient même d'inventer des crèches pour les* ABRITER *à leur entrée dans la vie.* (Dupanl.)

= **S'abriter**, v. pr. Se mettre à l'abri : *Voici l'orage,* ABRITONS-NOUS. *Dans les siéges, on fait des fossés, des épaulements pour* S'ABRITER *contre le canon.* (Acad.) *Une clochette bleue tremblait au vent, et toute une nation de pucerons* S'ÉTAIT ABRITÉE *sous cette énorme tente.* (V. Hugo.)

La brume descendit sur l'herbe, un fine pluie ;
Ils vinrent *s'abriter* contre le tronc noirci
Du hêtre, où le troupeau se rassemblait aussi. (Lamart.)

— Fig. *La France demandait alors à* S'ABRITER *sous la protection de la loi.* (Mignet.) *Unissez-vous les uns aux autres, appuyez-vous et* ABRITEZ-VOUS *mutuellement.* (Lamenn.) *Gênes, trop de fois humiliée,* S'ABRITAIT *sous le roi d'Espagne.* (V. Hugo.)

ABRIVENT, n. m. (*abri* et *vent.*) Tout ce qui sert à mettre une personne ou une chose à l'abri du vent.

— Jardin. Paillasson qui protége les plantes contre le vent.

— Tuiler. Paillasson qui sert à garantir le fourneau.

— Art milit. Petite hutte que les soldats construisent pour se mettre à l'abri des injures du temps lorsqu'ils bivouaquent.

ABROGATION, n. f. (*ab*, contre, *rogatio*, demande ; lat.) Suppression, annulation d'une loi, d'un usage, etc. : *L'*ABROGATION *de cette loi fut une suite nécessaire des changements survenus dans les mœurs de la nation.* (Acad.) *Le droit naturel ne forme pas un corps de lois que l'*ABROGATION *ou la désuétude puisse atteindre.* (Portalis.) *Une loi cesse en partie par la dérogation ; elle cesse entièrement par l'*ABROGATION. (Gousset.)

— L'*abrogation* est *expresse* ou *tacite*. Elle est *expresse* lorsqu'on fait une nouvelle loi dans laquelle on déclare en termes formels que la précédente est annulée ; elle est *tacite* lorsqu'on se borne à mettre dans une nouvelle loi des dispositions contraires au texte de la loi précédente et inconciliables avec elle.

SYN. Abrogation, dérogation. L'*abrogation* est l'annulation absolue et complète de la loi antérieure ; la *dérogation* est l'annulation ou la suspension de telle partie d'une loi qui ne pourrait se concilier avec une loi nouvelle. Par l'*abrogation*, la loi entière disparaît ; avec la *dérogation*, la loi subsiste dans toutes les parties auxquelles il n'est pas expressément *dérogé*, et subsiste même avec d'autant plus d'autorité qu'elle se trouve confirmée, comme la règle est confirmée par l'exception.

ABROGÉ, ÉE, part. pass. du v. Abroger. Il s'emploie adjectivement. Supprimé, annulé, aboli : *Une loi peut être* ABROGÉE *par une loi postérieure qui en annule expressément les dispositions ; on doit la regarder encore comme* ABROGÉE *lorsque le législateur publie une autre loi qui contient des dispositions opposées.* (Gousset.)

ABROGEABLE, adj. des 2 g. (*abroger.*) Qui peut être abrogé, qui est susceptible d'abrogation.

ABROGEANT, p. prés. du v. Abroger.

ABROGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abrogare*, formé de *ab*, contre, et *rogare*, demander ; lat.) — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *abrog*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous abrogeons, il abrogea, etc.* — En parlant des lois, des coutumes, etc., Supprimer, annuler, abolir, mettre hors d'usage : ABROGER *une loi, une ordonnance, une coutume.* (Acad.) *Dans un État libre, il ne faut jamais souffrir qu'aucune loi tombe en désuétude : fût-elle indifférente, fût-elle mauvaise, il faut l'*ABROGER *formellement ou la maintenir en vigueur.* (J. J. Rouss.) *Cet homme, prosterné au pied des autels, ne vient-il pas lui-même* ABROGER *ses lois et en reconnaître l'injustice ?* (Roll.)

= **S'abroger**, v. pr. Être aboli ; tomber en désuétude : *Cette loi* S'EST ABROGÉE *d'elle-même par désuétude, par le laps de temps.* (Acad.) *Les lois se succèdent,* S'ABROGENT *et se modifient.* (Paillet.) || SYN. V. ABOLIR.

ABROHANI, n. m. Comm. Espèce de mousseline blanche qui vient des Indes orientales.

ABROME, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille

des Malvacées, qui comprend des arbrisseaux exotiques remarquables par la beauté de leur port : *Les fruits de l'*ABROMA *sont secs et sans saveur.*

— Les *abromas* se rapprochent du cacao par la forme de leurs fleurs, mais ils s'en éloignent par la structure de leurs fruits, qui ont quelque rapport avec les ketmies.

ABRONIE, n. f. Bot. Plante de la Californie, que ses principaux caractères placent dans la famille des Nyctaginées : *L'*ABRONIE *ressemble à la primevère par ses têtes de fleurs, et à certaines valérianes par son port.* (Jussieu.)

ABROTONE, n. f. (ἀ priv., βροτός, mortel ; gr.) Bot. Plante odoriférante, dont les feuilles restent toujours vertes. ‖ *V.* AURONE.

ABROTONOÏDE, adj. des 2 g. (*abrotone*, et εἶδος, forme ; *gr.*) Bot. Qui ressemble à l'abrotone.

ABROUTI, IE, adj. (*brouter.*) Eaux et for. Arbres dont les bourgeons ont été mangés par les bestiaux, et qui sont en conséquence chétifs et d'une mauvaise venue.

ABROUTISSEMENT, n. m. (*abroutir.*) Eaux et for. État d'une partie de bois dont les jeunes pousses, ou le *brout*, ont été mangées et détruites par les animaux : *Les gardes forestiers sont responsables des délits, dégâts, abus et* ABROUTISSEMENTS *qui ont lieu dans leurs triages.* (Cod. forest.)

ABRUPT, UPTE, adj. (*abruptus* ; m. sign., lat.) En parl. d'un terrain, d'un rocher ; Coupé d'une manière bizarre et inégale, comme s'il avait été rompu : *Saint-Saba est une véritable forteresse, bâtie, comme un nid d'oiseau de proie, sur le flanc* ABRUPT *de la vallée du Cédron.* (Saulcy.)

— Fig. en parl. du style ; Qui est sans suite, sans liaison : *Style* ABRUPT. *L'effet du style de Vergniaud résulte d'un cliquetis brillant de figures* ABRUPTES *et serrées.* (Ch. Nodier.)

— Bot. Il se dit d'une feuille pennée, sans foliole impaire terminale. ‖ Peu usité.

— Gramm. Quelques écrivains n'admettent qu'une forme commune aux deux genres, *abrupte* : *La cellule de l'anachorète s'ouvrait sur les flancs* ABRUPTES *du rocher.* (G. Sand.) En conformant ainsi l'orthographe à la prononciation, on se met en contradiction avec l'analogie ; car tous les adjectifs polysyllabiques français dérivés des adjectifs latins terminés par la syllabe *tus* précédée d'une consonne, ne prennent l'*e* muet qu'au féminin ; *docte* fait exception, parce que l'euphonie ne pouvait admettre un monosyllabe terminé par deux consonnes *fortes* ; ainsi on doit écrire *abrupt* au masculin, comme on écrit *exact, suspect, direct, circonspect*, et aussi *Benédict.*

ABRUPTION, n. f. (*abrupt.*) Chir. Fracture transversale de l'os, avec surfaces inégales et rugueuses.

— Littér. Figure par laquelle on supprime les transitions, pour rendre le style plus animé.

ABRUPTI-PENNÉE, adj. fém. Botan. *Feuille* ABRUPTI-PENNÉE, se dit d'une feuille pennée qui n'a pas de foliole impaire terminale, et dont le pétiole commun ne se termine pas par une vrille.

ABRUPTO (AB ou EX), loc. adv. formée du latin. Brusquement, sans préparation : *Parler* EX ABRUPTO.

— Rhétor. *Exorde ex abrupto*, exorde plein de vivacité, de mouvement, de passion. ‖ *V.* EXORDE.

ABRUS, n. m. Bot. V. ABRE, m. sign.

ABRUTI, IE, part. pass. du v. Abrutir. Il s'emploie adjectiv. Rendu semblable à une bête brute ; devenu stupide : *Ces hommes sont* ABRUTIS *par la débauche. L'univers fut* ABRUTI *par l'art même qui devait l'éclairer.* (Volt.) *Au sixième siècle, les âmes n'étaient plus* ABRUTIES *par l'habitude de la violence et de l'oppression.* (De Barante.) *Une populace de gueux* ABRUTIS. (Volt.) *Les voyez-vous noyés dans de sales plaisirs, et* ABRUTIS *par des passions monstrueuses?* (Fén.) *Les Romains, spectateurs habitués du pugilat, étaient* ABRUTIS *par la vue du sang ruisselant sous les coups du ceste.* (Nisard.) *C'étaient des hommes* ABRUTIS *par la servitude, aveuglés par l'idolâtrie, et chez qui toute humanité s'était éteinte avec le sentiment de la liberté.* (Chateaubr.)

ABRUTIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*à, brute.*) Rendre semblable à la brute ; rendre stupide ; altérer la raison, l'intelligence : *Grossier amateur de vin, il lui faudra des torrents de boisson qui l'*ABRUTIRONT ; *conquérant, il lui faudra la terre entière à ravager.* (Thiers.) *L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins sa raison pour un temps, et l'*ABRUTIT *à la longue.* (J. J. Rouss.) *C'est une belle chose que la science économique ; mais elle nous* ABRUTIRA. (Diderot.) *Ce sont des maîtres d'erreur payés pour* ABRUTIR *la nature humaine.* (Volt.)

— Absol. *Les chevaux, la chasse, les festins, qui conviendraient comme délassement,* ABRUTISSENT *comme occupation.* (Mme Staël.) *Au lieu de détruire, Alexandre fonde ; au lieu d'*ABRUTIR, *il éclaira.* (Jouffroy.)

— Par extens. et fam. Fatiguer extrêmement l'esprit, l'appesantir : *Cette occupation, ce travail m'a* ABRUTI.

— **S'abrutir**, v. pr. Devenir comme une bête brute ; devenir grossier, stupide : *Cet homme s'A*BRUTIT. *A mesure qu'il s'est* ABRUTI, *il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la brute.* (Mass.) *Les esprits faibles s'*ABRUTISSENT *dans la solitude.* (Vaugelas.)

ABRUTISSANT, part. prés. du v. Abrutir.

ABRUTISSANT, ANTE, adj. (*abrutir.*) Qui abrutit, qui est propre à abrutir : *Un genre de vie* ABRUTISSANT. (Acad.) *Les plaisirs* ABRUTISSANTS *de la table.* (Mass.) *L'abus du tabac est devenu aussi commun que les excès de boisson, et non moins* ABRUTISSANT. (Blanqui.)

— Par extens. et fam. Qui fatigue extrêmement l'esprit, qui l'appesantit : *Un travail* ABRUTISSANT. *Une occupation* ABRUTISSANTE.

ABRUTISSEMENT, n. m. (*abrutir.*) État de celui qui est abruti ; stupidité grossière ; appesantissement d'esprit : *La débauche l'a plongé dans l'*ABRUTISSEMENT. (Trév.) *Les guerres du dix-huitième siècle ont empêché l'*ABRUTISSEMENT *du paysan italien.* (Stendhal.) *Pendant que les États s'éclairent, d'innombrables générations languissent, comme par le passé, dans l'*ABRUTISSEMENT *et dans la misère.* (Vitet.) *Qu'on fasse au jeune homme un tableau frappant et vrai des horreurs de la débauche, de son stupide* ABRUTISSEMENT, *de la pente insensible par laquelle un premier désordre conduit à tous, et traîne enfin celui qui s'y livre à sa perte.* (J. J. Rouss.)

ABRUTISSEUR, adj. et n. masc. (*abrutir.*) Qui abrutit. *Joug* ABRUTISSEUR. *Je voudrais que les Turcs fussent chassés du pays des Périclès et des Platon : il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont* ABRUTISSEURS. (Volt.)

ABS, particul. init. V. AB.

ABSCISSE, n. f. (*abscissio*, coupure ; lat.) Géom. Partie de l'axe d'une courbe qui se trouve entre le sommet de la courbe ou tout autre point fixe, et la rencontre de l'ordonnée : *Ordonnée et* ABSCISSE *sont deux termes nécessairement relatifs.* (Trév.)

— *Axe des abscisses, axe des ordonnées*, droites indéfinies sur lesquelles on mesure les abscisses et les ordonnées, à partir de leur point d'intersection.

ABSCISSION, n. f. (*abscissio*, coupure ; lat.) Action de couper, de retrancher une partie du corps, et surtout une partie molle.

ABSENCE, n. f. (*abesse*, formé de *a* ou *ab* priv., et *esse*, être ; n'être pas ; lat.) Éloignement d'une personne du lieu de sa résidence ordinaire : *Une longue* ABSENCE. *Une courte* ABSENCE. *Il fait de fréquentes* ABSENCES. (Acad.) *Ces absences fréquentes et presque journalières n'ont pour but que l'amusement, la dissipation.* (Mass.) *En leur* ABSENCE, *on a soin de leurs femmes et de leurs enfants.* (Fén.)

> ..... L'escarbot indigné
> Vole au nid de l'oiseau, fracasse en son *absence*
> Ses œufs, ses tendres œufs, sa plus douce espérance.
> (La Font.)

— Jurispr. Disparition d'une personne dont on n'a point de nouvelles, et dont la résidence actuelle n'est point connue.

— Par extens. Défaut de présence à une réunion, dans une circonstance importante : *On n'a pas laissé de se divertir en votre* ABSENCE. (Acad.) *L'*ABSENCE *du chef est toujours dangereuse aux affaires.* (Volt.) *On s'aperçut de son* ABSENCE *devant Barcelone.* (Fonten.) *Personne ne parle de nous en notre présence comme il en parle en notre* ABSENCE. (Pasc.) *Louis XIV était sensible à la présence de tout ce qu'il y avait de distingué ; il remarquait très-bien lui-même les* ABSENCES *de ceux qui étaient toujours à la cour.* (St-Sim.)

> Une nuit, que chacun s'occupait au sommeil,
> Et mettait à profit l'*absence* du soleil,
> Un de nos deux amis sort du lit en alarme. (La Font.)

*Faire constater l'*ABSENCE *de quelqu'un.* (Acad.)

> Fleuve heureux, bois si chers à ma reconnaissance,
> Je vous reverrai donc, mais pleine de son *absence* !....
> (C. Delav.)

— Éloignement d'une personne qui est séparée de l'objet ou des objets de son affection ; séparation qui s'opère entre deux ou plusieurs personnes qui s'aiment :

> L'*absence* est le plus grand des maux. (La Font.)

*L'*ABSENCE *ralentit les liaisons les plus vives.* (Mass.) *Les longues* ABSENCES *éteignent l'amour, mais une courte* ABSENCE *le ranime.* (St-Évrem.)

> L'*absence* de ce qu'on aime,
> Quelque peu qu'elle dure, a trop longtemps duré. (Mol.)
> L'ingrat, de mon départ consolé par avance,
> Daignera-t-il compter les jours de mon *absence* ? (Rac.)

— Racine l'a employé par extension dans le sens de Mort :

> ....., Ce héros intrépide
> Consolait les mortels de l'*absence* d'Alcide.

— *Absence de soi-même*, état moral de celui qui songe à tout autre chose qu'à son âme, et qui, emporté loin de lui-même par les affaires et par les plaisirs du monde, ne descend jamais dans sa conscience pour l'interroger : *Toute votre vie est une* ABSENCE *continuelle* DE VOUS-MÊME. (Mass.)

— Fig. Privation, manque, défaut de : *Il y a dans cet ouvrage une* ABSENCE *totale de goût.* (Acad.) AB*SENCE de justice, c'est* ABSENCE *de liberté.* (Barante.) *On ne peut guère expliquer l'*ABSENCE *d'un art quelconque, dans un pays civilisé, que par l'*ABSENCE *de certaines conditions locales, soit religieuses, soit politiques, soit de mœurs.* (Nisard.) *Une loi qui porte l'empreinte de l'esprit de circonstance et de l'esprit de parti produit plus de mal que l'*ABSENCE *même de toute loi.* (Ségur.) *Il faut que l'*ABSENCE *de vérité soit bien contraire à la poésie, puisqu'elle dépare même les vers de Boileau.* (V. Hugo.)

— Fig. *Absence d'esprit*, distraction, manque d'attention : *C'est une* ABSENCE D'ESPRIT *qui n'est pas excusable.* (Acad.) *Il a quelquefois des* ABSENCES D'ESPRIT. (Fléch.)

— Il se dit absol. dans le même sens, mais le plus ordinairement au plur. : *Il a souvent des* ABSENCES. (Acad.) *Les hommes les moins préoccupés peuvent avoir des* ABSENCES. (La Harpe.)

ABSENT, ENTE, adj. (*absence.*) Qui est éloigné de son domicile, de sa résidence ordinaire : *Je suis allé chez lui, il était* ABSENT. *Vous avez été longtemps* ABSENT. (Acad.)

> Du palais d'un jeune lapin
> Dame belette, un beau matin,
> S'empara : c'est une rusée.
> Le maître étant *absent*, ce lui fut chose aisée. (La F.)

— Par extens. Qui ne se trouve pas où il pourrait être, où il devrait être : *J'étais* ABSENT *au moment de l'appel.* (Acad.)

> Présente, je vous fuis ; *absente*, je vous trouve. (Rac.)

— En ce sens, il se dit aussi des choses : *La nuit même, malgré ses ténèbres, a une lumière sombre, à la vérité, mais douce et utile : cette lumière est empruntée du soleil, quoique* ABSENT. (Fén.)

> L'homme au trésor arrive, et trouve son argent
> *Absent*. (La Font.)

— Il se construit avec la prép. *de* :

> ... Jamais l'empereur n'est *absent de* ces lieux. (Rac.)

— Fig. *Il n'est jamais* ABSENT DE *ma pensée*, DE *mon souvenir.*

— Il est quelquefois suivi d'un complément circonstanciel, précédé de la prép. *à* :

> Votre mère entre vous. — Près de vous votre fille,
> Et personne d'*absent au* banquet de famille. (C. Del.)

— Il se dit des lieux dont on est éloigné :

> .. Si loin que tu sois, pense au foyer *absent*. (Al. Guir.)

— Il se dit des choses auxquelles on est étranger, ou qu'on ne possède point : *Celui qui prêche une morale* ABSENTE *de son cœur n'est qu'un déclamateur hypocrite. Il cherche dans les choses* ABSENTES *les secours qu'il n'obtient pas des présentes.* (Pascal.)

— Fig. Distrait, inattentif : *Son esprit est quelquefois* ABSENT. (Acad.)

— Substantiv. Celui qui est absent : *On oublie aisément les* ABSENTS. (Acad.) *Ils frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les* ABSENTS. (La Br.)

> ..... L'*absent* revient à nous !
> Ta servante, ô mon Dieu ! t'en rend grâce à genoux.
> (C. Delav.)

— Fam. et prov. *Les absents ont tort*, on sacrifie toujours les intérêts, les droits de ceux qui ne sont pas là pour les défendre.

— Jurisp. Celui qui a disparu de son domicile sans qu'on ait de ses nouvelles, et sans que sa résidence actuelle soit connue.

— Celui qui n'habite point le ressort de la cour royale dans lequel un héritage est situé : *La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre* ABSENTS. (Acad.)

ABSENTÉISME, n. m. (*absent.*) Néolog. Manie de voyager particulière aux classes riches de l'Angleterre et de l'Irlande.

ABSENTER (S'), v. pr. 1re conj. (*absence.*) S'éloigner de sa résidence ordinaire, du pays que l'on habite, du lieu où l'on exerce sa profession, etc. : S'ABSENTER *d'un lieu, d'un pays. On le cherche pour le prendre ;*

*il faut qu'il s'*ABSENTE. (Acad.) *Un soldat ne doit point s'*ABSENTER *de son poste sans permission de ses chefs.*

.... Tiens, prends; tu ne peux refuser :
C'est le présent d'adieu d'un ami qui *s'absente*. (C. Del.)

— Particul. Quitter momentanément une société, une réunion : *J'irai passer la soirée avec vous; mais vous me permettrez de* M'ABSENTER *une demi-heure.* (Acad.) *Il* S'ABSENTA *pendant quelques instants, pour aller commander un repas chez le meilleur restaurateur de l'endroit.* (H. de Balzac.)

— Fig. Il se dit quelquefois en parl. des choses :
Jamais de sa caisse un denier ne *s'absente*. (C. Del.)

ABSIDE, n. f. (ἀψίς, cercle, voûte.) — On a dit anc. *Apsis*, puis *Absis*. Archit. Voûte, arcade, partie circulaire.

— La partie intérieure des églises où le clergé était assis, et où l'autel était placé; on l'appelait ainsi parce qu'elle étoit bâtie en voûte ou en arcade : *L'*ABSIDE *est pour ainsi dire toute la cathédrale de Cologne, puisque la flèche manque au clocher, la voûte à la nef, et le transept à l'église.* (V. Hugo.)

— L'*abside* était bâtie en figure hémisphérique et consistait en deux parties, l'autel et le presbytère, ou le sanctuaire. Au milieu de ce demi-cercle, séparé de la nef par une grille, était placé le trône épiscopal, qu'on désignait quelquefois sous le nom d'*abside*, du lieu où il se trouvait (Millin.)

— Chapelle latérale en voûte et en forme de croix. ‖ Oratoire secret. ‖ Grande niche qui terminait la partie supérieure du fond ou du rond-point des basiliques, et qu'on ornait souvent de mosaïques et de peintures. ‖ Coffre qui renfermait les reliques des saints; on lui donne aujourd'hui le nom de *Châsse*.

— N. plur. Astron. V. *Apsides*.

ABSINTHATE, n. m. (*absinthe*.) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide absinthique avec une base salifiable.

ABSINTHE, n. f. (*absinthium*, lat.; de ἀψίνθιον, form. de ἀ priv., et ψίνθος, douceur; gr.) Plante d'une odeur forte et aromatique, qui doit son nom à son extrême amertume; c'est un genre d'Armoise de la famille des synanthérées ou composées, et de la tribu des corymbifères; sa racine est vivace, sa tige herbacée, un peu rameuse, et couverte d'un duvet blanchâtre qui la fait paraître d'un gris cendré; ses fleurs, flosculeuses, jaunâtres et pendantes, forment des épis axillaires, dont la réunion constitue une panicule allongée et pyramidale : ABSINTHE *officinale. L'*ABSINTHE *se rencontre dans les lieux pierreux et incultes : elle fleurit pendant les mois de juillet et d'août.* (Richard.)

— Liqueur : *Par la distillation des feuilles de l'absinthe et des grappes de ses fleurs, on prépare une liqueur à laquelle on donne le nom d'*ABSINTHE. (Duméril.) *Les gourmets font usage de l'*ABSINTHE *pour exciter leur appétit, en en buvant une petite quantité, soit pure, soit étendue dans un verre d'eau.* (Richard.)

— Fig. Il s'employait seul autrefois au pluriel, dans le sens d'Amertume de cœur, peine violente : *Adoucir toutes nos* ABSINTHES. (Malherbe.)

— Aujourd'hui il n'est guère employé figurément au singulier, et il se joint le plus souvent alors au mot *fiel*, ou se dit par oppos. à miel : *Venez-vous m'abreuver de fiel et d'*ABSINTHE ? (Mme de Sévign.) *Ils sont piquants et amers, leur style est mêlé de fiel et d'*ABSINTHE. (La Bruy.)

Je m'enivre d'*absinthe*; enivrez-vous de miel. (V. Hug.)

— Chim. *Sel d'*ABSINTHE, sel qu'on retirait autrefois de l'incinération de l'absinthe et de la lixiviation de ses cendres; c'était du sous-carbonate de potasse qu'on employait contre l'hydropisie, à cause de ses propriétés diurétiques.

ABSINTHÉ, ÉE, adj. Pharm. Mélangé d'absinthe : *Potion* ABSINTHÉE.

ABSINTHINE, n. f. (*absinthe*.) Chim. Substance regardée comme le principe amer de l'absinthe.

ABSINTHIQUE, adj. des 2 g. (*absinthe*.) Pron. *ab-sin-tik*. — Chim. Il se dit d'un acide particulier qui a été trouvé dans l'absinthe, et que certains chimistes ont déclaré n'être autre que l'acide *succinique*.

ABSOLU, UE, adj. (*absolutus*, lat.) Pron. *ab-so-lu*. — Qui est indépendant de tout être, de tout rapport; qui subsiste par lui-même. Il ne se dit proprement que de Dieu et de ses attributs : *Dieu seul est* ABSOLU; *tous les autres êtres sont dépendants et relatifs, parce que c'est lui qui les a créés.*

O Dieu, maître *absolu* de la terre et des cieux ! (Rac.)
Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître *absolu* de tout. (Corn.)

— Par extens. Souverain, indépendant, sans contrôle, sans limites. Il se dit des princes dont le pouvoir n'est point borné par les lois, et de l'autorité qu'ils exercent : *Souverain, maître* ABSOLU. *Monarchie, autorité* ABSOLUE. *Le pouvoir* ABSOLU, *qui fut le premier en date des gouvernements, donne à celui qui en est le dépositaire la disposition* ABSOLUE *des biens et de la vie de ses sujets; mais il est accepté par eux, et se distingue ainsi de la tyrannie.* (Lerminier.)

De l'*absolu* pouvoir vous ignorez l'ivresse. (Rac.)

On conçoit que dans un gouvernement ABSOLU *l'inamovibilité soit une garantie; mais, dans un gouvernement libre, la garantie véritable n'est-elle pas au contraire dans l'amovibilité?* (Lerminier.)

— Par analog. *Vous êtes le maître* ABSOLU *de son sort. Le pouvoir paternel est le seul pouvoir* ABSOLU *qui offre peu de dangers.* (Ségur.) *Rien n'est plus* ABSOLU *que l'empire de l'esprit sur le corps.* (Fén.) *Il était passionné, et personne ne parvint mieux à se rendre maître* ABSOLU *de lui-même.* (Mignet.)

— *Cet homme est* ABSOLU *dans sa famille*; il y commande en maître, il y fait ce qu'il veut.

Je suis dans ma maison plus *absolu* qu'un roi. (Étienne.)

— Impérieux, qui ne supporte ni la contradiction, ni la résistance : *Parler d'un ton* ABSOLU. *Un homme d'un caractère* ABSOLU. *Cet homme est* ABSOLU *dans tout ce qu'il veut.* (Acad.) ABSOLU *jusqu'à la plus redoutable impatience, Frédéric II fut tolérant jusqu'à la longanimité.* (Mirab.) *Son père était fort sévère et fort* ABSOLU. (Fonten.) *Il y a toujours quelque chose d'*ABSOLU *dans la chaleur d'une opinion combattue et dans l'expérience d'un âge avancé.* (C. Delav.)

— Total, complet, sans limite, sans restriction : *Nécessité, impossibilité* ABSOLUE. *Droit* ABSOLU. *Une solitude* ABSOLUE. *Avoir une confiance* ABSOLUE *en quelqu'un. En vain je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un abîme de silence; je n'entends que le battement de mon cœur dans le repos* ABSOLU *de ces lieux.* (Chateaub.) *Le christianisme a inculqué aux hommes un sentiment plus vif, plus* ABSOLU *de la vérité.* (Ste-Beuve.) *Ils voulaient une révolution sociale, complète,* ABSOLUE. (Thiers.)

— *Sens absolu*, sens qui n'admet pas de restriction : *Vous prenez ce que je dis dans un* SENS TROP ABSOLU. (Acad.)

— Qui est sans dépendance, sans relation, sans rapport avec une autre chose : *L'esprit de l'homme n'invente rien d'une manière* ABSOLUE, *même quand il combine les fables les plus chimériques.* (Villem.)

— Philos. Il se dit de certaines idées, de certains principes, de certaines vérités dont la certitude est indépendante de toute condition, de toute hypothèse, et qui sont considérées comme nécessaires et universelles : *L'idée de cause est une idée* ABSOLUE.

— Dans un sens analogue : *Il y a dans tous les arts un beau* ABSOLU *et un beau de convention.* (D'Alemb.)

— **Gramm.** Il se dit, en général, par oppos. à Relatif : HOMME *est un terme* ABSOLU, PÈRE *est un terme relatif.* (Acad.)

— *Sens, mode, temps absolu*; celui qui ne dépend d'aucun autre. ‖ *Proposition* ABSOLUE; celle qui par elle-même énonce un sens complet.

— *Nom, adjectif, verbe pris dans un sens absolu*; employés sans complément, et exprimant un sens complet par eux-mêmes; en voici des exemples :

I. Noms pris dans un *sens absolu* : *Si* DIEU *se découvrait continuellement aux* HOMMES, *il n'y aurait pas de mérite à le croire.* (Pasc.) *L'*ABONDANCE *embellit le dedans du* ROYAUME, *tandis que la* VALEUR *en recule les frontières.* (Mass.)

L'ardeur de se montrer et non pas de médire
Arma la *vérité* du vers de la *satire*. (Boil.)

II. Adjectifs pris dans un *sens absolu* : DOCILE, *il prête l'oreille à tous les conseils.* (Boss.)

Qu'en *nobles* sentiments il soit partout fécond;
Qu'il soit *aisé*, *solide*, *agréable*, profond. (Boil.)
Que de corps *entassés* ! que de membres épars ! (Rac.)

III. Verbes pris dans un *sens absolu*. Prov. USEZ, N'ABUSEZ *pas*.

Son esprit au hasard *aime*, *évite*, *poursuit*,
Défait, *refait*, *augmente*, *ôte*, *élève*, *détruit*. (Boil.)
J'*élève*, je *détruis*, je *place*, je *déplace*;
J'*organise*, en un mot. (C. Delav.)

— *Modes absolus*, tous ceux qui expriment l'existence, l'état ou l'action sans dépendance et sans condition; tels sont *l'indicatif*, *l'impératif* et l'*infinitif* : *Les traductions* AUGMENTENT *les fautes d'un ouvrage, et en gâtent les beautés.* (Volt.)

Je te *chérirai* même au delà du trépas. (Corn.)
Tonnez, *confondez* l'injustice;
Cieux, *obscurcissez-vous* de nuages épais. (C. Del.)

Dieu nous ORDONNE *de nous* DÉFAIRE *de nos richesses.* (Fléch.)

— *Temps absolus*, ceux qui, dans les verbes, expriment le moment où un fait, une action a lieu ou a eu lieu, ou aura lieu, sans aucune relation avec une action, un événement antérieur ou postérieur :

Dans le temple voisin chacun cherche un asile. (St-Lamb.)

Ces insensés CROYAIENT *encore les faux prophètes.* (Boss.) *Qui* A VÉCU *un seul jour* A VÉCU *un siècle; rien ne* RESSEMBLE *plus à aujourd'hui que demain.* (La Br.)

— *Proposition absolue*, toute proposition qui contient, d'une manière complète et sans complément placé hors d'elle-même, la pensée qu'elle exprime : *Il n'est pas bon d'être trop libre.* (Pasc.)

Rome seule aujourd'hui peut résister à Rome. (Corn.)

La politesse de l'esprit CONSISTE *à penser des choses honnêtes et délicates.* (La Rochef.)

Un seul jour ne *fait* pas d'un mortel vertueux
Un perfide assassin, un lâche incestueux. (Rac.)

— Gramm. lat. *Ablatif absolu*. V. ABLATIF.

— Liturgie. *Jeudi absolu*, le jeudi saint, parce qu'autrefois la cérémonie de l'*absoute* se faisait ce jour-là.

— Théol. En parl. de l'absolution, Qui remet absolument les péchés : *Dans la doctrine catholique, l'absolution du prêtre est* ABSOLUE; *mais, dans la doctrine des luthériens et des anglicans, l'absolution du prêtre n'est que déclaratoire et ministérielle.* (Trév.)

— Algèb. *Nombre absolu*, le nombre connu qui constitue l'un des termes d'une équation.

— Chim. En parl. d'une substance, Qui est parfaitement pur : *Huile* ABSOLUE. *Alcool* ABSOLU.

— ABSOLU, n. m. Philos. Ce qui existe indépendamment de toute condition; l'idée ou la vérité première sur laquelle reposent les autres : *L'*ABSOLU, *s'il existe, n'est pas du ressort de nos connaissances; nous ne jugeons et ne pouvons juger des choses que par les rapports qu'elles ont entre elles.* (Buff.) *La science moderne ne cherche point l'*ABSOLU, *si difficile à trouver; elle se contente des rapports, lesquels sont bien plus accessibles à notre intelligence.* (Babinet.)

ABSOLUMENT, adv. (*absolu-ment*.) Avec une autorité absolue : *Il commande* ABSOLUMENT *dans la province.* (Trév.) *Il s'imaginait gouverner* ABSOLUMENT *après la mort de Philoclès.* (Fén.) *Il dispose* ABSOLUMENT *de toutes ses troupes.* (La Br.)

— Malgré toute opposition et toute remontrance; obstinément : *Il voulut* ABSOLUMENT *partir. L'ambitieux veut* ABSOLUMENT *parvenir.*

— *Je n'en ferai* ABSOLUMENT *rien*, toutes vos remontrances ne me feront point consentir à agir autrement.

— Indispensablement, forcément : *Vous devez* ABSOLUMENT *renoncer à ce projet. Il faut* ABSOLUMENT *qu'il paye de sa personne.* (C. Delav.) *Il faut de la vertu dans le gouvernement populaire; mais dans la monarchie elle n'est pas si* ABSOLUMENT *requise.* (Montesq.)

— Philos. Nécessairement, universellement, en vertu d'un principe absolu : *Il est* ABSOLUMENT *vrai que deux et deux font quatre, et* ABSOLUMENT *faux que deux et deux font cinq.* (Jouffroy.)

— En parl. des attributs de Dieu, Souverainement, parfaitement : *Dieu est* ABSOLUMENT *bon.* (Trév.)

— Par extens. Entièrement, tout à fait, complètement. En ce sens, il modifie le plus ordinairement un adjectif ou un participe : *Ce mets n'est pas* ABSOLUMENT *mauvais.* (Acad.) *Je ne suis pas* ABSOLUMENT *décidé à poursuivre cette affaire.* (Id.) *Mon maître est* ABSOLUMENT *déterminé à l'épouser.* (Regn.) *Il n'y a qu'à bien vouloir pour parvenir à toutes les choses qui ne sont pas* ABSOLUMENT *impossibles.* (Fén.) *Dans le domaine de la matière comme dans celui de l'intelligence, il n'existe rien d'*ABSOLUMENT *parfait.* (Duviquet.) *Il n'est pas* ABSOLUMENT *impossible qu'une personne qui se trouve dans une grande faveur perde son procès.* (La Br.)

— En ce sens, il sert souvent à donner plus de force aux expressions négatives : *Il ne fait* ABSOLUMENT *rien.* (Acad.) *C'est un jeune homme d'un rare mérite, et qui n'a* ABSOLUMENT *que ce mérite pour toute fortune.* (Volt.)

— Sans restriction, sans condition : *Dieu ne promet point* ABSOLUMENT *le pardon, mais à condition qu'on sera véritablement repentant de ses péchés.* (Trév.)

— *Absolument parlant*, à juger de la chose en général, et sans entrer dans aucun détail : *Il y a des beautés dans cet ouvrage, mais,* ABSOLUMENT PARLANT, *il n'est pas bon. Cette raison n'est pas mauvaise,* ABSOLUMENT PARLANT. (Acad.)

— Par oppos. à *Relativement*, En soi-même, sans aucun rapport à une autre chose : *L'homme pris ou considéré* ABSOLUMENT *est un animal raisonnable.* (Trévoux.)

— Gramm. *Prendre, employer un mot* ABSOLUMENT, dans un sens absolu. || V. ABSOLU.

ABSOLUTION, n. f. (*absolutio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ab-so-lu-cion.* — Droit crim. Acte juridique par lequel un accusé déclaré coupable est renvoyé de l'accusation, parce que le crime ou le délit n'est puni par aucune loi. Il diffère de l'*acquittement*, qui est la déclaration publique de l'innocence d'un homme injustement accusé.

— Abusiv. Acquittement d'un accusé : *Les jurés balancèrent entre l'*ABSOLUTION *et la condamnation.* (Acad.)

— Dans le langage ordinaire, Grâce, pardon : *L'abbé Dubois resta le maître unique des preuves, des soupçons, de la conviction, de l'*ABSOLUTION, *de la punition.* (St-Sim.) *Je n'avais pas songé à acheter d'avance mon* ABSOLUTION. (G. Sand.)

— Action par laquelle le prêtre, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de l'Église, remet les péchés dans le sacrement de pénitence : *Donner, refuser, recevoir l'*ABSOLUTION. (Acad.) *Le prêtre, en levant la main, prononça la formule de l'*ABSOLUTION. (Chateaub.)

— On dit, dans le même sens, *Absolution sacramentale* ou *sacramentelle* : *Les luthériens ont reçu l'*ABSOLUTION SACRAMENTALE. (Boss.) *L'*ABSOLUTION *qu'Hincmar envoya par lettre à Hildebold n'était qu'une espèce d'indulgence et de bénédiction, et non une* ABSOLUTION SACRAMENTELLE, *puisqu'il suppose d'ailleurs que l'on doit se confesser au prêtre en détail.* (Fleury.)

— Anc. Sentences prononcées par les juges supérieurs ecclésiastiques.

— Courte prière que récite l'officiant à chaque nocturne des matines.

SYN. Absolution, pardon, rémission. L'*absolution* se rapporte à la faute, au péché ; le *pardon*, à l'offense personnelle ; la *rémission*, à la peine prononcée. L'*absolution* ne peut émaner que de l'autorité religieuse ou judiciaire ; le *pardon* s'accorde de supérieur à inférieur, ou d'égal à égal ; la *rémission*, qui emporte l'exemption d'une peine prononcée par la justice, ne peut être accordée que par le chef de l'État. L'*absolution* est une sorte de réhabilitation, le *pardon* une sorte de réconciliation, tandis que la *rémission* n'est que l'exonération de la peine encourue et méritée.

ABSOLUTISME, n. m. (*absolutus*, absolu ; lat.) Système de gouvernement dans lequel le pouvoir du prince est absolu : *L'*ABSOLUTISME *est l'écueil du pouvoir.* (Boiste.) || Néolog.

ABSOLUTISTE, adj. et n. des 2 g. Partisan de l'absolutisme. || Néolog.

ABSOLUTOIRE, adj. des 2 g. (*absolvere, absolutum*, délier ; lat.) Qui porte absolution : *Sentence* ABSOLUTOIRE. *Bref* ABSOLUTOIRE.

ABSOLVANT, part. prés. du v. Absoudre. Il est invariable : *En* ABSOLVANT *cet homme, on n'a pas fait justice.* (Acad.)

ABSORBABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui peut être absorbé : *Acide* ABSORBABLE. || Peu usité.

ABSORBANT, part. prés. du v. Absorber. Il est invariable : *Dans les cités antiques, l'État était comme un être collectif, vivant d'une vie commune, et* ABSORBANT *toutes les existences privées.* (Barante.)

ABSORBANT, ANTE, adj. Méd. et pharm. Qui a la propriété d'absorber. Il se dit de toutes les substances qui pompent, absorbent et neutralisent les liquides nuisibles, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur : *Remède, médicament, topique* ABSORBANT ; *substance, terre, poudre* ABSORBANTE.

— Particul. Il se dit des médicaments internes qui se combinent avec les acides développés dans l'estomac et le canal intestinal, et qui les absorbent et les détruisent.

— Autrefois, toutes les matières calcaires et les os des animaux étaient employés comme *substances absorbantes* ; on les croyait propres à absorber ou à neutraliser certaines humeurs délétères. Aujourd'hui, la magnésie calcinée est le seul *médicament absorbant* en usage ; on l'emploie pour combattre les aigreurs ou les acidités qui se forment dans l'estomac, par suite de différents états morbides de cet organe.

— Chir. Il se dit des substances sèches, molles et spongieuses qui servent à déterger les ulcères ou à étancher les liquides épanchés : *La poudre de charbon et la charpie sèche sont des topiques* ABSORBANTS. (Guersant.)

— Il se dit aussi des poudres destinées à absorber l'humidité, à dessécher d'autres substances. C'est ainsi que le plâtre calciné, la chaux vive, la sciure de bois, les poudres végétales sèches, sont employés pour dessécher les peaux des mammifères et des oiseaux, lorsqu'on les prépare pour les conserver dans les collections : *Les matières* ABSORBANTES *ou stiptiques.*

— Physiol. Il se dit de la propriété qu'ont les vaisseaux lymphatiques et les tissus des corps organisés d'absorber les fluides et les solides très-divisés ; et aussi de l'action par laquelle ils absorbent les fluides : *Propriété, faculté, action* ABSORBANTE. *La membrane externe ou peau du polype absorbe les aliments nutritifs contenus dans l'eau ; cette propriété* ABSORBANTE *se retrouve chez les animaux supérieurs et chez l'homme. L'épiderme est véritablement un obstacle que la nature s'est ménagé pour limiter l'action* ABSORBANTE *de la peau, et nous affranchir des dangers continuels de cette absorption.* (Adelon.)

— Anat. *Système absorbant*, l'ensemble des vaisseaux et des glandes qui concourent à l'absorption.

— *Vaisseaux absorbants* ou *lymphatiques*, vaisseaux qui font partie du système absorbant, et qui servent à pomper des substances qui entrent par leur voie dans la masse du fluide nutritif : *On appelle vaisseaux lymphatiques ou* ABSORBANTS *des vaisseaux très-déliés, répandus dans tout le corps, et aboutissant à la peau, aux intestins et dans toutes les cavités.* (Cuv.) *Les miasmes pénètrent dans l'économie par la voie des vaisseaux* ABSORBANTS. (Chom.) *Les vaisseaux* ABSORBANTS *qui viennent des intestins se nomment en particulier vaisseaux lactés ou chylifères.* (Cuv.)

— Par anal. Botan. *Vaisseaux absorbants*, tuyaux extrêmement fins, à peine sensibles au microscope, qui ont à leur extrémité extérieure un orifice ou pore *absorbant*. Leur fonction est de transmettre au corps de la plante l'eau, l'air, et les différents gaz qui sont répandus dans l'atmosphère : *Les plantes ont des pores* ABSORBANTS *à la surface, pour attirer la nourriture à l'intérieur d'une manière continue.* (Duméril.)

— Fig. et moral. Qui occupe fortement l'attention : *Un travail* ABSORBANT. *Une pensée* ABSORBANTE.

— ABSORBANT, n. m. Substance absorbante : *A une époque où l'on attribuait aux acides la plupart des maladies, les médecins faisaient un très-grand abus des* ABSORBANTS. (Guersant.) *Si tout fait présumer que la dégénérescence acéteuse se trouve dans l'estomac, on peut employer les* ABSORBANTS *sous forme sèche.* (Id.)

— Pathol. n. m. pl. Vaisseaux absorbants : *Les* ABSORBANTS *hypogastriques.*

ABSORBANTANT, part. prés. du v. Absorbanter.

ABSORBANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Absorbanter.

ABSORBANTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pharm. Appliquer des absorbants. || Peu usité.

ABSORBÉ, ÉE, part. passé du v. Absorber. Il s'emploie adjectivement : *Les eaux sont* ABSORBÉES *par les terres sèches et légères. Une voix faible et délicate est* ABSORBÉE *dans un grand chœur de musique.* (Acad.) *Les fluides* ABSORBÉS *par les vaisseaux lymphatiques.* (Id.)

— Fig. *La mort a été* ABSORBÉE *par la victoire de Jésus-Christ.* (Lamenn.) *Je considère la petite durée de ma vie* ABSORBÉE *dans l'éternité.* (Pascal.)

— Fig. Profondément appliqué à quelque chose : *Il est* ABSORBÉ *dans l'étude des mathématiques.* (Acad.) *J'ai vu un paysan immobile devant le lac, les yeux fixes, l'esprit* ABSORBÉ, *dans une méditation profonde.* (Ch. Nod.) *Il est des moments d'effroi où toute compassion cesse, où l'homme,* ABSORBÉ *en lui-même, n'est plus sensible que pour lui.* (Marm.) *Le ministre,* ABSORBÉ *tout entier dans la contemplation de l'étiquette, des présentations, des tabourets, des préséances, ne nous méprise pas, il nous ignore.* (P. L. Cour.)

— *Il est tout absorbé en Dieu*, il est dans une continuelle méditation des choses de Dieu.

— Dans un sens analogue : *Leur volonté est* ABSORBÉE *en Dieu.* (Pascal.)

ABSORBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ab*, de, *sorbere*, boire ; lat.) — Pron. *ab-sor-bé.* — Attirer, pomper les liquides ; faire pénétrer en sa propre substance des fluides ou des solides très-divisés : *L'éponge* ABSORBE *l'eau. Les terres sèches et légères* ABSORBENT *les eaux de la pluie en un moment.* (Acad.) *Une foule de matières combustibles très-divisées* ABSORBENT *l'oxygène atmosphérique.* (Fourcroy.) *Les alcalis et les oxydes métalliques* ABSORBENT *l'acide carbonique répandu dans l'air.* (Id.)

— Particul. Physiol. Il se dit de l'action par laquelle les tissus des corps organisés, et en particulier les vaisseaux absorbants, pompent les substances qu'ils font pénétrer dans la masse du fluide nutritif : *Dans les animaux d'un ordre supérieur, des vaisseaux très-déliés, répandus dans tout le corps, et aboutissant à la peau, aux intestins et dans toutes les cavités, y* ABSORBENT *les substances qui touchent leurs surfaces, et les conduisent par un canal commun dans une des veines de la poitrine.* (Cuvier.) *La membrane muqueuse du poumon absorbe l'oxygène de l'air dans l'acte de la respiration.* (Acad.) *Le corps* ABSORBE *l'eau de l'atmosphère pendant son séjour dans un air humide.* (Adelon.)

— Il se dit dans le même sens en parl. des végétaux : *Les plantes* ABSORBENT *l'eau par toutes leurs parties, et l'air principalement par leurs feuilles.* (Duméril.) *Les plantes, qui n'ont point d'intestins, ne peuvent* ABSORBER *de substances étrangères que par leurs surfaces, et surtout par leurs feuilles et leurs racines.* (Cuv.)

— Par extens. Horticult. En parl. de certaines branches, Enlever aux autres branches de l'arbre la nourriture dont elles ont besoin : *Les branches gourmandes* ABSORBENT *la nourriture destinée au reste de l'arbre.* (Acad.)

— Méd. et pharm. En parl. des médicaments absorbants, Se combiner avec les acides développés dans l'estomac, et les détruire ou les neutraliser

— Par anal. En parl. des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs, Affaiblir, diminuer extrêmement ; neutraliser, réduire à rien ou presque à rien : *Le noir* ABSORBE *toutes les autres couleurs.* (Trévoux.) *Les instruments* ABSORBENT *une voix faible.* (Id.) *L'odeur de la tubéreuse* ABSORBE *l'odeur de la plupart des autres fleurs.* (Acad.) *Le goût de l'ail* ABSORBE *celui des autres assaisonnements.* (Id.)

— Par extens. Engloutir : *Le Rhône tombe dans un gouffre qui l'*ABSORBE. (Acad.)

— Fig. Consommer, user : *L'un fumait, l'autre prisait, et ils disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'*ABSORBER *le tabac.* (H. de Balzac.)

— Fig. En parl. des biens, des richesses, de l'argent, du temps, etc., Consumer entièrement, détruire complétement : *Les frais du scellé* ONT ABSORBÉ *la meilleure partie de la succession.* (Acad.) *Le jeu* ABSORBE *les plus grandes fortunes.* (Trév.) *Toutes les nations qui entouraient l'empire en Europe et en Asie* ABSORBÈRENT *peu à peu les richesses des Romains.* (Montesq.) *Personne ne vit, même avec quarante écus. Le boulanger seul les* ABSORBERAIT *en six mois, et il n'en resterait pas pour le porteur d'eau.* (Vienn.) *La part que les profits* ABSORBENT *dans les produits de l'industrie est bien moins considérable que celle dont les salaires se composent.* (Droz.) *Les sollicitudes et les engagements du siècle* ABSORBENT *presque tous nos jours et nos moments.* (Mass.)

Il n'est rien que le temps n'*absorbe* et ne dévore.
(J. B. Rous.)

Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée,
L'infini dans son sein *absorbe* ma pensée. (Lam.)

Ils vivent dans une vicissitude continuelle d'occupations et d'affaires, qui ABSORBE *toute leur vie.* (Mass.) *Les sciences abstraites* ABSORBENT *l'imagination d'un enfant.* (B. de St.-P.)

— Fig. Attirer entièrement à soi : *Ce spectacle* ABSORBAIT *l'attention du public. Cette scène* ABSORBE *tout l'intérêt de la pièce.* (Acad.) *Le tribunal des Cent, à Carthage, avait fini par* ABSORBER *toute la puissance politique.* (Michelet.) *Le pouvoir impérial* ABSORBAIT *tout.* (Nisard.)

— Fig. Occuper entièrement : *Ses fonctions nouvelles l'*ABSORBENT *tout entier.* (Acad.) *La société civile* AVAIT ABSORBÉ *l'homme tout entier. Elle s'emparait de lui dès sa naissance, pour ne l'abandonner qu'au tombeau.* (Portalis.) *La politique les* ABSORBAIT ; *toutes leurs pensées, toutes leurs forces étaient incessamment tendues.* (Guizot.) *L'amour qu'il a pour moi l'*ABSORBE. (V. Hugo.) *Une autre contention d'esprit les* ABSORBE. (G. Sand.)

Les affaires du temps *absorbent* ma pensée. (Étienne.)

— Absol. *Tant que les luttes durent, la passion* ABSORBE ; *et lorsqu'elles finissent, la lassitude est si grande que les hommes n'aspirent plus qu'au repos.* (Ch. Rémusat.)

= **S'absorber**, v. pr. Être absorbé : *Les pluies* S'ABSORBENT *dans les sables.* (Acad.)

— Fig. *Comme tout passe et* S'ABSORBE *pour jamais dans l'éternité de Dieu, les choses périssables ne valent pas la peine d'être considérées.* (Trév.) *Après la mort, le principe divin renfermé dans l'homme* S'ABSORBE *en Dieu.* (De Tocquev.)

— S'attacher exclusivement à : *Je pense à trop de choses pour* M'ABSORBER *dans la jouissance d'une seule.* (G. Sand.)

SYN. Absorber, engloutir. *Absorber* exprime une action qui s'accomplit par une succession d'effets partiels ; *engloutir* exprime une action presque indivisible dans sa rapidité, et qui s'accomplit instantanément. Le feu *absorbe*, l'eau *engloutit*. Au figuré, *absorber* a rapport à la consommation ; *engloutir*, à la destruction. C'est en conformité de ces différences essentielles qu'on dit que la fonda-

tion d'un établissement *absorbe* beaucoup de capitaux, et qu'une entreprise malheureuse *engloutit* des millions.

ABSORPTIF, IVE, adj. (*absorption.*) Pron. *ab-sorp-tiff.* — Chim. Qui absorbe, qui a la faculté d'absorber.

ABSORPTION, n. f. (*absorptio*, lat.; m. sign.) Pron. *ab-sorp-si-on.* — Physiol. Action par laquelle s'opère en certains corps la pénétration de fluides ou de solides très-divisés : *Une terre qui boit l'eau, un sel qui s'en imbibe et qui la fait disparaître, et plus particulièrement encore un liquide qui attire et condense un fluide élastique, comme l'eau et les liqueurs alcalines le font à l'égard du gaz acide carbonique, présentent le phénomène de l'*ABSORPTION. (Fourcroy.)

— Le phénomène de l'*absorption* tient, soit à l'attraction capillaire, comme dans les éponges qui s'imbibent d'un liquide, soit à l'affinité chimique, comme lorsque la chaux absorbe l'eau.

— Fonction commune à tous les corps organisés, par laquelle les tissus qui les composent se pénètrent des substances déposées à leur surface ou dans leurs interstices, et les font entrer dans la masse du fluide nutritif : *L'*ABSORPTION *est la source de la nutrition.* (Cuv.) *Dans les animaux d'un ordre supérieur, l'*ABSORPTION *se fait par des vaisseaux très-déliés qu'on appelle vaisseaux lymphatiques ou absorbants.* (Id.) *L'*ABSORPTION *se fait dans les plantes par les pores de toute la surface, qui conduisent directement la substance absorbée dans le tissu cellulaire.* (Id.)

— Il y a deux espèces d'*absorption* : l'*absorption externe* et l'*absorption interne*, qui correspondent au double mouvement nutritif, à celui de composition ou d'assimilation, et à celui de décomposition ou d'excrétion.

— *Absorption externe*, celle qui s'exerce principalement sur les substances venant du dehors. Elle a lieu non-seulement à la peau, mais encore à la surface des membranes muqueuses.

— *Absorption interne*, celle qui s'effectue dans l'intimité des tissus sur le résidu du travail nutritif, et sur les molécules non assimilables qui y ont été transportées.

— Fig. : *On prétend dans certaines théories que le législateur est maître d'élever l'impôt sur les successions jusqu'à l'*ABSORPTION *d'une partie du capital.* (Troplong.)

ABSORPTIVITÉ, n. f. (*absorptif, ive.*) Chim. et méd. Faculté, propriété d'absorber.

ABSOUDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*absolvere*, lat.; même sign.) Il est irrég. et défect. (*J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent; j'absolvais, nous absolvions;* point de passé défini; *j'absoudrai, nous absoudrons; j'absoudrais, nous absoudrions; absous, absolvons, absolvez; que j'absolve, que nous absolvions; absolvant; absous, absoute.*) Droit crim. Renvoyer de l'accusation une personne déclarée coupable, mais dont le crime ou le délit n'est puni par aucune loi. Il signifie aussi, mais par abus, Acquitter, déclarer innocent celui qui est accusé d'un crime ou d'un délit : *Dans le doute, il est plus expédient d'*ABSOUDRE *un criminel que de condamner un innocent.* (Trév.) *Dans l'exercice de la magistrature, il fut sans passion, comme les lois qui* ABSOLVENT *et qui punissent sans aimer et haïr.* (Montesq.)

— Dans le langage ordinaire, Faire grâce, pardonner : *Tullus Hostilius n'osait ni condamner ni absoudre Horace.* (Boss.)

Libre à lui de m'*absoudre* ou de me condamner. (C. Del.)

— Dans un sens analogue : *Je vous* ABSOUS *de votre négligence, en faveur de votre repentir.* (Acad.) *Nous sommes habitués à juger les autres d'après nous; et si nous les* ABSOLVONS *complaisamment de nos défauts, nous les condamnons sévèrement de ne pas avoir nos qualités.* (H. de Balz.)

— Absol. *Dieu* ABSOUT *dès qu'il voit la pénitence dans le cœur.* (Pascal.)

Il caresse, il menace, il punit, il *absout*. (Delille.)

— Disculper, justifier : *Rien ne pourra l'*ABSOUDRE *d'une si grande faute.* (Acad.) *Après avoir* ABSOUS *la philosophie, je viens aujourd'hui* ABSOUDRE *l'histoire de la philosophie.* (V. Cousin.)

L'injustice du prince *absout* le gentilhomme. (C. Delav.)
Le mot qui m'*absoudrait*, je n'ose plus le dire.
(E. Augier.)

— Remettre les péchés confessés dans le tribunal de la pénitence; donner l'absolution :

Adieu donc, meurtrier, je ne saurais t'*absoudre*. (C. Del.)

Le ministre qui vous ABSOUT *témérairement ne vous délie pas.* (Mass.)

Les prêtres m'*ont absous*. — Vain espoir ! Vous sentez
Peser sur vos douleurs trente ans d'iniquités. (C. Del.)

— En parl. d'un juge ecclésiastique supérieur, Rendre une sentence pour relever quelqu'un de l'excommunication : *C'est le souverain pontife qui a excommunié l'archevêque d'York, et qui seul, par conséquent, a droit de l'*ABSOUDRE. (Aug. Thierry.)

= **S'absoudre,** v. pr. Être absous :

... Selon l'intérêt, le crédit ou l'appui,
Le crime se condamne et *s'absout* aujourd'hui. (Regnier.)

— Sens réfléch. Se juger innocent :

Jamais un criminel ne *s'absout* de son crime. (L. Rac.)

= Le *Dictionnaire national* blâme l'*Académie* de n'avoir pas dit que ce verbe n'a point de *passé défini*, et conséquemment pas d'*imparfait du subjonctif*. L'observation est moins puérile qu'elle ne le paraît; car, sans cette négligence de l'*Académie*, il est probable que M. Chapsal n'aurait pas forgé le barbarisme *que j'absolvasse*. Mais comment se fait-il, après le reproche adressé à l'*Académie*, que M. Bescherelle ait commis la même faute à *Abstraire*, etc. ?

ABSOUS, OUTE, part. pass. du v. Absoudre. Il s'emploie adjectivement : *L'accusé fut* ABSOUS, *malgré le crédit de ses ennemis. Elle fut* ABSOUTE *à pur et à plein.* (Acad.) *Tels arrêts nous renvoient* ABSOUS, *qui sont infirmés par la voix publique.* (La Br.)

On est bientôt *absous* quand on est nécessaire. (C. Del.)

— *Vous sortez du tribunal* ABSOUS, *mais en sortez-vous justifié ?* (Mass.)

Quand nous sommes *absous*,
Le Saint-Esprit est-il ou n'est-il pas en nous? (Boil.)

— Le *Dictionnaire national* reproche à l'*Académie* d'avoir écrit *absous* et non *absout*. En adoptant cette dernière forme, elle se serait mise en contradiction avec les meilleurs écrivains. *Absout, résout, dissout*, est l'orthographe des anciens éditeurs de Hollande et des vieux imprimeurs d'almanachs.

ABSOUTE, n. f. (*absoudre*). Liturg. cathol. Absolution publique et solennelle donnée à tout le peuple, dans les cathédrales, le jeudi saint au matin ou le mercredi au soir : *C'est l'évêque qui fait la cérémonie de l'*ABSOUTE. *L'*ABSOUTE *se fait aussi par les curés, dans les paroisses, le jour de Pâques.* (Trév.)

— Le discours qui se fait pour préparer le peuple à cette absolution publique et solennelle : *L'archevêque a prononcé l'*ABSOUTE.

— Cérémonie qui se fait autour du cercueil, dans l'office des morts : *Je ne suis sorti de l'église qu'après l'*ABSOUTE.

ABSTÈME, adj. des 2 g. (*abs*, part. négat., et *temetum*, vin; lat.) Pron. *abs-tèm.* — Qui ne boit point de vin : *Dans les premiers temps de la république romaine, toutes les dames devaient être* ABSTÈMES. (Courtin.) *Nous serions tous* ABSTÈMES *si l'on ne nous eût donné du vin dès nos jeunes ans.* (J. J. Rouss.)

— Particul. Théol. Il se dit des personnes qui ont une répugnance invincible pour le vin : *Emeric, fils de saint Étienne, roi de Hongrie, fut* ABSTÈME. (Trév.)

— Les personnes *abstèmes* n'ont jamais été exclues de la communion, et les calvinistes eux-mêmes ont décidé qu'elles seraient admises à la Cène, pourvu qu'elles touchassent le calice du bout des lèvres.

— Substant. Celui ou celle qui ne boit point de vin : *L'Église dispensait du calice les* ABSTÈMES.

ABSTENANT (S'), part. du v. S'abstenir.

ABSTENIR (S'), v. pr. de la 2e conj. (*abstinere*, formé de *abs*, hors; *tenere*, tenir; lat.) (*Je m'abstiens, tu t'abstiens, il s'abstient, nous nous abstenons, vous vous abstenez, ils s'abstiennent. Je m'abstenais; nous nous abstenions. Je m'abstins, tu t'abstins, il s'abstint, nous nous abstînmes, vous vous abstîntes, ils s'abstinrent. Je m'abstiendrai*, etc. *Je m'abstiendrais*, etc. *Abstiens-toi, abstenons-nous, abstenez-vous. Que je m'abstienne; que nous nous abstenions. Que je m'abstinsse, que tu t'abstinsses, qu'il s'abstînt; que nous nous abstinssions, que vous vous abstinssiez, qu'ils s'abstinssent. S'abstenant. S'étant abstenu, abstenue.*) Se priver de l'usage de quelque chose; s'interdire une chose : S'ABSTENIR *de vin, de toutes sortes de plaisirs.* ABSTENEZ-VOUS *des choses même les plus permises.* (Mass.) *Il s'*ABSTINT *de toute hostilité pendant une année entière.* (Volt.) *Quand on a pris l'habitude de faire quelque chose, il est bien malaisé de s'en* ABSTENIR. (Acad.) *A chaque péché qu'ils commettent, ils sentent un avertissement et un désir intérieur de s'en* ABSTENIR. (Pascal.) *Si nous détestions le vice autant que nous aimons la vie, nous nous* ABSTIENDRIONS *aussi aisément d'un crime agréable que d'un poison mortel dans un mets délicieux.* (J. J. Rouss.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : S'ABSTENIR DE *boire et* DE *manger. Tu me demandes pourquoi Pythagore s'*ABSTENAIT DE *manger de la chair des bêtes?* (J. J. Rouss.) *On doit s'*ABSTENIR D'*attenter à la vie de son semblable, qui existe par la volonté de Dieu comme nous.* (Récam.) *Quels sont les chefs assez scrupuleux pour s'*ABSTENIR DE *toucher aux revenus publics abandonnés à leur discrétion ?* (J. J. Rouss.) *Je me suis* ABSTENU D'*écrire un mémoire, ne voulant pas qu'on pût m'accuser d'être, en aucune occasion, le premier à provoquer l'adversaire.* (Beaum.)

— Absol. *Dans le doute,* ABSTIENS-TOI. (Acad.) *Il vaut mieux s'*ABSTENIR *que manger indignement.* (Mass.) S'ABSTENIR *pour jouir, c'est la philosophie du sage.* (J. J. Rouss.)

— *Ce juge s'abstient d'opiner*, ou absol., *Ce juge s'abstient*, il se récuse lui-même.

— *Cet héritier s'abstient de la succession*, il ne fait point acte d'héritier.

ABSTENTION, n. f. Action de s'abstenir : *La même loi de modération et d'équité, la même* ABSTENTION *de toute irrégularité violente est imposée à tous.* (Villem.) || Rare en ce sens.

— Acte par lequel un juge s'abstient, se récuse lui-même : *L'*ABSTENTION *émane du juge qui déclare s'abstenir; la récusation émane du justiciable qui déclare ne point accepter tel ou tel juge.*

— Anc. jurispr. Renonciation tacite d'un héritier à une succession.

— Droit rom. Bénéfice en vertu duquel un enfant pouvait renoncer à la succession paternelle, et se préserver ainsi de toute action de la part des créanciers de cette succession.

ABSTENU, UE, part. pass. du v. S'abstenir. Il s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ces hommes se sont* ABSTENUS *de nourriture. Cette femme s'est* ABSTENUE *de toute indiscrète question. Deux des juges* SE SONT ABSTENUS.

ABSTERGEANT, part. prés. du v. Absterger.

ABSTERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Absterger. Il s'emploie adjectivement : *Une plaie* ABSTERGÉE. *Un ulcère* ABSTERGÉ.

ABSTERGENT, ENTE, adj. (*absterger.*) Méd. anc. Il se disait des remèdes qu'on employait pour nettoyer les plaies, c'est-à-dire pour enlever les matières visqueuses et putrides des surfaces organiques. || On dit aujourd'hui *Détersif*.

— N. m. *Un bon* ABSTERGENT. *De bons* ABSTERGENTS. *Employer des* ABSTERGENTS.

ABSTERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abstergere*, nettoyer; lat.) — Il prend l'e muet euphonique après le radical *absterg*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o*; *nous abstergeons, il abstergea*, etc. — Chir. Nettoyer une plaie, un ulcère; en laver les surfaces.

= **S'absterger,** v. pr. Être abstergé, être nettoyé.

ABSTERSIF, IVE, adj. (*abstergere, abstersum*; lat.) V. ABSTERGENT, même sign.

ABSTERSION, n. f. (*abstergere, abstersum*; lat.) Chir. Action d'absterger; le résultat de cette action.

ABSTINENCE, n. f. (*abstinentia*, lat.; m. sign.) — Pron. *abs-ti-nanss.* — Action de s'abstenir : ABSTINENCE *de vin. L'Église catholique enjoint l'*ABSTINENCE *des femmes aux prêtres.* (Acad.) *Les athlètes, pour se rendre plus robustes, vivaient dans une* ABSTINENCE *générale de tous les plaisirs.* (Dacier.) *L'*ABSTINENCE *entière de la chair ne peut qu'affaiblir la nature.* (Buff.) *L'*ABSTINENCE *du vin est un bon précepte de religion dans l'Arabie, où les eaux d'orange, de citron, de limon, sont nécessaires à la santé.* (Volt.) *L'*ABSTINENCE *des viandes, assaisonnée de dévotion et accompagnée de la prière, est un des moyens les plus efficaces pour avancer notre sanctification.* (Boss.)

— Absol. Action de s'abstenir du boire et du manger; privation plus ou moins complète de boissons et d'aliments : *L'*ABSTINENCE, *dans l'état de maladie, est un des moyens les plus importants de la thérapeutique.* (Chomel.) *L'*ABSTINENCE *est utile au corps et à l'âme.* (Acad.) *Il est impossible d'assigner le terme qu'un homme adulte, soumis à une* ABSTINENCE *complète, puisse atteindre sans succomber.* (Rostan.)

S'il me prêche *abstinence*,
C'est chose de santé plus que de continence. (C. Delav.)

— Plur. *Les* ABSTINENCES *prescrites par l'Église.* (Acad.) *Exténué de jeûnes et d'*ABSTINENCES. (Fléch.)

— *Jours d'abstinence*, jours dans lesquels il est interdit par l'Église de faire usage des aliments gras : *Il n'est pas jeûne aujourd'hui, il n'est que* JOUR D'ABSTINENCE. (Acad.)

ABSTINENT, ENTE, adj. (*abstinens*; lat.) Sobre, modéré dans le boire et le manger.

— ABSTINENTS, n. m. plur. Sectaires chrétiens de la fin du IIIe siècle qui condamnaient le mariage, et proscrivaient l'usage du vin et de la viande.

ABSTRACTEUR, n. m. Pron. *abs-trak-teur.* — Celui qui s'occupe d'abstractions : *Aujourd'hui le règne des* ABSTRACTEURS *de quintessence grégeoise et latiale est irrévocablement passé.* (Ch. Nodier.) || Vieux.

ABSTRACTIF, IVE, adj. Pron. *abs-trak-tif, tiv.* — Qui sert à exprimer des idées abstraites; ou qui est formé par abstraction : *Terme* ABSTRACTIF.

ABSTRACTION, n. f. (*abstractio*, enlèvement; lat.) Pron. *abs-trak-sion.* — Opération par laquelle l'esprit considère isolément des choses qui sont réellement unies : ABSTRACTION *faite du style, qui est faible, cet ouvrage a quelque mérite.* (Acad.) *Il faut dire que les justes ont le pouvoir prochain, en faisant* ABSTRACTION *de tout sens.* (Pascal.) *Quand je dis la blancheur en général, et sans l'appliquer à un objet, je parle par* ABSTRACTION. (Acad.) *Pour être juste comme pour être vraie, la philosophie ne peut point faire* ABSTRACTION *de la plus pure et de la plus large émanation de lumière qui ait été départie à l'homme, le christianisme.* (Lamart.) *Il y avait un homme qui, dans les courts intervalles de ses maux, résolut par* ABSTRACTION *un des plus hauts problèmes de géométrie, et jeta sur le papier des pensées qui tiennent autant du Dieu que de l'homme.* (Chateaubr.)

— Philos. Faculté par laquelle l'esprit sépare d'un sujet chacun des éléments qu'il renferme, chacune des qualités ou des propriétés qu'il possède, pour les considérer séparément : *L'attention et l'*ABSTRACTION *sont les véritables puissances de l'homme penseur.* (Mme Staël.)

— Idée générale, propriété ou qualité que l'esprit sépare de l'objet auquel elle est unie : *Humanité, raison; vertu, pesanteur, blancheur, sont des* ABSTRACTIONS. (Acad.) *Les hommes vivent pour eux, et non pour cette chimère, cette vaine* ABSTRACTION *que l'on nomme l'humanité.* (Portalis.) *Si nous étions dispensés de tout devoir envers la Divinité, Dieu ne serait qu'une* ABSTRACTION, *un être métaphysique, dont le genre humain pourrait se passer.* (Frayssinous.) *Il a cherché le beau dans le vrai, le vrai dans la vertu, dans la rectitude de l'âme élevée à sa plus sublime* ABSTRACTION. (Villem.) *Dans les musées rien ne vit, rien ne remue, rien n'enseigne la fuite des ans; l'antiquité n'est qu'une* ABSTRACTION. (St-Marc Gir.)

— En mauv. part, et particul. au plur. Il se dit des idées trop métaphysiques, des idées théoriques qui n'ont point d'application possible dans la pratique : *C'est un esprit chimérique, qui se perd dans les* ABSTRACTIONS. (Acad.) *Il faut au peuple des vérités usuelles, et non des* ABSTRACTIONS. (Rivarol.) *Nous avons débuté par une préoccupation naturelle, mais excessive, des* ABSTRACTIONS *de l'idéalisme germanique.* (Lerminier.) *Il avait plus vécu dans les* ABSTRACTIONS *que dans les réalités; il croyait que tout ce qui se pensait se pouvait.* (Mignet.)

— Au plur. Préoccupations, distractions, absences : *Cet homme est dans des* ABSTRACTIONS *continuelles.* (Acad.) *Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des* ABSTRACTIONS. (Trév.) || Vieux.

ABSTRACTIVEMENT, adv. (*abstract-if, — ive-ment.*) Par abstraction, d'une manière abstraite : *On peut considérer* ABSTRACTIVEMENT *les qualités du corps.* ABSTRACTIVEMENT *parlant.* (Acad.)

ABSTRAIRE, v. tr. ou act. irrég. et défect. 4e conj. (*abstrahere*, détacher; formé de *abs*, *trahere*, tirer hors de; lat.) Pron. *abs-trèr.* — (*J'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient; j'abstrayais, nous abstrayions;* point de passé défini; *j'abstrairai, nous abstrairons; j'abstrairais, nous abstrairions; abstrais, abstrayons, abstrayez; que j'abstraie, que nous abstrayions;* point d'imparf. du subj.; *abstrayant; abstrait, abstraite.*) Faire abstraction; considérer isolément des choses qui sont réellement unies; séparer d'un sujet chacun des éléments qu'il renferme, chacune des qualités ou des propriétés qu'il possède : ABSTRAIRE *l'accident du sujet.* ABSTRAIRE *la qualité de la substance.* ABSTRAIRE *un nombre, une quantité de,* etc.

— Absol. *La philosophie tire des faits individuels des notions et des idées, et par la réflexion elle divise, digère et* ABSTRAIT. (Lerminier.)

— *Abstraire son esprit de,* détourner son attention de tous les autres objets pour la porter tout entière sur une seule chose : *J'ai été forcé d'*ABSTRAIRE MON ESPRIT, *dix, douze et quinze heures par jour, de ce qui se passait autour de moi, pour me livrer puérilement à la composition d'un ouvrage dont personne ne parcourra une ligne.* (Chateaubr.)

= **S'abstraire,** v. pr. S'absorber, être entièrement et continuellement absorbé dans : *Les barbouilleurs de papier ont surtout cette faculté, de s'*ABSTRAIRE *dans leur manie pendant les plus grands événements; leur phrase ou leur strophe leur tient lieu de tout.* (Chateaubr.)

ABSTRAIT, AITE, part. pass. du v. Abstraire. Il s'emploie le plus ordinairement comme adjectif, et se dit de toutes les idées générales qui sont le résultat de l'abstraction : *L'étude des sciences* ABSTRAITES. (Pasc.) *La vérité générale et* ABSTRAITE *est le plus précieux de tous les biens; sans elle l'homme est aveugle, elle est l'œil de la raison.* (J. J. Rouss.) *Le matérialisme* ABSTRAIT *est le devancier du matérialisme brutal et destructeur.* (Villem.) *Les notions les plus* ABSTRAITES, *celles que le commun des hommes regarde comme les plus inaccessibles, sont souvent celles qui portent avec elles une plus grande lumière.* (D'Alemb.)

— Particul. Logiq. *Termes abstraits,* se dit, par oppos. à *Termes concrets,* des termes qui désignent une qualité considérée en elle-même, et séparée du sujet : RONDEUR, BLANCHEUR, BONTÉ, *sont des* TERMES ABSTRAITS; *et* ROND, BLANC, BON, *unis à des noms de substances, comme* PAIN ROND, VIN BLANC, BON FRANCE, *sont des termes concrets.* (Acad.) *Les* TERMES ABSTRAITS *servent, les uns, à désigner les propriétés générales des corps, les autres, à exprimer des notions purement spirituelles.* (D'Alemb.) || Gramm. *Noms abstraits,* par oppos. à *Noms concrets.* || V. CONCRETS (NOMS).

— *Êtres abstraits,* ceux qui n'existent que dans notre imagination.

— *Idées abstraites,* idées qui sont exprimées par des termes abstraits, ou qui représentent une ou plusieurs qualités séparées du sujet.

— Mathém. *Nombre abstrait,* se dit, par oppos. à *Nombre concret,* d'un nombre quel'on considère simplement comme une expression d'unités, abstraction faite de la nature même de ces unités.

— *Mathématiques abstraites,* les mathématiques pures, celles qui considèrent la grandeur ou la quantité absolument et en général, sans considérer les objets auxquels elles peuvent s'appliquer.

— Par extens. et le plus souvent en mauv. part, Qui est trop métaphysique, trop difficile à comprendre; obscur, vague : *Un discours* ABSTRAIT, *des questions* ABSTRAITES. *Une théorie* ABSTRAITE, *des matières épineuses et* ABSTRAITES. (Fonten.) *Les vérités les plus* ABSTRAITES *de la foi.* (Mass.) *L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses* ABSTRAITES. (Buff.)

— En ce sens, il se dit aussi des personnes : *Un écrivain* ABSTRAIT.

— Fig. Il se dit des vertus qui tiennent à la vie contemplative, et qui n'ont point d'application directe : *Le christianisme, toujours d'accord avec les cœurs, ne commande point des vertus* ABSTRAITES *et solitaires, mais des vertus tirées de nos besoins et utiles à tous.* (Chateaubr.)

— Fig. Qui est tellement plongé dans la méditation ou dans la rêverie, qu'il ne pense point aux objets extérieurs : *Un homme* ABSTRAIT. *Les esprits* ABSTRAITS *se soucient peu de la conversation.* (Girard.) *Quelquefois un esprit* ABSTRAIT, *nous jetant loin du sujet de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises demandes ou de sottes réponses.* (La Br.)

— Philos. n. m. *L'abstrait,* le terme abstrait ou l'idée abstraite.

SYN. Abstrait, distrait. Ces deux termes expriment deux manières différentes dont notre attention peut être en défaut relativement aux objets présents. *Abstrait* signifie, Qui est séparé tout à fait de ce qui se dit ou de ce qui se passe extérieurement; *distrait,* Qui est détourné d'un objet par un autre. Un homme *abstrait* est maître de son attention, mais il la concentre tout entière dans ses idées au préjudice des sujets dont on s'occupe avec lui; un homme *distrait* ne peut défendre son attention contre les objets extérieurs, qui se la disputent, sans lui permettre de la fixer sur un objet principal.

ABSTRAITEMENT, adv. (*abstr-ait, — aite-ment.*) D'une manière abstraite : *Aimerait-on la substance de l'âme d'une personne* ABSTRAITEMENT? (Pascal.)

ABSTRAYANT, part. prés. du v. Abstraire.

ABSTRUS, USE, adj. (*abstrusus*, caché; lat.) Pron. *abs-tru.* — Qui est très-difficile à comprendre, à concevoir; qui demande une extrême application pour être entendu. Il ne se dit guère que des sciences et du raisonnement : *Science* ABSTRUSE. *Raisonnement* ABSTRUS. *Sens* ABSTRUS. *Question* ABSTRUSE. (Acad.)

— En mauv. part. En parl. d'un écrivain; Obscur : *Ce philosophe m'a paru fort* ABSTRUS. (Acad.)

ABSURDE, adj. des 2 g. (*absurdus*, lat.; m. sign.) Qui est évidemment contraire à la raison, au sens commun : *Un raisonnement, une proposition, une conduite* ABSURDE. *Une opinion* ABSURDE. (Acad.) *Il ne se rebutait point des propositions les plus ineptes, ni des demandes les plus* ABSURDES *et les plus réitérées.* (St-Sim.) *Il y a peu de phrases qu'on ne puisse rendre* ABSURDES *en les isolant.* (J. J. Rouss.)

Une merveille *absurde* est pour moi sans appas;
L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas. (Boil.)

J'écoutais ces contes ABSURDES *avec la crédulité d'un enfant.* (G. Sand.) *Rien ne me semble si choquant et si* ABSURDE *que de voir un homme qui se tourmente pour me dire des choses froides.* (Fén.)

— Qui parle, qui agit contrairement au bon sens, à la raison : *Un raisonneur* ABSURDE. *Il n'y a pas d'homme plus* ABSURDE *dans le monde* (Acad.)

— N. m. Ce qui est absurde; absurdité : *Tomber, se jeter dans l'*ABSURDE. *Le puéril ne doit pas être cité, et l'*ABSURDE *ne peut être cru.* (Volt.)

— *Réduire quelqu'un à l'absurde,* le forcer, dans une discussion, à déraisonner.

— *Réduire un raisonnement, une opinion à l'absurde,* prouver que le principe est faux ou la conséquence mal déduite.

ABSURDEMENT, adv. (*absurde-ment.*) D'une manière absurde : *Parler, raisonner* ABSURDEMENT.

ABSURDITÉ, n. f. (*absurde.*) Vice de ce qui est absurde : *L'*ABSURDITÉ *d'un discours, d'un raisonnement. Il découvrit, à travers l'*ABSURDITÉ *de l'ouvrage, la sublimité cachée du sujet.* (Volt.) *Il conduisait ses adversaires à reconnaître la vérité incontestable de ses idées par l'évidente* ABSURDITÉ *des leurs.* (Mignet.)

— La chose même qui est absurde; extravagance, folie. En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *Dire une* ABSURDITÉ. *Débiter des* ABSURDITÉS. *Il n'y a pas d'*ABSURDITÉ *si forte qui ne trouve des partisans.* (Beaum.) *Que sert de réfuter ces* ABSURDITÉS? (Boss.) *Les Juifs s'abandonnèrent à toutes les* ABSURDITÉS *de l'idolâtrie.* (Pastoret.) *Le fanatisme a produit bien des* ABSURDITÉS. (Marm.) *Ils renouvellent les* ABSURDITÉS *de l'hôtel de Rambouillet.* (Viennet.)

— Par extens. Il se dit en parl. des personnes : *Cet homme est d'une* ABSURDITÉ *rare.* (Acad.)

ABSURDO (AB), loc. adv. empr. du lat. (*ab*, de *absurdus*, absurde; lat.) Pron. *a-bab-sur-do.* — D'après l'absurde : *Raisonner* AB ABSURDO.

ABSUS, n. m. Bot. Espèce de Casse d'Égypte, dont les graines pulvérisées sont employées, en Orient, contre l'ophthalmie endémique.

ABUB, n. m. Antiq. Instrument de musique; espèce de flûte dont les lévites, chez les Juifs, jouaient dans les sacrifices.

ABUNURES, n. m. pl. Zool. Nom d'une espèce de Sterne qui vit en Égypte, et qui fait sa pâture de petits poissons morts, d'insectes et d'immondices.

ABUS, n. m. (*abusus*, lat.; m. sign.) Usage mauvais, excessif, injuste, de quelque chose : *L'*ABUS *des bonnes choses ne prouve pas qu'elles soient mauvaises.* (Marm.) *La superstition est l'*ABUS *de la foi.* (Lamart.) *Jamais l'éléphant ne fait* ABUS *de ses armes ou de sa force.* (Buff.)

.... L'*abus* des mots mène à beaucoup d'abus. (C. Del.)

*Il regarda les châtiments du ciel comme la peine de l'*ABUS *qu'il avait fait de ses faveurs passées.* (Mass.)

Le seul *abus* d'un bien en fait aimer l'usage. (C. Delav.)

— Jurispr. Usage excessif, injuste, qu'un juge ou qu'un supérieur fait de son pouvoir.

— *Abus d'autorité,* mauvais usage qu'un fonctionnaire fait des pouvoirs qui lui ont été conférés au nom de la loi, dont il méconnaît ou dont il exagère les prescriptions.

— *Abus de confiance,* détournement ou dissipation, au préjudice des propriétaires et des possesseurs, d'objets qui n'ont été remis qu'à titre de louage, de dépôt ou de mandat.

— *Abus de blanc-seing,* action de celui qui écrit frauduleusement, au-dessus d'un blanc-seing, une décharge ou quelque autre acte qui peut compromettre la personne ou la fortune du signataire.

— *Abus de jouissance,* action de celui qui dégrade le fonds dont il a l'usufruit, ou qui le laisse dépérir faute d'entretien.

— *Appel comme d'abus,* appel interjeté d'une sentence rendue par un juge que l'on accuse d'avoir excédé son pouvoir ou d'avoir violé les lois : *Le parlement s'affermit dans l'usage où il était déjà de s'opposer aux prétentions cléricales, et peu à peu cette procédure fut appelée* APPEL COMME D'ABUS. (Volt.)

— Absol. Désordre, mauvaise coutume; tout ce qui se fait contre l'ordre établi par les lois ou contre les usages reçus : ABUS *manifeste, notoire. Détruire les* ABUS. *Attaquer, corriger les* ABUS. *Il faut distinguer entre un usage reçu et un* ABUS *qui s'est introduit.* (Acad.) *La politique, dans tous les temps, conserva les* ABUS *dont se plaignait la justice.* (Volt.) *Quand les* ABUS *peuvent être tolérés sans un grand préjudice, ils peuvent servir de prétexte et non de raison pour abolir un usage utile.* (J. J. Rouss.) *Ce sont les priviléges particuliers qui engendrent les* ABUS. (Bailly.)

On verra les *abus* par ta main réformés. (Boil.)

— Erreur, mécompte, illusion : *Vous comptez sur la justice des hommes :* ABUS. (Acad.) *C'est un* ABUS *que d'exhorter un jeune libertin à songer à la mort.* (Trév.)

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un *abus*. (La Font.)

— Prov. *Le monde n'est qu'*ABUS *et vanité.*

ABUSAMF, n. m. Zool. Espèce de Sciène; elle a deux nageoires dorsales, ce qui la distingue du Bodian, avec lequel elle a beaucoup de ressemblance : *L'*ABUSAMF *vit dans la mer d'Arabie.* (Lacép.)

ABUSANT, part. prés. du v. Abuser. Il est invariable : *En* ABUSANT *de sa liberté, l'homme viole la loi de sa nature.* (Portalis.)

... Toujours l'espérance, *abusant* ma raison,
Me montrait le bonheur dans un vague horizon. (Lamart.)

ABUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Abuser. Il s'emploie adjectiv. Trompé, égaré, séduit : *Où est celui qui sait déterminer avec certitude tous les cas où les hommes,* ABUSÉS *par de fausses apparences, peuvent prendre l'imposture pour l'évidence, et l'erreur pour la vérité ?* (J. J. Rouss.)

Ce héros n'attend point qu'une amante *abusée*... (Rac.)

ABUSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*user.*) User mal; faire un usage injuste ou excessif de quelque chose : ABUSER *de son loisir, de son temps, de son autorité, de son crédit. Vous* ABUSEZ *de ma patience. On* ABUSE *des meilleures choses.* (Acad.) *Les hommes* ONT ABUSÉ *de tout.* (Thomas.)

J'*abuse*, cher ami, de ton trop d'amitié. (Rac.)

Les deux sexes ONT ABUSÉ *réciproquement de leurs avantages, de la force et de la beauté, ces deux moyens de faire des malheureux.* (Desmahis.) *Celui qui est dans la prospérité doit craindre d'en* ABUSER, *et secourir les malheureux.* (Fén.)

J'aime : n'*abusez* pas, prince, de mon secret. (Corn.)

Si vous AVEZ ABUSÉ *de la supériorité que le bienfait vous donne, vous êtes coupable, et votre protégé n'est qu'à plaindre.* (Barthél.)

Le prélat, par la brigue aux honneurs parvenu,
Ne sut plus qu'*abuser* d'un ample revenu. (Boil.)

*Il est impossible de faire des lois dont les passions des hommes n'*ABUSENT *pas.* (J. J. Rousseau.)

J'ai sans doute *abusé* de votre complaisance. (Boursault.)

— *Abuser de quelqu'un*, user sans mesure, sans discrétion, de la bienveillance, de la disposition de quelqu'un à obliger : *Ne craignez pas d'*ABUSER *de moi; je n'agis pas par amitié, mais par devoir.* (G. Sand.)

— Fam. et dans le même sens : *C'est* ABUSER *de la permission.* (Acad.) *J'*ABUSE *de vos moments.* (Volt.)

— *Abuser d'une femme*, la séduire : *Absalon* ABUSA DES CONCUBINES *de son père.* (Fleury.)

— Absol. Droit. Consommer, détruire : *La propriété consiste dans le droit d'user et d'*ABUSER. (Acad.)

— Prov. *Usez, n'*ABUSEZ PAS.

= **Abuser**, v. tr. ou act. Tromper, égarer, séduire : ABUSER *les esprits faibles. Sa passion l'*ABUSE. (Acad.) *Rien ne lui montre la vérité, tout l'*ABUSE. (Pasc.)

Je maudis le pipeur qui m'a tant *abusé*. (Desportes.)

Si tout meurt avec nous, les doux noms d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont de vains titres qui nous ABUSENT. (Mass.) *Quelque lueur d'espérance peut* ABUSER *la douleur et soutenir le courage.* (Marm.)

On ne m'*abuse* point par des promesses vaines. (Rac.)

Une image trompeuse ne vient-elle pas ABUSER *mes yeux ?* (Fén.)

L'ombre, pour m'*abuser*, prend des formes visibles.
(C. Delav.)

Il fuit pour mieux combattre, et cette prompte ruse
Divise adroitement trois frères qu'elle *abuse*. (Corn.)

*Dieu se joue-t-il de ma crédulité en plaçant autour de moi des spectres qui m'*ABUSENT, *et qui n'ont rien de réel ?* (Thiers.)

— *Abuser une fille*, la séduire.

= **S'abuser**, v. pr. Se tromper, se faire illusion : *On s'*ABUSE *souvent soi-même.* (Acad.)

Mais moi-même tantôt me serais-je *abusée ?* (Rac.)
Quand l'amour est ardent, aisément il *s'abuse*. (Corn.)

ABUSEUR, n. m. Celui qui trompe, qui abuse : *Un grand* ABUSEUR. (Acad.)

— Bossuet l'a employé adjectiv. : *Des esprits* ABUSEURS. || Il est peu usité.

ABUSIF, IVE, adj. (*abusivus*, lat.) Qui est contraire aux lois, aux règles : *Usage* ABUSIF. *Procédure* ABUSIVE. *A un ordre* ABUSIF, *la révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps.* (Mignet.) *Une fois l'égalité des droits proclamée indépendamment du mérite et des œuvres, les conséquences* ABUSIVES *du privilége découleront du droit commun.* (Portalis.)

— Gramm. *Ce mot est pris dans un sens* ABUSIF, il est employé improprement.

ABUSIVEMENT, adv. (*abus-if-ive-ment*, lat.) D'une manière abusive : *Cet homme a été* ABUSIVEMENT *emprisonné.* (Acad.)

— Gramm. Dans un sens abusif : *Ce mot est employé* ABUSIVEMENT.

ABUTA, n. m. Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Ménispermées.

ABUTANT, part. prés. du v. Abuter.

ABUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Abuter. Il s'emploie adjectivement.

ABUTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*but.*) Jeter des quilles ou des palets vers un but, pour savoir qui jouera le premier.

— Tir. Ajuster une arme à tir vers le but.

— Constr. nav. Placer contre un arrêt une pièce de bois qu'on veut travailler, pour qu'elle ne puisse pas reculer ou se dérober à l'effort de l'outil.

= **Abuter**, v. intr. ou neut. Il se dit de deux pièces de bois qui se touchent, qui se servent d'appui par leurs extrémités.

ABUTILON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées.

ABYSSIQUE, adj. des 2 g. (*abyssus*, gouffre, abime; lat.) Minér. Il se dit des terrains qui constituent le fond des abîmes de l'ancienne mer, des terrains primaires, des sédiments inférieurs.

ACA, n. m. Boisson en usage dans les Indes orientales.

ACABIT, n. m. (*acapitum*, achat; bass. lat.) Propr. Qualité bonne ou mauvaise des fruits, des légumes : *Des poires d'un bon* ACABIT. *Des haricots d'un mauvais* ACABIT. (Acad.)

— Quelques-uns disent par abus : *De la viande de bon, de mauvais* ACABIT; mais le bon usage n'autorise pas cet emploi.

— Fig. et fam. Il se dit des personnes : *Cet homme est d'un bon, d'un mauvais* ACABIT. *Vous ne le corrigerez pas de sa défiance, c'est son* ACABIT. (Acad.)

Ta muse baptise
De noms trop doux gens de tel *acabit*. (J. B. Rouss.)

ACACALIS, ou **ACACALLIS**, n. f. Botan. Arbuste d'Égypte, de la famille des Légumineuses, et dont les semences sont employées en Orient contre les maladies des yeux.

ACACALOTL, n. m. V. ACALOT.

ACACIA, n. m. (ἀκακία, formé de ἀκή, pointe; gr.) Il a quatre syllabes. — Pron. *a-ka-ci-a*. — Botan. Genre de plantes de la famille des Légumineuses et de la tribu des Mimosées; c'est un arbre à rameaux cylindriques, glabres, rougeâtres, armés d'aiguillons, dont les feuilles sont alternes et bipennées, et les fleurs ordinairement polygames. Il est originaire des contrées équatoriales. Plusieurs espèces fournissent la gomme arabique : *L'*ACACIA *croît sur les bords du Nil; il est très-commun dans la haute Égypte.* (Richard.)

Le pâle *acacia*, le pudique oranger. (Ancelot.)

Quelques ACACIAS *en fleur, des épines-roses, des plantes grimpantes s'élevaient autour de la maison.* (H. de Balzac.)

— *Faux acacia*, le Robinier que les jardiniers appellent aussi *Acacia*; arbre d'agrément à fleurs blanches ou roses et odorantes, disposées par bouquets. Ses premières semences furent apportées d'Amérique à Paris par Robin vers 1600 : *Le bois du* FAUX ACACIA *fournit une teinture jaune qui aura peut-être quelque jour une application heureuse.* (Lenormand.)

— *Suc d'acacia*, suc épaissi ou extrait des gousses vertes des espèces d'Acacia qui produisent la gomme arabique. || Le *suc d'acacia* passait autrefois pour un excellent astringent; on croyait qu'il préservait de la goutte.

— Numism. Petit sac ou rouleau long et étroit, qu'on voit sur les médailles des empereurs grecs, depuis Anastase.

ACADÉMICIEN, n. m. (*Académie.*) Anc. Philosophe de la secte de l'Académie : *Les* ACADÉMICIENS *soutenaient qu'il ne faut rien affirmer, et que nous ne savons qu'une chose, qui est que nous ne savons rien.* (Trév.)

— Aujourd'hui, Écrivain, savant, artiste qui fait partie d'une académie : *Le titre d'*ACADÉMICIEN *n'a été attaché par l'usage qu'aux gens de lettres des trois Académies, la française, celle des sciences, celle des inscriptions.* (Volt.) ACADÉMICIEN, *sénateur, pair de France, Berthollet n'existe que pour méditer et découvrir.* (Cuv.)

— Il se dit particulièrement des membres de l'Académie française : *Les premiers* ACADÉMICIENS *avaient un singulier et naïf enthousiasme quand ils s'appelaient eux-mêmes des ouvriers en parole.* (Villem.) *Les déclamations de l'*ACADÉMICIEN *Chamfort contribuèrent à démolir l'Académie.* (Viennet.)

— On emploie quelquefois le fém. *Académicienne : Il y a en Italie des* ACADÉMICIENNES. (Acad.)

— Adjectiv. : *On compte trois sectes* ACADÉMICIENNES. (Trév.)

= **Académicien, académiste.** Quoiqu'on dise une *académie* d'armes aussi bien qu'une *académie* des sciences, *académicien* ne s'emploie pas dans cette double acception; le bon goût a créé le paronyme *académiste* pour établir une juste distinction. L'objet spécial de l'*académicien*, c'est la science ou l'art dans ses spéculations les plus élevées et ses plus nobles applications; l'objet de l'*académiste*, c'est l'exercice du corps, l'art de l'assouplir, d'en régler les mouvements et d'en augmenter la force.

ACADÉMIE, n. f. (ἀκαδημία, gr.; m. sign.) Jardin situé près d'Athènes, où se réunissaient Platon et ses disciples : *Le mot* ACADÉMIE, *emprunté du grec, signifiait ordinairement une société, une école de philosophie d'Athènes, qui s'assemblait dans un jardin légué par Académus.* (Volt.)

— Par extens. La secte platonicienne; l'école de Platon et les différentes sectes philosophiques auxquelles elle donna naissance.

— On compte ordinairement trois d'*Académies : l'ancienne*, la *seconde* ou *moyenne*, et la *nouvelle*. Platon fut le chef de l'*ancienne Académie*; il professait le doute de Socrate. Arcésilas, en faisant quelques changements aux doctrines platoniciennes, devint le fondateur de la *moyenne Académie*, qui était encore plus sceptique que l'ancienne. Carnéade rejeta le doute absolu et général de ses prédécesseurs, admit le probabilisme, et établit ainsi la *nouvelle Académie*. Quelques-uns reconnaissent une *quatrième Académie* fondée par Philon, et une *cinquième Académie* fondée par Antiochus.

— Par extens. Compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes; le lieu même où ils s'assemblent : *La Grèce n'a point connu ces réunions littéraires ou savantes que nous avons nommées du nom tout athénien* ACADÉMIE. (A. Guiraud.) *Clémence Isaure eut la gloire de fonder en Europe la première* ACADÉMIE. (Parny.) *Les* ACADÉMIES, *dans les provinces, ont produit des avantages signalés : elles ont fait naître l'émulation, accoutumé les jeunes gens à de bonnes lectures, dissipé l'ignorance, inspiré la politesse, et chassé, autant qu'on le peut, le pédantisme.* (Volt.)

— L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ou simpl. L'ACADÉMIE, la seconde classe de l'Institut. Elle est composée de 40 membres. Instituée en 1635 par le cardinal de Richelieu, elle est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire; elle doit examiner, sous le rapport de la langue, les ouvrages littéraires, historiques et scientifiques les plus importants : *L'établissement de l'*ACADÉMIE FRANÇAISE *suffirait seul pour immortaliser le nom de Richelieu.* (Parny.) *L'institution de l'*ACADÉMIE *est née pour élever la langue française à la perfection.* (Boss.) *La dissertation sur le Cid, quoique injuste dans plusieurs parties, commença dignement la carrière littéraire de l'*ACADÉMIE. (A. Guiraud.) *L'*ACADÉMIE, *moins hardie que nos grands écrivains, ou, si l'on veut, plus timide en masse que dans chacun de ses membres, n'a-t-elle pas trop restreint les richesses de notre langue, trop ébranché le vieux chêne gaulois ?* (Villem.)

— ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, troisième classe de l'Institut. Elle est composée de 40 membres titulaires, de 10 académiciens libres et de 8 associés étrangers. Les langues savantes, les antiquités, les monuments, la traduction des ouvrages grecs, latins et orientaux, et la continuation des recueils diplomatiques, sont les principaux objets de ses travaux : L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS *est occupée des recherches sur les monuments de l'antiquité.* (Volt.) *Dès le milieu du dix-huitième siècle, les émules des bénédictins, les membres trop peu connus de l'*ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *commencèrent, sur des points historiques obscurs, leurs mémoires si admirables de patience, d'érudition et de logique.* (H. de Balzac.)

— ACADÉMIE DES SCIENCES, première classe de l'Institut. Elle est divisée en onze sections, et composée de 63 membres titulaires, 10 académiciens libres et 8 associés étrangers. Elle s'occupe uniquement des sciences mathématiques et des sciences physiques : L'ACADÉMIE DES SCIENCES *est très-utile en ce qu'elle n'adopte aucun système, et qu'elle publie les découvertes et les tentatives nouvelles.* (Volt.)

— ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, quatrième classe de l'Institut. Elle est divisée en cinq sections, et composée de 40 membres titulaires, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens (compositeurs); de 10 académiciens libres et de 10 associés étrangers.

— ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,

cinquième classe de l'Institut. Elle est divisée en cinq sections; elle s'occupe de philosophie, de morale, de législation (droit public et jurisprudence), d'économie politique, de statistique, d'histoire générale et philosophique. Cette classe se compose de 30 membres titulaires, de 5 académiciens libres et de 5 associés étrangers. || V. INSTITUT.

— *Académie de médecine*, académie spécialement instituée pour répondre au gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement les épidémies, les épizooties, les différents cas de médecine légale, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, etc. Elle s'occupe de tous les objets qui peuvent contribuer aux progrès de l'art de guérir. Elle est divisée en onze sections.

— *Académie impériale de musique*, le théâtre et les artistes de l'Opéra.

— *Académie de France à Rome*, école de beaux-arts fondée à Rome par Colbert, et où sont envoyés chaque année les jeunes artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, qui ont obtenu les grands prix au jugement de l'Académie des beaux-arts.

— Division universitaire, sous la direction d'un recteur : *L'*ACADÉMIE *de Paris, de Bordeaux, de Rouen.*

— Lieu où l'on apprend l'équitation, l'escrime et d'autres exercices corporels : *Quoiqu'il eût médiocrement réussi à l'*ACADÉMIE, *il avait, dans le geste et dans toutes ses manières, une grâce infinie.* (St-Sim.)

— Collectiv. Ceux qui fréquentent une académie : *Ce jour-là, tel écuyer fit monter toute son* ACADÉMIE *à cheval.* (Acad.)

— *Faire son académie*, faire ses exercices à l'Académie.

— *Tenir académie*, enseigner l'équitation ou les autres exercices de corps.

— Maison de jeu : *Il a perdu son argent dans une* ACADÉMIE. *Le titre d'*ACADÉMIE *a été tellement prodigué en France, qu'on l'a donné pendant quelques années à des assemblées de joueurs qu'on appelait autrefois des tripots : on disait des* ACADÉMIES *de jeu.* (Volt.)

— Établissement public, dans lequel on enseigne aux jeunes gens tout ce qui est relatif aux arts du dessin : *Dans les* ACADÉMIES *il y a un professeur d'anatomie et un professeur de perspective; on y joint encore un professeur d'architecture. Ces professeurs doivent enseigner aux élèves, non-seulement les règles de l'art, mais aussi la partie pratique.* (Millin.) *Samuel Bodschild, peintre de la cour et inspecteur de la galerie de Dresde, tenait* ACADÉMIE *dans sa maison, et forma de bons élèves.* (Bailly.)

— Peint. Figure dessinée ou peinte d'après un modèle nu : *Il dessine une* ACADÉMIE.

ACADÉMIQUE, adj. des 2 g. (*Académie.*) Anc. Il se disait des sectes philosophiques qu'on désignait sous le nom d'Académie : *Sectes* ACADÉMIQUES.

— Qui appartient, qui convient à des académiciens, à un corps de gens de lettres : *Séances, conférences* ACADÉMIQUES. *Questions* ACADÉMIQUES.

— Il se dit particul. en parl. de l'Académie française : *Discours* ACADÉMIQUE. *Fauteuil* ACADÉMIQUE.

Illustres héritiers du sceptre *académique*,
Tous égaux en pouvoir, vous, dont la république
Offre aux regards, surpris de cet accord heureux,
Quarante souverains qui sont unis entre eux.. (C. Del.)

Ta muse enfin s'est donc glissée
Dans l'*académique* dortoir,
Tu vas dormir comme au Lycée :
Mais déjà tu ronfles! Bonsoir. (E. Le Brun.)

— Il se dit aussi quelquefois des personnes : *Candidat* ACADÉMIQUE; *sujet* ACADÉMIQUE, personne qui, par ses talents et ses ouvrages, mérite d'être admise à l'Académie.

— En mauv. part, en parl. du style, des ouvrages littéraires, Forcé, guindé, peu naturel : *La gloire du dix-septième siècle est grande, et les flatteries* ACADÉMIQUES, *les hommages du préjugé n'ont pu réussir encore à la ternir.* (Ch. Rémusat.) *Là, tout est raisonné, compassé,* ACADÉMIQUE *et plat.* (Dider.)

— Beaux-arts. Qui a rapport aux écoles de dessin nommées académies : *Il a un talent* ACADÉMIQUE *et froid.*

ACADÉMIQUEMENT, adv. (*académique-ment.*) D'une manière académique.

ACADÉMISANT, part. prés. du v. Académiser.

ACADÉMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Académiser.

ACADÉMISER, v. tr. ou act. (*académie.*) Beaux-arts. Dessiner une figure d'après les poses de convention qu'on donne aux modèles dans les académies. Il se prend en mauv. part. || Peu usité.

= **S'académiser**, v. pr. Suivre les principes de l'Académie en matière de lexicographie : *Boiste s'*ACADÉMISAIT *tant qu'il pouvait.* (Ch. Nodier.) || T. peu usité.

ACADÉMISTE, n. m. (*académie.*) Celui qui, dans une académie d'équitation, d'escrime, de danse, etc., apprend ses exercices : *On appela* ACADÉMISTES *les jeunes gens qui apprenaient l'équitation et l'escrime dans les écoles destinées à ces arts.* (Volt.) *Il faut s'en tenir au petit* ACADÉMISTE. (Danç.)

— Il se dit aussi de celui qui dirige une académie d'équitation, d'escrime, etc. : *C'est un des premiers* ACADÉMISTES *de Paris pour l'escrime, pour l'équitation.* (Acad.) || Il a vieilli. || *SYN.* V. ACADÉMICIEN.

ACAGNARDANT, part. prés. du v. Acagnarder.

ACAGNARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Acagnarder.

ACAGNARDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*canis*, chien; d'où Chenet.) Pron. *a-ka-gnar-dé* — Accoutumer quelqu'un à mener une vie inoccupée et fainéante : *La mauvaise compagnie l'a* ACAGNARDÉ. (Acad.)

= **S'acagnarder**, v. pr. S'abandonner à une vie inoccupée, nonchalante; vivre dans la retraite, dans l'obscurité : S'ACAGNARDER *dans sa terre.* S'ACAGNARDER *dans un fauteuil, auprès du feu.* S'ACAGNARDER *auprès d'une femme.* (Acad.) || Il est familier.

ACAJOU, n. m. (*cadju*, malais.) Botan. Arbre de la famille des Térébinthacées, originaire de l'Inde et de l'Amérique méridionale; ses fruits, connus sous le nom de *noix d'acajou*, ont la forme et le volume d'une fève; ils sont formés d'un péricarpe assez épais, qui contient une huile caustique et une amande émulsive; cette amande est attachée par son extrémité la plus grosse au sommet d'un pédoncule charnu, désigné sous le nom de *pomme d'acajou* : *La noix d'*ACAJOU *s'emploie dans la teinture en noir.* (Acad.) *On extrait des noix d'*ACAJOU *un suc huileux qui teint le linge d'une couleur de fer presque indélébile.* (Lenormand.)

— On appelle *Acajou à pommes* l'arbre qui produit les noix et les pommes d'acajou, afin de le distinguer de celui qui fournit aux ébénistes le bois d'acajou.

— Arbre de l'Amérique méridionale, voisin de la famille des Méliacées, et appelé vulgairement *Acajou à planches*; son bois n'est guère employé que dans les constructions navales.

— Arbrisseau de la famille des Dilléniacées, originaire de la Guyane. || Vulg. *Acajou bâtard*.

— Grand arbre de la famille des Méliacées, originaire de l'Amérique méridionale, et désigné par les botanistes sous le nom de *Mahogon*; il fournit l'*acajou*, bois rougeâtre, très-recherché à cause de sa dureté, de la beauté de ses veines, et du poli brillant qu'il est susceptible de prendre : *La plupart des beaux meubles de nos salons sont en bois d'*ACAJOU. (Francœur.) *En face de la cheminée, il y avait un mauvais buffet peint en* ACAJOU, *celui de tous les bois qu'on réussit le moins à simuler.* (H. de Balzac.)

ACALÈPHES, n. m. pl. (ἀκαλήφη ortie; gr.) Zool. Classe de Zoophytes connus sous le nom d'Orties de mer; on les divise en deux ordres : les *Acalèphes simples*, ceux qui n'ont pas de vésicules et qui se soutiennent sur l'eau par la contraction de leur corps gélatineux et transparent, et les *acalèphes cystiphores* ou *hydrostatiques*, dont le caractère distinctif consiste en une ou plusieurs vessies, ordinairement remplies d'air, qui servent à les soutenir dans les eaux.

ACALICALE, adj. fém. (ἀ priv., κάλυξ, calice; gr.) Botan. Il ne s'emploie que dans cette locut. : *Insertion* ACALICALE, l'insertion des étamines qui partent du réceptacle sans contracter d'adhérence avec le calice.

ACALICIN, INE, adj. (ἀ priv., κάλυξ, calice; gr.) Botan. Il se dit d'une plante dont les fleurs n'ont point de calice.

ACALIFOURCHONNÉ, ÉE, adj. Qui est à califourchon. || Il est fam.

ACALOT ou **ACALOTL**, n. m. Zool. Espèce d'Ibis peu connue, dont la chair passe pour délicieuse : *L'*ACALOT *est un oiseau du Mexique; il habite le long des lacs, et vit de poissons.* (Duméril.) || On écrit encore *Achcalotl*.

ACALYPHE, n. f. (ἀκαλήφη, ortie; gr.) Botan. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées; elles sont originaires des pays chauds; on les a longtemps confondues avec les Orties : *L'*ACALYPHE *croît dans les deux Indes.*

ACAMETL, n. m. Botan. Espèce du genre Agavé, qui fournit une liqueur vineuse en usage au Mexique.

ACAMPSIE, n. f. Chir. Inusité. V. ANKYLOSE.

ACAMPTE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κάμπτω, fléchir; gr.) Phys. Qui ne réfléchit point la lumière.

ACAMPTOSOME, adj. des 2 g. (ἀ priv., κάμπτω, fléchir, σῶμα corps; gr.) Zool. Dont le corps ne peut pas se plier.

ACANACÉES, n. f. pl. Botan. Nom donné par quelques botanistes à la famille des Chicoracées.

ACANTHABOLE, n. m. (ἄκανθα, épine, βάλλω, lancer; gr.) Chir. Instrument en forme de pince, dont on se servait autrefois pour enlever les esquilles d'os cariés, les épines, et en général tous les corps étrangers qui pouvaient se trouver dans une plaie.

— Les anciens chirurgiens l'appelaient *Pincette*.

— Quelques dictionnaires de médecine écrivent *Acanthobole*.

ACANTHACÉES, n. f. pl. (ἄκανθα, épine; gr.) Botan. Famille de plantes dicotylédones, à corolle monopétale hypogyne, dont le genre *Acanthe* est le type; ce sont des herbes frutescentes, dont les feuilles sont opposées et les fleurs axillaires. Un botaniste moderne a proposé de diviser les Acanthacées en trois grandes tribus, auxquelles il a donné les noms de Thunbergiées, Nelsoniées et Echmathocanthées.

— Le *Dictionnaire national* donne à cette dernière tribu le nom d'*Amatacanthées*; c'est un barbarisme. Plus tard, il l'indique sous le nom d'*Echmatacanthées*; c'est un autre barbarisme.

ACANTHE, n. f. (ἄκανθα, épine; gr.) Botan. Genre de plantes, type de la fam. des Acanthacées; c'est une herbe vivace à fleurs labiées, dont on reconnaît environ douze espèces, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales : l'espèce la plus commune, qu'on appelle vulg. *Branche-ursine* ou *Branc-ursine*, a de belles feuilles glutineuses, découpées, dont l'extrémité se recourbe naturellement; elle croît dans le midi de l'Europe : *J'ai trouvé l'*ACANTHE *en abondance dans les ruines du château d'Hyères en Provence.* (Richard.)

— L'*acanthe cultivée*, appelée vulgairement *branc-ursine* ou *patte-d'ours*, croît spontanément dans l'Italie et dans la Grèce; c'est celle dont les Grecs ont employé les feuilles en architecture. Les architectes du moyen âge ont choisi les feuilles de l'*acanthe sauvage*, ou *acanthe épineuse*, qui sont plus finement découpées, et dont les segments se terminent en piquants assez roides et fort aigus.

— Archit. Ornement de feuilles imitées de celles de l'*acanthe*, qui sert à la décoration des chapiteaux de l'ordre corinthien, et qui est attribué au sculpteur grec Callimaque : *Une espèce de petit diable blond, à jolie et maligne figure, était accroché aux* ACANTHES *d'un chapiteau.* (V. Hugo.) *Le fer de nos chevaux glissait à chaque pas sur l'*ACANTHE *polie des corniches.* (Lamart.)

ACANTHIAS, n. m. Zool. Poisson du genre Centronote de Lacépède : *Les mers qui arrosent le Danemark nourrissent l'*ACANTHIAS. (Lacép.)

ACANTHIES, n. f. pl. (ἄκανθα, épine; gr.) Zool. Genre d'insectes hémiptères, très-voisin des punaises : *Les* ACANTHIES *vivent sous les écorces, où elles se tiennent cachées pendant le jour.* (Duméril.) *Les* ACANTHIES *sont, avec les punaises de lit, quelques cochenilles et quelques aptères, les insectes les plus plats que nous connaissions.* (Id.)

ACANTHINION, n. m. Zool. Espèce de poissons du genre Centronote de Lacépède, que Cuvier a rattachée aux Trachinotes, de la famille des Acanthoptérygiens scombéroïdes : ACANTHINION *rhomboïde*. ACANTHINION *orbiculaire*. ACANTHINION *bleu*.

ACANTHOBOLE, n. m. V. ACANTHABOLE.

ACANTHOCARPE, adj. des 2 g. (ἄκανθα, épine; καρπός, fruit; gr.) Botan. Il se dit des plantes dont les fruits sont épineux.

ACANTHOCÉPHALES, n. m. pl. (ἄκανθα, épine; κεφαλή, tête; gr.) Zool. Ordre de vers intestinaux, ainsi nommés parce qu'ils ont le corps terminé en avant par des épines recourbées, à l'aide desquelles ils s'attachent aux intestins des animaux.

ACANTHOCLADE, adj. des 2 g. (ἄκανθα, épine; κλάδος, branche; gr.) Botan. Il se dit des plantes dont les rameaux sont épineux.

ACANTHOÏDE, adj. des 2 g. (ἄκανθα, épine; εἶδος, forme; gr.) Botan. Il se dit des plantes qui se rapprochent de l'*acanthe*.

ACANTHOPHAGE, adj. des 2 g. (ἄκανθα, épine; φάγω, je mange; gr.) Zool. Il se dit des animaux qui se nourrissent de chardons.

ACANTHOPHIS, n. m. (ἄκανθα, épine; ὄφις, serpent; gr.) Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Ophidiens.

ACANTHOPHORE, n. m. (ἄκανθα, épine; φέρω, je porte; gr.) Bot. Genre d'algues marines.

ACANTHOPODE, n. m. (ἄκανθα, épine; πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Genre de poissons osseux, à corps et à queue très-comprimés, et ayant la hauteur de la partie supérieure du corps égale à la longueur; ils sont nommés ainsi, parce qu'ils ont deux piquants à la place des nageoires supérieures.

ACANTHOPOME, adj. m. (ἄκανθα, épine; πῶμα,

couvercle; gr.) Zool. Il se dit des poissons qui ont les opercules garnis d'épines.

— Acanthopomes, n. m. pl. Famille de poissons osseux, dont les opercules sont dentelés ou épineux.

ACANTHOPS, n. m. (ἄκανθα, épine; ὤψ, œil; gr.) Zool. Nom donné par Lacépède à une espèce d'Holocentre qui a des aiguillons auprès des yeux.

ACANTHOPTÈRE, adj. des 2 g. (ἄκανθα, épine; πτερόν, aile; gr.) Zool. Il se dit des poissons qui ont les nageoires, et des insectes qui ont les ailes armées de pointes.

ACANTHOPTÉRYGIENS, n. m. pl. (ἄκανθα, épine; πτερύγιον, aile, nageoire; gr.) Zool. Ordre de poissons osseux qui se distinguent par les rayons épineux qui soutiennent leur nageoire dorsale. La perche, le rouget, le maquereau, le thon, sont les espèces les plus remarquables de cet ordre nombreux, qu'on a subdivisé en quinze familles.

ACANTHURE, n. m. (ἄκανθα, épine; οὐρά, queue; gr.) Zool. Genre de poissons établi par Lacépède et adopté par Cuvier, qui l'a placé dans la famille des Acanthoptérygiens teuthyes; ils portent des rayons aiguillonnés et des rayons articulés à la nageoire dorsale, et un piquant fort et recourbé de chaque côté de la queue : *L'*ACHANTURE *rayé; l'*ACHANTURE *zèbre; l'*ACHANTURE *noiraud; l'*ACHANTURE *voilier.*

ACARA, n. m. Zool. Espèce de perche du genre Spare de Lacépède; ce poisson appartient à la famille des Acanthoptérygiens du genre Labre de Cuvier.

ACARDE, adj. des 2 g. (ἀ priv., καρδία, cœur; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a point de cœur.

— Zool. Il se dit d'une coquille formée de deux valves, sans aucune trace de charnière.

ACARDIE, n. f. (ἀ priv., καρδία, cœur; gr.) Anat. État d'un fœtus qui n'a point de cœur.

ACARE, n. m. Zool. V. Acarus.

ACARIÂTRE, adj. des 2 g. (ἄχαρις, dur, fâcheux : gr.) Qui est d'une humeur fâcheuse, aigre, criarde; *Un homme, une femme* ACARIÂTRE. *C'est un esprit* ACARIÂTRE. (Acad.) *Un vieil avoué, d'humeur* ACARIÂTRE.

Que m'importe le jugement
D'une bégueule *acariâtre?* (Vigée.)

ACARIÂTRETÉ, n. f. (*acariâtre.*) Humeur acariâtre. || Peu usité.

ACARIDES, n. f. pl. (ἄκαρι, ciron, εἶδος, forme; gr.) Zool. Famille d'Arachnides qui a pour type le genre Acarus; elle renferme des animaux qui sont presque tous microscopiques.

ACARIMA, n. m. Zool. Quadrupède du genre des singes.

ACARUS, n. m. (ἄκαρι, ciron; gr.) Zool. Genre d'Arachnides, comprenant des animaux qui sont presque tous microscopiques, et qui vivent sur les substances végétales et animales, et même à l'intérieur des tissus animaux, comme les Mites qu'on trouve dans le fromage, et les Sarcoptes qu'on trouve dans le voisinage des pustules de la gale.

ACATALECTE ou **ACATALECTIQUE**, adj. (ἀκατάληκτος, incomplet; gr.) Littér. Il se dit, par opp. à *Catalectique,* des vers métriques Qui sont complets, qui n'ont aucune syllabe de moins

ACATALEPSIE, n. f. (ἀ priv., κατάληψις, compréhension, perception; gr.) Doctrine de quelques philosophes anciens qui prétendaient qu'il ne pouvait y avoir de certitude dans les connaissances humaines : *Les pyrrhoniens admettaient une* ACATALEPSIE *universelle et absolue.* (Trév.)

— Pathol. Maladie du cerveau, qui prive celui qui en est affecté de la faculté de concevoir.

ACATALEPTIQUE, adj. des 2 g. Il se dit des partisans de la doctrine philosophique appelée Acatalepsie, et de cette doctrine elle-même : *Philosophe, doctrine* ACATALEPTIQUE; *principes* ACATALEPTIQUES.

— Pathol. Atteint de l'affection cérébrale nommée *Acatalepsie.*

ACATAPOSE, n. f. (ἀ, priv., κατάποσις, déglutition; gr.) Pathol. Difficulté, impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κατάστασις, règle; gr.) Méd. Il se dit d'une maladie dont les symptômes n'ont rien de régulier : *Maladie* ACATASTATIQUE.

ACATÉCHILI, n. m. Zool. Le tarin du Mexique : *L'*ACATÉCHILI *chante comme le tarin, il vit des mêmes nourritures* (Buffon.)

ACATIA, n. f. (ἀκάτιον, petit soulier, formé de ἄκατος, brigantin, vase en forme de gondole; gr.) Antiq. gr. Chaussure de femme, en forme de bec recourbé.

ACAULE, adj. des 2 g. (ἀ priv. et καυλός tige; gr.) Botan. Il se dit des plantes dont la tige est très-courte, ou qui semblent en être dépourvues.

ACAZDIR, n. m. Alchim. Étain pur.

ACCABLANT, part. prés. du v. Accabler. Il est invariable : *Des impôts* ACCABLANT *le peuple.*

ACCABLANT, ANTE, adj. (*accabler.*) Qui accable, qui peut accabler : *Un fardeau* ACCABLANT.

— Fig. Il se dit de tout ce qui peut être considérer comme un fardeau pesant, comme un poids difficile à porter, sous lequel on succombe : *Un malheur* ACCABLANT. *Des affaires* ACCABLANTES. *Une nouvelle* ACCABLANTE. *Des preuves, des dépositions* ACCABLANTES. *Foi céleste, tu soulèves les poids* ACCABLANTS *qui pèsent sur le cœur de l'homme.* (Chateaub.) *Il est digne de Dieu et conforme à notre besoin que notre raison soit humiliée et confondue par cette autorité* ACCABLANTE *des mystères que nous ne pouvons pénétrer.* (Fén.) *La vie humaine, sans ces trois mots bien compris, Dieu, l'âme et le devoir, n'est qu'une douloureuse et* ACCABLANTE *énigme.* (V. Cousin.)

— Par exagér. Importun, fatigant : *Un homme* ACCABLANT. *Des visites* ACCABLANTES.

Rien de plus *accablant* que tous ces petits maîtres.
(Collin d'Harl.)

ACCABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Accabler. Il s'emploie dans toutes les acceptions du verbe : *Ils furent* ACCABLÉS *par la chute d'une muraille.* (Acad.) *Il portait un fardeau dont il était* ACCABLÉ.

— Par extens. *La vigne était* ACCABLÉE *sous son fruit.* (Fén.)

— Par anal. *Il semblait devoir être* ACCABLÉ *par le nombre des ennemis.* (Volt.) *Longtemps sa valeur le soutint dans le combat contre la multitude de ses ennemis; mais enfin il fut* ACCABLÉ. (Fén.)

L'Orient *accablé*
peut plus soutenir leur effort redoublé. (Rac.)

Les peuples, ACCABLÉS *à la fois par une guerre malheureuse, par les impôts et par le besoin, sont livrés au découragement et au désespoir.* (La Harpe.)

— Fig. *Etre* ACCABLÉ *sous le poids des infirmités. Un corps* ACCABLÉ *de souffrances. Un homme* ACCABLÉ *de vieillesse, de fatigues, d'années. Je vous admire de donner tant de temps aux belles-lettres, au milieu des détails prodigieux dont vous êtes* ACCABLÉ. (Volt.)

Il vit chargé de gloire, *accablé* de douleurs. (Rac.)

Les vaincus se retirèrent, ACCABLÉS *de honte et de douleur.* (Barthél.) ACCABLÉ *de travail, sevré de plaisirs et fatigué du monde, il tomba bientôt dans le plus affreux marasme.* (H. de Balzac.)

ACCABLEMENT, n. m. (*accabler.*) État d'une personne accablée par un mal physique ou moral : ACCABLEMENT *de corps.* ACCABLEMENT *d'esprit.* (Acad.) *Meurtri, épuisé de fatigue, il se jette au fond d'un antre dont la ténébreuse horreur l'aurait glacé dans tout autre moment; et là, il tombe dans l'*ACCABLEMENT. (Marm.) *Elle était dans cet état de tristesse et d'*ACCABLEMENT *où, à force de malheurs, on n'en craint plus aucun.* (Mme de Tencin.)

— Nombre considérable, poids excessif : *Si les hommes sont équitables, s'ils se font justice à eux-mêmes et qu'ils la rendent aux autres, que deviennent les lois, leur texte, et le prodigieux* ACCABLEMENT *de leurs commentaires?* (La Br.)

— Absol. Grande surcharge d'affaires : *Quel poids, quel* ACCABLEMENT *que celui de tout un royaume!* (La Br.)

— Pathol. État de faiblesse moins prononcé que l'abattement; il porte principalement sur les forces physiques; le malade semble fléchir sous son propre poids. || *SYN.* V. Abattement.

ACCABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (Abattre par la pesanteur, écraser par le poids : *La maison en tombant* ACCABLA *ceux qui s'y trouvaient.* (Acad.)

— Par extens. Surcharger, excéder les forces : *Il portait un fardeau qui l'*ACCABLAIT. (Acad.) *Le maître était obligé de les nourrir, et sans cela les* EÛT ACCABLÉS *de travail.* (P. L. Cour.)

— Par anal. Vaincre, faire succomber sous le nombre ou terrasser par la force : *Vingt et un vaisseaux de guerre l'attaquent et l'environnent. Déjà il en a mis un hors de combat; mais de quoi lui sert ce triomphe? Ses ennemis peuvent renaître vingt fois pour l'*ACCABLER. (Thomas.)

Ils voulaient tous ensemble *accabler* Mithridate. (Rac.)

Hippias, d'un âge plus avancé, semblait devoir ACCABLER *Télémaque.* (Fén.)

— Épuiser, ruiner, détruire les forces, la puissance : *L'Espagne ennemie n'avait pu nous nuire; l'Espagne alliée nous a accablés.* (Mass.)

S'arme-t-il pour nous défendre
S'arme-t-il pour nous *accabler?* (Rac.)

Il devait se joindre à la France pour ACCABLER *la maison d'Autriche.* (Volt.) *Ninus, plus puissant que ses voisins, les* ACCABLE *les uns après les autres.* (Boss).

— Fig. Il se dit de toutes les choses qui peuvent être considérées comme un fardeau pesant auquel succombent les forces physiques, morales ou intellectuelles de l'homme : *Le travail, le sommeil l'*ACCABLE. *Lorsque le poids de la vieillesse vient vous* ACCABLER, *vous devez plus que jamais songer à la mort.* (Pasc.)

La fatigue l'*accable*, et dans l'ombreux empire. (C. Del.)

*Cette vie, tout affreuse qu'elle est, m'aurait paru douce loin des hommes ingrats et trompeurs, si la douleur ne m'*EÛT ACCABLÉ. (Fén.) *Si un ouvrage est trop chargé de pensées, leur nombre* ACCABLE *et lasse l'esprit.* (Nicole.)

Leur amour m'offensait, leur amitié m'*accable*. (Corn.)

En 1691, plus de cent cinquante édits bursaux ACCABLÈRENT *la France.* (Raynouard.) *Les mystères* ACCABLENT *l'esprit par leur grandeur.* (Chateaubr.)

— Fig. Il se dit aussi des personnes dans le même sens, et souvent alors il est suivi d'un complément indirect de chose.

Titus m'*accable* ici du poids de sa grandeur. (Rac.)

*On négligeait de développer toute la puissance morale et intellectuelle de l'homme, et on l'*ACCABLAIT *de connaissances positives.* (Dupont.)

— Fig. Il se dit aussi des choses personnifiées :

Les institutions, les polices humaines,
Pour le bien général nous *accablent* de chaînes.
(Desmahis.)

— Particul. Désoler, affliger à l'excès, consterner, abatttre, décourager : *Ne vous laissez point* ACCABLER *par la douleur.* (Acad.)

Tu jouis en secret du malheur qui m'*accable*.
(C. Bonjour.)

*Une perte inopinée l'*ACCABLE, *le consterne.* (Mass.) *Les malheurs de sa maison n'ont pu l'*ACCABLER. (Boss.)

Ami, n'*accable* point un malheureux qui t'aime. (Rac.)

Nos maux nous ACCABLENT *quand ils nous surprennent.* (Ségur.)

— Par exagér. Importuner, fatiguer, tourmenter à l'excès : *Cet homme m'ennuie, m'*ACCABLE.

Entrons, c'est trop garder un doute qui m'*accable*. (Rac.)

On presse les rois, on les importune, on les ACCABLE, *et on réussit en les accablant.* (Fén.)

— Rendre toute excuse, toute défense impossible; prouver la culpabilité : *Cette déposition, ce témoignage a suffi pour* ACCABLER *l'accusé. Cela vous justifie si peu, qu'il n'y a rien qui vous* ACCABLE *davantage.* (Pascal.)

— Fam. et par anal. ACCABLER *quelqu'un de questions, de reproches, d'injures, etc.,* lui adresser une foule de questions, lui faire de grands reproches, lui dire beaucoup d'injures.

— En bonne part, combler outre mesure : ACCABLER *quelqu'un de présents, de bienfaits, de caresses, de louanges, de politesses.*

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux *accabler*. (Corn.)

= **S'accabler**, v. pr. S'assujettir à quelque chose de fatigant, de pénible, de douloureux, etc. : *Il ne faut pas* S'ACCABLER *de travail.* (Acad.)

Ne *vous accablez* point d'inutiles douleurs. (Corn.)

Il S'EST ACCABLÉ *de superfluités que l'habitude enfin lui rend nécessaires.* (La Br.)

— Sens récipr. S'ACCABLER *de reproches, d'injures,* s'adresser mutuellement les plus grands reproches, les injures les plus violentes.

ACCALMIE, n. f. (*calme.*) Mar. Calme momentané qui succède sur mer à un coup de vent très-violent, à une grande agitation des flots.

— Le *Dictionnaire national* écrit *Acalmée,* qu'il trouve préférable, comme ayant plus d'analogie avec *calmer*. Par malheur les *marins,* qui tiennent peu de compte des dérivations, disent aujourd'hui *accalmie,* après avoir dit autrefois *calmie.*

ACCAPARANT, part. prés. du v. Accaparer.

ACCAPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Accaparer. *Blés* ACCAPARÉS. *Marchandises* ACCAPARÉES.

ACCAPAREMENT, n. m. (*accaparer.*) L'action d'accaparer, ou le résultat de cette action : L'ACCAPAREMENT *des blés. Faire des* ACCAPAREMENTS. *Le 26 juillet 1793, la Convention décréta que l'*ACCAPAREMENT *était un crime capital.*

— Fig. Possession exclusive. *Quand une coterie est essentiellement politique, elle a en perspective le budget et l'*ACCAPAREMENT *de ses jouissances.* (Viennet.)

ACCAPARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, parare,* acquérir; lat.) Acheter une grande quantité de marchandises de la même espèce pour en rendre la circulation plus rare, et pouvoir ainsi les revendre à un prix très-élevé : ACCAPARER *tous les blés d'une province.*

— Par extens. ACCAPARER *des voix, des suffrages,* les obtenir par la brigue, se les assurer par des sollicitations, au détriment de ceux qui les méritent.

— Fig. et fam. *Accaparer quelqu'un*, le retenir chez soi; gagner sa bienveillance, son amitié.

— **S'accaparer**, v. pr. Être accaparé : *En ce moment le blé s'*ACCAPARE.

ACCAPAREUR, EUSE, n. (*accaparer*.) Celui, celle qui accapare : *On l'accusait d'être* ACCAPAREUR *de blés, puis d'être* ACCAPAREUR *d'armes cachées*. (Ste-Beuve.)

— Absol. Il se dit particul. de Ceux qui accaparent les denrées alimentaires : *La pomme de terre doit à l'inconvénient de ne pas durer toute l'année, l'avantage de ne pas tenter l'avidité des* ACCAPAREURS. (Cuv.)

— Fam. *Vous êtes une* ACCAPAREUSE *de cœurs*. (Dufresny.)

ACCASTILLAGE, n. m. (*castel*, v. m., château.) Pron. *ak-kas-ti-yaj*. — Mar. Partie des œuvres mortes d'un vaisseau qui s'élève au-dessus de la lisse de plat bord, et qui se fait remarquer par des ornements et des sculptures.

ACCASTILLANT, part. prés. du v. Acastiller.

ACCASTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Acastiller. Qui a un accastillage : *Vaisseau* ACCASTILLÉ.

ACCASTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*castel*, v. m., château.) Mar. Faire l'accastillage d'un vaisseau; orner les deux gaillards, les dunettes, les œuvres mortes qui s'élèvent au-dessus de la lisse de plat bord d'un vaisseau.

ACCAVIAC, n. m. Ornith. Oiseau de la Nigritie, de la grosseur du paon, et qui porte sur la tête une huppe rouge, avec deux rangs de plumes blanches de chaque côté.

ACCÉDANT, part. prés. du v. Accéder.

ACCÉDÉ, part. pass. invar. du v. Accéder.

ACCÉDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*accedere*, s'avancer, s'approcher; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *accéd* en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent*; *j'accède, il accède, ils accèdent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'accéderai, j'accéderais*, etc.)

— Propr. Avoir accès : *La porte, étroite, s'ouvre à huit pieds du sol, et l'on y* ACCÈDE *par un escalier fort roide*. (Mérimée.)

— Par analog. Entrer dans des engagements déjà contractés par d'autres personnes; consentir, adhérer à, accepter : ACCÉDER *à un traité, à une convention, à une proposition*.

ACCÉLÉRANT, part. prés. du v. Accélérer.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE, adj. (*accélérer*.) Qui accélère, précipite : *Les causes* ACCÉLÉRATRICES *de la mort*. (Cabanis.)

— Anat. Il se dit de certains muscles : *Muscles* ACCÉLÉRATEURS.

— Mécan. Il se dit de la force qui continue à agir sur un corps mis en mouvement, et qui lui communique une vitesse toujours nouvelle, après l'impulsion première qu'une force motrice lui a donnée : *La force* ACCÉLÉRATRICE *est directement proportionnelle à la masse mise en mouvement*. (Liouville.)

ACCÉLÉRATION, n. f. (*acceleratio*, lat., m. sign.) Pron. *cion*. — Augmentation de vitesse : *L'*ACCÉLÉRATION *de la marche. Il y a toujours* ACCÉLÉRATION *de mouvement dans la chute des corps graves. On le vit couper la corde qui retenait la nacelle au ballon : d'abord la chute se fit avec une rapide* ACCÉLÉRATION, *mais, le parachute se développant, la vitesse fut considérablement diminuée*. (Francœur.)

— Physiol. Accroissement de vitesse dans l'accomplissement et la répétition de certains actes de la vie : ACCÉLÉRATION *du pouls, de la respiration*.

— Astron. *Accélération du mouvement diurne des étoiles*, la quantité dont leurs levers, leurs couchers et leurs passages au méridien avancent chaque jour.

— Fig. Marche plus rapide d'une entreprise, d'une affaire vers son terme, sa conclusion : *L'*ACCÉLÉRATION *des travaux. L'*ACCÉLÉRATION *d'une affaire*.

ACCÉLÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Accélérer. Il s'emploie adjectiv. Rendu plus vif, plus rapide : *Pas* ACCÉLÉRÉ. *Marche* ACCÉLÉRÉE.

— Mécan. *Mouvement accéléré*, mouvement qui reçoit à chaque instant de nouveaux accroissements de vitesse : *Les corps de toute nature tombent dans le vide avec la même vitesse* ACCÉLÉRÉE; *mais la résistance de l'air s'oppose à cet effet, et nous voyons les diverses substances tomber de même hauteur en temps très-différents*. (Francœur.)

— En parl. de certaines voitures de transport, Qui va vite, qui marche rapidement : *Roulage* ACCÉLÉRÉ, *Voitures* ACCÉLÉRÉES.

— Substant. *Un* ACCÉLÉRÉ, un bateau qui a une grande force de vapeur. *Une* ACCÉLÉRÉE, une voiture qui marche à grande vitesse.

ACCÉLÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accelerare*, lat.; m. sign.) — Il change l'*é* fermé final du radical *accélér* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent*; *j'accélère, il accélère, ils accélèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé : *j'accélérerai, j'accélérerais*, etc.) Augmenter, accroître la vitesse d'un corps : *La gravité d'un corps qui tombe en* ACCÉLÈRE *le mouvement*. ACCÉLÉRER *la marche d'une armée*. (Acad.)

— Fig. Presser, hâter, rendre plus rapide, plus prompt : *Nous* ACCÉLÉRONS *nous-mêmes notre ruine en cherchant à hâter celle des autres*. (Volt.) *Les persécutions éclatèrent, mais les persécuteurs ne firent qu'*ACCÉLÉRER *les progrès de cette religion qu'ils voulaient étouffer*. (J. J. Rouss.) *La charité anglaise est une prime d'encouragement accordée à l'oisiveté; aussi elle* ACCÉLÈRE *d'une manière effrayante les progrès de cette misère qu'elle a mission de soulager*. (Volt.)

— **S'accélérer**, v. pr. Devenir plus rapide, plus prompt : *Je ne passais point devant sa maison sans que les battements de mon cœur s'*ACCÉLÉRASSENT. (H. de Balzac.) *Chacune de nos heures nous pousse au tombeau, et s'*ACCÉLÈRE *du mouvement de celles qui la précèdent*. (A. Rabbe.)

ACCENSE, n. m. (*accensus*, lat. m. sign.) Antiq. rom. Officier public dont la charge était de convoquer le peuple aux assemblées, et d'introduire ceux qui se rendaient à l'audience du préteur : *La fonction des* ACCENSES *répondait à celle de nos huissiers*. (Acad.)

— Nom qu'on donnait, sous les empereurs, à des soldats qui faisaient partie d'une milice irrégulière et en quelque sorte supplémentaire.

ACCENS, n. m. Anc. cout. V. ACENS.

ACCENSEMENT, n. m. V. ACENSEMENT.

ACCENSER, v. tr. ou act. V. ACENSER.

ACCENSEUR, n. m. V. ACENSEUR.

ACCENT, n. m. (*accentus*, lat.; m. sign.) Modification de la voix qui s'élève ou qui s'abaisse sur certaines syllabes, et qui en varie le son par des intonations et des inflexions diverses : *Il ne faut pas confondre la quantité avec l'*ACCENT. (Marm.)

Conjugues avec moi, pour bien prendre l'*accent*. (Regn.)

— La *quantité* se rapporte à la durée des sons, l'*accent* à leur intensité. Celui-ci rend les syllabes plus ou moins graves, plus ou moins aiguës, et, en variant les intonations et les inflexions de la voix, établit une différence dans les sons; celle-là rend les syllabes brèves, communes ou longues, et ne repose que sur les différences de temps.

— Inflexions particulières à une nation, à une province, aux personnes du peuple : ACCENT *national*. ACCENT *gascon*. *L'*ACCENT *des gens du peuple à Paris est un peu traînant*. (Acad.) *L'air de la cour est contagieux; il se prend à Versailles comme l'*ACCENT *normand à Rouen et à Falaise*. (La Br.) *Il s'exprimait plaisamment, et ses expressions étaient encore relevées par l'*ACCENT *de son pays*. (Le Sage.) *L'*ACCENT *du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur, comme dans le langage*. (La Rochef.) *Ce qu'on appelle l'*ACCENT *des provinces consiste en partie dans la quantité prosodique : le Normand prolonge la syllabe que le Gascon abrége*. (Marm.)

— Particul. et absol. Prononciation des gens de province, par oppos. à celle des habitants de la capitale : *Pour bien parler, il ne faut point avoir d'*ACCENT. (Trév.) *Leur langage est le plus pur français sans* ACCENT. (A. de Vigny.)

— *Accent grammatical* ou *prosodique*, celui dont la grammaire et la prosodie fixent les règles : cet accent produit sur la prononciation des syllabes l'effet d'un de nos accents écrits, sans être lui-même représenté par aucun signe; ainsi l'*accent prosodique* se remarque dans la dernière syllabe de *secret*, dont l'*e* est ouvert et long, sans qu'aucun signe en marque la quantité, et le même *e* au féminin prend l'accent grave, pour conserver la même valeur avant l'*e* muet qui alors le suit : *On nous assure que, dans le grec et le latin, l'*ACCENT *marquait l'intonation de la voix sur telle ou telle syllabe, et c'est ce qu'on appelle l'*ACCENT PROSODIQUE. (Marm.) *Aucune langue ne peut avoir d'*ACCENT PROSODIQUE *adhérent aux sons, immuable et invariable, sans renoncer à toutes les nuances de l'expression, qui doit pouvoir sans cesse varier et se plier dans tous les sens*. (Id.)

— Lorsqu'il s'agit de la simple élévation de la voix sur une des syllabes du mot, l'*accent prosodique* est spécialement désigné sous le nom d'*accent tonique*.

— *Accent tonique*, accent qui existe dans toutes les langues, quoique, dans presque toutes, il ne soit représenté par aucun signe; il influe cependant d'une manière importante sur la prononciation, car il donne plus de valeur et de force à certaines syllabes, selon l'effet que la passion ou le sentiment veut produire. Il n'appartient pas, comme l'accent prosodique, à des syllabes fixes, et il passe dans le même mot d'une syllabe à l'autre, pour exprimer d'une manière plus exacte et plus vive le sentiment particulier que ce mot doit traduire.

— *Accent oratoire* ou *pathétique*. On désigne ainsi les modifications diverses et arbitraires de la voix, au moyen desquelles l'orateur et l'acteur s'attachent à marquer puissamment l'idée générale d'une phrase, ou à exprimer soit une passion, soit une intention spéciale, au moyen de certains mots.

— Il se dit par extens. du caractère élevé de certains ouvrages : *L'*ACCENT PATHÉTIQUE *et grandiose des prophéties*. (Lamenn.)

— Par analog. Le langage même; les sons de la voix : *Ces divins* ACCENTS *expiraient et renaissaient tour à tour*. (Chateaub.) *Quels* ACCENTS *délicieux! ils pénètrent mon cœur*. (Étienne.)

Vos dangereux *accents*
Auraient pour m'arrêter des charmes trop puissants.
(C. Delav.)

Jadis les fils de l'homme aux saints concerts des anges
Ne mêlaient-ils pas leurs *accents*? (Lamart.)

— Il se dit encore de la voix modifiée pour la passion ou par un sentiment quelconque : *L'*ACCENT *est l'âme du discours, il lui donne le sentiment et la vérité*. (J. J. Rouss.)

Qu'aux *accents* de ma voix la terre se réveille.
(J. B. Rouss.)

*Massillon possédait, dans un degré très-éminent, cette qualité de l'orateur qui consiste à mettre parfaitement d'accord le geste, l'*ACCENT, *l'expression de la physionomie avec les paroles*. (Dussault.)

Elle avait à la fois cette voix presque éteinte,
L'*accent* de la menace et l'*accent* de la crainte!
(V. Hugo.)

*L'éloquence des femmes est surtout dans l'*ACCENT, *dans le geste, l'attitude et les regards*. (H. de Balz.)

— Il se dit aussi du chant des oiseaux, et même du son des instruments : *La pie n'a que des cris sauvages, dont l'*ACCENT *plaintif, en troublant le silence des bois, semble exprimer ses efforts et la peine*. (Buff.)

... Les *accents* du cor et le bruit des fanfares
Épouvantaient au loin les hôtes des forêts. (Delille.)

= **Gramm.** Signe orthographique qu'on place sur les voyelles, soit pour en faire connaître la véritable prononciation, soit pour distinguer certains mots qui, en différant de sens, ont une même forme orthographique.

— Nous avons trois *accents* : l'*aigu*, le *grave* et le *circonflexe*. L'*aigu* (´) se met sur l'*é* fermé : *vérité*; le grave (`), sur l'*è* ouvert : *progrès*; le *circonflexe* (^), formé de la réunion des deux autres, se met sur quelques voyelles longues : *âge*, *fête*, *gîte*, *môle*, *flûte*.

— I. L'ACCENT AIGU se met sur tous les *é* fermés qui se trouvent dans une syllabe dont la finale n'est pas une des consonnes *r, z* :

De votre *dignité soutenez* mieux l'*éclat*.
Est-ce pour *travailler* que vous êtes *prélat*? (Boil.)

— Il se met sur la pénultième de tous les mots en *ége* :

C'était, je m'en souviens, ton exorde au *collége*. (C. Del.)
... Lui, de me déplaire il a le *privilége* :
Me croit-il, ce monsieur, dupe de son *manége*? (Id.)

— Et sur l'*é* du radical des verbes en *éger*, à tous les temps : *Les plaisirs* ABRÉGENT *les jours*. (Mass.)

Ma main...
D'une infidèle vie *abrégera* le reste. (Racine.)

— Il se met encore sur l'*e* muet final de la première personne des verbes employés interrogativement :

Quel sang, quel air impur *respiré*-je en ces lieux.
(Lemercier.)
Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre. (Corn.)

— Il s'emploie enfin comme signe de distinction : *Repartir*, partir de nouveau, répondre; *répartir*, distribuer.

— II. L'ACCENT GRAVE se met sur tout *è* ouvert faisant partie de la finale d'un mot, et sur ceux qui précèdent une syllabe formée d'un *e* muet : *accès*, *mère* :

De cette complaisance on voit l'injuste *excès*
Pour le franc scélérat avec qui j'ai *procès*. (Mol.)
Père barbare, *achève*, *achève* ton ouvrage. (Corn.)

Sont exceptés les articles *les*, *des*, et les adjectifs déterminatifs *mes*, *tes*, *ses* et *ces*, qui se prononcent cependant ouverts.

— On met encore l'*accent* grave sur les voyelles *a*, *e*, *u*, pour distinguer certains mots de leurs homonymes; ainsi on écrit :

Sans accent :	*Avec accent* :
a, 3e pers. du v. avoir.	*à*, préposition.
ça, pour cela, pronom.	*çà*, adv. et interjection.
la, art. et pron. féminin.	*là*, adverbe.
les, art. et pron. pl.	*lès*, préposition, *près de*.

Sans accent :	*Avec accent :*
des, art. plur.	*dès*, préposition.
ou, conjonction.	*où*, pronom et adverbe.

III. L'ACCENT CIRCONFLEXE se met sur certaines voyelles pour marquer ou la contraction de deux voyelles en une seule, ou la suppression d'une consonne. Ainsi on écrit avec l'*accent circonflexe*, par suite d'une contraction :

âge, qu'on écrivait anciennement *aage*.
Châlons, nom de ville, — *Chaalons*.
sûr, adj., certain, — *seur*.
mûr, adj., à maturité, — *meur*.
rôle, — *roole*.

Et par suite de la suppression d'une consonne :

abîme, qu'on écrivait anciennement *abisme*.
connaître, — — *connoistre*.
côte, — — *coste*.
croître, — — *croistre*.
flûte, — — *fluste*.
hâter, — — *haster*.
maître, — — *maistre*.
prêtre, — — *prestre*.

— On écrit toujours avec l'*accent circonflexe* l'*i* du radical des verbes en *aître* et en *oître*, à toutes les personnes où il est suivi d'un *t* :

D'où *naît* dans les conseils cette confusion ? (Rac.)
Jésus-Christ PARAÎTRA *lui-même à ces malheureux.* (Boss.)
Il vous *connaît* peut-être, et me *connaît* aussi. (V. Hugo.)

— Partout ailleurs l'*i* ne prend pas d'*accent* : *Vos amis, même les plus familiers, ne vous* CONNAISSAIENT *qu'à demi.* (Mass.)

Connaissant leur vertu, je n'avais rien à craindre. (Corn.)

— Aux deux premières personnes du pluriel du passé défini, la voyelle qui précède les finales *mes, tes*, prend toujours l'*accent circonflexe*, lequel représente l'*s* supprimée : Nous *aimâmes*, vous *aimâtes*; nous *finîmes*, vous *finîtes*; nous *reçûmes*, vous *reçûtes*; nous *rendîmes*, vous *rendîtes*.

— Le verbe *haïr* fait seul exception, il prend le tréma au lieu de l'accent : Nous *haïmes*, vous *haïtes*.

— La voyelle qui appartient à la finale de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif prend aussi l'accent circonflexe; il remplace l'*s* caractéristique : Qu'il *aimât*, qu'il *finît*, qu'il *reçût*, qu'il *rendît*.

— Cette troisième personne du verbe *haïr* s'écrit encore avec le tréma : Qu'il *haït*.

— Enfin l'*accent circonflexe*, signe de contraction, est de plus un signe de distinction entre certains homonymes, tels que :

bâiller, faire un bâillement.	*Bailler*, donner.
châsse, petit coffre.	*chasse*, en parl. du gibier.
dû, part. passé.	*du*, article.
crû, part. pass., de *croître*.	*cru*, part. pass., de *croire*.

ACCENTEUR, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Becs-fins, qui se rapprochent beaucoup des fauvettes.

ACCENTUANT, part. prés. du v. Accentuer.

ACCENTUATION, n. f. (*accent.*) Pron. *ak-santua-cion*. — Manière d'accentuer conforme au génie d'une langue, ou de prononcer selon le genre particulier d'élocution : *Les règles de l'*ACCENTUATION *grecque, de l'*ACCENTUATION *française. Entendre bien l'*ACCENTUATION. *Cette* ACCENTUATION *est vicieuse. Faute d'*ACCENTUATION. (Acad.)

ACCENTUÉ, ÉE, part. pass. du v. Accentuer. Il s'emploie adjectivement : *Cette langue est fort* ACCENTUÉE. *Une syllabe* ACCENTUÉE. *Un è* ACCENTUÉ. (Acad.) *La langue des enfants est* ACCENTUÉE. (J. J. Rouss.) *J'aime à écrire dans cette langue* ACCENTUÉE *des vers, qui donne du son et de la couleur à l'idée, et qui vibre quelques jours de plus que la langue vulgaire dans la mémoire des hommes.* (Lamart.)

ACCENTUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accent.*) L'*i* de la terminaison de la 1re et de la 2^{e} pers. du plur. de l'imparfait de l'ind. et du prés. du subj. prend le tréma ; nous *accentuïons*, vous *accentuïez*. — Prononcer suivant les véritables règles de l'accent tonique : *Il faut* ACCENTUER *davantage ce mot.* (Acad.)

— Augmenter les inflexions et les tons convenus de la voix, pour donner plus de force à son langage : *Cet acteur* ACCENTUE *parfaitement.* (Acad.)

— Marquer une voyelle d'un accent : *Il faut* ACCENTUER *cet* e. (Acad.) *Les Romains n'*ACCENTUAIENT *point leurs syllabes en écrivant.* (Trévoux.)

— Absol. *Il ne sait pas* ACCENTUER.

= **S'accentuer**, v. pr. Être accentué : *Cette syllabe doit* S'ACCENTUER.

ACCEPTABLE, adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être accepté : *Cette offre est* ACCEPTABLE. *Une pareille proposition n'est pas* ACCEPTABLE. (Acad.)

ACCEPTANT, part. prés. du v. Accepter.

ACCEPTANT, ANTE, adj. (*accepter.*) Pratiq. Celui qui accepte ce qu'on fait en sa faveur, qui donne son consentement à un acte : *Dans tous les contrats, on dit qu'un acquéreur ou donataire est présent et* ACCEPTANT. (Trév.)

— Substantiv. *Chaque* ACCEPTANT *doit payer un droit d'enregistrement pour chaque succession.*

ACCEPTATION, n. f. (*acceptatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ak-cèp-ta-cion* — Action de recevoir, d'agréer ce qui est offert, proposé ou donné.

— Jurispr. Acte par lequel on accepte quelque chose : ACCEPTATION *de donation, de succession.* ACCEPTATION *sous bénéfice d'inventaire.* ACCEPTATION *expresse, tacite.* ACCEPTATION *de communauté, de mandat, de transport. L'*ACCEPTATION *d'une donation est nécessaire pour sa validité; c'est une formalité essentielle.* (Trév.)

— Banq. *Acceptation d'une lettre de change*, obligation contractée de payer une lettre de change à son échéance. Cette obligation est signée et exprimée par le mot *Accepté* : *L'*ACCEPTATION, *une fois donnée, ne peut plus être révoquée.* (Acad.)

— Théol. Manière de recevoir les constitutions des papes, ou Acte par lequel on les reçoit.

ACCEPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Accepter : *Une succession peut être* ACCEPTÉE *purement et simplement, ou sous bénéfice d'inventaire. Ce traité ne fut pas* ACCEPTÉ *par le duc d'Orléans.* (Volt.) *Le sacrifice fut* ACCEPTÉ *de Dieu.* (Pasc.)

— *Accepté*, invar., se met sur une lettre de change quand on s'engage à la payer à son échéance.

ACCEPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acceptare*, prendre ; lat.) Recevoir, agréer ce qui est offert, proposé ou donné : ACCEPTER *un présent, une offre.* ACCEPTER *une trêve.* ACCEPTER *un emploi, une charge. Le prince a* ACCEPTÉ *la dédicace de ce livre.* (Acad.)

Ai-je droit d'*accepter* ce don de son amour ? (V. Hugo.)
*N'*ACCEPTONS *de présents que des gens qui ont le droit de nous en faire.* (Arnault.)
La paix ! ah ! de sa main pourriez-vous l'*accepter* ? (Rac.)
Puisse le Dieu de miséricorde ACCEPTER *ses afflictions en sacrifice agréable!* (Boss.)

— *Accepter un défi*, accepter un combat, promettre de se battre en duel avec celui par qui l'on a été défié, et fig. S'engager à faire quelque chose dont on a été défié.

— Fig. *Accepter le combat*, témoigner par des paroles, par des gestes, par sa contenance et ses dispositions, que l'on est prêt à soutenir l'attaque d'un ennemi ou des ennemis.

— Absol. *Il vient d'être nommé à cette place, on ne sait s'il* ACCEPTERA. (Acad.) *Il nous invita à aller prendre une collation chez sa grand'mère; nous* ACCEPTÂMES. (Arago.)

J'accepte : ce seul mot renferme leur trépas ;
Et ce mot plein de sang, vous ne le direz pas. (C. Delav.)

— Il se dit aussi des personnes : *Il l'a* ACCEPTÉ *pour gendre.* (Acad.) *Son père l'aura contrainte d'*ACCEPTER *un nouvel époux.* (Fén.)

Je t'adopte pour fils, *accepte*-moi pour père. (Corn.)
On ACCEPTE *bien un grand capitaine pour historien de ses propres actions : pourquoi un grand écrivain ne serait-il pas quelquefois aussi le meilleur commentateur de ses ouvrages ?* (A. Carrel.)

— Admettre, en parl. des choses : *Ne peut-on* ACCEPTER *ce mot ?* (Arnault.) *N'*ACCEPTONS *des langues étrangères que les mots qui nous manquent.* (Id.)

— Fig. Soutenir, supporter : *Mon âme s'usant peu à peu à ce combat, je perdis la force stoïque avec laquelle j'avais su* ACCEPTER *les revers.* (G. Sand.)

— Fig. et elliptiq. *J'en accepte l'augure*, je souhaite que cela arrive comme on me le fait espérer. ‖ Dans un sens analogue : *J'*ACCEPTE *ces présages, que je crois heureux.* (Fén.)

— Banq. *Accepter une lettre de change*, prendre l'engagement de la payer à l'échéance, en mettant son nom au bas ou en travers du corps de l'écriture, avec ce mot : *Accepté*.

— Suivi d'un infinitif, il prend la prép. *de* : *J'aimais la sombre sagesse de ces hommes qui* ACCEPTAIENT *stoïquement* D'*être brisés par d'autres hommes.* (G. Sand.)

= **S'accepter**, v. pr. Être accepté : *Cette offre ne peut s'*ACCEPTER.

SYN. Accepter, recevoir. Le premier exprime une pleine adhésion de la volonté ; le second ne marque souvent qu'une simple résignation. Il faut bien *recevoir* les coups dont le sort nous accable ; mais l'homme religieux seul *accepte* ceux qui viennent de Dieu. On a apprécié d'avance ce qu'on *accepte* ; on ne connaît souvent ce qu'on *reçoit* qu'après l'avoir reçu. Vous *recevez*, quoi que vous en ayez, une insulte d'un brutal, mais vous êtes libre d'*accepter* ou non ses excuses. S'il s'agit d'argent, de choses ayant un prix, une valeur, celui qui *accepte* est dans une position plus digne que celui qui *reçoit*. On nous a offert ce que nous *acceptons*, nous avons souvent demandé avec importunité ce que nous *recevons*.

ACCEPTEUR, n. m. Banq. Celui qui accepte : *L'*ACCEPTEUR *d'une lettre de change devient personnellement débiteur de la somme.* (Acad.)

ACCEPTION, n. f. (*acceptio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ac-cèp-tion*. — Égard, préférence : *Sans* ACCEPTION *de qualité ni de fortune, il rendait ses jugements avec équité.* (Fléch.)

— Il s'emploie le plus souv. dans cette locution : *Acception de personnes*, égard, injuste préférence qu'on a pour certaines personnes : *Il n'y a point* ACCEPTION DE PERSONNES *devant Dieu. Il est ordonné aux magistrats de rendre la justice sans* ACCEPTION DE PERSONNES. (Acad.)

— *Faire acception de personnes*, avoir égard à la position des personnes, à la considération dont ils jouissent. ‖ *Ne pas faire acception de personne*, n'établir aucune distinction entre les individus : *Le pouvoir arbitraire* NE FAIT ACCEPTION DE PERSONNE. (Ducl.)

— Gramm. Signification d'un mot, sens qu'on doit y attacher : ACCEPTION *propre, figurée. C'est l'*ACCEPTION *ordinaire, commune de ce mot.* (Acad.) *Ce mot a plusieurs* ACCEPTIONS. (Trév.) *Les mots de génie et de goût sont des expressions abstraites en elles-mêmes, vagues et indéfinies dans leur* ACCEPTION. (La Harpe.)

— Les diverses *acceptions* ne sont que des aspects différents de la signification primitive du même mot. Ainsi le sens propre est l'*acception* première, et les sens figurés sont des *acceptions* particulières détournées, par analogie, de l'*acception* fondamentale.

ACCÈS, n. m. (*accessus*, lat. ; m. sign.) Abord, approche; il se dit des lieux, sous le rapport de la facilité ou de la difficulté avec laquelle on peut en approcher, y parvenir : *Presque comblé par le sable que la mer y pousse, le port est d'un* ACCÈS *difficile.* (Raynal.)

Et depuis quand, seigneur, entre-t-on dans ces lieux,
Dont l'*accès* était même interdit à nos yeux ? (Rac.)
*On aperçoit, des clochers de villages, et des monastères dont on ne peut deviner l'*ACCÈS. (Lamart.)
Tu me verras toujours applaudir tes succès
Et du haut Hélicon t'aplanir les *accès*. (E. Le Brun.)

— Fig. La facilité qu'on a d'approcher de quelqu'un, de le voir et de l'entretenir : *Avoir* ACCÈS, *avoir un libre* ACCÈS *auprès de quelqu'un.* (Acad.) *Cet homme cherche quelque* ACCÈS *dans cette maison, quelque connaissance qui lui en facilite l'entrée.* (Trév.) *Il leur donne un libre* ACCÈS *auprès de lui.* (Boss.)

C'est la paix qui chez vous me donne un libre *accès*. (Corn.)
Il est rare que la vérité ait ACCÈS *auprès du trône.* (Mass.) *Toute la cour l'aime par la facilité de son* ACCÈS, *et par sa politesse.* (St-Sim.)

— *Être d'un accès facile*, être très-abordable, se laisser approcher facilement par tous. *Il était doux, ouvert, accueillant, d'un* ACCÈS *facile et charmant.* (St-Sim.) *Les grands ne sont pas toujours d'un* ACCÈS *facile et commode.* (Marm.)

— Fig. et moral. : *C'était la vertu qui frayait l'*ACCÈS *au trône et à la confiance du souverain.* (Mass.)

Tes discours trouveront plus d'*accès* que les miens. (Rac.)
Consommer le prix des salaires avec assez d'économie pour qu'une part mise en réserve puisse faire face aux malheurs imprévus, tels sont les moyens infaillibles d'interdire à la misère tout ACCÈS *dans la société.* (Vitet.) *Les rois doivent laisser auprès d'eux à la vérité l'*ACCÈS *que l'adulation usurpe toujours sur elle.* (Mass.) *Ce décret lui ouvrit les portes de l'Institut, et bientôt l'*ACCÈS *des affaires.* (Mignet.)

— Droit can. Ballottage entre ceux des cardinaux qui n'ont pas réuni le nombre de suffrages nécessaire pour l'élection à la papauté : *Il fut fait pape à l'*ACCÈS. (Trév.) *Après le scrutin, on alla à l'*ACCÈS. (Acad.)

— Fig. Mouvement intérieur et passager, sous l'influence duquel on agit : *Il fut saisi d'un violent* ACCÈS *de colère. Il a des* ACCÈS *de dévotion, de libéralité.* (Trév.) *Quelques personnes ont été guéries de violents* ACCÈS *de colère par la seule diète pythagorique.* (Cabanis.) *Jamais Eschyle n'a peint les douceurs et les fureurs de l'amour ; il ne voyait dans les différents* ACCÈS *de cette passion que des faiblesses ou des crimes, d'un dangereux exemple pour les mœurs.* (Barthél.)

Dans les plaisants *accès* de son orgueil extrême,
Zaïre lui semblait une œuvre d'écolier. (Andrieux.)

— Pathol. Ensemble de phénomènes d'une maladie qui surviennent et cessent périodiquement : *Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à ses* ACCÈS *de toux le soir, étaient soumises à la régularité d'une pendule.* (H. de Balzac.)

— Exacerbation des symptômes d'une maladie continue : *Il suait et tremblait sous une méchante couverture, dans un* ACCÈS *de fièvre violent.* (Volt.) *Je le vis partir de Cambrai après des* ACCÈS *de fièvre qui l'avaient extrêmement abattu.* (Fén.)

— Apparition brusque de certaines maladies dont les retours ne sont point périodiques : *Il est sujet à des* ACCÈS *de folie, d'épilepsie. Je suis dans l'*ACCÈS *de ma goutte; je n'ai pas besoin de m'échauffer le sang.* (Marm.) *La goutte ne le prend jamais par* ACCÈS. (Ste-Beuve.)

— En ce dernier sens, il vaut mieux se servir d'*Attaque*, et employer le mot *Accès* pour désigner l'ensemble des symptômes qui se manifestent, dans une maladie, d'une manière périodique et régulière.

ACCESSIBILITÉ, n. f. (*accès, accessible.*) Néolog. État, qualité de ce qui est accessible : *Le droit public français a proclamé la libre* ACCESSIBILITÉ *de toutes les aptitudes à tous les emplois.* (V. Hugo.)

ACCESSIBLE, adj. des 2 g. (*accessibilis*, lat.; m. sign.) Qui peut être abordé; dont on peut facilement approcher; il se dit particul. des lieux : *Cette place n'est* ACCESSIBLE *que par un seul endroit.* (Acad.)

Il est, au dernier plan des Alpes habité,
Un village à nos pas *accessible* en été. (Lamart.)

Le sol était coupé en vallées profondes et difficilement ACCESSIBLES. (Lamenn.)

— Fig. En parl. des personnes : *Ceux qui ne savent pas tirer parti des autres sont ordinairement peu* ACCESSIBLES. (Vauven.) *Magistrat aussi* ACCESSIBLE *qu'e juge éclairé, il a poussé la patience et l'honnêteté jusqu'à souffrir mes importunités.* (Beaum.) *Enfant de saint Louis, imitez votre père; soyez comme lui doux, humain,* ACCESSIBLE. (Fén.)

— Suivi d'un compl., il veut la prép. *à* : *Une docilité toujours* ACCESSIBLE *à la raison.* (Boss.)

Il se rend *accessible* à tous les janissaires. (Rac.)

L'esprit élevé au-dessus de tous les préjugés voit partout la vérité, la dit sans aucune crainte, et la dit de manière à la rendre ACCESSIBLE *à tous.* (P. L. Cour.)

— Où l'on peut parvenir : *Les fonctions publiques ne doivent être* ACCESSIBLES *qu'à des études sérieuses et à des talents reconnus.* (De Broglie.)

— Où l'intelligence peut atteindre : *La science est plus féconde à mesure qu'elle devient* ACCESSIBLE *à un plus grand nombre d'esprits.* (Lamenn.)

Connais-tu le chemin de ce monde invisible?
Dit Cébès : à ton œil est-il donc *accessible*? (Lamart.)

— Qui est du ressort, de la compétence de : *Comme prêtre ou conservateur du dogme chrétien, les devoirs du curé ne sont point* ACCESSIBLES *à notre examen.* (Lamart.)

— Fig. et moral. En parl. des personnes, Qui est favorablement disposé à : *Il est dur; il n'est point* ACCESSIBLE *à la pitié, à la compassion, à l'intérêt que doit inspirer le malheur d'autrui.*

ACCESSION, n. f. (*accessio*, lat.; m. sign.) Pron. *ak-cèss-sion.* — Consentement, adhésion à une chose, à un acte, à un contrat : *L'*ACCESSION *du père au contrat de mariage du fils.* (Trév.)

— Chancell. Consentement donné par une puissance à un engagement contracté par d'autres puissances. *Les puissances du Nord ont promis leur* ACCESSION *à ce traité.* (Acad.)

— Jurispr. *Droit d'accession*, droit que la propriété mobilière ou immobilière donne sur tout ce qu'elle produit, ou sur tout ce qui s'y incorpore comme dépendance ou comme accessoire, soit naturellement, soit artificiellement : *Les fruits de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par* DROIT D'ACCESSION. (Acad.)

— Il se dit des choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé : *Les atterrissements insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain, les constructions qu'on y fait, sont des* ACCESSIONS. (Acad.)

— Anc. jurispr. *Accession de lieu*, action de se transporter dans un lieu par autorité de justice. *Le juge a ordonné une* ACCESSION DE LIEU. (Trév.)

— Il se dit quelquefois d'Un certain nombre de personnes que l'on joint à d'autres pour compléter ou pour augmenter un corps, une compagnie : *La chambre haute, renouvelée par une* ACCESSION *de pairs, reparaîtrait considérablement augmentée.* (Chateaubr.)

— Bossuet l'a employé dans le sens d'Avénement : ACCESSION *au trône.*

ACCESSIT, n. m. (m. lat., 3e p. du sing. du parf. du v. *accedere*; il a approché.) — Le *t* se fait sentir au singulier et au pluriel. — Mention accordée dans les écoles, dans les lycées, dans les colléges, etc., à ceux qui ont le plus approché du prix : *Obtenir un* ACCESSIT. *Il a eu un prix et deux* ACCESSITS. ‖ Ce mot, essentiellement français aujourd'hui, est *variable* au pluriel

ACCESSOIRE, adj. des 2 g. (*accessorius*, lat.; m. sign.) Pron. *ak-cèss-soar.* — Qui dépend de quelque chose de principal, qui en est l'accompagnement, la suite, et s'y rattache sans s'y unir essentiellement : *Dans le même homme, les diverses impressions ont, suivant leur nature et suivant beaucoup d'autres circonstances* ACCESSOIRES, *un degré très-inégal de force ou de vivacité.* (Cabanis.) *Dans un tableau d'histoire, les personnages qui agissent sont l'objet principal; ce qui appartient à la scène est* ACCESSOIRE. (Millin.)

— Suivi d'un compl., il veut le plus ordinairement la prép. *à* : *Évitez les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et* ACCESSOIRES *à l'idée principale.* (D'Alemb.)

— Quelquefois, mais plus rarement, il prend la prép. *de* : *Les députés s'avancèrent vers la salle que le roi leur avait fait préparer dans un des palais* ACCESSOIRES DU SIEN. (Lamart.)

— *Sciences accessoires*, celles qui ne font pas essentiellement partie d'une science à laquelle cependant on peut les attacher; telles sont la Botanique, la Zoologie, la Chimie, à l'égard de la Médecine.

— ACCESSOIRE, n. m. Tout ce qui accompagne l'objet principal, tout ce qui en dépend : *L'*ACCESSOIRE *suit le principal.* (Acad.) *L'*ACCESSOIRE *chez Cicéron, c'était la vertu; chez Caton, c'était la gloire.* (Montesq.) *L'*ACCESSOIRE *en ce cas vaut bien le principal.* (Chamf.) *Dans votre chambre vous trouverez tous les petits* ACCESSOIRES *qui rendent le chez-soi chose si douce.* (H. de Balzac.)

— Il se dit dans le même sens en termes de jurisprudence : *La vente ou cession d'une créance comprend les* ACCESSOIRES *de la créance, tels que caution, privilége et hypothèques.*

— Beaux-arts. Tout ce qui entre dans la composition d'une œuvre d'art, sans y être d'une nécessité indispensable : *L'artiste doit être extrêmement réservé dans l'emploi et le choix des* ACCESSOIRES. (Millin.) *Dessin, couleurs,* ACCESSOIRES, *tout dans cette enseigne était traité de manière à faire croire que l'artiste avait voulu se moquer du marchand et du passant.* (H. de Balzac.)

— Théâtr. Petits objets nécessaires à la représentation d'une pièce, tels que plumes, papier, lettres, bourse, etc : *Le garçon de théâtre a oublié d'apporter les* ACCESSOIRES. (Acad.)

— Anat. Organes, muscles qui servent d'auxiliaires à d'autres organes ou à d'autres muscles dont la fonction est considérée comme plus importante.

— Pathol. Symptômes qui ne sont pas liés essentiellement à la maladie.

— Thérap. Moyens qui, faibles en eux-mêmes, servent à augmenter l'action de remèdes plus énergiques.

— Anc. Conjoncture fâcheuse :

Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel *accessoire*,
Est de me renfermer dans une grande armoire. (Mol.)

ACCESSOIREMENT, adv. (*accessoire-ment.*) D'une manière accessoire, secondaire; par suite, par conséquence : *J'insisterai sur cette preuve, je ne donnerai les autres qu'*ACCESSOIREMENT. (Acad.)

ACCIDENCE, n. f. (*accident.*) Philos. État, qualité de l'accident.

ACCIDENT, n. m. (*accidens*, fortuit; lat.) Pron. *ak-ci-dan.* — Cas fortuit, événement imprévu. Il se prend le plus ordinairement en mauvaise part : *Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un* ACCIDENT; *ils en sont surpris les premiers.* (La Br.) *Que d'*ACCIDENTS *imprévus peuvent nous arrêter au milieu de cette course si limitée!* (Mass.) *On n'oserait pas vivre, si l'on songeait à tous les* ACCIDENTS *dont la vie humaine est semée.* (J. J. Rouss.) *Au premier bruit de ce funeste* ACCIDENT, *toutes les villes de Judée furent émues; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants.* (Fléch.)

— *Par accident*, par cas fortuit, par hasard : *C'est* PAR ACCIDENT *que cela est arrivé.* (Acad.) *Nisus, près d'atteindre le but fixé, tombe* PAR ACCIDENT. (B. de S.-P.)

— Il se prend quelquefois en bonne part, mais dans ce cas il est toujours modifié par un qualificatif : *Il n'y a point d'*ACCIDENT *si malheureux que les habiles gens ne tournent à leur avantage, ni de si heureux que les imprudents ne puissent tourner à leur préjudice.* (La Rochef.)

— Circonstance particulière, incident, conséquence : *L'allure principale d'une affaire entraîne avec elle tous les* ACCIDENTS *particuliers.* (Montesq.)

— Philos. Ce qui est dans un sujet sans faire partie de sa nature; ce qu'on pourrait retrancher sans que le sujet fût détruit. Il est opposé à *Essence* ou à *Nature* : *La blancheur est un* ACCIDENT *dans une muraille, parce que cette muraille peut subsister sans la blancheur.* (Trév.) *Peux [illegible]fondre ce qui est mal par sa nature, avec ce qui ne souffre le mal que par* ACCIDENT? (J. J. Rouss.)

— Théol. En parl. du saint sacrement de l'Eucharistie, il se dit De la figure, de la saveur, de la couleur, etc., qui restent après la consécration : *Tous les* ACCIDENTS *qui étaient dans les espèces avant la consécration, subsistent encore après.* (Acad.) *Les espèces du pain et du vin demeurent en leur entier après la consécration, et les* ACCIDENTS, *tels que la couleur, la figure et le goût, demeurent sans aucun sujet substantiel d'inhésion.* (Dict. de Théol.)

— *Accidents absolus*, les espèces eucharistiques, ainsi appelées parce que les apparences ou accidents existent par un effet de puissance divine, et sans rapport à aucun sujet.

— Physiq. et mor. Effets accidentels et passagers de certaines choses, aspects différents sous lesquels elles se présentent : *Les associations d'hommes sont en grande partie des* ACCIDENTS *de la nature.* (J. J. Rouss.) *La variété des* ACCIDENTS *ne nuit pas dans ses tableaux à la simplicité de la composition.* (Bailly.) *Les* ACCIDENTS *heureux du talent n'appartiennent qu'à lui, et n'entrent pas dans le domaine commun.* (Villem.)

— Particul. *Accident de lumière*, effet produit lorsque, par quelque circonstance imprévue, la lumière lance des rayons plus éclatants qu'à l'ordinaire. Il se dit surtout des effets de lumière que produisent les rayons du soleil à travers les nuages : *Des nuages de toutes les figures et de toutes les couleurs les plus vives, changent à chaque moment cette décoration par les plus beaux* ACCIDENTS DE LUMIÈRE. (Fén.) *Les inondations, les embrasements, les éruptions des volcans offrent des* ACCIDENTS DE LUMIÈRE *dont l'imitation est quelquefois très-attachante.* (Millin.)

— Peint. Modification que le peintre apporte à l'effet général d'un tableau par une distribution ingénieuse de la lumière : *Il y a dans ce tableau des* ACCIDENTS DE LUMIÈRE *fort piquants.* (Acad.)

— Topog. *Accident de terrain*, variété dans les mouvement et la configuration du sol.

— Absol. m. sign. *Il faut parcourir le glacier pour voir ses beaux* ACCIDENTS, *ses larges et profondes crevasses, ses grandes cavernes.* (De Saussure.)

— Technol. Petit dessin en relief que les patenôtriers forment sur les perles factices.

— Mus. Tout dièse, tout bémol, ou tout bécarre qui se rencontre dans un morceau sans être indiqué à la clef.

— Méd. Symptôme qui survient dans le cours d'une maladie sans tenir de l'essence même du mal : *Beaucoup de femmes éprouvent pendant la gestation quelque affection nerveuse ou quelques* ACCIDENTS *pléthoriques.* (Chomel.)

— Phénomène qui ajoute à la gravité d'une maladie; fait qui complique ou qui suit une opération.

— Gramm. Les anciens grammairiens désignaient sous le nom d'*accident* toute propriété émanant d'un terme propre et résultant de son sens primitif; ainsi le dérivé, le composé et le figuré étaient considérés comme des *accidents*. Aujourd'hui on entend par *accidents* les diverses modifications que subissent les mots variables; ainsi les noms, les adjectifs et les pronoms sont soumis à des *accidents* de genre et de nombre; les verbes, à des *accidents* de mode, de temps, de nombre et de personne.

ACCIDENTALITÉ, n. f. (*accident.*) Philos. Qualité de ce qui est accidentel.

ACCIDENTANT, part. prés. du v. Accidenter.

ACCIDENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Accidenter. Il s'emploie surtout comme *adjectif*. Il se dit, au propre, des terrains. Qui est inégal, raboteux, varié de configuration et d'aspects : *Nos soldats pouvaient opposer une résistance heureuse dans ces pays* ACCIDENTÉS. (Thiers.)

— Fig. et moral. Plein de difficultés, d'obstacles : *Sa vie a été très-*ACCIDENTÉE.

ACCIDENTEL, ELLE, adj. (*accident.*) Qui arrive par accident, par hasard : *Il appartient exclusivement à la physiologie et à la médecine de faire connaître, d'une part, les modifications régulières qui surviennent dans les organes par les fonctions mêmes de la vie, de l'autre, les changements* ACCIDENTELS *qu'y produisent les affections morbifiques.* (Cabanis.) *Pour bien définir une maladie, il faut isoler les phénomènes qui sont constants de ceux qui sont simplement* ACCIDENTELS. (Chomel.) *Une insulte* ACCIDENTELLE, *faite à un seigneur par quelques jeunes gens de Lucerne, fût l'étincelle qui alluma cet incendie.* (Raoul-Roch.)

— Philos. Qui se trouve dans un sujet par accident : *Telle ou telle couleur est* ACCIDENTELLE *au papier.* (Acad.)

— Anat. *Tissus accidentels*, ceux qui se développent dans le travail d'une affection morbide.

— Mus. *Signe accidentel*, dièse, bémol ou bécarre qui se trouve dans un morceau sans être indiqué à la clef. On dit aussi *Accident*. || *Lignes accidentelles*, celles qu'on ajoute au-dessous ou au-dessus de la portée, pour placer les notes qui passent son étendue.

— Perspect. *Point accidentel*, le point d'une ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes qui sont parallèles l'une à l'autre dans l'objet qu'on veut mettre en perspective, mais qui ne sont pas perpendiculaires au tableau.

ACCIDENTELLEMENT, adv. (*accident-el-element*.) Par accident, par hasard : *Je ne suis ici qu'*ACCIDENTELLEMENT. (Acad.) *Ils se joignirent* ACCIDENTELLEMENT *aux oppresseurs, et consentirent à des exécutions dont la responsabilité pèse justement sur leur mémoire.* (St-Aulaire.) *La peau, dans certaines maladies, prend* ACCIDENTELLEMENT *une couleur noirâtre plus ou moins foncée.* (Chomel.)

— En philos. il se dit par oppos. à Essentiellement : *La blancheur, la rondeur ne sont qu'*ACCIDENTELLEMENT *dans les sujets.* (Acad.) *Ce n'est qu'*ACCIDENTELLEMENT *qu'un homme est blanc ou noir, grand ou petit.* (Trév.)

SYN. Accidentellement, fortuitement. Ce qui nous arrive *accidentellement* trompe notre attente, ce qui nous arrive *fortuitement* nous étonne. On peut se faire d'avance quelque idée des choses qui arrivent *accidentellement ;* rien ne fait songer à ce qui arrive *fortuitement.* Dans un voyage *accidentellement* retardé par un obstacle, on fait *fortuitement* une rencontre qui dispense d'aller plus loin. *Accidentellement*, marque par lui-même quelque chose de fâcheux ; *fortuitement*, quelque chose d'extraordinaire.

ACCIDENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accident.*) Néolog. En parlant d'un terrain, Rendre accidenté, inégal, varié d'aspects : ACCIDENTER *un parc.*

= **S'accidenter**, v. pr. Être accidenté ; prendre des aspects variés : *Le terrain* S'ACCIDENTE *à chaque pas.*

ACCIPITRES, n. m. pl. (*accipiter*, épervier ; lat.) Zool. Mot par lequel quelques naturalistes désignent les Oiseaux de proie ou Rapaces.

ACCIPITRIN, INE, adj. (*accipiter*, épervier ; lat.) Zool. Il se dit des animaux qui ont quelques rapports de configuration avec les oiseaux de proie, appelés *Accipitres* par certains zoologistes.

ACCIPITRINE, n. f. (*accipiter*, épervier ; lat.) Botan. L'Épervière ou laitue sauvage.

ACCISE, n. f. (*accido, accisum ;* couper de près ; lat.) Taxe établie en Angleterre et en Allemagne sur les boissons et sur d'autres objets de consommation. L'*accise* est dite *générale* quand elle s'étend sur tous les objets de consommation, et *spéciale* quand elle ne frappe que certains articles. Ces termes répondent à ceux d'*impôts indirects* et de *contributions indirectes.*

ACCLAMANT, part. prés. du v. Acclamer.

ACCLAMATEUR, n. m. (*acclamer.*) Néolog. Celui qui applaudit, ou qui prend part à des acclamations.

ACCLAMATION, n. f. (*acclamatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-kla-ma-cion.* — Cri de joie, cri d'admiration, d'enthousiasme d'une assemblée, d'une foule : *Je le vis paraître dans la chaire, et l'église retentit aussitôt d'une* ACCLAMATION *générale.* (Le Sage.) *C'est aux* ACCLAMATIONS *de toute la Grèce qu'on couronnait les vainqueurs dans les jeux.* (J. J. Rouss.) *Des* ACCLAMATIONS *forcenées accueillirent ses paroles.* (Lamenn.) *La scène retentit des* ACCLAMATIONS *qu'excitèrent à leur naissance le Cid, Horace et Cinna.* (Rac.) *L'armée entière défila, aux* ACCLAMATIONS *du peuple.* (Lamart.)

— Il se dit, mais rarement, d'une seule personne, d'un individu ; dans ce cas, il s'emploie au singulier : *Les arbres, les rochers, les ruines, les neiges, la mer, ou le sable de feu du désert, arrachent une* ACCLAMATION *de surprise.* (Lamart.)

— Employé dans un sens indéterminé, et précédé de la préposition *avec*, il forme une locution adverbiale invariable : *Xantus fut reconduit jusqu'en son logis* AVEC ACCLAMATION. (La Font.) *Son succès fut complet ; il fut reçu* AVEC ACCLAMATION. (Lermin.)

= **Par acclamation**, loc. adv. D'une voix unanime, sans qu'il soit besoin de recourir au scrutin : *La loi fut votée* PAR ACCLAMATION. (Acad.)

Sans livrer le projet à la discussion,
Je crois qu'il doit passer *par acclamation.* (C. Delav.)

ACCLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Acclamer : *Ils ont été* ACCLAMÉS *représentants.* (Lamart.)

ACCLAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acclamare*, lat. ; m. sign.) Approuver par des acclamations.

— V. intr. ou neutr. Pousser des acclamations.

ACCLIMATANT, part. prés. du v. Acclimater.

ACCLIMATATION, n. f. (*acclimater.*) Pron. *ak-kli-ma-ta-cion.* — Série de changements par lesquels passent les êtres organisés pour arriver à l'acclimatement, c'est-à-dire pour devenir aptes à vivre dans un lieu ou sous un climat différent de celui où ils sont nés et où ils ont antérieurement vécu : *L'*ACCLIMATATION *des Européens aux Antilles a été très-bien observée. Il vient de se former une société zoologique d'*ACCLIMATATION, *destinée à favoriser l'acclimatement des animaux utiles.*

ACCLIMATÉ, ÉE, part. pass. du v. Acclimater. Il s'emploie adjectivement : *Nos plantes d'agrément sont presque toutes plantes* ACCLIMATÉES *par les soins de nos horticulteurs.* (Cuv.) *Ils fournissaient une milice exercée à la guerre, et* ACCLIMATÉE *de bonne heure à ce ciel dévorant.* (Aug. Thierry.) *Aujourd'hui l'industrie est partout* ACCLIMATÉE *dans ses variétés importantes.* (Mich. Chev.)

ACCLIMATEMENT, n. m. (*acclimater.*) Aptitude d'un être organisé à vivre dans un pays étranger, par suite des modifications successives qu'a subies son économie sous l'influence d'un nouveau climat : *L'*ACCLIMATEMENT *de l'homme dans les diverses contrées n'a pas été l'objet d'observations suivies.*

— Il se prend très-souvent dans le sens d'Acclimatation : *La détermination des causes capables de favoriser ou de nuire à l'*ACCLIMATEMENT *des végétaux serait une étude précieuse pour les agronomes.* (Jussieu.) *Les voyageurs ont généralement négligé la question des* ACCLIMATEMENTS. (Roulin.)

ACCLIMATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, climat.*) Pron. *ak-kli-maté.* — Accoutumer à la température d'un climat étranger : *Il faut du temps pour* ACCLIMATER *une plante étrangère.* (Acad.) *On* ACCLIMATE *facilement nos soldats en Afrique.*

= **S'acclimater**, v. pr. S'accoutumer à la température d'un climat étranger : *Les plantes s'*ACCLIMATENT *moins facilement que les animaux. Les animaux domestiques transportés en Amérique ont fini par s'y* ACCLIMATER. (Roulin.) *Le bonheur est une plante étrangère qui croît dans les champs du ciel, et qui ne peut s'*ACCLIMATER *sur la terre.* (Ballanche.)

— Il se dit aussi des personnes : *Les habitants de l'Europe s'*ACCLIMATENT *difficilement dans les Antilles.* (Acad.) *L'Européen qui va habiter les régions équatoriales peut s'*ACCLIMATER *en se soumettant à quelques règles d'hygiène.* (Andral.)

ACCLINÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est incliné sur une autre partie, et la recouvre par le côté : *Dans certains mammifères les dents sont* ACCLINÉES. (Richard.)

ACCOINÇON, n. m. Charpent. Partie de charpente qu'on ajoute au toit pour le rendre égal.

ACCOINTANCE, n. f. (*accointer, accointant.*) Liaison, commerce, familiarité : *Je ne veux point d'*ACCOINTANCE *avec lui.* (Acad.)

Le bel esprit, au siècle de Marot,
Des grands seigneurs vous donnait l'*accointance.*
(Mme Deshoul.)

— Particul. et fam. Liaison entre deux personnes de sexe différent : *Il a eu* ACCOINTANCE *avec cette femme.* (Acad.) || Il se prend en mauv. part.

ACCOINTANT, part. prés. du v. Accointer.

ACCOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Accointer : *Il n'a été* ACCOINTÉ *de personne.* || Vieux et inusité.

— Anc. Il s'employait substantiv. dans le sens d'Allié, ami : *Il était avec ses* ACCOINTÉS.

ACCOINTER, v. tr. ou act. (*ad, comitare*, accompagner, lat.) Anc. Aborder, entrer en liaison. || Il n'est usité aujourd'hui que sous la forme pronominale.

= **S'accointer**, v. pr. Se lier intimement avec quelqu'un ; avoir avec lui un commerce familier : *Il s'est* ACCOINTÉ *d'un homme de fort mauvaise compagnie.* (Acad.) Il est fam.

ACCOISANT, part. prés. du v. Accoiser.

ACCOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoiser.

ACCOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, coi.*) Pron. *ak-koa-zé.* — Calmer, apaiser, rendre coi : ACCOISER *était du langage usuel du dix-septième siècle ; l'orthographe primitive est* quoi, quoie, *de* quietus ; *on devrait donc écrire* aquoiser ; *mais l'écriture s'applique à saisir les sons plutôt qu'à garder les étymologies.* (F. Génin.)

— Il ne s'emploie plus guère qu'en médecine : *Allons, procédons à la curation ; et, par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissons, lénifions,* ACCOISONS *l'aigreur de ses esprits.* (Mol.)

= **S'accoiser**, v. pr. S'affaiblir, perdre de sa force, de son effet : *Si les couleurs semblent vaguer au milieu de l'air, si elles s'affaiblissent peu à peu, si enfin elles se dissipent, c'est que, le coup que donnait l'objet présent ayant cessé, le mouvement qui reste dans le nerf est moins fixe, qu'il se ralentit, et enfin s'*ACCOISE *tout à fait.* (Bon.)

— Moral. *L'âme, qui se montre avec tant de charmes dans l'enfance, s'*ACCOISE *et se voile, si on l'appelle sans cesse à de nouvelles œuvres.* (Aimé-Mart.)

ACCOLA, n. m. Zool. Espèce de Scombre moins gros que le thon ordinaire.

ACCOLADE, n. f. (*à, col, cou.*) Pron. *ak-ko-lad.* — Embrassement : ACCOLADE *fraternelle. Donner l'*ACCOLADE. *Après avoir reçu et rendu cinq ou six* ACCOLADES, *il me présenta au seigneur don Jérôme.* (Le Sage.)

Viens, dans cette accolade,
Donner force et vaillance à ton vieux camarade !
(C. Delav.)

— Cérémonie qui consistait à embrasser d'abord celui que l'on armait chevalier, en lui passant les deux bras autour du cou, et à le frapper ensuite de trois coups de plats d'épée sur les deux épaules : *Il me chaussa les éperons, et me frappa trois fois l'épaule avec l'épée, en me donnant l'*ACCOLADE. (Chateaubr.)

— Cérémonie analogue qui se fait lorsqu'on reçoit un membre dans l'ordre de la Légion d'honneur.

— Sorte de trait, formé de deux crochets, qui sert dans l'écriture ou l'impression à embrasser plusieurs objets analogues et à les grouper : *Réunir plusieurs articles par une* ACCOLADE. (Acad.)

— Paléogr. Espèce de crochet dans lequel sont enfermés les mots ou les fins de mots écrits soit au-dessus, soit au-dessous du dernier mot d'une ligne.

— Musiq. Trait tiré à la marge du haut en bas, par lequel on joint ensemble, dans une partition, les portées de toutes les différentes parties.

— Cuis. *Accolade de lapereaux*, deux lapereaux préparés et servis ensemble : *Lapereaux rôtis, et servis en* ACCOLADE.

ACCOLAGE, n. m. (*accoler.*) Pron. *a-ko-laj.* — Agricult. Opération qui consiste à attacher à des échalas, à des espaliers, etc., les sarments de la vigne et les branches des arbres fruitiers, pour que les fruits soient exposés à l'action du soleil ; il se dit le plus souvent de la vigne : *Dans la majeure partie de la France méridionale on regarde l'*ACCOLAGE *comme inutile ; mais dans les départements du centre il est indispensable. L'*ACCOLAGE *est dispendieux ; mais ses avantages compensent bien le temps et l'argent qu'il exige.*

ACCOLANT, part. prés. du v. Accoler.

ACCOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoler. Il s'emploie adjectivement : *Deux poutres* ACCOLÉES *horizontalement offrent plus de résistance qu'une seule qui aurait le même équarrissage total. Deux articles* ACCOLÉS. *Deux noms* ACCOLÉS *dans un même discours.*

— Qui est présenté, qui figure avec : *Je ne suis point content de me voir* ACCOLÉ *dans votre récit avec un tel.* (Acad.)

— Ajouté, joint à : *A la biographie des grands maîtres est* ACCOLÉE *une série correspondante de dessins lithographiés.* (Aug. Thierry.)

— Attenant, contigu, appuyé contre : *Le monument est masqué par des masures et des couvents grecs qui sont* ACCOLÉS *aux murailles.* (Chateaubr.)

— Bot. Il se dit de deux fleurs ou de deux fruits qui sont nés ensemble sur le même pédoncule, et qui sont unis ou adhèrent l'un à l'autre : *Plusieurs chèvrefeuilles présentent des exemples de fleurs et de fruits* ACCOLÉS.

— Il se dit aussi des feuilles, dans le même sens que Soudé, adhérent.

— Blas. Il se dit de deux choses attenantes et jointes ensemble : *Les écus de France et de Navarre étaient ordinairement* ACCOLÉS. (Acad.)

ACCOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, col.*) Jeter les bras au cou de quelqu'un en signe d'affection ; embrasser : *Il me vient* ACCOLER.

— Anc. *Accoler la cuisse, la botte à quelqu'un*, lui embrasser la cuisse ou la botte ; ce qui était une marque de soumission et d'infériorité.

— Agric. Attacher les branches d'un arbre, et particul. les sarments de la vigne, à des échalas, à des treillages ou à des espaliers : ACCOLER *la vigne.* ACCOLER *un pêcher.*

— Absol. *Le moment le plus favorable pour* ACCOLER *est celui qui suit immédiatement la floraison de la vigne.*

— Cuis. *Accoler deux lapereaux*, les préparer et les servir ensemble.

— Archit. Entrelacer des branches de palmes, de lauriers, de pampres, etc., autour d'une colonne.

— Charpent. Joindre ensemble deux pièces de bois, afin de les fortifier l'une par l'autre.

— Fig. Réunir par une accolade : ACCOLER *deux ou plusieurs articles dans un compte.*

— Faire figurer l'un à côté de l'autre, mettre en pré-

sence : ACCOLER *deux noms dans un même discours.* ACCOLER *des témoins.*

= **S'accoler**, v. pr. Se jeter au cou l'un de l'autre en signe d'affection : *Ils* S'ACCOLÈRENT *avec grande amitié.* (Acad.)

— En parl. des choses, S'unir, se joindre, s'entrelacer : *Des pampres* S'ACCOLENT *au fût des colonnes.*

ACCOLURE, n. f. (*accoler.*) Pron. *ak-ko-lur.* — Agric. Lien d'osier, de paille ou de jonc, qui sert à accoler les arbres et particul. la vigne : *L'*ACCOLURE *se place au troisième ou au quatrième nœud, au-dessus du dernier raisin du bourgeon le plus élevé.*

— Technol. Ligature dans la reliure d'un livre.

— Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter.

ACCOMBANT, ANTE, adj. (*accumbere*, coucher; lat.) Botan. Il se dit d'une partie de la plante qui est couchée sur une autre partie : *La radicule est* ACCOMBANTE *quand elle est couchée sur le bord des cotylédons.* (Duméril.)

ACCOMMODABLE, adj. des 2 g. (*accommoder.*) Pron. *ak-ko-mo-dabl.* — En parl. d'un différend, d'une querelle, Qu'on peut accommoder, arranger : *Cette querelle est* ACCOMMODABLE. (Acad.)

ACCOMMODAGE, n. m. (*accommoder.*) Cuis. Apprêt donné aux viandes : *Payer l'*ACCOMMODAGE *des viandes.* (Acad.)

— Coiff. Arrangement des cheveux, d'une perruque : *Ce perruquier prend tant pour l'*ACCOMMODAGE *d'un mois.* (Acad.) || Vieux en ce sens.

ACCOMMODANT, part. prés. du v. Accommoder. Il est invariable : *C'est en* ACCOMMODANT *nos différends qu'ils se sont concilié notre affection.*

ACCOMMODANT, ANTE, adj. (*accommoder.*) Qui est complaisant, d'un commerce facile; qui ne fait jamais d'opposition à ce que veulent ou désirent les autres : *Un homme, un esprit* ACCOMMODANT, *une humeur* ACCOMMODANTE. (Acad.)

Ne soyons pas si difficiles.
Les plus *accommodants*, ce sont les plus habiles.
(La Font.)

Il y a d'autres personnes à consulter, qui sont plus ACCOMMODANTES. (Mol.)

— Comm. Coulant en affaires; avec qui on traite, on s'arrange facilement : *Ce marchand est fort* ACCOMMODANT.

ACCOMMODATION, n. f. Anc. jurispr. Accord qui se fait à l'amiable. || Aujourd'hui, *Accommodement.*

— Fig. Manière d'interpréter et de concilier des lois, des textes qui semblent être contraires.

ACCOMMODÉ, ÉE, part. pass. du v. Accommoder. Il s'emploie adjectivement. Approprié, ajusté : *Des pensées familières* ACCOMMODÉES *au simple peuple.* (La Br.) *Il faut, monsieur, que l'air soit* ACCOMMODÉ *aux paroles.* (Mol.)

— Traité : *On est bien* ACCOMMODÉ *chez lui.* (Acad.)

— Fam. *Il est étrangement accommodé; le voilà bien accommodé*, se dit d'un homme dont les vêtements sont en mauvais état, en désordre.

— Fig. *Un homme accommodé de toutes pièces.* || Cette métaphore nous reporte au temps de la chevalerie : *Un chevalier* ACCOMMODÉ DE TOUTES LES PIÈCES *de son armure* était accommodé aussi complètement que possible, il n'y manquait rien. || Aujourd'hui on ne le dit qu'ironiquement : *Un homme* ACCOMMODÉ *de toutes pièces* est un homme aussi maltraité que possible. (F. Génin.)

— Fam. *Être accommodé des biens de la fortune*, être dans une bonne situation de fortune, être riche.

— Absol. m. sign. *C'est un gentilhomme qui est noble, doux, posé, sage et fort* ACCOMMODÉ, *et auquel il ne reste aucun enfant de son premier mariage.* (Mol.) *Ils étaient tous deux conseillers en la même chambre et intimes amis : Dreux fort riche, et Chamillart fort peu* ACCOMMODÉ. (St-Sim.) || Vieux dans cette acception.

— Coiff. *Être bien, être mal* ACCOMMODÉ.

— En parl. des contestations, des différends, Terminé à l'amiable : *La querelle de vos parents et de Julie vient d'être* ACCOMMODÉE. (Mol.) *A Genève, la plupart des procès sont* ACCOMMODÉS *par des amis communs.* (D'Alemb.)

— Il s'est dit pour Raccommodé, réparé :

Votre chaîne à présent doit être *accommodée*. (Regn.)

— Cuis. Apprêté, assaisonné : *Le vendredi, on ajoutait à cette distribution des légumes cuits à l'eau, et du riz* ACCOMMODÉ *au miel et au raisiné.* (Chateaub.)

ACCOMMODEMENT, n. m. (*accommoder.*) Accord d'un différend, d'une querelle; conciliation : ACCOMMODEMENT *à l'amiable. Faire, proposer, rompre un* ACCOMMODEMENT. *Il paraissait disposé à un* ACCOMMODEMENT *raisonnable.* (Volt.)

Ce doux début s'accorde avec mon jugement,
Et présage déjà quelque *accommodement*. (Mol.)

— Prov. *Un mauvais accommodement vaut mieux que le meilleur procès*, il en coûte moins cher de s'accommoder avec sa partie adverse que de gagner contre elle son procès.

— Moyen de conciliation; expédient qu'on imagine pour terminer les affaires et se mettre d'accord avec les autres : *Il y aurait pour cette affaire un* ACCOMMODEMENT *s'ils étaient raisonnables.* (Acad.)

Le ciel défend, de vrai, certains contentements;
Mais on trouve avec lui des *accommodements*. (Mol.)

*Dans les États despotiques, il n'y a pas de tempérament, d'*ACCOMMODEMENT, *rien d'égal ou de meilleur à proposer.* (Montesq.)

— Fam. *C'est un homme d'accommodement, de facile accommodement*, c'est un homme avec lequel il est aisé de s'entendre.

— Au pl. Embellissements que l'on fait dans une habitation pour la rendre plus commode : *Il faudra bien des* ACCOMMODEMENTS *dans cette maison.* (Acad.) || Vieux.

— Arrangement, disposition : *Les couleurs se sont-elles rangées d'elles-mêmes pour former ce vif coloris, ces attitudes si variées, ces airs de tête si passionnés, ces* ACCOMMODEMENTS *de draperies, ces distributions de lumière?* (Fén.)

ACCOMMODER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*accommodare*, lat.; m. sign.) Procurer de la commodité; être au gré, à la convenance de quelqu'un : *Cela ne m'*ACCOMMODE *pas. Cette pièce de terre l'*ACCOMMODERAIT *bien. Cette place l'*ACCOMMODERAIT *parfaitement.* (Acad.) *Il paraît que ces deux sentiments* (le plaisir et la douleur) *naissent en nous, comme tous les autres, à la présence de certains corps qui nous* ACCOMMODENT *ou qui nous blessent.* (Boss.) *Tout ce qui est trop simple n'*ACCOMMODE *point les hommes.* (Font.)

— Bien traiter, bien servir : *Cet aubergiste* ACCOMMODE *bien ses hôtes.* (Acad.) *Ce marchand* ACCOMMODE *bien ses pratiques.*

— Fam. et ironiq. Maltraiter : ACCOMMODER *quelqu'un d'importance. Je l'*ACCOMMODERAI *comme il faut.* (Acad.) *L'on ne saurait aller nulle part, que l'on ne vous entende* ACCOMMODER *de toutes pièces.* (Mol.) *Ah! si vous aviez vu comme je l'*AI ACCOMMODÉ! (Id.)

— En parl. des choses, Rendre commode ou mettre dans un état convenable, arranger, disposer : *Cette pièce de terre* ACCOMMODERAIT *fort son parc. Vous* AVEZ *bien* ACCOMMODÉ *votre cabinet.* (Acad.)

— Moral., dans un sens analogue : *Il m'a pris un éblouissement, un je ne sais quoi, qui* ACCOMMODE *fort mal mes idées.* (Volt.)

— *Accommoder ses affaires*, les mettre en meilleur état.

— *Accommoder les cheveux, une perruque*, les peigner, les arranger.

— Dans le même sens, ACCOMMODER *quelqu'un*, le coiffer : *Après s'être fait* ACCOMMODER, *il se promène.* (Dider.)

— Apprêter, assaisonner : *Ce cuisinier* ACCOMMODE *fort bien le poisson.* (Acad.) *Ésope n'acheta que des langues, lesquelles il fit* ACCOMMODER *à toutes les sauces.* (La Font.) *Elle n'avait pas sa pareille pour savoir* ACCOMMODER *aux oignons les restes d'un gigot.* (H. de Balzac.)

— Par anal. *On* ACCOMMODE *l'histoire à peu près comme les viandes dans une cuisine.* (St-Réal.)

— Ajuster, conformer, plier à : *L'éducation intellectuelle fait passer l'homme par des degrés divers, où elle* ACCOMMODE *ses enseignements et ses leçons.* (Dupanl.) *Les courtisans savent* ACCOMMODER *leur goût, leur humeur, leurs discours à ce qui plaît au prince.* (Acad.) *Il y a des dévots qui* ACCOMMODENT *la religion à leurs intérêts.* (Trév.) *Saint Ignace disait qu'il ne faut point* ACCOMMODER *les affaires à soi, mais qu'il faut s'accommoder aux affaires.* (Bouh.)

— Mettre d'accord, concilier. En ce sens il se dit des personnes qui ont quelque différend ensemble, et des choses qui sont ou semblent contraires : *Ils étaient près de se battre, on les a* ACCOMMODÉS. (Acad.) *Comment* ACCOMMODEZ-*vous la dévotion avec la coquetterie?* (Trév.) *Il y a certains intérêts délicats que les dévots ne savent que trop* ACCOMMODER *avec la vertu.* (Fléch.) *On craint toujours de déplaire, on veut tout concilier, tout* ACCOMMODER. (Mass.)

— En parl. des différends, Terminer à l'amiable : *Il faut* ACCOMMODER *cette affaire.* (Acad.) *J'*ACCOMMODAI *ce procès, pour lequel les deux maisons se ruinaient en frais depuis soixante ans.* (Volt.)

— Traiter d'une affaire avec quelqu'un; lui laisser, par suite d'une convention, la jouissance d'une chose qui lui convient : *Je vous* ACCOMMODERAI *de ma maison, si vous voulez l'acheter.* (Acad.) *Un marchand l'alla trouver, et lui demanda si, pour de l'argent, il le voulait* ACCOMMODER *de quelque bête de somme.* (La Font.)

= **S'accommoder**, v. pr. S'établir, s'installer convenablement : *Il s'entend bien à* S'ACCOMMODER. (Acad.) *Cinq familles ont trouvé logis dans ces bâtiments délabrés; chacun s'y* EST ACCOMMODÉ. (P. L. Cour.)

— Fam. *S'accommoder comme il faut*, Boire à l'excès : *Quand il trouve de bon vin, il* S'ACCOMMODE COMME IL FAUT. (Acad.)

— S'ajuster, se parer : *Cette femme est toujours deux heures à* S'ACCOMMODER. (Trév.)

— S'appliquer une chose comme parure, comme ornement; se l'ajuster :

Un paon muait : un geai prit son plumage,
Puis après *se l'accommoda*. (La Font.)

— On dit aussi, *s'accommoder de*, se parer de :

Un de ces beaux garçons
Dont le visage altier et charmant *s'accommode*
D'un panache éclatant. (V. Hugo.)

— Suivi de la prép. *de*, Se servir, tirer parti de : *Il* S'ACCOMMODE DE *tout ce qu'il trouve sous sa main.* (Acad.) *Il est aussi incapable de s'élever aux grandes choses que de* S'ACCOMMODER, *même par relâchement,* DES *plus petites.*

— S'arranger volontiers d'une chose, la trouver à sa convenance. *Le génie allemand, avec sa poésie et ses profondeurs,* S'ACCOMMODA *bien* DE *la religion chrétienne et de sa théologie.* (Lerminier.) *Le gouvernement* S'ACCOMMODE *mal* DES *pamphlets et de la vérité naïve.* (P. L. Cour.) *Les hommes* S'ACCOMMODENT *presque toujours mieux* DES *milieux que* DES *extrémités.* (Montesq.)

A moins d'être d'un goût insipide et malade,
Peut-on *s'accommoder* d'une chose si fade? (Boursault.)

Tout le monde sait à quel point chez les Anglais la liberté politique S'ACCOMMODE DES *inégalités sociales.* (Ampère.) *Le moyen qu'une fille raisonnable se pût* ACCOMMODER DE *leur procédé et de leur personne!* (Mol.) *Les jeunes gens, à cause des passions qui les amusent,* S'ACCOMMODENT *mieux* DE *la solitude que les vieillards.* (La Br.) *Son caractère calme et retiré* S'ACCOMMODAIT D'*une vie tranquille et obscure.* (G. Sand.)

On dort, on boit, on mange; on mange, on boit, on dort :
De ce régime, moi, je *m'accommode* fort. (C. d'Hark.)

— *S'accommoder de tout*, être d'un facile accommodement, d'un commerce aisé en toutes choses. || Dans le sens contraire : *Cet homme ne* S'ACCOMMODE *de rien.*

— Consentir à acheter une chose qu'on trouve à sa convenance, ou bien à la recevoir en échange d'une autre : *Donnez-moi ce cheval pour l'argent que vous me devez, je m'en* ACCOMMODERAI. (Acad.)

— Suivi de la prép. *à*, Se soumettre, se conformer, se prêter, se plier à : *Il faut* S'ACCOMMODER À *l'usage.* (Acad.) *Prenez patience, il faut* S'ACCOMMODER AUX *temps.* (Le Sage.)

Il faut *s'accommoder* à son bizarre esprit. (Regn.)

Nous voudrions que tous les événements S'ACCOMMODASSENT À *nos vues.* (Mass.)

Je *m'accommode* à tout, et rien ne me contraint. (Destm.)

Vous en coûtait-il quelque chose pour vous ACCOMMODER À *ses chimères?* (Mol.) *Selon Démosthène, la fortune n'est point obligée de* S'ACCOMMODER À *notre paresse.* (Bouh.) *Toute notre vie se passe à déférer aux autres, à* NOUS ACCOMMODER À *leurs passions, à suivre leurs exemples.* (Mass.)

— Se mettre d'accord, consentir à un arrangement : *S'ils ne* S'ACCOMMODENT *pas, ils se ruineront en procès.* (Acad.)

Tenez donc, voici deux bûchettes :
Accommodez-vous, et tirez. (La Font.)

Le cardinal jugea qu'il était temps de S'ACCOMMODER *avec les frondeurs.* (La Rochef.)

Les frères désunis sont tous d'avis contraire :
L'un veut *s'accommoder*, l'autre n'en veut rien faire.
(La Font.)

Un importun n'est propre qu'à commettre de nouveau deux personnes qui veulent S'ACCOMMODER, *s'ils l'ont fait arbitre de leur différend.* (La Br.)

— Il se dit par analog. en parl. des choses : *Pour être heureux par les passions, il faut que toutes celles que l'on a* S'ACCOMMODENT *les unes avec les autres.* (Fonten.)

— Vivre en bonne intelligence : *Les officiers de fortune* S'ACCOMMODENT *mal avec les officiers de naissance.* (P. L. Cour.)

— Se terminer à l'amiable : *Toutes ces difficultés*

S'ACCOMMODERONT, *j'en réponds. Xantus fit tant par sa patience, et Ésope par son esprit, que les choses* S'ACCOMMODÈRENT. (La Font.)

— Traiter ensemble d'une affaire ; conclure un marché : *J'ai un pré qui tient au vôtre,* NOUS NOUS ACCOMMODERONS, *si vous voulez.* (Acad.) *Je ne vends point mes ouvrages ; ceux à qui j'en ai donné le profit* S'ACCOMMODERONT *sans doute avec vous.* (Volt.)

— Fam et vieux. Faire ses affaires, s'enrichir : *Je l'ai vu pauvre, mais il* S'EST *bien* ACCOMMODÉ.

— Art culin. Être apprêté, assaisonné :

Combien en fait de bœuf n'a-t-on pas raffiné ?
En plus de cent façons je crois qu'il *s'accommode.*
(Arnault.)

ACCOMPAGNAGE, n. m. (*accompagner.*) Pron. *ak-kon-pa-gniaj.* — Technol. Trame fine qui garnit le fond des étoffes de soie brochées d'or.

ACCOMPAGNANT, part. prés. du v. Accompagner.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE, n. (*accompagner.*) Musiq. Celui, celle qui accompagne, avec un instrument ou avec la voix, la partie principale d'un morceau de musique exécutée par un instrument ou par une voix.

— Nicole l'a employé dans le sens d'Affidé : *Pourquoi le crime trouve-t-il plutôt un* ACCOMPAGNATEUR *que la vertu elle-même ?* (Nicole.) || Inusité.

ACCOMPAGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Accompagner. *Télémaque est* ACCOMPAGNÉ *par Minerve.* (Fén.) *Il fit son entrée solennelle dans sa capitale,* ACCOMPAGNÉ *des prélats et de la noblesse.* (Barante.) *Alceste paraît* ACCOMPAGNÉE *de ses enfants éplorés, entre les bras de son époux éperdu, qui la soutient et la guide.* (Patin.)

De ses plus braves chefs qu'elle entre *accompagnée.* (Rac.)

— *Il sort toujours bien accompagné*, avec une bonne escorte, sous bonne garde.

— Fig. *Pourquoi les jouissances les plus délicieuses sont-elles* ACCOMPAGNÉES *d'inquiétudes cruelles ?* (Buff.) *La politesse est un mélange de discrétion, de civilité, de complaisance et de circonspection,* ACCOMPAGNÉ *d'un air agréable répandu sur tout ce qu'on dit et ce qu'on fait.* (St-Évrem.) *Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit* ACCOMPAGNÉ *d'un goût sûr et d'une critique judicieuse.* (La Br.)

— Musiq. Qui est soutenu par un ou plusieurs instruments, une ou plusieurs voix : *Il est très-mal* ACCOMPAGNÉ.

— Véner. Il se dit du cerf, lorsque, pressé par les chiens, il se joint à d'autres cerfs, ou se mêle à d'autres bêtes pour donner le change.

— Blas. Il se dit des pièces qui sont autour d'une pièce principale ; et des croix, des sautoirs, des chevrons, des perles, etc., disposés dans les quatre cantons de l'écu qu'ils laissent vide.

ACCOMPAGNEMENT, n. m. (*accompagner.*) Pron. *ak-kon-pagn-man.* — Action d'accompagner, d'escorter : *On porta ce souverain au tombeau de ses ancêtres, et plusieurs princes furent désignés pour l'*ACCOMPAGNEMENT *du corps.* (Acad.)

— Accessoire qui sert à compléter, à embellir certaines choses, ou à les rendre plus commodes : *La figure principale de ce tableau aurait besoin de quelques* ACCOMPAGNEMENTS. (Acad.) *Cette chambre à coucher manque des* ACCOMPAGNEMENTS *nécessaires.* (Id.)

— Blason. Tout ce qui est hors de l'écu, tout ce qui lui sert d'ornement, comme les supports, le cimier, les lambrequins, etc. : *Porter des armoiries sans aucun* ACCOMPAGNEMENT. (Acad.)

— Musiq. Parties secondaires qui servent à accompagner la mélodie principale : ACCOMPAGNEMENT *de violon, de flûte. Ces* ACCOMPAGNEMENTS *sont d'une riche facture.* (Acad.) *L'*ACCOMPAGNEMENT *soutient la voix.* (Id.) *Un petit chœur de voix médiocres chantait des antiennes et des motets avec* ACCOMPAGNEMENT *d'orgue.* (H. Berlioz.) L'ACCOMPAGNEMENT *de la voix par un instrument est non-seulement agréable, mais encore utile pour la maintenir dans le même diapason, ou l'y rappeler aussitôt quand elle s'égare* (Millin).

— *Accompagnement à grand orchestre*, accompagnement auquel concourent tous les instruments.

— *Accompagnement de quatuor*, celui auquel concourent seulement des instruments à cordes.

— *Accompagnement d'harmonie*, celui auquel concourent seulement des instruments à vent.

— Par analog. *A la cour du duc, on s'abandonnait à une débauche sans frein, avec* ACCOMPAGNEMENT *d'ivresse et d'impiété.* (St.-Aulaire.) *Quatre cents pièces de canon furent, pendant deux jours et deux nuits, l'*ACCOMPAGNEMENT *non interrompu de ces scènes de carnage.* (A. Carrel.)

— Chir. *Accompagnement de la cataracte*, matière blanchâtre et visqueuse qu'on observe quelquefois autour du cristallin opaque, et qui est constituée par des fragments de la capsule.

ACCOMPAGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, compagnon.*) Pron. *ak-kon-pa-gnié.* — Aller de compagnie avec : *Il m'*ACCOMPAGNA *dans ce voyage. Laisse-moi t'*ACCOMPAGNER *sur le vaisseau où tu pars.* (B. de St.-P.)

Un âne *accompagnait* un cheval peu courtois. (La Font.)

*Il m'*AURAIT ACCOMPAGNÉ, *sans un malheureux accès de goutte.* (Étienne.) *Les dimanches, par une condescendance assez naturelle, il* ACCOMPAGNAIT *sa femme à l'église.* (H. de Balzac.)

— Fig. *Le bonheur l'*ACCOMPAGNE. (Acad.) *On se figure autour de lui ses vertus et ses victoires qui l'*ACCOMPAGNENT. (Fléch.) *Le beau temps, qui* AVAIT *si agréablement* ACCOMPAGNÉ *notre voyage, nous abandonna sur les confins de la Provence.* (Marm.)

… La paix t'*accompagne*, et la gloire te suit. (L. Rac.)

— Fig. Être l'effet, la suite, le résultat, la conséquence de : *Une révolution morale* ACCOMPAGNE *toujours une révolution physique.* (B. de St.-P.) *La colère et l'emportement* ACCOMPAGNENT *d'ordinaire le jeu.* (St-Évrem.) *Le Nil offre aux voyageurs un merveilleux spectacle, soit qu'on ne considère que le volume de ses eaux, soit qu'on examine les phénomènes qui* ACCOMPAGNENT *son cours.* (Michaud.)

— Escorter : *Il se fait toujours bien* ACCOMPAGNER, *parce qu'il a des ennemis.* (Acad.) *Le roi envoya seize de ses gardes du corps pour* ACCOMPAGNER *le courrier.* (Volt.)

Qui doit l'*accompagner ?* — Toi, jusqu'à la frontière.
(C. Delav.)

— Suivre par honneur : *La plus grande partie de la noblesse* ACCOMPAGNANT *le gouverneur de la province.* (Acad.) *Quel honneur pour un sujet d'*ACCOMPAGNER *son roi !* (Fléch.) *Un long cortége de Turcs, d'Arabes, d'Arméniens, de Juifs,* ACCOMPAGNAIT *le corps.* (Lamart.)

— Conduire avec cérémonie : *C'est lui qui a la charge d'*ACCOMPAGNER *l'ambassadeur à l'audience.* (Acad.)

— Reconduire par politesse, par civilité : *Quand il s'en alla, on l'*ACCOMPAGNA *jusqu'à sa voiture.* (Acad.)

Je prétends, pour finir tous débats,
Jusqu'à votre carrosse *accompagner* vos pas. (Bours.)

— Joindre, ajouter une chose à une autre : *Il* ACCOMPAGNA *son présent d'une lettre fort polie.* (V. Cousin.) *Il* ACCOMPAGNA *ses remontrances de menaces.* (Acad.) *Jamais prince n'*ACCOMPAGNA *ses dons de tant de grâces.* (Volt.)

— En parl. des choses, Être uni, joint, ajouté à : *Il disait ce qu'il voulait, ni plus ni moins ; ses termes étaient justes et précis, une grâce naturelle les* ACCOMPAGNAIT. (St-Sim.) *Les grâces* ACCOMPAGNAIENT *jusqu'à ses refus.* (Fléch.)

Si douze mille francs d'un revenu certain,
Qui doivent de ma fille *accompagner* la main,
Peuvent contribuer à vous la rendre chère ;
Je serai trop heureux d'être votre beau-père. (Boursault.)

— Joint aux adverbes *Bien, mal,* Être, n'être pas assorti à : *Sa coiffure* ACCOMPAGNE *bien,* ACCOMPAGNE *mal son visage. La flûte* ACCOMPAGNE *bien la voix.* (Acad.) *Ces deux pavillons* ACCOMPAGNENT *bien ce bâtiment.* (Trévoux.) || Il se joint, dans ce sens, à la plupart des adverbes de manière.

— Musiq. Exécuter les parties secondaires d'un morceau : *Je vous* ACCOMPAGNERAI *avec le violon.* (Acad.) *Celui qui* ACCOMPAGNE *n'est chargé que d'une partie accessoire, il ne doit point détourner à soi l'attention due à la partie principale.* (Millin.) *Écoutez cet orgue qui* ACCOMPAGNE *les beaux chants grégoriens.* (Capefigue.)

— Absol. ACCOMPAGNER *sur le piano, avec le piano. Il* ACCOMPAGNE *bien ; il* ACCOMPAGNE *à livre ouvert.* (Acad.)

— Technol. Faire la trame des étoffes brochées d'or ; passer l'accompagnage.

= **S'accompagner**, v. pr. musiq. Chanter en jouant sur un instrument les parties secondaires du morceau : *Il chante bien, et* S'ACCOMPAGNE *lui-même avec la guitare.* (Acad.)

— Prendre, mener avec soi : *Il* S'ACCOMPAGNE *toujours de mauvais garnements.* (Acad.)

SYN. Accompagner, escorter. Une seule personne suffit pour en *accompagner* une ou plusieurs autres ; il faut être en nombre pour *escorter*. On *accompagne* par plaisir, par amitié, par égard, par devoir et par honneur ; on *escorte* par prudence, par crainte, par mesure de sûreté. Un évêque ne sort jamais sans être *accompagné* d'un ecclésiastique ; un tyran, sans être fortement *escorté*. On est l'ami, l'égal ou le serviteur dévoué de ceux qu'on *accompagne* ; on est le protecteur et quelquefois le gardien de ceux qu'on *escorte*.

ACCOMPLI, IE, part. pass. du v. Accomplir. Il s'emploie adjectivement. Achevé entièrement, résolu : *Son temps de service est* ACCOMPLI. *Il a trente ans* ACCOMPLIS. (Acad.) *Les panégyristes de la force des choses sont les apologistes des faits* ACCOMPLIS. (Ch. Rémusat.)

Les temps sont *accomplis*, princesse ; il faut parler.
(Rac.)

Certain âge *accompli*,
Le vase est imbibé ; l'étoffe a pris son pli. (La Font.)

— Exécuté, réalisé complétement : *Je vois la religion chrétienne où je vois des prophéties* ACCOMPLIES. (Pascal.)

Formez trois souhaits ; car je puis …
Rendre trois souhaits *accomplis.* (La Font.)

Ta prédiction ne sera que trop tôt ACCOMPLIE. (C. Delav.)

L'oracle est *accompli*, le ciel est satisfait. (Rac.)

Vos vengeances, ô mon Dieu, ne sont-elles pas encore ACCOMPLIES ? (Mass.) *Nous voudrions, en nos jours qui passent si vite, voir toutes les œuvres de Dieu* ACCOMPLIES. (Boss.)

Après l'acte *accompli*, nous resterons les mêmes. (C. D.)

C'est dans le devoir ACCOMPLI *que réside l'unique bonheur.* (Salvandy.)

— Adj. Parfait en son genre : *Je ne prétends pas que mon ouvrage soit* ACCOMPLI. (La Font.) *C'est au treizième siècle que s'élèvent les monuments les plus* ACCOMPLIS *de l'architecture gothique.* (Mignet.) *Une beauté* ACCOMPLIE. *C'est un orateur* ACCOMPLI. *C'est un homme* ACCOMPLI. (Acad.)

C'est le plus *accompli* gentilhomme qui soit. (V. Hug.)

SYN. Accompli, parfait. *Accompli* signifie bien exécuté, complet ; *parfait*, bien fini, bien achevé. *Accompli* exprime la plénitude, c'est ce à quoi l'on ne peut rien ajouter ; *parfait* marque l'achèvement de l'action, c'est ce à quoi il n'y a plus rien à faire. *Accompli* comprend un ensemble ; *parfait* peut ne porter que sur une chose qui fait partie d'un ensemble. Quand *accompli* et *parfait* qualifient un tout, le premier enchérit sur le second. Une œuvre *parfaite* est celle qui réunit toutes les qualités qu'elle doit avoir ; une œuvre *accomplie* est celle qui a toutes les qualités que comporte le genre auquel elle appartient.

ACCOMPLIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*ad*, et *complere*, remplir ; lat.) Achever entièrement : ACCOMPLIR *le temps de son apprentissage.* (Acad.) *Il reviendra quand il aura* ACCOMPLI *le temps de son bannissement.* (Trévoux.) *Tu ne fais qu'*ACCOMPLIR *l'ouvrage que j'ai commencé.* (Boss.)

— Mettre à exécution, réaliser complétement, remplir : ACCOMPLIR *un dessein, un traité.* ACCOMPLIR *sa promesse. Jésus-Christ* A ACCOMPLI *les prophéties.* (Acad.)

Le prêtre *accomplissait* les mystères divins. (C. Delav.)

*Ce que les philosophes n'ont osé tenter, douze pêcheurs l'*ONT ACCOMPLI. (Boss.)

Que peut-on m'ordonner que mon bras n'*accomplisse ?*
(Corn.)

Dieu n'a pas besoin de moi pour ACCOMPLIR *ses desseins.* (Capefig.) *La maison de David* A ACCOMPLI *sa destinée.* (Boss.)

Quiconque sait vouloir peut beaucoup *accomplir.* (Andr.)

— Observer, obéir, se soumettre à : ACCOMPLIR *une formalité.* ACCOMPLIR *la volonté de Dieu.* ACCOMPLIR *les commandements de Dieu.* (Acad.) *Tout le bien qui lui fut montré, il l'aima ; et s'il n'*ACCOMPLIT *pas toute justice, c'est qu'elle ne lui fut pas toute connue.* (Mass.) *L'Évangile n'a besoin que d'être médité, pour porter dans l'âme l'amour de son auteur et la volonté d'*ACCOMPLIR *ses préceptes.* (J. J. Rouss.) *C'est mon devoir de vous aimer, et jamais devoir ne me plaira tant à* ACCOMPLIR. (H. de Balzac.)

— *Accomplir la loi*, faire ce qu'elle exige. || *Accomplir ses obligations*, satisfaire à ses engagements, remplir ses devoirs.

Jurons donc d'*accomplir* ce saint engagement. (C. Delav.)

= **S'accomplir**, v. pr. S'exécuter, se réaliser complétement. *Toutes les prophéties* S'ACCOMPLIRENT *dans la personne du Sauveur.* (Trévoux.) *Vous voyez se perdre dans l'ombre du temple le pontife qui va célébrer les plus redoutables mystères aux lieux mêmes où ils* SE SONT ACCOMPLIS. (Chateaub.) *Je vois s'*ACCOMPLIR *cette prédiction que me fit autrefois mon père : Tu ne seras jamais rien !* (P. L. Cour.)

Enfin le ciel permet que son vœu *s'accomplisse.* (V. H.)

Les révolutions qui S'ACCOMPLISSENT *chez nous ne s'y* ACCOMPLISSENT *pas pour nous seuls, elles s'y* ACCOMPLISSENT *pour l'Europe ; et les révolutions qui s'*ACCOMPLISSENT *pour l'Europe entière, s'*ACCOMPLISSENT *pour l'espèce entière.* (Jouffroy.) *Le traité qu'ils avaient fait n'a pu s'*ACCOMPLIR. (Acad.) *Partout, dans le théâtre grec, la curiosité, distraite de l'évé-*

mement lui-même, se porte sur la manière dont il doit s'ACCOMPLIR. (Patin.)

ACCOMPLISSANT, part. prés. du v. Accomplir.

ACCOMPLISSEMENT, n. m. (*accomplir, accomplissant.*) Achèvement, entière exécution, réalisation complète. *L'*ACCOMPLISSEMENT *d'un projet, d'un dessein, d'un vœu, d'un souhait.* (Acad.) *L'*ACCOMPLISSEMENT *des conseils de Dieu.* (Boss.) *L'*ACCOMPLISSEMENT *des devoirs.* (Mass.) *L'*ACCOMPLISSEMENT *des volontés.* (Fléch.) *L'*ACCOMPLISSEMENT *du grand ouvrage de la religion.* (Boss.) *Est-ce qu'on peut devancer l'*ACCOMPLISSEMENT *des desseins de Dieu?* (G. Sand.) *Je voyais l'effet et l'*ACCOMPLISSEMENT *de ma menace.* (St-Simon.) *L'ordre ou le bien, c'est l'*ACCOMPLISSEMENT *de ce que Dieu a voulu ou conçu.* (Jouffroy.) *Je jouissais du plein* ACCOMPLISSEMENT *des désirs les plus véhéments et les plus continus de ma vie.* (St.-Sim.)

— Absol. *Dieu n'a pas interdit à la nature agitée de l'homme la conception, la poursuite et l'*ACCOMPLISSEMENT. (Salvandy.)

— Il se dit en parl. des prophéties, des prédictions, etc. : *Les voies se préparaient insensiblement à l'entier* ACCOMPLISSEMENT *des anciens oracles.* (Boss.) *Jésus-Christ nous apprend lui-même que l'esprit des prophéties est de nous faire croire par leur* ACCOMPLISSEMENT. (Gousset.) *Une prédiction qui n'est point suivie de son* ACCOMPLISSEMENT *ne peut être un signe de la mission divine de celui qui en est l'auteur.* (Id.)

ACCON, n. m. Mar. Petit bateau à fond plat, dont on se sert pour aller sur les vases lorsque la mer est retirée.

— Bateau plat, et sans mâture, servant d'allége pour le chargement et le déchargement des navires dans les ports.

ACCOQUINER, v. tr. ou act. V. ACOQUINER.

ACCORAGE, n. m. (*accore.*) Mar. Système de moyens employés pour étayer un objet quelconque, un navire. || Ensemble de pièces de bois qui servent à soutenir un navire qu'on répare.

ACCORANT, part. prés. du v. Accorer.

ACCORD, n. m. (*à, cor, cordis*, cœur; lat.) Convention faite pour terminer un différend, accommodement, transaction, pacte : *Faire un* ACCORD. *Passer un* ACCORD. (Acad.) *Les parties ont signé un* ACCORD. (Trév.) *Les vainqueurs firent divers* ACCORDS *et divers partages.* (Boss.) *L'*ACCORD *conclu entre la France et l'Allemagne.* (Fléch.) *Plus d'*ACCORD, *plus de paix; je reprends tout ce que je voulais hier vous céder.* (P. L. Courier.)

— Fig. *Tout* ACCORD *entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même.* (Mass.)

— Fam. *Être de tous bons accords*, consentir à tout ce qui plaît aux autres, à tout ce qu'ils veulent. || Cette locution a vieilli.

— N. pl. Conventions préliminaires d'un mariage : *On a signé les* ACCORDS. (Acad.)

> Les *accords* sont signés; je lui rends son époux. (C. Del.)
> L'argent était touché, les *accords* publiés,
> Le festin commandé, les parents conviés. (Corn.)

— Ce sens vieillit.

— En parl. des personnes, union d'esprit, bonne intelligence, conformité de volontés, de sentiments : *Vivre dans un parfait* ACCORD. (Acad.)

> Puisse le même *accord* régner parmi les hommes!
> (L. Racine.)

Je vois qu'il règne entre vous le plus parfait ACCORD. (Étienne.)

> Votre fille et mon fils, par un *accord* heureux,
> Se trouvent sans retour l'un de l'autre amoureux.
> (F. d'Églantine.)

— En parl. des choses, Convenance, proportion, harmonie, juste rapport de plusieurs choses ensemble : *Il faut de l'*ACCORD *entre le geste et les paroles.* (Acad.) *Il y a un merveilleux* ACCORD *entre les parties du corps humain.* (Trévoux.) *Si vous n'admettez pas un créateur intelligent, comment expliquerez-vous cet* ACCORD *merveilleux qui règne entre toutes les parties de l'univers?* (Fén.) *Le plus beau spectacle est celui d'une âme où toutes les vertus sont dans un parfait* ACCORD. (Barthél.) *Si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'*ACCORD *de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible.* (J. J. Rouss.) *Rien de plus rare qu'un caractère dont toutes les parties soient dans un* ACCORD *parfait.* (Mérim.)

— *Être d'accord*, se dit des personnes qui vivent en bonne intelligence, qui ont des intentions, des vues, des volontés, des sentiments communs; et, par analogie, il se dit des choses qui ont du rapport, de la convenance, qui concourent au même but : *Les Tyriens sont parfaitement* D'ACCORD *entre eux.* (Fén.) *Vous êtes* D'ACCORD *avec les jésuites.* (Pascal.) *Licinius était* D'ACCORD *avec Constantin.* (Boss.)

> Sont-ils d'*accord* tous deux pour me mettre à la gêne?
> (Racine.)

Dans le chat, la forme du corps et le tempérament sont D'ACCORD *avec le naturel.* (Buffon.) *Vous admireriez qu'entre des hommes de sentiments si opposés, il ait pu se trouver un point sur lequel tous fussent* D'ACCORD. (P. L. Cour.)

> Pour enchanter les sens tous les arts sont d'*accord*.
> (C. Delav.)

> Or je vous disais donc tantôt que l'adjectif
> Devait être d'*accord* avec le substantif. (Regnard.)

— Il peut avoir pour complément un nom ou un infinitif précédé de la prép. *de* : *Tout le monde est* D'ACCORD DE *cette vérité.* (Trévoux.) *Ils sont* D'ACCORD *avec les jésuites* D'*admettre une grâce suffisante.* (Pascal.)

— Il peut avoir pour complément une proposition subordonnée : *Ils ne demeurent pas* D'ACCORD *que ces auteurs aient soutenu cette hérésie.* (Pasc.) *On est à peu près* D'ACCORD *aujourd'hui que les réformes projetées par le roi Louis XIV contenaient en germe tout le produit net de la révolution politique du dix-huitième siècle.* (St.-Aulaire.)

— Le verbe *être* est quelquefois sous-entendu; dans ce cas, *d'accord* figure comme expression adjective : *Voilà la première fois que je vous vois* D'ACCORD. (Pascal.)

> Xipharès, mon rival! et, d'*accord* avec lui,
> La reine aurait osé me tromper aujourd'hui! (Racine.)

La société, D'ACCORD *avec la nature, n'a point séparé le bonheur des femmes de leur repos, et leur destinée est presque toujours fixée dans l'ombre des devoirs, des affections et des intérêts domestiques.* (Ch. Rém.)

> Pourquoi, dans ton œuvre céleste,
> Tant d'éléments si peu d'*accord*?
> A quoi bon le crime et la peste?
> O Dieu juste, pourquoi la mort? (A. de Musset.)

— Cette ellipse a lieu particulièrement après *sembler, paraître* : *Ces deux hommes semblent* D'ACCORD *pour me tromper. Tous les objets qui nous environnent paraissent* D'ACCORD *avec notre corruption.* (Mass.) *Le sentiment d'Arnault et des jansénistes semblait trop* D'ACCORD *avec le pur calvinisme.* (Volt.)

— On dit dans un sens analogue : *Se montrer d'accord, demeurer d'accord, marcher d'accord*, etc. : *Ils ne se sont montrés* D'ACCORD *que dans cette circonstance. Il ne restera pas, il ne demeurera pas longtemps* D'ACCORD *avec son associé.* (Acad.) *L'Allemagne entière s'était soulevée; la Suède marchait* D'ACCORD *avec la Russie.* (Mignet.)

— *Être d'accord avec soi-même, se montrer d'accord avec soi-même*, être conséquent dans ses principes, dans sa conduite, dans ses desseins :

> Qu'en tout avec lui-même il se montre d'*accord*,
> Et qu'il soit jusqu'au bout tel qu'on l'a vu d'abord. (Boil.)

— *Mettre d'accord*, concilier deux personnes ou deux choses : *Voilà ce qui mit* D'ACCORD *Scipion et Annibal.* (Fén.)

> Grippeminaud, le bon apôtre,
> Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
> Mit les plaideurs d'*accord* en croquant l'un et l'autre.
> (La Font.)

> Je veux mettre d'*accord* l'amour et la nature. (Corn.)

— *Demeurer d'accord, tomber d'accord*, convenir d'une chose, l'admettre, l'avouer; ne plus contester : *J'en demeure* D'ACCORD. *Ils en sont tombés* D'ACCORD. (Acad.) *Tout le monde demeure* D'ACCORD, *tombe* D'ACCORD *de cette vérité.* (Trévoux.) *De tous nos défauts, celui dont nous demeurons le plus aisément* D'ACCORD, *c'est la paresse.* (La Rochef.)

> De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'*accord*.
> (La Sablière.)

Je tombe D'ACCORD *de tout ce qui vous plaît.* (Mol.)

— Il est quelquefois suivi d'une proposition subordonnée : *Je demeure* D'ACCORD *que tout le monde a des grâces suffisantes.* (Pascal.)

= **D'accord**, loc. adv. ellipt., s'emploie pour exprimer l'assentiment :

> Mes vers sont durs, d'*accord*, mais forts de choses. (Volt.)

= **D'un commun accord**, loc. adv. Unanimement : *C'est ce qu'enseignent* D'UN COMMUN ACCORD *tous les saints docteurs.* (Bossuet.)

— Ensemble avec lequel deux ou plusieurs personnes exécutent certains mouvements : *Il n'y a point d'*ACCORD *dans leurs mouvements.*

— Manége. Liaison étroite, succession concordante, précise, régulière des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans tous les mouvements du cheval.

— Beaux-arts. Effet qui résulte de l'heureuse disposition de toutes les parties d'un ouvrage.

— Peint. Effet général produit par les diverses parties de la composition; effet qui résulte de la disposition, de la dégradation et de l'harmonie des couleurs.

— Archit. Unité de composition et de style. || *Accord de composition*, exact rapport du plan avec l'élévation, de la décoration extérieure avec les dispositions intérieures. || *Accord de goût et de style*, harmonie de la décoration et de la construction, ou juste rapport du style de l'architecte avec le style de ceux auxquels il confie le soin de la décoration.

— Mus. Réunion de deux ou de plusieurs sons entendus à la fois, et formant un tout harmonique :

> L'âme n'est pas aux sens ce qu'est à cette lyre
> L'harmonieux *accord* que notre main en tire. (Lamart.)

C'étaient des fusées, des tremolo, des ACCORDS *de dix notes, des triples trilles, une averse de sons.* (H. Berlioz.) *Le célèbre Rameau s'est le premier prononcé pour que le tempérament portât sur tous les* ACCORDS *également, contre l'usage alors reçu de ne faire subir d'altération qu'à ceux qui sont d'un usage plus rare.* (Francœur.) *Ces* ACCORDS *étaient faux, et contre la tablature.* (Halévy.)

— *Accords immédiats*, accords pris dans l'étendue d'une seule octave.

— *Accords médiats*, ceux qui embrassent plusieurs octaves.

— Les *accords* qu'on emploie le plus souvent en harmonie sont l'*accord parfait*, l'*accord de quinte diminuée* et l'*accord de septième dominante.* || *Accord parfait*, accord composé d'une note de basse accompagnée de sa tierce majeure ou mineure, de sa quinte juste, et souvent de son octave. Dans le ton d'*ut*, les accords parfaits sont *ut, mi, sol*, et *ut, mi bémol, sol.* Le premier, *ut, mi, sol*, est un *accord parfait majeur*, parce que sa tierce *ut, mi* est majeure; le second, *ut, mi bémol, sol*, est un *accord parfait mineur*, parce que sa tierce est mineure. *On donne le nom d'*ACCORDS PARFAITS *aux* ACCORDS *qui renferment les trois principaux intervalles consonnants, savoir, la tierce, la quinte et l'octave.* (Millin.) || *Accord de quinte diminuée*, accord composé d'une note de basse, accompagnée de sa tierce mineure et de sa quinte diminuée. Dans le mode majeur, l'accord de quinte diminuée ne se fait que sur la note sensible; dans le mode mineur, il peut se faire sur le second et le septième degré. Par exemple, dans le ton d'*ut*, majeur, l'accord de quinte diminuée est *si, ré, fa*; dans le ton d'*ut* mineur, les accords de quinte diminuée sont *ré, fa, la bémol*, et *si, ré, fa.* || *Accord de septième dominante*, accord qui se fait toujours sur la dominante du ton, et qui est formé d'une tierce, d'une quinte et d'une septième. Dans le ton d'*ut* majeur, *sol, si ré, fa* forment l'accord de septième dominante. || *Accord fondamental*, accord où les notes sont placées selon la génération même de l'accord. || *Accords renversés*, accords où les notes sont disposées autrement que dans l'accord fondamental dont ils sont dérivés. Par exemple, si, dans l'accord parfait majeur *ut mi sol*, nous transportons la tonique *ut* à l'aigu, nous aurons l'accord renversé *mi sol, ut*, que l'on nomme *accord de sixte*; si, au contraire, nous transportons la quinte *sol* au grave, nous aurons l'accord renversé *sol, ut, mi*, que l'on nomme *accord de sixte et quarte.* La plupart des accords peuvent se renverser ainsi, et produire de nouveaux effets. || *Accord consonnant*, accord qui ne renferme que des intervalles consonnants, comme la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave. Par exemple, l'accord parfait et ses deux renversements, l'accord de sixte et l'accord de sixte et quarte, sont des accords consonnants. || *Accord dissonant*, accord qui renferme des intervalles dissonants, comme la seconde et la septième. Tous les accords de septième et leurs renversements sont des accords dissonants.

— *Accord de l'orgue*, accord respectif de tous les jeux de l'orgue.

— État d'un instrument de musique dont les cordes sont au ton où elles doivent être.

— *Tenir l'accord*, se dit d'un instrument de musique qui reste au ton où on l'a mis.

— *Mettre un violon d'accord*, mettre ses cordes au ton où elles doivent être.

— N. pl. Ensemble de sons mélodieux, suaves, touchants; harmonie des vers, du rhythme. *La lyre du poëte antique a peu de cordes; mais que d'*ACCORDS *sa main sait en tirer!* (Patin.)

> Qu'est devenu le bruit de leurs divins *accords*? (Lamart.)
> Jamais des séraphins les chœurs mélodieux
> De plus divins *accords* n'avaient ravi les cieux. (Id.)

— Gramm. Relation grammaticale établie entre des

mots qui, exprimant un même rapport d'identité, sont soumis aux mêmes accidents de genres, de nombres et de personnes ; ainsi ce vers présente toutes les espèces d'*accord* :

Votre seule colère a fait notre infortune. (Corn.)

L'accord de genre et de nombre de *votre* et *seule* avec *colère*, sujet ; et de *notre* avec *infortune*, complém. direct ; et l'accord de nombre et de personne de *a fait* avec *colère*, sujet singulier de troisième personne.

ACCORDABLE, adj. des 2 g. (*accorder.*) Qui peut s'accorder, qui peut être accordé. Il se prend dans les différentes acceptions du verbe *accorder* : *Cette grâce est* ACCORDABLE. (Trév.) *Ce vieux piano n'est plus* ACCORDABLE. (Acad.) *Ces plaideurs ne sont pas* ACCORDABLES. (Id.)

ACCORDAILLES, n. f. pl. (*accord.*) On pron. *a kor-dâ-ye.* — Popul. Réunion qui se fait pour signer les articles d'un contrat de mariage ; cérémonie qui a lieu à l'occasion de cette signature : *Il se trouva peu de parents aux* ACCORDAILLES. (Acad.) *Faire les* ACCORDAILLES. *Assister aux* ACCORDAILLES. *Nous mettrons le couvert au grand salon, pour le repas d'*ACCORDAILLES. (Picard.) ‖ Plus souv. *Accords.*

ACCORDANT, part. prés. du v. Accorder. Il est invariable :

Les bergers, *accordant* leur musette à leur voix,
D'un pied léger foulent l'herbe naissante. (Mme Desh.)

ACCORDANT, ANTE, adj. (*accorder.*) Musiq. Qui s'accorde bien : *Ut et sol sont des tons* ACCORDANTS *entre eux.* (Acad.) *Il y a des tons* ACCORDANTS *et des tons discordants.* (Trév.)

ACCORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Accorder. Il s'emploie adjectivement. *Nulle exemption de la loi ne peut être* ACCORDÉE, *à quelque prix que ce puisse être, dans un État bien policé.* (J. J. Rouss.) *Tous les genres d'honneurs furent* ACCORDÉS *à ceux qui étaient morts les armes à la main.* (Barthél.) *L'homme espère que son âme ne lui aura pas été* ACCORDÉE *en vain, et sans une fin digne de son auteur.* (V. Cous.) *Après quelques jours* ACCORDÉS *aux retours de noce, si fameux en province, ils revinrent à Paris.* (H. de Balzac.)

— *Il lui est, il lui a été accordé de,* suivi d'un infinitif, il lui est permis, il a pu, il lui est arrivé :

S'il *m'eût été* plus tôt *accordé* de vous voir,
J'aurais pu vous aimer sans trahir mon devoir. (Augier.)

— Subst. Il se dit de Ceux qui se sont mutuellement engagés pour le mariage : *Où est l'*ACCORDÉ ? *Voici l'*ACCORDÉE. (Acad.)

ACCORDÉON, n. m. (*accord.*) Mus. Instrument à vent et à clavier, garni d'un soufflet que l'exécutant fait mouvoir de la main gauche, de manière à produire, par respiration ou par aspiration, les notes qu'il touche sur le clavier de la main droite.

ACCORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accord.*) Mettre d'accord, remettre en bonne intelligence : *Ces deux hommes étaient en procès, on vient de les* ACCORDER. (Acad.)

Thémis embarrassée
Ne peut les *accorder* sur le sens de ses lois. (Lamotte.)

J'étais fatigué de me trouver toujours entre deux hommes que je ne pouvais ACCORDER. (Acad.)

Soyez joints, mes enfants ; que l'amour vous *accorde.* (La Font.)

Ma femme est de trois ans plus jeune que la sienne :
Comment les *accorder ?* (C. Delav.)

— En parl. des choses, Concilier : ACCORDER *un différend.* ACCORDER *deux choses.* ACCORDER *une chose et une autre.* ACCORDER *une chose avec une autre.*

Elle employa sa médiation
Pour *accorder* une telle querelle. (La Font.)
Un temps fut qu'il savait *accorder* les débats. (Id.)

Corneille ACCORDA *heureusement la vraisemblance et le merveilleux.* (Racine.)

Vous saurez *accorder* votre amour et ma gloire. (Corn.)

Placez-le dans une situation où il puisse ACCORDER *sa passion avec l'estime publique, il ne s'embarrassera guère de l'*ACCORDER *avec son devoir.* (Mass.) *Voulant* ACCORDER *avec son devoir l'amitié qu'il avait pour moi, il me pria de l'accompagner.* (Le Sage.)

— Particul. En parl. de lois, de textes, ôter toute apparence d'opposition, de contradiction : *Il n'est pas facile d'*ACCORDER *ces deux textes. Nous* ACCORDERONS *aisément ces deux propositions si contraires par une troisième maxime.* (Boss.)

Accordez ces discours que j'ai peine à comprendre. (Corn.)

— Dans un sens analogue aux précédents, il s'emploie quelquefois avec un complément précédé de la prép. *à* : *Comment* ACCORDÉ-*je ici le souvenir de ces joyeuses solennités à cet appareil de cérémonies funèbres ?* (Fléch.)

— Musiq. *Accorder des instruments*, les mettre tous au même ton. ‖ *Accorder un instrument*, mettre les cordes d'un instrument au ton où elles doivent être entre elles. *Pour* ACCORDER *un instrument, il faut d'abord déterminer un son qui doit servir aux autres de terme de comparaison : c'est ce qu'on appelle prendre le ton.* (Millin.) ‖ *Pour* ACCORDER *un piano, il faut toujours commencer par la gamme du milieu du clavier ; ensuite il est bien aisé d'*ACCORDER *les autres octaves, surtout les inférieures, dont les cordes sont moins sujettes à casser.* (Francœur.) ‖ *Accorder une note*, la mettre au ton où elle doit être par rapport aux autres notes ; *Il dérangea souvent l'accord de toute une gamme pour* ACCORDER UNE NOTE. (G. Sand.) ‖ *Accorder sa voix avec un instrument*, chanter de manière que la voix et l'instrument fassent des accords réguliers.

— Peint. Mettre en harmonie les différents objets représentés dans un tableau. ‖ *Accorder les tons*, assortir les couleurs par l'habileté de leur assemblage.

— Gramm. Établir entre les mots d'une même phrase les rapports prescrits par les règles de la grammaire :

Ce sont les noms des mots, et l'on doit regarder
En quoi c'est qu'il les faut faire ensemble *accorder*. (Mol.)
Il faut les *accorder* en genre, en nombre, en cas. (Regn.)

— Selon le *Dictionnaire national*, *Accorder*, en langage d'architecture, signifie : « Joindre un vieil ouvrage à un neuf ; appliquer à un ouvrage des parties de construction d'un goût différent. » Il y a là confusion de termes ; ce n'est pas *Accorder*, mais *Raccorder*, qu'on dit en ce sens.

— Octroyer, concéder, soit à la suite d'une demande, d'une prière, soit spontanément : *On fut contraint d'*ACCORDER *au peuple des magistrats particuliers.* (Boss.)

Accordez cette grâce aux larmes d'une mère. (Rac.)

Que peut se refuser la faiblesse humaine lorsque le monde lui ACCORDE *tout ?* (Boss.)

Toutes les dignités que tu m'as demandées,
Je te les ai sans peine et sur l'heure *accordées*. (Corn.)

On ACCORDE *aux emplois le respect que l'on refuse à la personne.* (D'Aguess.)

Je dois vous *accorder* toute ma confiance. (Desmahis.)
Le ciel peut à nos pleurs *accorder* son retour. (Rac.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Les dieux ne lui* ONT *pas* ACCORDÉ DE *revoir sa patrie.* (Fén.) *Dieu ne lui* A *pas* ACCORDÉ DE *vivre assez longtemps pour voir ses enfants établis.* (Acad.)

— *Accorder une demande*, en accorder l'objet.

— Absol. *Lorsque le ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince aurait* ACCORDÉ. (La Br.) *Sa manière de refuser persuadait du déplaisir qu'il en ressentait, et celle d'*ACCORDER *ajoutait à la grâce.* (St-Sim.)

— Particul. En parl. des avantages naturels, départir, douer : *Théophraste mourant se plaignait de ce que la nature avait* ACCORDÉ *aux cerfs et aux corneilles une vie si longue.* (La Br.)

— Attribuer : *Buffon n'*ACCORDE *pas plus d'intelligence aux oiseaux qu'aux quadrupèdes.* (Cuv.) *On lui ôte jusqu'à la science des détails que la voix publique lui* ACCORDE. (La Br.) *Sa figure est fine, et on lui* ACCORDE *en général beaucoup d'esprit.* (De Broglie.) *Il est peu porté à* ACCORDER *aux actions humaines des intentions bien profondes.* (A. Carrel.)

— Promettre en mariage : *Tu peux lui assurer que, s'il m'*ACCORDE *Marianne, il me verra le plus soumis des hommes.* (Molière.) *Alors, me prêtant à leurs jeux, je me chargeais du personnage de Raguel, et j'*ACCORDAIS *à Paul ma fille Séphora.* (B. de St.-P.)

Accordez-moi Clarisse, et couronnez mes vœux. (Desmah.)

— Faire les accordailles, les accords : *Nous pouvons toujours les* ACCORDER *dès ce soir, quitte pour différer les noces de quelques jours.* (Brueys.)

— Reconnaître pour vrai : *Je vous* ACCORDE *cette proposition.* ‖ En ce sens il a souvent pour complément une proposition subordonnée : *J'*ACCORDE *qu'il a eu raison de refuser, mais il ne devait pas accompagner son refus de dureté.* (Acad.) *J'*ACCORDE *que, dans la violence d'une passion, on peut aimer quelqu'un plus que soi-même.* (La Br.) *Vous m'*ACCORDEREZ *qu'un seul bon ouvrage vaut mieux que cent mauvais ouvrages.* (P. L. Cour.)

= **S'accorder,** v. pr. Être d'accord, de concert, d'intelligence : *Nous tâcherons de* NOUS ACCORDER. (Acad.) *Les ariens ne pouvaient s'*ACCORDER *entre eux.* (Boss.) *Deux scélérats ne s'*ACCORDENT *que pour faire le mal.* (Fén.)

— Il se construit avec un infinitif précédé de la prép. *à* : *Ils s'*ACCORDENT *tous* À *savoir le Cid,* À *prévenir au théâtre les acteurs qui le récitent.* (La Br.) *Ils s'*ACCORDAIENT *tous à demander l'expulsion de Mazarin.* (Volt.)

— Vivre en bonne intelligence. En ce sens il se dit de la conformité des goûts, des caractères, des humeurs : *Ils ne pourront jamais s'*ACCORDER, *leurs caractères sont trop différents.* (Acad.) *Les jeunes gens n'ont pas de peine à s'*ACCORDER ; *leurs plaisirs communs les unissent.* (Trév.)

— Prov. *Ils s'accordent comme chiens et chats.* Ils ne sont jamais d'accord, jamais en bonne intelligence.

— Absol.

Ne trouverai-je donc personne qui *s'accorde ?*
Tous les cerveaux sont-ils troublés ? (Lamotte.)

— *S'accorder avec soi-même*, être conséquent dans ses discours, dans sa conduite : *De grâce,* ACCORDEZ-*vous avec vous-même.* (Fén.)

— Être d'un même sentiment, d'une même opinion sur un fait, un point de doctrine : *Je m'*ACCORDE *avec vous en ce point, sur ce point. Les historiens ne s'*ACCORDENT *point sur les causes de cette guerre.* (Acad.) *Je ne puis m'*ACCORDER *avec vous là-dessus.* (Le Sage.)

— Par analog. en parl. des choses, Concorder :

La vérité *s'accorde* avec la renommée. (Rac.)

— *S'accorder sur le prix d'une chose*, en convenir après l'avoir débattu.

— Se faire une concession mutuelle : *Les deux ennemis furent contraints de s'*ACCORDER *une suspension d'armes.* (Volt.)

— En parl. des choses, Être accordé : *Cette dignité ne s'*ACCORDE *pas toujours au mérite.* (D'Aguess.)

— Avoir un rapport de convenance, de conformité ; avoir de la ressemblance, de l'analogie. En ce sens, il se dit de toutes les choses qui ne sont point contradictoires, qui ne s'excluent point : *Ces deux passages ne s'*ACCORDENT *pas. Ces deux couleurs s'*ACCORDENT *bien. Ces voix s'*ACCORDENT *parfaitement.* (Acad.) *Cette garniture s'*ACCORDE *bien avec l'habit.* (Trévoux.) *La vraie gloire ne peut s'*ACCORDER *qu'avec le mérite.* (Boss.) *S'il n'y avait pas quelque point où tous les intérêts s'*ACCORDENT, *nulle société ne saurait exister.* (J. J. Rouss.) *Sa brusque franchise et la vivacité de son caractère ne pouvaient s'*ACCORDER *qu'avec une extrême indépendance.* (Walckenaer.)

— Gramm. Être en rapport de genre, de nombre, de personne. *L'adjectif s'*ACCORDE *avec le substantif en genre et en nombre ; le verbe s'*ACCORDE *avec son sujet en nombre et en personne. Il a un nom fait pour remplir la bouche de l'avocat, et qui s'*ACCORDE *avec le demandeur ou le défendeur comme le substantif et l'adjectif.* (La Br.)

SYN. Accorder, concilier. L'action d'*accorder* porte sur des faits positifs, déterminés, comme un procès, une contestation, un différend, etc. ; l'action de *concilier* tombe sur les esprits, les préjugés, les idées, les êtres moraux en général. On *accorde* les disputes et l'on *concilie* les cœurs. Toutefois, s'il y a entre les êtres moraux une contrariété formelle, on peut employer le mot *accorder* ; mais on doit se servir de *concilier*, si cette contrariété n'est qu'apparente ou reste douteuse : il est plus difficile d'*accorder* des opinions qui se contrarient, que de *concilier* des idées qui semblent se contredire.

ACCORDEUR, n. m. (*accord.*) Mus. Celui qui fait métier d'accorder certains instruments de musique : ACCORDEUR *d'orgues, de pianos. Faire venir l'*ACCORDEUR. *Il est bon de savoir soi-même accorder un piano, pour être indépendant du caprice de l'*ACCORDEUR, *ou le suppléer à la campagne.* (Francœur.)

ACCORDOIR, n. m. (*accord.*) Technol. Outil qui sert à accorder certains instruments à cordes, comme les pianos, les harpes, les orgues.

ACCORE, n. m. Mar. Poutre, épontille qui sert à étayer divers objets, et notamment des pièces de construction : *Les* ACCORES *qui soutiennent un navire échoué ou sur le chantier.* (Acad.)

ACCORE, adj. des 2 g. Mar. Escarpé, roide : *Côte* ACCORE, celle qui pénètre verticalement dans l'eau.

— Substantiv. La lisière, le contour d'un banc, d'un écueil : *A l'*ACCORE *d'un banc*, ou simpl. *à l'*ACCORE, près d'un banc : *Le vent tint la corvette adossée contre ce mur de coraux sous-marins, véritable rempart vertical, aux* ACCORES *duquel on ne trouvait point de fond.* (Dum. d'Urville.)

ACCORÉ, ÉE, part. pass. du v. Accorer. Il s'emploie adjectivement : *Un vaisseau* ACCORÉ. *Des navires* ACCORÉS.

ACCORER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Appuyer, maintenir un vaisseau par des accores : ACCORER *un navire échoué, un bâtiment en construction.*

= **S'accorer,** v. pr. Être appuyé, soutenu par des accores.

ACCORNÉ, ÉE, adj. (*corn.*) Blas. Il se dit d'un

animal dont les cornes sont dans un émail d'une autre couleur, ou d'un autre émail que le reste du corps.

— Art milit. Il se dit d'une demi-lune en forme de corne.

ACCORT, ORTE, adj. (*accorto*, avisé; ital.) Qui est complaisant, qui s'accommode à l'humeur des autres : *Cet homme est très-*ACCORT, *d'une humeur très-*ACCORTE.

> Une beauté faiblement *accorte*. (Regn.)
> La douce Agnès, Agnès compatissante,
> Toujours *accorte*, et toujours bien disante. (Volt.)

ACCORTEMENT, adv. (*ac-cor-te-ment.*) D'une manière accorte, adroite, subtile :

> Vous me jouez, mon frère, assez *accortement*. (Corn.)

C'est un bel édifice du seizième siècle, avec des peintures en plein air dans lesquelles Vénus et la Vierge sont ACCORTEMENT *mêlées.* (V. Hugo.)

ACCORTISE, n. f. (*accort.*) Humeur complaisante, accommodante, gracieuse : *Il joignait aux agréments des manières une singulière* ACCORTISE. (St-Sim.) *L'*ACCORTISE *italienne calme la vivacité française.* (Volt.)

ACCOSTABLE, adj. des 2 g. (*accoster.*) Qui est facile à aborder, qu'on peut aborder : *Cet homme est si souvent de mauvaise humeur, qu'il n'est pas* ACCOSTABLE. (Acad.) *S'il était noble de son chef, nous le trouverions* ACCOSTABLE. (P. L. Cour.)

ACCOSTANT, part. prés. du v. Accoster.

ACCOSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoster. En parl. des personnes, Qui est abordé : *Il a été* ACCOSTÉ *par je ne sais quelles gens. A peine m'aviez-vous quitté, que je fus* ACCOSTÉ *du vieux curé de Vougeot.* (Piron.)

> Je serais dégradé de noblesse chez nous,
> Si j'étais *accosté* d'un lâche tel que vous. (Regn.)

— Mar. Il se dit d'une embarcation, d'un bâtiment, à côté et le long duquel s'est placé un autre bâtiment une autre embarcation : *Embarcation* ACCOSTÉE *par une autre.*

— Par analog., il se dit de certains objets qui sont contigus, qui se touchent, qui sont, pour ainsi dire, côte à côte : *Il y a là une vraie flèche du quinzième siècle, ouvrée comme une dentelle et admirable, quoique* ACCOSTÉE *d'un télégraphe.* (V. Hugo.) *La vieille porte cochère est* ACCOSTÉE *d'un grand puits.* (Id.)

— Rare dans cette acception.

— Blas. V. *Accosté.*

ACCOSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coste*, côté.) Aborder quelqu'un que l'on rencontre pour lui parler : *Il m'*ACCOSTA *lorsque je n'y pensais pas.* (Acad.) *S'il s'avise de vous* ACCOSTER *par hasard, ne prenez pas garde à ce qu'il vous dira.* (Regn.)

— Mar. Il se dit d'un bâtiment, d'une embarcation qui vient se placer le long et à côté d'un rivage, d'un quai, d'un autre navire : ACCOSTER *un quai.* ACCOSTER *un vaisseau.* (Acad.)

== **S'accoster,** v. pr. S'aborder mutuellement : *Ils se sont* ACCOSTÉS *au détour de la rue.*

— Par extens. *Au bas de la route, les mouettes s'*ACCOSTAIENT *gracieusement sur les roches à fleur d'eau.* (V. Hug.)

— Par analogie : *L'archivolte byzantine, si austère, l'archivolte néo-romaine, si élégante, s'*ACCOSTENT *et s'accouplent dans cette église.* (V. Hugo.)

— Fig.

> Les masques avinés, se croisant dans la fange,
> *S'accostaient* d'une injure ou d'un refrain banal.
> (A. de Musset.)

— Hanter, fréquenter habituellement quelqu'un; il se construit avec la prép. *de* : *Je ne sais de quelles gens vous vous* ACCOSTEZ. (Acad.)

— Dans le même sens : *Les hommes entre eux s'*ACCOSTENT *de mille manières, traitent ensemble de tous les intérêts de la vie; ils n'en ont qu'un à démêler avec les femmes, et le même en tous temps, en tous lieux.* (Mme Guizot.) || *SYN.* V. ABORDER.

ACCOTAR, n. m. Anc. mar. Pièce de bordage que l'on endentait entre les membres du vaisseau, pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

ACCOTANT, part. prés. du v. Accoter. Il est invariable : *Ma bonne demoiselle, lui dit-il en s'*ACCOTANT *contre la barge du petit pont, vous pouvez rendre un grand office à madame.* (G. Sand.)

ACCOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoter. Il s'emploie adjectivement. Appuyé contre : *Une chaise* ACCOTÉE *contre le mur.*

— Blas. Il se dit des pièces qui sont posées à côté d'une autre pièce de l'écu.

ACCOTEMENT, n. m. (*à, côté.*) Ponts et chauss. Espace compris entre la chaussée et le fossé, entre le ruisseau et le mur des maisons.

— Chemin de fer. La largeur comprise entre les faces extérieures des rails extrêmes et l'arête extérieure du chemin de fer.

— Horlog. Frottement d'une pièce contre une autre.

ACCOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, côté.*) Appuyer de côté : ACCOTER *sa tête.*

== **Accoter,** v. intr. ou neut. Mar. Plier sous le vent; il se dit d'un navire qui, dans une forte rafale, est tellement incliné sous le vent que l'eau se trouve au-dessus de son fort, quelquefois même de son plat bord, ce qui l'empêche de se redresser ou d'arriver. || Peu usité. || On dit mieux *Engager.* V. ce mot.

== **S'accoter,** v. pr. S'appuyer de côté sur, contre : S'ACCOTER *sur une chaise.* S'ACCOTER *contre une muraille.* (Acad.) *Il vint s'*ACCOTER *auprès de nous sur le flanc de la chaussée.* (L. Viardot.)

— Horlog. Il se dit des pièces qui frottent l'une contre l'autre.

ACCOTOIR, n. m. (*accoter.*) Technol. Ce qui sert à s'appuyer de côté; ce qui est fait pour qu'on s'accote : *L'*ACCOTOIR *d'un confessionnal. Les* ACCOTOIRS *d'un fauteuil.*

— Archit. Chacune des extrémités saillantes de la parclose des stalles d'église servant à appuyer les bras lorsque la personne est assise sur la miséricorde. || On dit aussi, mais plus rarement : *Museaux.*

— Constr. nav. Étai sur lequel on appuie les vaisseaux en construction.

— Technol. Planche placée debout, et qui sert d'égouttoir dans les fabriques de papier.

ACCOUANT, part. prés. du v. Accouer.

ACCOUCHANT, part. prés. du v. Accoucher.

> En *accouchant* de moi, l'on vit mourir ma mère. (Regn.)

ACCOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoucher. Il n'est adjectif et variable que quand il exprime l'état : *Cette femme est* ACCOUCHÉE *depuis hier; elle est* ACCOUCHÉE *d'une fille.* Mme *de La Tour, à son exemple, y planta un autre arbre, dès qu'elle fut* ACCOUCHÉE *de Virginie.* (B. de St-P.) *Madame, femme de monsieur le maire, est* ACCOUCHÉE *d'un gentilhomme, au son des cloches de la paroisse.* (P. L. Cour.)

— Quand il exprime l'action, c'est une forme verbale qui appartient à un des temps composés du v. intr. Accoucher, et qui est invariable : *Cette femme a* ACCOUCHÉ *hier; elle a* ACCOUCHÉ *sans douleurs.*

ACCOUCHÉE, n. f. (*accoucher.*) Femme qui vient de mettre un enfant au monde. *Allez voir l'*ACCOUCHÉE.

— *Elle est parée comme une accouchée*, se dit d'une femme qui est fort parée dans son lit.

— Fam. *Le caquet de l'accouchée*, la conversation frivole qui a lieu dans les visites qu'on fait aux femmes en couches.

ACCOUCHEMENT, n. m. (*accoucher.*) Enfantement, parturition, expulsion du fœtus et de ses annexes hors du corps de la mère. ACCOUCHEMENT *naturel, spontané.* ACCOUCHEMENT *laborieux, difficile.* ACCOUCHEMENT *à terme.* ACCOUCHEMENT *prématuré, précoce.* (Acad.) *La distension de la matrice, dont les fibres commencent à ne pouvoir prêter davantage, et l'état où se trouvent ses vaisseaux abouchés avec les radicules du placenta, sont les causes déterminantes de l'*ACCOUCHEMENT. (Cabanis.) *Les* ACCOUCHEMENTS *dont la terminaison exige les secours de l'art sont dans une proportion très-faible, relativement à ceux qui se terminent par les seules forces de la nature.* (Dubois.)

— Chir. Action d'aider une femme à accoucher : *Faire un* ACCOUCHEMENT. (Acad.) *La science, l'art des* ACCOUCHEMENTS. || V. OBSTÉTRIQUE.

ACCOUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*accubare*, être au lit; lat.) Enfanter, mettre un ou plusieurs enfants au monde : ACCOUCHER *heureusement.* ACCOUCHER *à terme. Les femmes grandes et fortes* ACCOUCHENT *moins aisément que les femmes de petite taille.* (Blandin.) *Les femmes qui habitent les climats chauds* ACCOUCHENT *avec plus de facilité que celles qui habitent les climats froids.* (Dubois.) *Elle a* ACCOUCHÉ *avec de cruelles douleurs.* (Acad.) *Leurs femmes* ACCOUCHÈRENT *en même temps d'un fils et d'une fille.* (St-Simon.) *Elle* ACCOUCHAIT *chaque année d'un enfant, les nourrissait tous elle-même, et les élevait dans les meilleurs principes.* (H. de Balzac.) *La chambre où ma mère* ACCOUCHA *domine une partie déserte des murs de la ville.* (Chateaubr.)

> Que dites-vous? quoi! d'un enfant mondain
> *J'accoucherai!* N'y savez-vous remède? (La Font.)

— Fig. Il se dit en parl. de l'esprit et de ses conceptions : ACCOUCHER *d'un projet, d'un dessein, d'une idée.* (Acad.)

> *J'accoucherai* d'un dessein
> Qui passera l'effort de tout esprit humain. (Regn.)
> Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher,
> Car c'est dans votre cour que j'en viens d'*accoucher*. (Mol.)
> *J'accouchai* lentement d'un poëme effroyable. (A. de Muss.)

== **Accoucher,** tr. ou act. Chir. Aider une femme à accoucher : *C'est ce chirurgien, cette sage-femme qui a* ACCOUCHÉ *ma belle-sœur.* (Acad.) *Socrate entendait raconter à sa mère les souffrances des femmes qu'elle avait* ACCOUCHÉES *dans la journée.* (Lamart.)

— Absol. *Ce médecin, cette sage-femme* ACCOUCHE *bien.*

— *Faire accoucher*, précipiter l'accouchement : *L'apparition des Furies, dans une des pièces d'Eschyle, fit* ACCOUCHER *des femmes sur le théâtre.* (Nisard.)

— Fig. Aider au travail de l'intelligence, faciliter les conceptions de l'esprit : *Socrate disait qu'il faisait l'office de sage-femme, qu'il* FAISAIT ACCOUCHER *les intelligences.* (Acad.)

== **S'accoucher,** v. pr. Opérer son propre accouchement : *Elle s'*ACCOUCHA *toute seule, et vaquait aux soins de son ménage cinq jours après.* (H. de Balz.) *SYN.* V. ENFANTER.

ACCOUCHEUR, EUSE, n. (*accoucher.*) Celui, celle dont la profession est de faire des accouchements : *Bon* ACCOUCHEUR. *Habile* ACCOUCHEUR. Au lieu du fém. *accoucheuse*, on emploie plus souvent le terme *sage-femme* : *Les discours de l'*ACCOUCHEUR *doivent être affectueux et rassurants; il doit chercher à entretenir le courage de la patiente, et à la distraire du sentiment de ses maux.* (Dubois.)

— *Fig. Platon, disciple de Socrate,* ACCOUCHEUR *industrieux des intelligences.* (V. Cousin.)

— Zool. Nom vulgaire d'une espèce de crapaud.

ACCOUDÉ, ÉE, part. pass. du v. S'accouder. Il s'emploie adjectivement : *Il était* ACCOUDÉ *sur son chevet.* (Acad.) *Je la trouvai* ACCOUDÉE *sur une table, et plongée dans une rêverie profonde.* (Mariv.)

ACCOUDEMENT, n. m. (*coude.*) Art. milit. État de rapprochement des soldats d'infanterie dans les rangs, de façon que ceux d'une même file se touchent et pour ainsi dire s'accoudent entre eux.

ACCOUDER (S') v. pr. 1re conj. (*coude.*) S'appuyer du coude : S'ACCOUDER *sur la table.* S'ACCOUDER *sur une balustrade.* (Lamart.) *Je m'*ACCOUDAIS *des heures entières à une fenêtre.* (Id.) *Il demande de l'encre, une plume et du papier; il s'*ACCOUDE *à l'angle d'une table, et il écrit.* (V. Hugo.)

— Art milit. En parl. des soldats rangés sur une même file, Se mettre coude à coude.

ACCOUDOIR, n. m. (*coude.*) Appui pour le coude, ce qui est fait pour s'y accouder : *Avoir les bras sur un* ACCOUDOIR. *L'*ACCOUDOIR *d'un prie-Dieu.* (Acad.)

— Archit. Balustrade ou mur à hauteur d'appui pratiqué devant une croisée, ou sur l'extrémité d'une terrasse, ou entre les piédestaux à socles des colonnes : *L'*ACCOUDOIR *s'appelle encore appui, allége.* (Millin.)

ACCOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Accouer. Il s'emploie adjectivement : *Le cerf est* ACCOUÉ. *Bête* ACCOUÉE.

ACCOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coda* et *cauda*, queue; lat.) Attacher des animaux domestiques les uns aux autres par la queue : ACCOUER *des chevaux.*

— Vén. Joindre un cerf qui est sur ses fins, pour le frapper au défaut de l'épaule ou lui couper le jarret : *Le veneur vient d'*ACCOUER *le cerf.* (Trév.)

== *Le Dictionnaire national* met en relief, dans un très-long alinéa, l'inexactitude d'une définition du *Complément de l'Académie* et, selon ses habitudes de justice, il s'en prend à Napoléon Landais, lequel est parfaitement innocent du fait. Écraser de sa science tous ceux qu'il croit hors d'état de se défendre, telle est la tactique de M. Bescherelle.

ACCOULIN, n. m. Arts et mét. Atterrissement de rivière qui sert à faire de la brique.

ACCOUPLANT, part. prés. du v. Accoupler.

ACCOUPLE, n. f. (*accoupler.*) Vén. Lien avec lequel on attache les chiens courants deux à deux ou trois à trois.

ACCOUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoupler. Il s'emploie adjectivement : *Le mâle et la femelle sont* ACCOUPLÉS. (Acad.)

— Fig. *Ces deux personnes sont mal* ACCOUPLÉES. (Acad.) *Les haines veulent être* ACCOUPLÉES *pour valoir tout leur prix.* (J. J. Rouss.) *Ces deux mots sont mal* ACCOUPLÉS *ensemble.* (Lav.)

— Archit. *Colonnes accouplées*, disposées deux à deux sur un même stylobate, et produisant alternativement un petit et un grand entre-colonnement : *Quelques colonnes* ACCOUPLÉES *qui portent la frise du chœur sont d'un assez bon style.* (Chateaubr.)

— Chemin de fer. *Roues accouplées*, roues réunies deux à deux, de chaque côté de deux essieux consécutifs, au moyen de fortes bielles terminées à chaque extrémité par des manivelles agissant, en dehors du corps de la machine locomotive, sur les essieux des roues. Les *roues accouplées* servent à augmenter l'adhérence de la machine sur les rails, et par conséquent à donner au moteur une plus grande puissance pour en-

traîner une forte charge; aussi les emploie-t-on principalement dans le transport des marchandises. || On dit souv. *Roues couplées.*

ACCOUPLEMENT, n. m. (*accoupler.*) En parl. des animaux, Assemblage par couples : ACCOUPLEMENT *de bœufs pour la charrue.* (Acad.)

— Union des sexes; conjonction du mâle et de la femelle pour la génération : *La mi-septembre est l'époque de l'*ACCOUPLEMENT *des cerfs et des biches, des daims et des daines.* (Buff.) *Le mulet vient de l'*ACCOUPLEMENT *d'un âne et d'une jument.* (Acad.) *Certains animaux ne s'accouplent qu'une fois; dans les insectes, l'*ACCOUPLEMENT *donne la mort aux mâles et la ponte aux femelles.* (Cuv.)

Des colosses debout regardent autour d'eux
Ramper des monstres nés d'*accouplements* hideux. (V. H.)

— *L'accouplement* est *simple*, lorsqu'il ne consiste que dans l'union d'un mâle et d'une femelle, comme dans la plupart des animaux; ou *réciproque*, lorsque deux animaux hermaphrodites donnent et reçoivent à la fois, comme dans les limaçons; ou *composé*, lorsqu'un individu hermaphrodite reçoit d'un premier, donne à un second, et ainsi de suite. (Cuv.)

— Ornith. L'époque à laquelle les mâles des espèces monogames recherchent une compagne, et se l'associent pour un temps plus ou moins long, mais qui, en général, ne dépasse pas l'époque où leurs soins respectifs ne sont plus nécessaires à l'éducation des petits.

— Archit. *Accouplement de colonnes* ou simpl. *Accouplement*, manière d'espacer les colonnes établies deux à deux sur un même stylobate, de façon à produire alternativement un petit et un grand entre-colonnement sans que les bases et les chapiteaux s'engagent les uns dans les autres : *La colonnade du Louvre offre un exemple et un modèle d'*ACCOUPLEMENT. (Millin.)

ACCOUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, couple.*) Joindre ensemble, unir deux animaux, deux objets : ACCOUPLER *le loup et la brebis. Vous* ACCOUPLEZ *deux mots qui vont mal ensemble.* (Acad.) *Il n'est point de partis au monde que je ne trouve en peu de temps le moyen d'*ACCOUPLER. (Mol.)

— Agric. Mettre deux animaux de trait sous le joug : ACCOUPLER *des bœufs. Il a le premier* ACCOUPLÉ *les animaux sous le joug.* (Andrieux.) || Blanchiss. *Accoupler du linge*, en faire des paquets pour la lessive; dans le m. sens, *Accoupler des serviettes, des mouchoirs.* || Trictrac. *Accoupler ses dames*, les mettre deux à deux sur les flèches. || Archit. *Accoupler des colonnes*, les disposer deux à deux sur un même stylobate. || Batel. *Accoupler des bateaux*, lier deux bateaux ensemble.

— En parl. de quelques animaux, Apparier ensemble le mâle et la femelle en vue de la reproduction : ACCOUPLER *les pigeons, les serins, les tourterelles. On* ACCOUPLE *les serins à la fin de mars.* (Acad.)

= **S'accoupler**, v. pr. En parl. des animaux, S'unir à un individu d'un autre sexe : *L'autruche passe pour fort lascive, et* S'ACCOUPLE *souvent.* (Buff.) *Certains animaux ne* S'ACCOUPLENT *jamais avec des femelles fécondées : tels sont les taureaux.* (Cuv.) *Dans presque tous les animaux sauvages, le mâle devient plus ou moins féroce lorsqu'il cherche à* S'ACCOUPLER, *et la femelle lorsqu'elle a mis bas.* (Buff.) *Le mâle et la femelle des vers à soie* S'ACCOUPLENT *au sortir du cocon, et meurent presque aussitôt.* (Blanqui.)

ACCOURANT, part. prés. du v. Accourir :

Il voit fuir à grands pas ses naïades plaintives,
Qui toutes, *accourant* vers leur humide roi,
Par un récit affreux redoublent son effroi. (Boil.)

ACCOURCI, IE, part. prés. du v. Accourcir. Il s'emploie adjectivement : *Le bras du Seigneur n'est pas* ACCOURCI. (Fléch.) *Des griffes* ACCOURCIES. (Boil.)

Je trouve en même temps mon voyage *accourci*. (Corn.)

ACCOURCIE, n. f. (*accourcir.*) Mar. Passage ménagé dans le fond de la cale des deux côtés du vaisseau, pour aller de la poupe à la proue.

— Fam. Passage, chemin plus court qu'un autre.

ACCOURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*à, court.*) Rendre plus court : ACCOURCIR *une robe, un manteau, un bâton.* (Acad.) *Nous retouchons la préface, ou plutôt nous l'*ACCOURCISSONS *beaucoup.* (Volt.)

Ce jeûne rigoureux n'*accourcit* point sa vie. (La Font.)

*Je ne pouvais durer nulle part. Il semblait qu'à force de changer de place, j'*ACCOURCIRAIS *le jour.* (Mme de Tencin.)

— *Accourcir le chemin*, le rendre plus court : *La chaussée qu'on a faite en tel endroit* ACCOURCIT *le chemin d'une grande lieue.* (Acad.)

— Fig. Faire paraître, rendre moins long :

Le chemin étant long, et partant ennuyeux,
Pour l'*accourcir* ils disputèrent. (La Font.)

— *Accourcir son chemin*, prendre une voie de traverse de manière à rendre son chemin plus court.

— Absol. Dans le même sens : *Prenez le bois, vous* ACCOURCIREZ.

= **S'accourcir**, v. pr. Devenir plus court : *Les jours commençaient à* S'ACCOURCIR. *Cette robe* S'EST ACCOURCIE. (Acad.) *Je désirais que ma vie pût s'*ACCOURCIR *pour arriver à une si estimable vieillesse.* (Fén.)

ACCOURCISSEMENT, n. m. Diminution d'étendue, de durée; il n'est usité qu'en parlant de la distance et du temps : *Cette allée de traverse sert beaucoup à l'*ACCOURCISSEMENT *du chemin.* (Acad.) *L'*ACCOURCISSEMENT *des jours est très-sensible dans le mois de septembre.* (Id.)

ACCOURES, n. f. pl. Chass. Plaines situées entre deux bois, où l'on place les dogues et les lévriers qui doivent coiffer l'animal au débucher.

ACCOURIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*courir*). (*J'accours, tu accours, il accourt, nous accourons, vous accourez, ils accourent. J'accourais, nous accourions; J'accourus, nous accourûmes; J'accourrai, nous accourrons; J'accourrais, nous accourrions; Accours, accourons, accourez; Que j'accoure, que nous accourions; Que j'accourusse, que nous accourussions; accourant, accouru, ue.*) — Il se conjugue dans ses temps composés avec *avoir* ou *être*, selon qu'il exprime l'action ou l'état. — Courir, venir promptement en un lieu ou vers quelqu'un : ACCOURIR *en diligence, en grande hâte. Ses amis* ONT ACCOURU *pour le féliciter.* (Acad.)

Toute la meute *accourt* et vient lancer la bête. (La Font.)
... Votre nièce *accourt*; je vous laisse avec elle. (C. Del.)

Tous les rois alliés ACCOURURENT. (Fén.)

— Fig. *La raison, le jugement viennent lentement, les préjugés* ACCOURENT *en foule; c'est d'eux qu'il faut préserver l'enfant.* (J. J. Rouss.)

Du bout de l'horizon *accourt* avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs. (La Font.)

= Le *Dictionnaire national* consacre huit alinéas aux constructions *Accourir à, jusqu'à, dans, sous, sur, vite, autour de*, sans accompagner, et pour cause, ce ridicule remplissage de la moindre explication.

ACCOURSE, n. f. Mar. V. ACCOURCIE. || Archit. Galerie extérieure qui sert à établir des communications entre plusieurs appartements.

ACCOURU, UE, part. pass. du v. Accourir. Joint à l'auxiliaire *être*, il est adjectif et variable : *Je suis vite* ACCOURU. (La Font.) *Elle est vite* ACCOURUE.

— Il s'emploie souv. sans auxiliaire : *Dans une sédition, les Juifs* ACCOURUS *le tirèrent des mains des rebelles.* (Boss.)

La troupe des chasseurs, au héros *accourus*,
Par des cris redoublés lui fait ouvrir la vue. (La Font.)
Je tombais, quand la biche à ma voix *accourue*
Bondit autour de moi; je frémis à sa vue. (Lamart.)

— Quand il exprime l'action, il fait partie d'un des temps composés du v. Accourir. et est invariable : *A ce signe, ils* ONT ACCOURU *au dieu d'Abraham.* (Boss.)

ACCOUTRANT, part. prés. du v. Accoutrer.

ACCOUTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Accoutrer. Il s'emploie adjectivement : *Tous ces gens-là sont singulièrement* ACCOUTRÉS.

— Prov. et fig. *Cet homme est bien* ACCOUTRÉ; *il est* ACCOUTRÉ *de toutes pièces*, il est fort maltraité, on dit de lui beaucoup de mal.

ACCOUTREMENT, n. m. (*accoutrer.*) Habillement : *L'*ACCOUTREMENT *des paysans rappelle la basse Bretagne.* (V. Hugo.) *Que dites-vous de l'*ACCOUTREMENT? *N'ai-je pas, avec la rapière, toutes les allures d'un gentilhomme de campagne qui a passé trois mois à Versailles?* (C. Delav.) *L'*ACCOUTREMENT *des hussards polonais était un bizarre mélange des modes de l'Orient.* (Mérim.) *Il avait ses beaux* ACCOUTREMENTS (Acad.) || Il est vieux en ce sens.

— Il se prend ordinairement en mauvaise part : *Un* ACCOUTREMENT *ridicule.*

ACCOUTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (Anc. *accoustrer.*) Habiller, parer d'habits, mais sans goût, d'une façon ridicule : *Comment* ONT-ILS ACCOUTRÉ *ce pauvre enfant!*

— Fig. et fam.

Ce ne fut tout, car à grands coups de gaule...
De horions laidement l'*accoutra*. (La Font.)

= **S'accoutrer**, v. pr. S'habiller, se parer : *Elle* S'EST ACCOUTRÉE *d'une manière bien ridicule.* (Acad.)

— Fig. Se mettre dans un cas fâcheux : *Il est triste qu'il* SE SOIT *ainsi* ACCOUTRÉ.

ACCOUTREUR, n. m. Arts et mét. Ouvrier tireur d'or, qui resserre et polit le trou de la filière dans laquelle passe le trait quand il faut le tirer fin.

ACCOUTUMANCE, n. f. (*accoutumer.*) Action de s'accoutumer; habitude : *La jeunesse change ses goûts par l'ardeur du sang, et la vieillesse conserve les siens par l'*ACCOUTUMANCE. (La Rochef.) *Peut-être que l'*ACCOUTUMANCE *effaça à la fin une partie de la laideur du nouvel esclave.* (La Font.)

L'*accoutumance* ainsi nous rend tout familier. (Id.)

*L'oreille est de tous les sens le plus docile à l'*ACCOUTUMANCE *et le plus rebelle à la nouveauté.* (La Harpe.) || Il est vieux.

ACCOUTUMANT, part. prés. du v. Accoutumer.

. . . Je rendis ainsi mon esprit paresseux,
L'*accoutumant* au vol, le greffant aux autres.
(A. de Musset.)

ACCOUTUMÉ, ÉE, part. pas. du v. Accoutumer. Qui est habitué à; dans ce sens, il est toujours suivi d'un complément, nom ou infinitif, précédé le plus souvent de la prép. *à* : *Cyrus ayant été élevé dans une discipline sévère et régulière, fut* ACCOUTUMÉ *dès son enfance à une vie sobre et militaire.* (Boss.) *Ils sont* ACCOUTUMÉS *à raisonner par principe et à raisonner par sentiment.* (Pasc.) *Nous sommes si* ACCOUTUMÉS *à nous déguiser aux autres, qu'enfin nous nous déguisons à nous-mêmes.* (La Roch.) *C'est une fille* ACCOUTUMÉE *à vivre de salade, de lait, de fromage et de pommes.* (Mol.) *Les Romains, qui entendent parler de Michel-Ange depuis leur enfance, sont* ACCOUTUMÉS *à le vénérer; c'est un culte.* (Stendhal.)

— Suivi d'un nom, il prend quelquefois la prép. *avec* : *Il est aujourd'hui* ACCOUTUMÉ AVEC *sa nouvelle famille.*

— Suivi d'un infinitif, il se construit, mais rarement, avec la prép. *de* : *On est* ACCOUTUMÉ DE *se laisser aller au plaisir.* (Pasc.)

= Le *Dictionnaire national* établit, avec un grand luxe de preuves, qu'*accoutumé* peut précéder ou suivre le nom auquel il se joint, et se placer avant ou après son complément; il dit en outre que ce mot se construit avec les verbes *être, paraître* et *sembler*. Comme la plupart des adjectifs et des participes sont soumis à ces mêmes accidents de construction, nous ne voyons là que des faits vulgaires, que l'*Académie* et les autres dictionnaires ont, avec raison jugé inutile de signaler.

— Familiarisé avec : *Les peuples une fois* ACCOUTUMÉS *à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer.* (J. J. Rouss.) *Des vieilles troupes* ACCOUTUMÉES *au carnage.* (Fléch.)

Leur troupe n'était pas encore *accoutumée*
A la tempête de sa voix. (La Font.)
Une âme *accoutumée* aux grandes actions. (Rac.)

Son esprit ne possédait plus ce vif que gardent les esprits solitaires, ni cette prompte décision des gens ACCOUTUMÉS *de bonne heure à l'action.* (H. de Balz.)

— Habituel, ordinaire : *Tout rentra dans l'ordre* ACCOUTUMÉ. (Acad.) *Elle ne trouve plus cette douceur* ACCOUTUMÉE *dans les choses.* (Boss.) *Ces races nouvelles, éblouies de l'éclat non* ACCOUTUMÉ *d'une noblesse de peu d'années.* (Id.)

Reprends auprès de moi ta place *accoutumée*. (Corn.)

Un petit nombre de témoins, domestiques et ACCOUTUMÉS. (Mass.)

Sortez. Que le sérail soit désormais fermé,
Et que tout rentre ici dans l'ordre *accoutumé*. (Rac.)

Lorsque l'empereur parut, les spectateurs se levèrent, et lui donnèrent le salut ACCOUTUMÉ. (Châteaubr.) *J'ai vu ma grand'mère forcée de renoncer à son quadrille, faute des partners* ACCOUTUMÉS. (Id.)

.... Fier de ses eaux, tribut d'un long orage,
Il s'élève, et franchit ses bords *accoutumés*. (Le Brun.)

Les peuples se sont écartés de leur route ACCOUTUMÉE; *un abîme s'est ouvert sous leurs pas.* (Guizot.) *L'esclavage régulier,* ACCOUTUMÉ, *indolent, était la loi du vieux monde.* (Ste-Beuve.)

Le Tartare avait bien sa charge *accoutumée*. (V. Hugo.)
.... Et vous tous, jeune et brillante armée,
Où la vertu trouvait sa garde *accoutumée*. (Ponsard.)

= Un critique moderne prétend que Racine et l'*Académie* se sont mépris sur la valeur de ce participe en l'employant comme adjectif. Racine, en se servant d'*accoutumé* dans le sens d'Habituel, ordinaire, savait fort bien ce qu'il faisait; il n'ignorait pas l'abus, mais il se conformait à un usage qui avait pour lui la double autorité de Corneille et de Bossuet. Après lui, Massillon, Voltaire, les deux Rousseau, etc., ont employé ce mot comme adjectif, et l'*Académie* l'a consacré; c'était une loi qu'elle subissait elle-même, mais en s'y soumettant elle ne s'est pas du tout méprise.

= **A l'accoutumée**, loc. adv. A l'ordinaire, comme on a coutume de faire : *Il en a usé* A L'ACCOUTUMÉE. (Acad.) *La députation du parlement était de quatre présidents à mortier et de quatre conseillers* A L'ACCOUTUMÉE. (St-Sim.)

ACCOUTUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, coutume.*) Faire prendre une coutume, une habitude

Il faut ACCOUTUMER *de bonne heure les enfants au travail, à la fatigue.* (Acad.) *La chasse endurcit le cœur aussi bien que le corps; elle* ACCOUTUME *au sang et à la cruauté.* (J. J. Rouss.)

La main qui les opprime, et que vous soutenez,
Les *accoutume* au joug que vous leur destinez. (Corn.)

— Il veut la prép. *à* devant l'infinitif qu'il régit : *Une longue possession* ACCOUTUME *naturellement les hommes* À REGARDER *les choses qu'ils possèdent comme à eux.* (Vauv.)

Je prends tout doucement les hommes comme ils sont,
J'*accoutume* mon âme *à souffrir ce qu'ils font.* (Mol.)

Elle AVAIT ACCOUTUMÉ *les femmes et les filles* À ÊTRE *intrépides comme elle.* (Anquet.) *Les enfants qu'on* ACCOUTUME À ÊTRE *applaudis conservent l'habitude de juger avec précipitation.* (Fén.)

La mort n'est pas pour moi le comble des disgrâces;
Et l'indigne prison où je suis renfermé
A la voir de plus près m'a même accoutumé. (Rac.)

= **S'accoutumer**, v. pr. S'habituer, contracter l'habitude : *On s'*ACCOUTUME *à tout, au travail, à la peine, aux douleurs.* (Acad.) *Vous ne pouvez vous* ACCOUTUMER *à la pensée de la mort.* (La Br.) *On s'*ACCOUTUME *à sa prospérité propre, et on y devient insensible.* (Mass.) *Je ne puis* M'ACCOUTUMER *à vous savoir à deux cents lieues de moi.* (Mme de Sév.) *On s'*ACCOUTUME *plus aisément à la violence qu'à l'injustice.* (Volt.)

Je voudrais vivre, aimer, *m'accoutumer* aux hommes,
Faire ce qu'on a fait, être ce que nous sommes.
(A. de Musset.)

*On ne saurait s'*ACCOUTUMER *de trop bonne heure à la sagesse et à la vertu.* (La Font.) *On s'*ACCOUTUME *à regarder comme des nécessités de la vie des choses superflues.* (Fén.) *On s'*ACCOUTUME *à bien parler en lisant souvent ceux qui ont bien écrit.* (Volt.)

— Il prend dans le même sens un complément de personne, précédé de *à* ou *avec* : *L'éléphant s'*ACCOUTUME *aisément* À *l'homme.* (Buff.) *Je ne saurais* M'ACCOUTUMER AVEC *ces gens-là.* (Laveaux.)

— *S'accoutumer à* dit moins que *s'accoutumer avec*; le premier exprime une simple habitude, le second une suite de relations devenues intimes et familières.

= **Avoir accoutumé**, v. intr. Avoir coutume; il ne s'emploie que dans les temps composés. Il est le plus ordinairement suivi d'un infinitif, précédé de la prép. *de* : *Le lit de justice était préparé dans la grande antichambre où le roi* AVAIT ACCOUTUMÉ DE *manger.* (St-Simon.) *Quelles précautions* N'AVAIT-*il pas* ACCOUTUMÉ DE *prendre!* (Fléch.) *Selon Voiture, la fortune* A *de tout temps* ACCOUTUMÉ DE *prendre bien bas ceux qu'elle veut mettre bien haut.* (Bouhours.) *Richelieu* N'AVAIT *pas* ACCOUTUMÉ DE *trouver de la résistance, ou* DE *la souffrir impunément.* (Pelliss.)

— Il se dit quelquefois des choses inanimées : *Ces terres, ces arbres* AVAIENT ACCOUTUMÉ DE *produire beaucoup. L'automne* N'AVAIT *pas* ACCOUTUMÉ D'*être si pluvieux.* (Acad.)

— Absol. *Faites comme vous* AVEZ ACCOUTUMÉ. (Acad.)

Mêlons, comme les Grecs *avaient accoutumé*,
Le parfum de la rose et le vin parfumé. (Ponsard.)

ACCOUVAISON, n. f. V. COUVAISON.

ACCOUVANT, part. prés. du v. Accouver.

ACCOUVÉ, part. pass. invar. du v. Accouver.

ACCOUVÉ, ÉE, adj. (*ad, cubare.*) Qui se tient accroupi nonchalamment à la même place : *Cet artisan passe tout l'hiver* ACCOUVÉ *au coin de son feu.* ‖ Bas et vieux.

ACCOUVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*accubare.*) En parl. des oiseaux, Couver.

ACCRÉDITANT, part. prés. du v. Accréditer.

ACCRÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Accréditer. Il s'emploie adjectivement; Qui est en crédit, en réputation : *Est-ce donc un prodige qu'un sot riche et* ACCRÉDITÉ? (La Br.) *Le duc de Rohan était le chef le plus* ACCRÉDITÉ *des huguenots.* (Volt.) *Deviez-vous, parce qu'un des clients vous paraissait* ACCRÉDITÉ, *dénier la justice à l'autre?* (Beaum.)

— Bien famé : *C'est un des marchands les plus* ACCRÉDITÉS *du pays.* (Lamart.)

— Chancell. Constitué d'une manière officielle et légale : *Il est* ACCRÉDITÉ *par la cour.* (Acad.) *Il fut spécialement* ACCRÉDITÉ *auprès du gouvernement anglais pour établir une alliance nationale.* (Mign.)

Deux fripons à brevet, brigands *accrédités*,
Épuisent contre moi leurs lâches cruautés. (Volt.)

— Répandu publiquement, admis comme vrai : *Des erreurs trop* ACCRÉDITÉES *appellent une réparation, et la morale publique outragée l'exige.* (De Brogl.)

— Qui a de l'influence, de l'autorité : *Hume regrettait la France, où l'esprit philosophique lui semblait si* ACCRÉDITÉ. (Villem.)

ACCRÉDITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*a, crédit.*) Mettre en crédit, en bonne réputation : *L'exactitude à payer est ce qui* ACCRÉDITE *le plus les commerçants.* (Acad.)

— Comm. Offrir en faveur de quelqu'un sa garantie, son crédit auprès d'un tiers, pour une somme déterminée ou illimitée.

— *Accréditer un commissionnaire auprès d'une maison de banque*, autoriser cette maison à lui verser une somme équivalente au prix des marchandises qu'il est chargé d'acheter pour l'accréditeur.

— Chancell. Donner des lettres de créance : ACCRÉDITER *un ministre auprès d'une cour étrangère.* (Acad.) *Oxenstiern fit Grotius ambassadeur de Suède, et l'*ACCRÉDITA *auprès de Richelieu.* (Lerm.)

— Fig. En parl. des choses, Donner cours, autoriser, rendre vraisemblable : ACCRÉDITER *une nouvelle, un bruit, une calomnie.* (Acad.) *Le raisonnement démontre la vérité, mais il* ACCRÉDITE *quelquefois l'erreur.* (Portalis.) *L'oisiveté engendre quelquefois les vices; mais c'est l'ignorance qui les* ACCRÉDITE *et les perpétue.* (La Br.)

= **S'accréditer**, v. pr. Obtenir du crédit, de l'autorité, de l'influence, de la réputation : *Ce marchand commence à s'*ACCRÉDITER. (Acad.) *Ce président s'est* ACCRÉDITÉ *dans sa compagnie par sa capacité et son intégrité. Ils n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'*ACCRÉDITER *dans l'esprit des peuples.* (Barthél.)

— En parl. des choses, Être accrédité, se propager, devenir une habitude : *Cette nouvelle ne s'*ACCRÉDITE *pas.* (Acad.)

Le raisonner tristement *s'accrédite.* (Volt.)

ACCRÉDITEUR, n. m. (*accréditer.*) Comm. Celui qui offre en faveur de quelqu'un sa garantie, son crédit auprès d'un tiers, pour une somme déterminée ou illimitée : *Le banquier doit livrer au commissionnaire une somme équivalente au prix des marchandises qu'il achète pour l'*ACCRÉDITEUR.

ACCRESCENT, adj. m. (*ad, crescere,* croître; lat.) Botan. Il se dit du style qui persiste et prend de l'accroissement après la fécondation, comme dans les anémones, les clématites. ‖ Il se dit aussi du calice qui continue à végéter, et à prendre assez d'accroissement pour former une enveloppe autour du fruit, comme dans l'alkékenge.

ACCRÉTION, n. f. (*ad, crescere,* croître; lat.) Physiol. Action de croître, de se développer. ‖ Il est le synonyme d'*Accroissement*, qui est plus usité.

— Suivant quelques auteurs, il désigne spécialement le mode d'accroissement par juxtaposition.

ACCROC, n. m. (*crook*, crochet; angl.) Pron. *a-kro.* — Déchirure que fait ce qui accroche : *Il y a un grand* ACCROC, *un vilain* ACCROC *à votre robe, à votre manteau. Qu'est-ce qui a fait cet* ACCROC *à votre habit?* (Acad.) *Qu'on soit abbé, avocat ou médecin, c'est celui-là qui ne pardonne pas un* ACCROC *qu'on fait à sa robe.* (C. Delav.)

— Fig. et fam. Difficulté, embarras, obstacle : *Je ne prévoyais pas tous ces* ACCROCS. (Acad.)

ACCROCHANT, part. prés. du v. Accrocher.

ACCROCHANT, ANTE, adj. (*accrocher.*) Technol. Qui accroche, qui arrête : *Clou* ACCROCHANT. *Machine* ACCROCHANTE.

— Botan. Il se dit des surfaces munies de petites aspérités : *Tige* ACCROCHANTE. *Feuilles* ACCROCHANTES. *Fruits* ACCROCHANTS.

ACCROCHE, n. f. (*accrocher.*) Difficulté, embarras : *Je prévois des* ACCROCHES. ‖ Pop. et vieux.

ACCROCHÉ, ÉE, part. pass. d'Accrocher. Il s'emploie adjectivement : *Montre* ACCROCHÉE *à un clou. On voyait* ACCROCHÉES *au mur des panetières, des houlettes.* (B. de St-P.) *Quelques matelots nageaient, dispersés sur le gouffre immense; les autres se tenaient* ACCROCHÉS *aux cordages.* (Chateaubr.) *J'étais sur le gaillard d'arrière, me tenant* ACCROCHÉ *aux haubans du mât d'artimon.* (B. de St-P.) *Ma montre est restée* ACCROCHÉE *à la cheminée.* (Diderot.)

— Fig. Retardé, arrêté : *Cette négociation est* ACCROCHÉE. *Ce procès est* ACCROCHÉ *depuis longtemps.* (Acad.) *Ma vie a été misérablement* ACCROCHÉE *aux buissons de ma route.* (Chateaubr.)

— Fig. et familier. *Cet homme est* ACCROCHÉ *à moi*, se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser.

... Aux hommes par trop vous êtes *accrochées*,
Et vous seriez, ma foi, toutes bien empêchées,
Si li diable les prenait tous. (Mol.)

ACCROCHE-CŒURS, n. m. Petite boucle de cheveux plate, collée sur les tempes ou les joues d'une femme. ‖ Au plur. Des *accroche-cœurs*. ‖ Fam.

ACCROCHEMENT, n. m. (*accrocher.*) Action d'accrocher, résultat de cette action : *L'*ACCROCHEMENT *de deux voitures; l'*ACCROCHEMENT *des atomes.* (Acad.)

— Horlog. Vice de l'échappement, qui fait arrêter une horloge, une montre.

ACCROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crook*, crochet; anglais.) Attacher, suspendre à un clou, à un crochet, à un croc : ACCROCHER *sa montre. Un Italien qui aime un tableau l'*ACCROCHE *en face de son lit, pour le voir en s'éveillant.* (Stendhal.)

— En parl. des personnes, Saisir avec force : *Les animaux reptiles se plient et se replient; par les évolutions de leurs muscles, ils gravissent, ils embrassent, ils* ACCROCHENT *les corps qu'ils rencontrent.* (Fénel.)

— Mar. *Accrocher un vaisseau*, jeter des crocs et des grappins d'abordage d'un vaisseau à un autre.

— En parl. d'une voiture, Heurter avec l'extrémité du moyeu : *Prenez garde à cette grosse charrette, elle* ACCROCHERA *votre voiture.* (Acad.)

D'un carrosse en tournant il *accroche* une roue. (Boil.)

— Absol. *Ce cocher est maladroit, il* ACCROCHE *souvent.* (Acad.)

— Arrêter en déchirant : *Prenez garde que l'on* N'ACCROCHE *votre habit.* (Acad.)

Le buisson *accrochait* les passants à tous coups. (LA FONT.)

— Horl. Il se dit de tout ce qui arrête le mouvement d'une horloge, d'une pendule, d'une montre.

— Fig. et fam. Arrêter, retarder : *On* A ACCROCHÉ *cette affaire.* (Acad.)

— Gagner, obtenir par ruse, par adresse; attirer à soi : *A force de sollicitations, il* A ACCROCHÉ *une bonne place. Cette fille* AURA *bien de la peine à* ACCROCHER *un mari.* (Acad.)

Dans l'âme elle est du monde, et ses soins tentent tout
Pour *accrocher* quelqu'un sans en venir à bout. (Mol.)

= **S'accrocher**, v. pr. S'arrêter, s'attacher à quelque chose de crochu ou de pointu : *Les deux vaisseaux s'*ACCROCHÈRENT *l'un l'autre. Les deux voitures* SE SONT ACCROCHÉES. (Acad.)

Les atomes erraient dans un espace immense;
Déclinant de leur route, ils se sont approchés;
Durs, inégaux, sans peine ils *se sont accrochés.* (L. Rac.)

— Par analog. *Deux rouliers qui se* SONT ACCROCHÉS *se battent en s'invectivant.* (A. Jal.)

Nos braves, *s'accrochant*, se prennent aux cheveux. (Boil.)

— Par extens. S'attacher à quelque chose que ce soit : *Quand on se noie, on s'*ACCROCHE *où l'on peut.* (Acad.)

— Fig.

Sitôt qu'à la tribune il *s'était accroché*,
Aucun pouvoir humain ne l'en eût détaché. (Andrieux.)

— Fig. et fam. *S'accrocher à tout*, faire tous ses efforts pour se tirer d'affaire.

— Fig. et fam. S'attacher à la fortune de quelqu'un : *Il ne savait où donner de la tête, il s'*EST ACCROCHÉ *à ce grand seigneur.* (Acad.)

ACCROCHEUR, n. m. (*accrocher.*) Technol. Outil qui sert à retirer les portions de sonde brisées dans le creusement des puits artésiens.

ACCROIRE, v. intr. ou neut. défect. 4e conj. (*à, croire.*) Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif; il se joint toujours à l'un des temps du verbe *Faire*, et forme avec celui-ci une expression verbale indivisible. — Faire croire ce qui n'est pas : *Combien on* FAIT ACCROIRE *de choses au peuple!* (Fén.) *Je le mène par le nez, et je lui* FAIS ACCROIRE *ce que je veux.* (Regn.)

— Souvent il a pour complément une prop. subordonnée : *Alcmène lui* FIT ACCROIRE QU'*elle avait reçu une visite de Jupiter.* (Fén.) *Il se fit tirer un coup de pistolet dans son carrosse, pour* FAIRE ACCROIRE QUE *la cour avait voulu l'assassiner.* (Volt.)

— *En faire accroire à quelqu'un*, lui en imposer, le tromper : *Ce n'est pas un homme à qui l'on puisse* EN FAIRE ACCROIRE. (Acad.) *Les législateurs nous* EN ONT *bien* FAIT ACCROIRE. (Fén.) *Ce n'est pas à moi que vous* EN FEREZ ACCROIRE. (Le Sage.)

— *S'en faire accroire*, avoir trop de présomption, trop de vanité; s'enorgueillir sans fondement : *Depuis qu'il a cette place, il est devenu glorieux, il s'*EN FAIT ACCROIRE. (Acad.) *Les favoris des princes sont sujets à s'*EN FAIRE ACCROIRE. (Trév.) *O monde si fragile et insensé! est-ce à toi de* T'EN FAIRE ACCROIRE? (Fén.)

Alors que le chef est absent,
Maître valet *s'en fait accroire.* (Volt.)

ACCROISSANT, part. prés. du v. Accroître.

ACCROISSANCE, n. f. Vieux. Augmentation.

L'amour est faible à sa naissance,
Mais le temps lui donne *accroissance.* (Desportes.)

ACCROISSEMENT, n. m. (*accroître, accroissant.*) Augmentation, agrandissement en hauteur, en étendue : *L'*ACCROISSEMENT *des rivières. L'*ACCROISSEMENT *d'un État.* (Acad.) *Le Nil doit son* ACCROISSEMENT *à des nuages qui, retombant en pluie, occasionnent sa crue périodique.* (Rayn.)

— Moral. *La vanité enfle, mais elle ne donne aucun* ACCROISSEMENT *réel.* (Fén.)

— Augmentation en nombre : *Il se produisit un grand et soudain* ACCROISSEMENT *dans le nombre des petits propriétaires.* (Ch. Dup.)

— Fig. *Associez-vous les pauvres, partagez avec eux l'*ACCROISSEMENT *de votre fortune.* (Mass.) *Les besoins s'augmentent moins par une véritable nécessité que par un* ACCROISSEMENT *de désirs inutiles.* (J. J. Rouss.) *Si d'heureuses circonstances ont concouru jusqu'ici à nous garantir des* ACCROISSEMENTS *de la misère, il ne s'ensuit pas qu'il faille négliger les moyens de la combattre.* (Vitet.) *Il n'y a chez les animaux ni* ACCROISSEMENT *ni diminution d'intelligence.* (Chateaubr.)

— Développement : *L'*ACCROISSEMENT *de la religion chrétienne dans les Indes.* (Acad.) *Vous pouvez mesurer l'*ACCROISSEMENT *et la décadence des peuples sur la sévérité ou sur la dépravation de leurs mœurs.* (Ségur.)

— Physiq. et Anat. Série de modifications qu'éprouve un corps en augmentant de volume. Dans les corps inorganiques, l'accroissement a lieu par juxtaposition, et dans les corps organisés, par intussusception : *Il nous paraît certain que le corps de l'animal ou du végétal est un moule intérieur qui a une forme constante, mais dont la masse et le volume peuvent augmenter proportionnellement, et que l'*ACCROISSEMENT *ou, si l'on veut, le développement de l'animal ou du végétal, ne se fait que par l'extension de ce moule dans toutes ses dimensions extérieures et intérieures; que cette extension se fait par l'intussusception d'une matière accessoire et étrangère qui pénètre dans l'intérieur, qui devient semblable à la forme, et identique avec la matière du moule.* (Buffon.) *Dans tous les animaux, la durée de la vie est proportionnelle à celle de l'*ACCROISSEMENT. (Id.) *Le minéral n'a rien en lui-même qui limite son* ACCROISSEMENT *et sa durée.* (Delafosse.) *L'*ACCROISSEMENT *du tronc et de la racine dans les arbres se fait par des couches de fibres ligneuses.* (Cuv.)

— Droit par lequel une chose, une valeur ou un fonds de terre accroît au profit du propriétaire : *Les terres que l'atterrissement ajoute à un rivage appartiennent au propriétaire par droit d'*ACCROISSEMENT.

— Forêts. Augmentation d'un bois, d'une forêt. ‖ V. ACCRUE.

— Jurispr. Droit en vertu duquel une portion d'héritage, un legs passe aux cohéritiers, aux colégataires d'une personne morte ou absente.

— Algèb. Augmentation que reçoit une quantité variable.

ACCROÎT, n. m. (*accroître.*) Accroissement, augmentation d'un troupeau.

ACCROÎTRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*à, croître.*) (*J'accrois, tu accrois, il accroît, nous accroissons, vous accroissez, ils accroissent; j'accroissais, nous accroissions; j'accrus, nous accrûmes; j'accroîtrai, nous accroîtrons; j'accroîtrais, nous accroîtrions; accrois, accroissons; que j'accroisse, que nous accroissions; que j'accrusse, que nous accrussions; accroissant; accru, accrue.*) — Augmenter, agrandir, rendre plus grand : ACCROÎTRE *un parc, un jardin.* ACCROÎTRE *son bien, son revenu.* (Acad.) *J'ai signalé quelques-uns des abus qui* ONT ACCRU *les dépenses publiques.* (J. B. Say.)

La mort ravit tout sans pudeur :
Un jour le monde entier *accroîtra* sa richesse. (La Font.)

— Fig. ACCROÎTRE *sa puissance, sa gloire, sa réputation, son autorité.* (Acad.) *Chaque siècle* ACCROÎT *notre science, et diminue notre ignorance.* (V. Cous.) *Quelquefois je me fais des illusions pour* ACCROÎTRE *mes jouissances.* (Barthél.) *En se trompant ainsi sur le choix de la victime au lieu de couper le mal dans la racine, on courrait le risque de l'*ACCROÎTRE *à l'infini.* (Beaumarch.)

Devenu le dernier de ma noble maison,
Je viens revendiquer l'honneur que j'ai d'en être,
Je le veux soutenir, je l'*accroîtrai* peut-être.
Ou, si l'*accroître* encore est plus que je ne puis,
Périr pour ma maison, c'est prouver que j'en suis. (C. Del.)

= **Accroître**, v. intr. ou neut. Aller en augmentant, en grandissant; devenir plus grand : *Son revenu* ACCROÎT *tous les jours.* (Acad.)

— Jurispr. En parl. d'une portion d'héritage, d'un legs, Revenir à quelqu'un par la mort ou l'absence d'une autre personne : *Entre colégataires, la portion de l'un* ACCROÎT *à l'autre.* (Acad.)

— Par analog. *Cette portion de terre* ACCROÎT *à son champ par alluvion, par atterrissement.* (Acad.)

— Fig. *J'espère que la part que j'avais dans la tendresse de ma chère épouse* ACCROÎTRA *à nos enfants.* (P. Pithou.) ‖ Vieux.

= **S'accroître**, v. pr. S'augmenter, s'agrandir, prendre de l'accroissement : *Cette ville* S'EST *fort* ACCRUE *par son commerce.* (Acad.)

Plus le nombre *s'accroît*, plus sa fureur augmente.
(La Font.)

Tous les corps organisés naissent, S'ACCROISSENT *jusqu'à un degré déterminé, puis dépérissent et cessent d'exister.* (L. J. Bégin.) *Le nombre des petits propriétaires a continué de* S'ACCROÎTRE *par la diffusion des richesses.* (Ch. Dupin.) *D'énormes sommets de glace, qui* S'ACCROISSENT *incessamment, couvrent cette partie des Alpes depuis le commencement du monde.* (J. J. Rouss.) *La douleur de mon genou était excessive; elle* S'ACCROISSAIT *encore par l'inégalité des chemins.* (Diderot.)

— Fig. *Ils se vantaient d'avoir détruit une religion qui* S'ACCROISSAIT *par le fer et dans le feu.* (Boss.)

Cet amour *s'est* longtemps *accru* dans le silence. (Rac.)

Il veut se donner le plaisir de regarder son or, de le compter, et de savoir de combien d'écus sa félicité S'EST ACCRUE. (Lacord.) *L'amour des lettres* S'ACCROISSAIT *en lui avec les années, et il donnait à leurs consolantes distractions tout le temps qu'il ne consacrait pas à ses devoirs.* (Mignet.)

Mes ans *se sont accrus*, mes honneurs sont détruits. (Rac.)

Tout sur la terre change, S'ACCROÎT, *mûrit, se perfectionne, vieillit, tombe, et se renouvelle sous d'autres formes.* (Ségur.) *Mon désespoir semblait* S'ACCROÎTRE *par les consolations qu'on voulait me donner.* (M^me^ de Tencin.)

ACCROUPI, IE, part. prés. du v. tr. Accroupir, aujourd'hui inusité. Assis sur la croupe, assis sur les talons : *L'émir était* ACCROUPI *à l'angle du divan.* (Lamart.) *Un spectre noir était* ACCROUPI *sur sa poitrine.* (Lamenn.)

La vieille, *accroupie* au foyer,
Laisse choir le fuseau, cesse de babiller. (Desportes.)

Des pauvres femmes écoutaient la parole de Dieu, ACCROUPIES *sur le pavé du temple.* (Lamart.) *Il y avait là dans l'angle un homme* ACCROUPI *comme une bête fauve.* (V. Hug.)

— Blason. Il se dit particulièrement du singe représenté assis sur le derrière.

ACCROUPIR (S'), v. pr. 2^e^ conj. (*croupe.*) S'asseoir sur la croupe, sur les talons; se tenir dans une posture telle que le derrière touche presque aux talons : *Les nègres* S'ACCROUPISSENT *pour manger.* (Acad.) *La plupart des Orientaux* S'ACCROUPISSENT, *au lieu de s'asseoir.* (Trév.) *Les chiens lèvent une jambe pour uriner lorsqu'ils sont adultes; quand ils sont jeunes, ils* S'ACCROUPISSENT *comme les femelles.* (Buff.) *Les chameaux* S'ACCROUPISSENT *jusqu'à terre pour se laisser charger.* (Id.)

ACCROUPISSANT, part. prés. du v. Accroupir, aujourd'hui inusité. Il est invariable :

Sur ses deux courts jarrets *accroupissant* son corps,
La girafe en avant reçut deux longs supports. (Delille.)

ACCROUPISSEMENT, n. m. (*accroupir.*) État d'une personne accroupie, d'un animal assis sur la croupe.

ACCRU, n. m. Jard. Rejeton produit par les racines.

ACCRU, UE, part. pass. du v. Accroître. Il s'emploie adjectivement. Augmenté, agrandi, rendu ou devenu plus grand : *Le royaume de Juda fut* ACCRU *par de nouvelles conquêtes.* (Boss.)

Recueilli dans leurs ports, *accru* de leurs soldats,
Nous verrons notre camp grossir à chaque pas. (Rac.)

On a vu ses biens ACCRUS *naturellement par une prévoyante économie.* (Boss.)

Athènes, par mon père *accrue* et protégée,
Reconnut avec joie un roi si généreux. (Rac.)

— Ce participe doit se joindre à l'auxiliaire *avoir* quand c'est l'idée d'action qu'on veut exprimer : *Son bien* A *considérablement* ACCRU; et à l'auxiliaire *être*, quand c'est le résultat de l'action, ou l'état qu'on a en vue : *Son bien* EST *aujourd'hui considérablement* ACCRU. Cependant, dans les deux cas, c'est l'auxiliaire *être* qui est le plus ordinairement employé.

ACCRUE, n. f. Jurispr. Agrandissement d'un terrain par atterrissement ou par la retraite insensible des eaux. ‖ *Accrue de bois*, agrandissement d'un bois, sans qu'on l'ait semé, ni planté. ‖ Absol. *Les végétaux se sont étendus, par de grandes* ACCRUES, *sur toutes les terres que les eaux laissaient à découvert.*

— Arts et mét. Maille ajoutée à chacune des rangées d'un filet pour l'élargir.

ACCUBITEUR, n. m. (*accubitor*, chambrier, chambellan; lat.) Titre des Chambellans à la cour de Constantinople.

ACCUEIL, n. m. (*à, colligere*, recueillir; lat.) Pron. *a-keuy.* — Traitement, réception que l'on fait à quelqu'un : *Bon* ACCUEIL. *Mauvais* ACCUEIL. ACCUEIL *froid.* (Acad.) *Avoir l'*ACCUEIL *civil, bienveillant, gracieux.* (Id.) *Il ne régla jamais sur la faveur ou sur les disgrâces des personnes le bon ou le mauvais* ACCUEIL *qu'il pouvait leur faire.* (Fléch.)

Il m'a reçu d'abord d'un accueil obligeant. (Regnard.)

Elle fut reçue avec le plus grand ACCUEIL *dans une province dont elle se trouvait duchesse pour la seconde fois.* (Barante.)

Que sert de l'irriter par un orgueil sauvage?
D'un favorable *accueil* honorons son passage. (Rac.)

*Le maréchal d'Hocquincourt était jésuite ou janséniste, selon l'humeur de sa maîtresse et l'*ACCUEIL *qu'il recevait au Louvre.* (P. L. Cour.)

Le ministre t'a fait un excellent *accueil.* (C. Delav.)

— Il s'emploie quelquefois seul, et sans adjectif qui en détermine le sens; alors il est pris en bonne part : *Il est impossible de trouver plus d'*ACCUEIL *et plus d'hospitalité.* (Lamart.)

On vous a mal reçu? moi, mon oncle, un *accueil*
Qui d'un régent lui-même eût satisfait l'orgueil. (C. Del.)

— *Faire accueil* se dit aussi toujours en bonne part : *Ce prince* FAIT ACCUEIL *à tous ceux qui vont chez lui.* (Acad.)

Combien de fois, dupe de son oreille,
A de sots vers n'a-t-on point *fait accueil!* (E. Le Brun.)

— Comm. *Faire accueil à une traite, à un mandat*, l'accepter, ou la payer à présentation.

ACCUEILLANT, part. prés. du v. Accueillir.

ACCUEILLANT, ANTE, adj. Qui fait bon accueil : *C'était un homme accessible,* ACCUEILLANT, *honnête.* (Fléch.) *Il était doux, ouvert,* ACCUEILLANT, *d'un accès facile et charmant.* (St-Sim.) *Il trouva ses parents aimables et* ACCUEILLANTS, *tant qu'il ne se produisit pas en solliciteur.* (H. de Balzac.)

— Par analog. *Il me reçut d'un air plus* ACCUEILLANT, *plus affable que de coutume.* (Lamart.)

ACCUEILLI, IE, part. pass. du v. Accueillir.

Ah! que jamais nocher, *accueilli* dans tes ports,
N'ose attacher son ancre à tes funestes bords! (La H.)

Grâce à son esprit et à ses talents, il fut ACCUEILLI *et bientôt recherché avec empressement.* (G. Sand.)

Chacun peut, à toute heure,
Certain d'être *accueilli*, frapper à ma demeure. (Pons.)

— Fig. *Le détachement, en approchant du bois, fut* ACCUEILLI *par une décharge de coups de fusil.* (Acad.) *Son discours est* ACCUEILLI *avec un enthousiasme factice.* (Vienn.) *Ils furent* ACCUEILLIS *de l'orage.* (Acad.)

ACCUEILLIR, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*à, colligere*, recueillir; lat.) Pron. *a-keuy-ir.* — Recevoir quelqu'un qui nous aborde, ou qui se présente chez nous : *On* ACCUEILLE *avec prudence l'homme qu'on devrait éconduire avec mépris.* (Malesh.) *Vous me vouliez du bien; vous m'*ACCUEILLÎTES *d'une façon qui ne pouvait être trompeuse.* (P. L. Cour.)

Ménageons sa faiblesse : un cœur prêt à faillir
Avec cet abandon n'aurait pu m'*accueillir.* (C. Delav.)

*Je le saluai; il m'*ACCUEILLIT, *car c'est le meilleur homme du monde.* (P. L. Cour.)

Mon chien flaire le pauvre, et l'*accueille* avec joie. (Lam.)

— Fig. En parl. des choses, *Il* ACCUEILLIT *fort mal cette demande, cette proposition.* (Acad.) *Un cri unanime d'admiration* ACCUEILLIT *cette œuvre savante.* (G. Planche.)

Mais le ciel *accueillit* votre ardente prière. (C. Delav.)

Des acclamations forcenées ACCUEILLIRENT *ses paroles.* (Lamen.) *La société* ACCUEILLE *assez bien le vice, quand le scandale ne s'y trouve pas.* (B. Const.) *L'imagination populaire* ACCUEILLE *les bruits les plus étranges.* (Thiers.)

— Fig. En parl. des accidents fâcheux : *La misère, la pauvreté, tous les malheurs du monde l'*ONT ACCUEILLI. *La tempête, le vent les* ACCUEILLIT. (Acad.)

— Dans ce sens, mieux et plus souvent *Assaillir.*

= **S'accueillir**, v. pr. Être accueilli, être reçu : *Les faveurs* S'ACCUEILLENT *toujours bien.* Peu usité.

ACCUL, n. m. (*à, cul.*) Lieu étroit et sans issue, où l'on est acculé : *Ceux qui poursuivirent les voleurs les poussèrent dans un* ACCUL, *où on les prit.* (Acad.)

— Chasse. Fond du terrier des renards et des autres animaux qui se terrent : *Avant de lâcher les bassets, il faut savoir où sont les* ACCULS. (Acad.)

— La pointe d'une forêt, d'un grand bois.

— Mar. Petite anse, crique bien fermée, et trop étroite pour recevoir de grands vaisseaux.

— Artill. Piquets enfoncés en terre pour empêcher le recul du canon.

ACCULANT, part. prés. du v. Acculer : *Nos soldats* ACCULANT *les ennemis contre le précipice, les forcèrent de déposer les armes.*

ACCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Acculer. Il s'emploie adjectivement. *Le blaireau était* ACCULÉ *dans son terrier.* (Acad.) *Mirabeau était en ce moment assailli et* ACCULÉ *à la tribune.* (Villem.) *Malgré tant de niaises déclamations sur l'argent, il faut toujours, quand on habite Paris, être* ACCULÉ *au pied des additions, et rendre hommage aux chiffres.* (H. de Balz.)

— Prov. *Se défendre comme un sanglier acculé,* avec la plus grande furie.

— Mar. Il se dit de la courbure d'une varangue : *Varangues* ACCULÉES, *demi-*ACCULÉES.

— Blas. Il se dit du cheval et du lion quand ils sont cabrés, et de deux canons placés sur leurs affûts, et dont les culasses sont opposées l'une à l'autre.

ACCULÉE, n. f. (*acculer.*) Mar. Espace que parcourt un navire qui va de l'arrière, ou qui marche dans le sens de la poupe.

ACCULEMENT, n. m. (*acculer.*) Pron. *ak-kul-man.* — État de ce qui est acculé.

— Mar. Courbure des varangues ; distance perpendiculaire entre l'extrémité extérieure d'une varangue et le plan prolongé qui rase la surface supérieure de la quille ; moins cette distance est grande, plus la varangue est plate : *L'*ACCULEMENT *détermine le plus ou le moins de finesse des fonds d'un navire.*

— État d'une voiture qui baisse son arrière quand il est plus chargé que le devant.

— Man. Mouvement que fait un cheval qui se jette sur la croupe, lorsqu'on lui communique une impulsion rétrograde.

ACCULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, cul.*) Pousser, réduire dans un coin, dans un lieu étroit et sans issue : *Notre armée* AVAIT ACCULÉ *celle des ennemis contre la montagne.* (Acad.)

— Fig. *Notre société chasse devant elle la société sauvage, et* ACCULE *aux extrémités du globe ces peuplades barbares.* (De Bonald.)

— Chass. Pousser dans un accul : *Les chiens* AVAIENT ACCULÉ *le renard.* (Acad.)

— Man. Forcer un cheval à se jeter sur la croupe en lui communiquant une impulsion rétrograde.

— V. intr. ou neut. Mar. Il se dit d'un vaisseau qui s'enfonce trop facilement au tangage par l'arrière. || On dit plus souv. S'ACCULER.

— En parl. d'une voiture, Pencher à l'arrière.

= **S'acculer**, v. pr. Se retirer, se ranger dans un coin, contre un obstacle quelconque, afin de se défendre sans être pris par derrière : *Se voyant poursuivi par quatre hommes, il* S'ACCULA *contre la muraille, et se défendit longtemps.* (Acad.)

— Fig. *Ce qui m'a paru plaisant en tout ceci, c'est de les voir* S'ACCULER *eux-mêmes par leurs propres sophismes.* (J. J. Rouss.)

— Mar. *Un bâtiment s'accule* quand, à cause de la finesse de sa carène par l'arrière, ou de son arrimage, il s'enfonce trop facilement au tangage vers cette partie.

— Man. Il se dit d'un cheval qui ne va pas assez en avant à chacune de ses voltes ; et d'un cheval qui se jette sur la croupe quand on veut le faire reculer ou l'arrêter, ou qui se jette en arrière pour retenir une voiture dans une descente.

= Estienne Pasquier a fait dans ses Lettres un emploi très-énergique de ce mot : *Quelques ans après l'avénement de ce bon roi à la couronne, le duc de Guise lui conserva la ville de Metz contre un long et obstiné siége de l'empereur Charles-Quint,* ACCULANT *toutes ses victoires de telle façon que, honteux d'avoir failli à une promesse qu'il avoit faite en une diète aux princes d'Allemagne, de ne lever jamais le siége qu'il n'eût pris la ville, il se dépouilla des ornements et joyaux de l'Empire, etc.*

ACCUMULATEUR, TRICE, n. (*accumuler.*) Celui, celle qui accumule : *Un grand* ACCUMULATEUR *d'écus, de vivres.* (Acad.) || Peu usité.

ACCUMULATION, n. f. (*accumuler.*) Entassement, amas de choses que l'on ajoute successivement les unes aux autres : ACCUMULATION *de matériaux, de denrées. Il n'est pour la richesse d'autre moyen d'accroissement que l'*ACCUMULATION *des capitaux.* (Vitet.)

— Fig. ACCUMULATION *de preuves. Ce discours n'est qu'une* ACCUMULATION *de phrases vides de sens.*

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste à rassembler tous les détails qui peuvent servir au développement de l'idée principale.

— Jurispr. *Accumulation de droit.* Augmentation de droit sur quelque chose ; production de titres plus nombreux que ceux qui suffisent à la rigueur pour établir un droit.

ACCUMULÉ, ÉE, part. pass. d'Accumuler. Il s'emploie adjectivement. Entassé, amassé, mis avec d'autres objets de même nature, de même espèce : *Que de marchandises* ACCUMULÉES !

Ces rocs *accumulés*, par leur chute fendus,
L'un sur l'autre au hasard sont restés suspendus. (Lam.)

— Fig. *Que de victoires* ACCUMULÉES *par les Français !* (Volt.) *Notre révolution a fourni en quinze ans les événements de plusieurs siècles* ACCUMULÉS. (Lacret.) *En général, plus on voit, moins on écrit ; plus les impressions sont vives,* ACCUMULÉES, *pressantes, moins on est tenté de les vouloir rendre.* (A. Carrel.) *Jamais tant de contrastes ne furent* ACCUMULÉS. (Villem.)

ACCUMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accumulare*, lat., m. sign., formé de *cumulus*, amas.) Entasser ; amasser et mettre ensemble : ACCUMULER *des marchandises. Les avares ne songent qu'à* ACCUMULER *trésors sur trésors.* (Trév.)

— Écon. politiq. Ajouter l'une à l'autre plusieurs épargnes pour en former un capital, ou pour augmenter celui qu'on possède.

— Fig. et moral. ACCUMULER *les preuves.* ACCUMULER *crime sur crime.* (Acad.) *Le plus bel effet de l'art dramatique n'est pas de compliquer les ressorts, d'*ACCUMULER *les incidents, de multiplier les surprises.* (La Harpe.) *Le mécanisme social des États romains est arrangé pour* ACCUMULER *toutes les jouissances sur la tête d'une centaine de personnes.* (Stendh.) *J'*ACCUMULAI *sur leurs têtes les maux que j'avais courageusement assumés sur la mienne.* (G. Sand.)

Quant à vous, sur ma vie *accumulez* l'injure,
Critiquez, censurez, déchirez ; je vous jure
Que, fidèle à ma route, on ne me verra pas,
Pour vous répondre un mot, me détourner d'un pas.
(C. Delav.)

— Absol. Thésauriser : *Le désir insatiable d'*ACCUMULER. (Mol.)

Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux
Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux,
Te combattrai-je en vain....? (La Font.)

= **S'accumuler**, v. pr. Être entassé. S'accroître : *Les denrées* S'ACCUMULENT *dans ce magasin.* (Acad.) *Les neiges* S'ACCUMULAIENT *sur les Alpes.* (V. Hug.) *C'est dans les grandes capitales que* S'ACCUMULE *et fermente la lie d'une nation.* (Lamart.) *Son cœur palpite de joie en voyant ses gerbes* S'ACCUMULER, *et ses enfants danser autour d'elles.* (B. de St-P.)

— Fig. *Les preuves* S'ACCUMULENT *contre lui.*

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les feuilles fanées. (Lamartine.)

SYN. Accumuler, amonceler. Le premier a rapport à l'abondance, le second au volume. On *accumule* des choses semblables ; on *amoncèle* des choses très-diverses. *Accumuler* des biens, des preuves, des raisons ; *amonceler* des matériaux mêlés, des ruines, des décombres, des connaissances indigestes. *Accumuler* implique une idée d'ordre ; *amonceler*, une idée de confusion.

ACCUSABLE, adj. des deux genres. Que l'on peut accuser : *Ne pourrait-on, sans être* ACCUSABLE *d'anglomanie, accepter le mot* fashionnable *pour désigner un homme de bon goût en fait de mode ?* (Arnault.)

ACCUSANT, part. prés. du v. Accuser :

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en *accusant* le sort. (La Font.)

ACCUSATEUR, TRICE, n. (*accusator*, lat. ; m. sign.) Celui, celle qui accuse quelqu'un : *Se rendre, se porter, se constituer* ACCUSATEUR. (Acad.)

De vol, de brigandage on nous déclare auteurs ;
On nous traîne, on nous livre à nos *accusateurs*. (Rac.)

Certains panégyristes ne sont que des ACCUSATEURS *déguisés.* (Guill.) *Ses* ACCUSATEURS *furent punis doublement, pour leur gourmandise et pour leur méchanceté.* (La Font.)

Par quel caprice
Laissez-vous le champ libre à votre *accusatrice* ? (Rac.)

— Fig. *En quelque endroit que se trouve un parricide, il rencontre un* ACCUSATEUR, *un juge, un bourreau.* (De Sacy.)

Ses vices
Sont ses *accusateurs*, ses juges, ses supplices. (L. Rac.)

— Jurispr. *Accusateur* ou *Accusateur public*, magistrat chargé de poursuivre devant les tribunaux ceux qui sont accusés d'un crime ou d'un délit.

SYN. Accusateur, dénonciateur, délateur. L'*accusateur* s'adresse à la justice, et, soit comme partie, soit comme magistrat ayant charge de protéger la société, il poursuit le châtiment d'un délit ou d'un crime. Le *dénonciateur* révèle simplement le crime et nomme le coupable. Le *délateur* suppose souvent ce qu'il ne sait pas, provoque des confidences pour les rapporter à l'autorité dont il est le mercenaire. L'*accusateur* agit par devoir, c'est un personnage utile ; le *dénonciateur* agit par zèle du bien public, ce peut être un bon citoyen ; le *délateur* agit par intérêt, servilité, ou intention de nuire : c'est toujours un être méprisable.

ACCUSATIF, n. m. (*accusativus*, qui sert à accuser ; lat.) Gramm. Cas auquel les Grecs et les Latins mettaient les compléments directs du plus grand nombre de leurs verbes actifs et les régimes d'un certain nombre de prépositions : ACCUSATIF *singulier.* ACCUSATIF *pluriel. La préposition n'est là que pour gouverner les* ACCUSATIFS. (Chateaub.)

— L'*accusatif* marque mouvement, direction vers un lieu, tendance vers un but. L'*accusatif* est représenté en français par le complément direct des verbes transitifs ou actifs, et par les noms ou les pronoms sous la dépendance des prépositions qui expriment direction, tendance vers un but.

I. Compléments directs répondant à l'*accusatif* :

Attaquons dans leurs murs ces *conquérants si fiers*. (Rac.)
Le doux plaisir des champs fuit une *pompe vaine* ;
L'orgueil produit le *faste*, et le faste la *haine*. (Delil.)

II. *Accusatif* représenté par un mot sous la dépendance d'une préposition :

Hélas ! *pour le bonheur* que fait la majesté ? (Volt.)
Il est bon d'être charitable ;
Mais *envers qui ?* Voilà le point. (La Font.)

ACCUSATION, n. f. (*accusatio* ; lat. m. sign.) Pron. *a-ku-za-ci-on.* — Dr. crim. Action par laquelle le ministère public défère la connaissance d'un crime à une haute juridiction, et en poursuit la répression : *Former, intenter, susciter une* ACCUSATION. *Mettre en* ACCUSATION. (Acad.) *Toute procédure tendante à fin criminelle comprend quatre périodes bien distinctes, et que la loi a eu soin de caractériser avec précision, savoir : l'inculpation, la prévention, l'*ACCUSATION, *et le jugement.* (Nougarier.)

— Imputation d'un crime : *L'*ACCUSATION *devient vraisemblable.* (C. Delav.) *Il sortit pur de cette* ACCUSATION. (G. Sand.)

— *Chambre d'accusation* ou *des mises en accusation*, chambre formée dans chaque cour et composée au moins de cinq juges ; elle a pour mission d'examiner, *en droit*, si le fait incriminé est punissable ; *en fait*, s'il existe contre le prévenu des preuves et des indices assez graves pour entraîner sa mise en *accusation* ; mais elle ne préjuge pas la culpabilité.

— *Arrêt d'accusation* ou *de mise en accusation*, arrêt par lequel la chambre d'accusation ordonne le renvoi du prévenu devant la cour d'assises.

— *Acte d'accusation*, acte rédigé par le procureur général lorsque la chambre d'accusation a prononcé le renvoi du prévenu devant la cour d'assises ; cet acte expose la nature du délit, le fait et les circonstances qui s'y rattachent.

— Général. Reproche, imputation qu'on fait à une personne d'une faute, d'une action plus ou moins blâmable : ACCUSATION *légère, vague, calomnieuse.* (Acad.) *Ni mes discours, ni mes écrits ne donnent aucun prétexte à vos* ACCUSATIONS. (Pasc.) *Ce ne fut pas sans peine que tu te défendis contre ces dernières* ACCUSATIONS. (Fén.)

— Théol. Déclaration des péchés que l'on a commis.

ACCUSATOIRE, adj. des deux g. (*accusateur.*) Anc. jurispr. Il se disait de l'acte par lequel on motivait une accusation : *Acte* ACCUSATOIRE.

ACCUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Accuser. Il s'empl. adjectivement : *Un homme de bien,* ACCUSÉ *injustement et chargé de fers, ne perd rien de sa gloire dans l'obscurité d'un cachot.* (Bouh.) *Selon vous, on est coupable dès qu'on est* ACCUSÉ. (Fén.) *La justice, sans la force, est contredite ; la force, sans la justice, est* ACCUSÉE. (Pasc.)

Vous êtes *accusé* ; songez à vous défendre. (Volt.)

Tout nous montre l'insuffisance des lois et l'indifférence des juges pour la protection des innocents ACCUSÉS. (J. J. Rouss.)

— S'il a pour compl. un nom de personne, il veut la prép. *par* : *C'est une chose bien horrible d'être* ACCUSÉE PAR *un mari.* (Mol.)

— S'il a pour compl. un nom de chose ou un infinitif, il veut la prép. *de* : *L'extrême esprit est* ACCUSÉ DE *folie.* (Pasc.)

De lâcheté Turenne était-il *accusé* ?
Un cartel cependant fut par lui refusé. (Desmahis.)

Socrate fut ACCUSÉ DE *nier les dieux que le public adorait.* (Boss.)

— Substantiv. Celui qui est accusé en justice : *L'accusateur et l'*ACCUSÉ.

— Plus exactement, Celui qui est renvoyé devant la cour d'assises par un arrêt de mise en accusation : *L'*ACCUSÉ, *l'*ACCUSÉE *comparaît devant la cour. Il ré-*

clama pour le royal ACCUSÉ *toutes les garanties ordinaires de la libre défense.* (Mign.)

— Comm. *Accusé de réception*, lettre par laquelle celui à qui l'on a fait un envoi fait savoir qu'il l'a reçu.

ACCUSER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*accusare*, lat.; m. sign.) Imputer un crime à quelqu'un; déférer quelqu'un à la justice, afin de le faire condamner : ACCUSER *un homme de vol, d'assassinat. Les Juifs* ACCUSÈRENT *Jésus-Christ devant Pilate.* (Pasc.) *A Rome, il etait permis à un citoyen d'en* ACCUSER *un autre.* (Montesq.)

De quoi l'*accuse*-t-on? pour lui que dois-je craindre?
(C. Delav.)

*Je vais donner au public, devant lequel on m'*ACCUSE, *ma justification, aussi claire et précise qu'il me sera possible.* (P. L. Cour.) *N'*ACCUSEZ *pas madame, elle est innocente.* (C. Delav.)

Qui m'épargnait tantôt ose enfin m'*accuser*. (Corn.)

— Droit crim. Poursuivre, en vertu d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, une personne devant la cour d'assises, pour la faire déclarer coupable du crime qu'on lui impute, et pour obtenir sa condamnation.

— Par extens. Attribuer un vice, reprocher une chose blâmable, imputer une faute ou un défaut : ACCUSER *une personne à tort. Je l'*ACCUSE *de négligence. Je ne vous* ACCUSE *pas de mauvaise foi.* (Fén.)

Qui pourra d'injustice *accuser* ses décrets? (L. Rac.)

J'ai ma part de ton étourderie; ACCUSE*-moi de tout.* (C. Delav.) *Un grand orateur n'*ACCUSE *jamais son siècle d'injustice.* (D'Aguess.) *Les Lacédémoniens proscrivaient les métaux précieux, et les* ACCUSAIENT *de corruption.* (Blanq.) *On* ACCUSE *souvent la dignité, lorsqu'on ne devrait* ACCUSER *que la personne.* (D'Aguess.) *Le monde finit toujours par condamner ceux qu'il* ACCUSE. (H. de Balzac.)

— Fig. et moral. *Sa conscience l'*ACCUSE.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de : Ils vous* ACCUSERONT *avec raison* DE *vouloir usurper la tyrannie.* (Fén.) *La voix publique l'*ACCUSA DE *s'être réjoui indécemment de la perte de ce grand homme.* (Volt.)

Les *accusera*-t-on d'éblouir nos esprits? (L. Rac.)

— Se plaindre de, gourmander, blâmer, reprendre : ACCUSER *le sort. J'*ACCUSAIS *sa lenteur.*

Vous avez bien sujet d'*accuser* la nature. (La Font.)

La raison demeure toujours, qui ACCUSE *la bassesse et l'injustice des passions.* (Pasc.)

De ses vœux l'enfant presse
Ce temps dont l'âge mûr *accuse* la vitesse. (C. Del.)

— Déclarer, avouer, confesser, faire connaître : ACCUSER *ses péchés. J'*ACCUSE *mon indulgence pour cet enfant.*

— Par analog. *Les habits rouges étaient fort nombreux, bien au delà des treize cent trente véritables Suisses qu'*ACCUSE *leur capitaine.* (Michelet.)

— Méd. *Le malade* ACCUSE *telle sensation dans telle partie,* il déclare qu'il éprouve telle sensation, etc.

— Jeu de cartes. ACCUSER *son jeu, son point,* faire connaître le point qu'on a.

— Fam. *Accuser juste, accuser faux*, être exact ou inexact dans son récit.

— *Accuser réception de*, ou simpl. *Accuser réception*, faire savoir par une lettre qu'on a reçu tel ou tel objet : ACCUSEZ*-moi* RÉCEPTION *de ma lettre.* (Acad.) *Vous m'*ACCUSEREZ RÉCEPTION.

— Avec un nom de chose pour sujet. Servir d'indice, de preuve contre; indiquer, révéler, faire paraître : *Ce fait vous* ACCUSE. *Toutes les apparences* ACCUSENT *sa mauvaise intention.* (Acad.) *L'altération de ses traits* ACCUSAIT *les débauches dans lesquelles il s'était plongé. La moindre ombre se remarque sur les vêtements qui n'ont pas encore été salis, et leur vive blancheur en* ACCUSE *toutes les taches.* (Boss.)

Ma voix doit la défendre. — Et votre aspect l'*accuse*.
(C. Del.)

Elle se remit à chanter, sans que le timbre de sa voix ACCUSÂT *la plus légère émotion.* (H. de Balz.)

— Peint. et sculpt. Faire sentir, indiquer, sous les draperies qui les recouvrent, certaines parties ou certaines formes du corps : ACCUSER *les os, les muscles sous la peau.* || Dans le même sens, ACCUSER *le nu.*

= **S'accuser,** v. pr. S'avouer coupable d'un crime, d'un vice, d'un acte ou d'une parole blâmable : S'ACCUSER *soi-même. Les tribunaux de miséricorde justifient ceux qui* S'ACCUSENT. (Mass.)

Il est bon que chacun *s'accuse* ainsi que moi. (La Font.)

— *S'accuser en confession,* déclarer ses péchés au prêtre dans le tribunal de la confession.

— Il veut la prép. *de* avant un complément indirect :

Je *me suis accusé* de trop de violence. (Corn.)
Votre cœur *s'accusait* de trop de cruauté. (Rac.)

ACÉE, n. f. Zool. Nom vulgaire de la bécasse.

ACENA, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées; c'est un petit arbrisseau du Mexique, dont le fruit est une baie sèche, ovoïde, à une loge, et renfermant une seule semence, hérissée de petites épines.

ACENSANT, part. prés. du v. Acenser.

ACENSE, n. f. (à, *cense*, v. m.) Anc. cout. Terre ou propriété cédée ou tenue à cens, soit à perpétuité, soit à terme.

— L'Académie écrit *acens* et le fait masculin; mais *cens* n'a jamais eu que l'acception de Censive, impôt, tandis que *cense* signifiait Terre, bien donné à cens, à censive; *Acense* est donc plus conforme au sens et à l'étymologie. *Le Dictionnaire national* a omis ce mot et tous les dérivés de *cense* qui suivent.

ACENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Acenser.

ACENSEMENT, n. m. (*cense.*) Anc. cout. Convention en vertu de laquelle une terre ou une propriété était cédée ou tenue à cens, soit à perpétuité, soit à terme : *L'acense était le bien cédé ou tenu à cens; l'*ACENSEMENT *était l'acte qui fixait le cens.*

ACENSER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Anc. cout. Donner ou prendre à cens une terre, une propriété, etc. *Afin de se procurer de l'argent pendant leurs voyages, les seigneurs qui prirent la croix rendirent libres un grand nombre de serfs et* ACENSÈRENT *leurs terres.* (Tess.)

ACENSEUR, n. m. (*cense.*) Anc. cout. Celui qui donne ou prend à cens une terre, une propriété, etc.

ACÉPHALE, adj. des 2 g. (ἀ priv., et κεφαλή, tête; gr.) Qui est sans tête : *Statue* ACÉPHALE, *mollusques* ACÉPHALES. (Acad.)

— Botan. *Ovaire* ACÉPHALE, ovaire qui n'est point terminé par le style.

— Fig. Qui n'a point, qui ne reconnaît point de chef : *Secte* ACÉPHALE. *Concile* ACÉPHALE. *Hérétiques* ACÉPHALES. (Acad.)

— N. m. Anat. Enfant qui vient au monde privé de la tête, ou d'une partie de la tête ou du tronc : *Presque toujours les* ACÉPHALES *sont nés avec des fœtus bien conformés.* (Breschet.)

— Zool. n. m. pl. *Les* ACÉPHALES. Ordre de mollusques qui manquent de tête distincte, mais qui ont une bouche cachée dans le fond ou dans les replis du manteau : *Le corps des* ACÉPHALES *est rarement nu; presque toujours il est renfermé dans une coquille bivalve, très-rarement multivalve.* (Richard.) *Tous les* ACÉPHALES *sont aquatiques.* (Cuv.) *Les* ACÉPHALES *sont hermaphrodites, et se fécondent seuls et sans accouplement.* (Id.)

ACÉPHALÉ, ÉE, adj. Anat. V. ACÉPHALE, m. sign.

ACÉPHALIE, n. f. (*acéphale.*) Anat. État des embryons ou des fœtus privés de tête et souvent aussi de quelque autre partie du corps : *La tête n'est pas la seule partie du corps dont l'absence totale ou l'existence rudimentaire constitue l'*ACÉPHALIE. (Bresch.)

ACÉPHALIEN, IENNE, adj. (*acéphale.*) Anat. Qui est sans tête. || V. ACÉPHALE.

— N. m. pl. *Les* ACÉPHALIENS, famille de monstres unitaires, dont les acéphales sont le type et le genre principal.

ACÉPHALOBRACHE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, βραχίων, bras; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni bras.

ACÉPHALOBRACHIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui n'a ni tête ni bras.

ACÉPHALOCARDE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, καρδία, cœur; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni cœur.

ACÉPHALOCARDIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui est privé de tête et de cœur.

ACÉPHALOCHIRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, χείρ, main; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

ACÉPHALOCYSTE, n. f. (ἀ priv., κεφαλή, tête, κύστις, vessie; gr.) Zool. Espèce de ver vésiculeux, dont le principal caractère est d'être constitué par une vésicule sans appendice; il est rangé dans la classe des hydatides. Les naturalistes toutefois ne sont pas encore certains si les Acéphalocystes sont des animaux, ou bien des altérations accidentelles et morbides des tissus : *Les* ACÉPHALOCYSTES *se rencontrent presque exclusivement chez les mammifères, et particulièrement chez l'homme. Cette paraplégie était occasionnée par des* ACÉPHALOCYSTES *qui comprimaient la moelle épinière.* (Dubois.)

ACÉPHALOCYSTIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux acéphalocystes.

— Pathol. *Tumeur acéphalocystique*, tumeur enkystée, dans laquelle se développent des acéphalocystes.

ACÉPHALOGASTRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, et γαστήρ, ventre; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus dépourvu de tête et de ventre.

ACÉPHALOGASTRIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui est privé de tête et de ventre.

ACÉPHALOPHORE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, φορός, qui porte; gr.) Zool. Il se dit d'animaux sans vertèbres, dont la tête n'est point distincte du corps.

— N. m. pl. *Les* ACÉPHALOPHORES, classe de mollusques.

ACÉPHALOPODE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, πούς, ποδός, pied; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni pieds.

ACÉPHALOPODIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui n'a ni tête ni pieds.

ACÉPHALORACHE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, ῥάχις, dos; gr.) Anat. Il se dit d'un fœtus dépourvu de tête et de colonne vertébrale.

ACÉPHALORACHIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui n'a ni tête ni colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME, adj. des 2 g. (ἀ priv., κεφαλή, tête, et στόμα, bouche; gr.) Anat. Qui n'a point de tête, et dont la partie supérieure du corps offre une sorte de bouche.

ACÉPHALOSTOMIE, n. f. Anat. État d'un fœtus qui n'a pas de tête, mais une ouverture en forme de bouche à la partie supérieure du corps.

ACÉPHALOTHORACIE, n. f. (ἀ priv., κεφαλή, tête, θώραξ, poitrine; gr.) Anat. État d'un fœtus qui manque de tête et de poitrine.

ACÉPHALOTHORE, adj. des 2 g. Anat. Il se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni poitrine.

ACÉRACÉ, ÉE, adj. (*acer*, érable; lat.) Botan. Qui ressemble à l'érable.

— N. f. pl. *Les* ACÉRACÉES, petite famille de plantes dicotylédones polypétales, dont l'Érable est le type : *Le genre érable forme presque à lui seul la famille des* ACÉRACÉES. (Richard.)

ACÉRAIN, AINE, adj. (*aciarium*, acier; bas. lat.) Qui tient de la nature de l'acier : *Fer* ACÉRAIN. *Mine* ACÉRAINE.

ACÉRANT, part. prés. du v. Acérer.

ACÉRAS, n. m. Botan. Genre de plantes orchidées.

ACÉRATE, n. m. (*acer*, érable; lat.) Botan. Genre de plantes asclépiadées qui croissent dans l'Amérique.

ACERBE, adj. des 2. g. (*acerbus*; dériv. d'*acer*, aigre; lat.) Qui est d'un goût âpre, acide, d'une saveur astringente : *Tous les fruits qui sont pourvus d'un sarcocarpe épais et succulent sont toujours plus ou moins* ACERBES *avant la maturation.* (Guers.) *Le mot* ACERBE *indique la saveur resserrante ou astringente que l'on rencontre dans une grande quantité de substances végétales, telles que les glands, l'écorce de chêne, les balaustes, les fruits non mûrs.* (Fourcr.)

— Fig. Sévère, dur, amer : *Des paroles* ACERBES. *Un ton* ACERBE. (Acad.) *Cette guerre fut longue,* ACERBE, *acharnée.* (Lamart.) *La critique s'est mise au niveau du siècle; elle est en progrès comme le reste, ses coups sont plus vigoureux et plus* ACERBES. (Vienn.)

— Il se dit quelquefois des personnes : *Vous avez été trop* ACERBE *dans vos reproches.*

SYN. Acerbe, âpre. Dans le sens propre, *acerbe* ne se dit que des choses qui affectent le goût; *âpre* se dit dans tous les sens; fruit *âpre*, son *âpre*, froid *âpre*, chemin *âpre*, etc. En parlant des saveurs, *acerbe* dit quelque chose de plus piquant; *âpre*, quelque chose de plus corrosif. *Acerbe* appartient presque exclusivement à la langue de la médecine; *âpre* est le mot de la langue commune.

ACERBITÉ, n. f. (*acerbe.*) Qualité de ce qui est acerbe : *Ce fruit est d'une* ACERBITÉ *insupportable.* (Acad.)

ACÈRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κέρας, corne, antenne; gr.) Zool. Il se dit des insectes qui n'ont point d'antennes. || Il se dit aussi des mollusques dont la tête est dépourvue de tentacules.

— N. m. pl. *Les* ACÈRES, famille d'insectes aptères qu'on nomme aussi *Aranéides*, et dont le caractère distinctif est de n'avoir point d'antennes.

ACÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Acérer. Il s'emploie adjectivement : *Lame, pointe* ACÉRÉE. (Acad.) *La peau de cette espèce de monstre était couverte d'écailles à l'épreuve des flèches et des dards les plus* ACÉRÉS. (Vertot.)

— Par extension : *Il avait les dents* ACÉRÉES *comme des dents de mulot.* (H. de Balz.)

— Bot. *Feuilles* ACÉRÉES, celles qui ont la forme d'une épingle, comme les feuilles du mélèze, du pin.

— Fig. Mordant, caustique, satirique : *Des traits* ACÉRÉS. *Des plaisanteries* ACÉRÉES. *Une épigramme* ACÉRÉE.

ACÉRELLÉ, ÉE, adj. Diminut d'Acéré. Botan. Terminé par une pointe peu aiguë.

ACÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acies*, pointe; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *acér* en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent*; avant toutes les autres, il conserve l'*é* fermé du radical. — Garnir, armer d'acier; il se dit d'un instrument de fer à la pointe ou au tranchant duquel on soude de l'acier pour qu'il soit susceptible d'être trempé, et qu'il devienne propre à percer ou à trancher. ACÉRER *un couteau*, ACÉRER *un burin*. (Acad.)

— Fig. Rendre piquant, mordant : ACÉRER *son style*.

ACÉREUX, EUSE, adj. (*acéré.*) Bot. Il se dit des feuilles longues, minces et pointues, comme celles du pin.

ACÉRIDE, n. m. (à priv., κηρός, cire; gr.) Pharm. Emplâtre dans lequel il n'entre pas de cire.

ACÉRINE, n. f. (ἀκή, pointe; gr.) Zool. Genre de poissons établi par Cuvier, et dont Lacépède avait fait une sous-division du genre Holocentre : *L'*ACÉRINE *vulgaire*, la perche.

ACÉRINÉ, ÉE, adj. Bot. V. ACÉRACÉ.

ACÉRIQUE, adj. m. (*acer*, érable; lat.) Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans la sève de l'érable.

ACERRE, n. f. (*acerra*, lat.; m. sign.) Antiq. rom. Petit coffre de bronze qui servait à mettre de l'encens. || Autel, trépied près d'un lit funèbre.

ACÉRURE, n. f. (*acer*, âcre, pénétrant; lat.) Serrur. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACESCENCE, n. f. (*acer*, âcre, aigre; lat.) Didact. Disposition à s'aigrir, à devenir acide : *L'*ACESCENCE *d'un liquide. L'*ACESCENCE *des humeurs.* (Acad.) *Le lait, le bouillon prennent de l'*ACESCENCE *en s'aigrissant spontanément.* (Fourcr.)

ACESCENT, ENTE, adj. (*acer*, âcre, aigri; lat.) Didact. Qui s'aigrit, qui devient acide : *Liqueur* ACESCENTE. *Beaucoup de sucs végétaux fades ou sucrés deviennent* ACESCENTS. (Fourcr.)

ACÉTABULAIRE, n. f. Zool. V. ACÉTABULE.

ACÉTABULE, n. f. (*acetabulum*, lat., m. sign.) Zool. Genre de polypes à cellules.

— Anat. Nom qu'on donnait autrefois à la cavité articulaire du fémur, appelée aujourd'hui *Cavité cotyloïde*.

— Ant. Vase dont les Romains se servaient pour mesurer les liquides, et particulièrement le vinaigre.

— Zool. Sorte de ventouse produite par la réunion des nageoires pectorales de certains poissons.

— Cavité du tronc des insectes, dans laquelle s'implante la patte de derrière.

— Excavation d'une coquille ou d'un polypier qui reçoit le corps de l'animal.

ACÉTABULÉ, ÉE, adj. (*acétabule.*) Bot. Qui a la forme du vase antique appelé *Acétabule* : *Le fruit de quelques lichens est* ACÉTABULÉ.

ACÉTABULEUX, EUSE, adj., et **ACÉTABULIFORME**, adj. des 2 g. V. ACÉTABULÉ, m. sign.

ACÉTAL, n. m. Chim. Produit de l'action du noir de platine sur les vapeurs alcooliques en présence de l'oxygène : *L'*ACÉTAL *est incolore, fluide comme l'éther; son odeur a beaucoup de ressemblance avec celle de l'éther nitrique.* (Dumas.)

ACÉTATE, n. m. (*acetum*, vinaigre; lat.) Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec différentes bases salifiables : ACÉTATE *d'ammoniaque, de cuivre, de plomb, de mercure, de soude.* (Acad.) *L'eau dissout tous les* ACÉTATES. (Pelouze.) *Autrefois on distinguait soigneusement les* ACÉTATES *des acétites; on croit aujourd'hui qu'ils ne diffèrent pas de ces derniers.* (Fourcr.)

— *Acétate d'alumine*, liqueur que l'on produit en faisant dissoudre séparément le sel de saturne ou acétate de plomb et l'alun, puis en mêlant ensemble ces deux dissolutions : *L'*ACÉTATE D'ALUMINE *est souvent substitué à l'alun, comme mordant, dans la teinture des toiles.* (Franc.) *L'*ACÉTATE D'ALUMINE *étant déliquescent, reste en se desséchant sous forme de pâte, et il ne peut offrir l'inconvénient de détruire, en cristallisant, les dessins des étoffes.* (Dumas.)

— Quelques *acétates* sont désignés sous le nom de *proto-acétates* ou de *deuto-acétates*, selon qu'ils résultent de la combinaison de l'acide acétique avec un protoxyde ou un deutoxyde.

— Selon le nombre des équivalents de la base combinés avec un équivalent d'acide acétique, on distingue les *acétates* en *unibasiques*, *bibasiques*, *tribasiques*.

ACÈTE, n. m. (*acetum*, vinaigre; lat.) Chim. Ancien nom des acétates.

ACÉTÉ, ÉE, adj. (*acetum*, vinaigre; lat.) Chim. Qui s'est converti en vinaigre, qui est devenu acidule, aigrelet.

ACÉTEUX, EUSE, adj. (*acetum*, vinaigre; lat.) Qui a le goût du vinaigre, qui produit le vinaigre : *La fermentation* ACÉTEUSE *semble n'être qu'une continuation de la vineuse.* (Cuv.) *Le mot* ACÉTEUX *n'est plus usité depuis qu'il est prouvé que l'acide du vinaigre distillé ne diffère point de l'acide acétique.* (Chevreul.)

— *Acide acéteux*, vinaigre distillé, aussi oxygéné que l'acide acétique, mais moins concentré : *On croyait autrefois l'acide acétique différent de l'*ACIDE ACÉTEUX, *et plus oxygéné que lui.* (Fourcr.)

ACÉTIFICATION, n. f. (*acetum*, vinaigre, *fieri*, devenir; lat.) Chim. Transformation en acide acétique ou en vinaigre : *L'*ACÉTIFICATION *est le phénomène naturel par lequel se forme l'acide acéteux.* (Fourcr.) *Dans une vinaigrerie, il faut que chaque vaisseau soit toujours au tiers vide, si on veut que l'*ACÉTIFICATION *n'éprouve aucun ralentissement.* (Payen.)

ACÉTIFIÉ, ÉE, adj. formé du part. pass. du v. S'acétifier. Chim. Transformé en acide acétique, en vinaigre. *Substances* ACÉTIFIÉES. (Fourcr.)

ACÉTIFIER, (S') v. pr. 1re conj. || Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re ou à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif; mais ces deux personnes sont peu usitées. || Chim. Se transformer en acide acétique.

ACÉTIMÈTRE, n. m. (*acetum*, vinaigre, *metrum*, mesure; lat.) Chim. Instrument propre à mesurer la force du vinaigre.

ACÉTIQUE, adj. m. (*acetum*, vinaigre; lat.) Chim. Il se dit de l'acide qui fait la base du vinaigre. Il existe libre ou combiné dans plusieurs végétaux et dans certaines matières de sécrétion animale, la sueur, le lait, l'urine, etc.; il est également fourni par la distillation de tout végétal, et surtout de la partie ligneuse : *L'acide* ACÉTIQUE *est un liquide incolore, transparent, d'une odeur forte et pénétrante.* (Orfila.) *On obtient de l'acide* ACÉTIQUE *en distillant le vinaigre ordinaire.* (Acad.) *L'acide* ACÉTIQUE *ne paraît être que de l'acide acéteux concentré.* (Fourcr.) *L'acide* ACÉTIQUE *existe dans la sève de presque toutes les plantes, et peut-être aussi dans divers liquides dépendant de l'économie animale.* (Dum.)

ACÉTITE, n. m. Chim. anc. Genre de sels formés par l'acide acéteux, qu'on supposait différer de l'acide acétique. *L'acide lactique décompose les* ACÉTITES *alcalins.* (Fourcr.)

ACÉTOL, n. m. (*acetum*, vinaigre; lat.) Pharm. Vinaigre ordinaire.

ACÉTOLAT, n. m. Pharm. Médicament liquide qui résulte de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques, formées de vinaigres et d'huiles essentielles, ou d'autres principes volatils.

ACÉTOLATURE, n. f. (*acétolat.*) Pharm. Teinture liquide résultant de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques.

ACÉTOLÉ, n. m. Pharm. Médicament formé de vinaigre, distillé et de principes médicamenteux qui y sont unis par une solution directe.

ACÉTOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Il se dit de tout médicament formé de la dissolution d'un principe médicamenteux quelconque par le vinaigre.

ACÉTOLOTIF, n. m. (*acétol.*) Pharm. Vinaigre médicinal pour l'usage externe.

ACÉTOMEL, n. m. (*acétol*, et *mel*, lat.; miel.) Pharm. Sirop simple de vinaigre à base de miel.

ACÉTOMELLÉ, n. m. (*acétomel.*) Pharm. Sirop obtenu par le mélange de l'acétomel avec les acétolatures ou les teintures acétiques.

ACÉTONE, n. m. (*acetum*; vinaigre; lat.) Chim. Substance qu'on obtient par la distillation sèche des acétates; c'est un liquide incolore, transparent, d'une odeur forte et pénétrante : *L'*ACÉTONE *distillé avec le chlorure de chaux donne un produit particulier, connu sous le nom de chloroforme.* (Dumas.)

ACÉTOSELLÉ, ÉE, adj. (*acetosa*, oseille; lat.) Bot. Qui a la forme et la saveur de l'oseille.

ACHACANA, n. m. Bot. Espèce de cactus du Pérou.

ACHADE, n. f. Agric. Sorte de houe pour biner les vignes.

ACHALANDAGE, n. m. (*chaland.*) Comm. Action d'achalander; résultat de cette action; réputation favorable acquise à un établissement, et qui lui attire beaucoup de chalands.

— Fig. *La vieille marquise fondait pour sa société un grand espoir d'*ACHALANDAGE *sur la beauté de sa nièce.* (G. Sand.)

ACHALANDANT, part. pass. du v. Achalander.

ACHALANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Achalander. Il s'emploie adjectivement : *Son cabaret est bien* ACHALANDÉ. (Le Sage.) *Il fut mis en apprentissage chez un relieur habile et* ACHALANDÉ. (Ste.-Aulaire.)

Fort bien *achalandé*, grâce à son caractère,
Le moulin prit le nom de son propriétaire. (Andrieux.)

ACHALANDER, v. t. ou act. 1re conj. (*chaland.*) Comm. Procurer des chalands : *La bonne marchandise et le bon marché* ACHALANDENT *une boutique.* (Acad.)

Le galetas devint l'antre de la sibylle :
L'autre femelle *avait achalandé* ce lieu. (La Font.)

= **S'achalander**, v. pr. Acquérir des chalands : *Cette boutique commence à* S'ACHALANDER. (Acad.)

ACHANIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, très-voisin des Ketmies : *Les* ACHANIES *sont des arbrisseaux qui croissent naturellement dans l'Amérique méridionale, et qu'on ne peut conserver dans nos climats qu'en terre chaude.* (Dumér.)

ACHAOVAN, n. m. Bot. Plante d'Égypte qui a le port et les fleurs de la camomille; on l'emploie dans les obstructions et dans la jaunisse.

ACHAR, n. m. (*aitchar*, ind.) Art cul. Assaisonnement qui se compose de fruits verts et de racines que l'on fait confire, aux Indes, dans le vinaigre ou dans le suc aigri du bambou et de quelques espèces de palmiers; on y ajoute quelquefois de la moutarde et du piment.

ACHARIE, n. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance; herbe rameuse et touffue, qu'on ne connaît point assez pour la rapporter à une famille.

ACHARNANT, part. pass. du v. Acharner.

ACHARNAR, n. m. Astr. Étoile de première grandeur qui se trouve à l'extrémité de l'Éridan.

ACHARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Acharner. Il s'emploie adjectivement. *Un animal* ACHARNÉ *sur sa proie. Un homme* ACHARNÉ *contre un autre.*

Tigres plus *acharnés* que les lions sauvages. (J. B. Rouss.)

— Fig. Plein d'animosité : *Jésus, au milieu d'un affreux supplice, prie pour ses bourreaux* ACHARNÉS. (J. J. Rouss.) *Molière eut des ennemis* ACHARNÉS. (La Harpe.) *Cette guerre fut longue, acerbe,* ACHARNÉE. (Lamart.)

— Fig. Il se dit des choses où l'on montre de la fureur, de l'opiniâtreté, de l'animosité : *Mêlée* ACHARNÉE. *Des disputes* ACHARNÉES. (Volt.) *Il y eut entre eux plusieurs combats, tous plus* ACHARNÉS *les uns que les autres.* (Am. Thierry.) *Le treizième siècle est pour l'Italie l'époque de la lutte* ACHARNÉE *entre les Guelfes et les Gibelins.* (Villem.)

ACHARNEMENT, n. m. (*acharner.*) Action d'un animal qui s'attache opiniâtrément à sa proie : *L'*ACHARNEMENT *d'un loup, d'un animal carnassier.* (Acad.)

— Fureur opiniâtre avec laquelle des animaux, et même des hommes, se battent les uns contre les autres : *Ces deux animaux, ces deux hommes se sont battus avec* ACHARNEMENT. (Acad.) *La bataille recommença avec plus de furie et d'*ACHARNEMENT. (Volt.)

— Fig. Animosité opiniâtre qu'on a contre quelqu'un : *J'ai été affligé de votre* ACHARNEMENT *contre un homme qu'on dit être aussi rempli de mérite et de probité que de science.* (Volt.) *Cette odieuse contestation se prolonge avec un* ACHARNEMENT *trop peu justifié, chez l'un par l'égarement de la douleur, chez l'autre par l'emportement de la colère.* (Patin.)

Jamais contre un pécheur ils n'ont d'*acharnement* ;
Ils attachent leur haine au péché seulement. (Mol.)

— Fig. Forte passion; attachement opiniâtre à quelque chose : *Il a un furieux* ACHARNEMENT *pour le jeu, pour la débauche.* (Trévoux.)

ACHARNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caro, carnis*, chair; lat.) Donner le goût de la chair aux chiens, aux oiseaux de proie : ACHARNER *un chien, un oiseau de proie.* (Acad.)

— Plus souv. Exciter, irriter, animer : *On avait* ACHARNÉ *les chiens contre le taureau.* (Acad.) *Je ne sais qui peut les avoir ainsi* ACHARNÉS *les uns contre les autres.* (Acad.)

= **S'acharner**, v. pr. S'attacher avec fureur et avec opiniâtreté : *Le loup* S'ACHARNE *sur sa proie.* (Acad.)

. . . L'ours s'*acharne* peu souvent
Sur un corps qui ne vit, ne meut, ni ne respire. (La Font.)

— Fig. Montrer une animosité opiniâtre contre quelqu'un; le poursuivre avec ardeur et obstination : *Il* S'ACHARNE *de plus en plus sur moi, contre moi. Ces deux plaideurs* S'ACHARNENT *l'un contre l'autre.* (Acad.) *Cet avantage empêcha Suwarow de* S'ACHARNER *sur Macdonald.* (Thiers.)

— S'attacher, s'appliquer à une chose avec opiniâtreté, avec ardeur : *Il s'est* ACHARNÉ *au jeu, à l'étude.* (Acad.)

ACHAT, n. m. (*acceptare*, prendre ; lat.) L'action d'acheter ; acquisition à prix d'argent : *Faire des* ACHATS. *Faire* ACHAT *de marchandises.* (Acad.)

Il fondait là-dessus l'*achat* d'une feuillette
Du meilleur vin des environs. (La Font.)

*Ayant fait venir Ésope, le marchand dit : Est-ce afin de te moquer, que tu me proposes l'*ACHAT *de ce personnage ? On le prendrait pour une outre.* (Id.)

— Fig. *Alors les* ACHATS *des suffrages avaient lieu à peu près publiquement à Rome.* (Mérimée.)

— La chose achetée : *Je veux vous faire voir mon* ACHAT. (Acad.) *Quand le commerce a été bien organisé, il a trouvé la monnaie embarrassante pour solder ses* ACHATS *ou recevoir le montant de ses rentes ; alors les billets de banque ont été inventés.* (Blanqui.)

— Comm. *Livre d'*ACHATS, journal sur lequel on inscrit les marchandises qu'on achète.

SYN. Achat, emplette. L'*achat*, c'est proprement l'action d'acheter, d'acquérir à prix d'argent. L'*emplette* est la chose achetée, abstraction faite de son prix. On dit un *achat* considérable, avantageux, onéreux, une jolie *emplette*, une *emplette* délicieuse. Ce dernier ne se dit que des petits objets mobiliers qu'on achète chaque jour pour son usage. *Achat* s'emploie pour tous les objets, quelle que soit leur nature et leur importance.

ACHATE, n. pr. Pron. *a-katt.* — Compagnon fidèle d'Énée.

— Fig. Ami fidèle : *C'est son fidèle* ACHATE.

ACHBOBBA, n. m. Espèce de vautours d'Égypte, qui vivent par troupes dans les terres stériles et sablonneuses qui avoisinent les Pyramides.

ACHE, n. f. (*ach*, eau ; m. alt.) Plante ombellifère, dont les feuilles sont d'un beau vert et ont quelque ressemblance avec celles du persil. L'*ache* a un goût âcre et légèrement aromatique : lorsqu'elle est cultivée, elle perd son âcreté, et fournit le légume connu sous le nom de Céleri : *L'*ACHE *croît en France, dans les marais et sur le bord des ruisseaux.* (Richard.) *Les fleurs de l'*ACHE *sont petites, jaunâtres.* (Id.) *Aux jeux d'Olympie, à ce premier âge de pur enthousiasme, on décernait seulement, en symbole de victoire, une feuille d'*ACHE *ou d'olivier cueillie dans le bois sacré du temple.* (Villem.)

— Plante funèbre chez les anciens : *On mettait des couronnes d'*ACHE *sur les tombeaux.* (Compl. de l'Acad.)

— Lombric ou ver de terre. || V. *Achée.*

ACHÉE, n. f. Vulg. Lombric ou ver de terre.

— On l'appelle aussi *Ache* et *Aiche.*

— Pêch. Larve, lombric, et tout petit animal qui sert à amorcer le poisson.

— On l'appelle encore *Asticot.*

ACHEIRIE, n. f. (ἀ priv., χείρ, main ; gr.) Anat. État d'un fœtus privé de mains.

ACHEMENTS, n. m. pl. Blas. Il se dit des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui environnent le casque ou l'écu.

ACHEMINANT, part. prés. du v. Acheminer.

ACHEMINÉ, ÉE, part. pass. d'Acheminer. Il s'emploie adjectivement. Mis en bon chemin : *Les troupes furent* ACHEMINÉES *vers la ville.*

— Fig. Mis en état de réussir : *Le cardinal voyait l'affaire assez* ACHEMINÉE *pour pouvoir former le dessein d'arrêter M. le Prince.* (La Rochef.)

— Man. *Cheval* ACHEMINÉ, jeune cheval qui est presque dressé ou qui a des dispositions à être dressé, et répond déjà aux éperons et à la bride. || Il se dit encore du cheval qui a des dispositions au travail.

— Techn. *Glace* ACHEMINÉE, glace dont on a déjà enlevé les plus grosses aspérités.

ACHEMINEMENT, n. m. (*acheminer.*) Propr. Voie de communication : *Ces canaux qui unissent les fleuves, les lacs et les mers, qui ouvrent des routes inconnues, mettent un facile* ACHEMINEMENT *là où la nature semblait avoir mis un obstacle.* (St-Marc Girardin.)

— Moyen de parvenir au but que l'on se propose ; disposition, préparation : *C'est un grand* ACHEMINEMENT *à la paix.* (Acad.) *On nous empêche de danser, c'est un* ACHEMINEMENT ; *car les mêmes moyens qui sont bons pour nous détourner du péché peuvent servir et serviront à nous décider aux bonnes œuvres.* (P. L. Courier.)

ACHEMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, chemin.*) Mettre en chemin, diriger vers un lieu : *Moreau eut le temps d'*ACHEMINER *vers la France tout son attirail de guerre.* (Thiers.)

— Fig. Diriger, amener graduellement.

Ah ! Frosine, la joie où vous m'*acheminez*...
Eh ! que ne dois-je point à vos soins fortunés ! (Mol.)

Les poëtes cycliques ONT ACHEMINÉ *insensiblement l'épopée vers l'histoire, qui devait la remplacer.* (Ballanche.)

— Préparer, mettre en état de pouvoir réussir : *Cet événement peut* ACHEMINER *la paix.* (Acad.) *Mon avocat a bien* ACHEMINÉ *mon affaire.* (Trévoux.) || Ce sens vieillit.

— Man. *Acheminer un cheval*, dresser un jeune cheval, l'habituer à marcher droit devant lui, et à répondre aux éperons et à la bride.

= **S'acheminer**, v. pr. Se mettre en chemin : *Nous nous* ACHEMINÂMES *vers tel endroit.* (Acad.) *Il s'*ACHEMINA *vers la Cappadoce.* (Vaugelas.)

— Fig. S'avancer :

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands pas chaque jour *s'achemine.* (Rac.)

— Mor. Tendre à : *Je vois avec plaisir que tout s'*ACHEMINE *à ce qu'il vous plaît d'appeler mon bonheur.* (J. J. Rouss.)

— Absol. Être en voie de conclusion : *Cette affaire s'*ACHEMINE. *L'œuvre de Dieu s'*ACHEMINAIT, *et les voies se préparaient insensiblement à l'entier accomplissement des oracles.* (Boss.)

ACHÈNE, n. m. Bot. V. AKÈNE.

ACHÉNODE, n. m. Bot. V. AKÉNODE.

ACHÉRON, n. m. (ἄχος, douleur, ῥόος, fleuve ; gr.) On prononçait autrefois *Akéron* ; aujourd'hui on prononce *Achéron*. Mythol. Fleuve des enfers.

— Poétiq. L'enfer même, ou la mort :

... L'avare *Achéron* ne lâche pas sa proie. (Rac.)

ACHETABLE, adj. des 2 g. (*acheter.*) Qui peut être acheté : *L'esclave, vendable,* ACHETABLE, *était, comme le cheval et le bœuf, la propriété du maître.* (Lamenn.)

ACHETANT, part. prés. du v. Acheter. Il est invariable. *Adrien maintint la paix en l'*ACHETANT *des barbares.* (Chateaubr.) *Nous avons cru bien faire en* ACHETANT *les créances à soixante pour cent de remise.* (H. de Balzac.)

ACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Acheter : *Tout est vendu et* ACHETÉ *comptant.* (Acad.) *Nos gens en Espagne seront des saints : on payera tout, et le soldat ne mangera pas une poule qui ne soit* ACHETÉE *au marché.* (P. L. Courier.)

— Fig. *Il est si ordinaire à l'homme de n'être pas heureux, et si essentiel à tout ce qui est un bien d'être* ACHETÉ *par mille peines, qu'une affaire qui se rend facile devient suspecte.* (La Br.)

La faveur qu'on mérite est toujours *achetée.* (Corn.)

ACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acceptare*, accepter ; lat.) — Ce verbe change l'*e* muet du radical *achet* en *è* ouvert, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'achète, j'achèterai*, etc. — Acquérir à prix d'argent : ACHETER *une maison, une terre, un esclave.* (Acad.) *Il ne passait pas au château un seul porte-balle que je ne lui* ACHETASSE *quelque chose.* (Diderot.) *Ils* ACHÈTENT *à vil prix les blés, les bestiaux, les denrées du pays.* (Volt.) *Esope rappela le marchand, et lui dit :* ACHÈTE-*moi hardiment, je ne te serai pas inutile. Le marchand* ACHETA *notre Phrygien trois oboles.* (La Font.)

— Fig. *Acheter un auteur*, acheter ses œuvres.

Dès que l'impression fait éclore un poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achète. (Boil.)

Les juges qui ont ACHETÉ *les charges de la magistrature vendront à leur tour la justice.* (Fén.)

— Suivi d'un compl. indirect, il prend ou la prép. *de* ou la prép. *à*, pour désigner la personne qui cède ou a cédé l'objet acheté : *J'ai* ACHETÉ DE LUI *cette maison, cette montre, ce cheval. Vous ne sortirez pas de ma boutique sans* M'ACHETER *quelque chose.* (Acad.) *Quand le fermier veut vendre sa récolte, il s'adresse à un farinier, à un négociant, qui la* LUI ACHÈTENT *et la lui payent.* (Blanq.)

— *Acheter une chose à quelqu'un* signifie aussi acheter une chose pour quelqu'un : *J'ai* ACHETÉ *une montre à mon fils pour ses étrennes.* (Acad.)

— *Acheter des bans*, obtenir la dispense de faire publier des bans de mariage, en donnant une certaine somme d'argent à l'Église. || ACHETER *des suffrages*, se les procurer au moyen d'une somme d'argent ou de quelques autres avantages.

— *Acheter un homme*, lui donner une somme d'argent pour qu'il remplisse le service militaire à la place d'un autre.

— Prov. *Qui bon l'*ACHÈTE, *bon le boit*, se dit, au propre, du vin et des liqueurs, et, par extension, de toutes les denrées que l'on se procure à prix d'argent.

— Fig. S'assurer les services de quelqu'un à prix d'argent : *Maraud ! j'*ACHÈTE *tes services et non pas tes leçons.* (Étienne.)

Jamais on n'eut sur moi de droit si légitime :
Vous m'*avez acheté* plus que je ne m'estime. (C. Delav.)

— Fig. Se procurer une chose, l'obtenir avec beaucoup de peine et de difficulté. Il peut avoir un complément circonstanciel précédé des prép. *De, par*, etc., ou des loc. prép. *Au prix de, aux dépens de*, etc. : *C'est une dignité qu'il* A ACHETÉE *au prix de son sang.* (Acad.) *Prenez garde d'*ACHETER *un bien imaginaire aux dépens d'un vrai bien.* (Trévoux.)

Nul ne leur a plus fait *acheter* la victoire. (Rac.)

Il faut ACHETER *le plaisir injuste au prix des remords* (Mass.)

Le seul Agamemnon, refusant la victoire,
N'ose d'un peu de sang *acheter* tant de gloire. (Rac.)
Oh ! que la royauté, peuples, est douce et belle !
A force de bienfaits elle *achète* ses droits. (V. Hug.)

= **S'acheter**, v. pr. Être acheté : *Les produits du travail peuvent se vendre,* S'ACHETER, *se livrer, avoir une valeur vénale, pécuniaire ; mais le travail ne peut se vendre, ni être acheté.* (J. B. Say.) *Tout s'*ACHÈTE, *excepté l'affection des peuples.* (Mérim.)

Les rois avec de l'or pensent que tout *s'achète.* (C. Del.)

ACHETEUR, n. m. (*acheter.*) Celui qui achète : *Le vendeur et l'*ACHETEUR.

On ne déserte point son heureuse boutique :
Du matin jusqu'au soir il ne voit qu'*acheteurs.* (Bours.)

— Celui qui achète sans nécessité, et par une sorte de manie : *C'est un grand* ACHETEUR. || Dans ce sens on dit au fém. ACHETEUSE.

ACHEVAGE, n. m. (*achever.*) Poter. Dernière façon qu'un potier donne à une pièce moulée.

ACHEVALANT, part. pass. du v. Achevaler.

ACHEVALÉ, ÉE, part. pass. du v. Achevaler : *L'ennemi était* ACHEVALÉ *sur la route.*

ACHEVALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, cheval.*) Art milit. En parl. d'un corps de troupes, occuper les deux rives d'un fleuve : *L'armée* ACHEVALAIT *le fleuve.*

— V. intr. ou neut. Être porté en deçà et au delà d'une route.

ACHEVANT, part. prés. du v. Achever.

ACHEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Achever. Il s'emploie adjectivement. Entièrement fini, complétement terminé : *Il est certain que, sans Diderot, jamais l'Encyclopédie n'aurait été* ACHEVÉE. (La Harpe.)

Ma honte est confirmée, et son crime *achevé.* (Rac.)

Lorsque mon pansement était ACHEVÉ, *je lui prenais les deux mains, et je la remerciais.* (Diderot.)

— Fam. *L'aide de camp de Saint-Cyr est mort. Il fut blessé à la cuisse dans une embuscade, et* ACHEVÉ *par les chirurgiens.* (P. L. Cour.)

— Fig. Accompli, parfait en son genre : *Dans les arts libéraux, un ouvrage* ACHEVÉ *est celui qui approche, autant qu'il est possible, de cette perfection que l'on conçoit plus qu'on n'y peut atteindre.* (Millin.) *On y voit des peintures admirables, entre autres une descente de croix de Rubens, qui peut passer pour une pièce* ACHEVÉE. (Regn.) *Toute la première moitié de la pièce d'Alceste me paraît d'une beauté* ACHEVÉE. (Patin.) *Cette femme n'était pas une beauté* ACHEVÉE ; *cependant on ne pouvait la voir sans l'aimer.* (Le Sage.)

Avez-vous vu l'Astrate ?
C'est là ce qu'on appelle un ouvrage *achevé.* (Boil.)

— Complet :

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture *achevée.* (La Font.)

— Souvent il a un sens augmentatif, et est expliqué par le reste de la phrase :

Vienne encore un procès, et je suis *achevé.* (Corn.)

Le petit voyage qu'elle a fait à Paris la ramène dans Angoulême plus ACHEVÉE *qu'elle n'était.* (Mol.)

— En mauv. part. Extrêmement mauvais en son genre : *Un scélérat* ACHEVÉ. *C'est un fou* ACHEVÉ. (Acad.)

— Fam. Qui a perdu l'esprit et le sens : *Il n'en faut point douter, elles sont* ACHEVÉES. || (Mol.) Rare.

— Man. Il se dit d'un cheval complétement dressé, et dont l'éducation est terminée.

ACHÈVEMENT, n. m. (*achever.*) Fin, accomplissement, exécution entière d'une chose : *L'*ACHÈVEMENT *de son travail dépendra de sa santé. Il ne manque plus qu'un portail pour l'*ACHÈVEMENT *de cette église.* (Acad.)

— Littér. Conclusion qui suit l'événement par lequel l'intrigue est nouée : *La scène d'Horace et de Camille, et tout ce qui suit, fait une seconde action dépendante de la première, et qui en est l'*ACHÈVEMENT. (Marmontel.)

— Fig. La perfection dont une chose est susceptible : *Il n'a pas pris le temps et les soins nécessaires pour l'*ACHÈVEMENT *de son ouvrage.* (Acad.) *Dans les ouvrages de l'art, c'est le travail et l'*ACHÈVEMENT *que l'on considère.* (Boileau.)

— Par analog. *L'éducation n'est que l'*ACHÈVEMENT *de l'homme selon le plan tracé par la Providence.* (Dupanl.)

ACHEVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, chef.*) Il change l'*e* muet du radical *achev* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'achève ; j'achèverai, j'achèverais*, etc. — Finir, terminer ce qu'on a déjà commencé : *Il travaille à* ACHEVER *sa tragédie.*

Maudit censeur, te tairas-tu ?
Ne saurais-je *achever* mon conte ? (La Font.)
Père barbare, *achève, achève* ton ouvrage ! (Corn.)

Dieu prépare, dès l'origine du monde, ce qu'il ACHÈVE *à la fin des temps.* (Boss.)

— Fig. *La paix, quoique désavantageuse, vaut mieux que la victoire qui n'*ACHÈVE *pas la guerre.* (H. de Balz.) *Auguste* ACHEVA *son règne avec beaucoup de gloire.* (Boss.) *Ses conseils commencent la victoire, et sa valeur l'*ACHÈVE. (Mass.)

Hécube près d'Ulysse *acheva* sa misère. (Rac.)
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin,
Je veux *achever* ma journée. (A. Chén.)

— Absol.

J'ai trop bien commencé pour ne pas *achever*. (Regn.)
Achève, et que rien ne t'arrête. (Malh.)
Je veux perdre un rival. Qui me retient le bras ?
Je le veux, je le puis, et je n'*achève* pas. (L. Rac.)

— Suiv. d'un infin., il veut la prép. *de* : *Les Romains* ACHEVÈRENT DE *perdre les Gaules par les victoires de Clovis.* (Boss.) *L'adulation* ACHÈVE DE *fermer le cœur à la vertu.* (Mass.) *Le temps rend plus chers au vieillard les moments qu'il* ACHÈVE DE *lui compter.* (Laujon.) *On croit faire grâce à des malheureux quand on n'*ACHÈVE *pas* DE *les opprimer.* (Fén.)

— *Achever de vivre*, terminer ses jours, sa carrière :

Pour *achever de vivre* il n'a plus qu'un moment. (Rac.)

— Compléter, perfectionner : *La connaissance de Dieu* ACHÈVE *la connaissance de l'homme.* (Cousin.) *L'étude commence un honnête homme, et le commerce du monde l'*ACHÈVE. (St-Évrem.) *Ce qui forme et ce qui* ACHÈVE *les esprits et les courages, ce sont les sentiments forts et de nobles impressions.* (Boss.)

— Absol. *Leçon commence, exemple* ACHÈVE. (Lamotte.)

— Consommer : *Cette aventure* ACHÈVE *sa ruine, sa honte, son malheur.* (Acad.)

— Donner le coup mortel à celui qui est déjà blessé : *Ce passant avait été blessé par des voleurs ; il en est venu d'autres qui l'*ONT ACHEVÉ. (Acad.)

... Nos soldats trahis ne l'*ont* pas *achevé*. (Corn.)

*Nous voyions passer les morts que la peste venait d'*ACHEVER. (Lamart.)

— Fig. et fam. Consommer la ruine, la perte, le malheur, la disgrâce de quelqu'un : *Il ne lui fallait plus que cela pour l'*ACHEVER. (Acad.)

Tandis que dans un coin en grondant je m'essuie,
Souvent, pour m'*achever*, il survient une pluie. (Boil.)
...... Courage, *achevez* le pauvre homme !
Les autres l'ont blessé, ta maîtresse l'assomme. (Dest.)

— On dit aussi dans ce dernier sens : *Il ne lui fallait plus que cela pour l'*ACHEVER DE PEINDRE.

— Fam. *Il ne lui faut plus que cette santé pour l'*ACHEVER, pour qu'il soit tout à fait ivre.

— Man. *Achever un cheval*, terminer son éducation, finir de le dresser.

= **S'achever**, v. pr. Être achevé, se terminer ; *C'est seulement après l'inondation des barbares que* S'ACHÈVE *la victoire de Jésus-Christ.* (Boss.)

Fils ingrat, c'est par toi que mon malheur *s'achève*. (Rac.)

*C'est par la perte de sa liberté que l'éducation du cheval commence, et c'est par la contrainte qu'elle s'*ACHÈVE. (Buff.)

Que le tour du soleil ou commence ou *s'achève*,
D'un œil indifférent je le suis dans son cours. (Lamart.)

*Les grandes fortunes commencent souvent en province ; mais c'est à Paris qu'elles s'*ACHÈVENT *et qu'on en jouit.* (Duclos.)

Que ce rêve est brillant ! mais, hélas ! c'est un rêve.
Il commençait alors, maintenant il *s'achève*. (Lamart.)

SYN. Achever, finir, terminer. On *achève* en continuant de travailler ; on *finit* en mettant la dernière main ; on *termine* en cessant de travailler. *Achever* et *finir*, comparés entre eux, diffèrent d'ailleurs par des nuances importantes. *Achever* porte sur toute la conduite de l'ouvrage, du commencement à sa fin ; *finir* ne porte que sur le dernier période d'un ouvrage très-avancé ; *terminer* n'exprime que la cessation du travail.

ACHEVEUR, n. m. (*achever.*) Technol. Le plus grand des moules des batteurs d'or.

ACHEVOIR, n. m. (*achever.*) Technol. Outil qui sert à donner la dernière façon à certains ouvrages.

— Partie d'un atelier où certains ouvrages se terminent.

ACHILLE, n. m. Mythol. Héros grec, fameux par sa valeur.

— Fig. Celui qu'aucun péril n'étonne, et dont le courage grandit par les obstacles :

Dieu sait comme les vers chez vous s'en vont couler,
Dit d'abord un ami prêt à me cajoler,
Et, dans ce temps guerrier et fécond en *Achilles*,
Croit que l'on fait des vers comme l'on prend des villes. (Boil.)

— Anat. *Tendon d'Achille*, tendon qui s'implante dans le calcanéum ; on lui a donné le nom d'Achille, parce que ce héros n'était vulnérable qu'au talon.

— Nom qu'on donnait dans les écoles au principal argument de chaque secte philosophique. || Par extens. Argument sans réplique.

ACHILLÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées ; herbes vivaces, à feuilles alternes, à fleurs jaunes ou blanchâtres, disposées en corymbes ordinairement très-aplatis : *Le mille-feuilles est une espèce d'*ACHILLÉE. *Presque toutes les* ACHILLÉES *croissent en Europe, dans le Levant, et dans les îles de l'Archipel.*

ACHIMÈNE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées ; ce sont de jolis arbustes des contrées chaudes de l'Amérique septentrionale ; leurs fleurs, d'un rouge vif, sont très-belles.

ACHIRE, n. m. (ἀ priv., et χείρ, main ; gr.) Sous-genre de poissons du genre Pleuronecte ; ils sont privés de nageoires pectorales ; la dorsale s'étend du bout du museau à la nageoire de la queue.

ACHIRITE, n. f. Minér. Émeraude de Sibérie.

ACHIT, n. m. Botan. Vigne sauvage de l'île de Madagascar.

ACHLYS, n. m. (ἀχλύς, brouillard ; gr.) Méd. Trouble produit dans la vue par un ulcère ou par une cicatrice de la cornée transparente. || Cet ulcère ou cette cicatrice même.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Podophyllacées.

ACHMÉE, n. f. Bot. (ἀκμή, pointe ; gr.) Pron. *Ak-mé*. — Genre de plantes de la famille des Asparaginées ; c'est une herbe parasite qui croît au Pérou, et dont les feuilles simples, en forme d'épée, sont armées d'un aiguillon.

ACHMITE, n. f. Minér. Minéral de Norwége, d'un vert foncé, et de la forme du pyroxène.

ACHOLIE, n. f. (ἀ priv., χολή, bile ; gr.) Médec. Nom donné au choléra asiatique, parce que dans cette maladie la sécrétion de la bile semble ne plus exister.

ACHOPPANT, part. prés. du v. Achopper.

ACHOPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Achopper.

ACHOPPEMENT, n. m. (*achopper.*) Heurt, choc : *La rencontre du moindre* ACHOPPEMENT *expose le voyageur aux chances les plus fatales.* (A. Jal.)

Regarde d'où provient
L'*achoppement* qui te retient. (La Font.)

— Par analog. : *Les Italiens ont été obligés de se permettre ces* ACHOPPEMENTS *de sons qui détruisent l'harmonie naturelle, parce que la plus grande partie des mots de leur langue se termine en* a, e, i, o, u. (Volt.)

— Fig. *Pierre d'achoppement*, occasion de faillir, de mal faire : *La rencontre de cette femme a été une* PIERRE D'ACHOPPEMENT *pour sa sagesse.* (Acad.)

— Obstacle imprévu : *L'affaire sera bientôt terminée, si nous ne rencontrons pas quelque* PIERRE D'ACHOPPEMENT. (Acad.)

ACHOPPER, v. intr. ou neut. 1re conj. Se heurter, broncher : *C'est là où tous* ONT ACHOPPÉ. (Pasc.)

= **S'achopper**, v. pr. Même sign.

ACHORES, n. m. pl. (ἀχώρ, gourme des enfants ; gr.) Médec. Croûtes de lait. || Petits ulcères à la tête et aux joues, surtout chez les enfants.

— Vétér. anc. Ulcérations superficielles qui surviennent quelquefois à la peau de la tête des poulains, au sortir des pâturages.

ACHORISTE, adj. des deux g. (ἀχώριστος, inséparable ; gr.) Méd. Il se dit des symptômes qui accompagnent constamment une maladie.

ACHROMATIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., χρωματικός, coloré ; gr.) Optiq. Qui présente, qui fait voir les images des objets, sans qu'elles soient mélangées de couleurs étrangères, ni entourées de franges irisées : *Prisme, lentille, lunette* ACHROMATIQUE. *Les prismes et les lentilles* ACHROMATIQUES *sont formés de la réunion de prismes et de lentilles de verres différents ; les lunettes* ACHROMATIQUES, *de plusieurs systèmes de lentilles* ACHROMATIQUES. (Péclet.)

ACHROMATISANT, part. pr. du v. Achromatiser.

ACHROMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Achromatiser. Il s'emploie adjectivement : *Lumière* ACHROMATISÉE. *Rayons* ACHROMATISÉS.

ACHROMATISER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἀ priv., χρωματίζω, colorer ; gr.) En parl. des instruments d'optique, Rendre achromatique : ACHROMATISER *un prisme.* (Péclet.)

— En parl. de la lumière, Faire dévier sans développer de couleurs ; détruire, absorber les couleurs que présentent les rayons : ACHROMATISER *la lumière.* ACHROMATISER *des rayons colorés.* (Péclet.)

ACHROMATISME, n. m. (ἀ priv., et χρωματισμός, action de peindre ; gr.) Optiq. Propriété qu'ont les instruments achromatiques de détruire les effets de la décomposition des rayons lumineux ; ensemble des phénomènes qui se rapportent à ces instruments : *Euler soupçonna le premier la possibilité de l'*ACHROMATISME, *par cela seul qu'il existe dans le cristallin.* (Péclet.) *L'*ACHROMATISME *n'est jamais complet, parce qu'il n'existe point de corps qui ait la faculté dispersive pour tous les rayons colorés.* (Id.)

ACHROMATOPSIE, n. f. (ἀ priv., χρῶμα, couleur, ὄψις, vue ; gr.) Vice de la vue, qui consiste dans l'impossibilité de distinguer les couleurs. || On dit plus souv. *Daltonisme* et *Dissécromatopsie*.

ACHTEL, n. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Allemagne.

ACHTHÉOGRAPHE, n. m. (ἄχθος, poids, γράφω, je décris ; gr.) Celui qui décrit les poids.

ACHTHÉOGRAPHIE, n. f. Description des poids.

ACHUPALLA ou **ACHUPAYA**, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Broméliacées, qui croît à la Nouvelle-Grenade ; la tige renferme une substance blanche et aqueuse, très-recherchée des voyageurs.

ACHYRANTHE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Amarantacées, originaire de l'Inde.

ACHYRONIE, n. f. Botan. Plante de la famille des Légumineuses ; c'est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ACHYROPHORE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Chicoracées.

ACHYRY, n. m. Bot. Espèce de liane des Antilles, appelée vulgairement *Corde à violon*, à cause de la ténuité de ses tiges cylindriques.

ACIANTHE, n. m. Bot. Genre de plantes orchidées, originaires de la Nouvelle-Hollande.

ACICARPHE, n. m. (ἀκίς, pointe, κάρφος, brin, fétu ; gr.) Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, appartenant à la famille des Calycérées.

ACICULAIRE, adj. des 2 g. (*acicula*, épingle ; lat.) Bot. Mince et allongé comme une épingle. Il se dit surtout des *feuilles* qui sont dures, étroites et aiguës, et des *épines* grêles, allongées et très-pointues.

ACICULE, n. m. (*acicula*, épingle ; lat.) Zool. Soie très-aiguë qui se voit sur les côtés du corps de quelques annélides.

ACICULÉ, ÉE, adj. (*acicule.*) Qui est en forme d'aiguille, ou qui a des raies fines qui semblent avoir été faites avec la pointe d'une aiguille.

ACICULIFORME, adj. des 2 g. (*acicula*, épingle, *forma*, forme ; lat.) Qui a la forme d'une petite aiguille.

ACIDE, adj. des 2 g. (*acidus*, lat. ; m. sign.) Qui a une saveur aigre, piquante ; qui produit une impression vive sur l'organe du goût : *Fruit* ACIDE. *Pommes* ACIDES. *Les liqueurs* ACIDES *sont rafraîchissantes.* (Trév.) *L'acide hydrofluorique est un liquide incolore très-*ACIDE. (Dumas.)

Le fruit encore vert, la vigne encore *acide*
Tentent de ton palais l'inquiétude avide. (A. Chén.)

— Chim. Qui jouit des propriétés des acides : *Gaz* ACIDE. *Sel* ACIDE. *Scheele découvrit la nature* ACIDE *du calcul de la vessie, et celle du principe astringent de la noix de galle.* (Cuvier.)

— *Saveur acide*, saveur des substances acides.

— On dit dans un sens analogue, *Propriété, nature* ACIDE : *La portion de l'acidifiant varie dans le même acide, et fait varier sa* NATURE ACIDE *et sa force.* (Fourcroy.)

— *Fermentation acide*, fermentation sous l'influence de laquelle une substance devient acide : *Les chimistes ont nommé l'altération spontanée du vin* FERMENTATION ACIDE. (Robiquet.)

— Pathol. anc. *Humeurs acides*, prétendue âcreté du sang et des humeurs, qu'on regardait comme le principe de toutes les maladies.

— Substantiv. État d'une chose acide : *Les vins vieux, qui sont presque totalement dépouillés de leur principe végéto-animal ou ferment, ne passent que très-difficilement à l'*ACIDE. (Robiquet.)

ACIDE, n. m. (m. étym.) Chim. Corps solide, liquide ou gazeux, d'une saveur aigre ou caustique, qui a la propriété de rougir la teinture bleue de tournesol, et de se combiner aux bases pour former des sels : *L'*ACIDE *est, après le feu, l'agent le plus actif de la nature.* (Buff.) *Pour les chimistes, toute substance qui rougit le tournesol est un* ACIDE. (Chevreul.) *Les* ACIDES *sont des corps d'une saveur plus ou moins piquante ; il en est dont la saveur est si forte qu'ils sont placés parmi les caustiques les plus terribles ; d'autres, au contraire, ont une saveur aigrelette très-faible.* (Fourcr.) *Le plus connu de tous les* ACIDES *est le vinaigre, nommé en chimie* ACIDE *acétique ou acéteux.* (Id.)

— Les *acides* sont divisés en *acides inorganiques* et en *acides organiques*, selon le règne dont ils tirent leur origine. ‖ Les *acides inorganiques* sont subdivisés en *oxacides* et en *hydracides* : l'oxygène est l'élément acidifiable des premiers, et l'hydrogène des seconds. ‖ Les *acides organiques* sont pour la plupart composés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone ; quelques-uns contiennent en outre de l'azote ; ils forment, au moyen de la distillation, d'autres *acides* appelés *acides pyrogénés.*

— On divise les *acides organiques* en *unibasiques, bibasiques, tribasiques* et *polybasiques*, selon qu'ils ont la faculté de neutraliser un, deux, trois ou plusieurs équivalents de bases.

— *Acides animaux*, acides qui font partie des composés animaux, ou plutôt qui sont formés d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote : *L'*ACIDE *lactique est un* ACIDE ANIMAL. (Fourcr.) *Les anciens possédaient presque tous les* ACIDES ANIMAUX, *mais ils étaient loin d'avoir des idées justes de leur composition.* (Cuv).

— *Acides végétaux*, ceux qui se trouvent naturellement dans les composés végétaux, ou qui résultent des opérations faites sur les substances végétales ; les éléments qu'ils contiennent sont l'oxygène, l'hydrogène et le carbone : *En traitant le sucre par l'acide nitrique, Bergmann obtint un* ACIDE VÉGÉTAL *que Scheele reconnut pour le même que celui du sel d'oseille.* (Cuv.)

— *Acides minéraux*, ceux qu'on trouve dans les substances minérales : *La connaissance des* ACIDES MINÉRAUX *est importante pour la minéralogie.* (Fourcr.)

— *Acides natifs* ou *naturels*, ceux qu'on rencontre dans la nature, tantôt à l'état libre, tantôt combinés avec des bases à l'état salin. ‖ *Acides factices*, ceux qui résultent des différentes opérations chimiques, et qui se forment en quelque sorte de toutes pièces dans les laboratoires : *L'*ACIDE *sulfurique et l'*ACIDE *phosphorique, faits par la combustion du soufre et du phosphore, sont des* ACIDES FACTICES. (Fourcr.)

ACIDIFÈRE, adj. des 2 g. (*acidus*, acide, *ferre*, porter ; lat.) Chim. Qui contient un acide quelconque : *Corps, substance* ACIDIFÈRE.

— Minér. *Substances acidifères*, classe de minéraux composés d'une base salifiable unie à un acide.

ACIDIFIABLE, adj. des 2 g. (*acidus*, acide, *fieri*, devenir ; lat.) Chim. Qui est susceptible de devenir acide, de se convertir en acide : *Les corps* ACIDIFIABLES. *Les radicaux* ACIDIFIABLES *peuvent contenir des quantités différentes d'oxygène, et ils ont, sous ce point de vue, deux états d'acidité.* (Fourcr.)

— Substant. *L'*ACIDIFIABLE *varie dans chaque acide.* (Fourcr.)

ACIDIFIANT, part. prés. du v. Acidifier.

ACIDIFIANT, ANTE, adj. (*acidifier.*) Chim. Qui a la propriété de convertir en acide : *Corps* ACIDIFIANT. *Substance* ACIDIFIANTE. *Tous les acides ont un* PRINCIPE *commun, qu'on nomme* ACIDIFIANT *ou oxygène, qui provient originairement de l'air, et auquel ils doivent leur propriété acide.* (Fourcroy.)

— Substant. Le principe acidifiant ; nom qu'on donnait autrefois à l'oxygène, parce qu'on lui attribuait exclusivement la propriété de former des acides : *L'*ACIDIFIANT *est toujours le même ; c'est un principe unique.* (Fourcroy.)

ACIDIFICATION, n. f. (*acidifier.*) Chim. Conversion en acide, passage à l'état acide : *L'*ACIDIFICATION *est un phénomène très-fréquent dans la nature et dans l'art.* (Fourcr.) *L'acide acéteux est le dernier terme de l'*ACIDIFICATION *végétale.* (Brongn.)

ACIDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Acidifier. Chim. Qui est converti en acide : *Matière, substance* ACIDIFIÉE. *L'acide acéteux est un composé d'hydrogène et de carbone,* ACIDIFIÉ *par l'oxygène.* (Fourcroy.)

ACIDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acidus*, acide, *fieri*, devenir ; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous acidifiions, vous acidifiiez ; que nous acidifiions ; que vous acidifiiez ;* le premier *i* appartient au radical *acidifi*, et le deuxième à la terminaison. — Chim. Rendre acide ; convertir en acide : *Lorsque l'on monte une vinaigrerie de vaisseaux neufs, on les emplit au tiers du meilleur vinaigre, et c'est sur cette première portion qu'on ajoute successivement le vin à* ACIDIFIER. (Robiquet.) *La propriété d'*ACIDIFIER *paraît appartenir dans plusieurs circonstances, au soufre et au tellure.* (Chevreul.)

═ **S'acidifier**, v. pr. Prendre le caractère d'un acide, devenir acide : *On s'est assuré que presque toutes les matières végétales et même animales peuvent s'*ACIDIFIER *par divers procédés d'oxigénation.* (Cuv.)

ACIDITÉ, n. f. (*aciditas*, lat. ; m. sign.) Saveur aigre et piquante des substances acides : *L'*ACIDITÉ *de l'oseille, du verjus. L'*ACIDITÉ *d'un fruit, d'une liqueur. Le vinaigre et le verjus ont des* ACIDITÉS *différentes.* (Trév.)

— Pathol. *L'*ACIDITÉ *de la salive est une des causes les plus ordinaires de l'*ACIDITÉ *de l'haleine.* (Chomel.)

— *Acidités de l'estomac* ; liquides ou gaz acides qui se développent dans l'estomac, sous l'influence d'une mauvaise digestion. ‖ Vulg. *Aigreurs.*

— Chim. Qualité qu'ont certains corps de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués : *On appelle* ACIDITÉ *la propriété de neutraliser les alcalis.* (Chevreul.) *Tout acide contient de l'oxygène et perd de son* ACIDITÉ *à mesure et à proportion qu'on lui enlève ce principe.* (Fourcroy.)

ACIDOTE, adj. des 2 g. (ἀκιδωτός, aiguisé, taillé en pointe ; gr.) Bot. Terminé en pointe.

ACIDOTON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées.

ACIDULANT, part. prés. du v. Aciduler.

ACIDULE, adj. des 2 g. (*acidulus*, lat. ; m. sign.) Qui est légèrement acide, qui jouit d'une acidité très-affaiblie. Il se dit, en général, des boissons et des aliments qui contiennent un acide en petite dose : *La limonade est une boisson* ACIDULE. *Les oranges, les groseilles, les fraises, les cerises, etc., sont* ACIDULES *à différents degrés. Les aliments* ACIDULES *excitent l'appétit, et favorisent la digestion.*

— Il se dit des eaux minérales naturelles ou artificielles qui contiennent de l'acide carbonique : *L'eau de Bussang est* ACIDULE. (Fourcr.)

— Chim. Il se dit des substances qui résultent de la combinaison d'un acide avec une portion d'alcali qui, sans le neutraliser, en diminue l'acidité.

— N. m. Boisson, aliment, substance acidule : *Les* ACIDULES *affaiblis par l'eau produisent une impression moins vive que les* ACIDULES *purs.* (Guers.).

ACIDULÉ, ÉE, part. pass. du v. Aciduler. Il s'emploie adjectivement. Qui est devenu acidule, qui a acquis des propriétés légèrement acides : *Boisson* ACIDULÉE. *Les eaux* ACIDULÉES *des bains chauds de Pozzello.* (Brongn.)

ACIDULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*acidule.*) Rendre acidule, communiquer une propriété légèrement acide ou une saveur aigrelette, par l'addition d'un acide : ACIDULER *une boisson, une tisane.*

— Particul. ACIDULER *de l'eau, du petit-lait*, les rendre légèrement acides, comme certaines eaux minérales, par l'addition d'une certaine quantité d'acide carbonique.

═ **S'aciduler**, v. pr. Devenir acide : *Dans les grandes chaleurs, le bouillon s'*ACIDULE *très-vite.*

ACIER, n. m. (*aciarium*, bass. lat., dérivé de *acies*, pointe.) Pron. *a-cié.* — Fer combiné avec un ou deux centièmes de carbone, et rendu, par certains procédés de l'art, principalement par la trempe, susceptible d'acquérir un grand degré de dureté : *On considère comme* ACIER *tout fer qui, chauffé au rouge et plongé subitement dans l'eau froide, se trouve plus dur qu'il ne l'était avant d'avoir subi cette opération.* (Dumas.) *On a nommé mine d'*ACIER *le fer carbonaté ou fer spathique ; mais l'*ACIER *n'étant point un métal particulier, ne peut avoir de mine propre.* (Brongniart.) *On distingue quatre espèces d'*ACIERS *proprement dits, qu'on nomme* ACIER *de cémentation,* ACIER *de forge,* ACIER *fondu, et* ACIER *damassé.* (Dumas.)

— *Acier naturel*, celui qu'on retire immédiatement du minerai, en épurant la fonte d'une partie du laitier qu'elle contient, et en la ramenant presque à l'état de fer. *L'*ACIER *naturel sert à faire des sabres, des épées, des ressorts de voitures.* (Francœur.) *On fait les filières qui doivent être de la plus grande dureté avec une sorte d'*ACIER NATUREL *qu'on appelle* ACIER *sauvage.* (Buff.) ‖ On l'appelle aussi *Acier de forge*, ou *de fonte obtenu par l'affinage.*

— *Acier de cémentation* ou *acier cémenté*, celui qu'on prépare en chauffant longtemps des barres de fer de peu d'épaisseur, mises en contact avec de la craie et du charbon pilé et tamisé ; on en fait des couteaux et des outils de tout genre. On le nomme quelquefois *acier poule*, parce qu'il offre à sa surface de petites boursouflures, semblables aux tubercules des pattes des oiseaux gallinacés : *L'*ACIER DE CÉMENTATION *est inférieur aux autres.* (Dumas.)

— *Acier fondu*, celui qu'on obtient, soit en fondant ensemble l'acier naturel et l'acier de cémentation, soit en fondant des copeaux de fer doux avec un cément composé de poudre de verre, de sable, de chaux et de potasse. C'est le plus estimé de tous ; il sert à faire des burins, des filières, et des instruments tranchants et fins : *C'est avec des bouts de barres d'*ACIER *cémenté qu'on prépare en Angleterre l'*ACIER FONDU. (Dumas.) *On ne peut donner le poli vif brillant et noir qu'à l'espèce d'*ACIER *qu'on appelle* ACIER FONDU. (Buff.) *L'*ACIER FONDU *est nécessaire pour la coutellerie fine, les petites limes d'horlogerie, et les autres instruments délicats.* (Chaptal.)

— *Acier damassé*, espèce d'acier fondu qui sert à fabriquer les damas ; il se prépare avec l'acier woutz, auquel on ajoute un peu de manganèse : *On obtient de très-bon* ACIER DAMASSÉ *en diminuant la quantité de fer ductile qui entre dans l'*ACIER *fondu.* (Dumas.)

— Il se dit alors au pluriel, en parl. des différentes espèces d'acier : *Nous ne pouvons faire de bons* ACIERS *sans fer de Suède.* (Blanqui.) *On soustrairait la France au joug industriel de l'étranger en aidant à perfectionner nos fers et nos* ACIERS. (H. de Balzac.) *Nos exportations en Suède consistaient en vins, et eaux-de-vie et la valeur en était soldée par les* ACIERS *que nous en retirions.* (Chaptal.)

— Fig. et poétiq. Glaive, poignard, hache, couteau, ciseaux :

J'ai senti tout à coup un homicide *acier*
Que le traître en mon sein a plongé tout entier. (Rac.)
L'*acier* coupe le bois que déchiraient les coins. (Del.)

— Vigueur, force morale : *Savez-vous de quel* ACIER *il faut que cette pauvre créature soit trempée ?* (G. Sand.)

Ils ont traîtreusement formé quelque pratique
Pour amollir l'*acier* de cette âme héroïque. (C. Delav.)

— C'est dans ce sens qu'on dit *Un cœur d'acier*, un homme de courage, d'inébranlable résolution :

Quoi ! dans leur dureté ces *cœurs d'acier* s'obstinent !
(Corn.)

— Fig. Il ne s'emploie qu'au *singulier.*

ACIÉRANT, part. prés. du v. Aciérer.

ACIÉRATION, n. f. (*acier.*) Pron. *cion.* — Arts. Opération par laquelle se produit l'acier ; la formation même de ce composé : *L'*ACIÉRATION *est le phénomène par lequel se forme l'acier, ou cette formation elle-même.* (Fourcr.) *Tous les aciers sont bons, quel que soit leur degré d'*ACIÉRATION, *si l'espèce de minerai de fonte ou de fer dont ils sont formés est d'une bonne qualité.* (Lenormand.)

ACIÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Aciérer. Qui a été converti en acier : *On appelle fer* ACIÉRÉ *du fer passé à l'état d'acier ; on dit du fer un peu* ACIÉRÉ, *médiocrement* ACIÉRÉ, *fort* ACIÉRÉ, *ou trop* ACIÉRÉ. (Fourcroy.)

ACIÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*é* fermé du radical *aciér* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent.* — Convertir du fer en acier : *On place dans des caisses de tôle, de fonte ou de terre, les morceaux de fer que l'on veut* ACIÉRER *dans un fourneau de forge.* (Dumas.)

═ **S'aciérer**, v. pr. Être converti en acier : *Ce fer commence à s'*ACIÉRER. (Acad.)

ACIÉREUX, adj. m. (*acier.*) Qui a le caractère de l'acier : *Entre les aciers proprement dits, qui prennent une trempe dure, et les fers, qui n'en prennent pas sensiblement, il doit se rencontrer une foule d'intermédiaires : ce sont les fers* ACIÉREUX. (Dumas.)

ACIÉRIE, n. f. (*acier.*) Usine où l'on fabrique l'acier : *Nous avons des* ACIÉRIES *renommées.*

ACIFORME, adj. des 2 g. (*acies*, pointe, et *forma*, forme ; lat.) Botan. Qui a la forme d'une aiguille.

ACINACIFOLIÉ, ÉE, adj. (*acinax*, sabre ; *folium*, feuille ; lat.) Botan. Qui a des feuilles acinaciformes.

ACINACIFORME, adj. des 2 g. (*acinax*, sabre, *forma*, forme ; lat.) Botan. Il se dit des feuilles et des légumes qui présentent deux bords : l'un charnu, épais et obtus ; l'autre aplati, mince et recourbé.

ACINAIRE, adj. des 2 g. (*acinus*, grain de raisin ; lat.) Botan. Garni de vésicules sphériques et pédiculées, semblables à des grains de raisin.

ACINE, n. m. (*acinus*, grain de raisin ; lat.) Bot. Petite baie molle, succulente, uniloculaire, à graines dures qu'on nomme vulgairement *Grains*, comme celles du raisin et de la groseille.

ACINÉSIE, n. f. Méd. Intervalle qui sépare, à chaque pulsation, la systole et la diastole du pouls.

ACINEUX, EUSE, adj. (*acinus*, grain de raisin; lat.) Botan. Qui a la forme du grain de raisin.

ACINIER, n. m. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine.

ACINIFORME, adj. des 2 g. (*acinus*, grain de raisin, *forma*, forme; lat.) Bot. Qui a la forme d'un grain de raisin.

— Méd. *Tunique aciniforme*, l'uvée, une des tuniques de l'œil.

ACINODENDRE, adj. des 2 g. (ἄκινος, raisin, et δένδρον, arbre; gr.) Bot. Qui porte des fruits disposés en grappes.

ACINTLI, n. m. Zool. Espèce de poule d'eau à tête noire, du Mexique : *L'*ACINTLI *habite les marais.* (Duméril.)

ACIPENSER, n. m. Zool. L'esturgeon.

ACIPHYLLE, adj. des 2 g. (ἀκίς, pointe, et φύλλον, feuille; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles sont en pointe.

ACISANTHÈRE, n. f. (ἀκίς, pointe, ἀνθηρός, fleuri; gr.) Bot. Genre de plantes de la Jamaïque, de la famille des Lythrariées.

ACISELANT, part. prés. du v. Aciseler.

ACISELÉ, ÉE, part. pass. du v. Aciseler : *Plant* ACISELÉ. *Vigne* ACISELÉE.

ACISELER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il double la dernière consonne du radical *acisel*, avant toute terminaison commençant par un *e* muet. — Agric. Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACKER, n. m. Mesure agraire d'Allemagne.

ACLASTE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κλαστός, brisé, rompu; gr.) Phys. *Corps, figures* ACLASTES, corps, figures qui laissent passer les rayons de lumière sans les rompre ni leur faire subir de réfraction.

ACLÉIDEN et **ACLIDIEN, IENNE,** adj. et n. (ἀ priv., κλείς, κλειδός, clef.) Zool. Il se dit des animaux privés de clavicule.

ACLITROPHYTE, n. m. (ἀ priv., κλεῖθρον, clôture, φυτόν, plante; gr.) Bot. Plante dont les graines n'ont pas d'enveloppe.

ACLOUET, n. m. Anc. Ferret des aiguillettes militaires.

ACLYDE, n. f. Antiq. Sorte de zagaie dont se servaient les Sarrasins.

ACMASTIQUE, adj. des 2 g. (ἀκμή, sommet, στάω, se tenir; gr.) Pathol. *Fièvre acmastique*, fièvre dont les symptômes conservent toujours une intensité égale.

ACMÉ, n. m. (ἀκμή, sommet; gr.) Pathol. Période dans laquelle une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

ACMELLE, n. f. Botan. Plante de la famille des Synanthérées, originaire de l'Amérique.

ACNÉ, n. f. Pathol. Maladie de la peau caractérisée par des pustules peu étendues, séparées les unes des autres, environnées d'une aréole rosée ou livide, et répandues sur le nez, les joues et le front : *L'*ACNÉ *est une affection inflammatoire des follicules sébacées. La couperose est une des variétés de l'*ACNÉ.

ACNIDE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Atriplicées, voisin des épinards; il croît dans les marais salés de la Virginie.

ACOCAT, n. m. Technol. Linteau qui sert à avancer ou à reculer le battant d'un métier à faire du velours.

ACOCHETON, n. m. Agric. Tas qu'on forme en relevant les avoines coupées.

ACŒMÈTE, n. m. (ἀ priv., κοιμᾶν, dormir; gr.) Nom de certains religieux très-célèbres en Orient, aux premiers siècles de l'Église; ils chantaient des psaumes, à tour de rôle, nuit et jour, et sans interruption.

ACŒNE, n. m. Botan. Genre de plantes de la famille des Rosacées.

ACOGRAPHIE, n. f. (ἄκος, remède; γραφή, description; gr.) Méd. Description des remèdes.

ACOHO, n. m. Zool. Coq de Madagascar.

ACOLCHI, n. m. Zool. Oiseau d'Amérique; c'est une espèce de troupiale.

ACOLIN, n. m. Zool. Râle qui habite les bords du grand lac du Mexique.

ACOLOGIE, n. f. (ἄκος, remède, λόγος, traité; gr.) Méd. Science qui traite des moyens thérapeutiques.

— Traité des instruments de chirurgie.

ACOLOGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'acologie.

ACOLYTAT, n. m. (*acolyte.*) Hist. ecclés. Le premier des quatre ordres mineurs, celui qui précède immédiatement le sous-diaconat.

ACOLYTE, n. m. (ἀκόλουθος, valet; gr.) Anc. Clerc promu à celui des quatre ordres mineurs qui précède le sous-diaconat, et dont l'office est de préparer le vin et l'eau, et de servir à l'autel le prêtre, le diacre et le sous-diacre : *Les* ACOLYTES *n'existent plus que de nom; leurs fonctions sont actuellement remplies par des sacristains et de jeunes laïques auxquels on donne le nom d'enfants de chœur.*

— Il se dit des religieuses qui assistent une professe pendant la cérémonie de la prise de voile : *La professe s'agenouilla au milieu du chœur; ses quatre* ACOLYTES *s'agenouillèrent dans un ordre quadrangulaire autour d'elle, et la cérémonie commença.* (G. Sand.)

— Fam. Personne qui en accompagne une autre : *Au moment de son arrivée chez lui avec ses deux* ACOLYTES, *un détachement de mousquetaires s'empara des portes et de la maison.* (St-Sim.)

ACOMAT, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, composé d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique méridionale.

A-COMPTE, n. m. Somme donnée ou reçue en déduction d'un compte ou d'une dette : *Il n'a reçu qu'un* A-COMPTE. *Je lui ai donné deux* A-COMPTE. (Acad.)

= **Gramm.** Comme tous les noms composés, formés d'une préposition et d'un substantif, ce mot est *invariable* au pluriel; c'est donc à tort que M. V. Hugo a écrit :

Voyons; si je payais mes créanciers : fi donc!
Si je les arrosais avec quelques *à-comptes*....

Cette faute disparaîtra quand on écrira *à-compte* en un seul mot. C'est l'orthographe que l'Académie ne peut manquer d'adopter bientôt.

ACONIT, n. m. (ἀκόνιτον, gr., m. sign., d'ἀκόνη, pierre, parce que l'aconit croît sur les pierres.) Bot. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, dont les différentes espèces sont en général très-vénéneuses, et recherchées cependant à cause de la singularité et de la beauté de leurs fleurs. Elles ont une racine vivace et une tige droite, haute de plus d'un mètre. Toutes les parties de ces plantes, mais surtout les feuilles et la racine, sont d'une extrême âcreté : *Poudre, extrait, sirop d'*ACONIT. *L'*ACONIT *napel est, de toutes les plantes de la famille des Renonculacées, celle qui paraît posséder les propriétés les plus vénéneuses.* (Richard.)

ACONITATE, n. m. (*aconit.*) Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide aconitique et d'une base salifiable.

ACONITINE, n. f. (*aconit.*) Chim. Alcaloïde très-vénéneux qu'on retire de l'aconit napel : *Liniment, pilules, embrocation d'*ACONITINE.

ACONITIQUE, adj. des 2 g. (*aconit.*) Chim. Il se dit d'un acide particulier qui existe dans l'aconit : *Acide* ACONITIQUE.

ACONTIAS, n. m. Zool. Serpent du genre Orvet.

ACOPE, adj. des 2 g. (ἄκοπος, qui n'est pas fatigant; gr.) Méd. Il se disait de certains remèdes propres à diminuer la fatigue.

ACOPIS, n. m. Pierre précieuse qui, suivant Pline, était transparente comme le verre et semée de taches de couleur d'or. On croyait que l'huile qu'on faisait bouillir après l'y avoir plongée, était propre à guérir la lassitude.

ACOQUINANT, part. prés. du v. Acoquiner.

ACOQUINANT, ANTE, adj. (*acoquiner.*) Qui acoquine : *Le feu est* ACOQUINANT. *Une vie* ACOQUINANTE. || Fam.

ACOQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Acoquiner : *Il est* ACOQUINÉ *au coin de son feu. Ils sont* ACOQUINÉS *au jeu. Tous les hommes sont* ACOQUINÉS *à leur être misérable.* (Montaigne.)

Mon Dieu, qu'à tes appas je suis *acoquiné!* (Mol.)

ACOQUINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, *coquina*, cuisine; lat.) Attacher, retenir, faire persévérer dans une habitude : *Le métier de mendiant* ACOQUINE *ceux qui l'ont fait une fois.* (Acad.) *La lecture des romans* ACOQUINE *l'esprit.* (Trév.) *Je crois tout de bon que nous verrions les femmes nous courir, sans tous ces respects et ces soumissions où les hommes les* ACOQUINENT. (Mol.)

— Absol. *L'oisiveté* ACOQUINE. *En hiver, le feu* ACOQUINE. (Acad.)

= **S'acoquiner,** v. pr. S'habituer à : S'ACOQUINER, *c'est s'attacher comme fait un mendiant importun à celui qu'il sollicite. L'étymologie la plus probable dérive* COQUIN *de* coquina, *cuisine, lieu que les* coquins *hantent volontiers.* (F. Génin.) *Il ne faut pas qu'un chien de chasse* S'ACOQUINE *à la cuisine.* (Acad.) *Quand on* S'EST *une fois* ACOQUINÉ *à faire des vers, l'on ne peut plus s'appliquer à autre chose.* (St-Évrem.)

ACORE, adj. et n. Mar. V. ACCORE.

ACORE, n. m. Botan. Plante de la famille des Aracées et de la tribu des Orontiacées; elle a une racine vivace, rampante, et de la grosseur du doigt; son fruit est une capsule triangulaire à trois loges : ACORE *vrai;* ACORE *aromatique. L'*ACORE *croît sur le bord des étangs dans les Vosges, la Normandie, l'Alsace, dans l'Inde et au Japon.* (Richard.)

ACORMOSE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κορμός, tronc d'arbre; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles et les fleurs partent immédiatement de la racine.

ACOROÏDÉES, n. f. pl. Botan. Tribu de l'ancienne famille des Aroïdées, et des Aracées de Richard.

ACORUCÉES, n. f. pl. Botan. Ancienne tribu de la famille des Aroïdées, comprises aujourd'hui dans la classe des Aracées. || V. AROÏDÉES.

ACOSMIE, n. f. (ἀκοσμία, désordre, dérèglement; gr.) Pathol. Irrégularité dans les jours critiques d'une maladie.

ACOT, n. m. Hortic. Adossement du fumier autour d'une couche.

ACOTAI ou **ACOTAY,** n. m. Technol. Pied de chèvre qui empêche la vis de la presse d'une cuve de rétrograder.

ACOTANT ou **ACOTTANT,** part. prés. du v. Acoter ou Acotter.

ACOTÉ ou **ACOTTÉ, ÉE,** part. pass. du v. Acoter ou Acotter : *Couche* ACOTÉE.

ACOTER ou **ACOTTER,** v. tr. ou act, 1re conj. Hortic. Garnir de fumier, en ados, une couche nouvellement semée ou plantée : ACOTER *une couche.*

— Absol. Faire un acot.

ACOTYLE, adj. des 2 g. (ἀ priv., κοτύλη, cavité; gr.) Zool. Il se dit d'animaux non vertébrés, qui sont privés de bouche centrale et de cavités latérales.

ACOTYLÉDON, ONE, ou **ACOTYLÉDONÉ, ÉE,** adj. (ἀ priv., κοτύλη, cavité; gr.) Botan. Privé de cotylédon : *Il serait difficile de donner sur le développement et l'accroissement des végétaux* ACOTYLÉDONS, *des idées générales.* (Duméril.) *Les algues, les champignons, les lichens, les mousses, les hépatiques et les fougères, sont des plantes* ACOTYLÉDONES. (Id.)

— N. m. pl. *Les* ACOTYLÉDONS, les végétaux acotylédons : *Les* ACOTYLÉDONS *forment, avec les monocotylédons et les dicotylédons, une des trois grandes divisions du règne végétal.*

— N. f. pl. *Les* ACOTYLÉDONES, famille de plantes acotylédones : *La classe des* ACOTYLÉDONES *comprend toutes les plantes de la cryptogamie du système de Linné.* (Jussieu.)

ACOTYLÉDONIE, n. f. Botan. Classe de végétaux cryptogames chez lesquels on n'observe point de cotylédons : *L'*ACOTYLÉDONIE *est la cryptogamie de Linné.*

ACOUCHI, n. m. Zool. Quadrupède rongeur, du genre des cabiais.

ACOUMÈTRE, n. m. (ἀκούω, j'entends, μέτρον, mesure; gr.) Instrument propre à mesurer l'étendue du sens de l'ouïe.

A-COUP, n. m. Art milit. Mouvement brusque et saccadé; temps d'arrêt qui nuit à la régularité, à la précision dans les manœuvres d'une troupe ou dans les exercices d'équitation : *Si le guide d'un peloton ne marche pas également, il occasionne des* A-COUP. (Acad.) *Les* A-COUP *sont bannis de la bonne équitation.*

ACOUPA, n. m. Zool. Poisson de l'Amérique méridionale, du genre chéilodiptère.

ACOUSMATE, n. m. (ἄκουσμα, ce qu'on entend; gr.) Mot dont on s'est servi pour désigner le phénomène d'un bruit de voix humaines que l'on croit entendre dans les airs.

ACOUSTICO-MALLÉEN, adj. m. Anat. *Muscle* ACOUSTICO-MALLÉEN, muscle externe qui s'attache à la paroi supérieure du conduit auditif et au col du marteau.

ACOUSTIQUE, adj. des 2 g. (ἀκουστικός, formé d'ἀκούω, j'entends; gr.) Qui sert à produire, modifier ou à percevoir les sons : *Instrument* ACOUSTIQUE. *Voûte* ACOUSTIQUE. || *Cornet acoustique*, instrument qu'on introduit dans l'oreille, et qui rend les sons plus sensibles.

— Qui a rapport au son : *Phénomène* ACOUSTIQUE.

— Anat. Qui appartient à l'organe de l'ouïe : *Conduit, nerf* ACOUSTIQUE.

— Méd. *Remèdes acoustiques*, remèdes qu'on croyait efficaces contre la surdité.

— Physiq. n. f. *L'*ACOUSTIQUE, la science qui traite des sons et de leurs diverses qualités : *L'*ACOUSTIQUE *est la partie de la physique qui traite de la théorie du son.* (Péclet.) *L'*ACOUSTIQUE *est proprement la partie théorique de la musique; elle détermine les rapports des intervalles harmoniques, et découvre les propriétés des cordes vibrantes.* (Millin.)

ACQUÉRANT, part. prés. du v. Acquérir.

ACQUÉREUR, n. m. (*acquérant.*) Celui qui acquiert : *Se rendre* ACQUÉREUR *d'une chose.*

— Il se dit surtout de celui qui achète un immeuble

‖ Lorsqu'il s'agit de meubles, on emploie de préférence le mot *Acheteur*.

— *Acquéreur de bonne foi*, celui qui croit tenir la chose du véritable propriétaire, et qui l'a acquise par un juste titre.

— Prov. *Il y a plus de fous acquéreurs que de fous vendeurs*, il y a plus souvent folie à acheter qu'à vendre.

ACQUÉRIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*acquirire*, lat.; m. sign.) (*J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent; j'acquérais, nous acquérions; j'acquis, nous acquîmes; j'acquerrai, nous acquerrons; j'acquerrais, nous acquerrions; acquiers, acquérons, acquérez; que j'acquière, que nous acquérions; que j'acquisse, que nous acquissions; acquérant; acquis, acquise.*) Se procurer quelque chose par achat ou par échange, et particulièrement Devenir propriétaire d'un immeuble ou d'une chose qui produit un revenu ou quelque avantage constant : ACQUÉRIR *une terre, une maison, une rente.* ACQUÉRIR *du bien. La passion d'*ACQUÉRIR *du bien pour soutenir une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures.* (Fén.)

— Absol. *Il A beaucoup* ACQUIS *depuis quelque temps.* (Acad.) *La difficulté d'*ACQUÉRIR *croît toujours en raison du besoin.* (J. J. Rouss.)

La peine d'*acquérir*, le soin de conserver,
Otent le prix à l'or qu'on croit si nécessaire. (La Font.)

— Fig. En parl. de tout ce qui peut être considéré comme un bien, comme un avantage, Gagner, se procurer, obtenir : ACQUÉRIR *du crédit, de la science. En songeant à ce que vous voulez* ACQUÉRIR, *n'oubliez pas ce que vous pouvez perdre.* (J. J. Rouss.) *Henri III compromit, par une sympathie mal dissimulée pour la personne des réformateurs, la popularité qu'il* AVAIT ACQUISE *à Jarnac et à Montcontour.* (Ste-Aulaire.) *Les Romains* ACQUIRENT *une profonde connaissance de l'art militaire.* (Montesq.) *C'est en vain que l'orateur se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'A* ACQUIS *celui de les connaître.* (D'Aguess.) *L'esprit humain* ACQUIERT *au XIIIe siècle un développement prodigieux.* (Mignet.)

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde sans remords ce qu'on *acquiert* sans crimes.
(Corn.)

*Il n'y a pas de moyen plus sûr d'*ACQUÉRIR *l'affection des autres que de leur donner la sienne.* (J. J. Rouss.) *Un petit parvenu se donne cent maîtres pour* ACQUÉRIR *dix valets.* (Id.) *Il ne faut pas s'étonner que l'éléphant* ACQUIÈRE *en peu de temps les idées qu'on veut lui transmettre.* (Buff.)

— En parl. de certaines choses, Augmenter en bonté, en valeur : *Ce domaine* ACQUIERT *de la valeur. Ce vin* ACQUIERT *de la force.* (Acad.)

— Absol. *Ce vin* ACQUIERT. (Acad.)

— Il se dit encore d'une personne qui s'est faite à l'usage du monde, et qui a beaucoup gagné sous le rapport de l'éducation et de l'instruction : *Ce jeune homme* A *beaucoup* ACQUIS.

= **S'acquérir**, v. pr. Obtenir pour soi : *Il* S'EST ACQUIS *les bonnes grâces de son supérieur.* (Acad.) *Ces jurisconsultes* SE SONT ACQUIS *de la réputation dans les matières de droit politique.* (J. J. Rouss.) *Ils* SE SONT ACQUIS *parmi le peuple une gloire qui ne passera jamais.* (Mass.)

— *S'acquérir quelqu'un*, se le rendre favorable, gagner son amitié, son estime : S'ACQUÉRIR *tout le monde par un moyen subtil et délicat.* (La Rochef.)

— Être acquis : *Une habitude ne* S'ACQUIERT *que par une longue expérience.* (Trév.) *Le prince de Conti rabaissait fort la gloire des lettres et des arts, faisant cas seulement de celle qui* S'ACQUIERT *par les armes.* (P. L. Cour.) *La gloire ne* S'ACQUIERT *que par de grands périls.* (Vertot.)

ACQUÊT, n. m. (*acquérir.*) Pron. *a-kè.* — Jurispr. Chose acquise, bien que l'on a acquis : *Il a fait un bel* ACQUÊT. (Acad.) *Aujourd'hui, les biens sont en grande partie des biens d'*ACQUÊT *plutôt que des biens d'origine.* (Troplong.)

— Fig. *Travaillons à laisser à nos enfants un héritage que nous ayons conquis, un* ACQUÊT *de notre propre génie.* (Lerminier.) ‖ Peu usité en ce sens.

— Au plur. Il se dit, par oppos. à *Propres*, des Biens qui sont acquis pendant le mariage par l'un des époux, ou par tous deux, et qui tombent dans la communauté : *Les* ACQUÊTS *et les propres. Disposer de ses* ACQUÊTS.

Je nomme, j'institue Éraste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire...
Lui laissant tout mon bien, meubles, propres, *acquêts.*
(Regnard.)

— Prov. *Il n'y a si bel acquêt que le don*, l'acquisition la plus agréable est celle qui ne coûte rien.

— Fam. Profit, avantage : *Il n'y a pas grand* ACQUÊT *à vendre cette marchandise-là.* ‖ Vieux.

ACQUIESÇANT, part. prés. du v. Acquiescer.

ACQUIESCÉ, part. pass. invar. du v. Acquiescer.

ACQUIESCEMENT, n. m. (*acquiescer.*) Action de se soumettre à quelque chose, de se conformer au sentiment, à la volonté d'un autre; adhésion, consentement : *Un entier* ACQUIESCEMENT *aux volontés de quelqu'un.* (Acad.) *Un* ACQUIESCEMENT *libre et volontaire à la loi.* (Portalis.) *On n'appelle bon sens parmi presque tous les hommes que l'*ACQUIESCEMENT *aux choses prévues par les sots.* (Helvét.) *On ne peut refuser son* ACQUIESCEMENT *à une proposition si bien démontrée.* (Dider.) *Mon esprit refuse tout* ACQUIESCEMENT *à l'idée de la matière non organisée se mouvant d'elle-même.* (J. J. Rouss.)

— Il s'emploie aussi sans complément : *Vaines idées de perfection, qui mettiez l'*ACQUIESCEMENT *oiseux à la place des devoirs de l'Évangile.* (Mass.)

— Jurispr. Consentement donné par les deux parties ou par une seule aux clauses d'un acte quelconque : *La partie qui a donné son* ACQUIESCEMENT *à un jugement ne peut ni former opposition, ni interjeter appel.*

SYN. Acquiescement, adhésion, consentement. *Acquiescement* n'implique aucune approbation de l'avis que l'on renonce à combattre, ou du jugement dont on ne veut point appeler ; *adhésion* emporte au contraire l'idée accessoire d'une approbation ou d'une autorisation donnée à ce qui a été fait ou proposé par d'autres ; *consentement*, qui exprime encore plus fortement cette approbation, implique souvent un sentiment de supériorité. La faiblesse domine dans l'*acquiescement* ; la complaisance, dans l'*adhésion* ; la liberté, dans le *consentement*.

ACQUIESCER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ad*, *quiescere*, se reposer sur ; lat.) — Le *c* final du radical *acquiesc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous acquiesçons, il acquiesça*, etc. — Se soumettre, se conformer, déférer, adhérer à : ACQUIESCER *aux sentiments, aux volontés d'autrui* (Acad.) *Dieu clément et bon, j'*ACQUIESCE *à ta volonté.* (J. J. Rouss.)

— Absol. *La nature commande à tout animal, et la bête obéit ; l'homme éprouve la même impression, mais il se reconnaît libre d'*ACQUIESCER *ou de résister.* (J. J. Rouss.) *Rien ne démontre plus visiblement la spiritualité de l'âme que la liberté d'*ACQUIESCER *et de résister.* (Id.)

— Jurisp. Donner son adhésion à un jugement, à un acte quelconque; déclarer qu'on tient un jugement, un acte pour signifié, et s'engager à s'y conformer.

ACQUIS, ISE, part. pass. du v. Acquérir. Il s'emploie adjectivement : *Les biens mal* ACQUIS *ne profitent jamais.* (Acad.) *Posséder, qu'est-ce ? sinon être libre d'user à son gré de la chose* ACQUISE ? (H. Passy.)

... Plus le bien que l'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter le juge mal *acquis.* (Corn.)

— Fig. et mor. *L'honneur* ACQUIS *est caution de celui qu'on doit acquérir.* (La Rochef.)

— Fig. Admis, reconnu comme vrai : *Aujourd'hui le fait est* ACQUIS *et le but est atteint.* (Mich. Chev.)

— Il s'emploie souvent par oppos. à *Naturel*, dans le sens de Qui résulte de l'éducation : *Il y a des qualités naturelles et des qualités* ACQUISES. (Acad.) *Ils joignent les vertus* ACQUISES *aux talents naturels.* (D'Aguess.)

— Méd. *Maladies acquises*, maladies qui ne sont point héréditaires, qui n'ont point été transmises par le père à l'enfant, dont l'origine est postérieure à la naissance.

— Fam. *Je vous suis acquis*, je vous suis dévoué, vous pouvez compter sur mon attachement, sur mon zèle à vous servir.

Pardieu, *je vous suis* tout *acquis.*
Quant aux conditions, ordonnez. Foi de brave,
Mon épée est à vous. (V. Hug.)

— *Ce droit m'est acquis*, il m'appartient incontestablement.

ACQUIS, n. m. collect. Connaissances acquises par la pratique, par l'expérience, par l'étude : *Ce médecin a de l'*ACQUIS. (Acad.) *On trouva dans ces peintures un mélange d'*ACQUIS *et d'ignorance qui dénote un art vieillissant.* (Lenormant.)

— Expérience, connaissance, usage du monde : *Plus on a d'*ACQUIS *dans le monde, moins on sait défendre ses amis.* (Volt.)

ACQUISITION, n. f. (*acquis.*) Action d'acquérir : *Il a fait l'*ACQUISITION *d'une belle terre.* (Acad.) *L'*ACQUISITION *de la propriété, par héritage ou par contrat, est assujettie à un enregistrement qui constate sa transmission.* (Mignet.) *L'argent est un moyen général d'*ACQUISITION, *sans être un moyen de production par lui-même.* (J. B. Say.) *Je n'ai pas fait grande* ACQUISITION, *aussi n'ai-je pas déboursé grand argent.* (La Font.)

— Chose acquise : *Venez voir ma nouvelle* ACQUISITION. (Acad.)

— Par extens. Conquête, adjonction d'une province à un État : *Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'*ACQUISITION *de l'Alsace.* (Fléch.)

— Fig. *Cette province se prépare à vivre sous vos lois, et vous regarde comme l'*ACQUISITION *la plus précieuse qu'elle pût faire.* (Fléch.)

ACQUISIVITÉ, n. f. (*acquis.*) Phrénol. Instinct qui porte l'homme et les animaux à rechercher ou à s'approprier tout ce qui est de nature à contribuer à leur bien-être : *Spurzheim a appelé, dans son langage un peu barbare, organe de l'*ACQUISIVITÉ *celui que Gall avait appelé organe du vol.* (Mignet.)

ACQUIT, n. m. (*acquitter.*) Quittance, décharge, certificat de jugement : *Mettez votre* ACQUIT *au bas de ce billet.* (Acad.)

Je vous rends le billet. — Moi, la reconnaissance.
— Tenez, j'avais au bas mis mon *acquit* d'avance. (Andr.)

— *Pour acquit*, formule que l'on écrit au bas d'un billet, d'un mémoire, etc., pour certifier qu'on en a reçu le montant.

— *Payer une chose à l'acquit* ou *en l'acquit d'une autre*, payer une chose à la décharge d'un autre.

— *Acquit de douane*, reçu par lequel les douaniers attestent qu'on leur a payé les droits d'entrée et de sortie de certaines marchandises.

— Jeu. *Jouer à l'acquit*, jouer à qui payera le tout.

— Fig. et fam. *Faire une chose à l'*ACQUIT ou *pour l'*ACQUIT *de sa conscience*, pour ne pas avoir la conscience chargée, pour n'avoir rien à se reprocher. ‖ Fam. *Faire une chose par manière d'*ACQUIT, sans précaution, et seulement parce qu'on est obligé de la faire.

— Billard. Le premier coup où le joueur ne fait que placer sa bille, sur laquelle doit jouer l'adversaire : *Donnez l'*ACQUIT. *Donner un mauvais* ACQUIT. (Acad.)

ACQUIT-À-CAUTION, n. m. Autorisation délivrée sur papier timbré par les employés d'une administration fiscale, pour qu'une marchandise puisse circuler d'un lieu à un autre avant d'avoir payé les droits de consommation, sous la condition que celui qui reçoit l'autorisation payera ces droits dès que les marchandises arriveront à leur destination. ‖ Au pl. *Des* ACQUITS-À-CAUTION.

ACQUIT-PATENT, n. m. ‖ V. PATENT.

ACQUITTABLE, adj. des 2 g. Qui peut être acquitté.

ACQUITTANT, part. prés. du v. Acquitter.

ACQUITTÉ, ÉE, part. pass. du v. Acquitter. Il s'emploie adjectivement. Payé, soldé : *Compte* ACQUITTÉ. *Dette* ACQUITTÉE.

— Auquel on a mis son acquit : *Billet* ACQUITTÉ.

— Droit crimin. Déclaré non coupable : *Nous comparûmes au tribunal de l'inquisition, mais nous fûmes* ACQUITTÉS. (Chateaubr.) *Ma jeunesse et mon air de sincérité me gagnèrent l'esprit des juges; je fus promptement* ACQUITTÉE. (G. Sand.)

ACQUITTEMENT, n. m. (*acquitter.*) En parl. des dettes, des obligations pécuniaires, Action de payer, de rembourser, d'acquitter : *L'*ACQUITTEMENT *des dettes d'une succession.* (Acad.) *L'acquisition de la propriété, par héritage ou par contrat, est assujettie à l'*ACQUITTEMENT *d'un droit.* (Mignet.) *Ses emplois, ses dignités, ses richesses ne lui paraissaient qu'une dette dont l'*ACQUITTEMENT *exigeait le sacrifice de sa vie entière.* (De Nivernois.)

— Droit crim. Arrêt par lequel un accusé est déclaré non coupable : *L'*ACQUITTEMENT *des accusés a été prononcé.* (Acad.)

ACQUITTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, quitter.*) Il se dit en parl. des personnes pour lesquelles et auxquelles on paye, et des choses que l'on décharge de toute hypothèque, de toute redevance. Libérer de dettes : *Il* A ACQUITTÉ *son ami. Il s'est obligé de m'*ACQUITTER *et indemniser.* (Acad.) *J'*AI ACQUITTÉ *toute la succession de mon père.* (Trév.) *Il devait sur sa charge, mais il l'*A *tout à fait* ACQUITTÉE. (Acad.)

— Fig. *Le juste paye ce qu'il ne doit pas, et* ACQUITTE *les pécheurs de ce qu'ils doivent.* (Boss.)

Que feras-tu jamais
Qui te puisse *acquitter* d'un seul de ses bienfaits ? (Rac.)

— Payer : *Elle* ACQUITTAIT *ce qu'elle devait avec une exactitude surprenante.* (Boss.) *Le roi se charge même d'*ACQUITTER *les dettes de ses prédécesseurs.* (D'Aguess.

— *Acquitter un contrat*, payer les sommes stipulées dans un contrat.

— *Acquitter un mémoire, un billet, une lettre de change*, mettre au bas d'un mémoire, d'une lettre de change, etc., les mots *Pour acquit* et sa signature, afin de constater qu'on en a reçu le montant.

— Fig. Accomplir, réaliser; remplir un devoir, un engagement, une obligation : ACQUITTER *sa promesse, sa parole*. ACQUITTER *un devoir*.

— Fig. *Acquitter sa conscience*, remplir un devoir que la conscience nous impose.

— Droit crim. Renvoyer quelqu'un absous; le déclarer innocent du crime, du délit dont il était accusé : *Ses juges viennent de l'*ACQUITTER. (Acad.)

= **S'acquitter**, v. pr. Se rendre quitte; se libérer d'une dette : *Il s'est* ACQUITTÉ *de 20,000 francs depuis peu*. (Acad.)

— Absol. *Il s'*EST *bien* ACQUITTÉ *depuis tel temps*. (Acad.) *Vous serez bien payé de vos avances, et vous savez que qui s'*ACQUITTE *ne doit rien*. (Dest.)

— Fig. *S'acquitter envers quelqu'un*, lui rendre les services qu'on en a reçus. || On disait anc. *S'acquitter vers quelqu'un*.

César s'efforcera de *s'acquitter vers* vous. (Corn.)
De *m'acquitter vers* lui rien ne peut m'empêcher. (Regn.)

— Fig. Reconnaître un service par un autre : *Le trop grand empressement qu'on a de s'*ACQUITTER *d'une obligation est une espèce d'ingratitude*. (La Rochef.) *Presque tout le monde prend plaisir à s'*ACQUITTER *des petites obligations*. (Id.)

— Fig. Accomplir, réaliser, remplir : S'ACQUITTER *d'un devoir. Il s'*ACQUITTE *bien de sa charge, de ses fonctions*. (Acad.)

Tous ceux que le devoir à mon service engage
Ne s'en *acquittant* pas avec même courage. (Corn.)

*Hélas! s'écria Ésope, est-ce ainsi que les philosophes s'*ACQUITTENT *de leurs promesses!* (La Font.)

— Jeu. Rester quitte à quitte en regagnant ce qu'on avait perdu : *J'ai joué contre lui jusqu'à ce qu'il se* FÛT ACQUITTÉ. (Acad.)

— Billard. Jouer le premier coup. || On dit plus souvent, *Donner son* ACQUIT.

ACRANIE, n. f. (ἀ priv., et κρανίον, crâne; gr.) Anat. Absence totale ou partielle du crâne.

ACRANIEN, IENNE, adj. Anat. Qui n'a point de crâne.

ACRASIE, n. f. (ἀκρασία, m. s.; gr.) Pathol. Intempérance, excès.

ACRASIE ou **ACRATIE**, n. f. (ἀ priv., κράτος, force; gr.) Pathol. Faiblesse générale ou partielle.

ACRE, n. f. (*ager*, champ; lat.) Mesure de terre qui varie selon les différents pays où elle est employée. Elle est ordinairement de cinquante ares.

ÂCRE, adj. des 2 g. (*acer*, lat.; m. sign.) Qui détermine sur les organes du goût une impression forte et désagréable, irritante et corrosive : *Cela est* ÂCRE *au goût. Le suc de cette plante est* ÂCRE. (Acad.) *Les pommes, les poires et les fruits sauvages sont* ÂCRES *lorsqu'ils ne sont pas mûrs*. (Richard.)

— *Goût, saveur* ÂCRE, celle qu'ont les substances âcres : *Ce fruit est d'un* GOÛT ÂCRE. *La saveur* ÂCRE *est un signe presque certain de propriétés vénéneuses dans les végétaux qui la présentent. La* SAVEUR ÂCRE *se fait sentir au fond de la gorge*. (Acad.)

— Méd. par analog. *Une bile, un sang* ÂCRE. *Des humeurs* ÂCRES. || *Chaleur* ÂCRE, celle qui est accompagnée d'un sentiment d'ardeur et de picotement.

— Fig. Aigre, piquant, mordant : *Un ton* ÂCRE. *Une critique très-*ÂCRE. *Il y a toujours quelque chose d'*ÂCRE *dans ses discours*. (Acad.)

SYN. Acre, âpre. Dans le sens propre, ces deux adjectifs s'emploient pour qualifier la saveur des fruits, des assaisonnements, des aliments, et, en général, de tout ce qui affecte le goût. *Acre* dit quelque chose de mordant; *âpre*, quelque chose de rude. Ce qui est *âcre* l'est par essence, comme le vinaigre; ce qui est *âpre* l'est quelquefois par accident, comme les fruits avant leur maturité. Au figuré, *âcre* n'a guère d'emploi, si ce n'est en parlant de l'humeur; *âpre* s'applique dans des acceptions très-différentes.

ÂCREMENT, adv. (*âcre-ment*.) D'une manière âcre, avec âcreté. || Peu usité.

ACRÉMENT, n. m. Comm. Sorte de cuirs apportés de la mer Noire à Constantinople.

ACRÉMONION, n. m. Botan. Genre de champignons parasites.

ÂCRETÉ, n. f. (*âcre*.) Qualité de ce qui est âcre : *L'*ÂCRETÉ *du sel*. (Acad.) *Quand les arbres sont greffés, les fruits qu'ils portent perdent beaucoup de leur* ÂCRETÉ (Trév.)

— Méd. par analog. *L'*ÂCRETÉ *du sang, de la bile, de l'humeur*.

— Au plur. ÂCRETÉS *de l'estomac*, aigreurs.

— Fig. *Il a de l'*ÂCRETÉ *dans l'humeur*. (Acad.) || *Syn.* V. ACRIMONIE.

ACRIBOLOGIE, n. f. (ἀκριβολογία, recherche, soin minutieux; gr.) Néolog. Choix rigoureux des mots; précision du style.

ACRIDIE, n. f. (ἀκρίς, ἀκρίδος, sauterelle; gr.) Zool. Insecte orthoptère, appelé vulg. Criquet : *Les* ACRIDIES *ont la plus grande ressemblance avec les sauterelles*. (Duméril.)

ACRIDIÉ, ÉE, ou **ACRIDIEN, ENNE**, adj. Zool. Qui ressemble à l'Acridie ou Criquet.

— N. m. pl. Les ACRIDIENS, famille d'insectes orthoptères qui a pour type l'Acridie ou Criquet.

ACRIDOPHAGE, adj. des 2 g. (ἀκρίς, ἀκρίδος, sauterelle, φάγω, je mange; gr.) Qui mange des sauterelles : *En Afrique, il y a des peuples* ACRIDOPHAGES.

ACRIDOPHAGIE, n. f. (ἀκρίς, ἀκρίδος, sauterelle, φάγω, je mange; gr.) Action de manger des sauterelles ou autres insectes ailés.

— Méd. Ulcère causé par la morsure d'insectes fixés dans la peau, ou dans lequel se forment des insectes ailés.

ACRIMONIE, n. f. (*acer*, âcre; lat.) âcreté : *L'*ACRIMONIE *du sel*. (Acad.)

— Méd. Altération dans les humeurs qu'on supposait provenir d'une prétendue fermentation acide et alcaline : *L'*ACRIMONIE *de la bile est cause de beaucoup de maladies*. (Trévoux.) *Les médecins ont disputé longtemps sur l'*ACRIMONIE *des humeurs*. (Acad.)

— Fig. Aigreur : *Il y a de l'*ACRIMONIE *dans son caractère, dans ses discours*. (Acad.)

SYN. Âcreté, acrimonie. *Âcreté* exprime la qualité de ce qui est piquant au goût; *acrimonie*, l'aigreur des humeurs et des sucs qui se corrompent. *Âcreté* se dit de choses très-diverses, *acrimonie* ne se dit que de celles qui tiennent de la nature animale. L'un et l'autre marquent une cause active d'altération. *Âcreté* s'emploie le plus ordinairement dans le sens propre, *acrimonie* est d'un fréquent usage au figuré.

ACRIMONIEUX, EUSE, adj. (*acrimonie*.) Propr. Il se dit des substances dont la saveur est âcre, qui a de l'acrimonie : *Ces sels sont* ACRIMONIEUX (Acad.)

— Fig. *Discours* ACRIMONIEUX. *L'*ACRIMONIEUX *Linguet fut partisan tour à tour des jésuites et des philosophes, du paradoxe et de la vérité*. (Lerm.)

ACRINIE, n. f. (ἀ priv., χρίνω, séparer; gr.) Méd. Diminution ou absence de sécrétion.

ACRIPENNE, adj. des 2 g. (*acer*, aigu; *penna*, plume; lat.) Zool. Qui a des plumes pointues.

ACRISIE, n. f. (ἀ priv., χρίσις, crise; gr.) Méd. Absence de crise dans une maladie.

ACRITIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., χρίσις, crise; gr.) Méd. Il se dit des phénomènes qui indiquent, dans une maladie, l'absence ou l'éloignement de la crise.

ACROAMATIQUE ou **ACROATIQUE**, adj. (ἀκροαματικός et ἀκροατικός, qui frappe l'ouïe, qui s'adresse à l'oreille; gr.) Il se dit, par oppos. à Exotérique, de la doctrine secrète que les philosophes anciens réservaient à leurs disciples.

— *Livres* ACROATIQUES, livres dans lesquels les philosophes anciens traitaient des matières sublimes ou cachées, et qui ne pouvaient être comprises que de ceux qui avaient suivi leurs leçons et entendu leurs explications.

ACROBATE, n. des 2 g. (ἀκροβάτης, m. sig.; grec.) Danseur, danseuse de corde : *Certains critiques sont des* ACROBATES *qui font des tours pour gagner leur vie tant qu'ils ont des jambes*. (H. de Balzac.)

ACROBATIQUE, adj. des 2 g. (*acrobate*.) Qui concerne les acrobates.

— Mécan. Il se dit des machines qui servent à monter les fardeaux.

ACROBUSTITE, n. f. (ἀκροβυστία, prépuce; gr.) Art vét. Inflammation du fourreau dans les animaux, causée par l'accumulation de l'humeur sébacée ou par le contact irritant des urines.

ACROCARPE, adj. f. (ἄκρον, sommet; καρπός, fruit; gr.) Botan. Il se dit des mousses qui fructifient à l'extrémité de leurs rameaux.

ACROCHORDE, n. m. Zool. Reptile de l'ordre des Ophidiens; son corps et sa queue sont garnis de verrues ou tubercules relevés par trois arêtes; il a sept à huit pieds de longueur. Il est originaire de Java.

ACROCHORDON, n. m. Méd. Petite excroissance ronde à base étroite, qui survient particulièrement aux paupières, et qui ne semble tenir à la peau que par un pédicule mince.

ACROCORION, n. m. Botan. Espèce de nivéole.

ACRODACTYLE, n. m. (ἄκρον, sommet; δάκτυλος, doigt; gr.) Zool. Face supérieure de chacun des doigts d'un oiseau.

ACRODYNIE, n. f. (ἄκρος, qui est à la pointe, ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Affection épidémique, caractérisée par des douleurs dans les extrémités, et surtout par des engourdissements et des élancements dans les pieds et dans les mains, et par la diminution, la perversion ou l'abolition entière du sens du toucher.

ACROGÈNE, adj. et n. (ἄκρον, sommet, γίνομαι, naître; gr.) Botan. Nom que donne Richard aux végétaux dont la tige ne s'accroît que par le sommet, comme les mousses et les fougères.

— Minér. Il se dit d'un cristal qui provient des décroissements sur les angles et les bords supérieurs d'un autre cristal.

ACROGYRE, adj. f. (ἄκρον, sommet, et γυρός, cercle; gr.) Bot. Il se dit d'une fougère dont les fruits sont couronnés par un anneau.

ACROLÉINE, n. f. Chim. Corps très-caustique, produit par la distillation sèche de la glycérine et de ses combinaisons.

ACROLITHE, adj. (ἄκρον, sommet, et λίθος, pierre; gr.) Archéol. Il se disait des statues grecques et romaines dont les extrémités étaient de pierre : *Calpurnia avait dans le temple de Vénus une statue* ACROLITHE *dorée*. (Millin.)

ACROLOGIE, n. f. (ἄκρον, sommet, λόγος, discours; gr.) Néol. Recherche ou exposition des principes suprêmes.

— Philol. Système graphique qui consiste à représenter des idées, en figurant des objets dont le nom commence par la même lettre que ceux qu'on veut exprimer.

ACROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'acrologie. *Traité* ACROLOGIQUE. *Hiéroglyphe* ACROLOGIQUE.

ACROMIAL, ALE, adj. (*acromion*.) Anat. Qui appartient à l'acromion : *Artère, veine* ACROMIALE.

ACROMION, n. m. (ἄκρον, sommet; ὦμος, épaule; gr.) Anat. Apophyse considérable qui est située a l'extrémité de l'épaule, et qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors,

ACROMPHALE, n. m. (ἄκρον, sommet; ὀμφαλός, nombril; gr.) Anat. Extrémité du cordon ombilical qui reste attaché à l'enfant après la naissance.

ACRONE, adj. m. Bot. Il se dit d'un ovaire qui ne s'élargit point à sa base.

ACRONYQUE, adj. des 2 g. (ἄκρος, extrême; νύξ, nuit; gr.) Astr. En parl. du lever ou du coucher d'un astre. Qui a lieu au moment où la nuit commence, où le soleil se couche; il se dit par oppos. à *Cosmique* : *Il est nécessaire qu'un astre qui a un lever* ACRONYQUE *ait un coucher cosmique, et que celui qui a un lever cosmique ait un coucher* ACRONYQUE. (Trév.)

|| *L'Académie* prend *Coucher acronyque* dans un sens tout différent; mais l'acception qu'elle lui donne exigerait qu'elle écrivît *achronique* (ἄχρονος, qui n'est pas soumis aux lois du temps.)

ACROPATHIE, n. f. (ἄκρον, sommet; πάθος, douleur; gr.) Méd. Maladie d'une extrémité quelconque du corps.

ACROPODE, n. m. (ἄκρος, sommet, et πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Côté supérieur du pied entier d'un oiseau.

ACROPOLE, n. f. (ἄκρος, haut; πόλις, ville; gr.) Antiq. Partie la plus élevée des cités grecques, qui servait de citadelle : *Les* ACROPOLES *pélasgiques les mieux conservées et les plus considérables sont celles de Mycènes et de Tirynthe*. (Bâtissier.) *L'*ACROPOLE, *ou la colline artificielle qui porte tous les grands monuments d'Héliopolis, nous apparaissait çà et là entre les rameaux et au-dessus de la tête des grands arbres*. (Lamart.)

ACROPOSTHIE, n. f. (ἄκρον, sommet, et πόσθη, prépuce; gr.) Anat. Partie du prépuce qui recouvre le gland.

ACROPOSTHITE, n. f. (*acroposthie*.) Pathol. Inflammation de l'acroposthie.

ACROSARQUE, n. m. Botan. Baie provenant d'un ovaire infère, et à laquelle le calice est resté soudé : *Le fruit du groseillier est un* ACROSARQUE.

ACROSOPHIE, n. f. (ἄκρος, extrême; σοφία, sagesse; gr.) Néol. Sagesse suprême de la Divinité.

ACROSPERME, n. m. Botan. Genre de champignons.

ACROSPIRE, n. f. Botan. La plumule de l'orge, développée par la germination.

ACROSTIC, n. m. Botan. || V. ACROSTIQUE.

ACROSTICHE, n. m. (ἄκρος, extrême, στιχός, ligne d'écriture, vers; gr.) Pièce qui renferme autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom que l'on a pris pour sujet, et dans laquelle ce nom est exactement

reproduit par la réunion des lettres initiales de chaque vers : *L'harmonie des sphères célestes était composée des sept premières lettres, et un* ACROSTICHE *rendait raison de tout dans la vénérable antiquité.* (Voltaire.)

— Adj. Il se dit des pièces qui ont la forme de l'acrostiche : *Sonnets* ACROSTICHES. (Acad.)

ACROSTIQUE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères, qui croissent dans les régions les plus chaudes des deux continents : *Les capsules des* ACROSTIQUES *sont si multipliées et si pressées les unes contre les autres, qu'elles recouvrent ordinairement toute la surface inférieure des feuilles.* (Mirbel.)

ACROTARSE, n. m. (ἄκρον, sommet, et ταρσός, plante du pied, carpe de la main ; gr.) Zool. Face inférieure de la patte d'un oiseau, depuis le pli du pied jusqu'au genou.

ACROTÈRE, n. m. (ἀκρωτήριον, sommet ; grec.) Espèce de socle ou de piédestal que les anciens plaçaient au sommet et aux deux extrémités latérales du triangle que formait le fronton des temples, et sur lesquels ils plaçaient des statues, des vases ou des trépieds : *On voit des* ACROTÈRES *au fronton du portique dorique d'Athènes.* (Millin.)

— Piédestal qui se place dans les balustrades.

— Zool. et anat. *Les* ACROTÈRES, les extrémités du corps, c'est-à-dire de la tête, des pieds et des mains.

ACROTÉRIASME, n. m. Chir. Amputation d'un des membres appelés Acrotères.

ACROTHYMION, n. m. (ἄκρον, sommet, et θύμος, thym ; gr.) Anat. Espèce de verrue dure, conique, rugueuse et saignante, que l'on a comparée à la fleur du thym.

ACROTISME, n. m. (ἄκρον, sommet ; gr.) Philos. Recherche des causes premières, des premiers principes. ‖ Philosophie transcendantale.

ACTE, n. m. (*acta*, faits ; lat.) Opération, action d'un agent ; effet produit par une puissance : ACTE *de l'entendement.* ACTE *volontaire, instinctif. La création du monde est un* ACTE *de la puissance de Dieu.* (Acad.) *Nous ne vivons, nous ne subsistons que par les* ACTES *continuels de la volonté.* (V. Cousin.) *L'habitude ne se forme que par des* ACTES *réitérés et presque continuels.* (La Br.) *Céder à la force est un* ACTE *de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un* ACTE *de prudence.* (J. J. Rouss.)

— Logiq. Par oppos. à Puissance. Exécution de la chose : *La conséquence est bonne de l'*ACTE *à la puissance.* (Acad.)

— Mor. Toute action bonne ou mauvaise : ACTE *de vertu, de piété, de grandeur d'âme, de courage.* ACTE *de scélératesse, de perfidie, d'ingratitude.* (Acad.) *Le premier* ACTE *qu'elle fit fut un* ACTE *héroïque de religion.* (Fléchier.) *Je devrai ma place à un petit* ACTE *de complaisance.* (Étienne.)

Que venez-vous de faire ? Un *acte* de justice. (Corn.)

— Toute action considérée par rapport à ses résultats, à ses conséquences : *Consommer un* ACTE. *Être responsable de ses* ACTES. *Cet* ACTE *irréfléchi le compromet beaucoup.* (Acad.) *Quand tu te marieras, n'accomplis pas légèrement cet* ACTE, *le plus important de tous ceux auxquels nous oblige la société.* (H. de Balzac.)

— *Faire acte d'autorité,* faire une action par laquelle on manifeste son autorité.

— *Faire acte de bonne volonté,* faire, sans espérance de succès, une action, une démarche qui prouve l'intérêt que l'on prend à quelqu'un.

— *Faire acte de complaisance,* faire, par bonté de caractère ou par facilité d'humeur, une action, une démarche à laquelle on n'est point obligé.

— *Faire acte de présence,* se présenter dans un endroit par politesse.

— *Acte de folie, de démence,* acte par lequel la folie, la démence se manifeste. On le dit souvent par exagération : *En prenant ce parti, il a fait un* ACTE DE FOLIE. (Acad.)

— *Acte de soumission,* action par laquelle on fait preuve de soumission.

— *Acte d'hostilité,* agression d'un gouvernement ou d'un parti qui se montre hostile à un autre : *Les premiers* ACTES D'HOSTILITÉ *ont été faits sur mon territoire.* (Dest.)

— *Acte arbitraire,* action qui n'est autorisée ni par les lois, ni par la justice naturelle.

C'est un *acte arbitraire,*
C'est une tyrannie, et je dois m'y soustraire. (C. Delav.)

— Il se dit de Certains mouvements vertueux, de certains sentiments de piété qui se produisent au fond d'une âme chrétienne : ACTE *de contrition, de foi, d'humilité.* (Acad.)

— Il se dit aussi de Certaines formules qui renferment l'expression de ces sentiments de piété et de vertu : *Vous trouverez dans ce livre de prières les* ACTES *de contrition,* etc. (Acad.)

— Pièce écrite qui constate qu'une chose a été dite, faite ou convenue. ‖ Particul. Toute rédaction écrite de faits qui concernent la justice ou les procédures de la pratique ; toute convention, toute transaction entre particuliers : *Passer, signer un* ACTE. *La formule d'un* ACTE. ACTE *passé par-devant notaires.* (Acad.) *Les pasteurs dressaient tous les* ACTES *et recevaient tous les testaments.* (Raynal.) *Il n'eut pas plutôt signé l'*ACTE *qu'il s'en repentit.* (Voltaire.) *L'*ACTE *de leur séparation est dressé chez le notaire.* (La Br.) *On cherche à prouver la* [illegible] *l'*ACTE *par la bonté de l'arrêt.* (Beaum.)

— ACTE *judiciaire,* arrêt, jugement, [illegible] procès-verbal, etc. ‖ ACTE *extrajudiciaire,* [illegible] n'est point fait en la présence du juge, ni sous sa surveillance. ‖ ACTE *notarié,* acte passé devant notaire : *Les* ACTES NOTARIÉS *font foi en justice, et sont exécutoires dans toute l'étendue du royaume.* ‖ ACTE *d'avoué à avoué,* toute pièce que les avoués se signifient, pendant une instance, par le ministère d'un huissier audiencier. ‖ ACTE *de procédure,* celui qui a pour but d'instruire un procès : *Les exploits et procès-verbaux dressés par les officiers de justice sont des* ACTES DE PROCÉDURE. ‖ ACTE *d'accusation,* celui qui relate le crime ou le délit imputé à l'accusé, et toutes les circonstances qui s'y rattachent. ‖ ACTE *d'exécution,* acte par lequel on satisfait aux dispositions d'un jugement ou d'une obligation. ‖ ACTE *de notoriété,* acte par lequel un officier public constate qu'un fait est connu de tous. ‖ ACTE *de commerce,* tout acte fait dans le but de trafiquer. ‖ ACTE *de société,* celui qui contient l'énoncé des droits et obligations des associés.

— ACTES *de l'état civil,* ceux par lesquels on constate les naissances, les mariages, etc. ‖ ACTE *de dernière volonté,* testament. ‖ ACTE *d'héritier,* celui qu'on ne peut faire qu'en qualité d'héritier, et qui suppose nécessairement qu'on a l'intention d'accepter une succession. ‖ ACTE *conservatoire,* celui qui a pour objet de pourvoir à ce que rien ne soit fait à notre préjudice. ‖ ACTE *imparfait,* celui qui n'a point été fait avec toutes les formalités nécessaires pour sa validité. ‖ ACTE *récognitif.* V. *Récognitif.* ‖ ACTE *confirmatif,* celui qui donne au titre primitif une nouvelle force, et empêche la prescription d'avoir lieu. ‖ ACTE *privé* ou ACTE *sous seing privé,* acte écrit et signé par des particuliers qui font quelque transaction sans l'intervention des officiers publics. *L'*ACTE SOUS SEING PRIVÉ *n'a pas d'authenticité, et ne peut être produit en justice qu'après avoir été revêtu de la formalité de l'enregistrement.* ‖ ACTE *public, solennel, authentique,* celui qui se fait avec l'intervention des officiers publics. ‖ ACTE *capitulaire,* celui qui se fait dans un chapitre de chanoines ou de religieux. ‖ ACTE *respectueux,* sommation faite par un fils ou une fille majeure pour [illegible]ger ses parents à consentir à son mariage. *La loi prescrit trois* ACTES RESPECTUEUX *au fils qui n'a point atteint trente ans. Un seul suffit après cet âge. Les* ACTES RESPECTUEUX *ont été légalement faits.* (H. de Balzac.)

— Palais. *Prendre* ACTE, *donner* ACTE, faire constater ou constater par une déclaration écrite un fait, un incident nouveau : *Prendre* ACTE *de sa comparution. On lui a donné* ACTE *de sa plainte.* (Acad.) ‖ *Demander* ACTE, réclamer la constatation par écrit d'un fait, d'un incident nouveau. ‖ Fam. *Prendre* ACTE *de l'aveu de quelqu'un,* déclarer que, dans l'occasion, on tirera parti de l'aveu qu'il a fait.

— Ordonnance, décision de l'autorité publique : ACTE *d'amnistie. Les* ACTES *du gouvernement, de l'autorité. Le sénat cassa les* ACTES *de Néron.* (Acad.) *Chacun de ses* ACTES *était reçu avec soumission, exécuté avec empressement.* (Mérimée.) *N'admettez pas qu'il puisse y avoir une souveraineté qui n'ait pas besoin de faire valider ses* ACTES. (Villem.)

— ACTE *administratif,* arrêté qui émane de l'autorité administrative.

— N. m. plur. Registres sur lesquels sont écrites les décisions de l'autorité publique : *Les* ACTES *du parlement d'Angleterre.* (Acad.) *Cela est extrait des* ACTES *publics.* (Id.)

— Mémoires de certaines sociétés savantes ou lettrées : *Les* ACTES *de la société de Leipsick.* (Acad.)

— ACTES *des apôtres,* livre canonique écrit par l'évangéliste saint Luc, et qui fait partie du Nouveau Testament. Il contient le récit des principales actions des apôtres et l'histoire de l'Église primitive, depuis la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et la première prédication de saint Pierre, l'an 32 de Jésus-Christ, jusqu'au voyage que saint Paul fit à Rome trente-trois ans après.

— Scolast. Discussion publique où l'on soutient des thèses : *Un* ACTE *de philosophie, de théologie. Faire un* ACTE. *Présider, assister à un* ACTE. *Dans l'école, il ne se passe point d'*ACTE *où il n'aille argumenter à outrance.* (Mol.)

— Art dram. Une des principales divisions d'une pièce de théâtre : *Un* ACTE *est un degré, un pas de l'action.* (Marmontel.) *Une pièce de trois* ACTES, ou mieux, *en trois* ACTES. (Acad.) *Les* ACTES *se divisent en scènes.* (Id.)

Une ample comédie à cent *actes* divers. (La Font.)

— Vossius, en marquant la division d'une pièce de théâtre en cinq *actes,* nous dit que dans le premier on expose, que dans le second on développe l'intrigue, que le troisième doit être rempli d'incidents qui forment le nœud, que le quatrième prépare les moyens du dénoûment, auquel le cinquième doit être uniquement employé. (Marm.)

— Absol. *Un* ACTE, une pièce en un acte : *Il vient de donner un joli* ACTE *à la Comédie française.* (Acad.)

SYN. Acte, action. *Acte,* par lui-même, désigne quelque chose de grand, d'éclatant, ou du moins d'important : les *actes* d'un gouvernement, d'un corps politique, les *actes* des apôtres. *Action* indique les faits grands ou petits, extraordinaires ou communs : les *actions* d'un homme, d'un enfant. L'*acte* est toujours intégral et indivisible : Dieu créa le monde par un *acte* de sa parole. L'*action* peut être comprise comme partielle et successive : l'*action* du temps détruit les ouvrages des hommes. [illegible]n, *acte* ne peut se dire que des personnes ou des facultés intellectuelles : un *acte* du peuple, un *acte* de l'entendement, de la volonté. *Action* se dit indifféremment de tout ce qui agit : l'*action* d'un soldat, l'*action* de la justice, l'*action* d'un topique, d'un acide, etc.

ACTÉE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, composé de trois ou quatre espèces vénéneuses ; une d'elles croît en France, et est appelée vulgair. *Herbe de Saint-Christophe.*

ACTÉON, n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes.

ACTEUR, TRICE, n. (*actor*, lat. ; m. sign.) Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre : *On applaudit l'*ACTEUR, *mais on siffla la pièce.* (Acad.) *Un bruit extraordinaire qui partait d'une loge troubla une* ACTRICE. (Andrieux.) *On joue en société une tragédie de Racine,* Iphigénie ; *les* ACTEURS *et* ACTRICES *ne sont que princes, filles ou nièces de palatins.* (Ste-Beuve.)

— Par extens. Celui, celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne : *Bon* ACTEUR. *Mauvais* ACTEUR. (Acad.) *Je ne puis blâmer une* ACTRICE *qui aime mieux renoncer à son art que de l'exercer avec honte.* (Volt.)

— Fig. Celui qui joue un rôle dans quelque affaire ; celui qui prend une part importante aux événements de son temps : *Il fut un des* ACTEURS *de la scène qu'on joua pour tromper cette personne.* (Acad.)

Hélas ! par tout pays toujours la même vie :
Convoiter, regretter, prendre et tendre la main ;
Toujours mêmes *acteurs* et même comédie. (A. de Musset.)

De nouveaux personnages sont montés sur la scène ; les grands rôles sont remplis par de nouveaux ACTEURS. (Massillon.) *La raison est historienne, mais les passions sont* ACTRICES. (Rivarol.)

Syn. Acteur, comédien. L'un et l'autre désignent, dans le sens propre, ceux qui jouent la comédie sur un théâtre ; mais le premier est relatif à l'action, le second à la profession. On est *acteur* parce qu'on représente un personnage, et seulement pendant qu'on le représente ; on est *comédien* avant, pendant et après la pièce. Les gens qui jouent la comédie à la campagne pour se désennuyer sont *acteurs,* et non pas *comédiens.* Ces deux mots s'emploient au figuré avec des différences analogues. On dit d'un homme qu'il a été le principal *acteur* dans une affaire, pour exprimer qu'il a pris la plus grande part à l'exécution. On dit d'une personne habituée à tromper le public : C'est un grand *comédien.*

ACTIDION, n. m. Bot. Genre de champignons.

ACTIF, IVE, adj. (*activus*, formé de *actum*, sup. de *agere*, agir ; lat.) Qui agit, qui a la vertu d'agir. Il s'emploie souvent par oppos. à *Passif* : *L'esprit est* ACTIF, *la matière est passive.* (Acad.) *Ce qui est spontané et* ACTIF *ne peut être confondu avec ce qui est passif et dépendant.* (Mignet.) *Le corps politique est appelé* État *quand il est passif,* souverain *quand il est* ACTIF. (J. J. Rouss.) *Les mœurs d'un peuple sont le principe* ACTIF *de sa conduite ; les lois n'en sont que le frein.* (Duclos.) *La vie passive de l'homme n'est rien, et ne regarde qu'un corps dont il sera bientôt délivré ; mais sa vie* ACTIVE *et morale, qui doit influer sur tout son être, consiste dans l'exercice de sa volonté.* (J. J. Rouss.)

— *Citoyen actif,* celui qui jouit des droits politiques.

Il se disait, sous l'ancienne république, de tout citoyen qui avait droit de suffrage dans les assemblées primaires. || *Avoir voix active et passive,* avoir droit d'élire et d'être élu. || *Prendre une part active dans une affaire,* y consacrer une grande partie de son temps et de ses soins.

— Agissant, vif, laborieux, diligent : *C'est un homme* ACTIF. *Un esprit* ACTIF. (Acad.) *Il était doux, tranquille, mais* ACTIF *et prévoyant.* (Fén.) *Jamais homme ne fut si* ACTIF *dans ses démarches.* (Volt.) *C'était une officieuse et* ACTIVE *ménagère, dont la vie était consacrée à être utile aux autres.* (G. Sand.) *Une foule* ACTIVE *circulait dans ces routes aujourd'hui solitaires.* (Volney.)

— Admin. milit. *Service actif,* temps durant lequel un soldat reste sous les drapeaux : *La durée du* SERVICE ACTIF *est bornée à trente ans.* (Acad.)

— Dévotion. *Vie active,* celle qui consiste dans les actes extérieurs de piété.

— Méd. Qui a un effet prompt, énergique : *Traitement, remède* ACTIF. *Ce poison est très-*ACTIF. (Acad.)

— Gramm. *Verbe actif,* celui qui exprime une action qui est faite par le sujet, et qui passe du sujet à un terme direct appelé complément. || Qui a rapport, qui est propre aux verbes actifs : *Sens* ACTIF. *La voix* ACTIVE. || V. TRANSITIF.

— N. m. sing. L'ACTIF, la voix active.

— Comm. *Commerce actif,* celui d'un État qui vend beaucoup plus à l'étranger qu'il ne lui achète.

— *Dettes actives,* les sommes dont on est créancier, par opp. à *Dettes passives,* les sommes dont on est débiteur. || N. m. sing. L'ACTIF, ce que l'on possède : *La fortune d'un commerçant se compose de l'excédant de* L'ACTIF *sur le passif.*

— Physiol. *Organes actifs de la locomotion,* les organes qui déterminent les mouvements. *Maladie active,* maladie provenant d'une trop grande augmentation d'activité dans les organes qu'elle affecte : *Hydropysie, hémorragie* ACTIVE. || Particul. *Anévrisme actif du cœur,* celui qui provient d'un accroissement de nutrition, d'une hypertrophie du cœur, par oppos. à *Anévrisme passif,* celui qui consiste en une dilatation mécanique.

— Physiol. *Mouvements actifs,* par oppos. à *Mouvements communiqués,* Mouvements que le corps exécute par lui-même. || *Sensations actives,* celles que le sujet éprouve lorsqu'il dirige son attention vers l'objet qui fait impression sur ses sens. Celui qui *regarde* ou qui *écoute* éprouve une sensation *active;* celui qui *voit* ou qui *entend* éprouve une sensation *passive.*

ACTIGÉE, n. f. Bot. Genre de champignons.

ACTINÉE ou **ACTINELLE,** n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

ACTINENCHYME, n. m. Bot. Le tissu cellulaire des végétaux, lorsqu'il est disposé sous la forme de rayons.

ACTINAIRES ou **ACTININES,** n. f. pl. Zool. Famille de polypes charnus qui a pour type l'actinie.

ACTINIE, n. f. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon; gr.) Zool. Genre de polypes charnus et rayonnés, à tentacules longs et nombreux, dont un grand nombre d'espèces sont très-communes sur nos côtes. Leur couleur, quelquefois très-brillante, leur donne l'apparence de fleurs fixées au fond des eaux; aussi les désigne-t-on souvent sous le nom d'*Anémones de mer* : *Quand le corps de* L'ACTINIE *est le plus contracté, il représente une demi-sphère, avec une petite ouverture à son sommet.* (Cuvier.)

ACTINIFORME, adj. des 2 g. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, gr.; et *forma,* forme; lat.) Hist. nat. Qui a une forme rayonnée.

ACTINOCARPE, adj. des 2 g. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et καρπός, fruit; gr.) Bot. Qui a des fruits rayonnés.

ACTINOLITHE, n. f. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et λίθος, pierre; gr.) Minér. Un des noms de l'actinote.

ACTINOLOGIE, n. f. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et λόγος, discours; gr.) Zool. La science qui s'occupe des zoophytes : *Le manuel d'*ACTINOLOGIE *ou de zoophytologie de Blainville est un ouvrage très-important.* (Flourens.)

ACTINOMORPHES, n. f. pl. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et μορφή, forme; gr.) Zool. Nom donné par de Blainville à son deuxième sous-règne, qui renferme les animaux rayonnés.

ACTINOPHRYDE, n. m. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et ὀφρύς, sourcil; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

ACTINOPHYLLES, n. m. pl. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et φύλλον, feuilles; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Araliacées, composé d'arbustes ou d'arbres gommeux, originaires de l'Amérique.

ACTINOSTOME, adj. des 2 g. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et στόμα, bouche; gr.) Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rayonnée.

ACTINOTE, n. m. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon; gr.) Minér. Pierre qui se présente ordinairement sous la forme de longs prismes hexaèdres, réunis en faisceaux divergents : *Les caractères essentiels de l'*ACTINOTE *et de l'amphibole sont à peu près les mêmes; ces deux pierres ne diffèrent presque que par la couleur dominante de leurs variétés, qui est la verte pour l'*ACTINOTE, *et la noire pour l'amphibole.* (Brongn.)

— Botan. Plante ombellifère de la Nouvelle Hollande.

ACTINOTEUX, EUSE, adj., ou **ACTINOTIQUE,** adj. des 2 g. (*actinote.*) Minér. Qui renferme de l'actinote.

ACTINOZOAIRES, n. f. pl. (ἀκτίς, ἀκτῖνος, rayon, et ζῶον, animal; gr.) Zool. Division établie par de Blainville, qui répond, avec les Amorphozoaires, aux Rayonnés de Cuvier.

ACTION, n. f. (*actio,* lat.; m. sing.) La manière dont une cause agit; l'opération d'un agent quelconque; physique, chimique, mécanique, immatériel : ACTION *rapide, forte, vive, soudaine, instantanée. L'*ACTION *du feu sur les métaux, du soleil sur les plantes. L'*ACTION *des corps les uns sur les autres. L'*ACTION *de l'âme sur le corps.* (Acad.) *Le fond de mes impressions fut toujours une intuition plus ou moins éclatante de l'existence et de l'*ACTION *de Dieu dans la création matérielle et dans l'humanité pensante.* (Lamart.) *Trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit; trop et trop peu de nourriture troublent ses* ACTIONS. (Pasc.) *Les partis les plus emportés et les plus obstinés n'échappent pas à l'*ACTION *du temps.* (Guiz.) *Ils voulaient substituer l'*ACTION *fixe des lois aux volontés arbitraires du prince.* (Mign.) *Pour vivre dans le monde il faut savoir traiter avec les hommes, et calculer l'*ACTION *et la réaction de l'intérêt particulier dans la société civile.* (J. J. Rouss.) *Il m'était pénible de me transporter, le jour, d'une station à l'autre, sous l'*ACTION *brûlante du soleil.* (Arag.) *Rien de plus nécessairement permanent, rien qui doive être plus habituellement régulier, que l'*ACTION *du cœur.* (Corv.)

— Particul. Actes physiques ou intellectuels de l'homme : ACTION *vitale, naturelle, mécanique. L'*ACTION *de marcher, de courir. L'*ACTION *de penser, de réfléchir.* (Acad.) *Il avait dans le geste et dans toutes ses manières une grâce infinie et si naturelle, qu'elle ornait ses moindres* ACTIONS. (St-Sim.) *Toutes nos* ACTIONS *n'ont de véritable objet que le plaisir; sans lui les plus laborieux demeureraient languissants et oisifs.* (St-Évrem.)

— Moral. Tout ce que fait l'homme, ou tout ce qu'il a fait, soit en bien, soit en mal : *Bonne* ACTION. *Mauvaise* ACTION. ACTION *noire, lâche.* (Acad.) *L'histoire embellit les* ACTIONS *des héros.* (La Bruy.) *Nous aurions souvent honte de nos plus belles* ACTIONS, *si le monde voyait tous les motifs qui les produisent.* (La Rochef.) *Qu'est-ce que pourront nos paroles, si toutes nos* ACTIONS *les démentent?* (Fén.) *C'est l'histoire qui imprime aux* ACTIONS *véritablement belles le sceau de l'immortalité.* (Volt.) *Dans les monarchies on ne juge pas les* ACTIONS *des hommes comme bonnes, mais comme belles.* (Montesq.) *Quelles sont les* ACTIONS *héroïques que l'on ne dégrade, en y cherchant des motifs lâches et rampants?* (Mass.)

— Particul. Ce qu'on fait, par oppos. à ce qu'on dit : *Si ses paroles sont impuissantes, ses* ACTIONS *sont efficaces.* (Volt.)

Il faut des *actions*, et non pas des paroles. (Rac.)

Il y a mille prix pour les beaux discours, aucun pour les belles ACTIONS. (J. J. Rouss.)

— Activité, par oppos. à Inaction : *Parler avec* ACTION. *Ce qu'il fait, il le fait avec* ACTION. (Acad.) *Sa vieillesse, quoique pesante, n'était pas sans* ACTION. (Boss.) *Le peuple a toujours trop ou trop peu d'*ACTION; *quelquefois avec cent mille bras il renverse tout; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes.* (Montesq.)

— Exécution, pratique, par oppos. à Spéculation et à théorie : *Lorsque la force règne, la gloire n'appartient qu'aux vertus fortes et au talent de l'*ACTION. (Ch. Rémus.) *Son esprit ne possédait plus cette prompte décision des gens accoutumés de bonne heure à l'*ACTION. (H. de Balzac.) *La pensée et l'*ACTION *peuvent seules se compléter l'une l'autre.* (Lamart.) || Dans un sens analogue. *Un homme d'action : Il nous faut des hommes* D'ACTION, *et non des discoureurs.* (Acad.)

— *En action,* loc. qualificat., Mis en œuvre, appliqué : *Séparez la croyance en Dieu de toute obligation envers lui, de tout hommage religieux, et vous n'aurez plus que l'athéisme* EN ACTION. (Frayssin.) *J'ai toujours cru que le bon n'était que le beau mis* EN ACTION. (J. J. Rouss.)

— *Être en action,* se remuer beaucoup, agir, en parl. des personnes; fonctionner, en parl. des choses.

— Man. *Être en action, avoir de l'action,* se dit du cheval qui s'agite sans cesse en mâchant le mors et en jetant de l'écume. || Il se dit aussi du cheval qui a des allures énergiques et soutenues, et qui ne renonce jamais.

— Contenance, maintien, posture, geste : *C'est son* ACTION *ordinaire de hausser les épaules.* (Acad.) *Vos paroles, le ton de votre voix, votre* ACTION, *ont je ne sais quel air de qualité qui enchante les gens.* (Mol.) *Il se tint longtemps devant lui en* ACTION *de suppliant.* (Acad.) || Peu usité en ce sens.

— Plus particul. Mouvement du corps, contenance et gestes de l'orateur : *Ce prédicateur n'a point d'*ACTION. (Acad.) *L'*ACTION *des Grecs et des Romains était bien plus violente que la nôtre.* (Fén.) *Que le tour et les expressions naissent dans l'*ACTION *et coulent de source.* (La Br.) *Leurs sermons étaient courts, et leur* ACTION *grave et modérée.* (Fén.) *Les hommes sont dupes de l'*ACTION *et de la parole, comme de tout l'appareil de l'auditoire.* (La Br.) *Une grande partie des grâces qu'on a trouvées dans les Précieuses ridicules dépendent de l'*ACTION *et du ton de voix.* (Mol.)

— Autrefois il s'employait au plur. dans une acception analogue à ces deux derniers sens, et signifiait Gestes, signes : *Eh! que veulent dire ces* ACTIONS-*là?* (Brueys.) *Ses discours comme ses* ACTIONS *ont quelque chose de noble.* (Mol.)

— *Langage d'action,* ou *l'action,* les gestes. — Suivant l'opinion de tous les philosophes, le geste, ou l'ACTION, a dû être le premier moyen que les hommes aient employé pour se communiquer leurs sentiments et leurs pensées. La nature leur avait donné toute prête et toute complète cette faculté de s'exprimer. Le langage humain n'a dû consister d'abord que dans de simples cris correspondant à quelques sentiments naturels de l'âme, comme la joie, la douleur, la frayeur, l'amour, et tout au plus dans un petit nombre d'onomatopées; mais tout cela, d'ailleurs, était encore l'ACTION. || On peut encore considérer les signes de l'écriture hiéroglyphique comme un *langage d'*ACTION, puisque ces figures désignent les objets en variant leurs attitudes et leur mouvement. || La création des langues articulées a réduit de beaucoup l'importance du geste et de l'iconographie hiéroglyphique. Cependant les deux modes d'expression ont été employés, ou séparément, ou simultanément. Le *langage d'*ACTION séparé a donné aux anciens la mimique que nous avons conservée comme un art, et aux modernes cette mimique perfectionnée qui est une véritable science, et que nous appelons la langue des sourds-muets. Le *langage d'*ACTION et la langue articulée, employés simultanément, constituent un art très-apprécié des anciens sous le nom d'ACTION *oratoire,* Cet art, connu aussi des modernes, ne semble pas avoir chez eux une si grande importance que chez les Grecs et les Romains. On ne lui accorde son développement et sa liberté d'expression qu'à la chaire et au théâtre.

— Tout discours prononcé en public : *Une* ACTION *publique.* (Acad.) || Vieux.

— *Action de grâces,* remercîment, témoignage de reconnaissance : *Un Te Deum fut chanté en* ACTION DE GRÂCES. (Acad.) *Les airs retentissent de leurs remercîments et de leurs* ACTIONS DE GRÂCES. (Mass.)

— Droit. Le droit qu'on a de former une demande en justice : *Avoir* ACTION *contre quelqu'un. Le mari exerce les* ACTIONS *de la femme, et le tuteur celles du mineur.* (Acad.)

— Réclamation, demande, poursuite en justice : ACTION *de rapt. Intenter* ACTION *en justice.* (Acad.) || *Action publique* ou *criminelle,* celle qui a pour objet la répression d'un délit ou d'un crime, dans l'intérêt de la société tout entière, qui provoque la vindicte des lois contre le délinquant ou le criminel. || *Action civile,* celle qui a pour objet la réparation d'un dommage, ou l'intérêt privé d'un ou de plusieurs citoyens lésés dans leurs droits. || *Action personnelle,* celle qui consiste à poursuivre une personne pour l'exécution d'un contrat qu'elle a consenti. || *Action réelle,* celle qui consiste à réclamer une chose sur laquelle on a des droits. || *Action mixte,* celle que l'on exerce en poursuivant une personne en vertu d'un contrat qu'elle a consenti. || *Actions mobilières* ou *immobilières,* celles qui tendent à obtenir un meuble ou un immeuble. || *Action possessoire,* celle qui a pour but de se faire maintenir ou de se faire réintégrer en possession. — Il y a deux sortes d'actions possessoires : la *complainte* et la *réintégrande.*

V. ces mots. || *Action petitoire*, celle qui a pour but de réclamer la propriété d'un bien contre celui qui le possède. || *Actions hypothécaires*, celles qui peuvent être intentées par le créancier hypothécaire contre le tiers détenteur de l'immeuble hypothéqué. || *Actions domaniales*, celles qui concernent le domaine de l'État.

— Guerre. Rencontre, engagement entre des troupes : *Les deux armées étaient si près l'une de l'autre, qu'elles ne pouvaient se séparer sans qu'il y eût quelque* ACTION. (Acad.) *Il y a des hommes qui s'exposent volontiers au commencement d'une* ACTION, *et qui se relâchent et se rebutent par sa durée*. (La Rochef.) *Il a fallu recommencer tout de nouveau le combat, et dans cette dernière* ACTION *j'ai perdu quelques soldats*. (Vertot.)

— Plus particul. Petite bataille ; *L'*ACTION *de Bleneau fut une affaire décisive*. (Acad.) *Ma foi, l'*ACTION *sera périlleuse*. (Destouch.) || *Entrer en action*, engager un combat. || Vieux.

— Lutte : *Dans un concours de sept athlètes, il peut arriver que le vainqueur soit obligé de lutter contre quatre antagonistes, et d'engager avec chacun d'eux jusqu'à trois* ACTIONS *différentes*. (Barthél.)

— Anc. en parlant de quelques conciles, Session : *Dans la première* ACTION, *dans la seconde* ACTION *du concile, il fut délibéré*. (Acad.)

— Littér. Le fait principal d'une pièce de théâtre ou d'un poëme, avec tous les développements dont il est susceptible : *L'*ACTION *est bien ménagée, est conduite avec art*. (Acad.) *L'*ACTION *d'un poëme peut se considérer comme une sorte de problème dont le dénoûment fait la solution*. (Marm.) *Une pièce régulière ne doit point avoir duplicité d'*ACTION. (Acad.)

Que dès les premiers vers l'*action* préparée
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée. (Boil.)

*L'*ACTION *doit finir au moment que l'intérêt cesse*. (Marm.) *L'épopée est une tragédie dont l'*ACTION *se passe dans l'imagination du lecteur*. (Id.)

— Par extens. Succession d'événements nombreux, intéressants, et habilement enchaînés dans un ouvrage littéraire; marche, mouvement, intérêt d'un poëme, d'une pièce de théâtre, etc : *Cette comédie manque d'*ACTION. (Acad.) *Tout doit être* ACTION *dans une tragédie*. (Volt.)

— Il se dit par oppos. à Récit : *On dit qu'il y a beaucoup d'*ACTION *dans une pièce de théâtre, quand la plupart des choses s'y passent en* ACTION *et non en récit*. (Trév.)

— Peint. La pose, les gestes et l'expression d'une figure, lorsqu'ils marquent et traduisent, en quelque sorte, les mouvements et les passions de l'âme.

— Mécan. L'effort que fait un corps pour mettre un autre corps en mouvement, et l'effet qui résulte de cet effort, ou le mouvement lui-même : *L'*ACTION *du levier sur une masse*. (Acad.)

— *Actions physiques*, mouvements qui sont produits par un choc, par une impression, ou par une attraction : *L'*ACTION *de l'aimant, de la pesanteur*.

— *Actions chimiques*, celles qui tendent à séparer ou à combiner les molécules des corps : *L'*ACTION *de l'oxygène*, etc.

— *Actions physiologiques*, celles qui sont dues aux organes, et qui ne peuvent par conséquent avoir lieu que dans les êtres organisés : *L'*ACTION *des muscles*.

— Comm. et fin. Part de propriété ou d'intérêt qu'une personne a dans une opération, un fonds de commerce ou une entreprise industrielle, moyennant un certain apport de capitaux; titre qui donne droit à cette part : *Prendre une* ACTION. *Une* ACTION *de mille francs*. (Acad.) *Le fonds de l'exploitation a été partagé en douze cents* ACTIONS. (Rayn.) *Les* ACTIONS *auront été transmises à des tiers que je ne connais pas*. (Chateaubr.) || *Action nominative*, celle qui contient les noms de la personne à laquelle on l'a délivrée. || *Action au porteur*, celle dont la jouissance est attribuée à celui qui en est porteur. || *Actions industrielles*, celles qui sont attribuées aux fondateurs ou administrateurs d'une entreprise industrielle.

— Fig. et fam. *Ses actions haussent, ses actions baissent*, son crédit s'accroît ou diminue. || Syn. V. Acte.

ACTIONNAIRE, n. des 2 g. (*action.*) Comm. et fin. Celui ou celle qui a une ou plusieurs actions dans une compagnie industrielle, ou dans une entreprise de commerce ou de finance : *Quelques-uns des* ACTIONNAIRES *sont mes amis*. (Chateaubr.)

Il se retire enfin trois fois millionnaire,
Tandis que l'hôpital s'ouvre à l'*actionnaire*. (Ponsard.)

ACTIONNANT, part. prés. du v. Actionner.

ACTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Actionner. Il s'emploie adjectiv. *Ils ont été vivement* ACTIONNÉS.

ACTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*action.*) Droit. Intenter une action, agir en justice contre quelqu'un : *S'il ne paye pas, il faudra l'*ACTIONNER. (Acad.)

= **S'actionner**, v. pr. Se donner du mouvement, agir avec activité. || Fam.

ACTIVANT, part. prés. du v. Activer.

ACTIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Activer. Il s'emploie adjectivement : *Tous les travaux sont* ACTIVÉS *en ce moment*.

ACTIVEMENT, adverbe. (*actif-, ive-ment.*) D'une manière active : *Il a concouru* ACTIVEMENT *aux levés détaillés des côtes de France et d'Algérie*. (Arag.) *Jamais le superflu du riche n'a été plus* ACTIVEMENT *prodigué à l'indigent*. (Viennet.)

— Gram. *Verbe employé activement*, dans un sens actif, comme verbe actif ou transitif; tels sont les verbes intransitifs ou neutres auxquels on donne accidentellement un complément direct : DONNEZ *votre* SOMMEIL, *grands de la terre*. (Boss.) *Qu'est-ce qu'un homme qui à la fin de sa vie n'aurait fait que cadencer ses rêves poétiques, pendant que ses contemporains* COMBATTAIENT *avec toutes les armes* LE GRAND COMBAT *de la patrie et de la civilisation?* (Lamart.) || V. TRANSITIVEMENT.

ACTIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*action.*) Conduire une entreprise, une affaire avec activité; presser, hâter : ACTIVER *les travaux d'une fabrique*. ACTIVER *une affaire, une entreprise, le recouvrement d'une créance*. (Acad.)

= **S'activer**, v. pr. Être activé, conduit avec activité : *Ces travaux ne peuvent s'*ACTIVER *davantage*.

ACTIVITÉ, n. f. (*activitas*, lat.; m. sign.) Faculté active, puissance d'agir : *Une langueur agréable, s'emparant peu à peu de mes sens, appesantit mes membres et suspendit l'*ACTIVITÉ *de mon âme*. (Buff.) *Toute* ACTIVITÉ, *soit de corps, soit d'esprit, prend sa source dans les besoins*. (Volney.) *La parole est le signe de l'*ACTIVITÉ *spirituelle de l'homme*. (Portalis.) *Il faut que chacun soit excité par l'espoir de recueillir le fruit de son* ACTIVITÉ. (Droz.) *L'objet de l'*ACTIVITÉ *de l'homme, c'est le bien*. (Jouffr.) *Le droit de succession assigna à l'*ACTIVITÉ *personnelle un but dont l'élévation morale soutint et provoqua l'essor*. (Passy.)

— Phys. *Sphère d'activité*, l'espace dans lequel la faculté d'agir d'un agent naturel est renfermée, et hors duquel il n'a point d'action appréciable : *La* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *d'un aimant*. (Trév.)

— Fig. Cercle, ensemble des travaux, des occupations, des projets d'un homme : *Sa* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *n'est pas fort étendue*.

— Fig. Diligence, promptitude, vivacité dans l'action, dans le travail : *Ce jeune solitaire avait une* ACTIVITÉ *sans turbulence quoique sans repos, nul dessein de commander, mais peu de disposition à obéir*. (Mign.) *La capacité intellectuelle et l'*ACTIVITÉ *ont été souvent le capital primitif des négociants*. (Say.)

— Admin. *Être en activité de service*, ou *Être en activité*; servir actuellement, remplir une fonction administrative ou militaire.

— Philos. Caractère de l'être qui possède un principe intérieur de détermination ou d'action; ce principe lui-même. || *Activité fatale*, celle qui se déploie nécessairement à un instant déterminé. || *Activité libre*, celle qui ne se déploie que selon le bon plaisir de l'être qui en est doué.

— Gramm. Qualité du verbe actif.

ACTUAIRE, adj. des 2 g. et n. m. (*actuarius*, léger, vite; lat.) Ant. rom. Il se disait d'un bâtiment léger, à voiles et à rames.

— Scribe ou notaire chargé de dresser les actes publics. || Préposé de la milice chargé, sous les empereurs, de la comptabilité, des vivres, etc.

ACTUALISANT, part. prés. du v. Actualiser.

ACTUALISATION, n. f. (*actuel.*) Néolog. Action d'actualiser; le résultat de cette action.

ACTUALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Actualiser.

ACTUALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*actuel.*) Néolog. Rendre actuel.

ACTUALITÉ, n. f. (*actuel.*) Néol. État de ce qui est actuel; qualité d'une chose qui offre un intérêt actuel : *Article, ouvrage plein d'*ACTUALITÉ. *Une question brûlante, palpitante d'*ACTUALITÉ.

— N. pl. Choses actuelles : *Le journalisme ne peut vivre que d'*ACTUALITÉS. (Raym.)

ACTUEL, ELLE, adj. (*actum*, fait, et *agere*, faire; lat.) Effectif, réel : *Payement* ACTUEL.

— Présent; qui existe, qui a lieu, qui a cours, qui est usité dans le moment : *Le langage* ACTUEL. *La monnaie* ACTUELLE. *Les mœurs* ACTUELLES. (Acad.) *La pensée mesure encore une distance incommensurable entre l'état* ACTUEL *de l'humanité et le but qu'elle peut atteindre*. (Lamart.) *L'histoire et la philosophie s'animent toujours d'une inspiration* ACTUELLE; *l'allusion y règne sans cesse; autrement, elles ne seraient pas vivantes*. (Barante.) *La littérature* ACTUELLE *peut être en partie le résultat de la révolution, sans en être l'expression*. (V. Hug.)

— Il se dit aussi des personnes : *Le propriétaire* ACTUEL. *Les locataires* ACTUELS.

— Méd. Qui a la vertu d'agir immédiatement. || *Cautère actuel*, fer rougi au feu, dont on se sert pour cautériser une tumeur, pour fermer une plaie.

— Didact. *Volonté actuelle*, qui s'exerce immédiatement, par oppos. à *Volonté potentielle*. || *Intention actuelle*, intention effective, par oppos. à *Intention virtuelle*. || *Grâce actuelle*, qui est passagèrement communiquée, par oppos. à *Grâce habituelle*. || *Péché actuel*, tout péché autre que le *Péché originel*.

ACTUELLEMENT, adv. (*actuel-, elle-ment.*) Présentement, au moment où l'on parle : *L'on ne peut guère douter que les animaux* ACTUELLEMENT *domestiques n'aient été sauvages auparavant*. (Buff.) *J'ai* ACTUELLEMENT *des occupations qui ne me permettent guère de donner mon temps à une comédie*. (Volt.)

— Logiq. D'une manière effective, efficace, par oppos. à *Virtuellement*.

ACUÏTÉ, n. f. (*acus*, aiguille; lat.) Qualité de ce qui est aigu : *L'*ACUÏTÉ *du son*.

— Qualité d'une sensation vive et piquante : *L'*ACUÏTÉ *de la douleur*.

— Par analog. *L'*ACUÏTÉ *d'une maladie*.

ACULÉIFORME, adj. des 2 g. (*aculeus*, pointe, *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'un aiguillon.

ACUMINÉ, ÉE, adj. (*acumen*, pointe; lat.) Botan. Il se dit des feuilles, des bractées, des pétales, et en général de toute partie d'une plante dont l'extrémité supérieure se rétrécit subitement, pour former une pointe très-aiguë et très-allongée : *Les feuilles de la plupart des nerpruns sont* ACUMINÉES.

— Zool. Il se dit des ailes des insectes, quand elles se terminent par une pointe.

ACUMINEUX, EUSE, adj. (*acumen*, pointe; lat.) Botan. Qui se prolonge en une pointe aiguë.

ACUMINIFÈRE, adj. (*acumen*, *acuminis*, pointe, et *ferre*, porter; lat.) Zool. Qui porte de petits tubercules pointus.

ACUMINIFOLIÉ, ÉE, adj. (*acumen*, *acuminis*, pointe, et *folium*, feuille; lat.) Botan. Il se dit d'une plante dont les feuilles sont acuminées.

ACUPONCTURE. n. f. (*acus*, aiguille, *punctura*, piqûre; lat.) Chir. Opération qui consiste à introduire dans les tissus vivants une ou plusieurs aiguilles très-fines, en les faisant tourner sur leur axe. Employée dans presque toutes les maladies, en Chine et chez les autres peuples de l'Asie, cette opération a eu un moment de vogue en Europe; mais elle est aujourd'hui presque entièrement abandonnée : *L'*ACUPONCTURE *détermine dans les tissus vivants, un mouvement fluxionnaire, qui devient révulsif d'une douleur profonde*. (Guers.)

ACUPONCTURALE, adj. fém. Chir. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Aiguille acuponcturale*, aiguille qu'on emploie pour pratiquer l'acuponcture : *L'action médicatrice des aiguilles* ACUPONCTURALES *se fait en général peu attendre, quand elle doit avoir lieu*.

ACUROA, n. m. Botan. Arbre de la famille des Légumineuses; il croît à la Guyane.

ACUTANGLE, adj. masc. (*acutus*, aigu; *angulus*, angle; lat.) Géom. Il se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

ACUTANGULAIRE, adj. des 2 genr. (*acutangle.*) Géom. Qui fait un angle aigu. || *Section acutangulaire d'un cône*, section d'un cône par un plan faisant un angle aigu avec l'axe de ce cône.

ACUTANGULÉ, ÉE, adj. (*acutangle.*) Bot. Qui a ses angles aigus. || Il se dit de la tige, quand elle a un nombre déterminé d'angles aigus; des feuilles, quand elles se partagent en plusieurs lobes aigus; et des fruits, quand ils sont chargés d'angles tranchants sur leur longueur.

ACUTI, (*acutus*, aigu; lat.) Préfixe qui sert à marquer que la chose dont il s'agit se termine par une pointe aiguë, et qui entre dans la composition de plusieurs termes employés dans les sciences naturelles. Ces termes sont, en général, des adjectifs. Nous citerons les principaux :

ACUTICAUDÉ, ÉE (*cauda*, queue), qui a la queue pointue;

ACUTICORNE (*cornu*, corne), qui a les cornes ou les antennes terminées en pointe;

ACUTIFLORE (*flos*, fleur), qui a les segments de

la corolle ou du calice terminés en pointe aiguë;

ACUTIFOLIÉ, ÉE (*folium*, feuille), qui a des feuilles acuminées;

ACUTILOBÉ, ÉE (*lobus*, lobe, division), qui est partagé en lobes aigus;

ACUTIPENNE (*penna*, plume), qui a les pennes ou plumes terminées en pointe;

ACUTIROSTRÉ, ÉE (*rostrum*, bec), qui a les mâchoires prolongées en un bec pointu, etc.

— Il n'est pas possible de faire entrer dans un dictionnaire tous les termes analogues que les naturalistes peuvent introduire dans la science; il suffit d'indiquer leur mode de formation.

ACYANOBLEPSIE, n. f. (ἀ priv., κυανός, bleu, et βλέψις, vue; gr.) Méd. Maladie ou vice des yeux qui empêche de voir la couleur bleue, ou qui en rend la vue insupportable.

ACYÉSIE ou **ACYSIE**, n. f. (ἀ priv., et κύω, κύσω, être enceinte.) Méd. Stérilité.

— Quelquefois, Dystocie.

ACYROLOGIE, n. f. (ἄκυρος, impropre, λόγος, discours; gr.) Néol. Impropriété de style.

ADACTYLE, adj. des 2 g. (ἀ priv., et δάκτυλος, doigt; gr.) Zool. Qui n'a pas de doigts.

ADAGE, n. m. (*adagium*, contract. de *ad agendum*, qui doit être fait; lat.) Proverbe, sentence populaire : *Association de principes universels et de maximes nationales, d'axiomes rationnels et d'*ADAGES *politiques, le droit positif se présente entre la philosophie et l'histoire qui l'ont créé, et dont il se distingue.* (Lerm.) *De la royauté elle-même est vrai l'*ADAGE : « *Tant vaut l'homme, tant vaut la chose.* » (Ch. Rémusat.)

Ami, l'homme propose;
Tu sais le vieil *adage*. — Enfin? — Et Dieu dispose. (C. Del.)

— Fam. *Ne parler que par adages*, affecter un ton sentencieux. || SYN. V. MAXIME.

ADAGIO, adv. (m. ital.) Mus. A l'aise, lentement, sans se presser : *Ce morceau doit être joué* ADAGIO. (Acad.)

— Subst. Morceau de musique d'un mouvement lent, et d'une expression calme, triste, mélancolique : *L'*ADAGIO *demande une exécution d'autant plus parfaite, que, dans un mouvement lent, les plus petites fautes deviennent sensibles.* (Mill.) *La monotonie est le défaut ordinaire des* ADAGIOS. (Id.)

ADALI, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées.

ADAM, n. pr. m. Nom du premier homme.

— Fig. Théol. L'homme, le genre humain. || *Le vieil Adam*, l'homme en état de péché. || *Le nouvel Adam*, l'homme régénéré par la grâce, et quelquefois Jésus-Christ lui-même.

— Prov. *Il se croit de la côte d'Adam*, il se croit d'une très-haute origine. || *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam*, je ne le connais pas du tout.

ADAMANTIN, adj. m. (ἀδαμάντινος, de ἀ priv. et δαμάω, je dompte; gr.) Min. Il se dit des minéraux qui approchent de la dureté et de l'éclat du diamant.

— Plus particul. Il se dit de quelques espèces de Corindon.

ADAMARAM, n. m. Bot. V. BADAMIER.

ADAMBOE, n. m. Bot. Arbrisseau de l'Inde appartenant à la famille des Lythrariées et à la tribu des Salicariées.

ADAMIQUE, adj. des 2 g. (*Adam.*) *Race* ADAMIQUE, race humaine primitive qu'on a supposée originaire de l'Abyssinie.

— *Terre adamique*, limon salé, gluant, semblable à de la gelée, qui se trouve au fond de la mer, après le reflux des eaux.

ADAMITE, n. m. Nom d'anciens sectaires chrétiens du second siècle, qui proscrivaient le mariage.

ADANSONIE, n. f. (*Adanson.*) Bot. Nom qu'on a donné au Baobab, parce qu'Adanson l'a décrit le premier. || V. *Baobab*.

ADAPTANT, part. prés. du v. Adapter.

ADAPTATION, n. f. (*adaptatio*, lat.; m. sign.) Action d'adapter. || Peu usité.

ADAPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Adapter. Il s'emploie adjectivement : *Ce couvercle est mal* ADAPTÉ *à sa boîte.* (Acad.)

— Fig. *Passage bien* ADAPTÉ. *Comparaison mal* ADAPTÉE. (Acad.) *Un régime conforme à la vocation et à la dignité de l'homme est en même temps le mieux* ADAPTÉ *à ses besoins, le plus propre à lui procurer sur cette terre la plus grande somme de bonheur possible.* (Portalis.)

ADAPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adaptare*, formé de *ad*, à, et *aptare*, ajuster; lat.) Appliquer, ajuster une chose à une autre : ADAPTER *un récipient au chapiteau d'une cornue.* (Acad.)

— Faire l'application d'un passage ou d'un mot d'un texte, à une personne ou à une chose : *Ce prédicateur a cité plusieurs passages de l'Écriture, qu'il a très-bien* ADAPTÉS *à son sermon.* (Acad.) *Napoléon* AVAIT *merveilleusement* ADAPTÉ *l'élection au génie de notre pays.* (H. de Balzac.)

= **S'adapter**, v. tr. Être adapté : *Ce couvercle* S'ADAPTE *bien à son vase.* (Acad.)

— Être appliqué, rattaché : *Cette épigraphe* S'ADAPTE *bien au sujet de cet ouvrage.* (Acad.)

ADARGUE, n. m. Cimeterre dont se servaient les Maures d'Espagne.

ADARTICULATION, n. f. (*à*, *articulation.*) Anat. Articulation très-mobile.

ADATIS, n. m. Mousseline des Indes orientales : *Les* ADATIS *les plus estimés se font aux Indes.* (Acad.)

ADCLIVITÉ, n. f. Anat. Il se dit de la surface saillante et raboteuse qui sépare l'une de l'autre les deux cavités articulaires de la tête du tibia

ADDICTION, n. f. (*addictio*, lat.; m. sign.) Droit rom. Adjudication d'une propriété ou même d'une personne vendue par voie d'enchère, ou livrée à un créancier en vertu d'une sentence juridique.

ADDIT, n. m. (*additus*, adjoint; lat.) Hist. rom. Soldat auxiliaire qui combattait avec la fronde.

ADDITIF, IVE, adj. (*additivus*, qui s'ajoute; lat.) Minéral. Il se dit d'un cristal dans le signe duquel un des exposants est plus grand que la somme des autres.

ADDITION, n. f. (*additio*, dérivé de *addere*, ajouter; lat.) On pron. les deux *d*. Ce qu'on ajoute, ce qui est ajouté à quelque chose : *Lorsque l'argile est trop tenace, il faut la dégraisser par une* ADDITION *assez forte de sable.* (Brongn.) *L'*ADDITION *a été telle que la valeur primitive ne figure plus que pour un chiffre imperceptible.* (Passy.) *Il faut aider la ductilité des métaux par l'*ADDITION *du feu, sans quoi ils s'écrouissent et deviennent cassants.* (Buff.)

— Littér. Augmentation de parties ajoutées à la rédaction, à la forme première d'un ouvrage d'esprit; il s'emploie le plus ordinairement au pluriel : *On vous enverra plusieurs chapitres nouveaux, et quelques* ADDITIONS *assez curieuses.* (Volt.) *Les lois des Lombards reçurent plutôt des* ADDITIONS *que des changements.* (Montesq.)

— Anc. prat. *Informer par addition*, ajouter une nouvelle information à la première.

— Arithm. La première règle, celle qui enseigne et sert à trouver la somme totale de plusieurs nombres ajoutés les uns aux autres : *Malgré tant de niaises déclamations sur l'argent, il faut toujours, quand on habite Paris, être acculé au pied des* ADDITIONS, *rendre hommage aux chiffres, et baiser la patte fourchue du veau d'or.* (H. de Balzac.) *Ni les vues de l'esprit, ni les méthodes de l'intelligence, ne changent la nature des choses, pas plus que l'*ADDITION *ou la division n'altèrent la nature des unités.* (Portalis.)

— *Faire une addition*, faire la première opération du calcul conformément aux règles.

— Impr. Notes, citations, dates placées en marge d'un texte, en dehors de la justification.

ADDITIONNANT, part. prés. du v. Additionner.

ADDITIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Additionner. Il s'emploie adjectivement : *Chiffres* ADDITIONNÉS. *Sommes* ADDITIONNÉES. *Les hommes, métaphysiquement ou grammaticalement* ADDITIONNÉS *dans des expressions générales, n'en demeurent pas moins ce qu'ils sont.* (Portalis.)

ADDITIONNEL, ELLE, adj. (*additionner.*) On pron. *ad-di-ci-o-nel*. Qui doit être ajouté; qui est ajouté : *Cette disposition ayant été oubliée dans la loi, on en fera l'objet d'un article* ADDITIONNEL. *Clause* ADDITIONNELLE. (Acad.)

— Impôts. *Centimes additionnels*, les centimes qu'on fait payer aux contribuables en sus de leurs impositions.

ADDITIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*addition.*) Arithm. Ajouter plusieurs nombres l'un à l'autre pour en trouver le total : *Il faut* ADDITIONNER *toutes ces sommes.* (Acad.)

= **S'additionner**, v. pr. Être additionné : *Les unités des différents ordres ne peuvent* S'ADDITIONNER *ensemble.*

ADDUCTEUR, adj. m. (*adductor*; formé de *ad*, et de *ductor*, qui conduit; lat.) Anat. Il se dit des différents muscles qui opèrent l'adduction, c'est-à-dire qui ont pour fonction de rapprocher de l'axe du corps les parties auxquelles ils sont attachés : *Muscles* ADDUCTEURS. (Acad.)

— Substantiv. *Les* ADDUCTEURS *de la cuisse. L'*ADDUCTEUR *du pouce. L'*ADDUCTEUR *du gros orteil. Le grand, le petit, le moyen* ADDUCTEUR.

— *Vaisseaux* ADDUCTEURS, vaisseaux qui amènent un liquide quelconque vers une partie du corps.

ADDUCTIF, IVE, adj. (*ad*, *ducere*, *ductum*, qui conduit; lat.) Anat. Qui détermine l'adduction.

ADDUCTION, n. f. (*adductio*, de *adducere*, *ducere ad*, conduire à; lat.) Anat. Mouvement de certains muscles qui rapprochent de l'axe du corps ou des membres les parties qui en avaient été écartées par un mouvement contraire, dit mouvement d'*abduction* : *Il fit exécuter à la main un mouvement qui la ramena par degrés dans le sens de l'*ADDUCTION. (Dupuytren.)

— Phil. Introduction d'une ou de plusieurs propositions assomptives dans un discours.

ADECTE, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des médicaments propres à calmer les accidents occasionnés par l'action de médicaments trop énergiques.

ADÉLIDE, adj. des 2 g. (ἄδηλος, inapparent; gr.) Méd. En parl. des symptômes, Obscur, peu manifeste.

ADÉLIE, n. f. (ἄδηλος, inapparent; gr.) Bot. Genre de plantes de la fam. des Euphorbiacées. Il comprend plusieurs arbrisseaux d'Amérique.

ADÉLIPARIE, n. f. Méd. Embonpoint excessif. || On dit plus souv. et plus exactement *Polysarcie*.

ADÉLOBRANCHE, adj. des 2 g. (ἄδηλος, inapparent, et βράγχια, branchies; gr.) Zool. Dont les branchies ne se voient point à l'extérieur du corps. || N. m. pl. Les *Adélobranches*, fam. de mollusques gastéropodes.

ADÉLODERME, adj. et n. m. (ἄδηλος, inapparent, et δέρμα, peau; gr.) Zool. Dont les branchies sont cachées sous la peau.

ADÉLOGÈNE, adj. des 2 g. (ἄδηλος, inapparent, et γένος, race; gr.) Géol. Il se dit des roches formées de parties hétérogènes, si intimement unies qu'elles semblent être une seule et même substance.

ADÉLOPNEUMONÉ, ÉE, adj. (ἄδηλος, inapparent, et πνεῦμα, souffle; gr.) Zool. Il se dit des mollusques qui ne respirent que par des sacs aériens cachés dans l'intérieur du corps.

ADÉLOPODE, adj. des 2 g. (ἄδηλος, inapparent, et πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Qui n'a point de pieds apparents.

ADELPHE, adj. des 2 g. (ἀδελφός, frère; gr.) Bot. Il se dit des étamines lorsqu'elles sont réunies par leurs filets sur un androphore ou support commun.

— Pathol. n. m. Espèce de monstre double par la partie inférieure ou postérieure.

ADELPHIE, n. f. (*adelphe.*) Botan. Réunion des étamines par leurs filets sur un androphore ou support commun. Ce caractère, dans le système sexuel de Linné, fournit trois classes établies d'après le nombre des androphores : la Monadelphie, la Diadelphie, la Polyadelphie.

ADELPHIXIE, n. f. (ἀδελφός, frère; gr.) Méd. Confraternité, sympathie, union des parties qui composent le corps.

ADÉMONIE, n. f. (ἀδημονέω, je crains; gr.) Méd. Anxiété, extrême agitation, inquiétude excessive.

ADEMPTION, n. f. (*ademptio*, de *adimere*, *ademptum*, ravir, retrancher; lat.) Jurispr. Révocation d'un legs, d'une donation.

ADÉNALGIE, n. f. (ἀδήν, glande, ἄλγος, douleur; gr.) Pathol. Douleur qui a son siége dans les glandes.

ADÉNALGIQUE, adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'adénalgie.

ADÉNANDRE, n. m. Bot. Genre de plantes du Cap, de la fam. des Diosmées, dont les anthères sont surmontées d'une glande.

ADÉNANTHE, n. m. Bot. Genre de plantes de la fam. des Protéacées; il renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

ADÉNANTHÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la fam. des Légumineuses, qu'on nomme plus souvent *Condori*. V. ce mot.

ADÉNEMPHRAXIE, n. f. (ἀδήν, glande, ἔμφραξις, obstruction; gr.) Pathol. Engorgement et obstruction des glandes.

ADÉNITE, n. f. (ἀδήν, glande; gr.) Pathol. Inflammation d'une glande, et plus particul. Inflammation des ganglions lymphatiques.

ADÉNOCARPE, n. m. Botan. Genre de plantes légumineuses, comprenant plusieurs arbrisseaux, dont deux croissent en France.

ADÉNOGRAPHIE, n. f. (ἀδήν, ἀδένος, glande, γράφω, je décris; gr.) Didact. Description des glandes.

ADÉNOÏDE, adj. des 2 g. (ἀδήν, ἀδένος, glande, εἶδος, forme; gr.) Pathol. Qui a la forme, la nature d'une glande.

ADÉNOLOGIE, n. f. (ἀδήν, ἀδένος, glande, λόγος, discours, traité ; gr.) Didact. Traité des glandes.

ADÉNO-MÉNINGÉE, adj. fém. (ἀδήν, ἀδένος, glande ; μήνιγξ, membrane ; gr.) Pathol. *Fièvre adénoméningée*, nom donné à la fièvre muqueuse, dont on plaçait le siége dans les glandes de la membrane muqueuse intestinale. C'est une des formes de la fièvre typhoïde.

ADÉNONCOSE, n. f. (ἀδήν, glande, ὄγκος, gonflement ; gr.) Pathol. Tumeur des glandes.

ADÉNO-NERVEUSE, adj. f. Pathol. *Fièvre adéno-nerveuse*, nom qu'on a donné à la peste du Levant, parce qu'elle est accompagnée de symptômes nerveux et d'un engorgement des glandes.

ADÉNO-PHARYNGIEN, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un petit faisceau de fibres musculaires du pharynx, dont les fibres naissent de la glande thyroïde.

ADÉNO-PHARYNGITE, n. f. Méd. Inflammation des amygdales et du pharynx.

ADÉNOPHTHALMIE, n. f. (ἀδήν, glande, ὀφθαλμός, œil ; gr.) Pathol. Inflammation des glandes des paupières.

ADÉNOPHYLLE, n. m. (ἀδήν, glande, et φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, dont les feuilles sont glanduleuses : *L'*ADÉNOPHYLLE *a la calathide radiée.* (H. Cassini.)

ADÉNOS. n. m. Espèce de coton venant d'Alep.

ADÉNOSE, n. f. (ἀδήν, glande ; gr.) Pathol. Affection des glandes.

ADÉNOSME, n. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la fam. des Acanthacées.

ADÉNOSTEMME, n. f. Bot. Genre de plantes de la fam. des Eupatoriées.

ADÉNOSTYLE, n. m. Bot. Genre de plantes de la fam. des Synanthérées.

ADÉNOSTYLÉES, n. f. pl. Bot. Tribu établie par H. Cassini dans la famille des Synanthérées.

ADÉNOTOMIE, n. f. (ἀδήν, glande, et τέμνω, couper ; gr.) Chir. Dissection des glandes.

ADENT, n. m. (*à*, *dent*.) Charp. et menuis. Entailles en sens inverse sur les faces opposées de deux pièces de bois, et qui s'ajustent exactement les unes dans les autres, de manière à assurer la parfaite liaison des deux pièces.

ADENTANT, part. prés. du v. Adenter.

ADENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Adenter. Il s'emploie adjectivement : *Pièces bien* ADENTÉES, *mal* ADENTÉES.

ADENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Dent.*) Charp. et menuis. Réunir au moyen d'adents : ADENTER *deux poutres, deux soliveaux.*

ADÉONE, n. f. Zool. Genre de polypes des régions australes, à polypier pierreux.

ADÉPHAGE, adj. des 2 g. (ἀδηφάγος, vorace ; gr.) Pathol. Glouton, vorace.

ADÉPHAGIE, n. f. (*adéphage*.) Pathol. Gloutonnerie, voracité.

ADEPTE, n. des 2 g. (*adeptus*, d'*adipisci*, obtenir ; lat.) Anc. Il se disait de ceux qui croyaient être parvenus à la découverte du grand œuvre et du remède universel.

— Par anal. Initié aux mystères d'une secte, aux secrets d'une science, aux sentiments d'une coterie : *Sans croire à toutes les promesses d'une science* (la chimie) *que ses heureuses tentatives rendaient très-hardie dans ses espérances, il devint un de ses fervents* ADEPTES. (Mignet.) *Protéger les* ADEPTES, *employer tous les moyens pour arriver à la renommée, aux dignités ou à la fortune ; tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.)

ADÉQUAT, ATE, adj. (*adæquatus*, de *ad*, à, *æquare*, égaler ; lat.) Philos. Total, entier ; d'une étendue, d'une compréhension égale : *Une loi perd sa force obligatoire, quand la fin* ADÉQUATE *ou totale de cette loi a cessé.* (Gousset.)

— *Objet adéquat d'une science*, la matière dont elle s'occupe et le rapport sous lequel on la considère. ‖ *Idée adéquate d'une chose*, celle qui renferme tout ce qui a rapport à la chose qui en est l'objet. ‖ *Définition adéquate*, celle qui convient à l'objet défini tout entier, et ne convient qu'à lui seul.

— Suivi d'un compl., il veut la prép. *à* : *En Dieu la force est* ADÉQUATE *à la substance, et la force divine est toujours un acte.* (V. Cousin.)

ADESMACÉ, ÉE, adj. (ἀ priv., et δεσμά ou δεσμός, lien ; gr.) Zool. Il se dit d'animaux mollusques dont la coquille n'est point assez grande pour envelopper tout le corps.

— N. m. pl. *Les* ADESMACÉS, famille de mollusques.

ADET, n. m. Chez les musulmans, Usage qui règle les présents conformément aux circonstances particulières, et au rang de celui qui donne ou de celui qui reçoit.

ADEXTRÉ, ÉE, adj. (*à*, *dextra*, droite ; lat.) Blas. Il se dit des pièces qui se placent à droite de l'écu, ou à la droite desquelles une pièce est placée.

ADGUSTAL, adj. et n. m. Anat. Pièce d'une des vertèbres céphaliques.

ADHÉRANT, part. prés. du v. Adhérer. Il est toujours invariable. Il se distingue de l'adject. *adhérent* en ce que celui-ci marque l'état, la manière d'être, tandis que *adhérant* exprime toujours l'action : *La cour* ADHÉRANT *aux conclusions du procureur général... Interjeter une nouvelle appellation en* ADHÉRANT *à la première.* (Acad.) V. ADHÉRENT.

ADHÉRÉ, part. pass. du v. Adhérer. Il est invariable, et se joint toujours à l'auxiliaire *avoir* : *Ils* ONT ADHÉRÉ *à votre demande.*

ADHÉRENCE, n. f. (*adhærentia*, de *adhærere*, être attaché à ; lat.) Phys. L'état des corps qui restent unis par le seul contact de leurs surfaces, en vertu de l'attraction que leurs molécules exercent réciproquement les unes sur les autres ; la force même qui maintient l'union de ces corps. *Il y a* ADHÉRENCE *entre l'eau et un corps dont elle mouille la surface. On a reconnu que l'*ADHÉRENCE *des roues d'une locomotive sur les rails résultait d'un engrenage naturel de leurs molécules. L'*ADHÉRENCE *est souvent proportionnelle à l'attraction qui existe entre différents corps ; elle sert à expliquer plusieurs phénomènes très-remarquables, tels que la mouillure des surfaces, l'ascension de l'eau dans les tubes capillaires.* (Fourcroy.) *Le moyen de produire l'*ADHÉRENCE *entre deux corps est d'établir entre eux un contact immédiat.* (Pouillet.)

— Méd. Union vicieuse ou accidentelle de certaines parties qui doivent être séparées : ADHÉRENCE *accidentelle.* ADHÉRENCE *congénitale.* ADHÉRENCE *organique. Il y avait* ADHÉRENCE *du poumon aux côtes.* (Acad.) *L'art peut beaucoup contre la plupart des* ADHÉRENCES *extérieures, tandis qu'il est tout à fait impuissant contre les* ADHÉRENCES *intérieures.* (G. Breschet.)

— Les *adhérences* des fragments d'os fracturés portent le nom de *Cals* ; les *adhérences* des parties molles divisées, le nom de *Cicatrices.*

— Bot. Soudure des parties qui sont originairement séparées et distinctes.

— Fig. Attachement à un mauvais parti, à une mauvaise opinion : *On l'accusait d'*ADHÉRENCE *au parti des rebelles, aux opinions des hérétiques.* (Acad.)

— Vieux en ce sens.

ADHÉRENT, ENTE, adj. (*adhærens*, fortement attaché à ; lat.) Qui est attaché, joint à une chose, qui y tient : *Une pierre* ADHÉRENTE *à la vessie. Avoir le poumon* ADHÉRENT *aux côtes.* (Acad.) *La langue de la baleine franche est* ADHÉRENTE *à la mâchoire inférieure.* (Lacépède.) *Il ne suffit pas de plonger un solide dans un liquide pour qu'il se mouille ; des expériences familières font voir que l'air reste* ADHÉRENT *en plusieurs points de la surface.* (Pouillet.)

— Bot. Il se dit des parties qui sont unies, qui tiennent l'une à l'autre : *Le calice et l'ovaire sont* ADHÉRENTS, *quand l'un est soudé avec l'autre.*

— Subst. Celui qui est du sentiment, du parti de quelqu'un : *Il fut condamné avec ses* ADHÉRENTS. (Acad.) *L'inquisition ne se borne pas à brûler les juifs, elle brûle aussi leurs* ADHÉRENTS ; *m'entendez-vous ? leurs* ADHÉRENTS. (C. Delav.) *Cet imposteur confisquait les terres des gentilshommes, et les distribuait à ses* ADHÉRENTS. (Mérim.)

SYN. Adhérent, attaché, annexé. *Adhérent* marque un lien tout naturel, qui est celui des tissus : une excroissance est *adhérente* au corps ; la mousse est *adhérente* à l'écorce sur laquelle elle prend naissance. *Attaché* marque un lien artificiel ; l'enseigne est *attachée* au mur, le drapeau est *attaché* à sa flèche. *Annexé* ne s'emploie guère au propre qu'en style de chancellerie, et marque plutôt une juxtaposition qu'un lien réel et effectif : telle pièce est *annexée* à telle autre ; dans un mémoire qui expose des faits et des chiffres, on renvoie au tableau *annexé*.

ADHÉRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*Adhærere*, formé de *ad*, à, *hærere*, s'attacher ; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *adhér* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e*, *es*, *ent* : *j'adhère, il adhère, ils adhèrent* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'adhérai, nous adhérions*, etc. — Être attaché, tenir à quelque chose : *Quand on fait chauffer de l'eau dans un vase de métal, on voit les parois se couvrir d'une infinité de bulles qui proviennent de l'air qui* ADHÉRAIT *aux parois, et que l'eau n'avait pas déplacé.* (Pouillet.) *L'écorce de cet arbre* ADHÈRE *fortement au bois.* (Acad.)

— Par analog. *Des peuples ne peuvent* ADHÉRER *entre eux s'ils n'ont une même langue, dont les mots circulent comme la monnaie de l'esprit de tous, possédée tour à tour par chacun.* (V. Hugo.)

— Être du sentiment, du parti de quelqu'un : *Il* ADHÈRE *à tout ce que vous dites.* (Acad.)

— En parl. des choses, Approuver : *Nous louons dans nos amis, comme des vertus, des défauts que la loi de Dieu condamne ; nous* ADHÉRONS *à leurs erreurs.* (Mass.)

— Anc. prat. Confirmer un premier acte, l'approuver par un acte subséquent : *La cour* A ADHÉRÉ *aux conclusions du procureur général, et prononcé un arrêt conforme.*

— *S'adhérer*, v. pr., est un barbarisme que donne le *Dictionnaire national*, en blâmant les autres dictionnaires de l'avoir omis.

ADHÉSIF, IVE, adj. (*adhærere*, être attaché ; lat.) Médec. En parlant de certains emplâtres, Qui adhère à la peau ; qui opère l'adhésion des parties divisées : *Emplâtre* ADHÉSIF.

— Chir. Qui produit une adhérence : *Ces adhérences sont produites par une inflammation* ADHÉSIVE. (Dupuytren.)

— Fig. *Signe adhésif*, signe d'adhésion.

ADHÉSION, n. f. (*adhæsio* ; formé de *ad*, à, *hærere*, s'attacher ; lat.) Union, jonction, état de deux corps qui adhèrent l'un à l'autre : *Ces deux corps ont ensemble une* ADHÉSION *qui les rend difficiles à séparer.* (Acad.) *La plus ou moins grande ductilité semble dépendre de la plus ou moins grande* ADHÉSION *des parties dans chaque métal.* (Buff.)

— Scienc. nat. Sorte d'attraction moléculaire qui tend à faire adhérer entre elles les surfaces de deux corps différents : *Quand on promène sur une surface de verre parfaitement nette un amalgame de bismuth et de mercure, cet amalgame, qui est assez liquide, se durcit sur le verre par la force d'*ADHÉSION, *et y fait l'office d'un véritable étamage.* (Pouillet.)

— Pathol. Force qui produit l'union vicieuse ou accidentelle qu'on nomme *adhérence* ; manière dont un organe ou une partie adhère à un autre.

— Fig. Acquiescement, consentement. Il se dit surtout de l'acte par lequel une puissance adhère à un traité qui lui est proposé : *Donner, refuser son* ADHÉSION. *Acte d'*ADHÉSION. (Acad.) *Signe d'*ADHÉSION. *Cette nouvelle lui obtint de nombreuses* ADHÉSIONS. (Mignet.)

— Jurispr. *Demande en adhésion*, action d'un des époux pour obliger l'autre à rentrer au domicile conjugal.

AD HOC, loc. adv. (*ad*, à, *hoc*, ceci ; lat.) On pron. *ade-ok.* — D'une manière directe, positive, exacte et catégorique : *Répondre* AD HOC.

AD HOMINEM, (*ad*, à, *hominem*, l'homme ; lat.) — On pron. *ade-o-mi-nem.* — Expression empruntée du latin, et dont on se sert en parlant d'un argument qui touche directement la personne à qui l'on parle : *Argument* AD HOMINEM.

AD HONORES, (*ad*, pour, *honores*, les honneurs ; lat.) On pron. *ade-o-no-rès.* — Expression empruntée du latin, et qu'on emploie en parlant d'un titre honorifique, d'une place sans fonction et sans traitement : *C'est une place, un titre* AD HONORES. (Acad.)

ADIANTACÉ, ÉE, adj. (*adiante*.) Bot. Qui ressemble à une fougère.

— N. f. pl. *Les* ADIANTACÉES, tribu de la fam. des Fougères.

ADIANTE, n. f. (ἀ, priv., διαίνω, mouiller ; gr.) Botan. Genre de plantes de la famille des Fougères, ainsi nommées parce que leur feuillage est toujours sec. Elles croissent dans les régions les plus chaudes du globe. Deux espèces sont employées en médecine sous le nom de *Capillaires*, qu'elles doivent à l'extrême finesse de leur pétiole : *L'*ADIANTE *capillaire et l'*ADIANTE *du Canada sont du nombre des plantes médicinales connues sous le nom de Capillaires.* (Mirbel.)

ADIANTIDÉ, ÉE, adj. Botan. V. ADIANTACÉ.

ADIANTIFOLIÉ, ÉE, adj. (*adiante*, et *folium*, feuille ; lat.) Botan. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'adiante.

ADIANTITE, n. f. (*adiante*.) Géol. Empreinte de fougères qu'on trouve dans certains schistes.

ADIAPHANE, adj. des 2 g. (*a*, part. négat., et *diaphane*.) Qui n'est point diaphane.

ADIAPHORE, adj. des 2 g. (ἀδιάφορος, indifférent ; gr.) Philos. Qui est indifférent, qui ne présente en soi aucune cause de détermination ou de préférence.

ADIAPHORÈSE, n. f. (ἀ priv., διαφόρησις, transpiration ; gr.) Path. Absence, suppression de la transpiration.

ADIAPHORITE ou **ADIAPHORISTE**, n. des 2 g.

Hist. rel. Nom des luthériens qui suivaient les principes de Mélanchthon, et qui conservaient les cérémonies du culte catholique et reconnaissaient l'autorité des évêques.

ADIAPNEUSTIE, n. f. (ἀ priv., διαπνέω, je transpire; gr.) Pathol. M. sign. qu'*Adiaphorèse*.

ADIARRHÉE, n. f. (ἀ, priv.; διάῤῥοια, diarrhée; gr.) Pathol. Suppression ou rétention d'une évacuation quelconque.

ADIEU, adv. (*à, Dieu.*) Terme de politesse et d'amitié que l'on emploie en s'adressant aux personnes dont on se sépare : ADIEU, *jusqu'au revoir. Il m'a dit* ADIEU. *Il y eut bien des larmes répandues quand ils se dirent* ADIEU. (Acad.) *Il est temps que vous partiez*, ADIEU. (Fén.)

Adieu, princes, *adieu* pour la dernière fois. (Corn.)
Je quittai ce lieu
Sans demander son nom et sans lui dire *adieu*. (Regn.)

— Fam. *Sans* ADIEU, *je ne vous dis pas* ADIEU, se dit à une personne que l'on doit bientôt revoir.

— ADIEU *vous dis*, vieille locution qu'on emploie encore aujourd'hui dans le style marotique.

— On se sert quelquefois de ce mot en s'adressant à un importun :

Adieu, je perds le temps; laissez-moi travailler. (La Font.)

— On dit dans un sens analogue, ADIEU, *en voilà assez*.

— Poétiq. ADIEU *mes beaux jours!*

Adieu donc pour toujours, ma chère liberté! (C. Del.)
Adieu, mes vers, *adieu*, pour la dernière fois. (Boil.)

ADIEU, *cher antre;* ADIEU, *rivage où tant de fois j'ai souffert les injures de l'air*. (Fén.)

— *Dire adieu* signifie aussi prendre congé de quelqu'un :

Hippolyte me cherche, et veut me *dire adieu*. (Racine.)

— Fig. En parl. d'une chose, Y renoncer à jamais : DIRE ADIEU *aux plaisirs. Il* A DIT ADIEU *au monde*. (Acad.)

Liberté; pur flambeau de la gloire orageuse,
Non, je ne t'*ai* point *dit adieu*. (V. Hug.)

— Fig. et fam. Il se dit en parl. d'une personne qui est menacée d'un danger, d'une chose qui court un grand risque ou qui nous échappe : *Si la fièvre vient à redoubler*, ADIEU *le malade. Si vous touchez à ce plateau*, ADIEU *mes porcelaines*. (Acad.)

Le protecteur à bas, *adieu* le protégé. (Coll. d'Harl.)

Dès que la St-Martin est venue, ADIEU *les beaux jours*. (Trév.) *Le soldat français depuis trente ans ne reçoit point de coups de bâton, et voilà l'Espagnol qui les refuse aussi : pour peu que cela gagne*, ADIEU *la schlague; personne n'en voudra*. (P. L. Cour.)

...On mit en piteux équipage
Le pauvre potager : *adieu* planches, carreaux;
Adieu chicorée et porreaux;
Adieu de quoi mettre au potage. (La Font.)
Amour, Amour! quand tu nous tiens,
On peut bien dire : *Adieu*, prudence. (Id.)

— Prov. ADIEU, *panier, vendanges sont faites*, propr. : Les vendanges sont terminées ou les vignes sont perdues; et fig. : L'affaire est complétement terminée, ou manquée sans ressource.

— N. m. *Ils se dirent un* ADIEU *bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier*. (Boss.)

Le dépit nous dicta les plus tendres *adieux*;
Nous primes à partie et la mer et les cieux. (C. Delav.)

Que je la revoie encore une dernière fois, pour lui faire un éternel ADIEU! (Fén.)

Portez-lui mes *adieux*, et recevez les siens. (Rac.)

— *Faire ses* ADIEUX, Prendre congé : *En amis, faites-vous vos* ADIEUX. (C. Delav.)

Partez sans me revoir, sans me faire d'*adieux*.
(E. Augier.)

— Fig. En parl. d'une chose, Renoncer à jamais :

A toute illusion il a fait ses *adieux*,
Et la liberté même est un rêve à ses yeux. (C. Delav.)

— Dans le même sens, *Dire un éternel* ADIEU :

J'ai dit à l'espérance *un éternel adieu*. (Lamart.)

Ceux qui sont échappés du naufrage DISENT UN ÉTERNEL ADIEU *à la mer et aux vaisseaux*. (Boss.)

ADIEU-VA, n. m. Mar. Commandement que le timonier donne à l'équipage d'un bâtiment pour virer de bord vent devant.

ADIMAIN, n. m. Zool. Mouton d'Afrique à oreilles pendantes.

ADIPEUX, EUSE, adj. (*adiposus*, lat.; rad., *adeps*, graisse.) Anat. Qui est de la nature de la graisse, ou qui admet la graisse dans sa composition : *Membrane* ADIPEUSE. *Tissu* ADIPEUX. *Nageoire* ADIPEUSE. *Les grains* ADIPEUX *sont disséminés dans le premier âge; ils se rapprochent ensuite*. (Béclard.)

— *Vaisseaux* ADIPEUX, vaisseaux distribués dans la graisse.

ADIPIDE, n. f. (*adeps*, graisse lat.; εἶδος, forme, gr.) Chim. Genre de principes immédiats des corps organisés, qui se rapprochent de la graisse par leurs propriétés.

ADIPOCIRE, n. f. (*adeps*, graisse, *cera*, cire; lat.) Nom donné par Fourcroy à trois substances différentes qu'il regardait comme identiques, et qu'il appela ainsi parce qu'elles tiennent de la graisse et de la cire. Ce sont : 1° la *cholestérine*, ou matière grasse des calculs biliaires; 2° la *cétine*, ou blanc de baleine, qu'on trouve dans la tête de plusieurs espèces de cachalots; 3° le *gras des cadavres*, qui se produit par la décomposition spontanée des matières animales. Ces deux dernières substances ont seules conservé le nom d'ADIPOCIRE.

ADIPSIE, n. f. (ἀ priv., δίψη, soif; gr.) Médec. Défaut de soif, aversion pour les liquides.

ADIRÉ, ÉE, part. pass. du v. inus. Adirer. Jurispr. Égaré, perdu : *Pièce* ADIRÉE. *Titre* ADIRÉ. (Acad.)

ADISCAL, ALE, adj. (ἀ, priv., et δίσκος, disque; gr.) Botan. Il se dit particulièrement de l'insertion d'un organe floral, lorsqu'elle a lieu sans l'intermédiaire d'un disque.

ADITION, n. f. (*aditio*, lat.) Jurispr. Il ne s'emploie que dans la locution, ADITION *d'hérédité*, acceptation d'une succession.

ADIVE, n. m. Zool. Chien à queue droite, originaire d'Afrique.

ADJACENT, ENTE, adj. (*ad*, auprès; *jacere*, être situé, lat.) Qui est situé auprès, qui est proche : *Pays* ADJACENT. *Lieux* ADJACENTS. *Îles* ADJACENTES. *Les rues, les maisons* ADJACENTES. (Acad.)

— Géom. *Angles* ADJACENTS, angles qui sont immédiatement contigus l'un à l'autre, de sorte qu'ils ont un côté commun.

ADJECTIF, n. m. (*adjectivus*, qui s'ajoute à; lat.) Gramm. Mot qu'on joint aux noms ou substantifs, pour les qualifier ou les modifier : *Un* ADJECTIF *qualificatif. Un* ADJECTIF *déterminatif. Un* ADJECTIF *indéfini. Les* ADJECTIFS *numéraux. Les* ADJECTIFS *cardinaux, ordinaux*.

Or je vous disais donc tantôt que l'*adjectif*
Devait être d'accord avec le substantif. (Regnard.)

— Les ADJECTIFS se divisent en deux classes : en ADJECTIFS *qualificatifs et* ADJECTIFS *déterminatifs*.

— ADJECTIFS *qualificatifs*. Ces ADJECTIFS sont ceux qui ajoutent aux noms l'idée d'une qualité ou d'une manière d'être : *La nature est le trône* EXTÉRIEUR *de la magnificence* DIVINE. (Buffon.) *L'humeur de Fénelon était* ÉGALE, *sa politesse* AFFECTUEUSE *et* SIMPLE, *sa conversation* FÉCONDE *et* ANIMÉE. (La Harpe.) *Ses paroles jaillissent*, ÉNERGIQUES *et* NOUVELLES; *son improvisation devient* PURE *et* CORRECTE, *en restant* VÉHÉMENTE, HARDIE, SINGULIÈRE. (Villem.) *Il s'assit, pour souper, dans un* GRAND *fauteuil de chêne* NOIRCI, *où son père présidait les repas de famille*. (Mérim.)

— La plupart des ADJECTIFS *qualificatifs* s'emploient comme substantifs masculins :

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le *plaisant* et l'*utile*. (Delille.)

La faveur met l'homme au-dessus de ses ÉGAUX, *et sa chute au-dessous*. (La Br.) *On souhaite la paresse d'un* MÉCHANT *et le silence d'un* SOT. (Chamfort.)

Il faut éviter avec soin d'employer de suite deux adjectifs dont l'un figure comme *nom* et l'autre comme *qualificatif*, car il en résulte presque toujours une équivoque, comme dans ce vers :

Ces complots sont un jeu des *malveillants jaloux* (V. H.)

— L'*adjectif* est souvent employé par ellipse du nom auquel il se rapporte, sans être pris substantivement : *Il faut distinguer deux espèces dans les ours terrestres : les* BRUNS *et les* NOIRS. (Buffon.) Ici *bruns* et *noirs* sont essentiellement adjectifs; il en est de même de *pire*, dans le vers suivant :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*.
(Boil.)

— Comme la qualité peut être exprimée d'une manière absolue ou relative, et que l'*adjectif* doit nécessairement marquer ces différents accidents, il revêt, selon les cas, des formes différentes, ou est diversement modifié; ces formes ou modifications, appelées *degrés de signification*, sont distinguées sous les noms de *positif*, de *comparatif* et de *superlatif*. || V. ces mots.

— ADJECTIFS *déterminatifs*. Les *adjectifs déterminatifs* sont ainsi appelés, parce qu'ils déterminent la signification des noms à l'aide d'une idée accessoire. Ces *adjectifs* se divisent en *possessifs, démonstratifs, numéraux* et *indéfinis*. || V. ces mots.

= EMPLOI DES ADJECTIFS. L'adjectif et le participe, employés adjectivement, doivent se rapporter sans équivoque avec le terme qu'ils modifient; ainsi les phrases qui suivent présentent des constructions vicieuses : HABITUÉ *à se livrer sans réserve à ses passions, il est difficile de les régler et de les vaincre*.

Aussi ne trouverais-je aucun sujet de plainte,
Si pour moi votre bouche avait parlé sans feinte;
Et, *rejetant* mes vœux dès le premier abord,
Mon cœur n'aurait eu droit de s'en plaindre qu'au sort.
(Mol.)

Les sections ne devraient être d'usage que quand on traite des sujets différents, ou lorsque, AYANT *à parler de choses grandes, épineuses et disparates, la marche du génie se trouve interrompue par la multiplicité des obstacles*. (Buff.)

Habitué, rejetant et *ayant* ne se rapportent à aucun terme exprimé.

— Quelle que soit la forme de la phrase, le rapport de l'adjectif doit être toujours aussi nettement marqué que dans les exemples qui suivent : *Les Appius furent toujours* FIERS *et* INFLEXIBLES; *les Catons, toujours* SÉVÈRES. *Toute la lignée des Guises fut* AUDACIEUSE, TÉMÉRAIRE, FACTIEUSE, PÉTRIE *du plus* INSOLENT *orgueil et de la politesse la plus* SÉDUISANTE. (Volt.) FAMILIER *avec ses supérieurs*, IMPORTANT *avec ses égaux*, IMPERTINENT *avec ses inférieurs, il tutoie, il protége, il méprise*. (Desmahis.)

Ulysse, en apparence *approuvant* mes discours,
De ce premier torrent laissa passer le cours. (Rac.)
A ma table, partout à mes côtés *assis*,
Je prétends *vous* traiter comme mon propre fils. (Rac.)

— De ce que nous disons, il ne suit pas que nous condamnions la construction suivante :

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Rac.)

Ici le rapport entre les qualificatifs et l'objet de la pensée est frappant; il n'y a point d'obscurité, l'adjectif possessif *sa* éveille très-clairement l'idée du terme duquel ils dépendent, car *sa croupe* équivaut à *la croupe de lui*.

= ACCORD DE L'ADJECTIF. — L'adjectif prend le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel il se rapporte :

Il est sur ce rivage *une race flétrie*,
Une race étrangère au sein de *sa patrie*. (C. Delav.)

On LE *regarde comme* COURONNÉ *de gloire*. (Pasc.)

Je partis pour l'hymen où *j'étais destinée*. (Rac.)

— Tout adjectif qualifiant plusieurs noms de nombre singulier se met au pluriel : *Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant* INTRÉPIDES *à tout*. (J. J. Rouss.)

— Tout adjectif qualifiant plusieurs noms de nombre singulier et de genre différent se met au pluriel masculin : *Je tâche de rendre* HEUREUX *ma femme, mon enfant, et même mon chien*. (B. de St-Pierre). *Les affranchis, avec le nom romain, s'inoculaient l'orgueil et l'égoïsme* ROMAINS. (Nisard.)

— L'harmonie exige que l'adjectif soit rapproché du nom dont il prend le genre : *L'orgueil aveugle se suppose une grandeur et un mérite* PARFAITS.

— Mais quand l'adjectif a la même consonnance au masculin qu'au féminin, il peut sans inconvénient être placé près du substantif féminin : *L'ordre et l'utilité* PUBLICS *ne peuvent être le fruit du crime*. (Mass.) *Elle chante avec un goût et une grâce* ACCOMPLIS. (J. Janin.)

— L'adjectif en rapport avec plusieurs noms s'accorde quelquefois avec le dernier seulement. Cette exception a lieu :

1° Quand les noms ont à peu près la même signification : *Toute sa vie n'a été qu'un* travail, *qu'une* occupation CONTINUELLE. (Mass.)

2° Lorsque les noms sont placés par gradation :

... Le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*. (Rac.)

3° Quand on veut particulièrement fixer l'attention sur le dernier : *J'eus sujet de me plaindre de mon tailleur, qui m'avait fait perdre en un instant l'*attention *et l'*estime PUBLIQUE. (Montesq.)

— Lorsqu'un adjectif est en rapport avec deux noms unis par la conjonction *ou*, il s'accorde généralement avec le dernier : *Ils obtinrent l'estime* ou *la confiance* PUBLIQUE. (Barthél.)

— Mais il est des cas où l'accord de l'adjectif avec les deux noms est de rigueur; c'est lorsque la qualification s'applique nécessairement aux différents objets représentés par chacun des substantifs : *Les Samoïèdes se nourrissent de chair ou de poisson* CRUS. (Buff.)

— L'adjectif précédé de deux noms unis par *comme, de même que, ainsi que, aussi bien que*, etc., s'accorde le plus souvent avec celui des termes qui a la priorité dans l'ordre des idées; dans ce cas les noms ne sont pas ajoutés l'un à l'autre, ce qui constituerait la pluralité, mais seulement comparés entre eux : *L'autruche a la tête*, AINSI QUE *le cou*, GARNIE *de duvet*. (Buffon.)

— Lorsqu'un adjectif est placé après deux noms dont le second figure comme complément du premier, il s'accorde, selon le sens, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre; ainsi on écrira : *Un tablier de mousseline* BRO-

DÉE. *Des chapeaux de paille* NOIRE. (V. Hugo.) *Des bas de coton* BLEUS *et des bas de coton* ÉCRU. Dans la première de ces phrases la modification convient au nom exprimé le premier, et dans l'autre elle ne peut être attribuée qu'au second. On écrira donc encore : *On a trouvé une partie de pain* MANGÉE. *On a distribué une partie du pain* DESTINÉ *aux pauvres.* Dans une des premières éditions des *Lettres* de V. Hugo *sur le Rhin*, on lit : *Une armoire de bois* PEINTS *en gris avec filets d'or,* ORNÉE *à son sommet de quelques-uns de ces anges pareils à des Amours,* etc. Le sens exige, *de bois* PEINT *en gris.*

— Mais si les deux noms sont immédiatement suivis de deux adjectifs, le premier adjectif s'accorde avec le nom qui figure comme complément, et le second avec celui qui est énoncé le premier : *Elle était suivie d'un paysan en veste de drap* BRUN TROUÉE *aux coudes.* (Mérim.)

— Si le nom énoncé le premier est un collectif, l'adjectif s'accorde, selon le sens, ou avec le collectif, ou avec le substantif qui en est le complément : *Une masse de maisons* DÉSAGRÉABLE *à la vue. Une masse de maisons* CONSTRUITES *en briques. Une troupe de soldats* FORMÉE *à grands frais. Une troupe de soldats* FORMÉS *à la guerre.* || V. ADVERBIALEMENT.

= DE LA PLACE DE L'ADJECTIF. — Le plus grand nombre des adjectifs se placent indifféremment avant ou après les noms; il en est cependant qui modifient diversement le sens des substantifs, selon qu'ils les précèdent ou qu'ils les suivent. On peut établir comme règles générales et sommaires que les adjectifs se placent :

Avant les noms : 1° Quand ils expriment la qualité d'une manière vague et générale : *Un* BON *livre; un* BEAU *palais; une* GRANDE *ville; une* VASTE *plaine; un* LARGE *fossé.* 2° Quand ils expriment une qualité habituelle et permanente : *Un* ADROIT *fripon; un* HABILE *orateur; un* FIDÈLE *ami; une* BASSE *intrigue.* 3° Quand les adjectifs ont moins de syllabes que les substantifs : *Une* BASSE *montagne; une* DOUCE *compagnie; une* FAUSSE *modestie; un* BEAU *paysage.*

Après les noms : 1° Quand ils expriment la qualité d'une manière précise : *Une table* RONDE; *un habit* BLEU; *une robe* NOIRE; *un bâton* DORÉ; *un homme* AVEUGLE. 2° Quand à la qualité qu'ils expriment se joint une idée d'action : *Un homme* LABORIEUX; *une femme* ACTIVE; *une fille* SOIGNEUSE; *un général* ENTREPRENANT. 3° Quand les adjectifs ont plus de syllabes que les substantifs qu'ils modifient : *Des lois* SÉVÈRES; *un chant* DÉLICIEUX; *un pont* LÉGER; *un ton* BRUSQUE. 4° Quand le qualificatif n'est autre qu'un participe passé : *Un enfant* INSTRUIT; *une armée* VAINCUE; *une pièce* INTERDITE.

Il est une foule de cas où l'harmonie s'oppose à l'application de ces règles, et en général on place l'adjectif avant le nom quand on veut lui donner toute sa valeur d'expression : *La rosée du matin sema ses* FINS *cheveux de larmes embaumées.* (G. Sand.) *Le casoar est omnivore; s'il a le jabot et le double estomac des animaux qui vivent de matière végétale, il a les* COURTS *intestins des animaux carnassiers.* (Buff.)

— Certains adjectifs changent ou modifient diversement le sens des noms, selon qu'ils les précèdent ou les suivent; en voici quelques exemples : *Un bon homme,* un homme simple. *Un homme bon,* un homme qui a de la bonté. *Un brave homme,* un homme de bien. *Un homme brave,* un homme courageux. *Un honnête homme,* un homme probe. *Un homme honnête,* un homme poli. *Un pauvre homme,* un homme sans capacité. *Un homme pauvre,* un homme sans fortune. *Un grand homme,* un homme de génie. *Un homme grand,* un homme de haute taille. *Un mauvais air,* un air ignoble. *Un air mauvais,* un air redoutable. Ces différences de sens sont indiquées à chacun des adjectifs.

= COMPLÉMENT DES ADJECTIFS. — Certains adjectifs ont par eux-mêmes une signification complète; d'autres ne présentent un sens fini qu'au moyen d'un complément. — Il faut se garder avec autant de soin de donner un complément aux adjectifs qui n'en exigent pas, que d'employer absolument ceux qui par eux-mêmes n'expriment pas un sens total et défini. Ainsi l'on ne devra pas dire : *Les droits sacrés de l'amitié sont* INVIOLABLES... À TOUS LES HOMMES; mais on dira, sans donner de complément à l'adjectif, ainsi que l'a fait Bossuet : *Les droits sacrés de l'amitié sont* INVIOLABLES. On ne doit pas dire non plus : *Cette personne* M'*est* UNIQUE; quoique Corneille ait dit :

Je cherche à l'arrêter, parce qu'il m'est *unique*....

attendu que l'adjectif *unique* s'emploie toujours sans complément.

— Le complément d'un adjectif est toujours un complément indirect, c'est-à-dire un mot précédé d'une préposition : *Leur vanité grossière est* AVIDE DES *plus ridicules* LOUANGES. (Fén.) *Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures,* IMPÉNÉTRABLES AUX RAYONS *du soleil.* (J. J. Rouss.) *Cet ouvrage n'est ni mauvais ni* DANGEREUX À PUBLIER. (Pascal.)

— Deux adjectifs peuvent avoir un complément commun; mais pour cela il faut qu'ils exigent la même préposition : *Ce père est* UTILE *et* CHER À *sa famille.* (Gr. des Gr.) *Le dronte paraît* PROPRE *et* PARTICULIER AUX *îles de France et de Bourbon.* (Buff.) || Donner un complément unique à deux adjectifs qui exigent une préposition différente, ce serait établir un rapport vicieux et être concis aux dépens de la correction et de l'exactitude grammaticale; on ne dira donc pas : *Ce père est* UTILE *et* CHÉRI DE *sa famille,* parce que *utile* veut *à*, et *chéri* veut *de*; mais on dira très-bien : *Ce père est* UTILE *et* CHER À *sa famille,* parce que *utile* et *cher* veulent la même préposition. Marmontel est donc blâmable d'avoir écrit : *Les juges sont trop* ACCOUTUMÉS *ou trop* PRÉOCCUPÉS DE *leurs fonctions;* parce que *accoutumé* exige la préposition *à*, et *préoccupé* la préposition *de*.

— Tout adjectif dépendant d'un verbe impersonnel veut la préposition *de* avant l'infinitif qui le suit :

Il est *beau de* triompher de soi
Quand on peut hautement donner à tous la loi. (Corn.)

Il est plus DUR D'*appréhender la mort que* DE *la souffrir.* (La Br.)

Il est *bon de* parler, et *meilleur de* se taire. (La Font.)

|| V. FÉMININ. (Formation du)

ADJECTIF, IVE, adj. Chim. *Couleurs* ADJECTIVES, celles qui ne peuvent être fixées sur les étoffes qu'à l'aide d'autres substances.

— Gramm. *Verbe adjectif* ou *attributif*, celui qui est composé du verbe *être* et d'un *adjectif*, ou d'un attribut; tels sont les verbes transitifs, les verbes intransitifs et les verbes pronominaux. V. ATTRIBUTIF.

— *Expression adjective*, expression formée de deux adjectifs : *Bleu-foncé, bleu-clair.* Lorsque deux adjectifs forment une expression dans laquelle l'un figure comme qualificatif de l'autre, ils sont tous deux invariables; tels sont : *Châtain-clair, gros-vert, rose-tendre,* et toutes les expressions formées de deux adjectifs réunis par le trait d'union : *Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que* GRIS-BRUN (M^me de Sév.) *Le cotinga se fait remarquer par l'éclatante couleur de ses plumes* ROUGE-CRAMOISI, BLEU-CLAIR, JAUNE-ORANGÉ *avec des reflets* VERT-DORÉ. (Buff.) *Le ventre et les jambes étaient* FAUVE-CLAIR. (Id.) *Je remarquai un homme vêtu d'une longue robe de soie* VERT-PÂLE, *brodée de larges arabesques d'or et d'argent.* (G. Sand.) — Dans ces expressions, le premier adjectif est pris substantivement.

Mais si les adjectifs placés de suite énoncent des qualités diverses et distinctes, alors ils prennent tous le genre et le nombre du nom qu'ils modifient : *Les cheveux de cette jeune fille étaient* CHÂTAINS, BRUNS *et* CLAIRS. (Buff.)

— Le premier terme d'une *expression adjective* ne remplit le rôle d'un nom que lorsque cette expression sert à désigner une nuance, ou une modification de couleur : *Dans le plumage des femelles des solitaires, c'est tantôt le brun, tantôt le* JAUNE BLOND, *qui domine.* (Buff.)

Dans tous les autres cas le premier adjectif est *adverbe* et *invariable*, et le second s'accorde avec le nom auquel il se rapporte. *Les soies de l'éléphant sont très-*CLAIR-SEMÉES *sur le corps.* (Buffon.)

Légère et *court-vêtue*, elle allait à grands pas. (La Font.)

— Si quelques adjectifs varient, c'est par une pure raison d'harmonie :

Les fleurs de ce jardin, *fraîches-épanouies*,
Présentent aux zéphyrs leurs tiges réjouies. (Del.)

|| V. chaque *Expression adjective* à son ordre alphabétique.

ADJECTION, n. f. (*adjectus*, ajouté; lat.) Jonction d'un corps à un autre.

ADJECTIVEMENT, adv. (*adject-if-ive-ment.*) En manière d'adjectif : *Ce mot s'emploie quelquefois* ADJECTIVEMENT. (Acad.)

— GRAMM. On dit qu'un nom est *pris adjectivement* lorsqu'il est employé comme qualificatif; ainsi dans cette expression, *le peuple roi*, le nom ou substantif *roi* est *pris adjectivement*. *Le Français est le peuple* BADAUD *par excellence.*

— Tout nom employé *adjectivement*, et modifiant un autre nom au moyen d'une *ellipse*, est invariable : *Le colibri à* GORGE-CARMIN *a quatre pouces et demi de longueur.* (Buff.) C'est-à-dire à gorge *de la couleur du* carmin. || Il en est de même des noms *aurore, jonquille, pourpre, orange, ponceau, marron,* et de tous ceux qui sont employés figur. pour désigner les couleurs. *Les couleurs du grand casque sont* AURORE. (Bern. de St-P.) *Le dessus du corps était d'un blanc sale, varié de taches* MARRON. (Buff.)

ADJOIGNANT, part. prés. du v. Adjoindre.

ADJOINDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*ad*, à, *jungere*, joindre; lat.) (*J'adjoins, tu adjoins, il adjoint, nous adjoignons, vous adjoignez, ils adjoignent; j'adjoignais, nous adjoignions; j'adjoignis, nous adjoignîmes; j'adjoindrai; j'adjoindrais; adjoins, adjoignons, adjoignez; que j'adjoigne, que nous adjoignions; que j'adjoignisse, que nous adjoignissions; adjoignant; adjoint, adjointe.*) Joindre une personne à une autre pour le soin d'une affaire, pour l'exercice d'une fonction : donner à quelqu'un un associé, un collègue : *Il ne pouvait suffire seul à un emploi si fatigant, on fut obligé de lui* ADJOINDRE *quelqu'un.* (Acad.) *On* ADJOIGNIT *à chacun des consuls cinq légats ayant les pouvoirs proconsulaires.* (Mérimée.)

Charle est fou comme lui, corps-Dieu, de me l'*adjoindre* !
(V. Hugo.)

= **S'adjoindre**, v. pr. Se donner un associé, un collègue : *Il s'est* ADJOINT *un tel.* (Acad.)

Nous *nous adjoindrions*, pour en délibérer,
Quelques amis pieux, qui, touchant ces matières,
Pussent de leurs clartés seconder nos lumières. (V. Hugo.)

ADJOINT, OINTE, p. passé. du v. Adjoindre. *Professeur* ADJOINT. (Acad.)

ADJOINT, n. m. Celui qui est joint à un autre, comme associé ou comme collègue, pour l'aider dans un travail ou dans l'exercice d'une fonction : *On lui a donné un* ADJOINT. *Ce professeur s'est fait remplacer par son* ADJOINT. (Acad.)

— Particul. Magistrat chargé dans chaque commune d'aider le maire dans les travaux de sa charge, et de le remplacer : *Le maire et ses* ADJOINTS.

— GRAMM. Il se dit de certains mots qui ne font point partie de la proposition, et qui ne sont employés que par incidence, afin de donner au style plus de rapidité et de mouvement. Ainsi dans cette phrase : HÉLAS ! MES ENFANTS, *que vous êtes à plaindre! Hélas!* et *mes enfants* sont des ADJOINTS. — *Les* ADJOINTS *sont ordinairement des interjections et des vocatifs.* (Dumarsais.)

ADJONCTION, n. m. (*adjunctio*, formé de *ad*, à, et *jungere; junctum*, joindre; lat.) Pal. Jonction d'une personne à une autre, pour l'aider dans quelque travail ou dans l'exercice d'une fonction : *Il faut prononcer une* ADJONCTION *de commissaires. L'*ADJONCTION *de ces deux commissaires fait bien espérer de son affaire.* (Acad.)

— Il se dit aussi de la Réunion d'une province, d'une ville à un royaume, à un État : *Toutes les fois que le royaume s'agrandissait de l'*ADJONCTION *volontaire de quelque province ou de quelque ville, nos rois acceptaient la condition de respecter les franchises locales.* (Raynouard.)

— Littér. Figure d'élocution, qui consiste à rapporter plusieurs parties ou membres du discours à un terme commun, une seule fois exprimé. || V. ZEUGME.

ADJUDANT, n. m. (*ad*, à, auprès, *juvans*, aidant; lat.) Officier ou sous-officier d'état-major, dont les fonctions consistent à seconder les chefs dans le commandement. || ADJUDANT *major*, officier chargé de désigner à tour de rôle les officiers de service, de veiller à la police générale, et de diriger l'exécution des manœuvres. || ADJUDANT *sous-officier*, sous-officier chargé de commander le tour de service aux sous-officiers, et de veiller à tous les détails du service militaire. || ADJUDANT *de place*, officier chargé de tous les détails du service dans une place de guerre.

ADJUDICATAIRE, n. des 2 g. (*adjudicare, adjudicatum*, adjuger; lat.) Prat. Celui ou celle à qui on adjuge quelque chose à l'enchère ou au rabais : *Je viens de me rendre* ADJUDICATAIRE *de votre maison.* (Étienn.) ADJUDICATAIRE *au rabais de la fourniture des vivres.* (Acad.)

ADJUDICATEUR, n. m. (*adjudicator*; lat.) Celui, celle qui adjuge quelque chose à l'enchère ou au rabais.

ADJUDICATIF, IVE, adj. (*adjudicator*; lat.) Jurispr. Qui adjuge, par lequel on adjuge, qui a rapport à une adjudication : *Jugement* ADJUDICATIF. *Sentence* ADJUDICATIVE. (Acad.) || Peu usité.

ADJUDICATION, n. f. (*adjudicatio*; lat.) Prat. Acte par lequel on adjuge un meuble, un bail à l'enchère, ou des travaux, des fournitures au rabais : ADJUDICATION *publique. Un bail par* ADJUDICATION. (Acad.) *Mettre des travaux en* ADJUDICATION. *Les* ADJUDICATIONS *au rabais ont lieu par voie de soumissions cachetées. Didius ne pouvant fournir le prix de l'*ADJUDICATION, *fut menacé d'être mis à mort pour dette.* (Chateaub.)

ADJUGEANT, part. prés. du v. Adjuger.

ADJUGÉ, ÉE, part. pass. du v. Adjuger : *Biens, meubles* ADJUGÉS. *Fournitures* ADJUGÉES *au rabais.*

— Elliptiq. *Adjugé*, se dit dans les ventes aux enchères publiques, pour annoncer que la chose est adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur.

ADJUGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adjudicare*, lat.; m. sig.) — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *adjug* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous adjugeons, il adjugea.* — Prat. Déclarer, par suite d'un jugement, qu'une chose contestée entre deux parties appartient de droit à l'une d'elles : *L'arrêt lui* A ADJUGÉ *le legs qui lui était contesté.* (Acad.)

Le refus des frelons fit voir
Que cet art passait leur savoir,
Et la guêpe *adjugea* le miel à leurs parties. (La Font.)

— *Adjuger au demandeur ses conclusions*, rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur.

— Il se dit plus souvent, dans le sens de Déclarer que le plus offrant et dernier enchérisseur devient propriétaire de la chose mise à l'enchère : *Personne n'ayant surenchéri, on lui* ADJUGEA *ces meubles.* (Acad.)

— Par analog. Déclarer qu'une personne est chargée de travaux ou de fournitures qui avaient été proposées au rabais : *On vient de lui* ADJUGER *l'éclairage des rues de Paris.* (Acad.)

— Par extens. Accorder certaines choses à ceux qui pouvaient y prétendre : *On lui* ADJUGEA *le prix tout d'une voix.* (Acad.) || En ce sens, on dit plus souvent *Donner* ou *Décerner*.

= **S'adjuger**, v. pr. S'approprier par adresse ou par force : *Il* S'EST ADJUGÉ *la meilleure part de la prise. Il* S'ADJUGE *des droits que rien ne lui donne.*

— Être adjugé : *On parle de pots-de-vin de cinquante mille écus. Tout* S'ADJUGE *à huisclos et sans publication.* (P. L. Cour.)

ADJURANT, part. prés. du v. Adjurer.

ADJURATION, n. f. (*adjuratio*; lat.) Formule employée par l'Église catholique dans les exorcismes : *Les* ADJURATIONS *que l'on fait dans les exorcismes.* (Acad.)

— Action de presser, de supplier quelqu'un, au nom de Dieu ou d'une chose sainte, de dire ou de faire quelque chose : *Il adressa aux partis extrêmes les plus touchantes* ADJURATIONS. (Mignet.)

ADJURÉ, ÉE, part. pass. du v. Adjurer : *Elles sont* ADJURÉES *par lui de dire toute la vérité.*

ADJURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adjurare*, conjurer; lat.) Théol. cathol. Il se disait en parl. des exorcismes, Enjoindre, commander, ordonner au nom de Dieu de faire ou de dire quelque chose : *Je t'*ADJURE *par le Dieu vivant.* (Acad.)

— T. orat. Presser vivement, supplier avec force, avec instance : *Je vous* ADJURE *au nom de la patrie.* (Acad.) *Je t'*ADJURE *de dire la vérité.*

ADJUTEUR, n. m. (*adjutor*, lat.; m. sign.) Anc. Magistrat auxiliaire. || Évêque attaché à un évêque supérieur, et chargé par lui de l'administration d'une partie de son diocèse. || V. COADJUTEUR.

ADJUVANT, adj. et n. m. (*adjuvans*, qui aide; lat.) Il se dit de tout médicament que l'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action du médicament principal.

AD LIBITUM, loc. adverb. (Mots lat.) Expression qui signifie *A volonté*, et indique que l'on est libre de faire une chose de telle ou telle façon.

ADMETTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*admittere*), lat.; m. sign.) (*J'admets, tu admets, il admet, nous admettons, vous admettez, ils admettent; j'admettais, nous admettions; j'admettrai, nous admettrons; j'admettrais, nous admettrions; admets, admettons, admettez; que j'admette, que nous admettions; que j'admisse, que nous admissions; admettant, admis, admise.*) Recevoir; donner accès, entrée; juger digne de participer à quelque avantage : ADMETTRE *quelqu'un dans une société, dans une compagnie, à sa table.* ADMETTRE *aux ordres sacrés, à la communion de l'Église.* (Acad.) ADMETTRE *quelqu'un dans sa confiance, dans sa familiarité.* (La Bruy.) *Le parlement* ADMIT *dans la grand'chambre un envoyé de l'archiduc Léopold.* (Volt.) *Aristote n'*ADMET *dans la fable que les animaux; il en exclut les hommes et les plantes.* (La Font.) *Les Provinces-Unies* ADMETTENT *dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique.* (Volt.) *Dans ses soirées intimes elle n'*ADMETTAIT *que des personnes de choix.* (H. de Balz.)

L'hymen chez les Romains n'*admet* qu'une Romaine. (Rac.)

— Jurisprud. *Admettre quelqu'un à se justifier, l'admettre à ses preuves justificatives, à ses faits justificatifs*, lui permettre d'exposer tout ce qui peut le justifier. || *Admettre quelqu'un à faire preuve*, et mieux *à prouver*, lui permettre de se justifier dans les formes.

— Se montrer disposé à faire droit à quelque demande, l'agréer : ADMETTRE *une requête.* (Acad.)

— Accueillir favorablement : ADMETTRE *les raisons, les excuses de quelqu'un.* (Acad.)

— Reconnaître l'existence de, reconnaître pour vrai, certain, valable. *Les philosophes n'*ADMETTENT *plus les qualités occultes.* (Acad.) *Il n'est point de peuple qui n'*AIT ADMIS *l'éternité des peines et des récompenses futures.* (Lamenn.) *L'homme n'*ADMET *et ne peut rien* ADMETTRE *du dehors sans le trouver aussi dans son propre fonds, en consultant au dedans de soi les principes de la raison, pour voir si ce qu'on lui dit y répugne.* (Fén.) *L'esprit docile* ADMET *la vraie religion; l'esprit faible ou n'en* ADMET *aucune, ou en* ADMET *une fausse.* (La Bruy.)

— En ce sens il peut être suivi d'une proposition subordonnée : *Vous* ADMETTEZ QUE... *Je n'*ADMETS *pas* QUE *ce fait soit vrai.*

— *Ne point admettre* signifie aussi, Ne pouvoir souffrir, n'être point compatible avec, n'être pas susceptible de :

Mon esprit *n'admet point* un pompeux barbarisme
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme. (Boil.)
L'adresse que j'attends *n'admet point* de retards,
Rédige-la de verve; écris, signe, et je pars. (C. Delav.)
L'honneur qu'on doit à Dieu *n'admet point* de partage.
(L. Rac.)

— *Cette substance* ADMET *dans sa composition tel élément*, il entre tel élément dans sa composition.

ADMINICULE, n. m. (*adminiculum*, soutien; lat.) Prat. Élément de preuve; preuve imparfaite : *Il n'y a pas de preuves formelles, il n'y a que des* ADMINICULES. (Acad.)

— Méd. Ce qui facilite le bon effet d'un remède.

— Par analog. Moyen auxiliaire : *Nos instruments, nos forges, nos marteaux ne sont point des moyens uniques, puisque la nature, dénuée de ces* ADMINICULES *de notre art, ne laisse pas de produire du fer assez semblable à celui de nos forges.* (Buff.)

— Zool. Demi-couronne de petites dents qui garnissent l'abdomen des nymphes souterraines, et permettent à ces insectes de sortir de terre.

— Bot. Nom donné à tous les organes des végétaux que Linné a réunis sous le nom de *fulcrum* (soutien), parce qu'ils servent de soutien aux plantes.

ADMINISTRANT, part. prés. du v. Administrer.

ADMINISTRATEUR, TRICE, n. (*administrator*, formé de *ad*, pour, *ministrare*, servir, fournir; lat.) Celui ou celle qui administre les biens, les revenus, les affaires d'une compagnie, d'une communauté, d'un hôpital ou de quelque grand établissement : *Il n'est presque aucune science qui ne puisse fournir à l'*ADMINISTRATEUR *d'utiles conseils.* (J. B. Say.) *A toutes les connaissances supérieures il faut que l'homme d'État ajoute les connaissances plus vulgaires, mais non moins nécessaires, de l'*ADMINISTRATEUR. (Thiers.) *Cette abbesse fut une bonne* ADMINISTRATRICE. (Acad.)

— Celui qui régit une fortune, une maison particulière, une tutelle : *Ces biens ont changé de maître, et sont régis par un nouvel* ADMINISTRATEUR.

— Haut fonctionnaire chargé de la gestion des affaires politiques : *Les* ADMINISTRATEURS *de la cité étaient, chez les Romains, choisis parmi les curiales, dans l'assemblée électorale de la curie.* (Raynouard.) *On a vu des* ADMINISTRATEURS *d'un grade supérieur se vanter devant des assemblées législatives d'avoir fait payer à une classe de producteurs des sommes considérables sans qu'ils s'en doutassent.* (J. B. Say.)

— Celui qui donne, qui confère : *Le curé est* ADMINISTRATEUR *spirituel de son église et des bienfaits de la charité.* (Lamart.)

— Adjectiv. *Il apprit alors la pratique des affaires, et de métaphysicien il devint politique et* ADMINISTRATEUR. (Mign.) *Il se montre tour à tour jurisconsulte, criminaliste, financier,* ADMINISTRATEUR, *homme d'État.* (Id.)

— Bossuet, en parlant des agents célestes, a dit : *Dieu a établi les anges pour être des esprits* ADMINISTRATEURS.

ADMINISTRATIF, IVE, adj. (*administrativus*, lat.; m. s.) Qui appartient à l'administration, qui en fait partie, qui en dépend; qui est du ressort de l'administration, qui s'y rattache par son caractère et ses habitudes : *Pouvoir* ADMINISTRATIF; *Règlement* ADMINISTRATIF; *Police* ADMINISTRATIVE; *Matière* ADMINISTRATIVE; *Esprit* ADMINISTRATIF. *Anciennement, l'autorité* ADMINISTRATIVE *des intendants était très-étendue, principalement dans les pays d'élection.* (Raynouard.) *Les manufactures et les ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode ne peuvent être établis à Paris sans la permission de l'autorité* ADMINISTRATIVE. *Ce travail n'était pour lui qu'un délassement de ses fonctions* ADMINISTRATIVES. (Arnault.) *Les jugements* ADMINISTRATIFS *sont des monstruosités où l'autorité publique est juge et partie.* (J. B. Say.)

Nous sommes du pouvoir l'âme *administrative.* (C. Del.)

— *Ordre administratif*, l'ensemble des fonctionnaires publics qui font partie du pouvoir exécutif. || *Corps administratifs*, le conseil d'État, les conseils de préfecture, et tout corps constitué en vue de concourir à l'administration de l'État.

ADMINISTRATION, n. f. (*administratio*, m. sign.; lat.) Généralem. Action d'administrer, de conduire, de gérer les affaires publiques : *L'*ADMINISTRATION *du royaume. L'*ADMINISTRATION *des finances. Le roi lui a confié l'*ADMINISTRATION *d'une de ses plus grandes provinces.* (D'Aguess.) *Les institutions romaines confiaient exclusivement aux curiales et aux sénateurs l'*ADMINISTRATION *locale et le soin des affaires de la cité.* (Raynouard.)

— Absol. Mode, système d'administrer; gouvernement : *La meilleure* ADMINISTRATION *est celle qui offre le plus d'avantages et qui a le moins d'inconvénients.* (Portalis.) *Je suis convaincu que notre salut dépend aujourd'hui beaucoup plus de l'*ADMINISTRATION *que des lois.* (Chateaubr.) *L'*ADMINISTRATION *n'est point une science, elle serait plutôt un art, si la perfection de l'*ADMINISTRATION *n'était pas, à l'opposé des autres arts, d'agir le moins possible.* (J. B. Say.) *Ils deviendront les censeurs éclairés de l'*ADMINISTRATION, *quand ils n'en seront plus les dépositaires.* (De Talleyr.)

— Suivi d'un compl. déterminatif de personne, Exercice de l'autorité, pouvoir administratif : *Solon réduisit de dix ans l'*ADMINISTRATION *des archontes.* (Boss.)

— Régie des biens d'une succession, d'une tutelle : *Comme tuteur, il a l'*ADMINISTRATION *des biens de ces mineurs.* (Acad.) *Avant mon départ, je le priai de se charger de l'éducation de ma fille et de l'*ADMINISTRATION *de mes revenus.* (Le Sage.)

— Art d'administrer, science du gouvernement d'un État : *Il a de très-grandes connaissances en* ADMINISTRATION. *Le surnumérariat est dans l'*ADMINISTRATION *ce que le noviciat est dans les ordres religieux, une épreuve.* (H. de Balz.)

— Chaque grande division administrative : *L'*ADMINISTRATION *des finances; l'*ADMINISTRATION *des douanes, des postes; l'*ADMINISTRATION *des eaux et forêts. Il y a beaucoup d'employés dans cette* ADMINISTRATION. (Acad.) *Un état général des employés des* ADMINISTRATIONS *centrales.* (H. de Balz.)

— *Administration publique*, ensemble des différents corps constitués, chargés de statuer sur les rapports des administrés avec l'autorité centrale. || *Entrer dans l'administration*, obtenir un emploi dans les bureaux d'une administration. *L'*ADMINISTRATION *à Paris n'a point de subordination réelle; il y règne une égalité complète entre le chef d'une division importante et le dernier expéditionnaire.* (H. de Balz.)

— *L'administration de la justice*, l'exercice de la justice avec l'autorité que confère la loi : *Un agent du gouvernement romain présidait dans les cités gauloises à l'*ADMINISTRATION *de la justice.* (Rayn.)

— Lieu où s'assemblent et travaillent les administrateurs, siége ordinaire des employés attachés à une administration : *Le directeur n'est jamais à l'*ADMINISTRATION *avant midi.*

— Action de conférer, d'apporter, de fournir, d'appliquer : ces différents sens sont toujours déterminés par un complément. || Rel. cathol. *Administration des sacrements*, action de conférer les derniers sacrements, le viatique et l'extrême-onction, à un malade : *On ne lui permet de s'arrêter que le temps nécessaire à l'*ADMINISTRATION *du dernier sacrement.* (Chateaubr.) || Prat. *Administration de preuves, de titres*, etc. Action de fournir, de produire en justice des preuves, des titres. || Méd. *Administration d'un médicament, d'un vomitif*, etc. Action de donner, de faire prendre un médicament, un vomitif à un malade : *La continuité rigoureuse serait nuisible dans l'affusion comme dans l'*ADMINISTRATION *de l'électricité.* (Récamier.)

ADMINISTRATIVEMENT, adv. (*administratif-ive-ment.*) D'une manière administrative, par voie administrative; d'après les procédés en usage dans l'administration : *Agir, procéder, décider* ADMINISTRATIVEMENT. *La royauté animée des meilleures intentions, n'avait pu réaliser ces réformes* ADMINISTRATIVEMENT. (Mign.)

— Il se dit par oppos. à *Légalement*; l'autorité fait arrêter *administrativement* des repris de justice, quoi-

qu'ils ne soient pas actuellement sous la prévention d'un des délits prévus par les lois : *En Angleterre la volonté d'un officier ou shérif ne se présente point pour juger* ADMINISTRATIVEMENT *et pour interpréter la loi à sa manière.* (J. B. Say.)

ADMINISTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Administrer. Il s'emploie adjectivement. Gouverné, régi : *Les cités gauloises,* ADMINISTRÉES *par des sénats héréditaires, choisissaient leurs magistrats.* (Rayn.) *Il prouvait qu'un arrondissement devait être* ADMINISTRÉ *par dix hommes, une préfecture par douze au plus.* (H. de Balz.) *Cette province est bien* ADMINISTRÉE. *Sa fortune a été mal* ADMINISTRÉE. (Acad.)

— Par analog. Réglé : *Nous pouvons obtenir du régule de fer sans instruments ni marteaux, par le seul effet d'un feu bien* ADMINISTRÉ, *et soutenu longtemps au degré nécessaire pour épurer la fonte.* (Buff.)

— Méd. Donné, appliqué : *Il soutenait que l'eau pure,* ADMINISTRÉE *convenablement, était un moyen de traiter toutes les maladies, même les amputations.* (Arag.) *Les maladies aiguës sont guéries surtout par des remèdes* ADMINISTRÉS *à l'intérieur.* (Lélut.)

— En parl. des sacrements de l'Église, Conféré : *L'extrême-onction lui fut* ADMINISTRÉE *incontinent, et le saint viatique tout de suite.* (St-Sim.) *Les deux ministres étaient présents quand il a été* ADMINISTRÉ. (H. de Balz.)

— Subst. Il se dit des Citoyens par rapport aux Administrateurs : *Ce maire est chéri de ses* ADMINISTRÉS. *Une administration qui ne réside pas auprès de ses* ADMINISTRÉS *ne saurait soigner leurs intérêts avec diligence.* (J. B. Say.)

ADMINISTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*administrare,* lat. ; m. sign.) Gouverner, conduire, régir les affaires publiques ou particulières : *Suger* ADMINISTRA *le royaume avec gloire. Il* A *sagement* ADMINISTRÉ *les biens de son pupille.* (Acad.) *Un des plus précieux avantages des constitutions romaines, ce fut sans doute la faculté laissée aux curies et aux magistrats de gouverner et d'*ADMINISTRER *librement les affaires de la cité.* (Rayn.) *Les Gaulois n'ont pas été dépouillés par les Francs du droit d'*ADMINISTRER *leurs villes selon leurs anciennes coutumes.* (Walckenaer.)

— Absol. *Tous les hommes ne sont pas nés pour* ADMINISTRER.

..... Qu'un seul jour on *ait administré*
On connaît ses parents au trentième degré. (C. Del.)

— Par analog. Rendre, conférer, faire prendre, donner, fournir, produire ; ces différents sens sont expliqués par le complément direct. || *Administrer la justice*, rendre la justice. || Par analog. *Il n'y a que les gens de bien qui sachent* ADMINISTRER *les lois.* (J. J. Rouss.)

— *Administrer les sacrements*, conférer les derniers sacrements, donner le viatique et l'extrême-onction : *Fils et pontife à la fois, Bossuet, mêlant les prières et les larmes,* ADMINISTRA *lui-même* LES SACREMENTS *à la mort de son père.* (Lamart.)

— *Administrer un médicament*, le faire prendre, le donner à un malade : *Hippocrate jugea que c'était aux Abdéritains et non à Démocrite qu'il fallait* ADMINISTRER *l'ellébore.* (Cabanis.)

— *Administrer des titres, des preuves, des témoins,* en produire en justice.

— Fam. *Administrer des coups de bâton, etc.*, en donner un grand nombre.

= **S'administrer,** v. pr. Être administré, gouverné, ou se gouverner : *En 1814, le beau royaume d'Italie* S'ADMINISTRAIT *avec sagesse et se développait avec félicité sous la tutelle française.* (Mign.) *Depuis longtemps intimement unis à Rome, les Latins, en reconnaissant sa suprématie, conservèrent le droit d'élire leurs magistrats et de* S'ADMINISTRER *suivant leurs coutumes.* (Mérim.)

— Fam. *S'administrer un verre de vin, un bon repas*, prendre un verre de vin, faire un bon repas.

ADMIRABLE, adj. des 2 g. (*admirabilis*, de *admirari ;* lat.) Qui attire, mérite, excite l'admiration : *Dieu est* ADMIRABLE *dans ses œuvres.* (Acad.) *La pensée de l'homme est une chose* ADMIRABLE. (Pascal.) *Considérons combien la nature est* ADMIRABLE *dans ses plus frêles productions.* (Virey.) *Le peuple est* ADMIRABLE *pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité.* (Montesq.) *Priestley étudia l'air avec une patience* ADMIRABLE. (Cuv.)

— Fam. Très-bon, excellent : *L'âne a les yeux bons et l'odorat* ADMIRABLE. (Buff.)

Ah ! c'est un beau joueur, un joueur *admirable ;*
Sitôt qu'il est assis, on fait cercle à sa table. (C. Del.)

Vous avez un fonds de santé ADMIRABLE. (Mol.) *Avez-vous déterré quelque poste* ADMIRABLE ? (Le Sage.)

... Ce garçon-là fait des vers *admirables.* (C. Del.)

Je me trompe fort, ou la beauté de ce diamant fera pour vous sur son esprit un effet ADMIRABLE. (Mol.)

— Fam. et iron. Étrange, singulier : *Vous êtes* ADMIRABLE *de venir ici nous contrôler.* (Acad.)

L'exemple est *admirable*, et cette dame est bonne :
Il est vrai qu'elle vit en austère personne. (Mol.)

ADMIRABLEMENT, adv. (*admirable-ment.*) D'une manière admirable : *Cet ouvrage est* ADMIRABLEMENT *écrit.* (Acad.) *Le dévouement des Gaëls au chef du clan est* ADMIRABLEMENT *peint dans Waverley.* (Ampère.)

— Il est très-souvent augmentatif : *Il danse* ADMIRABLEMENT *bien.* (Acad.) *Il était* ADMIRABLEMENT *bien fait.* (Volt.) *Alexandre se servit* ADMIRABLEMENT *bien de la discipline contre le nombre.* (Montesq.) *La fiancée était* ADMIRABLEMENT *belle.* (Lamart.)

— Il équivaut, dans un très-grand nombre de cas, à Très-bien : *Les Romains savaient profiter* ADMIRABLEMENT *de tout ce qu'ils voyaient dans les autres peuples de commode.* (Boss.) *Il montait* ADMIRABLEMENT *à cheval, et excellait dans tous les exercices qui exigent de la force et de la vigueur.* (Mérim.)

ADMIRANT, part. prés. du v. Admirer. Il est invariable : *Les anciens,* ADMIRANT *le feu, ont cru que c'était un trésor céleste que l'homme avait dérobé aux dieux.* (Fén.)

Les peuples, *admirant* cette vertu sublime,
Voudront toujours pour prince un roi si magnanime. (Rac.)

ADMIRANT, ANTE, adj. (*admirer.*) Qui exprime l'admiration : *La souplesse, la bassesse, l'air* ADMIRANT, *dépendant, rampant, étaient les uniques voies de lui plaire.* (St-Sim.) *Je vois encore sa mine* ADMIRANTE *et spirituelle.* (M[me] de Sév.)

ADMIRATEUR, TRICE, n. (*admirator,* lat. ; m. sign.) Celui, celle qui admire, a coutume d'admirer : *La vertu sait se passer d'*ADMIRATEURS. (La Br.)

Notre siècle est fertile en sots *admirateurs.* (Boil.)

Elle est grande ADMIRATRICE *de tout ce qui est nouveau.* (Acad.) *Les grands* ADMIRATEURS *sont ordinairement de sottes gens.* (St-Évrem.)

De ses *admirateurs* sans peupler une salle,
On doit tout doucement préparer le succès. (C. Del.)

ADMIRATIF, IVE, adj. (*admirari, admiratus ;* lat.) Qui sert à exprimer l'admiration. || Gramm. *Point admiratif*, signe de ponctuation qui sert à indiquer que la phrase exprime l'admiration, l'étonnement, etc. Il se marque ainsi (!). On dit plus souvent *point d'exclamation.* || V. PONCTUATION. || *Particule admirative*, celle qui sert aussi à marquer l'admiration : AH *est quelquefois particule* ADMIRATIVE. (Acad.)

— Il se dit encore du ton et des gestes : *Il prend toujours le ton* ADMIRATIF. *Ils témoignèrent leur satisfaction par des gestes* ADMIRATIFS. (Acad.)

— Littér. *Genre admiratif*, celui des genres d'éloquence qui a particulièrement pour objet d'exciter l'admiration : *Corneille est supérieur dans le* GENRE ADMIRATIF. (Acad.)

ADMIRATION, n. f. (*admiratio,* lat. ; m. sign.) Sentiment de celui qui admire : *Donner, causer, avoir de l'*ADMIRATION. (Acad.) *La simple* ADMIRATION *est un sentiment tranquille et désintéressé.* (Prévost.) *Une montre ou une horloge sont des machines infiniment moins dignes d'*ADMIRATION *que la moindre partie du corps humain.* (Fénelon.) *L'*ADMIRATION *même sincère indispose dès qu'elle est exagérée.* (Palissot.) *Tout dans Richelieu imprime l'étonnement et commande l'*ADMIRATION. (Fontanes.)

— En ce sens, il s'emploie quelquefois au plur. : *Ils étaient peu habitués à se rencontrer dans les mêmes* ADMIRATIONS. (Mignet.)

— *Faire l'admiration, être l'admiration de,* être l'objet de l'admiration de, se faire admirer de : *Il* FAIT L'ADMIRATION *de la province.* (Dest.) *Les Psaumes* SERONT L'ADMIRATION *de tous les siècles et de tous les peuples où le vrai Dieu sera connu.* (Fén.) *Ses ouvrages* FONT L'ADMIRATION *de tous ceux qui sont capables d'en juger.* (P. L. Courier.)

— L'objet même qu'on admire : *On tient à ses vieilles* ADMIRATIONS. (Acad.) *Les longues* ADMIRATIONS *ne trompent pas.* (Villem.) *La nature semble avoir de loin préparé cette foule de génies célèbres pour en faire l'ornement d'un seul règne, l'orgueil de nos annales et l'*ADMIRATION *du monde.* (Thomas.)

ADMIRÉ, ÉE, part. passé du v. Admirer. Il s'emploie adjectiv. : *Être aimé,* ADMIRÉ *des hommes.* (Pasc.) *Un homme loué, applaudi,* ADMIRÉ. (La Br.) *La manière dont on élevait les enfants des Perses est* ADMIRÉE *par Platon.* (Boss.) *Cette île est* ADMIRÉE *de tous les étrangers.* (Fén.) *Que d'hommes* ADMIRÉS *de leur vivant sont oubliés après leur mort !* (Fonten.) *Le bon sens et le raisonnement du personnage furent* ADMIRÉS. (La Font.)

ADMIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. ; (*admirari,* lat. ; m. sign.) Considérer avec un étonnement mêlé de plaisir ce qui semble merveilleux, beau, ou rare : ADMIRER *la nature.* (Acad.) *J'*ADMIRE *Dieu dans ses ouvrages.* (La Br.) *J'*ADMIRAIS *l'heureuse situation de cette grande ville qui est au milieu de la mer, dans une île.* (Fén.)

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'*admire.* (Boil.)

Il y a deux vertus que les hommes ADMIRENT, *la bravoure et la libéralité, parce qu'il y a deux choses qu'ils estiment beaucoup et que ces vertus font négliger, l'argent et la vie.* (La Br.) ADMIRER *la vertu dans les autres est déjà une preuve de vertu.* (Thomas.) ADMIRER *les talents, les ouvrages d'un écrivain, d'un artiste.* (Acad.)

Ce mot ne me plaît pas.—Tout le monde l'*admire.* (Boil.)

— Dans cette acception, il a quelquefois une proposition pour complément :

Admire de quel fils le ciel t'a fait le père,
Admire quel effort sa vertu vient de faire. (Corn.)

— Absol. *Les sots* ADMIRENT *quelquefois, mais ce sont des sots.* (La Br.)

Je m'arrête à l'instant, j'*admire* et je me tais. (Boil.)

— Suiv. d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Ceux qui blâmèrent Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'*ADMIRÈRENT D'*avoir pris tant de mesures pour s'en défendre.* (Volt.) *Je vous* ADMIRE DE *penser que nous soyons opposés aux conciles.* (Pascal.)

— Ironiq. Trouver surprenant, singulier, extraordinaire : *J'*ADMIRE *votre hardiesse.* (Pascal.) *On devrait seulement* ADMIRER *l'inconstance et la légèreté des hommes.* (La Br.)

Mais *admire* avec moi le sort, dont la poursuite
Me fait courir alors au piége que j'évite ! (Rac.)

— Dans le même sens, avec une proposition pour complément : *J'*ADMIRE *comment on a pu prendre un semblable parti.* (Acad.) *J'*ADMIRE *comment on n'entre pas en désespoir d'un si misérable état.* (Pasc.)

— *Admirer si*, être étonné de ce que, est une construction qu'on ne trouve que dans Racine :

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice.

= **S'admirer,** v. pr. Sens réfléchi. Avoir de l'admiration pour soi-même : *Il* S'ADMIRE *lui-même.* (Acad.)

L'ignorance toujours est prête à *s'admirer.* (Boil.)

— Sens réciproq. S'admirer mutuellement, l'un l'autre, les uns les autres : *Ils se sont promis de* S'ADMIRER *mutuellement.* (La Br.)

... Son rival et lui, prudents avec courage,
Déployant de leur art les terribles secrets,
L'un vers l'autre avancés *s'admiraient* de plus près. (Volt.)

— *Se faire admirer,* exciter et obtenir l'admiration : *Il cherche vainement à* SE FAIRE ADMIRER *par son ouvrage.* (La Br.) *Elle* SE FIT ADMIRER *de ceux qui étaient eux-mêmes l'ornement et l'admiration de leur siècle.* (Fléch.)

ADMIROMANE, n. des 2 g. (*admiromanie.*) Néol. Qui a la manie de tout admirer.

ADMIROMANIE, n. f. (*admirer, manie.*) Néol. Manie de tout admirer.

ADMIS, ISE, part. pass. du v. Admettre. Accueilli, reçu. Il s'emploie adjectivement : *Il fut* ADMIS *à l'audience du prince.* (Acad.) *Les sadducéens étaient* ADMIS *dans la synagogue.* (Boss.)

Il peut prétendre à tout, partout il est *admis.* (C. Del.)

Les soldats des peuples étrangers appelés auxiliaires n'étaient point ADMIS *dans les légions romaines.* (Mérimée.)

— En parl. des mots, des usages, etc., Adopté : *Ce mot n'attend pour être* ADMIS *que l'aveu du temps, de l'usage et des bons écrivains.* (Ch. Nod.) *Cette expression n'est pas* ADMISE. *Ces façons ne sont* ADMISES *que dans un certain monde. La soie n'est pas* ADMISE *dans le grand deuil.* (H. de Balzac.)

— Suivi d'un compl. précédé de la prép. *à*, Agréé, reconnu apte, propre à, digne de : *Dès l'âge le plus tendre, les Athéniens sont* ADMIS AUX *cérémonies de l'initiation.* (Barthél.) *Lorsqu'il ne manquait plus rien aux qualités du poursuivant d'armes, il était* ADMIS AUX *honneurs de la chevalerie.* (Chateaubr.) *Les habitants qui ne possédaient pas l'étendue de terrain déterminée par la loi romaine n'étaient pas* ADMIS, *dans les colonies,* À *exercer les droits municipaux.* (Rayn.) *On pare et l'on parfume l'église de l'abbaye lorsqu'une novice est* ADMISE À *prendre le voile et l'anneau sacré.* (G. Sand.) *Curius,* ADMIS À *tous les conciliabules, rapportait jour par jour à Cicéron ce dont il avait été témoin.* (Mérimée.) *Les projets étaient examinés dans le conseil, et plus d'une fois leurs auteurs furent* ADMIS À *discuter leurs propositions en présence du roi.* (Voltaire.)

ADMISSIBILITÉ, n. f. (*admettre, admis.*) État, qualité d'une personne apte à être agréée, admise : *I.*

*a produit, comme député, ses titres d'*ADMISSIBILITÉ.

ADMISSIBLE, adj. des 2 g. (*admettre, admis.*) En parl. des choses; Qui peut être admis, qui est recevable, valable : *Ses moyens de requête civile ont été jugés* ADMISSIBLES. *Cette excuse est* ADMISSIBLE. *Cette raison n'est pas* ADMISSIBLE. (Acad.)

— Il se dit, mais plus rarement, des personnes : *Il n'y a que deux candidats* ADMISSIBLES.

— Suivi d'un complément, il veut la prép. à : *Élevés par la révolution au rang de citoyens, les Français sont* ADMISSIBLES *à tous les emplois.* (De Talleyr.)

ADMISSION, n. f. (*admissio,* lat.; m. sign.) Action par laquelle on est admis dans un corps, ou promu à un grade, à une dignité : *Depuis son* ADMISSION *dans la compagnie, il n'y a pris séance qu'une fois.* (Acad.) *Son* ADMISSION *au conseil d'État, à l'Académie, est douteuse. Depuis son* ADMISSION *aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique.* (Id.) *L'*ADMISSION *des citoyens aux assemblées nationales ne fut qu'une réintégration dans les droits primitifs.* (Raynouard.)

— Par analog. *L'*ADMISSION *de la réforme compromettait la constitution du pays, ébranlait les bases sur lesquelles la société civile était assise : tout le monde le reconnaissait.* (Ste-Aulaire.)

— Prat. L'action d'admettre les preuves, les moyens produits par les parties.

= L'emploi de *à* ou *dans,* avant le complément de ce mot, est tout à fait arbitraire; c'est l'euphonie qui le détermine le plus ordinairement. La distinction établie par le *Dictionnaire national* ne repose sur aucun fondement solide.

ADMITTATUR, n. m. (*admittatur,* qu'il soit admis; lat.) Certificat que les examinateurs délivrent à celui qui est apte à obtenir un grade dans une faculté. || Billet donné à celui qui aspire aux ordres pour certifier qu'il mérite d'y être admis.

ADMODATIF, n. m. (*ad, modus,* mode, manière; lat.) Nom sous lequel l'adverbe est désigné par quelques grammairiens modernes.

ADMONESTANT, part. prés. du v. Admonester.

ADMONESTATION, n. f. (*admonester.*) Réprimande : *C'était un continuel sujet d'*ADMONESTATION. (H. de Balzac.)

— *Omission du Dictionnaire national.*

ADMONESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Admonester. Il s'emploie adjectivement : *Il a été publiquement* ADMONESTÉ. || Il est fam.

ADMONESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*admonere,* avertir; lat.) Fam. Faire une réprimande : *On l'*A *très-durement* ADMONESTÉ. — Il appartient au langage familier. || V. ADMONÉTER.

ADMONÉTANT, part. prés. du v. Admonéter.

ADMONÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Admonéter. Il s'emploie adjectivement. Jurispr. Réprimandé : *La cour ordonna qu'il serait mandé et* ADMONÉTÉ. (Acad.)

— N. m. Celui qui a été réprimandé, repris : *L'*ADMONÉTÉ *s'est retiré confus.* || Action d'admonéter : *L'*ADMONÉTÉ *n'emportait point d'interdiction.* (Acad.)

ADMONÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*admonere,* avertir avec autorité; lat.) Ce verbe change l'*é* fermé du radical *admonét* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent, j'admonète, il admonète, ils admonètent;* mais on écrit avec l'*é* fermé : *j'admonéterai, nous admonéterons.* — Anc. on écrivait *Admonester,* Réprimander, gourmander :

Le débauché se rit des leçons de son père :
Et dans vingt et cinq ans venant à se changer...
De ces mêmes discours ses fils il *admoneste.* (Regnier.)

— Il ne se dit plus guère qu'en termes de palais et en matière criminelle, où l'homme *admonété* est regardé comme infâme.

— Jurispr. Faire une réprimande à huis clos, avec défense de récidiver, à un particulier dont la faute ne mérite pas une punition grave : *On l'*A ADMONÉTÉ. (Acad.)

— Dans le langage ordinaire, on dit plutôt *Admonester.*

ADMONITEUR, TRICE, n. (*admonitor, trix,* lat.; m. sign.) Celui, celle qui donne des conseils, des avis.

— Hist. ecclés. Il se disait, dans certaines communautés, du novice chargé d'avertir les autres novices de ce qu'ils avaient à faire, ou du religieux préposé pour donner des avis au supérieur.

— Au fém. Il se dit de religieuses qui remplissent dans les communautés de femmes le même rôle que les admoniteurs dans les communautés d'hommes.

— Par extens. Surveillant. On dit plus souvent *moniteur.*

ADMONITIF, IVE, adj. (*admonere, admonitum,* admonéter; lat.) Hist. ecclés. Qui admonète, qui censure.

ADMONITION, n. f. (*admonitio;* lat.) Jurispr. anc. Action d'admonéter; remontrance, réprimande faite par un juge à un accusé : *Il a reçu plusieurs* ADMONITIONS. *L'*ADMONITION *a été abolie par le Code pénal.*

ADMOTIF, IVE, adj. (*admovere, admotum;* lat.) Bot. *Germination admotive,* celle dans laquelle le tégument propre de la graine reste fixé latéralement près de la base du cotylédon plus ou moins tuméfié, et renferme l'extrémité de ce cotylédon.

ADNÉ, ÉE, adj. (*ad,* auprès; *natus,* né; lat.) Bot. Qui est attaché à, qui est attaché le long de; il se dit principalement des anthères, lorsqu'elles tiennent au filet dans toute leur longueur; il se dit aussi des stipules et des bractées, lorsqu'elles sont soudées le long du pétiole et du pédoncule : *Les stipules des rosiers sont* ADNÉES.

— Zool. Il se dit des mâchoires des insectes, lorsqu'elles tiennent absolument à la lèvre inférieure.

ADNEXION, n. f. (*adnectere, nexum,* attacher; lat.) Bot. État d'une partie soudée à une autre.

ADNOTATION, n. f. (*adnotatio;* lat.) Chancell. rom. Réponse du pape à une supplique par la seule apposition de sa signature.

ADOBE, n. m. Relat. Brique cuite au soleil, dont on se sert au Pérou pour les constructions.

ADOLESCENCE, n. f. (*adolescentia,* lat.; m. s.) L'époque de la vie qui suit la puberté, et qui s'étend jusqu'à l'âge viril : *Il est encore dans l'*ADOLESCENCE. (Acad.)

Ce Brutus, qui dès l'*adolescence*
Cacha, sous une fausse et stupide apparence,
Le vengeur des Romains et l'effroi des tyrans. (Legouvé.)

— Il ne se dit guère qu'en parlant des garçons : *Au commencement de l'*ADOLESCENCE. *La fleur de l'*ADOLESCENCE. (Acad.)

Le lévite est en proie à leur férocité;
Ils flétrissent la fleur de son *adolescence.* (C. Del.)
Ses seize ans l'ont conduit à son *adolescence.* (Lamart.)

ADOLESCENT, ENTE, n. (*adolescens,* formé de *adolescere,* croître; lat.) Celui, celle qui est dans l'adolescence : *C'est l'*ADOLESCENT *pur qui fait l'homme sage et vigoureux.* (B. de St-P.) *La sensibilité et l'intelligence, débiles chez l'enfant, progressives chez l'*ADOLESCENT, *parvenues à toute leur force chez l'adulte, diminuent chez le vieillard.* (Mign.)

— Fam. et iron. Il se dit d'un jeune homme sans expérience : *C'est un jeune* ADOLESCENT.

Vous avez la pudeur d'un jeune *adolescent.* (Dest.)

— Adjectiv. *Sophocle, encore* ADOLESCENT, *lut publiquement des poésies en l'honneur de la bataille de Salamine.* (Nisard.)

A peine *adolescent,* sur les Alpes sauvages,
De rochers en rochers, je m'ouvrais des chemins. (V. H.)

ADONAÏ, n. m. Nom que les Hébreux donnaient à Dieu :

Dieu m'apparut; je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'épouvante. (Lamart.)

ADONC, adv. Alors donc. || Vieux et inusité.

ADONHIRAMITE, adj. et n. des 2 g. (*Adonhiram,* n. pr.) Il se dit des francs-maçons qui, au lieu de reconnaître, comme ceux du rit français, *Hiram* pour chef des ouvriers qui élevèrent le temple de Salomon, prétendent que ce chef fut *Adonhiram.*

ADONIDE, n. f. (*Adonis.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Renonculacées; ce sont des herbes d'un aspect élégant, mais généralement âcres et vénéneuses. L'une d'elles, l'*adonide automnale,* est appelée vulgairement *Goutte de sang,* et, suivant la Fable, fut teinte du sang d'Adonis.

ADONIEN ou **ADONIQUE,** adj. et n. m. Prosod. gr. et lat. Il se dit d'un vers qui n'a qu'un dactyle et un spondée; c'est le plus court des vers grecs et latins.

ADONIS, n. m. (n. propr.) Mythol. Jeune homme d'une beauté extraordinaire, qui fut aimé passionnément de Vénus.

— Fig. Il se dit d'un jeune homme d'une très-belle figure : *C'est un véritable* ADONIS. || Le plus souvent il s'emploie par ironie :

Ce nouvel *Adonis,* à la blonde crinière,
Est l'unique souci d'Anne, sa perruquière. (Boil.)

— N. f. Bot. V. ADONIDE. || Zool. Espèce de Blennie. || N. m. Papillon diurne.

ADONISANT, part. prés. du v. Adoniser.

ADONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Adoniser. *Elle est soignée,* ADONISÉE, *gâtée.*

ADONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Adonis.*) Fam. Parer avec beaucoup de soin, de recherche : *Cette mère gâte son fils, elle se plaît à l'*ADONISER. (Acad.)

= **S'adoniser,** v. pr. Se parer avec beaucoup de soin et de recherche, pour paraître plus beau ou plus jeune : *Il aime à* S'ADONISER. (Acad.)

Il s'écoute, il se plaît, il *s'adonise,* il s'aime. (J. B. R.)

ADONISEUR, n. m. (*adoniser.*) Celui qui adonise, qui se pare. Il est fam. et peu usité.

ADONISTE, n. m. Botaniste qui fait la description ou l'énumération des plantes cultivées dans un jardin.

ADONNANT, part. prés. du v. Adonner.

ADONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Adonner. Il s'emploie adjectivement : *Toute la nation des Gaulois est entièrement* ADONNÉE *aux superstitions.* (Ampère.) *En ce pays, la plupart des hommes, étant* ADONNÉS *à l'agriculture ou à conduire des troupeaux, ne laissent pas d'exercer les arts nécessaires pour leur vie simple et frugale.* (Fén.)

Grande âme, aux grands travaux sans repos *adonnée.* (Malh.)

Cette société brillante est passionnément ADONNÉE *aux plaisirs de l'esprit.* (Guiz.) *L'homme* ADONNÉ *au vice est malheureux.* (Mass.)

ADONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ad,* à, *donum,* don; lat.) Mar. Il se dit du vent qui se lève après un calme plat, ou qui devient favorable : *Le vent* ADONNE. || Il se dit aussi d'un cordage qui s'allonge à l'usage.

= **S'adonner,** v. pr. S'appliquer, s'attacher avec passion à quelque chose; s'y livrer habituellement : *Il* S'ADONNE *à l'étude, aux plaisirs, à la chasse.* (Acad.)

Je ne puis *m'adonner* à la cajolerie. (Regnier.)

Bacon a tout embrassé; mais il S'EST *surtout* ADONNÉ *aux sciences physiques et à la philosophie naturelle.* (Lermin.) *Montaigne quelque part se moque de ceux qui, de son temps,* S'ADONNAIENT *à l'agriculture et à ce qu'il appelle ménage domestique.* (P. L. Cour.)

— Fréquenter habituellement : S'ADONNER *à un lieu, à une société, à une personne.* (Acad.)

— *Ce chien s'adonne à la cuisine,* il y est presque toujours.

— *Ce chien s'est adonné à moi,* il m'a rencontré par hasard et s'est attaché à moi.

ADOPTABLE, adj. des 2 g. (*adopter.*) Qui est susceptible d'être adopté.

ADOPTANT, part. prés. du v. Adopter.

ADOPTANT, ANTE, n. (*adopter.*) Celui, celle qui adopte un enfant étranger : *L'adoption confère le nom de l'*ADOPTANT *à l'adopté.* (Acad.)

— N. m. pl. Hist. relig. *Les* ADOPTANTS, hérétiques du VIIIe siècle, qui ne voyaient dans Jésus-Christ que le fils adoptif de Dieu.

ADOPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Adopter. *Projet* ADOPTÉ; *mesure* ADOPTÉE.

Que vois-je! l'étranger dépouille l'héritier;
Et le fils *adopté* succède le premier? (L. Rac.)

— En parl. des usages, des mœurs, Accepté, admis, suivi : *Ce règlement a été bientôt* ADOPTÉ *par toutes les nations.* (Volt.) *Il y a une infinité d'erreurs qui, une fois* ADOPTÉES *à l'étranger, deviennent des principes.* (Say.) *La doctrine d'Hippocrate,* ADOPTÉE *de toutes les nations, opérera encore des milliers de guérisons après des milliers d'années.* (Barthél.)

— Politiq. En parl. des lois, des mesures présentées par le gouvernement à la sanction du pouvoir législatif, Admis, voté : *La loi a été* ADOPTÉE *à l'unanimité.*

— Substantiv. *L'adoptant et l'*ADOPTÉ. (Acad.)

ADOPTER, v. tr. ou act., 1re conj. (*adoptare,* prendre par choix; lat.) Choisir, suivant les formes légales un enfant étranger, pour le faire entrer dans sa famille comme son enfant propre, et lui donner en cette qualité droit de succéder : *Adrien sembla réparer ses fautes en adoptant Antonin le Pieux, qui* ADOPTA *Marc-Aurèle, le sage et le philosophe.* (Boss.)

Laisse-moi mon erreur, puisqu'elle m'est si chère...
Je t'*adopte* pour fils, accepte-moi pour père. (Corn.)

— Absolum. *La loi ne permet d'*ADOPTER *qu'au mari. La coutume d'*ADOPTER *était familière aux Romains.*

— Fig. *Par la Passion de Jésus-Christ, Dieu nous* A ADOPTÉS *pour ses enfants.* (Trév.)

— Par extens. Prendre un enfant sans aucune forme légale, pour en avoir soin comme de son propre enfant : *Malgré la médiocrité de sa fortune, il* AVAIT *en quelque sorte* ADOPTÉ *les enfants malheureux de son village.* (B. de St-P.)

Adopte mes enfants qu'on prive de leur père. (C. Del.)

Ils ADOPTENT *le fils de leur maître, ils l'élèvent, ils le nourrissent des fruits de leur travail.* (Viennet.)

— Prendre par choix, préférer, admettre, suivre, approuver : ADOPTER *une religion, une patrie.* ADOPTER *une coutume, un principe.* ADOPTER *un maître, un disciple. Les écoles d'Orient* ONT *de bonne heure* ADOPTÉ *Aristote, et ont contribué à nous transmettre les monuments de sa philosophie.* (Egger.) *Quand vous l'*ADOPTÂTES *pour disciple, il jura de conserver dans ses mœurs une pureté inaltérable.* (Barthél.) *L'opinion* ADOPTA *cet écrivain brillant et fécond.* (Viennet.) *Il*

ADOPTA *les idées généreuses qui formaient la croyance de ses hardis contemporains.* (Mign.) *On* A *généralement* ADOPTÉ *dans la marine l'usage des câbles en fer.* (Blanq.) *Il* ADOPTAIT, *l'hiver, le carrick noisette à trois collets.* (H. de Balzac.) *Après avoir essayé des différents genres de peinture, il* ADOPTA *le paysage.* (Acad.)

— Législ. Approuver souverainement, se prononcer pour : ADOPTER *une proposition, une résolution, un article de loi. L'assemblée* ADOPTA *sa motion, mais ne suivit pas le plan équitable et habile qu'il indiqua pour acquitter l'État envers ses créanciers.* (Mign.) *Des savants* AVAIENT ADOPTÉ *l'existence d'une atmosphère dont le soleil était le centre.* (Cuv.)

— Reconnaître pour vrai, pour fondé en raison.

═ **S'adopter**, v. pr. Être adopté. ‖ Rare.

ADOPTIF, IVE, adj. (*adoptivus*, lat.; m. sign.) Qui est, qui a été adopté : *Enfant* ADOPTIF; *fille* ADOPTIVE. *L'empereur Adrien préférait les enfants* ADOPTIFS *aux enfants naturels.* (Trév.) *Dans le langage de l'Écriture, Jésus-Christ nous fait enfants* ADOPTIFS *de son père.* (Trév.)

— Par analog. *L'étranger naturalisé à Rome prenait bientôt l'esprit de sa patrie* ADOPTIVE. (Nisard.)

— Qui adopte, qui a adopté : *Père* ADOPTIF; *mère* ADOPTIVE. *Elles bénissent leur père* ADOPTIF, *qui partage avec elles le produit de son travail.* (Viennet.)

— Qui est, qui a été uni par l'adoption : *Frère* ADOPTIF, *sœur* ADOPTIVE.

ADOPTION, n. f. (*adoptio*, formé de *ad*, en faveur de, et *optio*, choix ; lat.) Pron. *a-dop-cion.* — Action d'adopter; l'acte légal par lequel on adopte un enfant étranger, pour en faire son propre enfant : *L'*ADOPTION *d'un enfant. L'*ADOPTION *était familière aux Romains.* (Trév.) *L'*ADOPTION *confère le nom de l'adoptant à l'adopté.* (Acad.)

— *Par adoption* se dit en oppos. à *Par nature : Tibère n'était fils d'Auguste que* PAR ADOPTION. (Acad.)

— Théolog. *Les chrétiens sont les enfants de Dieu* PAR ADOPTION; *le Verbe seul est son fils par nature.*

— Fig. *Enfant d'adoption,* se dit d'une personne à laquelle on témoigne une amitié, une affection toute particulière : *Le professeur fit de cet élève son* ENFANT D'ADOPTION. (Cuv.)

— Fig. Action de traiter quelqu'un avec la tendresse d'un père :

Les peuples nés aux bords que la Vistule arrose
Sont par *adoption* devenus tes enfants. (J. B. Rouss.)

— Choix d'une méthode au point de vue de l'application : *Il recommande à ceux qui étudient les sciences l'observation des faits, l'emploi d'une analyse sévère, et l'*ADOPTION *d'une langue exacte.* (Mign.)

— Préférence : *Travail d'*ADOPTION.

— Introduction, admission : *L'*ADOPTION, *dans une langue, des mots étrangers ne saurait se faire avec trop de précaution.* (Volt.)

— Approbation, sanction législative : ADOPTION *d'une loi, d'une mesure. Il proposa l'*ADOPTION *de l'unité des poids et mesures.* (Mign.)

— Hist. Fraternité d'armes; action par laquelle les anciens Francs et plus tard les chevaliers du moyen âge s'unissaient deux à deux pour se défendre jusqu'à la mort : ADOPTION *militaire.*

ADORABLE, adj. des 2 g. (*adorabilis*; lat.) Digne d'être adoré; qui a droit à des adorations, à un culte, à des hommages religieux : *Dieu seul est* ADORABLE. *La providence de Dieu est* ADORABLE *en toutes choses. Les mystères de la religion sont* ADORABLES. (Acad.) *Que les jugements de Dieu sont* ADORABLES! (Fléch.)

Seigneur, dans ta gloire *adorable*
Quel mortel est digne d'entrer? (J. B. Rouss.)

— Par exagér. Digne d'être aimé avec passion : *Cette femme est* ADORABLE. (Acad.)

Je disais : Qu'il revienne, et me chérisse en père !
— Moi : Qu'elle soit heureuse autant qu'elle m'est chère,
Belle, pure, *adorable!* (C. Del.)
Rencontrer en ces lieux l'*adorable* Éliante !,
Mais ne trouves-tu pas l'aventure charmante? (C. d'Harl.)

— Fam. et abusiv. Il se dit de ce qui plaît, agrée infiniment :

... Pour les bouts rimés vous êtes *adorable.* (Mol.)

Il avait une cravate irréprochable, une tournure exquise, et cette espèce de bavardage insignifiant qui rend un homme ADORABLE *dans le monde.* (G. Sand.)

— Parfait, excellent, en parl. des personnes et des choses : *Un caractère* ADORABLE. *Un prince* ADORABLE. *Une bonté* ADORABLE. (Acad.) *La bienfaisance est une vertu* ADORABLE. (Trév.)

ADORABLEMENT, adv. (*adorable-ment.*) D'une manière adorable. — Ce mot ne s'emploie que par hyperbole : *Elle est* ADORABLEMENT *belle.*

ADORANT, part. prés. du v. Adorer.

J'aime encor mon honneur en *adorant* Camille. (Corn.)

ADORATEUR, TRICE, n. (*adorator*, lat.; m. s.) Celui, celle qui adore, qui rend un culte, des hommages religieux : *Un* ADORATEUR *du vrai Dieu.*

Soyez à jamais confondus,
Adorateurs impurs des profanes idoles,
Vous qui par des vœux défendus
Invoquez de vos mains les ouvrages frivoles. (J. B. Rous.)

*La fin essentielle du christianisme est de former, au milieu de tous les peuples de la terre, un peuple d'*ADORATEURS *en esprit et en vérité.* (Frayssin.) *Les empereurs mêmes sont devenus les* ADORATEURS *du nom qu'ils blasphémaient, et les nourriciers de l'Église dont ils versaient le sang.* (Fén.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre. (Rac.)

— Par exagér. Celui qui aime une personne ou une chose avec idolâtrie, d'une manière excessive : *Les femmes du monde font vanité de traîner avec elles une foule d'*ADORATEURS (St-Évrem.) *La vertu simple et négligée trouve peu d'*ADORATEURS. (D'Aguess.) *Ce poëte est l'*ADORATEUR *de ses ouvrages.* (Trév.)

Je l'aime ; non point tel que l'ont vu les enfers,
Volage *adorateur* de mille objets divers. (Rac.)

— En mauv. part. Celui qui fait la cour d'une manière basse, avec servilité, aux hommes puissants, aux gens en crédit : *Les favoris trouvent plus d'*ADORATEURS *que d'amis.* (Bouhours.)

— Adjectiv.

Je n'ai percé qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple *adorateur.* (Rac.)

ADORATIF, IVE, adj. (*adorer, adorant.*) Qui tient de l'adoration; qui a le caractère et reproduit les démonstrations successives de l'adoration : *Un culte* ADORATIF.

ADORATION, n. f. (*adoratio*, lat.; m. s.) Action d'adorer, de rendre des honneurs divins : *L'*ADORATION *proprement dite n'est due qu'à Dieu seul.* (Acad.) *Voici un nouveau sujet d'*ADORATION *qu'on nous propose; c'est un Dieu et un homme tout ensemble.* (Boss.)

— *Adoration de la croix,* cérémonie qui se pratique le vendredi saint dans l'Église catholique, et qui consiste à se prosterner devant la croix.

— Il se dit aussi du Culte rendu aux faux dieux, aux idoles : *Le plus grand des péchés est l'*ADORATION *des idoles.* (Trév.) *L'*ADORATION *des faux dieux se nomme idolâtrie.* (Id.)

— Par extens. Amour, respect, admiration extrême; idolâtrie : *Aimer une femme jusqu'à l'*ADORATION. *L'amour que les peuples ont pour un prince vertueux et bienfaisant va jusqu'à l'*ADORATION. (Trév.) *Il est mort au milieu des siens, dont il était aimé jusqu'à l'*ADORATION. (Masc.) *Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples et des* ADORATIONS *de ses courtisans.* (Volt.)

— *Aimer à l'adoration,* éprouver une très-vive passion : *Je me sens même de la disposition à vous* AIMER *un jour* À L'ADORATION, *à la fureur.* (Regnard.)

— Premier hommage que les cardinaux rendent au pape, en se prosternant tous à ses pieds après son élection.

— Une des manières d'élire le pape. L'élection se fait par *adoration* quand les cardinaux, comme soudainement illuminés par le Saint-Esprit, proclament le nouveau pape sans recourir au scrutin, et se rendent aussitôt à l'*adoration.*

ADORÉ, ÉE, part. pass. du v. Adorer. Il s'emploie adjectivement. *Le Dieu* ADORÉ *par les Juifs.* (Pascal.) *Dieu veut être connu et* ADORÉ *de ses créatures.* (Mass.) *Dieu veut être* ADORÉ *en esprit et en vérité.* (J. J. Rouss.)

— En parl. des faux dieux, des idoles : *Vénus est particulièrement* ADORÉE *à Cythère, à Idalie, à Paphos.* (Fén.)

— Aimé, chéri avec une tendresse extrême, ou estimé, honoré avec la plus grande vénération : *Une mère, une fille* ADORÉE. *Ce prince est* ADORÉ *de ses sujets.*

... Un roi puissant de son peuple *adoré.* (Volt.)
Ah ! si jamais amour fut vraie, ardente et forte,
Si jamais homme fut *adoré* parmi tous,
C'est vous par moi. (V. Hugo.)

— En mauv. part. *Les favoris sont toujours* ADORÉS *par les courtisans.*

J'ai vu l'impie *adoré* sur la terre. (Rac.)

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie, et leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse, firent qu'ils voulurent être ADORÉS *comme eux.* (Montesq.)

ADORER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*adorare*, formé de *ad*, vers, et *orare*, prier; lat.) Rendre à la Divinité le culte, les hommages religieux qui lui sont dus : *Il faut* ADORER *Dieu.* (Volt.) *Les Juifs et les chrétiens n'*ONT *jamais* ADORÉ *qu'un seul Dieu.* (Gousset.) ADORER *Jésus-Christ dans l'eucharistie.* (Acad.)

Oui, je viens dans son temple *adorer* l'Éternel. (Rac.)
J'*adore* un Dieu caché, je tremble, et je me tais. (L. Rac.)

— Absol. *Les Juifs* ADORAIENT *à Jérusalem et les Samaritains à Samarie.* (Acad.)

Que ma raison se taise, et que mon cœur *adore!* (Lam.)

— Par extens. ADORONS *la main de Dieu qui nous frappe, et ayons confiance en lui.* (De Noailles.)

— Culte cathol. *Adorer la croix,* pratiquer une cérémonie dans laquelle on se représente en esprit Jésus-Christ étendu sur la croix, devant laquelle on s'agenouille et sur laquelle on impose ses lèvres : *C'est le vendredi saint que les fidèles* ADORENT LA CROIX.

— Il se dit aussi du culte rendu aux faux dieux, aux idoles : *Les Israélites* ADORÈRENT *le veau d'or.* (Acad.) *On* ADORAIT *jusqu'aux bêtes et jusqu'aux reptiles.* (Boss.) *Un nombre prodigieux de nations* ONT ADORÉ *de la pierre, du bois, du métal.* (Fén.)

... Cent fois la bête a vu l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même il fit fondre. (Boil.)

— Par anal. *Sous le nom de fausses divinités, c'était en effet leurs propres pensées, leurs plaisirs et leurs fantaisies que les gentils* ADORAIENT. (Boss.) *Le genre humain s'égare jusqu'à* ADORER *les vices et les passions.* (Id.)

— Prov. et fig. *Adorer le veau d'or,* par allusion au veau d'or qu'adorèrent les Juifs au pied du Sinaï, Se montrer plein de déférence et de respect pour un homme à cause de ses richesses, lui faire assidûment et bassement la cour.

— Révérer avec dévotion : ADORER *les décrets de Dieu, ses mystères, sa puissance, sa justice.*

— Honorer d'un culte religieux, mais inférieur à celui que l'on rend à Dieu : ADORER *les saints.* ADORER *les reliques, les images.*

Un baudet chargé de reliques
S'imagina qu'on l'*adorait.* (La Font.)

— Fig. Aimer, honorer, révérer avec le plus grand respect ; avoir une estime mêlée d'amour et de vénération.

O Dieu, garde à jamais ce roi qu'un peuple *adore!* (V. Hug.)

Le mérite qui fait ADORER *les princes attire aux particuliers la haine et l'envie.* (Bouhours.)

Déjà de ma faveur on *adore* le bruit. (Rac.)

L'Allemagne employa successivement son individualité et son énergie à ADORER *le moyen âge et son autorité, puis à l'ébranler.* (Lerminier.) *Madame Dacier était incapable d'apercevoir des défauts dans l'auteur qu'elle* ADORAIT. (Volt.)

— Aimer éperdûment, avec idolâtrie : ADORER *une femme. Cette mère est folle de son fils, elle l'*ADORE. (Acad.)

L'absence ni le temps, je vous le jure encore,
Ne peuvent vous ravir ce cœur qui vous *adore.* (Rac.)
Venez, vous qu'on *adore*,
Qu'on vous baise cent fois, et puis cent fois encore. (C. Delav.)

— Faire sa cour avec assiduité, humilité, bassesse : *Les courtisans* ADORENT *les favoris et ceux dont ils attendent des bienfaits.* (Trév.)

D'adulateurs une cour importune
Venait en foule *adorer* sa fortune. (Volt.)
Ils *adorent* la main qui les tient enchaînés. (Rac.)
Je ne vais point au Louvre *adorer* la fortune. (La Font.)

ADORER *le sot qui réussit, ne pas s'attrister à la chute d'un homme de talent, est le résultat de notre triste éducation et de nos mœurs.* (H. de Balzac.)

— Se prosterner par marque d'un respect extraordinaire : *La reine Esther* ADORA *Assuérus.* (Acad.) *Dioclétien s'établit à Nicomédie, où il se fit* ADORER *à la mode des Orientaux.* (Boss.)

— Il se dit encore d'un hommage que les cardinaux rendent au pape après son élection.

═ **S'adorer**, v. pr. S'aimer soi-même passionnément, avec excès : *Ne s'*ADORENT*-elles pas secrètement? ne veulent-elles pas être adorées?* (Boil.)

Cet astre universel, sans déclin, sans aurore,
C'est Dieu, c'est ce grand tout qui soi-même *s'adore.* (Lamart.)

— S'aimer l'un l'autre : *Ces deux époux s'*ADORENT. *Ils s'*ADORENT *l'un l'autre.* (Boil.) *Nous* NOUS SOMMES ADORÉS *tant que nous avons été jeunes ; nous nous aimons, depuis que nous ne le sommes plus.* (Picard.)

SYN. Adorer, révérer, honorer. Dans le sens religieux et le sens profane, les nuances qui distinguent ces mots sont à peu près les mêmes. — *Adorer* exprime l'idée d'un culte intérieur ou public, d'un dévouement absolu et religieux ; on *adore* Dieu et tout ce qui semble une émanation de son esprit et de ses perfections. *Révérer* implique, outre un sentiment de respect, un certain culte extérieur ; on

révère les reliques ; on *révère* la vieillesse et toute personne dont la vie austère et pure s'offre comme l'exemple des plus difficiles vertus. *Honorer* exprime l'idée d'un hommage rendu à une supériorité reconnue. On *honore* les saints ; on *honore* les hommes que distinguent leurs qualités privées, et on *honore* les talents utiles.

ADOS, n. m. (*dos.*) Terre adossée contre un mur bien exposé, et dans laquelle on sème des graines qui poussent plus tôt qu'en pleine terre, protégées qu'elles sont contre l'intempérie de l'air : *Lorsqu'on veut hâter la végétation des plantes, on donne à la terre une disposition propre, d'un côté à arrêter l'action des vents, et de l'autre à favoriser celle du soleil ; c'est ce qu'on appelle un* ADOS. (Francœur.)

ADOSSANT, part. prés. du v. Adosser.

ADOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Adosser. ADOSSÉ *contre une muraille, il résiste courageusement à ses adversaires.*

— En parl. des choses : *La cuisine est* ADOSSÉE *à la salle à manger.* (H. de Balz.) *Ces bois sont* ADOSSÉS *à une chaîne de montagnes peu élevée.* (B. de St-P.) *Cette statue est un géant de pierre,* ADOSSÉ *au mur, sculpté dans la manière sinistre du douzième siècle.* (V. Hugo.)

— Zool. Il se dit, dans un sens analogue à celui d'*Adné*, de l'abdomen d'un insecte, lorsque la partie inférieure se joint au corps par un court appendice, comme dans les araignées.

— Blas. Il se dit de deux animaux qui paraissent dans l'écu dos contre dos. ‖ Il se dit aussi des têtes d'animaux, dont les faces sont opposées, et en général de deux pièces d'armoiries placées l'une contre l'autre, en sens inverse.

— Antiq. *Têtes adossées*, deux têtes qui sont mises sur une même ligne, et dont les faces sont opposées.

ADOSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dos.*) Mettre le dos contre quelque chose : ADOSSER *un enfant contre la muraille, pour l'empêcher de tomber.* (Acad.)

— Fig. Placer, appuyer contre : ADOSSER *un appentis contre un bâtiment, contre une maison.* (Acad.) ADOSSER *un bâtiment contre une montagne.* (Trév.)

— Par anal. ADOSSER *une troupe, une armée, contre un bois, contre une colline.*

— Antiq. Mettre deux têtes sur la même ligne en sens opposé.

═ **S'adosser**, v. pr. S'appuyer le dos contre quelque chose : *Attaqué par trois hommes, il* S'ADOSSA *contre la muraille et se défendit.* (Acad.) *Ils* S'ADOSSÈRENT *à l'un des piliers les plus obscurs de l'église.* (H. de Balzac.) JE ME SUIS ADOSSÉ *au rocher.* (V. Hugo.)

— Se mettre dos à dos : *Les soldats* S'ÉTANT *ainsi* ADOSSÉS, *ne craignirent plus d'être enveloppés par l'ennemi.* (D'Ablancourt.)

ADOUBANT, part. prés. du v. Adouber.

ADOUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Adouber.

ADOUBER, v. intr. ou neut. 1re conj. Trictrac et échecs. Toucher une pièce pour l'arranger, non pour la jouer. Il n'est usité que dans cette location, J'ADOUBE.

— V. tr. ou act. Mar. Mettre en état, réparer : ADOUBER *un vaisseau.* ‖ On dit plus ordinairement RADOUBER.

ADOUCI, IE, part. pass. du v. Adoucir. *Une sauce* ADOUCIE. *Un temps* ADOUCI. *Une voix* ADOUCIE.

— Fig. et moral. *Ses chagrins furent* ADOUCIS *par cet espoir. La perte d'un roi victorieux fut* ADOUCIE *par le gain d'une bataille et par une suite de victoires.* (Fléch.) *Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu* ADOUCI *par ce qu'il y a d'incertain.* (La Br.)

— Il se dit quelquefois dans le sens de Calme, qui n'a plus de colère.

Au bout de quelque temps on les crut *adoucis.* (La Font.)

Oui, madame, voyons d'un esprit *adouci*
Comment vous vous prendrez à soutenir ceci. (Mol.)

ADOUCI, n. m. Technol. La première façon que l'on donne aux glaces brutes, en les frottant les unes contre les autres avec du grès, du sable ou de l'émeri, pour les polir et les rendre transparentes.

— Lavis. Petite touche légère, par opposition à Teinte plate.

ADOUCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*doux.*) Rendre doux ; tempérer l'âcreté de ce qui est aigre, piquant, salé : ADOUCIR *l'acide du citron avec le sucre.* (Trév.) ADOUCIR *un sel métallique, un corps acide ou alcalin, en y ajoutant de l'eau ou de l'alcool.* ADOUCIR *une sauce trop salée en y ajoutant de l'eau.* (Acad.)

— Par anal. Méd. ADOUCIR *l'âcreté du sang, des humeurs.* (Acad.) *Une prise de petit-lait clarifié et dulcoré pour* ADOUCIR, *lénifier, tempérer et rafraîchir le sang de monsieur.* (Mol.)

— *Adoucir sa voix*, Parler d'un ton moins aigre ou moins élevé :

De votre ton vous-même *adoucissez* l'éclat. (Rac.)

— *Adoucir la prononciation d'un mot*, la rendre plus douce : *Toutes les nations* ADOUCISSENT *à la longue la prononciation des mots qui sont le plus en usage.* (Volt.)

— Rendre moins froid. *La pluie* ADOUCIT *le temps.* (Acad.)

— Arts et mét. Ôter, enlever les aspérités que présente la surface des corps ; polir : *On* ADOUCIT *les glaces avec l'émeri. On* ADOUCIT *le bois avec la prêle.* (Acad.)

— *Adoucir les métaux*, les polir au moyen de la poussière de diverses substances.

— Fig. Rendre moins rude : ADOUCIR *les traits.* (Acad.) *La manière de se coiffer* ADOUCIT *l'air du visage, ou le rend plus rude.* (Id.)

— Fig. et mor. Dompter, apprivoiser, polir, civiliser ; rendre moins cruel, moins sauvage, moins grossier : *L'homme sut* ADOUCIR *les animaux.* (Boss.) *La discorde pénétra au camp des philosophes, et ce grand trouble fut dû à l'art sublime qui, du temps d'Orphée,* ADOUCISSAIT *les tigres et les lions.* (Vienn.)

Le Sarmate indocile et l'Arabe inconstant
De ses sauvages mœurs *adoucit* la rudesse. (L. Rac.)

La piété chrétienne A ADOUCI *leur barbarie.* (Boss.) *Rome puisa dans les écoles d'Athènes l'instruction et le goût qui* ADOUCIRENT *la rudesse de ses mœurs.* (Parny.)

— *Adoucir quelqu'un, adoucir son caractère, son humeur*, le rendre plus doux, plus traitable.

— Rendre moins sévère, moins rigoureux : *Souvent les mœurs* ADOUCISSENT *les lois.* (Thiers.) *Nous venons souvent ici* ADOUCIR, *par des idées humaines, la sévérité des règles saintes.* (Mass.)

— Rendre moins piquant, moins pénible, moins amer : ADOUCIR *un refus, une critique.* ADOUCIR *des reproches, des remontrances.*

— *Adoucir une expression*, la tempérer par une autre moins dure.

— Rendre moins choquant ; corriger, atténuer, tempérer : *Les traducteurs ont voulu* ADOUCIR *ou parer ce qu'il fallait rendre.* (Villem.)

Vous verrez, dans le premier Mercure,
Que j'*aurai* de la housse *adouci* l'aventure. (Bours.)

*Les amis de Cicéron cherchèrent à le détourner de faire l'éloge de Caton, ou voulurent du moins l'engager à l'*ADOUCIR ; *il n'en fit rien.* (Thom.) *Nous* AVONS *supprimé ou* ADOUCI *ces traits.* (P. L. Cour.)

— Rendre moins grave, rendre excusable : *Nous leur parlons un langage qui semble* ADOUCIR *les crimes dont ils sont eux-mêmes honteux.* (Mass.)

— Fig. et mor. Rendre moins dur, moins fâcheux, moins triste, moins accablant : ADOUCIR *l'ennui, l'amertume, le chagrin.* (Acad.) ADOUCISSONS *du moins par notre humanité le joug de l'indigence, si la médiocrité de notre fortune ne nous permet pas d'en soulager tout à fait nos frères.* (Mass.) *Conservez-moi des bontés qui* ADOUCISSENT *la fin de ma carrière, et qui me rendent heureux dans ma retraite.* (Volt.)

Un espoir *adoucit* ma tristesse mortelle. (Rac.)

La nuit, enveloppant de ses ombres la terre, finit tour à tour toutes les fatigues, et ADOUCIT *toutes les peines.* (Fén.) *L'étude a fait mes délassements et ma consolation ; je ne connais rien de si fâcheux qu'elle n'*ADOUCISSE. (De Lantier.)

Vos soins *ont adouci* les maux que j'ai soufferts. (C. Del.)

— Calmer, apaiser : ADOUCIR *un esprit irrité.* ADOUCIR *la colère de quelqu'un.* (Acad.) *Tâchez d'*ADOUCIR *son cœur irrité.* (Mass.) *J'ai lu le mémoire : il ne paraît pas que l'auteur ait voulu* ADOUCIR *ses ennemis.* (Volt.)

— Accommoder un différend, trouver un tempérament, un moyen de conciliation : ADOUCIR *une querelle.* ADOUCIR *un débat.*

— Peint. et sculpt. *Adoucir les formes, les contours*, diminuer ce qu'ils ont de trop prononcé, de trop marqué. ‖ *Adoucir les traits d'une figure*, les rendre plus fins, plus délicats. ‖ *Adoucir les teintes d'un tableau*, graduer avec délicatesse le passage de l'une à l'autre ; fondre habilement les couleurs, de sorte que les demi-teintes ne tranchent point avec les ombres, ni les clairs avec les demi-teintes. ‖ *Adoucir les couleurs*, en affaiblir l'éclat, en les accordant entre elles pour qu'elles produisent sur l'œil un effet harmonieux.

— Teint. Rendre une couleur moins vive, moins éclatante.

— Orfév. Épurer l'or des matières étrangères qui le rendent aigre et cassant, pour qu'il soit plus facile de le mettre en œuvre.

═ **S'adoucir**, v. pr. Devenir plus doux : *Le temps commence à* S'ADOUCIR. (Acad.) *La voix si douce de la femme* S'ADOUCIT *encore pour l'enfant.* (A.-Martin.)

Comme depuis tantôt son front s'est éclairci !
Et comme de sa voix le ton *s'est adouci !*
(Collin d'Harl.)

Ces divins accents expiraient et renaissaient tour à tour ; ils semblaient S'ADOUCIR *encore en s'égarant dans les routes tortueuses du souterrain.* (Chateaubr.)

— En parl. des couleurs, Devenir moins vif, moins éclatant : *Dans tous les animaux détenus en captivité les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader, se nuancer et* S'ADOUCIR. (Buff.)

— Devenir moins aigre : *Le fer* S'ADOUCIT *dans le feu et sous le marteau, et corrige son aigreur naturelle.* (Boss.)

— Fig. et mor. Se polir ; devenir moins sauvage, moins farouche, moins rude : *Ses mœurs* S'ADOUCIRENT. (Volt.) *Il n'y a personne si sauvage qui ne* SE *puisse* ADOUCIR. (Lacier.)

— Devenir plus traitable : *Son humeur* S'EST ADOUCIE.

— Devenir plus supportable, moins fâcheux, moins pénible : *Tous les maux* S'ADOUCISSENT *avec le temps.* (Acad.) *Ma douleur* S'ADOUCISSAIT. (La Br.)

Je ne demande pas que mon mal *s'adoucisse.* (Desp.)

— Se calmer, s'apaiser : *Les haines et les inimitiés* S'ADOUCISSENT *par le temps.* (Trév.)

Et déjà son courroux semble *s'être adouci.* (Rac.)

SYN. Adoucir, mitiger. *Adoucir*, c'est corriger une chose dans ce qu'elle peut avoir de trop dur ou de trop désagréable ; il se dit le plus ordinairement des qualités des personnes : *Adoucir l'humeur d'un homme violent. Mitiger* ne diffère pas d'acception avec *adoucir* ; seulement il se dit plus proprement des qualités des choses : *Mitiger la rigueur d'une règle trop sévère.*

ADOUCISSAGE, n. m. (*adoucir, adoucissant.*) Technol. Manière d'adoucir ou de polir les métaux. ‖ Poussière servant à les adoucir. ‖ Sorte de poli qu'on leur donne en les adoucissant.

— Teint. Action et manière de rendre une couleur moins vive, moins éclatante.

ADOUCISSANT, part. prés. du v. Adoucir.

ADOUCISSANT, ANTE, adj. (*adoucir.*) Médec. Il se dit de tous les médicaments et de tous les aliments propres à combattre l'irritation, et à diminuer la douleur : *Les substances huileuses et mucilagineuses sont* ADOUCISSANTES. *Le lait d'ânesse est* ADOUCISSANT. (Acad.)

— N. m. *Donnez-lui des* ADOUCISSANTS. (Acad.) *Essayons les* ADOUCISSANTS, *si vous croyez à la vertu des* ADOUCISSANTS, *dit le docteur.* (G. Sand.)

ADOUCISSEMENT, n. m. (*adoucir.*) Action par laquelle on adoucit ; état de ce qui est adouci. Il s'emploie dans tous les sens du verbe Adoucir : *L'*ADOUCISSEMENT *d'un acide, d'un alcali, d'un sel métallique. L'*ADOUCISSEMENT *d'une sauce trop salée.*

— *Il y a quelque adoucissement dans le temps*, il ne fait plus si froid.

— Techn. *L'adoucissement des glaces*, l'action de les polir avec l'émeri.

— Particul. Sorte d'opération à la lime douce que font les armuriers des régiments : *Les tarifs ministériels fixent le prix de l'*ADOUCISSEMENT.

— Peint. et sculpt. *L'*ADOUCISSEMENT *des teintes d'un tableau, des traits d'une figure. L'*ADOUCISSEMENT *du coloris, des contours.* (Acad.)

— Par analog. *Il a un mouvement de tête et je ne sais quel* ADOUCISSEMENT *dans les yeux, dont il n'oublie pas de s'embellir.* (La Bruy.)

— Méd. *L'adoucissement de la bile et des humeurs*, l'action d'en diminuer l'acrimonie ; l'état de la bile et des humeurs lorsqu'elles ont perdu de leur âcreté. ‖ L'effet des remèdes adoucissants. ‖ Diminution dans l'intensité des symptômes d'une maladie.

— Fig. et mor. *L'*ADOUCISSEMENT *de l'humeur, du caractère.*

— Tout ce qui affaiblit ou pallie quelque chose ; correctif, palliatif : *Souffrez que je vous parle sans* ADOUCISSEMENT. (Fén.) *Tous nos discours et toutes nos démarches ne sont que des* ADOUCISSEMENTS *de la vérité, et des tempéraments pour la réconcilier avec les préjugés ou les passions de ceux avec qui nous avons à vivre.* (Mass.) *Les personnes polies n'expriment qu'avec bien des* ADOUCISSEMENTS *tout ce qui peut faire naître des idées obscènes.* (St-Évrem.) *Sa critique est tempérée par quelques* ADOUCISSEMENTS. (Acad.) *Inventer des* ADOUCISSEMENTS *quand la loi est claire et précise, ce n'est pas sauver la règle, mais nos passions.* (Mass.) *Il faudrait aller au-devant de la vérité, puisque vous êtes roi, et presser les gens de vous la dire sans* ADOUCISSEMENT. (Fénel.)

— Particul. Restriction : *Cette proposition, quoique vraie en elle-même, demande quelque* ADOUCISSEMENT. (Acad.)

— Tempérament, accommodement, moyen de conciliation : *Leur querelle s'est fort aigrie, on y cherche quelque* ADOUCISSEMENT. (Acad.)

— Diminution d'une peine, d'une douleur ; soulagement d'un mal : *Ce fut un bien faible* ADOUCISSEMENT *au sort du prisonnier. Il y a quelque* ADOUCISSEMENT *dans ses maux.* (Acad.) *Ils ne trouvent encore aucun* ADOUCISSEMENT *à leur esclavage.* (Boss.) *L'espérance est le seul* ADOUCISSEMENT *des peines des hommes.* (Fénel.) *Il y a certaines douleurs qui ne peuvent recevoir d'*ADOUCISSEMENT. (J. J. Rouss.)

— Archit. Procédé par lequel on rattache un ornement saillant et anguleux au nu du mur ; la réunion d'un membre à un autre par le moyen d'une moulure circulaire. || La moulure que l'on emploie à cet effet.

ADOUCISSEUR, EUSE, n. (*adoucir, adoucissant.*) Technol. Celui, celle qui adoucit les glaces.

ADOUÉ, ÉE, adj. Chass. Apparié, accouplé : *Les perdrix sont* ADOUÉES. (Acad.)

ADOUX, n. m. Teint. Pastel qui jette une fleur bleue, lorsqu'il est dans la cuve.

AD PATRES (*ad*, vers, *patres*, les pères ; lat.) Expression latine dont on se sert dans quelques phrases familières : *Aller* AD PATRES, mourir ; *Envoyer* AD PATRES, faire mourir ; *Être* AD PATRES, être mort

ADPHALANGINE, n. f. (*à*, *phalangine.*) Anat. Phalangine accessoire.

ADRAGANT, n. m. V. ADRAGANTHE.

ADRAGANTHE, adj. f. (τράγος, bouc, ἄκανθα, épine ; gr.) Il se dit d'une sorte de gomme qui découle de plusieurs arbrisseaux du genre Astragale : *La matière soluble de la gomme* ADRAGANTHE *a tous les caractères de la gomme arabique.* (Soubeiran.)

— Subst. La gomme adraganthe : *L'*ADRAGANTHE *nous est apportée du Levant en morceaux allongés, irrégulièrement tordus ou en grumeaux ; elle contient vingt-cinq fois plus de mucilage que la gomme arabique.*

= Ce mot s'écrivait *adragant* et *adragante* ; mais la forme *adraganthe* a définitivement prévalu ; la première était en désaccord, par sa désinence masculine, avec son genre féminin, et la seconde, en contradiction orthographique avec l'étymologie.

ADRAGANTHINE, n. f. (*adraganthe.*) Nom de l'un des principes qui composent l'adraganthe : *L'adraganthe est composée de deux espèces différentes de principes gommeux ; l'un, soluble dans l'eau froide ; l'autre, qui ne se dissout pas dans l'eau : c'est l'*ADRAGANTHINE. (Soubeiran.)

AD REM, (*ad*, à, *rem*, la chose ; lat.) Expression latine usitée dans cette phrase familière : *Répondre* AD REM, répondre d'une manière convenable, catégorique, positive, à ce qui est en question.

ADRESSANT, part. prés. du v. Adresser.

ADRESSANT, ANTE, adj. Anc. adm. Il n'était usité que dans cette locution, *Lettres adressantes*, lettres envoyées, adressées : *Les* LETTRES *de chancellerie sont toutes* ADRESSANTES *aux juges ou autres officiers royaux.* (Trév.)

ADRESSE, n. f. (*adresser.*) Désignation de la personne à laquelle il faut s'adresser, ou indication du lieu où il faut aller ou envoyer : *Donner, laisser son* ADRESSE. *Mettre l'*ADRESSE *sur une lettre. Cette* ADRESSE *est indéchiffrable.* (Acad.)

— *Envoyer, faire tenir des lettres à leurs adresses*, les envoyer aux personnes à qui elles sont adressées.

— Par extens. Renseignements, instructions : *Il n'a garde de manquer cet homme-là, on lui a donné de trop bonnes* ADRESSES. (Trév.)

— *Bureau d'adresses*, lieu, établissement où l'on va demander des renseignements.

— Fig. et fam. Il se dit d'un endroit où se débitent beaucoup de nouvelles, et d'une personne qui aime à connaître les nouvelles et à les répandre de côté et d'autre : *C'est un vrai* BUREAU D'ADRESSES. (Acad.)

— Il se dit encore d'un homme qui demande des renseignements avec importunité : *Il m'a pris pour son* BUREAU-D'ADRESSES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela est à l'adresse, va à l'adresse d'un tel*, se dit d'un trait satirique lancé contre une personne qu'on désigne sans la nommer. || *Le trait arrivera à son adresse*, il sera senti ; l'épigramme sera comprise.

— Discours adressé au chef de l'État ou à quelque autre autorité par un corps politique, administratif, judiciaire, ou par une réunion de citoyens : *Projet d'*ADRESSE. (Acad.) ADRESSE *de félicitation.* (Acad.) *L'*ADRESSE *du corps législatif en réponse au discours du trône.*

— Par extens. Discours au peuple :

L'adresse que j'attends n'admet point de retards ;
Rédige-la de verve, écris, signe, et je pars. (C. Del.)

— Anc. adm. Il se disait des édits et déclarations du roi adressés aux cours souveraines, et par elles aux juridictions ou justices inférieures.

ADRESSE, n. f. (*à*, *droit.*) Habileté, dextérité pour les exercices du corps : *Les charlatans font mille tours avec une* ADRESSE *merveilleuse.* (Trév.) *Le dard était lancé avec tant d'*ADRESSE *qu'il eût percé les armes de Télémaque, si elles n'eussent été divines.* (Fén.) *Les courses de bagues faisaient paraître avec éclat son* ADRESSE *à tous les exercices.* (Volt.)

Sur mon coursier je veux traverser Londre ;
Vous niez mon *adresse*, et je veux vous confondre. (C. Del.)

— En parl. des actes de l'intelligence, Habileté, finesse, ruse : ADRESSE *d'esprit. Traiter, manier une affaire avec* ADRESSE. *Il a tiré cela de lui par* ADRESSE. (Acad.) *Pour réussir à la cour, il faut plus d'*ADRESSE *que de bonne foi.* (Trév.)

Quand on a de l'*adresse*, on ne peut avoir tort. (Desmah.)
Voilà jouer d'*adresse*, et médire avec art. (Boil.)
Que ne sait point ourdir une langue traîtresse
Par sa pernicieuse *adresse* ? (La Font.)

— Il s'emploie au pluriel : *Dites-nous par quelles* ADRESSES *il fit couler jusqu'à vous ses assistances imprévues ?* (Fléch.) *Les Romains subjuguèrent les Gaulois plus encore par les* ADRESSES *de l'art militaire que par leur valeur.* (Boss.)

Vous savez sa coutume, et sous quelles tendresses
Sa haine sait cacher ses trompeuses *adresses*. (Rac.)

— Suivi d'un infinitif, il se construit avec les prép. *à* ou *de* ; il veut *à* quand il exprime une qualité particulière : *Son* ADRESSE À *manier le fusil. Quelle* ADRESSE À *s'attirer la confiance des partis !* (Fléch.) || Il veut *de* quand il exprime une circonstance, un résultat : *Il eut l'*ADRESSE DE *lui persuader cela.* (Acad.) *Métophis avait eu l'*ADRESSE DE *sortir de prison.* (Fén.) *Les ministres eurent l'*ADRESSE DE *faire une paix particulière avec la Hollande.* (Volt.)

— *Tour d'adresse*, tour de subtilité de main : *C'est un homme qui fait des* TOURS D'ADRESSE. (Acad.) || Fig. et fam. Tour de finesse d'esprit : *Il lui a joué un* TOUR D'ADRESSE. (Acad.)

— Peint. *Adresse de pinceau*, manière de peindre généralement précise, facile et spirituelle. || Au plur. *Adresses de pinceau*, coups de pinceau qui expriment la forme avec précision et facilité, et qui aident à l'effet.

— Littér. *Adresses de style*, certaines tournures qui ajoutent à la précision, à la finesse et à la délicatesse du style. || Par analog. *Cette méthode demande plusieurs* ADRESSES *de calcul.* (D'Alemb.)

SYN. Adresse, finesse. L'*adresse* est surtout pratique ; la *finesse* est d'autant plus parfaite qu'elle est plus intérieure. Il y a plus d'action dans l'*adresse* ; il y a plus de sagacité dans la *finesse*. Il faut de l'*adresse* pour manier les esprits et conduire les affaires avec succès. Il faut de la *finesse* pour pénétrer les hommes, et plus encore pour ne pas se laisser pénétrer par eux. En général, l'*adresse* consiste à se tirer heureusement d'affaires difficiles ; la *finesse* consiste à les prévoir et à ne pas s'y engager.

ADRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Adresser. *Une lettre, un paquet* ADRESSÉ *à quelqu'un*,

Devinez, s'il vous plaît, à qui c'est *adressé*. (V. Hug.)

Le roi les autorisa à ouvrir toutes les dépêches qui lui étaient ADRESSÉES. (Miguet.) *Des prières* ADRESSÉES *à Dieu.* (Lamart.)

Ma gloire offensée
Demande une victime à moi seule *adressée*. (Rac.)

ADRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, vers, *rectum*, de *rego*, diriger ; lat.) Envoyer directement, faire parvenir à quelqu'un ou en quelque lieu : *Vous* ADRESSEREZ *vos lettres à un tel, pour qu'il me les fasse tenir.* (Acad.) *J'ai lu les quatre lettres que vous m'avez* ADRESSÉES. (Boss.) *Je vous prie de lui* ADRESSER *à Genève, en droiture, les instructions que vous voudrez bien lui faire parvenir.* (Volt.)

— *Adresser ses pas*, les tourner, les diriger vers quelque lieu :

... Votre frère Attale *adresse* ici *ses pas*. (Corn.)

— *Adresser la parole à quelqu'un*, lui parler directement et personnellement :

Le roi m'a plusieurs fois *adressé la parole*. (Étienn.)

Vous leur ADRESSEZ LA PAROLE, *ils ne vous répondent pas.* (La Bruy.)

— Par analog. ADRESSER *des prières, des vœux, une demande, une question.* (Acad.) *Ils* ADRESSAIENT *leurs ardentes prières à celui qui commande à la mer et à la foudre.* (Lacép.)

A qui contre Pharnace ai-je *adressé* ma plainte ? (Rac.)

Le refrain vulgaire : O gué ! rappelle l'invocation que les Gaulois ADRESSAIENT *au gui sacré.* (J. J. Ampèr.)

— *Adresser un ouvrage à quelqu'un*, le lui dédier : *Le P. Maimbourg s'est fait un honneur d'*ADRESSER *tous ses ouvrages au roi.* (Bayle.) || Ce sens a vieilli.

= **Adresser,** intr. ou neut. Toucher droit où l'on vise : ADRESSER *au but. Vous avez mal* ADRESSÉ. (Acad.)

— Figur. La Fontaine a employé *Bien adresser* dans le sens de *Faire un bon choix*, en parlant d'un homme qui veut se marier et qui hésite entre plusieurs femmes :

Notre amoureux ne se pressait pas tant ;
Bien adresser n'est pas petite affaire. (La Font.)

= **S'adresser,** v. pr. Aller voir, aller trouver quelqu'un, se présenter à lui, avoir recours à lui : *Il faut s'*ADRESSER *à un tel pour cette affaire.* (Acad.) *Je m'*ADRESSE *à vous pour me tirer du mauvais pas où je suis engagé.* (Trév.) *Quoique Jésus-Christ soit envoyé pour tout le monde, il ne s'*ADRESSE *d'abord qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.* (Boss.)

À l'auteur de mes maux il faut que je *m'adresse*. (Rac.)

Nous nous ADRESSONS *aux nations de la Grèce, pour avoir des secours en argent et en vaisseaux.* (Barthél.)

— Particul. Parler directement et personnellement à quelqu'un :

L'ai-je bien entendu ? c'est à moi qu'il *s'adresse* ? (C. Del.)

— Être adressé directement :

Mais, de grâce, est-ce à moi que ce discours *s'adresse* ? (Rac.)
C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours *s'adresse*. (Mol.)

— Il se dit d'une lettre, d'un paquet qui doit être remis à une personne : *Cette lettre s'*ADRESSE *à lui. Le paquet s'*ADRESSE *à vous.* (Acad.)

— *S'adresser mal*, se méprendre en demandant à quelqu'un une chose qu'il ne veut pas ou qu'il ne peut pas accorder : *Vous* VOUS ADRESSEZ MAL. (Acad.) On dit dans un sens analogue : *À qui vous* ADRESSEZ-VOUS ? *À qui pensez-vous* VOUS ADRESSER ? (Acad.)

— *S'adresser à quelqu'un*, signifie quelquefois S'attaquer à lui : *Prudemment on ne doit point s'*ADRESSER *aux personnes puissantes, de peur de succomber sous leur crédit.* (St-Évrem.)

— Se tourner, se diriger : *Où s'*ADRESSENT *tes pas ?* (Mol.)

Je vois qu'en m'écoutant vos yeux au ciel *s'adressent*. (Rac.)

— Concerner, regarder, toucher : *C'est à vous que ces reproches s'*ADRESSENT.

Ceci *s'adresse* à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre. (La F.)
Tout parle en mon ouvrage, et même les poissons :
Ce qu'ils disent *s'adresse* à tous tant que nous sommes. (Id.)

— *Cela s'adresse à vous, à lui*, se dit de tout discours dans lequel on désigne une personne sans la nommer.

— Tâcher d'exciter, d'émouvoir, d'intéresser : S'ADRESSER *aux passions, au cœur, à l'imagination, au sentiment, à la raison.*

— Agir, produire un effet sur : *L'instruction ne s'*ADRESSE *qu'à l'esprit.* (Dupanloup.) *La prose ne s'*ADRESSE *qu'à l'idée, le vers parle à l'idée et à la sensation tout à la fois.* (Lamart.)

ADROGATION, n. f. (*adrogare*, *arrogare*, attribuer ; lat.) Droit rom. Adoption d'une personne libre, d'un chef de famille. || Agrégation d'un plébéien à l'ordre des patriciens.

ADROIT, OITE, adj. (*à*, *droit.*) Qui a de l'adresse. Il se dit du corps et de l'esprit : *Une troupe d'archers* ADROITS. (Fén.) *Un esprit* ADROIT. *Un homme* ADROIT *et entreprenant.* (Volt.) *Il faut qu'un négociateur soit* ADROIT. (Girard.)

Son *adroite* vertu ménage son crédit. (Rac.)

L'homme est le plus parfait, le plus fort ou le plus ADROIT *de tous les animaux.* (Buffon.) *Nos passions ne sont pas seulement violentes ; elles sont* ADROITES. (Mass.) *Philippe fut le plus* ADROIT *des conquérants et le plus politique des princes.* (Thomas.)

— Suivi d'un nom, il veut *à* ou *dans* ; suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *Il est* ADROIT À, DANS *tous les exercices.* ADROIT À *manier les esprits.* ADROIT À *dissimuler.* (Acad.)

Ce merveilleux Protée, *adroit* à nous surprendre. (L. Rac.)

— Man. Il se dit d'un cheval qui marche sûrement dans un chemin difficile, et qui tourne habilement lorsqu'il est attelé à une voiture.

SYN. Adroit, habile, entendu. L'homme *adroit* doit plus à l'exercice ; l'homme *habile*, plus à l'intelligence ; l'homme *entendu*, plus à l'habitude. On est *adroit* quand on est sûr de ses moyens ; *habile*, quand on fait un usage étendu de sa science ; *entendu*, quand on a une longue pratique des affaires. La capacité de l'homme *adroit* peut être éventuellement la plus étonnante ; celle de l'homme *habile* est la plus vaste ; celle de l'homme *entendu*, la plus consommée dans son genre, quoique la plus bornée.

ADROITEMENT, adv. (*a-droit-oite-ment.*) Avec adresse : *Il fait* ADROITEMENT *des armes. Il s'est tiré* ADROITEMENT *d'affaire.* (Acad.) *Semer* ADROITEMENT *des écrits injurieux à l'autorité.* (D'Aguess.)

Il fuit pour mieux combattre, et cette prompte ruse
Divise *adroitement* trois frères qu'elle abuse. (Corn.)

ADULAIRE, adj. (*adule.*) Minér. Il se dit du felds-

path transparent qu'on trouve au mont Adule, dans les Alpes; les lapidaires l'emploient pour faire des bagues et des épingles.

ADULANT, part. prés. du v. Aduler.

ADULATEUR, TRICE, n. (*aduler, adulant.*) Celui, celle qui flatte par bassesse ou par intérêt une personne qui ne mérite pas d'être louée : *Lâche, vil* ADULATEUR. *C'est une grande* ADULATRICE. *Ce sont les mauvais rois qui forment et multiplient les* ADULATEURS. (Mass.)

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade *adulateur*, ni parleur trop sincère. (La Font.)

Le parti des anarchistes, des radicaux, des démagogues, des ADULATEURS *de la multitude, bouleversait sans cesse Athènes.* (Lamart.)

— Adj. *Langage* ADULATEUR. *Une éloquence insinuante et* ADULATRICE. (Marm.)

...Pour caresser sa faiblesse,
Sous tes pinceaux *adulateurs*,
Tu parais du nom de sagesse
Les leçons de ses corrupteurs. (Lamart.)

ADULATIF, adj. m. (*aduler, adulant.*) Qui flatte, qui a pour but de flatter : *Il a fait des vers fort* ADULATIFS *au cardinal Mazarin.* (Gui Patin.) ‖ Vieux.

ADULATION, n. f. (*adulatio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-du-la-cion.* — Flatterie basse et intéressée : *L'*ADULATION *la plus outrée est la plus sûre de plaire.* (Duclos.) *Les peuples eux-mêmes sont aussi affamés d'*ADULATIONS *que les tyrans.* (Lamart.) *Les* ADULATIONS *ne survivent pas à leurs héros.* (Mass.) *La mort change en censures les vaines* ADULATIONS. (Id.)

ADULÉ, ÉE, part. pass. du v. Aduler. Il s'emploie adjectivement : *C'était une cour de proconsul, une cour au petit pied, où l'adulation est un peu plus basse, parce que l'objet* ADULÉ *est un peu moins haut.* (Nisard.)

ADULER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*adulare*, lat.; m. sign.) Flatter bassement et par intérêt : ADULER *la puissance.*

= **S'aduler**, v. pr. Se flatter complaisamment, ridiculement.

ADULTE, adj. des 2 g. (*adultus*, lat.; m. sign.) Qui est parvenu à l'adolescence : *Il n'était pas encore* ADULTE. (Acad.)

— Méd. Il se dit d'une personne qui a pris toute sa croissance, et de l'âge où le corps et les membres ont tout leur développement, c'est-à-dire de toute cette période de la vie qui s'étend de la fin de l'adolescence à la vieillesse : *Personne* ADULTE. *L'âge* ADULTE. (Acad.)

— Par extens. Zool. et Botan. Il se dit aussi, dans le même sens, en parlant des animaux et même des végétaux.

— Subst. Personne adulte : *Cette maladie attaque rarement les* ADULTES. (Acad.) *La sensibilité et l'intelligence, parvenues à toute leur force chez l'*ADULTE, *diminuent chez le vieillard.* (Mignet.)

ADULTÉRANT, part. prés. du v. Adultérer.

ADULTÉRATION, n. f. (*adultérer.*) Altération, falsification. — Particul. Altération des monnaies : *L'*ADULTÉRATION *des monnaies est un crime capital.* (Acad.)

— Pharm. Action d'adultérer les médicaments; résultat de cette action.

ADULTÈRE, adj. des 2 g. (*adulter*, formé de *ad*, vers, *alter*, autre; lat.) Qui viole la foi conjugale : *Epoux, femme* ADULTÈRE. *Commerce* ADULTÈRE. (Acad.) *A Rome, les mœurs en étaient venues à ce point qu'une femme ne prenait un mari que pour se livrer avec plus d'ardeur à d'*ADULTÈRES *amours.* (Portalis.)

L'abîme, où Dieu dans sa colère,
Plonge l'amant coupable et l'épouse *adultère.* (C. Del.)

Solon croyait que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes ADULTÈRES, *était la honte publique.* (Le Maistre de Sacy.)

Je verrai le témoin de ma flamme *adultère.* (Rac.)

— Par extens. dans le style oratoire ou poétique, Criminel, impie :

Elle a répudié son époux et son père,
Pour rendre à d'autres dieux un honneur *adultère.* (Rac.)

— Qui offre un mélange vicieux : *Mélange, assemblage* ADULTÈRE. (Acad.)

Qu'est-ce donc que mourir? Briser ce nœud infâme,
Cet *adultère* hymen de la terre avec l'âme,
D'un vil poids à la tombe enfin se décharger! (Lamart.)

— Substantiv. Celui, celle qui viole la foi conjugale : *Ni les fornicateurs, ni les* ADULTÈRES *ne posséderont le royaume des cieux.* (Acad.)

Faut-il que sur le front d'un profane *adultère*
Brille de la vertu le sacré caractère? (Rac.)

* **ADULTÈRE**, n. m. (*adulterium*, lat.; m. sign.) Violation de la foi conjugale : *Commettre un* ADULTÈRE.

Vous me parlez toujours d'inceste et d'*adultère.* (Rac.)

A Rome, le commerce avec une femme d'affranchi était regardé comme honteux, mais non comme un ADULTÈRE. (La Harpe.)

— Jurispr. *Adultère simple*, celui qui est commis par une personne mariée avec une personne non mariée. ‖ *Double adultère*, celui que commettent ensemble un homme marié et une femme mariée.

ADULTÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Adultérer. Il s'emploie adjectivement : *Médicament* ADULTÉRÉ.

— Fig. Altéré, dénaturé : *Les qualités de Napoléon ont été tellement* ADULTÉRÉES, *qu'elles sont complétement méconnaissables.* (Chateaubr.)

ADULTÉRER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*adulterare*, lat.; m. sig.) — Il change l'*é* fermé du radical *adultér* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent*; dans tous les autres cas il conserve l'*é* fermé. — Altérer, falsifier, gâter les médicaments par un mélange de substances de moindre valeur : *Il est de l'intérêt des malades qu'on n'*ADULTÈRE *pas les médicaments.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois des monnaies.

— Fig. *La vie de province* ADULTÉRAIT *de jour en jour la petite monnaie de son esprit.* (H. de Balzac.)

ADULTÉRIN, INE, adj. (*adultère.*) Qui est né d'un adultère : *Des enfants* ADULTÉRINS. (Acad.)

— Botan. *Variété adultérine, produit adultérin*, se dit d'une plante qui provient du mélange de la poussière fécondante de la fleur d'une espèce végétale, avec la partie femelle de la fleur d'une autre espèce. ‖ On dit plus souvent *Hybride.*

— Substant. Enfant né d'un adultère : *Les* ADULTÉRINS *ne peuvent jamais être reconnus.* (Acad.)

ADULTÉRISER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*adultère.*) — Mor. Altérer, abâtardir. — Ce mot ne se trouve que dans Regnier :

Voilà comme à présent chacun l'*adultérise*,
Et forme une vertu comme il plaît, à sa guise. (Sat. V.)

ADUNCIROSTRE, adj. et n. m. (*aduncus*, recourbé, *rostrum*, bec; lat.) Ornith. Il se dit d'un oiseau dont le bec est crochu.

ADURENT, ENTE, adj. (*adurens*, qui brûle; lat.) Brûlant, caustique. ‖ Vieux et peu usité.

ADUSTE, adj. des 2 g. (*adustus*, brûlé; lat.) Méd. anc. En parl. de certaines altérations supposées des humeurs du corps humain, Qui est comme brûlé : *Sang, bile, humeur* ADUSTE. (Trév.)

ADUSTION, n. f. (*adurere, adustum*; brûler.) Méd. Cautérisation légère à l'aide du feu.

ADUTÉRIN, INE, adj. (*ad*, près de, *uterus*, ventre; lat.) Anat. Qui appartient à l'adutérum.

ADUTÉRUM, n. m. Anat. Partie de la matrice des femelles des mammifères.

— Partie de l'organe génital des oiseaux.

ADVENANT, part. prés. du v. Advenir.

ADVENIR, v. unipers. 2^{me} conj. (*advenire*, arriver; lat.) Il se conjugue comme *venir*, mais il n'est usité qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif. — Arriver par accident :

Vous dites : J'étais là, telle chose m'*advint.* (La Font.)
Cependant il *advint* qu'au sortir des forêts
Le lion fut pris dans les rets. (Id.)
Mal *advienne* à qui veut nous nuire! (Ducis.)

— Elliptiq. *Advienne que pourra*, je suis préparé à tout ce qui peut arriver.

De mon bonheur *advienne que pourra*;
Le Dauphin a promis, le roi s'en souviendra. (C. Del.)

ADVENTICE, adj. des 2 g. (*adventicius*, qui vient du dehors, étranger; lat.) Didact. Qui n'est pas naturellement dans un corps, qui y survient du dehors.

— Méd. *Maladie adventice*, celle qui ne tient point à la constitution et qui n'est point héréditaire.

— Bot. Il se dit des parties qui se développent dans un organe qui ne les porte pas ordinairement : *Bourgeons* ADVENTICES. ‖ Agric. *Plantes* ADVENTICES, celles qui croissent sans avoir été semées, comme les mauvaises herbes.

— Phil. *Idées adventices*, celles que l'homme acquiert par l'expérience, par oppos. à *Idées innées*, celles que, selon quelques philosophes, il possède en naissant, et à *Idées factices.*

ADVENTIF, IVE, adj. (*adventicius*, adventice.) Droit rom. *Pécule* ADVENTIF, sorte de pécule concédé aux fils de famille, en nue propriété. — Anc. jurispr. *Biens* ADVENTIFS, biens acquis par toute autre voie que la succession directe.

— Bot. Il a le même sens qu'*Adventice.* V. ce mot.

ADVENU, UE, part. pass. du v. Advenir. *Que d'étranges choses sont soudain* ADVENUES!

ADVERBE, n. m. (*ad, verbum*, près du verbe; lat.) — Gramm. *L'adverbe* est un mot invariable qui sert à modifier ou un *verbe*, ou un *adjectif*, ou un autre *adverbe* : *Notre corps s'épuise* SANS CE[illegible] *il a besoin d'être* SANS CESSE *renouvelé.* (J. J. Rou[illegible])

Il fuit pour *mieux* combattre, et cette prompte ruse
Divise *adroitement* trois frères qu'elle abuse.
Chacun le suit d'un pas ou *plus* ou *moins* pressé. (Corn.)

L'envie est une passion si odieuse et si vile qu'on NE *la plaint* PAS, TOUTE *malheureuse qu'elle est.* (La Harp.) *Si la vanité* NE *renverse* PAS ENTIÈREMENT *les vertus*, DU MOINS *elle les ébranle toutes.* (La Rochef.) *On a dit en latin qu'il coûte* MOINS *cher de haïr que d'aimer.* (La Br.)

Les *adverbes* ajoutent aux mots, qu'ils modifient :

1° Une idée de manière, de qualité; tels sont les adverbes formés des adjectifs : *Prudemment, sagement*, etc. *Un trône* INDIGNEMENT *renversé et* MIRACULEUSEMENT *rétabli.* (Boss.) *L'amour qui naît* SUBITEMENT *est le plus long à guérir.* (La Br.)

— Vous donnez *sottement* vos qualités aux autres.
— Fort *impertinemment* vous me jetez les vôtres. (Mol.)

Il fut chargé d'enseigner PUBLIQUEMENT *l'art qu'il pratiquait avec tant de bonheur.* (Cuv.) *Un sauvage nous juge plus* SAINEMENT *que ne fait un philosophe.* (J. J. Rouss.)

2° Une idée de temps : *Aujourd'hui, hier, demain, autrefois, jadis, alors, aussitôt, désormais, tôt, bientôt, tard, toujours, jamais*, etc. *Qui a vécu un seul jour a vécu un siècle; rien ne ressemble plus à* AUJOURD'HUI *que* DEMAIN. (La Br.)

Quelques crimes *toujours* précèdent les grands crimes. (Rac.)

AUSSITÔT *chacun se prépare à défendre sa liberté.* (Boss.) *Il leur naîtra* BIENTÔT *quelque sujet de rupture.* (La Br.) *Qui pourrait* DÉSORMAIS *se fier à vous?* (Mass.) *Quiconque aime à se cacher a* TÔT *ou* TARD *raison de se cacher.* (J. J. Rouss.) JAMAIS *l'innocence et le mystère n'habitèrent* LONGTEMPS *ensemble.* (Id.)

3° Une idée de situation, de lieu, d'ordre : *Ici, là, y, devant, derrière, dedans, dehors, dessus, dessous, d'abord, premièrement, ensuite*, etc. *On étale le titre de bon citoyen, et l'on cache* DESSOUS *celui de jaloux.* (Mass.) *On n'a guère* ICI-BAS *que du plaisir qui passe; pour le bonheur qui dure, je doute qu'il* Y *soit connu.* (J. J. Rouss.)

Inconnu, fugitif, et *partout* rebuté,
Il souffre le mépris qui suit la pauvreté. (Volt.)

Près de LÀ *s'élevait le temple; le cimetière était placé* DERRIÈRE; *une allée de palmiers et de cyprès régnait tout* AUTOUR. (Chateaubr.)

4° Une idée de suite, de conséquence : *La charité de l'Église, qui ne désespère jamais du salut de ses enfants, ne change* POURTANT *rien aux arrêts formidables de la justice de Dieu.* (Mass.)

Donc de ce que je dis on ne fera nul cas. (Mol.)

5° Une idée de quantité : *Assez, beaucoup, peu, trop, moins, très, fort, que, combien, si, tant, tellement*, etc. :

J'ai fait ce que j'ai pu; vous régnez : c'est *assez.* (Rac.)

On connaît BEAUCOUP MIEUX *la nature des choses par la réflexion, quand elles sont passées, que par leur impression, quand on les sent.* (St-Évrem.)

Tu sais *combien* je dois à ses heureux secours. (Rac.)

Partout les gens qui abhorrent LE PLUS *l'ivresse sont ceux qui ont* LE PLUS *d'intérêt à s'en garantir.* (J. J. Rouss.)

Si j'espère *beaucoup*, je crains *beaucoup* aussi. (Corn.)

6° Une idée de comparaison, de préférence : *Mieux, plus, moins, autant, davantage*, etc. : *Un peuple gâté par une liberté excessive est* LE PLUS *insupportable des tyrans; ainsi la populace soulevée contre les lois est* LE PLUS *insolent de tous les maîtres.* (Fén.)

J'observe, comme vous, cent choses tous les jours
Qui pourraient *mieux* aller, prenant un autre cours. (Mol.)
Je serai *plus* que toi cruel, impitoyable. (Volt.)

7° Une idée d'affirmation, de certitude, de possibilité, etc. : *Oui, assurément, certainement, donc, certes, peut-être*, etc. CERTES, *à voir les hommes* SI *occupés*, SI *vifs, on dirait qu'ils travaillent pour des années éternelles.* (Mass.)

J'ai fait mon testament? — *Oui, sans doute*, monsieur. (Regn.)

Toute intempérance est vicieuse, et SURTOUT *celle qui nous ôte la plus noble de nos facultés.* (J. J. Rouss.) *Le gouvernement anglais est le plus parfait gouvernement* PEUT-ÊTRE *qui soit aujourd'hui dans le monde.* (Volt.)

8° Une idée de négation : *Non, non... pas, ne, ne... pas, ne... point, nullement*, etc. :

Le jour n'est *pas* plus pur que le fond de mon cœur. (Rac.)
Aucun juge par vous ne sera visité?
Non. Est-ce que ma cause est injuste ou douteuse? (Mol.)
Les gens en parleront *n'en* doutez *nullement.* (La Font.)

— FORMATION DE L'ADVERBE. Les adverbes se sont formés primitivement d'une manière uniforme et régulière par l'addition de la finale *ment* au féminin des adjectifs dont ils dérivaient : *Quand je vous sonnerai, tournez le tour* DILIGENTEMENT. (Rabel.)

— Aujourd'hui ils suivent dans leur formation les règles suivantes :

1° Tout adverbe dérivé d'un adjectif terminé par une voyelle se forme par l'addition de la finale *ment* : *Agréable, agréablement; aisé, aisément; absolu, absolument; poli, poliment.* Mais d'*impuni* qui fait exception, on a formé *impunément*. Par exception encore, on change l'*e* muet des adjectifs suivants en *é* fermé avant l'addition de *ment* :

Aveugle. . . . . *Aveuglément*.
Commode. . . . . *Commodément*.
Conforme. . . . . *Conformément*.
Énorme. . . . . *Énormément*.

2° Quand l'adjectif est terminé au masculin par une consonne, l'adverbe se forme du féminin par l'addition de *ment* :

Doux, douce. . . . . *Doucement*.
Fort, forte. . . . . *Fortement*.
Franc, franche. . . . . *Franchement*.
Long, longue. . . . . *Longuement*.
Vif, vive. . . . . *Vivement*.
Gentil, gentille, fait exception. — *Gentiment*.

L'*e* muet du féminin se change en *é* fermé dans :

Commun, commune. . . . . . *Communément*.
Confus, confuse. . . . . *Confusément*.
Exprès, expresse. . . . . . . *Expressément*.
Importun, importune. . . . . *Importunément*.
Obscur, obscure. . . . . *Obscurément*.
Précis, précise. . . . . *Précisément*.
Profond, profonde. . . . . . *Profondément*.

3° Si l'adjectif est terminé par *ant, ent*, l'adverbe se forme par le changement de *ant* en *amment*, et de *ent* en *emment* :

Constant. . . . . *Constamment*.
Éloquent. . . . . *Éloquemment*.

Excepté le monosyllabe *lent* et le dissyllabe *présent*, qui forment leur adverbe de leur féminin par l'addition de *ment* : *Lentement, présentement*. || V. chaque adverbe dont l'emploi présente des difficultés.

ADVERBIAL, ALE, adj. (*adverbe*.) Qui tient de l'adverbe, qui en a la signification, la valeur.

— *Locution adverbiale*, assemblage de mots remplissant la fonction d'un adverbe ; tels sont : *A l'envi, à dessein, à tort et à travers, sens dessus dessous*, etc.

ADVERBIALEMENT, adv. (*adverbial, ale-ment*.) Gramm. D'une manière adverbiale.

— *Adjectif pris adverbialement*, adjectif employé accidentellement pour modifier un verbe ; il est alors invariable, comme dans ces phrases : *Cette propriété a été payée* CHER (chèrement). *Ces femmes chantent* JUSTE (avec justesse). *Tranchez la difficulté* NET (avec netteté). Les mots qui remplissent ici le rôle d'adverbes redeviennent adjectifs et par conséquent variables dans les phrases suivantes, où, au lieu de modifier un verbe, ils qualifient un nom : *Ces livres sont beaux et* CHERS. *Ces mesures sont exactes et* JUSTES. *Donnez de cette difficulté une solution* NETTE.

ADVERBIALISANT, part. prés. du v. Adverbialiser.

ADVERBIALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Adverbialiser : *Un mot* ADVERBIALISÉ.

ADVERBIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adverbial*.) Néolog. Faire passer un mot à l'état d'adverbe, en lui donnant la désinence particulière aux adverbes de manière.

— Employer adverbialement un mot, une locution.

= **S'adverbialiser**, v. pr. Être employé adverbialement : *L'adjectif est susceptible de* S'ADVERBIALISER. (Ch. Nod.)

— Peu usité.

ADVERBIALITÉ, n. f. (*adverbial*.) Gramm. Qualité d'un mot employé comme adverbe.

ADVERSAIRE, n. m. (*adversarius*, lat. ; m. sign.) Celui qui est opposé, et sur lequel on veut remporter l'avantage. Il se dit en parl. de combats, de luttes, de contestations, de procès, etc. : *Désarmer, vaincre son* ADVERSAIRE. *Ménager, écraser son* ADVERSAIRE.

Comptons nos ennemis : un, deux, trois *adversaires*.
(C. Del.)

Vous êtes, je l'avoue, un bien digne *adversaire*. (Id.)

Les adversaires de l'Église nient les miracles. (Pascal.) *Démosthène subjugue à la fois ses auditeurs, ses* ADVERSAIRES, *ses juges.* (Maury.) *On peut toujours se dispenser de réfuter ce qu'un* ADVERSAIRE *s'est dispensé de prouver.* (Dussault.) *Socrate conduisait ses* ADVERSAIRES, *au moyen de questions en apparence naïves et au fond fort adroites, à reconnaître la vérité incontestable de ses idées, par l'évidente absurdité des leurs.* (Mignet.)

ADVERSATIF, IVE, adj. (*adversus*, contraire, opposé ; lat.) Gramm. *Conjonction, particule adversative*, conjonction, particule qui marque une opposition, une différence entre ce qui la suit et ce qui la précède ; telles sont les expressions *mais, cependant, pourtant, toutefois*, etc.

ADVERSE, adj. des 2 g. (*adversus*, lat., m. sign.) Contraire, opposé. Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *La partie adverse*, la personne contre qui l'on plaide :

Monsieur est l'avoué de *la partie adverse*. (Étienne.)

Vous voyez devant vous mon *adverse partie*. (Rac.)

— *L'avocat adverse*, l'avocat de la personne contre qui l'on plaide.

— *Fortune adverse*, fortune contraire, défavorable.

— Bot. Il se dit de toute partie de la plante placée à l'opposite d'une autre ou tournée vers elle, comme les anthères lorsque la suture de leurs valves regarde le centre de la fleur, et le stigmate lorsqu'il est tourné du côté des étamines ou de la place qu'elles occupent ordinairement.

— Il se dit aussi des feuilles, lorsqu'elles présentent leur côté ou leur face inférieure au soleil.

ADVERSITÉ, n. f. (*adversitas*, lat. ; m. sign.) État de celui qui éprouve les rigueurs de la fortune : *Être dans l'*ADVERSITÉ, *tomber dans l'*ADVERSITÉ. (Acad.) *Les épreuves de l'*ADVERSITÉ. (La Bruy.) *Les attaques de l'*ADVERSITÉ. (Mass.) *Être abattu par l'*ADVERSITÉ. (Fléch.) *Apprenez à être courageux dans l'*ADVERSITÉ, *afin de ne jamais être misérable.* (J. J. Rouss.) *Vous m'avez dit qu'il ne fallait pas se laisser abattre par l'*ADVERSITÉ. (Étienne.) *Il est plus aisé de résister aux chagrins de l'*ADVERSITÉ *qu'aux charmes de la prospérité.* (St-Évrem.) *L'*ADVERSITÉ *est la pierre de touche des caractères.* (H. de Balzac.) *L'épreuve la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'*ADVERSITÉ. (Mass.)

— Accident fâcheux, malheur, infortune : *Il a eu de grandes* ADVERSITÉS *à essuyer.* (Acad.) *Les* ADVERSITÉS *sont des accidents malheureux.* (Did.) *Les plus courageux succombent souvent sous les* ADVERSITÉS *extrêmes.* (St-Évrem.) *En arrière de la gauche de l'ennemi s'élevaient les pyramides, ces immobiles témoins des plus grandes fortunes et des plus grandes* ADVERSITÉS *du monde.* (De Norvins.)

ADVERTANCE, n. f. (*advertere*, rendre attentif, remarquer ; lat.) Anc. Attention. || Avertissement, notification, avis, instruction.

— Ce mot est inusité, mais son composé *inadvertance* est fréquemment employé.

ADVEST, n. m. Anc. jur. Mise en possession, investiture.

ADY, n. m. Bot. Espèce de palmier des Antilles : *Des sommités de l'*ADY *sort un suc abondant que l'on reçoit dans un vase, et qui devient un vin enivrant.* (Jussieu.)

ADYNAMICO-ATAXIQUE, adj. Pathol. Il se dit d'une maladie qui a les caractères de l'adynamie et de l'ataxie.

ADYNAMIE, n. f. (ἀ privatif, δύναμις, force ; gr.) Pathol. Faiblesse, privation des forces ; état morbide caractérisé principalement par l'affaiblissement des sensations, la difficulté ou l'impossibilité des mouvements, la stupeur et l'abattement des traits, la flaccidité des chairs, la faiblesse des pulsations du cœur, etc. : *Pinel a employé le mot* ADYNAMIE *pour peindre l'excès de faiblesse musculaire qui s'observe dans les fièvres vulgairement appelées putrides.* (Dezeim.)

ADYNAMIQUE, adj. des 2 g. (*adynamie*.) Pathol. Il se dit, en général, des maladies qui sont accompagnées de l'ensemble des symptômes désignés sous le nom d'*adynamie* : *Fièvre* ADYNAMIQUE. *État* ADYNAMIQUE. (Acad.) *Sous l'influence d'un air chaud et humide, on voit régner les affections muqueuses et* ADYNAMIQUES. (Chomel.) *La fréquentation des amphithéâtres de dissection dispose aux maladies* ADYNAMIQUES. (Id.) *On a donné le nom de fièvres* ADYNAMIQUES *aux fièvres vulgairement appelées putrides.* (Dezeim.)

ADYSETON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

ÆCHMÉE, n. f. (αἰχμή, pointe ; gr.) Pron. *ek-mé*. Bot. Genre de plantes de la famille des Smilacées ; herbe du Pérou ; sa fleur est dépourvue de corolle, et sa graine n'a qu'un cotylédon.

ÆCIDIUM ou **ÆCIDION**, n. m. (οἰκίδιον, cellule ; gr.) Pron. *é-ci-di-omm* et *on*. Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons : *Les* ÆCIDIUM *croissent sur les plantes vivantes.*

ÆDÉLITE, n. f. (ἄδηλος, obscur ; gr.) Pron. *édélite*. Minér. Substance minérale qu'on a découverte en Suède ; elle est d'une texture fibreuse ou striée ; ses couleurs varient entre le gris, le jaunâtre, le verdâtre et le rouge pâle : *L'*ÆDÉLITE *est d'une dureté remarquable et fait feu avec le briquet.* (Brongn.)

ÆDICULE, n. m. (*ædicula*, lat.) Pron. *e-di-kull*. Antiq. Petit temple ; chapelle.

ÆDOIODYNIE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; ὀδύνη, douleur ; gr.) Pron. *é-do-i-o-di-ni*. Méd. Douleur aux organes de la génération.

ÆDOIOGRAPHIE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; γράφειν, écrire ; gr.) Pron. *é-do-i-o-gra-fi*. Anat. Description des organes de la génération.

ÆDOIOLOGIE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; λόγος, discours, traité ; gr.) Anat. Traité sur les organes de la génération.

ÆDOIOPSOPHIE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; ψόφος, bruit ; gr.) Pron. *é-do-i-op-so-fi*. Anat. Émission sonore de gaz par les organes de la génération.

ÆDOIOTOMIE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; τομή, incision ; gr.) Anat. Dissection des parties génitales.

ÆDOÏTE, n. f. (αἰδοῖον, parties naturelles ; gr.) Pathol. Inflammation des parties génitales externes.

ÆDYCIE, n. f. Pron. *é-di-si*. Botan. Espèce de champignons de l'Amérique septentrionale.

ÆGAGRE, n. f. (αἴξ, chèvre ; ἄγριος, sauvage ; gr.) Pron. *é-ga-gre*. Zool. Chèvre sauvage qui habite par troupes les montagnes de la Perse.

ÆGAGROPILE, n. m. (αἴξ, chèvre ; ἄγριος, sauvage ; πῖλος, laine foulée ; gr.) Pron. *é-ga-gro-pil*. — Concrétion de forme sphérique que l'on trouve dans le premier et le second estomac et aussi dans les intestins des animaux ruminants. Elle est formée d'un amas de poils que ces animaux ont avalés.

— Quelques dictionnaires le font encore du g. féminin. || On écrit aussi *Égagropile*.

ÆGÉRIE, n. f. (αἴγειρος, peuplier noir ; gr.) Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

ÆGÉRITE, n. f. (αἰγειρίτης, qui tient à la couleur noire ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons.

ÆGIALIE, n. f. (αἰγιάλειος, qui se trouve sur le bord de la mer ; gr.) Bot. Genre d'insectes coléoptères.

ÆGIALITE, adj. des 2 g. (αἰγιαλίτης, m. sign. ; gr.) Zool. Qui vit sur le bord de la mer.

— N. m. plur. *Les* ÆGIALITES, famille d'oiseaux, de l'ordre des Échassiers, qui vivent sur le bord de la mer.

ÆGIALITE, n. f. (m. étym.) Bot. Genre de plantes de la famille des Plombaginées ; c'est un arbrisseau glabre qui croît sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

ÆGICÈRE, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre ; κέρας, corne ; gr.) Pron. *e-ji-cèr*. Bot. Genre de plantes de la famille des Myrsinées, composé d'arbrisseaux qui croissent dans les terrains humides des régions tropicales de l'Asie.

ÆGICÉRÉES, n. f. plur. (*ægicère*.) Bot. Petit groupe de plantes dicotylédones qui rentre dans la famille des Myrsinées, et qui a pour type le genre Ægicère.

ÆGILOPS, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre ; ὤψ, œil ; gr.) Pron. *é-ji-lops*. Pathol. Ulcère qui se forme entre le nez et le grand angle de l'œil, et qu'on appelle ainsi parce que les chèvres y sont très-sujettes.

ÆGILOPS, n. m., ou **ÆGILOPE**, n. f. (m. étym.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, très-voisin du froment : *On a pensé que l'*ÆGILOPS, *qui couvre certains champs de la Sicile, était la graminée d'où provient le blé.* (Bory de St-Vincent.)

ÆGINÉTIE, n. f. Bot. Espèce d'orobanche qui croît dans le Malabar : *L'*ÆGINÉTIE, *mêlée avec la muscade et le sucre, forme un bon masticatoire, qui raffermit les dents et en fait disparaître la mauvaise odeur.* (Jussieu.)

ÆGIPHILE, n. f. (αἴξ, αἰγός, chèvre, φίλος, ami ; gr.) Pron. *é-gi-fil*. Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées, composé d'arbrisseaux de la Jamaïque et de la Guyane, dont les chèvres aiment à brouter les jeunes pousses.

ÆGITHINE, n. m. (αἴγιθος, linotte ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, très-voisin de la fauvette.

ÆGLÉ, n. m. (αἴγλη, éclat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Hespéridées ; c'est un grand arbre des Indes orientales, qui a pour fruit une baie grosse comme une orange.

ÆGLEFIN, n. m. Zool. Espèce de poissons de la famille des Gades et de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens : *L'*ÆGLEFIN, *quoique petit, est aussi goulu et aussi destructeur que la morue.* (Lacép.)

— On écrit aussi *Églefin* et *Aiglefin*.

ÆGOCÉPHALE, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *é-go-cé-fal*. — Zool. Oiseau dont parle Aristote, et dans lequel plusieurs naturalistes ont cru reconnaître la grande barge aboyeuse.

ÆGOLÉTHRON, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, ὄλεθρος,

perte, mort; gr.) Bot. Plante herbacée, qui, selon Pline, était nuisible aux chèvres, et donnait une qualité vénéneuse au miel lorsque les abeilles recueillaient le suc de ses fleurs.

ÆGOLIENS, n. m. pl. (αἰγωλιός, chouette; gr.) Ornith. La famille des oiseaux de nuit.

ÆGONYCHON, n. m. (αἰγώνυχον, grémil; gr.) Bot. Un des anciens noms du grémil.

ÆGOPHONIE, n. f. (αἴξ, αἰγός, chèvre, φωνή, voix; gr.) Pron. *é-go-foni.* — Pathol. Résonnance aigre, tremblotante, saccadée de la voix, qui a quelque rapport avec celle d'une chèvre: *L'ÆGOPHONIE se fait particulièrement entendre entre le rachis et l'omoplate.* (Chomel.)

ÆGOPHONIQUE, adj. des 2 g. (*ægophonie.*) Pathol. Qui a rapport à l'ægophonie.

ÆGOPITHÈQUE, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, πίθηκος, singe; gr.) Pron. *é-go-pi-tèk.* — Animal fabuleux qui avait, dit-on, les cornes, la barbe et les pieds de derrière d'une chèvre, avec les mains d'un singe.

ÆGOPODE ou **ÆGOPODION**, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, πούς, ποδός, pied; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont l'espèce unique, appelée vulgairement *Podagraire*, croît au bord des bois et dans les haies.

ÆGOPOGON, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, πώγων, barbe; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, originaire de l'Amérique méridionale.

ÆGOPRICON, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, πρίω, couper;) gr. Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées.

ÆGOTHÉLAS ou **ÆGOTHÈLE**, n. m. (αἴξ, αἰγός, chèvre, θηλή, mamelle; gr.) Zool. Nom donné à l'engoulevent, d'après la croyance populaire que cet oiseau tetait les chèvres.

ÆGUILIAC, n. m. Zool. Espèce de squale.

ÆGYPTIAC. Pharm. V. ÉGYPTIAC.

ÆLHIN, n. m. Bot. Espèce de souchet de Ceylan, qui croît dans les rizières: sa présence indique un terrain propre à la culture du riz.

AELLO, n. m. (nom d'une Harpie.) Pron. *a-el-lo.* — Zool. Genre de l'ordre des Chéiroptères.

ÆMBARELLA, n. f. Pron. *ain-ba-rèl-la.* — Bot. Espèce de noyer de Ceylan.

AÉMÈRE, adj. des 2 g. V. AÉRIFÈRE.

ÆNAS, n. m. Zool. Genre de Coléoptères qui se distinguent des Cantharides par leurs palpes maxillaires, dont le dernier article est allongé et cylindracé.

ÆNÉOCÉPHALE, adj. des 2 g. (*æneus*, de bronze; lat.; κεφαλή, tête; gr.) Hist. nat. Qui a la tête bronzée.

ÆQUINOLITHE, n. f. Pron. *é-ki-no-litt.* — Minér. Substance minérale du Mexique, qui paraît être la même que l'Obsidienne.

AÉRAGE, n. m. (*aérer.*) Pron. *a-é-raj.* — Action d'aérer, renouvellement de l'air.

AÉRANT, part. prés. du v. Aérer.

AÉRATION, n. f. (*aérer.*) Opération par laquelle on fait pénétrer et circuler l'air dans un lieu où il a un difficile accès.

AÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Aérer. Il se dit d'une habitation qui est en bon et grand air: *Une maison bien* AÉRÉE. (Acad.) *Il est d'une extrême importance qu'une maison d'éducation soit bien située, que toutes les salles communes soient vastes et bien* AÉRÉES. (Dupanl.) *Des demeures vastes,* AÉRÉES, *des ombrages qui purifient l'air et abritent des ardeurs de l'été.* (Lelut.)

— Chim. Il se dit des matières, et surtout des liquides qui sont imprégnés d'air: *Eau* AÉRÉE. ‖ Anc. Il s'est dit des substances imprégnées d'acide carbonique, dans un temps où cet acide était nommé *aérien*: *On nommait alcalis* AÉRÉS, *terres* AÉRÉES, *métaux* AÉRÉS, *les combinaisons de ces bases avec l'acide carbonique.* (Fourcr.)

AÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aer, aeris*, air; lat.) Il change l'é fermé du radical *aér* en è ouvert avant les terminaisons *e, es, ent*: *j'aère, il aère, ils aèrent*; mais on écrit avec l'é fermé, *j'aérerai, nous aérerions*, etc.) Donner de l'air, chasser le mauvais air: AÉRER *une maison, une habitation. Les vides intérieurs ménagés dans ces constructions sont à peine suffisants pour les éclairer et les* AÉRER *de manière à les rendre habitables.* (L. Reyb.)

— Chim. Imprégner d'air une substance et surtout un liquide. ‖ Anc. *Aérer de l'air*, l'imprégner d'acide carbonique.

— V. intr. ou neut. Chasse. En parl. d'un oiseau de proie, Faire son aire.

— **S'aérer**, v. pr. Être aéré.

AÉRICOLE, adj. des 2 g. (*aer, aeris*, air, *colere*, habiter; lat.) Zool. et Bot. Qui vit dans l'air: *Animal, plante* AÉRICOLE.

AÉRIDE, adj. des 2 g. (*aer, aeris*, air; lat.) Bot. Qui vit d'air.

AÉRIDE, n. f. Genre de plantes tropicales de la famille des Orchidées: *Certaines espèces d'*AÉRIDES *végètent avec vigueur, et produisent des fleurs et des fruits, lors même qu'elles ne tiennent à rien, et qu'elles ne puisent leur nourriture que dans l'air.* (Mirbel.)

AÉRIEN, IENNE, adj. (*aer, aeris*, air; lat.) Qui a rapport à l'air; qui est d'air, qui en a la nature, la subtilité: *Couche* AÉRIENNE. *Êtres* AÉRIENS. *Un corps* AÉRIEN. *Les démons* AÉRIENS. (Acad.) *L'on ne peut pas douter que le soleil ne soit environné d'une sphère de matières aqueuses,* AÉRIENNES *et volatiles.* (Buff.) *Les Esséniens, la secte la plus parfaite des Juifs, pensaient que les âmes étaient d'une matière* AÉRIENNE. (Arnauld.)

Ne connaissez-vous pas? — Vous êtes habillé
D'un corps *aérien* qui contrefait le vôtre,
Mais qui dans un moment peut devenir tout autre. (Mol.)

— Qui est, qui vit, qui se passe dans l'air, ou qui est un effet de l'air: *Animal* AÉRIEN. *Un phénomène* AÉRIEN. *Un voyage* AÉRIEN, *une navigation* AÉRIENNE. *Des physiciens très-habiles ont entrepris des voyages* AÉRIENS. (Dum.) *Les sept colonnes gigantesques du grand temple se perdaient dans le ciel bleu du désert, comme un autel* AÉRIEN. (Lamart.)

— Peint. *Perspective aérienne*, se dit particulièrement de cette partie de la perspective dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur. ‖ *Figures aériennes*, celles par lesquelles le peintre cherche à représenter des êtres aériens, tels que les anges, les démons, les génies, les gnomes, etc.

— Fig. Qui a quelque chose de léger, de pur, de délicat, ou de vague et d'insaisissable comme l'air: *Forme* AÉRIENNE. *Créature* AÉRIENNE.

Ces chants *aériens* sont mes concerts chéris.
Je préfère aux parfums qu'on brûle en nos lambris
Le souffle embaumé du zéphyre. (V. Hug.)

Assis sur une roche grisâtre, le front dans mes mains, j'écoutais le souffle aigu et plaintif des bises d'hiver, ou la voix AÉRIENNE *de la fauvette.* (Lamart.)

— Chim. *Acide aérien.* Anc. L'acide carbonique, parce qu'il se présente sous une apparence aériforme: *Bergman, célèbre chimiste suédois, a nommé* ACIDE AÉRIEN *celui que nous nommons acide carbonique.* (Fourcr.)

Bot. *Plantes aériennes*, plantes qui vivent en grande partie ou même en totalité aux dépens de l'air.

— *Racines aériennes*, racines qui sont exposées à l'air.

— *Vaisseaux aériens*, les trachées des végétaux, ainsi nommées parce qu'elles ne renferment ordinairement que de l'air.

— Anat. *Conduits aériens, voies aériennes*, l'ensemble des conduits qui servent à porter et à distribuer l'air dans les poumons, c'est-à-dire le larynx, la trachée-artère et les bronches, avec leurs ramifications. — Il est plus exact de dire, *Voies, conduits aérifères.*

AÉRIFÈRE, adj. des 2 g. (*aer, aeris*, air; *fero*, je porte; lat.) Qui porte, qui conduit, qui distribue l'air: *Conduit, tube* AÉRIFÈRE.

— Il se dit principalement des conduits qui portent l'air dans les poumons: *Voies, conduits* AÉRIFÈRES.

AÉRIFORME, adj. des 2 g. (*aer, aeris*, air; *forma*, forme; lat.) Qui a la forme et l'apparence de l'air; il se dit des fluides qui diffèrent de l'air atmosphérique par leur nature propre, mais qui lui ressemblent par leur transparence, leur élasticité, leur compressibilité, etc.: *Le gaz hydrogène est une substance* AÉRIFORME. (Acad.) *On désigne souvent les gaz par le nom de fluides, de substances* AÉRIFORMES. (Fourcr.)

AÉRIQUE, adj. des 2 g. (*aer, aeris*, air; lat.) Pron. *a-é-rik.* — Minér. Il se dit des substances minérales qui sont placées sous l'influence spéciale de l'air, comme les combustibles.

AÉRISANT, part. prés. du v. Aériser.

AÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Aériser.

AÉRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aer, aeris*, air; lat.) Phys. et chim. Réduire à l'état d'air ou de gaz.

AÉRITE, adj. et n. m. (*aer, aeris*, air; lat.) Zool. Il se dit des animaux qui ne vivent que dans l'air.

AÉRIVORE, adj. et n. des 2 g. (*aer, aeris*, air, *vorare*, manger; lat.) Hist. nat. Qui se nourrit d'air.

AÉRODYNAMIQUE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, δύναμις, force; gr.) Partie de la physique qui a pour objet d'étudier les lois des mouvements de tous les fluides élastiques en général, et qui traite de la pression exercée par l'air.

AÉROGASTRE, adj. et n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air, γαστήρ, ventre, concavité; gr.) Bot. Il se dit de certains champignons charnus qui croissent à la surface de la terre.

AÉROGNOSIE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, γνῶσις, connaissance, notion; gr.) Phys. Étude des propriétés de l'air.

AÉROGRAPHIE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, γράφω, je décris; gr.) Description, théorie de l'air.

AÉROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*aérographie.*) Qui a rapport à l'aérographie.

AÉROHYDRE, adj. des 2 g. (ἀήρ, ἀέρος, air, ὕδωρ, eau; gr.) Minér. Il se dit d'une substance minérale creuse, dont la cavité renferme un liquide et une bulle d'air.

AÉROÏDE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air; εἶδος, forme, apparence; gr.) Pierre précieuse que les anciens nommaient Béryl.

AÉROLITHE, n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air, λίθος, pierre; gr.) Substance pierreuse et métallique qui tombe de l'atmosphère: AÉROLITHE *pierreux.* AÉROLITHE *métallique. Les* AÉROLITHES *sont ordinairement amenés par un météore igné, de l'espèce de ceux qu'on nomme bolides.* (Delafosse.) *L'analyse chimique démontre dans tous les* AÉROLITHES *la présence du fer et du nickel à l'état métallique, ce qui n'a lieu dans aucun des minéraux que l'on trouve à la surface et dans le sein de la terre.* (Id.)

— On a imaginé plusieurs hypothèses pour expliquer le phénomène des *aérolithes*. On a supposé d'abord qu'ils se formaient dans l'atmosphère, comme les météores, par la condensation subite de leurs parties. On a prétendu ensuite qu'ils provenaient des volcans de la lune, et qu'ils étaient lancés avec force jusque dans la sphère d'attraction de la terre. Enfin l'opinion émise en dernier lieu, et qui paraît la plus généralement adoptée, est celle des physiciens qui regardent ces pierres comme de petits corps planétaires, ou plutôt comme des amas de matières qui sont disséminées dans les espaces célestes, qui circulent çà et là comme les comètes, et tombent sur la surface de la terre dès qu'elles sont portées dans la sphère d'attraction de notre globe. La chute de ces corps est accompagnée de phénomènes lumineux, et de détonations semblables à celles d'un canon de fort calibre. Ils tombent avec rapidité, frappent le sol avec violence, et s'y enfoncent plus ou moins profondément. Ils sont de couleur noire à l'extérieur, et répandent une forte odeur de soufre; leur grosseur varie beaucoup. On les nomme *aérolithes pierreux* ou *aérolithes métalliques*, suivant que les parties pierreuses ou métalliques dominent dans leur masse.

AÉROLOGIE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, λόγος, discours, traité; gr.) Phys. Traité de l'air et de ses propriétés.

AÉROMANCIE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, μαντεία, divination; gr.) Art de deviner par le moyen des phénomènes aériens.

AÉROMANCIEN, IENNE, adj. (*aéromancie.*) Celui, celle qui professe l'aéromancie.

AÉROMÈTRE, n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air, μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument à l'aide duquel on apprécie la densité ou la raréfaction de l'air.

AÉROMÉTRIE, n. f. (*aéromètre.*) Phys. Partie de la physique qui traite de la densité et de l'expansibilité de l'air, et qui en mesure et en calcule les effets mécaniques.

AÉROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*aérométrie.*) Phys. Qui a rapport à l'aérométrie.

AÉRONAUTE, n. des 2 genres. (*aer, aeris*, air, *nauta*, pilote, matelot; lat.) Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat: *Un* AÉRONAUTE *prudent doit monter doucement et redescendre de même.* (Dumas.) *Dans les ballons à gaz hydrogène, l'*AÉRONAUTE, *une fois lancé dans les hautes régions, n'a presque aucun soin à prendre, et peut se livrer à toutes les recherches physiques qu'il a projetées.* (Francœur.) *L'*AÉRONAUTE *doit emporter dans la nacelle des sacs remplis de sable; c'est en jetant ce lest qu'il ralentit sa chute; c'est en ouvrant la soupape qui se trouve à la partie supérieure du ballon qu'il descend.* (Péclet.)

AÉRONAUTIQUE, n. f. (*aéronaute.*) Pron. *a-é-ro-no-tik.* — Art de naviguer dans l'air. V. AÉROSTATIQUE. — Adj. Qui concerne l'art de l'aéronaute.

AÉROPÉRICARDIE, n. f. (ἀήρ, ἀέρος, air, περί, autour, καρδία, cœur; gr.) Méd. Son tympanique qui se manifeste à la région du péricarde par la percussion.

AÉROPHANE, adj. des 2 genres. (ἀήρ, ἀέρος, air, φαινόν ou φαεινόν, brillant; gr.) Qui est transparent à l'air, ou qui a la transparence de l'air.

AÉROPHOBE, adj. des 2 g. (ἀήρ, ἀέρος, air, φόβος, crainte; gr.) Pron. *a-é-ro-fob.* Pathol. Qui a horreur du contact de l'air.

AÉROPHOBIE, n. f. (*aérophobe.*) Pathol. Horreur du contact de l'air, particulière à certains frénétiques, et aux personnes atteintes de la rage ou d'une affection hystérique.

AÉROPHONE, adj. des 2 g. (ἀήρ, ἀέρος, air, φωνή, voix ; gr.) Pron. *a-é-ro-fo-ne.* Zool. Qui a une voix forte, claire et retentissante.

— N. m. pl. *Les* AÉROPHONES, famille d'oiseaux de l'ordre des Echassiers, qui comprend les genres *Grue* et *Anthropoïde.*

AÉROPHORE, adj. des 2 g. (ἀήρ, ἀέρος, air, φέρειν, porter.) Pron. *a-é-ro-fo-re.* Zool. Il se dit des vaisseaux qui servent, chez certains animaux, à transporter, à charrier l'air.

AÉROPHYTE, n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air, φυτόν, plante ; gr.) Pron. *a-é-ro-fitt.* Bot. Plante qui vit dans l'air, c'est-à-dire sur terre. Il se dit par oppos. à *Hydrophyte,* plante aquatique.

AÉROSTAT, n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air ; gr. ; *stare,* se tenir ; lat.) Pron. *a-é-ross-ta.* — Ballon rempli d'air chaud ou d'un fluide plus léger que l'air, au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère : *C'est le 5 juin 1783 que, dans la ville d'Annonay, Montgolfier fit élever le premier* AÉROSTAT. (Francœur.) *On gonfle les* AÉROSTATS *en les mettant en communication avec des tonneaux renfermant du zinc ou du fer, de l'eau et de l'acide sulfurique.* (Péclet.) *Les* AÉROSTATS *en usage maintenant ne sont autre chose que de grands sacs de forme sphérique ou ovoïde, en taffetas verni.* (Dum.)

— L'ascension des *aérostats* à montgolfière s'explique simplement par la dilatation de l'air échauffé, qui devient ainsi plus léger que l'air environnant, et tend dès lors à s'élever jusqu'à ce qu'il rencontre des couches d'une densité égale à la sienne.

AÉROSTATION, n. f. (*aérostat.*) Pron. *a-é-ross-ta-cion.* L'art de faire et de diriger les aérostats.

AÉROSTATIQUE, adj. des 2 g. (*aérostat.*) Pron. *a-é-ross-ta-tik.* — Qui a rapport à l'aérostation : *Ballon, machine* AÉROSTATIQUE. *Les expériences* AÉROSTATIQUES *se sont multipliées sur tous les points du globe.* (Péclet.)

— N. f. Phys. Science de l'équilibre de l'air et de tous les fluides expansifs en général : *Il traverse les airs sans aucune connaissance de l'*AÉROSTATIQUE.

AÉROSTIER, n. m. Celui qui dirige un aérostat.

— Art milit. Il se dit particulièrement de ceux qui firent partie d'un corps d'ingénieurs créé en 1793, et chargé d'observer, à l'aide des aérostats, les mouvements de l'armée ennemie.

AÉROTONE, n. m. (ἀήρ, ἀέρος, air, τόνος, tension, effort ; gr.) Art mil. Sorte de fusil à vent.

AÉRUE, n. f. Pron. *a-é-ru.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Amarantacées, composé de deux espèces originaires de l'Inde : *Les* AÉRUES *sont des plantes à feuilles nues alternes.* (Jussieu.)

ÆRUGINEUX, EUSE, adj. (*ærugo, æruginis,* rouille ; lat.) Il se dit des corps qui offrent la teinte de la rouille ou du vert-de-gris.

ÆSCULINE, n. f. (*æsculus,* sorte de chêne ; lat.) Chim. Alcaloïde qu'on a retiré du marronnier d'Inde.

ÆSTHÈME, n. m. (αἴσθημα, sensation, sentiment ; gr.) Pron. *es-tè-me.* — Méd. Sensation.

ÆSTHÉSIE, n. f. (αἴσθησις, sens, organe de la sensation ; gr.) Pron. *es-té-zi.* — Méd. Sensibilité.

ÆSTHÉTÈRE, n. m. (αἰσθητήριον, sensorium, siége de la sensation ; gr.) Pron. *es-té-tèr.* — Méd. Centre des sensations.

ÆTHÉOGAME, adj. et n. f. Bot. Il se dit des plantes qui appartiennent à l'æthéogamie.

ÆTHÉOGAMIE, n. f. (ἀήθης, inaccoutumé, γάμος, mariage ; gr.) Pron. *é-té-o-ga-mi.* — Bot. Nom sous lequel on a proposé de désigner les plantes rangées par Linné dans sa Cryptogamie, chez lesquelles le mode de fécondation n'est pas encore bien connu.

ÆTHIONÈME, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

ÆTHIONIQUE, adj. m. Chim. Il se dit de l'acide sulfovinique.

ÆTHIOPS, n. m. V. ÉTHIOPS.

ÆTHUSE, n. f. (αἰθύσσω, allumer, échauffer ; gr.) On pron. *é-tu-ze.* — Bot. Genre de plantes de la fam. des Ombellifères, qui ne comprend qu'une seule espèce, connue vulgairement sous le nom de *petite ciguë ;* elle est vénéneuse. Elle ressemble beaucoup au cerfeuil.

AÉTITE, n. f. (ἀετός, aigle ; gr.) On pron. *a-é-tite.* — Minér. Géode ferrugineuse, variété d'hydrate de péroxyde de fer, appelée vulg. *Pierre d'aigle.* Selon la tradition, on la trouvait fréquemment dans les aires des aigles, et on lui attribuait la vertu de favoriser la ponte de ces oiseaux : *Les* AÉTITES *ou géodes ferrugineuses doivent être mises au nombre des mines de fer en grains.* (Buffon.)

AFÉ, n. m. Bot. Espèce de polypode de l'Inde, dont on mange la racine.

AFFABILITÉ, n. f. (*affabilitas,* lat. ; m. s.) Qualité d'une personne qui accueille et qui écoute avec bienveillance et douceur ceux qui ont affaire à elle. Il se dit surtout de celui qui est d'un abord doux et facile à l'égard de ses inférieurs : *Avoir de l'*AFFABILITÉ. *Recevoir avec* AFFABILITÉ. *L'*AFFABILITÉ *prend sa source dans l'humanité.* (Mass.) *Il vivait dans cet emploi avec une douceur, une patience, une* AFFABILITÉ *qui y étaient inconnues, et qui lui gagnèrent tout ce qui avait affaire à lui.* (St.-Sim.) *Partout on exaltait la bravoure, la clémence, l'*AFFABILITÉ *de Démétrius.* (Mérim.)

AFFABLE, adj. des 2 g. (*affabilis,* m. sign. formé de *ad,* à, *fari,* parler ; lat.) Qui est, par caractère ou par habitude de politesse, plein de douceur et de bienveillance pour tous ceux qui l'approchent : *Un homme extrêmement* AFFABLE, *d'un caractère doux et* AFFABLE. (Acad.) *Démétrius était jeune, bon cavalier ; il avait cet air* AFFABLE *et hardi qui plaît toujours à la multitude.* (Mérimée.) *Soyez tendre, humain,* AFFABLE. (Mass.) *La vraie vertu est toujours égale,* AFFABLE *et complaisante.* (Fén.) *J'étais attiré par ses manières* AFFABLES, *par son angélique douceur.* (G. Sand.) *Vous ne trouverez pas de peuple aussi doux, aussi* AFFABLE, *aussi franc, aussi poli, aussi spirituel, aussi galant que le Français.* (Raynal.)

— Suivi d'un compl. de personne ou de chose personnifié, il veut *à, envers, avec, à l'égard : Être* AFFABLE À *tout le monde,* AVEC *tout le monde. Il est* AFFABLE À *tous avec dignité.* (Boss.) *Il est* AFFABLE ENVERS *ses inférieurs.* (Mass.)

SYN. Affable, gracieux. On est *affable* quand on a un abord doux et facile, et qu'on montre à chacun beaucoup de bienveillance : on est *gracieux* quand on est prévenant avec politesse, mais sans effort ni affectation.

AFFABLEMENT, adv. (*affable-ment.*) Avec affabilité, d'une manière affable.

AFFABULATION, n. f. (*affabulatio,* lat. ; m. sign.) Didact. Partie d'une fable qui en explique le sens moral ; courte explication qui fait comprendre l'esprit et indique l'application de l'apologue. Dans Ésope, l'*affabulation* est toujours à la fin de la fable. Dans La Fontaine, elle est quelquefois au commencement, comme dans *le Loup et l'Agneau, le Lion et le Rat :*

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Mais le plus souvent elle est à la fin, comme dans *les Animaux malades de la peste, les Deux Taureaux et la Grenouille :*

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Hélas ! on voit que, de tout temps,
Les petits ont pâti des sottises des grands.

AFFADI, IE, part. pass. du v. Affadir. Il s'emploie adjectivement : *Une sauce, un ragoût* AFFADI *par des ingrédients trop doux.*

— Fig. *Des héros par l'amour* AFFADIS. (J. B. R.)

AFFADIR, v. tr. ou act., 2ᵉ conj. (*fade.*) Pron. *af-fa-dir.* — Rendre fade : AFFADIR *une sauce, un ragoût.* (Acad.)

— *Affadir le cœur,* ou simpl. *Affadir,* causer une sensation désagréable au palais, à l'estomac : *Une sauce qui* AFFADIT LE CŒUR, *qui* AFFADIT. (Acad.) *Le sucre, le miel* AFFADISSENT LE CŒUR. (Trév.)

— Fig. Causer de la répugnance, du dégoût, de l'aversion : *Des louanges outrées* AFFADISSENT LE CŒUR. (Acad.) *Les hommes viennent quelquefois vous accabler d'un tas de sentiments langoureux qui ne font que vous* AFFADIR LE CŒUR. (Mariv.)

— *Affadir quelqu'un,* lui affadir le cœur, lui causer du dégoût : *Ces gens l'embarrassaient, l'attiédissaient, l'*AFFADISSAIENT. (La Font.)

De son ton doucereux le miel vous *affadit.* (Delill.)

— Fig. *Affadir un ouvrage d'esprit,* le rendre fade, insipide : AFFADIR *un discours par des pensées et par des expressions affectées et doucereuses.* (Acad.) *Gardez-vous de ces expressions recherchées et prétentieuses qui ne servent qu'à* AFFADIR *le style.* (Volt.)

= **S'affadir**, v. pr. Devenir fade.

— Fig. *Le sel de la terre* S'EST AFFADI. (Mass.) *L'éloquence, toujours flatteuse dans les monarchies,* S'EST AFFADIE *par des adulations dangereuses aux meilleurs princes.* (Id.)

AFFADISSANT, part. prés. du v. Affadir.

AFFADISSEMENT, n. m. (*affadir.*) Sensation, effet que produit la fadeur : AFFADISSEMENT *de cœur.*

— Fig. *Louer jusqu'à l'*AFFADISSEMENT.

AFFAIBLI, IE, part. pass. du v. Affaiblir. Il s'emploie adjectivement. Rendu faible : *Les troupes avaient été considérablement* AFFAIBLIES *dans le combat.* (Fén.)

— Il veut toujours la prép. *par* devant son complément : *J'étais* AFFAIBLI PAR *la diète et la fatigue du voyage.* (Marm.) *Un chrétien,* AFFAIBLI *déjà* PAR *les tortures qu'il a subies, descend dans l'arène.* (Lamenn.) *Duquesne,* AFFAIBLI PAR *les années, rendait encore la France respectable sur les mers.* (Thom.)

— Par extens. *J'entendais sortir, de la noire coupole du couvent grec, les échos éloignés et* AFFAIBLIS *de l'office des vêpres.* (Lamart.)

La lune se balance aux bords de l'horizon :
Ses rayons *affaiblis* dorment sur le gazon. (Id.)

— Fig. et moral. *Un esprit* AFFAIBLI ; *une foi* AFFAIBLIE. *Un discours est* AFFAIBLI *par les ornements affectés du genre fleuri.* (Fén.)

AFFAIBLIR, v. tr. ou act., 2ᵉ conj. (*faibli.*) Rendre faible : *A force de raboter une planche, on l'*AFFAIBLIT. (Trév.)

— AFFAIBLIR *les monnaies, les espèces d'or et d'argent,* en diminuer le poids ou le titre.

— Il se dit du corps et de ses différents organes : *Les débauches* AFFAIBLISSENT *le corps.* (Acad.) *Le vin pris avec excès* AFFAIBLIT *les nerfs.* (Id.) *Un travail continu* AFFAIBLIT *la vue.* (Trév.) *La vieillesse, languissante et ennemie des plaisirs, viendra rider ton visage, courber ton corps,* AFFAIBLIR *tes membres.* (Fén.) *De longues souffrances l'*AVAIENT AFFAIBLI *sans l'abattre.* (Barante.) *Tout ce qui nous environne nous détruit ; les aliments nous corrompent, les remèdes nous* AFFAIBLISSENT. (Mass.)

— Il se dit des forces d'un État, d'une puissance civile, politique ou militaire : AFFAIBLIR *un État, une armée, un parti.*

Je vous ai montré l'art d'*affaiblir* son empire, (Corn.)

Les lois inutiles AFFAIBLISSENT *les lois nécessaires.* (Montesq.)

— Fig. Il se dit des forces intellectuelles et morales : *La nuit laisse toute sa puissance à la douleur et n'*AFFAIBLIT *que la raison.* (Mme de Staël.) *La douleur et la maladie* AVAIENT AFFAIBLI *ses facultés.* (Bar.) *J'*AFFAIBLIS *les espérances qui soutiennent le peuple dans ses travaux.* (B. de St-P.) *L'Europe a reconnu que Pierre le Grand avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien ; que ses défauts n'*AVAIENT *jamais* AFFAIBLI *ses grandes qualités.* (Volt.) *La grandeur, loin d'*AFFAIBLIR *la bonté, n'est faite que pour l'aider à se communiquer davantage.* (Boss.)

— Art. et littér. Rendre moindre en qualité : *On* AFFAIBLIT *tout ce qu'on exagère.* (Ségur.) *L'auteur écrit si mal, qu'il gâte ou* AFFAIBLIT *ce qu'il invente de plus heureux.* (La Harp.)

— *Laisser affaiblir,* ne pas entretenir, ne pas soutenir : *C'est mal pourvoir à la sûreté de ses conquêtes que de* LAISSER AFFAIBLIR *le courage de ses sujets.* (Boss.)

= **Affaiblir**, v. intr. ou neut. Devenir faible :

Mais je sens *affaiblir* ma force et mes esprits. (Rac.)

= **S'affaiblir**, v. pr. Devenir faible : *Sa santé* S'AFFAIBLISSAIT *de plus en plus, et il sentait sa fin approcher.* (Bar.) *Les hommes vivent longtemps quand ils ne* S'AFFAIBLISSENT *pas par l'usage immodéré des liqueurs.* (Volt.) *Ma vue* S'AFFAIBLIT ; *je* M'AFFAIBLIS *moi-même.* (La Bruy.)

L'éclat de ses rayons ne *s'est* point *affaibli,*
Et sous la main du temps son front n'a point pâli. (Lam.)
Je sais qu'en triomphant les États *s'affaiblissent.*
(Campistr.)

— Fig. et mor. *Sa mémoire* S'AFFAIBLIT. *La vivacité de son admiration pour Voltaire ne* S'AFFAIBLIT *jamais.* (Mign.)

Quoi ! déjà votre foi *s'affaiblit* et s'étonne ! (Rac.)

AFFAIBLISSANT, part. prés. du v. Affaiblir. *Pendant que l'aristocratie se divisait,* AFFAIBLISSANT *ainsi son autorité mal affermie encore, un parti redoutable se formait dans l'ombre.* (Mér.)

AFFAIBLISSANT, ANTE, adj. (*affaiblir.*) Qui affaiblit : *La saignée trop réitérée est un remède* AFFAIBLISSANT. (Chom.)

AFFAIBLISSEMENT, n. m. (*affaiblir.*) Diminution de forces ; débilitation. Il se dit des forces physiques et morales : *L'*AFFAIBLISSEMENT *du corps. L'*AFFAIBLISSEMENT *de la vue, de la voix.* (Acad.) AFFAIBLISSEMENT *d'esprit. La vie austère produit l'*AFFAIBLISSEMENT *des passions.* (Trév.)

— Particul. Il se dit de la diminution des forces d'un État, d'un parti, d'une armée, etc. : *L'*AFFAIBLISSEMENT *des forces ennemies.* (Acad.) *L'*AFFAIBLISSEMENT *de la*

république de Rome est venu de la grandeur de ses citoyens. (Trév.)

— En parl. des monnaies, Diminution de poids, de titre.

AFFAIRE, n. f. (*à, faire.*) Pron. *a-fè-re.* — Anc. il était masc.; c'est le genre que lui donne toujours Rabelais. — Tout ce qui est à faire, tout ce qui est le sujet de quelque occupation : AFFAIRE *agréable, importante. Être en* AFFAIRES. *Toute* AFFAIRE *cessante. Toutes* AFFAIRES *cessantes. Je n'ai aucune* AFFAIRE. *L'*AFFAIRE *du salut est la plus grande d'un chrétien.* (Acad.) *Faire succéder les divertissements aux* AFFAIRES. (Pasc.) *Je n'ai qu'une seule* AFFAIRE, *qui est de m'étudier, de m'approfondir, et surtout de me vaincre, pour me rendre digne de parvenir à la vérité.* (Fén.) *La chasse est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux* AFFAIRES. (Buff.) *Les gens qui ont peu d'*AFFAIRES *sont de très-grands parleurs; moins on pense, plus on parle.* (Montesq.)

Malheur donc à celui qu'une *affaire* imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue! (Boil.)

Il n'a jamais eu dans toute sa vie que deux AFFAIRES, *qui est de dîner le matin et de souper le soir.* (La Br.)

Cet hôtel est peuplé de gens peu sédentaires,
Qui du matin au soir courent à leurs *affaires.* (C. d'Harl.)

— Prov. *A demain les affaires,* ne songeons qu'à nous divertir.

— Prov. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire!* qui est préoccupé d'une seule chose dont il fatigue tous les autres.

— Tout ce que l'on veut faire; projet, dessein, entreprise : *L'entreprise du canal du Languedoc a été une grande* AFFAIRE. (Trév.)

Je vais sans différer, pour cette grande *affaire,*
Donner à tous mes chefs un ordre nécessaire. (Corn.)

J'allais chez vous pour vous communiquer une AFFAIRE *que j'ai en tête, et vous prier de m'en dire votre avis.* (Mol.) *C'étaient eux qui, de longue main, avaient préparé cette* AFFAIRE. (Barante.)

Le trop d'expédients peut gâter une *affaire :*
On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
(La Font.)

— *Faire son affaire principale d'une chose,* y donner tous ses soins, s'en occuper d'une manière presque exclusive : *Il* FIT SON AFFAIRE PRINCIPALE *de toute cette dispute ridicule.* (Volt.)

— Fam. *J'en fais mon affaire,* je m'en charge :

J'avancerai les frais, et *j'en fais mon affaire.* (Rac.)

— *C'est mon affaire,* cela me regarde et ne regarde que moi :

Dois-je l'en informer? — Docteur, *c'est votre affaire.*
(C. Delav.)

— Négativ. dans le sens contraire : *Ce n'est pas mon affaire,* cela ne me concerne, ne me regarde pas : CE N'ÉTAIT PAS SON AFFAIRE. (Beaum.)

Ce ne sont pas là *mes affaires.* (La Font.)

— *C'est mon affaire, cela serait ou ferait bien mon affaire,* cela me convient, me conviendrait beaucoup : C'EST *justement* MON AFFAIRE. CETTE *maison* EST MON AFFAIRE. (Acad.)

... Le moindre grain de mil
Serait bien mieux *mon affaire.* (La Font.)

— *C'est l'affaire,* c'est ce qui convient :

C'eût été justement *l'affaire :*
Tel fruit, tel arbre, pour bien faire. (La Font.)

— Il se dit aussi des personnes : *Léonor* N'ÉTAIT *point votre* AFFAIRE. (Coll. d'Harl.)

.... Ah! monsieur, si feu mon pauvre père
Était encor vivant, *c'était* bien *votre affaire.* (Rac.)
Son cœur, qui vous estime, est solide et sincère;
Et ce choix plus conforme *était* mieux *votre affaire.*
(Mol.)

— Tout ce qui donne de la peine, de l'embarras, de l'inquiétude; soin, difficulté, querelle, danger : *Une fâcheuse, une mauvaise* AFFAIRE. *Les suites, les conséquences d'une* AFFAIRE. *Assoupir une* AFFAIRE. *Se faire des* AFFAIRES. *Il a bien des* AFFAIRES *sur les bras.* (Acad.) *Avec une poltronnerie qui lui faisait tout souffrir, il s'attirait cent* AFFAIRES *par ses bons mots.* (St-Sim.)

Voulez-vous qu'avec lui je me fasse une *affaire?* (Mol.)

Il lui suscita mille embarras, mille AFFAIRES *désagréables et fâcheuses.* (Mass.) *Ne me suivez point, vous me feriez des* AFFAIRES. (Danc.)

Eh bien, vous le voyez, pour être trop sincère,
Vous voilà sur les bras une fâcheuse *affaire.* (Mol.)

— *Être en affaire avec quelqu'un,* être enfermé avec lui, et conférer d'une affaire quelconque.

— *Tirer d'affaire, se tirer d'affaire,* faire sortir, d'une situation difficile, y échapper :

Le fils a mal compté, voilà sa caisse vide;
Le mois touche à sa fin : dans ce besoin urgent,
Pour le *tirer d'affaire* il faut beaucoup d'argent. (C. D.)
Aucun n'aide aux chevaux à *se tirer d'affaire.* (La Font.)

Facile à prendre et à désarmer, il SE TIRAIT D'AFFAIRE *par sa presence d'esprit et le sacrifice d'une partie de son bagage.* (A. Carrel.)

— Fig. Se procurer une fortune honnête, une position honorable, par son intelligence, par sa bonne conduite : *Il* S'EST TIRÉ D'AFFAIRE. (Acad.)

— *Être hors d'affaire,* hors d'embarras, de danger : *Ce malade* EST HORS D'AFFAIRE. (Acad.) *J'ai vu avec plaisir, dans ta dernière lettre, que ta fille* EST HORS D'AFFAIRE. (P. L. Cour.)

Vous voici *hors d'affaire :* allez votre chemin. (V. Hug.)

— Ironiq. *Son affaire est bonne, son affaire est sûre,* il ne peut éviter la punition qu'il mérite, il n'échappera point au sort qui l'attend :

Eh bien, nous le pendrons!
Il est sous bonne garde, et *son affaire est sûre.* (V. Hug.)

— *Son affaire est faite,* il est perdu, ruiné, il n'a plus rien à espérer, rien à prétendre. ‖ Fam. Il se dit d'un homme dangereusement malade, et qui n'en peut relever.

— *C'est une affaire,* la chose est grave, et mérite qu'on y réfléchisse, qu'on l'examine.

— Dans un sens analogue : *C'est une vie étrange que celle des provinces; on fait des* AFFAIRES *de tout.* (Mme Sév.)

— Négativ. dans un sens contraire, Chose de peu d'importance :

S'il faut être pendu, *ce n'est pas une affaire.* (Bours.)

... Deux mille écus *ne sont pas une affaire,*
Et c'est pour des sujets une bonne œuvre à faire. (C. Del.)

— *Ce n'est pas l'affaire d'un moment, d'un jour,* se dit d'une chose qui exige du temps, des soins, et présente de grandes difficultés : *Former des citoyens* N'EST PAS L'AFFAIRE D'UN JOUR; *et, pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants.* (J. J. Rouss.) *Ce n'est pas tout de fabriquer un homme d'État dans un salon, il faut le produire au dehors; et ce* N'EST POINT L'AFFAIRE D'UN JOUR. (Vienn.)

— *Quelle affaire! que d'affaires!* que de peines inutiles, de soins, d'embarras!

Quelle affaire!
C'est chercher une aiguille en tout un champ de blé!
(V. Hugo.)

— Elliptiq. *Point d'affaire,* c'est en vain, c'est inutile; c'est une peine perdue, un soin superflu :

Point d'affaire;
Ces conversations ne font que m'ennuyer. (Mol.)

De la louange, de l'estime, de la bienveillance en paroles et de l'amitié, tant qu'il vous plaira; mais de l'argent, POINT D'AFFAIRES. (Id.)

Vous m'excusez : un soin d'une grave importance...
— *Point d'affaires!* (C. Del.)

— Duel, combat singulier : *Il ne sera pas huit jours dans la ville sans avoir quelque* AFFAIRE *avec les officiers de la garnison.* (A. Duval.) *Il y a certaines gens qui, sans jamais avoir d'autres* AFFAIRES *que celles dont ils sont témoins, trouvent le moyen de se faire à peu de frais une réputation de bravoure.* (Jouy.)

... L'on m'a vu pousser dans le monde une *affaire*
D'une assez vigoureuse et gaillarde manière. (Mol.)

— Guerre. Combat, rencontre de troupes armées : *Il fut choisi pour vous porter l'heureuse nouvelle de l'*AFFAIRE *où il s'est distingué.* (P. L. Cour.) *Quoiqu'il eût assisté à plusieurs* AFFAIRES *chaudes, il n'avait jamais vu les hommes noyés par milliers, les généraux tués par cinquantaines, les régiments entiers disparaissant sous la mitraille.* (A. Carrel.)

A ta première *affaire...*
... Ton cœur a battu plus fort qu'à l'ordinaire. (C. Del.)

— Pal. Procès; débat pendant près d'une juridiction civile ou criminelle : AFFAIRE *judiciaire.* AFFAIRE *civile, criminelle. Le point, le secret, le fin de l'*AFFAIRE. (Acad.) *Une mauvaise* AFFAIRE *rapporte plus à un homme de loi qu'une bonne cause.* (Mérim.) *Il s'agit d'un forcement arbitraire; l'*AFFAIRE *n'est pas de mon ressort.* (Beaum.) *Il n'est pas du complot, mais on pourrait l'y mettre en instruisant l'*AFFAIRE. (C. Delav.) *Il plaide depuis quarante ans, plus proche de sortir de la vie que de sortir d'*AFFAIRES. (La Br.) *Il a jeté dans le public un mémoire dont la majeure partie, qui semble employée à discuter le fond de l'*AFFAIRE, *a pour unique objet de me diffamer.* (Beaum.)

Ce que je veux savoir, c'est le fond de l'*affaire.* (Étienne.)

— Général. Tout ce qui est l'objet d'un débat, tout ce qu'on a à démêler, à discuter, à éclaircir, à prouver; tout ce qui intéresse d'une manière plus ou moins directe : *Négocier une* AFFAIRE. *S'entremettre, se charger d'une* AFFAIRE. *Sortir d'*AFFAIRE *avec quelqu'un. Comprendre, concevoir une* AFFAIRE. (Acad.) *Une parfaite intelligence des* AFFAIRES. (D'Aguess.) *L'expérience des* AFFAIRES *du monde.* (La Br.) *Il sait trouver des expédients et des ouvertures dans toutes les* AFFAIRES. (Fléch.) *Sa mémoire lui représentait fort nettement les gens et les choses; en sorte que chacun était ravi de voir que son* AFFAIRE *lui était parfaitement présente.* (St-Simon.) *Si vous avez fait ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre, nos* AFFAIRES *sont dans le meilleur état du monde.* (Bours.)

Madame, nous venons tous deux, sans vous déplaire,
Éclaircir avec vous une petite *affaire.* (Mol.)

Les AFFAIRES *nous dissipent.* (Mass.) *L'humeur fait décider les plus grandes* AFFAIRES *par les plus petites raisons.* (Fén.)

Dis-lui que je n'ai point d'*affaires* si pressées. (Mol.)

Les gens les plus savants et les plus éclairés ne sont pas toujours ceux qui se conduisent le mieux dans les AFFAIRES *de la vie.* (J. J. Rouss.)

Qu'est-ce? — Nous sommes mal, monsieur, dans nos *affaires.*
(Mol.)

— Fam. *Je n'entends point les affaires,* je ne veux point discuter; je prétends que la chose se fasse comme je l'ai décidé.

— Dans le sens déterminé, La chose en question; l'objet dont il s'agit :

Vous savez à quel point l'*affaire* m'intéresse. (Corn.)

*L'*AFFAIRE *sera toujours bonne pour les courtisans, quand elle serait mauvaise pour le prince.* (P. de L. Cour.)

Voulez-vous de l'*affaire* accepter l'arbitrage? (C. Del.)

— Particul. Opération commerciale, spéculation financière, entreprise d'industrie; marché, traité, transaction : *Faire* AFFAIRE *avec quelqu'un. Entreprendre beaucoup d'*AFFAIRES. *L'*AFFAIRE *est conclue. Cette* AFFAIRE *peut réussir. C'est une* AFFAIRE *dans laquelle il y a beaucoup à gagner.* (Acad.)

— *Faiseur d'affaires,* celui dont la profession est de faire des transactions commerciales, et surtout des spéculations financières. ‖ Il se prend en mauv. part.

— Fam. *Il a fait une belle affaire,* une opération avantageuse.

— Dans le même sens :

C'est une *affaire d'or,* je vous en avertis. (Desmahis.)

— N. f. pl. *Les affaires,* la profession commerciale ou financière : *Se mettre dans les* AFFAIRES. *Quitter les* AFFAIRES, *se retirer des* AFFAIRES. *Il est dans les* AFFAIRES. (Acad.)

— Anc. Il se disait des opérations des traitants, de ce qui concernait la levée des deniers publics : *Les fermiers généraux ont traité de cette* AFFAIRE-*là. Il est intéressé dans les* AFFAIRES *du roi.* (Acad.)

— Au plur. Tout ce qui a rapport aux biens, à la fortune d'un particulier : *Ses* AFFAIRES *sont en bon, en mauvais état; ses* AFFAIRES *vont bien, vont mal. Ses* AFFAIRES *sont nettes, claires.* (Acad.) *Il mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses* AFFAIRES. (Boss.) *Sans moi, vos* AFFAIRES, *avec votre permission, étaient fort délabrées, et mon argent a servi à reboucher d'assez bons trous.* (Mol.) *Mes* AFFAIRES *sont très-aisées et très-simples; vous serez mon surintendant en quelque lieu que je sois.* (Volt.)

— *Hommes d'affaires, gens d'affaires,* ceux qui ont l'esprit des affaires, et particulièrement ceux qui se chargent de gérer les intérêts d'autrui : *A Athènes, c'était le même esprit qui gouvernait l'État et qui dirigeait l'art, et les mêmes juges qui donnaient leurs suffrages au poëte et à l'*HOMME D'AFFAIRES. (Nisard.) *On est souvent trompé par ses* GENS D'AFFAIRES. (Acad.)

— Anc. Il se disait des traitants, des financiers et partisans qui prenaient les fermes du roi :

Le commis en second volait *l'homme d'affaires.*
(La Motte.)

— *Faire ses affaires,* s'enrichir dans le commerce, faire fortune.

— Fam. et bas. Satisfaire ses besoins naturels. On dit, dans le même sens, *Aller à ses* AFFAIRES.

— En parl. d'une femme. *Elle a ses* AFFAIRES, elle a ses règles.

— Général. Tout ce qui concerne les intérêts, publics et privés, tout ce qui a rapport aux événements politiques, au gouvernement, à l'administration de l'État : AFFAIRES *publiques.* AFFAIRES *politiques.* AFFAIRES *d'État.* (Acad.) *Jamais un mot sur la cour, sur les* AFFAIRES, *quoi que ce soit qui pût être repris.* (St-Sim.) *Une révolution dans les* AFFAIRES. (Volt.) *La face des* AFFAIRES *changea du jour au lendemain.* (Fén.) *Après le départ du roi, les* AFFAIRES *changèrent de face.* (Volt.) *Le cardinal ne parlait que d'abandonner les* AFFAIRES *et de sortir du royaume.* (La Rochef.) *Il apprit alors la pratique des* AFFAIRES, *et de métaphysicien il devint politique et administrateur.* (Mignet.) *Il est depuis peu conseiller d'ambassade : il paraît fin, et très-propre aux* AFFAIRES. (De Broglie.)

... Quelle aptitude aux *affaires* d'État! (C. Delav.)

Eschyle, soldat à Marathon, serait devenu général, si son caractère impatient et jaloux ne lui eût pas ôté la tenue et l'esprit de suite qui conviennent aux AFFAIRES. (Suard.)

— *Les affaires du temps*, les événements publics qui préoccupent les esprits à telle ou telle époque.

— Circonstance, conjoncture : *La nécessité des* AFFAIRES *obligea Dioclétien à partager l'Orient et l'Occident entre lui et Maximien.* (Boss.)

En toute *affaire*, ils ne font que songer
Au moyen d'exercer leur langue. (La Font.)

— Intrigue amoureuse, commerce de galanterie : *Il a eu* AFFAIRE *avec cette femme. Elle a eu* AFFAIRE *avec cet homme.* (Acad.) *Chloé vient enfin à penser qu'il n'y a qu'un engagement solide, ou ce qu'elle appelle une* AFFAIRE *suivie, qui perde une femme.* (Desmahis.)

— Il s'emploie très-souvent d'une manière vague, et comme synonyme du mot indéfini *Chose* : *C'est une autre* AFFAIRE. *Le mariage est une* AFFAIRE *trop sérieuse pour lui.* (Trév.) *Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange* AFFAIRE ! (Mol.)

Ils sont, sur toutes les *affaires*,
Loueurs impertinents ou censeurs téméraires. (Id.)

Le mariage est une plus grande AFFAIRE *qu'on ne peut croire; il y va d'être heureux ou malheureux toute sa vie.* (Id.)

— Il emprunte souvent un sens particulier de son complément déterminatif ou de l'adjectif qui l'accompagne : *Les* AFFAIRES *ecclésiastiques. Les* AFFAIRES *spirituelles, temporelles. Les* AFFAIRES *d'une succession. Les* AFFAIRES *d'intérêt.* (Acad.)

Les *affaires* d'argent ne sont pas terminées. (C. Del.)

La plupart des gens ne se mêlent des AFFAIRES *d'autrui que pour mieux faire leurs propres* AFFAIRES. (St-Évrem.) *Le maintien de la religion de l'État, de l'unité de foi, était non seulement une* AFFAIRE *de conscience, mais une question de patriotisme.* (Ste-Aulaire.) *La philosophie est une* AFFAIRE *d'âme comme la poésie et la religion.* (Jouffroy.) *C'est un garçon merveilleux pour ces* AFFAIRES *de cabinet qui demandent plus d'audace que de scrupule.* (C. Delav.)

— *Affaire d'honneur*, duel, combat singulier.

— *Affaire de cœur, d'amour*, liaison intime, commerce de galanterie : *Une* AFFAIRE D'AMOUR *ne me tient au cœur que très-faiblement.* (Le Sage.)

— **Gramm.** AVOIR AFFAIRE À, AVEC, DE *quelqu'un*.

— AVOIR AFFAIRE À QUELQU'UN exprime l'idée d'un simple rapport accidentel : *Le curé* A AFFAIRE AUX *hommes, il doit connaître les hommes.* (Lamart.) *Il* A AFFAIRE À *des personnes de toutes sortes de conditions.* (Pascal.) *Oh! l'étrange chose que d'*AVOIR AFFAIRE À *des bêtes!* (Mol.) *Il vécut dans cet emploi avec une douceur, une patience, une affabilité qui y étaient inconnues, et qui lui gagnèrent tout ce qui* AVAIT AFFAIRE À *lui.* (St-Simon.) *Il* A AFFAIRE À *un fâcheux.* (La Bruy.) *Il* AVAIT AFFAIRE À *un homme qui ne voulait pas médiocrement ce qu'il voulait.* (Pellisson.) *Des trois sortes de gens* AUXQUELS *j'*AI EU AFFAIRE *depuis un certain temps, savants, juges, ministres, je n'ai pu vraiment faire entendre raison qu'à ces derniers.* (P. L. Cour.)

— Mais souvent il marque l'idée relative de dépendance, de subordination morale : *Plus il est bon homme, plus je le plains d'*AVOIR AFFAIRE AUX *libraires, qui ne sont point du tout bonnes gens.* (Volt.) *Les officiers sont malheureux d'*AVOIR AFFAIRE AUX *usuriers.* (Regn.)

— *Il a affaire à forte partie*, il n'a rien à négliger pour se tirer d'embarras.

— Par menace : *Il* AURA AFFAIRE À *moi, il verra à qui il* A AFFAIRE.

— AVOIR AFFAIRE AVEC QUELQU'UN, éveille, outre l'habitude de rapports et la fréquence de relations, l'idée de différend, de contestation, de débat : *Il faut éviter d'*AVOIR AFFAIRE AVEC *des fripons.* (Lév.)

— Il se prend le plus souv. en mauv. part : *Les médecins qui l'ont tué n'ont songé qu'à leur réputation et qu'à faire une expérience. Heureux qui n'a point* AFFAIRE AVEC *ces messieurs-là!* (Volt.)

— Dans le même sens : *C'était un de ces hommes qui se font des* AFFAIRES AVEC *tout le monde, et qui s'en prennent ensuite à tout le monde des mésaventures qu'ils s'attirent.* (S. de Sacy.)

— AVOIR AFFAIRE DE, signifie proprement avoir besoin de; il se dit des personnes et des choses : *J'*AI AFFAIRE DE *vous, ne sortez pas.* (Acad.) *Qu'*AVONS *nous* AFFAIRE *D'un nouvel auteur qui se pare des imaginations des Grecs.* (St-Évremont.)

Qu'ai-je *affaire du trône et de la main d'un roi?* (Corn.)
Rendez-moi mon argent, j'*en puis avoir affaire.* (La F.)

*Qu'*AI-JE AFFAIRE DE *me fatiguer les pensées de la mort pour la recevoir constamment? Je mourrai peut-être sans y penser.* (Nicole.)

Quelqu'un aurait-il jamais cru
Qu'un lion d'un rat eût *affaire*? (La Font.)

— Ironiq. *J'ai bien affaire de cet homme-là!* je me soucie peu de lui, je n'ai pas besoin de ses services :

La république a bien *affaire*
De gens qui ne dépensent rien! (La Font.)

— Gramm. V. FAIRE.

AFFAIRÉ, ÉE, adj. (*affaire*.) Qui a beaucoup d'affaires : *Le public se compose de gens* AFFAIRÉS *ou ennuyés.* (Barante.) *Personne ne faisait avec plus de soin tout ce qu'il y avait à faire, sans paraître jamais* AFFAIRÉ. (Parny.)

Des piétons *affairés* encombrent les trottoirs. (Ancelot.)
C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère,
Qui vous jette en passant un coup d'œil effaré
Et, sans aucune affaire, est toujours *affairé*. (Mol.)

Ce gros homme qui a l'air si AFFAIRÉ *passe sa vie à se faire écrire à la porte des gens de sa connaissance.* (Mme Guizot.)

AFFAISSANT, part. prés. du v. Affaisser.

AFFAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Affaisser. Il s'emploie adjectivement. Courbé sous le faix, accablé, abaissé, affaibli : *Une montagne* AFFAISSÉE.

Les monts *affaissés* s'écroulent sous les mondes. (Del.)

Ils me racontaient les accès de fureur de ces malheureux que je voyais calmes et AFFAISSÉS *dans un coin de leur loge.* (Barante.) *Ses feuilles jaunies s'abaissent le long de la tige* AFFAISSÉE *sur elle-même.* (Lamenn.) *La musique ébranle les organes* AFFAISSÉS, *et rend les sentiments à un cœur flétri.* (La Harpe.) *Elle était plus triste et plus* AFFAISSÉE *qu'à l'ordinaire.* (G. Sand.)

AFFAISSEMENT, n. m. (*affaisser*.) État de ce qui est affaissé : *L'*AFFAISSEMENT *des terres.* (Acad.)

— Chir. Dépression : *L'*AFFAISSEMENT *d'une tumeur*.

— Pathol. État d'un malade qui ne peut se soutenir, qui retombe pour ainsi dire sur lui-même : *J'ai trouvé ce malade dans un grand* AFFAISSEMENT. (Acad.)

— Fig. Diminution, affaiblissement des forces physiques, intellectuelles et morales : *La peur produit un* AFFAISSEMENT *de la force vitale qui provoqua la contagion.* (Lémontey.) *L'*AFFAISSEMENT *de l'esprit est quelquefois l'effet d'un long chagrin.* (Acad.) *Une espèce d'*AFFAISSEMENT *moral s'empare d'un peuple longtemps travaillé par les révolutions.* (Mérimée.)

AFFAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, faix*.) Faire ployer, faire courber sous le faix : *Les pluies* AFFAISSENT *les terres. Une trop grande charge de blé* A AFFAISSÉ *le plancher de ce grenier.* (Acad.) *La taupe ne sort de sa retraite que lorsque l'eau l'a remplie, ou lorsque le pied des jardiniers en* AFFAISSE *le dôme.* (Buffon.)

Il sentait que la mort *affaissait* ses paupières. (Lamart.)

— Fig. Diminuer, affaiblir, accabler : *Le grand âge n'*A *point* AFFAISSÉ *son esprit. La douleur* AFFAISSE *trop son âme.* (Acad.)

= **S'affaisser**, v. pr. Se fouler, s'abaisser par son propre poids : *La toiture* S'AFFAISSA *avec un grand bruit. Les terres rapportées sont sujettes à* S'AFFAISSER. (Acad). *Les montagnes* S'AFFAISSENT *quelquefois.* (Trév.)

Ses membres sur les miens en tombant *s'affaissèrent*. (Lamart.)

— Chirur. *Une tumeur qui* S'AFFAISSE, qui subit une dépression.

— Fig. *Quand tous les sommets de la société chancellent et* S'AFFAISSENT, *c'est que depuis longtemps déjà la base défaille et s'écroule.* (Dupanl.)

— Fig. Il se dit aussi d'un vieillard qui se courbe : *Il* S'AFFAISSE *sous le poids des années.* (Acad.)

— Par anal. *Lorsqu'on est pressé, on se dispense quelquefois d'ôter le poids qui accable les chameaux, et sous lequel ils* S'AFFAISSENT *pour dormir.* (Buffon.) *Il était en proie à une lente et cruelle maladie sous laquelle son corps* S'AFFAISSAIT *chaque jour, sans que sa mâle vigueur fléchît un instant.* (Mignet.)

— Phys. et moral. Être affaibli, accablé : *Un esprit qui* S'AFFAISSE. (Acad.)

AFFAÎTAGE, n. m. Fauconn. Action de dresser, d'apprivoiser un oiseau de proie.

AFFAÎTANT, part. prés. du v. Affaîter.

AFFAÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Affaîter : *Un oiseau* AFFAÎTÉ.

AFFAÎTEMENT, n. m. (*affaîter*.) Fauconn. Manière de dresser, d'apprivoiser un oiseau de proie.

AFFAÎTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, factitare*, façonner; lat.) Fauconn. Apprivoiser un oiseau de proie, le dresser à revenir sur le poing.

— Tann. *Affaîter des peaux*, les façonner.

— Constr. Raccommoder le faîte d'une couverture, mettre des faîtières sur un comble. || Mieux, *Enfaîter*.

AFFAÎTEUR, n. m. (*affaîter*.) Fauconn. Celui qui dresse, qui apprivoise les oiseaux de proie.

AFFALANT, part. prés. du v. Affaler.

AFFALÉ, ÉE, part. pass. du v. Affaler. Mar. *Le navire est* AFFALÉ, il est arrêté sur la côte par le défaut de vent ou par les courants.

— Par analog. *Nous fûmes* AFFALÉS, *vers midi, à la côte en face d'Hyères.* (Lamart.)

AFFALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, vers, *avalare*, val, vallée; lat.) Mar. Faire descendre : *On* AFFALA *une barrique suspendue à un palan.* (A. Jal.)

— Abaisser une manœuvre, peser ou soulager un cordage, pour l'aider à vaincre le frottement qui le retient et à descendre avec plus de facilité : AFFALER *un cordage.* AFFALER *une manœuvre.* (Acad.)

— Pousser un vaisseau vers la côte et le mettre en danger d'échouer : *Le vent nous avait* AFFALÉS. (Acad.)

= **S'affaler**, v. pr. En parl. d'un vaisseau, Être poussé vers la côte et courir le danger d'échouer : *Le navire va* S'AFFALER, *s'il ne change pas de manœuvre.* (Acad.)

— Se laisser glisser le long d'un cordage, pour descendre plus vite : *Ce matelot s'est* AFFALÉ *le long de tel cordage.* (Acad.) *Un matelot prend un galhauban pour* S'AFFALER, *et en quelques secondes il arrive des barres de hune ou de perroquet au gaillard, où l'on a besoin de lui.* (Jal.)

AFFAMANT, part. pr. du v. Affamer : *Les Visconti trouvent le secret de lui faire repasser les Alpes, tantôt en* AFFAMANT *sa petite armée, tantôt en négociant.* (Montesq.)

AFFAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Affamer. Réduit à la famine, pressé de la faim : *La Gaule centrale fut dévastée, brûlée et* AFFAMÉE *sur le passage des barbares.* (Michel.) *Il revient fatigué,* AFFAMÉ, *mais content de sa journée.* (La Br.) *On ferme sa porte pour n'être point troublé, pour ne pas entendre la plainte de ceux qui passent dehors, nus et* AFFAMÉS. (Lamenn.) *Les meilleurs raisonnements ne peuvent pas plus sur lui que sur un loup* AFFAMÉ. (Volt.) *Les Américains se précipitent à table comme des animaux* AFFAMÉS. (X. Marmier.)

— Prov. et fig. *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, celui qui a faim n'écoute guère ce qu'on lui dit.

— Par extens. Qui est dans le besoin, dans le dénûment le plus complet :

Mais quoi! dans la disette une muse *affamée*
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée. (Boil.)

— Fig. *Une écriture affamée*, une écriture maigre et sans corps. || Par anal. *Un style aride et* AFFAMÉ. (Guénard.)

— Fig. Suivi d'un compl. déterminé, il veut la prép. *de*. Qui désire quelque chose avec avidité, avec ardeur : *Être* AFFAMÉ DE *plaisirs. Être* AFFAMÉ DE *gloire,* D'*honneurs.* (Acad.) *Un monstre* AFFAMÉ DE *carnage,* AFFAMÉ DE *sang.* (Fén.) *Les peuples eux-mêmes sont aussi* AFFAMÉS D'*adulations que les tyrans.* (Lamart.)

— Il veut la même prépos. avant un infinitif : *Malgré l'extrême chaleur, nous sommes toujours en mouvement, nous sommes comme* AFFAMÉS DE *tout voir.* (Stendhal.)

— Substant. Fam. *C'est un* AFFAMÉ, *il mange comme un* AFFAMÉ. (Acad.)

AFFAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, fames*, faim; lat.) Causer la faim ou la famine en retranchant les vivres : *Vous ne faites que l'*AFFAMER *en lui donnant si peu à manger.* (Acad.) *Les confédérés n'avaient, pour réduire les villes occupées par des garnisons ennemies, d'autre moyen que de les* AFFAMER. (Mérim.) *Lorsque Justinien fut envoyé en Italie, il commença par conquérir la Sicile, et* AFFAMA *ses ennemis.* (Montesq.)

— Agric. *Affamer une plante*, la priver d'une partie de sa nourriture, pour empêcher que l'excès de la sève ne lui fasse produire du bois et des feuilles sans fruits.

— Pêch. Attirer, à l'aide d'un appât, les sardines à fleur d'eau.

= **S'affamer**, v. pr. Il ne s'emploie que dans le sens réciproque :

Comme les étourneaux, ils *s'affament* l'un l'autre. (Régnier.)

AFFANURE, n. f. (*ad, fenum*, foin; lat.) Agric. La portion de blé que l'on donne, dans quelques provinces, aux moissonneurs et aux batteurs en grange, pour payement de leur journée.

AFFÉAGEANT, part. prés. du v. Afféager.

AFFÉAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Afféager : *Une terre noble* AFFÉAGÉE.

AFFÉAGEMENT, n. m. (*afféager*). Anc. jurispr. Action d'afféager ; résultat de cette action.

AFFÉAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (à, fief.) — Il prend l'e muet euphonique entre le radical afféag et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un a ou un o : nous afféageons, il afféagea. — Anc. jurispr. Aliéner une partie de son fief, la donner à tenir en arrière-fief ou en roture, à condition que l'acquéreur paye une redevance.

AFFÉAGISTE, s. m. Anc. jurispr. Celui qui recevait une terre noble à tenir en arrière-fief ou en roture.

AFFECTANT, part. prés. du v. Affecter : *Quand son mari la regardait, elle s'efforçait de sourire en* AFFECTANT *une contenance calme.* (H. de Balzac.)

AFFECTATION, s. f. (affecter.) Pron. af-fék-ta-cion. — Manière de parler ou d'agir qui s'éloigne du naturel : *Avoir de l'*AFFECTATION. *Être plein d'*AFFECTATION. *Il y a de l'*AFFECTATION *dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il dit.* (Acad.) *La moindre* AFFECTATION *est un vice.* (Volt.) *L'*AFFECTATION, *la hauteur, la présomption, corrompent les plus beaux sentiments.* (Fléch.) *L'*AFFECTATION *dans le geste, dans le parler et dans les manières, est souvent une suite de l'oisiveté ou de l'indifférence.* (La Br.)

— Littér. Forme recherchée dans l'expression, le langage : *L'*AFFECTATION *est une manière trop étudiée, trop recherchée de s'exprimer.* (Marm.) *On tombe dans l'*AFFECTATION *en courant après l'esprit, et dans l'afféterie en recherchant les grâces.* (Id.) *Balzac doit être de cette prétention; on y trouve une* AFFECTATION *vicieuse dans les pensées.* (D'Aguess.) *Lucrèce n'exagère jamais les sentiments ou les idées, comme Lucain; il ne tombe point dans l'*AFFECTATION, *comme Ovide.* (Fontanes.) *Aucune* AFFECTATION, *aucune trace de manière ne corrompt jamais l'aimable simplicité du style de Massillon.* (Dussault.) *La poésie élégiaque proscrit jusqu'à l'apparence de la recherche et de l'*AFFECTATION. (Parny.)

— Il est quelquefois suivi d'un compl. déterminatif de personne : *Saint-Évremont sut éviter dans sa prose l'enflure de Balzac et l'*AFFECTATION DE *Voiture.* (La Harpe.) *La sotte présomption, le ridicule et l'*AFFECTATION DE *la plupart des gens de province.* (Dest.)

— Il s'emploie au plur. *On ne saurait le corriger de ses* AFFECTATIONS. *Toutes ses* AFFECTATIONS *me déplaisent.* (Acad.)

— Le *Dictionnaire national*, après avoir emprunté, comme nous, ces exemples à l'Académie, l'accuse de n'avoir pas signalé l'emploi de ce mot au pluriel : est-ce mauvaise foi ? Non, c'est pure étourderie.

— Manière de parler ou d'agir qui a pour but de se faire attribuer des qualités qu'on n'a pas : AFFECTATION *de sensibilité, de générosité, de modestie.* (Acad.) AFFECTATION *d'orgueil et de hauteur.* (Mass.) *Ta modération n'était que vanité et* AFFECTATION *de vertu.* (Fén.)

— Suivi d'un infinitif précédé de la prép. *de*, il exprime une habitude : *Le trop grand empressement est une vaine* AFFECTATION DE MARQUER *aux autres de la bienveillance par ses paroles et par toute sa conduite.* (La Br.) *Plus on est grand, plus on ignore l'art et l'*AFFECTATION DE *le* PARAÎTRE. (Mass.)

— Suivi de la prép. *à*, il exprime une circonstance : *On apercevait son trouble dans son* AFFECTATION *même à paraître tranquille.* (J. J. R.)

— Droit canon. Attribution exclusive d'une place, d'un bénéfice, d'une prébende à certains sujets.

— Jurispr. Obligation dont un héritage est chargé par hypothèque.

SYN. Affectation, afféterie. L'*afféterie* est tout ce qui s'éloigne du naturel ; l'*affectation* est tout ce qui s'éloigne du vrai. L'*affectation* a souvent pour but de tromper, l'*afféterie* n'a jamais pour but que de plaire. Quand l'*affectation*, de même que l'*afféterie*, n'est qu'un moyen de se faire valoir, il y a encore une nuance importante entre les deux mots. L'*affectation* porte sur des choses sérieuses, telles que la sensibilité, le goût, la dignité, etc. L'*afféterie* ne porte guère que sur les petites manières ; et si elle n'est pas exclusivement propre aux femmes, elle a du moins un caractère bien féminin.

AFFECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Affecter. Il s'emploie adjectivement. Qui a de l'affectation ; prétentieux, recherché : *Ce comédien est* AFFECTÉ *dans son jeu. Cet écrivain est* AFFECTÉ *dans son style.* (Acad.) *Rien n'est simple, tout est* AFFECTÉ ; *on s'éloigne en tout de la nature.* (Volt.) *La simplicité* AFFECTÉE *est une imposture délicate.* (La Rochef.) *Elle a quelque chose d'*AFFECTÉ *dans ses manières.* (Dest.)

La louange *affectée* est une raillerie. (Bouh.)
L'ignorance vaut mieux qu'un savoir *affecté*. (Boil.)

Tout le monde se moquait de votre réserve AFFECTÉE. (H. de Balzac.)

— Destiné, appliqué à un usage : *Un fonds de terre* AFFECTÉ *à l'entretien d'une école. Une maison* AFFECTÉE *au payement d'une dette.* (Acad.)

— Attaché, attribué, réservé à : *Il y a des privilèges* AFFECTÉS *à certaines charges.* (Trév.) *C'est une place qui lui est* AFFECTÉE. (Acad.) *Les ambassadeurs étendaient le droit de franchise* AFFECTÉ *à leur maison jusqu'à une très-grande distance.* (Volt.) *L'amour des lois et de la patrie est singulièrement* AFFECTÉ *aux démocraties.* (Montesq.)

— Donné, accordé par la nature : *L'instinct spécialement* AFFECTÉ *à l'homme, le plus beau, le plus moral des instincts, c'est l'amour de la patrie.* (Chateaubr.)

— Qui éprouve une sensation, qui reçoit une impression : *L'animal n'agit qu'autant qu'il est* AFFECTÉ, *c'est-à-dire qu'il sent.* (Buff.) *Nous naissons sensibles, et dès notre enfance nous sommes* AFFECTÉS *de diverses manières par les objets qui nous environnent.* (J. J. Rouss.)

Oui, j'ai, je le sais bien, le moral *affecté*. (C. Del.)

— Moral. *Tacite n'invective point en déclamateur ; un homme profondément* AFFECTÉ *ne peut pas l'être.* (La Harpe.)

— Méd. Attaqué d'un mal : *Il est à craindre qu'il ne se forme un dépôt dans la partie* AFFECTÉE. (Acad.)

— Affligé : *Il a été vivement* AFFECTÉ *de cette nouvelle. Je suis très-*AFFECTÉ *de son mauvais procédé.* (Id.)

AFFECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*affectare*, lat.; m. sign.) Faire un usage fréquent, faire abus de certaines choses : AFFECTER *certains mots.* AFFECTER *certains airs, certains gestes.* (Acad.) *Elle* AFFECTE *toujours un son de voix languissant et traînant.* (Mol.) *La plupart de ceux qui* AFFECTENT *ce langage savent bien eux-mêmes qu'il est ridicule.* (Id.) *Qui pourrait supporter les folles hauteurs que l'orgueil* AFFECTE ? (Fén.) *Il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'*AFFECTER. (La Br.) *Démosthène et Cicéron n'ont jamais* AFFECTÉ *le style poétique dans leurs discours.* (Volt.) *L'esprit lasse beaucoup, dès qu'on l'*AFFECTE *et qu'on le prodigue.* (Fén.)

— Faire une chose avec affectation et de dessein formé; prendre à tâche. En ce sens, il est suivi de la prép. *de* et d'un infinitif : *Il* AFFECTE DE FAIRE *un grand secret des choses insignifiantes.* (Acad.) *Les Romains, pour répandre partout la terreur,* AFFECTAIENT DE LAISSER *dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté.* (Boss.) *Nous* AFFECTONS SOUVENT DE LOUER *avec exagération des hommes assez médiocres.* (La Br.) *L'exécuteur tenait à la main un large coutelas, dont il* AFFECTAIT DE FAIRE *briller la lame aux yeux du malheureux qu'elle menaçait.* (Le Sage.)

— En ce sens, il se dit de certains airs que l'on prend par affectation : *Il* AFFECTE *l'air distrait. Il* AFFECTE *de grands airs.* (Acad.) *Dans toutes les professions chacun* AFFECTE *une mine extérieure pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie.* (Nicole.)

— Chercher à montrer des qualités qu'on n'a pas, faire étalage de faux sentiments : AFFECTER *une grande humilité, une grande modestie.* (Acad.) *Peu délicat dans sa morale, il* AFFECTAIT *beaucoup de rigorisme pour des péchés qui n'étaient pas les siens.* (Marm.)

Il *affecte* pour vous une fausse douceur. (Rac.)

Philippe AFFECTAIT *plus de modération avec ses ennemis ; Alexandre en avait réellement davantage, et mettait dans sa clémence plus de grâce et de bonne foi.* (La Harp.)

J'*affectai* les chagrins d'une injuste marâtre. (Rac.)

— La Bruyère a dit dans un sens analogue : *Un grand seigneur* AFFECTE *la principauté*, c'est-à-dire prend des airs de prince, agit comme s'il avait le rang, la qualité de prince.

— Suivi de la prép. *de* et d'un infinitif, Feindre, faire semblant de : *Elle* AFFECTE DE MÉPRISER *les distinctions et les titres, qu'elle convoite en secret.* (De La Ville.)

Vous êtes *affecté* de ne me plus connaître. (Rac.)

On n'est jamais si ridicule par les qualités que l'on a que par celles que l'on AFFECTE D'AVOIR. (La Rochef.) *La politique est l'œuvre de ce siècle ; tout le monde y travaille ou y pense, même ceux qui* AFFECTENT DE *la* DÉDAIGNER. (Lamart.)

— Marquer de la prédilection, de l'attachement pour certaines choses, certaines personnes : *Chaque acteur* AFFECTE *particulièrement certains rôles. Je prendrai le rapporteur qu'on voudra, je n'en* AFFECTE *aucun.* (Acad.) *Les chevreuils ne se plaisent pas également dans tous les pays, puisque dans le même pays ils* AFFECTENT *des lieux particuliers.* (Buff.) *Il est des climats dans chaque continent que les animaux* AFFECTENT, *de préférence ou de nécessité.* (Boss.)

— Rechercher une chose avec ambition, y aspirer : AFFECTER *le premier rang, le pouvoir suprême.* (Acad.) *S'ils* AFFECTAIENT *les premières places, ils faisaient semblant que c'était pour honorer la religion.* (Boss.) *L'Angleterre* AFFECTAIT *la souveraineté des mers.* (Volt.) *Valère fut soupçonné par le peuple d'*AFFECTER *la tyrannie.* (Boss.)

— Appliquer, destiner à un usage : AFFECTER *une rente pour le payement d'une dette.* (Acad.) *Il fallut* AFFECTER *des fonds à ces dépenses nécessaires.* (Volt.)

— Joindre, attacher à une chose, attribuer à une personne : AFFECTER *telle ou telle prérogative à une dignité. On a* AFFECTÉ *ce droit à la charge.* (Trév.) *Le roi fit une déclaration péremptoire qui lui* AFFECTAIT *à lui seul le droit de régale.* (Lamart.)

— Avoir une disposition à prendre certaines formes, certaines figures : *Depuis longtemps on savait que plusieurs sels, plusieurs pierres* AFFECTENT, *jusqu'à un certain point, des formes constantes dans chaque espèce.* (Cuv.) *Le sel marin* AFFECTE *dans sa cristallisation la figure cubique.* (Acad.) *Il fit* AFFECTER *à l'acajou les formes contournées mises à la mode par le goût corrompu de Boucher.* (H. de Balzac.)

— Par anal. Méd. *Il est des abcès qui* AFFECTENT *une marche chronique.* (Dupuytr.)

— Donner quelque qualité ou quelque propriété; faire impression, influer sur : *Le chaud et le froid* AFFECTENT *différemment les corps.* (Trév.) *Des graines de même espèce, semées dans la même terre, produisent des herbes et des plantes toutes semblables, parce que la même terre et les sels qu'elle contient les* AFFECTENT *de la même manière.* (Id.)

— Philos. Faire une impression sur les sens, sur l'âme : *De tous les objets qui nous* AFFECTENT *par leur présence, notre propre corps est celui dont l'existence nous frappe le plus.* (D'Alemb.) *Le plaisir et la douleur naissent à la présence effective d'un corps qui touche et* AFFECTE *les organes.* (Boss.) *Toute voix humaine, même celle de son enfant, l'*AFFECTAIT *désagréablement.* (H. de Balzac.) *Si nous rêvions toutes les nuits la même chose, elle nous* AFFECTERAIT *peut-être autant que les objets que nous voyons tous les jours.* (Pascal.)

— Par extens. Méd. Faire une impression fâcheuse : *Il est à craindre que le trop long usage de ce remède n'*AFFECTE *la poitrine.* (Acad.) *Le tabac* AFFECTE *à la longue les nerfs de l'odorat, et quelquefois ceux de la vue.* (B. de St-P.)

— Par anal. *Certaines difficultés qui tiennent à l'imperfection momentanée de l'observation, n'*AFFECTENT *en rien les principes de la science.* (Cuvier.)

— Fig. Toucher, émouvoir, affliger : *Cet événement l'a beaucoup* AFFECTÉ. (Acad.)

= **S'affecter**, v. pr. Être ému, touché ou affligé : *C'est un homme qui s'*AFFECTE *aisément, qui ne s'*AFFECTE *de rien.* (Acad.) *Le Français s'*AFFECTE *avec vivacité et promptitude, et quelquefois pour des choses très-frivoles ; tandis que des objets importants ou le touchent peu, ou n'excitent que sa plaisanterie.* (Raynal.) *Si vous vous* AFFECTEZ *de votre état le moins du monde, dit le docteur, vous êtes perdue.* (G. Sand.)

— Être simulé, feint : *La véritable douleur ne peut s'*AFFECTER ; *un geste, un mot trahit l'hypocrisie.* (St-Réal.)

AFFECTIF, IVE, adj. (*afficere, affectum*, toucher fortement ; lat.) Qui affecte, qui touche, qui impressionne, qui excite, qui remue les passions, qui émeut la sensibilité : *Un discours, un geste* AFFECTIF. *Son discours est* AFFECTIF *et touchant.* (Trév.)

— Théol. Qui inspire l'affection, qui porte à une piété accompagnée de tendresse : *Il parle des choses de Dieu d'une manière très-*AFFECTIVE. *Saint Bernard est un des Pères de l'Église les plus* AFFECTIFS. (Acad.)

— Par oppos. à *Effectif*. Qui ne consiste que dans les sentiments et les actes intérieurs : *Amour* AFFECTIF. *Dévotion* AFFECTIVE. *Il y a, disent les théologiens, deux sortes de vertus : les unes, selon le langage de l'école, vertus* AFFECTIVES ; *et les autres, vertus* EFFECTIVES. (Bourdal.)

— Qui peut être affecté, touché, impressionné : *Nature* AFFECTIVE. *Il a un naturel tendre et* AFFECTIF. (Trév.) *Il est des plaintes, il est des cris éloquents auxquels la partie* AFFECTIVE *de notre âme ne saurait entièrement se soustraire.* (Alibert.)

— Philos. Qui provient des sens, qui est le résultat de la sensibilité : *Les sentiments, les penchants, les passions sont des phénomènes* AFFECTIFS ; *les idées sont des phénomènes intellectuels. Les premières sensations des enfants sont purement* AFFECTIVES ; *ils n'aperçoivent que le plaisir et la douleur.* (J. J. Rouss.)

— Il se dit aussi des facultés qui mettent notre âme dans telle ou telle disposition, par suite de l'impression que font sur nous les objets extérieurs : *Facultés*

AFFECTIVES. || *Puissance affective*, la sensibilité.

AFFECTION, n. f. (*affectio*, lat.; m. sign.) Pron. *af-fék-cion*. — Moral. Impression produite sur notre âme; disposition qui résulte de cette impression : AFFECTION *douce, pénible, légère, profonde. Cette suite de pensées qui existe au dedans de nous-mêmes, quoique fort différente des objets qui les causent, ne laisse pas d'être l'*AFFECTION *la plus réelle de notre individu.* (Buff.) *Dans l'état de nature célébré par Jean-Jacques, l'homme ne parlait point, mais criait, murmurait ou grognait, selon ses* AFFECTIONS *du moment.* (P. L. Cour.)

— Général. Tous les sentiments et tous les mouvements de l'âme : *Toutes ses* AFFECTIONS *sont douces.* (Acad.) *La piété la plus sincère devient dès lors l'*AFFECTION *la plus dominante de la vie entière.* (Lacret. aîné.) *L'habitude de certaines* AFFECTIONS *de l'âme donne aux muscles du visage un mouvement, une contraction qui se conserve, et qui fait lire le caractère sur la figure.* (Ségur.)

— Sentiment qui fait qu'on aime, qu'on préfère une personne, qu'on s'attache à une chose, qu'on s'y porte avec ardeur; Cette amitié, cette inclination, cet attachement lui-même : *Avoir de l'*AFFECTION *pour quelqu'un. Se porter à une étude par* AFFECTION. (Acad.) *Ils veulent gagner notre* AFFECTION. (Pasc.)

L'homme voit par les yeux de son *affection*. (Regn.)

*Il n'y a pas de moyen plus sûr d'acquérir l'*AFFECTION *des autres que de leur donner la sienne.* (J. J. Rouss.)

Il m'apprend à n'avoir *affection* pour rien. (Mol.)

— Particul. Bienveillance : *La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'*AFFECTION *des peuples.* (La Rochef.) *C'est par la douceur, par la patience et par l'*AFFECTION *que l'on ramène insensiblement les esprits.* (Fén.) *Les grands talents et les titres qui nous élèvent deviennent plutôt l'objet de l'envie que de l'*AFFECTION *et de l'estime publique.* (Mass.)

— Au plur. Les sentiments, les passions, les inclinations, les attachements de toute nature : AFFECTIONS *innocentes, modérées, déréglées, désordonnées. Mon cœur s'est usé dans les* AFFECTIONS *les plus dépravées; j'ai honte de ce que j'ai aimé.* (Fén.) *C'est l'esprit du monde qui forme les désirs de notre vie, qui en conduit les* AFFECTIONS. (Mass.) *Loin d'ici cette dévotion vaine et frivole, qui laisse vivre au dedans les désirs et les* AFFECTIONS *du siècle!* (Fléch.) *Qui a besoin, plus que le pauvre, du secours et des* AFFECTIONS *de la famille?* (Lacord.) *Les événements de la vie ont appris aux vieillards à ne plus croire aux* AFFECTIONS *humaines.* (H. de Balzac.)

— Les objets mêmes de nos attachements : *Quitter le pays où l'on a toutes ses* AFFECTIONS. *Chaque jour on se détache de quelqu'une de ses* AFFECTIONS. (Acad.)

— En parl. des animaux, Sensations : *Le corbeau a un grand nombre d'inflexions de voix répondant à ses différentes* AFFECTIONS *intérieures.* (Buff.)

— Théol. Acte de dévotion intérieure; élancements de l'âme dans l'oraison; vifs mouvements du cœur vers Dieu : *L'oraison consiste plus dans les* AFFECTIONS *que dans la connaissance.* (Trév.)

— Pathol. Ensemble de phénomènes sensibles, de symptômes qui résultent d'une lésion morbide : AFFECTION *nerveuse, aiguë, chronique;* AFFECTION *de poitrine. Cette* AFFECTION *ne se termine pas toujours d'une manière aussi heureuse.* (Dupuytr.) *Une* AFFECTION *de cœur peut devenir la cause déterminante de l'apoplexie.* (Corvisart.) || Dans le langage médical, on emploie comme synonymes *Maladie* et *Affection*, bien que ce dernier, pris dans son sens le plus général, ait une signification différente.

— Changement, modification qui survient dans un corps : *On prétend avoir reconnu dans le pic-vert quelque pressentiment marqué du changement de température et des autres* AFFECTIONS *de l'air.* (Buff.)

SYN. Affection, amitié, tendresse. L'*amitié* résulte de la sympathie, l'*affection*, de l'habitude, la *tendresse*, de la sensibilité. L'*affection* est un attachement à ce qu'on aime; l'*amitié* est une action du cœur pour l'objet aimé; la *tendresse* est un sentiment parfois inerte, et qui rend plus heureux celui qui l'éprouve que celui qui en est l'objet. L'*amitié* tient à la personne, l'*affection* au temps, la *tendresse* à la disposition habituelle.

AFFECTIONNANT, part. prés. du v. Affectionner.

AFFECTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Affectionner. Il s'emploie adjectivement. Qui a de l'affection; qui s'est attaché, dévoué à quelqu'un ou à quelque chose : *C'était un homme de très-peu de sens, mais très-*AFFECTIONNÉ. (Retz.) *Ils oubliaient leur défaite et devenaient des sujets* AFFECTIONNÉS. (Boss.) *Nous lui fîmes tour à tour des questions auxquelles il répondit en serviteur discret et* AFFECTIONNÉ. (Le Sage.)

— Par civil. Il s'emploie au bas des lettres écrites de supérieur à inférieur : *Votre* AFFECTIONNÉ *serviteur, votre très-*AFFECTIONNÉ *serviteur*, ou même *Votre* AFFECTIONNÉ, *votre très-*AFFECTIONNÉ. La suppression du mot *serviteur* marque une moindre considération. || L'étiquette n'a pas toujours été la même sur ce point : autrefois c'était, au contraire, en s'adressant aux gens du plus haut rang qu'on employait cette expression.

AFFECTIONNÉMENT, adv. (*affectionné-ment.*) Avec affection, d'une manière affectueuse. || Peu usité.

AFFECTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose : *C'est une personne que j'*AFFECTIONNE. *C'est un genre d'étude qu'il* AFFECTIONNE *beaucoup.* (Acad.) *Il* AFFECTIONNAIT *surtout un étranger fort savant.* (A. Carrel.)

— Absol. *Je ne sais pas si le chien choisit, s'il se souvient, s'il* AFFECTIONNE, *s'il craint.* (La Br.)

— Prendre à cœur une affaire, s'y intéresser vivement : *C'est l'affaire du monde que j'*AFFECTIONNE *le plus.* (Acad.) || Vieux en ce sens.

— Attacher, intéresser quelqu'un à un sujet; il se dit spécialement en ce sens des auteurs qui fixent l'intérêt du public sur tel ou tel de leurs personnages : *Les auteurs de pièces dramatiques et de nouvelles historiques doivent faire tous leurs efforts pour* AFFECTIONNER *les spectateurs et les lecteurs à leurs principaux personnages.* (Trév.) || Il a vieilli.

— Inspirer de l'affection pour quelqu'un : *Un tendre sentiment inspiré par la nature nous* AFFECTIONNE *à nos semblables.* (Barante.)

= **S'affectionner**, v. pr. S'attacher avec ardeur à une personne ou à une chose : *Nous nous* AFFECTIONNONS *de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien.* (La Br.) *Nous sommes bien près de nous consoler, quand nous nous* AFFECTIONNONS *aux gens qui nous consolent.* (Marivaux.) *Les citoyens de la Grèce* S'AFFECTIONNAIENT *d'autant plus à leur pays, qu'ils le conduisaient en commun.* (Boss.)

— *S'affectionner un commis, un domestique*, Se l'attacher par l'affection et le dévouement.

— Sens récipr. S'aimer mutuellement, avoir de l'attachement l'un pour l'autre : *Ces deux enfants* S'AFFECTIONNENT *beaucoup.*

AFFECTUEUSEMENT, adv. (*affectueux-eusement.*) D'une manière affectueuse : *Il lui parla très-*AFFECTUEUSEMENT. (Acad.) *Je doutais qu'il reçût* AFFECTUEUSEMENT *un homme qui n'avait pas voulu jadis profiter de ses bontés.* (Le Sage.)

— Avec beaucoup de sentiment, de grâce et de tendresse. En ce sens, il a la valeur du mot italien *affettuoso* : *Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par des prêtres, et répondu* AFFECTUEUSEMENT *par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles ne s'en soient émues et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux.* (Diderot.) || Peu usité.

AFFECTUEUX, EUSE, adj. (*affectuosus*, lat.; m. sign.) Qui est plein d'affection, qui marque beaucoup d'affection : *Un homme* AFFECTUEUX. *Des paroles* AFFECTUEUSES. *Des manières* AFFECTUEUSES. *Des sentiments, des discours* AFFECTUEUX. (Acad.)

Je ne retrouverai jamais d'ami pareil :
Fidèle, *affectueux*, franc, et de bon conseil. (Ém. Aug.)

Un jeune homme élevé dans une heureuse simplicité est porté, par les premiers mouvements de la nature, vers les passions tendres et AFFECTUEUSES. (J. J. Rouss.)

— Qui fait une grande impression sur les cœurs, qui touche, qui émeut fortement : *Un orateur pathétique et* AFFECTUEUX. (Acad.) *Un orateur doit remplir les péroraisons de mouvements* AFFECTUEUX. (Trév.)

AFFENAGE, n. m. (*ad, fenum*, foin; lat.) Agric. Action de donner à manger aux bestiaux, particulièrement aux brebis.

AFFÉRANT, part. prés. du v. Afférer.

AFFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Afférer.

AFFÉRENT, ENTE, adj. (*afférer.*) Jurispr. *Part, portion afférente*, celle qui revient à chacun des copartageants dans un objet indivis.

— Méd. *Vaisseaux afférents*, les vaisseaux lymphatiques qui arrivent aux ganglions situés sur leur trajet, et qui y apportent les liquides absorbés.

AFFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*afferre*, apporter; lat.) Il change l'*é* fermé du radical *affér* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'affère, tu affères, ils affèrent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé, *j'afférerai, nous afférerions.* — Anc. jurispr. Régler la part qui doit revenir à chacun des intéressés.

AFFERMABLE, adj. des 2 g. (*affermer.*) Qui peut être affermé.

AFFERMAGE, n. m. (*affermer.*) Action de céder pour un certain temps et moyennant un certain prix. || Le prix moyennant lequel on cède la jouissance d'un bien rural pour un certain temps.

AFFERMANT, part. prés. du v. Affermer.

AFFERMÉ, ÉE, part. pass. du verbe Affermer : *Bien, domaine* AFFERMÉ. *Toutes les terres royales étaient* AFFERMÉES *à des receveurs qui étaient en même temps exacteurs et juges.* (Volt.)

AFFERMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, ferme.*) Donner à ferme : *Ce propriétaire vient d'*AFFERMER *sa terre.* (Acad.) *Je suis bien aise que Montesquieu ait* AFFERMÉ *ses domaines, pour consacrer tout son temps à la composition de l'Esprit des lois.* (Troplong.)

— Admin. publ. Abandonner la perception des impôts moyennant un prix : *Dans plusieurs pays, le gouvernement* AFFERME *la perception des impôts.* (Acad.)

— Prendre à ferme : *Tous ceux qui ont* AFFERMÉ *cette terre y ont bien fait leurs affaires.* (Acad.)

= **S'affermer**, v. pr. Être donné ou pris à ferme : *Le tabac et la poudre* S'AFFERMAIENT *ou régie, sous une surveillance.* (H. de Balz.)

SYN. Affermer, louer. *Affermer* ne se dit que des biens ruraux, et quelquefois encore de certains droits. *Louer* se dit des maisons, des animaux et des instruments de travail. Un particulier *afferme* sa terre; le gouvernement *affermait* les sels, les tabacs, etc. On *loue* un appartement à une famille, un cheval à un voyageur, un métier à un ouvrier. On *afferme* toujours pour un an, au moins; on ne *loue* souvent que pour quelques heures.

AFFERMI, IE, part. pass. du v. Affermir. Il s'emploie adjectivement. *Une muraille* AFFERMIE; *Un plancher* AFFERMI. *Ce fondement est mal* AFFERMI, *et nous craignons de bâtir dessus.* (Boss.)

— Par anal. Ferme, assuré, solide :

Il pose sur l'arène un pied mal *affermi*. (Delille.)

— Fig. *Ils croient leur puissance* AFFERMIE *à jamais.* (Lamenn.) *Il faut que l'autorité souveraine soit* AFFERMIE *sans contradiction.* (Volt.) *La royauté est* AFFERMIE *dans la maison de David.* (Boss.)

Enfin notre bonheur est-il bien *affermi*? (Corn.)

La droiture du cœur, quand elle est AFFERMIE *par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit.* (J. J. Rouss.)

Montrez dans le malheur un cœur plus *affermi*. (Saurin.)

— Il se dit aussi des personnes : *Ils furent* AFFERMIS *dans leur croyance par les tourments.* (Volt.)

Dans cet affreux dessein seriez-vous *affermi*? (Volt.)

Et quel est ton espoir? Que, d'une âme *affermie*,
J'accepte, en t'épousant, l'exil et l'infamie? (C. Del.)

AFFERMIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*à, ferme.*) Rendre ferme et stable : AFFERMIR *un plancher, une muraille.* (Acad.) *Il faut* AFFERMIR *une voûte par de bons arcs-boutants.* (Trév.)

— Rendre ferme et consistant ce qui était mou : *Le vin* AFFERMIT *le poisson. L'esprit-de-vin* AFFERMIT *les gencives.* (Acad.) || En ce sens, on dit mieux *Raffermir.*

— Fig. Rendre plus solide, plus fort, plus assuré, plus difficile à ébranler : AFFERMIR *l'autorité;* AFFERMIR *le repos de l'État, le crédit public. Les beaux jours achèveront d'*AFFERMIR *sa santé.* (Acad.) *Richelieu* AFFERMIT *le trône sur les débris de l'anarchie féodale.* (Fontanes.) *L'armée perdait ses forces; le général, l'occasion d'*AFFERMIR *sa conquête.* (Lam.) *Les princes* AFFERMISSENT *leur autorité en affermissant l'autorité de la religion.* (Mass.) *Le vrai secret d'*AFFERMIR *son autorité, c'est de la fortifier par l'amour.* (Ségur.)

Nos haines, nos combats ont *affermi* sa gloire. (L. Rac.)

Le maintien des lois et des mœurs peut seul AFFERMIR *la tranquillité intérieure de l'État.* (Barthél.)

— Suivi d'un complément direct de personne, Rendre inébranlable, plus ferme, plus attaché à : AFFERMIR *un prince sur le trône.* AFFERMIR *quelqu'un dans une croyance.* AFFERMIR *les peuples dans le devoir.* (Acad.) *Que Dieu l'*AFFERMISSE *dans le bien!* (Boss.)

Il fallait m'*affermir* dans mon sage projet. (C. Del.)

L'approbation AFFERMIT *et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence.* (Nicole.)

Oui, c'est moi qui longtemps, contre elle et contre vous,
Ai cru devoir, madame, *affermir* votre époux. (Rac.)

— Man. *Affermir la bouche d'un cheval*, l'habituer à l'effet de la bride. || *Affermir un cheval sur les hanches*, l'habituer à tenir les hanches basses.

= **S'affermir**, v. pr. Devenir ferme ou plus ferme : *Les chemins* S'AFFERMIRONT *bientôt.* (Acad.) *Le poisson* S'AFFERMIT *en cuisant.* (Trév.)

— Fig. S'AFFERMIR *contre les coups du sort.* S'AFFERMIR *dans une résolution, dans un dessein.* (Acad.)

*Il laissait son rival gagner de nouvelles batailles et s'*AFFERMIR *sur le trône.* (Volt.) *L'intrépidité de sa vertu semble* S'AFFERMIR *sur les débris de son corps terrestre.* (Mass.)

... J'admire en vous ce cœur infatigable
Qui semble *s'affermir* sous le faix qui l'accable. (Rac.)

La puissance de la Russie S'AFFERMISSAIT *chaque jour dans le Nord.* (Volt.) *La foi chrétienne* S'AFFERMISSAIT *et s'étendait chaque jour.* (Boss.)

— On dit *Laisser affermir* pour *Laisser s'affermir* : *Ce qu'il y a de très-important, c'est de ne pas trop presser les enfants, de* LAISSER AFFERMIR *leurs organes, de ménager leur santé.* (Fén.)

AFFERMISSANT, part. prés. du v. Affermir : *Cette belle cause de la science développant la civilisation, de la justice* AFFERMISSANT *les États, de la liberté perfectionnant les lois, il en a été l'éloquent docteur et le courageux martyr!* (Mignet.)

AFFERMISSEMENT, n. m. (*affermir.*) Action d'affermir une chose, état d'une chose affermie : L'AFFERMISSEMENT *des gencives.* (Acad.) ‖ Il s'emploie rarement au propre.

— Fig. L'AFFERMISSEMENT *des lois, de la religion, du crédit public. La belle saison contribuera à l'*AFFERMISSEMENT *de sa santé.* (Acad.) *La grâce est admirable, d'avoir fait de la crainte, dont le propre est d'ébranler, l'*AFFERMISSEMENT *de toutes les vertus.* (Bourd.) *La règle des mœurs est le premier principe de la félicité et de l'*AFFERMISSEMENT *des empires.* (Mass.)

AFFÉRON, n. m. Techn. Petite pièce de métal qui garnit le bout des lacets et des aiguillettes.

AFFÉTÉ, ÉE, adj. Qui est plein d'afféterie : *Ce jeune homme est* AFFÉTÉ *dans ses manières.* (Acad.) = Peu usité.

— Qui marque de l'afféterie : *Manières* AFFÉTÉES. *Discours* AFFÉTÉ. (Acad.)

Je laisse au doucereux ce langage *affété*. (Boil.)

AFFÉTERIE, n. f. (*afféter*, vieux et inusité.) Manière affectée et prétentieuse de parler et d'agir ; soin trop marqué de plaire : *Les* AFFÉTERIES *d'une coquette.* (Acad.) *Elle en vint aux regards languissants, aux soupirs, aux façons pleines d'*AFFÉTERIE. (La Font.) *Il n'y a guère de petits-maîtres sans affectation, ni de petites-maîtresses sans* AFFÉTERIE. (Diderot.)

L'amoureuse Nérie
Eut recours aux regards remplis d'*afféterie*. (La Font.)

— Il se dit aussi en parl. du style et du langage : L'AFFÉTERIE *du style.* (Acad.) *On tombe dans l'affectation en courant après l'esprit, et dans l'*AFFÉTERIE *en recherchant les grâces.* (Marm.) *Dans une pareille circonstance, le langage de Massillon pouvait aisément dégénérer en* AFFÉTERIE *et en mignardise.* (Dussault.) ‖ *SYN.* V. AFFECTATION.

AFFETTO ou **AFFETTUOSO**, adv. Pron. *a-fet-to, a-fet-tuo-so.* — Mus. Termes empruntés de l'italien, et qui se placent en tête des morceaux qu'on doit jouer ou exécuter avec une expression tendre et gracieuse, et des passages qui doivent être rendus avec une sorte de mollesse.

AFFEURAGE, n. m. (*affeurer.*) Anc. cout. Fixation du prix des denrées.

AFFEURANT, part. prés. du v. Affeurer.

AFFEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Affeurer.

AFFEURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, à, forum*, marché ; lat.) Anc. cout. Fixer le prix des denrées.

AFFIANT, part. prés. du v. Affier.

AFFICHAGE, n. m. (*affiche.*) Action d'afficher, le résultat de cette action : *Payer l'*AFFICHAGE. ‖ On dit, dans les tribunaux, *Affiche*. V. ce mot.

AFFICHANT, part. prés. du v. Afficher.

AFFICHE, n. f. (*ad, fixus*, attaché contre ; lat.) Feuille écrite ou imprimée que l'on applique contre un mur, pour l'exposer aux yeux de tous, et porter à la connaissance du public ce qui peut l'intéresser : AFFICHE *pour la vente d'une propriété, d'une maison. Les* AFFICHES *de spectacle. Une muraille couverte d'*AFFICHES. (Acad.)

Pour me manifester j'eus recours aux *affiches*. (Bours.)

Le grand nombre de ses titres remplit de vastes AFFICHES *qu'on lit par les rues en caractères monstrueux.* (La Br.) *Le comte envoya la plupart de ses domestiques aux portes des églises, arracher les* AFFICHES *d'excommunication et d'interdiction.* (Le Sage.)

... L'*affiche*, en proie aux curieux,
D'une bande traîtresse épouvante les yeux. (C. Del.)

Aujourd'hui l'on veut être poëte dans une dissertation, et orateur dans une AFFICHE. (La Harpe.)

— Les *affiches* de l'État sont exemptes du timbre, et exclusivement imprimées sur papier blanc ; les *affiches* des particuliers doivent être timbrées, et imprimées sur papier de couleur.

— *Petites Affiches*. Titre d'une feuille périodique dans laquelle on annonce les biens à vendre ou à louer, les objets perdus ou trouvés, etc.

— Action d'afficher : *Les tribunaux civils pourront ordonner l'impression et l'*AFFICHE *de leurs jugements.* (Code.)

— Fig. Preuve, indice, marque : *Le penchant qui nous porte à présumer le bien d'autrui est la meilleure* AFFICHE *de la probité.* (Boiste.)

Tout ce qu'un auteur met au jour
De l'amour-propre est une *affiche*. (Fr. de Neufch.)

— Pêche. Engin dont les pêcheurs se servent pour arrêter leur bateau, lorsqu'ils vont tendre un verveux : L'AFFICHE *est une forte pointe de fer d'environ deux pieds de longueur, emmanchée d'une perche de dix ou douze pieds.* (Trév.)

— Solennité en usage autrefois chez les jésuites, dans laquelle les écoliers exposaient leurs compositions au jugement les uns des autres. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel : *Les* AFFICHES *sont d'une grande utilité pour donner de l'émulation aux écoliers.* (Trév.)

— Il se disait aussi des compositions que les élèves encadraient dans des cartouches ; en ce sens, il s'employait aux deux nombres : *Une* AFFICHE *de vers. Des* AFFICHES *de prose.*

AFFICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Afficher. *Une loi, une ordonnance* AFFICHÉE. *Le tribunal a ordonné que le jugement serait* AFFICHÉ *à cent exemplaires.* (Acad.) *Le code des peines pour infraction à la discipline est* AFFICHÉ *aux murs de la prison.* (Nisard.)

— Affecté, qui se montre avec éclat : *Méfiez-vous d'une dévotion* AFFICHÉE. (Boiste.)

AFFICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, figere*, appliquer contre ; lat.) Appliquer contre un mur une feuille écrite ou imprimée, pour avertir le public de quelque chose : AFFICHER *le spectacle.* AFFICHER *une ordonnance de police, une vente publique.* (Acad.) *On* AFFICHE *les livres nouvellement imprimés, pour les faire connaître.* (Trév.) *Quoi! mes pères,* AFFICHER *vous-mêmes dans Paris un livre si scandaleux!* (Pasc.) *L'archevêque dressa lui-même contre le vice-roi une excommunication, qu'il chargea un de ses prêtres de faire* AFFICHER *à la porte de la cathédrale.* (Le Sage.)

— Absol. *L'ordonnance est faite, il faut* AFFICHER.

Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire ;
Ils *affichaient* chacun à part. (La Font.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Charles XII fit* AFFICHER *qu'il n'était venu que pour donner la paix.* (Volt.)

— *Non-seulement je le dirai, mais je l'*AFFICHERAI *partout*, se dit par exagération d'une chose qu'on veut faire savoir à tout le monde.

— Montrer publiquement, montrer avec ostentation, étaler : *Les hommes nouveaux* AFFICHAIENT *une haine ouverte contre les actes et les hommes de la révolution.* (Thiers.)

Affichez la sagesse, on vous trouve gothique. (Desmahis.)

... Grands airs, grand train, duels, folles amours,
J'avais tous les défauts qu'un gentilhomme *affiche*. (C. D.)

Il en est peu qui, après AVOIR AFFICHÉ *le vice, puissent se déterminer à feindre du moins la vertu.* (Desmahis.)

Il ne vous quittait pas ; vous suivant, vous parlant,
Il *affichait* pour vous un amour insolent. (C. Delav.)

— Fig. *Afficher sa honte*, publier soi-même une action déshonorante qu'on a faite, un outrage qu'on a subi, ou avouer tout haut des sentiments bas et méprisables.

— *Afficher l'athéisme, l'irréligion*, affecter de se montrer athée, irréligieux. ‖ *Afficher le bel esprit*, vouloir passer pour bel esprit.

— *Afficher une femme*, la déshonorer en rendant public le commerce de galanterie qu'on a avec elle, ou qu'on veut faire supposer.

— Cordonn. Couper les extrémités du cuir lorsqu'il est sur la forme.

= **S'afficher**, v. pr. Être affiché : *Les actes de l'état civil* S'AFFICHENT *aux mairies.*

— Fig. Se faire passer pour : S'AFFICHER *pour bel esprit, pour savant.*

— Fig. Attirer l'attention avec une sorte d'affectation : *Un homme sensé ne* S'AFFICHE *point.* (Acad.)

— Fig. Montrer ouvertement ses sentiments : *Chacun en secret prétend à la gloire ; mais l'un* S'AFFICHE, *l'autre se cache.* (Thom.)

— Par analog. Mettre le public dans la confidence de ses désordres : *Cette femme* S'AFFICHE.

AFFICHEUR, n. m. (*affiche.*) Celui qui applique des affiches contre les murs : *Ces feuilles passaient sous une presse infatigable, qui livrait ses produits tout humides aux* AFFICHEURS. (Ch. Nod.)

AFFIDÉ, ÉE, adj. (*ad, fidere*, se fier ; lat.) À qui on se fie, à qui on donne sa confiance : *Envoyer un homme* AFFIDÉ. *Il lui fit dire par une personne* AFFIDÉE. (Acad.) *Il appela près de lui ses serviteurs les plus* AFFIDÉS. (Boss.) *Des hommes* AFFIDÉS *se dispersent dans les faubourgs et dans les marchés.* (Mérimée.) *Vous ne comptiez même pour rien les favoris et les ministres les plus* AFFIDÉS, *dont vous vous serviez pour tromper les autres.* (Fén.)

— Subst. Personne affidée : *Il lui fit dire par un de ses* AFFIDÉS. (Acad.)

AFFIÉ, ÉE, p. pass. du v. Affier : *Bouture* AFFIÉE.

AFFIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous affiions, vous affiiez.* — Agric. Planter, provigner des arbres en bouture : *Ce jardin est à moi, ouvrage de mes mains, que j'ai planté moi-même,* AFFIÉ, *accoutré.* (P. L. Cour.) ‖ Vieux.

AFFILANT, part. prés. du v. Affiler.

AFFILE, n. m. (*affiler.*) Technol. Nouet de toile plein de graisse, dont on se sert pour affiler les outils de fer.

AFFILÉ, ÉE, part. prés. du v. Affiler. Aiguisé : *Un poignard bien* AFFILÉ.

— Fig. *Il est une autre sorte de médisants qui portent le trait jusqu'au cœur ; mais parce qu'il est plus brillant, plus* AFFILÉ, *ils ne voient pas la plaie qu'il a faite.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Avoir la langue bien* AFFILÉE, *le caquet bien* AFFILÉ, se dit de quelqu'un qui parle beaucoup et facilement, qui a du babil : *Cette femme a la langue bien* AFFILÉE. (Acad.) *Ouais! notre servante Nicole, vous avez le caquet bien* AFFILÉ *pour une paysanne.* (Mol.)

— On dit, dans le même sens, *Avoir le bec* AFFILÉ :

Nous n'avons pas le bec *affilé* comme lui. (Piron.)

— Agric. Il se dit des blés, lorsque la gelée en a rendu les fanes petites, pointues et filiformes : *Blé* AFFILÉ, *orge* AFFILÉE.

AFFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fil.*) Passer et repasser une lame sur une pierre ou sur un instrument métallique nommé *affiloir*, pour faire disparaître le morfil, ou pour rétablir le tranchant lorsqu'il est émoussé ou ébréché : AFFILER *un rasoir.* (Trév.) AFFILER *le tranchant d'un couteau, d'un coutelas, d'un sabre.* (Acad.) *On* AFFILE, *en général, à la main les instruments neufs auxquels on veut enlever le morfil.*

— Fig. *Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes : nos péchés en* ONT AFFILÉ *le tranchant fatal.* (Boss.) *On* AFFILE *avec soin le poignard, sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer plus avant.* (J. J. Rouss.)

— Fig. AFFILER *le caquet à quelqu'un*, le faire bavarder, lui donner du babil :

Qui vous a donc si bien *affilé* le caquet ? (Regn.)

— Technol. Mettre le lingot d'or ou d'argent dans la filière.

— Agric. *Affiler les blés*, se dit de la gelée, lorsqu'elle rend les fanes du blé aussi petites et aussi pointues que des filets : *Les gelées du mois de mars* ONT AFFILÉ *tous nos blés.* (Trév.)

— *Affiler des arbres*, les planter à la file les uns des autres, les aligner.

= **S'affiler**, v. pr. Être affilé : *Les couteaux et autres instruments grossiers* S'AFFILENT *à sec.* (Lenormand.)

AFFILIANT, part. prés. du v. Affilier.

AFFILIATION, n. f. (*affilier.*) Pron. *af-fi-li-a-cion.* — Anc. Introduction d'un étranger dans la famille. En ce sens, il se dit surtout d'une sorte d'adoption militaire qui se pratiquait chez les Gaulois entre les rois et les grands.

— Aujourd'hui, Association à une compagnie, à une corporation : *Les preuves de ma descendance furent reproduites lors de mon* AFFILIATION *à l'ordre de Malte.* (Chateaubr.)

— Association qui existe entre deux compagnies, deux communautés agrégées : *Il y avait* AFFILIATION *entre l'Académie française et celle de Marseille. Il y a* AFFILIATION *entre ces deux communautés religieuses.* (Acad.) *De nombreuses* AFFILIATIONS *propagent l'action de cette société dans les départements.* (Portalis.)

— Par extens. Association, société secrète : *J'ai vu autour de lui plusieurs individus qui m'ont inspiré de la méfiance, et que je soupçonne devoir former une* AFFILIATION *d'escrocs de bonne compagnie.* (G. Sand.)

— Franc-maçonn. Réception d'un franc-maçon comme membre d'une loge autre que celle où il a été initié.

— Communication qu'un ordre religieux fait à quelque maison particulière de tout ce que l'ordre a de plus saint et de plus précieux.

AFFILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Affilier : *Les da-*

mes AFFILIÉES *à la congrégation étaient placées près du chœur.* (H. de Balzac.)

— Substantiv. *Cette corporation a des* AFFILIÉS. (Acad.) *L'Encyclopédie fut un parti qui eut ses* AFFILIÉS *à la cour.* (Viennet.)

AFFILIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, *et filius*, fils; lat.) — (Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous affiliions, vous affiliiez.*) — Anc. Prendre pour fils, adopter. || Aujourd'hui, il se dit en parl. des corporations, des communautés, des sociétés politiques. Adopter, associer à soi : AFFILIER *plusieurs sociétés à une société centrale.* (Acad.)

— *Affilier quelqu'un à une société*, le recevoir comme membre de cette société.

= **S'affilier,** v. pr. Associer à soi : *L'Académie française* S'ÉTAIT AFFILIÉ *quelques académies de province.* (Acad.)

— S'associer à, s'attacher comme membre : S'AFFILIER *à une congrégation, à une société.* (Acad.) *Du gré et presque par l'ordre de son père, il* S'AFFILIA *à l'institution de l'Oratoire.* (Mignet.)

AFFILOIR, n. m. (*à*, *fil.*) Pron. *A-fi-lo-ar.* Généralem. Ce qui sert à affiler le tranchant d'un instrument. || Particul. Petite pièce d'acier faite en forme de cône et emmanchée dans du bois, sur laquelle on passe et l'on repasse les lames qu'on veut affiler.

— Instrument composé de deux limes d'acier, à dents très-fines, montées dans un petit appareil métallique, et formant entre elles un angle très-aigu. En introduisant une lame entre ces deux limes, on l'affile par le frottement. Cet affiloir est moins en usage que le précédent.

AFFILOIRE, n. f. (*affiler.*) M. prononc. Technol. Planche où sont établies diverses pierres à aiguiser assorties. || Pince du parcheminier.

AFFILURE, n. f. (*affiler.*) Technol. Préparation par le martelage qu'on fait subir au clou à ferrer avant de le brocher; disposition qui résulte de ce martelage.

AFFINAGE, n. m. (*affiner.*) Général. Opération par laquelle on débarrasse une substance des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. || Particul. Purification des métaux; opération ou suite d'opérations ayant pour but d'obtenir les métaux dans leur état de pureté. || *Affinage de l'or et de l'argent*, opération au moyen de laquelle on sépare ces deux métaux, ou par laquelle on extrait le cuivre qu'ils contiennent. || *Affinage du fer*, conversion de la fonte en fer forgeable, par la séparation du carbone et des autres matières étrangères qu'elle renferme. || Manuf. La meilleure, la dernière tonture qu'on donne aux draps. || L'action de passer le lin ou le chanvre par l'affinoir, pour le rendre meilleur et plus fin.

AFFINANT, part. prés. du v. Affiner.

AFFINÉ, ÉE, part. pass. du v. Affiner : *Métaux* AFFINÉS. *Sucre* AFFINÉ. *Ciment* AFFINÉ. *Chanvre, lin* AFFINÉ. *Fromage* AFFINÉ.

— Mar. *Le temps est* AFFINÉ, il commence à s'éclaircir.

AFFINEMENT, n. m. (*affiner.*) Action d'affiner : *L'*AFFINEMENT *de l'or.* || Vieux et peu usité.

AFFINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à*, *fin.*) Général. Débarrasser une substance des matières étrangères qu'elle renferme. || Purifier les métaux; leur faire subir une opération qui a pour but de les obtenir dans leur état de pureté : AFFINER *du fer, de l'étain.* (Acad.) *Comme le feu* AFFINE *l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidélité d'un ami.* (St-Évrem.)

— *Affiner le sucre*, le faire fondre, bouillir et écumer, pour le rendre plus pur, plus fin.

— *Affiner le ciment*, le rendre plus fin, plus délié, le réduire en une poudre presque impalpable.

— *Affiner la terre*, la façonner par de fréquents labours, la diviser avec la herse et le râteau, ou la passer à la claie.

— *Affiner le chanvre, le lin*, le passer par l'affinoir, pour le rendre plus fin, plus délié.

— *Affiner le fromage*, le mettre à la cave avec du foin et de la lie, pour lui donner un goût plus fin, plus relevé, plus piquant.

— *Affiner du carton*, le renforcer.

— *Affiner un clou, une aiguille*, en faire la pointe, et la polir.

— Fig. Rendre plus fin, plus adroit : *Il est difficile d'*AFFINER *un sot.* (Trév.)

— Fig. User de ruse envers quelqu'un, le tromper par quelque artifice :

Il prophétisait vrai : notre maître Mitis
Pour la seconde fois les trompe et les *affine.* (La Font.)

= **Affiner**, v. intr. ou neut. Mar. Il se dit du temps lorsqu'il s'éclaircit et devient plus beau : *Le temps* AFFINE. (Trév.)

= **S'affiner,** v. pr. Être affiné : *L'or* S'AFFINE *en passant à la coupelle.* (Acad.)

— Mar. *Le temps s'affine*, il s'éclaircit et devient plus beau.

— Fig. S'AFFINER *le goût.* (Regn.)

AFFINERIE, n. f. (*affiner.*) Technol. Lieu où l'on affine les métaux : *Porter le fer à l'*AFFINERIE. (Acad.)

— Petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal.

— Par extens. Affinage : *Le fer perd au moins un quart de sa masse par le travail de l'*AFFINERIE. (Buff.)

— Fer affiné et mis en couleaux pour faire divers ouvrages : *J'ai acheté un millier d'*AFFINERIE. (Trév.)

AFFINEUR, n. m. (*affiner.*) Technol. Celui qui affine les métaux, et particul. l'or et l'argent. || Ouvrier qui affine les aiguilles.

AFFINITÉ, n. f. (*affinitas*, proximité; latin.) Alliance, degré de proximité que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint : *L'*AFFINITÉ *est un empêchement au mariage jusqu'au quatrième degré inclusivement.* (Trév.)

— Droit canon. Alliance qui existe entre l'une des deux personnes qui ont eu un commerce illégitime, et les parents de l'autre : *L'*AFFINITÉ *qui provient d'un commerce illicite s'étend jusqu'au deuxième degré inclusivement, et forme un empêchement dirimant au mariage; mais elle ne dissout pas celui qui est déjà contracté.*

— *Affinité spirituelle*, celle que la cérémonie du baptême fait contracter entre les parrains et les marraines, et les personnes dont ils ont tenu les enfants; et encore entre les parrains et les marraines et leurs filleuls ou filleules.

— Liaison qui existe entre les personnes par suite d'une certaine conformité de caractère, de goût, d'opinion, etc : *Il y avait une grande* AFFINITÉ *entre eux.* (Acad.) — Par analog. *Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons, d'un autre côté, un rapport intime et une secrète* AFFINITÉ *avec Dieu.* (Boss.)

— Rapport, convenance, conformité entre diverses choses : AFFINITÉ *entre les caractères; l'*AFFINITÉ *des caractères. Ces deux mots ont beaucoup d'*AFFINITÉ. (Acad.) *La physique et la médecine, la géométrie et l'astronomie ont bien de l'*AFFINITÉ *entre elles.* (Trév.) *Il y a de l'*AFFINITÉ *entre la poésie et la peinture.* (Acad.) *La parenté primitive du sanscrit, du grec, du gothique et du vieux langage germain, est prouvée par l'*AFFINITÉ *des idiomes.* (Phil. Chasles.)

— Il s'emploie au pluriel : *Les* AFFINITÉS *géographiques et commerciales.* (V. Hugo.) *Dans l'origine, entre les enchantements de la magie et les enchantements de la lyre il existait une parenté qu'attestent les* AFFINITÉS *du langage; on sait qu'en latin carmen signifie à la fois un charme et un chant.* (J. J. Ampère.)

— Chim. Sorte d'attraction moléculaire qui s'exerce entre les molécules des substances de nature différente, et qui tend à les rapprocher : *La force qui réunit les corps simples pour constituer la molécule du corps composé a été nommée* AFFINITÉ. (Pelouze.) *On admet l'existence de deux forces attractives qui agissent dans les mouvements moléculaires des corps; la première s'exerce sur les molécules homogènes : c'est la force de cohésion; la seconde ne produit ses effets que sur les molécules de nature différente : c'est l'*AFFINITÉ. (Dumas.) *Toutes les causes qui tendent à détruire la cohésion tendent également à augmenter l'*AFFINITÉ. (Id.)

— Anc. *Affinité élective*, tendance qu'ont les éléments de deux composés binaires mis en contact à se séparer de part et d'autre, pour se réunir deux à deux dans un ordre qu'ils affectent de préférence.

— *Affinité divellente*, celle qui tend à séparer les éléments des corps.

— *Affinité quiescente*, celle qui maintient réunis les éléments des corps.

AFFINOIR, n. m. (*affiner.*) Instrument en forme de peigne de fer, dont les dents vont toujours en augmentant de finesse; on s'en sert pour affiner le lin et le chanvre.

AFFIQUAGE, n. m. (*affiquer.*) Pron. *af-fi-kaj.* — Technol. Opération qui consiste à passer l'extrémité d'une patte de homard dans tous les jours des broderies du point d'Alençon, pour les faire ressortir.

AFFIQUANT, part. prés. du v. Affiquer.

AFFIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Affiquer.

AFFIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET, n. m. sing. Petit bâton creux dont les femmes se servent pour soutenir l'aiguille à tricoter sur laquelle elles prennent la maille faite.

AFFIQUETS, n. m. pl. Il se dit de tous les petits ornements dont les femmes se servent comme parure : *Avec tous ses* AFFIQUETS, *elle se croit jolie.* (Acad.)

. . . . Je les compare à ces femmes jolies
Qui par les *affiquets* se rendent embellies. (Regnier.)

AFFIRMANT, part. prés. du v. Affirmer.

AFFIRMATIF, IVE, adj. (*affirmer*, *affirmant.*) Qui affirme, qui soutient une chose pour vraie. Il se dit des personnes et des choses : *Discours, geste* AFFIRMATIF. *C'est un homme fort* AFFIRMATIF. (Acad.) *Parler d'un ton* AFFIRMATIF. (Id.) *Oui est une particule* AFFIRMATIVE. (Trév.) *On ne doit rien proposer d'un certain air* AFFIRMATIF *qui témoigne qu'on ne doute pas de ce qu'on avance, et qu'on ne veut pas même en douter.* (Nicole.)

— *Avoir le ton affirmatif*, parler habituellement d'un ton tranchant, décisif.

— Log. *Proposition affirmative*, toute proposition par laquelle on affirme une chose; il se dit par oppos. à *Proposition négative.* || V. PROPOSITION.

— Subst. Nom que le saint office donnait aux hérétiques, qui avouaient hautement leurs erreurs et les soutenaient hardiment pendant leur interrogatoire.

— Gramm. Le mode indicatif, ainsi appelé par quelques grammairiens modernes, parce qu'il exprime l'existence, l'état ou l'action d'une manière absolue, et qu'il *affirme* qu'une chose a été, est, ou sera.

AFFIRMATION, n. f. (*affirmatio*, lat.; m. sign.) Pron. *cion.* — Action d'affirmer; proposition par laquelle on assure qu'une chose est vraie : *J'avais besoin de votre* AFFIRMATION *pour croire ce fait.* (Acad.)

— Jurispr. Attestation de la vérité d'un fait avec ou sans serment : *En Angleterre on se contente d'une simple* AFFIRMATION *sans serment de la part des quakers, qui soutiennent que le serment est absolument contraire à la loi de Dieu.* (Trév.)

— Logiq. Forme propre à la proposition affirmative : *L'*AFFIRMATION *est opposée à la négation.* (Acad.)

AFFIRMATIVE, n. f. (*affirmatif.*) Log. Proposition qui affirme; il se dit par oppos. à *Négative* : *Quand on est détrompé aux halles et aux faubourgs, il parie encore pour l'*AFFIRMATIVE. (La Br.) *Sur l'expédient qu'on proposa, les uns furent pour l'*AFFIRMATIVE, *les autres pour la négative.* (Acad.)

Doutez, mortels, doutez, car vous ne savez rien.
Je ris quand je vous vois prendre l'*affirmative*;
Je ris quand je vous vois tenir la négative. (Lamotte.)

*La lecture sera-t-elle plus favorable que ne l'a été la représentation? L'*AFFIRMATIVE *ne me paraît pas douteuse.* (Duviquet.) *Vous demanderez si les mouvements des animaux sont spontanés; je vous dirai que je n'en sais rien, mais que l'analogie est pour l'*AFFIRMATIVE. (J. J. Rouss.)

AFFIRMATIVEMENT, adv. (*affirmat-if-ive-ment.*) D'une manière affirmative : *Parler* AFFIRMATIVEMENT. (Acad.)

— Exactement, positivement : *Je ne sais* AFFIRMATIVEMENT *ni qu'espérer ni que craindre.* (Mariv.)

AFFIRMÉ, ÉE, part. pass. du v. Affirmer. Certifié : *Des faits* AFFIRMÉS *par des hommes graves.* (La Br.)

AFFIRMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*affirmare*, lat.; m. sign.) Soutenir, assurer qu'une chose est vraie : *Oseriez-vous* AFFIRMER *cela?* (Acad.) *Les menteurs se font une habitude de tout* AFFIRMER; *les jurements ne leur coûtent rien.* (Trév.) *Nier ce que tous les hommes* AFFIRMENT, AFFIRMER *ce qu'ils nient, n'est-ce pas précisément la folie ou l'opposition au sens commun?* (Lamenn.) *Vous n'*AFFIRMEREZ *jamais que ce que vous croirez vrai, et vous ne défendrez que ce que vous croirez juste.* (Marm.)

— Absol. *Les découvertes n'appartiennent pas à ceux qui* AFFIRMENT, *mais à ceux qui prouvent.* (Mignet.)

— Il a souvent pour complément une proposition subordonnée : *Plus on a lu, plus on est instruit, plus on a médité, plus on est en état d'*AFFIRMER *qu'on ne sait rien.* (Volt.)

Affirmer qu'il abjure, et c'est vous qui l'osez! (C. Delav.)

Strabon AFFIRME *que chez les Gaulois les contrats se faisaient en langue grecque.* (J. J. Ampère.)

— Logiq. Énoncer qu'une chose est; exprimer la convenance de l'attribut avec le sujet : *Toute proposition* AFFIRME *ou nie.* (Acad.)

— Droit. Déclarer en justice la vérité d'un fait avec ou sans serment : *Les gardes forestiers écrivent eux-mêmes leurs procès-verbaux, les signent, et les* AFFIRMENT *par-devant le juge de paix du canton.*

AFFIXE, adj. des 2 g. (*affixus*, attaché à; lat.) Gramm. Ajouté, attaché à. Il se dit, dans certaines langues orientales, d'une lettre, ou bien d'une ou de plusieurs syllabes qui se mettent à la fin d'un mot, pour y ajouter l'idée accessoire de rapport à l'une des trois personnes du singulier ou du pluriel.

— N. m. *Quand on place les* AFFIXES *à la fin d'un nom, ils tiennent lieu des adjectifs possessifs.* (Beauz.)

AFFLÉ, ÉE, adj. (*affle*, v. mot; air, vent.) Al-

léré par le contact de l'air : *Parfum* AFFLÉ. *Liqueur* AFFLÉE.

AFFLEURAGE, n. m. (*affleurer.*) Papet. Action de délayer la pâte qui sert à fabriquer le papier.

— Écon. dom. Farine qui rend beaucoup.

AFFLEURANT, part. prés. du v. Affleurer.

AFFLEURANT, ANTE, adj. (*affleurer.*) Papet. Il se dit d'une pile qui délaye la pâte à maillet nu : *Pile* AFFLEURANTE.

— Écon. domest. Il se dit d'un mélange de différentes farines.

AFFLEURÉ, ÉE, part. du v. Affleurer.

AFFLEURÉE, n. f. Papet. Pâte fournie par une pile affleurante.

AFFLEUREMENT, n. m. (*affleurer.*) Arts et mét. Réduction d'une surface au même niveau qu'une autre. — Par analog. *Une immensité de décombres rongés par les siècles, quelques* AFFLEUREMENTS *de murs cyclopéens ensevelis dans les scories et la cendre : telle est aujourd'hui Sodome.* (Saulcy.)

— Min. Extrémité, surface d'une mine de houille.

AFFLEURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fleur.*) Réduire deux corps contigus à un même niveau, à une même surface, sans saillie de l'un sur l'autre : AFFLEURER *une trappe au niveau du plancher.* (Acad.)

— Toucher, joindre de fort près. On dit mieux *Effleurer.*

— Mar. Il se dit d'une pièce de bois qui en touche une autre, de manière qu'elle ne semble faire avec elle qu'une même surface : *Les bordages doivent* AFFLEURER *les couples.*

— Absol. *Ces pièces de bois* AFFLEURENT, N'AFFLEURENT *pas,* AFFLEURENT *mal.* (Acad.)

— Papet. Délayer la pâte du papier.

— Écon. dom. Mêler ensemble différentes farines, et particul. celles de froment, de seigle et d'orge.

= **Affleurer**, v. intr. ou neut. Arriver à un même niveau : *La suite des marches se remontrait au delà du palier, où venaient* AFFLEURER *les premières pierres d'une muraille antique.* (Raoul-Rochette.)

AFFLICTIF, IVE, adj. (*affligere, afflictum*; lat.) Il est particul. usité au fém. — Jurispr. crim. Qui fait souffrir, qui afflige le corps. Il se dit propr. des peines corporelles qui frappent directement la personne du condamné : *La mort, les travaux forcés sont des peines* AFFLICTIVES. *La dégradation civique est une peine infamante, mais non* AFFLICTIVE. (Acad.)

AFFLICTION, n. f. (*afflictio*, lat.; m. s.) Pron. *af-flik-cion.* — Chagrin profond, douleur morale, état durable de tristesse et d'abattement d'esprit où nous jette un événement malheureux : *Être dans l'*AFFLICTION. (Acad.) *Ce n'est guère par vertu ou par force d'esprit qu'on sort d'une grande* AFFLICTION. (La Br.) *Le temps amortit les* AFFLICTIONS. (Pasc.) *La prière rend l'*AFFLICTION *moins douloureuse, et la joie plus pure : elle mêle à l'une je ne sais quoi de fortifiant et de doux, et à l'autre un parfum céleste.* (Lamenn.)

— Cause même qui produit l'affliction ; coup qui nous frappe ; accident malheureux : *L'athéisme est cette grande cécité morale de quelques hommes privés, par je ne sais quelle* AFFLICTION *providentielle, du premier sens de l'humanité, du sens qui voit Dieu.* (Lam.) *Il n'est pas juste que nous soyons sans ressentiment et sans douleur dans les* AFFLICTIONS *et les accidents fâcheux qui nous arrivent.* (Pasc.) *Avec quelle constance elle supporta les pertes, les* AFFLICTIONS *et les disgrâces, compagnes inséparables des grandes fortunes !* (Fléch.)

SYN. Affliction, peine. L'*affliction* est une douleur toujours vive ou profonde. La *peine* peut n'être et n'est souvent qu'une simple contrariété. L'*affliction* est plus durable, la *peine* est plus passagère. L'*affliction* est l'état d'une personne frappée dans elle-même ou dans ceux qui lui sont chers. La *peine* est l'effet direct d'une perte, d'une déception ou d'une contrariété qu'on éprouve soi-même, et on ne la ressent pas par sympathie. En général, une grande sensibilité est la cause d'une grande *affliction*. Ce sont les maux les plus réels qui produisent les *peines* les plus vives.

AFFLIGEANT, part. prés. du v. Affliger.

AFFLIGEANT, ANTE, adj. (*affliger.*) Qui cause de l'affliction, de la tristesse, de l'ennui : *Une nouvelle bien* AFFLIGEANTE. (Acad.) *Il ne faut point se laisser aller à des pensées trop* AFFLIGEANTES. (Fén.)

AFFLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Affliger. Il s'emploie adjectivement. Qui a de l'affliction, qui est dans l'affliction : *Il fut vivement* AFFLIGÉ *par cette triste nouvelle. Louis XIV eut assez de grandeur d'âme pour être* AFFLIGÉ *de la mort de Ruyter.* (Volt.)

Ses gardes *affligés*
Imitaient son silence, autour de lui rangés. (Rac.)
Il fallut pour cet an vivre en mère *affligée.* (La Font.)

— Accablé de souffrances, de maux ; malheureux : *L'empire* AFFLIGÉ *se reposa sous l'oppression.* (Boss.) *L'Église, paisible sous Constantin, fut cruellement* AFFLIGÉE *en Perse.* (Id.) *Rome était* AFFLIGÉE *d'une peste épouvantable.* (Montesq.)

— Par plaisant. ou antiphrase : *Il est* AFFLIGÉ *de cent mille livres de rente. Elle est* AFFLIGÉE *de trente ans.* (Acad.)

— Vulg. En parl. d'une partie du corps affectée de quelque mal, Malade, souffrant : *Appliquer un remède sur la partie* AFFLIGÉE. (Acad.)

— Subst. en parl. des personnes : *Consoler les* AFFLIGÉS. (Acad.) *On a la consolation de s'apercevoir que la douleur de ces belles* AFFLIGÉES *finit avant que le deuil soit passé.* (Dest.)

SYN. Affligé, fâché. *Affligé* indique une plus grande peine affective ; *fâché* marque une plus grande contrariété. La peine d'une personne *affligée* est une peine réelle et durable ; le déplaisir de la personne *fâchée* n'est souvent qu'une indisposition de l'esprit fort légère, et en tout cas très-passagère. On est *affligé* en raison de la sensibilité plus ou moins grande dont on est doué, on est *fâché* en raison de la susceptibilité de son esprit ou de l'irritabilité de son humeur.

AFFLIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*affligere*, frapper ; lat.) — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *afflig* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous affligeons, il affligea.* — Causer de l'affliction, de la douleur : *Cette nouvelle l'a profondément* AFFLIGÉ.

[illegible] *affligé.* (Étienne.)
Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous AFFLIGE. (Pasc.)

Votre [illegible] qu'elle m'*afflige.* (Corn.)
L'état d'oppression, d'avilissement et de misère dans lequel était le pays AFFLIGEAIT *son âme d'artiste.* (A. [illegible].)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* :
Vous ne n'*affligez* point de l'avoir couronné. (Corn.)

— Absol. *On se décharge le cœur, avec un bon ami, sur tout ce qui* AFFLIGE *ou qui fait plaisir.* (Fén.)

— Par exagér. Contrarier, causer du déplaisir : *Vous* M'AFFLIGERIEZ, *si vous n'acceptiez pas ma proposition.*

Ce serait m'*affliger* qu'insister davantage. (Étienne.)

— Accabler de maux, de souffrances ; plonger dans la douleur et dans l'infortune : AFFLIGER *l'innocence.* (Malh.) *Dieu a voulu* AFFLIGER *son peuple.* (Acad.) *La Providence a des desseins de miséricorde sur nous lorsqu'elle nous* AFFLIGE. (Bouhours.) *Que de fléaux par lesquels le ciel* AFFLIGE *les hommes !* (Fén.) *Regardez toujours la guerre comme le plus grand fléau dont Dieu puisse* AFFLIGER *un empire.* (Mass.)

— Il se dit aussi des maux, des souffrances, des calamités qu'on éprouve : *Les infirmités qui* AFFLIGENT *le corps.* (La Bruy.) *Les maladies qui nous* AFFLIGENT. (Fléch.) *Les malheurs qui* AFFLIGENT *les hommes.* (Pasc.) *Les maux qui* AFFLIGENT *la terre ne viennent pas de Dieu.* (Lamenn.)

Cette affreuse [illegible]
[illegible] parmi nous *afflige* le Parnasse. (Boil.)

— Particul. En parl. des calamités qui pèsent sur une ville, sur un pays, Désoler, dévaster, ruiner : *La famine* AFFLIGEAIT *la ville.* (Acad.) *La peste* AFFLIGE *les provinces.* (Trév.) *Les fléaux qui* AFFLIGENT *les villes et les provinces.* (Mass.)

— Fam. Ennuyer, importuner : *L'orgue de Barbarie* AFFLIGE *les oreilles musicales.* (H. de Balzac.)

— Macérer, mortifier, faire souffrir : AFFLIGER *son corps par des jeûnes.* (Acad.)

= **S'affliger**, v. pr. Avoir du chagrin, de l'affliction ; s'attrister : *Vous vous* AFFLIGEZ *sans sujet.* (Acad.) *Un cœur vertueux s'*AFFLIGE *en rappelant le souvenir de ses plaisirs déréglés.* (Fén.)

Toujours avant le temps faut-il vous *affliger* ? (Rac.)
*Un homme dissimulé loue ouvertement ceux à qui il dresse de secrètes embûches, et il s'*AFFLIGE *avec eux s'il leur est arrivé quelque disgrâce.* (La Bruy.)

Dites-moi donc pourquoi vous vous *affligez* tant ? (La F.)

— *S'affliger d'une chose*, en ressentir du chagrin, de la douleur, ou de la contrariété, du dépit : *Il s'*AFFLIGE *d'une chose dont il devrait se réjouir.* (Acad.) *Ne nous* AFFLIGEONS *pas de la mort des fidèles.* (Pasc.) *Pour nous* AFFLIGER *de nos fautes, il faut que nous ayons dans le cœur l'amour de la vertu qui est opposée à ces fautes-là.* (Fén.)

— Réciproq. Se causer un mutuel chagrin : *Ils s'aimaient et s'*AFFLIGEAIENT *cependant à toute occasion.*

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Notre âme se réjouit d'entrevoir la céleste patrie, et s'*AFFLIGE *de n'en être exilée.* (B. de St-Pierre.) *On ne s'est jamais peut-être avisé de s'*AFFLIGER DE *n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir qu'un.* (Pasc.)

— Quelquefois il se construit avec un infinitif précédé de la prép. *à* ; mais alors l'infinitif équivaut au participe présent et à la prépos. *en* : *Je* M'AFFLIGE *à vous entendre parler ainsi*, c'est-à-dire *en vous entendant.*

— Souvent encore il a pour complément une proposition subordonnée : *Je m'*AFFLIGE *que vous pensiez ainsi. Il s'*AFFLIGERA *s'il ne réussit pas du premier coup.*

AFFLOUANT, part. prés. du v. Afflouer.

AFFLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Afflouer : *Navire* AFFLOUÉ.

AFFLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, flot.*) Mar. Mettre à flot : AFFLOUER *un navire.*

AFFLUANT, part. prés. du v. Affluer.

AFFLUÉ, part. pass. du v. Affluer. Il est invariable, étant joint toujours à l'auxiliaire *Avoir.*

AFFLUENCE, n. f. (*affluentia*, écoulement flux ; lat.) Pron. *a-flu-an-ce.* — Concours et chute d'eaux : *L'*AFFLUENCE *des eaux qui provenaient de la fonte des neiges fit déborder la rivière.* (Acad.)

— Pathol. Concours d'humeurs : *L'*AFFLUENCE *des humeurs vers une partie détermine souvent des accidents graves.* (Acad.)

— Fig. Grand concours de monde : *Grande* AFFLUENCE *de peuple.* (Acad.)

— Absol. *Cette pièce attire une grande* AFFLUENCE.

— Grande abondance de choses : *Il y a cette année* AFFLUENCE *de marchandises à la foire, de vaisseaux dans le port.* (Acad.)

Otez-nous de ces biens l'*affluence* importune. (La Font.)
Hommes cruels, qui vous force à verser du sang ? Voyez quelle AFFLUENCE *de biens vous environne !* (J. J. Rouss.)

— Au plur. Phys. Il se dit, par oppos. à *Effluences*, des rayons de matière électrique qui se portent vers un corps actuellement électrisé.

AFFLUENT, ENTE, adj. (*affluens*, qui coule vers ; lat.) Pron. *a-flu-an.* — En parl. d'une rivière, Qui se jette dans un fleuve ou dans une rivière : *Le Rhin et les rivières* AFFLUENTES. (Acad.)

— Pathol. En parl. du sang et des humeurs, Qui se porte en abondance vers quelque partie : *Sang* AFFLUENT. *La salive* AFFLUENTE. (Acad.)

— Phys. En parl. d'un fluide, Qui se porte dans un sens déterminé : *Fluide* AFFLUENT. *La matière* AFFLUENTE. (Acad.)

AFFLUENT, n. m. (*affluens*, qui coule vers ; lat.) Toute eau courante qui va se jeter dans un cours d'eau ordinairement plus considérable.

— Particul. Rivière qui se jette dans une autre : *La Marne est un des* AFFLUENTS *de la Seine.* (Acad.) *Les Moscovites occupaient deux camps autour de Bromy, séparés par un des* AFFLUENTS *de l'Oka.* (Mérim.)

AFFLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ad, fluere*, couler vers ; lat.) L'*i* de la 1re et de la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. prend le tréma : nous *affluïons*, vous *affluïez.* — En parl. des eaux, Couler vers, se rendre dans un même canal : *Plusieurs rivières* AFFLUENT *dans la Seine.* (Acad.)

— Par analog. En parl. du sang et des humeurs, Se porter en abondance vers quelque partie : *Il faut empêcher le sang d'*AFFLUER *vers telle partie.* (Acad.)

— Fig. Être abondant, arriver en abondance : *Les vivres* AFFLUENT *dans le camp.* (Trév.) *Toutes sortes de biens* AFFLUENT *dans cette maison.* (Acad.) *L'Espagne voyait* AFFLUER *des métaux dans ses ports.* (Droz.)

— Fig. Survenir en grand nombre : *Les étrangers* AFFLUENT *à Paris.* (Acad.) *Le peuple* AFFLUAIT *dans les avenues du Palais de Justice.* (V. Hugo.)

AFFLUX, n. m. (*à, flux.*) Pron. *af-flu.* — Méd. Concours de sang ou d'humeurs dans une partie quelconque du corps : *Le cautère actuel provoque un abondant* AFFLUX *de sang artériel.* (Sédillot.)

AFFOLAGE, n. m. Horticult. Maladie des anémones, qui les fait pousser en feuilles et qui les empêche de fleurir.

AFFOLANT, part. prés. du v. Affoler.

AFFOLCÉE, adj. f. Mar. *Aiguille* AFFOLCÉE, se dit quelquefois de l'aiguille de la boussole, lorsque, mal aimantée ou privée de sa vertu magnétique, elle ne prend pas la bonne direction, et indique mal le pôle nord.

AFFOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Affoler. Qui est passionné, prévenu jusqu'à la folie : *Vous ne sauriez croire comme elle est* AFFOLÉE *de ce Léandre.* (Mol.) *J'étais toujours* AFFOLÉ *de mes illusions.* (Chateaubr.)

— Absol. Qui est dans l'état de trouble et de délire qu'excitent les émotions et les passions violentes : *Une vapeur de parfums et l'ivresse générale agissaient sur les imaginations* AFFOLÉES. (H. de Balzac.)

— Mar. et Phys. Il se dit de l'aiguille aimantée, lorsque le voisinage du fer, un orage, une aurore boréale, une mauvaise suspension, ou une autre cause perturbatrice, lui font éprouver des variations tellement subites et irrégulières qu'elle semble en quelque sorte frappée de folie : *On est quelquefois obligé d'aimanter de nouveau une aiguille* AFFOLÉE. (Acad.)

AFFOLEMENT, n. m. (*affolé.*) Mar. et Phys. État d'une aiguille aimantée qui est affolée, c'est-à-dire qui éprouve des variations subites et irrégulières par l'effet de quelque cause perturbatrice.

AFFOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fol, folie.*) Fam. Rendre passionné jusqu'à la folie : *Elle* A AFFOLÉ *ce pauvre jeune homme.*

— Anc. Affliger à l'excès, jusqu'à rendre fou :

...... La pauvreté, comme moi, les *affole.* (Regnier.)

— Horticult. En parl. des anémones, Pousser des feuilles sans fleurir.

= **S'affoler,** v. pr. Se prendre d'une folle passion pour quelqu'un, pour quelque chose : *Il* S'EST AFFOLÉ *de sa pupille. Elle* S'AFFOLA *de sa nièce, et désira ne plus la quitter.* (H. de Balzac.)

AFFORAGE, n. m. (Anc. *affoilage* et *affeuillage.*) Anc. Droit que l'on payait à un seigneur pour la vente du vin.

AFFORESTAGE, n. m. (*à*, et *forest*, forêt.) Eaux et forêts. Droit qu'on a de prendre du bois dans une forêt pour se chauffer.

AFFOUAGE, n. m. (*ad, focus*, feu; lat.) Eaux et forêts. Répartition par feux, entre les habitants d'une commune, du bois de chauffage dont ils ont la propriété en commun : *L'*AFFOUAGE *a pour but de fournir aux habitants d'une commune la portion de bois nécessaire à leur chauffage pendant l'hiver.*

— *Bois d'affouage*, le bois que l'on coupe pour le distribuer aux habitants d'une commune : *Il est défendu à chaque individu, sous peine d'amende, de vendre sa portion de* BOIS D'AFFOUAGE.

— *Droit d'affouage*, le droit qu'on a de participer à une coupe de bois. || Par extens. Droit que les agents forestiers ont, à raison de leurs fonctions, à une distribution annuelle de bois de chauffage. || Quantité de bois de chauffage affectée à des usines ou à divers établissements publics, pour assurer leur approvisionnement.

AFFOUAGEANT, part. prés. du v. Affouager.

AFFOUAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Affouager.

AFFOUAGEMENT, n. m. (*affouager.*) Toute répartition par feux. || Particul. Répartition des impôts par feux. || Par extens. Le dénombrement que l'on fait de tous les feux pour la répartition des impôts.

AFFOUAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, focus*, foyer, feu; lat.) Pron. *af-fou-a-gé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *affouag* et la terminaison, quand celle-ci commence par un *a* ou un *o* : nous *affouageons*, nous *affouageâmes.* — Faire le dénombrement de tous les feux d'une commune pour la répartition des impôts.

AFFOUAGER, ÈRE, adj. (*affouage.*) Qui a rapport à l'affouage, qui est concédé par affouage; qui jouit de l'affouage : *Distribution, coupe* AFFOUAGÈRE. *Le partage du bois dans les communes* AFFOUAGÈRES *doit se faire par feu, c'est-à-dire par ménage. Il est défendu à qui que ce soit d'acheter aucune portion* AFFOUAGÈRE.

— Substantiv. Celui, celle qui jouit de l'affouage.

AFFOURCHANT, part. prés. du v. Affourcher.

AFFOURCHE, n. f. (*à, fourche.*) Mar. Action d'affourcher un bâtiment : *Quelquefois l'*AFFOURCHE *par deux ancres ne suffit pas à soutenir les efforts réunis de la mer et des vents, et il est nécessaire de mouiller une troisième ancre.* (Jal.) || *Ancre d'affourche*, l'ancre qu'on mouille la seconde pour affourcher un bâtiment et l'amarrer en rade, de manière que dans un évitage il ne puisse pas courir sur une première ancre mouillée. || *Câble d'affourche*, le câble de l'ancre d'affourche.

— Direction dans laquelle il faut mouiller l'ancre d'affourche : *Les* AFFOURCHES *de toutes les principales rades sont connues des marins.* (Jal.)

AFFOURCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Affourcher. Mar. Il se dit d'un bâtiment qui est retenu sur deux ancres disposées en forme de fourche, et des personnes qui sont dans ce bâtiment : *Vaisseau* AFFOURCHÉ *sur ses ancres*, ou simplement *Vaisseau* AFFOURCHÉ. *Nous sommes* AFFOURCHÉS. (Acad.)

— Fam. Assis à califourchon :

Un jour, un villageois sur son âne *affourché*,
Trouva par un ruisseau son passage bouché. (J. B. Rouss.)

AFFOURCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fourche.*) Mar. Retenir un bâtiment en jetant à la mer deux ancres disposées de telle sorte que leurs câbles forment une espèce de fourche : *On* AFFOURCHE *un vaisseau pour qu'il puisse tenir contre les vents, contre les courants, contre l'agitation de la mer. L'angle sous lequel on* AFFOURCHE *un bâtiment est calculé de manière à donner aux deux ancres la plus grande force possible de résistance.* (Jal.)

— Charp. Joindre ensemble deux pièces de bois, dont l'une est à languette et l'autre à rainure.

= **Affourcher,** v. intr. ou neutr. En parl. d'un bâtiment, Être retenu sur deux ancres disposées en forme de fourche : *Un vaisseau qui* AFFOURCHE. (Acad.) || *Affourcher à la voile*, jeter d'abord une première ancre, et gouverner ensuite à petites voiles jusqu'à l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche. || *Affourcher à l'ancre*, embarquer dans une chaloupe l'ancre d'affourche garnie de son câble, et diriger l'embarcation vers l'endroit où l'on veut jeter cette ancre. || *Affourcher en patte d'oie*, mouiller une troisième ancre pour arrêter le bâtiment.

= **S'affourcher,** v. pr. Il a le même sens que le verbe intransitif : *Un vaisseau qui* S'AFFOURCHE. (Acad.) *On* S'AFFOURCHE *à la voile ou à l'ancre.* (Jal.)

AFFOURRAGEANT, part. prés. du v. Affourrager.

AFFOURRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Affourrager.

AFFOURRAGEMENT, n. m. (*affourrager.*) Action de donner du fourrage aux bestiaux. || Provision de fourrage.

AFFOURRAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fourrage.*) (Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *affourrag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous affourrageons, il affourragea*, etc.) — Donner du fourrage aux bestiaux.

= **S'affourrager,** v. pr. Faire provision de fourrage.

AFFRAÎCHI, part. pass. invar. du v. Affraîchir.

AFFRAÎCHIE, n. f. (*affraîchir.*) Mar. Il se disait du vent lorsqu'il devenait plus fort, plus frais. || Ce mot n'est pas plus usité aujourd'hui qu'*Affraîchir*, mais il est plus regrettable; *Une affraîchie de vent* était une bonne locution, qu'on n'a pas remplacée. (A. Jal.)

AFFRAÎCHIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*à, fraîchir.*) Mar. En parl. du vent, Devenir plus fort, plus frais. || Vieux et inusité.

AFFRAÎCHISSANT, part. prés. du v. Affraîchir.

AFFRANCHI, IE, part. pass. du v. Affranchir. Déclaré libre, mis en liberté : *La loi civile faisait à l'esclave* AFFRANCHI *un devoir indispensable de la reconnaissance, et s'il était ingrat envers son patron, il retombait dans l'esclavage.*

Les oiseaux *affranchis* revinrent à leur cage. (Lamart.)

— Par extens. Délivré du joug d'un prince, d'un peuple étranger :

Vous serez *affranchis* du joug de l'étranger. (C. Del.)

— Absol. *Les Athéniens* AFFRANCHIS *dressent des statues à leur libérateur.* (Boss.)

— Fig. Tiré d'une sujétion, d'une dépendance; délivré d'un mal, d'une peine : *Montrez à la fortune que vous êtes* AFFRANCHIS *de son pouvoir.* (D'Aguess.) *Le fidèle est* AFFRANCHI *de toute crainte.* (Trév.)

Affranchi pour jamais de tes liens mortels,
Vas-tu jouir enfin de tes droits éternels? (Lamart.)
Que ce front, pour un jour *affranchi* de son deuil,
Rayonne, heureuse mère, et de joie et d'orgueil! (C. D.)

AFFRANCHI, IE, n. (*affranchir.*) Hist. anc. Esclave mis en liberté : *Phèdre le fabuliste était un* AFFRANCHI *d'Auguste. Le roi Attale se disait l'*AFFRANCHI *du peuple romain. A Rome, le commerce avec une femme d'*AFFRANCHI *était regardé comme honteux, mais non comme un adultère.* (La Harpe.) *Rome dépeuplée de Romains se recrutait d'*AFFRANCHIS. (Nisard.) *Les inférieurs de Louis XIV faisaient souvenir de ces puissants* AFFRANCHIS *des empereurs romains.* (St-Sim.)

AFFRANCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*à, franc*, libre.) Déclarer libre, mettre en liberté : AFFRANCHIR *un esclave.* (Acad.) *Xantus voyait de quelle importance il lui était de ne point* AFFRANCHIR *Ésope, et combien la possession d'un tel esclave lui faisait d'honneur.* (La Font.)

Pour prix de tes travaux, je te veux *affranchir.* (Id.)

— Exempter, décharger : AFFRANCHIR *d'impôts.* AFFRANCHIR *une ville de certaines charges.* (Acad.)

— Féod. *Affranchir un héritage*, le libérer de quelque servitude, de quelque charge.

— *Affranchir une lettre, un paquet*, en payer d'avance le port.

— Par extens. Délivrer du joug d'un prince ou d'un peuple étranger : AFFRANCHIR *un peuple de la servitude, de la tyrannie, de la domination étrangère.* (Acad.) *Il est d'une âme grande et généreuse d'*AFFRANCHIR *les peuples d'une cruelle servitude.* (Vaugelas.) *Dieu* AFFRANCHIT *son peuple de la tyrannie des Égyptiens.* (Bossuet.)

— Il a quelquefois pour complément indirect un nom de personne :

Il déchaîne le peuple! — Il t'*affranchit* d'un maître! (C. D.)

— Il s'emploie très-souv. sans compl. indirect : *Arbace* AFFRANCHIT *les Mèdes.* (Boss.) *Brutus et Cassius crurent* AFFRANCHIR *leurs citoyens en tuant César.* (Id.)

— Par extens. Délivrer d'une sujétion, d'une dépendance quelconque : *Le mariage* AFFRANCHIT *de la puissance paternelle.* (Acad.) *L'Évangile nous* A AFFRANCHIS *de la tyrannie du péché.* (Trév.)

Tous les dons de l'esprit, quel que soit leur pouvoir,
N'*affranchissent* jamais le cœur de son devoir. (L. Rac.)

— On l'emploie très-souvent aussi, dans cette acception, sans complément indirect : *Voltaire est le premier qui* AIT AFFRANCHI *l'esprit humain et rendu la raison populaire.* (La Harpe.)

Marchons, le flambeau dans les mains,
Et, pour les *affranchir*, éclairons les humains. (C. Del.)
La mort vient t'*affranchir!*
Prends ton vol, ô mon âme! et dépouille tes chaînes.
(Lamart.)

— Délivrer d'un mal, d'une peine : *Votre présence m'*AFFRANCHIT *de toute inquiétude. La mort nous* AFFRANCHIRA *des misères de ce monde.* (Acad.) *L'incrédulité* AFFRANCHIT *de toute peine l'attentat sur soi-même, puisqu'elle en fait le terme de tout.* (La Luzerne.)

Ah! que de son abord votre bras m'*affranchisse!* (C. D.)

— Art vét. Couper, châtrer : AFFRANCHIR *un taureau, un cheval.*

— Mar. *Affranchir la pompe*, tirer plus d'eau par la pompe qu'il n'en entre dans le vaisseau.

— Technol. *Affranchir une futaille neuve*, lui enlever le goût du bois en la flambant intérieurement avec de l'esprit de vin allumé.

= **S'affranchir,** v. pr. Se débarrasser, se délivrer de : *Il* S'EST AFFRANCHI *du despotisme qu'on exerçait sur lui.* (Acad.) *Ils* SE SONT AFFRANCHIS *de tous les préjugés.* (Id.)

Je me veux *affranchir* du pouvoir d'un jaloux. (Regn.)

Il fallait M'AFFRANCHIR *d'une passion si dangereuse pour ma vertu.* (Mme de Tencin.)

Tu voudras t'*affranchir* du joug de mes bienfaits. (Rac.)

— Absol. Se rendre indépendant : *Plusieurs villes de l'Asie Mineure* S'AFFRANCHIRENT, *et formèrent le royaume de Pont.* (Boss.)

Qui périt avec gloire
S'*affranchit* par la mort comme par la victoire. (C. Del.)

SYN. Affranchir, délivrer. *Délivrer* quelqu'un, c'est lui rendre une liberté qu'il avait perdue accidentellement; on *délivre* un prisonnier, un captif. *Affranchir* quelqu'un, c'est le constituer de sa pleine autorité dans les droits de l'homme libre; on *affranchit* son esclave, son serf. Au figuré, *affranchir* conserve une différence analogue avec *délivrer*. On *s'affranchit* de sujétions qu'on peut considérer comme des servitudes; on *se délivre* de choses qui sont gênantes. Les savants, qui sont *affranchis* de bien des préjugés, recherchent la solitude pour *se délivrer* de visites importunes.

AFFRANCHISSANT, part. prés. du v. Affranchir.

AFFRANCHISSEMENT, n. m. (*affranchir, affranchissant.*) Pron. *a-fran-chis-se-man.* — Action d'affranchir un esclave; état de l'esclave affranchi : *L'*AFFRANCHISSEMENT *d'un esclave. Les formalités de l'*AFFRANCHISSEMENT. (Acad.)

— Action d'affranchir une lettre, un paquet; et par extens. Prix que coûte une lettre, un paquet qu'on affranchit.

— Exemption d'un impôt, d'un droit onéreux : *L'*AFFRANCHISSEMENT *d'une terre, d'une ville.* (Acad.) *L'*AFFRANCHISSEMENT *des communes.*

— Par extens. Délivrance de la tyrannie, de l'oppression : *La liberté n'eut point d'apôtre plus fervent; il écrivait pour l'*AFFRANCHISSEMENT *des peuples sur le sol de l'esclavage, entouré des victimes du despotisme.* (Laya.) || Absol. Dans le même sens : *Ils célèbrent l'anniversaire de leur* AFFRANCHISSEMENT. (Acad.)

— Fig. Toute sorte de délivrance : *L'*AFFRANCHISSEMENT *de tous les devoirs paralyse l'exercice de tous les droits.* (Portalis.)

— Art vét. Castration.

AFFRANCHISSEUR, n. m. (*affranchir.*) Art vét. Celui qui châtre les animaux.

AFFRE, n. f. Pron. *a-fre.* — Onomatopée. Extrême frayeur; frémissement d'horreur.

— Il ne s'emploie guère qu'au pluriel, et dans cette locution : *Les* AFFRES *de la mort.*

— Par extens. *Mon père me faisait éprouver les* AFFRES *de la vie.* (Chateaubr.)

AFFRÉTANT, part. prés. du v. Affréter.

AFFRÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Affréter. *Des marchandises* AFFRÉTÉES.

AFFRÈTEMENT, n. m. (*affréter.*) Pron. *a-frè-te-man*. Convention qui a pour objet le louage total ou partiel d'un bâtiment : *Si l'*AFFRÈTEMENT *est total, il peut avoir lieu au voyage, pour un temps déterminé au mois ; s'il est partiel, il peut avoir lieu au forfait, au quintal ou au tonneau.*

AFFRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, fret.*) L'é fermé du radical *affrét* se change en è grave seulement avant les terminaisons *e, es, ent : j'affrète, tu affrètes, ils affrètent ;* on écrit donc *il affrétera, ils affréteront*, etc. — Mar. Prendre un bâtiment à louage, soit en totalité, soit en partie : AFFRÉTER *un navire*.

— Dans les ports de la Méditerranée, on dit *Noliser*.

AFFRÉTEUR, n. m. (*affréter*). Celui qui affrète un bâtiment : *L'*AFFRÉTEUR *prend le nom d'armateur quand le navire est loué sans agrès ni équipement.*

AFFREUSEMENT, adv. (*affr-eux-euse-ment.*) D'une manière affreuse, effroyable, épouvantable : *Il criait* AFFREUSEMENT. *Il est* AFFREUSEMENT *laid.* (Acad.)

Je sentais mes cheveux *affreusement* dressés. (Ponsard.)

— Fam. Beaucoup, extrêmement : *L'eau de la mer Morte est* AFFREUSEMENT *salée.* (Saulcy.)

AFFREUX, EUSE, adj. (*affre*). Qui cause ou qui est propre à causer de l'effroi : *Un spectacle* AFFREUX*; des cris* AFFREUX. (Acad.) *Un bruit* AFFREUX *retentit à leurs oreilles.* (Lacép.) *Je me trouvais dans un* AFFREUX *désert.* (Étienne.)

Pourquoi ces sons *affreux*, ces longs mugissements,
Ce tumulte confus, ce choc des éléments ? (St.-Lambert.)

Bientôt des tonnerres AFFREUX *firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines et les vallons.* (Bern. de St-P.)

Le jour fuit ; une épaisse vapeur
Couvre d'un voile *affreux* les vagues en fureur. (Créb.)
La mort n'a rien d'*affreux* pour qui n'a rien à craindre. (Corn.)

— Par extens. Extrêmement laid : *C'est un homme* AFFREUX.

Pallas
Fut jalouse de mes appas,
Et me rendit *affreuse* autant que j'étais belle. (Quinault.)

— Très-mauvais : *Temps* AFFREUX. *Ce sont partout des forêts abattues, que traversent des chemins* AFFREUX. (Boss.)

— Par exagér. et abusiv. *C'est une chose affreuse*, c'est une chose qui ne saurait être approuvée.

— Fig. Qui est propre à inspirer un sentiment de tristesse et d'horreur ; qui est horrible à supporter : *Une* AFFREUSE *misère.* (Acad.) *C'est l'orgueil et la mollesse de certains hommes qui en mettent tant d'autres dans une* AFFREUSE *pauvreté.* (Fén.)

L'incertitude est *affreuse* en amour :
J'en veux sortir, fût-ce à mon préjudice. (Desmahis.)

Il est AFFREUX *que le sang ait coulé pendant tant de siècles.* (Volt.)

Hélas ! il est *affreux* de quitter ce qu'on aime. (La Harpe.)

— Fig. et mor. Vil, noir, atroce, exécrable : *C'est une ingratitude* AFFREUSE, *une* AFFREUSE *calomnie.* (Acad.) *Ils sont livrés à des vices* AFFREUX.

Tu peux sauver la France, et de l'hydre infernale
Tromper encor l'*affreux* espoir. (V. Hug.)

— Fig. et mor. *C'est un homme affreux*, c'est un homme rempli de perversité, c'est un monstre capable de tout : *J'ai vu des* HOMMES AFFREUX *pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile.* (J. J. Rouss.)

AFFRIANDANT, part. prés. du v. Affriander.

AFFRIANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Affriander. *A Paris, les étrangers sont* AFFRIANDÉS *par le luxe des étalages.*

AFFRIANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, friand.*) Rendre friand : *Vous l'*AVEZ AFFRIANDÉ *par la bonne chère que vous lui avez faite.* (Acad.)

— Attirer par quelque chose d'agréable au goût : *On* AFFRIANDE *les poissons avec de l'appât.* (Acad.)

— Fig. et fam. Attirer par quelque chose d'utile ou plutôt d'agréable : *Le gain l'*AVAIT AFFRIANDÉ. (Acad.)

Oui ; mais ce point, monsieur, c'est le fruit défendu ;
Et voilà justement ce qui nous *affriande*. (Dest.)

= **S'affriander**, v. pr. Devenir friand, s'accoutumer à la friandise.

AFFRICHANT, part. prés. du v. Affricher.

AFFRICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Affricher : *Des terres* AFFRICHÉES.

AFFRICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, friche.*) Agric. Laisser une terre en friche.

= **S'affricher**, v. pr. Rester en friche. ‖ Peu usité.

AFFRIOLANT, part. prés. du v. Affrioler.

AFFRIOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Affrioler.

AFFRIOLER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Attirer par quelque appât ou par quelque chose d'utile et d'agréable : *On* AFFRIOLE *les oiseaux qu'on veut prendre.* (Trév.) *Vous l'*AVEZ AFFRIOLÉ *par votre bonne chère. Les présents l'*ONT AFFRIOLÉ.

AFFRITANT, part. prés. du v. Affriter.

AFFRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Affriter.

AFFRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, frit.*) Cuis. Mettre une poêle neuve en état de servir, en y faisant fondre du beurre.

AFFRONT, n. m. (*ad*, à, sur, *frons, frontis*, front ; lat.) Pron. *a-fron*. — Insulte, injure, outrage fait en face, publiquement *Cruel* AFFRONT, *sensible* AFFRONT. *Recevoir, endurer, venger un* AFFRONT. (Acad.) *Un démenti est un sanglant* AFFRONT. (Trév.)

As-tu donc résolu de leur faire un *affront* ? (C. Del.)

Il n'y a que le christianisme qui puisse nous faire souffrir patiemment un AFFRONT. (Trév.)

Les triomphes d'autrui ne sont pas un *affront*. (V. Hug.)

Sénèque dit que la douleur qu'on ressent d'un AFFRONT *est la marque d'un cœur faible et bas.* (St-Évrem.)

Rappeler son *affront*, c'est le subir deux fois. (C. Del.)

— *Essuyer un affront*, recevoir un affront.

— *Dévorer, boire, avaler un affront*, subir un affront sans oser ou sans pouvoir le venger : *Forcé de* DÉVORER DES AFFRONTS *et des chagrins, Tibère s'était aigri dans le silence et dans la retraite.* (La Harpe.)

— *Ne pouvoir digérer un affront*, en conserver toujours le ressentiment, l'avoir toujours sur le cœur.

— Honte, déshonneur : *Il fait* AFFRONT *à ses parents. Vous pouvez répondre hardiment de lui, il est honnête homme, il ne vous fera pas d'*AFFRONT. (Acad.)

Pleurez l'irréparable *affront*
Que sa fuite honteuse imprime à notre front. (Corn.)
Sauve-moi de l'*affront* de tomber à leurs pieds. (Id.)

Particul. Défaite honteuse, échec déshonorant : *Les armes de ce prince reçurent un* AFFRONT *devant cette place.* (Acad.)

— Fam. *Sa mémoire lui a fait un affront*, la mémoire lui a manqué.

— Suivi d'un complément déterminatif, il veut la prép. *à :*

Les *affronts à* l'honneur ne se réparent point. (Corn.)

Cette construction est elliptique ; *à l'honneur* est régi par *faits*, sous-entendu.

SYN. Affront, insulte. Ces deux mots expriment, avec des différences marquées, un acte très-blessant pour celui qui en est l'objet. L'*affront* porte plus sur le caractère de la personne qui le reçoit ; l'*insulte* s'attaque à la personne en général, et quelquefois au physique seul. Il y a plus de mépris et de flétrissure dans l'*affront* ; il y a plus d'audace et de violence dans l'*insulte*. L'*affront* est d'autant plus blessant qu'il peut être mérité ; l'*insulte* n'est souvent qu'une témérité insolente de la part de celui qui la risque.

AFFRONTAILLES, n. f. plur. (*à, front*). Pratiq. Les confins de plusieurs fonds de terres qui aboutissent aux côtés d'un autre fonds.

AFFRONTANT, part. prés. du v. Affronter.

AFFRONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Affronter. Bravé avec audace : *Que de périls* AFFRONTÉS ! *O vieux donjons ! ô pauvres vieux géants ! ô chevaliers* AFFRONTÉS ! (V. Hugo.)

— Trompé : *Bien des gens,* AFFRONTÉS *par ce marchand, se plaignaient de lui.* (Acad.)

— Blas. Il se dit de deux animaux qui sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, et qui semblent se regarder : *Deux lions* AFFRONTÉS.

AFFRONTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, sur, *frons, frontis*, front ; lat.) Attaquer avec hardiesse : *Nous allâmes* AFFRONTER *l'ennemi jusque dans son camp.* (Trév.)

— En mauv. part, Braver avec audace : *Est-ce courage à un homme mourant d'aller, dans la faiblesse et l'agonie,* AFFRONTER *un Dieu puissant et éternel ?* (Pascal.)

— Faire affront, outrage ; braver avec insulte :

O vertu, se peut-il qu'à ce point l'on t'*affronte* ! (Pons.)

— S'exposer hardiment à : AFFRONTER *la mort, les hasards, les dangers.* (Acad.) *J'*AFFRONTE *de nouveaux orages.* (Lamart.) *Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'*AFFRONTE. (Buff.) *Je ne méprise pas moins celui qui cherche un péril inutile que celui qui fuit un péril qu'il doit* AFFRONTER. (J. J. Rouss.)

J'*affronte* à tout hasard l'horreur qu'elle a pour moi. (C. D.)

— Fam. S'exposer à un châtiment :

Il a déjà vingt fois *affronté* la potence. (Regnard.)

— Tromper avec audace, voler avec impudence : *C'est un coquin qui* AFFRONTE *tout le monde.* (Acad.)

Qu'est-ce ? quel est le coquin qui m'*affronte* ? (La Motte.)

— Ce sens a vieilli.

— *Affronter la nue, affronter le ciel*, se dit quelquefois des choses qui s'élèvent à une très-grande hauteur.

— Chir. *Affronter un os fracturé*, en rapprocher les parties de manière à les remettre dans leur premier état. ‖ *Affronter les lèvres d'une plaie*, les rapprocher, les réunir.

= **S'affronter**, v. pr. S'attaquer de front : *Voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'*AFFRONTENT. (La Bruy.)

— Chir. Reprendre la position naturelle : *Les fragments, au lieu de s'*AFFRONTER, *ont pris des positions vicieuses.* (Dupuytren.)

AFFRONTERIE, n. f. Action d'affronter, de tromper. ‖ Peu usité.

AFFRONTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui affronte, qui trompe : *Je hais les* AFFRONTEURS. (Acad.)

AFFUBLANT, part. pr. du v. Affubler.

AFFUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Affubler. Couvert, vêtu d'une façon ridicule. *Il est plaisamment* AFFUBLÉ. (Acad.)

Fussent-ils de l'hermine *affublés* au passage,
Ils viennent, on s'en moque ; ils partent : bon voyage ! (C. Delav.)

— Fig. et famil. *Affublé de ridicule*, couvert de ridicule :

Jamais hommes d'État, si le complot circule,
Ne seront *affublés* d'un plus beau ridicule. (C. Delav.)

AFFUBLEMENT, n. m. Ce qui couvre, ce qui enveloppe la tête, le visage, le corps.

— Il se dit le plus souvent d'un vêtement, d'un habillement extraordinaire ou grotesque.

AFFUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*affibulare*, agrafer ; lat.) Envelopper, couvrir la tête, le visage, le corps, d'un voile, d'un habillement quelconque, mais le plus souvent d'un vêtement singulier ou grotesque : *On l'*AFFUBLA *d'une longue robe.* (Acad.) *Sa tête était coiffée d'un bonnet de laine qui ressemblait au bonnet phrygien dont on* AFFUBLE *la Liberté.* (H. de Balz.) *On* AVAIT AFFUBLÉ *l'esclave d'un costume de prêtre grec ; il était au milieu de l'arène, tenant une lyre d'une main défaillante.* (Nisard.)

— Fig. *Elle était féconde en artifices noirs et en chansons des plus cruelles, dont elle* AFFUBLAIT *gaîment les personnes qu'elle semblait aimer.* (St-Sim.)

= **S'affubler**, v. pr. Se vêtir d'une manière étrange ou ridicule : *Elle* S'AFFUBLA *d'une longue mante.* (Acad.)

Aussitôt notre vieille
S'affublait d'un jupon crasseux. (La Font.)

S'il se fabriquait une étoffe d'une couleur ou d'un dessin malheureux, elle s'en AFFUBLAIT. (H. de Balzac.)

AFFUSANT, part. prés. du v. Affuser.

AFFUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Affuser. Méd. Soumis à l'affusion : *Si le sujet* AFFUSÉ *est dans un état de sédation ou de froid, il est évident que le malaise augmentera si le liquide est sédatif.* (Récamier.)

AFFUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, fundere, fusum*, répandre sur ; lat.) Méd. Soumettre à l'affusion : *Quelqu'un a-t-il déterminé ce qui se passerait dans une personne hydropique sans lésion organique, si on l'*AFFUSAIT *avec de l'huile simple ou alcoolisée ?* (Récamier.)

AFFUSION, n. f. (*affusio*, aspersion ; lat.) Méd. Moyen thérapeutique qui consiste à verser une quantité de liquide, et le plus souvent d'eau, sur le corps entier d'un malade, ou sur une partie de son corps : AFFUSION *générale, partielle* ou *locale. Les* AFFUSIONS *ne peuvent être continues.* (Récamier.) *On doit se garder de prolonger les* AFFUSIONS, *lorsque la réaction n'est pas prompte ; car alors ce moyen thérapeutique pourrait devenir très-dangereux.* (Guersent.)

AFFÛT, n. m. (*à, fût.*) Pron. *a-fu*. — Machine de bois ou de métal, sur laquelle on monte les pièces d'artillerie : *Mettre une pièce de canon sur son* AFFÛT. (Acad.) *Il y a des* AFFÛTS *non mobiles, des* AFFÛTS *roulants, des* AFFÛTS *glissants.* (Acad.)

Je dormis sur l'*affût* des canons meurtriers. (V. Hug.)

Je trouvai quelques vieux canons de 24 ajustés sur des AFFÛTS *sans roues.* (Chateaubr.)

— Chasse. Le lieu où l'on se cache pour attendre le gibier : *Choisir un bon* AFFÛT. (Acad.) *Se mettre, être à l'*AFFÛT.

— Fig. *Être à l'affût de*, ou absol. *Être à l'affût*, Épier l'occasion de, être au guet : *Il y a longtemps que je* SUIS À L'AFFÛT *de cette place, que je* SUIS À L'AFFÛT. (Acad.)

— Fig. *Avoir l'esprit à l'affût*, faire attention, être attentif :

En vain pour tout saisir j'*ai l'esprit à l'affût*. (C. Del.)

AFFÛTAGE n. m. (*affût*). Action d'affûter un canon. ‖ Inusité.

— Arts et mét. Action d'aiguiser un outil : *L'affûtage est une opération qui doit être faite avec beaucoup de soin.*

— Chapell. Façon que l'on donne à un vieux chapeau. || Collection de tous les outils qui sont nécessaires à un ouvrier menuisier, tels que la varlope, le rabot, etc. || Papet. Le châssis des formes.

AFFÛTANT, part. prés. du v. **Affûter.**

AFFÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Affûter : *Les canons étaient* AFFÛTÉS *et tout prêts à tirer.* (Acad.) — Aiguisé : *Un outil bien* AFFÛTÉ.

— Techn. Il se dit d'un ouvrier menuisier qui a les outils nécessaires pour exercer son métier.

— Fig. Préparé, disposé à : *Ils étaient trois ou quatre juges* AFFÛTÉS *pour lui faire gagner son procès.*

AFFÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*a*, *fût.*) Mettre le canon en état de tirer : AFFÛTER *un canon.* || Vieux. On dit *Mettre une pièce en batterie.*

— Rendre un outil plus tranchant, ou plus perçant ; l'aiguiser sur une meule fixe : AFFÛTER *son ciseau, son burin.* || *Affûter un crayon*, en refaire la pointe.

= **S'affûter,** v. pr. Être affûté.

— Chasse. Se mettre à l'affût.

— Fig. Épier l'occasion de : *Ils* S'AFFÛTENT *pour nous jouer quelque tour.* (Trév.) *Syn.* V. AIGUISER.

AFFÛTIAU, n. m. Bagatelle, affiquet, brimborion. || Popul.

AFFÛT-TRAÎNEAU, n. m. Art mil. Sorte d'affût d'artillerie de montagne.

AFIN, mot. invar. (Anc. *affin*, form. de *ad*, *finis*, pour la fin ; lat.) Il se joint à la préposition *de* ou à la conjonction *que*, et forme, avec l'une, une locution prépositive, et, avec l'autre, une locution conjonctive ; il exprime dans les deux cas la tendance, la fin pour laquelle une chose se fait.

= **Afin de,** loc. prép., a toujours un infinitif pour complément :

Du mystère ! à quoi bon ? — *Afin d'aller* au but. (C. D.)

Tullus Hostilius rétablit la discipline militaire, que son successeur accompagna de cérémonies sacrées, AFIN DE RENDRE *la milice sainte et religieuse.* (Boss.)

Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête :
Il l'y replonge, et va trouver
Quelque homme *afin de* le *sauver.* (La Font.)

= **Afin que,** loc. conj., veut au subjonctif le verbe qu'il régit : *Dieu vous place au-dessus des autres* AFIN QUE VOUS SOYEZ *les pères des peuples.* (Mass.) *Montrez à Dieu toutes les plaies de votre cœur* AFIN QU'IL *les* GUÉRISSE. (Fén.) *Dieu nous a faits semblables à lui,* AFIN QUE NOUS PUISSIONS *le connaître comme la vérité infinie et l'aimer comme l'immense bonté.* (Id.)

— Après un impératif, on emploie souvent *que*, par ellipse, pour *afin que* :

Venez, vous qu'on adore,
Qu'on vous baise cent fois et puis cent fois encore. (C. D.)

SYN. Afin de, afin que, pour. *Afin de* et *afin que* expriment le but, mais d'une manière indéterminée, ils marquent une vue éloignée, et éveillent l'idée d'une conséquence plutôt probable que certaine. *Pour* annonce un but précis, un résultat immédiat et prochain ; il marque une vue certaine et à peu près infaillible dans son résultat. Cette phrase de La Bruyère marque très-bien en quoi diffèrent ces deux expressions : *Le courtisan qui a vu la cour le matin, la voit le soir* POUR *la reconnaître le lendemain, ou* AFIN QUE *lui-même y soit connu.*

AFIOUME, n. m. Comm. Espèce de lin du Levant.

AFOURMILION, n. m. Zool. Nom donné au grimpereau dans quelques parties de la France, parce que cet oiseau mange les fourmis qui se trouvent sur l'écorce des arbres.

AFOUTH, n. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de figuiers communs à l'île de France.

AFRICANISME, n. m. Philol. Nom qu'on donne à certaines locutions qu'ont employées des auteurs latins nés en Afrique.

AFZÉLIE, n. f. (*Afzelius*, botan. suédois.) Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, composé d'arbres qui croissent en Afrique, et qui se rapprochent de la casse.

AGA, n. m. (*chef*, turc.) Commandant, chef militaire chez les Orientaux, et particulièrement chez les Turcs : *Les* AGAS *des janissaires, désespérant de vaincre à l'aide des armes loyales du soldat, eurent recours au stylet d'un lâche.* (Arago.)

— Par extens. Titre que les Turcs donnent par déférence à toutes les personnes de distinction. *Tu seras emprisonné sous les voûtes d'un kan, avec les chevaux d'un* AGA *ou d'un pacha.* (Lamart.)

AGAÇANT, part. prés. du v. Agacer : *Mille bruits se faisaient entendre : tantôt la chanson rauque des gondoliers, tantôt les huées des masques* AGAÇANT *les passants.* (G. Sand.)

Boileau a écrit :

...... Des laquais l'un l'autre *s'agaçants*
Font aboyer les chiens et jurer les passants.

Anciennement cette orthographe était admise ; mais aujourd'hui on écrit *invariable* le participe présent des verbes pronominaux. || V. PARTICIPE.

AGAÇANT, ANTE, adj. (*agacer.*) Qui agace, qui provoque : *Ce qu'on distingue en elles, c'est un air éveillé, une démarche leste, et un œil* AGAÇANT. (Marm.) *Elle accompagna ce discours de démonstrations si* AGAÇANTES, *que le pauvre don Chérubin, qui ne trouvait déjà la dame que trop aimable, en devint éperdument amoureux.* (Le Sage.) *Nous nous plaisions à regarder ces* AGAÇANTES *femmes du Midi, coquettes, et coquettement vêtues de jupons courts.* (A. Jal.)

AGACE, n. f. (On écrit quelquefois *Agasse.*) Pron. *a-gass.* — Zool. Nom vulgaire de la pie commune :

L'*agace* eut peur ; mais l'aigle, ayant fort bien dîné,
La rassure. (La Font.)

AGACÉ, ÉE, part. pass. du v. Agacer. Il s'emploie adjectivement : *Dents* AGACÉES. *Nerfs* AGACÉS.

— Fig. *Un chien* AGACÉ *par un enfant.*

Le chat était souvent *agacé* par l'oiseau. (La Font.)

— *C'est un homme froid, qui n'a d'esprit que quand il est* AGACÉ. (Acad.)

AGACEMENT, n. m. (*agacer.*) Pron. *a-gass-man.* Il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Agacement des dents*, sensation désagréable produite sur les dents par le contact des acides, ou par un bruit très-aigu. || *Agacement des nerfs*, irritation légère dans l'intérieur du corps.

AGACER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἀκάζειν, piquer, irriter ; gr.) — Le *c* du radical *agac* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous agaçons, il agaça*, etc. — Causer aux dents une sensation désagréable et incommode, soit par le contact d'une substance acide, soit par un bruit excessivement aigu : *Cette pomme verte m'*A AGACÉ *les dents.* (Acad.)

— *Agacer les nerfs*, produire une légère irritation dans tout l'intérieur du corps.

— Fig. *Agacer les dents*, causer un effet désagréable : *Ces arguments sont si dissonnants, si rêches, qu'ils* AGACENT LES DENTS. (Beaum.)

— Fig. Provoquer, impatienter, irriter : AGACER *un chien, un enfant. Si vous l'*AGACEZ, *il se fâchera.* (Acad.) *Elles s'amusaient aux lazzi des masques qui, à demi couchés sur les rampes des ponts,* AGAÇAIENT *les passants.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. Éveiller, animer, exciter doucement quelqu'un : *Il était pensif et distrait ; on l'*A AGACÉ, *il est devenu fort aimable.* (Acad.)

— En parl. des personnes, et particul. des femmes, Chercher à plaire par des manières attrayantes : *C'est une coquette qui* AGACE *tout le monde.* (Acad.) *Je veux l'*AGACER *par des œillades coquettes.* (Le Sage.)

Une belle paraît, lui sourit, et l'*agace* :
Crac, au premier assaut elle emporte la place. (Dest.)

= **S'agacer,** v. pr. Être agacé : *Ses dents* S'AGACENT *au bruit aigu qui résulte du plus léger frottement.*

— Fig. Se provoquer, s'irriter mutuellement : *Ces enfants* S'AGACENT *toujours, et ne sont jamais d'accord.*

AGACERIE, n. f. (*agacer.*) Pron. *a-gass-ri.* — Regards, paroles ou manières attrayantes d'une personne, et particul. d'une femme qui cherche à plaire : *Il paraît qu'elle a quelque dessein sur lui, elle lui fait des* AGACERIES *continuelles.* (Acad.) — Il est fam. On l'emploie le plus souv. au pluriel.

AGADA, n. m. Mus. Flûte en usage chez les Abyssins et les Égyptiens.

AGALACTE, adj. des 2 g. (ἀ priv., γάλα, γάλακτος, lait ; gr.) Pron. *a-ga-lakt.* — Méd. Il se dit d'une femme qui n'a point de lait, et d'un enfant qui ne tette plus ou qui n'a pas encore teté.

AGALACTIE ou **AGALAXIE**, n. f. (ἀ priv., γάλα, γάλακτος, lait ; gr.) Pron. *a-ga-lak-ci.* — Méd. Absence ou suppression du lait dans les mamelles d'une nourrice. Le plus souvent l'*agalactie* est consécutive à une maladie plus ou moins grave, et se produit sous l'influence de causes indépendantes de la volonté de la femme.

AGALANT, part. prés. du v. Agaler.

AGALARI, n. m. Nom des officiers qui remplissent les fonctions de page à Constantinople auprès du Grand Seigneur.

AGALÉ, ÉE, part. pass. du v. Agaler.

AGALER, v. tr. ou act. de la 1re conj. Agric. Faire le premier sarclage dans un champ de maïs.

AGALLOCHE, n. m. (ἀγάλλοχον, aloès ; gr.) Bot. Nom sous lequel on désigne quelquefois le Bois d'aloès ou Bois d'aigle.

— Petit arbre noueux de la famille des Euphorbiacées, dont le bois est rempli d'un suc laiteux très-caustique.

AGALLOCHITE, n. f. (*agalloche.*) Pron. *a-gallo-chitt.* — Géolog. Bois pétrifié qu'on a cru reconnaître pour du bois d'aloès.

AGALMATOLITHE, n. m. (ἄγαλμα, ατος, ornement, statue, λίθος, pierre ; gr.) Pron. *a-gal-ma-to-litt.* — Minér. Nom qu'on a donné à la Pierre à lard ou Talc compact, dont on se sert, en Chine, pour faire des magots ou figures grotesques.

AGALME, n. f. Zool. Genre d'acalèphes.

AGALOSTÉMONES, adj. et n. f. pl. (ἀ priv., γάλως, belle-sœur, στήμων, étamine ; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont les étamines sont insérées alternativement sur le calice et sur la corolle.

AGALYSIEN, adj. m. (ἄγαν, trop, λύω, briser ; gr.) Géol. Il se dit d'un terrain qui n'offre que des roches formées par voie de cristallisation confuse.

AGAME, adj. des 2 g. (ἀ priv., γάμος, mariage ; gr.) Pron. *a-gam.* — Bot. Il se dit des plantes qui n'ont pas d'organes sexuels, et qui ne se reproduisent point au moyen de véritables graines, tels que les champignons et les algues.

— Zool. n. m. pl. *Les* AGAMES. Genre de reptiles sauriens de la famille des Iguaniens ; ils sont originaires d'Amérique, et se distinguent des Galéotes par les écailles aiguës qui leur garnissent la tête, le cou, et surtout par celles de la queue, lesquelles sont toutes relevées en arrière, et terminées par une épine.

— Mollusques qui se fécondent eux-mêmes, et qui n'ont point d'organe sexuel mâle.

AGAMI, n. m. Zool. Oiseau d'Amérique, de la classe des Gallinacés. Il s'apprivoise très-aisément : *Les* AGAMIS *sont aussi fidèles à leur maître que les chiens.* (Acad.) *L'*AGAMI *obéit à la voix de son maître, lui fait des caresses, et lui témoigne, après une absence, la joie que lui cause son retour.* (Duméril.)

AGAMIDES, adj. et n. m. pl. (ἀ priv., γάμος, mariage, et εἶδος, forme ; gr.) Zool. Nom d'une famille de l'ordre des reptiles sauriens, qui a pour type le genre Agame.

AGAMIE, n. f. (*agame.*) Bot. Classe du règne végétal, qui renferme les plantes agames.

AGAMIENS, adj. et n. m. pl. (*agame.*) Zool. Nom donné par Cuvier à une section de la famille des Iguaniens, qui a pour type le genre Agame.

AGAN, n. m. Mar. Débris de plantes ou autres objets que la mer porte au plus haut du rivage et lors des grandes marées.

AGANIDE, n. m. Géolog. Genre de coquilles fossiles qu'on trouve dans les terrains calcaires de transition.

AGANITE, n. m. Agric. Nom vulgaire du blé rachitique, dans le midi de la France.

AGANTANT, part. prés. du v. Aganter.

AGANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Aganter.

AGANTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Prendre, saisir. || Gagner de marche sur un autre navire. || V. ENGANTER.

AGAPANTHE, n. m. (ἀγαπᾶν, aimer ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Plante de la famille des Liliacées, originaire d'Afrique, et remarquable par la beauté de ses fleurs, d'un bleu d'azur.

AGAPE, n. f. (ἀγάπη, charité ; gr.) Repas que les premiers chrétiens faisaient en commun dans les églises, pour se donner le témoignage d'une charité mutuelle : *Le mot* AGAPE *signifiait repas d'amour. Les chrétiens s'y donnaient le saint baiser, le baiser de paix, le baiser de frère et de sœur.* (Volt.) — Il se disait aussi des repas sacrés qui se faisaient dans les catacombes, le jour de la fête des martyrs, ou dans quelque circonstance solennelle.

AGAPÈTES, n. f. pl. (ἀγαπητός, aimable ; gr.) Nom des vierges qui vivaient en communauté, sans faire de vœux, dans les temps primitifs de l'Église.

— N. m. Membre d'une secte de chrétiens qui soutenaient qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures.

AGAPHITE, n. f. Minér. Espèce de turquoise.

AGARIC, n. m. (ἀγαρικόν, agaric, amadou ; gr. formé d'Ἀγαρία, pays de l'anc. Samarie, où il croissait en abondance.) Bot. Genre de champignons dont les espèces sont très-nombreuses, et qui ont le dessous du chapeau garni de lames : *Les champignons de couche et les mousserons sont des* AGARICS. *Plusieurs espèces d'*AGARICS *sont comestibles ; d'autres, au contraire, sont très-nuisibles.* (Acad.)

— Abusiv. *Agaric de chêne*, espèce de bolet très-coriace qui croît sur les vieilles souches, et qui sert à faire l'amadou.

— *Agaric blanc* ou *agaric de mélèze*, espèce de bolet que l'on employait autrefois comme vomitif.

AGARICE, n. f. Géolog. Genre de polypier qu'on rencontre à l'état fossile.

AGARICÉES, n. f. pl. (*agaric.*) Bot. Groupe de champignons qui a pour type le genre Agaric.

AGARICICOLE, adj. des 2 g. (*agaric*, et *colere*, habiter ; lat.) Zool. Il se dit des insectes qui vivent dans les agarics.

AGARICIE, n. f. (*agaric.*) Zool. Espèce de madrépore dont la forme rappelle celle du champignon.

AGARICIFORME, adj. des 2 g. Zool. Il se dit des polypiers qui ont la forme d'un agaric.

AGARICIN, INE, adj. (*agaric.*) Zool. Bot. Qui ressemble à un agaric. ‖ Qui vit, qui croît sur les agarics.

AGARICOÏDE, adj. des 2 g. (ἀγαρικόν, agaric, et εἶδος, forme ; gr.) Bot. Qui ressemble à un agaric.

— *Les* AGARICOÏDES, n. m. pl. Section de la famille des Champignons, qui a pour type le genre agaric.

AGARUM, n. m. Pron. *a-ga-rom.* — Bot. Espèce de fucus.

AGAS, n. m. Pron. *a-gâ.* — Bot. Vulg. L'érable dans le midi de la France.

AGASSE, n. f. Pie. ‖ Mar. *Nid d'agasse* ou *nid de pie*, filet en forme de sac dont sont pourvus les hommes suspendus dans des chaises pour travailler à bord, et qui renferme les objets nécessaires à leur travail. ‖ V. AGACE.

AGASSIN, n. m. Agric. Bouton de vigne qui est placé au bas du cep, et qui ne donne point de grappe.

AGASTRAIRE, adj. et n. m. (ἀ priv., et γαστήρ, ventre ; gr.) Zool. Il se dit des infusoires qui n'ont point de canal intestinal proprement dit, comme les éponges.

AGASTRIQUE, adj. et n. m. Zool. Il se dit des animaux qui n'ont aucune trace de canal intestinal.

AGASTRONERVIE, n. f. (ἀ priv., γαστήρ, ventre, et νεῦρον, fibre ; gr.) Méd. Défaut d'action nerveuse dans l'estomac.

AGASTROZOAIRES, adj. et n. m. (ἀ priv., γαστήρ, ventre, et ζῶον, animal ; gr.) Zool. Il se dit des animaux qui n'ont point de canal intestinal.

AGATE, n. f. (ἀχάτης, gr. ; m. sing.) Minér. Variété de quartz compacte et demi-transparente, d'une cassure semblable à celle de la cire, présentant des couleurs vives et variées, prenant parfaitement le poli, et donnant des étincelles lorsqu'on la frappe avec un briquet : *Les* AGATES *sont des pierres dures et colorées, mais de peu de transparence.* (Franc.) *L'*AGATE *la plus transparente se nomme* AGATE *orientale ; elle sert aux graveurs en pierres fines.* (Mill.) *Les* AGATES, *en perdant de leur transparence, passent insensiblement à ces variétés de quartz plus grossières qu'on nomme silex et jaspes.* (Delaf.)

— La *calcédoine*, la *cornaline*, la *sardoine*, la *chrysoprase* et l'*héliotrope*, sont des variétés d'*agate* qui diffèrent par les couleurs, la transparence et les jeux de lumière qu'elles présentent.

— *Agates rubanées*, celles qui offrent une série de bandes droites, à bords nettement tranchés. ‖ *Agates onyx*, celles dont les bandes sont concentriques et circulaires. ‖ *Agates arborisées* ou *herborisées*, celles qui présentent à l'intérieur des dessins semblables à de petits arbrisseaux sans feuilles ou à des buissons.

— Toute sorte d'ouvrage d'agate : *Un beau cabinet d'*AGATES. (Acad.)

— Techn. Instrument dans lequel est enchâssée une agate, et qui sert à brunir l'or.

AGATÉ, adj. m. (*agate.*) *Jaspe agaté*, jaspe qui présente dans sa substance des portions d'agate.

AGATHÉE, n. f. Bot. Plante vivace de la famille des Corymbifères, originaire du cap de Bonne-Espérance, dont les belles fleurs bleues sont longuement pédonculées.

AGATHIDIE, n. m. (ἀγαθίς, petite pelote ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères : *Agathidie* GLOBULEUX. *On trouve les* AGATHIDIES *sous les écorces, dans les mousses ; au moindre bruit ils font les morts, et il est très-difficile de les faire remuer.* (Dumér.)

AGATHINE, n. f. Zool. Grande espèce de limaçons terrestres des pays chauds, qui dévorent les arbres et les arbustes.

AGATHIS, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Conifères ; c'est un grand arbre résineux, de la forme d'un sapin, qui croît dans l'Inde sur les hautes montagnes.

— Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

AGATHOÏDE, adj. des 2 g. (ἀγαθός, bon ; εἶδος, apparence ; gr.) Didact. Qui a l'apparence du bien, ou qui inspire, qui suggère le bien.

AGATHOSME, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Diosmées, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AGATI, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, renfermant des herbes et quelques arbres exotiques.

AGATIFIANT (S'), part. prés. du v. S'Agatifier.

AGATIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. S'Agatifier.

AGATIFIER (S'), v. pr. 1re conj. Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous nous agatifiions, que vous vous agatifiiez.* — Minér. Se convertir en agate.

AGATIN, INE, adj. Minér. Qui a la couleur, la teinte d'une agate.

AGÂTIS, n. m. Agr. et forêts. Dégât causé par les animaux dans les propriétés riveraines.

AGATISANT, part. prés. du v. Agatiser.

AGATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Agatiser.

AGATISER, v. tr. ou act. 1re conj. Minér. Convertir en agate.

AGATOÏDE, adj. des 2 g. (ἀχάτης, agate, et εἶδος, apparence ; gr.) Minér. Qui ressemble à l'agate.

AGATOÏQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence de l'agate.

AGAVE ou **AGAVÉ**, n. f. (ἀγαυός, admirable ; gr.) Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des Amaryllidées, originaires de l'Amérique et naturalisées en Europe : elles sont d'une beauté remarquable, et ont le port des aloès ; leurs feuilles fournissent des fibres résistantes, dont on fait des cordes et des tissus : *L'*AGAVE *d'Amérique croît à merveille dans les plus mauvais terrains ; les Suisses s'en servent pour former des haies.* (Mirb.) *Ses vêtements étaient souillés par le sable et l'humidité, ses mains ensanglantées par les ronces et les* AGAVES. (G. Sand.) *L'*AGAVE *du Mexique fournit une boisson aux Indiens.* (Mirb.)

AGAVÉES, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des Amaryllidées, qui a pour type le genre Agave.

ÂGE, n. m. (*ævum* ; lat.) Anc. *aage*. La durée ordinaire de la vie : *L'*ÂGE *de l'homme ne passe pas communément quatre-vingts ans.* (Acad.)

Qu'il pouvait doucement laisser couler son *âge !* (La F.)

— *Age d'homme* ou *Age commun*, la durée commune de la vie de l'homme : *Il n'a pas vécu* ÂGE D'HOMME. (Acad.) *Nestor a vécu trois* ÂGES D'HOMME. (Fén.) *Ces deux monarchies n'ont pas duré* ÂGE D'HOMME. (Villem.) *Les anciens ont dit que la corneille vit trois* ÂGES D'HOMME. (Acad.) *En général l'*ÂGE COMMUN, *auquel l'espèce humaine est rendue à la terre dont elle sort, est de vingt-deux à vingt-trois ans tout au plus, selon les meilleurs observateurs.* (Volt.)

— *Age d'homme* se prend aussi pour l'âge viril : *Quand cet enfant sera parvenu à l'*ÂGE D'HOMME. (Acad.)

— La quantité d'années que l'on a vécu, le temps qu'il y a que l'on est au monde : *Il est de mon* ÂGE ; *nous sommes du même* ÂGE. (Acad.)

Dès l'*âge* de quatre ans ils vous ont éloigné. (Corn.)

Quel ÂGE *pouvez-vous bien avoir maintenant ?* (Mol.) *A l'*ÂGE *de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, Alexandre mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses affaires.* (Boss.)

Voudrais-tu qu'à mon *âge*
Je fisse de l'amour un vil apprentissage ? (Rac.)

*Je voudrais bien savoir ce que vous pensez faire d'un maître à danser, à l'*ÂGE *que vous avez.* (Mol.)

Montrons ce jeune roi que nos mains ont sauvé.
De nos princes hébreux il aura le courage,
Et déjà son esprit a devancé son *âge*. (Rac.)

*Cette grande inégalité d'*ÂGE, *d'humeur et de sentiments, rend un mariage sujet à des accidents très-fâcheux.* (Mol.)

— *Il ne paraît pas son âge*, il ne paraît pas avoir l'âge qu'il a en effet.

— Fam. *Sa figure n'a point d'âge*, n'indique point l'âge qu'il a.

— Chacun des différents degrés de la vie de l'homme, chacune de ses différentes époques ou périodes : *Bas* ÂGE. ÂGE *de raison.* ÂGE *nubile.* ÂGE *mûr, viril, avancé. Le déclin, le penchant, le retour de l'*ÂGE. (Acad.) *Il y avait là des femmes de tous les* ÂGES, *une de quatre-vingts ans, une de soixante, une de quarante, qui avait une nièce de vingt à vingt-deux.* (Montesq.) *L'homme est dans l'ignorance au premier* ÂGE *de sa vie.* (Pascal.)

Le temps, qui change tout, change aussi nos humeurs ;
Chaque *âge* a ses plaisirs, son esprit, et ses mœurs. (Boil.)

La modestie est une vertu de tous les temps et de tous les ÂGES. (D'Aguess.) *Tout* ÂGE *est parfait devant Dieu, quand il daigne le fortifier par sa vertu et le prévenir de ses grâces.* (Fléch.)

Qui n'a pas l'esprit de son *âge*,
De son *âge* a tout le malheur. (Volt.)

Chaque ÂGE *a ses ressorts qui le font mouvoir.* (J. J. Rouss.) *Alexandre mourut, laissant un frère imbécile et des enfants en bas-*ÂGE. (Boss.)

Muses, je vous aimai dès l'*âge* le plus tendre. (St-Lamb.)

*La caducité, qui suivra, nous fera regretter l'*ÂGE *viril où nous sommes encore, et que nous n'estimons pas assez.* (La Bruy.)

Un homme de moyen *âge*,
Et tirant sur le grison. (La Font.)

— Physiol. Les différents *âges* de l'homme, considérés d'après les principaux phénomènes d'évolution qui s'effectuent pendant la durée de la vie, sont : 1° L'ÂGE *fœtal* ou *embryonnaire* (vie intra-utérine), qui date de la conception et se termine communément après neuf mois, à l'accouchement, époque où commence la *vie extra-utérine*. — 2° L'*enfance*, période de croissance et de développement de certains appareils organiques, s'étendant de la naissance à la puberté, et subdivisée elle-même en 1re *enfance*, jusqu'à sept ans, et 2e *enfance*, jusqu'à quatorze ou quinze. — 3° L'*adolescence* ou la *jeunesse*, âge de constitution des fonctions sexuelles, de perfectionnement des formes extérieures et des facultés intellectuelles et morales, s'étendant depuis la puberté jusqu'à 25 ou 27 ans pour les hommes, 22 ou 24 pour les femmes. — 4° L'ÂGE *adulte, l'*ÂGE *de maturité, de virilité*, période de consistance et de force, pendant laquelle les organes prennent de la solidité, les formes se chargent de matière et de graisse, les diverses fonctions ont leur plus haut degré d'intensité stable, et qui va jusqu'à 40 à 45 ans pour les femmes, époque où cesse la menstruation, 50 à 55 ans pour les hommes. — 5° *La vieillesse*, âge de décroissance, de stérilité, de diminution des fonctions vitales, des forces musculaires et des facultés morales et intellectuelles, terminé par la décrépitude et par la mort sénile, après 80 ans, quand celle-ci n'est pas prévenue par la mort accidentelle.

— *Le bel âge*, la jeunesse : *O mon fils, mon cher fils ! souviens-toi que ce* BEL ÂGE *n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose.* (Fén.)

— *C'est un bel âge*, se dit quelquefois d'un âge très-avancé ; et, *C'est le bel âge pour faire telle chose*, se dit de l'âge qui est propre, qui convient à cette chose.

— *Age critique*, âge où les femmes cessent communément d'avoir leurs règles.

— *Être d'âge à*, avoir un âge qui permet de : *Je ne suis plus* D'ÂGE À *profiter de ces conseils. Cet enfant* EST D'ÂGE À *comprendre ce qu'on lui dit.* (Acad.)

Votre sœur *est* bien *d'âge* à savoir se conduire. (Dufresny.)

— Droit. *Être en âge de*, avoir l'âge requis par les lois pour certains actes, pour certaines fonctions de la société civile : *Ce jeune homme* EST EN ÂGE DE *disposer de son bien. Il faut songer à vous établir, vous* ÊTES EN ÂGE DE *vous marier.* (Le Sage.)

— On dit, dans le même sens, *Ce jeune homme ne peut disposer de son bien, il n'est pas majeur, il n'a pas encore l'*ÂGE, *il n'a pas atteint l'*ÂGE.

— *Lettres de bénéfice d'âge, de dispense d'âge*, lettres par lesquelles le prince accordait à quelqu'un le privilége de posséder et d'exercer une charge avant l'âge prescrit par les lois.

— *Président d'âge*, celui qui, au moment où une assemblée se forme, est désigné pour la présider comme le plus âgé.

— Il est quelquefois suivi d'un complément déterminatif qui en précise le sens accidentel et particulier : *L'*ÂGE *des plaisirs*, la jeunesse. *L'*ÂGE *des regrets*, la vieillesse, etc. *Quarante ans est l'*ÂGE *des folies, l'*ÂGE *où l'homme veut être aimé pour lui.* (H. de Balzac.)

Vous qui ne savez pas combien l'enfance est belle,
Enfant, n'enviez pas notre *âge* de douleurs,
Où le cœur tour à tour est esclave et rebelle,
Où le rire est souvent plus triste que vos pleurs. (V. Hugo.)

— Absol. Il se dit en parl. des personnes de tout âge : *Alors commence une guerre effroyable : ni l'*ÂGE *ni le sexe ne sont épargnés.* (Lamenn.)

Le fer ne connaîtra ni le sexe ni l'*âge*. (Rac.)

— *Avant l'âge*, prématurément.

Souvent *avant l'âge*
Dans un cœur noble et pur se glisse le malheur. (V. Hug.)

— Par extens. Avancement dans la vie, progrès de la vie : *La raison vient avec l'*ÂGE. (Acad.) *Sa réputation croissait avec l'*ÂGE. (Fléch.)

Toute chose en vivant avec l'*âge* s'altère. (Regnier.)

*Une coquette oublie que l'*ÂGE *est écrit sur le visage.* (La Bruy.) *On se corrige avec l'*ÂGE. (Acad.)

— Vieillesse, âge avancé : *Le poids de l'*ÂGE. *C'est un homme d'*ÂGE. (Acad.

L'*âge* la fit déchoir ; adieu tous les amants ! (La Font.)
On ne voit point mes pas sous l'*âge* chanceler. (Boil.)

*Je veux jouir des douces libertés que l'*ÂGE *me permet.* (Mol.)

Pour qu'il pût achever le funèbre voyage,
Il fallut soutenir son corps miné par l'*âge*. (Lamart.)
La raison se mûrit sous les rides de l'*âge*. (Saur.)

— *Être sur l'âge*, d'un âge avancé : *Quoique père de famille, et déjà* SUR L'ÂGE, *il s'obstina à rester sur le pont.* (Chateaubr.) || *Être d'un certain âge*, n'être plus jeune. || *Être entre deux âges*, n'être ni jeune ni vieux : *C'est un homme* ENTRE DEUX ÂGES, *qui est encore en état de rendre une femme heureuse.* (Dest.)

— Il s'emploie aussi en parl. des animaux, et se dit du nombre de leurs années, de la durée et des différentes périodes de leur vie : *Quel* ÂGE *a ce chien, ce cheval ? L'*ÂGE *des chevaux n'est guère que de trente ans.* (Acad.)

Un long *âge* blanchit la carpe centenaire. (Delille.)

— *Ce cheval est hors d'âge*, il n'a plus les marques par lesquelles on connaît l'âge des chevaux. || *Ce cheval est de bon âge*, il est dans sa force, il n'est ni trop jeune ni trop vieux.

— Prov. et fig. *L'âge n'est fait que pour les chevaux*, il y a de l'indiscrétion à parler d'âge devant des personnes qui ne sont plus jeunes ; ou : Peu importe l'âge qu'on a, pourvu qu'on jouisse d'une bonne santé.

— Il se dit aussi des années des plantes : *On connaît l'*ÂGE *d'un arbre au nombre des cercles concentriques que présente sa tige, coupée transversalement.* (Acad.) *L'*ÂGE *des végétaux est très-difficile à reconnaître dans les herbes.*

— Les plantes diffèrent beaucoup entre elles pour la durée. Les unes ne vivent que quelques heures, les autres naissent et meurent dans l'espace d'un jour ; d'autres durent un an, deux ans, trois ans ; d'autres vivent un grand nombre d'années et même plusieurs siècles. On les nomme plantes éphémères, annuelles, bisannuelles, trisannuelles, vivaces.

— Il se dit de l'espace de temps qui s'est écoulé depuis que l'on a coupé un bois : *Quel est l'*ÂGE *de ce bois, de ce taillis ?*

— Fig. Durée de certaines choses, et par extension Différentes périodes de cette durée : *Aux différents* ÂGES *de la littérature latine, la langue a éprouvé des modifications qu'il est très-important d'étudier.* (Acad.) *Le pays est arrivé à une époque de vacillations où rien ne dure, où l'*ÂGE *d'un ministère égale à peine celui d'un tournesol.* (Vienn.) *L'aristocratie a trois* ÂGES *successifs : l'*ÂGE *des supériorités, l'*ÂGE *des priviléges, l'*ÂGE *des vanités.* (Chateaubr.) *Rappelez à votre mémoire les premiers* ÂGES *de la monarchie.* (Fléch.) *La poésie n'est pas seulement la langue de l'enfance des peuples, le balbutiement de l'intelligence humaine ; elle est la langue de tous les* ÂGES *de l'humanité.* (Lamart.)

— Astr. *L'âge de la lune*, le temps qui s'est écoulé depuis que la lune est renouvelée : *Par l'épacte, on connaît l'*ÂGE *de la lune.* (Acad.)

— *L'âge du monde*, sa durée, le temps qui s'est écoulé depuis qu'il est créé.

— Myth. *Les quatre âges du monde*, les quatre différents espaces de temps que les poëtes ont appelés *L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain* et *l'âge de fer*, pour exprimer l'état de bonheur ou de misère, d'innocence ou de dépravation dans lequel ils supposaient que les hommes avaient vécu à ces diverses époques.

— Fig. *L'âge d'or*, un temps de bonheur, de prospérité, un temps heureux entre tous ; *l'âge de fer*, un temps de guerre, de calamités, de crimes : *En fait d'arts et de sciences, il n'est pas d'*ÂGE D'OR ; *et le berceau de l'esprit humain n'a point eu de privilége.* (Rivar.) *Nos aïeux ont traversé l'*ÂGE DE FER, *et l'*ÂGE D'OR *est devant nous.* (B. de St-P.)

Quel temps aux procureurs fut jamais plus propice ?
Ah ! c'était l'*âge d'or* pour les gens de justice. (Étienne.)

— Chronol. Un certain nombre de siècles : *La durée du monde est divisée en plusieurs* ÂGES. (Acad.) *L'*ÂGE *des patriarches, parmi lesquels Abraham tient le premier rang à cause de sa vocation, dure jusqu'à Moïse.* (Lamennais.)

— Chronol. chrét. *Age de la loi de nature*, le temps qui s'est écoulé depuis Adam jusqu'à Moïse. || *Age de la loi écrite*, celui qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. || *Age de la loi de grâce*, celui qui s'est écoulé depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

— *Le moyen âge*, les siècles qui sont placés entre les temps anciens et les temps modernes, la période historique qui commence avec l'invasion des barbares et se termine à la renaissance.

— Temps, siècle, génération, époque, et, par extension, les hommes d'un temps, d'une époque, d'un siècle : *Plus les* ÂGES *qui ont élevé nos monuments ont eu de piété et de foi, plus ces monuments ont été frappants par la grandeur et la noblesse de leur caractère.* (Chateaubr.)

Ah ! que ne suis-je né dans l'*âge* où les humains,
Près de Dieu par le temps, plus près par l'innocence,
Conversaient avec lui, marchaient en sa présence ! (Lam.)

*De tous les phénomènes relatifs à la chaleur, que l'*ÂGE *présent a fait connaître, il n'en est point de plus intéressants que ces apparitions et ces disparitions subites de chaleur.* (Cuv.) *Heureux l'*ÂGE *qui montra à la terre un si bon maître !* (Mass.)

Un *âge* s'enrichit des pensers d'un autre *âge* ! (Delille.)

Le genre humain d'un ÂGE *n'est pas le genre humain d'un autre* ÂGE : *si Diogène ne trouvait point d'homme, c'est qu'il cherchait parmi ses contemporains l'homme d'un temps qui n'était plus.* (J. J. Rouss.)

De cinq *âges* savants l'*âge* présent hérite. (N. Lemerc.)

*Dans ce sanctuaire, tout ce que l'intrépidité nous a transmis est recueilli, tout ce que l'*ÂGE *présent découvre est examiné.* (Daru.)

Vous goûtiez moins alors les mœurs de l'ancien *âge* ;
D'où vient donc qu'aujourd'hui vous changez de langage ?
(Ponsard.)

— Accompagné d'un adjectif possessif, Temps auquel les choses dont on parle se passent ou se sont accomplies : *Les merveilles de* NOTRE ÂGE. (Acad.) *Il est le vrai héros de* NOTRE ÂGE. (Fén.)

Nul, dans *notre âge* aveugle et vain de ses sciences,
Ne sait plier les deux genoux. (V. Hug.)

— **D'âge en âge**, loc. adv. De siècle en siècle, de génération en génération : *Son nom ira d'*ÂGE EN ÂGE *à la dernière postérité.* (Acad.) *Les secrets de la nature sont cachés ; le temps les révèle d'*ÂGE EN ÂGE. (Boss.)

Cette foi qui m'attend aux bords de mon tombeau,
Hélas ! il m'en souvient, plana sur mon berceau.
De la terre promise immortel héritage,
Les pères à leurs fils l'ont transmis *d'âge en âge*. (Lam.)

Gramm. Quoi qu'en dise le *Dictionnaire national*, *âge*, employé pour exprimer les degrés différents de la durée dans la vie de deux ou de plusieurs individus, n'est plus d'usage aujourd'hui au *pluriel* ; et comme on ne dit pas : QUELS *sont* LES ÂGES *de cet enfant et de ce vieillard ?* un homme de soixante ans ne pourrait pas dire non plus à un jeune homme de vingt ans : À NOS ÂGES, *la vie offre des aspects bien différents.* Dans cette acception, *âge* est essentiellement du nombre singulier ; ainsi nous condamnons l'emploi du pluriel dans la phrase suivante : *Il faut dans l'amitié de la conformité, des rapports, des* ÂGES *à peu près semblables.* (M[me] Lambert.) L'auteur devait écrire *un âge* et non *des âges*, sans se préoccuper du nom pluriel qui précède et de l'adjectif pluriel qui suit *âge*. Ajoutons qu'on ne doit jamais employer au pluriel *âge* lorsqu'il est accompagné d'un adjectif déterminatif, et que ces expressions, *à nos âges, à vos âges, à leurs âges*, sont aujourd'hui proscrites par le goût et le bon usage ; ce sont des constructions tombées en désuétude ; on les trouve fréquemment dans les écrivains et les poëtes anciens, nous ne le contestons pas :

Quelque inégalité qui soit entre *nos âges*,
Ai-je rien entrepris qui troublât ton repos ? (Mairet.)

mais il faut les y laisser, et ne pas chercher à les rajeunir.

AGE, n. m. (*agere*, conduire ; lat.) Agric. Pièce de bois qui va des manches de la charrue à l'avant-train. On l'appelle aussi *flèche* : *L'*AGE *ou la flèche passe dans un trou pratiqué au bas des manches, et est soutenu par la scie et l'atelier, qui sont mortaisés dans le sep et l'*AGE, *de manière à former un système très-solide.* (Francœur.)

ÂGÉ, ÉE, adj. Qui a un certain âge, un certain nombre d'années : *Il n'est pas si* ÂGÉ *que vous. C'est un homme fort* ÂGÉ. (Acad.) *Alexandre pousse ses conquêtes jusqu'aux Indes et vient mourir à Babylone,* ÂGÉ *de trente-trois ans.* (Boss.)

— Qui a beaucoup d'âge : *C'est un homme* ÂGÉ ; *c'est une femme* ÂGÉE. (Acad.) *Sésostris était fort* ÂGÉ. (Fén.)

Agé de, à l'âge de. La première de ces expressions désigne l'âge indépendamment de toute idée accessoire : *Son fils* EST ÂGÉ DE *vingt-cinq ans* ; la seconde ajoute à l'idée d'âge une idée relative de circonstance : *Son fils s'est marié* À L'ÂGE DE *vingt-cinq ans*. Dans le premier exemple, la durée est considérée en elle-même ; dans le second, elle est considérée au point de vue d'une époque précise, d'un fait déterminé : d'où il résulte que *à l'âge* eût mieux convenu que *âgé de* dans l'exemple de Bossuet, cité plus haut.

AGÉDOÏTE, n. f. Chim. Substance qu'on a découverte dans le suc de réglisse, et qu'on a reconnue depuis être la même que l'asparagine.

AGELÈNE, n. f. Zool. Genre d'insectes aptères, voisin de l'araignée.

AGENÇANT, part. prés. du v. Agencer.

AGENCE, n. f. (*agent*.) Pron. *a-janss*. — Charge, emploi d'agent : AGENCE *maritime, militaire. Il avait été nommé à l'*AGENCE *du clergé.* (Acad.)

— Administration dirigée par un ou plusieurs agents : *Bureau de l'*AGENCE *du trésor public.* (Acad.) *Les bureaux d'*AGENCE *sont des établissements dont les entrepreneurs se chargent, moyennant salaire, des affaires d'autrui.*

— Temps pendant lequel on remplit les fonctions d'agent : *Durant son* AGENCE. (Acad.)

AGENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Agencer. Il s'emploie adjectivement. Disposé, mis en ordre, ajusté, accommodé : *Cela n'est pas bien* AGENCÉ. (Acad.) || Arts. Arrangé, disposé : *Les plis de cette draperie sont bien* AGENCÉS. (Millin.)

— Fam. Ajusté, paré : *Vous êtes bien mal* AGENCÉ. (Acad.)

— Fig. *De beaux discours bien* AGENCÉS, *bien ronflants.* (J. J. Rouss.)

AGENCEMENT, n. m. (*agencer*.) Pron. *a-jance-man*. — Action d'agencer : *L'*AGENCEMENT *fait valoir les petites choses.* (Acad.)

— État de ce qui est agencé : *L'*AGENCEMENT *des os est une chose admirable.* (Acad.)

— Peint. et Archit. Arrangement, combinaison, disposition des accessoires, et en général de tous les objets qui entrent dans la composition d'un tableau ou d'une statue, etc. : *L'*AGENCEMENT *de ces draperies est très-heureux.* (Millin.)

— Par analog. *L'*AGENCEMENT *des mots donne de la beauté à un discours.* (Trév.)

AGENCER, v. t. ou act. 1[re] conj. (*genus, generis*, genre, espèce ; lat.) — Le *c* du radical *agenc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a* : *nous agençons, il agença.* — Fam. Disposer convenablement plusieurs choses ou les parties d'une même chose ; mettre en bon ordre, ajuster, accommoder : *Il* AVAIT *assez bien* AGENCÉ *tout cela. Il s'entend à* AGENCER *de petites choses.* (Acad.)

— Fam. En parl. du style : *Cet auteur* AGENCE *mal ses phrases.* (Acad.)

Ce n'est le tout d'*agencer* des paroles. (J. B. Rouss.)

— Orner, parer : AGENCER *la mariée.* (Acad.) *Si l'on veut qu'une femme plaise, il la faut bien* AGENCER. (Richel.) || Vieux.

— Particul. Peint. et Archit. Arranger, combiner, disposer les diverses parties d'une composition, et particulièrement les parties accessoires.

= **S'agencer**, v. pr. S'ajuster, se parer :

On a beau *s'agencer* et faire les doux yeux. (Regn.)

— Vieux et fam.

— Se mettre, se ranger d'une certaine façon : *Calanus se coucha tout de son long sur le bûcher, s'*AGENÇANT *le plus honnêtement qu'il lui fut possible.* (Vaugelas.)

AGENDA, n. m. (*agenda*, les choses qui sont à faire ; lat.) Pron. *a-jain-da*. — Petit mémorial, petit cahier, sur lequel on écrit ce que l'on se propose de faire : *Écrivez cela sur votre* AGENDA. (Acad.) *On pourra recourir aux souvenirs des officiers de la frégate, feuilleter les journaux personnels, et consulter jusqu'aux* AGENDA. (Arag.) Dans cette phrase, extraite du premier volume des œuvres complètes d'Arago, *agenda* est écrit sans *s* : cette orthographe est-elle conforme au manuscrit de l'auteur ? nous ne le croyons pas. *Agenda* est aujourd'hui un mot essentiellement français, qui doit prendre l'*s* au pluriel.

AGÈNE, adj. des 2 g. (ἀ priv., et γένος, race ; gr.) Bot. Mot que l'on a proposé pour désigner les végétaux cellulaires, par oppos. à *Endogène* et *exogène*, dont M. de Candolle s'est servi pour désigner les végétaux monocotylédones et dicotylédones.

— Anat. V. AGÉNOSOME, m. sign.

AGÉNÉIEN, ENNE, adj. (ἀ priv., et γενειάς, barbe, gr.) Zool. Il se dit des oiseaux qui sont dépourvus de soie à la base du bec.

— N. m. pl. *Les* AGÉNÉIENS. Famille d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs.

AGÉNÉIOSE, n. m. (ἀ priv. et γενειάς, barbe ; gr.) Zool. Espèce de poissons du genre Silure : ils ont sept rayons à la première nageoire dorsale, la caudale en croissant : *L'*AGÉNÉIOSE *armé ; l'*AGÉNÉIOSE *désarmé. Les* AGÉNÉIOSES *vivent dans les eaux de Surinam.* (Lacép.)

AGÉNÈSES, n. f. pl. (*agénésie*.) Pron. *a-jé-nèze*. — Anat. Déviations organiques avec diminution de la force formatrice ; ces déviations constituent le premier ordre dans la classification des Monstruosités de Breschet.

AGÉNÉSIE, n. f. (ἀ priv., γένεσις, génération ; gr.) Méd. Incapacité d'engendrer ; stérilité.

— Absence d'un organe ou défaut de développement d'un organe.

AGÉNOSOME, n. m. (ἀ priv., γένος, race, et σῶμα, corps ; gr.) Anat. Nom donné à des monstres qui sont caractérisés par une éventration latérale ou médiane et par un défaut de développement des organes génitaux.

AGENOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Agenouiller. Qui est à genoux : *La véritable parure de l'autel, ce sont les cheveux du prêtre blanchis dans la prière et dans la vertu, et la foi et la piété des fidèles* AGENOUILLÉS *devant le Dieu de leurs pères.* (Lamart.)

AGENOUILLER (S'), v. pr. 1re conj. (*à*, *genou*.) Anc. *genuil*. — Pron. *aj-nou-ié*. — Se mettre à genoux : S'AGENOUILLER *à l'église, devant l'autel. Les chameaux et les éléphants* S'AGENOUILLENT. (Acad.)

J'ai besoin de revoir cette croix,
Et de *m'agenouiller* sous la nef solitaire
Où l'on n'entend plus rien des vains bruits de la terre. (C. D.)

— Avec l'ellipse du pronom : *On fit* AGENOUILLER *tout le monde.* (Acad.)

— Fig. *S'agenouiller devant*, témoigner une très-haute estime, une très-grande admiration :

Certes, votre Lucrèce a le cœur haut placé ;
Au niveau d'un esclave il se trouve baissé ;
Et, comme elle est savante à tenir la quenouille,
Devant un tel mérite il faut qu'on *s'agenouille*. (Pons.)

SYN. S'agenouiller, se mettre à genoux. Le premier exprime le plus habituellement un action faite dans un sentiment d'humilité volontaire ; le second, un acte résultant d'une humiliation forcée.

AGENOUILLOIR, n. m. Pron. *aj-nou-ioar*. — Petit escabeau sur lequel on s'agenouille : *L'*AGENOUILLOIR *d'un prie-Dieu.* (Acad.)

AGENT, n. m. (*agens*, qui agit ; lat.) Pron. *a-jan*. — Philos. Tout ce qui agit, tout ce qui opère : AGENT *naturel, surnaturel. Le feu est le plus puissant de tous les* AGENTS *naturels.* (Boss.) *Le gaz oxygène est l'*AGENT *nécessaire à toutes les combustions.* (Monge.) *Ce n'est pas tant l'entendement qui fait parmi les animaux la distinction spécifique de l'homme, que sa qualité d'*AGENT *libre.* (J. J. Rouss.)

— Philos. Il se dit par oppos. à *Patient* : *L'*AGENT *et le patient, la cause agissante et le sujet sur lequel elle opère.*

— *Agent chimique*, toute substance qui tend à produire un phénomène en agissant sur d'autres substances : *Il y a deux sortes d'*AGENTS *chimiques : les* AGENTS *naturels, comme l'air, l'eau, le feu, etc., et les réactifs, qui sont, en général, des produits artificiels.*

— Suivi d'un complément déterminatif, il désigne la cause, et le complément désigne l'effet : *L'imprimerie, ce puissant* AGENT *de la liberté, fut élevée en France par un tyran.* (Chateaubr.) *La végétation est, dans les campagnes, un puissant* AGENT *d'assainissement.* (Lélut.)

— Écon. polit. *Agents de la production*, les travailleurs et leurs instruments : *Lorsqu'on examine quels sont les* AGENTS DE LA PRODUCTION, *on reconnaît que la nature et l'homme concourent à faire naître des richesses.* (Droz.) ‖ *Agents de circulation*, les espèces monnayées.

— Celui qui gère les affaires d'autrui ; celui qui remplit une fonction ou une mission pour le service d'un gouvernement, d'une administration, d'un particulier : *Pour faire prospérer cette entreprise, choisissez des* AGENTS *laborieux, intègres. Vous aurez dans cette femme un très-bon* AGENT. (Acad.)

Voilà de tes *agents* sinistres
Quels sont les exploits odieux. (J. B. Rouss.)

Cette négociation exigeait des AGENTS *subtils et intelligents.* (B. de Xivrey.)

— Pris en mauv. part, il a quelquefois un féminin : *Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale* AGENTE. (Acad.)

— Fig. Secours puissant, efficace :

À vrai dire, l'argent
Serait dans notre affaire un sûr et fort *agent*. (Mol.)

— AGENT *politique* ou *diplomatique* ; celui qui est chargé de représenter un souverain auprès d'une puissance étrangère, et de veiller aux intérêts du pays dont il est le mandataire. ‖ AGENTS *commerciaux*, ceux qu'un gouvernement accrédite auprès d'un autre gouvernement sous les titres de consul général, consul et vice-consul. ‖ AGENT *de l'autorité publique*, celui qui est investi d'une portion quelconque du pouvoir public. ‖ AGENT *de la force publique*, celui qui est chargé de prêter main-forte aux magistrats pour assurer l'exécution des lois. ‖ AGENT *de police*, employé subalterne qui fait des rapports aux magistrats chargés de la police, et qui leur donne des renseignements sur tout ce qui peut troubler le bon ordre. ‖ AGENT *secret*, celui qu'un gouvernement charge de remplir une mission secrète.

— AGENT *de change*, celui qui est nommé par le gouvernement pour négocier les effets publics, et pour s'entremettre entre les négociants et les banquiers, afin de faciliter le commerce de l'argent et des lettres de change : *Cours chez ton* AGENT DE CHANGE *et fais porter au logis l'argent que tu en recevras.* (Le Sage.) ‖ AGENT *judiciaire du trésor*, employé supérieur des finances, chargé de représenter le trésor public dans toutes les actions actives et passives qui le concernent. ‖ AGENT *comptable*, celui qui est chargé de la comptabilité dans une administration. ‖ AGENTS *du clergé*, les deux ecclésiastiques du second ordre que l'on choisissait pour avoir soin des affaires du clergé. ‖ AGENT *d'affaires*, celui qui se charge de gérer les affaires d'autrui moyennant rétribution.

— *Les* AGENTS *d'une faillite*, ceux que le tribunal de commerce charge d'administrer une faillite pendant quinze jours, et quelquefois même jusqu'à la nomination des syndics provisoires.

AGÉRASIE, n. f. (ἀ priv. et γῆρας, vieillesse ; gr.) Méd. Vieillesse pleine de force et de vigueur.

AGÉRATE ou **AGÉRATUM**, n. m. (ἀγήρατος, qui ne vieillit pas ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères, qui croissent dans l'Amérique et au cap de Bonne-Espérance ; les fleurs répandent une odeur aromatique assez agréable.

AGEUSTIE, n. f. (ἀ priv. et γεύομαι, goûter ; gr.) Pron. *a-gheuss-ti*. — Méd. Diminution ou abolition de la faculté de percevoir les saveurs ; absence de goût. ‖ Quelques-uns écrivent *Agueustie*.

AGGLOMÉRANT, part. prés. du v. Agglomérer.

AGGLOMÉRAT, n. m. (*agglomérer*.) Pron. *ag-glo-mé-ra* — Géol. Réunion de différentes substances qui se sont formées à diverses époques, et qu'un ciment quartzeux ou calcaire, déposé du sein des eaux, resserre en masses plus ou moins considérables.

AGGLOMÉRATION, n. f. (*agglomérer*.) Action d'agglomérer, état de ce qui est aggloméré ; *L'*AGGLOMÉRATION *des neiges. Une grande* AGGLOMÉRATION *d'hommes.* (Acad.) *La Biscaye est divisée en cent républiques ; c'est le nom que portent de faibles* AGGLOMÉRATIONS *d'habitants formées autour de l'église paroissiale, ayant chacune leurs lois et leur organisation indépendante.* (J. J. Ampère.)

— Chim. Réunion de molécules formant une masse, mais sans combinaison ni forte adhérence.

AGGLOMÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Agglomérer. Entassé, réuni en masse : *Une population* AGGLOMÉRÉE. (Acad.)

— Bot. Il se dit des étamines, lorsqu'elles sont ramassées en boule ; et des chatons, lorsqu'ils présentent la même disposition.

AGGLOMÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*agglomerare*, formé de *ad*, vers, et *glomus*, peloton ; lat.) (Ce verbe change l'*é* fermé du radical *agglomér* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'agglomère, tu agglomères, ils agglomèrent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *j'agglomérerai, nous agglomérerions*.) — Assembler, entasser, amonceler : *La richesse du sol* AGGLOMÉRA *les hommes dans cette contrée.* (Acad.)

= **S'agglomérer**, v. pr. S'assembler, s'entasser, s'amonceler : *Les sables* SE SONT AGGLOMÉRÉS *de manière à former des masses solides.* (Acad.) *Les habitations* SE SONT *multipliées et* AGGLOMÉRÉES, *et ont formé des villages et de petites villes.* (Dest. de Tr.)

AGGLUTINANT, part. prés. du v. Agglutiner.

AGGLUTINANT, ANTE, adj. (*agglutiner*.) Méd. Il se dit des remèdes que l'on a reconnus propres à recoller les parties divisées : *Remède, topique* AGGLUTINANT. (Acad.)

= **Agglutinant**, n. m. Remède agglutinant : *La guimauve est un* AGGLUTINANT. (Acad.)

AGGLUTINATIF, IVE, adj. (*agglutiner*.) Pron. *a-glu-ti-na-ti-fe, ive*. — Méd. Il se dit des emplâtres qui adhèrent fortement à la peau et que l'on emploie pour tenir rapprochés les bords d'une plaie : *Emplâtre* AGGLUTINATIF. (Acad.) *Les emplâtres* AGGLUTINATIFS *n'agissent qu'en attachant solidement à la peau la toile qui les supporte, et au moyen de laquelle les parties sont maintenues en contact.* (J. Cloquet.)

— *Bandelettes agglutinatives*, bandelettes enduites d'une substance emplastique.

= **Agglutinatif**, n. m. Substance emplastique : *Un des* AGGLUTINATIFS *dont on se sert le plus souvent est le taffetas d'Angleterre.* (J. Cloquet.) *Le sparadrap de diachylon est celui dont on se sert dans les hôpitaux comme* AGGLUTINATIF. (Sédillot.)

AGGLUTINATION, n. f. (*agglutiner*.) Pron. *a-glu-ti-na-cion*. — Méd. Action d'agglutiner ou de s'agglutiner ; il se dit des parties accidentellement divisées qui se rejoignent et se recollent : *L'*AGGLUTINATION *est la première période de l'adhésion des plaies.*

AGGLUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Agglutiner. Méd. Rejoint, recollé : *Plaie* AGGLUTINÉE.

— Bot. *Utricules agglutinées*, réunies par une humeur quelconque de manière à former une pâte, comme dans quelques orchidées.

AGGLUTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*agglutinare*, formé de *glutinum*, colle, glu ; lat.) Méd. Rejoindre, recoller les parties du corps accidentellement divisées.

= **S'agglutiner**, v. pr. Se rejoindre, se recoller.

AGGRAVANT, part. prés. du v. Aggraver.

AGGRAVANT, ANTE, adj. (*aggraver*.) Qui rend plus grave. ‖ Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Circonstance* AGGRAVANTE. — Droit crim. Circonstance qui rend un crime ou un délit plus grave. — Théol. cathol. Circonstance qui rend un péché plus grief, sans en changer l'espèce.

AGGRAVATION, n. f. (*aggraver*.) Pron. *a-gra-va-cion*. — Droit crim. Action qui ajoute à la gravité d'un délit, d'un crime ; circonstance aggravante. ‖ *Aggravation de peine*, augmentation de peine ; ce que l'on ajoute à une peine pour la rendre plus rigoureuse. ‖ Droit canon. V. AGGRAVE, m. sign.

— Méd. Exacerbation d'une maladie ou d'un symptôme de maladie.

AGGRAVE, n. f. Droit canon. Nouveau degré d'excommunication, par lequel on augmentait les peines de l'excommunié qui persistait dans sa désobéissance : *L'*AGGRAVE *interdisait à l'excommunié le commerce de la vie civile avec les fidèles.* (Trév.) *On publiait l'*AGGRAVE *au son des cloches avec des chandelles allumées.* (Trév.)

— Art. vét. V. AGGRAVÉE, m. sign.

= Le *Dictionnaire national* attribue à ce nom le genre masculin. « L'Académie, dit-il, fait à tort ce mot *féminin*, il est masculin dans *tous* les plus anciens Dictionnaires. » Nous répondrons pour l'Académie que Furetière et Richelet le font tous les deux féminin. Que devient l'affirmation du *Dictionnaire national* ?

AGGRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Aggraver. Rendu plus grief, plus grave : *Un crime, une faute, un péché* AGGRAVÉ.

— Devenu plus lourd, plus pesant : *Le joug de Jérusalem est* AGGRAVÉ. (Boss.)

— Fam. Appesanti :

Là dessus, achevant son somme,
Et les yeux encore *aggravés*,
Il se trouva que le bonhomme.... (La Font.)

Moi, feignant me sentir AGGRAVÉ *de sommeil, je me retire dans ma chambre.* (P. L. Courrier.)

— Droit canon. Il se dit de celui contre lequel on a fulminé une aggrave.

— Art. vét. Il se dit d'un chien qui est atteint de la maladie qu'on appelle *aggravée*.

AGGRAVÉE, n. f. (*aggraver*.) Art. vét. Maladie qui survient aux pattes du chien, et qui est causée par des courses longues et fatigantes sur un terrain caillouteux.

AGGRAVEMENT, n. m. (*aggraver*.) État de ce qui est aggravé.

AGGRAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aggravare*, m. sign. ; formé de *gravis*, pesant ; lat.) Rendre plus grief, plus grave : *Cela* AGGRAVE *votre tort. Les circonstances* AGGRAVENT *le crime.* (Acad.)

Excuse ton offense, au lieu de l'*aggraver*. (Mairet.)

— *Aggraver la peine*, la rendre plus rigoureuse.

— Droit canon. *Aggraver quelqu'un*, prononcer contre lui une aggrave.

— Rendre plus lourd, plus pesant, plus difficile à supporter : *Vos reproches* AGGRAVENT *mon malheur.* (Acad.) *Faut-il encore leur* AGGRAVER *le joug par le mépris ?* (Boss.)

Monsieur de Priégo, comme noble du roi,
A grand tort d'*aggraver* les charges de l'Espagne. (V. H.)

*Les révolutions livrent les peuples à des séducteurs qui ne font qu'*AGGRAVER *leurs chaînes.* (J. J. Rouss.)

Ma fortune est un poids que chaque jour *aggrave* ;
Maître et juge de tout, de tout on est esclave. (Gresset.)

= **S'aggraver**, v. pr. Devenir plus grave : *Le mal* S'AGGRAVE *de jour en jour.* (Acad.) *On reprochera toujours à la mémoire de Cromwell deux grands crimes, qui* S'AGGRAVENT *encore l'un par l'autre : le régicide et la tyrannie.* (Villem.)

AGGRÉGAT, AGGRÉGER. V. AGRÉGAT, AGRÉGER.

AGHIRLIK, n. m. Relat. Présent et compliment que fait à une parente du Grand Seigneur celui qui doit l'épouser.

AGHORI ou **AGHORAPOUTI**, n. m. Hist. relig. Membre d'une secte ascétique de l'Inde : *Les* AGHORIS *adorent le mauvais principe sous les formes les plus hideuses.*

AGI, part. pass. du v. Agir. Il est toujours invariable : *Nous avons, ils ont* AGI.

AGIAU, n. m. Pron. *a-jiau.* — Techn. Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le livret qui renferme les feuilles d'or.

AGILE, adj. des 2 g. (*agilis* ; lat., m. sign.) Qui a une grande facilité à agir; léger, alerte : *Le tigre, le singe, le chat, sont des animaux fort* AGILES. (Acad.)

Le lion sort et vient d'un pas *agile*. (La Font.)

La chèvre est plus forte, plus légère, plus AGILE *et moins timide que la brebis.* (Buff.)

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus *agile*,
Cotillon simple et souliers plats. (La Font.)

Les Suédois sont bien faits, robustes, AGILES. (Volt.)

AGILEMENT, adv. (*agile-ment.*) Avec agilité ; d'une manière prompte, vive, rapide : *Sauter* AGILEMENT.

AGILITÉ, n. f. (*agile.*) Grande facilité à se mouvoir, à agir vivement ; souplesse de corps, légèreté : *Sauter avec* AGILITÉ. (Acad.)

Je suis vieille, et mes doigts
N'ont plus l'*agilité* qu'ils avaient autrefois. (C. Del.)

Tout ce qu'on sait des Ibères prouve leur AGILITÉ, *leur dextérité merveilleuses.* (J. J. Ampère.)

— Par anal. *Chanter avec* AGILITÉ.

— Moral. Vivacité, souplesse : *Catinat avait dans l'esprit une application et une* AGILITÉ *qui le rendaient capable de tout.* (Volt.)

AGIO, n. m. (*aggio*, ital., bénéfice que procure le change des monnaies.) Pron. *a-jio.* — Banq. Le bénéfice qui résulte de l'échange d'une monnaie contre une autre ou contre des effets de commerce, grâce à la différence que présentent la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, l'argent courant et le papier de commerce, l'argent du pays et celui d'une nation étrangère : *L'*AGIO *est nul, si l'argent abonde sur une place ; il s'élève au contraire en raison de la rareté du numéraire.* (Acad.)

— Sorte de prime que se fait payer le prêteur qui donne son argent sur des effets de commerce, quand l'emprunteur veut renouveler ses billets : *L'*AGIO *est réprouvé par la loi, parce qu'il n'est qu'une usure déguisée.*

AGIOTAGE, n. m. (*agio.*) Pron. *a-jio-taj.* — Trafic qui consiste à acheter ou à vendre des effets publics ou des marchandises, dans l'espérance qu'à une époque déterminée le prix de ces effets ou de ces marchandises augmentera ou diminuera, et qu'on fera un bénéfice égal au montant de la hausse ou de la baisse : *L'*AGIOTAGE *renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes.* (J. B. Say.) *L'*AGIOTAGE *est une des plaies de notre époque.* (Molé.) *L'*AGIOTAGE *n'a lieu que sur les marchés à terme que la loi ne reconnaît pas ; le joueur gagnant ne peut exercer une action juridique contre le perdant ; mais celui-ci est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse : c'est la loi des tripots.* (J. B. Say.)

— Par extens. Opération de bourse, manœuvre clandestine par laquelle ceux qui jouent à la hausse ou à la baisse essayent d'amener subitement de grandes variations dans le cours des marchandises ou des effets publics.

AGIOTANT, part. prés. du v. Agioter.

AGIOTÉ, part. pass. du v. Agioter. Il est toujours invariable : *Nous avons, ils ont* AGIOTÉ.

AGIOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*agio.*) Faire l'agiotage ; s'y livrer habituellement : *Il s'est enrichi à* AGIOTER. (Acad.) *Les rentes de l'État ne sont pas la seule matière de l'agiotage ; on* AGIOTE *encore sur les eaux-de-vie, les huiles, les cafés,* etc. (J. B. Say.)

Agiote, grapille,
A force d'encaisser, de compter, d'escompter,
Tu pourras parvenir à te faire écouter. (Dufresny.)

AGIOTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui fait l'agiotage : *C'est un* AGIOTEUR *bien connu.* (Acad.)

AGIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*agere*, lat., m. sign.) Faire quelque chose, procéder à l'exécution de quelque chose : *On veut* AGIR *avant d'avoir appris à se conduire.* (D'Aguess.)

La tête doit toujours *agir* avant le bras. (Regn.)

*Nous avons la liberté d'*AGIR *ou de ne pas* AGIR. (Pascal.) *Le chrétien n'*AGIT *que sous les yeux de Dieu seul.* (Mass.)

La foi qui n'*agit* point, est-ce une foi sincère ? (Rac.)

On est toujours à plaindre quand on AGIT *contre son devoir.* (Fén.) *Il est beau de voir par les yeux de la foi Darius, Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée,* AGIR *sans le savoir pour la gloire de l'Évangile.* (Pasc.) *Jésus-Christ* AGISSAIT *contre le diable, et détruisait son empire.* (Pascal.)

Louis, grand artisan, de l'œuvre de tes mains :
Je suis pour accomplir tes ordres souverains ;
Dispose, ordonne, *agis*, dans les temps, dans l'espace,
Marque-moi pour sa gloire et mon jour et ma place. (Lam.)

— Particul. Il se dit de l'exécution par oppos. aux paroles, aux discours : *Il sait mieux* AGIR *que parler. C'est trop délibérer,* AGISSONS. (Acad.)

— Il se dit aussi de ce que l'on exécute, par oppos. à ce que l'on médite ou projette : *L'homme n'est point fait pour méditer, mais pour* AGIR. (J. J. Rouss.) *A la cour de Louis XIV, on n'*AGISSAIT, *on ne pensait en matière politique que sous son bon plaisir.* (Ste-Aulaire.) *On sent plus à Paris qu'on ne pense, on* AGIT *plus qu'on ne projette.* (Duclos.)

— Prendre du mouvement, se remuer : *Cet homme est trop sédentaire, il aurait besoin d'*AGIR. (Acad.)

— Opérer, produire un effet, faire impression : *Faire* AGIR *une machine. Ce remède* AGIT *puissamment. Le feu* AGIT *sur tous les métaux.* (Acad.) *J'ai un corps sur lequel les autres* AGISSENT *et qui* AGIT *sur eux.* (J.-J. Rouss.) *Le chaud et le froid* AGISSENT *différemment sur les corps.* (Bernier.) *Le temps* AGIT *sur les peuples comme sur l'homme, il les vieillit.* (Molé.)

— Moral. *Un bon livre* AGIT *de près et de loin.* (Villem.) *Un discours n'est éloquent qu'autant qu'il* AGIT *dans l'âme de l'auditeur.* (Fén.) *La beauté* AGIT *puissamment sur les cœurs.* (Trév.) *La conviction* AGIT *sur l'entendement.* (D'Aguess.) *Le malheur* AGIT *sur vous selon votre caractère.* (Chateaubr.)

La raison n'*agit* point sur une populace. (Corn.)

Il ne suffit pas de frapper l'oreille et d'occuper les yeux, il faut AGIR *sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit.* (Buff.)

— Traiter, négocier, s'employer en quelque affaire : *Il a tout pouvoir d'*AGIR. *Je vous prie d'*AGIR *pour moi. Il* AGISSAIT *auprès du ministre pour les intérêts de ses commettants.* (Acad.)

— Particul. Poursuivre en justice : AGIR *criminellement, civilement.* AGIR *contre son tuteur.*

— Se conduire, se comporter : *Manière, façon d'*AGIR. AGIR *en homme d'honneur. Il a bien* AGI *avec moi, envers moi, à mon égard.* (Acad.)

Seigneur, vous *agissez* en prince généreux. (Corn.)

Les hommes droits et simples AGISSENT *sans déguisement.* (Fén.)

...L'amour quelquefois *agit* comme la haine. (Quinault.)
Vous parlez en soldat, je dois *agir* en roi. (Corn.)

Quiconque est loup, *agisse* en loup :
C'est le plus certain de beaucoup. (La Font.)

= **S'agir**, v. pr. Être question ; il ne s'emploie qu'à la troisième pers. du singulier, et veut toujours un complém., nom, pronom ou infinitif, précédé de la prép. *de* :

Une femme chantait :
C'était bien *de chansons* qu'alors il *s'agissait* ! (La F.)

Dans l'affaire DONT *il s'*AGIT, *il n'y a ni sacrilége, ni rien qui en approche.* (Beaum.) *Il faut gagner les cœurs quand il* S'AGIT DE RELIGION. (Fén.)

Un songe, un rien, tout lui fait peur,
Quand il *s'agit de ce* qu'il aime. (La Font.)

Fiers, intraitables, quand il S'AGIT DE NOS PASSIONS, *nous devenons timides, rampants dès qu'il ne* S'AGIT *plus que* DE LA VÉRITÉ. (Mass.) S'AGISSAIT-*il* DE RENDRE *un bon office, son zèle devenait actif et passionné.* (Bar.) *Ne venez point alléguer la médiocrité de votre fortune ou l'embarras de vos affaires quand il* S'AGIT DE CONSOLER *l'affliction d'un chrétien.* (Mass.) *Le curé ne doit connaître ni saisons, ni distance, ni contagion, ni soleil, ni neiges, s'il* S'AGIT DE PORTER *l'huile au blessé, le pardon au coupable, ou son Dieu au mourant.* (Lamart.)

... Quand il *s'agit d'être* loyal ou traître
Je ne consulte femme, ambassadeur ni prêtre. (C. D.)

— Ellipt. *Il s'agit si*, il s'agit de savoir si : *Il ne* S'AGIT *point* SI *ces langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes,* SI *elles sont grossières ou polies,* SI *les livres qu'elles ont formés sont d'un bon ou d'un mauvais goût.* (La Br.) || Cette construction est aujourd'hui inusitée.

— Il se construit aussi avec une proposition subordonnée : *Il ne* S'AGIT *pas ici, pour que la mort vous surprenne,* QUE *la foudre tombe sur vous,* QUE *vous soyez ensevelis sous les ruines de vos palais,* QU'*un naufrage vous engloutisse sous les eaux, ni de tant de malheurs que leur singularité rend plus terribles.* Mass.)

Gramm. L'habitude d'employer *Agir* et *En user* comme synonymes a entraîné quelques écrivains à dire *en agir* comme ils disaient *en user*, et ils ne se sont pas aperçus que le pronom *en*, très-correct dans cette dernière expression, n'était dans la première qu'un terme parasite, sans aucune analogie dans la langue. Cette construction est tout à fait vicieuse, et nous la condamnons d'autant plus hautement que du feuilleton, où elle semblait reléguée, elle commence à s'établir dans les salons.

Les exemples qui suivent :

J'ai de bonnes raisons pour *en agir* ainsi. (Pirott.)

Ils EN AGIRENT *en vrais Mécènes pleins d'indulgence et de bonté.* (Marm.)

...Vous croyez, en votre humeur caustique,
En agir avec moi comme avec l'as de pique. (Regn.)

sont des négligences que ne chercheraient même pas à justifier ceux à qui elles sont échappées.

AGISSANT, part. prés. du v. Agir. Qui agit, qui fait, qui accomplit une chose : *Il faut que l'histoire nous peigne les hommes* AGISSANT *dans leur libre arbitre, et responsables de leurs actions.* (Barante.) *Le grand intérêt du moyen âge, c'est toujours la religion : la religion* AGISSANT *au loin contre l'Église mahométane ; la religion* AGISSANT *au sein de l'Europe contre le pouvoir civil.* (Villem.)

* **Gramm.** *S'agissant de* est une forme tombée en désuétude qu'on emploie encore quelquefois au palais : *Qui veut la fin veut les moyens ; et s'*AGISSANT *de faire sortir de France le condamné, il était naturel de préférer l'obscurité au jour.* (Dupin aîné.) La grammaire aussi bien que le goût exige *comme il s'agissait* ; aucun participe ne peut figurer dans une proposition sans être en rapport avec un nom ou un pronom exprimé.

AGISSANT, ANTE, adj. (*agir.*) Qui a beaucoup d'activité, qui se donne beaucoup de mouvement : *C'est un homme extrêmement* AGISSANT, *une femme fort* AGISSANTE. (Trév.) *Le courtier qu'on nous a donné, homme* AGISSANT *et plein de zèle, dit qu'il a fait rage pour vous.* (Molière.)

— On dit, dans un sens analogue : *Vie* AGISSANTE. (Acad.) *Un esprit ferme et* AGISSANT. (Fléch.) *La bonté de madame Géoffrin était* AGISSANTE, *inquiète, opiniâtre.* (D'Alemb.)

— Qui agit, qui produit un effet, qui opère : *Il n'y a rien de plus* AGISSANT *que le feu.* (Trév.) *L'eau forte et l'eau régale sont bien plus* AGISSANTES *quand elles sont mêlées ensemble que lorsqu'elles sont séparées.* (Acad.) *Plusieurs physiciens, dans ces derniers temps, ont soigneusement examiné les volcans actuellement* AGISSANTS *et les volcans éteints.* (Buff.) *Il n'y a d'énergie dans un gouvernement que par la rareté des principes* AGISSANTS. (H. de Balz.)

— Qui est en action : *La comédie doit instruire par des exemples* AGISSANTS. (J. B. Rouss.)

— Méd. *Remède agissant*, qui opère promptement, efficacement.

— *Médecine agissante*, celle qui a pour système l'emploi des moyens énergiques de traitement ; par oppos. à *Médecine expectante*, celle qui emploie des moyens peu actifs et laisse beaucoup faire à la nature.

AGISTEMENT, n. m. Pron. *a-jiss-te-man.* — Anc. jurispr. Droit de faire paître les bestiaux dans un bois.

AGITANT, part. prés. du v. Agiter.

AGITATEUR, (*agiter, agitant.*) Celui, celle qui excite du trouble dans une assemblée, ou de l'agitation, du mouvement dans les masses populaires : *Les plus grands seigneurs siégeaient avec les plus vils* AGITATEURS *de la rue.* (Thiers.) || Quelques dictionnaires donnent le féminin *agitatrice*, que l'Académie n'indique pas. Nous n'en connaissons pas d'exemple.

AGITATION, n. f. (*agitare, agitatum* ; lat.) Pron. *a-gi-ta-cion.* — Ébranlement prolongé, mouvement en sens opposés : *L'*AGITATION *d'un navire, d'une voiture. L'*AGITATION *de l'air, de la mer, des flots. Les feuilles tombent par la moindre* AGITATION *du vent.* (Trév.)

— Fig. Trouble qui règne dans un État, dans une ville, dans une assemblée, et qui se manifeste par les mouvements de la foule : *Il y a de l'*AGITATION *dans l'assemblée, parmi le peuple. L'*AGITATION *était à son comble.* (Acad.) *Il y a quelques symptômes d'*AGITATION *dans la ville.* (Étienne.)

— Fig. Trouble, tumulte, désordre que causent les affaires et les occupations des hommes ; mouvement continuel, vicissitudes et révolutions auxquelles sont sujettes toutes les choses humaines : *Le tumulte et l'*AGITATION *des guerres.* (Mass.) *Les* AGITATIONS *du monde.* (Fléch.) *Le tumulte et l'*AGITATION *qui environne le trône.* (Mass.) *Il y a dans l'aspect de cette contrée quelque chose de calme et de doux, qui prépare l'âme à sortir des* AGITATIONS *de la vie.* (Mme de Staël.) *On croit chercher sincèrement le repos et l'on ne cherche en effet que l'*AGITATION. (Pasc.) *L'ambition est le grand ressort des intrigues et de toutes les* AGITATIONS *des cours.* (Mass.) *Au milieu de l'*AGITATION *des choses humaines, la religion se soutient toujours avec une force invincible.* (Boss.)

— Trouble, inquiétude pénible où les passions jettent l'âme : *Être dans une grande* AGITATION *d'esprit. L'amour, la haine, la crainte, le désir causent différentes* AGITATIONS *dans l'âme.* (Acad.) *Ce n'est ni la douleur du corps, ni les maladies, ni la mort*

*mais l'*AGITATION *de l'âme, les passions et l'ennui qui sont à redouter.* (Buff.) *Une personne dissimulée est toujours dans l'*AGITATION, *dans le danger, dans la déplorable nécessité de couvrir une finesse par cent autres.* (Fén.)

— Méd. Mouvements irréguliers et continuels d'un malade ; état dans lequel un malade se livre à des mouvements continuels par suite de malaise physique et d'inquiétude morale.

SYN. Agitation, tourment. L'*agitation* est l'état de ce qui est secoué, poussé en divers sens ; le *tourment*, est l'état de ce qui est violenté, torturé. L'*agitation* peut exister sans raison connue, le *tourment* a toujours un sujet déterminé. L'indécision, le doute, l'absence même de toute pensée peut produire l'*agitation* de l'esprit : ce qui fait son *tourment*, c'est une pensée qui l'obsède. En général le *tourment* est le partage des âmes fortes et passionnées ; les âmes faibles et communes ne connaissent guère que l'*agitation*.

AGITATO, adv. Mus. Mot italien qui s'écrit au-dessous de l'air ou d'une partie de l'air pour indiquer que l'exécution doit exprimer un sentiment vague de trouble et d'agitation.

AGITÉ, ÉE, part. pass. du v. Agiter. Remué, ébranlé, mis en mouvement : *L'air* AGITÉ *par les vents produit les orages.* (Thom.)

La rivière devint tout d'un coup *agitée*. (La Font.)

Qu'est-ce que la vie humaine, qu'une mer furieuse et AGITÉE, *où nous sommes sans cesse à la merci des flots?* (Mass.)

— Fig. *Une nation* AGITÉE *et en désordre.* (Fén.)

Un grand peuple *agité* par l'esprit de ruine
Fait écrouler sur lui tout ce qui le domine. (Lamart.)

Le règne AGITÉ *de Frédéric Barberousse embrasse quarante années.* (Villem.) *Une minorité* AGITÉE, *mais glorieuse.* (Id.)

— *La nuit, sa nuit a été fort agitée*, se dit d'un malade qui a passé la nuit dans une grande agitation.

— On dit dans un sens analogue : *Une vie tumultueuse et* AGITÉE. (Mass.) *Ils sont nés pour une vie* AGITÉE. (Vauv.)

...On se réveille de la vie,
Comme d'une nuit sombre ou d'un rêve *agité*. (V. Hug.)

— Fig. et mor. *Eh! Mesdames, vous voila bien* AGITÉES. (Étienn.)

A vos sens *agités* venez rendre la paix. (Rac.)

*Ses yeux et ses sourcils montraient je ne sais quoi d'*AGITÉ, *de sombre et de farouche.* (Fén.)

...De quel soupçon semblez-vous *agité?* (C. Del.)

Coriolan, AGITÉ *de différentes passions, paraissait interdit.* (Vert.)

— Discuté, débattu : *Ce mémoire fera l'historique exact de tout ce qui tient à la question* AGITÉE. (Beaum.)

— Suivi d'une proposition commençant par la conjonction *si* : *Il fut* AGITÉ, *dans le conseil de l'empereur, s'il sortirait de la capitale.* (Volt.)

AGITER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*agitare*; lat., m. sign.) Remuer, secouer, ébranler en divers sens : AGITER *ses bras, ses jambes. Les vagues* AGITENT *le vaisseau.* (Acad.)

Le héros prend sa lance,
Il l'*agite*, il s'élance. (Lamart.)

L'aquilon fait gémir les troncs des vieux arbres et en AGITE *toutes les branches.* (Fén.) *Des tempêtes* AGITAIENT *la cime des forêts qui environnaient le camp.* (Thom.) *Tout à coup Commode, qui était en habit de guerrier,* AGITA *sa lance d'une manière terrible.* (Id.)

Le voyageur s'assied ; il contemple en rêvant
L'oiseau qui fuit l'oiseau, l'eau que souille un reptile,
Et le jonc qu'*agite* le vent. (V. Hug.)

— Fig. Soulever, discuter, débattre : *Il faut* AGITER *cette question pour prononcer sur la validité du jugement.* (Beaum.) *Il* AGITA *toute sa vie les plus hautes questions littéraires.* (Lacret. aîné.) *J'*AGITERAI, *sans hésitation, les questions les plus redoutées.* (V. Hug.)

— Mettre le peuple en mouvement, le pousser au désordre, à des actes de violence : AGITER *les masses.* AGITER *le peuple.*

— Troubler, bouleverser, jeter dans le désordre, dans la confusion : *La guerre* AGITE *une partie de l'Europe.* (Trév.) *Les troubles qui* AGITENT *votre empire.* (La Bruy.) *Les différentes révolutions qui* ONT AGITÉ *l'univers.* (Mass.)

— Fig. et mor. Causer dans l'âme un trouble, une inquiétude pénible : *Toutes ces pensées contraires* AGITAIENT *tour à tour son cœur.* (Fén.) *Les immondices des affaires les plus sérieuses qui* AGITENT *les faibles humains.* (Fén.)

Quel trouble vous *agite* et quel effroi vous glace? (Rac.)

Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du relâche, mais la vanité nous AGITE *toujours.* (La Rochef.) *Tout l'*AGITE, *l'inquiète, le ronge ; il a peur de son ombre ; il ne dort ni nuit, ni jour.* (Fén.) *Le plus puissant intérêt d'une femme est celui qui l'*AGITE *davantage.* (La Bruy.)

— Émouvoir, ébranler : *Son discours* AGITA *vivement l'assemblée. La parole de Fox* AGITAIT *la chambre des communes tout entière.* (Villem.)

— **S'agiter**, v. pr. Se mettre en mouvement, se remuer : *Ils gesticulent, ils pirouettent, ils s'*AGITENT. (La Bruy.)

Je pleurais, je criais, je *m'agitais* par terre. (L. Rac.)

Vous vous AGITEZ, *vous vous donnez un grand mouvement.* (La Bruy.)

L'accusateur se lève, et ses lèvres tremblantes
S'agitent d'un rire infernal. (V. Hug.)

— Particul. Il se dit d'un malade qui est dans un mouvement continuel, qui se tourmente sans cesse : *Ce malade s'*AGITE *continuellement.* (Acad.)

— Il se dit d'un cheval qui se remue avec trop d'ardeur : *Ce cheval s'*AGITE. (Acad.)

— Il se dit de la mer, lorsqu'elle se met en mouvement, et que les vagues deviennent plus grosses et plus violentes : *La mer s'*AGITE ; *les flots s'*AGITENT. (Acad.)

— Fig. *L'homme s'*AGITE, *mais Dieu le mène.* (Fén.) *On s'*AGITE *de toute manière pour être ce qu'on n'est pas.* (Frayss.) *Dans le monde, tout s'*AGITE *et tout se méprend.* (Mass.)

— Fig. Être discuté, débattu : *Il s'*AGITA *une question importante.* (Acad.)

Rien de ce qui *s'agite* ici-bas ne me tente. (Lamart.)

AGLAÉ, n. f. (ἀγλαΐα, élégance ; gr.) Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

AGLAÏA, n. f. (ἀγλαΐα, élégance ; gr.) Bot. Arbuste de la famille des Méliacées, originaire de la Cochinchine, où on le cultive avec soin à cause de sa beauté et du parfum agréable de ses fleurs.

AGLAURE, n. f. Zool. Espèce de méduse.

AGLIE, n. f. (ἀγλίη, tache sur l'œil ; gr.) Chir. Cicatrice blanche à la cornée transparente.

AGLOSSE, adj. des 2 g. (ἀ, priv., γλῶσσα, langue ; gr.) Anat. Qui n'a point de langue.

AGLOSSE, n. f. (ἀ, priv. et γλῶσσα, langue ; gr.) Zool. Genre d'insectes lépidoptères qu'on range parmi les teignes ; sa chenille se nourrit de graisse et se rencontre souvent dans les cuisines.

AGLOSSIE, n. f. (*aglosse.*) Méd. Privation congéniale de la langue.

AGNANTHE, n. m. (ἁγνός, chaste, ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *agh-nantt.* — Bot. Arbrisseau de la famille des Verbénacées qu'on cultive en Europe dans les serres chaudes, et qui sert aux Antilles à teindre en jaune.

AGNAT, n. m. (*ad, natus,* né près. ; lat.) Pron. *a-gue-na.* — Droit rom. Tout enfant mâle issu du même père ; il se dit par oppos. à *Cognat* ; deux frères consanguins sont *agnats*, deux frères utérins sont *cognats*. Les *agnats* seuls composaient, dans le droit romain, la famille légale.

AGNATHE, n. m. (ἀ priv., γνάθος, mâchoire ; gr.) Pron. *ag-na-te.* — Zool. Nom donné à tous les insectes névroptères dont la bouche est trop petite pour être observée à la simple vue, et dans lesquels on ne découvre point de mandibules.

AGNATION, n. f. (*agnat.*) Pron. *a-gue-na-cion.* — Droit rom. Qualité des agnats ; lien de consanguinité entre les mâles descendants d'un même père : *Les éléments qui servaient de base à la société romaine étaient, pour la famille, la puissance paternelle ; pour la propriété, l'*AGNATION, *le droit des mâles, le droit du sang ; pour l'État, la hiérarchie.* (Salvandy.)

— V. COGNATION.

AGNATIQUE, adj. des 2 g. (*agnat.*) Pron. *a-gue-na-tik.* — Qui concerne les agnats.

— *Succession agnatique*, succession en ligne masculine : *Le choix que les rois de Rome faisaient des sénateurs prouve que cette dignité ne dépendait point d'une succession linéale et* AGNATIQUE. (Vertot.)

AGNEAU, n. m. (*agnus* ; lat. m. s.) Pron. *a-gno*, *g* mouillé. — Le petit du bélier et de la brebis : *Les cordes à boyaux sont faites d'intestins d'*AGNEAU. *À l'âge d'un an l'*AGNEAU *prend le nom d'antenois.* (Tess.)

Là s'offrent des vallons et des rives fleuries ;
Mille jeunes *agneaux* y foulent les prairies. (Thom.)

On préfère toujours les AGNEAUX *blancs et sans taches aux* AGNEAUX *noirs et tachés.* (Buff.)

— Portion d'agneau débitée à la boucherie ; chair d'agneau : *Quartier d'*AGNEAU. *Tête d'*AGNEAU. *Manger de l'*AGNEAU. *Cet* AGNEAU *est fort tendre.* (Acad.)

— Fig. Il se dit des personnes d'humeur douce, des animaux que l'on conduit facilement : *C'est un* AGNEAU. *Être doux comme un* AGNEAU. (Acad.) *Jésus Christ s'est laissé conduire à la mort comme un* AGNEAU. (Trév.)

Un moment a changé ce courage inflexible,
Le lion rugissant est un *agneau* paisible. (Rac.)

— *Agneau pascal*, agneau d'un an, mâle et sans tache, que les Juifs mangeaient à la fête de Pâques avec du pain sans levain, en mémoire de la sortie d'Égypte et de la délivrance de leurs pères.

— En langage mystique : *L'agneau sans tache*, ou absol. *l'Agneau*, Jésus-Christ :

L'*Agneau* saint de son sang va sceller le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité :
Chargé de nos forfaits sur la croix il expire. (L. Rac.)

— Blas. Symbole de la douceur et de la franchise.

— Numism. V. AGNEL, m. sign.

AGNEL, n. m. (*agneau.*) Pron. *a-gnel*, *g* mouillé. — Numism. Petite monnaie d'or qui fut frappée sous le règne de saint Louis, et sur l'une des faces de laquelle était un agneau : *L'*AGNEL *valait dix francs de notre monnaie.*

— On dit aussi *Agneau*, *Agnelet* et *Agnelin*.

AGNELAGE, n. m. (*agnel, agneau.*) Pron. *a-gne-la-ge*, *-g* mouillé. — En parl. d'une brebis, Époque où elle met bas : *Au temps de l'*AGNELAGE, *il est essentiel d'entretenir de la lumière la nuit dans la bergerie.*

AGNELANT, part. prés. du v. Agneler : *Lorsqu'une brebis meurt en* AGNELANT, *on fait teter à l'agneau une mère qui a perdu le sien.* (Tess.)

AGNELÉ, part. pass. du v. Agneler. Il se joint toujours à l'auxiliaire Avoir.

AGNÈLEMENT, n. m. (*agnel, agneau.*) En parl. d'une brebis, Action de mettre bas : *Les longues queues des brebis gênent dans l'*AGNÈLEMENT. (Tess.)

AGNELER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*agnel*, (*agneau.*) — Ce verbe change l'*e* du radical *agnel* en *è* ouvert, seulement avant la terminaison *e, es, ent* ; il conserve l'*e* muet devant les finales *erai, erais*, etc. On pron. le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait j'*agnel'rai*, j'*agnel'rais*. — En parl. d'une brebis, Mettre bas : *Les brebis qui* AGNÈLENT *pour la première fois sont plus sujettes que les autres à négliger leurs agneaux.* (Tess.) *Une brebis qui naguère* AVAIT AGNELÉ *allait si souvent en cette caverne, que le berger la crut perdue plus d'une fois.* (P. L. Cour.)

AGNELET, n. m. (*agnel*, agneau.) Dimin. d'Agneau. — Petit agneau. ‖ Il est vieux.

AGNELIN, n. m. (*agnel.*) Laine de la première tonte des agneaux.

Le *Dictionnaire national* attribue à l'Académie une fausse définition qu'il condamne, mais, chose curieuse, ni le mot ni la définition ne se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie.

— Numism. V. AGNEL.

AGNELINE, adj. f. Il se dit de la laine qui vient de l'agneau tondu pour la première fois.

AGNÈS, n. f. (ἁγνός, chaste gr.) Pron. *a-gniess.* — Nom que Molière donna au personnage d'une jeune fille qu'il a représentée comme le type de l'ingénuité, de la naïveté la plus complète.

— Fam. Jeune fille très-innocente : *C'est une véritable* AGNÈS.

— Théâtre. Rôle d'ingénue ; celle qui joue cet emploi :

Elle a joué deux ans les *Agnès* avec gloire. (E. Aug.)
Notre *Agnès* a l'honneur de vous intéresser. (C. Del.)

AGNOÈTE ou **AGNOÏTE**, (ἀ priv., γινώσκω, connaître ; gr.) Pron. *a-gue-no-ète, -ite.* — Hist. ecclés. Membre d'une secte d'Eutychéens qui soutenaient au II[e] siècle que Jésus-Christ avait ignoré l'époque précise du Jugement. ‖ Membre d'une secte chrétienne du IV[e] siècle qui attaquait la science infinie de Dieu.

AGNOÏE, n. f. (ἀ, priv., et γινώσκω, connaître ; gr.) Pron. *agh-no-i.* — Méd. État d'un malade qui ne reconnaît ni les personnes ni les objets qui l'entourent.

AGNOSIE, n. f. (ἀγνωσία, ignorance ; gr.) Pron. *agh-no-sie.* — Didact. Ignorance.

AGNOSTE, n. m. (ἄγνωστος, inconnu ; gr.) Zool. Genre de crustacés fossiles.

AGNOTHÉRION, n. m. (ἁγνός, innocent, θήρ, bête sauvage ; gr.) Pron. *agh-no-té-rion.* — Zool. Genre de mammifères fossiles qui ont des rapports avec les chiens.

AGNUS, n. m. (m. lat. *agneau.*) Pron. *Agh-nu-ce.* — Cire bénite par le pape, et sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau : *Les* AGNUS *étaient des rondelles de cire, marquées de l'empreinte de l'agneau pascal et faites à Rome avec le résidu du cierge pascal qu'on fondait le samedi saint en même temps que le saint Père bénissait le nouveau cierge.* (de Laborde.)

— Par extens. Petite image de piété entourée de broderies ; petit reliquaire en losange orné de figures de saints.

AGNUS-CASTUS, n. m. (m. lat., *agneau, chaste.*) Pron. *Agh-nu-ce-cas-tuce.* — Bot. Plante du genre Vitex, de la fam. des Verbénacées, à laquelle on attribuait des vertus antiaphrodisiaques. ‖ V. *Gattilier*.

AGNUS-DEI, n. m. (m. lat., *agneau de Dieu.*) Pron. *Agh-nu-ce-dé-i.* — Partie de la messe où le prêtre répète trois fois à haute voix *agnus dei*, premiers mots d'une des prières de l'office divin.

AGOMPHE, adj. des 2 g. (ἀ priv. et γόμφος, clou; gr.) Pron. *A-gon-fe.* — Zool. Dont les mâchoires sont dépourvues de dents.

AGOMPHOSE, n. f. (ἀ priv., γομφόω, clouer, gr.) Pron. *A-gon-fose.* — Méd. État des dents, lorsqu'elles vacillent dans leurs alvéoles.

AGON ou **AGONE**, n. m. Zool. Petit poisson très-voisin de l'alose ; quelques-uns croient que c'est l'alose commune, encore jeune. Mais en Italie on le considère comme une espèce de sardine.

AGONE, adj. des 2 g. (ἀ priv. et γωνία, angle ; gr.) Didact. Qui n'a point d'angles.

AGONE, n. m. (ἀγών, ἀγῶνος, combat ; gr.) Antiq. gr. et rom. Il se disait des jeux solennels célébrés en l'honneur des dieux et des héros.

AGONI, IE, part. pass. du v. Agonir. Il est toujours joint à l'auxiliaire *avoir*, ou accompagné d'une des formes du verbe *être : Cet homme* FUT, A ÉTÉ AGONI *par la foule.*

AGONIE, n. f. (ἀγών, combat ; gr.) Dernière lutte de la vie contre la mort : *Avez-vous vu la noire phalange des esprits de ténèbres assiéger son chevet et tourmenter son* AGONIE *?* (G. Sand.)

Vous venez tourmenter un oncle à l'*agonie.* (Regn.)

Elle supporta la plus douloureuse AGONIE *avec une résignation forte et pieuse.* (Barante.)

— Fig. Violente angoisse, vive souffrance morale : *Depuis que son procès est sur le bureau, il est dans de continuelles* AGONIES. (Acad.) *Toute notre vie n'est qu'une longue et pénible* AGONIE. (Massill.)

— *L'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers*, l'état douloureux dans lequel se trouva Notre-Seigneur au jardin des Oliviers.

AGONIR, v. tr. ou act. 2e conj. (anc. *ahonnir*, injurier.) Poursuivre quelqu'un en l'injuriant : AGONIR *quelqu'un d'injures.* || Il est populaire.

AGONISANT, part. prés. du v. Agoniser.

AGONISANT, ANTE, adj. (*agoniser.*) Qui est à l'agonie : *Je l'ai laissé* AGONISANT. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui agonise : *Le Dauphin demanda qu'on fît la prière des* AGONISANTS. (St-Sim.) *Un prêtre, assis à son chevet, le console ; ce ministre saint s'entretient avec l'*AGONISANT *de l'immortalité de son âme.* (Chateaubr.) *La ville de Jérusalem était inondée des rayons d'un soleil éblouissant ; aucun bruit ne montait de son enceinte, muette et morne comme la couche d'un* AGONISANT. (Lam.)

AGONISÉ, part. pass. invar. du v. Agoniser.

AGONISER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*agonie.*) Il ne s'emploie que dans les temps simples. — Être à l'agonie : *Il y avait dans la maison un homme qui* AGONISAIT. (V. Hug.) *Jeune homme, il a l'air d'un vieillard ; il* AGONISE *ainsi quelque temps, enfin il meurt.* (Id.)

AGONISSANT, part. prés. du v. Agonir.

AGONISTARQUE, n. m. (ἀγωνιστής, combattant ; ἀρχός, chef ; gr.) Antiq. Officier qui présidait aux luttes des athlètes.

AGONISTIQUE, n. f. (ἀγωνίζομαι, combattre ; gr.) Antiq. Partie de la gymnastique ayant rapport aux combats dans lesquels les athlètes luttaient tout armés.

AGONOGRAPHIE, n. f. (ἀγών, ἀγῶνος, combat ; γραφή, description ; gr.) Description des jeux solennels des anciens.

AGONOTHÈTE, n. m. (ἀγών, ἀγῶνος, combat ; τίθημι, disposer ; gr.) Antiq. Officier qui présidait chez les Grecs aux jeux sacrés.

AGORA, n. f. (mot gr.) Place publique d'Athènes où se tenaient les assemblées du peuple : *Les anciennes* AGORAS *n'étaient pas circonscrites par des portiques continus.* (Bâtissier.) *Les hommes de l'*AGORA *ou du Forum.* (Barante.)

AGORANOME, n. m. (ἀγορά, marché; νομός, loi, règle ; gr.) Antiq. Magistrat chargé de la police des marchés à Athènes.

AGORARQUE, n. m. (ἀγορά, marché ; ἀρχός, chef, gr.) Antiq. Magistrat chargé de la police des marchés à Sparte.

AGOUSTINE, n. f. V. AGUSTINE.

AGOUTI, n. m. Zool. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs ; il a les jambes de derrière plus longues que celles de devant, les oreilles courtes et la queue très-petite ; sa chair est assez délicate : *L'*AGOUTI *est de la grosseur d'un lièvre... Il a la rudesse de poil et le grognement d'un cochon.* (Buff.) *Les* AGOUTIS *sont communs dans les bois de l'Amérique méridionale.* (Richard.) *L'*AGOUTI *se sert de ses pieds de devant pour saisir et porter à sa gueule.* (Buff.)

AGRAFANT, part. prés. du v. Agrafer.

AGRAFE, n. f. (*graphium* ; bass. lat.) On écrivait autrefois *agraffe.* — Crochet qui entre dans un anneau appelé *porte*, et qui sert à attacher deux choses ou deux parties différentes d'un même objet : *Plusieurs manuscrits couverts de lames d'or ou de bois odorant étaient fermés avec de fortes* AGRAFES *d'acier.* (Villem.) *La novice détacha l'*AGRAFE *d'or qui retenait son voile sur son front.* (G. Sand.)

— *La porte de l'agrafe*, l'anneau dans lequel entre le crochet d'une agrafe.

— *Agrafe en diamant*, ornement en forme d'agrafe : *Mon père t'a donné* [illegible] DIAMANT *de son manteau.* (V. Hug.)

— Archit. Crampon de fer [illegible] pierres et les empêche de se désunir.

— Sculpt. Décoration dont o[illegible] le parement extérieur, la clef d'une croisée [illegible] d'une arcade : *Les arcades du cloître de la cathédrale de Puy en Velay ont une* AGRAFE *ornée d'une figure sculptée en ronde bosse.* (Bâtissier.)

— Jard. Ornement qui sert à lier deux figures dans un parterre, pour faire un tout avec la broderie, formée par des traits de buis nain.

— Bot. Il se dit des poils et des stigmates, lorsqu'ils sont durs et crochus, ou hérissés de pointes, de filets recourbés.

— Chir. *Agrafe de Valentin*, pince à branches parallèles employée pour rapprocher les bords de la plaie, dans l'opération du bec-de-lièvre.

AGRAFÉ, ÉE, part. pass. du v. Agrafer : *Une robe, un manteau* AGRAFÉ.

AGRAFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*agrafe.*) Attacher avec une agrafe : AGRAFER *un manteau.*

— Mettre les agrafes :

Tu m'*agrafes* toujours comme on *agrafe* un prêtre,
Tu serres mon pourpoint, et j'étouffe, mon cher. (V. H.)

= **S'agrafer**, v. pr. Être agrafé.

AGRAIRE, adj. des 2 g. (*ager*, champ ; lat.) Antiq. rom. Il se disait des lois qui avaient pour objet, non pas le partage de toutes les propriétés territoriales, comme on l'entend communément, mais la distribution des terres appartenant au domaine de l'État et provenant de la conquête : *C'était en quelque sorte un devoir de famille pour C. Gracchus de reproduire la loi* AGRAIRE *de Tibérius.* (Mérimée)

AGRAIRIEN, n. m. (*agraire.*) Néol. Partisan des lois agraires.

AGRANDI, IE, part. pass. du v. Agrandir. Rendu plus grand ; augmenté, accru : *Un parc, un jardin* AGRANDI. *Cette antique église a été* AGRANDIE *et embellie de siècle en siècle.* (Barante.)

— Fig. Élevé, ennobli : *Une âme* AGRANDIE *par les revers. Il sentait que c'est par l'étude seule que la vie peut être* AGRANDIE. (Flourens.)

AGRANDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*à, grand.*) Rendre plus grand, plus vaste ; accroître : AGRANDIR *un parc, un jardin, une maison. Il* AGRANDISSAIT *son domaine en achetant de belles terres.* (Barante.) *Charles XII a été le premier qui ait eu l'ambition d'être conquérant sans avoir l'envie d'*AGRANDIR *ses États.* (Volt.)

— Fig. *L'imagination gaie d'un génie étendu* AGRANDIT *le champ du ridicule.* (Marm.) *Le premier bienfait de la religion est d'*AGRANDIR *le cercle de nos connaissances.* (La Luzerne.)

— Fig. Rendre plus grand en puissance, en dignité, en fortune : *Ce prince* A *bien* AGRANDI *sa nation.* (Acad.) *La sagesse que je dois louer n'est par celle qui élève les hommes et qui* AGRANDIT *les maisons.* (Boss.)

Elle a voulu me perdre et non pas m'*agrandir.* (Corn.)

— Fig. Élever, ennoblir, fortifier, rendre plus grand en vertu : *Le malheur* AVAIT AGRANDI *son âme.* (Acad.) *Homère laisse toujours dans notre âme une impression profonde qui semble l'étendre et l'*AGRANDIR. (Barthél.) *Ce fut au milieu de tout ce qui pouvait émouvoir le cœur,* AGRANDIR *les idées, exciter l'imagination, que Fourier déroula la noble vie de Kléber.* (Arag.)

L'amour chaste *agrandit* les âmes. (V. Hug.)

Une religion est le cœur d'un peuple, elle exprime ses sentiments, et les AGRANDIT *en leur donnant une fin.* (H. de Balzac.)

— Fig. Donner un caractère de grandeur, de noblesse : *Cet écrivain* AGRANDIT *les sujets qu'il traite. Il a su* AGRANDIR *son héros sans qu'il en coûtât rien à la vérité.* (Acad.) *Dans les sociétés policées, on* AGRANDIT, *on perfectionne tout.* (Buffon.) *L'histoire naturelle* AGRANDIT *tout et sa morale s'étend plus loin qu'on ne pense.* (Chamf.)

— Fam. Amplifier, exagérer : *Cet homme est un peu sujet à* AGRANDIR *le récit.* (Acad.)

— *Agrandir ses prétentions*, porter son ambition plus haut.

— Faire paraître plus grand : *Ce vêtement* AGRANDIT *la taille.*

= **S'agrandir**, v. pr. Devenir plus grand : *Cette ouverture* S'EST *trop* AGRANDIE. (Acad.) *Les héritages* S'AGRANDISSENT *par alluvion.* (Trév.) *Qu'importe que votre royaume* S'AGRANDISSE *?* (Mass.)

Déjà, déjà je nage en des flots de lumière,
L'espace devant moi *s'agrandit*, et la terre
Sous mes pieds semble fuir. (Lamart.)

— Augmenter sa terre, son héritage, sa maison, son habitation : *Il* S'EST *bien* AGRANDI *du côté de la rivière. Il était logé trop étroitement, il a trouvé moyen de* S'AGRANDIR. (Acad.) *Les princes* S'AGRANDISSENT *en reculant les bornes de leurs États, et croient par là augmenter leur puissance.* (Girard.)

— Augmenter sa puissance, son crédit, sa fortune : *On ne se pousse et on ne* S'AGRANDIT *dans le monde que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi.* (Nicole.) *Au treizième siècle, en Espagne, la monarchie chrétienne* S'AGRANDIT *sous Ferdinand III.* (Vill.)

— S'élever, s'ennoblir, se fortifier : *Une âme qui* S'AGRANDIT *au milieu des revers.* (Acad.) *Cet homme croit* S'AGRANDIR *avec son équipage qu'il augmente, avec ses appartements qu'il rehausse, avec son domaine qu'il étend.* (La Bruy.) *Dans l'homme, tout besoin devient art, toute sensation se prolonge et* S'AGRANDIT, *toute fonction naturelle a ses règles, ses méthodes et ses perfections.* (Rivarol.)

SYN. Agrandir, augmenter. *Agrandir* a rapport aux dimensions, à l'étendue ; *augmenter*, au nombre, à l'abondance. Vous *agrandissez* votre maison, votre champ, votre parc ; vous *augmentez* votre famille, votre troupeau, votre fortune. On peut dire aussi *augmenter* une chose lorsqu'on ajoute à ses dimensions, mais alors c'est un accroissement tout différent de celui que représente *agrandir :* on *augmente* la chose en longueur, en largeur et en épaisseur, on ne l'*agrandit* qu'en longueur. Vous *agrandissez* un corps de bâtiment en y ajoutant dans une seule direction, vous l'*augmentez* en le rendant plus considérable dans ses dimensions diverses.

AGRANDISSANT, part. prés. du v. Agrandir.

AGRANDISSEMENT, n. m. (*agrandir.*) Accroissement, augmentation : *L'*AGRANDISSEMENT *d'un jardin, d'un parc, d'une ville. On abattit plusieurs maisons pour l'*AGRANDISSEMENT *de la place.* (Acad.)

— Fig. Augmentation, accroissement en dignités, en puissance, en fortune : *Il travaille pour l'*AGRANDISSEMENT *de sa famille.* (Acad.) *Cromwell n'avait de religion et de fidélité qu'autant que ses vertus pouvaient servir à son* AGRANDISSEMENT. (Bouhours.)

AGRANDITIF, n. m. (*agrandir.*) Néol. Mot qui sert à donner plus d'étendue et de relief à l'expression ; Mercier l'a proposé comme un synonyme énergique et nécessaire d'*augmentatif*. Aucun écrivain n'en a fait usage.

AGRAULE, n. m. (ἄγραυλος, rustique ; gr.) Pron. *a-gról.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, très-voisin de l'agrostide.

AGRAVANT, AGRAVATION, AGRAVER. V. AGGRAVANT, AGGRAVATION, AGGRAVER.

AGRE, n. f. Pron. *agr.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères très-voisin de la cicindèle.

AGRÉABLE, adj. des 2 g. (*agréer.*) Qui plaît, qui agrée : *Conversation* AGRÉABLE. *Maison, campagne* AGRÉABLE. *Il est* AGRÉABLE *de vivre avec ses amis.* (Acad.) *Il n'y a rien de plus* AGRÉABLE *que la conversation des honnêtes gens.* (Trév.) *Vos lettres sont encore* AGRÉABLES *aux gens du monde.* (Pasc.) *La galanterie de l'esprit est de dire des choses flatteuses d'une manière* AGRÉABLE. (La Rochef.) *Les conseils* AGRÉABLES *sont rarement des conseils utiles.* (Mass.) *On préfère un mensonge* AGRÉABLE *à une austère vérité.* (D'Aguess.)

— *Avoir pour agréable*, trouver bon : *Ayez pour* AGRÉABLE *que je vous amène cette personne.* (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes : *Un écrivain, un poëte, un orateur* AGRÉABLE. *Les personnes enjouées sont ordinairement* AGRÉABLES. (Trév.) *Les Athéniens étaient naturellement plus doux et plus* AGRÉABLES *que les Lacédémoniens.* (Boss.)

— *Homme agréable*, homme qui plaît en société, qui est d'un commerce facile : *On se croit dispensé d'être un homme de bien, pourvu qu'on soit un homme* AGRÉABLE. (J. J. Rouss.) *C'est un homme* AGRÉABLE *et qui prévient d'abord en sa faveur.* (Le Sage.)

— Subst. Ce qui est agréable : *Il ne faut pas sacrifier l'utile à l'*AGRÉABLE. (Acad.) *Il faut qu'il y ait dans l'éloquence de l'*AGRÉABLE *et du réel, mais il faut que cet* AGRÉABLE *soit réel.* (La Bruy.) *Lorsqu'une nation est parvenue au plus haut degré d'élévation dans les arts, l'*AGRÉABLE *substitué à la grandeur est le premier degré par lequel elle semble descendre insensiblement du faîte où elle était montée.* (Millin.)

— Celui qui cherche à plaire, qui affecte un langage et des manières agréables : *On flatte les femmes sans les aimer, on les sert sans les honorer; elles sont entourées d'*AGRÉABLES, *mais elles n'ont plus d'amants.* (J. J. Rouss.) *La plupart de nos* AGRÉABLES *ressemblent à ces météores qui, en se dissipant, laissent une mauvaise odeur.* (Desmahis.)

— *Il fait l'agréable,* il croit être agréable, et il affecte de passer pour tel : *Je trouve que vous seriez charmant, si vous ne* FAISIEZ *pas* LE *petit* AGRÉABLE. (Marivaux.)

SYN. Agréable, délectable. *Agréable* se dit des sensations morales aussi bien que des sensations physiques; *délectable* n'exprime guère que ces dernières. On dira d'une musique qu'elle est *agréable*, si l'on veut marquer simplement qu'elle plaît; on dira qu'elle est *délectable*, pour exprimer spécialement la part des sens dans le plaisir à la fois moral et physique qu'elle procure lorsqu'on l'exécute. En un mot, *délectable* ne convient qu'à certaines choses et ne marque qu'une certaine nature de sensations; *agréable* convient à tout ce qui plaît d'une manière ou d'une autre, aux personnes aussi bien qu'aux choses. || V. GRACIEUX.

AGRÉABLEMENT, adv. (*agréable-ment.*) D'une manière agréable : *Parler, chanter* AGRÉABLEMENT. *Le larynx inférieur des gallinacés est très-simple, aussi n'en est-il aucun qui chante* AGRÉABLEMENT. (Cuv.) *Dinan domine des collines à pentes* AGRÉABLEMENT *boisées.* (Chateaubr.) *Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever* AGRÉABLEMENT *les yeux.* (Pasc.) *L'art de dire* AGRÉABLEMENT *des riens n'est guère étudié que par celui qui n'a que des riens à dire.* (Arnault.)

AGRÉAGE, n. m. (*agréer.*) Mar. Droit que l'on paye à Bordeaux aux agents d'affaires maritimes.

AGRÉANT, part. prés. du v. Agréer

AGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Agréer. Il s'emploie adjectivement : *Ses offres ont été* AGRÉÉES.

AGRÉÉ, n. m. Avocat chargé de suivre les affaires portées devant les tribunaux de commerce, et d'y représenter les parties : *A Paris, le nombre des* AGRÉÉS *est fixé à quinze.*

AGRÉER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*à, gré.*) Pron. *agré-é.* — (*J'agrée, tu agrées, il agrée, nous agréons, vous agréez, ils agréent; j'agréais, nous agréions; j'agréai, nous agréâmes; j'agréerai, nous agréerons; j'agréerais, nous agréerions; agrée, agréons, agréez; que j'agrée, que nous agréions; que j'agréasse, que nous agréassions; agréant; agréé, agréée.*) Accueillir favorablement : AGRÉER *une proposition;* AGRÉER *le service de quelqu'un. Dieu* AGRÉE *nos offrandes.* (Acad.) *Il est impossible que Dieu n'*AGRÉE *pas l'hommage de ces facultés que nous tenons de sa bonté.* (Frayss.) *Elle avait trop à se plaindre de lui pour* AGRÉER *ses soins.* (G. Sand.)

— Trouver bon, approuver, ratifier : *Le roi voulut bien* AGRÉER *sa démission.* (Acad.) *Je lui ai fait* AGRÉER *les raisons que j'avais d'agir de la sorte.* (Id.) *On présenta une requête à l'empereur pour lui faire* AGRÉER *cette élection.* (Fléchier.)

— Suivi d'une prop. subordonnée, il veut le verbe au subjonctif : *Je suis reconnaissant de la bonté qu'elle a eue d'*AGRÉER QUE VOUS *me* CONFIASSIEZ *cet écrit.* (Fénel.) *Je vous supplie d'*AGRÉER QUE JE VOUS FASSE *quelques questions.* (Montesq.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* :

... Comme notre esprit *agrée*
De s'entretenir prêt et loin
Avec l'objet qui le récrée. (Malherbe.)

— En parl. des personnes, Admettre, accepter, confirmer dans un poste, dans une fonction : *Le roi l'*A AGRÉÉ, *ne l'*A *pas* AGRÉÉ. (Acad.)

= **Agréer**, v. intr. ou neut. Plaire, être agréable : *La vie est un mets qui n'*AGRÉE *que par la sauce.* (V. H.) *Toutes choses ne sont point égales à l'homme; il en est qui lui* AGRÉENT, *il en est qui lui déplaisent.* (Jouffr.)

Peu de gens, que le ciel chérit et gratifie,
Ont le don d'*agréer* infus avec la vie. (La Font.)

Pourquoi ne point traiter des sujets qui nous plaisent et qui nous AGRÉENT ? (V. Hugo.)

AGRÉER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*agrès.*) (Il se conj. c. le verbe précédent.) Pourvoir un vaisseau de tout ce qui lui est nécessaire, le mettre en état de naviguer. || Vieux. On dit mieux *Gréer.*

AGRÉEUR, n. m. (*agréer.*) Celui qui agrée un vaisseau.

AGRÉGAT, n. m. (*aggregatus*, assemblé; formé, de *grex*, troupeau; lat.) Didact. Assemblage, réunion.

— Chim. Corps formé par la réunion de molécules qui adhèrent entre elles : *Un morceau de soufre est un* AGRÉGAT. (Acad.) *La terre et l'eau sont les* AGRÉGATS *les plus grossiers de la matière.* (Buff.

— On disait autrefois *Un agrégé.*

— Géol. Classe de roches dont la structure provient de l'agrégation en une seule masse de plusieurs parties minérales qui adhèrent entre elles sans aucun intermédiaire.

AGRÉGATIF, IVE, adj. (*aggregatus*, agrégé; lat.) Qui sert à agréger : *Force* AGRÉGATIVE. *Molécules* AGRÉGATIVES.

— Qui est formé par agrégation : *Les corps* AGRÉGATIFS.

— Méd. *Pilules agrégatives*, pilules qui passaient pour avoir toutes les vertus des médicaments de différente nature qui entraient dans leur composition.

AGRÉGATION, n. f. (*aggregatio*, lat.; m. sign.) Pron. *agré-ga-cion.* — Réception, admission dans un corps, dans une compagnie : *On s'est opposé à son* AGRÉGATION.

— Dans l'Université, Le concours ou l'examen auquel doivent prendre part ceux qui aspirent au titre d'agrégé : AGRÉGATION *de grammaire.* AGRÉGATION *d'histoire.* AGRÉGATION *des lettres.* || Absol. Titre d'agrégé : *Concours pour l'*AGRÉGATION.

— Réunion, assemblage : *Les corps se composent de l'*AGRÉGATION *de parties de matière infiniment petites.* (Chateaubr.) *Pouvoir et raison, voilà les deux ciments de l'État, qui se compose d'une* AGRÉGATION *de familles et de choses mises en commun.* (Lermin.)

— Phys. Masse plus ou moins volumineuse formée par la réunion de parties qui n'ont point entre elles de liaison naturelle.

— Il se disait autrefois de La force qui fait adhérer entre elles les molécules des corps, et que l'on nomme aujourd'hui Cohésion : *L'*AGRÉGATION *est la propriété par laquelle les molécules des corps sont assez attirées et rapprochées les unes des autres pour adhérer plus ou moins fortement entre elles, et opposer un obstacle plus ou moins grand à leur séparation.* (Fourcr.)

— Il se disait aussi de L'état des corps dont les molécules sont adhérentes les unes aux autres : *On détruit sans cesse en chimie l'*AGRÉGATION *des corps solides, parce que cette* AGRÉGATION *s'oppose à l'exercice des attractions chimiques.* (Fourcr.)

SYN. Agrégation, association. Ces deux termes expriment l'idée commune de réunion, mais le premier indique la réunion matérielle et passive, et le second la réunion intelligente et active; *agrégation* énonce la réunion à l'état de fait seulement, tandis qu'*association* éveille implicitement l'idée de conséquence et de résultat.

AGRÉGEANT, part. prés. du v. Agréger.

AGRÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Agréger. Admis, reçu dans un corps, dans une compagnie : *Il n'était pas du corps; il y a été* AGRÉGÉ. (Trév.)

— Phys. Il se dit des molécules des corps, lorsqu'elles sont réunies par la force que l'on désigne sous le nom de Cohésion : *Si vous considérez le minéral, vous voyez qu'il y a en lui deux éléments : les molécules* AGRÉGÉES, *et la force qui les tient* AGRÉGÉES. (Jouffr.) || Il se dit aussi du corps même dont les molécules adhèrent entre elles : *Corps* AGRÉGÉ. || Géol. Il se dit des roches que l'on désigne sous le nom d'Agrégat.

— Zool. Il se dit des mollusques qui, participant à une vie commune, sont réunis en masses molles et charnues, et composent la deuxième famille des acéphales sans coquilles : *Les mollusques* AGRÉGÉS, *que l'on confondait autrefois avec les alcyons et avec d'autres polypes, sont encore peu connus.* || Il se dit d'animaux qui vivent en famille ou en troupeau.

— Bot. Il se dit des parties d'une plante qui naissent plusieurs ensemble d'un même point, en sorte qu'elles sont rassemblées en paquets plus ou moins serrés, et peuvent contracter entre elles des adhérences lorsqu'elles ont acquis leur entier développement. || Particul. Il se dit des fleurs qui naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige : *Les fleurs de la scabieuse sont* AGRÉGÉES. (Acad.) || Il se dit des fruits qui sont formés d'un nombre plus ou moins considérable de petits fruits rapprochés, souvent réunis et soudés ensemble, provenant tous de fleurs d'abord distinctes les unes des autres, mais qui ont fini par se réunir et se souder : *Les fruits du mûrier et de l'ananas sont* AGRÉGÉS.

AGRÉGÉ, n. m. (*agréger.*) Pron. *a-gré-jé.* — Celui qui est admis, après un examen ou un concours, dans le corps des professeurs de l'Université, et qui est quelquefois chargé de suppléer les professeurs en titre : *Un* AGRÉGÉ *de grammaire, un* AGRÉGÉ *des classes supérieures. Se faire recevoir* AGRÉGÉ.

— Anc. Docteur en droit qui assistait aux thèses et aux examens de droit.

— On dit aujourd'hui, dans un sens analogue : AGRÉGÉ *à la faculté de médecine.* (Acad.)

— Chim. Agrégat : *Il y a des* AGRÉGÉS *solides, des* AGRÉGÉS *mous, des* AGRÉGÉS *liquides, et même des* AGRÉGÉS *fluides élastiques; dans les derniers, à la vérité, l'agrégation est si faible, que les molécules se séparent et s'écartent les unes des autres avec une très-grande facilité.* (Fourcr.)

= **Agrégés**, n. m. plur. Zool. Mollusques acéphales sans coquilles, qui participent à une vie commune, et sont réunis en masses molles et charnues. || Animaux qui vivent en famille ou en troupeau.

= **Agrégées**, n. f. plur. Géol. Agrégats ou roches agrégées.

AGRÉGER, v. tr. ou, act. 1[re] conj. (*ad*, à; *grex*, troupeau; lat.) Pron. *a-gré-jé.* — Il garde l'*é* fermé dans toute sa conjugaison, et prend l'*e* muet euphonique après le radical *agrég* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous agrégeons, il agrégea*, etc. — Recevoir, admettre dans un corps, dans une compagnie : *Il n'était pas du corps, mais on l'y* A AGRÉGÉ. (Acad.)

— Particul. Il se dit des facultés qui délivrent le titre d'agrégé, après un examen ou un concours public : *La faculté de médecine a voulu* AGRÉGER *un tel à son corps.* (Acad.)

— Phys. Assembler, réunir en une seule masse des parties qui n'ont point entre elles de liaison naturelle.

= **S'agréger**, v. pr. S'unir à; être agrégé : *Ils se disaient tous nobles, et chacun d'eux croyait pouvoir impunément s'*AGRÉGER *à la noblesse.* (Le Sage.)

AGRÉMENT, n. m, (*gré, agréer.*) Pron. *A-gré-man.* — Consentement, approbation : *Il ne saurait disposer de cette place qu'avec mon* AGRÉMENT. (Acad.) *Le père a donné son* AGRÉMENT *pour ce mariage.* (Trév.)

— Inclination, bonnes grâces, faveur : *Sa conduite lui a donné l'*AGRÉMENT *du prince. Il a un air qui lui gagne l'*AGRÉMENT *de ceux qui le voient.* (Richel.) || Vieux.

— Qualité par laquelle une personne, une chose sont agréables : *Les* AGRÉMENTS *de la figure, de l'esprit. La solitude a ses* AGRÉMENTS. *Cette femme n'est pas belle, mais elle a beaucoup d'*AGRÉMENT. (Acad.) *L'*AGRÉMENT *est arbitraire, la beauté a quelque chose de plus réel.* (La Bruy.) *Un homme du monde, qui avait brillé surtout par les* AGRÉMENTS *de sa personne et les grâces de son esprit, devint tout d'un coup un penseur profond.* (Mignet.)

La foule d'*agréments* qui vous est départie
Prend un nouvel éclat de votre modestie. (Desmahis.)

Le Français mûr, instruit et sage, qui a conservé les AGRÉMENTS *de sa jeunesse, est l'homme aimable et estimable de tous les pays.* (Raynal.) *Le bel esprit plaît par son* AGRÉMENT; *le grand esprit excite l'admiration par sa profondeur.* (Fén.)

— En parl. des ouvrages d'esprit : *Il n'y a nul* AGRÉMENT *dans cette pièce, dans cet ouvrage.* (Acad.) *Les devises ont de l'*AGRÉMENT, *quand les allusions sont justes.* (Voltaire.) *Cet ouvrage a de l'*AGRÉMENT *et de la délicatesse dans les détails.* (La Harpe.)

La Fable offre à l'esprit mille *agréments* divers. (Boil.)

*On sait mieux en quoi consiste l'*AGRÉMENT *d'une femme que l'*AGRÉMENT *des vers.* (Pascal.) *Guillaume III savait toutes les langues de l'Europe, et n'en parlait aucune avec* AGRÉMENT. (Volt.)

— Plaisir, satisfaction ou avantage que procure ce qui est agréable : *Il est estimé dans l'armée, et il y sert avec* AGRÉMENT. *Cet homme trouve de grands* AGRÉMENTS *dans sa famille. Il ne trouve aucun* AGRÉMENT *dans sa province.* (Acad.)

C'est un grand *agrément* que la diversité. (Lamotte.)

— Distraction, divertissement, amusement : *Se donner de l'*AGRÉMENT.

— Anc. Lavement. Dans cette acception, il appartenait au langage des précieuses.

— Au plur. Certains ornements qu'on met aux vêtements et aux meubles : *Le vêtement des femmes arabes est garni d'*AGRÉMENTS *de différentes couleurs.* (Buff.) *Le salon était tendu en soie jaune, avec des* AGRÉMENTS *de couleur carmélite.* (H. de Balz.)

— Divertissements de musique ou de danse, joints à des pièces de théâtre : *On a donné le* Bourgeois gentilhomme *avec tous ses* AGRÉMENTS. (Acad.)

— Mus. Sons ou petits groupes de sons qui servent à faciliter les intonations, ou à faire briller la voix, ou à donner à la mélodie plus de variété, d'effet et d'expression : *Les* AGRÉMENTS *usités dans la musique moderne sont le trille, la cadence, le port de voix, l'appogiature, le mordant, et le gruppetto.*

— *Arts d'agrément.* V. ART.

SYN. Agréments, grâces. Les *agréments* sont des qualités naturelles; les *grâces* sont des qualités factices,

et, pour ainsi dire, de convention : les uns tiennent à la personne, les autres aux manières et aux habitudes ; les *agréments* sont un don de la nature, les *grâces*, un fruit de l'éducation ; celles-ci plaisent d'abord, et exercent quelquefois une séduction passagère ; ceux-là plaisent toujours, et retiennent constamment sous le même charme.

AGRÉNANT, part. prés. du v. Agréner.

AGRENAS, n. m. Bot. En Provence, le prunier sauvage.

AGRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Agréner.

AGRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. Il change l'*é* fermé du radical *agren* en *è* ouvert devant les terminaisons *e, es, ent,* seulement : *j'agrène* et *j'agrénerai.* — Mar. Vider l'eau d'un bâtiment au moyen d'une pompe.

AGRÈS, n. m. Pron. *a-grè.* — Mar. Tout ce qui tient à la mâture d'un bâtiment, tout ce qui sert à la garnir, comme les voiles, les vergues, les ancres, les câbles, etc. : *Le vaisseau a tous ses* AGRÈS. (Acad.)

Mon brick napolitain, qui sommeillait la veille,
Sous ses *agrès* tremblants s'émeut, frémit, s'éveille.
(C. Delav.)

— *Les agrès et apparaux*, tout ce qui est nécessaire pour qu'un vaisseau soit en état de naviguer.

— Fig. et par extens. *Il n'avait ni carnier ni gibecière, enfin aucun des* AGRÈS *qui annoncent le départ ou le retour de la chasse.* (H. de Balzac.)

AGRESSEUR, n. m. (*aggredi, aggressus*, attaquer ; lat. Celui qui attaque le premier : *L'*AGRESSEUR *a toujours tort.* (Acad.)

... Le tort vient de nous, mon fils fut l'*agresseur*. (La F.)
L'*agresseur*, quel qu'il soit, à combattre forcé,
Redescend par l'offense au rang de l'offensé. (C. Del.)

AGRESSIF, IVE, adj. (*aggredi*, attaquer, *aggressus* ; lat.) Qui a le caractère d'une agression : *Discours* AGRESSIF. *Paroles* AGRESSIVES. *Les passions* AGRESSIVES *d'un parti rendirent inévitables les mesures violentes de l'autre.* (Mignet.)

— Il se dit aussi des personnes qui sont portées à attaquer, à provoquer les autres : *Cassant,* AGRESSIF *et indiscret, il faisait le mal pour le mal.* (H. de Balz.)

AGRESSION, n. f. (*aggressio*, lat. ; m. sign.) Action de celui qui attaque le premier : *Cette critique est une véritable* AGRESSION. (Acad.) *Espérons que les dieux nous feront justice de votre* AGRESSION. (Marm.)

AGRESSIVEMENT, adv. (*aggress-if-ivement.*) D'une manière agressive.

AGRESTE, adj. des 2 g. (*agrestis*, lat. ; m. sign.) Rustique, champêtre, sauvage : *Plantes* AGRESTES. *Site* AGRESTE. (Acad.)

Les arbres déployaient leurs parures *agrestes*. (Pars.-Gr.)

Le Rhinocéros se nourrit de chardons, d'arbrisseaux épineux ; il préfère ces aliments AGRESTES *à la douce pâture des plus belles prairies.* (Buff.)

— Moral. Rude, grossier, sans culture, sans usage : *Humeur* AGRESTE. *Mœurs* AGRESTES. (Acad.) *Toute campagne n'est pas* AGRESTE, *et toute ville n'est pas polie.* (La Bruy.) *Le génie de Vergniaud avait trop de culture pour un peuple qui venait de se faire* AGRESTE *et sauvage.* (Ch. Nod.)

— *Manières agrestes*, manières qui indiquent qu'on a peu d'usage du monde.

— Bot. Il se dit des plantes qui viennent spontanément dans les terres labourées.

AGREYEUR, n. m. Pron. *a-grei-ieur.* — Techn. Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière.

AGRICOLE, adj. des 2 g. (*agricola*, laboureur ; lat.) Qui s'adonne à l'agriculture : *Peuple, pays* AGRICOLE. (Acad.) *Les peuples* AGRICOLES *ne sortent guère des fertiles contrées qui les nourrissent.* (Malte-Brun.) *La France a l'avantage inappréciable d'être à la fois* AGRICOLE *et manufacturière.* (Chaptal.) ‖ En ce sens, il est presque toujours joint à un nom collectif.

— Qui a rapport à l'agriculture : *Les produits* AGRICOLES. *L'industrie* AGRICOLE. (Acad.) *Prospérité* AGRICOLE. (Chapt.) *Les bâtiments nécessaires à une exploitation* AGRICOLE. (Acad.) *Ces établissements étaient-ils militaires,* AGRICOLES, *ou industriels ?* (Vitet.)

AGRICULTEUR, n. m. (*agricultor*, lat. ; m. sign.) Celui qui se livre à la culture de la terre : *Un bon* AGRICULTEUR. (Acad.) *La classe des* AGRICULTEURS *ne devrait-elle pas être la plus estimée ?* (Marm.) *L'art de l'*AGRICULTURE *consiste à multiplier les bestiaux, car avec les bestiaux il y a des engrais, et avec des engrais il y a des récoltes.* (Chapt.)

— Adjectiv. *Les Anglais, jusqu'au dix-septième siècle, furent des peuples chasseurs et pasteurs plutôt qu'*AGRICULTEURS. (Volt.)

SYN. Agriculteur, cultivateur. Le premier embrasse l'agriculture en grand, le second s'occupe d'un genre de culture particulier et dans un domaine circonscrit. Qui dit *agriculteur*, dit principalement un producteur de céréales, de bestiaux, de denrées alimentaires ; et qui dit *cultivateur*, dit tout simplement un particulier adonné à une culture restreinte. Il y a d'ailleurs dans le mot *agriculteur* une idée de science qui ne se trouve pas dans celui de *cultivateur*. ‖ V. AGRONOME.

AGRICULTURE, n. f. (*agricultura*, lat. ; m. sign.) L'art de cultiver la terre : *L'*AGRICULTURE *est le plus ancien de tous les arts.* (Tess.) *La multiplication et la conservation des bestiaux, et tous les objets utiles aux habitants de la campagne, sont aussi du domaine de l'*AGRICULTURE. (Id.) *La valeur du sol forme le principal capital de l'*AGRICULTURE. (Chaptal.) *Le goût de la chasse, de la pêche, des jardins et de l'*AGRICULTURE, *est un goût naturel à tous les hommes.* (Buff.)

AGRIE, n. f. Pron. *a-gri.* Méd. Dartre rongeante.

AGRIFFANT, part. prés. du v. Agriffer.

AGRIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Agriffer.

AGRIFFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*griffe.*) Saisir avec les griffes ou les ongles.

= **S'agriffer,** v. pr. S'attacher avec les griffes : *Le chat s'*AGRIFFA *à la tapisserie.* (Acad.)

AGRIMINISTE, n. m. Technol. Passementier qui fait des ornements destinés à décorer les meubles et les vêtements de femme.

AGRIMONIÉ, ÉE, adj. (*aigremoine.*) Bot. Qui ressemble à l'aigremoine.

= **Agrimoniées,** n. f. plur. Famille de plantes rosacées, qui a pour type le genre aigremoine.

AGRION, n. m. (ἄγριος, sauvage ; gr.) Genre d'insectes névroptères qui a pour type l'insecte vulgairement appelé *demoiselle* : *Les* AGRIONS *sont des insectes carnassiers qui saisissent leur proie en volant.* (Dum.)

AGRIOTHYMIE, n. f. ἄγριος, sauvage ; θυμός, passion ; gr.) Méd. Tendance maladive à commettre des actes de cruauté.

AGRIOTHYMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'agriothymie.

AGRIPAUME, n. f. (*ager*, champ, *palma*, main ; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées, qui a beaucoup de rapport avec les Phlomides. Les botanistes l'appellent *Léonure*. L'espèce la plus commune en France est connue vulgairement sous le nom d'*Herbe aux tonneliers* ; on l'appelle aussi *Patte de sorcier*, parce que ses feuilles inférieures, divisées en cinq lobes, ont la forme d'une main étendue.

AGRIPENNE, adj. des 2 g. (*agripennis*, lat. ; m. sign.) Zool. Qui a la queue en pointe. ‖ N. m. Espèce d'ortolan d'Amérique, connu aussi sous le nom d'*Ortolan du riz* ; il a les pennes de la queue terminées en pointe ; de là vient son nom.

AGRIPPANT, part. prés. du v. Agripper.

AGRIPPÉ, ÉE, part. passé du v. Agripper.

AGRIPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pop. Prendre, saisir avidement : *Elle* AGRIPPE *tout ce qu'elle voit.* (Acad.) *J'AI* AGRIPPÉ *le tonneau, et je l'ai enjambé.* (Piron.)

= **S'agripper,** v. pr. S'accrocher ; s'attacher fortement à.

AGROMANE, n. m. Néol. Qui a la manie de l'agriculture.

AGROMANIE, n. f. (ἀγρός, champ ; μανία, folie, manie ; gr.) Néol. Manie de l'agriculture.

AGROMÉTRIE, n. f. (ἀγρός, champ ; μέτρον, mesure ; gr.) Art de mesurer l'étendue d'une terre. ‖ Connaissance exacte de ce que peut rapporter une propriété d'après son étendue.

AGRONOME, n. m. (ἀγρός, champ, νόμος, loi, règle ; gr.) Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture : *L'Angleterre a produit d'habiles* AGRONOMES. (Acad.) *L'*AGRONOME *n'est pas essentiellement cultivateur ; il cherche bien à rendre les travaux du cultivateur plus productifs et meilleurs, mais il ne les exécute pas toujours, et souvent même il ne les dirige pas.*

AGRONOMIE, n. f. (ἀγρός, champ, νόμος, loi, règle ; gr.) Théorie de l'agriculture : *La chimie a contribué à perfectionner l'*AGRONOMIE. (Acad.) *L'*AGRONOMIE *n'a fait de véritables progrès que quand, se fondant uniquement sur l'expérience, elle a repoussé tout esprit de système. Les mémoires de la Société d'agriculture de Paris sont remplis d'observations intéressantes sur toutes les parties de l'*AGRONOMIE. (Cuv.)

AGRONOMIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'agronomie : *Expériences agronomiques.*

AGRONOMIQUEMENT, adv. (*agronomique-ment.*) D'une manière agronomique.

AGROPYRON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

AGROSTEMME, n. m. Pron. *a-gross-tem.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, très-voisin des Lychnides. L'une de ses espèces, qui pousse dans les blés, est connue sous le nom de *Nielle*.

AGROSTIDE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées : *Les* AGROSTIDES *sont des herbes fines qui fournissent un bon fourrage, surtout lorsqu'elles sont cultivées dans les terrains secs.*

AGROSTIDÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à l'agrostide.

= **Agrostidées,** n. f. pl. Tribu de la famille des Graminées, qui a pour type le genre Agrostide.

AGROSTOGRAPHE, n. m. (ἄγρωστις, herbe ; γράφω, je décris ; gr.) Bot. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des Graminées.

AGROSTOGRAPHIE, n. f. Bot. Partie de la Botanique qui a pour objet l'étude des plantes de la famille des Graminées. ‖ Ouvrage qui traite spécialement des plantes graminées.

AGROSTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à l'agrostographie.

AGROSTOLOGIE, n. f. (ἄγρωστις, herbe, λόγος, discours ; gr.) Traité sur les plantes graminées.

AGROTIDE, n. f. Pron. *a-gro-tid.* — Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

AGRYPNIE, n. f. (ἀγρυπνία, insomnie, gr.) Pron. *a-grip-ni.* — Pathol. Privation complète du sommeil : *L'*AGRYPNIE *est un des symptômes les plus remarquables de la fièvre typhoïde.* (Chomel.)

AGRYPNOCOME, n. m. (ἀγρυπνία, insomnie, et κῶμα, assoupissement ; gr.) — Pron. *a-grip-no-kom.* — Méd. État d'un malade chez lequel l'insomnie et l'assoupissement se succèdent.

AGUA, n. m. Pron. *a-gu-a.* — Zool. Gros reptile de l'ordre des Batraciens anoures, appartenant au genre crapaud ; il est originaire du Brésil ; son corps est couvert de petites éminences, et parsemé de taches couleur de feu.

AGUADAS, n. m. pl. Relat. Petits lacs ou vastes citernes qui, en Orient et dans l'Amérique du sud, servent de réservoirs dans les temps de sécheresse.

AGUERRI, IE, part. pass. du v. Aguerrir. Accoutumé à la guerre et à ses fatigues : *Depuis ce siège, les troupes étaient tout à fait* AGUERRIES. (Acad.) *Vespasien avait trois légions bien* AGUERRIES. (Trév.)

Qu'ils se ressemblent tous, ces soldats *aguerris !* (V. Hug.)

Peut-on livrer des batailles contre une nation AGUERRIE, *qui se défend courageusement, sans qu'il y ait de part et d'autre du sang de répandu ?* (Vertot.)

— Fig. *N'étant pas encore* AGUERRI *contre les incertitudes du savoir, ma peur avait été celle d'un enfant qui se trouve pour la première fois dans les ténèbres.* (Barthél.)

Sa sordide avarice, au mépris *aguerrie*,
Devint prodigue enfin, mais contre sa patrie. (La Harp.)

— Ce participe passé, employé dans les temps composés du v. pron. *S'aguerrir*, s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ces enfants se sont* AGUERRIS. *Ces femmes se sont* AGUERRIES.

AGUERRIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *a-ghé-rirr.* Accoutumer à la guerre et à ses fatigues : *Ce général sut* AGUERRIR *promptement ses troupes.* (Acad.) *C'est au temps à* AGUERRIR *les troupes.* (Volt.)

— Fig. Accoutumer à quelque chose de dur, de pénible, de difficile à supporter : *Il a peine à s'accoutumer à la raillerie ; il faut l'y* AGUERRIR. (Acad.)

= **S'aguerrir,** v. pr. S'accoutumer à la guerre et à ses fatigues : *Ces troupes* SE SONT AGUERRIES. (Acad.) *Les Moscovites* S'AGUERRISSAIENT *tous les jours.* (Volt.)

— Fig. Se faire à quelque chose de périlleux, de dur, de pénible, etc. : *Il n'est pas fait au grand monde, il s'y* AGUERRIRA. (Acad.)

— *S'aguerrir contre*, se mettre en état de résister à : *Tâchez de vous* AGUERRIR CONTRE *les voluptés.* (Barthél.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *Il* S'EST AGUERRI *depuis longtemps à mépriser ce que les sens offrent de plus cher.* (Mass.)

AGUERRISSANT, part. prés. du v. Aguerrir.

AGUETS, n. m. pl. (*guet.*) Pron. *a-ghè.* — Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Être aux* AGUETS, *se tenir aux* AGUETS, être aux écoutes, épier, observer le temps, l'occasion : *Les insulaires restent devant leurs portes. Chacun reste aux* AGUETS *comme un faucon sur son nid.* (Mérim.)

— *Mettre aux aguets*, placer en observation : *On mit des gens aux* AGUETS *pour se saisir du voleur.* (Acad.)

— Autrefois, il s'employait au singulier dans le sens d'Embuscade :

... L'*aguet* d'un pirate arrêta leur voyage. (Malh.)

AGUI, n. m. Pron. *a-ghi.* — Mar. Cordage dont l'extrémité est nouée de manière à affaler un calfat ou un voilier qui se trouve assis sur une espèce de chaise de sangle, quand il travaille aux réparations.

AGUIÉE, n. f. Pron. *a-ghi-é.* — Espèce de sangle sur laquelle s'assoit pour travailler le calfat ou le voilier suspendu à l'agui.

AGUILLE, n. f. Pron. *a-ghi-y*. — Comm. Toile de coton fabriquée à Alep.

AGUIMPANT, part. prés. du v. Aguimper.

AGUIMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Aguimper.

AGUIMPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guimpe*.) Revêtir d'une guimpe.

AGUL, n. m. Pron. *a-ghull*. — Bot. V. ALHAGI, m. sign.

AGUSTINE ou **AGOUSTINE**, n. f. Pron. *a-guss-tinn*. — Minér. Nom donné à un minéral qu'on a découvert dans l'agustite. C'est du phosphate de chaux.

AGUSTITE, n. f. Minér. Pierre qui a plusieurs des caractères extérieurs de l'émeraude, et qui cristallise, comme elle, en prismes hexaèdres réguliers, dont les pans sont transversalement coupés. On l'a nommée aussi *Béryl de Saxe*.

AGYÉE, n. f. (ἀγυιεύς, autel; gr.) Pron. *a-ji-é*. — Antiq. gr. Autel en forme d'obélisque, consacré à Apollon ou à Bacchus, et placé aux portes des maisons.

AGYNAIRE, adj. des 2 g. (ἀ prit., γυνή, femme; gr.) Pron. *a-ji-nèr*. — Bot. Il se dit des fleurs qui sont dépourvues de pistil.

AGYNE, adj. des 2 g. Pron. *a-jine*. — Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs sont agynaires.

AGYNIEN, n. m. (ἀ priv., γυνή, femme; gr.) Pron. *a-ji-niain*. — Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne de la fin du VIIe siècle, qui soutenait que le mariage n'est point d'institution divine.

AGYNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-ji-nik*. — Bot. Il se dit de l'insertion des étamines, quand ces organes ne contractent pas d'adhérence avec l'ovaire.

AGYRTE, n. m. — Pron. *a-jirt*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

AH, interj. Pron. *a*. — Il exprime la joie, la surprise, l'étonnement, l'admiration, l'amour, etc. : AH ! *monsieur Figaro, que je suis aise de vous voir !* (Beaum.)

Ah ! te voilà, Crispin ? et d'où diantre viens tu ? (Regn.)
Ah ! je te reconnais à cette noble audace. (Volt.)
C'est un homme.. qui.. *ah !*.. un homme.. un homme enfin !
(Mol.)

Regardez-moi dans cette occasion-ci comme un autre vous-même. — AH ! *que c'est bien dit, un autre moi-même !* (Marivaux.)

— Il exprime aussi l'indignation, la douleur, etc. :

Ah ! lâche, fais l'amour, et renonce à l'empire. (Rac.)
Ah ! malheureux Séide,
Qui t'a pu commander cet affreux homicide ? (Volt.)
Ah ! monsieur, ce malheur n'est que trop véritable. (Regn.)
Ah ! fallait-il en croire une amante insensée ? (Rac.)
Ah ! que ta défiance irrite mon courroux ! (C. Del.)

— Il sert à donner à la phrase un tour plus vif, à rendre plus forte et plus énergique l'expression d'un sentiment : AH ! *madame, gardez-vous de le croire.* (Acad.) AH ! *monsieur, vous êtes trop bon, et monsieur votre frère en abuse.* (Picard.)

Ah ! j'ai donc le secret des larmes de ma sœur !
Puisse mon sacrifice acheter son bonheur ! (Lamart.)

— Lorsqu'il est redoublé, il marque la surprise ou l'ironie : AH ! AH ! *vous arrivez enfin.* (Acad.)

...... Voyons ma liste. *Ah ! ah !* le cardinal,
Un rhumatisme aigu qu'il a pris dans un bal. (C. Del.)

— Lorsqu'il est répété plusieurs fois, il marque les éclats de la joie ou les cris de la douleur : AH ! AH ! AH ! AH ! *je ne saurais m'en souvenir que je ne rie de tout mon cœur.* (Mol.) *Ma foi, tu en tiens, et te voilà payé de ta raillerie*, AH ! AH ! AH ! AH ! (Id.) AH ! AH ! AH ! *la plaisante figure pour un doyen.* (Regn.)

Ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ô traître ! O bourreau d'homme !
(Mol.)

AHAH, n. m. v. HAHA.

AHALANT, part. prés. du v. Ahaler.

AHALÉ, part. pass. invar. du v. Ahaler.

AHALER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*haleine*.) Respirer d'une manière bruyante.

AHAN, n. m. Pron. *a-an*. — (Onomatopée.) Peine de corps ; grand effort, par suite d'une violente fatigue, d'un travail pénible.

— *Suer d'ahan*, faire quelque chose de très-pénible : *Ils* SUENT D'AHAN *dans leurs greniers, pour chanter la volupté et la paresse.* (Volt.)

AHANANT, part. prés. du v. Ahaner.

AHANÉ, part. pass. invar. du v. Ahaner.

AHANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ahan*.) Faire entendre des soupirs bruyants et répétés pendant un travail qui exige une succession d'efforts violents : *Il a bien* AHANÉ *avant de venir à bout de ce travail.* (Acad.)

— Fig. Avoir beaucoup de peine à prendre un parti, une résolution : *Il a beaucoup* AHANÉ *à donner son consentement à cette affaire.* (Trév.) ‖ Vieux.

AHÉGAST, n. m. Pron. *a-é-gast*. — Bot. Grand arbre des Indes orientales, dont les racines servent à teindre en rouge.

AHEURTÉ, ÉE, part. pass. du v. S'aheurter. Attaché obstinément : *Ma femme, de tout temps, a été* AHEURTÉE *à cela.* (Mol.) *Elle ne s'était jamais* AHEURTÉE *à la défendre.* (J. J. Rouss.)

AHEURTEMENT, n. m. (*aheurter*.) Attachement obstiné, opiniâtre à un sentiment, à une opinion : *C'est un étrange* AHEURTEMENT *que le sien.* (Acad.)

AHEURTER (S'), v. pr. (*à, heurt*, v. m. ; choc.) S'attacher obstinément, s'opiniâtrer : *C'est un homme qui* S'AHEURTE *tellement à ce qu'il s'est mis une fois en tête, qu'on ne le fait jamais revenir.* (Acad.)

AHI, interj. qui exprime la douleur : AHI, AHI, *à l'aide, au meurtre, au secours, on m'assomme !* (Mol.) ‖ On dit et on écrit aussi AIE.

AHOUAI, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées ; c'est un arbre qui produit des amandes très-vénéneuses.

AHRIMANE, n. m. Pron. *a-rimiane*. — Nom du principe du mal, dans la religion des anciens Perses.

AHURI, IE, part. pass. du v. Ahurir. Troublé, stupéfait, étourdi : *Il est* AHURI.

— Subst. *C'est un* AHURI, *il a l'air d'un* AHURI.

AHURIR, v. tr. ou act. 1re conj. Jeter dans l'étonnement, le trouble ; rendre stupéfait, étourdir : *N'*AHURISSEZ *pas cet enfant.* (Acad.) ‖ Il est du langage familier.

AHURISSANT, part. prés. du v. Ahurir.

AI, n. m. Zool. Quadrupède de l'ordre des Édentés et de la famille des Tardigrades, ayant la taille d'un gros chat, et les doigts ornés de trois longues griffes ressemblant presque à des sabots. ‖ Vulgair. *Le paresseux à trois doigts.*

AICHANT, part. prés. du v. Aicher.

AICHE, n. m. Pron. *è-che*. — Pêche. Achée, asticot ; petit ver qui sert à amorcer le poisson.

AICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Aicher.

AICHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *è-cher*. — Pêche. Mettre un aiche à l'hameçon pour amorcer.

AIDANT, part. prés. du v. Aider. — Prov. *Dieu aidant*, avec l'aide, la protection de Dieu.

AIDANT, ANTE, adj. (*aider*.) Qui aide, qui assiste : *Toutes choses sont aidées et* AIDANTES. (Pasc.)

— Substant. On disait autrefois, *Malgré lui et ses aidants*, d'où par corruption est venu le proverbe : *Malgré lui et ses dents.*

AIDE, n. f. (*aider*.) Assistance, secours, protection : *Donner* AIDE. *Prêter* AIDE *et assistance. Crier à l'*AIDE. *Implorer de l'*AIDE. *Il faut tout attendre de l'*AIDE *de Dieu.* (Acad.)

Il nageait quelque peu, mais il fallait de l'*aide*. (La F.)
*C'est le dernier des maux, d'implorer l'*AIDE *d'un traître.* (Trév.)

Pompée a besoin d'*aide*, il vient chercher la vôtre. (Corn.)

— Prov. *Bon droit a besoin d'aide*, il faut se faire appuyer, recommander, même quand on a le droit pour soi : *Le* BON DROIT A BESOIN D'AIDE *auprès des grands seigneurs.* (Volt.)

— *Un peu d'aide fait grand bien*, un petit secours ne laisse pas d'être très-utile.

— *Dieu vous soit en aide !* se dit à une personne qui éternue, ou à un pauvre lorsqu'on ne peut lui faire l'aumône qu'il demande. ‖ Anc. *Ainsi Dieu me soit en aide !* se disait après une promesse, après un serment, et signifiait, Que Dieu m'accorde son aide, autant que je serai fidèle à mon serment !

— *A l'aide !* Interj. Au secours !

Soudain j'entends crier : *A l'aide !* je suis mort ! (Regn.)

— Par extens. Avantage que procure l'emploi de certaines choses : *Il n'eût pas réussi sans l'*AIDE *de telle machine.* (Acad.) *On ne peut apercevoir les satellites de Saturne sans l'*AIDE *des grandes lunettes.*

= **A l'aide**, loc. prép. Au moyen de : *On ne peut remuer les grands fardeaux qu'*A L'AIDE *des machines.* (Trév.)

A *l'aide* de cette machine,
De ce lieu-ci je sortirai. (La Font.)
Que tu sais bien, Racine, *à l'aide* d'un acteur,
Émouvoir, étonner, ravir un spectateur ! (Boil.)
Le nid qu'avec tant d'art, architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle. (L. Rac.)

— Par extens. La personne ou la chose dont on reçoit du secours, de l'assistance : *Dieu seul est ma force et mon* AIDE. *Il n'a point eu en cela d'autre* AIDE *que les mémoires qu'on lui a communiqués.* (Acad.)

— Église ou chapelle qui sert de succursale à l'église paroissiale.

= **Aides**, n. f. pl. Anc. Impôts sur les denrées et les marchandises vendues dans l'intérieur du royaume : *Les* AIDES *étaient primitivement des subsides que les États consentaient à laisser lever sur les peuples pour aider les rois à soutenir les guerres. Les* AIDES *ont été remplacées par les contributions indirectes.*

— *Cour des aides*, cour où étaient jugées en dernier ressort toutes les affaires contentieuses concernant les contributions et les impôts.

— Prov. *Aller à la cour des aides*, recourir à des emprunts.

— Manég. Les mains, les jambes, la voix, la bride, la cravache, l'éperon, et généralement tout ce qu'emploie un cavalier pour manier un cheval : *Les* AIDES *des mains, des jambes. Les* AIDES *des talons, de l'éperon. Ce cheval connaît les* AIDES, *répond aux* AIDES. (Acad.) *Les* AIDES *des mains ; ou* AIDES *supérieures, dirigent leur action sur l'avant-main au moyen du mors ; les* AIDES *des jambes ou* AIDES *inférieures, sur l'arrière-main.* ‖ On dit qu'*un cheval a les aides fines*, quand il est très-sensible aux aides ; qu'*un cavalier donne les aides extrêmement fines*, lorsqu'il manie le cheval à propos, et lui fait marquer avec justesse ses temps et ses mouvements.

— Archit. Petite pièce ménagée près d'une grande pièce d'apparat, ou de service qui a besoin de dégagement.

SYN. Aide, assistance, secours. *Aide* implique une idée d'action, c'est l'assistance s'exerçant en faveur d'une personne momentanément dans l'embarras. *Assistance* implique une idée de générosité ; on accorde son assistance à ceux qui sont dans la souffrance ou la détresse. *Secours* exprime une idée d'assistance immédiate et opportune ; c'est une aide apportée dans le danger, et en face d'un péril imminent.

AIDE, n. des 2 g. (*adjuvare*.) Celui, celle qui assiste, qui seconde une autre personne dans un travail, dans une opération que celle-ci dirige : *J'ai besoin d'un* AIDE.

— *Le bourreau et ses aides*, les valets qui assistent le bourreau dans les exécutions.

— Le plus souvent il est suivi d'un complément qui en détermine le sens particulier : *Aide des cérémonies*, officier qui fait le service sous le grand maître des cérémonies, et le remplace en cas d'absence. ‖ *Aide de cuisine, d'office*, celui qui sert sous un chef de cuisine ou d'office. Au plur., *Des aides des cérémonies ; des aides de cuisine, d'office.*

— *Aide de camp*, officier particulièrement attaché à un chef militaire, et chargé de transmettre ses ordres. Au plur. *des aides de camp.* ‖ Fam., et par analog. *L'aubergiste et ses* AIDES DE CAMP *en veste blanche accoururent à la rencontre du voyageur.* (G. Sand.)

— Quelquefois il se joint à un nom ou à un adjectif, avec lequel il forme une expression substantive : *Un* AIDE-*maçon, un* AIDE *couvreur. Un* AIDE-*bourreau demanda à être promu à la dignité de bourreau en titre, à l'occasion et en réjouissance de la naissance d'un prince.* (De La Ville.) ‖ On dit aussi, mais plus rarement : *Un* AIDE À *maçon, à couvreur :*

L'argent d'un cordon bleu n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un *aide à maçon*. (Regnier.)

— *Une aide-sage-femme*, celle qui assiste la sage-femme dans les accouchements.

— *Un aide-major*, un chirurgien militaire placé sous les ordres du chirurgien-major.

— Au plur. *Des aides-maçons, des aides-couvreurs ; des aides-sages-femmes ; des aides-majors : Il faut des* AIDES-MAJORS *qui soient intelligents et actifs.* (Volt.)

— *Sous-aide*, celui qui est placé sous les ordres de l'aide dans l'exercice des mêmes fonctions. Au plur. *Des sous-aides.*

— *Aide-majorité*, la fonction des aides-majors. ‖ Cette locution a vieilli.

AIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Aider. Secouru, assisté, secondé : AIDÉ *par son ami, il vint à bout de ce pénible travail. Il faut que la raison soit* AIDÉE *des lumières de la grâce. On voit tous les jours des hommes avec peu de mérite,* AIDÉS *du hasard et de la fortune, acquérir de la réputation.* (Bourd.) *Duguay-Trouin,* AIDÉ *de son courage et de l'argent de quelques marchands, équipa une petite flotte.* (Volt.) *La nature veut être* AIDÉE. (Boss.)

— AIDÉ PAR, AIDÉ DE. Dans le sens figuré, et suivis d'un compl. de chose, ils se prennent souvent l'un pour l'autre ; cependant le premier exprime un concours plus matériel et plus immédiat, et le second, une assistance moins directe et plus morale : *La physique et la médecine ont besoin d'être* AIDÉES PAR LES EXPÉRIENCES *que le hasard seul fait souvent naître.* (Font.) *La prudence est le fruit de l'expérience,* AIDÉE DE LA RÉFLEXION (Ségur.)

AIDEAU, n. m. (*aide*.) Techn. Morceau de bois qu'on passe dans les barres d'une charrette, pour soutenir les charges trop élevées.

AIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adjuvare*, lat. ; m. sign.) Prêter assistance, secourir, seconder. — Il se dit des personnes et des choses : *Il faut* AIDER *ses amis de sa bourse.* (Trév.) *Ils se sont appauvris pour* AIDER

les pauvres. (Bossuet.) *Cette méthode* AIDE *la mémoire. Le télescope* A *beaucoup* AIDÉ *les astronomes dans les découvertes qu'ils ont faites.* (Acad.) *Il faut* AIDER *la liberté de celui qui nous avertit, en recevant facilement ses avis.* (St-Évrem.) *Je ne suis ici que pour* AIDER *vos réflexions.* (Boss.) *L'art ne doit qu'*AIDER *la nature.* (D'Aguess.)

Plusieurs ont raconté, dans nos forêts lointaines,
Qu'ici le riche *aidait* le pauvre dans ses peines. (A. Guir.)

— Anc. *Ainsi Dieu m'aide!* se disait dans le même sens que, *Ainsi Dieu me soit en aide!* || V. AIDE.

— Manég. *Aider un cheval*, lui donner les aides, lui marquer ses temps et ses mouvements.

— Suivi d'un compl. direct et d'un infinitif précédé de la prép. *à*, il signifie Seconder, quelqu'un et contribuer par son assistance à la fin, à l'action exprimée par le verbe : AIDEZ-*le* À *marcher*, À *descendre.* (Acad.) *Les machines ont été inventées pour* AIDER *les hommes* À *remuer de gros fardeaux.* (Trév.) *Si tout dresse des piéges à la jeunesse des rois, tout leur tend les mains aussi pour les* AIDER À *les éviter.* (Mass.)

Si tu veux que je *t'aide à* sauver ton empire,
Il est temps de marcher. (Malherbe.)

— Quelquefois le complément direct de personnes est supprimé : *Nous adhérons aux erreurs de nos amis, et nous* AIDONS À *les rendre inexcusables.* (Fén.)

— Intransitiv. *Aider à quelqu'un*, l'assister de sa personne dans le travail, dans les efforts qu'il fait, et partager sa peine, sa fatigue : AIDEZ À *cet homme, qui plie sous la charge qu'il porte.* (Acad.)

— Dans ce sens, s'il est suivi d'un infinitif, il veut aussi la prép. *à* : *Je lui* AIDAIS À *faire son thème.* (J. J. Rouss.) *J'*AIDAI *au Rhodien confus* À *se relever.* (Fén.)

Aucun n'*aide* aux chevaux *à se tirer* d'affaire. (La F.)

Retournez vers le roi; AIDEZ-lui À *supporter les misères de sa grandeur.* (Fén.)

— Fig. *Aider à la nature*, concourir à son action en la rendant plus facile et plus prompte : *La nature fait naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut* LUI AIDER À *les former.* (Boss.)

— Dans un sens analogue : *La vertu* AIDE *au talent.* (Raynouard.) *Il faut que votre mémoire* AIDE *à la mienne.* (Fén.) *Que de pieux établissements pour* AIDER *à la foi des chrétiens!* (Mass.)

— *Aider à une chose*, y contribuer : AIDER AU *succès d'une affaire.* AIDER À *de méchants projets.* (Acad.) *Un peu de vin pur après le repas* AIDE À *la digestion.* (Trév.)

Aider au mal, c'est autant que le faire. (Lamotte.)

— *Aider à la lettre*, suppléer à ce qu'il y a d'obscur et d'incomplet dans un texte; et par extens. Expliquer un fait, une circonstance en l'interprétant à sa manière.

= **S'aider**, v. pr. Faire tous ses efforts, user de tous ses moyens pour réussir :

— Prov. *Aide-toi, le ciel t'aidera*, Il ne faut rien négliger pour arriver à son but :

Le malheur, par conduite, au bonheur cédera :
Aidez-vous seulement, et *Dieu vous aidera.* (Regn.)

— *Il ne s'aide pas*, il reste inactif; *Aidez-vous*, donnez-vous tout le mouvement nécessaire.

— Suivi de la prép. *de* et d'un nom, Se servir d'une chose, en faire usage : *On* S'AIDE DE *ce qu'on a.* (Acad.) *Un paralytique ne* SE *peut* AIDER DE *ses membres.* (Trév.) *Il n'y a point de vice qui n'ait une fausse ressemblance avec quelque vertu, et qui ne* S'EN AIDE. (La Bruy.)

— Dans le sens récipr., S'assister, se secourir mutuellement : *Il faut* S'AIDER *les uns les autres.* (Boss.)

Aidons-nous mutuellement :
La charge des malheurs en sera plus légère. (Florian.)

AIDIE, n. f. Pron. *è-di.* — Bot. Grand arbre de la famille des Caprifoliacées ; il croît en Cochinchine et sert pour la construction des ponts de bois, parce qu'il dure longtemps sous l'eau.

AÏE, interj. qui sert à marquer la douleur, et surtout une douleur imprévue, spontanée : AÏE! *vous me blessez.* (Acad.)

Aïe! aïe! à l'aide au meurtre! au secours! on m'assomme!
(Mol.)

AÏEREBA, n. f. Zool. Espèce de raie qui vit dans les mers du Brésil.

AÏEUL, n. m. (*avus*, lat.; m. s.) Pron. *Ail-eul.* — Grand-père : *M. de Montausier racontait avec plaisir les services que son* AÏEUL *avait rendus à Henri IV.* (Fléch.) || *Aïeul paternel*, le grand-père du côté du père. || *Aïeul maternel*, le grand-père du côté de la mère.

— Par extens. Un des ancêtres, le chef d'une race : *Il n'est au pouvoir de personne d'avoir eu un* AÏEUL *qui se soit rendu célèbre il y a trois ou quatre cents ans.* (La Ville-M.)

J'ai pour *aïeul* le père et le maître des dieux. (Rac.)
Et si pendant un jour notre premier *aïeul*,
Plus riche d'une côte, avait vécu tout seul... (Boil.)

— On dit *aïeuls* au pl., pour désigner les deux grands-pères.

— AÏEUX, n. m. pl. Les ancêtres, ceux dont on descend; ceux qui ont vécu dans les siècles passés. — Dans ce sens il n'a pas de singulier :

Ce long amas d'*aïeux* que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. (Boil.)
...De tous mes *aïeux*, puisqu'il ne faut rien taire,
Je n'en ai pas connu par delà mon grand-père. (Bours.)

Gramm. Dans une notice sur M^me^ de Sévigné, l'abbé de Vauxelles a écrit cette phrase remarquable : *La généalogie des Rabutin, que doit publier Bussy, lui paraît d'avance* (à M^me^ de Sévigné) *un livre admirable; elle est beaucoup moins occupée de ses* AÏEULS MATERNELS. *Aïeuls* désigne ici tous les ascendants maternels ; l'emploi de cette forme nous paraît aussi juste qu'heureux, et nous croyons que, dans ce sens particulier, c'est le seul pluriel dont on puisse faire usage : *Les* AÏEUX *paternels* ou *les* AÏEUX *maternels*, pour exprimer tous les ascendants du côté du père ou du côté de la mère, seraient des expressions moins nettes et moins précises. Ainsi, dans ce sens restreint, le pluriel employé par Voltaire nous paraît donner à la phrase qui suit quelque chose d'équivoque : *Les Français, au bout de chaque siècle, pourraient prendre les portraits de leurs* AÏEUX *pour des portraits étrangers.* (Voltaire.)

SYN. Aïeux, ancêtres, pères. Les différences de ces mots consistent dans une gradation d'ancienneté, sans idée accessoire de génération ou descendance. Nos *pères* sont ceux qui nous précèdent immédiatement; nos *aïeux*, ceux qui précédaient immédiatement nos *pères*; et nos *ancêtres*, ceux qui ont précédé plus ou moins anciennement nos *aïeux*. || A l'égard de nos *pères*, nous sommes des héritiers comme eux-mêmes l'étaient de nos *aïeux*; mais les uns et les autres pouvaient être déjà très-éloignés de nos *ancêtres*, à l'égard desquels nous sommes la postérité.

AÏEULE, n. f. (*aïeul.*) Grand'mère : *Le seul Joas fut dérobé à la fureur de* SON AÏEULE. (Boss.)

Sa respectable *aïeule*
Eut toujours, par nature, horreur de vivre seule. (C. Del.)

— Par extens. Arrière-grand'mère : *L'éducation bornée de nos* AÏEULES *valait beaucoup mieux que la nôtre : du moins elles savaient tricoter.* (G. Sand.)

— *Aïeule paternelle*, grand'mère du côté du père. || *Aïeule maternelle*, grand'mère du côté de la mère.

AIGAIL, n. m. V. AIGUAIL.

AIGAIRE, n. m. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *è-ghaire.* — Large sillon qui sépare les billons, et sert à l'écoulement des eaux pluviales.

AIGAYER, v. tr. ou act. V. AIGUAYER.

AIGE, n. f. qui Pron. *èj.* — Méd. Tache blanche au-devant de la pupille.

AIGLE, n. m. (*Aquila*, lat.; m. sign.) Pron. *è-gle.* — Zool. Oiseau de proie très-grand et très-fort, de l'ordre des Rapaces diurnes; il a la tête et le cou emplumés, le bec anguleux à sa face supérieure, presque droit à sa base, et les jambes garnies de plumes qui lui tombent jusqu'aux doigts, lesquels sont terminés par des ongles crochus, robustes et très-acérés, qu'on nomme Serres. On en connaît des espèces nombreuses, qui toutes se nourrissent de la chair des autres animaux, et habitent de préférence les lieux les plus sauvages et les rochers les plus inaccessibles. *L'*AIGLE *a le bec et les ongles crochus et formidables.* (Buff.) *Le nid large et plat que les* AIGLES *construisent entre des rochers ou sur de grands arbres s'appelle aire.* (Dumont de Ste-Croix.) *L'espèce de l'*AIGLE *commun est plus nombreuse et plus répandue que celle du grand* AIGLE. (Buff.)

Le faucon est léger, l'*aigle* plein de courage. (La Font.)

Chez les AIGLES, *comme chez tous les autres oiseaux de proie, la femelle est plus grande que le mâle, et semble être aussi, dans l'état de liberté, plus hardie, plus courageuse et plus fière.* (Dumont de Ste-Croix.)

— On le fait féminin lorsqu'on veut spécialement désigner la femelle : *L'*AIGLE, *reine des airs.* (La Font.)

L'*aigle* étant de retour, et voyant ce ménage...
Ne sait sur qui venger le tort qu'*elle* a souffert. (La Font.)

— Souvent les poëtes lui donnent le genre *féminin*, quoiqu'il résulte du sens de la phrase qu'ils ont en vue plutôt le mâle que la femelle :

Une aigle au bec tranchant dévore le vautour;
L'homme d'un plomb mortel atteint *cette aigle altière.*
(Volt.)
On fit entendre à l'*aigle* enfin qu'*elle* avait tort. (La F.)
Et l'*aigle courageuse* et *fière*
N'engendre point de tourtereaux. (J. B. Rouss.)

C'est une licence qu'il faut leur abandonner.

— Fig. *C'est un aigle*, c'est un homme de génie, c'est un homme qui a un esprit, un talent supérieur : *C'est un* AIGLE *dont je ne puis suivre le vol.* (Pellisson.)

— *L'aigle de Meaux*, Bossuet, qui fut un des évêques de Meaux.

— Il se dit aussi dans un sens relatif, pour marquer la supériorité d'un homme sur d'autres : *Cet homme-là est un* AIGLE, *en comparaison de celui dont vous parlez.* (Trév.) *C'est l'*AIGLE *de leur société.* (Acad.) *Je l'ai entendu répliquant à l'un des* AIGLES *du barreau de Paris.* (H. de Balzac.) || Ironiq. *C'est l'*AIGLE *du barreau de Brives-la-Gaillarde.* (Picard.)

— Fig. *Crier comme un aigle*, crier d'une voix aiguë et perçante.

— *Avoir des yeux d'aigle*, avoir des yeux vifs et perçants.

— Moral. *Avoir un œil d'aigle*, *avoir le regard de l'aigle*, avoir une grande pénétration d'esprit. || Dans un sens analogue : *Bossuet seul fut complètement éloquent, parce qu'il était à la fois lyrique et pathétique, et qu'il avait les ailes et le cri de l'*AIGLE. (Lamart.)

— Il est *féminin* en termes d'armoiries, d'enseignes ou de devises, et quand il est pris comme le symbole de la force, de la puissance, de la grandeur, de la majesté : *Il porte sur le tout d'azur, à* AIGLE *éployée d'argent.* (Acad.) *Les armes de l'empire français étaient une* AIGLE *tenant un foudre dans ses serres.* (Id.) *Une* AIGLE *qui s'élève au-dessus des nues est la devise de ceux qui acquièrent de la gloire dans une vie retirée et cachée.* (Trév.) *Guillaume II, roi d'Angleterre, avait pris pour devise une* AIGLE *qui regarde fixement le soleil.* (Id.) *Moi vivant, jamais l'*AIGLE *de Pologne ne sera arborée sur ces remparts.* (Mérimée.)

— *L'aigle romaine*, *les aigles romaines*, les enseignes des armées romaines, appelées ainsi parce qu'elles étaient surmontées de la figure d'un aigle.

— *L'aigle impériale*, les armes de l'empire d'Autriche, qui sont un aigle à deux têtes.

— Par exception, *Aigle blanc*, l'étendard de Pologne qui portait un aigle blanc :

.....Voyez notre *aigle blanc;*
Les yeux fixés sur l'arc en ciel de France. (C. Delav.)

— Il est *masculin* aussi lorsqu'il est employé absolument pour désigner l'empire d'Allemagne, l'Allemagne elle-même : *Déjà prenait l'essor, pour se sauver dans les montagnes, cet* AIGLE *dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces.* (Fléch.)

— Il est encore *masculin*, par exception, dans les locutions suivantes : *Aigle blanc*, ordre militaire de Pologne qui fut, dit-on, institué en 1325 par Uladislas V, et rétabli en 1705 par Frédéric-Auguste. || *Aigle noir*, ordre militaire de Prusse, fondé en 1701 par Frédéric III. || *Aigle rouge*, autre ordre militaire de Prusse, inférieur au précédent : *Pour obtenir l'ordre de l'*AIGLE NOIR, *il faut avoir été en possession de l'ordre de l'*AIGLE ROUGE. || *Aigle d'or*, ordre de Wurtemberg fondé en 1712, puis rétabli en 1807 par Frédéric I, roi de Wurtemberg.

— Pupitre placé au milieu du chœur, et ainsi appelé parce qu'il représente un aigle, les ailes étendues : *Un* AIGLE *assorti de divers ornements.* (Trév.) *Être à l'*AIGLE. *Chanter à l'*AIGLE. (Acad.)

— Arch. ant. Partie des édifices et des temples grecs que nous appelons ordinairement *fronton.* On lui donnait ce nom, parce que la configuration d'un fronton a quelque ressemblance avec un aigle aux ailes étendues, ou plutôt parce que l'on plaça d'abord un aigle sur le comble des anciens temples consacrés à Jupiter.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional : *L'aile droite de l'*AIGLE *touche la ligne équinoxiale, son aile gauche est voisine de la tête du Serpent; il se lève avec le Capricorne, il se couche lorsque le Lion se lève.* (Trév.)

— Papet. *Papier grand-aigle*, ou simpl. *Grand-aigle*, papier du plus grand format. || *Papier petit-aigle*, ou simpl. *Petit-aigle*, papier d'un moins grand format que le papier *grand-aigle.*

— Zool. Espèce de raie, ainsi appelée parce que ses grandes nageoires pectorales, terminées en angle aigu, ont quelque rapport, par leur forme et par leur grande envergure, avec les ailes des aigles et des autres grands oiseaux de proie.

— Nom vulgaire d'une coquille très-rare qui appartient au genre Agathine, et qui vient d'Afrique.

— *Pierre d'aigle.* V. AÉTITE.

— *Bois d'aigle.* V. ALOÈS.

— N. f. Monnaie des États-Unis qui a pour effigie un aigle || *Double aigle de dix dollars*, monnaie d'or valant 54 fr. 84 c., de 1792 à 1834, et 51 fr. 77 c. depuis 1834. || Il y a aussi l'*aigle* de cinq dollars, valant 25 fr. 71 c., et la *demi-aigle*, valant 12 fr. 88 c.

AIGLEFIN, n. m. Zool. V. ÆGLEFIN.

AIGLETTE, n. f. (*aigle.*) Blas. V ALÉRION.

AIGLIAT, n. m. (*aigle.*) Blas. V. ALÉRION.

AIGLON, n. m. (*aigle.*) Pron. *è-glon.* — Le petit de l'aigle : *Les* AIGLONS*, d'abord couverts d'un duvet blanc, n'acquièrent des couleurs foncées qu'avec l'âge et en passant par toutes les nuances intermédiaires.* (Dumont de Ste-Croix.)

… L'aigle fait sentir à ses tendres *aiglons*
La clarté du soleil au fort de ses rayons. (Boil.)

— La Fontaine a employé ce mot adjectivement :

La faim détruisit tout ; il ne resta personne
De la gent marcassine et de la gent *aiglonne*
Qui n'allât de vie à trépas.

— Blas. V. ALÉRION.

AIGLURE, n. f. (*aigle.*) Fauconn. Sorte de taches rousses parsemées sur le plumage de l'oiseau.

AIGRE, adj. des 2 g. (*acer*, lat. ; m. sign.) Pron. *è-gre.* — Acide, piquant au goût : *Le citron, la grenade, sont des fruits* AIGRES. (Trév.) *Le vin, le lait, deviennent* AIGRES *quand ils se gâtent.* (Acad.) *L'acide fluorique liquide est très-*AIGRE*, et rougit fortement les couleurs bleues.* (Fourcr.) *Les mêmes hommes qui élèvent le bétail sont réduits à vivre de légumes grossiers et de lait* AIGRE. (Buff.)

— Par anal. Qui produit sur l'odorat une impression désagréable, et analogue à celle que font les acides sur l'organe du goût : *Une odeur* AIGRE *qui fait mal au cœur.* (Acad.)

— En parl. des impressions produites sur l'ouïe, Aigu, rude, perçant : *Avoir la voix* AIGRE. (Acad.) *Une cloche qui rend un son* AIGRE. (Id.) *Le coq chantait d'une voix* AIGRE. (G. Sand.)

— En parl. d'un métal, Qui n'est ni ductile, ni malléable ; dont les parties ne sont pas bien liées et se séparent aisément sous le marteau : *Ce fer est si* AIGRE *qu'on ne saurait le forger.* (Acad.) *Le cuivre est* AIGRE *jusqu'à ce qu'il ait été fondu. C'est autant la main de l'homme que le feu qui change en fer ductile la fonte* AIGRE*, en épurant cette fonte et en rapprochant de plus près les parties métalliques qu'elle contient.* (Buffon.)

— Peint. *Ton aigre*, celui où les couleurs manquent de liaison et d'harmonie. || *Couleurs aigres*, celles qui ne sont pas bien nuancées. || Par analog. *Sa figure pâle avait le teint* AIGRE *et chaud qui distingue certains blonds.* (H. de Balzac.)

— Fig. *L'air, le vent est aigre*, il n'est pas doux, il a quelque chose de rude et de piquant.

— Fig. En parl. de l'esprit, de l'humeur, etc., Rude, fâcheux, acariâtre, rébarbatif : *Avoir l'esprit* AIGRE. *Dire des paroles* AIGRES. (Acad.) *Il lui fit une réprimande* AIGRE. (Id.) *Des discussions, souvent trop* AIGRES*, échauffaient un peu les esprits, mais sans les enflammer.* (Ségur.)

— Il se dit des personnes dans le même sens : *C'est une personne bien* AIGRE. (Acad.) *Tibère était* AIGRE *dans ses réprimandes.* (Trév.) *Il n'y a guère de gens plus* AIGRES *que ceux qui sont doux par intérêt.* (Vauv.)

— N. m. Goût, odeur aigre : *Cela sent l'*AIGRE. (Acad.) || On dit aussi, *Un goût, une odeur d'*AIGRE.

— Fig. *Il y a encore de l'aigre dans l'air*, le temps n'est pas entièrement adouci.

— *Aigre de limon, de bigarade*, sorte de boisson agréable, qui se fait avec du sucre et du jus de limon ou de bigarade étendu d'eau.

AIGRE-DOUX, OUCE, adj. En parl. des fruits, Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux : *Des fruits* AIGRES-DOUX. *Des oranges* AIGRES-DOUCES. (Acad.)

— Par anal. En parl. des sons et de la voix, Qui a quelque chose de rude et de doux à la fois : *Une voix* AIGRE-DOUCE. *Sa voix offrait une assez jolie suite d'intonations* AIGRES-DOUCES. (H. de Balz.)

— Fig. Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur : *Un ton de voix* AIGRE-DOUX. *Un style* AIGRE-DOUX. *Des paroles* AIGRES-DOUCES. (Acad.)

— N. m. sing. *Il a un son de voix qui tient de l'*AIGRE-DOUX.

Il m'a reçu d'un air qui tient de l'*aigre-doux*. (Regn.)
… Un ton qui tient de l'*aigre-doux*,
Abord dur, air bourgeois, et santé de province. (Desmah.)

AIGREFIN, n. m. Fam. Escroc, homme qui vit d'industrie : *Gardez-vous de cet* AIGREFIN. (Acad.)

AIGREFIN, Zool. V. ÆGLEFIN.

AIGRELET, ETTE, adj. (Dimin. de *aigre.*) Pron. *è-gre-lè.* — Légèrement aigre, un peu aigre : *Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût* AIGRELET. (Acad.) *L'eau du coco est souvent* AIGRELETTE. (Fourcr.) *Le petit-lait ou le bouillon qui commencent à s'aigrir sont* AIGRELETS. (Id.)

— Fig. et fam. En parl. du ton de la voix et des discours : *Un ton* AIGRELET. (Acad.) *Ils ont des paroles* AIGRELETTES. (H. de Balzac.) *Syn.* || V. AIGRET.

AIGREMENT, adv. (*aigre-ment.*) Il ne se dit guère que du ton de la voix et du style, et signifie Avec aigreur : *Répondre* AIGREMENT. *Il lui écrivit fort* AIGREMENT. (Acad.)

AIGREMOINE, n. f. (*agrimonia*, lat. ; m. sign.) Genre de plantes herbacées de la famille des Rosacées, à fleurs jaunes ou blanches, disposées en épis et supportées par des pédoncules très-courts : *On emploie l'*AIGREMOINE *en gargarisme contre les maux de gorge.* (Acad.)

AIGREMORE, n. m. Charbon pulvérisé à l'usage des artificiers.

AIGRET, ETTE, adj. (Dimin. de *aigre.*) Légèrement aigre, un peu aigre : *Goût* AIGRET. *Sauce* AIGRETTE.

SYN. Aigret, aigrelet. Ces diminutifs expriment deux degrés d'acidité différente : un liquide *aigret* est celui qui commence à tourner à l'*aigre*, et dont l'acidité n'est pas désagréable ; un liquide *aigrelet* est celui dont l'acidité plus prononcée affecte plus vivement le goût et l'odorat. *Aigrelet* dit donc plus qu'*aigret* ; de là vient sans doute qu'il est le seul employé aujourd'hui figurément.

AIGRETTE, n. f. (ἀκρότατος, très-élevé ; gr.) Bouquet de plumes droites et effilées qui orne la tête de quelques oiseaux : *Une* AIGRETTE *mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne la tête du paon, et l'élève sans la charger.* (Buffon.)

— Par anal. Bouquet de plumes droites et effilées qui orne quelquefois la coiffure des hommes et des femmes : *Un casque surmonté d'une* AIGRETTE. (Acad.)

Quoi ! Lisette est-ce vous ?
Vous, avec une *aigrette !* (Béranger.)

— Bouquet de plumes qui sert d'ornement de tête aux chevaux, ou de décoration aux dais et aux lits de parade. || Pompon de crin jaune ou rouge qui surmonte une coiffure militaire : L'AIGRETTE *d'un shako.* (Acad.)

— Zool. Faisceau de poils placés sur différentes parties du corps de quelques insectes, et disposés comme les barbes d'une plume.

— Bot. Touffe de poils qui couronne les fruits ou les graines de certaines plantes, surtout dans la famille des Synanthérées : *L'*AIGRETTE *sert à la dissémination des semences.* (De Mirbel.) *Les graines pourvues d'*AIGRETTES *sont au nombre de celles que nous nommons voyageuses, parce qu'à l'aide des organes que la nature leur a donnés, elles vont se déposer loin des plantes qui les ont produites.* (Id.) || *Aigrette simple*, celle qui ne présente qu'un seul rang de poils. || *Aigrette plumeuse*, celle qui présente deux rangs opposés de poils, disposés comme les barbes d'une plume.

— Joaill. Faisceau de pierres précieuses disposé en forme d'aigrette : AIGRETTE *de diamant, de perles.*

— *Aigrette de verre*, ornement composé de fils de verre droits et fins.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice, dont les étincelles imitent les aigrettes de verre.

— *Aigrette d'eau*, petit jet d'eau divergent qui affecte la forme d'une aigrette.

— Phys. *Aigrettes lumineuses*, faisceau de rayons lumineux qui s'échappent, en divergeant, des parties anguleuses ou aiguës des corps électrisés.

— Zool. Espèce de héron blanc ; il porte sur le dos des plumes longues et soyeuses qui servent à faire des *aigrettes* pour relever la coiffure des femmes : *Le héron auquel on a donné le nom d'*AIGRETTE *est un des plus petits ; il n'a communément pas deux pieds de longueur.* (Buff.) *La grande* AIGRETTE ; *l'*AIGRETTE *rousse ; la demi-*AIGRETTE. || Espèce de guenon qui porte un bouquet de poils sur le sommet de la tête. || Poisson assez voisin des Labres, qui a le premier rayon de la nagcoire dorsale allongé, et placé derrière la tête en forme d'aigrette. || Espèce de coquilles turbinées. || Pinne marine, ainsi appelée à cause de la touffe de filets soyeux au moyen de laquelle elle s'attache aux rochers.

AIGRETTÉ, ÉE, adj. (*aigrette.*) Bot. Surmonté d'une aigrette : *Les fruits de beaucoup de plantes de la famille des Synanthérées sont* AIGRETTÉS. *Graine, semence* AIGRETTÉE.

AIGREUR, n. f. (*aigre.*) Pron. *é-greur.* — Qualité de ce qui est aigre : *Ce vin a de l'*AIGREUR. (Acad.) *La terre n'a-t-elle point été forcée, par l'industrie de l'homme, à lui donner des aliments plus convenables ; les plantes, à corriger leur* AIGREUR *naturelle ?* (Boss.) *Le fer s'adoucit dans le feu et sous le marteau, et corrige son* AIGREUR *naturelle.* (Id.)

— Au pl. Sensation désagréable que causent les aliments mal digérés : *Ceux qui ont l'estomac délicat ou paresseux sont sujets à avoir des* AIGREURS. (Trév.) *Le meilleur moyen de remédier aux* AIGREURS *est l'emploi de la magnésie calcinée.* (Fourcr.)

— Fig. Disposition d'esprit et d'humeur qui porte à offenser les autres : *Une réprimande pleine d'*AIGREUR. *Il y a toujours de l'*AIGREUR *dans ses discours.* (Acad.) *S'emporter dans la dispute à des mouvements d'*AIGREUR. (Pascal.)

La comédie apprit à rire sans *aigreur*. (Boil.)

Ces deux rivales se voyaient avec une AIGREUR *secrète.* (Volt.) *L'*AIGREUR *augmentait de tous les côtés.* (La Rochef.) *Vos victoires et vos conquêtes ne réjouissent plus le peuple : il est plein d'*AIGREUR *et de désespoir.* (Fén.) *M. le Prince s'emporta contre eux avec toute l'*AIGREUR *imaginable.* (La Rochef.)

— Commencement de brouillerie : *Il y a de l'*AIGREUR *entre ces deux personnes.* (Acad.)

— Au pluriel. — Grav. Tailles où l'eau-forte a trop mordu.

AIGRI, IE, part. pass. du v. Aigrir. *Lait, vin* AIGRI. *Pâte* AIGRIE.

— Fig. *Vous apportez dans ce grave entretien un cœur* AIGRI. (C. Delav.)

Mon fils, dit-il, à ces vœux de ton cœur,
Va, ne crains pas qu'un père *aigri* s'oppose. (Camp.)

AIGRIÈRE, n. f. (*aigre.*) — Pron. *é-gri-èr.* Petit-lait aigri et mélangé de son, servant à nourrir les cochons.

AIGRIETTE, n. f. (*aigre.*) Bot. Sorte de cerise aigre.

AIGRIR, v. tr. ou act. 2[me] conj. (*aigre.*) Rendre aigre : *Le levain* AIGRIT *la pâte. Le tonnerre* AIGRIT *le vin.* (Acad.) *La grande chaleur* AIGRIT *le lait.* (Trév.)

Un vase impur *aigrit* la plus pure liqueur. (Delille.)

— Fig. Mettre dans une disposition plus fâcheuse ; irriter : AIGRIR *l'esprit, le caractère.* (Acad.) *En contredisant de certaines opinions, nous choquons plusieurs personnes et nous les* AIGRISSONS. (Nicole.) *Les reproches ne faisaient qu'*AIGRIR *leur esprit.* (Boss.) *Tout ce qui dérange l'orgueil et l'ambition de nos projets et de nos espérances nous* AIGRIT *et nous révolte.* (Mass.) *Les consolations indiscrètes ne font qu'*AIGRIR *les violentes affections.* (J.-J. Rouss.)

Si le mal vous *aigrit*, que le bienfait vous touche ! (Rac.)

*Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'*AIGRIR. (Duclos.)

— Absol. *L'importunité de la charité* AIGRIT *et repousse plus qu'elle n'attire.* (Lamart.)

— *Aigrir les affaires*, les mettre dans une situation plus fâcheuse : *Cela ne servira qu'à* AIGRIR LES AFFAIRES. (Acad.)

— Rendre plus vif, plus fort, plus violent : AIGRIR *une passion.* AIGRIR *le ressentiment de quelqu'un. Le langage de la raison ne fait qu'*AIGRIR *la haine.* (Michaud.)

La douleur est injuste, et toutes les raisons
Qui ne la flattent point *aigrissent* ses soupçons. (Rac.)

— Rendre plus grave, plus pénible, plus douloureux : *Cela ne fera qu'*AIGRIR *son mal.* (Acad.)

Cette joie est amère ; elle *aigrit* vos douleurs. (C. Del.)
Pourquoi venir encore *aigrir* mon désespoir ? (Corn.)

= **S'aigrir,** v. pr. Devenir aigre : *Le vin* S'AIGRIT *quand il est longtemps à l'air.* (Trév.)

— Fig. S'irriter : *Les esprits commençaient à s'*AIGRIR. (Acad.) *Madame fut douce envers la mort, comme elle l'était envers le monde. Son grand cœur ni ne* S'AIGRIT*, ni ne s'emporta contre elle.* (Boss.) *Les esprits* S'AIGRISSENT*, les disputes s'animent ; ce n'est partout que trouble et que confusion.* (Mass.) *Pygmalion suppose que les bons ne peuvent souffrir ses injustices et ses infamies ; la vertu le condamne, il* S'AIGRIT *et s'irrite contre elle.* (Fén.)

Sans sujet voulez-vous *vous aigrir* contre moi ? (Mol.)

Forcé de dévorer des affronts et des chagrins, Tibère S'ÉTAIT AIGRI *dans le silence et dans la retraite.* (La Harp.) *L'orgueil est toujours hautain, impatient, prêt à* S'AIGRIR. (Fén.)

— Fig. Prendre une tournure plus fâcheuse : *Les affaires* S'AIGRISSENT *de plus en plus.* (Acad.)

— Fig. Devenir plus vif, plus violent : *L'amour a cela de commun avec les scrupules, qu'il* S'AIGRIT *par les réflexions et les retours qu'on fait pour s'en délivrer.* (La Br.)

— Fig. Devenir plus grave, plus pénible : *Son mal* S'AIGRIT *de jour en jour.* (Acad.)

AIGRISSANT, part. prés. du v. Aigrir.

AIGU, UË, adj. (*acutus*, lat. ; m. sign.) Pron. *égu.* — Qui se termine en pointe ou en tranchant : *Une flèche* AIGUË. *Un fer, un javelot, un bâton* AIGU. *Des coins de fer très-*AIGUS. (Acad.)

— Fig. En parl. du son, Clair et perçant : *Un bruit perçant et* AIGU. *On n'entendit plus que des sons discordants, des cris* AIGUS. (Lamart.) *La marmotte fait entendre un sifflet si perçant, si* AIGU*, qu'il blesse le tympan.* (Buff.)

— Musique. Il se dit des sons perçants et élevés

par rapport à d'autres sons. En ce sens, il est opposé à Grave : *Plus les vibrations du corps sonore sont fréquentes, plus le son est* AIGU. (Millin.) *Les sons* AIGUS *font sur l'oreille une impression plus pénétrante que les sons graves.* (Id.)

— Substant. *Monter du grave à l'*AIGU. *On appelle taille la seconde des quatre parties de la musique, en comptant du grave à l'*AIGU. (Millin.)

— Par anal. Il se dit du vent, lorsqu'il produit un bruit perçant, strident : *Assis sur une roche grisâtre, le front dans mes mains, j'écoutais le souffle* AIGU *et plaintif des bises d'hiver, ou la voix aérienne de l'alouette.* (Lamart.)

Un souffle *aigu* du nord, courant comme un frisson,
Durcit la neige en poudre et la pluie en glaçon. (Id.)

— Il se dit d'une douleur piquante et vive : *Une douleur* AIGUË. *Une colique* AIGUË.

— Moral. *Ce qui rend les douleurs de la honte et de la jalousie si* AIGUËS, *c'est que la vanité ne peut servir à les supporter.* (La Rochef.)

— Méd. *Maladie, affection aiguë*, se dit de toute maladie grave qui se termine en peu de temps par la mort ou la guérison, et qui ne dure pas plus de quarante jours : *C'est surtout d'après la durée que les maladies ont été distinguées en chroniques et en* AIGUËS. (Chomel.) *La durée limitée que l'on a prescrite aux maladies* AIGUËS *n'est calquée que sur des cas particuliers qui ne sauraient faire loi.* (Broussais.)

— Géom. *Angle aigu*, tout angle moins ouvert qu'un angle droit.

— Bot. Il se dit de toutes les parties d'une plante qui se terminent en angle aigu, et particulièrement des feuilles : *Bords* AIGUS, *feuilles* AIGUËS.

— Gramm. *Accent aigu*, petit signe qui va de droite à gauche (´), et qui se met sur l'*é fermé*. || V. ACCENT.

— É *aigu*, E fermé, surmonté de l'accent aigu : *Dans le mot Régénéré les quatre* E *sont* AIGUS.

AIGUADE, n. f. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *é-gu-a-de*. — Mar. Provision d'eau douce qu'un vaisseau fait dans le cours d'un voyage : *Faire* AIGUADE. (Acad.)

— L'endroit où l'on peut faire aiguade : *Les marins au long cours doivent s'appliquer à connaître les meilleures* AIGUADES. (Acad.)

AIGUAIL, n. m. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *è-ga-y*. — Chasse. Petites gouttes d'eau qui demeurent sur les feuilles des herbes et des arbres; rosée.

AIGUAYANT, part. prés. du v. Aiguayer :

AIGUAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Aiguayer : *Cheval* AIGUAYÉ. *Linge* AIGUAYÉ.

AIGUAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *é-gai-ié*. — Baigner, laver dans l'eau. || *Aiguayer un cheval*, le promener dans une rivière pour le laver et le rafraîchir. || *Aiguayer du linge*, le remuer dans l'eau avant que de le tordre.

AIGUE-MARINE, n. f. (*aigue*, anc. eau, de *aqua*, eau, *marina*, marine; lat.) Pron. *ègh-marinn*. — Espèce d'émeraude d'un vert bleuâtre, qui rappelle la couleur de l'eau de mer. On la nomme aussi *Béryl*. *De belles* AIGUES-MARINES. *L'*AIGUE-MARINE *véritable ne se trouve qu'en Sibérie, et par conséquent n'était pas connue des anciens.* (Millin.)

AIGUIÈRE, n. f. (*aigue*, anc. eau, de *aqua*; lat.) Pron. *é-ghièr*. — Vase fort ouvert, qui a une anse et un bec, et dans lequel on met de l'eau pour différents usages : AIGUIÈRE *d'argent, de vermeil, de cristal, de porcelaine*. (Acad.)

Est-ce qu'elle a laissé, d'un esprit négligent,
Dérober quelque *aiguière* ou quelque plat d'argent ? (Mol.)

AIGUIÉRÉE, n. f. (*aiguière*.) Pron. *é-ghiè-rez*. Ce que contient une aiguière pleine : *Il lui a jeté une* AIGUIÉRÉE *d'eau sur la tête*. (Acad.)

AIGUILLADE, n. f. (*aiguille*.) Pron. *é-gui-iad*. Gaule pointue dont les laboureurs se servent pour piquer leurs bœufs.

AIGUILLANT, part. prés. du v. Aiguiller.

AIGUILLAT, n. m. Pron. *é-gui-id*. — Zool. Espèce de poisson du genre Squale.

AIGUILLE, n. f. (*aigu*.) Pron. *é-gui-ie*. — Petite tige d'acier, pointue par un bout, et percée par l'autre bout pour y passer du fil, de la laine, de la soie, etc.; on s'en sert pour coudre, pour broder, pour faire de la tapisserie, etc. : *La pointe, la tête, le chas, le trou d'une* AIGUILLE. *Enfiler une* AIGUILLE. (Acad.) *Une* AIGUILLE *a une valeur réelle pour un peuple réduit à coudre avec les arêtes d'un poisson les peaux de bête dont il se couvre.* (Rayn.) *Cette pauvre femme n'a d'autre bien que le produit de son* AIGUILLE. (Scribe.)

La vertu qui convient aux mères de famille,
C'est d'être la première à manier l'*aiguille*. (Pons.)

— Prov. et fig. *C'est chercher une aiguille dans une botte de foin*, se dit d'une chose très-difficile à trouver parmi beaucoup d'autres, à cause de sa petitesse.

— Par anal.

Quelle affaire !
C'est chercher une *aiguille* en tout un champ de blé !
(V. Hug.)

— *Sur une aiguille*, et plus souv. *Sur la pointe d'une aiguille*, sur le moindre sujet, sur un prétexte frivole :

On n'avait point de peur qu'un procureur fiscal
Formât *sur une aiguille* un long procès-verbal. (Regn.)

— Prov. et fig. *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, sur un sujet très-léger.

— Prov. et fig. *De fil en aiguille*, de propos en propos.

— Différentes sortes de petites verges de fer ou d'autre métal servant à différents usages : AIGUILLE *à tricoter*. AIGUILLE *d'emballeur*.

— *Aiguilles d'horloge, de montre*, petites tiges de métal qui servent à marquer les heures et les minutes sur un cadran : *La perte de la vie est imperceptible; c'est l'*AIGUILLE *du cadran que nous ne voyons pas aller.* (Mme de Sév.) *Elle regardait brûler les tisons du foyer, et cheminer lentement l'*AIGUILLE *de la pendule.* (G. Sand.) || *L'aiguille des heures*, la petite aiguille. || *L'aiguille des minutes*, la grande aiguille.

— *Aiguille de balance*, tige de fer qui marque, au milieu du fléau, l'inclinaison de la balance, et fait connaître la pesanteur des objets mis sur les plateaux.

— *Aiguille de la boussole, aiguille aimantée*, petite verge de fer qui tourne sur un pivot, et dont la pointe aimantée se dirige toujours vers le nord : *On donne ordinairement aux* AIGUILLES *aimantées la forme d'un cylindre ou d'un losange très-allongé.* (Péclet.) *Les* AIGUILLES *aimantées sont garnies à leur centre d'une petite chape en cuivre ou en agate qui repose sur une pointe d'acier.* (Id.) *Une* AIGUILLE *reste aimantée pendant plusieurs années, sans avoir besoin de recevoir une nouvelle aimantation.* (Franc.)

— *Aiguille de déclinaison*, l'aiguille aimantée, lorsqu'elle se meut dans un plan horizontal et s'écarte du vrai nord pour se diriger vers l'est ou vers l'ouest. || *Aiguille d'inclinaison*, l'aiguille aimantée, lorsqu'elle se meut dans un plan vertical autour de son centre de gravité et s'incline plus ou moins vers l'horizon. || *Aiguille électrique*, petite barre de métal en forme de S, qui tourne avec rapidité lorsqu'elle est placée sur un pivot fixé au conducteur électrique.

— Chir. Sorte d'instrument long, grêle, le plus ordinairement pointu, et dont les chirurgiens se servent pour faire différentes opérations : AIGUILLE *à bec-de-lièvre, à cataracte, à ligature, à séton*. (Acad.) *L'*AIGUILLE *chirurgicale est une tige métallique qu'on fait pénétrer dans les parties molles, et qui entraîne après elle une ligature dont elle prépare le passage et qui doit lui être substituée.* (Roux.)

— Technol. Petit instrument à l'usage des graveurs à l'eau-forte et des peintres en émail. || Outil de relieur dont la pointe est recourbée, et qui sert à porter d'une nervure à l'autre le fil qui traverse le milieu de chaque cahier. || Fil de fer terminé d'un bout par un crochet, de l'autre bout par un anneau, et dont les fabricants de chandelle se servent pour faire passer la mèche dans le moule. || Outil pointu dont se servent les maçons pour percer la pierre. || Poinçon pour forer les tabatières.

— Artill. Instrument dont le mineur se sert pour pratiquer de petites excavations et y loger de la poudre.

— Chem. de fer. Tige de métal qui indique avec précision sur un cadran la force de vapeur de la locomotive. || Portion de rails mobiles qui sert à faire passer les voitures d'une voie sur une autre.

— *Aiguilles de pertuis*, pièces de bois qui servent à fermer les pertuis. || Charp. Pièce de bois placée verticalement pour supporter les dosses d'un pont.

— Pêche. Petit bateau effilé des deux bouts, en usage sur la Garonne.

— Mar. Partie de l'éperon d'un vaisseau, comprise entre la gorgère et les porte-vergues. || *Aiguille de fanal*, barre de fer coudée, sur le coude de laquelle on établit le fanal de poupe. || *Aiguille de carène*, longue pièce de bois qui soutient la mâture d'un vaisseau lorsqu'on le met en carène. || *Aiguille de ponton*, pièce de bois qui soutient le mât de ponton contre l'effort des palans de redresse.

— Chim. *Aiguilles d'essai* ou *Touchaux*, alliage d'or ou d'argent dans des proportions différentes.

— Fauconn. Maladie des faucons, occasionnée par des poux et de petits vers engendrés dans leur chair.

— Agric. Nom donné vulgairement au Pistil, parce que le style, qui surmonte l'ovaire, a quelque ressemblance avec une aiguille à coudre.

— Archit. Clocher élevé et pointu en forme de pyramide : *L'*AIGUILLE *de la Sainte-Chapelle de Paris vient d'être rétablie. Les* AIGUILLES *des nombreux minarets de Constantinople, les cintres de ses dômes éclatants se découpent à nu et crûment sur le bleu d'un ciel d'Orient.* (Lamart.) || En ce sens, on dit aussi *Flèche*.

— Obélisque : *L'*AIGUILLE *de Saint-Pierre de Rome*. (Acad.)

— Ornement en forme de petit obélisque, qui surmonte diverses parties des édifices gothiques :

L'Espagne me montrait ses couvents, ses bastilles;
Burgos, sa cathédrale aux gothiques *aiguilles*. (V. Hug.)

— Géogr. phys. Montagne qui s'élève en pointe aiguë.

— Zool. Espèce de poisson de mer qui est long et menu.

AIGUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Aiguiller. — Hist. nat. Qui a la forme d'une aiguille : *Des cristaux* AIGUILLÉS. (Dumas.)

AIGUILLÉE, n. f. (*aiguille*.). Pron. *é-gui-er*. — Étendue de fil, de soie, etc., coupée de la longueur qu'il faut pour travailler à l'aiguille : AIGUILLÉE *de laine, de fil, de soie. Couper, faire, apprêter des* AIGUILLÉES. (Acad.)

AIGUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aiguille*.) Pron. *é-gui-ié*. — Abaisser la cataracte de l'œil au moyen d'un instrument appelé Aiguille. || Vieux.

— AIGUILLER *la soie*, la nettoyer avec des aiguilles, pour en séparer les matières étrangères dont elle n'a pas encore été débarrassée par les autres préparations.

AIGUILLETAGE, n. m. Pron. *é-guy-ie-taj*. — Mar. Action d'aiguilleter, résultat de cette action : *Faire un* AIGUILLETAGE. (Acad.)

AIGUILLETANT, part. prés. du v. Aiguilleter.

AIGUILLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Aiguilleter : *Un amant* AIGUILLETÉ *sera pour elle un ragoût merveilleux*. (Mol.)

AIGUILLETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-guy-ie-te*. — Ce verbe double la consonne *t* du radical *aiguillet*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *j'aiguillette; ils aiguilletteront; qu'ils aiguillettent*, etc. — Attacher ses chausses à son pourpoint avec des aiguillettes. || Vieux.

— Techn. *Aiguilleter des lacets*, les ferrer.

— Mar. Lier, joindre deux objets au moyen d'un petit cordage nommé Aiguillette : AIGUILLETER *une poulie à un piton*. (Acad.)

= **S'aiguilleter**, v. pr. Attacher ses chausses à son pourpoint avec des aiguillettes : *La mode de s'*AIGUILLETER *a duré longtemps*. (Acad.)

AIGUILLETIER, n. m. V. AIGUILLETTIER.

AIGUILLETTE, n. f. (*aiguille*.) Pron. *é-gui-iette*. — Ruban, cordon ou tresse ferrée par les deux bouts, qui sert à attacher, ou qui est de simple ornement : *Elle sera charmée de votre haut de chausses attaché au pourpoint avec des* AIGUILLETTES. (Mol.) *Je voudrais bien savoir si une demi-douzaine d'*AIGUILLETTES *ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausses.* (Id.) *Les laquais, quand ils sont en deuil, portent des* AIGUILLETTES *aux couleurs de leur maître*. (Acad.)

— Fam. et vieux. *Lâcher l'aiguillette*, satisfaire un besoin naturel.

— Prov. *Il ne fait pas bon servir un maître qui serre les vieilles aiguillettes*, on gagne peu à servir un maître qui pousse l'économie jusqu'à l'avarice.

— *Nouer l'aiguillette*, propr., Faire un nœud au milieu du fil passé dans l'aiguille, et par là empêcher le fil de s'échapper; et figur., Faire un prétendu maléfice, qui consistait à former trois nœuds à une bandelette, en récitant des paroles magiques. Ce maléfice pouvait, selon une croyance populaire, empêcher la consommation du mariage :

Ami lecteur, vous avez quelquefois
Oui conter qu'on *nouait* l'*aiguillette*. (Volt.)

— Man. *Nouer l'aiguillette* se dit aussi du sauteur qui s'épare et rue en allongeant les jambes dans toute leur étendue.

— Fam. En parl. des femmes, *Courir l'aiguillette*, mener une vie de désordre, par allusion à l'aiguillette que les courtisanes étaient autrefois obligées de porter sur l'épaule, en signe de flétrissure :

.... Je cherche une jeune fillette,
Experte dès longtemps à *courir l'aiguillette*. (Regnier.)

— Espèce de ganse de laine, d'argent ou d'or que portent aujourd'hui certains militaires comme marque distinctive : *Des* AIGUILLETTES *d'argent*.

— Mar. Petit cordage qui sert à aiguilleter : AIGUILLETTES *de bouée, d'amarrage, de culasse*. (Acad.)

— Pêche. Sorte de verge de fer qui est terminée par une espèce de bouton, et qui sert à tirer du sable certains coquillages.

— Morceau de peau ou de chair coupé, taillé ou arraché en long : *Couper un canard par* AIGUILLETTES. (Acad.) *Ces barbares lui arrachèrent toute la peau du dos par* AIGUILLETTES. (Acad.)

— Zool. Espèce de bulime, ainsi nommée à cause de la petitesse et de la finesse de sa coquille.

AIGUILLETTIER, n. m. (*aiguille.*) Pron. *é-gui-iè-tié.* — Artisan qui fait des aiguillettes et des lacets.

AIGUILLEUR, n. m. (*aiguille.*) Pron. *é-gui-ieur.* — Chem. de fer. Employé qui tient le levier de l'aiguille pour faire passer les trains d'une voie sur une autre.

AIGUILLIER, IÈRE, n. (*aiguille.*) Pron. *è-gui-ièr.* — Celui, celle qui fait, qui fabrique ou qui vend des aiguilles.

AIGUILLIER, n. m. (*aiguille.*) Pron. *é-gui-ié.* — Petit étui où l'on met des aiguilles.

AIGUILLIÈRE, n. f. (*aiguille.*) Pron. *é-gui-ièr.* — Pêche. Sorte de filet propre à prendre les poissons qu'on appelle *aiguilles.*

AIGUILLON, n. m. (*aiguille.*) Pron. *é-gui-ion.* — Pointe de fer mise au bout d'un grand bâton pour piquer les bœufs : *On pique les bœufs avec un* AIGUILLON *pour les faire aller.* (Acad.) *L'*AIGUILLON *en main; les métayers piquaient les bœufs.* (E. Legouvé.)

Le blé, pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf, pressé de l'*aiguillon*,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon. (Boil.)

*Ses bœufs fatigués marchent, le cou penché, d'un pas lent et tardif, malgré l'*AIGUILLON *qui les presse.* (Fén.)

— Fig. Tout ce qui encourage, tout ce qui excite : *La gloire est un puissant* AIGUILLON. (Acad.) *La colère servait d'*AIGUILLON *à son ardeur naturelle.* (Vaugelas.) *Les gens opulents stimulent par leurs dépenses l'*AIGUILLON *de la vanité.* (Droz.)

L'*aiguillon* de l'amour, c'est la difficulté. (Malh.)

— Écriture. *L'aiguillon de la chair,* les tentations de la chair.

— Fig. Tout ce qui blesse : *Notre modération est bien moins à l'épreuve des amorces de l'abondance que des* AIGUILLONS *de l'adversité.* (St-Évrem.)

Le miel, c'est le plaisir; l'*aiguillon*, c'est la peine.
(Mollevaut.)

Fuyez cet imposteur dont la haine timide
Ne lance qu'en secret son *aiguillon* perfide. (Le Franc.)

— Bot. Excroissance dure et pointue qui naît sur diverses parties des plantes, et qui adhère seulement à l'écorce ou à l'épiderme, différant en cela des épines, qui font corps avec les parties où elles naissent : *La tige du rosier est munie d'*AIGUILLONS.

— Zool. Petit dard situé à l'extrémité de l'abdomen des insectes hyménoptères, et particul. des mouches à miel, des guêpes et des frelons : *Les abeilles laissent ordinairement leur* AIGUILLON *dans la piqûre.* (Acad.) *L'insecte qui a laissé son* AIGUILLON *dans la plaie qu'il a faite, périt ordinairement.* (Duméril.)

— Sorte de piquants que certains animaux ont sur les parties du corps voisines de la queue, et quelquefois même sur le corps tout entier : *Les hérissons sont couverts d'*AIGUILLONS. (Trév.)

— Osselet aigu qui soutient les nageoires de certains poissons.

— Chasse. Pointes qui terminent les fumées des bêtes fauves.

— Par extens. Fientes et fumées des bêtes fauves.

AIGUILLONNANT, part. prés. du v. Aiguillonner.

AIGUILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aiguillonner : *Il faut que ce bœuf soit* AIGUILLONNÉ.

— Fig. *Lorsque l'homme est* AIGUILLONNÉ *par le besoin ou par la nécessité, toutes ses facultés se développent, et atteignent leur plus haut degré de perfection.*

— Bot. et Zool. Muni d'aiguillons : *Une tige, une plante* AIGUILLONNÉE.

— Chasse. Il se dit des fumées des bêtes fauves lorsqu'elles sont terminées par un aiguillon : *Fumées* AIGUILLONNÉES.

= **Aiguillonnés**, adj. et n. m. pl. Zool. Insectes hyménoptères qui ont un aiguillon. || Mammifères dont le corps est hérissé de piquants.

AIGUILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aiguillon.*) Pron. *é-gui-io-né.* — Piquer avec l'aiguillon : AIGUILLONNER *un bœuf.* (Acad.)

De tes taureaux nerveux *aiguillonne* les flancs. (Delille.)

— Fig. Encourager, exciter : *C'est un homme lent et paresseux, il faut un peu l'*AIGUILLONNER *pour le faire agir.* (Acad.) *L'exemple de nos aïeux nous* AIGUILLONNE *à la vertu.* (Trév.) *La discipline* AIGUILLONNE *la paresse, et ne souffre point qu'elle se dérobe au travail commun.* (Dupaul.)

AIGUILLONNEUX, EUSE, adj. (*aiguillon.*) Pron. *é-gui-io-neu,-euze.* — Bot. Muni d'aiguillons : *Arbre* AIGUILLONNEUX. *Plante* AIGUILLONNEUSE.

AIGUILLOTS, n. m. plur. (*aiguille.*) Prononc. *é-gui-iô.* — Mar. Ferrures qui garnissent le gouvernail d'un bâtiment : *Les* AIGUILLOTS *sont des gonds de cuivre ou de fonte, à l'aide desquels le gouvernail peut tourner et rester suspendu à l'étambot.*

AIGUISAGE, n. m. (*aiguiser.*) Pron. *é-gui-za-ge.* — État d'une chose aiguisée : *L'*AIGUISAGE *d'une lame.*

AIGUISANT, part. prés. du v. Aiguiser.

AIGUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Aiguiser : *Un couteau, un sabre, un fer* AIGUISÉ. *Toutes les flèches sont* AIGUISÉES *et tous les arcs tendus.* (Boss.)

... Le coutre *aiguisé* s'imprime sur la terre. (Malh.)

— Par analog. *La taupe naît avec un museau si pointu et si* AIGUISÉ, *qu'elle perce en un moment le terrain le plus dur.* (Fén.) *Souvent il porte ses coups en l'air, comme un taureau qui, de ses cornes* AIGUISÉES, *va se battre contre les vents.* (Id.)

— Fig. *Une épigramme bien* AIGUISÉE.

Les hommes les meilleurs
D'un mot bien *aiguisé* sont les premiers à rire;
Et l'on a de tout temps accueilli la satire. (Vigée.)

— Par extens. *Hume étudie la métaphysique sous l'inspiration de Locke,* AIGUISÉ, *enhardi, s'il est permis de parler ainsi, par Voltaire.* (Villem.)

— Blas. Il se dit des pièces qui ont les extrémités terminées en pointe, comme un pal, une croix, une fasce, etc.

AIGUISEMENT, n. m. (*aiguiser.*) Pron. *é-gui-ze-man.* — Action d'aiguiser : *L'*AIGUISEMENT *d'un canif.* (Acad.)

AIGUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aigu.*) Pron. *é-gui-zé.* — Rendre aigu, tranchant, pointu, ou plus aigu, plus tranchant, plus pointu : AIGUISER *la pointe d'un couteau, le tranchant d'un sabre.* (Acad.) *Il imagine de courber un rameau d'arbre pour en faire un arc, d'*AIGUISER *un roseau pour en faire une flèche.* (Volney.)

La terre, qui se fend sous le soc qu'elle *aiguise,*
En tronçons palpitants s'amoncelle et se brise. (Lamart.)

— Par analog. *Le lion* AIGUISE *ses dents et ses griffes.* (Fén.) *Brisant entre ses mains l'arme qu'on lui tendait, il en jeta les débris à la tête du tigre, qui* AIGUISAIT *en ce moment ses dents et ses griffes contre le socle d'une colonne.* (A. Guiraud.)

Il *aiguisait* son bec, battait l'air de ses flancs. (La Font.)

— Fig. En parl. de l'esprit et des passions, Rendre plus pénétrant, plus vif, plus prompt, plus actif : *La nécessité* AIGUISE *l'esprit.* (Acad.) *Le travail* AIGUISE *l'esprit comme les guerres* AIGUISENT *les courages.* (Volt.)

— *Aiguiser l'appétit*, l'augmenter : *Un ragoût* AIGUISE *l'appétit. Notre promenade sur l'eau, à l'air vif du matin,* AVAIT *bien* AIGUISÉ *notre appétit.* (A. Jal.)

— *Aiguiser une épigramme*, la rendre plus piquante, plus mordante :

... N'allez pas toujours, d'une pointe frivole,
Aiguiser par la queue une épigramme folle. (Boil.)

— Prov. et fig. *Aiguiser ses couteaux*, se préparer au combat.

= **S'aiguiser**, v. pr. Être aiguisé : *L'acier s'*AIGUISE *à la meule.*

— Fig. *L'esprit s'*AIGUISE *à la ville, il s'attendrit aux champs.* (Malesherbes.)

SYN. Aiguiser, affûter. *Aiguiser*, c'est rendre aigu ou tranchant; *affûter*, c'est rendre plus aigu ou plus tranchant; on donne une disposition, une façon nouvelle au corps qu'on *aiguise*, on répare seulement celui qu'on *affûte*; l'instrument qu'on *a aiguisé* peut servir à toute espèce de travail; celui qu'on *affûté* est approprié à l'effet qu'on veut momentanément lui faire produire.

AIGUISERIE, n. f. (*aiguiser.*) Pron. *é-gui-ze-ri.* — Usine où l'on aiguise et polit les instruments tranchants et les autres objets d'acier.

AIGUISEUR, EUSE, n. (*aiguiser.*) Pron. *é-gui-zeur.* — Celui, celle qui aiguise. || Ouvrier, ouvrière qui travaille dans une aiguiserie.

AIGUITÉ, n. f. Maçonn. État d'un angle aigu : *Dans la taille des pierres, il faut éviter de donner trop d'aiguité aux angles.*

AIL, n. m. (*allium*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ie.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées de Jussieu, famille des Liliacées de Richard; il renferme plusieurs espèces employées dans les préparations culinaires, telles que *l'ail commun*, le poireau, l'oignon, la ciboule, l'échalote, la rocambole.

— Particul. *Ail commun, ail cultivé*, ou simpl. *Ail*, plante dont la bulbe, appelée *tête d'ail,* a une odeur piquante et forte, une saveur âcre et brûlante, et se compose de plusieurs petites gousses réunies sous une enveloppe commune : *Une tête d'*AIL. *Une gousse d'*AIL. *Sentir l'*AIL. (Acad.) *L'*AIL *cultivé a une tige de deux pieds, garnie de feuilles linéaires et planes.* (Mirbel.) *L'*AIL *est une substance très-stimulante; dans l'économie domestique on l'emploie comme assaisonnement.* (Richard.) *L'*AIL *est antihystérique, diurétique, fébrifuge, antipestilentiel; il excite la transpiration et même la sueur.* (Mirbel.) *L'*AIL *paraît exercer une action assez énergique sur les organes de la sécrétion urinaire.* (Richard.)

— Au plur. AULX : *Il y a des* AULX *cultivés et des* AULX *sauvages.* (Acad.)

Tu peux choisir, ou de manger trente *aulx*
(J'entends sans boire et sans prendre repos),
Ou de souffrir trente bons coups de gaule. (La F.)

— Les botanistes disent aussi *Ails* : *Il cultive des* AILS *de plusieurs espèces.* (Acad.)

AILE, n. f. (*ala*, lat.; m. sign.) Pron. *èle.* — Partie du corps des oiseaux, de la plupart des insectes et même de quelques mammifères. Les ailes tiennent lieu de bras à ces animaux, et leur servent à voler et à se soutenir dans l'air : *Étendre, déployer ses* AILES. *Battre des* AILES. *Les* AILES *des oiseaux sont revêtues de plumes. Les* AILES *des chauves-souris sont membraneuses.* (Acad.) *Les* AILES *des oiseaux et les nageoires des poissons sont comme des rames qui fendent la vague de l'air ou de l'eau.* (Fén.) *Les* AILES *des insectes sont des espèces de membranes plus ou moins épaisses, étendues ou plissées, et articulées sur le dos.* (Dumér.) *Les* AILES *sont, pour les oiseaux, des instruments qui, suivant leurs diverses conformations, leur servent au vol, à la course ou à la natation.* (Dumont de Ste Croix.) *Les oiseaux dont l'*AILE *et la queue sont plus longues et le corps plus petit, sont ceux qui volent le plus vite et le plus longtemps.* (Buff.)

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des *ailes*.
(Lemierre.)

Tu n'as point d'*aile* et tu veux voler? Rampe. (Volt.)

— Fauc. *Monter sur l'aile*, se dit d'un oiseau quand il s'incline sur une aile, et qu'il s'élève par le mouvement de l'autre.

— Les *ailes* sont le symbole de la légèreté et de la rapidité. De là vient que les poëtes, les peintres et même les orateurs ont donné des ailes non-seulement aux divinités et aux anges, mais aussi aux vents, aux heures, au temps, à la mort, aux songes, aux passions, aux vertus, etc. : *On peint ordinairement les anges avec des* AILES. *Les anciens donnaient des* AILES *à la Victoire, à la Renommée, à l'Amour, au cheval Pégase.* (Acad.)

Le chérubin tremblant se couvre de son *aile*. (Rac.)

Voyez-vous ces nuages qui volent comme sur les AILES *des vents?* (Fén.)

Sur les *ailes* du temps la tristesse s'envole. (La Font.)
Sur les *ailes* du temps la jeunesse s'envole. (Delille.)

La vapeur a donné ses AILES *à la navigation fluviale.* (St-M. Gir.)

Il faut voler au ciel sur des *ailes* de flamme,
Le désir et l'amour sont les *ailes* de l'âme. (Lamart.)
La louange est sans pieds, et le blâme a des *ailes*. (V. H.)

— Fig. *À tire d'aile*, avec la plus grande rapidité possible.

— Prov. et fig. *La peur donne des ailes*, elle précipite la marche, la course. || *Le mal a des ailes*, il arrive promptement.

Fig. — *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, lui tirer une plume de l'aile*, lui ôter quelque chose de considérable, le priver de quelque emploi, en tirer de l'argent. || *Rogner les ailes à quelqu'un*, lui retrancher de son profit, ou de son autorité, de son crédit.

— Prov. et fig. *Battre de l'aile*, être fatigué, éprouver du malaise, de l'embarras. || *Ne battre plus que d'une aile*, avoir beaucoup perdu de sa vigueur, de son crédit, de sa considération, de sa fortune : *Depuis sa maladie, il* NE BAT PLUS QUE D'UNE AILE. (Acad.) *Sa disgrâce fait qu'il* NE BAT PLUS QUE D'UNE AILE. (Id.) || *En avoir dans l'aile*, être gravement malade, ou devenir amoureux; éprouver quelque disgrâce :

Nos trois originaux *en ont* pour vous *dans l'aile*. (Pir.)

— *Tirer d'une chose pied ou aile*, en tirer avantage d'une manière ou d'une autre :

On est bien malheureux et bien disgracié,
Quand on manque, à la fin, d'en *tirer aile ou pied*. (Regn.)

— Prov. et fig. *Voler de ses propres ailes*, être en état de se passer du secours d'autrui. || *N'avoir pas l'aile assez forte*, se dit d'un téméraire qui entreprend une chose au-dessus de ses forces.

— Écrit. *L'aile, les ailes du Seigneur*, la protection de Dieu : *Seigneur, couvrez-moi de vos* AILES. (Acad.)

Montrons ce jeune roi que vos mains ont sauvé,
Sous l'*aile* du Seigneur dans le temple élevé. (Rac.)

— Dans un sens analogue : *Il semble que la Victoire, le couvrant de ses* AILES, *tient déjà une couronne suspendue au-dessus de sa tête.* (Fén.)

.... Mon Dieu, veillez sur elle!
Ange du Tout-Puissant, couvrez-la de votre *aile!* (Lamart.)

— *Cette fille est encore sous l'aile de sa mère*, c'est-à-dire sous sa conduite, sous sa surveillance.

Une fille est au mieux *sous l'aile de sa mère*. (C. Del.)

— Cuis. Partie charnue d'un oiseau, s'étendant du haut de l'estomac jusque sous les cuisses : *Servir une* AILE *de perdrix, de chapon, de bécasse*. (Acad.)

— *Bouts d'ailes*, les plumes du bout de l'aile des oies; elles ont le tuyau plus court et plus dur que les autres; on s'en sert pour écrire.

— Par anal. *Ailes d'un moulin à vent*, les grands châssis garnis de toile qui reçoivent le vent, et mettent le moulin en mouvement.

— Archit. Partie d'un édifice qui est à la gauche ou à la droite du principal corps de bâtiment : *Les temples des peuples orientaux avaient de grandes* AILES, *dans lesquelles on logeait les prêtres*. (Millin.) *Une grande* AILE *de l'hôtel a été brûlée*. (Did.)

Souffrez qu'à mon logis j'ajoute encore une *aile*. (La F.)
Les convives ce soir
Vont venir visiter cette *aile* du manoir. (V. Hug.)

— Anc. Nom qu'on donnait aux murs latéraux d'un temple. || Nom qu'on donne aux bas-côtés ou nefs latérales d'une église : *Quand il y a doubles* AILES *dans les églises, comme à Notre-Dame de Paris, les secondes, qui sont ordinairement plus basses que les autres, s'appellent les basses* AILES. (Trév.)

— Fortif. Grande face latérale ou flanc d'un bastion, d'un ouvrage à cornes ou à couronnes : *Les* AILES *sont les parties faibles des ouvrages à cornes ou à couronnes*. (D'Hautpoul.)

— *Ailes de théâtre*, les côtés du théâtre où se meuvent les châssis des décorations, et où se tiennent les acteurs pour entrer sur la scène par la droite ou par la gauche. || Ponts et chauss. *Ailes de pont*, élargissement circulaire ou triangulaire qu'on pratique sur les culées pour en rendre l'abord plus facile. || *Ailes de chaussée, ailes de pavé*, les deux côtés ou pentes latérales de la chaussée d'une rue. || *Aile de cheminée*, excédant d'un mur de pignon ou de refend qui s'élève à deux ou trois pieds au-dessus d'une cheminée. || *Ailes de mouche*, ancres employées aux angles des coffres de cheminées de brique, pour les consolider.

— Art mil. *Ailes d'une armée*, les troupes qui sont placées aux deux extrémités du centre de la ligne : *L'*AILE *qui est à la droite du centre, en faisant face à l'ennemi, se nomme* AILE *droite; l'autre est l'*AILE *gauche*. (D'Hautpoul.) *A la bataille de Chéronée, Alexandre enfonça et mit en fuite l'*AILE *droite de l'armée ennemie*. (Barthél.) || Il se dit aussi des deux côtés ou des files qui terminent chaque bataillon ou chaque escadron, à droite et à gauche. || *Ailes d'une armée navale*, les escadres ou les divisions qui sont à la droite ou à la gauche du centre.

— Mar. *Ailes de la cale*, les parties de l'arrimage qui reposent sur l'extrémité et en dehors des varangues. || *Ailes de pigeon*, petites voiles triangulaires placées au-dessus des cacatois. On les appelle aussi *Papillons*. || *Ailes* ou *semelles de dérive*, plates-formes façonnées en ailes et placées à plat, le long et en dehors d'un navire. Les *ailes de dérive* tournent autour d'un boulon fixé le long du bord; quand l'aile sous le vent est abandonnée à son poids, elle pénètre dans l'eau et tend à diminuer la dérive; celle du vent est alors relevée.

— Pêche. Bande de filet qu'on ajoute aux côtés d'un filet à manche.

— Manég. Pièce de bois que l'on met au côté de la lance, pour la charger vers la poignée.

— Anat. *Ailes du nez*, les deux parties du nez qui forment le côté extérieur des narines. || Il se dit aussi de quelques autres parties du corps, et particul. des lobes du foie et des cartilages supérieurs des oreilles.

— Zool. *Aile singulière*, espèce d'oiseau du genre Bec-fin, dont l'aile est remarquable par le grand nombre de ses pennes, étroites et pointues. || *Aile d'ange, aile de chauve-souris*, espèces de coquilles du genre Strombe. || *Aile de papillon*, espèce de coquille du genre Cône. || *Aile marine*, nom donné à la pennatule, qu'on appelle encore *Plume de mer*. || Lèvre d'une coquille univalve, lorsqu'elle est plus prolongée qu'à l'ordinaire.

— Bot. Tout appendice mince, membraneux, en forme d'aile, que l'on observe sur certains organes des végétaux, et particulièrement sur la tige, les fruits, les graines, le pétiole; on dit alors que ces organes sont *ailés*.

— Nom des pétales latéraux placés entre l'étendard et la carène dans les fleurs papilionacées, comme dans le haricot, le pois, etc.

— Agric. Nom donné aux branches des arbres en espalier qui poussent sur les côtés des mères branches.

— Blas. Il se dit des ailes d'oiseaux figurées dans les armoiries. || *Ailes élevées*, celles qui ont les pointes tournées vers le haut de l'écu. || *Ailes renversées*, celles qui ont les pointes tournées vers le bas.

— Horlog. Dent d'un pignon. || Branche d'un volant de sonnerie.

— Cord. Chacune des deux planchettes de bois qui servent à retenir le fil sur le touret, lorsqu'il est près d'être rempli.

— Serrur. *Ailes de fiche*, sorte de petits morceaux de fer mobiles par le moyen de leurs charnières, qui servent à soutenir et à faire mouvoir des portes, ou des fenêtres, ou des volets brisés.

— Maçonn. *Ailes de lucarne*, les deux côtés qui posent sur les chevrons.

— Art cul. Partie de la lardoire où l'on met le lardon.

— Vitr. Bande de plomb qui sert à engager les losanges du verre dans les panneaux des vitres.

— Tourn. Il se dit de deux pièces de bois plates, de figure triangulaire, qui s'attachent transversalement à une des poupées du tour, et qui lui servent de support.

AILE, ou **ALE**, n. f. (*ale*; angl.) Pron. *él*. — Espèce de bière qui se fait sans houblon, et qui est particulièrement en usage chez les Anglais.

AILÉ, ÉE, adj. (*aile*.) Pron. *é-lé*. — Qui a des ailes : *L'oiseau pose son nid sur les plus hautes branches des arbres, pour préserver ses petits de l'insulte des animaux qui ne sont point* AILÉS. (Fén.)

— Il se dit aussi des animaux qui se distinguent de ceux de leur espèce par les ailes dont ils sont pourvus : *Fourmis* AILÉES. *Poissons* AILÉS. *Les anciens croyaient à l'existence de serpents* AILÉS. (Acad.) *Suivant les poètes, Pégase est un cheval* AILÉ. (Id.)

— Blas. *Oiseau ailé*, celui qui a les ailes d'un autre émail que le corps.

— Il se dit aussi de tout ce qui est figuré avec des ailes : *Cerf* AILÉ; *cœur* AILÉ; *main* AILÉE.

— Iconol. *Foudre ailé*, symbole de la puissance et de la vitesse.

— Fig. *Le fantôme* AILÉ *qu'on nomme le bonheur*. (Volt.)

— Bot. Il se dit de tout organe muni d'un appendice qu'on nomme *aile*. || Particul. *Tige ailée, pétiole ailé*, tige, pétiole garni d'appendices de même nature que les feuilles ou les folioles. || *Péricarpe ailé*, péricarpe garni d'appendices membraneux, comme celui du frêne, de l'érable. — *Feuilles ailées*, feuilles composées de plusieurs petites feuilles nommées folioles; *feuille ailée avec* ou *sans impaire*, c'est-à-dire avec ou sans foliole terminale : *Les feuilles de l'aigremoine, de l'acacia, du frêne et du noyer, sont* AILÉES.

AILERON, n. m. (*aile*.) Pron. *él-ron*. — Extrémité de l'aile d'un oiseau, à laquelle tiennent les grandes plumes.

— Zool. Il se dit des nageoires de quelques poissons : *Les* AILERONS *d'une carpe*. || Écaille convexe qu'on observe au-dessous de l'aile de certains insectes diptères.

— Mécan. Sorte de petites planches qui garnissent les roues des moulins à eau.

— Mar. Il se dit de deux planches que l'on cloue momentanément sur le safran du gouvernail, pour en augmenter l'effet dans les passes étroites.

— Archit. Espèce de consoles dont on décore les lucarnes de maçonnerie ou de charpente.

AILETTE, n. f. (Diminutif d'*aile*.) Pron. *é-lètt*. — Archit. Avant-corps de bâtiment plus petit qu'une aile.

— Pièce ajoutée sur le côté d'un soulier, d'une manche de chemise, d'un bras, pour servir de renforcement.

— Mar. Prolongement des bordages de l'arrière.

AILLADE, n. f. (*ail*). Pron. *a-iad*. — Sauce faite avec de l'ail. || Pain frotté d'ail.

— La Fontaine l'a employé collectivement pour exprimer une certaine quantité de têtes d'ail :

Il vous faudra choisir, après cela,
De cent écus ou de la bastonnade,
Pour suppléer au défaut de l'*aillade*.

AILLE, finale d'un certain nombre de noms. Elle exprime une idée de pluralité : *Volaille, grenaille, bataille, mitraille*. Plusieurs de ces noms ne s'emploient qu'au *pluriel* : *Accordailles, fiançailles, relevailles, représailles, funérailles*.

— Cette finale, outre l'idée de pluralité, exprime encore quelquefois une idée de dénigrement : *Valetaille, canaille, pédantaille*, etc.

Un poëte, un astrologue, ou quelque *pédantaille*. (Regn.)
Pour s'assurer si c'est ou laine, ou soie, ou lin,
Il faut en *devinaille* être maître Gonin. (Id.)

AILLEURS, adv. de lieu. (*aliorsum*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ieur*. — En un autre lieu, autre part : *S'il ne se trouve pas bien où il est, que ne va-t-il* AILLEURS? (Acad.)

Tourne *ailleurs* les efforts de ton bras triomphant. (Corn.)

Il y a à la ville, comme AILLEURS, *de fort sottes gens*. (La Bruy.)

On vit heureux *ailleurs*; ici, dans la souffrance.
Pars, mon enfant, c'est pour ton bien. (A. Guiraud.)

La cour ne rend pas content, elle empêche qu'on ne le soit AILLEURS. (La Bruy.)

— Il peut être suivi de la conjonction *que* : *Vous ne sauriez trouver cela* AILLEURS QUE *chez lui*. (Acad.)

— Fig. Dans un autre passage, dans un autre livre, dans un autre écrivain : *Cette locution se trouve dans tel écrivain et* AILLEURS. (Acad.) *Quoi que j'aie pu dire* AILLEURS, *peut-être que les affligés ont tort*. (La Bruy.) *Autant de siècles, autant de nouvelles extravagances sur l'immortalité et la nature de l'âme : ici, c'était un assemblage d'atomes; là, un feu subtil;* AILLEURS, *un air délié*. (Mass.)

= **D'ailleurs**, d'un autre lieu, d'un autre côté : *Si je ne puis trouver cela chez lui, je tâcherai de l'avoir* D'AILLEURS, *je le ferai venir* D'AILLEURS.

— Suivi de *que* : *Il tire le jour de son appartement* D'AILLEURS QUE *de sa fenêtre*. (La Br.)

— Fig. D'une autre cause, d'un autre principe : *Vous lui attribuez mal à propos votre disgrâce, elle vient* D'AILLEURS. (Acad.) *Il n'est pas impossible que ce sentiment vienne* D'AILLEURS. (Pasc.)

— Par un autre motif, sous d'autres rapports : *Votre naufrage même ne vous garantirait pas de mon indignation, si* D'AILLEURS *je ne vous aimais*. (Fén.) *Ces deux capitaines,* D'AILLEURS *si sages et si expérimentés, n'étaient pas assez secrets dans leurs entreprises*. (Id.)

— Fig. De plus, outre cela : *Je vous dirai* D'AILLEURS... (Acad.) *Et* D'AILLEURS *est-ce le mérite qui décide toujours de la fortune?* (Mass.)

D'ailleurs, mille desseins partagent mes esprits. (Rac.)

L'Écriture sainte, par son antiquité et par le rapport des affaires du peuple juif avec celles de l'Orient, mériterait d'être préférée à toutes les histoires grecques, quand D'AILLEURS *on ne saurait pas qu'elle a été dictée par le Saint-Esprit*. (Boss.)

AILLOLIS, n. m. (*ail*.) Pron. *a-io-li*. — Coulis d'ail préparé avec de l'huile d'olive, et qui sert aux Antilles françaises de sauce à presque tous les mets.

AILURE, n. f. Pron. *é-lur*. — Anc. Mar. Il se disait de pièces transversales assemblées dans les baux d'un navire, pour former avec ceux-ci l'orifice des écoutilles.

AIMABLE, adj. des 2 g. (*amabilis*, lat.; m. sign.) Pron. *é-mabl*. — Qui est digne d'être aimé, qui mérite d'être aimé : *La vertu est* AIMABLE. *Aimez tout ce qui est* AIMABLE. (Acad.)

... Pour se faire aimer, il faut se rendre *aimable*. (Régn.)

Rendez la royauté non-seulement vénérable et sainte, mais encore AIMABLE *et chère à vos peuples*. (Boss.) *Il n'y a rien de si* AIMABLE *que l'enfance des princes*. (Fléch.)

.... Elle a de la Vierge immortelle
L'angélique douceur, l'*aimable* pureté! (C. Delav.)
De ses *aimables* lois chacun goûtait les fruits. (Volt.)

La crainte de Dieu rend dans les princes et les grands l'autorité AIMABLE. (Mass.)

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est *aimable*. (Boil.)

— Qui plaît par ses agréments : *C'est une femme très-*AIMABLE. *C'est un* AIMABLE *homme*. (Acad.) *L'amour-propre contribua à rendre le Français* AIMABLE. (Duclos.)

... Braver le sourire ou les larmes
D'une solliciteuse *aimable* et sous les armes. (Piron.)

Individuellement les plus AIMABLES *des hommes, en corps les plus désagréables de tous, tels furent les Athéniens autrefois, et tels sont les Français aujourd'hui*. (Chateaubr.)

Sachez qui donne aux fleurs cette *aimable* peinture. (Regn.)
Il donne aux fleurs leur *aimable* peinture. (Rac.)

— Substant. Ironiq. *Faire l'aimable*, affecter de plaire, avoir la prétention de plaire.

— Formule de remerciment : *Vous êtes bien* AIMABLE *de me venir voir*. (Acad.)

— Plein de bienveillance et d'égards : *Il a été très-*AIMABLE *pour nous dans cette circonstance*.

— Attrayant, séduisant, agréable, délicieux : AIMABLE *solitude. Faut-il que je vous quitte, ô* AIMABLE *grotte, où le sommeil paisible venait toutes les nuits me délasser des travaux du jour!* (Fén.) *Le règne minéral n'a rien en soi d'*AIMABLE *et d'attrayant*. (J. J. Rouss.) *On a corrompu les mœurs en rendant le vice plus* AIMABLE. (Mass.)

— Substant. Ce qui est aimable : *Je préfère l'*AIMABLE *au surprenant et au merveilleux*. (Fén.)

AIMABLEMENT, adv. (*aimable-ment.*) Pron. *é-ma-ble-ment.* — D'une manière aimable : *Vous me répondez trop* AIMABLEMENT, *il faut que je fasse ce mot tout exprès pour l'article de cette lettre.* (M^me de Sév.) || Peu usité.

— Le *Dictionnaire national* dit que ce mot *a été affectionné des meilleurs écrivains du siècle de Louis XIV*; et cite l'exemple de M^me de Sévigné, qui donne à son assertion le démenti le plus formel.

AIMANT, n. m. (*adamas*, lat. ; m. sign.) Pron. *é-man.* — Minéral qui a la propriété d'attirer le fer.

— *Aimant naturel* ou *pierre d'aimant*, minerai de fer oxydulé qui jouit de la propriété d'attirer le fer, et qui peut communiquer cette propriété à des barres de fer et d'acier : *L'*AIMANT *est une pierre ferrugineuse, dont il se trouve de grandes masses et même des montagnes dans quelques contrées du Nord.* (Buff.)

— *Aimant artificiel*, barre d'acier à laquelle on a communiqué cette propriété par des aimants naturels, par d'autres aimants artificiels, ou par divers procédés physiques : *Les* AIMANTS *artificiels jouissent sans exception de toutes les propriétés des* AIMANTS *naturels.* (Péclet.) *Il y a en général dans chaque* AIMANT *deux points opposés qui manifestent des actions contraires, et auxquels on donne le nom de pôles.* (Trouss.)

— Si on suspend un *aimant naturel* par un fil, de manière que la ligne qui traverse les pôles soit horizontale, cette ligne prend une direction constante, à laquelle elle revient toujours lorsqu'elle en a été dérangée ; cette direction est sensiblement celle du méridien géographique. Lorsqu'on approche d'un *aimant* ainsi suspendu un autre *aimant* qu'on tient à la main, on observe qu'il y a répulsion quand les deux pôles voisins sont ceux qui se dirigent naturellement vers les mêmes points de l'espace, et qu'il y a attraction dans le cas contraire : ainsi les pôles de même nature se repoussent, et ceux de nature contraire s'attirent. Lorsqu'on brise un *aimant* en un nombre quelconque de parties, chacune d'elles devient un *aimant* complet possédant deux pôles. (Péclet.)

— *Armer l'aimant*, l'entourer d'une plaque de fer doux, convenablement disposée pour augmenter l'énergie de ses forces attractives.

— Méd. *L'aimant naturel* fut d'abord employé comme *amulette*, puis comme *médicament magnétique*. Aujourd'hui encore, on se sert contre quelques maladies nerveuses d'*armures magnétiques*, que l'on applique sur les parties malades. L'efficacité de ce moyen thérapeutique est très-contestée : *Connu dès la plus haute antiquité, l'*AIMANT *fut au moyen âge employé contre les maladies, et c'est sans doute à ce titre qu'on trouve des morceaux d'*AIMANT *mêlés aux bijoux.* (L. de Laborde.)

— Fig. Ce qui attire et attache : *La douceur est l'*AIMANT *de tous les esprits et le charme de toutes les liaisons.* (Lemierre.) *La Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme à son sol natal par un* AIMANT *invincible.* (Chateaubr.)

AIMANT, part. prés. du v. Aimer : *C'était un homme d'esprit,* AIMANT *les arts, et peignant assez bien le portrait.* (Chateaubr.)

De son choix, en *aimant*, l'âme est-elle maîtresse ? (Marm.)

AIMANT, ANTE, adj. (*aimer.*) Pron. *è-man.* — Porté à aimer : *Être d'un caractère* AIMANT. *Avoir une âme naturellement* AIMANTE. (Acad.) *Si vous n'êtes la personne la plus* AIMANTE *du monde, vous êtes au moins la plus obligeante.* (Voiture.)

AIMANTAIRE, adj. des 2 g. (*aimant.*) Pron. *é-man-tèr.* — Minér. Il se dit d'une mine de fer qui renferme de l'aimant naturel : *Mine* AIMANTAIRE.

— Qui est produit par l'aimant : *Force, puissance* AIMANTAIRE. || On dit plus souv. *Force, puissance* MAGNÉTIQUE.

AIMANTANT, part. prés. du v. Aimanter.

AIMANTATION, n. f. (*aimant.*) Pron. *é-man-ta-cion.* — Action d'aimanter, et résultat de cette action : AIMANTATION *du fer, de l'acier.*

— Les différentes méthodes d'*aimantation* sont désignées sous les noms de *simple* et de *double touche*. *La simple touche* consiste à ne toucher le corps qu'avec un pôle d'un aimant ; la *double touche* consiste à promener le long d'un barreau les deux pôles opposés de deux aimants artificiels.

— Chem. de fer. État magnétique communiqué aux rails par le frottement continuel des roues. Cette *aimantation* les préserve de la rouille, et contribue à leur conservation. Cependant elle devient nuisible lorsqu'elle a lieu successivement dans les deux sens, c'est-à-dire lorsque l'aller et le retour des trains se font sur la même voie.

AIMANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Aimanter : *Les barreaux d'acier qui sont destinés à être fortement* AIMANTÉS *doivent être fortement trempés.* (Péclet.)

— Adjectiv. Qui a la propriété de l'aimant : *L'acier* AIMANTÉ *peut à son tour communiquer la propriété magnétique à un autre acier.* (Franc.)

AIMANTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*aimant.*) Pron. *é-man-té.* — Communiquer la propriété de l'aimant à un corps : AIMANTER *un barreau.* AIMANTER *un morceau de fer. On* AIMANTE *ordinairement l'aiguille d'une boussole en la frottant sur un aimant naturel ou artificiel.* (Péclet.)

— *Aimanter par simple* ou *par double touche.* || V. AIMANTATION.

= **S'aimanter**, v. pr. Être aimanté, acquérir les vertus attractives et répulsives de l'aimant : *Le fer ne s'*AIMANTE *que momentanément en présence d'un aimant ou d'un acier aimanté ; l'acier, au contraire, conserve très-longtemps la vertu magnétique.* (Francœur.) *En général, les corps s'*AIMANTENT *par le contact ou le frottement avec les aimants ; mais, dans un assez grand nombre de circonstances, ils peuvent devenir magnétiques par l'action de la terre, par des courants et par des décharges électriques.* (Péclet.)

AIMANTIN, INE, adj. (*aimant.*) Qui est propre, qui appartient à l'aimant : *Vertu* AIMANTINE. || On dit mieux *Magnétique*.

AIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Aimer : *La gloire d'un souverain consiste à être* AIMÉ *de ses peuples.* (La Br.) *Fénelon aima : ce fut son génie ; il fut* AIMÉ *: ce sera sa gloire.* (Lamart.)

J'aime, je suis *aimé*, je renais, j'ai vingt ans. (C. Del.)
Qui n'aime que soi seul, de soi seul est *aimé*. (Saurin.)
On doit tout immoler à la personne *aimée*. (Th. Corn.)

AIMER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*amare*, lat. ; m. sign.) Pron. *é-mé.* — Avoir un sentiment plus ou moins vif d'affection, d'amitié, d'attachement : AIMER *quelqu'un d'amitié.* AIMER *plus que la vie, plus que le jour.* AIMER *Dieu.* (Acad.) AIMER *Dieu et en communiquer l'amour aux autres hommes, c'est exercer le culte parfait.* (Fénel.) *L'Évangile nous fait une loi d'*AIMER *nos frères comme nous-mêmes.* (Mass.) *La religion m'ordonne d'*AIMER *les hommes : c'est le peuple qu'elle désigne, et non les grands.* (B. de St-P.) *On* AIME *ses amis bien plus par les qualités qu'on devine que par celles qu'on connaît.* (M^me de Lambert.) *Un homme en place doit* AIMER *son prince, sa femme et ses enfants.* (La Br.) AIMEZ *vos peuples comme vos enfants.* (Fén.)

Partout, en ce moment, on me bénit, on m'*aime*. (Rac.)

Écoutez celui qui vous AIME *assez pour vous contredire et vous déplaire en vous représentant la vérité.* (Fén.)

— Absol. AIMER *passionnément, éperdument.* AIMER *de tout son cœur.*

— Prov. *Qui aime bien, châtie bien*, quand on a beaucoup d'amitié pour une personne, on la reprend vivement de ses fautes.

— Il se dit aussi de l'affection, de l'attachement qu'on a pour les animaux, pour les choses physiques ou morales : AIMER *son chien, son cheval.* AIMER *la campagne.* AIMER *l'étude, le travail.* (Acad.) *Les hommes n'*AIMENT *naturellement que ce qui peut leur être utile.* (Pasc.) *Les peuples n'*AIMENT *guère dans les souverains que les vertus qui rendent leur règne heureux.* (Mass.) *Louis XIV* AIMA *la gloire, et voulut l'ordre et la règle.* (St.-Sim.) *J'*AIME *la pauvreté, parce que Jésus-Christ l'*A AIMÉE. (Pasc.) *Les rois doivent* AIMER *la paix par inclination, et faire la guerre par nécessité.* (Fléch.)

Qui ne hait point assez le vice,
N'*aime* point assez la vertu. (J.-B. Rouss.)

Le fond d'un Romain était l'amour de sa liberté et de sa patrie : une de ces choses lui faisait AIMER *l'autre ; car, parce qu'il* AIMAIT *sa liberté, il* AIMAIT *aussi sa patrie comme une mère.* (Boss.)

— Prov. *Qui m'aime, aime mon chien*, celui qui aime quelqu'un aime tout ce qui lui appartient.

— *Qui m'aime, me suive*, quand on aime quelqu'un, on doit suivre son exemple, ou prendre ses intérêts : *Allons, mesdames,* QUI M'AIME, ME SUIVE. (Regn.)

— Particul. Éprouver de l'amour, sentir de la passion pour une personne : *Le cruel Amour, pour tourmenter les mortels, fait qu'on n'*AIME *guère la personne dont on est aimé.* (Fén.) *Il est impossible d'*AIMER *une seconde fois ce qu'on a véritablement cessé d'*AIMER. (La Rochef.) *Facilement on se laisse persuader aux personnes qu'on* AIME. (Mol.)

Je suis un malheureux qui vous *aime* d'amour. (V. Hug.)
Allons ! je puis mourir ; tu m'as pleuré, tu m'*aimes*. (C. D.)

— Absol. *Il est dangereux d'*AIMER. (Acad.) *On n'*AIME *bien qu'une fois, c'est la première.* (La Br.) *On n'est pas plus maître de toujours* AIMER, *qu'on ne l'a été de ne pas* AIMER. (Id.)

A qui sait bien *aimer*, il n'est rien d'impossible. (Corn.)

— Absol. et dans le sens le plus général : *Le cœur de l'homme est fait pour* AIMER. *L'homme ne peut être heureux sans* AIMER.

Tu dois à chaque pas plus adorer qu'entendre,
Plus croire que savoir, et plus *aimer* qu'apprendre. (L. R.)

— Par extens. Avoir un goût vif pour certaines personnes, ou pour certains animaux, pour certaines choses : AIMER *les enfants.* AIMER *les chiens, les oiseaux, les chevaux.* AIMER *le luxe, les plaisirs, la bonne chère.* (Acad.) *Il* AIMA *en tout la splendeur, la magnificence, la profusion.* (St.-Simon.) *Carthage* A *toujours* AIMÉ *les richesses.* (Boss.) *Le commun des hommes* AIME *les phrases et les périodes.* (La Bruy.) *On* AIME *d'autant plus le sang qu'on en a versé davantage.* (La Harp.)

— Trouver agréable : AIMER *l'odeur d'une plante.* AIMER *la musique d'un compositeur.* AIMER *les manières d'une femme, le ton de franchise d'une personne.* (Acad.)

— Particul. Il se dit des aliments, des boissons, etc. AIMER *les fruits, le lait.* AIMER *le veau, le mouton.* AIMER *la bière, l'eau-de-vie.*

Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout. (Boil.)

— Il se dit aussi de certaines choses qui sont ordinairement désagréables et fâcheuses : AIMER *les procès, les querelles.* AIMER *le scandale.* (Acad.) *Jusqu'à quand* AIMEREZ-*vous vos inquiétudes et vos chaînes ?* (Mass.)

— Il a quelquefois pour sujet un nom d'animal, de plante : *Ce chien* AIME *beaucoup son maître. Les chèvres* AIMENT *les lieux escarpés. Ces plantes* AIMENT *l'ombre et le frais.* (Acad.) *L'éléphant* AIME *la société de ses semblables.* (Buff.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *On n'*AIME *point* À *louer, et on ne loue jamais sans intérêt.* (La Rochef.) *L'homme n'*AIME *pas* À *s'occuper de son néant et de sa bassesse.* (Mass.) *La chèvre* AIME À *grimper sur les lieux escarpés,* À *se placer et même* À *dormir sur la pointe des rochers et sur le bord des précipices.* (Buff.) *Heureux ceux qui* AIMENT À *lire !* (Fén.) *On* AIME À *être vu,* À *être montré,* À *être salué, même des inconnus.* (La Bruy.) *Ceux qui* AIMENT À *s'instruire ne sont jamais oisifs.* (Montesq.)

Le plus doux des mortels *aime à* voir du rivage
Ceux qui, prêts à périr, luttent contre l'orage. (L. Rac.)

— Les poètes le construisent quelquefois avec l'infinitif seul, ou avec la prép. *de* suivie de l'infinitif :

Mais surtout quand la brise
Me touche en voltigeant,
La nuit, j'*aime être assise*... (V. Hugo.)
Pourquoi pour la justice *ai*-je *aimé de souffrir* ? (Lam.)

— Ces constructions ne doivent jamais être employées en prose ; et l'on ne doit pas s'autoriser de l'exemple de J. J. Rousseau qui a écrit : *Il n'*AIME *point* RAMPER *dans les cours.*

— Suivi d'une proposition subordonnée, il veut toujours le verbe au *subjonctif* : *L'on* AIMERAIT QU'*un bien, qui n'est plus pour nous, ne* FÛT *plus aussi pour le reste du monde.* (La Bruy.)

J'*aime qu'on soit* sincère, et qu'en toute rencontre
Le fond de notre cœur en nos discours se montre. (Mol.)

= **Aimer mieux**, aimer de préférence, préférer à : *Il* AIME MIEUX *l'étude que le jeu.* (Acad.) *Nous* AIMONS MIEUX *ceux à qui nous faisons du bien que ceux qui nous en font.* (La Rochef.) *Il y a telle femme qui* AIME MIEUX *son argent que ses amis, et ses amants que son argent.* (La Bruy.)

J'*aime mieux* mon repos qu'un embarras illustre. (Boil.)

— *Aimer mieux* se joint sans préposition à l'infinitif qui le suit : *Parjurer mon Dieu ! j'*AIME MIEUX MOURIR.

— Devant le second infinitif employé comme terme de comparaison, on emploie la proposition *de* : *Elle a* MIEUX AIMÉ *rester fille, que* DE FAIRE *le mariage qu'on lui proposait.* (Acad.) *Nous* AIMONS MIEUX *croupir dans notre ignorance que* DE *l'*AVOUER. (Boss.)

Quoique à peine à mes maux je puisse résister,
J'*aime mieux* les souffrir que de les *mériter*. (Corn.)

Lucile AIME MIEUX *user sa vie à se faire supporter de quelques grands, que* DE VIVRE *familièrement avec ses égaux.* (La Bruy.)

— On supprime quelquefois la prép. *de*, lorsqu'on veut indiquer une préférence momentanée, un goût passager : *Venez-vous à la promenade ? — Non ; aujourd'hui j'*AIME MIEUX *rester chez moi que* ME PROMENER.

= **S'aimer**, v. pr. S'aimer soi-même : *Cet homme s'*AIME *trop pour aimer les autres.* (Acad.)

Un homme qui *s'aimait* sans avoir de rivaux
Passait dans son esprit pour le plus beau du monde. (La F.)

*Dieu aime mieux les hommes qu'ils ne s'*AIMENT *eux-mêmes.* (Pasc.)

Très-souvent un esprit qui se flatte et qui *s'aime*
Méconnait son génie, et s'ignore soi-même. (Boil.)

— Fam. S'aimer beaucoup, avoir beaucoup d'amour-propre.

— S'aimer en un lieu, prendre plaisir à y être, s'y plaire : Il s'AIME à la campagne. Je m'AIMERAIS infiniment dans votre société. (Acad.)

— En parl. des animaux et des plantes, Y profiter, y réussir mieux qu'ailleurs : Les pigeons s'AIMENT où il y a de l'eau. (Acad.) Les saules, les aunes s'AIMENT dans les lieux humides. (Trév.)

— S'aimer l'un l'autre, les uns les autres : Il n'y a guère de gens qui ne soient honteux de s'ÊTRE AIMÉS, quand ils ne s'AIMENT plus. (La Rochef.)

Ils s'aiment ! Par quel charme ont-ils trompé mes yeux ?
Comment se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?
(Rac.)

En amour il n'y a guère d'autre raison de ne s'AIMER plus que de s'ÊTRE trop AIMÉS. (La Br.)

S'aimer est, selon moi, la première richesse,
Et s'aimer par devoir, le bonheur le plus doux. (Dem.)

Tous les hommes doivent s'instruire, s'édifier, s'AIMER les uns les autres, pour aimer et servir leur Père commun. (Fén.)

Nous nous aimions tous deux dès la plus tendre enfance.
(Rac.)

SYN. Aimer, chérir. Aimer dit moins que chérir, mais il comprend toutes sortes d'objets ; chérir, qui se restreint aux personnes, les embrasse plus fortement. Nous aimons tout ce qui nous plaît ; nous ne chérissons que les objets dans lesquels nous pouvons placer notre affection. Lorsque aimer s'applique aux personnes exclusivement, il peut désigner un sentiment d'un ordre tout différent de celui que chérir exprime. Selon le degré de tendresse que nous voulons marquer pour nos enfants, nous pourrons dire tantôt que nous les aimons, tantôt que nous les chérissons ; en parlant de notre prochain, nous dirons toujours que nous l'aimons, ce qui n'est pas la même chose que de le chérir.

AIN, n. m. Pêch. Hameçon, crochet pour pêcher à la ligne. ‖ V. HAIM, qui est plus correct.

AINARD, n. m. Pron. è-nar. — Pêch. Petite ganse dont se servent les pêcheurs pour attacher le bord du filet sur une ralingue.

AINE, n. f. (inguen, lat. ; m. sign.) Pron. èn. — Partie du corps comprise entre le haut de la cuisse et le bord inférieur de la paroi antérieure de l'abdomen, et présentant la forme d'un triangle dont le sommet se dirige en bas : La peau de l'AINE est plus mince que celle des parties voisines. (Bérard.)

— Technol. Petit bâton qui sert pour enfiler les harengs que l'on veut fumer.

AÎNÉ, ÉE, adj. (ante, avant, natus, né ; lat.) Pron. è-né. — Né le premier. Il se dit du premier-né des enfants du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement : Son fils AÎNÉ. Sa fille AÎNÉE. Votre frère AÎNÉ. Votre sœur AÎNÉE. (Acad.)

— En parl. d'une maison, on dit la branche aînée, par oppos. à branche cadette, pour désigner celle qui a un aîné pour tige, qui descend de l'aîné.

— Le fils aîné de France, l'aîné des fils du roi, l'héritier présomptif de la couronne : Jean, FILS AÎNÉ DE FRANCE, qui épousa Jeanne de Boulogne, fut régent de Bourgogne. (Bar.)

— Le fils aîné de l'Église, qualification donnée aux rois de France : Le roi Très-Chrétien est LE FILS AÎNÉ DE L'ÉGLISE. (Trév.)

— Anc. La fille aînée des rois de France, l'université de Paris.

— Fin. Rente aînée, se disait autrefois de celle qui était la première en date.

— Substant. Mon AÎNÉ. Votre AÎNÉ. Il est l'AÎNÉ de tous. (Acad.)

La qualité d'aînée est ici sans pouvoir. (Bours.)

— Il se dit aussi d'un second enfant à l'égard d'un troisième, et ainsi des autres : Le second est l'aîné du troisième, le troisième du quatrième, etc. (Trév.)

— Par extens. Il se dit de toute personne plus âgée qu'une autre : Il est mon AÎNÉ de cinq ans. (Trév.)

— Fig. Boileau a dit en s'adressant à ses vers :

Vous croyez, sur les pas de vos heureux aînés,
Voir bientôt vos bons mots, passant du peuple aux princes,
Charmer également la ville et les provinces.

AÎNESSE, n. f. Pron. è-ness. — Primogéniture, priorité d'âge entre frères et sœurs. Il s'emploie presque toujours dans cette locution, Droit d'aînesse : Le DROIT D'AÎNESSE est le privilége en vertu duquel le premier-né des enfants mâles prélève une part plus grande que celle de ses frères et sœurs dans la succession de leurs ascendants. Il semble que le DROIT D'AÎNESSE est une prérogative injuste et contraire au droit naturel ; car, puisque la naissance seule donne aux enfants le droit de prétendre à la succession paternelle, le hasard de la primogéniture ne doit point mettre d'inégalité entre eux. (Trév.) Le DROIT D'AÎNESSE a ce grand avantage, de ne faire qu'un sot par famille. (Stendh.)

Un droit d'aînesse obscur, sur la foi d'une mère,
Va combler l'un de gloire, et l'autre de misère. (Corn.)

— M. de Lamartine l'a employé seul et très-heureusement dans cette phrase : Bossuet est déjà vieux, Fénelon est jeune encore : l'un, au bout de sa vie couronnée de cheveux blancs, fort de l'autorité de son AÎNESSE dans l'épiscopat, de son antiquité dans la foi, tend la main à l'autre, etc.

AINETTE, n. f. V. ANNET.

AINSI, adv. (in, sic ; lat.) En cette manière, de cette façon : La chose se passa AINSI. Cela n'ira pas AINSI. (Acad.) Arrias a tout vu, tout lu, il veut le persuader AINSI ; c'est un homme universel, et il se donne pour tel. (La Br.) Il est plus glorieux de se relever AINSI, que de n'être jamais tombé. (Fén.)

... Tous gens sont ainsi faits :
Notre condition jamais ne nous contente. (La Font.)

AINSI disparaît tout à coup la figure du monde ; AINSI s'évanouit l'enchantement des sens ; AINSI vient se briser au tombeau le fantôme qui nous joue. (Mass.)

La chose ainsi réglée, on compose trois lots. (La Font.)

— Pour ainsi parler, pour ainsi dire, s'il est permis de parler ainsi, si l'on peut s'exprimer ainsi, locutions dont on se sert pour ôter à l'expression de sa force, et pour donner quelque chose de moins absolu à la pensée qu'elle exprime : Le fond d'un Romain, POUR AINSI PARLER, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. (Boss.)

— Elliptiq. Ainsi du reste, ainsi des autres choses, il en est ainsi du reste, des autres choses.

— Il peut se répéter au commencement de deux propositions coordonnées : AINSI on voyait les choses, AINSI on les rapportait. (Barante.)

— Il se met en tête des phrases qui expriment un souhait : AINSI Dieu me soit en aide ! AINSI le ciel vous soit propice ! (Acad.) AINSI puisse la discipline ecclésiastique être entièrement rétablie ! (Boss.)

— Ainsi soit-il, souhait que l'on exprime à la fin de toutes les prières. ‖ Façon de parler dont on se sert pour demander l'accomplissement de ce que l'on souhaite.

— Comme ainsi soit, vu que, d'autant que, cela étant ainsi. ‖ S'il est ainsi, puisque ainsi est, puisque ainsi va, locutions qui offrent à peu près le même sens que comme ainsi soit.

— Par conséquent. En ce sens, c'est une conjonction : AINSI vous refusez. (Acad.) AINSI je conclus que... (Id.) Les Orientaux enferment les femmes, et nous leur donnons une entière liberté ; AINSI nous paraissons avoir pour elles plus d'estime. (Trév.) Je ne sais si un bienfait qui tombe sur un ingrat, et AINSI sur un indigne, ne change pas de nom, et s'il méritait plus de reconnaissance. (La Bruy.) On promit une récompense à tous les marchands qui pourraient attirer à Salente le commerce de quelque nouvelle nation ; AINSI les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts. (Fén.)

— Ainsi donc a un sens plus énergique, et marque une conclusion qui ne souffre pas de réplique :

Ainsi donc au besoin ton courage s'abat. (Corn.)
Ainsi donc mes bontés vous fatiguent peut-être. (Rac.)

— C'est ainsi que, c'est de cette manière, de cette façon que :

C'est ainsi qu'infectant cette simple jeunesse,
Vous employez tous deux le calme où je vous laisse. (Rac.)
C'est ainsi qu'il mourut ! si c'était là mourir ! (Lamart.)

— Est-ce ainsi que exprime ordinairement une idée de reproche : EST-CE AINSI QUE vous vous jouez des hommes ? (Fén.)

Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage ? (Rac.)

— **Ainsi que**, loc. conj. Comme, de la manière que, de la façon que : Cela s'est passé AINSI QUE je vous l'ai dit. (Acad.) Cela est AINSI QUE vous l'avez dit. (Trév.)

— S'il est ainsi que, s'il est vrai que : S'IL EST AINSI QUE nous ne soyons créés que pour servir Dieu... (Acad.) ‖ Cette locution vieillit.

— De même que. En ce sens, il annonce une comparaison :

Les vertus devraient être sœurs,
Ainsi que les vices sont frères. (La Font.)

O cieux, que de grandeur et que de majesté !
J'y reconnais un maître à qui rien n'a coûté,
Et qui dans vos déserts a semé la lumière
Ainsi que dans nos champs il sème la poussière. (L. R.)

— Il peut se placer en tête du premier membre de la comparaison, tandis que l'adverbe ainsi figure en tête du second membre : AINSI QUE le hibou craint le soleil, AINSI le pécheur fuit la lumière. (Trév.)

— Il est quelquefois remplacé par comme : COMME le soleil chasse les ténèbres, AINSI la science chasse l'erreur. (Acad.)

Comme tombe une fleur que la bise a séchée,
Ainsi fut abattu ce chef-d'œuvre des cieux. (Malh.)

— L'ancienne locution ainsi comme, inusitée aujourd'hui, était le renversement de cette dernière construction.

— Quelquefois l'adverbe ainsi est sous-entendu en tête du second membre de la comparaison ; dans ce cas, il y a ellipse du verbe dans le premier membre :

Ainsi que les rochers qui du haut des montagnes
Roulent dans les campagnes,
Les astres l'un sur l'autre un jour s'écrouleront. (Thomas.)

— Il s'emploie aussi dans le discours ordinaire, et signifie Comme, aussi bien que, et marque encore comparaison, ou bien il signifie Et, et forme une simple liaison : Je me plains de vous AINSI QUE de lui. Les plaisirs AINSI QUE les peines troublent l'âme. (Acad.)

La guerre a ses faveurs ainsi que ses disgrâces. (Rac.)

Dans l'Égypte, dans l'Asie et dans la Grèce, Bacchus AINSI QU'Hercule étaient reconnus comme demi-dieux. (Volt.) Le jaguar AINSI QUE le couguar habite dans les contrées chaudes de l'Amérique méridionale. (Buff.)

Il est de faux dévots ainsi que de faux braves. (Mol.)

La bienfaisance, AINSI QUE les autres vertus, ne vieillit jamais. (Ségur.)

— Dans les exemples suivants, la construction est renversée :

Ainsi que ses chagrins, l'hymen a ses plaisirs. (Boil.)
Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés. (Rac.)

= **Par ainsi**, locut. adv. aujourd'hui hors d'usage, De cette manière, de cette façon :

Amour choisit un messager fidèle ;
Et par ainsi pas ne fut entre eux
Où ne fut bruit du mandement suprême. (La Chauss.)

Gramm. Dans les phrases où figurent deux sujets joints par ainsi que, celui qui suit cette locution conjonctive est le sujet d'un verbe sous-entendu, et c'est généralement avec l'autre que le verbe s'accorde : L'HISTOIRE, AINSI QUE la philosophie, n'A COMMENCÉ à se débrouiller que vers la fin du seizième siècle. (Volt.)

Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier. (Piron.)
Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés. (Rac.)

— Cependant, quand le sujet qui suit ainsi que est du nombre pluriel, le verbe peut s'employer à ce nombre ; alors l'idée de comparaison est subordonnée à l'idée de pluralité : L'or AINSI QUE tous les autres MÉTAUX PEUVENT également être volatilisés par une plus ou moins grande chaleur. (Buff.)

AIR, n. m. (aer, lat. ; m. sign.) Pron. èr. — Fluide élastique et pesant, dont la masse totale constitue l'atmosphère : Une colonne d'AIR. La basse, la haute, la moyenne région de l'AIR. (Acad.) L'AIR est un composé de 21 parties d'oxygène, de 79 parties d'azote, et d'une très-petite quantité d'acide carbonique et de vapeur d'eau. (Fourcr.) L'AIR est sans couleur particulière. Saussure a démontré que la teinte bleue qu'il offre quand il est en masse, dépend des vapeurs qui y sont mêlées, et qui réfléchissent particulièrement le rayon bleu. (Orfila.) Les propriétés physiques de l'AIR sont la fluidité, l'élasticité, la transparence et la pesanteur. (Lacroix.) Les vents purifient l'AIR, et tempèrent les saisons. (Fén.) L'AIR agité par les vents produit les orages. (Thom.)

Les vents agitent l'air d'heureux frémissements. (Rac.)

Sur le sommet des montagnes les plus hautes, la subtilité de l'AIR ne fournit rien d'assez humide et d'assez nourrissant pour les poumons. (Fén.) L'AIR est un corps si subtil et si transparent, que les rayons des astres le percent tout entier, sans peine, et en un seul instant. (Id.) Le premier AIR que nous respirons nous sert à former des cris. (Boss.) Les hommes adorèrent d'abord l'AIR qui les faisait vivre. (Mass.)

Les parfums chargent l'air d'un odorant nuage. (V. Hug.)

— Il s'emploie aussi au pluriel pour désigner la vaste étendue de l'atmosphère : La fumée s'exhale et s'évanouit dans les AIRS. (Fléch.) Un calme profond règne dans les AIRS. (Chateaubr.)

La flèche dans les airs cherche l'oiseau rapide. (L. Rac.)
Un son religieux se répand dans les airs. (Lamart.)

— Poétiq. Les plaines de l'AIR. Le vague des AIRS.

— Les habitants de l'AIR, les oiseaux :

Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)

— Il se dit par rapport à la température et à la qualité de l'air : AIR tempéré, AIR brûlant. AIR pur, AIR corrompu, vicié. L'AIR du soir est humide. (Acad.)

Dieu ! quel air frais et pur inondait ma poitrine ! (C. Del.)

Le ciel était serein, l'AIR calme, toute la nature en silence. (Buff.)

— Cela est dans l'air, se dit de certaines qualités physiques ou morales qu'on croit provenir du climat. ‖ Fig. Il se dit des pressentiments qui se répandent tout à coup dans le peuple.

— Air natal, l'air du pays où l'on est né : Respirer l'AIR natal. (Acad.)

— Vulg. Porter le mauvais air en quelque endroit, y porter la contagion.

— *Prendre le mauvais air*, être atteint de la contagion.

— Fig. *L'air du monde est contagieux*, la fréquentation du monde peut entraîner au mal. ‖ Dans un sens analogue : *L'*AIR *de la cour est empesté : on y respire l'ambition, comme malgré soi.* (Fén.)

— *Fendre l'air*, se dit d'un oiseau qui vole avec rapidité, d'un cheval ou d'une personne qui court avec une très-grande vitesse.

— Prov. et fig. *Ne faire que battre l'air*, se donner une peine inutile.

— Par extens. L'air en mouvement, le vent : *Il y a ici de l'*AIR. *Il vient de l'*AIR *par cette porte. Il ne faut pas se tenir entre deux* AIRS. (Acad.)

— *Coup d'air*, inflammation, fluxion causée par un courant d'air.

— *En plein air*, dans un lieu où rien ne garantit de l'action de l'air.

— On dit, dans un sens analogue, *Se tenir à l'air*.

— Fam. *Libre comme l'air*, se dit de celui qui ne dépend de personne, et qui peut disposer de tout son temps : *Depuis que j'ai donné ma démission, je suis* LIBRE COMME L'AIR. (Acad.)

Un ouvrier, le dimanche, est *libre comme l'air*. (C. Del.)

— *Renouveler l'air d'une chambre*, en ouvrir les fenêtres pour l'aérer.

— On dit, dans un sens analogue, *Donner de l'air à une chambre*.

— *Donner de l'air à un tonneau de vin*, en ouvrir la bonde, pour que le vin ne fasse pas éclater les douves.

— *Exposer, mettre une chose à l'air*, la placer dans un lieu où elle soit exposée à l'action de l'air.

— *Prendre l'air, aller prendre l'air*, sortir de chez soi, se promener au grand air.

— Faucon. En parl. de l'oiseau, *Prendre l'air*, s'élever trop haut, s'élever à perte de vue.

— *Changer d'air*, changer de séjour pour respirer un autre air.

— Popul. *Se donner de l'air*, se sauver, s'enfuir.

— Peint. *Il n'y a point d'air dans ce tableau*, les figures n'y sont pas assez détachées du fond, et les plans se confondent.

— Mar. *Air de vent*. V. AIRE.

— *Prendre un air de feu, prendre l'air du feu*, s'approcher du feu, afin de se chauffer comme en passant.

— Par analog. Tout fluide élastique, invisible et aériforme, qu'on nomme aussi *gaz*. ‖ AIR *vital*, gaz oxygène. ‖ AIR *inflammable*, gaz hydrogène. ‖ AIR *fixe*, gaz acide carbonique.

— Manière, façon, extérieur ; en ce sens il se dit de la Manière de parler, d'agir, de s'habiller, de se tenir, et en général de Tout ce qui regarde la physionomie, la mine, l'extérieur, le maintien et la démarche : *Avoir l'*AIR *d'un homme de qualité, d'un honnête homme, d'un fripon. Avoir l'*AIR *grand, noble, guerrier. Cette femme a l'*AIR *chagrin, méprisant, hautain. À l'*AIR *dont il marche, on voit qu'il est plein d'orgueil.* (Acad.) *Vous verrez de quel* AIR *la nature a dessiné sa personne.* (Mol.) *Vous en parlez maintenant d'un autre* AIR. (Pasc.) *Il avait un* AIR *majestueux, mais triste et abattu.* (Fén.)

L'air de se présenter, celui de recevoir,
Le ton, l'extérieur, sont des riens d'importance.
Le maintien, en un mot, est le premier devoir. (Desmahis.)

Vois cette physionomie, cet AIR, *ce port, ces manières.* (Brueys.) *Qui jamais a remarqué sur son visage un* AIR *dédaigneux ?* (Boss.)

J'admirais sa douceur, son *air* noble et modeste. (Rac.)

Quel AIR *froid et sérieux il conserve pour ceux qui ne sont plus ses égaux !* (La Br.) *Un* AIR *triste et lugubre se répand sur tous les visages.* (Fléch.)

D'où vous vient aujourd'hui cet *air sombre et sévère* ? (Boil.)

— *Un homme du grand air*, un homme qui vit à la manière des grands.

Une dame paraît, dont j'admire la mine :
Elle a *grand air*. (Boursault.)

— Fam. *Tout dans cette maison va du grand air, du bel air*, tout s'y fait avec magnificence. ‖ Vieux.

— Ironiq. *Les gens du grand air, les gens du bel air*, ceux qui cherchent à se distinguer des autres par des manières recherchées.

— Fam. *Prendre des airs, se donner de grands airs*, affecter de passer pour ce que l'on n'est pas ; prendre des manières au-dessus de sa condition, de son état : PRENDRE DES AIRS *de bel esprit*. (Acad.)

Cette prude discrète, avec mille travers,
De m'ôter mon amant veut *se donner les airs*. (Desmah.)
Elle est dans *ses grands airs*, il me faut filer doux. (Dest.)

— Fam. *Prendre des airs penchés, avoir des airs penchés*, affecter certains mouvements de la tête ou du corps, pour chercher à plaire.

— *Par air*, par ostentation, par vanité.

— Fig. et fam. *L'air du bureau*, les dispositions, les sentiments de ceux qui doivent décider une affaire, juger un procès : *L'*AIR DU BUREAU *lui est favorable. J'allai prendre l'*AIR DU BUREAU, *et je m'aperçus qu'il m'était contraire.* (Acad.)

— Fam. *Avoir l'air à la danse*, avoir une physionomie vive, éveillée ; annoncer des dispositions pour réussir dans ses entreprises.

— Par extens. Paraître en état de faire ce dont il s'agit.

— *Cet homme a l'air méchant*, il a la mine d'un méchant homme.

— Il se dit aussi d'une simple apparence : *Affecter un* AIR *de capacité.* (Acad.) *Se donner un* AIR *de bel esprit.* (Id.) *Son goût exquis donne à la parure l'*AIR *de la simplicité.* (Parny.) *Une femme mondaine répand sur tout son domestique un* AIR *de licence et de mondanité.* (Mass.)

Vous vous donnez des *airs* de raillerie,
Et de vos traits vous aimez que l'on rie. (Andrieux.)

— *Avoir l'air*, Paraître, sembler : *Elles avaient l'*AIR *fort embarrassées. Elle a l'*AIR *contente de ce qu'on vient de lui dire. Elle a l'*AIR *enceinte.* (Acad.)

— *Avoir l'air*, suivi d'un nom ou d'un verbe, veut la prépos. *de* : *Cette anecdote* A L'AIR D'UN *conte, d'être un conte. Il* A L'AIR DE *ne pas savoir son métier*. (Acad.)

— Fam. *N'avoir l'air de rien*, feindre de ne pas être occupé d'une chose, ne pas se laisser pénétrer :

Tout doux.
Çà, *n'ayons l'air de rien*, et tenons-nous bien tous. (V. H.)

Gramm. AVOIR L'AIR. L'adjectif qui suit cette expression peut s'accorder avec *air* ou avec le sujet de la proposition. Si la qualité peut être attribuée au mot *air*, c'est avec lui que l'adjectif s'accorde : *Cette femme* A L'AIR ARROGANT *et* HAUTAIN. (Acad.) *La tuile* A L'AIR *plus* GAI *que le chaume*. (J. J. Rouss.) Mais si l'adjectif exprime une qualité qui ne peut convenir au mot *air*, il s'accorde alors avec le sujet :

...Bonjour, madame.
Vous *avez l'air souffrante*. Auriez-vous mal dormi ? (V. H.)

Cette soupe A L'AIR BONNE. *Ces fruits* ONT L'AIR MURS. Quand le sujet est un nom de personne, l'adjectif qui suit *air* s'accorde, selon le sens, ou avec ce mot ou avec le sujet ; si le sujet est un nom de chose, c'est le plus ordinairement avec le sujet que l'accord a lieu.

— Certaine ressemblance qui résulte particulièrement de l'ensemble des traits du visage : *Un peintre qui attrape bien l'*AIR *du visage.* (Acad.) *Il a beaucoup de votre* AIR. (Id.)

— *Avoir un faux air de quelqu'un*, avoir quelque ressemblance avec lui.

— *Avoir un air de famille*, avoir cette conformité de traits qui existe assez souvent entre les personnes d'une même famille.

— Peint. et Sculpt. L'attitude d'une tête ; la manière dont elle est dessinée : *De beaux* AIRS *de tête.* (Acad.) *De vilains* AIRS *de tête.* (Id.) *Les couleurs se sont-elles rangées d'elles-mêmes pour former ce vif coloris, ces attitudes si variées, ces* AIRS DE TÊTE *si passionnés, ces accommodements de draperies, ces distributions de lumière ?* (Fén.)

— Man. Il se dit des allures du cheval : *Cheval qui prend un bel* AIR ; *rencontrer bien l'*AIR *d'un cheval.* (Trév.) ‖ *Airs relevés*, ceux où le cheval s'enlève davantage en maniant : *Les* AIRS RELEVÉS *sont le mezair, la posade, la courbette, la croupade, la ballottade, et la cabriole.* ‖ *Airs bas*, ceux où le cheval manie près de terre : *Les* AIRS BAS *font partie de la haute école ; ce sont le piaffer, le passage, la galopade et le terre à terre, qui s'exécutent sur deux pistes.* ‖ *Un cheval qui va à tous airs*, un cheval qu'on manie comme on veut.

— Liturg. grecq. Le voile qui couvre le calice et la patène.

— Musiq. Suite de notes qui composent un chant : *Chanter un* AIR. *L'*AIR *va bien aux paroles.* (Acad.) *L'*AIR *est une période musicale qui a son motif, son dessein, son ensemble, son unité, sa symétrie, et souvent aussi son retour sur elle-même.* (Marm.) *Un beau spectacle bien varié, des fêtes brillantes, beaucoup d'*AIRS, *peu de récitatif, des actes courts ; c'est là ce qui me plaît dans un opéra.* (Volt.) *Les* AIRS *de ces vieilles romances ne sont pas piquants ; mais ils ont je ne sais quoi d'antique et de doux qui touche à la longue.* (J. J. Rouss.)

— Quelquefois, Le chant et les paroles tout ensemble : *Un* AIR *à boire*. (Acad.)

= **En l'air**, loc. adv. Au propre : *Une croix lumineuse lui apparut* EN L'AIR. (Boss.) *Aux approches de la flotte ennemie, il fit sauter* EN L'AIR *son vaisseau.* (Chamfort.)

— *Tirer en l'air, tirer un coup en l'air*, décharger une arme à feu sans diriger le coup vers un but.

— Fig. et fam. Ne point atteindre le but qu'on se proposait, ou se vanter de ce qu'on n'a point fait.

— *Être en l'air*, se dit d'une chose qui ne paraît presque soutenue par rien : *Un escalier qui est tout* EN L'AIR. (Acad.)

— Fig. Art milit. Il se dit d'une armée ou d'un corps d'armée qui est dans une position mal appuyée, et qui peut être attaquée de tous côtés.

— Fig. et fam. *Toute sa fortune est en l'air*, elle ne repose sur rien de solide.

— *Être toujours en l'air*, être toujours prêt à partir, à courir, à sauter, etc. : *Cet enfant est toujours* EN L'AIR. (Acad.) ‖ On dit dans le même sens, *Avoir toujours le pied en l'air*.

— Fig. et fam. *Être en l'air*, être en mouvement, s'agiter : *Quand on apprit leur arrivée, toute la ville* FUT EN L'AIR. *Nous* SOMMES EN L'AIR ; *tous mes gens sont occupés à déménager.* (Mme de Sév.)

— Fig. *Mettre en l'air*, troubler, émouvoir : *Un sujet aussi intéressant devait* METTRE *toutes les têtes* EN L'AIR.

— Fig. et moral. *En l'air*, sans fondement, sans réalité, sans importance : *Des paroles* EN L'AIR. *Des menaces* EN L'AIR.

A ses amis *en l'air* adresse tes épîtres. (Berch.)

— Avec légèreté, sans réflexion : *Parler, raisonner* EN L'AIR.

SYN. Air, mine, physionomie. La *physionomie* est ce qu'il y a de plus constant dans la personne, c'est la plus frappante expression de la nature. La *mine*, fort caractéristique aussi, a quelques effets variables et accidentels. L'*air* s'entend, en général, de la manière d'être et de se présenter, c'est une expression complète de l'individu, et qui se compose de tout son extérieur. La *physionomie* a rapport à l'esprit, et ne se considère que dans le visage. La *mine*, qui a particulièrement rapport aux regards, emprunte un complément d'expression au reste du corps. L'*air* se rapporte à la fois à l'ensemble de la disposition et des mouvements du corps. Une personne n'altère pas à volonté sa *physionomie*, comme elle peut modifier son *air* et sa *mine*. Aussi dit-on une *physionomie* heureuse, une *mine* hypocrite, un *air* naturel.

AIRAIN, n. m. (*æs, æris*; lat.; m. sign.) Pron. *è-rain*. — Alliage ordinairement composé de quatre-vingts parties de cuivre et de vingt parties d'étain, et quelquefois de quatre-vingts parties de cuivre, dix d'étain, six de zinc, et quatre de plomb : *L'*AIRAIN *sert principalement à faire des cloches.* (Acad.) *C'est à l'étain qu'est due la dureté qui caractérise l'*AIRAIN, *ainsi que sa qualité sonore et plusieurs de ses propriétés usuelles.* (Fourcr.)

— Fig. et poét. *Des bouches d'airain, des globes d'airain*, des canons, des bombes, des boulets :

Le salpêtre enfoncé dans ces *globes d'airain*
Part, s'échauffe, s'embrase, et s'écarte soudain. (Volt.)
Le signal est donné par cent *bouches d'airain*. (Id.)

— Fig. et poét. Canon :

L'*airain* sur ces monts terribles
Vomit le fer et la mort. (Boil.)

— Fig. et poét. Cloche : *C'est le monument où l'*AIRAIN *sacré annonce la vie du fidèle.* (Chateaubr.)

Qu'entends-je ? autour de moi l'*airain* sacré résonne ! (Lam.)
La peur, l'*airain* sonnant dans nos temples sacrés,
Font entrer à grands flots les peuples consternés. (St.-L.)
Tout est silence, à moins que l'*airain* agité,
Pour nous parler du temps, ne résonne dans l'ombre. (C. D.)

— Fig. et poétiq. Gonds d'une porte ; armes, armures, etc. :

D'un formidable bruit le temple est ébranlé ;
Tout à coup sur l'*airain* ses portes ont roulé. (C. Del.)
Il s'élance à travers le tumulte et les armes ;
Dans les sacrés parvis j'entends frémir l'*airain*. (Id.)

— Fig. *Bâtir sur l'airain*, élever un monument indestructible.

— Prov. et fig. *Les injures s'écrivent sur l'airain ; et les bienfaits sur le sable*, on se souvient longtemps des injures, et l'on oublie aisément les bienfaits.

— Fig. et poét. *D'airain*, employé comme compl. déterminatif, Qui est impénétrable, qui présente un obstacle insurmontable :

Entre le ciel et nous est-il un mur *d'airain* ? (Lamart.)

— Qui est durable, indestructible :

Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages ?
Ils sont pour vous d'*airain*, d'acier, de diamant. (La F.)

— Qui est pesant, insupportable :

Je briserai ton glaive et ton sceptre *d'airain*. (C. Del.)

— Fig. *Le ciel est d'airain, est devenu d'airain*, il ne tombe ni pluie, ni rosée ; le temps est sec, aride et lourd : *Ils demandent au ciel des tempêtes ; et* LE CIEL, DEVENU D'AIRAIN *comme la mer, ne leur offre de toutes parts qu'une affreuse sérénité.* (Marm.)

Les *cieux* par lui fermés et *devenus d'airain*. (Rac.)

Cieux, *devenez d'airain!* bienfaisante rosée,
Refuse tes trésors à la terre embrasée! (P.-Grandm.)

— Poétiq. *Un ciel d'airain*, un temps de calamités et de désastres : *Quel contraste dans toutes les âmes, entre ces purs, ces gracieux souvenirs, et ce* CIEL D'AIRAIN! (Villem.)

— Mythol. *L'âge, le siècle d'airain*, le temps que les poëtes païens placent entre le siècle d'argent et le siècle de fer.

— Par anal. Il se dit d'une époque funeste, d'un temps de guerre, de calamités, de crimes :

Après des jours d'*airain*, de fer, et pis encor,
Renaîtront les douceurs d'un nouvel âge d'or. (Andrieux.)

— Fig. *Un front d'airain*, une impudence extrême : *Il faut avoir* UN FRONT D'AIRAIN *pour oser soutenir une pareille fausseté.* (Acad.)

— Fig. *Avoir des entrailles d'airain, avoir un cœur d'airain*, être dur et impitoyable.

AIRANT, part. prés. du v. Airer.

AIRE, n. f. (*area*, lat.; m. sign.) Pron. *èr*. — Place unie, et préparée pour y battre les grains : *Le plancher de la chaumière était en terre battue, comme les* AIRES *de grange.* (H. de Balzac.)

Préparez pour votre *aire* un terrain affermi. (Rosset.)

— Archit. Toute surface plane : *En Afrique, on nommait les cimetières des* AIRES. (Fleury.) *Qui sait si Dieu n'a point planté dans une* AIRE *inconnue le grain de sénevé qui doit multiplier dans les champs?* (Chateaubr.)

Au pied de l'escalier
Qui conduisait de l'*aire* au rustique palier,
Une figure noire était dans l'ombre assise. (Lamart.)

— *L'aire d'un plancher*, l'enduit de maçonnerie sur lequel on pose le parquet ou le carrelage. || *L'aire d'un bâtiment*, l'espace compris entre ses murs. || *L'aire d'un pont*, le tablier d'un pont, la partie supérieure sur laquelle on marche. || *L'aire d'un bassin*, le massif de ciment qui fait le fond d'un bassin.

— Fig. *Il a été jeté loin de l'*AIRE *natale, en butte à tous les soleils et à tous les vents.* (Salvandy.)

— Géom. L'étendue superficielle d'une figure quelconque, plane ou courbe, comprise entre des lignes données : *L'*AIRE *d'un carré, d'un cylindre, d'un cercle, d'une sphère. On peut faire usage du calcul intégral pour déterminer la valeur des* AIRES *planes ou courbes.* (J. Liouville.)

— Numism. L'ensemble des trous carrés formés par les clous qui servaient dans l'origine à fixer les médailles, pour recevoir le coup de marteau, et dont l'empreinte a été remplacée depuis par ce qu'on appelle le *Revers*.

— Astron. L'espace que parcourt le rayon vecteur en un temps donné, et qui est toujours proportionnel au temps : *Deux* AIRES *différentes décrites en temps égaux sont égales.* (J. Liouville.) || Le principe des *aires* proportionnelles au temps est une des lois du mouvement des planètes, découverte par Kepler et démontrée par Newton. || Espace compris entre les bords du soleil ou de la lune, et l'intérieur des cercles lumineux nommés *halos*.

— Mar. Chacune des 32 divisions de la boussole, qui représentent l'horizon tout entier, et qui servent à estimer la direction du vent. || *Aire de vent*, chacune des 32 directions selon lesquelles souffle le vent, et qui correspondent aux 32 divisions de la boussole : *Au lieu de resserrer sa famille et ses gens autour de lui, il les avait dispersés à toutes les* AIRES *de vent de l'édifice.* (Chateaubr.) || En ce sens, beaucoup de marins écrivent ce mot sans *e*, et le font masculin : *Voilà un* AIR *de vent qui nous remettra en route.* (Acad.)

— Par extens. Vitesse d'un bâtiment.

— Zool. Le nid des grands oiseaux de proie, et particul. de l'aigle, parce qu'il niche le plus souvent sur un espace plat et découvert.

— Bot. La surface du clinanthe considérée dans son ensemble.

— Forêts. *Coupe à tire et à aire*, celle qui se fait de suite entre les lisières marquées, en laissant dans le champ ou aire les arbres réservés : *La législation et les règlements forestiers exigent que les coupes soient faites* À TIRE ET À AIRE, *en défendant qu'elles soient pratiquées par pied d'arbre ou éclaircie.*

AIRÉ, part. pass. invar. du v. Airer.

AIRÉE, n. f. (*aire.*) Pron. *è-rez*. — La quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : *Une* AIRÉE *de froment.* (Acad.)

AIRELLE, n. f. Pron. *è-rèl*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Vacciniées, composé d'arbrisseaux assez petits, dont les feuilles sont alternes, et dont les fruits sont des baies globuleuses. L'espèce la plus connue est l'*airelle myrtille* : *Les baies de l'*AIRELLE *myrtille ont une saveur mucilagineuse et aigrelette qui les rapproche beaucoup des mûres et des groseilles.* (Richard.) *La matière colorante que les fruits de l'*AIRELLE *myrtille contiennent a été utilement employée dans l'art de la teinture.* (Id.)

AIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*air.*) Pron. *è-ré*. — En parl. de certains oiseaux de proie, Faire son nid : *Les autours* AIRENT *sur des arbres.* (Trév.)

AIRI, n. m. Pron. *è-ri*. — Bot. Espèce de palmier du Brésil, dont les épines servent de clous.

AIRURE, n. f. Pron. *è-rur*. — Minér. L'extrémité d'une veine de charbon de terre.

AIS, n. m. (*axis*, solive; lat.) Pron. *è*. — Planche de bois : AIS *de chêne. Scier des* AIS. (Acad.) *On fait des planchers, des cloisons avec des* AIS. (Trév.)

Un *ais* sur deux pavés forme un étroit passage. (Boil.)

Il se trouva derrière un long AIS *de menuiserie que portait un ouvrier sur son épaule.* (La Br.)

— Particul. Technol. Panneau de bois qui sert à placer le papier près des presses, ou à le tremper, ou bien à recevoir les formes que l'on veut desserrer lorsqu'on ne doit pas les laisser sur le marbre. || Établi sur lequel le boucher débite la viande. || Sorte de planchettes dont se servent les relieurs pour rogner le papier. || Planche dont les fondeurs en sable se servent pour poser les châssis dans lesquels ils font le moule.

— Chir. Synonyme d'*attelle* et d'*éclisse*.

— *Ais de bateau*, ais qui ont servi à construire un bateau : *Les* AIS DE BATEAU *servent à construire des cloisons légères.* (Trév.)

— Jeu de paume. *Un coup d'ais*, le coup que la balle donne de volée dans un ais qui est du côté du service.

SYN. Ais, planche. *Ais*, en vieillissant, est devenu poétique, tandis que *planche* est resté le mot du langage vulgaire. *Ais* semble le mot propre pour désigner toute *planche* de bois; ce qui domine dans l'*ais*, c'est l'idée de la matière; dans la *planche*, c'est l'idée de la surface, car il y a des *planches* de cuivre, des *planches* de terre, etc., et il n'y a pas d'autres *ais* que ceux de bois. Enfin, à cause des usages auxquels la *planche* se prête, en tant que surface longue et plane, ce mot s'emploie au figuré : *planche* de salut; tandis que le mot *ais* ne sort jamais de son sens propre.

AISANCE, n. f. (*aise.*) Pron. *è-zanss*. — Facilité : *Porter avec* AISANCE *un pesant fardeau.* (Acad.)

— Particul. Certaine facilité dans les mouvements, dans les manières, dans le commerce de la vie; liberté de corps et d'esprit dans tout ce qu'on fait en général : *Faire tout avec* AISANCE. (Acad.) *Il se présente, il parle, il s'exprime avec* AISANCE. (Id.) *Vous avez dans vos vers une* AISANCE *qu'on ne peut assez admirer.* (Balzac.)

— État de fortune suffisant pour se procurer les commodités de la vie : *Il est dans l'*AISANCE, *il vit dans l'*AISANCE. *Il a de l'*AISANCE. (Acad.) *Rarement en Pensylvanie la température détruit les récoltes; aussi l'abondance est-elle constante, l'*AISANCE *est-elle universelle.* (Raynal.) *On doit placer au premier rang des travaux de la science ceux qui répandent l'*AISANCE, *la santé, le bonheur au sein des populations ouvrières.* (Arago.)

On n'y voit point briller l'or, les meubles exquis,
L'aimable *aisance* y règne, et l'orgueil s'en exile. (Andr.)

— Jurispr. Commodité qu'un voisin doit à une convention faite avec son voisin, ou à la prescription.

— N. pl. Lieux destinés à des usages secrets : *Il y aura dans l'intérieur des appartements des dégagements, des escaliers dérobés, des* AISANCES, *et des agréments à l'infini.* (Diderot.)

— Par extens. Lieu où l'on peut satisfaire ses besoins naturels. || Dans le même sens : *Cabinet d'*AISANCES. *Lieux d'*AISANCES.

AISCEAU, n. m. (*ais.*) Pron. *èz-ço*. — Technol. Instrument recourbé qui sert à polir le bois : *Les tonneliers se servent de l'*AISCEAU *pour ébaucher des pièces de bois creuses et courbes.* (Trév.)

AISE, n. f. (αἴσιος, heureux; gr.) Pron. *èz*. — Satisfaction, contentement, joie, émotion douce et agréable causée par la présence, par la possession d'un bien : *Tressaillir d'*AISE. *Être transporté d'*AISE. (Acad.) *Leur* AISE *a duré peu.* (P. L. Cour.)

Ah! que vous m'obligez! je ne me sens pas d'*aise*. (Rac.)

— Autrefois, on l'employait en ce sens avec un complément déterminatif, nom ou infinitif :

En l'*aise de la victoire*,
Rien n'est si doux que la gloire
De se voir si bien louer. (Malh.

L'*aise de voir* la terre à son pouvoir soumise. (Corn.)

— État commode et agréable : *Être à son* AISE. *Se mettre à son* AISE. *Travailler à son* AISE. (Acad.)

J'ai, si je veux, de quoi
Faire aller un carrosse et rouler à *mon aise*. (Regnard.)
Le bon sens est toujours à *son aise* en tes vers. (Id.)

— Elliptiq. *À votre aise*, quand vous voudrez, sans vous gêner.

— Fam. *N'en prendre qu'à son aise*, ne faire que ce qui plaît, sans se fatiguer.

— *Mettre quelqu'un à son aise*, empêcher qu'il n'ait de la timidité ou de l'embarras; l'exciter à en user avec plus de liberté, avec plus de familiarité.

— Fig. *Se mettre à son aise*, être trop libre, trop familier; manquer aux convenances.

— Fam. *Vous en parlez bien à votre aise*, se dit de celui qui parle avec sang-froid des misères qu'il n'éprouve pas, ou de celui qui représente une chose comme plus facile qu'elle ne l'est en réalité.

— *Être à son aise, être fort à l'aise, vivre à son aise*, être dans un heureux état de fortune : *C'est un homme de beaucoup d'esprit, et qui* N'EST PAS À SON AISE; *je souhaite passionnément qu'il réussisse.* (Voltaire.) *Tout le monde blâme un homme* À SON AISE *qui, dans l'espoir de doubler son bien, l'ose risquer en un coup de dé.* (J. J. Rouss.)

Je crois que tu n'es pas fâché que je leur laisse
De quoi *vivre à leur aise* et soutenir noblesse. (Regn.)

— Prov. *Il n'est malade que de trop d'aise*, se dit d'un homme riche qui n'éprouve d'autres incommodités que celles qui sont la suite d'une vie molle et efféminée.

— *Mettre quelqu'un à son aise*, le mettre dans l'aisance : *Votre mariage avec Lucinde nous* METTRA À NOTRE AISE. (Campistr.)

— Proverb. *Il vit chez lui paix et aise*, il vit paisiblement, doucement, commodément. || Vieux.

— *Je ne demande que paix et aise*, je ne demande qu'à vivre paisiblement, commodément.

— Au plur. Commodités de la vie : *Aimer, chercher, prendre ses* AISES. (Acad.) *Si heureux qu'on soit, on n'a pas toutes ses* AISES *dans le monde.* (Lamotte.) *Un fils, une fille unique sont presque toujours l'idolâtrie d'une famille; on ne songe qu'à en faire des êtres destinés aux* AISES *et aux jouissances de ce monde.* (Dupanl.) || Par analog. *La Providence a ses* AISES *dans le temps; elle y marche comme les dieux d'Homère dans l'espace.* (Guizot.)

= **À l'aise**, loc. adv. Commodément, agréablement : *On est fort* À L'AISE *dans ce fauteuil.* (Acad.)

Avant lui, Juvénal avait dit en latin
Qu'on est assis à *l'aise* aux sermons de Cotin. (Boil.)

Cette ville n'est pas éloignée, on y va À L'AISE *dans un jour.* (Acad.)

On croit dans les forêts,
Tant on respire à l'*aise*,
Et tant rien ne nous pèse,
Voir le ciel de plus près! (V. Hug.)

SYN. Aises, commodités. Il n'y a de synonymie entre ces deux mots qu'au pluriel; ils désignent les bonnes conditions dans lesquelles on est placé pour agir, et diffèrent entre eux à peu près comme l'agréable diffère de l'utile; *commodités* n'exprime que les conditions dans lesquelles on doit être pour agir avec facilité et succès; *aises* désigne des conditions dans lesquelles on peut agir, non-seulement avec facilité, mais encore avec jouissance. Les *commodités* sont recherchées dans l'intérêt de l'action; les *aises* sont recherchées pour le bien-être de la personne.

AISE, adj. des 2 g. Qui a de la satisfaction, du contentement, de la joie : *Je suis bien* AISE *de vous voir en bonne santé.* (Acad.) *N'êtes-vous pas bien* AISE *de ce mariage?* (Mol.)

Vous chantiez! j'en suis fort *aise*.
Eh bien! dansez maintenant. (La Font.)

J'en suis AISE *au dernier point. Il ne se sent point, tant il est* AISE. (Acad.)

SYN. Aise, content. L'idée commune qu'expriment ces deux mots, celle d'une situation agréable de l'esprit ou du cœur, est plus étendue dans le premier, et plus complète et plus marquée dans le second. Nous sommes *aises* d'un bien qui ne nous touche qu'indirectement; nous ne sommes véritablement *contents* que de ce qui nous procure un agrément personnel. En revanche, la moindre réussite suffit pour nous rendre *aises*; mais il faut un succès sérieux pour nous rendre *contents*. En général, *content* marque une satisfaction pleine, durable; *aise* n'exprime qu'un bien-être passager : voilà pourquoi il est souvent nécessaire de joindre à ce mot un augmentatif : Je suis *bien aise*, je suis *fort aise*.

AISÉ, ÉE, adj. (*aise.*) Pron. *è-zé*. — Facile : *Il n'y a rien de si* AISÉ. (Acad.) *La chose est plus* AISÉE *que je ne pensais.* (Le Sag.) *Il est plus* AISÉ *de devenir fin à la cour que d'y devenir bon.* (La Rochef.) *Il est bien plus* AISÉ *de multiplier les images des malheurs que celles du bonheur.* (Barthél.) *En morale, il est plus* AISÉ *de donner le mouvement que de le régler.* (Malesherbes.)

La critique est *aisée*, et l'art est difficile. (Dest.)

Il n'est pas si AISÉ *de se faire un nom par un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le*

nom qu'on s'est déjà acquis. (La Br.) *Il est bien plus* AISÉ *de conquérir des provinces et de dompter des peuples, que de dompter une passion.* (Mass.)

— S'il a pour complément un infinitif, il veut la préposition à : *Cet enfant est* AISÉ À *gouverner.* (Acad.) *La dissimulation n'est pas* AISÉE À *bien définir.* (La Br.) *La chèvre est robuste,* AISÉE À *nourrir : presque toutes les herbes lui sont bonnes.* (Buff.)

— *Un homme aisé à vivre*, un homme d'un commerce doux et facile.

— *Cela vous est bien aisé à dire*, se dit à une personne qui donne un conseil qu'elle ne saurait elle-même mettre en pratique.

— Commode : *Une voiture* AISÉE. (Acad.) || *Des souliers* AISÉS, des souliers où l'on est à l'aise. || *Un habit* AISÉ, un habit qu'on met facilement.

— *Une taille aisée*, une taille libre, dégagée. || On dit, dans le même sens, *Un air* AISÉ.

— *Des manières aisées*, qui ne sentent ni la gêne, ni la contrainte : *Cette Indienne me fascina les yeux insensiblement par des* MANIÈRES AISÉES *et toutes gracieuses.* (Le Sage.) || *Une conversation aisée*, une conversation facile, agréable.

— *Un style aisé*, un style facile, naturel et clair. || *Des vers aisés*, qui ne sentent point le travail :

Des *vers* faits aisément sont rarement *aisés.* (Volt.)

Des *vers aisés*, deux enfants du plaisir. (Gresset.)

— On dit plus souvent, *Des vers faciles.*

— *Être aisé dans ses vers*, faire des vers aisément :

Voyons qui de nous deux, plus *aisé dans ses vers*,
Aura plus tôt rempli la page et le revers. (Boil.)

— *Avoir l'esprit aisé*, imaginer, concevoir, s'exprimer facilement :

J'aime un *esprit aisé*, qui se montre, qui s'ouvre. (Boil.)

— *Une morale aisée*, une morale trop accommodante. || *Une dévotion aisée*, une dévotion relâchée.

— En parl. des personnes, Libre, sans gêne, sans façon : AISÉE *avec tout le monde, elle avait l'art de mettre chacun à son aise.* (St-Sim.) || Ce sens a vieilli.

— Qui est dans l'aisance : *Une famille* AISÉE. *Un bourgeois* AISÉ. (Acad.)

— Substant. Celui qui est dans l'aisance : *La taxe des* AISÉS. (Acad.) *Quand on verra le roi accabler les peuples, rechercher les* AISÉS, *ne point payer ce qu'il doit, et ruiner le royaume pour faire mal la guerre, le public recommencera à crier plus haut que jamais.* (Fén.) || Vieux.

SYN. Aisé, facile. *Aisé* s'applique à tout ce qui peut se faire sans peine ; les conditions par lesquelles une chose est *aisée* sont dans la chose elle-même : ainsi la critique est *aisée* à tout le monde. *Facile* s'entend de ce qui peut être fait sans grande difficulté, mais moyennant certaines aptitudes dans la personne qui doit accomplir la chose : ainsi l'art n'est *facile* qu'aux hommes heureusement doués.

AISELLE, n. f. Pron. *è-zèl.* — Bot. Sorte de betterave rouge à l'extérieur, blanche à l'intérieur.

AISEMENT, n. m. (*aise.*) Pron. *è-ze-man.* — Anc. Lieux d'aisances : *L'*AISEMENT *du logis est net.* (Rich.)

— Aujourd'hui, on ne l'emploie guère que dans cette locution proverbiale peu usitée : *À son point et* AISEMENT, *à ses bons points et* AISEMENTS, à son aise, à sa commodité.

AISÉMENT, adv. (*aisé-ment.*) Pron. *è-zé-man.* — Facilement, sans peine : *Il faut se servir des choses de sorte qu'on s'en puisse* AISÉMENT *passer.* (St-Évrem.) *Tout le monde reconnaîtra* AISÉMENT *que j'ai suivi l'histoire avec beaucoup de fidélité.* (Rac.) *Nous oublions* AISÉMENT *nos fautes lorsqu'elles ne sont sues que de nous.* (La Br.) *On renonce plus* AISÉMENT *à son intérêt qu'à son goût.* (La Rochef.) *Les grands talents deviennent* AISÉMENT *de grands défauts, lorsqu'ils sont livrés et abandonnés à eux-mêmes.* (D'Aguess.) *Les mots arrivent aussi* AISÉMENT *pour rendre une émotion vive qu'une idée claire.* (D'Alembert.)

Les petits en toute affaire
Esquivent fort *aisément* :
Les grands ne le peuvent faire. (La Font.)

Le feu prend plus AISÉMENT *à la paille, aux chaumières, qu'aux palais.* (Chamfort.) *Les chevreuils s'épouvantent* AISÉMENT. (Buff.) *On oublie* AISÉMENT *les fautes des enfants lorsqu'ils rentrent dans le devoir.* (Molière.) *Un vieillard est* AISÉMENT *crédule, et principalement sur ce qui le flatte.* (Laujon.)

Qui pardonne *aisément* invite à l'offenser. (Corn.)
Les rois mal *aisément* souffrent qu'on leur résiste.
(Andrieux.)

— Commodément : *La marmotte marche* AISÉMENT *sur ses pieds de derrière.* (Buffon.)

— *Un cheval qui va aisément*, qui a les allures douces et aisées.

AISSADE, n. f. Pron. *ès-ad.* — Mar. *Aissade de poupe*, endroit où la poupe commence à se rétrécir.

— Agric. Sorte de pioche de fer terminée en pointe. || Vieux.

AISSANTES, n. f. pl. ou **AISSEAUX**, n. m. pl. Couvr. Bardeaux.

AISSAUGUE, n. f. Pron. *è-çogh.* — Pêche. Sorte de filet formé de deux bras, avec un manche placé au milieu.

AISSEAUX, n. m. pl. V. AISSANTES.

AISSELIER, n. m. Pron. *è-ce-lié.* — Technol. Pièce de bois terminée par deux tenons : L'AISSELIER *est employé pour fortifier l'assemblage de deux pièces de bois.* (Trév.)

— Bras d'une roue, qui excède la circonférence de cette roue.

AISSELIÈRE, n. f. (*ais.*) Pron. *è-ce-lièr.* — Techn. Pièce de fond d'une futaille.

AISSELLE, n. f. (*axilla.*) Pron. *è-sèl.* — Cavité située au-dessous de l'épaule, entre les côtes et la partie intérieure et supérieure du bras : *L'*AISSELLE *porte le nom d'ars dans les animaux. La peau de l'*AISSELLE *est abondamment garnie de follicules qui sécrètent une matière très-odorante, et assez active pour décolorer les vêtements ou altérer leur tissu.* (Bérard.)

— Par anal. Bot. Angle rentrant qu'un rameau ou une feuille forme avec la tige : *Les bourgeons naissent dans les* AISSELLES. *Lorsque les fleurs sont placées aux* AISSELLES *des feuilles, comme dans le mouron rouge, on dit alors qu'elles sont axillaires.* (Richard.)

AISSETTE, n. f. V. AISCEAU.

AISSIN, n. m. Pron. *è-cin.* — Anc. Mesure de froment.

AISSON, n. m. Pron. *è-çon.* — Mar. Petite ancre à quatre bras.

AISTHÉTÈRE, n. m. V. ESTHÉTÈRE.

AISY, n. m. Pron. *è-zi.* — Petit-lait qui provient de la cuite des fromages de Gruyère.

AITIOLOGIE, n. f. V. ÉTIOLOGIE.

AITON, n. m. (*Aiton*, célèbre botaniste anglais.) Il n'est usité que dans cette locution, *Greffe d'Aiton*, espèce de greffe par approche qui se pratique sur les branches des arbres résineux.

AITONE, n. f. (*Aiton.*) Pron. *è-tonn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Méliacées, originaire du cap de Bonne-Espérance, et ainsi appelé du nom du botaniste anglais auquel on l'a dédié.

AÎTRE, n. m. (*atrium* ; lat.) Pron. *ètr.* — Anc. *Aistre.* Cour, place, parvis : *Le parvis de la cathédrale de Rouen était appelé* AÎTRE *de Notre-Dame.* (Bâtissier.)

— N. m. pl. Anc. *Savoir les* AÎTRES *d'une maison*, connaître la disposition intérieure d'une maison ; on a dit plus anc. *Connaître les êtres.* V. ÊTRE.

AÏZOON, n. m. (ἀεί, toujours, ζῷον, être vivant ; gr.) Pron. *è-zo-on.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ficoïdées, originaires des pays chauds.

AJAR, n. m. Zool. Coquille du genre Vénus.

AJOINTANT, part. prés. du v. Ajointer.

AJOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ajointer.

AJOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*joint.*) Technol. Joindre bout à bout, ou joindre l'un contre l'autre.

AJONC, n. m. Pron. *a-jon.* — Genre de plantes de la famille des Légumineuses ; ce sont des Arbustes très-épineux, dont les rameaux nombreux et diffus se couvrent au printemps d'une grande quantité de petites feuilles et de fleurs jaunes semblables à celles du genêt ; ils croissent dans les terrains les plus incultes et les plus stériles : *Les jeunes pousses de l'*AJONC *servent à nourrir les bestiaux.* (Acad.) *Il faut éviter de faire passer les moutons par des endroits couverts d'épines, de ronces, d'*AJONCS, *de chardons, si l'on veut qu'ils conservent leur laine.* (Buff.)

AJOUPA, n. m. (*mot indien.*) Espèce de cabane grossièrement construite avec quelques pieux, et recouverte de branchages, de feuilles, de paille ou de jonc : *Si la nuit nous surprend dans ces bois, j'abattrai un palmiste, et je ferai avec ses feuilles un* AJOUPA *pour te mettre à l'abri.* (B. de St-P.)

— Particul. Petit abri que les marins construisent à la hâte, lorsqu'ils descendent sur une côte inhabitée.

AJOURÉ, ÉE, adj. (*jour.*) Blas. Il se dit des pièces qui sont percées à jour.

— Blas. Il se dit d'un chef dont les créneaux sont d'une autre couleur que le champ, et des jours d'une tour ou d'une maison quand ils sont d'un autre émail.

AJOURNANT, part prés. du v. Ajourner.

AJOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ajourner : *Le concours a été prorogé et le prix* AJOURNÉ. (Villem.)

AJOURNEMENT, n. m. (*jour.*) Pron. *a-jour-ne-man.* — Pratiq. Assignation devant un tribunal civil ; acte par lequel un huissier dénonce à une partie une demande formée contre elle par une autre personne, avec sommation de comparaître à certain délai devant un tribunal de première instance ou devant un tribunal de commerce : *Exploit d'*AJOURNEMENT. AJOURNEMENT *fait à domicile, fait à personne.* (Acad.)

— Anc. Jurispr. crim. *Ajournement personnel*, assignation donnée à quelqu'un pour comparaître en personne, et répondre sur les faits dont il est accusé : *Décréter d'*AJOURNEMENT PERSONNEL.

— Renvoi d'une discussion, d'une délibération, d'une affaire à un jour fixe ou indéterminé : *Demander l'*AJOURNEMENT ; *consentir à un* AJOURNEMENT. AJOURNEMENT *à quinzaine.*

AJOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jour.*) Jurispr. Assigner à un jour fixe pour comparaître en justice : AJOURNER *des témoins.* AJOURNER *par exploit.* (Acad.)

— On dit dans le même sens, *Faire ajourner* : *Je l'ai pris sur le fait, et je l'*AI FAIT AJOURNER *devant monsieur le juge.* (Brueys.)

— Renvoyer une discussion, une délibération, une affaire à un jour fixe ou indéterminé : *Les candidats manquant, vous paraissiez en peine, et* AVIEZ AJOURNÉ *déjà deux élections, faute de sujets recevables.* (P. L. Cour.)

— Dans le langage ordin. Remettre à un autre jour, différer : AJOURNONS *ce projet, cette partie de plaisir.* (Acad.)

... Que veux-tu, frère ? — Un dernier entretien,
Crois-moi pour ton repos autant que pour le mien,
Il vaut mieux l'*ajourner.* (C. Delav.)

= **S'ajourner**, v. pr. Être renvoyé, être remis à un autre jour.

— En parl. d'une assemblée délibérante : *La chambre* S'EST AJOURNÉE, elle a fixé sa prochaine séance à tel jour.

AJOUTAGE, n. m. (*ajouter.*) Pron. *a-jou-taj.* — Arts mécan. Chose ajoutée à une autre.

AJOUTANT, part. prés. du v. Ajouter.

AJOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ajouter : *Ce passage a été* AJOUTÉ *à ce livre.* (Acad.) *Il est un âge où quelques mois* AJOUTÉS *à la vie suffisent pour développer des facultés jusqu'alors ensevelies dans un cœur à demi formé ; on se couche enfant, on se réveille homme.* (Chateaubr.)

AJOUTÉ, n. m. (*ajouter.*) Impr. Addition faite sur un manuscrit, sur un placard, sur une épreuve : *Faire un* AJOUTÉ, *des* AJOUTÉS.

AJOUTÉE, n. f. (*ajouter.*) Géom. Ligne qu'on ajoute à une autre pour prolonger celle-ci.

AJOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *juxta*, auprès ; lat.) Joindre une chose à une autre, mettre quelque chose de plus : *Cette compagnie n'était que de cinquante soldats ; on en* A AJOUTÉ *dix.* (Acad.)

Souffrez qu'à mon logis j'*ajoute* encore une aile. (La F.)

Chaque instant AJOUTE *un nouveau trait aux beautés de la nature.* (Barthél.) *La vérité n'a jamais besoin de l'erreur, et les ombres n'*AJOUTENT *rien à la lumière.* (Lamart.)

Le public, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit *ajouter* merveilles sur merveilles. (Boil.)

— Absol. *Ceux qui, après avoir peint,* AJOUTENT *encore, font un tableau au lieu d'un portrait.* (Pasc.)

Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. (Boil.)

— Moral. *Grand Dieu,* AJOUTEZ *à toutes les qualités qui le rendent déjà les délices de son peuple toutes celles qui peuvent le rendre agréable à vos yeux.* (Mass.) *Le malheur* AJOUTE *un nouveau lustre à la gloire des grands hommes.* (Fén.) *La fourberie* AJOUTE *la malice au mensonge.* (La Bruy.)

— Particul. Dire de plus, dire en outre : *Je n'*AJOUTERAI *plus qu'un mot.* (Acad.)

— En ce sens, il est très-souvent employé absolument : *Quel est,* AJOUTA *aussitôt Télémaque, cet homme si triste ?* (Fén.)

Rassure, *ajouta-t-il*, les tribus alarmées. (Rac.)

— Il peut être suivi d'une proposition subordonnée : AJOUTEZ *à cela* QUE... *À toutes ces raisons* AJOUTEZ QUE... (Acad.) AJOUTONS *encore que les Romains étaient cruels envers leurs ennemis.* (Boss.)

— *Ajouter foi à quelqu'un*, croire ce qu'il dit : *On peut lui* AJOUTER FOI. (Acad.)

— *Ajouter foi à quelque chose*, croire quelque chose : AJOUTEZ-VOUS FOI *à ces choses-là ?* (Acad.) *Quelle* FOI *peut-on* AJOUTER *à vos accusations et à vos impostures ?* (Pasc.)

À ces discours trompeurs le monde *ajoute foi.* (Boil.)

— Avec ellipse du complément direct, Mettre en saillie ; donner plus de force ou d'éclat, plus de relief, de prix, ou de grandeur : *Ces objets lugubres semblaient* AJOUTER *encore à notre désolation.* (Thom.) *La singularité* AJOUTE *toujours au prestige du génie.* (Thiers.) *La grâce avec laquelle on donne* AJOUTE *au bienfait lui-même.* (Mass.) *Plusieurs des disciples d'I-*

socrate devinrent de grands hommes, et leur gloire AJOUTA *à la sienne.* (Thom.)

— *Ajouter à la lettre, ajouter au conte*, amplifier un récit.

= **S'ajouter**, v. pr. Être ajouté : *Il ne se peut rien* AJOUTER *à ses excès contre la piété.* (Pasc.)

AJOUTOIR, n. m. V. AJUTAGE.

AJOUVÉ, n. m. Bot. Laurier qui croît en Guyane, et dont les baies noirâtres contiennent un noyau rempli par une amande huileuse et aromatique.

AJOUX, n. m. pl. Pron. *a-jou.* — Technol. Lames de fer qui retiennent les filières des tireurs d'or.

AJUGA, n. f. Bot. V. BUGLE, m. sign.

AJUGOÏDE, n. f. (*ajuga*, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *a-ju-go-id.* — Bot. Qui ressemble à l'ajuga.

— AJUGOÏDES, n. f. pl. Famille de plantes labiées, qui a pour type le genre Ajuga ou Bugle.

AJUST, n. m. (*Ajuster.*) Mar. Nœud au moyen duquel on réunit ensemble deux cordages.

AJUSTAGE, n. m. (*ajuster,*) Pron. *a-juss-taj.* — Monn. Action de donner à une pièce le poids légal.

— Méc. Série d'opérations toutes différentes les unes des autres, et ayant pour but commun de convertir en pièces finies et prêtes pour le montage les métaux bruts qui entrent dans la composition des machines : *Les opérations comprises sous le nom d'*AJUSTAGE *sont au nombre de six : ce sont le* tournage, *l'*alliage, *le* rabotage, *le* forage, *le* taraudage, *et le* finissage *ou* ajustage *proprement dit.* ‖ V. ces mots.

— *Ajustage proprement dit* ou *finissage*, opération par laquelle on donne aux pièces qui doivent se trouver en contact le dernier coup de main pour enlever tout ce que les outils n'ont pu prendre dans les précédentes opérations, et pour les polir : *L'étau, la lime, le burin et le marteau sont les principaux instruments employés dans l'*AJUSTAGE.

— Il est quelquefois synonyme d'*Ajutage.*

AJUSTANT, part. prés. du v. Ajuster.

AJUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ajuster. Il se prend dans toutes les acceptions du verbe : *Un boisseau, un titre* AJUSTÉ *sur l'étalon. Des haillons* AJUSTÉS *bout à bout.* (V. Hug.) *Je trouvai quelques vieux canons de* 24 AJUSTÉS *sur des affûts sans roues.* (Chateaubr.) *Cette maison est bien* AJUSTÉE. (Trév.) *Voilà une chambre bien* AJUSTÉE. (Acad.)

— Fig. *L'enfant est naturellement droit et sincère; il n'a rien d'*AJUSTÉ, *rien de factice.* (Dupanl.)

— *Des cartes ajustées*, des cartes arrangées et marquées pour que l'on puisse tromper au jeu.

— Paré, orné : *Elle va tous les dimanches à la messe,* AJUSTÉE *comme les plus grandes dames de la cour.* (Rich.) *Elle était* AJUSTÉE *d'une façon qui donnait un grand relief à ses charmes.* (Le Sage.)

— Fam. *Vous voilà bien ajusté, voilà votre habit bien ajusté*, se dit à un homme qui a été éclaboussé, et dont l'habit est couvert de boue.

AJUSTEMENT, n. m. (*ajuster.*) Pron. *ajuss-te-man.* — Action d'ajuster une chose : *L'*AJUSTEMENT *d'un poids, d'une mesure, d'une machine.* (Acad.)

— Moyen de conciliation, tempérament, accommodement : *Chercher, trouver des* AJUSTEMENTS *dans une affaire.* (Acad.)

— Arrangement, ornement, embellissement : *L'*AJUSTEMENT *de sa maison, de son jardin, annonce qu'il a du goût.* (Acad.)

— Parure, toilette : *Elle est si jeune et si belle, qu'il ne lui faut pas un grand* AJUSTEMENT. (Acad.) *Je ne pensais plus à mon* AJUSTEMENT, *je négligeais ma figure, et ne me souciais plus de la faire valoir.* (Mariv.)

Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma bru, n'a pas besoin de tant d'*ajustement.* (Mol.)

— Par extens. Tout ce qui contribue à l'ornement, à la parure : *La sévérité des femmes est un* AJUSTEMENT *et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté.* (La Rochef.)

— Il se dit aussi des parties de l'habillement qui servent à la parure : *Des* AJUSTEMENTS *de femme.*

... Un *ajustement* des mouches emprunté. (La Font.)

Les femmes qui sont capables d'étude, et qui espèrent de se distinguer par là, ont encore plus d'empressement pour leurs livres que pour leurs AJUSTEMENTS. (Fén.)

— Fig. *Souvent les lectures que les femmes font avec tant d'empressement se tournent en parures vaines et en* AJUSTEMENTS *immodestes de leur esprit; souvent elles lisent par vanité, comme elles se coiffent.* (Fén.)

SYN. Ajustement, parure. Ces deux mots n'ont un rapport de synonymie que lorsqu'on s'en sert en parlant du costume, de l'habillement. Dans cet emploi, *ajustement* représente l'harmonie nécessaire; *parure* représente le luxe superflu. Il y a plus de grâce dans l'*ajustement*; il y a plus de magnificence dans la *parure.* Chaque partie nécessaire à une toilette bien assortie est un *ajustement*; ce qu'on y ajoute pour l'éclat et pour un effet bien ou mal entendu, est une *parure.*

AJUSTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*Juste.*) Pron. *a-jus-té.* — Rendre juste. Il se dit propr. d'un poids ou d'une mesure que l'on rend conforme à l'étalon : AJUSTER *un poids, une mesure sur l'étalon.* (Acad.)

— *Ajuster une pièce de monnaie*, lui donner exactement le poids légal, la peser dans l'ajustoir ou trébuchet. ‖ *Ajuster une balance*, la mettre en équilibre.

— Accommoder une chose de manière qu'elle s'adapte bien à une autre : AJUSTER *un châssis à une fenêtre, une vis à un écrou.* (Acad.) *On* AJUSTE *un couvercle à une boîte.* (Trév.)

L'une *ajustait* le voile au front de la fiancée,
L'autre attachait la perle à ses cheveux tressée. (Lamart.)
C'est ici même, en la place où nous sommes,
Que je prétends, pour le meilleur des hommes,
Faire *ajuster* un joli monument. (Andrieux.)

— Fig. *Ajuster toutes choses pour quelque dessein*, prendre toutes ses mesures pour faire réussir un dessein.

— Fig. Concilier ensemble : *Il est difficile d'*AJUSTER *ensemble le plaisir et le devoir.* (Richel.) *On ne saurait bien* AJUSTER *Dieu et le monde.* (Arnauld.)

Ils savent *ajuster* leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins de malices. (Mol.)

Comment AJUSTEZ*-vous ensemble la dévotion et la coquetterie?* (Trév.)

— Fig. Ramener au même sens : *Comment* AJUSTEREZ*-vous ces passages opposés?* (Acad.)

— *Ajuster un différend*, le terminer à l'amiable : *Il vous faut l'entremise d'un homme de tête pour* AJUSTER *ce différend.* (Destouches.)

— Fig. En parl. des personnes, Mettre d'accord : *Il est difficile de les* AJUSTER *l'un avec l'autre.* (Acad.) *Faites-nous confidence du fait, et nous vous* AJUSTERONS. (Destouch.) *Il y a longtemps que ses parents plaidaient ensemble; enfin un ami les a* AJUSTÉS. (Trév.)

— En parl. des instruments de musique, Accorder :

Prenez, bergers, vos musettes;
Ajustez vos chalumeaux. (Mol.)

— Prov. et fig. *Ajustez vos flûtes*, mettez-vous d'accord avec vous-même, ne vous contredisez pas. — En parl. à plusieurs personnes, Faites bien ensemble vos dispositions pour réussir.

— Mettre une chose en état de fonctionner, de bien faire son effet : AJUSTER *une machine, un ressort.* (Acad.) AJUSTER *son fusil pour tirer.* (Id.)

— *Ajuster son coup*, faire ce qu'il faut pour atteindre au but, pour frapper juste : *Il* AJUSTA *son coup et blessa le sanglier.* (Acad.)

— On dit aussi *Ajuster une perdrix, un lièvre. C'est sur les ports de mer qu'on peut* AJUSTER *les martinets plus à son aise, et que les bons tireurs en démontent toujours quelques-uns.* (Buff.)

— Absol. Viser juste : *Le gibier est parti trop vite, je n'ai pas eu le temps d'*AJUSTER. (Acad.)

— Embellir par des ajustements; disposer, arranger de manière que les parties forment un tout régulier et agréable : *Vous avez bien* AJUSTÉ *votre cabinet, votre jardin.* (Acad.)

Ces deux veuves, en badinant,
En riant, en lui faisant fête,
L'allaient quelquefois testonnant,
C'est-à-dire *ajustant* sa tête. (La Font.)

— Par analogie. *Isocrate a employé, selon les uns, dix ans, et, selon les autres, quinze, à* AJUSTER *les périodes de son panégyrique.* (Fén.) *Il a fallu des siècles pour* AJUSTER *une phrase, et bien d'autres siècles pour la peindre.* (Volt.)

Quand vous voudrez écrire, *ajustez* mieux vos contes. (Bours.)

— Habiller, parer, orner : *Ses femmes de chambre ne peuvent jamais venir à bout de l'*AJUSTER *à son gré.* (Acad.)

— Par extens. Maltraiter :

Un chien de cour l'arrête; épieux et fourches fières
L'ajustent de toutes manières. (La Font.)

— Iron. et fig. : *Molière a* AJUSTÉ *de toutes pièces messieurs les médecins.* (Trév.)

— On dit par menace, à un inférieur, *Je vous* AJUSTERAI *comme il faut.*

— *On l'a bien* AJUSTÉ, *on l'a* AJUSTÉ *de toutes pièces*, se dit en parl. d'un homme qui a perdu son procès, qui a été condamné aux dépens.

— Manég. Faire exécuter au cheval les exercices qu'on veut lui apprendre : *Il a* AJUSTÉ *son cheval sur les voltes; il l'a* AJUSTÉ *à toutes sortes d'airs de manége.* (Acad.)

— *Ajuster les rênes*, rendre chaque rêne égale, de manière que l'une ne soit ni plus longue ni plus courte que l'autre.

— Mar. Faire un ajust.

= **S'ajuster**, v. pr. S'accommoder, s'adapter : *Une chose s'*AJUSTE *bien, ne s'*AJUSTE *pas bien à une autre, avec une autre; deux choses s'*AJUSTENT *bien ensemble.* (Acad.)

— Fig. *S'ajuster au temps*, s'y accommoder : *Il faut s'*AJUSTER AU TEMPS. (Mol.)

— Fig. *Cela s'ajuste mal au dessein que vous avez*, cela ne s'y accommode pas, n'y convient pas.

— Fig. et mor. *Il faut que votre volonté s'*AJUSTE *à la sienne.* (Balzac.) *Tout ce qui ne s'*AJUSTE *pas à nos vues et à nos lumières, dans l'arrangement des choses d'ici-bas, trouve auprès de nous sa condamnation et sa censure.* (Mass.)

Un rien *s'ajuste* mal avec un autre rien. (Th. Corn.)

*Il est souvent plus court et plus utile de cadrer aux autres que de faire que les autres s'*AJUSTENT *à nous.* (La Br.)

— Tomber d'accord, s'accorder, s'entendre : *Ils ne sauront jamais s'*AJUSTER. (Acad.)

— *Ils se sont ajustés ensemble pour cela*, ils se sont concertés pour faire réussir cette affaire.

— Se mettre en état, en posture de faire quelque chose : *Les joueurs de mail sont longtemps à s'*AJUSTER *pour frapper la boule.* (Acad.)

— S'habiller, se parer, s'orner : *Cette femme est deux heures à s'*AJUSTER. (Acad.)

AJUSTEUR, n. m. (*ajuster.*) Pron. *a-juss-teur.* — Monn. Ouvrier qui donne aux flans des monnaies le poids légal. ‖ Arts méc. Ouvrier qui ajuste les différentes parties d'une machine pour la mettre en état de fonctionner.

AJUSTOIR, n. m. (*ajuster.*) Pron. *a-juss-toar.* — Monn. Petite balance dont l'ajusteur se sert pour peser les monnaies avant qu'elles soient frappées.

AJUSTURE, n. f. (*ajuster.*) Pron. *a-juss-tur.* — Techn. Petite concavité qu'on ménage dans un fer, pour qu'il puisse s'ajuster au pied de l'animal qu'on veut ferrer : *Le défaut de pied plein peut être masqué juqu'à un certain point par un fer à forte* AJUSTURE. (Le Coq.)

AJUTAGE, AJUTOIR, ou **AJOUTOIR**, n. m. (*ajouter.*) Pron. *a-ju-taj, -ju-toar, -jou-toar.* — Techn. Petit tuyau de métal que l'on ajoute à l'extrémité du tuyau d'une fontaine ou d'un jet d'eau, pour en faire sortir l'eau sous la forme qu'on désire : *Dans les jets d'eau, les* AJUTAGES *sont des tuyaux additionnels placés à l'orifice d'écoulement, et percés de trous dont la grandeur, la forme et la position sont déterminées de manière que l'ensemble des jets produise un effet agréable à l'œil.* ‖ Un robinet peut être aussi regardé comme un *ajutage.*

AKÈNE, n. m. (ἀ priv., χαίνω, je m'ouvre; gr.) Pron. *a-kèn.* — Botan. Fruit monosperme, dont le péricarpe adhère plus ou moins intimement avec l'enveloppe de la graine, et avec le tube du calice : *Les fruits du souchet sont de petits* AKÈNES *lenticulaires dépourvus de soies à leur base.* (Richard.)

— On écrit aussi *Achaine* et *achène.*

AKÉNOCARPE, adj. des 2 g. (*akène*, et καρπός, fruit; gr.) Pron. *a-ké-no-karp.* — Bot. Il se dit d'une plante qui a pour fruit un akène.

AKIMITE, n. m. V. ACORMITE.

AKIS, n. f. (ἀκίς, pointe; gr.) Pron. *a-kiss.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères dont le corselet, court et plus large que la tête, présente des bords latéraux relevés.

AKNÈME, adj. des 2 g. (ἀ priv., et κνήμη, cuisse; gr.) — Méd. Qui n'a point de cuisses.

AKNÉMIE, n. f. (*aknème.*) Méd. Genre de déviation organique, caractérisé par l'absence des cuisses.

AKYSTIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., et κύστις, vessie; gr.) Pron. *a-kiss-tik.* — Zool. En parl. d'un poisson, Qui est dépourvu de vessie natatoire.

ALABANDINE, n. f. (*alabandina*, lat.) Pron. *a-la-ban-dinn.* — Minér. Pierre précieuse qui est, suivant Pline, d'un rouge foncé, et d'une densité qui tient le milieu entre celle du rubis et de l'améthyste. Les minéralogistes n'ont pu, d'après des données si vagues, déterminer à quelle espèce de pierre il faut la rapporter. *L'*ALABANDINE *ou almandine est une variété inférieure du rubis, qui, selon Pline, a pris son nom de la ville d'Alabanda en Carie.* (L. de Laborde.) On la nomme aussi *almandine.*

ALABASTRE, n. m. V. ALABASTRON.

ALABASTRIN, INE, adj. (*alabastron.*) Pron. *a-la-bass-trin.* — Qui a la nature ou les qualités de l'albâtre.

ALABASTRITE, n. f. (ἀλαβαστρίτης, m. sign., formé de ἀ priv. et λαμβάνω, prendre; gr.) Pron. *a-la-bass-trite.* — Minér. anc. Pierre avec laquelle les anciens faisaient les vases nommés *alabastrons*, de ce

qu'étant très-polis et sans anses, on avait peine à les prendre : *Pline appelle indifféremment* ALABASTRITES *les pierres que nous connaissons sous les dénominations d'albâtre gypseux et d'albâtre calcaire.* (Brongniart.) V. ALABASTRON.

— Par anal. Vase destiné aux parfums.

ALABASTRON, n. m. (ἀλάβαστρον, gr.; m. sign.) Pron. *a-la-bass-tron.* — Archéol. Vase sans anse et très-poli, qu'on ne pouvait prendre commodément : *L'alabastrite est la pierre dont on faisait les vases nommés* ALABASTRONS, *à cause de la difficulté qu'on avait à les saisir.* (Brongniart.)

— Quelques auteurs désignent au contraire la pierre sous le nom d'*alabastron*, et le vase sous celui d'*alabastrite* : *Théophraste dit que les vases de parfums doivent se faire de la pierre nommée* ALABASTRON : *c'est de là que les vases à mettre des parfums ont été nommés* ALABASTRITES. (Millin.)

ALABE ou **ALABÈS,** n. m. (ἀλαβής, m. sign.; gr.) — Zool. Petit poisson de l'ordre des Malacoptérygiens, qu'on trouve dans la mer des Indes; il est anguiforme, et muni de deux petites nageoires pectorales; l'ouverture de ses branchies est placée sous sa gorge.

ALACRITÉ, n. f. (*alacritas*, lat.; m. sign.) Allégresse, gaieté, joie vive : *Je partais avec cette* ALACRITÉ, *cette confiance en autrui et en soi, qu'inspire la jeunesse; je quittais gaiement un pays d'abondance et de paix, pour aller vivre dans un pays de barbarie et de misère.* (Volney.)

ALAFIA, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées; c'est un arbrisseau grimpant et laiteux de Madagascar, remarquable par ses nombreuses fleurs, d'un rouge éclatant.

ALAIRE, adj. des 2 g. (*ala*, aile; lat.) Zool. Qui a rapport aux ailes.

— Techn. Qui est inséré dans l'angle que forment deux parties.

ALAIS, n. m. Faucon. V. ALÈTE.

ALAISE, n. f. Pron. *a-lèz.* — Agric. Attache qu'on fixe à l'extrémité d'une branche d'arbre trop courte pour être palissée.

— Planche qu'on ajoute à une autre pour l'élargir.

— Chir. V. ALÈZE.

ALALIE, n. f. (ἀ priv., λαλεῖν, parler; gr.) Méd. Privation de la parole, mutisme.

ALAMBIC, n. m. (*al*, art. ar., ἄμβιξ, vase; gr.) Appareil dont on se sert pour distiller; il est formé de trois pièces principales : la *cucurbite*, dans laquelle on verse la substance que l'on veut distiller; le *chapiteau*, qui reçoit les vapeurs; et le *réfrigérant*, où elles se condensent : *Les* ALAMBICS *varient par leur forme, leur grandeur et leur matière.* (Fourcroy.) *L'*ALAMBIC *est un instrument de chimie qui nous vient des arabes.* (Id.)

— Fig. *Passer une affaire par l'alambic*, l'examiner avec un grand soin, avec une grande exactitude.

ALAMBIQUANT, part. prés. du v. Alambiquer.

ALAMBIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Alambiquer. Il se dit exclusivement des pensées, du style, et des ouvrages de l'esprit. Trop raffiné, trop subtil : *Discours* ALAMBIQUÉ. (Acad.) *On a de la peine à supporter la froideur et la faiblesse de ces romans* ALAMBIQUÉS *et de ces douloureuses élégies.* (La Harpe.)

ALAMBIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*alambic.*) Pron. *a-lan-bi-ké.* — Il ne s'emploie qu'au fig. Rendre subtil, raffiné : *À force d'écrire sur Rousseau, on finit, ce me semble, par l'*ALAMBIQUER *terriblement et le mettre à la torture.* (Ste-Beuve.) *Le sentiment qu'on* ALAMBIQUE *n'a guère de solidité.* (Bernis.)

— En parl. de l'esprit, L'épuiser, le fatiguer par une trop grande application à des choses abstraites : *Ces questions ne servent qu'à* ALAMBIQUER *l'esprit.* (Acad.)

— Absol. Subtiliser, raffiner : *Il ne s'agit pas d'*ALAMBIQUER. (Acad.)

= **S'alambiquer,** v. pr. *S'alambiquer l'esprit, la cervelle*, s'embarrasser l'esprit, la tête : *N'allez pas vous* ALAMBIQUER *l'esprit inutilement.* (Acad.) *Quand une chose me plaît, je ne vais point m'*ALAMBIQUER *l'esprit pour savoir pourquoi elle me plaît.* (Regnard.)

— Dans le sens réfléchi, il s'emploie dans la même acception :

Pour moi, j'ai déjà vu cent contes de la sorte ;
Sans *nous alambiquer*, servons-nous en : qu'importe? (Mol.)

ALANDIER, n. m. Pron. *a-lan-dié.* — Technol. Bouche, foyer placé à la base d'un four.

ALANGIÉES, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, voisine des Myrtacées, dont elle se distingue par ses pétales plus nombreux, ses anthères adnées, son fruit uniloculaire, et ses graines appendantes périspermées.

ALANGIUM ou **ALANGION,** n. m. Pron. *a-lan-giaum* ou *a-lan-jion.* — Bot. Genre de plantes du Malabar qui sert de type à la famille des Alangiées; il renferme de très-beaux arbres, dont le fruit est une baie charnue, sphérique, recouverte d'une peau épaisse.

ALANGUI, IE, part. pass. du v. Alanguir :

Je retournais son corps *alangui* par la fièvre ;
Je versais, larme à larme, une eau fraîche à sa lèvre. (Lam.)

ALANGUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*à*, *languir.*) Pron. *a-lan-ghir.* — Rendre languissant.

= **S'alanguir,** v. pr. Devenir languissant.

ALANGUISSANT, part. prés. du v. Alanguir.

ALANGUISSEMENT, n. m. (*alanguir.*) Pron. *a-lan-ghiss-man.* — État d'abattement, de langueur : *Un tiède* ALANGUISSEMENT *énerve toutes mes facultés, et l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés.* (J. J. Rouss.)

ALAQUE, n. f. Pron. *a-lak.* — Archit. Plinthe ou orlet; membre carré et plat qui fait le fondement de la base des colonnes.

ALARGUANT, part. prés. du v. Alarguer.

ALARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Alarguer.

ALARGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*à*, *larguer.*) Pron. *a-lar-ghé.* — Mar. S'éloigner de la côte ou de quelque vaisseau. || Vieux.

ALARIE, n. f. (*alarius*, qui concerne les ailes; lat.) Pron. *a-la-ri.* — Zool. Genre de vers intestinaux qui se rapprochent des douves et qu'on trouve dans les intestins des chiens et des canards.

ALARMANT, part. prés. du v. Alarmer.

ALARMANT, ANTE, adj. Qui alarme :

... Des bruits *alarmants* et de tristes messages
Sont venus me trouver jusque sous mes ombrages. (C. D.)

ALARME, n. f. (*ad*, *arma*, aux armes; lat.) Pron. *a-larmm.* — Signal ou cri pour faire courir aux armes : *Donner l'*ALARME. *Sonner l'*ALARME. *Cloche d'*ALARME. (Acad.) *Il entend sonner le beffroi des villes et crier à l'*ALARME. (La Bruy.)

— *Pièce d'alarme*, pièce d'artillerie placée à la tête d'un camp, et toujours prête à être tirée pour donner l'éveil : *Canon d'*ALARME. (Acad.)

— Émotion, trouble causé par l'approche réelle ou présumée des ennemis : *L'*ALARME *est au camp. Les ennemis nous donnaient de fréquentes* ALARMES. (Acad.) *Déjà l'*ALARME *était à Versailles comme dans le reste du royaume.* (Volt.)

Vêtu des armes d'Achille,
Patrocle mit l'*alarme* au camp et dans la ville. (La Font.)

— Poétiq. *Être nourri dans les alarmes*, vivre au milieu des combats, au sein des dangers de la guerre.

— Prov. et fig. *L'alarme est au camp*, se dit lorsqu'une vive inquiétude s'empare subitement de plusieurs personnes réunies.

— Fig. Crainte, épouvante, frayeur subite : *Il a pris l'*ALARME *bien légèrement. Par cette nouvelle, il a porté l'*ALARME *dans toute la famille.* (Acad.)

On tremble à l'environ ;
Et cette *alarme* universelle
Est l'ouvrage d'un moucheron. (La Font.)

— *Fausse alarme*, crainte mal fondée, peur sans motif raisonnable.

— Inquiétude, souci, chagrin. En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *La présence de cet homme dans la ville la tient en* ALARME. (Acad.) *Il est dans de grandes* ALARMES, *dans de terribles* ALARMES, *dans de continuelles* ALARMES. *Les jours du méchant sont remplis d'*ALARMES. (Diderot.)

Le sommeil quitta son logis ;
Il eut pour hôtes les soucis,
Les soupçons, les *alarmes* vaines. (La Font.)

Qu'est-ce que la vie humaine, qu'une mer furieuse et agitée, où chaque instant change notre situation et nous donne de nouvelles ALARMES? (Mass.)

Bénissez votre enfant, et dormez sans *alarmes*. (Lamart.)
Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes :
La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses *alarmes*. (La F.)

SYN. Alarme, frayeur, terreur. *Alarme* désigne une vive appréhension causée par un danger imprévu; l'effet qu'elle produit s'étend de proche en proche, et se fait sentir quelquefois à tous. *Frayeur* exprime le saisissement profond que cause l'aspect ou l'approche d'un danger qui tout à coup menace; l'effet de la *frayeur* est tout à fait personnel. *Terreur* exprime le plus haut degré de l'émotion que l'esprit puisse ressentir ou à la vue, ou dans l'appréhension d'un danger imminent.

ALARMÉ, ÉE, part. pass. du v. Alarmer : *Il fut* ALARMÉ *de cette nouvelle.* (Acad.) *Les matelots furent* ALARMÉS *jusqu'à perdre l'esprit.* (Boss.) *La conscience du roi était* ALARMÉE *par son confesseur.* (Volt.)

Un seul homme *alarmé* parcourait le rivage. (Créb.)
Vous rassurâtes seul nos villes *alarmées*,
Lorsque d'Ochosias le trépas imprévu
Dispersa tout son camp à l'aspect de Jéhu. (Rac.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Vous avez été très-*ALARMÉE *d'apprendre sa maladie.* (J. J. R.)

ALARMER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner l'alarme : *L'approche des ennemis* ALARMA *tout le camp.* (Trév.)

— Fig. Jeter dans le trouble, dans l'inquiétude, dans l'épouvante : *Sa maladie nous a bien* ALARMÉS. (Acad.) *Plus l'on tient à la vie, plus tout ce qui la menace nous* ALARME. (Mass.) *L'amitié remplit le cœur sans le troubler et sans l'*ALARMER. (Trév.)

— Fam. Préoccuper l'esprit : *Je ne suis pas aussi beau que j'étais, mais il ne faut pas que cela t'*ALARME; *un mois de séjour à Paris raccommodera tout ce que la guerre a gâté.* (Campistron.)

— Fig. Blesser, effaroucher :

Il *alarmait* souvent les oreilles pudiques. (Boil.)

= **S'alarmer,** v. pr. Prendre l'alarme : *La ville* S'ALARMA *à la vue des troupes.* (Richel.) *Les Romains, instruits de tout,* S'ALARMÈRENT *de cette ligue.* (Michelet.)

— Être ému; s'inquiéter, s'épouvanter : *Ne vous* ALARMEZ *pas de tous ces faux bruits. On croirait qu'il aime à* S'ALARMER. (Acad.)

Vous *vous alarmez* peu d'une telle menace. (Corn.)

Tous les voisins S'ALARMENT *pour vous.* (Fén.) *Un peu de patience, ne* VOUS ALARMEZ *pas. Je sais ce qu'il vous faut à tous deux, et vous n'aurez ni l'un ni l'autre aucun lieu de vous plaindre de tout ce que je prétends faire.* (Mol.)

Que sur ses sentiments j'eus tort de *m'alarmer !* (C. D.)

ALARMISTE, n. des 2 g. (*alarme.*) Pron. *a-lar-mist.* — Celui, celle qui a l'habitude de répandre des bruits alarmants.

— Ce mot, admis par l'Académie, ne se trouve pas dans le *Dictionnaire national*.

ALAS, n. m. (*ala*, aile; lat.) Pron. *a-lâss.* — Pêche. La partie des ailes du filet qu'on appelle *boulier*.

ALASMIDONTE, n. f. Zool. Genre de mollusques acéphales du nord de l'Amérique.

ALATERNE, n. m. (*alternus*, qui alterne; lat.) Pron. *a-la-tèrn.* — Bot. Espèce de nerprun; arbrisseau toujours vert, à feuilles alternes, qu'on cultive dans beaucoup de jardins : *Les feuilles de l'*ALATERNE *ont une saveur âpre; on les emploie dans la médecine populaire comme toniques et astringentes.* (Richard.)

ALATERNOÏDE, adj. des 2 g. (*alaterne*, et εἶδος, forme; gr.) Bot. Qui ressemble à l'alaterne.

ALATION, n. f. (*ala*, aile; lat.) Pron. *a-la-cion.* — Zool. Manière générale dont les insectes ont les ailes configurées ou disposées sur le corps.

ALATLI, n. m. (contr. d'*achalalactli*; mexic.) Pron. *a-latt-li.* — Zool. Martin-pêcheur huppé du Mexique; le martin-pêcheur de la plus grande espèce; sa longueur est de près de seize pouces; les couleurs de son plumage sont moins brillantes que celles des autres espèces.

ALAUDIDÉES, n. f. (*alauda*, alouette, lat.; et εἶδος, figure; gr.) — Zool. Famille de l'ordre des Passereaux et de la tribu des Conirostres.

ALAUDINÉES, n. f. pl. (*alauda*, alouette; lat.) — Zool. Sous-famille très-nombreuse d'Alaudidées : *Les* ALAUDINÉES *sont répandues sur tout le globe.* (D'Orbigny.)

ALATUNGA, n. m. Pron. *a-la-ton-ga.* — Zool. Poisson que Lacépède a rangé dans le genre Scombre, et que Cuvier rapporte au Germon; c'est le *thon blanc* de nos pêcheurs : *L'*ALATUNGA *a beaucoup de rapports de conformation avec le thon; mais il ne parvient qu'au poids de sept à huit kilogrammes. Sa chair est blanche, et agréable au goût.* (Lacép.)

— Adjectiv. *Le scombre* ALATUNGA. (Lacép.)

— Le *Dictionnaire national* dit que ce mot, employé par Linné, Lacépède et Cuvier, est un barbarisme; il lui préfère *Alalonga*, qu'il appuie d'une étymologie de pure fantaisie. || Quelques dictionnaires écrivent *Alalunga* et *Alalonga*.

ALBACORE, n. m. (*albus*, blanc, *corium*, cuir; lat.) Pron. *al-ba-kor.* — Zool. Poisson du genre Scombre, qui habite le bassin des Antilles; il est couvert de petites écailles; sa longueur est de seize décimètres, et sa circonférence d'un mètre, à l'endroit le plus gros du corps.

ALBÂTRE, n. m. (ἀλάβαστρον, gr.; m. sign.) Pron. *al-bâtr.* — Pierre ordinairement blanchâtre ou jaunâtre, qui se laisse facilement rayer au couteau. La finesse du grain de l'albâtre, l'uniformité de sa texture, l'éclat de son poli, et sa demi-transparence, le rendent précieux pour le commerce : *La ressemblance du nom de l'*ALBÂTRE *avec le mot latin* ALBA, *qui veut dire* BLANC, *a fait croire faussement que la blancheur était une qualité essentielle à cette pierre.* (Brongn.) *L'*ALBÂTRE *offre presque toutes les couleurs : lorsqu'elles sont formées par des couches concentriques, on l'ap-*

pelle ALBÂTRE *onyx.* (Millin.) *On employait au moyen âge l'*ALBÂTRE *jaune et blanc pour en fabriquer des vases, des statues et des bas-reliefs de monuments funéraires.* (L. de Laborde.)

— *Albâtre gypseux*, sulfate de chaux hydraté, vulg. pierre à plâtre : *L'*ALBÂTRE GYPSEUX *se travaille plus facilement que l'*ALBÂTRE *calcaire.* (Francœur.) *L'*ALBÂTRE GYPSEUX *offre souvent la blancheur la plus parfaite, quoique cette qualité ne lui soit point essentielle; et c'est à cette variété que se rapporte l'expression proverbiale* blanc comme l'albâtre. (Delafosse.) || *Albâtre calcaire*, carbonate de chaux : *L'*ALBÂTRE CALCAIRE *est assez dur pour rayer le marbre blanc, tandis que l'*ALBÂTRE *gypseux, beaucoup plus tendre, se laisse rayer par l'ongle.* (Id.) *L'*ALBÂTRE CALCAIRE *est jaunâtre et veiné; on l'estime plus que l'*ALBÂTRE *gypseux.* (Francœur.) || *Albâtre oriental*, espèce d'albâtre calcaire très-estimé, à cause de ses couleurs vives et agréablement variées ; il peut recevoir le poli du marbre : *L'*ALBÂTRE ORIENTAL *est toujours du carbonate de chaux.* (Fourcroy.)

— Fig. et poét. Il se dit de la blancheur éclatante de la peau : *Un sein d'*ALBÂTRE. *L'*ALBÂTRE *de son sein.*

Sur sa gorge d'*albâtre* une gaze étendue,
Avec un art discret, en permettait la vue. (Volt.)

ALBATROS, n. m. (*albus*, blanc ; lat.) — Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, et de la famille des Longipennes ; il est d'une excessive voracité : *L'*ALBATROS *habite les mers australes. L'*ALBATROS *est le plus grand des oiseaux aquatiques.* (Acad.) *La chair de l'*ALBATROS *est dure et de mauvais goût.* (Dumont de Ste-Croix.) *L'*ALBATROS *dort en volant.* (V. Hugo.)

ALBERGE, n. f. Pron. *al-bèrj.* — Sorte d'abricot ou de pêche, d'un goût très-agréable.

ALBERGIER, n. m. Pron. *al-bèr-jié.* — Botan. Arbre de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalinées ou Drupacées. Il produit l'alberge.

ALBI. Préfixe tiré du latin *albus*, blanc, et employé dans la composition d'un grand nombre d'adjectifs usités dans les sciences naturelles. Nous citons ici ceux qui se rencontrent le plus souvent dans les ouvrages scientifiques :

ALBIBARBE, qui a la barbe blanche. (—, *barba*, barbe ; lat.)

ALBICAUDE, qui a la queue blanche. (—, *cauda*, queue ; lat.)

ALBICAULE, qui a la tige blanche. (—, *caulis*, tige ; lat.)

ALBICEPS, qui a la tête blanche. (—, *caput*, tête ; lat.)

ALBICOLLE, qui a le cou ou le corselet blanc. (—, *collum*, cou ; lat.)

ALBICORNE, qui a les antennes blanches. (—, *cornua*, cornes, antennes ; lat.)

ALBICOSTÉ, ÉE, qui est relevé de côtes blanches. (—, *costa*, côte ; lat.)

ALBIFLORE, qui porte des fleurs blanches. (—, *flos*, *floris*, fleur ; lat.)

ALBILABRE, qui a le labre, le museau blanc. (—, *labra*, lèvres ; lat.)

ALBIMACULÉ, ÉE, qui est tacheté de blanc. (—, *macula*, tache ; lat.)

ALBIMANE, qui a les mains blanches. (—, *manus*, main ; lat.)

ALBINERVE, qui a les nervures des feuilles blanches. (—, *nervus*, tendon ; lat.)

ALBIPÈDE, qui a les pattes blanches. (—, *pes*, pied ; lat.)

ALBIPENNE, qui a les ailes blanches. (—, *penna*, aile ; lat.)

ALBIROSTRE, qui a le bec ou l'extrémité du museau blanc. (—, *rostrum*, bec ; lat.)

ALBITARSE, qui a les tarses blancs. (—, ταρσός, tarse ; gr.)

ALBIVENTRE, qui a le ventre blanc. (—, *venter*, ventre ; lat.)

— Comme les mots analogues peuvent se multiplier à l'infini, un dictionnaire doit se borner, en indiquant le mode de formation, à faire connaître les plus usités d'entre eux.

ALBIN, INE, adj. (*albus*, blanc ; lat.) Qui est blanc comme les albinos.

ALBINA, n. f. (*alba*, blanche ; lat.) Femme albinos.

ALBINE, n. f. (*albus*, blanc ; lat.) Minér. Variété d'apophyllite, d'un blanc éclatant.

ALBINIE, n. f. (*albus*, blanc ; lat.) Méd. Albinisme considéré comme état pathologique : *Chez les individus atteints d'*ALBINIE *postérieurement à la naissance, la peau est en quelque sorte désorganisée.*

ALBINIQUE, adj. des 2 g. (*albus*, blanc ; lat.) Qui appartient, qui a rapport aux albinos : *Sachs a donné une description de l'état* ALBINIQUE *dont lui et sa sœur étaient atteints.*

ALBINISME, n. m. (*albus*, blanc ; lat.) Méd. Défaut de coloration que présente la peau chez les individus nommés *albinos.*

ALBINOS, n. m. (*albus*, blanc ; lat.) Pron. *al-bi-noss.* — Homme qui a la peau blafarde, les cheveux et le poil blancs ou sans couleur, l'iris d'un rose pâle, et la pupille d'un rouge prononcé : *La constitution des* ALBINOS *est ordinairement grêle, et leur taille médiocre.* (Breschet.) *Les* ALBINOS *ont les yeux tellement sensibles, qu'il leur est impossible de supporter la lumière du jour.* (Acad.) *Les* ALBINOS *habitent au milieu de l'Afrique.* (Volt.)

— Plusieurs écrivains, et Voltaire en particulier, se sont demandé si les *albinos* n'étaient pas une race particulière d'hommes. Comme on a vu naître des *albinos* sous tous les climats, le doute sur ce point n'est pas permis. L'*albinisme* est simplement une anomalie organique, commune à toutes les races humaines, rare dans les pays froids et tempérés, et assez commune dans les pays chauds.

— Adject. *Une fille* ALBINOS. *Jefferson a vu deux sœurs* ALBINOS *donner naissance, l'une à un enfant* ALBINOS *comme elle, l'autre à un enfant très-noir comme son père.*

ALBITE, n. f. (*albus*, blanc ; lat.) Minér. Espèce de feldspath qu'on nomme aussi *schorl blanc.*

ALBOUR ou **AUBOUR**, n. m. (*albus*, blanc ; lat.) Botan. Anc. Le cytise des Alpes.

ALBRAN, n. m. V. HALBRAN.

ALBRENÉ, ÉE, adj. V. HALBRENÉ.

ALBUCA, n. m. (*albus*, blanc ; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, composé d'herbes à racines bulbeuses et vivaces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance et qu'on cultive dans quelques-unes de nos serres : *Les Hottentots mâchent la tige du grand* ALBUCA *pour se désaltérer dans les chaleurs ; cette tige est succulente et mucilagineuse.* (Mirbel.)

ALBUGINÉ, ÉE, adj. (*albugo, albuginis*, tache blanche ; lat.) Pron. *al-bu-jiné.* — Anat. Il se dit des tissus dont la couleur est blanche, et particulièrement de la sclérotique et de la membrane qui enveloppe les testicules : *Tunique* ALBUGINÉE. *Fibre* ALBUGINÉE. (Acad.)

ALBUGINEUX, EUSE, adj. (*albuginé.*) Pron. *al-bu-ji-neux.* — Anat. Formé par la fibre albuginée.

ALBUGINITE, n. f. (*albus*, blanc ; lat.) Pron. *al-bu-ji-nitt.* — Phlegmasie du tissu albugineux ou fibreux. || Très-peu usité.

ALBUGO, n. m. (*mot latin.*) Pron. *al-bu-gho.* — Méd. Tache blanche et opaque qui se forme à la cornée de l'œil, et qui est produite par le dépôt d'une matière blanche dans les lames de cette membrane : *L'*ALBUGO *est une des variétés de ce que l'on appelle vulgairement* taie. || Au pl. *Des* ALBUGOS.

ALBUM, n. m. (*album*, blanc ; lat.) Pron. *al-bom.* — Antiq. rom. Table enduite de plâtre blanc, sur laquelle les préteurs inscrivaient les lois avant d'entrer en charge.

— Aujourd'hui, Cahier sur lequel les voyageurs engagent les personnes célèbres à écrire leur nom et une sentence. || Cahier sur lequel les gens de lettres écrivent de la prose ou des vers, et les artistes font quelque dessin ou notent quelques airs de musique : *S'il passait une soirée dans l'intimité, il faisait des dessins charmants sur les* ALBUMS. (G. Sand.)

... Mon *album*, chargé de vers charmants,
Achevait sa moisson dans les départements. (C. Delav.)

Il aimait la littérature et protégeait les arts ; il avait des autographes, de magnifiques ALBUMS, *des esquisses, des tableaux.* (H. de Balzac.) *Il composait de charmants paysages avec les croquis que, dans nos promenades, nous avions pris sur nos* ALBUMS. (G. Sand.)

ALBUMEN, n. m. (*mot latin*, blanc de l'œuf.) Pron. *al-bu-mèn.* — Il s'emploie quelquefois en français pour désigner le blanc d'œuf.

— Bot. Partie de l'amande de la graine qui forme autour ou à côté de l'embryon un corps accessoire, et que l'on appelle plus ordinairement *périsperme : Nous pensons que l'*ALBUMEN *de la graine fournit à la jeune plante un aliment délicat qui convient à sa faiblesse.* (Fourcroy.) || Au pl. *Des* ALBUMENS.

ALBUMINATE, n. m. (*albumine.*) Chim. Composé insoluble que forment avec l'albumine la plupart des sels métalliques.

ALBUMINE, n. f. (*albumen*, blanc de l'œuf ; lat.) Chim. Substance qui se présente le plus souvent sous la forme d'un liquide incolore, visqueux, d'une saveur fade, mucilagineuse ; elle se coagule, à la température de 70°, en une masse blanche, opaque, insoluble dans l'eau ; elle est un des principes immédiats des corps organisés, forme un des principaux éléments de notre alimentation, se trouve dans plusieurs matières végétales et animales, et constitue presque entièrement le blanc d'œuf : ALBUMINE *animale, végétale. L'*ALBUMINE *joue un grand rôle dans l'économie animale ; on la trouve aussi dans plusieurs sucs de plantes.* (Fourcr.) *L'*ALBUMINE *est formée, suivant MM. Gay-Lussac et Thénard, de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote.* (Chevreul.) *Fourcroy est un des premiers qui ait reconnu dans les végétaux cette substance appelée* ALBUMINE, *qui fait la base du blanc d'œuf, et dont le caractère est de se coaguler dans l'eau bouillante.* (Cuvier.)

ALBUMINÉ, ÉE, adj. (*albumine.*) Bot. Il se dit de l'embryon qui est muni d'albumen ou de périsperme.

ALBUMINEUX, EUSE, adj. (*albumine.*) Chim. Qui contient de l'albumine, qui en a les caractères et les propriétés.

ALBUMINOÏDE, adj. des 2 g. (*albumine*, εἶδος, forme ; gr.) Chim. Qui ressemble à l'albumine : *Substances* ALBUMINOÏDES.

ALBUMINOSE, n. f. (*albumine.*) Chim. Nom donné au principe soluble de la fibrine.

ALBUMINURIE, n. f. (*albumine*, οὖρον, urine ; gr.) Pathol. Toute maladie donnant lieu à une sécrétion d'urine albumineuse : *Ils ont analysé avec soin le sang des malades affectés d'*ALBUMINURIE. (Milne Edwards.)

ALBURNE, n. f. Zool. Espèce de perche que Lacépède a rangée dans son genre Centropome.

ALCADE, n. m. (m. esp. pris de l'arab.) Pron. *al-kad.* — Nom donné en Espagne à certains magistrats dont l'attribut distinctif est une longue baguette blanche : ils remplissent des fonctions analogues à celles des juges de paix et des commissaires de police en France : *L'*ALCADE *proclame la loi de ne secourir aucun combattant, de ne leur laisser d'autres armes que la lance pour immoler, le voile de pourpre pour se défendre.* (Florian.)

.... C'est là qu'il reçoit, comme chef des *alcades*,
Ses espions ; c'est là qu'il tend ses embuscades. (V. Hug.)

*Mon père, en vertu de sa charge d'*ALCADE, *prit de sa propre autorité le titre de don ; et, par bonheur pour lui, personne ne le chicana là-dessus.* (Le Sag.) *Je voulais visiter une montagne élevée, au sud de l'Albuféra ; l'*ALCADE *d'un des villages voisins m'avertit du danger auquel j'allais m'exposer.* (Arag.)

Humph ! costume d'*alcade*, et figure de sbire ;
Un petit œil orné d'un immense sourcil !
Sans doute il joue ici le rôle d'alguazil. (V. Hug.)

ALCAHEST ou **ALKAHEST**, n. m. (*al*, art. ar., καύστης, qui brûle ; gr.) Pron. *al-ka-èst.* — Mot inventé par Paracelse et adopté par les alchimistes, pour désigner le dissolvant universel : *Les anciens croyaient à tort à l'existence d'un dissolvant général, auquel ils donnaient le nom d'*ALCAHEST. (Orfila.)

— *Alcahest de Glauber*, solution de sous-carbonate de potasse, obtenue par la détonation du nitrate de potasse sur des charbons ardents.

— *Alcahest de Respour*, dissolution d'oxyde de zinc dans la potasse.

ALCAÏQUE, adj. des 2 g. (*Alcée*, n. pr.) Pron. *al-ka-ik.* — Il se dit d'un genre de vers inventé par Alcée et adopté par les Latins : *Le vers* ALCAÏQUE *se compose d'un spondée, d'un ïambe suivi d'une syllabe longue et de deux dactyles.*

— Il se dit aussi des strophes qui renferment un certain nombre de vers alcaïques, et des odes qui sont composées de strophes alcaïques.

— N. m. *Un alcaïque*, un vers alcaïque.

ALCALESCENCE, n. f. (*alcalescent.*) Pron. *al-ka-less-çenss.* — Chim. État d'un corps alcalescent : *L'*ALCALESCENCE *n'est jamais due qu'à la formation de l'ammoniaque.* (Fourcr.) *L'*ALCALESCENCE *des humeurs peut être observée, et fournir des signes diagnostiques et prognostiques.* (Orfila.)

ALCALESCENT, ENTE, adj. (*incalescens*, qui s'échauffe ; lat.) Chim. Il se dit d'une substance dans laquelle les propriétés alcalines commencent à se développer, ou même prédominent déjà : *Une substance est* ALCALESCENTE *lorsqu'elle passe à un état alcalin, comme le fait l'urine en se corrompant.* (Fourcr.) *Tous les corps qui contiennent du gaz azote, l'un des principes de l'ammoniaque, peuvent devenir* ALCALESCENTS. (Orfila.)

ALCALI, n. m. (*al, kali* ; ar.) Chim. Nom que l'on a d'abord donné à la plante marine qui fournit la soude du commerce.

— Nom que l'on a appliqué ensuite au produit de l'incinération de cette plante marine.

— Par extens. Toutes les substances qui possèdent des propriétés chimiques analogues à celles de la potasse et de la soude, c'est-à-dire une saveur âcre, et la faculté de verdir le sirop de violette : *Les* ALCALIS *ont la plus grande tendance à s'unir avec les acides.* (Acad.) *Les anciens chimistes ne connaissaient que trois* ALCALIS, *l'ammoniaque, la potasse, et la soude : ils nommaient le premier* ALCALI *volatil, et les deux autres* ALCALIS *fixes.* (Id.) *Les* ALCALIS *injectés dans les veines d'un animal vivant coagulent le sang, tandis que, hors du corps, ils le dissolvent.* (Virey.) *Les* ALCALIS *sont rangés aujourd'hui dans une classe de matières qu'on nomme bases salifiables, parce qu'elles ont la propriété d'absorber les acides et de les convertir en sels.* (Fourcr.) ‖ V. OXYDE.

ALCALIDE, n. f. V. ALCALOÏDE.

ALCALIFIABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se convertir en alcali, ou d'acquérir, les propriétés alcalines.

ALCALIFIANT, ANTE, adj. Chim. Qui est propre à convertir un corps en alcali, ou à développer en lui les propriétés alcalines.

— *Principe alcalifiant*, nom sous lequel Fourcroy désignait l'azote, qu'il regardait comme la base de tous les alcalis.

ALCALIGÈNE, adj. et n. m. (*alcali*, et γεννάω, j'engendre; gr.) Chim. Il se dit de l'azote, parce qu'il entre comme base dans la composition de la plupart des alcalis, et particulièrement de l'alcali volatil ou ammoniaque.

ALCALIMÈTRE, n. m. (*alcali*, μετρόν, mesure; gr.) Chim. Nom d'un instrument dont on se sert pour mesurer la quantité d'alcali que renferme la potasse ou soude du commerce.

ALCALIMÉTRIE, n. f. (*alcalimètre.*) Chim. Nom donné au procédé de dosage au moyen duquel on détermine la proportion du volume d'alcali contenu dans la potasse ou soude.

ALCALIN, INE, adj. (*alcali.*) Chim. Qui a rapport aux alcalis : *Caractère* ALCALIN, *propriété* ALCALINE, *réaction* ALCALINE. (Acad.)

— Qui appartient à la classe des alcalis ; qui jouit de propriétés alcalines, ou qui se rapproche des alcalis : *Substance* ALCALINE. *Sel* ALCALIN. *Terres* ALCALINES. (Acad.) *La morphine est une des bases* ALCALINES *les plus puissantes.* (Soubeiran.)

ALCALINITÉ, n. f. (*alcalin.*) Chim. Caractère, état alcalin d'un corps; propriété de ce qui est alcalin.

ALCALISANT, part. prés. du v. Alcaliser.

ALCALISATION, n. f. (*alcaliser.*) Chim. Opération chimique par laquelle on met à nu les alcalis fixes masqués et combinés dans beaucoup de composés des trois règnes.

ALCALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Alcaliser.

ALCALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*alcali.*) Chim. Donner à une substance les propriétés alcalines; y développer ces propriétés lorsqu'elles sont masquées par une autre substance. ‖ Rendre une substance alcaline, en y ajoutant un alcali.

ALCALOÏDE ou **ALCALIDE**, n. masc. (*alcali*, et εἶδος, ressemblance; gr.) Chim. Nom qu'on donne aux alcalis organiques pour les distinguer des alcalis minéraux; ce sont, en général, des substances solides, incolores, inodores, inaltérables à l'air, décomposables par la chaleur; plusieurs d'entre elles ont une action très-prononcée sur l'économie animale : *Les propriétés médicinales et toxiques des Solanées sont dues à la présence d'*ALCALOÏDES. (Soubeiran.)

ALCARAZAS, n. m. (*mot espagn.*) Pron. *al-ka-ra-sâss.* — Espèce de vase très-poreux dont les Espagnols se servent pour rafraîchir l'eau : *Les* ALCARAZAS *se fabriquent avec des mélanges de terres plus ou moins argileuses. Le carreau de cette pièce suintait comme un* ALCARAZAS. (H. de Balzac.)

ALCARON, n. m. Zool. Espèce de scorpion d'Afrique.

ALCAVIAR, n. m. Zool. Oiseau du Sénégal qui cause beaucoup de ravages dans les rizières; il a à peu près la taille du paon.

ALCAZAR, n. m. (*mot esp.*) Palais construit dans le style moresque : *L'*ALCAZAR *élevé près de Malaga se distinguait par la profusion et le bon goût de ses ornements.* (Batissier.) *Dussé-je lui mettre la main sur l'épaule, en pleine cour, dans l'*ALCAZAR *de Tolède, j'aurai une explication avec lui.* (C. Delav.)

ALCÉE, n. f. (ἀλκέα, mauve; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées; il comprend trois espèces : l'*Alcée rose*, nommée aussi *Passe-rose* et *Rose trémière*; l'*Alcée de la Chine* et l'*Alcée à feuilles de figuier* : *L'*ALCÉE *rose est très-répandue dans les jardins d'agrément.* (Acad.) *Je traversai une prairie semée d'*ALCÉES *à panaches roses.* (Chateaubr.)

ALCHIMELECH, n. m. Bot. Espèce de trigonelle dont les gousses sont recourbées en hameçon.

ALCHIMIE, n. f. (*al*, le, ar.; *chimie.*) Pron. *al-chi-mi.* — Art mystérieux et chimérique qui avait pour but la transmutation des métaux et la découverte d'un remède universel : *L'*ALCHIMIE *a occupé beaucoup de fous, ruiné une foule d'hommes cupides ou insensés, et dupé une foule encore plus grande d'hommes crédules.* (Fourcroy.) *L'*ALCHIMIE, *chimérique sans doute en ses rêves de transmutation et de panacée, fut pourtant singulièrement féconde en faits positifs.* (Littré.)

ALCHIMILLE, n. f. (*alchimie.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, très-voisin des aigremoines, et composé d'espèces à tige herbacée et à feuilles palmées ou presque digitées; l'*Alchimille commune*, nommée vulgairement *Pied-de-lion*, était employée autrefois comme vulnéraire; l'*Alchimille des champs*, ou *Perce-pierre*, est une plante commune dans nos campagnes : *L'*ALCHIMILLE *est ainsi nommée parce que, selon Linné, les alchimistes employaient la rosée de ses feuille.* (Jaumes.)

ALCHIMIQUE, adj. des 2 g. (*alchimie.*) Qui appartient à l'alchimie, qui a rapport à l'alchimie : *Livre* ALCHIMIQUE. *Travaux* ALCHIMIQUES. *Rêveries* ALCHIMIQUES.

ALCHIMISTE, n. m. (*alchimie.*) Celui qui s'occupe d'alchimie : *Les* ALCHIMISTES *passaient leur vie à chercher ce qu'ils appelaient la Pierre philosophale.* (Acad.) *Les* ALCHIMISTES *font remonter leur art jusqu'avant le déluge.* (Fourcr.) *Beaucoup de faits démontrent la fausseté, l'impudence, le charlatanisme des prétendus* ALCHIMISTES, *et la simplicité ridicule de ceux qui les ont crus.* (Id.) *Je pensais déjà connaître assez la science pour n'être plus sujet à être trompé par les promesses d'un* ALCHIMISTE. (Desc.) *Vous êtes* ALCHIMISTE. *Il est possible que vous fassiez de l'or avec du cuivre; je vous défie de faire un Prussien avec un Vandale.* (V. Hug.) *Il avait les lèvres minces de ces* ALCHIMISTES *et de ces petits vieillards peints par Rembrandt.* (H. de Balz.)

— Zool. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, nommé aussi *noctuelle.*

ALCHORNÉE, n. f. (*Alchorné*, bot. angl.) Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbes, qui croît à la Jamaïque : *Les* ALCHORNÉES *sont des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs sans corolles, disposées en épis, mâles sur un pied et femelles sur un autre.* (Juss.)

ALCHORNOQUE, n. f. (*alchornée.*) Pharm. Écorce de l'alchornée, qu'on regarde à la Martinique comme très-efficace contre la phthisie pulmonaire.

ALCIDE, n. m. (ἀλκή, force; gr.) Surnom d'Hercule. ‖ Fig. Homme très-fort, très-robuste, ou très-courageux, très-puissant.

ALCIDON, n. m. Variété d'œillets à fleurs piquetées.

ALCINE, n. f. (ἄλσος, bois, bocage; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, composé d'une seule espèce qui croît au Mexique.

ALCMANIEN, adj. m. (*Alcman*, n. pr.) Pron. *alk-ma-nien.* — Prosod. *Vers alcmanien*, genre de vers qui fut souvent employé par le poëte Alcman. Il se compose de quatre pieds; les trois premiers sont dactyles ou spondées, le quatrième doit toujours être dactyle.

ALCOOL ou **ALCOHOL**, n. m. (*al*, *cohol*, ar., poudre impalpable.) Anc. chim. Poudre très-fine et presque impalpable : *Le mot* ALCOOL, *qu'on écrivait* ALKOOL *ou* ALKOHOL, *nous vient des Arabes; on l'employait primitivement pour exprimer le degré de ténuité qu'on donnait à certaines poudres; ensuite on a étendu cette expression à des liqueurs spiritueuses et bien déflegmées.* (Robiquet.)

— Liquide léger, incolore, inflammable, volatil et d'une saveur brûlante, que l'on obtient par la fermentation du sucre et de toutes les matières sucrées, et qui exige des manipulations diverses pour être dégagé des substances qui lui sont étrangères, et surtout de l'eau à laquelle il est mêlé; c'est l'esprit-de-vin dégagé de la plus grande partie ou de la totalité de l'eau qu'il contenait : *On attribue la découverte de l'*ALCOOL *à Arnauld de Villeneuve, chimiste célèbre qui vivait à Montpellier en 1300.* (Dum.) *On retire l'*ALCOOL *de l'eau-de-vie distillée, qui provient elle-même d'une première distillation faite sur le vin.* (Fourcr.) *L'*ALCOOL *se forme aux dépens du sucre qui existe dans le raisin; aussi plus la vendange est sucrée, et plus le vin doit être généreux, c'est-à-dire riche en* ALCOOL. (Franc.) *Dans l'usage économique, l'*ALCOOL *sert à la fabrication des liqueurs, à la conservation de beaucoup de substances, à l'enlèvement des taches de graisse, de cire.* (Fourcr.)

ALCOOLAT, n. m. (*alcool.*) Pharm. Nom sous lequel on désigne les esprits ou les eaux spiritueuses qui servent à l'hygiène ou à la toilette, parce que ces eaux ne sont autre chose que de l'alcool chargé, par la distillation, des principes volatils de certaines substances médicamenteuses ou aromatiques : *Les* ALCOOLATS *doivent leurs principales propriétés médicamenteuses à l'alcool. L'eau de mélisse et l'eau de Cologne sont des* ALCOOLATS. *Les* ALCOOLATS *diffèrent des teintures alcooliques en ce qu'ils ne contiennent que les principes volatils.*

ALCOOLATE, n. m. Chim. Combinaison en proportions définies d'alcool et de sel, l'un et l'autre anhydres.

ALCOOLATURE, n. f. Pharm. Préparation pharmaceutique que l'on obtient en chargeant l'alcool, par macération, des principes solubles des plantes qui sont dans leur état de fraîcheur.

ALCOOLÉ, n. m. Pharm. Nom donné aux médicaments qui résultent de l'action dissolvante de l'alcool sur diverses substances; on les appelle aussi *Teintures alcooliques.*

— Il se dit aussi des médicaments que l'on obtient en mélangeant de l'alcool avec des liquides qui s'y unissent en toutes proportions.

ALCOOLIDE, n. m. Chim. Tout composé organique qui contient de l'alcool.

ALCOOLIQUE, adj. des 2 g. Qui contient de l'alcool : *Liqueur* ALCOOLIQUE.

— *Teinture alcoolique.* V. ALCOOLÉ.

ALCOOLISANT, part. prés. du v. Alcooliser.

ALCOOLISATION, n. f. (*alcool.*) Chim. Action de réduire un corps en une poudre très-fine et presque impalpable. ‖ Vieux.

— Aujourd'hui, Action de mêler de l'alcool à un autre liquide, ou de dégager un liquide alcoolique de sa partie aqueuse.

ALCOOLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Alcooliser.

ALCOOLISER, v. tr. ou act. 1re conj (*alcool.*) Pron. *al-ko-olisé.* — Chim. Réduire un corps en une poudre très-fine et presque impalpable. ‖ Vieux.

— Mêler de l'alcool à un autre liquide, ou dégager une liqueur alcoolique de sa partie aqueuse.

ALCOOLOMÈTRE, ou **ALCOOMÈTRE**, n. m. (*alcool*, et μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer le degré de concentration de l'alcool : *L'*ALCOOMÈTRE *centésimal de Gay-Lussac est l'aréomètre légal; il désigne immédiatement la quantité d'alcool réel qui existe dans un esprit.* (Soubeiran.)

ALCOOLOTIF, n. m. Pharm. Médicament alcoolique qu'on emploie à l'extérieur.

ALCOOMEL, n. m. (*alcool*; *mel*, miel; lat.) Pharm. Excipient pharmaceutique, formé d'une partie d'alcool et de trois parties de miel.

ALCOOMELLÉ, n. m. (*alcoomel.*) Pharm. Liquide sirupeux produit par le mélange de trois parties de miel avec une partie d'une alcoolature hydrolique.

ALCOOMÈTRE, n. m. V. ALCOOLOMÈTRE.

ALCORAN, n. m. V. CORAN.

ALCÔVE, n. f. (*alcoba*, chambre à coucher; espagn.) Enfoncement pratiqué dans une chambre à coucher pour y placer un lit : *De petites* ALCÔVES *sont nuisibles à la santé.* (Millin.)

Dans le réduit obscur d'une *alcôve* enfoncée,
S'élève un lit de plume à grands frais amassée. (Boil.)

ALCYON, n. m. (ἀλκυών, gr.; m. sign.) Zool. Genre d'oiseaux de mer de l'ordre des Passereaux, comprenant un très-grand nombre d'espèces répandues sur toute la surface du globe, et comparables au martinet pour la rapidité du vol : *Les* ALCYONS *habitent sur le bord des eaux, et se nourrissent de petits poissons qu'ils saisissent très-adroitement.* (Dum. de Ste-Cr.) *Les plus gros* ALCYONS *sont à peu près de la taille d'une corneille, et les plus petits n'excèdent pas celle d'un rossignol.* (Id.) *Les poëtes ont feint que les* ALCYONS *rendaient la mer calme pendant qu'ils faisaient leurs petits.* (Acad.)

... L'*alcyon*, balancé dans les airs,
De son aile d'argent rase le sein des mers. (Daru.)

— Les anciens croyaient que l'*alcyon* se faisait un nid flottant sur la mer, et qu'il apaisait les flots au moment où il y déposait ses œufs.

— Genre de polypes de l'ordre des Anthozoaires, dont les tentacules sont simples et le polypier charnu, sans axe calcaire ni corné : *On trouve souvent sur nos côtes une espèce d'*ALCYON *auquel sa masse digitée donne quelque ressemblance avec la main; de là le nom vulgaire de* Main de mer *sous lequel cette espèce est connue.* (Richard.)

ALCYONAIRE, adj. des 2 g. (*alcyon.*) Zool. Qui ressemble à un alcyon.

= **Alcyonaires**, n. m. pl. Famille de polypes qui renferme les alcyons.

ALCYONELLE, n. f. (*alcyon.*) Zool. Polype du genre Alcyon, qui recouvre les pierres et les tronçons de bois plongés dans l'eau.

ALCYONIDE, n. m. (*alcyon.*) Zool. Genre de polypes de l'ordre des Anthozoaires, qui se rapproche de l'alcyon : ALCYONIDE *bulle*.

ALCYONIEN, adj. m. (*alcyon.*) Qui appartient à l'alcyon. Il ne s'emploie guère que dans cette locution : *Les jours alcyoniens*, les quatorze jours pendant lesquels on prétend que l'alcyon fait son nid, et que la mer est calme; les sept premiers précèdent le solstice d'hiver, et les sept autres le suivent.

= **Alcyoniens**, n. m. pl. Division de polypes qui forme un sous-ordre dans l'ordre des Anthozoaires.

ALDE, n. m. Nom de famille de plusieurs célèbres imprimeurs d'Italie.

— Fig. Il se dit des ouvrages publiés par ces imprimeurs : *C'est un* ALDE. *Une collection d'*ALDES.

ALDÉBARAN, n. m. Astr. Étoile fixe de la première grandeur, qui est placée dans l'œil du Taureau.

— Nom sous lequel les Arabes adoraient le soleil.

ALDÉE, n. f. Nom qui sert à désigner les bourgs et les possessions européennes en Afrique et dans les Indes : *Les* ALDÉES *de la côte de Coromandel.* (Acad.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées; c'est une herbe à feuilles alternes, à fleurs en épis terminaux, qui se rapproche de l'héliotrope; elle croît au Pérou.

ALDÉHYDE, n. m. (*al.* abrév. d'alcool; *de*, priv.; *hyde*, abrév. d'hydrogène.) Chim. Composé organique qui joue un rôle important dans la fermentation acétique, et qui est produit ordinairement par l'oxydation et par la destruction des substances alcooliques et éthérées : ALDÉHYDE *valérique*. *Il existe beaucoup d'analogie entre les camphres, les alcools et les* ALDÉHYDES. (Dumas.)

ALDERMAN, n. m. (*alder*, plus vieux, *man*, homme; anglo-saxon. Pron. *al-dèr-mann.*) — Officier municipal chargé de la police en Angleterre : *Les* ALDERMANS *de Londres.*

Je vois comme *alderman* leur réussit en face. (C. Del.)
Premier des *aldermans* sans faire un pas peut-être,
J'étais lord maire : eh bien ! j'ai refusé de l'être ! (Id.)

Quelques écrivains emploient au pluriel la forme anglaise *aldermen*. || V. NOM (*formation du pluriel.*)

ALDIN, INE, adj. (*Alde.*) Bibliogr. Il se dit des éditions publiées par les Aldes, et des caractères dont ils se servaient : *Édition* ALDINE. *Caractères* ALDINS. || On dit aujourd'hui *Caractères italiques*.

ALDINE, n. f. Arbre de la Jamaïque, de la famille des Légumineuses; ses fruits sont des gousses à deux loges monospermes.

ALDOBRANDINE, adj. f. Il n'est usité que dans cette locution : *Noce aldobrandine*, morceau de peinture antique découvert, du temps du pape Clément VIII, sur l'emplacement qu'occupait le jardin de Mécène, et transporté de là au palais *Aldobrandin*, d'où il a pris son nom : *La Noce* ALDOBRANDINE *a été copiée bien des fois pour la décoration des appartements.* (Millin.)

ALDROVANDE, n. f. Bot. Plante de la famille des Capparidées, qui croît dans l'eau, et qui se soutient à sa surface au moyen des vésicules que ses feuilles portent à leur sommet; elle a été consacrée à la mémoire d'Aldrovande, célèbre naturaliste du XVI^e^ siècle : *L'*ALDROVANDE *est commune en Italie, et en France aux environs d'Arles.* (Jussieu.)

ALE, n. f. V. ALLE.

ALÉATOIRE, adj. des 2 g. (*alea*, jeu de hasard; lat.) Incertain, soumis au hasard : *Les hommes seraient-ils le produit* ALÉATOIRE *de cet incalculable assemblage de combinaisons fortuites qu'on appelle le hasard, nom convenu d'une idée sans réalité, mot sans valeur d'une inexplicable énigme.* (Portalis.)

Ils ont plus d'une chance en l'urne *aléatoire*. (Sommet.)

— Particul. Droit. Il se dit d'une convention, dont les effets dépendent d'un événement incertain; tels sont les contrats d'assurance, les baux à rente viagère, etc. : *Un pêcheur qui vend d'avance son coup de filet fait une vente* ALÉATOIRE. *Les assurances, les prêts à la grosse aventure, sont des contrats* ALÉATOIRES. (Acad.)

ALEBRANDE, n. f. Zool. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

ALEBRENNE, n. f. Zool. Vulg. La salamandre commune.

ALECTO, n. m. Zool. Genre de zoophytes de la classe des Échinodermes. || Genre de polypiers fossiles des environs de Caen.

ALECTOR, n. m. (ἀλέκτωρ, coq; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, qui ont de l'analogie avec les dindons, ils vivent dans les bois, se nourrissent de bourgeons et de fruits; on les réduit facilement à la domesticité.

ALECTORIDES, n. m. pl. (*alector.*) Zool. Famille d'oiseaux qui ressemblent au coq pour la forme du bec.

ALECTORIENNE, adj. f. (*alector.*) Il ne s'emploie que dans cette locution : *Pierre alectorienne*, pierre qui se trouve dans le foie ou dans l'estomac des vieux coqs, et à laquelle on attribuait anciennement plusieurs vertus.

ALECTRIDES, n. m. pl. (ἀλέκτωρ, coq; εἶδος, figure.) Zool. Nom donné par Cuvier à une section d'oiseaux de la famille des Gallinacés, qui comprend ceux dont les ailes sont propres au vol.

ALECTRURE, n. m. V. GALLITE, m. sign.

ALÈGRE, adj. V. ALLÈGRE.

ALÈGRESSE, n. f. V. ALLÉGRESSE.

ALÉGRO, adv. V. ALLÉGRO.

ALEIRON ou **ALÉRON**, n. m. (*ala*, aile; lat.) Pron. *a-lè-ron*. — Manuf. Liteau, tringle de bois à laquelle sont fixées les lisses d'un métier, et qui sert à les baisser et à les relever à volonté pour exécuter le tissu.

ALÈNE, n. f. (*a* explét., *lesina*, ital.; même sign.) Espèce de poinçon de fer, dont les cordonniers, les bourreliers, etc., se servent pour percer le cuir et pour le coudre : *L'*ALÈNE *est composée d'un fer, d'une virole, et d'un manche.* (Richel.)

— Bot. *Feuilles en alène*, feuilles qui se terminent insensiblement en pointe, comme une alène. || On dit plus souvent *Feuilles subulées*.

— Zool. Nom de la raie oxyrrhynque dans quelques parties de la France.

— Espèce de coquille du genre Buccin.

ALÉNÉ, ÉE, adj. (*alène.*) Bot. Il se dit des feuilles en alène.

ALÉNIER, n. m. (*alène.*) Celui qui fait et qui vend des alènes.

ALÉNOIS, adj. m. (*alène.*) *Cresson alénois*, plante crucifère dont la saveur est piquante, comme celle du cresson; elle sert à relever le goût des salades de laitue ou de chicorée, et doit son nom au goût piquant de ses semences.

ALENTI, IE, part. pass. du v. Alentir.

ALENTIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*à*, *lentus*, lent; lat.) Ralentir, diminuer le feu, l'ardeur, la violence : *Il ne faut qu'augmenter le nombre des roues dans une horloge, ou charger son balancier, pour* ALENTIR *son mouvement.* (Trév.)

Je veux de son rival *alentir* les transports,
Mon brave incontinent vient, qui le désabuse. (Mol.)

= **S'alentir**, v. pr. Se ralentir; n'avoir plus le même feu, la même ardeur, la même violence : *L'ardeur des soldats commence un peu à s'*ALENTIR. (Richel.)

— On dit plus ordinairement aujourd'hui *Ralentir*, *se ralentir*.

ALENTISSANT, part. prés. du v. Alentir

... Ces félicités ne sont guère durables :
Et notre passion, *alentissant* son cours,
Après ces bonnes nuits donne de mauvais jours. (Mol.)

ALENTISSEMENT, n. m. (*alentir.*) Ralentissement. || Vieux.

ALENTOUR, adv. (*à l'entour.*) Aux alentours, dans les environs : *Rôder* ALENTOUR. (Acad.) *Une église se présente : il faut y entrer. Vous tournez* ALENTOUR, *vous regardez, vous cherchez. Les portes sont fermées, mais les bedeaux les ferment pour gagner trente sous.* (V. Hug.)

Les plaisirs nonchalants folâtrent *alentour*. (Boil.)
Des montagnes, des bois, des fleuves d'*alentour*,
Tous les dieux alarmés sortent de leur séjour. (Volt.)
Les nymphes d'*alentour* lui donnèrent des larmes. (La F.)
Pas une voix qui me réponde,
Que le bruit plaintif de cette onde,
Ou l'écho réveillé des débris d'*alentour*. (Lamart.)

— *Alentour* étant adverbe ne doit jamais prendre de complément. Autrefois on l'employait comme préposition : *Elle s'arrache d'*ALENTOUR DE LA TÊTE *son bandeau royal.* (Amyot.) *Le lendemain, ayant fait filer des gardes du corps tout* ALENTOUR DE SCEAUX *sans bruit et sans paraître, le lieutenant des gardes y alla, et arrêta le duc du Maine.* (St-Sim.) — Cette construction n'est plus admise.

— On employait aussi très-fréquemment la locution prépositive *à l'entour de* :

Il tourne à *l'entour du* troupeau,
Marque entre cent moutons le plus gras, le plus beau. (La F.)

Les voilà tous À L'ENTOUR DE *lui; courage! ferme!* (Mol.)

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue à *l'entour de* ses flancs. (La Font.)

— Mais depuis que Boileau a remplacé ce vers qu'on lisait dans ses premières éditions,

A l'entour d'un castor j'en ai lu la préface.

par celui-ci,

Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

cette locution est tombée en désuétude; on l'a remplacée par *autour de*.

— « On ne voit pas, dit M. F. Génin, pourquoi la locution *à l'entour de* a été proscrite, ni sur quelle autorité suffisante. *Entour* est un substantif, puisqu'il a un pluriel, *les entours de* quelqu'un; *à l'entour*, soit qu'on l'écrive en deux mots ou en un, n'est pas plus un adverbe que *à la hauteur*, *à la veille*, etc. » Cette observation est fort juste; mais que faire quand la raison a contre elle l'usage?

ALENTOURS, n. m. pl. (*alentour.*) Les lieux circonvoisins : *Les* ALENTOURS *de ce château sont magnifiques.* (Acad.) *Tous les* ALENTOURS *se sont embellis; nous avons des fleurs, de la verdure, et de l'ombrage.* (Volt.)

— Fig. et famil. L'entourage d'une personne; les gens qui vivent familièrement avec elle : *Si vous voulez réussir auprès de ce ministre, assurez-vous de ses* ALENTOURS. (Acad.) *Maurepas tint éloignés du ministère des hommes puissants par leurs* ALENTOURS. (Mignet.)

ALEPASE, n. f. Mar. Jumelle en chêne pour les antennes.

ALÉPIDÉE, n. f. (ἀ priv., λεπίς, λεπίδος, écaille; gr.) Bot. Plante de la famille des Ombellifères.

ALÉPIDOTE, adj. des 2 g. (ἀλεπίδωτος, non écailleux; gr.) Zool. Il se dit des poissons dont la peau paraît nue, c'est-à-dire sans écailles.

ALÉPINE, n. f. (*Alep.*) Étoffe qui se fabrique à Alep, et dont la chaîne est de soie, et la trame de laine.

— Noix de galle d'Alep.

ALÉPOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἀ priv., λεπίς, écaille, κεφαλή, tête; gr.) Zool. Il se dit des poissons dont la tête n'est pas munie d'écailles.

— N. m. Genre de poissons malacoptérygiens que l'on trouve dans la Méditerranée.

ALÉRION, n. m. (*ala*, aile; lat.) Blas. Petit aigle qu'on représente sans pieds ni bec, et les ailes étendues.

ALERTE, adj. des 2 g. (*all' erta*, le lieu élevé, d'où il est facile de tout voir, de tout inspecter : ital., dérivé de *erectus*, élevé; lat.) Qui se tient sur ses gardes, qui est vigilant : *On ne le surprendra pas aisément, il est toujours* ALERTE. (Acad.)

Notre chat vit de loin
Son rat, qui se tenait *alerte* et sur ses gardes. (La Font.)

Il y a des gens fort ALERTES *pour s'éclaircir des soupçons qu'ils ont.* (M^me^ de Sévigné.)

— Particul. Qui est habile, prompt à voir, à saisir tout ce qui peut lui être favorable ou avantageux : *Il est fort* ALERTE *pour tout ce qui convient à ses intérêts.* (Acad.)

— Il peut être suivi de la prép. *à* et de l'infinitif : *Il est* ALERTE À SAISIR *les occasions de gagner de l'argent.* (Acad.)

— Agile, vif, gai : *Un jeune garçon, une jeune fille* ALERTE. (Acad.) *C'était un grand gaillard,* ALERTE *et découplé.* (J. Janin.) *Moins grande et moins puissante que l'Allemagne, l'Italie, grâce à son soleil, était plus* ALERTE, *plus remuante, et en apparence plus vivace.* (V. Hugo.)

ALERTE, adv. ou interj. Debout, prenez garde! ALERTE, ALERTE, *soldats!* (Acad.)

ALERTE, n. f. Mouvement vif et instantané que cause la nécessité de se tenir sur ses gardes; émotion subite; alarme : *Donner une vive* ALERTE. (Acad.) *Nous avons eu cette nuit trois ou quatre* ALERTES. (Id.)

ALÉSAGE, n. m. (*aléser.*) Action d'aléser : *Le plus ordinairement l'*ALÉSAGE *a lieu sur des cylindres.* — Il ne faut pas confondre *l'alésage* et le *forage* : cette dernière opération ne consiste qu'à percer, au moyen d'une mèche ou d'un foret, un trou d'une pièce, et nullement à exécuter, comme au moyen de l'alésoir, un cylindre creux parfaitement régulier.

ALÉSANT, part. prés. du v. Aléser.

ALÉSÉ, ÉE, part. pass. du v. Aléser : *Un cylindre de machine à vapeur, un coussinet, sont* ALÉSÉS *pour recevoir un piston ou un arbre.*

— Adj. Blas. Il se dit des pièces dont les extrémités ne touchent point les bords de l'écu. En ce sens, on écrit quelquefois *Alézé*.

ALÉSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. — Il change l'*é* fermé du radical *alés* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e*, *es*, *ent* : *j'alèse, tu alèses, ils alèsent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *j'aléserai, nous*

alèserions, etc. — Techn. Terminer les surfaces concaves d'un canon, d'une presse hydraulique, d'une machine à vapeur, etc., de manière à les rendre parfaitement cylindriques ou coniques : *On* ALÈSE *les pièces dans lesquelles doivent se mouvoir très-exactement d'autres pièces cylindriques tournées sur le même diamètre.*

— *Aléser les monnaies*, battre les carreaux sur l'enclume pour redresser leurs bords.

ALÉSOIR, n. m. (*aléser.*) Pron. *a-lè-soar.* — Techn. Machine destinée à terminer des surfaces cylindriques concaves, comme l'intérieur d'un canon, d'un tube, d'un cylindre de machine à vapeur : ALÉSOIR *horizontal.* ALÉSOIR *vertical. Les* ALÉSOIRS *varient de forme et de dimension, suivant le diamètre et la longueur des cylindres sur lesquels ils doivent opérer. Les* ALÉSOIRS *pour les cylindres à vapeur sont établis, en général, sur de très-fortes proportions.*

ALESTANT, part. prés. du v. Alester.

ALESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Alester.

ALESTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*à, lester.*) Mar. Rendre un bâtiment ou son gréement plus léger.

ALESTI, IE, part. pass. du v. Alestir.

ALESTIR, v. tr. ou act. 2^me^ conj. V. ALESTER.

ALESTISSANT, part. prés. du v. Alestir.

ALESURE, n. f. (*aléser.*) Pron. *a-lè-sur.* — Partie du métal qui tombe sous l'action de l'alésoir.

ALÈTE, n. m. (ἀλήτης, errant ; gr.) Fauconn. Oiseau de proie qui vient des Indes, et qui est propre, dit-on, à voler la perdrix :

Vous tenez pour vertu,
Avec raison, cet art de dresser des *alètes*
A la chasse aux perdrix ; un bon chasseur (vous l'êtes)
Fait cas du fauconnier. (V. Hug.)

ALÉTHOLOGIE, n. f. (ἀλήθεια, vérité ; λόγος, traité ; gr.) Néol. Traité ou discours sur la vérité.

ALÉTRINÉ, ÉE, adj. (*alétris.*) Bot. Qui ressemble à un alétris.

= **Alétrinées**, n. f. plur. Groupe de plantes de la famille des Asphodélées, qui a pour type le genre *Alétris.*

ALÉTRIS, n. m. (ἀλετρίς, qui prépare la farine ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, dont la corolle est infundibuliforme et rugueuse, et qui a ses feuilles comme saupoudrées de farine : *L'*ALÉTRIS *a de très-grands rapports avec l'aloès.* (Mirbel.)

ALETTE, n. f. (*ala*, aile ; lat.) Archit. Petite aile ou jambage.

— Constr. nav. Prolongation des bordages de l'arrière, qui forme dans les bâtiments levantins cette sorte de poupe qu'on nomme *cul de poule.*

ALEURIE, n. f. (ἄλευρον, farine ; gr.) Bot. Genre de champignons.

ALEURITE, n. f. (ἀλευρίτης, de pure farine ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées.

ALEUROMANCIE, n. f. (ἄλευρον, farine ; μαντεία, divination ; gr.) Ant. grecq. Genre de divination qui se pratiquait au moyen de la farine de froment.

ALEVIN, n. m. (ἁλιεύς, pêcheur ; gr.) Pron. *al-vain.* — Menu poisson qui sert à peupler les étangs : *Il faut jeter de l'*ALEVIN *dans cet étang.* (Acad.)

ALEVINAGE, n. m. (*alevin.*) Pron. *al-vi-naj.* — Menu poisson que les pêcheurs rejettent dans l'eau.

ALEVINANT, part. prés. du v. Aleviner.

ALEVINÉ, ÉE, part. pass. du v. Aleviner.

ALEVINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*alevin.*) Pron. *al-viné.* — Peupler un étang en y jetant de l'alevin.

= **S'aleviner**, v. pr. Se peupler de poissons : *Un étang s'*ALEVINE.

ALEVINIER, n. m. (*alevin.*) Pron. *al-vinié.* — Petit étang dans lequel on élève : l'alevin.

ALEXANDRE, n. pr. Roi de l'ancienne Macédoine, fils de Philippe et élève d'Aristote. ‖ Fig. Grand conquérant, guerrier fameux : *De même que tous les conquérants sont devenus des* ALEXANDRES, *tous les tyrans ont hérité du nom de Néron.* (Chateaubr.) *Il n'y a si petite nation qui n'ait ses* ALEXANDRES *et ses Césars.* (B. de St.-P.)

Un certain Rodilard, l'*Alexandre* des chats. (La Font.)

— V. NOM PROPRE.

ALEXANDRIN, adj. masc. (*Alexandre*, poète parisien du XII^e^ siècle, qui employa le premier, dans un poème sur Alexandre, le mètre de ce vers, auquel il laissa son nom.) Il se dit des vers français qui ont douze syllabes ; quand la dernière est féminine, l'*e* muet final est nul : *Les tragédies, les poëmes épiques sont ordinairement écrits en vers* ALEXANDRINS. (Acad.) *La césure, le repos du vers* ALEXANDRIN *doit être immédiatement après la sixième syllabe.* (Id.)

— Le vers *alexandrin*, qu'on appelle héroïque, nous tient lieu de vers hexamètre, et à sa place nous l'employons dans la haute poésie. Composé de douze syllabes, ainsi que l'asclépiade, il en a la coupe et le rhythme. (Marmontel.)

— Subst. Vers alexandrin : *Un* ALEXANDRIN.

— Collect. Les vers alexandrins : *Employer l'*ALEXANDRIN *dans un poëme.*

ALEXIPHARMAQUE, adj. des 2 genr. (ἀλέξω, je repousse ; φάρμακον, poison ; gr.) Pron. *a-lexi-far-mak.* — Méd. Il s'est dit des végétaux et des remèdes auxquels on attribuait la vertu de prévenir l'effet des poisons pris à l'intérieur, ou d'expulser du corps les principes morbifiques : *Les anciens croyaient les noix* ALEXIPHARMAQUES ; *et c'est ce qui leur a valu une place dans l'antidote de Mithridate.*

— N. m. *Un bon* ALEXIPHARMAQUE. (Acad.)

ALEXIPYRÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀλέξω, je repousse ; πυρετός, fièvre ; gr.) Méd. Qui chasse la fièvre ; fébrifuge.

ALEXITÈRE, adj. des 2 g. (ἀλεξητήρ, qui porte secours ; gr.) Méd. Il s'est dit des remèdes auxquels on attribuait la vertu de prévenir l'effet des venins ou des poisons mis en contact avec l'extérieur du corps.

— N. m. *Un bon* ALEXITÈRE. (Acad.)

ALEYRODE, n. m. (ἄλευρον, farine, εἶδος, apparence ; gr.) Zool. Petit insecte de l'ordre des Hémiptères, qui se trouve en toute saison sur les feuilles de l'éclaire, et dont le corps est couvert d'une poussière blanche.

ALEZAN, ANE, adj. (m. *ar.*) Pron. *al-zan.* — En parl. d'un cheval, Qui est de couleur fauve, et tirant sur le roux : *Un cheval* ALEZAN. *Une jument* ALEZANE. (Acad.) *Un cheval de poil* ALEZAN. (Acad.)

— Subst. Un cheval de poil alezan : *Il était monté sur un* ALEZAN. (Acad.)

ALÈZE ou **ALAISE**, n. f. (*lé.*) Drap d'un seul lé, que l'on plie en plusieurs doubles et que l'on met sous les malades : *La toile avec laquelle on fait les* ALÈZES *ne doit pas être d'un tissu trop fin ou trop gros ; il faut qu'elle soit douce, à demi usée, et blanche de lessive.* (J. Cloquet.)

ALFANGE, n. f. (*al*, art., *farch*, cimeterre ; ar.) Sabre, cimeterre.

— Abusiv. Phalange, bataillon :

De nos honteux soldats les *alfanges* errantes
A genoux ont jeté leurs armes impuissantes. (Volt.)

ALFIER, n. m. (*alfiere*, ital. ; m. sign.) Officier porte-drapeau au XV^e^ siècle : *A Pavie, François I^er^ tua un* ALFIER *de sa propre main.*

ALFONSIE, n. f. Bot. Genre de palmiers de la Nouvelle-Grenade.

ALFRÉDIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Cynarocéphales, originaire de la Sibérie, et très-voisin de la bardane.

ALFRIDARIE, n. f. Astrol. Science qui donne à chaque planète, successivement et pendant plusieurs années, le gouvernement de la vie humaine.

ALGACÉ, ÉE, adj. (*algue.*) Bot. Qui ressemble à une algue.

= **Algacées**, n. f. pl. Famille de plantes appelées plus ordinairement *algues.*

ALGALIC ou **ALGALIE**, n. f. (*algalia*, espag., dériv. de l'ar.) — Chir. Sonde creuse et cylindrique, faite pour être introduite dans le canal de l'urètre et dans la vessie : *Tantôt les* ALGALIES *sont métalliques et inflexibles, tantôt composées d'un tissu flexible et élastique. L'*ALGALIE *diffère du cathéter, qui est une sonde solide et cannelée.*

ALGANON, n. m. Pron. *al-gha-non.* — Chaîne que l'on met aux galériens qui ont la permission de parcourir la ville.

ALGARADE, n. f. (*algarada*, esp.) Pron. *al-gha-rad.* — Fam. Sortie brusque et inattendue ; insulte faite avec bravade et avec un certain éclat, pour un sujet très-léger : *Il vint nous faire une* ALGARADE. (Acad.)

Vous venez de me faire une rude *algarade.* (Regnard.)

*La reine est encore un peu troublée de l'*ALGARADE *de ces bons bourgeois.* (Scribe.) *Chacun lui demande quel est le sujet de cette* ALGARADE. (H. Berlioz.)

ALGAROTH, n. m. (*Algarotti*, nom de l'inventeur.) *Poudre d'algaroth*, poudre que l'on obtient en traitant le chlorure d'antimoine avec l'eau distillée ; on l'employait jadis comme émétique et sudorifique.

ALGATRANE, n. f. Pron. *al-gha-trann.* — Mar. Poix dont on se sert pour calfater les vaisseaux.

ALGAZEL, n. f. (*al*, art., et *ghazel*, gazelle ; ar.) Zool. Espèce de gazelle : *Buffon a particulièrement appliqué le nom d'*ALGAZEL *à une espèce de gazelle qu'il suppose commune dans le pays où l'on parle arabe.* (Cuv.)

ALGÈBRE, n. f. (*al*, *gebarah* ; ar.) Partie des mathématiques qui a pour objet de calculer les grandeurs d'une même nature, en les considérant sous la seule acception abstraite de leur inégalité, et en les représentant par des caractères communs à toutes leurs valeurs particulières, pour pouvoir ainsi développer leurs relations de quantité les plus générales, et soulager en même temps la mémoire de celui qui opère : *Apprendre l'*ALGÈBRE. *Savoir l'*ALGÈBRE. *Sous l'empereur Julien, fleurissait à Alexandrie Diophante, que l'on peut regarder comme l'inventeur de l'*ALGÈBRE. (Bailly.) *L'*ALGÈBRE *a été cultivée depuis trois cents ans par tous les grands géomètres, et a reçu encore, dans ces dernières années, un perfectionnement inattendu.* (Liouville.)

— Traité d'algèbre : *L'*ALGÈBRE *de Bézout.* (Acad.)

— Fig. et fam. Chose que l'on ne sait pas, à laquelle on n'entend rien : *C'est de l'*ALGÈBRE *pour lui.*

ALGÉBRIQUE, adj. des 2 genres. Pron. *al-je-brik.* — Qui appartient à l'algèbre : *Calcul* ALGÉBRIQUE. (Ac.) *Les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression compendieuse de la vérité.* (Rossi.)

ALGÉBRIQUEMENT, adv. (*algébrique-ment.*) Pron. *al-gé-brik-man.* — D'après les règles de l'algèbre.

ALGÉBRISANT, part. prés. du v. Algébriser.

ALGÉBRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Algébriser.

ALGÉBRISER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. (*algèbre.*) Faire de l'algèbre, s'occuper d'algèbre.

— Iron. Employer des formules obscures : *Certains écrivains ont un grand penchant à* ALGÉBRISER *dans leurs ouvrages.* (Rayn.) ‖ Peu usité.

ALGÉBRISTE, n. des 2 g. (*algèbre.*) Celui qui s'occupe d'algèbre, qui fait des opérations algébriques ; celui qui sait, qui enseigne l'algèbre : *Un bon* ALGÉBRISTE. (Acad.) *Il est nécessaire aujourd'hui d'être* ALGÉBRISTE *et géomètre pour devenir astronome, ingénieur ou navigateur.* (Cabanis.) *Le profond* ALGÉBRISTE *sait toujours quel est le fond des choses que les formules enveloppent.* (Rossi.)

ALGIDE, adj. des 2 g. (*algidus*, froid, glacé ; lat.) Pron. *al-gid.* — Pathol. Il se dit des affections qui sont caractérisées par un froid glacial. — Particul. Il se dit de la fièvre intermittente pernicieuse et du choléra asiatique, lorsque, ces maladies étant parvenues à leur dernière période d'accroissement, un froid extrême, accompagné d'une sueur glacée, se répand dans toutes les parties du corps du malade.

— Bot. et Zool. Il se dit de certaines plantes et de certains animaux qui croissent ou qui vivent dans les contrées glaciales du Nord.

ALGIRE, n. m. Pron. *al-jir.* — Zool. Espèce de lézard du genre Scinque.

ALGOÏDE, adj. des 2 g. (*algue* ; εἶδος, apparence ; gr.) Bot. Qui ressemble à une algue.

ALGOLOGIE, n. f. (*algue*, et λόγος, traité ; gr.) Pron. *al-gho-loji.* — La partie de la botanique qui traite spécialement des algues.

ALGORITHME, n. m. (ἄλγος, affection ; ἀριθμός, nombre ; gr.) Pron. *al-go-ritm.* — Le calcul arithmétique ou algébrique ; la méthode et la notation de toute espèce de calcul, par des chiffres ou par des lettres.

ALGOROVA ou **ALGOROBA**, n. m. Bot. Arbre du Pérou, qui appartient à la famille des Légumineuses ; il produit des gousses résineuses de quatre à cinq pouces de longueur, que les bestiaux mangent avec plaisir.

ALGUAZIL, n. m. Pron. *al-goua-zil.* — En Espagne, Bas officier de justice : *Il y eut des blessés des deux parts, et un* ALGUAZIL *resta même sur le carreau.* (Arago.)

L'*alguazil*, dur au pauvre, au riche s'attendrit. (V. Hugo.)

*L'*ALGUAZIL *mayor vient de m'apporter cet ordre à toute bride.* (C. Delav.)

— En France, Nom que l'on donne par mépris ou par plaisanterie aux gens que la police ou la justice charge de faire des arrestations :

Humph ! costume d'alcade et figure de sbire.
Un petit œil orné d'un immense sourcil :
Sans doute il joue ici le rôle d'*alguazil* ! (V. Hugo.)

ALGUE, n. f. (*alga*, m. sign. ; lat.) Pron. *algh.* — Bot. Famille de plantes cryptogames qui vivent au fond ou à la surface des eaux douces ou salées, et qui se présentent sous la forme de filaments déliés comme des cheveux : *Les* ALGUES *n'ont pas de racines.* (Richard.) *Il croît beaucoup d'*ALGUES *sur les rivages de la Méditerranée.* (Acad.) *Le phénomène le plus remarquable que présentent les* ALGUES, *c'est qu'au moment où elles se détachent de la plante mère, plusieurs possèdent tous les caractères de l'animalité.* (Richard.)

— Les genres et les espèces que renferme la famille des Algues sont en très-grand nombre. Richard les divise en deux sections : 1° les *Conferves* ou *Algues d'eau douce* ; 2° les *Thalassiophytes* ou *Algues marines.* Il subdivise ces deux sections en six tribus : 1° les *Diatomacées* ; 2° les *Nostochinées* ; 3° les *Conferracées* ; 4° les *Ulvacées* ; 5° les *Floridées* ; 6° les *Fucacées.*

ALHAGI, n. m. Pron. *a-la-ji.* — Genre de plantes légumineuses, propre aux déserts de l'Arabie et de

l'Égypte. Une de ses espèces, l'*alhagi des Maures*, laisse suinter une substance gommeuse et sucrée qui sert d'aliment et qui passe, aux yeux de quelques-uns, pour être la manne dont les Israélites se nourrirent dans le désert.

ALHAMBRA, n. m. Pron. *a-lam-bra.* — Palais des rois maures, à Grenade; c'était une vaste forteresse construite sur une colline, dans le goût brillant de l'architecture sarrasine.

— Fig. Il se dit des choses qui étonnent par leur grandeur et leur magnificence : *C'est l'*ALHAMBRA *de l'histoire.* (Lamart.)

ALHANDAL, n. m. Pron. *a-lan-dal.* — Pharm. Coloquinte : *Trochisques d'*ALHANDAL.

ALIBI, n. m. (*m. lat.*; ailleurs.) Jurispr. Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où a été commis le délit ou le crime dont elle est accusée : *Prouver l'*ALIBI. (Acad.)

— L'Académie écrit ce mot invariable au pluriel : *Les* ALIBI *sont fréquents en matière criminelle.* Nous croyons, quant à nous, qu'il doit être soumis à la règle générale; les meilleures éditions de Regnier portent des *alibis forains*. Les Didot ne l'ont jamais imprimé invariable, et ils ont eu raison, car ce mot est aujourd'hui et depuis longtemps français.

ALIBIFORAIN, n. m. (composé de *alibi* et de *forain.*) Mauvaise défaite; propos qui n'a point de rapport à la chose dont il s'agit : *Il ne m'a donné que des* ALIBIFORAINS. (Acad.) ‖ Fam. et vieux.

ALIBILE, adj. des 2 g. (*alibilis*, nourrissant; lat.) Méd. Qui est propre à la nutrition : *L'intérieur des corps organisés offre un laboratoire actif, dans lequel un grand nombre d'instruments transforme sans cesse en leur propre substance les molécules* ALIBILES. (Richerand.)

ALIBILITÉ, n. f. (*alibile.*) Qualité, propriété nutritive.

ALIBORON, n. m. (*alibi.*) Anc. *Aliborum.* Suivant Huet, le surnom de *maître* ALIBORUM fut donné à un avocat ignorant qui, pour déclarer que sa partie adverse n'était point recevable dans ses *alibis*, avait dit : « *Nulla ratio habenda est istorum* ALIBORUM. » — Homme habile à trouver des alibis : *Vous êtes un maître* ALIBORUM. (Richelet.)

— Aujourd'hui, on écrit *Aliboron*, et on dit famil. d'un homme ignorant et ridicule : *C'est un maître* ALIBORON.

— Il se dit encore de l'âne, animal entêté et stupide :

Arrive un troisième larron,
Qui saisit maître *aliboron.* (La Font.)

ALIBOUFIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Styracacées, composé d'arbrisseaux dont les diverses espèces fournissent les résines odorantes connues sous les noms de styrax ou storax, et de benjoin. ‖ On désigne particulièrement sous ce nom le *Styrax officinal.* ‖ On dit aussi *Atigoufier.*

ALICATE, n. m. Technol. Pince d'émailleurs à la lampe.

ALICHON, n. m. Pron. *a-li-chon.* — Il se dit des petites planches de bois qui garnissent la circonférence d'une roue de moulin à eau, et qui la font tourner en recevant l'impulsion du fluide. ‖ V. *Aileron* et *Aube.*

ALIDADE, n. f. Règle mobile, qui est garnie de deux pinnules élevées perpendiculairement à chacune de ses extrémités, et qui tourne sur le centre d'un instrument avec lequel on prend la mesure des angles : *Diriger l'*ALIDADE *vers un objet.* (Acad.)

ALIÉNABILITÉ, n. f. (*aliénable.*) Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE, adj. des 2 g. (*alienus*, étranger; lat.) Qui se peut aliéner, qu'on est libre d'aliéner : *Les terres substituées ne sont pas* ALIÉNABLES. (Ac.)

ALIÉNANT, part. prés. du v. Aliéner.

ALIÉNATAIRE, n. des 2 g. (*aliéner.*) Celui, celle en faveur de qui on aliène.

ALIÉNATEUR, TRICE, n. (*aliéner.*) Celui, celle qui aliène.

ALIÉNATION, n. f. (*aliéner.*) Pron. *a-lié-na-tion.* — Acte par lequel on transfère à un autre la propriété d'un fonds ou de ce qui tient lieu de fonds : ALIÉNATION *d'une terre, d'un revenu. L'*ALIÉNATION *directe n'est permise ni aux interdits, ni aux incapables, ni aux mineurs, ni aux femmes en puissance de mari. L'*ALIÉNATION *de la moindre partie du territoire public serait un crime de la part du prince.*

— *Aliénation à titre onéreux*, vente, échange, cession moyennant une rente, une redevance. ‖ *Aliénation à titre gratuit*, legs, donation.

— Fig. Abdication de quelque droit naturel : ALIÉNATION *de sa liberté, de son indépendance. Pour que le despotisme prévalût, il a fallu que, de gré ou de force, les peuples consentissent à l'*ALIÉNATION *de leur liberté.* (Duclos.) *Dans le pacte social, il n'y a de la part des particuliers aucune renonciation véritable de leurs droits naturels; au lieu d'une* ALIÉNATION, *ils n'ont fait qu'un échange avantageux d'une manière d'être incertaine et précaire contre une autre meilleure et plus sûre, de l'indépendance naturelle contre la liberté.* (J. J. Rouss.)

— Fig. *Aliénation des esprits, des volontés, des cœurs*, éloignement que des personnes ont les unes pour les autres, sentiment sous l'influence duquel tout rapport cesse entre elles.

— Fig. En parl. du corps et de l'âme, qui semblent divisés en même temps qu'unis, Bossuet a dit : *O inconcevable union, et* ALIÉNATION *non moins étonnante!*

— Fig. *Aliénation mentale*, dérangement des facultés intellectuelles; on dit dans le même sens *Aliénation d'esprit*, et absol. *Aliénation : Les éléments d'*ALIÉNATION MENTALE *sont bien définis, bien connus.* (Calmeil.) *Son* ALIÉNATION *était telle qu'on l'a enfermé dans un hôpital de fous.* (G. Sand.)

ALIEN-BILL, n. m. (*alien*, étranger, et *bill*, loi; angl.) Loi exclusivement applicable en Angleterre aux étrangers non naturalisés. En vertu de cette loi d'exception, le gouvernement soumet les étrangers à des mesures de surveillance toutes spéciales, et peut les expulser administrativement du territoire des Trois-Royaumes : *Le premier* ALIEN-BILL *a été voté en 1793.*

ALIÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aliéner : *Terre, rente* ALIÉNÉE. *Droit* ALIÉNÉ. *Les domaines déclarés inaliénables sont presque tous* ALIÉNÉS. (Volt.)

— Fig. *Volonté* ALIÉNÉE; *cœur* ALIÉNÉ. *Ils ont les yeux égarés, et l'esprit* ALIÉNÉ. (La Bruy.) *Elle le trouva étendu à terre,* ALIÉNÉ *par le désespoir.* (Volt.)

— Fénelon lui a donné un compl. précédé de la prép. *de : Que vois-je de tous côtés, mes frères, sinon des chrétiens* ALIÉNÉS *de la voie de Dieu?* (Fén.)

— Subst. et absol. Personne atteinte d'aliénation mentale : *Maison d'*ALIÉNÉS, *traitement des* ALIÉNÉS, *médecin des* ALIÉNÉS. (Acad.) *Les* ALIÉNÉS *ont besoin qu'on les protége contre eux-mêmes, contre les entreprises des autres hommes, contre les peines qu'on pourrait leur infliger.* (Calmeil.)

ALIÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*alienare*, distraire, transporter; lat.) Ce verbe change l'é fermé du radical *alién* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent : j'aliène, il aliène, ils aliènent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé : *j'aliénerais, nous aliénerions*, etc.) — Transférer à quelqu'un la propriété d'un fonds ou de ce qui tient lieu de fonds : ALIÉNER *une terre, une rente.* (Acad.) *La femme ne peut* ALIÉNER *même ses immeubles personnels; mais son consentement est nécessaire pour que le mari puisse les* ALIÉNER. *La loi ne permet d'*ALIÉNER *les biens dotaux que dans un petit nombre de cas expressément spécifiés. C'est* ALIÉNER *son argent que de le placer par contrat de constitution.* (Acad.) ALIÉNER, *c'est donner ou vendre : or un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend tout au moins pour sa subsistance.* (J. J. Rouss.) *Posséder, qu'est-ce, sinon être libre d'user à son gré de la chose acquise, être libre de l'*ALIÉNER? (H. Passy.)

— Moral. ALIÉNER *son droit naturel, son indépendance, son libre arbitre, sa volonté. La liberté est un droit propre et essentiel à l'homme, son droit inné par excellence, celui qui est le principe de tous les autres, et qu'il ne saurait* ALIÉNER *ni laisser prescrire.* (Port.)

— Par extens. : *Aliéner sa liberté*, se marier : *Une femme mariée n'a pas seulement engagé sa foi, elle* A ALIÉNÉ *sa liberté.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Faire perdre l'affection, la bienveillance, l'estime, etc. : ALIÉNER *les sentiments, les affections. Il a des manières hautes qui* ALIÈNENT *les esprits.* (Acad.) *Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier,* ALIÉNA *les cœurs.* (Volt.) *Pourquoi donc nous* ALIÉNER, *et nous contraindre en quelque sorte de chercher un autre camp?* (Dupanloup.)

— *Aliéner l'esprit, la raison*, faire perdre l'esprit, déranger les facultés intellectuelles : *Sa dernière maladie lui* A ALIÉNÉ L'ESPRIT. (Acad.) *L'usage du vin dégrade l'homme,* ALIÈNE *au moins* SA RAISON *pour un temps, et l'abrutit à la longue.* (J. J. Rouss.)

= **S'aliéner**, v. pr. Être aliéné : *Il y a des biens qui ne peuvent pas s'*ALIÉNER. (Acad.)

— Sacrifier sa liberté : *Quand chacun pourrait s'*ALIÉNER *lui-même, il ne peut aliéner ses enfants; ils naissent hommes et libres, leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Se séparer, s'isoler : *Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie, s'*ALIÈNE *de la grande.* (J. J. Rouss.) ‖ Rare.

— Fig. Éloigner de soi-même la faveur, les affections : *Il s'*EST ALIÉNÉ *tous les cœurs. Il s'*ALIÉNERA *les esprits par ses manières hautaines.* (Acad.) *Il s'*ALIÉNA *comme à plaisir les peuples et les autels, l'homme et Dieu.* (Chateaubr.) *La malheureuse Indiana s'*ÉTAIT *à jamais* ALIÉNÉ *sa parente, et perdait le seul appui naturel qui lui restât.* (G. Sand.)

ALIFÈRE, adj. des 2 g. (*ala*, aile; *ferre*, porter; lat.) Zool. Qui porte des ailes.

ALIFORME, adj. des 2 g. (*ala*, aile; *forma*, forme; lat.) Zool. et bot. Qui est en forme d'aile.

ALIGÈRE, adj. des 2 g. (*ala*, aile; *gerere*, porter; lat.) Qui porte des ailes.

ALIGNANT, part. prés. du v. Aligner.

ALIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aligner : *Cette nouvelle rue est bien* ALIGNÉE. (Acad.)

Par sentiers *alignés* l'œil va de part et d'autre. (La Font.)

Les palmiers paraissaient ALIGNÉS *sur la rive, comme ces avenues dont les châteaux de France sont décorés.* (Chateaubr.)

ALIGNEMENT, n. m. (*aligner.*) Ligne qu'on tire pour diriger en ligne droite une allée, une rue, un chemin, une muraille, etc. : *Prendre des* ALIGNEMENTS. (Acad.)

— *Cet ouvrage n'est point d'alignement*, n'est point en ligne droite.

— Particul. Ligne déterminée par l'autorité pour établir une démarcation précise entre les propriétés particulières et la voie publique qu'elles bordent : *Suivre, prendre, donner l'*ALIGNEMENT, *un* ALIGNEMENT. *Cette rue est dans l'*ALIGNEMENT; *cette maison n'est pas sur l'*ALIGNEMENT. (Acad.)

— En parl. d'une troupe, Action d'aligner ou de s'aligner : *Après chaque mouvement, on rectifie l'*ALIGNEMENT. (Acad.)

— Chem. de fer. Portion de chemin en ligne droite.

— *Alignement!* Commandement par lequel on ordonne aux soldats de se ranger exactement en ligne droite. ‖ *A droite, à gauche, alignement!* alignez-vous en regardant à votre droite, à votre gauche.

— N. pl. Archéol. Rangées de pierres brutes élevées par les druides : *Le dolmen de Pierre-aux-Fées appartient à la classe des monuments celtiques désignés, en archéologie, sous le nom d'*ALIGNEMENTS. (Serres.)

ALIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, ligne.*) Disposer, ranger, dresser sur une même ligne droite : ALIGNER *des allées.* (Trév.) *On n'a pas bien* ALIGNÉ *cette muraille.* (Acad.)

— Particul. *Aligner des soldats*, les ranger exactement en ligne droite.

— Fig. *Aligner ses mots, ses phrases*, être compassé dans ses discours, dans son style.

— Fig. Mettre au même niveau : *Pensez-vous pouvoir* ALIGNER *toutes les intelligences comme un plant d'arbres?* (Did.)

— Vén. Couvrir une femelle.

= **S'aligner**, v. pr. Se ranger exactement sur une ligne droite : *Le bataillon s'*EST ALIGNÉ *en un clin d'œil.* (Acad.)

ALIGNOIR, n. m. (*aligner.*) Techn. Outil en forme de coin de fer, dont on se sert pour fendre les blocs d'ardoise.

ALIGNOLE, n. f. (*à, ligne.*) Pêche. Sorte de filets qu'emploient les pêcheurs de la Méditerranée.

ALIMENT, n. m. (*alimentum*, nourriture; lat.) Pron. *a-li-man.* — Nourriture; ce qui se mange, se digère, répare les pertes du corps et entretient la vie : *Des* ALIMENTS *légers, substantiels, lourds.* (Acad.) *Les* ALIMENTS *rendent chaque jour à l'animal la force qu'il a perdue.* (Fén.) *Tout n'est pas* ALIMENT *pour l'homme.* (J. J. Rouss.) *L'avoine est le meilleur* ALIMENT *du cheval.* (Trév.) *Les plantes qui naissent de la terre fournissent des* ALIMENTS *aux sains et des remèdes aux malades.* (Fén.) *Il n'existe d'*ALIMENTS *que dans le règne organique; les minéraux n'en fournissent point.* (Fourcr.) *L'estomac est un réservoir qui reçoit tous les* ALIMENTS. (Fén.)

— Plus généralement, Ce qui fait subsister et croître, ce qui entretient et développe les êtres ayant la vie ou quelque chose d'analogue à la vie : *L'eau est le principal* ALIMENT *des plantes.* (Trév.) *Le bois est l'*ALIMENT *du feu.* (Acad.)

Qu'importe à vous, à moi, que ce vil vêtement
De la flamme ou des vers devienne l'*aliment?* (Lam.)
De nos jours et des leurs, qu'il pèse également,
Au même feu céleste il puise l'*aliment.* (C. Delav.)

— Fig. *L'argent et le crédit sont les* ALIMENTS *nécessaires de l'industrie et du commerce. Les* ALIMENTS *du luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs.*

— Moral. *Les sciences sont les* ALIMENTS *de l'esprit.* (Acad.) *La vanité est l'*ALIMENT *des sots.* (La

Bruyère.) *La liberté est un* ALIMENT *de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter.* (J. J. Rouss.) *La vérité est l'*ALIMENT *d'une âme fière et libre.* (Thomas.) *La connaissance et la pratique du vrai, du grand, du beau, du juste et du bon, sont l'*ALIMENT *de la vie morale de l'homme.* (Portalis.) *L'esprit humain a beaucoup de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'*ALIMENT *à son inquiétude.* (Volt.)

— Quelquefois, Action de nourrir : *Des biens destinés pour l'*ALIMENT *des pauvres.* (Acad.)

— Jurispr. *Aliments*, n. m. pl. Tout ce qui est nécessaire pour la vie et l'entretien, ce qui comprend, outre la nourriture, le logement et les vêtements : *Les enfants doivent des* ALIMENTS *à leurs père et mère.* (Acad.) *Les enfants naturels du père ont seuls droit aux* ALIMENTS.

Ce sont des *aliments* que la loi vous accorde,
Nous ne refusons pas de vous en octroyer. (Etienne.)

L'obligation de se fournir des ALIMENTS *est réciproque entre les deux époux. Les* ALIMENTS *ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame avec la fortune de celui qui les doit.* (Coffinières.)

ALIMENTAIRE, adj. des 2 g. (*aliment.*) Pron. *a-li-man-tèrr.* — Qui est propre à servir d'aliment, qui est de la nature des aliments, qui a rapport aux aliments : *Substances, denrées, plantes, sucs* ALIMENTAIRES. *Régime* ALIMENTAIRE; *composition* ALIMENTAIRE; *bol* ALIMENTAIRE. *Aucune substance âcre, aromatique, amère, saline, n'est* ALIMENTAIRE. (Fourc.) *Le commerce extérieur des farineux* ALIMENTAIRES *s'accroît avec la disette.* (Ch. Dupin.)

— Jurispr. *Pension alimentaire*, nourriture, entretien fournis en nature, ou somme d'argent qui en tient lieu, payée annuellement par une personne à une autre, en vertu d'un jugement ou d'un accord commun : *Les* PENSIONS ALIMENTAIRES *sont incessibles et insaisissables.* || *Provision alimentaire*, somme accordée par les juges à l'une des parties pour vivre, en attendant le jugement définitif du procès.

— Fig. Qui traite des aliments, qui a pour objet l'alimentation en général : *Système, science, économie* ALIMENTAIRE.

— Anat. Qui reçoit, qui digère les aliments : *Appareil* ALIMENTAIRE, *tubes* ALIMENTAIRES. *Le conduit* ALIMENTAIRE *est la dernière partie que la vie abandonne.* (Richerand.)

— Mécan. *Pompe alimentaire*, pompe aspirante et foulante qui sert à alimenter une machine à vapeur, et qui est mise en mouvement par la machine elle-même.

ALIMENTANT, part. prés. du v. Alimenter.

ALIMENTATION, n. f. (*aliment.*) Pron. *a-li-man-ta-cion.* — Action de nourrir ou de se nourrir; effet que produit sur l'économie animale l'ensemble des aliments : *La consommation moyenne d'un habitant des campagnes n'est pas même le cinquième de ce qui conviendrait pour une bonne* ALIMENTATION. (Payen.)

— Par extens. Action de pourvoir de vivres une ville, une province; approvisionnement.

— *Alimentation des plantes*, l'action de leur fournir tout ce qui est nécessaire à leur conservation et à leur accroissement; l'effet que les aliments produisent sur leurs organes.

— Méc. *Appareil d'alimentation*, l'appareil qui sert à alimenter une chaudière à vapeur : *Les appareils d'*ALIMENTATION *varient suivant que les chaudières sont à basse ou à haute pression, et dans ce dernier cas, selon que la vapeur est employée comme force motrice ou comme moyen de chauffage.* (Péclet.) || *L'*ALIMENTATION *des chaudières à vapeur a pour objet de remplacer l'eau qui se dégage constamment sous la forme de vapeur.* (Id.) *Une* ALIMENTATION *régulière, qui maintient constamment le même niveau dans la chaudière, est un des préservatifs les plus efficaces contre les explosions.* (Id.)

ALIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Alimenter. Nourri, entretenu, approvisionné : *Ville, place bien* ALIMENTÉE. *Marché bien* ALIMENTÉ.

— Méc. *Il faut qu'une chaudière soit constamment* ALIMENTÉE *pour que ses parois ne soient pas exposées au feu et détruites par des déchirures.* (Péclet.)

— Fig. *Haine, passion* ALIMENTÉE. *La sédition fut* ALIMENTÉE *par de faux bruits.*

ALIMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aliment.*) Pron. *a-li-man-té.* — Nourrir, fournir les aliments nécessaires : ALIMENTER *un enfant;* ALIMENTER *une famille, une population.*

— Pourvoir de denrées alimentaires, approvisionner : ALIMENTER *une province, une population, une ville, un marché.*

— Jurispr. Servir une pension alimentaire; donner des aliments aux personnes à qui la loi en assure, ou à qui il en a été réservé par contrat : *Le père doit* ALIMENTER *ses enfants légitimes et adoptifs.*

— Par extens. Faire durer, entretenir, augmenter certaines choses ou en favoriser le développement : ALIMENTER *un réservoir. Les rivières* ALIMENTENT *les fleuves. Ces matières* ALIMENTAIENT *l'incendie. Une source nouvelle ne vient pas* ALIMENTER *la fontaine, assainir le lavoir, sans que la santé du peuple des campagnes y gagne.* (Lélut.)

— Particul. *Alimenter une chaudière à vapeur*, y faire arriver de l'eau qui remplace celle qui se vaporise.

— Fig. *L'argent* ALIMENTE *les entreprises industrielles. Le luxe des consommateurs* ALIMENTE *l'activité des producteurs. La confiance, le crédit* ALIMENTENT *le négoce. Il aspirait à refaire sa fortune, que les subsides de la cour n'*ALIMENTAIENT *plus.* (Lamart.) *Ils nourrissent des moutons, dont la laine ira* ALIMENTER *les manufactures et pourvoir les marchés.* (Blanqui.)

— Moral. ALIMENTER *l'esprit,* ALIMENTER *les passions, les haines, les fureurs, l'amour.*

De l'amour dans nos cœurs *alimentons* la flamme. (Lam.)

Les sciences ALIMENTENT *l'esprit. Un faux bruit semé dans le peuple peut* ALIMENTER *une sédition.*

L'ardeur de gouverner dans sa tête fermente;
Je dis : C'est un beau feu qu'il faut qu'on *alimente.* (C. Del.)

Souvent, aux rayons de l'astre qui ALIMENTE *les rêveries, j'ai cru voir le Génie des souvenirs tout pensif à mes côtés.* (Chateaubr.)

— En parl. d'une école, Fournir des sujets pour une carrière, pour une profession : *Ma famille tenait à me faire renoncer aux carrières que l'École polytechnique* ALIMENTAIT. (Arago.)

= **S'alimenter**, v. pr. Se nourrir, tirer sa subsistance de, se fournir d'aliments : *L'Angleterre ne pourrait pas s'*ALIMENTER *des seules productions de son sol.*

— Fig. S'entretenir, s'accroître, tirer ses forces de : *L'esprit s'*ALIMENTE *de toutes les connaissances qu'il sait s'approprier. Le courage s'*ALIMENTE *de toutes les espérances conçues et de tous les succès obtenus.*

ALIMENTEUX, EUSE, adj. Qui a des qualités alimentaires : *Sucs* ALIMENTEUX. *Remèdes* ALIMENTEUX. (Acad.) *Il y a des chairs qui ont un jus fort* ALIMENTEUX. (Furetière.)

ALINANT, part. prés. du v. Aliner.

ALINÉ, ÉE, part. pass. du v. Aliner.

ALINÉA, loc. adv. (*a*, hors de, *linea*, ligne; lat.) Sans achever la ligne, et en commençant à la ligne suivante : *Écrivez, allez* ALINÉA.

— N. m. Ligne ordinairement un peu rentrée qui commence une nouvelle section, un nouvel article dans un livre ou dans un manuscrit : *Lisez jusqu'au premier* ALINÉA. (Acad.)

— Passage, paragraphe compris entre deux alinéas : *Le premier* ALINÉA *de ce chapitre est fort long.* (Acad.) *Sa prose est saccadée, coupée en petits* ALINÉAS, *et dépourvue d'élégance et d'agrément.* (Walckenaer.)

ALINETTE, n. f. Baguette pour embrocher les harengs que l'on veut saurer.

ALIPATA, n. m. Bot. Arbre de la famille des Euphorbiacées, qui croît aux Philippines. On prétend que son ombre est pernicieuse, et que la fumée de son bois peut causer la cécité : *Les fleurs de l'*ALIPATA *sont petites, odorantes, très-visitées par les abeilles; mais le miel qu'elles en retirent est amer.* (Jussieu.)

ALIPÈDE, adj. des 2 g. (*ala*, aile, *pes*, pied; lat.) Zool. Qui a des pattes membraneuses et en forme d'ailes, comme les chauves-souris.

ALIPTE, n. m. (ἀλείπτης, qui parfume; gr.) Pron. *a-lipt.* — Ant. Esclave chargé de parfumer le corps de ceux qui sortaient du bain. || Celui qui préparait et exerçait les athlètes à la lutte.

ALIPTÉRION, n. m. (ἀλειπτήριον, gr.) Antiq. Salle où l'on parfumait les baigneurs sortis du bain. || Salle où les athlètes se frottaient d'huile.

ALIQUANTE, adj. f. (*aliquantus*; lat.) Pron. *a-li-kouantt.* — Math. Il se dit, par oppos. à *Partie aliquote*, d'une partie qui n'est pas contenue exactement un certain nombre de fois dans un tout : *Le nombre trois est une partie aliquote de neuf, et le nombre deux en est une partie* ALIQUANTE. (Acad.)

ALIQUOTE, adj. f. (*aliquot*, plusieurs; lat.) Pron. *a-li-kott.* — Mathém. Il se dit, par oppos. à *Partie aliquante*, d'une partie qui est contenue exactement un certain nombre de fois dans un tout : *Trois est partie* ALIQUOTE *de douze.* (Acad.)

— Par analog. *Quand un mari a plusieurs femmes, il ne saurait abandonner à celles-ci, qui se donnent tout entières, qu'une partie* ALIQUOTE *de lui-même.* (Portalis.)

— Mus. *Sons aliquotes*, les sons secondaires qu'un instrument fait entendre en même temps que le son principal, et que l'on évalue en les représentant par des nombres fractionnaires, aliquotes du son fondamental. || On dit plus souvent *Sons harmoniques.*

— N. f. Partie aliquote : DEUX *est une* ALIQUOTE *de six.*

ALISIER, n. m. V. ALIZIER.

ALISMACÉES, n. f. pl. (*alisme.*) Pron. *a-liss-ma-cé.* — Bot. Famille de plantes monocotylédones qui a pour type le genre Alisme; elle a été séparée des Joncs : *Les* ALISMACÉES *sont des plantes herbacées vivant dans l'eau et sur le bord des étangs, ayant des feuilles alternes et engaînantes.* (Richard.)

ALISME, n. m. (ἄλισμα, plantain d'eau; gr.) Pron. *a-lism.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Alismacées ou des Joncées : parmi les espèces qu'il renferme on remarque le *flûteau* ou *plantain aquatique*, qui croît en abondance sur le bord des eaux, et dont la racine réduite en poudre a été préconisée comme un remède infaillible contre la rage.

ALISMOÏDES, n. f. pl. (ἄλισμα, plantain d'eau, εἶδος, apparence, figure; gr.) Bot. Tribu de plantes monocotylédones; elle renferme tous les genres compris dans la famille des Alismacées, et plusieurs autres genres de Joncées.

ALITANT, part. prés. du v. Aliter.

ALITÉ, ÉE, part. pass. du v. Aliter : *Elle est* ALITÉE *depuis hier.* (Acad.)

ALITER, v. tr. ou act. 1re conj. Forcer à garder le lit : *Cette blessure l'*A ALITÉE *pendant trois mois.* (Acad.)

— Disposer des anchois, des sardines, des harengs, etc., par couches, et les couvrir de sel à chaque couche.

= **S'aliter**, v. pr. Se mettre au lit, garder le lit pour cause de maladie : *Il y avait longtemps qu'il traînait, enfin il a été contraint de s'*ALITER. (Acad.) *Une mère de famille ne doit s'*ALITER *que pour mourir.* (J. J. Rouss.)

ALITURGIQUE, adj. des 2 g. (*liturgie.*) Lit. cath. Il se dit des jours qui n'ont point d'office propre.

ALIZARI, n. m. Comm. Racine de la garance du Levant : *Autrefois le commerce en retour avec Tripoli consistait en séné,* ALIZARIS, *dattes et barille.* (Chaptal.)

ALIZARINE, n. f. (*alizari.*) Matière colorante rouge, que l'on tire de la racine de garance : *L'*ALIZARINE *est le principe colorant le plus important de la garance; c'est celui qui donne les teintes les plus belles et les plus fines.* (Richard.)

ALIZARIQUE, adj. des 2 g. (*alizari.*) Qui appartient à l'alizarine : *Acide* ALIZARIQUE.

ALIZE, n. f. Fruit de l'alizier; il est aigrelet, et de la grosseur d'une petite cerise.

ALIZÉ, adj. m. Il se dit de certains vents réguliers qui règnent dans les grandes mers, à une grande distance des côtes, et spécialement de ceux qui soufflent de l'est à l'ouest dans la zône intertropicale : *La baleine parcourt onze mètres par seconde; elle va plus vite que les vents* ALIZÉS. (Lacépède.) *Les vents* ALIZÉS *sont très-réguliers dans la zône intertropicale.* (Arago.)

ALIZIER, n. m. (*alize.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Pomacées, composé d'arbres et d'arbrisseaux la plupart indigènes de l'Europe : *Les* ALIZIERS *ont de très-grands rapports avec les néfliers et les sorbiers. On cultive plusieurs espèces d'*ALIZIERS. (Acad.)

ALKALI, n. m. Voyez ALCALI et ses dérivés.

ALKÉKENGE, n. m. Pron. *al-ké-kanj.* Bot. Plante herbacée et vivace de la famille des Solanées, dont le fruit est une baie semblable à la cerise et légèrement aigrelette; elle croît en France dans les haies et dans les vignes, et est appelée vulgairement *coqueret* : *L'*ALKÉKENGE *fleurit en juin et juillet; ses baies sont légèrement diurétiques, mais fort peu usitées.* (Richard.)

ALKERMÈS, adj. des 2 g. (*kermès.*) Pron. *al-ker-mèss.* — Il se dit de diverses préparations dans lesquelles il entre du suc de kermès : *Confection* ALKERMÈS. (Acad.)

— Subst. *Boire de la liqueur d'*ALKERMÈS, ou simplement, *Boire de l'*ALKERMÈS.

ALLAH, n. m. Pron. *al-lâ.* — Nom que les Arabes et les mahométans en général donnent à Dieu, et qu'ils emploient comme exclamation de joie, de crainte, de surprise, etc., ou comme cri de guerre : *Invoquer* ALLAH. (Acad.) *Ils crièrent* ALLAH! *et fondirent sur nous.* (Id.)

Devant les yeux d'*Allah* fut-il courroux plus saint? (C. D.)

ALLAISE, n. f. Amas de sable qui se forme en travers des rivières.

ALLAITANT, part. prés. du v. Allaiter.

ALLAITE, n. f. (*lait.*) Vén. Il se dit des tettes de la louve,

ALLAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Allaiter :

Eh ! qui pourrait fléchir ce tigre inexorable,
Dans l'ivresse, l'orgueil et le luxe *allaité !* (Creb.)

ALLAITEMENT, n. m. (*allaiter.*) Pron. *al-lait-man.* — Action d'allaiter, et le résultat de cette action : *L'*ALLAITEMENT *maternel, lorsqu'il est possible, est le plus salutaire, soit pour l'enfant, soit pour la mère elle-même.* (Andral.)

— *Allaitement naturel*, celui qui a lieu lorsque l'enfant suce les mamelles de sa mère, de sa nourrice, ou d'un animal.

— *Allaitement artificiel*, celui qui consiste à faire boire du lait à l'enfant, en lui introduisant le tuyau d'un biberon dans la bouche : *Baldini, qui avait à cœur d'accréditer sa méthode d'*ALLAITEMENT *artificiel, a été un des plus ardents défenseurs de l'opinion que le caractère de la nourrice, quelle qu'elle soit, se transmet avec le lait à l'enfant.* (Désorm.)

ALLAITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, lait.*) Nourrir de son lait : *Une mère doit* ALLAITER *son enfant.* (Trév.) *Les sauvages du Canada* ALLAITENT *leurs enfants jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, et quelquefois jusqu'à six ou sept ans.* (Buff.)

— Il se dit aussi des femelles des animaux : *La louve* ALLAITE *ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair, qu'elle leur prépare en la mâchant.* (Buff.) *Plus les femelles de chaque espèce portent de petits, plus la nature leur a fourni de sources de lait pour les* ALLAITER. (Fén.)

= **S'allaiter,** v. pr. Être allaité.

ALLAMANDE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées; ce sont des arbrisseaux sarmenteux qui croissent dans l'Amérique méridionale.

ALLANITE, n. f. Pron. *al-lanitt.* — Minér. Substance minérale qui a beaucoup de rapport avec la gadolinite et le cérite : *L'*ALLANITE *est parfaitement noire et opaque; elle est moins dure que le quartz et que le feldspath, mais plus dure que le verre blanc et même que l'amphibole.* (Brongniart.)

ALLANT, part. prés. du v. Aller :

Il semble que ce soit
Un sergent de bataille *allant* à chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire. (La Font.)

ALLANT, ANTE, adj. (*aller.*) Qui aime à aller, à marcher, à courir : *Il est encore fort* ALLANT, *malgré son âge.* (Acad.)

— ALLANT, n. m. Celui qui va. Il se joint ordin. au mot *Venant* : *Tout* ALLANT *et venant.* ‖ Il est surtout usité au pluriel : *Cette maison est ouverte aux* ALLANTS *et venants.* (Acad.)

ALLANTOATE, n. m. (ἀλλᾶς, saucisse; gr.) Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide allantoïque avec différentes bases.

ALLANTODIE, n. f. (ἀλλᾶς, saucisse; gr.) Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des Mousses.

ALLANTOÏDE, n. f. (ἀλλᾶς, saucisse, εἶδος, forme; gr.) Anat. Sac membraneux, situé entre le chorion et l'amnios; il communique par l'ouraque avec la vessie du fœtus : *L'*ALLANTOÏDE *est un réservoir membraneux destiné à recevoir l'urine du fœtus.* (Cuv.)

ALLANTOÏDIEN, ENNE, adj. (*allantoïde.*) Anat. Il se dit du liquide contenu dans l'allantoïde : *Le liquide* ALLANTOÏDIEN *est incolore d'abord, puis un peu roussâtre dans les fœtus qui approchent du terme.*

ALLANTOÏNE, n. f. (ἀλλᾶς, saucisse; gr.) Chim. Substance particulière qu'on a découverte dans l'eau de l'allantoïde de la vache. On la nomme aussi *acide allantoïque, acide amniotique* ou *amnique.*

ALLANTOÏQUE, adj. des 2 g. Chim. *Acide* ALLANTOÏQUE. ‖ V. ALLANTOÏNE.

ALLANTOPHORE, adj. des 2 g. (ἀλλᾶς, ἀλλᾶντος, saucisse; φέρειν, porter; gr.) Pron. *al-lan-toforr.* — Zool. Qui porte des appendices cylindroïdes en forme de saucisses.

ALLA OTTAVA, loc. adv. Mus. Terme emprunté de l'italien. On le met soit au-dessus, soit au-dessous de la portée, pour indiquer qu'un passage doit être exécuté à l'octave au-dessus ou au-dessous.

ALLA POLACCA, loc. adv. Mus. Terme emprunté de l'italien. On le met au commencement d'un air, pour indiquer qu'il doit être joué comme une *polonaise*, c'est-à-dire d'un mouvement grave, en marquant bien les notes, quoique avec douceur.

ALLASIE, n. f. Pron. *al-la-zi.* — Bot. Grand arbre de la côte de Mozambique, qui appartient à la famille des Cucurbitacées : *Un voyageur dit que les feuilles de l'*ALLASIE, *appliquées en cataplasmes sur les reins, facilitent l'accouchement.* (Jussieu.)

ALLA ZOPPA, loc. adv. (m. à m. *à la boiteuse.*) Mus. Terme emprunté de l'italien. On le met au commencement d'un air, pour indiquer un mouvement contraint et syncopant entre deux temps, sans syncoper entre deux mesures.

ALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Aller. Il est toujours accompagné de l'auxiliaire *être*, et s'accorde toujours avec le sujet : *Il est* ALLÉ, *elle est* ALLÉE ; *ils sont* ALLÉS, *elles sont* ALLÉES.

ALLÉCHANT, part. prés. du v. Allécher.

ALLÉCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Allécher :

Maître renard, par l'odeur *alléché*,
Lui tint à peu près ce langage. (La Font.)

ALLÈCHEMENT, n. m. (*allécher.*) Pron. *al-lèch-man.* — Moyen par lequel on allèche : *Présenter des* ALLÈCHEMENTS *à des gens qu'on veut séduire.* (Acad.) *Il faut fuir les vanités mondaines, qui sont les* ALLÈCHEMENTS *du péché.* (Trév.) *Saurez-vous éviter les séductions et les* ALLÈCHEMENTS *du monde?* (J. J. Rouss.)

ALLÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, lécher.*) Il change l'*é* fermé du radical *alléch* en *è* ouvert devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'allèche, il allèche, ils allèchent*; ainsi on écrit avec un *é* fermé : *j'allécherai, nous allécherions*, etc. — Attirer par un appât, par une amorce : *On* ALLÈCHE *les souris avec du lard.* (Acad.)

Attaquons ce pâté qui m'*allèche* au parfum. (Em. Augier.)

— Fig. Attirer par le plaisir, par l'intérêt, par la séduction, etc. : *On l'avait* ALLÉCHÉ *par la promesse d'une grande place.* (Acad.) *La douceur des plaisirs* ALLÈCHE *les hommes à la volupté.* (Trév.)

ALLÉE, n. f. (*aller.*) Passage étroit entre deux murs parallèles, ayant une issue sur la voie publique et conduisant de l'entrée d'une maison à l'intérieur : *On préfère les maisons à porte cochère aux maisons à* ALLÉE. (Acad.) *C'était une de ces maisons habitées par la petite bourgeoisie ; on y entrait par une* ALLÉE. (H. de Balzac.)

— Par anal. *Avant Lavoisier la chimie pouvait se comparer à une espèce de labyrinthe dont les* ALLÉES *profondes et tortueuses avaient presque toutes été parcourues par beaucoup d'hommes laborieux.* (Cuvier.)

— Voie destinée à la promenade, ordinairement étroite et longue, et bordée d'arbres ou de verdure : *Je fus l'autre jour me promener seule dans ces belles* ALLÉES. (Mme de Sév.) *De fraîches* ALLÉES *vertes.* (V. Hugo.) *As-tu nettoyé les* ALLÉES *du parterre ?* (Dest.) *Au fond du parc se trouve une* ALLÉE *qui s'étend à perte de vue.* (J. J. Rouss.)

J'entendis les enfants du nouveau possesseur,
Sortant de la maison en joyeuse volée,
Courir de haie en haie et d'*allée* en *allée.* (Lamart.)

*Je passai plusieurs fois dans l'*ALLÉE *où elles étaient assises.* (Picard.)

— *Une allée de noyers*, une allée bordée de noyers.

— *Planter une allée de noyers*, planter des noyers sur les bords d'une allée.

— Fam. *Allées et venues*, action d'aller et de venir coup sur coup. ‖ Particul. Démarches que l'on fait pour une affaire : *Il a perdu son temps en* ALLÉES *et venues.* (Acad.)

ALLÉGATEUR, n. m. (*alléguer.*) Celui qui allègue, qui cite. — Vieux et très-peu usité.

ALLÉGATION, n. f. (*alléguer.*) Pron. *al-lé-gacion.* — Citation d'un texte, d'un passage, d'une autorité, d'un fait, etc. : *L'*ALLÉGATION *d'un fait, d'une loi.*

— Simple proposition d'une chose que l'on met en avant, verbalement ou par écrit : *Justifier une* ALLÉGATION. *Il répondit fort habilement aux* ALLÉGATIONS *de son adversaire.* (Acad.) *Examinons la valeur de cette* ALLÉGATION. (V. Hug.)

ALLÉGE, n. f. (*alléger.*) Mar. Petit bâtiment qui suit un navire plus grand, et qui sert à l'alléger, à le décharger de ce qu'il a de trop, ou bien à le charger : *Il y a des* ALLÉGES *assez grandes pour pouvoir naviguer le long des côtes.* (Acad.) *Il y a des gabares qu'on appelle du nom d'*ALLÉGE. (A. Jal.)

— Espèce de grand ponton qu'on nomme autrement *chameau*, et qui sert à soulever les vaisseaux.

— Archit. Mur à hauteur d'appui, pratiqué devant une croisée, et d'une épaisseur moindre que l'embrasure de la fenêtre. V. ACCOUDOIR.

— Ch. de fer. Chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le combustible nécessaire à l'alimentation de la locomotive. ‖ On le nomme plus généralement *Tender.*

ALLÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Alléger.

ALLÉGEANCE, n. f. (*alléger.*) Pron. *al-lé-janss.* — Adoucissement, soulagement :

Le temps à mes douleurs promet une *allégeance.* (Malh.)

Porte à ses déplaisirs cette faible *allégeance*,
Et lui dis que je cours achever sa vengeance. (Corn.)

Je rends grâces au ciel, qui, pour mon *allégeance*,
Du côté de l'amour met la reconnaissance. (E. Augier.)

— *Serment d'allégeance*, serment de fidélité que les Anglais prêtaient à leur roi en sa qualité de souverain temporel : *Le* SERMENT D'ALLÉGEANCE *fut ordonné par Jacques Ier en 1606.* (Acad.)

ALLÉGEANT, part. prés. du v. Alléger.

ALLÉGEMENT, n. m. (*alléger.*) Pron. *al-lèjman.* — Diminution de charge, de poids, de pesanteur : *Donner de l'*ALLÉGEMENT *à un plancher, à un bateau.* (Acad.)

— Fig. Adoucissement, soulagement : *Ce sera pour les contribuables un petit* ALLÉGEMENT. (Acad.) *Ne sentez-vous point d'*ALLÉGEMENT *à votre mal?* (Id.) *Trouvons un solide* ALLÉGEMENT *à notre douleur.* (Pasc.)

C'est tout l'*allégement* qu'il en faut espérer. (Corn.)

ALLÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*allevare*, lat.; m. sign.) Pron. *al-lé-jé.* — Il garde l'*é* fermé dans tous ses temps, et prend l'*e* muet euphonique après le radical *allég*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *il allégea, nous allégeons*, etc.

— Soulager une personne ou une chose d'une partie du fardeau qu'elle porte : ALLÉGER *quelqu'un de son fardeau.* (Acad.) *Le plancher est trop chargé, il faut l'*ALLÉGER. (Id.)

— Particul. Mar. Débarrasser un navire d'une partie de sa charge, au moyen d'une allége : *Quelquefois on* ALLÉGE *un bâtiment pour aider à sa marche.* (A. Jal.)

— Aider à quelque mouvement qui a pour but de soulever, de pousser en avant quelque chose, ou de parer une manœuvre.

— *Alléger un cordage*, en diminuer la tension pour qu'il ne contrarie pas un effort fait dans un autre sens : *On* ALLÉGE *les manœuvres lourdes et longues, pour diminuer leurs frottements sur les surfaces où elles doivent passer.* (A. Jal.)

— En parl. d'un poids, d'un fardeau, Le diminuer, le rendre plus léger : ALLÉGER *le fardeau de quelqu'un.* ALLÉGER *la charge d'un cheval.* (Acad.)

— Fig. *Alléger les charges publiques*, les diminuer : *Les charges publiques étant ce qu'il y a de plus sensible pour le contribuable, on s'attache aisément à qui promet de les* ALLÉGER. (Viennet.)

— *Alléger les contribuables*, diminuer les charges, les impôts qu'ils ont à payer.

— Fig. Diminuer un mal physique ou moral ; adoucir la douleur, calmer l'inquiétude : ALLÉGER *la douleur de quelqu'un.* (Acad.)

Son retour *allégeait* les plus vives douleurs. (Racan.)

Ce que vous lui avez dit l'a fort ALLÉGÉ. (Acad.) *Il faut faire sentir de bonne heure à l'enfant sa misère, sa faiblesse, et le pesant joug de la nécessité que la nature impose à l'homme, afin qu'il soit sensible à ce qu'on fait pour lui* ALLÉGER *ce joug.* (J. J. Rouss.)

Je me disais : « Je suis présente à sa mémoire,
Sans doute il songe à moi, comme je songe à lui. »
Cette douce pensée *allégeait* mon ennui. (Collin d'Harl.)

— Manég. *Alléger un cheval*, le rendre plus léger du devant que du derrière : *Pour* ALLÉGER *son cheval, le cavalier doit porter le corps en arrière, tendre les rênes, et rapprocher les jambes. Votre cheval est trop pesant des épaules, il le faut* ALLÉGER *du devant.* (Richel.) ‖ On dit aussi *Allégérir* et *Allégir.*

= **S'alléger,** v. pr. Se soulager d'une partie du fardeau que l'on porte : S'ALLÉGER *pour marcher avec plus de facilité.* (Acad.)

Je *m'allége* du faix dont je suis accablé. (Malherb.)

— Devenir plus léger, au propre et au figuré : *Ma douleur* S'EST *un peu* ALLÉGÉE. (Acad.)

SYN. Alléger, soulager. *Alléger* exprime la simple action de diminuer la somme d'un fardeau, l'intensité d'une souffrance; on rend moins lourd le fardeau, moins accablante la douleur qu'on *allége.* Il se dit particulièrement des choses. *Soulager* ajoute à l'idée d'une action physique celle d'un acte moral; ainsi l'aide qu'on donne à celui qu'on *soulage* retrempe ses forces et son énergie. Il se dit le plus ordinairement des personnes.

ALLÉGÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*allégir.*) Pron. *al-lé-jé-rir.* — Manég. Syn. d'*Alléger.*

ALLÉGI, IE, part. pass. du v. Allégir.

ALLÉGIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*léger.*) Pron. *al-lé-gir.* — Technol. Diminuer en tous sens le volume d'un corps : ALLÉGIR *un arbre.* ALLÉGIR *une poutre.* ALLÉGIR *un essieu.* — Manég. V. ALLÉGER. ‖ *SYN.* V. AMENUISER.

ALLÉGISSANT, part. prés. du v. Allégir.

ALLÉGORIE, n. f. (ἄλλος, autre, ἀγορεύω, je dis; gr.) Pron. *al-lé-go-ri.* — Fiction qui consiste à présenter à l'esprit une chose de manière à en faire entendre adroitement une autre : *Le bandeau, les ailes et l'enfance de Cupidon sont une* ALLÉGORIE *qui représente le caractère et les effets de la passion de l'amour.* (Acad.) *L'*ALLÉGORIE *est l'ornement du langage.* (Delil.) *Les épopées d'Homère abondent en* ALLÉGORIES. (Tissot.) *Le premier qui fut un poëte créa l'*ALLÉGORIE. (J. Janin.) *Le mérite de l'*ALLÉGORIE *est de n'avoir pas besoin d'expliquer la vérité qu'elle enveloppe; elle la fait sentir à chaque trait*

par la justesse de ses rapports. (Marm.) *L'*ALLÉGORIE *est quelquefois aussi une façon de présenter avec ménagement une vérité qui offenserait si on l'exposait toute nue.* (Marm.) *Les allusions, les* ALLÉGORIES, *les comparaisons, sont un champ vaste de pensées ingénieuses.* (Volt.) *Thétis, pour rendre son fils invulnérable, le plongea, dit la Fable, dans l'eau du Styx. Cette* ALLÉGORIE *est belle et claire.* (J. J. Rous.)

L'Allégorie habite un palais diaphane. (Lemierre.)

— Ouvrage dont le fond est cette espèce de fiction où l'on présente une chose à l'esprit de manière à lui donner l'idée d'une autre : *L'apologue et la parabole sont des espèces d'*ALLÉGORIES. (Acad.)

— Figure de rhétorique qui n'est autre chose qu'une métaphore prolongée : *Il a un choix de termes et une élégance qui enlèvent, des métaphores heureuses, des* ALLÉGORIES *justes et ravissantes.* (Le Sage.)

— Peint. et Sculpt. Composition ou partie d'une composition dans laquelle l'artiste représente un objet ou exprime une idée abstraite par des images et des figures symboliques : *Les* ALLÉGORIES *en peinture sont généralement froides.* (Acad.) *Les plus belles* ALLÉGORIES *sont les plus simples.* (Millin.)

— Théol. Passage de l'Écriture considéré par rapport au sens figuratif qu'il présente.

— Allusion : *Il a fait dans la préface une* ALLÉGORIE *de son livre à celui de l'Apocalypse.* (Pascal.) *La comédie de la* Princesse d'Élide *fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'*ALLÉGORIES *fines sur les mœurs du temps.* (Volt.)

ALLÉGORIQUE, adj. des 2 g. (*allégorie.*) Qui appartient à l'allégorie, qui tient de l'allégorie : *Discours, termes* ALLÉGORIQUES. *Le merveilleux* ALLÉGORIQUE *est employé dans la* Henriade (Acad.) *L'Écriture sainte a un sens littéral et un sens* ALLÉGORIQUE. (Saint-Évrem.) *Souvent les artistes, en voulant faire des figures* ALLÉGORIQUES, *sont tombés dans le défaut de n'offrir que des compositions inintelligibles.* (Millin.) *Un personnage* ALLÉGORIQUE *est une passion, une qualité de l'âme, un accident de la nature, une idée abstraite personnifiée.* (Marm.)

ALLÉGORIQUEMENT, adv. (*allégorique-ment.*) D'une manière allégorique : *Les prophètes parlent quelquefois* ALLÉGORIQUEMENT. (Acad.)

ALLÉGORISANT, part. prés. du v. Allégoriser.

ALLÉGORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Allégoriser.

ALLÉGORISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*allégorie.*) Donner un sens allégorique, expliquer selon le sens allégorique : *Les Pères de l'Église* ONT ALLÉGORISÉ *presque tout l'Ancien Testament.* (Acad.) *Les Pères se sont élevés contre ceux qui voulaient tout enfermer dans la lettre morte et le sens littéral; mais prétendre qu'ils ont abusé de l'allégorie au point de vouloir tout* ALLÉGORISER, *c'est une exagération dénuée de preuves. Les philosophes cherchèrent à* ALLÉGORISER *l'idolâtrie.* (Barthél.)

ALLÉGORISEUR, n. m. (*allégoriser.*) Celui qui allégorise, qui donne à tout un sens allégorique; il ne se dit guère qu'en mauvaise part : *C'est un* ALLÉGORISEUR *perpétuel.*

ALLÉGORISME, n. m. (*allégorie.*) La science de l'allégorie. ‖ Métaphore prolongée qui diffère de l'allégorie en ce qu'elle n'offre qu'un seul objet à l'esprit.

ALLÉGORISTE, n. m. (*allégorie.*) Celui qui explique un auteur ou un texte dans un sens allégorique : *Origène est un grand* ALLÉGORISTE. (Acad.)

ALLÈGRE, adj. des 2 g. (*alacer*, prompt, vif ; lat.) Anc. *alègre* et *alaigre.* — Qui est vif, agile, gai, dispos : *Il est toujours* ALLÈGRE. (Acad.)

Pour s'échapper de nous, Dieu sait s'il est *allègre* ; (Rac.)

ALLÈGREMENT, adv. (*allègre-ment.*) D'une manière allègre, avec vivacité, d'un air joyeux : *Les jeunes paysannes en jupons courts lavent* ALLÈGREMENT *le devant des maisons.* (Chateaubr.) *J'ai fait à pied cinq lieues, suivi d'un jeune gaillard basané qui portait* ALLÈGREMENT *mon sac de nuit.* (V. Hugo.)

ALLÉGRESSE, n. f. (*allègre.*) Joie vive, joie qui éclate au dehors : *Il reçut cette nouvelle avec une grande* ALLÉGRESSE. (Acad.)

... Quelle *allégresse* aurez-vous dans votre âme
Quand d'un mari si beau vous verrez la femme? (Mol.)
Dans le cœur inquiet de ma jeune maîtresse
Je vais diligemment reporter l'*allégresse.* (Bours.)

— Plus ordinairement, Joie publique : *Cris, transports d'*ALLÉGRESSE. *Les carillons des cloches semblaient augmenter l'*ALLÉGRESSE *publique.* (Chateaubr.)

Aux noces d'un tyran, tout le peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots :
Ésope seul trouvait que les gens étaient sots
De témoigner tant d'*allégresse.* (La Font.)

— Liturg. *Les sept allégresses,* prières qu'on adresse à la Vierge, en mémoire des sept différents sujets de joie qu'elle a eus pendant sa vie.

ALLÉGRETTO, adv. Mus. Diminutif d'Allégro.

ALLÉGRO, adv. Mus. Terme emprunté de l'italien. Placé au commencement d'un air, il indique un mouvement vif et animé.

— Subst. *Chanter un allégro,* chanter un air vif et animé.

ALLÉGUANT, part. prés. du v. Alléguer.

ALLÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Alléguer : *Les juges sont obligés de juger selon ce qui est* ALLÉGUÉ *et prouvé.* (Acad.)

ALLÉGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*allegare*, lat. ; m. sign.) Il change l'*é* fermé du radical *allégu* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'allègue, tu allègues, ils allèguent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé : *j'alléguerai, nous alléguerions,* etc. — Citer un texte, un passage, une autorité, etc. ; mettre en avant : ALLÉGUER *un passage, un texte;* ALLÉGUER *un auteur.* ALLÉGUER *des raisons, des excuses.* (Acad.) *Saint Paul et les autres apôtres ne cessent d'*ALLÉGUER *ce que Moïse a dit, ce qu'il a écrit.* (Boss.)

Jean lapin *allégua* la coutume et l'usage. (La Font.)

Il ALLÈGUE *pour témoins de ce qu'il avance des hommes obscurs qu'on ne peut trouver pour le convaincre de fausseté.* (La Br.) *On doute de la réalité des faits que j'*AI ALLÉGUÉS. (Volt.)

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un abus. (La Font.)

Affirmer que dans l'état de nature, tel qu'on l'imagine, l'homme était en possession de tous les droits, c'est ALLÉGUER *l'impossible.* (Portalis.) *Ne venez point* ALLÉGUER *la médiocrité de votre fortune et l'embarras de vos affaires, quand il s'agira de consoler l'affliction d'un chrétien.* (Mass.)

Défendez-vous par la grandeur,
Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse,
La mort ravit tout sans pudeur. (La Font.)

— Il peut être suivi d'une proposition subordonnée : ALLÉGUEREZ-*vous* QUE... ? (Acad.)

SYN. Alléguer, citer. Ces deux mots se prenaient anciennement et se prennent quelquefois encore l'un pour l'autre ; aujourd'hui leur emploi est nettement déterminé. *Alléguer* se dit des textes, des faits, des raisons qui servent de preuves dans un procès, dans une discussion. Il éveille une idée morale. *Citer* se dit plus particulièrement des écrits, des paroles et des noms propres qui peuvent servir d'exemple à ce qu'on fait ou de confirmation à ce qu'on avance. Il établit plutôt un rapport matériel.

ALLÉLOMACHIE, n. f. (ἀλλήλων, l'un l'autre; μάχη, combat ; gr.) Didact. Contradiction, conflit entre deux choses.

ALLÉLUCHIE, n. f. (ἀλλήλων, mutuellement, ἔχω, avoir ; gr.) Didact. Accord, liaison entre deux choses.

ALLÉLUIA, n. m. (*hallelou*, louez, *iah*, le Seigneur ; hébreu.) Pron. *al-lé-lu-ia.* — Chant de joie et d'allégresse que l'Église fait entendre dans le temps de Pâques :

Un bel *alléluia* m'épanouit le cœur,
Et je me fais plaisir quand je me mêle au chœur. (C. Delav.)

— Au pl. *Des* ALLÉLUIAS.

ALLÉLUIA, n. m. Bot. Petite plante acide de la famille des Oxalidacées, qui croît dans les terrains humides, fleurit vers le temps de Pâques, et sert à la fabrication du sel connu sous le nom de *sel d'oseille.* On la nomme aussi *Surelle acide.*

ALLEMAND, ANDE, n. et adj. Qui est né en Allemagne. Il s'emploie dans quelques locutions proverbiales : *Une querelle d'Allemand,* une querelle suscitée sans sujet.

— N. m. La langue des peuples de l'Allemagne : *L'*ALLEMAND *est une langue mère, parce que l'Allemagne n'a jamais été occupée par des conquérants étrangers.* (Michelet.)

— Fam. *C'est de l'allemand, c'est du haut allemand pour moi,* c'est une chose à laquelle je ne comprends rien.

ALLEMANDE, n. f. Danse vive et gaie, originaire de l'Allemagne : *Danser l'*ALLEMANDE. (Acad.)

— L'air même sur lequel on exécute cette sorte de danse : *Jouer une* ALLEMANDE *sur le piano.* (Acad.)

ALLEMANDERIE, n. f. Techn. Atelier où l'on forge le fer pour le calibrer.

ALLER, v. intr. et irrég. 1re conj. (*ambulare*, se promener, lat.; par contr. *ambler*, puis *aller.*) *Je vais ou je vas, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont ; j'allais, nous allions ; j'allai, nous allâmes ; j'irai, nous irons ; j'irais, nous irions ; va, allons, allez ; que j'aille, que nous allions ; que j'allasse, que nous allassions ; allant ; allé, allée.* Il prend l'auxil. *être* dans ses temps composés. — Se mouvoir, se transporter, ou être mû, transporté d'un lieu dans un autre. Il se dit des personnes et des choses. — Employé absolument, il exprime une simple idée de locomotion, de mouvement : *Il ne peut plus* ALLER. *Marchez,* ALLEZ *donc.* (Acad.)

— Fig. *Il sait aller et parler,* il a l'expérience des affaires.

— Fig. et fam. *C'est un las d'aller,* c'est un homme mou et paresseux.

— Fig. et fam. *Il ne va plus, il ne peut plus aller,* se dit d'un homme qui n'a plus de forces et dont la santé est détruite.

— Souvent il se joint au verbe *venir* : *La femme s'assit sur un banc, lui* ALLAIT ET VENAIT, *et en* ALLANT *et* VENANT *il lui cherchait querelle sur tout.* (Did.) *Les employés de la bibliothèque ou les curieux* ALLAIENT *et* VENAIENT *par la salle.* (Thierry.)

... Je ne sais quelle mouche te pique ;
Tu m'étonnes ; *tu vas, tu viens*, et, c'est unique,
Tu n'as pas l'air content de me voir. (C. Delav.)

— *Faire aller quelqu'un,* lui faire faire beaucoup de démarches inutiles. ‖ Fig. Tromper une personne dans ses espérances. ‖ Pop. Se moquer de quelqu'un.

— Il est ordinairement accompagné de modificatifs ou de compléments qui expriment les rapports suivants :

— 1° La nature du mouvement : ALLER *vite;* ALLER *doucement.* ALLER *à grands pas;* ALLER *comme le vent.* ALLER *au trot. Les planètes* VONT *continuellement.* (Acad.) *Le postillon, qui n'est pas plus gros que le poing,* VA *comme le vent.* (Regnard.)

Légère et court-vêtue, elle *allait* à grands pas. (La Font.)

— *Aller bien,* marcher d'un bon pas. ‖ Fig. Suivre la bonne voie.

— Fig. *Aller bon train,* se dit de celui qui fait une chose en très-peu de temps.

— Elliptiq. Manég. *Ce cheval* VA *le pas, l'amble, le trot, le galop.*

— 2° La direction du mouvement : ALLER *tout droit.* ALLER *devant soi.* ALLER *en avant, en arrière, à reculons.* ALLER *contre le courant de l'eau.* (Acad.)

— *Aller au-devant de quelqu'un,* diriger ses pas sur la route qu'il doit prendre, afin de le rencontrer.

— 3° L'espace que l'on parcourt : ALLER *près.* ALLER *loin. Je* VAIS *à deux pas.* (Acad.)

Je n'*irai* pas plus loin, de peur qu'on ne m'épie. (Lam.)

— Fig. et fam. *On va bien loin depuis qu'on est las,* il ne faut jamais perdre courage.

— 4° L'endroit où se fait le mouvement : ALLER *sur l'eau.* ALLER *par monts et par vaux.* (Acad.)

— 5° Le moyen de transport : ALLER *en bateau, en poste.* ALLER *à cheval, en voiture.* (Acad.) *Nous fûmes obligés d'*ALLER *à pied presque tout le reste de la journée.* (Regn.)

— 6° La cause qui fait mouvoir : ALLER *par force.* ALLER *de bon cœur. Ces bâtiments* VONT *à voile et à rame. Les girouettes* VONT *selon le vent.* (Acad.) *Certains oiseaux ont l'art d'*ALLER, *comme les vaisseaux, à la bouline, quand le vent ne leur est pas favorable.* (Fén.)

— Fig. et fam. *Aller à tout vent,* se dit d'un homme faible qui se laisse mener par le premier venu.

— 7° L'ordre qu'ont ou que doivent avoir entre elles les personnes ou les choses : ALLER *de compagnie.* ALLER *par troupes.* ALLER *à la file,* ALLER *ensemble.* (Acad.) *Aristote avait remarqué avant nous que, de tous les animaux qui ont des griffes, aucun n'*ALLAIT *en troupes.* (Buff.)

— Fig. *Les premiers vont devant,* les plus diligents ont toujours de l'avantage.

— Fig. *Aller de pair,* être égal, pareil : *Cicéron* VA DE PAIR *avec Démosthène.* (Acad.)

— 8° La voie, le chemin qui mène vers un but : ALLER *par terre, par mer.* ALLER *à travers champs.* ALLER *par un sentier, par un chemin de traverse, par la grande route.* (Acad.)

— Fig. *Il ne faut pas aller par quatre chemins,* il faut s'expliquer franchement, sans détours.

— 9° Le terme, le but du mouvement : *Aller d'un lieu à un autre. Aller de ville en ville. Les fleuves* VONT *à la mer.* (Acad.) *Je ne crains pas de dire, avec l'Écriture, que chaque étoile se hâte d'*ALLER *où le Seigneur l'envoie.* (Fén.)

Cette litière est vieille, *allez* vite aux greniers. (La Font.)

L'on VA *quelquefois à la cour pour en revenir, et se faire par là respecter du noble de sa province ou de son diocésain.* (La Br.)

Hier *j'étais allé*, le soir, dans un saint lieu,
Pour entendre prêcher la parole de Dieu. (Lamart.)

*Tu n'*IRAS *à Rome qu'en passant sur le corps de celle qui t'a donné la vie.* (Vertot.)

— Fig. *Lorsque l'empire eut été divisé, ses richesses* ALLÈRENT *à Constantinople.* (Montesq.) *C'était le seul homme par qui la vérité* ALLAIT *encore au pied de son trône.* (Mass.) *Heureux celui qui n'*ALLA *pas après*

les richesses! plus heureux qui les refusa quand elles ALLÈRENT *à lui!* (Fléch.) *Les prières de l'homme juste* VONT *à Dieu.* (Mass.)

Je *vais* où *va* toute chose,
Où *va* la feuille de rose
Et la feuille de laurier. (Arnault.)

— *Aller à la selle, à la garde-robe,* et absol. *Aller*, faire ses nécessités naturelles : *Le remède qu'il a pris l'a fait* ALLER *cinq ou six fois.* (Acad.) || *Aller par haut*, vomir.

— Fig. et pop. *Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse,* les actions imprudentes finissent par devenir funestes.

— Fig. *Aller aux nues*, réussir d'une façon éclatante : *Cette tragédie, cette comédie* EST ALLÉE AUX NUES. (Acad.)

— 10° Le motif ou la fin de l'action : ALLER *au bal, au spectacle.* ALLER *au sermon.* ALLER *en ambassade, en pèlerinage.* ALLER *à la guerre.* (Acad.)

Je te vois en victime *aller* au sacrifice. (C. Del.)

Narcisse VA *tous les jours fort régulièrement à la belle messe aux Feuillants ou aux Minimes.* (La Br.) ALLEZ *au milieu des plus grands périls, toutes les fois qu'il sera utile que vous y* ALLIEZ. (Fén.)

— Fig. *Il n'y a point de route plus sûre pour* ALLER *au bonheur que celle de la vertu.* (J. J. Rouss.) *Tous les jours* VONT *à la mort, le dernier y arrive.* (Mass.)

— *Aller au feu*, s'exposer au feu des ennemis.

— *Aller à la provision*, se rendre en quelque endroit pour y faire ses provisions. On dit dans un sens analogue, *aller au bois, aller à l'eau*, etc.

— *Aller aux opinions, aux voix,* recueillir les opinions, les voix.

— *Aller au plus pressé,* s'occuper d'abord de l'affaire qui souffrirait le plus d'un retardement.

— *Aller à quelqu'un,* s'adresser à lui lorsqu'il s'agit de choses qui sont de sa compétence, qui dépendent de son autorité : *Pour cela il faut* ALLER AU MINISTRE. (Acad.) *Il faut* ALLER À L'ÉVÊQUE *pour obtenir des dispenses* (Trév.)

— Fig. S'insinuer dans l'esprit de quelqu'un, attirer, gagner sa confiance : *Les passions des hommes sont autant de chemins ouverts pour* ALLER À EUX. (Vauven.)

— *Aller aux renseignements, aux informations,* s'adresser à ceux qui peuvent donner des renseignements sur quelqu'un, sur quelque chose.

— Suivi d'un infinitif, il exprime encore un mouvement dont l'infinitif est le terme : *J'*IRAI *lui* PARLER. ALLEZ *le* TROUVER. (Acad.) *Cébès* ALLA VOIR *Socrate le jour de sa mort.* (La Font.) *Qu'*IRAI*-je encore* CHERCHER *parmi les hommes inconstants, jaloux et trompeurs?* (Fén.)

Mais qui peut dans sa course arrêter ce torrent?
Achille *va combattre*, et triomphe en courant. (Rac.)

Des orateurs qui charmaient déjà Rome ALLÈRENT PUISER *chez les Grecs ce goût fin et délicat et ces secrets de l'art qui donnent au génie une nouvelle force.* (Mably.) *Je touche au terme de ma vie, bientôt j'*IRAI REJOINDRE *ton père.* (Thomas.)

Le médecin Tant-pis *allait voir* un malade
Que visitait aussi son confrère Tant-mieux. (La Font.)

Nos rois ALLAIENT RECEVOIR *l'étendard sacré au pied des autels.* (Mass.)

Moi, j'*irais* à ses pieds *mendier* un asile! (Rac.)

ALLEZ CHERCHER *le vrai mérite jusqu'au bout du monde.* (Fén.) *Le sang* VA, *par des rameaux innombrables,* ARROSER *et* NOURRIR *les chairs de tous les membres, de même que les rivières* VONT ARROSER *et* FERTILISER *toutes les campagnes.* (Id.)

— Il se dit pour exprimer la situation, la figure des choses : *Cette allée* VA *en pente. Cette pièce de terre* VA *en pointe.* (Acad.)

— Fig. *Allez vous promener,* se dit lorsqu'on est en colère contre quelqu'un.

— Quelquefois il est purement explétif, et ne sert qu'à donner ou plus de force à l'idée qu'exprime l'infinitif, ou plus de vivacité à l'expression :

Mon cœur, lassé de tout, même de l'espérance,
N'*ira* plus de ses vœux *importuner* le sort. (Lamart.)

Leur véritable gloire est celle qu'ils VONT CHERCHER *jusque dans son principe.* (Fléch.) *Voyez où j'en serais, si elle* ALLAIT *croire cela!* (Mol.) *Que la désolation des villes et des provinces* AILLE ATTENDRIR *votre clémence.* (Mass.) *Il n'est pas de la prudence d'*ALLER ATTAQUER *à force ouverte les défauts qu'on a dessein de corriger.* (St-Évrem.)

— Souvent il forme avec l'infinitif qui suit un gallicisme exprimant un futur prochain : *Le jour* VA FINIR. (Acad.) *Je meurs : dans un moment la mort* VA *me* DÉLIVRER *de vos mains.* (Fén.) *Dieu* VA *vous* ÉMOUVOIR, *tandis que son indigne ministre vous parlera.* (Bridaine.)

La paix *va refleurir*, les beaux jours *vont renaître.* (Rac.)

L'homme se donne mille inquiétudes pour amasser des biens dont la mort le VA DÉPOUILLER. (Fén.)

La terre, le soleil, le temps, tout *va périr*,
Et de l'éternité les portes *vont s'ouvrir.* (L. Rac.)

Je VAIS SORTIR *pour me promener.* JE VAIS *bientôt* PARTIR *pour la campagne.*

— Suivi d'un participe présent, il exprime à la fois le mouvement et la continuité de l'action :

N'es-tu point, ô soleil! un rayon de sa gloire?
Quand tu *vas mesurant* l'immensité des cieux,
O soleil! n'es-tu point un regard de ses yeux? (Lam.)

Les diadèmes *vont* sur ma tête *pleuvant.* (La Font.)

— Fig. Il exprime une idée de continuité ou d'accroissement : *L'hérésie* VA *toujours* CROISSANT. (Mass.)

Plus le vase versait, moins il *s'allait vidant.* (La Font.)

Le jeu, l'amour, l'orgueil, l'intérêt et l'envie
Des bourgeois et des grands *vont tourmentant* la vie.
(Andrieux.)

— *Aller en augmentant, en diminuant,* augmenter, diminuer de plus en plus :

Mon esprit diminue, au lieu qu'à chaque instant
On aperçoit le vôtre *aller en augmentant.* (La Font.)

— *Ne va pas, n'allons pas, n'allez pas,* suivis d'un infinitif, se prennent dans le sens de Garde-toi, gardons-nous, gardez-vous :

N'allez pas d'un Cyrus nous *faire* un Artamène. (Boil.)

... *N'allez pas prendre* ici mes discours
Pour le frivole aveu de volages amours. (Coll. d'Harlev.)

— Fam. *Allez au diable, à tous les diables,* sorte d'imprécation dont on se sert dans un moment d'impatience, de colère.

— *Va, allons, allez,* s'emploient absolum. comme locut. interjectives, et servent à exprimer l'encouragement, l'exhortation, la menace, l'indignation, ou le désespoir et la joie : VA, *misérable.* ALLEZ, *vous me faites horreur.* (Acad.) ALLONS, ALLONS, *venons au fait.* (Mariv.) ALLEZ, *ne craignez rien.* (La Font.)

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour. (Mol.)

Allez, vous êtes une ingrate :
Ne tombez jamais sous ma patte. (La Font.)

— Il sert quelquefois à affirmer avec plus de force :

Va, je ne te hais point. (Corn.)

Allons! je puis mourir : tu m'as pleuré, tu m'aimes! (C. D.)

Mais *allons*; le remords n'est pas ce qui me touche,
Et je n'ai pas un cœur que le crime effarouche. (Rac.)

— Il sert aussi à exprimer le commandement : *Tu* VAS *porter cette lettre à l'instant. Vous* ALLEZ *vous rendre aux arrêts.*

— En parl. de certaines choses, Accomplir un mouvement particulier : *Cette horloge* VA *bien. Cette machine, ce ressort ne* VA *plus. Son pouls* VA *mieux.* (Acad.) *Cette pendule* VA *huit jours.* (Trév.)

— En parl. du temps, Passer, s'écouler : *Rien ne* VA *plus vite que le temps.* (Acad.)

— Il se dit aussi pour marquer le temps employé à faire une chose : *Son discours n'*IRA *qu'à une demi-heure. Ce bâtiment-là* EST ALLÉ *fort vite.* (Acad.)

— En parl. des fleuves, des montagnes, des terrains, etc. : S'étendre ou s'élever : *La forêt* VA *depuis le village jusqu'à la rivière.* (Acad.) *Cette montagne* VA *jusqu'aux nues.* (Trév.) *Les souterrains* ALLAIENT *des chambres basses jusqu'à l'abbaye.* (V. Hugo.)

— Par anal. *Sa robe* VA *jusqu'à terre.* (Trév.) *Ses cheveux lui* VONT *jusqu'à la ceinture.* (Acad.)

— En parl. d'une voie, d'un chemin, Mener, aboutir : *Ce chemin* VA *droit à la ville.* (Acad.)

— Prov. *Tous chemins vont à Rome,* divers chemins mènent au même endroit. || Fig. On réussit par différents moyens.

— *Cette étoffe va de biais,* elle est taillée de biais.

— En parl. d'une somme, d'un nombre, S'élever : *Ce calcul* VA *bien haut. La dépense* IRA *plus loin qu'on ne croit.* (Acad.) *Les nouvelles levées* VONT *à plus de vingt mille hommes.* (Trév.)

— Il sert à désigner la fin, le résultat, la suite, la conséquence naturelle d'une chose, d'un fait : *Toute son entreprise* IRA *en fumée. Cette affaire* VA *là. Quand chacun fait tout ce qu'il veut, tout* VA *en confusion.* (Boss.)

La perte d'un époux ne *va* point sans soupirs. (La Font.)

Né de l'oisiveté et de la vanité des hommes, le luxe VA *rarement sans les sciences et les arts, et jamais ils ne* VONT *sans lui.* (J. J. Rouss.)

— Fam. *Cette chose va de suite,* elle résulte nécessairement de celles qui l'ont préparée :

— *Aller à,* tendre, aboutir à : *Tous ses vœux* VONT À *la paix,* AU *bien de l'État.* (Acad.)

Tous ses vœux *vont au* ciel, et je sais par des gens
Qu'elle condamne fort le train qu'on fait céans. (Mol.)

— *Aller au cœur, à l'âme,* se dit de ce qui touche, de ce qui fait une impression vive et profonde :

Braves gens que voilà!
Leurs vœux me *vont au cœur.* — C'est qu'ils partent de là.
(C. Delav.)

— Fam. *Tout y va, la paille et le blé,* on n'y a rien épargné.

— Suivi d'un infinitif, il veut en ce sens la prép. *à* : *Cette affaire peut* ALLER À *vous* PERDRE. *Cela* VA À *vous* DÉSHONORER. (Acad.) *Approuvons-nous les pensées et les expressions qui ne* VONT *qu'*À PLAIRE? (Fén.) *Consolation bien misérable, puisqu'elle* VA *non pas* À GUÉRIR *le mal, mais* À *le* CACHER *pour un peu de temps.* (Pasc.) *Il y a un zèle amer qu'il faut corriger; il* VA À VOULOIR *corriger le monde entier et* À RÉFORMER *indiscrètement toutes choses.* (Fén.) *L'harmonie qui ne* VA *qu'*À FLATTER *l'oreille n'est qu'un amusement de gens faibles et oisifs.* (Id.)

— Faire des progrès en bien ou en mal. En ce sens, il se dit au propre et au fig. des choses et des personnes : *Cela* VA. *Sa santé* VA *de mieux en mieux. Cela* VA *de mal en pis. Cette maison* VA *en décadence. Le raisonnement des plus habiles ne* VA *pas bien avant.* (Acad.) *Ses affaires* VONT *à souhait.* (Fén.) *Quand une fois les hommes se livrent à la superstition, ils ne font plus de pas que pour* ALLER *d'égarements en égarements.* (Condill.). *Les femmes* VONT *plus loin en amour que la plupart des hommes.* (La Br.) *L'amour-propre nous fait voir cette vie sans bornes; ainsi notre imagination et notre vanité* VONT *plus loin que nous.* (Fléch.) *L'on ne peut* ALLER *loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à se pardonner les uns aux autres les petits défauts.* (La Br.)

— *Aller jusqu'à,* suivi d'un infinitif, exprime le but : *Leur abstinence ridicule* ALLAIT JUSQU'À FAIRE *un crime de manger les animaux.* (Boss.) *Le zèle gratuit d'un bon citoyen doit* ALLER JUSQU'À NÉGLIGER *pour sa patrie le soin de sa propre réputation.* (D'Aguess.)

— *Aller jusqu'à,* suivi d'un nom, se dit dans le même sens : *Son amour* VA JUSQU'À *la folie.* (Acad.) *Je me retiens pour le laisser* ALLER JUSQU'AU *bout.* (Pasc.) *Les acclamations et la joie* ALLAIENT JUSQU'À *la démence.* (Volt.) *Elle a senti* JUSQU'OÙ VA *la misère humaine,* JUSQU'OÙ VONT *les miséricordes divines.* (Fléch.)

— *Aller jusque-là*, aller jusqu'à ce point : *Il n'y a qu'un esprit pénétrant qui puisse* ALLER JUSQUE-LÀ. (Trév.) *Je n'eusse jamais cru que le luxe et la vanité dussent* ALLER JUSQUE-LÀ. (Boil.)

— Fam. *Cela va trop loin,* se dit lorsque, dans une discussion, on vient, à défaut de raisons, aux personnalités, aux injures.

— Fam. *N'allons pas plus loin,* demeurons-en là.

— En parl. des personnes, *Aller loin,* se faire une brillante position dans le monde par son mérite, par ses talents : *Ce jeune homme* IRA LOIN.

— *Aller trop loin*, agir ou parler inconsidérément, dépasser les bornes : *Peut-être* ÉTAIT-*on* ALLÉ TROP LOIN, *je ne prétends pas tout justifier.* (Mass.)

— *Il va sur quatre ans*, il aura bientôt quatre ans.

— *Aller à* se dit du but qu'une personne cherche à atteindre, et souvent il est modifié par des termes qui indiquent les moyens qu'elle emploie à cet effet : ALLER À *la fortune par des voies honorables, par de mauvaises voies.* (Acad.) ALLER AUX *grands emplois par la faveur.* (Id.)

N'*allons* pas *à* l'honneur par de honteuses brigues. (Corn.)

Un magistrat ALLAIT *par son mérite* À *la première dignité.* (La Br.)

— *C'est un homme fait pour aller à tout*, c'est un homme qui peut parvenir aux plus hauts emplois par son mérite et ses talents.

— *Aller au feu,* se dit d'un vase qui peut résister à l'action du feu. || V. FEU.

— *Aller à la lessive,* se dit d'une étoffe qui ne déteint pas lorsqu'on la met à la lessive.

— Agir, se comporter en certaines choses de telle ou telle manière : ALLER *contre la volonté, contre les intentions, contre les ordres de quelqu'un.* (Acad.) *Un honnête homme* VA *droit dans les affaires. Dans les affaires importantes, il faut* ALLER *avec prudence.* (Trév.) *Je* VAS *dans ma besogne aussi franchement que Montaigne* VA *dans la sienne.* (Volt.)

— En ce sens, il s'emploie souvent avec la particule explétive *y* : *Il* Y VA *de bonne foi. Il n'*Y *faut pas* ALLER *si rudement. La chose est bonne en elle-même, mais il faut* Y ALLER *avec de grandes précautions.* (Acad.)

— *Aller vite en besogne,* agir avec précipitation.

— *Il va comme on le mène*, il est faible, il est incapable de prendre une résolution par lui-même.

— *Aller son chemin,* poursuivre ses projets, ne pas se détourner de sa ligne, de son chemin, de son plan de conduite. || *Aller le droit chemin*, se co-

daire franchement, agir sans aucune arrière-pensée. ‖ Pop. *Aller son petit bonhomme de chemin, de train,* faire ses affaires doucement, sans éclat. ‖ *Aller son grand chemin,* n'entendre point de finesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit.

— *Y aller rondement, y aller de franc jeu,* parler, agir avec franchise et loyauté.

— *N'y pas aller de main morte,* frapper rudement. ‖ Fig. Mener vivement les choses.

— *Y aller comme une corneille qui abat des noix,* agir avec précipitation et témérité.

— Il sert à désigner le bon ou mauvais état des personnes et des choses : *Comment* ALLEZ-*vous ? Comment* VA *votre santé ?* (Acad.) *Le commerce* VA *mal.* (Trév.) *Les affaires* ALLAIENT *bien en Italie.* (Volt.)

La chose *allait* à bien par son soin diligent. (La Font.)

Ah ! vraiment, cela ne VA *pas de la sorte.* (Mol.) *Quand la femme gouverne, la maison n'en* VA *pas plus mal.* (J. J. Rouss.)

Vous devriez brûler tout ce meuble inutile...
Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
Où nous voyons *aller* tout sens dessus dessous. (Mol.)

Sous Caligula et Claude, l'empire ALLAIT *tout seul et de lui-même, comme Tibère l'avait monté, avec la bassesse et la tyrannie.* (Chateaub.)

— *Cela va tout seul,* c'est une chose aisée, facile, et qui ne présente aucune difficulté.

— *Cela va comme il plaît à Dieu,* se dit d'une affaire dont on néglige la conduite.

— *Tout va à la débandade,* tout va en désordre.

— *Cela va sans dire,* c'est une chose tellement certaine ou tellement claire, qu'il est inutile d'en parler, de l'expliquer.

— Absol. *Le feu va,* il brûle convenablement.

— *Cette fontaine ne* VA *pas,* ne donne point d'eau.

— S'adapter, s'ajuster : *Cette clef* VA, *ne* VA *pas à cette serrure.* (Acad.)

— En parl. de l'habillement, Être à la taille, à la mesure de quelqu'un : *Ce chapeau est trop petit, il ne peut m'*ALLER. *Ces bottes me* VONT. (Acad.)

— Être fait, mis ou disposé d'une certaine façon. En ce sens, il est accompagné ordinairement des adverbes *bien* ou *mal* : *Votre bonnet* VA MAL. *Ce manteau* VA BIEN, VA MAL. (Trév.)

— On dit qu'*une chose va bien à telle autre* ou *sur telle autre,* lorsque, mise ou appliquée sur telle autre chose, elle produit un effet agréable : *Cette garniture* VA *bien à cette robe. Cette broderie* VA *très-bien sur ce fond-là.* (Acad.)

— *Aller bien, aller mal à quelqu'un,* se dit de ce qui sied bien ou mal à quelqu'un : *La couleur feuille-morte ne* VA *pas* BIEN *aux brunes.* (Acad.) *Croyez-vous que l'habit m'*AILLE BIEN ? (Mol.) *Le deuil vous* VA BIEN, *il vous pare tout à fait.* (Dest.)

— Absol. Convenir : *Cela me* VA.

Ce billet peut *aller* à l'une comme à l'autre. (Desmah.)

— Fam. *Cela me va,* cela me plaît, m'est agréable : *Cela vous* VA-*t-il ? Cet homme me* VA.

— *Aller ensemble, aller l'un avec l'autre,* se dit de choses qui conviennent ensemble : *Ces deux couleurs* VONT *bien* L'UNE AVEC L'AUTRE. (Trév.) *Le noir et le rouge ne* VONT *pas* ENSEMBLE. *Le bleu et le rose* VONT *bien* ENSEMBLE. (Acad.)

— Il se dit aussi de choses qui sont appariées et qui ne doivent pas être séparées : *Ces quatre estampes* VONT ENSEMBLE. *Ces deux bas* VONT L'UN AVEC L'AUTRE. (Acad.)

— *Cela va par-dessus le marché,* est donné gratuitement, en considération du marché conclu.

— Jeu. Hasarder une somme : *On dit au brelan et au lansquenet, J'y* VAIS *de tant, pour dire, Je mets tant au jeu.* (Trév.) *De combien* ALLEZ-*vous ? J'y* VAIS *de cinq francs.* (Acad.)

— *Y aller de,* impersonn., en parl. des choses, Être de telle ou telle conséquence : *Souvenez-vous qu'il* Y VA DE *salut éternel.* (Acad.)

Y va-t-il de l'honneur ? *Y va-t-il de* la vie ? (Corn.)

*Encore que je ne sois pas docteur, je vois bien qu'il n'*Y VA *pas* DE *la foi.* (Pasc.) *Il* Y ALLAIT DE *la royauté et du salut de l'État.* (Boss.)

Savez-vous, Milady, qu'il *y va de* la tête ? (C. Del.)

Il Y VA DE *votre réputation.* (Vaugel.)

Mais *il y va* pour vous bien plus que de la vie. (Leg.)

— Il peut être suivi d'un infinitif : *Le mariage est une plus grande affaire qu'on ne peut croire ;* IL Y VA D'*être heureux ou malheureux toute sa vie.* (Mol.)

— *Il en va de, il en ira de,* il en est, il en sera de : *Il* EN VA DE *cette affaire-là comme de l'autre. Il n'*EN IRA *pas* DE *cela comme vous pensez.* (Acad.)

— Autrefois on supprimait *en* :

Non, non, ma foi, dit-il, *il n'ira pas ainsi ;*
Et puisque je vous tiens, vous souperez ici. (Régnier.

— *Laisser aller,* ne pas empêcher d'aller ; ne plus retenir, lâcher : LAISSEZ-*le donc* ALLER *où il veut. On a* LAISSÉ ALLER *le prisonnier.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : LAISSEZ ALLER *cette corde.* (Acad.)

— Fig. *Laisser aller les choses,* ne point s'inquiéter des événements, en attendre paisiblement l'issue.

— Fig. *Laisser tout aller,* ne point s'occuper de ses affaires, ou des affaires dont on est chargé ; les négliger complétement.

— Absol. *Laissez aller,* se disait autrefois dans les joutes et tournois, pour donner le signal de la lutte.

— *Se laisser aller,* ne point résister, s'abandonner à : SE LAISSER ALLER *à ses passions.* SE LAISSER ALLER *à la tentation.* SE LAISSER ALLER *à la douleur, au désespoir. Je* ME SUIS LAISSÉ ALLER *à ses prières.* (Acad.) *Heureux l'homme qui ne* SE LAISSE *point* ALLER *aux conseils des méchants !* (Trév.) *Il ne faut point* SE LAISSER ALLER *à des pensées trop affligeantes.* (Fén.)

— Absol. Se négliger, ne prendre aucun soin de sa personne : *Cette jeune femme* SE LAISSE *trop* ALLER.

— Être faible et facile, se laisser diriger, mener : *Il ne sait pas résister, et il* SE LAISSE *toujours* ALLER.

— Être abattu, découragé : *Pourquoi* VOUS LAISSEZ-VOUS ALLER ?

= **Aller,** n. m. L'action d'aller : *L'*ALLER *ne me coûte rien, il n'y a que le retour.* (Trév.)

— Fam. *Avoir l'aller pour le venir,* faire une démarche ou un voyage inutile.

— Fig. *Donner l'aller et le venir,* donner un soufflet sur chaque joue.

— Prov. *Au long aller petit fardeau pèse,* une charge, quelque légère qu'elle soit, devient pénible à la longue.

— *Le pis aller,* le pis qui puisse arriver, le moindre avantage qu'on puisse obtenir : *S'il ne réussit pas dans son entreprise, son* PIS ALLER *sera de demeurer comme il est.* (Trév.) *Vous ne risquez rien, vous avez un bon* PIS ALLER. (Acad.) *Si vous ne trouvez pas mieux, je serai votre* PIS ALLER. (Trév.) *Ensevelis dans l'amour des choses sensibles, ils font leur capital des biens imaginaires de cette vie, et le paradis n'est que leur* PIS ALLER ! (Fén.)

= **Au pis aller,** loc. adv., En supposant le plus grand mal qui puisse arriver, ou le moindre avantage qu'on puisse obtenir : AU PIS ALLER, *j'en serai quitte pour une réprimande.* (Trév.)

= **Gramm.** REMARQUES SUR L'EMPLOI DE QUELQUES TEMPS :

— INDICATIF PRÉSENT. *Je vas* est aujourd'hui d'un emploi assez rare ; on dit plus ordinairement *je vais,* quoique la première forme ait plus d'analogie avec la seconde et la troisième personne du singulier du même temps :

Que votre majesté
Ne se mette point en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me *vas* désaltérant
Dans le courant... (La Font.)

Je vas appartient au langage et au style comiques : *Va te coucher, Ginès. — Je* VAS *me coucher.* (C. Del.)

— PASSÉ DÉFINI. Ce temps avait anciennement deux formes, on disait *j'allai* et *je fus ;* la seconde est aujourd'hui abandonnée, et si on la trouve dans quelques écrivains modernes, c'est une négligence dont on ne doit pas s'autoriser :

J'ai voulu voir Longchamp la semaine dernière,
Nous y *fûmes* ensemble.... (C. Bonjour.)

Ce n'est plus que dans les temps composés qu'on emploie aujourd'hui *être* pour *aller.*

— IMPÉRATIF. Comme tous les verbes de la 1[re] conj., il ne prend point d'*s* à la seconde personne : VA *avertir le pontife de préparer l'autel.* (Lamotte.)

— Cependant il prend par euphonie une *s* avant l'adverbe de lieu *y,* lorsqu'il a cet adverbe pour complément : VAS-*y.* Mais si l'adverbe, placé après *va,* n'en est pas le complément, l'impératif ne prend pas l'*s ;* on dit : VA *y mettre ordre.*

— Au contraire, devant le mot *en,* qu'il soit pronom, préposition ou adverbe, cet impératif prend toujours l'*s* : *Si tu n'as pas de livres,* VAS EN *chercher.* — VAS EN *poste.*

— Suivi de tout autre mot commençant par une voyelle, *va* ne change pas : VA *à la campagne.* — VA *examiner les travaux.* — VA *auprès de ton frère.*

— Dans les vers suivants, la nécessité d'éviter l'hiatus peut seule excuser l'écrivain :

Vas, après t'être vu sur la scène avili,
De l'opprobre, avec eux, retomber dans l'oubli. (Piron.)

— Ces constructions, *je vais aller, tu vas aller, il va aller, nous allons aller, vous allez aller, ils ou elles vont aller,* forment autant de périssologies contre lesquelles le goût s'est vainement élevé ; l'usage les a consacrées et on les trouve dans les meilleurs écrivains.

— On dit, *j'ai été, j'avais été,* pour *je suis allé, j'étais allé,* quoique *être* exprime une idée de station, et *aller* une idée de mouvement, de tendance.

— Mais si l'on peut dire, *Il* A ÉTÉ *en Italie,* pour *Il* EST ALLÉ *en Italie,* on ne doit pas dire : *Il y* A ÉTÉ *en poste par Marseille,* parce que l'idée de mouvement qui résulte de la phrase ne saurait être exprimée par le verbe *être,* qui marque résidence, séjour en un lieu : il faut dire : *Il y* EST ALLÉ *en poste par Marseille.*

— Quand on dit de quelqu'un : *Il a été à la messe,* on indique qu'il est de retour, ce que *il est allé à la messe* ne ferait pas entendre.

— Toutes les fois que l'idée de mouvement domine, c'est un temps composé d'*aller* qu'il faut employer : *Vous* ÊTES ALLÉS *à Marseille pour me fuir.* (M[me] de Sév.)

= **S'en aller,** v. pr. (*Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va ; nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont. Je m'en allais, nous nous en allions. Je m'en allai ; nous nous en allâmes. Je m'en suis allé ou allée ; nous nous en sommes allés ou allées. Je m'en fus allé ; nous nous en fûmes allés. Je m'en étais allé ; nous nous en étions allés ; Je m'en irai ; nous nous en irons. Je m'en serai allé ; nous nous en serons allés. Je m'en irais, nous nous en irions. Je m'en serais allé, nous nous en serions allés, ou je m'en fusse allé, nous nous en fussions allés. Va-t'en ; allons-nous-en, allez-vous-en. Que je m'en aille ; que nous nous en allions. Que je m'en allasse, que nous nous en allassions. Que je m'en sois allé, que nous nous en soyons allés. Que je m'en fusse allé, que nous nous en fussions allés. S'en aller. S'en être allé, allée. S'en allant. S'en étant allé, allée ; s'en étant allés, allées.*) Partir, sortir d'un lieu : ALLEZ-VOUS-EN. ALLONS-NOUS-EN *d'ici. Il faut que tout le monde* S'EN AILLE. (Acad.) *Il* S'EN VA, *arrêtez-le. Ils* S'EN SONT ALLÉS. (Trév.)

Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre ! (La Font.)

On ne doit l'enterrer que demain, à l'aurore.
Sa pauvre âme du moins *s'en ira* plus en paix.
Si vous l'accompagnez de vos derniers souhaits. (Lam.)

— Fig. et fam. *Il s'en est allé comme il est venu,* il n'a rien fait de ce qu'il devait ou de ce qu'il voulait faire.

— Il est souvent accompagné d'un complément qui marque le lieu où l'on se rend, ou bien la fin, le motif de l'action : *Je* M'EN VAIS *à Paris, à la campagne.*

Une chèvre, un mouton, avec un cochon gras,
Montés sur même char, *s'en allaient* à la foire. (La F.)

— En parl. d'un liquide en ébullition, Dépasser les bords du vase : *Prenez garde que le café ne* S'EN AILLE.

— Fig. En parl. des choses, S'écouler, se dissiper, s'évaporer : *Ce tonneau* S'EN VA. *Tout le vin* S'EN IRA *par là, si l'on n'y prend garde.* (Acad.)

— Diminuer, s'affaiblir, commencer à se passer : *Son mal* S'EN VA *peu à peu. On ne croit pas que la fièvre* S'EN AILLE *bientôt.* (Acad.)

— Se flétrir, se faner : *Sa beauté* S'EN VA ; *l'éclat de son teint commence à* S'EN ALLER. (Acad.)

— S'user, se consumer, se dissiper : *Voilà un habit qui* S'EN VA. (Acad.) *Son argent* S'EN VA *en procès.* (Trév.)

— *Les beaux jours s'en vont rapidement,* ils fuient, ils passent avec rapidité.

— *Le brouillard s'en va,* il se dissipe, il disparait.

— *Tout s'en est allé en fumée,* les espérances qu'on avait conçues ne se sont point réalisées, on n'a pas réussi.

— *Cette affaire s'en va au diable, à tous les diables,* elle prend une tournure fâcheuse.

— Fam. Tomber en défaillance, s'évanouir : *Je* M'EN VAIS, *soutenez-moi.*

— Être au déclin de la vie, approcher de sa dernière heure : *Cet homme est bien mal, il* S'EN VA. (Acad.) *Ma tante est bien plus mal que jamais, elle* S'EN VA *tous les jours.* (M[me] de Sév.)

— Moral. Perdre de l'influence, de l'autorité, du respect : *À mesure que les religions se spiritualisent, les temples* S'EN VONT. (Lamart.)

— Par ellipse du pronom personnel : *Faire en aller,* faire partir, faire sortir : FAITES EN ALLER *tout le monde.* (Trév.)

— Faire disparaître : *Une pierre pour* FAIRE EN ALLER *les taches.* (Acad.) *Une pommade pour* FAIRE EN ALLER *les rousseurs ; un secret pour* FAIRE EN ALLER *les punaises ; une recette pour* FAIRE EN ALLER *la fièvre.* (Trév.) ‖ Vieux et peu élégant.

— *S'en aller,* suivi d'un infinitif, exprime le motif ou la fin de l'action : *Je* M'EN VAIS *me promener.*

Un mort *s'en allait* tristement
S'emparer de son dernier gîte ;
Un curé *s'en allait* gaiement
Enterrer ce mort au plus vite. (La Font.)

— Il marque aussi un futur prochain, et signifie, Être près de, être sur le point de : *Cet homme* S'EN VA *mourir.* (Acad.)

Avec la liberté Rome *s'en va* renaître. (Corn.)

Un cruel (comment puis-je autrement l'appeler ?)
Par la main de Calchas *s'en va* vous immoler. (Rac.)

— Suivi d'un participe passé en rapport avec le sujet, il forme un gallicisme : *Cette chose* S'EN VA

faite, elle est sur le point d'être achevée. Dans le même sens : *La messe* S'EN VA *dite; le carême s'en va fini.*

La conjuration *s'en allait* dissipée. (Corn.)

elle était à peu près dissoute. — Ces constructions appartiennent au style familier, et sont presque inusitées.

— *Il s'en va midi*, il est près de midi.

— *Il s'en va temps que je l'avertisse*, il est urgent que je l'avertisse au plus tôt.

Il *s'en va temps* que je reprenne
Un peu de forces et d'haleine,
Pour fournir à d'autres projets. (La Font.)

— Jeu de cartes. *S'en aller d'une carte*, s'en défaire, la jouer : *Je* M'EN SUIS ALLÉ *de tous mes carreaux*. (Trév.)

— Trictrac. *S'en aller*, se dit pour annoncer que le coup est fini, et que l'on va en recommencer un autre.

= **Gramm.** La particule *en* doit toujours suivre immédiatement le second pronom. La construction suivante est donc vicieuse :

Dieu ! comme il *se sera* brusquement *en allé !*

— On ne doit pas écrire *va-t-en* avec deux traits d'union, mais *va-t'en* avec un trait d'union et l'apostrophe, signe d'élision, parce que le *t* n'est pas ici une lettre euphonique comme dans *aima-t-il*, mais le pronom *te*, dont l'*e* est élidé par la rencontre de la voyelle qui commence la particule *en*. Ce qui prouve que *t* est ici pour *te*, c'est qu'à la 2e personne du pluriel on retrouve le même pronom à la même place : *allez-vous-en*.

Remarquez aussi qu'à l'impératif la particule *en*, quoique placée à la fin de l'expression, figure encore après le second pronom personnel, attendu que le premier pronom ne s'exprime pas à ce mode.

= **Aller, venir.** Quelques personnes prennent ces deux verbes l'un pour l'autre, et disent indifféremment : J'IRAI *et je* VIENDRAI *à Paris cette année*. C'est confondre deux termes qui diffèrent essentiellement de valeur. *Aller* indique départ du lieu où l'on est, et tendance vers un lieu où l'on n'est pas ; *venir*, au contraire, exprime retour du lieu où l'on n'est pas encore, dans le lieu où l'on est au moment de la parole. Ainsi l'on doit dire : (D'ici où je suis,) *j'irai* à Bordeaux, à Toulouse, à Madrid ; et, De Madrid (où je ne suis pas encore,) *je viendrai* ici (où je suis).

ALLEU, n. m. (*ali*, tout, *leud*, héritage ; teuton.) Jurispr. féod. Terre patrimoniale et indépendante, par oppos. au *Bénéfice* ou *fief* qui était donné par le chef ou prince à ses compagnons d'armes, et qui restait assujetti à certaines charges.

— Après la chute du système féodal, ALLEU ne fut plus employé que précédé du mot *franc ;* FRANC-ALLEU désigna une terre, soit noble, soit même roturière, qui n'était sujette à aucun droit seigneurial : *Toutes ces terres étaient des* FRANCS-ALLEUX. (Acad.) *J'ai trois terres, dont une jouit de toutes franchises comme le* FRANC-ALLEU *le plus princier*. (Volt.)

ALLIACÉ, ÉE, adj. (*allium*, ail ; lat.) Qui tient de l'ail, qui a rapport à l'ail : *Une plante* ALLIACÉE. *Une odeur* ALLIACÉE. (Acad.)

— **Alliacées**, n. f. pl. Bot. Plantes monocotylédones, qui forment une tribu de la famille des Liliacées, et qui ont pour type l'ail cultivé.

ALLIAGE, n. m. (*allier*.) Combinaison de plusieurs métaux unis par la fusion : *Les monnayeurs doivent faire* L'ALLIAGE *selon les lois et règlements*. (Acad.) *L'*ALLIAGE *de l'or avec le zinc produit un composé dont la masse est spécifiquement plus pesante que les sommes des pesanteurs spécifiques de ces deux matières composantes*. (Buff.)

— Le composé qu'on obtient en combinant un métal avec un ou plusieurs métaux : *Le bronze, le tombac, le cuivre jaune, sont des* ALLIAGES. (Acad.) *La densité de l'*ALLIAGE *est le plus souvent plus grande que la somme de celle* ou celles *des deux ou trois métaux qui le forment*. (Fourcr.)

— La nature ne présente jamais les métaux purs et isolés. Il y a donc des *alliages naturels* aussi bien que des *alliages artificiels ;* les premiers sont beaucoup moins purs que les seconds. Les principaux *alliages artificiels* sont le cuivre jaune ou laiton, le bronze, le fer-blanc, les soudures, etc. (Fourcr.)

— Le métal même ou les métaux que l'on combine avec un métal plus précieux : *L'argent et le cuivre servent d'*ALLIAGE *à l'or*. (Acad.)

Faut-il rejeter l'or pour un peu d'*alliage ?* (C. Delav.)

— Par extens. Toute espèce de mélange et d'union : *Les éléments sont des êtres simples qui naissent du premier* ALLIAGE *des principes*. (Rohault.)

— Fig. *Rien n'est si dangereux pour le vrai, et ne l'expose tant à être méconnu, que l'*ALLIAGE *ou le voisinage de l'erreur*. (D'Alemb.) *Il y a peu de vertus humaines sans quelque* ALLIAGE. (Acad.)

— *Règle d'alliage*, opération arithmétique qui consiste à trouver le prix de l'unité d'un mélange, quand on connaît le prix et la quantité des diverses substances qui entrent dans la composition de ce mélange.

SYN. Alliage, amalgame. L'*alliage* est la combinaison de plusieurs métaux entre eux ; l'*amalgame* est un alliage dans lequel il entre du mercure.

ALLIAIRE, n. f. (*allium*, ail ; lat.) Bot. Plante bisannuelle de la famille des Crucifères, qui doit son nom à l'odeur d'ail qu'elle exhale ; elle croît par toute la France ; on l'employait autrefois comme diurétique ou antiscorbutique : *On prétend que les graines de l'*ALLIAIRE *sont très-âcres, et que réduites en farine elles peuvent être employées à faire des sinapismes*. (Rich.)

ALLIANCE, n. f. (*allier, alliant*.) Union de deux ou de plusieurs personnes : *Un mariage est une* ALLIANCE *entre deux familles, ayant pour objet l'établissement d'une troisième*. (Portalis.) *Sa famille a contracté des* ALLIANCES *distinguées*. (Cuv.) *Ce testament doit cimenter un jour nos* ALLIANCES. (Regnard.) *L'homme eût-il pu résister aux plus saintes inspirations, aux plus douces affections de la nature, et ne former avec ses semblables ni* ALLIANCE *ni société ?* (Portalis.)

Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance
Entre nos deux maisons rompit toute *alliance*. (Rac.)

— Particul. Union de l'homme et de la femme par mariage : *J'ai quelque répugnance à mon âge de songer à faire une* ALLIANCE. (Regn.)

Quoi ? c'est pour un motif de vanité si mince
Qu'on te voit dédaigner l'*alliance* d'un prince ? (Aug.)

— Union qui se fait entre deux ou plusieurs partis, deux ou plusieurs États, en vue de leurs intérêts communs : *Traité, acte d'*ALLIANCE. ALLIANCE *offensive et défensive. Contracter, conclure, rompre une* ALLIANCE. (Acad.) *Il renouvela l'*ALLIANCE *avec les Romains*. (Boss.) *Ils juraient à Idoménée qu'ils garderaient avec lui une étroite* ALLIANCE. (Fén.) *Elles avaient négligé l'*ALLIANCE *de l'Angleterre*. (Volt.)

Doutez vous. . . . .
Que du Scythe avec moi l'*alliance* jurée
De l'Europe en ces lieux ne me livre l'entrée ? (Rac.)

— *Ancienne alliance*, celle que Dieu daigna contracter avec Abraham et ses descendants : *L'*ANCIENNE ALLIANCE *a duré depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la venue du Messie*. (Acad.)

— *Nouvelle alliance*, celle que Dieu a daigné contracter, par la rédemption, avec tous ceux qui croiraient en Jésus-Christ : *La* NOUVELLE ALLIANCE *dure depuis la venue du Messie, et durera jusqu'à la consommation des siècles*. (Acad.) *Dieu fera une* NOUVELLE ALLIANCE *avec le Messie, et l'ancienne sera rejetée*. (Pasc.)

— *Alliance spirituelle*. V. AFFINITÉ SPIRITUELLE.

— Union, mélange de plusieurs choses qui sont différentes, opposées, ou qui peuvent être accidentellement en opposition : *Faire* ALLIANCE *des maximes de l'Évangile avec celles du monde*. (Pasc.) *L'*ALLIANCE *monstrueuse que vous faites de la sainteté avec les crimes les plus détestables, est une preuve que vous n'avez nulle idée de la piété*. (Nicole.) *Il faut que l'art vienne au secours de la nature, parce que c'est leur parfaite* ALLIANCE *qui fait la souveraine perfection*. (Boil.) *Rien n'importe plus aux nations, aux communautés sociales, que l'*ALLIANCE *de la morale et de la religion*. (Necker.)

— Littér. *Alliance de mots*, sorte de métaphore qui consiste dans le rapprochement naturel de deux mots exprimant des idées tellement opposées qu'elles semblent devoir s'exclure : *L'hémistiche*, IL ASPIRE À DESCENDRE, *offre une heureuse* ALLIANCE DE MOTS. (Acad.)

— *Alliance de mots* est une expression de Racine fils. On entend par là un heureux assemblage de mots qui consiste à rapprocher des termes disparates, ou même opposés par leur sens naturel, et à tirer de cette opposition même un accroissement de force pour la pensée. Ce qui résulte de l'*alliance de mots* est donc surtout un effet d'étonnement.

La Harpe dit que l'*alliance de mots* est une métaphore plus hardie que les autres ; mais c'est le plus souvent une ellipse. Au reste, l'expression s'applique indifféremment, dans l'usage, au rapprochement des mots, des idées et même des phrases qui semblent s'exclure. Par exemple, l'orgueil paraît bien opposé à la faiblesse, de même que les honneurs à l'obscurité, et cependant Racine a pu dire heureusement, dans *Iphigénie* :

Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillait de mon cœur l'*orgueilleuse faiblesse* ;

et dans *Britannicus* :

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les *honneurs obscurs* de quelque légion.

La faiblesse d'Agamemnon, car c'est lui qui parle dans les premiers vers, est l'épanouissement du cœur de l'homme, caressé par tous ces titres qui comblent l'orgueil du roi. Et quant à Burrhus, à qui l'on s'adresse dans la seconde citation, les *honneurs* d'un chef de légion seraient véritablement l'*obscurité* pour lui, en comparaison du rang élevé qu'Agrippine lui a donné à la cour de Néron. Il y a donc un rapport, et un rapport frappant, quoique tout fortuit, entre des mots et des idées qui, dans le sens ordinaire, sont si contradictoires.

Tout le monde connaît ce beau vers de Corneille dans *Cinna* :

Et, monté sur le faîte, il *aspire à descendre*.

C'est chez ce grand poëte qu'on trouve le plus de ces rapprochements, mais tous ne sont pas du meilleur goût.

Voltaire fait dire à Gengis-Kan, dans *l'Orphelin de la Chine* :

Tant d'États subjugués ont-ils rempli mon cœur ?
Ce cœur, lassé de tout, demandait une erreur
Qui pût de mes ennuis chasser la nuit profonde,
Et qui me *consolât sur le trône du monde*.

L'opposition d'idées qui consiste entre *consoler* et *sur le trône du monde* n'aboutit-elle pas à faire jaillir plus vivement une autre idée que le poëte veut exprimer, celle du vide que l'ambition satisfaite du conquérant laisse dans le cœur de l'homme ?

Dans *Mithridate*, Monime dit au vieux roi qui la contraint à l'épouser sans amour :

Je vous suis à l'autel,
Et je vais vous *jurer un silence éternel*. (Racine.)

Ce *silence éternel*, au lieu de l'amour éternel ou du dévouement qu'on jure en pareille circonstance, produit un étonnement d'un effet sublime. Ici, l'*alliance de mots* consiste manifestement dans l'ellipse. En disant Jurer de garder un silence..., il n'y avait plus de figure ; ajoutons, plus de poésie.

La Harpe cite avec raison comme *alliances de mots* bizarres et ridicules quelques vers de *Saint-Louis*, poëme du père Lemoine, qui, pour peindre une flotte nombreuse, dit :

Jamais un camp plus beau ne roula sur la mer,
Ni plus belles forêts ne volèrent en l'air ;

et pour exprimer la fureur des guerriers :

Leur cœur monte à leurs yeux, et par leurs yeux menace.

Enfin, pour peindre de grands arbres :

Et les pins sourcilleux, dont les cimes altières
Au lever du soleil se trouvaient les premières.

Comme l'a très-bien dit Molière :

Ce style figuré dont on fait vanité
Sort du bon caractère et de la vérité.

Les avis n'ont pas manqué aux écrivains pour les garantir de la contagion de ce mauvais goût et de ces mauvais exemples. Comment se fait-il donc qu'on puisse aujourd'hui se permettre encore des *alliances de mots* aussi bizarres que celle-ci :

*L'abus du travail n'avait pas encore eu d'action sur l'*ÉMAIL DE SES CONTOURS ?

— Anneau d'or ou d'argent, composé de deux cercles réunis : *Une* ALLIANCE *de mariage*. (Acad.)

SYN. Alliance, ligue, coalition. *Alliance* exprime une union qui suppose des liens de parenté ou des rapports d'amitié ; elle naît des relations, et devient plus intime par la durée. *Ligue* indique une union toute de circonstance, et suppose un ennemi contre lequel on s'allie momentanément ; elle s'établit en vue d'une défense ou d'une attaque à main armée, son but est passager, et elle cesse dès qu'il n'existe plus. *Coalition* exprime une alliance dans un but d'avantage ou d'intérêt commun ; elle est presque toujours fortuite, et, par conséquent, essentiellement transitoire. Ces trois mots s'emploient dans la langue politique ; alors l'*alliance* se dit plus proprement des souverains, la *ligue*, des partis, la *coalition*, des individus d'une même profession.

ALLIANT, part. prés. du v. Allier.

ALLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Allier : *L'or est* ALLIÉ, *dans les mines, à l'argent et au cuivre ; l'argent, au cuivre et à l'or ; le cuivre, au fer et à l'arsénic*. (Fourcr.) *Il se prétend* ALLIÉ *à une grande famille espagnole*. (V. Hug.) *L'Angleterre était la plus riche des puissances* ALLIÉES. (Volt.)

— Subst. Celui qui est joint à un autre par affinité : *J'ai sacrifié au service du monarque mes parents et mes* ALLIÉS. (Le Sage.) *Elle est riche ; vous lui plaisez, et ne déplaisez pas à sa mère ; vous êtes même un peu son* ALLIÉ. (Campistron.)

— Celui qui est uni à un autre par un traité, un acte d'alliance : *Cette république est notre* ALLIÉE. (Acad.) *Ne forcez pas des* ALLIÉS, *des amis fidèles à se précipiter entre les bras de vos ennemis*. (Barthél.) *Le duc de Savoie était l'*ALLIÉ *des Suisses, qui désiraient un voisinage tranquille ; l'*ALLIÉ *de la France, qui avait besoin de ce duc pour faire frontière aux princes d'Italie*. (V. Hugo.)

ALLIEMENT, n. m. (*lier*.) Pron. *Al-li-man*. — Techn. Le nœud qu'on fait à la corde d'une grue.

ALLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *ligare*,

lier; lat.) Ce verbe s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous alliions, vous alliiez; que nous alliions, que vous alliiez*; le premier *i* appartient au radical *alli*, et le second à la terminaison de la 1re et de la 2e personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, commune à tous les verbes. — Combiner, mêler, incorporer : ALLIER *l'or avec l'argent*. (Acad.) *On* ALLIE *ordinairement les métaux pour leur donner plus de dureté qu'ils n'en avaient isolément, pour les rendre propres à recevoir plus de poli et de brillant, etc.* (FOURCR.)

— Fig. Joindre, unir, mêler des choses différentes ou opposées : ALLIER *la force à la prudence*. ALLIER *les plaisirs avec les devoirs*. (Acad.) *Des souverains* ONT ALLIÉ *la licence des mœurs avec un règne glorieux et l'éclat des victoires et des conquêtes.* (Mass.) *C'est le lot des esprits rares d'*ALLIER *la justesse avec l'imagination.* (Helvét.) *Le peuple français* ALLIE *les qualités héroïques avec le plaisir, le luxe et la mollesse.* (Ducl.) *Il* ALLIAIT, *à une intelligence vive et saine de l'histoire, une espèce de poésie vague et mystérieuse, une sorte de panthéisme mystique et rêveur.* (Lerm.)

— Unir par mariage : ALLIER *une famille à une autre*. (Acad.) *Ils témoignèrent l'empressement qu'ils avaient d'*ALLIER *leur maison à celle du duc.* (Le Sage.)

— En parl. des princes, des partis, des États, Unir par un acte ou par un traité d'alliance : *C'est l'intérêt du commerce qui* ALLIE *ces deux États.* (Acad.)

= **S'allier**, v. pr. Se mêler, se combiner : *Ces deux métaux ne peuvent s'*ALLIER *ensemble.* (Acad.)

— Fig. En parl. de choses différentes ou opposées, Se joindre, s'unir : *Ces deux qualités ne peuvent s'*ALLIER. *Le travail de l'intelligence et le travail des mains s'*ALLIENT *le plus souvent. L'homme ne saurait agir sans le concours de son intelligence.* (Port.) *La religion ne saurait s'*ALLIER *avec une vie dissolue.* (Mass.) *Rien ne s'*ALLIE *mieux avec l'ambition que la bassesse.*

— S'unir par mariage : *Ces deux familles* SE SONT ALLIÉES. (Acad.) *Cette maison* S'EST ALLIÉE *plusieurs fois avec des princes.* (Trév.)

— Se liguer, se confédérer : *Ces deux républiques* S'ALLIÈRENT *ensemble.* (Acad.)

Que l'Orient contre elle à l'Occident *s'allie.* (Corn.)

Gramm. *Allier à, allier avec.* De tous les exemples que nous avons cités plus haut, il résulte clairement que l'emploi de l'une ou de l'autre préposition est subordonné à l'idée de convenance ou d'opposition des objets : s'ils sont d'une nature opposée, c'est *avec* qu'on emploie; s'ils sont simplement différents, et que l'union puisse facilement s'opérer entre eux, c'est la prépos. *à* qu'alors on emploie.

ALLIER, n. m. Chasse. V. HALLIER.

ALLIGATOR, n. m. (*alligator*, qui lie; lat.) Zool. Nom donné à plusieurs espèces de crocodiles; c'est un sous-genre de reptiles sauriens qu'on ne trouve qu'en Amérique : *Des naturalistes ont appliqué particulièrement le nom d'*ALLIGATOR *au crocodile d'Amérique, nommé* caïman *par nos colons.* (Cuv.)

ALLINGUE, n. f. Techn. Pieu enfoncé dans une rivière à une certaine distance du bord, pour arrêter le bois flottant.

ALLIONIE, n. f. (*Allioni*, botaniste piémontais.) Bot. Genre de plantes de la famille des Nyctaginées, originaire de l'Amérique méridionale : *Les* ALLIONIES *ressemblent aux scabieuses par la disposition des fleurs.* (Mirbel.)

ALLITÉRATION, n. f. (*allidere*, heurter; *littera*, lettre; lat.) Figure de mots qui consiste dans la répétition recherchée des mêmes lettres et des mêmes syllabes, soit au commencement, soit au milieu des mots : *L'*ALLITÉRATION *est la consonnance de quelques syllabes juxtaposées.* (Philar. Chasles.) *Plusieurs proverbes offrent des exemples d'*ALLITÉRATION : *Qui* terre *a,* guerre *a; Qui* refuse, muse. (Acad.)

— Les écrivains de l'antiquité et surtout les poëtes du moyen âge ont employé l'allitération beaucoup plus souvent que les modernes. Montaigne et Pasquier en ont fait un usage assez fréquent : *Je m'instruis mieux par* fuite *que par* suite. (Montaign.) Harasser *et* terrasser *l'autorité.* (Pasq.) Les modernes ont eu raison de ne point la proscrire entièrement; elle peut ajouter à la beauté du style et à l'énergie de la pensée, en contribuant à l'harmonie imitative, comme dans ce vers de Racine :

Pour qui *sont ces serpents qui sifflent sur* vos têtes ? (Rac.)

En ce temps, la vertu n'entend rien PRESCRIRE *ni rien* PROSCRIRE. (Salvandy.)

— Dans les vers suivants, l'allitération n'est qu'un concours de sons désagréables à l'oreille :

Parmi mille sujets de soupçons et d'ombrage. (Mair.)
Non, il n'est rien que *Nanine n'honore.* (Volt.)

ALLIVREMENT, n. m. (*livre.*) La quote-part des impositions que supporte chaque commune.

ALLOBROGE, n. m. (*Allobroges*; lat.) Nom d'un ancien peuple, d'origine celtique, qui habitait le pays qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Savoie : *Lorsqu'on entre dans ce froid et triste vestibule des Alpes, que les anciens appelaient pays des* ALLOBROGES, *et dont fait partie la pauvre Savoie, on est frappé de voir tout diminuer de taille et de force, les arbres, les hommes et les troupeaux.* (Michelet.)

— Fig. et fam. Un rustre, un homme grossier, qui n'a point d'esprit : *C'est un franc* ALLOBROGE. (Acad.)

ALLOCARPE, n. m. (ἄλλος, autre; καρπός, fruit; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

ALLOCATION, n. f. (*allocatio*, lat.; m. sign.) Action d'allouer; le résultat de cette action : *Demander, refuser, accorder une* ALLOCATION. *Il n'a pu obtenir l'*ALLOCATION *de cette somme.* (Acad.) *Les faibles* ALLOCATIONS *destinées aux fouilles se sont accrues peu à peu.* (Volt.)

— Particul. Jurispr. Approbation donnée aux différents articles d'un compte. || Attribution des biens d'un débiteur à ses créanciers chirographaires.

— Adm. milit. Article porté à un compte. || Genre de fournitures assignées à certains grades militaires.

ALLOCHROÉ, ÉE, adj. (ἄλλος, autre; χρόα, couleur; gr.) Pron. *al-lo-kroé*. — Hist. nat. Qui est sujet à changer de couleur, qui n'est point partout de la même couleur.

ALLOCHROÏSME, n. m. (m. étym.) Hist. nat. Changement de couleur.

ALLOCHROÏTE, n. f. (m. étym.) Minér. Pierre d'un jaune paille tirant sur le rougeâtre; elle est composée de silice, d'oxyde de fer, et de quelques parties d'alumine, de chaux carbonatée et de manganèse : *Fondue avec le phosphate de soude ou d'ammoniaque, l'*ALLOCHROÏTE *éprouve des changements de couleur.* (Brongn.)

ALLOCUTION, n. f. (*allocutio*, lat.; m. sign.) Anc. Harangue que les généraux et les empereurs romains faisaient à leurs soldats : *Les généraux romains adressaient des* ALLOCUTIONS *à leurs soldats, soit pour réprimer une révolte, soit pour animer leur courage avant le combat.*

— Par extens. Monument, et le plus souvent médaille qui représente un général ou un empereur romain monté sur un gradin et haranguant des soldats : *On voit plusieurs* ALLOCUTIONS *sur les bas-reliefs, et principalement sur ceux des colonnes Trajane et Antonine.* (Millin.)

— Fig. Il se dit, chez les modernes, d'un discours qu'un chef adresse à ceux qu'il commande : *Après cette courte et vive* ALLOCUTION, *il les conduisit à l'ennemi.* (Acad.)

— Discours du pape aux cardinaux assemblés en consistoire.

— Il se dit des Lettres par lesquelles les rois de France de la 2e et de la 3e race annonçaient l'arrivée des plénipotentiaires appelés *Missi dominici*.

ALLODIAL, ALE, adj. (*alleu.*) Jurispr. féodale. Qui est tenu en franc-alleu : *Héritage* ALLODIAL, *terre* ALLODIALE. *Biens* ALLODIAUX. (Acad.) *Les fonds* ALLODIAUX *ne reconnaissent aucun supérieur en féodalité.* (Trév.)

ALLODIALITÉ, n. f. (*allodial.*) Qualité de ce qui est allodial; indépendance d'une terre ou d'un héritage : *L'*ALLODIALITÉ *d'une terre.* (Acad.)

ALLONGE, n. f. (*allonger.*) Ce qu'on ajoute à une chose, et particulièrement à un vêtement, à un meuble, pour en augmenter la longueur : *Une* ALLONGE *de table. Mettre une* ALLONGE *à une jupe.* (Acad.)

— Mar. Chacun des morceaux de bois qu'on ajoute les uns aux autres pour former les couples, la quille et les autres parties principales d'un bâtiment en construction.

— Comm. Papier que l'on colle à une lettre de change déjà couverte d'ordres lorsqu'on veut la passer.

— Chim. Vaisseau ou tuyau que l'on place entre le récipient et le chapiteau d'un alambic, ou que l'on adapte au col d'une cornue : *Un tube de porcelaine muni d'une* ALLONGE. (Figuier.)

— Bouch. Nerf de bœuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fer où l'on attache la viande.

— Technol. Chacune des deux bandes de cuir qui supportent le pendant d'un ceinturon. || Morceau de cuir que l'on met près de la trépointe du talon d'un soulier ou d'une botte.

— Agric. V. ALAISE, m. sign.

— Art vét. Mode de claudication du cheval, qui a pour cause un violent écart des membres en arrière.

ALLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Allonger. Rendu plus long : *L'inégalité paraît au début même de l'existence sociale, et les inégalités ultérieures de la société ne sont que l'ombre* ALLONGÉE *d'un corps déjà bien élevé.* (Thiers.)

— Par extens. Long : *Le nègre a les jambes et les cuisses plus* ALLONGÉES *et le nez plus épaté que le Samoïède et le Lapon.* (B. de St-P.) *Gênes se déploie en rues* ALLONGÉES, *bordées de magnifiques palais.* (Thiers.)

— Long, par oppos. aux choses de même espèce qui ont une forme plus ramassée : *Un fruit de forme* ALLONGÉE. (Acad.) *Ce poisson a une tête* ALLONGÉE. (Id.)

— Mathém. Il se dit de toutes les figures qui sont plus longues que larges : *Ovale, cylindre, hexagone* ALLONGÉ.

— Anat. *Moelle* ALLONGÉE, la moelle qui remplit la cavité de toutes les vertèbres, depuis le cerveau jusqu'à l'os sacrum.

— Vén. *Chien allongé*, chien dont les doigts du pied sont étendus, par suite d'une blessure qui a offensé les nerfs.

— Faucon. *Oiseau allongé*, oiseau dont les pennes sont entières et d'une longueur convenable.

— Fig. *Visage allongé, mine allongée*, visage sur lequel est peint le mécontentement, le désappointement, le déplaisir :

...D'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit et la mine *allongée.* (Regnard.)

Jamais visages si universellement ALLONGÉS, *ni d'embarras plus général ni plus marqué.* (St-Simon.)

ALLONGEANT, part. prés. du v. Allonger.

ALLONGEMENT, n. m. (*allonger.*) Augmentation de longueur d'une chose : *L'*ALLONGEMENT *d'un jardin, d'une allée.* (Acad.)

— Fig. Lenteur affectée de certaines gens dans les affaires : *C'est un homme qui cherche toujours des* ALLONGEMENTS *dans les affaires.* (Acad.) || Peu usité en ce sens.

ALLONGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, long.*) — Il prend l'*e* muet *euphonique* entre le radical *allong* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous allongeons, il allongea*, etc. — Rendre plus long, augmenter la longueur : ALLONGER *une table, une galerie, un habit, une jupe. Les additions que l'auteur a faites* ONT *trop* ALLONGÉ *ce chapitre.* (Acad.)

— *Allonger le pas*, faire de plus grands pas, afin de marcher plus vite.

— Fig. et fam. ALLONGER *la courroie*, ALLONGER *le parchemin*. Voir ces mots.

— Mar. *Allonger un navire trop court*, le couper transversalement vers le milieu de sa quille, et interposer entre les deux tronçons une tranche d'une certaine épaisseur, pour augmenter la capacité du bâtiment. || *Allonger la ligne*, mettre plus de distance entre chacun des vaisseaux qui la composent. || *Allonger un cordage*, ajouter un cordage à un autre cordage au moyen d'un ajust pour le rendre plus long, ou Développer un cordage dans le sens de sa longueur.

— En parl. des membres et de certaines parties du corps de l'homme ou des animaux, Déployer, étendre, avancer : ALLONGER *le bras, le cou, les jambes.* (Acad.) *La trompe de l'éléphant est un tissu de nerfs et de muscles, qu'il* ALLONGE, *qu'il retire, qu'il replie en tous sens.* (Fénel.)

Là-dessus maître rat, plein de belle espérance,
Approche de l'écaille, *allonge* un peu le cou. (La Font.)

Dans son cachot, Bonnivard ne pouvait se coucher qu'à grand'peine, et sans pouvoir ALLONGER *ses membres.* (V. Hugo.)

— Escr. ALLONGER *une botte*, porter une botte en allongeant le bras.

— Par analogie : ALLONGER *un soufflet, un coup de pied.*

D'un coup quel'un *allonge* il blesse l'autre à mort. (Corn.)

— Faire durer davantage, augmenter la durée : ALLONGER *un procès, une affaire.* (Acad.) *Au sortir de son cabinet, Fénelon allait faire des visites, ou se promener à pied hors la ville. Il aimait fort cet exercice, et l'*ALLONGEAIT *volontiers.* (St-Simon.) *Dieu n'abrége les jours de la vertu sur la terre que pour les* ALLONGER *dans le ciel.* (Chateaubr.)

Bon vin, joyeux devis *allongeaient* le repas.

= **S'allonger**, v. pr. Être allongé, se déployer, s'étendre en longueur : *Cette corde* S'EST ALLONGÉE. (Acad.) *Je vis* S'ALLONGER *devant moi des galeries souterraines, qu'à peine éclairaient de loin à loin quelques lampes suspendues.* (Chateaubr.)

Il grandit, il grossit, il *s'allonge*, il s'étend. (Arn.)

Au bord de la prairie S'ALLONGEAIT *un hameau dépendant du prieuré.* (Chateaubr.) *Les bras sont terminés par deux mains qui* S'ALLONGENT *et qui se replient par les articles des doigts.* (Fén.)

D'une syllabe altière en vain son nom *s'allonge*,
Jusques au fond du cœur un noir souci le ronge. (Vigée.)

— Fig. Augmenter en durée; devenir plus long : *Dans le mois de janvier, les jours commencent à* S'ALLONGER.

Là les heures pour moi *s'allongeaient* dans l'attente. (C. D.)
La trame de nos jours se peut-elle *allonger?* (Andrieux.)

— Fig. et moral. *L'esprit est comme un cuir souple qui prête : il* S'ALLONGE *et il s'élargit à proportion de la bonne volonté et de l'exercice.* (Fén.)

SYN. Allonger, prolonger, proroger. *Allonger*, c'est ajouter à l'extrémité, ou étendre la matière même d'une chose, soit en la déployant, soit en l'étirant; *prolonger*, c'est porter plus loin le terme de la chose; *proroger*, c'est prolonger un état au delà du terme où il devrait cesser. En général, on *allonge* ce qui est trop court, on *prolonge* ce qu'on veut continuer, et on *proroge* ce qu'on veut maintenir dans son état présent.

ALLONYME, adj. des 2 g. (ἄλλος, autre, ὄνυμα, nom; gr.) Publié sous le nom d'un autre : *Livre, brochure* ALLONYME.

— Subst. *Un allonyme*, un écrit, un ouvrage allonyme. || Peu usité.

ALLOPATHE, adj. et n. m. (*allopathie.*) Il se dit d'un Médecin qui pratique la méthode allopathique.

ALLOPATHIE, n. f. (ἄλλος, autre, πάθος, affection; gr.) Méd. Méthode des médecins qui traitent les maladies en cherchant à produire des phénomènes morbides d'une nature tout autre que ceux qu'on observe chez les malades en traitement : *L'*ALLOPATHIE *est le contraire de l'homœopathie.*

ALLOPATHIQUE, adj. des 2 g. (*allopathie.*) Qui a rapport à l'allopathie.

ALLOPATHISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*allopathie.*) Traiter un malade suivant la méthode allopathique. || Peu usité.

ALLOPATHISTE, n. m. V. ALLOPATHE, m. sign.

ALLOPHANE, n. f. (ἄλλος, autre, φανός, qu'on voit, qui paraît; gr.) Minér. Variété d'alumine hydratée, qui contient de la silice.

ALLOPHYLLE, n. m. (ἄλλος, autre, φύλλον, feuille; gr.) Bot. Arbrisseau de l'île de Ceylan, qui appartient à la famille des Savonniers ou Sapindacées.

ALLOPTÈRE, n. m. (ἄλλος, autre, πτερόν, nageoire; gr.) Zool. Nom proposé par Duméril pour désigner les nageoires abdominales des poissons, parce que la position de ces nageoires varie beaucoup.

ALLOTRIOLOGIE, n. f. (ἀλλότριος, étranger, λόγος, discours; gr.) Didact. Défaut qui consiste à introduire dans une doctrine ou dans un discours des idées ou des pensées étrangères au fond même de la matière.

ALLOTRIOPHAGE, n. des 2 genres (ἀλλότριος, étranger, φάγειν, manger; gr.) Celui, celle qui est atteint d'allotriophagie.

ALLOTRIOPHAGIE, n. f. (*allotriophage.*) Méd. Appétit désordonné qui porte à manger des substances non alimentaires. || V. PICA.

ALLOTROPIE, n. f. V. ISOMÉRIE.

ALLOUABLE, adj. des 2 g. (*allouer.*) Qui peut être alloué, accordé : *Cette dépense n'est pas* ALLOUABLE. (Acad.)

ALLOUANT, part. prés. du v. Allouer.

ALLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Allouer : *Dépenses* ALLOUÉES. *Traitement* ALLOUÉ.

— Fig. Bossuet a dit, *Quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de moments* ALLOUÉS *pour l'éternité, etc.*, en parlant d'une personne qui avait consacré sa vie entière à faire de bonnes œuvres pour mériter la vie éternelle.

— Anc. ALLOUÉ, n. m. Compagnon qui, après avoir terminé son apprentissage, s'engageait à servir son maître quelque temps encore.

ALLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *locare*, placer; lat.) Il prend le tréma sur l'*i* de la terminaison des deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous allouïons, vous allouïez.* — Approuver une dépense employée dans un compte : *Il avait bien peur qu'on ne lui* ALLOUÂT *point cette dépense.* (Acad.)

— Accorder un traitement, et en déterminer le montant : *Le traitement que le budget* ALLOUE *à ces fonctionnaires.* (Acad.)

— Jurispr. *Allouer à une partie ses frais*, la condamner à payer à l'autre partie le montant des frais.

= **S'allouer**, v. pr. Être alloué.

ALLOXANE, n. m. (ἄλλος, autre; ξεῖνος ou ξένος, étranger; gr.) Chim. Produit qu'on obtient par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

ALLOXANIQUE, adj. (*alloxane.*) Chim. *Acide alloxanique*, acide qu'on obtient par l'action des alcalis sur l'alloxane.

ALLUCHON, n. m. Mécan. Chacune des dents qui sont fixées dans une série de mortaises sur la couronne d'une roue d'engrenage, et qui servent à communiquer le mouvement à une autre roue.

ALLUMAGE, n. m. (*allumer.*) L'action d'allumer, le résultat de cette action.

— Particul. L'action d'allumer une machine à vapeur : *L'*ALLUMAGE *d'une machine est plus ou moins long, selon que la chaudière est plus ou moins refroidie.*

ALLUMANT, part. prés. du v. Allumer.

ALLUME, n. m. (*allumer.*) Technol. Morceau de bois embrasé dont on se sert pour allumer une forge, un fourneau, un four.

— On dit aussi *Flambart*.

ALLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Allumer : *Une chandelle* ALLUMÉE. *Des cierges* ALLUMÉS.

Cent soixante canons pointés, mèche *allumée*,
Enfermaient le sénat dans leur ligne enflammée. (Pons.)

— Ardent : *Le feu était si* ALLUMÉ *qu'on n'osait en approcher.* (Mme de Sév.) || Rare.

— Par ext. : *Sa boutonnière était* ALLUMÉE *par un ruban rouge.* (H. de Balzac.)

— En parl. du teint, Rouge, échauffé : *Un teint* ALLUMÉ. *Elles ont le visage* ALLUMÉ *et plombé par la peinture dont elles se fardent.* (La Br.)

— Blas. Il se dit des flambeaux, des falots, etc., qui paraissent brûler, et des animaux dont les yeux sont d'un autre émail que le corps.

— Fig. *La guerre était* ALLUMÉE *dans toute l'Europe.* (Fléch.) *La fureur était* ALLUMÉE *dans ses yeux.* (Fén.)

Par le sel irritant la soif est *allumée.* (Boil.)

Les feux de l'ambition et des cupidités une fois ALLUMÉS *ne peuvent pas s'éteindre.* (B. de St-P.)

ALLUMELLE, n. f. Technol. Nom qu'on donne au fourneau de charbon de bois quand le feu commence à y prendre.

ALLUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, *lumen*, lumière; lat.) Mettre le feu à quelque combustible : ALLUMER *une javelle, un fagot, un flambeau.* ALLUMER *les cierges, la lampe, la mèche.* (Acad.)

— ALLUMER *le feu* ou ALLUMER *du feu*, mettre le feu aux matières combustibles qui sont dans le foyer : *J'*ALLUMAIS *du feu avec des cailloux.* (Fén.) *Rarement il* ALLUMAIT *du feu, parce qu'il ne mangeait rien de cuit.* (Id.) *L'absence diminue les médiocres passions et augmente les grandes, comme le vent éteint les bougies et* ALLUME *le feu.* (La Rochef.)

— *Allumer un bougeoir*, mettre le feu à la bougie qui est dans un bougeoir.

— On dit de même, *Allumer un flambeau, une lanterne, un fanal*, etc.

— *Allumer sa pipe*, mettre le feu au tabac qui est dedans.

— Fig. ALLUMER *le feu de la sédition.* (Mass.)

Je m'en vais de l'hymen *allumer* le flambeau. (Regnard.)

Quand le premier développement des sens ALLUME *chez l'adolescent le feu de l'imagination, il commence à se sentir dans ses semblables, à s'émouvoir de leurs plaintes et à souffrir de leurs douleurs.* (J. J. Rouss.) *Quand la Providence veut qu'une idée embrase le monde, elle l'*ALLUME *dans l'âme d'un Français.* (Lamart.)

— Fig. Causer, exciter, animer, irriter, enflammer : ALLUMER *la guerre.* ALLUMER *les passions.* ALLUMER *la colère, la bile.* (Acad.) *Quoi donc! une fausse gloire, un vain titre de conquérant qu'un prince veut acquérir,* ALLUME *la guerre dans des pays immenses!* (Fén.) *Ils* ALLUMAIENT *dans tous les cœurs la soif ardente des combats.* (Barthél.)

Ils *allument* contre eux une implacable haine. (Corn.)

Défiez-vous de l'ambition : elle ALLUME *la jalousie, elle gâte les plus beaux naturels.* (Fén.)

L'amour est innocent quand la vertu l'*allume.* (Lamart.)

— *Allumer le sang*, se dit de ce qui irrite ou anime, excessivement : *Cette lecture, ce récit lui* ALLUMAIT *le sang.* (Acad.)

— *Allumer les esprits*, les mettre dans une grande agitation : *Une trop grande application* ALLUME *les esprits.* (Acad.)

= **S'allumer**, v. pr. Prendre feu : *Ce sont les usines qui* S'ALLUMENT. (V. Hugo.)

Sur un autel sanglant l'affreux bûcher *s'allume.* (J. B. R.)

— Fig. *La sédition* S'ALLUME *peu à peu de toutes parts.* (Fén.) *Quand la guerre* S'ALLUME *entre deux puissants États, il est aussi difficile d'en prévoir les suites que d'en sortir avec honneur.* (Barthél.) *Il est à craindre que sa bile ne* S'ALLUME. (Acad.)

Ma jalouse fureur *s'est* trop tôt *allumée.* (Volt.)

Voyez aussi quelle indignation S'ALLUME *en nous!* (J. J. Rouss.) *De toutes les passions qui* S'ALLUMENT *dans le cœur de l'homme, il n'y en a pas de plus violente que celle de l'or.* (Raynal.)

ALLUMETTE, n. f. (*allumer.*) Pron. *a-lu-mètt.* — Petit morceau de bois ou de quelque autre matière combustible, soufré par un bout ou par les deux bouts, et servant d'ordinaire à allumer une chandelle, une bougie, etc. : *Marchand d'*ALLUMETTES. *Paquet d'*ALLUMETTES. (Acad.) *Ça flambait tout comme une* ALLUMETTE. (Piron.) *Au-dessus de la cheminée s'élevaient un fragment de miroir, un briquet, trois verres, des* ALLUMETTES *et un grand pot blanc tout ébréché.* (H. de Balzac.)

— Les *allumettes* se font avec des morceaux de peuplier, de saule ou de bouleau, qu'on refend en brins, et dont on trempe les bouts dans du soufre fondu. (Francœur.)

— *Allumette oxygénée*, vulgair. *Allumette phosphorique*, celle dont l'un des bouts est soufré d'abord, et plongé ensuite dans une pâte liquide composée de deux parties de chlorate de potasse, d'une partie de soufre et d'un peu d'eau gommée. On l'allume en l'introduisant dans un petit flacon qui contient de l'amiante et quelques gouttes d'acide sulfurique. || *Allumette chimique* ou *allumette d'Allemagne*, celle dont le bout soufré est trempé dans une pâte composée d'un mélange d'eau et de phosphore, auquel on a ajouté du soufre, de la gomme, et une petite quantité de chlorate de potasse; pour l'allumer, il suffit d'en frotter le bout sur une surface rugueuse et sèche.

ALLUMETTIER, n. m. (*allumette.*) Ouvrier qui fabrique ou qui vend des allumettes.

ALLUMEUR, EUSE, n. (*allumer.*) Celui, celle dont la fonction est d'allumer régulièrement des chandelles, des lampes, des réverbères, etc.

ALLUMI, n. m. (*allume.*) Morceau de bois allumé, qui sert à éclairer l'intérieur d'un four.

ALLUMIÈRE, n. f. (*allumer.*) Fabrique d'allumette. || Boîte d'allumettes.

ALLURE, n. f. (*aller.*) Pron. *a-lur.* — Façon de marcher, démarche : *L'*ALLURE *d'une personne, d'un animal. Je le reconnus à son* ALLURE. (Acad.) *Sauvage, farouche et violente dans son* ALLURE, *la cavalerie polonaise ressemblait à la cavalerie ottomane comme le chien-loup ressemble au loup.* (V. Hugo.) *L'*ALLURE *de l'éléphant est un peu rude, mais sûre.* (Richelet.) *L'*ALLURE *du coq est vive et assurée.* (Cuv.)

— Il est familier quand il s'agit d'une personne, et ne s'emploie guère qu'au singulier.

— Fig. et le plus souv. en mauvaise part, La manière dont une personne se conduit dans quelque affaire : *J'ai reconnu ses* ALLURES. (Acad.) *Il faudra bien qu'il change d'*ALLURE. (Id.) *J'étais forcé de me plier à son* ALLURE *difficile.* (Beaum.) *Pour cacher ce trouble intérieur à ses condisciples, pour se le cacher à lui-même, il prend de nouvelles* ALLURES. (Dupanl.) *Reprenons notre ancienne* ALLURE; *il n'y a de bonnes gens que ceux qui rient.* (P. L. Cour.) *Deux États menaçaient alors l'Europe : l'un bruyant et terrible dans son* ALLURE; *l'autre habile, adroit et politique. Le premier de ces deux colosses, c'était la Turquie; le second c'était l'Espagne.* (V. Hugo.)

— Fig. Nature, habitude d'esprit : *Montesquieu lui-même, à côté de ses grandes et graves qualités, n'a-t-il pas dans l'esprit quelque chose de preste, de cursif, qui semble tenir de l'*ALLURE *sémillante et sautillante de ses compatriotes?* (Ampère.)

— Il se dit particul. en parl. du cheval : *L'*ALLURE *de ce cheval n'a rien d'agréable.* (Richelet.) *Le pas est l'*ALLURE *ordinaire du cheval.*

— Man. *Allures naturelles* ou *acquises*, le pas, le trot et le galop : *Les trois* ALLURES NATURELLES *du cheval sont le pas, le trot et le galop.* (Buff.) || ALLURES *artificielles*, tous les airs de manége, les airs bas et les airs relevés. || *Allures défectueuses*, l'amble, le traquenard et l'aubin. || *Allures froides*, celles du cheval qui lève très-peu les jambes en marchant. || *Belles allures*, celles qui sont agréables à l'œil. || *Allures douces*, celles qui ne sont point fatigantes pour le cavalier. || *Allures réglées*, celles dont la vitesse est uniforme.

— Vén. Longueur du pas des bêtes fauves : *Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa jambe est plus grosse, ses voies sont mieux tournées, et ses* ALLURES *plus grandes.* (Buff.) || L'endroit par où elles passent.

— Fém. *Avoir des allures*, avoir quelque commerce secret de galanterie. || Vieux.

— La tournure que prend une affaire : *Cette affaire prend une mauvaise* ALLURE. (Acad.) *L'*ALLURE *principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers.* (Montesq.)

— La marche du style, le mouvement de la pensée : *J'aime l'*ALLURE *poétique à sauts et à gambades.*

(Montaign.) *Il y a plus de génie dans ses conceptions, plus de hardiesse dans ses* ALLURES. (A. Tocqueville.) *La langue allemande avait pris de bonne heure une* ALLURE *et un costume qui la caractérisaient.* (Lerm.)

— Minér. La marche d'un filon dans la roche qu'il traverse.

— Mar. La disposition de la voilure par rapport au vent que reçoit le navire : *On distingue trois* ALLURES, *qu'on désigne par les locutions suivantes :* Au plus près, Vent largue, et Vent arrière.

SYN. Allures, démarches. Dans le sens propre et au singulier, *allure* et *démarche* expriment deux façons de se mouvoir en marchant ; la première se dit de tous les animaux, et la seconde des personnes seulement. Dans le sens moral, et au pluriel, *allures* a généralement un sens très-voisin de celui de Désordre, déportements ; *démarches* exprime les visites, les sollicitations, tous les pas qu'on fait, et toutes les lettres qu'on écrit dans le but d'obtenir quelque chose. En un mot, les *allures* sont le train de vie des gens qui se dérangent ; les *démarches*, les mouvements de ceux qui sollicitent pour eux ou pour autrui.

ALLUSION, n. f. (*alludere, allusum*, jouer ; lat.) Pron. *al-lu-zion.* — Figure de rhétorique par laquelle on dit une chose qui a rapport à une autre chose dont on ne veut pas faire une mention expresse, mais dont on tient à éveiller l'idée : ALLUSION *ingénieuse.* ALLUSION *froide et insipide.* (Acad.) *L'*ALLUSION *est propre surtout à la comédie et à la satire.* (Marm.) *De tous les poëtes, La Fontaine est celui qui fait le plus d'*ALLUSIONS. (Id.) *L'*ALLUSION *est l'application personnelle d'un trait de louange ou de blâme.* (Id.) *La peinture des mœurs dans la comédie s'annonce par des* ALLUSIONS *piquantes aux ridicules du jour.* (Nisard.)

— On distingue *l'*ALLUSION *de mots, l'*ALLUSION *nominale, l'*ALLUSION *historique, l'*ALLUSION *mythologique*, et une autre espèce d'ALLUSION que nous appellerions volontiers *morale*, parce que, ne rentrant dans aucune des autres, elle a rapport à des caractères, à des mœurs, à des qualités, en un mot à toute autre chose que des faits.

— L'*allusion de mots* n'est, à proprement parler, qu'un jeu de mots relevé par une intention louangeuse ou satirique, ou tout simplement gaie ; telle fut l'excellente plaisanterie des Parisiens du temps de la Fronde, qui appelèrent *Première aux Corinthiens* la première défaite essuyée dans les rues de Paris par le coadjuteur Paul de Gondi. *Corinthiens* était une *allusion* à son titre d'évêque de Corinthe. Quand Regnard appelle une marchande à la toilette *madame La Ressource*, et un maître de trictrac *monsieur Tout-à-bas* ; quand La Fontaine donne le nom de *Ratopolis* à la capitale des rats, ce sont autant d'*allusions de mots*.

— L'*allusion nominale* est une allusion de mots qui consiste dans une équivoque sur des mots qu'on affecte d'employer dans un sens pour les faire entendre dans un autre ; c'est l'*allusion* que faisait Charlemagne lorsque, scellant des traités avec le pommeau de son épée, il disait : *Je les ferai tenir par la pointe.*

— L'*allusion historique* a trait à des faits connus du public auquel on s'adresse. Voltaire, dans la *Henriade*, après avoir loué Biron du courage avec lequel il risque sa vie dans une bataille à côté de son roi, s'écrie :

Biron, c'était ainsi que tu devais mourir !

C'est une *allusion historique* à la fin bien connue de Biron, condamné à mort et exécuté pour avoir trahi le même roi qu'il avait d'abord si bien servi. Après la chute de *Genseric*, mauvaise tragédie de Mme Deshoulières, ses amis lui conseillèrent de *revenir à ses moutons* ; cette *allusion* au titre de la plus charmante des idylles de l'auteur était d'autant plus heureuse qu'elle rappelait en outre un ancien proverbe emprunté de la farce de Patelin.

— L'*allusion mythologique*, comme ces termes l'indiquent, a trait à quelque fait ou à quelque nom de la Fable. Ici la notoriété des faits est encore plus indispensable que dans l'*allusion historique*, et c'est ce que nos poëtes du XVIIe siècle ont quelquefois trop oublié. Quand on dit de certains maris qu'ils ont eu le sort fâcheux de Ménélas, l'*allusion* est généralement saisie ; tout le monde sait les mésaventures conjugales de ce prince grec ; on comprend de même ce que veut dire *une soif de Tantale*. Mais on ne comprendrait pas des *allusions* du même genre faites à des personnages moins connus ; telle est celle de J. B. Rousseau au destin d'*Archémore* dans son ode au comte du Luc.

— L'*allusion morale*, dont il nous reste à parler, n'est pas facile à définir, quoiqu'on en trouve de nombreux exemples dans les fabulistes. Quand La Fontaine écrit,

Certain renard *gascon*, d'autres disent *normand*,

il fait *allusion* aux mœurs des habitants de deux provinces, en leur donnant pour compatriote un animal qui passe pour très-rusé.

J'ai passé les déserts, mais nous n'y *bûmes* point.

Ce dernier hémistiche du Jeune rat est une *allusion* au style des voyageurs qui, dans leurs relations, prodiguent habituellement le passé défini. Dans le même poëte, les *allusions* sont quelquefois politiques ; mais, ayant toujours trait aux caractères plutôt qu'aux événements elles rentrent, par conséquent, dans ce que nous avons appelé l'*allusion morale*, dans l'impossibilité de trouver une qualification plus spéciale pour des nuances si variables.

ALLUVIAL, ALE, adj. (*alluvion.*) Qui est le produit d'une alluvion : *Couche* ALLUVIALE. *Terrains* ALLUVIAUX.

ALLUVIEN, ENNE, adj. V. ALLUVIAL, m. sign.

ALLUVION, n. f. (*alluvio*, lat. ; m. sign.) Accroissement de terrain qui se fait sur le rivage de la mer, sur le bord d'un fleuve ou d'une rivière, par la retraite et le changement de direction des eaux : *Cette terre s'est accrue par* ALLUVION. (Acad.) *Sur la rive gauche du Rhône s'étend une plaine couverte, à plusieurs lieues, de cailloux roulés qu'ont laissés là d'anciennes* ALLUVIONS. (Ampère.)

— *Terre ou terrain d'alluvion*, terre ou terrain qui est le produit d'une alluvion.

— Agric. Absol. Terre d'alluvion : *Les* ALLUVIONS *et les terres défoncées conviennent à la culture du lin. Les* ALLUVIONS *sont remarquables par l'horizontalité parfaite des couches qui les composent.* (Delafosse.)

— Jurispr. *Droit d'alluvion*, droit en vertu duquel les terres d'alluvion apppartiennent au propriétaire riverain d'un cours d'eau, d'un fleuve ou d'une rivière navigable qui s'est retirée successivement et imperceptiblement.

ALLUX, n. m. (*allus*, le gros orteil ; lat.) Zool. L'avant-dernier article du tarse des insectes.

ALMAGESTE, n. m. (*al*, ar. ; μέγιστος, très-grand ; gr.) Nom sous lequel est connu le plus ancien traité d'astronomie : *L'*ALMAGESTE *de Ptolémée.* (Acad.) *L'*ALMAGESTE *contient toutes les observations astronomiques des anciens.* (Pontécoulant.)

— Par extens. Collection d'observations astronomiques : *L'*ALMAGESTE *de Riccioli.* (Acad.)

ALMANACH, n. m. (*al, manach*, le comput ; ar.) Pron. *al-ma-na.* — Tableau qui contient la suite de tous les jours de l'année, et quelquefois de prétendus pronostics du bon et du mauvais temps, avec l'indication des fêtes, des lunaisons, des éclipses, et des signes dans lesquels entre le soleil : *Les Chinois passent pour les plus anciens faiseurs d'*ALMANACHS. (Volt.) *On dit que vous faites imprimer des* ALMANACHS *particuliers, où vous faites doubler les quatre-temps et les vigiles.* (Mol.) *Il en est du babil des enfants comme des prédictions des* ALMANACHS : *ce serait un prodige, si sur tant de vaines paroles le hasard ne fournissait jamais une rencontre heureuse.* (J. J. Rouss.) *Quel moyen de prévoir ces orages ? Il n'y en a aucun ; point de bons* ALMANACHS *pour prédire ce mauvais temps.* (Fén.) *Il se vend tous les ans, en Europe, plus de cent mille* ALMANACHS *remplis d'observations fausses et d'idées absurdes.* (Volt.)

— Particul. Il se dit de certains livres publiés annuellement, et contenant, outre l'almanach proprement dit, un grand nombre d'indications et de renseignements utiles, tels que des documents statistiques, des notions sur l'histoire de France, sur les poids et mesures, etc. : *L'*ALMANACH *de Franklin, reste célèbre sous le nom du* Bonhomme Richard, *était un bréviaire de morale simple, de savoir utile, d'hygiène pratique, à l'usage des habitants de la campagne.* (Mignet.) *Je m'ennuierais cruellement dans ma solitude, si je n'avais pas le goût des livres, des chansons et des* ALMANACHS. (G. Sand.)

— Fig. *Composer des almanachs*, s'amuser à faire des pronostics en l'air, se repaître de chimères. ‖ On dit dans le même sens, *Un faiseur d'*ALMANACHS.

— Prov. et fig. *C'est un almanach de l'an passé*, c'est une chose qui n'offre plus d'intérêt, qui ne peut plus être utile.

— Prov. et fig. *Une autre fois je prendrai de vos almanachs*, se dit à une personne qui avait prédit ce qui devait arriver dans une affaire : *Eh bien ! une autre fois* PRENDREZ-VOUS DE MES ALMANACHS ? (Saur.)

— On dit dans un sens contraire, *Je* NE PRENDRAI *plus* DE SES ALMANACHS.

SYN. Almanach, Calendrier. *Almanach* désigne tout ouvrage périodique ayant un calendrier au commencement ou à la fin ; c'est ordinairement un petit livre contenant des prédictions et des instructions sur les choses usuelles. *Calendrier* désigne un simple tableau, ou une table contenant l'ordre des jours, des mois, des semaines et des fêtes d'une année.

ALMANDINE, n. f. V. ALABANDINE.

ALMÉE, n. f. (ἄλμα, danse ; gr.) Relat. Nom de certaines danseuses indiennes.

ALMICANTARAT, ou **ALMUCANTARAT**, n. m. (*almocantarat* ; ar.) Astr. Chacun des petits cercles de la sphère qui sont parallèles à l'horizon, et qui servent à déterminer la hauteur des astres. On les appelle aussi *Cercles de hauteur, parallèles de hauteur.*

ALODE, n. m. (*allodium* ; bass. lat.) Bien propre possédé soit en franc alleu, soit à charge de redevance, mais qui, dans ce dernier cas, passait aux enfants par succession.

ALOÈS, n. m. (ἀλόη, gr. ; m. sign.) Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées, originaires d'Afrique et cultivées aujourd'hui dans l'Europe méridionale : *Les* ALOÈS *sont des plantes vivaces et fibreuses, à feuilles très-épaisses et succulentes, et dont les fleurs sont disposées en épi ou en panicule rameuse.* (Richard.)

— *Suc d'aloès* ; ou simpl. *Aloès*, résine très-amère que l'on extrait des feuilles de l'aloès, et que l'on emploie en médecine comme tonique et purgative : *Nous pensons que le climat et la préparation influent principalement sur la nature des* SUCS D'ALOÈS. (Mirb.) *Donné à petites doses, l'*ALOÈS *stimule l'estomac et facilite la digestion.* (Richard.)

— Il existe dans le commerce cinq variétés de sucs d'aloès : l'*aloès sucotrin* ou *socotrin*, et l'*aloès du Cap*, qui sont les plus purs ; l'*aloès hépatique*, qui contient quelques matières étrangères ; l'*aloès caballin*, qui est tellement impur qu'on ne l'emploie que dans la médecine vétérinaire ; et l'*aloès des Barbades.*

— Arbre des Indes dont le bois exhale une odeur aromatique, lorsqu'il est exposé à la chaleur : *Le bois d'*ALOÈS *ou* bois d'aigle *n'a que le nom de commun avec le suc d'aloès que l'on tire d'une plante liliacée.* ‖ On l'appelle aussi *Agalloche* et *Calambac.*

ALOÉTINE, n. f. (*aloès.*) Suc d'aloès purifié.

ALOÉTIQUE, adj. des 2 g. (*aloès.*) Pharm. Qui contient de l'aloès : *Bols, médicaments* ALOÉTIQUES. *Pilules* ALOÉTIQUES. (Acad.)

ALOGIE, n. f. (ἀ priv., λόγος, raison ; gr.) Pron. *a-lo-ji.* — Scolast. Absurdité.

ALOGIENS, n. m. pl. (ἀ priv., λόγος, verbe ; gr.) Pron. *a-lo-jien.* — Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires chrétiens du IIe siècle qui niaient que Jésus-Christ fût le Verbe, et qui rejetaient l'Évangile et l'Apocalypse de saint Jean.

ALOGIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., λόγος, discours ; gr.) Scolast. Qui est certain par soi-même, qui n'a pas besoin de preuves.

ALOGNE, n. m. Anc. mar. Cordage qui servait à fixer un tonneau, une bouée. ‖ Art mil. Cordage qui servait à la construction des ponts de chevalet.

ALOGOTROPHIE, n. f. (ἄλογος, disproportionné ; τροφή, nourriture ; gr.) Nutrition irrégulière qui altère la forme de certaines parties, et leur donne un accroissement anormal.

ALOI, n. m. (*ad legem*, selon la loi ; lat.) Titre légal de l'or et de l'argent. Autrefois on disait, par abrév., *Loi* ; mais aujourd'hui *Aloi* est lui-même peu en usage, et l'on emploie plus souvent *Titre.*

— Par extens. Qualité d'une denrée, d'une marchandise.

— *Marchandises de bon, de mauvais aloi*, marchandises qui sont ou qui ne sont pas de la qualité requise par les règlements.

— Fig. *De bon aloi*, se dit de ce qui est bon en son genre, et *De bas aloi, de mauvais aloi*, ce qui est mauvais ou méprisable :

Entre rivaux, mon cher, tout est *de bon aloi.* (C. d'Harl.)

— *Vers de mauvais aloi*, vers mal faits.

— *Un homme de bas aloi*, un homme qui est méprisable par lui-même, ou d'une basse condition :

Cela sent le bourgeois *du plus méchant aloi.* (Bours.)

ALOÏNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'aloès.

= **Aloïnées**, n. f. pl. Groupe de plantes liliacées qui a pour type le genre Aloès.

ALONGE, ALONGER, V. ALLONGE, ALLONGER, etc.

ALOPÉCIE, n. f. (ἀλώπηξ, renard ; gr.) Méd. Chute partielle ou totale des cheveux, et quelquefois des sourcils, des poils et de la barbe, sans qu'ils puissent se reproduire. Les causes de ce phénomène, d'ailleurs fort rare, ne sont pas bien connues : *L'*ALOPÉCIE *est fréquemment accompagnée, chez l'homme, d'une lésion plus ou moins marquée de la peau à l'endroit où elle se manifeste.*

ALOPÉCURE, n. f. (ἀλώπηξ, renard, οὐρά,

queue; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, qu'on nomme autrement *Vulpin*.

ALORS, adv. de temps. (*ad illam horam*, à cette heure-là; lat.) Pron. *a-lor*. — En ce temps-là, dans cette circonstance-là. Il se dit sur tout en parlant du passé et de l'avenir : *Où étiez-vous* ALORS? (Acad.)

Me souviendrai-je *alors* de mon triste devoir? (Rac.)

La ville de Jérusalem, que la peste ravageait ALORS, *était tout inondée des rayons d'un soleil éblouissant.* (Lamart.) ALORS *on ne louait pas l'humanité d'un général qui avait été cruel, le désintéressement d'un magistrat qui avait vendu les lois: tout était simple et vrai.* (Thomas.)

— Il se dit aussi en parl. du présent, et signifie En ce moment-là, dans cette conjoncture-là : *La plupart des veuves se trouvent presque à la merci de leurs enfants, et* ALORS *ils leurs font vivement sentir, en bien ou en mal, l'effet de la manière dont elles les ont élevés.* (J. J. Rouss.)

Chacun songe en veillant ; il n'est rien de plus doux :
Une flatteuse erreur emporte *alors* nos âmes ;
Tout le bien du monde est à nous. (La Font.)

— En ce cas-là : *Si on me fait une telle objection,* ALORS *je répondrai.* (Trév.)

— *Les manières, les modes d'alors*, les manières, les modes du temps dont il s'agit.

— *Les hommes d'alors*, les hommes du temps dont on parle.

— Prov. *Alors comme alors,* dans le temps ou dans le cas dont il est question, on avisera à ce qu'il faudra faire : *Vous me dites que dans deux ans les affaires seront fort changées : eh bien!* ALORS COMME ALORS. (Acad.)

= **Jusqu'alors,** loc. adv. Jusqu'à ce temps-là, jusqu'au moment dont il s'agit : *Ses affaires se sont dérangées depuis un an; elles avaient été très-bonnes* JUSQU'ALORS. (Acad.)

= **Oh! alors!** loc. ellipt. interject. Dans ce cas, puisqu'il en est ainsi.

= **Alors que,** loc. conj., se dit, mais en poésie seulement, pour Lorsque :

Tous les maux sont pareils *alors qu'*ils sont extrêmes. (C.)
Je chantais, comme on chante *alors qu'*on tremble un peu.
(C. Delav.)

ALOSE, n. f. (ἅλς, ἁλός; sel; gr.) Pron. *a-lôz*. — Zool. Poisson de mer de la famille des Clupoïdes, et de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux. Il remonte dans les grands fleuves vers la fin d'avril et pendant le mois de mai : *L'*ALOSE *aime tant le sel, qu'elle suit les bateaux qui en sont chargés.* (Trév.)

ALOSIER, n. m. ou **ALOSIÈRE**, n. f. (*alose.*) Pêche. Sorte de filet avec lequel on prend des aloses.

ALOUATE, n. m. Zool. Espèce de Singe d'Amérique à queue prenante, qu'on nomme autrement singe hurleur. Cuvier en a formé une division distincte des Sapajous, par la forme pyramidale de la tête.

ALOUCHE, n. f. Bot. Fruit d'une espèce d'alizier.

ALOUCHI, n. m. Résine odoriférante que produit le cannellier blanc ; elle est demi-transparente et plus aromatique que la résine caragne, avec laquelle elle offre de grandes analogies.

ALOUETTE, n. f. (*alauda*, lat.; m. sign.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres ; ils chantent très-agréablement. Les espèces les plus communes en France sont : l'*alouette des champs*, qui chante en s'élevant perpendiculairement vers le soleil; et l'*alouette huppée*, ou *cochevis*, qui se montre sur les grandes routes, où elle cherche habituellement sa nourriture : *Les* ALOUETTES *grasses, connues sous le nom de* mauviettes, *sont un mets de bon goût, fort délicat, et de facile digestion.*

Les *alouettes* font leur nid
Dans les blés, quand ils sont en herbe. (La Font.)

Les ALOUETTES *se font écouter avec plaisir lorsque le rossignol se tait.* (Guén. de Montbelliard.)

— *Terres à alouettes,* terres sablonneuses.

— *Au chant de l'alouette*, de très-grand matin.

— Prov. *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec*, se dit d'un paresseux qui voudrait tout obtenir sans peine.

— Prov. *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises*, se dit à une personne qui fait quelque supposition absurde.

— Mar. *Nœud d'alouette*, sorte de nœud qu'on appelle aussi *Tête de mort.*

ALOUETTINE, n. f. (*alouette.*) Zool. Nom vulgaire de la Farlouse.

ALOURDI, IE, part. pass. d'Alourdir : *Je suis tout* ALOURDI. *J'ai la tête* ALOURDIE. (Acad.) *Ses jambes* ALOURDIES *par de grandes bottes ne peuvent marcher, et le clouent à la selle, de sorte qu'il ne fait qu'un avec son cheval.* (V. Hugo.)

ALOURDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*lourd.*) Rendre lourd, pesant : *Une obésité précoce* ALOURDISSAIT *sa démarche.* (Lamart.)

— Regnier a écrit *alourdent* pour *alourdissent* :

De là, sans vous laisser, importuns ils vous suivent,
Vous *alourdent* de vers... (Sat. II.)

= **S'alourdir,** v. pr. Devenir lourd, pesant : *Ma tête* S'ALOURDIT. (Acad.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

ALOURDISSANT, part. prés. du v. Alourdir.

ALOYAGE, n. m. (*aloyer.*) Pron. *a-loi-iaj*. — L'action d'aloyer, le résultat de cette action.

— Sorte d'alliage à l'usage des potiers d'étain.

ALOYANT, part. prés. du v. Aloyer.

ALOYAU, n. m. (*aloi.*) Pron. *a-loa-iau*. — Morceau de bœuf coupé le long du dos : *Je consens à t'immoler cent bœufs, ne m'en dût-il rester pour ma part qu'un* ALOYAU. (Piron.) *Je vais à la Place-Royale, où nous devons attaquer un* ALOYAU *dans les formes; et je serais au désespoir que la scène commençât sans moi.* (Regn.) *Quand un professeur d'arabe veut absolument qu'*ALOYAU *vienne de l'arabe, il est difficile de le croire.* (Volt.)

ALOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Aloyer.

ALOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aloi.*) Techn. Donner l'aloi à l'or et à l'argent.

— Mettre un alliage dans l'étain qui sert à fabriquer des poteries.

ALPACA, ou **ALPAC,** n. m. (*al, paco.*) Zool. Quadrupède de l'ordre des Ruminants et de la famille des Caméliens. Il paraît être une variété du lama. Il vit sur les plus hautes montagnes, et particulièrement sur les Cordilières : *Les poils de l'*ALPACA *sont doux et fins comme la soie; on en fait des étoffes très-recherchées.* (Dumér.) *L'*ALPACA *est le lama sauvage.* (Cuv.)

ALPAGA, n. m. (*alpaca.*) Belle étoffe que l'on fabrique avec la laine de l'alpaca.

ALPESTRE, adj. des 2 g. (*Alpes.*) Qui a rapport aux Alpes, ou qui est propre aux Alpes : *La nature semblait avoir fortifié elle-même cette province* ALPESTRE *par le large courant du Danube et par les remparts continus du Balkan.* (Lamart.)

— Bot. Il se dit, par oppos. à *Plantes alpines*, des plantes qui croissent sur la partie moyenne des hautes montagnes, ou sur des montagnes peu élevées, où la neige n'est pas éternelle.

ALPHA, n. m. (ἄλφα; gr.) La première lettre de l'alphabet grec; elle dérive de l'*aleph* des Hébreux, et correspond à notre lettre A.

— *L'*ALPHA *et l'*OMÉGA, la première et la dernière lettre de l'alphabet grec. || Fig. Le commencement et la fin : *La religion est le but suprême, le commencement et la fin, l'*ALPHA *et l'*OMÉGA *de tout ce qui se fait.* (Dupanl.)

— Saint Jean, dans l'Apocalypse, fait dire à Dieu : *Je suis l'*ALPHA *et l'*OMÉGA ; et depuis, cette locution est devenue le symbole de l'éternité divine.

ALPHABET, n. m. (ἄλφα et βῆτα, les deux premières lettres de l'alphabet grec.) Réunion des lettres d'une langue, disposées par ordre ; liste des signes qui représentent les sons et les articulations dont se composent les mots de la plupart des langues : *L'*ALPHABET *est la première partie de la grammaire.* (Volt.) *Ulphilas inventa l'*ALPHABET *gothique ; Cyrille et Métnodius, l'*ALPHABET *slavon.* (Lamenn.) *L'*ALPHABET *fut l'origine de toutes les connaissances de l'homme et de toutes ses sottises.* (Volt.) *Celui qui créa l'*ALPHABET *remit en nos mains le fil de nos pensées et la clef de la nature.* (Rivarol.)

— Le mot *alphabet* vient de ce que cette liste, chez les Grecs, qui nous l'ont transmise par l'intermédiaire des Latins, commençait par *Alpha, Bêta*. Cela peut être un usage irrationnel sous certains rapports, mais plus naturel qu'il ne l'a paru à beaucoup de linguistes, de désigner un tout par son commencement. Les Romains employaient souvent, pour désigner une de leurs lois, les premiers mots de l'article par lequel elle commençait. Le fameux acte d'*habeas corpus*, qui garantit aux citoyens anglais leur liberté individuelle, est ainsi appelé parce qu'il commence par les mots *habeas corpus ad subjiciendum*. Les bulles n'ont pas d'autre désignation : on dit la bulle *Unam sanctam*, la bulle *Clericis laïcos*, la bulle *In cœnâ Domini*. Enfin nous disons le psaume *In exitu*, le *Miserere*, le *De profundis*, etc. Il nous semble que toute discussion contre cet usage, et en général contre l'ordre des lettres d'un *alphabet*, serait tardive, ridiculement oiseuse, ou, tout au moins, parfaitement déplacée dans un dictionnaire.

— Quand nous considérons l'*alphabet* comme une première notion grammaticale qu'il faut donner aux enfants, nous le désignons nous-mêmes à la manière des anciens; et nous enchérissons encore sur eux, car le nom que nous lui donnons, *abécé*, est un composé de nos trois premières lettres *a, b, c*.

— Il n'y eut véritablement un *alphabet* que lorsque l'écriture symbolique fut remplacée par l'écriture orthographique, qui est la représentation de la parole.

— L'*alphabet* apporté en Grèce par le Phénicien Cadmus ne contenait que les seize lettres suivantes : α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ, qui correspondent aux lettres françaises : *a, b, g, d, e, i, c, l, m, n, o, p, r, s, t, u*. Les Grecs ont ajouté à l'*alphabet* phénicien huit lettres : ζ, η, θ, ξ, φ, χ, ψ, ω; en français : *dz, ê, th, x, ph, ch, ps, ô*. Les Grecs, à leur tour, allèrent porter leur *alphabet* commode chez d'autres peuples, qui le changèrent un peu, comme les Grecs avaient changé celui des Tyriens. (Volt.)

— Les Romains, qui dans l'origine n'avaient aussi que seize lettres, perfectionnèrent leur *alphabet*, qui est devenu le nôtre; à cette différence près que le latin ne distinguait pas l'*i* voyelle de l'*i* consonne ou *j*, ni l'*u* voyelle de l'*u* consonne ou *v*, comme nous avons commencé à les distinguer au XVIe siècle.

— L'*alphabet* français, de même que le latin, n'a conservé ni l'*ê* long ni l'*ô* long des Grecs, ni leurs lettres doubles, excepté l'*x* et le *z*. Chilpéric, à ce que rapporte Grégoire de Tours, voulut transporter toutes ces lettres doubles dans la langue qu'on parlait de son temps; et il paraît qu'elles y furent admises jusqu'à la fin de son règne. *L'alphabet* français actuel se compose de vingt-cinq lettres : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

— Petit livre qu'on donne aux enfants pour apprendre les caractères de la langue, l'épellation et la lecture : *Acheter un* ALPHABET.

— Fig. *En être encore à l'alphabet, renvoyer quelqu'un à l'alphabet*, à l'étude des premiers éléments d'un art, d'une science.

— Chancell. Le double du chiffre que garde par devers soi chacun des correspondants qui doivent s'écrire secrètement. Au-dessous des lettres de cet *alphabet*, qui sont disposées par ordre, sont les caractères secrets qui y répondent, les nulles et les marques qui servent à le rendre indéchiffrable.

— Comm. Livre ou registre de 25 feuillets, cotés et marqués des 25 lettres de l'alphabet.

— Imprim. Le système des lettres de l'alphabet employées autrefois comme signature des feuilles d'un volume : *Ce volume a un, deux alphabets*, il se compose de vingt-cinq, de cinquante feuilles.

— Arts et mét. Poinçons qui servent pour marquer, graver ou imprimer les caractères qu'ils portent en relief sur leurs pointes.

ALPHABÉTAIRE, adj. des 2 g. (*alphabet.*) Qui range, qui dispose les matières d'un sujet dans l'ordre alphabétique : *Auteur* ALPHABÉTAIRE. *Voltaire est un auteur* ALPHABÉTAIRE *dans son Dictionnaire philosophique, réimprimé sous le titre de* La raison par alphabet.

— Qui concerne l'alphabet, qui appartient à l'écriture phonétique : *Système, méthode* ALPHABÉTAIRE. *Il n'y a pas un rapport* ALPHABÉTAIRE *toujours exact entre les lettres et les sons qu'on leur fait exprimer. C'est par une pure convention* ALPHABÉTAIRE *que* au *se prononce* o.

ALPHABÉTIQUE, adj. des 2 g. (*alphabet.*) Qui est dans l'ordre de l'alphabet : *Ordre* ALPHABÉTIQUE. *Table, index* ALPHABÉTIQUE. *Je suis absorbé par un compte que je me rends à moi-même, par ordre* ALPHABÉTIQUE, *de tout ce que je dois penser sur ce monde-ci.* (Volt.)

Table, histoire, aventure, enfin quoi que ce soit,
Par ordre *alphabétique* est mis en son endroit. (Bours.)

— Qui appartient à l'alphabet, à l'écriture dont l'alphabet contient les signes : *Caractère* ALPHABÉTIQUE.

— On dit l'*Écriture alphabétique*, ou en lettres, par opposition à l'écriture hiéroglyphique, ou en figures.

ALPHABÉTIQUEMENT, adv. (*alphabétique-ment.*) Dans l'ordre alphabétique : *Classer les matières d'un livre* ALPHABÉTIQUEMENT.

ALPHABÉTISTE, n. m. (*alphabet.*) Inventeur de l'alphabet, rédacteur d'un alphabet.

ALPHANET, ou **ALFANET**, n. m. (*ar.*) Oiseau de proie originaire de Tunis, qui sert au vol de la perdrix et à la chasse du lièvre :

... L'un à l'autre soutenait
Que l'alète au grand vol ne vaut pas l'*alfanet*. (V. Hugo.)

— Quelques-uns écrivent *Alphanette* et *Alphanesse*.

ALPHÉE, n. m. (ἀλφός, blanc ; gr.) Zool. Genre de Crustacées de l'ordre des Décapodes.

ALPHÉNIC ou **ALFÉNIC**, n. m. (ἀλφός, blanc, gr.) Pharm. Sucre candi, sucre d'orge. || V. PÉNIDE.

ALPHITOMANCIE, n. f. (ἄλφιτον, farine; μαντεία, divination; gr.) Antiq. gr. Divination qui se faisait au moyen de la farine.

ALPHITOMANCIEN, IENNE, adj. et n. Antiq. gr. Il se disait de celui et de celle qui pratiquaient la divination par l'alphitomancie.

ALPHONSIN, n. m. Chir. Instrument formé de trois branches élastiques, et qui sert à l'extraction des balles. Ce nom lui vient de son inventeur Alphonse Ferri, médecin de Naples. || Plus souv. *Tire-balle*.

ALPHONSINES (TABLES), adj. f. pl. Astr. Tables astro-nomiques dressées par ordre d'Alphonse X le Sage, roi de Castille, et publiées en 1252.

ALPHOS ou **ALPHUS**, n. m. (ἀλφός, blanc; gr.) Méd. Sorte de lèpre, caractérisée par des taches blanches et livides sur l'épiderme. || V. LEUCÉ.

ALPIN, INE, adj. (*Alpes*, montagnes.) Bot. Il se dit des plantes qui croissent sur le sommet des Alpes, et par extens. de celles qui croissent sur le sommet des montagnes très-élevées, où la neige dure toute l'année.

ALPINIE, n. f. (*alpin.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Amomées; il renferme plusieurs espèces d'herbes aromatiques de l'Amérique méridionale.

ALPIOU, n. m. Jeu. La marque que l'on fait, dans le jeu de bassette, à sa carte, pour indiquer que l'on double la mise après avoir gagné.

ALPISTE, n. m. (*Alpes.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, dont les fleurs sont disposées en épi ou en panicule; la plupart de ses espèces fournissent un excellent fourrage.

ALQUE, n. m. (ἀλκή, force; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Brachyptères ou Plongeurs : *Les* ALQUES *se rapprochent des pingouins; ils se nourrissent de poissons, qu'ils saisissent au milieu de l'eau avec beaucoup d'adresse.* (Richard.)

ALQUIFOUX, n. m. (mot. ar.) Pron. *al-ki-fou.* — Comm. Galène ou sulfure de plomb, dont on se sert pour faire la couverte des poteries grossières : *Nos objets d'exportation pour l'Égypte sont les épiceries, la cochenille, l'*ALQUIFOUX, *et les liqueurs.* (Chaptal.)

ALRUNES, n. m. pl. (*runes.*) Antiq. Petites figures de bois; dieux lares, dieux pénates des anciens Germains.

ALSINE, n. f. (ἄλσος, forêt; gr.) Pron. *al-cinn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, ainsi appelé parce qu'il croît dans les bois et les lieux ombragés. On l'appelle aussi *Morgeline*.

ALSINÉ, ÉE, adj. (*alsine.*) Bot. Qui ressemble à une alsine.

= **Alsinées**, n. f. pl. Section de la famille des Caryophyllées; elle a pour type le genre Alsine.

ALSODÉE, n. f. (ἀλσώδης, qui habite les bois; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Violariées, qui renferme plusieurs arbres et arbrisseaux de l'île de Madagascar.

ALSOPHILE, n. f. (ἄλσος, bois; φιλεῖν, aimer; gr.) Bot. Genre de plantes Cryptogames de la famille des Fougères.

ALSTROÉMÈRE ou **ALSTROÉMÉRIE**, n. f. (*Alstroemer*, célèbre botaniste.) Bot. Genre de plantes de la famille des Narcissées, originaire de l'Amérique méridionale, et remarquable par la beauté de ses fleurs; en France la plupart de ses espèces sont cultivées, et l'hiver on les abrite soigneusement dans les serres : *Les fleurs de l'*ALSTROÉMÈRE *sont grandes, brillantes, pédonculées, solitaires ou peu nombreuses, et situées au sommet de la tige.* (Mirbel.)

ALTÉRABILITÉ, n. f. (*altérer.*) Phys. Qualité de ce qui est susceptible d'altération : *La nature complexe des animaux, la multiplicité de leurs éléments donnent la raison de leur* ALTÉRABILITÉ. (Rich.) *Les aliments sont très-susceptibles de changer de nature par l'eau et la chaleur douce; cette* ALTÉRABILITÉ *même est un caractère de la qualité nutritive.* (Fourcr.)

ALTÉRABLE, adj. des 2 g. (*altérer.*) Qui peut être altéré; qui est sujet à l'altération : *Parmi les métaux, il y en a de plus ou de moins* ALTÉRABLES. (Acad.) *Les matières qui peuvent nourrir sont en général très-*ALTÉRABLES. (Fourcr.)

— Moral. *Le goût est une faculté naturelle, perfectible,* ALTÉRABLE. (Marm.)

ALTÉRANT, part. prés. du v. Altérer. *En* ALTÉRANT *dans leur propre esprit les lumières naturelles, en enfreignant par leur conduite les lois que la providence de Dieu a données au monde, et dont la violation n'est jamais impunie, les parents font ordinairement participer leurs enfants à leur imperfection intellectuelle et à leur dérèglement moral.* (Mignet.)

ALTÉRANT, ANTE, adj. (*altérer.*) Qui est propre à altérer; qui cause, excite la soif : *Un ragoût* ALTÉRANT. *Une sauce* ALTÉRANTE.

— Méd. Il se dit de tout médicament que l'on croit propre à changer, à corriger la masse du sang et des liquides sans déterminer d'évacuation sensible : *Plusieurs médecins divisent les médicaments en* ALTÉRANTS *et en évacuants.* (Guers.)

ALTÉRATEUR, TRICE, adj. et n. (*altérer.*) Qui altère, qui change.

ALTÉRATIF, IVE, adj. (*altérer.*) Qui est propre à altérer, à changer : *Remède* ALTÉRATIF.

ALTÉRATION, n. f. (*altérer.*) Pron. *al-té-ra-cion.* — Phys. Changement dans la nature, dans la forme ou dans les propriétés d'un corps : ALTÉRATION *subite, lente, graduelle.* (Acad.) *L'*ALTÉRATION *d'un sel, d'une couleur, d'une liqueur.* (Id.) *Il n'y a point d'*ALTÉRATION *sans mouvement local.* (Trév.)

— Dans le langage ordinaire, Changement de bien en mal dans l'état d'une chose : *L'*ALTÉRATION *des couleurs d'une étoffe. L'*ALTÉRATION *du sang, de la lymphe. L'*ALTÉRATION *de ses traits annonce combien il a souffert. Les excès causent de l'*ALTÉRATION *dans la santé.* (Trév.) *L'*ALTÉRATION *de sa voix vient d'une longue maladie.* (Acad.) *Il y a des* ALTÉRATIONS *dans le texte.* (Boss.)

— Moral. *Ces événements ont causé une* ALTÉRATION *sensible dans les mœurs de la nation.* (Acad.) *L'*ALTÉRATION *de son caractère vient de ses longs chagrins.* (Id.) *La paix se maintient sans* ALTÉRATION. (Buff.) *Il n'y aura jamais d'*ALTÉRATION *dans mon amitié pour lui.* (Acad.) *L'*ALTÉRATION *de l'expression est un signe de l'*ALTÉRATION *des sentiments généraux du cœur humain.* (St-M. Girard.)

— Particul. Agitation intérieure qui se manifeste par l'air du visage, ou par le son de la voix : *L'*ALTÉRATION *de sa voix annonçait une émotion profonde.* (Acad.)

— Absol. *Il n'entendit pas ces paroles sans une* ALTÉRATION *visible.* (Acad.) *Qui ne rit de leurs* ALTÉRATIONS, *de leurs inquiétudes, de leurs jalousies, et de tous leurs autres emportements ?* (Piron.)

— Monn. Falsification des monnaies par un alliage excessif : *L'*ALTÉRATION *de la monnaie est un crime capital.* (Acad.)

ALTÉRATION, n. f. (*altérer.*) Soif avec sécheresse de la langue et du gosier : *La fièvre cause une grande* ALTÉRATION. (Trév.)

ALTERCAS, n. m. Pron. *al-tèr-ka.* — Vieux mot qui s'employait dans le même sens qu'*Altercation* :

Quoi qu'il en soit, cet *altercas*
Mit en combustion la salle et la cuisine. (La Font.)

ALTERCATION, n. f. (*altercatio*, lat.; m. sign.) Pron. *cion.* — Dispute, contestation, débat entre deux ou plusieurs personnes : *Ils ont ensemble de fréquentes* ALTERCATIONS. (Acad.) *Avez-vous eu quelque* ALTERCATION*? vous me paraissez tous trois fort altérés.* (Destouches.)

ALTÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Altérer. Phys. En parl. des corps, Qui a subi quelque changement : *Le mouvement de la lune est* ALTÉRÉ *par des inégalités plus nombreuses ou du moins plus sensibles que celles d'aucune autre planète.* (D'Alembert.)

— Dans le langage ordinaire, en parl. du physique et du moral, Changé de bien en mal; falsifié, gâté, vicié, flétri, corrompu : *Texte* ALTÉRÉ. *Monnaie* ALTÉRÉE. *Tempérament* ALTÉRÉ. *Humeur* ALTÉRÉE. *Quoique* ALTÉRÉE *par les superstitions de l'idolâtrie, la notion du vrai Dieu se trouve partout.* (Goumet.) *L'écriture était* ALTÉRÉE; *elle annonçait la défaillance de la main.* (Chateaubr.) *La tradition n'a jamais permis que la sainte doctrine pût être* ALTÉRÉE. (Boss.)

— Partic. Il se dit de la voix et du visage, lorsqu'ils trahissent une agitation intérieure : *Parler d'une voix* ALTÉRÉE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Troublé, ému, agité :

Un tel discours n'a rien dont je sois *altéré*;
A tout événement le sage est préparé. (Mol.)

ALTÉRÉ, ÉE, part. passé du v. Altérer, Qui a soif : *Les fleuves et les mers s'élèvent en vapeurs, et, transformés en nuages, vont abreuver la plante immobile et* ALTÉRÉE *qui les attend.* (Rivarol.) *Ils avaient fait le plus de diligence possible, ils avaient chaud, ils étaient* ALTÉRÉS. (Dider.) *Le tigre, quoique rassasié de chair, semble toujours être* ALTÉRÉ *de sang.* (Buff.)

— *Il est toujours altéré*, il est toujours disposé à boire, il aime à boire.

— Fig. Qui désire avec ardeur, avec passion : *Un grand prince est toujours* ALTÉRÉ *de gloire.* (Trév.) *Il était* ALTÉRÉ *d'or, non par avarice, mais par désir de paraître.* (St-Simon.)

— Absol. *Son âme est toujours aride et* ALTÉRÉE. (Mass

Oh non! cette douceur
De t'avoir devant Dieu pour mienne et pour sacrée,
Ne la refuse pas à mon âme *altérée*. (V. Hugo.)

— Fig. *Altéré de sang*, qui aime à répandre le sang : *C'est un monstre, un tigre* ALTÉRÉ DE SANG. (Acad.)

Le ciel, le juste ciel, par le meurtre honoré,
Du sang de l'innocence est-il donc *altéré ?* (Rac.)

ALTÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*alterum*, autre, *reddere*, rendre; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *altér* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent* : *j'altère, ils altèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'altéra, nous altérions*, etc. — Phys. Changer la nature, la forme ou les propriétés d'un corps : *Tout ce qui* ALTÈRE *les qualités d'un corps.* (Acad.)

— Dans le langage soutenu, Changer, modifier : *Ni les vues de l'esprit, ni les méthodes de l'intelligence, ne changent la nature des choses, pas plus que l'addition ou la division n'*ALTÈRENT *la nature des unités.* (Portalis.) *L'occupation française a profondément* ALTÉRÉ *les manières et les habitudes de la population algérienne.* (Arago.) *Les révolutions politiques sont celles qui* ALTÈRENT *la forme des gouvernements.* (Portalis.) *L'instinct du loup l'éloigne de l'homme, et celui du chien l'en rapproche, sans que l'éducation et les habitudes puissent* ALTÉRER *ces différences.* (B. de St.-P.)

— Plus ordinairement, Changer de bien en mal, modifier d'une manière fâcheuse : *Le soleil* ALTÈRE *les couleurs.* (Mass.) *Au moyen de l'étincelle électrique il enleva toute la dorure d'un morceau de bois sans en* ALTÉRER *la surface.* (Mignet.)

Tyr n'*altéra* jamais la blancheur de ses laines. (Delille.)

— Il se dit du tempérament, de la constitution du corps : ALTÉRER *les humeurs, le sang.* (Acad.) *L'usage trop fréquent de certains remèdes* ALTÈRE *le tempérament.* (Trév.)

Un suppôt de Bacchus
Altérait sa santé, son esprit et sa bourse. (La Font.)
J'ai changé mon humeur, *altéré* ma nature;
J'ai bu chaud, mangé froid; j'ai couché sur la dure.
(Regnier.)

— En parl. des traits du visage, Flétrir, décomposer, bouleverser : ALTÉRER *la beauté. La souffrance* AVAIT ALTÉRÉ *ses traits, son visage.* (Acad.)

Qui t'amène, Grégoire? et qu'est-ce qui t'*altère ?* (Piron.)

— Il se dit aussi du son de la voix et des traits du visage, lorsqu'ils manifestent une agitation intérieure : *L'émotion* ALTÈRE *sa voix.* (Acad.)

— Fausser, vicier : *Ses malheurs* ONT ALTÉRÉ *son jugement. La langue anglaise* ALTÈRE *tout ce qu'elle emprunte en voulant se l'assimiler.* (Marm.)

— Particul. *Altérer un texte*, en corrompre la pureté par des changements. || *Altérer le sens d'un texte*, ne point l'interpréter exactement dans son esprit. || *Altérer un discours*, le rapporter d'une manière inexacte : *Quelques-uns de ceux qui ont lu un ouvrage en rapportent certains traits dont ils n'ont pas compris le sens, et qu'ils* ALTÈRENT *encore par tout ce qu'ils y mettent du leur.* (La Bruy.)

— ALTÉRER *la vérité*, s'en écarter soit dans un discours, soit dans un écrit :

Son ingénuité
N'*altère* point encor *la simple vérité.* (Racine.)

— Moral. Troubler, agiter : *Cette disgrâce* ALTÈRE *son repos, son bonheur.* (Acad.) *Les malheurs même du dehors, les traverses de la vie, les maux du corps, n'*ALTÈRENT *point le bonheur intérieur du parfait chrétien.* (La Luzerne.)

La fatigue, la faim, la soif, la maladie,
Ne pouvaient *altérer* le repos de sa vie. (L. Rac.)

— En ce sens, il se dit aussi des personnes :

Quel sujet inconnu vous trouble et vous *altère ?* (Boil.)

— Corrompre, gâter : *L'exemple du vice* ALTÈRE *les mœurs.* (Acad.) *L'envie, la paresse, l'intempérance, portent atteinte à la liberté et* ALTÈRENT *la dignité de la nature humaine.* (V. Cousin.)

Les honneurs n'ont jamais *altéré* ses vertus. (Florian.)

Socrate s'offrit en holocauste pour la vérité, et rien n'annonce qu'un sentiment d'orgueil soit venu ALTÉRER *la pureté, la beauté de ce sublime dévouement.* (Lamart.)

— Aigrir : ALTÉRER *l'humeur, le caractère.*

— Refroidir : *Le défaut de confiance* ALTÈRE *l'amitié.* (Acad.) *Quelque amitié qu'il y ait entre les frères et les sœurs, il faut peu de chose pour l'*ALTÉRER. *Après cela, qu'on vienne me vanter la force du sang !* (Le Sage.)

— Monn. Falsifier les monnaies par un alliage excessif.

— Mus. *Altérer un intervalle*, abaisser ou élever une des deux notes qui le composent.

= **S'altérer**, v. pr. Changer en mal, se détério-

rer, se gâter, se corrompre : *Tout change dans la nature; tout* S'ALTÈRE, *tout périt.* (Buff.)

Monsieur, votre visage en un moment *s'altère*,
Et je ferai bien mieux peut-être de me taire. (Mol.)

A mesure qu'un idiome vieillit et S'ALTÈRE *par des mélanges, la pensée devient plus subtile et plus laborieuse.* (Villem.) *Tout* S'ALTÈRE *en nous, même les sentiments du cœur et les facultés de l'âme.* (Lacord.) *La raison s'est corrompue; toute vérité* S'EST ALTÉRÉE. (Frayssin.) *Peu à peu les bons sentiments* S'ALTÈRENT, *quand on entend préconiser les mauvais.* (St-M. Girardin.)

— Changer. En ce sens, il se dit même en bonne part :

Toute chose, en vivant, avec l'âge *s'altère* (Regn.)

ALTÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*halitare*, souffler, être essoufflé; lat.) Causer de la soif : *La chaleur et la poussière m'*ONT *fort* ALTÉRÉ. (Acad.) *La chasse* ALTÈRE *les chiens et les veneurs.* (Trév.)

Au lieu de l'*altérer*, on restaure son hôte. (E. Aug.)

— Absol. *Les médecines* ALTÈRENT *beaucoup.* (Trév.)

ALTERNANCE, n. f. (*alterne.*) Disposition alternative.

— Particul. Géol. Disposition alternative de couches de différente nature : *L'*ALTERNANCE *des couches solides et des marnes.* (Dufrén.)

ALTERNANT, part. prés. du v. Alterner.

ALTERNAT, n. m. (*alterner.*) Action ou droit d'alterner.

— Le droit en vertu duquel deux villes sont tour à tour le siége d'une administration, d'un gouvernement.

ALTERNATIF, IVE, adj. (*alterne.*) Il se dit de deux choses qui se succèdent, qui agissent tour à tour et l'une après l'autre : *Un pavé* ALTERNATIF *de marbre blanc et noir.* (V. Hug.) *La systole et la diastole du cœur sont deux mouvements* ALTERNATIFS. (Acad.) *Le portail est presque détruit par l'action* ALTERNATIVE *du soleil et de la pluie.* (H. de Balz.)

— Mécan. *Mouvement alternatif* ou *de va-et-vient*, le mouvement qui a régulièrement lieu dans un sens et dans un autre : tel est celui d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— Bot. Il est le synonyme d'ALTERNE, et se dit des parties de la fleur qui ne sont point opposées, qui ne sont point placées l'une devant l'autre, mais disposées circulairement. Ainsi les pétales sont *alternatifs* avec les parties du calice, quand ils sont insérés aux points qui séparent les lobes de ce même calice.

— Agric. *Culture alternative*, culture successive et variée, à laquelle on soumet un terrain qu'on ne veut pas laisser en jachère.

— Log. *Proposition alternative*, proposition qui contient deux parties, dont il faut nécessairement que l'une soit admise.

— Droit. *Obligations alternatives*, celles qui, formulées dans une convention et séparées par la conjonction *ou*, sont anéanties par l'accomplissement d'une seule des obligations énoncées.

— *Charges, offices* ALTERNATIFS, charges, offices que deux personnes remplissent à tour de rôle : *Il aurait été d'avis de confier l'exercice* ALTERNATIF *de la puissance publique à deux consuls élus pour deux ans.* (Mign.)

ALTERNATION, n. f. (*alterne.*) L'action d'alterner, le résultat de cette action.

ALTERNATIVE, n. f. (*alterne.*) L'option entre deux choses : *Il n'y a pas d'*ALTERNATIVE. *On lui a proposé ou de partir secrètement, ou de se cacher; il est embarrassé sur l'*ALTERNATIVE. (Acad.) *Sa position est un sommeil inquiet et pénible, un accablement profond, mêlé d'agitations; elle n'a guère que l'*ALTERNATIVE *du bel esprit ou de la dévotion.* (Desm.)

Arrête, malheureux ! Ah! qu'il vive, qu'il vive !
C'est moi que je dois perdre en cette *alternative*. (E. Aug.)

— Succession de deux choses qui reviennent tour à tour : *La vie est une* ALTERNATIVE *de peines et de plaisirs.* (Acad.) *Il y a peu d'intérêt au théâtre sans une* ALTERNATIVE *continuelle d'espérance et de crainte.* (Marm.) *On combattit avec une* ALTERNATIVE *à peu près égale de succès et de revers.* (Barthél.) *L'Espagnol aujourd'hui ne comprend guère que l'*ALTERNATIVE *du repos et du combat.* (Ampère.)

ALTERNATIVEMENT, adv. (*alternat-if-ivement.*) Tour à tour; l'un après l'autre : *Quatre généraux de division commandaient* ALTERNATIVEMENT. (Thiers.) *D'après la cosmogonie qu'enseignaient les druides, la vie du monde se composait d'époques successives, séparées par une série de grandes catastrophes produites* ALTERNATIVEMENT *par l'eau et par le feu.* (Ampère.) *Il est bon d'exercer les chevaux à galoper* ALTERNATIVEMENT *sur le pied gauche aussi bien que sur le pied droit.* (Buff.)

Alternativement bal, concert, tragédie
Wauxhall, Italiens, opéra, comédie. (Coll. d'Harl.)

— Bot. D'une manière alterne : *Feuilles, étamines placées* ALTERNATIVEMENT.

ALTERNE, adj. des 2 g. (*alternus*, l'un après l'autre; qui alterne; lat.) Géom. *Angles* ALTERNES, les angles formés par deux droites parallèles, avec les côtés opposés d'une même sécante.

— Bot. Il se dit des feuilles qui croissent des deux côtés de la tige, et qui ne sont ni opposées, ni verticillées : *Les feuilles de l'érable sont opposées, celles de l'orme sont* ALTERNES. (Acad.)

— Il se dit des rameaux qui sont placés d'un et d'autre côté d'un axe, mais sur le même plan.

— Il se dit aussi des parties de la fleur qui ne sont point placées l'une [illegible] autre. Ainsi les étamines sont *alternes*, lo[illegible]alent en nombre les divisions de la corolle [illegible], et qu'elles sont placées entre ces divis[illegible]

ALTERNÉ, ÉE, part. [illegible] v. Alterner.

— Adj. *Feuilles alternées*, feuilles alternes.

— Blas. Il se dit des pièces qui se correspondent.

ALTERNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*alternare*, lat.; m. sign.) En parlant. des personnes, Faire la même chose à tour de rôle : *Ces deux fonctionnaires* ALTERNENT *tous les mois.*

— En parl. des choses, Se succéder tour à tour : *Les métopes* ALTERNENT *avec les triglyphes.* (Acad.)

— Bot. En parl. des feuilles, Croître les unes au-dessous des autres, des deux côtés de la tige.

— En parl. des parties de la fleur, Être les unes entre les autres : *Dans beaucoup de fleurs les pétales* ALTERNENT *avec les étamines.* (Acad.)

— Agric. Faire produire alternativement à une terre des fourrages et des blés : *On* ALTERNE *chaque année ou après plusieurs années.* (Acad.)

— Il s'emploie transitivement dans le sens précédent : ALTERNER *un champ.*

ALTERNITÉ, n. f. (*alterne.*) Bot. Disposition des organes, des parties alternes autour d'un centre commun.

ALTERQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*altercation.*) Pron. *al-ter-ké.* — Avoir quelque altercation : *Il n'y avait pas moyen de beaucoup* ALTERQUER *là-dessus devant le tiers qui nous écoutait.* (J.-J. Rouss.)

— Ce mot, créé par J. J. Rousseau, n'a été employé que par lui.

ALTESSE, n. f. (*altitudo*, élévation, hauteur; lat.) Titre d'honneur que l'on donne à quelques princes : ALTESSE *électorale.* ALTESSE *royale. Son* ALTESSE *le prince de...* (Acad.)

Peste ! quelle richesse !
En entrant, j'ai manqué de te traiter d'*altesse*. (C. Del.)

*Le roi de France hésitait à traiter d'*ALTESSE *le grand knez de Moscovie.* (V. Hug.)

. . . . . Pour moi, je promets
Qu'au choix de *son altesse* en tout je me soumets. (C. Del.)

— On écrit par abréviation *S. A. le prince de...*

ALTHÆA, n. f. Nom latin sous lequel Linné désigne la plante appelée vulg. Guimauve.

— Ce mot, féminin en grec et en latin, est, probablement par erreur, indiqué comme masculin par l'Académie.

ALTHÉINE, n. f. (*althæa.*) Corps cristallisable découvert dans la racine de la guimauve; il est identique à l'asparagine.

ALTIER, ÈRE, adj. (*altior*, plus élevé, plus superbe qu'il ne convient; comp. de *altus*, élevé; lat.) Qui a, qui marque de la fierté : *Un caractère* ALTIER. *Une démarche, une mine* ALTIÈRE : (Acad.)

Cette foule *altière*
Tombe tout entière
Sous ses traits brûlants. (Lamart.)

L'anarchie, *altière* et servile,
Pâlit devant ton front tranquille,
Qu'un tyran n'a point fait pâlir. (V. Hug.)

Lève, Jérusalem, lève ta tête *altière !* (Rac.)
La colère est superbe, et veut des mots *altiers*. (Boil.)
D'une syllabe *altière* en vain son nom s'allonge;
Jusques au fond du cœur un noir souci le ronge. (Vig.)

ALTIÈREMENT, adv. (*alti-er-ère-ment.*) D'une manière altière. || Peu usité.

ALTIMÈTRE, n. m. (*altus*, haut, μέτρον, mesure; lat. et gr.) Géom. Instrument qui sert à mesurer la hauteur des objets.

ALTIMÉTRIE, n. f. (*altimètre.*) Géom. L'art de mesurer les hauteurs.

— Le *Dictionnaire national* fait ce mot du masculin.

ALTISE, n. f. (ἁλτικός, agile, sautant; gr.) Genre d'insectes coléoptères, que la facilité qu'ils ont de sauter à de très-grandes distances, au moyen de leurs cuisses postérieures, a fait nommer *Sauteurs* et *Puces de terre.*

ALTITUDE, n. f. (*altitudo*, hauteur; lat.) L'élévation d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

ALTIVOLE, adj. des 2 g. (*altus*, élevé; *volare*, voler, s'envoler; lat.) Bot. Il se dit des plantes qui grimpent jusqu'au sommet des arbres les plus grands.

ALTMICHLEC, n. m. Monn. Monnaie d'argent de Turquie de soixante paras, valant 3 francs 53 centimes.

ALTO, n. m. Mus. Instrument de la même forme que le violon, mais plus grand, et monté à une quinte au-dessous : *Jouer de l'*ALTO. *Des* ALTOS. (Acad.) || On l'appelle aussi *Viole.*

— Nom qu'on donnait autrefois aux voix de haute contre et de contralto.

ALUCITE, n. f. (*a* expl., *lucere*, briller; lat.) Genre d'insectes lépidoptères, qui ont les antennes beaucoup plus longues que le corps, et dont les élytres ont un éclat métallique très-resplendissant : *Les* ALUCITES *sont de très-jolis petits lépidoptères, qui ont quelquefois les antennes dix fois plus longues que le corps.* (Duméril.)

ALUDE, n. f. (*aluta*, bass. lat., dériv. de *luteus*, jaune.) Comm. Basane colorée dont on se sert pour couvrir les livres.

ALUDEL, n. m. Pot de terre ouvert par les deux extrémités, et terminé par une gorge, de manière à pouvoir s'emboîter dans d'autres pots de même espèce, et à former un tuyau plus ou moins long qui sert à la sublimation des matières sèches : *Les* ALUDELS *sont couverts de vernis au dedans et au dehors.* (Fourcroy.)

ALUINE, n. f. Vieux. V. ABSINTHE, m. sign.

ALULE, n. f. (*ala*, aile; lat.) Zool. Extrémité de l'aile d'un oiseau. || Petite écaille située à la base de l'aile de quelques insectes diptères.

ALUMELLE, n. f. (*lamella*, lame; lat.) Anc. Lame de couteau, de canif, de ciseaux, etc. || Lame d'épée courte et mince.

— Outil de tabletier et de menuisier, dont le tranchant n'est aiguisé que d'un côté, et qui sert à gratter l'écaille, le buis, l'ivoire, etc.

— Mar. Petites plaques de fer qui garnissent intérieurement la mortaise d'un gouvernail ou d'un cabestan, et qui empêchent que cette mortaise ne soit usée par le jeu de la barre.

ALUMINAIRE, n. f. (*alumine.*) Minér. Nom d'une pierre volcanique qui contient l'alun tout formé : *La pierre qui donne l'alun porte le nom particulier d'*ALUMINAIRE *ou d'aluminite.* (Brongn.) *On prépare l'alun de Rome à Civita-Vecchia par la torréfaction et le lessivage de l'*ALUMINAIRE *de la Tolfa.* (Id.)

ALUMINATE, n. m. (*alumine.*) Minér. Composé salin que forme l'alumine combinée avec certaines bases, à l'égard desquelles elle se comporte comme un acide : *Les* ALUMINATES *sont des corps solides qu'on ne peut généralement dissoudre qu'après les avoir fait fondre avec un alcali.* (Delafosse.)

ALUMINE, n. f. (*alun.*) Minér. et Chim. Espèce de terre que les chimistes considèrent comme un composé de deux atomes d'aluminium et de trois atomes d'oxygène; elle tire son nom de l'alun, dont elle est extraite communément : *Les chimistes modernes ont nommé* ALUMINE *l'espèce de terre qu'on nommait avant eux argile.* (Fourcroy.) *L'*ALUMINE *sert à la fabrication des poteries, des faïences et des porcelaines.* (Acad.) *L'*ALUMINE *pure exposée au feu de porcelaine prend un retrait considérable, qui est au moins de la moitié dans toutes ses dimensions.* (Brongn.) *On trouve l'*ALUMINE *dans la nature à l'état de pureté; elle constitue alors le corindon des minéralogistes, substance la plus dure que l'on connaisse après le diamant.* (Dumas.)

ALUMINÉ, ÉE, adj. (*alumine.*) Minér. Qui renferme de l'alumine, ou qui en a les caractères.

ALUMINEUX, EUSE, adj. (*alumine.*) Minér. Qui contient de l'alumine, ou dont l'alumine fait un des principes et un des caractères : *Les schistes* ALUMINEUX, *calcinés avec de la houille, peuvent donner de l'alun sans addition de potasse.* (Brongn.) *La plupart des terres nommées argiles pourraient être placées parmi les pierres* ALUMINEUSES. (Id.)

— Chim. *Sels alumineux*, sels à base d'alumine.

ALUMINIÈRE, n. f. (*alumine.*) Minér. Lieu d'où l'on tire de l'alun en lessivant les pierres ou les terres alumineuses : ALUMINIÈRE *de la Tolfa.* (Fourcr.)

ALUMINIFÈRE, adj. des 2 g. (*alumine*, *ferre*, porter; lat.) Minér. Qui contient de l'alumine.

ALUMINIQUE, adj. des 2 g. (*alumine.*) Chim. Il se dit des sels dans lesquels l'alumine joue le rôle de base.

ALUMINITE, n. f. (*alumine.*) Minér. Nom qu'on

donne à l'aluminaire de la Tolfa et à tous les schistes qui peuvent procurer de l'alun.

ALUMINIUM, n. m. (*alumine.*) Chim. Corps simple, métal qui fait la base de l'alumine, et qu'on obtient sous la forme d'une poudre grise mêlée de paillettes brillantes : *On regarde généralement l'alumine comme l'oxyde d'un métal particulier, auquel on a donné le nom d'*ALUMINIUM. (Chevr.) *Ce qui caractérise l'*ALUMINIUM *d'une manière toute particulière, c'est sa résistance à l'oxydation.* (Figuier.)

ALUN, n. m. (*alumen*, lat.) Sel formé par la combinaison de l'acide sulfurique en excès avec l'alumine et la potasse; il a une saveur acerbe et astringente, il rougit les couleurs bleues végétales, et est de la plus grande utilité dans les arts : *L'*ALUN *sert comme mordant pour teindre les fils et tissus, pour empêcher le papier de boire.* (Franc.) *L'argile agit par son alumine seule dans la fabrication de l'*ALUN. (Brongn.) *L'*ALUN *est un sel blanc, transparent, soluble dans l'eau, d'une saveur analogue à celle de l'encre.* (Franc.) *L'*ALUN *cristallise en octaèdres réguliers bien transparents.* (Fourcroy.)

— *L'alun* le plus anciennement connu est celui qu'on appelle *alun de Roche*, du nom d'une ville de Syrie; il est en grande masse, transparent, à cassure vitreuse. *L'alun de Rome* est en petits morceaux, couverts d'une efflorescence farineuse. *L'alun du Levant* est en fragments de la grosseur d'une amande, un peu rose, et couvert d'une efflorescence rougeâtre. *L'alun de fabrique* est ordinairement en cristaux plus ou moins volumineux. (Brongn.)

— *Alun de glace*, espèce d'alun en beaux cristaux transparents et brillants.

— *Alun de plume*, espèce d'alun qu'on trouve dans quelques fentes de rochers et sur les parois de quelques cavernes, en filaments allongés, blancs et soyeux, tantôt parallèles, tantôt mêlés entre eux.

ALUNAGE, n. m. (*alun.*) Teint. Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'alun, pour que les couleurs, dans lesquelles on la plonge ensuite, puissent s'y fixer.

ALUNANT, part. prés. du v. Aluner.

ALUNATION, n. f. (*alun.*) Chim. Formation naturelle ou artificielle de l'alun.

ALUNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aluner : *Papier, tissu* ALUNÉ. *Étoffes* ALUNÉES.

ALUNER, v. tr. ou act. 1re conj. Imprégner d'alun, tremper dans une dissolution d'alun : *On* ALUNE *le papier pour l'empêcher de boire. On* ALUNE *les étoffes pour que les matières colorantes s'y fixent ensuite d'une manière solide.* (Acad.)

= **S'aluner**, v. pr. Être imprégné d'alun, être trempé dans une dissolution d'alun.

ALUNIÈRE, n. f. (*alun.*) Minér. Même signification que *Aluminière* : *C'est une* ALUNIÈRE *avec ses vastes monceaux de terre rougeâtre.* (V. Hugo.)

ALUNIFÈRE, adj. des 2 g. (*alun, ferre*, porter; lat.) Minér. Qui contient de l'alun.

ALUNIQUE, adj. des 2 g. (*alun.*) Minér. Qui contient de l'alun tout formé.

ALUNITE, n. f. (*alun.*) Minér. Substance pierreuse qui contient de l'alun tout formé : *Le gîte d'*ALUNITE *le plus connu est celui de la Tolfa.* (Delaf.)

—On la nomme aussi *Aluminaire*, *Pierre d'alun*, et *Pierre alumineuse de la Tolfa.*

ALUTACÉ, ÉE, adj. (*aluta*, cuir tendre; lat.) Hist. nat. Qui a l'apparence de la peau molle préparée par les mégissiers.

ALUTÈRE, n. m. (ἀ priv., λυτήρ, qui délie; gr.) Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Plectognates et de la famille des Sclérodermes, qui se rapprochent beaucoup des balistes.

ALVÉOLAIRE, adj. des 2 g. (*alvéole.*) Qui appartient aux alvéoles, qui a rapport aux alvéoles.

ALVÉOLE, n. m. (*alveolus*, petit lit; lat.) Sorte de cellules que les abeilles et les guêpes construisent pour y déposer leurs œufs et leur miel : *Chaque abeille a son petit* ALVÉOLE. (Acad.)

— Hist. nat. Toute cavité qui ressemble pour la forme aux cellules des abeilles.

— Particul. Nom des cavités de l'os de la mâchoire, dans lesquelles sont enchâssées les dents : *Les* ALVÉOLES *se forment ou se creusent en même temps que les dents se développent.* (Cuvier.) *Les* ALVÉOLES *sont tapissés d'une membrane qui est la continuation du périoste de la mâchoire.* (Id.)

— Bot. Nom de petites fossettes ou cavités que l'on observe sur diverses parties des plantes.

— Nom donné aux replis de la matière gélatineuse desséchée dont certains orthoptères, comme les mantes et les sauterelles, enveloppent leurs œufs.

— Quelques-uns font ce mot féminin.

ALVÉOLÉ, ÉE, adj. (*alvéole.*) Bot. Qui est creusé de fossettes ou de petites cavités semblables aux alvéoles d'abeilles : *Les graines du pavot et du mufle de veau sont* ALVÉOLÉES. *Éponge* ALVÉOLÉE.

ALVÉOLITHE, n. m. (*alveus*, cavité, creux; lat.; λίθος, pierre; gr.) Genre de polypiers fossiles formés de couches concentriques et composés d'une réunion de cellules alvéolaires.

ALVIN, INE, adj. (*alvinus*, qui a le flux de ventre; lat.) Qui a rapport au bas-ventre; il ne s'emploie guère qu'au féminin : *Évacuations, déjections* ALVINES.

ALVIN. V. ALEVIN et dérivés.

ALVITHORAX, n. m. (*alvus*, ventre, *thorax*, cuirasse; lat.) Zool. Test des animaux articulés, qui couvre un tronc séparé de la tête.

ALYSICARPE, n. m. (ἅλυσις, chaîne; καρπός, fruit; gr.) Bot. Espèce de sainfoin.

ALYSSE ou **ALYSSON**, n. m. (ἀ, priv., λύσσα, rage; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères; quelques espèces produisent des fleurs d'un beau jaune d'or qui font un effet très-agréable dans les jardins.

ALYTE, n. m. (ἄλυτος, qu'on ne peut délier; gr.) Zool. Genre de reptiles batraciens.

ALYXIE, n. f. Botan. Plante de la famille des Apocynacées, dont l'écorce mondée ressemble à la cannelle blanche. Elle est originaire des pays chauds, où on l'emploie contre les fièvres pernicieuses.

AMABILE, (mot ital.) Pron. *a-ma-bi-lé.* — Mus. Il sert à indiquer le mouvement gracieux et doux qu'on doit donner à certains passages.

AMABILITÉ, n. f. (*amabilitas*, lat.; m. sig.) Qualité d'une personne aimable : *La magnificence de cet hôtel que les arts avaient décoré, la somptuosité de la table, et surtout l'*AMABILITÉ *de l'hôte, avaient exalté les esprits.* (Marm.) *Quelle* AMABILITÉ! *quelle franchise!* (Scribe.) *Il y a des gens qui, n'étant point aimables, nuisent, par leur seule présence, au développement de l'*AMABILITÉ *d'autrui.* (Chamfort.)

— Affabilité, douceur, bienveillance naturelle : *Je connais la bonté et l'*AMABILITÉ *de son caractère.* (Raynouard.) *Ce n'est pas tant à vos écrits que vous devez notre choix, qu'à l'estime que nous avons faite de vos mœurs, de votre bon cœur, et, si j'ose le dire, de l'*AMABILITÉ *de votre caractère.* (Languet de Gergy.)

— Grande politesse d'esprit, de manières : *C'était un système d'*AMABILITÉ *et de coquetterie que je ne songeais pas à m'expliquer.* (Scribe.) *Elle avait ordonné cette fête avec beaucoup de prodigalité, afin de se débarrasser en un jour de tous les frais d'*AMABILITÉ *qu'un autre eût faits dans le cours de sa vie.* (G. Sand.) *Il portait alors, dans tous les cercles où on le recherchait, une* AMABILITÉ *sans mélange et une véritable coquetterie d'esprit.* (Flourens.) *La propreté est au corps ce que l'*AMABILITÉ *est à l'esprit : c'est ce qui sert à plaire.* (Andrieux.) *L'*AMABILITÉ *française fait un contraste parfait avec la société des Italiens.* (Stendhal.)

— Dans presque tous les dictionnaires les exemples manquent : le *Dictionnaire national*, qui n'a su où copier, est nécessairement aussi pauvre que les autres. Si nous avons multiplié les citations, c'est afin de bien établir que nos écrivains ne dédaignent pas d'employer ce mot, ce que le silence des autres lexicographes pourrait faire supposer.

AMADELPHE, adj. des 2 g. (ἅμα, ensemble; ἀδελφή, sœur; gr.) Pron. *a-ma-delf.* — Bot. Il se dit de plantes qui vivent plusieurs groupées ensemble.

AMADIS, n. pr. Pron. *a-ma-diss.* — Héros d'un roman de chevalerie.

— Fig. Homme d'un caractère chevaleresque. ‖ Sorte de manche qui s'applique à plat et se boutonne sur le poignet; elle doit son nom à la forme des manches que portaient les acteurs dans l'opéra d'*Amadis*.

AMADOU, n. m. (*ad manum dulce*, doux à la main; lat.) Substance sèche, spongieuse, préparée avec la partie charnue de l'amadouvier ou agaric de chêne : *L'*AMADOU *s'embrase aisément, lorsqu'on fait tomber dessus une étincelle de feu, au moyen d'un briquet et d'un caillou.* (Acad.) *On emploie l'*AMADOU, *sous le nom d'agaric de chêne, pour arrêter le sang qui coule des blessures.* (Francœur.)

— Pour préparer l'amadou, on enlève toute l'enveloppe intérieure du champignon, on fait bouillir la partie extérieure dans une lessive de cendre; on l'en retire; puis, quand elle est sèche, on la bat pour l'aplatir; après quoi, pour la rendre inflammable, on la fait bouillir de nouveau dans une solution de nitre.

— Fig. et fam. *Il est sec comme de l'amadou*, se dit d'une personne très-maigre. ‖ *Prendre feu comme de l'amadou*, se mettre facilement en colère.

AMADOUANT, part. prés. du v. Amadouer.

AMADOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Amadouer :

Je devins aussi fier qu'un chat *amadoué*. (Regnier.)

Qu'on est facilement AMADOUÉ *par ces diantres d'animaux-là!* (Mol.) AMADOUÉS *par elle, ils accordent une adhésion qui, d'après l'infaillibilité de leurs calculs, ne peut tourner qu'à leur avantage.* (Duviquet.)

AMADOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad manum dulcis*, doux à la main; lat.) Pron. *a-ma-doué.* — Il prend le tréma sur l'*i* de la terminaison de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj., aux deux 1res pers. du plur. *Nous amadouïons, vous amadouïez.* — Adoucir quelqu'un, le rendre bienveillant à force de paroles douces et affectueuses : AMADOUER *le peuple,* AMADOUER *des enfants.* (Acad.) *Je le trouve admirable pour écarter les créanciers,* AMADOUER *les usuriers, persuader les marchands.* (Regnard.)

Ils vous *amadoueront* de leur patelinage. (Piron.)

M'accuserez-vous d'être un corrupteur, pour AVOIR AMADOUÉ *le cerbère avec deux gros écus?* (Beaumarchais.) *Elle savait* AMADOUER *les domestiques en leur payant de petits pourboires.* (H. de Balzac.)

= **S'amadouer**, v. pr. Être amadoué, être adouci : *C'est par les compliments que les grands s'*AMADOUENT. (Bouhours.)

Le *Dictionnaire national* donne *amadouer* suivi des prépositions *de, par, avec*; pur remplissage : quand un complément circonstanciel n'influe pas sur le sens de l'expression, un dictionnaire n'en doit pas parler : les constructions vulgaires n'ont besoin d'explication pour personne.

AMADOUERIE, n. f. Techn. Fabrique d'amadou.

AMADOUEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui fabrique de l'amadou.

— Fig. et fam. Flatteur, flatteuse.

AMADOUVIER, n. m. Pron. *a-ma-dou-vié.* — Bot. Genre de champignons nommé aussi *Agaric de chêne*; il croît sur les grands arbres de nos forêts, et sert à faire l'amadou.

AMAGA, n. m. Bot. Ébénier des îles Philippines.

AMAIGRI, IE, part. pass. du v. Amaigrir :

Voyez dans les cachots ces membres *amaigris*,
Ces bras levés à Dieu, par des chaînes meurtris! (Lam.)

Je vis des hommes pâles, AMAIGRIS, *courbés sous des instruments de labourage.* (Lamenn.)

...Le courrier, pour mieux prendre l'essor,
Avec art *amaigri*, bien loin de la barrière
Sous l'acier déchirant dévore la carrière. (Delille.)

AMAIGRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*à, maigre.*) Rendre maigre : *Le vinaigre* AMAIGRIT *ceux qui en boivent.* (Trév.)

— Absol. *Le jeûne* AMAIGRIT. *L'usage de certains aliments dessèche et* AMAIGRIT. (Acad.)

— Archit. Diminuer l'épaisseur d'une pierre, d'une pièce de charpente, pour l'ajuster.

— Mar. Diminuer l'épaisseur du bordage d'un navire. Dans ces deux acceptions, on dit aussi *Démaigrir.*

= **Amaigrir**, v. intr. ou neut. Devenir maigre :

Le bonheur du prochain vous cause de l'ennui,
Et vous *amaigrissez* de l'embonpoint d'autrui. (Dest.)

— En ce sens, mieux et plus souv. *Maigrir.*

= **S'amaigrir**, v. pr. Perdre peu à peu son premier embonpoint, devenir maigre : *Toutes les bécasses s'*AMAIGRISSENT *à mesure que le printemps s'avance, et celles qui restent en été sont dans cette saison dures, sèches, et d'un fumet trop fort.* (Buff.)

Moi, jaloux! Dieu m'en garde, et d'être assez badin
Pour m'aller *amaigrir* avec un tel chagrin! (Mol.)

— Sculpt. Il se dit d'une figure de terre glaise quand elle s'est réduite en séchant.

Syn. Amaigrir, maigrir. C'est seulement dans le sens intransitif que ces deux mots ont une acception voisine, mais *amaigrir* ne marque proprement qu'une diminution d'embonpoint; *maigrir* joint à cette diminution l'idée du dépérissement. On *amaigrit* sans souffrir; on souffre plus ou moins en *maigrissant*. *Amaigrir* exprime un état résultant d'exercices et de privations volontaires; tandis que ce sont ordinairement les fatigues, les maladies, le manque du nécessaire, le chagrin, qui nous font *maigrir*.

AMAIGRISSANT, part. prés. du v. Amaigrir.

AMAIGRISSEMENT, n. m. (*amaigrir, amaigrissant.*) État d'une personne qui passe de l'embonpoint à la maigreur.

— Méd. Diminution successive du volume du corps par défaut d'équilibre entre l'assimilation et la désassimilation. L'amaigrissement est le résultat de la diminution de la graisse; il précède l'émaciation, comme la maigreur précède le marasme.

AMAILLADE, n. f. (*maille.*) Pêche. Sorte de filet en tramail.

AMAINE, n. f. Pron. *a-mèn.* — Mar. Cabillot.

AMALGAMATION, n. f. (*amalgame.*) Pron. *a-malga-macion.* — Chim. Action d'amalgamer ou de combiner un métal avec le mercure : *On retire l'argent des mines par deux moyens, l'imbibition et l'*AMALGA-

MATION. (Brongn.) *L'*AMALGAMATION *est un procédé métallurgique qui consiste à broyer à froid avec du mercure les minerais tenant argent, pour en séparer ce dernier métal.* (Fourcroy.)

AMALGAMANT, part. prés. du v. Amalgamer.

AMALGAME, n. m. (ἅμα, ensemble; γαμεῖν, se marier; gr.) Pron. *a-mal-gam.* — Chim. Combinaison du mercure avec un ou plusieurs métaux : *L'*AMALGAME *sert à extraire l'or et l'argent de leurs mines, ou à les séparer de la matière de leur gangue.* (Fourcroy.) *Quand on promène sur une surface de verre parfaitement nette un* AMALGAME *de bismuth et de mercure, cet* AMALGAME, *qui est assez liquide, se durcit sur le verre par la force d'adhésion, et y fait l'office d'un véritable étamage.* (Pouillet.) *La soude, le sable, l'étain, le plomb et le mercure sont là; mais à quoi serviront-ils sans le chimiste qui en préparera l'*AMALGAME ? (Blanqui.)

— Fig. Mélange singulier de personnes ou de choses de nature ou d'espèce différente : *Cette réunion était un* AMALGAME *incroyable des personnes les moins faites pour se trouver réunies.* (Montesq.) *Le peuple romain était un* AMALGAME *de toutes les nations.* (Nisard.)

AMALGAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Amalgamer : *Métaux* AMALGAMÉS.

— Fig. *Les plaisirs et les peines, les biens et les maux sont tellement* AMALGAMÉS *qu'on ne peut éviter les uns sans se priver des autres.* (M^me^ de Maint.)

AMALGAMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*amalgame.*) Combiner, unir le mercure avec un ou plusieurs métaux : AMALGAMER *l'or, l'argent, l'étain.*

— Fig. Rapprocher, unir des personnes et des choses différentes : AMALGAMER *des personnes.* AMALGAMER *des idées nouvelles avec des idées anciennes.*

= **S'amalgamer,** v. pr. Être amalgamé : *Le mercure a la propriété de* S'AMALGAMER *avec plusieurs métaux, et particulièrement avec l'or, l'argent, le zinc, l'étain et le bismuth.* (Brongniart.) *À froid, le cuivre ne* S'AMALGAME *que difficilement au mercure; mais à chaud l'union se fait bien.* (Chevreul.)

— Fig. En parl. de personnes et de choses tout à fait différentes, Se rapprocher, s'unir : *Ces deux caractères auront de la peine à* S'AMALGAMER.

AMALGAMEUR, n. m. Chim. Celui qui fait un amalgame.

AMALTHÉE, n. f. Bot. Nom qu'on a donné aux fruits de certaines plantes rosacées, chez lesquelles le calice ne devient point charnu après la floraison : *Le fruit de l'aigremoine est une* AMALTHÉE.

AMAN, n. m. Mar. V. ITAGUE, m. sign.

AMANDE, n. f. (αμυγδάλη, gr.; m. sign.) Pron. *a-mand.* — Fruit de l'amandier; c'est une substance blanche et compacte, enveloppée d'une pellicule fauve, et enfermée dans une coque recouverte d'une écale verte : *Les* AMANDES, *chargées de beaucoup d'huile fixe et d'un mucilage fort abondant, mêlé d'une fécule blanche et douce, servent à plusieurs préparations chimiques.* (Fourcroy.)

— *Amandes douces*, celles qu'on emploie comme aliment et comme condiment; elles donnent par l'expression une huile adoucissante, légèrement laxative; elles servent encore à faire des préparations émulsives et des boissons calmantes, comme le *lait d'amandes* et le sirop d'orgeat.

— *Amandes amères*, amandes qui fournissent une huile aussi douce que les précédentes, mais qui sont un poison pour plusieurs animaux, à cause de l'acide cyanhydrique qu'elles renferment : *Les* AMANDES AMÈRES *sont employées à petites doses, pour aromatiser les préparations dont les* AMANDES DOUCES *sont la base.* (Trousseau.)

— *Amandes pralinées* ou *amandes à la praline*, amandes cuites dans du sucre brûlant. On les appelle aussi *Pralines.* || *Amandes lissées*, dragées faites d'amandes couvertes de sucre.

— Par anal. Toute graine renfermée dans un noyau : *Les* AMANDES *d'abricot sont amères.* (Acad.)

— Bot. L'intérieur de la graine, c'est-à-dire l'embryon avec ou sans périsperme : *Lorsque le périsperme n'existe pas, l'embryon constitue l'*AMANDE *à lui seul.*

AMANDÉ, ÉE, adj. (*amande.*) Il se dit des préparations dans lesquelles il entre du suc d'amandes : *Boisson* AMANDÉE.

AMANDÉ, n. m. Potion faite avec du lait et des amandes broyées et passées : *Prendre un* AMANDÉ. (Acad.) || Peu usité; on dit plus ordin. *Émulsion* ou *lait d'amandes.*

AMANDIER, n. m. Bot. Grand arbre de la famille des Rosacées, qui produit les amandes; son tronc est raboteux, et couvert d'une écorce cendrée : *Les* AMANDIERS *fleurissent de bonne heure, et sont sujets à geler.* (Acad.) *Il découle du tronc de l'*AMANDIER *une gomme entièrement semblable à celle du prunier et de l'abricotier.* (Richard.)

— *Amandier argenté*, arbrisseau dont les feuilles sont couvertes d'un duvet fin et blanchâtre qui leur donne un aspect argenté.

— *Amandier nain*, joli petit arbrisseau dont les fleurs sont de couleur pourpre.

AMANDINE, n. f. V. LÉGUMINE.

AMANITE, n. f. (Ἄμανος, montagne de Cilicie, où il était très-abondant.) Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons; il renferme à la fois des espèces très-vénéneuses, et des espèces comestibles très-recherchées pour la table : *L'oronge vraie et la fausse oronge sont des espèces d'*AMANITES.

AMANITINE, n. f. Chim. Nom qu'on a donné au principe vénéneux de l'oronge.

AMANOIER, n. m. Bot. Bel arbre de la famille des Euphorbiacées, qui croît dans les forêts de la Guyane, et qui s'élève à soixante pieds environ sur un tronc de trois pieds de diamètre.

AMANT, ANTE, n. (*amans*, qui aime; lat.) Celui, celle qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe : *Dans les premières passions les femmes aiment l'*AMANT, *et dans les autres elles aiment l'amour.* (La Rochef.)

... Le sultan l'avait chargé secrètement
De lui sacrifier l'*amante* après l'*amant.* (Rac.)
L'*amant* n'est plus *amant* quand il n'est plus soumis. (Quin.)
L'*amante* d'un héros aime à lui ressembler. (Corneille.)
Conduis-moi, chère Elvire, et soutiens ton *amant.* (Lam.)

— Poétiq. *Les poëtes ont été souvent appelés les* AMANTS *des Muses.* (Acad.)

Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
Les dons qu'à ses *amants* cette muse a promis,
Je les consacrerais aux mensonges d'Ésope. (La Font.)

— Popul. Il se dit des personnes entre lesquelles il existe quelque commerce illégitime.

— Au plur. Deux personnes de sexe différent, qui ont de l'amour l'une pour l'autre : *Le mariage entre ces deux* AMANTS *est résolu.*

Amants, heureux *amants*, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines. (La Font.)

— Fig. Qui aime quelque chose avec passion : AMANTS *pusillanimes de la vie pendant la paix, prodigues de leurs jours dans les batailles, tels furent les Athéniens autrefois, et tels sont les Français aujourd'hui.* (Chateaubr.)

Le coursier qui jadis, noble *amant* de la gloire,
Superbe, l'œil en feu, volait à la victoire,
Maintenant terrassé sans avoir combattu,
Marche les crins pendants, le regard abattu. (Delille.)

Syn. Amant, amoureux. Chez les poëtes *amant* a non-seulement plus de noblesse, mais exprime encore plus de passion qu'*amoureux.* Ce n'est point par là que les deux mots diffèrent dans le langage ordinaire. Le plus souvent, *amant* marque déjà la possession de ce qu'on aime, *amoureux* n'exprime que le désir d'être aimé. L'*amant* s'est toujours déclaré; l'*amoureux* attend encore que l'occasion lui vienne de faire sa déclaration. C'est souvent par spéculation qu'un homme s'établit l'*amant* d'une femme; l'*amoureux* n'agit jamais que dans un intérêt de cœur.

AMAPANT, part. prés. du v. Amaper.

AMAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Amaper.

AMAPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mar. Empoigner une voile avec vigueur pour la serrer.

AMARANTACÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à l'amarante.

= **Amarantacées,** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le genre Amarante est le type; par leurs principaux caractères elles se rapprochent beaucoup des Chénopodées : *Les* AMARANTACÉES *sont peu intéressantes pour la médecine; aucune d'elles ne fournit en Europe de médicaments; mais un grand nombre servent d'aliment.* (A. Richard.)

AMARANTE, n. f. (ἀ priv., μαραίνειν, se faner; gr.) Genre de plantes dicotylédones et monoïques, dont les différentes espèces portent des fleurs disposées en forme de panache ou en grappes.

— Les espèces d'amarantes les plus remarquables sont : l'AMARANTE *crête-de-coq* ou *passe-velours*, dont les fleurs prennent, par la culture, la forme d'une large crête qui a plus d'éclat que le plus beau cramoisi; l'AMARANTE *tricolore*, ainsi nommée à cause de ses feuilles panachées de jaune, de rouge et de vert; l'AMARANTE *blette*, dont les fleurs sont verdâtres; et l'AMARANTE *à fleurs en queue*, ou *queue de renard*, dont les fleurs sont d'un beau pourpre.

— La fleur de l'amarante, lorsqu'elle est d'un rouge de pourpre velouté : *L'*AMARANTE *est le symbole de l'immortalité.* (Acad.)

Fière de ses longs jours, au zéphyr inconstant
L'*amarante* a livré son panache éclatant. (Roucher.)

— On la nomme aussi *Passe-velours.*

— Adj. des 2 g. Qui est couleur d'amarante : *Un velours, un satin, un drap* AMARANTE. (Acad.)

— Substant. Couleur binaire différant du violet en ce que, dans celui-ci, le bleu égale le rouge, tandis que, dans l'amarante, il entre plus de rouge que de bleu.

AMARANTINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Amarantacées, originaires d'Asie et d'Amérique; elles sont presque toutes herbacées, et portent des fleurs qui forment, comme celles de l'immortelle, de petites têtes globuleuses, sèches et brillantes : *Les* AMARANTINES *sont des plantes à feuilles nues opposées.* (Jussieu.)

— Adj. *Éponge amarantine*, espèce d'éponge droite, rameuse et très-poreuse.

AMAREILLEUR, n. m. Technol. Ouvrier chargé de prendre soin du parcage des huîtres.

AMARESCENT, ENTE, adj. Légèrement amer.

AMARINAGE, n. m. Pron. *a-ma-ri-naj.* — Mar. Action d'amariner un bâtiment pris sur l'ennemi.

AMARINANT, part. prés. du v. Amariner.

AMARINE, n. f. (*amarus*, amer; lat.) Chim. Le principe amer de quelques végétaux, et particulièrement du quassier, de la coloquinte et du café. || On le nomme aussi *Quassine.*

AMARINÉ, ÉE, part. pass. du v. Amariner : *Un vaisseau* AMARINÉ. (Acad.)

— *Un matelot amariné*, un matelot qui est habitué à la mer, qui a le pied marin.

AMARINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mer, marine.*) Envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment capturé : *Il employa le reste du jour à* AMARINER *les dix-sept vaisseaux rendus pendant le combat.* (Lamart.)

— Habituer, accoutumer à la mer : *Ce vaisseau de guerre a mis en mer pour* AMARINER *son équipage, qui est en grande partie composé de matelots novices.* (Acad.)

= **S'amariner,** v. pr. S'habituer à la mer.

AMARQUE, n. f. Pron. *a-mark.* — Mar. Bouée; tonneau flottant qui sert à indiquer un écueil.

AMARRAGE, n. m. (*amarrer.*) Pron. *a-ma-raj.* — Mar. L'action d'amarrer un bâtiment, de se servir d'une amarre pour l'arrêter à terre ou l'attacher à un autre bâtiment.

— L'union de deux objets, ou plus particulièrement de deux cordages, par une corde qui fait plusieurs tours symétriques : *Deux objets liés ensemble, réunis étroitement par une corde, sont amarrés; la corde qui a opéré cette réunion est une amarre; cette réunion elle-même est un* AMARRAGE. (A. Jal.)

— Particul. Opération ou procédé pour contenir ou assujettir les bouches à feu à bord des bâtiments.

AMARRANT, part. prés. du v. Amarrer.

AMARRE, n. f. Pron. *a-marr.* — Mar. Cordage servant à arrêter un vaisseau à terre, ou à l'attacher à un autre vaisseau : *Les vaisseaux, les frégates et les corvettes sont tenus à quatre* AMARRES *dans l'arrière-port.* (A. Jal.) *Ces bateaux de pêche se seraient perdus corps et biens, s'il n'avait été, au milieu d'une mer furieuse, leur porter une* AMARRE *qui les fit entrer au port.* (Scribe.)

— Tout cordage qui sert à attacher divers objets dans un vaisseau.

— *Ce navire est sur ses* AMARRES, il est à l'ancre.

AMARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Amarrer. Lié, assujetti par une amarre : *Un bâtiment* AMARRÉ *dans le port; une chaloupe* AMARRÉE *au rivage. À bord d'un bâtiment tout est* AMARRÉ, *depuis les canons jusqu'à la plus mince des manœuvres courantes, parce que tout a besoin de rester en place.* (A. Jal.)

— Fig. *C'est la propriété qui, d'accord avec la famille, tient aujourd'hui la société puissamment* AMARRÉE *sur la surface mobile de la démocratie.* (Troplong.)

AMARRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ad, mare*, sur la mer.) Lier, attacher avec une amarre : AMARRER *une chaloupe au rivage.* AMARRER *les canons dans un vaisseau, pour qu'ils ne roulent pas.* (Acad.) *On* AMARRE *un vaisseau sur une rade avec une ou plusieurs ancres; on* AMARRE *un vaisseau à un quai avec des câbles et des grelins.* (A. Jal.)

AMARYLLIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'amaryllis.

= **Amaryllidées,** n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones qui a pour type le genre Amaryllis; elle comprend tous les genres de la famille des Narcissées de Jussieu.

AMARYLLIS, n. f. (ἀμαρύσσω, je brille; gr.) Bot. Genre de plantes monocotylédones, dont les différentes espèces sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs; il est le type de la famille des Amaryllidées : *Les* AMARYLLIS *croissent dans toutes les parties du monde.* (Mirbel.)

— Zool. Joli papillon diurne.

— Fam. et ironiq. Par allusion à un personnage d'églogue, Jeune paysanne : *Les* AMARYLLIS *de la Bresse sont affreuses.* (A. Jal.)

AMAS, n. m. (ἀμάω, amasser ; gr.) Pron. *a-ma.* — Assemblage de plusieurs choses réunies comme en un seul tas : *Amas de sable, de pierres.* (Acad.) *Des* AMAS *énormes de matières embrasées.* (Lacép.)

L'homme, ce vil *amas* de boue et de poussière. (L. Rac.)

Le milieu de la vallée n'offrait à l'œil qu'un AMAS *de galets recouverts deux fois chaque jour par les flots.* (Vitet.)

— Par anal. Il se dit des liquides : *Un* AMAS *de sérosité, de sang. Un grand* AMAS *d'eaux pluviales.* (Acad.)

— Fig. et le plus souvent en mauv. part. Il se dit des choses morales : *Un* AMAS *de grands mots et de pensées vagues.* (Fén.) *Sa vie est un* AMAS *de crimes.* (Acad.) *La justice gémit sous un* AMAS *de liens et de formalités.* (Fléch.) *La plus grande partie de la philosophie humaine n'est qu'un* AMAS *d'obscurités, d'incertitudes ou même d'erreurs.* (Nicole.)

Que sert ce vain amas d'une inutile gloire? (Boil.)

— Fig. Assemblage, concours, réunion d'un grand nombre de personnes : *Un* AMAS *de toutes sortes de gens.* (Acad.)

— Géol. Masse informe, à faces irrégulières, qui ne constitue pas à elle seule un terrain, et qui se trouve comme enveloppée par des matières d'un genre différent : *Les* AMAS *sont, avec les couches et les filons, les formes ou manières d'être principales des minerais dans le sein de la terre. La forme des* AMAS *est souvent indéterminable.* (Brongn.) || SYN. V. MONCEAU.

AMASSANT, part. prés. du v. Amasser.

AMASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Amasser : *L'imprévoyant, le paresseux, l'inepte, le dissipateur, le vicieux, n'auront-ils donc que la peine de naître pour recueillir les biens* AMASSÉS *par la capacité, la prévoyance, l'économie, la vertu?* (Portalis.)

AMASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amas.*) Faire amas ou faire un amas; assembler, mettre ensemble : AMASSER *des matériaux.* AMASSER *de l'argent.* (Acad.) *J'*AMASSAIS *quelques feuilles pour me coucher.* (Fén.) AMASSER *de la mousse et du foin pour se faire un lit sont des actes communs au sauvage et à l'animal.* (Buff.) *L'homme se donne mille inquiétudes pour* AMASSER *des biens dont la mort le va dépouiller.* (Fén.) *N'as-tu pas honte de faire une honteuse dissipation du bien que tes parents t'*ONT AMASSÉ *avec tant de sueurs?* (Mol.)

— Fig. et mor. AMASSER *des preuves pour une affaire.* (Acad.) *On* AMASSE *facilement des matériaux, mais c'est le génie qui élève l'édifice.* (La Harpe.) AMASSEZ *les biens qu'on ne peut perdre.* (Boss.)

— Absol. Thésauriser :

Un pincemaille *avait* tant *amassé*,
Qu'il ne savait où loger sa finance. (La Font.)

— *L'avare n'*AMASSE *que pour* AMASSER; *ce n'est pas pour satisfaire à ses besoins, il se les refuse.* (Mass.)

La vieillesse chagrine incessamment *amasse.* (Boil.)

— Assembler, réunir un grand nombre de personnes : AMASSER *des troupes de tous côtés.* (Acad.) *Un charlatan* AMASSE *la canaille autour de lui.* (Trév.)

— Relever de terre ce qui est tombé : AMASSER *ses gants.* || On dit plutôt *Ramasser.*

= **S'amasser,** v. pr. S'assembler, s'accumuler, se réunir en tas ou en masse : *Toutes les eaux s'*AMASSENT *en cet endroit.* (Trév.) *Le peuple s'*AMASSAIT *autour de lui.* (Acad.) *Il s'*EST AMASSÉ *beaucoup de sable qui encombre le port.* (Acad.)

AMASSETTE, n. f. (*amasser.*) Petit couteau à lame flexible dont les peintres se servent pour amasser les couleurs broyées, ou pour nettoyer leur palette.

— Petit instrument avec lequel on amasse la pâte.

AMASSEUR, EUSE, n. Celui, celle qui amasse, qui thésaurise.

AMASTOZOAIRE, adj. des 2 g. Pron. *a-mas-to-zo-ère.* — Zool. Il se dit des animaux vertébrés qui n'ont point de mamelle.

AMATELOTAGE, n. m. Mar. Action d'amateloter.

AMATELOTANT, part. prés. du v. Amateloter.

AMATELOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Amateloter.

AMATELOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*matelot.*) Mettre deux à deux les hommes d'un équipage pour qu'ils s'aident ou pour qu'ils se remplacent mutuellement dans le même service.

AMATEUR, n. m. (*amator*, amant ; lat.) Celui qui a un goût prononcé, une prédilection particulière pour quelque chose : AMATEUR *de la vertu, de la gloire.* AMATEUR *de la peinture, de la sculpture, de la musique.* (Acad.) *Il paraîtra né philosophe,* AMATEUR *passionné de la vérité et de la vertu.* (Fén.)

Un *amateur* du jardinage
Possédait en certain village
Un jardin assez propre et le clos attenant. (La Font.)

Beaucoup d'étrangers, AMATEURS *de la vie élégante, furent accueillis dans ses salons.* (G. Sand.) *Plutarque est ainsi que Salluste un* AMATEUR *de beau langage, plus occupé de son style que de l'exactitude historique.* (Mérim.)

— Absol. Celui qui aime les beaux-arts sans en faire profession : *Il n'est pas artiste, il n'est qu'*AMATEUR. (Acad.)

— Il s'emploie adject. : *Un homme très-*AMATEUR *de la vertu. C'était un prince* AMATEUR *de tous les arts de l'Europe.* (Volt.)

— Avec un nom de personne pour complément. Qui aime : *Les justes dieux,* AMATEURS *des hommes qu'ils ont formés, veulent être le lien éternel de leur parfaite concorde.* (Fén.) || Rare.

— Plusieurs écrivains, J. J. Rousseau entre autres, ont employé le féminin *amatrice* : *Paris est plein d'*AMATEURS *et surtout d'*AMATRICES *qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume faisait ses couleurs.*

— Tous les grammairiens à la suite ont pris parti pour le féminin, et la Société grammaticale en a décrété l'emploi d'urgence; les écrivains ne nous semblent pas avoir tenu compte de cette résolution.

AMATI, n. m. Mus. Violon de la fabrique des Amati, célèbres luthiers de Crémone : *Les* AMATIS *sont fort rares.*

AMATI, IE, part. pass. du v. Amatir : *Or, argent* AMATI.

AMATINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*matin.*) Fam. Faire lever quelqu'un matin.

AMÂTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mâtin.*) Faire couvrir une chienne par un mâtin.

AMATIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*mat.*) Rendre mat l'or et l'argent.

— Monn. Blanchir les flans des pièces de monnaie, les rendre mats.

AMATISSANT, part. prés. du v. Amatir.

AMATIVITÉ, n. f. (*amare*, aimer ; lat.) Phrénol. Le penchant, l'instinct qui attire les individus de différent sexe l'un vers l'autre et les porte à s'aimer.

AMAUROSE, n. f. (ἀμαυρός, obscur ; gr.) Pron. *a-mô-roz.* — Méd. Perte complète ou incomplète de la vue, sans autre altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil que l'immobilité de la pupille : *La pupille est presque toujours immobile dans l'*AMAUROSE. (Chomel.) *L'*AMAUROSE *est due à la paralysie, soit idiopathique, soit sympathique de la rétine.* (Acad.) *Parmi les* AMAUROSES *incomplètes, il est une variété assez rare dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une des moitiés de l'objet qu'ils examinent.* (Marjolin.) || On la nomme aussi *Goutte sereine.*

AMAUROTIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'amaurose. || Qui est affecté d'amaurose.

AMAZONE, n. f. (α, priv., μαζός, mamelle ; gr.) Pron. *a-ma-zôn.* — Nom donné par les anciens à des femmes guerrières qui, suivant eux, formaient une nation et habitaient les bords du Thermodon, en Asie : *Le royaume des* AMAZONES, *sur les bords du Thermodon, n'est qu'une fiction poétique, comme presque tout ce que l'antiquité raconte.* (Volt.)

— Adjectivement :

C'est peu qu'avec son lait une mère *amazone*
M'ait fait sucer encor cet orgueil qui t'étonne. (Racine.)

— Fig. Femme courageuse, femme guerrière : *La Pucelle d'Orléans a passé pour une* AMAZONE. (Trév.)

L'*amazone* surtout, signalant son courage,
Triomphe et s'applaudit au milieu du carnage. (Delille.)

— *Habit d'amazone*, ou absol. *Amazone*, longue robe de drap que les femmes portent pour monter à cheval :

En *habit d'amazone*, au fond de nos déserts
Je te vois arriver plus belle et plus brillante
Que la divinité qui naquit sur les mers. (Voltaire.)

La châtelaine était vêtue d'une robe en léger casimir noir, semblable à une AMAZONE *sans queue.* (H. de Balz.)

— Femme vêtue de la longue robe de drap qu'on appelle *Amazone* : *Il y avait beaucoup d'*AMAZONES *aux Champs-Élysées.*

AMAZONE, n. f. Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Perroquets; ils ont des mœurs fort douces, et une grande facilité à apprendre à parler.

AMBAGES, n. f. pl. (*ambages*, lat.; m. sign.) Pron. *an-baj.* — Circonlocutions; circuit et embarras de paroles : *Il ne parle jamais que par* AMBAGES. (Acad.) *Soyez bref, point d'*AMBAGES, *de circonlocutions.* (Mol.) *Point de variations ni d'*AMBAGES *dans ses réponses, tout furieux qu'il était.* (St-Simon.) *Pour avoir dit ma pensée en peu de mots, sans* AMBAGES *ni circonlocutions, me voilà en prison.* (P. L. Cour.)

AMBAÏBA, n. m. Pron. *anba-i-ba.* — Arbre de la famille des Urticées, qui croît à la Jamaïque.

AMBALAR, n. m. Pron. *an-ba-lar.* — Brouette qui sert à transporter la pâte dans les papeteries.

AMBARE, n. m. Bot. Grand arbre de l'Inde, encore peu connu; ses fruits ont, dit-on, une saveur aigrelette, et se mangent confits dans le vinaigre, pour exciter l'appétit.

AMBARVALES, n. f. pl. Pron. *an-bar-val.* — Antiq. rom. Fêtes religieuses que les Romains célébraient particulièrement en l'honneur de Cérès; elles consistaient en processions faites dans les champs pour obtenir une bonne récolte.

AMBASSADE, n. f. (*ambacht*, charge, office ; allem.) Pron. *an-ba-çad.* — Mission, fonction de celui qu'un prince ou un État souverain charge de le représenter auprès d'un autre prince ou État souverain : AMBASSADE *honorable.* (Acad.) *S'acquitter glorieusement de son* AMBASSADE.

C'est toi dont l'*ambassade*, à tous les deux fatale,
L'a fait pour mon malheur pencher vers ma rivale. (Rac.)

— *Envoyer quelqu'un en ambassade*, en qualité d'ambassadeur.

— Députation envoyée à un prince, à un État souverain : *Envoyer, recevoir une* AMBASSADE. (Acad.) *Il lui arriva une* AMBASSADE *des Scythes.* (Vaugelas.)

— Collectiv. L'ambassadeur et tous ceux de sa suite : *Il appartient à l'*AMBASSADE. (Acad.)

— L'hôtel et les bureaux de l'ambassadeur : *Il est logé à l'*AMBASSADE.

— Fig. et fam. Message : *Je ne me charge point d'une pareille* AMBASSADE. (Ac.) *Elle a reçu une* AMBASSADE *de la part de son galant.* (Mol.)

— Fam. *Il a fait une belle ambassade*, se dit de celui qui n'a pas su bien conduire une affaire.

AMBASSADEUR, n. m. Pron. *an-ba-ça-deur.* — Celui qu'un prince ou un État souverain envoie à un autre prince ou État souverain, avec le caractère de représentant : *Nommer, rappeler, recevoir un* AMBASSADEUR. (Acad.) *Les* AMBASSADEURS *doivent jouir d'une sûreté inviolable.* (Richelet.)

Tout petit prince a des *ambassadeurs*,
Tout marquis veut avoir des pages. (La Font.)

Tout le raffinement d'un AMBASSADEUR *et toute sa politique tendent à tromper et à n'être point trompé.* (La Br.)

— *Ambassadeur ordinaire*, celui qui réside auprès d'une cour étrangère, où il est chargé de traiter toutes les affaires du souverain dont il est le représentant. || *Ambassadeur extraordinaire*, celui qui n'est chargé que d'une mission spéciale, et le plus souvent dans une occasion solennelle.

— En parl. des anciens, ou de peuples éloignés dont les relations politiques sont moins régulières que celles des nations européennes, Les membres d'une députation : *Les* AMBASSADEURS *que les Scythes envoyèrent à Darius.* (Acad.)

— Fig. et fam. Toute personne qui est chargée de quelque message : *Vous ne pouviez envoyer un* AMBASSADEUR *plus habile.* (Acad.) *Il a bien choisi son monde, que de te prendre pour son* AMBASSADEUR. (Mol.)

Syn. Ambassadeur, envoyé, député. L'*ambassadeur* parle au nom de son souverain, et le représente près d'un gouvernement étranger. L'*envoyé* a autorisation de parler au nom du ministre dont il a reçu une mission, mais sans caractère de représentation, ni pleins pouvoirs qui le mettent en position d'engager son gouvernement. Le *député* peut avoir accidentellement des pouvoirs aussi étendus que ceux de l'ambassadeur, mais il ne parle qu'au nom d'un corps particulier, ou de quelques personnes qui lui ont donné un mandat. L'*ambassadeur*, grâce à la haute qualité officielle dont il est investi, n'a souvent besoin que de magnificence et d'éclat pour réussir; l'*envoyé*, moins qualifié, a besoin d'être habile et capable par lui-même; et quant au *député*, comme il n'a que le caractère d'un simple agent, il lui faut de l'habileté, de la capacité et de l'éloquence.

AMBASSADORIAL, ALE, adj. Qui appartient à une ambassade ou à un ambassadeur : *Pompe* AMBASSADORIALE. (De Choiseul.)

AMBASSADRICE, n. f. La femme d'un ambassadeur : *La jeune* AMBASSADRICE *parut à la cour, et conquit du premier coup d'œil l'admiration et l'enthousiasme.* (Lamart.)

— Fig. et fam. Celle qui est chargée d'un message : *Elle sera notre* AMBASSADRICE.

AMBASSE, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Centropome.

AMBATTAGE, n. m. Technol. Opération qui consiste à garnir une roue de son bandage, ou d'un cercle de fer qui en tient lieu.

AMBE, n. m. (*ambo*, deux ; lat.) Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie : *Avoir un* AMBE. *Gagner un* AMBE. (Acad.)

— *Ambe déterminé*, combinaison de deux numéros qui sortent dans l'ordre indiqué par le joueur.

— Jeu de loto. La sortie de deux numéros placés sur la même ligne horizontale dans le tableau sur lequel le joueur marque.

AMBEL, n. m. Bot. Espèce de nénuphar de l'Inde, qui croît abondamment dans les rizières.

AMBELANIER, n. m. Pron. *an-bla-nié*. — Arbre laiteux, de la famille des Apocynées ; il est originaire de Cayenne, et s'élève à trois mètres environ ; son fruit, de couleur jaune citron, n'est bon à manger que dépouillé de sa peau et macéré dans l'eau.

AMBESAS, n. m. (*ambo*, deux, *as*, unité; lat.) Pron. *anb-zâss*. — Trictrac. Coup de dé qui amène deux as : *D'un* AMBESAS *elle fait un terne, d'un double deux un quine : elle a le dé et la chance.* (Helvét.) || On dit plus souvent *Beset*.

AMBI, n. m. Nom d'un instrument inventé par Hippocrate pour réduire la luxation de l'humérus, et abandonné aujourd'hui.

AMBIANT, ANTE, adj. (*ambire*, entourer; lat.) Qui enveloppe, qui circule autour : *Un fluide* AMBIANT. (Acad.) *Ces montagnes semblaient transparentes comme le cristal, et l'on croyait voir au delà un horizon vague et indéfini s'étendre encore, et nager dans les vapeurs* AMBIANTES *d'un air teint de pourpre et de céruse.* (Lamart.) || *Air ambiant*, celui qui enveloppe les corps de tous côtés :

L'air *ambiant* et pur semblait s'être adouci;
Quelques oiseaux posaient sur le givre durci. (Lamart.)

AMBIDEXTRE, adj. des 2 g. (*ambo*, deux, *dextra*, main droite; lat.) Qui se sert de la main droite et de la main gauche avec la même adresse : *Un homme, une femme* AMBIDEXTRE. (Acad.)

— Subst. *C'est un* AMBIDEXTRE.

AMBIGÈNE, adj. des 2 g. (*ambo*, deux, *generare*, engendrer; lat.) Géom. descript. Il se dit d'une courbe hyperbolique du 3e degré qui a l'une de ses branches infinies inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote.

— Bot. Il se dit d'un calice dont la partie extérieure est de la nature ordinaire d'un calice, et dont la partie interne est de la nature d'une corolle.

AMBIGU, UË, adj. (*ambiguus*; lat.; m. sign.) Qui présente deux sens, qui peut être pris en deux sens : *Réponse* AMBIGUË. *Les oracles étaient souvent* AMBIGUS. (Acad.) *On ne doit jamais hasarder aucune locution* AMBIGUË. (Fén.)

J'ai trouvé par hasard un billet sans dessus,
Sans signature, écrit en termes *ambigus*. (Desmahis.)

— Bot. Il se dit d'une plante qui tient de plusieurs genres différents par ses caractères. || Il se dit aussi d'une partie ou d'un organe dont les caractères ne sont pas très-tranchés. || Il se dit encore d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même plant.

— *Corolles ambiguës*, celles qui sont intermédiaires entre deux formes déterminées. || *Stipules ambiguës*, celles dont les attaches sont très-marquées à la fois sur la tige et sur le pétiole. || *Hile ambigu*, celui qui correspond à la fois aux deux bouts réunis d'une graine recourbée et repliée. || *Cloisons ambiguës*, celles qui, dans un péricarpe indéhiscent, font corps avec l'axe central et avec la paroi du péricarpe, de sorte qu'elles ne peuvent être considérées comme produites par l'expansion de la substance des valves, ni par celle de la substance du placentaire : *Les cloisons de l'orange sont* AMBIGUËS.

AMBIGU, n. m. (*ambiguus*; lat.) Repas où l'on sert à la fois la viande et le fruit : *On servit un* AMBIGU *magnifique. Les grands repas de corps se servent ordinairement en* AMBIGU. (Acad.)

— Fig. Mélange de choses de natures opposées : *Cette femme est un* AMBIGU *de prude et de coquette.* (Acad.) *C'est un* AMBIGU *de précieuse et de coquette que leur personne.* (Mol.)

C'est dans son caractère une espèce parfaite,
Un *ambigu* nouveau de prude et de coquette. (Regn.)

AMBIGUÏTÉ, n. f. (*ambigu*.) Pron. *an-bi-gu-i-té*. — Défaut d'un discours qui offre plusieurs sens : *Parlez net et sans* AMBIGUÏTÉ. (Acad.) *Notre langue, par le défaut des déclinaisons et des conjugaisons, est plus sujette que les langues anciennes à l'*AMBIGUÏTÉ *des phrases et des tours.* (D'Alemb.) *Il ne faut pas la moindre* AMBIGUÏTÉ *dans notre affaire.* (H. de Balz.)

Syn. Ambiguïté, amphibologie, équivoque. Le vice de langage que ces trois mots expriment, en général, est le défaut de netteté d'une expression, ou d'une proposition susceptible de plusieurs interprétations : l'*ambiguïté* est le défaut provenant du sens obscur que présente un passage tout entier ; l'*équivoque* consiste dans un double sens présenté avec ou sans intention, au moyen d'un mot ou d'une phrase. L'*ambiguïté* ne vient le plus souvent que de la confusion des idées ou de l'inexpérience de la langue. L'*équivoque*, au contraire, est presque toujours un calcul, un subterfuge de ceux qui parlent ou qui écrivent. L'*ambiguïté* et l'*équivoque*, réunies ou séparées, constituent l'*amphibologie*, qui est le genre dont les deux autres sont les espèces. Il y a *amphibologie* dans toute expression qui présente des sens obscurs ou mal déterminés.

AMBIGUMENT, adv. (*ambigu-ment*.) D'une manière ambiguë : *Il parle toujours* AMBIGUMENT. (Acad.)

AMBIOPIE, n. f. (*ambo*, deux; lat.; et ὤψ, œil; gr.) Méd. Vue double.

AMBIPARE, adj. des 2 g. (*ambo*, deux, *pario*, produire; lat.) Bot. Il se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fleurs.

AMBITÉ, adj. m. Techn. *Verre* AMBITÉ, celui qui perd sa transparence après avoir été affiné, et semble rempli de boutons.

AMBITIEUSEMENT, adv. (*ambiti*, eux-*euse-ment*.) Pron. *an-bi-ci-euse-man*. — Avec ambition : *Rechercher* AMBITIEUSEMENT *les honneurs.* (Acad.)

— Avec recherche, avec affectation : *Écrire* AMBITIEUSEMENT.

AMBITIEUX, EUSE, adj. Pron. *an-bi-ci-eux, euze*. — Qui a de l'ambition : *Un homme* AMBITIEUX, *une femme* AMBITIEUSE. (Acad.) *Un prince* AMBITIEUX *est mauvais voisin.* (Trév.)

Les honneurs sont vendus aux plus *ambitieux*. (Corn.)

— Suivi d'un complément, nom ou infinitif, il veut la prép. *de* : *Il est plus* AMBITIEUX DE FAVEUR *que de gloire. Il est plus* AMBITIEUX DE SERVIR *son prince que de lui plaire.* (Acad.)

— Qui annonce, qui marque, qui renferme de l'ambition : *Désirs* AMBITIEUX. *Prétentions* AMBITIEUSES. (Acad.)

— En parl. du style, Recherché, affecté : *Style* AMBITIEUX, *expression* AMBITIEUSE. *La véritable éloquence n'a rien d'enflé ni d'*AMBITIEUX. (Fén.)

— Substant. Celui qui a de l'ambition : *L'*AMBITIEUX *sacrifie tout à sa passion.* (Acad.) *Un* AMBITIEUX *a autant de maîtres qu'il y a de gens qui lui sont utiles.* (La Bruy.) *L'*AMBITIEUX *ne jouit de rien.* (Mass.) *Les* AMBITIEUX *ne cessent de travailler à élever l'édifice de leur orgueil.* (Saurin.) *Dans l'esprit de l'*AMBITIEUX *le succès couvre la honte des moyens.* (Mass.)

Ambitieux ! ambitieux !
A de nouveaux honneurs vous parvenez à peine,
Qu'à des honneurs nouveaux déjà vous prétendez. (Arn.)

AMBITION, n. f. (*ambitio*, lat.; m. sign.) Pron. *an-bi-cion*. — Désir immodéré des distinctions, des honneurs, de la puissance, de la gloire : *L'*AMBITION *est un désir insatiable de s'élever au-dessus et sur les ruines mêmes des autres.* (Mass.) *L'*AMBITION, *en portant nos idées sur l'avenir, nous empêche de jouir du présent.* (Brueys.) *L'*AMBITION *montre à celui qu'elle aveugle, pour terme de ses poursuites, un état florissant où il n'aura plus rien à désirer.* (Bourdal.)

L'*ambition* déplaît quand elle est assouvie;
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie. (Corn.)

*On ne saurait compter sur un cœur en qui l'*AMBITION *domine.* (Mass.) *Il y a de l'*AMBITION *même chez les êtres qui semblent les plus indifférents.* (Arnault.)

— Désir d'un rang plus élevé; aspiration vers une situation meilleure : *Il y a une* AMBITION *qui naît de la conscience des talents qu'on peut déployer, comme il y en a une autre qui naît de l'envie des talents qu'on ne peut atteindre.* (Chateaubr.) *Il y a deux sortes d'*AMBITIONS : *une qui souffre et ne se contente de rien; une autre qui réjouit l'âme et s'arrange de peu.* (G. Sand.)

— Lorsqu'il est pris en bonne part, il est toujours modifié par une épithète ou par quelque chose d'équivalent : *Noble* AMBITION. (Acad.) *Toute son* AMBITION *se borne à remplir ses devoirs.* (Id.)

— Il peut avoir pour complément un nom de personne ou de chose, précédé de la prép. *de* : *Que l'unique* AMBITION *d'un prince soit de rendre ses sujets heureux.* (Mass.) *Tout ce qui dérange l'orgueil et l'*AMBITION *de nos projets et de nos espérances nous aigrit et nous révolte.* (Id.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Les hommes sans Dieu, qui faisaient profession publique d'athéisme, n'affichaient pas du moins l'*AMBITION *d'imposer l'athéisme à la société, et de la vouer au hasard et au néant.* (Portalis.)

AMBITIONNANT, part. prés. du v. Ambitionner.

AMBITIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ambitionner.

AMBITIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ambition*.) Pron. *an-bi-ci-o-né*. — Rechercher avec empressement, poursuivre avec un désir ardent : AMBITIONNER *les honneurs, les dignités.* (Acad.) *Il ne paraissait* AMBITIONNER *d'autre distinction que celle de la valeur.* (Barthél.) *N'*AMBITIONNEZ *pas les faveurs de la fortune; le bonheur est plus sûr dans la médiocrité.* (Pastoret.)

— Souhaiter, désirer vivement : *Ses parents n'*AMBITIONNAIENT *pas pour lui tant de gloire.* (Daru.)

— Suivi d'un infin., il veut la prép. *de* : *Si l'honneur était ce qu'il doit être, l'enthousiasme de la probité; si on le faisait consister plutôt à mériter qu'à* AMBITIONNER D'*être honoré, il serait le ressort le plus énergique que la vertu pût trouver sur la terre.* (La Luz.) *Xénophon n'*AMBITIONNAIT *que* DE *paraître digne de l'amitié de Socrate son maître.* (De Ste-Croix.)

— Par exagération et comme formule de politesse : *Ce que j'*AMBITIONNE *le plus, c'est* DE *pouvoir vous rendre quelque service.* (Acad.)

AMBLANT, part. prés. du v. Ambler.

AMBLANT, ANTE, adj. En parl. d'un cheval, Qui va l'amble.

AMBLE, n. m. (*ambulare*, se promener; lat.) Pron. *ambl*. — Allure défectueuse, dans laquelle le cheval avance à la fois et alternativement les deux jambes d'un même côté, comme l'ours, le chameau et la girafe : *Grand* AMBLE. AMBLE *rude.* (Acad.) *Un* AMBLE *doux et sage.* (C. Delav.) *La première allure des petits poulains est l'*AMBLE; *mais ils le quittent quand ils sont forts.* (Richel.) *L'*AMBLE *était fort en honneur au moyen âge. Les palefrois, les haquenées de nos châtelaines n'étaient autre chose que des chevaux que l'on dressait à marcher l'*AMBLE.

— *Amble rompu*, allure défectueuse du cheval, qu'on nomme aussi *traquenard*.

— Il se dit aussi en parlant des ânes et des mulets.

AMBLÈME, n. m. Zool. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

AMBLÉMIDE, adj. Zool. Qui ressemble à un amblème.

= **Amblémides**, n. m. pl. Famille de mollusques acéphales, qui a pour type le genre Amblème.

AMBLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Aller l'amble : *C'est une haquenée qui* AMBLE *agréablement.* (Richel.) || Vieux.

AMBLEUR, n. m. (*amble*.) Anc. Officier attaché à la grande et à la petite écurie du roi.

— Vén. Cerf dont la trace du pied de derrière surpasse celle du pied de devant.

— Adject. *Cerf* AMBLEUR.

AMBLIER, adj. et n. m. Manég. Il se dit d'un cheval qui va l'amble.

AMBLOSE ou **AMBLOSIE**, n. f. (ἄμβλωσις, gr.; m. sign.) Méd. Avortement.

AMBLOTIQUE, adj. des 2 g. Méd. En parl. d'un médicament, d'une substance, Qui est propre à favoriser l'avortement.

AMBLYGONE, adj. des 2 g. (ἀμβλύς, obtus, γωνία, angle; gr.) Pron. *an-bli-gôn*. — Qui a, qui forme un angle obtus : *Ce mur fait en cet endroit un coude* AMBLYGONE. (Trév.)

AMBLYGONITE, n. f. Minér. Substance vitreuse et transparente, d'un blanc verdâtre, qu'on trouve en Saxe; c'est du phosphate d'alumine et de lithine.

AMBLYODE, n. f. (ἀμβλύς, obtus, ὀδούς, dent; gr.) Pron. *an-bli-od*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses, dont le principal caractère est d'avoir les dents courtes et obtuses.

AMBLYOPE, adj. et n. m. (ἀμβλύς, émoussé, ὤψ, œil; gr.) Pron. *an-bli-op*. — Zool. Il se dit d'animaux qui ont les yeux trop petits, et qui ne voient pas, ou voient très-peu.

AMBLYOPHIDE, n. m. Pron. *an-bli-o-fid*. — Zool. Genre d'animalcules infusoires.

AMBLYOPIE, n. f. (ἀμβλύς, émoussé, ὤψ, œil; gr.) Méd. Affaiblissement de la vue sans altération apparente du globe de l'œil : *L'*AMBLYOPIE *est le commencement de l'amaurose.*

AMBLYRRHYNQUE, n. m. Pron. *an-bli-raink*. — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Sauriens.

AMBON, n. m. (ἄμβων, gr.; m. s.) Tribune placée dans une église de chaque côté de la grille du chœur, et à laquelle on monte par deux escaliers latéraux : *Le prêtre montait jadis sur l'*AMBON *les jours de fêtes, pour y lire l'épître et l'évangile. Jusqu'au treizième siècle les* AMBONS *ont servi de chaires à prêcher.* (Bâtissier.) || Vieux. On dit aujourd'hui *Jubé*.

— Botan. Arbre des Indes orientales qui, selon les voyageurs, produit une sorte de prune blanche, dont la chair délicate enveloppe une amande qui fait tourner la tête à tous ceux qui en mangent.

AMBORE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Monimiées; c'est un arbre de l'île de Madagascar, dont le tronc, souvent creux, est employé par les noirs pour faire des espèces de tambours.

AMBORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ambore.

= **Amborées**, n. f. pl. Section de plantes de la famille des Monimiées, dont le genre Ambore est le type.

AMBOTRACE, n. m. (*ambo*, deux, lat., et *tre-*

cer.) Pron. *an-bo-trass.* — Techn. Instrument propre à écrire deux lettres à la fois.

AMBOUCHOIR, n. m. V. EMBOUCHOIR.

AMBOUTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. V. EMBOUTIR.

AMBRANLOIRE, n. f. Agric. Poignée de bois ou grosse cheville arrondie, à laquelle tient un bout de cordeau qui serre la haie d'une charrue à tourne-oreille sur l'avant-train.

AMBRANT, part. prés. du v. Ambrer.

AMBRE, n. m. Pron. *ambr.* — Nom qu'on donne à différentes substances résineuses.

— *Ambre jaune* ou *succin*, substance solide, résineuse ou bitumineuse, plus ou moins transparente, d'une couleur qui varie du blanc jaunâtre à l'orange; elle se trouve à l'état fossile ou nageant sur les eaux, présente une composition analogue à celle des matières organiques végétales, et peut recevoir un poli brillant : *Pour éviter toute confusion entre l'ambre gris et l'*AMBRE JAUNE*, on a donné à ce dernier le nom de succin.* (Brongn.) *L'*AMBRE JAUNE *s'électrise par le frottement.* (Acad.) *Le succin, appelé aussi* AMBRE JAUNE, *ressemble beaucoup au copal.* (Franc.) *Les Phéniciens s'aventuraient sur l'Océan, et allaient recueillir l'*AMBRE JAUNE *sur les côtes septentrionales de la Germanie.* (J. J. Amp.) *Au moyen âge, on faisait un grand usage de l'*AMBRE JAUNE, *surtout pour les grains de chapelet qui passaient dans les doigts, s'échauffaient au frottement, et répandaient leurs parfums.* (L. de Laborde.)

— *Ambre gris*, substance molle, résineuse, volatile, d'une couleur cendrée, d'une saveur aromatique et d'une odeur très-forte. On trouve l'ambre flottant dans la mer des Indes; les opinions les plus bizarres ont été émises sur l'origine de cette substance; mais aujourd'hui il paraît bien certain que c'est une concrétion qui se forme dans les intestins du cachalot : *L'*AMBRE GRIS *se rapproche beaucoup de quelques substances animales très-odorantes, telles que le musc, la civette, le castoréum; il est plus utilement employé dans les parfums que dans la médecine.* (Fourcr.)

— *Ambre blanc*, un des noms de l'*Adipocire*.

— Prov. et fig. *Il est fin comme l'ambre*, se dit d'un homme très-pénétrant.

AMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ambrer. Parfumé avec de l'ambre gris : *Des pastilles* AMBRÉES.

— Qui a l'odeur de l'ambre gris. Il se dit de plusieurs fruits et de diverses fleurs qui exhalent l'odeur suave de l'ambre : *Les poires de rousselet sont* AMBRÉES, *lorsqu'elles croissent dans un lieu favorable. Si j'avais des cerises quand il gèle, et des melons* AMBRÉS *au cœur de l'hiver, avec quel plaisir les goûterais-je quand mon palais n'a besoin d'être ni humecté ni rafraîchi?* (J. J. Rouss.) *L'acide bombique liquide est* AMBRÉ *et très-aigre.* (Fourcr.)

— *Odeur ambrée*, odeur analogue à celle de l'ambre gris. || *Couleur ambrée*, couleur semblable à celle de l'ambre jaune.

AMBRÉADE, n. f. (*ambre.*) Comm. Ambre faux.

AMBRÉATE, n. m. (*ambre.*) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ambréique avec une base salifiable.

AMBRÉINE, n. f. (*ambre.*) Matière balsamique contenue dans l'ambre gris; elle a une grande analogie avec la cholestérine par ses propriétés : *L'*AMBRÉINE *a été découverte par Pelletier et Caventou.*

AMBRÉIQUE, adj. des 2 g. (*ambre.*) Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'ambréine.

AMBRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*ambre.*) Parfumer avec de l'ambre gris : AMBRER *des gants.* (Acad.)

AMBRÉSIN, INE, adj. Pron. *an-bré-zain.* — Qui est composé d'ambre : *Poudre* AMBRÉSINE.

AMBRETTE, n. f. (*ambre.*) Pron. *an-brètt.* — Bot. Petite plante de la famille des Malvacées, qu'on nomme aussi ketmie odorante.

— Semence de la ketmie odorante, qui servait autrefois, à cause de son odeur ambrée, à parfumer la poudre pour les cheveux.

— Horticult. La centaurée jaune musquée.

— *Poire d'ambrette*, poire qui a quelquefois une odeur d'ambre ou de musc.

— Zool. Genre de mollusques amphibies, de la classe des Gastéropodes, munis d'une coquille ovale de la même couleur que l'ambre jaune ou succin.

AMBROISIE, n. f. (ἀ priv., βροτός, mortel; gr.) Pron. *an-broi-zi.* — Mythol. Nourriture des immortels : *Jamais ne s'épuisait le nectar qu'Hébé versait sur l'*AMBROISIE. (Ch. Dupin.)

C'est aux champs . . . . . que de pure *ambroisie*
Se parfume pour moi la coupe de la vie. (Vigée.)

— Fig. Mets délicieux; son goût, son parfum :

L'abeille sur les fleurs cherche son *ambroisie*. (Colardeau.)
Là, des flacons remplis des parfums de l'Asie
Exhalent dans les airs leur suave *ambroisie*. (Marm.)

— Bot. Genre de plantes à fleurs monoïques, de la famille des Chénopodiacées; ce sont des herbes ou des arbrisseaux qui croissent en Amérique, dans le Levant et en Italie : *L'infusion de l'*AMBROISIE *forme une boisson agréable, propre à remplacer l'usage du thé de la Chine.* (A. Richard.)

— On écrit quelquefois *Ambrosie*.

AMBROSIACÉ, ÉE, adj. Pron. *an-bro-zi-a-cé.* — Bot. Qui ressemble à l'ambroisie.

= **Ambrosiacées**, n. f. pl. Tribu de la famille des Synanthérées, qui a pour type le genre Ambroisie.

AMBROSIAQUE, adj. des 2 g. (*ambroisie.*) Pron. *an-bro-zi-ak.* — Qui a une odeur très-agréable.

AMBROSIEN, IENNE, adj. Pron. *an-bro-ziain, ziène.* — Il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Rit ambrosien*, liturgie de l'Église de Milan, ainsi appelée parce qu'elle doit en partie son origine à saint Ambroise, évêque de Milan.

— Dans un sens analogue : *Missel ambrosien*.

— *Office ambrosien, messe ambrosienne*, office, messe célébrée selon le rit ambrosien.

— *Chant ambrosien*, chant de l'office divin attribué à saint Ambroise.

AMBROSINIE, n. f. (*Ambrosini*, botaniste.) Bot. Genre de plantes de la famille des Aroïdées, herbe à racine tubéreuse et charnue : *L'*AMBROSINIE *croît dans la Sicile et dans la Barbarie.* (Mirbel.)

AMBULACRE, n. m. Anat. Rangée de saillies cylindriques et rétractiles que porte la face inférieure du corps des Échinodermes, servant à leur locomotion.

— Horticult. Lieu planté d'arbres en rangées régulières.

AMBULANCE, n. f. (*ambulare*, voyager; lat.) Pron. *an-bu-lanss.* — Sorte d'hôpital militaire qui suit une armée, et où les malades et les blessés reçoivent immédiatement des secours : *Apporter de prompts secours aux malades et aux blessés trop éloignés des hôpitaux sédentaires, les préserver ainsi des fatigues et des dangers de la mort, telle est la noble mission des* AMBULANCES *militaires.* (Larrey.)

— Par anal. Établissement qu'on improvise au sein d'une grande ville, dans les temps de révolution ou d'épidémie, pour secourir immédiatement les victimes.

— Par extens. La réunion du personnel médical attaché au quartier général de chaque division d'une armée en campagne : *Les* AMBULANCES *peuvent aussi être considérées comme des corps de chirurgie militaire, création particulière de l'état de guerre.* (Larrey.)

— Fin. et Dom. Emploi d'un commis qui va de côté et d'autre : *Il obtint une* AMBULANCE *dans les domaines.*

AMBULANT, ANTE, adj. (*ambulare*, marcher; lat.) Par oppos. à Fixe et à Sédentaire, Qui va d'un lieu à un autre, qui est tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre : *Des tribunaux* AMBULANTS *parcouraient les provinces avec les bourreaux.* (Lamart.) *Des magistrats* AMBULANTS *parcouraient le royaume pour écouter les plaintes et terminer les différends.* (Marchangy.) *Ces espèces de cadavres* AMBULANTS *allaient mendier une place de foyer en foyer.* (H. de Balzac).

— *Hôpital ambulant*, hôpital établi à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée, pour recevoir les malades et les blessés.

— *Comédiens ambulants*, ceux qui vont de ville en ville pour jouer la comédie : *Une troupe de comédiens* AMBULANTS *venait de débarquer.* (Chateaubr.)

— *Chanteurs, musiciens, artistes ambulants*, ceux qui chantent ou qui jouent d'un instrument dans les rues ou dans les carrefours.

— *Marchands ambulants*, ceux qui parcourent une ville ou qui vont d'une ville à une autre pour vendre leurs marchandises : *Le consul nous procura deux faux passe-ports, qui nous transformaient en deux* MARCHANDS AMBULANTS. (Arago.)

— *Commis ambulant*, celui que son emploi oblige d'aller de côté et d'autre.

— Fam. *C'est un homme fort ambulant; c'est un homme qui mène une vie fort ambulante*, c'est un homme qui est toujours par voie et par chemin.

— Médec. *Érysipèle ambulant*, celui qui abandonne une partie pour se porter sur une autre partie.

— *Dartre ambulante*, celle qui se manifeste tantôt à une place, tantôt à une autre.

— *Vésicatoires ambulants*, ceux que l'on place successivement sur différentes parties du corps.

AMBULATOIRE, adj. des 2 g. (*ambulare*, marcher; lat.) Pron. *an-bu-la-toar.* — Anc. *Juridiction ambulatoire*, juridiction, tribunal qui n'avait point d'établissement fixe et permanent, qui se tenait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre : *Le parlement, à son origine, était* AMBULATOIRE. (Acad.)

— Prov. et fig. *La volonté de l'homme est ambulatoire*, elle est sujette à changer : *La volonté* AMBULATOIRE *de l'homme est impuissante à intervertir les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* (Portalis.)

— Zool. *Pattes ambulatoires*, celles qui sont spécialement propres à la marche.

AMBULIE, n. f. Pron. *an-bu-li.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Lysimachies, dont les fleurs purpurines sont placées à l'aisselle des feuilles : *L'*AMBULIE *répand une odeur suave; sa décoction, d'une saveur amère, est un excellent fébrifuge.* (Mirbel.)

AMBULIPÈDE, adj. et n. m. (*ambulare*, marcher; *pes, pedis*, pied; lat.) Zool. Qui a les pattes conformées de manière à pouvoir marcher.

AMBUSTION, n. f. (*ambustus*, dérivé de *amburo*, je brûle autour; lat.) Pron. *an-buss-ti-on.* — Chir. Ustion, cautérisation.

ÂME, n. f. (*anima*, souffle, vie; lat.) Ce qui est le principe de la vie dans tous les corps organisés : *Le mot* ÂME *répond à l'*anima *du latin, au* πνεῦμα *du grec, au terme dont se sont servies toutes les nations pour exprimer ce qu'elles n'entendaient pas mieux que nous.* (Voltaire.)

— *Âme raisonnable*, celle qui est le principe de la vie, de la pensée et des mouvements volontaires chez l'homme. || *Âme sensitive*, celle qui fait mouvoir, croître et sentir les animaux. || *Âme végétative*, celle qui fait croître les plantes : *On a dit l'*ÂME *des hommes, des animaux, quelquefois des plantes, pour signifier leur principe de végétation et de vie.* (Voltaire.)

— Outre les phénomènes et les propriétés purement physiques que présente le corps humain, comme tous les corps en général, il existe encore, chez l'homme, des phénomènes de deux ordres bien distincts : 1° les *phénomènes psychologiques*, qui tiennent aux lois particulières de l'intelligence et de la volonté; 2° les *phénomènes physiologiques*, qui tiennent aux lois spéciales de l'organisation, et sont absolument nécessaires à l'entretien de la vie. Ces derniers, considérés en eux-mêmes, et abstraction faite des phénomènes psychologiques qui viennent presque toujours s'y joindre, sont complétement indépendants de la volonté et de l'intelligence. L'homme prend-il des aliments? le mouvement qu'il fait alors est déterminé par la volonté et exécuté par les organes; le phénomène qui se produit est à la fois *psychologique* et *physiologique*. Mais lorsqu'il digère les aliments qu'il vient de prendre, ses organes agissent, et remplissent leurs fonctions d'après des lois sur lesquelles sa volonté reste impuissante; le phénomène est purement *physiologique*. Malgré la différence qui existe entre ces deux ordres de phénomènes, des philosophes se sont efforcés d'expliquer les phénomènes physiologiques par une action secrète et inconnue de l'*âme raisonnable* sur les organes; d'autres, au contraire, ont pensé que des phénomènes aussi différents ne pouvaient être produits par une seule et même cause. Parmi ces derniers, les uns ont admis, chez l'homme aussi, une *âme végétative* ou *sensitive*, pour expliquer les phénomènes physiologiques; d'autres ont eu recours à une propriété spéciale des organes, qu'ils ont appelée *irritabilité*; le plus grand nombre enfin, dans l'impuissance de concevoir ou de définir cette propriété des organes, se sont bornés à la désigner sous les noms de *principe moteur, principe vital, force vitale*, etc., pour la distinguer de l'*âme raisonnable*.

— Le plus ordinairement, Âme humaine, âme raisonnable : *L'*ÂME *indivisible, spirituelle, immortelle.* (Acad.) *L'homme est tout entier dans son* ÂME. (Barthél.) *Dieu seul a créé notre* ÂME. (Pasc.) *L'*ÂME *est ce qui nous fait penser, entendre, sentir, raisonner, vouloir.* (Boss.)

Âme, qui donc es-tu? flamme qui me dévore,
Dois-tu vivre après moi? dois-tu souffrir encore? (Lam.)

*L'*ÂME *est libre, elle est une, simple, essentiellement identique à elle-même sous les diversités harmonieuses de ses facultés; elle est capable de concevoir la vertu et de l'accomplir; elle est capable d'amour et de sacrifice.* (V. Cousin.) *Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immatérialité de l'*ÂME *que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter.* (J. J. Rouss.) *Je ne crois point qu'une* ÂME *que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini doive être anéantie.* (La Br.) *Le dogme de la métempsycose est la croyance à l'immortalité de l'*ÂME *à travers une série d'existences successives.* (J. J. Ampère.)

— Particul. L'âme humaine considérée comme le siége, la source des pensées, des sentiments et des passions : *Il y a de grands, de généreux sentiments qui élèvent l'*ÂME, *qui la remplissent d'une noble*

fierté et d'une constance magnanime. (D'Aguess.)

Quelle main, quel pinceau, dans mon *âme* a tracé
D'un objet infini l'image incomparable? (L. Rac.)

*Lorsque l'*ÂME *est agitée, la face humaine devient un tableau vivant, où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie.* (Buff.) *La paix de l'*ÂME *consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler.* (J. J. Rouss.)

Des dons de ta bonté soutiens mon indigence,
Nourris mon corps de paix, mon *âme* d'espérance. (Lam.)
C'est aux célestes biens qu'enfin votre *âme* aspire. (C. D.)

*Pour peu qu'on soit sensible, au nom de Tacite l'imagination s'échauffe et l'*ÂME *s'élève.* (Thom.) *Tout ce qui souille l'*ÂME *l'attriste et la noircit.* (Mass.)

— *Avoir l'âme navrée*, éprouver un vif sentiment de tristesse, ressentir une affliction extrême. ‖ *Être ému jusqu'à l'âme, jusqu'au fond de l'âme*, être vivement ému, profondément ému.

— Il se dit aussi de l'âme considérée par rapport à nos qualités morales : *Il y a des* ÂMES *élevées qui se portent aux grandes actions.* (Fléch.) *Il y a des* ÂMES *sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles* ÂMES *le sont de la gloire et de la vertu.* (La Br.) *Les petites jalousies marquent une* ÂME *basse.* (Fén.) *Que ne fait pas entreprendre aux* ÂMES *courageuses l'amour de la gloire, aux* ÂMES *vulgaires l'amour des richesses?* (Boss.)

Je suis jeune, il est vrai; mais aux *âmes* bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années. (Corn.)

Une grande ÂME *est au-dessus de l'injure, de l'injustice et de la douleur.* (La Br.) *Les choses extérieures ont sur nos sentiments les plus intimes une influence contre laquelle les* ÂMES *les plus fortes luttent en vain.* (G. Sand.) *On peut regarder Tibère comme une des* ÂMES *les plus perverses qui aient jamais déshonoré la nature humaine.* (La Harpe.) *Il n'y a plus de retour aux premières douceurs qu'a goûtées une* ÂME *innocente, quand elle y a renoncé avec connaissance.* (Boss.) *J'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces* ÂMES *simples et fidèles, que j'aurais dû plaindre et consoler.* (Bridaine.)

— Fam. *Une bonne âme*, une personne d'un bon caractère. ‖ Ironiq. *La bonne âme!* se dit d'une personne très-méchante.

— En ce sens, il se dit par oppos. à *Esprit* : *Xénophon, qui avait dans l'*ÂME *toute la vigueur d'un Spartiate, eut dans l'esprit toutes les grâces d'un Athénien.* (Thom.) *Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'*ÂME. (La Br.)

— Absol. Il se dit des sentiments nobles, des instincts généreux, du courage : *Avoir de l'*ÂME. *N'avoir point d'*ÂME, *être sans* ÂME. (Acad.)

... Tes regards, tes paroles de flamme
A qui n'en aurait pas pourraient donner une *âme*. (C. D.)

— Il se dit aussi de la pensée intime, de la conscience : *Avoir l'*ÂME *bourrelée. Jurer en son* ÂME *et conscience que... Les yeux sont le miroir de l'*ÂME. (Acad.) *Dans toutes vos actions, écoutez votre* ÂME *et soyez-lui fidèle.* (La Rochef.)

— L'âme par rapport au corps qu'elle anime : *Notre* ÂME, *d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni.* (Boss.)

Quel jour séparera l'*âme* de la matière? (Lamart.)

*L'*ÂME *est jetée dans le corps pour y faire un séjour de peu de durée.* (Pasc.) *Il y a des rechutes dans les maladies de l'*ÂME *comme dans celles du corps.* (La Rochef.) *Les plaies du corps ne sont rien en comparaison de celles de l'*ÂME. (Fén.)

Mon *âme* est à l'étroit dans sa vaste prison :
Il me faut un séjour qui n'ait point d'horizon. (Lam.)

— Il se dit aussi de l'âme considérée comme séparée du corps : *Les* ÂMES *des trépassés. Les* ÂMES *bienheureuses. Priez Dieu pour son* ÂME. (Acad.) *Chez les païens, les* ÂMES *des morts s'appelaient* mânes. (Trév.) *Les* ÂMES *teintes du sang de Jésus-Christ reposent dans le sein de la paix.* (Fléch.) *Êtes-vous déjà descendu dans le séjour des* ÂMES *bienheureuses que les dieux récompensent de leurs vertus?* (Fén.)

Que le néant, le ciel, ou l'enfer me réclame,
Mon corps est arrivé : bon voyage à mon *âme!* (C. D.)

— *Dieu veuille avoir son âme!* se dit familièrement d'une personne morte :

Dieu veuille avoir son *âme*, et nous délivrer d'eux! (Boil.)

— Fig. et fam. *C'est son âme damnée*, se dit d'une personne qui est entièrement dévouée à une autre personne, et disposée à faire pour elle les entreprises même les plus injustes.

— Il se dit encore de l'âme humaine par rapport à la religion : *Une* ÂME *sanctifiée, illuminée par la grâce; une* ÂME *rachetée par le sang de Jésus-Christ.* (Acad.) *Une* ÂME *renouvelée par le baptême.* (Boss.) *Retournez dans le sein de Dieu d'où vous êtes sortie,* ÂME *héroïque et chrétienne!* (Mass.) *La grâce de Jésus-Christ ranime de temps en temps les* ÂMES *tièdes.* (Fléch.)

La prière est un monde où l'*âme* sainte habite. (Soumet.)

*Si la plupart des cultes antiques ont consacré la cendre des morts, aucun n'a songé à préparer l'*ÂME *pour ces rivages inconnus dont on ne revient jamais.* (Chateaubr.) *Partez,* ÂME *chrétienne, sortez enfin de cette terre où vous avez été si longtemps étrangère et captive! le temps des épreuves et des tribulations est fini.* (Mass.)

— *Bénéfice à charge d'âmes*, ou *avec charge d'âmes*, bénéfice dont le titulaire est obligé à résidence, et chargé de veiller sur la conduite de ses ouailles et de travailler au salut de leur âme.

— Fig. surtout en poésie, La vie :

L'animal engourdi sent à peine le chaud,
Que l'*âme* lui revient avecque la colère. (La Font.)
Qu'à ce monstre à l'instant l'*âme* soit arrachée. (Rac.)

— *Rendre l'âme*, expirer :

Alors qu'il arriva, Gundebert rendait l'*âme*. (Corn.)

— *Il a l'âme sur les lèvres*, et poétiq. *Son âme est près de s'envoler*, il est près d'expirer :

... L'époux d'une jeune beauté
Partait pour l'autre monde. A ses côtés sa femme
Lui criait : Attends-moi, je te suis, et mon *âme*,
Aussi bien que la tienne, *est prête à s'envoler*. (La Font.)

— Formule de serment. *Sur mon âme*, sur ma vie, sur mon honneur.

— Il se dit des personnes considérées sous le rapport intellectuel et moral : *Si l'Écriture sainte nous enseigne que toute* ÂME *doit être soumise aux puissances, elle nous enseigne aussi que toute puissance doit veiller sur les* ÂMES *qui lui sont soumises.* (Mass.)

— Il se dit encore des personnes considérées seulement comme individus : *Une population de cent mille* ÂMES. *Il n'y avait* ÂME *vivante dans cette maison.* (Acad.) *Il ne voit* ÂME *qui vive. Il y a cent mille* ÂMES *dans cette ville.* (Trév.)

... Pas une *âme* ne vint. (Boursault.)
La solitude effraye une *âme* de vingt ans. (Mol.)

— *Mon âme, ma chère âme*, se dit d'une personne que l'on affectionne beaucoup :

Regarde-moi : trouves-tu, *ma chère âme*,
En mon visage un si grand changement? (La Font.)

— On dit dans le même sens, *Idole de mon âme, âme de mon âme, âme de ma vie* :

Toi pour qui j'ai tout fait, toi, l'*âme de ma vie*. (Volt.)
Sois l'*âme de mon âme*, et guide tous mes pas. (De St-A.)

— Philosophie ancienne, *Âme du monde, de l'univers*, l'esprit universel qu'on croyait répandu dans tout l'espace, et qu'on regardait comme le principe de tous les mouvements qui s'y exécutent; *Platon traite fort au long dans son Timée de l'*ÂME DU MONDE. (Trév.)

Âme de l'univers, Dieu, père, créateur
Sous tous ces noms divers je crois en toi, Seigneur. (Lam.)

— Dans le langage poétique, les écrivains prêtent une âme aux objets inanimés eux-mêmes : *Aucun bruit ne se faisait entendre, hors je ne sais quelle harmonie lointaine qui régnait dans la profondeur des bois; on eût dit que l'*ÂME *de la solitude soupirait dans toute l'étendue du désert.* (Chateaubr.)

Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la scène des campagnes
Prend une *âme* et s'orne pour moi. (Gresset.)

— Arts libéraux. Tout ce qui anime, tout ce qui semble donner de la vie, du feu, de la chaleur : *La sculpture donne de l'*ÂME *au marbre.* (Acad.) *La brièveté peut s'appeler l'*ÂME *du conte, puisque sans elle il faut nécessairement qu'il languisse.* (La Font.)

La louange agréable est l'*âme* des beaux vers. (Id.)

*La passion est l'*ÂME *de la parole.* (Fén.) *L'inspiration était l'*ÂME *de ses entretiens intimes.* (Flourens.)

— *Cet écrivain, cet artiste donne de l'âme à ses ouvrages, met de l'âme dans ses ouvrages*, il met beaucoup de feu, beaucoup de sentiment dans ses ouvrages, il exprime vivement ce qu'il représente.

— *Chanter, déclamer avec âme ou sans âme*, chanter, déclamer avec sentiment, ou d'une manière froide et languissante. On dit, dans un sens analogue : *Ce chanteur, cet auteur a de l'âme, n'a point d'âme; il y a de l'âme, il n'y a point d'âme dans son chant, dans sa déclamation.*

— *L'âme d'une devise*, les paroles qui expliquent la figure représentée dans le corps d'une devise.

— Dans un sens analogue : *L'apologue est composé de deux parties, dont on peut appeler l'une le corps, l'autre l'*ÂME : *le corps est la fable, l'*ÂME *est la moralité.* (La Font.)

— Fig. En parl. des personnes, Le principal agent, le principal moteur : *La duchesse d'Aiguillon fut l'*ÂME *de cette entreprise.* (Fléch.) *Une femme judicieuse, appliquée et pleine de religion, est l'*ÂME *de toute une grande maison.* (Fén.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Âme de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main as soulagé le poids. (Racine.)

*Le cardinal de Retz avait été à vingt-trois ans l'*ÂME *d'une conspiration contre Richelieu.* (Volt.)

Ce conseil nécessaire est l'*âme* de l'État. (Andrieux.)

— Par anal. *Cromwell est l'*ÂME *de ce livre; c'est lui qui en emplit chaque page.* (Vitet.)

— Prov. et fig. *C'est un corps sans âme*, c'est un corps qui n'a point de chef, ou dont le chef est incapable de le diriger, de le commander.

— Fig. En parl. des choses, Ce qui est le fondement, le principe, la source, l'aliment; ce qui fait principalement subsister et agir : *La fin de la religion, l'*ÂME *des vertus, c'est la charité.* (Bossuet.) *La discipline militaire est l'*ÂME *d'une armée.* (Acad.) *Le travail est l'*ÂME *de la vie.* (Portalis.) *Les vents sont l'*ÂME *de la navigation et du commerce des nations entre elles.* (Fén.)

— Fam. *Cette étoffe n'a que l'âme*, elle manque de corps, de consistance.

— Technol. La soupape de cuir au moyen de laquelle l'air entre dans le soufflet ou en sort, suivant qu'elle se lève ou s'abaisse : *Lorsque la languette ou la soupape d'un soufflet est dérangée, et que l'air qui est entré dans la capacité du soufflet en sort par quelque ouverture survenue à cette soupape, les servantes disent : L'*ÂME *du soufflet est crevée.* (Voltaire.)

— Artill. Partie creuse du canon qui reçoit la poudre et le boulet. ‖ Trou par lequel on introduit le feu dans une fusée volante.

— Petit morceau de bois qu'on met dans le corps d'un instrument de musique, sous le chevalet, pour soutenir la table; il a une grande influence sur la qualité du son de l'instrument : *L'*ÂME *d'un violon, d'une basse, d'un alto.* (Acad.) *Le luthier avance ou recule l'*ÂME *d'un violon sous le chevalet, dans l'intérieur des deux tables de l'instrument. Un chétif morceau de bois de plus ou de moins lui donne ou lui ôte une* ÂME *harmonieuse.* (Volt.)

— Massif sur lequel on applique le stuc, le plâtre, etc., qui sert à former une figure, une statue : *L'*ÂME *d'une figure, d'une statue.* (Acad.)

— Noyau sur lequel on coule une figure, une statue de bronze.

— Menu bois, menues branches qui sont au milieu d'un fagot.

— Mar. Mèche d'un cordage.

— Petite masse sèche renfermée dans le tuyau d'une plume.

— Nom des petites feuilles de tabac qui remplissent le dedans des andouilles de tabac.

— *Âme d'un rôle de tabac*, le bâton autour duquel le tabac cordé est monté.

— Principale partie d'une machine : *Dans plusieurs manufactures, les ouvriers donnent la qualification d'*ÂME *à leurs machines.* (Volt.) SYN. v. CŒUR.

AMÉ, ÉE, adj. Contracté de *Aimé*. Chancell. anc. Aimé. Il était usité seulement dans les lettres et les ordonnances du roi : *Nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement.* (Acad.)

— Fam. et ironiq. : *Pour monter cette machine gouvernementale chez vous, je vous enverrai quelques-uns de nos* AMÉS, *avec une vingtaine de préfets.* (P. L. Cour.)

AMÉÇANT, part. prés. du v. Amécer.

AMÉCÉ, ÉE, part. pas. du v. Amécer.

AMÉCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le c du radical *améc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous améçons, il améça.* — Agric. Tailler tous les sarments faibles d'une vigne, à l'exception d'un seul qu'on doit tailler plus tard.

AMÉIVA ou **AMÉIVE**, n. m. Zool. Reptile d'Amérique, de l'ordre des Sauriens et de la famille des Lacertiens; il a beaucoup de rapports avec les lézards verts de nos contrées tempérées.

AMÉLANCHE, n. f. Bot. Fruit de l'amélanchier.

AMÉLANCHIER, n. m. Bot. Espèce d'alizier.

AMÉLÉON, n. m. Espèce de cidre de Normandie.

AMELET, n. m. Pron. *am-lè*. — Archit. Petit listel ou filet qui orne les chapiteaux.

AMÉLIORANT, part. présent du v. Améliorer : *Il est devenu le bienfaiteur des pauvres en* AMÉLIORANT *les asiles du malheur.* (Cuvier.)

AMÉLIORATION, n. f. (*Améliorer.*) Pron. *a-mé-lio-ra-cion.* — Changement en mieux; état meilleur : *Il y a une grande* AMÉLIORATION *dans l'état de ce malade.* (Acad.)

— Moral. *Il s'opéra dans les mœurs une* AMÉLIORATION *sensible.* (Acad.) *Aujourd'hui la société devient sans cesse plus pratique dans ses vues d'*AMÉLIORATION. (Villem.) *Au dix-septième siècle, chaque*

*roi, chaque peuple, chaque homme, convergeaient au même but : l'*AMÉLIORATION *générale de tout par tous, c'est-à-dire la civilisation même.* (V. Hugo.)

— Particul. Ce qu'on fait dans un fonds de terre ou dans une maison pour en augmenter la valeur ou le revenu : *On est obligé de payer les* AMÉLIORATIONS *à un possesseur de bonne foi que l'on dépossède.* (Acad.) *Il y a des* AMÉLIORATIONS *utiles et nécessaires, et d'autres qui ne regardent seulement que le plaisir de celui qui possède.* (Richelet.)

— Droit. *Améliorations utiles*, celles qui donnent une plus grande valeur à la chose. || *Améliorations nécessaires*, celles sans lesquelles le bien dépérirait. || *Améliorations voluptuaires*, celles qui ne servent qu'à l'embellissement.

AMÉLIORÉ, ÉE, part. pass. du v. Améliorer : *La pièce reparut, habilement corrigée et* AMÉLIORÉE *par l'auteur.* (Walckenaer.)

AMÉLIORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meilleur.*) Rendre meilleur : *Esclave des méthodes que ses pères lui ont transmises, l'agriculteur ne se doute même pas qu'on puisse les* AMÉLIORER. (Chaptal.) *Le bœuf* AMÉLIORE *le fonds sur lequel il vit, et engraisse son pâturage.* (Buff.) *Le régime* A *fort* AMÉLIORÉ *sa santé.* (Acad.) *Donnons aux classes laborieuses les moyens puissants, et surtout les moyens honnêtes d'*AMÉLIORER *leur sort.* (Ch. Dupin.) *Quelques hommes religieux ont entrepris d'*AMÉLIORER *l'état des prisons.* (A. de Tocquev.)

— Particul. Faire dans un fonds de terre, ou dans une maison, des travaux qui sont de nature à en augmenter la valeur ou le revenu : *Il* A *fort* AMÉLIORÉ *cette métairie, en faisant rétablir les bâtiments qui tombaient en ruine.* (Acad.)

= **S'améliorer**, v. pr. Devenir meilleur : *Sa santé* S'AMÉLIORE *de jour en jour.* (Acad.) *S'instruire, c'est* S'AMÉLIORER ; S'AMÉLIORER, *c'est se rapprocher de Dieu.* (B. Delessert.) *Les mœurs* SE SONT AMÉLIORÉES. (Acad.)

AMELLE, n. m. (*amellum*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-mèl.* — Bot. Genre de plantes de la tribu des Astérées, qui renferme des sous-arbrisseaux toujours verts.

AMELLOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un amelle.

= **Amelloïdées**, n. f. pl. Groupe de plantes de la tribu des Astérées, qui a pour type le genre Amelle.

AMELOTTE, n. f. V. AMOLETTE.

AMEN, pron. *a-mèn.* Mot emprunté de l'hébreu, qui signifie *Ainsi soit-il*, et qui termine presque toutes les prières de l'Église :

Ave! dit-il. *Amen*, dit l'assistance
En gémissant. (C. Del.)

— Fam. *Dire amen*, consentir à quelque chose : *Il* DIT AMEN *à toutes les propositions qu'on lui fait.* (Acad.) *M. de Turenne a bien envie de revenir, et de mettre l'armée dans les quartiers d'hiver ; tous les officiers* DISENT AMEN. (M. de Sév.)

— Fam. Il se dit de la fin d'un discours, d'un récit : *Attendez jusqu'à* AMEN. (Acad.)

— Fam. *Depuis Pater jusqu'à Amen*, depuis le commencement jusqu'à la fin : *Il m'a tout conté depuis Pater jusqu'à* AMEN.

AMÉNAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Aménager : *Bois* AMÉNAGÉ. *Coupes* AMÉNAGÉES.

— Mar. Établi, disposé : *Dans les paquebots américains, tout est* AMÉNAGÉ *avec intelligence.*

AMÉNAGEANT, part. prés. du v. Aménager.

AMÉNAGEMENT, n. m. (*aménager.*) Eaux et forêts. L'action d'aménager, et le résultat de cette action : *L'*AMÉNAGEMENT *a pour objet de diviser une forêt en coupes successives, et de déterminer les réserves et l'étendue des coupes à faire tous les ans.*

— Mar. N. m. pl. Tous les objets matériels nécessaires à l'installation d'un navire destiné au transport des voyageurs : *Des steamers de construction modeste, exempts de toute superfluité dans les* AMÉNAGEMENTS *et l'ameublement des pièces destinées aux voyageurs.* (Figuier.)

AMÉNAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (Il prend un *e* muet euphonique entre le radical *aménag* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous aménageons, il aménagea*, etc.) Déterminer, régler les coupes, le repeuplement et les réserves d'un bois, d'une forêt : AMÉNAGER *un bois, une forêt.* (Acad.)

— En parl. d'un arbre. Le débiter en bois de charpente, de chauffage, etc.

AMENANT, part. prés. du v. Amener.

AMENDABLE, adj. des 2 g. Pron. *a-man-dabl.* — Que l'on peut amender, que l'on peut rendre meilleur : *Une terre* AMENDABLE. (Acad.)

— Jurispr. anc. Qui est sujet à l'amende.

AMENDANT, part. prés. du v. Amender.

AMENDE, n. f. (*a* priv., *menda*, faute ; lat.) Pron. *a-man-de.* — Peine pécuniaire imposée par la justice, par suite d'un délit ou d'une contravention : *Les* AMENDES *ne profitent qu'au fisc. Les habitants avaient continuellement à craindre quelque* AMENDE. (Mably.)

— Prov. *Les battus payent l'amende*, se dit de ceux qui sont blâmés ou condamnés à tort.

— *Amende honorable*, peine infamante qu'on infligeait autrefois à certains criminels, et qui consistait à leur faire avouer publiquement, et dans des formes plus ou moins ignominieuses, le crime dont ils avaient été convaincus.

— Fig. et fam. *Faire amende honorable*, demander pardon : *Vous avez manqué aux égards qui lui sont dus, il faut que vous en* FASSIEZ AMENDE HONORABLE. (Acad.)

AMENDÉ, ÉE, part. pass. du v. Amender. Pron. *a-mandé.* — Devenu meilleur : *Des terres* AMENDÉES *avec du fumier.*

— Modifié par un amendement : *Le projet de loi fut* AMENDÉ, *et obtint la majorité des suffrages.*

— Man. *Un cheval amendé*, un cheval qui s'est engraissé.

— Puni, condamné à l'amende : *Ils ont été tous deux* AMENDÉS *et infamés.* (Did.)

Nous, Louis....., voulons que désormais
Les duellistes félons qui de sujets nous privent. . .
Soient, pour être *amendés*, traduits en notre cour.
(V. Hugo.)

AMENDEMENT, n. m. (*amender.*) Pron. *a-mande-man.* — Changement en mieux : AMENDEMENT *dans les symptômes d'une maladie. Il n'y a point d'*AMENDEMENT *à sa santé.* (Acad.)

— Moral. *On remarque dans sa conduite un grand* AMENDEMENT. (Acad.)

— Agricult. Tout ce qui a pour but de rendre un terrain meilleur et plus fertile : *L'art des engrais s'est perfectionné ; le plâtre a été mieux employé aux* AMENDEMENTS. (Cuvier.)

— *Amendements naturels*, l'air, l'eau, la lumière, la chaleur, etc. || *Amendements artificiels*, les labours, les sarclages, le mélange des terres, les engrais, etc. Aujourd'hui quelques agronomes restreignent beaucoup le sens du mot *Amendement*, et l'appliquent seulement aux opérations qui ont pour but d'améliorer les terres par l'addition de substances étrangères.

— Législ. Modification faite à un projet de loi : *La loi a passé sans* AMENDEMENT. (Acad.) *Cet* AMENDEMENT, *qu'on avait écouté dans le plus profond silence, fut reçu avec acclamation et décrété unanimement.* (Chamfort.)

AMENDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*a* priv., *menda*, faute, défaut ; lat.) Pron. *a-man-dé.* — Rendre meilleur, corriger : *Il faut qu'il* AMENDE *son ouvrage. Les bons conseils et les bons exemples* ONT AMENDÉ *ce jeune homme.* (Acad.)

— Prov. *Cela n'amendera pas votre marché*, cela ne rendra point votre condition meilleure.

Ce meurtre n'*amenda* nullement leur marché. (La Font.)

— Particul. Améliorer une terre, la rendre susceptible de produire une plus grande quantité de végétaux, ou des végétaux de meilleure qualité : *On* AMENDE *les terres avec du fumier, de la marne ; on les* AMENDE *aussi par les labours, le sarclage*, etc. (Acad.)

Un long repos *amende* une terre infertile. (Segrais.)

— Législat. Faire un amendement à un projet de loi, le modifier.

— Jurispr. anc. Condamner à l'amende.

= **Amender**, v. intr. ou neut. Faire des progrès en mieux : *Ce malade n'*A *point* AMENDÉ *depuis la saignée.* (Acad.)

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome*, on ne se défait point de ses vices en voyageant.

— Baisser de prix : *Cela fit* AMENDER *le vin.* (Acad.) *Le blé* AMENDE *quand l'argent n'est pas commun.* (Trév.) || Vieux.

= **S'amender**, v. pr. Devenir meilleur : *Il faut espérer qu'il* S'AMENDERA. (Acad.) *Cette terre* S'AMENDERA *à force de fumier.* (Id.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende*, c'est faire un mauvais usage de la vie que de ne point se corriger.

AMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Amener : *Tous les enfants qui naquirent le même jour que Sésostris furent* AMENÉS *à la cour par ordre du roi.* (Boss.) *Ces marchandises nous sont* AMENÉES *par la Seine.* (Ac.)

— Fig. *Cette déplorable guerre fut* AMENÉE *par la mauvaise foi de l'ennemi.*

Toujours par un malheur un autre est *amené.* (De Bell.)

— Arts. *Un ouvrage, une composition bien amenée*, bien rendue, bien venue.

— Littér. *Un dénoûment, un incident bien amené*, ménagé, préparé avec art.

— *Une comparaison amenée de bien loin*, une comparaison forcée.

— Logiq. *Cette preuve est amenée de bien loin*, elle est bien recherchée, elle n'est guère naturelle.

— Substant. Anc. jurispr. crim. *Un amené sans scandale*, un ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge sans faire d'éclat et sans l'offenser.

= Le *Dictionnaire national*, au lieu d'établir nettement l'emploi de ce mot au propre et au figuré, et de s'en tenir là, s'épuise pendant une demi-colonne à démontrer ce que tout le monde sait, c'est-à-dire qu'on peut construire *amené* avec un complément précédé des prépositions *sous, sur, à, auprès, en, dans, devant, par.* La vérité du vers de Boileau, *Qui ne sait se borner*, etc., ne trouva jamais une plus juste application.

AMENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, mener.*) Il change l'*e* muet du radical *amen* en *è* ouvert, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *j'amène, j'amènerai, j'amènerais*, etc. — Conduire, mener en quelque lieu ou vers une personne : *Il m'*A AMENÉ *ici.* AMENEZ*-moi mon cheval. Ces boulangers nous* AMÈNENT *du pain.* (Acad.) *Xerxès* AMENA *en Grèce un million d'hommes.* (Trév.)

— Jurispr. crim. *Mandat d'amener*, ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge.

— On dit comme expression d'impatience, en parl. d'une personne qui déplaît, qui importune : *Qui m'*A AMENÉ *cet homme, cet ennuyeux personnage ?* (Acad.)

— Il peut avoir pour sujet le nom de la chose qui sert de moyen de transport : *Quelle est donc la voiture qui vous* A AMENÉ *jusqu'ici ? Ils crurent que ces vaisseaux leur* AMENAIENT *les troupes qu'ils attendaient.* (Fén.)

— Par extens. *Quel sujet vous amène ?* quel sujet vous fait venir ici ?

Quelle affaire soudaine
De Brest, comme un éclair, à Paris vous *amène ?* (C. d'H.)

*Il me parla de ce qui l'*AMENAIT *chez moi.* (Pasc.)

... Mais quel dessein en ces lieux vous *amène ?* (Corn.)

— Dans un sens analogue : *Les oiseaux qui paraissent dans les mois des tempêtes ont des voix et des mœurs sauvages comme la saison qui les* AMÈNE. (Chateaubr.)

— Tirer à soi : *La barque est poussée en avant lorsqu'on* AMÈNE *la rame à soi. Il* AMÈNE *à lui tout le profit de l'affaire.* (Acad.)

— Jeu de dés : *Amener double-deux, beset, sonnez*, etc., se dit lorsqu'après qu'on a jeté les dés il vient double-deux, beset, sonnez, etc.

— Fig. *Amener la conversation sur un sujet, amener un sujet de conversation*, faire tomber la conversation sur tel ou tel sujet.

— Littér. *Amener bien, amener mal, un dénoûment, une reconnaissance, un incident*, etc., les ménager avec ou sans art, les préparer, les faire venir d'une manière ingénieuse ou maladroite.

— Faire agir, faire figurer, introduire dans un ouvrage :

L'un *amène* un chasseur, l'autre un pâtre, en sa fable.
(La Font.)

— Mettre en usage, introduire, faire adopter : *Ce sont les jeunes gens, les femmes, qui* AMÈNENT *les modes.* (Acad.)

— Parvenir à faire adopter à autrui une croyance, une opinion, un sentiment, etc. : *Elle s'efforçait de l'*AMENER *à sa croyance.* (Acad.) *Il me fut impossible de les* AMENER *à mon sentiment.* (Id.) *Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, sans vouloir* AMENER *les autres à notre goût et à nos sentiments ; c'est une trop grande entreprise.* (La Br.)

— Fig. et fam. *Je l'ai amené où je voulais*, je l'ai fait condescendre à ce que je désirais.

— Par extens. Il se dit des effets que produit une passion :

A quel excès d'amour m'*avez-vous amenée !* (Rac.)

— Pousser à, déterminer à : AMENER *à composition.* (Acad.)

— En ce sens, il est souvent suivi de la prép. *à* et de l'infinitif : AMENER *quelqu'un* À FAIRE *une chose.* (Acad.) *On osait peu questionner Napoléon quand on était en sa présence, mais on désirait vivement l'*AMENER À PARLER *de ses campagnes.* (Thiers.)

— Conduire à un résultat : *Si l'étude de la nature physique peut* AMENER *le physiologiste* À DISTINGUER *les races, l'étude de la nature morale ne permet pas au philosophe de méconnaître l'unité du genre humain.* (Portalis.)

— Être la cause de : *C'est lui qui* A AMENÉ *cette dispute, cette querelle.*

J'amenai le péril en pensant l'éloigner. (C. Del.)

— En parl. des choses, être immédiatement suivi de..., avoir telle ou telle conséquence, tel ou tel résultat : *Cela pourrait* AMENER *des querelles.* (Acad.)

La mollesse *amena* la fausse vanité. (Boil.)

La politesse du langage nous AMENA *celle des mœurs.* (Mass.) *La libre réflexion* AMÈNE *souvent le doute.* (V. Cous.) *Un malheur en* AMÈNE *un autre.* (Acad.) *Le défaut d'union entre deux époux, par quelque cause qu'il soit produit,* AMÈNE *d'effroyables malheurs.* (H. de Balz.) *On ne peut plus compter sur rien : Aujourd'hui n'*AMÈNE *plus logiquement Demain.* (V. Hug.)

— Mar. Faire descendre, abaisser : AMENER *les voiles.* AMENER *les basses vergues.*

— Guerre. *Amener son pavillon,* le baisser pour marquer qu'on se rend à l'ennemi : *Le capitaine du vaisseau* le Tonnant *fit clouer son pavillon au mât, afin que personne autour de lui n'eût jamais la pensée de l'*AMENER. (Arag.)

— Absol. Dans le même sens : *Le vaisseau fut obligé d'*AMENER. (Acad.)

AMÉNIE, n. f. V. AMÉNORRHÉE, m. sign.

AMÉNITÉ, n. f. (*amœnitas,* lat.; m. sign.) Agrément. Il ne se dit guère, au propre, que d'un lieu agréablement situé, d'un air doux et tempéré : *L'*AMÉNITÉ *d'un lieu; l'*AMÉNITÉ *de l'air.* (Acad.) *Les* AMÉNITÉS *d'un site pittoresque.*

— Fig. Douceur accompagnée de grâce, d'affabilité, de politesse : *Avoir de l'*AMÉNITÉ. (Acad.) *L'*AMÉNITÉ *est, dans le caractère, dans les mœurs, ou dans le langage, une douceur accompagnée de politesse et de grâce. L'*AMÉNITÉ *prévient; elle attire, elle engage, elle fait souhaiter de vivre avec celui qui en est doué.* (Marm.) *Le consul et sa famille nous reçurent avec une grande* AMÉNITÉ, *et nous donnèrent l'hospitalité.* (Arag.) *Il avait accepté une direction ardue, où ses talents ne furent pas moins utiles que l'*AMÉNITÉ *française de ses manières.* (H. de Balz.)

— En parl. du style, Grâce, charme : *Un style plein d'*AMÉNITÉ. *L'*AMÉNITÉ *du style est une qualité qui convient particulièrement au familier noble et aux ouvrages de sentiment.* (Merc.)

Syn. Aménité, douceur. L'*aménité* consiste principalement dans des manières agréables, une humeur facile et prévenante; la *douceur,* dans des procédés affectueux et une nature indulgente. Il y a plus de savoir-vivre dans l'*aménité;* il y a plus de tendresse dans la *douceur.* L'*aménité* peut être étudiée, la *douceur* peut être feinte. L'opposé de l'*aménité,* c'est la férocité; l'opposé de la *douceur,* c'est la dureté. Appliquées aux choses, *aménité* n'en représente que les agréments extérieurs; *douceur* exprime le sentiment agréable qu'elles font éprouver à l'âme.

AMÉNORRHÉE, n. f. (ἀ priv., μήν, mois, ῥέω, je coule; gr.) Pron. *a-mé-no-re.* — Pathol. Suppression ou diminution du flux menstruel chez les femmes : *On emploie l'aloès comme emménagogue dans l'*AMÉNORRHÉE. (Richard.)

AMENTACÉ, ÉE, adj. (*amentum,* chaton; lat.) Pron. *a-men-ta-cé.* — Bot. Qui a les fleurs mâles disposées en chaton.

= **Amentacées**, n. f. pl. Famille de plantes à feuilles alternes, dont les fleurs mâles naissent autour d'un axe ou filet appelé *chaton : Le noisetier est de la famille des* AMENTACÉES. (Acad.)

— Les genres rapportés à la famille des Amentacées sont : 1° le saule, le peuplier et le galé, qui ont des fleurs dioïques; 2° le bouleau, l'aune, le charme, le châtaignier, le hêtre, le chêne, le coudrier ou noisetier, etc., dont les fleurs sont monoïques. On laisse dans la même famille l'orme et le micocoulier, quoique leurs fleurs soient hermaphrodites, parce qu'ils en ont tous les autres caractères. (De Jussieu.)

— Les AMENTACÉES ont été, depuis de Jussieu, distribuées en plusieurs familles, dont voici les noms : les Ulmacées ou Celtidées; les Salicinées; les Myricées; les Bétulinées; les Cupulifères; les Platanées.

AMENTIFÈRE, adj. des 2 g. (*amentum,* chaton; *fero,* je porte; lat.) Hist. nat. Qui porte des espèces de chatons : *Éponge* AMENTIFÈRE.

AMENTIFORME, adj. des 2 g. (*amentum,* chaton; *forma,* forme; lat.) Botan. Qui a la forme d'un chaton : *Les rameaux de cette éponge sont un peu obtus et* AMENTIFORMES. (De Blainv.)

AMENUISANT, part. prés. du v. Amenuiser.

AMENUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Amenuiser : *Une planche* AMENUISÉE.

La vertu n'est pas morte en tous les courtisans :
Bien que faible et débile, et que mal reconnue,
Son habit décousu la montre à demi nue...
Qu'elle ait séché la chair, le corps *amenuisé.* (Regnier.)

AMENUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, menu.*) Pron. *a-me-nui-zé.* — Tech. Rendre plus menu, moins épais : AMENUISER *une planche.*

= **S'amenuiser**, v. pr. Être amenuisé : *Les planches s'*AMENUISENT *à l'aide du rabot.*

— Fig. *Le cœur se dilate au dedans quand il s'apetisse et s'*AMENUISE *au dehors.* (Boss.)

Syn. Amenuiser, allégir. On peut expliquer la différence de signification de ces deux mots en remontant simplement à l'étymologie. *Amenuiser,* c'est rendre *menu,* plus mince; *allégir,* c'est rendre *léger,* moins matériel; on n'*amenuise* que les corps qui ont peu d'épaisseur; on *allégit* ceux dont le volume est considérable; on ne diminue donc ceux qu'on *amenuise* que sur une face, tandis qu'on diminue de tous côtés et sur toutes leurs faces ceux qu'on *allégit :* ainsi on *amenuise* une planche, une volige; et on *allégit* un arbre, une poutre, etc.

AMER, ÈRE, adj. (*amarus,* lat.; m. sign.) Pron. *a-mer.* — Qui a de l'amertume; qui a une saveur rude et désagréable, telle que celle de l'aloès ou de l'absinthe : *Suc* AMER. *Presque tous les médicaments* AMERS *sont toniques.* (Acad.)

Près des fruits savoureux croissent les fruits *amers.* (Lam.)

— *Cela rend la bouche amère,* cela laisse un goût amer à la bouche.

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur,* ce qui laisse un goût amer à la bouche est utile à la santé.

— Chim. *Principe amer,* matière hypothétique admise dans toutes les substances organiques amères.

— Poét. *L'onde amère, les ondes amères,* les flots de la mer :

Ma mère! est-il bien vrai? Dieu nous rend notre mère!
Les vents ont sous sa voile aplani *l'onde amère.* (Lamart.)

— Fig. et mor. *Que sais-je si j'ai bu le plus* AMER *de la coupe!* (Ballanche.)

Mes lèvres à peine ont goûté
Le calice *amer* de la vie,
Loin de moi je l'ai rejeté. (Lamart.)

— Fig. et mor. Pénible, triste, douloureux : *Souvenirs, regrets, chagrins* AMERS. *D'*AMÈRES *infortunes.* (Acad.) *Plus nous nous attacherons à la vie, plus la fin en sera* AMÈRE. (Fén.) *Plus l'orgueil est excessif, plus l'humiliation est* AMÈRE. (Mass.)

...Le cloître, mon fils, a des jours bien *amers.* (C. Del.)

— Fig. et mor. *Un pain amer,* gagné avec peine : *Ils lui donnèrent les premiers le* PAIN AMER *de l'exil.* (Lamart.) *Ce n'est qu'à la sueur de son front que l'homme peut tirer du sein de la terre le* PAIN, *souvent* AMER, *qui fait sa subsistance.* (Buff.)

Elles vont, au hasard des vents et de la mer,
D'un parent inconnu chercher le *pain amer.* (Lamart.)

— *Une douleur amère,* une douleur vivement sentie : *Une* DOULEUR AMÈRE *succéda à mon emportement, et je me pris à pleurer comme une femme.* (G. Sand.) *Que ne puis-je dévorer en secret la plus* AMÈRE *de mes* DOULEURS? (J. J. Rouss.)

— *Larmes amères,* celles que fait répandre une douleur vive et profonde.

— Fig. Dur, aigre, offensant : *Reproches* AMERS, *plaintes* AMÈRES. *Propos* AMER, *raillerie* AMÈRE. (Acad.)

Je sens qu'à son aspect je me contiens à peine;
Je sens qu'un *mot amer* qui vient me soulager
En suspens sur ma langue est prêt à me venger. (C. Del.)

— En ce sens, il se dit quelquefois des personnes : *Parler et offenser, pour certaines gens, est précisément la même chose; ils sont piquants et* AMERS. (La Bruy.) *Duclos n'est ni* AMER *comme La Bruyère, ni dur et triste comme La Rochefoucauld.* (La Harpe.)

— Fig. et fam. *Bêtise amère,* bêtise extrême.

AMER, n. m. (m. étym.) Pron. *a-mèr.* — Substance amère, ou qualité d'une substance amère : *L'*AMER *et le doux sont deux qualités contraires.* (Acad.)

— Fiel de quelques animaux, et particulièrement des poissons : *Les enlumineurs broient la laque avec de l'*AMER *de bœuf, pour la rendre plus vive.* (Richelet.) *L'*AMER *de bœuf est propre à ôter les taches des habits.* (Trév.)

— La vésicule même qui contient le fiel : *Dans les usages de la vie et dans quelques arts, on donne le nom d'*AMER *à la vésicule remplie de fiel.* (Fourcr.) *Crever l'*AMER *d'une carpe, d'un brochet.* (Acad.)

— Méd. *Les amers,* les substances médicamenteuses qui ont une amertume plus ou moins grande, et qui sont employées comme toniques, telles que la rhubarbe, l'aloès, la camomille, la gentiane, le houblon, etc.

AMÈREMENT, adv. (*amèrement.*) Pron. *a-mèrman.* — Il ne s'emploie qu'au fig. Avec amertume : *Je n'assiste pas à un baptême ou à un mariage sans sourire* AMÈREMENT, *ou éprouver un serrement de cœur.* (Chateaubr.) *Les amants de Pénélope n'ont pas été trompés plus* AMÈREMENT *que ceux de la Liberté.* (Ch. Nodier.)

AMERS, n. m. pl. (*à et marque.*) Pron. *a-mèr.* — Mar. Marques très-apparentes, telles que pavillons, moulins, tours, clochers, etc., qui servent à guider les navigateurs, et à leur indiquer l'entrée d'un fleuve ou d'un port. || On écrit aussi *Amercs.*

AMERTUME, n. f. (*amer.*) Qualité, saveur des substances amères : *L'*AMERTUME *de l'aloès et de la coloquinte.* (Acad.)

— Pathol. Sensation qu'éprouvent les malades dans un grand nombre d'affections, et qui trouble leur appétit.

— Fig. *Ne m'ôtez pas l'*AMERTUME, *il ne me resterait que le dégoût.* (Beaumarch.) *Tout nourrissait l'*AMERTUME *de mes dégoûts.* (Chateaubriand.)

— Déplaisir, affliction : *J'ai ressenti avec une grande* AMERTUME *la perte que vous avez faite.* (Fén.)

Tout au monde est mêlé d'*amertume* et de charmes. (La F.)

*Les succès des autres hommes forment un poison secret dans notre cœur, qui répand l'*AMERTUME *sur toute notre vie.* (Mass.) *Un esprit pénétrant, qui verrait la société telle qu'elle est, ne trouverait partout que de l'*AMERTUME. (Chamf.) *Certaines gens sont toujours prêts à se jeter dans les révolutions, parce qu'ils ont de l'*AMERTUME *au cœur.* (Mérim.)

— Ce qu'il y a d'aigre, de dur, de piquant, d'offensant dans un discours ou dans un écrit : *Parler de quelqu'un avec* AMERTUME. *Il y a bien de l'*AMERTUME *dans cette critique.* (Acad.) *Dans Chateaubriand il y a souvent une pointe, une épigramme, une* AMERTUME *qui n'est pas chez Bernardin, son devancier.* (Ste-B.)

AMESTREMENT, n. m. (*amestrer.*) Teint. Préparation qui consiste à mêler avec de la cendre gravelée les fleurs de carthame, ou safran bâtard, lavées préalablement à l'eau froide.

AMESTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-mess-tré.* — Teint. Faire la préparation qu'on appelle *amestrement.*

AMÉTAMORPHOSES, n. f. pl. (*a* priv., *métamorphose.*) Pron. *a-mé-ta-morefôz.* — Zool. Les animaux articulés qui ne subissent point de métamorphose, tels que les crustacées, les arachnides.

AMÉTHODIQUE, adj. des 2 g. (*a* priv., *méthodique.*) Pron. *a-mé-to-dick.* — Didact. Qui est sans méthode.

AMÉTHYSTE, n. f. (ἀ priv., μεθύω, je suis ivre; gr.) Pron. *a-mé-tist.* — Quartz de couleur violette souvent cristallisé, et dont la cassure est ondulée et brillante; il a été ainsi appelé parce que les anciens lui attribuaient la vertu de garantir de l'ivresse : *Les anciens avaient trouvé dans la couleur de l'*AMÉTHYSTE *un sujet d'allusions à l'ivresse, et ils croyaient que les coupes qui en étaient formées préservaient des fumées du vin.* (L. de Laborde.) *La terre nous ouvre ses profondes cavernes, où se forment l'or, l'*AMÉTHYSTE *et le diamant.* (Virey.)

AMÉTHYSTÉ, ÉE, adj. Pron. *a-mé-tis-té.* — Qui a une couleur violette ou violacée.

AMÉTHYSTÉE, n. f. Bot. Plante à fleurs bleues, de la famille des Labiées; elle croît dans les lieux montueux de la Sibérie.

AMÉTRIE, n. f. (ἀ priv., μέτρον, mesure; gr.) Pron. *a-mé-tri.* — Didact. Défaut de mesure, de régularité.

AMEUBLEMENT, n. m. (*à, meuble.*) L'ensemble et l'assortiment des meubles nécessaires pour garnir un appartement, une chambre : *Il s'occupa avant tout de l'*AMEUBLEMENT *de son cabinet et de l'emménagement de sa bibliothèque.* (H. de Balzac.) *Le maître mange, couche et dort sur la seule natte qui compose tout son* AMEUBLEMENT. (Chateaubr.)

La chaise où je m'assieds, la natte où je me couche,
La table où je t'écris, l'âtre où fume une souche,
De cet espace étroit sont tout l'*ameublement.* (Lamart.)

— Il se dit, en général, de tout ce qui sert à la décoration d'un appartement, d'une chambre : *Nous traversâmes trois ou quatre chambres ornées de riches* AMEUBLEMENTS, *et nous parvînmes jusqu'à celle où le comte se faisait habiller par ses valets de chambre.* (Le Sage.) *Les produits de la fabrication des papiers peints servent aujourd'hui à l'*AMEUBLEMENT *de toutes les classes de la société.* (Chaptal.) *Après avoir procuré à leurs enfants des palais, des châteaux, des* AMEUBLEMENTS *magnifiques, ils jouissent de les en voir jouir.* (Thiers.)

AMEUBLI, IE, part. pass. du v. Ameublir.

AMEUBLIR, v. tr. ou act. 1re conj. Faire entrer dans la communauté conjugale, par une clause expresse, tout ou partie des immeubles présents ou futurs des époux.

— En parl. d'une terre devenue dure, La rendre

plus meuble, plus légère : *Les pioches les hoyaux, les binettes sont des espèces de houes dont on se sert pour* AMEUBLIR *la terre plus ou moins superficiellement.* (Franc.) *Les prairies artificielles* AMEUBLISSENT *et engraissent la terre.* (Chaptal.)

AMEUBLISSANT, part. prés. du v. Ameublir.

AMEUBLISSEMENT, n. m. (*ameublir.*) Jurisprud. Action d'ameublir ; ce qui est ameubli : *Le père, en mariant sa fille, n'a consenti à l'*AMEUBLISSEMENT *que pour une telle somme.* (Acad.) *L'*AMEUBLISSEMENT *montait à tant.* (Id.)

— *Clause d'ameublissement*, celle par laquelle les époux font entrer dans la communauté tout ou partie de leurs immeubles présents et futurs, en leur donnant fictivement la qualité de meubles.

— Agric. Action d'ameublir une terre ; résultat de cette action : *Il en coûterait beaucoup pour l'*AMEUBLISSEMENT *de ce terrain.* (Acad.)

AMEULONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, meule.*) Pron. *a-meu-lo-né.* — Agric. Mettre en meule du blé, du foin, etc.

AMEUTANT, part. pass. du v. Ameuter.

AMEUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ameuter : *Le chevreuil se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis* AMEUTÉS. (Buffon.)

— Fig. *Il fut repoussé au milieu des cris menaçants d'une population* AMEUTÉE *contre lui.* (De Noailles.)

AMEUTEMENT, n. m. (*ameuter.*) Pron. *a-meutt-man.* — Action d'ameuter, de réunir en corps des personnes divisées, dans l'intention de renverser par leur secours une puissance, une coterie, un gouvernement : *Madame du Maine travailla à ce complot, longtemps avant le dernier lit de justice, et dès l'entrée de la régence, par l'*AMEUTEMENT *de la noblesse, des parlements, de la Bretagne.* (St-Simon.)

AMEUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meute.*) Mettre des chiens en meute ; les mettre en état de bien chasser ensemble : *Il faut du temps pour* AMEUTER *des chiens qui n'ont pas accoutumé de chasser ensemble.* (Acad.)

— Fig. Assembler, attrouper plusieurs personnes ; les animer, les exciter pour les faire agir de concert : *Il* AMEUTA *les oisifs du quartier.* (Acad.) *Il y a dans les séditions des boute-feux, des gens qui* AMEUTENT *le peuple, qui l'excitent à faire du bruit.* (Trév.)

— Absol. *Un homme qui dogmatise attroupe, et bientôt il peut* AMEUTER. (J. J. Rouss.)

= **S'ameuter**, v. pr. S'assembler, s'attrouper pour agir de concert : *Le parlement de Paris, les maîtres des requêtes, les autres cours, les rentiers, s'*AMEUTÈRENT. (Volt.)

AMI, IE, n. (*amicus*, dérivé d'*amare*, aimer ; lat.) Celui, celle avec qui on est lié d'une affection réciproque : *Tout est commun entre* AMIS. *C'est une de ses* AMIES. (Acad.) *Il n'y a que la charité qui puisse former des* AMIS *solides et véritables.* (Mass.) *Isocrate eut le malheur d'être l'*AMI *de Philippe.* (Thomas.)

Je suis homme, tout homme est un *ami* pour moi. (L. R.)

Il ne faut pas aimer ses AMIS *pour les éprouver, mais les éprouver pour les aimer.* (La Br.)

Il n'est meilleur *ami* ni parent que soi-même. (La Font.)

Il ne faut pas regarder quel bien nous fait un AMI, *mais seulement le désir qu'il a de nous en faire.* (La Roch.) *Il est doux de voir ses* AMIS *par goût et par estime ; il est pénible de les cultiver par intérêt.* (La Br.)

Qu'un *ami* véritable est une douce chose !
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même. (La Font.)

— *Ami lecteur.* Formule qu'on mettait autrefois en tête des préfaces, mais qui ne s'emploie plus aujourd'hui que par plaisanterie.

— *Ami de tout le monde, ami du genre humain*, celui qui semble aimer tout le monde, et qui, le plus souvent, n'a de véritable affection pour personne :

L'*ami* du genre humain n'est pas du tout mon fait. (Mol.)

— *Ami de cour*, celui qui n'a que l'apparence de l'amitié.

— *Ami de table, de débauche*, celui avec qui on n'a d'autre liaison que celle qui est fondée sur le plaisir de la table, de la débauche. || *Ami d'enfance*, celui avec qui on est lié depuis l'enfance. On dit dans un sens analogue, *Ami de collége*, etc. || *Ami jusqu'aux autels*, ami prêt à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. || Iron. *Ami jusqu'à la bourse*, celui dont l'amitié ne dure qu'autant que l'on n'a point recours à sa bourse.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis*, quand on n'a point des intérêts complétement opposés, et que l'on se paye exactement, on vit d'accord.

— Prov. *Ami au prêter, ennemi au rendre*, celui à qui l'on réclame l'argent qu'on lui a prêté avec obligeance, devient souvent un ennemi.

— Prov. et fig. *Ami à pendre et à dépendre*, ou *à vendre et à dépendre*, ami entièrement dévoué.

— Fam. *Bon ami, bonne amie*, amant, maîtresse.

— Par analog. Il se dit des animaux qui ont de l'attachement pour l'homme : *Le chien est* AMI *de l'homme.* (Trév.) *Il y a des animaux qui sont* AMIS *de l'homme.* (Acad.)

— Il se dit des choses entre lesquelles semble exister une sorte de sympathie, d'accord, et qui sont attirées naturellement l'une vers l'autre : *L'ormeau est* AMI *de la vigne.* (Acad.) *Le fer est* AMI *de l'aimant.* (Trév.) *L'imagination est* AMIE *de l'avenir.* (Rivarol.)

Le mensonge et les vers de tout temps sont *amis*. (La F.)

— *Des couleurs amies*, des couleurs qui s'accordent bien ensemble, et dont les tons et les nuances s'unissent agréablement : *Le blanc et l'incarnat sont des* COULEURS AMIES. (Trév.) || Dans cette phrase, il est employé adjectivement.

— On l'emploie par familiarité, surtout en s'adressant à un inférieur : *L'*AMI, *feras-tu bien un message pour moi ?* (Acad.) *Je te suis obligé, mon* AMI, *et je te rends grâce de ton bon avis.* (Mol.)

Eh ! mon *ami*, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue. (La Font.)

— Fig. Qui a du goût, de l'attachement, de la passion pour une chose : *C'est un* AMI *de la bouteille.* (Acad.) *Ce peuple est vain, léger,* AMI *des nouveautés.* (Marm.) *Le génie des Arabes est conteur, et* AMI *du merveilleux.* (Villem.)

— *Ami de la maison*, celui qui vit dans l'intimité des personnes qui composent une famille.

— *Ami de la fortune, de la faveur*, celui qui ne s'attache qu'à ceux qui sont en faveur ou dans l'opulence.

— Celui avec qui l'on est lié par quelque intérêt de parti, de coterie : *Nous vous soutiendrons, moi et mes* AMIS. (Acad.)

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos *amis*. (Mol.)

— Il se dit des maisons, des États qui sont unis par des alliances, par des traités : *Dans cette guerre, la France tira peu de secours de ses* AMIS. (Acad.)

— Adject. *Maisons* AMIES. *Peuples* AMIS. *Entrons dans ce port, voici un peuple* AMI. (Fén.)

— Il se dit aussi des liqueurs, des odeurs et des couleurs qui sont agréables ou salutaires, qui réjouissent ou qui réconfortent : *Le vin est* AMI *du cœur. Il y a des odeurs qui sont* AMIES *du cerveau. Le vert est* AMI *de l'œil.* (Acad.)

— Dans un sens analogue : *La pluie est* AMIE *des fleurs, des herbes, et de tous les biens qui croissent sur la terre.* (Trév.)

— Adject. et poét. Il se dit des choses que l'on aime et dont il semble que l'on soit aimé : *Ces livres* AMIS *me parlaient dans la solitude la langue de mon cœur.* (Lamart.)

J'allais d'un tronc à l'autre, et je les embrassais,
Et je croyais sentir, tant notre âme a de force,
Un cœur *ami* du mien palpiter sous l'écorce. (Id.)

— Par extens. Favorable, propice : *Les destins* AMIS. *La fortune* AMIE. (Acad.)

Vers ce rivage *ami* les dieux l'ont ramenée. (Del.)

— Obligeant, bienveillant : *Un visage* AMI. *Vous me parliez autrefois un langage* AMI. (Acad.)

= **Amie**, n. f. Anc. Maîtresse.

— Prov. et fig. *Nous verrons qui aura belle amie*, nous verrons à qui la fortune sera favorable.

= **M'amie**, abréviation de *mon amie*. Expression familière, dont on se sert en parlant à une femme : *Elle m'a fait enrager,* M'AMIE. (Mol.)

... Allons, *m'amie*,
Au bel appartement mène-moi, je te prie. (Regn.)

= **Mie**, abréviation d'*Amie*, s'employait fréquemment dans le vieux langage pour Maîtresse.

— Fam. Bonne d'enfant.

AMIABLE, adj. des 2 g. (*ami.*) Doux, gracieux : *Paroles* AMIABLES. *Accueil* AMIABLE. (Acad.)

— *Amiable compositeur*, celui que les parties chargent d'accommoder un différend, un procès, par les voies de la conciliation.

— Math. *Nombres amiables*, se dit de deux nombres dont l'un est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre, comme 284 et 220.

= **A l'amiable**, loc. adv. Par voie de conciliation : *Vider un différend* A L'AMIABLE. (Acad.) *Le gouverneur n'épargna rien pour terminer notre affaire* A L'AMIABLE. (Le Sage.) *Après nous avoir offert de transiger* A L'AMIABLE, *il s'avise de nous envoyer une citation.* (Pic.)

— *Vente à l'amiable*, vente faite de gré à gré, ou dans laquelle le prix est marqué sur chaque objet.

AMIABLEMENT, adv. (*amiable-ment.*) D'une manière amiable ; *La cour d'Espagne cherchait à résoudre* AMIABLEMENT *les difficultés qui subsistaient entre elle et la cour de France.* (Mignet.)

AMIANTACÉ, ÉE, adj. (*amiante.*) Hist. nat. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante.

AMIANTE, n. m. (ἀ priv., μιαίνω, corrompre ; gr.) Pron. *a-miantt.* — Minér. Espèce de pierre filamenteuse, ainsi nommée parce qu'elle ne s'altère point quand elle est exposée à l'action d'un feu ordinaire ; on s'en sert pour faire de la toile et des mèches incombustibles : *Les anciens brûlaient les corps dans de la toile d'*AMIANTE. (Acad.) *L'*AMIANTE *est une substance minérale fibreuse, qui n'est pas attaquée par l'acide sulfurique.* (Franc.)

AMIANTOÏDE, adj. des 2 g. (*amiante*, et εἶδος, forme ; gr.) Pron. *a-mian-to-id.* — Minér. Qui a l'apparence de l'amiante.

— N. f. Espèce de pierre filamenteuse comme l'asbeste : *L'*AMIANTOÏDE, *essayée au chalumeau, se fond en un verre noir.* (Brongn.)

AMIBES, n. f. pl. (ἀμείβειν, changer ; gr.) Pron. *a-mib.* — Zool. Genre d'animalcules infusoires formés d'une matière glutineuse, sans organisation appréciable ni tégument distinct, et qui changent de forme à chaque instant. On les nomme aussi *Protées*.

AMICAL, ALE, adj. (*amicus*, ami ; lat.) Qui annonce l'amitié, qui part de l'amitié : *Paroles* AMICALES. *Ton* AMICAL. (Acad.) *Il se tournait souvent de mon côté d'un air* AMICAL *et familier.* (Mariv.) *Le singe lui fit une grimace* AMICALE. (St-M. Girard.)

— Il ne s'emploie pas au pluriel masculin.

AMICALEMENT, adv. (*amic-al, ale-ment.*) Pron. *a-mi-kal-man.* — D'une manière amicale : *Causer* AMICALEMENT. *Ils vivent ensemble fort* AMICALEMENT. (Acad.)

AMICT, n. m. (*amictus*, vêtement ; lat.) Pron. *a-mi.* — Linge bénit que le prêtre catholique suspend autour de son cou, lorsqu'il s'habille pour dire la messe : *C'est par l'*AMICT *que le prêtre commence à s'habiller pour dire la messe.* (Acad.)

AMIDALIQUE, adj. des 2 genres. Pron. *a-mi-da-lik.* — Chim. Il se dit des préparations dans lesquelles entre l'amidon.

AMIDES, n. f. pl. Pron. *a-mid.* — Chim. Produits organiques azotés, dont la composition élémentaire représente un sel ammoniacal, moins un atome d'eau ; sous certaines influences, ces produits, reprenant cette eau, passent à l'état de sel à base d'ammoniaque.

AMIDIN, n. m. Pron. *a-mi-dain.* — Chim. Tégument lisse qui recouvre chaque grain d'amidon.

AMIDINE ou **AMIDONE**, n. f. Pron. *a-mi-dinn.* — Chim. Substance soluble, qui constitue la partie interne de chaque grain d'amidon.

AMIDON, n. m. (ἄμυλον, de ἀ priv. et μύλη, meule, gr. ; on ne moud pas les grains d'où l'on retire l'amidon.) Substance blanche, pulvérulente et fade, qu'on extrait des graines céréales et particulièrement du blé, et qu'on fait sécher pour l'employer à différents usages : *On délaye l'*AMIDON *pour faire de l'empois.* (Acad.) *L'*AMIDON *fait la base de tous les aliments végétaux, il entretient la vie d'une foule d'êtres, il contribue à la formation du pain.* (Fourcroy.) *On nomme aussi l'*AMIDON *fécule blanche.* (Id.) *On se sert aujourd'hui de l'*AMIDON *pour composer les dragées, et comme apprêt pour les étoffes ; on en faisait autrefois de la poudre pour les cheveux.* (Franc.)

AMIDONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amidon.*) Convertir en amidon.

AMIDONNANT, part. prés. du v. Amidonner.

AMIDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Amidonner.

AMIDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amidon.*) Enduire d'amidon : AMIDONNER *du linge.*

AMIDONNERIE, n. f. Fabrique d'amidon.

AMIDONNIER, n. m. Pron. *a-mi-do-nié.* — Celui qui fait ou fabrique de l'amidon : *Les* AMIDONNIERS *sont sujets à la toux et au catarrhe chronique.*

— Adject. *Les ouvriers* AMIDONNIERS *succombent presque toujours à des affections de poitrine.*

AMIE, n. f. Pron. *a-mi.* — Zool. Genre de poissons établi par Lacépède et adopté par Cuvier, qui l'a rangé dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux et dans la famille des Clupoïdes : *Le goût de la chair de l'*AMIE *n'est pas assez agréable pour qu'elle soit très-recherchée.* (Lacep.)

A-MI-LA. Mus. Terme par lequel on désigne la note *la* : *Le ton d'*A-MI-LA. (Acad.)

L'air que vous entendez est fait en *a-mi-la*. (Regn.)

AMINCI, IE, part. pass. du v. Amincir.

AMINCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*mince.*) Rendre plus mince : AMINCIR *une pièce de bois. Les corsets* AMINCISSENT *la taille.* (Acad.)

= **S'amincir,** v. pr. Devenir plus mince : *Cette lame s'*EST AMINCIE *en passant au laminoir.* (Acad.)

AMINCISSANT, part. prés. du v. Amincir.

AMINCISSEMENT, n. m. L'action d'amincir, l'état de ce qui est aminci : *Les enfants, en serrant le bout de leur hochet entre les gencives à l'endroit douloureux, produisent un effort opposé à celui de la dent, lequel contribue à l'*AMINCISSEMENT *de la membrane de la gencive.* (Buff.)

AMIRAL, n. m. (*amir* ou *émir*, commandant supérieur ; ar.) Celui qui a le grade le plus élevé dans la marine militaire : *La marine française peut avoir trois* AMIRAUX. (A. Jal.)

— *Dans la marine française, après les* AMIRAUX, *le premier grade est celui de vice-*AMIRAL, *le second celui de contre-*AMIRAL. *Le contre-*AMIRAL *a le rang et les insignes du maréchal de camp, le vice-*AMIRAL *a ceux du lieutenant général.* (A. Jal.) ‖ Voyez *Vice-amiral* et *Contre-amiral.*

— *Grand amiral* ou simplement *Amiral*, chef suprême des forces navales d'un État : *La charge d'*AMIRAL *de France était une des grandes charges de la couronne.* (Acad.) *La dignité de* GRAND AMIRAL *est supprimée aujourd'hui.* (A. Jal.)

— Anc. L'officier qui commandait une escadre, une flotte, quoiqu'il n'eût point la charge d'amiral : *Il était* AMIRAL *de cette flotte.* (Acad.)

— On dit *L'amiral*, et plus souvent *Le vaisseau amiral*, pour désigner le vaisseau que monte un officier général de la marine : *Le* VAISSEAU AMIRAL *est distingué par un pavillon porté à la tête d'un mât d'artimon, s'il est monté par un contre-amiral ; à la tête du mât de misaine, s'il est monté par un vice-amiral ; à la tête du grand mât, s'il est monté par un amiral.* (A. Jal.) *Toutes les qualités de l'intelligence et du caractère sont aussi nécessaires que la bravoure au chef qui gouverne les manœuvres ou le feu sur le pont d'un* VAISSEAU AMIRAL. (Lamart.)

— On dit aussi *La frégate amirale :*

L'incendie, attaquant la *frégate amirale*,
Déroule autour du mât son ardente spirale. (V. Hugo.)

— Absol. *L'amiral*, le vaisseau qui, dans un port, sert de principal poste militaire : *L'*AMIRAL *a tiré le coup de canon de retraite.* (Acad.) *L'*AMIRAL *est une prison militaire pour les officiers, et un lieu de séance pour les conseils de guerre.* (A. Jal.)

— *Amiral* ou *Grand-amiral*, quatrième dignité de l'ordre de Malte.

— Zool. Joli coquillage univalve du genre *Cône*, qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes.

AMIRALAT, n. m. (*amiral.*) Anc. Le titre et les fonctions de grand amiral : *À la suppression de l'*AMIRALAT, *l'intendant général de la navigation eut tous les droits de l'amirauté.* (A. Jal.)

AMIRALE, n. f. Pron. *a-mi-ral.* — Anc. La galère que montait l'amiral : *L'*AMIRALE *est bien équipée.* (Rich.) V. AMIRAL. ‖ La femme d'un amiral.

AMIRAUTÉ, n. f. (*amiral.*) Charge d'amiral, de grand amiral : *Les droits de l'*AMIRAUTÉ. (Acad.)

— Anc. Juridiction exercée par les lieutenants particuliers du grand amiral ; espèce de tribunal qui connaissait de toutes les affaires contentieuses relatives à la marine et à la navigation.

— En plusieurs pays, Administration supérieure de la marine.

— *Conseil d'amirauté*, conseil chargé de rédiger ou de reviser tous les projets de lois, d'ordonnances ou de règlements généraux relatifs à la marine : *En France, le* CONSEIL D'AMIRAUTÉ *est simplement consultatif, comme le conseil d'État.* (Ch. Dupin.)

AMISSIBILITÉ, n. f. (*amissible.*) Jurispr. État de ce qui est amissible.

AMISSIBLE, adj. des 2 g. (*amissio*, perte ; lat.) Jurispr. Qui peut être perdu.

AMISSION, n. f. (*amissio*, lat. ; m. sign.) Jurispr. Perte.

AMITIÉ, n. f. (*amicitia*, lat. ; m. sign.) Affection que l'on a pour quelqu'un, et qui est ordinairement réciproque : *Il n'y a guère de véritable* AMITIÉ *qu'entre égaux.* (Acad.) *L'on ne peut aller loin dans l'*AMITIÉ *si l'on n'est pas disposé à se pardonner les uns aux autres les petits défauts.* (La Br.) *L'amour et l'*AMITIÉ *s'excluent l'un l'autre.* (Id.) *L'*AMITIÉ *n'a point été donnée pour compagne au vice, mais pour secours à la vertu.* (La Rochef.) *La plupart des amis dégoûtent de l'*AMITIÉ. (Id.) *L'*AMITIÉ *est une convention tacite de s'aimer et de s'estimer réciproquement.* (St-Évr.) *C'est l'insuffisance de notre être qui fait naître l'*AMITIÉ *; et c'est l'insuffisance de l'*AMITIÉ *même qui la fait périr.* (Vauven.)

Présent des dieux, doux charme des humains,
O divine *amitié*, viens pénétrer nos âmes ! (Bernard.)

*L'*AMITIÉ *n'appartient qu'à l'homme, et l'attachement peut appartenir aux animaux.* (Buff.) *L'*AMITIÉ *est le mariage de l'âme, et ce mariage est sujet au divorce ; c'est un contrat fait entre deux personnes sensibles et vertueuses.* (Volt.)

L'*amitié* disparaît où l'égalité cesse. (Aubert.)

*L'*AMITIÉ *couvre la vie d'un bien doux ombrage. Elle ressemble à ces arbres toujours verts qui portent à la fois des fleurs et des fruits.* (B. de St.-P.)

Est-il quelque malheur que l'*amitié* n'efface ? (Arnault.)

*Rien ne prépare deux âmes à l'*AMITIÉ *comme la ressemblance des destinées, surtout quand ces destinées ne sont pas heureuses.* (Chateaubr.) *Une première confidence est en* AMITIÉ *ce qu'est en amour un premier aveu.* (Mme Guizot.)

Des distances l'amour peut rire,
L'amitié n'en supporte point. (Béranger.)

— Il s'emploie au pluriel dans le sens d'Union intime : *Peu d'*AMITIÉS *subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de lui en son absence.* (Pasc.) *Les* AMITIÉS *qui paraissent les plus fortes ne sont que des intérêts réciproques.* (La Rochef.) *Le temps, qui fortifie les* AMITIÉS, *affaiblit l'amour.* (La Bruy.) *On sait la vie de Grotius, ses* AMITIÉS *avec Barnevelt, sa prison, le dévouement ingénieux qui lui procura la liberté.* (Lerminier.)

— *Faire des amitiés nouvelles*, de nouvelles liaisons :

Vous *ferez* là *des amitiés* nouvelles. (Boil.)

— Par analog. Affection que quelques animaux ont pour l'homme.

— Sympathie qui existe entre certaines choses : *Il y a de l'*AMITIÉ *entre le fer et l'aimant.* (Acad.)

— Particul. Sympathie qui existe entre certaines couleurs dont les nuances et les tons s'unissent harmonieusement et produisent un agréable effet.

— Par extens. Inclination, goût, attachement pour quelque chose : *Prendre de l'*AMITIÉ *pour un mot.*

— Fig. Faveur, plaisir, bon office : *Faites-moi l'*AMITIÉ *de parler de mon affaire à mes juges.* (Ac.)

— Au plur. Caresses, paroles obligeantes : *Il m'a fait mille* AMITIÉS. (Acad.) *Il n'était point d'*AMITIÉS *dont chacun ne s'empressât de me combler.* (Marm.)

— Il se dit quelquefois au singulier dans un sens analogue : *Il m'a fait* AMITIÉ *en cette occasion.* (Ac.)

— Comm. Sorte de moiteur à laquelle les marchands de blé reconnaissent que le froment est de bonne qualité. ‖ *Cette étoffe n'a point d'amitié*, elle est dure, elle n'est pas assez maniable.

AMMAN, n. m. Pron. *am-man.* — Titre des chefs de quelques cantons en Suisse.

AMMANE, n. f. (*Ammann*, botaniste russe.) Bot. Genre de plantes de la famille des Lythrariées, composé d'herbes aquatiques à feuilles opposées.

AMMAPTÉNODYTES, n. m. pl. V. AMMOPTÉNODYTES.

AMMÉLIDE, n. f. Chim. Substance particulière qu'on obtient lorsqu'on dissout le mélam dans l'acide sulfurique.

AMMÉLINE, n. f. Pron. *am-mé-linn.* — Chim. Substance d'un blanc éclatant, qu'on obtient en traitant le mélam par l'acide chlorhydrique.

AMMI, n. m. (ἄμμι, plante ombellifère indéterminée ; gr.) Bot. Genre de plantes ombellifères qui ont beaucoup de rapports avec les carottes ; quelques espèces passent pour d'excellents carminatifs.

AMMOCŒTE, n. m. (ἄμμος, sable ; κοίτη, gîte ; gr.) Pron. *am-mo-cètt.* — Zool. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des Cyclostomes ; ils se rapprochent beaucoup des lamproies : *Les* AMMOCŒTES *vivent dans les fleuves et les ruisseaux, et demeurent ensevelis des journées entières dans le sable.* (Cuvier.)

AMMODYTE, adj. des 2 g. (ἄμμος, sable ; δύνω, je plonge ; gr.) Pron. *am-mo-ditt.* — Hist. nat. Qui vit, qui croît dans le sable.

— N. m. Zool. Poisson osseux de l'ordre des Malacoptérygiens apodes, qu'on trouve sur les côtes de France et du nord de l'Europe ; il nage avec vivacité, se tient fréquemment caché dans le sable, et a beaucoup de rapports avec les murènes.

— Reptile saurien, de la famille des Colubériens et de la tribu des vipères ; son nom lui vient de l'habitude qu'il a de se cacher dans le sable ; sa morsure est très-dangereuse : *L'*AMMODYTE *se nourrit souvent de lézards et d'autres animaux aussi gros que lui ; mais qu'il peut avaler avec facilité, à cause de l'extension dont son corps est susceptible.* (Lacép.)

AMMON (CORNE D'). V. AMMONITE.

AMMONACÉ, ÉE, ou **AMMONÉ, ÉE,** adj. (*Ammon.*) Zool. Qui ressemble à une corne d'ammon.

= **Ammonées,** n. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre Ammonite ou Corne d'ammon.

AMMONIAC, AQUE, adj. (*Ammon ;* le sel ammoniac se préparait autrefois près du temple de Jupiter Ammon.) Pron. *am-mo-niak.* — Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes :

— *Sel ammoniac*, chlorure ou chlorhydrate d'ammoniaque, produit par la combinaison de l'acide chlorhydrique ou acide du sel marin avec l'alcali volatil. On le nomme aussi muriate d'ammoniaque, ou muriate ammoniacal : *Le* SEL AMMONIAC *sert à décaper les métaux qu'on veut souder ou étamer, à aviver certaines couleurs, à étamer le cuivre.* (Francœur.)

— *Gaz ammoniac*, ammoniaque gazeuse, alcali volatil à l'état de gaz ; c'est le seul gaz alcali connu ; il est incolore, d'une odeur vive et pénétrante, et impropre à la respiration : on le retire, soit du sel ammoniac, soit des matières en putréfaction : *Le* GAZ AMMONIAC *devient tout à coup solide par le contact des gaz acides.* (Fourcroy.)

— Pharm. *Gomme ammoniaque*, gomme-résine d'une odeur fétide, qui découle d'une plante ombellifère de l'orient et du nord de l'Afrique : *La* GOMME AMMONIAQUE *est employée en médecine comme fondant, et entre dans la composition des emplâtres résolutifs.* (De Juss.)

AMMONIACAL, ALE, adj. (*ammoniac.*) Pron. *am-mo-nia-kal.* — Chim. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en a l'odeur ou les propriétés : *Savon, sel* AMMONIACAL. *Vapeur, odeur* AMMONIACALE. *Les sels que l'ammoniaque forme avec les acides sont depuis longtemps nommés sels* AMMONIACAUX. (Fourcr.)

AMMONIACÉ, ÉE, adj. (*ammoniac.*) Pron. *am-mo-niacé.* — Chim. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIAQUE, n. f. (*Ammon*, nom pr.) Pron. *am-mo-niak.* — Chim. Gaz formé d'hydrogène et d'azote ; il était désigné par les anciens chimistes sous le nom d'*alcali volatil*, qu'on lui donne encore aujourd'hui ; c'est la base du sel ammoniac. Il ne se produit directement que dans de rares circonstances, et provient ordinairement des matières animales décomposées : les urines de presque tous les animaux renferment de l'ammoniaque en abondance lorsqu'elles sont putréfiées : *La distillation des matières animales fournit à la France plus d'*AMMONIAQUE *et de sels ammoniacaux qu'elle n'en peut consommer.* (Dumas.) ‖ Quelques-uns le font masculin.

AMMONIATE ou **AMMONIURE,** n. m. Chim. Combinaison de l'ammoniaque avec un métal : *L'ammoniaque réagit sur un grand nombre d'oxydes métalliques, et forme toujours des composés particuliers qui ont été désignés sous le nom d'*AMMONIURES. (Dum.)

— *Ammoniure de cuivre*, oxyde ammoniacal de cuivre, ou deuto-ammoniate. Vulg. *Eau céleste.*

AMMONICO. Pron. *am-mo-ni-ko.* — Chim. Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés, pour exprimer une combinaison dans laquelle entre le sel ammoniac : AMMONICO-MAGNÉSIQUE ; AMMONICO-POTASSIQUE.

AMMONIDÉ, adj. V. AMMONÉ.

AMMONIE, n. f. Zool. V. SPIRULE.

AMMONIQUE, adj. Chim. Pron. *am-mo-nik.* — Chim. Il se dit des sels produits par la combinaison de l'ammoniaque avec les acides contenant de l'eau.

AMMONITE, n. f. (*Ammon*, n. pr.) Pron. *am-mo-nitt.* — Zool. et Minér. Genre de coquilles fossiles, appelées aussi *Cornes d'Ammon*, à cause de la ressemblance qu'elles ont avec les cornes d'un bélier. Elles appartiennent à la classe des Mollusques céphalopodes : *On trouve beaucoup d'*AMMONITES *dans les terrains calcaires et schisteux.* (Acad.)

AMMONIUM, n. m. Pron. *am-mo-niom.* — Chim. Métal composé hypothétique, qui remplirait dans les sels ammoniacaux un rôle analogue à celui du potassium dans les sels de potasse.

AMMONIURE, n. m. V. AMMONIATE.

AMMOPHILE, adj. des 2 g. (ἄμμος, sable, φίλος, ami ; gr.) Pron. *am-mo-fil.* — Hist. nat. Qui vit, qui croît dans les endroits sablonneux.

= **Ammophiles,** n. m. pl. Zool. Grande famille des Fouisseurs.

AMMOPTÉNODYTES, n. m. pl. (ἄμμος, sable, πτηνός, qui vole, δύτης, plongeur ; gr.) Zool. Famille qui comprend les oiseaux non voiliers, et couvant, comme l'autruche, dans les sables.

AMNÉSIE, n. f. (ἀ priv., et μνῆσις, mémoire ; gr.) Pron. *am-né-zie.* — Méd. Diminution ou perte de la mémoire. *L'amnésie* peut être générale ou partielle, et porter particulièrement sur tel ou tel ordre de mots, les noms propres d'hommes ou de lieux, les dates, etc. Elle est un effet de l'âge, quand elle ne tient pas à une affection cérébrale : *Une cause d'*AMNÉSIE *à laquelle il est difficile d'échapper, c'est le progrès de l'âge ; les vieillards sont tous oublieux.* (Calmeil.)

AMNIOS, n. m. (ἀμνίον, m. sign. ; gr.) Pron.

am-ni-oss. — Anat. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus; elle n'en est séparée que par un liquide jaunâtre qu'on appelle *Eaux de l'amnios*; sa face externe est unie au *Chorion* : *La liqueur contenue dans l'*AMNIOS *laisse sur l'enfant une liqueur visqueuse blanchâtre, quelquefois assez tenace.* (Buff.) *L'*AMNIOS *rentre en lui-même, en forme d'entonnoir, pour former une gaîne assez ferme au cordon ombilical.* (Cuvier.)

— Bot. Liqueur gélatineuse et vitrée qui remplit la graine après la fécondation, et dont le résidu concrété forme le périsperme.

AMNIOTATE, n. m. Chim. V. ALLANTOATE.

AMNIOTIQUE ou **AMNIQUE**, adj. des 2 g. (*amnios.*) Pron. *am-ni-o-tik.* — Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'amnios : *Liquide* AMNIOTIQUE, AMNIQUE.

— *Feuillet amniotique*, portion de l'allantoïde qui entoure l'amnios chez les Solipèdes et les Carnivores. || *Vaisseaux amniotiques*, ramifications vasculaires du cordon ombilical, qui se dirigent sur l'amnios.

— Chim. *Acide amniotique, amnique*, noms donnés à l'allantoïne : *L'*ACIDE AMNIQUE *est en cristaux blancs, il exhale de l'ammoniaque et de l'acide prussique, en noircissant sur les charbons allumés.* (Fourcr.)

AMNISTIANT, part. prés. du v. Amnistier.

AMNISTIE, n. f. (ἀμνηστία, oubli; gr.) Pron. *am-niss-ti.* — Pardon que le souverain accorde, en déclarant qu'il oublie les actes de nature à entraîner une peine, un châtiment : AMNISTIE *générale; acte d'*AMNISTIE. *Publier une* AMNISTIE. (Acad.) *L'*AMNISTIE *a lieu principalement pour crime de rébellion ou de désertion.* (Trév.) *J'ai consenti à une* AMNISTIE *en faveur des conjurés.* (Vertot.) *L'*AMNISTIE *est provoquée par des considérations purement politiques; la grâce, au contraire, puise ses motifs dans la clémence du souverain ou dans le repentir du condamné.* (Beugnot.) *Boris promettait aux habitants une* AMNISTIE *plénière, s'ils voulaient lui livrer Démétrius.* (Mérimée.)

SYN. Amnistie, grâce. La *grâce* est le pardon; l'*amnistie* est l'oubli. *Grâce* a un sens général; tout supérieur peut faire *grâce* à un inférieur. *Amnistie* a un sens ordinairement politique, et il n'appartient qu'au gouvernement d'accorder une *amnistie*. Quand la *grâce* est un acte du pouvoir suprême, elle diffère encore de l'*amnistie*. La *grâce* suppose une peine méritée et légalement encourue; l'*amnistie* n'implique rien de semblable. Enfin, la *grâce* laisse subsister la flétrissure morale du jugement dont elle arrête les effets; l'*amnistie*, en supprimant la peine, met encore au néant le fait même qui en avait été la cause ou le prétexte.

AMNISTIÉ, ÉE, part. pas. du v. Amnistier : *Ils ont été tous* AMNISTIÉS.

— Substant. *Les* AMNISTIÉS *rentrèrent dans le pays.* (Acad.)

AMNISTIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amnistie.*) Pron. *am-niss-tié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous amnistiions, vous amnistiiez; que nous amnistiions, que vous amnistiiez.* — Comprendre dans l'amnistie : *Dans les pays où le prince est en possession de l'autorité souveraine, lui seul a le droit d'*AMNISTIER *les coupables.* (Beugnot.)

AMODIATEUR, TRICE, n. (*amodier.*) Celui, celle qui afferme une terre par amodiation.

AMODIATION, n. f. (*amodier.*) Pron. *a-mo-dia-cion.* — Bail à ferme d'une terre, d'un héritage, moyennant une portion de fruits stipulée entre le propriétaire et le fermier, qui prend alors le nom de *colon partiaire.*

AMODIÉ, ÉE, part. pas. du v. Amodier : *Une terre* AMODIÉE.

AMODIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *modium*, boisseau; lat.) Pron. *a-mo-dié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif du présent du subjonctif : *nous amodiions, vous amodiiez; que nous amodiions, que vous amodiiez.* — Affermer une terre par amodiation : AMODIER *sa terre à taux de blé, à taux d'argent.*

AMŒBÉE ou **AMÉBÉE**, adj. m. (ἀμοιβαῖος, gr.; *amœbæus* ou *amœbeus*, alternatif; lat.) Littér. anc. Il se disait d'un poëme dialogué, dans lequel les interlocuteurs se répondaient par couplets égaux.

— *Vers amœbées*, les vers de cette espèce de poëme.

— Prosod. *Pied amœbée*, pied composé de deux longues suivies de deux brèves, et terminé par une longue. Le *Dictionnaire national*, au lieu de ce mot, indique *amabée*; c'est un barbarisme.

AMOINDRI, IE, part. pass. du v. Amoindrir : *La Hollande, trop de fois remaniée, s'est* AMOINDRIE. (V. Hug.)

AMOINDRIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*moindre.*) Pron. *a-moain-drir.* — Rendre moindre, diminuer : *Cela* AMOINDRIRA *votre revenu.* (Acad.)

— Il s'emploie quelquefois dans le sens moral :

... J'estime et j'aime mon mari;
Vos dédains à mes yeux ne l'ont pas amoindri. (Ponsard.)

— Intransitiv. Devenir moindre : *Son revenu* AMOINDRIT *tous les ans.* (Acad.) *Les forces de ce malade* AMOINDRISSENT *chaque jour.* (Id.)

═ **S'amoindrir**, v. pr. Devenir moindre : *Ses revenus s'*AMOINDRISSENT. (Trév.) || Moral. *Le crédit de ce marchand s'*AMOINDRIT *tous les jours.* (Trév.) *Le génie de Mirabeau, qui s'*AMOINDRISSAIT *dans des livres, est grand dans un discours.* (V. Hugo.)

Quand votre sort grandit, votre esprit *s'amoindrit.* (Id.)

AMOINDRISSEMENT, n. m. (*amoindrir.*) Pron. *a-moain-driss-man.* — Diminution : *L'*AMOINDRISSEMENT *de la fortune, du revenu.*

AMOISE, n. f. V. MOISE.

AMOLETTE, n. f. Mar. Nom des trous dans lesquels on passe les barres qui font agir le cabestan.

AMOLLI, IE, part. pass. du v. Amollir : *De la cire* AMOLLIE. (Acad.)

— Fig. et mor. AMOLLI *par les prospérités, par les voluptés. Les Toscans étaient* AMOLLIS *par leurs richesses et par leur luxe.* (Montesq.)

Aux accents dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les tigres *amollis* dépouillaient leur audace. (Boil.)

AMOLLIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *a-mo-lir.* — Rendre mou et maniable : *Le soleil* AMOLLIT *la cire.* (Trév.) *La colombe* AMOLLIT *dans son estomac le grain dont elle veut nourrir ses petits.* (J. J. Rouss.)

Ces vapeurs de la neige *amollissaient* la croûte. (Lam.)

— Fig. Rendre efféminé; affaiblir : *Le repos nous* AMOLLIT. (Mass.) *Toute volupté* AMOLLIT *le corps et l'esprit.* (Fén.) *Les Lacédémoniens excluaient de leur république tous les instruments trop composés qui pouvaient* AMOLLIR *les cœurs.* (Fén.) *La religion n'abat et n'*AMOLLIT *point le cœur, elle l'ennoblit et l'élève.* (Mass.) *Je vous en conjure, n'*AMOLLISSEZ *pas mon courage par vos plaintes.* (Ballanche.)

... Éloignons les femmes,
Leurs soupirs étouffés *amolliraient* nos âmes. (Lamart.)

— Fig. Fléchir, attendrir : *L'amitié avait sur cette âme forte un empire qui l'*AMOLLISSAIT. (Lamart.)

Une larme d'un fils peut *amollir* sa haine. (Corn.)
Rien ne peut *amollir* cet esprit implacable. (Volt.)

═ **S'amollir**, v. pr. Devenir mou : *La terre commence à s'*AMOLLIR. (Acad.)

— Fig. Devenir efféminé, s'affaiblir : S'AMOLLIR *dans les voluptés. L'homme s'*AMOLLIRAIT, *et il s'oublierait lui-même, s'il n'avait rien qui modérât ses plaisirs et qui exerçât sa patience.* (Fén.)

— Fig. S'adoucir, s'émouvoir :

... Je sentis mon cœur *s'amollir* de tendresse. (C. Del.)

AMOLLISSANT, part. prés. du v. Amollir.

AMOLLISSANT, ANTE, adj. (*amollir.*) Qui est propre à amollir, à efféminer.

AMOLLISSEMENT, n. m. (*amollir.*) Pron. *a-mo-liss-man.* — L'action d'amollir; l'état de ce qui est amolli.

AMOME, n. m. Pron. *a-mom.* — Bot. Genre de plantes monocotylédones et herbacées, originaires de l'Asie, et remarquables par leur saveur piquante et aromatique; elles sont le type de la famille des Amomées, et ressemblent un peu à nos roseaux : *Le gingembre est une espèce d'*AMOME. (Acad.)

AMOMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un amome.

═ **Amomées**, n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *Amome*; elle se compose d'herbes vivaces et aromatiques : *Les racines des* AMOMÉES *sont le plus souvent tubéreuses.* (Juss.)

AMONCELANT, part. prés. du v. Amonceler.

AMONCELÉ, ÉE, part. pass. du v. Amonceler : *Des sables* AMONCELÉS. (Acad.) *Ils entendent de loin la mer mugir, et rouler vers le rivage ses ondes* AMONCELÉES. (Lacépède.) *Les rues sont partout obstruées d'immondices* AMONCELÉES. (Lamart.)

— Fig. *Des preuves, des citations* AMONCELÉES.

AMONCELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*monceau.*) Pron. *a-monss-lé.* — Il double la consonne finale du radical *amoncel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *j'amoncelle, ils amoncelleront, qu'ils amoncellent*; dans tous les autres cas, *l* ne se redouble pas : *il amoncela, ils amoncelèrent*, etc. — Mettre en monceau, entasser : *Le vent* AMONCELLE *les sables.* (Acad.) *Que sert à l'avare d'*AMONCELER *tant de richesses, puisqu'il faut les quitter dans un moment?* (Trév.)

— Fig. et mor. Accumuler : *Je pourrais* AMONCELER *les preuves, je me borne à celle-ci.* (Acad.)

— Fig. et absol. *Les ennemis de Mirabeau avaient beau faire, avaient beau* AMONCELER *contre lui; le premier souffle de sa bouche ouverte pour parler faisait crouler tous ces entassements.* (V. Hugo.)

— V. intr. ou neutr. Manég. En parl. d'un cheval, Marcher sur les hanches sans se traverser : *Ce cheval* AMONCELLE. (Trév.)

═ **S'amonceler**, v. pr. S'entasser, se mettre en tas : *Les nuages s'*AMONCELLENT. (Acad.) *Des blocs de rochers précipités des montagnes s'étaient heurtés et* AMONCELÉS *au fond de la vallée.* (L. Viardot.)

La terre, qui se fend sous le soc qu'elle aiguise,
En tronçons palpitants *s'amoncelle* et se brise. (Lamart.)

— Fig. S'accumuler : *Les preuves s'*AMONCELLENT *contre lui.*

— Fig. Manég. En parl. d'un cheval, Marcher sur les hanches sans se traverser.

AMONCELLEMENT, n. m. Pron. *a-mon-cel-man.* — L'action d'amonceler, ou le résultat de cette action : *L'*AMONCELLEMENT *des terres.* (Acad.)

— Fig. *L'*AMONCELLEMENT *des capitaux dans les mêmes mains est nuisible à la prospérité publique.* (Acad.)

AMONIE, n. f. Pron. *a-mo-ni.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, très-voisin de l'aigremoine.

AMONITION, n. f. (*amonitio*, substance; lat.) Pron. *cion.* — Il n'est usité que dans cette locution, *Pain d'amonition*, le pain qu'on donne aux soldats pour leur subsistance. Plus souvent *Pain de munition.*

AMONT, adv. (*ad*, vers, *mons, montis*, montagne.) Par oppos. à *Aval*, la partie la plus élevée d'un pays, le côté d'où vient la rivière; il s'emploie surtout avec la prép. *de* : *Le pays d'*AMONT. *Le vent vient d'*AMONT. *Ces bateaux viennent d'*AMONT. (Acad.) *La Bourgogne est appelée, à l'égard de Paris, le pays d'*AMONT. (Trév.)

— *Vent d'amont*, se dit, sur les côtes, du Vent qui souffle de l'un des points compris entre le nord-est et le sud-est, en passant par l'est.

— Fauconn. En parl. de l'oiseau, *Tenir amont*, se soutenir en l'air, en attendant qu'il découvre le gibier.

— *En amont d'un fleuve, d'une ville*, etc., dans la partie du fleuve qui est relativement plus voisine de la source, ou qui coule au-dessus d'une ville, etc. : *Le corps principal de Rutilius campait* EN AMONT DU *Liris.* (Mérimée.)

— V. AVAL.

AMONTAL, ALE, adj. (*amont.*) Mar. Qui vient de l'est : *Vent* AMONTAL, *vents* AMONTAUX.

AMORÇAGE, n. m. (*amorcer.*) Pron. *a-mor-saj.* — Action d'amorcer.

AMORÇANT, part. prés. du v. Amorcer.

AMORCE, n. f. (*ad*, *morsus*, action de mordre; lat.) Pron. *a-morss.* — Pêch. Appât pour prendre des poissons, des oiseaux, etc. : *Mettre l'*AMORCE *à l'hameçon.* (Acad.)

— *Amorces vives*, poisson vivant qui sert d'appât.

— Fig. Tout ce qui attire en flattant les sens, l'esprit, etc. : *La gloire a de puissantes* AMORCES *pour les grandes âmes.* (Acad.)

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses *amorces.* (Boil.)

Le plaisir est la séduction de la jeunesse; par cette AMORCE *trompeuse, on l'entraîne à toutes sortes d'écarts.* (Mass.) *Les coffres-forts me sont suspects, et je ne veux jamais m'y fier. Je les tiens justement une franche* AMORCE *à voleurs, et c'est toujours la première chose que l'on va attaquer.* (Mol.) *La louange est une* AMORCE *agréable.* (Bouhours.)

Sa grâce et sa vertu sont de douces *amorces.* (Mol.)

— Poudre à canon, pulvérin qu'on met dans le bassinet d'une arme ou sur la lumière d'une bouche à feu, ou à des pièces d'artifice, pour y faire prendre feu : *Corne d'*AMORCE. *L'*AMORCE *est mouillée; l'*AMORCE *ne prend pas.* (Acad.)

Je fus chercher le feu que l'on mit à l'*amorce*
Du canon, qui lui fit rendre l'âme par force. (Bours.)

— Capsule pour faire partir une arme à piston.

— *Sans brûler une amorce*, sans tirer un coup de fusil : *Ils ont pris la ville* SANS BRÛLER *une* AMORCE. (Acad.)

— Technol. Dissolution d'or, d'argent ou de platine, dans laquelle on trempe les feuilles de cuivre pour les plaquer.

SYN. Amorce, appât. Au sens propre, ces deux termes désignent ce qui attire et sert à séduire, à tromper. Mais *amorce* s'emploie plus spécialement pour les poissons, et *appât* pour les oiseaux et les quadrupèdes. Il semble qu'en général il y ait dans l'*amorce* quelque chose de plus raffiné, et dans l'*appât* quelque chose de plus matériel. Au figuré, cette différence est encore mieux marquée : on dit le plus souvent une fine *amorce*; un *appât* grossier.

AMORCÉ, ÉE, part. pass. du v. Amorcer : *Un hameçon* AMORCÉ. *Des poissons* AMORCÉS. *Un pistolet* AMORCÉ.

— Fig. *Être* AMORCÉ *par le gain.*

AMORCEMENT, n. m. (*amorce.*) Pron. *a-morss-man.* — Action d'amorcer, résultat de cette action.

AMORCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*amorce.*) Pron. *a-mor-cé.* — Le c du radical *amorce* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a*, *nous amorçons, il amorça*, etc. — Attirer avec de l'amorce : *On* AMORCE *le poisson.* (Trév.)

Quelquefois, aux appâts d'un hameçon perfide,
J'*amorce* en badinant le poisson trop avide. (Boil.)

— Fig. Attirer en flattant les sens ou l'esprit : *On se laisse* AMORCER *au gain.* (Trév.) *C'est une femme adroite et dangereuse, qui sait les moyens d'*AMORCER *les gens.* (Acad.)

— Mettre l'amorce à une arme à feu, à un pétard, etc. : AMORCER *un pistolet, un fusil, une fusée.* (Acad.)

— Garnir d'amorce : AMORCER *un hameçon.* (Acad.) *On* AMORCE *une souricière, on y met un appât pour attirer les rats et les souris.* (Trév.)

— Technol. Tremper dans une dissolution d'or, de platine ou d'argent, les feuilles de cuivre qu'on veut plaquer. || Oter quelque chose du fer, avant de le percer entièrement avec une tarière. || Commencer avec l'amorçoir, dans une pièce de bois, des trous qu'on perce avec un outil plus gros. || Préparer deux morceaux de fer pour les souder ensemble.

— Méc. Verser de l'eau dans le corps d'une pompe qui fait air par de petites fissures, ou qui n'a pas marché depuis quelque temps, afin qu'elle puisse fonctionner. || Manœuvrer avec la main les premiers coups de piston pour faciliter le jeu alternatif des tiroirs.

— Phys. Renverser un siphon rempli de liquide, pour en faire plonger la plus courte branche.

= **S'amorcer**, v. pr. Être amorcé : *Les fusils à piston* S'AMORCENT *seuls.* (D'Hautpoul.)

AMORÇOIR, n. m. (*amorcer.*) Arts mécan. Pron. *a-mor-çoar.* — Outil qui sert pour commencer, dans une pièce de bois, des trous qu'on achève ensuite avec des outils plus gros. || On dit plus communément, ÉBAUCHOIR.

AMOROSO, adv. Pron. *a-mo-rô-zô.* — Mus. Terme emprunté de l'italien ; il se met au commencement d'un air, pour indiquer qu'on doit le jouer avec une expression tendre.

AMORPHE, adj. des 2 g. (ἀ priv., μορφή, forme ; gr.) Pron. *a-morf.* — Hist. nat. Qui n'a point de forme régulière : *L'eau, en se solidifiant, peut être* AMORPHE *ou cristallisée régulièrement.* (Pelouze.)

— Min. Il se dit des minéraux qui se présentent en masses irrégulières.

— Anat. *Fœtus amorphus.* V. ANIDIENS.

= **Amorphe**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, propre à l'Amérique septentrionale. || Vulg. *Indigo bâtard.*

AMORPHIE, n. f. (*amorphe.*) Pron. *a-morfi.* — Hist. nat. Défaut de forme, vice de conformation ; difformité.

AMORPHOZOAIRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., μορφή, forme, ζῶον, animal ; gr.) Pron. *a-mo-fô-zoèr.* — Zool. Informe, qui n'a point de forme déterminée.

= **Amorphozoaires**, n. m. pl. Division établie par de Blainville, et qui répond, avec les Actinozoaires, aux Rayonnés de Cuvier.

AMORTI, IE, part. pass. du v. Amortir.

AMORTIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*mort.*) Rendre moins violent : *Ce feu est trop ardent, il faut y jeter de l'eau pour l'*AMORTIR. (Acad.) *On* AMORTIT *le feu d'un érésipèle avec de l'oxycrat.* (Trév.)

— Affaiblir l'effet d'un coup, lui faire perdre de sa force : *Son buffle plié en deux* AMORTIT *le coup de la balle.* (La Rochef.)

— En parl. des herbes, Leur faire perdre de leur amertume, de leur âcreté, de leur force. En ce sens, il est ordinairement intransitif : *Faire* AMORTIR *des herbes dans de l'eau bouillante.* (Acad.)

— En parl. des couleurs, En diminuer la vivacité, l'éclat : *Le temps* AMORTIT *les couleurs, et rend la peinture plus harmonieuse.* (Acad.)

— En parl. des sons, Les rendre moins bruyants, moins sonores.

— Fig. En parl. des sentiments, des passions, Les calmer, les adoucir, les apaiser ; leur ôter de leur force, de leur vivacité, de leur ardeur : *Le temps* AMORTIT *les afflictions.* (Pascal.) *Le temps* AMORTIT *le feu de la jeunesse.* (Acad.) *Qu'est-ce que l'esprit, dont les hommes sont si vains ? C'est un feu qu'une maladie et qu'un accident* AMORTISSENT. (Fléch.)

— *Amortir une rente, une pension, une redevance quelconque*, les faire cesser, les éteindre en remboursant le capital, en désintéressant le créancier.

— Jurispr. anc. *Amortir un héritage*, permettre aux gens de mainmorte de posséder perpétuellement un héritage, sans qu'on pût les contraindre de l'aliéner, ni leur en ôter la possession : *Il n'y a en France que le roi qui puisse* AMORTIR *un fief.* (Trév.)

— Techn. *Amortir les cuirs*, les faire tremper dans l'eau pour les amollir, et pour les dégraisser ensuite plus facilement.

— Mar. Ralentir la marche d'un bâtiment par quelque manœuvre.

— V. intr. ou neut. Rester échoué pendant le reflux.

= **S'amortir**, v. pr. Perdre de sa violence, de sa vivacité, de sa force, de son ardeur, de son éclat : *Le coup* S'EST AMORTI *contre la buffleterie.* (Acad.) *L'ardeur de la fièvre* S'AMORTIT *par la saignée.* (Trév.) *Ces couleurs* SE SONT AMORTIES *avec le temps.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Son amour commence à* S'AMORTIR. (Acad.)

AMORTISSABLE, adj. des 2 g. (*amortir.*) Pron. *a-mort-ti-çabl.* — En parl. des rentes, des redevances, Qui peut être amorti.

AMORTISSEMENT, n. m. Pron. *a-mor-tiss-man.* — Extinction, rachat d'une rente, d'une pension, d'une redevance ; remboursement d'un capital, lorsqu'il se fait par parties.

— *Caisse d'amortissement* ; caisse établie pour l'extinction graduelle de la dette publique : *On fonda la caisse d'*AMORTISSEMENT, *qui devait recevoir bientôt toutes les attributions relatives à la dette publique, pour soutenir les obligations des receveurs généraux.* (Thiers.)

— *Fonds d'amortissement*, fonds destiné à l'extinction d'une rente.

— Jurispr. anc. Permission que le roi accordait aux gens de mainmorte de posséder perpétuellement un héritage, sans qu'on pût les contraindre de l'aliéner, ni leur en ôter la possession : *La somme que les gens de mainmorte donnent au roi pour posséder un héritage s'appelle droit d'*AMORTISSEMENT. (Richel.)

— Fig. Adoucissement d'une douleur : *La saignée est souvent l'*AMORTISSEMENT *de la fièvre.* (Richel.)

— Fig. *L'amortissement des passions*, leur apaisement.

— Mar. État d'un bâtiment qui est amorti.

— Archit. Tout ouvrage qui termine et couronne un bâtiment, et, par extension, tout ornement de sculpture qui s'élève en diminuant pour terminer quelque décoration : *Le fronton est l'*AMORTISSEMENT *d'un édifice, et les statues placées sur les acrotères sont l'*AMORTISSEMENT *du fronton.* (Millin.) *Des grappes de perles, des pierres précieuses servaient de franges au brocart du baldaquin, dont une aigle d'or formait l'*AMORTISSEMENT. (Mérimée.)

— Il se dit aussi des cavets renversés qui couvrent les corniches des croisées et des portes extérieures, pour les garantir de la pluie.

AMOUILLANT, part. prés. du v. Amouiller.

AMOUILLANTE, adj. fém. Pron. *a-mou-iantt.* — Il se dit d'une vache qui a vêlé, qui vêle ou qui va vêler.

AMOUILLE, n. f. Pron. *a-mou-y.* — Le premier lait d'une vache qui vient de vêler. V. COLOSTRUM.

AMOUILLÉ, part. pass. invar. du v. Amouiller.

AMOUILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Il se dit d'une vache qui vient de vêler, ou qui est sur le point de vêler.

AMOUR, n. m. (*amor*, lat. ; m. sign.) Il était anciennement féminin, comme tous les noms en *our* ou en *eur* dérivés des noms latins en *or*. — Dans le sens le plus général, Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui semble beau, juste et vrai, et en fait l'objet de ses affections et de ses désirs : AMOUR *ardent, violent, extrême.* AMOUR *réciproque, mutuel.* AMOUR *désordonné, légitime, honnête.* (Acad.) *Il est difficile de définir l'*AMOUR ; *ce qu'on en peut dire est que, dans l'âme, c'est une passion de régner ; dans les esprits, c'est une sympathie ; et dans le corps, ce n'est qu'une envie cachée et délicate de posséder ce que l'on aime, après beaucoup de mystères.* (La Rochef.)

Soyez joints, mes enfants, que l'*amour* vous accorde. (La F.)

*L'*AMOUR *n'entre point dans le cœur par contrainte : chacun n'aime qu'autant qu'il lui plaît d'aimer.* (Fén.) *Les vérités chrétiennes sont dignes d'*AMOUR *et de respect.* (Pasc.) *Le vrai moyen d'affermir son autorité, c'est de la fortifier par l'*AMOUR. (Ségur.)

L'*amour* est le lien des dieux et des mortels. (Lamart.)

— Ellipt. *Tout par amour, rien par force*, on réussit mieux par la douceur que par la violence.

— Il est quelquefois accompagné d'un adjectif qui en détermine le sens, et qui en indique le sujet ou l'objet : AMOUR *sensuel, charnel.* AMOUR *divin.* AMOUR *filial, conjugal. Ils s'aiment tous d'un* AMOUR FRATERNEL *que rien ne trouble.* (Fén.) *L'*AMOUR DIVIN *est la source de toutes les vertus.* (Mass.) *Qu'est-ce que les passions grossières, comme l'*AMOUR SENSUEL, *la jalousie, la haine, ne font point deviner aux hommes les moins cultivés et les moins subtils ?* (Fén.) *La louve allaite ses petits, et dans les yeux de cette bête féroce l'*AMOUR MATERNEL *se peint avec douceur.* (Marm.)

— Il peut être suivi d'un complément précédé des prép. *pour, envers* ; ce complément désigne toujours l'objet vers lequel se porte le cœur : *Avoir de l'*AMOUR POUR *sa famille. Avoir de l'*AMOUR POUR *la justice, la vérité. Dieu a créé l'homme avec deux* AMOURS, *l'un* POUR *Dieu, et l'autre* POUR *soi-même.* (Pasc.)

Qui fait exactement ce que ma loi commande,
A *pour* moi, dit ce Dieu, l'*amour* que je demande. (Boil.)

Ne quittons pas cet AMOUR *que la nature nous a donné* POUR *la vie.* (Pasc.) *Il y a dans le cœur des rois, même les plus pieux, certain* AMOUR *secret* POUR *leurs grandeurs.* (Fléch.)

— Il est souvent suivi d'un complément précédé de la prép. *de* ; alors, le complément peut indiquer :

1° La nature du sentiment : *Amour de charité, de bienveillance, d'intérêt*, amour inspiré par un sentiment de charité, de bienveillance, d'intérêt.

2° L'objet vers lequel il se porte : *La prudence et la discrétion laissent toujours en contrainte l'*AMOUR DE LA VÉRITÉ. (Boss.) *N'estimez dans les hommes que l'*AMOUR DU DEVOIR. (Mass.) *Nous ne pouvons comparer les choses divines aux terrestres, l'*AMOUR DE DIEU *à un autre* AMOUR ; *il manque précisément un infini d'échelons pour nous élever de nos inclinations humaines à cet* AMOUR *sublime.* (Volt.) *L'instinct spécialement affecté à l'homme, le plus beau, le plus moral des instincts, c'est l'*AMOUR DE LA PATRIE. (Chateaubr.) *L'*AMOUR DE LA RETRAITE *et* DU SILENCE *n'est pas commun à tous les dévots.* (Pasc.)

L'*amour de vos aïeux* passe en vous pour manie. (Boil.)

— *Pour l'amour de Dieu*, en vue d'être agréable à Dieu, de lui plaire. || Fam. *Faire quelque chose pour l'amour de Dieu*, le faire sans aucun intérêt. || Ironiq. *Faire quelque chose comme pour l'amour de Dieu*, le faire à contre-cœur.

— *Pour l'amour de quelqu'un*, par l'estime, par l'affection qu'on a pour lui : *Je voudrais,* POUR L'AMOUR DE VOUS, *que cela me fût possible.* (Acad.) *Il faut moins servir les hommes* POUR L'AMOUR D'EUX *que* POUR L'AMOUR DES DIEUX *qui l'ordonnent.* (Fén.)

— *Amour de soi*, le sentiment légitime et nécessaire qui attache l'homme à son existence, et le pousse à rechercher son bien-être : *L'*AMOUR DE SOI *devient vicieux par l'excès, et alors il s'appelle égoïsme.* (Acad.) *De l'*AMOUR DE SOI, *éclairé et bien entendu, naquit le bonheur individuel.* (Chamfort.)

Du trop d'*amour de soi* découlent tous les vices. (Andr.)

L'AMOUR DE SOI *est la loi suprême de la sensibilité, dont la nature est d'aspirer à son propre bien et rien qu'à son propre bien, c'est-à-dire de s'aimer elle-même, et de n'aimer qu'elle.* (Jouffroy.) || V. AMOUR-PROPRE.

— Le complément est quelquefois un infinitif :

N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer,
Ni prendre pour génie un *amour de rimer.* (Boil.)

3° Le sujet dans lequel réside le sentiment : *L'*AMOUR DES PÈRES *et* DES MÈRES. *Les pères craignent que l'*AMOUR *naturel* DES ENFANTS *ne s'efface.* (Pasc.) *Ses vertus lui méritaient la vénération et l'*AMOUR *de* TOUS LES PEUPLES. (Boss.)

Voulez-vous *du public* mériter les *amours* ?
Sans cesse en écrivant variez vos discours. (Boil.)

— Particul. Passion d'un sexe pour l'autre. En ce sens, il est souv. employé absol. : *Avoir de l'*AMOUR, *brûler d'*AMOUR. *Être transporté d'*AMOUR. *Donner, inspirer de l'*AMOUR. *Se marier par* AMOUR. (Acad.) *L'*AMOUR *qui naît subitement est le plus long à guérir.* (La Br.) *On nomme hardiment* AMOUR *un caprice de quelques jours, une liaison sans attachement, un sentiment sans estime, des simagrées de sigisbée, une froide habitude, une fantaisie romanesque, un goût suivi d'un prompt dégoût.* (Volt.) *La société, la Providence même n'a permis qu'un seul bonheur aux femmes, l'*AMOUR *dans le mariage.* (M[me] de Staël.) *L'*AMOUR, *qui n'est qu'un épisode dans la vie des hommes, est l'histoire entière de la vie des femmes.* (Id.) *La comédie fait naître dans notre cœur les passions, surtout celle de l'*AMOUR. (Pasc.)

Deux pigeons s'aimaient d'*amour* tendre. (La Font.)

L'AMOUR, *cette flamme de la vie qui inspire à l'homme tant de sentiments généreux, embrase l'aigle dans les cieux, et les monstres de l'Océan au fond de leurs abîmes.* (Virey.)

L'*amour* est innocent quand la vertu l'allume. (Lamart.)

— Prov. *C'est un vrai remède d'amour*, se dit d'une femme très-laide.

— Fam. *Faire l'amour*, se livrer à la galanterie : *Passer sa vie à* FAIRE L'AMOUR ; FIARE L'AMOUR à

toutes les femmes. || Racine a fait un emploi très-heureux de cette locution familière dans *Bérénice* :

Ah ! lâche, *fais l'amour,* et renonce à l'empire !

— Fam. *Filer le parfait amour,* s'aimer longtemps et constamment, avec une chaste réserve.

— En parl. des femelles des animaux, *Être en amour,* être en chaleur.

— Agric. *La terre est en amour,* se dit lorsqu'aux premières chaleurs du printemps, la terre est fumante le matin, et se trouve dans un état de fermentation propre à la végétation. On dit, dans le sens contraire : *Cette terre est sans amour, n'a point d'amour.*

— Au singulier, les prosateurs font toujours ce mot *masculin.* Les poëtes, au contraire, le font assez souvent *féminin,* surtout lorsqu'il désigne la passion de l'amour :

Qu'une première *amour* est *belle !*
Qu'on a peine à s'en dégager ! (Quinault.)
L'*amour* la plus *secrète* a joint nos destinées. (Volt.)
Il venait à ce peuple heureux
Ordonner de l'aimer d'*une amour éternelle.* (Rac.)
Ah ! si jamais *amour* fut *vraie, ardente* et *forte,*
Si jamais homme fut adoré parmi tous,
C'est vous par moi. (V. Hugo.)

— Au pluriel, il est presque toujours féminin, en prose comme en vers :

Je redoutai du roi les *cruelles amours.* (Racine.)

Si Marie de Médicis eût été d'un autre caractère, Henri eût renoncé à TOUTES *ses* AMOURS. (Condill.) TOUTES *les* AMOURS *des plantes ne sont pas également* TRANQUILLES, *il y en a d'*ORAGEUSES *comme celles des hommes.* (Chateaubr.)

— On le fait masculin au pluriel, lorsqu'on veut lui donner une certaine énergie ; mais, ce genre, on ne le lui donne jamais dans le sens de passion d'un sexe pour l'autre : *Je voudrais vous embraser de* TOUS *les* AMOURS *honnêtes, parce que vous en seriez plus heureux.* (Barthél.)

— Les poëtes qui ont violé cette règle ont tous cédé aux exigences du vers.

Pourquoi *amour* est-il aujourd'hui du masculin au singulier et du féminin au pluriel ? Cette inconséquence est toute moderne, et l'on n'en voit pas le prétexte. *Un amour* est un petit Cupidon, *une amour* est une affection de l'âme : on aurait dû y maintenir la même différence qu'entre *un satyre* et *une satire. Amour* est demeuré féminin depuis l'origine de la langue jusqu'à la fin du dix-septième siècle. (F. Gén.)

— Par extens. Personne, objet qu'on aime avec passion : *Titus était l'*AMOUR *de l'univers.* (Acad.) *Nous voyons avec attendrissement une tombe sous laquelle repose une jeune femme, l'*AMOUR *et l'espérance de sa famille.* (B. de St.-P.) *Les livres, les tableaux sont ses* AMOURS. (Trév.)

Tel en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'aquilon
Un jeune lis, l'*amour* de la nature. (Rac.)
Le printemps lui rendra sa pompe et ses atours,
Et ne me rendra pas mes premières *amours.* (La Harp.)

— *Mon amour,* et par contraction, *M'amour,* terme de tendresse dont on se sert quelquefois en parlant à une femme : M'AMOUR, *cette coquine-là me fera mourir.* (Mol.)

— Beaux-arts. Attention, patience, intérêt et plaisir avec lequel un artiste a composé et terminé un ouvrage : *L'artiste dessine et peint avec* AMOUR, *lorsqu'en travaillant il jouit, et imprime à ses ouvrages un caractère intéressant et aimable.* (Millin.)

— Mythol. Divinité de la Fable ; on la représente sous la figure d'un enfant nu, ailé, armé d'un arc et d'un carquois ; ses yeux sont quelquefois couverts d'un bandeau : *L'*AMOUR *est aveugle.* (Trév.) *Les anciens ont donné plusieurs frères à l'*AMOUR. (Acad.)

Tous les fils de Vénus, les *Amours* enfantins,
Armés de carquois d'or, sur les foudres dormantes
Aiguisaient en riant leurs flèches innocentes. (Thomas.)

— Image, représentation de l'Amour ou des Amours : *Un lit à doubles rideaux de gaze, soutenu par quatre* AMOURS *dorés.* (Chateaubr.) *Porte surmontée d'*AMOURS *nus.* (G. Sand.)

— *Jeu de l'amour,* sorte de jeu qui a de l'analogie avec le jeu de l'oie, et qui se joue avec des tableaux et deux dés.

— Faucon. *Voler d'amour,* se dit de l'oiseau qu'on laisse voler en liberté, afin qu'il soutienne les chiens.

AMOURACHANT, part. prés. du v. Amouracher.

AMOURACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Amouracher.

AMOURACHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*amour.*) Fam. Engager dans de folles amours : *Je ne sais qui a pu l'*AMOURACHER *de cette sotte.* (Acad.)

= **S'amouracher**, v. pr. S'engager dans de folles amours : *Il est sujet à* S'AMOURACHER. (Acad.)

— Fig. Prendre une passion folle : *Il* S'EST AMOURACHÉ *des sciences occultes.* (Acad.)

AMOURETTE, n. f. Diminutif. Amour passager, sans véritable passion : *Elle croit être belle, fait la jeune, et ne peut se passer d'une* AMOURETTE. (Campistr.)

Il est passé le temps des folles *amourettes ;*
Un feu réel succède à ces vaines bluettes. (Col. d'Harl.)
Gageons qu'une *amourette* est là-dessous cachée. (V. H.)

— *Se marier par amourette,* se marier par passion, et le plus ordinairement, faire un mariage inégal.

— Botan. Nom que l'on donne à quelques plantes graminées : *La nature a formé plusieurs sortes de farines dans les grains du blé et des autres graminées, depuis ceux du froment jusqu'à ceux des* AMOURETTES, *destinés aux plus petits oiseaux.* (B. de St-Pierre.) *Voyez les fibrilles déliées, fleuries, sans cesse agitées, de l'*AMOURETTE *purpurine, qui verse à flots ses anthères presque jaunes.* (H. de Balzac.)

= **Amourettes**, n. f. pl. Moelle qui se trouve dans les reins du veau et du mouton, et que l'on détache des os quand elle est cuite : *On lui servit les* AMOURETTES. (Acad.)

AMOUREUSEMENT, adv. (*amoureux-euse, ment.*) Avec amour : *Soupirer* AMOUREUSEMENT. (Acad.) *Elle faisait fondre chacun en larmes en se jetant* AMOUREUSEMENT *sur le corps de cette mourante, qu'elle appelait sa chère mère.* (Mol.)

— Beaux-arts. Il se dit de ce qui est exécuté d'une manière gracieuse, avec une sorte d'affection, de tendresse : *Ce petit tableau est peint* AMOUREUSEMENT. (Acad.)

AMOUREUX, EUSE, adj. Qui aime par amour : *Devenir* AMOUREUX. *Être éperdument* AMOUREUX. (Acad.) *Un honnête homme peut être* AMOUREUX *comme un fou, mais non pas comme un sot.* (La Rochef.)

Si Titus est jaloux, Titus est *amoureux.* (Rac.)

Quand j'étais jeune, j'étais, comme un autre, AMOUREUX *tout un jour, ambitieux tout un mois ou toute l'année.* (V. Hugo.)

— Il veut la prép. *de* avant son complément : *Il est* AMOUREUX DE *cette femme.* (Acad.) *Son bonhomme de mari est plus* AMOUREUX D'*elle qu'il ne l'a jamais été.* (Dancourt.)

— Prov. *Il est amoureux des onze mille vierges,* se dit d'un homme qui s'éprend de toutes les femmes qu'il voit. || On dit dans le même sens, *Il serait amoureux d'une chèvre coiffée.*

— Enclin, porté à l'amour : *Être de complexion* AMOUREUSE. (Acad.)

— Par extens. Qui a rapport à l'amour ; qui exprime de l'amour, ou qui est propre, qui tend à inspirer de l'amour : *Soupirs, regards* AMOUREUX. *Style* AMOUREUX, *élégie* AMOUREUSE. (Acad.)

Je servis à regret ses desseins *amoureux.* (Rac.)

Dans un transport AMOUREUX, *il se perça le sein à ses pieds.* (La Br.)

Ils suivent librement leurs penchants *amoureux.* (Rac.)

— Fig. Qui est passionné pour quelque chose : *On est toujours* AMOUREUX *des choses nouvelles.* (La Font.) *J'estimais fort l'éloquence, et j'étais* AMOUREUX *de la poésie.* (Descartes.)

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur *amoureux* de paroles. (Boil.)

Les Arabes étaient autrefois un peuple doux, AMOUREUX *de la liberté, content de son indépendance, sans songer à faire des conquêtes.* (Raynal.) *Les gens* AMOUREUX *des causes finales.* (Buff.)

— Peint. *Pinceau amoureux,* celui dont la touche est légère, délicate et moelleuse.

— Manuf. *Drap amoureux,* celui qui est doux et maniable.

— Agric. *Terre amoureuse,* celle qui est bien ameublie par les labours, les engrais, et qui doit par cela même être plus fertile qu'une autre.

— Subst. Amant, amante : *Un* AMOUREUX *en cheveux gris.* (Malh.) *Ah ! ils mènent joyeuse vie, les* AMOUREUX ! (V. Hugo.)

Ils s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
S'érigent pour rimer en *amoureux transis.* (Boil.)

— Pop. *Cette fille a un* AMOUREUX.

— Théâtre. *Jouer les rôles d'amoureux, d'amoureuses,* jouer les rôles d'amants, d'amantes dans la comédie.

— Dans le même sens : *Jouer les amoureux, les amoureuses. Pour une femme qui pendant vingt ans a joué les* AMOUREUSES, *c'est avoir l'humeur bien revêche.* (Picard.)

— On dit encore, *L'emploi des amoureux.*

AMOUR-PROPRE, n. m. Philos. Amour de soi ; sentiment qui porte l'homme à veiller à sa conservation et à rechercher son bien-être : *La seule passion naturelle à l'homme est l'amour de soi-même, ou l'*AMOUR-PROPRE *pris dans un sens étendu.* (J. J. Rouss.) *Dieu ne commande point d'étouffer absolument l'*AMOUR-PROPRE : *au contraire, l'amour de nous-mêmes est renfermé dans le précepte de Jésus-Christ, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes.* (Trév.) *L'*AMOUR-PROPRE ! *quel agent universel dans nos désirs, nos craintes, nos espérances ! On le trouve partout, on le sent toujours, et le jeune homme principalement n'a pas un mouvement auquel l'*AMOUR-PROPRE *ne s'unisse ou qu'il ne dirige.* (Azaïs.)

— Particul. Sentiment juste et noble de celui qui s'estime lui-même, et qui cherche à mériter l'estime des autres : *L'*AMOUR-PROPRE *bien entendu est le fondement de plusieurs de nos vertus.* (Acad.)

Bannissez l'*amour-propre,* et l'âme en léthargie
Perd dans un froid repos son active énergie. (Fontanes.)

— Plus ordinairement, Égoïsme ; trop grand attachement de l'homme à ses propres intérêts, opinion trop avantageuse qu'il a de lui-même : *L'*AMOUR-PROPRE *est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi.* (La Rochef.) *Notre* AMOUR-PROPRE *nous fait tout rapporter à nous-mêmes.* (Mass.) *L'intelligence corrompt l'amour de soi, qui devient l'*AMOUR-PROPRE ; *la joie est un triomphe, la tristesse une humiliation ; l'envie se mêle à la haine, l'orgueil et la jalousie à l'amour.* (Jouffroy.) *L'*AMOUR-PROPRE *renferme les semences de tous les crimes et de tous les déréglements des hommes.* (Nicole.) *L'*AMOUR-PROPRE *trahit ses intérêts à force d'être intéressé.* (St-Évrem.) *L'*AMOUR-PROPRE *est un amour fou, un amour extravagant, un amour égaré qui se trahit lui-même.* (Fén.) *L'*AMOUR-PROPRE *est le père des illusions.* (Marm.) *Le premier-né de l'*AMOUR-PROPRE *est l'orgueil.* (Rivarol.)

— Au pluriel, il se dit des personnes mêmes qui sont trop attachées à leurs intérêts, et qui ont une opinion trop avantageuse d'elles-mêmes : *Ils s'élèvent à une hauteur où les* AMOURS-PROPRES *ne peuvent atteindre, et où toutes les prétentions expirent.* (Chateaubr.) *Celui qui avait affaire à tant d'*AMOURS-PROPRES *devait mettre le sien en sûreté contre les rebuts de la fortune.* (Lacret. Liné.)

AMOVIBILITÉ, n. f. (*amovible.*) Qualité de ce qui est amovible : *L'*AMOVIBILITÉ *des places est de l'essence même de notre gouvernement.* (Étienne.) *On conçoit que dans un gouvernement absolu l'inamovibilité soit une garantie ; mais dans un gouvernement libre la garantie véritable n'est-elle pas, au contraire, dans l'*AMOVIBILITÉ ? (Lerminier.)

AMOVIBLE, adj. des 2 g. (*amovere,* déplacer ; lat.) Qui peut être déplacé, ou même destitué : *Il ne faut pas que les juges soient* AMOVIBLES. (Acad.)

— *Emploi* AMOVIBLE, emploi dont les titulaires peuvent être, au gré de l'autorité, envoyés d'un lieu, d'un poste dans un autre, ou même destitués.

— Par analog. *Les cardinaux peuvent obtenir du roi des pensions, mais ces pensions sont* AMOVIBLES. (Volt.)

AMPAC, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées, originaire de l'Océanie.

— Résine odoriférante qui découle de ces arbres, et dont les Malais se servent pour fixer à un manche leurs outils de fer et leurs armes.

AMPASSER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron *an-passé.* — Chir. Faire venir à suppuration.

AMPÉLIDÉ, ÉE, adj. (ἄμπελος, vigne ; gr.) Pron. *an-pé-li-dé.* — Bot. Qui ressemble à la vigne.

= **Ampélidées**, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre *Vigne ;* elle est composée d'arbustes ou d'arbrisseaux sarmenteux, caractérisés par des fleurs en grappes et des fruits en forme de baies globuleuses.

AMPÉLITE, n. f. (ἄμπελος, vigne ; gr.) Pron. *an-pé-litt.* — Minér. Pierre noire, bitumineuse, susceptible de s'effleurir à l'air, et qu'on mettait anciennement au pied des vignes pour tuer les insectes nuisibles.

AMPHÉMÉRINE, n. f. (ἀμφί, autour ; ἡμέρα, jour ; gr.) Pathol. Fièvre quotidienne rémittente. || Par fausse formation, quelques-uns écrivent *amphimérine.*

AMPHI, particule initiale. (ἀμφί, autour ; gr.) Il ajoute au mot principal une idée de duplication ou de circonvolution ; tels sont : *amphibie, amphibologie, amphigouri, amphisciens, amphithéâtre.*

AMPHIARTHROSE, n. f. (ἀμφί, de part et d'autre, ἄρθρωσις, articulation ; gr.) Pron *an-fiar-trôze.* — Anat. Articulation demi-mobile, articulation mixte qui tient de la diarthrose et de la synarthrose : *L'*AMPHIARTHROSE *peut se faire par des ligaments cartilagineux ou par un vrai cartilage.* (Cuvier.)

AMPHIBIE, adj. des 2 g. (ἀμφί, de part et d'autre ; βίος, vie ; gr.) Pron. *an-fi-bi.* — Qui vit sur la terre et dans l'eau : *Les veaux marins, les loutres, les castors, les crocodiles, etc., sont des animaux* AMPHIBIES. (Acad.)

— Il se dit, dans un sens plus restreint, des animaux qui peuvent respirer tour à tour l'air atmosphérique et l'air contenu dans l'eau, au moyen des poumons et des branchies qui existent simultanément en eux.

— Il se dit, dans le système de Linné, des reptiles qui ont le sang rouge et froid, et la circulation simple, parce que ces animaux peuvent rester fort longtemps sans respirer, et conséquemment séjourner dans l'eau.

— Zool. *Les carnivores amphibies*, famille d'animaux mammifères qui vivent à la fois sur la terre et dans l'eau; elle ne renferme que deux genres : les Phoques et les Morses.

— N. m. Animal qui vit sur la terre et dans l'eau : *Les protées sont rigoureusement les seuls* AMPHIBIES.

— Fig. et fam. *C'est un amphibie*, se dit d'un homme qui exerce deux professions disparates.

— Il se dit aussi d'un homme qui adopte alternativement deux opinions contraires, qui ménage deux partis opposés.

AMPHIBIEN, IENNE, adj. Zool. Qui respire l'air et l'eau pendant toute sa vie, ou pendant une partie de sa vie.

= **Amphibiens**, n. m. pl. Nom sous lequel M. de Blainville désigne les reptiles dépourvus d'écailles, ou reptiles batraciens, parce qu'ils peuvent vivre sur la terre et dans l'eau.

AMPHIBIOLOGIE, n. f. (*amphibia;* λόγος, discours; gr.) Pron. *an-fi-bi-o-lo-ji*. — Zool. Partie de la zoologie qui traite des reptiles amphibies.

AMPHIBLESTROÏDE, adj. (ἀμφίβληστρον, filet de pêcheur, εἶδος, forme; gr.) Pron. *an-fi-bless-tro-id*. — *Membrane amphiblestroide*, la rétine, ainsi nommée par quelques anatomistes, parce qu'elle ressemble à un filet ou à un réseau.

— Subst. L'*amphiblestroïde*, la rétine.

AMPHIBOLE, n. m. Pron. *an-fi-bol*. — Minér. Substance minérale qui se distingue de la tourmaline et de quelques autres pierres, avec lesquelles on pourrait la confondre, par la facilité avec laquelle elle se fond en un émail noir : *L'*AMPHIBOLE *est assez dur pour rayer le verre.* (Brongniart.) *L'*AMPHIBOLE *s'offre ordinairement sous la forme de cristaux prismatiques d'un noir opaque.* (Id.)

AMPHIBOLIE, n. f. (ἀμφί, des deux côtés, βάλλω, je lance; gr.) Pron. *an-fi-bo-li*. — Philol. Ambiguïté, défaut de clarté.

— *Amphibolie de la réflexion*, se dit, dans la philosophie de Kant, de l'obscurité des idées réflexives, par suite de la confusion des phénomènes et des noumènes.

AMPHIBOLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-fi-bo-lik*. — Minér. Il se dit des minéraux dont l'amphibole fait la base : *Terrains* AMPHIBOLIQUES. (Brongniart.)

AMPHIBOLITE, n. f. Pron. *an-fi-bo-litt*. — Roche à base d'amphibole, c'est-à-dire dans laquelle ce minéral domine, et est associé avec d'autres minéraux : *L'*AMPHIBOLITE *présente dans sa structure une pâte cristallisée confusément, tantôt en lamelles, tantôt en petits prismes ou aiguilles.* (Brongniart.)

AMPHIBOLOGIE, n. f. (ἀμφίβολος, ambigu, λόγος, discours; gr.) Pron. *an-fi-bo-lo-ji*. — Gramm. Construction qui présente un double sens; tour vicieux qui résulte d'un arrangement de mots dont le rapprochement présente un sens contraire à celui qu'on veut exprimer. Ce qui rend une phrase ordinairement *amphibologique*, c'est la relation mal déterminée des pronoms personnels et relatifs, ou des adjectifs possessifs : *Quoique la langue française s'énonce communément dans un ordre qui semble prévenir toute* AMPHIBOLOGIE, *cependant nous n'en avons que trop d'exemples, surtout dans les transactions, les actes, les testaments; nos* qui, *nos* que, *nos* il, son, sa, ses, *donnent aussi fort souvent lieu à l'*AMPHIBOLOGIE. (Du Marsais.) ‖ Les phrases suivantes offrent des exemples de cette construction vicieuse : *Samuel offrit son holocauste à Dieu; et* IL *lui fut si agréable qu'*IL *lança au même instant de grands tonnerres contre les Philistins. Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'*IL *a de beau. Vous dites que ce jeune homme aime beaucoup son frère; pour moi, je pense qu'il n'aime que* LUI. *Corbinelli vient d'entendre un sermon de l'abbé Fléchier, à la vêture d'une capucine,* DONT *il est charmé.* (Mme de Sévigné.)

— L'*amphibologie* peut résulter encore du rapport équivoque d'un terme quelconque de la proposition. Ainsi, dans les vers suivants, Voltaire a, contrairement aux habitudes grammaticales, fait accorder le participe pour éviter l'amphibologie :

Les enfants de Louis, *descendants* au tombeau,
Ont laissé dans la France un monarque au berceau. (Volt.)

— La phrase suivante de Vauvenargues offre encore un exemple d'amphibologie : *Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils veulent* LEUR BIEN.

AMPHIBOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-fi-bo-lo-jik*. — À double sens, ambigu, obscur : *Phrase, discours* AMPHIBOLOGIQUE.

AMPHIBOLOGIQUEMENT, adv. (*amphibologique, ment.*) D'une manière amphibologique.

AMPHIBRAQUE, adj. et n. m. Pron. *an-fi-brak*. — Prosod. anc. Il se dit d'un pied composé d'une syllabe longue placée entre deux brèves.

AMPHICARPE, adj. des 2 g. (ἀμφί, autour, καρπός, fruit; gr.) Bot. Il se dit des plantes qui ont des fruits de deux sortes, ou des fruits qui mûrissent à des époques différentes.

AMPHICTÈNE, n. m. (ἀμφί, des deux côtés, κτείς, κτενός, peigne; gr.) Zool. Genre d'annélides. ‖ V. PECTINÉE.

AMPHICTYON, n. m. Pron. *amfik-cion*. — Antiq. grecq. Nom de chacun des représentants des villes qui avaient droit de suffrage dans le conseil ou tribunal des nations helléniques : *Les* AMPHICTYONS *s'assemblaient à Delphes et aux Thermopyles.* (Acad.)

— *Conseil des amphictyons*, réunion des représentants de douze nations helléniques qui s'étaient confédérées dans le but de protéger les temples et de se secourir mutuellement.

AMPHICTYONAT, n. m. Pron. *an-fik-cion-a*. — Qualité d'amphictyon.

AMPHICTYONIDE, adj. fém. (*amphictyon.*) Pron. *an-fik-cio-nide*. — Il se disait de chacune des villes qui avaient droit d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons : *Ville* AMPHICTYONIDE.

AMPHICTYONIE, n. f. Pron. *an-fik-ci-o-ni*. — Antiq. gr. Droit qu'avaient certaines villes de la Grèce d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons.

AMPHICTYONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-fik-ci-o-nik*. — Qui a rapport au conseil des amphictyons : *Ligue* AMPHYCTIONIQUE. *Suffrage, décision* AMPHICTYONIQUE.

AMPHIDE, adj. des 2 g. (ἀμφί, de part et d'autre, εἶδος, forme; gr.) Chim. Il se dit des corps composés qui sont produits par la combinaison des corps amphigènes.

— Il se dit aussi d'un groupe de corps simples qui tiennent des métaux et des métalloïdes.

AMPHIDESME, n. m. (ἀμφί, de part et d'autre, δέσμα, lien; gr.) Pron *an-fi-dém*. — Zool. Genre de coquilles bivalves.

AMPHIDESMITE, adj. des 2 g. Pron. *an-fi-démitt*. — Zool. Il se dit des coquilles qui ont un double ligament cardinal.

= **Amphidesmites**, n. m. pl. Famille de mollusques qui renferme les amphidesmes.

AMPHIDIARTHROSE, n. f. Pron. *an-fi-di-ar-trôz*. — Anatom. Articulation de la mâchoire inférieure, ainsi nommée parce qu'elle permet le mouvement en deux sens.

AMPHIGÈNE, (ἀμφί, de part et d'autre, γεννάω, engendrer; gr.) Chim. Il se dit des corps simples qui forment aussi bien des acides que des bases; tels sont l'oxygène, le soufre, etc.

— N. m. Minér. Substance vitreuse, incolore, qui se trouve en cristaux ou en grains dans les laves et les tufs volcaniques; c'est le *Grenat blanc*. *L'*AMPHIGÈNE *est peu dur, et raye à peine le verre.* (Brongn.) *L'*AMPHIGÈNE *est infusible au chalumeau, tandis que le grenat s'y fond facilement.* (Id.)

AMPHIGOURI, n. m. (ἀμφί, autour, γῦρος, cercle; gr.) Pron. *an-fi-gou-ri*. — Fam. Discours, écrit burlesque et inintelligible, fait à dessein; *Tous les* AMPHIGOURIS *ne sont pas plaisants.*

— Par dénigr. Tout écrit, tout discours confus, qui ne présente que des idées sans suite, et dont le sens est inintelligible : *Comprenez-vous quelque chose à un pareil* AMPHIGOURI? *Je n'ai rien compris à ce discours : c'est un* AMPHIGOURI *d'un bout à l'autre.* (Acad.)

AMPHIGOURIQUE, adj. des 2 g. Qui a le caractère de l'amphigouri : *Un style* AMPHIGOURIQUE. (Acad.)

AMPHIGOURIQUEMENT, adv. D'une manière amphigourique.

AMPHIMACRE, adj. et n. m. (ἀμφί, des deux côtés, μακρός, long; gr.) Pron. *an-fi-makr*. — Prosod. anc. Il se dit d'un pied formé d'une brève entre deux longues.

AMPHIMÉRINE, n. f. Pathol. V. AMPHÉMÉRINE.

AMPHINOME, n. f. (ἀμφινωμῶ, je tourne en rond; gr.) Genre de vers marins de la classe des Annélides, et de l'ordre des Dorsibranches; il renferme plusieurs espèces, qui habitent la mer des Indes et le golfe du Mexique : *Les* AMPHINOMES *ont des branchies sur tous les anneaux du corps.* (Rich.) *La tête de l'*AMPHINOME *porte un certain nombre de filaments charnus plus ou moins longs, et quelquefois un ornement en forme de crête.* (Cuv.)

AMPHINOMÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une amphinome.

= **Amphinomées**, n. f. pl. Famille de la classe des Annélides, qui a pour type le genre Amphinome.

AMPHINOMIENS, n. m. pl. V. AMPHINOMÉES, m. sign.

AMPHIOXUS, n. m. Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens urodèles, qui, par certains caractères propres aux poissons, semble établir le passage entre la classe des reptiles et celle des poissons.

AMPHIPODES, n. m. pl. (ἀμφί, des deux côtés, πούς, ποδός, pied; gr.) Pron. *an-fi-pod*. — Zool. Ordre de très-petits crustacés, dont le corps allongé est formé de segments à peu près égaux entre eux, et généralement au nombre de douze à treize, sans y comprendre la tête; les pieds, ordinairement au nombre de sept paires, sont parfois terminés en pinces. Cet ordre a pour type la Crevette, ou Chevrette d'eau douce.

AMPHIPRION, n. m. (ἀμφί, autour, πρίων, scie, dent; gr.) Genre de poissons de la famille des Leptosomes : *On reconnaît les* AMPHIPRIONS *aux quatre pinces dentelées de leurs opercules.* (Cloquet.)

AMPHIPROSTYLE, adj. et n. m. (ἀμφί, autour, πρὸ, devant, στύλος, colonne; gr.) Arch. anc. Il se dit d'un édifice qui offre à chacune de ses extrémités une façade semblable à celle des prostyles, et qui a conséquemment deux frontispices : *Comment concevoir qu'on fasse d'un temple* AMPHIPROSTYLE *et périptère la paroisse du premier arrondissement!* (Vitet.)

AMPHIPTÈRE, n. m. (ἀμφί, des deux côtés, πτερόν, aile; gr.) Pron. *an-fip-tèr*. — Blas. Dragon ou serpent à deux ailes.

AMPHISARQUE, n. m. (ἀμφί, autour, σάρξ, chair; gr.) Pron *an-fi-zark*. — Bot. Fruit sec, indéhiscent, ligneux à l'extérieur et pulpeux à l'intérieur, tel que celui du baobab.

AMPHISBÈNE, n. m. (ἀμφί, de deux côtés, βαίνω, je marche; gr.) Pron. *an-fiss-bèn*. — Genre de reptiles non venimeux, de l'ordre des Ophidiens; ils ont tout le corps et la queue revêtus de bandes circulaires composées chacune d'une suite d'écailles; ils rampent avec une égale vitesse en avant, en arrière. On les appelle aussi *Doubles-marcheurs* : *Les* AMPHISBÈNES *ont le corps tout d'une venue, et la queue arrondie et presque aussi grosse que la tête; aussi peuvent-ils marcher également bien dans les deux sens.* (Cuv.) *Les* AMPHISBÈNES *ne sont point venimeux.* (Id.)

AMPHISBÉNIEN, IENNE, adj. Pron. *an-fiss-bé-niain*. — Qui ressemble à un amphisbène.

= **Amphisbéniens**, n. m. pl. Famille de l'ordre des Ophidiens, établissant le passage entre ceux-ci et les Sauriens apodes ou les Orvets.

AMPHISCIENS, adj. et n. m. pl. (ἀμφί, des deux côtés, σκία, ombre; gr.) Géogr. astron. Il se dit des habitants de la zone torride, qui ont leur ombre dirigée alternativement vers le midi et vers le nord, suivant que le soleil est au midi ou au nord de l'équateur. ‖ V. ASCIENS.

AMPHISILE, n. m. Pron. *an-fi-zil*. — Zool. Genre de poissons de la famille des Aphiostomes, très-voisin des Centrisques.

AMPHISMILE, n. f. (ἀμφί, des deux côtés, σμίλη, tranchant; gr.) Pron. *an-fiss-mil*. — Chir. Sorte de scalpel à deux tranchants.

AMPHISPORE, n. m. (ἀμφί, des deux côtés, σπορά, semence; gr.) Pron. *an-fiss-por*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons.

AMPHISTOME, n. m. (ἀμφί, des deux côtés, στόμα, bouche; gr.) Pron. *an-fiss-to*. — Zool. Genre de vers intestinaux présentant un pore terminal et solitaire à chaque extrémité du corps.

AMPHITHÉÂTRAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport à un amphithéâtre : *La disposition* AMPHITHÉÂTRALE *faisait que chaque spectateur ne respirait pas l'air, déjà respiré par d'autres.* (Nisard.)

AMPHITHÉÂTRE, n. m. (ἀμφί, autour, θέατρον, théâtre; gr.) Antiq. rom. Grand édifice de forme ronde ou ovale, au milieu duquel était un espace vide, nommé *arène*, entouré de plusieurs rangs de gradins : *Les Romains se sont appropriés de la manière la plus heureuse les* AMPHITHÉÂTRES *étrangers.* (Bâtiss.) *L'arène était la partie de l'*AMPHITHÉÂTRE *dans laquelle se donnaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces.* (Millin.) *Tant que Rome garda la dépravation de ses mœurs païennes, ses* AMPHITHÉÂTRES *occupèrent le premier rang parmi tous ses monuments.* (Guiraud.) *Les gradins inférieurs de l'*AMPHITHÉÂTRE *étaient pour les citoyens distingués; les suivants, pour ceux des classes inférieures du peuple.* (Millin.)

— Aujourd'hui, Partie d'un théâtre qui fait face

à la scène, et qui renferme des banquettes parallèles, et élevées par degrés.

— Lieu garni de gradins, où un professeur d'anatomie, de physique, etc., fait ses démonstrations et donne ses leçons.

— Par extens. Salle où les élèves s'exercent à la dissection des cadavres : *La fréquentation des* AMPHITHÉÂTRES *de dissection dispose aux maladies adynamiques.* (Chomel.)

— Par analog. Il se dit de certains sites qui vont en s'élevant par degrés, comme les gradins d'un amphithéâtre :

Le village au-dessus forme un *amphithéâtre.* (Boil.)

Ici des coteaux s'élèvent comme en AMPHITHÉÂTRE, *là de hautes montagnes vont porter leur front glacé jusque dans les nues.* (Fén.)

— *Amphithéâtre de gazon,* décoration de gazon qui consiste en une terrasse fort élevée, d'où l'on descend par des rampes droites et circulaires, soutenues de gradins et de talus de formes différentes :

En face d'un parterre au palais opposé,
Est un *amphithéâtre* en rampes divisé. (La Font.)

AMPHITHÉÂTRIQUE, adj. des 2 g. Paléogr. *Papier amphithéâtrique,* espèce de papier d'Égypte dont on se servait anciennement à Rome.

AMPHITRITE, n. f. Mythol. Nom de la déesse de la mer, femme de Neptune.

— Fig. La mer :

Du rapport d'un troupeau, dont il vivait sans soins,
Se contenta longtemps un voisin d'*Amphitrite.* (La Font.)

— Zool. Genre d'Annélides marins de l'ordre des Tubicoles, qui ont la tête garnie de deux appendices d'un brillant métallique, et en forme de peigne ou de couronne : *Les* AMPHITRITES *habitent pour la plupart des tuyaux qu'elles forment en agglutinant de petits grains de sable ou des fragments de coquilles.* (Cuvier.)

AMPHITRYON, n. m. (n. pr. d'un prince thébain.) Pron. *an-fi-tri-on.* — Fam. Par allusion à ces vers de Molière,

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne,

il sert à désigner celui chez qui l'on dîne, le maître d'une maison où l'on dîne : *Notre* AMPHITRYON *nous a bien régalés.* (Acad.)

Il fait dans sa maison
Les honneurs de la table en digne *amphitryon.* (Berch.)

AMPHIUME, n. m. Pron. *an-fi-ume.* — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens.

AMPHODÉLITE, n. f. Pron. *an-fo-dé-litt.* — Minér. Substance minérale, voisine du feldspath, qui se trouve en Russie.

AMPHORE, n. f. (ἀμφί, des deux côtés, φέρω, je porte; gr.) Pron. *an-for.* — Antiq. rom. Vase à deux anses, dans lequel on mettait le vin : *Les* AMPHORES *sont préparées pour le festin du lendemain.* (Mme de Staël.)

C'est maintenant, amis, qu'il faut vider *l'amphore,*
Et puiser le cécube au cellier des aïeux. (Ponsard.)

— Poétiq. Tout vase, toute bouteille contenant du vin :

Un pur nectar aussitôt a coulé,
Nectar charmant que la divine *amphore*
Dans son cristal a longtemps recélé. (Millev.)

— Mesure de capacité d'environ quarante pintes : *Maximin mangeait quarante livres de viande et buvait une* AMPHORE *de vin dans un jour.* (Chateaubr.)

— Botan. Valve inférieure et hémisphérique du genre de fruits qu'on nomme *pyxides* ou *boîtes à savonnettes.*

AMPHORIQUE, adj. des 2 g. (*amphore.*) Pron. *an-fo-rik.* — Pathol. Il se dit du souffle d'un malade, lorsqu'il retentit comme si l'air passait dans une bouteille, dans un vase à col étroit : *Bruit, souffle, résonnance* AMPHORIQUE.

AMPLE, adj. des 2 g. (*amplus,* lat.; m. s.) Étendue en longueur et en largeur au delà des dimensions ordinaires : *Une robe bien* AMPLE. *Un manteau fort* AMPLE. (Acad.) *Ces manches sont trop* AMPLES. (Trév.)

— Fig. Il se dit de certaines choses par rapport à l'étendue et même par rapport à la durée : AMPLE *repas;* AMPLE *discours. Un plus* AMPLE *informé.* (Acad.)

Mars nous fait recueillir d'*amples* moissons de gloire. (La F.)

Cela demande un plus AMPLE *examen.* (Acad.) *Tout ce que nous voyons du monde n'est qu'un trait imperceptible dans l'*AMPLE *sein de la nature.* (Pascal.)

Les chroniques les plus *amples*
Des veuves des premiers temps
Nous fournissent peu d'exemples
D'Artémises de vingt ans. (J.B. Rouss.)

AMPLECTIF, IVE, adj. (*amplectivus,* dérivé d'*amplector,* embrasser; lat.) Bot. Il se dit d'un organe disposé de telle manière qu'il en embrasse un autre complétement.

— *Préfoliation amplective,* celle dans laquelle les feuilles sont pliées longitudinalement, et ont leurs deux bords pliés et serrés dans une autre feuille qui est elle-même pliée de la sorte.

AMPLEMENT, adv. (*ample-ment.*) D'une manière ample : *L'autel, selon Bossuet, doit honorer et rétribuer* AMPLEMENT *les prêtres.* (Lamart.)

La nature ordonna ces choses sagement;
J'en dirai quelque jour les raisons *amplement.* (La Font.)

— Magnifiquement, richement :

... Un carrosse fait de superbe manière,
S'est avec grand fracas devant nous arrêté,
D'où sortit un jeune homme *amplement* ajusté. (Mol.)

— Rare dans cette acception.

AMPLEUR, n. f. (*ample.*) Pron. *an-pleur.* — Qualité de ce qui est ample : *Un rideau qui n'a pas assez d'*AMPLEUR. (Acad.)

Quelle couronne est faite à l'*ampleur* de ton front? (V. H.)

— Fig. En parl. du style : *Son style, sa phrase a de l'*AMPLEUR.

AMPLEXATILE, adj. des 2 g. (*amplexus,* d'*amplecti,* embrasser; lat.) Bot. Il se dit de la radicule, lorsqu'elle s'élargit et enveloppe l'embryon.

AMPLEXICAUDE, adj. des 2 g. (*amplexus,* embrassé, *cauda,* queue; lat.) Pron. *an-ple-xi-kôd.* — Zool. Il se dit des animaux dont la queue est comprise dans une membrane tendue entre les cuisses.

AMPLEXICAULE, adj. des 2 g. (*caulis,* tige; lat.) Pron. *an-ple-xi-kôl.* — Bot. Il se dit des parties dont la base embrasse la tige de la plante : *Pétiole, pédoncule* AMPLEXICAULE. *Les feuilles de l'aloès perfolié sont* AMPLEXICAULES. (Richard.)

AMPLEXIFLORE, adj. des 2 g. (*flos, floris,* fleur; lat.) Bot. Il se dit des parties qui entourent la fleur.

AMPLEXIFOLIÉ, ÉE, adj. (*folium,* feuille; lat.) Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles sont amplexicaules.

AMPLIANT, part. prés. du v. Amplier.

AMPLIATIF, IVE, adj. (*ampliare,* élargir; lat.) Qui augmente, ajoute; il ne se dit guère que des brefs, bulles, ou autres lettres apostoliques, qui ajoutent aux précédentes : *Brefs* AMPLIATIFS *du pape, bulles* AMPLIATIVES. (Trév.)

AMPLIATIFLORE, adj. des 2 g. (*ampliatus,* élargi; *flos,* fleur; lat.) Pron. *an-pli-a-ti-flor.* — Bot. Il se dit de la couronne des Composées, quand elle est formée de fleurs à corolles amplifiées, comme dans le bluet.

AMPLIATION, n. f. (*ampliatio;* lat.) Pron. *an-pli-a-cion.* — Fin. et Admin. Le double ou la copie d'une quittance ou d'un acte que l'on conserve pour le produire au besoin : AMPLIATION *d'une quittance, d'un récépissé, d'un arrêté.* || On met ordinairement au bas de ces doubles, *Pour* AMPLIATION.

— Grosse qu'un notaire délivre sur une grosse originale qui lui a été déposée.

— Anc. Prat. *Ampliations de contrats,* copies des contrats dont on déposait les grosses chez les notaires, pour qu'il en fût délivré des expéditions aux parties intéressées.

— Anc. Chanc. *Lettres d'ampliation,* lettres qu'on obtenait pour expliquer des moyens omis dans une requête civile.

AMPLIÉ, ÉE, adj. (*ampliatus;* lat.) Bot. Qui est élargi démesurément. Il se dit des élytres quand ils sont disproportionnellement larges à leur extrémité.

AMPLIER, v. tr. ou act. 1re conjug. (*ampliare,* lat.; m. sign.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. plur. de l'imparf. de l'indicatif et du présent du subjonctif. — Prat. Différer un jugement, un payement. || *Amplier un criminel,* différer son jugement. || *Amplier un prisonnier,* lui donner plus de liberté dans sa prison.

AMPLIFIANT, part. prés. du v. Amplifier.

AMPLIFICATEUR, n. m. (*amplificator,* lat.; m. s.) Qui amplifie, qui exagère : *C'est un grand* AMPLIFICATEUR. Il est peu usité, et se prend en mauv. part.

AMPLIFICATION, n. f. (*amplificatio;* lat.) Pron. *an-pli-fi-ca-cion.* — Rhétor. Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite : *La répétition est le vice de tout ce qui n'est qu'*AMPLIFICATION. (Volt.) *L'*AMPLIFICATION *est un discours qui augmente et qui agrandit les choses.* (Boil.) *Son discours n'était qu'une* AMPLIFICATION. (Acad.) *L'*AMPLIFICATION *est une manière de s'exprimer qui agrandit les objets ou qui les diminue. Le développement d'une idée, ou son accroissement par une agrégation d'idées incidentes, une comparaison qui la fortifie, un contraste qui la rend plus saillante, une gradation qui l'élève, tout cela l'agrandit sans en exagérer l'objet.* (Marm.) *En évitant l'*AMPLIFICATION, *craignez la sécheresse.* (Volt.)

— *Amplification oratoire,* exagération en plus ou en moins, selon que l'orateur veut grandir ou atténuer le fait dont il parle; il se prend ordin. en bonne part : *Cicéron dit que l'*AMPLIFICATION ORATOIRE *est le triomphe de l'éloquence.* (Marm.)

— Dans les colléges, Discours que les élèves font sur un sujet qu'on leur donne à développer : *J'ai vu autrefois dans les colléges donner des prix d'*AMPLIFICATION : *c'était réellement enseigner l'art d'être diffus.* (Volt.) *Cet écolier réussit dans les* AMPLIFICATIONS. (Acad.) *Sénèque lui donnait des matières d'*AMPLIFICATION. (Nisard.)

— Iron. *Amplification de collége,* discours dans lequel il entre plus de phrases que de pensées : *C'est une véritable* AMPLIFICATION DE COLLÉGE.

— Fam. Tout récit où l'on cherche à grossir les choses : *Disons la chose comme elle est, sans* AMPLIFICATION.

— Astron. Grossissement des corps célestes vus au microscope.

AMPLIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Amplifier : *Une nouvelle* AMPLIFIÉE.

— Bot. *Corolles amplifiées,* se dit des corolles instaminées dont le limbe, notablement élargi ou dilaté, est évasé en tous sens, comme dans le bluet.

AMPLIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amplificare,* lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif, *nous amplifiions, vous amplifiiez; que nous amplifiions, que vous amplifiiez.* — Augmenter, étendre en paroles le sujet qu'on traite : *Quand on dit tout ce qu'on doit dire, on n'*AMPLIFIE *pas; et quand on l'a dit, si on l'*AMPLIFIE, *on dit trop.* (Volt.) AMPLIFIER, *comme l'entendait Cicéron, n'est pas donner aux choses une grandeur fictive, mais toute leur grandeur réelle.* (Marm.) *On lui donna des matières d'amplification, et il* A AMPLIFIÉ *à ravir.* (Nisard.)

— Exagérer : AMPLIFIER *une nouvelle.*

— Absol. *Monsieur, vous* AMPLIFIEZ.

AMPLIPENNE, adj. des 2 g. (*amplus,* ample; *penna,* plume; lat.) Zool. Il se dit des oiseaux qui ont les ailes grandes et larges.

AMPLISSIME, adj. des 2 g. (*amplissimus;* lat.) Très-ample. || Fam. et peu usité. Titre d'honneur qu'on donnait au recteur de l'université de Paris.

AMPLITUDE, n. f. (*amplitudo;* lat.) Géom. Ligne droite comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole. || Astron. L'arc de l'horizon compris entre le point du lever et du coucher de deux astres, ou bien entre l'équateur et un astre quand il se trouve à l'horizon : *L'*AMPLITUDE *orientale du soleil se nomme orient du soleil, et son* AMPLITUDE *occidentale ou occase, occident du soleil.* || Mar. Arc de l'horizon compris entre le point du lever et du coucher d'un astre, et l'est et l'ouest de la boussole.

— Artill. *Amplitude de jet,* arc de la courbe que décrit un projectile.

AMPONDRE, n. m. Pron. *an-pondr.* — Gaine des feuilles et des spathes florales de certains palmiers d'Afrique : *Les Malgaches se servent des* AMPONDRES *comme de vases pour conserver les eaux pluviales.*

AMPOULE, n. f. (*ampulla;* lat.) Pron. *an-poul.* — Fiole, petite bouteille. Dans ce sens, il ne se dit que de la *sainte ampoule* qui contenait l'huile dont on s'est servi pour sacrer les rois de France. On assure qu'au moment du baptême de Clovis dans l'église de Reims, l'huile vint à manquer, et que le ciel y suppléa par l'envoi de la *sainte ampoule* : *Les traditions reçues veulent que la* SAINTE AMPOULE *ait été envoyée ou même apportée par le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe.* (Lamart.) *La* SAINTE AMPOULE *était suspendue au-dessus de l'autel, et offerte à l'adoration des fidèles. Dans la vie privée, on se servait de vases ou flacons qui, ayant la même forme, prirent le même nom.* (L. de Laborde.)

— Médec. Tumeur formée par de la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme, et qui vient surtout aux pieds par suite de marches forcées, et aux mains par l'effet de rudes travaux : *Abandonnées à elles-mêmes, les* AMPOULES *se flétrissent par l'absorption de la sérosité qui les forme, ou bien elles se vident par une ouverture qui se fait à l'épiderme.* (J. Cl.)

— Par anal. Anat. Nom qu'on donne aux dilatations, aux bosselures ou aux renflements que présentent certains organes.

— Bulle ou enflure pleine de vent, qui se forme sur l'eau quand il pleut.

— Bot. Corpuscule globuleux et creux qui se développe sur les racines de certaines plantes aquatiques.

— Vésicules d'air qu'on observe sur les hydrophytes, et qui donnent à ces plantes la faculté de surnager.

AMPOULÉ, ÉE, adj. (*ampullatus;* lat.) Enflé, boursouflé; il ne se dit qu'au fig. en parl. du style : *On appelle un style, un vers, un discours* AMPOULÉ, *celui où l'on emploie de grands mots à exprimer de petites choses; où la force de l'expression se déploie mal à propos; où la parole excède la pensée, exagère le sentiment.* (Marm.)

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers *ampoulé* l'orgueilleux solécisme, (Boil.)
Que devant Troie en flamme Hécube désolée
Ne vienne pas pousser une plainte *ampoulée.* (Id.)

SYN. Ampoulé, emphatique, boursouflé. Ces trois mots s'emploient pour qualifier le style et même l'écrivain qui se grandit au delà des convenances; *ampoulé* a rapport particulièrement aux mots, *emphatique* aux pensées, *boursouflé* aux phrases; l'auteur *ampoulé* est donc celui qui affectionne les grands mots; l'écrivain *emphatique,* celui qui prodigue les sentences, les formules dogmatiques; et l'auteur *boursouflé,* celui qui dit des riens dans des périodes pompeuses et sonores.

AMPOULETTE, n. f. (dimin. de *ampoule.*) Pron. *an-pou-lètt.* — Mar. Horloge à sable; sablier composé de deux petites fioles de verre de forme conique, remplies d'un sable très-fin qui passe alternativement de l'une dans l'autre.

— Artill. Cheville de bois de saule ou de tilleul, qui sert à fermer la lumière de la bombe. Lorsque l'ampoulette est remplie de la composition qui doit communiquer le feu à l'intérieur du projectile, on l'appelle *fusée.*

AMPULLACÉ, ÉE, adj. (*ampulla,* bouteille; lat.) Bot. Qui a la forme d'une vessie ou d'une bouteille : *Corolle* AMPULLACÉE; *lichen* AMPULLACÉ.

AMPULLAIRE, adj. des 2 g. (*ampulla,* bouteille; lat.) Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille, ou d'une poire allongée : *Glandes* AMPULLAIRES. *Coquille* AMPULLAIRE.

= **Ampullaires,** n. f. pl. Genre de mollusques à coquilles univalves, de la famille des Trochoïdes; ils vivent dans les eaux douces ou saumâtres de l'Amérique : *Les* AMPULLAIRES *ont beaucoup de rapport avec les natices.* (De Blainv.)

AMPULLARIÉ, ÉE, adj. (*ampulla;* lat.) Qui ressemble à une ampullaire.

= **Ampullariées,** n. f. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre Ampullaire.

AMPUTANT, part. prés. du v. Amputer.

AMPUTATION, n. f. (*amputer.*) Pron. *an-pu-ta-cion.* — Chir. Opération qui consiste à enlever, au moyen d'un instrument tranchant, quelque membre ou quelque partie saillante du corps : *L'*AMPUTATION *est la dernière ressource de la chirurgie.* (J. Cloquet.) *Les* AMPUTATIONS *sont en général d'autant plus graves qu'elles ont lieu sur des membres plus charnus, et qu'on les pratique plus près du tronc.* (Id.)

AMPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Amputer.

— Substantiv. Celui qui a subi une amputation : *Un seul des* AMPUTÉS *est mort à la suite de l'opération.*

AMPUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amputare,* lat.; m. sign.) Chir. Faire une amputation, pratiquer l'amputation : AMPUTER *un membre.* AMPUTER *un blessé.* (Acad.)

— Absol. *Il convient, avant d'*AMPUTER, *de bien déterminer la position du malade.* (J. Cloquet.)

— Fig. *Au congrès de Vienne, on s'est hâté d'*AMPUTER *la France, de mutiler les nationalités rhénanes, d'en extirper l'esprit français.* (V. Hugo.)

AMULETTE, n. m. (*amuletum,* formé de *amoliri,* éloigner; lat.) Figure, médaille, caractère, et, en général, tout objet portatif auquel on attache une confiance superstitieuse : *Porter un* AMULETTE *sur soi pour se préserver de la mort.* (Acad.) *On trouve dans les* AMULETTES *la réunion bizarre et ridicule des choses les plus insignifiantes : des os, des dents, des morceaux de drap rouge,* etc.

— Particul. Méd. Substance odorante et volatile, qu'on renferme dans une espèce de sachet, pour que le malade qui la porte appliquée sur sa peau puisse l'échauffer et en absorber les émanations.

— Quelques-uns font ce mot féminin, à cause de sa terminaison : *Il faut distinguer les* AMULETTES *médicamenteuses et magnétiques, des simulacres superstitieux ou des substances inertes.* (Guers.)

AMUNITIONNANT, part. prés. du v. Amunitionner.

AMUNITIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Amunitionner.

AMUNITIONNEMENT, n. m. L'action d'amunitionner.

AMUNITIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*munition.*) Pron. *a-mu-ni-ci-o-né.* — Pourvoir une place de munitions.

AMURANT, part. prés. du v. Amurer.

AMURE, n. f. (*ad murum,* au mur; lat. Ce cordage passe par un trou pratiqué à la muraille du navire.) Pron. *a-mur.* — Cordage qui sert à fixer et à porter dans le lit du vent le coin inférieur d'une basse voile, c'est-à-dire le coin opposé à celui qui est attaché à la vergue : *L'*AMURE *prend le nom de la voile où elle est attachée.* (Jal.)

— *Avoir les amures à tribord et à bâbord,* se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche.

— *Changer d'amures,* virer de bord.

AMURÉ, ÉE, part. pass. du v. Amurer. Mar. Il se dit de la manière dont un vaisseau est orienté.

AMURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amure.*) Mar. Roidir, tendre l'amure d'une voile, afin de la présenter selon l'angle qu'elle doit faire avec le vent.

AMUSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être amusé : *Cet homme-là n'est plus* AMUSABLE. (Acad.) *Quel supplice d'amuser un homme qui n'est plus* AMUSABLE! (Mme de Maint.) ‖ Peu usité.

AMUSANT, part. prés. du v. Amuser.

AMUSANT, ANTE, adj. (*amuser.*) Qui amuse, qui divertit : *C'est la personne du monde la plus* AMUSANTE. (Acad.)

AMUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Amuser : *La foule ne demandait qu'à être* AMUSÉE, *et les tumultes du parterre étaient aussi amusants que les péripéties de la scène.* (Viennet.)

— Adject. *Un homme amusé,* un homme qui n'a point d'activité, d'énergie : *Un homme mou et* AMUSÉ *ne peut jamais être qu'un pauvre homme; et s'il se trouve dans de grandes places, il n'y sera que pour se déshonorer.* (Fén.)

— Dans un sens analogue : *Ou leur vie est molle et* AMUSÉE, *ou leur conduite est intéressée et ambitieuse.* (Fén.)

AMUSEMENT, n. m. (*amuser.*) Pron. *a-mu-ze-man.* — Tout ce qui amuse, tout ce qui divertit : *Il ne faut pas jouer par avidité du gain, mais on peut jouer par* AMUSEMENT. (Acad.)

... Un lecteur sage fuit un vain *amusement,*
Et veut mettre à profit son divertissement. (Boil.)

Les plaisirs sont des AMUSEMENTS *qui ne laissent qu'un long et funeste repentir.* (Fléch.) *Les* AMUSEMENTS *du prince semblaient l'effet naturel de la vivacité de son âge.* (Volt.) *La promenade, la chasse, la pêche, le jeu, la lecture, sont nos occupations et nos* AMUSEMENTS. (Le Sage.)

— Occupation légère et futile : *Tout le plus grand fruit qu'on puisse tirer des œuvres des philosophes, est d'apprendre que la philosophie est un vain* AMUSEMENT. (Nicole.) *L'harmonie qui ne va qu'à flatter l'oreille n'est qu'un* AMUSEMENT *de gens faibles et oisifs.* (Fén.)

En vains *amusements* Gallus perdait ses jours. (Andr.)

— Occupation à laquelle on se livre pour éviter l'ennui, pour chasser une pensée importune : *Si l'on pense à la mort, ce n'est que par hasard, superficiellement, et l'on se hâte de chercher quelque* AMUSEMENT *qui nous dégage de cette réflexion importune.* (Fén.)

La Thessalie entière ou vaincue ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant l'armée,
Ne sont d'Achille oisif que les *amusements.* (Rac.)

— Distraction, adoucissement, allégeance : *Il y a de certains chagrins auxquels on ne peut donner d'*AMUSEMENTS. (Trév.)

Faibles *amusements* d'une douleur si grande. (Rac.)

— Retardement; ce qui arrête quelqu'un, ce qui lui fait perdre le temps : *Cette adresse servit d'*AMUSEMENT *aux ennemis.* (Ablanc.)

Le moindre *amusement* peut vous être fatal. (Mol.)

— Finesse, tromperie, promesses trompeuses : *Tout ce que vous me dites là n'est qu'un* AMUSEMENT. (Acad.) *Ce créancier est las de tant d'*AMUSEMENTS. (Trév.)

Tu prends d'un feint courroux le vain *amusement.* (Mol.)

— Vieux dans ce dernier sens.

SYN. Amusement, divertissement. *Amusement* s'entend d'un léger exercice qu'on choisit, et qu'on prolonge aussi longtemps que le corps et l'esprit s'en trouvent bien; *divertissement* exprime une action plus vive, et accompagnée aussi d'émotions plus agréables et plus multiples. Nous avons besoin de *divertissements* pour oublier des idées tristes, ou pour nous délasser d'un travail sérieux qui a trop tendu nos facultés; nous cherchons des *amusements* pour fuir l'ennui quand nous n'avons rien à faire. Il y a eu, il y a, sans doute, encore des gens qui trouvent leur *amusement* à cracher dans un puits pour faire des ronds; un pareil exercice n'est un *divertissement* pour personne.

AMUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à* et *muser,* vieux mot.) Distraire, divertir par des choses agréables : AMUSER *des enfants.* (Acad.) *On* AMUSE *le peuple avec des spectacles.* (Trév.)

Le monde est vieux, dit-on : je le crois; cependant
Il le faut *amuser* encor comme un enfant. (La Font.)

Les nymphes se mirent à cueillir des fleurs en chantant, pour AMUSER *Télémaque.* (Fén.)

Crois-moi, ne brigue plus le stérile avantage
D'*amuser* le public. (Vigée.)

— En ce sens, il se dit aussi des choses qui procurent de l'agrément : *Votre conversation m'*AMUSE *beaucoup.* (Étienne.)

Il est bon de jouer un peu,
Mais il faut seulement que le jeu nous *amuse.* (Mme Desh.)

On ne voit dans Isocrate que des discours fleuris et efféminés, que des périodes faites avec un travail infini, pour AMUSER *l'oreille.* (Fén.) *Le grand, le solide prend la place, dans un bon esprit, de tout le frivole qui l'*AVAIT AMUSÉ. (Mass.) *Tout discours qui ne fera qu'*AMUSER *votre esprit, et qui ne remuera point votre cœur, quelque beau qu'il paraisse, ne sera point éloquent.* (Fén.)

— Absol. *Une courte satire* AMUSE, *une longue défense ennuie.* (J. J. Rouss.)

Dans un roman frivole aisément tout s'excuse :
C'est assez qu'en courant la fiction *amuse.* (Boil.)

— Il se dit encore de tout ce qui dissipe l'esprit, de tout ce qui l'empêche de s'appliquer à quelque chose de sérieux : *Tout devrait nous avertir, et tout nous* AMUSE. (Fén.) *Le divertissement nous trompe, nous* AMUSE. (Pasc.) *O Dieu, je ne vous avais point connu! tout devait m'instruire, et tout m'*AMUSAIT; *vous étiez près de moi, et j'étais loin de vous.* (Fén.)

— Appliquer ses efforts à un objet futile : *Ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils* AMUSENT *leurs talents de choses puériles.* (Montesq.)

— Arrêter inutilement, faire perdre le temps : AMUSER *l'ennemi.* (Acad.) *N'*AMUSEZ *pas ce laquais.* (Trév.) *Il laissa tomber quelques pièces d'argent pour* AMUSER *les gardes.* (Volt.)

— Affaiblir, adoucir : *On doit, dans l'état où il est, faire ce qu'on peut pour* AMUSER *sa douleur.* (Trév.)

Par ses discours trompeurs,
Il tâchait vainement d'*amuser* mes douleurs. (Delille.)

— Tromper d'une manière fine et adroite; repaître de vaines espérances : *Il l'*AMUSE *de belles paroles.* (Acad.) *Ils prétendaient nous* AMUSER *par des contes en l'air.* (Mol.) *Les nobles sont sujets à* AMUSER *les créanciers en leur promettant de les payer.* (Trév.) *Vous prenez de grands airs : vous* AMUSEZ *vos créanciers par de belles paroles.* (Campistr.)

— Prov. et fig. *Amuser le tapis,* parler longtemps avant d'arriver au fait, ou parler d'objets futiles et vagues pour faire passer le temps.

— Jard. *Amuser la séve,* laisser à un arbre plus de branches et de bourgeons qu'aux autres, pour que la végétation soit modérée et égale sur tous les points.

= **S'amuser,** v. pr. Se distraire, se divertir : *Travaille-t-il, les moments lui paraissent des heures;* S'AMUSE*-t-il, les heures ne lui paraissent plus que des moments.* (Fén.) *Une bonne mère* S'AMUSE *pour amuser ses enfants.* (J. J. Rouss.) *Je ne pouvais former un désir contraire au sien, et j'étais heureuse de le voir* S'AMUSER. (G. Sand.)

Le jeu fut de tout temps permis pour *s'amuser.* (Boil.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un nom ou d'un infinitif, S'occuper d'une chose pour ne point s'ennuyer, pour se distraire :

Favorisez les jeux où mon esprit *s'amuse.* (La Font.)

Il S'AMUSE *depuis quelque temps* À FAIRE *des expériences de physique.* (Acad.) *C'est perdre son temps que de* S'AMUSER À FAIRE *des vers, quand on n'a point de talent pour la poésie.* (Id.) *Il* S'AMUSAIT À REGARDER *deux cartes géographiques.* (Volt.) *Des femmes élégantes couvraient les quais, et* S'AMUSAIENT AUX LAZZI *des masques.* (G. Sand.)

— S'aviser de : *Ne vous* AMUSEZ *pas à le plaisanter : il n'entend pas raillerie.* (Acad.)

— En mauv. part. Se livrer à quelque occupation futile; perdre son temps à : *Il ne faut pas* S'AMUSER *à discourir quand il faut agir.* (Trév.)

Mais à quels vains discours est-ce que je *m'amuse?* (Boil.)

Démosthène émeut, échauffe, entraîne les cœurs; il est trop vivement touché des intérêts de sa patrie pour S'AMUSER *à tous les jeux d'esprit d'Isocrate.* (Fén.)

— Prov. et fam. *S'amuser à la moutarde,* s'arrêter à des bagatelles. ‖ *S'amuser à la bagatelle,* se dit dans un sens analogue : *Il n'est pas à propos de* S'AMUSER À LA BAGATELLE; *il n'y a pas de temps à perdre.* (Camp.)

— Absol. Perdre le temps : *Ne vous* AMUSEZ *pas, on vous attend.* (Acad.)

— *S'amuser d'une chose,* y trouver de la distraction, de l'agrément, du divertissement : *On ne s'*AMUSE *pas longtemps* DE *l'esprit d'autrui.* (Vauvenarg.) *On s'*AMUSE DE *tout, on veut tout savoir, excepté l'unique chose qu'il serait capital d'apprendre.* (Fén.)

— *S'amuser de peu de chose*, trouver facilement à se distraire, à se divertir.

— *S'amuser de quelqu'un*, se moquer de lui.

AMUSETTE, n. f. (*amuser.*) Fam. Petit amusement, petite chose pour amuser : *Les poupées sont des* AMUSETTES *d'enfants.* (Acad.) *Ce n'est pour lui qu'une* AMUSETTE. (Id.)

— Anc. artill. Tube de fer, de cinq pieds de long sur un pouce et demi de diamètre, qu'on montait sur un petit affût, pour lancer des projectiles du poids de huit onces. L'amusette, introduite dans l'artillerie par le maréchal de Saxe, fut abandonnée après lui.

AMUSEUR, n. m. (*amuser.*) Celui qui amuse : *Cet écrivain est un aimable* AMUSEUR. (Acad.) *Il n'y a pas de fléau plus insupportable dans la société que les* AMUSEURS *en titre.* (Richelet.)

— Adjectiv. *Laissez croire aux hommes qu'ils sont aimables* AMUSEURS. (Vauven.) *Fumeur,* AMUSEUR *de gens, dîneur et soupeur, se mettant partout au diapason, il étonnait autant à table que dans une partie de plaisir.* (H. de Balzac.)

AMUSOIRE, n. f. (*amuser.*) Pron. *a-mu-zoar.* — Fam. Moyen d'amuser : *Cela n'est pas sérieux, ce n'est qu'une* AMUSOIRE. (Acad.) || Peu usité.

AMYCTIQUE, adj. (ἀμυκτικός, déchirant; gr.) Pron. *a-mik-tik.* — Méd. Il se dit des topiques qui sont corrosifs.

AMYÉLIE, n. f. (ἀ priv.; μυελός, moelle; gr.) Pron. *a-mi-éli.* — Anat. Absence de la moelle épinière.

AMYGDALAIRE, adj. des 2 g. Pron. *a-migh-da-lèr.* — Géol. Il se dit des roches qui contiennent des noyaux en forme d'amandes.

AMYGDALE, n. f. (ἀμυγδάλη, amande; gr.) Pron. *a-migh-dal.* — Anat. Chacun des deux corps glanduleux, en forme d'amandes, qui sont sous la luette, aux deux côtés de la gorge : *Les* AMYGDALES *sont spongieuses.* (Trévoux.) *Les* AMYGDALES *sécrètent et contiennent un mucus demi-transparent qu'on peut en faire sortir par la pression.* (A. Béclard.) *Le fluide muqueux sécrété par les* AMYGDALES *sert à faciliter le passage du bol alimentaire.*

AMYGDALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un amandier.

= **Amygdalées**, n. f. pl. Section de plantes établie dans la famille des Rosacées, et ayant pour type le genre Amandier.

AMYGDALIN, INE, adj. Il se dit des préparations dans lesquelles il entre des amandes : *Savon* AMYGDALIN, *Looch* AMYGDALIN.

AMYGDALINE, n. f. Chim. Substance blanche, cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool bouillant, découverte dans les amandes amères.

AMYGDALINÉ, ÉE, adj. V. AMYGDALÉ, m. sign.

AMYGDALITE, n. f. Pathol. Inflammation des amygdales : *L'*AMYGDALITE *se montre quelquefois sans être annoncée par aucun dérangement de la santé.* (Chomel.)

AMYGDALOÏDE, adj. des 2 g. Il se dit des substances qui contiennent de petits corps blancs en forme d'amandes : *Benjoin* AMYGDALOÏDE.

— Minér. Il se dit des pierres qui offrent, sur un fond uniforme, des noyaux ovales ou arrondis, semblables à des amandes : *Pierre, roche* AMYGDALOÏDE.

— En ce dernier sens, il s'emploie subst. au féminin : *Quand les* AMYGDALOÏDES *se désagrègent, les noyaux se séparent presque toujours de la pâte.* (Brongniart.) *Il y a des* AMYGDALOÏDES *de toutes les couleurs; mais la couleur vert pâle est la plus commune.* (Id.) *Quand les noyaux des* AMYGDALOÏDES *disparaissent, elles ne se distinguent plus des pétrosilex et autres roches homogènes.* (Id.)

AMYLACÉ, ÉE, adj. (ἄμυλον, amidon; gr.) Qui est de la nature de l'amidon, qui contient de l'amidon : *On nomme l'amidon, fécule* AMYLACÉE. (Fourcroy.) *Les substances* AMYLACÉES *servent tantôt de matières alimentaires, tantôt de médicaments.* (Soubeiran.)

AMYLÈNE, n. m. (ἄμυλον, amidon; gr.) Liquide d'une odeur aromatique, obtenu par la distillation de l'huile de pommes de terre.

AMYLIDES, n. f. pl. Pron. *a-mi-lid.* — Chim. Famille de composés organiques qui renferment de l'amidon.

AMYLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-mi-lik.* — *Alcool amylique*, liquide huileux, incolore, très-fluide, volatil, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et brûlante.

AMYLOÏDE, n. m. Pron. *a-mi-lo-id.* — Chim. Substance particulière, voisine de l'amidon, et formant les cellules des cotylédons de plusieurs végétaux.

AMYLONINE, n. f. Chim. Substance particulière produite par l'action de certains acides sur l'amidon.

AMYNTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-main-tik.* — Pharm. Qui fortifie : *Emplâtre* AMYNTIQUE.

AMYRIDE, n. f. V. AMYRIS, m. sign.

AMYRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'amyris.

= **Amyridées**, n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des Térébinthacées, qui a pour type le genre Amyris.

AMYRINE, n. f. Pron. *a-mi-rinn.* — Chim. Matière blanche et cristallisable qu'on extrait du suc résineux de l'amyris.

AMYRIS, n. m., ou **AMYRIDE**, n. f. Pron. *a-mi-riss.* — Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des Térébinthacées; il se rapproche du genre Baumier, et renferme des arbres ou arbrisseaux résineux, à fleurs hermaphrodites : *L'oliban ou encens est fourni par un* AMYRIS, *ou du moins par un arbre de la famille des Térébinthacées.* (Dumas.)

AN, n. m. (*annus*, lat.; m. sign.) Astr. Le temps que la terre met à faire sa révolution autour du soleil, et pendant lequel le soleil semble parcourir les douze signes du zodiaque.

— Vulg. L'espace de douze mois : *Après un* AN *révolu. Il y a deux* ANS, *trois* ANS, etc. *Il faut avoir trente* ANS *pour songer à sa fortune.* (La Br.)

L'*an* n'aura plus d'hiver, le jour n'aura plus d'ombre. (Malh.)
L'avenir semble beau quand on n'a que vingt *ans*. (De la V.)

— Par exagér. *Il y a mille ans*, il y a très-longtemps : IL Y A MILLE ANS *que je ne vous ai pas écrit.* (Volt.)

— Au plur. Il se dit de la durée de la vie, et particulièrement de la vieillesse : *Elle repassait avec larmes ses* ANS *écoulés avec tant d'illusions.* (Boss.)

Mes enfants, approchez,
Approchez : je suis sourd, les *ans* en sont la cause. (La F.)
De nos *ans* passagers le nombre est incertain. (Rac.)

— *Dès ses jeunes ans*, dès sa première jeunesse. || *Dans ses vieux ans, sur ses vieux ans*, dans sa vieillesse.

— Poétiq. et absol. *La fleur des ans*, la jeunesse. || *Le poids, le fardeau des ans*, de la vieillesse. || Poétiq. *L'injure des ans*, les effets désastreux du temps.

— Il s'emploie dans certaines formules usitées pour la supputation des temps :

— *L'an du monde*, se dit lorsqu'on suppute le temps qui s'est écoulé depuis la création du monde : *Jérusalem fut fondée,* L'AN DU MONDE 2,023, *par le grand prêtre Melchisédech.* (Chateaubr.)

— *L'an de grâce, l'an de Notre-Seigneur, l'an de l'Incarnation, l'an de la Nativité*, se dit pour indiquer les années de l'ère chrétienne, dont le point de départ est l'époque de la conception ou de la naissance de Jésus-Christ.

— *L'an premier, l'an deux, l'an trois*, etc., se disait lorsqu'on supputait les années à partir du 22 septembre 1792, époque de l'établissement de la première république en France.

— *Le jour de l'an*, le premier jour de l'année.

— *Bon jour et bon an*, espèce de souhait que l'on fait en faveur des personnes que l'on voit pour la première fois le premier jour de l'année.

— *Bon an, mal an*, compensation faite des mauvaises années avec les bonnes.

— *Dans l'an*, dans le courant de l'année, pendant l'année :

Le mal est que *dans l'an* s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes. (La Font.)

— *Par an*, chaque année :

Je sais ce qu'un fermier doit nous rendre *par an*. (Boil.)

— *Une fois l'an; deux, trois, quatre fois l'an*, une fois, deux, trois, quatre fois dans l'an, dans le cours de l'an, dans le courant de l'année : *Mon père ne descendait qu'*UNE FOIS L'AN *à la paroisse pour faire ses pâques.* (Chateaubr.)

— Jurispr. *An et jour*, l'année révolue, et un jour par delà : *Prescription de l'*AN ET JOUR. || V. ANNÉE.

— *Service du bout de l'an*, ou simpl. *Bout de l'an*, le service qu'on célèbre dans une église, un an après la mort d'une personne.

Syn. An, année. *An* marque d'une manière abstraite la durée d'une révolution de la terre autour du soleil; *année* marque la même durée par rapport aux événements qui l'ont remplie : Cette femme a trente *ans*, elle a passé ses plus belles *années*. En général, le mot *an* s'emploie pour le calcul et pour les dates : *l'an mil huit cent; année* sert à désigner les temps que l'on qualifie ou qu'on peut qualifier : *quelle année fatale! quelle année abondante!* Anciennement, cette distinction n'existait pas; voilà pourquoi, dans certaines phrases faites, on emploie encore *an* pour un temps qualifié, et *année*, pour marquer les dates : *Bon an, mal an; l'année sixième de notre règne.*

ANA, n. m. Terminaison qu'on ajoute au nom d'un auteur pour indiquer un recueil de ses pensées détachées, de ses observations, de ses bons mots : *Le* MÉNAGIANA, *revu par La Monnoye, est le seul de tous les ana dans lequel on trouve des choses instructives.* (Volt.)

— Employé seul, il désigne un recueil de ce genre : *C'est un* ANA. (Acad.) || Employé au pluriel, il est invariable : *Défiez-vous des faiseurs d'*ANA. (Acad.) *De tous les* ANA, *celui qui mérite le plus d'être mis au rang des mensonges imprimés, et surtout des mensonges insipides, est le Segraisiana.* (Volt.)

— Méd. Il est employé dans les formules de médecine pour indiquer le mélange, et signifie : *Autant de l'un que de l'autre.*

ANABAINE, n. f. (ἀναβαίνειν, monter; gr.) Genre d'algues qui croissent dans les eaux douces et thermales de l'Europe.

ANABAPTISME, n. m. (ἀνά, de nouveau; βάπτισμα, baptême; gr.) Doctrine des anabaptistes, sectaires chrétiens qui soutiennent que les enfants ne doivent pas être baptisés avant l'âge de raison, ou qu'à cet âge ils doivent être rebaptisés.

ANABAPTISTE, adj. et n. des 2 g. Il se dit de celui, de celle qui professe l'anabaptisme.

ANABAS, n. m. (ἀναβαίνειν, monter, grimper; gr.) Zool. Genre de poissons de la famille des Leptosomes; ils ont beaucoup de rapports avec les amphiprions; ils peuvent vivre quelque temps hors de l'eau, et doivent leur nom à la faculté qu'ils ont de grimper sur certaines plantes aquatiques au moyen des rayons aigus de leurs nageoires.

ANABASE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Arroches.

— Pathol. La période d'accroissement d'une maladie.

ANABASSE, n. f. Comm. Espèce de couverture fabriquée à Rouen.

ANABATE, n. m. (ἀναβατής, étalon; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Ténuirostres.

ANABATIQUE, adj. des 2 g. Pathol. En parl. d'une maladie. Qui s'accroît.

ANABLÈPE ou **ANABLEPS**, n. m. (ἀναβλέπειν, regarder en haut; gr.) Zool. Espèce de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux et de la famille des Cyprinoïdes : *L'*ANABLEPS *vit dans la mer, et se tient souvent la tête hors de l'eau.* (Lacép.) *Le caractère le plus saillant de l'*ANABLEPS *est d'avoir les yeux très-proéminents.* (Cloquet.)

ANABROCHISME, n. m. (ἀνά, à travers; βρόχος, nœud, lacet; gr.) Chir. anc. Opération qui consistait à redresser, au moyen d'un cheveu passé avec une aiguille à travers la paupière, les cils renversés contre le globe de l'œil.

ANABROSE, n. f. (ἀνάβρωσις, corrosion; gr.) Méd. Corrosion, exulcération superficielle.

ANABROTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui corrode, qui ronge.

ANACALYPTE, n. f. (ἀνακαλύπτω, je révèle; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses.

ANACAMPTIQUE, adj. des 2 g. (ἀνά, de nouveau; κάμπτω, je fléchis; gr.) Phys. Qui réfléchit la lumière ou le son.

— Géom. *Courbe anacamptique*, courbe produite par la réflexion de la lumière sur une surface, la position de l'œil étant déterminée.

ANACARDE ou **ANACARDIER**, n. m. (ἀνά, part. marq. ressemblance; καρδία, cœur; gr.) Bot. Fruit en forme de cœur, dont l'amande est agréable à manger, et sert d'aliment aux habitants des îles Philippines et de plusieurs parties de l'Inde : *On a attribué à l'amande de l'*ANACARDE *la singulière propriété de développer les facultés intellectuelles.* (Richard.)

= Nom des grands arbres de l'Inde qui produisent ce fruit; ils forment un genre dans la famille des Térébinthacées, et ont du rapport avec l'acajou.

— *Anacarde* se dit plus souvent du fruit, et *Anacardier*, de l'arbre.

ANACATHARSIE, n. f. (ἀνά, par en haut; καθαίρειν, purger; gr.) Méd. Évacuation des matières impures par expectoration ou vomissement.

ANACATHARTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Méd. Il se dit des médicaments qui produisent l'anacatharsie.

ANACÉPHALÉOSE, n. f. (ἀνά, de nouveau; κεφαλή, tête, chapitre; gr.) Didact. Récapitulation des points principaux d'un écrit, d'un discours.

ANACHORÈTE, n. m. (ἀνά, à l'écart; χωρέω, je vais; gr.) Pron. *a-na-ko-rè-te.* — Ermite, religieux qui vit seul, par oppos. à *Cénobite*, religieux qui vit en communauté : *Il rêvait la vie des* ANACHORÈTES *dans le désert, et se faisait de petits ermitages au milieu des chèvrefeuilles et des abeilles.* (Ste-Beuve.) *Qui peut comprendre les mystérieuses visions de l'*ANACHORÈTE? (G. Sand.)

— Fig. Homme qui vit loin du monde : *Mener une vie d'*ANACHORÈTE. (Acad.)

Je suis, vous le savez, mauvais *anachorète*. (C. Del.)

— Fam. Il peut s'employer comme nom féminin :

Quoi ! d'un monde qui vous regrette,
Fuyant le charme séducteur
Vous aspirez au triste honneur
De vivre en *sainte anachorète !* (Vigée)

ANACLASTIQUE, adj. des 2 g. (ἀνάκλασις, réfraction ; gr.) — Phys. *Point anaclastique*, le point où un rayon de lumière se réfracte.

— *Courbe anaclastique*, la courbe suivant laquelle on voit une ligne à travers un milieu réfringent.

ANACLASTIQUE, n. f. Phys. Partie de l'optique qui traite de la réfraction de la lumière. || On dit plutôt *Dioptrique*.

ANACHRONISME, n. m. (ἀνά, en haut ; χρόνος, temps ; gr.) Faute qui consiste à donner à un fait une autre date que la sienne, et plus particulièrement une date antérieure à la sienne : *Virgile s'est permis un* ANACHRONISME *en supposant Énée contemporain de Didon.* (Acad.)

— Par extens. Toute erreur que l'on commet en attribuant des usages, des idées, etc., aux hommes d'une époque où ces idées, ces usages, n'étaient pas encore connus : *Les peintres italiens ont fait beaucoup d'*ANACHRONISMES *dans le costume.* (Acad.) || V. PARACHRONISME.

ANACOLUTHE, n. f. (ἀ priv. ; ἀκόλουθος, compagnon ; gr.) Gramm. Sorte d'ellipse qui consiste à sous-entendre dans une phrase le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés : *L'*ANACOLUTHE *est une figure par laquelle on sous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce qui ne doit avoir lieu que lorsque l'ellipse peut être aisément suppléée, et qu'elle ne blesse point l'usage.* (Du Marsais). *L'*ANACOLUTHE *est une espèce particulière d'ellipse ; il était donc inutile d'imaginer un autre terme pour désigner cette espèce, et il serait ridicule de le conserver.* (Beauzée.) En voici un exemple :

Qui périt avec gloire
S'affranchit par la mort comme par la victoire. (C. Del.)

Ellipse, *Celui.* || Cette expression est particulièrement employée en parlant des constructions elliptiques propres à la langue grecque.

ANACOSTE, n. f. Comm. Sorte de serge fabriquée en Normandie.

ANACRÉONTIQUE, adj. des 2 g. (*Anacréon*, poëte grec.) Qui est dans le goût, dans le genre des poésies d'Anacréon : *La poésie* ANACRÉONTIQUE *est un genre de poésie lyrique dont la grâce est le caractère, et qui respire la volupté.* (Marm.)

ANACRISE, n. f. (ἀνακρίνω, discerner ; gr.) Jurispr. Enquête qui consiste à interroger les témoins, ou à les confronter.

ANACYCLE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères, qui croissent dans les régions australes de l'Europe, et qui ont le port des Camomilles.

ANACYCLIQUE, adj. des 2 g. (ἀνά, en remontant ; κύκλος, cercle ; gr.) *Vers anacyclique*, vers qui présente la même suite de mots, soit qu'on le lise dans l'ordre naturel, c'est-à-dire en commençant par le premier mot et en finissant par le dernier ; soit qu'on le lise dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en commençant par le dernier mot et en finissant par le premier.

ANADÉNIE, n. f. (ἀ priv. ἀδήν, ἀδένος, glande ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Protéacées, composé d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

ANADIPLOSE, n. f. (ἀνά, de nouveau ; διπλόω, je double ; gr.) Gramm. Figure qui consiste à commencer une proposition par le mot qui termine la proposition précédente : *L'*ANADIPLOSE *reprend un mot dans ce qui précède, pour y ajouter quelque idée qu'elle veut rendre plus saillante qu'elle ne l'aurait été dans l'enchaînement grammatical de la première phrase.* (Beauzée.)

ANADOSE, n. f. (ἀνά, ensemble ; δίδωμι, donner ; gr.) Méd. Distribution du chyle dans les organes.

ANADROME, n. f. (ἀνά, en haut ; δρόμος, course ; gr.) Méd. Transport des humeurs des parties inférieures aux supérieures.

— Adj. des 2 g. — Zool. Il se dit des poissons qui remontent de la mer dans les fleuves.

ANAÉROÏDE, adj. (ἀ priv. ; ἀήρ, air ; gr.) Phys. Il se dit d'un appareil d'invention récente, qui peut remplir l'office de baromètre.

ANAGALLIS, n. f. (ἀναγελάω, rire aux éclats ; gr.) Bot. Nom que les anciens donnaient au mouron, parce qu'ils le croyaient propre à exciter la gaieté.

ANAGÉNITE, n. f. (ἀνά, de nouveau ; γένος, naissance ; gr.) Minér. Nom donné par Haüy aux roches d'agrégation, composées de fragments de roches primordiales.

ANAGLYPHE, n. m. (ἀνάγλυφος, ciselé en relief ; gr.) Pron. *a-na-gliff.* — Arts. Tout ouvrage ciselé, taillé ou relevé en bosse ; tout ouvrage en relief : *Les camées sont des* ANAGLYPHES, *ainsi que les intailles.*

ANAGLYPHIQUE, adj. des 2 g. (*anaglyphe.*) Arts. Qui est couvert d'élévations semblables à des sculptures en relief.

ANAGNOSTE, n. m. (ἀναγιγνώσκειν, lire ; gr.) Antiq. rom. Esclave qui faisait la lecture pendant les repas.

ANAGOGIE, n. f. (ἀνά, en haut ; ἄγω, diriger ; gr.) Théol. Élévation de l'âme vers Dieu.

— Interprétation mystique du sens littéral des textes sacrés.

ANAGOGIQUE, adj. des 2 g. (*anagogie.*) Théol. Qui a rapport à l'anagogie, qui tient à l'anagogie.

— Particul. *Interprétation anagogique*, interprétation qui remonte du sens littéral au sens mystique et spirituel.

— Philos. *Doctrine anagogique.* || V. ÉSOTÉRIQUE, m. sign.

ANAGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. Qui tient de l'anagramme, qui a rapport à l'anagramme.

ANAGRAMMATIQUEMENT, adv. D'une manière anagrammatique.

ANAGRAMMATISANT, part. prés. du v. Anagrammatiser.

ANAGRAMMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Anagrammatiser.

ANAGRAMMATISER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*anagramme.*) S'occuper de l'anagramme des mots.

— Il s'emploie aussi transitiv. : ANAGRAMMATISER *un mot.*

ANAGRAMMATISME, n. m. L'art de faire des anagrammes.

ANAGRAMMATISTE, n. m. Faiseur d'anagrammes.

ANAGRAMME, n. f. (ἀνά, à travers ; γράμμα, lettre ; gr.) Transposition des lettres d'un mot, au moyen de laquelle on parvient à former un ou plusieurs autres mots qui présentent un autre sens : AIMS *a cédé à un autre monosyllabe,* MAIS, *qui n'est au plus que son* ANAGRAMME. (La Bruy.) *Les mots* ÉCRAN, NACRE, RANCE *et* CRÂNE *sont des* ANAGRAMMES *les uns des autres.* (Acad.) *Ceux qui s'attachent scrupuleusement aux règles dans l'*ANAGRAMME, *prétendent qu'il n'est pas permis de changer une lettre en une autre.* (Dider.) *Érigeant l'*ANAGRAMME *en science, il prétendait que le sort de tout homme était écrit dans la phrase que donnait la combinaison des lettres de ses nom, prénoms et qualités.* (H. de Balzac.)

ANAGYRE ou **ANAGYRIS**, n. f. (ἀνά, en haut ; γῦρος, cercle ; gr.) Bot. Arbrisseau de la famille des Légumineuses, dont l'écorce et le bois sont très-fétides ; ses feuilles infusées dans du vin guérissent les violents maux de tête, et ses graines sont vomitives à un degré éminent : *L'*ANAGYRIS *croît dans les pays chauds.* (Acad.) *Les fleurs de l'*ANAGYRE *sont jaunes, et naissent par petits bouquets sur différents points de la tige.* (Richard.)

— L'*anagyris* doit son nom aux courbures que présentent ses fleurs et ses fruits. On la nomme aussi *Bois puant*, à cause de sa mauvaise odeur.

ANAL, ALE, adj. (*anus.*) Anat. Qui a rapport à l'anus ; qui est placé près de l'anus : *La région* ANALE. *L'ouverture* ANALE.

ANALCIME, n. m. (ἀ priv. ; ἄλκιμος, fort ; gr.) Minéral. Pierre composée de silice, d'alumine, de soude, de chaux et d'eau ; elle se fond au chalumeau en un verre blanc demi-transparent : *La forme primitive de l'*ANALCIME *est le cube.* (Brongn.) *L'*ANALCIME *ne s'est encore trouvé que dans les produits des volcans.* (Id.)

ANALECTE, n. m. (ἀναλεκτός, recueilli ; gr.) Antiq. rom. Esclave chargé de ramasser les restes du festin et de balayer la salle à manger. || Au plur. Les restes d'un repas. || Philolog. Fragments choisis d'un ou de plusieurs auteurs réunis dans un même recueil.

ANALEMMATIQUE ou **ANALÉMATIQUE**, adj. des 2 g. (*analemme.*) Astron. Qui a rapport à l'analemme.

ANALEMME ou **ANALÈME**, n. m. (ἀνάλημμα, hauteur ; gr.) Astr. Projection orthographique de tous les cercles de la sphère sur les colures des solstices.

ANALEPSIE, n. f. (ἀνά, de nouveau ; λαμβάνειν, prendre ; gr.) Méd. Rétablissement des forces après une maladie ; convalescence.

ANALEPTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des médicaments ou des aliments propres à rendre les forces aux convalescents, ou aux personnes affaiblies. *Tous les moyens* ANALEPTIQUES *doivent être constamment secondés par l'influence d'un air pur et plus ou moins vif.* (Guers.)

— N. m. Médicament, aliment analeptique : *Les* ANALEPTIQUES *se divisent naturellement en deux classes, les médicamenteux et les alimentaires.* (Guers.)

ANALGÉSIE ou **ANALGIE**, n. f. (ἀ priv. ; ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Absence de douleur ; indolence : *L'*ANALGÉSIE *est un des degrés de l'anesthésie.*

ANALOGIE, n. f. (ἀναλογία, rapport, proportion ; gr.) Sorte de ressemblance, de conformité, de rapport, qui existe entre deux ou plusieurs choses différentes : *Il y a beaucoup plus d'*ANALOGIE *entre l'homme et le singe qu'entre l'homme et le cheval.* (Acad.) *Les scolastiques définissent l'*ANALOGIE *une ressemblance jointe à quelque diversité.* (Du Mars.) *La partie basse d'une montagne s'appelle le pied de la montagne, par* ANALOGIE *avec le pied de l'homme.* (Acad.) *Des faits pourraient prouver l'*ANALOGIE *du bois chez les cerfs avec le bois des arbres.* (Buff.)

— L'*analogie* repose sur la généralité des lois de la nature. C'est l'*analogie* qui a porté Franklin à regarder l'éclair et la foudre comme des phénomènes électriques, et à tenter les expériences qui ont justifié ses prévisions. C'est elle aussi qui porta Newton à étendre aux mouvements des corps célestes les lois qu'il avait reconnues dans le mouvement des corps qui tombent en vertu de leur pesanteur. On peut en dire autant d'une foule d'autres découvertes dont l'origine se rattache plus ou moins à de semblables rapprochements.

— Il se dit aussi des choses intellectuelles et morales : *Il y a de l'*ANALOGIE *entre le substantif* abîme *et l'adjectif* profond, *parce que l'idée d'*abîme *comprend celle de* profondeur. (Acad.) *Ces deux hommes se sont liés par l'*ANALOGIE *de leur caractère et de leurs goûts.* (Acad.)

— *Raisonner par analogie*, raisonner d'après les rapports qui existent entre deux ou plusieurs choses. || On dit en ce sens : *Juger, conclure par* ANALOGIE. *L'*ANALOGIE *est souvent trompeuse.*

— Gramm. Rapport qui existe entre les consonnes qu'on prononce avec la même partie de l'organe vocal : *Il y a de l'*ANALOGIE *entre le* D *et le* T, *consonnes dentales.* (Acad.) *Il y a de l'*ANALOGIE *entre le* B *et le* P ; *leur différence ne vient que de ce que les lèvres sont moins serrées l'une contre l'autre dans la prononciation du* B, *et qu'on les serre davantage lorsqu'on veut prononcer* P. (Du Mars.)

— Rapport qui existe ou qui doit exister entre les différents mots d'une langue, au point de vue de leur formation : *Les mots nouveaux ne peuvent guère s'introduire qu'à l'aide de l'*ANALOGIE. (Acad.) *Le mot* passionné *est formé de* passion, *par la même* ANALOGIE *qu'*affectionné *est formé d'*affection. (Id.)

— Littér. et Beaux-arts. *Analogie de style*, unité de ton et de couleur dans le style.

— Mathém. Proportion : *Il y a la même* ANALOGIE *entre* deux *et* trois *qu'entre* six *et* neuf. (Acad.)

— Astr. *Analogies différentielles*, rapport entre les différentielles des angles et des côtés d'un triangle sphérique.

ANALOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a de l'analogie : *Termes* ANALOGIQUES. (Acad.) *La métaphore doit être* ANALOGIQUE. (Trév.) *Pour aider le succès des mots nouveaux qu'on a besoin d'introduire dans une langue, il faut leur donner une forme* ANALOGIQUE. (Beauz.)

ANALOGIQUEMENT, adv. D'une manière analogique, par analogie.

ANALOGISME, n. m. (*analogie.*) Comparaison des rapports qui existent entre deux ou plusieurs choses. || Raisonnement par voie d'analogie. || Abus de l'analogie.

ANALOGUE, adj. des 2 g. (*analogie.*) Qui a de l'analogie avec une autre chose : *Le pied de l'homme et le pied d'une montagne sont des termes* ANALOGUES. (Acad.) *Le* D *et le* T *sont des consonnes* ANALOGUES. (Id.) *Les animaux, disait Aristote, sont* ANALOGUES, *c'est-à-dire semblables avec des diversités.* (Flour.) *La vue du palais du Louvre ou du Luxembourg, celle de Notre-Dame, du Panthéon, de l'arc de l'Étoile, nous font éprouver, malgré les différences infinies de destinations, de formes et d'école, un sentiment* ANALOGUE *de plaisir et d'enthousiasme.* (Ch. Dup.)

— *Langues analogues*, par oppos. à *Langues transpositives*, celles où l'on place les mots suivant l'ordre analytique de la pensée : *Les* LANGUES ANALOGUES *sont celles dont la syntaxe est soumise à l'ordre analytique, parce que la succession des mots dans le discours y suit la gradation analytique des pensées.* (Beauz.)

— N. m. Toute chose qui a de l'analogie avec une autre : *Plusieurs terrains de notre continent renfer-*

*ment des animaux fossiles et des végétaux pétrifiés auxquels on ne connaît point d'*ANALOGUES *vivants, ou dont les* ANALOGUES *n'existent que dans d'autres parties du globe.* (Acad.) *Ce terme n'a point d'*ANALOGUE *en français.* (Id.)

ANALYSANT, part. prés. du v. Analyser.

ANALYSE, n. f. (ἀναλύω, je résous; gr.) Pron. *a-na-liz.* — Didact. Décomposition, résolution d'un tout en ses parties : *L'*ANALYSE *d'une fleur, d'un mot composé.* (Acad.)

— Moral. *L'*ANALYSE *du cœur humain, des sentiments, des passions.* (Acad.)

— Logiq. Méthode de décomposition, de résolution, qui consiste à remonter des effets aux causes, des conséquences aux principes, des lois aux faits, du composé au simple, du général au particulier : *Procéder par voie d'*ANALYSE. *Faire l'*ANALYSE *d'un raisonnement.* L'ANALYSE *est opposée à la synthèse.* (Acad.) *Il est naturel à l'homme de commencer par la synthèse et de finir par l'*ANALYSE. (Ampère.)

— La plupart de nos idées sont complexes. Elles deviennent obscures dès que nous en perdons de vue les éléments. L'*analyse* a pour but de les décomposer, d'examiner successivement les idées simples et élémentaires dont elles sont le produit, et de les rendre claires et précises en remontant ainsi jusqu'à leur origine.

— Gramm. *Analyse grammaticale*, décomposition d'une phrase, et examen successif de tous les mots qu'elle renferme. Par l'*analyse grammaticale*, on distingue d'abord les mots entre eux; on reconnaît ensuite les genres, les nombres, les personnes, les temps, les modes; enfin on explique le rôle particulier de chaque mot, et les rapports divers qu'ont entre eux tous les mots d'une même phrase : *L'*ANALYSE GRAMMATICALE *consiste à rendre toutes les raisons grammaticales des mots qui entrent dans la composition des phrases.* (Beauzée.)

— *Analyse logique*, décomposition des propositions en leurs trois termes essentiels, sujet, verbe et attribut; moyen de reconnaître de quelle manière les mots se combinent et se groupent pour former les propositions, et comment les propositions se lient et se coordonnent pour former les phrases.

— Chim. *Analyse chimique*, ou simpl. *Analyse*, opération qui consiste à séparer, à désunir les principes ou parties simples d'un corps composé, pour les considérer à part et en détail, et acquérir une connaissance plus exacte de la nature du tout : *L'*ANALYSE *est un des principaux moyens qu'on emploie en chimie pour connaître la nature des corps composés.* (Fourcr.) *L'*ANALYSE *en chimie est la résolution des corps en leurs parties composantes, afin de connaître la nature et la quantité respective des principes de leur composition.* (Beauzée.) *Les précipités sont des combinaisons variables qui exigent une* ANALYSE *particulière.* (Cuvier.) || *Analyse simple* ou *vraie*, celle qui donne des principes dont la réunion forme le composé primitif, comme dans la décomposition du cinabre en soufre et en mercure. || *Analyse fausse* ou *compliquée*, celle qui ne donne point les vrais principes d'un corps isolés les uns des autres, parce qu'elle se complique d'une suite de combinaisons; telle est la décomposition des matières végétales et animales par le feu. || *Analyse immédiate* ou *prochaine*, celle que l'on fait subir en premier lieu à un corps très-composé, comme à une feuille, à un fruit, etc., et qui ne donne que des produits composés. || *Analyse médiate* ou *éloignée*, celle qui s'opère en second, troisième ou quatrième lieu sur des matières déjà séparées par l'analyse prochaine. || *Analyse spontanée*, celle qui s'opère par les seules forces et en vertu des lois de la nature; telles sont les fermentations et la putréfaction qui s'accomplissent par l'action des différentes molécules des corps. || *Analyse mécanique*, doit toujours s'entendre d'une simple division mécanique, laquelle est plutôt un procédé préparatoire à l'analyse qu'une analyse proprement dite; tels sont le triage des terres, des sables, des mines; le criblage des matières de diverse grosseur; la filtration, la pulvérisation et l'expression d'une substance qui contient des liquides. || *Analyse par le feu*, celle qui se fait au moyen du calorique. || *Analyse par les réactifs*, celle qui s'opère lorsqu'on met le corps composé en contact avec des réactifs propres à séparer, à désunir les divers principes qui le constituent. || *Analyse minérale, végétale, animale*, l'analyse par laquelle on sépare les principes qui composent les corps inorganiques ou minéraux, ou les corps organiques, soit végétaux, soit animaux.

— Mathém. *Analyse mathématique*, l'art de déterminer les quantités inconnues dans les questions mathématiques; il se dit particulièrement de l'algèbre proprement dite, et de l'algèbre appliquée à la géométrie et à la mécanique.

— Littér. : Extrait, résumé d'un discours ou d'un livre : *Une sèche* ANALYSE. *Une* ANALYSE *rapide.* (Acad.)

— Dans un sens analogue : *L'*ANALYSE *d'un dossier.*

= **En dernière analyse**, loc. adv. En dernier résultat : *Je ne vois pas,* EN DERNIÈRE ANALYSE, *quelle utilité si grande on peut tirer de cette découverte.* (Acad.)

ANALYSÉ, ÉE, part. pass. du v. Analyser.

ANALYSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-na-li-zé.* — Faire l'analyse : ANALYSER *une substance.* ANALYSER *une fleur.* (Acad.) ANALYSER *un raisonnement, une période, un discours.* (Id.) *Je suis loin de m'aveugler sur la difficulté d'*ANALYSER *clairement ce bel ouvrage.* (Arago.) *La musique est un de ces plaisirs intimes dont il faut jouir avec transport, sans* ANALYSER *froidement ses causes.* (Gresset.) *Ce serait vouloir compter les flots de la mer, qu'*ANALYSER *les combinaisons du sort et du caractère.* (Mme de Staël.)

— Absol. Procéder par analyse : ANALYSER *et comparer.* (Acad.)

= **S'analyser**, v. pr. Être analysé.

ANALYSTE, n. m. Pron. *a-na-list.* — Celui qui est versé dans l'analyse mathématique : *Habile* ANALYSTE. (Acad.)

— Par analog. *Il ne fut pas seulement un praticien expérimenté, mais un* ANALYSTE *puissant.* (Mignet.)

ANALYTIQUE, adj. des 2 g. (*analyse.*) Pron. *a-na-li-tik.* — Qui tient de l'analyse, qui procède par voie d'analyse : *Examen* ANALYTIQUE. *Méthode* ANALYTIQUE.

— Qui contient une analyse : *Résumé* ANALYTIQUE. *Tables* ANALYTIQUES.

— *Avoir l'esprit analytique*, avoir la faculté de procéder facilement par voie d'analyse.

— Fig. *Esprit analytique*, homme doué de la faculté de juger promptement des choses par la voie de l'analyse.

— Gramm. *Ordre analytique*, l'ordre naturel et rationnel des termes de la proposition; l'ordre dans lequel le sujet est suivi du verbe, et le verbe de l'attribut. On dit dans un sens analogue, *Construction analytique*.

— *Langues analytiques*, par oppos. à *Langues synthétiques*, les langues dans lesquelles on emploie plusieurs mots pour exprimer les modifications diverses d'une même idée générale : *Les langues que parlent les peuples imparfaitement civilisés ont pour caractère d'exprimer, par une simple variation de la désinence, les rapports que les langues plus* ANALYTIQUES *ne peuvent rendre que par l'emploi de plusieurs mots.* (Ampère.)

— Math. *Géométrie analytique*, application de l'algèbre à la géométrie.

= **Analytique**, n. f. Méthode par laquelle on décompose un sujet quelconque en ses éléments.

ANALYTIQUEMENT, adv. (*analytique-ment.*) Pron. *a-na-li-tik-man.* — Par analyse, par voie d'analyse.

ANAMARTÉSIE, n. f. (ἀ priv.; ν euph.; ἁμαρτάνειν, pécher; gr.) Pron. *té-zi.* — Didact. Impeccabilité.

ANAMIRTE, n. m. Pron. *a-na-mirt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ménispermacées, composé d'arbrisseaux sarmenteux et grimpants, originaires des Indes orientales : *Les fruits de l'*ANAMIRTE *sont connus sous le nom de* coques du Levant. (Richard.)

ANAMIRTINE, n. f. V. STÉAROPHANINE.

ANAMNÉSIE, n. f. (ἀνάμνησις, ressouvenir; gr.) Pron. *a-nam-né-zi.* — Méd. Retour de la mémoire.

— Didact. L'art de se ressouvenir.

ANAMNESTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-nam-ness-tik.* — Méd. Qui rappelle le souvenir.

— *Signes anamnestiques*, signes commémoratifs.

= **Anamnestiques**, n. m. pl. Méd. anc. Remèdes qu'on croyait propres à rappeler et à fortifier la mémoire.

ANAMORPHOSE, n. f. (ἀνά, à travers; μορφή, forme; gr.) Pron. *a-na-mor-foz.* — Dessin ou tableau qui offre une représentation bizarre ou monstrueuse, mais qui est fait de manière à présenter l'image régulière d'un objet, lorsqu'on le regarde d'un certain point, ou par réflexion dans un miroir.

— L'art de faire ces dessins, ces tableaux.

ANANAS, n. m. Pron. *a-na-nâ.* — Bot. Genre de plantes herbacées et vivaces de la famille des Broméliacées; il renferme plusieurs espèces originaires de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie; la plus commune est cultivée dans nos serres, et produit des fruits très-recherchés : *Les baies de l'*ANANAS, *en mûrissant, s'unissent les unes aux autres, et composent un seul fruit, semblable par sa forme au cône du pin, mais beaucoup plus gros.* (Michel.)

— Le fruit de cette plante : *La saveur acidule de l'*ANANAS *le rend précieux sous les climats brûlants.* (Duméril.) *En Amérique on retire de l'*ANANAS, *par expression, une liqueur enivrante qui fortifie.* (Mirb.) *L'*ANANAS *est, au récit de tous les voyageurs, le meilleur de tous les fruits connus.* (Richard.)

— Espèce de grosse fraise.

ANANCHYTE, n. m. (ἀ priv.; ἄγχω, serrer, étrangler; gr.) Pron. *a-nan-kitt.* — Zool. Genre de zoophytes de la classe des Échinodermes.

ANANDRAIRE, adj. des 2 g. (ἀ priv.; ἀνήρ, ἀνδρός, homme; gr.) Pron. *a-nan-drèrr.* — Bot. Il se dit des fleurs dans lesquelles les téguments et les pistils se sont multipliés, et remplacent les étamines.

ANAPESTE, n. m. (ἀναπαίω, frapper à rebours; gr.) Pron. *a-na-pèst.* — Pros. gr. et lat. Sorte de pied composé de deux brèves, suivies d'une longue : *Les Grecs avaient réservé l'*ANAPESTE *aux poésies légères, comme le dactyle aux poèmes héroïques.* (Beauzée.)

ANAPESTIQUE, adj. Pron. *a-na-pèss-tik.* — Il se dit du vers dans lequel domine l'anapeste.

ANAPHONÈSE, n. f. (ἀνά, en haut; φωνή, voix; gr.) Pron. *a-na-fo-nèz.* — Méd. Exercice pour se fortifier la voix.

ANAPHORE, n. f. (ἀνά, en haut; φέρω, porter; gr.) Pron. *a-na-for.* — Rhét. Figure qui consiste dans la répétition des mêmes mots au commencement de plusieurs phrases, ou des divers membres d'une période; en voici un exemple :

C'est par moi qu'on descend au séjour des douleurs ;
C'est par moi qu'on descend dans la cité des pleurs ;
C'est par moi qu'on descend chez la race proscrite. (C. D.)

— Méd. Vomissement.

ANAPHORIQUE, adj. des 2 g. (*anaphore.*) Pron. *a-na-fo-rik.* — Rhétor. *Période anaphorique*, celle qui contient une anaphore.

— Méd. Il se dit des médicaments qui font évacuer par en haut.

ANAPHRODISIAQUE, adj. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE, n. f. (ἀ priv.; Ἀφροδίτη, Vénus; gr.) Pron. *a-na-fro-di-zi.* — Méd. Absence de désirs vénériens; c'est un état passager, qui n'implique pas l'impuissance.

ANAPHRODITE, adj. des 2 g. (m. étym.) Pron. *a-na-fro-ditt.* — Méd. Insensible à l'amour, impropre à la génération.

ANAPLASTIE, n. f. (ἀναπλάσσω, refaire; gr.) Pron. *a-na-plass-ti.* — Chir. Art de refaire les parties mutilées, de consolider les os fracturés.

— Le *Dictionnaire national* écrit *anaplasie*, et donne plus loin AUTOPLASTIE, et non *autoplasie*.

ANAPLÉROSE, n. f. V. PROTHÈSE.

ANAPLÉROTIQUE, adj. V. INCARNATIF.

ANAPTYSIE, n. f. V. ANACATHARSIE, seul usité.

ANARCHIE, n. f. (ἀ priv.; ἀρχή, commandement; gr.) État d'une société où il n'y a ni chef, ni autorité à laquelle on obéisse, ni lois auxquelles on soit soumis : *L'*ANARCHIE, *sorte de chaos social, est destructive de tout ordre, de toute sécurité.* (Portalis.) *Quand la force du peuple l'emporte, on a l'*ANARCHIE. (Lamenn.) *Le despotisme est le pouvoir qui peut seul succéder à l'*ANARCHIE. (V. Hugo.) *La liberté ne doit jamais être l'*ANARCHIE. (Lamart.) *L'*ANARCHIE *et la servitude sont deux fléaux vengeurs, qui attendent, pour les punir, les fautes des rois ou les excès des peuples.* (Id.)

L'*anarchie* en grondant a relevé sa tête. (V. Hugo.)

ANARCHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-nar-chik.* — Qui tient de l'anarchie, qui est en proie à l'anarchie : *Un État* ANARCHIQUE.

— Qui favorise l'anarchie : *Principes* ANARCHIQUES. *Opinion, système* ANARCHIQUE. (Acad.) *Seules, pendant les jours difficiles que nous venons de traverser, les habitudes d'ordre et de justice ont servi de contrepoids aux tendances* ANARCHIQUES. (Port.) *Il vaudrait mieux rétrograder vers l'origine des âges que d'empoisonner des générations tout entières de doctrines* ANARCHIQUES. (Blanqui.)

ANARCHISME, n. m. (*anarchie.*) Pron. *a-nar-chism.* — Système des anarchistes.

ANARCHISTE, n. m. (*anarchie.*) Pron. *a-nar-chist.* — Partisan de l'anarchie, fauteur de troubles : *Socrate abhorrait le parti des* ANARCHISTES *et des démagogues, qui bouleversait sans cesse Athènes.* (Lamart.)

ANARRHÉE, n. f. (ἀνά, en haut; ῥέω, couler; gr.) Pron. *a-nar-ré.* — Méd. Afflux des humeurs vers les parties supérieures du corps.

ANARRHIQUE, n. m. (ἀναῤῥιχάομαι, grimper; gr.) Pron. *a-nar-rik.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Apodes; ils habitent les parages de l'Océan septentrional, et sont fort redoutés des marins

à cause de leur voracité; ils essayent quelquefois de happer les matelots dans les barques, où ils grimpent a l'aide de leurs nageoires. On les désigne vulg. sous le nom de *Loups marins* : *Les* ANARRHIQUES *unissent à la férocité du requin la lâcheté du loup.*

ANARRHIZÉ, ÉE, adj. (ἀνά, part. négat. ; ῥίζα, racine ; gr.) Pron. *a-nar-ri-zé.* — Bot. Il se dit des plantes qui sont dépourvues de graines, et qui, manquant par cela même de radicules, n'offrent pas de racines véritables.

ANAS, n. m. (m. lat.) Pron. *a-nâss.* — Canard. Il est quelquefois usité en zoologie.

ANASARQUE, n. f. (ἀνά, autour ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *a-na-çark.* — Méd. Accumulation de sérosité dans tout le tissu cellulaire, et principalement dans le tissu cellulaire sous-cutané ; c'est un des genres de l'hydropisie, caractérisé par une tuméfaction universelle et ordinairement indolente des téguments. L'*anasarque* est la même chose que la leucophlegmasie : *L'impression du froid peut tantôt provoquer le développement d'une pneumonie, tantôt déterminer une* ANASARQUE. (Chomel.) *La privation de lumière dispose à l'*ANASARQUE, *et donne lieu à une sorte d'étiolement comparable à celui que la même cause produit sur les végétaux.* (Id.)

— Agric. Maladie des plantes, causée par un fluide aqueux qui filtre sous leur écorce : *Les choux, les salades, les vignes, sont attaquées de l'*ANASARQUE *lorsque les pluies sont abondantes.*

ANASCOT, n. m. Pron. *a-nâss-kô.* — Comm. Sorte de serge.

ANASTALTIQUE, adj. des 2 g. (ἀνά, sur ; στέλλειν, serrer ; gr.) Pron. *a-nass-tal-tik.* — Méd. Astringent, styptique.

ANASTATIQUE, n. f. Pron. *a-nass-ta-tik.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, connu vulgairement sous le nom de *Rose de Jéricho.*

ANASTOMOSANTS, part. prés. du v. S'anastomoser : *L'utérus est parcouru par un nombre de canaux* S'ANASTOMOSANT, *et formant de larges confluents à leur réunion.* (Caseaux.)

ANASTOMOSE, n. f. (ἀνά, ensemble ; στόμα, bouche ; gr.) Pron. *a-nass-to-môz* — Jonction de deux vaisseaux ; abouchement d'un vaisseau dans un autre : *Les* ANASTOMOSES *servent à la circulation du sang.* (Acad.) *Les* ANASTOMOSES *sont très-fréquentes dans le corps de l'homme et des animaux.* (Cuv.)

— Par extens. Communication, jonction des nerfs, qu'autrefois l'on considérait aussi comme des canaux où circulait un fluide nerveux : *C'est par le moyen de l'*ANASTOMOSE *des nerfs que s'exercent les sympathies ou les transports d'effets.* (Cuv.)

— Bot. Réunion de diverses parties rameuses d'une plante les unes avec les autres : *Le nombre des* ANASTOMOSES *est d'autant plus grand que les vaisseaux sont plus petits.* (D'Orbigny.)

ANASTOMOSÉ, ÉE, part. pass. du v. S'anastomoser.

ANASTOMOSER (S'), v. pr. 1re conj. Chir. Se joindre par anastomose, s'emboucher l'un dans l'autre : *Lorsqu'un vaisseau ou un nerf est coupé, toutes ses branches deviendraient inutiles, si les vaisseaux ou les nerfs qui* S'ANASTOMOSENT *avec lui ne communiquaient pas aussi avec ses branches par le moyen de l'anastomose.* (Cuv.)

ANASTOMOTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-nass-to-mo-tik.* — Chir. Qui a rapport aux anastomoses ; qui établit, qui forme une anastomose : *Rameaux, vaisseaux, nerfs* ANASTOMOTIQUES.

ANASTROPHE, n. f. (ἀνά, à travers ; στρέφω, je tourne ; gr.) Pron. *a-nass-trof.* — Gramm. Inversion forcée, et contraire à la construction habituelle : *Notre langue, essentiellement attachée à l'ordre analytique, a toutefois autorisé une espèce d'*ANASTROPHE *à l'égard de la préposition* durant ; *car l'on dit très-bien : Il jouira de son revenu sa vie* durant. (Beauz.)

ANATE, n. f. Pron. *a-natt.* — Comm. Sorte de teinture rouge des Indes orientales.

ANATHÉMATISANT, part. prés. du v. Anathématiser.

ANATHÉMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Anathématiser : *Le théâtre fut souvent en France* ANATHÉMATISÉ *dans les chaires.* (Chamf.)

— Par analog. *Richelieu soutint le système européen qui devait prévaloir à ce congrès de Westphalie, encore* ANATHÉMATISÉ *de nos jours par des écrivains chers à l'Église.* (A. de Rémusat.)

ANATHÉMATISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*anathème.*) Pron. *a-na-tè-ma-ti-zé.* — Frapper d'anathème, excommunier : *L'Église* ANATHÉMATISE *les hérétiques.* (Trév.) *Le concile de Trente* A ANATHÉMATISÉ *la doctrine de ceux qui disent que le libre arbitre ne peut résister à la grâce.*

— Fig. Blâmer avec force, vouer à l'exécration : ANATHÉMATISER *une opinion.* (Acad.)

ANATHÉMATISME, n. m. (*anathème.*) Écrit religieux par lequel on frappe d'anathème une hérésie réelle ou apparente.

ANATHÈME, n. m. (ἀνάθημα, offrande aux dieux ; gr.) Pron. *a-na-tèm.* — Présent qu'on suspendait dans les temples, ou victime qu'on offrait à la Divinité : *Les Juifs immolaient des garçons et des filles : cela s'appelait l'*ANATHÈME. (Volt.)

— Excommunication ; retranchement de la communion de l'Église : *Lancer, fulminer un* ANATHÈME. *Lever un* ANATHÈME. *Tous les Pères du concile d'Éphèse crièrent* ANATHÈME *à Nestorius.* (Acad.) *Le concile frappa d'*ANATHÈME *quatre patriarches de Constantinople.* (Boss.)

— Fig. et dans le style élevé, Réprobation, blâme solennel : *Je ne viens point prononcer ici des* ANATHÈMES *contre les grandeurs humaines.* (Mass.) *La propriété de l'homme sur l'homme a été frappée d'*ANATHÈME. (Troplong.)

— Employé ellipt. et par exclamation, il peut être suivi des prép. *à* et *sur* :

Anathème sur elle, infamie et misère ! (C. Del.)
Que l'apostat surtout nous envie ! *anathème*
Au chrétien qui souille l'eau sainte du baptême ! (V. Hug.)

ANATHÈME, adj. des 2 g. Excommunié, retranché de la communion des fidèles : *Si quelqu'un nie la conversion que l'Église catholique appela du nom de transsubstantiation, qu'il soit* ANATHÈME ! (Gousset.)

Si tôt ou tard quelque autre ose encor régner seul,
Que la robe de roi soit toujours un linceul !
Qu'il soit *anathème !* (V. Hugo.)

ANATIDE, adj. des 2 g. (*anas, anatis*, canard ; lat.) Pron. *a-na-tide.* Zool. Qui ressemble au canard.

= **Anatides**, n. f. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre canard.

ANATIFE, n. m. (*anas*, canard ; *fero*, je produis ; lat.) Pron. *a-na-tif.* — Zool. Genre de mollusques à coquille multivalve, dont on a cru longtemps qu'il pouvait naître des canards ; il appartient à la classe des Cirripèdes : *La coquille de l'*ANATIFE *a la forme d'un cône aplati.* (Dumér.) *L'*ANATIFE *s'attache aux galets, à la quille des barques et des navires.* (Rich.)

— On l'appelle vulgairement *Pousse-pieds.*

ANATIFÈRE, adj. f. (*anatife.*) Pron. *a-na-ti-fèr.* — Zool. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Conque anatifère*, l'anatife : *Les* CONQUES ANATIFÈRES *sont des espèces de coquilles, ainsi appelées parce qu'on croyait autrefois qu'il s'y formait des canards.* (Acad.)

— L'Académie, à laquelle nous empruntons cet exemple, omet cependant le mot *anatifère* dans sa nomenclature.

— N. f. L'*anatifère*, la conque anatifère.

ANATINE, n. f. (*anas.*) Zool. Genre de mollusques à coquilles bivalves.

ANATIPÈDE, adj. des 2 g. (*anas, anatis*, canard ; *pes, pedis*, pied ; lat.) Zool. Qui ressemble à une patte de canard.

ANATOCISME, n. m. (ἀνατοκισμός, renouvellement d'intérêt ; gr.) Pron. *a-na-to-cism.* — Banque. L'intérêt des intérêts.

ANATOMIE, n. f. (ἀνά, séparément ; τομή, section ; gr.) Pron. *a-na-to-mi.* — Art de disséquer les corps organisés, ou plus généralement l'art de séparer et de rendre visibles, par différents procédés, les parties dont ils sont composés, afin d'en connaître le nombre, la figure, la position et la connexion : *Les procédés de l'*ANATOMIE *se réduisent à trois classes, qui sont : la dissection, la macération, et l'injection.* (Cuv.)

— Action de disséquer : *Faire l'*ANATOMIE *d'un chien, d'un oiseau, d'un poisson,* etc. (Acad.) || En ce sens, on dit plus souvent *Dissection.*

— Ensemble des connaissances dues à la dissection des corps organisés : *Cours, traité d'*ANATOMIE.

— Plus particul. Science qui étudie la structure du corps humain : *L'*ANATOMIE *ancienne est à la moderne ce qu'étaient les cartes géographiques grossières du seizième siècle, en comparaison des cartes topographiques de nos jours.* (Volt.)

— *Anatomie générale*, science qui a pour but de connaître les rapports et les différences des tissus dont sont composées les diverses parties du corps des animaux et des végétaux : *Si le médecin croit pouvoir négliger les détails de l'anatomie particulière, du moins il doit faire une étude approfondie de l'*ANATOMIE GÉNÉRALE. (A. Béclard.)

— *Anatomie comparée*, science qui établit les rapports et les différences qu'on découvre entre la structure de l'homme et celle des animaux.

— *Anatomie descriptive* ou *physiologique*, science qui s'attache à l'étude des détails, à la description circonstanciée de chaque organe en particulier : *L'*ANATOMIE PARTICULIÈRE *des organes, improprement appelée* ANATOMIE DESCRIPTIVE, *a pour objet l'examen de chaque organe en particulier.* (A. Béclard.)

— *Anatomie philosophique*, science qui s'élève de la connaissance isolée de tous les organes à l'étude des lois de l'organisation : *Appliquée à l'universalité des corps doués de l'organisation, l'*ANATOMIE *a reçu les noms de générale, de comparative, de* PHILOSOPHIQUE, *etc.* (A. Béclard.)

— *Anatomie pathologique*, science qui étudie les altérations que les maladies causent dans les diverses parties du corps humain : *L'*ANATOMIE PATHOLOGIQUE *est une acquisition peu ancienne de la science ; c'est un de ces filons que la médecine rencontre çà et là, à mesure qu'elle s'enfonce plus avant dans l'exploration des choses.* (A. Béclard.)

— *Anatomie chirurgicale*, science qui s'occupe de la structure du corps humain, au point de vue des opérations chirurgicales.

— *Anatomie topographique* ou *des régions*, étude par laquelle le chirurgien acquiert la connaissance de la position respective des vaisseaux, des nerfs, des muscles, des os, etc., pour faire agir le scalpel avec précision : *Le chirurgien doit connaître si exactement l'*ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE, *que, quand il enfonce son instrument à travers les parties, il le dirige avec autant de sûreté que si toutes les parties étaient transparentes, et qu'il en suivît de l'œil le trajet.* (A. Béclard.)

— *Anatomie microscopique*, science qui consiste à pénétrer, à l'aide du microscope, dans l'intimité de l'organisation ; pour étudier des formes qui ne s'élèvent qu'à un trois-centième de millimètre.

— *Anatomie paléontologique*, science qui s'occupe d'étudier les débris des corps organisés enfouis dans les diverses couches du globe.

— *Anatomie pittoresque*, ou simpl. *Anatomie*, étude par laquelle les sculpteurs et les peintres acquièrent la connaissance des formes extérieures et du jeu des muscles : *Exact dans la perspective et fidèle dans l'*ANATOMIE, *mâle et soutenu dans le dessin, il eut les grandes qualités du peintre.* (Sylv. Bailly.)

— *Anatomie artificielle*, art de modeler, de représenter avec la cire ou le carton les différentes parties des corps organisés.

— Par extens. Corps disséqué, ou quelqu'une des parties du corps préparée de manière à être conservée. || On dit dans le même sens, *Une pièce d'*ANATOMIE.

— Représentation en cire, en plâtre, etc., d'un corps ou d'une partie d'un corps disséqué.

— *Amphithéâtre d'anatomie*, lieu où l'on fait des dissections et des démonstrations anatomiques.

— *Cabinet d'anatomie*, lieu où l'on conserve une collection de pièces d'anatomie.

— Fig. Analyse exacte et méthodique : *Faire l'*ANATOMIE *d'un discours, d'un livre. Si je te faisais l'*ANATOMIE *de cette pièce-là, tu tomberais dans un dégoût qui t'ôterait l'appétit pendant tout le carnaval.* (Régn.)

Mais pour voir si les vers cadrent à la matière,
Faisons-en, vous et moi, l'*anatomie* entière. (Boursault.)

Polybe raisonne trop, quoiqu'il raisonne très-bien ; il développe chaque événement dans sa cause ; c'est une ANATOMIE *exacte.* (Fén.)

ANATOMIQUE, adj. des 2 g. (*anatomie.*) Pron. *a-na-to-mik.* — Qui appartient, qui a rapport à l'anatomie : *Travaux* ANATOMIQUES. (Acad.) *Descartes composa son traité sur l'homme après quinze ans d'observations* ANATOMIQUES. (Thomas.)

ANATOMIQUEMENT, adv. (*anatomique-ment.*) D'une manière anatomique : *Un poëte ne doit pas décrire* ANATOMIQUEMENT *les blessures de ses héros.* (Acad.)

ANATOMISANT, part. prés. du v. Anatomiser.

ANATOMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Anatomiser.

ANATOMISER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*anatomie.*) Pron. *a-nato-mi-zé.* — Chir. Faire l'anatomie d'un corps, le disséquer : ANATOMISER *un corps.* || Peu usité.

— Fig. *Anatomiser un ouvrage*, l'analyser avec beaucoup de soin, en examiner toutes les parties.

ANATOMISTE, n. m. (*anatomie.*) Pron. *a-na-to-mist.* — Chir. Celui qui s'occupe d'anatomie, qui fait de cette science l'objet spécial de ses études : *On parle d'un suc nerveux qui donne la sensibilité à nos nerfs ; mais ce suc n'a pu être découvert par aucun* ANATOMISTE. (Volt.) *Descartes eut la gloire d'être un des premiers* ANATOMISTES *de son temps.* (Thomas.)

ANATRIPSIE, n. f. (ἀνάτριψις, frottement ; gr.) Pron. *a-na-trip-ci.* — Chir. Friction.

ANATRIPSIOLOGIE, n. f. (ἀνάτριψις, frottement ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-na-trip-çio-lo-ji.* — Méd. Traité sur les frictions ; science des frictions

— Quelques-uns écrivent à tort *anatripsologie* : c'est un mot irrégulièrement formé.

ANATRIPTIQUE, adj. des 2 g. (*anaptripsie.*) Pron. *a-na-trip-tik.* — Pharm. Qui sert à faire des frictions.

ANAXÉTON, n. m. Pron. *a-nak-cé-ton.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères.

ANAZOTURIE, n. f. (ἀ priv., *azote*, et οὐρεῖν, uriner ; gr.) Méd. Affection dans laquelle l'urine que l'on rend perd peu à peu de son urée, et finit par en être tout à fait dépourvue.

ANCÊTRES, n. m. pl. (*antecessores*, ceux qui précèdent ; lat.) Anc. *ancestres*. Tous ceux d'entre les ascendants qui ont précédé le grand-père ; les aïeux : *Marcher sur les traces de ses* ANCÊTRES. *Dégénérer de la vertu de ses* ANCÊTRES. (Acad.) *La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'*ANCÊTRES. (Fén.) *Dans la Chine, les familles s'assemblent en particulier, à certains jours, pour honorer leurs* ANCÊTRES. (Volt.)

Tu t'occupais alors de tes travaux champêtres
A l'ombre des pommiers plantés par tes *ancêtres*. (C. D.)

— Il se dit surtout en parl. des maisons illustres.

— Ceux qui nous ont précédés dans la vie, sans nous avoir transmis leur sang et leur nom : *C'était la coutume de nos* ANCÊTRES. (Acad.) *Notre esprit d'aujourd'hui n'a pas autant de grandeur que celui de nos* ANCÊTRES. (B. de St.-Pierre.) *Avant et après Charlemagne, l'ignorance la plus profonde abrutit nos* ANCÊTRES. *Étrangers aux principes élémentaires des connaissances les plus utiles, à peine les mieux instruits d'entre eux savaient épeler les prières du chrétien.* (Marchangy.)

Syn. Ancêtres, prédécesseurs. Nos *ancêtres* sont ceux qui nous ont précédés dans la vie ou comme nationaux, ou plus particulièrement comme parents. Nos *prédécesseurs* sont ceux qui nous ont précédés dans une fonction, dans un emploi, et par extension, dans une position quelconque. C'est par la génération que nous continuons nos *ancêtres* ; c'est par la substitution que nous continuons nos *prédécesseurs*. On peut être ou plus jeune ou plus âgé que son *prédécesseur* ; on est toujours beaucoup plus jeune que son *ancêtre*.

ANCETTE, n. f. Mar. V. ANSE OU PATTE DE BOULINE.

ANCHE, n. f. (ἄγχω, resserrer, rétrécir ; gr.) Pron. *anch.* — Musiq. Petit bec plat, formé ordinairement de deux lames de roseau aminci, qu'on adapte aux bassons, aux hautbois, aux cors anglais, etc., et par lequel on souffle pour produire le son : *L'*ANCHE *d'une clarinette ; l'*ANCHE *d'un basson. C'est la lèvre du musicien qui, en pinçant l'*ANCHE *plus ou moins, règle la force et la durée du son.*

— *Anche d'orgue*, pièce de cuivre à demi-cylindre fermée par un bout, et ayant sur le côté plat une ouverture nommée *fenêtre*. || *Jeu d'anches*, registre d'orgue composé d'une série de tuyaux à anches.

— *Anche de moulin*, conduit de bois par lequel la farine tombe dans la huche.

ANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ancher : *Un hautbois mal* ANCHÉ.

ANCHEAU, n. m. Pron. *an-chô.* — Mégiss. Vase à détremper la chaux.

ANCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*anche.*) Luthier. Garnir un instrument d'une anche ou de ses anches : ANCHER *un hautbois.*

ANCHIFLURE, n. f. Pron. *an-chi-flur.* — Sorte de trous que les vers font aux douves de tonneau.

ANCHILOPS, n. m. (ἄγχι, proche ; ὤψ, œil ; gr.) Pron. *an-ki-lops.* — Chir. Tumeur flegmoneuse située vers le grand angle de l'œil et voisine du sac lacrymal ; l'anchilops présente deux variétés : il est inflammatoire ou enkysté : *L'*ANCHILOPS *enkysté donne souvent lieu à un petit ulcère nommé Ægilops.*

ANCHOIS, n. m. (*anchoa*, esp. ; m. sign.) Pron. *an-choa.* — Zool. Petit poisson de mer de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux et de la famille des Clupoïdes ; il vit dans la Méditerranée, en troupes nombreuses et serrées : *La pêche des* ANCHOIS *est la plus lucrative de toutes celles qui se font dans l'île de Corse. L'*ANCHOIS *est un des hors-d'œuvre les plus recherchés des tables bien servies.*

ANCHOITÉ, ÉE, adj. (*anchois.*) Préparé à la manière des anchois : *Sardine* ANCHOITÉE.

ANCHOLIE, n. f. V. ANCOLIE.

ANCHONIÉ, ÉE, adj. Pron. *an-ko-ni-é.* — Bot. Qui ressemble à l'anchonion.

= **Anchoniées**, n. f. pl. Tribu de la famille des Crucifères, ayant pour type le genre Anchonion.

ANCHONION, n. m. (ἀγχόνιος, qui étrangle ; gr.) Pron. *an-ko-ni-on.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, originaires de la Syrie.

ANCHUE, n. f. Pron. *an-chù.* — Techno. La trame des étoffes de laine.

ANCHUSATE, n. m. (*anchuse.*) Pron. *an-chu-zat.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide anchusique avec une base.

ANCHUSE, n. f. (ἄγχουσα, orcanète ; gr.) Pron. *an-chus.* — Bot. Un des noms de l'orcanète.

ANCHUSINE, n. f. (*anchuse.*) Pron. *an-chu-zinn.* — Chim. Principe colorant rouge de l'orcanète.

ANCHUSIQUE, adj. m. (*anchuse.*) Pron. *an-chu-zik.* — Chim. Il se dit d'un acide qui constitue le principe colorant de l'orcanète.

ANCIEN, IENNE, adj. (*antiquus*, lat. ; m. sign.) Pron. *an-ci-ain-ènn.* — Qui est depuis longtemps : *Un bâtiment fort* ANCIEN. *Cette famille est* ANCIENNE. (Acad.) *C'est une* ANCIENNE *coutume. Des forêts aussi* ANCIENNES *que la terre.* (Fén.)

— Qui a existé, et qui n'existe plus : *Les mœurs* ANCIENNES. *Les* ANCIENS *Égyptiens. On sait fort peu de choses de la religion des* ANCIENS *Ibères.* (Amp.) *Les Français, sous l'*ANCIENNE *monarchie, tenaient pour constant que le roi ne pouvait jamais faillir.* (A. de Tocq.)

— Qui n'est plus en usage : *Les langues* ANCIENNES.

— Particul. Que l'on avait, que l'on possédait, que l'on exerçait auparavant : *On lui a rendu ses* ANCIENS *privilèges, ses* ANCIENS *droits, ses* ANCIENS *titres.*

— Il se dit par oppos. à Nouveau et à Moderne : *L'*ANCIEN *et le Nouveau Testament. L'*ANCIENNE *Grèce et la Grèce moderne.* (Acad.) *Cicéron fut à la fois le plus grand orateur et le meilleur philosophe dont l'*ANCIENNE *Rome se glorifie.* (La Harpe.) *Les* ANCIENS *Grecs étaient persuadés que l'âme est immortelle.* (Barthél.)

— En parl. des personnes qui ont exercé quelque fonction, quelque profession, il se place devant le nom qui désigne la fonction, la profession qu'elles ont cessé d'exercer : *L'*ANCIEN *maire. Un* ANCIEN *magistrat.* (Ac.)

— Il se dit aussi des personnes qui ont exercé un art, rempli une fonction antérieurement à d'autres personnes, ou qui ont été reçues dans une charge, dans un corps avant ceux qui plus tard sont devenus leurs collègues : *Moïse est le plus* ANCIEN *des historiens.* (Boss.) *C'est le plus* ANCIEN *officier du régiment.* (Acad.)

— Eaux et forêts. *Arbre ancien*, arbre qu'on réserve parce qu'il a cent ans au moins, c'est-à-dire plus de trois fois l'âge du taillis dans lequel il se trouve.

— Subst. Il se dit de ceux qui ont vécu longtemps avant nous, et particul., de ceux dont les écrits nous ont été transmis : *Les* ANCIENS *n'ont connu que l'éloquence judiciaire et politique.* (Chateaubr.) *Le grand procès des* ANCIENS *et des modernes n'est pas encore vidé.* (Volt.) *On a beaucoup écrit sur la prééminence des* ANCIENS *et des modernes.* (Acad.) *Cujas a écrit en latin mieux qu'aucun moderne, et peut-être aussi bien qu'aucun* ANCIEN. (D'Aguess.) *Heureux est celui qui, dégagé de tous les préjugés, est sensible au mérite des* ANCIENS *et des modernes, apprécie leurs beautés, connaît leurs fautes, et les pardonne !* (Volt.)

— Écrit. sainte. *L'Ancien des jours*, Dieu.

— Il s'emploie comme terme de dignité, parce qu'autrefois les vieillards occupaient les premières places et remplissaient les fonctions les plus importantes : *Il s'assit à dix-huit ans avec les* ANCIENS *du peuple d'Israël.* (Boss.) *Ainsi chantait l'*ANCIEN *des hommes ; sa voix grave et un peu cadencée allait roulant dans le silence des déserts.* (Chateaubr.)

— Fam. On dit en s'adressant à un vieillard, et particul. à un vieux militaire : *Salut, mon* ANCIEN. (Acad.)

— Celui qui a été reçu avant un autre dans une charge ou dans une compagnie : *Il est votre* ANCIEN *dans la compagnie, quoique plus jeune que vous.* (Acad.) *Je ne faisais rien que je n'eusse auparavant consulté mon oracle, c'est-à-dire mon* ANCIEN. (Le Sage.)

Les *anciens* du conseil sont mes compagnons d'armes. (C. D.)

— *Conseil des Anciens*, nom que l'on donna à celle des sections du corps législatif qui avait, en vertu de la constitution de l'an III, le droit d'approuver ou de rejeter les résolutions de l'autre section, appelée conseil des Cinq-Cents : *Le* CONSEIL DES ANCIENS *était composé de deux cent cinquante membres.* (Acad.)

= Il est de deux syllabes ; cependant les poëtes l'ont fait souvent de trois :

J'ai su tout ce détail d'un *ancien* valet. (Corn.)
Nous devons l'apologue à l'*ancienne* Grèce. (La Font.)

Voltaire dans ses remarques sur Corneille dit : « *Ancien*, de « trois syllabes, rend le vers languissant ; *ancien*, de deux « syllabes, devient dur. »

ANCIENNEMENT, adv. (*ancienne-ment.*) Pron. *an-ci-ènn-man.* — Dans les siècles passés, autrefois : *On ne prêchait* ANCIENNEMENT *que le matin à la messe, après l'évangile.* (Fén.)

Syn. Anciennement, autrefois, jadis. De ces trois mots le premier a rapport au temps le plus reculé : *Il est ridicule de vouloir régler les usages présents par ce qui était* ANCIENNEMENT *pratiqué.* — Le second indique le passé, comme détaché du présent, avec l'idée accessoire d'un changement dans les choses : *Il ne faut pas prétendre nous recommander aujourd'hui une méthode par la seule raison qu'elle était bonne* AUTREFOIS. — Le dernier désigne, le passé d'une manière indéterminée et sans rapport au temps présent : JADIS *l'hospitalité était pratiquée avec une très-grande cordialité.*

ANCIENNETÉ, n. f. (*ancien.*) Pron. *an-cièn-té.* — Qualité, état de ce qui est ancien : *L'*ANCIENNETÉ *d'une loi, d'une coutume.*

— En parl. d'une famille, d'une maison illustre, Antiquité d'origine : *L'*ANCIENNETÉ *des maisons est une marque de leur noblesse.* (Trév.)

— Priorité de réception dans une compagnie, dans un corps : *Ils marchent par rang d'*ANCIENNETÉ. (Acad.)

— Il se dit de la longue durée de service dans une administration, dans l'armée ; du temps d'exercice d'un grade : *Quand les grades ne sont que la suite de l'*ANCIENNETÉ, *l'émulation périt.* (La Rochef.) *Les autres avancements ne se firent plus que par promotions, suivant l'*ANCIENNETÉ. (St-Simon.)

= **De toute ancienneté**, loc. adv. Depuis un temps immémorial, depuis très-longtemps.

ANCILE, n. m. (*ancile*, bouclier ; lat.) Pron. *an-cil.* — Antiq. rom. Bouclier sacré que les Romains croyaient tombé du ciel, et qu'ils regardaient comme le gage de la durée de leur empire. De peur qu'on n'enlevât ce bouclier, Numa en fit faire onze autres tellement semblables, qu'on ne pouvait les distinguer du véritable : *La garde des* ANCILES *était confiée aux prêtres saliens.* (Acad.)

ANCILLAIRE, n. m. (*ancillaria* ; lat.) Pron. *an-cil-lèr.* — Zool. Genre de mollusques de la classe des Gastéropodes et de l'ordre des Pectinibranches ; il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles, et se rapproche des volutes.

ANCIPITÉ, ÉE, adj. (*anceps*, à deux côtés ; lat.) Bot. Qui est comprimé, et dont les deux bords opposés sont plus ou moins tranchants : *Support* ANCIPITÉ. *Tige* ANCIPITÉE.

ANCISTRE, n. m. (ἄγκιστρον, crochet ; gr.) Pron. *an-cistr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, originaire de l'Amérique méridionale.

ANCOLIE, n. f. (*aquilina*, anc. bot., dérivé d'*aquila*, aigle ; lat.) Pron. *an-ko-li.* — Bot. Genre de plantes de la fam. des Renonculacées. L'espèce que l'on cultive le plus particulièrement dans nos jardins donne une fleur très-belle, garnie de cinq pétales élargis et tronqués obliquement à leur limbe : *L'*ANCOLIE *vulgaire, comme l'*ANCOLIE *des Alpes, est ornée de fleurs d'un très-beau bleu. L'*ANCOLIE *est aussi nommée* colombine, *et figure avec l'œillet sur les jeux de cartes allemands, de 52 cartes.* (L. de Laborde.)

ANCONÉ, adj. et n. m. (*anconeus*, de ἀγκών, olécrâne ; gr.) Anat. Il se dit des muscles qui s'attachent à l'olécrâne : *L'*ANCONÉ *est le plus petit des six muscles du coude.* (Trév.)

ANCRAGE, n. m. (*ancre.*) Pron. *an-kraj.* — Mar. Lieu où l'on peut jeter l'ancre.

— *Droit d'ancrage*, droit que paye un vaisseau pour avoir la faculté de jeter l'ancre, de mouiller dans une rade étrangère : *Il y a sur les rades étrangères un* DROIT D'ANCRAGE, *c'est un impôt sur les commerçants.* (A. Jal.)

— *Mouillage*, terme vague qui n'a ni la simplicité ni l'énergie d'*Ancrage*, est aujourd'hui plus usité.

ANCRANT, part. prés. du v. Ancrer.

ANCRE, n. f. (*anchora*, m. sign. ; lat.) Pron. *ankr.* — Instrument de fer qu'on jette, à l'aide d'un câble, au fond de l'eau, où il s'enfonce et s'accroche de manière à retenir le bâtiment ; l'un de ses bouts est terminé par un anneau destiné à recevoir le câble, l'autre par deux branches qui forment une espèce d'arc ou d'angle très-ouvert : *Jeter, lever, mouiller l'*ANCRE. *Être, demeurer à l'*ANCRE. *L'anneau ou organeau, la verge, les bras d'une* ANCRE. (Acad.) *Il y a des* ANCRES *du poids de huit mille, et il y en a qui pèsent à peine cent cinquante kilogrammes.* (A. Jal.) *Les grands bâtiments ont d'ordinaire six ou sept* ANCRES *différentes de poids, et destinées à des fonctions diverses.* (Id.)

L'*ancre* se précipite et plonge au fond des mers,
De nos vaisseaux oisifs la course est suspendue. (Delille.)

*Les deux bâtiments arrivèrent successivement dans le port, et y jetèrent l'*ANCRE. (Arago.)

— Ancienn. *L'ancre de miséricorde*, la maîtresse ancre : *Autrefois la maîtresse* ANCRE *du navire avait le nom d'*ANCRE DE SALUT *ou d'*ANCRE DE MISÉRICORDE. (A. Jal.)

— *L'ancre sacrée*, l'ancre qui est la dernière res-

source des naufragés, et qu'ils jettent à la mer en se recommandant à Dieu : *Aujourd'hui on n'ose plus prier tout haut, et au lieu de l'*ANCRE SACRÉE *on a l'*ANCRE *de quatre mille kilogrammes.* (A. Jal.)

— Fig. Ce qui affermit, ce qui rend solide et stable : *Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux* ANCRES, *la religion et les mœurs.* (Montesq.)

L'*ancre* de vos bontés nous rassure. D'ailleurs,
Devant le grand Dandin l'innocence est hardie. (Rac.)

— Fig. *C'est notre ancre de salut,* c'est la plus sûre ou l'unique ressource qui nous reste.

— Archit. et Serrur. Barre de fer que l'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour consolider un mur, pour empêcher la poussée d'une voûte, ou pour maintenir un tuyau de cheminée : *Il faut mettre une* ANCRE *à cette muraille.*

— Iconol. Les modernes représentent symboliquement l'Espérance appuyée sur une ancre : *L'*ANCRE *est plutôt un symbole de salut que d'espérance.* (Bâtiss.)

— Zool. Espèce de poisson du genre Spare.

ANCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ancrer. En parl. d'un vaisseau, Retenu par des ancres : *Un vaisseau bien* ANCRÉ. (Acad.)

— Fig. Bien affermi, bien établi : *La vanité est si* ANCRÉE *dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se vante, et veut avoir des admirateurs.* (Pascal.)

— Blas. *Sautoirs ancrés, croix ancrées,* dont les bouts sont divisés en deux pointes recourbées, comme les pattes d'une ancre.

ANCRER, v. intr. ou neutre. 1re conj. (*ancre.*) Pron. *an-kré.* — Jeter l'ancre : *Ils trouvèrent que le mouillage était bon en cet endroit, ils y* ANCRÈRENT. (Acad.) *Nous* ANCRÂMES *dans une mauvaise rade.* (Chat.)

Ils abordent sans peur, ils *ancrent,* ils descendent. (Corn.)

— On dit plus souvent *Mouiller. Ancrer* était utile, simple, énergique, et l'on peut regretter qu'on lui ait préféré *mouiller*, qui est assez vague ; car l'ancre est mouillée par la lame pendant la navigation, comme elle l'est quand elle va au fond de la mer chercher un point d'appui solide pour le vaisseau. (A. Jal.)

— Constr. *Ancrer une muraille,* y mettre une ancre pour que les pierres ne s'écartent pas.

— Fig. Affermir dans une situation; confirmer dans une opinion, dans un sentiment : *La maladroite franchise qu'on mettait à ébranler son opinion ne faisait que l'*ANCRER *dans ses convictions.* (G. Sand.)

= **S'ancrer**, v. pr. Se fixer, s'attacher : *Le vacoa, qui s'*ANCRE *et se cramponne à la terre par cent bras partis de sa tige, a dû le premier inspirer le plan d'une cathédrale appuyée sur ses légers arcs-boutants.* (G. Sand.)

— Moral. *Il cherche à s'*ANCRER *auprès de ce prince.* (Acad.)

....Chez son rival je *m'ancre* avec adresse ;
Cette fourbe en ses mains va mettre sa maîtresse :
Il me la fait manquer. (Mol.)

ANCRURE, n. f. Pron. *an-krur.* — Pli dans le drap qui a été mal tondu.

— Archit. et Serrur. Il est quelquefois synonyme d'*Ancre.*

ANCYLE, n. m. (ἀγκύλος, crochu ; gr.) Pron. *an-cil.* — Zool. Genre de mollusques de la classe des Gastéropodes, voisin des Patelles.

ANDA, n. m. (*anda ;* brésil.) Bot. Grand arbre du Brésil, de la famille des Euphorbiacées ; il a beaucoup d'affinité avec le Bancoul : *Le fruit de l'*ANDA *est une noix ovale, recouverte d'un brou mince, et renfermant deux graines assez grosses, qui ont un peu le goût de la châtaigne.* (Jussieu.) *L'*ANDA *produit des graines d'une saveur agréable, mais qui néanmoins purgent très-bien.* (Richard.)

ANDABATE, n. m. (ἀντί, en face de ; βαίνω, marcher ; gr.) Pron. *an-da-batt.* — Antiq. Gladiateur qui combattait à cheval, avec un bandeau sur les yeux.

ANDAILLOTS, n. m. pl. Pron. *an-da-io.* — Mar. Sorte de bagues ou d'anneaux qui servent à amarrer la voile mise sur le grand étai.

ANDAIN, n. m. (*andare,* aller ; ital.) L'espace qu'un faucheur peut faucher sans changer de place, ou à chaque pas qu'il fait.

ANDALOUS, OUSE, adj. et n. (*Andalousie.*) Il se dit des chevaux et des juments originaires d'Andalousie : *Cheval* ANDALOUS, *jument* ANDALOUSE.

— N. m. Cheval andalous : *Au Chili, les chevaux ont acquis une vitesse et une fierté que n'ont jamais eues les* ANDALOUS *dont ils descendent.* (Raynal.)

ANDALOUS, n. m. Philolog. Le dialecte espagnol qui a conservé le plus grand nombre de racines arabes.

— Quelques lexicographes écrivent *andalou.*

ANDANTÉ, adv. (*andare*, aller ; ital.) Musiq. Mot qu'on place en tête d'un air pour indiquer un mouvement gracieux et modéré : *Ce morceau doit être joué* ANDANTÉ. (Acad.)

— N. m. Morceau de musique qui doit être joué dans ce mouvement : *Jouer un* ANDANTÉ. (Acad.) *Ce quatuor commence par un* ANDANTÉ. (Millin.)

— On écrit aussi *Andante* sans accent.

ANDANTINO, adv. (*andanté.*) Mus. Diminutif d'*Andanté.* Mot qu'on place à la tête d'un air dont le mouvement doit être un plus animé que celui qu'on indique par le mot *andanté.*

— N. m. Morceau de musique qui doit être joué dans ce mouvement.

ANDELANG, n. m. Pron. *and-lau.* — Diplom. anc. Espèce de charte de donation.

ANDELLE, n. pr. V. Bois.

ANDERSONIE, n. f. (*Anderson*, n. pr.) Pron. *an-der-ço-ni.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Épacridées, composé de six espèces qu'on a observées à la Nouvelle-Hollande.

ANDOUILLE, n. f. (*edulium*, aliment ; lat.) Pron. *an-dou-y.* — Boyau de porc rempli d'autres boyaux, ou de la chair hachée du même animal.

— *La robe de l'andouille,* le boyau qui la recouvre

— Prov. et fig. *Cela s'en est allé en brouet d'andouille*, se dit d'un grand projet qui n'a abouti à rien.

— *Andouille de tabac,* feuilles de tabac roulées les unes sur les autres pour faire des carottes.

ANDOUILLER, n. m. Pron. *an-dou-ié.* — Vén. Cornichon du bois du cerf, du daim, du chevreuil : *Les cerfs se battent à outrance, et se donnent des coups de tête et d'*ANDOUILLERS *si forts, que souvent ils se blessent à mort.* (Buff.) *Le cerf s'arrêta plusieurs fois, en tournant çà et là sa tête chargée d'*ANDOUILLERS *énormes.* (E. Sue.) *Une tête levée derrière des broussailles nous montre deux grands bois de cinq ou six* ANDOUILLERS *chacun.* (L. Viardot.)

ANDOUILLETTE, n. f. Dimin. d'*andouille.* Pron. *an-dou-iètt.* — Petite andouille.

ANDRACHNÉ, n. m. (ἀνδράχνη, m. sign. ; gr.) Pron. *an-drak-nè.* — Bot. Le pourpier ; plante de la famille des Euphorbiacées.

ANDRALOGOMÉLIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; ἄλογος, privé de raison, et μῆλον, toute espèce d'animaux domestiques ; gr.) Pron. *an-dra-lo-gho-mé-li.* — Monstruosité qu'offrent ceux qui naissent avec un corps d'homme et les membres d'un animal.

ANDRALOGOMÈLE, n. m. Monstre qui offre la réunion du corps d'un homme et des membres d'une brute.

ANDRANATOMIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, et ἀνατομή, anatomie.) Anatomie de l'homme.

ANDRÉE, n. f. (n. pr. d'homme.) — Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses.

ANDRIALE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Pron. *an-dri-al.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Chicoracées, voisin des épervières, et composé d'espèces herbacées et chargées d'un duvet tomenteux.

ANDRIENNE, n. f. (n. pr.) Pron. *an-dri-ènn.* — Anc. Espèce de robe qui devint à la mode à la suite des représentations de l'*Andrienne* de Baron.

ANDROCÉE, n. f. V. ANDRŒCIE.

ANDROCÈRE, n. f. Pron. *an-dro-cèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, originaires de l'Amérique méridionale.

ANDRŒCIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, mâle, οἰκία, demeure ; gr.) Botan. Ensemble des étamines ; ce mot comprend tous les organes mâles, comme Calice désigne l'ensemble des sépales, Corolle l'ensemble des pétales, et Pistil l'ensemble des carpelles.

— Quelques lexicographes écrivent *Androcée,* mot mal formé.

ANDROGÉNIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, mâle, γένος, naissance ; gr.) Pron. *an-dro-jé-ni.* — La succession de mâle en mâle, ou la suite d'une génération de mâle en mâle.

ANDROGYNAIRE, adj. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, et γυνή, femme ; gr.) Pron. *an-dro-ji-nèrr.* — Bot. Il se dit des fleurs qui sont devenues doubles par la transformation des deux sortes d'organes sexuels en pétales, sans que les téguments aient éprouvé d'altération.

ANDROGYNE, n. m. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, et γυνή, femme ; gr.) Pron. *an-dro-jinn.* — Hermaphrodite ; personne qui réunit les deux sexes.

— Adject. Bot. Il se dit d'une plante entière, qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même pied ; en ce sens il est synonyme de *monoïque* : *Les botanistes distinguent les plantes* ANDROGYNES, *qui ont les sexes dans des fleurs séparées, quoique sur la même plante, d'avec les hermaphrodites, qui ont les sexes réunis dans la même fleur.* (Cuv.)

— En parl. d'une fleur, Qui renferme les deux sexes dans une même enveloppe florale : *Une fleur* ANDROGYNE. En ce sens, il est synonyme d'HERMAPHRODITE.

— Zool. On pourrait établir, en zoologie, une distinction analogue, et nommer *androgynes* les animaux qui ont les deux sexes, mais qui ne peuvent se féconder eux-mêmes, comme le limaçon ; et *hermaphrodites*, ceux qui, réunissant aussi les deux sexes, n'ont pas besoin du secours d'un autre individu pour être fécondés, comme l'huître. (Cuv.)

ANDROGYNIE, n. f. (*androgyne.*) Pron. *an-dro-ji-ni.* — Zool et Bot. Réunion des deux sexes chez le même individu.

ANDROGYNISME, n. m. (*androgyne.*) Pron. *an-dro-ji-nism.* — Zool. et Bot. État d'un individu qui réunit les deux sexes.

ANDROÏDE, n. m. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *an-dro-id.* — Automate à figure humaine ; machine qui, par le moyen de ressorts, reproduit les mouvements du corps humain, et exécute en apparence quelques-unes des fonctions et des actions particulières à l'homme : *Le flûteur de Vaucanson et son joueur d'échecs étaient des* ANDROÏDES. (Acad.)

ANDROMACHIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, μάχη, combat ; gr.) Pron. *an-dro-ma-chi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées.

ANDROMÈDE, n. f. (*Andromède*, n. pr.) Pron. *An-dro-mèd.* — Astr. Constellation de l'hémisphère septentrional, composée d'un assemblage de 59 étoiles.

ANDROMÈDE, n. f. (*Andromède*, n. pr.) Pron. *an-dro-mèd.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Éricinées, composé d'un grand nombre d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres d'un aspect très-agréable : *Les* ANDROMÈDES *croissent sur des rochers stériles et des plaines désertes ; elles se font remarquer par la beauté de leurs fleurs.*

ANDRON, n. m. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Antiq. gr. Appartement destiné aux hommes. | Antiq. rom. Galerie ou corridor entre deux cours.

— Hist. Le côté où se mettent les hommes dans les églises grecques.

ANDRONITIDE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Pron. *an-dro-ni-tid.* — Antiq. gr. La partie de la maison où étaient les appartements des hommes : *L'*ANDRONITIDE *était sur le devant du bâtiment ; le gynécée, ou appartement des femmes, était à la partie la plus élevée.* (Millin.)

ANDROPHOBE, n. des 2 g. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, φόβος, crainte ; gr.) Pron. *an-dro-fob.* — Didact. Celui, celle qui a les hommes en aversion.

ANDROPHOBIE, n. f. (*androphobe.*) Pron. *an-dro-fobi.* — Didact. Aversion pour les hommes.

ANDROPHORE, n. m. (ἀνήρ, mâle ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *an-dro-for.* — Bot. Support commun de plusieurs anthères, qui se compose de plusieurs filets réunis, soudés jusqu'à leur sommet, et offrant l'apparence d'un filet unique : *Les étamines sont monadelphes, lorsqu'elles n'ont qu'un* ANDROPHORE ; *diadelphes, lorsqu'elles en ont deux ; triadelphes, lorsqu'elles en ont trois.*

ANDROPOGON, n. m. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; πώγων, barbe ; gr.) Pron. *an-dro-po-gon.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées ; l'une des espèces est particulièrement connue sous le nom de Vétyver.

ANDROSACE ou **ANDROSELLE**, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, σάκος, bouclier ; gr.) Pron. *an-dro-cèl.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Primulacées, très-voisin de la primevère ; il est composé de plusieurs espèces qui croissent dans les Alpes et les Pyrénées.

ANDROSÈME, adj. des 2 g. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, αἷμα, sang ; gr.) Pron. *an-dro-cèm.* — Bot. Il se dit des plantes dont les fruits renferment un suc rouge comme du sang.

= **Androsème**, n. f. Genre de plantes de la famille des Hypéricacées, qui ne se distingue du millepertuis que par son fruit charnu et bacciforme : *L'*ANDROSÈME *jouissait autrefois d'une très-grande réputation dans le traitement d'une foule de maladies, ainsi que l'atteste le nom de* toute-saine, *sous lequel on la désigne vulgairement.* (Richard.)

ANDROTOME, adj. des 2 g. Pron. *an-dro-tom.* — Bot. Il se dit des plantes dont les étamines semblent coupées en deux par une sorte d'articulation : *Toutes les plantes de la famille des Synanthérées sont* ANDROTOMES.

ANDROTOMIE, n. f. (ἀνήρ, ἀνδρός, homme, τομή, incision ; gr.) Pron. *an-dro-to-mi.* — Anat. Dissection du corps humain.

— Syn. d'*Andranatomie*, anatomie de l'homme.

ANDRUM, n. m. Pron. *an-drom*. — Méd. Espèce d'éléphantiasis du scrotum, endémique dans l'Asie méridionale.

ÂNE, n. m. (*asinus*, lat.; m. sign.) Pron. *ân*. — Zool. Mammifère de la famille des Pachydermes solipèdes; bête de somme à longues oreilles, qui a beaucoup de rapports avec le cheval, et n'en diffère que par une taille moins élevée et des formes moins élégantes : *L'ÂNE serait pour nous le premier des animaux, si le cheval n'existait pas.* (Buff.)

Moins vif, moins valeureux, moins beau que le cheval,
L'*âne* est son suppléant, et non pas son rival. (Delille.)

On dit que les ÂNES sont guerriers en Mésopotamie, et que Marvan, le vingt et unième calife, fut surnommé l'ÂNE pour sa valeur. (Volt.)

— *Âne sauvage*, onagre : *Il y a bien des ÂNES SAUVAGES dans les déserts de l'Afrique.* (Trév.)

— *Âne rayé*, zèbre.

— *En dos d'âne*, se dit de certaines choses dont les côtés se joignent par le haut, de manière à présenter une espèce de pente, de talus.

— Prov. *Pour un point*, ou *Faute d'un point, Martin perdit son âne*, se dit Lorsqu'il a manqué fort peu de chose à quelqu'un pour gagner une partie de jeu, ou pour réussir dans une affaire.

— Prov. et fig. *Il cherche son âne et il est dessus*, il cherche ce qu'il a entre les mains.

— *Contes de Peau-d'âne*, se dit de petits contes faits pour amuser les enfants, par allusion à un vieux conte dont l'héroïne s'appelle *Peau-d'âne*.

— *Sérieux comme un âne qu'on étrille*, se dit d'un homme qui affecte d'être grave. ‖ *Méchant comme un âne rouge*, se dit d'un homme très-malicieux. ‖ *Têtu comme un âne*, se dit d'un homme entêté, opiniâtre.

— Prov. et fig. *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, on ne saurait obliger un homme entêté à faire ce qu'il ne veut point faire.

— Prov. et fig. *Il ressemble à l'âne de Buridan*, il ne sait quel parti prendre, il est irrésolu.

— Prov. et fig. *Brider l'âne par la queue*, faire une chose tout de travers.

— Fig. *Le coup de pied de l'âne*, la dernière injure, la plus profonde et la plus lâche, celle dont on ne peut se venger : *Le procédé des comédiens a été pour moi* LE COUP DE PIED DE L'ÂNE. (Volt.)

— *Sangler quelqu'un comme un âne*, lui faire subir un rude châtiment.

— *Des oreilles d'âne*, des cornets de papier faits en forme d'oreilles, qu'on attache aux oreilles d'un enfant pour le punir d'une faute d'ignorance. *Bonnet d'âne* se dit dans un sens analogue : *Un père avait mis son fils en pénitence avec un* BONNET D'ÂNE *sur la tête.* (Volt.)

— Fig. et fam. Homme très-ignorant; esprit lourd et grossier : *Quel ÂNE! Il ne sera jamais qu'un ÂNE.* (Acad.)

Un gros *âne* pourvu de mille écus de rente. (Regn.)
Que l'on m'amène un *âne*, un *âne* renforcé,
Je le rendrai maître passé. (La Font.)

— En ce sens, il s'emploie quelquefois adjectivement :

Le plus *âne* des trois n'est pas celui qu'on pense. (La F.)

— Fig. et fam. *Un âne bâté*, un homme fort ignorant.

— Prov. et fig. *C'est le pont aux ânes*, se dit d'une chose si facile, que tout le monde peut la faire.

— *Faire l'âne pour avoir du chardon*, faire le niais pour obtenir quelque avantage, quelque profit.

— *Les chevaux courent les bénéfices, ce sont les ânes qui les attrapent*, se dit lorsque des hommes de mérite échouent, et que des gens dépourvus de talent réussissent.

— Prov. et fig. *À laver la tête d'un âne, on perd sa lessive*, on perd ses soins et ses peines en voulant instruire et corriger une personne stupide et incorrigible.

— Prov. fig. et pop. *Votre âne n'est qu'une bête*, vous vous trompez; vous ne savez ce que vous dites ou ce que vous faites.

— Techn. Espèce de coffre dans lequel les relieurs mettent les rognures du papier et des livres. ‖ Sorte d'étau dont se servent quelques artisans pour assurer les bois et les pierres qu'ils veulent fendre. ‖ Banc qui sert aux menuisiers pour maintenir les pièces de bois qu'ils façonnent avec la plane. ‖ Outil sur lequel les tabletiers évident les dents des peignes.

— Astr. Nom de deux étoiles de la constellation du Cancer.

Syn. Âne, ignorant. L'*ignorant* est celui qui n'a pas appris; l'*âne* est celui qui a été incapable d'apprendre. C'est le défaut d'instruction qui fait l'*ignorant*; c'est un défaut d'organisation qui a fait l'*âne*. On est *ignorant* par paresse, ou par faute de temps et de moyens d'étudier; on est *âne* par nature, ou, pour mieux dire, *âne* de nature.

ANÉANTI, IE, part. pass. du v. Anéantir : *Que de germes* ANÉANTIS *avant leur développement!* (Buff.)

— Fig. adj. Accablé, privé de sentiment : *Je me prosternai devant le sanctuaire, et j'y restai comme* ANÉANTI. (Chateaubr.)

— Fig. *Je suis anéanti*, je suis stupéfait, confondu, ou je suis excédé de fatigue.

ANÉANTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*à, néant.*) Réduire au néant : *Il n'y a nulle apparence que Dieu veuille* ANÉANTIR *les âmes, lui qui n'*ANÉANTIT *pas le moindre atome.* (Fén.)

Gloire à toi! gloire à toi! Frappe, *anéantis*-moi!
Tu n'entendras qu'un cri : Gloire à jamais à toi! (Lam.)

Le Fils de l'Homme, les précipitant dans l'abîme, retient à moitié sa foudre, de peur de les ANÉANTIR. (Chateaubr.)

— Par exagér. Ruiner, détruire entièrement : *Les barbares* ONT ANÉANTI *l'empire romain.* (Acad.) *Ce monstrueux armement* EÛT ANÉANTI *l'Angleterre; un coup de vent l'emporta.* (V. Hug.) *L'homme seul immole,* ANÉANTIT *plus d'individus vivants que les animaux carnassiers n'en dévorent.* (Buff.) *La trop grande humidité* ANÉANTIT *à la longue toute espèce de ressort dans l'économie animale.* (Rayn.) *Nos chefs durent éluder un combat inégal, dont la perte pouvait en un seul jour* ANÉANTIR *les ressources de la monarchie.* (Marchangy.)

— Fig. ANÉANTISSEZ *la mémoire de votre attentat.* (Fléch.)

Ah! cet accent si vrai, qui m'éclaire et me tue,
Anéantit l'espoir dans mon âme abattue. (C. Del.)

— Fig. et fam. Réduire à rien, rendre nul : *Il y a telle femme qui* ANÉANTIT *et qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention.* (La Br.)

— Fig. Jeter dans l'accablement : *La mort de son fils l'A comme* ANÉANTI.

= **S'anéantir**, v. pr. Se dissiper, devenir à rien ou presque à rien : *Que d'empires SE SONT ANÉANTIS!* (Acad.) *L'avenir n'est point à nous; il vient, il s'approche, le voilà; il n'est déjà plus, il est tombé dans cet abîme du passé, où tout s'engouffre et s'*ANÉANTIT. (Fén.) *Le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'*ANÉANTIT *dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher.* (Id.)

— Fig. *Cette objection s'*ANÉANTIT *d'elle-même.* (Acad.) *C'est à Paris que les ambitions, les préjugés, les haines et les tyrannies des provinces viennent se perdre et s'*ANÉANTIR. (B. de St-P.)

— Dévot. S'abaisser, s'humilier par la connaissance qu'on a de son néant : *Les saints* S'ANÉANTISSENT *continuellement en la présence de Dieu.* (Nicole.)

— Écrit. *Jésus-Christ* S'EST ANÉANTI *de lui-même*, il a daigné se faire homme pour se manifester au monde.

Syn. Anéantir, détruire. *Détruire* porte sur la forme seulement; *anéantir* porte sur la forme et sur la matière. *détruire* est opposé à construire; *anéantir* est opposé à créer. Dans le sens littéral de ce mot, comme Dieu seul peut créer, il n'y a que lui qui puisse *anéantir*, tandis que toute force est capable de *détruire*. Il ne reste absolument rien de ce qui est *anéanti*, il reste au moins des ruines de ce qu'on a *détruit*. Dans le sens le plus ordinaire, *anéantir* enchérit simplement sur *détruire*. Au propre et au figuré, la même distinction subsiste; *détruire* un système, c'est en troubler l'ordre; l'*anéantir*, c'est en saper le principe fondamental.

ANÉANTISSANT, part. prés. du v. Anéantir : *De vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs principes funestes, sapant les fondements de la foi, et* ANÉANTISSANT *la vertu.* (J. J. Rouss.)

ANÉANTISSEMENT, n. m. (*anéantir.*) Pron. *a-né-an-tiss-man.* — Réduction au néant : *L'*ANÉANTISSEMENT *des créatures dépend de Dieu seul.* (Acad.) *L'incrédulité brave la mort, parce qu'elle préfère l'*ANÉANTISSEMENT *à la douleur.* (La Luzerne.)

— Par exagér. Ruine, renversement, destruction : ANÉANTISSEMENT *d'un empire, d'une monarchie. Cette famille est tombée dans l'*ANÉANTISSEMENT. (Acad.) *L'infâme banqueroute et l'*ANÉANTISSEMENT *complet des valeurs du papier monnayé complétèrent la triste expérience du public et le malheur de tous les travailleurs.* (Ch. Dupin.) *Depuis l'*ANÉANTISSEMENT *de sa fortune, il est tombé dans le dernier mépris.* (Acad.) *L'égalité n'est pas l'*ANÉANTISSEMENT *de la subordination; nous sommes tous également hommes, mais non membres égaux de la société.* (Volt.) *Il s'astreignit à tous les* ANÉANTISSEMENTS *de la vie ou plutôt de la mort lente des cénobites.* (Lamart.)

— Dévot. Abaissement, humilité : *Être dans un continuel* ANÉANTISSEMENT *devant Dieu.* (Acad.) *Saint François de Sales recevait avec la même paix et dans le même esprit d'*ANÉANTISSEMENT *les plus grands honneurs et les plus dures contradictions.* (Fén.)

— Prostration extrême des forces physiques; état d'abattement moral : *Elle tombait dans un* ANÉANTISSEMENT *qui faisait craindre pour sa vie.* (Destouch.) *Ne cherchez pas à me tirer de l'*ANÉANTISSEMENT *où je suis tombé.* (J. J. Rous.)

ANÈBE, adj. des 2 g. (ἄνηβος, impubère; lat.) Pron. *anèb.* — Méd. Qui n'est pas encore nubile.

ANECDOTE, n. f. (ἀνέκδοτος, non publié; gr.) Pron. *a-nek-dott.* — Particularité secrète relative à l'histoire, que les historiens avaient omise ou supprimée : *Monsieur le duc d'Antin me fit part de plusieurs* ANECDOTES *que je n'ai données que pour ce qu'elles valaient.* (Volt.) *En général, les* ANECDOTES *ressemblent aux vieilles chartes des moines : sur mille, il y en a huit cents de fausses.* (Id.) *Procope est le plus ancien des écrivains qui ait publié un livre d'*ANECDOTES. (De Feletz.) *En général, ce sont les* ANECDOTES *que la plupart des lecteurs, et même des lecteurs graves, recherchent dans l'histoire.* (Id.)

— Plus génér. Récit, ordinairement court, de quelque trait ou fait particulier, plus ou moins remarquable : *Les* ANECDOTES *sont l'esprit des vieillards, le charme des enfants et des femmes.* (Rivarol.) *Vous trouverez dans cet écrit des* ANECDOTES *curieuses et instructives.* (Volt.) *Un méchant conteur d'*ANECDOTES *est un fléau dans la conversation.* (De Feletz.)

— *Faire anecdote*, être l'objet d'une anecdote particulière : *Quel que soit le rang que l'opinion assigne aux tableaux du Vatican, la manière dont ils ont été produits* FAIT ANECDOTE *dans l'histoire de l'esprit humain.* (Stendhal.)

— Adject. *L'histoire* ANECDOTE *de Procope.* (Acad.) *Depuis madame de la Vallière jusqu'à madame de Pompadour, l'histoire* ANECDOTE *des deux règnes nous passa sous les yeux.* (Marm.) ‖ On dit plus souvent, *Histoire* ANECDOTIQUE.

ANECDOTIER, IÈRE, n. (*anecdote.*) Pron. *a-nek-do-tié.* — Celui, celle qui a l'habitude de recueillir et de raconter des anecdotes.

ANECDOTIQUE, adj. des 2 g. (*anecdote.*) Pron. *a-nek-do-tik.* — Qui tient de l'anecdote, ou qui contient des anecdotes : *Fait* ANECDOTIQUE. (Acad.) *Procope écrivit une histoire secrète, privée,* ANECDOTIQUE, *de l'empereur Justinien.* (De Feletz.) *Ce récit était déjà l'histoire de la révolution, mais intime,* ANECDOTIQUE. (Vitet.)

— Théâtre. *Pièce anecdotique*, pièce dont une anecdote a fourni le sujet.

ANÈDE, n. m. (*anas*, lat.; m. sign.) Anc. Canard.

ÂNÉE, n. f. (*âne.*) La charge d'un âne. ‖ Métrol. Ancienne mesure de capacité et de superficie.

ANEILÈSE, n. f. (ἀνείλησις, roulement; gr.) Pron. *a-né-lèz.* — Méd. Transport de gaz intestinaux vers la partie supérieure du canal digestif.

ANÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ἤλεκτρον, électricité; gr.) Pron. *a-né-lek-trik.* — Phys. Il se dit d'un corps qui perd l'électricité au moment même où elle lui est communiquée : *L'eau et les métaux sont* ANÉLECTRIQUES.

ANÉLYTRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ἔλυτρον, gaine; gr.) Pron. *a-nè-litr.* — Zool. Il se dit, par oppos. à Coléoptère, des insectes qui n'ont pas d'élytres.

ANÉMASIE, n. f. V. ANÉMIE.

ANÉME, adj. des 2 g. (ἀ priv., αἷμα, sang; gr.) Pron. *a-nèm.* — Pathol. Qui n'a point assez de sang.

ANÉMIE, n. f. (ἀ priv., αἷμα, sang.) Pathol. État morbide caractérisé par une diminution de la masse totale du sang, et surtout par la diminution de ses parties solides et l'augmentation de la partie séreuse : *L'*ANÉMIE *qui succède à des hémorrhagies abondantes est un des phénomènes de ces affections.* (Chomel.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères, et originaire de l'Amérique méridionale.

ANÉMOGRAPHIE, n. f. (ἄνεμος, vent; γράφειν, décrire; gr.) Phys. Description des vents.

ANÉMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-né-mo-gra-fik.* — Phys. Qui a rapport à l'anémographie.

ANÉMOMÈTRE, n. m. (ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure.) Phys. Instrument propre à mesurer la force ou la vitesse du vent, ou à en indiquer la direction : *La girouette est le plus simple de tous les* ANÉMOMÈTRES. *L'*ANÉMOMÈTRE *de Wolf consiste en un petit moulin à vent qui s'oriente de lui-même, et qui fait mouvoir un pendule conique.* (Péclet.)

ANÉMOMÉTRIE, n. f. (m. étym.) Phys. L'art de mesurer la force, la vitesse du vent, ou d'en connaître la direction.

ANÉMOMÉTROGRAPHE, n. m. (ἄνεμος, vent, μέ-

τρον, mesure, γράφω, décrire; gr.) Pron. *a-né-mo-mé-tro-graf.* — Phys. Sorte d'anémomètre adapté à un pendule qui trace sur un papier les variations successives du vent.

ANÉMONE, n. f. (ἄνεμος, vent; gr., parce que, selon Pline, les fleurs de l'anémone ne s'ouvrent qu'au vent.) Pron. *a-né-monn.* — Genre de plantes vivaces de la famille des Renonculacées, qui renferme des espèces très-nombreuses; la plus recherchée est celle que l'on désigne sous le nom d'*anémone des fleuristes;* elle a une tige en forme de hampe droite, une collerette de trois folioles qui remplace le calice, et des fleurs remarquables par l'éclat et la variété de leurs couleurs : *Les* ANÉMONES *se plaisent dans les plaines élevées, et recherchent les lieux exposés au vent. Les* ANÉMONES *sont des plantes très-âcres.* (Soubeiran.)

— *Anémone pulsatille,* l'espèce vulg. appelée *Coquelourde* ou *Herbe du vent* : *L'eau distillée que l'on prépare avec les fleurs et les feuilles fraîches de l'*ANÉMONE PULSATILLE *est d'une grande âcreté.* (Rich.)

— *Anémone des bois,* l'espèce appelée vulg. *Sylvie : L'*ANÉMONE *des bois est très-âcre, ses feuilles et ses racines employées comme vésicatoires enflamment la peau.*

— *Anémone hépatique.* V. HÉPATIQUE.

— Il se dit aussi de la fleur de ces plantes : *L'*ANÉMONE *des fleuristes fait, au retour du printemps, le plus bel ornement de nos parterres.*

— *Griffe* ou *patte d'anémone,* la racine de l'anémone, ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la patte d'un animal : *Les* GRIFFES *ou* PATTES D'ANÉMONE *peuvent être divisées, et servir ainsi à la multiplication de la plante.* (Acad.)

ANÉMONÉES, n. f. pl. Botan. Tribu de la famille des Renonculacées, ayant pour type le genre Anémone.

ANÉMONINE, n. f. (*anémone.*) Chim. Substance cristallisée extraite, par distillation, des fleurs fraîches de plusieurs espèces d'anémones; elle est caustique et vénéneuse : *L'*ANÉMONINE *est presque insipide; mais fondue, elle acquiert une saveur caustique très-âcre.*

ANÉMONIQUE, adj. m. (*anémone.*) Pron. *a-né-mo-nik.* — Chim. Il se dit d'un acide particulier qu'on retire de l'anémone.

ANÉMOSCOPE, n. m. V. ANÉMOMÈTRE.

ANENCÉPHALE, adj. et n. m. (ἀ priv., et ἐγκέφαλος, cerveau, gr.) Pron. *a-nan-cé-fal.* — Chir. Il se dit de l'embryon ou du fœtus chez lequel il y a absence totale ou partielle du cerveau et des os du crâne, ou développement imparfait de ces parties : *Les* ANENCÉPHALES *appartiennent à une période de développement plus avancée que celle à laquelle il faut rapporter les* ACÉPHALES. (J. Breschet.)

ANENCÉPHALIE, n. f. (m. étym.) Pron. *a-nan-cé-fali.* — Chirurg. État d'un fœtus anencéphale; absence ou formation incomplète du cerveau ou des os du crâne : *L'*ANENCÉPHALIE *n'exclut pas toute possibilité d'existence isolée, comme le fait l'acéphalie.* (J. Breschet.)

ANENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE, n. f. (ἀ priv., ἐγκέφαλος, encéphale, αἷμα, sang; gr.) Méd. Défaut du sang vers le cerveau; syncope.

ANENCÉPHALONEURIE ou **ANENCÉPHALONERVIE,** n. f. (ἀ priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et νεῦρον, nerf; gr.) Méd. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

ANENCÉPHALOTROPHIE, n. f. (ἀ priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et τροφή, nourriture; gr.) Méd. Diminution de volume du cerveau.

ANENTÉREMIE, n. f. (ἀ priv., ἔντερον, intestin, αἷμα, sang; gr.) Pron. *a-nan-te-ré-mi.* — Méd. Défaut de sang dans les intestins.

ANENTÉROTROPHIE, n. f. (ἀ priv., ἔντερον, intestin, τροφεῖν, nourrir, gr.) Pron. *a-nan-tè-ro-tro-fi.* — Méd. Diminution du volume des instestins.

ANÉPIGRAPHE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ἐπιγραφή, inscription; gr.) Pron. *a-nè-pi-graf.* — En parl. d'une médaille, Qui est sans titre, sans inscription : *Cette médaille est* ANÉPIGRAPHE. (Trév.)

ANÉPISCHÈSE, n. f. (ἀ priv., et ἐπίσχω, j'arrête; gr.) Incontinence, paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE, n. f. (ἀ priv., et ἐπιθυμία, désir; gr.) Pron. *a-nè-pi-ti-mi.* — Méd. Perte des désirs, des appétits sensuels.

ANÉRÉTHISME, n. m. (ἀ priv., ἐρεθισμός, irritation; gr.) Méd. Défaut d'irritabilité.

ÂNERIE, n. f. (*âne.*) Pron. *â-nn-ri.* — Grande ignorance de ce qu'on devrait savoir : *Quelle* ÂNERIE *à un médecin de ne connaître pas les remèdes qu'il ordonne!* (Acad.)

— Faute commise par l'effet de cette grande ignorance : *Ce livre est plein d'*ÂNERIES. (Acad.) *Eh bien! coquin, voilà de tes* ÂNERIES. (Mol.)

ANERVÉ, ÉE, adj. (ἀ priv., νευρον, nerf; gr.) Pron. *a-nèrr-vé.* — Zool. Il se dit d'insectes dont les ailes n'ont point de nervure.

ANERVIE, n. f. (ἀ priv., νεῦρον, nerf; gr.) Pron. *a-nèrr-vi.* — Méd. Faiblesse des nerfs; paralysie.

ANÉSIE, n. f. (ἄνεσις, relâchement; gr.) Pron. *a-né-zi.* — Méd. Rémission, amélioration dans l'état d'un malade.

ÂNESSE, n. f. (*âne.*) Pron. *â-nèss.* — La femelle de l'âne : *Le lait d'*ÂNESSE *est le meilleur après celui des femmes.* (Trév.) *L'*ÂNESSE *ne produit qu'un petit, et si rarement deux qu'à peine en a-t-on des exemples.* (Buff.) *L'*ÂNESSE, *effrayée par la vue d'un ange, s'arrêta en chemin, malgré les coups dont Balaam la pressait.* (Ségur.)

Syn. Ânesse, bourrique. *Ânesse* et *bourrique* désignent également la femelle de l'âne; mais par l'*ânesse* on entend la femelle propre à la génération, et par *bourrique* une pauvre bête uniquement destinée à porter des fardeaux. L'*ânesse* figure avec éclat dans les ordonnances de la Faculté à cause de son lait, si précieux à certains malades; la *bourrique* ne peut être nommée sans qu'on songe à sa peau, le dernier profit qu'on en puisse tirer.

ANESTHÉSIE, n. f. (ἀ priv. et αἴσθησις, sensibilité; gr.) Pron. *a-nèss-té-zi.* — Privation partielle ou totale de la faculté de sentir, et spécialement de la faculté tactile : *L'action du chloroforme est rapide et quelquefois instantanée; l'*ANESTHÉSIE *est persistante sans rêve, sans période habituelle d'excitation.* (Sédillot.)

ANESTHÉSIQUE, adj. des 2 g. (*anesthésie.*) Pron. *a-nèss-té-zik.* — Qui a rapport à l'anesthésie, qui produit l'anesthésie : *L'éther et le chloroforme sont des substances* ANESTHÉSIQUES. *L'apiculture est aujourd'hui dotée, comme la médecine, d'un moyen* ANESTHÉSIQUE *qui suspend instantanément et momentanément la sensibilité des abeilles.*

— N. m. Substance anesthésique : *Si dans une opération on a recours aux* ANESTHÉSIQUES, *l'emploi en est confié à une personne sûre et expérimentée, ou surveillé et dirigé par l'opérateur.* (Sédillot.)

ANETH, n. m. (ἄνηθον; gr.) Pron. *a-nè.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, qui croissent ordinairement dans les lieux secs et pierreux, et dont la semence est employée en médecine comme tonique, excitante et carminative : *Le fenouil est une sorte d'*ANETH. (Acad.) *Les fleurs de l'*ANETH *sont jaunes et en bouquet.* (Rich.) *L'indigent ne sème dans son étroit jardin que l'*ANETH, *la menthe et le cumin.* (J. de Maistre.)

ANÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀνετικός, qui relâche; gr.) Pron. *a-né-tik.* — Méd. Qui produit une amélioration, dans l'état d'un malade. ‖ Plus souv. *Rémittent.*

ANÉVRISMAL, ALE, adj. (*anévrisme.*) Pron. *a-né-vriss-mal.* — Pathol. Qui tient de l'anévrisme, qui a rapport à l'anévrisme : *Palpitations* ANÉVRISMALES. (Acad.) *Les tumeurs* ANÉVRISMALES *offrent un volume très-variable, depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une tête d'homme.* (Velpeau.)

ANÉVRISMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-né-vriss-ma-tik.* — Pathol. Qui présente les caractères de l'anévrisme : *Une disposition* ANÉVRISMATIQUE. (Corvis.)

ANÉVRISME, ou mieux **ANÉVRYSME,** n. m. (ἀνεύρυσμα, dilatation; gr.) Pron. *a-né-vrism.* — Pathol. Tumeur sanguine causée par la dilatation ou la rupture d'une artère : *Des* ANÉVRISMES *peuvent se rencontrer dans toutes les parties du corps où il existe quelques artères d'un certain calibre.* (Velpeau.) *Les* ANÉVRISMES *forment une maladie dangereuse et presque toujours mortelle, quand on les abandonne à eux-mêmes.* (Id.)

— *Anévrisme vrai,* celui dans lequel l'artère est simplement dilatée, sans être divisée ni rompue : *Les* ANÉVRISMES VRAIS *sont rares.* (Velpeau.) ‖ *Anévrisme faux,* celui dans lequel l'artère est déchirée ou perforée. ‖ *Anévrisme spontané,* celui dans lequel la perforation de l'artère s'opère sans violence extérieure. ‖ *Anévrisme accidentel,* celui qui est la suite d'une blessure.

— Par extens. Dilatation contre nature, soit active, soit passive, d'une ou de plusieurs cavités du cœur : *L'altération la plus fréquente qu'éprouve la substance musculaire du cœur est l'*ANÉVRISME *ou la dilatation.* (Corvisart.)

ANÉVRISMÉ, ÉE, adj. Pathol. Affecté d'anévrisme : *Un cœur* ANÉVRISMÉ. (Corvisart.)

ANFRACTUEUX, EUSE, adj. (*anfractuosus;* lat.) Pron. *an-frak-tu-eu,-eus.* — Qui est plein d'inégalités et de détours : *Chemin* ANFRACTUEUX. (Acad.) *Le conduit de l'oreille est* ANFRACTUEUX. (Trév.)

— Bot. *Anthères anfractueuses,* celles qui présentent des sinuosités remarquables : *Les anthères des courges sont* ANFRACTUEUSES.

ANFRACTUOSITÉ, n. f. (*anfractus,* détour, circuit; lat.) Pron. *an-frak-tu-o-zi-té.* — Inégalité, enfoncement, cavité : *Dans une* ANFRACTUOSITÉ *du roc j'ai remarqué une petite touffe d'herbe desséchée... desséchée sous la cataracte de Schaffhouse!* (V. Hugo.)

— Il s'emploie surtout au plur. : *Un grand nombre de montagnes, de vallées, de cavernes et d'*ANFRACTUOSITÉS *se sont formées dès les premiers temps dans les couches extérieures de la terre.* (Buff.) *Les* ANFRACTUOSITÉS *de cette colline déchirée sont habitées par une population de vignerons.* (H. de Balzac.)

— Anat. Enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau : *Les animaux qui ont plus d'*ANFRACTUOSITÉS *dans le cerveau ont plus de sagacité que les autres.* (Richelet.)

— Bot. Chacun des tours que fait sur lui-même un objet tordu en spirale.

ANFRACTURE, n. f. (*anfractus,* détour; lat.) Pron. *an-frak-tur.* — Mot employé par Buffon dans le même sens qu'*anfractuosité.*

ANGARIANT, part. prés. du v. Angarier.

ANGARIE, n. f. (ἀγγαρεία, corvée; gr.) Pron. *an-ga-rí.* — Mise en réquisition d'un navire qui est obligé de charger pour le gouvernement.

ANGARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Angarier.

ANGARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*angarie.*) Pron. *an-ga-rié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'ind. et du présent du subj. : *Nous angariions, vous angariiez.* — Mettre en réquisition pour quelque corvée.

— Particul. Forcer un navire à charger pour le gouvernement.

— Fig. Importuner, tourmenter, persécuter.

ANGE, n. m. (ἄγγελος, messager; gr.) Pron. *anj.* — Esprit céleste qui porte à l'homme les messages de la Divinité; créature purement spirituelle qu'on représente sous la figure humaine avec des ailes : *Nous entendons, par le mot* ANGE, *les ministres de Dieu, des députés, des êtres mitoyens entre Dieu et les hommes, envoyés pour nous signifier ses ordres.* (Volt.)

— *Les anges de lumière, les bons anges, les anges fidèles,* ceux que Dieu a confirmés en grâce, à cause de leur fidélité.

— *Les anges de ténèbres, les mauvais anges, les anges rebelles, déchus,* ceux que Dieu a précipités du ciel dans l'abîme pour les punir de leur révolte.

— *Le mauvais ange, l'ange de ténèbres,* le démon qui tente l'homme et qui tâche de le porter au mal.

— *L'ange exterminateur,* celui qui tua tous les premiers-nés d'Égypte. ‖ Fig. Ministre de la vengeance divine :

... Des voûtes suprêmes
Descendit à l'instant l'*ange* des anathèmes,
L'ange exterminateur, son glaive dans la main. (La Harp.)

— *Le bon ange, l'ange gardien,* celui qui veille sur chaque homme en particulier, pour le préserver surtout du mal moral : *Il n'y a personne qui n'ait son* ANGE GARDIEN. (Richelet.) *L'*ANGE GARDIEN *est celui que Dieu a commis à la garde de chaque personne.* (Trév.)

Nous avons tous un *ange* tutélaire,
Gardien fidèle, ami de chaque jour,
Dont le flambeau nous guide et nous éclaire. (Lamotte.)

— Absol. Dans le même sens :

Le pont miné, tremblant, résonne sous nos pas;
Notre œil tourne, nos mains cherchent, notre pied glisse;
Mais notre *ange* à nos yeux voile le précipice. (Lamart.)

— Fig. Personne qui veille sur une autre, et qui vient la secourir dans les circonstances difficiles : *Démosthène veut-il soulever les Athéniens contre Philippe? ce n'est plus un orateur qui parle, c'est un général, c'est un roi, c'est un prophète, c'est l'*ANGE TUTÉLAIRE *de sa patrie.* (Maury.)

— Fig. Il se dit des choses dans un sens analogue : *La poésie est l'*ANGE GARDIEN *de l'humanité à tous ses âges.* (Lamart.)

— Fig. et fam. *Mon bon ange, son bon ange,* un destin, un sort favorable :

Que *mon bon ange* aussi me débarrasse
De cet homme à prétention
Qui, commandant l'attention,
A ses moindres propos attache une préface. (Delille.)

— Général. Tout esprit bienheureux qui occupe un rang dans la hiérarchie céleste : *Les* ANGES *environnent le trône de Dieu.* (Acad.) *Denys l'Aréopagite fixe le nombre des* ANGES *à neuf chœurs, dans trois hiérarchies : la première, des séraphins, des chérubins, et des trônes; la seconde, des dominations, des vertus, et des puissances; la troisième, des principautés, des archanges, et enfin des* ANGES, *qui donnent la dénomination à tout le reste.* (Volt.)

Mon Dieu, veillez sur elle !
Anges du Tout-Puissant, couvrez-la de votre aile ! (Lam.)
En la terre, ici-bas, il n'habite point d'*anges* ;
Or, les moins vicieux méritent des louanges. (Regnier.
Mais, madame, après tout, je ne suis pas un *ange.* (Mol.)

— Particul. Esprit bienheureux qui fait partie du dernier chœur : *Les anges sont au-dessous des archanges.* (Acad.)

— Fig. Il se dit, en général, des personnes qui sont l'objet d'une vive affection :

J'invoque dans mon cœur tous les anges de Dieu
A la garde de l'*ange* assoupi dans ce lieu. (Lamart.)

— Quelquefois un complément en explique le sens particulier : *Un* ANGE *de piété, de vertu, de douceur, de bonté.* (Acad.) *Tantôt j'étais un homme noir, tantôt un* ANGE *de lumière.* (J. J. Rouss.) *Il se mit pieusement à aimer cet* ANGE *de grâce et de beauté.* (H. Balzac.)

Par cet *ange* aux yeux bleus je me laissai conduire.
(A. de Musset.)

— Particul. Personne d'une piété ou d'une vertu extraordinaire, surnaturelle : *Ce sont des* ANGES *que ces sœurs de charité.* (Acad.)

Sois donc par ta bonté l'*ange* qui nous rapproche. (C. D.)

— *Mon ange, mon cher ange, mon petit ange,* etc., expressions d'amour et de tendresse :

Quelle folie étrange,
Vous a frappé l'esprit, mon bien-aimé, *mon ange?*
(A. de Musset.)

— *L'ange de l'école*, surnom donné à saint Thomas d'Aquin, à cause de sa piété et de son génie.

— Philos. La partie spirituelle, intelligente dans l'homme : *Chez l'homme, l'*ANGE *enseigne à la brute l'art de se satisfaire.* (De Tocquev.)

— Fig. et fam. *Être aux anges,* être dans un transport de joie qui tient de l'extase.

— Fig. et fam. *Rire aux anges*, rire niaisement et sans sujet, lorsqu'on est seul.

— Fig. et fam. *Voir des anges violets*, avoir des visions creuses. || Vieux.

= **Comme un ange,** loc. adv. Très-bien, parfaitement : *Il écrit, il parle* COMME UN ANGE. (Acad.)

— Artill. Boulet de canon coupé en deux ou plusieurs parties enchaînées ensemble ; on s'en servait autrefois sur mer, comme de projectile, pour rompre les mâts et les cordages des bâtiments ennemis.

— Zool. *Ange de mer,* poisson du genre des Squales, ainsi nommé à cause de la grandeur de ses nageoires, qui ont quelque ressemblance avec des ailes : *La peau de l'*ANGE DE MER *sert à polir les ouvrages de bois et d'ivoire.* (Acad.)

ANGÉLICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'angélique.

= **Angélicées,** n. f. pl. Tribu de plantes ombellifères ayant pour type le genre Angélique.

ANGÉLICINE, n. f. (*angélique.*) Pron. *an-jé-li-cinn.* — Chim. Substance particulière, cristallisée, qu'on a découverte dans la racine de l'angélique.

ANGELIN, n. m. Bot. Arbre de l'Amérique méridionale, qui s'élève à quarante ou cinquante pieds de haut ; il appartient à la famille des Légumineuses : *Le noyau du fruit de l'*ANGELIN *est un poison.*

ANGÉLIQUE, adj. des 2 g. (*angelicus*, lat.; m. sign.) Pron. *an-jé-lik.* — Qui est propre à l'ange, qui appartient à l'ange : *Les perfections* ANGÉLIQUES. *Les esprits, les chœurs* ANGÉLIQUES. (Acad.) *La tristesse saisit les esprits* ANGÉLIQUES *fidèles, et la douleur fut connue pour la première fois dans le ciel.* (Volt.)

— *La Salutation angélique*, les paroles que l'ange dit à la sainte Vierge en lui annonçant qu'elle serait la mère de Dieu. || La prière appelée plus communément *Ave, Maria.*

— Fig. Excellent, extraordinaire, parfait : *Une beauté, une voix* ANGÉLIQUE. *Pureté, douceur, résignation* ANGÉLIQUE. *Saint Thomas est appelé le Docteur* ANGÉLIQUE. (Acad.)

Elle a de la Vierge immortelle
L'*angélique* douceur, l'aimable pureté. (C. Del.)

— Fam. *Une chère angélique*, une chère très-délicate. || Peu usité.

— Anc. *Royaume angélique, couronne angélique,* le royaume, la couronne de Hongrie. || *Siége angélique,* le saint-siége.

ANGÉLIQUE, n. f. Anc. Espèce de guitare à seize cordes : *Vignon est un des premiers qui ait joué de l'*ANGÉLIQUE *à Paris.* (Richelet.)

ANGÉLIQUE, n. f. (*angelica,* lat.; m. sign.) Bot. Plante odoriférante et aromatique de la famille des Ombellifères, remarquable par la beauté de son port ; elle fait la base de plusieurs préparations liquides, et l'on confit ordinairement dans le sucre ses tiges encore jeunes et tendres : *L'*ANGÉLIQUE *parfume la bouche et fortifie l'estomac.* (Acad.) *L'*ANGÉLIQUE *se trouve dans les provinces méridionales de la France ; elle croît dans les lieux montueux et boisés.* (Richard.)

ANGÉLIQUEMENT, adv. (*angélique-ment.*) Pron. *an-jé-lik-man.* — D'une manière angélique. || Peu usité.

ANGÉLISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*angelus*, ange ; lat.) Pron. *an-jé-li-zé.* — Néol. Assimiler aux anges.

ANGÉLOLÂTRIE, n. f. (ἄγγελος, ange, λατρεία, culte ; gr.) Pron. *an-jé-lo-lâ-tri.* — Culte des anges.

ANGELOT, n. m. Pron. *anj-lô.* — Petit fromage raffiné qui se fait en Normandie : *L'*ANGELOT *est bon, et n'est pas cher.* (Richelet.)

— Espèce de monnaie dont le type était un ange tenant l'oriflamme : *L'*ANGELOT *avait cours en France sous Philippe de Valois.* (Acad.)

ANGÉLUS, n. m. (m. lat., *ange.*) Liturg. cath. Prière ainsi appelée parce qu'elle commence par le mot *Angelus* ; on la fait, en l'honneur du mystère de l'Incarnation, trois fois le jour : le matin, à midi, et le soir lorsque la cloche de l'église sonne pour avertir les fidèles : *Dire l'*ANGÉLUS. (Acad.) *L'*ANGÉLUS *fut institué par le pape Jean XXII en* 1318.

— Il se dit aussi du tintement de la cloche qui avertit les fidèles de réciter l'*Angélus* : *Ce fut Louis XI qui établit en France la coutume de sonner l'*ANGÉLUS. (Trév.) *Le marguillier a pris les clefs de l'église, l'*ANGÉLUS *a tinté dans le clocher du hameau.* (Lamart.)

ANGEMME, n. f. Pron. *an-jèm.* — Blas. Fleur factice à six feuilles, qui sont quelquefois percées.

ANGÉNIEUX, EUSE, adj. Anat. || V. ANGIAL.

ANGENIN, n. m. Blas. V. ANGEMME.

ANGEOLEMENT, n. m. Pron. *an-jol-man.* — Agric. Léger binage qu'on donne aux plantations nouvelles.

ANGIAL, ALE, adj. (ἀγγεῖον, vaisseau ; gr.) Pron. *an-ji-al.* — Vasculaire.

ANGIECTASIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ἔκτασις, dilatation ; gr.) Pron. *an-jik-ta-zi.* — Méd. Nom générique des dilatations des vaisseaux du cœur.

ANGINE, n. f. (ἄγχειν, étrangler ; gr.) Pron. *an-jinn.* — Pathol. Anc. Toute difficulté d'avaler ou de respirer, produite par des causes ayant leur siége au-dessus de l'estomac et des poumons.

— Aujourd'hui, Inflammation des amygdales, de la membrane muqueuse du voile du palais, et du pharynx.

— *Angine simple* ou *Esquinancie*, angine caractérisée par la rougeur et le gonflement de la membrane muqueuse des parties qu'elle affecte ; elle est *gutturale,* quand elle siége simplement dans la membrane qui tapisse l'arrière-bouche ; elle est *pharyngienne,* quand elle envahit la membrane du pharynx. Elle prend aussi les noms d'*œsophagite,* de *laryngite* et de *trachéite,* suivant les organes qu'elle attaque plus particulièrement.

— *Angine couenneuse* ou *pseudo-membraneuse,* angine caractérisée par le dépôt d'une fausse membrane grise ou jaunâtre, et quelquefois noirâtre, sur les parties malades ; lorsqu'elle s'étend vers les voies aériennes et pénètre dans le larynx et la trachée-artère, la maladie prend le nom de *croup.*

— *Angine de poitrine,* maladie caractérisée par un resserrement spasmodique de la poitrine, et par une douleur vive et lancinante qui s'étend de la poitrine jusqu'à l'un des bras, et quelquefois jusqu'au coude et au poignet.

ANGINEUX, EUSE, adj. (*angine.*) Pron. *an-ji-neu, euz.* — Pathol. Qui a rapport à l'angine, qui est accompagné d'angine.

ANGIOCARPE, adj. (ἀγγεῖον, vase, réceptacle, καρπός, fruit ; gr.) Pron. *an-ji-o-karp.* — Bot. Il se dit des fruits lorsqu'ils sont recouverts et cachés par un organe étranger qui ne permet pas de les reconnaître au premier coup d'œil : *Les fruits des conifères sont* ANGIOCARPES.

= **Angiocarpes,** n. m. pl. Grande division de la famille des Champignons, renfermant tous ceux dont les graines sont contenues dans un péridion.

ANGIOCARPIEN, IENNE, adj. et n. m. Pron. *an-ji-o-kar-piain.* — Bot. Il se dit des plantes dont les fruits sont angiocarpes : *Le châtaignier, l'if, le pin et le genévrier sont* ANGIOCARPIENS.

ANGIOGRAPHIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *an-ji-o-gra-fi.* — Anat. Description des vaisseaux du corps de l'homme ou des animaux.

ANGIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Pron. *an-ji-o-gra-fik.* — Qui a rapport à l'angiographie.

ANGIOHYDROGRAPHIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ὕδωρ, eau, γράφω, je décris ; gr.) Pron. *an-jio-hi-dro-gra-fi.* — Anat. Description des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROLOGIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ὕδωρ, eau ; λέγω, je dis ; gr.) Pron. *an-jio-hi-dro-lo-jí.* — Anat. Traité des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROTOMIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ὕδωρ, eau, τομή, incision ; gr.) Pron. *an-jio-hi-dro-to-mí.* — Anatomie des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLEUCITE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, λευκός, blanc ; gr.) Pron. *an-ji-o-leu-citt.* — Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLOGIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, λόγος, discours ; gr.) Pron. *an-ji-o-lo-ji.* — Anat. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux des corps organisés.

ANGIOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*angiologie.*) Pron. *an-ji-o-lo-jik.* — Anat. Qui a rapport à l'angiologie.

ANGIOPYRIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, πῦρ, feu, gr.) Pron. *an-ji-o-pi-rí.* — Méd. Fièvre inflammatoire.

ANGIORRHAGIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ῥήγνυμι, rompre, couler ; gr.) Pron. *an-ji-o-ra-ji.* — Pathol. Flux de sang par excès de force ; hémorragie active.

ANGIORRHÉE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, ῥέειν, couler ; gr.) Pron. *an-ji-o-ré.* — Pathol. Flux de sang par défaut de force.

ANGIOSCOPE, n. m. (ἀγγεῖον, vaisseau, σκοπεῖν, examiner ; gr.) Pron. *an-ji-oss-kop.* — Anat. Instrument propre à examiner les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE, n. f. (*angioscope.*) Pron. *an-ji-oss-kopí.* — Anat. Art d'étudier les vaisseaux capillaires, au moyen de l'angioscope.

ANGIOSCOPIQUE, adj. des 2 g. (*angioscopie.*) Pron. *an-ji-oss-kopik.* — Anat. Qui a rapport à l'angioscopie.

ANGIOSE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau ; gr.) Pron. *an-ji-óz.* — Méd. Toute maladie qui a pour siége le système vasculaire sanguin.

ANGIOSPERME, adj. des 2 g. (ἀγγεῖον, vase, réceptacle, σπέρμα, semence ; gr.) Pron. *an-ji-oss-perm.* — Bot. Il se dit, par oppos. à Gymnosperme, des plantes dont les graines sont renfermées dans un péricarpe : *La digitale, le muflier et l'orobanche sont* ANGIOSPERMES.

ANGIOSPERMIE, n. f. (m. étym.) Pron. *an-ji-oss-pèrmí.* — Bot. Le second ordre de la *Didynamie* de Linné, lequel renferme les plantes angiospermes.

ANGIOSPORE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀγγεῖον, réceptacle, σπορά, semence ; gr.) Pron. *an-gi-oss-por.* — Bot. Il se dit des champignons dont les sporules ou gongyles sont placés à l'intérieur.

ANGIOSTÉNOSE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, στενός, resserré ; gr.) Pron. *an-ji-oss-té-noz.* — Méd. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOTÉLECTASIE, n. f. V. TÉLANGIECTASIE.

ANGIOTÉNIQUE, adj. (ἀγγεῖον, vaisseau, τείνω, je tends ; gr.) Pron. *an-ji-o-té-nik.* — Pathol. *Fièvre angioténique,* fièvre inflammatoire caractérisée par l'irritation du système vasculaire sanguin.

— On écrit aussi *Angeioténique.*

ANGIOTOMIE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau, τέμνειν, couper ; gr.) Pron. *an-ji-o-to-mi.* — Anat. Dissection des vaisseaux. || On écrit aussi *Angeiotomie.*

ANGITE, n. f. (ἀγγεῖον, vaisseau ; gr.) Pron. *an-jitt.* — Pathol. Inflammation des vaisseaux.

ANGIVOLLE, n. m. Pron. *an-ji-voll.* — Mar. Palan sur pantoire capelée au mât, pour soutenir la voile du tréou.

ANGLAIS, AISE, adj. et n. Qui est né en Angleterre.

— Fig. Il se disait au XVIe siècle, et se dit quelquefois encore, des créanciers trop durs et trop pressants : *Il changea de bureau à cause de la sévérité de son chef relativement aux* ANGLAIS, *nom donné par les employés à leurs créanciers.* (H. de Balzac.)

= **A l'anglaise,** loc. adv. A la manière des Anglais.

— N. m. La langue anglaise : *Le fond de l'*ANGLAIS *est saxon et français.* (Richelet.)

ANGLAISANT, part. prés. du v. Anglaiser.

ANGLAISE, n. f. Calligr. Sorte d'écriture dont les traits vont en obliquant de la droite vers la gauche.

— Espèce de danse très-vive. || Air sur lequel on exécute cette danse.

— Au plur. Longues boucles de cheveux que les femmes font tomber le long des tempes pour se coiffer à l'anglaise. || Gros galons de fil dont les tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles.

ANGLAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Anglaiser : *Cheval* ANGLAISÉ.

ANGLAISER, v. tr. ou act, 1^re conj. (*anglais.*) Pron: *an-glè-zé.* — Art vétér. Couper la queue d'un cheval à l'anglaise, c'est-à-dire pratiquer une opération qui consiste à détruire l'action des muscles abaisseurs de la queue, et à augmenter la puissance des releveurs.

ANGLE, n. m. (ἀγκύλος, crochu ; gr.) L'inclinaison, l'ouverture de deux lignes qui se rencontrent en un point : ANGLE *plan ou rectiligne.* ANGLE *droit, obtus, aigu, curviligne, saillant, rentrant. Si deux lignes ou deux surfaces se rencontrent en un même point, elles forment un* ANGLE *; ces lignes ou ces surfaces sont les côtés ou les faces de l'*ANGLE*, et le point où elles se rencontrent est le sommet de l'*ANGLE. *Une ligne droite tombant sur une ligne droite fait deux* ANGLES *droits, ou égaux à deux droits.* (La Br.) *La ligne menée du soleil à la lune fait presque toujours un* ANGLE *avec la ligne menée du soleil à la terre.* (D'Alemb.)

— Géom. *Angles contigus*, angles adjacents. || *Angles opposés*, angles formés par deux lignes droites qui se coupent ; ils sont opposés au sommet, et égaux entre eux. || *Angles correspondants*, angles formés par une ligne droite qui coupe deux lignes parallèles, et situés tous deux du même côté de la ligne transversale, l'un en dedans, l'autre en dehors des parallèles ; ils sont égaux entre eux. || *Angles internes*, angles compris entre deux lignes parallèles qui sont coupées par une ligne droite. || *Angles externes*, angles situés en dehors de deux lignes parallèles qui sont coupées par une ligne droite. || *Angles alternes internes*, angles formés par une ligne droite qui coupe deux lignes parallèles, et situés tous deux en dedans des parallèles, et d'un côté différent de la transversale. || *Angles alternes externes*, angles formés par une ligne droite qui coupe deux lignes parallèles, et situés tous deux en dehors des parallèles, et d'un côté différent de la transversale. || *Angle complémentaire*, celui qu'il faut ajouter à un autre pour qu'il ait 90 degrés, ou la valeur d'un angle droit. || *Angle supplémentaire*, celui qu'il faut ajouter à un autre pour qu'il ait 180 degrés, ou la valeur de deux angles droits.

— *Angle d'incidence.* V. *Incidence.* || *Angle de réflexion*, angle formé par le rayon réfléchi ou par le corps qui rebondit : *Une âme faible, suivant mollement l'impulsion de la nature, se détourne au choc d'un obstacle, comme une boule prend l'*ANGLE DE RÉFLEXION. (J. J. Rouss.) || *Angle de réfraction*, angle formé par la direction d'un rayon de lumière qui passe d'un milieu rare dans un milieu dense. || *Angle visuel* ou *Angle optique*, angle formé par deux rayons visuels menés du centre de l'œil aux extrémités d'un objet. || *Angles horaires*, angles formés par les plans des cercles horaires et le plan du méridien ; ils ont pour mesure l'arc de l'équateur compris entre ces cercles. || *Angles de position*, angles formés par les arcs menés d'une étoile au pôle de l'écliptique et à celui de l'équateur ; c'est sur ces arcs que se comptent la latitude et la déclinaison.

— Par extens. Toute partie saillante ou rentrante qui forme un angle plus ou moins régulier : *Une lueur blafarde et terreuse s'accroche çà et là aux* ANGLES *de la voûte.* (V. Hugo.)

— Anat. Il se dit de parties dont les contours forment des angles plus ou moins réguliers : *L'*ANGLE *des lèvres. Les* ANGLES *de l'œil. L'*ANGLE *de l'omoplate.* || Particul. *Angle facial*, angle formé par deux lignes, l'une verticale, qui passe par les dents incisives et par le point le plus saillant du front ; l'autre horizontale, qui part du conduit auditif et se dirige vers les mêmes dents incisives : *Chez les animaux, l'*ANGLE FACIAL *est moins ouvert, est plus aigu que chez l'homme.* (Acad.) *On a cherché à déterminer le degré d'intelligence des individus d'après le degré d'ouverture de l'*ANGLE FACIAL. (Id.)

— Art mil. *Les angles d'un bataillon*, les coins d'un bataillon formé en carré.

— Artill. *Angle de mire*, angle formé par la ligne de mire naturelle et l'axe de la pièce. || *Angle de projection*, angle formé par l'axe de la pièce avec l'horizon. || *Angle de fortification*, rencontre de lignes géométriques dans un ouvrage de fortification.

— Bot. Partie saillante du bord d'une feuille, d'un calice ; saillie formée sur la longueur d'une tige.

ANGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Angler. Blas. Il se dit d'une croix en sautoir, des angles de laquelle sortent des figures mouvantes.

ANGLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*angle.*) Pron. *an-glé.* — Donner la forme d'un angle.

ANGLET, n. m. (*angle.*) Pron. *an-glè.* — Archit. Petite cavité taillée en angle droit, qui sépare les bossages, et dont le profil offre la figure d'un V couché (>).

ANGLEUX, EUSE, adj. (*angle.*) Pron. *an-gleu, euz.* — Il se dit de certains fruits, par exemple des noix, dont la substance est tellement renfermée en de certains petits angles ou coins, qu'il est difficile de l'en tirer : *La plupart de ces noix sont* ANGLEUSES. (Acad.)

ANGLICAN, ANE, adj. (*anglicanus* ; lat.) Pron. *an-gli-kan, kann.* — Qui professe l'anglicanisme : *Le clergé* ANGLICAN. *Il est* ANGLICAN.

— *L'Église anglicane*, l'Église établie en Angleterre : *La véritable religion des Anglais est la secte des Épiscopaux, appelée l'*ÉGLISE ANGLICANE. (Volt.)

— Qui a rapport, qui appartient à l'anglicanisme et à ceux qui le professent : *Le rit* ANGLICAN. *La doctrine* ANGLICANE. *Un savant religieux a écrit depuis peu un livre pour prouver la validité et la succession des ordinations* ANGLICANES. (Volt.)

— Subst. Celui, celle qui professe l'anglicanisme : *Les* ANGLICANS. *Ce ministre est un* ANGLICAN. *On ne peut avoir d'emploi, ni en Angleterre, ni en Irlande, sans être du nombre des fidèles* ANGLICANS. (Volt.)

ANGLICANISME, n. m. Pron. *an-gli-ka-nism.* — La religion établie par les lois en Angleterre.

ANGLICISME, n. m. Pron. *an-gli-cism.* — Façon de parler particulière à la langue anglaise.

— Idiotisme anglais ; locution anglaise transportée dans une autre langue : *Les traducteurs d'ouvrages anglais se garantissent difficilement des* ANGLICISMES. (Acad.)

ANGLOIR, n. m. Pron. *an-gloar.* — Instrument qui sert à prendre et à rapporter toutes sortes d'angle.

ANGLOIS, n. m. Pron. *an-gloi.* — Pâtiss. Sorte de tourte aux prunes.

ANGLOMAN, adj. m. (*anglomanie.*) Pron. *an-glo-man.* Qui embrasse les opinions des Anglais, qui vante l'Angleterre en haine de la France : *Les Anglais se sont ravisés sur leur Shakspeare, et ont voulu le mettre encore fort au-dessus de notre Corneille : en France, des esprits chagrins et* ANGLOMANS *ont pris la chose avec enthousiasme.* (Rivarol.)

ANGLOMANE, adj. des 2 g. Pron. *an-glo-mann.* — Qui admire ou qui imite, avec un excès ridicule, les Anglais, et les institutions, les mœurs, les coutumes, les manières et les modes des Anglais.

— Substantiv. Celui, celle qui est anglomane : *Certains* ANGLOMANES *se sont imaginé qu'il n'était pas de mot anglais qui ne pût être naturalisé français par leur protection.* (Arnault.)

ANGLOMANIE, n. f. (*Anglus*, Anglais ; lat. ; μανία, manie ; gr.) Pron. *an-glo-ma-ni.* — Admiration ou imitation exagérée et ridicule des Anglais et de tout ce qui appartient à l'Angleterre : *Mille gens s'élèvent et déclament contre l'*ANGLOMANIE. (Volt.) *Dans le siècle dernier, on ne fut pas avare de reproche d'*ANGLOMANIE *envers Voltaire et Montesquieu, qui avaient été chez nos voisins s'enquérir de Locke, de Newton et de la constitution anglaise.* (Lermin.) *Un violent accès d'*ANGLOMANIE *introduisit dans nos jardins une grande quantité d'arbres exotiques.* (Vitet.)

> Redoutons l'*anglomanie* :
> Elle a déjà gâté tout. (Bérang.)

ANGOISSE, n. f. (*angustia*, suffocation ; lat.) Pron. *an-goass.* — Pathol. Tristesse excessive, accompagnée d'un serrement douloureux à la région épigastrique, et d'une grande difficulté de respirer ; c'est le dernier degré de l'anxiété.

— Vulg. Il se dit, surtout au pluriel, de Souffrances physiques très-violentes, accompagnées d'une pénible anxiété : *Nous regardons la mort, non-seulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné de la plus vive douleur et des plus pénibles* ANGOISSES. (Buff.) *Atteint d'une maladie douloureuse, il en supporta les longues et cruelles* ANGOISSES *avec une sérénité stoïque.* (Mign.)

> Ah ! si dans mes tourments vous descendiez, mon père,
> Je vous arracherais des larmes de pitié :
> Les *angoisses* du corps n'en sont qu'une moitié. (C. Del.)

— Plus ordinairement, Extrême affliction mêlée d'une vive inquiétude : *Être en* ANGOISSE. *Être dans les dernières* ANGOISSES. (Acad.) *Voilà un vilain dans de furieuses* ANGOISSES. (Mol.)

> L'air résonne des cris qu'au ciel chacun envoie ;
> Albe en jette d'*angoisse*, et les Romains de joie. (Corn.)
> Quelle *angoisse* mortelle
> Me causait de ses bras l'étreinte paternelle ! (C. Del.)

*Il faut à celui qui gouverne la manœuvre ou le feu, la sérénité du visage dans l'*ANGOISSE *du cœur, pour faire lire la confiance dans les yeux du chef.* (Lamart.) *On ne dit plus guère* ANGOISSE. *Quel mot lui a-t-on substitué ? Douleur, peine, affliction, ne sont pas des équivalents.* ANGOISSE *exprime la douleur pressante et la crainte à la fois.* (Volt.)

— *Poire d'angoisse*, poire si âpre et si revêche au goût qu'on a peine à l'avaler. || Fig. Espèce de bâillon de fer en forme de poire, et à ressort, que des voleurs mettaient dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier au secours. || Fig. et fam. *Avaler des poires d'angoisse*, éprouver d'amers déplaisirs, de grandes mortifications.

ANGOISSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*angoisse.*) Pron. *an-goa-cé.* — Causer de l'angoisse : *La vue des* ANGOISSES *d'autrui m'*ANGOISSE *matériellement ; un tousseur continuel irrite mon poumon et mon gosier.* (Montaign.) || Vieux et inusité.

ANGOISSEUX, EUSE, adj. (*angoisse.*) Pron. *an-goa-ceu.* — Qui cause de l'angoisse : D'ANGOISSEUSES *misères.*

— Tourmenté, inquiet :

> En horreur à moi-même, *angoisseux* et troublé,
> Je me jette à tes pieds : sois-moi doux et propice. (Desp.)

— Il est vieux.

ANGOLI, n. m. Zool. Poule sultane des Indes.

ANGON, n. m. (*uncus*, croc ; lat.) Antiq. Sorte de javelot ou de demi-pique, à l'usage des Francs, dont le fer, semblable à celui d'une lance, était accompagné de deux crocs acérés : *On lançait l'*ANGON, *ou l'on s'en servait pour combattre de près.* (Acad.) *Les Francs tiennent une espèce de javelot nommé* ANGON, *où s'enfoncent deux fers recourbés.* (Chateaubr.)

— Broche de fer barbelée, et ajustée au bout d'un manche de bois ; les pêcheurs s'en servent pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGONE, n. f. (ἀγχόνη, suffocation ; gr.) Pron. *an-gônn.* — Pathol. Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation, qui est un symptôme fréquent de l'hystérie.

ANGORA, adj. des 2 g. Il se dit d'une certaine variété de chats, de lapins et de chèvres qui sont originaires d'Angora, dans l'Asie Mineure, et qui se distinguent par des poils longs et soyeux : *Un chat, une chèvre* ANGORA. (Acad.)

— Substant. Chat angora : *Un bel* ANGORA. Acad.)

ANGOURIE, n. f. Pron. *an-gou-rî.* — Bot. Plante cucurbitacée des Antilles, dont les fleurs sont d'un rouge vermillon, et dont les fruits, gros comme un cornichon, ont une pulpe qui est, dit-on, bonne à manger.

ANGREC, n. m. (altér. de *angurek*, angl. ; nom donnée aux plantes de ce genre.) Pron. *an-grek.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées, dont les feuilles forment le thé de l'île Bourbon.

ANGROIS, n. m. Pron. *an-groa.* — Techn. Petit coin qui sert à fixer le manche d'un marteau.

ANGUICHURE, n. f. Pron. *an-ghi-chur.* — Chass. Bande de cuir qui sert à porter un cor de chasse.

ANGUIDÉ, ÉE, adj. (*anguis*, serpent ; lat.) Pron. *an-ghi-dé.* — Zool. Qui ressemble à l'orvet.

═ **Anguidés**, n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, qui a pour type le genre Orvet.

ANGUIFORME, adj. des 2 g. (*anguis*, serpent, *forma*, forme ; lat.) Pron. *an-ghi-form.* — Didact. Qui a la forme d'un serpent.

ANGUILLADE, n. f. (*anguille.*) Pron. *an-ghi-iad.* — Coup donné avec une peau d'anguille, un fouet, un mouchoir tortillé, ou autre chose semblable : *Donner des* ANGUILLADES *à quelqu'un.* (Acad.)

ANGUILLE, n. f. (*anguis*, serpent ; lat.) Pron. *an-ghi-y.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens apodes, sans nageoires ventrales, ayant pour type l'anguille commune.

— *Anguille commune*, ou simpl. *Anguille*, poisson d'eau douce qui a la forme d'un serpent, et dont la peau est extrêmement glissante : *Les* ANGUILLES *ont la vie fort dure. L'*ANGUILLE *est un animal vorace et peu défiant.*

— *Anguille de mer.* V. CONGRE.

— *Anguille électrique de Surinam*, ou *Gymnote électrique*, gymnote qui vit dans les rivières de l'Amérique méridionale, et dont l'appareil électrique est placé dans l'épaisseur de la queue. V. TORPILLE.

— Prov. et fig. *Échapper comme une anguille*, se dit d'une personne qui trouve moyen d'échapper dans le moment même où l'on croit la tenir.

— Prov. et fig. *Écorcher l'anguille par la queue*, commencer par où il faudrait finir, commencer par l'endroit le plus difficile.

— Prov. et fig. *Il y a quelque anguille sous roche*, il y a quelque chose de caché là-dessous.

— Prov. et fig. *Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, il se plaint avant de sentir le mal, ou il a peur sans sujet.

— *Anguille de haie*, couleuvre.

— Manuf. Faux plis qui surviennent quelquefois aux draps, lorsqu'on les foule.

— Mar. Pièces de bois qui font partie de l'appareil destiné à faire glisser les bâtiments qu'on lance à l'eau.

ANGUILLÉ, ÉE, adj. Pron. *an-ghi-ié*. — Zool. Qui ressemble à l'anguille.

— **Anguillés**, n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens apodes, qui a pour type le genre Anguille.

ANGUILLERS, n. m. pl. Pron. *an-ghi-ié*. — Mar. Petits conduits qui sont pratiqués à fond de cale, et qui servent à conduire l'eau à la pompe.

ANGUILLÈRE, n. f. Pron. *an-ghi-ièr*. — Pêch. Vivier dans lequel on conserve des anguilles.

ANGUILLIFORME, adj. des 2 g. Pron. *an-ghi-yi-form*. — Zool. En parl. des poissons et des reptiles. Qui a la forme d'une anguille.

ANGUINE, n. f. (*anguis*, serpent; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Cucurbitacées, ainsi nommé parce qu'il produit des fruits longs, minces, et contournés en serpent.

ANGUINÉ, ÉE, adj. V. ANGUIDÉ.

ANGUINÉE, n. f. Pron. *an-ghi-né*. — Géom. Hyperbole du troisième degré, qui a des points d'inflexion, coupe son asymptote, et s'étend à l'infini des deux côtés du point d'intersection.

ANGUIS, n. m. (m. lat., *serpent*.) Pron. *an-ghuiss*. — Zool. Nom donné par Cuvier à une petite famille de serpents que leurs caractères rapprochent des sauriens et des ophidiens, et qui établissent des rapports étroits entre ces deux ordres; ils ont le corps cylindrique, allongé, et entièrement couvert d'écailles imbriquées : *L'orvet appartient à la famille des* ANGUIS.

ANGULAIRE, adj. des 2 g. (*angularis*, de *angulus*, angle; lat.) Pron. *an-gu-lèr*. — Qui a, qui forme un ou plusieurs angles : *Figure* ANGULAIRE. (Acad.)

— Archit. Qui est à l'angle, à l'encoignure d'un édifice : *Poteau, colonne, pilastre* ANGULAIRE. *Pierres* ANGULAIRES. (Acad.)

— *Pierre angulaire*. Au propre, La première pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment. || Fig. Jésus-Christ, qui est la première pierre fondamentale de l'édifice de l'Église. || Par extens. Toute personne qui est le soutien d'une entreprise.

— Anat. *Les dents angulaires*, les dents canines, qui sont placées vers l'angle des lèvres. || *Artère angulaire*, artère qui passe à la racine du nez, près du grand angle de l'œil. || *Veine angulaire*, veine qui, de l'angle interne de l'œil, vient aboutir à la jugulaire externe. || *Nerf angulaire*, filet nerveux qui passe près du grand angle de l'œil.

— Bot. *Aiguillons angulaires*, ceux qui naissent sur les angles d'une tige.

ANGULAIREMENT, adv. (*angulairement*.) D'une manière angulaire, en forme d'angle.

ANGULÉ, ÉE, adj. (*angulus*, angle; lat.) Bot. Qui a un nombre d'angles déterminé : *La tige de la sauge est* ANGULÉE, *tandis que celle du panais et de la mille-feuilles sont anguleuses.*

ANGULEUX, EUSE, adj. (*angulus*, angle; lat.) Pron. *an-gu-leu, leus*. — Dont la surface a plusieurs angles : *Corps* ANGULEUX. (Acad.)

— Particul. Bot. Qui a un nombre d'angles indéterminé : *La tige de cette plante est* ANGULEUSE. (Acad.) *La fleur de l'anissilo a un calice* ANGULEUX. (Juss.)

— Qui décrit des angles :

Je combattais l'orage, et ma bruyante haleine
Dans leur vol *anguleux* éteignait les éclairs. (V. Hugo.)

ANGULI. Préfixe tiré du latin *angulus*, angle, et employé dans la composition de quelques adjectifs usités dans les sciences naturelles.

— ANGULICOLLE, adj. des 2 g. (—, *collum*, cou; lat.) Qui a le col ou le corselet étroit.

— ANGULIFÈRE, adj. des 2 g. (—, *fero*, je porte; lat.) Qui présente des angles.

— ANGULINERVÉ, ÉE, adj. (—, *nervus*, filament; lat.) Dont les feuilles offrent des nervures anguleuses.

— ANGULIROSTRE, adj. des 2 g. (—, *rostrum*, bec; lat.) Qui a le bec anguleux.

ANGUSTATION, n. f. (*angustus*, étroit; lat.) Pron. *an-guss-tacion*. — Pathol. Rétrécissement, resserrement.

ANGUSTICLAVE, n. m. (*angustus*, étroit, *clavus*, clou, nœud; lat.) Pron. *an-guss-ti-klav*. — Antiq. rom. Tunique des chevaliers romains; elle était ornée d'une bande de pourpre étroite, et se distinguait ainsi du *laticlave*, tunique des sénateurs et des magistrats, dont la bande de pourpre était très-large.

ANGUSTI. Préfixe tiré du latin *angustus*, étroit, et employé dans la composition de plusieurs adjectifs usités dans les sciences naturelles.

— ANGUSTICOLLE, adj. des 2 g. (—, *collum*, cou; lat.) Zool. Qui a le corselet étroit.

— ANGUSTIDENTÉ, ÉE, adj. (—, *dens*, dent; lat.) Qui a les dents étroites.

— ANGUSTIFOLIÉ, ÉE, adj. (—, *folium*, feuille; lat.) Bot. Qui a les feuilles étroites.

— ANGUSTIMANE, adj. des 2 g. (—, *manus*, main; lat.) Zool. Qui a les mains étroites.

— ANGUSTIPENNE, adj. des 2 g. (—, *penna*, plume, élytre; lat.) Zool. Qui a les élytres rétrécis au bout.

— ANGUSTIRÈME, adj. des 2 g. (—, *remus*, rame; lat.) Zool. Qui a les pattes en forme de rames étroites.

— ANGUSTIROSTRE, adj. des 2 g. (—, *rostrum*, bec; lat.) Zool. Qui a le bec étroit.

— ANGUSTISEPTÉ, ÉE, adj. (—, *septum*, cloison; lat.) Bot. Qui produit des fruits dont la cloison est très-étroite.

— ANGUSTISILIQUÉ, ÉE, adj. (—, *siliqua*, gousse; lat.) Bot. Qui produit des fruits étroits et allongés.

ANGUSTIE, n. f. (*angustia*, formé de *angustus*, étroit; lat.) Pron. *an-guss-ti*. — Pathol. Anxiété ou inquiétude dans les maladies.

ANGUSTURE, n. f. (*Angostura*, ville de la Colombie.) Pron. *an-guss-tur*. — Comm. Écorce tonique et stimulante qui provient de la *Cusparie fébrifuge*, arbre de la famille des Rutacées; elle est mince, compacte, rougeâtre à l'intérieur, et d'un gris jaunâtre à l'extérieur; elle a une odeur forte et désagréable, une saveur piquante et amère : *Quelques praticiens ont recommandé l'*ANGUSTURE *contre la fièvre jaune.* (Richard.)

— *Fausse angusture* ou *angusture ferrugineuse*, écorce qui se trouve souvent mélangée avec l'*angusture vraie*; elle est très-dangereuse, parce qu'elle contient de la brucine; son odeur est presque nulle, sa saveur est très-amère et sans âcreté; elle est grise à l'intérieur et rougeâtre à l'extérieur : *La brucine est isolée dans la* FAUSSE ANGUSTURE. (Soubeiran.)

ANGUSTURINE, n. f. Pron. *an-guss-tu-rin*. — Nom qu'on a donné à la brucine, parce qu'on l'a d'abord retirée de la fausse angusture.

ANHAPHIE, n. f. (ἀ priv., ἅπτειν, toucher; gr.) Pron. *a-na-fi*. — Pathol. Diminution ou privation du toucher.

ANHÉLANT, part. prés. du v. Anhéler.

ANHÉLATION, n. f. (*anhelare*, être essoufflé; lat.) Pron. *a-né-la-cion*. — Respiration courte et fréquente.

ANHÉLÉ, ÉE, part. pass. du v. Anhéler.

ANHÉLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*anhelare*, lat.; m. sign.) Pron. *a-né-lé*. — Il change l'*é* fermé du radical *anhél* en è ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent*. — Verrer. Entretenir le feu à un degré convenable.

ANHÉLEUX, EUSE, adj. Pron. *a-né-leu, leuz*. — Pathol. Il se dit de la respiration lorsqu'elle est à la fois laborieuse et fréquente.

— En parl. des personnes, Qui est essoufflé, ou qui est sujet à l'être.

ANHÉMATOSIE ou mieux **ANHÉMATOSE**, n. f. (ἀ priv., αἱμάτωσις, sanguification; gr.) Pron. *a-né-ma-to-zi* ou *a-né-ma-toz*. — Pathol. Défaut d'oxygénation ou de révivification du sang; asphyxie.

ANHÉMIE, n. f. V. ANÉMIE.

ANHINGA, n. m. (mot brésil.) Pron. *a-nain-ga*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Totipalmes, originaire des régions les plus méridionales et les plus chaudes des deux continents; ils ont une tête effilée et cylindrique, un cou grêle et excessivement long, qu'on prendrait pour un serpent enté sur le corps d'un oiseau : *Quand les* ANHINGAS *volent, leur cou tendu forme une ligne horizontale avec la queue; mais lorsqu'ils sont posés, son oscillation perpétuelle augmente sa ressemblance avec une couleuvre.* (Dumont.)

ANHISTE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ἱστός, tissu; gr.) Pron. *a-nist*. — Anat. Qui n'a pas de texture déterminée.

ANHYDRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *a-nidr*. — Chim. Qui ne contient pas d'eau : *Sel* ANHYDRE. *Acide* ANHYDRE. *Acide sulfurique* ANHYDRE; *acide phosphorique, phosphoreux* ANHYDRE. *Silice* ANHYDRE.

ANHYDRIDE, n. m. (*anhydre*.) Pron. *a-ni-drid*. — Chim. Tout acide anhydre : *L'*ANHYDRIDE *camphorique est l'acide camphorique anhydre.*

ANHYDRIQUE, adj. (*anhydre*.) Pron. *a-ni-drik*. — Qui n'est point pénétrable à l'eau : *Une cape* ANHYDRIQUE.

ANHYDRITE, n. f. (*anhydre*.) Pron. *a-ni-dritt*. — Chim. Sulfate de chaux anhydre qu'on trouve dans la nature.

ANHYDROHÉMIE, n. f. (*anhydre*, et αἷμα, sang; gr.) Pathol. Diminution du sérum dans le sang.

ANHYDROSE, n. f. (ἀ priv., ἱδρώς, sueur; gr.) Pron. *a-ni-droz*. — Pathol. Diminution ou cessation de la sueur.

ANI, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, qui habitent le nouveau continent; ils ont à peu près la grosseur du merle : ANI *des savanes*, ANI *des palétuviers*. *Les lieux que les* ANIS *fréquentent de préférence sont ceux où il y a peu d'ombrage.* (Dum. de Ste-Cr.) *Les* ANIS *forment deux espèces distinctes; les uns habitent constamment les savanes, et les autres ne se trouvent que dans les palétuviers.* (Buff.)

ANIBE, n. m. Bot. Arbre de la Guyane, que l'on croit être une espèce de laurier : *Le bois du tronc de l'*ANIBE *est citrin, aromatique; ses feuilles sont opposées ou verticillées.* (Jussieu.)

ANICÉTON, n. m. (ἀνίκητος, invincible; gr.) Pron. *a-ni-cé-ton*. — Pharm. Sorte d'emplâtre formé d'encens, d'alun de plume, de céruse, de litharge, de térébenthine, d'huile, et de poivre blanc.

ANICROCHE, n. f. Pron. *a-ni-kro-ch*. — Difficulté, embarras : *Nous avons rencontré des* ANICROCHES *qui nous arrêtent.* (Acad.) *De quelque côté que l'on se tourne, ce monde est plein d'*ANICROCHES. (Volt.)

— Mauvaise difficulté qu'on suscite à dessein : *C'est un chicaneur qui vous fera mille* ANICROCHES. (Acad.)

— Ce mot est familier.

ANIDIENS, n. m. pl. (ἀ priv., εἶδος, forme; gr.) Il se dit de certains individus monstrueux, tellement éloignés du type normal de l'espèce, qu'on ne peut leur trouver d'analogues que parmi les animaux des classes inférieures.

ÂNIER, ÈRE, n. (*âne*.) Celui, celle qui conduit des ânes :

Un *ânier*, son sceptre à la main,
Menait, en empereur romain,
Deux coursiers à longues oreilles. (La Font.)

ANIL, n. m. Bot. Plante de la famille des Légumineuses, dont les tiges et les feuilles fournissent l'indigo : *La feuille du pastel contient de l'indigo, comme celle de l'*ANIL *d'Amérique.*

ANILIDE, n. m. Pron. *a-ni-lid*. — Chim. Nouvelle classe de composés organiques azotés, qui ont la propriété de régénérer l'aniline et l'acide qui leur a donné naissance, par les acides et les alcalis minéraux concentrés.

ANILINE, n. f. (*anil*.) Pron. *a-ni-linn*. — Chim. Huile incolore, d'une odeur vineuse et agréable, d'une saveur aromatique et brûlante, découverte pour la première fois dans l'huile empyreumatique qui provient de la distillation de l'indigo.

ANILIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-ni-lik*. — Synonyme d'Indigotique.

ANILLE, n. f. (*anellus*, petit anneau; lat.) Pron. *a-ni-y*. — Techn. Anneau de fer qui soutient la meule supérieure d'un moulin à farine. || Vrille de la vigne, des pois, etc. || Blas. Figure en forme de deux crochets adossés et liés ensemble.

ANILLÉ, ÉE, adj. (*anille*.) Pron. *a-ni-ié*. — Qui est pourvu d'une anille.

ANIMADVERSION, n. f. (*animadversio*, lat.; m. signif.) Pron. *a-ni-mad-ver-cion*. — Désapprobation, réprimande, censure sévère, blâme formel : *L'*ANIMADVERSION, *quand elle est expresse, suppose une autorité de celui qui la prononce sur celui qui en est l'objet. L'allégation téméraire d'un fait à faux mérite l'*ANIMADVERSION *de la cour.* (Trév.)

— Improbation plus ou moins générale et constante, haine encourue par une personne de la part de tous : *Cet écrit lui a attiré l'*ANIMADVERSION *de tous les honnêtes gens.* (Ac.) *L'*ANIMADVERSION *se manifesta par des signes qui, chez une nation libre, ne sauraient être ni méconnus ni bravés.* (S. de Sismondi.) *Il n'offrit pas les biens de son ordre en holocauste aux besoins publics sans encourir son* ANIMADVERSION. (Mignet.)

ANIMAL, ALE, adj. (*animalis*; lat.) Qui est propre, qui appartient à l'animal : *Économie* ANIMALE. *Facultés, fonctions* ANIMALES. *Les esprits* ANIMAUX *ne sont autre chose que les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang; si le sang est subtil, il y aura beaucoup d'esprits animaux, et s'il est grossier, il y en aura peu.* (Trév.) *L'objet réel de l'anatomie est la science de l'économie* ANIMALE. (Buff.) *La base du corps* ANIMAL *est un tissu spongieux dans lequel toutes les autres parties sont passées ou épanchées.* (Cuv.)

— *Vie animale*, l'ensemble des fonctions qui mettent l'animal en rapport avec le monde extérieur.

— Par analog. *Vie animale*, la satisfaction de tous les besoins du corps : *Vous connaissez mon faible; j'aime la* VIE ANIMALE. (Le Sage.)

— Moral. Qui est propre à l'être matériel ou physique, par oppos. à ce qui appartient à l'être moral ou intelligent : *La partie* ANIMALE *de l'homme influe souvent sur la partie raisonnable.* (Acad.) *La connaissance de la mort et de ses terreurs est une des premières acquisitions que l'homme ait faites en s'éloignant de la condition* ANIMALE. (J. J. Rouss.) *L'âme nous avertit de sa puissance, par des volontés contraires à nos passions* ANIMALES; *de sa moralité, par le sentiment inné du juste et de l'injuste.* (A.-Martin.)

— Écriture sainte. Sensuel, charnel, par oppos. à Spirituel : *L'homme* ANIMAL *ne comprend pas ce qui est de Dieu.* (Acad.) *Est-ce ainsi que nous l'aimons, ce Sauveur aimable, nous qui voudrions vivre toujours d'une vie* ANIMALE, *et ne le voir jamais?* (Fén.)

— *La gent animale*, les animaux :

Le lion, pour bien gouverner,
Voulant apprendre la morale,
Se fit un beau jour amener
Le singe, maître ès arts chez la *gent animale.* (La Font.)

— *Le règne animal*, l'ensemble de tous les êtres connus.

— *L'échelle animale*, les animaux considérés par rapport au rang qu'ils occupent respectivement dans le règne animal : *La distance est plus grande entre l'homme, qui occupe la partie la plus élevée de l'*ÉCHELLE ANIMALE, *et le polype, qui est placé au dernier échelon, qu'entre le même animal et une plante.* (Richer.)

— Chim. *Substance, matière animale*, substance, matière qui entre dans la constitution de l'animal, ou qui provient des animaux : *Les* SUBSTANCES ANIMALES *sont des composés, au moins quaternaires, d'hydrogène, d'azote, de carbone et d'oxygène.* (Fourcr.) *Toutes les* SUBSTANCES *minérales, végétales,* ANIMALES, *exercent notre industrie.* (Droz.) *Il faudrait connaître non-seulement la composition générale des* PRINCIPES ANIMAUX, *mais la proportion particulière de chaque principe séparé.* (Cuvier.) *Les* ALIMENTS ANIMAUX *sont plus multipliés que les aliments végétaux.* (Fourcr.)

— *Acide animal, huile animale*, acide, huile qu'on extrait des matières animales : *L'acide urique est un* ACIDE ANIMAL, *parce qu'on ne l'a encore trouvé que dans l'urine de l'homme, dans les calculs de sa vessie, et dans les concrétions des goutteux.* (Fourcr.)

— *Chimie animale*, celle qui s'occupe de l'étude des matières animales.

ANIMAL, n. m. (*animal*, lat.; m. sig.) Être doué de sentiment et de mouvement volontaire : *L'homme est un* ANIMAL *raisonnable.* (Acad.) *L'*ANIMAL *est tout entier dans le système nerveux.* (Cuv.)

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant *animal.* (Mol.)

*L'*ANIMAL *est l'ouvrage le plus complet de la nature, et l'homme en est le chef-d'œuvre.* (Buff.) *Descartes regardait les* ANIMAUX, *l'homme excepté, comme de pures machines, dépourvues de toute conscience des mouvements qu'elles exécutent.* (Cuv.) *Chez les* ANIMAUX *la fécondité est en raison inverse de la grosseur de l'espèce.* (Buff.)

— Cuvier a partagé les animaux en quatre embranchements, d'après l'organisation plus ou moins développée des individus qu'il y fait entrer : 1° Les VERTÉBRÉS, subdivisés en quatre classes, *Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons;* 2° Les MOLLUSQUES, subdivisés en cinq classes, *Céphalopodes, Ptéropodes, Gastéropodes, Acéphales, Brachiopodes;* 3° Les ARTICULÉS, subdivisés en six classes, *Annélides, Crustacés, Cirrhopodes, Arachnides, Myriapodes, Insectes;* 4° Les ZOOPHYTES ou RAYONNÉS, subdivisés en cinq classes, *Échinodermes, Intestinaux* ou *Entozoaires, Acalèphes, Polypes*, et *Infusoires.*

— Particul. Il se dit des êtres animés qui ne sont pas doués de raison : *L'homme sait dominer par force ou par industrie sur tous les* ANIMAUX, *et les plier à son usage.* (Fén.) *Dieu a soumis à l'empire de l'homme les* ANIMAUX *qui rampent sur la terre.* (Mass.) *Les* ANIMAUX *nuisibles à l'homme sont les moins féconds.* (Fén.) *Les hommes sont comme les* ANIMAUX : *les gros mangent les petits, et les petits les piquent.* (Volt.)

Je me sers d'*animaux* pour instruire les hommes. (La F.)

— Anc. *Animaux sacrés*, ceux qui étaient l'objet d'un culte chez les anciens.

— Géolog. *Animaux antédiluviens*, ceux dont l'espèce, antérieure au déluge, a entièrement disparu. || *Animaux fossiles*, ceux dont on retrouve les squelettes en substance animale ou minérale au sein de la terre.

— Fig. Un lourdaud, un homme grossier, brutal, stupide : *Quel* ANIMAL! *C'est un franc* ANIMAL. *Arrêtez,* ANIMAL, *laissez-la monter.* (Mol.) *Quel* ANIMAL! *il n'a jamais paru si ridicule.* (Dancourt.)

Syn. Animal, bête, brute. *Animal* se dit de tout être organisé, vivant, et qui se meut de lui-même; c'est le mot du genre; *bête* se dit par opposition à homme, qu'il exclut par conséquent; *brute* désigne particulièrement ceux des animaux qui sont tout à fait dépourvus de sentiment et livrés aux instincts grossiers de la nature; dans l'idée de bestialité, il enchérit sur *bête*, puisqu'on le lui adjoint souvent comme superlatif : *bête brute*. Au figuré, les trois mots se disent des personnes par injure ou par mépris. L'*animal* est le rustre, l'homme grossier; la *bête* est l'homme affligé d'une sorte d'imbécillité d'esprit. Par *brute* ou *bête à brouter*, on entend l'homme dans lequel la férocité est jointe à la stupidité.

ANIMALCULE, n. m. (Dimin. de *animal.*) Pron. *a-ni-mal-kul.* — Petit animal; il se dit des animaux qu'on ne peut voir qu'à l'aide du microscope : *Il y a une quantité inépuisable d'*ANIMALCULES *qui flottent dans l'air que nous respirons, qui se jouent dans l'eau que nous buvons, ou qui sont attachés aux différents objets que nous voyons et que nous touchons.* (Trév.)

ANIMALCULISME, n. m. (*animalcule.*) Physiol. Système dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par les animalcules spermatiques.

ANIMALCULISTE, n. m. (*animalcule.*) Physiol. Partisan de l'animalculisme.

ANIMALCULOVISME, n. m. (*animalcule*, et *ovum*, œuf; lat.) Physiol. Système dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par le concours des animalcules spermatiques et de l'œuf.

ANIMALISABLE, adj. des 2 g. (*animal.*) Qui peut s'assimiler, par transformation, à la substance du corps de l'animal : *Substances* ANIMALISABLES; *végétaux* ANIMALISABLES.

ANIMALISANT, part. prés. du v. Animaliser.

ANIMALISATION, n. f. (*animaliser.*) Pron. *a-ni-ma-li-za-cion.* — Physiol. Formation naturelle des matières animales; conversion des substances alimentaires en la propre substance de l'animal qui s'en nourrit : *L'*ANIMALISATION, *qui est un des plus beaux phénomènes de la nature, est une véritable opération chimique; il n'y a réellement que la chimie qui puisse en donner l'explication.* (Fourcroy.) *L'*ANIMALISATION *suit une marche opposée à la végétation; elle brûle les substances susceptibles d'êtres brûlées.* (Cuvier.)

ANIMALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Animaliser. Converti en substance animale par la nutrition : *L'aliment* ANIMALISÉ *s'applique aux organes dont il doit réparer les pertes.* (Richerand.)

— Qui a acquis les qualités des substances animales : *Il a plu au Tout-Puissant de faire sortir les générations l'une de l'autre, et de les faire vivre toutes sur un fonds commun depuis que la matière a été* ANIMALISÉE. (Kératry.)

ANIMALISER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*animal.*) Pron. *a-ni-ma-li-zé.* — En parl. de l'homme, Ravaler au rang de l'animal, réduire à l'instinct de l'animal : *Le philosophisme* ANIMALISE *l'homme, la religion le divinise.* (Boiste.)

— Balzac l'a employé dans le sens d'Animer, donner la vie : *M. Cuvier fouille une parcelle de gypse, y aperçoit une empreinte, et vous crie : Voyez!.... Alors il déroule des mondes,* ANIMALISE *les marbres, vivifie la mort.* (H. de Balzac.)

— Donner aux aliments les qualités ou les propriétés des substances animales.

= **S'animaliser**, v. pr. Se rabaisser au rang de l'animal, se ravaler aux instincts et aux appétits de la vie purement animale.

— En parl. des substances alimentaires, S'assimiler à la substance propre de l'animal; recevoir les qualités des substances animales.

ANIMALISME, n. m. (*animal.*) Pron. *a-ni-ma-lism.* — Physiol. Système de ceux qui supposent que l'embryon existe tout formé dans le sperme.

ANIMALISTE, n. m. Pron. *a-ni-ma-list.* — Physiol. Partisan de l'animalisme.

ANIMALITÉ, n. f. (*animal.*) Pron. *a-ni-ma-li-té.* — Caractère propre au genre animal; ensemble des qualités ou des facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal : *Aucun être doué de l'*ANIMALITÉ *n'offre moins de quatre principes constituants : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, et l'azote.* (Richerand.) *Nous ne distinguons pas bien nettement les qualités que nous avons en vertu de notre* ANIMALITÉ, *de celles que nous avons en vertu de la spiritualité de notre âme.* (Buff.)

ANIMANT, part. prés. du v. Animer :

Louis, les *animant* du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage. (Boil.)

ANIMATEUR, TRICE, adj. (*anima*, vie, âme; lat.) Qui donne la vie, l'âme : *L'homme a reçu la vie du souffle* ANIMATEUR *de Dieu. C'est la puissance* ANIMATRICE *du génie qui fait vivre les grandes œuvres.*

ANIMATION, n. f. (*animatio*; lat.) Pron. *a-ni-ma-cion.* — Action d'animer, de vivifier; résultat de cette action : *L'*ANIMATION *de la matière.*

— Physiol. Première manifestation de l'animalité; union de l'âme au corps dans le fœtus : *L'*ANIMATION *du fœtus n'arrive qu'après quarante jours.* (Trév.)

— Fig. Éclat dans les couleurs, expression dans la physionomie : ANIMATION *du teint, de la figure. Rosamonde ne doit qu'à l'esprit l'*ANIMATION *de ses traits (mot nouveau que je lui dédie); car ses traits ne paraissent pas assez prononcés pour exprimer si bien.* (Le prince de Ligne.)

— Moral : Vivacité, chaleur : ANIMATION *dans le geste, dans le débit, dans le discours. Sa figure empreinte d'intelligence semblait rayonner, tant y respirait cette* ANIMATION *particulière aux Corses, et qui n'exclut pas le calme.* (H. de Balzac.)

— Par extens. Animosité, emportement : *Dans une discussion où l'on recherche la vérité, il ne faut pas d'*ANIMATION.

ANIME, n. f. (*animus*, cœur; lat.) Anc. Art milit. Armure défensive fort légère; petite cuirasse qu'on appelait aussi *garde-cœur.*

ANIMÉ, n. m. Pharm. Résine d'un blanc jaunâtre qui transsude du tronc incisé du *courbaril*, arbre de l'Amérique du Sud; on l'appelait autrefois *gomme animé, résine de courbaril*, et *copal de l'Inde*; elle a une odeur très-agréable, et est efficace contre les affections des nerfs.

— On dit aussi *Résine animé* : *La* RÉSINE ANIMÉ, *qui est souvent employée dans la fabrication des vernis, leur donne de très-mauvaises qualités.* (Dumas.)

ANIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Animer. Qui a une âme, qui a un principe de vie : *Dans un être* ANIMÉ, *la liberté des mouvements fait la belle nature.* (Buff.) *Chaque plante, chaque graine, chaque particule de matière organique, contient des milliers d'atomes* ANIMÉS. (Lamart.)

— Fig. Qui a de l'action, de l'entrain, de la chaleur : *Discours* ANIMÉ, *débats* ANIMÉS, *scène* ANIMÉE. *Pendant ce combat* ANIMÉ, *nous descendîmes à terre sans que personne s'y opposât.* (Arago.)

— Fig. Qui a de l'éclat dans les couleurs, de la vivacité dans les mouvements, de l'expression dans la physionomie : *Teint* ANIMÉ, *yeux* ANIMÉS, *figure* ANIMÉE. *Cette femme est belle, mais c'est une beauté qui n'est point* ANIMÉE. (Acad.)

— Excité, encouragé :

Animé d'un regard, je puis tout entreprendre. (Rac.)

— Excité, courroucé : *Je ne l'ai jamais vu si* ANIMÉ. *Les deux parties sont trop* ANIMÉES *pour entendre raison. Il était fort* ANIMÉ *contre les Tyriens.* (Fén.)

Que peut contre le roc une vague *animée?* (Piron.)

— Suivi d'un compl. et de la prép. *à*. Excité : ANIMÉ AU *travail*, À *la lutte*, AU *carnage.*

A quoi bon, d'une muse au carnage *animée*,
Échauffer ta valeur déjà trop allumée? (Boil.)

— Suivi de la prép. *de*, Rempli, pénétré, dominé, possédé : *Les enfants des hommes, pétris de la même argile,* ANIMÉS DU *souffle de l'Éternel, ont tous reçu de lui l'intelligence, la sensibilité, le discernement du bien et du mal, et le libre arbitre.* (Portalis.) *Le rayon divin* DONT *l'homme est* ANIMÉ *l'ennoblit, et l'élève au dessus de tous les êtres matériels.* (Buff.) *Le style de Dante est une œuvre* ANIMÉE D'*une vie immortelle.* (Villem.) *Ce missionnaire est* ANIMÉ D'*un saint zèle.* (Acad.) *Il faut que l'homme puisse transmettre à ses enfants, car autrement il ne serait* ANIMÉ *que* D'*une demi-ardeur pour le travail.* (Thiers.)

— En parl. de la matière, Vivifié : *Le corps est* ANIMÉ *par l'âme.*

— Il se dit aussi des objets et des lieux, lorsqu'ils ont ce charme, cet agrément, cette apparence de vie que leur communique la présence des êtres animés : *A vingt-cinq que nous étions, nous donnions à l'île un aspect plus* ANIMÉ. (Lenorm.) *Un siècle s'est à peine écoulé, et ces bosquets, qui retentissaient du bruit des fêtes, ne sont plus* ANIMÉS *que par la voix de la cigale et du rossignol.* (Chateaubr.)

— Littér. et Beaux-arts. Qui a beaucoup de feu, de chaleur; qui a une apparence de vie, de mouvement : *Narration, description* ANIMÉE. *Ce bronze, ce marbre semble* ANIMÉ. *Les peintures fidèles et* ANIMÉES *charment.* (Fén.)

La toile est *animée*, et le marbre respire. (Volt.)

Les tableaux d'Hérodote sont ANIMÉS, *et pleins de cette douceur qui le distingue éminemment.* (De Ste-

Croix.) *Ils firent une peinture* ANIMÉE *des dangers que j'avais courus.* (Arago.)

— Blas. Il se dit d'un cheval qui est en action, et qui montre un désir de combattre. On le dit même de sa tête seule, lorsque l'œil est de différent émail : *Il porte d'or au cheval de sable,* ANIMÉ *de gueules.*

ANIMELLES, n. f. pl. Pron. *a-ni-mèl.* — Testicules du bélier : *Un ragoût d'*ANIMELLES.

ANIMER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*animare*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ni-mé.* — Mettre l'âme dans un corps organisé, lui donner le principe de la vie : *La Fable dit que Prométhée* ANIMA *la statue d'argile qu'il venait de former.* (Acad.) *Dieu* ANIMA *l'homme d'un souffle de vie.* (Arnault.)

— Il se dit aussi de l'âme et de tout ce qui vivifie la matière : *C'est l'âme qui* ANIME *le corps. Il y a dans les corps vivants un principe qui les* ANIME. (Acad.) *Une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle* ANIME. (La Br.) *C'est le souffle de la Divinité qui nous* ANIME. (Mass.)

Toi qu'en vain j'interroge, esprit, hôte inconnu,
Avant de m'*animer*, quel ciel habitais-tu ? (Lamart.)

— Par extens. et poétiq. Rendre sensibles les êtres inanimés : *La Fable dit qu'Orphée* ANIMAIT *les forêts et les rochers du son de sa lyre.*

— En parl. de certains agents physiques, Vivifier, féconder : *On peut considérer la nature comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui* ANIME *tout.* (Buff.) *Le soleil* ANIME *tout de sa chaleur.* (Font.)

Dieu commande au soleil d'*animer* la nature. (Rac.)

— Fig. Donner de l'activité, de la vivacité : *C'est un homme indolent que rien ne peut* ANIMER. (Acad.) *Il est difficile d'*ANIMER *le nonchalant.* (Trév.)

Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les *animer* par son bourdonnement. (La Font.)

— Fig. *Animer quelqu'un de son esprit*, faire passer ses sentiments et ses idées dans son âme.

— Fig. Émouvoir, stimuler, encourager, exciter : *Il* ANIMAIT *les soldats par son exemple; il* ANIMAIT *les troupes du geste et de la voix.* (Acad.) *Son exemple et ses paroles* ANIMAIENT *les autres.* (Boss.) *Vous* ANIMEZ *les médisants.* (Fléch.)

Daigne au moins d'un regard *animer* mon courage. (L. Rac.)

*Otez de dessus la terre le sentiment de la gloire, tout change; le regard de l'homme n'*ANIME *plus l'homme; il est seul dans la foule.* (Thom.)

— En ce sens, il se dit des sentiments et des passions qui s'emparent du cœur, le pénètrent, le dominent et le font agir : *Le zèle de Dieu* ANIME *cet homme.* (Acad.) *Les méchants persécutent les bons en suivant l'aveuglement de la passion qui les* ANIME. (Pasc.)

Le soin de ma grandeur est le seul qui m'*anime*. (Boil.)

Ce qui doit ANIMER *le véritable fidèle, c'est l'idée de Dieu qui est tout, qui fait tout, et à qui tout est dû.* (Fén.)

Une égale fureur *anime* leurs esprits. (Boil.)

Un même esprit partout les ANIME. (Fléch.) *L'esprit de réforme* ANIMAIT *alors l'Angleterre.* (Villem.) *Une grande confiance l'*ANIME *dans ses audacieuses et gigantesques entreprises.* (Mignet.)

— Il peut avoir pour complément un nom ou un infinitif précédé de la prép. *à* : *L'émulation et l'espérance du succès les* ANIME AU TRAVAIL. (Fén.)

Homère *aux grands exploits anime* les courages. (Boil.)

Il ANIME *les âmes les plus tièdes* À SECOURIR *le prochain.* (Fléch.)

— Irriter, échauffer : ANIMER *les passions. On a pris plaisir à les* ANIMER *les uns contre les autres.* (Acad.) *On a* ANIMÉ *le père contre le fils.* (Trév.) *Les pontifes et les pharisiens* ANIMAIENT *contre Jésus-Christ le peuple juif.* (Boss.)

— Fig. Donner de la couleur, de l'éclat, de la vivacité : ANIMER *le teint, les yeux.*

Mon père.... Ah ! quel courroux *animait* ses regards ! (Rac.)
La colère *anima* son œil d'un sombre feu. (Lamart.)

— Fig. Donner de la vie, du charme à quelque lieu : *Le cerf semble être fait pour embellir,* ANIMER *la solitude des forêts.* (Buff.) *Avec elle s'éclipsèrent joie, plaisirs, amusements même, et toutes espèces de grâces; les ténèbres couvrirent la surface de la cour : elle l'*ANIMAIT *tout entière...* (St-Simon.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Donner de la force, du feu, de la chaleur, de l'intérêt : ANIMER *le discours. Il y a dans cet ouvrage quelques endroits qu'il faudrait* ANIMER. (Acad.) *Ce qui distingue surtout Homère, c'est de tout* ANIMER, *et de nous pénétrer sans cesse des mouvements qui l'agitent.* (Barthél.)

— *Animer la conversation*, la rendre vive et intéressante.

— Sculpt. et Peint. Donner une apparence de vie et de mouvement : *C'est un sculpteur qui* ANIME *toutes ses figures.* (Acad.)

L'homme *anime* le marbre et fait vivre l'airain. (Del.)

— *Animer un instrument*, lui donner le son.

— Manég. *Animer un cheval*, le réveiller quand il ralentit ses mouvements.

— Chorégr. *Animer un pas*, s'élever plus vivement sur la pointe du pied, en dansant.

— Méd. *Animer un vésicatoire, une plaie*, en exciter la suppuration.

= **S'animer,** v. pr. Prendre de la vie, du mouvement : *La statue de la déesse lui parut* S'ANIMER *et se mouvoir.* (Acad.) *La nature* S'ANIMERAIT *sous vos pinceaux.* (Malte-Brun.)

Qu'un rayon tombe de ma face,
Soudain tout *s'anime* ou s'efface,
Tout naît, ou retourne au tombeau. (V. Hugo.)

— Prendre de la force, de la vigueur, de l'éclat, de la vivacité, de la passion : *Cet acteur* S'ANIME, *son jeu* S'ANIME *lorsqu'il est applaudi. Son teint* S'ANIME *en parlant.* (Acad.) *Le rossignol commence par un prélude timide; mais ensuite, prenant de l'assurance, il* S'ANIME *par degrés, il s'échauffe, et bientôt il déploie dans leur plénitude toutes les ressources de son incomparable organe.* (Guéneau de Montb.) *Le cheval de bataille* S'ANIME *au son de la trompette.* (Acad.) *Ses yeux* S'ANIMENT, *et prennent de l'expression.* (Buff.)

Que de danses, le soir, égayaient la pelouse !
Plus le jour retirait sa lumière jalouse,
Plus elles *s'animaient*. (Lamart.)

Les esprits s'aigrissent, les disputes S'ANIMENT; *ce n'est partout que trouble et que confusion.* (Mass.)

Contre ce cher époux Valère en vain *s'anime*. (Corn.)

— Prendre du courage, de l'audace : *Nos ennemis et nos envieux* S'ANIMAIENT *par nos pertes.* (Fléch.)

— *S'animer à*, s'exciter, s'encourager à : *Condé* S'ANIME *avec ardeur* AUX *grandes choses.* (St-Évrem.) *Elle* S'ANIMAIT À *s'anéantir avec Jésus-Christ,* À *naître avec lui,* À *mourir et* À *ressusciter avec lui.* (Fléch.)

— Récipr. *Ils* S'ANIMAIENT *l'un l'autre à supporter leurs disgrâces.*

ANIMINE, n. f. Chim. Base salifiable qui est dans l'huile animale.

ANIMIQUE, adj. des 2 g. Chim. Il se dit des sels qui ont l'animine pour base.

ANIMISME, n. m. (*anima*; lat.) Pron. *a-ni-mism.* — Système physiologique et médical qui rapporte à l'âme, comme cause première, tous les phénomènes de l'économie animale et toutes les affections des corps organisés.

ANIMISTE, n. m. (*anima*; lat.) Pron. *a-ni-mist.* — Partisan de l'animisme; sectateur de Stahl, qui fonda la doctrine physiologique de l'animisme.

ANIMOSITÉ, n. f. (*animositas*; lat.) Pron. *a-ni-mô-zi-té.* — Vif ressentiment, mouvement de dépit; haine dont on est animé contre une personne, et qui nous porte à lui nuire pour venger une injure réelle ou prétendue : *Avoir de l'*ANIMOSITÉ; *agir par* ANIMOSITÉ. *Les* ANIMOSITÉS *se perpétuent quelquefois dans les familles.* (Acad.) *Le cardinal ne pouvait se résoudre d'exposer sa personne à ce qui pouvait rester d'*ANIMOSITÉ *contre lui.* (La Rochef.) *L'histoire ne doit pas s'abaisser jusqu'à devenir l'écho des* ANIMOSITÉS *et des rancunes contemporaines.* (Barante.) *Le public est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses* ANIMOSITÉS *de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.)

— Violence, emportement, chaleur mêlée de colère dans une dispute : *Il y avait de part et d'autre, dans ce débat, trop d'*ANIMOSITÉ. (Acad.) *L'*ANIMOSITÉ *véhémente, mais habile de Fox, ne s'exhale pas en injures vagues.* (Villem.)

ANION, n. m. (ἀνά, en haut; ἰών, allant; gr.) Phys. Par oppos. à *Cation*, Corps susceptible de se rendre au pôle négatif d'une pile électrique.

ANIS, n. m. (ἄνισον, m. sign.; gr.) Pron. *a-ni.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères, dont la graine est carminative, et sert à faire de petites dragées, de l'anisette, etc. *L'*ANIS *vient dans les terres chaudes et légères.* (Acad.) *Les fleurs de l'*ANIS *sont blanches et petites.* (Richard.)

— La graine de cette plante : *L'*ANIS *a une saveur sucrée, aromatique, et très-agréable.* (Richard.)

— *Essence d'anis*, huile jaunâtre extraite des semences de l'anis; elle est solide à la température de 0°.

— Espèce de dragées que l'on fait avec la graine de l'anis : *Anis de Verdun.*

ANISANT, part. prés. du v. Aniser.

ANISANTHE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; ἄνθος, fleur; gr.) Bot. Qui a des fleurs de formes diverses.

ANISATE, n. m. (*anis.*) Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide anisique avec différentes bases : *Les* ANISATES *sont cristallisables.*

ANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Aniser.

ANISER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*anis.*) Pron *a-ni-zé.* — Donner à quelque chose le goût de l'anis, soit en y mettant de cette graine, soit en y mêlant de l'extrait d'anis : ANISER *une liqueur, un gâteau.*

= **S'aniser,** v. pr. Être anisé; recevoir le goût de l'anis.

ANISETTE, n. f. (*anis.*) Pron. *a-ni-zètt.* — Liqueur spiritueuse composée avec de l'essence d'anis : ANISETTE *de Bordeaux.* ANISETTE *de Hollande. Avant de se mettre à l'œuvre, chacun alla recevoir un grand verre d'*ANISETTE. (Mérimée.)

ANISIME, n. m. (*anis.*) Chim. Substance odorante qui se rapproche de l'anis.

ANISIQUE, adj. des 2 g. (*anis.*) Chim. *Acide anisique*, acide qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'essence d'anis ou sur l'essence d'estragon.

ANISOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; κεφαλή, tête; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs forment des calathides fort inégales.

ANISOCHÈLE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; χεῖλος, lèvre; gr.) Zool. Qui a des serres ou des pinces de grandeur inégale.

ANISODACTYLE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *a-ni-zo-dak-til.* — Zool. Il se dit des oiseaux qui ont les doigts inégalement distribués, c'est-à-dire trois par devant et un par derrière.

ANISODON, n. m. (ἄνισος, inégal; ὀδούς, ὀδόντος, dent; gr.) Pron. *a-ni-zo-don.* — Zool. Espèce de squale dont les dents sont d'inégale longueur.

ANISODONTE, adj. des 2 g. (m. étym.) Zool. Qui a des dents inégales.

ANISOÏNE, n. f. (*anis.*) Chim. Substance produite par l'essence d'anis soumise à l'acide sulfurique.

ANISOMÈRE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; μέρος, portion; gr.) Zool. Qui est formé de parties inégales.

ANISOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; μέτρον, mesure; gr.) — Minér. *Système anisométrique*, système de cristallisation qui offre trois axes, tous trois inégaux.

ANISONYX, n. m. (ἄνισος, inégal; ὄνυξ, ongle; gr.) Pron. *a-ni-zo-niks.* — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Rongeurs.

ANISOPE, n. m. (ἄνισος, inégal; ποῦς, pied; gr.) Pron. *a-ni-zop.* — Genre d'insectes diptères.

ANISOPÉTALE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; πέταλον, pétale; gr.) Bot. Qui a des pétales inégaux.

ANISOPHYLLE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; φύλλον, feuille; gr.) Botan. Qui a des feuilles d'inégale grandeur.

ANISOPOGONE, adj. f. (ἄνισος, inégal; πώγων, barbe; gr.) Zool. Il se dit des plumes dont les barbes ne sont pas égales des deux côtés.

ANISOSTÉMONE, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; στήμων, filament; gr.) Bot. Il se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines n'a aucun rapport avec le nombre des pétales libres ou soudés : *Les fleurs de beaucoup de dipsacées sont* ANISOSTÉMONES.

ANISOTOME, adj. des 2 g. (ἄνισος, inégal; τομή, section; gr.) Pron. *a-ni-zo-tom.* — Hist. nat. Qui est partagé en sections très-irrégulières.

— N. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères qui ont les antennes en masse, et quatre articles aux tarses postérieurs seulement : *L'*ANISOTOME *se trouve sous les mousses au pied des arbres, et dans les bolets desséchés.* (Dumér.)

ANISSILO, n. m. Pron. *a-niss-ci-lo.* — Bot. Herbe du Chili, qui appartient à la famille des Ombellifères : *La fleur de l'*ANISSILO *a un calice anguleux et cinq pétales jaunes, recourbés en dedans.* (De Juss.)

ANISYLE, n. m. (*anis*, et ὕλη, matière; gr.) Chim. Hydrure obtenu par l'exposition au contact de l'air de l'huile d'anis, qui alors se transforme en absorbant l'oxygène.

ANKÉRITE, n. m. Minér. Mélange de carbonate de chaux et de carbonate de fer.

ANKYLOBLÉPHARON, n. m. (ἀγκύλος, recourbé, βλέφαρον, paupière; gr.) Pron. *an-ki-lo-blé-fa-ron.* — Méd. Union contre nature, soit congéniale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières. ‖ Impropr. Adhérence des paupières avec le globe de l'œil.

ANKYLOCHÉLIE, n. f. (ἀγκύλος, courbé; χεῖλος, lèvre; gr.) Méd. Union accidentelle des lèvres.

ANKYLOGLOSSE, n. m. (ἀγκύλος, courbé, γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *an-ki-lo-gloss.* — Méd. Adhérence congéniale ou accidentelle de la langue, soit avec la face postérieure des gencives, soit avec la paroi antérieure de la bouche.

ANKYLOMÉRISME, n. m. (ἀγκύλος, courbé;

μέρος, partie ; gr.) Méd. Union contre nature de parties qui doivent être séparées.

ANKYLOSANT, part. pass. du v. Ankyloser.

ANKYLOSE, n. f. (ἀγκύλος, recourbé ; gr.) Pron. *an-ki-lôz.* — Pathol. Perte plus ou moins complète des mouvements d'une articulation : ANKYLOSE *vraie ;* ANKYLOSE *fausse. L'*ANKYLOSE *est vraie ou complète, quand les mouvements sont complétement abolis ; elle est fausse ou incomplète, quand il existe encore quelques mouvements.*

ANKYLOSÉ, ÉE, part. prés. du v. Ankyloser.

ANKYLOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ankylose.*) Pron. *an-ki-lô-zé.* — Méd. Causer, déterminer, amener l'ankylose : *Quand on veut* ANKYLOSER *le genou, il faut le maintenir dans une rectitude parfaite au moyen de gouttières de bois ou de carton.*

= **S'ankyloser**, v. pr. Être ankylosé : *Toutes les articulations qui doivent servir au mouvement sont susceptibles de s'*ANKYLOSER.

ANKYROÏDE ou **ANCYROÏDE**, adj. (ἄγκυρα, crochet ; εἶδος, forme ; gr.) V. CORACOÏDE, m. sign.

ANNAIRE, adj. (*année.*) Pron. *an-nèr.* — Ant. rom. *Loi* ANNAIRE, loi qui fixait l'âge où l'on pouvait à Rome exercer une magistrature.

ANNAL, ALE, adj. (*annalis*, dérivé de *annus*, année ; lat.) Pron. *an-nal.* — Qui ne dure qu'un an, qui n'est valable que pendant un an : *Droit* ANNAL. *Location* ANNALE. *Les lettres de chancellerie sont* ANNALES, *et ne valent rien après un an.* (Furet.)

— *Possession annale*, possession paisible, publique, absolue, non interrompue, pendant un an et un jour.

— *Loi annale.* V. ANNAIRE.

— Le plur. masc. *Annaux*, est aujourd'hui inusité.

ANNALES, n. f. pl. (*annales*, lat. ; m. sign.) Pron. *an-nal.* — Histoire qui rapporte les événements année par année : ANNALES *d'un peuple, d'une ville. Un sec et triste faiseur d'*ANNALES *ne connaît point d'autre ordre que celui de la chronologie.* (Fén.) *Il ne reste pas une ligne des anciennes* ANNALES *égyptiennes, chaldéennes, persanes, ni de celles des Latins et des Étrusques. Les seules* ANNALES *un peu antiques sont les indiennes, les chinoises, les hébraïques.* (Volt.) *Dans son histoire de Florence, Machiavel raconte, en observateur consommé, les instructives* ANNALES *de son orageuse et brillante patrie.* (Lermin.) *Tacite intitule la première partie de son ouvrage,* ANNALES *: c'est qu'il y parle des temps qui l'avaient précédé ; et la seconde partie, où il décrit les événements de son siècle, il l'appelle histoire.* (Trév.)

— Hist. *Les grandes annales*, le recueil où le grand pontife inscrivait, année par année, les événements qui intéressaient la république romaine.

— L'ordre chronologique est le caractère principal, mais non le seul caractère qui distingue les *annales* de l'histoire. Dans les *annales* le récit des faits est moins lié, moins raisonné, mais beaucoup plus détaillé que dans l'histoire : *Les* ANNALES *descendent dans de plus grands détails que l'histoire.* (Acad.)

— Cicéron dit que les *annales* diffèrent de l'histoire en ce qu'elles n'ont d'autre ornement que la brièveté.

— Dans le style relevé, Histoire : *Les* ANNALES *des peuples. Les* ANNALES *du passé. Son nom sera écrit dans les* ANNALES *de la postérité.* (Mass.) *Le temps des troubadours et des trouvères est bien remarquable. C'est la seule époque de nos* ANNALES *où l'imagination puisse se reposer du récit des événements politiques, des combats et des révolutions.* (Marchangy.)

D'où vient tant de courage à cet audacieux ?
Croit-il impunément toucher à nos *annales ?* (V. Hug.)

— Fig. Mémoire publique, souvenir ou tradition des actions mémorables : ANNALES *de la vertu. On dit d'un scélérat qu'il laissera un nom dans les* ANNALES *du crime. C'est le plus célèbre dénicheur de comètes dont les* ANNALES *de l'astronomie aient eu à enregistrer les succès.* (Arag.)

ANNALISTE, n. des 2 g. (*annales.*) Pron. *an-na-list.* — Historien qui écrit des annales ; chroniqueur qui expose les faits année par année : *Les* ANNALISTES *de France. Les grands pontifes ont été pendant plus de six siècles les seuls* ANNALISTES *de Rome. Les principaux* ANNALISTES *parmi les Grecs furent, au rapport de Cicéron, Phérécides, Hellanicus, Arcésilas.* (Trév.) *Un écrivain touche à bien des plaies en se faisant l'*ANNALISTE *de son temps.* (H. de Balz.) *S'il faut ajouter foi aux* ANNALISTES *russes, cent vingt mille personnes moururent alors à Moscou.* (Mérim.)

ANNATE, n. f. (*année.*) Pron. *an-natt.* — Droit d'une année de revenu que les titulaires d'évêchés, d'abbayes et d'autres grands bénéfices payaient au pape, en retirant leurs bulles : *Les seuls bénéfices consistoriaux de moines payent des* ANNATES *au pape.* (Volt.) *Le grand maître de Malte retire une* ANNATE *de toutes les commanderies de grâce.* (Vertot.) *À l'exemple des papes, dans plusieurs diocèses les évêques, les chapitres et les archidiacres établirent des* ANNATES *sur les curés.* (Volt.)

— Ce fut Jean XXII qui établit les *annates* en France, au XIVe siècle. Le concile de Bâle les supprima en 1431 ; mais le pape les rétablit sous François Ier. La révolution de 1789 les a définitivement abolies.

ANNEAU, n. m. (*annulus*, m. sig. ; lat.) Pron. *a-nô.* — Cercle de métal ou de quelque autre matière dure, qui sert à attacher quelque chose : *Un* ANNEAU *de fer, de cuivre, d'argent, de corne. Les* ANNEAUX *d'une chaîne, d'un rideau.* (Acad.) *On attache les bateaux à de gros* ANNEAUX *de fer.* (Trév.)

— Bague : ANNEAU *nuptial. Il lui mit un* ANNEAU *au doigt.* (Acad.) *L'*ANNEAU *est composé de trois parties : du jonc, ou* ANNEAU *proprement dit ; du chaton, et de la pierre.* (Trév.) *Pour assurance de la gageure, Xahtus déposa l'*ANNEAU *qu'il avait au doigt.* (La Font.) *L'*ANNEAU *de mariage est un usage chrétien qui découle de l'antiquité. L'*ANNEAU *de fer sans pierrerie, indiqué par Pline comme étant d'un ancien usage, était devenu, dès le deuxième siècle, un riche* ANNEAU *d'or : les chrétiens l'adoptèrent.* (L. de Laborde.)

— Par extens. Boucle de cheveux : *Être frisé par* ANNEAUX. (Acad.)

— Poét. Il se dit des spirales que les reptiles forment avec leur corps en rampant :

Un horrible serpent, reptile monstrueux,
Déroulait à longs plis ses *anneaux* tortueux. (Aignan.)

— *L'anneau du pêcheur*, le sceau dont on se sert à Rome pour sceller certaines expéditions :

Par l'*anneau du pêcheur* autorisant les lois,
Au rang de ses enfants un prêtre met les rois. (L. Rac.)

— Astr. *Anneau de Saturne*, cercle lumineux qui entoure la planète de Saturne : *Huyghens découvrit l'*ANNEAU DE SATURNE *et en calcula les apparences.* (Volt.)

— *Anneau horaire* ou *solaire*, espèce de petit cadran portatif.

— *Anneau astronomique*, instrument qui sert à mesurer la hauteur des astres dont la lumière peut faire ombre sur la terre.

— Sc. natur. Saillie, marque, rangée, bande ou sillon circulaire : *Le mâle de la tourterelle a une sorte d'*ANNEAU *ou de collier noir autour du cou. Les feuilles du grateron forment autour de la tige des* ANNEAUX *ou verticilles.* (Acad.) *Si on lie un tronc ou qu'on enlève un* ANNEAU *de son écorce, il grossit au-dessus de la ligature.* (Cuvier.)

— Particul. Bot. Rebord circulaire qu'on voit entre la tige et la racine des plantes herbacées. ‖ Espèce de membrane qui entoure, comme un collier, le pédicule de quelques agarics et de quelques bolets. ‖ Petit cercle rouge ou brun placé à l'orifice de l'urne des mousses. ‖ Cercle élastique qui entoure la capsule des fougères, et en facilite la rupture, ainsi que la dispersion des graines. ‖ Petit cercle qui fait le bord du plateau des synanthérées, et qui est au-dessus de l'ovaire. ‖ Appendice qui entoure le stigmate des lobélies et de quelques autres plantes.

— Zoöl. Il se dit des parties circulaires du corps des insectes, ou bien des bandes et des taches circulaires : *On emploie particulièrement le mot* ANNEAU, *quand on parle du corps des chenilles ou de l'abdomen des insectes, surtout dans les hyménoptères.* (Dumér.) *Les scolopendres ont des pattes à tous les* ANNEAUX *de leur corps.* (Acad.)

— Anat. Ouverture circulaire ou oblongue que présentent des parois musculaires aponévrotiques, et qui le plus souvent sert au passage de quelque vaisseau, nerf ou conduit : *L'*ANNEAU *ombilical. L'*ANNEAU *diaphragmatique.* (Acad.)

— Phys. *Anneaux colorés*, teintes variées et analogues à celles du spectre solaire, que prennent les rayons réfléchis ou émergents lorsque la lumière traverse des lames minces de corps solides, liquides ou gazeux : *Les bulles de savon, le verre soufflé, tous les liquides volatils répandus en lames minces sur des corps polis, d'une teinte foncée, ou sur des liquides noirs, présentent des* ANNEAUX COLORÉS *de teintes brillantes.* (Péclet.)

— Blas. Cercle dont on meuble les écus.

ANNÉE, n. f. (*annus* ; lat.) Pron. *a-né.* — Le temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite : *Le commencement, la fin de l'*ANNÉE. *La loi fut donnée à Moïse la même* ANNÉE *que le peuple hébreu sortit d'Égypte.* (Boss.) *Elle a quarante ans accomplis, mais les* ANNÉES *pour elle ont moins de douze mois, et ne la vieillissent point.* (La Br.) *Il y a dans Shakespeare des pièces qui durent plusieurs* ANNÉES. (Volt.) *André Chénier succomba dans la trente et unième* ANNÉE *de son âge.* (Ste-Beuve.)

— En France, sous les Mérovingiens, l'*année* commençait le 1er jour de mars ; sous les Carlovingiens, à Noël ; sous les Capétiens, à Pâques. En 1563, un édit de Charles IX fixa au 1er janvier le commencement de l'*année* suivante, 1564.

— *Année solaire*, la durée de la révolution de la terre autour du soleil. Elle est ou *astronomique*, ou *civile.*

— *Année astronomique*, la durée exacte de la révolution de la terre autour du soleil, d'après les observations et les calculs des astronomes. Chez les Romains, ce fut Jules César qui, en qualité de grand pontife, substitua l'*année solaire* à l'*année lunaire* qui n'avait que 355 jours ; et, pour trouver place aux jours dont l'*année solaire* dépassait l'*année lunaire* établie par Numa, il les distribua entre les mois qui en avaient le moins. L'*année solaire astronomique* de César avait 365 jours et 6 heures. Aujourd'hui l'*année astronomique* a deux mesures, selon qu'on la considère comme *tropique* ou comme *sidérale.* L'*année tropique*, ou l'espace de temps qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe et celui où le soleil revient au même équinoxe, a 365 j., 5 h., 48′, 51″, 6‴. L'*année sidérale*, ou le temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel, a 365 j., 6 h., 9′, 11″, 5‴.

— *Année civile*, le temps de la révolution de la terre dans son orbite, borné à un nombre entier de jours, pour en faciliter l'application aux usages civils, sans s'écarter sensiblement de l'*année tropique.* L'*année civile* se divise en *commune* et en *bissextile.*

— *Année commune*, celle qui n'a que trois cent soixante-cinq jours, et que l'on compte trois fois dans une période de quatre ans.

— *Année bissextile*, celle qui a trois cent soixante-six jours, et que l'on ne compte qu'une fois dans une période de quatre ans : *Dans les* ANNÉES BISSEXTILES, *le mois de février a vingt-neuf jours.* (Acad.)

— *Année julienne*, l'année solaire de Jules César, fixée par lui à 365 jours et 6 heures, un peu plus longue par conséquent que l'année astronomique. *L'*ANNÉE JULIENNE *commence douze jours après la nôtre.* (Arago.)

— *Année grégorienne* ou *nouveau style*, l'année solaire de Jules César, réformée par ordre du pape Grégoire XIII en 1582. A cette époque, l'erreur de l'*année julienne* formait une différence de dix jours en plus, et les équinoxes avaient presque remonté au commencement des mois. Pour les remettre dans leur place, Grégoire XIII ordonna par une bulle que, l'an 1582, on retrancherait dix jours qui s'étaient amassés depuis le concile de Nicée, et que l'on compterait pour le 15 octobre le jour qui, suivant l'*année julienne*, n'aurait été que le 5. Sur cette bulle, datée à Rome, du 24 février 1582, intervint en France un édit de Henri III (novembre 1582) portant que, le 15 décembre suivant, serait compté pour le 25 du même mois ; qu'on y célébrerait la fête de Noël, et que cette année 1582 finirait 6 jours après. Les Anglais n'ont commencé qu'en 1752 à compter suivant l'*année grégorienne ;* et quelques peuples de la chrétienté, tels que les Russes et les Grecs, n'ont pas encore admis cette réforme. Aujourd'hui la différence entre le *vieux style* et le *nouveau style* est de 12 jours.

— *Année lunaire*, celle qui se règle sur les révolutions de la lune. Il existe un cycle de dix-neuf années lunaires ; 12 de ces années sont communes, les 7 autres sont embolismiques : *Après dix-neuf ans, l'année solaire et l'*ANNÉE LUNAIRE *recommencent ensemble.* (Arago.)

— *Année lunaire commune*, celle qui n'a que 12 lunaisons, six de 29 jours et six de 30 jours, formant un total de 354 jours.

— *Année lunaire embolismique*, celle dans laquelle on intercale une treizième lunaison, en sorte qu'elle renferme 384 jours : *Les Turcs et les Arabes ont un cycle de 30 ans, se partageant en* ANNÉES *communes et en* ANNÉES EMBOLISMIQUES. (De Pontécoulant.)

— *Année mixte*, celle que l'on mesurait en tenant compte du cours de la lune et du cours du soleil dans chaque période de trois ans : *L'*ANNÉE *des Hébreux était* MIXTE ; *car, bien qu'elle fût dirigée selon le cours de la lune, c'est-à-dire de douze mois lunaires, ils intercalaient tous les trois ans un mois de 30 jours, et par cette augmentation leur année se rapprochait à la mesure de l'année solaire.* (Trév.)

— *Année vague ;* c'était chez les Égyptiens une *année* dont les différentes parties répondaient plutôt aux cérémonies religieuses et à certains usages civils qu'à l'ordre des saisons : *L'*ANNÉE VAGUE *ne pouvait servir à régler les travaux de la campagne, l'agriculture dépendant des saisons, qui, dans cette forme*

d'année, étaient mobiles. (Ad. de Pontécoulant.)

— *Année planétaire*, le temps que met une planète à parcourir le zodiaque par son mouvement propre d'occident en orient. L'*année planétaire* de la lune est de 27 jours; l'*année planétaire* du soleil, de Vénus et de Mercure a 365 jours; l'*année planétaire* de Mars a deux fois 365 jours, ou deux de nos années; l'*année planétaire* de Jupiter, douze ans; l'*année planétaire* de Saturne, trente ans.

— *Année émergente*, ère, époque à laquelle chaque peuple commence à compter. Les Grecs commençaient à compter par la 1^re olympiade; les Romains, par l'*année* de la fondation de Rome. Les premiers chrétiens ne partaient point d'une autre époque que les Romains ou les païens. C'est Denys le Petit qui, en 525, établit l'ère chrétienne, et commença à compter de la naissance de J.-C., qu'il fixa à la quarante-cinquième *année julienne*. En France on ne commença à compter par les *années* de la naissance de J.-C. que dans le VIII^e siècle. Nos anciens historiens français ont compté les *années* du jour de la mort de saint Martin, qui arriva en 401 ou 402 : c'est l'époque de Grégoire de Tours. Sous la république française, on compta du 22 septembre 1792, qui répondait à l'équinoxe d'automne. L'*année émergente* des mahométans est celle de l'*hégire*, dont le commencement répond au 15 juillet de l'an 622 de l'ère chrétienne.

— *Grande année*, le temps que mettent les étoiles fixes à faire leur révolution.

— *Grande année des platoniciens*, période de 36,000 ans, après laquelle les platoniciens prétendaient que les planètes et les étoiles devaient se retrouver au même point et dans le même ordre, ou dans leur disposition primitive. Il y eut même des astrologues qui disaient qu'après l'accomplissement de la *grande année*, tous les faits historiques, tous les événements passés, de quelque ordre qu'ils fussent, se reproduiraient à nouveau, aussi bien que les phénomènes astronomiques.

— *Grande année des juifs*, période de 1461 *années* religieuses ou de 1460 *années* rurales.

— *Année climatérique*, la dernière d'une période que les uns font de 7 ans, les autres de 9, et pendant laquelle, au dire de certains physiologistes, il s'opère souvent dans le tempérament de chaque personne un changement marqué par une crise périlleuse. L'astrologie a aussi fondé ses visions sur l'*année climatérique*, en attribuant aux influences des planètes le changement que chaque période *septénaire* peut amener dans le corps humain. On appelle *grande climatérique* la 63^e année, à cause du nombre 63, qui est à la fois le multiple de 7 et le multiple de 9. *Aulu-Gelle dit qu'Auguste, écrivant à son petit-fils, se félicita de ce qu'il avait passé sa 63^e* ANNÉE, *qu'on tient pour* CLIMATÉRIQUE, *parce qu'il l'appréhendait extrêmement.* (Trév.) *Cette croyance aux influences de l'*ANNÉE CLIMATÉRIQUE *est due à Pythagore, parce qu'il prétendait expliquer les lois de l'organisation animale par la puissance des nombres, et attribuait au nombre 7 et au nombre 9 une grande puissance.* (De Pontécoulant.)

— Par extens. En parl. des corps politiques, L'année fatale, la dernière année : *L'*ANNÉE CLIMATÉRIQUE *d'un règne, d'un État, d'un empire, d'une dynastie.*

— *Année sabbatique*, la dernière de chaque période de 7 années chez les juifs, et pendant laquelle ils laissaient reposer les terres : *La 49^e année étant la 7^e* ANNÉE SABBATIQUE, *les juifs la célébraient avec beaucoup de solennité.* (Furetière.)

— *Année sainte* ou *chrétienne*, celle où l'on fait, à Rome, l'ouverture du grand jubilé : *L'*ANNÉE SAINTE *commence le jour de Noël, au temps de vêpres, où se fait l'ouverture de la Porte-Sainte.* (Trév.) *Les* ANNÉES SAINTES *se célébraient autrefois tous les 100 ans. Clément VI les réduisit à 50 ans, Urbain VI à 33 ans, et Paul II à 25 ans, comme elles sont encore aujourd'hui.* (Id.)

— *Année olympique*, celle que l'on compte avec les Grecs anciens, en prenant pour ère le commencement de la 1^re olympiade; elle durait le quart d'une olympiade : *Les* ANNÉES OLYMPIQUES *sont celles dont la constitution était le plus compliquée par le nombre des intercalations. On ne compte en tout que 1216* ANNÉES OLYMPIQUES, *dont la dernière finit à l'an 1440 de J.-C.*

— *Année ecclésiastique*, celle qui règle l'office divin suivant les fêtes, et qui commence le 1^er dimanche de l'avent, c'est-à-dire 4 semaines avant Noël : *Les juifs, comme presque toutes les nations de l'Orient, avaient une année civile, qui commençait à la nouvelle lune de septembre, et une* ANNÉE ECCLÉSIASTIQUE *ou sacrée, qui commençait à la nouvelle lune de Mars.* (Trév.)

— *Année scolastique* ou *scolaire*, le temps qui s'écoule depuis la rentrée des classes jusqu'aux vacances.

— *Année théâtrale*, le temps qui s'écoule depuis la réouverture des théâtres, le jour de Pâques, jusqu'à leur clôture, la veille de la semaine sainte.

— *Année médicale*, celle qui était considérée dans ses rapports avec la santé : *Suivant Hippocrate, le commencement de l'*ANNÉE MÉDICALE *arrivait à l'équinoxe du printemps, et s'étendait jusqu'au lever des Pléiades.* (Ad. de Pontécoulant.)

— *Année de probation*, l'année de noviciat pendant laquelle on s'assure de la vocation d'un religieux ou d'une religieuse.

— *Année d'exercice*, celle où l'on exerce actuellement une charge que plusieurs fonctionnaires ont le droit d'exercer l'un après l'autre : *C'est son* ANNÉE *d'exercice.*

— *Année de viduité*, celle pendant laquelle une veuve ne pouvait pas se marier : *La législation moderne a réduit à dix mois l'*ANNÉE DE VIDUITÉ.

— *Année de deuil*, celle pendant laquelle les bienséances obligent à porter des vêtements de deuil.

— Il se dit de quelques livres qui contiennent des exercices de piété pour tous les mois, toutes les semaines ou tous les jours de l'année : ANNÉE *chrétienne;* ANNÉE *du chrétien.*

— Il se dit encore de certaines publications périodiques dans lesquelles on passe en revue les œuvres littéraires, scientifiques, artistiques contemporaines : *L'*ANNÉE *littéraire de Fréron.*

— Fig. Il se dit par rapport à la température, par rapport au temps qu'il fait pendant l'année : ANNÉE *froide, pluvieuse.* ANNÉE *de sécheresse.*

— Il se dit aussi par rapport aux produits de la terre : ANNÉE *abondante.* ANNÉE *de disette. La perfection qu'a de nos jours obtenue l'organisation du travail, permet de franchir avec un bonheur inespéré les* ANNÉES *les plus calamiteuses.* (Ch. Dupin.)

— *Année commune* ou *moyenne*, celle sur le produit de laquelle on peut toujours compter durant un intervalle de temps donné, en faisant compensation des mauvaises années avec les bonnes : *Cette terre vaut tant,* ANNÉE COMMUNE, ANNÉE MOYENNE. (Acad.)

— Il se dit dans le même sens par rapport à toute espèce de produits annuels : *Cette maison de commerce fait tant d'affaires, ou gagne tant,* ANNÉE MOYENNE. *Les tabacs rapportent cent millions à l'État,* ANNÉE COMMUNE.

— *Demi-année*, celle où une récolte, un produit ou un bénéfice quelconque, ne sont que moitié de ce qu'ils doivent être année commune.

— Revenu, rente qu'on doit recevoir ou payer par année : *Son fermier lui doit deux* ANNÉES. (Acad.)

— *Année d'arrérages*, rente, redevance ou pension annuelle dont le débiteur est en retard : *Il a laissé courir tant d'*ANNÉES D'ARRÉRAGES. (Trév.)

— Il se dit par rapport aux événements heureux ou malheureux qui se passent dans le cours d'une année : *Quelle* ANNÉE *nous aurons à passer!* ANNÉE *heureuse, mauvaise* ANNÉE.

— *Bonne année*, formule exprimant le vœu qu'on fait qu'une personne soit heureuse dans le cours de l'année qui commence : *Vœux de* BONNE ANNÉE, *compliment de* BONNE ANNÉE. *Souhaiter la* BONNE ANNÉE *à quelqu'un.* (Acad.)

— Au plur. Le temps, dans son cours illimité : *Les* ANNÉES *se passent, les* ANNÉES *fuient: Le torrent des* ANNÉES *s'écoule.* (Mass.)

— Un espace de temps quelconque : *Les* ANNÉES *paraissent longues quand elles sont encore loin de nous.* (Mass.) *Chargé de gloire et d'*ANNÉES, *vous devez regarder désormais les choses humaines avec une indifférence stoïque.* (St-Évrem.) *Malheur à nous si nous excusons des* ANNÉES *de vanité en faveur de quelques* ANNÉES *de pénitence!* (Mass.)

— Les différentes époques, les différents âges de la vie : *On renvoie à des* ANNÉES *de langueur et d'infirmité l'affaire du salut.* (Mass.)

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant;
Au midi de mes *années*,
Je touchais à leur couchant. (J. B. Rous.)

— *Les premières années, les jeunes années, les belles années, la fleur des années*, la jeunesse envisagée dans ses différentes phases et avec ses divers avantages : *Les vieillards aiment tout ce qui rappelle leurs* PREMIÈRES ANNÉES. (La Br.)

— *Les dernières années, le faix des années, le froid des années*, la vieillesse dans ses degrés et ses effets divers : *Quoique les* DERNIÈRES ANNÉES *se traînent tristement, elles paraissent toujours trop rapides.* (La Br.)

Mon corps n'est point courbé sous le *faix des années*. (Boil.)

— Fig. *Années éternelles*, un avenir sans fin; l'éternité : *Certes, à voir les hommes si occupés, si vifs, on dirait qu'ils travaillent pour des* ANNÉES ÉTERNELLES. (Mass.) *Si je sens qu'il n'y a qu'un petit nombre de jours pour moi, je sais aussi qu'il y a des* ANNÉES ÉTERNELLES. (Fléch.)

ANNELANT, part. prés. du v. Anneler.

ANNELÉ, ÉE, part. pass. du v. Anneler : *Des cheveux* ANNELÉS. (Acad.)

— Bot. et Zool. Qui a un anneau ou plusieurs anneaux; qui est entouré d'anneaux : *Le pédicule de quelques agarics est* ANNELÉ. *Le corps des scolopendres est* ANNELÉ. *Le corps de plusieurs serpents est* ANNELÉ *de brun ou de jaune.* (Acad.)

ANNELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*anneau*.) Pron. *ann-lé*. — Il change l'*e* muet du radical *annel* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent*. — En parl. des cheveux, Friser, tourner en boucles : ANNELER *des cheveux*. (Acad.)

ANNELET, n. m. (dimin. d'*anneau*.) Pron. *ann-lè*. — Petit anneau.

— Archit. Petits filets qui ornent un chapiteau : *On compte trois* ANNELETS *aux chapiteaux doriques du théâtre de Marcellus.* (Millin.)

ANNÉLIDAIRE, adj. des 2 g. (*annélides*.) Zool. Qui ressemble aux annélides.

= **Annélidaires**, n. m. pl. Classe d'animaux à corps divisé en anneaux, que M. de Blainville regarde comme intermédiaire entre les articulés et les zoophytes.

ANNÉLIDES, n. m. pl. (*annelé*.) Zool. Classe d'animaux qui forme dans l'embranchement des articulés un groupe distinct; on les désigne vulgairement sous le nom de vers à sang rouge : *Les* ANNÉLIDES *me paraissent pouvoir être conservés en tête de l'embranchement des articulés.* (Rich.) *La sangsue et le ver de terre appartiennent à la classe des* ANNÉLIDES.

ANNELURE, n. f. (*anneler*.) Pron. *ann-lur*. — Arrangement, disposition par anneaux, des cheveux, des poils, de la laine :

Il ne put mettre à la raison
La toison.
Elle se révolta contre le vent, la pluie,
La neige, le brouillard; plus Satan y touchait,
Moins l'*annelure* se lâchait. (La Font.)

ANNEXANT, part. prés. du v. Annexer.

ANNEXE, n. f. (*ad*, à, *nectere, nexum*, lier; lat.) Pron. *an-nèks*. — Ce qui est joint à une chose principale.

— Anat. *Les annexes d'un organe*, tout ce qui dépend de cet organe. || *Les annexes de l'œil*, les paupières, les cils, les sourcils, etc. || *Les annexes de l'utérus*, les trompes, les ovaires, etc.

— Acquisition ajoutée à une propriété qu'on possédait précédemment.

— Féod. Terre, domaine attaché à une seigneurie dont il n'était pas mouvant ou dépendant.

— Adjonction de pièces à un acte.

— Succursale, église où l'on fait les fonctions paroissiales, et qui relève d'une cure.

ANNEXÉ, ÉE, part. pass. du v. Annexer : *La Bretagne fut* ANNEXÉE *au royaume de France par le mariage de l'héritière de cette province avec Charles VIII.* (Acad.) *L'employé se leva, pour transmettre au fonctionnaire les pièces* ANNEXÉES *à l'acte de mariage.* (H. de Balzac.)

ANNEXER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*annexe*.) Pron. *an-nèk-cè*. — Prat. et Adm. Joindre : ANNEXER *une pièce à une autre pièce, à un dossier.* (Acad.) || Il se dit spécialement d'une terre, d'un droit, d'une prérogative qu'on joint à une terre, à un bénéfice, à une charge : ANNEXER *un fief à une terre, un prieuré à une abbaye.* (Acad.) *Le roi Charles VIII* ANNEXA *la Provence à la couronne.* (Trév.)

= **S'annexer**, v. pr. Être annexé, être joint à une chose principale.

ANNEXION, n. f. (*annexe*.) Pron. *an-nèk-cion*. — L'action d'annexer et le résultat de cette action.

ANNIHILANT, part. prés. du v. Annihiler.

ANNIHILATION, n. f. (*annihiler*.) Pron. *an-ni-i-la-cion*. — Didact. Anéantissement.

ANNIHILÉ, ÉE, part. pass. du v. Annihiler : *Testament, acte* ANNIHILÉ.

ANNIHILER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*ad*, à, *nihilum*, rien; lat.) Pron. *an-ni-i-ler*. — Anéantir : ANNIHILER *un acte, un testament.*

= **S'annihiler**, v. pr. Être anéanti, détruit.

ANNIVERSAIRE, adj. des 2 g. (*annus*, année, *vertere, versum*, tourner; lat.) Pron. *a-ni-vèr-cèr*. — Il se dit d'une époque ou d'une cérémonie qui rappelle le souvenir de ce qui est arrivé à pareil jour, une ou plusieurs années auparavant : *Jour* ANNIVERSAIRE. *Fête* ANNIVERSAIRE. (Acad.)

— N. m. Le retour annuel d'un jour signalé par quelque événement heureux ou malheureux : *L'*ANNIVERSAIRE *de la mort d'une personne.* L'ANNIVERSAIRE *d'une victoire.* (Acad.) *Chez la plupart des peuples de l'Europe, on fête en famille les* ANNIVERSAIRES *de la naissance.* (Arnault.) *On fêtait l'*ANNIVERSAIRE *des naissances et des mariages.* (H. de Balzac.)

Moi, qu'en vous revoyant dans mes bras je vous serre !
Non, vous m'avez gâté ce doux *anniversaire.* (C. Delav.)

— Service qu'on fait tous les ans pour un mort, le jour anniversaire de son décès : *Fonder un* ANNIVERSAIRE. (Acad.)

ANNOMINATION, n. f. Pron. *an-no-mi-na-cion.* — Rhét. Jeu de mots qui roule sur des noms propres.

ANNONAIRE, adj. des 2 g. (*annone.*) Pron. *an-no-nèr.* — Hist. rom. Qui a rapport à l'annone.

— *Province annonaire,* celle qui était chargée de fournir des vivres à Rome.

ANNONÇANT, part. prés. du v. Annoncer.

ANNONCE, n. f. (*ad,* vers ; *nuntiare,* annoncer ; lat.) Pron. *a-nonss.* — Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, soit verbalement, soit par écrit : *Mettre une* ANNONCE *dans les journaux. Faire une* ANNONCE *au prône.* (Acad.)

Jupiter eut jadis une ferme à donner ;
Mercure en fit l'*annonce ;* et gens se présentèrent,
Firent des offres, écoutèrent. (La Font.)

Les ANNONCES *insérées dans quelques journaux ont pu donner une fausse idée de mon ouvrage.* (Lamart.)

L'*annonce* très-souvent recommande un ouvrage :
Je veux un prospectus qui fasse du tapage. (Vigée.)

— *Feuille d'annonces,* feuille périodique qui contient toutes sortes d'annonces.

— Chez les protestants, Publication de mariage, ban : *On publie ordinairement trois* ANNONCES. (Rich.)

— Autrefois, Avertissement par lequel un comédien, à la fin d'une représentation, faisait savoir au public quelle pièce devait être jouée le lendemain : *Il était d'usage autrefois qu'un comédien fît, avant la fin du spectacle, l'*ANNONCE *des pièces qu'on devait jouer le lendemain.* (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui indique, tout ce qui sert d'avertissement : *Le son de la trompette se fait entendre : c'est l'*ANNONCE *de l'apparition des bêtes féroces.* (Chateaubr.) *Le retour des oiseaux, au printemps, est le premier signal et la douce* ANNONCE *du réveil de la nature vivante.* (Buff.)

ANNONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Annoncer : *Cette nouvelle fut* ANNONCÉE *au public dans tous les journaux. C'est en grec que l'Évangile a été* ANNONCÉ *au monde.* (J. J. Ampère.)

Un dévot orgueilleux n'admet de sainteté
Qu'en ceux dont les vertus, avec art compassées,
Par la démarche et l'air sont d'abord *annoncées.* (Boil.)

ANNONCER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*annonce.*) Pron. *a-non-cé.* — Le *c* du radical *annonc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a* : *Nous annonçons, il annonça.* — Faire savoir, faire connaître quelque chose à quelqu'un : *Il nous est venu* ANNONCER *le mariage de son frère.* (Acad.) *Comment* ANNONCER *à madame de si méchantes nouvelles ?* (Mol.)

J'ai rendu votre lettre, et j'ai pris sa réponse ;
Madame, vous verrez ce qu'elle vous *annonce.* (Rac.)

— Il peut avoir pour complément une proposition subordonnée : *Il nous* ANNONÇA QUE LA PAIX VENAIT *d'être signée.* (Acad.) *On vint* ANNONCER *à Xénophon, au milieu d'un sacrifice,* QUE SON FILS VENAIT *de mourir.* (Thomas.)

— *Annoncer quelqu'un,* prévenir de son arrivée, de sa venue : *Je vous* AI ANNONCÉ, *et l'on se fait un grand honneur de vous recevoir.* (La Br.)

— Particul. Il se dit d'un domestique qui fait savoir à son maître qu'une personne vient d'arriver, et demande à le voir : *Le domestique* ANNONÇA *monsieur un tel.* (Acad.)

— *Se faire annoncer,* faire dire son nom avant d'entrer chez quelqu'un.

— En parl. d'une personne, *Annoncer comme,* suivi d'un qualificatif, Faire connaître les titres, les talents, etc., d'une personne : *On l'*ANNONÇA COMME *médecin, comme magistrat. On l'*AVAIT ANNONCÉ COMME *un savant distingué.*

— Avertir qu'une chose, d'ailleurs réglée et convenue, arrivera : *Le curé* ANNONCE *au prône les fêtes et les jeûnes.* (Acad.) *Les comédiens* ANNONCENT *la pièce qui doit être donnée au premier spectacle.* (Trév.)

— Signifier, notifier : *J'ai quitté l'Olympe pour t'*ANNONCER *les ordres de Jupiter.* (Fén.)

L'Être suprême, en ces mots solennels,
Leur *annonça* ses ordres éternels. (J. B. Rouss.)

— Faire connaître au public, par une annonce, quelque chose qui peut l'intéresser : *Annoncer une fête, une réjouissance publique.* (Acad.)

— Prêcher : ANNONCER *la parole de Dieu. Annoncer l'Évangile. J'*AI ANNONCÉ *aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion.* (Bridaine.)

— Prédire : *Les prophètes* ONT ANNONCÉ *la venue du Messie.* (Acad.) *L'ange vint* ANNONCER *à la Vierge qu'elle concevrait un fils.* (Trév.)

— Faire connaître d'avance, faire pressentir ce qui doit arriver : *Le baromètre* ANNONCE *le beau temps. Le sujet que je traite m'*ANNONCE *que j'exciterai l'attention de mes c*[illegible]*s.* (Thomas.)

— Mettre en [illegible] *Une grande naissance ou une grande fortu*[illegible] *le mérite, et le fait plus tôt remarquer.* [illegible]

— Proclamer, [illegible]*e l'impie regarde autour de lui, toute la terre qui* ANNONCERA *Dieu.* (Mass.) *Dieu a établi les cieux sur nos têtes comme des hérauts qui ne cessent d'*ANNONCER *sa grandeur.* (Id.)

Vois ces murs, vois ce temple envahi par tes maîtres :
Tout *annoncé* le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres. (Volt.)

— Être le signe, la marque : *Les manières de ce jeune homme* ANNONCENT *une bonne éducation.* (Acad.) *Son silence et sa gravité* ANNONÇAIENT *l'austérité de son caractère.* (Barthél.) *La richesse de la parure peut* ANNONCER *un homme opulent.* (J. J. Rouss.) *Son port majestueux, sa démarche ferme et hardie* ANNONCENT *sa noblesse et son rang.* (Buff.) *Les lambris dorés, le luxe et la magnificence n'*ANNONCENT *que la vanité de celui qui les étale.* (J. J. Rouss.)

— Être le symptôme : *Des convulsions* ANNONCÈRENT *sa mort.* (Acad.)

— Être le précurseur, le présage : *Une belle aube* ANNONCE *un beau jour.* (B. de St-P.) *Avant-garde des laboureurs, les abeilles sont le symbole de l'industrie et de la civilisation, qu'elles* ANNONCENT. (Chat.) *L'aurore, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'*ANNONCER *le jour.* (Fén.)

Combien d'avant-coureurs *annoncent* ta ruine ! (L. Rac.)

— Faire espérer : *Cela ne nous* ANNONCE *rien de bon.* (Acad.) *Tout semblait* ANNONCER *des succès heureux.* (Mass.)

— Promettre au public une œuvre d'art : *Crébillon travaillait à bâtons rompus à* Catilina, *qu'il* ANNONÇAIT *depuis dix ans.* (Marm.)

= **S'annoncer,** v. pr. Être annoncé.

— Se donner avis, s'avertir mutuellement de quelque chose : *On s'éveillait les uns les autres pour s'*ANNONCER *ce qu'on avait appris.* (La Br.)

— Se faire connaître de telle ou telle manière ; se présenter bien ou mal : *Ce jeune homme* S'EST *bien* ANNONCÉ *en entrant dans le monde.* (Acad.)

— En parl. des choses, Commencer bien ou mal : *Cette entreprise* S'ANNONÇAIT *bien, elle a mal tourné.* (Acad.)

— Se faire voir, se faire sentir, se manifester, se révéler : *La bienfaisance* S'ANNONCE *moins par une protection distinguée et des libéralités éclatantes, que par le sentiment qui nous intéresse aux malheureux.* (Bar.) *Nous arrivâmes bientôt au bord de la cataracte, qui* S'ANNONÇAIT *par d'affreux mugissements.* (Chateaubr.) *La peinture des mœurs, dans la comédie,* S'ANNONCE *de loin par des allusions piquantes aux ridicules du jour.* (Nisard.) *L'appétit* S'ANNONCE *par un peu de langueur dans l'estomac.* (Brillat-Sav.)

ANNONCEUR, n. m. (*annoncer.*) Pron. *a-non-ceur.* — Celui qui annonce.

— Anc. Comédien chargé d'annoncer la pièce que l'on devait jouer le lendemain : *Hola ! ho, monsieur l'*ANNONCEUR, *un petit mot, s'il vous plaît. N'êtes-vous point las de nous donner toujours la même pièce ?* (Regn.)

ANNONCHALIR (S'), v. pr. 2^e^ conj. (*à, nonchalant.*) Devenir nonchalant, insouciant. || Vieux.

ANNONCIADE, n. f. (*annuntiare* ; annoncer, lat.) Pron. *a-non-ciad.* — Hist. Ordre militaire et religieux fondé en 1362 par Amédée VI, comte de Savoie.

— Nom de plusieurs ordres religieux de femmes, institués en mémoire de l'Annonciation.

— Religieuse d'un couvent de l'Annonciade.

ANNONCIATIF, IVE, adj. Qui est destiné à annoncer. || Peu usité.

ANNONCIATION, n. f. (*annuntiare,* annoncer ; lat.) Pron. *a-non-cia-cion.* — Liturg. cathol. Le message de l'ange Gabriel à la Vierge, pour lui annoncer le mystère de l'incarnation.

— Fête célébrée en mémoire du mystère de l'incarnation : *L'*ANNONCIATION *se célèbre tous les ans, le 25 de mars.* (Richelet.)

ANNONE, n. f. (*annona,* lat. ; m. sign.) Pron. *an-nonn.* — Hist. rom. Provision de denrées pour un an.

— *Le préfet de l'annone,* le magistrat qui était chargé à Rome de pourvoir la ville de vivres, et de veiller à ce que le pain fût de poids, et vendu à un prix raisonnable : *Pompée, dans le plus haut point de sa fortune, fut* PRÉFET DE L'ANNONE. (Trévoux.)

ANNOTANT, part. prés. du v. Annoter.

ANNOTATEUR, n. m. (*annoter.*) Pron. *an-no-tateur.* — Celui qui fait des annotations, des remarques sur un texte.

ANNOTATION, n. f. (*annoter.*) Pron. *an-no-ta-cion.* — Note, remarque faite sur un texte pour en expliquer divers passages. Il s'emploie le plus souvent au pluriel : *Faire des* ANNOTATIONS *sur un auteur.*

— Anc. prat. Inventaire des biens saisis, par autorité de justice, sur un criminel ou sur un accusé : *On fit l'*ANNOTATION *de tous ses biens.* (Acad.)

— Comm. et Adm. Action de prendre note, de prendre date ; le résultat de cette action.

ANNOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Annoter : *Auteur, livre* ANNOTÉ.

ANNOTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ad,* sur, *notare,* noter ; lat.) Pron. *an-no-té.* — Faire des notes, des remarques sur un texte : *Cujas* ANNOTA *Ulpien et Paul, se mit à commenter Africain, et restaura Papinien.* (Lerminier.) *Il a étudié à fond cette histoire, il l'*A *revue et* ANNOTÉE. (Ste-Beuve.)

— Anc. prat. Faire l'inventaire des biens d'un criminel, d'un accusé : *On* A *saisi et* ANNOTÉ *ses biens.* (Acad.)

— Comm. et Adm. Prendre note, prendre date.

= **S'annoter,** v. pr. Être annoté, ou inventorié, ou pris en note.

ANNOTINE, adj. f. (*annotinus,* d'un an ; lat.) Pron. *an-no-tinn.* — Liturg. cath. Il ne s'emploie que dans cette expression : *La Pâque annotine,* l'anniversaire du baptême : *Tous ceux qui avaient reçu le baptême s'assemblaient l'année suivante, le même jour, et célébraient solennellement l'anniversaire de leur génération spirituelle ; et ce jour s'appelait la* PÂQUE ANNOTINE. (Trév.)

ANNUAIRE, n. m. (*année.*) Pron. *an-nu-èr.* — Recueil qui paraît chaque année, et qui contient le résumé des événements de l'année précédente : *L'*ANNUAIRE *historique de la Revue des Deux Mondes.*

— Ouvrage publié officiellement chaque année, et donnant des renseignements et des notices sur tous les faits de l'année précédente qui intéressent une ou plusieurs sciences : ANNUAIRE *impérial.*

— *Annuaire du Bureau des longitudes,* sorte d'almanach de la science astronomique, qui contient l'annonce des phénomènes célestes.

— *Annuaires statistiques,* ceux qui sont publiés chaque année par les préfectures des départements, et qui donnent l'état de la population, de l'industrie, du commerce, etc.

— Almanach qui indique l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : ANNUAIRE *militaire ;* ANNUAIRE *du clergé.*

ANNUALITÉ, n. f. (*année.*) Pron. *an-nu-a-li-té.* — État ou qualité de ce qui est annuel.

ANNUEL, ELLE, adj. (*annuus,* lat. ; m. sign.) Pron. *an-nu-èl.* — Qui dure un an, ou qui finit au bout de l'année ; qui est établi pour une année : *Magistrature, charge* ANNUELLE. *Exercice* ANNUEL *d'une charge. A Rome, les préteurs étaient* ANNUELS. (Montesq.) *Les campagnes sont disposées de tous points à recevoir les soins* ANNUELS *que leur donne le cultivateur.* (De Tracy.) *On créa deux rois* ANNUELS, *appelés consuls.* (Michelet.)

— Qui revient tous les ans à une époque déterminée : *Revue* ANNUELLE, *recensement* ANNUEL.

— Qui doit avoir lieu tous les ans, sans détermination d'époque : *Renouvellement* ANNUEL, *vote* ANNUEL *de l'impôt.*

— Qui est perçu ou payé chaque année : *Rente* ANNUELLE. *Intérêt* ANNUEL. *Payement* ANNUEL.

— Anc. législat. *Droit annuel,* droit que les titulaires de certaines charges ou magistratures devaient payer annuellement au roi, pour les faire passer à leurs héritiers : *Faute du payement du droit* ANNUEL, *si celui qui est revêtu de la charge meurt, elle est vacante au profit du roi.* (Trév.)

— Bot. Qui se développe et meurt dans le cours de l'année ; il est opposé à Vivace : *Le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le chanvre, le lin, sont des plantes* ANNUELLES. *Plusieurs végétaux dont les racines sont vivaces ont des tiges qui ne sont qu'*ANNUELLES.

— Astr. *Le mouvement annuel du soleil,* la révolution apparente du soleil, d'un point du zodiaque au même point.

— Liturg. cath. *Fête annuelle,* chacune des grandes solennités de la religion : *Noël, Pâques, la Pen-*

tecôte et l'Ascension sont les FÊTES ANNUELLES. || *Rit annuel*, celui qu'on observe dans la célébration des fêtes annuelles.

ANNUEL, n. m. Liturg. cath. Messe qu'on fait dire chaque jour, pendant une année, pour l'âme d'une personne défunte, à compter du jour de sa mort : *Faire dire un* ANNUEL. (Acad.)

— Chacune des fêtes les plus solennelles de la religion : *Noël est un* ANNUEL. || *Annuel majeur*, fête du premier ordre. || *Annuel mineur*, fête du second ordre.

— Anc. Fin. Droit que payaient annuellement les marchands de vin en gros et en détail : *L'*ANNUEL *fut créé sous le règne de Louis XIII, en 1632.* (Trév.)

— Il s'est dit aussi pour rente annuelle : *Je fais une sommation pour recevoir l'*ANNUEL. (La Font.)

ANNUELLEMENT, adv. (*annu-el*, *elle-ment.*) Pron. *an-nu-èl-man.* — Tous les ans ; par chaque année : *Les Pays-Bas payaient* ANNUELLEMENT *au roi catholique un ordinaire de trois millions d'or.* (V. Hugo.) *En Égypte, le sol donne* ANNUELLEMENT *trois récoltes, dont chacune ne coûte qu'un labour.* (Rayn.) *Un jeune homme intelligent prit à ferme une grande portion de terrain, que les alluvions enrichissaient* ANNUELLEMENT. (H. de Balzac.)

ANNUITÉ, n. f. (*annus*, annuel ; lat.) Pron. *an-nu-i-té.* — Payement annuel qu'un débiteur fait pendant un nombre déterminé d'années, et qui le libère des intérêts et du principal de la dette : *Première, dernière* ANNUITÉ. ANNUITÉS *soldées. Dette remboursable par* ANNUITÉS. *Les* ANNUITÉS *se composent des intérêts échus et d'un à-compte sur le capital. L'État fait souvent des emprunts par voie d'*ANNUITÉS. (Trév.)

ANNULABILITÉ, n. f. (*annuler.*) Droit. Qualité de ce qui est annulable.

ANNULABLE, adj. des 2 g. Pron. *an-nu-la-bl.* — Droit. Qui peut être annulé : *Acte* ANNULABLE.

ANNULAIRE, adj. des 2 g. (*annulus*, anneau ; lat.) Pron. *an-nu-lèr.* — Hist. nat. Qui a la forme d'un anneau, ou dont la forme se rapproche de celle d'un anneau : *Cartilage* ANNULAIRE *de l'oreille. Ligament* ANNULAIRE *du carpe, du radius, du tarse.*

— *Protubérance annulaire*, protubérance moyenne de la moelle allongée, ainsi appelée parce qu'elle est en forme d'anneau.

— Agric. *Section annulaire*, incision que l'on fait circulairement à l'écorce d'un arbre, pour en enlever une bande plus ou moins large et en forme d'anneau.

— Astr. *Éclipse annulaire*, éclipse du soleil, pendant laquelle il ne reste de son disque qu'un anneau ou cercle lumineux : *L'éclipse du soleil est* ANNULAIRE, *lorsque le soleil, masqué par la lune, la déborde tout autour sous la forme d'un anneau.* (Arago.)

— *Doigt annulaire*, le quatrième doigt de la main, où l'on met ordinairement l'anneau.

ANNULAIRE, n. f. (*annulus*, anneau ; lat.) Zool. Insecte lépidoptère qui dépose ses œufs circulairement, en sorte qu'ils forment des anneaux : *La chenille de l'*ANNULAIRE *est appelée vulgairement Livrée.*

ANNULANT, part. pres. du v. Annuler.

ANNULATIF, IVE, adj. Pron. *an-nu-la-tif, tive.* — Droit. Qui annule : *Arrêt* ANNULATIF. *Sentence* ANNULATIVE.

ANNULATION, n. f. (*annuler.*) Pron. *an-nu-la-cion.* — Action d'annuler : *L'*ANNULATION *d'un acte.* (Acad.) *Il profita de l'*ANNULATION *du premier engagement, pensant bien qu'on n'oserait invoquer le second, qui avait été secret.* (Mignet.)

ANNULÉ, ÉE, part. pass. du v. Annuler : *L'excès du monarchisme produit, quant à l'autorité royale et à ne le considérer que sous ce point de vue spécial, le même résultat que l'excès du constitutionnalisme : dans l'un et l'autre cas, le roi est* ANNULÉ. (V. Hug.)

ANNULEMENT, n. m. Pron. *an-nul-man.* — Mar. Nouveau signal annulant un signal précédent.

— Droit. *Arrêt d'*ANNULEMENT, arrêt qui casse l'arrêt précédent : *Ce n'est pas vous qui avez tort envers moi, mais bien l'arrêt d'*ANNULEMENT. (Beaumarch.)

ANNULER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*nul.*) Pron. *an-nu-lé.* — Rendre nul, déclarer nul : ANNULER *un contrat, un acte, un marché. La cour d'appel* A ANNULÉ *ce testament, ces procédures.* (Acad.) *Louis XIV* A ANNULÉ *le parlement.* (Villemain.) *Le Dictionnaire national*, qui traduit par *supprimer* cette phrase de M. Villemain, n'a compris ni la pensée de l'auteur, ni la valeur du terme dont il s'est servi.

— Fig. Anéantir : *La révolution, au nom de sa pensée et au moyen de sa force, tenta d'*ANNULER *toutes les pensées et toutes les forces des générations écoulées que représentait le passé du monde.* (Mignet.)

= **S'annuler**, v. pr. Être annulé : *Les mauvaises lois* S'ANNULENT *d'elles-mêmes.*

Syn. Annuler, infirmer. *Annuler*, c'est rendre nul ; *infirmer*, c'est rendre faible, priver de sa force : ils expriment le même effet en matière de législation et de jurisprudence ; leurs différences consistent en ceci : *annuler* s'emploie pour des actes, soit publics, soit privés ; *infirmer* ne s'emploie que pour des jugements rendus par un tribunal inférieur : les arrêtés d'un maire peuvent être *annulés* par un préfet ; les actes de celui-ci peuvent être *annulés* par le conseil d'État. Des personnes qui ont contracté ensemble peuvent *annuler* d'un commun accord telle ou telle clause de leur convention, et même leur convention tout entière. Le pouvoir d'*infirmer* n'appartient qu'aux cours supérieures, et s'étend à toutes les sentences rendues par les juges subalternes de leur ressort.

ANNULI, préfixe dérivé du latin *annulus*, anneau, et employé dans la composition de plusieurs adjectifs usités dans les sciences naturelles :

ANNULICAUDE, adj. des 2 g. (—, *cauda*, queue ; lat.) Zool. Qui a la queue annelée ou formée d'anneaux.

ANNULICORNE, adj. des 2 g. (—, *cornu*, corne ; lat.) Zool. Qui a les cornes ou antennes annelées.

ANNULIFÈRE et ANNULIGÈRE, adj. des 2 g. (—, *fero* ou *gero*, je porte ; lat.) Zool. Qui porte des anneaux colorés.

ANOBLI, IE, part. pass. d'Anoblir : *Cette famille fut* ANOBLIE *par Henri IV.* (Acad.) *Des parvenus* ANOBLIS *dirigeaient l'administration, étaient revêtus des intendances, et exploitaient les provinces.* (Mign.)

Vous ne savez donc pas jusqu'où va l'arrogance
D'un bourgeois *anobli* ? (Dest.)

— Subst. Celui qui a été fait noble depuis peu de temps : *Les* ANOBLIS *sont quelquefois plus fiers que les anciens nobles.* (Acad.)

ANOBLIR, v. tr. ou act. 1^re conj. (*noble.*) Faire noble ; donner le titre et les droits de noblesse : *Le roi l'*AVAIT ANOBLI. (Acad.)

Il veut vers la grandeur élever son essor,
Et d'un titre prétend *anoblir* sa roture. (Vigée.)

L'Amérique n'a pu ANOBLIR *certaines familles en les déclarant sénatoriales, et laisser les autres dans l'obscurité plébéienne.* (Rivarol.)

— Absol. *Il y avait autrefois des charges qui* ANOBLISSAIENT. (Acad.)

— *En cette province le ventre anoblit*, se dit d'une province où les femmes peuvent transmettre la noblesse : *En vertu de la charte du comte de Champagne, dans cette famille le ventre* ANOBLISSAIT *et succédait.* (H. de Balzac.)

— Fig. *Anoblir son nom par ses ouvrages*, acquérir de la réputation, de la gloire, par ses ouvrages.

— Fig. *Anoblir le style*, lui donner plus de noblesse, de grandeur, de force. On dit aussi, *Anoblir une expression trop familière.*

— Fig. *Anoblir l'esprit*, lui donner plus d'élévation : *La sagesse pallie les défauts du corps,* ANOBLIT L'ESPRIT. (La Bruy.)

= **S'anoblir**, v. pr. Être anobli : S'ANOBLIT-*il, s'enrichit-il à force de bien penser et de bien écrire ?* (La Br.) || V. ENNOBLIR.

ANOBLISSANT, part. prés. du v. Anoblir.

ANOBLISSEMENT, n. m. (*anoblir.*) Pron. *a-no-bliss-man.* — Faveur par laquelle le prince donne à quelqu'un le titre et les droits de la noblesse.

ANODE, n. m. (ἀνά, en haut, ὁδός, voie ; gr.) Pron. *a-nod.* — Phys. Surface par laquelle un courant électrique pénètre dans un corps.

— Galvanoplast. Électrode soluble ; lame de métal qui, attachée au pôle positif de la pile voltaïque, se dissout en quantité égale à la quantité que le courant électrique enlève à une dissolution saturée du même métal, et porte sur un moule fixé au pôle négatif de la pile : *La découverte des* ANODES *a exercé une influence immense sur la galvanoplastie.* (Figuier.)

ANODE, n. f. Pron. *a-nod.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées ; ce sont des herbes annuelles, originaires du Pérou et du Mexique.

ANODIN, INE, ou **ANODYN, YNE**, adj. (ἀ priv., ὀδύνη, douleur ; gr.) Pron. *a-no-dain, dinn.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à calmer, à faire cesser la douleur : *Les préparations de ciguë, d'opium, etc., sont des remèdes* ANODINS. (Acad.) *Une potion* ANODINE *et astringente pour faire reposer monsieur.* (Mol.)

Dort-il mal ? Dès le grand matin,
Un petit clystère *anodin* (Lamotte.)

— Fig. *Vers anodins*, sans sel, presque insignifiants.

— Subst. *Faire usage des* ANODINS.

ANODINIE, ou **ANODYNIE**, n. f. (*anodin.*) Méd. Absence de la douleur.

ANODONTE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ὀδούς, ὀδόντος, dent ; gr.) — Zoologie. Dépourvu de dents.

= **Anodonte**, n. f. Genre de Mollusques acéphales, à coquille bivalve et à charnière dépourvue de dents ; parmi les espèces qu'il renferme, trois sont fort communes en France dans les eaux douces : 1° *l'anodonte des oies*, ou *petite moule d'étang* ; 2° *l'anodonte cygne*, ou *grande moule d'étang* ; 3° *l'anodonte à rayons : Les* ANODONTES *sont vivipares. Quand les* ANODONTES *veulent marcher, elles placent de champ leur coquille, sortent leur pied, et rampent à peu près comme les limaçons.* (Duvern.) *L'huître et l'*ANODONTE *n'ont point de tubes.* (Cuv.)

ANODONTÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

ANŒMA, n. m. (ἀ priv., νόημα, esprit ; gr.) Zool. Genre d'animaux de l'ordre des Rongeurs, établi par Cuvier, et connu vulgairement sous le nom de *cochon d'Inde.*

ANOLIS, n. m. Pron. *a-no-liss.* — Zool. Genre de Reptiles de l'ordre des Sauriens et de la famille des Iguaniens ; ce sont des lézards très-répandus en Amérique ; ils grimpent avec agilité sur les arbres, et mordent avec fureur la main qui les saisit : *Les* ANOLIS *vivent sur les arbres ; ils chassent les insectes sur les rameaux et jusque sur les feuilles.*

ANOMAL, ALE, adj. (ἀ priv., ὁμαλός, égal ; gr.) Pron. *a-no-mal.* Qui est irrégulier, qui s'écarte de la règle : *Un développement* ANOMAL *et incomplet.* (Flour.)

— Gramm. *Verbe anomal*, verbe irrégulier : *Aller est un verbe* ANOMAL. (Acad.) || Au plur. *Des verbes* ANOMAUX. *Les verbes défectifs sont ceux qui manquent de quelque temps, de quelque mode ou de quelque personne ; les* ANOMAUX *sont ceux qui ne suivent pas la conjugaison.* (Du Marsais.)

— Pathol. *Maladie anomale*, maladie qui ne suit point un cours régulier dans ses périodes, ou maladie qui n'a point de caractère déterminé, et qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue.

— Bot. *Fleur anomale*, toute fleur polypétale dont la forme est irrégulière et indéterminée : *Les fleurs de l'aconit, de la violette, de la capucine, du réséda, de la balsamine, sont* ANOMALES.

= **Anomales**, n. f. pl. Classe du système de Tournefort, qui renferme toutes les plantes herbacées à corolle polypétale irrégulière et non papilionacée.

ANOMALIE, n. f. (*anomal.*) Pron. *a-no-ma-li.* — Irrégularité, état de ce qui s'écarte de la règle.

— Gramm. Irrégularité dans la formation, dans la conjugaison de certains verbes, dans l'emploi de certains mots : *C'est aux gens de lettres à s'élever avec force et avec persévérance contre les* ANOMALIES *nouvelles qui ne s'introduisent que trop souvent dans la langue.* (Beauz.) *Chaque langue a ses* ANOMALIES, *qui sont embarrassantes, et qui n'y sont pas d'une nécessité absolue.* (Andr.)

— Pathol. Irrégularité, inégalité d'une maladie dans ses périodes.

— Anat. Toute déviation organique, toute différence dans le type organique commun à l'espèce, à l'âge, au sexe.

— Astr. La distance du lieu vrai ou moyen d'une planète à l'aphélie ou à l'apogée.

— Bot. Forme irrégulière des fleurs. || Irrégularité, dissemblance par laquelle une plante diffère de la famille ou du genre auquel elle appartient : *Le rosier des Alpes n'a ni épines ni aiguillons, tandis que tous les autres rosiers en sont plus ou moins hérissés ; c'est une* ANOMALIE.

ANOMALISTIQUE, adj. fém. Astr. *Année* ANOMALISTIQUE, le temps qu'une planète met à revenir d'un point de son orbite au même point.

ANOMALŒCIE, n. f. (ἀνώμαλος, irrégulier, οἰκία, maison ; gr.) Bot. Nom donné par Richard à la Polygamie ou 24^e classe de Linné.

ANOMIAL, ALE, adj. (*anomie.*) Zool. Qui ressemble à l'anomie.

ANOMIDE, adj. des 2 g. Pron. *a-no-mid.* — Zool. Qui a une forme bizarre.

= **Anomides**, n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères : *Les* ANOMIDES *ont les apparences les plus bizarres ; c'est surtout leur démarche, leur lenteur et la régularité de leurs mouvements qui les a fait regarder par le peuple comme des êtres malfaisants, et qui leur a valu les noms de spectres, de sorciers, de devins dans presque toutes les langues.* (Dumér.)

ANOMIE, n. f. (ἀ priv., νόμος, loi ; gr.) Pron. *a-no-mi.* — Zool. Genre de Mollusques acéphales, dont la coquille est à valves irrégulières : *Les* ANOMIES *ont à peu près la même manière de vivre que les huîtres ; elles vivent et meurent fixées à l'endroit où leur œuf est éclos.* (Duvern.)

ANOMOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἄνομος, sans règle, κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *a-no-mo-cé-fal.* — Il se dit des animaux dont la tête offre quelque difformité.

ANOMODON, n. m. (ἄνομος, irrégulier ; ὀδούς, ὀδόντος, dent ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses.

ANOMOURE, adj. des 2 g. (ἄνομος, irrégulier ; οὐρά, queue ; gr.) Zool. Qui a une queue extraordinaire, anomale.

ÂNON, n. m. (*âne.*) Le petit de l'âne : *Un* ÂNON *ne sera jamais qu'un âne. Au bout de cinq ou six mois, on peut sevrer l'*ÂNON. || Fig. et fam. Enfant ignorant : *Quel* ÂNON ! *Quel petit* ÂNON !

ANONACÉ, ÉE, adj. (*anone.*) Bot. Qui ressemble à l'anone.

= **Anonacées**, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes et à feuilles alternes ; elle a pour type le genre *Anone* : *Les* ANONACÉES *ont quelques rapports avec les magnoliées et les renonculées par le grand nombre de leurs étamines et de leurs ovaires.* (Juss.)

ANONE, n. f. Bot. Genre de plantes qui sert de type à la famille des Anonacées : *Les* ANONES *sont de grands arbres, tous exotiques, et originaires de l'Amérique méridionale.* (Richard.)

ÂNONNANT, part. prés. du v. Ânonner.

ÂNONNEMENT, n. m. Pron. *â-nonn-man.* — L'action d'ânonner.

ÂNONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*ânon.*) Fam. Répondre, réciter ou lire avec peine et en hésitant : *Quand il soutint sa thèse, il ne faisait qu'*ÂNONNER. (Acad.) *Il y a deux ans que cet enfant va à l'école, et il ne fait encore qu'*ÂNONNER. (Acad.)

— V. tr. ou act. *Cet enfant ne fait qu'*ÂNONNER *sa leçon.* (Acad.)

Je ris de ces marmots qu'on voit en pareil cas
Anonner tristement ce qu'ils n'entendent pas. (Vigée.)

ANONYME, adj. des 2 g., (ἀ priv. ὄνυμα, nom ; gr.) Pron. *a-no-nim.* — Qui n'a point, qui ne porte point de nom. Il se dit d'un auteur dont on ignore le nom, et d'un écrit ou d'une œuvre d'art dont on ne connaît pas l'auteur, ou qui ne porte pas le nom de l'auteur : *Auteur, ouvrage* ANONYME. *Tableau* ANONYME. *Les lettres* ANONYMES *marquent toujours, de la part de celui qui les écrit, un grand fonds de lâcheté et de bassesse.* (Richelet.) *Des correspondances signées ou* ANONYMES *pleuvent sous sa main.* (Lamart.)

— Comm. *Société anonyme* ; société commerciale dont la raison sociale est ignorée du public : *On pourrait former, en remplacement du salaire, des* SOCIÉTÉS ANONYMES ; *ou en commandite, entre les ouvriers et les fabricants.* (Chateaubr.)

— Par extens. *Un grand nombre d'idées se répandent* ANONYMES *dans le monde ; on n'en sait pas l'auteur, et on subit leur puissance.* (Villem.)

— Anat. Il se dit de certaines parties, de certains organes qui n'ont point reçu de nom particulier : *Lobe anonyme*, le lobe carré du foie ; *os anonyme*, l'os des iles, etc.

— Subst. Auteur anonyme : *Ce vaudeville est d'un* ANONYME. (Acad.)

— Le secret que fait de son nom l'auteur d'un écrit ou d'une œuvre d'art : *Garder l'*ANONYME. *Publier une brochure sous le voile de l'*ANONYME.

ANONYMEMENT, adv. Pron. *a-no-nim-man.* — D'une manière anonyme, sous le voile de l'anonyme.

ANOPLOPE, n. m. (ἀ priv. ; ν euph. ; ὅπλον, arme ; πούς, pied ; gr.) Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Sauriens.

ANOPLOTHÉRION, n. m. (ἀ, priv., ὅπλον, arme ; θήρ, bête ; gr.) — Genre de quadrupèdes fossiles de l'ordre des Pachydermes, trouvés tous dans les carrières à plâtre des environs de Paris.

ANOPLOTHÉRIUM, n. m. V. ANOPLOTHÉRION.

ANOPLOURES, n. m. pl. (ἀ priv., ὅπλον, arme, οὐρά, queue ; gr.) Zool. Ordre d'insectes aptères dont la queue ne porte point de filaments ; le *Pou* est le type du genre.

ANOPSIE, n. f. (ἀνά, en haut, ὤψ, œil ; gr.) Méd. Strabisme dans lequel l'œil est tourné vers le haut.

ANORCHIDE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀ priv., ὄρχις, testicule ; gr.) Pron. *a-nor-chid.* — Anat. Qui n'a pas de testicules, ou dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

ANORDIE, n. f. (*à, nord.*) Mar. Coup de vent qui vient du nord.

ANORDIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*à, nord.*) En parl. du vent, Approcher du nord.

ANOREXIE, n. f. (ἀ priv., ὄρεξις, appétit ; gr.) Pron. *a-no-rèk-ci.* — Pathol. Perte ou diminution de l'appétit : *L'*ANOREXIE *se montre plus souvent chez les carnivores que chez les herbivores.*

ANORGANIQUE, adj. des 2 g. V. INORGANIQUE, m. sign.

ANORGANOGRAPHIE, n. f. (ἀ priv., ὄργανον, organe ; γραφή, description ; gr.) — Didact. La description des corps inorganiques.

ANORGANOLOGIE, n. f. (ἀ priv., ὄργανον, organe, λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-nor-gano-lo-ji.* — Didact. Traité des corps inorganiques.

ANORGISME, n. m. (ἀ priv., ὄργανον, organe ; gr.) Didact. L'ensemble de tous les corps et de toutes les forces de la nature qui n'appartiennent pas au règne organique.

ANORMAL, ALE, adj. (ἀ priv., *normal.*) Pron. *a-nor-mal.* — Irrégulier, qui n'est pas conforme à la règle, qui est contre la règle.

— Partic. Bot. Il se dit des parties des plantes qui présentent quelque altération produite par des maladies, par des dégénérescences, etc.

Syn. Anormal, anomal. Ces deux mots sont très-souvent employés l'un pour l'autre, et il est assez difficile d'établir entre eux une distinction précise ; cependant *anormal* nous semble dire plus qu'*anomal* : le premier est synonyme de *déréglé*, le second d'*irrégulier*.

ANORRHYNQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ῥύγχος bec ; gr.) Zool. Il se dit des animaux qui n'ont point de bec.

ANORTHITE, n. f. (ἀ priv., ὀρθός, droit ; gr.) Minér. Substance minérale qui a beaucoup de rapports avec le feldspath.

ANOSMIE, n. f. (ἀ priv., ὀσμή, odeur ; gr.) Pron. *a-noss-mi.* — Méd. Diminution ou perte de l'odorat : *L'*ANOSMIE *est le plus souvent l'effet de diverses altérations de la membrane muqueuse des voies olfactives ; ou de certaines affections nerveuses.*

ANOSPHRÉSIE, n. f. (ἀ priv., euph. ; ὄσφρησις, odorat ; gr.) Méd. Syn. d'*Anosmie.*

ANOSTÉOPHORE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀνόστεος, dépourvu d'os, φορός, qui porte ; gr.) Zool. Il se dit des mollusques qui n'ont point de parties dures dans le corps.

ANOSTÉOZOAIRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ὀστέον, os, ζῶον, animal ; gr.) Zool. Il se dit des animaux qui n'ont point d'os proprement dits.

ANOSTOME, adj. des 2 g. (ἄνω, en haut ; στόμα, bouche ; gr.) Pron. *a-noss-tom.* — Zool. Qui a la bouche au-dessus du museau.

= **Anostomes**, n. m. pl. Genre de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et de la famille des Salmonides ; ils ont de grands rapports, pour la forme du corps, avec les truites.

ANOU, n. m. Botan. Palmier de Sumatra qui donne le meilleur toddy, ou vin de palmier.

ANOURE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀ priv. ; οὐρά, queue ; gr.) Pron. *a-nour.* — Zool. Il se dit d'animaux privés de queue.

= **Anoures**, n. m. pl. Sous-ordre de reptiles batraciens, qui réunit les espèces dont le corps est trapu, large et sans queue, et dont les parties sont d'inégale longueur ; les principaux genres sont les *grenouilles*, les *raines* ou *rainettes*, et les *crapauds* : *Les* ANOURES, *en quittant l'œuf, ont le ventre et la tête réunis en une masse sphérique, terminée par une queue de poisson. On les nomme alors des têtards. Ils perdent la queue, en subissant leur métamorphose.* (Cloquet.)

ANSE, n. f. (*ansa*, lat. ; m. sign.) Pron. *anss.* — La partie d'un vase ou d'un ustensile qui est courbée en arc, et qui sert à le prendre et à le porter : *L'*ANSE *d'un pot, d'une marmite, d'un seau.*

Un léger papillon, en ivoire sculpté,
Formait l'*anse* du vase en déployant ses ailes. (Lamart.)

— PROV. *Faire le pot à deux anses*, mettre les mains sur les hanches en arrondissant les coudes.

— Prov. et fig. *Faire danser l'anse du panier*, se dit d'une cuisinière qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète plus cher qu'on ne le lui a vendu.

— Anat. Il se dit de certaines parties, de certains organes qui sont courbés comme l'anse d'un vase : ANSE *artérielle.* ANSE *intestinale.* ANSE *nerveuse.*

— Archit. *Anse de panier*, suite d'arcs de cercle placés bout à bout. || Courbe surbaissée moindre en hauteur que la moitié de son diamètre, ayant à son sommet une tangente horizontale, et aux extrémités des tangentes verticales : *On peut citer comme modèle d'élégance, en fait de courbes en* ANSE *de* PANIER, *celles que Perronnet a tracées pour le pont de Neuilly.* (Le Bas.) || Serrur. Ornement composé de deux enroulements opposés.

— Arts et mét. Ficelle que l'on accroche à un clou, et qui sert à nouer les extrémités du filet que l'on commence à fabriquer. || La partie d'une cloche qui sert à la suspendre.

— Mar. Bouts de filin épissés, en forme de patte, sur les ralingues des voiles, pour les palanquins et les branches des boulines.

— Géogr. Petite baie qui s'enfonce peu dans les terres : *Il est entré dans une des* ANSES *inaccessibles de la côte.* (Lamart.) || *Anse de sable*, petit enfoncement sur un rivage, où l'on fait échouer les bâtiments que l'on veut espalmer.

ANSE, n. f. Ligue. V. HANSE.

ANSÉATIQUE, adj. f. V. HANSÉATIQUE.

ANSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*anse.*) Pron. *an-cé.* — Techn. Garnir d'une anse.

ANSÉRIDE, adj. des 2 g. et n. m. (*anser*, oie ; lat.) Zool. Il se dit des oiseaux qui ressemblent à l'oie.

ANSÉRINE, adj. f. (*anser*, oie ; lat.) Pron. *an-cé-rinn.* — Méd. *Peau ansérine*, peau couverte de petites aspérités, comme celle d'une oie plumée.

ANSÉRINE, n. f. (*anser*, oie ; lat.) Pron. *an-cé-rinn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodées, vulg. *Patte d'oie* : *L'*ANSÉRINE *diffère de l'arroche par ses fleurs hermaphrodites.* (Richard.)

ANSETTE, n. f. (Dimin. d'*anse.*) Petite anse.

— Attache pour y passer le ruban d'une croix.

— Au plur. Bouts de corde qui servent d'ourlet aux voiles, et dans lesquelles on passe d'autres cordes.

ANSIÈRE, n. f. (*anse.*) Pron. *an-cièr.* — Pêch. Filet que l'on tend dans les anses.

— Bernardin de Saint-Pierre l'a employé dans le sens de Cordage : *Comme le vaisseau n'était plus retenu que par une seule* ANSIÈRE, *il fut jeté sur les rochers à une demi-encablure du rivage.*

ANSPECT, n. m. Pron. *anss-pèk.* — Mar. Barre de bois, en forme de pince, qui sert à remuer des fardeaux. || Levier de bois qui sert à la manœuvre des canons.

ANSPESSADE, n. m. Pron. *anss-pè-çad.* — Anc. Soldat d'infanterie qui aidait le caporal dans ses fonctions :

Je ne suis qu'un soldat parvenu.
Il était lieutenant que j'étais *anspessade.* (V. Hug.)

ANT, ENT. Ces finales appartiennent, la première à tous les participes présents, et la seconde quelques adjectifs et à quelques noms qui en sont formés.

Afférant.	*Afférent.*
Equivalant.	*Équivalent, ente.*
Excellant.	*Excellent, ente.*
Résidant.	*Résident, ente.*

Voyez ces mots et leurs analogues.

ANTACIDE. V. ANTI-ACIDE.

ANTAGONISME, n. m. (ἀντί, contre ; ἀγωνίζομαι, je lutte ; gr.) Pron. *an-ta-go-nisme.* — Lutte, opposition entre deux personnes ou deux choses. *L'homme et la nature ! quelle opposition ! quel* ANTAGONISME ! (Lerminier.) *Chaque système philosophique n'est qu'une lutte avec des doctrines antérieures, et résulte toujours d'un* ANTAGONISME *avoué ou latent.* (Saint-Priest.) *Jamais on ne vit, en Russie, cet* ANTAGONISME *de l'Église et du trône, qui désola si souvent l'Europe occidentale.* (Mérimée.)

— Physiol. Opposition fonctionnelle entre différents organes. || Anat. Action de deux muscles ou de deux groupes de muscles qui agissent en sens inverse. || Pathol. Opposition entre deux maladies ou deux groupes de maladies qui s'excluent.

ANTAGONISTE, adj. des 2 g. Pron. *an-ta-go-nist.* — Il se dit des choses qui agissent en sens inverse l'une de l'autre.

— Particul. Sc. natur. Il se dit des muscles, des organes qui ont des actions contraires : *Les muscles* ANTAGONISTES *sont attachés à la même partie, et la tirent en sens inverse l'un de l'autre.* (Acad.)

— Subst. *Chaque muscle a son* ANTAGONISTE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Celui, celle qui s'efforce de faire prévaloir ses prétentions, ses opinions, ses sentiments sur ceux d'autrui : *Vous avez en lui, en elle, un dangereux* ANTAGONISTE. (Acad.) *Les partisans de Jansénius étaient les* ANTAGONISTES *des disciples de Molina.* (Id.) *Madame de Maintenon abandonne Madame Guyon à ses persécuteurs, et Fénelon à son* ANTAGONISTE. (Lamart.) *Deux* ANTAGONISTES, *après avoir épuisé toutes les ressources de la dialectique, se quittent toujours plus opposés qu'ils ne l'étaient avant la controverse.* (Hoffman.)

ANTALGIE, n. f. (ἀντί, contre ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *an-tal-ji.* — Méd. Absence de douleur.

ANTALGIQUE, adj. des 2 g. (*antalgie.*) Pron. *an-tal-jik.* — Méd. Opposé à la douleur, anodin.

ANTAN, n. m. (*ante*, avant ; *annus*, an ; lat.) Vieux mot qui veut dire, L'année qui précède celle qui court : *Une figue d'*ANTAN. (Regnier.)

Mais où sont les neiges d'*antan* ? (Villon.)

— Prov. *Je ne m'en soucie non plus que des neiges d'antan*, j'en fais très-peu de cas.

ANTANACLASE, n. f. (ἀντί, contre; ἀνάκλασις, répercussion; gr.) Pron. *an-ta-na-klaz*. — Rhét. Répétition du même mot pris dans des sens différents : *L'*ANTANACLASE *peut se montrer avec grâce, et donner même aux discours de la force et de l'énergie ; mais il est bien des cas où elle n'est qu'un jeu de mots puéril et ridicule*. (Beauzée.)

ANTANAGOGE, n. f. (ἀντί, contre; ἀναγωγή, rejaillissement; gr.) Pron. *an-ta-na-goj*. — Rhét. Figure qui consiste à rétorquer contre son adversaire les preuves qu'il essaye de faire valoir.

ANTANOIS ou **ANTENOIS, OISE**, adj. (*antan*.) Zool. Qui est d'antan, de l'année précédente : *On nomme agneau le petit de la brebis et du bélier jusqu'à l'âge d'un an ; alors il prend le nom d'*ANTENOIS, *qu'il conserve aussi pendant un an*. (Tessier.) || Il ne se dit que des animaux domestiques.

ANTAPODOSE, n. f. (ἀντί, contre; ἀποδίδωμι, je rends; gr.) Pron. *an-ta-po-dôz*. — Méd. Succession et retour des accès dans une fièvre.

— Rhét. Figure par laquelle les mots d'une proposition correspondent exactement aux mots d'une autre proposition.

ANTARCTIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre; ἄρκτος, ourse; gr.) Pron. *an-tark-tik*. — Qui est opposé au pôle arctique ou septentrional : *Pôle* ANTARCTIQUE. *Les terres* ANTARCTIQUES. (Acad.)

— Qui habite les contrées méridionales.

ANTARÈS, n. m. Pron. *an-ta-rèss*. — Astron. Étoile de première grandeur de la constellation du Scorpion.

ANTE, n. f. (ἀντέω, avancer; gr.) Pron. *antt*. — Pièce de bois placée en avant des ailes d'un moulin à vent. || Petit manche sur lequel est fixé le pinceau à laver.

— Au plur. Archit. Pilastres placés à l'encoignure d'un édifice. || Piliers saillants sur la face d'un mur.

ANTÉ, part. initiale. (*ante*, avant; lat.) Il exprime l'antériorité relativement au lieu ou au temps : *antécédent*, *antépénultième*, *antérieur*, etc. L'*é* final se change en *i* dans *antichambre*, *anticiper*, *antidate*.

ANTÉCÉDENCE, n. f. (*antécédent*.) Pron. *an-té-cédanss*. — Néol. État de ce qui est antécédent.

— Astron. Marche rétrograde en apparence des planètes de l'est à l'ouest.

ANTÉCÉDENT, ENTE, adj. Pron. *an-té-cé-dan, dantt*. — Qui précède dans l'ordre des temps, qui est auparavant : *Procédures* ANTÉCÉDENTES. *Actes* ANTÉCÉDENTS.

ANTÉCÉDENT, n. m. (*antecedens*, qui marche devant; lat.) Pron. *an-té-cé-dan*. — Fait passé que l'on considère par rapport à un fait actuel, à une circonstance présente : *Pour décider cette question, nous avons des* ANTÉCÉDENTS. (Acad.) *Les nations ont leurs mœurs ; les temps, leurs besoins ; les législations, leurs* ANTÉCÉDENTS *nécessaires*. (Ch. Nodier.) *Chez les grandes nations, le gouvernement se dégage plus complétement de la routine des* ANTÉCÉDENTS *et de l'égoïsme des localités*. (A. de Tocquev.)

— Particul. Il se dit des actes de la vie passée d'une personne : *Avoir de bons, de mauvais* ANTÉCÉDENTS.

— Gramm. Nom ou pronom qui précède et qui régit le relatif *qui*. Dans ces deux phrases, *l'*HOMME QUI *est un être raisonnable*, et CELUI QUI *vous calomnie*, *homme* et *celui* sont les antécédents, et *qui* est le relatif : *En grammaire, on nomme* ANTÉCÉDENT *tout mot qui dans l'ordre analytique en précède un autre qui est son complément nécessaire. Dans un sens plus étroit, on donne le nom d'*ANTÉCÉDENT *à un mot qui précède un autre mot déterminatif conjonctif*. (Beauz.)

— Log. La première partie de l'argument nommé *Enthymème*. Dans cet exemple, VOUS ÊTES HOMME, *donc vous êtes mortel*, VOUS ÊTES HOMME est l'antécédent : *En logique, on appelle* ANTÉCÉDENT *une proposition d'où l'on en conclut une autre, à laquelle on donne le nom de Conséquent*. (Beauzée.)

— Mathém. Le premier et le troisième terme d'une proportion, par oppos. à *Conséquent*, qui désigne le second et le quatrième terme : *En mathématique, on appelle* ANTÉCÉDENT *d'un rapport le premier des deux termes entre lesquels est ce rapport, et l'on donne au second terme le nom de Conséquent : Dans le rapport de 12 à 4, 12 est l'*ANTÉCÉDENT, *4 est le conséquent*. (Beauzée.)

ANTÉCESSEUR, n. m. (*antecessor*, qui précède; lat.) Pron. *an-té-cèss-ceur*. — Anc. Professeur en droit dans une université.

ANTECHRIST, n. m. (*ante*, pour *anti*, contre, et *Christ*.) Pron. *an-té-kri*. — Celui qui est opposé à Jésus-Christ : *Il est dit dans l'Écriture que, dès le temps des apôtres, il y avait plusieurs* ANTECHRISTS. (Acad.)

— Particul. Séducteur, imposteur qui viendra dans les derniers temps du monde, persécutera les chrétiens, et cherchera à établir une religion opposée à celle de Jésus-Christ : *Le temps de la venue de l'*ANTECHRIST *est incertain*. (Acad.)

ANTÉCIENS, n. m. pl. V. ANTISCIENS.

ANTÉDILUVIEN, ENNE, adj. (*ante*, avant; *diluvium*, déluge.) Pron. *an-té-di-lu-viain, vienn*. — Qui a existé avant le déluge : *Animaux* ANTÉDILUVIENS. *Je voyais sortir de la vase et se tordre, pour aspirer l'air, un ver de terre semblable aux pythons* ANTÉDILUVIENS. (V. Hugo.)

— *Histoire antédiluvienne*, celle qui traite de ce qui a précédé le déluge.

ANTÉMÉTIQUE. V. ANTIÉMÉTIQUE.

ANTENAIS, AISE, adj. V. ANTANOIS, m. sign.

ANTENNE, n. f. (*antenna*, formé de *ante*, devant; lat.) Pron. *an-tènn*. — Mar. Longue pièce de bois qui s'attache à une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât, pour soutenir la voile triangulaire de certains bâtiments en usage sur la Méditerranée : *L'*ANTENNE *est bien plus grosse par le milieu que par les deux bouts*. (Trév.)

— Zool. Chacun des filaments mobiles et articulés qui sont placés sur la tête des insectes : *Presque tous les entomologistes ont disposé par genres les insectes, d'après les formes de leurs* ANTENNES. (Duméril.) *On regarde les* ANTENNES *comme les organes du tact*. (Id.) *Les papillons n'ont point de queue, comme les oiseaux; mais la plupart sont couronnés d'*ANTENNES *qui dirigent leur vol*. (B. de St-P.)

— Par anal. *Antennes des poissons*, certains barbillons cylindriques et comme articulés, qui sont placés en devant de la tête de plusieurs poissons, et qui ont quelque analogie avec les antennes des insectes.

ANTENNÉ, ÉE, adj. (*antenne*.) Zool. Qui a des antennes.

ANTENNULAIRE, n. m. (*antenne*.) Pron. *an-tèn-nu-lèr*. — Zool. Genre de zoophytes de la classe des Polypes.

ANTENNULE, n. f. (dimin. d'*antenne*.) Pron. *an-tèn-nul*. — Zool. Petit organe qui fait partie de la bouche d'un insecte, et que l'on nomme aussi *Palpe*.

ANTENOIS, OISE, adj. (*antan*.) V. ANTANOIS; m. sign.

ANTÉOCCUPATION, n. f. Pron. — *ok-ku-pa-cion*. — Figure de rhétorique : *Quelques rhéteurs modernes donnent le nom d'*ANTÉOCCUPATION *à la figure que nous nommons* prolepse. (Beauzée.) || V. PROLEPSE.

ANTÉPÉNULTIÈME, adj. des 2 g. (*ante*, avant, *pene*, presque, *ultimus*, dernier; lat.) Qui précède immédiatement le pénultième, l'avant-dernier : *L'*ANTÉPÉNULTIÈME *vers*. *L'*ANTÉPÉNULTIÈME *ligne*. *L'*ANTÉPÉNULTIÈME *syllabe d'un mot*. (Acad.)

— N. f. L'antépénultième syllabe d'un mot : *Dans ce mot, l'accent est sur l'*ANTÉPÉNULTIÈME. (Acad.) *Un dactyle a son* ANTÉPÉNULTIÈME *longue*. (Trév.)

ANTÉPHIALTIQUE, adj. des 2 g (ἀντί, contre, ἐφιάλτης, cauchemar; gr.) Pron. *an-té-fi-al-tik*. — Il se dit des remèdes employés contre le cauchemar.

ANTÉRIEUR, EURE, adj. (*anterior*, lat.; m. sign.) Pron. *an-té-rieur*. — Qui est devant : *La partie* ANTÉRIEURE *d'un vaisseau*. *Les parties* ANTÉRIEURES *d'un corps*. (Acad.)

— Particul. Anat. Il se dit de plusieurs muscles qui sont situés devant d'autres muscles : *Muscle* ANTÉRIEUR *du nez, de l'oreille*.

— Qui est avant, qui précède dans l'ordre du temps : *Un fait* ANTÉRIEUR. *Une époque* ANTÉRIEURE. (Acad.) *L'esprit humain est le produit de tout ce qui reste de l'esprit des âges* ANTÉRIEURS, *accumulé comme une sorte de terre végétale*. (Ste-Beuve.)

— Suivi d'un complément, il prend la prép. *à* : *Quelle obscurité profonde environne les temps* ANTÉRIEURS À *la tradition!* (Bossuet.) *Le sentiment est* ANTÉRIEUR À *toute sensation, et par conséquent à toute idée : en effet, il date de l'organisation*. (Rivarol.) *Les lois naturelles sont* ANTÉRIEURES À *toute loi positive*. (Port.)

— Bot. *Stigmate antérieur*, celui qui, dans une fleur irrégulière, regarde la partie antérieure du périanthe, comme dans les Orchidées.

— *Stipules antérieures*, celles qui ne sont soudées que par leur base seulement à la partie antérieure du pétiole, et qui restent libres dans leurs parties supérieures, en sorte qu'elles forment une lame placée entre la tige et le pétiole.

Syn. Antérieur, précédent, antécédent. *Antérieur* marque simplement une priorité de temps. *Précédent* marque une priorité de temps et d'ordre, et, dans les deux sens, une priorité immédiate. *Antécédent* marque à la fois une priorité de temps et d'ordre, avec un rapport de dépendance, de liaison ou de connexité entre les deux objets qu'on rapproche.

ANTÉRIEUREMENT, adv. (*antérieur*, -*eure*-*ment*.) Pron. *an-té-rieur-man*. — Précédemment : *Ce qui s'est passé* ANTÉRIEUREMENT. (Acad.)

— Suivi d'un complément, il prend la préposition *à* : *Ma demande a été faite* ANTÉRIEUREMENT À *la vôtre* (Acad.)

ANTÉRIORITÉ, n. f. (*anterior*, antérieur; lat.) Pron. *an-té-ri-o-ri-té*. — Priorité de temps : *L'*ANTÉRIORITÉ *d'une demande, d'une découverte*. (Acad). *L'*ANTÉRIORITÉ *d'existence est le caractère des prétérits ; la postériorité d'existence, celui des futurs ; comme la simultanéité d'existence, celui des présents*) (Beauzée.)

ANTERNON, n. m. Technol. Chaussée pratiquée à travers des marais salants.

ANTESTATURE, n. f. (*ante*, devant, *stare*, *statum*, se tenir; lat.) Pron. *an-tèss-ta-tur*. — Art mil. Petit retranchement fait avec des palissades.

ANTÉVERSION, n. f. (*ante*, devant, *versio*, action de tourner; lat.) Pron. *an-té-vèr-cion*. — Pathol. Renversement d'un organe. || Inclinaison du fond de l'utérus en avant.

ANTHÉLIE, n. f. (ἀνθήλιον, petite fleur; gr.) Zool. Genre de polypes qui se rapprochent des alcyons.

ANTHÉLITRAGIEN, adj. m. Pron. *an-té-li-tra-jiain*. — Anat. *Muscle anthélitragien*, muscle qui appartient à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX, n. m. (ἀντί, contre, ἕλιξ, hélix; gr.) Circuit intérieur de l'oreille externe, situé au devant de l'hélix et au-dessus de l'antitragus : *L'*ANTHÉLIX *se bifurque pour se terminer dans la rainure de l'hélix*.

ANTHELMINTIQUE, adj. et n. m. (ἀντί, contre, ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; gr.) Pron. *an-tèl-main-tik*. — Méd. Il se dit des remèdes vermifuges.

ANTHÉMIDÉ, ÉE, adj. (*anthémis*.) Bot. Qui ressemble à l'Anthémis ou Camomille.

= **Anthémidées**, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des Synanthérées, qui a pour type l'Anthémis ou Camomille.

ANTHÉMIS, n. f. (ἀνθεμίς, petite fleur; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Composées ou Synanthérées, qui renferme des herbes originaires des pays tempérés de l'ancien continent, connues vulgairement sous le nom de *Camomille*.

ANTHÉPHORA, n. f. (ἄνθη, fleur, φέρω, je porte; gr.) Pron. *an-té-fo-ra*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, qui ont des fleurs en épi, et qui croissent à la Jamaïque.

ANTHÉRAL, ALE, adj. (*anthère*.) Pron. *an-té-ral*. — Bot. Qui appartient aux anthères.

ANTHÈRE, n. f. (ἀνθηρός, fleuri; gr.) Pron. *an-tèr*. — Bot. Petit sac membraneux placé ordinairement à l'extrémité d'un filet, et renfermant la poussière fécondante des végétaux pourvus d'organes sexuels : *Les filets et les* ANTHÈRES *composent les étamines*. (Mirbel.) *Il n'est personne qui n'ait remarqué, dans la brillante fleur du lis, six corps oblongs, tout couverts d'une poussière jaune, attachés par leur milieu à l'extrémité de six filets blanchâtres : ces corps oblongs sont les* ANTHÈRES. (Id.)

ANTHÉRIC, n. m. (ἀνθέρικος, gr.) Pron. *an-té-rik*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, composé d'herbes originaires de l'Afrique.

ANTHÉRILYE, n. f. (ἀνθηρός, fleuri, ἰλυός, cavité; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Lythrariées, composé d'arbustes à feuilles opposées, qui croissent aux Antilles.

ANTHÉROGÈNE, adj. f. (ἀνθηρός, fleuri, γένος, espèce; gr.) Pron. *an-té-ro-jèn*. — Bot. Il se dit des fleurs dont les anthères sont transformées en pétales de la forme d'un cornet : *Fleur* ANTHÉROGÈNE.

ANTHÉRURE, n. f. (ἀνθηρός, fleuri, οὐρά, queue; gr.) Pron. *an-té-rur*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, très-voisin de la Psychotrie, et originaire de la Cochinchine.

ANTHÈSE, n. f. (ἀνθέω, je fleuris; gr.) Pron. *an-tèz*. — Bot. L'ensemble des phénomènes que présentent les fleurs quand elles s'ouvrent et s'épanouissent. || Le temps où tous les organes d'une fleur sont dans leur parfait accroissement. || L'instant où les étamines ouvrent leurs anthères pour laisser échapper le pollen.

ANTHIAS, n. m. (ἀνθίας, m. sig.; gr.) Poisson de mer qui, suivant les anciens, avait assez d'adresse pour couper, à l'aide de sa nageoire dorsale tranchante, les lignes ou les filets où il était pris. Quelques zoologistes modernes ont appliqué le nom d'*anthias* au Barbier, espèce de poisson du genre Serran.

ANTHICE, n. m. (ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *antiss*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères qui vivent

ordinairement sur les fleurs, principalement sur celles des ombellifères : *Les* ANTHICES *sont extrêmement petits, et ne peuvent être conservés que collés sur des cartes.* (Duméril.)

ANTHIE, n. f. Pron. *an-ti.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des Créophages : *Les* ANTHIES *vivent d'autres animaux qu'elles mangent vivants.* (Duméril.)

ANTHISTIRE ou **ANTHISTIRIE,** n. f. (ἄνθος, fleur, στεῖρα, carène.) Pron. *an-tiss-ti-ri.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, composé d'espèces ayant pour caractère des fleurs polygames, dont plusieurs n'ont que des étamines, et dont une seule est hermaphrodite.

ANTHOBRANCHE, adj. des 2 g. et n. m. (ἄνθος, fleur, βράγχια, branchie ; gr.) Zool. Il se dit de mollusques dont les branchies ressemblent à des bouquets de fleurs.

ANTHOCÉPHALE, adj. des 2 g. Zool. Dont la tête présente l'apparence d'une fleur.

= **Anthocéphales,** n. m. pl. Genre de vers intestinaux.

ANTHOCERCIS, n. m. (ἄνθος, fleur, κερκίς, pilon ; gr.) Pron. *an-to-cer-ciss.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées ; arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui s'élève à la hauteur de six à huit pieds, et qui a pour caractère essentiel une corolle en soucoupe.

ANTHOCÈRE, n. f. (ἄνθος, fleur, κέρας, corne ; gr.) Pron. *an-to-cèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Hépatiques : *Les* ANTHOCÈRES *sont des plantes privées de tiges.*

ANTHOCÔNE, n. f. (ἄνθος, fleur, κῶνος, cône ; gr.) — Pron. *an-to-kônn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Hépatiques, dont les fleurs sont renfermées dans une ombelle conique.

ANTHOGRAPHIE, n. f. (ἄνθος, fleur, γράφη, écriture ; gr.) Néol. L'art d'exprimer sa pensée par le moyen des fleurs.

ANTHOLITHE, n. f. (ἄνθος, fleur, λίθος, pierre ; gr.) Pron. *an-to-litt.* — Bot. Fleur fossile.

ANTHOLOGE, n. m. (*anthologie.*) Pron. *an-to-loj.* — Liturg. Recueil des principaux offices en usage chez les Grecs.

ANTHOLOGIE, n. f. (ἄνθος, fleur, λέγω, je choisis ; gr.) Pron. *an-to-lo-ji.* — Choix ou collection de fleurs.

— Fig. Recueil de petites pièces de vers choisies : *L'*ANTHOLOGIE *grecque.*

ANTHOLOGUE, n. m. L'auteur d'une anthologie.

ANTHOLOME, n. f. Pron. *an-to-lom.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ébénacées ; c'est un arbrisseau qui s'élève à quinze pieds environ, et dont les feuilles et les fleurs sont placées à l'extrémité des rameaux.

ANTHOLYSE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées, composé de plusieurs espèces d'herbes du cap de Bonne-Espérance : *Les* ANTHOLYSES *ressemblent beaucoup aux glaïeuls.*

ANTHOMYSE ou **ANTHOMYZE,** n. m. (ἄνθος, fleur, μύζω, sucer ; gr.) Pron. *an-to-miz.* — Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Sylvains, qui vivent du suc des fleurs.

ANTHOPHAGE, n. m. (ἄνθος, fleur, φάγω, manger ; gr.) Pron. *an-to-faj.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des Brachélytres, qui se trouvent dans les fleurs.

ANTHOPHILE, n. m. (ἄνθος, fleur, φιλέω, j'aime ; gr.) Pron. *an-to-fil.* — Zool. Genre d'insectes hyménoptères, qui ont beaucoup d'analogie avec les abeilles, mais qui s'en distinguent par la brièveté de leur langue : *Les* ANTHOPHILES *vivent sur les fleurs, mais la plupart ne ramassent ni cire ni miel.* (Duméril.)

ANTHOPHORE, n. m. (ἄνθος, fleur, φέρω, je porte ; gr.) Pron. *an-to-for.* — Zool. Genre d'insectes hyménoptères, qui comprend la plupart des espèces d'abeilles coupeuses de fleurs.

— Bot. Prolongement du réceptacle qui part du calice et porte les pétales, les étamines et le pistil ; cet organe est propre à la famille des Caryophyllées.

ANTHOPHYLLITE, n. m. (ἄνθος, fleur, φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *an-to-fil-litt.* — Minér. Silicate alumineux, ainsi nommé à cause de sa couleur, qui est d'un brun d'œillet.

ANTHOPHYSE, n. f. (ἄνθος, fleur, φύσις, production ; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires réunis et soudés entre eux au moyen des filaments qui leur servent d'organes locomoteurs.

ANTHORE, n. m. Pron. *an-tor.* — Bot. Espèce d'aconit à fleurs jaunes.

ANTHOSPERME, n. m. (ἄνθος, fleur, σπέρμα, graine ; gr.) Pron. *an-toss-pèrm.* — Bot. Genre de plantes exotiques et frutescentes, qui appartient à la famille des Rubiacées.

— Sorte de petites concrétions colorées qu'on remarque çà et là sur plusieurs thalassiophytes, et qui constituent la fructification capsulaire de ces plantes.

ANTHOSPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'anthosperme.

= **Anthospermées,** n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des Rubiacées, ayant pour type le genre Anthosperme.

ANTHOSTOME, adj. des 2 g. et n. m. (ἄνθος, fleur, στόμα, bouche ; gr.) Zool. Il se dit de certains animaux dont la bouche offre l'apparence d'une fleur.

ANTHOTIE, n. f. (ἄνθος, fleur, ὠτίον, oreillette ; gr.) Pron. *an-to-ci.* — Bot. Plante de la famille des Lobéliacées ; elle est basse, très-glabre, pourvue d'une tige courte, et croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOZOAIRE, adj. des 2 g. et n. m. (ἄνθος, fleur, ζῶον, animal ; gr.) Zool. Il se dit d'animaux qui ressemblent plus ou moins à des fleurs.

= **Anthozoaires,** n. m. pl. Ordre de Polypes ayant des tentacules simples, et la cavité digestive arrondie en cul-de-sac, avec une seule ouverture placée à la partie supérieure.

ANTHRACIFÈRE, adj. des 2 g. (ἄνθραξ, charbon ; φέρω, je porte ; gr.) Minér. Qui contient du charbon.

ANTHRACITE, n. m. (ἄνθραξ, charbon ; gr.) Pron. *an-tra-citt.* — Minér. Variété du charbon de terre ; elle est plus pure et plus brillante que le charbon ordinaire, et semble, par ses propriétés et sa composition, tenir le milieu entre le graphite et la houille : *L'*ANTHRACITE *est d'un noir moins opaque que la houille ; il est plus friable, il tache les doigts en noir avec plus de facilité.* (Brongn.)

— Delafosse, Pelouze et quelques autres savants ont fait ce mot *féminin* : *Le principal gisement de l'*ANTHRACITE *est dans les terrains de transition ; on la trouve là en couches ou en amas.* (Delafosse.) *L'*ANTHRACITE *brûle difficilement, à cause de sa compacité, et ne s'embrase que lorsqu'*elle *est en grandes masses, et* soumise *à une température très-élevée.* (Pelouze.)

— Le masculin est le genre qui paraît le plus généralement adopté.

ANTHRACITEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de l'anthracite.

ANTHRACOKALI, n. m. (ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon ; gr., et *kali*, potasse.) Pharm. Préparation dans laquelle il entre de la potasse et du charbon de terre ; elle est propre, dit-on, à guérir les dartres.

ANTHRACOMÈTRE, n. m. (ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon, μετρόν, mesure ; gr.) Chim. Instrument qui sert à déterminer la quantité d'acide carbonique contenue dans un mélange gazeux.

ANTHRACOSE, n. f. (ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon ; gr.) Pron. *an-tra-kôz.* — Pathol. Formation d'un anthrax ou charbon. || Charbon accompagné de froid et quelquefois de fièvre, qui attaque différentes parties du corps, et particulièrement les paupières.

ANTHRACOTHERE, n. m. (ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon ; θηρίον, animal ; gr.) Pron. *an-tra-ko-tèr.* — Mammifère fossile de l'ordre des Pachydermes.

ANTHRANILIQUE, adj. m. (ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon, gr., *anil.*) Chim. *Acide anthranilique*, acide cristallisable obtenu par l'action des alcalis sur l'indigo.

ANTHRAX, n. m. (ἄνθραξ, charbon ; gr.) Pron. *an-traks.* — Pathol. Nom commun à deux maladies bien distinctes : 1° *L'*ANTHRAX *bénin* ou *furonculeux*, tumeur inflammatoire qui se rapproche beaucoup du furoncle, et n'en diffère que par son volume beaucoup plus considérable ; elle a son siége dans le tissu adipeux : *L'*ANTHRAX BÉNIN *est une maladie de l'âge adulte et surtout de la vieillesse, qui se développe dans les régions où naissent ordinairement les furoncles.* 2° *L'*ANTHRAX *malin* ou *pestilentiel*, tumeur inflammatoire qui diffère de l'*anthrax bénin*, en ce qu'elle est essentiellement gangréneuse. On la nomme plus souvent *Charbon.*

— Zool. Genre d'insectes de l'ordre des Diptères. Ils ont des antennes très-courtes, et la tête très-grosse : *On trouve les* ANTHRAX *dans les endroits sablonneux.* (Duméril.)

ANTHRAXIFÈRE, adj. des 2 g. V. ANTHRACIFÈRE.

ANTHRÈNE, n. m. (ἄνθος, fleur, θρᾶνος, siége ; gr.) Pron. *an-trèn.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères nommés ainsi parce qu'on les trouve sur les fleurs : *On distingue les* ANTHRÈNES *des escarbots, parce que leurs élytres sont couvertes de poils ou de petites écailles.* (Duméril.)

ANTHRIBE, n. m. (ἄνθος, fleur, τρίβω, je broie, gr.) — Zool. Genre d'insectes coléoptères qui ont quatre articles à tous les tarses, et des antennes portées sur un bec court et plat : *Les* ANTHRIBES *se trouvent l'été sur les écorces des arbres.* (Dumér.)

ANTHRISQUE, n. m. (ἄνθρισκος, gr. ; m. sign.) Nom donné au cerfeuil par quelques botanistes.

ANTHROPOCHIMIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme ; gr., et *chimie.*) Pron. *an-tro-po-chi-mi.* — Chim. Science des phénomènes chimiques qui se passent dans le corps humain.

ANTHROPOFORME, adj. des 2 g. (ἄνθρωπος, homme ; gr., et *forme.*) Il se dit de certains animaux dont la figure approche beaucoup de celle de l'homme. Ce mot hybride a été créé par J. J. Rousseau.

ANTHROPOGÉNÉSIE ou **ANTHROPOGÉNIE,** n. f. (ἄνθρωπος, homme, γένεσις, génération, ou γέννάω, j'engendre ; gr.) Pron. *an-tro-po-jé-né-zi.* — Physiol. La génération de l'homme et la connaissance des phénomènes qui l'accompagnent.

ANTHROPOGLYPHYTE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, γλύφω, tailler ; gr.) Pron. *an-tro-po-gli-fitt.* — Pierre taillée naturellement, et représentant quelques parties du corps humain.

ANTHROPOGRAPHE, n. m. (*anthropographie.*) Pron. *an-tro-po-graf.* — Anat. Celui qui étudie l'anthropographie.

ANTHROPOGRAPHIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, γράφω, je décris ; gr.) Pron. *an-tro-po-gra-fi.* — Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de l'homme.

ANTHROPOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-tro-po-gra-fik.* — Anat. Qui concerne l'anthropographie.

ANTHROPOÏDE, n. m. (ἄνθρωπος, homme, εἶδος, apparence ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, très-voisin de la grue.

ANTHROPOLÂTRIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, λατρεία, culte ; gr.) Pron. *an-tro-po-lâtri.* — Adoration d'un Dieu sous la forme humaine.

ANTHROPOLITHE, n. m. (ἄνθρωπος, homme, λίθος, pierre ; gr.) Pron. *an-tro-po-litt.* — Pétrification de quelque partie du corps humain ; os humain pétrifié ou fossile.

ANTHROPOLOGIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, λόγος, discours ; gr.) Pron. *an-tro-po-lo-ji.* — Physiol. Étude de l'homme considéré comme être physique ; histoire naturelle de l'homme.

— Philos. Science de l'homme considéré à la fois comme être physique et moral : ANTHROPOLOGIE, *comme terme de philosophie, signifie Traité de toute l'économie morale de l'homme.* (Beauz.)

— Anat. Science de la structure et des fonctions du corps humain : *Les anatomistes du seizième siècle donnèrent à la science cette impulsion à laquelle sont dus les admirables travaux qui ont successivement développé toutes les branches de l'*ANTHROPOLOGIE *et de l'anatomie comparée.* (Brouss.)

— Fig. Discours, forme oratoire en usage chez les théologiens et les rhéteurs, et qui consiste à prêter à Dieu une façon de parler humaine, et à lui donner des passions, des sentiments, des attributs et même une forme physique qui n'appartient qu'à l'homme : *Comme l'Écriture est faite pour tout le monde, pour les simples aussi bien que pour les savants, elle est pleine d'*ANTHROPOLOGIES. (Malebr.)

ANTHROPOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-tro-po-lo-jik.* — Anat. Qui a rapport à l'anthropologie : *La galerie* ANTHROPOLOGIQUE *du Muséum.* (Serres.)

ANTHROPOMANCIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme ; μαντεία, divination ; gr.) Pron. *an-tro-po-man-ci.* — Divination par l'inspection des entrailles d'un cadavre humain.

ANTHROPOMÉTRIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *an-tro-po-mé-tri.* — Science des proportions qu'ont entre elles les diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMORPHE, adj. des 2 g. (ἄνθρωπος, homme, μορφή, figure ; gr.) Pron. *an-tro-po-morf.* — Didact. Qui a la forme de l'homme.

— Particul. Zool. Il se dit des animaux dont les formes ont de l'analogie avec celles de l'homme.

— Bot. Il se dit du pétale inférieur de quelques Orchidées, parce que sa forme imite celle d'un homme dont les bras et les jambes sont écartés.

ANTHROPOMORPHISME, n. m. Pron. *an-tro-po-mor-fism.* — Opinion ou doctrine de ceux qui donnent à Dieu la forme humaine : *Quoique Mahomet déclare Dieu non engendreur et non engendré, il y a toujours dans l'Alcoran un petit coin d'*ANTHROPOMORPHISME. (Volt.)

ANTHROPOMORPHITE, n. des 2 g. Pron. *an-tro-po-mor-fitt.* — Celui, celle qui professe l'anthropomorphisme : *On dit que les* ANTHROPOMORPHITES *sont*

une petite secte du quatrième siècle de notre ère vulgaire, mais c'est plutôt la secte de tous les peuples qui ont eu des peintres et des sculpteurs. (Volt.)

ANTHROPOMORPHOLOGIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme, λόγος, discours; gr.) Pron. *an-tro-po-mor-fo-lo-ji.* — Hist. nat. Science de la forme des diverses parties du corps humain.

ANTHROPONOMIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, νόμος, loi; gr.) Pron. *an-tro-po-no-mi.* — Hist. nat. Connaissance des lois qui président à la formation de l'homme ou à l'action de ses organes.

ANTHROPOPATHIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, πάθος, sentiment; gr.) Pron. *an-tro-po-pa-ti.* — Philos. Erreur de ceux qui attribuent à Dieu les sentiments, les passions et les souffrances de l'humanité. || Il se dit aussi de la forme oratoire connue sous le nom d'anthropologie.

ANTHROPOPHAGE, adj. des 2 g. (ἄνθρωπος, homme, φάγω, je mange; gr.) Pron. *an-tro-po-faj.* — Qui mange de la chair humaine : *Une nation* ANTHROPOPHAGE. *Il raconte que tous les peuples de l'Amérique septentrionale étaient* ANTHROPOPHAGES (Volt.)

— Subst. *C'est un* ANTHROPOPHAGE. *Les géants nés du commerce des anges et des filles des hommes furent les premiers* ANTHROPOPHAGES. (Volt.) *Les cyclopes eux-mêmes, ces grossiers et féroces* ANTHROPOPHAGES, *se confiaient en la providence des dieux.* (Portalis.)

ANTHROPOPHAGIE, n. f. Pron. *an-tro-pofa-ji.* — Habitude de manger de la chair humaine : *Sans aller chercher en Chine des exemples d'*ANTHROPOPHAGIE, *nous en avons un dans notre patrie ; il est attesté par notre vainqueur, par notre maître, Jules César.* (Volt.)

ANTHROPOPHOBIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme; φόβος, crainte; gr.) Didact. Misanthropie.

ANTHROPOSOMATOLOGIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, σῶμα, corps, λόγος, discours; gr.) Didact. Discours sur la structure du corps humain; description du corps de l'homme.

ANTHROPOSOPHIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, σοφία, sagesse, connaissance; gr.) Pron. *an-tro-po-ço-fi.* — Didact. Connaissance de la nature de l'homme,

ANTHROPOTHÉISME, n. m. (ἄνθρωπος, homme; θεός, Dieu; gr) Didact. Représentation de Dieu sous la forme et les attributs de l'homme.

ANTHROPOTOMIE, n. f. (ἄνθρωπος, homme, τομή, section; gr.) Pron. *an-tro-po-to-mi.* — Anat. Dissection du corps humain.

ANTHURE, n. m. (ἄνθος, fleur, οὐρά, queue; gr.) Pron. *an-tur.* — Bot. Pédicule allongé qui porte des fleurs en faisceau.

ANTHYLLIDE, n. f. (ἀνθυλλίς, cresse, plante; gr.) Pron. *an-til-lid.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, composé de plus de vingt espèces, soit à tige herbacée, soit à tige ligneuse : *La vulnéraire, qui passe pour guérir les plaies récentes et les blessures, est une espèce d'*ANTHYLLIDE.

ANTHYPOPHORE, n. f. (ἀντί, contre, ὑποφορά, objection; gr.) Pron. *an-ti-po-for.* — Rhét. Figure qui consiste à proposer soi-même l'objection que pourrait faire l'adversaire, et à la détruire d'avance.

ANTI, (ἀντί, contre; gr.) Préposition grecque qui s'emploie en français dans un grand nombre de mots composés; elle marque tantôt Opposition, contrariété, comme dans *Antipape, antipathie, antipsorique, antiscorbutique*, tantôt Antériorité de lieu ou de temps, comme dans *Antichambre, antidate* : ANTI *est une préposition inséparable qui entre dans la composition de plusieurs mots : cette particule vient quelquefois de la préposition latine* ANTE, avant, *et alors elle marque ce qui est* avant; *souvent aussi* ANTI *vient de la préposition grecque* ἀντί, contre, *qui marque ordinairement* opposition *ou* alternative. (Du Marsais.) || V. ANTÉ.

ANTI-ACIDE ou **ANTACIDE**, adj. et n. m. Pron. *an-ti-a-cid.* — Méd. Il se dit des médicaments que l'on croit propres à corriger l'acidité morbifique des humeurs, et surtout les aigreurs de l'estomac.

ANTIADITE, n. f. (ἀντιάδες, amygdales; gr.) Pathol. Inflammation des glandes amygdales.

— On dit aussi, mais moins bien, AMYGDALITE.

ANTIAPHRODISIAQUE, adj. et n. m. (ἀντί, contre, Ἀφροδίτη, Vénus; gr.) Pron. *an-ti-a-fro-di-zi-ak.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à éteindre les désirs amoureux : *Le camphre est* ANTIAPHRODISIAQUE.

ANTIAPHRODITIQUE, adj. des 2 g. Méd. V. ANTIAPHRODISIAQUE, m. sign.

ANTIAPOPLECTIQUE, adj. des 2 genr. (ἀντί, contre; ἀποπληξία, apoplexie; gr.) Pron. *an-ti-a-po-plèk-ti-k.* — Méd. Il se dit des remèdes contre l'apoplexie.

ANTIAR, n. m. V UPAS-ANTIAR.

ANTIARE ou **ANTIARIS**, n. m. Pron. *an-ti-ar.* — Bot. Arbre originaire de Java, qui appartient à la famille des Urticées; il s'élève à plus de cent pieds de haut sur dix-huit pieds environ de circonférence; l'*upas-antiar*, poison très-violent qui découle de son écorce, l'a rendu très-célèbre.

ANTIARINE, n. f. (*antiare.*) Chim. Principe toxique et cristallisable de l'upas-antiar.

ANTIARTHRITIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, ἀρθρῖτις, goutte; gr.) Pron. *an-ti-ar-tri-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la goutte.

ANTIASTHMATIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, ἄσθμα, asthme; gr.) Pron. *an-ti-ass-ma-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre l'asthme.

ANTIATROPHIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, gr., et *atrophie.*) Pron. *an ti-a-tro-fik.* — Il se dit des remèdes contre l'atrophie.

ANTIBACCHIQUE, adj. et n. m. Pron. *an-ti-ba-chik.* — Pros. Il se dit d'un pied de trois syllabes, dont les deux premières sont longues et la dernière brève.

ANTIBALLOMÈNE, adj. des 2 g. (ἀντιβάλλειν, lancer à son tour; gr.) Didact. Succédané; se dit d'un remède qu'on peut substituer à un autre sans inconvénient.

ANTIBARILLET, n. m. Pron. *an-ti-ba-ri-lè.* — Zool. Espèce de coquille terrestre du genre Bulime.

ANTIBOIS, n. m. Pron. *an-ti-boa.* — Technol. Tringle appliquée le long du mur, sur le parquet de la chambre, pour que les meubles n'appuient pas contre la tenture ou la tapisserie.

ANTIBRACHIAL, ALE, adj. Pron. *an-ti-bra-ki-al.* — Anat. Qui est situé à l'avant-bras, ou qui y a rapport : *Aponévrose* ANTIBRACHIALE.

ANTICABINET, n. m. (*anti* pour *ante*, avant, et *cabinet.*) Pron. *an-ti-ka-bi-nè.* — Archit. Pièce qui précède un cabinet.

ANTICACHECTIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, καχεξία, cachexie; gr.) Pron. *an-ti-ka-chèk-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la cachexie.

ANTICANCÉREUX, adj. m. (ἀντί, contre, gr., et *cancer.*) Méd. Il se dit des remèdes contre le cancer, et surtout de ceux dans lesquels il entre des préparations arsenicales : *Cataplasme, liniment* ANTICANCÉREUX.

ANTICARCINOMATEUX, adj. et n. m. Pron. *an-ti-kar-ci-no-ma-teu.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à combattre le carcinome.

ANTICARDE, n. m. (ἀντί, en avant, καρδία, cœur; gr.) Pron. *an-ti-kard.* — Anat. La partie antérieure de la poitrine; vulg. le creux de l'estomac.

ANTICATARRHAL, ALE, adj. Pron. *an-ti-ka-ta-ral.* — Méd. Il se dit des remèdes contre le catarrhe.

ANTICHAMBRE, n. f. (*anti, chambre.*) Pron. *an-ti-chambr.* — Celle des pièces d'un appartement qui précède la chambre : *L'usage des* ANTICHAMBRES *et leur forme varient suivant les pays.* (Millin.) *Passez dans mon* ANTICHAMBRE, *et prenez garde que personne ne puisse nous surprendre.* (Campistr.) *Ils entrèrent dans le jardin par une espèce d'*ANTICHAMBRE *ménagée au bas de l'escalier.* (H. de Balzac.)

— Fam. *Faire antichambre*, attendre dans l'antichambre que l'on soit introduit auprès du maître de la maison. || Par extens. et en mauv. part. Avoir l'habitude de solliciter. || Par analog. : *L'on s'accoutume difficilement à une vie qui se passe dans une* ANTICHAMBRE. (La Br.) *Il n'est point d'*ANTICHAMBRE *un peu considérable où l'on ne soit sûr de le rencontrer.* (Jouy.)

— Fig. et Collect. Les domestiques d'une maison.

— Par analog. : *Lucain, né dans l'*ANTICHAMBRE *d'un proconsul, grandit dans l'*ANTICHAMBRE *d'un empereur.* (Nisard.)

— Famil. *Propos d'antichambre*, propos de valets.

ANTICHOLÉRIQUE, adj. des 2 g. (*anti, choléra.*) Pron. *an-ti-ko-lé-rik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre le choléra.

ANTICHRÈSE, n. f. Pron. *an-ti-krèz.* — Droit. Contrat par lequel un débiteur remet en nantissement à son créancier un immeuble dont les revenus doivent servir à l'acquittement de la dette ou compenser les intérêts de la créance.

ANTICHRÉTIEN, ENNE, adj. (*anti, chrétien.*) Pron. *an-ti-kré-tiainz-tiènn.* — Opposé, contraire à la religion chrétienne : *Maximes* ANTICHRÉTIENNES. (Ac.)

ANTICHRISTIANISME, n. m. (*anti, christianisme.*) Pron. *an-ti-kriss-ti-a-nism.* — Théol. Doctrine contraire à la religion chrétienne.

— Doctrine et règne de l'Antechrist : *L'*ANTICHRISTIANISME *doit être une apostasie, une abjuration de l'Église chrétienne.* (Trév.)

ANTICIPANT, part. prés. du v. Anticiper.

ANTICIPANT, ANTE, adj. Pron. *an-ti-ci-pan.* — Méd. Il se dit des phénomènes périodiques et surtout des accès de fièvres intermittentes, lorsqu'ils se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts.

— N. m. Jurispr. anc. L'appelant : *L'*ANTICIPANT *et l'anticipé.*

ANTICIPATION, n. f. (*anticiper.*) Pron. *anticipacion.* — Action par laquelle on fait une chose d'avance : ANTICIPATION *de payement. Payer par* ANTICIPATION. (Acad.)

— Particul. Action de dépenser un revenu d'avance.

— Financ. Expédient pour se procurer des fonds d'avance.

— Anc. administr. *Lettres d'anticipation*, lettres qu'on prenait autrefois en chancellerie pour anticiper un appel.

— Comm. Avance de fonds sur une consignation de marchandises.

— Philos. Toute conclusion générale fondée sur un nombre insuffisant de faits particuliers, et, par cela même, anticipée.

— Suivi d'un complém. précédé de la prép. *sur*, Action d'empiéter sur le bien, ou sur les droits d'autrui; le résultat de cette action : *C'est une* ANTICIPATION *sur ma terre, sur mes droits.* (Acad.)

— Absol. Rhétor. Figure qui consiste à réfuter d'avance les objections que l'adversaire pourrait faire : *Quelques auteurs donnent le nom d'*ANTICIPATION *à la figure plus connue sous le nom de* prolepse. (Beauzée.)

— Mus. Action de faire entendre une note ou un accord avant le temps : *L'*ANTICIPATION *est de deux sortes : celle de la note, lorsqu'on fait entendre une note plus tôt qu'on ne le devrait suivant l'harmonie; celle de l'accord, lorsque dans l'accompagnement on frappe un accord sur la pause ou sur la note qui précède celle qui porte l'accord.* (Millin.)

ANTICIPÉ, ÉE, part. passé du v. Anticiper : *L'éducation du jeune homme est l'apprentissage et comme l'image* ANTICIPÉE *de sa vie future.* (Cousin.)

— Fig. et mor. Qui est prématuré, qui devance le moment convenable : *Une joie, une espérance, une crainte* ANTICIPÉE. (Acad.) *La littérature actuelle est l'expression* ANTICIPÉE *de la société religieuse et monarchique qui sortira sans doute du milieu de tant de ruines.* (V. Hug.)

— N. m. Jurispr. anc. L'intimé : *L'anticipant et l'*ANTICIPÉ.

ANTICIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*anti*, d'avance, *capere*, prendre; lat.) Pron. *an-ti-ci-pé.* — Devancer, prévenir : ANTICIPER *le temps, le jour.*

De notre long adieu n'*anticipez* pas l'heure. (Lamart.)

— Par ellipse. Faire une chose avant le temps où l'on doit la faire : ANTICIPER *un payement.*

— Prat. *Anticiper appel*, interjeter appel avant la signification du jugement qu'on veut attaquer par appel, ou faire juger l'appel formé par une partie, avant que celle-ci, soit par négligence, soit par calcul, demande audience.

— Mus. Faire entendre une note ou un accord avant le temps.

— V. intr. ou neutre. Il est presque toujours suivi de la prép. *sur* : ANTICIPER SUR *ce que l'on doit dire*, en dire quelque chose à l'avance. || ANTICIPER SUR *les temps, sur les faits*, raconter un fait avant que d'être arrivé à l'époque où il a eu lieu. || ANTICIPER SUR *ses revenus*, les dépenser à l'avance.

— Empiéter, usurper : ANTICIPER SUR *son voisin. Vous* ANTICIPEZ SUR *mes droits.* (Acad.) *Vous* ANTICIPEZ SUR *les fonctions de ma charge.* (Trév.)

ANTICIVIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-ci-vik.* — Néol. Opposé, contraire à ce qui est civique.

ANTICIVISME, n. m. Néol. Qualité opposée au civisme.

ANTICLINALE, adj. f. (ἀντί, contre, κλίνω, j'incline; gr.) Géol. *Ligne anticlinale*, ligne à partir de laquelle les couches inclinées plongent dans deux directions opposées.

ANTICŒCAL, ALE, adj. (ἀντί, contre, gr., et *cœcum.*) Anat. Situé en avant du cœcum.

ANTICŒUR, n. m. V. AVANT-CŒUR.

ANTICOLIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Pron. *an-ti-ko-lik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la colique.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *an-ti-konss-ti-tu-cio-nèl.* — Contraire à la constitution.

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT, adv. Pron. *an-ti-konss-ti-tu-cio-nèl-man.* — D'une manière anticonstitutionnelle.

ANTICRÉPUSCULE, n. m. Phys. Lumière qui paraît du côté opposé au crépuscule réel.

ANTICRITIQUE, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui empêchent les crises de se manifester lorsqu'ils sont appliqués mal à propos.

— Littér. Qui est opposé à la critique ; qui a pour objet de s'opposer à une critique. Néol.

— N. m. Celui qui s'oppose à une critique, ou qui n'a point de disposition pour la critique.

— N. f. Critique par laquelle on répond à une autre critique.

ANTICTÉRIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre ; ἴκτερος, jaunisse ; gr.) Méd. Il se dit des remèdes contre la jaunisse.

— N. m. Remède contre la jaunisse.

ANTIDACTYLE, adj. et n. m. (*anti, dactyle.*) Prosod. Il se dit d'un pied de vers plus connu sous le nom d'anapeste.

ANTIDARTREUX, EUSE, adj. Pron. *an-ti-dar-treu, treuz.* — Méd. Il se dit des remèdes contre les dartres.

ANTIDATANT, part. prés. du v. Antidater.

ANTIDATE, n. f. (*anti, date.*) Pron. *an-ti-datt.* —Fausse date, antérieure à la véritable : *Les* ANTIDATES *sont importantes dans les contrats, parce qu'elles emportent la priorité d'hypothèque.* (Trév.) *L'*ANTIDATE *peut, suivant les circonstances, constituer le crime de faux.*

ANTIDATÉ, ÉE, part. pass. du v. Antidater.

ANTIDATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*antidate.*) Pron. *an-ti-da-té.* —Mettre une antidate à une lettre, à un effet de commerce, etc. : ANTIDATER *un acte, une lettre, un contrat.* (Acad.) *Il est défendu d'*ANTIDATER *les ordres, sous peine de faux.*

ANTIDESME, n. m. (ἀντί, pour, δέσμα, lien ; gr.) Pron. *an-ti-dèsm.* — Genre de plantes composé de cinq ou six espèces d'arbres de l'Inde, l'écorce de l'un de ces arbres, l'*antidesme alexitère,* est employée à faire des cordes, et ses feuilles sont regardées comme spécifiques contre la morsure des serpents.

ANTIDIARRHÉIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-di-a-ré-ik.*— Méd. Il se dit des remèdes contre la diarrhée.

ANTIDINIQUE, adj. des 2 genres. (ἀντί, contre ; δῖνος, vertige ; gr.) Pron. *an-ti-di-nik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre le vertige.

ANTIDOGMATISME, n. m. Didact. Scepticisme, doctrine opposée au dogmatisme.

ANTIDOTAIRE, n. m. Pron. *an-ti-do-tèr.* — Recueil de remèdes, d'antidotes.

ANTIDOTANT, part. prés. du v. Antidoter.

ANTIDOTE, n. m. (ἀντί, contre, δοτός, donné ; gr.) Pron. *an-ti-dott.* — Contre-poison ; il se dit de tous les remèdes susceptibles, en se combinant avec les poisons dans l'économie animale, de les décomposer et d'en détruire l'action délétère : *Les* ANTIDOTES *ne doivent produire leur effet que lorsqu'on les administre au moment même où le poison vient d'être avalé, surtout quand il est caustique ; un poison végétal permet l'emploi plus tardif de l'*ANTIDOTE. (Fourcroy.) *Les* ANTIDOTES *étaient, pour la plupart, des électuaires très-composés, ou des thériaques auxquelles on attribuait les plus grandes vertus.* (Guersent.)

— Fig. Tout moyen par lequel on combat quelque mal : *Il n'y a pas de meilleur* ANTIDOTE *contre l'ennui que le travail.* (Acad.) *Si la nature ne m'avait pas donné deux* ANTIDOTES *excellents, l'amour du travail et la gaieté, il y a longtemps que je serais mort de désespoir.* (Volt.)

ANTIDRAMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-dra-ma-tik.* — Néol. Contraire aux règles de l'art dramatique.

ANTIDUALISME, n. m. (*anti, dualisme.*) Philos. Doctrine opposée au dualisme.

— Panthéisme.

ANTIDYSSENTÉRIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, δυσεντερία, dyssenterie ; gr.) Pron. *an-ti-di-çan-té-rik.* — Il se dit des remèdes contre la dyssenterie.

ANTIÉMÉTIQUE, adj. des 2 genr. et n. m. (ἀντί, contre ; ἐμετός, vomissement ; gr.) Pron. *an-ti-é-mé-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre le vomissement.

ANTIENNE, n. f. (*antiphona,* m. s. ; lat.) Pron. *an-tièn.* — Anc. Toute partie de l'office divin chantée à deux chœurs qui se répondaient alternativement.

— Aujourd'hui, Verset tiré de l'Écriture, qui se chante avant un psaume ou un cantique, et qui se répète tout entier à la fin : *Dans l'antiphonaire de Citeaux, saint Bernard fixa d'une manière stable le ton de plusieurs* ANTIENNES, *qui était encore indécis.* (Millin.)

— Prière en l'honneur de la sainte Vierge.

— Fig. et fam. *Annoncer une triste antienne,* annoncer une triste nouvelle.

— Fig. et fam. *Chanter toujours la même antienne,* répéter toujours la même chose.

ANTIÉPILEPTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre ; ἐπιληψία, épilepsie ; gr.) Pron. *an-ti-é-pi-lèp-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre l'épilepsie.

ANTIÉVANGÉLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-é-van-jé-lik.* — Néol. Contraire à l'Évangile.

ANTIFARCINEUX, adj. et n. m. — Art vét. Il se dit des remèdes contre le farcin.

ANTIFÉBRILE. V. FÉBRIFUGE.

ANTIGALACTIQUE. V. ANTILAITEUX.

ANTIGALEUX, adj. et n. m. V. ANTIPSORIQUE.

ANTIGORIUM, n. m. Pron. — *ri-ome.* — Techn. Émail grossier dont on recouvre la faïence.

ANTIGOUTTEUX, adj. m. V. ANTIARTHRITIQUE.

ANTIGRAPHE, n. m. Pron. *anti graf.* — Paléogr. Copie manuscrite, manuscrit.

— Anc. Chancelier, notaire.

ANTIHECTIQUE, adj. des 2 g. (*anti, hectique.*) Méd. Il se dit des remèdes contre la fièvre hectique.

ANTIHÉMORRAGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Propre à combattre l'hémorragie.

ANTIHÉMORROÏDAL, ALE, adj. (ἀντί, contre ; αἱμοῤῥοΐς, hémorroïdes ; gr.) Méd. Il se dit des remèdes contre les hémorroïdes.

ANTIHERPÉTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre ; ἕρπης, dartre ; gr.) Pron. *an-ti-èr-pé-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre les dartres.

ANTIHYDROPHOBIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, ὑδροφοβία, hydrophobie ; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes contre l'hydrophobie.

ANTIHYDROPIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre ; ὕδρωψ, hydropisie ; gr.) Pron. *an-ti-i-dro-pik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre l'hydropisie.

ANTIHYPNOTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, ὕπνος, sommeil ; gr.) Pron. *an-ti-ip-no-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la somnolence.

ANTIHYPOCONDRIAQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre ; ὑποχόνδρια, hypocondres ; gr.) Méd. Il se dit des remèdes contre l'hypocondrie.

ANTIHYSTÉRIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, ὑστέρα, matrice ; gr.) Pron. *an-ti-iss-té-rik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre l'hystérie : *L'ail est* ANTIHYSTÉRIQUE. (Mirbel.)

ANTILAITEUX, EUSE, adj. (ἀντί, contre, gr., et *lait.*) Méd. Il se dit des remèdes qu'on a crus propres à diminuer la sécrétion du lait, et à guérir les maladies attribuées au lait.

ANTILAMBDA, n. m. Paléogr. Signe qui indique les citations dans les manuscrits anciens ; il a la forme d'un lambda couché (< >).

ANTILOBE, n. m. (ἀντί, contre, λοβός, lobe ; gr.) Anat. Ancien nom du Tragus.

ANTILOGIE, n. f. (ἀντί, contre, λόγος, discours ; gr.) Pron. *an-ti-lo-ji.* — Didact. Contradiction entre quelques idées d'un même discours : *On rencontre des* ANTILOGIES *qui ne le sont qu'en apparence, et les livres saints en fournissent plusieurs dont l'hérésie et la fausse philosophie ont souvent abusé.* (Beauzée.)

ANTILOPE, n. f. Pron. *an-ti-lop.* — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Ruminants, qui a pour caractère distinctif des cornes creuses, rondes, et marquées d'anneaux saillants ou d'arêtes en spirale : *Les gazelles appartiennent au genre des* ANTILOPES. (Acad.) *Les* ANTILOPES *sont des animaux doux, sociables, qui vivent par grandes troupes, et qui se laissent aisément apprivoiser.* (Id.)

— Quelques naturalistes le font masculin : *Le léger* ANTILOPE *vient brouter l'herbe et les lichens qui croissent sur les décombres.* (Virey.)

ANTIMENSE, n. f. (*anti,* et *mensa,* table ; lat.) Pron. *an-ti-manss.* — Liturg. Nappe corsacrée, qui tient lieu d'autel chez les chrétiens d'Orient.

ANTIMÉPHITIQUE, adj. des 2 g. (*anti,* contre, *mephitis,* miasme ; lat.) Pron. *an-ti-mé-fi-tik.* — Méd. Propre à neutraliser l'effet des exhalaisons méphitiques.

ANTIMÉTABOLE, n. f. (ἀντί, contre, μεταβολή, changement ; gr.) Pron. *an-ti-mé-ta-bol.* — Rhét. Figure de style qui consiste à répéter, dans la seconde partie d'une phrase, les mots de la première partie, dans un ordre et avec un sens différents. Corneille a employé cette figure lorsqu'il a dit de Richelieu :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien.

ANTIMÉTALEPSE, n. f. (ἀντί, contre, μετάληψις, transposition ; gr.) Pron. *an-ti-mé-ta-lèps.* — Rhét. Figure de pensée qui consiste à opposer deux pensées l'une à l'autre, en les exprimant par les mêmes mots répétés dans un ordre différent : *L'*ANTIMÉTALEPSE, *presque toujours réunie à l'antimétabole, pourrait cependant subsister sans elle. Il suffirait de changer les mots sans toucher aux pensées : par exemple, les deux figures sont réunies quand on dit :* Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger ; *mais il ne restera que l'*ANTIMÉTALEPSE *si l'on dit :* Il faut manger pour vivre, mais non pas employer tous les instants de notre vie à nous gorger d'aliments. (Beauz.)

ANTIMÉTATHÈSE, n. f. (ἀντί, contre ; μετάθεσις, changement ; gr.) Rhét. Réversion. V. ce mot.

ANTIMOINE, n. m. (ἀντί, contre, gr., et *moine,* parce que, dit-on, il fit périr des moines sur lesquels on en fit le premier essai.) Pron. *an-ti-moann.* — Chim. Métal d'un blanc bleuâtre, lamelleux, et très-cassant ; on l'emploie pour faire différentes préparations pharmaceutiques, telles que l'émétique, le kermès, etc. : *L'usage de l'*ANTIMOINE *a trouvé de grands adversaires.* (Acad.) *Les caractères d'imprimerie sont un alliage de plomb et d'*ANTIMOINE. (Francœur.) *L'*ANTIMOINE *exposé au chalumeau se fond facilement, et se dissipe en une fumée blanchâtre.* (Brongniart.)

— *Antimoine cru* ou *sulfure d'antimoine,* antimoine sulfuré qu'on rencontre en grandes masses dans la nature, et qu'on sépare de sa gangue et du soufre avec lequel il est combiné, pour obtenir l'*antimoine pur* ou *régule d'antimoine.*

— *Antimoine diaphorétique,* sel qu'on obtient en faisant détoner une partie de sulfure d'antimoime, ou trois parties d'antimoine avec trois de nitrate de potasse.

— *Beurre d'antimoine,* substance produite par la combinaison du chlore et de l'antimoine ; on l'emploie en médecine comme caustique ; c'est un poison corrosif très-violent.

— *Verre d'antimoine,* substance formée de sulfure et d'oxyde d'antimoine, de silice et d'oxyde de fer ; on s'en sert pour colorer le verre.

— *Foie d'antimoine,* substance formée de deux parties d'oxyde et d'une partie de sulfure d'antimoine.

— *Crocus d'antimoine,* substance formée de trois parties d'oxyde et d'une partie de sulfure d'antimoine.

— *Fleurs d'antimoine,* acide obtenu en chauffant l'antimoine au rouge dans un creuset, ou en jetant l'antimoine chauffé au rouge blanc dans l'air froid.

ANTIMONACAL, ALE, adj. (*anti,* contre ; *monachus,* moine ; lat.) Opposé, contraire aux moines.

ANTIMONARCHIQUE, adj. des 2 g. Contraire au gouvernement monarchique.

ANTIMONARCHISTE, n. m. Celui qui est contraire au gouvernement monarchique.

ANTIMONIAL, ALE, adj. (*antimoine.*) Pharm. Qui appartient à l'antimoine, qui contient de l'antimoine : *Préparations* ANTIMONIALES. *Remèdes* ANTIMONIAUX. (Acad.) || N. m. pl. *On donne le nom d'*ANTIMONIAUX *aux composés chimiques dont l'antimoine fait ou la base ou le caractère.* (Fourcroy.)

ANTIMONIATE, n. m. (*antimoine.*) Pron. *an-ti-mo-niatt.* — Chim. Tout sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec différentes bases.

ANTIMONIÉ, ÉE, adj. Minér. Qui contient de l'antimoine : *Substance* ANTIMONIÉE.

ANTIMONIEUX, adj. m. Chim. *Acide antimonieux,* acide appelé vulgairement *Fleurs d'antimoine.* || V. ANTIMOINE.

ANTIMONIQUE, adj. m. Pron. *an-ti-mo-nik.* — Chim. *Acide antimonique,* oxyde jaune produit par l'action de l'acide nitrique concentré, ou par l'action du nitrate de potasse sur l'antimoine : *L'*ACIDE ANTIMONIQUE *diffère de l'acide antimonieux par une plus grande proportion d'oxygène.* (Chevreul.)

ANTIMONITE, n. m. Pron. *an-ti-mo-nitt.* — Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide antimonieux avec différentes bases.

ANTIMONIURE, n. m. Minér. Nom donné quelquefois aux alliages d'antimoine.

ANTIMORVEUX, adj. et n. m. Art vét. Il se dit des remèdes contre la morve.

ANTINATIONAL, ALE, adj. Pron. — *cio-nal.* — Opposé aux intérêts de la nation ou à son caractère.

ANTINÉPHRÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, νεφρῖτις, douleur de reins ; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes contre les douleurs néphrétiques.

— Quelques-uns écrivent *antinéphritique.*

ANTINOMIE, n. f. (ἀντί, contre, νόμος, loi ; gr.) Philos. Contradiction réelle ou apparente entre deux lois.

ANTINOÜS, n. m. Pron. *an-ti-no-uss.* — Astr. Constellation de l'hémisphère septentrional, composée de sept étoiles.

ANTIODONTALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des remèdes contre l'odontalgie.

ANTIOPE, n. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

ANTIORGASTIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, ὀργασμός, mouvement impétueux ; gr.) Il se dit des remèdes contre l'effervescence des humeurs.

ANTIPAPE, n. m. (*anti, pape.*) Celui qui prend le nom de pape sans être élu légitimement et canoniquement : *Saint Bernard fit tenir un concile à Pise,*

ou tout l'Occident, *d'une seule voix excommunia l'*ANTIPAPE *Anaclet.* (Fén.)

ANTIPAPISME, n. m. Opinion religieuse de ceux qui rejettent la suprématie du pape.

ANTIPAPISTE, n. m. Adversaire des papistes.

ANTIPARALLÈLE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-pa-ral-lèl.* — Géom. Qui n'est pas parallèle.

ANTIPARALYTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Méd. Il se dit des remèdes contre la paralysie.

ANTIPARASTASE, n. f. (ἀντί, contre, παράστασις, démonstration; gr.) Pron. — *pa-rass-tdz.* — Rhét. Figure par laquelle un accusé essaye de prouver que, s'il avait fait ce qu'on lui impute, il mériterait plutôt d'être loué que d'être blâmé.

ANTIPATHIE, n. f. (ἀντί, contre, πάθος, passion; gr.) Pron. — *pa-ti.* — Aversion, répugnance naturelle : *Avoir de l'*ANTIPATHIE *pour quelqu'un, pour quelque chose.* (Acad.) *Je comprends les haines de peuple à peuple, les* ANTIPATHIES *de races, les aveuglements des nationalités; mais je ne les partage pas.* (V. Hugo.) *Je ne crois pas qu'on doive donner le nom d'*ANTIPATHIE *à un sentiment de crainte bien ou mal fondé.* (Hoffman.) *Il n'est point d'*ANTIPATHIE *plus naturelle, ni par conséquent plus forte, que celle des sots pour les gens d'esprit.* (Desmah.)

— Il se dit aussi des animaux : *Il y a une* ANTIPATHIE *naturelle entre le loup et la brebis.* (Trév.)

— Il se dit aussi des choses qui n'ont point d'affinité, ou dont le rapprochement forme un contraste désagréable : *L'eau et l'huile ont de l'*ANTIPATHIE, *et ne se mêlent que difficilement ensemble.* (Acad.)

.... Par une teinte avec art assortie,
Vernet de deux couleurs éteint l'*antipathie.* (Delille.)

ANTIPATHIQUE, adj. des 2 g. (*antipathie.*) Pron. — *patik.* — Opposé, contraire : *Caractères, sentiments* ANTIPATHIQUES. *Rien de plus* ANTIPATHIQUE *au génie allemand que le génie romain.* (Lermin.) *S'il est un tour d'esprit* ANTIPATHIQUE *au génie et à la langue du pays, c'est la subtilité.* (Nisard.)

— Fam. *Cet homme m'est antipathique,* j'ai de l'antipathie pour sa personne.

— Il se dit aussi des choses qui semblent se repousser, se combattre, ou dont le rapprochement est désagréable : *Substances, couleurs* ANTIPATHIQUES.

ANTIPATRIOTE, n. m. (ἀντί, contre, gr.; *patria*, patrie; lat.) — Celui dont les sentiments sont en opposition avec ceux des patriotes. ‖ Il est peu usité.

— Adjectiv. : *Pour le sénat romain, être irréligieux, c'était être* ANTIPATRIOTE. (Stendhal.)

ANTIPATRIOTIQUE, adj. des 2 g. Opposé au patriotisme, aux sentiments patriotiques : *Le sophisme qui attaque les principes du droit privé est* ANTIPATRIOTIQUE *et antisocial.* (Villem.)

ANTIPÉRIODIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui guérit ou qui prévient les maladies périodiques.

ANTIPÉRISTALTIQUE, adj. (ἀντί, contre, περιστέλλω, je contracte; gr.) — Méd. Il se dit, par oppos. à *Mouvement péristaltique*, d'un mouvement accidentel par lequel les intestins se contractent de bas en haut, et font remonter vers l'estomac et la bouche les matières qu'ils contiennent.

ANTIPÉRISTASE, n. f. (ἀντί, contre, περίστασις, circonstance; gr.) Pron. — *pé-riss-tâz.* — Didact. Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre : *Les péripatéticiens disent que c'est par* ANTIPÉRISTASE *que le feu est plus ardent l'hiver que l'été.* (Acad.)

ANTIPESTILENTIEL, ELLE, adj. (*antipestilentialis*, lat.; m. sign.) Pron. — *pess-ti-lan-ciel.* — Méd. Il se dit des remèdes employés contre la peste : *L'ail est* ANTIPESTILENTIEL. (Mirbel.)

ANTIPHARMAQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, φάρμακον, poison; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes qui sont employés comme contre-poisons.

ANTIPHASIE, n. f. (ἀντί, contre, φάσις, parole; gr.) Pron. — *fa-si.* — Didact. Contradiction.

ANTIPHERNAUX, adj. m. plur. (ἀντί, contre, au lieu de, φερνή, dot; gr.) Pron. — *fer-nô.* — Prat. *Biens antiphernaux,* ceux que le mari donne à sa femme par contrat de mariage.

ANTIPHILOSOPHIQUE, adj. des 2 g. Opposé, contraire à la philosophie : *Maximes* ANTIPHILOSOPHIQUES.

ANTIPHILOSOPHISME, n. m. Néol. L'ensemble des doctrines contraires à la philosophie ou au philosophisme.

ANTIPHILOSOPHISTE, n. m. Néol. Celui est ennemi de la philosophie ou du philosophisme.

ANTIPHLOGISTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, φλογιστός, brûlé; gr.) Pron. — *flo-jiss-tik.* — Méd. Propre à guérir les maladies inflammatoires.

ANTIPHONAIRE ou **ANTIPHONIER**, n. m. (ἀντί, contre, φωνή, voix; gr.) Pron. *an-ti-fo-nèr.* — Liturg. Livre d'Église qui contient les antiennes et autres parties de l'office, notées avec des notes de plain-chant : *Les savants estiment particulièrement l'*ANTIPHONAIRE *de Cîteaux, que saint Bernard fit corriger avec beaucoup de soin.* (Millin.) *Les magnifiques reliures, confectionnées en grande partie par les bijoutiers, ne sauraient convenir qu'aux missels et aux* ANTIPHONAIRES. (A. F. Didot.)

ANTIPHONE, n. m. (ἀντίφωνον, de ἀντί, contre, φωνή, voix; gr.) Pron. *an-ti-fonn.* — Liturg. grecq. Psaume auquel on répond par une antienne.

ANTIPHONIE, n. f. (ἀντί, contre, φωνή, voix; gr.) Pron. — *fo-ni.* — Musiq. anc. Nom que les Grecs donnaient à une symphonie que diverses voix ou divers instruments exécutaient à l'octave ou à la double octave, par opp. à *Homophonie*, symphonie qui s'exécutait à l'unisson.

— Didact. Contradiction.

ANTIPHRASE, n. f. (ἀντί, contre, φράζω, je parle; gr.) Pron. — *fráz.* — Rhét. Figure qui consiste à employer un mot, une locution dans un sens contraire à sa véritable signification : *L'euphémisme et l'ironie ont donné lieu aux grammairiens d'inventer une figure qu'ils appellent* ANTIPHRASE, *c'est-à-dire contre-vérité.* (Du Marsais.) *La mer Noire, où les naufrages étaient fréquents, et dont les bords étaient habités par des hommes extrêmement féroces, fut appelée par les anciens Pont-Euxin,* mer hospitalière; *c'est une* ANTIPHRASE *par dénomination, ce qu'Ovide appelle un nom menteur.* (Beauzée.)

* **ANTIPHRASER**, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*antiphrase.*) Néol. Employer l'antiphrase.

ANTIPHTHISIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, φθίσις, *phthisie*; gr.) Pron. *an-tif-ti-zik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la phthisie.

ANTIPHYSIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, φύσις, nature; gr.) Contraire à la nature : *Habitudes* ANTIPHYSIQUES.

ANTIPHYSIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, φυσάω, je souffle; gr.) Pron. *an-ti-fi-zik.* — Méd. Il a le même sens que *Carminatif.*

ANTIPIED, n. m. Zool. Pied ou patte de devant d'un mammifère.

ANTIPLEURÉTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, πλευρῖτις, pleurésie; gr.) Méd. Il se des remèdes contre la pleurésie.

ANTIPODAGRIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, ποδάγρα, goutte aux pieds; gr.) Pron. *an-ti-po-da-grik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la goutte qui attaque les pieds. ‖ Syn. d'*Antiarthritique* et d'*Antigoutteux.*

ANTIPODAL, ALE, adj. (*antipode.*) Géogr. Qui a rapport aux antipodes ou qui est aux antipodes.

ANTIPODE, n. m. (ἀντί, contre, πούς, pied; gr.) Pron. *an-ti-pod.* — Géogr. Il se dit des pays de la terre qui sont diamétralement opposés, c'est-à-dire situés aux deux extrémités d'une ligne droite qui traverserait la terre en passant par son centre : *Les Anglais ont une colonie florissante aux* ANTIPODES *de l'Europe.* (Cuvier.)

— Fam. *Je voudrais qu'il fût aux antipodes,* je voudrais qu'il fût bien loin.

— Celui qui habite un pays de la terre que l'on considère par rapport à un autre diamétralement opposé : *Ces peuples sont nos* ANTIPODES. (Acad.) *Les* ANTIPODES *voient comme nous la terre sous leurs pieds et les cieux sur leur tête.* (Malte-Brun.)

— Fig. et fam. *Ce sont les antipodes,* ce sont deux personnes, deux choses d'une nature, d'un caractère diamétralement opposé.

— Fig. et fam. *Être l'antipode de la raison, du bon sens,* déraisonner dans tout ce que l'on dit.

ANTIPOPULAIRE, adj. des 2 g. (*anti, populaire.*) Contraire au parti du peuple : *Le peuple voyait dans la reine l'inspiratrice des conseils* ANTIPOPULAIRES. (Lamart.)

ANTIPRAXIE, n. f. (ἀντί, contre, πράσσω, j'agis; gr.) Pron. — *prak-ci.* — Pathol. Contrariété ou opposition de tempéraments et de fonctions dans les différentes parties du corps.

ANTIPROSTATE, n. f. (*anti, prostate.* Anat. Chacun des deux petits corps glanduleux qui sont placés devant la prostate.

ANTIPSORIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre; ψώρα, gale; gr.) Pron. — *pço-rik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la gale.

ANTIPTOSE, n. f. (ἀντί, au lieu de, πτῶσις, cas; gr.) Pron. *an-tip-tôze.* — Gramm. Emploi d'un cas pour un autre : *On doit expliquer par l'ellipse la prétendue* ANTIPTOSE *de Despautère et de la foule des grammatistes.* (Du Marsais.)

ANTIPUTRIDE, adj. des 2 g. et n. m. (*antiputridus*, lat.; m. sig.) Méd. Antiseptique.

ANTIPYIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre; πύον, pus; gr.) Méd. Il se dit des remèdes propres à supprimer ou à modérer la suppuration.

ANTIPYRÉTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, πυρετός, fièvre; gr.) Méd. Fébrifuge.

ANTIPYROTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre; πυρωτικός, brûlant; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes contre la brûlure.

ANTIQUAILLE, n. f. (*antique.*) Pron. *an-ti-ka-y.* — Terme de mépris par lequel on désigne des choses antiques et de peu de valeur, et en général tout ce qui est vieux, usé, ou passé de mode : *Tous ces meubles-là sont des* ANTIQUAILLES. (Trév.)

— Anc. L'antiquité, les écrivains de l'antiquité :

Ils veulent déterrer les Grecs du monument,
Les Hébreux, les Latins, et toute l'*antiquaille.* (Regn.)

— Le mot italien *anticaille* était en usage dans son acception sérieuse, au commencement du XVIe siècle. Le mot *antiques* reprit le dessus, et *antiquaille* resta dans notre langue pour désigner le fretin, et les objets d'origine douteuse. (L. de Laborde.) *Il aime* L'ANTIQUAILLE. (Volt.)

ANTIQUAIRE, n. m. (*antique.*) Pron. *an-ti-kèr.* — Celui qui est savant dans la connaissance des antiquités, qui est versé dans la science des monuments antiques, des statues, des monnaies, des médailles, des manuscrits, etc. : *Le comte de Caylus fut un de nos* ANTIQUAIRES *les plus distingués. Un pieux* ANTIQUAIRE *m'a écrit pour me demander si Pontoise ne ressemblait pas à Jérusalem.* (Chateaubr.)

Cherchez pour cet emploi quelque brave *antiquaire.* (C. D.)

— Dans cette acception ce mot a vieilli, parce qu'on l'a remplacé par *Archéologue* : *Un archéologue est ce qu'on aurait appelé autrefois un* ANTIQUAIRE, *si les* ANTIQUAIRES *d'autrefois eussent été tout ce que sont aujourd'hui les vrais archéologues.* (Lenorm.)

— Aujourd'hui, Celui qui recueille les monuments de l'antiquité : *Un* ANTIQUAIRE, *avec du goût et de l'habitude, peut se passer d'érudition.* (Lenorm.) *L'inspecteur de la douane,* ANTIQUAIRE *plein de zèle, trouva sur le rivage de la mer, et presque sous le galet, des constructions romaines assez importantes.* (Volt.)

— *Société des antiquaires de France*, société fondée pour étudier, réunir et conserver les monuments et les objets curieux qui peuvent nous donner quelque connaissance de nos antiquités.

— Anc. Celui qui faisait des scholies ou des notes marginales sur les livres des vieux auteurs, pour éclaircir quelque point d'histoire ou de mœurs antiques.

— Copiste qui faisait profession de transcrire les vieux livres : *Ces* ANTIQUAIRES *s'appelaient aussi libraires; ils transcrivaient en beaux caractères, ou du moins lisibles, ce qui avait été écrit en notes.* (Fleury.)

— Marchand de vieux livres et manuscrits.

ANTIQUARIAT, n. m. (*antique.*) Pron. *an-ti-ka-ria.* — La science des antiquités; la connaissance des monuments des anciens temps, tels que manuscrits, inscriptions, statues, monnaies, médailles, etc. : *Peyresc, Spon, Patin, ont été très-savants dans l'*ANTIQUARIAT. (Trévoux.)

— Anc. Lieu où l'on gardait les objets antiques.

— Quelquefois, Fonction de l'antiquaire : *Tout ce qui peut donner connaissance des costumes de l'antiquité est du ressort de l'*ANTIQUARIAT. (Trév.)

ANTIQUARTANAIRE, adj. des 2 g. et n. m. Pron. — *kar-ta-nèr.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la fièvre quarte.

ANTIQUE, adj. des 2 g. (*antiquus*, lat.; m. sign.) Pron. *an-tik.* — Fort ancien. Il se dit, par oppos. à Moderne, des choses qui sont d'un temps très-reculé : *Monnaie, palais* ANTIQUE. *Mœurs* ANTIQUES. *Lois* ANTIQUES.

Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux *antiques*
Où sont de vos aïeux les augustes reliques. (Rac.)

Abraham conserva les mœurs ANTIQUES. (Boss.) *Les Stuarts descendaient de ces rois* ANTIQUES *dont l'origine se cache dans l'obscurité des temps.* (Trév.)

Oracles, taisez-vous! tombez, voix du Portique!
Fuyez, vaines lueurs de la sagesse *antique!* (Lamart.)

— En parl. des monuments, il ne se dit que de ceux qui ont été construits par les Grecs ou par les Romains. Ceux d'une époque postérieure, si reculée qu'elle soit, ne sont qu'*anciens.*

— En parl. des médailles, il se dit de celles qui ont été frappées par les Grecs ou par les Romains.

— Il se dit des personnes, mais par raillerie : *Il a l'air* ANTIQUE. *C'est une beauté* ANTIQUE. (Acad.)

— En parl. des choses, il se dit de celles dont l'usage, le goût ou la mode sont passés depuis longtemps : *Meuble* ANTIQUE, *habit* ANTIQUE. (Acad.)

— Par extens. Il sert à qualifier les mœurs, les habitudes qui, par leur noblesse ou leur sévérité, rap-

pellent celles de l'antiquité : *Vertu, probité* ANTIQUE. *Il règne dans cette composition un goût tout à fait* ANTIQUE. (Acad.)

— N. m. Ce qui nous reste des productions des artistes de l'ancienne Grèce et de l'ancienne Italie : *Étudier, copier l'*ANTIQUE. (Acad.)

— N. f. Ouvrage de sculpture ou de peinture, fait du temps des Grecs et des Romains, depuis Alexandre le Grand jusqu'à l'invasion des barbares : *Une belle* ANTIQUE. (Acad.) *Cette statue n'est pas d'une sculpture moderne, c'est une* ANTIQUE. (Trév.) *Personne ne se connaît comme lui en* ANTIQUES. (Marm.) ANTIQUE *paraît devoir le genre féminin au mot féminin* statue, *que l'esprit a d'abord considéré. A l'aspect de l'Apollon du Belvéder et de la Vénus de Médicis, on s'est écrié : Voilà de belles* STATUES ANTIQUES *: et puis, pour abréger une expression que l'admiration mettait sans cesse dans la bouche, on a dit : Voilà de* BELLES ANTIQUES ! *Tel est l'usage, et la raison de l'usage.* (Domerg.)

— Particul. Il se dit des médailles et autres monuments curieux qui nous sont restés de l'antiquité.

— Fam. et ironiq. Il se dit des personnes :

Très-rarement les *antiques* discrètes
Logeaient l'oiseau ; des novices proprettes
L'alcôve simple était plus de son goût. (Gresset.)

— Théol. Nom donné à l'argument qu'un bachelier proposait en Sorbonne après l'argumentation du président, et qui était précédée d'une allocution commençant par ces mots : *Propter* ANTIQUAM *consuetudinem.*

— Blas. Il se dit des couronnes à pointes en rayons, des coiffures grecques et romaines, des vêtements et bâtiments anciens : *Tête couronnée à l'*ANTIQUE. (Furet.)

= **A l'antique,** loc. adv. À la manière antique, à la vieille mode : *Il s'est fait peindre, habiller* À L'ANTIQUE. (Trévoux.)

Il fait quatre repas ; *à l'antique* il s'habille ;
Et j'ai cru voir marcher un portrait de famille. (C. Delav.)

ANTIQUEMENT, adv. (*antique-ment.*) Pron. *an-tik-man.* — Très-anciennement.

ANTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*antique.*) Pron. *an-tiké.* — Technol. Enjoliver, à la manière antique, la tranche d'un livre, en y traçant, par l'empreinte d'un fer chaud, des figures de diverses couleurs.

ANTIQUITÉ, n. f. (*antiquitas* ; lat.) Pron. *an-ti-ki-té.* — Ancienneté reculée : ANTIQUITÉ *d'une race, d'un peuple, d'un monument, d'un usage, d'une loi. Cela est d'une grande* ANTIQUITÉ. (Acad.) *C'est l'*ANTIQUITÉ *de la religion qui lui donne tant d'autorité.* (Boss.) *La guerre a pour elle l'*ANTIQUITÉ ; *elle a été dans tous les siècles.* (La Bruy.) *Le temps nous emporte avec une vélocité si vive, qu'il dote d'une espèce d'*ANTIQUITÉ *ce que l'homme a fait et écrit il y a quelques années à peine ; ce qui, dans un autre siècle, aurait semblé né d'hier.* (Lermin.)

L'*antiquité* des temps ressemble, en ses effets,
Au disque de cristal qui grossit les objets. (Hoffman.)

— Par analog. : *Bossuet était fort de l'autorité de son aînesse dans l'épiscopat, de son* ANTIQUITÉ *dans la foi.* (Lamart.)

— Fam. *Avoir un air d'antiquité,* avoir l'air d'une personne très-âgée : *Ce prélat, tout septuagénaire qu'il était, n'*AVAIT *pas* UN AIR D'ANTIQUITÉ. (Le Sage.)

— Les siècles et les temps mêmes qui sont fort éloignés de nous : *Les héros, les sages de l'*ANTIQUITÉ. *Vous ne verrez rien de pareil dans toute l'*ANTIQUITÉ. (Acad.)

— Collectiv. Tous ceux qui ont vécu dans des siècles fort éloignés du nôtre : *C'est de l'*ANTIQUITÉ *qu'il nous faut apprendre la religion véritable.* (Boss.) *L'*ANTIQUITÉ *est pleine des éloges d'une autre* ANTIQUITÉ *plus reculée.* (Volt.)

— Particul. Les générations anciennes d'un peuple qui a brillé par les sciences et les arts : *L'*ANTIQUITÉ *grecque, l'*ANTIQUITÉ *latine, l'*ANTIQUITÉ *égyptienne.*

— Plus particul. Les écrivains et artistes des temps anciens de Rome et de la Grèce : *Il n'y a qu'un très-petit nombre de gens qui aiment l'*ANTIQUITÉ. (Volt.)

— On dit dans le même sens, L'*Antiquité classique,* l'*Antiquité profane* : *Qu'y a-t-il dans l'*ANTIQUITÉ PROFANE *de comparable au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple ?* (Fén.)

— L'ensemble des peuples ou des individus, considérés comme ayant été unis dans les temps anciens par une même religion : *L'*ANTIQUITÉ *païenne, l'*ANTIQUITÉ *juive, l'*ANTIQUITÉ *chrétienne.*

— Absol. Monument antique ; vestige de quelque monument antique : *On voit près de cette ville une belle* ANTIQUITÉ. (Acad.) *Pendant deux ans les travaux furent interrompus, et pas un seul coup de pioche ne fut donné pour découvrir des* ANTIQUITÉS. (Vitet.)

— Connaissance de l'antiquité, et particul. de l'antiquité classique, par rapport à la langue, aux mœurs, aux usages, etc. : *Cela sent la bonne* ANTIQUITÉ. (Trév.) *Il ne dit rien qui ne soit marqué au coin de la saine* ANTIQUITÉ. (Marm.) *Ces ouvrages attestent le sentiment de l'*ANTIQUITÉ. (Villem.)

— N. f. pl. Tout ce qui nous reste des monuments des arts, des sciences, de la littérature, des mœurs et de la religion d'un peuple ancien : ANTIQUITÉS *grecques et romaines. L'étude des* ANTIQUITÉS *est la plus noble et la plus désintéressée des études.* (Lamenn.)

ANTIRACHITIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, ῥάχις, épine dorsale ; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes contre le rachitisme.

ANTIRATIONALISME, n. m. Pron. *an-ti-ra-cio-na-lism.* — Philos. Doctrine contraire au rationalisme.

ANTIRÉALISME, n. m. Philos. Doctrine contraire au réalisme.

ANTIRÉFORMISTE, n. des 2 g. Ennemi, ennemie des réformes.

ANTIRELIGIEUX, EUSE, adj. V. IRRÉLIGIEUX.

ANTIRÉPUBLICAIN, AINE, adj. et n. Qui est contraire à la république, aux républicains.

ANTIRÉVOLUTIONNAIRE, adj. et n. des 2 g. Pron. *an-ti-ré-vo-lu-cio-nèr.* — Qui est contraire à la révolution, aux révolutionnaires.

ANTIRRHINÉ, ÉE, adj. Pron. *an-tir-ri-né.* — Bot. Qui ressemble au mufle de veau ou antirrhinum.

= **Antirrhinées,** n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des Scrophularinées, ayant pour type le genre *antirrhinum.*

ANTIRRHINUM, n. m. (ἀντίῤῥινον, muflier ; gr.) Pron. *an-tir-ri-nom.* — Bot. Nom scientifique de la plante que la forme singulière de sa fleur a fait nommer Gueule de loup et Mufle de veau.

ANTISALLE, n. f. Pron. *an-ti-çal.* — Archit. Pièce qui précède une salle.

ANTISCES, n. m. plur. (ἀντισχύω, je m'oppose ; gr.) Pron. *an-tiss.* — Astr. Les deux points du ciel éloignés également des tropiques.

ANTISCEPTICISME, n. m. Pron. *an-ti-cep-ti-çism.* Philos. Dogmatisme ; doctrine opposée au scepticisme.

ANTISCIENS, n. m. plur. (ἀντί, contre, σκία, ombre.) Pron. *an-tiss-ciain.* — Géogr. Les peuples qui habitent, les uns au midi, les autres au nord de l'équateur, mais sur le même méridien et à la même latitude dans chaque hémisphère, et qui ont à midi des ombres en sens contraire.

ANTISCORBUTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Pron. *an-tiss-kor-bu-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre le scorbut : *Sirop* ANTISCORBUTIQUE. *Le cresson est un* ANTISCORBUTIQUE. (Acad.)

ANTISCROFULEUX, adj. et n. m. (*anti,* contre ; *scrofulæ,* écrouelles ; lat.) Pron. *an-tiss-kro-fu-leu.* — Méd. Il se dit des remèdes contre les scrofules.

ANTISEPTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, σηπτικός, qui corrompt ; gr.) Pron. *an-ti-cep-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à combattre la putréfaction ou la gangrène.

ANTISIGMA, n. m. Pron. *an-ti-cigh-ma.* — Paléogr. Signe [Ͻ] que l'on mettait devant les vers, pour indiquer qu'il fallait en changer l'ordre.

— *Antisigma ponctué,* signe [Ͽ] que l'on mettait à la marge, lorsque deux vers offraient le même sens : *L'*ANTISIGMA *se met à la marge lorsqu'il y a deux vers qui ont le même sens, et qu'on ne sait lequel des deux est à préférer.* (Du Marsais.)

ANTISOCIAL, ALE, adj. Pron. *an-ti-ço-cial.* — Contraire à la société, à l'ordre social : *Doctrine* ANTISOCIALE. *Principes* ANTISOCIAUX. (Acad.) *Le sophisme qui attaque les principes du droit privé est antipatriotique et* ANTISOCIAL. (Villem.) *Il vaudrait mieux rétrograder vers l'origine des âges, que d'empoisonner des générations tout entières de doctrines anarchiques et* ANTISOCIALES. (Blanqui.)

ANTISOPHISTE, n. des 2 g. Pron. *an-ti-ço-fist.* — Néol. Ennemi, ennemie des sophistes.

ANTISPASE, n. f. (ἀντί, contre, σπάσις, attraction ; gr.) Pron. *an-tiss-pâz.* — Méd. Révulsion des humeurs.

ANTISPASMODIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, σπάσμα, convulsion ; gr.) Pron. *an-tiss-pass-mo-dik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre les spasmes, contre les convulsions.

ANTISPASTE, n. m. (ἀντί, contre ; σπάω, tirer ; gr.) Pron. *an-tiss-past.* — Prosod. Pied de quatre syllabes, composé d'un iambe et d'un trochée, c'est-à-dire de deux longues entre deux brèves.

ANTISPASTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀντί, contre, σπάω, tirer ; gr.) Pron. *an-tis-pass-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à amener l'antispase ou révulsion des humeurs.

— Il se prend quelquefois pour *Antispasmodique.*

ANTISPIRITUALISME, n. m. Pron. *an-ti-spi-ri-tu-a-lism.* — Philos. Matérialisme, doctrine opposée au spiritualisme.

ANTISTICHON, n. m. (ἀντί, contre, στίχος, rang ; gr.) Pron. *an-tiss-ti-konn.* — Philol. Substitution d'une lettre à une autre : Olli *pour* illi *est un* ANTISTICHON.

ANTISTROPHE, n. f. (ἀντί, contre, στρέφω, tourner ; gr.) Pron. *an-tiss-trof.* — Nom de l'une des stances des chœurs dans les pièces dramatiques des Grecs ; c'était ordinairement la seconde ; elle ressemblait, pour la mesure et le nombre des vers, à la première, qu'on nommait *Strophe* ; la troisième se nommait *Épode* : *Le chœur chantait l'*ANTISTROPHE *en marchant sur le théâtre de gauche à droite, après qu'il avait chanté la strophe en tournant de droite à gauche.* (Acad.) *L'*ANTISTROPHE *était comme une réponse à la strophe ; l'épode était comme la conclusion et le complément des deux ; les trois ensemble formaient la période.* (Beauzée.)

— Figure de grammaire qui consiste dans le renversement réciproque de deux termes qui dépendent l'un de l'autre ; comme : *Le serviteur du maître* et *le maître du serviteur.*

ANTISYMPATHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-çain-pa-tik.* — Didact. Qui s'oppose au développement des sympathies.

ANTISYPHILITIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Pron. *an-ti-ci-fi-li-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la syphilis.

ANTITÉTANIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-té-ta-nik.* — Méd. Propre à combattre le tétanos.

ANTITHÉÂTRAL, ALE, adj. Littér. Qui ne convient pas au théâtre.

ANTITHÉNAR, n. m. (ἀντί, contre, θέναρ, le thénar ; gr.) Anat. Portion proéminente de la main qui s'étend de la base du petit doigt jusqu'au poignet.

ANTITHÈSE, n. f. (ἀντί, contre, τίθημι, je place ; gr.) Pron. *an-ti-tèz.* — Rhét. Figure qui consiste à rapprocher dans une même période des pensées ou des mots opposés les uns aux autres, pour marquer plus vivement leurs rapports de différence et d'opposition : *L'*ANTITHÈSE *exprime un rapport d'opposition entre des objets différents, ou, dans un même objet, entre ses qualités ou ses façons d'être ou d'agir.* (Marm.) *Les* ANTITHÈSES *bien ménagées plaisent infiniment.* (Bouhours.) *Plutarque, dans ses Parallèles, emploie fréquemment l'*ANTITHÈSE. (Marm.) *Ceux qui font des* ANTITHÈSES *en forçant les mots, sont comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie.* (Pasc.) *Les jeunes gens sont éblouis de l'éclat de l'*ANTITHÈSE, *et s'en servent.* (La Br.)

— L'*antithèse* la plus juste est celle qui est non pas en image, mais en raisonnement. En voici un exemple :

Puisqu'il est des vivants, ne songez plus aux morts. (La F.)

— Souvent l'*antithèse* n'existe qu'entre deux mots ou deux idées simples : *Pythagore, Épicure, Socrate, Platon, sont des* FLAMBEAUX ; *le Christ, c'est le* JOUR. (V. Hugo.) *Douze hommes nés au sein de la plus basse condition entreprennent de soumettre à une même loi les* SOUVERAINS *et les* SUJETS, *les* ESCLAVES *et leurs* MAÎTRES, *les* GRANDS, *les* FAIBLES, *les* RICHES, *les* PAUVRES, *les* SAVANTS *et les* IGNORANTS. (Lamennais.)

— L'éloquence, la poésie héroïque, la tragédie elle-même peut admettre l'*antithèse* :

Et, *monté sur le faîte,* il *aspire à descendre.* (Corn.)
Je sentis tout mon corps et *transir* et *brûler.* (Rac.)
La *crainte fit les dieux,* l'*audace a fait les rois.* (Créb.)
Triste *amante des morts,* elle *hait les vivants.* (Volt.)

— L'*antithèse,* dit Bouhours, est une source de jolies pensées quand elle est bien ménagée et qu'elle ne fait pas trop jeu. — L'école moderne, dans l'emploi exagéré qu'elle a fait de cette figure, a le plus souvent sacrifié la justesse de la pensée à l'éclat factice de l'expression. Dans les exemples qui suivent, elle nous semble *faire trop jeu* :

Dans ses desseins profonds voilà ce qu'il cherchait :
La *pourpre, haillon vil* ; le *sceptre, vain hochet.*
(V. Hugo, *Cromwell,* act. III, sc. V.)

Pardieu, madame, MOINS DE JOIE *chez vous, s'il vous plaît, et* MOINS DE DEUIL *chez nous ;* MOINS DE BALADINS *ici, et* MOINS DE BOURREAUX *là ;* MOINS DE TRÉTEAUX *à Westminster, et* MOINS D'ÉCHAFAUDS *à Tyburn.* (Le même, *Marie Tudor,* act. I, sc. 1.)

— Par analog. Opposition dans les choses : *Le hasard semble parfois se complaire à confronter dans des* ANTITHÈSES, *tantôt mélancoliques, tantôt effrayantes, l'œuvre de la nature et l'œuvre de la société.* (V. Hugo.)

ANTITHÉTAIRE, n. m. Pron. *an-ti-té-tèr.* — Jurispr. Accusé qui essaye de se décharger d'un crime en récriminant.

ANTITHÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-té-tik.* — Qui tient de l'antithèse, où il y a beaucoup d'an-

tithèses : *Voiture ne voyait dans Pline que la recherche de l'expression, sans même être blessé du tour* ANTITHÉTIQUE *et artificiellement compassé de son éloquence.* (Marm.)

ANTITRAGIEN, adj. et n. m. Pron. *an-ti-tra-jidin.* — Anat. Qui appartient à l'antitragus : *Muscle* ANTITRAGIEN.

ANTITRAGUE, ou **ANTITRAGUS**, n. m. Pron. *an-ti-tragh. an-ti-traguss.* — Anat. Petite saillie du cartilage de l'oreille, située en face et au-dessous du tragus, dont elle est séparée par l'échancrure de la conque.

ANTITRINITAIRE, n. m. Pron. *an-ti-tri-ni-tèr.* — Hist. rel. Nom sous lequel on désigne des sectaires qui niaient le mystère de la sainte Trinité.

ANTIVARIOLIQUE, adj. des 2 g. et n. m. — Méd. Il se dit des remèdes contre la petite vérole.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE, adj. Antisyphilitique.

ANTIVERMICULAIRE, adj. des 2 g. Antivermineux.

ANTIVERMINEUX, EUSE, adj. Méd. Synonyme d'*Anthelmintique* et de *Vermifuge.*

ANTIZYMIQUE, adj. des 2 g. (ἀντί, contre, ζύμη, levain ; gr.) Chim. Qui s'oppose à la fermentation.

ANTLIATES, n. m. pl. (*antlie.*) Pron. *an-tli-att.* — Zool. Classe d'insectes diptères ou aptères, qui ont un suçoir non articulé.

ANTLIE, n. f. Zool. (ἀντλία, canal ; gr.) Pron. *an-tli.* — Spiritrompe des lépidoptères.

ANTOILLIER, n. m. V. ANDOUILLER.

ANTOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-toi-té.* — Agric. En parl. du fumier, Le mettre en tas.

ANTOIT, n. m. Constr. nav. Instrument de fer dont on se sert pour joindre les bordages.

ANTOLFLE, n. m. Pron. *an-tol-fl.* — Bot. Le fruit mûr du giroflier : *L'*ANTOLFLE *est rempli d'une résine dure et noire, très-odorante et aromatique.* (De Juss.)

ANTONOMASE, n. f. (ἀντί, pour, ὄνομα, nom ; gr.) Pron. *an-to-no-maz.* — Rhetor. Trope ou figure qui consiste à employer un nom commun ou une périphrase au lieu d'un nom propre, ou un nom propre au lieu d'un nom commun ; c'est par *antonomase* que les Latins disaient *le Philosophe* pour *Aristote*, *l'Orateur* pour *Cicéron.* : *Nous disons par* ANTONOMASE *l'Apôtre pour* saint Paul. *On dit également par* ANTONOMASE, *C'est un Néron*, pour dire C'est un prince cruel, un tyran. (Acad.)

...... L'*antonomase* offre un heureux secours
Pour créer des surnoms ingénieux et courts. (Fr. de Neuf.)

— En voici des exemples : *Féroce autant que vorace, impétueux dans ses mouvements, avide de sang, insatiable de proie, le requin est véritablement* LE TIGRE DE LA MER. (Lacép.)

Le *cygne de Cambrai*, l'*aigle* brillant *de Meaux*,
Parmi vous aujourd'hui n'ont-ils plus de rivaux? (Volt.)

ANTONYME, n. m. (*antonymie.*) Rhét. et Philolog. Mot qui, par sa signification, est opposé à un autre mot ; il se dit par opposition à *Synonyme.*

ANTONYMIE, n. f. (ἀντί, contre, ὄνυμα, nom ; gr.) Pron. *an-to-ni-mi.* — Rhét. Opposition de mots.

ANTOPHYLLE, n. m. Pron. *an-to-fill.* — Bot. Le fruit du giroflier appelé aussi *antolfle.*

ANTRE, n. m. (*antrum*, lat. ; m. s.) Pron. *antr.* — Grotte, caverne profonde et obscure, qui existe naturellement : *Un* ANTRE *obscur, profond. L'*ANTRE *d'un lion. L'*ANTRE *de la Sibylle.*

A ces mots, sort de l'*antre* un lion grand et fort. (La F.)

*Il veut se traîner hors de l'*ANTRE ; *mais sous ses mains, sous ses pieds, il tremble de presser un de ces dangereux reptiles.* (Marm.)

Je suivis pas à pas mon guide : en un clin d'œil,
De l'*antre* révéré nous touchâmes le seuil. (Lamart.)

— Prov. et fig. *C'est l'antre du lion*, c'est un lieu où il est dangereux d'entrer, parce qu'il n'est pas sûr que l'on puisse en sortir.

— Fig. et iron. *L'antre de la chicane*, le palais de justice, ou une étude de procureur, etc.

— Anat. Nom qu'on donne à certaines cavités sinueuses des os, et particul. aux sinus maxillaires.

Syn. Antre, caverne, grotte. L'*antre* se caractérise par l'enfoncement, la *caverne* par la voûte, la *grotte* par les agréments et même les ornements rustiques de son intérieur et de ses abords. L'*antre* et la *caverne* sont inséparables de l'idée d'obscurité ; la *grotte* comporte et réclame une douce lumière. L'*antre* est un refuge ; la *caverne*, un repaire ; la *grotte*, une retraite. Enfin, la *caverne* et l'*antre* sont des habitations affreuses et cachées ; la *grotte* n'a rien que de gracieux, et ne se cache un peu que pour mieux protéger l'étude et la rêverie.

ANTRIADES, n. f. pl. (*antre.*) Pron. *an-tri-ad.* — Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Sylvains.

ANTRUSTION, n. m. (*am*, à, *trust*, fidélité ; allem.) Pron. *an-truss-tion.* — Nom des volontaires qui s'attachaient aux chefs germains et les suivaient dans leurs entreprises ; ils furent plus tard les tiges des familles féodales du moyen âge.

ANUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-nu-é.* — Chass. Choisir, lorsque les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer.

ANUITÉ, ÉE, part. pass. du v. S'anuiter.

ANUITER (S'), v. pr. 1re conj. (*nuit.*) Pron. *a-nu-ité.* — S'exposer à être surpris en chemin par la nuit : *Si vous m'en croyez, ne* VOUS ANUITEZ *pas.* (Acad.)

ANUS, n. m. (*anus*, pour *annus*, cercle ; lat.) Pron. *a-nuss.* — L'ouverture extérieure du rectum, l'issue par laquelle sortent les résidus de la digestion : *Dans tous les animaux l'*ANUS *a un sphincter, ou muscle circulaire, qui le tient fermé tant que l'animal ne veut pas rendre ses excréments, et d'autres muscles qui l'ouvrent dans le cas contraire.* (Cuv.) *L'homme et les mammifères ne rendent par l'*ANUS *que les seuls excréments ; dans les autres animaux vertébrés, il sert en même temps d'issue à l'urine.* (Id.)

— Bot. Orifice postérieur des fleurs monopétales.

ANVOYE, n. m. Nom vulgaire de l'Orvet.

ANXIÉTÉ, n. f. (*anxietas*, lat. ; m. sign.) Pron. *ank-ci-é-té.* — Pathol. Malaise général, accompagné d'un resserrement à l'épigastre.

— Dans le langage ordinaire, Peine, embarras d'esprit : *L'*ANXIÉTÉ *était au comble en Europe à cette époque.* (V. Hug.) *La famille se sépara pleine d'*ANXIÉTÉS *et d'alarmes.* (G. Sand.)

ANXIEUX, EUSE, adj. Pron. *ank-ci-eu, euz.* — Pathol. Qui a le caractère de l'anxiété.

ANYTUS, n. pr. Pron. *a-ni-tuss.* — Athénien qui accusa Socrate et le fit condamner à boire la ciguë.

— Fig. Accusateur, dénonciateur : *La plus grande partie de la vie de Xénophon se passa loin d'Athènes, soit dans les camps, soit sur une terre hospitalière, où les* ANYTUS *n'étaient guère à craindre.* (Mér.)

AO. Ces lettres, qui figurent de suite dans un certain nombre de mots, se font entendre toutes les deux dans *aoriste, aoûter*, etc. — L'*a* se prononce seul dans *faon. Laon*, n. de ville, et *paon.* — L'*o* se fait seul entendre dans *août*, *aoûteron*, *Saône*, rivière, *taon.*

AODON, n. m. (ἀ priv., ὀδούς, dent ; gr.) Pron. *a-o-don.* — Zool. Genre de poissons cartilagineux de l'ordre des Symphysobranches et de la famille des Sélaciens ; ils n'ont point de dents aux mâchoires, et offrent beaucoup d'analogie avec les squales ou requins.

AORISTE, n. m. (ἀ priv., ὁρίζω, définir ; gr.) Pron. *a-o-rist.* — Gramm. gr. Temps qui présente l'action comme passée, mais sans indiquer si, au moment où l'on parle, elle est complétement accomplie.

— Les anciens grammairiens français appelaient *aoriste* le temps que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *passé défini*, et ils nommaient *aoriste composé* notre *passé antérieur.*

— On a longtemps prononcé et quelques personnes prononcent encore *oriste* ; la suppression de l'*a* privatif, même dans la prononciation, altère complétement ce mot, et lui enlève le sens qu'il emprunte de sa forme composée.

AORTE, n. f. (ἀορτή, veine ; gr.) Pron. *a-ort.* — Anat. L'artère principale qui sort de la base du ventricule gauche du cœur, et dont les rameaux portent le sang dans toutes les parties du corps : *Dans l'homme il n'y a qu'une* AORTE, *qui s'élève d'abord, puis se courbe en forme de crosse pour descendre le long de l'épine du dos.* (Cuvier.)

AORTÉVRISME, n. m. (ἀορτή, aorte, εὐρύς, dilaté ; gr.) — Pathol. Anévrisme de l'aorte.

AORTIE, n. f. Pathol. Maladie de l'aorte.

AORTIQUE, adj. des 2 g. (*aorte.*) Pron. *a-or-tik.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'aorte.

AORTITE, n. f. (*aorte.*) Pathol. inflammation de l'aorte.

AORTOPATHIE, n. f. V. AORTIE, m. sign.

AOTE, n. m. (ἀ priv., οὖς, ὠτός, oreille ; gr.) Pron. *a-ott.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, originaire de la Nouvelle-Hollande ; il a des fleurs papilionacées, et des fruits en forme de gousse ovale.

AOUAROUCHI, n. m. Bot. Suif jaunâtre, extrait à Cayenne de la graine d'une espèce de muscadier.

AOÛT, n. m. (*Augustus*, Auguste ; lat.) Pron. *ou.* — Le huitième mois de l'année : *Au mois d'*AOÛT. *Le premier jour d'*AOÛT. (Acad.)

— Précédé de l'article ou d'un adj. détern., il signifie, Travail de la moisson : *On a promis telle somme à ce valet pour son* AOÛT. (Acad.)

Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'*août*, foi d'animal,
Intérêt et principal. (La Font.)

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*août.* (La Font.)

— *La mi-août*, le quinze du mois d'août.

— On ne doit jamais faire sentir le *t*, ni le lier à la voyelle qui suit. C'est pour que le lecteur ne commette pas cette faute que Boileau (sat. IV.) a écrit *l'on* pour *on* dans ces vers :

Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie,
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*août l'on* mange des pois verts.

AOÛTANT, part. prés. du v. Aoûter.

AOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Aoûter. Mûri par la chaleur du mois d'août : *Citrouille* AOÛTÉE.

AOÛTEMENT, n. m. (*août.*) Pron. *a-ou-te-man.* — Agric. Opération naturelle par laquelle les fruits viennent à maturité.

AOÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*août.*) Pron. *a-ou-té.* — Faire mûrir par la chaleur du mois d'août. — Peu usité.

AOÛTERON, n. m. (*août.*) Pron. *où-te-ron.* — Ouvrier loué pour la récolte qui se fait ordinairement pendant le mois d'août.

APAGME, n. m. (ἀπό, loin de, ἄγω, j'éloigne ; gr.) Pron. *a-paghm.* — Méd. Changement de place d'un os ou d'une autre partie.

APAGOGIE, n. f. (ἀπό, de, ἄγω, je conduis ; gr.) Pron. *a-pa-go-ji.* — Log. Preuve de la vérité d'une proposition qui se fait en démontrant que la proposition contraire est absurde.

APAHU, n. m. Bot. Espèce de liseron de Ceylan.

APAGYNE, adj. des 2 g. (ἅπαξ, une fois, γυνή, femme ; gr.) Pron. *a-pa-jinn.* — Bot. Il se dit d'une plante qui ne fructifie qu'une fois ; il est synonyme de *Monocarpique* ou *Monocarpien.*

APAISANT, part. prés. du v. Apaiser.

APAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Apaiser : *Le ciel est* APAISÉ. (Rac.) *Coriolan ne put être* APAISÉ *que par sa mère.* (Boss.) *Il sentit son cœur* APAISÉ. (Fén.) *Il survint une émeute qui fut bientôt* APAISÉE. (Barthel.) *Le vent fut* APAISÉ. (Marm.)

APAISEMENT, n. m. (*apaiser.*) Pacification, conciliation : *Bossuet doit au roi l'*APAISEMENT *des troubles religieux à peine étouffés et prompts à renaître dans le royaume.* (Lamart.) *Au fort de la lutte, il ne pensa qu'à l'*APAISEMENT *des partis.* (St-Priest.) || Vieux.

APAISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *pacem*, paix ; lat.) Pron. *a-pè-zé.* — En parl. des personnes, Adoucir, calmer, arrêter, modérer : APAISER *un furieux.* (Acad.)

Apaisez seulement une reine offensée. (Rac.)

*Il cède à la main qui le flatte ou à la voix qui l'*APAISE. (Montesq.) *Allez vous jeter à ses pieds, et, à quelque prix que ce soit,* APAISEZ-*la.* (J. J. Rouss.) *César dit positivement que les sacrifices humains offerts par les druides étaient le résultat de cette opinion que, pour* APAISER *la divinité, on devait donner la vie d'un homme pour la vie d'un autre homme.* (J. J. Ampère.)

Pour *apaiser* les dieux, je priai, je promis... (Créb.)

— En parl. des choses, Calmer l'agitation, le trouble, la violence, l'émotion : APAISER *les flots.* APAISER *la faim, la soif.* APAISER *la fièvre.* APAISER *une querelle.* APAISER *la colère de quelqu'un.* (Acad.) *Que mes souffrances servent à* APAISER *votre colère.* (Pasc.)

Apaise, ma Chimène, *apaise* ta douleur. (Corn.)

Les Delphiens demandèrent à l'oracle par quels moyens ils pourraient APAISER *le courroux des dieux.* (La F.) *Faut-il combattre, délibérer,* APAISER *une sédition, Bouillon est partout grand, partout auguste.* (Chateaubr.)

S'il échappe à nos mains ce pouvoir qui nous pèse,
Il nous laisse un regret que nul charme n'*apaise.* (C. D.)

= **S'apaiser**, v. pr. S'adoucir, se calmer :

Je ne *m'apaise* pas, non, si facilement :
Je suis trop en colère. (Mol.)

*Dieu s'*APAISERA-*t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer, et prêt à recommencer, si vous pouviez respirer deux ans ?* (Fén.) *Les discordes s'*APAISENT ; *les ressentiments s'effacent ; les méfiances disparaissent.* (Barante.) *L'orage enfin s'*APAISE ; *les tonnerres, les vents cessent d'ébranler la montagne.* (Marm.)

Syn. Apaiser, calmer. On *apaise* une personne lorsqu'elle est courroucée ; on la *calme* lorsqu'elle est émue. On dit figurément, avec une distinction analogue, *calmer* les soupçons, *apaiser* les fureurs. *Apaiser* enchérit sur *calmer* : ainsi, *calmer* le courroux, c'est l'adoucir ; l'*apaiser*, c'est faire qu'il cesse tout à fait ; *calmer* la faim, c'est lui donner une première satisfaction ; l'*apaiser*, c'est la satisfaire pleinement. *Calmer* comporte des degrés ; *apaiser* est absolu.

APAISEUR, n. m. Fam. Celui qui apaise : *C'est un* APAISEUR *de querelles.*

APALACHINE, n. f. (*Apalaches.*) Pron. *a-pa-lachinn.* — Bot. Arbrisseau du genre des houx, qui croît sur les monts Apalaches, et dont les feuilles se prennent en infusion comme le thé.

APALANCHE, n. f. Pron. *a-pa-lanch.* — Bot. Genre

de plantes de la famille des Rhamnacées, composé d'arbrisseaux de l'Amérique septentrionale.

APALIKE, n. f. Pron. *a-pa-lik.* — Nom vulgaire d'une espèce de hareng fort gros, et dont la chair a un mauvais goût.

APAMÉE, n. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

APANAGE, n. m. (*ad*, à, *panis*, pain; lat.) Pron. *a-pa-naj.* — Ce que les souverains donnent à leurs puînés pour leur tenir lieu de partage : *Donner une terre en* APANAGE *ou pour* APANAGE. (Acad.)

— Par extens. Terre, bien qu'on a reçu en héritage, et dont on a la jouissance :

Sans s'étendre fort loin, ce riant *apanage*
Peut suffire au bonheur, peut contenter un sage. (Andr.)

*En France, la magistrature n'est plus l'*APANAGE *d'une caste, ni le privilége des hommes riches.* (Rossi.)

— Fig. Ce qui est propre à une personne, soit en bien, soit en mal; ce qui est son partage : *La raison est l'*APANAGE *de l'homme.* (Acad.) *L'homme a la force et la majesté; les grâces et la beauté sont l'*APANAGE *de l'autre sexe.* (Buff.) *Il ne reste de l'individu, après sa vie, qu'une impalpable poussière qui n'a de nom dans aucune langue. L'espèce seul a pour* APANAGE *une éternelle perpétuité.* (Portalis.)

Poursuis ta sublime carrière,
Poursuis : le mépris du vulgaire
Est l'*apanage* des grands cœurs. (Lamart.)

— *Apanage du diable,* s'emploie, dans le style comique, en parlant d'une personne que l'on donne, que l'on envoie au diable :

Ah! malheureuse engeance, *apanage* du diable,
C'est toi qui m'as joué ce tour abominable! (Regnard.)

— Fig. Ce qui est la suite, la dépendance d'une chose : *Les infirmités sont le triste* APANAGE *de la nature humaine.* (Acad.) *Chez quelques peuplades sauvages, la caducité n'est accompagnée d'aucune des maladies qui sont chez nous l'*APANAGE *ordinaire de la vieillesse.* (Chamfort.)

APANAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Apanager : *Ce prince fut* APANAGÉ *du duché de ...* (Acad.)

APANAGEANT, part. prés. du v. Apanager.

APANAGER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*apanage.*) Pron. *a-pa-na-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *apanag* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous apanageons, il apanagea.* — Donner un apanage : *Le roi* AVAIT APANAGÉ *tous ses puînés.* (Acad.)

APANAGISTE, adj. et n. m. (*apanage.*) Pron. *a-pa-na-jist.* — Il se dit de celui qui possède un apanage : *Prince* APANAGISTE. *Un* APANAGISTE. (Acad.)

APANTHISME, n. m. (ἀπό, de, ἀνθίζω, je fleuris; gr.) Pron. *a-pan-tism.* — Méd. Défloration, oblitération d'une partie dont il ne reste plus aucun vestige.

APANTHROPIE, n. f. (ἀπό, loin de; ἄνθρωπος, homme; gr.) Pron. *a-pan-tro-pi.* — Méd. Sentiment d'aversion pour les hommes, causé par une maladie; désir de la solitude. || Passage de la condition humaine à un état inférieur ou supérieur.

APAR, n. m. Zool. Quadrupède du genre des tatous.

APARAPÉTALOÏDE, adj. f. (ἀ priv., παρά, contre, πέταλον, pétale; gr.) — Bot. *Corolle aparapétaloïde,* corolle qui n'a point de parapétale.

APARTÉ, n. m. (*à*, *part.*) Ce qu'un acteur dit de manière à être entendu des spectateurs, mais qu'on suppose n'être pas entendu des autres acteurs : *L'*APARTÉ *est une des licences de l'art dramatique : la vraisemblance en est fondée sur cette supposition, que le spectateur n'y est présent qu'en esprit.* (Marm.) *L'abus des* APARTÉS *jette de la froideur dans une scène.* (La Harpe.)

— Au plur. *Les* APARTÉS *doivent être rares et courts.*

— Il s'emploie adverbialement : *Ce vers doit être dit* APARTÉ. (Acad.)

APATHIE, n. f. (ἀ priv., πάθος, passion; gr.) Pron. *a-pa-ti.* — Philos. État d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion : *Les stoïciens voulaient que leur sage fût dans une entière* APATHIE. (Acad.)

— Dans le langage ordinaire, Insensibilité, indolence : *On ne peut le tirer de son* APATHIE. (Acad.) *Il a un calme, une* APATHIE, *que ni le bien ni le mal d'autrui ne dérangent.* (Marm.) *La conversation soulage les uns de leur vivacité, et réveille les autres de leur* APATHIE. (Mme de Staël.)

APATHIQUE, adj. des 2 g. (*apathie.*) Pron. *a-patik.* — Philos. Qui est sans passion, qui n'est susceptible d'aucune émotion : *Un être* APATHIQUE.

— Indolent, nonchalant, insensible à tout : *Un homme* APATHIQUE *n'est touché de rien.* (Acad.) *L'*APATHIQUE *abattement de l'employé, dompté par l'ennui des bureaux.* (H. de Balz.) *Parfois elle avait des bouffées d'ambition qui lui donnaient de l'énergie; mais bientôt elle retombait dans un découragement* APATHIQUE. (Mérimée.)

= **Apathiques,** n. m. pl. Zool. Anc. Les animaux rayonnés ou zoophytes, ainsi appelés parce qu'ils n'ont aucun organe particulier pour les sensations.

APATHISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*apathie.*) Pron. *a-pa-ti-zé.* — Rendre apathique.

= **S'apathiser,** v. p. Tomber dans l'apathie.

APATITE, n. f. (ἀπατάω, je trompe; gr.) Pron. *a-pa-titt.* — Minér. Variété de phosphate de chaux, ainsi nommée parce que sa transparence l'avait fait confondre avec des substances qui en diffèrent essentiellement.

APE, n. m. Pron. *ap.* — Zool. Genre d'animaux de la classe des Crustacés.

APÉIBA, n. m. Pron. *a-pé-i-ba.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées, qui comprend des arbres de l'Amérique méridionale dont les fruits ressemblent à des oursins.

APELLE, n. m. (*Apella*, n. d'un Juif; par extens. incirconcis; ou ἀ priv., gr.; *pellis*, peau; lat.) Pron. *a-pèl.* — Méd. Homme dont le prépuce ne peut recouvrir le gland.

APEPSIE, n. f. (ἀ priv., πέψις, coction; gr. Pron. *a-pèp-çi.* — Méd. Défaut de digestion; indigestion.

APERCEPTIBILITÉ, n. f. (*aperceptible.*) Philos. La faculté par laquelle on compare, on juge les impressions reçues.

— Didact. Qualité de ce qui est aperceptible.

APERCEPTIBLE, adj. des 2 g. (*à*, *perceptible.*) Didact. Qui peut être aperçu.

APERCEPTION, n. f. (*ad*, à; *percipere*, percevoir; lat.) Pron. *a-per-cep-cion.* — Philos. Retour que l'âme fait sur elle-même pour connaître toutes ses modifications; acte par lequel l'âme connaît les phénomènes du moi. Il se dit par oppos. à *Perception*, l'acte par lequel l'âme connaît les phénomènes du non-moi.

— Par extens. L'ensemble des connaissances qui sont le résultat de cet acte de l'âme : *Descartes disait : Donnez-moi la matière et le mouvement, et je vais créer le monde. Je dirais volontiers : Donnez-moi la conscience et l'induction, je vais créer les connaissances premières et les connaissances ultérieures, le subjectif et l'objectif, l'*APERCEPTION *et la croyance.* (V. Cousin.)

— *L'aperception pure*, la conscience qui précède toute pensée, et que l'on considère comme dégagée absolument de tout élément sensible.

APERCEPTIVE, adj. fém. Pron. *a-per-cep-tiv.* — Philos. Il n'est usité que dans cette locution, *Monade aperceptive,* celle qui a la faculté de se connaître elle-même et de connaître toutes ses modifications.

APERCEVABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut apercevoir : *Il y a des corps qui ne sont point* APERCEVABLES *sans microscope.* (Acad.) *Les mamelles sont à peine* APERCEVABLES *dans la jument qui n'a pas encore pouliné.* (Lecoq.)

APERCEVANCE, n. f. Pron. *a-pèr-ce-vanss.* — Faculté d'apercevoir. || Peu usité.

APERCEVANT, part. prés. du v. Apercevoir.

APERCEVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. (*ad*, *percipere*; lat.) Anc. il s'écrivait par deux *p*, ce qui était plus conforme à l'étymologie, et le *c* du radical ne prenait la cédille qu'avant l'*o*; lorsqu'il était suivi d'un *u*, on intercalait l'E muet euphonique : *j'apercois; j'aperceus;* aujourd'hui, il prend la cédille avant l'une et l'autre de ces voyelles : *j'aperçois, j'aperçus.* (*J'aperçois, tu aperçois, il aperçoit, nous apercevons, vous apercevez, ils aperçoivent; j'apercevais, nous apercevions; j'aperçus, nous aperçûmes; j'apercevrai, nous apercevrons; j'apercevrais, nous apercevrions; aperçois, apercevons, apercevez; que j'aperçoive, que nous apercevions, que vous aperceviez, qu'ils aperçoivent; que j'aperçusse, que nous aperçussions; apercevant; aperçu, aperçue.*) Commencer à voir, découvrir : *J'*APERÇOIS *dans l'éloignement un objet dont je ne distingue pas bien la forme.* (Acad.) *À trois lieues de là, vous* APERCEVEZ *une jolie ville bâtie en amphithéâtre.* (B. de St-P.)

Un vieillard sur son âne *aperçut* en passant
Un pré plein d'herbe et fleurissant. (La Font.)

*J'*APERÇUS *comme une forêt de mâts et de vaisseaux.* (Fén.) *J'*APERÇUS *à la limite de mon champ un malheureux, expirant de fatigue et de faim.* (Thiers.)

— En ce sens, il a quelquefois un infinitif, ou même une proposition subordonnée, pour complément :

Mais j'*aperçois venir* sa mortelle ennemie. (Rac.)

Là, il APERÇOIT *tout à coup* QUE *le visage de son ami prend une nouvelle forme.* (Fén.)

— Fig. et moral. Voir, remarquer, saisir, comprendre : *Je crois* APERCEVOIR *l'intention qui le dirige.* (Acad.) *Ils ne faisaient pas semblant d'*APERCEVOIR *les desseins du roi.* (Fén.) *L'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même, pour ne pas* APERCEVOIR *son néant.* (Boss.)

— En ce sens, il a souvent pour complément une proposition subordonnée : *Nous* APERÇÛMES QUE *les vents changeaient.* (Fén.) *On est mort avant que l'on* AIT APERÇU QUE *l'on doit mourir.* (Fléch.) *Il ne faut point beaucoup de lumière pour* APERCEVOIR QU'ON *est dans les ténèbres.* (Fén.)

— Philos. Recevoir des perceptions : *Le premier et le moindre degré de connaissance, c'est d'*APERCEVOIR. (Condillac.) *Nos sens n'*APERÇOIVENT *rien d'extrême : trop de bruit nous assourdit, trop de lumière nous éblouit.* (Pasc.)

= **S'apercevoir,** v. pr. Remarquer, connaître : *On le raille, et il ne s'en* APERÇOIT *pas.* (Acad.) *Ayant achevé de parcourir le cercle des sciences humaines, il s'*APERÇUT *de leur néant, et tourna ses pensées vers la religion.* (Chateaubr.) *On s'endort dans l'amour des biens de la terre, sans s'*APERCEVOIR *de ce malheureux engagement.* (Boss.) *Il est aussi facile de se tromper sans s'en* APERCEVOIR, *que de tromper les autres sans qu'ils s'en* APERÇOIVENT. (La Rochef.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Je* ME SUIS APERÇU QU'*il n'est pas de mes amis. Il n'était pas possible que les gens de guerre, qui avaient établi les empereurs, fussent longtemps sans s'*APERCEVOIR QUE *c'étaient eux en effet qui disposaient de l'empire.* (Boss.) *Elles se cachent quand elles s'*APERÇOIVENT QUE *nous les regardons.* (Lamart.)

Le cheval *s'aperçut qu'*il avait fait folie. (La Font.)

— Récipr. *Dès que nous* NOUS SOMMES APERÇUS, *nous nous sommes sauté au cou.*

Syn. Apercevoir, voir. *Apercevoir* une chose, c'est la voir d'une manière rapide ou confuse, sans se donner le temps ou prendre la peine de la considérer et de l'observer; *voir* une chose, c'est la contempler et l'étudier de manière à en avoir une idée exacte et à la distinguer des autres; ainsi on *aperçoit* un homme dans la foule; on le *voit*, quand on se trouve face à face avec lui.

APERCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à*, *percher.*) Fauconn. Remarquer l'endroit où perche un oiseau pendant la nuit.

APERÇOIR, n. m. (*à*, *percer.*) Technol. Plaque de tôle ou de fer-blanc qui est de chaque côté de la meule de l'épinglier.

APERÇU, UE, part. pass. du v. Apercevoir : *Les objets* APERÇUS *de loin paraissent toujours plus petits que vus de près. Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls défauts du corps qui ne soient* APERÇUS *par les enfants.* (La Br.)

— Fig. *La vertu n'est que la vérité morale, le bien* APERÇU *et discerné par une raison saine au milieu des prestiges de l'erreur, et réalisé dans la vie par une volonté forte, en dépit des séductions et de l'entraînement de la passion.* (V. Cousin.)

APERÇU, n. m. Première vue, coup d'œil rapide jeté sur un objet : *Ce que je vous dis là n'est qu'un* APERÇU. (Acad.) *Il y a dans cet ouvrage des* APERÇUS *très-fins, mais rien n'est exposé.* (Id.)

— Opinion, sentiment : *Il porte tour à tour à la tribune les raisons des hommes d'affaires et les* APERÇUS *d'un homme d'État.* (Mignet.)

Par nos grands *aperçus*, notre sagesse active,
Nous sommes du pouvoir l'âme administrative. (C. Delav.)

— Exposé sommaire : *Cet avocat a donné au public un* APERÇU *de la cause.* (Acad.)

— Estimation approximative : *L'*APERÇU *de la dépense, etc.* (Acad.)

APÉRISPERMÉ, ÉE, adj. (ἀ priv., περί, autour; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *a-pé-riss-pèr-mé.* — Bot. Qui n'a point de périsperme.

APÉRISTOMÉ, ÉE, adj. (ἀ priv., περίστομος, péristome; gr.) Bot. Qui n'a point de péristome.

APÉRITIF, IVE, adj. (*aperire*, ouvrir; lat.) Méd. Il se dit des médicaments propres à entretenir la liberté des voies biliaires, urinaires, etc. : *Tisane* APÉRITIVE. *Remède* APÉRITIF. *Les feuilles de la bacile passent pour diurétiques et* APÉRITIVES. (De Jussieu.)

— N. m. *Les* APÉRITIFS *provoquent ordinairement les urines.* (Acad.)

APÉRITOIRE, n. f. (*aperire*, ouvrir; lat.) Technol. Plaque placée sur le devant du tour à empointer les épingles.

APÉTALE, adj. des 2 g. (ἀ priv.; πέταλον, pétale; gr.) Bot. Qui est sans pétales, sans corolle : *Les fleurs du saule, du noisetier, de l'amarante, sont* APÉTALES. (Acad.)

= **Apétales,** n. f. pl. Classe qui comprend tous les arbres dont les fleurs sont dépourvues de corolle.

APÉTALÉ, ÉE, adj. V. APÉTALE.

APÉTALIE, n. f. Pron. *a-pé-ta-li.* — Bot. Grande

division comprenant les plantes dicotylédones apé...les.

APÉTALIFLORE, adj. des 2 g. (ἀ priv., πέταλον, pétale, gr.; et *flos*, fleur; lat.) Pron. *a-pè-ta-li-flor*. — Bot. Composé de fleurs sans corolles : *Calathide, couronne* APÉTALIFLORE.

APETISSANT, part. prés. du v. Apetisser.

APETISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Apetisser.

APETISSEMENT, n. m. Pron. *ap-tiss-man*. — Diminution : *L'*APETISSEMENT *qui paraît dans les objets éloignés est une espèce de phénomène*. (Perrault.) || Vieux et peu usité.

APETISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, petit*.) Pron. *ap-ti-cé*. — Rendre plus petit : *Cette figure est trop grande, il faut l'*APETISSER. (Acad.) || On dit plus souv. *Rapetisser*.

— Fig. Diminuer :

Fêtes et bals, sérénades, musique,
Cadeaux, festins, bien fort *apetissaient*,
Altéraient fort le fonds de l'ambassade. (La Font.)

— V. intr. ou neut. Devenir plus petit : *Après le solstice d'été, les jours* APETISSENT. (Acad.) || En ce sens, on dit plus ordin., *Raccourcir*.

= **S'apetisser**, v. pr. Même sens : *Une étoffe qui s'*APETISSE *à l'eau*. || On dit plus souv., *Se rétrécir, se resserrer*.

— Fig. : *Le cœur se dilate au dedans quand il s'*APETISSE *au dehors*. (Boss.)

APETTE, n. f. (*apis*, abeille; lat.) Pron. *a-pett*. — Zool. Nom donné dans quelques parties de la France à l'abeille domestique.

APHANIPTÈRE, adj. des 2 g. (ἀφανής, invisible, πτερόν, aile; gr.) Pron. *a-fa-nip-tèr*. — Bot. Qui est privé d'ailes.

APHANOPTÈRE, adj. des 2 g. (ἀφανής, obscur, πτερόν, aile; gr.) Pron. *a-fa-nop-tèr*. — Zool. Qui a les ailes de couleur sombre.

APHASIE, n. f. (ἀφασία, impossibilité de parler; gr.) Pron. *a-fa-zi*. — Phil. Indécision.

APHÉLIE, n. m. (ἀπό, loin de, ἥλιος, soleil; gr.) Pron. *a-fé-li*. — Astron. Le point de l'orbite d'une planète le plus distant du soleil.

— Adject. *La terre est* APHÉLIE, elle est dans le point de son orbite le plus éloigné du soleil.

APHÉLIE, n. f. (ἀφελεία, simplicité; gr.) Pron. *a-fé-li*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Restiacées, qui croît à la Nouvelle-Hollande en touffes gazonneuses et très-basses.

APHÉRÈSE, n. f. (ἀπό, de, et αἱρεῖν, enlever; gr.) Pron. *a-fé-rèz*. — Gramm. Figure qui consiste dans le retranchement d'une syllabe ou d'une lettre au commencement d'un mot : *Nous paraissons avoir formé par* APHÉRÈSE : rogue *de* arrogans, oncle *de* avunculus, bossu *de* gibbosus. (Beauzée.)

— C'est par aphérèse que Molière a dit : ARDEZ *le beau museau*, pour *Regardez*, et qu'on dit LAS! pour *Hélas!*

— Chir. Partie de la chirurgie qui traite du retranchement d'une partie quelconque du corps; c'est l'opposé de la *Prothèse*.

APHÉSIE, n. f. (ἄφεσις, relâchement; gr.) Pron. *a-fé-zi*. — Méd. Rémission dans les symptômes d'une maladie. || Abattement, langueur.

APHIDIEN, IENNE, adj. (ἄφις, ιδος, puceron; gr.) Pron. *a-fi-di-ain*. — Zool. Qui a rapport aux pucerons, qui ressemble aux pucerons.

= **Aphidiens**, n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre Puceron.

APHIDIPHAGE, et **APHIDIVORE**, adj. et n. m. (ἄφις, puceron, φάγω, je mange, gr.; et *voro*, je dévore; lat.) Pron. *a-fi-di-faj* et *a-fi-di-vor*. — Zool. Mangeur de pucerons; ils se disent des larves des coccinelles, des hémérobes, etc.

APHILANTHROPIE, n. f. (ἀ priv., *philanthropie*.) Pron. *a-fi-lan-tro-pi*. — Méd. Éloignement pour les hommes, premier degré de la mélancolie.

APHIS, n. m. V. PUCERON.

APHLÉ, ÉE, adj. (α priv., φλοιός, écorce; gr.) Pron. *a-flé*. — Bot. Privé d'écorce.

APHLOGISTIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., φλόξ, flamme; gr.) Pron. *a-flo-jiss-tik*. — Didact. Qui brûle sans flamme.

APHODIE, n. m. (ἄφοδος, ordure, excrément; gr.) Pron. *a-fo-di*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères très-voisins des scarabées; ils vivent dans les fientes et dans les fumiers : *Les* APHODIES *ont cinq articles à tous les tarses*.

APHONE, adj. des 2 g. (ἀ priv., et φωνή, voix; gr.) Pron. *a-fônn*. — Didact. Qui n'a pas de son.

APHONIE, n. f. (ἀ priv., φωνή, voix; gr.) Pron. *a-fo-ni*. — Méd. Privation plus ou moins complète de la voix : *L'*APHONIE *s'observe principalement dans le cours des maladies du larynx*.

APHORISME, n. m. (ἀφορισμός, définition; gr.) Pron. *a-fo-rism*. — Méd. et Jurispr. Maxime, sentence, définition qui présente d'une manière concise ce qu'il y a d'essentiel à connaître sur une chose : *Les règles de droit du Digeste sont des* APHORISMES. (Courtin.) *Il n'y a guère de maximes de morale dont on ne fit un* APHORISME *de médecine, et réciproquement peu d'*APHORISMES *de médecine dont on ne fit une maxime de morale*. (Diderot.)

— *Les Aphorismes d'Hippocrate*, ouvrage d'Hippocrate, formé de sentences détachées et renfermant un grand sens sous une forme très-concise : *Hippocrate a donné sous le titre d'*APHORISMES *un recueil de propositions sur les diverses parties de la médecine*. (Désorm.)

Syn. Aphorisme, axiome. L'*aphorisme* est une définition synthétique; l'*axiome* est une première vérité, un principe. L'*aphorisme* est la formule trouvée par le savant pour constituer un enseignement doctrinal; l'*axiome* engendre lui-même la science, laquelle n'est que le développement des vérités qu'il renferme. *Aphorisme* exprime quelque chose de concret; *axiome*, quelque chose d'abstrait : on dit un *aphorisme* de jurisprudence, les *aphorismes* d'Hippocrate; un *axiome* de géométrie, de philosophie, etc.

APHORISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-fo-riss-tik*. — Qui contient des aphorismes : *Le véritable esprit philosophique d'Hippocrate se retrouve tout entier dans ses Épidémies et dans ses livres* APHORISTIQUES. (Cabanis.) *Clair, judicieux*, APHORISTIQUE, *le traité de Bacon sur la justice universelle est beaucoup lu et souvent cité*. (Lerminier.)

APHRODE, adj. des 2 g. (ἀφρώδης, écumeux; gr.) Pron. *a-frod*. — Didact. Couvert d'écume.

APHRODISIAQUE, adj. des 2 g. et n. m. (Ἀφροδίτη, Vénus; gr.) Pron. *a-fro-di-zi-ak*. — Méd. Il se dit des substances qu'on croit propres à porter aux plaisirs vénériens.

APHRODISIASME, n. m. Pron. *a-fro-di-zi-asm*. — Méd. L'acte vénérien.

APHRODISIENS, n. m. pl. Pron. *a-fro-di-ziain*. — Zool. Famille d'annélides qui renferme les Aphrodites.

APHRODITE, n. f. (ἀφρός, écume; δῦμι, sortir; gr.) Pron. *a-fro-ditt*. — Zool. Genre de vers marins de la classe des Annélides, qui ont sur le dos deux rangées de plaques membraneuses en forme d'écailles : *L'*APHRODITE *hérissée est la plus grande des* APHRODITES, *et le plus beau de tous les vers connus*. (Cuvier.)

APHRONATRON, n. m. (ἀφρός, écume, gr.; et *natron*.) Pron. *a-fro-na-tron*. — Chim. Espèce de natron ou carbonate de soude natif, qui recouvre, en efflorescence légère, les terres, les cavernes ou les vieux édifices.

APHRONITRE, n. m. (ἀφρός, écume, νίτρον, nitre; gr.) Pron. *a-fro-nitr*. — Chim. Nitrate de chaux, nommé ainsi parce que l'acide nitrique, en se combinant avec la chaux, produit une sorte d'écume.

APHTHE, n. m. (ἄφθαι, d'ἅπτω, je brûle; gr.) Pron. *aft*. — Petit ulcère qui affecte la membrane muqueuse de la bouche : *Les* APHTHES *sont discrets ou confluents*. (Robin.)

— *Aphthes discrets*, petites ulcérations rares, isolées et sans importance, qui se cicatrisent sans laisser de trace.

— *Aphthes confluents*, éruptions pustuleuses qu'on remarque à l'intérieur de la bouche, du pharynx, et qui s'étendent parfois jusque dans le canal intestinal; ils constituent une affection grave qui, dans les contrées humides, se communique quelquefois d'une manière épidémique.

APHTHEUX, EUSE, adj. (*aphthe*.) Pron. *aft-eu, euz*. — Méd. Qui est de la nature des aphthes; qui est accompagné, compliqué d'aphthes : *Vésicule* APHTHEUSE. *Fièvre, éruption, angine* APHTHEUSE.

APHYE, n. f. (ἀφύη, gr.; m. sign.) Pron. *a-fi*. — Zool. Petite espèce de gobie de la Méditerranée, que l'on nomme vulgairement Loche de mer.

APHYLLANTHE, n. f. (ἀ priv., φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *a-fi-lantt*. — Bot. Petite plante de la famille des Joncées, qui croît dans les lieux secs et arides de la France méridionale : *Le fruit de l'*APHYLLANTHE *est une capsule à trois loges et à plusieurs graines*. (De Jussieu.)

APHYLLE, adj. des 2 g. (ἀ priv., φύλλον, feuille; gr.) Pron. *a-fill*. — Botan. Qui est dépourvu de feuilles.

APHYOSTOME, adj. des 2 g. et n. m. (ἀφυής, grossier, et στόμα, bouche; gr.) Pron. *a-fi-oss-tom*. — Zool. Il se dit de poissons qui ont le museau très-prolongé, et terminé par une très-petite bouche.

= **Aphyostomes**, n. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, nommés ainsi à cause du caractère même qui en distingue particulièrement les individus.

API, n. m. (*Appius*, n. pr.) Sorte de pomme très-petite, qui a une chair blanche et ferme, et qui est ordinairement colorée à l'extérieur d'un rouge vif : *Un* API, *des* APIS. || Plus souv. *Une pomme d'*API, *des pommes d'*API. *Son teint devait perdre sa fleur; ce n'était plus le duvet de la pêche, mais c'était le poli et même un peu du vermillon d'une belle* POMME D'API *conservée pendant l'hiver*. (Marm.)

APIAIRE, adj. des 2 g. et n. m. (*apis*, abeille; lat.) Zool. Il se dit des insectes qui ressemblent aux abeilles.

= **Apiaires**, n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, qui comprend diverses espèces d'abeilles.

APICAL, ALE, adj. (*apex, apicis*, pointe; lat.) Didact. Qui a rapport au sommet d'une chose.

APICÉ, ÉE, adj. (m. étym.) Bot. Qui se termine par un sommet très-apparent.

APICIFLORE, adj. des 2 g. (*apex*, pointe, et *flos, floris*, fleur; lat.) Bot. Qui a des fleurs terminales.

APICILAIRE, adj. des 2 g. (*apex, icis*, sommet; lat.) Bot. Il se dit d'un organe qui est placé au sommet d'un autre organe : *Dans le colchique, l'embryon est* APICILAIRE, *parce qu'il est placé au haut du périsperme*. || *Appendice apicilaire*, appendice qui termine l'anthère des synanthérées.

APICULE, n. m. (*apex*, pointe; lat.) Bot. Petite pointe terminale qui a peu de consistance.

APICULÉ, ÉE, adj. (*apicule*.) Bot. Qui est muni d'un apicule.

APICULTEUR, n. m. (*apis*, abeille, *cultor*, qui élève; lat.) Celui qui élève des abeilles.

APICULTURE, n. f. (*apis*, abeille, *cultura*, culture; lat.) Éducation des abeilles.

APIÉCEUR, EUSE, n. (*à, pièce*.) Technol. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la pièce.

APIETRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*piètre*.) Devenir piètre; dépérir.

= **S'apiétrir**, v. pr. Même sens : *Une marchandise s'*APIÉTRIT *lorsqu'elle se gâte, qu'elle n'est plus à la mode*. (Richelet.) || Vieux.

APIFÈRE, adj. des 2 g. (*apis*, abeille, *fero*, je porte; lat.) Didact. Qui porte des abeilles.

APIFORME, adj. des 2 g. (*apis*, abeille, *forma*, forme; lat.) Didact. Qui a la forme d'une abeille.

APIGÉ, adj. m. Mar. Il se dit, dans les ports de la Méditerranée, d'un navire qui n'a pas tout son chargement, mais qui est assez calé pour naviguer.

APIINE, n. f. (*apium*, persil; lat.) Chim. Substance qu'on a retirée du persil; c'est une poudre d'un blanc jaunâtre, insipide et inodore.

APIOCRINITE, n. f. Zool. Genre de polypiers.

APIOS, n. m. (ἄπιος, euphorbe; gr.) — Bot. Espèce de tithymale ou d'euphorbe de l'île de Candie. || Genre de plantes de la famille des Légumineuses, composé d'herbes à tiges grimpantes et à fleurs disposées en grappes axillaires; l'*apios tubéreux* est l'espèce la plus remarquable : *La jeune mère choisit un érable à fleurs rouges, festonné de guirlandes d'*APIOS, *et qui exhalait les parfums les plus suaves* (Chateaubr.)

APIOSPORE, n. m. (ἄπιον, poire, et σπόρος, spore; gr.) Pron. *a-pi-oss-por*. — Genre de plantes de la famille des Champignons.

APIQUAGE, n. m. (*apiquer*.) Pron. *a-pi-kaj*. — Mar. L'action d'apiquer, et le résultat de cette action.

APIQUANT, part. prés. du v. Apiquer.

APIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Apiquer. Mar. Rapproché de la direction verticale : *Une corne est d'autant plus* APIQUÉE *qu'elle s'écarte davantage de la direction horizontale*.

APIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, pic*.) Pron. *a-pi-ké*. — Mar. Rapprocher une vergue, un étai, une manœuvre quelconque de la direction verticale : *On* APIQUE *une vergue en pesant sur la balancine d'un bord, et en filant de l'autre*.

— V. intr. *Ce câble* APIQUE, il s'approche de la direction verticale.

APIS, n. m. Pron *a-piss*. — Astr. Petite constellation de l'hémisphère méridional.

APISTE, n. m. (ἄπιστος, perfide; gr.) Pron. *a-pist*. — Zool. Petit poisson osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes; il est muni d'une forte épine qui, en s'écartant de sa joue, devient une arme dangereuse.

APITOYANT, part. prés. du v. Apitoyer.

APITOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Apitoyer.

APITOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pitié*.) Pron. *a-pi-toa-ié*. — Il change l'y du radical en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *j'apitoie, j'apitoierai, j'apitoierais*; les poëtes écrivent *j'apitoirai, j'apitoirais*. Dans tous les autres cas, le radical n'éprouve pas de changement. *Il apitoya, nous apitoyons, apitoyez*. — Toucher de pitié : *Rien ne peut l'*APITOYER *sur mon sort*. (Acad.) *Il y a quelque dif-*

férence, au théâtre, entre un héros qui se plaint et un mendiant qui vous APITOIE. (La Harpe.) *Il ne composait pas des tableaux de fantaisie pour* APITOYER *sur la détresse des pauvres cultivateurs.* (Ch. Dupin.)

= **S'apitoyer,** v. pr. Éprouver, témoigner de la pitié, de la compassion :

Si je *m'apitoyais*, je serais un grand sot. (E. Aug.)

APIVORE, adj. des 2 g. (*apis*, abeille, *vorare*, dévorer; lat.) — Zool. Qui dévore les abeilles.

APLAIGNANT, part. prés. du v. Aplaigner.

APLAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aplaigner.

APLAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-plè-gnié*. — Manuf. Faire venir la laine aux couvertures avec des chardons.

APLAIGNEUR, EUSE, n. Technol. Celui, celle qui aplaigne les draps.

APLANER, v. tr. ou act. V. APLAIGNER.

APLANEUR, n. m. V. APLAIGNEUR.

APLANI, IE, part. pass. du v. Aplanir : *Une montagne* APLANIE; *un chemin* APLANI.

— Fig. *Toute hauteur sera* APLANIE, *toute puissance sera écrasée, toute tête superbe sera courbée sous le poids de l'éternelle majesté de Dieu.* (Fén.)

APLANIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*planus*, plan, uni; lat.) Rendre uni ce qui était inégal : APLANIR *un chemin, une montagne. Il faut envoyer des pionniers pour* APLANIR *les chemins quand la grosse artillerie marche.* (Trév.)

La main lente du temps *aplanit* les montagnes. (Volt.)

— Fig. *Aplanir les voies à quelqu'un*, lui préparer, lui ouvrir les voies; le mettre en état d'atteindre au but qu'il se propose, de réussir dans ce qu'il entreprend :

C'est moi que le Seigneur au jour de grâce envoie
Pour te tendre la main et t'*aplanir* la voie. (Lamart.)

— Dans un sens analogue : *Sous un très-grand roi, ceux qui tiennent les premières places n'ont que des devoirs faciles; l'activité et le génie du prince leur* APLANISSENT *les chemins.* (La Br.)

Il faut de ces périls m'*aplanir* la sortie. (Corn.)
Tu me verras toujours applaudir tes succès,
Et du haut Hélicon t'*aplanir* les accès. (E. Lebrun.)

— Figur. *Aplanir les obstacles, les difficultés*, faire disparaître les empêchements qui se rencontrent dans une affaire : *Ils savent* APLANIR LES DIFFICULTÉS *d'une affaire.* (Mol.) *Les lumières d'une éducation approfondie peuvent* APLANIR *bien* DES DIFFICULTÉS. (Dupanl.)

— Fig. et mor. Rendre plus égale, calmer, adoucir :

Rien ne peut *aplanir* son humeur inégale. (Malherbe.)

Il n'y a point de plus excellente pratique de mortification que celle de supprimer ses humeurs, d'en APLANIR *les inégalités.* (Nicole.) *Le plaisir réunissait toutes les classes,* APLANISSAIT *toutes les susceptibilités hautaines, nivelait tous les rangs.* (G. Sand.)

= **S'aplanir,** v. pr. Devenir uni : *Ce terrain* S'EST APLANI. (Acad.) *Les ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé; mais insensiblement leurs sillons* S'APLANISSENT. (Marm.)

— Fig. En parl. des obstacles, S'évanouir, disparaître : *Tous les obstacles* S'APLANISSENT *devant lui.* (Acad.) *Les difficultés qui accompagnent la vertu* S'APLANISSENT *comme d'elles-mêmes, et le joug du Seigneur est doux à l'âme fidèle.* (Fléchier.) *Le jeune homme croit que tout doit* S'APLANIR *devant lui.* (Lacépède.)

APLANISSANT, part. prés. du v. Aplanir.

APLANISSEMENT, n. m. (*aplanir.*) Pron. *a-planiss-man*. — L'action d'aplanir, l'état de ce qui est aplani : *L'*APLANISSEMENT *d'un chemin.*

— Fig. *L'*APLANISSEMENT *d'une difficulté.*

APLANISSEUR, n. m. V. APLAIGNEUR.

APLATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, plat.*) Mar. Désigner les matelots qui doivent manger ensemble, les distribuer sept par sept pour manger au même plat.

APLATI, IE, part. pass. du v. Aplatir : *La porte est de chêne massif, doublée avec des cuirasses* APLATIES *sur l'enclume.* (V. Hugo.)

— *La terre est aplatie vers ses pôles*, son axe est plus petit que le diamètre de l'équateur.

— Fig. *L'affaire des poisons est tout* APLATIE. (Mme de Sévig.)

APLATIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*plat.*) Rendre plat : *Cette surface est trop bombée, il faudrait un peu l'*APLATIR. (Acad.) *On* APLATIT *les métaux à coups de marteau.* (Trév.)

— Fig. Diminuer, abaisser, déprimer : APLATIR *les intelligences.*

= **S'aplatir,** v. pr. Devenir plat : *Les joues* S'APLATISSENT *quand on bâille.* (Richelet.) *Le soir, les nuées s'allongent,* S'APLATISSENT, *et prennent des formes de crocodiles.* (V. Hugo.)

— Fig. Diminuer, s'abaisser : *Mon courage se hérisse, au lieu de* S'APLATIR. (Montaigne.)

APLATISSANT, part. prés. du v. Aplatir.

APLATISSEMENT, n. m. (*aplatir.*) L'action d'aplatir, l'état de ce qui est aplati : *Le mouvement des doigts suffit pour l'*APLATISSEMENT *d'une boule de cire.* (Trév.)

— *L'aplatissement de la terre*, l'état de la terre qui est aplatie aux deux pôles : *L'*APLATISSEMENT *des planètes sous les pôles s'est fait en même temps que leur renflement sur l'équateur.* (Buff.)

— Fig. Amoindrissement moral et politique : *Le genre de crédulité qui fait que l'homme perd la mesure de ce qu'il peut faire et de ce qu'il peut souffrir est pour beaucoup dans l'*APLATISSEMENT *de la France sous la Terreur.* (St-M. Girardin.)

APLATISSERIE, n. f. (*aplatir.*) Pron. *a-pla-tiss-rí*. — Technol. L'atelier de forge où l'on aplatit les barres de fer.

APLATISSEUR, n. m. (*aplatir.*) Technol. L'ouvrier qui aplatit les métaux.

APLATISSOIR, n. m. (*aplatir.*) Technol. L'instrument qui sert à aplatir les barres de fer.

APLATISSOIRE, n. f. (*aplatir.*) Pron. *a-pla-ti-coir*. — Technol. Nom sous lequel on désigne, dans les forges, une couple de cylindres entre lesquels on passe les barres de fer pour les allonger ou les aplatir.

APLESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἀ priv., πλέκω, plier; gr.) Pron. *a-plèss-tè*. — Mar. Déployer les voiles pour se préparer à prendre la mer. || Vieux.

APLESTIE, n. f. (ἀ priv., πλήθω, remplir; gr.) Pron. *a-plèss-ti*. — Méd. Voracité, faim insatiable.

APLET, n. m. Pron. *a-plé*. — Pêche. Filet qui sert à pêcher le hareng.

APLÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*; avant toute autre terminaison il conserve l'*é* fermé. — Agric. Accélérer un travail, en hâter la fin.

APLÉTEUR, n. m. Agr. Vigneron qui travaille vite.

APLEURIE, n. f. (ἀ priv., πλευρά, plèvre; gr.) Anat. Absence des plèvres.

APLITE, n. f. Pron. *a-plitt*. — Minér. Roche composée de quartz et de feldspath blanc ou rougeâtre : *L'*APLITE *forme des montagnes entières en Dalécarlie.* (Brongniart.)

APLOCÈRE, adj. des 2 g. et n. m. (ἁπλόος, simple; κέρας, antennes; gr.) Pron. *a-plo-cèr*. — Zool. Il se dit des insectes diptères qui ont des antennes simples.

— **Aplocères,** n. m. pl. Famille de diptères dont les antennes n'ont point de poil latéral isolé.

APLOMB, n. m. (*à, plomb.*) Pron. *a-plon*. — Ligne perpendiculaire à l'horizon; position d'un objet suivant une ligne perpendiculaire à l'horizon : *Prendre l'*APLOMB *d'une muraille, les* APLOMBS *d'un bâtiment.* (Acad.) *Ce mur tient bien son* APLOMB, *a conservé son* APLOMB. (Acad.)

— Par analog. Art vét. La répartition régulière du poids du corps sur les membres, et la direction la plus favorable de ceux-ci, considérés comme supports pour le soutien de la machine animale et l'exécution de ses mouvements : *Les* APLOMBS *d'un cheval.*

— Fig. Grande assurance dans la manière d'agir, de parler, de se présenter : *Ce jeune homme manque d'*APLOMB. (Acad.) *Calonne avait la confiance de la témérité, et l'*APLOMB *du charlatanisme.* (Lamart.)

...... De l'*aplomb*; surtout point d'embarras. (C. Delav.)
Il faut beaucoup d'*aplomb* : le péril est extrême. (V. Hugo.)

— Peint. La pondération des figures : *Ses figures manquent d'*APLOMB. (Acad.) *Cet artiste pèche par les* APLOMBS. (Id.)

— Mus. La précision de la mesure, soit pour la voix, soit pour les instruments : *On dit d'un violon qu'il manque d'*APLOMB, *parce qu'il donne à quelques notes trop de valeur, et oblige les autres violons à ralentir la mesure ou à manquer d'ensemble.* (Millin.)

= **D'aplomb,** loc. adv. Perpendiculairement : *Cette ligne est tirée d'*APLOMB. (Acad.) || Par analog. *Être, n'être pas d'*APLOMB, *être hors d'*APLOMB.

— Danse et Escrim. Qui est assuré et ferme sur ses jambes, qui ne vacille point : *Ce danseur retombe toujours d'*APLOMB. (Acad.)

— Mus. *Chanter d'aplomb*, faire sentir sans dureté, mais avec une justesse rigoureuse, les temps forts de chaque mesure.

APLOME, n. m. (ἁπλόος, simple; gr.) — Minér. Pierre d'un brun foncé, grenat.

— Liturg. gr. Nappe d'autel.

APLOPÉRISTOME, ÉE, adj. des 2 g. (ἁπλόος, simple, περί, autour, στόμα, bouche; gr.) — Bot. Il se dit des mousses dont le péristome est simple.

= **Aplopéristomées,** n. f. pl. Division de la famille des Mousses, renfermant les genres dont le péristome est simple, ou composé d'un seul rang de dents.

APLOSTÈGUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἁπλόος, simple, στέγη, loge; gr.) Zool. Il se dit des coquilles dont les loges ne renferment chacune qu'une seule cavité.

APLOSTOME, adj. des 2 g. (ἁπλόος, simple, στόμα, bouche; gr.) Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

APLUDE, n. f. Pron. *a-plud*. — Bot. Genre de la famille des Graminées, et originaire des Indes.

APLUSTRE, n. m. (*aplustra*, banderolles; lat.) Pron. *a-plustr*. — Antiq. Ornement de la poupe des vaisseaux chez les Romains : *L'*APLUSTRE *était composé de planches diversement découpées et coloriées.* (Millin.)

APLYSIE, n. f. (ἀπλυσία, saleté; gr.) Pron. *a-pli-zi*. — Zool. Genre de mollusques de l'ordre des Gastéropodes, connus sous le nom de Lièvres de mer.

APNÉE, n. f. (ἀ priv., πνέω, respirer; gr.) Pron. *ap-né*. — Suspension de la respiration.

APO, part. initiale. (ἀπό, loin de; gr.) Il se joint à une foule de mots dérivés du grec, dont il modifie le sens primitif en y ajoutant une idée de séparation, d'éloignement, etc., comme dans *apocope, apogée, apostasie, apostolat*, etc.

APOA, n. m. (brésilien.) Zool. Serpent du Brésil, d'un gris bronzé, varié de taches rouges et blanches.

APNEUMIE, n. f. (ἀ priv., πνεύμων, poumon; gr.) Pron. *ap-neu-mí*. — Méd. Absence du poumon.

APNEUSTIE, n. f. V. APNÉE.

APOCALBASUM, n. m. Pron. *a-po-kal-ba-zum*. — Bot. Substance résineuse tirée d'une espèce d'euphorbe; on s'en sert en Afrique pour empoisonner les armes de guerre.

APOCALYPSE, n. f. (ἀποκάλυψις, révélation; gr.) Pron *a-po-ka-lips*. — Livre du Nouveau Testament, qui contient les révélations faites à saint Jean l'évangéliste dans l'île de Patmos.

— Saint Irénée affirme dans ses ouvrages que l'Apocalypse fut écrite par saint Jean vers la fin du règne de Domitien. Le témoignage de cet illustre Père de l'Église a d'autant plus de poids que son propre maître, saint Polycarpe, a longtemps vécu dans l'intimité de saint Jean, et lui a fait connaître toutes les particularités de la vie de l'apôtre. Quelques controverses s'étant élevées sur l'authenticité de ce livre, le 3e concile de Carthage déclara en 397 que l'Apocalypse avait été inspirée de Dieu, et qu'elle faisait partie des saintes Écritures.

— Fig. et fam. Tout discours, tout écrit obscur; parce qu'en effet le livre de saint Jean, comme tous les livres prophétiques, offre beaucoup d'obscurité :

Ton Phébus s'explique si bien,
Que tes volumes ne sont rien
Qu'une éternelle *Apocalypse*. (Maynard.)

— *Style d'Apocalypse*, style obscur.

— Prov. et pop. *C'est le cheval de l'Apocalypse*, se dit d'un mauvais cheval.

APOCALYPTIQUE, adj. des 2 g. (*Apocalypse.*) Qui a rapport à l'Apocalypse.

— *Animaux apocalyptiques*; animaux figuratifs et symboliques, tels que ceux dont parle saint Jean dans son Apocalypse : *Les chapiteaux chargés de figures chimériques, d'*ANIMAUX APOCALYPTIQUES, *semblent appartenir à l'art du onzième siècle.* (V. Hugo.)

— Fig. Il se dit des discours et des écrits obscurs ou prophétiques : *Des maximes* APOCALYPTIQUES.

APOCÉNOSE, n. f. (ἀπό, hors, κένωσις, évacuation; gr.) Pron. *a-po-cé-nôz*. — Méd. Sorte d'hémorragie ou d'évacuation partielle d'humeurs.

APOCHYLISME, n. m. (ἀπο, de, χυλός, suc; gr.) Pron. *a-po-chi-lism*. — Méd. Suc végétal épaissi, vulgairement nommé *Rob*.

APOCO, n. m. (*poco*, peu; ital.) Terme emprunté de l'italien, et employé pour désigner un homme de peu d'esprit ou de sens : *On le traite d'*APOCO. (Acad.)

... Mon moqueur, par son critique écho,
Traitait ainsi nos chantres d'*apoco*. (Lamott.)

APOCOPE, n. f. (ἀπό, de, κόπτω, je coupe; gr.) Pron. *a-po-kop*. — Gramm. Espèce de métaplasme qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : *L'*APOCOPE *est une figure qui change le matériel primitif d'un mot par une soustraction faite à la fin.* (Beauzée.) C'est par *apocope* que les poëtes écrivent je *di*, je *croi, encor*, pour je *dis*, je *crois, encore*, et que nous écrivons, *grand'messe* au lieu de *grande messe*, etc. Une foule de nos mots, tels que *bon, vil, bel*, ont été formés, par *apocope*, des mots latins *bonus, vilis, bellus*. C'est aussi à l'*apocope* que nous devons les noms propres *Aristote, Longin, Paris, Franc*, formés de *Aristoteles, Longinus, Parisii, Francus*. || V. MÉTAPLASME.

— Méd. Blessure avec perte de substance, plus

Particul. Fracture dans laquelle une partie de l'os est séparée et enlevée.

APOCOPÉ, ÉE, adj. (*apocope.*) Gramm. Qui a subi une apocope : *Mot* APOCOPÉ.

APOCRÉAS, n. f. (ἀπό, de, κρέας, chair ; gr.) Liturg. gr. Nom de la semaine que l'Église latine appelle Septuagésime.

APOCRÉNATE, n. m. (ἀπό, de, κρήνη, source ; gr.) Chim. Sel qu'on obtient par la combinaison de l'acide apocrénique et d'une base salifiable.

APOCRÉNIQUE, adj. m. (ἀπό, de, κρήνη, source ; gr.) Chim. *Acide apocrénique*, acide brun qu'on obtient en exposant l'acide crénique à l'air : *L'*ACIDE APOCRÉNIQUE *existe, combiné avec la soude et l'ammoniaque, dans plusieurs eaux ferrugineuses de Suède.*

APOCRISIAIRE, n. m. (ἀπό, de, κρίσις, jugement ; gr.) Pron. *a-po-kri-zi-èr.* — Chez les Grecs du Bas-Empire, Officier chargé de juger les causes des soldats du palais, et de porter les messages ou d'intimer les ordres de l'empereur.

— Au moyen âge, Tout officier public ou chancelier chargé de l'expédition des édits et des lois.

— *Le grand apocrisiaire*, Le chef de ces officiers ou chanceliers.

— Agent ou envoyé que les abbés, les évêques et les patriarches députaient aux églises de leur juridiction et aux puissances temporelles et spirituelles avec lesquelles ils avaient des intérêts à débattre.

— Plus particul. Député ou nonce du pape auprès des empereurs ou des princes catholiques.

— Officier ecclésiastique qui, sous les rois de la première race, avait sur le spirituel la même juridiction que le comte du palais sur le temporel.

— Titre du grand aumônier sous Charlemagne.

— Gardien du trésor dans les anciens monastères.

APOCRISIE, n. f. (ἀπό, de, κρίνω, séparer ; gr.) Pron. *a-po-kri-zi.* — Méd. Excrément, tout ce qui est rejeté par le corps.

APOCROUSTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀπό, de, κρούω, frapper ; gr.) — Méd. Il se dit des remèdes propres à répercuter les humeurs qui se jettent sur quelque partie.

APOCRYPHE, adj. des 2 g. (ἀπόκρυφος, inconnu, caché ; gr.) Pron. *a-po-krif.* — Il se dit des livres et des écrivains dont l'autorité est douteuse : *Aux yeux de certains érudits, quelques-unes des Catilinaires ont paru suspectes ; d'autres, plus hardis, en ont condamné plusieurs comme* APOCRYPHES. (Mérim.) *Ces mémoires ne sont point* APOCRYPHES, *et c'est quelque chose par le temps qui court.* (Barante.)

— Particul. Il se dit de certains livres que l'Église ne reçoit pas pour canoniques : *Le troisième et le quatrième livre d'Esdras sont* APOCRYPHES. (Acad.)

— *Nouvelle apocryphe*, nouvelle qui ne mérite pas beaucoup de confiance.

Syn. Apocryphe, supposé. *Apocryphe* se dit de ce qui n'est pas authentique, par suite de l'absence de preuves ; *supposé* se dit de ce qu'on juge faux et controuvé. *Apocryphe* ne s'applique qu'à des livres, à des actes, à des pièces qui ont un caractère public ; *supposé* s'applique en outre aux faits de moindre importance.

APOCYÉSIE, n. f. (ἀπό, de, κύεω, être enceinte ; gr.) Pron. *a-po-ci-é-zi.* — Chir. Parturition.

APOCYN, n. m. (ἀπό, loin de, κύων, chien ; gr.) Pron. *a-po-çain.* — Bot. Genre de plantes exotiques, composé d'herbes vivaces et servant de type à la famille des Apocynacées. || *Apocyn maritime*, espèce d'apocyn à fleurs blanches, dont le suc laiteux est un poison très-actif. || *Apocyn gobe-mouches*, espèce d'apocyn dont les pétales, en se contractant, retiennent et emprisonnent les petits insectes qui insinuent leur trompe entre les filets des étamines. || *Apocyn chanvrard*, espèce d'apocyn dont les tiges fournissent une filasse propre à faire des cordages et même des toiles.

APOCYNACÉ, ÉE, ou **APOCYNÉ, ÉE,** adj. Bot. Qui ressemble à l'apocyn.

= **Apocynacées** ou **Apocynées,** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones et monopétales, composée d'herbes, d'arbrisseaux et d'arbres remplis la plupart d'un suc laiteux, et remarquables par la structure extraordinaire des organes de la fleur ; plusieurs espèces fournissent le caoutchouc : *On trouve dans le suc laiteux de quelques* APOCYNACÉES *une quantité assez notable de caoutchouc.* (Richard.) *Les* APOCYNACÉES *sont des plantes âcres et vénéneuses.* (Id.)

APOCYNE ou **APOCYNINE,** n. f. Chim. Principe actif extrait de la racine de l'apocyn chanvrard.

APOCYNÉ, ÉE, adj. V. APOCYNACÉ.

APODANTHE, n. m. (ἀ priv., πούς, pied, ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de la famille des Mousses.

APODE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀ priv., πούς, pied ; gr.) Zool. Qui n'a point de pieds.

— Particul. Il se dit des larves des insectes, lorsqu'elles n'ont point de pattes : *Les abeilles et les mouches ont des larves* APODES *en forme de vers.* (Duméril.)

— Par extens. Il se dit des poissons qui n'ont point de nageoires ventrales, tels que les anguilles ; et de tous les poissons osseux ou cartilagineux qui n'ont pas de nageoires inférieures.

= **Apodes,** n. m. pl. Nom commun à plusieurs ordres et à plusieurs familles d'animaux dépourvus de pieds, de pattes, ou de nageoires. || Partic. Ordre de poissons osseux de la classe des Malacoptérygiens.

APODECTE, n. m. (ἀποδέκτης, collecteur d'impôts ; gr.) Pron. *a-po-dekt.* — Antiq. gr. Nom des dix magistrats d'Athènes auxquels on remettait les revenus, les contributions et les créances de l'État.

APODÈME, n. m. (ἀποδέω, je lie ; gr.) Zool. Partie de l'enveloppe solide des insectes qui tient à leur thorax.

APODICTIQUE, adj. des 2 g. (ἀπό, de, δείκνυμι, enseigner ; gr.) Pron. *a-po-di-k-tik.* — Log. Démonstratif, évident : *Suivant Kant, la raison pratique, distincte de la raison spéculative, menait irrésistiblement l'homme, sinon à la démonstration* APODICTIQUE *de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et de la liberté, du moins à leur foi indestructible.* (Lerm.)

APODIE, n. f. (ἀ priv. ; πούς, pied, gr.) Pron. *a-po-dî.* — Anat. Genre de déviation organique ou d'agénésie partielle, caractérisée par l'absence des pieds.

APODIOXIS, n. f. (ἀπό, loin, διώκω, je poursuis ; gr.) Pron *a-po-di-ok-ciss.* — Rhét. Tour véhément par lequel on rejette une objection : *L'*APODIOXIS *est un tour par lequel on rejette avec indignation un argument ou une objection, comme absurde.* (Diderot.)

APODOGYNE, adj. (ἀ priv., πούς, pied, γυνή, femme ; gr.) Pron. *a-po-do-jinn.* — Bot. *Disque apodogyne*, qui n'adhère point à la base de l'ovaire.

APODOSE, n. f. (ἀπόδοσις, gr. ; m. sign.) Pron. *a-po-dôz.* — Rhét. Le second membre d'une période : *On nomme* APODOSE *la seconde partie intégrante d'une période, parce qu'elle rend à la première ce qui lui manquait pour la plénitude du sens total.* (Beauzée.)

APOGALACTISME, n. m. (ἀπό, loin de, γάλα, lait ; gr.) Pron *a-po-ga-lak-tism.* — Méd. Action de sevrer un enfant ; sevrage.

APOGASTRE, adj. des 2 g. (ἄπους, sans pieds, γαστήρ, ventre ; gr.) Zool. Il se dit des mollusques dont le ventre est dépourvu de pieds.

APOGÉE, n. m. (ἀπό, loin de, γῆ, terre ; gr.) Pron. *a-po-jé.* — Astron. Le point où une planète est à sa plus grande distance de la terre : *La lune est à son* APOGÉE. (Acad.) *L'*APOGÉE *de la lune n'est pas fixe dans le ciel ; il répond successivement à différents degrés du zodiaque, et sa révolution s'achève dans l'espace d'environ neuf ans.* (D'Alemb.)

— Adject. : *La lune est* APOGÉE. (Acad.)

— Fig. Le point le plus élevé, le degré le plus haut : *Il est à l'*APOGÉE *de sa gloire. Sa gloire, sa puissance, sa fortune est à son* APOGÉE. (Acad.) *Le barreau français est à son* APOGÉE *au seizième siècle.* (Lermin.)

> Une fortune un peu rangée,
> Un corps sain, un esprit joyeux...
> Me feront trouver l'*apogée*
> De la félicité des dieux. (Gresset.)

APOGON, n. m. (ἀ priv., πώγων, barbe ; gr.) Pron. *a-po-gon.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes ; on les a nommés ainsi parce qu'ils n'ont point de barbillons au-dessous de la mâchoire inférieure. || Vulg. Le *roi des rougets.*

APOGONE, adj. f. Bot. Il se dit des mousses qui n'ont point de péristome.

= **Apogones,** n. f. pl. Famille de mousses dont le principal caractère est d'avoir l'orifice de l'urne nu, c'est-à-dire privé de dents et de cils.

APOGRAPHE, n. m. (ἀπό, de, γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *a-po-graf.* — Par opposit. à *Autographe*, La copie d'un écrit original : *L'*APOGRAPHE *est un écrit tiré d'un autre, c'est la copie d'un original.* (Du Marsais.)

APOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*apographe.*) Pron. *a-po-gra-fik.* — Qui a le caractère d'un apographe.

APOINTISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pointe.*) Techn. Rendre pointu.

APOLEPSIE, n. f. (ἀπόληψις, suppression ; gr.) Pron. *a-po-lep-ci.* — Méd. Rétention d'une humeur. — Suppression d'un flux.

APOLEXIE, n. f. (ἀπόληξις, abandon ; gr.) Didact. Décrépitude.

APOLINOSE, n. f. (ἀπό, de, λίνον, lin ; gr.) Pron. *a-po-li-nôz.* — Chirurg. Opération de la fistule à l'anus au moyen d'une ligature faite [illegible] fil de lin.

APOLLINARISME, n. m. Hist. eccl. Hérésie des apollinaristes.

APOLLINARISTE, n. m. Hist. ecclés. Nom des sectateurs de l'hérétique Apollinaire le Jeune, qui, au IVe siècle de l'ère chrétienne, nia l'existence de l'âme humaine en Jésus-Christ, et soutint que sa chair n'avait point été formée du corps de la Vierge.

APOLLON, n. pr. (Ἀπόλλων ; gr.) Fils de Jupiter et de Latone, dieu des beaux-arts et de la poésie.

— Fig. *Les fils, les favoris d'Apollon*, les poëtes :

> Dors, ô *fils d'Apollon !* ses lauriers te couronnent. (V. P.)

— Fig. Génie inspirateur :

> La colère suffit, et vaut un *Apollon.* (Boil.)

> Barbouillé, débraillé, grossier jusqu'au dégoût,
> Leur *Apollon* poissard a pour Pinde un égout. (Ancel.)

— Fig. *L'amour fût son Apollon*, l'amour lui inspira des vers.

— Fig. *Rimer en dépit d'Apollon*, faire des vers sans avoir de talent pour la poésie.

APOLLON, n. m. Zool. Papillon de jour qui se trouve sur les montagnes.

APOLLONIEN, IENNE, adj. (*Apollonius*, n. m.) Géom. *Hyperbole, parabole apollonienne*, Hyperbole et parabole ordinaire du deuxième degré.

APOLOGÉTIQUE, adj. des 2 g. (*apologie.*) Pron. *a-po-lo-jé-tik.* — Qui contient une apologie : *Lettre, discours* APOLOGÉTIQUE.

— N. m. L'apologie de Tertullien pour les chrétiens.

— Par extens. Toute apologie de la religion chrétienne : *Chose étrange que le christianisme soit maintenant obligé de se défendre devant ses enfants comme il se défendait autrefois devant ses bourreaux, et que l'*APOLOGÉTIQUE *aux Gentils soit devenue l'*APOLOGÉTIQUE *aux chrétiens !* (Chateaubriand.)

— Par anal. : *Ce procédé d'*APOLOGÉTIQUE *tantôt part de la raison pour s'élever jusqu'à la foi, tantôt descend de la foi pour rejoindre la raison.* (A. de Broglie.)

APOLOGIE, n. f. (ἀπολογία, m. sign. ; gr.) Pron. *a-po-lo-jî.* — Discours ou écrit justificatif : *Faire une* APOLOGIE. (Acad.) *Saint Julien martyr écrivit le premier l'*APOLOGIE *de sa foi.* (J. J. Rouss.) *Nous faisons tous les jours l'*APOLOGIE *des maximes du monde.* (Mass.)

> Ce docteur autrefois si craint, si révéré,
> Arnauld, le grand Arnauld, fit mon *apologie.* (Boil.)

— Par extens. Tout ce qui est propre à justifier quelqu'un : *Sa conduite fait bien son* APOLOGIE. (Acad.) *Les grands sont ravis de trouver dans leurs imitateurs l'*APOLOGIE *de leurs vices.* (Mass.)

APOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*apologie.*) Pron. *a-po-lo-gik.* — Qui tient de l'apologie.

APOLOGISTE, n. m. (*apologie.*) Celui qui fait l'apologie de quelqu'un, de quelque chose : *Il était juste que Machiavel, l'*APOLOGISTE *de César Borgia, fût le détracteur de Louis XII.* (Andrieux.) *Les panégyristes de la force des choses sont les* APOLOGISTES *des faits accomplis.* (De Rémusat.) *Les* APOLOGISTES *de ses passions lui soufflaient le feu de la volupté.* (Mass.)

— Particul. Celui qui écrit une apologie pour soutenir les chrétiens et la religion chrétienne contre les attaques de leurs ennemis : *Les* APOLOGISTES *de la religion chrétienne.* (Lamenn.)

APOLOGUE, n. m. (ἀπό, de, λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-po-logh.* — Récit d'un fait vrai ou fabuleux, dans lequel on se propose de présenter indirectement quelque vérité morale et instructive :

> L'*apologue* est un don qui vient des immortels ;
> Ou, si c'est un présent des hommes,
> Quiconque nous l'a fait mérite des autels. (La Font.)

La vérité naïve des APOLOGUES *de Phèdre et de La Fontaine fait pour tous les esprits le plus grand charme de leurs peintures.* (Marm.)

> Nous devons l'*apologue* à l'ancienne Grèce. (La Font.)

*Qu'y a-t-il de recommandable dans les productions de l'esprit, qui ne se rencontre dans l'*APOLOGUE *?* (La Font.) *La vérité a parlé aux hommes par paraboles : la parabole est-elle autre chose que l'*APOLOGUE *?* (Id.)

> Où veut-il en venir avec ses *apologues* ? (Ponsard.)

Syn. Apologue, fable. L'*apologue* a pour but le développement d'une vérité morale d'un ordre élevé ; la *fable* tend à démontrer une vérité plus générale, et pour ainsi dire plus populaire. L'*apologue*, sévère dans sa forme, n'admet pour acteurs que les dieux, les hommes et les animaux ; la *fable*, capricieuse et légère, personnifie tout, les plantes et même les rochers.

APOLTRONIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*poltron.*) Fauconn. Couper l'ongle du pouce à un oiseau de proie.

APOMAQUE, adj. m. (ἀπό, loin de, μάχη, combat ; gr.) Pron. *a-po-mak.* — Anc. Chez les Grecs, *Age apomaque*, l'âge où l'on devait se retirer du service militaire.

— N. m. Celui qui était arrivé à l'époque légale de sa retraite, et avait acquis le droit de rentrer dans la vie privée.

APOMATHÉSIE, n. f. (ἀπό, de, μανθάνω, j'apprends; gr.) Pron. *a-po-ma-té-zi.* — Didact. Oubli de ce qu'on avait appris.

APOMATOSTOME. adj. des 2 g. et n. m. (ἀ priv., πῶμα, couvercle, στόμα, bouche; gr.) Zool. Il se dit des mollusques à coquille univalve et sans opercule.

APOMÉCOMÈTRE, n. m. (ἀπό, loin de, μῆκος, longueur, μέτρον, mesure; gr.) Géom. Instrument propre à mesurer les objets éloignés et inaccessibles.

APOMÉCOMÉTRIE, n. f. (*apomécomètre.*) Géom. Art de mesurer les objets éloignés et inaccessibles.

— Art milit. Art de mesurer les distances au moyen du pas des hommes ou des mouvements des troupes.

APOMÉSOSTOME, adj. des 2 g. et n. m. (ἀπό, sur, μέσον, centre, στόμα, bouche; gr.) Zool. Il se dit des oursins qui n'ont point la bouche placée au centre.

APONE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀ priv., πόνος, peine; gr.) Pron. *a-ponn.* — Méd. Il se dit des remèdes contre la douleur.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Algues.

APONÉVROGRAPHIE, n. f. (ἀπονεύρωσις, aponévrose, γραφή, description; gr.) Pron. *a-po-né-vro-gra-fi.* — Anat. Description des aponévroses.

APONÉVROLOGIE, n. f. (ἀπονεύρωσις, aponévrose; λόγος, discours; gr.) Pron. *a-po-né-vro-lo-ji.* — Anat. Traité des aponévroses.

APONÉVROSE, n. f. (ἀπονεύρωσις, m. gr.; sign.) Pron. *a-po-né-vroz* — Anatom. Membrane fibreuse, blanche, luisante et ferme, qui forme l'extrémité des muscles et sert à les fixer aux os, ou qui recouvre les muscles et les maintient en place : *La faiblesse des* APONÉVROSES, *qui répondent aux ouvertures naturelles de l'abdomen, est la principale cause prédisposante des hernies.* (Chomel.)

APONÉVROTIQUE, adj. des 2 g. (*aponévrose.*) Anat. Qui appartient aux aponévroses : *Fibres* APONÉVROTIQUES. *Une membrane ou couche* APONÉVROTIQUE, *qui recouvre les fibres charnues ou musculaires, est exactement de la même nature que le tendon.* (Brongn.)

APONÉVROTOME, n. m. (ἀπονεύρωσις, aponévrose; τέμνω, je coupe; gr.) Chir. Instrument qui sert à diviser l'aponévrose abdominale.

APONÉVROTOMIE, n. f. (ἀπονεύρωσις, aponévrose; τομή, section; gr.) Chir. Dissection des aponévroses, débridement des parties aponévrotiques.

APONITROSE, n. f. (ἀπό, sur; νίτρον, nitre; gr.) Pron. *a-po-ni-troz.* — Chir. Action de saupoudrer de nitre une plaie ou un ulcère.

APONOGETON, n. m. ἄπονος, facile, γείτων, voisin; gr.) Pron. *a-po-no-je-ton.* — Genre de plantes herbacées, de la famille des Naïades ou des Saururées qui croissent dans les ruisseaux des Indes orientales et du cap de Bonne-Espérance.

APOPHANE, adj. des 2 g. (ἀπό, loin de, φαίνω, je vois; gr.) Pron. *a-po-fann.* — Minér. *Cristaux apophanes*, cristaux où l'on reconnaît la position du noyau, la direction ou la mesure des décroissements.

APOPHASE, n. f. (ἀπό, contre, φάσις, parole; gr.) Pron. *a-po-faz.* — Bot. Réfutation; dénégation.

APOPHLEGMATISANT, adj. et n. m. (ἀπό, hors, φλέγμα, pituite; gr.) Méd. Il se dit d'un médicament que les anciens croyaient propre à chasser la pituite par la bouche et par les narines.

APOPHTHEGME, n. m. (ἀπό, de, φθέγγομαι, parler; gr.) Pron. *a-pof-tèghm.* — Dit notable de quelque personnage célèbre : *Quelques savants ne goûtent que les* APOPHTHEGMES *des anciens.* (La Br.)

— Par raill. *Ne parler que par apophthegmes*, ne parler que par sentences, par maximes.

— *SYN.* V. SENTENCE.

APOPHTHORE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀποφθείρω, je détruis; gr.) Pron. *a-pof-tor.* — Méd. Il se dit des substances qui provoquent l'avortement.

APOPHYGE, n. f. (ἀπό, de, φυγή, fuite; gr.) Pron. *a-po-fij.* — Archit. L'endroit où la colonne commence à sortir de sa base et à s'élever.

APOPHYLLITE, n. m. (ἀπό, hors de; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *a-po-fi-litt.* — Minér. Minéral d'un aspect vitreux qui se rapproche du feldspath, et qui s'exfolie facilement par l'action du feu : *L'*APOPHYLLITE *se fond en un émail blanc; il se résout en gelée dans les acides.* (Brongn.)

APOPHYSE, n. f. (ἀπό, de, φῦναι, naître; gr.) Pron. *a-po-fiz.* — Anat. Protubérance pointue d'un os.

— Bot. Renflement à la base de l'urne de quelques mousses. || Excroissance très-dure et irrégulière qui vient sur une partie quelconque, mais plus souvent sur le corps ligneux.

APOPHYSÉ, ÉE, adj. Bot. Muni d'une apophyse.

APOPHYSIFORME, adj. des 2 g. (*apophyse; forma*, forme; lat.) Pron. *a-po-fi-zi-form.* — Bot. Qui a la forme d'une apophyse.

APOPLECTIQUE, adj. des 2 g. (*apoplexie.*) Pron. *a-po-plek-tik.* — Méd. Qui paraît menacé d'apoplexie, ou qui a eu des attaques d'apoplexie : *Cet homme a l'air* APOPLECTIQUE. (Acad.) *Une vie molle et oisive, et l'absence de tout exercice, prédisposent à l'apoplexie; il y a plus de moines et de financiers* APOPLECTIQUES *que de paysans.* (Halma-Grand.)

— Qui menace d'apoplexie, qui appartient à l'apoplexie : *Symptôme, état, disposition, complexion* APOPLECTIQUE. (Acad.)

— En parl. d'un remède, Bon pour combattre ou prévenir l'apoplexie : *Baume* APOPLECTIQUE. (Acad.)

— Fig. Qui produit des effets analogues à ceux de l'apoplexie : *La colère devait être rare chez cet homme, mais terrible*, APOPLECTIQUE, *alors qu'elle éclatait.* (H. de Balzac.)

— Subst. Dans le premier sens : *C'est un* APOPLECTIQUE. *Il avait le cou d'un* APOPLECTIQUE. (H. de Balzac.)

APOPLEXIE, n. f. (ἀποπληξία, gr.; m. sign.) Pron. *a-po-plek-ci.* — Méd. État morbide caractérisé par la perte plus ou moins complète du sentiment et du mouvement, sans que la respiration et la circulation soient interrompues : *Tomber en* APOPLEXIE. *Attaque d'*APOPLEXIE. (Acad.)

Je fais courir le bruit que d'une *apoplexie*
Le bonhomme surpris a quitté cette vie. (Mol.)
Il a souffert le choc de deux *apoplexies*. (Regnard.)

— *Apoplexie foudroyante*, apoplexie dans laquelle le malade tombe subitement privé de sentiment et de mouvement, et reste dans un état de somnolence et de torpeur auquel succède la mort.

— *Apoplexie sanguine* ou *coup de sang*, apoplexie dans laquelle il y a pléthore particulièrement à la tête.

— *Apoplexie séreuse* ou *pituiteuse*, apoplexie qui attaque les individus faibles, âgés, et déjà affectés de leucophlegmasie ou d'anasarque : *L'ouverture du corps de J. J. Rousseau a prouvé qu'il était mort d'une* APOPLEXIE SÉREUSE. (Palissot.)

APOPNIXIE, n. f. (ἀποπνίγω, je suffoque; gr.) Pron. *a-pop-nik-ci.* — Pathol. Sentiment de suffocation.

APOPSYCHIE, n. f. (ἀπό, loin de, ψυχή, âme; gr.) Pron. *a-pop-ci-ki.* — Méd. Syncope, défaillance.

APOPTOSE, n. f. (ἀπό, de, πίπτω, tomber; gr.) Pron. *a-pop-toz.* — Méd. Chute d'un bandage.

APORE, n. m. (ἀ priv., πόρος, passage; gr.) Mathém. Problème dont la solution paraît impossible.

APORÉTINE, n. f. (ἀπό, de, ῥητίνη, résine; gr.) — Chim. Résine noire, brillante, semblable à un apothème, extraite de la racine de rhubarbe.

APORIE, n. f. (ἀ priv.; πόρος, passage; gr.) Rhét. Figure plus connue sous le nom de *Dubitation.*

APORISME, n. m. V. APORE.

APOROBRANCHE, adj. des 2 g. et n. m. (ἄπορος, chétif, βράγχια, branchies; gr.) Zool. Il se dit d'animaux qui ont des branchies peu apparentes.

APOROCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἄπορος, indécis, κεφαλή, tête; gr.) Pron. *a-po-ro-cé-fal.* — Zool. Qui a la tête peu distincte du corps.

APORRHÉE, n. f. (ἀπό, de, ῥέω, couler; gr.) Pron. *a-por-ré.* — Phys. Exhalaison de fluides volatils ou gazeux par les pores de la terre.

APORRHÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀπόρρητος, qu'on ne peut exprimer; gr.) — Didact. Qui déclare impossible la découverte, la démonstration de la vérité.

APOSÉPÉDINE, n. f. (ἀπὸ, de, σηπεδών, putréfaction; gr.) Pron. *a-po-cé-pé-dinn.* — Méd. Substance cristallisée, inodore, légèrement amère, provenant du fromage ou du gluten en putréfaction.

APOSEPSIE, n. f. (ἀποσήπεσθαι, se gâter; gr.) Pron. *a-po-cèp-ci.* — Méd. Fermentation putride.

APOSIOPÈSE, n. f. (ἀπό, de, σιωπάω, je me tais; gr.) Pron. *a-po-zio-pèz.* — Rhét. Réticence.

APOSITIE, n. f. (ἀπό, loin, σῖτος, vivres; gr.) Pron. *a-po-zi-ci.* — Méd. Aversion pour les aliments.

APOSKÉPARNISMOS, (n. m. mot gr.) Pron. *a-poss-ké-par-niss-moss.* Chir. Plaie du crâne, avec enlèvement de substance.

APOSPONGISME, n. m. (ἀπό, de, σπογγίζω, j'éponge; gr.) — Didact. Action d'éponger.

APOSTANT, part. prés. du v. Aposter.

APOSTASE, n. f. (ἀπό, de, στάσις, station; gr.) Pron. *a-poss-taz.* — Méd. Abcès ou dépôt par métastase. || Fracture avec séparation d'esquilles osseuses.

APOSTASIANT, part. prés. du v. Apostasier.

APOSTASIE, n. f. (ἀπό, loin de, ἵστημι, se tenir; gr.) Pron. *a-poss-ta-zi.* — L'abandon de la religion chrétienne : *Le bruit répandu sur l'*APOSTASIE *de mon frère n'est qu'une œuvre de mensonge.* (C. Del.)

— Par extens. L'abandon d'une religion quelconque pour une autre religion.

— Par analog. L'action d'un religieux qui renonce à ses vœux, à son habit.

— Fig. L'abandon d'une doctrine, d'un parti :

Contre l'opinion en vain tu te débats :
Elle va s'exalter jusqu'à la frénésie,
Et t'enterrer vivant sous ton *apostasie*. (C. Delav.)

APOSTASIER, v. intr. ou neut, 1re conj. (*apostasie.*) Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous apostasiions, vous apostasiiez.* — Abandonner la religion chrétienne : *Le plus grand crime qu'un chrétien puisse commettre, c'est d'*APOSTASIER. (Acad.)

— Par extens., Abandonner une religion quelconque.

— En parl. d'un religieux, Renoncer à ses vœux et à son habit : *Le libertinage a fait* APOSTASIER *ce religieux.* (Acad.)

— Abandonner une doctrine, un parti.

— M. de Lamartine l'a employé dans le sens transitif : *Ce n'était pas à la fin de son martyre que Fénelon* AURAIT APOSTASIÉ *sa foi.*

APOSTAT, adj. m. (ἀποστάτης, déserteur; gr.) Pron. *a-poss-ta.* — Qui a renoncé à la religion chrétienne : *Un chrétien* APOSTAT. *Ils étaient accusés d'être non-seulement hérétiques, mais* APOSTATS. (Pasc.)

— Dans un sens plus général, Qui a quitté sa religion pour une autre.

— En parl. d'un religieux, Qui a renoncé à ses vœux et à son habit : *Il se flatta de parvenir à le perdre dans l'opinion du peuple, en l'identifiant avec ce moine* APOSTAT, *méprisé de tout le monde.* (Mérim.)

— Fig. Qui abandonne une doctrine, un parti.

— Substant. : *C'est un* APOSTAT. *Il y a cette différence entre l'hérétique et l'*APOSTAT, *que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de la foi, et que l'*APOSTAT *n'en conserve plus rien.* (Trév.)

— Fig. :

Ne m'allez pas prôner des sophistes pesants,
Apostats effrontés du goût et du bon sens. (Gilbert.)

Ce n'était point un APOSTAT *que ce courageux conventionnel qui, disant, « Je suis las de ma part de tyrannie, » abjura des intérêts de parti pour ne pas trahir ceux de la liberté.* (Arnault.)

APOSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Aposter : *Des assassins* APOSTÉS *devaient le tuer devant le roi.* (Volt.)

APOSTÈME, n. m. V. APOSTUME.

APOSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, poste.*) Pron. *a-poss-té.* — Mettre quelqu'un dans un poste, pour qu'il observe ou exécute quelque chose : APOSTER *des gens pour faire une insulte à quelqu'un.* (Acad.)

APOSTERIORI. V. POSTERIORI (A.)

APOSTILLANT, part. prés. du v. Apostiller.

APOSTILLATEUR, n. m. (*apostille.*) Jurispr. Celui qui a fait des apostilles, des notes sur un ouvrage de jurisprudence.

APOSTILLE, n. f. (*apostilla*, lat.; m. sign.) Pron. *a-poss-ti-y.* — Addition au bas d'une lettre : *Après sa lettre écrite, il manda cette nouvelle par* APOSTILLE. (Acad.)

— Recommandation écrite à la marge ou au bas d'une pétition, d'un placet, etc. : *Donner, refuser une* APOSTILLE. (Acad.)

De grâce, une *apostille* au bas de mon mémoire. (V. Hug.)

— Pal. Note écrite à la marge d'un mémoire, d'un compte, d'un devis.

— Note que l'on ajoute en marge à quelque ouvrage, pour le commenter ou pour le critiquer.

APOSTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Apostiller.

APOSTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*apostille.*) Pron. *a-poss-ti-ie.* — Mettre une apostille à la marge ou au bas d'une lettre, d'une pétition, d'un mémoire, etc. : *Le ministre* AVAIT APOSTILLÉ *les dépêches de l'ambassadeur.* (Acad.) *Il écrivait toujours au roi à mi-marge, et le roi* APOSTILLAIT *à côté de sa main et lui renvoyait ainsi ses lettres.* (St-Sim.)

APOSTIS, n. m. Mar. Plat bord des embarcations. || Il est vieux.

APOSTOLAT, n. m. (ἀποστολή, départ; gr.) Le ministère d'apôtre : *St Paul fut appelé à l'*APOSTOLAT *par une voie miraculeuse.* (Acad.)

— Par ext. *L'*APOSTOLAT *seul, laïque ou ecclésiastique, donne à la religion, dans l'éducation, la place qu'elle doit avoir.* (Dupanl.)

— Fig. Propagation de doctrine : *Le devoir d'une philosophie généreuse est d'opposer l'*APOSTOLAT *du bon sens et de la vertu à celui du mensonge et du crime.* (V. Cousin.)

APOSTOLE, n. m. Pron. *a-poss-tol.* — Antiq. gr. Magistrat chargé de veiller à l'équipement d'une flotte.

APOSTOLÉ, n. m. Chim. et Méd. Nom générique donné aux extraits.

APOSTOLICITÉ, n. f. Le caractère que l'Église catholique doit à la conformité de sa doctrine avec celle des apôtres : *Les caractères de l'Église de Jésus-Christ sont : l'autorité de l'enseignement, la visibilité et la perpétuité, l'unité, la sainteté, la catholicité et l'*APOSTOLICITÉ. (Gousset.) || Conformité de doctrine avec l'Église apostolique.

APOSTOLIQUE, adj. des 2 g. (ἀποστολικός, gr. ; m. sign.) Pron. *a-poss-to-lik*. — Qui vient, qui procède, qui tire son origine des apôtres : *Tradition, doctrine* APOSTOLIQUE. *Le saint-siége* APOSTOLIQUE. *L'Église catholique et* APOSTOLIQUE. (Acad.)

— Qui tient des apôtres, qui ressemble aux apôtres : *Ils se croient des hommes* APOSTOLIQUES. (La Br.)

— *Église apostolique* se dit en général de toute église fondée par les apôtres.

— *Prédicateur apostolique*, celui qui prêche la foi avec zèle, comme les apôtres.

— *Vie, zèle apostolique*, vie conforme à celle des apôtres ; zèle semblable à celui des apôtres : *Rien n'était plus* APOSTOLIQUE *que la vie des missionnaires chez les Hurons.* (Chateaubr.)

— *Mission apostolique*, la mission des apôtres. || Par extens. La mission de quiconque travaille à la propagation de la foi.

— *Les temps apostoliques*, les temps où les apôtres ont vécu, les premiers siècles du christianisme.

— Qui concerne le saint-siége, qui émane du saint-siége : *Lettres* APOSTOLIQUES. *Bref* APOSTOLIQUE. *Nonce* APOSTOLIQUE. *Mandat* APOSTOLIQUE.

— Anc. *Notaires apostoliques*, notaires autorisés, dans chaque diocèse, à rédiger les actes en matière ecclésiastique.

APOSTOLIQUEMENT, adv. Pron. *a-poss-to-lik-man*. — À la manière des apôtres : *Vivre, prêcher* APOSTOLIQUEMENT. *Quel plus beau talent que celui de prêcher* APOSTOLIQUEMENT ? (La Br.)

APOSTOLISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Néol. Convertir à la religion chrétienne.

APOSTROPHANT, part. prés. du v. Apostropher : *Milton nous représente l'ange des ténèbres* APOSTROPHANT *l'astre de la lumière.* (La Harpe.)

APOSTROPHE, n. f. (ἀπό, loin de, στρέφω, tourner ; gr.) Pron. *a-poss-trof*. — Rhétor. Figure qui consiste dans une interpellation subite et inattendue, non pas à l'auditoire ou à l'interlocuteur, mais aux absents, aux morts, aux êtres invisibles ou inanimés, à Dieu, à la nature, etc. : *L'usage de l'*APOSTROPHE *doit être peu fréquent ; de grandes secousses trop répétées fatigueraient à la fin l'auditeur.* (Beauzée.)

— En voici quelques exemples :

Que diras-tu, *mon père*, à ce spectacle horrible ? (Rac.)
Mânes de mon amant, j'ai donc trahi ma foi ! (Volt.)
Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux ? (Rac.)

— Cette figure, qui convient surtout au style sublime, est d'un grand usage chez les orateurs de la chaire : O MORT, *éloigne-toi de ma pensée !* (Boss.)

— Fam. Interpellation vive, trait mortifiant adressé à quelqu'un : *Essuyer une* APOSTROPHE. *Je leur fais à tous une vive* APOSTROPHE. (La Br.)

— Par extens. : *Comme je quittais ces deux tombes, une troisième épitaphe m'a attiré, longue et solennelle* APOSTROPHE *au voyageur, gravée en or sur marbre noir.* (V. Hugo.)

— Fig. et fam. Coup violent qui laisse une marque au visage :

J'accours, et je vous vois étendu sur la place,
Avec une *apostrophe* au milieu de la face. (Regnard.)

— Petit signe en forme de virgule, qui se place entre deux lettres et qui indique une élision : *Tous nos dictionnaires français font le mot* APOSTROPHE *du genre féminin. Il devrait pourtant être masculin quand il signifie ce signe qui marque la suppression d'une voyelle finale.* (Du Marsais.)

= Les trois voyelles qui se suppriment, et qu'on remplace par l'apostrophe, sont *a*, *e*, *i* :

L'Aurore cependant, au rivage vermeil,
Ouvrait dans *l'orient* les portes du soleil. (Voltaire.)

L'Aurore pour *la Aurore* ; *l'orient* pour *le orient*.

Remuez votre champ dès *qu'on* aura fait *l'août*. (La F.)

Qu'on pour *que on* ; *l'août* pour *le août*.

S'il tonne, les éclairs répondront aux éclairs. (Delille.)

S'il pour *si il*. || V. ÉLISION.

APOSTROPHÉ, ÉE, part. pass. du v. Apostropher.

APOSTROPHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*apostrophe*.) Pron. *a-poss-tro-fe*. — Adresser momentanément la parole, au milieu d'un discours, soit à une personne, soit à une chose : *Le prédicateur au milieu de son discours* APOSTROPHA *la croix.* (Acad.) *Il* APOSTROPHA *le soleil, la lune et les étoiles.* (Diderot.) *Ils* APOSTROPHÈRENT *la ville sacrée dans le langage le plus pathétique.* (Chateaubr.)

— Fam. Adresser la parole à quelqu'un pour lui dire quelque chose de désagréable.

— Fam. *Apostropher d'un soufflet, d'un coup de bâton*, donner un soufflet, un coup de bâton.

= **S'apostropher,** v. pr. S'adresser mutuellement la parole pour se faire quelque vive interpellation, pour se dire quelque chose de désagréable : *Les députés* S'APOSTROPHAIENT *d'un banc à l'autre.* (Chat.)

APOSTUMANT, part. prés. du v. Apostumer.

APOSTUME ou **APOSTÈME,** n. m. (ἀπό, loin de, ἵστημι, aller ; gr.) Pron. *a-poss-tum*. — Méd. Abcès : *J'ai mis le doigt sur l'*APOSTUME. (St-Simon.)

J'ai, dit la bête chevaline,
Un *apostume* sous le pied. (La Fontaine.)

— Vieux. En médecine, on disait *Apostème* ; dans le langage ordinaire, on disait plutôt *Apostume*.

— Prov. et fig. *Il faut que l'apostume crève*, se dit d'une affaire secrète, et particul. d'une passion cachée, d'une conjuration qui doit finir par être connue.

APOSTUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Apostumer.

APOSTUMER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*apostume*.) En parl. d'un abcès, Percer, suppurer : *Son abcès commence à* APOSTUMER. (Acad.) || Il vieillit.

APOSYRME, n. m. (ἀποσύρειν, racler ; gr.) Pron. *a-po-cirm*. — Chir. Éraflure.

APOTÉLESMATIQUE, adj. des 2 g. (ἀποτελεσματικός, relatif à l'influence des astres ; gr.) Pron. *a-po-té-lès-ma-tik*. — Au moyen âge, *Art, science apotélesmatique*, l'astrologie judiciaire.

APOTHÉCIE, n. f. ou **APOTHÉCION,** n. m. (ἀποθήκη, lieu de réserve ; gr.) Pron. *a-po-té-ci*. — Bot. Partie des Lichens renfermant les organes de la reproduction.

APOTHÈME, n. m. (ἀποτίθημι, déposer ; gr.) Pron. *a-po-tèm*. — Chim. Dépôt brun et pulvérulent qui se forme lorsqu'on dissout dans l'eau un extrait quelconque : *L'*APOTHÈME *se rapproche de l'ulmine par ses propriétés chimiques.*

— Géom. Perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier à un de ses côtés.

APOTHÉOSE, n. f. (ἀπό, à part, Θεός, Dieu ; gr.) Pron. *a-po-tè-ôz*. — Déification.

— Principalement, Cérémonie par laquelle les anciens Romains plaçaient les empereurs au rang des dieux : *Dans ses anciennes* APOTHÉOSES, *Rome idolâtre élevait sans distinction tous ses princes au rang des dieux, sitôt qu'ils avaient cessé d'être hommes.* (De Beauvais.) *Ils vivaient sous un roi à qui nos arts, dans leur enthousiasme, et notre poésie dans sa licence, se permirent de décerner les honneurs d'une mythologique* APOTHÉOSE. (De Quélen.) *Il nous reste un grand nombre de monuments qui représentent des* APOTHÉOSES *romaines ; on y voit ordinairement l'empereur enlevé par un aigle.* (Millin.) *La religion chrétienne abolit l'*APOTHÉOSE *de l'homme.* (De Bonald.)

— Réception fabuleuse des héros anciens dans la société des dieux.

— Par hyperbole, Honneurs extraordinaires rendus à un homme que l'admiration publique place au-dessus de l'humanité : *L'*APOTHÉOSE *d'un grand homme est la justice des peuples.* (Raynal.)

Syn. Apothéose, déification. L'*apothéose* est une cérémonie spéciale par laquelle on rangeait les empereurs romains, après leur mort, au nombre des divinités. La *déification* est la superstition par laquelle les peuples du paganisme, et presque tous les peuples dans leur premier âge, divinisèrent des hommes, des animaux, des plantes, etc. ; ce n'était qu'un acte de leur foi, une idolâtrie. Ainsi, entre la *déification* et l'*apothéose*, il y a toute la différence qui existe entre une superstition et une résolution politique et religieuse, en vue du respect de l'autorité.

APOTHÈSE, n. f. (ἀποτίθημι, déposer ; gr.) Pron. *a-po-tèz*. — Chirurg. L'action de placer convenablement un membre rompu, après l'application des bandages.

APOTHICAIRE, n. m. (ἀπό, de, τίθημι, placer ; gr.) Pron. *a-po-ti-kèr*. — Celui qui prépare et qui vend les remèdes pour la guérison des maladies :

Monsieur, je suis bâtard de votre *apothicaire*. (Rac.)
Je ne suis médecin non plus qu'*apothicaire*. (Regnard.)

— Aujourd'hui, on dit plus souvent *Pharmacien*.

— Prov. et fig. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, prendre trop de remèdes.

— *Un apothicaire sans sucre*, un homme qui n'a point ce qui est nécessaire à sa profession : *J'ai ouï dire plusieurs fois à ma mère, qui jugeait fort sainement des choses, qu'un homme sans barbe est un* APOTHICAIRE SANS SUCRE. (Campistron.)

— *Un mémoire d'apothicaire*, un compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre.

APOTHICAIRERIE, n. f. (ἀποθήκη, lieu de réserve ; gr.) Pron. *a-po-ti-kèr-ri*. — Magasin de drogues d'apothicaire : pharmacie. APOTHICAIRERIE *bien fournie.* (Acad.) *L'*APOTHICAIRERIE *appartient à l'empereur, elle est à Moscou dans un superbe bâtiment.* (B. de St-Pierre.) || L'art de l'apothicaire : *Il entend l'*APOTHICAIRERIE. (Acad.) || On dit plutôt, *Pharmacie* dans les deux sens.

APOTHICAIRESSE, n. f. Pron. *a-po-ti-kè-ress*. — Anc. La religieuse qui préparait les remèdes, et qui avait soin de l'apothicairerie d'un couvent.

APOTOME, n. m. (ἀπότομος, coupé ; gr.) Pron. *a-po-tom*. — Anc. Algèbr. Différence des quantités incommensurables.

= **Apotome,** adj. des 2 g. Minér. Il se dit des substances dont les cristaux ont des faces très-peu inclinées à l'axe.

APÔTRE, n. m. (ἀπό, de, στέλλω, j'envoie ; gr.) Pron. *a-pôtr*. — Chacun des douze disciples que Notre-Seigneur choisit pour prêcher l'Évangile et pour gouverner l'Église après lui : *Jésus-Christ choisit pour* APÔTRES *des gens sans science, sans étude et sans crédit.* (Pasc.) *St. Paul n'était pas l'un des douze* APÔTRES, *et cependant ce fut lui qui contribua le plus à l'établissement du christianisme.* (Voltaire.)

— Après la mort de Jésus-Christ, on donna le nom d'apôtre à saint Matthias, qui remplaça Judas, et à saint Paul et à saint Barnabé, qui furent appelés de Dieu extraordinairement pour prêcher l'Évangile.

— *L'apôtre des gentils, des nations, le grand apôtre*, ou simplement, *L'apôtre*, saint Paul. || *Les princes des apôtres*, saint Pierre et saint Paul.

— Par extens. Il se dit de ceux qui ont les premiers prêché la foi dans quelque pays : *Saint Denis est l'*APÔTRE *de Paris.* (Acad.) *Saint Augustin fut le premier* APÔTRE *de la nation anglaise.* (Boss.)

— Il se dit aussi des missionnaires, et de tous ceux qui se consacrent entièrement à enseigner les vérités chrétiennes : *L'orateur cherche par ses discours un évêché ; l'*APÔTRE *fait des conversions, il mérite de trouver ce que l'autre cherche.* (La Br.) *J'ai rencontré un de ces* APÔTRES *au milieu des solitudes de l'Amérique.* (Chateaubr.)

Assassin à la fois et charitable *apôtre*,
J'ai sauvé d'une main et j'ai tué de l'autre. (Lamart.)

— Par analog.

De son culte éternel la nature est l'*apôtre*. (L. Rac.)

— *Prêcher en apôtre, comme un apôtre*, prêcher avec onction et d'abondance de cœur.

— Prov. et fig. *Faire le bon apôtre*, contrefaire l'homme de bien :

Les loups pour nuire aux loups *font-ils les bons apôtres* ? (V. Hug.)

— *C'est un bon apôtre*, il affecte des sentiments de probité et de délicatesse qui ne sont point au fond de son âme ; il est plus éveillé, plus malicieux qu'on ne le croirait au premier abord :

.... Grippeminaud *le bon apôtre*,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre. (La F.)
Tout Picard que j'étais, j'étais *un bon apôtre*. (Rac.)

— Celui qui se consacre à la propagation, à la défense d'un système, d'une doctrine, d'une opinion : *Il s'est fait l'*APÔTRE *de cette nouvelle doctrine.* (Acad.)

La liberté n'eut pas d'*apôtre* plus fervent. (Laya.)
Toute idée est mortelle à ses premiers *apôtres*. (Pons.)

Ces hommes, qui se présentent parmi nous comme les APÔTRES *et les défenseurs exclusifs des droits de l'humanité, sont en même temps les promoteurs d'une doctrine qui supprime la liberté de l'homme, et confisque sa personnalité.* (Portalis.)

— Par anal. *Les* APÔTRES *de l'incrédulité, de l'erreur*, etc. : *L'erreur n'a point d'*APÔTRES *plus dangereux que des vieillards en cheveux blancs.* (Vauven.)

— Nom qu'on donne aux douze enfants dont on lave les pieds le jeudi saint, à la cérémonie commémorative de la cène.

— Chez les protestants, Jeune ministre qui n'appartient pas encore à une église.

APÔTRES, n. m. pl. Mar. Pièces de construction ou allonges qui sont comme la charpente de la muraille de l'avant du navire.

APOTUREAUX, n. m. pl. Pron. *a-po-tu-rô*. — Mar. V. PATINS.

APOZÈME, n. m. (ἀπόζεμα, décoction ; gr.) Pron. *a-po-zèm*. — Méd. Décoction de substances végétales : *Les* APOZÈMES *ne diffèrent des tisanes que parce qu'ils sont plus chargés de principes médicamenteux et qu'ils ne forment pas la boisson habituelle du malade.* (H. Bouley.)

Ma boutique pour vous est fermée à jamais,
Quand même il vous faudrait, dans un péril extrême

Le moindre lénitif ou le moindre *apozème*. (Regn.)

APPARAISSANT, part. prés. du v. Apparaître.

APPARAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4me conj. (*ad, paraître.*) (*J'apparais, tu apparais, il apparait, nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent; j'apparaissais, nous apparaissions; j'apparus, nous apparûmes; j'apparaîtrai, nous apparaîtrons; j'apparaîtrais, nous apparaîtrions; apparais, apparaissons; que j'apparaisse, que nous apparaissions; que j'apparusse, que nous apparussions; apparaissant; apparu, ue*; il prend les auxil. *avoir* et *être* dans ses temps composés.) Devenir visible; d'invisible se rendre visible : *Le spectre qui lui* AVAIT APPARU, *qui lui* ÉTAIT APPARU; *l'ange qui* APPARUT *en songe à Joseph.* (Acad.) *Un fantôme lui* APPARUT *pendant la nuit.* (Balzac.) *Dieu* APPARUT *à Moïse d'une manière également magnifique et consolante.* (Boss.)

— Par extens. Se montrer soudainement ou de loin en loin, et faire naître par son aspect l'intérêt, la surprise, l'admiration, etc. : *Cet homme m'*APPARUT *au moment où je le croyais bien loin.* (Acad.)

Un mulet gros et gras à leurs yeux *apparut*. (Regn.)
Je le vois accourir de loin, et tout à coup
Sur un pic du glacier m'*apparaître* debout. (Lamart.)

— Fig. *Avec la religion chrétienne, la vérité* APPARUT *dans tout son jour, et on dut reconnaître que la société n'est pas la fin de l'homme.* (Portalis.) *Homère* APPARUT *après la chute de Troie et les catastrophes de l'Argolide; Virgile, après le triumvirat.* (V. Hug.)

— Impersonn. dans les deux sens : *Il lui* APPARUT *un spectre.* (Acad.) *Il* APPARAIT *de temps en temps sur la face de la terre des hommes rares, exquis.* (La Br.)

— Sembler : *Il m'*APPARAIT *que vous êtes là, et que je vous parle.* (Mol.) || Vieux dans cette acception.

— Pal. Être évident, manifeste : *S'il vous* APPARAIT *que cela soit. Vous n'avez point de quittance par où il* APPARAISSE *que vous ayez payé.* (Merlin.)

— En parl. de négociations, *Faire apparaître de son pouvoir*, notifier ses pouvoirs, les faire connaître dans les formes.

Gramm. Nous avons dit que le participe passé de ce verbe se joint aux deux auxiliaires; ainsi, toutes les fois qu'on veut exprimer l'*être*, indépendamment de l'effet, de l'impression qu'il a pu produire, c'est l'auxil. *avoir* qu'on doit employer : *Son spectre m'*A APPARU *trois fois pendant la nuit.* (Gr. des Gramm.) Si l'on veut marquer au contraire l'effet que l'apparition a produit, c'est-à-dire le résultat et non l'action, c'est l'auxil. *être* que le sens exige :

Vous m'*êtes*, en dormant, un peu triste *apparu*. (La F.)
C'est sous son blanc linceul qu'elle m'*est apparue;*
Pâle, elle m'a souri... (C. Delav.)
Dans ces lieux, à l'instant, tel qu'à son jour suprême,
Sanglant, couvert de coups, César m'*est apparu*. (M. J. Chén.)

APPARAT, n. m. (*apparatus*, lat.; m. sign.) Pompe, éclat qui accompagne certains discours, certaines actions : *Discours d'*APPARAT. *Dîner, festin d'*APPARAT. (Acad.) *Nulle femme n'était moins faite pour la vie d'*APPARAT, *pour les triomphes de la vanité.* (G. Sand.)

— En mauvaise part, Ostentation : *Il ne fait rien qu'avec* APPARAT. (Acad.)

APPARAT, n. m. Livre rédigé en forme de dictionnaire ou de catalogue, et destiné à faciliter l'étude d'une langue, d'une science ou d'un auteur classique : *L'*APPARAT *sur Cicéron. L'*APPARAT *sur Cicéron est une espèce de concordance ou de Recueil alphabétique de phrases cicéroniennes.* (Beauz.)

— *Apparat royal*, petit dictionnaire français-latin, à l'usage des commençants.

APPARAUX, n. m. pl. (*appareil.*) Mar. Réunion des diverses machines nécessaires sur un vaisseau pour toute grande opération : APPARAUX *a une signification plus étendue que le mot* agrès, *qui ne s'applique qu'aux objets tenant à la mâture.*

— On dit dans le même sens *Appareils*.

APPAREIL, n. m. (*apparat.*) Pron. *a-pa-rèy*. — L'apprêt de tout ce qui a de la pompe et de l'éclat, de tout ce qui demande le concours de plusieurs personnes, la réunion de plusieurs objets servant à le même fin : *L'*APPAREIL *d'une fête, d'une cérémonie. On fait de grands* APPAREILS *pour son entrée.* (Ac.) *Ma table n'est point couverte avec* APPAREIL *de magnifiques ordures et de charognes lointaines.* (J. J. Rousseau.)

L'*appareil* de la mort n'effraye que le crime. (Gresset.)

*La chasse du renard demande moins d'*APPAREIL *que celle du loup.* (Buff.)

— La chose ainsi préparée :

Le pompeux *appareil* qui suit ici vos pas
N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas. (Rac.)

Pourquoi donc vouloir aller puiser la paix et la joie chez ces grands que l'ennui vient dévorer au milieu de tous les APPAREILS *de plaisir?* (Fén.) *Il faut que la religion, pour leur plaire, emprunte les joies et tout l'*APPAREIL *du siècle.* (Mass.)

Jadis avec moins d'art, au milieu des combats,
Les malheureux mortels avançaient leur trépas;
Avec moins d'*appareil* ils volaient au carnage. (Volt.)

*De noirs forgerons, de hideux cyclopes sont le spectacle que l'*APPAREIL *des mines substitue, au sein de la terre, à celui du ciel azuré et des laboureurs robustes sur sa surface.* (J. J. Rouss.) *Il traversa la Flandre dans le plus grand* APPAREIL, *donnant partout de grandes fêtes.* (Barante.)

— Sciences et arts. Assemblage de pièces, de machines, d'instruments disposés pour faire quelque opération : APPAREIL *simple, compliqué; disposer un* APPAREIL. *L'*APPAREIL *nécessaire pour lancer un vaisseau, pour faire une opération chirurgicale.* (Acad.)

— Particul. Méc. Ensemble de pièces composant une machine ou une de ses parties importantes : *Une chaudière et ses accessoires constituent un* APPAREIL.

— Chim. Ensemble de vaisseaux ou d'ustensiles nécessaires à certaines opérations : APPAREIL *de Marsh.* APPAREIL *de Wolf. Un alambic muni de son récipient forme un* APPAREIL.

— On dit, *Monter un* APPAREIL, *défaire un* APPAREIL, pour désigner l'arrangement des vases distincts dans une opération, ou la séparation de ces vases après une opération. (Fourcroy.)

— Chir. L'ensemble des médicaments, des bandes, des compresses qu'on applique sur une plaie ou sur une blessure : *Il arracha l'*APPAREIL *qu'on avait mis sur sa blessure.* (Acad.) *On n'a posé aucun* APPAREIL, *on n'a fait aucune ligature.* (V. Hug.)

— Fig. *Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes et simulées; on ôte l'*APPAREIL *du dehors, mais la plaie demeure au dedans.* (Fléch.)

L'absence est aussi bien un remède à la haine
Qu'un *appareil* contre l'amour. (La Font.)

— Ce sens a vieilli.

— Il se dit aussi des différentes manières de pratiquer la taille ou la lithotomie : *Tailler au grand* APPAREIL, *au petit* APPAREIL, etc.

— Anat. Assemblage d'organes concourant tous à l'exercice d'une même fonction : APPAREIL *digestif, circulatoire, respiratoire. L'exaltation commence par un système organique et se communique à d'autres, soit dans le même* APPAREIL, *soit ailleurs.* (Brouss.)

— Mar. Combinaison et disposition des moyens mécaniques nécessaires pour opérer un grand effort.

— Stéréotomie. L'art ou l'action de tracer les pierres, d'en combiner la charge, la poussée et la pose.

— La hauteur des assises d'un bâtiment : *Une assise de bas* APPAREIL, *de haut* APPAREIL. (Acad.)

— *Ce bâtiment est d'un bel appareil*, les assises sont de hauteur égale, et les joints sont faits avec le soin et la propreté que l'art demande.

APPAREILLAGE, n. m. Pron. *a-pa-rè-iaj*. — Mar. La manœuvre par laquelle un vaisseau quitte le mouillage et met sous voiles : *Faire son* APPAREILLAGE. (Acad.) *Les consuls anglais lui apprirent la conquête de Malte et l'*APPAREILLAGE *de la flotte.* (Lamart.)

— *Être en appareillage*, se disposer à appareiller, à faire son appareillage.

APPAREILLANT, part. prés. du v. Appareiller.

APPAREILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Appareiller.

APPAREILLEMENT, n. m. L'action de mettre ensemble des choses pareilles. Il ne se dit guère qu'en parl. des animaux domestiques qu'on appareille pour les faire travailler ensemble, ou pour en propager la race.

APPAREILLER, v. tr. ou act. 1re conj (*pareil.*) Pron. *a-pa-rè-ié*. — Mettre ensemble des choses pareilles : APPAREILLER *des chevaux, des vases.* (Acad.)

— Joindre à une chose une autre chose qui lui soit pareille : *Voilà un beau cheval de carrosse; je voudrais bien trouver à l'*APPAREILLER. (Acad.) *On tente toujours d'*APPAREILLER *les animaux.* (Buff.)

— Archit. Appliquer sur toutes les faces des pierres les figures et les mesures nécessaires pour les faire tailler selon la place que chacune doit occuper dans une construction : *L'art d'*APPAREILLER *est très-difficile.* (Acad.)

— Linger. Réunir des pièces qui doivent être assemblées, cousues ensemble : *On voyait sur la table de la toile taillée, quelques goussets* APPAREILLÉS, *des chemises commencées, enfin tout l'attirail d'une lingère.* (H. de Balzac.) || Layetier. Joindre ensemble des planches de même dimension. || Manuf. de soie. Égaliser les parties qui composent le corps, les arcades. || Chapell. Former le mélange des poils et des laines qui doivent entrer dans la confection d'un chapeau. || Bonnet. Apprêter. || Pêche. Disposer un filet pour la pêche.

— Mar. *Appareiller une voile*, la déployer et la soumettre à l'action du vent. || *Appareiller une ancre*, la préparer, soit qu'on veuille la mouiller, soit qu'au contraire on veuille la lever.

= **Appareiller,** v. intr. ou neut. Mar. Exécuter la manœuvre par laquelle un vaisseau quitte le mouillage et met sous voiles : *Des vaisseaux* APPAREILLAIENT, *d'autres rentraient dans les bassins.* (Chateaubr.)

— *Faire appareiller*, faire exécuter la manœuvre dite Appareillage.

= **S'appareiller,** v. pr. Fam. Se joindre avec un pareil à soi : *C'est un fripon avec lequel il est bien digne de* S'APPAREILLER. (Acad.)

— En parl. des animaux, S'accoupler.

APPAREILLEUR, n. m. Pron. *a-pa-rè-ieur*. — Archit. Chef-ouvrier chargé de diriger les tailleurs de pierre d'un chantier, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la coupe et la pose des matériaux qui doivent entrer dans une construction : *Quand on bâtit, c'est un grand avantage d'avoir un habile* APPAREILLEUR. (Acad.)

— Techn. Ouvrier qui prépare les soies, qui forme le mélange des poils et des laines qui doivent entrer dans un chapeau, qui apprête les bonnets, etc.

APPAREILLEUSE, n. f. Pron. *a-pa-rè-ieuze*. — Femme dont le métier est de favoriser des amours illicites.

APPAREMMENT, adv. Pron. *a-pa-ra-man*. — Vraisemblablement, selon les apparences : *Il viendra* APPAREMMENT. APPAREMMENT *il y a quelque faquin de valet qui te fait les yeux doux.* (Campistron.) *Je compte* APPAREMMENT *sur son mérite.* (Étienne.)

C'est *apparemment* ton maître qui t'envoie. (Destouch.)

— APPAREMMENT QUE. Même signification : APPAREMMENT QU'IL *viendra.* (Acad.)

APPARENCE, n. f. (*apparentia*, basse lat.; m. sign.) L'extérieur, ce qui parait au dehors, ce qui frappe d'abord les yeux ou l'esprit : *Cette maison, ce château a belle* APPARENCE. (Acad.)

Les grands pour la plupart sont masques de théâtre;
Leur *apparence* impose au vulgaire idolâtre. (La Font.)

*À en juger d'après l'*APPARENCE, *il l'emportera sur son rival.* (Acad.) *Les* APPARENCES *sont trompeuses.* (Id.)

Il ne faut point juger des gens sur l'*apparence*. (La Font.)
D'une ardente lionne elle prend l'*apparence*. (J. B. R.)

Les jugements sur les APPARENCES *sont si souvent faux, qu'il est étonnant qu'on ne s'en désaccoutume pas.* (Mme. de Staël.) *Nous jugeons trop du bonheur sur les* APPARENCES. (J. J. Rouss.)

La maison que j'occupe a beaucoup d'*apparence*. (Bours.)

— *Sauver les apparences*, Ne laisser rien paraître au dehors qui puisse être blâmé : *Il y a des gens qui s'imaginent n'être pas coupables, parce qu'ils ont pu* SAUVER LES APPARENCES. (J. J. Rouss.)

— Par extens. Ce qui frappe les yeux ou l'esprit, sans avoir de fondement, de réalité : *Les stoïciens tenaient que les qualités des corps qui frappent nos sens n'étaient que des* APPARENCES. (Bayle.) *La vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une* APPARENCE. (Boss.) *Ce que nous appelons prospérité et fortune n'est qu'une* APPARENCE *fausse et une ombre vaine.* (La Br.)

— Suivi d'un complément déterminatif ou d'un pronom qui en tient lieu, Faux semblant : *Il l'a trompé sous* APPARENCE *d'amitié, sous l'*APPARENCE *d'amitié, sous l'*APPARENCE *de l'amitié.* (Acad.) *Ils couvrent leurs passions sous une* APPARENCE *de piété.* (Fén.) *Le monde récompense plus souvent les* APPARENCES *du mérite que le mérite même.* (St-Évrem.) *Les chats n'ont que l'*APPARENCE *de l'attachement.* (Buff.)

Rome n'eut des vertus que la fausse *apparence*. (L. Rac.)

— Probabilité, vraisemblance : *Réussir contre toute* APPARENCE. *Quelle* APPARENCE *y a-t-il que... Cela est hors d'*APPARENCE, *sans* APPARENCE. (Acad.)

Peut-être ce soupçon n'est pas sans *apparence*. (Corn.)

Vous n'avez pu donner la moindre APPARENCE *à cette accusation.* (Pasc.) *Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande* APPARENCE *que la question n'est pas claire.* (Volt.) *Xantus avait une femme de goût assez délicat... Si bien que de lui aller présenter sérieusement Ésope son nouvel esclave, il n'y avait pas* APPARENCE. (La Font.)

— Marque, vestige, trace, signe : *Il ne reste à cette femme aucune* APPARENCE *de beauté.* (Acad.) *Je vous défie d'y trouver la moindre* APPARENCE *d'ambiguïté.* (Pasc.) *A-t-on jamais vu dans sa conduite quelque* APPARENCE *de vanité?* (Fléch.) *Tous les vautours fuient à la moindre* APPARENCE *de danger.* (Cuvier.)

= **En apparence,** loc. adv. Extérieurement, à en juger d'après ce qui parait au dehors : *Cet homme était calme* EN APPARENCE. (Acad.) *Quand tout se remue également, rien ne se remue* EN APPARENCE. (Pasc.) *La*

condition la plus heureuse, EN APPARENCE *a ses amertumes.* (Mass.)

Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'*en apparence.* (Rac.)

APPARENT, ENTE, adj. (*apparere,* apparaître; lat.) Visible, évident, manifeste aux yeux ou à l'esprit : *Il y a des procédés pour rendre plus* APPARENTE *l'écriture des manuscrits.* (Acad.) *Son droit est très-* APPARENT. (Id.) *Le nez est le trait le plus* APPARENT *du visage.* (Buffon.) *Une langue est la forme* APPARENTE *et visible de l'esprit d'un peuple.* (Villemain.)

— Qui est remarquable et considérable entre d'autres personnes, entre d'autres choses : *Il s'adressa au plus* APPARENT *de la compagnie.* (Acad.) *Il a la maison la plus* APPARENTE *de la ville.* (Id.)

— Qui est spécieux, qui n'est pas réel, qui n'est pas tel qu'il paraît être : *Sa sécurité n'est qu'*APPARENTE. (Acad.) *Il y a une infinité de défauts dans les vertus* APPARENTES *des hommes.* (La Rochef.) *Il vaut mieux pardonner un tort* APPARENT, *et même réel, que de s'exposer à être ingrat.* (St-Évrem.) *Je découvris bientôt que je m'étais trompé sur le calme* APPARENT *d'Atala.* (Chateaubr.) *Brutus cachait sa sagesse sous une* APPARENTE *imbécillité.* (Michelet.)

— Astr. et Mathém. Il se dit, en général, de certaines choses qui nous apparaissent tout autres qu'elles ne sont en réalité.

— Particul. *Lieu apparent d'un objet* se dit, par oppos. à *Lieu vrai,* de l'endroit où l'on voit l'objet, quoiqu'il n'y soit pas, parce qu'on le voit à travers un milieu qui fait dévier les rayons lumineux.

— *Horizon apparent,* le cercle qui termine notre vue, et qui semble formé par la rencontre du ciel et de la terre.

— *Diamètre apparent d'un objet*, l'angle sous lequel l'observateur placé à distance aperçoit le diamètre d'un objet; cet angle diminue à mesure que la distance augmente.

— *Mouvement apparent*, celui que l'on observe dans un corps éloigné mis en mouvement, ou celui que paraît avoir un corps en repos pendant que notre œil est lui-même en mouvement.

— *Station apparente d'une planète*, la position d'une planète qui semble rester stationnaire pendant un certain temps dans un point du zodiaque.

— Substantiv. : *L'*APPARENT *nous tient presque toujours lieu du vrai.* (St.-Évrem.) ‖ Vieux.

APPARENTANT, part. prés. du v. Apparenter.

APPARENTÉ, ÉE, part. prés. du v. Apparenter. Il est toujours modifié par un adverbe : *Être bien apparenté*, avoir des parents honnêtes, nobles, riches ou puissants : *Elle est fort bien* APPARENTÉE. (Regn.) *Ce prince était riche, bien* APPARENTÉ, *allié à beaucoup de grandes familles.* (Mérimée.) *Voilà un garçon fort bien* APPARENTÉ. (Ancelot.)

— *Être mal apparenté*, se dit dans le sens contraire : *Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte en me voyant si mal* APPARENTÉE. (Dancourt.)

APPARENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*parent.*) Pron. *a-pa-ran-té.* — Donner à quelqu'un des parents en lui faisant contracter une alliance : *Ce mariage l'A mal* APPARENTÉ. (Acad.) *Mon père aurait voulu m'*APPARENTER *convenablement.* (Volt.)

= **S'apparenter,** v. pr. S'allier à quelqu'un, entrer dans une famille : *Elle s'*EST *bien* APPARENTÉE.

— Ce mot est du style familier.

APPARESSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-pa-rè-cé.* — Néol. Rendre paresseux.

= **S'apparesser,** v. pr. Devenir paresseux.

APPARIANT, part. présent du v. Apparier.

APPARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Apparier : *On voit ces oiseaux au printemps partir* APPARIÉS. (Buffon.) *Le langage articulé est le médiateur obligé de deux intelligences* APPARIÉES. (Portalis.)

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT,** n. m. Pron. *a-pa-rie-man.* — L'action d'apparier.

APPARIER, v. trans. ou act. 1re conj. (*paire.*) Pron. *a-pa-rié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous appariions, vous appariiez.* — Joindre des choses qui sont faites pour aller ensemble; assortir, unir par couples, par paires : *On a brouillé tous ces gants; démêlez-les, et les* APPARIEZ. (Acad.)

— En parl. de certains oiseaux, Mettre ensemble le mâle et la femelle : APPARIER *des pigeons, des tourterelles.* (Acad.)

— Fam. En parl. des personnes :

Si le diable vous tente et vous veut marier,
Qu'il cherche un autre objet pour vous apparier. (Regn.)

= **S'apparier,** v. pr. S'associer par couples : *Les pouillots sont en troupes de quinze ou vingt pendant leur voyage; mais au moment de l'arrivée, ils se séparent et s'*APPARIENT. (Buff.)

— En parl. du mâle ou de la femelle, S'unir pour la reproduction : *On ignore si la femelle du martinet s'*APPARIE *avec un seul mâle, ou si elle en reçoit plusieurs.* (Buff.)

— Fig. et mor. : *Je trouve qu'on a grand tort de dire que Dieu fait les hommes, et que les hommes s'*APPARIENT. (J. J. Rouss.)

APPARITEUR, n. m. (*apparitor,* lat.; m. sign.) Anc. Bedeau ou sergent de la justice ecclésiastique.

— Bedeau de certaines universités.

— Officier chargé d'exécuter les ordres des magistrats; huissier : *Un* APPARITEUR *royal se présente... et intime l'ordre de sortir.* (Chamfort.)

— Aujourd'hui, Huissier attaché à une faculté : APPARITEUR *de la faculté de théologie, de droit, etc.*

APPARITION, n. f. (*apparitio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-pa-ri-cion.* — Manifestation d'un objet qui, étant invisible de lui-même, devient visible : *L'*APPARITION *des spectres, des esprits. Il en est du véritable amour comme de l'*APPARITION *des esprits : tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vu.* (La Rochef.)

— Absol. et au pl. Visions, spectres, fantômes, revenants : *Il y a des gens qui croient aux* APPARITIONS. *On prétend que ce fut sur la foi d'une* APPARITION *que saint Théodore alla mettre le feu au temple d'Amasée, et le réduisit en cendres.* (Volt.)

— Manifestation d'un objet ou d'un phénomène, présence d'une personne qui se montre pour la première fois ou tout à coup : *L'*APPARITION *d'une comète. Il y a dans les cours des* APPARITIONS *de gens aventureux et hardis.* (La Br.) *L'imagination est une mémoire qui n'est pas à nos ordres ; ses* APPARITIONS, *ses brillantes décorations et ses éclipses sont également indépendantes de nous.* (Rivar.) *L'*APPARITION *de l'hirondelle annonce le beau temps.* (Buff.) *La comète de 1843 s'est montrée inopinément; personne n'avait prévu son* APPARITION. (Arago.) *Le son de la trompette se fait entendre : c'est l'annonce et l'*APPARITION *des bêtes féroces.* (Chateaubr.)

Si l'*apparition* du passé qui se lève
Pouvait de mon regard s'effacer même en rêve ! (Lamart.)

— On dit dans un sens analogue : *L'*APPARITION *d'un homme extraordinaire. Sur tous les points du globe et aux époques les plus reculées de l'histoire, l'attente universelle d'un médiateur devançait et préparait l'*APPARITION *du christianisme.* (De Broglie.)

— Fam. La présence peu prolongée d'une personne dans un lieu : *Il n'a fait qu'une courte* APPARITION. (Acad.)

APPAROIR, v. intr. ou neut. 3e conj. — Pron. *a-pa-roar.* — Il n'est usité qu'à l'infinitif, et à la 3e personne du singul. de l'ind. prés. *il appert*, et ne s'emploie qu'impersonnellement. — Être apparent, manifeste, évident : *Il a fait* APPAROIR *de son bon droit.* (Acad.) *Comme il* APPERT *par tel acte, ainsi qu'il* APPERT *de tel acte.* (Id.)

— La Bruy. l'a employé dans le sens de paraître, se montrer : *Ne faites qu'*APPAROIR *dans sa maison.*

APPARTEMENT, n. m. (*partiri,* partager; lat.) Pron. *a-par-te-man.* — Logement composé de plusieurs pièces propres à différents usages : *Les souverains ont dans leurs palais de grands* APPARTEMENTS *d'apparat, et de petits* APPARTEMENTS *privés.* (Acad.)

Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort dans cette ville.
Il faudrait, dans l'enclos d'un vaste logement,
Avoir loin de la rue un autre *appartement,* (Boil.)
Je l'ai laissé passer dans son *appartement.* (Rac.)

— Fête ou divertissement auquel sont invitées toutes les personnes de la cour : *Il y eut ce jour-là* APPARTEMENT *aux Tuileries.* (Acad.) *Ce qu'on appelait* APPARTEMENT *était le concours de toute la cour depuis sept heures du soir jusqu'à dix heures que le roi se mettait à table.* (St-Sim.) ‖ Vieux.

APPARTENANCE, n. f. (*appartenir.*) Pron. *a-parte-nanss.* — Dépendance : *Vendre une maison avec toutes ses* APPARTENANCES *et dépendances.* (Acad.)

— Fig. : *Pourquoi Dieu m'a-t-il donné la raison, les sentiments d'honneur, de bienséance, de justice, de pudeur ? C'est que cette raison, avec toutes ses* APPARTENANCES, *est un écoulement de sa justice, de sa sagesse et de sa raison souveraine.* (Fén.)

APPARTENANT, part. prés. du v. Appartenir : *Il était entré dans le plan du peintre de n'accepter pour écolières que des demoiselles* APPARTENANT *à des familles riches ou considérées.* (H. de Balzac.)

— Il est *invariable* toutes les fois que, du sens de la phrase et du rapport du participe avec les autres termes, il résulte une *simple circonstance*, ou que le participe peut être traduit par un temps personnel, précédé d'une des conjonctions *si, quand, lorsque, parce que, attendu que, vu que,* etc.; ainsi, il sera invariable dans cette phrase et dans toutes les phrases analogues : *Une couronne* APPARTENANT *à une famille ne peut, sans une révolution, passer à une autre.* C'est-à-dire QUAND *une couronne* APPARTIENT, etc. *La femme,* APPARTENANT *à son mari, ne doit pas en être séparée sans des causes graves.* (Gramm. des gramm.) C'est-à-dire, ATTENDU QUE *la femme* APPARTIENT, etc. Il est *adjectif verbal* et *variable* lorsqu'il exprime la possession d'une manière absolue, et sans aucune idée relative : *Il apprit que quelques officiers de ses troupes* APPARTENANTS *aux premières familles d'Athènes méditaient une trahison.* (Barthél.) *Il se proposait de nous conduire dans une ferme à lui* APPARTENANTE. (Le Sage.)

APPARTENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*ad, pertinere*, avoir rapport à; lat.) (*J'appartiens, tu appartiens, il appartient, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent; j'appartenais, nous appartenions; j'appartins, nous appartînmes; j'appartiendrai, nous appartiendrons; j'appartiendrais, nous appartiendrions; appartiens, appartenons, appartenez; que j'appartienne; que nous appartenions, que vous apparteniez, qu'ils appartiennent; que j'appartinsse, que nous appartinssions; appartenant; appartenu.*) Être la propriété légitime de quelqu'un, soit de fait, soit de droit : *Ce domaine m'*APPARTIENT. (Acad.) *Il retient injustement un objet qui m'*APPARTIENT. (Id.) *Ces biens vous* APPARTIENNENT *de droit.* (Pasc.) *Tous les biens* APPARTENAIENT *originairement à tous les hommes en commun.* (Mass.) *En Espagne tout ce qui n'*APPARTENAIT *pas au roi* APPARTENAIT *à l'Église ou à l'aristocratie.* (V. Hug.)

Rien ne m'*appartient* sur la terre.
Je n'eus pas même de berceau. (Soumet.)

— Être la prérogative, le privilége, le droit de quelqu'un : *Le droit de battre monnaie* APPARTIENT *au souverain.* (Acad.) *Aux patriciens* APPARTENAIENT *les emplois, les commandements, les dignités.* (Boss.)

Ce haut rang n'*appartient* qu'à l'illustre Antigone. (Rac.)

— Dans un sens analogue : *Est-il un seul de nos jours qui nous* APPARTIENNE ? (Mass.) *La vérité n'*APPARTIENT *à personne, elle est universelle, absolue.* (Guizot.)

Le bonheur *appartient* à qui fait des heureux. (Delil.)

— Être le propre, le caractère particulier de : *La perfection n'*APPARTIENT *qu'à Dieu seul.* (Acad.) *Je suis Celui qui suis : l'être et la perfection m'*APPARTIENNENT *à moi seul.* (Boss.)

C'est un trait de vertu qui n'*appartient* qu'à vous. (Corn.)

— Faire partie de : *Cette plante* APPARTIENT *à tel genre.* (Acad.) *L'île de Madagascar, quoique séparée de la terre par le large détroit de Mozambique, paraît* AVOIR APPARTENU *autrefois au continent.* (Buff.)

— Avoir une relation nécessaire ou de convenance : *Cela n'*APPARTIENT *pas à mon sujet.* (Acad.) *Ce qui* APPARTIENT *au bon sens appartient également à tous les hommes.* (Volt.)

— Être de la famille de, être parent de : *Il* APPARTENAIT *aux plus grands seigneurs du royaume.* (Acad.)

Tout comme il vous plaira ; mais je vois avec peine
Que vous ne voulez pas que je vous *appartienne.* (Piron.)

Il suffit qu'il vous APPARTIENNE *pour qu'il m'inspire le plus vif intérêt.* (Étienne.)

— Être sous la dépendance, sous l'autorité de quelqu'un : *Mentor disait que les enfants* APPARTIENNENT *moins à leurs parents qu'à la république.* (Fén.)

— Être au service de quelqu'un : *Je ne savais pas que ce laquais vous* APPARTÎNT. (Acad.)

= **Appartenir,** v. impers. Être de devoir : *Il* APPARTIENT *à l'évêque d'instruire ses ouailles.* (Acad.)

— Être de droit : *Il* APPARTIENT *aux pères de châtier leurs enfants.* (Acad.)

— Être la prérogative, le privilége de : *Il n'*APPARTIENT *qu'au roi de faire grâce.*

— Par analog. : *Il n'*APPARTIENT *qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts.* (La Rochef.)

— *Il n'appartient qu'à* signifie encore, Il n'est donné qu'à, il n'est possible qu'à : *Il n'*APPARTIENT *qu'à peu de gens de sentir, de comprendre cela.* (Acad.) *Il n'*APPARTENAIT *qu'à l'Égypte de dresser des monuments pour la postérité.* (Boss.) *Il n'*APPARTIENT *qu'aux héros et aux génies sublimes de savoir être simples et humains.* (Mass.)

— *Il n'appartient qu'au génie de concevoir une telle pensée,* le génie seul est capable de concevoir une telle pensée.

— Même sens : *Il n'*APPARTIENT *qu'aux femmes de faire lire dans un seul mot tout un sentiment.* (La Br.)

— Être le propre, le caractère particulier de : *Il* APPARTIENT *à l'homme d'être faible, et à Dieu d'être indulgent.* (Fléch.) *Il n'*APPARTIENT *qu'à la religion d'instruire et de corriger les hommes.* (Pasc.)

— Être bienséant, convenable : *Il ne vous* APPAR-

TIENT *pas de le reprendre.* (Acad.) *Il n'*APPARTIENT *qu'à un prince de faire une si grosse dépense.*

— Par reproche : *Il vous appartient bien de*, il vous sied mal de... *Il vous* APPARTIENT *bien de vous plaindre après tout ce que vous avez fait.* (Acad.)

— Droit. *Ce qu'il appartiendra*, Formule employée pour signifier, Selon qu'il sera convenable : *Pour être statué* CE QU'IL APPARTIENDRA. (Acad.) || Même sens : *Pour être pris telles mesures* QU'IL APPARTIENDRA. || *À tous ceux* QU'IL APPARTIENDRA, à tous ceux qui y auront intérêt, ou qui voudront en prendre connaissance.

= **Gramm.** Comme cette construction est un gallicisme dans lequel *il* représente et annonce l'*infinitif*, qui est le sujet réel, on supprime quelquefois le pronom *il*.

A vous seul, monseigneur, *appartient* aujourd'hui
De sauver le royaume et le roi malgré lui. (Ponsard.)

Voici une phrase de Diderot dont le tour familier ne manque pas d'une certaine élégance : *Je suis revenu de ce repas avec une grosse indigestion, pour avoir voulu faire le paysan plus qu'à moi n'*APPARTENAIT. (Corresp.) Le sujet apparent *il*, et le sujet réel *faire*, sont ici tous deux sous-entendus.

= **S'appartenir,** v. pr. Être maître de disposer de soi-même ou de son temps :

Tout vous convient-il? — Tout. — C'est donc fait. — Je conclus.
— Moi je paye ; à présent tu ne *t'appartiens* plus ! (C. D.)

APPARTENU, part. pass. invar. du v. Appartenir.

APPARU, UE, part. pass. du v. Apparaître : *Abraham éleva des autels aux divers lieux où Dieu lui était* APPARU. (Fleury.)

.... Au détour d'une rue,
C'est à Paris qu'un jour vous m'êtes *apparue*. (V. Hug.)

APPAS, n. m. plur. Pron. *a-pâ.* — Les attraits, les charmes, les agréments extérieurs d'une femme :

Vos yeux ont des *appas* que j'aime et que je prise. (Malh.)
La timide pudeur relève ses *appas*. (J. B. R.)
... Tes seuls *appas* composaient ta parure. (Bern.)
Psyché de tant d'*appas* était presque jalouse. (Le Brun.)
Ses périls, ses respects, et surtout vos *appas*,
Tout cela de son cœur ne vous répond-il pas? (Rac.)

— Fig. Tout ce qui attire, tout ce qui charme, tout ce qui séduit : *Les* APPAS *de la volupté, de la gloire, de la vertu.* (Acad.) *On se laisse aller aux* APPAS *trompeurs des passions.* (Fén.)

La gloire a des *appas* qui charment les grands cœurs. (Corn.)

— On l'employait autrefois au singulier :

Mais dans tous mes écrits jamais aucun *appas*
Ne m'a fait anoblir ce qui ne l'était pas. (Bours.)

Syn. Appas, attraits, charmes. *Appas*, en exprimant, comme les deux autres, un genre de beauté ou d'agrément, marque quelque chose de positif ; *attraits*, quelque chose de moral ; *charmes*, quelque chose de merveilleux. On goûte les *appas* ; on cède aux *attraits* ; on est subjugué par les *charmes*. Les *appas* tiennent essentiellement aux formes ; les *attraits* résultent d'un ensemble d'agréments qui n'a rien de bien visible ; les *charmes* de la nature même de l'objet. On dit les *appas* de la volupté, des richesses ; les *attraits* du plaisir et de la vertu ; les *charmes* du pouvoir et de la grandeur.

APPÂT, n. m. (*ad*, vers ; *pastus*, nourriture ; lat.) Pron. *a-pâ.* — Pâture que l'on met soit à des piéges, soit à des hameçons : *Le sel est un excellent* APPÂT *pour attirer les pigeons.* (Acad.) *Les vers, les moucherons, sont de bons* APPÂTS *pour prendre des poissons.* (Acad.) *Le poisson a vu l'homme : il n'a point voulu mordre à l'*APPÂT. (Le Sage.)

Quelquefois aux *appâts* d'un hameçon perfide
J'amorce en badinant le poisson trop avide. (Boil.)

— Fig. Tout ce qui attire, tout ce qui engage à faire quelque chose : *L'*APPÂT *du gain.* (Acad.)

.... Amusez les rois par des songes,
Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges ;
Ils goberont l'*appât*, vous serez leur ami. (La Font.)

*Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'*APPÂT *de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom.* (Boss.)

A quel indigne *appât* vous-laissez vous séduire ! (Volt.)

*La faction militaire se composait de gens sans principes, habitués à la violence, qui pouvaient se mettre pour un jour à la solde de quiconque leur eût offert l'*APPÂT *du pillage.* (Mérim.)

Mon trop facile cœur s'élance malgré moi
Au-devant de l'*appât* qu'on présente à sa foi. (C. Del.)
J'ai craint que cet *appât* ne vînt à vous tenter. (Pons.)

— Zool. *Appât de vase*, nom vulgaire d'un poisson du genre ammodyte.

Syn. Appât, leurre. L'un et l'autre s'emploient pour exprimer des réalités ou des apparences faites pour nous séduire. Mais l'*appât* est, de sa nature, plus grossier, et semble provoquer directement les appétits ; le *leurre* est plus moral, et sollicite surtout les ambitions. L'*appât* est une amorce à laquelle on se laisse prendre ; le *leurre* est un attrait par lequel on se laisse entraîner.

APPÂTANT, part. prés. du v. Appâter.

APPÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Appâter.

APPÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*appât.*) Pron. *a-pâ-té.* — Attirer avec un appât : APPÂTER *les oiseaux, les poissons.* (Acad.)

— Donner à manger à un oiseau : APPÂTER *de petits oiseaux.* (Acad.) *Les chapons du Mans s'engraissent bientôt quand on a soin de les* APPÂTER. (Trév.)

— Donner à manger à une personne qui ne peut se servir de ses mains : *Il faut l'*APPÂTER *comme un enfant.* (Acad.)

— Fig. Attirer, charmer, séduire :

Vous allez le flatter, l'*appâter*, l'enchanter. (Desmah.)

APPATRONEMENT, n. m. L'action d'appareiller les animaux domestiques, afin d'en propager la race.

APPAUMÉ, adj. m. (*paume.*) Blas. Il se dit d'un écu chargé d'une main qui présente la paume.

APPAUVRI, IE, part. pass. d'Appauvrir. Pauvre :

Il les rencontre au port, nus, errants, *appauvris*. (N. Lem.)

Il s'emploie très-rarement dans ce sens.

— Par extens. À qui l'on a enlevé une partie de ses richesses, de ses mérites, de son influence : *Les parlements étaient subjugués,* APPAUVRIS ; *l'ancienne magistrature éteinte avec la doctrine et la sévérité des mœurs.* (St-Sim.) *L'Arioste et le Tasse sont les successeurs* APPAUVRIS *de Virgile.* (Marm.)

— Il se dit d'une terre qui a perdu de sa fertilité, d'une langue qui est devenue moins abondante, moins expressive : *Un terrain* APPAUVRI. *Une langue* APPAUVRIE.

— *Un sang appauvri*, un sang qui a perdu une partie de ses principes constituants, et qui abonde en sérosité.

APPAUVRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*pauvre.*) Rendre pauvre : *Ses procès l'*ONT *fort* APPAUVRI. (Acad.) *Plus les laboureurs ont d'enfants, plus ils sont riches, si le prince ne les* APPAUVRIT *pas ; car leurs enfants, dès leur plus tendre jeunesse, commencent à les secourir.* (Fén.) *On a réussi à frapper les patrons, à les* APPAUVRIR, *à fermer leurs ateliers.* (Ch. Dup.)

— Prov. *Donner pour Dieu n'appauvrit jamais*, celui qui est charitable n'a jamais à se repentir du bien qu'il a fait.

— Fig. En parl. d'une terre, L'épuiser ou la rendre moins fertile : *La mauvaise culture* A *fort* APPAUVRI *ce terrain.* (Acad.) *Une plante qu'on coupe en fourrage, au moment de la floraison, engraisse la terre, tandis que celle qu'on laisse grainer l'*APPAUVRIT *et l'épuise.* (Chaptal.)

— Fig. En parl. d'une langue, En retrancher des mots ou des locutions, et la rendre ainsi moins riche, moins expressive : *Il faut prendre garde d'*APPAUVRIR *la langue à force de vouloir la polir.* (Acad.)

— Dans un sens analogue :

Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matière. (Boil.)

= **S'appauvrir,** v. pr. Devenir pauvre : *Un État s'enrichit par la paix et* S'APPAUVRIT *par la guerre.* (Acad.) *Il faut bien que les uns* S'APPAUVRISSENT, *tandis que les autres s'enrichissent.* (Trév.) *Ces riches* SE SONT APPAUVRIS *pour aider les autres.* (Boss.)

On *s'appauvrit* souvent en voulant s'enrichir. (Delill.)

— Fig. Perdre de sa fertilité : *Ce terrain* S'APPAUVRIT.

— Fig. et par analog. Avoir moins de vigueur, être moins abondant : *Si le feuillage change et renaît, la tige, à la longue, se dessèche et* S'APPAUVRIT. (Villem.) *La culture suivie de la même plante dans le même terrain est extrêmement vicieuse, et les récoltes s'y* APPAUVRISSENT *chaque année.* (Chaptal.)

— Fig. Devenir moins riche, moins expressif : *Les langues vivantes s'enrichissent et* S'APPAUVRISSENT *selon la différence des temps et des esprits.* (Acad.)

APPAUVRISSANT, part. prés. du v. Appauvrir.

APPAUVRISSEMENT, n. m. (*appauvrir.*) Pron. *a-pô-vriss-man.* — État de pauvreté dans lequel on tombe peu à peu : *De savantes théories économiques ont ramené la prospérité comme l'*APPAUVRISSEMENT *à des causes et à des lois certaines.* (Mignet.)

— Fig. L'état d'une terre qui est épuisée, qui a perdu de sa fertilité : *Les* APPAUVRISSEMENTS *du sol amènent de grands désordres dans l'État.* (Volt.)

— Fig. et par anal. *L'appauvrissement du sang*, la diminution progressive de ses principes constitutifs.

— Fig. *L'appauvrissement d'une race*, l'état d'une race qui a dégénéré, qui a perdu de ses qualités.

— Fig. L'état d'une langue qui est devenue moins riche, moins expressive : *L'*APPAUVRISSEMENT *d'une langue vient de ce que l'usage en rejette des termes et des tours de phrases.* (Acad.)

APPEAU, n. m. (*appel.*) Pron. *a-pô.* — Sorte de sifflet avec lequel on imite le cri des oiseaux, pour les attirer dans quelque piége : *L'*APPEAU *est composé d'une anche semblable à celle de l'orgue, et dont les sons varient suivant la forme de la boîte dans laquelle cette anche est renfermée.* (Dum. de Ste-Cr.) *On fait aussi des* APPEAUX *propres à frouer avec une feuille de lierre ou avec une plaque fort mince d'écorce de cerisier.* (Id.) *Les jeunes chevreuils ont une petite voix courte et plaintive fort aisée à imiter, et la mère, trompée par l'*APPEAU, *arrive jusque sous le fusil du chasseur.* (Buff.)

— Oiseau qui sert à attirer d'autres oiseaux. V. APPELANT.

— Techn. Petite cloche qui sert à sonner les quarts et les demi-heures. || Sorte d'étain en feuilles.

APPEL, n. m. (*appellatio*, action d'appeler ; lat.) Pron. *a-pèl.* — L'action d'appeler avec la voix ou autrement : *Le cri est un* APPEL. (Acad.)

Si j'étais l'oiseau qui passe,
Et que poursuit dans l'espace
Un doux *appel* de ta voix... (V. Hug.)

Dans les pièces de Schiller, le brigand siffle, et du fond des forêts sort un brigand qui répond à cet APPEL, *et vient lui offrir son bras et sa vie.* (Lamart.)

Un montagnard gardait ces troupeaux, dont la cloche,
Comme un *appel* lointain, tintait de roche en roche. (Lam.)

— Particul. L'action d'appeler à haute voix les personnes qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue, etc., afin de s'assurer de leur présence : *Ce soldat a manqué à l'*APPEL. *Cet ouvrier n'était pas à l'*APPEL, *il a été rayé.* (Acad.)

— *Appel nominal*, l'action d'appeler chaque membre à haute voix, dans une assemblée délibérante, pour qu'il exprime son opinion ou dépose son vote.

— Pal. *Appel d'une cause*, l'action d'appeler une cause, pour qu'elle soit plaidée.

— Absol. L'action de se pourvoir devant un tribunal supérieur, pour faire réformer la sentence d'un tribunal inférieur : *L'*APPEL *ne se conçoit que lorsqu'il y a recours à des lumières supérieures.* (Thiers.)

— Fig. : *L'histoire est un* APPEL *des erreurs contemporaines aux jugements de la postérité.* (De Ségur.)

— *Appel principal*, le premier appel, la première réclamation par laquelle on défère le jugement rendu à un tribunal supérieur. || *Appel incident*, l'appel interjeté durant le cours de l'appel principal. || *Appel de déni de renvoi*, l'appel interjeté pour faire annuler le jugement qu'un tribunal a rendu sans tenir compte du renvoi qui lui avait été demandé. || *Appel de déni de justice*, l'action d'avoir recours à un juge supérieur, lorsque le juge inférieur refuse de juger un procès. || *Appel comme d'abus.* V. ABUS. || *Appel au peuple*, le droit que possédait tout citoyen romain de faire juger une cause criminelle par le peuple en dernier ressort.

— *Juger sans appel*, se dit, au propre, d'un juge dont les sentences ne peuvent être réformées par un autre juge, et, au figuré, d'une personne qui juge et décide de tout d'un ton tranchant :

Vous serez, au contraire, un juge sans *appel*. (Rac.)

= SANS APPEL, loc. adv. Fig. D'une manière définitive : *Malgré l'autorité de Montesquieu, la vénalité des charges est condamnée* SANS APPEL. (Rossi.)

— Recrutement. L'action d'appeler sous les drapeaux : *L'*APPEL *de cette classe n'aura lieu qu'à cette époque.* (Acad.)

— Signal avec le tambour ou la trompette, pour assembler les soldats : *Battre l'*APPEL. (Acad.)

— Chasse. Manière de sonner du cor pour animer les chiens.

— Mus. Passage d'une symphonie qui est exécuté par des cors, et qui a quelque ressemblance avec les appels de chasse.

— Man. *Appel de la langue*, l'action d'appeler ou d'exciter un cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais, et en la retirant vivement : *Nous étions montés sur ces excellents chevaux cosaques venus des bords du Don, qu'on arrête sur les jarrets au moindre* APPEL *de la langue.* (L. Viardot.)

= *Appel de la langue* ne se dit qu'en terme de manége, comme l'Académie l'explique fort bien au mot *Langue*. Elle s'est donc mise en contradiction avec elle-même en le donnant comme terme de chasse au mot *appel* ; le *Dictionnaire national* a reproduit cette contradiction.

— Escrim. Attaque qui se fait d'un simple battement du pied, à la même place.

— Cartel, provocation en duel : *Faire un* APPEL. *Recevoir un* APPEL. *Cette insulte fut suivie de plusieurs* APPELS *qui ne passèrent pas outre.* (La Rochef.)

— Fin. et Comm. *Appel de fonds*, demande de nouveaux fonds, adressée aux associés ou aux actionnaires d'une compagnie, d'une entreprise, lorsque les premières mises n'ont pas suffi pour les frais, ou qu'un événement imprévu nécessite des dépenses extraordinaires : *Faire un* APPEL *de fonds.* (Acad.)

— Fig. *Faire un appel à la générosité de quelqu'un*, invoquer sa générosité, lui demander des secours. ‖ Par analog. *Faire un appel au dévouement, à la bonne foi, etc., de quelqu'un.*

— Mar. Direction d'une manœuvre, d'un câble. ‖ *Venir à l'appel d'un câble*, l'éviter jusqu'à ce qu'il se trouve droit de l'avant. ‖ *Venir à l'appel de l'ancre*, se dit d'un vaisseau lorsque le vent ou la marée l'oblige à roidir le câble.

— Méc. *Tirage par voie d'appel*, se dit du tirage de l'air nécessaire à la combustion dans un foyer, lorsqu'il se fait par aspiration. On dit dans un sens analogue, *l'appel de l'air*, ou simpl. *l'appel*.

APPELANT, part. prés. d'Appeler : *Elle s'en allait* APPELANT *les peuples à la vie nouvelle.* (Lamenn.)

APPELANT, ANTE, adj. (*appel.*) Qui appelle d'un jugement : *Être reçu* APPELANT. *Elle est* APPELANTE.

— Subst. : *L'*APPELANT *et l'intimé. Il était l'*APPELANT *en la commission.* (Beaum.)

Combien au parlement, et des plus renommés,
Sont pour les *appelants* et pour les intimés ! (Bours.)

— Prov. *Avoir un visage d'appelant*, avoir mauvaise mine.

— L'*appelant* est celui qui signifie l'acte d'appel, et qui demande la réformation du jugement ; l'*intimé* est, au contraire, celui qui demande la confirmation du jugement.

— Chasse. Oiseau dont on se sert pour appeler les autres oiseaux et les attirer dans les filets. En ce sens, il est synonyme d'*Appeau*.

APPELÉ, ÉE, part. pass. d'Appeler. Nommé, surnommé, désigné par quelque qualité : *Il y eut à Rome des magistrats* APPELÉS *tribuns du peuple. Cette ville fut ainsi* APPELÉE *du nom de son fondateur.* (Acad.)

Thésée, avec Hélène uni secrètement,
Fit succéder l'hymen à son enlèvement :
Une fille en sortit, que sa mère a celée,
Du nom d'Iphigénie elle fut *appelée*. (Rac.)

Vos ancêtres ont mérité d'être APPELÉS *les fils aînés de l'Église.* (Boss.) *Burke fut* APPELÉ *par Fox le plus beau génie de l'Angleterre au XVIII[e] siècle.* (Villem.)

Alexandre ! c'est peu pour toi d'être un grand homme ;
Tu veux être *appelé* le fils de Jupiter. (Fr. de Neufch.)

— Choisi, désigné pour quelque fonction ; destiné à : *Cuvier fut* APPELÉ *successivement aux fonctions les plus importantes du gouvernement.* (Jouy.) *L'homme est* APPELÉ *à vivre en famille.* (Portalis.) *Les hommes cimentent de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang, l'édifice qu'ils sont* APPELÉS *à construire.* (Id.)

On prétend qu'aux emplois vous êtes *appelé*. (C. Del.)

— *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*, se dit, suivant l'expression de l'Écriture, en parlant du mystère de la prédestination : BEAUCOUP D'APPELÉS ET PEU D'ÉLUS *est une loi de la cité aussi bien que du ciel.* (H. de Balzac.)

Entre *tant d'appelés*, pourquoi si *peu d'élus* ? (L. Rac.)

APPELER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*appellare*, appeler ; lat.) Pron. *a-plè*. — (*J'appelle, tu appelles, il appelle, nous appelons, vous appelez, ils appellent ; j'appelais, nous appelions ; j'appelai, nous appelâmes ; j'appellerai, nous appellerons ; j'appellerais, nous appellerions ; appelle, appelons, appelez ; que j'appelle, que tu appelles, qu'il appelle, que nous appelions, que vous appeliez, qu'ils appellent ; que j'appelasse, que nous appelassions ; appeler ; appelant ; appelé, appelée.*) Se servir de la voix ou de quelque signe pour faire venir quelqu'un : APPELER *des yeux, du geste.* APPELER *à haute voix.* APPELER *les voisins.* APPELER *quelqu'un par son nom.* (Acad.) *Calypso* APPELAIT *ses nymphes dans les bois.* (Fén.)

Je regarde, j'*appelle*, et rien ne me répond. (Lamart.)
J'*appelle* : tout se tait ; je m'élance au hasard.
J'aurais voulu sonder l'espace d'un regard. (Id.)

— En parl. de certains animaux domestiques : APPELER *son chien.* APPELER *un cheval.*

— *Appeler à l'aide, au secours ; appeler du secours, appeler quelqu'un à son secours*, crier à l'aide, au secours ; implorer l'aide, le secours d'autrui.

— Dans un sens analogue :

Un malheureux *appelait* tous les jours
La mort à son secours. (La Font.)

— Fig. *Appeler à son secours*, employer quelque moyen extraordinaire pour venir à bout d'une chose : *Celui qui sent sa faiblesse* APPELLE À SON SECOURS *le manège, la brigue, qu'un autre plus fier que lui dédaigne.* (J. J. Rouss.)

— Il se dit des animaux qui crient pour faire venir à eux ceux de leur espèce : *La brebis* APPELLE *son agneau, la poule* APPELLE *ses poussins.* (Acad.)

— Par analog. : APPELER *des oiseaux en imitant leur cri.* (Acad.)

— Il se dit même de certains animaux domestiques qui crient pour faire venir leur maître :

Son chien, qui l'*appelait*, hurla dans les ténèbres. (Lam.)

— Dire le nom d'une personne, d'une chose ; la désigner par son nom, la nommer ou lui donner un nom : *On l'*APPELLE *Pierre. Je ne sais comment on* APPELLE *cette plante, cet animal. Comment* APPELLEREZ-*vous votre premier enfant ?* (Acad.) *Il y a des endroits où il faut* APPELER *Paris Paris, et d'autres où il faut l'*APPELER *capitale du royaume.* (Pasc.) *Cette source originaire de tout esprit, qui est esprit elle-même, et qui est plus excellente que tout esprit, je l'*APPELLE *Dieu.* (La Br.) *Il consent que vous* APPELIEZ *votre terre de votre nom.* (Mass.)

Je guérirai tes maux, je serai douce et bonne,
Et je t'*appellerai* du nom que l'on te donne
Dans le pays de tes aïeux. (V. Hug.)

— *Appeler les lettres*, les désigner par leur nom.

— Prov. *Il appelle les choses par leur nom*, il dit la vérité sans ménagement.

— Donner un titre d'honneur, de distinction, d'amitié, etc. : *Ce vieillard m'*APPELLE *son fils.* (Acad.) *Les auteurs profanes* APPELLENT *Hérodote le Père de l'histoire.* (Boss.) *C'est avec raison qu'on* APPELLE *l'histoire la sage conseillère des rois.* (Id.)

— Désigner une personne, une chose par ses qualités, ou par quelque qualité bonne ou mauvaise : *Il l'*APPELA *voleur, fripon. On* APPELLERA *toujours folie une conduite pareille à celle-là.* (Acad.)

La mort la plus infâme, ils l'*appellent* martyre. (Corn.)

*Nommer un roi père du peuple, c'est moins faire son éloge que l'*APPELER *par son nom.* (La Br.)

Un cruel (comment puis-je autrement l'*appeler* ?)
Par la main de Calchas s'en va vous immoler. (Rac.)

On ne doit point APPELER *charitable celui qui prête avec intérêt.* (Trév.) *Je me suis vanté de méconnaître ce Dieu qui m'a fait ; j'*APPELAIS *force d'esprit cette vanité brutale.* (Fén.) *Le Saint-Esprit* APPELLE *les richesses des trésors d'impiété.* (Fléch.) *Les plaisirs les plus dangereux, on les* APPELLE *des délassements nécessaires ; les médisances les plus cruelles, des vérités publiques et innocentes.* (Mass.) *J'*APPELLE *vertus naturelles les vertus de tempérament ; les autres sont les fruits pénibles de la réflexion.* (Vauvenargues.)

... Ce qu'on *appelle* nos beaux jours
N'est qu'un éclair brillant dans une nuit d'orage. (Lam.)

— En ce sens, il peut se construire avec un infinitif : *C'est ce qu'on* APPELLE FRANCHIR *les bornes de la décence.* (Acad.) *C'est cela qu'on* APPELLE RIRE *des choses saintes.* (Pasc.)

— Faire l'appel de ceux qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue, etc. : *Je ne me suis point entendu* APPELER *quand on a lu cette liste.* (Acad.) *On va* APPELER *les soldats l'un après l'autre.* (Id.)

— Pal. *Appeler une cause*, prononcer à haute voix le nom des parties, pour que leurs avocats viennent plaider pour elles.

— Inviter, engager à venir ; envoyer chercher, mander, faire venir : APPELER *le confesseur, le médecin, le chirurgien.* APPELER *la garde. Quand le feu est à la maison, on* APPELLE *les pompiers.* (Acad.) *Boniface se repentit trop tard d'*AVOIR APPELÉ *Genséric et les Vandales.* (Boss.)

J'*appelai* de l'exil, je tirai de l'armée,
Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus. (Rac.)

— *Dieu vient de l'appeler à lui*, il vient de mourir.

— Faire comparaître, citer ou faire venir devant le juge : APPELER *en justice, en garantie.* (Acad.)

— *Appeler quelqu'un en témoignage*, invoquer son témoignage devant la justice.

— Fig. : *Jésus-Christ* APPELLE EN TÉMOIGNAGE *la loi de Moïse, les prophètes et les Psaumes, comme des témoins qui déposent tous de la même vérité.* (Boss.)

Juste postérité, *à témoin je t'appelle*. (Regnier.)

— *Appeler sous les drapeaux*, ou absol. *Appeler*, sommer de se rendre sous les drapeaux.

— *Appeler en duel, appeler au combat*, ou absol. *Appeler*, défier :

...Montfort, *je t'appelle au combat*. (C. Delav.)

— Il se dit de toutes les choses dont le son sert de signal pour avertir quelqu'un de se rendre en quelque endroit : *La trompette* APPELLE *au combat.* (Acad.) *Les cloches* APPELLENT *la troupe des fidèles.* (Chateaubr.)

Les cloches dans les airs, de leurs voix argentines,
Appelaient à grand bruit les chantres à matines. (Boil.)
L'heure à présent m'*appelle* au conseil qui s'assemble.
(Corn.)

— Fig. Il se dit de tout ce qui avertit, qui pousse, qui entraîne, qui oblige à se rendre en quelque lieu : *Mes affaires m'*APPELLENT *ailleurs.* (Acad.) *Hâte-toi d'aller où les destins t'*APPELLENT. (Fén.)

Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours ?
Au pied de ses remparts quel intérêt m'*appelle* ? (Rac.)

*Je vais où m'*APPELLENT *la volonté des dieux et mes amis.* (Fén.) *Affrontez courageusement le péril dès que le devoir vous y* APPELLE. (Mass.)

Nos vaisseaux sont tout prêts, et le vent nous *appelle*. (Rac.)

— Captiver, attirer, provoquer : *Un bruit extraordinaire* APPELA *notre attention.* (Acad.) *Elle* APPELAIT *le regard par sa beauté peu commune.* (H. de Balzac.) *Tout ce qui inspirait le calme et le recueillement semblait lui plaire et l'*APPELER. (La Harpe.)

— *Appeler l'attention de quelqu'un sur quelque chose*, l'engager, l'inviter à y faire attention : *J'*APPELLE *à cet égard toute votre attention.* (Acad.)

— *Appeler sur quelqu'un les bénédictions du ciel*, les lui souhaiter ou les lui attirer.

— *Appeler la mort sur quelqu'un*, faire des vœux pour qu'il périsse :

Que des hauteurs du ciel vos foudres dévorantes
Portent sur eux la mort qu'ils *appelaient* sur moi ! (Lam.)

— *Appeler sur quelqu'un la haine de tous, le mépris public*, s'efforcer de le rendre l'objet de la haine générale, du mépris public.

— Exiger, nécessiter, réclamer : *Ce grave sujet* APPELLE *toute votre attention.* (Acad.) *Ce crime* APPELLE *la vengeance des lois.* (Id.)

— Avoir pour conséquence : *Il est de la nature de l'égalité d'*APPELER *la liberté.* (J. J. Ampère.)

— Inviter, exhorter, exciter à : *Saint Jean-Baptiste* APPELLE *les peuples à la pénitence.* (Boss.)

Polyeucte m'*appelle* à cet heureux trépas. (Corn.)

— Il se dit du choix que Dieu semble faire de nous pour remplir quelque saint ministère, et des inspirations par lesquelles il nous fait connaître sa volonté : *Dieu* APPELA *saint Paul à l'apostolat.* (Acad.) *Il ne faut pas résister quand Dieu nous* APPELLE. (Id.) *Dieu l'*APPELAIT *à la vie religieuse.* (Boss.) *Dieu nous* APPELLE *à une gloire immortelle.* (Id.) *Il serait indigne de Dieu de n'*APPELER *l'homme qu'à la jouissance des félicités temporelles.* (Pasc.)

Je sens que Dieu me presse et qu'il m'*appelle* à lui. (Lam.)

— Il se dit des dispositions ou des circonstances qui déterminent la condition, le sort, la vocation de quelqu'un : *Le génie de Turenne l'*APPELAIT *au commandement des armées.* (Acad.)

— Choisir, désigner une personne pour quelque fonction ou quelque action importante : *Le vœu de ses concitoyens l'*APPELA *au trône.* (Acad.) *Son mérite l'*AVAIT APPELÉ *à cette place éminente.* (Fléch.)

Quoi ! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire,
Qui l'*avez appelé* de si loin à l'empire ! (Rac.)

— Dans ces derniers sens, il se construit avec la prép. *à*, suivie de l'infinitif : *Sa naissance l'*APPELAIT À RÉGNER. (Acad.)

Arme-toi, Dieu t'*appelle à sauver* la patrie. (C. Delav.)

= **Appeler**, v. intr. ou neut. Avoir recours à un tribunal supérieur, pour faire réformer le jugement d'un tribunal inférieur : *Il* APPELLERA *de ce jugement.* (Acad.) *Il* A APPELÉ *du tribunal de première instance à la cour royale.* (Id.)

— Jurispr. *Appeler comme d'abus*, se pourvoir, devant une autorité laïque, contre un jugement, un acte du pouvoir ecclésiastique, qu'on prétend avoir été mal et abusivement rendu ou publié.

— Fig. et fam. *J'appelle de votre décision*, ou *J'en appelle*, je réclame contre votre décision, je ne l'adopte point, je ne m'y soumets point.

— Dans un sens analogue : *Vous voyez qu'on n'*APPELLE *point ici* DE *mes volontés.* (Destouches.)

— Fig. *En appeler à*, s'en référer à, ou invoquer : *J'*EN APPELLE À *votre probité,* À *votre honneur,* À *votre sagesse.* (Acad.) *J'*EN APPELLE À *votre témoignage.*

À la postérité soudain il *en appelle*. (Boil.)

Quand on est condamné par les autres, il ne faut point EN APPELER *fièrement devant soi-même.* (St-Évrem.)

Vous avez trop d'esprit pour faire une sottise
Et j'*en appellerais* à votre barbe grise. (Regnard.)

— Fig. et fam. *Il en a appelé*, il est réchappé d'une grave maladie.

— Mar. Faire des signaux pour rallier les embarcations, réunir à bord les hommes d'équipage.

— *Appeler de loin*, se dit d'une manœuvre, quand le lieu où elle est amarrée est éloigné. ‖ *Appeler droit*, se dit d'une manœuvre qui arrive directement. ‖ *Appeler en étrive*, se dit d'une manœuvre qui arrive après un changement de direction.

= **S'appeler**, v. pr. Avoir un nom, un titre, une qualification : *Tu* T'APPELLERAS *Cyrus.* (Boss.) *Ce vieillard* S'APPELAIT *Thermosyris.* (Fén.)

La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
Et ne *s'appelait* point alors un jansénisme. (Boil.)

Le mot Bel s'est si bien identifié avec l'idée de la Divinité dans notre Bretagne, qu'un prêtre chrétien

S'APPELLE *encore aujourd'hui* Belec. (J. J. Ampère.)

— Suivi de l'infinitif : *Cela ne* S'APPELLE *pas être grave, mais en jouer le personnage.* (La Br.)

— Fam. *Cela s'appelle parler, voilà qui s'appelle parler*, se dit pour faire l'éloge de celui qui a dit des choses claires, lumineuses, péremptoires, sur une question longtemps agitée, ou pour marquer le contentement que l'on éprouve lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait.

— Se donner un titre, une qualification : *Darius* S'APPELAIT, *dans ses inscriptions, le meilleur et le mieux fait de tous les hommes.* (Boss.)

Syn. Appeler, évoquer, invoquer. On *appelle* sans distinction toute espèce d'êtres, vivants ou morts, visibles ou invisibles ; on n'*évoque* que les êtres invisibles ou morts ; on *invoque* tous les êtres puissants qui peuvent venir à notre aide. On *appelle* par la simple parole ou par un signe ; on *évoque* par des charmes, on *invoque* par des prières. Dans la langue judiciaire, le greffier *appelle* une cause ; les cours souveraines *évoquent* une affaire ; les accusés *invoquent* certains témoignages.

APPELET, n. m. Pron. *a-plè.* — Pêche. Longue pièce de filet tendue, tirée en bas par des pierres, et soutenue en haut par des barriques vides. Les Appelets sont particulièrement destinés à la pêche du hareng : le poisson, qui marche en colonnes serrées, trouve un obstacle et veut le forcer ; sa tête passe à travers les mailles, mais le ventre l'arrête ; il tente alors de reculer, et se trouve pris par les ouïes.

APPELLATIF, adj. m. (*appeler.*) Pron. *a-pel-la-tif.* — Gramm. *Nom appellatif*, nom qui sert à désigner tous les individus de la même espèce : *Homme, arbre, sont des* NOMS APPELLATIFS. (Acad.) || On dit plus souvent, *Nom commun.*

APPELLATION, n. f. (*appellatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-pel-la-cion.* — L'action d'appeler quelqu'un : APPELLATION *à haute voix.*

— *Appellation des lettres de l'alphabet*, l'action de les désigner par leur nom.

— Quelquefois il se prend pour Nom, qualification : *Il vaut mieux donner à chaque espèce son nom propre, que de les confondre dans les* APPELLATIONS *génériques.* (Buff.) *Cette ville nouvelle porte une* APPELLATION *antique.* (Chateaubr.) *À l'âge où l'on peut à peine distinguer une pensée d'un besoin, j'étais déjà flétri de l'odieuse* APPELLATION *d'égoïste.* (G. Sand.) *Les Valaques n'ont jamais reconnu d'autre* APPELLATION *nationale que celles de Roumans, c'est-à-dire Romains.* (Am. Thierry.)

— Jurispr. Appel d'un jugement : *La cour a mis l'*APPELLATION *à néant.* (Acad.) || Il ne s'emploie guère en ce dernier sens que dans les formules des arrêts et des jugements.

= **Gramm.** Manière de nommer, d'appeler chaque lettre. On distingue deux sortes d'*appellations* : l'appellation ancienne et l'appellation nouvelle. Suivant la nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont *masculines* ; suivant l'ancienne, il y en a qui sont *féminines*, et d'autres qui sont *masculines*. Celles qu'on ne prononce qu'avec le secours d'autres lettres dont on les fait précéder sont *féminines* : ce sont *f, h, l, m, n, r, s*, que l'on prononce *effe, ache, elle, emme, enne, erre, esse* : on n'excepte, comme on voit, que la lettre *x*, *qui est masculine*, quoique pour la prononcer on la fasse précéder de la lettre *i*. Quant aux lettres que l'on prononce sans les faire précéder d'autres lettres, elles sont *masculines* ; ce sont : *a, b, c, d, g, i, j, k, o, p, q, t, u, v, y, z.*

APPENDANCE, n. f. Pron. *ap-pan-danss.* — Jurispr. anc. Tout ce qui était nouvellement attaché à une seigneurie, tant en domaines qu'en mouvance.

APPENDANT, part. prés. du v. Appendre.

APPENDANT, ANTE, adj. Suspendu à : *Une chaine* APPENDANTE *à son cou.*

— Bot. *Graine appendante* se dit, par oppos. à *graine ascendante*, lorsque la base ou point d'attache de la graine n'est pas tout à fait la partie la plus élevée dans la loge du péricarpe.

APPENDICE, n. m. (*appendix*, lat., m. sign.) Pron. *a-pain-diss.* — Toute partie qui est comme ajoutée à une partie principale : *La Grammaire n'est qu'un* APPENDICE *du Dictionnaire. On voit à la Guiane des forêts de palmiers lataniers de plusieurs lieues d'étendue, qui croissent dans les espèces de marais qu'on appelle* savanes noyées, *qui ne sont que des* APPENDICES *de la mer.* (Buff.)

— Particul. Littér. Supplément placé à la fin d'un ouvrage avec lequel il a du rapport.

— Anat. Toute partie, tout organe qui est adhérent ou continu à une partie, à un organe plus important : APPENDICE *vermiculaire.* APPENDICE *xiphoïde.* APPENDICE *membraneux. La lèvre supérieure des rhinocéros est terminée par un* APPENDICE *pointu.* (Buff.)

— En ce sens, quelques naturalistes lui ont donné le genre féminin qu'il a en latin : *On voit aisément que les espèces aquatiques peuvent recevoir d'une tête allongée, d'un museau pointu, d'*UNE APPENDICE ANTÉRIEURE, *très-déliée, enfin d'un avant de très-peu de résistance, une natation plus rapide.* (Lacépède.)

— Bot. Toute partie qui est fixée à un organe quelconque, et paraît en être le prolongement.

— Particul. Il se dit des petits prolongements membraneux qui garnissent l'intérieur de la corolle de plusieurs plantes dans les familles des Apocynées, des Borraginées, etc.

— Par analog. Écailles qui entourent l'ovaire des graminées.

— Botan. Prolongements du limbe des feuilles, qui accompagnent le pétiole jusqu'à son point d'insersection. || *Appendices basilaires*, les petits filets qui se trouvent quelquefois à la partie inférieure des loges de l'anthère. || *Appendice terminal*, le petit filet qui se prolonge au-dessus de l'anthère. || *Appendice de la radicule*, poche adhérente à la radicule dans les graines de certaines plantes, et qui, à la manière du cotylédon des plantes monocotylédones, renferme l'embryon tout entier.

APPENDICÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est muni d'appendices.

APPENDICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *a-pain-di-ku-lèr.* — Bot. Qui présente les caractères d'un appendice.

APPENDICULE, n. m. Pron. *a-pain-di-kul.* — Didact. Petit appendice.

APPENDICULÉ, ÉE, adj. Pron. *a-pain-di-ku-lè.* — Didact. Qui a un appendice ou un prolongement quelconque.

APPENDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*ad*, à, *pendere*, pendre ; lat.) Pron. *a-pandr.* — Suspendre, attacher à une muraille, à des piliers, à une voûte : *C'est une coutume fort ancienne d'*APPENDRE *dans les temples les enseignes prises sur les ennemis.* (Acad.)

Au retour des combats, ces vertueux guerriers
Au temple de Cérès *appendaient* leurs lauriers. (St.-Lamb.)
Aux navires captifs toujours ils *appendront*
Leurs drapeaux de victoire. (V. Hugo.)

— Ce verbe est peu usité ; il ne se dit ordinairement que des *ex-voto* et des trophées qu'on suspend contre les murs d'un temple, en signe de reconnaissance ou comme de pieux hommages.

APPENDU, UE, part. pass. du v. Appendre.

APPENSION, n. f. (*ad*, vers ; *pendere*, pendre ; lat.) Pron. *a-pan-cion.* — Didact. Suspension d'une partie à l'aide d'une écharpe ou de quelque autre moyen.

APPENTIS, n. m. (*ad*, vers, *pendere*, pendre ; lat.) Pron. *a-pan-ti.* — Petit toit en forme d'auvent, qui n'a de pente que d'un côté, et qui est appuyé d'une part contre une muraille, et soutenu de l'autre par des piliers ou des poteaux : *On montait par un escalier bâti en dehors, et couvert d'un* APPENTIS. (H. de Balzac.)

APPERTEMENT, adv. Ouvertement, clairement : *Là, dans la chambre et par tout l'appartement, on lisait* APPERTEMENT *sur les visages.* (St-Simon.)

APPESANTI, IE, part. pass. d'Appesantir : *On leur donna d'autres habits, parce que les leurs étaient* APPESANTIS *par l'eau qui les avait pénétrés.* (Fénelon.)

— Fig.

... Au corps notre âme assujettie,
Vers les terrestres biens languit *appesantie.* (L. Rac.)
..... Votre main sur eux *appesantie*
A leurs persécuteurs les livrait sans secours. (Rac.)

APPESANTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*pesant.*) Pron. *a-pe-zan-tir.* — Rendre plus pesant, plus lourd : *L'eau* AVAIT *tellement* APPESANTI *ses habits qu'il avait peine à marcher.* (Acad.)

— En parl. du corps, Le rendre moins vif, moins propre à l'action : *L'âge, la vieillesse, l'oisiveté, la fainéantise* APPESANTIT *les corps.* (Acad.)

— Mettre momentanément dans un état d'inactivité, d'inertie : *Une langueur agréable, s'emparant peu à peu de mes sens,* APPESANTIT *mes membres, et suspendit l'activité de mon âme.* (Buff.)

— Fig. *Le sommeil appesantit ses yeux, ses paupières*, Le sommeil commence à lui faire fermer les paupières : *Le doux sommeil n'avait pu* APPESANTIR *ses paupières.* (Fén.)

Pour la seconde fois un sommeil gracieux
Avait sous les pavots *appesanti* mes yeux. (Boil.)

— Fig. *Il appesantit son joug*, il rend son autorité plus oppressive :

César *a*-t-il jamais
De son pouvoir sur vous *appesanti* le faix ? (Volt.)

— Fig. En parl. des châtiments que Dieu envoie aux pécheurs, des fléaux dont il afflige les peuples : *Dieu* A APPESANTI *sa main, son bras sur ce peuple, sur cette race.* (Acad.)

— Fig. En parl. de l'âme, de l'esprit, Rendre lourd, pesant : *Les nécessités de la vie présente* APPESANTISSENT *l'esprit, quelque actif et pénétrant qu'il soit.* (Nicole.) *Heureuse l'âme qui, s'élevant au-dessus d'elle même, et malgré le corps qui l'*APPESANTIT, *remontant à son origine, passe au travers des choses créées sans s'y arrêter, et va se perdre heureusement dans le sein de son créateur !* (Fléchier.)

= **S'appesantir,** v. pr. Devenir plus pesant, plus lourd : *Le drap* S'APPESANTIT *lorsqu'il est trempé dans l'eau. Les nageoires des poissons ont des pointes dures et sèches, qui fendent l'eau sans en être imbibées, et qui ne* S'APPESANTISSENT *point quand on les mouille.* (Fén.)

— En parl. du corps, Devenir moins vif, moins propre à l'action : *Le corps* S'APPESANTIT *par l'oisiveté.* (Acad.)

— Fig. *Ses yeux s'appesantissent*, ses paupières commencent à se fermer :

Chargés d'un feu secret, vos yeux *s'appesantissent.* (Rac.)

— *Le joug de ce prince s'appesantit sur son peuple*, Son autorité devient plus oppressive.

— *La main de Dieu s'est appesantie sur ce peuple*, Dieu lui a envoyé des châtiments :

Son bras de jour en jour *s'appesantit* sur toi. (L. Rac.)

Il s'humilia sous la main qui S'APPESANTISSAIT *sur lui.* (Massillon.)

— Fig. En parl. de l'âme, de l'esprit, Baisser, diminuer : *Son esprit baisse et* S'APPESANTIT *de jour en jour.* (Acad.)

Sous le joug des péchés leur foi *s'appesantit.* (Boil.)

— *S'appesantir sur un sujet*, en parler longuement : *Le grand et perpétuel défaut de Marivaux est de* S'APPESANTIR *à satiété sur la même pensée.* (Ste-Beuv.)

APPESANTISSEMENT, n. m. (*appesantir.*) Pron. *a-pe-zan-tiss-man.* — L'état de celui qui est appesanti, soit de corps, soit d'esprit, par l'âge, par la maladie, par le sommeil, etc.

APPÉTANT, part. prés. du v. Appéter.

APPÉTÉ, ÉE, part. pass. d'Appéter.

APPÉTENCE, n. f. (*ad*, vers, *petere*, demander ; lat.) Pron. *ap-pé-tanss.* — Désir instinctif pour un objet quelconque.

— Particul. Désir qui porte vers un objet propre à satisfaire un besoin naturel.

APPÉTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*appetere*, désirer ; lat.) L'*é* fermé du radical *appét* se change en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent* ; *j'appète, tu appètes, il appète, ils appètent* ; avant toute autre terminaison, le radical conserve l'*é* fermé ; *il appétera, il appéterait*, etc. — Désirer vivement, par inclination naturelle, ou par instinct, par besoin : *L'estomac* APPÈTE *les aliments.* (Acad.)

La plus grand' part *appète* grand avoir,
La moindre part souhaite grand savoir. (Cl. Marot.)

Est-il plus doux de végéter que de vivre, de ne rien APPÉTER *que de satisfaire son appétit, de dormir d'un sommeil apathique que d'ouvrir les yeux pour voir et pour sentir ?* (Buffon.)

APPÉTIBILITÉ, n. f. Pron. *a-pé-ti-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui est appétible.

— Faculté d'appéter.

APPÉTIBLE, adj. des 2. g. Didact. Désirable.

APPÉTISSANT, ANTE, adj. Qui donne de l'appétit, qui excite l'appétit : *Mets* APPÉTISSANT. *Viande* APPÉTISSANTE. *Les ortolans sont des petits pelotons de graisse, et d'une graisse délicate,* APPÉTISSANTE, *exquise.* (Buff.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une jeune personne qui a de la fraicheur et de l'embonpoint : *Elle est vraiment gentille, éveillée, et fort* APPÉTISSANTE. (Picard.) *Il n'est nullement jaloux, quoiqu'il ait pour femme une Indienne des plus* APPÉTISSANTES. (Le Sage.) *Les Amaryllis de la Bresse sont affreuses, mais celles du Gardon ne sont pas plus* APPÉTISSANTES. (A. Jal.)

APPÉTIT, n. m. (*appetitus* ; lat. ; m. sign.) Pron. *a-pé-ti.* — Inclination par laquelle l'âme se porte vers ce qui peut satisfaire les sens : APPÉTIT *sensuel, charnel, brutal. Avoir un* APPÉTIT *insatiable des honneurs, des richesses.* (Acad.)

Rien ne remplit
Les vastes *appétits* d'un faiseur de conquêtes. (La Font.)

L'ambition est un APPÉTIT *désordonné des charges et des grandeurs.* (Pasc.)

Cet *appétit* grossier aux bêtes nous ravale. (Mol.)

Ne cherchons pas la volupté dans la satisfaction des sens, ni dans l'émotion des APPÉTITS. (St-Évrem.) *Il faut savoir imposer des lois aux* APPÉTITS *de notre cœur.* (J. J. Rouss.) *Figurez-vous la plus jolie petite mi-*

*gnonne, douce, tendre, accorte et fraîche, agaçant l'*APPÉTIT*; et des mains! des joues! des dents! des yeux!* (Beaumarchais.)

— Phil. scol. *Appétit concupiscible*, faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien. ‖ *Appétit irascible*, faculté par laquelle l'âme se porte à repousser ou à éviter ce qu'elle considère comme un mal.

— Par analog. En parl. des animaux : *Les chevaux vivent en paix, parce que leurs* APPÉTITS *sont simples et modérés, et qu'ils ont assez pour ne se rien envier.* (Buffon.) *Dans le chien, les* APPÉTITS *les plus véhéments dérivent de l'odorat et du goût.* (Id.)

— Particul. Désir de manger : *Avoir de l'*APPÉTIT. *Exciter, éveiller, aiguiser l'*APPÉTIT. *Pour se bien porter, il faut demeurer sur son* APPÉTIT. (Acad.)

Pour moi, satisfaisant mes *appétits* gloutons,
J'ai dévoré force moutons. (La Font.)

*La sobriété donne toujours assez d'*APPÉTIT, *sans avoir besoin de le réveiller par des ragoûts qui portent à l'intempérance.* (Fén.) *Comme l'herbe et les végétaux suffisent à la nourriture des chevaux, ils ont abondamment de quoi satisfaire leur* APPÉTIT. (Buff.)

L'*appétit* s'entretient par la sobriété. (Ginguené.)

Un APPÉTIT *vorace, qui survient tout à coup dans la violence d'une maladie aiguë, annonce une mort prochaine.* (Chomel.)

Ce jambon est parfait, il ouvre l'*appétit*. (E. Aug.)

— Fam. *Prendre ses appétits, chercher ses appétits*, choisir les mets que l'on préfère. ‖ Ces locutions ont vieilli.

— Fam. *Bon appétit*, souhait que l'on adresse à quelqu'un qui mange ou qui va manger.

— Fam. *C'est un cadet de haut appétit*, c'est un jeune homme à qui tout semble bon.

— Prov. et fig. *Demeurer sur son appétit*, modérer ses goûts, ses désirs.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui a bon appétit*, c'est un homme avide, qui veut toujours ajouter à ce qu'il possède.

— Prov. et fig. *L'appétit vient en mangeant*, plus on acquiert, plus on veut acquérir.

— Prov. et fig. *Avoir l'appétit ouvert de bon matin*, être prompt à rechercher tout ce qui peut être utile, avantageux, agréable :

Vous *avez l'appétit ouvert de bon matin*. (Corn.)

= **A l'appétit de,** loc. prép. Suivant le désir, selon les goûts : *Charles VI a été ferme seulement en un point, qui était de se changer* À L'APPÉTIT DE *ceux qui se saisissaient de lui.* (Mézeray.)

— Par envie d'épargner, faute de vouloir dépenser : À L'APPÉTIT D'*un écu, il a laissé mourir un cheval de cinquante louis.* (Acad.) ‖ Cette expression a vieilli.

APPÉTITIF, IVE, adj. Pron. *ap-pé-ti-tiff, ive.* — Didact. Qui fait désirer : *Faculté* APPÉTITIVE.

APPÉTITION, n. f. Pron. *ap-pé-ti-cion.* — Didact. L'action de désirer vivement.

APPIÉCEMENT, n. m. V. RAPIÉCEMENT.

APPIÉCER, v. tr. ou act. V. RAPIÉCER.

APPILER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*à, pile.*) Pron. *a-pi-lé.* — Technol. Mettre en pile.

APPLAUDI, IE, part. pass. du v. Applaudir : *Cette scène fut* APPLAUDIE *à tout rompre.* (Acad.) *Mes premiers essais furent* APPLAUDIS *par un public peu difficile.* (Marmont.)

— Fig. *Les hommes n'aiment point à admirer les autres ; ils cherchent eux-mêmes à être goûtés et à être* APPLAUDIS. (La Br.) *Dès que le faux, le mauvais et l'indécent sont* APPLAUDIS *dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs publiques.* (Mass.) *Les empereurs ne se croyaient pas dédommagés, par une puissance sans contrôle et sans limites, de n'être pas les premiers poëtes de leur empire, ou du moins les plus* APPLAUDIS. (Nisard.)

APPLAUDIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*plaudere*, lat. m. sign.) Battre des mains en signe d'approbation : *J'étais hier au spectacle ; on* APPLAUDIT *beaucoup.* (Acad.) *Fermez vos mains en voûte, et frappez-les l'une contre l'autre avec une certaine force, et vous en obtiendrez un son assez semblable à celui du monosyllabe* plau : *voilà ce que c'est qu'*APPLAUDIR. (Arnault.)

Le spectateur sensible *applaudit* des deux mains. (Volt.)

— Il peut avoir pour complément un nom de personne ou de chose précédé de la prép. *à* : APPLAUDIR AUX *acteurs*, AUX *comédiens.* (Acad.) *Toute l'assemblée* APPLAUDIT À *ces sages paroles.* (Fén.)

— Fig. Approuver de quelque manière que ce soit, manifester son admiration : *Quand un homme est dans la faveur, tout le monde* LUI APPLAUDIT. (Vauv.) *Pour gagner les hommes, il n'est pas de meilleure voie que d'*APPLAUDIR À *ce qu'ils font.* (La Rochef.) *J'offenserais mal à propos tout Paris, si je l'accusais d'avoir pu* APPLAUDIR À *une sottise.* (Mol.) *Nous connaissons la vérité, et cependant nous* APPLAUDISSONS AUX *maximes qui la combattent, nous n'osons résister à ceux qui la condamnent.* (Mass.) *Quels fléaux pour les grands, que ces hommes nés pour* APPLAUDIR À *leurs passions!* (Id.) *Je n'ai garde de manquer d'*APPLAUDIR À *une résolution aussi généreuse.* (Regnard.) *Son nom était dans toutes les bouches ; chacun* APPLAUDISSAIT À *sa naissante ambition.* (Mérim.) *Ma résolution mérite que vous y* APPLAUDISSIEZ *vous-même.* (Lamotte.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, *applaudisse à* l'inceste. (Rac.)
Le gros Bonneau d'un gros rire *applaudit*
A son bon roi, qui montre de l'esprit. (Volt.)

— Absol. *Il parle à tort et à travers de toutes choses, et n'*APPLAUDIT *qu'à contre-cœur.* (Mol.)

Tel vous semble *applaudir* qui vous raille et vous joue. (Boil.)

Devant les ruines de Thèbes aux cent portes, notre armée étonnée s'arrêta pour APPLAUDIR. (Arago.)

= **Applaudir,** v. tr. ou act. Il s'emploie dans les mêmes sens que le neutre, et se dit des personnes et des choses : APPLAUDIR *un acteur, une pièce. Il a fait un discours que tout le monde* A *vivement* APPLAUDI. (Acad.)

Le public dédaigneux hait un vain artifice ;
Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice. (Dorat.)

— Fig. *Je vous* APPLAUDIS *d'une si bonne action. On ne peut qu'*APPLAUDIR *un pareil trait.* (Acad.) *Tout le monde voulut voir Franklin, et* APPLAUDIR *l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.* (Mignet.)

Tu me verras toujours *applaudir* tes succès. (E. Lebr.)
Tout le peuple à grands cris *applaudit* son courage. (Del.)

= **S'applaudir,** v. pr. Se savoir bon gré, être content de ce qu'on a fait :

Dieu, content de sa puissance,
Fit le monde, et *s'applaudit*. (V. Hug.)
Et Dieu dit : Faisons l'homme à ma vivante image.
Il dit, l'homme naquit : à ce dernier ouvrage
Le Verbe créateur s'arrête et *s'applaudit*. (Lamart.)
Il *s'applaudit* ; un pied lui reste à faire,
L'argile manque ; il ne peut achever. (Andrieux.)

— S'admirer soi-même, se vanter, se glorifier : *C'est un homme vain, qui* S'APPLAUDIT *sans cesse.* (Acad.) *Quel supplice d'entendre un fat qui* S'APPLAUDIT *d'une pensée usée et triviale!* (Trév.)

Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui,
Et ne *s'applaudit* point des qualités d'autrui. (Boil.)

Il S'APPLAUDIT *d'un mérite rare et singulier.* (La Br.)

Laissez-le *s'applaudir* d'un triomphe frivole. (Rac.)

— Se féliciter : S'APPLAUDIR *d'un événement heureux,* S'APPLAUDIR *du bon choix qu'a fait le gouvernement.* (Acad.)

Vous vous applaudissez de mon inquiétude. (Mol.)
Il *s'applaudit* des bontés de son père. (Volt.)

APPLAUDISSANT, p. prés. du v. Applaudir.

APPLAUDISSEMENT, n. m. (*applaudir.*) Pron. *a-plô-diss-man.* — Grande approbation manifestée par des battements de mains ou par des acclamations : *Recevoir, donner des* APPLAUDISSEMENTS. *Il y eut de grands* APPLAUDISSEMENTS *à la représentation de cette pièce.* (Acad.) *La salle retentit du bruit des* APPLAUDISSEMENTS *de toute l'assemblée.* (Le Sag.) *Les comédiens romains étaient fort avides d'*APPLAUDISSEMENTS *: c'est, au fait, le premier salaire de l'acteur.* (Arnault.) *L'*APPLAUDISSEMENT *général que la pièce obtint des spectateurs servit de signal au déchaînement des censures.* (Bazin.) *Les justes* APPLAUDISSEMENTS *que les Grecs donnèrent à Hérodote, avec une sorte d'enthousiasme, excitèrent l'émulation de Thucydide.* (De Ste-Croix.)

— Fig. Approbation manifestée de quelque manière que ce soit : *Il a l'*APPLAUDISSEMENT *universel, l'*APPLAUDISSEMENT *de tout le monde.* (Acad.)

Quels *applaudissements* l'univers vous prépare! (Rac.)

On mêle aux vœux qu'on rend au Seigneur des APPLAUDISSEMENTS *qu'on croit se devoir à soi-même.* (Fléch.) *Je jetai les yeux vis-à-vis de moi, et je remarquai aisément que mon* APPLAUDISSEMENT *n'y plaisait pas, et peut-être mon remercîment encore moins.* (St-Sim.) *L'imitation est de tous les* APPLAUDISSEMENTS *le plus flatteur et le moins équivoque.* (Mass.) *Lamotte, homme d'esprit et de talent, qui a mérité des* APPLAUDISSEMENTS *dans plus d'un genre, a soutenu, dans une ode remplie de vers heureux, le parti des modernes.* (Volt.)

APPLAUDISSEUR, n. m. (*applaudir.*) Pron. *a-plô-di-çeur.* — Celui qui applaudit sans discernement ou qui est payé pour applaudir : *Là, point d'*APPLAUDISSEURS *à gages à qui l'on a, pour ainsi dire, noté sur la pièce les endroits qu'ils doivent applaudir.* (De Jouy.)

APPLICABILITÉ, n. f. Qualité ou condition de ce qui est applicable. *L'*APPLICABILITÉ *d'une loi à un fait.* ‖ Il ne se dit guère qu'en jurisprudence.

APPLICABLE, adj. des 2 g. (*ad*, à, vers, contre, et *plicare*, plier; lat.) Pron. *a-pli-kable.* — Qui doit, qui peut être appliqué : *Il faut blanchir et préparer une bordure avant que l'or soit* APPLICABLE *dessus.* (Trév.)

— *Couleur applicable*, celle qui est susceptible d'être fixée à un objet, d'y adhérer.

— Fig. Qui a une destination déterminée : *Ces fonds sont* APPLICABLES *à telle dépense.* (Acad.) *Le jugement condamne la femme Goëzman au blâme et à la restitution par corps des quinze louis,* APPLICABLES *au pain des prisonniers.* (Beaumarch.)

— Susceptible d'application : *Les savants n'arrivent pas de prime-saut à des résultats* APPLICABLES. (Blanq.) *Il avait été ramené à des idées plus* APPLICABLES *par les spectacles instructifs auxquels il avait assisté.* (Mignet.)

— En parl. des facultés, Qui peut être utilisé pratiquement : *Les talents* APPLICABLES *à tout sont les plus utiles.* (La Rochef.)

— En parl. des lois, des décrets, des arrêts, Qui doit porter sur telle personne ou sur telle chose : *Les lois d'un pays ne sont pas toutes* APPLICABLES *aux étrangers qui l'habitent.*

— Par extens. En parl. de paroles, d'écrits, Qui convient, qui peut s'approprier : *Ce passage n'est point* APPLICABLE *au sujet dont il s'agit.* (Acad.)

APPLICAGE, n. m. Arts et Mét. Application des enjolivures ou des accessoires à un ouvrage de poterie.

APPLICAIRE, n. f. Bot. Vulg. Le lycopode commun.

APPLICANT, ANTE, adj. Zool. *Ailes applicantes*, qui paraissent collées à l'insecte quand il est immobile.

APPLICATA, n. m. pl. (m. latin.) Méd. Tout ce qui est appliqué immédiatement sur le corps, depuis les emplâtres jusqu'aux vêtements.

APPLICATIF, IVE, adj. Bot. En parl. de certaines plantes, il se dit des parties qui sont appliquées face à face.

— *Préfoliation applicative*, celle dans laquelle les feuilles sont appliquées face à face sans être pliées.

APPLICATION, n. f. (*applicatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-pli-ka-çion.* — L'action d'appliquer une chose sur une autre : APPLICATION *d'un enduit sur une muraille, d'un topique sur une partie malade.* (Acad.)

— Fig. L'action d'employer une chose dans tous les cas et dans toutes les circonstances où son usage convient : *Ce procédé est susceptible d'une foule d'*APPLICATIONS. (Acad.) *Les progrès étonnants de la chimie ont dirigé l'industrie dans toutes ses* APPLICATIONS. (Chapt.) *C'est en voyant, en goûtant, en préparant sans cesse les remèdes, en observant les résultats de leurs différentes* APPLICATIONS, *qu'ils acquéraient des notions précises.* (Caban.) *Ce n'est pas pour ces* APPLICATIONS *faciles qu'il poursuit la science.* (Cuv.)

— Particul. L'emploi d'une chose qui a une destination spéciale : APPLICATION *d'une somme à une dépense.* (Acad.)

— L'action d'appliquer une loi, un principe à quelqu'un, à quelque chose : *La cour a déclaré que les premiers juges avaient fait une juste* APPLICATION *de la loi. Si la loi est juste en général, il faut lui passer quelques* APPLICATIONS *malheureuses.* (Font.) *Cette manière d'aller au plus profond des choses, et de chercher la vérité au delà des* APPLICATIONS, *est propre à tous les grands esprits du dix-septième siècle.* (Nis.)

— L'action d'ajuster, d'approprier, d'adapter une maxime, un discours, un passage à un sujet : *Il y a dans cette pièce un vers dont on a fait l'*APPLICATION *au prince en sa présence.* (Acad.) *Je proteste contre toute fausse* APPLICATION. (La Br.) *La malignité des* APPLICATIONS *est l'unique fruit que nous retirons de la peinture que la chaire fait de nos vices.* (Mass.) *Courier a beaucoup cité, et toujours avec un sens, une force, une sûreté d'*APPLICATION *accablante pour les puissances qu'il voulait abattre.* (A. Carrel.)

— L'*application* est le nouvel emploi d'un passage, soit de prose, soit de poésie. Plus le nouveau sens ou le nouveau rapport que l'application donne au passage est éloigné de son sens primitif, plus l'application est ingénieuse, lorsqu'elle est juste. (Marm.)

— L'action d'appliquer une science à une autre science, en faisant usage des principes ou des procédés de l'une pour perfectionner l'autre : *L'*APPLICATION *de la physique à la médecine, de la chimie aux arts industriels.* (Acad.) ‖ *Application de l'algèbre à la géométrie*, géométrie analytique.

— Attention soutenue : *Travailler avec* APPLICATION. (Acad.) *Nous ne considérons qu'avec dégoût, et sans beaucoup d'*APPLICATION, *les idées abstraites de l'entendement.* (Malebr.) *L'esprit de chaque homme s'étend ou se raccourcit, suivant l'*APPLICATION *ou l'inapplication où il vit.* (Fén.)

— Particul. Attention de l'esprit qui s'attache à

un objet plutôt qu'à un autre : *La préparation pour le sacerdoce n'est pas une* APPLICATION *de quelques jours, mais une étude de toute la vie.* (Boss.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *On devrait mettre toute son* APPLICATION À *instruire l'enfance.* (La Br.) *L'*APPLICATION À *récompenser le bien et à se venger du mal, paraît aux hommes une servitude à laquelle ils ont peine à se soumettre.* (La Rochef.)

— Théol. *Application des mérites de Jésus-Christ*, le bienfait par lequel J.-C. transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par sa vie et par sa mort.

APPLIQUANT, part. prés. du v. Appliquer : *Personne n'ignore qu'en* APPLIQUANT *l'algèbre au calcul des courbes, Descartes a fait changer de face à la géométrie.* (Cabanis.)

APPLIQUE, n. f. (*appliquer.*) Pron. *a-plik.* — Arts méc. Accessoire, ornement, toute chose qui s'applique à d'autres dans certains ouvrages.

— Travail qui consiste à appliquer ou enchâsser une chose sur une autre, comme dans les ouvrages de rapport et de marqueterie, de damasquinure, etc.

— Orfév. *Pièce d'applique*, tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses, agrafes, clous, boucles, etc.

APPLIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Appliquer. Pron. *a-pli-ké.* — *Des sangsues* APPLIQUÉES *au cou. Des scellés* APPLIQUÉS *sur une armoire. Des verres de lunette* APPLIQUÉS *les uns contre les autres. Un lit de quatre pieds, à bandes de point de Hongrie* APPLIQUÉES *fort proprement sur un drap de couleur d'olive.* (Mol.) *Les Pyramides me frappaient moins par leur grandeur que par le désert contre lequel elles sont* APPLIQUÉES. (Chateaubr.)

— Fig. *La chimie prépare, combine et multiplie les matières qui peuvent être* APPLIQUÉES *à nos besoins.* (Cabanis.)

— Fig. et moral. : APPLIQUÉ *aux lettres, aux arts, à la philosophie. Esprit* APPLIQUÉ *aux affaires. Âme* APPLIQUÉE *à l'oraison. Prince* APPLIQUÉ *au gouvernement de son État.* (Acad.) *Dans la monarchie française, la jurisprudence fut dès l'origine* APPLIQUÉE *aux affaires et au gouvernement de l'État.* (Lermin.)

— Absol. Il se dit d'une personne qui est fortement attachée à ses études, à ses devoirs habituels, ou qui s'occupe avec zèle des travaux de sa profession : *Une femme judicieuse,* APPLIQUÉE *et pleine de religion, est l'âme de toute une grande maison.* (Fén.)

— Bot. *Feuilles appliquées, parties appliquées*, disposées les unes contre les autres dans la même direction, mais sans adhérence entre elles.

APPLIQUÉE, n. f. Géom. Il s'est dit d'une ligne qu'on appelle aujourd'hui *Ordonnée.* ‖ V. ce mot.

APPLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, sur, *plicare*, plier ; lat.) Pron. *a-pli-ké.* — Mettre une chose sur une autre, en sorte que leurs surfaces se touchent bien : APPLIQUER *une affiche à une porte.* APPLIQUER *des couleurs sur une toile.* APPLIQUER *un emplâtre sur une plaie.*

— Faire qu'une chose en touche une autre, de quelque manière qu'elle y tienne : APPLIQUER *un patron sur l'étoffe qu'on veut tailler.* (Acad.) APPLIQUER *des sangsues, des ventouses, un cautère.* APPLIQUER *des moulures sur une menuiserie.* (Furet.) APPLIQUER *de la broderie sur une étoffe.* (Acad.)

— *Appliquer un homme à la question*, l'attacher avec des liens pour lui faire subir la torture.

— Apposer, presser une chose sur une autre, en sorte qu'elle y laisse une empreinte : APPLIQUER *un fer chaud sur le front.* (Vertot.) APPLIQUER *un sceau, un cachet sur de la cire.* (Acad.)

Nous n'*appliquerons* point sur tes membres profanes
Nos sacrés ongles ! Venez, loups,
Vengez la reine... (La Font.)

— Apposer, presser une chose contre une autre, de manière à produire un attouchement léger et rapide, ou un choc violent et instantané : APPLIQUER *un baiser, un soufflet.* (Acad.) APPLIQUER *un coup de pied, des coups de bâton.* (Trév.) *Il prit la coupe, et l'*APPLIQUA *légèrement à ses lèvres.* (Barthél.) *Il* APPLIQUA *sur ses lèvres le bienheureux signe de notre rédemption.* (Boss.)

— Fig. Tendre, attacher fortement l'esprit à quelque étude, à quelque objet : *Il* APPLIQUAIT *son esprit aux sciences les plus abstraites. Discernez les différents caractères d'esprit, pour les choisir et les* APPLIQUER *selon leurs talents.* (Fén.)

— *Appliquer quelqu'un à quelque chose*, le pousser à s'en occuper, faire en sorte qu'il s'en occupe ; *Il* APPLIQUE *ses sujets à l'agriculture.* (Fén.)

— *Appliquer ses soins à une chose*, y consacrer toute son attention.

A gagner Polyeucte *appliquez tous vos soins.* (Corn.)

— Employer une chose à un usage particulier : APPLIQUER *un procédé, une méthode.* APPLIQUER *un remède à une maladie.* (Acad.) *Il* APPLIQUE *une partie de son revenu à s'acquitter envers ses créanciers.* (Id.) *Nos édifices français modernes, auxquels on a si gauchement* APPLIQUÉ *l'architecture grecque ou romaine, n'offrent qu'un désordre régulier.* (V. Hugo.)

— Par analog. : *Plus le malade repousse avec hauteur et véhémence la main du médecin qui veut le guérir, plus le médecin doit charitablement redoubler ses soins pour lui* APPLIQUER *le remède salutaire.* (Fén.)

— Par extens. Faire usage d'une loi, d'une règle, d'un principe, etc. : APPLIQUER *une loi à un cas particulier.* APPLIQUONS *cette règle à notre sujet.* (Pasc.) *Ils censuraient des beautés qu'ils n'étaient pas capables de sentir, en citant des règles qu'ils n'étaient pas à portée de bien* APPLIQUER. (La Harpe.)

— Approprier, adapter, rapporter avec plus ou moins de justesse une dénomination, une épithète, etc., à une personne ou à une chose : APPLIQUER *un mot, une comparaison, à une personne, à une chose.* (Acad.) *Il se moquait du père, et lui* APPLIQUAIT *ces paroles.* (Pasc.) *Saint Paul* APPLIQUA *aux apôtres ce passage du Psalmiste.* (Boss.)

— *Appliquer une science à une autre*, faire usage des principes, des procédés d'une sciences, pour étendre et perfectionner une autre science : APPLIQUER *l'algèbre à la géométrie, la géométrie à la physique.* APPLIQUER *la chimie à l'agriculture, aux arts industriels.*

— Affecter, employer, consacrer une chose à une destination spéciale : APPLIQUER *une somme à bâtir.* (Acad.) APPLIQUER *une amende aux pauvres, aux prisonniers.* (Id.) *Les peuples devenus riches* APPLIQUÈRENT *le superflu de leurs moyens à des travaux d'utilité commune et publique.* (Chamf.) ‖ Dans cette acception, il se dit surtout de l'argent.

— Théol. Procurer, conférer : *Les instruments de la nouvelle alliance sont des instruments du Saint-Esprit qui servent à nous* APPLIQUER *la grâce.* (Boss.)

— Géom. Tirer ou transporter une ligne dans une circonférence ou une section conique, de sorte qu'elle soit ou terminée de part et d'autre par cette courbe, ou d'un côté par la courbe, et de l'autre par le diamètre ou l'axe sur lequel elle tombe perpendiculairement : *Toutes les lignes qu'on* APPLIQUE *dans la même figure sont parallèles entre elles.*

— Absol. Demander beaucoup d'application, exiger une forte attention : *Le jeu des échecs est de ceux qui* APPLIQUENT *le plus.* (Trév.) *La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui* APPLIQUE. (La Br.)

= **S'appliquer**, v. pr. Être appliqué : *Les compresses* S'APPLIQUENT *mieux étant mouillées. Les topiques* S'APPLIQUENT *sur les parties malades.*

— Fig. Être applicable : *La loi ne* S'APPLIQUE *pas aux cas qu'elle n'a point prévus. Cette maxime* S'APPLIQUE *bien à votre conduite.*

— Appliquer son esprit, l'attacher, le livrer tout entier à une étude, à un objet ; faire quelque chose avec soin, avec zèle : S'APPLIQUER *à la lecture, à la géométrie. Il* S'APPLIQUE *aux sciences et aux beaux-arts.* (La Br.) *Je* ME SUIS APPLIQUÉ *à la sagesse.* (Boss.)

Achille seul, Achille à son amour *s'applique !* (Rac.)

Ceux qui S'APPLIQUENT *trop aux petites choses deviennent incapables des grandes.* (La Rochef.) *Il faut* S'APPLIQUER *à tous ses devoirs.* (Fléch.)

— Suivi d'un infinitif et de la prép. *à*. Mettre toute son attention, tout son soin à faire une chose : *Il* S'APPLIQUE À *discerner la cause du juste de celle du pécheur.* (Fléch.) *Il* S'APPLIQUE À *vous contredire.* (La Bruy.) *Il y a des gens d'une humeur si chagrine, qu'ils ne* S'APPLIQUENT *qu'*À *chercher les défauts des autres pour les critiquer.* (Trév.) *Dans les grandes affaires, on doit moins* S'APPLIQUER À *faire naître des occasions qu'*À *profiter de celles qui se présentent.* (La Rochef.)

... Je veux m'*appliquer* à prévenir vos vœux. (Étienne.)

— Absol. Travailler assidûment, s'attacher fortement aux travaux de sa profession : *Cet écolier* S'APPLIQUE. *C'est un ouvrier qui* S'APPLIQUE.

— S'attribuer, s'approprier quelque chose : S'APPLIQUER *des restitutions.* (Pasc.) *Il* S'APPLIQUAIT *les émoluments des travaux d'autrui.* (Acad.)

— Faire usage d'une chose, dans un cas nécessaire :

Peu savent comme nous *s'appliquer* ce remède. (Corn.)

— Fig. Se faire application, rapporter à soi : *Le sage qui entend une parole sensée, la loue, et se l'*APPLIQUE *à soi-même.* (Boss.) *Un avare ne* S'APPLIQUE *jamais ce qu'on dit en général contre l'avarice.* (Trév.) *Il* S'APPLIQUE *toutes les louanges qu'on donne à la valeur.* (Acad.)

Syn. Appliquer, apposer. On *applique* sur ce qu'on veut couvrir ; on *appose* sur ce qu'on veut marquer d'un certain caractère, on *applique* une feuille d'argent sur une plaque de fer, un emplâtre sur une plaie ; on *appose* les scellés sur un meuble, le sceau de l'État sur un acte public. C'est une idée de formalité qui domine dans *apposer*, aussi il appartient presque exclusivement au style de pratique et de chancellerie ; *appliquer* n'exprime qu'un mode d'imposition opérée soit au moyen de matières conglutinantes, soit par une forte impression.

APPOGGIATURE, n. f. (*appoggiatura*, action d'appuyer en prononçant ; ital.) Pron. *a-pod-jia-tur.* — Mus. Note d'agrément sur laquelle la voix appuie avant d'attaquer la note principale : *L'*APPOGGIATURE *donne au chant beaucoup de moelleux et de douceur, et ne convient pas aux chants majestueux.* (Millin.)

APPOINT, n. m. (*ad, punctum* ; lat.) Pron. *a-poain.* — La monnaie que l'on ajoute pour compléter une somme qu'on ne peut parfaire avec les principales espèces employées au payement : *Pour faire mille francs en écus de trois livres, il fallait trois cent trente-trois écus, et un* APPOINT *de vingt sous.* (Acad.)

— *Faire l'appoint*, servir d'appoint, compléter la somme par un appoint : *Cette somme* FAIT *l'*APPOINT. *Je vais* FAIRE L'APPOINT. (Acad.)

— Comm. Toute somme qui fait le solde d'un compte : *Tirez sur moi pour les mille francs que je vous dois encore par* APPOINT. (Acad.)

— Fig. par extens. *Tel prince demandait des arrhes, on lui donnait une ville ; tel autre réclamait un* APPOINT, *on lui jetait un village.* (V. Hugo.)

APPOINTAGE, n. m. (*ad, punctum* ; lat.) Arts et mét. Dernier foulage des cuirs.

APPOINTANT, part. prés. du v. Appointer.

APPOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Appointer : *Cause appointée*, réglée par appointement en justice. ‖ *Commis appointé*, qui reçoit des appointements.

= **Appointé, ée**, adj. Blas. Il se dit des pièces qui se touchent par la pointe.

APPOINTÉ, n. m. Jurispr. anc. *Un appointé en droit, un appointé à mettre*, un appointement en droit, un appointement à mettre ; *Prononcer un* APPOINTÉ *en droit.* (Acad.) ‖ V. APPOINTEMENT.

— Prov. *Des appointés contraires*, des gens en perpétuelle opposition d'opinion et d'intérêts :

Vous serez étonnés de voir qu'à tous moments
Ils seront *appointés contraires.* (La Font.)
Autre erreur et nouveaux débats ;
Je les trouve *appointés contraires.* (Lamotte.)

— Anc. Sous-caporal : *Le grade d'*APPOINTÉ *n'existe plus dans les troupes françaises.* (Acad.)

APPOINTEMENT, n. m. (*appoint.*) Pron. *a-poaintt-man.* — Jurispr. anc. Règlement en justice sur une affaire, pour parvenir à la juger par rapport : *Prendre un* APPOINTEMENT *à l'audience.* (Acad.)

— *Appointement en droit*, règlement par lequel le juge ordonnait, dans les causes difficiles, que les parties produiraient les pièces sur lesquelles elles fondaient leurs prétentions respectives, en y ajoutant leurs observations écrites.

— On dit aujourd'hui, *Instruction par écrit.*

— *Appointement à mettre*, règlement par lequel le juge ordonnait, dans les affaires peu importantes, que les parties déposeraient leurs pièces sur le bureau sans observations écrites, pour être jugées sommairement. ‖ On dit aujourd'hui *Délibéré.*

— Au plur. Salaire annuel d'une place, d'un emploi : *Recevoir, toucher ses* APPOINTEMENTS.

— Fam. *Fournir aux appointements de quelqu'un*, aider à sa dépense, à son entretien, à sa subsistance.

APPOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-poainté.* — Jurispr. anc. Régler en justice par appointement : *Cette affaire est trop embrouillée pour être jugée à l'audience ; il faut nécessairement l'*APPOINTER. (Acad.) *Il serait à souhaiter que les procureurs, les avocats et les juges fussent payés par l'État, non pour plaider les procès, mais pour les* APPOINTER. (B. de St-Pierre.)

— *Le juge a appointé les parties*, il a ordonné que leur différend serait réglé par appointement.

— *Appointer en droit, appointer à mettre.* ‖ V. APPOINTEMENT.

— Donner des appointements à un employé : APPOINTER *un commis.* (Acad.) *Un protecteur inconnu l'avait fait promptement* APPOINTER. (H. de Balz.)

— Dans les troupes, *Appointer un homme d'exercice*, l'envoyer à l'exercice des recrues, quoique son instruction ne l'exige plus.

— *Appointer d'une garde, d'une corvée*, imposer par punition une garde hors de tour, une corvée.

— Technol. Tailler en pointe. ‖ Coudre quelques points à un matelas plié en deux, pour qu'il ne déploie pas. ‖ Fouler un cuir en dernier lieu, avant de le mettre au suif.

APPOINTEUR, n. m. Pron. *a-poain-teur.* —

Jurisp. anc. Juge chargé par un appointement de faire un rapport sur une affaire :

Ces propos n'étaient rien auprès de l'embarras
Où se trouva réduit l'*appointeur* de débats. (La Font.)

APPONDURE, n. f. Pron. *a-pon-dur.* — Techn. Perche qui entre dans la composition d'un train de bois, et sert à le fortifier.

APPONTEMENT, n. m. (*pont.*) Ponts et chauss. Pont volant mis sur des pieux de fondation.

— Mar. Pont volant servant de communication entre un quai et un navire qui est dans le port.

APPORT, n. m. (*port.*) Pron. *a-por.* — Anc. Lieu où l'on apportait des denrées pour les vendre.

— *L'apport Paris*, la place du Châtelet à Paris.

— Jurispr. Ce qu'un époux apporte dans la communauté conjugale.

— Prat. Dépôt de pièces. || *Acte d'apport*, le récépissé qu'on donne des pièces déposées.

— Comm. Ce qu'un associé met à la masse sociale.

APPORTAGE, n. m. Pron. *a-por-taj.* — L'action d'apporter un fardeau, ou le salaire qu'on donne à celui qui à apporté quelque fardeau. || Peu usité.

APPORTANT, part. prés. du v. Apporter.

APPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Apporter.

APPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*apportare,* apporter ; lat.) Porter d'un lieu quelconque au lieu où est la personne qui parle ou dont on parle : APPORTEZ-*moi le livre qui est sur ma table.* (Acad.) *On m'*A APPORTÉ *une copie manuscrite de la censure.* (Pasc.)

Sur le soir, on *apporte* herbe fraîche et fourrage. (La Font.)
Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté. (Rac.)
Ordonnez le festin, *apportez*-moi ma lyre. (J. B. Rouss.)

De quelque point de l'horizon que le vent souffle, il nous APPORTE *un présent de la Providence.* (Chateaubr.) *Nos flottes nous* APPORTAIENT *tous les ans les richesses du Nouveau-Monde.* (Mass.)

Quel parfum de patrie *apporte* ce vent frais! (C. Delav.)

— Par extens. Fournir : APPORTER *en mariage;* APPORTER *à la communauté, dans la communauté. Sa femme lui* AVAIT APPORTÉ *de grands biens. Comment! c'est une fille qui vous* APPORTE *douze mille livres de rente.* (Mol.)

— Prov. *Bien venu qui apporte*, Bien venu qui paye ou qui fait des présents.

— *Quelles nouvelles nous apportez-vous?* Quelles nouvelles avez-vous à nous apprendre?

— Fig. En parl. des qualités, des dispositions de l'esprit ou de l'âme : *Il nous* APPORTE *son ennui.* (Acad.)

Apportez-vous ici la haine ou l'amitié ? (Corn.)

Il vient APPORTER *la paix, la justice, la vérité aux hommes.* (Mass.) *Telle femme, avec une riche dot,* APPORTE *des dispositions à la consommer.* (La Br.)

— En parl. d'affaires de négociations : *Apporter des facilités, apporter des obstacles, des difficultés,* faciliter le succès, faire naître des obstacles, des difficultés :

Partez : à vos honneurs j'*apporte* trop d'obstacles. (Rac.)

— On dit dans un sens analogue : APPORTER *des adoucissements, des tempéraments dans une affaire.*

— *Apporter remède, apporter du remède à quelque chose de fâcheux,* y remédier : *Il tomba malade d'une maladie si étrange, que les médecins ne savaient quel remède y* APPORTER. (Mérim.)

— Employer, mettre : *Vous n'*APPORTEZ *pas assez d'attention à ce que vous faites.* (Acad.) *Il* A APPORTÉ *beaucoup de soin à l'examen de cette affaire.* (Boss.) *Quelque soin qu'on* APPORTE *à être serré et concis, ils vous trouvent diffus.* (La Br.)

— Causer, produire : *La guerre n'*APPORTE *jamais que du dommage.* (Acad.) *La vieillesse* APPORTE *les infirmités.* (Id.) *Les années ne cessaient de lui* APPORTER *de nouvelles grâces.* (Boss.)

Une morale nue *apporte* de l'ennui ;
Le conte fait passer le précepte après lui. (La Font.)

— Citer, alléguer : *Il* APPORTA *plusieurs autorités des saints Pères. Il y* A APPORTÉ *de bonnes raisons.*

— En parl. de passages, de textes, etc., on dit plutôt, *Rapporter, citer.*

APPOSANT, part. prés. du v. Apposer.

APPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Apposer : *Des affiches* APPOSÉES *dans toutes les communes.*

— Bot. Il se dit des loges de l'anthère, lorsque la déhiscence a lieu par la même face sur les deux loges.

— Il se dit encore des ovules, lorsqu'il y en a deux dans une même loge d'ovaire, et qu'ils naissent du même point et à la même hauteur.

APPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*apponere,* m. sign. ; lat.) Pron. *a-po-zé.* — Mettre, appliquer : APPOSER *un cachet sur un certificat.* (Acad.) *Une adjudication serait nulle si on n'*AVAIT APPOSÉ *des affiches aux lieux nécessaires.* (Trév.)

— *Apposer le scellé, les scellés,* appliquer, par autorité de justice, le sceau de l'officier public à des serrures, pour empêcher d'ouvrir une chambre, un meuble : *Les créanciers d'un débiteur absent, ou d'un banqueroutier, peuvent faire* APPOSER LE SCELLÉ *chez lui.* (Trév.) *Les communes venaient d'apprendre que les gens du roi* APPOSAIENT *partout* LES SCELLÉS. (Guizot.)

— *Apposer sa signature au bas d'un écrit*, le signer.

— *Apposer une clause, une condition à un contrat,* y insérer une clause, une condition.

APPOSITIF, n. m. Gramm. V. APPOSITION.

APPOSITION, n. f. (*appositio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-po-zi-cion.* — L'action d'apposer : APPOSITION *du scellé, des scellés.* (Acad.) *Après l'*APPOSITION *de leurs signatures sur le registre, Luigi et Ginevra furent unis.* (H. de Balz.)

— Physiq. Juxtaposition, jonction de certains corps à d'autres corps de même espèce : *Les minéraux croissent par* APPOSITION. (Acad.)

— Gramm. Figure par laquelle on joint un substantif à un autre, sans particule conjonctive pour exprimer quelque attribut particulier de la chose dont on parle. Quelques grammairiens voient une *apposition* dans toute construction où figurent plusieurs substantifs placés de suite, employés au même cas, et que ne réunit aucune conjonction; mais une condition généralement exigée, c'est que les substantifs ainsi rapprochés se rapportent à un même objet, et en soient comme les qualificatifs ou le commentaire et l'explication. Il y a des *appositions de mots* et des *appositions de propositions.*

— Voici des exemples d'*apposition de mots :*

C'est dans un faible objet, *imperceptible ouvrage*,
Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage. (L. Rac.)

Jacques était tombé sur le sol froid de l'église, tout à côté d'une tombe relevée par quelques débris d'armoiries, VANITÉ MONDAINE *sur la poussière et la mort.* (Capefigue.) *La voix de Bossuet ne parle ni au nom de l'opinion,* CHOSE FUGITIVE ; *ni au nom de la philosophie,* CHOSE DISCUTABLE; *ni au nom de la patrie,* CHOSE LOCALE; *ni au nom de la souveraineté du prince,* CHOSE TEMPORELLE (Lamart.)

— Voici des exemples d'*apposition de propositions :*

Il lèche cette main, INSTRUMENT DE DOULEUR QUI VIENT DE LE FRAPPER. (Buff.)

Ces végétaux puissants qu'en Perse on voit éclore,
Bienfaits nés dans son sein de l'astre qu'elle adore.
(Voltaire.)

Mes yeux ont vu périr dans leur jeune saison
Six frères ! *Quel espoir d'une illustre maison !*
(Racine, *Phèdre*, act. II.)

APPRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, pré.*) Anc. cout. Convertir une terre en pré.

APPRÉBENDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-pré-ban-dé.* — Anc. Comm. relig. Recevoir une chanoinesse, et lui donner le droit de toucher prébende.

APPRÉCIABLE, adj. des 2 g. Pron. *a-pré-ci-abl.* — Phys. Qui peut être apprécié par les sens ou par quelque procédé physique : *Depuis deux mille ans les distances relatives des étoiles n'ont pas offert de changements* APPRÉCIABLES; *aussi les a-t-on appelées avec raison étoiles fixes.* (Arago.)

— Particul. *Sons appréciables*, sons dont on peut trouver ou sentir l'unisson et calculer les intervalles : *Euler donne un espace de huit octaves, depuis le son le plus aigu jusqu'au son le plus grave,* APPRÉCIABLE *à notre oreille.* (Millin.) *Les sons d'une voix qui crie cessent d'être* APPRÉCIABLES. (Id.)

— Mor. *L'effet relatif de l'acte, la volonté* APPRÉCIABLE *de l'agent, lui servent à qualifier les délits et à y proportionner les peines.* (Mign.)

APPRÉCIANT, part. prés. du v. Apprécier.

APPRÉCIATEUR, n. m. (*apprécier.*) Pron. *a-pré-ci-a-teur.* — Celui, celle qui apprécie : *Il a la prétention de se connaître à tout, d'être le guide, l'*APPRÉCIATEUR, *l'arbitre des talents.* (Marm.) *Des bienfaits si nombreux ont trouvé des* APPRÉCIATEURS *équitables.* (Cuvier.) *L'œil de l'homme est un régulateur, un* APPRÉCIATEUR *qu'il peut employer pour mesurer, pour vérifier des distances, des dimensions, des contours, des formes de toute figure.* (Ch. Dupin.)

— Adj. APPRÉCIATEUR, TRICE : *Heureux qui possède cette philosophie,* APPRÉCIATRICE *de toutes choses!* (Merc.)

APPRÉCIATIF, IVE, adj. Qui marque l'appréciation : *Un état* APPRÉCIATIF *des marchandises.* (Acad.)

— Théol. *Aimer Dieu d'un amour appréciatif,* l'aimer plus que toute autre chose; être prêt à tout sacrifier, à tout souffrir plutôt que de lui déplaire.

APPRÉCIATION, n. f. (*appreciare*, estimer; lat.) Estimation de la valeur d'une chose : *L'*APPRÉCIATION *d'une marchandise, d'un produit.*

— Fig. *En graduant la valeur des prix, l'Académie a fait une juste* APPRÉCIATION *des mérites.* (Viennet.) *Ces documents renferment des* APPRÉCIATIONS *remarquables de certains hommes.* (Chateaubr.)

APPRÉCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Apprécier : *Ce collier de perles a été* APPRÉCIÉ *à mille écus.* (Acad.)

— Fig. *Des faits choisis avec soin, classés avec ordre,* APPRÉCIÉS *avec scrupule.* (Mign.) *Britannicus est du nombre de ces ouvrages dont les beautés ne sont* APPRÉCIÉES *qu'avec le temps.* (La Harpe.)

— Suivi de la prép. *à*, et d'un nom exprimant la valeur, le prix, il marque une appréciation excessive, employé sans préposition, il marque une appréciation simple.

APPRÉCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad, à, pretium,* prix ; lat.) Pron. *a-pré-ci-é.* — Ce verbe s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous appréciions, vous appréciiez.* — Estimer une chose, en déterminer la valeur, en fixer le prix : *On me donnerait un Boucher pour un Rubens ou un Raphaël, et j'*APPRÉCIERAIS *mille écus une croûte de six francs.* (Diderot.) *Les États croulent, pour ne pas savoir* APPRÉCIER *et diriger les millions.* (Mme Campan.)

— Fig. et moral. APPRÉCIER *un livre.* APPRÉCIER *le mérite de quelqu'un. Il est aisé de critiquer un auteur, mais il est difficile de l'*APPRÉCIER. (Vauven.) *Vous êtes faites pour vous* APPRÉCIER *et pour vous aimer.* (La Harpe.) *Il m'importe qu'on* APPRÉCIE *cet homme à sa juste valeur.* (P. L. Cour.)

— Évaluer le poids, l'intensité, la durée, etc., d'une chose : *Il y a des corps si légers, qu'on ne saurait en* APPRÉCIER *le poids. On appelle thermomètres des instruments qui servent à mesurer les températures, et* D'APPRÉCIER *leurs variations.* (Ganot.) *On se sert de certains instruments pour* APPRÉCIER *la durée des mouvements et des sons.*

— Partic. *Apprécier les sons,* en sentir l'unisson, en calculer les intervalles : *On ne saurait* APPRÉCIER LE SON D'UNE *grosse cloche dans le clocher même.* (Millin.)

= **S'apprécier,** v. pr. Être apprécié, être appréciable, en parl. des sons : *Le bruit ne* S'APPRÉCIE *jamais, et c'est ce qui fait sa différence d'avec le son.* (Millin.)

— Sens réfléchi. *Cet homme* S'APPRÉCIE *beaucoup trop.*

— Sens récipr. *Ces hommes* S'APPRÉCIENT *mutuellement.*

APPRÉHENDANT, part. prés. du v. Appréhender.

APPRÉHENDÉ, ÉE, part. pass. du v. Appréhender : *Un débiteur* APPRÉHENDÉ *au corps.*

— *Si pris et appréhendé peut-être.* Anc. formule employée dans les arrêts par contumace.

— Fig. *Un événement, un malheur* APPRÉHENDÉ. *Une infortune* APPRÉHENDÉE.

APPRÉHENDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*apprehendere,* saisir, prendre ; lat.) Pron. *a-pré-an-dé.* — Pratiq. Prendre, saisir : *On l'*A APPRÉHENDÉ *au corps.* || Il ne se dit, en ce sens, que des prises de corps.

— *Appréhender une succession*, l'accepter.

— Craindre, redouter. *Il est plus dur d'*APPRÉHENDER *la mort que de la souffrir.* (La Br.)

Qui n'*appréhende* rien, présume trop de soi. (Corn.)

*Vous ignorez la douce violence qu'un tendre amour fait sur nos cœurs, et j'*APPRÉHENDE *votre sagesse.* (Mol.)

Que l'homme connaît peu la mort qu'il *appréhende !*
(Mme Deshoul.)

— Suivi de la prép. *de* et de l'infinitif : *Il manque à quelques-uns des aliments; ils redoutent l'hiver, ils* APPRÉHENDENT DE *vivre.* (Fléch.) *Il* APPRÉHENDAIT DE *revoir ce qu'il avait de plus cher au monde.* (Fén.) *N'*APPRÉHENDEZ *pas* DE *perdre la faveur des grands.* (Fléch.) *Quand je songe à ce que je fais, monsieur le chevalier, j'*APPRÉHENDE *fort* DE *perdre votre estime, et* D'*attirer vos mépris au lieu de votre tendresse.* (Campistr.) *Plus on souhaite ardemment une chose, plus on* APPRÉHENDE DE *ne la pas obtenir.* (Girard.) *Nous souhaitons moins vivement d'être heureux que nous n'*APPRÉHENDONS D'*être misérables.* (Chamfort.)

— Lorsqu'il est suivi d'une proposition subordonnée, le verbe de cette proposition se met toujours au subjonctif : *On* APPRÉHENDE *que la fièvre ne* REVIENNE. (Acad.) *Il ne doit pas* APPRÉHENDER *que je le* LOUE. (La Br.) *La reine de Cythère* APPRÉHENDAIT *qu'il ne lui* FALLÛT *renoncer à l'empire de la beauté, et que Psyché ne la* DÉTRÔNÂT. (La Font.) *Ils n'*APPRÉHENDÈRENT *plus que les propositions de l'emmener en Flandre* FUSSENT *contestées.* (La Rochef.)

Mais *n'appréhende pas qu'*un autre ainsi m'*obtienne.*
(Corn.)

On APPRÉHENDA *qu'elle n'*EÛT *le sort des choses avancées.* (Boss.) *La même justesse d'esprit qui nous fait*

écrire de bonnes choses nous fait APPRÉHENDER *qu'elles ne le* SOIENT *pas assez pour mériter d'être lues.* (La Br.)

— Les exemples précédents prouvent que toutes les fois qu'*appréhender* est accompagné de *ne pas*, *ne point*, le verbe de la proposition subordonnée ne prend pas de négation, et que, dans le cas contraire, il est toujours précédé de *ne*.

APPRÉHENSIBILITÉ, n. f. Pron. *a-pré-an-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui peut être saisi, pris.

APPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *a-pré-an-cibl.* — Qui peut être saisi, pris.

APPRÉHENSIF, IVE, adj. Pron. *a-pré-an-cif, ive.* — Craintif, timide. || Peu usité.

APPRÉHENSION, n. f. Pron. *a-pré-an-cion.* — Crainte : *Être dans l'*APPRÉHENSION. *Avoir de l'*APPRÉHENSION. (Acad.) *À dire vrai, je n'ai pas été sans* APPRÉHENSION. (Dest.) *L'instabilité de la législation sur un point qui intéresse toutes les fortunes, cause une* APPRÉHENSION *générale.* (Mérim.) *Jamais, dans ses plus sinistres* APPRÉHENSIONS, *de telles scènes ne s'étaient offertes à sa pensée.* (Guizot.) *Il savait mieux que personne combien mes* APPRÉHENSIONS *étaient fondées.* (Arago.) *Il portait au fond de son cœur une vive et continuelle* APPRÉHENSION *de déplaire à Dieu.* (Boss.) *Il était plus touché du désir de conserver son autorité que de l'*APPRÉHENSION *de perdre son âme.* (Fléch.) *Nous eûmes là une de ces fortes* APPRÉHENSIONS *qui arrachent un cri de détresse.* (A. Jal.)

— Logiq. L'idée qu'on prend d'une chose, sans en porter alors aucun jugement : *La simple* APPRÉHENSION *est la première opération de l'esprit.* (Acad.) *Les idées simples sont non-seulement les premières* APPRÉHENSIONS *qui nous viennent par les sens, mais encore les premières comparaisons que nous faisons de ces* APPRÉHENSIONS. (Buff.) *Il ne se serait jamais trompé dans aucune affaire, s'il avait suivi la première* APPRÉHENSION *de son esprit sur chacune.* (St-Simon.)

— Pratiq. L'action d'appréhender au corps.

Syn. Appréhension, crainte, peur. L'*appréhension* est l'inquiétude que l'on conçoit d'un résultat qui peut être mauvais, la *crainte* est l'impression produite sur nous par la menace d'une force supérieure à celle que nous pouvons lui opposer ; la *peur* naît de l'opinion d'un danger que l'instinct de notre conservation grandit tellement, que nous oublions ou nous abandonnons les véritables moyens de nous conserver. On a l'*appréhension* de ce que l'on connait ; la *crainte*, de ce qu'on prévoit ; la *peur*, de ce qu'on imagine.

APPRENANT, part. pass. du v. Apprendre : *En* APPRENANT *à connaître les maux de la nature, on méprise la mort ; en* APPRENANT *à connaître ceux de la société, on méprise la vie.* (Chamf.)

APPRENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*apprehendere*, saisir ; lat.) Pron. *a-prendr.* — (*J'apprends, tu apprends, il apprend, nous apprenons, vous apprenez, ils apprennent ; j'apprenais, nous apprenions ; j'appris, nous apprîmes ; j'apprendrai, nous apprendrons ; j'apprendrais, nous apprendrions ; apprends, apprenons, apprenez ; que j'apprenne, que nous apprenions ; que j'apprisse, que nous apprissions ; apprenant ; appris, ise.*) Acquérir la connaissance d'une chose : APPRENDRE *une langue.* APPRENDRE *les mathématiques.* (Acad.) *Il* APPRIT *l'art de la guerre en qualité de simple soldat.* (Fléch.)

Un prince, dans un livre, *apprend* mal son devoir. (Corn.)
Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre :
C'est à toi d'annoncer ce qu'ils doivent *apprendre.* (Volt.)

On APPREND *la mort pour la première fois quand elle tombe sur ce qu'on aime.* (Mme de Staël.) *La vie de Franklin est un modèle à suivre. Chacun peut y* APPRENDRE *quelque chose, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le simple citoyen comme l'homme d'État.* (Mign.) *Il* APPREND *la philosophie sous Cornutus.* (Nisard.)

— Moral : *Il* A *beaucoup* APPRIS, *parce qu'il a beaucoup souffert.* (De Broglie.)

— Dans cette acception, il a souvent pour complément une proposition subordonnée : *J'ai* APPRIS *par une longue expérience que...* (Acad.) *Tu* APPRENDRAS, *mais trop tard, que les gens qui, par modération, aiment la paix, sont les plus redoutables dans la guerre.* (Fén.)

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros parfaits. (J. B. Rouss.)

Carthage n'avait pu APPRENDRE *par tant de révoltes qu'il n'y a rien de si malheureux qu'un État qui ne se soutient que par des étrangers.* (Montesq.) APPRENEZ *comment elle usa des richesses.* (Fléch.)

J'appris pourquoi les mers, bravant la pesanteur,
Vont deux fois en un jour du pôle à l'équateur. (St-Lamb.)

— Il a aussi pour complément un infinitif précédé de la prép. *à* : APPRENDRE À *lire*, À *écrire*, À *danser.* (Acad.) *Les enfants* APPRENAIENT *dès le berceau à regarder la patrie comme une mère commune.* (Boss.)

— Particul. Contracter volontairement l'habitude de faire quelque chose :

Apprends sur mon exemple à te vaincre toi-même. (Corn.)

APPRENEZ À *tout quitter quand la vertu l'ordonne.* (J. J. Rouss.) APPRENONS À *mépriser les préjugés de la naissance et des richesses.* (Chateaubr.)

Apprends à te connaître, et descends en toi-même. (Corn.)

— Par anal. Il s'emploie dans ce dernier sens avec un nom de chose pour sujet :

La comédie *apprit* à rire sans aigreur. (Boil.)
Les stances avec grâce *apprirent* à tomber. (Id.)

— *Apprendre de*, être instruit par les lumières, par l'exemple, l'étude de : *Ne sachant qui nous sommes, nous ne pouvons l'*APPRENDRE *que* DE *Dieu.* (Pascal.) *C'est* DE *l'antiquité qu'il faut* APPRENDRE *la religion véritable.* (Bossuet.) *On peut* APPRENDRE DE *saint Augustin les règles d'une éloquence sérieuse et efficace.* (Fén.)

Quand d'Horace j'*apprends* à vivre,
Sénèque m'apprend à mourir. (Saurin.)

— Absol. *Écouter est de toutes les manières d'*APPRENDRE *celle qui donne le moins de peine.* (Andr.)

... Ah! qu'il est doux d'*apprendre!* (C. Del.)

— Être informé, averti de quelque chose : *Qu'est-ce que j'*APPRENDS? *Quelle nouvelle* AVEZ-VOUS APPRISE? (Acad.)

Auguste *a* tout *appris*, et veut tout oublier. (Corn.)
Vous *apprendrez* son sort, j'en instruirai l'armée. (Rac.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *J'*APPRENDS QUE *vous devez partir ce soir.* (Acad.) *Il* APPRIT QUE *le sénat l'avait condamné.* (Boss.) *D'où* AVEZ-VOUS APPRIS QUE *le Seigneur vous avertira de loin?* (Mass.) *Si je ne te puis fléchir,* APPRENDS QUE *j'ai résolu de me donner la mort en ta présence.* (Vertot.)

Il *apprend qu'*un héros, conduit par la victoire,
A de ces bords fameux flétri l'antique gloire. (Rac.)

— Retenir dans sa mémoire : APPRENDRE *des vers, une leçon, un rôle.*

— Enseigner, démontrer : *Interrogez cette momie de trois mille ans, et* APPRENEZ-*moi ce qu'est un homme jeté au milieu de l'éternité.* (Virey.) *Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances, que l'usage* APPREND *sans nulle peine.* (La Bruyère.) *La nécessité instruit les hommes et leur* APPREND *ce qu'ils ne pourraient jamais connaître autrement.* (Fén.) *Que voulez-vous que je vous* APPRENNE? — APPRENEZ-*moi l'orthographe.* (Mol.) *Les géomètres* APPRENNENT *la véritable méthode de conduire la raison.* (Pascal.) *L'expérience n'a plus rien à nous* APPRENDRE : *l'homme sait et sent ce qu'il est.* (Portalis.)

Chose étrange! on *apprend* la tempérance aux chiens,
Et l'on ne peut l'*apprendre* aux hommes! (La Font.)

*Les Grecs n'*ONT-*ils pas tout* APPRIS *aux Romains? et les uns et les autres ne nous ont-ils pas tout enseigné?* (La Harpe.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Tout l'univers* APPREND *à l'homme ou* QU'*il est corrompu ou* QU'*il est racheté.* (Pascal.) *Le christianisme* APPREND *à l'homme* COMMENT *il est tombé,* COMMENT *il a été racheté,* COMMENT *il peut se régénérer.* (Lamennais.) *La philosophie nous* APPREND QUE *l'esprit et la sagesse sont de tout sexe.* (Fléch.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un infinitif : *Le maître d'école lui* A APPRIS À LIRE, À ÉCRIRE *et* À COMPTER. (Diderot.) *Viens, que je t'*APPRENNE À PARLER! (Mol.) *Chrétiens, soyez attentifs, et venez* APPRENDRE À MOURIR. (Bossuet.) *La religion nous* APPREND À AIMER *tous les hommes comme nous-mêmes.* (Mass.) *Il* APPRIT *de bonne heure* À RÉFLÉCHIR *et* À SE RÉGLER. (Mignet.) *On n'*APPREND *pas aux hommes* À ÊTRE *honnêtes gens, et on leur apprend tout le reste.* (Pasc.) *Dix pages de Tacite* APPRENNENT *plus* À CONNAÎTRE *les hommes que les trois quarts des histoires modernes ensemble.* (Thomas.)

— Prov. *Les bêtes nous apprennent à vivre*, les animaux peuvent quelquefois servir d'exemple aux hommes.

— Par menace, *Je lui apprendrai à parler*, je le forcerai de parler d'une manière plus convenable.

— *Je lui apprendrai bien à vivre*, je le rangerai à son devoir.

— Faire savoir : *J'*APPRENDRAI *à tout le monde la fausseté de ce bruit scandaleux.* (Pasc.)

Elle vit, et c'est vous qui venez me l'*apprendre!* (Rac.)

*Daignez m'*APPRENDRE *si tout ce qu'on en dit est vrai.* (Fén.) *Strabon nous* APPREND *que les Ibères faisaient la guerre en combattant çà et là, par petites bandes, à la manière des brigands.* (J. J. Amp.)

Il s'est remis sur moi du soin de vous *apprendre*
Qu'au peuple impatient il veut montrer son gendre. (C. D.)

= **S'apprendre,** v. pr. Être appris : *Les vers* S'APPRENNENT *plus facilement que la prose.* (Acad.) *Toutes les règles ne sont pas écrites, et ne peuvent* S'APPRENDRE *que dans l'intimité des grands écrivains.* (Maury.)

— Récipr. *Nous* NOUS APPRÎMES *mutuellement tout ce que nous avions fait.* (Le Sage.)

APPRENTI, IE, n. (*apprendre.*) Pron. *a-pranti.* — Celui, celle qui apprend un métier : *Un* APPRENTI *menuisier. L'*APPRENTIE *d'une couturière. Il exerçait sans ménagement l'autorité que la règle et l'usage donnaient au maître sur son* APPRENTI. (Mignet.) *L'usage de Prague était alors qu'on ne pût exercer la profession sans avoir été* APPRENTI *chez un peintre passé maître, n'eût-ce été qu'un barbouilleur.* (Bailly.) *Il faut rétablir la confiance et l'affection entre tous les genres de travailleurs, depuis le plus grand manufacturier jusqu'au dernier compagnon, jusqu'au moindre* APPRENTI. (Ch. Dupin.)

— *Apprenti-marin*, dans la marine militaire, celui qui a le grade intermédiaire entre le matelot et le mousse ; on disait autrefois *novice*, mais ce terme n'est usité aujourd'hui que dans la marine marchande.

— Fig. et fam. Personne peu habile dans les choses dont elle se mêle : *Cet homme n'est qu'un* APPRENTI *à la guerre.* (Acad.)

C'est un pauvre *apprenti* qui singe le docteur. (Dest.)

— On écrivait autrefois *apprentif* au masculin, et *apprentive* au féminin :

Me voir traiter ainsi par un fat, un Damon,
D'une franche novice *apprentif* Céladon! (Desmahis.)
De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
Vais-je épouser ici quelque *apprentive* auteur? (Boileau.)

APPRENTISSAGE, n. m. Pron. *a-pran-ti-çaj.* — L'état, l'occupation d'un apprenti : *Être en* APPRENTISSAGE. *Sortir d'*APPRENTISSAGE. (Acad.) *Il n'y a aucun métier qui n'ait son* APPRENTISSAGE. (La Br.)

Le métier du soldat,
Si généreux qu'on soit, veut quelque *apprentissage* :
L'habitude est en nous la moitié du courage. (C. Del.)

Son père voulut le faire coutelier ; mais la somme exigée pour son APPRENTISSAGE *ayant paru trop forte, il fallut renoncer à ce projet.* (Mignet.) || Au pluriel : *Il y a pour les entrepreneurs des* APPRENTISSAGES *nécessaires, ainsi que pour les ouvriers.* (Droz.)

— Le temps que l'on met à apprendre un métier : *Durant son* APPRENTISSAGE. (Acad.) *L'*APPRENTISSAGE *s'écoule vite quand on a le cœur au métier.* (Richel.)

— Par extens. L'essai que l'on fait de ce que l'on a appris : *Ce médecin a fait son* APPRENTISSAGE *aux dépens des malades de tel hôpital.* (Acad.) *Diantre! on voit bien que tu n'en es pas à ton* APPRENTISSAGE. (Campistron.)

Un poëme excellent, où tout marche et se suit,
N'est point de ces travaux qu'un caprice produit :
Il veut du temps, des soins ; et ce pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'*apprentissage.* (Boileau.)

— Il se dit surtout des épreuves que l'on hasarde.

— Fig. *Faire l'apprentissage de la politique, de la guerre*, etc., en prendre les premières leçons. || Dans un sens analogue : *Ce n'est guère qu'à trente ans qu'on sait que l'art est long, la vie courte, et l'*APPRENTISSAGE *difficile.* (Ch. Nod.) *Qu'est-ce que l'éducation? L'*APPRENTISSAGE *de la vie.* (V. Cous.)

.... Voudrait-il qu'à mon âge
Je fisse de l'amour le vil *apprentissage?* (Racine.)

— Fig. *Faire l'apprentissage de la perfidie, de l'intrigue*, etc., en faire les premiers essais. || Dans un sens analogue : *Le malheur est pour la jeunesse une expérience, un* APPRENTISSAGE. (St-Marc Gir.) *La familiarité est l'*APPRENTISSAGE *des esprits.* (Vauven.)

APPRESSÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des branches, des rameaux, des feuilles, lorsqu'elles sont rapprochées de la tige, et pour ainsi dire appliquées parallèlement contre elles.

APPRÊT, n. m. (*ad*, à, *paratus*, préparé ; lat.) Pron. *a-pré.* — Préparatif : *Il ne faut pas tant d'*APPRÊTS, *nous ne voulons manger qu'un morceau.* (Acad.) *Il assista aux* APPRÊTS *du repas.* (Mignet.)

Dans l'Orient troublé, plus d'un prince infidèle
Au bruit de nos *apprêts* s'épouvante et chancelle. (C. D.)
La duègne quelque part
S'occupe gravement des *apprêts* du départ. (C. Bonj.)

Les Thébains étaient occupés de ces lugubres APPRÊTS *lorsque deux hérauts se présentèrent.* (Ballanch.)

On allait, on venait ; mère, sœur, à l'écart,
Préparaient à genoux les *apprêts* d'un départ. (Lamart.)

Les Gaulois se présentaient au combat sans autre APPRÊT *que leur courage.* (J. J. Ampère.) || En ce sens, il s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

— Assaisonnement des mets : *Souvent l'*APPRÊT *des viandes coûte plus que les viandes mêmes.* (Acad.)

Le régal fut petit et sans beaucoup d'*apprêts.* (La Font.) *Tenons les enfants dans le goût des choses simples; qu'il ne faille pas de grands* APPRÊTS *de viandes pour les nourrir.* (Fén.)

— Généralement. Manière d'apprêter.

— Particul. Manière d'apprêter les toiles, les étoffes, les cuirs : *Ce drap est mauvais, l'*APPRÊT *n'en vaut rien.* (Acad.)

— Matière, substance qui sert à apprêter : *Les bas qui sont sans* APPRÊT *ne sont pas les plus beaux, mais ce sont les meilleurs.* (Richelet.) *La plupart des* APPRÊTS *sont des espèces de mucilages végétaux ou de gelées animales que l'on applique sur les étoffes, ou dans la dissolution desquels on trempe les tissus.* (Fourcroy.) *L'*APPRÊT *cache souvent des défauts, et communique aux étoffes une apparence trompeuse qui séduit les acheteurs.* (Fourcroy.)

— *Chapeau sans apprêt*, chapeau très-bien foulé, et dans lequel il n'y a point de gomme. || *Toile sans apprêt*, toile qu'on a blanchie sans employer la chaux ni la colle.

— Il se dit aussi de préparations plus utiles que celles qui servent à donner du lustre aux tissus, et entre autres de la préparation destinée à rendre les draps imperméables à l'eau.

— Peinture. Couche de couleur que l'on étend sur le bois, la toile, le plâtre, avant de commencer quelque ouvrage de peinture. Le mot d'*apprêt* convient surtout pour signifier cette préparation ou cet enduit préparatoire que l'artiste croit nécessaire pour disposer la surface donnée à recevoir, à retenir les couleurs de la palette et même à les conserver.

— *Peinture d'apprêt*, peinture sur verre : *Dans le moyen âge on faisait beaucoup d'usage de la peinture d'*APPRÊT *dans les* [illegible] *des églises.* (Millin.)

— Fig. En parl. des manières, du style, Recherche, affectation : *L'*APPRÊT *de ses manières fatigue.* (Acad.) *Personne ne racontait avec plus de grâce et moins d'*APPRÊT. (D'Alembert.) *Dans Bossuet, pas la moindre apparence d'efforts ni d'*APPRÊTS, *rien qui vous fasse songer à l'auteur.* (La Harpe.)

APPRÊTADOR, n. m. Hist. Ornement de pierres fines ou de perles que les dames françaises se mettaient autrefois sur la tête.

APPRÊTAGE, n. m. Pron. *a-pré-taj.* — En parl. des étoffes, La main-d'œuvre et l'emploi des apprêts.

APPRÊTANT, part. prés. du v. Apprêter.

APPRÊTE, n. f. Pron. *a-prêtt.* — Tranche de pain longue et étroite qu'on trempe dans les œufs à la coque : *Tailler, couper des* APPRÊTES.

— Il vieillit; on dit plus souvent *Mouillette.*

APPRÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Apprêter : *Tout venait d'être* APPRÊTÉ *pour son départ, lorsqu'il changea d'idée. Il nous mena dans une salle où il y avait une table couverte de toutes sortes de viandes bien* APPRÊTÉES. (Le Sage.)

De festons odieux ma fille couronnée,
Tend la gorge aux couteaux par son père *apprêtés.* (Rac.)

— *Cartes apprêtées,* cartes arrangées d'une certaine façon, pour tromper au jeu.

— Fig. Qui manque de naturel; où il y a de la recherche, de l'affectation : *Un langage, un style, un auteur* APPRÊTÉ. (Acad.) *Il n'y avait en lui rien d'*APPRÊTÉ, *rien de factice.* (Marmontel.) *Avant que l'art eût façonné nos manières et appris à nos passions à parler un langage* APPRÊTÉ, *nos mœurs étaient rustiques, mais naturelles.* (J. J. Rousseau.) *Ce n'est pas un homme ordinaire, mais c'est un auteur* APPRÊTÉ. (Diderot.) *Les anciens parlaient de l'humanité en phrases moins* APPRÊTÉES; *ils savaient mieux l'exercer.* (J. J. Rouss.)

— Fig. *Des manières apprêtées*, des manières où il y a quelque affectation.

— On dit aussi *Un air, un ton apprêté.*

Syn. Apprêté, composé, affecté. *Apprêté, composé et affecté* s'appliquent aux personnes et aux choses. En parlant des personnes, *apprêté* marque le dessein de se faire valoir; *composé,* la prétention à la gravité; *affecté,* l'envie de produire de l'effet. Le trait dominant dans ce qui est *apprêté*, c'est la recherche; dans ce qui est *composé,* c'est l'hypocrisie; dans ce qui est *affecté,* c'est l'exagération.

APPRÊTÉ, n. m., ou **APPRÊTÉE,** n. f. Mar. Portion de l'approvisionnement de poudre d'un bâtiment, disposée dans des gargousses toutes prêtes pour la charge des pièces.

APPRÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad,* à, pour, *parare,* préparer; lat.) Pron. *a-pré-té.* — Préparer : APPRÊTEZ *le dîner. Un homme qui est sur le point de sortir* APPRÊTE *ce qu'il faut pour son voyage.* (Trév.) *Un peintre* APPRÊTE *ses couleurs.*

Ta mort est résolue, on la jure, on l'*apprête.* (Corn.)
Du sépulcre sanglant qu'un bourreau nous *apprête,*
La porte est basse, et nul n'y passe avec sa tête. (V. Hug.)

— Particul. Il se dit des aliments que l'on prépare, que l'on assaisonne : *La chair des castors ne vaut rien, de quelque manière qu'on l'*APPRÊTE. (Chateaubr.) *L'homme cultive la terre,* APPRÊTE *ses aliments, tisse ses vêtements, échange ce qu'il a produit avec ce qu'a produit un autre homme.* (Thiers.) *Un mari pouvait répudier sa femme pour* AVOIR *mal* APPRÊTÉ *les mets qu'elle lui avait servis.* (Portalis.)

— Absol. *Ce cuisinier apprête bien*, il assaisonne bien les mets.

— Suivi de la prép. *à* et de l'infinitif : APPRÊTEZ À *dîner. Une femme qui gouvernait la maison nous* APPRÊTAIT À *manger.* (Le Sage.)

— Fig. *Aujourd'hui l'on n'*APPRÊTE *pas si bien les louanges qu'autrefois.* (Fonten.)

— Fig. Réserver, destiner quelque chose à quelqu'un : *Dieu* APPRÊTE *à ses élus la recompense destinée à leurs œuvres.* (Trév.)

Que de biens le Seigneur m'*apprête!* (Lamart.)

— *Apprêter à rire,* donner occasion de rire; se rendre ridicule : *N'*APPRÊTEZ *point* À RIRE *à ceux qui vous entendent parler.* (Molière.)

— Technol. Donner de l'apprêt, du lustre : *Un chapelier qui* APPRÊTE *un chapeau.* (Acad.)

= **S'apprêter,** v. pr. Être apprêté, préparé :

J'ai vu Pyrrhus, madame, et votre hymen *s'apprête.* (Rac.)
Cependant tout *s'apprête,* et l'heure est arrivée
Qu'au fatal dénoûment la reine a réservée. (Volt.)

— Se disposer, se préparer à :

La moisson est prochaine, on *s'apprête* aux travaux,
Le villageois aiguise et la serpe et la faux. (Lemierre.)
Allez : pour ce grand jour il faut que je *m'apprête.* (Rac.)

— Suivi de la prép. *à* et de l'infinitif : *Il* S'APPRÊTE À *partir.* (Acad.)

Ce grand pouvoir lui pèse, il *s'apprête à* le rendre. (Corn.)
Dieu *s'apprête à* te joindre à la race parjure. (Rac.)
A suivre ce grand chef l'un et l'autre *s'apprête.* (Boil.)

— Absol. : APPRÊTEZ-VOUS, *nous allons sortir.*

Il veut partir à jeun, il se peigne, il *s'apprête.* (Boil.)

— S'attirer, préparer pour soi :

Je frémis des ennuis que vous *vous apprêtez.* (Deshoul.)
Je sais trop quel tourment je *m'apprête* moi-même. (Rac.)

APPRÊTEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui apprête, qui fait les préparations, qui donne l'apprêt.

APPRÊTEUR, n. m. Anc. Peintre sur verre.

APPRÊTOIR, n. m. Technol. Selle de bois à l'usage du potier d'étain.

APPRIMÉ, ÉE, adj. Bot. V. APPRESSÉ.

APPRIS, ISE, part. pass. du v. Apprendre.

— Fam. *C'est un homme mal appris*, c'est un homme qui paraît n'avoir point reçu d'éducation.

— Subst. *C'est un mal appris.*

APPRIVOISANT, part. prés. du v. Apprivoiser.

APPRIVOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Apprivoiser : *Les enfants gâtés sont, au fond et dans le vrai, comme les animaux* APPRIVOISÉS; *ils ne sont sensibles qu'à l'appât des moyens qui les apprivoisèrent.* (Dupanl.)

— Fig. En parl. des personnes :

Ce tigre, que jamais je n'abordai sans crainte,
Soumis, *apprivoisé,* reconnait un vainqueur. (Rac.)

APPRIVOISEMENT, n. m. Pron. *a-pri-voaz-man.* — L'action d'apprivoiser et le résultat de cette action : *L'*APPRIVOISEMENT *des outardes pourrait devenir complet, en élevant les petits et en les nourrissant comme les jeunes faisans.* (Cuvier.)

APPRIVOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*priver.*) Pron. *a-pri-voa-zé.* — Rendre moins farouche, rendre plus doux : *Il y a peu d'animaux farouches qu'on ne puisse* APPRIVOISER. (Acad.) *Les Carthaginois envoyèrent en exil Hannon, pour avoir eu l'industrie d'*APPRIVOISER *un lion.* (Trév.) *On dompte la panthère plutôt qu'on ne l'*APPRIVOISE. (Buff.) *Avec sa lyre, Orphée* APPRIVOISAIT *les bêtes farouches.* (Fénel.)

— Fig. En parl. des personnes, Rendre plus traitable, plus doux, plus sociable : *Il y a des hommes superbes que l'élévation de leurs rivaux humilie et* APPRIVOISE. (La Br.) *Il y a des gens peu sociables qu'on a bien de la peine à* APPRIVOISER. (Trév.) *Fénelon* AVAIT APPRIVOISÉ *dans les Pays-Bas jusqu'aux armées ennemies, qui avaient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres.* (St-Simon.)

— Fig. En parl. des choses, Rendre moins sauvage, moins rude, ou moins sévère, moins exigeant : *Cela choqua d'abord le public, mais le public s'accoutume à tout, et le temps sait* APPRIVOISER *la bienséance et même la morale.* (Hamilt.) *On peut quelquefois terrasser l'envie, mais on ne l'*APPRIVOISE *jamais.* (La Harpe.)

... Au lieu d'*apprivoiser* ses mœurs,
L'âge n'a fait qu'aigrir ses sauvages humeurs. (Delille.)

= **S'apprivoiser,** v. pr. Être apprivoisé : *L'once* S'APPRIVOISE *aisément.* (Buff.) *Le sanglier, le castor, la chauve-souris, l'hirondelle, ne* S'APPRIVOISENT *jamais.* (Trév.) *Les bêtes farouches mêmes* S'APPRIVOISENT, *ou du moins craignent l'homme.* (Fén.)

— Fig. S'accoutumer, se familiariser : *Cet enfant était bien farouche, il* S'EST APPRIVOISÉ *peu à peu avec nous.* (Acad.) *Il est dangereux de* SE *trop* APPRIVOISER *avec les princes.* (Trév.) *Il ne* S'APPRIVOISE *pas avec les hommes.* (La Bruyère.)

— *S'apprivoiser avec le vice, avec le danger*, s'accoutumer à l'exemple du vice, à la vue du danger.

— Dans un sens analogue : *On* S'EST APPRIVOISÉ *à ce mot.* (Vaugelas.) *Les grandes choses étonnent, et les petites rebutent : nous* NOUS APPRIVOISONS *avec les unes et les autres par l'habitude.* (La Bruy.)

Je *m'apprivoise* au lit de fange où je me vautre. (Pons.)

— En parl. des choses, Devenir familier :

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue,
Quand ce vient à la continue. (La Font.)

— Ce dernier emploi est rare.

APPROBATEUR, TRICE, n. (*approbator,* m. sign.; lat.) Celui, celle qui approuve par quelque témoignage d'estime :

Le plus mauvais plaisant eut des *approbateurs.* (Boil.)

*Je ne compte par sur un grand nombre d'*APPROBATEURS. (Montesq.) *Les rois ne trouvent pas toujours des* APPROBATEURS *de leurs dérèglements.* (Roll.)

Ces froids *approbateurs,* muets dans nos débats,
Qui, même en admirant, n'approuvent que tout bas. (C. D.)

— Il s'emploie beaucoup plus au masc. qu'au fém.

— Adject. *Murmure, geste, sourire* APPROBATEUR. *Qui veut bien se rendre* APPROBATEUR *et ne se soucie pas d'être approuvé, celui-là oblige doublement de la louange qu'il donne et de l'approbation dont il dispense.* (St-Évrem.)

APPROBATIF, IVE, adj. Qui marque approbation : *Geste* APPROBATIF. *Sentence* APPROBATIVE.

APPROBATION, n. f. (*approbatio,* lat.; m. sign.) Pron. *a-pro-ba-cion.* — Consentement que l'on donne à quelque chose : *Je ne signerai pas sans votre* APPROBATION. (Acad.) *C'est une affaire faite, si le père et la mère y donnent leur* APPROBATION. (Trév.)

— Anc. Acte par lequel le censeur chargé d'examiner un livre déclarait l'avoir lu, et n'y avoir rien trouvé qui fût de nature à en empêcher l'impression : *Autrefois les livres ne pouvaient être imprimés qu'avec l'*APPROBATION *des censeurs royaux.* (Acad.)

— Il s'emploie au plur. : *Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'épître dédicatoire, la préface, la table, les* APPROBATIONS, *il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre.* (La Br.)

— Témoignage d'estime que l'on rend à quelqu'un; jugement favorable qu'on porte sur quelque chose : *Il a l'*APPROBATION *de tous les honnêtes gens. Ce tableau a l'*APPROBATION *des connaisseurs.* (Acad.) *Ces travaux paisibles leur méritaient à coup sûr l'*APPROBATION *et le respect.* (Cuv.) *Prenez-y garde, vos louanges et vos* APPROBATIONS *sont dangereuses.* (Mme de Sév.) *Un murmure d'*APPROBATION *et d'applaudissement involontaire circula de rang en rang dans l'assemblée.* (Dussault.) *On est sensible aux* APPROBATIONS *sincères et désintéressées.* (Fléch.)

— Acte par lequel un supérieur ecclésiastique donne à un prêtre le pouvoir d'entendre les confessions.

Syn. Approbation, agrément, consentement. L'*approbation* suppose des lumières ou des connaissances spéciales; l'*agrément* suppose l'autorité de la personne qui le donne ou qui le refuse; le *consentement* suppose l'autorité ou l'intérêt, mais principalement l'intérêt. Le *consentement* s'applique proprement à un acte; l'*agrément,* à des préliminaires ou à des choses de forme et de convenance; l'*approbation*, à tout ce qui est susceptible d'être apprécié.

APPROBATIVEMENT, adv. Pron. *a-pro-ba-tiv-man.* — D'une manière approbative.

APPROCHABLE, adj. des 2 g. Dont on peut s'approcher; accessible.

APPROCHANT, part. prés. du v. Approcher. Ce mot est *participe* et *invariable* toutes les fois que, du sens de la phrase et du rapport du participe avec les autres termes, il résulte une *simple circonstance,* ou que le participe peut être traduit par un temps personnel précédé d'une des conjonctions *si, quand, lorsque, parce que, attendu que, vu que,* etc.; ainsi il sera invariable dans cette phrase et dans toutes les phrases analogues : *Les coups semblent perdre de leur force en l'*APPROCHANT. (Boss.) *Les connaissances spéculatives ne conviennent guère aux enfants, même* APPROCHANT *de l'adolescence.* (J. J. Rouss.)

APPROCHANT, ANTE, adj. Qui a de la ressemblance, du rapport : *Ce sont deux couleurs fort* APPROCHANTES *l'une de l'autre.* (Acad.) *Je me trompe fort, si ce galant n'est pas un nouveau Guzman d'Alfa-*

*Fâche, ou quelque chose d'*APPROCHANT. (Le Sage.) *Entre les tyrans et les bons rois sont les conquérants, mais plus* APPROCHANTS *des premiers.* (Volt.) *Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, fort* APPROCHANTE *de la leur.* (Boss.) *Le public doit admirer ce qu'il y a d'*APPROCHANT *des anciens modèles.* (Fén.)

= **Approchant**, prép. Environ, à peu près : *Il est* APPROCHANT *de huit heures.* (Acad.) *Il est huit heures, ou* APPROCHANT. (Id.) || Fam.

APPROCHE, n. f. Pron. *a-proch.* — Mouvement d'une personne qui s'avance vers une autre : *L'*APPROCHE *de son ennemi le déconcerta.* (Acad.)

Ces notaires sont gens d'*approche* difficile. (Regnard.)

À votre APPROCHE, *il parut interdit.* (Acad.) *Un animal sent du plaisir à l'*APPROCHE *d'un animal de son espèce.* (Montesq.) *Le roi cherchait la solitude, et semblait craindre l'*APPROCHE *de sa famille.* (Ballanche.) *Il avait été convenu que les troupes autrichiennes se retireraient à l'*APPROCHE *des troupes françaises.* (Thiers.)

— Au plur. : *Le mouton est saisi d'horreur aux* APPROCHES *du loup, et s'enfuit avant que d'avoir pu le discerner.* (Fén.) *Les bêtes féroces qui cherchent leur proie au milieu des ténèbres ou dans l'obscurité des forêts préviennent de leurs* APPROCHES *par des rugissements et des cris lamentables.* (B. de St.-P.)

— Fig. Il se dit de tout ce qui avance ou paraît avancer vers nous : *L'*APPROCHE *de la nuit lui fit doubler le pas.* (Acad.)

Nous nous laissons tenter à l'*approche* des biens. (La F.)

Un coursier indompté hérisse ses crins, et se débat impétueusement à la seule APPROCHE *du mors, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge et l'éperon.* (J. J. Rouss.) *Certains liquides se contractent fortement à l'*APPROCHE *de la congélation.* (Cuv.) *L'*APPROCHE *et la vue de Rome lui causèrent de l'enthousiasme.* (Ste-Beuve.) *Les hirondelles sentent l'*APPROCHE *de l'hiver.* (Trév.)

— En ce sens, il s'emploie aussi au pluriel :

De ce triste entretien détournons les *approches.* (Rac.)

Lorsque les marmottes sentent les premières APPROCHES *de l'hiver, elles se cachent.* (Buff.) *La mort, qui l'atteignit tard et en entier, lui épargna non-seulement ses* APPROCHES, *mais ses douleurs.* (Mignet.) *Elle sent aux* APPROCHES *de la mort un redoublement d'ardeur et de force.* (Fléch.) *Aux* APPROCHES *du printemps, la poule d'eau se retire à des sources écartées.* (Chateaubr.)

— Optiq. *Lunette d'approche*, instrument qui, en agrandissant l'angle visuel sous lequel l'œil apercevrait naturellement les objets éloignés, les rend plus visibles et semble les rapprocher : *L'invention des lunettes d'*APPROCHE *est du commencement du dix-septième siècle. Les lunettes d'*APPROCHE *peuvent d'ordinaire s'allonger et se raccourcir.* (Acad.)

— L'abord, l'accès d'une place, d'un poste, d'un camp : *L'*APPROCHE, *les* APPROCHES *d'une place. Il fut chargé de défendre les* APPROCHES *du camp. Des felouques défendaient l'*APPROCHE *de la ville.* (Lamart.)

— Au plur. Art mil. Les travaux que l'on fait pour parvenir jusque dans une place assiégée : *Les ennemis firent plusieurs sorties pour retarder les* APPROCHES. (Acad.)

Déjà de tous côtés s'avançaient les *approches.* (Malh.)

Depuis le jour où les troupes ont été mises à terre, le temps a été employé à débarquer le matériel, à faire les APPROCHES *et à construire des batteries.*

— *Faire les approches*, entamer les opérations d'un siége. || *Contenir les approches*, retarder les efforts des assiégeants. || *Nettoyer les approches*, repousser les assiégeants et détruire leurs travaux.

— *Cette place de guerre est de difficile approche*, il est difficile d'en faire les approches.

— Agricult. *Greffe en approche* ou *greffe par approche*, manière de greffer qui consiste ordinairement à mettre en contact deux branches voisines, de sorte qu'elles se soudent et adhèrent l'une à l'autre.

— Imprim. Distance, blanc qui se trouve entre les lettres mises les unes à côté des autres. || Réunion fautive de deux mots qui devraient être séparés, ou séparation de deux lettres qui devraient se toucher.

— En parl. des animaux, L'accouplement du mâle avec la femelle : *La brebis, quoique en chaleur, n'en paraît pas plus animée, pas plus émue ; elle n'a qu'autant d'instinct qu'il en faut pour ne pas refuser les* APPROCHES *du mâle.* (Buffon.)

APPROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Approcher.

— Fig. Approximatif : *Cette variété de mesure est la seule chose qui puisse nous donner une connaissance* APPROCHÉE *de la véritable grandeur du casoar.* (Buff.)

— Bot. Il se dit des feuilles qui s'élèvent verticalement, et se rapprochent des tiges dans leur longueur. En ce sens, il est presque synonyme d'*Applique.*

APPROCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*proche.*) Pron. *a-pro-che.* — Avancer auprès, mettre près : APPROCHEZ *la table.* APPROCHEZ *cet enfant de moi. Nous aperçûmes de loin la terre, et le vent nous en* APPROCHAIT. (Fén.)

Approchons cette table, et vous mettez dessous. (Mol.)

— Fig. : *Ses infirmités mortelles l'*APPROCHAIENT *du tombeau.* (Fléchier.)

Le frère rarement laisse jouir ses frères
De l'honneur dangereux d'être sortis d'un sang
Qui les *a* de trop près *approchés* de son rang. (Rac.)

— Fig. : *Une lunette qui approche les objets*, qui les fait voir comme étant plus proches.

— On dit plus souvent, en ce sens, *Rapprocher.*

— Fig. *Approcher quelqu'un de soi, de sa personne*, se dit d'un prince, d'un grand seigneur, etc., qui admet quelqu'un dans sa familiarité, ou qui lui donne un emploi auprès de sa personne. || Par analog. : *Dieu voulait* APPROCHER *des rois une tête aussi capable de les servir.* (Fléch.)

— *Approcher quelqu'un*, se placer, venir auprès de lui : *Si vous m'*APPROCHEZ, *vous me salirez.* (Acad.)

Arrête, a-t-elle dit, et ne m'*approche* pas. (Rac.)

L'homme, devenu criminel et féroce, était peu propre à apprivoiser les animaux ; il a fallu du temps pour les APPROCHER, *pour les reconnaître, pour les choisir, pour les dompter.* (Buffon.)

— Par extens. Se trouver, se tenir auprès ; demeurer auprès : *Il fait le bonheur de tous ceux qui l'*APPROCHENT. (Acad.) *Tout ce qui nous* APPROCHE *n'est attentif qu'à s'accommoder à nos désirs.* (Mass.) *Il y a une espèce d'insensibilité cruelle à sacrifier sans nécessité les animaux qui nous* APPROCHENT, *qui vivent avec nous.* (Buff.) *Louis XIV ne voulait rien que de subalterne dans ce qui l'*APPROCHAIT *de près, même dans ses fils.* (Lamart.) *Les caractères doux et paisibles répandent de l'onction sur tout ce qui les* APPROCHE. (M[me] Lamb.) *Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de se rendre agréable à tous ceux qui l'*APPROCHENT. (Volt.)

— Fig. : *Nos pensées s'embellissent mutuellement : aucune n'est par elle-même ce qu'elle est avec le secours de celles qui la précèdent et qui la suivent : chacune doit à celles qui l'*APPROCHENT *tout le charme du coloris.* (Condill.)

— Avoir un accès libre et facile auprès de quelqu'un : APPROCHER *le prince, le ministre. On l'*APPROCHE *tout ensemble avec liberté et retenue.* (La Br.)

Aucun d'eux du tyran n'*approche* la personne. (Corn.)

— *C'est un homme que l'on ne saurait approcher*, C'est un homme de difficile accès.

= **Approcher,** v. intr. ou neut. Avancer, devenir proche : APPROCHEZ, *que je vous parle.* (Acad.)

Guillot le sycophante *approche* doucement. (La Font.)

Il APPROCHE, *et la frayeur marche devant lui.* (Boss.)

L'onde *approche*, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi des flots d'écume un monstre furieux. (Rac.)

La mort est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, et qui disparaît lorsqu'on vient à en APPROCHER *de près.* (Fén.)

— Fig. : *Le terme fatal* APPROCHAIT. (Boss.) *Les plus fermes ne voient point* APPROCHER *la mort avec indifférence.* (La Rochef.) *Votre dernière heure* APPROCHE. (Fléch.) *Le monde s'enfuit, et l'éternité* APPROCHE. (Mass.) *Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il sentait sa fin* APPROCHER. (Barante.)

Tremble, ton jour *approche*, et ton règne est passé. (Rac.)

— *Approcher de*, se mettre près de, avancer vers : *J'ai vu qu'il* APPROCHAIT DE *moi, et j'ai évité sa rencontre.* (Acad.) *On n'*APPROCHE DE *vous que comme du feu.* (La Br.) *N'*APPROCHE *pas* DE *lui, mon fils.* (Fén.) *On ne saurait* APPROCHER DE *cette plaie.* (Trév.)

— Par anal. : *La couleur des nègres devient plus foncée à mesure qu'ils* APPROCHENT *de l'équateur.* (Rayn.)

— Fig. : *Plus on* APPROCHE *de Dieu, plus on est humble.* (Fléchier.) *Nous* APPROCHONS *de l'état de crise et du siècle des révolutions.* (J. J. Rouss.)

Aucun soin n'*approchait* de leur paisible cour. (Boil.)

— *Approcher du but*, mettre bien près du but.

— Fig. Être près d'atteindre le résultat qu'on se proposait, ou deviner à peu près : *Il* APPROCHE *du but, mais il n'y est pas encore arrivé.* (Acad.)

— Avoir du rapport, de la convenance, de la ressemblance, de la parité : *L'éléphant* APPROCHE *de l'homme par l'intelligence, autant que la matière peut* APPROCHER *de l'esprit.* (Buff.) *L'écureuil* APPROCHE *des oiseaux par sa légèreté.* (Id.) *Dans les dernières années de Charles XII, le maintien de son autorité* APPROCHAIT *de la tyrannie.* (Volt.) *L'esprit de singularité, s'il pouvait avoir ses bornes et ne pas aller trop loin,* APPROCHERAIT *fort de la droite raison.* (La Br.) *La machine arithmétique fait des effets qui* APPROCHENT *plus de la pensée que tout ce que font les animaux.* (Pasc.) *Jamais Homère n'a* APPROCHÉ *de la sublimité de Moïse dans ses cantiques.* (Fén.) *Où aller pour trouver, je ne dis pas rien de meilleur, mais quelque chose qui* APPROCHE *de notre religion ?* (La Br.) *Molière a laissé des modèles effrayants même pour le génie, et dont l'esprit et le simple talent n'*APPROCHERONT *jamais.* (Marm.) *Plus une aristocratie* APPROCHERA *de la démocratie, plus elle sera parfaite.* (Montesq.)

— Sculpture. Travailler la pierre, dégrossir le bloc avec différents outils, pour amener successivement un ouvrage à fin : APPROCHER *au ciseau, à la pointe, à la double pointe.*

— Marine. Il se dit, par opp. à *Adonner*, du vent qui devient contraire.

— En parl. des animaux, il se dit de l'accouplement du mâle avec la femelle.

= **S'approcher,** v. pr. Se mettre auprès, s'avancer, ou devenir proche, être proche :

Il *s'approche* du roi, couché sur la poussière. (Rac.)

Une mouche survient, et des chevaux *s'approche.* (La Font.)

Le soleil S'APPROCHE *pendant six mois d'un pôle, et, au bout de six mois, revient avec la même diligence sur ses pas pour visiter l'autre.* (Fén.) *Le soleil* S'APPROCHE *et s'éloigne tour à tour de chaque pôle, et c'est ce qui fait tour à tour, pour chaque moitié du monde, l'hiver ou l'été.* (Id.) *Les animaux ont ce qu'on nomme un instinct pour* S'APPROCHER *des objets utiles, et pour fuir ceux qui peuvent leur nuire.* (Id.) *Les Pyramides semblent s'éloigner à mesure qu'on s'en* APPROCHE. (Volney.)

On ne la vit jamais *s'approcher* du saint lieu. (Lamart.)

— Absol. : *Elle* S'APPROCHE, *enveloppée d'un nuage.*

En homme secourable aussitôt je *m'approche.* (Regn.)

Un importun *s'approche ;* évitons sa présence. (C. Delav.)

Glacés d'effroi, la sœur, les pâtres *s'approchèrent.* (Lam.)

— Fig. : *L'heure* S'APPROCHE. *Le temps* S'APPROCHE.

Son automne *s'approche*, et Lisette a la rage
De couvrir d'un contrat les péchés du bel âge. (C. Delav.)

— Fig. et mor. Avoir du rapport, de la ressemblance, de la parité :

C'est un chef-d'œuvre où l'art *s'approche* du génie. (Paliss.)

— Récipr. Être en relation, se mettre en relation, se fréquenter : *Le plus sûr pour les hommes est de* S'APPROCHER *les uns des autres.* (Fonten.)

— S'entendre, traiter d'un accommodement : *Les hommes ont tant de peine à* S'APPROCHER *et sont si épineux sur leurs intérêts, que je ne sais comment ils peuvent s'accorder sur quelque chose.* (La Br.)

Syn. Approcher, aborder. *Approcher* quelqu'un, c'est pouvoir être souvent avec lui ; l'*aborder*, c'est s'avancer vers lui pour lui parler. Il faut être en faveur, en crédit pour *approcher*, il ne faut qu'être hardi pour *aborder*. Les courtisans, les grands personnages *approchent* le prince : le premier venu peut l'*aborder* dans la rue avec plus ou moins de convenance.

APPROCHEUR, n. m. Technol. Ouvrier chargé d'amener dans une brouette le bois à l'endroit où l'on construit un train.

APPROFONDI, IE, part. pass. du v. Approfondir : *Un canal, un puits, un fossé* APPROFONDI.

— Fig. : *Une question, une matière* APPROFONDIE. *Des études* APPROFONDIES. *C'est un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'estime que parce qu'il n'est pas* APPROFONDI. (La Br.) *Le monde un peu* APPROFONDI *n'est plus rien.*

Son disciple hardi
Ayant tout parcouru, crut tout *approfondi.* (Rac.)

APPROFONDIR, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*profond.*) Pron. *a-pro-fon-dir.* — Rendre plus profond, creuser plus avant : APPROFONDIR *un fossé, un canal.* (Acad.) *Les eaux qui s'étaient retirées obligèrent d'*APPROFONDIR *tous les puits de la contrée.* (Buff.)

— Fig. :

Ce malheureux combat ne fit qu'*approfondir*
L'abîme dont Valois voulait en vain sortir. (Volt.)

— Fig. Pénétrer bien avant dans la connaissance d'une chose : APPROFONDIR *une question. Il ne faut pas vouloir* APPROFONDIR *les mystères.* (Acad.)

On n'osa trop *approfondir*
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses. (La Font.)

Notre cœur devient un abîme que nous ne pouvons plus APPROFONDIR. (Mass.) *On a beau étudier,* APPROFONDIR *les hommes, on s'y mécompte tous les jours.* (Fén.) *Vos soupçons peuvent être faux, peut-être aussi ne sont-ils que trop véritables : quoi qu'il en soit, n'*APPROFONDISSONS *point trop cela.* (Le Sage.) *Il faut* APPROFONDIR *cette affaire.* (Dancourt.) *On n'*APPROFONDIT *rien dans la vie.* (Volt.)

— Absol. : *Il n'y a point de contradiction dont les hommes ne soient capables dès qu'ils veulent* APPROFONDIR. (Vauvenarg.)

= **S'approfondir,** v. pr. Être approfondi.

— S'examiner à fond : *Je n'ai qu'une seule affaire, qui est de m'étudier, de* M'APPROFONDIR, *et surtout de me vaincre, pour me rendre digne de parvenir à la vérité.* (Fén.) *Les hommes n'aiment pas à* S'APPROFONDIR *: ils vivent au jour la journée avec leur conscience.* (Rivarol.)

APPROFONDISSANT, p. prés. du v. Approfondir.

APPROFONDISSEMENT, n. m. L'action d'approfondir, et le résultat de cette action : *L'*APPROFONDISSEMENT *d'un puits, d'un bassin.*

— Fig. L'action de pénétrer bien avant dans la connaissance des choses : *Il ne chercha pas à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes, à se faire honneur de certains* APPROFONDISSEMENTS *qui flattent par leur singularité.* (Mass.)

— Saint-Simon est le seul écrivain qui l'ait employé dans le sens figuré d'Abaissement : *Ce fut une très-vive irritation de douleur, par l'*APPROFONDISSEMENT *où cette distinction plongeait M. le duc du Maine.* (St-Simon.)

APPROPRIANT, part. prés. du v. Approprier.

APPROPRIATION, n. f. Pron. *a-pro-pri-a-cion.* — L'action de s'approprier une chose : *L'*APPROPRIATION *d'une terre. Le gibier tombe frappé par le chasseur : l'*APPROPRIATION *en est sur-le-champ consommée.* (Troplong.)

— Anc. chimie. Toute disposition que l'on donnait aux corps pour les rendre susceptibles de former certaines combinaisons, ou de produire certains effets chimiques : *La pulvérisation, la filtration, la solution, toute atténuation, toute division, étant le plus souvent nécessaires pour l'exercice des forces chimiques, sont une* APPROPRIATION *dans le sens des anciens chimistes.* (Fourcr.)

— Méd. Action naturelle par laquelle les sucs nutritifs s'unissent tellement avec les différentes parties de l'économie animale, qu'ils en sont inséparables.

APPROPRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Approprier : *À un ordre abusif la révolution en a substitué un plus conforme à la justice, et plus* APPROPRIÉ *à nos temps.* (Mignet.) *Combien sont rares les livres parfaitement* APPROPRIÉS *à la première jeunesse!* (Villem.)

APPROPRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *proprius*, propre ; lat.) Pron. *a-pro-prié.* — (Ce verbe s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonctif : *nous appropriions, vous appropriiez.*) Mettre dans un état de propreté, arranger, ajuster : *Il faut* APPROPRIER *cette chambre. Notre vieille portière montait à une heure fixe pour* APPROPRIER *la chambre.* (H. de Balzac.)

— *Approprier à*, rendre propre à une destination ; adapter, proportionner : *Le premier devoir d'un écrivain, c'est d'*APPROPRIER *ses pensées et son style à la matière qu'il aborde.* (La Harpe.) *Au XIIIe siècle, l'Église romaine, si habile dans l'art d'*APPROPRIER *sa domination* AU *mouvement des esprits, semble les pousser vers l'étude et la science.* (Villem.) *Le chanvre, le lin seraient des végétaux sans valeur, si l'art ne savait les* APPROPRIER À *nos goûts.* (Droz.)

= **S'approprier,** v. pr. Établir son droit de propriété sur une chose qui n'a encore appartenu à personne, ou simpl. en faire sa propriété : *Le penchant de l'homme le porte à* S'APPROPRIER *le poisson qu'il a pêché, l'oiseau qu'il a abattu, ou le fruit qu'il a fait naître.* (Thiers.) *Une contrée déserte et inhabitée est la seule qu'on puisse* S'APPROPRIER. (Rayn.)

— Par extens. Usurper la propriété d'une chose : S'APPROPRIER *un héritage. Ils veulent* S'APPROPRIER *des richesses qui appartiennent au roi.* (Le Sage.) *Les spéculateurs et les fabricants* S'APPROPRIAIENT *avec jalousie le temps des ouvriers.* (Portalis.)

— S'attribuer une chose comme due, acquise de droit : *C'est le caractère des hommes de* S'APPROPRIER *peu à peu les grâces qu'ils obtiennent.* (Vauven.)

— *S'approprier l'ouvrage d'un autre*, s'en dire l'auteur. ‖ *S'approprier une pensée*, l'emprunter à quelque autre écrivain, et le plus souvent se la rendre propre par la manière de la placer, de l'exprimer, de la faire valoir : *Il ne copie personne, il ne* S'APPROPRIE *rien de ce qui appartient à ses devanciers.* (Lenorm.) *Il est un art de* S'APPROPRIER *les pensées d'autrui, de les rendres siennes par la manière dont on les exploite.* (La Br.) *C'est l'esprit des grands maîtres qu'il faut tâcher de leur dérober et de* S'APPROPRIER, *plutôt que leurs expressions et leurs pensées.* (D'Aguess.) *Si je n'ai pas hésité à* M'APPROPRIER *plusieurs des inspirations d'un poëte que j'admire, plus souvent aussi je me suis mis en opposition avec lui pour rester moi-même.* (C. Delav.)

— Dans un sens analogue : *Notre grande étude est de connaître les faiblesses des grands, pour* NOUS *les* APPROPRIER. (Mass.) *Ils prennent de la cour ce qu'elle a de pire ; ils* S'APPROPRIENT *la vanité, la mollesse, l'intempérance et le libertinage.* (La Br.) *Le mérite qui distingue la philosophie est celui de* S'APPROPRIER *la vérité en s'en rendant compte.* (V. Cousin.)

— Se conformer à, se mettre à la portée de : *La Bruyère songe plus que Pascal et La Rochefoucauld à* S'APPROPRIER *au public.* (Nisard.)

APPROUVANT, part. prés. du v. Approuver : *Les hommes se conduisent toujours plus par leurs passions que par leurs lumières, et font le mal,* APPROUVANT *le bien.* (J. J. Rouss.)

APPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Approuver : *Le duel a été* APPROUVÉ *par la présence des rois.* (La Br.) *Il regardait non pas ce qui serait le plus* APPROUVÉ, *mais ce qu'il croyait le plus équitable.* (Fléch.)

— Absol. et elliptiq. *Lu et* APPROUVÉ. APPROUVÉ *l'écriture ci-dessus.* (Acad.) ‖ Il ne s'emploie ainsi qu'au bas d'un acte, d'un état, ou d'un compte.

APPROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*approbare*; lat. ; m. sign.) Donner son consentement à : *Le père refusa d'*APPROUVER *le mariage.* (Acad.) *Je me sens naturellement porté à* APPROUVER *tout ce que tu fais.* (Montesq.) *Je gage que tout le monde* APPROUVERA *mon choix.* (Mol.)

— Donner son approbation, juger louable, trouver digne d'estime : APPROUVEZ-*vous une conduite si étrange?* (Acad.) *Nous* APPROUVONS *des plaisirs que notre conscience condamne.* (Mass.)

Le singe *approuva* fort cette sévérité. (La Font.)
Chacun semble des yeux *approuver* mon courroux. (Rac.)
Je veux que le devoir puisse *approuver* ma flamme :
Je ne veux aimer qu'une fois. (Lamart.)

— Il se dit des personnes : *Dieu* APPROUVE *ceux qu'il remplit de son esprit.* (Pasc.) *Pour la plupart des gens, j'aime mieux les* APPROUVER *que de les écouter.* (Montesq.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *On n'*APPROUVA *pas* QU'*il voulût ensuite recommencer le combat.* (Volt.)

— Autoriser par un témoignage authentique : *Les papes* APPROUVÈRENT *cette doctrine.* (Boss.)

= **S'approuver,** v. pr. Se trouver louable :

J'aime. Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je *m'approuve* moi-même. (Rac.)

— V. récipr. : *Les hommes ne se goûtent qu'à peine les uns les autres, et n'ont qu'une faible pente à* S'APPROUVER *réciproquement.* (La Br.)

APPROVISIONNANT, part. pass. du v. Approvisionner.

APPROVISIONNÉ, ÉE, part. prés. du v. Approvisionner : *Une place de guerre bien* APPROVISIONNÉE.

APPROVISIONNEMENT, n. m. (*provision.*) Pron. *a-pro-vi-zionn-man.* — Action de rassembler tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une ville, d'une armée, d'une flotte : *L'*APPROVISIONNEMENT *de bouche de l'Armada était immense.* (V. Hugo.)

APPROVISIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*provision.*) Pron. *a-pro-vi-zio-né.* — Faire l'approvisionnement de : APPROVISIONNER *une armée, une flotte. La France, l'Europe, la terre entière* APPROVISIONNENT *Paris.* (Chateaubr.)

= **S'approvisionner,** v. pr. Se munir de provisions : *Je* ME SUIS APPROVISIONNÉ *de bois.* (Acad.)

— Fig. : *Il faut que l'homme* S'APPROVISIONNE *de vertus et de bonnes œuvres, pour accomplir sa destination.* (Portalis.)

APPROVISIONNEUR, n. m. Pron. *a-pro-vi-zioneur.* — Celui qui est chargé d'approvisionner.

APPROXIMATIF, IVE, adj. (*approximare*, approcher ; lat.) Pron. *a-prok-ci-ma-tif.* — Qui est fait par approximation : *Calcul* APPROXIMATIF. *Estimation* APPROXIMATIVE.

APPROXIMATION, n. f. (*approximatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-prok-ci-ma-cion.* — Mathém. Opération par laquelle on approche de la détermination d'une quantité dont on ne peut trouver la valeur exacte : *On résout certains problèmes par* APPROXIMATION, *en négligeant de petites quantités.* (D'Alemb.) *En mathématiques, on est souvent forcé de trouver l'inconnu par* APPROXIMATION. (Franc.)

— Calcul par lequel on cherche à se faire une idée de la somme que l'on veut connaître, sans s'attacher à une rigoureuse exactitude.

— Moral. Degré d'exactitude dans les idées, les jugements, le langage : *Les hommes n'ont besoin que d'une certaine* APPROXIMATION *dans le langage pour satisfaire aux devoirs de la société.* (Barthél.)

= **Par approximation.** D'une manière plus ou moins exacte, en cherchant à s'approcher le plus possible de la vérité : *Juger* PAR APPROXIMATION.

APPROXIMATIVEMENT, adv. Pron. *a-prok-ci-ma-tiv-man.* — Par approximation.

APPUI, n. m. (*podium*, lat., dérivé de ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Support ; ce qui sert à soutenir : *Si on ne donne un* APPUI *à cet arbre, le vent l'abattra. Ce vieillard ne peut marcher sans un* APPUI. (Acad.)

Un *appui* de roseau soulageait leurs vieux ans. (La Font.)
J'ai besoin qu'un *appui* me guide et me soulage. (C. Del.)

— *Pilier, mur d'appui*, pilier, mur qui sert d'appui, de soutien : *Les bras ne sont pas donnés à l'homme pour servir de* PILIERS D'APPUI *à la masse de son corps.* (Buff.) *Ces* MURS D'APPUI *soutiennent des terrasses où les vignes et les arbres s'entrelacent.* (Lamart.)

— En parl. d'une fenêtre, d'une balustrade, La partie sur laquelle on peut s'appuyer : *L'*APPUI *de cette croisée est dangereux, il est trop bas.* (Acad.) *Il mit des pots de réséda sur l'*APPUI *de la fenêtre.* (H. de Balz.) *La mousse veloutait les toits et les* APPUIS. (Id.) V. ACCOUDOIR.

— *À hauteur d'appui*, à la hauteur ordinaire du coude, de telle sorte qu'on puisse s'appuyer dessus : *Les balustrades des jardins sont* À HAUTEUR D'APPUI. (Trév.) *On passe dans plusieurs grandes pièces décorées jusqu'*À HAUTEUR D'APPUI. (Lamart.)

— Fig. *Remettre quelqu'un à hauteur d'appui*, le mettre au niveau des autres hommes : *Hélas! si vous saviez qu'ils sont petits de près, et combien ils sont empêchés de leur personne, vous les* REMETTRIEZ *bientôt* À HAUTEUR D'APPUI! (Mme de Sév.)

— Fig. Secours, aide, protection, faveur : *C'est un homme sans* APPUI. *Donnez-lui votre* APPUI. (Acad.)

J'ai su de mon Hector lui procurer l'*appui*. (Rac.)
Monsieur, je suis perdu si je n'ai votre *appui*. (Bours.)

La réputation est le plus ferme APPUI *des États.* (Boss.)

J'ai cherché vainement un *appui* chez les hommes. (C. D.)
À ses plans financiers on prête un ferme *appui*. (Ancel.)

— La personne, la chose dont on tire de la protection, du secours : *Vous êtes mon seul* APPUI. (Acad.) *Un citoyen obscur, qui fait de sa vertu tout son* APPUI, *est au-dessus du conquérant du monde.* (Pasc.)

Approche, heureux *appui* du trône de ton maître. (Rac.)

*Que de têtes augustes frappées! que d'*APPUIS *du trône renversés!* (Mass.) *Le respect et l'amour des peuples sont les plus sûrs* APPUIS *d'un trône.* (Acad.) *Tandis que Dieu daignera être mon* APPUI, *je ne craindrai point les piéges de mes ennemis.* (Arnault.) *Les vaisseaux sont aujourd'hui les* APPUIS *des trônes.* (Thom.)

L'impiété marche à front découvert :
Rien ne l'étonne, et le crime rebelle
N'a point d'*appui* plus intrépide qu'elle. (J. B. Rouss.)
Sois mon *appui*, mon guide, et souffre qu'en tous lieux
De tes pas adorés je baise la poussière. (Lamart.)

— Gramm. *L'appui de la voix sur une syllabe*, l'élévation plus ou moins sensible de la voix sur une syllabe : *L'accent tonique marque un* APPUI *de la voix sur la voyelle qui le porte.* (Acad.)

— Mécan. *Le point d'appui d'un levier*, ou simplement *l'appui*, le point du levier qui est fixe, ou censé tel, et autour duquel s'opère sa rotation : *Dans une balance ordinaire,* LE POINT D'APPUI *est le point milieu par lequel la balance est suspendue.* (Trév.)

— Manége. La sensation produite sur la main du cavalier par l'action de la bride. ‖ *Ce cheval n'a point d'appui*, il a la bouche trop sensible. ‖ *Ce cheval a l'appui lourd*, il pèse à la main. ‖ Le temps pendant lequel le pied du cheval qui marche pose sur le sol. En ce sens, on emploie aussi *Foulée*.

— Technol. Pièce de bois qui sert au tourneur pour soutenir et affermir son outil. ‖ Corbeau qui sort d'une muraille pour soutenir une poutre.

= **A l'appui de,** loc. prépos. Pour appuyer, pour soutenir : *Dites quelque chose* À L'APPUI DE *ma demande.* (Acad.)

— Jeu. *Aller à l'appui de la boule*, jeter sa boule de manière qu'elle approche du but celle du joueur avec qui l'on est de moitié. ‖ Fig. et fam. Seconder quelqu'un dans une affaire qu'il vient d'entreprendre, appuyer une proposition qui vient d'être faite.

Syn. Appui, soutien, support. L'*appui* d'une chose est ce qui l'empêche d'incliner ou de tomber ; son *soutien* est ce qui la porte ; son *support* est ce qui la maintient dans une position à une hauteur voulue. L'*appui* est tout contre la chose ; le *soutien* est sous son centre de gravité ; le *support* soutient ses bords ou les extrémités de son périmètre. On donne un *appui* à un jeune arbre pour le maintenir droit, un *soutien* à une voûte de peur qu'elle ne s'écroule, un *support* à un toit pour qu'il ne s'affaisse pas. Les arcs-boutants sont des *appuis*, les colonnes et les piliers sont des *soutiens*, les gros murs des maisons sont des *supports*. Au figuré, on peut dire que l'*appui* est dans la force, le *soutien* dans le crédit, et le *support* dans l'amitié. On a besoin d'*appui* quand on commence, de *soutien* quand on est parvenu, et de *support* lorsqu'on est tombé en disgrâce.

APPUI-MAIN, n. m. Baguette que les peintres appuient sur le chevalet pour soutenir la main qui tient le pinceau.

APPULSE, n. f. (*ad*, vers; *pellere*, pousser; lat.) Pron. *a-puls*. — Astron. Position de la lune lorsqu'elle effleure une étoile.

— Mouvement d'une planète qui approche de sa conjonction avec un autre corps céleste.

APPUYANT, part. prés. du v. Appuyer.

APPUYÉ, ÉE, part. pass. du v. Appuyer : *Un pauvre arbre difforme*, APPUYÉ *sur une fourche, servait de cheval aux petits garçons du village.* (V. Hugo.) APPUYÉ *sur un coude, il semblait fermer ses yeux.* (A. Guiraud.) *Je m'assis sur le tronc d'une colonne, et, le coude* APPUYÉ *sur le genou, je m'abandonnai à une rêverie profonde.* (Volney.)

Sur un coude *appuyé*, je me lève à demi. (Lamart.)

— Fig. : *Un compte* APPUYÉ *sur des titres.* (Beaum.) *Ces braves durent être* APPUYÉS *d'autres braves.* (Mich.) *Marchant* APPUYÉ *sur Isaïe et sur Jérémie, il élève ses lamentations prophétiques à travers la poudre et les débris du genre humain.* (Chateaubr.) *Par la religion l'esprit est* APPUYÉ *fortement sur son principe de foi, et ne va pas se heurter à toutes les incertitudes humaines.* (Dupanl.)

— Musiq. *Trille appuyé*, celui qu'on ne commence pas brusquement, mais qu'on prépare en quelque sorte de la note supérieure, quelquefois aussi de la note inférieure.

— Mar. *Bâtiment appuyé*, celui qui, ayant le vent des environs du travers, est retenu à la bande par ses voiles sans rouler.

APPUYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*appui.*) Pron. *a-pui-ié*. — (*J'appuie, tu appuies, il appuie, nous appuyons, vous appuyez, ils appuient; j'appuyais, nous appuyions; j'appuyai, nous appuyâmes; j'appuierai, nous appuierons; j'appuierais, nous appuierions; appuie, appuyons, appuyez; que j'appuie, que nous appuyions; que j'appuyasse, que nous appuyassions; appuyant; appuyé, appuyée.*) Soutenir par le moyen d'un appui : APPUYER *une muraille par des piliers, un édifice par des arcs-boutants.* (Acad.)

— *Appuyer une chose contre une autre*, la placer contre une autre de sorte qu'elle ne tombe point : *Il* APPUIE *l'échelle* CONTRE *le mur, et monte au milieu des flammes.* (Mad. de Staël.) || *Appuyer une maison contre un coteau*, la bâtir contre un coteau.

— Poser sur : APPUYER *les mains sur une table.* (Acad.) *Quand nous rencontrions un fleuve, nous le passions sur un radeau ou à la nage; Atala* APPUYAIT *une de ses mains sur mon épaule, et, comme deux cygnes voyageurs, nous traversions ces ondes solitaires.* (Chateaubr.)

— *Appuyer la droite, la gauche d'une armée, à un bois, à un fleuve*, etc., la disposer de façon qu'elle touche à un bois, à un fleuve, etc., et qu'elle soit garantie de ce côté des attaques de l'ennemi.

— Faire poser sur : *Il lui* APPUYA *le genou sur la poitrine.* (Acad.)

— *Appuyer le pistolet à quelqu'un*, le lui présenter à bout portant. || On dit aussi, et plus souvent même : APPUYER *son pistolet, le bout de son fusil sur la poitrine de quelqu'un.*

— Escr. *Appuyer la botte*, faire peser le fleuret sur le corps de son adversaire, après l'avoir touché. || Fig. et fam. Adresser à quelqu'un un trait qui le presse et qui l'embarrasse.

— Man. *Appuyer l'éperon à un cheval*, le lui appliquer fortement. || *Appuyer des deux*, appliquer les deux éperons en même temps.

— Mar. Assujettir, haler. || *Appuyer les bras du vent*, mettre les vergues en état de supporter les efforts qu'elles ont à subir. || *Appuyer une chasse à un bâtiment*, la poursuivre avec obstination.

— Fig. Soutenir, aider, protéger, favoriser : APPUYER *une personne.* APPUYER *une demande, une proposition.* (Acad.) *On suppose du mérite à tout ce que vous* APPUYEZ *de votre crédit.* (Fléch.)

Honorez son grand zèle, *appuyez* ses projets. (Corn.)

— Fortifier une chose par une autre : *Sur quoi* APPUYEZ-*vous ce que vous dites?* (Acad.)

Je ne dis rien que je n'*appuie*
De quelque exemple..... (La Font.)

Il lui donnait des instructions qu'il APPUYAIT *de divers exemples.* (Fén.) *Peut-on* APPUYER *quelque grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines?* (Boss.) *Rien n'est moins selon Dieu et selon le monde que d'*APPUYER *tout ce qu'on dit par de longs et fastidieux serments.* (La Br.)

— Chasse. *Appuyer les chiens*, les diriger et les animer du cor et de la voix : *Le veneur doit savoir animer son limier et le faire* APPUYER *sur les voies, jusqu'à ce que le cerf soit lancé.* (Buff.)

= **Appuyer**, v. intr. ou neut. Poser, être porté, soutenu : *Une voûte qui* APPUIE *sur des colonnes.* (Acad.) *Cette muraille* APPUIE *sur un arc-boutant.* (Trév.)

— Peser sur : APPUYEZ *davantage sur le cachet. Pour bien écrire, il ne faut pas* APPUYER. (Acad.)

— *Appuyer sur un mot, sur une syllabe*, élever la voix en les prononçant : *Dans les mots de plusieurs syllabes, il y en a toujours une sur laquelle on* APPUIE *plus fortement que sur les autres.* (Acad.) *Vous n'*AVEZ *jamais assez* APPUYÉ *sur le dernier vers.* (Volt.)

— Musiq. *Appuyer sur une note*, y demeurer plus ou moins longtemps.

— Fig. Insister : *L'avocat n'*A *pas assez* APPUYÉ *sur cette raison.* (Acad.) *Je trouve que vous* APPUYEZ *un peu trop sur l'argent.* (Mol.)

Sur les éloges que l'envie
Doit avouer qui vous sont dus,
Vous ne voulez pas qu'on *appuie*. (La Font.)

— Man. *Cheval qui* APPUIE *sur le mors*, qui porte la tête basse et qui fatigue la main du cavalier.

= **S'appuyer**, v. pr. S'aider de quelqu'un, de quelque chose qui serve d'appui : *Il* S'APPUIE *sur sa massue.* (Fén.) *Elle* S'ÉTAIT APPUYÉE *sur moi.* (Acad.) S'ÉTANT APPUYÉ *contre un arbre, il expira.* (Vaugel.)

Son bras paralysé *s'appuyait* sur le mien. (Lamart.)
Son coude *s'appuyait* sur la rampe dorée. (Id.)

— *L'armée s'appuyait à un marais*, elle était disposée sur les bords d'un marais, pour être de ce côté à l'abri des attaques de l'ennemi.

— Fig. *S'appuyer sur un passage de l'Écriture, sur une autorité*, etc., citer un passage de l'Écriture, se servir d'une autorité pour soutenir ce que l'on dit.

— Fig. Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose : S'APPUYER *sur quelqu'un.* S'APPUYER *sur le crédit, sur la faveur de quelqu'un.* (Acad.)

Tout bien compté, mieux vaut en bonne foi
S'abandonner à quelque puissant roi,
Que *s'appuyer* de plusieurs petits princes. (La Font.)

Pour S'APPUYER *contre Galérius, il donna à Constantin sa fille Fausta.* (Boss.) *Il est étrange comment les hommes peuvent* S'APPUYER *sur leur vie comme sur quelque chose de solide.* (Nicole.) *Vous êtes jaloux de vivre dans la postérité?* APPUYEZ-VOUS *donc sur ce qui ne doit jamais périr.* (Auger.)

Sur qui dans son malheur voulez-vous qu'il *s'appuie?* (Rac.)

— On dit aussi, *S'appuyer du crédit, de la faveur de quelqu'un.*

— Fig. *S'appuyer sur un roseau*, mettre son espérance en une personne qui n'a aucun pouvoir.

APPUYOIR, n. m. Pron. *a-pui-toar*. — Technol. Morceau de bois plat, dont le ferblantier se sert pour presser les pièces qu'il veut souder ensemble.

ÂPRE, adj. des 2 g. (*asper*, rude, raboteux; lat.) En parl. d'un chemin, d'un terrain, Qui a des aspérités, des inégalités : *Il nous mena par un chemin* ÂPRE *et raboteux.* (Acad.) *L'*ÂPRE *sentier qui descend du château de Laufen à l'abîme traverse un jardin.* (V. Hug.) *De 1620 à 1682, les presbytériens fondèrent un grand nombre de colonies sur les côtes* ÂPRES *et désertes de l'Amérique septentrionale.* (Mignet.)

— Qui est rude au toucher, qui fait quelque impression désagréable sur l'organe du toucher : ÂPRE *au toucher.* (Acad.) *Les feuilles et les tiges de la garance et de la rièble sont* ÂPRES, *ou couvertes de petites aspérités.*

— Dans un sens analogue : *Le froid est extrêmement* ÂPRE. (Acad.)

... Pour se couvrir pendant l'*âpre* saison,
Il fallut aux brebis dérober leur toison. (Boil.)
Tout annonce l'hiver et son *âpre* froidure. (Lemierre.)

— *Un feu âpre*, un feu très-ardent. || Fig. *Ses yeux creux sont pleins d'un feu* ÂPRE *et farouche; ils sont sans cesse errants de tous côtés.* (Fén.)

— Qui a une saveur âcre et désagréable au goût : *Les nèfles sont fort* ÂPRES. (Acad.)

— Qui affecte désagréablement l'organe de l'ouïe : *Une voix rude et* ÂPRE. (Acad.)

C'est l'*âpre* craquement de la branche flétrie
Qui sous les lourds glaçons se tord, éclate, et crie. (Lam.)

— Fig. Pénible, rude, ou violent, passionné : *Il lui fit une réprimande fort* ÂPRE. *La querelle fut des plus* ÂPRES. (Acad.) *Le plus* ÂPRE *et difficile métier du monde, à mon avis, c'est faire dignement le roi.* (Montaign.) *La haine des persécuteurs devenait plus* ÂPRE. (Boss.) *Ne compte jamais sur le présent, mais soutiens-toi dans le sentier rude et* ÂPRE *de la vertu, par la vue de l'avenir.* (Fén.)

Aux plus *âpres* tourments un chrétien est en butte. (Corn.)

Ils étaient naturellement bons, sous des formes ÂPRES *et violentes* (Michelet.) *Lorsque la force règne, les passions les plus violentes et les intérêts les plus* ÂPRES *sont aux prises.* (Ch. Rémusat.) *Un* ÂPRE *attachement à la loi absolue du devoir.* (V. Cousin.)

Plus la nuit s'épaissit sous un ciel bas et terne,
Plus dans ces sifflements, ces terreurs du dehors,
Nous trouvons d'*âpre* joie et d'intimes transports. (Lam.)

— Fig. Il se dit des personnes qui sont portées avec passion, avec ardeur, à quelque chose : *Il est* ÂPRE *au gain.* (Acad.) *Infiniment souple, il était fin, discret, doux et* ÂPRE *selon le besoin.* (St-Sim.)

— Il se dit aussi de certains animaux qui sont très-avides : *Un chien* ÂPRE *à la curée.* (Acad.)

Une troupe nouvelle
Viendrait fondre sur moi, plus *âpre* et plus cruelle. (L. F.)

— Prov. et fig. *Il est âpre à la curée*, se dit d'un homme qui est très-avide d'argent et de places.

ÂPREMENT, adv. Pron. *â-pr-man*. — Avec âpreté, d'une manière âpre : *Le froid commence bien* ÂPREMENT. (Acad.)

— Avec rudesse, avec violence : *Il l'a réprimandé* ÂPREMENT. (Acad.)

— Avec ardeur, avec avidité : *Il se porte trop* ÂPREMENT *à tout ce qu'il fait.* (Acad.) *Un chien qui se jette* ÂPREMENT *sur la viande.* (Acad.)

APRÈS. Pron. *a-prè*. — Préposition qui s'emploie en parl. des personnes ou des choses qui viennent à la suite d'autres personnes ou d'autres choses, et qui marque : 1° Un rapport de temps : *Tibère fut empereur* APRÈS *Auguste.* (Acad.) *Il faut que le mal soit puni et le bien récompensé* APRÈS *cette vie.* (Fén.)

Après bien du travail, le coche arrive au haut. (La F.)

Quelle gloire pour le roi de régner encore, APRÈS *sa mort, sur le cœur de ses sujets!* (Mass.)

Après tant de serments Titus m'abandonner! (Rac.)
Que produira l'auteur *après* tous ces grands cris? (Boil.)

Certaines désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore APRÈS *le mot prononcé.* (Volt.) *Les préceptes sont venus* APRÈS *l'art.* (Id.) *Les plus grands poëtes du monde sont venus* APRÈS *de grandes calamités publiques.* (V. Hug.) APRÈS *des temps de malheur et de gloire, un peuple est enclin au repos.* (Chateaubr.)

Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
Après le gain d'une bataille. (La Font.)

— Par extens. *Après cela*, puisque telle chose a eu lieu, a été faite ou existe : APRÈS CELA, *on doit s'attendre à tout.* (Acad.) *Faisons* APRÈS CELA *des projets de fortune!* (Mass.)

— *Après quoi*, ensuite : *Nous allons déjeuner,* APRÈS QUOI *nous nous mettrons en route.* (Acad.)

— *Après déjeuner, après dîner, après souper*, se disent, en supprimant l'article, pour Après le déjeuner, après le dîner, après le souper.

— Prov. et fig. *Jeter le manche après la cognée*, se décourager. || *Après la pluie, le beau temps*, à la tristesse succède souvent la joie. || *Après la panse, vient la danse*, quand on a fait bonne chère, on ne pense qu'à se divertir. || *Après lui il faut tirer l'échelle*, se dit d'un homme qui a si bien fait en quelque chose que personne ne saurait faire mieux.

— 2° Un rapport d'ordre, de rang : *Les conseillers sont* APRÈS *les présidents.* (Acad.) APRÈS *l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux.* (Id.) APRÈS *Dieu, il faut aimer son prochain.* (Trév.) APRÈS *le mérite personnel, ce sont les éminentes dignités et les grands titres dont les hommes tirent plus de distinction.* (La Br.) *Les richesses ne sont désirables qu'*APRÈS *l'honneur et la santé.* (Acad.) *Un homme en place doit aimer son prince, sa femme et ses enfants, et* APRÈS *eux les gens d'esprit.* (La Br.) *Je ne veux être* APRÈS *personne.* (V. Hug.)

— 3° Un rapport de lieu, de situation : APRÈS *ce vestibule est un magnifique salon.* (Acad.) APRÈS *le boulingrin est une grande pièce d'eau.* (Trév.)

Quels démons, quels serpents traîne-t-elle *après* soi? (Rac.)

— Fig. *Marcher après quelqu'un*, suivre ses traces, être son rival, son émule, son imitateur :

Je mets toute ma gloire à marcher *après* eux. (L. Rac.)

Ils ne craignent pas de marcher APRÈS *vous, et ils trouvent même beau de marcher sur vos traces.* (Mass.)

— Il indique aussi le rapport qui existe entre des objets dont l'un tend à se rapprocher de l'autre, à parvenir auprès : *Les gendarmes courent* APRÈS *ce voleur.* (Acad.) *Voulant entrer dans la seconde antichambre, des garçons vinrent* APRÈS *moi me dire qu'on n'y passait pas.* (St-Simon.)

— Fig. *Courir après une chose*, la rechercher avec ardeur : *Nous courons* APRÈS *un bonheur que nous ne saurions trouver.* (Mass.) *Quand on court* APRÈS *l'esprit, on attrape la sottise.* (Montesq.)

Qui ne court *après* la Fortune? (La Font.)

— *Être après quelqu'un*, s'en occuper beaucoup, ou le fatiguer, le tourmenter : *Cette mère est toujours*

APRÈS *ses enfants. Cet homme est toujours* APRÈS *ses domestiques.* (Acad.)

— *Mettre une personne après une autre,* charger une personne de suivre, d'épier une autre personne : *J'ai envie de* METTRE *quelqu'un* APRÈS *mon fils,* APRÈS *son laquais, pour savoir où ils vont.* (Mariv.)

— Fam. *Se mettre après quelqu'un,* le persécuter, le maltraiter : *Ils* SE MIRENT *tous* APRÈS *lui.* (Acad.)

— *Mettre quelqu'un après un ouvrage,* l'y appliquer sans interruption : *Je n'ai pas pu venir, et j'*AI MIS *vingt garçons* APRÈS *votre habit.* (Mol.)

— *Être après quelque chose, être après à faire quelque chose,* s'en occuper actuellement : *J'ai trouvé que mon avocat* ÉTAIT APRÈS *mon affaire.* (Acad.) *Je* SUIS APRÈS *à écrire.* (Id.)

Leurs filles *sont après à* garnir vos deux vestes. (La Ch.)

— *Crier après quelqu'un,* le gronder. ‖ *N'avoir qu'un cri après quelqu'un,* se dit de plusieurs personnes qui en attendent une autre avec impatience.

— Fam. *Attendre après quelqu'un,* attendre que quelqu'un vienne. ‖ *Attendre après quelque chose,* désirer vivement une chose dont on a besoin, et qui tarde à venir. ‖ *On n'attend plus qu'après cela pour ...,* se dit d'une chose sans laquelle on ne peut achever ce qu'on se propose.

— Suivi d'un verbe au passé de l'infinitif : *Il s'assied, il souffle* APRÈS AVOIR DÉBITÉ *sa nouvelle.* (La Br.)

Après t'être couvert de leur sang et du mien,
Tu te verras forcé de répandre le tien. (Racine.)

— Fam. et par exception, *Après boire,* après avoir bu :

. . . . Bon ! il ne faut pas croire
Les divagations d'un rimeur *après boire.* (L. Augier.)

— Suivi de la conjonction *que* et d'un verbe : APRÈS QUE *vous aurez parlé, il parlera.* (Acad.)

Il faut bonne mémoire *après* qu'on a menti. (Corn.)

Ce n'est point dans la lice que les vainqueurs sont couronnés, c'est APRÈS QU'*ils l'ont parcourue.* (J. J. R.)

= **Après,** adv. Il s'emploie par ellipse dans les mêmes sens que la prépos., et marque : 1° Le temps :

Hé ! mon ami, tire-moi du danger ;
Tu feras *après* ta harangue. (La Font.)

Oh ! délivrer ma mère ! la venger, la consoler ! quel bonheur ! je penserai à l'amour APRÈS ! (V. Hug.)

D'abord, sois citoyen ; tu seras fils *après.* (C. Del.)

Ainsi donc aujourd'hui, demain, *après* encore,
Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore ;
Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux ! (V. Hug.)

— 2° L'ordre : *Vous irez devant, et lui* APRÈS. (Acad.)

— 3° Le lieu : *Traversez ce salon, vous trouverez l'antichambre, et* APRÈS *l'escalier.*

— Fig. *Les uns attendent les emplois, les autres courent* APRÈS. *Vous occupez-vous de mon affaire ? — Je suis* APRÈS. (Acad.)

— Il s'emploie d'une manière interrogative pour engager celui qui parle à continuer son récit, ou à le terminer promptement : *Il vous a dit qu'il me connaissait :* APRÈS ? (Acad.)

= **D'après,** loc. prép. A l'imitation de : *Ce tableau est* D'APRÈS *Raphael.* (Acad.) *Ce portrait est fait* D'APRÈS *nature.* (Id.) *Il est aisé de compter les hommes qui n'ont pensé* D'APRÈS *personne, et qui ont fait penser* D'APRÈS *eux le genre humain.* (Guenard.)

— Fig. *J'ai peint la vérité* D'APRÈS *nature.* (La Br.) *Ce n'est point pour que son portrait fût flatté qu'il a voulu être peint* D'APRÈS *lui-même.* (Cuvier.)

— Conformément à, eu égard à ; en considération, en conséquence de : *Raisonner* D'APRÈS *ses préventions.* (Acad.) D'APRÈS *cela, je n'ai plus qu'à me retirer.* (Id.) *Linnæus avait rangé les quadrupèdes* D'APRÈS *les dents, et les plantes* D'APRÈS *les étamines.* (Cuv.)

= **Par après,** loc. adv. Elle s'employait autrefois dans le sens d'*Ensuite ;* mais cette locution est aujourd'hui condamnée par le bon usage :

J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure,
De me trouver si bien dès le premier quart d'heure,
Que j'aye peine aussi d'en sortir *par après.* (Mol.)

Cet archaïsme est fréquemment usité dans quelques provinces.

— Précédé de la préposition *de,* il se dit d'une chose qui suit immédiatement une autre chose : *Le jour* D'APRÈS. *L'année* D'APRÈS. *Il l'a fait pic, repic et capot le coup* D'APRÈS. (Acad.)

= **Après tout,** loc. adv. En dernier résultat, tout bien considéré : APRÈS TOUT, *quel mal y a-t-il à dire cela ?* (Acad.)

Et peut-être, *après tout,* dans l'état où je suis,
La mort avancera la fin de mes ennuis. (Rac.)
Et que fais-je, *après tout ?* Ce que bien d'autres font. (C. D.)

— *Après coup,* lorsqu'il n'est plus temps : *Vous voulez produire des pièces quand votre procès est jugé ; c'est venir* APRÈS COUP. (Acad.)

= **Ci-après,** loc. adv. Plus loin, ensuite. Il ne s'emploie guère que dans le style didactique et dans la pratique, pour indiquer quelque chose qu'on doit dire dans la suite.

APRÈS-DEMAIN, adv. de temps qui désigne le second jour après celui où l'on est : *Il doit revenir* APRÈS-DEMAIN. (Acad.)

— Subst. APRÈS-DEMAIN *passé, il ne sera plus reçu à faire ses offres.* (Id.)

APRÈS-DÎNÉE, n. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis le dîner jusqu'au soir : *Je n'ai point d'affaire cette* APRÈS-DÎNÉE. (Acad.) *Il passe toutes ses* APRÈS-DÎNÉES *en famille.* (Id.) *L'*APRÈS-DÎNÉE, *à dire vrai, m'a semblé fort longue.* (Mol.) *J'ai destiné une partie de cette* APRÈS-DÎNÉE *à vous écrire.* (M[me] de Sév.) *Qu'a-t-il fait de sa matinée ? il n'en sait rien ; le dîner est venu ; l'*APRÈS-DÎNÉE *se passera comme le matin, et toute la vie comme cette journée.* (Fén.)

— Plusieurs écrivent, *Après-diné* ou *Après-dîner,* et font ce mot masculin.

A-PRÉSENT, adv. V. PRÉSENT.

APRÈS-MIDI, n. f. La partie du jour qui s'étend depuis le midi jusqu'au soir : *Je vous ai attendu toute l'*APRÈS-MIDI. (Acad.) *Comment jugerai-je un homme que je n'ai vu qu'une* APRÈS-MIDI ? (J. J. Rouss.)

— Plusieurs le font masculin : *Un de ces* APRÈS-MIDI *j'irai vous voir.* (Diderot.)

APRÈS-SOUPÉE, n. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'au coucher : *Il passe ses* APRÈS-SOUPÉES *en bonne compagnie. On ne nous rendra jamais ces bonnes* APRÈS-SOUPÉES *d'autrefois.* (Diderot.)

— Plusieurs écrivent, *Après-soupé* ou *Après-souper,* et font ce mot masculin.

ÂPRETÉ, n. f. (*âpre.*) Qualité de ce qui est âpre : *L'*ÂPRETÉ *de certains pays en empêche le commerce.* (Trév.) *Vous rétablirez ce chemin, que sa hauteur et son* ÂPRETÉ *rendront toujours assez difficile.* (Boss.) *L'*ÂPRETÉ *qui se trouve dans les fruits diminue à mesure qu'ils mûrissent ou que les arbres vieillissent.* (Trév.) *La rigueur et l'*ÂPRETÉ *des hivers ne l'arrête point.* (Patru.) *Quoiqu'on retrouve dans plusieurs des vers de Lucrèce l'*ÂPRETÉ *des sons étrusques, ne fait-il pas entendre souvent une harmonie digne de Virgile lui-même ?* (Fontanes.) *Dans le despotisme héréditaire, il y a des chances de repos pour les hommes : il perd de son* ÂPRETÉ *en vieillissant.* (Chateaubr.)

— Fig. Rudesse, violence, ou sévérité, austérité : *L'*ÂPRETÉ *d'une réprimande.* (Acad.) *L'*ÂPRETÉ *de son humeur le rend insociable.* (Id.) *Les anciens ont blâmé l'*ÂPRETÉ *des mœurs de Caton et sa trop grande sévérité.* (Trév.) *Cette* ÂPRETÉ *naturelle, qui ne se rendait jamais aux difficultés, établit mieux la puissance de Rome qu'une humeur douce et raisonnable.* (St-Évrem.)

— Fig. Avidité : *Il a une grande* ÂPRETÉ *au gain.* (Acad.) *Les créanciers sont d'une* ÂPRETÉ *qui désespère.* (Diderot.)

Vois-tu pas, dit-il, que la faim
Va rendre une autre troupe encor plus importune ?
Celle-ci, déjà soûle, aura moins d'*âpreté.* (La Font.)

À PRIORI, express. lat. V. PRIORI (À).

APRON, n. m. (*asper,* rude ; lat.) Zool. Poisson d'eau douce, espèce de perche.

APROPOS, loc. adv. V. PROPOS (À).

APROSOPIE, n. f. (à priv., πρόσωπον, face ; gr.) Monstruosité dans laquelle il y a absence ou extrême défectuosité de la face : *L'*APROSOPIE, *commune chez les animaux, est très-rare chez l'homme.*

APROVANDEMENT, n. m. Anc. jur. Provision due à cause d'une blessure.

APSEUDE, n. m. (ἀψευδής, vrai ; gr.) Pron. *apceud.* — Zool. Genre de Crustacés de l'ordre des Amphipodes.

APSICHET, n. m. Pron. *ap-ci-chè.* — Techn. Rebord saillant qui maintient les glaces des voitures.

APSIDE, n. f. (ἀψίς, cercle, voûte ; gr.) Pron. *ap-cid.* — Arch. La partie du chœur où le clergé se rangeait autrefois en cercle, à droite et à gauche de l'évêque : *À l'*APSIDE *il ne reste plus qu'une verrière magnifique, et qui fait regretter les autres.* (V. Hug.) ‖ V. ABSIDE.

APSIDES, n. m. pl. Les deux points de l'orbite d'une planète, dont le plus haut est nommé *apogée,* et le plus bas *périgée.*

APSYCHIE, n. f. (ἀ priv., ψυχή, âme ; gr.) Pron. *ap-ci-kî.* — Méd. Défaillance, perte de connaissance.

APTE, adj. des 2 g. (*aptus,* propre ; lat.) Propre à quelque chose : *L'enfance est toujours* APTE *à apprendre.* (J. J. Rouss.)

— Jurispr. Qui a les qualités requises : APTE *à succéder, à posséder.* (Acad.) *Il ne suffit pas qu'une succession soit ouverte, il faut encore être* APTE *à succéder.* (Scribe.)

APTÉNODYTE, n. m. (ἀπτήν, sans ailes ; δύτης, plongeur ; gr.) Pron. *ap-té-no-ditt.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Brachyptères ou Plongeurs ; ils ont les ailes courtes et dépourvues de pennes, et ne peuvent s'en servir pour voler ; on les nomme vulgairement Manchots.

APTÈRE, adj. des 2 g. et n. m. (ἄπτερος, sans ailes ; gr.) Pron. *ap-tèr.* — Zool. Il se dit des insectes parfaits qui n'ont point d'ailes : *Le ciron, la puce, l'araignée, le scorpion et le cloporte sont des insectes* APTÈRES, *des* APTÈRES.

= **Aptères,** n. m. pl. Ordre d'insectes caractérisés par l'absence des ailes.

— L'ordre des *aptères* est une section dans laquelle on a rejeté tous les insectes qui n'avaient aucun rapport avec ceux des autres ordres ; de telle manière qu'il y a plus de différence entre deux familles de cet ordre qu'entre deux ordres, même les plus éloignés, comme les coléoptères et les hémiptères. Aussi plusieurs auteurs ont-ils essayé de faire des classes particulières du règne animal de quelques-unes de ces familles en particulier. (Duméril.)

APTÉRICHTHE, n. m. (ἄπτερος, non ailé, ἰχθύς, poisson ; gr.) Pron. *ap-té-rikt.* — Zool. Genre de poissons osseux de la famille des Péroptères, ainsi appelés parce qu'ils n'ont pas de nageoires.

APTÉRODICÈRE, adj. des 2 g. (ἄπτερος, sans ailes, δίκερος, à deux cornes ; gr.) Pron. *ap-té-ro-di-cèr.* — Entom. Il se dit des insectes qui sont dépourvus d'ailes, et qui ont deux antennes.

APTÉRODYTE, n. m. (ἄπτερος, sans ailes, δύτης, plongeur ; gr.) V. APTÉNODYTE.

APTÉROGYNE, n. f. (ἄπτερος, sans ailes, γυνή, femme ; gr.) Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

APTÉROLOGIE, n. f. (ἄπτερος, sans ailes, λόγος, discours ; gr.) Zool. Traité des insectes aptères.

APTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui a rapport à l'aptérologie.

APTÉROLOGUE, n. m. Zool. Celui qui se livre particulièrement à l'étude des insectes aptères.

APTÉRONOTE, n. m. (ἄπτερος, sans ailes, νῶτος, dos ; gr.) Pron. *ap-té-ro-nott.* — Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens apodes ; ils sont dépourvus de nageoire dorsale, mais ils ont une nageoire caudale.

APTÉRURE, n. m. (ἄπτερος, sans ailes, οὐρά, queue ; gr.) Zool. Espèce de raie.

APTÉRYGIEN, adj. et n. Zool. Il se dit des mollusques qui n'ont pas d'organe spécial pour nager.

APTÉRYX, n. m. (ἀ priv., πτερόν, aile ; gr.) Zool. Oiseau de la Nouvelle-Zélande qu'on n'a pu rapporter à aucun ordre connu ; il est de la taille d'une oie, présente de grands rapports avec l'autruche, et a les jambes conformées comme celles des gallinacés.

APTINE, n. m. (ἀπτήν, sans ailes, qui ne peut voler ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères.

APTITUDE, n. f. (*aptitudo,* lat. ; m. sign.) Disposition naturelle à quelque chose : *Il n'a guère d'*APTITUDE *aux mathématiques, pour les mathématiques.* (Acad.) *Le génie n'est autre chose qu'une grande* APTITUDE *à la patience.* (Buff.) *Mon* APTITUDE *au travail était remarquable.* (Chateaubr.) *L'*APTITUDE *de La Bruyère se révéla par l'étude qu'il fit de Théophraste.* (Nisard.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *La capacité pourrait se définir une* APTITUDE À *profiter des occasions pour parler et pour agir.* (Vauven.)

— Il s'emploie aussi au pluriel : *Il faut étudier le naturel de chaque enfant, ses goûts et ses* APTITUDES *diverses.* (Dupanl.) *L'inégalité des facultés parmi les hommes consiste en plus de force musculaire ou plus de force intellectuelle, en certaines* APTITUDES *du corps ou de l'esprit.* (Thiers.)

— Prat. Habilité à posséder une charge, à recueillir un héritage.

APUE, n. f. Zool. Poisson de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes ; c'est une espèce de bodian.

APURANT, part. prés. du v. Apurer.

APURÉ, ÉE, part. pass. du v. Apurer.

APUREMENT, n. m. (*apurer.*) Fin. Vérification définitive d'un compte rendu, par suite de laquelle le comptable est reconnu quitte : *Pour l'*APUREMENT *de tant d'intérêts mêlés, il a bien fallu qu'il se formât entre nous des virements de partis.* (Beaumarch.)

APURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*purus,* pur, net ; lat.) Fin. Faire l'apurement d'un compte pour s'assurer qu'il est complétement en règle, et qu'il n'y a plus d'articles en souffrance : *Ce comptable aura bien de la peine à faire* APURER *ses comptes.* (Acad.)

— Technol. Laver l'or moulu à plusieurs eaux, après l'avoir amalgamé au feu.

APUS, n. m. Zool. V. APE.

APYRE, adj. des 2 g. (ἀ priv., πῦρ, feu; gr.) — Minéral. et Chim. Il se dit des minéraux qui résistent à l'action du feu : *Le cristal de roche est une substance* APYRE. (Fourcr.) *Il y a très-peu de corps qui soient* APYRES. (Id.)

APYRÈNE, adj. des 2 g. (ἀ priv., πυρήν, graine; gr.) Pron. *a-pi-rènn.* — Bot. Il se dit des plantes dont les fruits ne contiennent point de graines.

APYRÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., πυρετός, fièvre ; gr.) Méd. Qui est sans fièvre, qui n'est pas accompagné de fièvre : *Des borborygmes sans douleur caractérisent une entérite* APYRÉTIQUE. (Brouss.)

APYREXIE, n. f. (ἀπυρεξία, gr. ; m. sign.) Pron. *a-pi-rek-ci.* — Méd. Absence ou cessation de la fièvre.

APYRINE, n. f. (ἀ priv., πῦρ, feu ; gr.) Pron. *a-pi-rinn.* — Chim. Poudre blanche, inodore, extraite du noyau d'une espèce de cocotier ; elle est nommée ainsi parce qu'elle résiste à l'action de la chaleur.

APYRITE, n. f. (ἀ priv., πῦρ, feu; gr.) Minér. Espèce de tourmaline rouge, difficile à fondre.

AQUAMOTEUR, n. m. (*aqua*, eau, lat. ; *moteur.*) Appareil dans lequel on se sert de l'impulsion même des flots pour gouverner contre le courant un bateau chargé.

AQUARELLE, n. f. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *a-koua-rèl.* — Dessin au lavis, dans lequel on se sert de couleurs transparentes, et qui ont le moins d'épaisseur possible : *Je peignais l'*AQUARELLE *avec une netteté et une fraîcheur admirables.* (G. Sand.)

AQUARELLISTE, n. m. Peintre à l'aquarelle.

AQUARIEN, n. m. (*aqua*, eau; lat.) Pron. *a-koua-riain.* — Ant. rom. Employé préposé à la garde des aqueducs, ou au service public des eaux.

— Nom donné à des sectaires qui n'offraient que de l'eau dans le sacrifice de la messe.

AQUARIUS, n. m. (mot lat.) Pron. *a-koua-riuss.* — Astr. Constellation du Verseau.

AQUART, n. m. Pron. *a-kouar.* — Bot. Genre de la famille des Solanées, assez voisin de la morelle.

AQUATEUR, n. m. (*aqua*, eau ; lat.) Pron. *a-koua-teur.* — Antiq. rom. Valet chargé de distribuer l'eau aux soldats.

AQUATILE, adj. des 2 g. (*aquatilis*; formé de *aqua*, eau ; lat.) Pron. *a-koua-til.* — Bot. Il se dit des plantes qui croissent dans l'eau, et flottent à la surface, quand elles ne sont pas entièrement submergées; comme la *Renoncule aquatile.*

Aquatile, aquatique. Ces mots appliqués aux plantes indiquent deux états très-différents : une plante *aquatile* est celle qui naît, se développe au-dessous de l'eau, et ne se montre qu'accidentellement à la surface ; une plante *aquatique* est celle qui peut vivre dans l'eau ou sous l'eau, mais qui, hors de l'eau, peut néanmoins se développer et vivre.

AQUA-TINTA, n. f. (m. ital., formé de *aqua*, eau, *tincta*, teinte; lat.) Pron. *a-koua-tinta.* — Peint. Espèce de gravure à l'eau-forte, qui imite le dessin au lavis : *La gravure à l'*AQUA-TINTA *sert de nos jours à reproduire la plupart des tableaux, et surtout les tableaux de genre, les paysages et les intérieurs.*

— On dit quelquefois *Aqua-tinte.*

AQUATIQUE, adj. des 2 g. (*aqua*, eau ; lat.) Pron. *a-koua-tik.* — Marécageux, plein d'eau : *Lieux* AQUATIQUES. (Acad.)

— Hist. nat. Qui naît et croît, qui vit et se nourrit dans l'eau : *Plantes, animaux* AQUATIQUES. *Les oiseaux* AQUATIQUES *ont aux pattes de grandes peaux qui s'étendent, et qui font des raquettes à leurs pieds, pour les empêcher d'enfoncer dans les bords marécageux des rivières.* (Fén.) || V. AQUATILE.

AQUE, n. m. Pron. *ak.* — Mar. Espèce de bateau en usage dans la Hollande.

AQUEDUC, n. m. (*aquæductus*, formé de *aqua*, eau, *ducere*, conduire; lat.) Pron. *ak-duk.* — Canal construit de pierre ou de brique, pour conduire de l'eau à travers un pays inégal, et lui donner une pente réglée : *Les* AQUEDUCS *ont été inconnus aux Grecs.* (Millin.) *Les Romains ont bâti un grand nombre d'*AQUEDUCS. (Acad.) *L'*AQUEDUC *de Ségovie est un des plus grands ouvrages des Romains.* (Chateaubr.) *On voit encore à Arcueil quelques restes de l'ancien* AQUEDUC *bâti par les Romains.* (Millin.) *On trouve encore près de la voie Appienne des restes d'*AQUEDUCS. (Michelet.)

— Anat. Il se dit de certains conduits du corps humain. || Particul. *Aqueduc de Fallope*, conduit long et étroit, creusé dans la partie de l'os temporal appelé *rocher* : *L'*AQUEDUC DE FALLOPE *donne passage au nerf facial.* || *Aqueduc du limaçon*, conduit très-étroit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher || *Aqueduc du vestibule*, conduit qui s'étend du vestibule à la face postérieure du rocher. || *Aqueduc de Sylvius*, canal de communication entre le ventricule moyen du cerveau et celui du cervelet.

— Plusieurs écrivent et prononcent *Aquéduc.*

AQUERESSE, n. f. (*aqua*, eau ; lat.) Pron. *a-kress.* — Techn. Nom des ouvrières qui garnissent les hameçons d'appâts, et qui réparent les lignes.

AQUETTE, n. f. Pron. *a-kètt.* — Liqueur spiritueuse et aromatisée, en usage dans l'Italie.

AQUEUX, EUSE, adj. (*aquosus*, plein d'eau, formé de *aqua*, eau ; lat.) Pron. *a-keu, keuz.* — Qui est de la nature de l'eau : *Les eaux pluviales paraissent en forme de sources, de fontaines, qui toutes doivent leur origine et leur entretien aux vapeurs* AQUEUSES *transportées par les vents de la surface des mers sur celle des continents terrestres.* (Buff.)

— En parl. des légumes, des fruits, Qui contient beaucoup d'eau : *Les citrouilles et les concombres sont* AQUEUX. *Sans la lumière, les plantes restent* AQUEUSES *et blanches.* (Cuv.)

— Anat. *Humeur aqueuse*, partie fluide de l'œil, très-limpide et très-claire, contenue entre la cornée et le cristallin, et dans laquelle l'iris nage ; elle détermine la forme convexe de la cornée transparente, et imprime aux rayons lumineux un premier degré de réfraction.

AQUIÉE, n. f. V. AGUIÉE.

AQUIFÈRE, adj. des 2 g. (*aqua*, eau, *fero*, je porte ; lat.) — Didat. Qui contient, qui charrie de l'eau.

AQUIFOLIACÉ, ÉE, adj. (*aquifolium*, houx ; lat.) Bot. Qui ressemble au houx.

= **Aquifoliacées**, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre Houx.

AQUIGÈNE, adj. des 2 g. (*aqua*, eau, *genitus*, né ; lat.) Didact. Qui naît dans l'eau.

AQUILA ALBA, n. f. Chim. anc. Nom du calomel.

AQUILAIRE, n. f. (*aquila*, aigle ; lat.) Pron. *a-ki-lèr.* — Bot. Arbre des Indes qui fournit le bois d'aigle ; il sert de type à la famille des Aquilarinées.

AQUILARIACÉ, ÉE, adj. V. AQUILARINÉ.

AQUILARINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'aquilaire.

= **Aquilarinées**, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones diclines, ayant pour type le genre *Aquilaire.*

AQUILICE, n. m. Pron. *a-ki-liss.* — Bot. Arbrisseau de la famille des Méliacées, qui croît à Java et dans l'île de France, et qui a l'aspect du sureau.

AQUILIEN, IENNE, adj. Pron. *a-ki-liain.* — Zool. Qui a du rapport avec l'aigle.

= **Aquiliens**, n. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type l'aigle.

AQUILIFÈRE, n. m. (*aquila*, aigle, *ferre*, porter; lat.) Pron. *a-ki-li-fèr.* — Antiq. rom. Porte-aigle ou porte-enseigne des milices romaines.

AQUILIN, INE, adj. (*aquila*, aigle ; lat.) Pron. *a-ki-lain.* — Il ne s'emploie que dans cette locution : *Nez aquilin*, nez courbé en bec d'aigle : *Je serais fort empêché de dire de quelle sorte j'ai le nez fait ; car il n'est ni camus ni* AQUILIN. (La Rochef.) *Alexandre avait les traits réguliers, le teint beau et vermeil, le nez* AQUILIN, *les yeux grands, pleins de feu, les cheveux blonds et bouclés.* (Barthél.)

— Dans un sens analogue : *Trois femmes, toutes les trois jeunes et belles, aux formes sveltes et au profil* AQUILIN *des nègres de l'Abyssinie, étaient groupées dans des attitudes diverses.* (Lamart.)

AQUILON, n. m. (*aquilo*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ki-lon.* — Vent froid et orageux qui souffle du nord :

L'*aquilon* en fureur gronda sur les montagnes. (Boil.)
Tout vous est *aquilon*, tout me semble zéphir. (La Font.)

— Poétiq. Au pl. Tous les vents froids et orageux :

.... Les *aquilons*, messagers des hivers,
Ramènent la froidure et sifflent dans les airs. (Volt.)
Les fougueux *aquilons*, déchaînés sur nos têtes,
Sous un ciel sans clarté promènent les tempêtes. (St-Lamb.)

AQUIMINAIRE, n. m. (*aqua*, eau, *manus*, main ; lat.) Pron. *a-ki-mi-nèr.* — Antiq. rom. Sorte de bassin où l'on se lavait les mains avant les repas.

AQUIPARE, adj. des 2 g. (*aqua*, eau, *parere*, engendrer ; lat.) Zool. Qui naît dans l'eau, ou qui dépose sa progéniture dans l'eau.

AQUITECTEUR, n. m. (*aqua*, eau, *tector*, qui crépit les murs; lat.) Technol. Celui qui travaille à l'entretien des aqueducs dans l'eau.

AQUOSITÉ, n. f. (*aquosus*, aqueux ; lat.) Pron. *a-kô-zi-té.* — Didact. Qualité de ce qui est aqueux.

ARA, n. m. Zool. Grand et bel oiseau de l'ordre des Grimpeurs ; il habite le nouveau continent, et se fait remarquer par un plumage orné des couleurs les plus éclatantes, l'or, l'azur et le pourpre; il a beaucoup d'analogie avec le perroquet, dont il se distingue cependant par une queue longue et étagée.

— Espèce de poisson du genre Scombre.

AARBATE, n. m. Zool. Singe d'Amérique.

ARABE, adj. des 2 g. Qui est né en Arabie ou qui habite l'Arabie : *Les chevaux* ARABES *sont les plus beaux que l'on connaisse en Europe.* (Buff.)

— Qui est propre à l'Arabie ou à ses habitants.

— *Chiffres arabes*, les chiffres dont on se sert pour les opérations d'arithmétique.

— Subst. Celui qui est né en Arabie ou qui habite l'Arabie :

Le Jourdain ne voit plus l'*Arabe* vagabond,
Comme au temps de vos rois, désoler ces rivages. (Rac.)

— Fig. et fam. Celui qui vend à un prix excessif, ou qui prête à gros intérêt, ou qui exige ce qu'on lui doit avec une extrême dureté :

De tout le parlement c'est le plus grand *arabe* :
Pour piller le plaideur lui seul en vaut un cent. (Bours.)

— En ce sens, il est aussi adjectif :

Endurcis-toi le cœur, sois *arabe*, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire. (Boil.)
Pour en agir ainsi,
Il faut avoir le cœur bien dur et bien *arabe.* (Dest.)

— N. m. La langue des Arabes.

ARABESQUE, adj. des 2 g. (*Arabe.*) Pron. *a-ra-bèsk.* — Qui est fait à la manière des Arabes.

— Arts. Il se dit d'un genre d'ornements que les Arabes introduisirent en Europe au moyen-âge, et qui ne se compose que de fleurs, de fruits, de feuillages, de branches, etc., parce que la loi de Mahomet ne permet pas de représenter des figures d'hommes et d'animaux : *Ornements* ARABESQUES. *Le genre, le style* ARABESQUE.

— *L'architecture arabesque*, celle qui emploie les ornements arabesques : *En Égypte, le sphinx et les colonnes du vieux style égyptien s'élèvent auprès de l'élégante colonne corinthienne ; un morceau d'ordre toscan s'unit à une tour* ARABESQUE. (Chateaubr.)

— Par extens. Le même genre d'ornements auquel les Européens joignirent plus tard des figures d'hommes et d'animaux véritables ou imaginaires.

— Fig. et par dénigr. Bizarre : *On n'entendait que le bruit sourd et confus de la dialectique péripatéticienne, dégradée par les petites inventions du bel-esprit* ARABESQUE *et de la subtilité monastique.* (V. Cous.)

— N. m. sing. Le genre, le style arabesque : *Nous connaissons six ordres d'architecture : l'égyptien, le grec, le roman, le gothique, l'*ARABESQUE, *et le moderne.* (Did.) *L'*ARABESQUE *se soutint à Rome, malgré les censures de Vitruve et de Pline.* (Millin.)

— N. f. Chorégr. Espèce de danse figurée, dans laquelle on reproduit les attitudes et les groupes de certains bas-reliefs antiques.

= **Arabesques**, n. f. pl. Peint. et Sculpt. Ornements qui consistent en des entrelacements de feuillages, de fleurs, de fruits, d'animaux, etc., et dont on ne fait remonter l'origine qu'aux Arabes, quoique les anciens en aient aussi fait usage : *Vitruve blâme et rejette l'usage des* ARABESQUES, *parce qu'on y remarque une union trop peu naturelle des objets les plus disparates.* (Millin.) *Les* ARABESQUES *peintes sur les murs d'Herculanum et de Pompéi sont des modèles d'élégance.* (Ch. Dupin.) *La lune se levait pleine et éclatante dans le ciel limpide, et passait à travers les dentelures d'une fenêtre en* ARABESQUES. (Lamart.) || Par anal. *Je remarquai un homme vêtu d'une longue robe de soie vert-pâle, brodée de larges* ARABESQUES *d'or et d'argent.* (G. Sand.)

ARABETTE ou **ARABIDE**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, qui croissent en France dans les terrains secs et sablonneux.

ARABINE, n. f. (*arabina*, lat. ; m. sign.) Chim. Substance insipide, inodore, transparente, qui forme la partie soluble dans l'eau de la gomme arabique et de plusieurs autres espèces de gomme : *La gomme arabique est formée, en presque totalité, d'une gomme soluble, nommée* ARABINE. (Soubeiran.)

ARABIQUE, adj. des 2 g. (*Arabie.*) Qui est propre à l'Arabie. || *Gomme arabique*, espèce de gomme qui se présente sous la forme de morceaux arrondis, incolores ou colorés en jaune léger, et dont le volume varie depuis celui d'une petite noix jusqu'à celui d'un pois : *La* GOMME ARABIQUE *s'écoule naturellement de différentes espèces d'acacias, ou bien encore par des incisions que l'on fait à leurs branches.* (Soubeiran.)

ARABISANT, n. m. Philolog. Celui qui a fait une étude particulière de l'arabe.

ARABISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*arabe.*) S'occuper d'arabe.

— V. tr. ou act. Donner une forme arabe aux mots d'une autre langue.

ARABISME, n. m. Philolog. Construction particulière à la langue arabe.

ARABLE, adj. des 2 g. (*arabilis*, formé de *arare*, labourer ; lat.) Pron. *a-rabl.* — Agric. Qui est propre

à être labouré : *C'est avec des outils imparfaits qu'il leur fallait ameublir les couches* ARABLES. (Sassy.)

— *Terres arables*, celles qu'on laboure ordinairement avec la charrue : *L'alumine est une des bases de la plupart des terres* ARABLES. (Delafosse.)

ARACARI, n. m. Zool. Oiseau de l'Amérique méridionale, qui appartient à l'ordre des Grimpeurs ; il se rapproche du Toucan : *Les* ARACARIS *ne sont que des oiseaux de passage*. (Buff.)

ARACÉES, n. f. pl. (*arum*, gouet ; lat.) Bot. Famille de plantes monocotylédones, généralement dépourvues de tige, ayant des feuilles engainantes, et des racines souvent tubéreuses et charnues ; leurs fleurs sont réunies en un spadice accompagné d'une grande spathe, qui le recouvre entièrement : *La famille des* ARACÉES *se divise en deux tribus : les Aroïdes et les Orontiacées. Dans les régions tropicales, les* ARACÉES *sont quelquefois parasites, et peuvent s'élever à une très-grande hauteur sur les arbres*. (Richard.)

ARACHIDE ou **ARACHIS**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, originaire de l'Amérique et composé d'une seule espèce, dont les graines fournissent une huile excellente à manger ; on l'appelle aussi *Pistache de terre* : *Les graines de l'*ARACHIDE, *lorsqu'elles sont fraîches et récentes, ont une saveur douce, et comparable à celle des noisettes et des amandes*. (Richard.)

ARACHNÉES, n. f. pl. (ἀράχνη, araignée ; gr.) Pron. *a-rak-né*. — Zool. Famille d'arachnides.

ARACHNIDE, adj. des 2 g. Zool. Pron. *a-rak-nid*. — Qui ressemble à l'araignée.

= **Arachnides**, n. f. pl. Classe d'animaux articulés, privés d'ailes et d'antennes, munis de quatre paires de pattes articulées, respirant au moyen de trachées ou de sacs pulmonaires, et ne subissant pas de métamorphoses : *Les araignées et les scorpions appartiennent à la classe des* ARACHNIDES.

ARACHNITE ou **ARACHNITIS**. V. ARACHNOÏDITE.

ARACHNOÏDE, adj. des 2 g. (ἀράχνη, araignée, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *a-rak-no-id*. — Qui a la forme de l'araignée, ou qui ressemble à un fil d'araignée.

— Quand à l'idée de ténuité on veut joindre l'idée d'assemblage, d'entrelacement, on doit alors employer le mot *aranéeux*.

ARACHNOÏDE, n. f. (ἀράχνη, araignée, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *a-rak-no-id*. — Anat. Membrane très-fine qui est entre la dure-mère et la pie-mère, et qui enveloppe le cerveau et la moelle épinière.

— Membrane qui est supposée couvrir la partie convexe de la rétine, mais qui n'est en réalité qu'une couche de cette dernière.

ARACHNOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *a-rak-no-i-diain*. — Hist. nat. Qui a la finesse d'une toile d'araignée. || *Liquide arachnoïdien*, liquide qui enveloppe de toutes parts la moelle épinière, le cervelet et le cerveau, et qui occupe les cavités de l'encéphale.

ARACHNOÏDITE, n. f. Pron. *a-rak-no-i-ditt*. — Méd. Inflammation de l'arachnoïde.

— On dit aussi *Arachnite* et *Arachnitis*. *L'*ARACHNITIS *est plus souvent consécutive à une gastro-entérite primitive*. (Broussais.)

ARACHNOLOGIE, n. f. (ἀράχνη, araignée, λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-rak-no-lo-ji*. — Hist. nat. Traité sur les araignées.

ARACHNOTHÈRE, n. m. (ἀράχνη, araignée, θηράομαι, chasser ; gr.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, de la famille des Ténuirostres et du genre Grimpereau ; il habite l'archipel de l'Inde, et se nourrit d'araignées.

ARACK ou **RACK**, n. m. Liqueur alcoolique que l'on obtient par la fermentation du riz, et que l'on fait aux Indes. || Liqueur que l'on tire du sucre dans les Indes orientales, et qu'on appelle *Tafia* en Amérique. || Espèce d'eau-de-vie que les Tartares font avec du lait de cavale aigri et distillé.

ARADA, n. m. Zool. Oiseau de Cayenne qui se rapproche des grives, et qui est célèbre par la douceur et la variété de son chant.

ARAGNE, n. m. Anc. Araignée :

L'*aragne* cependant se campe en un lambris. (La Font.)

— Nom vulgaire du gobe-mouches.

ARAGONITE, n. f. Minér. Substance composée des mêmes éléments que la chaux carbonatée ; on la nomme ainsi parce qu'on l'a découverte dans l'Aragon.

ARAIGNE ou **ARAIGNÉE**, n. f. (ἀράχνη, gr.) Pron. *a-rè-gnie*. — Technol. Crochet de fer à plusieurs branches, dont on se sert pour retirer les seaux tombés au fond d'un puits.

— Chass. Petit filet ou pantenne simple, dont chaque extrémité est garnie d'un triquet que l'on appuie sur deux perches, de manière que les oiseaux qui donnent dans le filet le fassent aisément tomber, et s'y trouvent enveloppés. || *Araigne contremaillée*, filet teint en vert, et monté sur deux perches que portent deux hommes qui le présentent obliquement aux oiseaux, pour les y envelopper. || Les *araignes* sont employées à la chasse des grives et des merles ; l'*araigné contremaillée* est celle dont on se sert le plus communément.

ARAIGNÉE, n. f. (ἀράχνη, gr. ; m. sign.) Zool. Genre d'insectes aptères de la classe des Arachnides ; ils ont huit pattes, et six à huit yeux lisses, et tirent de leur corps un fil avec lequel ils forment une toile qui leur sert à prendre les insectes dont ils se nourrissent : *Les hirondelles vont disputer aux* ARAIGNÉES *leurs proies jusqu'au milieu de leurs toiles*. (Buff.) *Les* ARAIGNÉES *ne subissent point de métamorphose*. (Dumér.)

— La forme des araignées est très-bizarre, et tout à fait différente de celle des autres insectes ; leur corps n'est composé que de deux pièces principales, le corselet réuni avec la tête, et l'abdomen.

— Fig. et fam. *Pattes d'araignée*, doigts longs et minces. || Écriture maigre et illisible. || On dit plus souvent, en ce dernier sens, *Pattes de mouche*.

— Fam. *J'en ai horreur comme d'une araignée*, se dit d'une personne ou d'une chose pour laquelle on a une vive antipathie.

— Elliptiq. *Ôter les araignées d'un plafond*, en ôter les toiles d'araignée.

— Fig. *Toiles d'araignée*, se dit des raisonnements captieux et sophistiques : *Bayle a brodé des* TOILES D'ARAIGNÉE *comme un autre*. (Volt.)

— *Araignée de mer*, le Maïa, grand crabe à pattes longues, très-commun sur nos côtes. Les anciens le croyaient sensible aux charmes de la musique.

— Art milit. Nom donné aux branches ou galeries souterraines qui aboutissent à des fourneaux de mine.

— Mar. Patte d'oie en petit filin, installée sur l'avant des hunes pour empêcher le frottement des huniers. || *Araignée de hamac*, réseau de petites lignes placé à chaque bout du hamac, et qui lui permet, quand il est suspendu, de prendre une forme et une disposition appropriées à la place qu'occupe et à la position que prend celui qui s'y couche.

— Astron. Cercle de l'astrolabe qui est percé à jour, et qui porte différents bras dont les extrémités marquent la position des étoiles.

— Art vét. Inflammation érysipélateuse de la peau des mamelles chez les vaches. || Nom sous lequel on désigne vulgairement le charbon qui attaque les mamelles des vaches.

ARAIGNEUX, EUSE, adj. Didact. Semblable à une toile d'araignée.

ARAIN, n. m. Comm. Taffetas rayé et à carreaux, qui vient des Indes.

ARAIRE, n. m. (*arare*, labourer ; lat.) Agric. Charrue sans roue dont on se sert pour labourer les terres légères, et qui est particulièrement en usage dans les contrées méridionales de l'Europe : *L'*ARAIRE *est la plus ancienne de toutes les charrues*.

— N. m. pl. Anc. Tous les instruments aratoires.

ARALIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'aralie.

= **Araliacées**, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre *Aralie* : *La famille des* ARALIACÉES *est intermédiaire entre les Hédéracées et les Ombellifères*. (Richard.)

ARALIE, n. f. Bot. Genre de plantes originaires des deux Indes ; il comprend des arbrisseaux et des herbes dont plusieurs passent pour sudorifiques.

ARAMBER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Accrocher un bâtiment pour en venir à l'abordage. || Il est vieux. V. ABORDER.

ARAMER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Mettre le drap sur un rouleau pour l'allonger en l'étirant.

ARANÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a du rapport avec une araignée.

ARANÉEN, ENNE, adj. Pron. *a-ra-né-ain*. — Zool. Qui ressemble à une araignée.

ARANÉEUX, EUSE, adj. (*aranea*, araignée ; lat.) Pron. *a-ra-né-eu, euz*. — Didact. Qui imite une araignée ou qui ressemble à une toile d'araignée.

ARANÉIDE, adj. des 2 g. (*aranea*, araignée, lat., et εἶδος, forme ; gr.) Pron. *a-ra-né-id*. — Zool. Qui tient de l'araignée, qui lui ressemble.

= **Aranéides** ou **fileuses**, n. f. pl. Famille d'insectes aptères de l'ordre des Arachnides, qui comprend les araignées, les mygales, les théridions et les lycosis. || On les nomme aussi *Acères*.

ARANÉIFORME, adj. des 2 g. (*aranea*, araignée, *forma*, forme ; lat.) Didact. Qui a la forme d'une araignée.

ARANÉOGRAPHIE, n. f. V. ARANÉOLOGIE.

ARANÉOLOGIE, n. f. (*aranea*, araignée, lat. ; λογός, discours ; gr.) — Hist. nat. Traité des araignées.

ARANÉOLOGUE, n. m. Pron. *a-ra-né-o-logh*. — Hist. nat. Celui qui s'occupe spécialement des araignées.

ARANTELLE, n. f. (*aranea*, araignée, *tela*, toile ; lat.) Vén. Filandres qui sont au pied du cerf, et qui ressemblent aux fils d'une toile d'araignée.

ARASANT, part. prés. du v. Araser.

ARASÉ, ÉE, part. pass. du v. Araser.

ARASEMENT, n. m. (*ras*.) Pron. *a-raz-man*. — L'action d'araser, et le résultat de cette action.

— Peint. *Mesure d'arasement*, mesure de l'intérieur d'un cadre, d'une bordure, en sorte que la longueur et la largeur d'arasement est l'étendue apparente d'une toile encadrée

ARASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ras*.) Pron. *a-ra-zé*. — Maçonn. Mettre de niveau un mur ou un bâtiment, en élevant les parties basses à la hauteur des parties plus élevées : *Ce mur est d'inégale hauteur en plusieurs endroits, il faut l'*ARASER. (Acad.)

— Menuis. Mettre des pièces de bois de niveau, leur donner la même saillie, pour qu'elles ne débordent pas plus l'une que l'autre.

ARASES, n. f. plur. Pron. *a-ráz*. — Maçonn. Pierres de bas appareil, qui servent à araser un cours d'assises à la hauteur des planchers ou des plinthes d'un bâtiment. || On dit aussi, *Pierres d'arase*.

ARATOIRE, adj. des 2 g. (*arator*, laboureur ; lat.) Pron. *a-ra-toar*. — Qui appartient à l'agriculture : *L'art* ARATOIRE. *Les travaux* ARATOIRES.

— *Instruments aratoires*, tous les instruments qui servent au labourage.

ARAUNA, n. m. Zool. Poisson osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens, très-voisin des lutjans.

ARBALESTRILLE ou **ARBALÈTE**, n. f. Mar. anc. Instrument dont on se servait pour observer la hauteur d'un astre avant l'invention des instruments nautiques à réflexion.

ARBALÈTE, n. f. (*arcus*, arc, *balista*, baliste ; lat.) Pron. *ar-ba-lètt*. — Arme de trait formée d'une branche de métal en forme d'arc, qui est montée sur un fût, et qui se bande avec un ressort : *L'arc, la corde, la noix d'une* ARBALÈTE. *Les Lapons n'ont point d'autre arme pour aller à la chasse que l'arc et l'*ARBALÈTE. (Regnard.) *Quatre-vingts archers, les* ARBALÈTES *tendues, parurent tout à coup sur le tillac*. (Michaud.)

— *Arbalète à jalet* ou *arc à jalet*, arbalète avec laquelle on tire de petites boules de terre ou des balles de plomb.

— *Jeu de l'arbalète*, jeu qui consiste à lancer des flèches ou des balles vers un but, avec une arbalète.

— *Plus vite qu'un trait d'arbalète*, se dit proverbialement pour marquer une grande vitesse.

— Manég. *Cheval en arbalète*, cheval attelé seul devant les deux chevaux de timon d'une voiture : *Comment ? il est venu à trois chevaux. — Oui ; en* ARBALÈTE. (Destouches.)

— Chass. Sorte de piége qui sert principalement à prendre les loirs.

— Mar. V. ARBALESTRILLE.

ALBALÉTRIER, n. m. (*arbalète*.) Anciennem. *Arbalestier*.) — Homme de guerre qui était armé d'une arbalète : *A portée de trait, les archers commencèrent à lancer leurs flèches, et les* ARBALÉTRIERS *leurs carreaux*. (Aug. Thierr.) *Le roi nomma son frère capitaine général des gens d'armes et des* ARBALÉTRIERS. (Barante.) || *Le grand maître des arbalétriers*, l'officier qui tenait le premier rang dans l'armée après le connétable.

— Techn. Nom de deux fortes pièces de bois dont se compose ordinairement une forme de charpente, et qui sont inclinées selon la pente du toit.

ARBALÉTRIÈRE, n. f. Anc. Meurtrière par laquelle on tirait l'arbalète : *On pense que les meurtrières croisées étaient destinées aux arbalètes. Les meurtrières sont désignées dans les chartes par le mot* arbalesteria, ARBALÉTRIÈRE. (Bâtiss.)

ARBILAGE ou **ARBELAY**, n. m. Technol. Morceau de fer de neuf centimètres de large sur trente-huit de long.

ARBITRAGE, n. m. (*arbitrium*, lat. ; m. sign.) Opération par laquelle une ou plusieurs personnes appelées *arbitres*, et choisies par les parties ou désignées par la justice, prononcent avec appel ou en dernier ressort sur le différend qui leur est soumis.

— Banq. Calcul fondé sur le cours du change de diverses places, et qui sert de régulateur pour les opérations de banque.

ARBITRAIRE, adj. des 2 g. (*arbitrarius*, lat. ; m. sign.) Qui n'est produit que par la volonté de l'homme, sans avoir de règle ni de fondement naturel. *La plu-*

part des noms donnés aux choses sont des signes purement ARBITRAIRES. (Acad.)

— Qui dépend de la volonté, du choix de chaque personne : *L'Église n'a point décidé là-dessus, cela est* ARBITRAIRE. (Acad.)

Soyez juste, il suffit ; le reste est *arbitraire.* (Volt.)

— Particul. Que le juge peut prononcer ou statuer selon sa volonté : *Une amende* ARBITRAIRE. *Dans certains cas les peines sont* ARBITRAIRES. (Acad.)

— Qui n'a d'autre règle que la volonté et le caprice du prince et de ses agents ; despotique : *Autorité, pouvoir* ARBITRAIRE. *Ordres* ARBITRAIRES. (Acad.) *Ils voulaient substituer l'action fixe des lois aux volontés* ARBITRAIRES *du prince.* (Mign.) *Quelques monarques absolus, loin d'user du pouvoir* ARBITRAIRE *qui repugnait à leur justice et que réprouvait leur philosophie, rétablissaient le règne des lois, et faisaient fleurir la liberté à l'ombre du trône.* (Ségur.)

— N. m. Il se dit, en mauv. part, des actes de gouvernement où la volonté des personnes remplace celle de la loi : *Les caprices de l'*ARBITRAIRE. *Ne pas admettre l'*ARBITRAIRE *est une loi morale inhérente à l'instinct de l'homme ; il a besoin de ce qui est prévu et régulier.* (Barante.)

— Par analog. *Nous devons comparer la nature à elle-même, pour détruire les préjugés et séparer l'*ARBITRAIRE *du réel de la science.* (Flourens.)

ARBITRAIREMENT, adv. (*arbitraire-ment.*) Pron. *ar-bi-trèr-man.* — D'une façon arbitraire : *Un juge ne peut expliquer les lois* ARBITRAIREMENT. *Jamais on ne rend un arrêt qui ne soit motivé.* (Volt.) *Chaque chose a sa destination, qui ne peut être* ARBITRAIREMENT *changée.* (Mérimée.)

— Despotiquement : *Gouverner* ARBITRAIREMENT. *Jusqu'au seizième siècle l'Europe entière fut gouvernée* ARBITRAIREMENT *et sans principes, sans aucune limite marquée entre les pouvoirs et les juridictions.* (La Harpe.)

ARBITRAL, ALE, adj. (*arbitre.*) Il se dit d'une sentence ou d'un jugement prononcé par des arbitres : *Sentence* ARBITRALE. *Jugement* ARBITRAL.

ARBITRALEMENT, adv. (*arbitr-al-ale-ment.*) Par arbitre : *Cette affaire fut jugée* ARBITRALEMENT. (Acad.)

ARBITRANT, part. prés. du v. Arbitrer.

ARBITRATEUR, n. m. (*arbitre.*) Arbitre chargé de juger un différend, en consultant plutôt l'équité qu'en appliquant rigoureusement la loi écrite.

— On dit aussi *Amiable compositeur.*

ARBITRATION, n. f. (*arbitrari,* estimer ; lat.) Pron. *ar-bi-tra-cion.* — Jurispr. Estimation faite en gros, et sans entrer dans le détail. || Peu usité.

ARBITRE, n. m. (*arbiter,* lat. ; m. sign.) Pron. *arbitr.* — Prat. Celui qui est choisi par les parties intéressées ou qui est désigné par la justice pour accorder les différends : *Prendre, nommer, choisir quelqu'un pour* ARBITRE. (Acad.)

— *Tiers arbitre,* arbitre désigné par le tribunal ou par les arbitres déjà nommés, pour juger le différend lorsque ceux-ci ne sont point d'accord sur l'arbitrage.

— Dans le langage ordinaire, Celui qui est choisi par une ou par plusieurs personnes pour mettre fin à un débat, à une querelle : *César nous montre les druides* ARBITRES *de tous les différends publics et privés chez les Gaulois.* (J. J. Ampère.)

… Je croirais trahir la majesté des rois,
Si je faisais le peuple *arbitre* de mes droits. (Rac.)

Les Athéniens prirent Solon pour ARBITRE, *pour juge et pour législateur.* (Mably.)

— *L'arbitre souverain,* Dieu : *Chaque homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger soi-même, en attendant que l'*ARBITRE SOUVERAIN *confirme la sentence.* (Chateaubr.)

— Maître souverain, suprême, absolu : *Entendez, grands de la terre ; instruisez-vous,* ARBITRES *du monde.* (Boss.) *Être libre, c'est être seul* ARBITRE *de ce que l'on fera ou de ce que l'on ne fera pas.* (La Br.) *Dieu est l'*ARBITRE *de nos destinées.* (Frayss.) *Ceux qui croient les hommes souverains* ARBITRES *de leurs sentiments ne connaissent pas la nature.* (Vauven.)

Et voilà du pouvoir les suprêmes *arbitres !* (C. Delav.)

*A peine Chloé a-t-elle prononcé le mot fatal à sa liberté, qu'elle fait de son amant l'objet de toutes ses vues, le but de toutes ses actions, l'*ARBITRE *de sa vie.* (Desm.)

— Racine l'a employé au féminin :

Il vous fait de mon sort l'*arbitre* souveraine. (Rac.)

— Celui qui exerce une grande autorité, qui a une grande influence sur le reste des hommes : *Sa probité, sa bonne foi, sa modestie, le rendent l'*ARBITRE *de tous les États qui environnent le sien.* (Fén.)

Floridor est du goût un infaillible *arbitre.* (C. Delav.)

— Il se dit aussi des choses : *Louis a su plus d'une fois faire céder sa puissance aux lois, et les prendre pour* ARBITRES *entre lui et ses sujets.* (Mass.) *Le goût est l'*ARBITRE *et la règle des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence.* (Id.)

— Philos. *Libre arbitre, franc arbitre,* faculté de l'âme qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre : *Les Pélagiens ont dit que saint Augustin niait le* FRANC ARBITRE. (Pasc.) *Tous les hommes ont également reçu de Dieu l'intelligence, la sensibilité, le discernement du bien et du mal, et le* LIBRE ARBITRE. (Portalis.) *Il n'est pas possible de concevoir de différence entre le* LIBRE ARBITRE *d'un homme et le* LIBRE ARBITRE *d'un autre homme.* (V. Cous.)

ARBITRÉ, [illegible]ss. du v. Arbitrer.

ARBITRER, [illegible] 1re conj. (*arbitrare,* lat. ; m. sign.) Pron. *a*[illegible] Régler, décider en qualité de juge ou d'arb[illegible]*erts* ONT ARBITRÉ *les réparations ou dégrad*[illegible]*tte maison à tant.* (Trév.) *Ils payeront ce qu'il plaira au juge d'*ARBITRER. (Acad.)

— Évaluer, estimer en gros, et sans entrer dans le détail : *On* A ARBITRÉ *le dommage à tant.* (Trév.)

= **S'arbitrer,** v. pr. Être arbitré.

ARBOISE, n. f. V. ARBOUSIER.

ARBOLADE, n. f. Pron. *ar-bo-lad.* — Cuis. Sorte de ragoût qui se fait avec du beurre, de la crème, des jaunes d'œufs, du jus de poires, du sucre, et du sel.

ARBORADURE, n. f. Mécan. Manœuvre pour élever une chèvre.

ARBORANT, part. prés. du v. Arborer.

ARBORÉ, ÉE, part. pass. du v. Arborer : *Il ajoutait, à la vérité, que, lui vivant, jamais l'aigle de Pologne ne serait* ARBORÉE *sur les remparts de cette ville.* (Mérim.) *Il fut assigné à ces chefs une décoration visible,* ARBORÉE *à l'instant.* (Chamfort.)

— Bot. Il se dit des plantes à tige ligneuse. || *Tige arborée,* tronc.

— Zool. Il se dit des animaux qui vivent sur les arbres ou dans les buissons.

ARBORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arbre.*) Pron. *ar-bo-rè.* — Planter, élever droit comme un arbre : ARBORER *un étendard ;* ARBORER *les enseignes, les drapeaux. Ils* ARBORÈRENT *sur la brèche un drapeau noir.*

N'*arboreront*-ils point l'étendard de Pompée? (Corn.)

— Par analogie :

Arborez un chapeau couvert de trente plumes. (Mol.)

Croyez-vous, monsieur, que je n'entre pas en fureur depuis que vous ARBOREZ *ce grand chapeau ?* (Dest.)

— Fig. *Arborer l'étendard de la révolte,* se révolter ouvertement : *Cette odieuse bannière qu'on essaye de relever aujourd'hui est tombée, il y a environ un demi-siècle, dans la boue et dans l'oubli, des mains qui l'*AVAIENT ARBORÉE. (Portalis.)

— Fig. Se déclarer ouvertement pour une doctrine, pour un parti : *Il* ARBORA *le pyrrhonisme.* (Acad.) *Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle* ARBORE *le panache de l'orgueil.* (Buff.)

— Mar. En parl. de pavillons, Hisser. || En ce sens, Hisser a prévalu.

— Mâter, dresser un mât : ARBORER *un mât.* Il est particul. usité en ce sens dans la Méditerranée.

ARBORESCENCE, n. f. (*arbor,* arbre ; lat.) Pron. *ar-bo-rèss-canss.* — Didact. Qualité d'un végétal qui se développe de manière à devenir un arbre.

ARBORESCENT, ENTE, adj. (*arbre.*) Pron. *ar-bo-rèss-cau.* — Didact. Qui a le caractère, le port ou la forme d'un arbre : *Plantes, tiges* ARBORESCENTES. || Hist. nat. *Éponge arborescente,* espèce d'éponge à rameaux digités, et palmés au sommet.

ARBORICULTURE, n. f. (*arbor,* arbre, *cultura,* culture ; lat.) La culture des arbres.

ARBORIFORME, adj. des 2 g. (*arbor,* arbre, *forma,* forme ; lat.) Didact. Qui a la forme d'un arbre ou d'un arbrisseau.

ARBORISATION, n. f. (*arbor,* arbre ; lat.) Pron. *ar-bo-ri-za-cion.* — Hist. nat. Représentation d'arbrisseaux qu'offre la coupe ou la surface de certaines pierres, par suite d'infiltrations métalliques : *Les* ARBORISATIONS *se trouvent dans toutes sortes de pierres, pourvu que ces pierres aient une consistance convenable ; les silex agates sont celles qui renferment les plus belles et les plus estimées.* (Brongn.)

— Par analog. Les dessins qui se forment sur les vitres, lorsqu'il gèle : *Les* ARBORISATIONS *que l'on remarque en hiver sur les vitres sont dues à l'eau qui était tenue en dissolution dans l'air : elle en a été séparée par le froid ; elle s'est gelée, et a cristallisé sur ces vitres.* (Brongn.)

— Les ramifications qui se forment sur les bords des vases qui contiennent certaines dissolutions salines.

ARBORISÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Il se dit de certaines pierres qui présentent à leur surface ou dans leur coupe la représentation de rameaux ou d'arbrisseaux.

ARBORISTE, n. m. Celui qui s'occupe de la culture des arbres. Néolog. On dit plus ordinairement *pépiniériste.*

— Il se disait autrefois dans le sens d'Herboriste :

Tu veux faire ici l'*arboriste,*
Et ne fus jamais que boucher. (La Font.)

ARBOUSE, n. f. Pron. *ar-bouz.* — Bot. Fruit de l'arbousier : *Les* ARBOUSES *sont assez fades, et passent pour indigestes.*

ARBOUSIER, n. m. (*arbutus,* lat. ; m. sign.) Bot. Genre de plantes de la familles des Éricacées. Parmi les diverses especes que ce genre comprend, on remarque surtout :

1° L'ARBOUSIER *commun,* bel arbrisseau du midi de l'Europe, que ses fruits, assez semblables à des fraises, ont fait désigner vulgairement sous le nom d'*arbre à fraises* ou de *fraisier en arbre ;*

2° L'ARBOUSIER *des Alpes,* arbuste trainant, dont les baies aigrelettes ressemblent à des cerises et sont très-recherchées par les ours, ce qui lui a valu le nom de *Raisin d'ours.* On l'appelle encore *Busserolle,* à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du buis.

— Les feuilles de l'arbousier sont employées pour tanner les cuirs.

ARBRE, n. m. (*arbor,* lat. ; m. sign.) Pron. *arbr.* — Toute plante ligneuse et vivace, dont la tige épaisse et plus ou moins élevée est ordinairement nue à sa base, et ne porte des branches et des feuilles qu'à une certaine hauteur. *Les* ARBRES *fruitiers, en penchant leurs rameaux vers la terre, semblent offrir leurs fruits à l'homme.* (Fén.) *Les* ARBRES, *les arbrisseaux, les plantes, sont la parure et le vêtement de la terre.* (J. J. Rouss.) *Pline dit que les* ARBRES *ont été les premiers temples des dieux.* (B. de St-P.)

Les *arbres* étendaient, sous un ciel attristé,
De leurs rameaux ternis la triste nudité. (La Harpe.)

L'Arabe, jeté sur le grand chemin du monde, entre l'Afrique et l'Asie, erre, dans les brillantes contrées de l'aurore, sur un sol sans ARBRES *et sans eau.* (Chateaubr.)

— Fig. *L'ordre social, cet* ARBRE *immense qui couvre de son ombre le monde civilisé, a sa racine dans le ciel.* (Portalis.)

— On voit quelquefois des *arbres* très-bas et des arbrisseaux très-élevés ; mais les premiers ont pour tige un tronc épais, revêtu d'une grosse écorce presque toujours raboteuse et crevassée, tandis que les arbrisseaux, quelque élevés qu'ils puissent être, ont des tiges grêles, flexibles, recouvertes d'une écorce ordinairement très-mince. (Mirbel.) Outre la faculté commune à toutes les plantes de se reproduire par graines, la plupart des *arbres* et beaucoup d'autres végétaux ont en outre celle de se multiplier par drageons, par œilletons, par racines, par marcottes, par boutures, et enfin par greffes. (Tessier.) Les *arbres* à bois dur sont plus lents dans leur végétation que les *arbres* à bois tendre. (Duméril.)

— ARBRE *à l'ail,* nom donné à plusieurs arbres dont quelques parties exhalent une odeur d'ail. || ARBRE *d'amour,* nom vulgaire du *Gainier.* || ARBRE *aveuglant,* nom que l'on donne à l'agalloche, parce que le suc de cet arbre saute aux yeux de ceux qui le coupent, et les aveugle, ou au moins leur cause des douleurs très-cuisantes. || ARBRE *de cire,* nom donné au *galé* ou *cirier de la Louisiane,* à cause de la cire qui recouvre sa graine. || ARBRE *de Judée* ou *de Judas,* l'un des noms du *gainier.* || ARBRE *à pain,* espèce de *jaquier* qui est cultivé dans les îles de la mer du Sud, et dont le fruit a la saveur du pain.

— ARBRES *de première grandeur,* ceux qui s'élèvent au-dessus de cent pieds. || ARBRES *de deuxième grandeur,* ceux dont la hauteur est de soixante à cent pieds. || ARBRES *de troisième grandeur,* ceux de trente à soixante pieds. || ARBRES *de quatrième grandeur,* les très-petits arbres, les arbrisseaux qui s'élèvent de vingt à trente pieds.

— ARBRE *de plein vent,* celui que l'on abandonne à lui-même, de manière qu'il lève la tête en liberté, et étend ses branches sans être assujetti à d'autres lois que celles que la nature lui a prescrites. || ARBRE *en espalier,* celui dont on retranche un certain nombre de branches, pour le mettre en état de tapisser une surface plane, ou anguleuse, ou arrondie, etc.

— Les ARBRES *en espalier* comprennent les ARBRES *en espalier proprement dits,* les ARBRES *en contre-espalier,* les ARBRES *en éventail,* et les ARBRES *en buisson.* Les trois premières sortes sont ordinairement taillées en éventail, et ne diffèrent les unes des autres que par leur position. || ARBRES *en espalier pro-*

prement dits, ceux que l'on plante contre un mur. || Arbres *en contre-espalier*, ceux qui sont placés vis-à-vis des espaliers, dont ils ne sont séparés que par la plante-bande qui avoisine le mur. || Arbres *en éventail*, ceux qui sont placés le long des carrés du jardin, et ne sont séparés des contre-espaliers que par l'allée située entre la plate-bande et les carrés. || Arbres *en buisson*, ceux qui, après avoir été coupés à un pied environ au-dessus de la greffe, poussent autour plusieurs branches que l'on évide par le milieu, en taillant de manière à représenter la forme d'un cône renversé, dont le sommet part de l'arbre. || Arbre *de tige*, arbre dont la tige a de six à huit pieds d'élévation. || Arbre *de demi-tige*, arbre dont la tige n'a que trois ou quatre pieds d'élévation. || Arbre *nain*, celui dont la greffe est prise du pied, et dont la tige est rabaissée à six, douze, quinze ou vingt pouces lorsqu'on le plante. || Arbre *sur franc*, celui qui a été greffé sur un sauvageon venu de semence, appartenant à la même espèce ou variété. || Arbre *franc sur franc*, celui que l'on greffe sur un sujet déjà greffé de la même espèce ou variété. || Arbre *vert*, se dit particulièrement des arbres dont le feuillage est toujours vert; tels sont les pins, les sapins, les ifs, etc. : *Tous les* arbres *verts contiennent des sucs résineux, qui probablement garantissent leurs feuilles de la désorganisation.* (Mirb.)

— Art forestier. Arbre *retenu*, celui qui est marqué du marteau pour être conservé dans les ventes. || Arbres *coupiers*, arbres que l'on coupe habituellement. || Arbres *charmés*, ceux qu'on a entamés pour les faire périr. || Arbre *d'assiette*, arbre qui marque l'endroit où l'assiette d'une vente a été faite. || Arbre *de brin*, arbre de belle venue, arbre dont la tige est haute et droite. || Arbre *éhoupé, ébranché* ou *déshonoré*, arbre dont on a coupé la cime ou une partie des branches. || Arbre *de délits*, arbre ébranché ou coupé en contravention. || Arbre *encroué*, arbre qui tombe sur un autre lorsqu'on l'abat. || Arbre *en état*, arbre sur pied. || Arbre *faux venté*, arbre déchaussé à force de bras et de machines. || Arbres *de lisière* ou *parois*, ceux qu'on laisse sur les lignes entre les pieds corniers, et qui servent de limites à une coupe. || Arbre *de lumière*, arbre qui se trouve dans le milieu des brisées, et que l'arpenteur laisse pour faciliter ses opérations. || Arbre *à laye* ou Arbre *de repeuplée*, jeune plant destiné à repeupler les taillis. || Arbres *chablis*, arbres renversés par les vents.

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre*, rester attaché à ce qui est le plus généralement établi ou à ce qui est le plus ancien. || *Quand l'arbre est tombé, chacun court aux branches*, quand un homme est tombé en disgrâce, chacun s'empresse de partager ses dépouilles. || *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*, il ne faut pas se mêler dans les débats de famille.

— Écriture. *L'arbre de la croix*, la croix où Notre-Seigneur fut attaché. || *L'arbre de vie* et *l'arbre de la science du bien et du mal*, arbres qui étaient plantés au milieu du paradis terrestre.

— *Arbre de la liberté*, arbre qu'on élève sur les places publiques, comme emblème de la liberté; c'est ordinairement un peuplier.

— *Arbre encyclopédique*, tableau systématique des sciences et des arts, disposé de manière à montrer leurs rapports mutuels et leur enchaînement.

— *Arbre généalogique*, ou *héraldique*, figure tracée en forme d'arbre, d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches qui figurent tous les descendants d'une même famille :

... Notre roi Tancrède est, selon la chronique,
Pour une branche ou deux dans son *arbre héraldique*.
(C. Delav.)

— Anat. *Arbre de vie*, figure arborisée qu'offre l'arrangement de la substance blanche et de la substance grise dans une coupe longitudinale du cervelet.

— Chim. *Arbre de Diane* ou *arbre philosophique*, cristallisation rameuse et symétrique préparée par la précipitation de l'argent dissous dans l'acide nitrique au moyen du mercure. || *Arbre de saturne*, cristallisation rameuse et symétrique de plomb que l'on obtient aussi par des procédés chimiques.

— Blason. *Arbre fusté*. Celui dont le tronc est d'un autre émail que les branches.

— Mécan. Il se dit de pièces longitudinales de bois, de fer, de fonte, qui supportent les roues des machines et qui tournent avec elles : *Les essieux de voitures de chemins de fer, qui tournent avec leurs roues, sont de véritables* arbres. (Tourneux.) || On distingue dans les machines à vapeur deux espèces d'*arbres* : les *arbres* moteurs ou de couche, et les *arbres* de transmission de mouvement. || *Arbres moteurs d'une machine à vapeur* ou *arbres de couche*, ceux qui reçoivent directement l'action de la puissance, et qui la transmettent aux autres parties du système; ce sont les plus forts. || *Arbres de transmission de mouvement*, ceux qui supportent les roues d'engrenage et autres de la machine, et qui leur communiquent la portion convenable de puissance du moteur.

— Il se dit encore de certains axes de bois ou de métal. || *L'arbre d'une presse*, la pièce d'entre la vis et le pivot. || *L'arbre de la fusée d'une montre*, l'axe qui sert à bander le ressort d'une montre.

— Mar. Nom qu'on donne aux mâts des bâtiments latins dans la Méditerranée.

ARBRET, ou **ARBROT**, n. m. Pron. *ar-brè*, *ar-bro*. — Chass. Petit arbre dont on a remplacé les branches par des gluaux, pour prendre des oiseaux.

ARBRIER, n. m. (*arbre.*) Technol. Fût de bois sur lequel est ajusté l'arc de l'arbalète.

ARBRISSEAU, n. m. (*arbre.*) Pron. *ar-bri-çô*. — Bot. Végétal ligneux et vivace, qui ne diffère de l'arbre que par sa tige plus faible et par sa base divisée en rameaux : *Le caractère qui distingue l'*arbrisseau *de l'arbre est tellement accidentel qu'une plante ligneuse peut devenir arbre ou* arbrisseau, *suivant qu'elle est dans un terrain favorable ou défavorable à son accroissement.* (Tessier.) *La plupart des* arbrisseaux *conservent leurs tiges faibles et grêles, quel que soit le climat qu'ils habitent.* (Mirbel.)

ARBROT, n. m. V. Arbret.

ARBUSCULAIRE, adj. des 2 g. (*arbuscula*, petit arbre; lat.) Pron. *ar-buss-cu-lèr*. — Didact. Qui est ramifié à la manière d'un petit arbre.

ARBUSCULE, n. m. (*arbuscula*, petit arbre; lat.) Pron. *ar-buss-kul*. — Bot. Petit arbre ou arbrisseau.

ARBUSTE, n. m. (*arbustum*, lat.; m. sign.) Bot. Toute plante ligneuse qui ne s'élève pas plus que de simples herbes : *Les* arbustes *ressemblent aux herbes par leur grandeur et le défaut de boutons, et ils se rapprochent des arbrisseaux et des arbres par leur consistance ligneuse.* (Mirbel.) || Dans le même sens : *Sous-arbrisseau*.

ARBUSTIF, IVE, adj. (*arbustivus*, qui appartient à l'arbre; lat.) Pron. *ar-buss-tif*. — Didact. Qui est placé contre un arbuste.

ARC, n. m. (*arcus*, lat.; m. sig.) Pron. *ark*. — Arme de trait, formée d'une branche de bois ou d'une verge de métal que l'on courbe avec effort, au moyen d'une corde attachée à ses deux extrémités; elle sert à lancer des flèches : *La cavalerie des Romains était très-exercée à tirer l'*arc. (Montesquieu.)

Mon *arc*, mon javelot, mon char, tout m'importune. (Rac.)

*Les Perses faisaient grand usage de l'*arc *et du carquois, où étaient renfermées les flèches.* (Rollin.)

Mille soldats partout, bandits aux yeux ardents,
Veillent, l'*arc* et la lance au poing, l'épée aux dents. (V. H.)

— Prov. et fig. *Avoir plusieurs cordes à son arc*, avoir plusieurs moyens pour faire réussir un projet.

— Fig. *Il faut détendre l'arc*, il faut donner du relâche à l'esprit.

— Prov. et fig. *Débander l'arc ne guérit pas la plaie*, il ne suffit pas de renoncer aux moyens de faire du mal pour réparer le mal qu'on a fait.

— *Arc à jalet*, petit arc dont on se servait autrefois pour lancer des balles.

— Astron. *Arc diurne*, la portion de cercle qu'un astre parcourt sur l'horizon. || *Arc nocturne*, la portion de cercle qu'un astre parcourt sous l'horizon.

— Phys. *Arc-en-ciel*, *Arc-en-terre*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Anat. Il se dit de certaines parties qui décrivent un contour : *L'*arc *du cœcum. L'*arc *du colon.*

— Technol. Le râteau d'un charbonnier.

— *Arc de carrosse*, se dit de deux pièces de fer courbées en arc, qui servent à joindre le bout de la flèche à l'essieu des petites roues, et à faire tourner aisément le carrosse dans un petit espace.

— Mar. Courbure de la quille, lorsqu'elle fléchit du milieu aux extrémités : cette courbure provient de l'abaissement des parties de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment, lesquelles ont plus d'accumulement, et sont moins soutenues par l'eau. || Il se dit encore des courbures des chantiers, des pièces de bois, des mâts, des vergues, etc. V. Bouge. || *Arc de l'éperon*, distance en longueur du bout de l'éperon à l'avant du vaisseau.

— Géom. Portion quelconque d'un cercle, moindre cependant que la moitié de ce cercle : *La corde* ou *sous-tendante d'un arc*, la ligne droite qui va de l'une de ses extrémités à l'autre.

— Archit. Courbure d'une voûte. || Arc *plein cintre*, celui dont le tracé comprend exactement un demi-cercle, de sorte que sa hauteur est égale précisément à la moitié de sa largeur ou ouverture. || Arc *surbaissé*, celui dont la hauteur est moindre que la moitié de son ouverture : *Les ouvriers appellent les* arcs surbaissés *Anses de panier.* (Millin.) || Arc *surhaussé*, celui dont la hauteur est plus grande que la moitié de son ouverture. || Arc *ogive*, espèce d'arc surhaussé qui est formé par des portions de cercle dont deux se coupent au sommet. || Arc *rampant*, celui dont les naissances ne sont pas au même niveau : *On fait usage de l'*arc *rampant dans les rampes d'escalier.* (Millin.) || Arc *de cloître*, voûte composée de plusieurs portions de berceaux qui se rencontrent en angle rentrant dans leur concavité.

— *Arc de triomphe* ou *arc triomphal*, grande porte construite en forme d'arc, et ornée de figures, de bas-reliefs et d'inscriptions, pour consacrer le souvenir de quelque grande action : *Les bas-reliefs des* arcs de triomphe *élevés dans la Gaule étaient souvent exécutés par des Grecs.* (J. J. Ampère.)

Arc triomphal! la foudre, en terrassant ton maître,
Semblait avoir frappé ton front, encore à naître. (V. Hugo.)

ARCADE, n. f. (*arca*, arche; lat.) Nom qu'on donne à des ouvertures en forme d'arc, ou à des arches qui soutiennent une galerie, un pont, un viaduc : *On admire à Paris les* arcades *de la cour des Invalides, bâties par Bruant.* (Millin.) *Quand l'art de bâtir eut fait des progrès, les* arcades *se composèrent de pierres taillées en forme de coins, disposées les unes à côté des autres, de telle façon que leur face étroite et inférieure était dirigée vers le centre de la courbe.* (Bâtissier.) *Un peu au-dessus de cette grotte, nous trouvâmes une espèce de citerne composée de douze* arcades. (Chateaubr.)

— On dit dans un sens analogue : *Des* arcades *de verdure.*

— Anat. Partie courbée en arc : Arcade *dentaire, crurale, zygomatique*, ou *temporale*.

— Technol. Partie de la châsse d'une lunette qui embrasse le nez. || Dessous d'un talon de bois coupé en arc. || Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier qui forme un fer à cheval.

ARCANE, n. m. (*arcanum*, secret; lat.) Alchim. Opération mystérieuse des alchimistes; préparation qu'ils faisaient passer pour un remède infaillible et universel, et dont ils faisaient un mystère ou un secret. || *Arcane corallin*, oxyde rouge de mercure. || *Arcane double*, sulfate de potasse, produit de la décomposition du nitre par l'acide sulfurique.

— Par extens. Toute recette, tout médicament auquel on attribue des propriétés merveilleuses, et dont on tient secret le procédé de préparation : *Des ouvrages anonymes publiaient à chaque instant quelques secrets, et des guérisons obtenues par des paroles, des* arcanes, *et des moyens plus ou moins extraordinaires.* (Brouss.)

ARCANETTE, n. f. Vulg. La Sarcelle commune.

ARCANSEUR, n. m. (*arc.*) Mécan. Appareil nouveau servant de renfort pour faire avancer ou reculer, malgré les difficultés du terrain, une charrette, un tombereau, ou un binard lourdement chargé.

ARCANSON, n. m. Pron. *ar-kan-çon*. — Le suc résineux du pin, ou le galipot liquéfié dans des chaudières et coulé en forme de pain; on le nomme aussi *brai sec* et *colophane* : *On emploie l'*arcanson *dans la préparation des onguents et des emplâtres.* (Fourcr.) *On se sert de l'*arcanson *pour dégraisser les archets de violon et de basse.* (Franc.) *Derrière la scène les éclairs se forment avec un peu d'*arcanson. (Volt.)

ARCASSE, n. f. (*arc.*) Mar. Le derrière de la poupe, la face postérieure du bâtiment : *Dans ce vieux bâtiment de guerre, les plus bas canons de retraite se trouvent fort au-dessous de l'emplacement actuel des sabords d'*arcasse, *tellement qu'ils sont fort près de la ligne de flottaison.* (A. Jal.)

— Ensemble de pièces de construction qui forment un tout distinct, et que l'on nomme chacune en particulier étambot, estains, allonges de cornière, lisse de hourdi, barre d'arcasse, barre de pont, et fourcat d'ouverture.

ARC-BOUTANT, n. m. Pron. *ar-bou-tan*. — Construction de maçonnerie qui finit en demi-arc, et qui sert à soutenir une voûte ou à empêcher l'écartement d'un mur : *L'enceinte extérieure des édifices gothiques est toujours entourée d'un grand nombre d'*arcs-boutants. (Millin.) *Vers la seconde moitié du treizième siècle, les* arcs-boutants *sont élancés, et leur face supérieure est creusée en gouttière pour conduire les eaux que reçoit le chenal ménagé à la base du toit.* (Bâtissier.) *Le vacoa, qui se cramponne à la terre par cent bras partis de sa tige, a dû le premier inspirer le plan d'une cathédrale appuyée*

sur ses légers ARCS-BOUTANTS. (G. Sand.) *Au centre de la place se voyait la grande cathédrale gothique, avec ses solides* ARCS-BOUTANTS *si frêles à l'œil.* (V. Hugo.)

— Charpent. Pièce de bois qu'on nomme autrement contre-fiche, et qui s'emploie d'une manière analogue.

— *Arcs-boutants d'un train de carrosse*, verges qui servent à tenir en état les moutons du carrosse.

— Mar. Courbe sur laquelle porte chaque bau du premier pont. || ARC-BOUTANT *de bonnette* ou *tangon*, pièce de bois installée pour établir au dehors la partie inférieure de la bonnette de misaine. || ARC-BOUTANT *de hune*, pièce de bois qui sert à donner plus d'épatement aux galhaubans du vent. || ARC-BOUTANT *de beaupré*, pièce placée verticalement sous le beaupré, pour que les martingales appellent plus favorablement. || ARCS-BOUTANTS *affourchés*, pièces dont les extrémités sont fendues en forme de fourche.

Fig. Celui qui est le principal soutien d'une doctrine, d'un parti : *Un de ses maîtres, qui aurait voulu faire peut-être un jour de son disciple un des* ARCS-BOUTANTS *du parti, s'opposait fort au goût vif que le jeune homme marquait pour les belles-lettres.* (D'Alemb.)

ARC-BOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Arc-bouter.

ARC-BOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ar-bou-té*. — Soutenir au moyen d'un arc-boûtant.

Par extens. Servir de soutien : *Un pilier, un massif* ARC-BOUTE *une construction.*

ARC-DOUBLEAU, n. m. Pron. *ar-dou-blô*. — Archit. Bandeau qui forme une saillie sur la courbure intérieure d'une voûte, qu'elle semble doubler pour la rendre plus forte : *Les* ARCS-DOUBLEAUX *des voûtes gothiques se nomment* nervures. (Acad.)

ARCEAU, n. m. (*arculus*, petit arc ; lat.) Pron. *ar-sô*. — Archit. La courbure d'une voûte en berceau, la partie cintrée d'une porte ou d'une fenêtre : *Le petit monument de marbre qui couvre le saint sépulcre a la forme d'un catafalque orné d'*ARCEAUX *demi-gothiques.* (Chateaubr.) *Les* ARCEAUX *du manoir annonçaient qu'il avait été jadis consacré au culte religieux.* (G. Sand.)

— Petite voûte surbaissée d'un ponceau. || Ornement de sculpture en forme de trèfle, qu'on emploie surtout au talon de la corniche corinthienne et composite.

— Méd. Demi-cercle de bois mince que l'on place sous les couvertures du lit d'un blessé, pour préserver de leur contact les parties malades.

— Mar. Pièce de sapin qui entre dans la flèche par un bout, et dont l'autre bout sort par les bandinets.

— Pêche. Annelet ou anse qui passe à travers une cablière, et qui est destiné à faire aller au fond les cordages et les filets.

ARCELLE, n. f. (*arcella*, petite arche ; lat.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

ARC-EN-CIEL, n. m. Pron. *ar-kan-ciël*. — Arc lumineux qui offre les couleurs primitives, et qui paraît lorsque les rayons du soleil viennent frapper un nuage qui se réduit en eau : *Le phénomène de l'*ARC-EN-CIEL *est dû à la décomposition des rayons du soleil qui traversent les gouttes d'eau disséminées dans l'atmosphère.* (Lacroix.) *On aperçoit ordinairement deux* ARCS-EN-CIEL *concentriques : dans l'arc extérieur, les couleurs, en commençant par la partie la plus élevée, se succèdent dans l'ordre suivant : violet, pourpre, bleu, vert, jaune, orangé, rouge ; dans l'arc intérieur, les couleurs suivent un ordre inverse.* (Péclet.) *La nuée s'envolait lentement vers l'est, et l'*ARC-EN-CIEL, *répété dans la Loire, élevait un pont sublime de l'onde au firmament.* (G. Sand.)

— Phénomène analogue que produisent les chutes et les jets d'eau frappés par le soleil : *L'écume du torrent qui remonte, et que le vent souffle çà et là, couvre d'*ARCS-EN-CIEL *flottants les cimes des larges pins qui bordent la chute.* (Lamart.)

— Fig. Il se dit de certains objets qui sont ornés de couleurs aussi variées et aussi éclatantes que celles de l'arc-en-ciel :

> Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol,
> Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
> Un *arc-en-ciel* nué de cent sortes de soie ? (La Font.)

ARC-EN-TERRE, n. m. Pron. *ar-kan-tèr*. — Phys. Phénomène analogue à l'arc-en-ciel, et produit sur terre par l'effet de la pluie ou de la rosée.

ARCESTHIDE, ou mieux **ARCEUTHIDE**, n. f. (ἀρκευθίς, baie du genévrier ; gr.) Fruit du genévrier, et, en général, tout fruit qui présente la même conformation que celui du genévrier.

ARCHAÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *ar-ka-ik*. — Néol. Qui a rapport à l'archaïsme.

ARCHAÏSME, n. m. (ἀρχαῖος, ancien ; gr.) Pron. *ar-ka-ism*. — Expression vieillie ; tour de phrase suranné.

— Défaut de celui qui fait un trop fréquent usage des archaïsmes : *Salluste paraît avoir affecté l'*ARCHAÏSME *dans ses histoires ; mais on l'en a blâmé avec raison, parce que des mots anciens placés sans besoin dans un discours moderne y mettent une bigarrure choquante.* (Beauzée.)

— Arts. Imitation de la manière des anciens maîtres : *L'*ARCHAÏSME *appliqué aux arts du dessin n'est pas moins puéril que dans les compositions littéraires.* (G. Planche.)

ARCHAÏSTE, n. m. Pron. *ar-ka-ist*. — Néol. Écrivain qui fait un fréquent usage d'archaïsmes.

ARCHAL, n. m. (*aurichalcum*, sorte de laiton ; lat.) Pron. *ar-chal*. — Cuivre jaune : ARCHAL *est une forme altérée pour* orchal, *qui est la vraie forme et la primitive ; et* orchal *est le latin* aurichalcum, *cuivre d'or, c'est-à-dire jauni par le mélange.* (F. Génin.)

— Il ne s'emploie que dans cette expression, *Fil d'archal*, fil de laiton passé par la filière, et par extension, Fil de fer : *Je me suis amusé, pour donner carrière à la vigueur de mes muscles, à faire des tours de force, et à me risquer sur un* FIL D'ARCHAL. (G. Sand.) *Les Russes se servaient, pour leurs calculs, de petites boules enfilées dans des* FILS D'ARCHAL. (Volt.) *Un corps de métier avait accaparé la spécialité de battre le cuivre en feuilles minces, pour en faire l'oripeau ; un autre le travaillait en toutes sortes de boucles et d'agrafes ; un troisième enfin l'étirait en* FIL D'ARCHAL. (L. de Laborde.)

ARCHANGE, n. m. (ἀρχάγγελος, gr. ; m. sig.) Pron. *ar-kanj*. — Ange d'un ordre supérieur : *Nous peignons les* ARCHANGES *sous la figure de jeunes gens ayant deux ailes au dos.* (Volt.)

> Le clairon de l'*archange* entr'ouvrira la nue. (V. Hugo.)

ARCHANGÉLIQUE, adj. des 2 g. (*archange*.) Pron. *ar-kan-jè-lik*. — Qui a rapport à un archange.

ARCHE, n. f. (*arcus*, lat. ; m. sign.) Pron. *ar-ch*. — Grande voûte en arcade, qui fait partie d'un pont : *Lorsqu'une* ARCHE *est très-petite, on l'appelle arceau ; et lorsqu'un pont est composé de plusieurs* ARCHES, *on appelle la plus grande, maîtresse* ARCHE. (Millin.) *Au fond de la vallée, on découvre un pont d'une seule* ARCHE *jeté sur la ravine du torrent de Cédron.* (Chateaubr.) *Où te retrouverai-je ? — Sous la première* ARCHE *du pont de Londres.* (V. Hugo.)

— Les arches peuvent être en plein cintre, surbaissées, ou surhaussées, ou en ogive, comme les arcs.

— Fig. Il se dit de tout ce qui est en forme de voûte comme les arches :

> J'avance en frissonnant sous l'*arche* des cascades. (Lam.)

ARCHE, n. f. (*arca*, coffre ; lat.) Écrit. sainte. Sorte de vaisseau que Noé construisit par l'ordre de Dieu, pour se sauver du déluge.

— Fig. L'Église : *Être hors de l'*ARCHE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Arche de Noë*, maison dans laquelle logent des gens de toute espèce : *Cette maison-là est une* ARCHE DE NOÉ.

— Mar. Boîte, caisse qui sert à couvrir et à garantir l'ouverture d'une pompe.

— Anc. Testam. *L'arche d'alliance, l'arche sainte, l'arche du Seigneur*, espèce de coffre dans lequel étaient gardées les tables de la Loi.

— Prov. et fig. *C'est l'arche du Seigneur, c'est l'arche sainte*, se dit d'une chose dont il ne faut point parler témérairement, dont il est dangereux de parler.

ARCHE, n. f. Zool. Genre de mollusques de l'ordre des Acéphales testacés : *Les* ARCHES *restent communément fixées aux rochers, d'où il est très-difficile de les détacher.*

ARCHÉE, n. f. (ἀρχή, principe ; gr.) Pron. *ar-ché*. — Alchim. Le feu central, que d'anciens philosophes considéraient comme la source de la vie.

— Être de raison, que d'anciens physiologistes ont considéré comme le principe du mouvement et de la vie dans toutes les parties de l'organisme : *Dans son écrit sur les révolutions de la médecine, Cabanis se montra juste envers les* ARCHÉES *ingénieuses de Van Helmont.* (Mignet.) *L'âme, prenant la place de l'*ARCHÉE, *va diriger encore pendant quelque temps, à titre de cause première, le mécanisme vivant.* (Brouss.)

— On le fait quelquefois masculin.

ARCHEGAYE, n. f. Pron. *ar-che-ghèy*. — Ancienne lance gauloise à l'usage des hommes à cheval ; elle avait une hampe légère, terminée par un fer aigu.

ARCHÉISME, n. m. Physiol. Doctrine de Van Helmont sur l'archée.

ARCHELET, n. m. (*archet*.) Pron. *ar-che-lè*. — Technol. Petit archet à l'usage des horlogers.

— Pêche. Branche de saule disposée en cercle, et servant à tenir le verveux ouvert. || Bâton en croix, auquel est suspendu le filet à prendre les goujons.

ARCHENDA, n. m. Pron. *ar-chain-da*. — Bot. Poudre faite avec les feuilles du henné : *Les femmes d'Égypte se servent de l'*ARCHENDA *pour donner à leurs mains et à leurs pieds une couleur dorée.* (De Juss.)

ARCHÉOLOGIE, n. f. (ἀρχαῖος, ancien, λόγος, discours ; gr.) Pron. *ar-kè-o-lo-jî*. — La science des monuments antiques : *Le mot* ARCHÉOLOGIE *est pris souvent, conformément à son étymologie, pour la connaissance de l'antiquité en général.* (Millin.) *On étudia longtemps l'*ARCHÉOLOGIE *d'une manière trop spéculative.* (Vitet.)

— On a distingué l'*archéologie* en *littéraire* et *artistique*. La première étudie les monuments qui portent des caractères alphabétiques ; on l'appelle *paléographie* lorsqu'elle s'occupe d'inscriptions sur pierre, et *diplomatique* lorsqu'elle s'occupe de titres, de chartes et de diplômes. L'*archéologie artistique* donne des détails sur les ouvrages et l'histoire de l'art parmi les peuples anciens. Dans la suite, on a consacré le nom d'*archéologie* exclusivement à l'archéologie de l'art. (Millin.)

ARCHÉOLOGIQUE, adj. Qui a rapport, qui appartient à l'archéologie.

ARCHÉOLOGUE, n. m. (*archéologie*.) Pron. *ar-ké-o-logh*. — Celui qui est versé dans l'archéologie : *L'*ARCHÉOLOGUE *ne doit pas être confondu avec celui qui n'est qu'antiquaire.* (Millin.)

ARCHER, n. m. (*arc*.) Pron. *ar-ché*. — Homme de guerre qui combat avec l'arc : *Il n'y a plus d'*ARCHERS *en France. Les Huns étaient des* ARCHERS *admirables.* (Montesq.) *Les* ARCHERS *crétois et les frondeurs baléares avaient une réputation méritée.* (P. Mérimée.) *À portée de trait, les* ARCHERS *commencèrent à lancer leurs flèches, et les arbalétriers leurs carreaux.* (A. Thierry.)

— *Francs archers*, nom d'une milice créée en France par Charles VII.

— Anc. Officier subalterne de justice ou de police, qui portait des armes, et qui était chargé de veiller à la sûreté publique et de prêter main-forte aux magistrats : *Les gendarmes ont remplacé les* ARCHERS. (Acad.) *On est tenté de regarder la société comme un bois rempli de voleurs, dont les plus dangereux sont les* ARCHERS *préposés pour arrêter les autres.* (Chamf.) *Il a fait rébellion et tué son* ARCHER. (Dangeau.)

> J'ai, des *archers* de nuit, vu briller les rapières. (V. H.)

— Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens ; il vit dans la mer des Indes, et se fait remarquer par l'adresse avec laquelle il lance des gouttes d'eau sur les insectes qui sont à sa portée, afin de les faire tomber dans l'eau et de s'en nourrir.

ARCHEROT, n. m. (*archer*.) Mot qui signifie Petit archer, et que les vieux poëtes français employaient pour désigner Cupidon.

ARCHET, n. m. (*arc*.) Pron. *archè*. — Baguette de bois ou de métal, un peu recourbée à son extrémité, qui a pour cordes plusieurs crins de cheval, et qui sert à jouer du violon, du violoncelle, de la basse, etc. : *Le crin de l'*ARCHET *n'aurait aucune action sur les cordes de l'instrument, s'il n'était enduit d'une composition connue sous le nom de* colophane. (Elwart.) *De l'art de tenir, de poser et de conduire l'*ARCHET *sur les cordes, dépendent la force, la douceur, l'intensité du son.* (Millin.)

> Sous le mobile *archet* la corde a retenti. (Vigée.)

Les gosiers des insectes ne sont pas résonnants comme ceux des oiseaux, mais leurs corselets le sont ; et leurs ailes, ainsi que des ARCHETS, *frappent l'air et en tirent des murmures agréables.* (B. de St-P.)

— Technol. Instrument composé d'une tige flexible et élastique, et d'une corde au moyen de laquelle cette tige se tend comme un arc ; les tourneurs, les orfèvres, les horlogers et les serruriers s'en servent pour tourner et pour percer leurs ouvrages : *La dimension des* ARCHETS *varie selon l'usage auquel on les destine.* || Petite scie faite seulement d'un fil de laiton, et dont on se sert pour couper toutes sortes de pierres dures. || Bout de fil de fer plié en arc, qui est attaché au-dessous des moules dans lesquels se fondent les caractères d'imprimerie. || Petit arc d'osier ou cerceau qu'on met aux berceaux des enfants, pour soutenir une couverture au-dessus de leur tête : *L'*ARCHET *est trop bas, l'enfant n'a pas assez d'air.* (Acad.) || Châssis courbé en arc qu'on nomme aussi *Arceau*, et qu'on met sous les couvertures du lit d'un blessé pour préserver de leur contact les parties malades. || Pêche. Baguette souple que l'on plie, et aux extrémités de laquelle on attache des empiles garnies d'hameçons, après avoir placé au milieu un plomb et une longue

tigne. || Chirurg. Instrument dont on se sert en lithotritie pour mettre la tige du trilabe en action, lorsqu'on est obligé de recourir à la perforation du calcul.

ARCHÉTYPE, n. m. (ἀρχή, principe, τύπος, type; gr.) Pron. *ar-ké-tip*. — Patron, modèle, original sur lequel un ouvrage a été fait.

— Phil. scolast. *L'archétype du monde*, l'idée d'après laquelle Dieu a créé le monde.

— Monn. L'étalon primitif et général des poids et mesures. || Plus souvent *Étalon*.

— Adject. *Idées archétypes*, les conceptions premières d'après lesquelles Dieu aurait créé le monde.

ARCHEURE, n. f. Anc. L'encolure d'un cheval.

ARCHEVÊCHÉ, n. m. (*archevêque*.) Pron. *ar-che-vé-ché*. — Le territoire placé sous la juridiction, sous l'autorité spirituelle d'un archevêque.

— La ville où est un siége archiépiscopal : *Paris est un* ARCHEVÊCHÉ.

— La dignité d'archevêque : *Être promu à un* ARCHEVÊCHÉ. (Acad.)

— Les droits et les revenus temporels attachés à la dignité d'archevêque ; *L'*ARCHEVÊCHÉ *de Tolède est un des plus riches bénéfices de l'Église*. (Acad.)

— La demeure de l'archevêque : *Je vais à l'*ARCHEVÊCHÉ. (Acad.)

ARCHEVÊQUE, n. m. (ἀρχή, principe, ἐπίσκοπος, évêque; gr.) Prélat qui a plusieurs évêques pour suffragants : *L'*ARCHEVÊQUE *de Lyon était primat des Gaules*.

— Les archevêques portent aussi le nom de *métropolitains*. Le pallium est la marque de leur dignité.

ARCHI. (ἀρχή, primauté; gr.) Pron. *ar-chi*. — Mot emprunté du grec, qui se joint à certains mots pour marquer la prééminence, la supériorité : *Archiduc, archiprêtre*.

— Fam. Joint aux qualificatifs, il est purement augmentatif : *Archibigot, archifou, archivilain, archiparesseux, archipédant*.

ARCHIACOLYTE, n. m. Pron. *ar-chi-a-ko-litt*. — Dans les églises cathédrales, Chef des acolytes.

ARCHIÂTRE, n. m. (ἀρχή, principe, ἰατρός, médecin; gr.) Pron. *ar-chiâtr*. — Premier médecin du prince souverain. || On dit aujourd'hui, Premier médecin.

ARCHIÂTRIE, n. f. Pron. *ar-chi-â-trî*. — Dignité d'archiâtre.

ARCHICAMÉRIER, n. m. Pron. *ar-chi-ka-mé-rié*. — Dignitaire de l'empire d'Allemagne et de la cour de Rome, dont les fonctions répondaient à celles de premier valet de chambre.

ARCHICHAMBELLAN, n. m. Pron. *ar-chi-chan-bél-lan*. — Hist. Même signif. que le précédent : *Le marquis de Brandebourg tenait alors à insigne honneur d'être* ARCHICHAMBELLAN *de l'empire*. (V. Hugo.)

ARCHICHANCELIER, n. m. Pron. *ar-chi-chan-ce-lié*. — Grand chancelier.

ARCHICHANTRE, n. m. Pron. *ar-chi-chantr*. — Le premier chantre dans certaines églises. || Peu usité.

ARCHICHAPELAIN, n. m. Premier chapelain à la cour de nos anciens rois.

ARCHICONFRÉRIE, n. f. Réunion de personnes associées entre elles en vue d'exercices de piété et d'œuvres de charité.

ARCHIDIACONAT, n. m. La dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ, n. m. Le territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE, n. m. (ἀρχή, commandement; διάκονος, diacre; gr.) Pron. *ar-chi-di-akr*. — Autrefois, Le chef des diacres d'une église.

— Aujourd'hui, Ecclésiastique pourvu d'une dignité qui lui donne une sorte de juridiction sur les curés de la campagne : *L'*ARCHIDIACRE *fait sa visite tous les ans*. (Acad.)

ARCHIDIOCÉSAIN, AINE, adj. (*diocèse*.) Pron. *ar-chi-di-ó-cé-zain*. — Qui dépend d'un archevêque, qui appartient à un archevêché.

ARCHIDRUIDE, n. m. (*druide*.) Le chef des druides : *Les druides avaient à leur tête un chef électif, l'*ARCHIDRUIDE. (J. J. Ampère.)

ARCHIDUC, n. m. (*duc*.) Pron. *ar-chi-duk*. — Titre de dignité qui est immédiatement au-dessus de celui de duc.

— Il ne s'emploie plus qu'en parlant des princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCAL, ALE, adj. Qui appartient à un archiduc.

ARCHIDUCHÉ, n. m. (*duc*.) Le territoire soumis à l'autorité d'un archiduc : *Au sommet des souverainetés héréditaires du Saint-Empire se posaient un* ARCHIDUCHÉ, *l'Autriche; et un royaume, la Bohême*. (V. Hug.)

ARCHIDUCHESSE, n. f. Femme d'un archiduc. || Princesse en possession de cette dignité par droit de naissance.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE, adj. Pron. *ar-ki-é-piss-ko-pal*. — Qui appartient à l'archevêque : *Les trois grands électorats* ARCHIÉPISCOPAUX *du Rhin ont disparu pour jamais*. (V. Hug.)

ARCHIÉPISCOPAT, n. m. Pron. *ar-ki-é-piss-ko-pa*. — La dignité d'archevêque.

— Le temps pendant lequel un prélat occupe le siége archiépiscopal.

ARCHIFOU, OLLE, adj. Pron. *ar-chi-fou*. — Fou, folle à l'excès.

ARCHIGRELIN, n. m. Pron. *ar-chi-gre-lain*. — Mar. Cordage composé de trois grelins. || Il est vieux.

ARCHILOQUIEN, adj. et n. m. (*Archiloque*.) Pron. *ar-chi-lo-kiain*. — Pros. anc. Il se dit d'un vers dont on attribue l'invention à Archiloque ; il est composé de sept pieds : les quatre premiers sont dactyles et quelquefois spondées, les trois derniers sont trochées.

ARCHIMANDRITAT, n. m. Pron. *ar-chi-man-dri-ta*. — Le bénéfice d'un archimandrite.

ARCHIMANDRITE, n. m. (ἀρχή, suprématie, μάνδρα, monastère; gr.) Pron. *ar-chi-man-dritt*. — Le supérieur de certains monastères, en Grèce : *Il prend terre à la vue des archontes, précédés de leurs protopapas et des* ARCHIMANDRITES. (Pouquev.)

ARCHIMAGIE, n. f. Pron. *ar-chi-ma-ji*. — Alchim. La partie de la chimie qui traite de l'art de faire de l'or.

ARCHIMIME, n. m. Pron. *ar-chi-mim*. — Antiq. Le chef des mimes et des histrions, à Rome.

ARCHINE, n. f. (*arche*.) Pron. *ar-chinn*. — Cintre formé dans la charpente qui soutient les terrains d'une carrière. || Métrol. Aune russe.

ARCHINOBLE, adj. des 2 g. Pron. *ar-chi-nobl*. — Très-noble, et très-fier de sa noblesse.

ARCHINOTAIRE, n. m. Pron. *ar-chi-no-tèr*. — Anc. Le chef des notaires, sous Lothaire.

ARCHIPATELIN, INE, adj. et n. Pron. *ar-chi-patt-lin*. — Fam. Personne pateline à l'excès :

Le chat et le renard, comme beaux petits saints,
S'en allaient en pèlerinage :
C'étaient deux vrais tartufs, deux *archipatelins*. (La Font.)

ARCHIPÉDANT, ANTE, adj. et n. Fam. Personne extrêmement pédante.

ARCHIPEL, n. m. (ἀρχή, principauté, πέλαγος, mer; gr.) Étendue de mer parsemée d'îles : *L'Espagne a la gloire d'avoir découvert le grand* ARCHIPEL *de l'Amérique*. (Regnard.)

— Particul. La partie de la Méditerranée que les anciens appelaient *Mer Égée*, et qui est située entre la Grèce, la Macédoine et l'Asie : *C'est de l'*ARCHIPEL *que nous viennent la plupart des éponges employées dans les arts et dans les usages domestiques*. (De Blainv.)

ARCHIPOMPE, n. f. (*pompe*.) Mar. Retranchement en planches dont on entoure le corps des pompes, afin de les garantir des chocs.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE, adj. (ἀρχιπρεσβύτερος, archiprêtre; gr.) Pron. *ar-chi-prèss-bi-té-ral*. — Qui appartient, qui a rapport à l'archiprêtre : *Dignité* ARCHIPRESBYTÉRALE. *Droits* ARCHIPRESBYTÉRAUX.

ARCHIPRÊTRE, n. m. (ἀρχός, chef, πρεσβύτερος, *prêtre*; gr.) Pron. *ar-chi-prêtr*. — Anc. Vicaire d'un évêque. || Titre de dignité qui donne aux curés de certaines églises une sorte de prééminence sur les autres curés : *Il y avait à Paris deux* ARCHIPRÊTRES, *celui de la Madeleine et celui de Saint-Severin*.

ARCHITECTE, n. m. (ἀρχός, chef, τέκτων, ouvrier; gr.) Pron. *ar-chi-tekt*. — Celui qui sait, qui professe ou qui exerce l'art de bâtir ; artiste qui entreprend des constructions, qui détermine les proportions, les distributions, les décorations d'un édifice, et le fait exécuter sous ses ordres : *Vitruve a été un savant* ARCHITECTE. (Trév.) *Quand l'*ARCHITECTE *a donné le plan, le devis et la coupe d'un palais, il a rempli sa tâche*. (Helvét.) *Celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon; mais celui qui a pensé tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est un* ARCHITECTE. (Fén.) *Le sauvage qui courba des branches pour se faire un abri ne fut point* ARCHITECTE. (Riv.) *Les* ARCHITECTES *accusent les entrepreneurs de se mettre à leur place, et les entrepreneurs voient avec inquiétude les travaux exécutés, sans leur concours, par de simples maçons*. (L. de Laborde.)

— Par extens. *Architectes de vaisseaux*, ceux qui construisent de grands navires.

— Fig. *L'architecte éternel, le suprême architecte, l'architecte de l'univers*, Dieu : *Quel est donc le puissant* ARCHITECTE *qui a suspendu sur nos têtes la voûte immense des cieux ?* (Fén.)

— Fig. Il se dit des auteurs qui mettent en œuvre les matériaux qu'ils ont réunis pour faire un ouvrage.

— Il se dit aussi de certains animaux qui, par leurs constructions ingénieuses, méritent d'être assimilés aux architectes : *Le castor, les abeilles, sont des* ARCHITECTES *non moins prévoyants qu'industrieux*.

— Iron. En parlant d'un trompeur, *C'est un grand* ARCHITECTE *de fourbes*.

ARCHITECTONIQUE, adj. des 2 g. (ἀρχιτεκτονικός, gr., m. s.) Pron. *ar-chi-tèk-to-nik*. — Qui a rapport à l'architecture, qui concerne l'art de bâtir, en général : *Forme, structure, conception* ARCHITECTONIQUE. *La beauté d'un bâtiment ne consiste pas dans le plan géométrique, mais dans l'élévation* ARCHITECTONIQUE. *Selon toute apparence nous ne ferons pas école, et nous ne produirons, comme type de notre époque, aucune de ces innovations* ARCHITECTONIQUES *qui caractérisent les grands siècles de l'art*. (Vitet.)

— Par extens. Il se dit de tout ce qui donne à une chose quelconque une forme ou une structure en harmonie avec sa destination.

— N. f. L'art de la construction : *Étudier l'*ARCHITECTONIQUE. *Enseigner l'*ARCHITECTONIQUE. (Acad.)

ARCHITECTONOGRAPHE, n. m. (ἀρχιτεκτονία, architecture; γράφειν, décrire; gr.) Pron. *ar-chi-tèk-to-no-graf*. — Celui qui s'occupe de la description et de l'histoire des grands édifices : *L'*ARCHITECTONOGRAPHE *est proprement l'historiographe des bâtiments*.

ARCHITECTONOGRAPHIE, n. f. La description des grands édifices : *Vitruve chez les Latins, Palladio, Vignole chez les Italiens, et Sandrat de Nuremberg, ont traité de l'*ARCHITECTONOGRAPHIE.

ARCHITECTURAL, ALE, adj. Pron. *ar-chi-tek-tu-ral*. — Qui a rapport à l'art de l'architecture ; qui a un caractère d'architecture : *Décorations* ARCHITECTURALES. *Cet édifice n'a rien d'*ARCHITECTURAL.

ARCHITECTURE, n. f. (*architectura*, lat.; m. s.) L'art de bâtir les édifices suivant des proportions et des règles déterminées, de manière qu'ils aient toutes les perfections dont leur destination les rend susceptibles : *La nécessité de se mettre à couvert des injures de l'air a d'abord fait inventer l'*ARCHITECTURE. (Trév.) *L'*ARCHITECTURE *fut un métier avant d'être un art. L'*ARCHITECTURE, *considérée comme art, doit, sous le double rapport de l'exécution mécanique et du sentiment esthétique, réunir l'agréable à l'utile. Rome est encore la capitale du monde pour l'*ARCHITECTURE *et la peinture*. (Bailly.) *Nos édifices français modernes, auxquels on a si gauchement appliqué l'*ARCHITECTURE *grecque ou romaine, n'offrent qu'un désordre régulier*. (V. Hug.)

— *Architecture antique*, celle qui était propre aux Grecs, et qui fut enseignée par eux aux Romains : *L'*ARCHITECTURE *antique a subsisté chez les Romains jusqu'à la décadence de l'empire*. (Trév.)

— *Architecture ancienne*, celle qui succéda à l'architecture gothique à l'époque de la renaissance, et qui n'est que l'imitation ou plutôt la reproduction des formes de l'architecture grecque : *L'*ARCHITECTURE *qu'on appelle* ANCIENNE *est différente de l'antique; c'est la grecque moderne*. (Furet.)

— *Architecture romane* ou *architecture gothique ancienne*, le genre d'architecture qui régna depuis le sixième siècle jusqu'au onzième. || On lui a donné aussi les dénominations d'*architecture lombarde, saxonne*, et *normande*.

— *Architecture byzantine*, genre d'architecture romane modifiée par l'architecture orientale, et qui se développa dans l'empire grec, dont Byzance était la capitale. || L'*architecture byzantine* conserve encore le plein-cintre, et fait un grand emploi de l'arc surhaussé. Sa principale innovation est la substitution des voûtes aux plafonds plats des églises primitives.

— *Architecture moresque*, l'architecture orientale combinée avec l'architecture romane ou lombarde en Espagne, et dans quelques autres pays subjugués par les Arabes.

— *Architecture arabe* ou *sarrasine*, l'architecture orientale que les Arabes modifièrent en faisant des emprunts à l'architecture romane, et en ajoutant à ces deux genres combinés ainsi le caractère ogival, ou l'angle aigu.

— *Architecture gothique*, celle qui régna au moyen âge proprement dit, et qui a pour caractère principal la substitution de l'arc aigu ou ogive à l'arc arrondi ou arc plein-cintre, dans les fenêtres et dans les voûtes : *C'est au treizième siècle que se sont élevés les édifices les plus accomplis de l'*ARCHITECTURE GOTHIQUE. (Mignet.)

— Par extens. Manière de bâtir, caractère ou genre distinctif des ornements employés dans tel ou tel édifice ; c'est dans ce sens qu'on dit, *Ordre d'architecture*,

— Disposition, ordonnance d'un bâtiment : *Un beau morceau d'*ARCHITECTURE. (Acad.)

— Il se dit aussi d'un édifice, ou d'une de ses parties : *La fontaine des Innocents, à Paris, est un beau morceau d'*ARCHITECTURE. (Trév.)

— Moulure, ornement : *Les* ARCHITECTURES *d'un palais, d'une fenêtre, d'une corniche. On décore l'entrée d'*ARCHITECTURES. (B. de St-Pierre.) *On lit, dans le devis imprimé pour la construction des bâtiments du roi à Paris, Une corniche avec ses* ARCHITECTURES; *pour dire, Avec ses* moulures. (Frezier; cité par Trévoux.) || Rare.

— L'*architecture*, considérée dans ses rapports avec des usages spéciaux et non plus avec l'art, se divise en *architecture civile, militaire, navale, hydraulique*, etc. : ARCHITECTURE *civile* ou ARCHITECTURE *proprement dite*, celle qui a pour objet la construction des édifices publics ou particuliers, maisons, châteaux, théâtres, églises, etc. || ARCHITECTURE *militaire*, celle qui a pour objet les constructions nécessaires à la fortification et à la défense des places, des citadelles, des passages, etc. || ARCHITECTURE *navale*, l'art de construire les vaisseaux, ainsi que les ports, jetées, magasins et arsenaux maritimes. || ARCHITECTURE *hydraulique*, l'art de bâtir dans l'eau, et de construire les aqueducs, les pompes et autres machines propres à l'élévation ou à la conduite des eaux. || ARCHITECTURE *en perspective*, celle où les mêmes pièces sont composées de parties différentes de mesure et de modèle, qui vont en diminuant et en se rapprochant les unes des autres à proportion qu'elles se prolongent, pour faire paraître le morceau total plus grand et plus profond qu'il ne l'est en réalité : *L'*ARCHITECTURE EN PERSPECTIVE *n'est guère en usage que sur la scène des théâtres.* || ARCHITECTURE *feinte*, celle qui se fait en peinture sur une toile ou sur une muraille, de manière à donner l'apparence de reliefs aux figures qui y sont représentées.

— Fig. La disposition et l'arrangement des parties de l'univers :

Je regarde en gros toute la nature,
J'en observe l'ordre et l'*architecture*. (Regn. Desmar.)

ARCHITRAVE, n. f. (ἄρχον, principal, gr.; *trabs*, poutre; lat.) Pron. *ar-chi-trav*. — Le membre d'architecture qui porte horizontalement sur les chapiteaux des colonnes, au-dessous de la frise, et qui forme la première partie de l'entablement : *L'entablement est composé de trois parties, de l'*ARCHITRAVE, *de la frise, et de la corniche.* (Millin.) *Je n'ai pas la sottise de me ruiner pour avoir des colonnes et des* ARCHITRAVES. (Volt.)

— La forme de l'architrave varie suivant les différents ordres d'architecture : dans le toscan elle n'a qu'une bande, couronnée d'un filet; elle a deux faces dans le dorique et le composite, et trois dans l'ionique et le corinthien. || On l'appelle aussi *Épistyle*.

— Mar. anc. Pièce de construction sur laquelle reposaient les termes d'un bâtiment.

ARCHITRAVÉ, ÉE, adj. Archit. Il se dit d'une corniche dont on a supprimé la frise.

ARCHITRAVÉE, n. f. Archit. Entablement sans frise.

ARCHITRÉSORIER, n. m. Pron. *ar-chi-tré-zo-riè*. — Titre de dignité que possédait, en Allemagne, l'électeur palatin, et en France, sous l'empire, l'un des six grands dignitaires de la couronne.

ARCHITRICLIN, n. m. (ἀρχός, chef, τρεῖς, trois, κλίνη, lit, salle à manger; gr.) Pron. *ar-chi-tri-klain*. — Antiq. Celui qui était chargé de l'ordonnance du festin.

— Fam. Il se dit aujourd'hui de celui qui arrange un repas :

Je m'érige aux repas en maître *architriclin*,
Je suis le chansonnier et l'âme du festin. (Regnard.)

ARCHIVES, n. f. pl. (*archivum*, lat., formé du gr. ἀρχαῖον, ancien.) Pron. *ar-chiv*. — Anciens titres, chartes et papiers importants qui concernent une grande maison, une communauté, une ville, un pays, etc. : *Les* ARCHIVES *de la couronne, du royaume. Les* ARCHIVES *d'un monastère, d'une abbaye. L'Académie française a mis cette pièce dans ses* ARCHIVES. (La Br.) *Les bénédictins étaient d'infatigables explorateurs des vieilles* ARCHIVES, *des vieilles chartres.* (Arago.)

— Le lieu où l'on garde ces titres : *Cette pièce a été déposée aux* ARCHIVES. (Acad.)

— Admin. publiq. Papiers et documents que l'on garde pour les consulter au besoin; lieu où sont déposés et conservés ces papiers : *Les* ARCHIVES *d'un ministère, d'une préfecture.*

— Fig. *Les archives du savoir*, les bibliothèques.

— Fig. : *Comme dans l'histoire civile on consulte les titres, on recherche les médailles, de même, dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les* ARCHIVES *du monde.* (Buff.) *Les dictionnaires, étant des* ARCHIVES, *ne doivent contenir que des titres.* (Rivar.) *Les journaux sont les* ARCHIVES *des bagatelles.* (Volt.)

ARCHIVISTE, n. m. Pron. *ar-chi-vist*. — Garde des archives.

— Celui qui compulse les archives.

— *Archiviste paléographe*, titre que les élèves de l'École des chartres reçoivent après examen, et qui leur donne des droits aux places d'archivistes ou de bibliothécaires.

ARCHIVOLTE, n. f. (*arcus*, arc, *volutus*, roulé; lat.) Pron. *ar-chi-volt*. — Archit. Bandeau orné de moulures, qui règne à la tête des voussoirs d'une arcade, et qui vient se terminer sur les impostes : *On orne les* ARCHIVOLTES *selon la richesse et la simplicité des ordres, et de la même manière que les architraves.* (Millin.) *L'arcade est décorée d'un bandeau avec moulures, que l'on nomme* ARCHIVOLTE. (Bâtissier.) *L'*ARCHIVOLTE *byzantine, si austère, l'*ARCHIVOLTE *néo-romaine, si élégante, s'accostent et s'accouplent sans se heurter.* (V. Hugo.)

— *Archivolte retournée*, celle dont le bandeau, retournant sur l'imposte, se joint à un autre bandeau.

— *Archivolte rustique*, celle dont les moulures sont interrompues par une clef et des bossages simples et rustiques.

ARCHONTAT, n. m. (*archonte*.) Pron. *ar-kon-ta*. — La dignité d'archonte.

— Le temps pendant lequel un archonte était en exercice.

ARCHONTE, n. m. (ἄρχων, chef; gr.) Pron. *ar-kontt*. — Hist. Titre des principaux magistrats d'Athènes : *À la place des rois les Athéniens avaient créé des magistrats perpétuels, sous le nom d'*ARCHONTES. (Rollin.) *Tout le monde sait que Sophocle a fait de belles tragédies; l'on ignore communément qu'il commanda les armées et fut élevé à la dignité d'*ARCHONTE, *la première de la république d'Athènes.* (La Harpe.)

Le traître, l'an passé, m'empêcha d'être *archonte*;
Je prendrai ma revanche, et j'y cours de ce pas. (Andrieux.)

— Au temps de Solon, les Athéniens partagèrent le pouvoir entre neuf archontes élus pour un an seulement. Le premier de ces archontes, l'*archonte éponyme*, donnait son nom à l'année pendant laquelle il était en charge; le second avait le titre d'*archonte roi*; le troisième, de *polémarque*; et les six autres, de *thesmothètes*.

— Titre des magistrats de quelques villes grecques, sous l'empire romain.

— Titre des grands officiers de la cour de Constantinople, et de certains dignitaires de l'Église grecque : *Il prend terre à la vue des* ARCHONTES, *précédés de leurs protopapas et des archimandrites.* (Pouquev.)

ARCHOPTOSE, n. f. (ἄρχος, rectum; πτῶσις, chute; gr.) Pron. *ar-kop-toz*. — Pathol. Chute du rectum.

ARCHURE, n. f. (*arche*). Technol. Pièce de bois cintrée qui entoure la meule d'un moulin à farine.

ARCIFÈRE, n. m. (*arcus*, arc, *ferens*, portant; gr.) Pron. *ar-çi-fèr*. — Astron. Nom sous lequel on désigne le Sagittaire.

ARCILIÈRES, n. f. pl. Charpent. Pièces de bois cintrées et tournant sur place, qui entrent dans la construction d'un bateau foncet.

ARCO, n. m. Pron. *ar-kô*. — Fonderie. Parties de métal tombées dans les cendres.

ARÇON, n. m. (*arcus*, arc; lat.) Chacune des deux pièces de bois cintrées qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval, avec deux branches de fer qui les joignent l'une à l'autre : *Les* ARÇONS *sont les parties relevées en avant et en arrière de la selle, dont les Orientaux ont conservé la forme et le vaste développement.* (L. de Laborde.) *Il était penché le nez sur l'*ARÇON. (Mme de Sév.) *Ils arrivaient à cheval, pistolets aux* ARÇONS, *couteau de chasse au côté.* (Chateaub.) *La crosse de son fusil reposait dans une poche de cuir attachée à l'*ARÇON *de sa selle.* (Mérimée.)

— *Vider les arçons, Perdre les arçons*, tomber de cheval.

— Fig. et fam. *Perdre les arçons*, être déconcerté, décontenancé; ne savoir que dire ou que faire.

— Fig. et fam. *Être ferme sur, dans ses arçons*, être ferme dans ses opinions et les bien soutenir.

— Technol. Instrument en forme d'archet de violon, à l'usage de certains artisans : *Les chapeliers battent avec un* ARÇON *le poil qui sert à fabriquer les feutres.* (Acad.)

— Agricult. Sarment que l'on taille à cinq ou six yeux ou boutons, lorsque la vigne est jeune, pour lui faire produire beaucoup plus de raisin.

ARÇONNAGE, n. m. (*arçon*). Pron. *ar-çon-naj*. — Technol. L'action d'arçonner, et le résultat de cette action.

ARÇONNANT, part. prés. du v. Arçonner.

ARÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Arçonner.

ARÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arçon*). Technol. Battre avec l'arçon le poil, la laine ou le coton, pour les séparer des matières étrangères qu'ils contiennent.

ARÇONNEUR, n. m. Ouvrier qui travaille le poil, le coton, la laine, avec l'arçon.

ARCTATION, n. f. (*arctare*, resserrer; lat.) Pron. *ark-ta-cion*. — Pathol. Rétrécissement d'un orifice ou d'un canal. || On dit aussi *Arctitude*.

ARCTIQUE, adj. des 2 g. (ἀρτικός, dériv. de ἄρκτος, ours, nord; gr.) Pron. *ark-tik*. — Septentrional : *Pôle* ARCTIQUE. *Cercle* ARCTIQUE. *Terres* ARCTIQUES. (Acad.)

ARCTITUDE, n. f. V. ARCTATION.

ARCTOPITHÈQUES, n. m. pl. (ἄρκτος, ours, πιθήκος, singe; gr.) Pron. *ark-to-pi-tèk*. — Zool. Famille de singes à tête ronde.

ARCTOTIDE, ou **ARCTOTIS**, n. f. (ἄρκτος, ours, οὖς, ὠτός, oreille; gr.) Pron. *ark-to-tid*. — Botan. Genre de plantes de la famille des Corymbifères; il renferme de jolis arbustes toujours verts, dont les fruits sont couverts de poils.

ARCTURUS ou **ARCTURE**, n. m. (ἀρκτοῦρος, gr.) Pron. *ark-tur*. — Étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, à la queue de la grande Ourse : *Le soleil, la lune, l'*ARCTURUS, *les pléiades, exercent sur tout ce qui se trouve à la surface de la terre une influence qui ne peut être méconnue.* (Cabanis.)

Propice à nos moissons, le rayonnant *Arcture*
De son éclat fécond réjouit la nature. (Luce de Lancival.)

ARCUATION, n. f. (*arcuatio*, arcade; lat.) Pron. *ar-ku-a-cion*. — Courbure des os chez les enfants qui se nouent et deviennent rachitiques.

ARCYRIE, n. f. (ἄρκυς, réseau; gr.) Pron. *ar-ci-rî*. — Bot. Genre de champignons qui croît sur le bois mort.

ARDASSE, n. f. Comm. Soie de Perse d'une qualité inférieure.

ARDASSINE, n. f. Pron. *ar-da-cinn*. — Comm. Soie de Perse d'une très-belle qualité.

ARDÉE, n. f. Zool. Le héron.

ARDÉIDÉES, n. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, qui a pour type le genre héron.

ARDÉLION, n. m. (*ardelio*, lat.; m. sign.) Homme qui se mêle de tout, qui fait le bon valet, et qui est plus importun qu'utile.

— Fam. et peu usité.

ARDEMMENT, adv. (*ard-ent-emment*.) Pron. *ar-da-man*. — Avec ardeur.

— Il ne s'emploie qu'au figuré : *Aimer* ARDEMMENT. *Désirer* ARDEMMENT. *On ne souhaite jamais* ARDEMMENT *ce qu'on ne souhaite que par raison.* (La Roch.) *Je n'ai eu qu'à me louer de mes compagnons : j'estime presque tous ceux que j'ai connus particulièrement, et j'en aime* ARDEMMENT *plusieurs.* (G. Sand.)

ARDENT, ENTE, adj. (*ardens*, lat.; m. sign.) Pron. *ar-dan, dantt*. — Qui est en feu, qui est allumé : *Charbon, brasier* ARDENT. *La campagne ravagée n'offres plus que des torrents de lave* ARDENTE. (Lacép.) *La vallée au loin semble une fournaise* ARDENTE. (V. Hug.)

L'incendie a glissé sous la carène *ardente*. (C. Delav.)

— *Chapelle ardente*, cercueil entouré d'un luminaire nombreux : *Le mausolée était orné de plusieurs anges qui soutenaient une* CHAPELLE ARDENTE. (Mme de Sév.)

— *Chambre ardente*, tribunal qui jugeait les scélérats et les empoisonneurs, et qui les condamnait au feu.

— Qui brûle, qui enflamme : *Miroir* ARDENT. *Soleil* ARDENT. *L'homme brave les* ARDENTES *fureurs de l'été et la sombre rigueur des hivers.* (Rivarol.)

Là, malgré les volets, le soleil irrité
Formait un poêle *ardent* au milieu de l'été. (Boil.)

On réduit la pierre calcaire en verre au foyer d'un bon miroir ARDENT. (Buffon.)

— Par analog. en parl. du froid, Rigoureux :

Le froid devient plus *ardent*. (Béranger.)

— Par extens. Vif, éclatant : *Le peintre adoucit quelques tons trop crus, et éteignit des parties trop* ARDENTES *chez son modèle.* (H. de Balz.)

— Fig. et mor. Vif, violent, véhément : *Amour, zèle, désir* ARDENT.

Prenez en gré mes vœux *ardents*,
Et le récit en vers qu'ici je vous dédie. (La Font.)

Ils allumaient dans tous les cœurs la soif ARDENTE *des combats.* (Barthél.)

Mes respects pour le roi sont *ardents* et sincères. (Rac.)

L'ambition ARDENTE *exile les plaisirs dès la jeunesse,*

pour gouverner seule. (Vauven.) *Une haine* ARDENTE *s'était tout à coup allumée dans leur cœur.* (Thiers.)

C'est moi qu'il fait asseoir au pied du lit royal,
Où l'insomnie *ardente* irrite encor son mal. (Delille.)

— En parl. des personnes, Qui se porte avec ardeur, avec passion, à quelque chose : *Un homme* ARDENT *au combat,* ARDENT *à l'étude.* (Acad.) *Je le trouvais complaisant,* ARDENT *pour mes intérêts.* (Fén.) *Il fut à son début* ARDENT *républicain.* (Chateaubr.)

— Suivi de la prép. à et de l'infinitif : *Il se montrait* ARDENT *à jouer. Il fut* ARDENT *à venger son bienfaiteur.*

— Absol. Qui a une grande activité, qui a beaucoup de feu, de chaleur : *Un caractère, un génie* ARDENT. *Un* ARDENT *adversaire.* (Acad.) *Une jeunesse* ARDENTE. (Fén.) *Valentinien était naturellement* ARDENT, *et allait à ses fins sans beaucoup de ménagement.* (Fléch.) *C'était un homme* ARDENT, *et qui cherchait à se donner de la considération.* (Volt.) *Eschyle avait reçu de la nature une âme forte et* ARDENTE. (Barthélemy.)

Vers une autre félicité
Mon âme *ardente* étend ses ailes. (Delille.)

— Furieux, irrité : *J'étais distrait, triste,* ARDENT, *farouche.* (Chateaub.)

— *Un cheval trop ardent*, un cheval difficile à maitriser.

— Mar. Il se dit d'un vaisseau qui a plus de tendance à venir au vent qu'à rester le cap en route.

— Il se dit des barils à goudron, qu'on remplit de matières combustibles et inflammables quand on veut les employer sur les brûlots.

— En parl. du poil, des cheveux, Qui est roux, qui tire sur la couleur de feu.

— Blason. Il se dit d'un charbon allumé.

— Chim. *Esprits ardents*, les esprits qui peuvent prendre feu et brûler, comme l'alcool.

ARDENT, n. m. Pron. *ar-dan.* — Anc. Malade attaqué d'une espèce d'érysipèle ou de charbon pestilentiel qui fut épidémique en France au XII[e] siècle : *Le mal des* ARDENTS *était fort cruel.* (Acad.)

— Il se dit des exhalaisons enflammées qui paraissent, pendant la saison chaude, le long des eaux stagnantes : *Le savoir n'est qu'un fatal éclair, un* ARDENT *qui égare l'homme.* (M[me] Deshoul.)

ARDER ou **ARDRE**, v. tr. ou act. (*ardere*, brûler; lat.) Pron. *ar-dè.* — Brûler. || Vieux.

— Il a été longtemps employé dans cette locution populaire : *Le feu saint Antoine vous arde !*

— *Arde* et *ard* sont des formes très-régulières, mais aujourd'hui inusitées de ces deux verbes :

Haro ! la gorge m'*ard !*
Tôt, tôt, dit-il, que l'on m'apporte à boire ! (La Font.)

— Par aphérèse, Molière a dit à l'impératif *Ardez* pour *Regardez* : ARDEZ *le beau museau !*

ARDEUR, n. f. (*ardor*, lat.; m. sign.) Chaleur très-vive : *L'*ARDEUR *du feu. L'*ARDEUR *du soleil est excessive.* (Vaugelas.) *Là, jamais on ne ressentit les* ARDEURS *de la Canicule.* (Fén.) *La chèvre s'expose aux rayons les plus vifs du soleil, sans que cette* ARDEUR *lui cause ni étourdissement, ni vertiges.* (Buff.)

Contre l'*ardeur* du jour prends un masque léger. (C. D.)

— Par anal. :

L'*ardeur* d'un vin fumeux bouillonne en moi peut-être. (C. Del.)

Les flots dont notre soif implore le secours,
Pour tromper ses *ardeurs* détournent-ils leur cours ? (Id.)

— Pathol. Chaleur violente et âcre qu'on éprouve dans de certaines maladies : ARDEUR *d'entrailles. L'*ARDEUR *de la fièvre.*

— Fig. La passion, la véhémence, la vivacité avec laquelle on se porte à quelque chose : *Se livrer à un travail avec* ARDEUR. (Acad.) *S'il a toute l'*ARDEUR *d'un soldat, il n'a point le discernement du capitaine.* (Fén.) *Il porta de rang en rang l'*ARDEUR *dont il était animé.* (Boss.)

Il attirait les yeux de l'assemblée entière
Par l'*ardeur* dont au ciel il poussait sa prière. (Mol.)

*O malheureux pays ! faut-il donc que tous ceux qui te servent avec le plus d'*ARDEUR *passent pour tes ennemis !* (Le Sage.)

De quelle *ardeur* j'irais reconnaître mon roi ! (Rac.)

*Le maréchal de Tallard avait dans le courage toute l'*ARDEUR *et la vivacité française.* (Volt.)

— Il prend devant un infinitif une des prépositions *à*, *pour*, quand on veut exprimer une idée de tendance, de but : *L'*ARDEUR *des saints à rechercher et à pratiquer le bien.* (Pasc.) *Ils étaient pleins d'*ARDEUR POUR *lui plaire et* POUR *réussir.* (Fénelon.)

— Mais si l'infinitif figure comme complément déterminatif, il est toujours précédé de la prép. *de*.

L'*ardeur de* vaincre cède à la peur de mourir. (Corn.)
L'*ardeur de* s'enrichir chasse la bonne foi. (Boil.)
On me croit dévoré de l'*ardeur* de régner. (Campistr.)

— Partic. La vivacité, l'excès d'activité de quelques animaux : *Ce chien a trop d'*ARDEUR. *Ils pouvaient à peine modérer l'*ARDEUR *de leurs coursiers.* (Barthél.)

— Fig. et poétiq. Passion amoureuse :

Une première *ardeur* est toujours la plus forte ;
Le temps ne l'éteint point ; la mort seule l'emporte. (Corn.)
Rien ne peut modérer mes *ardeurs* insensées. (Rac.)
Il vous donne sa fille, il parle, et son pouvoir
Change une *ardeur* coupable en un pieux devoir. (C. D.)

ARDIER, n. m. Pron *ar-diè.* — Technol. Grosse corde qui sert à faire tourner l'ensouple.

ARDILLON, n. m. Pron. *ar-di-ion.* — Pointe de fer ou de métal qui fait partie d'une boucle, et qui sert à arrêter la courroie que l'on passe dans l'anneau : *Le mot* ARDILLON *est fort ancien, et signifie la pointe de fer qui traverse la courroie et la retient en passant par la boucle.* (L. de Laborde.) *Il fit une attention scrupuleuse à la longueur des sangles et aux* ARDILLONS *de chaque boucle de la selle.* (A. de Vigny.)

— Prov. *Il ne manque pas un ardillon à cet équipage*, il n'y manque absolument rien.

ARDISIE, n. f. (ἄρδις, pointe; gr.) Pron. *ar-di-si.* — Genre de plantes à corolle monopétale, de la famille des Myrsinées; il comprend plusieurs arbres et arbrisseaux des pays voisins des tropiques.

ARDOISE, n. f. (*ardesia*, d'Ardes en Irlande.) Pron. *ar-doas.* — Géolog. Schiste argileux qui, par sa propriété d'être divisé en lames ou en feuilles très-minces et d'être inaltérable à l'air, est employé pour la couverture des édifices : *La plupart des* ARDOISES *dont on se sert à Paris et dans toutes les grandes villes de France sont tirées des carrières d'Angers.* (Francœur.) *Les* ARDOISES *furent de tout temps employées pour les toitures ; mais on remarque au moyen âge des* ARDOISES *encadrées dans des ais d'argent, pour servir, comme les tablettes de cire, à écrire des annotations.* (L. de Laborde.)

— Petit tableau d'ardoise sur lequel on écrit avec un crayon de la même matière.

ARDOISÉ, ÉE, adj. (*ardoise.*) Pron. *ar-doa-zé.* — Qui tire sur la couleur d'ardoise : *Une teinte* ARDOISÉE. (Acad.) *La tête du casoar est de différentes couleurs, bleue sur les côtés, d'un violet* ARDOISÉ *sous la gorge, et rouge par derrière.* (Buff.) *Ce faucon a le dos et les ailes d'un noir* ARDOISÉ. (Cuvier.)

ARDOISIER, IÈRE, adj. (*ardoise.*) Pron. *ar-doa-zié, zièr.* — Qui contient de l'ardoise ; de la nature de l'ardoise : *Schiste* ARDOISIER. *Terrains* ARDOISIERS.

ARDOISIER, n. m. (*ardoise.*) Technol. Celui qui exploite une carrière d'ardoises.

ARDOISIÈRE, n. f. (*ardoise.*) Pron. *ar-doi-zièr.* — Carrière d'où l'on tire des ardoises.

ARDRE, v. tr. ou act. V. ARDER.

ARDU, UE, adj. (*arduus*, escarpé; lat.) Qui est escarpé et d'un accès difficile : *Il n'est pas facile de le suivre dans ces régions* ARDUES. (Cuv.) *Les pentes* ARDUES *de cette côte sombre et funèbre.* (Lamenn.)

— Fig. Difficile à traiter, à comprendre, à seconder : *La question est fort* ARDUE, *puisqu'un aussi grand savant que vous hésite à la résoudre.* (Mérim.) *Je tâchais d'user le reste de mes jours dans quelque entreprise* ARDUE. (H. de Balz.) *Papinien fut le plus profond, le plus grand et le plus* ARDU *des interprètes du droit.* (Lerminier.)

ARE, n. m. (*area*, are, surface; lat.) Pron. *ar.* — Unité de mesure pour les surfaces; elle est égale à cent mètres carrés : *L'*ARE *est un carré dont chaque côté a dix mètres. L'hectare vaut cent* ARES. (Acad.)

ARÉAGE, n. m. (*are.*) Pron. *a-ré-aj.* — L'action de mesurer les terres par ares.

AREC ou **ARECA**, n. m. (*areca*; lat.) Pron. *a-rèk.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Palmiers, qui comprend plusieurs espèces d'arbres exotiques.

— *Arec de l'Inde*, espèce de palmier qui produit une amande semblable à une noix muscade, mais plus dure, blanchâtre, et veinée de pourpre. Les Indiens coupent cette amande par tranches, qu'ils saupoudrent de chaux et enveloppent de feuilles de bétel. Ce mélange est lui-même appelé *bétel*, du nom de la dernière substance qui entre dans sa préparation ; il sert de masticatoire, et a la double propriété de fortifier l'estomac, et de rendre l'haleine plus fraîche et plus agréable.

— *Arec d'Amérique*, espèce de palmier connu vulgairement sous le nom de *Palmiste franc*. C'est l'arbre le plus élevé et le plus élégant de l'Amérique ; ses feuilles ont dix pieds de longueur, et ses fruits sont de la grosseur et de la forme des olives. Le bourgeon, placé au centre du faisceau de feuilles qui termine le tronc de ce palmier, porte le nom de *Chou palmiste* il a le goût des artichauts, et passe aux Antilles pour un mets délicieux.

— On dit aussi *Arèque* et *Aréquier*.

ARÉCINE, n. f. Chim. Matière colorante rouge des fruits de l'arec.

ARÉCINÉES, n. f. pl. Bot. Groupe de la famille des Palmiers, qui a pour type le genre arec.

ARÉFACTION, n. f. (*arefacio*, je fais sécher; lat.) Pron. *a-ré-fak-cion.* — Didact. Action de dessécher ; dessiccation.

— Pharm. Dessiccation que l'on fait subir aux médicaments pour les réduire en poudre.

AREIGNOL, n. m. Pron. *a-rè-gniol.* — Pêche. Sorte de filet, plus connu sous le nom de *Bastude*.

ARÉNACÉ, ÉE, adj. (*arenaceus*, lat.; m. sign.) Géolog. Qui a la forme du sable, qui a le même aspect que le sable : *Dépôt* ARÉNACÉ.

ARÉNAIRE, adj. des 2 g. (*arenarius*, dérivé de *arena*, sable; lat.) Pron. *a-ré-nèr.* — Bot. et Zool. Qui croît ou qui vit dans le sable.

= **Arénaires**, n. f. pl. Bot. Genre de plantes de la fam. des Caryophyllées, composé de plusieurs espèces qui croissent en France dans les terrains sablonneux.

ARÉNATION, n. f. (*arenatio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ré-na-cion.* — Didact. Action de couvrir de sable chaud un corps ou une surface.

— Pathol. Bain de sable chaud, opération qui consiste à couvrir de sable chaud une partie du corps ou le corps entier d'un malade.

ARENDALITE, n. f. Minér. Variété d'épidote.

ARÈNE, n. f. (*arena*, sable; lat.) Géolog. Pron. *a-rèn.* — Menu sable dont la terre est couverte sur les rivages de la mer ou des rivières : *Nulle trace d'homme ou d'animaux sur l'*ARÈNE *ondoyante.* (Lamart.) *Depuis Gazah jusqu'au mont Carmel, le sol est une* ARÈNE *fine, blanche et rouge, qui paraît, quoique sablonneuse, d'une extrême fertilité.* (Chateaubr.)

J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle *arène*
Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
Qu'un torrent débordé, qui d'un cours orageux
Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux. (Boil.)

— Espace vide, de forme circulaire ou ovale, ménagé au centre des amphithéâtres anciens et de tous les cirques modernes : *L'*ARÈNE *était la partie de l'amphithéâtre dans laquelle se donnaient les différentes espèces de jeux ou de spectacles, surtout les combats de gladiateurs et de bêtes féroces.* (Millin.) *L'animal blessé bondit dans l'*ARÈNE, *pousse d'horribles mugissements, et tombe enfin épuisé d'efforts, de colère et de douleur.* (Florian.) *Un chrétien déjà affaibli par les tortures paraît dans l'*ARÈNE. (Lamenn.)

L'*arène* touche aux cieux lorsqu'un martyr y tombe. (Soum.)

— Par extens. *Descendre dans l'arène*, se présenter pour combattre.

— Fig. Tout endroit où s'engage un combat, une lutte quelconque : *Athènes et Sparte seront à jamais admirées comme les deux grands* ARÈNES *où l'humanité a commencé à exercer son génie politique, dans l'ardeur et dans la beauté de la jeunesse.* (Ch. Giraud.)

Ils changent cette terre
En une *arène* ouverte, où renaisse la guerre. (C. Del.)

La convention fut pour ses propres membres une ARÈNE *sanglante, où tour à tour les vainqueurs immolèrent les vaincus.* (Mignet.) *Démosthène est l'athlète de la raison ; il la défend de toutes les forces de son génie, et la tribune où il parle devient une* ARÈNE. (Maury.)

— N. pl. Anciens amphithéâtres romains, dont les restes subsistent encore en France : *Les* ARÈNES *de Nîmes, d'Arles.*

— Minér. Canal pratiqué pour faire écouler les eaux d'une mine.

— Arts et mét. Sable argileux qu'on mêle avec de la chaux grasse, pour former un mortier hydraulique.

ARÉNER (S'), v. pr. 1[re] conj. (*arène.*) Archit. En parl. d'un bâtiment construit sur un terrain peu solide, S'enfoncer dans le sable.

ARÉNEUX, EUSE, adj. Sablonneux ; *Un sol* ARÉNEUX.

ARENG, n. m. Pron. *a-ran.* — Bot. Palmier qui croît aux îles Moluques. En faisant des incisions au tronc de cet arbre, on se procure une liqueur qui donne du sucre par la simple évaporation, et une boisson agréable par la fermentation. L'intérieur du tronc est rempli d'une moelle farineuse qui sert d'aliment lorsqu'elle est réduite en sagou.

ARÉNICOLE, adj. des 2 g. (*arena*, sable, *colo*, j'habite ; lat.) Hist. nat. Qui habite les endroits sablonneux.

— N. m. Genre d'Annélides marins, qui ne portent de branchies que sur les anneaux de la moyenne par-

tie du corps : *On trouve l'*ARÉNICOLE *dans le sable, à un pied et demi ou deux pieds de profondeur.* (Cuvier.)

ARÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (*arena*, sable, *fero*, je porte; lat.) Didact. Qui contient du sable.

ARÉNIFORME, adj. des 2 g. (*arena*, sable, *forma*, forme.) Didact. Qui ressemble à du sable.

ARÉNULACÉ, ÉE, adj. (*arenula*, sablon; lat.) Qui ressemble à de petits grains de sable.

ARÉNULEUX, EUSE, adj. (*arenula*, sablon; lat.) Qui est plein de menu sable.

ARÉOLAIRE, adj. des 2 g. (*areola*, dim. d'*area*, cercle, aire; lat.) Pron. *a-ré-o-lèr*. — Qui est rempli d'aréoles, d'interstices : *Un tissu* ARÉOLAIRE *ou spongieux.* (Dumér.)

— Bot. Cellulaire.

ARÉOLE, n. f. (*areola*, petite aire; lat.) Phys. Cercle irisé qui entoure la lune.

— Anat. et méd. Cercle coloré qui entoure le mamelon du sein. || Cercle qui entoure les boutons de variole ou de vaccine. || Tache rouge et circulaire autour de la piqûre des insectes non vénéneux. || Interstice que laissent entre eux les vaisseaux capillaires ou les faisceaux de fibres entre-croisées.

— Zool. Espace entre les nervures des ailes des diptères. || Le milieu des plaques écailleuses qui revêtent la boîte osseuse des tortues d'eau douce et des tortues terrestres. || Espèce de tortue terrestre.

— Bot. Petite cavité, cellule.

ARÉOLÉ, ÉE, adj. Botan. Qui offre des aréoles; qui est marqué de petites rides.

ARÉOMÈTRE, n. m. (ἀραιός, rare, subtil; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *a-rè-o-mètr*. — Instrument propre à faire connaître la densité des liquides; on le nomme vulg. *Pèse-liqueur* : *L'*ARÉOMÈTRE *de Farenheit, de Nicholson, de Baumé, de Cartier; l'*ARÉOMÈTRE, *batave. L'*ARÉOMÈTRE *est un tube portant une boule allongée à son extrémité et lestée de mercure, afin qu'il puisse se soutenir droit ou debout lorsqu'on le plonge dans une liqueur.* (Fourcroy.) *L'alcoomètre dont la construction est due à M. Gay-Lussac est l'*ARÉOMÈTRE *légal.* (Soubeiran.)

ARÉOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-ré-o-mètrik*. — Qui a rapport à l'aréomètre.

ARÉOPAGE, n. m. (Ἄρης, Mars, πάγος, bourg ou place; gr.) Pron. *a-ré-o-paj*. — Tribunal d'Athènes qui était célèbre dans l'antiquité par sa réputation de sagesse, et qui tenait ses séances dans un lieu consacré à Mars : *Dans l'*ARÉOPAGE, *saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu.* (Fén.) *Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que l'*ARÉOPAGE, *si révéré dans toute la Grèce qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu?* (Boss.) *Ce fut en abaissant l'*ARÉOPAGE *que Périclès perdit Athènes.* (Marm.)

— Fig. Assemblée de magistrats, d'hommes d'État, d'hommes de lettres, etc. : *Un* ARÉOPAGE *littéraire.* (Acad.) *Une compagnie respectable est un* ARÉOPAGE. (Trév.) *Je ne me présente qu'en tremblant devant cet* ARÉOPAGE. (Acad.)

— Par analogie :

Pour le rossignol aussitôt
L'*aréopage* ailé tout d'une voix s'explique. (Flor.)

— Il s'emploie quelquefois dans un sens ironique :

Vous feriez-vous le protecteur
De ces plaisants *aréopages*
Où préside toujours une femme docteur? (Desmahis.)

ARÉOPAGISTE, ou mieux **ARÉOPAGITE**, n. m. Membre de l'aréopage : *Les* ARÉOPAGITES *tenaient leurs audiences en plein air, et ne jugeaient que la nuit.* (Diderot.)

ARÉOPAGITIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'aréopage, qui a rapport, qui appartient à l'aréopage.

ARÉOSTYLE, n. m. (ἀραιός, rare, στύλος, colonne; gr.) Pron. *a-ré-oss-til*. — Archit. Édifice dont les colonnes sont très-espacées.

— Système d'entre-colonnement dans lequel les colonnes sont à plus de trois diamètres de distance.

— Adjectiv. *colonnade* ARÉOSTYLE.

ARÉOTECTONIQUE, n. f. (ἄρειος, belliqueux; τεκτονική, art de bâtir; gr.) Archit. Partie de la science de l'ingénieur qui concerne l'attaque et la défense des places.

ARÉOTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀραιός, rare, un peu dense; gr.) Méd. En parl. d'un remède, Propre à raréfier les humeurs.

ARÈQUE ou **ARÉQUIER**, n. m. Bot. V. AREC.

ARER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*arare*, lat.; m. sign.) Labourer. || Vieux.

— V. intr. Mar. Chasser sur ses ancres. || Vieux.

ARÊTE, n. f. (*arista*, barbe de l'épi; arête de poisson; lat.) Pron. *a-rêtt*. — Anat. Nom des os longs, minces et pointus qui se rencontrent dans la chair des poissons : *Les poissons cartilagineux n'ont point d'*ARÊTES. *On appelle poissons osseux ceux qui ont des* ARÊTES *solides.* (Duméril.)

— Par extens. Le squelette entier d'un poisson : *L'*ARÊTE *d'une sole, d'une carpe.* (Acad.)

— Bot. Filet grêle et sec qui accompagne l'épi de certaines graminées, telles que le seigle, l'orge, etc. On lui donne vulgairement le nom de *Barbe*.

— Par extens. Prolongement de diverses parties des plantes, qui ressemble aux barbes des graminées.

— Archit. L'angle saillant que forment deux surfaces droites ou courbes d'une pierre quelconque, et d'un morceau de bois ou de métal.

— *L'arête d'une voûte*, l'angle qu'elle forme avec un mur ou une autre voûte.

— *Voûte d'arête*, l'endroit où se rencontrent en angle saillant les surfaces concaves d'une voûte composée de plusieurs portions de berceaux.

— *Une pièce de bois taillée à vive* ARÊTE, ou simplement, *une pièce de bois à vive* ARÊTE, une pièce de bois bien équarrie, et dont tous les angles sont bien marqués.

— Technol. Tout angle saillant formé par la rencontre de deux surfaces. || Particul. Les angles que forment les faces d'un diamant. || Serrur. Le bord de l'enclume. || Orfévr. La partie d'une cuiller qui s'élève sur le cuilleron. || L'extrémité du bord d'un plat ou d'une assiette, du côté du fond. || Chapell. L'extrémité du chapeau, à laquelle on coud le bord.

— Art milit. *Arête de glacis*, ligne formée par deux plans de glacis qui se rencontrent à un angle du chemin couvert.

— Géogr. Ligne courbe ou brisée qui sépare ordinairement les deux versants principaux d'une chaîne de montagnes d'où partent les chaînes secondaires : *Gênes est située au pied d'un contrefort de l'Apennin qui se partage en deux* ARÊTES, *l'une dirigée au levant, l'autre au couchant.* (Thiers.)

— Art vétér. Nom des croûtes dures et écailleuses qui surviennent aux plis du genou et du jarret dans le cheval. || On les appelle aussi *Queues de rat*.

ARÉTHUSE, n. f. Pron. *a-ré-tuz*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées; il renferme des herbes à racines vivaces, qui habitent le cap de Bonne-Espérance et l'Amérique septentrionale, et qui se trouvent communément dans les lieux humides.

ARÉTIE, n. f. Pron. *a-ré-ci*. — Bot. Genre de plantes à rameaux rampants, qui appartient à la famille des Primulacées.

ARÊTIER, n. m. Pron. *a-rê-tié*. — Pièce de charpente, droite ou courbe dans sa longueur, qui se place à la partie saillante et rampante d'un comble.

— Moulure saillante placée sur les arêtes d'une voûte : *Les voûtes d'arête sont renforcées par des nervures ou* ARÊTIERS *croisés.* (Bâtissier.)

ARÊTIÈRE, n. f. Pron. *a-rê-tièr*. — Enduit de plâtre que les couvreurs mettent à l'arêtier ou aux angles saillants d'un comble couvert de tuiles.

ARÉTOLOGIE, n. f. (ἀρετή, vertu; λόγος, discours.) Partie de la philosophie morale qui traite de la vertu.

ARGALA, n. f. Zool. Nom d'une espèce de héron, à cou nu, de deux mètres de hauteur.

ARGALI, n. m. Un des noms du mouflon ou bélier sauvage : *L'*ARGALI *ne se trouve dans aucune partie du nouveau continent.* (Buff.)

ARGAMASSE, n. f. Archit. Plate-forme au-dessus d'un bâtiment.

ARGAMASSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Archit. Construire une argamasse.

ARGANEAU, n. m. V. ORGANEAU.

ARGANETTE ou **ARGANÈTE**, n. m. (*arganello*, grand treuil; ital.) Machine dont on se servait, au moyen âge, pour lancer des projectiles incendiaires.

ARGATILLE ou **ARGAULE**, n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

ARGEMA ou **ARGÉMON**, n. m. (ἄργεμα dérivé de ἀργός, blanc; gr.) Pron. *ar-jè-ma*. — Pathol. Petit ulcère du cercle de l'iris, partie blanc, partie rouge ou noir.

ARGÉMONE, n. f. Pron. *ar-jè-monn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Papavéracées, qui comprend des herbes originaires des tropiques. L'espèce la plus remarquable est l'*argémone* du *Mexique*, vulgairement appelée *Pavot épineux*.

ARGENT, n. m. (*argentum*, m. sign.; lat.) Pron. *ar-jan*. — Métal blanc, brillant, très-ductile et très-malléable, lorsqu'il est parfaitement pur : *Le poids spécifique de l'*ARGENT *vaut dix fois et demie celui de l'eau.* (Fourcr.) *La pesanteur de l'*ARGENT *lui fait tenir le quatrième rang parmi les métaux; il vient immédiatement après le platine, l'or, et le mercure.* (Id.) *L'*ARGENT *était appelé par les alchimistes Lune ou Diane.* (Id.)

— L'*argent* est trop mou et trop ductile pour pouvoir être employé dans son état de parfaite pureté aux usages de la vie. On ne peut faire des monnaies, des vases, des ustensiles, des bijoux qu'en ajoutant à l'argent pur une proportion déterminée de cuivre, pour lui donner de la dureté. Cette proportion, qui est presque toujours d'un dixième de cuivre sur neuf dixièmes d'argent, est ce qu'on nomme le titre : *Feuille d'*ARGENT, *fil d'*ARGENT. *Pièce d'*ARGENT, *médaille d'*ARGENT, *jeton d'*ARGENT. *Tirer, fondre, affiner, battre, monnayer, marquer, travailler de l'*ARGENT. (Acad.)

— *Argent fin*, l'argent qui provient de la coupellation et de l'affinage. Malgré cette dénomination qu'on lui donne dans le commerce et dans les arts, il n'est pas le plus pur ou le plus fin qui existe pour les chimistes; il peut contenir de l'or et même un peu de cuivre. || On le nomme aussi *argent de coupelle*. || *Argent monnayé*, converti en monnaie. || *Argent blanc*, toute monnaie faite d'argent, par opposition à celles qui sont d'un autre métal. || *Argent bas*, l'argent qui n'est pas au titre requis. || *Argent allié*, tout argent qui contient quelques métaux étrangers, pourvu cependant que l'argent y domine. || *Argent battu*, l'argent qui a passé sous le marteau. || *Argent mat*, l'argent qui n'est ni poli, ni bruni. || *Argent trait*, l'argent passé par la filière. || *Argent de cendrée*, poudre d'argent, attachée aux plaques de cuivre qu'on a mises dans l'eau-forte qui a servi à l'affinage de l'or. || *Argent en bain*, l'argent entièrement fondu dans le creuset. || *Argent en feuilles*, l'argent qui a été réduit en lames très-minces par le battage. || *Argent en coquilles*, l'argent des rognures des feuilles, ou des feuilles mêmes de l'argent battu. || *Argent en pâte*, l'argent qui est près de fondre dans le creuset.

— Minéral. Il est rare que l'argent se trouve parfaitement pur dans le sein de la terre. Les différentes formes sous lesquelles il se rencontre dans la nature peuvent se réduire à quatre principales : il est *natif* ou *vierge*, *rouge* ou *antimonié*, *sulfuré*, *vitreux* ou *sulfuré*, *muriaté* ou *corné*. || *Argent natif* ou *vierge*, l'argent que l'on trouve à l'état métallique dans la nature; il possède la plupart des caractères de l'argent pur, mais ces caractères sont ordinairement moins saillants, à cause de l'alliage qu'il renferme presque toujours; il est moins blanc, un peu moins malléable, et sa pesanteur spécifique varie soit en plus, soit en moins, mais d'une très-petite quantité : *L'*ARGENT NATIF *n'est jamais parfaitement pur; les métaux qui lui sont alliés sont l'or, le cuivre, l'arsenic, le fer, etc.* (Brongn.) || *Argent rouge* ou *antimonié sulfuré*, substance métalloïde qui se laisse facilement racler par le couteau, et dont la poussière est d'un rouge cramoisi assez vif : *Exposé au chalumeau, l'*ARGENT SULFURÉ ANTIMONIÉ *répand une odeur d'ail très-sensible, due à l'antimoine qu'il renferme.* (Brongn.) || Il est ainsi nommé parce qu'il contient de l'argent, de l'antimoine et du soufre. || *Argent vitreux* ou *sulfuré*, substance métalloïde d'un gris sombre, et plombée à l'extérieur; elle se laisse facilement entamer par le couteau, sa coupure est luisante, et a l'éclat métallique : *L'*ARGENT SULFURÉ *se trouve dans presque toutes les mines d'*ARGENT. (Brongn.) Il est composé de soufre et d'argent; le nom de *vitreux* qu'on lui donne quelquefois est plus propre à égarer qu'à diriger dans la détermination de ses caractères, puisqu'il est parfaitement opaque. || *Argent muriaté* ou *corné*, substance métalloïde demi-transparente, de couleur jaunâtre ou verdâtre, assez molle pour être entamée par l'ongle, et assez fusible pour fondre à la chaleur d'une bougie : *L'*ARGENT MURIATÉ *est assez rare; c'est au Pérou qu'on le trouve.* (Brongniart.) L'argent muriaté renferme du chlore et de l'argent.

— Chimie. *Teinture d'argent* ou *de lune*, teinture résultant de grenailles ou de petites lames d'argent dissoutes dans l'acide nitrique. || *Fulminate d'argent*, poudre blanche, cristalline, qui détone avec une grande violence par le plus léger choc, ou par l'action de l'acide sulfurique; c'est une espèce de sel d'argent ammoniacal. On l'appelle aussi *argent fulminant*. || *Nitrate d'argent*, sel formé par la combinaison de l'acide nitrique avec l'argent : *Le muriate, en précipitant le* NITRATE D'ARGENT, *forme de petits cristaux qu'on nomme Arbre de Diane.* (Brongn.) LE NITRATE D'ARGENT, qu'on nommait autrefois *cristaux de lune*, est très-fusible; fondu, il forme la *pierre infernale* des chirurgiens; chauffé plus fortement ou plus longtemps, il se décompose, et laisse l'argent pur. (Id.)

— Monnaie faite de ce métal. Il se prend dans le même sens qu'*argent blanc* : *Toutes ces sommes sont en* ARGENT. (Acad.) *Payez-vous en or ou en* ARGENT? *Tout son remboursement lui a été fait en* ARGENT *blanc.* (Id.)

— Toute sorte de monnaie, de quelque métal que ce soit. *Prêter, emprunter, recevoir de l'*ARGENT. *L'*ARGENT *abonde sur la place. Entre gens d'honneur, la parole vaut l'*ARGENT. (Acad.) || *Il aime l'*ARGENT *plus que réputation, qu'honneur et que vertu, et la vue d'un demandeur lui donne des convulsions.* (Mol.)

...Dans une heure il doit me compter mon *argent*. (Regn.)

— *Argent comptant*, argent qu'on paye ou qu'on offre de payer immédiatement : *On a payé* ARGENT COMPTANT. || Elliptiq. *On a payé comptant.*

— Fig. et fam. *Prendre quelque chose pour argent comptant*, croire trop légèrement à une chose, faire trop de fond de simples apparences. || Prov. et fig. *Argent comptant porte médecine*, l'argent comptant pare à tous les embarras, lève toutes les difficultés.

— Fam. *Argent bas, argent sec, argent sur table*, argent comptant :

Quarante mille francs d'*argent sec* et liquide. (Regn.)

— *Argent mignon*, argent qui n'a aucune destination nécessaire, et qu'on peut employer en dépenses de fantaisie. || *Argent mort*, argent qui est sans emploi, ou qui ne rapporte aucun intérêt. || *Argent perdu*, argent dépensé infructueusement dans quelque affaire : *C'est* ARGENT PERDU; *c'est autant d'*ARGENT PERDU. (Acad.)

— *Argent du jeu*, argent consacré ou gagné au jeu.

— *Argent des cartes*, argent payé pour les cartes fournies aux joueurs.

— *Bourreau d'argent*, homme prodigue et follement dépensier.

— *Il est cousu d'argent*, il a beaucoup d'argent.

— Fig. *Mettre de bon argent contre du mauvais*, faire beaucoup de frais pour une entreprise qui risque beaucoup de ne point réussir. || *Faire de l'argent*, réaliser de l'argent, vendre quelque chose pour avoir de l'argent. || *Faire argent de tout*, user de toutes ses ressources, de tout son crédit, pour se procurer de l'argent.

— Fig. et fam. *C'est de l'argent en barre*, c'est un engagement qui vaut de l'argent; c'est une valeur dont on peut faire de l'argent à volonté.

— *Jouer bon jeu, bon argent*, jouer sérieusement, et avec l'intention de payer sur-le-champ.

— Fig. et fam. *Y aller bon jeu, bon argent*, agir tout de bon, sérieusement.

— Prov. et fig. *Point d'argent, point de Suisse*, rien pour rien ; point de secours, si l'on n'est pas en état de les payer. || *L'argent est un bon serviteur et un méchant maître*, l'argent est très-utile à celui qui sait bien l'employer; il est, au contraire, très-nuisible à celui qui se laisse dominer par l'avarice. || *Avoir le drap et l'argent*, retenir la marchandise et le prix.

— Les biens, les richesses, la fortune, de quelque nature qu'elle soit : *On croit tout trouver dans son* ARGENT. (Boss.) *Aimez la vérité comme l'*ARGENT; *vous devinerez ce qui est le plus obscur.* (Fén.) *Son* ARGENT *lui est plus précieux que sa santé, que son salut, que sa vie, que lui-même.* (Mass.)

L'*argent* en honnête homme érige un scélérat;
L'*argent* seul au Palais peut faire un magistrat. (Boil.)
Dieu, qu'on est orphelin quand on n'a pas d'*argent* ! (C. D.)

*Aujourd'hui l'*ARGENT *domine les lois, la politique et les mœurs.* (H. de Balzac.)

— Prov. et fig. *Qui a de l'argent a des coquilles*, qui a de l'argent a de tout. || *Avoir le temps et l'argent*, avoir toutes choses à souhait.

— Fig. et poét. *Argent*, employé comme complément, se dit de ce qui a l'éclat, la blancheur ou le son de l'argent : *La lune paraît sur son char d'*ARGENT.

Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux nuits
Échancré, selon l'ordinaire,
De l'astre au front d'*argent* la face circulaire. (La Font.)

*Au-dessus de nous, le ciel d'*ARGENT *pâle était semé de quelques nues légèrement rosées.* (Lamart.) *C'était un beau vieillard aux cheveux et à la barbe d'*ARGENT, *à la physionomie grave et douce.* (Id.)

Sa voix a-t-elle encore ce doux timbre d'*argent*
D'où notre nom tombait et résonnait si tendre ? (Lamart.)

— Absol. et poétiq. Eau belle et limpide ; *Le liquide* ARGENT *d'une source.* (Le Brun.)

Elles conduisent leur *argent*
Sur un lit d'arènes dorées. (Godeau.)

— Blas. Le blanc dans les armoiries, qu'il soit représenté par de l'argent ou par toute autre matière : *Il portait d'*ARGENT, *à trois pals de gueules.* (Furet.)

— *Vif-argent* ou *argent vif*, le mercure commun.

— Hermét. *Argent vif des philosophes*, ou *argent des philosophes*, la racine des métaux, suivant l'opinion des souffleurs. On l'appelait encore *Esprit volatil.*

ARGENTAL, ALE, adj. (*argent.*) Didact. Qui contient de l'argent métallique : *Le mercure* ARGENTAL *est un amalgame d'un blanc d'argent.* (Brongn.)

ARGENTANT, part. prés. du v. Argenter.

ARGENTATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde d'argent avec une base salifiable.

ARGENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Argenter : *Flambeaux* ARGENTÉS; *vaisselle* ARGENTÉE. *Les cavaliers étincelaient sous leurs armes* ARGENTÉES. (Lamart.)

— Fig. Qui est de la couleur de l'argent, qui brille comme l'argent :

Cette onde *argentée*
Loge en son moite sein la blanche Galatée. (La Font.)

Leur imagination leur rappelle ces ruisseaux ARGENTÉS *qu'ils ont vus couler au travers des gazons.* (Chateaub.) *Elle lui apparaissait grave et sublime, dans l'éclat* ARGENTÉ *de la lune.* (G. Sand.)

Là, le cygne *argenté*, tout fier de sa parure,
Des nymphes, dans ses jeux, caressait les pieds nus. (C. D.)

— *Gris argenté*, couleur grise mêlée de blanc, qui lui donne de l'éclat. *Cheveux d'un gris* ARGENTÉ. (Acad.)

ARGENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*argentare*, lat., formé de *argentum*, argent.) Pron. *ar-janté.* — Couvrir de feuilles d'argent, appliquer de l'argent sur des ouvrages d'autre matière, en sorte qu'ils paraissent être faits d'argent. ARGENTER *le cuivre, le fer, le bois*, etc. ARGENTER *des couverts, des flambeaux.*

— Anciennement on n'*argentait* que par feuilles, au moyen d'un enduit collant; aujourd'hui on *argente* par solution, au moyen de la pile électrique.

— Fig. Donner l'apparence, l'éclat de l'argent : *Une assez forte gelée blanche* ARGENTAIT *sur les prairies la pointe des herbes naissantes.* (L. Viardot.)

... Sur son char Diane ouvrant les cieux
Argente mollement les flots silencieux. (Le Brun.)

= **S'argenter**, v. pr. Être argenté.

ARGENTERIE, n. f. (*argent.*) Pron. *ar-gen-tri.* — Vaisselle, ustensiles, meubles, bijoux d'argent : *Une pièce d'*ARGENTERIE; *un service d'*ARGENTERIE; *avoir, posséder de l'*ARGENTERIE.

— Dans les églises, Croix, bénitier, chandelier, et vases d'argent qui servent aux cérémonies du culte : *Il faut payer pour être enterré avec l'*ARGENTERIE *de la paroisse.* (Trév.)

— Anc. Trésorerie, lieu où l'on versait les deniers publics.

— Particul. Chez le roi, Le fonds annuellement consacré aux dépenses extraordinaires du roi. || *Officiers de l'argenterie du roi*, les administrateurs de ce fonds.

ARGENTEUR, n. m. Pron. *ar-jan-teur.* — Ouvrier qui argente les métaux, les bois et les autres matières : *L'emploi de la pile électrique a fait faire, de nos jours, un progrès immense à l'art très-ancien de l'*ARGENTEUR.

ARGENTEUX, EUSE, adj. Pécunieux, qui a beaucoup d'argent. || Popul.

— Anc. Qui est d'argent, qui appartient à l'argent.

ARGENTICO, (*argentique.*) Pron. *ar-jan-ti-ko.* — Terme de chimie employé dans un certain nombre d'adjectifs composés qui servent à désigner des combinaisons dans lesquelles entre un sel argentique. Tels sont : *argentico-ammonique, argentico-plombique, argentico-potassique*, etc.

ARGENTIER, n. m. (*argentarius*, trésorier ; lat.) Pron. *ar-jan-tiè.* — Anc. Officier chargé dans les maisons royales ou princières, de la distribution de certains fonds : *L'*ARGENTIER *était chargé du contrôle de toutes les dépenses du roi et de sa maison pour meubles, habillements et menus plaisirs.* (L. de Laborde.)

— En France, Surintendant des finances : *On montre à Bourges l'hôtel de Jacques-Cœur,* ARGENTIER *du roi Charles VII.*

— Il se disait aussi de tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, comme les banquiers et les changeurs, et même de ceux qui prêtaient à usure.

— Dans quelques provinces, Orfèvre.

ARGENTIFÈRE, adj. des 2 g. (*argentum*, argent, *ferre*, porter ; lat.) Pron. *ar-jan-ti-fèr.* — Qui contient accidentellement de l'argent : *Plomb sulfuré* ARGENTIFÈRE. *On traite par la coupellation les plombs* ARGENTIFÈRES *résultant du fondage des minerais d'argent.*

ARGENTIFIQUE, adj. des 2 g. (*argentum*, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *ar-jan-ti-fique.* — Alchim. Qui fait de l'argent, qui convertit en argent. || *Le sel argentifique*, la pierre philosophale.

ARGENTIN, INE, adj. (*argent.*) Pron. *ar-jan-tain.* — Il se dit du son de l'argent lui-même : *L'argent donne par la percussion un son clair qui, sous le nom de son* ARGENTIN, *sert lui-même d'objet de comparaison.* (Brongniart.)

— Par extens. *Son argentin*, son qui ressemble à celui que l'argent fait entendre.

— Fig. Qui a le son clair et retentissant de l'argent ;

Les cloches, dans les airs, de leurs voix *argentines*
Appelaient à grand bruit les chantres à matines. (Boil.)

J'entends par intervalles les mille bruissements des eaux et des feuillages, et les volées lointaines et ARGENTINES *des cloches des monastères.* (Lamart.) *On entendait les voix légères et* ARGENTINES *des oiseaux.*

— Qui a l'éclat et la blancheur de l'argent : *Couleur* ARGENTINE.

= Poétiq. *Flots* ARGENTINS, *sources* ARGENTINES.

Là, notre humble ruisseau sans nom
Déroule sa nappe *argentine*. (Lamart.)

— Peint. *Ton argentin*, effet de couleur qui rappelle le blanc de l'argent : *Le ton général du Guide est* ARGENTIN; *celui de Simon de Pesaro, cendré.* (Stendh.)

ARGENTINE, n. f. (*argent.*) Pron. *ar-jan-tinn.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux et de la famille des Salmonides; une espèce fournit la matière argentée qui sert à colorer les perles.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, dont les feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet luisant et comme argenté : *La racine et les feuilles de l'*ARGENTINE *ont une saveur astringente.* (Richard.)

— Minér. Feldspath nacré, dont les reflets s'étendent sur la surface, comme dans les perles.

ARGENTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ar-jan-tik.* — Chim. Il se dit d'un oxyde et de sels à base d'argent : *Oxyde* ARGENTIQUE. *Sels* ARGENTIQUES.

ARGENTON, n. m. Chim. Alliage de cuivre, de nickel et d'étain, appelé aussi Packfond.

ARGENTURE, n. f. (*argent.*) Pron. *ar-jan-tur.* — Action d'argenter ; art de l'argenteur, qui consiste dans l'application de feuilles d'argent très-minces sur le cuivre, le fer, le bois, la pierre, le papier, etc. : *Ouvrage d'*ARGENTURE. *Procédé d'*ARGENTURE. *Travailler en* ARGENTURE.

— Argent en feuilles très-minces, appliqué sur quelque ouvrage, et qui lui donne l'apparence de ce métal : *Cette composition donne une belle* ARGENTURE. *Lorsqu'on veut une* ARGENTURE *solide, on emploie un procédé qui consiste à couvrir d'abord la pièce de hachures; c'est ce qu'on appelle l'*ARGENTURE *hachée.*

ARGILACÉ, ÉE, adj. (*argile.*) Géol. Qui a la couleur de l'argile.

— Bot. Qui vit sur l'argile : *Champignon* ARGILACÉ.

ARGILE, n. f. (ἄργιλλος, gr.; m. sign.) Terre blanchâtre, formée principalement d'alumine et de silice, et appelée vulg. *Terre glaise.*

— On divise les *argiles* en trois groupes : 1° les *argiles réfractaires*; 2° les *argiles fusibles*; 3° les *argiles effervescentes.*

— ARGILES RÉFRACTAIRES, celles qui résistent fortement à la fusion ignée, parce qu'elles ne contiennent que de l'alumine, de la silice et de l'eau : *Aux* ARGILES RÉFRACTAIRES *appartiennent le kaolin et l'argile plastique.* (De Laf.) || *L'*ARGILE KAOLIN est blanche, friable, maigre au toucher, et ne fait point facilement pâte avec l'eau. On la nomme aussi *argile à porcelaine*, parce qu'elle sert à fabriquer la porcelaine. || *L'argile plastique* ou *terre à pipe* est compacte, douce, presque onctueuse au toucher, et donne une pâte tenace avec l'eau. Elle sert à la fabrication des faïences fines, dites *terre de pipe* ou terre anglaise.

— ARGILES FUSIBLES, celles qui se fondent à la chaleur des fours de porcelaine, parce qu'en outre des trois éléments dont nous venons de parler, elles sont composées d'autres éléments, tels que le calcaire, le fer oxydé, le fer sulfuré. *Parmi les* ARGILES FUSIBLES *figurent l'argile figuline ou terre à potier, l'argile smectique ou terre à foulon, et l'argile ocreuse rouge.* (De Laf.) || L'ARGILE FIGULINE, nommée aussi *glaise* et *terre à potier*, n'est qu'une argile plastique mêlée de chaux et d'oxyde de fer, qui la rendent fusible. Elle sert à la fabrication des poteries grossières, des carreaux, des tuiles, etc. || L'ARGILE SMECTIQUE ou *terre à foulon* est grasse au toucher, se laisse polir avec l'ongle, et se délite promptement dans l'eau. Elle sert à dégraisser les étoffes de laine. || L'ARGILE OCREUSE ROUGE est d'un rouge de brique assez vif ; elle sert à faire des crayons.

— ARGILES EFFERVESCENTES, celles qui font effervescence avec les acides, et qui se composent, comme les argiles fusibles, d'un plus grand nombre d'éléments que les argiles réfractaires : *Aux* ARGILES EFFERVESCENTES *appartient la marne argileuse, mélange terreux d'argile et de calcaire.* (De Lafosse.)

— Il se dit de la terre qui sert à modeler les figures et les statues :

... Un pied lui reste à faire,
L'*argile* manque ; il ne peut achever. (Andr.)

— Il se dit aussi de la terre avec laquelle Dieu créa l'homme : *Tous les enfants des hommes sont pétris de la même* ARGILE, *animés du souffle de l'É-*

ternel, et au même titre héritiers de ses promesses. (Portalis.)

J'écoute en vain la voix des sages de la terre,
Le doute égare aussi ces sublimes esprits,
Et de la même *argile* ils ont été pétris. (Lamart.)

— Fig. *Pétrir de la même argile*, rendre semblable : *Le paganisme, qui* PÉTRIT *toutes ses créations* DE LA MÊME ARGILE, *rapetisse la Divinité et grandit l'homme.* (V. Hug.)

— Par extens. Il se dit du corps humain par opposition à l'âme : *L'homme façonne incessamment son* ARGILE, *et est à lui-même son Prométhée.* (Michelet.)

L'âme est-elle en effet un souffle du grand Être,
Et ce rayon divin dans l'*argile* enfermé
Sera-t-il par la mort éteint ou rallumé ? (Lamart.)

— Fig. et poét. Il sert à exprimer la médiocrité, la pauvreté. ‖ *Des pénates d'*ARGILE, une humble demeure :

.... Saluez ces *pénates d'argile* :
Jamais le ciel ne fut aux humains si facile,
Que quand Jupiter même était de simple bois. (La Font.)

— Voltaire et M. de Lamartine ont quelquefois donné à ce mot le genre masculin : c'est une licence que la poésie même ne saurait autoriser.

ARGILEUX, EUSE, adj. (*argile.*) Qui est formé d'argile, qui est de la nature de l'argile : *Couche* ARGILEUSE. *Terrain* ARGILEUX. *Toutes les terres* ARGILEUSES *sont bonnes pour faire de la brique.* (Brongn.) *La plupart des mines de charbon de terre sont plus ou moins surmontées par des couches de terre* ARGILEUSE. (Buff.)

ARGILO, (*argile.*) Terme de chimie employé dans un certain nombre d'adjectifs composés qui servent à désigner des combinaisons de l'argile avec d'autres substances; tels sont *argilo-ferrugineux*, *argilo-gypseux*, *argilo-sablonneux*, etc.

ARGILOÏDE, adj. des 2 g. Géol. Qui a l'aspect de l'argile : *Roche* ARGILOÏDE.

ARGILOLITHE, n. m. (ἄργιλλος, argile, λίθος, pierre; gr.) Pron. *ar-ji-lo-lit.* — Minér. Pierre dure au toucher, qui a plutôt l'apparence d'un grès, d'un pétrosilex, que de l'argile : *L'*ARGILOLITHE *se divise dans l'eau, mais n'y prend aucun liant.* (Brongn.)

ARGILOPHYRE, n. m. (ἄργιλλος, argile; πῦρ, feu; gr.) Pron. *ar-ji-lo-fir.* — Minér. Sorte de porphyre décomposé en masse terreuse par la délitation : *La pâte des* ARGILOPHYRES *est assez facilement fusible en un émail blanc.* (Brongn.)

ARGO, n. m. (ἀργός, léger; gr.) Astron. Constellation de l'hémisphère austral, ainsi appelée du vaisseau sur lequel les Argonautes s'embarquèrent pour aller conquérir la toison d'or.

ARGOLASE ou **ARGOLASIE**, n. f. Bot. Herbe d'Afrique, formant un genre voisin de la famille des Iridées.

ARGON, n. m. Chasse. Bâton plié en arc, qui sert à prendre des oiseaux.

ARGONAUTE, n. m. (ἀργός, prompt, ναύτης, marin; gr.) Pron. *ar-go-nôtt.* — Zool. Genre de mollusques de l'ordre des Céphalopodes; ils habitent une coquille mince, blanche et demi-transparente, dont la forme rappelle celle d'une nacelle.

ARGOPHYLLE, n. m. (ἀργός, blanc; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *ar-go-fil.* — Bot. Bel arbrisseau de la Nouvelle-Écosse, qui appartient à la famille des Bruyères ou Éricinées.

ARGOT, n. m. Pron. *ar-gô.* — Langage particulier aux filous et aux malfaiteurs, et qui leur permet de se communiquer leurs projets sans être compris de ceux qui les entendent : *Savoir, parler l'*ARGOT.

— Par extens. Langage de convention en usage parmi les gens d'une même profession : *En France, autant de professions, autant d'*ARGOTS. (H. de Balzac.)

ARGOT, n. m. Pron. *ar-gô.* — Agric. L'extrémité morte d'une branche d'arbre coupée. ‖ Le vieux bois mort que l'on coupe avec la serpette, lorsque l'on taille un cep de vigne. ‖ V. ERGOT.

ARGOTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Couper les argots d'un arbre ou d'un cep de vigne.

ARGOTIER, IÈRE, n. Pron. *ar-go-tié, ièr.* — Celui, celle qui parle un argot : *Il jeta un coup d'œil mélancolique sur les pauvres* ARGOTIERS *morts.* (V. Hug.)

ARGOULET, n. m. Pron. *ar-gou-lè.* — Anc. Carabin, arquebusier. ‖ Fig. Homme de néant.

ARGOUSIN, n. m. Pron. *ar-gou-zain.* — Sous-officier de bagne, chargé de surveiller les forçats.

— Par extens. Tout homme de police :

J'ai toujours dédaigné de battre un *argousin.* (V. Hug.)

ARGOUSSIER, n. m. Pron. *ar-gou-cié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Osyridées; il renferme des arbrisseaux épineux qui croissent sur le bord de la mer et dans les sables des dunes.

ARGUANT, part. prés. du v. Arguer. Didact.

ARGUANT, part. prés. du v. Arguer. Techn.

ARGUATION, n. f. (*arguere*, prouver; lat.) Pron. *ar-gua-cion.* — Pratiq. L'action d'arguer une pièce de faux.

ARGUE, n. f. (ἔργον, ouvrage; gr.) Pron. *argh.* — Technol. Cabestan qui sert à passer les lingots d'or, d'argent et de cuivre dans diverses grosses filières décroissantes, jusqu'à ce qu'on les ait réduits au calibre d'un tuyau de plume.

— Bureau public où les tireurs d'or portent leurs lingots à dégrossir.

ARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Arguer. Accusé d'être faux, de n'être point valable : *L'arrêt de renvoi fixe le nombre des pièces* ARGUÉES. (Dupin aîné.)

ARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Arguer. Passé par les trous de l'argue.

ARGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*arguere*, prouver; lat.) Pron. *ar-gu-er.* — L'*e* muet et l'*i* qui suivent le radical *argu*, prennent l'un et l'autre le tréma : *j'arguë, ils arguënt; nous arguïons, vous arguïez.* — Reprendre, accuser, contredire. Il n'est plus guère usité que dans la locution *arguer de faux.*

— V. intr. Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe : *Vous* ARGUEZ *mal à propos de ce fait.*

ARGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*argue.*) Pron. *ar-gher.* — Technol. Passer par les trous de l'argue des lingots d'or, d'argent ou de cuivre.

ARGULE, n. m. Pron. *ar-gul.* — Zool. Genre de Crustacés de l'ordre des Pœcilopodes; la seule espèce que l'on connaisse s'attache au corps des têtards de la grenouille, et leur donne souvent la mort.

ARGUMENT, n. m. (*argumentum*, formé de *arguere*, prouver; lat.) Pron. *ar-gu-man.* — Logiq. Tout raisonnement, toute preuve qui sert à établir une proposition : ARGUMENT *victorieux, péremptoire, captieux, sophistique. Résoudre, éluder, rétorquer un* ARGUMENT. (Acad.) *Un homme qui avait fait à Rome un* ARGUMENT *contre les poulets sacrés se regardait peut-être comme un philosophe.* (Vauven.) *Je voudrais qu'ils eussent des raisons claires et des* ARGUMENTS *qui emportent conviction.* (La Br.) *Persuadez, ne commandez pas; mais entre gens qui discutent, quand* Je veux *est un* ARGUMENT, Je ne veux pas *devient une raison.* (C. Del.)

Chrysippe s'arrêtait de moment en moment,
Et d'un verre de vin trempait chaque *argument.* (Andr.)

— *Argument ad hominem*, argument qui s'attaque directement à la personne, et qui emprunte sa force des circonstances où elle se trouve. ‖ *Argument en forme*, syllogisme dans lequel on observe toutes les règles de la logique. ‖ *Argument dialectique*, argument qui ne suffit pas pour déterminer absolument la conviction, parce qu'il n'est fondé que sur des preuves relatives.

— Indice, preuve : *Les faits sont toujours le meilleur* ARGUMENT *et abrègent la discussion.* (Dupanl.) *Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un* ARGUMENT *de liberté.* (Chateaubr.)

— L'abrégé, le sommaire d'un livre, d'un ouvrage : ARGUMENT *du premier, du second chant de l'Iliade.*

— Astron. Quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité, ou même une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. ‖ *Argument de latitude* ou *d'inclinaison*, la distance d'une planète à son nœud ascendant. ‖ *Argument de l'équation du centre* ou *de l'orbite*, l'anomalie ou la distance à l'aphélie ou à l'apogée. ‖ *Argument annuel*, la distance du soleil à l'apogée de la lune.

ARGUMENTANT, part. prés. du v. Argumenter.

— N. m. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant.

ARGUMENTATEUR, n. m. Celui qui se plaît, qui cherche à argumenter : *Franklin était moins* ARGUMENTATEUR *et plus persuasif.* (Mignet.)

ARGUMENTATION, n. f. (*argumentatio*, preuve; lat.) Pron. *ar-gu-man-ta-cion.* — L'action d'argumenter; l'art d'argumenter : ARGUMENTATION *solide. Briller dans l'*ARGUMENTATION. *Traité de l'*ARGUMENTATION. (Acad.) *Son esprit curieux se porta sur la religion, et il fit servir sa subtile* ARGUMENTATION *à en contester les vénérables fondements.* (Mignet.)

ARGUMENTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*argumentari*, prouver, démontrer; lat.) Pron. *argu-man-té.* — Faire des arguments, prouver par arguments, ou tirer des conséquences d'une chose à une autre : ARGUMENTER *en forme, selon les règles.* ARGUMENTER *contre quelqu'un.* (Acad.)

On *argumente*, on crie, on n'est d'accord sur rien. (Andr.)

— *Argumenter de*, tirer une conséquence, induire de : *Il ne faut pas* ARGUMENTER *de la possibilité à l'effet.* (Acad.) *On peut toujours* ARGUMENTER *de l'acte à la puissance, mais non de la puissance à l'acte.* (Id.) *Je ne veux pas* ARGUMENTER *avec vous.* (J. J. Rouss.)

Le bonnet de docteur couvre mes cheveux blancs,
Et pour *argumenter* je monte sur les bancs. (C. Delav.)

— Fam. On le trouve employé quelquefois avec un complément explétif : *Vous nous* ARGUMENTEZ *dans cinquante-quatre mortelles pages.* (Beaum.)

ARGUS, n. m. Pron. *ar-guss.* — Mythol. Nom d'un prince argien qui avait cent yeux, et qui fut chargé par Junon de la garde d'Io, métamorphosée en vache.

— Fig. et fam. Personne qui espionne continuellement une autre personne :

Le portier du logis est un lutin terrible,
Un *Argus* à cent yeux, à tous inaccessible. (Dest.)

*Le bruit des gens d'une maison fastueuse trouble incessamment le repos du maître; il ne peut rien cacher à tant d'*ARGUS. (J. J. Rouss.)

— Fig. *Avoir des yeux d'Argus*, observer tout, être fort vigilant.

— Zool. Bel oiseau de l'ordre des Gallinacés, ainsi nommé à cause des yeux qui sont répandus sur tout son plumage; il a beaucoup de rapport avec les faisans; il habite la Chine et les parties méridionales de l'Inde : *L'*ARGUS *est de la grosseur du dindon; il a sur la tête une double huppe qui se couche en arrière.* (Buff.)

— Genre de poissons exotiques de la famille des Leptosomes. ‖ Genre de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens et de la famille des Pleuronectes; ils sont plats comme les soles; ils ont les yeux placés du même côté de la tête et nagent constamment sur un de leurs côtés. ‖ Petit papillon de jour. ‖ Espèce de lézard et de couleuvre. ‖ Coquilles du genre Porcelaine, qui ont des taches semblables à des yeux.

ARGUTIE, n. f. (*argutia*, formé de *argutus*, fin, délié; lat.) Pron. *ar-gu-cî.* — Raisonnement pointilleux, subtil : *Il y a plus d'*ARGUTIES *dans ce discours que de raisons solides.* (Acad.) *Les Normands traitèrent la distinction d'*ARGUTIE, *et firent des mouvements d'impatience.* (Aug. Thierry.)

ARGUTIEUX, EUSE, adj. Pron. *ar-gu-cieu.* — Qui s'occupe d'arguties : *Homme* ARGUTIEUX.

— Qui se compose d'arguties : *Discours* ARGUTIEUX.

ARGYNNE, n. m. (ἀργυννος, surnom de Vénus; gr.) Pron. *ar-jinn.* — Zool. Papillon diurne.

ARGYRASPIDES, m. pl. (ἄργυρος, argent, ἀσπίς, bouclier; gr.) Pron. *ar-ji-rass-pid.* — Hist. anc. Soldats d'élite auxquels Alexandre donna des boucliers d'argent, en récompense de leur bravoure.

ARGYRÉIOSE, n. m. (ἀργύρεος, d'argent, gr.) Pron. *ar-ji-ré-ioz.* — Zool. Genre de poissons osseux, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Scombéroïdes; ils se font remarquer par une belle couleur argentée, mêlée de quelques reflets bleus.

ARGYRIDES, n. m. plur. (ἄργυρος, argent; gr.) Pron. *ar-ji-rid.* — Minér. Famille de minéraux qui renferme l'argent.

ARGYROCOME, adj. f. (ἄργυρος, argent; κόμη, chevelure; gr.) Astr. *Comète argyrocome*, nom donné par des astronomes à une comète de couleur argentine.

— N. m. Bot. Genre de la famille des Corymbifères, dont les fleurs argentées conservent après leur dessèchement l'éclat qu'elles avaient dans leur fraîcheur.

ARGYROPÉE, n. f. (ἄργυρος, argent; ποιῶ, je fais; gr.) Alchim. L'art de fabriquer l'argent.

ARGYROPHYLLE, adj. des 2 g. (ἄργυρος, argent, φύλλον, feuille; gr.) Pron. *ar-ji-ro-fil.* — Bot. Qui a les feuilles d'un blanc d'argent.

ARGYROSTOME, adj. des 2 g. (ἄργυρος, argent, στόμα, bouche; gr.) Zool. Qui a la bouche d'un blanc d'argent.

ARGYROTHAMNE, n. m. (ἄργυρος, argent, θάμνος, rejeton; gr.) Pron. *ar-ji-ro-tamn.* — Bot. Genre de plantes monoïques de la famille des Euphorbiacées; il se compose d'arbrisseaux dont toutes les parties sont blanchâtres.

ARHIZE, adj. des 2 g. V. ARRHIZE.

ARIA, n. m. (mot ital.) Propr. Grand air. ‖ Fig. Embarras : *Quel* ARIA !

— Amas d'objets entassés pêle-mêle.

ARIANISME, n. m. (*Arius.*) Hérésie des ariens : *L'*ARIANISME *se maintint longtemps chez les Lombards. L'*ARIANISME *s'est éclipsé devant la triple auréole d'un Dieu unique.* (Frayssinous.)

ARICINE, n. f. Chim. Alcaloïde cristallisable en aiguilles blanches, qu'on a découvert dans une variété de quinquina de Carthagène, d'Arica et de Cusco.

ARIDE, adj. des 2 g. (*aridus*, lat.; m. sign.) Pron. *a-rid.* — Sec, dépourvu de toute humidité; stérile, désolé : *L'eau désaltère non-seulement les hommes, mais encore les campagnes* ARIDES. (Fén.) *La côte ne présente qu'un amas de sable brûlant et* ARIDE. (Raynal.) *Le lit du Cédron est pierreux et* ARIDE. (Saulcy.) *Le coursier, jadis si fier, languit auprès d'une herbe* ARIDE *et sans saveur.* (Chateaubr.)

Tu fais d'un sable *aride* une terre fertile. (Boil.)

— Par extens. Sec, maigre :

Vois Harpagon *aride* et presque diaphane,
Par les jeûnes cruels auxquels il se condamne. (Regnard.)

— Fig. Stérile, sans effet : *Il n'est rien de plus sec et de plus* ARIDE *que ses bonnes grâces.* (Mol.)

— Fig. *Sujet, matière aride*, qui prête peu aux développements :

Mon idée était triste, *aride*, dépouillée. (Del.)

— Fig. *Vie aride*, vie d'une personne abandonnée :

Je cherche en vain des yeux dans cette vie *aride :*
Le désert seul, hélas ! m'entoure et me répond. (Lam.)

— Fig. *Vérités arides*, celles qui ne demandent, pour être connues ou comprises, que de la mémoire ou de l'attention, et qui servent plutôt à augmenter le savoir de celui qui les possède qu'à développer son imagination ou ses facultés morales :

D'*arides vérités* quelquefois trop épris,
J'espérais de Newton pénétrer les écrits. (L. Rac.)

— Fig. *Esprit aride*, qui ne produit rien : *Son imagination sèche,* ARIDE *et froide, ne s'exaltait jamais jusqu'aux contemplations.* (Lamart.)

— Fig. *Âme, cœur* ARIDE, qui manque de sensibilité.

— Bot. Il se dit des feuilles et de toute autre partie naturellement sèche, scarieuse et coriacée : *Les feuilles de plusieurs espèces de bruyères sont* ARIDES.

ARIDED, n. m. Astron. Nom de l'étoile qui se trouve à la queue du Cygne.

ARIDITÉ, n. f. (*ariditas*, sécheresse ; lat.) Manque absolu d'humidité ; sécheresse : *L'*ARIDITÉ *de la terre. L'*ARIDITÉ *de la saison.* (Acad.)

— Pathol. Sécheresse extrême : *L'*ARIDITÉ *de la langue.*

— Fig. Sécheresse, défaut d'abondance ; absence de variété, d'attrait, d'agrément : *L'*ARIDITÉ *d'un sujet. Une grande* ARIDITÉ *de style. Il y a dans tous ses ouvrages une sécheresse, une* ARIDITÉ *étrange.* (Acad.) *La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la rosée, sur l'*ARIDITÉ *de la vie.* (Mme de Staël.)

— Fig. Défaut de sensibilité : *Son âme est d'une* ARIDITÉ *qui le rend étranger à tout ce qui intéresse autrui.* (Acad.)

— Dévotion. L'état d'une âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété : *Les plus grands saints ont des temps d'*ARIDITÉ. (Acad.)

ARIDURE, n. f. Pathol. V. ATROPHIE.

ARIEN, IENNE, n. (*Arius*, n. pr.) Pron. *a-ri-ain.* — Nom des sectateurs de l'hérésiarque Arius, qui nia la consubstantialité au commencement du IVe siècle.

— Adj. *Un évêque, un prince* ARIEN. ‖ *L'hérésie arienne*, l'hérésie d'Arius, l'arianisme. ‖ *La secte arienne*, l'arianisme et ses sectateurs : *Lorsque la religion chrétienne fut apportée aux barbares, la* SECTE ARIENNE *était en quelque façon dominante dans l'empire.* (Montesq.)

ARIETTE, n. f. (*aria*, air ; ital.) Air d'un mouvement vif et léger : *Chanter une* ARIETTE. *Le mot* ARIETTE *est un diminutif qu'il faut garder pour l'espèce de chant la plus légère et la moins expressive.* (Marm.) *Les* ARIETTES *de Lulli furent très-faibles, c'étaient des barcarolles de Venise.* (Volt.)

ARILLE, n. m. Bot. Espèce de prolongement qui forme autour de la graine une enveloppe très-souvent incomplète : *Nous pensons que l'*ARILLE *est une sorte de corps glanduleux, dans lequel sont élaborés les sucs qui servent à développer la graine.* (Mirbel.)

ARILLÉ, ÉE, adj. Bot. Pourvu d'un arille : *Les graines du muscadier sont* ARILLÉES.

ARIMANON, n. m. Zool. Petite perruche d'Otaïti.

ARIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Épingl. Ajuster le poinçon sur l'enclume.

ARISARON, n. m. Bot. Espèce de gouet.

ARISTARQUE, n. m. *Pron. a-riss-tark.* — (ἄριστος, très-bon, et ἀρχός, prince ; gr.) Grammairien célèbre qui publia des remarques sur Homère.

— Fig. Critique sévère et judicieux : *Le nom d'*ARISTARQUE, *le maître en sagacité grammaticale, est passé en circulation à l'état de type, et signifie l'oracle même du goût.* (Ste-Beuve.)

— Ironiq. *Censeurs rigoureux, graves* ARISTARQUES, *osez demander où est la puissance et le mérite de l'harmonie.* (Gresset.)

ARISTÉ, ÉE, adj. (*arista*, arête ; lat.) Bot. Qui est muni d'un appendice en forme d'arête.

ARISTÉE, n. f. (*arista*, épi, barbe ; lat.) Bot. Genre de plantes à fleurs bleues de la fam. des Iridées.

ARISTÉNIE, n. f. (*arista*, barbe ; lat.) Zool. Genre de vers de la classe des Annélides.

ARISTIDE, n. f. (*arista*, arête, barbe ; lat.) Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Graminées, remarquables par la longueur de leurs arêtes.

ARISTOCRATE, n. des 2 g. (*aristocratie.*) Pron. *a-riss-to-kratt.* — Partisan de l'aristocratie : *Un* ARISTOCRATE, *une* ARISTOCRATE. (Acad.)

— Il se disait, sous la république, des nobles, des privilégiés, et, en général, de tous les ennemis de la république.

— Adjectiv. *Je ne suis ni* ARISTOCRATE, *ni démocrate, ni pour les grands, ni pour le peuple, mais pour l'humanité entière.* (Lamart.)

ARISTOCRATIE, n. f. (ἄριστος, le meilleur ; κράτος, puissance ; gr.) Pron. *a-riss-to-kra-cî.* — Gouvernement politique dans lequel un certain nombre de personnes considérables possèdent et exercent le pouvoir : *La république de Venise était une* ARISTOCRATIE. (Acad.) *Les habitants de la montagne voulaient qu'on établît à Athènes une pure démocratie ; ceux de la plaine demandaient une* ARISTOCRATIE *rigoureuse.* (Mably.) *L'*ARISTOCRATIE *convient aux États médiocres en richesse ainsi qu'en grandeur.* (J. J. Rouss.)

— Pouvoir que possède et qu'exerce une classe d'hommes revêtus de certains privilèges par la constitution : *L'*ARISTOCRATIE *anglaise.* (Id.) *Les grands services rendus à l'État et les grandes fortunes sont la source de l'*ARISTOCRATIE. (Acad.)

— Par extens. Les grands, la classe noble : *Après la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares, l'*ARISTOCRATIE *conquérante prit possession de toutes choses, personnes et terres, peuple et pays.* (Guizot.) *En Espagne, tout ce qui n'appartenait pas au roi appartenait à l'Église ou à l'*ARISTOCRATIE. (V. Hugo.)

ARISTOCRATIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'aristocratie : *Gouvernement* ARISTOCRATIQUE. *Les familles* ARISTOCRATIQUES *doivent être peuple autant qu'il est possible.* (Montesq.) *En Angleterre, le sentiment* ARISTOCRATIQUE *est tout autrement superbe qu'en France.* (Ch. Dupin.) *Napoléon ne fut démocrate qu'un moment ; ses penchants étaient* ARISTOCRATIQUES. (Chateaubr.)

ARISTOCRATIQUEMENT, adv. (*aristocratiquement.*) D'une manière aristocratique.

ARISTOCRATISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-riss-to-kra-ti-zé.* — Donner la forme aristocratique. ‖ Rendre aristocrate.

— V. intr. Professer son goût pour l'aristocratie.

ARISTOLOCHE, n. f. (ἄριστος, excellent, λοχεία, lochies ; gr.) Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des Aristolochiées ; il renferme un assez grand nombre d'espèces.

ARISTOLOCHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'aristoloche.

— **Aristolochiées**, n. f. pl. Famille de plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples, pétiolées ; elle a pour type l'*Aristoloche.*

ARISTOLOCHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des remèdes propres à faire couler les lochies.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE, adj. (*Aristoteles*, Aristote ; lat.) Conforme à la doctrine d'Aristote.

— Subst. Partisan de la doctrine d'Aristote.

ARISTOTÉLISME, n. m. La doctrine d'Aristote.

ARISTULÉ, ÉE, adj. (*arista*, arête ; lat.) Pron. *a-riss-tu-lè.* — Bot. Muni d'une petite arête.

ARITHMÉTICIEN, n. m. (ἀριθμητικός ; gr.) Pron. *a-ritt-mé-ti-ci-ain.* — Celui qui sait l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE, n. f. (ἀριθμός, nombre ; τέχνη, science ; gr.) Pron. *a-ritt-mé-tik.* — La science des nombres, l'art de calculer : *Il ne connut jamais que l'addition et la soustraction pour toute* ARITHMÉTIQUE. (H. de Balzac.) *Son père l'envoya quelque temps chez un maître d'écriture et d'*ARITHMÉTIQUE. (Mignet.)

Je vais lui faire voir de mon *arithmétique.* (É. Augier.)

— *Arithmétique décimale*, celle dans laquelle dix signes ou chiffres combinés de diverses manières servent à exprimer toutes les quantités possibles.

ARITHMÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'arithmétique, qui est selon les règles de l'arithmétique : *Je vous admire de donner tant de soin aux belles-lettres au milieu de vos occupations* ARITHMÉTIQUES. (Volt.)

— *Machine arithmétique*, machine qui exécute les principales règles de l'arithmétique, et qui fut inventée par Pascal.

— *Rapport arithmétique*, différence de deux quantités. ‖ *Proportion arithmétique*, égalité de deux rapports arithmétiques. ‖ *Progression arithmétique*, celle où la différence de chaque terme avec le précédent est constante.

— Plain-chant. *Division arithmétique*, division de l'octave, dans laquelle la quarte est en bas et la quinte en haut ; c'est celle qui constitue les quatre tons ou modes plagaux.

ARITHMÉTIQUEMENT, adv. (*arithmétiquement*). D'une manière arithmétique.

ARITHMOGRAPHE, n. m. (ἀριθμός, nombre, γραφή, écriture ; gr.) Pron. *a-ritt-mo-graf.* — Technol. Sorte de règle à calcul qui est courbée en cercle.

ARITHMOGRAPHIE, n. f. Technol. L'art d'écrire les nombres, de représenter par des signes conventionnels les valeurs des grandeurs dont la composition est connue, et de transformer ces diverses expressions en expressions équivalentes jusqu'à ce qu'on arrive à la plus simple de toutes.

ARITHMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'arithmographie.

ARITHMOLOGIE, n. f. (ἀριθμός, nombre, λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-ritt-mo-lo-jî.* — Science qui embrasse généralement tout ce qui a rapport à la mesure des grandeurs.

ARITHMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-ritt-mo-lo-jik.* — Qui concerne l'arithmologie.

ARITHMOMANCIE, n. f. (ἀριθμός, nombre, μαντεία, divination ; gr.) Pron. *a-ritt-mo-man-cî.* — Divination qui se faisait par le moyen des nombres.

ARITHMOMÈTRE, n. m. (ἀριθμος, nombre, μέτρον, mesure ; gr.) Technol. Instrument qui sert à exécuter des calculs arithmétiques.

ARJONE, n. f. Pron. *ar-jonn.* — Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Thymélées.

ARLEQUIN, n. m. Pron. *ar-le-kain.* — Personnage comique que tous les théâtres de l'Europe ont emprunté à la scène italienne ; son vêtement est formé de petites pièces triangulaires de diverses couleurs : ARLEQUIN *est Bergamasque : son caractère est un mélange de naïveté, d'ignorance, d'esprit, de bêtise et de grâce. C'est un grand enfant qui a des lueurs de raison et d'intelligence, et dont toutes les méprises ou les maladresses ont quelque chose de piquant.* (Marm.) *Sans un* ARLEQUIN, *une comédie italienne ne vaut pas le diable.* (Dancourt.)

— Fig. et fam. *Un habit d'arlequin*, un tout composé de parties disparates, et particulièrement un ouvrage fait de morceaux pris de différents auteurs.

— Théâtre. *Manteau d'arlequin*, draperie fixe qui dans un théâtre cache la partie supérieure du rideau.

— Zool. Espèce de rossignol dont le plumage est varié de bleu, de cendré, de brun et de jaune.

ARLEQUINADE, n. f. (*arlequin*). Pron. *ar-le-ki-nad.* — Pièce de théâtre dans laquelle le rôle principal est joué par l'Arlequin : *Les* ARLEQUINADES *étaient le plus souvent de simples canevas que l'acteur se chargeait de remplir.* (Marm.) *On vient de jouer une* ARLEQUINADE *fort plaisante.* (Acad.)

— Bouffonnerie d'arlequin ; mot ou geste d'arlequin : *Les* ARLEQUINADES *plaisent beaucoup au peuple.*

ARLEQUINE, n. f. (*arlequin.*) Pron. *ar-le-kinn.* — Danse propre à l'arlequin ; l'air sur lequel cette danse s'exécute.

— Moll. Espèce de coquille du genre porcelaine.

ARLEQUINÉ, ÉE, adj. (*arlequin*) Zool. Orné de couleurs variées comme celles de l'arlequin.

ARMADILLE, n. f. (*Armada*, nom d'une flotte que Philippe II équipa contre l'Angleterre ; dimin. *Armadilla*, esp.) Pron. *ar-ma-di-ye.* — Petite escadre espagnole qui stationnait dans les principaux parages du nouveau monde, pour empêcher les étrangers de faire le commerce. ‖ Toute frégate légère qui faisait partie de cette escadre.

— Zool. Nom donné aux quadrupèdes armés de cuirasses écailleuses, qu'on appelle autrement *tatous.*

— Insecte aptère, qui se rapproche beaucoup du cloporte ; il est originaire d'Italie. On l'employait autrefois en pharmacie comme diurétique.

ARMAILLADE, n. f. (*maille.*) Pron. *ar-ma-yad.* — Pêche. Filet en forme de tramail.

ARMAND, n. m. Pron. *ar-man.* — Remède composé de mie de pain, de miel et d'aromates, qu'on fait prendre aux chevaux pour leur rendre l'appétit.

ARMANT, part. prés. du v. Armer :

Vieillards, en les *armant*, apprenez à vos fils
Les prouesses d'honneur que vous faisiez jadis. (C. Del.)

ARMARINTE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères ; elles ont des fleurs jaunes, et des racines d'une odeur forte et aromatique.

ARMATEUR, n. m. (*armator*, formé de *arma*, armes ; lat.) Celui qui, pour lui-même ou par commission, arme ou affrète un bâtiment pour l'envoyer en course, ou qui le charge de marchandises pour l'expédier à un port de commerce ; celui qui prend un intérêt dans un armement : *Les* ARMATEURS *de Bordeaux, de Marseille.*

Toi, jadis *armateur*,
Du Havre, où tu naquis, constant adorateur,
Tu cesses de l'aimer ? (C. Del.)

— Anc. Capitaine d'un navire armé en course ; aventurier faisant la course sur un navire où il avait une part : *Nos plus illustres marins du dix-septième*

siècle ont été d'abord ARMATEURS. *Duguay-Trouin était fils d'un* ARMATEUR *qui s'était enrichi en commandant des corsaires.*

— Par extens. Le navire même qui est armé en course ; vaisseau corsaire : *Nos* ARMATEURS *sont rentrés dans le port.*

ARMATURE, n. f. (*armatura*, armure ; lat.) Arts et Mét. Assemblage de barres, de clefs, de liens ou autres pièces de métal, pour soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpente, de mécanique, etc. : *L'*ARMATURE *est indispensable pour soutenir les dômes, les voûtes surbaissées*, etc. *Les* ARMATURES *sont très-utiles pour prévenir les effets de la dilatation sur des maçonneries exposées à une température très-élevée.*

— Archit. Clefs, boulons, etriers, barres, dont on se sert pour retenir un grand assemblage de charpente, pour fortifier une poutre éclatée, ou pour enter deux poutres ou en relier ensemble plusieurs, afin qu'elles aient plus de force. || Cintre ou charpente qui sert à la construction des voûtes et des arcades.

— Fond. Assemblage des différentes barres de fer que les fondeurs établissent dans le moule d'une statue de bronze de grande dimension, pour soutenir les diverses parties de l'œuvre.

— Lithologie. Croûte métallique luisante qui couvre les pierres figurées.

— Mus. Signes indiquant à la clef le ton du morceau, sauf les accidents qui marquent le modes.

— Phys. Feuilles métalliques appliquées à une partie d'un animal que l'on veut soumettre à l'action du galvanisme. || Assemblage de plaques de fer doux dont on enveloppe les aimants naturels pour les fortifier, pour conserver leur force, ou pour donner une meilleure direction à leurs pôles.

ARME, n. f. (*arma*, lat. ; m. sign.) Tout instrument dont l'homme se sert pour attaquer ou pour se défendre. ARME *offensive ;* ARME *défensive ;* ARME *à feu ;* ARME *blanche. Le fusil et le pistolet sont des* ARMES *à feu. L'épée, le sabre et la baïonnette sont des* ARMES *blanches.* (Acad.) *Les premières* ARMES *furent inventées contre les bêtes féroces.* (Boss.)

— Les armes sont *offensives* ou *défensives*, suivant qu'elles servent à l'attaque ou à la défense. Les *armes offensives* comprennent 1° les *armes de jet ;* 2° les *armes de trait ;* 3° les *armes d'hast ;* 4° les *armes blanches.*

— Les ARMES DE JET sont *portatives* ou *non portatives.* || *Armes portatives de jet*, celles qu'un homme peut porter facilement, et qui sont propres à lancer des corps avec force ; tels sont la fronde, l'arc, l'arbalète, la sarbacane, l'arquebuse, le mousquet, le mousqueton, le fusil, la carabine, le pistolet, etc. Ces dernières sont appelées *armes à feu*, parce qu'elles ont pour moteur l'inflammation de la poudre. La sarbacane et le fusil à vent, qui lancent les projectiles par l'effet de la compression de l'air, ont reçu le nom d'*armes à vent.* || *Armes non portatives de jet*, celles qui ne peuvent être portées par un seul homme, à cause de leur masse et de leur poids. Elles comprennent : 1° les *machines de guerre* qui sont mises en mouvement par des moyens mécaniques, comme les béliers, les balistes et les catapultes ; 2° les *bouches à feu*, qu'on nomme aussi *armes pyrobalistiques*, parce que leur action est due à l'inflammation de la poudre. On subdivise les machines de guerre en *armes catabalistiques*, destinées, comme le bélier, à frapper et à renverser les murailles ; en *armes neurobalistiques*, employées comme la baliste et la catapulte pour lancer des pierres, des dards et d'autres projectiles ; et enfin en *armes pneumatiques*, qui lancent des projectiles par l'effet de la compression des gaz ou de la vapeur.

— ARMES DE TRAIT, celles qu'on lance au loin, soit avec la main, soit avec l'arc, l'arbalète ou la fronde ; telles sont les pierres, les dards, les flèches, etc.

— ARMES D'HAST, celles qui sont emmanchées au bout d'un long manche de bois, nommé *hampe ;* telles sont les lances, les piques, les hallebardes.

— ARMES BLANCHES, le sabre, l'épée et la baïonnette. On leur a donné ce nom pour les distinguer des *armes à feu.* Depuis que la plupart des *armes d'hast* ne sont plus en usage, on a rangé aussi la lance parmi les armes blanches.

— Les ARMES DÉFENSIVES se divisent en *portatives* et en *non portatives.* || *Armes défensives portatives*, tout moyen de défense personnelle que l'homme peut porter sur lui, peaux d'animaux durcies, écailles de tortue, cuirasses, casques, boucliers, brassards, cuissards, et tout ce qu'on désigne en général par le nom *d'armure.* || *Armes défensives non portatives*, tout moyen de défense qui, par son poids ou par la stabilité de sa construction, doit rester immobile ; piquets ferrés, palissades, remparts, retranchements, tours, forts, citadelles, places fortes ; en général, tout ce qui appartient à l'art de la fortification.

— Considérées au point de vue des blessures qu'elles font au corps humain, les *armes* prennent aussi les dénominations suivantes. || *Armes piquantes*, celles qui présentent une pointe terminant une tige plus ou moins grêle, mais sans tranchants ; tels sont le stylet, le trait simple, le pieu, le carrelet, le fleuret démoucheté, etc. || *Armes tranchantes*, celles qui présentent un tranchant terminé ou non par une pointe ; tels sont les sabres, les haches, les faux, les couteaux, les coutelas, les faucilles, les serpes, les cognées, etc. || *Armes tranchantes et piquantes*, celles qui sont formées d'une pointe terminant une lame, pourvue d'un ou de plusieurs tranchants ; tels sont le poignard, l'épée, la baïonnnette, l'espadon, la flèche, la lance, la pique, la zagaye, etc. : *Les* ARMES PIQUANTES ET TRANCHANTES *peuvent être employées de plusieurs manières : par la pointe, c'est-à-dire d'estoc ; par le tranchant, c'est-à-dire de* taille. (Dupuytr.) || *Armes déchirantes*, celles qui sont formées de tiges pointues, et courbées d'une manière plus ou moins régulière, comme les crocs, les crochets, les harpons, etc. : *Si l'on excepte les crocs, les crochets et les harpons employés dans la marine, on ne trouve d'*ARMES DÉCHIRANTES *employées aujourd'hui comme armes de guerre, que chez les sauvages.* (Dupuytr.) || *Armes contondantes*, armes pesantes, à surface plus ou moins large, et qui produisent une contusion, commes les masses, les massues et les casse-tête. || *Armes écrasantes*, armes à très-large surface qui, par l'effet de leur poids et de la violence de leur choc, écrasent les chairs.

— Ensemble des corps de troupes qui combattent d'une manière semblable : ARME *de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie. Ce détachement était composé de différentes* ARMES. (Acad.) *La connaissance de la géologie, de la géoplastie, de la mécanique et de leurs applications est importante dans l'*ARME *du génie militaire.* (Dur. de la Mal.)

— Au pluriel, il s'emploie dans un nombre considérable de locutions spéciales et de phrases faites.

— Anc. *Homme d'armes*, cavalier noble, pesamment armé, faisant partie des compagnies d'ordonnance.

— Anc. *Gens d'armes*, hommes d'une compagnie d'ordonnance qui étaient armés de toutes pièces, et qui avaient sous leurs ordres un certain nombre d'hommes à cheval : *Tout à coup les trompettes des mousquetaires et des* GENS D'ARMES *sonnèrent presque en même temps le boute-selle.* (A. de Vigny.) *Pour payer les seigneurs et capitaines avec leurs* GENS D'ARMES, *le duc avait été obligé d'engager plusieurs de ses terres.* (Barante.)

— *Héraut d'armes*, officier dont l'emploi principal était de faire au nom d'un prince ou d'un État, certaines publications solennelles, certains messages importants.

— *Capitaine d'armes*, le sous-officier qui, dans la marine militaire, a la garde des menues armes d'un vaisseau.

— *Maître en fait d'armes* ou *Maître d'armes*, celui qui enseigne à manier l'épée, le fleuret ; maître d'escrime.

— *Maître de hautes armes*, celui qui montre à bien manier la pique, l'espadon.

— *Pas d'armes*, combat qu'un seul ou plusieurs chevaliers livraient pour défendre contre tout venant un passage ou *pas*, fermé d'une barricade.

— *Passe d'armes*, rencontre entre les combattants dans les tournois.

— *Salut des armes*, espèce de salut qui consiste en un certain mouvement des armes.

— *Place d'armes*, place où l'on exerce les troupes dans une ville ou dans une citadelle.

— *Port d'armes*, attitude du soldat qui porte les armes. || Chasse. Droit accordé par l'autorité de porter des armes de chasse pendant les époques où la chasse est autorisée.

— *Faisceau d'armes*, réunion d'armes de diverses espèces, disposées symétriquement, et formant une décoration militaire.

— *Salle d'armes*, galerie qui renferme des armes rangées et bien entretenues. || Lieu où l'on enseigne publiquement l'escrime.

— *Suspension d'armes*, trêve, cessation des hostilités entre les parties belligérantes.

— *Veille des armes*, cérémonie d'après laquelle celui qui devait être armé chevalier passait la nuit qui précédait sa réception dans une chapelle, en présence des armes dont il devait être revêtu.

— *Aux armes !* cri par lequel on avertit une troupe de prendre les armes.

— *Être sous les armes*, être tout armé pour une expédition ou pour quelque service d'honneur. || Par extens. Être préparé pour un objet quelconque.

— *Être présent sous les armes*, être sous les drapeaux et en état de faire son service. || *Être bien sous les armes*, avoir bonne grâce quand on est armé.

— *Faire passer quelqu'un par les armes*, le faire fusiller par jugement d'un conseil de guerre.

— *Faire ses premières armes*, faire sa première campagne.

— *Fait d'armes*, exploit guerrier, action militaire.

— *Porter les armes*, faire la guerre, combattre.

— *Porter* ou *présenter les armes*, exécuter certains mouvements et maniements de l'arme qui sont commandés dans l'exercice militaire ; présenter l'arme à quelqu'un par honneur.

— *Poser les armes*, mettre les armes bas, se rendre ; faire la paix ou une trêve.

— *Prendre les armes*, s'armer, soit pour attaquer, soit pour se défendre, soit pour faire l'exercice, soit pour rendre honneur à quelqu'un :

A tous mes Tyriens faites prendre les *armes*. (Rac.)

— *Prise d'armes*, l'action de prendre les armes.

— *En venir aux armes*, commencer la guerre.

— *Rendre les armes*, remettre ses armes au vainqueur. || Fig. S'avouer vaincu, subir la loi du vainqueur :

Sitôt que je la vis, je lui *rendis les armes.* (Malherbe.)

— N. pl. La profession militaire : *Suivre les* ARMES. *Il est né pour les* ARMES. (Acad.) *Je me suis acquis dans les* ARMES *l'honneur de six ans de service.* (Mol.)

— Combats, luttes armées, exploits militaires : *Dieu a béni vos* ARMES. (Fléch.) *César joignit la gloire des lettres à celle des* ARMES. (La Harpe.) *L'enthousiasme qu'inspire la gloire des* ARMES *est le seul qui puisse devenir dangereux à la liberté.* (Mme de Staël.) *Les Rhodiens étaient braves ; il est singulier qu'ils se soient rendus célèbres dans les* ARMES *pour avoir soutenu un siége avec gloire comme les chevaliers leurs successeurs.* (Chateaubr.)

— Prov. *Les armes sont journalières*, dans une guerre le succès n'est jamais assuré. || Fig. Dans une entreprise on ne réussit pas toujours.

— Les forces militaires d'un prince, d'un État :

Il bravait de vingt rois les *armes* épuisées. (V. Hug.)

— L'escrime : *Le secret des* ARMES *ne consiste qu'en deux choses : à donner et à ne point recevoir.* (Mol.)

— *Tirer des armes, faire des armes*, s'exercer à l'escrime. || *Avoir les armes belles*, faire des armes de bonne grâce. || *Mettre les armes à la main à un jeune homme*, être le premier à lui apprendre l'escrime.

— Toute l'armure d'un homme de guerre : ARMES *complètes. Se couvrir de ses* ARMES. (Acad.)

— Fig. et moral. Tout ce qui sert à attaquer, à combattre, à détruire un individu, une secte, une opinion, un préjugé, une passion, une erreur :

Des enfants de Japet toujours une moitié
Fournira des *armes* à l'autre. (La Font.)

*Le ridicule est l'*ARME *favorite des Français.* (Raynal.) *La colère est l'*ARME *de la faiblesse.* (Ségur.) *La meilleure* ARME *contre l'erreur est la vérité.* (De Rémus.) *Tout prête des* ARMES *à la volupté.* (Mass.) *Qu'est-ce qu'un homme qui, à la fin de sa vie, n'aurait fait que cadencer ses rêves poétiques, pendant que ses contemporains combattaient avec toutes les* ARMES *le grand combat de la civilisation et de la patrie ?* (Lamart.)

— *Faire arme de tout*, se servir de toutes sortes de moyens pour réussir.

— Tout ce qui sert à résister : *J'avais des* ARMES *contre vos menaces, je n'en ai plus contre vos larmes.* (J. J. Rouss.) *Le jeûne et la prière sont les meilleures* ARMES *d'un chrétien contre les tentations.* (Acad.)

Nos soupirs sont nos seules *armes.* (Rac.)

— Tout ce qui est capable d'engager, de charmer, de séduire :

Ce n'est que par des pleurs que vous me répondez :
Vous fiez-vous encore à de si faibles *armes ?* (Rac.)

— Fam. *Elle est sous les armes*, se dit d'une femme extrêmement parée :

... Comment braver le sourire ou les larmes
D'une solliciteuse aimable et sous les *armes ?* (Piron.)

— *Donner des armes contre soi*, fournir à son adversaire, dans une discussion, le moyen de se défendre ou d'attaquer :

Je ne veux pas encore, en lui manquant de foi,
Donner à sa vertu *des armes contre moi.* (Rac.)

— *Faire tomber les armes des mains de quelqu'un*, le fléchir, l'adoucir, l'apaiser.

— Zool. Tous les moyens d'attaque et de défense des animaux : griffes, dents, becs, aiguillons, cornes, écailles, etc. : *Les bêtes féroces ont des dents et des griffes qui leur servent d'*ARMES *terribles pour déchirer et dévorer les autres animaux.* (Fén.)

— Bot. Tous les moyens de défense de certains végétaux, épines, aiguillons, etc.

— Arts et Métiers. Outil à l'usage des ébénistes et de quelques autres ouvriers qui travaillent le bois; scie à main, très-mince et très-large.

— Blason. Marques d'honneur qui se mettaient sur les écus et sur les enseignes, pour distinguer les États, les villes et certaines familles; signes héraldiques peints ou figurés sur l'écu et la cotte d'armes : *Les* ARMES *de France, les* ARMES *d'Angleterre. On arrache ses* ARMES *des poteaux.* (Dider.)

— *Armes pleines*, celles qui sont entières, pures, d'une pièce et d'un tenant, sans brisures ni altérations. || *Armes brisées*, celles qui sont chargées de brisures, bordures, pour distinguer les branches et les cadets de leur aîné, à qui appartiennent les armes pleines. || *Armes chargées*, celles qui sont pures et pleines, mais auxquelles on a ajouté de nouvelles pièces, en souvenir de quelque belle action. || *Armes fausses* ou *armes à enquerre*, celles qui donnent lieu de s'enquérir de la raison de certaines fautes qu'elles présentent contre les règles du blason. || *Armes parlantes*, celles où il y a quelques figures qui font allusion au nom de la famille, comme la tour qui est dans les armes de la maison de La Tour-d'Auvergne. || Par anal. : *Les sculpteurs de la colonne Trajane ont ajouté à cette machine une tête de bélier, soit comme ornement, soit pour en faire une* ARME PARLANTE. (Dur. de la Malle.) || *Armes substituées*, celles qu'on prend avec un nom étranger à la place des siennes.

— *Juge d'armes*, celui qui jugeait des armoiries et des titres de la noblesse. V. ARMOIRIES, *Armes*. SYN. V. ARMURE.

Syn. Armes, armoiries. C'est par une extension de sens que le mot *armes* est synonyme d'*armoiries*. *Armoiries* est le mot propre qui s'emploie pour désigner les figures ou signes symboliques qui distinguent les personnes ou les êtres collectifs. Les peuples, les villes, et un certain nombre de familles et d'individus, ont des *armoiries*. *Armes* a reçu accidentellement, mais d'ailleurs très-anciennement, le même sens, parce que l'usage était de peindre ou de graver les *armoiries* d'un personnage sur ses *armes*, et particulièrement sur son bouclier. Il s'ensuit qu'*armoiries* peut s'employer et s'emploie souvent seul, et sans aucun mot qui l'explique; mais *armes* a presque toujours besoin d'un déterminatif qui prévienne l'équivoque.

ARMÉ, ÉE, part. pass. du v. Armer : *Soldat bien, mal* ARMÉ, ARMÉ *de pied en cap*, ARMÉ *de toutes pièces. Les Gaulois étaient réduits à une véritable servitude par les deux castes dominantes, les druides et la noblesse* ARMÉE. (J. J. Ampère.)

Comme un géant *armé* d'un glaive inévitable,
Le Temps avec la Mort, d'un vol infatigable,
Renouvelle en fuyant ce mobile univers. (Lamart.)

— *Puissance armée*, qui est sur le pied de guerre.

— *Tentative armée*, faite les armes à la main : *Il faut défendre la société contre de dangereux sectaires : il faut la défendre par la force contre les* TENTATIVES ARMÉES *de leurs disciples, par la raison contre leurs sophismes.* (Thiers.)

— *A main armée*, les armes à la main, par la force des armes.

— Il se dit de tout ce qui est muni d'un objet quelconque pouvant servir accidentellement à l'attaque ou à la défense : ARMÉ *d'une pierre, d'un bâton, d'un fouet, d'un épieu. Les anciens se représentaient Jupiter* ARMÉ *de ses foudres. Des paysans* ARMÉS *de fourches renversèrent les cinq cavaliers de leurs montures, et les firent prisonniers.* (Arago.)

— En parl. d'un vaisseau, Équipé, fourni de tout ce qui lui est nécessaire pour voyager et pour combattre : *Bâtiment bien* ARMÉ, *frégate mal* ARMÉE; *vaisseau* ARMÉ *en guerre*, ARMÉ *en course. Je vais sortir du port avec une galère bien* ARMÉE. (Étienne.)

— Il se dit des choses auxquelles on adapte des armes, ou qu'on munit de ce qui peut servir à la défense : *Chars* ARMÉS *de faux; remparts* ARMÉS *de canons; tours* ARMÉES *de parapets. Un bâton* ARMÉ *d'une pointe de fer.*

— Garni, soutenu, fortifié. || *Aimant armé*, enchâssé dans des plaques de fer qui en conservent ou augmentent la force. || *Poutre armée*, soutenue et fortifiée par des bandes de fer.

— Fig. En parl. des animaux, Munis de moyens naturels d'attaque et de défense : ARMÉ *de griffes*, ARMÉ *de cornes*, ARMÉ *de dents*, ARMÉ *d'écailles. Les mâchoires du requin sont* ARMÉES *de cinq ou six rangs de dents en haut et en bas.* (B. de St-P.) *Le mouflon est grand, léger,* ARMÉ *de cornes défensives.* (Flour.)

Son front large est *armé* de cornes menaçantes. (Rac.)

— Il se dit, par analogie, des végétaux : *Une plante* ARMÉE *d'épines, d'aiguillons.* (Acad.) *Le nabka est* ARMÉ *de piquants, et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre.* (Chateaubr.)

— Moral. Fortifié, rendu plus fort pour l'attaque ou pour la défense : *La justice est* ARMÉE *du glaive des lois. Le pouvoir est* ARMÉ *d'une loi redoutable.* ARMÉS *du signe sacré de la croix.* (Mass.) *Il craint des ennemis* ARMÉS *de l'autorité souveraine.* (Volt.)

Je ne suis point du tout pour ces prudes sauvages,
Dont l'honneur est *armé* de griffes et de dents. (Mol.)
Anaxagore, *armé* d'un rire sardonique,
Semblait, du philosophe enviant l'heureux sort,
Rire de la fortune et défier la mort. (Lamart.)

— Blason. Il se dit des figures d'animaux à quatre pieds, lorsque les ongles, les dents et les autres défenses naturelles sont d'un autre émail que celui de leurs corps; ou bien des griffons, des aigles, et même des flèches et des autres armes, dont les griffes ou les pointes sont d'un autre émail que le fût.

ARMÉE, n. f. (*armata*, ital., du latin *armare*, armer.) Pron. *ar-mé*. — Nombre plus ou moins considérable de troupes assemblées en corps et destinées à faire la guerre : ARMÉE *de terre*, ARMÉE *de mer*, ou ARMÉE *navale. Les plus puissantes* ARMÉES *sont comme des fourmis qui se disputent un brin d'herbe sur un morceau de boue.* (Fén.) *Les Romains n'avaient point de places; ils mettaient toute leur confiance dans leurs* ARMÉES, *qu'ils plaçaient le long des fleuves, où ils élevaient des tours de distance en distance pour loger des soldats.* (Montesq.) *Qu'est-ce qu'une* ARMÉE? *c'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie.* (Fléch.)

Un jour voit périr une *armée*,
Mais un peuple ne meurt jamais. (C. Delav.)

— Absol. L'ensemble des forces militaires qu'un État entretient habituellement pour sa sûreté : *Sois persuadé qu'il y a pour le moins à l'*ARMÉE *autant de poltrons que de braves.* (Campistron.)

— Dans un sens déterminé, Un corps de troupes plus ou moins considérable, placé sous le commandement d'un général pour une opération, et formant une fraction importante de la force militaire d'un État : *L'*ARMÉE *de Condé, l'*ARMÉE *de Turenne; l'*ARMÉE *du Nord, l'*ARMÉE *d'Italie, l'*ARMÉE *du Rhin.*

— *Tête de l'armée*, les troupes qui sont au premier rang. || *Queue de l'armée*, les troupes qui sont au dernier rang. || *Aile de l'armée*, un des côtés de l'armée rangée en bataille : *L'aile droite, l'aile gauche de l'*ARMÉE. || *Centre de l'armée*, les troupes qui sont au milieu de l'armée et en forment le gros. || *Armée de terre*, l'ensemble des troupes de toute arme destinées à combattre sur terre. || *Armée de mer* ou *armée navale*, réunion d'un certain nombre de vaisseaux de guerre, que les tacticiens portent à 15 au moins et à 27 au plus. En fait, ce dernier chiffre a été souvent dépassé.

— *Armée active*, celle qu'on tient prête à agir au premier ordre. || *Armée agissante*, armée active en campagne. || *Armée alliée*, celle qui s'unit à une ou plusieurs armées étrangères en vue d'un même résultat. || *Armée auxiliaire*, celle qu'un État envoie au secours d'un autre État. || *Armée coalisée*, celle qui s'est jointe à une ou plusieurs autres armées étrangères dans une ligue contre un ennemi commun. || *Armée combinée*, celle qui, sous le commandement d'un seul chef, est composée de corps appartenant à plusieurs puissances. || *Armée confédérée*, celle qui est composée des armées de plusieurs puissances, ou des contingents de plusieurs provinces ou villes confédérées. || *Armée neutre*, celle qui ne prend aucun rôle offensif dans une guerre. || *Armée expéditionnaire*, celle qui est chargée d'une expédition, qui est en campagne pour une opération déterminée. || *Armée permanente*, la partie de la force publique qui, même en temps de paix, reste toujours armée et organisée, en prévision de la guerre. || *Armée régulière*, celle qui est en tout temps organisée et soldée. || *Armée sédentaire*, partie de la force publique qui n'a pas de service actif, ou qui n'a qu'un service local.

— *Armée d'invasion*, celle dont les opérations consistent à se jeter brusquement dans un pays sans déclaration de guerre.

— *Armée de ligne*, celle qui est composée de troupes destinées à combattre en ligne; nom donné en 1789 et conservé depuis au gros de l'armée, par opposition aux corps d'élite, aux troupes irrégulières et aux gardes nationales.

— *Armée d'observation*, celle qui est chargée d'observer les mouvements de l'ennemi, soit dans le pays même, soit au delà de la frontière, ou qui, par sa position, protége les opérations d'une autre armée.

— *Armée d'occupation*, celle qui occupe temporairement un territoire étranger, par mesure de prévoyance ou de coercition.

— *Armée d'opération*, celle qui, par sa composition et son armement, est particulièrement destinée à faire une longue campagne.

— *Armée de réserve*, celle qu'on tient à distance du combat, pour la faire agir au moment décisif.

— *Armée de siége*, celle dont la destination est d'emporter d'assaut ou de réduire à capitulation les places fortes.

— Fig. Troupe, multitude : *La presse, multipliée à l'infini, ne suffisait pas à répandre les idées ferventes d'une* ARMÉE *de jeunes écrivains.* (Lamart.)

D'étoiles devant toi quelle *armée* innombrable
Se dissipe et s'enfuit! (L. Rac.)

ARMÉJA, n. m. Mar. Le travail et les moyens qu'on emploie pour amarrer un bâtiment.

ARMÉJER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mar. Amarrer un bâtiment dans un port ou sur une rade.

ARMELINE, n. f. Peau d'hermine très-fine et fort blanche, qui vient de Laponie.

ARMEMENT, n. m. (*arme*.) Appareil de guerre : *Grand* ARMEMENT; ARMEMENT *extraordinaire; faire un* ARMEMENT; *ordonner un* ARMEMENT. *Ce monstrueux* ARMEMENT *eût anéanti l'Angleterre; un coup de vent l'emporta.* (V. Hugo.)

— L'ensemble des objets qui servent à armer : ARMEMENT *d'un soldat;* ARMEMENT *d'une place de guerre. Chacun a fait les frais de son* ARMEMENT. (Raynal.)

— L'action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires : ARMEMENT *des recrues*, ARMEMENT *des forts et des citadelles.*

— L'action d'équiper les vaisseaux et de les tenir prêts à prendre la mer, quelle que soit leur destination : *L'*ARMEMENT *d'un navire, d'une flotte. Entrer en* ARMEMENT, *finir son* ARMEMENT. *L'arsenal est capable de fournir l'*ARMEMENT *d'un grand nombre de vaisseaux.* (Barthél.)

— L'équipage lui-même : *Tout l'*ARMEMENT *se révolta contre le capitaine.* (Furetière.) || Vieux.

— *État d'armement*, liste des officiers qui doivent servir, ou de tous les agrès ou apparaux que l'on juge nécessaires.

— Mus. *Armement de la clef.* || V. ARMATURE.

ARMÉNIENS, n. m. pl. Hist. rel. Sectaires chrétiens d'Arménie qui prétendent qu'il n'y a point de purgatoire, que l'homme n'est pas libre quand il commet le péché, qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, et que le Saint-Esprit ne procède pas du fils.

ARMÉNITE, n. f. Pron. *ar-mé-nitt*. — Minér. Variété de cuivre carbonaté bleu.

ARMENTAIRE, adj. des 2 g. (*armentarius*; lat.) Qui a rapport aux troupeaux de grands quadrupèdes.

ARMENTAIRES, n. f. pl. (*armentum*, gros bétail; lat.) T. d'hist. nat. Famille de mouches qui piquent les grands quadrupèdes.

ARMENTEUX, EUSE, adj. (*armentum*, gros bétail; lat.) Fertile en gros bétail : *Contrée* ARMENTEUSE.

ARMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*armare*, m. sign.; lat.) Pourvoir, fournir, munir d'armes : ARMER *un soldat*, ARMER *une compagnie, un régiment;* ARMER *ses domestiques*, ARMER *des esclaves. Il y a dans cet arsenal de quoi* ARMER *cinquante mille hommes.* (Acad.)

— Il a quelquefois pour sujet le nom de l'arme elle-même : *L'homme ne craindra plus l'aspect de l'homme, le fer homicide n'*ARMERA *plus sa main.* (Buff.)

— Revêtir d'armes défensives : ARMER *quelqu'un de toutes pièces, de pied en cap.*

... Tous deux nous t'*armerons*,
Nous te voulons tous deux chausser tes éperons. (C. Del.)

— *Armer quelqu'un chevalier*, le recevoir dans l'ordre de la chevalerie, après l'avoir revêtu de ses armes avec le cérémonial voulu.

— Garnir d'armes offensives et défensives, ou des choses nécessaires à l'attaque ou à la défense : ARMER *une batterie;* ARMER *une place de guerre.* ARMER *des tours de parapets et de claies.*

— Lever des soldats, des troupes : *Le sénat aima mieux* ARMER *huit mille esclaves que de racheter huit mille Romains.* (Boss.)

— Absol. : *On* ARME *en Europe de tous côtés.* (Acad.) *Le Grand Seigneur* ARME *puissamment.* (La Br.)

— Fig. Mettre aux prises, donner occasion de prendre les armes, de faire la guerre : *Le fanatisme* A *souvent* ARMÉ *les peuples les uns contre les autres.* (Acad.)

Ma mère, en sa faveur, *arma* la Grèce entière. (Rac.)

Nos victoires ARMAIENT *l'Europe contre nous.* (Mass.) *Caïus Gracchus* ARMA *tous les citoyens les uns contre les autres.* (Boss.) *Le cardinal de Retz se vante d'*AVOIR *seul* ARMÉ *tout Paris dans cette journée.* (Volt.)

— Révolter, soulever, exciter : ARMER *le père contre le fils, l'ami contre l'ami.* (Acad.) *Le roi est devenu si redoutable qu'il* A ARMÉ *la jalousie de tous les*

voisins contre lui. (Trév.) *Ses vices* ONT ARMÉ *tous les honnêtes gens contre lui.* (Acad.)

Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,
Pour *armer* contre moi tant d'auteurs furieux? (Boil.)

— Par extens. Garnir une chose d'une autre qui la fortifie; la mettre en état ou en position de mieux servir : ARMER *une poutre de bandes de fer.* ARMER *une massue de pointes.* (Trév.)

— *Armer un canon*, y mettre le boulet.

— *Armer un fusil*, tendre le ressort qui met le chien de la batterie en état de s'abattre :

Il *arme son fusil* pour un double trépas. (Lamart.)

— *Armer les avirons*, les placer sur le bord, tout prêts à mouvoir l'eau.

— *Armer un arbre*, l'entourer d'épines par le pied.

— *Armer un aimant*, l'enchâsser dans des plaques de fer qui en conservent ou augmentent la vertu.

— Fig. et par analog. : ARMONS *notre œil d'un microscope, et étudions ce ciron presque imperceptible.* (Virey.)

L'ardeur de se montrer, et non pas de médire,
Arma la vérité du vers de la satire. (Boil.)
Il faut d'un noble orgueil *armer* votre courage. (Rac.)

— Moral. Fortifier, prémunir : *La philosophie nous* ARME *contre la pauvreté.* (La Br.) ARME *de bonne heure l'innocence de ton cœur contre les dérisions qui avilissent la piété.* (Mass.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un infinitif, Mettre en état de donner la force, le courage de :

J'ai voulu vous *armer à* mieux patienter. (Ponsard.)

— Se servir d'une chose, l'employer comme une arme, comme un moyen d'attaque, de défense :

Croyez ce qu'on vous dit, *armez* votre courroux,
Et comme un criminel chassez-moi de chez vous. (Mol.)
En vain j'*arme* contre elle une faible vertu. (Boil.)

On peut ARMER *les grandes passions contre elles-mêmes.* (J. J. Rouss.)

J'*arme* contre mes sens une froide raison. (C. Del.)

— Mus. *Armer la clef*, mettre à la clef le nombre de dièses ou de bémols convenables pour indiquer le ton dans lequel l'air est écrit.

— Fauconn. *Armer l'oiseau*, lui attacher des sonnettes.

— Mar. *Armer un vaisseau*, en faire l'armement, le munir de vivres, de soldats, de matelots, de toutes les choses nécessaires pour naviguer et pour combattre. *Il* ARMA *un corsaire contre les Anglais.* (Mignet.)

— *Armer un navire de commerce*, l'équiper, lui donner ses provisions, sa charge de marchandises, et ses hommes d'équipage : *Un négociant* ARME *un bâtiment, et envoie chercher la marchandise.* (J. B. Say.)

— *Armer un vaisseau en guerre*, l'équiper spécialement de tout ce qu'il faut pour combattre. ‖ *L'armer en course*, lui composer un équipage d'hommes déterminés, de hardis corsaires, et l'armer de tout ce qu'il faut pour aller faire des prises sur la marine marchande de l'ennemi.

— *Armer sur un vaisseau*, s'y embarquer pour faire partie de l'équipage.

= **S'armer,** v. pr. Se munir d'armes, soit offensives, soit défensives : S'ARMER *d'une épée, d'un pistolet, d'un bâton, d'une fourche;* S'ARMER *d'une cuirasse, d'un bouclier, d'une cotte de mailles.*

Que la main des muets *s'arme* pour son supplice. (Rac.)
Voilà donc quels vengeurs *s'arment* pour ta querelle! (Id.)
Arme-toi; Dieu t'appelle à sauver la patrie! (C. Del.)

— Par extens. : *Le ciel* S'ARMA *d'éclairs.* (Fén.)

Chacun *s'arme* au hasard du livre qu'il rencontre. (Boil.)
De sa chaîne elle *s'est armée*
Pour en frapper ses oppresseurs. (C. Delav.)

— Génér. Prendre les armes, faire la guerre :

Nos légions *s'armaient* contre leur liberté. (Corn.)

Les rois S'ARMERONT *contre lui.* (Pasc.)

— Fig. Prendre parti contre : *Ils* SE SONT *tous* ARMÉS *contre ma comédie avec une fureur épouvantable.* (Mol.)

En vain votre douleur *s'arme* contre ma gloire;
Jamais on ne m'a vu dérober la victoire. (Rac.)

— Par extens. Se munir, se précautionner contre les choses qui peuvent nuire ou incommoder : S'ARMER *d'un manteau contre le froid.* S'ARMER *contre la pluie, contre le mauvais temps.* (Acad.)

J'ai pris soin de *m'armer* contre tous les poisons. (Rac.)

— Fig. et par analog. : S'ARMER *contre le sort, contre l'adversité.* S'ARMER *contre les accidents de la fortune.* (Acad.)

Armez-vous de constance et montrez-vous ma sœur. (Corn.)
Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle. (Rac.)
Ne crains rien, *arme-toi* de résolution. (Regn.)

— Man. Il se dit du cheval qui désobéit et résiste aux aides : *Il* S'ARME *contre le mors*, il place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors. *Il* S'ARME *contre son cavalier*, il résiste aux aides et aux châtiments.

ARMERET, n. m. V. ARMET, m. sign.

ARMERIE, n. f. (*arme.*) Galerie dans laquelle les seigneurs châtelains du moyen âge enfermaient leurs armes.

ARMET, n. m. (*arme.*) Pron. *ar-mè.* — Armure de tête, heaume, petit casque fermé qui était en usage au XIV[e] et au XV[e] siècle. Pasquier prétend, toutefois, que le mot n'a été en usage que sous François I[er] : *Ils ont tous porté l'*ARMET *et endossé la cuirasse.* (La Br.)

... Ses cheveux ont blanchi sous l'*armet*. (Mairet.)
Contemplez ces *armets*, ces casques, ces brassards. (Del.)

— Mar. Il se dit, dans la Méditerranée, des ancres, câbles et amarres sur lesquels un bâtiment est mouillé.

ARMIGÈNE, adj. des 2 g. (*arma*, armes, *gena*, joue; lat.) Zool. Qui a les joues armées.

ARMIGÈRE, adj. des 2 g. (*arma*, armes, et *gero*, je porte; lat.) Pron. *ar-mi-gér.* — Qui porte des armes: *Mars* ARMIGÈRE, *Pallas* ARMIGÈRE.

— Fig. : *Aigle armigère*, aigle qui est armé de fortes serres.

— *Coquille armigère*, celle qui a de longs tubercules.

ARMILLAIRE, adj des 2 g. (*armilla*, bracelet; lat.) Pron *ar-mil-lèr.* — Il ne se dit que dans la locution *Sphère armillaire*, sorte de sphère évidée, représentant les cercles fictifs de la sphère céleste : *Il y a trois sphères* ARMILLAIRES *différentes, celle de Ptolémée, celle de Copernic, et celle de Tycho-Brahé; elles représentent la disposition du ciel et les mouvements des corps célestes, suivant les principes de ces trois astronomes.*

— Bot. Il se dit de certaines plantes dont les branches sont entourées de feuilles figurant de petits cercles.

ARMILLES, n. f. pl. (*armilla;* lat.) Pron. *ar-mil.* — Archit. Sorte d'astragales; petites moulures qui entourent, en façon d'anneaux, le chapiteau dorique immédiatement au-dessus de l'ove. Ces moulures se nomment *filets* ou *listeaux*, lorsque, au lieu d'offrir une surface demi-cylindrique, elles sont étendues en ligne droite.

— Astron. Instrument à l'usage des anciens astronomes; il consistait en deux cercles de cuivre fixés dans le plan de l'équateur et dans celui du méridien. Tycho-Brahé, qui en a fait usage le dernier, s'en est servi pour déterminer les distances des astres au méridien et les différences d'ascension droite.

ARMINIANISME, n. m. Doctrine des arminiens.

ARMINIEN, n. m. Disciple des sectateurs d'Arminius, qui rejetait les doctrines de Calvin sur la prédestination, le libre arbitre et la grâce.

ARMISTICE, n. m. (*arma*, armes, et *stare*, s'arrêter; lat.) Pron. *ar-miss-tiss.* — Trêve fort courte; suspension d'armes; cessation provisoire des hostilités par accord entre les parties belligérantes : *Conclure, régler un* ARMISTICE, *rompre un* ARMISTICE.

— *Dénoncer un armistice*, annoncer qu'on ne veut plus l'observer.

ARMOGAN, n. m. Mar. ancien. Temps opportun pour le départ d'un navire.

ARMOIRE, n. f. (*armarium;* lat.) Pron. *ar-moar.* — Meuble fermé par une ou deux portes, garni de tablettes ou de tiroirs à l'intérieur, dans lequel on a mis d'abord des *armes*, d'où lui vient son nom, et qui a servi depuis à renfermer toutes sortes d'objets : ARMOIRE *à glace.* ARMOIRE *de chêne, de noyer, d'acajou. Les tablettes, les tiroirs, la corniche d'une* ARMOIRE. (Acad.) *Une* ARMOIRE *de bois peinte en gris, avec filets d'or.* (V. Hug.)

Ni mon grenier, ni mon *armoire*,
Ne se remplit à babiller. (La Font.)
Entrez dans cette *armoire*, ou vous êtes perdu. (A. de Mus.)

Il existe dans chaque bureau d'un ministère une ARMOIRE *où l'on met l'habit de travail, les manches en toile, les casquettes, calottes grecques, et autres ustensiles du métier.* (H. de Balz.)

Son bien?... N'en point garder était toute sa gloire :
Il ne remplirait pas le rayon d'une *armoire*. (Lamart.)

— Anc. Le lieu où les anciens chevaliers tenaient leurs habits de joute et de tournois, leurs écus et leurs armes.

ARMOIRIES, n. f. pl. (*arma*, armes; lat.) Pron. *ar-moa-ri.* — Les armes d'une maison; marques de noblesse composées régulièrement de certaines figures et d'émaux, et données ou autorisées par les souverains pour la distinction des personnes, des maisons, ou de certaines corporations, aux époques de la féodalité ou de la chevalerie : *Ce sont les tournois qui ont fait fixer les* ARMOIRIES. (Trév.)

Aussitôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le blason avec les *armoiries*. (Boil.)

La poule d'eau se promène dans les fossés du château; elle aime à se percher sur les ARMOIRIES *sculptées dans les murs.* (Chateaubr.)

— *Armoiries pleines*, celles qui appartiennent aux chefs de la branche aînée. ‖ *Armoiries brisées*, celles des cadets. ‖ *Armoiries diffamées*, celles des enfants naturels. ‖ *Armoiries de succession*, celles dont on hérite. ‖ *Armoiries de concession*, celles qui sont accordées par un souverain. ‖ *Armoiries d'assomption*, celles qu'on est autorisé à joindre aux siennes en souvenir d'une action honorable.

— Prov. *Il n'y a point de plus belles armoiries que celles d'un vilain*, il prend celles qu'il veut.

— *SYN.* V. ARMES.

ARMOISE, n. f. (*artemisia;* lat.) Pron. *ar-moaz.* — Bot. Genre de plantes flosculeuses et odoriférantes de la fam. des Synanthérées, tribu des Corymbifères, qui comprend une cinquantaine d'espèces, dont la plupart croissent spontanément en Europe, et les autres en Asie. Ce sont ordinairement des herbes, telles que l'*armoise commune*, vulgairement l'*herbe de Saint-Jean;* quelquefois ce sont des sous-arbrisseaux, comme l'*armoise des champs*, vulgairement l'*aurone sauvage. L'absinthe, la citronelle et l'estragon sont des espèces d'*ARMOISE. *Quelques* ARMOISES *ont des propriétés médicales assez énergiques.* (Richard.)

ARMOISIN, n. m. Pron. *ar-moa-zain.* — Espèce de taffetas fort mince, de soie très-légère, qui se fabrique à Lyon, à Avignon, et dans quelques contrées de l'Italie et des Indes orientales.

ARMON, n. m. Technol. Chacune des deux pièces du train de devant d'un carrosse, servant à soutenir une cheville sur laquelle le timon est mobile.

ARMORACIE, n. f. Bot. Nom donné au raifort par quelques botanistes, parce que cette plante crucifère est très-commune en Bretagne (ancienne *Armorique.*)

ARMORIAL, n. m. (*armes.*) Recueil de plusieurs armoiries; livre qui contient les armoiries d'un pays : *L'*ARMORIAL *de France, l'*ARMORIAL *de Bretagne, l'*ARMORIAL *du Dauphiné.* ‖ Il fait au pl. ARMORIAUX.

ARMORIAL, ALE, adj. des 2 g. (*armes.*) Qui a rapport aux armoiries : *Le Mercure* ARMORIAL *de Segoin. L'Indice* ARMORIAL *de Galiot.*

ARMORIANT, part. prés. du v. Armorier.

ARMORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Armorier. Orné d'armoiries.

ARMORIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*armes.*) — Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du pl. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous armoriions, vous armoriiez.* — Graver, appliquer des armoiries : *Il fit à côté de sa mitre* ARMORIER *sa crosse.* (Boil.) *Vous verrez bientôt ces gens-là* ARMORIER *leurs équipages.* (P. L. Cour.)

ARMORISTE, n. m. (*armoiries.*) Celui qui fait des armoiries, qui enseigne le blason ou qui écrit sur le blason.

ARMOSELLE, n. f. Pron. *ar-mo-zèl.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Corymbifères, composé de jolis arbustes toujours verts, et originaires de l'Afrique; ils ressemblent aux bruyères.

ARMURE, n. f. (*arma*, armes; lat.) Toute arme défensive qui couvre le corps, comme le casque, la cuirasse, etc. : *Endosser une* ARMURE; *attacher les pièces d'une* ARMURE.

Il affrontait leurs coups sans casque, sans *armure*. (C. D.)

Jamais ces robustes guerriers n'ont ployé sous leur pesante ARMURE. (Chateaubr.)

De coups plus furieux chaque *armure* étincelle. (V. H.)

Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui d'un revers brisaient les lances et coupaient les ARMURES *de mailles.* (Aug. Thierry.)

— Par extens. Armes défensives naturelles des animaux. ‖ *L'armure d'un sanglier*, la peau très-épaisse qu'il a au défaut de l'épaule.

— Moral. Tout ce qui nous garantit d'un mal, ou nous le rend moins sensible : *La patience est une* ARMURE *impénétrable.* (Trév.)

Pour cette lutte qui s'achève
Que la vérité soit ton glaive,
La justice ton bouclier :
Va, dédaigne d'autres *armures*. (Lamart.)

— Tout ce qui sert à fortifier, à maintenir, ou à conserver : *Sous une* ARMURE *de bois j'ai vu le fauteuil de pierre de Charlemagne.* (V. Hug.)

— Phys. *Armure d'un aimant*, les plaques de fer dont on l'entoure pour en augmenter ou en conserver la vertu.

— Mécan. *Armure d'une machine*, sa ferrure.

— Technol. *Armure d'une meule de moulin*, les cercles de fer dont elle est garnie. ‖ *L'armure d'une na-*

vette, les pièces de fer qui sont à ses deux bouts. || *L'armure d'une rame de papier*, son enveloppe.

— Mar. Pièce qui s'endente sur une autre pour en renforcer les dimensions et lui donner du bouge. Il est le synonyme de *jumelle* quand il s'agit de mâts et de vergues.

— Manuf. Disposition des lisses, ordre dans lequel on les fait mouvoir pour la fabrication de l'étoffe.

Syn. Armure, armes. *Armes* se dit de tout l'équipement de l'homme de guerre, c'est le genre; *armure* ne s'entend que d'une partie de cet équipement, c'est l'espèce. Tout ce qui peut servir dans un combat, soit pour l'attaque, soit pour la défense, s'appelle *arme*; une cuirasse, un sabre sont des *armes*. On n'appelle *armure* que ce qui sert à couvrir le corps et à le protéger contre les coups; une cuirasse, un bouclier, un casque, sont des *armures*.

ARMURERIE, n. f. (*arme.*) Profession d'armurier; lieu dans lequel on fabrique ou dépose les armes.

ARMURIER, n. m. (*arme.*) Pron. *ar-mu-rié.* — Ouvrier qui fait des armes offensives et défensives; marchand d'armes : *Ils sont parvenus à faire des pièces aussi bien finies que si la main du plus habile* ARMURIER *y avait passé.* (Chamf.) *Liége est encore, au dix-neuvième siècle comme au seizième, la ville des* ARMURIERS. (V. Hug.) *Nous allâmes incontinent acheter des pistolets chez un* ARMURIER, *et nous nous remîmes en route.* (Arag.)

— Mar. Ouvrier chargé, à bord, de l'entretien ou de la réparation des armes, serrures, fanaux, ustensiles de cuisson, vitrage, etc.

ARMUS, n. m. (ἀρμός, jointure; gr.) Zool. Épaule ou partie latérale du corps des oiseaux, contiguë à la poitrine et aux hypocondres.

ARNEUTERIE, n. f. (ἀρνευτήρια, exercice des plongeurs; gr.) L'art du plongeur.

ARNICA ou **ARNIQUE**, n. f. (πταρμική, sternutatoire; gr.) Pron. *ar-nik.* — Bot. Genre de plantes de la fam. des Synanthérées, tribu des Corymbifères; l'espèce la plus remarquable, l'*arnica des montagnes*, appelée vulgairement *tabac des Vosges*, est une plante vivace, dont les feuilles pulvérisées sont un sternutatoire puissant : *Plusieurs des médecins allemands regardent l'*ARNICA *comme une panacée infaillible contre tous les accidents qui peuvent résulter des chutes.* (Richard.)

ARNICINE, n. f. Chim. Résine amère, extraite des fleurs de l'arnica des montagnes.

ARNIQUE, n. f. Bot. V. ARNICA.

ARNOGLOSSE, n. m. (ἄρς, ἀρνός, agneau, et γλῶσσα, langue; gr.) Zool. Espèce de turbot.

ARNOPOGON, n. m. (ἄρς, ἀρνός, agneau, πώγων, barbe; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Chicoracées. Plus souvent *Urosperme.*

ARNOSÈRE, n. f. (ἄρς, ἀρνός, agneau, σέρις, chicorée; gr.) Pron. *ar-no-zèr.* — Bot. Petite plante de la fam. des Chicoracées, qui croît dans les terrains sablonneux.

AROÏDE, adj. des 2 g. Bot. V. AROÏDÉ.

AROÏDÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à l'arum ou gouet.

= **Aroïdées**, n. f. pl. Anc. famille de plantes formant une des deux tribus des Aracées; elle a pour type l'*arum* ou gouet (pied de veau) : *Les racines de plusieurs* AROÏDÉES *contiennent une si grande quantité de fécule que plusieurs d'entre elles sont employées à des usages alimentaires.* (Richard.)

AROMATE, n. m. (ἄρωμα, parfum; gr.) Pron. *a-ro-matt.* — Substance végétale d'une odeur forte et en même temps agréable : *Les* AROMATES *sont ordinairement des matières végétales chargées d'huile volatile, ou de résine légère et expansible.* (Fourcr.) *La plupart des* AROMATES *croissent dans les pays chauds, et nous arrivent du Levant.* (Acad.)

— Fig. *La religion est l'*AROMATE *qui empêche la science de se corrompre.* (Dupanl.)

Syn. Aromate, parfum. L'*aromate* est le corps même qui exhale une odeur; le *parfum* s'entend à la fois et du corps odorant et de la senteur qui s'en élève. Ainsi on peut dire que l'*aromate* a un *parfum*, mais non que le *parfum* a un *aromate*. Employés tous les deux dans le sens de corps odorants, *aromate* désigne l'espèce, et *parfum* le genre. L'*aromate* est exclusivement du règne végétal; le *parfum* appartient au règne végétal et au règne animal.

AROMATIQUE, adj. des 2 g. (ἄρωμα, arome; gr.) Pron. *a-ro-ma-tik.* — Qui est de la nature des aromates, qui a une odeur forte et agréable : *Les substances* AROMATIQUES *sont ordinairement des matières végétales.* (Fourcroy.) *Les botanistes ont mis beaucoup de zèle à propager les plantes* AROMATIQUES *qu'ils ont découvertes.* (Cuv.) *Les fruits du bananier sont* AROMATIQUES. (B. de St-P.)

— *Odeur, saveur aromatique*, odeur, saveur des substances aromatiques : *L'angélique répand une* ODEUR *douce et* AROMATIQUE *très-agréable.* (Richard.) *Les feuilles de l'estragon, quand on les mâche, ont une* SAVEUR AROMATIQUE *fraîche, qui pique fortement la bouche.* (Id.)

AROMATISANT, part. prés. du v. Aromatiser.

AROMATISATION, n. f. (*aromate.*) Pron. *a-ro-ma-tiz-a-cion.* — Pharm. L'action d'aromatiser.

AROMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Aromatiser. *Mets* AROMATISÉS. *Liqueur, boisson* AROMATISÉE.

AROMATISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*aromate.*) Parfumer une substance avec des aromates : AROMATISER *une sauce avec de la muscade.* (Acad.)

= **S'aromatiser**, v. pr. Être aromatisé.

AROMATITE, n. f. Minér. Pierre précieuse qui, suivant Pline, a la couleur et l'odeur de la myrrhe, et se trouve en Arabie et en Égypte.

AROME, n. m. (ἄρωμα, parfum; gr.) Pron. *a-rôm.* — Émanation subtile, invisible et pénétrante, qui s'échappe de tous les corps végétaux odorants : *Il n'est point du tout prouvé que l'eau odorante extraite des plantes par la distillation, l'*ESPRIT RECTEUR *de Boerhaave, ou l'*AROME *des chimistes français, soit un principe particulier, comme on l'avait pensé jusqu'ici.* (Fourcr.)

— Avant Fourcroy, on admettait dans le règne végétal un principe que l'on nommait *arome*, et dont on dérivait les odeurs des diverses parties des plantes. Il a montré que les corps n'agissent sur l'odorat que par leur propre substance volatilisée, et que beaucoup de substances différentes, comme un extrait, une huile, une résine, constituent les divers aromes végétaux.

ARONDE, n. f. Anc. Hirondelle.

— Technol. *Queue d'aronde*, entaille faite dans une pièce de bois ou de métal, afin de l'assembler dans une autre pièce entaillée de même.

ARONDE, n. f. Zool. Genre de mollusques acéphales, très-remarquable par une de ses espèces, qui fournit les plus belles perles.

ARONDELLE, n. f. Pron. *a-ron-dèl.* — Pêche. Grosse ligne garnie d'hameçons.

— Mar. Bâtiment léger.

— Zool. Espèce de poisson volant, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Triglioïdes.

ARONIE, n. f. (ἀρωνία, néflier; gr.) Pron. *a-ro-ní.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées; il ne renferme que des arbrisseaux que l'on cultive comme ornement.

AROUNIER, n. m. Pron. *a-rou-nié.* — Bot. Arbre de la Guyane qui appartient à la famille des Légumineuses; il s'élève à quarante pieds de hauteur.

AROUSSE, n. f. Pron. *a-rouss.* — Bot. Nom donné en Auvergne à une plante légumineuse du genre de l'ers, et à quelques espèces congénères.

ARPÉGE ou **ARPÉGEMENT**, n. m. (*arpeggio*, formé de *arpa*; ital.) Pron. *ar-péj, péj-man.* — Mus. Manière de faire entendre successivement et rapidement les divers sons d'un accord, au lieu de les frapper tous à la fois : *L'effet de l'*ARPÉGE *est délicieux, et c'est de la musique de harpe qu'on l'a imité, en lui donnant un nom qui rappelle celui de cet instrument lui-même.* (Elwart.) *Les* ARPÉGES *se font en allant du grave à l'aigu, et en revenant sur les mêmes notes de l'aigu au grave.*

— C'est par nécessité que l'on fait des *arpéges* sur le violon et sur tous les autres instruments dont on joue avec l'archet; car la convexité du chevalet empêche que l'archet ne puisse appuyer à la fois sur toutes les cordes. L'*arpége* se tire d'un seul et grand coup d'archet, qui commence fortement sur la plus grosse corde et vient finir doucement sur la chanterelle. Quand l'*arpége* s'exécute sur les instruments à cordes sans le secours de l'archet, c'est-à-dire en pinçant les cordes, c'est un *pizzicato*. || V. ce mot.

ARPÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Arpéger : *Les accords* ARPÉGÉS *produisent un effet très-harmonieux.* (Elwart.)

ARPÉGEANT, part. prés. du v. Arpéger : *Il y a des instruments sur lesquels on ne peut former un accord plein qu'en* ARPÉGEANT; *tels sont le violon, le violoncelle, et tous ceux dont on joue avec l'archet.* (Millin.)

ARPÉGER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*arpége.*) — Il conserve l'*é* fermé dans tous ses temps, et prend l'*e* muet euphonique après le radical *arpég* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous arpégeons; il arpégea.* — Faire une suite d'arpéges : *Il faut, pour* ARPÉGER, *que les doigts soient arrangés chacun sur sa corde, et que l'arpége se tire d'un seul et grand coup d'archet.* (Millin.)

ARPENT, n. m. (*arvum*, champ; *pendere*, évaluer; lat.) Pron. *ar-pan.* — Certaine étendue de terre contenant ordinairement cent perches carrées de superficie, ou cinquante et un ares : *Cent moutons améliorent en un été huit* ARPENTS *de terre pour six ans.* (Buff.)

— Mar. Grande scie employée dans les chantiers de construction.

— En ce dernier sens, on dit aussi *Arpon.*

ARPENTAGE, n. m. (*arpent.*) Pron. *ar-pan-taj.* — Le mesurage des terres. || L'art de mesurer les terrains; l'application de la géométrie à la mesure des terrains.

ARPENTANT, part. prés. du v. Arpenter.

ARPENTÉ, ÉE, part. passé du v. Arpenter.

ARPENTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*arpent.*) Lever des plans, mesurer les superficies de terrain : ARPENTER *le terrain d'un village.*

— Fig. et fam. Parcourir un espace avec vitesse et à grands pas : *Franchir les fossés,* ARPENTER *les champs, les marais, les bruyères, c'était à la chasse ma façon d'être naturelle.* (Chateaubr.)

Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes,
Et leur fait *arpenter* les landes. (La Font.)

Je le vois chaque jour *arpenter* cette rue. (Piron.)

Le colonel ARPENTAIT *avec gravité son vieux salon, meublé dans le goût de Louis XV.* (G. Sand.)

— Absol. Marcher à grands pas : *Voyez comme il* ARPENTE! (Acad.)

ARPENTEUR, n. m. (*arpent.*) Celui qui fait profession d'arpenter : *Un bon* ARPENTEUR. *Manuel de l'*ARPENTEUR. ARPENTEUR *juré.* (Acad.) *L'*ARPENTEUR *Nicolas Scull faisait partie du club philosophique fondé par Franklin à Philadelphie.* (Mignet.)

— L'*arpenteur* doit savoir l'arithmétique, la géométrie et la trigonométrie; il doit aussi posséder l'art du dessin linéaire.

— Zool. Nom vulgaire du grand pluvier.

ARPENTEUSE, adj. et n. f. Zool. Il se dit de certaines chenilles qui marchent en pliant et en allongeant alternativement leur abdomen, en sorte qu'elles ont l'air de mesurer le terrain qu'elles parcourent.

ARPON, n. m. Mar. V. ARPENT.

ARQUANT, part. prés. du v. Arquer.

ARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Arquer. Courbé en arc : *Le long cou de la cigogne est* ARQUÉ. (Buff.) *Ses traits sont réguliers, ses yeux bleus, son front haut, son nez* ARQUÉ *comme dans les races caucasiennes.* (Lam.)

La belle esclave aux paupières *arquées*. (V. Hugo.)

— Man. *Cheval arqué*, cheval dont les jambes sont courbées en arc; cette conformation vicieuse annonce la faiblesse et l'usure des membres.

— Bot. Il se dit des parties qui décrivent un léger arc de cercle.

ARQUEBUSADE, n. f. (*arquebuse.*) Pron. *ar-ke-bu-zad.* — Coup d'arquebuse : *Il fut blessé d'une* ARQUEBUSADE. (Acad.)

— *Plaies d'arquebusade*, ancien nom des plaies faites par une arme à feu.

— *Eau d'arquebusade*, infusion de plantes vulnéraires dont on se servait autrefois contre les coups de feu.

ARQUEBUSANT, part. prés. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSE, n. f. (*arco*, arc, *bugio*, percé; ital.) Pron. *ar-ke-buz.* — Ancienne arme à feu que l'on portait sur l'épaule : *Pendant qu'il montait la rampe du château, il lui fut lâché un coup d'*ARQUEBUSE *dont la balle siffla près de ses oreilles.* (Vitet.)

— *Arquebuse à croc*, grosse et lourde arquebuse qu'on tirait en l'appuyant sur un instrument appelé Fourchette; on s'en servait surtout pour tirer de derrière les murailles d'une place : *La détonation de vingt* ARQUEBUSES À CROC *lui eût moins rudement déchiré les oreilles.* (V. Hugo.) || *Arquebuse à rouet*, arquebuse légère qui était employée dans la guerre de campagne, et que portèrent d'abord les arquebusiers à cheval. || *Arquebuse à vent*, arquebuse qui lance au loin des projectiles par l'effet de l'air comprimé qui se dilate subitement. || *Arquebuse rayée*, arquebuse dont le canon est rayé en dedans.

ARQUEBUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*arquebuse.*) Tuer à coups d'arquebuse. || Vieux.

ARQUEBUSERIE, n. f. (*arquebuse.*) Pron. *ar-ke-buz-rí.* — Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives : *Il est très-habile dans l'*ARQUEBUSERIE.

ARQUEBUSIER, n. m. (*arquebuse.*) Pron. *ar-ke-bu-zié.* — Anc. Homme de guerre armé d'une arquebuse : *Le prince eût été pris sans une douzaine d'*ARQUEBUSIERS *qui le dégagèrent, et l'emportèrent tout sanglant loin du champ de bataille.* (Mérimée.)

— Aujourd'hui, Celui qui fait partie d'une compagnie de bourgeois formée pour s'amuser et s'exercer à tirer l'arquebuse.

— Celui qui fait et vend des arquebuses et toutes sortes d'armes portatives.

ARQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arc.*) Pron. *ar-ké.* — Courber en arc : ARQUER *une barre de fer.* (Acad.)

= **Arquer,** v. intr. ou neut. Fléchir, se courber : *Cette poutre commence à* ARQUER.

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui prend de l'arc, c'est-à-dire dont la quille contracte une courbure.

= **S'arquer,** v. pr. Même sens que le v. neutre.

ARQUET, n. m. Pron. *ar-kè.* — Manuf. Espèce de châssis de corde. ‖ Petit fil de fer fixé à la brochette qui retient les tuyaux dans la navette.

ARQÛRE, n. f. L'état d'un corps courbé en arc.

— Agric. Direction courbée que l'on donne aux branches des arbres fruitiers.

ARRACACHA, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères ; il comprend des herbes vivaces originaires de l'Amérique méridionale : une d'entre elles est cultivée à cause de ses tubercules comestibles : *Il ne serait pas impossible de naturaliser l'*ARRACACHA *dans quelques parties de la France.* (Richard.)

ARRACHAGE, n. m. Pron. *a-ra-chaj.* — Agr. L'action d'arracher des herbes, des racines : *Domitien avait, par un édit, ordonné l'*ARRACHAGE *de la vigne.*

ARRACHANT, part. prés. du v. Arracher : *Il faut qu'il se vêtisse, en* ARRACHANT *au tigre ou au lion la peau qui les recouvre.* (Thiers.)

ARRACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Arracher : *Une dent* ARRACHÉE. *Des herbes* ARRACHÉES.

Seul, au milieu des nations,
Le Seigneur m'a jeté comme une herbe *arrachée.* (Lamart.)
Je vis parmes soldats nos aigles *arrachées.* (Corn.)

— Suivi de la prép. *de* : *L'ensemble de sa personne rappelait un honnête paysan* ARRACHÉ DE *sa glèbe.* (Lamart.)

— Suivi de la prép. *à* : *Les secrets* ARRACHÉS À *la nature sont la goutte d'eau enlevée du vaste Océan.* (Raynal.)

— Blason. Il se dit des plantes dont les racines sont découvertes, et des membres d'animaux qui portent des traces de violence.

ARRACHEMENT, n. m. Pron. *a-ra-ch-man.* — L'action d'arracher : *On a payé tant pour l'*ARRACHEMENT *des souches.* (Acad.)

— Archit. Il se dit des pierres qu'on arrache d'un mur pour en mettre d'autres qui puissent servir de liaison avec un mur qu'on veut joindre au premier.

— Il se dit aussi du fouillement qu'on fait dans une vieille maçonnerie, pour lui donner de la liaison avec une maçonnerie nouvelle.

— *Arrachements d'une voûte*, les endroits par où elle commence à se former en cintre.

— Il se dit encore des inégalités d'un sol bouleversé : *Les Romains ont laissé à ce pays une grande voie militaire, dont on découvre encore quelques* ARRACHEMENTS. (V. Hugo.)

ARRACHE-PIED (D'), loc. adv. V. ARRACHER.

ARRACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abradicare* ou *eradicare*, déraciner ; lat.) Pron. *a-ra-ché.* — Détacher avec effort ce qui tient à quelque chose : ARRACHER *un clou.* ARRACHER *une dent, un œil.* ARRACHER *des arbres.* ARRACHER *des herbes.* (Acad.)

L'hirondelle leur dit : *Arrachez* brin à brin
Ce qu'a produit ce maudit grain,
Ou soyez sûrs de votre perte. (La Font.)
Arrachons, déchirons tous ces vains ornements. (Rac.)

— Prov. et fig. *Je lui ai arraché une dent*, se dit en parlant d'un avare de qui on a tiré de l'argent.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, il est prudent de tolérer un petit mal, lorsqu'en voulant y remédier on court le risque d'en causer un plus grand.

— Ôter, prendre de force : ARRACHER *un enfant à sa mère.* (Acad.)

De mes bras tout sanglants il faudra l'*arracher.* (Rac.)

On ne peut lui ARRACHER *sa proie.* (Bossuet.) *Le pape Grégoire XIV a déclaré que les assassins sont indignes de jouir de l'asile de l'Église, et qu'on doit les en* ARRACHER. (Pascal.)

Lui, mon fils ! De mes bras qui pourra l'*arracher?* (C. Del.)

— Fig. : *Cicéron a une prééminence incontestable sur Démosthène en philosophie ; mais il ne lui* A *point* ARRACHÉ *le sceptre de l'éloquence.* (Maury.)

La terre dans son sein resserre ses trésors :
Il faut les *arracher*, il faut, par nos efforts,
Lui ravir de ses biens la pénible récolte. (L. Rac.)

*Les Goths inondèrent l'Europe, et l'*ARRACHÈRENT *à l'empire romain.* (Volt.)

— Fig. *Arracher la vie à quelqu'un*, le faire périr de mort violente :

Pour m'*arracher* le jour l'un et l'autre conspire. (Corn.)
Qu'ils viennent donc sur moi prouver leur zèle impie,
Et m'*arrachent* le peu qui me reste de vie ! (Rac.)

— Prov. et fig. *On lui arracherait plutôt la vie*, se dit d'une personne qui éprouve une extrême répugnance pour faire quelque chose, et qu'on ne saurait y contraindre qu'avec beaucoup de difficulté.

— On dit dans un sens analogue, *Ce serait lui arracher l'âme. Vous lui arracheriez plutôt le cœur.*

— Fig. Obtenir avec peine ou tirer adroitement quelque chose de quelqu'un : *On ne saurait* ARRACHER *quelque argent de lui. Vous m'*ARRACHEZ *cet aveu. Je n'ai pu lui* ARRACHER *cette grâce.* (Acad.)

Mes soins et mes tendresses
N'ont *arraché* de vous que de feintes caresses. (Rac.)

Il ARRACHA *le consentement de son père.* (Volt.)

— *Arracher des cris, des soupirs, des larmes, des plaintes à quelqu'un*, le faire crier, le faire pleurer, etc. : *La douleur m'*A ARRACHÉ *des cris.* (Acad.) *L'excessive joie* ARRACHE *plutôt des pleurs que des ris.* (J. J. Rouss.)

Ah ! si dans mes tourments vous descendiez, mon frère,
Je vous *arracherais* des larmes de pitié. (C. Del.)

— Écarter, retirer, détourner, éloigner avec effort : *Il a fallu l'*ARRACHER *de ce lieu, de dessus le corps de son fils.* (Acad.) *Il eût souhaité que Mentor l'*EÛT ARRACHÉ *malgré lui de cette île.* (Fén.)

— Fig. *On ne saurait l'*ARRACHER *du jeu.* (Acad.) *Je l'*AI ARRACHÉ *à des liaisons qui l'auraient perdu.* (Id.) *Hérodote* ARRACHA *en quelque sorte le voile qui couvrait l'univers aux yeux des Grecs.* (De Ste-Croix.) *Je restai à genoux, les yeux attachés sur la pierre, sans pouvoir les en* ARRACHER. (Chateaubr.)

— Fig. *Arracher quelqu'un à la misère*, le retirer de la misère. ‖ Dans un sens analogue :

Elle vient l'*arracher* au coup qui la menace. (Rac.)

— Fig. *Arracher quelqu'un à l'oubli, à la mort*, le préserver de l'oubli, d'une mort imminente :

Arrachons à l'oubli ces ombres vertueuses. (Volt.)

*L'histoire se charge d'*ARRACHER *les grands hommes à l'oubli.* (Rivarol.)

— Fig. Détacher de : *Un simple dépit est souvent toute la raison qui nous* ARRACHE *au monde.* (Mass.)

— Fig. Faire renoncer à une opinion, à un sentiment, à une passion : *On ne saurait lui* ARRACHER *cette opinion de l'esprit.* (Acad.)

Arrachez-lui du cœur le dessein de mourir. (Corn.)

ARRACHER *toute espérance de mon cœur, c'est m'*ARRACHER *la vie.* (Fén.) *Béni soyez-vous à jamais de m'*AVOIR ARRACHÉ *à toutes mes erreurs !* (Fén.) *Il n'a pas de feuillets à* ARRACHER *de son histoire, pas de sentiments à* ARRACHER *de son cœur.* (Salvandy.)

— Grav. Enlever certaines parties déjà gravées sur le cuivre, pour les corriger.

— Chapell. Enlever le jarre ou poil luisant des peaux de castor.

= **S'arracher,** v. pr. S'éloigner, se détacher de : *Je ne saurais m'*ARRACHER *d'auprès de vous.* (Acad.)

Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané. (Rac.)

Je ME SUIS ARRACHÉ *moi-même aux douceurs de la gloire humaine.* (Boss.) *Vous ne pouvez* VOUS ARRACHER *à la nymphe que vous aimez.* (Fén.)

— Fam. *On se l'arrache*, se dit d'une personne ou d'une chose qui est très-recherchée, pour exprimer qu'on se dispute à qui l'aura.

— Prov. et fig. *Ils allaient s'arracher les yeux*, se dit de deux personnes qui ont eu ensemble quelque violente altercation.

= **D'arrache-pied,** loc. adv. Sans interruption : *Il a travaillé six heures* D'ARRACHE-PIED. (Acad.)

Gramm. *Arracher à*, *arracher de*. *Arracher à* se dit d'un objet qu'on enlève à celui qui le possède. Il a pour complément indirect un nom de personne, ou de chose personnifiée ; *Arracher de* se dit simplement d'un objet qu'on éloigne d'un autre objet. Il a plus souvent pour complément indirect un nom de chose, qu'un nom de personne : *La main du Seigneur l'*ARRACHERA *bientôt* DE *dessus la terre.* (Mass.) *Je restai à genoux, les yeux attachés sur la pierre, sans pouvoir les* EN ARRACHER. (Chateaubr.)

‖ *SYN.* V. RAVIR.

ARRACHE-SONDE, n. m. Technol. Outil qui sert au sondeur à retirer du trou de sonde les portions de la tige qui se sont brisées pendant le travail.

ARRACHEUR, n. m. Celui qui arrache. Il ne se dit que dans ces locutions : ARRACHEUR *de cors*, ARRACHEUR *de dents. Le sentiment qu'on a pour la plupart des bienfaiteurs ressemble à la reconnaissance qu'on a pour les* ARRACHEURS DE DENTS. (Chamfort.)

— Prov. *Mentir comme un arracheur de dents*, mentir habituellement, effrontément.

ARRACHEUSE, n. f. Pron. *a-ra-cheur.* — Chapell. Ouvrière qui arrache le jarre des peaux de castor.

ARRACHIS, n. m. Pron. *a-ra-chi.* — Enlèvement des plants d'arbres, dans les bois ou les pépinières.

ARRAISONNANT, part. prés. du v. Arraisonner.

ARRAISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Arraisonner.

ARRAISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-rai-zo-né.* — Tâcher d'amener quelqu'un à son avis, en lui donnant des raisons pour le déterminer.

ARRAMBER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *a-ran-bé.* — Mar. En parl. d'une embarcation qui manœuvre pour aborder un bâtiment, Toucher le bord.

— Il n'est d'usage que dans la Méditerranée.

ARRAMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-ra-mé.* — Technol. Allonger de force une pièce de drap ou de serge.

ARRANGEANT, part. prés. du v. Arranger :

Tête-à-tête ils sont là, réglant et retranchant,
Arrangeant l'univers comme un faucheur son champ.
(V. Hugo.)

ARRANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Arranger : *Les livres de cette bibliothèque sont* ARRANGÉS *selon l'ordre des matières.* (Trév.)

— Fig. Qui a de l'apprêt, de l'affectation dans son langage, dans ses manières : *Il est toujours* ARRANGÉ *dans sa manière de s'exprimer.* (Acad.) *Il n'y avait rien de factice, rien d'*ARRANGÉ *dans ce grand caractère.* (Marm.) *Qu'ont gagné les philosophes avec leurs discours pompeux, avec leurs raisonnements si artificieusement* ARRANGÉS ? (Boss.) *Les personnes trop* ARRANGÉES *ne plaisent point, parce qu'elles sont toujours contraintes.* (Bouhours.)

— Fig. Terminé à l'amiable : *L'affaire est* ARRANGÉE.

Un mot d'Hortense au duc, et tout est *arrangé.* (C. Delav.)

ARRANGEMENT, n. m. Pron. *a-ranj-man.* — L'action d'arranger, l'état de ce qui est arrangé : *Il y a du goût dans l'*ARRANGEMENT *de ces meubles.* (Acad.) *L'*ARRANGEMENT *des mots d'une phrase se nomme* construction. (Acad.) *Tout ce qui ne s'ajuste pas à nos vues dans l'*ARRANGEMENT *des choses d'ici-bas, trouve auprès de nous sa condamnation et sa censure.* (Mass.)

— L'ordre qu'on observe dans un discours en disposant chaque terme, chaque pensée d'une manière convenable : *L'*ARRANGEMENT *des paroles contribue à la clarté, à la force, à la grâce du discours.* (Acad.) *Le style de Simonide est simple, harmonieux, admirable pour le choix et l'*ARRANGEMENT *des mots.* (Barthélem.) *Isocrate n'a eu qu'une idée basse de l'éloquence, et il l'a presque toute mise dans l'*ARRANGEMENT *des mots.* (Fén.) *Le seul* ARRANGEMENT *des pensées et des preuves opère la conviction.* (D'Aguess.)

— Conciliation : *Faire un* ARRANGEMENT *entre deux personnes.* (Acad.)

Quel est l'*arrangement* dont on est convenu ? (Desmah.)

— Ordre dans la dépense, louable économie : *Cet homme manque d'*ARRANGEMENT. (Acad.)

— Mesures que l'on prend pour atteindre un but, pour terminer ses affaires : *Prendre des* ARRANGEMENTS *pour payer ses dettes.* (Acad.) *Il prit ses* ARRANGEMENTS *en conséquence.* (Volt.) *Je les trompai sur la dépense et sur les* ARRANGEMENTS *que je dus prendre.* (Chateaubr.)

ARRANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, ranger.*) Pron. *a-ran-jé.* — (On met un *e* muet euph. entre le radical *arrang* et la terminaison, quand celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous arrangeons, il arrangea*, etc.) Ranger, mettre dans un ordre convenable, ou dans un certain ordre : ARRANGER *des livres. Les hommes portaient alors des cravates et des dentelles qu'on* ARRANGEAIT *avec assez de peine et de temps.* (Volt.)

— Par analog. *Il y a un être qui* A *produit et* ARRANGÉ *tout ce que nous voyons : cet être est ce qu'on nomme Dieu.* (Fén.) *Le hasard est une cause aveugle et nécessaire, qui ne prépare, qui n'*ARRANGE, *qui ne choisit rien, et qui n'a ni volonté, ni intelligence.* (Fén.)

— *Arranger une chambre, une maison*, mettre en bon ordre tout ce qu'elle contient : *Elle ne sortait de sa chambre que pour la laisser* ARRANGER. (H. de Balz.) ‖ *Arranger une maison*, signifie encore y faire des dispositions nouvelles, la réparer, l'embellir.

— *Arranger ses paroles, ses idées*, les mettre chacune à leur place, les disposer convenablement.

— Fig. *Arranger sa vie*, la régler, la distribuer convenablement.

— *Arranger ses affaires*, les mettre dans un meilleur état.

— *Arranger une affaire, un différend, un procès*, les terminer à l'amiable.

— Fam. et ironiq. En parl. d'une personne, La maltraiter, lui causer quelque dommage : *Il a voulu faire l'insolent, je l'*AI ARRANGÉ *de la bonne manière.* (Acad.) *La pluie, le vent vous* A *bien* ARRANGÉ. (Id.)

— Fam. *Cela m'arrange*, cela me plaît, m'agrée, me convient.

= **S'arranger,** v. pr. Se ranger, se mettre dans un certain ordre : ARRANGEONS-NOUS *bien autour*

du feu. (Acad.) *Quinze cents chambres s'arrangeaient autour de douze salles.* (Boss.) *Le Français oblige les mots à* S'ARRANGER *dans l'ordre naturel des idées.* (Volt.)

— *S'arranger chez soi*, rendre sa maison propre et commode, mettre ses meubles en ordre : *Il me faudra du temps pour* M'ARRANGER CHEZ MOI. (Acad.)

— Se mettre dans une position, dans une posture commode pour faire quelque chose : *Il* S'ARRANGE *dans son fauteuil pour dormir.* (Acad.)

— Fig. Prendre ses mesures pour exécuter, accomplir une chose : *Je* M'ARRANGERAI *pour vous payer dans un mois.* (Acad.)

— Fig. et fam. ARRANGEZ-VOUS, faites comme vous l'entendez.

— S'entendre avec une autre personne pour faire quelque chose en commun : *Ils* SE SONT ARRANGÉS *pour partir ensemble.* (Acad.)

— Terminer à l'amiable un différend, un procès : *Ils n'ont pas voulu* S'ARRANGER, *ils plaideront.*

— Se résigner, se soumettre : *Les grandes âmes sont celles qui* S'ARRANGENT *le mieux dans la situation présente.* (Fonten.)

— *S'arranger de quelque chose*, s'en accommoder : *Il y a deux sortes d'ambition : une qui souffre toujours et ne se contente de rien, une autre qui réjouit l'âme et* S'ARRANGE *de peu.* (G. Sand.) *L'égalité* S'EST ARRANGÉE *du despotisme toutes les fois que le despote a pu inspirer un enthousiasme pour sa personne.* (J. J. Ampère.)

— Absol. Régler sa dépense d'après son revenu, les produits de son travail : *Cet homme ne sait pas* S'ARRANGER.

Syn. Arranger, ranger. *Ranger* indique simplement l'action de mettre une chose à sa place ; *arranger* exprime, soit l'opération par laquelle on assigne leurs places à plusieurs choses, soit l'action même de les placer dans l'ordre qu'on a déterminé. *Arranger* exprime donc un acte de l'intelligence ; et il n'y a dans *ranger* qu'un travail manuel.

ARRASTRE, n. m. Machine dans laquelle on met le minerai argentifère, pour le réduire en poudre, le tamiser, et l'amener au plus grand degré de ténuité : *L'*ARRASTRE *consiste en un massif cylindrique de maçonnerie, d'un pied à dix-huit pouces de hauteur sur douze pieds de diamètre.* (Dumas.)

ARRAYAN, n. m. Bot. Myrte du Pérou, à fleurs purpurines, à fruits bleus, de la grosseur d'une cerise.

ARRENTANT, part. prés. du v. Arrenter.

ARRENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Arrenter.

ARRENTEMENT, n. m. (*à, rente.*) Pron. *a-rantt-man.* — L'action de donner ou de prendre à rente : *Donner, prendre, faire un* ARRENTEMENT. (Acad.)

— La chose même qu'on prend à rente.

ARRENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner à rente un héritage, une pièce de terre, de vigne, etc. : *Les ecclésiastiques* ARRENTENT *leurs domaines.* (Trév.) *Il lui* A ARRENTÉ *tant d'arpents de terre, moyennant telle redevance.* (Acad.)

ARRÉRAGER, v. intr. ou neut. Pron. *a-ré-ra-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *arrérag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous arrérageons, il arréragea.* — S'accumuler, en parl. des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées : *Il ne faut pas laisser* ARRÉRAGER *ses rentes.* (Acad.)

ARRÉRAGES, n. m. pl. (*ad retro*, en arrière ; lat.) Pron. *a-ré-raj.* — Ce qui est dû, ce qui est échu d'une rente, d'un revenu, d'une ferme, d'un loyer : *Recevoir, toucher des* ARRÉRAGES. (Acad.)

Elle est d'accord de tout, du temps, des *arrérages* ;
Il ne faut maintenant que lui donner ses gages. (Regn.)

ARRESSER, puis **ARSER**, v. intr. ou neut. (*arricciare*, se redresser ; ital.) Vieux et inus. Se redresser :

... Laissons-le donc montrer ses belles dents,
Se carrer sur un pied, faire *arser* son épée. (Regn.)

ARRESTATION, n. m. (*ad*, auprès ; *restare*, rester ; lat.) Pron. *a-ress-ta-sion.* — L'action d'arrêter quelqu'un, de l'empêcher de poursuivre son chemin.

— Plus ordinairement, L'action de se saisir de quelqu'un et de l'emprisonner, en exécution d'un ordre supérieur, d'un jugement : *L'*ARRESTATION *de cet accusé s'est faite sans éclat. Le comité de sûreté générale ordonna l'*ARRESTATION *de ses principaux adeptes.* (Lamart.) *On avait de fortes raisons de croire le parti révolutionnaire étranger au crime de la rue Saint-Nicaise, mais on ne put en avoir la certitude que le jour de l'*ARRESTATION *de Carbon.* (Thiers.)

— État de la personne arrêtée : *Il a été trois mois en* ARRESTATION. (Acad.)

ARRÊT, n. m. [Anc. *arrest.*] Pron. *a-ré.* — Jugement rendu par une cour, par une justice souveraine : *Rendre, prononcer un* ARRÊT. (Acad.) *Casser, lever un* ARRÊT. (Id.) *On donne aux décisions des cours le nom d'*ARRÊTS, *parce qu'ils mettent fin aux procès et arrêtent toutes les contestations ultérieures.* (Dupin aîné.) *A Rome, les* ARRÊTS *du sénat avaient force de loi pendant un an.* (Montesq.)

Je révoque un *arrêt* dont ma gloire murmure. (C. Del.)

L'aga rendit un ARRÊT *auquel je ne m'attendais point du tout.* (Chateaubr.)

— Anc. Il se disait particulièrement des jugements des cours supérieures, dont il n'y avait point appel.

— Fig. Il se dit des jugements de Dieu, des décisions des hommes qui ont ou croient avoir quelque autorité : *Dès que les yeux de l'homme s'ouvrent à la lumière, l'*ARRÊT *de mort lui est prononcé.* (Mass.) *Ses paroles sont des* ARRÊTS *sans appel.* (Acad.) *Évitez ces esprits décisifs qui veulent prononcer des* ARRÊTS *définitifs sur toutes choses.* (St-Évrem.) *On s'effraye à la vue d'un confesseur, comme s'il ne venait que pour prononcer des* ARRÊTS *de mort.* (Fléch.) *L'homme devenu coupable, dans l'*ARRÊT *même de sa condamnation, entendit parler d'une grâce future.* (Élisée.)

Le calice amer de la vie,
Loin de moi je l'ai rejeté ;
Mais l'*arrêt* cruel est porté
Il faut boire jusqu'à la lie. (Lamart.)

— Saisie, soit de la personne, soit des biens : *On a fait* ARRÊT *sur sa personne et sur ses biens.* (Acad.) *Il a fait* ARRÊT *sur de l'argent qui revient à son débiteur.* (Acad.)

— On ne dit plus guère que *Saisie-arrêt* ou *Opposition*, lorsqu'il s'agit d'une saisie d'argent faite entre les mains d'un tiers.

— *Maison d'arrêt*, prison : *Il subit l'interrogatoire secret à la* MAISON D'ARRÊT *militaire de l'Abbaye.* (Chateaubr.)

— Guerre. *Mettre un militaire aux arrêts*, lui donner l'ordre de ne point sortir d'un lieu déterminé.

— *Garder ses arrêts*, se dit d'un militaire qui obéit à cet ordre ; *Rompre ses arrêts*, de celui qui y manque ; *Être aux arrêts*, de celui qui a reçu la défense de sortir ; *Lever les arrêts*, révoquer l'ordre qui a été donné à un militaire de ne point sortir de chez lui.

— *Arrêts forcés* ou *de rigueur*, défense absolue de sortir : *L'officier qui est aux* ARRÊTS DE RIGUEUR *remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie.*

— *Arrêts simples*, défense de sortir aux heures où l'on n'est pas de service.

— Fig. :

La pièce est aux *arrêts* chez le censeur royal. (C. Delav.)

— Man. L'action du cheval quand il s'arrête : *Ce cheval a l'*ARRÊT *sûr et léger.* || L'action de la main pour arrêter le cheval : *Former ou faire des* ARRÊTS. || *Temps d'arrêt, demi-arrêt*, action de la main pour ralentir le mouvement sans le faire cesser : *Faire des temps d'*ARRÊT, *des demi-*ARRÊTS.

— *Temps d'arrêt*, suspension entre certains mouvements qu'on doit exécuter avec régularité.

— Fig. *Il n'a point d'arrêt, c'est un esprit sans arrêt*, se dit d'un homme inconstant, léger, volage :

Mais l'homme sans *arrêt*, dans sa course insensée,
Voltige incessamment de pensée en pensée. (Boil.)

— Chass. L'action du chien COURANT, lorsqu'il reste immobile, les yeux fixés sur l'endroit où le gibier est blotti : *Ce chien est à l'*ARRÊT, *il est en* ARRÊT. (Acad.) || *Tenir le gibier en arrêt*, être en arrêt devant le gibier. || *Forcer l'arrêt*, ne point rester en arrêt devant le gibier : *Ce chien forçait toujours l'*ARRÊT, *et s'emportait sur le gibier. Quelle patience n'eût-il pas lassée ?* (G. Sand.)

— Musiq. *Point d'arrêt*, point d'orgue.

— Escr. *Coup d'arrêt*, coup pris sur une marche avec opposition.

— Sell. *Courroie d'arrêt*, celle qui est attachée au harnais de derrière, et qui sert au cheval à arrêter la voiture.

— Mar. *Arrêt de vaisseaux*, l'action de retenir dans les ports tous les vaisseaux qui s'y trouvent. || On dit aussi, en ce sens, *Fermeture des ports*.

— Rivière. File de pieux, traversés de pièces de bois, qui sert à arrêter le bois qu'on a jeté à bûche perdue sur les petites rivières.

— Anc. La pièce du harnais où un chevalier appuyait et arrêtait sa lance, pour rompre en lice ou pour se reposer : *Mettre la lance en* ARRÊT.

— Petite pièce de fer qui arrête le ressort d'une arme à feu, et qui l'empêche de se débander.

— Petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge n'aille trop vite.

— Coutur. et linger. Il se dit des ganses qu'on met à l'extrémité des ouvertures, pour que l'étoffe ou le linge ne se déchire pas.

— Chirurg. Instrument pour arrêter et assujettir les parties.

— Agric. Petit ados de terre ou de maçonnerie, qui traverse les allées en pente rapide, afin d'arrêter les eaux et de les rejeter sur les côtés, hors de l'allée.

ARRÊTANT, part. prés. du v. Arrêter :

Son bois, dommageable ornement,
L'*arrêtant* à chaque moment,
Nuit à l'office que lui rendent
Ses pieds, de qui ses jours dépendent. (La Font.)

ARRÊTANT, n. m. Pron. *a-rê-tan.* — Technol. Pièce qui empêche, dans le métier à bas, que le crochet inférieur de l'abattant ne passe outre.

ARRÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Arrêter. Retenu : *Un torrent* ARRÊTÉ *par une forte digue.* (Fén.) *J'ai été* ARRÊTÉ *en chemin par un vieux importun.* (Mol.)

— Saisi en vertu d'un mandat, légalement : *Il m'apprit que l'ambassadeur d'Espagne était* ARRÊTÉ. (St.-Sim.) *Il fut* ARRÊTÉ *et mis à la Bastille.* (V. Cousin.)

Lord Rivers *arrêté !* quel forfait est le sien ? (C. Delav.)

— Surpris et saisi par violence, illégalement.

— Méd. Il se dit de la transpiration qui est suspendue.

— Bien établi, fixe : *Avoir des idées* ARRÊTÉES, *des principes* ARRÊTÉS, *une opinion* ARRÊTÉE *sur quelque chose.* (Acad.) *Il resta quelque temps sans croyance* ARRÊTÉE, *n'admettant plus la révélation chrétienne, et n'étant pas suffisamment éclairé par la révélation naturelle.* (Mignet.)

— *Cet homme n'a pas l'esprit bien arrêté*, il manque de sens, de prudence.

— *Il n'a pas la vue arrêtée*, il n'a pas la vue assurée.

— Décidé, résolu, convenu : *C'est une affaire* ARRÊTÉE. (Acad.) *Il fut* ARRÊTÉ *que le lendemain l'armée tout entière se mettrait en marche.* (Thiers.)

— Peint. *Dessin arrêté, composition, esquisse arrêtée*, dessin terminé, composition, esquisse où l'on n'a plus rien à retoucher. || *Dessin arrêté* se dit aussi d'un dessin tracé avec justesse et fermeté.

— Blason. Il se dit des animaux qui sont représentés debout sur leurs quatre pieds, sans que l'un avance devant l'autre.

ARRÊTÉ, n. m. Pron. *a-rê-té.* — Résolution prise dans une compagnie, dans une assemblée délibérative : *Après une longue délibération, l'assemblée a pris un* ARRÊTÉ. (Acad.) *Il a feint de regarder notre* ARRÊTÉ *comme absurde.* (Beaum.)

— Décision d'une autorité administrative : *Un* ARRÊTÉ *du préfet de police.* (Acad.) *Le premier consul apposa sans aucune hésitation sa signature au bas de cet* ARRÊTÉ. (Thiers.)

— Finances. *Arrêté de compte*, règlement de compte : *Je suis porteur d'un* ARRÊTÉ DE COMPTE *avec transaction et promesse de mariage.* (Beaum.)

— Fig. : *A bien dire, nos derniers moments ne sont qu'un* ARRÊTÉ DE COMPTE *entre Dieu et sa créature.* (Kératry.)

ARRÊTE-BŒUF, n. m. Pron. *a-rètt-beuff.* — Bot. Espèce de bugrane dont les racines traçantes font obstacle au soc de la charrue.

ARRÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arrêt.*) Pron. *a-rê-té.* — Empêcher la continuation d'un mouvement, le cours, le progrès de quelque chose : ARRÊTER *une horloge.* ARRÊTER *un cheval, un homme qui s'enfuit.* ARRÊTER *quelqu'un dans sa marche.* (Acad.) *Charles Martel* ARRÊTA *les Maures.* (Boss.) *Ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent* ARRÊTER *ceux que Dieu envoie.* (Fén.)

A quatre pas de là c'est un autre embarras :
Et deux cochers [illegible], avec leurs longs débats,
M'*arrêtent* un quart d'heure au détour d'une rue.
(Coll. d'Harl.)

Le calme nous ARRÊTA *sous le continent d'Asie, presque en face du cap Chélidonia.* (Chateaubr.)

— Partic. Empêcher un liquide de couler : ARRÊTER *le cours de l'eau.* ARRÊTER *une hémorragie.* (Acad.)

— Fig. En parl. du temps, Suspendre son cours : *Rien ne peut* ARRÊTER *le temps, qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile.* (Fén.)

— Saisir par voie de justice : *Ses créanciers ont fait* ARRÊTER *sa voiture et ses chevaux.* (Acad.)

— *Saisir-arrêter*, faire une saisie-arrêt ou opposition.

— Prendre, retenir prisonnier : *Au nom de la loi, je vous* ARRÊTE. (Acad.)

Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
C'est agir en tyran. (Volt.)

On est tenté de regarder la société comme un bois

rempli de voleurs, dont les plus dangereux sont les archers préposés pour ARRÊTER *les autres.* (Chamfort.)

L'ordre de l'*arrêter* devenant nécessaire,
Je l'ai rendu public, on l'a crié partout. (C. Delav.)

— On a dit quelquefois *Arrêter prisonnier* : *Il se crut dégagé de tout ce qu'il avait promis à M. le prince, et consentit sans balancer au dessein de l'*ARRÊTER PRISONNIER. (La Rochef.)

— S'assurer d'avance le service de quelqu'un, l'usage de quelque chose : ARRÊTER *un valet de chambre.* ARRÊTER *un logement.* ARRÊTER *une place à la diligence.* (Acad.) *J'*AI ARRÊTÉ *encore un maître de philosophie qui doit commencer ce matin.* (Mol.) *Il m'*ARRÊTA *sur le pied de cinquante pistoles par an.* (Le Sage.)

— Fixer, assurer une chose : ARRÊTER *une planche avec des clous.* ARRÊTER *un diamant dans le chaton.* ARRÊTER *une persienne que le vent agite.* (Acad.)

— Fig. *Arrêter ses yeux, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, le regarder fixement : ARRÊTONS NOS REGARDS *sur ce vieillard.* (Fén.)

— Fig. *Arrêter sa pensée sur quelque chose*, y réfléchir attentivement.

Sur ma seule grandeur j'*arrête* ma pensée. (Rac.)

— Régler : ARRÊTER *un compte.*

— Prendre une résolution, une détermination : *On ne peut encore rien* ARRÊTER *sur cette affaire. Qu'a-t-on* ARRÊTÉ *dans cette conférence?* (Acad.)

... Je veux que cela soit une vérité,
Et c'est assez pour vous que je l'*aie arrêté.* (Mol.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Il* AVAIT ARRÊTÉ *dans son esprit* DE *donner sa démission.* (Acad.)

— Il est souvent suivi d'une propos. subordonnée : *Après avoir bien examiné l'affaire, on* ARRÊTA QUE *l'on ferait telle chose.* (Acad.)

— Retenir, fixer, captiver par quelque chose d'attrayant, d'intéressant, de beau, de vrai : *Les charmes de cette ville n'ont pu l'*ARRÊTER. (Acad.)

Maint esprit rompt le piége où l'on veut l'*arrêter.* (Boil.)

*Je vois des multitudes de religions sur la terre; mais elles n'ont ni morale qui puisse me plaire, ni preuves qui puissent m'*ARRÊTER. (Pascal.) *C'est un grand charme que les louanges pour* ARRÊTER *un auteur.* (Molière.)

Ne sentirai-je plus de charme qui m'*arrête?*
Ai-je passé le temps d'aimer? (La Font.)

— Empêcher quelqu'un de continuer ce qu'il avait commencé, de faire ce qu'il voulait faire : *Continuez : qui peut vous* ARRÊTER? (Acad.) *Je n'ai fait que dire une parole, et je l'*AI ARRÊTÉ *tout court.* (Id.) *C'était un jeune homme qu'il était difficile d'*ARRÊTER. (Pasc.) *Telle était l'unique difficulté qui* ARRÊTAIT *le roi.* (Fén.) *Aucune considération ne peut l'*ARRÊTER. (Acad.)

Neron m'échappera, si ce frein ne l'*arrête.* (Racine.)

— *Arrêter un courrier*, l'empêcher pour un temps de poursuivre son chemin, ou retarder son départ.

— Avec un nom de chose pour complément, Faire cesser, suspendre, empêcher, réprimer : ARRÊTER *le désordre, la sédition. On* ARRÊTA *cet élan généreux. Ces nombreux incidents retardent et* ARRÊTENT *l'action du drame.* (Acad.) *Toute l'Europe était armée pour* ARRÊTER *ses conquêtes, et il arrêta toute l'Europe.* (Fléch.)

Enfin de la licence on *arrêta* le cours. (Boileau.)

Les remords de la conscience ARRÊTENT *la plupart des crimes dans leur naissance.* (Pascal.)

Et qui pourra du ciel *arrêter* la colère? (Volt.)

— Coutur. *Arrêter un point*, faire un nœud au bout de la couture, pour que le fil ne s'échappe pas.

— Agric. Couper ou pincer le bout d'une branche pour empêcher qu'elle ne s'élève ou ne s'étende, et pour hâter ainsi la formation ou la maturité des fruits.

— Peint. Terminer un dessin, n'avoir plus rien à changer, rien à retoucher dans une esquisse, dans une composition.

— Chass. *Ce chien arrête des perdrix, des cailles*, etc., ou simpl. *il arrête*, il reste immobile lorsqu'il aperçoit le gibier, et indique ainsi au chasseur où il est : *Qu'importe à l'État qu'il ait des chiens qui* ARRÊTENT *bien?* (La Br.)

— Man. *Arrêter et rendre*, former des demi-temps d'arrêt successifs.

= **Arrêter**, v. intr. ou neut. Cesser de marcher, de cheminer, pour stationner dans un endroit : *Nous* ARRÊTÂMES *à tel endroit, pour faire boire nos chevaux.* (Acad.)

J'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'*arrêter* en chemin. (La Font.)

— Il se dit le plus souvent de ceux qui voyagent en voiture ou à cheval.

— Il est particulièrement employé à l'impératif dans les trois sens qui suivent : 1° Cesser d'aller, d'avancer : ARRÊTE, *pourquoi me fuir?* (Acad.)

— 2° Cesser d'agir : ARRÊTEZ, *qu'allez-vous faire?* ARRÊTE, *ô le plus lâche des hommes,* ARRÊTE! (Fén.)

... *Arrête*, et considère
Que tu portes le fer dans le sein de ta mère. (Corn.)

— 3° S'interrompre, cesser de parler : ARRÊTEZ, *toutes vos paroles sont autant d'injures.* (Acad.) ARRÊTEZ, *ce secret est celui de mon père, et je ne dois l'apprendre que de lui.* (Mme Cottin.)

= **S'arrêter**, v. pr. Cesser d'aller, de parler, d'agir : *Pourquoi s'*ARRÊTER? (Acad.) *Lorsqu'on siffle le cerf, ou qu'on l'appelle de loin, il s'*ARRÊTE *tout court.* (Buffon.)

Beaux lieux, sans *m'arrêter* comment vous parcourir?
Et puis-je en la fuyant *m'arrêter* sans mourir? (C. Del.)

*Le cheval s'*ARRÊTE; *le héros tombe entre les bras de ses gens.* (Mme de Sév.) *Il s'*ARRÊTA *tout court au milieu de sa harangue.* (Acad.)

Il fallut *s'arrêter*, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile. (Rac.)

*Le taureau s'élance au milieu du cirque; mais au bruit de mille fanfares, aux cris des spectateurs, il s'*ARRÊTE *inquiet et troublé.* (Florian.)

Ma cruauté se lasse, et ne peut *s'arrêter.* (Corn.)

— Particul. Interrompre un voyage pour séjourner dans quelque endroit : Nous NOUS ARRÊTÂMES *plusieurs jours à Bordeaux.* (Acad.)

— S'amuser, tarder, rester quelque temps dans un lieu sans en sortir : *Allez vite, et revenez sans vous* ARRÊTER. (Acad.)

— Fig. et prov. *S'arrêter en beau chemin*, renoncer à une entreprise dont le succès semble certain.

— Fig. Se fixer, se déterminer, s'attacher à : *Après avoir écouté différentes propositions, il s'*ARRÊTA *à la première.* (Acad.) *Ils se sont attachés à ces objets; pour moi, je n'ai pu* M'Y ARRÊTER. (Pasc.) *De tous les plans qu'on présenta au ministre, ce fut le projet de surprendre Plymouth auquel on s'*ARRÊTA. (Chamfort.)

— Fig. Se borner, s'attacher à :

Je ne *m'arrêtais* pas à des vœux impuissants. (Rac.)

L'âme passe à travers les choses créées sans s'y ARRÊTER. (Fléch.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *Que l'homme ne s'*ARRÊTE *donc pas à regarder uniquement les objets qui l'environnent.* (Pasc.) *Je ne* M'ARRÊTERAI *pas ici à vous décrire sa conduite.* (Fléch.)

— Fig. Se renfermer dans de certaines bornes : *Il faut que l'histoire soit ce qu'elle doit être, et qu'elle s'*ARRÊTE *dans ses propres limites.* (V. Cousin.)

— Absol. : *Otez la justice ou la charité, l'homme s'*ARRÊTE *ou se précipite.* (V. Cousin.)

— Faire attention, avoir égard à : *Il ne faut pas s'*ARRÊTER *à des bagatelles.* (Acad.) *Dieu ne s'*ARRÊTE *qu'à l'intérieur.* (Pascal.) *Eh! vous* ARRÊTEZ-VOUS, *madame, à ce qu'elle dit.* (Brueys.)

Quoi! *vous vous arrêtez* aux songes d'une femme! (Corn.)

— Insister sur quelque chose : *Dois-je* M'ARRÊTER *ici à ces deux actions particulières?* (Bossuet.)

Syn. Arrêter, retenir. *Arrêter* exprime d'une manière absolue l'action d'empêcher le mouvement; *retenir*, c'est simplement le suspendre. *Arrêter* un char, c'est le rendre immobile; le *retenir*, c'est ralentir sa marche. On *arrête* un domestique pour l'employer immédiatement; on le *retient* d'avance pour se l'assurer dès qu'il aura fini le service qu'il doit à un autre maître. Au figuré, *arrêter* implique l'interruption d'une action commencée; et *retenir*, l'abstention d'agir. On *s'arrête* au milieu d'un discours quand on cesse de parler; on *se retient* quand on ne dit pas ce qu'on pourrait dire.

ARRÊTIER, n. m. Technol. L'angle d'un pavillon.

ARRÊTISTE, n. m. *arrêt.* Pron. *a-rê-tist.* — Compilateur ou commentateur d'arrêts.

ARRÊTOIR, n. m. Archit. Saillie qui arrête le mouvement d'une pièce sur une autre.

— Art mil. Dent de fer qui surmonte la bague d'une baïonnette d'uniforme.

— Petit crochet qui retient la corde d'une arbalète.

ARRHEMENT, n. m. Pron. *ar-man.* — L'action d'arrher. Il se disait particulièrement de l'achat de grains en vert et sur pied. || Vieux.

ARRHÉMON, n. m. (ἀῤῥήμων, silencieux; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres.

ARRHÉNATHÈRE, n. m. (ἄῤῥην, mâle; ἀθήρ, barbe d'épi; gr.) Pron. *a-ré-na-tèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

ARRHÉNURE, n. f. (ἄῤῥην, mâle, οὐρά, queue; gr.) Zool. Genre d'arachnides.

ARRHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-ré.* — Donner des arrhes pour s'assurer d'un achat ou d'une location : ARRHER *des marchandises.* (Acad.)

ARRHES, n. f. plur. (*arrhæ*, gages; lat.) Pron. *ar.* — L'argent qu'on donne pour assurer l'exécution d'un marché verbal, et qu'on perd en rompant le marché : *Le marché est-il conclu? donnez des* ARRHES. (Acad.) *Tel prince demandait des* ARRHES, *on lui donnait une ville; tel autre réclamait un appoint, on lui jetait un village.* (V. Hugo.)

— Fig. Assurance, gage : *Les bonnes œuvres sont les vraies* ARRHES *du salut.* (Acad.) || En ce sens, il a vieilli. || V. DENIER À DIEU.

ARRHIZE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ῥίζα, racine; gr.) Pron. *ar-riz* — Botan. qui est dépourvu de radicule, comme les champignons, les mousses.

ARRIAN, n. m. Pron. *a-rian.* — Ornith. Espèce de grand vautour qu'on trouve dans les Pyrénées.

ARRIÉRANT, part. prés. du v. Arriérer.

ARRIÈRE, prép. et adv. (*ad retro*; lat.) Pron. *a-rièr.* — Loin. Il ne s'emploie guère que dans certaines phrases par lesquelles on enjoint à une personne de se retirer, de s'éloigner, ou qui servent à marquer l'éloignement qu'on a pour certaines choses : ARRIÈRE *de moi, Satan!* ARRIÈRE *les médisants!* (Acad.)

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid! (La Font.)

ARRIÈRE *les spoliations, les liquidations, les confiscations empruntées au vol déguisé!* (Ch. Dupin.)

Nous, des duels avec vous! *Arrière!* assassinez! (V. H.)

— Mar. *Vent arrière*, celui qui souffle dans la direction de la marche d'un bâtiment. || *Avoir vent arrière*, prendre le vent par la poupe.

— Il se joint inséparablement à certains noms, pour marquer que la chose ou la personne dont il s'agit est placée derrière une autre, est postérieure à une autre : ARRIÈRE-GARDE, ARRIÈRE-COUR.

= **En arrière**, loc. adv. qui marque mouvement, direction ou position vers le lieu, vers le côté qui est derrière : *Demeurer* EN ARRIÈRE. (Trév.) *Aller, retourner* EN ARRIÈRE. *Votre coiffure est trop* EN ARRIÈRE. (Acad.)

... Et ton corps goutteux, plein d'une ardeur guerrière,
Pour sauter au plancher, fit deux pas *en arrière.* (Boil.)

— Fig. : *Il ne faut pas se mettre* EN ARRIÈRE *pour les grandes choses par entraînement de goût pour les petites.* (Fén.) *Les hommes voulaient rendre impossible à la nation de revenir* EN ARRIÈRE. (Barante.)

.... L'homme épouvanté
A l'aspect du néant se rejette *en arrière.* (Delille.)

— Particul. Derrière et à une certaine distance : *Il est resté bien loin* EN ARRIÈRE.

— Fam. *Il me loue en présence et me déchire en arrière*, quand je suis absent.

— Fig. et fam. *Cette affaire ne va ni en avant ni en arrière*, elle reste toujours dans le même état.

— Fig. *Être en arrière*, en retard : *Ce fermier* EST *toujours* EN ARRIÈRE *pour ses payements.* (Acad.)

— *En arrière de*, loc. prép., s'emploie dans le même sens que la locut. adverbiale : *Un objet placé* EN ARRIÈRE D'*un autre.*

— Fig. : *Il est* EN ARRIÈRE DE *trois quartiers.* (Acad.) *Les devoirs de prudence et de conservation inhérents à la couronne retenaient le monarque* EN ARRIÈRE DE *l'élan général.* (De Barante.)

ARRIÈRE, n. m. Mar. La partie postérieure d'un bâtiment; la moitié de sa longueur depuis le grand mât jusqu'à la poupe : *Les canons de l'*ARRIÈRE. *Il était à l'*ARRIÈRE *du navire.* (Acad.)

— *Les voiles de l'arrière*, celles du grand mât et du mât d'artimon.

— On dit qu'*Un bâtiment est trop sur l'arrière*, lorsqu'il est trop calé ou trop chargé à la poupe.

ARRIÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Arriérer : *Payement* ARRIÉRÉ.

— *Des affaires arriérées*, qui n'ont pu être examinées ou expédiées à temps.

— *Vous voilà bien arriéré*, votre tâche n'est guère avancée.

— *Cet enfant est arriéré*, il est bien peu instruit pour son âge.

= **Arriéré**, n. m. Collectivement, Dettes de l'État dont le payement est retardé : *Liquider l'*ARRIÉRÉ. (Acad.) *Ma créance a été mise dans l'*ARRIÉRÉ. (Acad.)

— Toute portion d'une dette dont le payement est retardé : *Il vient de solder son* ARRIÉRÉ. (Acad.)

— Fig. La partie d'un travail que l'on n'a pu faire à temps.

ARRIÈRE-BAN, n. m. (*retro*, arrière, et *bannum*, ban, proclamation; lat.) Convocation qu'un souverain faisait autrefois de tous les nobles de ses États pour les conduire à la guerre : *Publier l'*ARRIÈRE-BAN.

— Par extens. Le corps même de la noblesse : *Convoquer, assembler l'*ARRIÈRE-BAN. *J'eus l'honneur, dans ma jeunesse, de me signaler un des premiers à l'*ARRIÈRE-BAN *de Nancy.* (Mol.) || Au pl. *Des arrière-bans.*

ARRIÈRE-BEC, n. m. Pron. *a-rièr-bèk.* — Ar-

chit. L'angle, l'éperon de chaque pile d'un pont. || Au pl. des *arrière-becs*.

ARRIÈRE-BOUCHE, n. f. Pron. *a-rièr-bouch*. — Anat. Synonyme de *pharynx*.

— Au plur. Des *arrière-bouches*.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, n. f. Pron. *a-rièr-bou-tik*. — La pièce qui est placée immédiatement et de plain-pied derrière la boutique :

On trouve un piano dans l'*arrière-boutique*. (C. Bonj.)

— Au plur. Des *arrière-boutiques*.

ARRIÈRE-CABINET, n. m. Cabinet situé derrière un autre cabinet : *Il n'y a point de cabinet ni d'*ARRIÈRE-CABINET *qu'elle ne visite, et où elle ne trouve un nouveau sujet d'admiration*. (La Font.) || Au plur. Des *arrière-cabinets*.

ARRIÈRE-CHANGE, n. m. Pron. *ar-rièr-chanj*. — Anc. L'intérêt des intérêts. || Au plur. Des *arrière-changes*.

ARRIÈRE-CORPS, n. m. Pron. *a-rièr-kor*. — Archit. Partie verticale d'un bâtiment ou d'une façade, qui est en retraite d'une autre. || Au plur. Des *arrière-corps*.

ARRIÈRE-COUR, n. f. Pron. *a-rièr-kour*. — Petite cour qui, dans un corps de bâtiment, sert à dégager et à éclairer les appartements : *C'était une* ARRIÈRE-COUR *attenante à l'église*. (V. Hugo.) || Au plur. Des *arrière-cours*.

ARRIÈRE-FAIX, n. m. Pron. *a-rièr-fè*. — Les organes vasculaires et membraneux qui restent dans la matrice après la sortie du fœtus, et qui ne sont expulsés qu'après le fœtus lui-même. || Au plur. Des *arrière-faix*. || V. DÉLIVRE et SECONDINES.

ARRIÈRE-FERMIER, n. m. Sous-fermier.

— Au plur. Des *arrière-fermiers*.

ARRIÈRE-FIEF, n. m. — Fief mouvant d'un autre fief. || Au plur. Des *arrière-fiefs*.

ARRIÈRE-FLEUR, n. f. Pron. *a-rièr-fleur*. — Agric. Fleurs qui viennent en été ou en automne sur un arbre qui a déjà fleuri au printemps.

— Technol. Débris que le chamoiseur a laissés sur les peaux en les effleurant. || Au plur. Des *arrière-fleurs*.

ARRIÈRE-GARANT, n. m. Pron. *a-rièr-ga-ran*. — Jurispr. Garant du garant.

— Au plur. Des *arrière-garants*.

ARRIÈRE-GARDE, n. f. La partie d'une armée qui marche la dernière : *L'*ARRIÈRE-GARDE *s'était dévouée pour tâcher de sauver une effroyable multitude de traînards engourdis par le froid*. (H. de Balzac.) *Il était toujours présent aux combats d'avant-poste et d'*ARRIÈRE-GARDE. (V. Hugo.)

— Mar. Partie d'une flotte composée ordinairement du tiers des vaisseaux, qui se trouve en arrière des deux autres tiers dans l'ordre de bataille. || Vieux bâtiment placé au fond d'un port, et approprié pour la police du port.

— Au plur. Des *arrière-gardes*.

ARRIÈRE-GOÛT, n. m. Goût que laissent certains aliments, certaines boissons, désagréable ordinairement, et toujours différent de celui qu'on avait d'abord éprouvé. || Au plur. Des *arrière-goûts*.

ARRIÈRE-GRAISSE, n. f. Agric. Engrais qui n'a pas été consommé par la récolte pour laquelle il était destiné. || Au plur. Des *arrière-graisses*.

ARRIÈRE-MAIN, n. m. Pron. *a-rièr-main*. — Jeu de paume. Coup du revers de la main : *J'ai gagné la partie par un bel* ARRIÈRE-MAIN. (Acad.) *Il a reçu un soufflet de l'avant-main ou de l'*ARRIÈRE-MAIN. (Pascal.)

— Man. et Art vét. Le train de derrière d'un cheval.

— Il est féminin dans cette phrase : *Avoir l'arrière-main belle*, jouer bien du revers de la raquette ou du battoir.

— Au plur. Des *arrière-mains*.

ARRIÈRE-NARINES, n. f. pl. Anat. Ouvertures postérieures des cavités nasales, servant de communication entre ces cavités et le pharynx.

ARRIÈRE-NEVEU, n. m. Le fils du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante : *C'est son* ARRIÈRE-NEVEU. (Acad.) *Un trait de physionomie, un penchant, un défaut, se transmet souvent de l'aïeul à ses petits-fils, du bisaïeul à ses* ARRIÈRE-NEVEUX. (J. J. Ampère.)

Il me reste à pourvoir un *arrière-neveu*. (La Font.)

— Fig. *Nos arrière-neveux*, la postérité la plus reculée : *Nous paraîtrons des barbares à nos* ARRIÈRE-NEVEUX. (Chateaubr.)

ARRIÈRE-NEZ, n. m. Zool. La partie de la tête des insectes qui est contiguë aux antennes.

— Au plur. Des *arrière-nez*.

ARRIÈRE-PANAGE, n. m. Le temps qu'on laisse les bestiaux dans une forêt après celui du panage.

ARRIÈRE-PENSÉE, n. f. Pron. *a-rièr-pan-cé*. — Pensée que l'on tient secrète, tandis qu'on en manifeste une autre : *Cet homme a toujours des* ARRIÈRE-PENSÉES. (Acad.)

ARRIÈRE-PETITE-FILLE, n. f. La fille du petit-fils ou de la petite-fille.

— Au plur. Des *arrière-petites-filles*.

ARRIÈRE-PETIT-FILS, n. m. Le fils du petit-fils ou de la petite-fille : *Louis XV était* ARRIÈRE-PETIT-FILS *de Louis XIV*. (Acad.)

— Au plur. Des *arrière-petits-fils*.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS, n. m. Plur. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille : *M. de Malesherbes se plaisait au milieu de ses enfants, petits-enfants et* ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS. (Chateaubr.)

ARRIÈRE-PLAN, n. m. Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur : *Les ouvertures des montagnes ne laissent voir que des* ARRIÈRE-PLANS *de rochers aussi arides que les premiers plans*. (Chateaubr.)

ARRIÈRE-POINT, n. m. Pron. *a-rièr-poain*. — Point d'aiguille qui empiète sur le précédent : *Faire un rang d'*ARRIÈRE-POINTS. (Acad.)

ARRIÈRE-POINTEUSE, n. f. Pron. *a-rièr-poain-teuz*. — Ouvrière qui fait l'arrière-point.

ARRIÈRE-POITRINE, n. f. Zool. L'un des segments du tronc des insectes.

ARRIÈRE-RANG, n. m. Le dernier rang d'une troupe en ordre de bataille.

ARRIÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arrière*.) Pron. *a-rié-ré*. — Ce verbe change l'*é* fermé du radical *arriér* en è ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'arrière, tu arrières, ils arrièrent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé : *j'arriérerai, nous arriérerons*, etc. — En parl. d'un payement, Retarder, différer : *Je serai mort de faim avant de laisser* ARRIÉRER *cette dette*. (St-Aul.)

= **S'arriérer**, v. pr. Demeurer en arrière : *L'infanterie s'*ARRIÉRA. (Acad.)

— Ne point faire un payement à son échéance : *Un fermier qui s'*EST ARRIÉRÉ. (Acad.)

ARRIÈRE-SAISON, n. f. Pron. *a-rièr-cé-zon*. — L'automne, et plus ordinairement la fin de l'automne ou le commencement de l'hiver : *Le bon-chrétien, la reinette, ne se mangent que dans l'*ARRIÈRE-SAISON. (Acad.) *Nous touchons à l'*ARRIÈRE-SAISON, *et les plantes dont la structure a le plus de simplicité sont déjà passées*. (J. J. Rouss.)

Ainsi, dans un soir pur de l'*arrière-saison*,
Un rayon oublié des ombres se dégage,
Et colore en passant les flancs d'or d'un nuage. (Lamart.)

— Fig. Le commencement de la vieillesse : *Il faut se réserver quelque chose pour l'*ARRIÈRE-SAISON. (Acad.) *Il faut vous préparer une tranquille* ARRIÈRE-SAISON. (Volt.) *L'*ARRIÈRE-SAISON *des langues ne vaudra jamais leur jeunesse et leur maturité*. (Villem.)

— En parl. du blé et du vin, Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges.

— *Le blé se vend plus cher dans l'arrière-saison*, dans les mois de juin et de juillet.

— *Ce vin ne se boit que dans l'arrière-saison*, dans les mois de juillet et d'août. || Au plur. Des *arrière-saisons*.

ARRIÈRE-SENS, n. m. Sens caché, intention secrète, arrière-pensée. || Au plur. Des *arrière-sens*.

ARRIÈRE-VASSAL, n. m. Pron. *a-rièr-va-çal*. — Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur. || Au pl. Des *arrière-vassaux*.

ARRIÈRE-VASSELAGE, n. m. La condition de l'arrière-vassal.

ARRIÈRE-VOUSSURE, n. f. Pron. *a-rièr-vou-çur*. — Archit. Espèce de voûte qui couronne l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre, et qui est destinée à en faciliter l'ouverture. || Au plur. Des *arrière-voussures*.

ARRIMAGE, n. m. Pron. *a-ri-maj*. — Mar. Action d'arrimer ou de placer d'une manière solide et dans un ordre convenable la charge et la cargaison d'un navire : ARRIMAGE *bien fait, mal fait. Frais d'*ARRIMAGE. (Acad.) *Il y avait jadis dans les ports des officiers spécialement chargés des* ARRIMAGES. (A. Jal.) *Il faut prendre de grandes précautions pour l'*ARRIMAGE *des objets combustibles*.

ARRIMANT, part. prés. du v. Arrimer.

ARRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Arrimer.

ARRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-ri-mé*. — Mar. Arranger avec ordre et placer avec solidité les divers objets qui composent la charge, la cargaison d'un bâtiment : *On* ARRIMAIT *les meubles du vaisseau pour le combat*. (Lamart.)

ARRIMEUR, n. m. Pron. *a-ri-meur*. — Mar. Celui qui arrime, qui est chargé de l'arrimage.

ARRIOLANT (S'), part. prés. du v. S'arrioler.

ARRIOLÉ, ÉE, part. pass. du v. S'arrioler.

ARRIOLER (S'), v. pr. 1re conj. Pron. *sa-ri-o-lé*. — Mar. Il se dit de la mer, lorsque, après avoir été clapoteuse, elle n'est plus agitée que par des lames qui se succèdent à d'assez grands intervalles.

ARRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ris*.) Pron. *a-ri-zé*. — Mar. Abaisser, amener les vergues hautes, ou leurs voiles. Cette manœuvre ne se fait que dans un grain ou une rafale.

ARRISSER ou **RISSER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*risses*.) Pron. *a-ri-cé, ri-cé*. — Mar. Lier, attacher un objet quelconque, comme vergue, chaloupe, etc., pour qu'il ne se déplace pas, par suite du mouvement qu'éprouve un navire agité par un gros temps.

ARRIVAGE, n. m. Pron. *a-ri-vaj*. — Abord des navires dans un port.

— Il se dit plutôt des bateaux de rivière que des bâtiments de mer.

— Arrivée des marchandises par les voitures d'eau : *L'*ARRIVAGE *des grains, des farines*. (Acad.)

ARRIVANT, part. prés. du v. Arriver.

ARRIVANT, ANTE, adj. Qui arrive en quelque lieu.

— Substant. : *Tous les* ARRIVANTS *doivent présenter leur passe-port*.

ARRIVÉ, ÉE, part. pass. d'Arriver : *Ils sont tous* ARRIVÉS *au port. Il y a tantôt deux mois que nous sommes* ARRIVÉES *à Paris pour chercher ce traître*. (Campistr.) *Une lettre m'est* ARRIVÉE. (Acad.)

Thésée est *arrivé*, Thésée est dans ces lieux. (Rac.)

— Fig. *Peu d'orateurs sont* ARRIVÉS *au sublime*. (Boil.) *Il était* ARRIVÉ *par la pratique à une connaissance assez élevée de son art*. (G. Sand.)

— En parl. des événements, des accidents : *Tout ce qui est* ARRIVÉ *a été de tout temps présent et préordonné en Dieu*. (Pasc.) *Il lui arriva ce qui était* ARRIVÉ *à Bertrand Duguesclin*. (Volt.)

— On le trouve employé substantiv. aux deux genres : *Les derniers* ARRIVÉS. *Elle a été repoussée de chaise en chaise par chaque nouvelle* ARRIVÉE. (H. de Balzac.)

ARRIVÉE, n. f. L'action d'arriver, le moment où une personne arrive : *Son* ARRIVÉE *m'a fait grand plaisir*. (Acad.) *La cour lui préparait à son* ARRIVÉE *les applaudissements qu'il méritait*. (Boss.)

— Le moment où des marchandises sont apportées : *À l'*ARRIVÉE *de ses marchandises*. (Acad.)

— *Jour, heure d'arrivée*, se dit du jour, de l'heure où arrivent les lettres et les voitures publiques, par opposition au jour, à l'heure où elles partent.

— Mar. Mouvement par lequel un bâtiment faisant route présente moins au vent qu'auparavant.

ARRIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rive*.) Pron. *a-ri-vé*. — Approcher de la rive, aborder : *Nous* ARRIVÂMES *à une plage déserte*. (Acad.) *La flotte* ARRIVE *devant Damiette*. (Fléch.)

Mithridate lui-même *arrive* dans le port. (Rac.)

Tous les vaisseaux de Genséric ARRIVÈRENT *heureusement en Afrique, excepté celui qui portait les dieux*. (Chateaubr.)

— Plus ordinairement, Parvenir d'un lieu dans un autre lieu où l'on voulait aller : ARRIVER *à Paris*. ARRIVER *dans sa patrie, dans sa maison*. (Acad.)

Ils *arrivèrent* dans un pré
Tout bordé de ruisseaux, de fleurs tout diapré. (La Font.)

Il ARRIVE *de son ambassade*. (La Br.) *Enfin elle* ARRIVE *à Brest*. (Boss.)

Après bien du travail le coche *arrive* au haut. (La Font.)

Vulcain ARRIVE, *suant et couvert de poussière, dans l'assemblée des dieux*. (Fén.)

Et ce vainqueur, suivant de près sa renommée,
Hier avec la nuit *arriva* dans l'armée. (Rac.)

Les rossignols ARRIVENT *seuls au mois d'avril, et s'en retournent seuls au mois de septembre*. (Buff.)

— Fig. *Arriver à bon port*, parvenir heureusement au lieu où l'on voulait aller.

— *Il n'a pu arriver jusqu'au ministre*, il n'a pu parvenir à le voir pour lui parler.

— Fig. *Arriver au terme*, parvenir au but que l'on s'est proposé d'atteindre :

J'*arrive* pas à pas *au terme* désiré. (L. Rac.)

L'on s'épuise sans ARRIVER AU TERME ; *et plus nous gagnons sur la jouissance, plus le bonheur s'éloigne de nous*. (J. J. Rouss.)

— Fig. Parvenir, atteindre, s'élever ou être élevé : ARRIVER *aux honneurs, aux dignités. Il faut donner aux fruits le temps d'*ARRIVER *à leur maturité*. (Acad.) *En sacrifiant tout à son devoir, on est sûr d'*ARRIVER *au bonheur*. (Florian.) *Colbert* ARRIVA *au maniement des finances avec de la science et du génie. Ils n'ont pu* ARRIVER *à une parfaite vertu*. (Pascal.) *Ceux-*

là demeurent exclus de l'épiscopat, qui ne veulent pas y ARRIVER *par des travaux apostoliques.* (Boss.) *Nul ne peut* ARRIVER *à la connaissance parfaite de la sagesse.* (Id.)

— Absol. Parvenir : *En se mettant en vue, en restant dans le monde, en cultivant les relations, en s'en faisant de nouvelles, un homme* ARRIVE. (H. de Balz.)

— *Arriver à ses fins,* ou simpl. *Arriver,* obtenir le succès que l'on désirait.

— *Arriver à,* suivi de l'infinitif, Parvenir à, venir à bout de : ARRIVER À *connaître une chose.* (Acad.) *Il* ARRIVE *jusqu'*À *donner en revenu à l'une de ses filles, pour sa dot, ce qu'il désirait lui-même d'avoir en fonds pour toute fortune pendant sa vie.* (La Br.)

— En parl. des marchandises, Aborder par eau ou venir par terre.

— En parl. d'un objet, Parvenir à sa destination : *Le paquet, la lettre n'*ARRIVA *point à son adresse.* (Acad.) *Des dépêches* ARRIVAIENT *coup sur coup.* (Volt.)

— Par analog. : *Des bruits de voix m'*ARRIVAIENT *de la ville.* (V. Hugo.) *Le trouble n'*ARRIVAIT *pas dans l'asile où il s'était mis.* (Boss.)

— Venir, approcher : *Il* ARRIVAIT *à grands pas.* (Acad.)

Sire, Pompée *arrive*, et vous êtes ici. (Corn.)

— Absol. *Nous arrivons*, nous sommes presque au terme du voyage.

— Fig : *La nuit* ARRIVE, *qu'il n'est pas encore détrompé.* (La Br.)

Il *arrive*, ce jour si longtemps attendu. (L. Rac.)

— *J'arrive à la seconde objection*, je vais bientôt l'examiner.

— En parl. des mots, des idées, S'offrir, se présenter à l'esprit : *Les idées m'*ARRIVAIENT *en foule.*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire *arrivent* aisément. (Boil.)

Les mots ARRIVENT *aussi aisément pour rendre une émotion vive qu'une idée claire.* (D'Alemb.)

— En parl. des accidents, des événements, Avoir lieu, survenir : *Un malheur n'*ARRIVE *jamais seul.* (Acad.) *Ce que les prophètes ont prédit devait* ARRIVER. (Pasc.) *Les choses les plus souhaitées n'*ARRIVENT *point ; ou si elles* ARRIVENT, *ce n'est ni dans le temps ni dans les circonstances où elles auraient fait un extrême plaisir.* (La Br.) *Tout ce qui* ARRIVE *à l'Église* ARRIVE *aussi à chaque chrétien en particulier.* (Pasc.)

C'est le moindre malheur qui nous puisse *arriver.* (Corn.)

ARRIVE *ce que le ciel a résolu!* (Boss.) *Le vraisemblable n'*ARRIVE *pas toujours.* (Volt.) *Le flux et le reflux de la mer, les vents, les courants, sont des opérations constantes qui* ARRIVENT *tous les jours.* (Flour.)

— Fam. *Cela ne m'arrivera plus,* c'est une chose que je ne ferai plus.

— Par analog. : *La première chose qui* ARRIVE *aux hommes après avoir renoncé aux plaisirs, c'est de les condamner dans les autres.* (La Br.)

— Par menace, *Que cela ne vous arrive plus!*

— Mar. En parl. d'un bâtiment, Se diriger, venir sur un autre : *Deux vaisseaux* ARRIVÈRENT *sur nous.* (Acad.) *L'ennemi* ARRIVA *sur nous.*

— Effectuer ou lui faire effectuer un mouvement d'arrivée.

— *Arrive!* Commandement de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

= **Arriver,** v. impers. : *Il nous* ARRIVA *compagnie. Il m'*EST ARRIVÉ *de Londres un paquet. Il* EST ARRIVÉ *une nouvelle fâcheuse.* (Acad.) *Chaque parti était subdivisé, comme il* ARRIVE *dans les troubles.* (Volt.) *Rarement il* ARRIVE *des révolutions chez les peuples heureux.* (Boiste.) *Je serai très-heureux s'il ne m'*ARRIVE *pas pis.* (P. L. Cour.)

— Il peut être suivi de la prép. *de* et de l'infinitif, ou d'une proposition subordonnée : *Il* ARRIVE *à tout le monde* DE FAILLIR. (Pasc.) *Il* ARRIVA *dans ce temps-là* QUE *le jeune Cyrus se révolta contre son frère.* (Boss.) *Or il* ARRIVA QUE *le pauvre mourut, et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham.* (Chateaubr.)

ARROBE, n. f. Pron. *a-rob.* — Mesure de poids et de capacité, en usage dans les possessions d'Espagne : *Vingt* ARROBES *de sucre.* (Acad.)

ARROCHE, n. f. Pron. *a-ro-ch.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodées, dont le type est l'*arroche des jardins* : *Les fruits de l'*ARROCHE *sont âcres et purgatifs.* (Richard.)

ARROGAMMENT, adv. (*arrog*-ant, *amment.*) Pron. *ar-ro-ga-man.* — Avec arrogance :

Il ose *arrogamment* se vanter à mes yeux. (Corn.)

ARROGANCE, n. f. (*arroger.*) Pron. *ar-ro-ganss.* — Orgueil, présomption de l'homme qui s'attribue un mérite, une autorité, un droit qu'il n'a pas : *Cet homme est plein d'*ARROGANCE. (Acad.) *Ce qui est* ARROGANCE *dans les faibles est élévation dans les forts.* (Vauven.)

Assez et trop longtemps l'*arrogance* de Rome
A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme. (Corn.)

*Souvent l'*ARROGANCE *a tenu lieu de grandeur, et l'inhumanité de fermeté.* (La Br.) *Je vous trouve tous trois bien impertinents de parler devant moi avec cette* ARROGANCE. (Mol.)

ARROGANT, ANTE, adj. Pron. *ar-ro-gant, gantt.* — Fier, superbe, hautain : *Une personne* ARROGANTE ; *des paroles* ARROGANTES. (Acad.) *Je voulais lui chercher dispute pour son air* ARROGANT *et railleur.* (G. Sand.)

Il voulait se construire un agréable asile
Où, loin d'une étiquette *arrogante* et futile,
Il pût, non végéter, boire, et courir des cerfs,
Mais des faibles humains méditer les travers. (Andrieux.)

Il faisait en quelque sorte violence aux autres par la supériorité un peu ARROGANTE *de son argumentation.* (Mignet.)

— Subst. *C'est un* ARROGANT. *C'est une* ARROGANTE.

Ces *arrogants*, à leur dommage,
Apprendront un autre langage. (Malherbe.)

ARROGÉ, ÉE, part. pass. du v. S'arroger.

ARROGEANT (S'), part. prés. du v. S'arroger.

ARROGER (S'), v. pr. 1re conj. (*rogare,* demander; *ad,* pour, pour soi ; lat.) Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *arrog*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous nous arrogeons, il s'arrogea,* etc. — S'attribuer mal à propos : *J'ai cruellement souffert des droits que cet homme semble* S'ARROGER. (G. Sand.) *Corneille fit partie de la première coterie que le cardinal de Richelieu avait créée pour* S'ARROGER *le sceptre de la littérature.* (Viennet.) *Elle* S'ARROGE *le titre d'honnête homme, parce qu'elle a renoncé à celui d'honnête femme.* (Desmahis.)

= **Gramm.** Quoique ce verbe soit un pronominal essentiel, il n'a jamais pour complément direct le pronom personnel qui le précède ; dans *je me suis arrogé, ils se sont arrogé,* les pronoms *me* et *se,* employés pour *à moi, à eux,* sont des compléments indirects : ils n'ont aucune influence sur le participe passé, lequel est toujours *invariable* quand le substantif qui suit en est le complément direct. *Arrogé* est *variable* seulement quand le pronom qui représente le substantif précède ce participe : *Ils se sont* ARROGÉ *de nouveaux* DROITS. *Les nouveaux droits qu'ils se sont* ARROGÉS *sont l'objet d'un mécontentement général.*

ARROI, n. m. Pron. *a-roa.* — Train, équipage. — Vieux. Il ne s'emploie plus guère que dans cette phrase familière, *Être en mauvais arroi.*

ARRONDI, IE, part. pass. d'Arrondir : *Une boule* ARRONDIE. *Des formes* ARRONDIES. *Le fauteuil de Charlemagne est bas, large, et à dossier* ARRONDI. (V. Hug.)

Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'ivoire un ivoire *arrondi.* (Delille.)

— Fig. et fam.

Un gros capitaliste à la bourse *arrondi.* (C. Delav.)

— Fig. *Une période arrondie,* une période qui a du nombre, de l'harmonie.

— *Visage arrondi,* visage gras et plein : *Mérange est un gros homme au front découvert, à la* FIGURE *vermeille et* ARRONDIE. (De Jouy.)

— Sculpt. *Formes trop arrondies,* formes dont les plans ne sont pas assez ressentis.

— Bot. Il se dit des parties d'une plante qui approchent plus ou moins de la forme ronde ou globuleuse.

ARRONDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*rond.*) Pron. *a-ron-dir.* — Rendre rond, donner la forme ronde : ARRONDIR *une boule.* ARRONDIR *ses bras en dansant.* (Acad.)

— Fig. *Arrondir sa fortune,* l'augmenter.

— *Arrondir son champ, son pré, sa terre, etc.,* y faire les augmentations nécessaires pour en former un tout régulier, complet :

Si j'*arrondissais* mes États!
Si je pouvais remplir mes coffres de ducats! (La Font.)

— Fig. *Arrondir ses phrases,* leur donner de l'harmonie, du nombre.

— Par extens. Faire paraître rond : *Mes sensations émoussées* ARRONDISSAIENT *tous les objets, et ne me présentaient que des images faibles et mal terminées.* (Buff.)

— Peint. Faire sentir la rondeur des objets, leurs saillies et leurs tournants par l'intelligence du clair-obscur :

Ce mélange savant et de lumière et d'ombre
Donne une clarté vive, une teinte plus sombre,
Qui détache, prolonge, *arrondit* les objets. (Coll. d'Harl.)

— Man. Dresser un cheval en lui faisant parcourir, soit au trot, soit au galop, des ronds plus ou moins grands.

— Horlog. Donner à certaines parties d'une montre la courbure qu'elles doivent avoir.

— Mar. *Arrondir un cap, une île,* naviguer en dirigeant sa route de manière à prendre assez de tour pour ne courir aucun risque de toucher dessus.

= **S'arrondir,** v. pr. Prendre une forme ronde : *Quand on prononce la lettre* o, *la bouche* S'ARRONDIT. (Acad.)

.... Autour de moi tout change :
La terre se dépouille et bientôt reverdit ;
La lune tous les mois décroît et *s'arrondit.* (Coll. d'Harl.)

— *Sa taille s'arrondit,* se dit d'une femme qui est enceinte.

— Fig. et fam. Augmenter sa fortune, ou faire à son champ, à sa terre les augmentations nécessaires pour en former un tout complet : *Il avait une fortune médiocre, mais il est parvenu à* S'ARRONDIR. *Ce propriétaire* S'EST *bien* ARRONDI. (Acad.) *Je voudrais trouver une femme qui eût une belle dot : en me mariant, je serais bien aise de* M'ARRONDIR. (Picard.)

ARRONDISSAGE, n. m. (*rond.*) Technol. L'action d'arrondir une lime.

ARRONDISSANT, part. prés. du v. Arrondir.

ARRONDISSEMENT, n. m. (*arrondir.*) Pron. *a-ron-diss-man.* — L'action d'arrondir, l'état de ce qui est arrondi : *L'*ARRONDISSEMENT *de ce globe a coûté beaucoup de temps. L'*ARRONDISSEMENT *de ces figures est parfait.* (Acad.)

— Fig. En parl. des phrases, des périodes : *Il soigne l'*ARRONDISSEMENT *de ses périodes.* (Acad.)

— Portion de territoire soumise à une autorité civile, militaire ou ecclésiastique : *Entre la commune et le département il fut créé un degré administratif intermédiaire, c'est-à-dire l'*ARRONDISSEMENT. (Thiers.)

Je perçois les deniers d'un *arrondissement.* (C. Delav.)

— Particul. Mar. Portion de côtes ou de pays avoisinant la mer, qui se trouve sous l'autorité d'un préfet maritime : *Nous avons en France cinq* ARRONDISSEMENTS *maritimes, dont chaque chef-lieu est un de nos grands ports, et porte le nom de préfecture maritime.*

— Par extens. : *Le lion ne peut pas vivre en troupe : il se nuirait ; il a un* ARRONDISSEMENT *de destruction, où il entend habiter seul.* (Thiers.)

ARRONDISSEUR, n. m. (*rond.*) Pron. *a-ron-diceur.* — Technol. Outil qui sert à arrondir les dents des peignes.

ARROSAGE, n. m. (*arroser.*) Pron. *a-ro-zaj.* — L'action de conduire des eaux sur des terres trop sèches : *La pente légère du terrain facilite l'*ARROSAGE. (Acad.)

— Dans les moulins où l'on fabrique la poudre à canon, Eau que l'on met de temps en temps dans les mortiers, pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon.

ARROSANT, part. prés. du v. Arroser.

ARROSÉ, ÉE, part. pass. du v. Arroser :

Quatre fois plutôt qu'une, elle était *arrosée.* (Lamotte.)
Nulle moisson ne vient sur la Grève *arrosée.* (V. H.)

— Fam. *Il a été bien arrosé,* bien mouillé par la pluie.

— Fig.

Son bûcher fut souvent *arrosé* de mes pleurs. (L. Rac.)
Quels lauriers me plairont, de son sang *arrosés?* (Rac.)

ARROSEMENT, n. m. (*arroser.*) Pron. *a-rôz-man.* — L'action d'arroser : *L'*ARROSEMENT *est nécessaire à cause de la sécheresse.* (Acad.) *Le cardon aime beaucoup les* ARROSEMENTS. (Francœur.) *Dans l'hiver, le sol de l'Égypte n'a pas besoin d'*ARROSEMENT. (Rayn.)

— L'action d'arroser au jeu, de payer chaque joueur : *L'*ARROSEMENT *a été cher.* (Acad.)

ARROSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ros,* rosée ; lat.) Pron. *a-rô-zé.* — Humecter, mouiller quelque chose en répandant dessus, par une aspersion continue, de l'eau ou un autre liquide : ARROSER *des plantes.* ARROSER *un jardin.* ARROSER *les rues.* ARROSER *l'autel du sang de la victime.* (Acad.)

Et cependant du sang de la chair immolée
Les prêtres *arrosaient* l'autel et l'assemblée. (Rac.)

J'AI ARROSÉ *tous les arbres du jardin, j'ai nettoyé toutes les allées.* (Brueys.) *Il se ranima comme une fleur languissante qu'on* AURAIT ARROSÉE. (Marin.) *J'étais tout seul dans le jardin, et je l'*AI, *ma foi,* ARROSÉ *tout entier.* (Picard.)

— Absol. Arroser la terre : *Lorsque la terre est dépourvue d'humidité et que les feuilles des végétaux languissent, on reconnaît que c'est le moment d'*ARROSER. (Chaptal.)

— *Arroser une chambre,* y jeter de l'eau çà et là.

— *Arroser une viande qui rôtit,* répandre sur cette viande du beurre fondu, ou le suc même que le feu en a fait sortir.

— *Arroser de ses larmes,* mouiller de ses larmes :

Il se jette sur ces reliques sacrées, et les ARROSE *de ses larmes.* (Chateaubr.)

— Fig. *Arroser son pain de ses larmes*, vivre dans la misère, dans la douleur.

— Fig. *Arroser une terre de son sang*, y répandre son sang en combattant : *C'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires et des historiens, que vous* AVEZ ARROSÉ *de votre sang la Grèce et l'Asie.* (J. J. Rouss.)

— *Arroser la terre de ses sueurs*, travailler péniblement la terre : *Les vastes forêts se changèrent en campagnes riantes qu'il fallut* ARROSER DE LA SUEUR *des hommes.* (J. J. Rouss.) *Le penchant de l'homme le porte à s'approprier le poisson qu'il a pêché, l'oiseau qu'il a abattu, le champ qu'il* A *longtemps* ARROSÉ DE SES SUEURS. (Thiers.)

— Faire circuler de l'eau par des conduits, des rigoles, etc., afin de fertiliser les terres : *Le ruisseau voisin me fournit de l'eau pour* ARROSER *la prairie.* (Acad.) *Il fallut à Nabuchodonosor faire dans tout le pays un nombre infini de canaux, afin qu'il en pût* ARROSER *les terres.* (Boss.)

— Fig. Il se dit des cours d'eau qui coulent dans un pays, et des pluies qui le fertilisent : *Il pleut rarement en Égypte ; mais le Nil l'*ARROSE *par ses débordements réglés.* (Boss.) *Les rivières, après* AVOIR ARROSÉ *les divers pays et facilité le commerce, vont se précipiter dans la mer.* (Fén.) *Les nudes qui volent au-dessus de nous sont des espèces de mers suspendues pour* ARROSER *la terre.* (Id.)

Fuyez les bords charmants qu'*arrose* le Permesse. (Boil.)

Ces fleuves roulent leurs eaux avec majesté, et ARROSENT *des terres sèches et stériles.* (Flech.)

— Fig. et par analog. *Le sang va, par des rameaux innombrables,* ARROSER *et nourrir les chairs de tous les membres.* (Fén.)

— Jeu. Il se dit quand un des joueurs donne une certaine somme à tous les autres : *Il lui en a coûté tant de louis pour* ARROSER. (Acad.)

— Comm. *Arroser ses créanciers*, leur distribuer un à-compte pour les apaiser :

.... Si je payais mes créanciers ? fi donc !...
Si je *les arrosais* avec quelques à-compte ? (V. Hugo.)

— Banq. Il se dit des suppléments que les actionnaires, dans une entreprise, sont obligés d'ajouter à leur première mise.

ARROSOIR, n. m. (*arroser.*) Pron. *a-rô-zoar.* — Espèce de vase dont on se sert pour arroser :

Chez moi poussant la bêche, ou portant l'*arrosoir*,
Tu fais d'un sable aride une terre fertile. (Boil.)

*Les deux jets s'élargissaient en gerbes, comme l'eau qui jaillit des mille trous de l'*ARROSOIR. (V. Hugo.)

— Fig. *Le budget n'est pas un coffre-fort, mais un* ARROSOIR : *plus il prend et répand l'eau, plus un pays prospère.* (H. de Balzac.)

— Zool. Coquille tubuleuse, dont l'extrémité supérieure, fermée d'une plaque convexe et percée de petits trous, représente très-bien la pomme d'un arrosoir : *Les* ARROSOIRS *sont des coquilles rares et chères.* (Jussieu.)

ARROW-ROOT, n. m. (*arrow*, flèche, *root*, racine ; angl.) Pron. *a-rô-routt.* — Fécule blanche et alimentaire qu'on tire de la racine de certaines plantes de la famille des Amomées.

ARRUGIE, n. f. Pron. *a-ru-ji.* — Mines. Canal pratiqué pour l'écoulement des eaux.

ARS, n. m. pl. (*artus*, membre ; lat.) Pron. *ar.* — Art vét. Il se dit de la région qui sépare la poitrine de l'avant-bras.

— *Cheval frayé aux ars*, cheval dont la peau, par suite d'un exercice prolongé, s'est excoriée dans les plis des ars.

— *Saigner un cheval aux quatre ars*, aux quatre membres.

— On l'emploie aussi au singulier : *L'*ARS *sépare le poitrail de l'avant-bras.* (Lecoq.) *Le pli de l'*ARS. (Id.)

ARSENAL, n. m. Pron. *ar-ce-nal.* — Vaste magasin d'armes et de munitions de guerre : *L'*ARSENAL *est presque déjà en notre pouvoir.* (St-Réal.) *Les* ARSENAUX *du roi Catholique regorgeaient de munitions de guerre.* (V. Hugo.)

— Particul. *Arsenal maritime*, établissement maritime et militaire, où les bâtiments trouvent réunis des moyens de construction, d'armement, d'approvisionnement, de réparation et de sécurité.

— Grande quantité d'armes : *J'ai acheté un* ARSENAL *de fusils, de pistolets et de sabres.* (Lamart.)

— Fig. *Ce livre est un* ARSENAL *qui fournit des armes à tous les partis.* (Acad.) *À mon secours tout l'*ARSENAL *des précautions oratoires !* (C. Delav.)

ARSÉNIATE, n. m. Pron. *ar-cé-niatt.* — Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'arsenic avec différentes bases : *Les* ARSÉNIATES *naturels sont au nombre de cinq : l'*ARSÉNIATE *de fer, de deutoxyde de cuivre, de protoxyde de cobalt, de protoxyde de nickel, et de plomb.* (Dumas.)

ARSÉNIATÉ, ÉE, adj. Pron. *ar-cé-nia-té.* — Chim. Il se dit d'une base convertie en arséniate.

ARSENIC, n. m. (ἄρσην, homme, νικάω, je tue ; gr.) Pron. *ar-ce-nik.* — Métal ou métalloïde insipide, volatil, très-cassant, d'une texture cristalline, d'un gris d'acier très-brillant, mais prompt à s'altérer au contact de l'air ; il n'a pas d'odeur sensible à la température ordinaire, mais, chauffé au rouge ou projeté sur un charbon allumé, il répand une odeur alliacée très-forte et tout à fait caractéristique : *L'*ARSENIC *pèse huit fois autant que l'eau.* (Franc.) *L'*ARSENIC *s'allie facilement à un grand nombre de métaux, et les rend cassants.* (Fourcr.) *La grande volatilité de l'*ARSENIC *sous forme de fumée blanche le distingue suffisamment de l'antimoine.* (Brongn.)

— L'*arsenic* se trouve le plus souvent dans un triple état au sein de la terre ; il est *natif*, *oxydé* ou *sulfuré*.

— *Arsenic natif*, l'arsenic à l'état métallique : *L'*ARSENIC *natif ne se présente jamais cristallisé.* (Brongn.)

— *Arsenic oxydé*, l'arsenic uni à l'oxygène ; il est blanc, transparent, entièrement volatil, soluble dans l'eau, et encore plus vénéneux que l'arsenic métallique ; on en fait usage, comme mordant, pour la teinture. On le nomme encore *arsenic blanc*, *acide arsénieux*, *oxyde d'arsenic*.

— *Arsenic sulfuré*, l'arsenic uni au soufre ; il est tantôt rouge, tantôt jaune ; le rouge a reçu les noms d'*arsenic sulfuré rouge*, de *réalgar* ; et le jaune, ceux d'*arsenic sulfuré jaune*, d'*orpin* et d'*orpiment*.

ARSENICAL, ALE, adj. (*arsenic.*) Pron. *ar-ce-ni-kal.* — Qui est formé par l'arsenic ; qui tient des qualités de l'arsenic : *Un poison* ARSENICAL, *des poisons* ARSENICAUX. *Pâte* ARSENICALE.

— Qui a rapport à l'arsenic : *Odeur* ARSENICALE.

= **Arsenicaux**, n. m. plur. Médicaments qui ont pour base l'arsenic.

ARSÉNIDES, n. m. pl. (*arsenic.*) Minér. Famille de minéraux qui renferme l'arsenic.

ARSÉNIÉ, ÉE, adj. (*arsenic.*) Pron. *ar-cé-nié.* — Chim. Qui contient de l'arsenic : *L'hydrogène* ARSÉNIÉ *est très-vénéneux : Gehlen mourut pour en avoir respiré une petite quantité.* (Pelouze.)

— On dit aussi *Arsénifère* et *arséniqué*.

ARSÉNIEUX, EUSE, adj. (*arsenic.*) Pron. *ar-cé-nieu, nieuz.* — Chim. Il se dit d'un acide qui résulte de la combinaison de l'arsenic avec l'oxygène ; c'est le second degré d'oxydation de l'arsenic : *L'acide* ARSÉNIEUX *introduit dans l'estomac donne la mort, après de vives souffrances.* (Pelouze.)

— Vulg. *Mort aux rats*, *Arsenic blanc*, *Oxyde blanc d'arsenic*, *Fleur d'arsenic*.

ARSÉNIFÈRE, adj. des 2 g. V. ARSÉNIÉ.

ARSÉNIQUE, adj. (*arsenic.*) Pron. *ar-sé-nik.* — Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient par la combinaison de l'arsenic avec l'oxygene, et qui renferme une plus grande proportion d'oxygène que l'acide arsénieux ; c'est le troisième degré d'oxydation de l'arsenic : *L'acide* ARSÉNIQUE *est plus vénéneux que l'acide arsénieux.* (Pel.)

ARSÉNIQUÉ, ÉE, adj. (*arsenic.*) Pron. *ar-cé-ni-ké.* — Même sig. qu'Arsénié : *Hydrogène arsénié ou* ARSÉNIQUÉ. (Pelouze.) || ARSÉNIÉ est plus usité.

ARSÉNITE, n. m. (*arsenic.*) Pron. *ar-cé-nitt.* — Sel résultant de la combinaison de l'acide arsénieux avec une base salifiable : *Les* ARSÉNITES *diffèrent beaucoup des arséniates : ils sont bien plus décomposables.* (Fourcr.) *L'*ARSÉNITE *de plomb est le seul qu'on ait trouvé dans la nature.* (Dumas.) *Le seul* ARSÉNITE *employé dans les arts est l'*ARSÉNITE *de cuivre.* (Chevreul.)

ARSÉNIURE, n. m. Pron. *ar-cé-niur.* — Minér. Alliage d'arsenic et d'un autre métal.

ARSÉNIURÉ, adj. m. Minér. Il se dit d'un métal qui est allié avec de l'arsénic.

ARSÉNIZITE, n. f. Chim. Arséniate de chaux naturel.

ARSIN, adj. m. Pron. *ar-çain.* — Forêts. Il se dit du bois qui a brûlé sur pied : *Bois* ARSIN. *Arbre* ARSIN.

ARSIS, n. f. (ἄρσις, élévation ; gr.) Pron. *ar-ciss.* — Musiq. et prosodie. Il se dit, par oppos. à *Thesis*, du temps fort et de l'élévation de la voix sur certaines syllabes, pour mieux marquer le rhythme du vers : *Par* ARSIS *et Thesis on entend communément la division proportionnelle d'un pied métrique faite par la main ou le pied de celui qui bat la mesure.* (Du Marsais.)

ART, n. m. (*ars*, lat. m. sign. ; du grec ἀρετή, vertu, science.) Pron. *ar.* — Absol. Ensemble de moyens que l'on choisit pour parvenir à une fin précise, pour exprimer une pensée, la représenter sous une forme sensible, et frapper ainsi les sens en même temps que l'intelligence ; méthode que l'on imagine pour faire un ouvrage dans lequel on essaye de réaliser le beau idéal, tel qu'on le conçoit : *L'*ART *est la représentation de l'absolu, du général, ou, en d'autres termes, de l'idéal.* (V. Cous.) *Qu'est-ce autre chose que l'*ART, *sinon l'embellissement de la nature ?* (Boss.) *Un vermisseau, une fourmi, un moucheron, montrent cent fois plus d'*ART *que l'horloge la plus parfaite.* (Fén.) *Les préceptes sont venus après l'*ART. (Volt.)

— Ensemble de règles fondées sur l'expérience, et assez généralement suivies dans la composition de certains ouvrages : *Œuvre d'*ART. *Les procédés, les secrets, les ressources de l'*ART. *Les préceptes, les règles de l'*ART. *Inventer un* ART. *Savoir un* ART. *Réduire quelque chose en* ART. (Acad.) *Les hommes avaient exécuté beaucoup d'ouvrages ingénieux avant de savoir se tracer des règles pour en exécuter de semblables, c'est-à-dire avant d'avoir créé l'*ART *qui s'y rapporte.* (Cabanis.) *L'*ART *a ses commencements, ses progrès, sa décadence.* (Barthélemy.) *L'*ART *s'acquiert par l'étude et l'exercice.* (D'Alembert.)

L'œil ravi, promené de spectacle en spectacle,
De l'*art*, à chaque pas, voit un nouveau miracle. (C. d'Har.)

*L'*ART *grec, malgré son caractère idéal, touche à la nature même par son extrême simplicité.* (G. Planche.)

— Il est souvent accompagné d'un adjectif, ou suivi d'un complément, nom ou infinitif, qui en détermine le sens : *L'*ART *dramatique. L'*ART *de la médecine. L'*ART *du serrurier, du potier, du tourneur. L'*ART *d'écrire, l'*ART *de guérir.* (Acad.) *L'Académie a publié l'*ART *d'imprimer les étoffes en laines, l'*ART *des velours de coton, l'*ART *de la teinture en soie, l'*ART *de la voilure, l'*ART *du layetier, l'*ART *du maçon.* (Bailly.)

Heureux le philosophe épris de l'*art* des vers ! (Volt.)

*L'*ART *de penser avec justesse est inséparable de l'*ART *de parler avec exactitude.* (M. J. Chénier.) *L'*ART *des engrais s'est perfectionné.* (Cuv.) *Locke fut son maître dans l'*ART *de penser, Addison dans celui d'écrire, Socrate dans celui d'argumenter.* (Mignet.)

— *Art oratoire*, l'art, le talent de bien dire ; les règles qui sont propres à diriger et à perfectionner ce talent.

— *Art poétique*, les règles qui enseignent à bien composer et à bien conduire les ouvrages de poésie.

— *Art sacerdotal*, science hermétique qui a pour objet les procédés que la nature emploie dans la production des corps mixtes.

— *Art militaire*, la science de la guerre, comprenant, outre la combinaison des moyens d'attaque et de défense que pratiquent les troupes, la connaissance des lois qui constituent et qui régissent les armées : *Jamais l'*ART MILITAIRE, *c'est-à-dire l'*ART *funeste d'apprendre aux hommes à s'exterminer les uns les autres, n'avait été poussé plus loin.* (Mass.)

— *Art de la guerre*, la partie exécutive de l'art militaire.

— *Art nautique*, l'art de naviguer ; la science qui enseigne à conduire un vaisseau et tout ce qui a rapport au service sur mer.

— *Art mnémonique*, la science de moyens qui servent à perfectionner ou à aider la mémoire.

— Le *grand art*, ou la *science hermétique*, etc., la rêverie scientifique qui a pour objet la transmutation des métaux. || Spécial. Le secret de changer les métaux en or : *Le* GRAND ART *est l'art de travailler vainement toute sa vie, et d'aller enfin mourir à l'hôpital.* (Trév.) || V. *Pierre philosophale*, *Chrysopée*.

— *Art notoire*, le prétendu moyen d'acquérir toutes les sciences par infusion, c'est-à-dire sans les étudier : *La Sorbonne condamna en 1320 l'*ART NOTOIRE *comme superstitieux.* (Trév.) || *Art de St Paul* se disait dans le m. sens, parce que *quelques-uns* prétendaient que cette science avait été enseignée par St Paul. || *Art de St Anselme*, autre pratique superstitieuse attribuée à St Anselme, mais dont un magicien de Parme, nommé Anselme, est le véritable inventeur : elle consiste à guérir les plaies en touchant seulement aux linges qui ont été appliqués dessus. || *Art angélique*, ou *art des esprits*, pratique superstitieuse au moyen de laquelle des charlatans ont prétendu qu'on se faisait révéler par un ange tout ce qu'on voulait savoir.

— Absol. Tel ou tel art particulier qui se reconnaît par la circonstance dans laquelle on en parle : *Cette personne est atteinte d'une maladie contre laquelle toutes les ressources de l'*ART *seront impuissantes. Cette statue est un chef-d'œuvre de l'*ART.

— Il s'emploie même de cette manière pour plusieurs arts ou sciences, qui concourent au même objet :

N'est-ce pas l'homme enfin dont l'*art* audacieux
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux ? (Boileau.)

— *Maîtres de l'art*, ceux qui excellent dans l'art dont il s'agit : *Il faut s'en rapporter aux* MAÎTRES DE L'ART.

— *Gens, hommes de l'art*, les hommes habiles et experts dans une partie : *Il faut consulter les* GENS DE L'ART. *Elle a guéri un grand nombre de malades abandonnés par les* HOMMES DE L'ART. (Vienn.)

— *Terme de l'art*, mot propre et particulier à la science ou à l'art dont on parle.

— *Beaux-arts*, ou simplement *Arts*, se dit spécialement de l'*architecture*, de la *sculpture*, de la *peinture*, de la *musique*, et enfin de la *danse*, considérée comme expression d'idées et de sentiments : *L'Académie des* BEAUX-ARTS. *Les lettres, les sciences et les* ARTS. *Aimer, cultiver, encourager, faire fleurir les* BEAUX-ARTS. (Acad.)

Il consacre aux *beaux-arts* ses yeux et ses oreilles. (L. Rac.)

Les BEAUX-ARTS *veulent être plus sentis que discutés.* (La Harpe.) *Presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les* BEAUX-ARTS *les ont cultivés malgré leurs parents.* (Volt.) *C'est toujours sous les plus grands princes que les* ARTS *ont fleuri, et leur décadence est l'époque de celle d'un État.* (Id.)

— *Arts libéraux*, ceux où l'intelligence a le plus de part. Outre les arts qu'on appelle proprement BEAUX-ARTS, ils comprennent l'éloquence, la poésie, l'art militaire, l'art de la navigation, l'art de la médecine, et en général toutes les professions où le travail de l'esprit est de beaucoup plus important que le travail de la main : *Ceux qui font profession des* ARTS LIBÉRAUX *ne devraient être capables que d'émulation.* (La Br.) *La prééminence des* ARTS LIBÉRAUX *sur les arts mécaniques s'est établie dans l'opinion, sans égard à l'utilité.* (Marm.)

— *Arts mécaniques*, ceux où le travail de la main et l'emploi des machines ont une plus grande part que l'action de l'esprit : *La serrurie et la menuiserie sont des* ARTS MÉCANIQUES. (Acad.)

— *Arts utiles*, ceux qui servent plutôt aux besoins de la vie qu'à son agrément : *Louis XIV encourageait les* ARTS UTILES *comme les beaux-*ARTS, *et toujours en connaissance de cause.* (Volt.)

— *Arts scientifiques*, ceux qui ne procèdent immédiatement ni de l'imagination, comme les beaux-arts, ni de l'industrie, comme les arts purement mécaniques, mais qui sont une science ou une connaissance réduite en pratique : *L'arpentage n'est un* ART SCIENTIFIQUE *qu'autant qu'il met en pratique rigoureuse les spéculations de la géométrie.*

— *Arts de l'imagination*, les belles-lettres et surtout la poésie : *On a dit que la culture des* ARTS DE L'IMAGINATION *était incompatible avec les occupations graves.* (Parny.)

— *Arts d'agrément*, le dessin, la musique, la danse, etc., considérés et cultivés simplement comme moyens de plaire dans la société, ou de passer son temps agréablement : *Chez un peuple frivole comme celui-ci, les bonnes études ne mènent à rien ; avec les* ARTS D'AGRÉMENT, *on arrive à tout.* (Did.) *Les premiers Romains étaient peu sensibles aux* ARTS D'AGRÉMENT. (Volt.)

— Absol. Au pl., Les arts, tant libéraux que mécaniques : *Noé conserva les* ARTS, *tant ceux qui servent de fondement à la vie humaine, et que les hommes savaient dans leur origine, que ceux qu'ils avaient inventés depuis.* (Bossuet.)

L'invention des *arts* étant un droit d'aînesse,
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce. (La Font.)

— Dans les anciennes universités, Les humanités et la philosophie. ‖ *Maître ès arts*, celui qui avait été examiné sur les quatre parties de la philosophie enseignée dans les colléges ; qui avait pris dans les universités le degré donnant le pouvoir d'enseigner.

— *Faculté des arts*, celle qui comprenait les régents de l'université chargés d'enseigner les humanités et la philosophie, et tous les maîtres ès arts immatriculés.

— Titre de certains ouvrages qui renferment des préceptes sur un art quelconque : *L'*ART *poétique d'Horace, l'*ART *poétique de Boileau.* (Acad.) *L'*ART *du forgeron, par un tel.* (Id.)

— Par extens. et fig., Talent, industrie, habileté, moyen, secret, qu'on emploie pour réussir dans quelque chose : ART *de commander.* ART *de plaire.* ART *de faire fortune. On y employa l'*ART *des plus habiles ouvriers.* (Acad.) *L'univers découvre dans toutes ses parties l'*ART *de l'ouvrier suprême qui l'a formé.* (Fén.) *La constance des sages n'est que l'*ART *de renfermer leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.) *Il y a un* ART *de former les corps aussi bien que les esprits.* (Boss.)

Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'*art* d'emprunter et de ne rendre rien. (Boil.)

*L'éloquence n'est, la plupart du temps, que l'*ART *de flatter avec dignité.* (Ch. Rémusat.) *L'*ART *de tromper les hommes n'est point l'*ART *de les rendre heureux.* (Mably.)

— Absol. Dans les mêmes acceptions, *Agir avec art, se conduire avec art*, c'est-à-dire avec prudence, avec habileté.

— Il se dit, au propre et au figuré, par opposition à Nature : *La nature peut infiniment plus que l'*ART. (Pasc.) *L'*ART *gâte quelquefois la nature, en cherchant à la perfectionner.* (La Br.) *Il faut que l'*ART *vienne au secours de la nature; et c'est leur parfaite alliance qui fait la souveraine perfection.* (Boil.) *Si vous employez l'*ART, *cachez-le si bien par l'imitation, qu'on le prenne pour la nature même.* (Fén.) *Les dons de la nature valent mieux que les dons de l'*ART. (Vauven.)

— Adresse, artifice, et, en général, tout ce qui est affecté ou composé à dessein de tromper ou de faire illusion : *L'*ART *perce dans ce qu'il dit.* (Acad.) *Il y a de l'*ART *dans tout ce que fait cet homme, il est compassé jusqu'à l'affectation.* (Trév.)

Leurs paroles n'ont point de fard,
Et faire les choses sans *art*
Est l'*art* dont ils font plus d'estime. (Malherbe.)

*La raison l'emporte toujours sur l'*ART *et sur l'adresse.* (St-Évr.) *Un amant ne saurait se déguiser avec tant d'*ART, *qu'on ne s'aperçoive de ses feintes.* (Corn.)

L'*art* le plus innocent tient de la perfidie. (Volt.)

Les qualités que Périclès louait dans les Athéniens sont autant de vices, mais déguisés avec ART *sous les ornements trompeurs de l'éloquence.* (Mably.)

— Pêche. Sorte de filet, plus connu sous le nom de *Bouclier*.

Syn. Art, métier, profession. *Art* comprend l'idée d'intelligence et d'étude ; il a pour objet quelque chose de vaste et de compliqué, comme la serrurerie, la mécanique en général, la peinture, la rhétorique, etc. *Métier* se dit d'un travail manuel qui n'a pour objet qu'un service très-simple, comme celui du maçon, du tisserand, du cordonnier, etc. *Profession* indique proprement un état de vie, et ne comporte pas même nécessairement l'idée d'un travail. L'*art* a rapport au talent ; le *métier*, à la condition ; la *profession*, à la destination et même aux habitudes.

ARTÉDIE, n. f. Pron. *ar-té-di.* — Bot. Très-belle plante de la famille des Ombellifères, qui croît en Syrie sur le mont Liban.

ARTÉMISE, n. f. Pron. *ar-té-miz.* — Bot. Un des noms de l'armoise.

ARTÉMISIÉ, ÉE, n. f. Bot. Qui ressemble à l'artémise ou armoise.

= **Artémisiées**, n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des Synanthérées, qui a pour type le genre Armoise.

ARTEMISINE, n. f. Chim. Le principe amer de l'artémise ou armoise.

ARTERE, n. f. (ἀρτηρία, gr.; m. s.) Pron. *ar-tèr.* — Nom des vaisseaux par lesquels le sang est poussé, dirigé du cœur vers les autres parties du corps : *Le phénomène le plus remarquable qui soit propre aux* ARTÈRES *pendant la vie est le* pouls, *ou cette pulsation que l'on éprouve quand on touche une* ARTÈRE. (Cuvier.) *Lorsqu'une grosse* ARTÈRE *a été coupée, le sang s'échappe avec impétuosité, et la mort est souvent une conséquence presque immédiate de la lésion.* (Milne-Edwards.)

— On remarque dans les *artères* trois tuniques : une *fibreuse*, qui en fait la partie principale et qui leur donne la solidité et l'élasticité ; une *membraneuse*, qui tapisse la fibreuse par dedans, et qui donne aux parois intérieures le poli nécessaire à la liberté de la circulation ; et une *cellulaire*, qui recouvre la fibreuse par dehors, et l'attache aux parties environnantes. (Cuvier.)

— *Trachée artère.* V. TRACHÉE.

ARTÉRÉVRISME, n. m. (ἀρτηρία, artère, εὐρύνω, j'élargis; gr.) Pron. *ar-té-ré-vrism.* — Pathol. Dilatation contre nature d'une artère.

ARTERIALITE, n. f. Méd. Qualité du sang artériel.

ARTÉRIAQUE, adj. et n. m. Pron. *ar-té-riak.* — Méd. Il se disait autrefois de médicaments qu'on croyait propres à guérir les maladies de la trachée.

ARTÉRIECTASIE, n. f. (ἀρτηρία, artère, ἔκτασις, tension; gr.) Pron. *ar-té-riek-ta-zi.* — Pathol. Dilatation plus ou moins étendue du système artériel.

ARTÉRIEL, ELLE, adj. Pron. *ar-té-riel.* — Anat. Qui appartient aux artères : *Le sang* ARTÉRIEL *est plus rouge que le sang veineux.* (Acad.)

— *Canal artériel*, tronc qui n'existe que dans le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire se termine dans l'aorte, près de sa crosse.

— *Ligament artériel*, ligament arrondi qui remplace, après la naissance, le canal artériel oblitéré.

— *Système artériel*, l'ensemble des artères, considérées depuis leur sortie du cœur jusqu'à leur terminaison dans les divers organes : *C'est la tunique fibreuse des artères qui, par ses contractions, achève de pousser le sang jusqu'aux plus petits rameaux du* SYSTÈME ARTÉRIEL. (Cuv.)

— *Veines artérielles*, les veines pulmonaires.

ARTÉRIEUX, EUSE, adj. Pron. *ar-té-rieu, rieuz.* — Anat. Qui est de la nature des artères.

ARTERIOGRAPHIE, n. f. (*artère*; γράφω, je décris; gr.) Pron. *ar-té-rio-gra-fi.* — Anat. Description des artères.

ARTÉRIOLE, n. f. (*artère.*) Pron. *ar-té-riol.* — Anat. Petite artère : *Entre les tuniques des artères, il rampe une multitude d'*ARTÉRIOLES *et de vénules qui forment des réseaux déliés.* (Cuv.)

ARTÉRIOLOGIE, n. f. (ἀρτηρία, artère, λόγος, discours; gr.) Pron. *ar-té-rio-lo-ji.* — Anat. Traité des artères.

ARTÉRIOSITÉ, n. f. V. ARTÉRIALITÉ, m. sign.

ARTÉRIOSO-VEINEUX, EUSE, adj. Qui a rapport aux artères et aux veines : *Les anévrismes* ARTÉRIOSO-VEINEUX *se forment à la suite d'une communication entre la veine et l'artère, après la blessure des deux vaisseaux.* (Dupuytr.)

ARTÉRIOTOMIE, n. f. (ἀρτηρία, artère, τομή, section; gr.) Chir. Saignée des artères : *L'*ARTÉRIOTOMIE *est presque inusitée de nos jours.*

ARTÉRITE, n. f. Pathol. Inflammation des artères : *L'*ARTÉRITE *a pour symptômes une douleur vive sur le trajet de l'artère, avec battement énergique et une fièvre ordinairement peu intense.* (Roux.)

ARTÉSIEN, adj. V. PUITS.

ARTHANITA, n. m. Bot. Nom ancien du Cyclame ou cyclamen, qu'on appelle vulgairement *Pain de pourceau.*

— Pharm. Onguent que l'on compose avec cette plante.

ARTHANITINE, n. f. Chim. Substance cristalline découverte dans la racine du cyclame ; on la nomme aussi *cyclamine.*

ARTHÉTIQUE, n. f. Bot. Nom ancien de l'Ivette musquée, espèce de Germandrée qu'on emploie à l'intérieur contre la goutte et la sciatique.

ARTHRALGIE, n. f. (ἄρθρον, articulation, ἄλγος, douleur; gr.) Pathol. Douleur dans les articulations.

ARTHRALGIQUE, adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'arthralgie.

ARTHRAXON, n. m. (ἄρθρον, articulation; ἄξων, axe; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

ARTHREMBOLE, n. m. (ἄρθρον, articulation, ἐμβάλλω, je repousse; gr.) Chir. Instrument qu'on employait autrefois pour réduire les luxations.

ARTHRION, n. m. (ἄρθρον, articulation; gr.) Zool. Très-petit article des pattes de beaucoup d'insectes coléoptères.

ARTHRITE ou **ARTHRITIS**, n. f. (ἀρθρῖτις, goutte; gr.) Pron. *artritt.* — Pathol. Inflammation des articulations : *Les hommes qui ont toutes les cavités larges, ou, pour nous servir de l'expression d'Hippocrate, ceux qui ont de grands viscères, sont sujets à l'*ARTHRITIS. (Chomel.)

ARTHRITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ar-tri-tik.* — Pathol. Qui a rapport à l'arthrite ou à la goutte : *Maladie, affection, douleur* ARTHRITIQUE.

— Il se dit aussi des médicaments employés contre les maladies qui attaquent les jointures : *Remèdes* ARTHRITIQUES. (Acad.)

ARTHROCACÉ, n. f. (ἄρθρον, articulation, κάκη, vice; gr.) Pron. *ar-tro-kass.* — Pathol. Maladie articulaire. Il se dit surtout des ulcères fongueux des articulations, et de la carie des surfaces articulaires.

ARTHROCACOLOGIE, n. f. (ἄρθρον, jointure, κακός, mal, λόγος, discours; gr.) Chir. Traité sur les luxations spontanées.

ARTHROCEPHALE, adj. et n. m. (ἄρθρον, articulation, κεφαλή, tête; gr.) Pron. *ar-tro-cé-fal.* — Zool. Il se dit de certains crustacés dont la tête est distincte du thorax.

ARTHRODIAL, ALE, adj. (*arthrodie.*) Pron. *ar-tro-dial.* — Anat. Qui a les caractères d'une arthrodie : *On ne peut concevoir les luxations des articulations* ARTHRODIALES *que par une violence très-forte.* (Dupuytr.)

ARTHRODIE, n. f. (ἀρθρωδία, emboîtement d'un os dans un autre; gr.) Pron. *ar-tro-di.* — Anat. Genre d'articulation dans lequel une tête d'os s'em-

loîte dans une cavité peu profonde, en sorte que le membre est susceptible d'exécuter des mouvements en tous sens.

ARTHRODITE, n. f. Anat. V. ARTHRODIE.

ARTHRODYNIE, n. f. (ἄρθρον, articulation, ὀδύνη, douleur; gr.) Pron. *ar-tro-di-ni.* — Pathol. Douleur des articulations.

ARTHROGASTRE, adj. des 2 g. et n. m. Zool. Il se dit d'arachnides qui ont le ventre articulé.

ARTHROMBOLE, n. m. (ἄρθρον, articulation, βάλλω, je soulève, gr.) Pron. *ar-tron-bol.* — Chir. Réduction des os luxés.

ARTHROMÉNINGE, n. f. (ἄρθρον, articulation, μήνιγξ, membrane; gr.) Anat. Capsule articulaire.

ARTHROMÉNINGÉ, ÉE, ou **ARTHROMÉNINGIEN, IENNE**, adj. Anat. Qui a rapport aux arthroméninges.

ARTHROMÉNINGITE, n. f. Pathol. Inflammation des arthroméninges.

ARTHRONALGIE, n. f. Pron. *ar-tro-nal-ji.* — Pathol. Synonyme d'*Arthralgie.*

ARTHRONCUS, n. m. (ἄρθρον, articulation, ὄγκος, abcès; gr.) Pron. *ar-tron-kuss.* — Pathol. Tuméfaction d'une articulation.

ARTHRONIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Lichénacées.

ARTHROPHLOGOSE, n. f. (ἄρθρον, articulation, φλόγωσις, inflammation; gr.) Pathol. Inflammation d'une articulation.

ARTHROPODION, n. m. Pron. *ar-tro-po-dion.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, très-voisin de l'anthéric.

ARTHROPUOSE, n. f. (ἄρθρον, articulation, πῦον, pus; gr.) Pron. *ar-tro-pu-ôz.* — Pathol. Suppuration des articulations; tumeur blanche.

ARTHROSE, n. f. (ἄρθρωσις, m. sign.; gr.) Pron. *ar-trôz.* — Anat. Articulation.

ARTHROSTÈME, n. m. (ἄρθρον, articulation, στῆμα, étamine; gr.) Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des Mélastomacées.

ARTHROSTIGME, n. m. (ἄρθρον, articulation, στίγμα, stigmate; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Protéacées.

ARTHROSTYLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées.

ARTIBÉE, n. f. Zool. Chauve-souris du Mexique.

ARTICHAUT, n. m. (ἀρτυτικά, artichauts; gr.) Pron. *ar-ti-chô.* — Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées; il comprend plusieurs espèces, dont la plus connue est l'*artichaut commun : L'*ARTICHAUT *craint beaucoup le froid, et surtout la neige.* (Franc.) *Les ennemis des* ARTICHAUTS *sont le mulot, la mouche et le puceron.* (Tessier.) *Le cardon d'Espagne est une variété d'*ARTICHAUT, *dont les feuilles acquièrent jusqu'à un et deux mètres de long.* (Id.)

— La durée ordinaire de l'*artichaut* est de trois ou quatre ans; après ce temps il ne donne plus que des fruits misérables; il faut en replanter d'autres et choisir une autre place. (Tessier.)

— La partie même de l'artichaut commun que l'on sert sur nos tables, et qui n'est autre chose que la fleur avant son épanouissement : *Feuille d'*ARTICHAUT. *Cul d'*ARTICHAUT. *Foin d'*ARTICHAUT. *L'*ARTICHAUT *cuit est un aliment agréable, peu nourrissant, mais facile à digérer, et dont on peut permettre l'usage aux convalescents.* (Richard.)

— Le nom d'*artichaut* a été donné à plusieurs plantes qui ont avec lui des rapports, soit par leur saveur, soit par la conformation de leurs parties. Ainsi le topinambour a reçu les noms d'*artichaut de terre* ou *de Jérusalem;* la patate, celui d'*artichaut des Indes;* la joubarbe ordinaire, celui d'*artichaut sauvage*, etc.

— Technol. Pièce de serrurerie, hérissée de pointes, et qui sert à garnir une clôture pour empêcher de passer ou d'escalader.

ARTICHAUTIÈRE, n. f. Pron. *ar-ti-chô-tièr.* — Agric. Carré de terre planté en artichauts : *Pour former une* ARTICHAUTIÈRE, *on défonce le terrain à la profondeur d'un pied et demi.* (Tessier.)

— Vase pour faire cuire les artichauts.

— Lieu où l'on conserve les artichauts.

ARTICLE, n. m. (*articulus*, petit membre; lat.) Pron. *ar-tikl.* — Anat. Jointure des os dans le corps de l'animal : *Les doigts sont divisés en plusieurs* ARTICLES. (Acad.) *Les bras sont terminés par deux mains qui s'allongent et qui se replient par les* ARTICLES *des doigts.* (Fén.)

— Il est beaucoup moins usité en ce sens que le mot *Articulation*, et il ne se dit que des articulations mobiles.

— *Amputation dans l'article*, celle qui se pratique à l'endroit où un membre se joint à un autre.

— Fig. *Manger tout son bien en un article*, se ruiner en très-peu de temps.

— Zool. Chacune des pièces mobiles dont la réunion constitue les membres des animaux articulés, et particulièrement des insectes : *Les antennes, les pattes, l'abdomen, etc., sont formés d'un plus ou moins grand nombre d'*ARTICLES. (Acad.) *Le corps des insectes est divisé en un nombre d'*ARTICLES *très-variable; les mille-pieds sont ceux qui nous en offrent le plus grand nombre.*

— Bot. Partie des plantes qui s'étend d'une articulation à une autre articulation : *La tige et les rameaux de la prêle sont composés d'*ARTICLES. (Acad.)

— Arts plast. Jointure ou articulation des différentes parties du corps.

— Peint. Petit contour appellé aussi *Temps.*

— *Ces articles ne sont pas assez prononcés*, ne sont pas dessinés d'une manière bien marquée.

— Fig. Chacune des parties ou divisions d'un contrat, d'un traité, d'un journal, d'un écrit, etc. *Discuter un* ARTICLE *de loi. Insérer un* ARTICLE *au Moniteur. Les* ARTICLES *d'un dictionnaire. Examiner un compte* ARTICLE *par* ARTICLE. (Acad.) *Voici quelques* ARTICLES *qu'il a dictés lui-même à notre entremetteur, pour vous être montrés avant que de rien faire.* (Mol.) *Le prince d'Orange et le comte de Horn firent des remontrances à la gouvernante, et lui proposèrent deux cents* ARTICLES. (Regn.) *L'addition d'un* ARTICLE *rendrait, ce me semble, la proposition plus exacte.* (J. J. Rouss.) *Ils plaident en explication d'une clause, ou d'un* ARTICLE *du testament.* (La Br.)

Mon oncle, *article seize*,
Me la choisit pour femme, au cas qu'elle me plaise. (C. Del.)

— Fig. Chacun des sujets sur lesquels roule une dissertation, un mémoire, une lettre, etc.; passage particulier d'une lettre, d'un discours, etc. : *Je lui ai lu l'*ARTICLE *de votre lettre qui le concerne.* (Acad.) *Je passe à un autre* ARTICLE *de votre lettre.* (Volt.) *Si vous n'êtes pas véritables en un* ARTICLE, *vous êtes suspects en tous.* (Pascal.)

— Par extens. Sujet, matière : *Nous reviendrons une autre fois sur cet* ARTICLE. (Acad.) *Ce gentilhomme de Normandie était d'une délicatesse extrême sur l'*ARTICLE *du point d'honneur.* (Marm.) *Combien on est sensible sur l'*ARTICLE *de la vanité!* (P. L. Cour.)

— Fam. *C'est un article à part*, c'est une chose qu'il faut traiter à part, qui ne doit pas être confondue avec d'autres. ‖ Fam. *C'est un autre article*, c'est une chose qui diffère beaucoup de celle dont il a été parlé, dont on est convenu.

— Pal. *Interroger sur faits et articles*, sur les circonstances et particularités : *Il jeta sur moi des regards critiques, se disposant à m'*INTERROGER SUR FAITS ET ARTICLES. (Le Sage.)

— Fig. *A l'article de la mort*, au dernier moment de la vie, à ce point extrême par lequel la vie touche à la mort : *Il ne faut pas attendre à l'*ARTICLE DE LA MORT *pour faire son testament.* (Acad.) *Il se dit que c'est assez si l'on aime Dieu à* L'ARTICLE DE LA MORT. (Pascal.)

— *Article de foi*, chacune des vérités révélées par Dieu à son Église, chaque point de la croyance en matière de religion.

— Fam. *Ce n'est pas un article de foi*, c'est une chose qui ne mérite pas de créance. ‖ *Croire tout comme* ARTICLE *de foi*, avoir beaucoup de crédulité.

— Comm. Il se dit des divers objets de commerce : *La soie est un* ARTICLE *sur lequel il y a peu à gagner.* (Acad.) *Le tabac est devenu un grand* ARTICLE *de commerce et d'agriculture.* (Cuv.)

— **Gramm.** L'*article* est une des neuf parties du discours. Quelques grammairiens le rangent dans la classe des adjectifs *déterminatifs*, parce qu'il ne sert en effet qu'à *déterminer* le sens des noms. Nous avons un seul article; il a deux formes au singulier, *le* pour le masculin, et *la* pour le féminin; et une seule au pluriel, *les* pour les deux genres : LE DÉTACHEMENT *du monde est* LA *première* VOCATION *et* LE *premier* VOEU *de l'âme chrétienne.* (Fléch.)

Déjà dans tout *le* camp *la* discorde, maîtresse,
Avait sur tous *les* yeux mis son bandeau fatal. (Rac.)

— L'article est SIMPLE, ÉLIDÉ ou CONTRACTÉ. — Il est *simple*, lorsqu'il est exprimé sous l'une de ses formes primitives, *le, la, les*, comme on le voit dans les exemples qui précèdent. — Il est *élidé*, quand l'une de ses voyelles finales *e, a*, se supprime et se remplace par l'apostrophe, ce qui a lieu toutes les fois que le mot qui suit commence par une voyelle ou une *h* muette : L'ÉVANGILE *nous fait une loi d'aimer nos frères comme nous-mêmes.* (Mass.) L'AME *est contrainte de chercher, dans* L'APPLICATION *aux choses extérieures, à perdre le souvenir de son état véritable.* (Pascal.) L'HOMME *du meilleur esprit parle peu, n'écrit point; il ne cherche point à imaginer ni à plaire.* (La Br.) Avant les adjectifs de nombre *un, onze, onzième*, et le mot *oui*, l'article ne s'élide pas : *le un, le onze, le oui.* — Il est *contracté*, quand l'une de ses formes primitives se combine avec une des prépositions *à* ou *de*. Ainsi AU pour *a le*, AUX pour *à les*, DU pour *de le*, DES pour *de les*, nous offrent les différentes contractions que l'article peut subir :

Aux rois épouvantés ils n'adressent leurs voix
Que comme ambassadeurs *du* souverain *des* rois. (L. Rac.)

— La *contraction* de l'article singulier avec l'une des prépositions *à, de*, n'a lieu qu'au masculin, et seulement avant une consonne ou une *h* aspirée :

Le bien qu'on fait *au* matin de sa vie,
Est *du* bonheur amassé pour le soir. (X.)

Mais, au pluriel, la *contraction* est commune aux deux genres, quelle que soit l'initiale du mot que précède l'article.

— **Emploi de l'article.** — On emploie l'article avant les mots pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire désignant ou un genre, ou une espèce, ou un individu, comme dans ces phrases : LES HOMMES *sont mortels.* LES HOMMES SINCÈRES *sont rares.* L'HOMME QUI M'A RENDU SERVICE *vous est inconnu. Nous sommes presque tous coupables de* LA HAINE *que l'on nous porte.* (Vauven.) *Mon principal régime est* LA PATIENCE *et* LA RÉSIGNATION AUX ORDRES *immuables de* LA NATURE. (Volt.) *Les députés s'apostrophaient d'un banc à* L'AUTRE. (Lamart.)

— Si le nom est pris dans un sens général, indéterminé, et ne désigne par conséquent ni un genre, ni une espèce, ni un individu, on l'emploie sans article : *Une table* DE MARBRE; *un homme sans* COEUR; *un tableau d'*HISTOIRE, etc. *On a beaucoup disputé sur la meilleure forme* DE GOUVERNEMENT. (J. J. Rouss.)

L'hymen n'est pas toujours entouré de *flambeaux.* (Rac.)

— *Du, de la, des*, s'emploient avant les noms pris dans un sens partitif, c'est-à-dire ne désignant qu'une partie d'un tout. Dans ce cas l'article a pour équivalent l'adjectif déterminatif *quelque, quelques :*

... Toujours la patrie a *des charmes* pour nous. (La Harpe.)
Quand on a *de l'esprit*, on se tire d'affaire. (Dufresny.)

— Mais on emploie généralement la préposition *de* avant un nom partitif précédé d'un adjectif : *Proposons-nous* DE GRANDS EXEMPLES *à imiter, plutôt que* DE VAINS SYSTÈMES *à suivre.* (J. J. Rouss.)

Toujours la tyrannie a *d'heureuses* prémices. (Rac.)

Il y a moins de grandeur à supporter DE GRANDES INJUSTICES *qu'à faire* DE GRANDES ACTIONS. (Volt.)

— Si cependant l'adjectif et le nom forment une seule expression, c'est l'article et non la préposition qu'il faut employer :

Heureux si de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu *des petites-maisons!* (Boil.)

Je veux à la campagne DU PETIT-LAIT, *de bon fromage.* (Volt.)

— On se sert de l'article avant un nom précédé d'un adjectif, quand on veut donner à ce nom un sens *précis*, *déterminé :*

Ce sont DES *vrais amis. J'ai acheté* DU *bon tabac. J'ai pris* DU *grand papier.*

Comme la peau de l'âne est très-dure et très-élastique, on en fait DU GROS PARCHEMIN. (Buff.)

— On se sert de la préposition quand on veut exprimer un sens *général* et *indéterminé :*

Ce sont DE *vrais amis. J'ai acheté* DU *bon tabac. Il a* DE *joli papier.*

Quoi! tu prends pour DE *bon argent ce que je viens de te dire?* (Mol.)

— Le nom complément d'un collectif, ou d'un adverbe de quantité, veut l'article, si le sens est *déterminé*, et la préposition, s'il est employé dans un sens *vague :*

J'ai lu un grand nombre DES FABLES *d'Ésope.*

Il reste peu DES *fruits qu'on a cueillis.*

Je ne me flatte pas d'avoir donné une idée juste de la multiplicité DES MAUX *que j'ai soufferts.* (Buff.)

J'ai lu un grand nombre DE *fables. Il reste peu* DE *fruits.*

Que DE biens, *que* DE maux sont prédits tour à tour!
(Racine.)

— *Bien* et *la plupart, le plus grand nombre*, veulent toujours l'article : *Les méchants ont* BIEN DE LA PEINE *à demeurer amis.* (Fén.) LA PLUPART DES GENS *ne font réflexion sur rien.* (Acad.)

Bien du sang aura coulé ce soir! (C. Delav.)

— On emploie généralement *de* avant le nom complément direct d'un verbe accompagné d'une négation : mais si le complément est modifié par un adjectif, le sens alors est déterminé et la pensée implicitement affirmative, et l'on corrige au moyen de l'article ce qui pourrait résulter de vague de la forme négative de la phrase. Ainsi on dira avec la préposition :

Je NE vous ferai PAS DE *reproches. Cet homme* N'A PAS DE *sentiments.*

On ne FAIT JAMAIS DE BIEN *à Dieu en faisant du mal aux hommes.* (Volt.)

Mais on dira avec l'article :

Je *ne* vous ferai *pas des* reproches *frivoles.* (Rac.)
Madame, je *n'ai point des* sentiments si *bas.* (Id.)

Le christianisme, toujours d'accord avec les cœurs, NE COMMANDE PAS DES *vertus abstraites et solitaires.* (Chateaubr.)

Il n'avait pas *des* outils à revendre. (La Font.)
La négation tombe, dans ces phrases, non pas sur le nom, mais sur l'adjectif; la pensée est celle-ci :

Je vous ferai *des reproches non frivoles.*
J'ai *des sentiments qui ne sont pas si bas.*
Le christianisme commande *des vertus non abstraites et solitaires.*
Il avait *des outils*, mais *non pas à revendre.*

— Quand il y a passage du sens affirmatif au sens négatif, et qu'on veut marquer une opposition, on emploie le plus ordinairement l'article :

Quoi! ces malheureux vendront DES POISONS, *et nous ne pourrons pas distribuer* DES REMÈDES! (Volt.)

— On emploie de même l'article, dans les propositions interrogatives, pour exprimer un *sens positif* :

N'avez-vous pas DU *pain? N'avez-vous pas* DES *enfants?* C'est-à-dire, *vous avez* du pain, des enfants.
Et la préposition pour exprimer un *sens dubitatif* :

N'avez-vous pas DE *pain? N'avez-vous pas* D'*enfants?* C'est-à-dire, *vous n'avez pas* de pain, d'enfants.

= **Accord de l'article.** On emploie *le*, *la*, *les*, avant les adverbes *plus*, *mieux*, *moins*, quand on veut établir une comparaison :

Entre nos ennemis,
Les plus à craindre sont souvent *les* plus petits. (La Font.)

Les grands esprits sont LES PLUS *susceptibles de l'illusion des systèmes.* (La Harpe.) *Le Delta est la partie* LA *plus fertile de l'Égypte, parce qu'elle est* LA PLUS *arrosée,* LA PLUS *coupée de canaux.* (Thiers.)

— Mais *le* est invariable quand on veut exprimer la qualité portée au plus haut degré sans aucune idée de comparaison : *Les objets qui lui étaient* LE PLUS *agréables étaient ceux dont la forme était unie et la figure régulière.* (Buff.) C.-à-d., *qui lui étaient agréables* AU PLUS HAUT *point.* ‖ La phrase suivante offre un exemple de ce double rôle de l'article : *Je ne vois dans ma conduite que de ces inégalités auxquelles les femmes* LES MIEUX *nées sont* LE PLUS *sujettes.* (Did.)

Avant un *participe passé* employé comme qualificatif, les écrivains emploient ordinairement LE invariable, quoique la comparaison résulte manifestement du sens de la phrase :

C'était de tous mes enfants celle que j'ai toujours LE PLUS AIMÉE. (Rac.) *La manière de nous vêtir est celle qui demande le plus de temps, celle qui me paraît* LE MOINS ASSORTIE *à la nature.* (Buff.) ‖ C'est un exemple qu'on ne doit pas imiter.

— Quand les adverbes *plus*, *mieux*, *moins*, modifient un autre adverbe, ou qu'ils sont employés seuls, l'*article* reste toujours invariable :

Ceux qui parlent LE MIEUX *sont ordinairement ceux qui parlent* LE MOINS. (Charron.) *C'est cette pensée qui me tourmente* LE PLUS. (Mme de Sév.) *C'est celle de toutes qui a été aimée* LE PLUS TENDREMENT. (Rac.)

= **Répétition de l'article.** L'*article* se répète avant chacun des noms employés comme sujets ou comme compléments, quand il est déjà énoncé avant le premier :

Le cœur, *l'*esprit, *les* mœurs, tout gagne à la culture. (Boil.)

Les soucis dévorants, *les* regrets, *les* ennuis,
Hôtes infortunés de sa triste demeure,
En des gouffres de maux le plongent à toute heure. (La Font.)

— L'*article* se répète encore avant deux adjectifs unis par les conjonctions *et*, *ou*, lorsqu'ils se rapportent à deux objets distincts, représentés elliptiquement par un seul nom :

L'*ancien et* LE *nouveau* CONTINENT *paraissent tous deux avoir été rongés par l'Océan.* (Buff.) *Dieu s'est choisi un peuple dont* LA *bonne ou* LA *mauvaise* FORTUNE *dépendit de sa piété.* (Boss.) *Qui nous rendra les belles éditions* DU *seizième et* DU *dix-septième* SIÈCLE? (Mérim.)

On ne doit pas imiter les constructions suivantes :

Les bons auteurs DES DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES *serviront toujours de modèles.* (Volt.) *L'âge de* LA PREMIÈRE *et* SECONDE ENFANCE *ne nous présente qu'un état de misère.* (Buff.) *Méthode nouvelle et facile d'apprendre* LES LANGUES *arabe, persane et turque.* (Volney.)

La correction exige : DU *dix-septième et* DU *dix-huitième* SIÈCLE, DE LA *première et* DE LA *seconde* ENFANCE.

— On peut cependant ne pas répéter l'*article* quand il y a synonymie dans les termes, ou que les substantifs énoncés peuvent être considérés comme une expression indivisible : *On trouve des condors sur les bords de la mer et des rivières, dans* LES SAVANES OU PRAIRIES NATURELLES. (Buff.) LES COLLINES OU PETITES MONTAGNES *y sont couvertes d'arbres toujours verts.* (B. de St-P.) LES TENANTS ET ABOUTISSANTS *d'un héritage.* (Acad.) *Il l'avait associé à la reine pour* LA GARDE *et* TUTELLE *du jeune roi.* (Barante.)

— L'*article* se répète devant les adverbes *plus*, *mieux*, *moins*, lorsqu'ils modifient plusieurs adjectifs servant d'attributs à un nom représentant un seul et même objet : *Les dogmes* LES PLUS *vrais et* LES PLUS *saints.* (Montesq.) *Les oiseaux sont de tous les animaux* LES PLUS *habiles et* LES PLUS *propres au mouvement.* (Buff.)

— Mais si un nom est précédé de plusieurs adjectifs qui le qualifient, et qu'on n'ait en vue qu'un même objet, l'article se met seulement avant le premier adjectif : LA JUSTE *et* DROITE *raison est une lumière de l'âme, qui lui fait voir les choses comme elles sont.* (La Rochef.) LE TRISTE *et* MORNE *silence qui régnait dans les places publiques n'était interrompu que par les gémissements.* (Masc.) *Quand nous voyageons,* LES BELLES *et* FERTILES *plaines nous ennuient.* (Ségur.) *Bridaine a fait couler plus de larmes que* LE SAVANT *et* PROFOND *Bourdaloue.* (Marm.)

— On peut cependant répéter l'article, s'il y a gradation dans les termes : LA *bonne*, LA *vraie simplicité fait la parfaite politesse.* (Fén.) *Voltaire,* LE *digne,* LE *continuel,* LE *passionné admirateur de Racine.* (De Vauxelles.)

— Lorsqu'un nom est précédé ou suivi de plusieurs adjectifs qui ne sont en rapport d'attribution avec lui que par une sorte d'ellipse, il est plus exact de répéter l'article avant chacun des adjectifs que de ne l'exprimer qu'une fois : *Les lecteurs seraient charmés de voir la comparaison de quelques scènes de* LA PHÈDRE GRECQUE, *de* LA LATINE, *de* LA FRANÇAISE *et de* L'ANGLAISE. (Montesq.)

— Le besoin de concision a fait accepter par l'Académie la construction suivante, qui nous semble tout à fait incorrecte : LES RITES *gallican, mozarabe, gothique.*

— Cependant si le nom et les adjectifs sont du même nombre, l'ellipse n'a rien de choquant, et l'on admet les constructions analogues à celles-ci :

LA SOURCE VRAIE *ou* FAUSSE *du bonheur.*
LES AUTORITÉS CIVILES *et* MILITAIRES. (Acad.)

= **Ellipse de l'article.** On supprime l'article avant les noms employés comme sujets, comme compléments, ou comme attributs.

1° Dans les phrases proverbiales : PAUVRETÉ *n'est pas* VICE. NÉCESSITÉ *fait loi, A bon* CHAT, *bon* RAT. *Petite* PLUIE *abat grand* VENT.

2° Dans les phrases sentencieuses :

Patience et *longueur de temps*
Font plus que *force* ni que *rage.* (La Font.)
A *gens* d'honneur *promesse* vaut *serment.* (Volt.)

3° Dans les énumérations, parce que là, surtout, le besoin de concision se fait sentir : COUPE *de corps élégante,* FORMES *arrondies, gracieux* CONTOURS, BLANCHEUR *éclatante et pure,* MOUVEMENTS *flexibles et ressentis,* ATTITUDES *tantôt animées, tantôt laissées dans un mol abandon, tout dans le cygne respire la volupté.* (Buff.)

Tombeaux, trônes, palais, tout périt, tout s'écroule. (Del.)

4° Avant les mots qui figurent en apostrophe :

Paraissez, *Navarrois, Maures* et *Castillans*,
Et tout ce que l'Espagne a produit de vaillants. (Corn.)
Esprit, démon, lutin, ombre, femme ou *furie,*
Qui que tu sois enfin, laisse-moi, je te prie. (Regn.)

‖ Voy. A, DE, et ADJECTIFS POSSESSIFS.

ARTICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ar-ti-ku-lèr.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport aux articulations : *Quand une blessure pénètre dans la cavité* ARTICULAIRE, *s'il y a suppuration, la perte du membre est à craindre. Les parties* ARTICULAIRES *des os sont le plus souvent des éminences ou des enfoncements de diverses formes.*

— Particul. *Facettes articulaires,* surfaces contiguës au moyen desquelles s'opère l'articulation. ‖ *Capsules articulaires,* ligaments capsulaires qui enveloppent certaines articulations. ‖ *Apophyse articulaire,* apophyse au moyen de laquelle s'opère l'articulation. ‖ *Artères, veines articulaires,* celles qui appartiennent à l'articulation du genou.

— Pathol. Qui affecte les articulations; qui se forme ou qui se fixe dans les articulations : *Douleur* ARTICULAIRE. *Rhumatisme* ARTICULAIRE. *La goutte, les luxations, les entorses, sont des affections* ARTICULAIRES.

— Bot. *Feuilles articulaires,* celles qui dans certaines plantes, comme les Caryophyllées, naissent des nœuds, des articulations de la tige ou de ses ramifications.

ARTICULATION, n. f. (*articulatio*; lat.) Pron. *ar-ti-ku-la-cion.* — Jointure des os; ensemble des parties qui contribuent à l'union, à la fixation des os entre eux : ARTICULATION *des doigts.* ARTICULATION *de la cuisse avec le bassin.* ARTICULATION *du bras avec l'épaule.*

— Il y a plusieurs espèces d'*articulations* : 1° la jointure immobile, ou *synarthrose*; 2° la jointure demi-mobile, ou *amphiarthrose*; 3° la jointure mobile que l'on nomme *syndesmose*, lorsque les os sont simplement suspendus par des ligaments, sans se toucher par des facettes articulaires, et *diarthrose*, quand il y a de ces facettes. (Cuvier.)

— Pathol. *Fausse articulation*; celle qui se développe à la suite d'une luxation qui a déplacé les surfaces articulaires, et qui n'a pas été réduite.

— Zool. Jonction des diverses parties du corps des animaux articulés; la partie même de leurs corps qui est articulée avec une autre : ARTICULATION *de la tête avec le corselet. Le véritable usage des* ARTICULATIONS *des antennes n'est point encore connu.* (Duméril.)

— Botan. Le point où une solution de continuité bien tranchée, mais sans déchirement sensible, s'opère à une certaine époque de la vie de la plante : ARTICULATION *de la tige. Les* ARTICULATIONS *d'un pétiole.*

— Mécan. Joint de deux pièces d'une machine qui exécutent un mouvement l'une sur l'autre, sans pouvoir se séparer.

— Gramm. Action de prononcer les consonnes, les syllabes, les mots. ARTICULATION *labiale, linguale, liquide*; ARTICULATION *sifflante. Les* ARTICULATIONS *sont les différents degrés distinctifs d'explosion que peuvent recevoir les voix élémentaires de la parole.* (Beauzée.)

— Prononciation distincte des mots syllabe par syllabe : ARTICULATION *libre.* ARTICULATION *embarrassée. Avoir l'*ARTICULATION *bien nette.* (Acad.) *Cet homme n'a pas assez de liberté dans l'*ARTICULATION. (Beauzée.) *Les consonnes ne font que marquer les diverses* ARTICULATIONS *des voix.* (Mol.) *Les caractères chinois équivalent chacun à une* ARTICULATION *accompagnée d'une voyelle.* (Reynaud.)

— Gramm. Consonne : *Les voix et les articulations,* les voyelles et les consonnes.

— Palais. Énonciation de faits par articles. ARTICULATION *de faits.* (Acad.)

— Fait déduit et énoncé : *Les* ARTICULATIONS *de la partie adverse.*

ARTICULÉ, ÉE, part. pass. du v. Articuler : *Sons* ARTICULÉS. *Voix* ARTICULÉE. *Mots* ARTICULÉS. *Il n'y a que l'homme dont la voix soit naturellement* ARTICULÉE. (Acad.) *La langue* ARTICULÉE *commença par l'onomatopée, au moyen de laquelle nous voyons toujours les enfants se faire très-bien entendre* (Mich.) *Cette faculté, ce don de nous faire entendre de nos semblables, de leur communiquer par des sons* ARTICULÉS *nos pensées, nos jugements, est-ce une invention des hommes?* (Andr.) *Aucun son* ARTICULÉ *ne retentissait à mon oreille.* (H. de Balzac.)

— Qui est déduit, énoncé : *Faits* ARTICULÉS. *Demande* ARTICULÉE. *Les faits les plus graves sont naïvement* ARTICULÉS *par lui.* (Beaum.)

— Anat. Il se dit des os joints ensemble : *Os* ARTICULÉS *ensemble; deux os* ARTICULÉS *l'un avec l'autre.* (Acad.) *Les jambes de l'éléphant sont fortement* ARTICULÉES *avec les cuisses.* (Buffon.)

— Zool. Qui est composé d'articles attachés bout à bout : *Animal* ARTICULÉ. *Les antennes de tous les insectes sont* ARTICULÉES. (Acad.)

— Bot. Qui a une ou plusieurs articulations : *Les tiges des prêles sont* ARTICULÉES. *Dans les fleurs de la sauge, les anthères sont* ARTICULÉES. (Acad.)

— Arts plast. Il se dit des membres dont les jointures sont bien prononcées et les attachements bien marqués.

= **Articulés,** n. m. pl. Zool. Grande division du règne animal, comprenant tous les animaux dont le principal caractère consiste dans les articulations successives des diverses parties de leur corps et de leurs membres et surtout dans leur système nerveux. Les animaux articulés sont recouverts d'une peau le plus souvent cornée qui se divise en segments ou articles creux, réunis par des articulations mobiles. Leurs membres sont au nombre de six au moins; quelquefois cependant ils manquent complétement, comme dans les sangsues; d'autres fois ils sont très-nombreux, comme dans les scolopendres. Les différentes pièces dont ils se composent sont comme des espèces d'étuis, dans lesquels sont insérés les muscles destinés à les mouvoir : *Cuvier a établi quatre divisions principales du règne animal : les Vertébrés, les Mollusques, les* ARTICULÉS, *et les Rayonnés, ou Zoophytes.* (Flourens.)

— *Les* ARTICULÉS sont divisés en six classes : 1° les *Annélides*; 2° les *Crustacés*; 3° les *Cirripèdes*; 4° les *Aranéides*; 5° les *Myriapodes*; 6° les *Insectes.*

— **Articulées,** n. f. pl. Botan. Certaines plantes de la famille des Algues aquatiques.

ARTICULÉMENT, adv. (*articulé-ment.*) D'une manière articulée : *Je fais* ARTICULÉMENT *et distinctement mille mouvements.* (Boss.)

ARTICULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*articulare,* diviser; lat.) Pron. *ar-ti-ku-lé.* — Au propre et absol. Joindre et organiser en mots les éléments de la parole : *Les hommes n'*ARTICULERAIENT *pas, si on ne leur apprenait à prononcer des paroles.* (Volt.)

— *Articuler des sons,* former un assemblage ou un système de sons : *La langue, souple et humide, va toucher le palais et les dents en tant de manières, qu'elle* ARTICULE ASSEZ DE SONS *pour en composer tout le langage du genre humain.* (Fén.) *Les animaux ne peuvent* ARTICULER LE SON *de leur voix, à la réserve de*

quelques oiseaux. (Trév.) *Aurai-je perdu mon temps en apprenant un idiome composé des plus beaux sons que j'aie jamais entendu* ARTICULER? (P. L. Cour.)

— Absol. Prononcer distinctement les lettres, les syllabes, les mots : ARTICULER *nettement, fortement. Phédon parle bas dans la conversation, et il* ARTICULE *mal.* (La Br.) *Vous ne vous faites pas entendre, vous n'*ARTICULEZ *pas.* (Id.) *La princesse de Conti pensa mourir; elle se jeta aux pieds du roi, baignée de ses larmes et ne pouvant presque* ARTICULER. (St-Sim.)

— Simpl. Prononcer, faire entendre : *Les petits enfants ne peuvent* ARTICULER *les mots.* (Acad.) *Elle remua les lèvres, mais sans pouvoir* ARTICULER *une parole.* (G. Sand.) *Ce nom me fait frissonner, lorsque je l'*ARTICULE. (Dest.) *Elle n'eut pas la force d'*ARTICULER *une seule plainte.* (H. de Balzac.) *Un oiseau qui* ARTICULE *des mots ne parle pas.* (Buff.) *Elle suffoquait, et ne pouvait* ARTICULER *un mot.* (Mérim.)

— Pal. Énoncer par articles : ARTICULER *des faits, et les proposer par ordre.* (Acad.) *On n'*ARTICULE *contre nous aucun grief sérieux, aucune accusation soutenable.* (Dupanloup.)

— Fam. Avancer, affirmer positivement un fait et le circonstancier : *C'est à celui qui* ARTICULE *un fait à le bien prouver.* (Beaum.)

— Arts. Marquer nettement les jointures des os, le passage d'un membre à un autre.

= **S'articuler**, v. pr. Être articulé.

— Anat. Il se dit des os qui se joignent et s'unissent par articulation : *L'humérus s'*ARTICULE *avec l'omoplate.* (Acad.)

— Zool. Se joindre, s'emboiter : *La tête s'*ARTICULE *avec le corselet. Le corselet s'*ARTICULE *avec l'abdomen.* (Acad.)

— Fig. Se montrer, se dessiner nettement. *Les rochers se dressent et s'*ARTICULENT. (Lam.) *À mesure que nous approchons de Malte, la côte basse s'élève et s'*ARTICULE. (Id.)

ARTICULEUX, EUSE, adj. (*articulosus*; lat.) Zool. Qui est composé d'un grand nombre d'articulations.

ARTIFICE, n. m. (*ars*, art, *facere*, faire; lat.) Pron. *ar-ti-fiss.* — Art, industrie : *Cette machine est faite avec un* ARTIFICE *merveilleux. Un* ARTIFICE *infini entre dans la formation des insectes.* (Mass.)

D'un pinceau délicat l'*artifice* agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable. (Boil.)

Plus on entre dans les secrets de la nature, plus on la trouve pleine de proportions cachées, qui font tout aller par ordre, et sont la marque certaine d'un ouvrage bien entendu et d'un ARTIFICE *profond.* (Boss.)

— *Réussir par artifice*, à force de moyens et d'industrie.

— *Ne vivre que par artifice*, ne vivre qu'à force de soins et de régime.

— Particul. En parlant des ouvrages d'esprit, du style : *L'*ARTIFICE *de son style séduit.* (Acad.) *Cet* ARTIFICE *est trop ajusté au théâtre.* (Volt.) *Cette pièce, l'un des premiers essais de l'art naissant, n'est pas conduite sans* ARTIFICE. (Andr.) *Les premiers hommes durent leur empire plutôt à la force qu'aux* ARTIFICES *de l'éloquence.* (Villem.)

— En parl. de la parure : *L'*ARTIFICE *dont elles usent pour se rendre laides.* (La Br.)

— Plus ordinairement, Déguisement, ruse, fraude : *Un procédé plein d'*ARTIFICE. (Acad.) *On est toujours masqué auprès d'un roi, on épuise toutes sortes d'*ARTIFICES *pour le tromper.* (Fén.) *L'humilité est un* ARTIFICE *de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever.* (La Rochef.) *On use de mille* ARTIFICES *indignes pour parvenir.* (Fén.)

Méprisez du méchant la haine et l'*artifice.* (J. B. Rouss.

La bonne foi est une fidélité sans défiance et sans ARTIFICE. (Vauvenarg.)

Plus elle a d'*artifice*, et plus elle est piquante. (Desmahis.)

— En bonne part, Moyen adroit ou ingénieux : *L'innocent* ARTIFICE *dont je me sers pour trouver du soulagement à mes peines.* (Mass.)

ARTIFICE, n. m. Toute composition de matières très-inflammables : *Magasin d'*ARTIFICES. *Pièces d'*ARTIFICE. (Acad.)

— *Feu d'artifice*, feu dans la composition duquel il entre des matières inflammables qui offrent, en brûlant, différentes formes agréables : *La seule chose qui puisse surprendre et arrêter les éléphants, ce sont les* FEUX D'ARTIFICE. *Des gerbes étoilées de soleils éclataient comme les bouquets d'un* FEU D'ARTIFICE. (V. Hugo.)

ARTIFICIEL, ELLE, adj. (*artificialis*, dérivé d'*artificium*, artifice; lat.) Pron. *ar-ti-fi-ciel.* — Il se dit, par oppos. à *Naturel*, de ce qui est produit par l'art : *Des fleurs, des dents, des yeux* ARTIFICIELS. *Les chimistes font un froid* ARTIFICIEL. (Acad.) *Dans les pays privés de prairies naturelles, on en fait d'*ARTIFICIELLES *en trèfle, en mélilot, qu'on destine aux agneaux.* (Tess.)

— Mor. : *La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage d'hommes* ARTIFICIELS *et de passions factices.* (J. J. Rouss.) *Il y a des plantes dont la nature est* ARTIFICIELLE *ou factice.* (Buff.) *Notre industrie vit aujourd'hui d'une vie* ARTIFICIELLE. (Blanq.)

— Rhét. *Preuves artificielles*, celles que l'orateur tire de son propre fonds, par oppos. à Celles qui lui sont fournies par le sujet lui-même.

— *Jour artificiel*, l'espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil, par oppos. au *Jour naturel*, qui est de vingt-quatre heures. ‖ Fig. Aspect factice : *Les petites lumières ont besoin de chercher des* JOURS ARTIFICIELS *pour briller d'un plus grand éclat.* (Mass.)

— *Mémoire artificielle*, méthode qui vient en aide à la mémoire naturelle.

ARTIFICIELLEMENT, adv. (*artificielle-ment.*) Avec art. Il ne se dit guère qu'en parl. des ouvrages de l'art, et par oppos. à *Naturellement* : *Ce corps ne se meut qu'*ARTIFICIELLEMENT. (Acad.)

ARTIFICIER, n. m. Pron. *ar-ti-fi-cié.* — Celui qui fait des artifices ou des feux d'artifice : *L'art de l'*ARTIFICIER *est en rapport avec l'architecture par la décoration dont celle-ci fournit le modèle, et dont elle dirige les différentes parties.* (Millin.)

ARTIFICIEUSEMENT, adv. Pron. (*ar-ti-fi-ci-eux-euse-ment.* — D'une manière artificieuse : *Il s'y est pris* ARTIFICIEUSEMENT. (Acad.)

ARTIFICIEUX, EUSE, adj. Il ne se dit qu'en mauv. part. Plein d'artifice, de ruse : *Paroles* ARTIFICIEUSES. *Conduite* ARTIFICIEUSE. (Acad.) *Tôt ou tard les esprits* ARTIFICIEUX *passent pour ce qu'ils sont.* (Fén.)

ARTILLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ar-ti-ié.* — Anc. Art mil. Fournir un soldat ou un bâtiment des armes nécessaires.

ARTILLER ou **ARTILLIER**, n. m. Pron. *ar-ti-ié.* — Anc. Artilleur, ouvrier employé au service de l'artillerie.

ARTILLERIE, n. f. Pron. *ar-tiy-ri.* — L'art de construire, de conserver et d'employer devant l'ennemi toutes les grosses armes de jet, canons, mortiers, etc., et toutes les machines de guerre.

— La partie du matériel de guerre qui comprend les canons, les mortiers, les boulets, les bombes, etc. : *Un régiment destiné pour la garde de l'*ARTILLERIE. (Acad.) *On traîna, à force de bras, l'*ARTILLERIE *dans les endroits inaccessibles aux bêtes de somme.* (Gaill.) *L'armée autrichienne perdit en un jour près de vingt mille soldats et presque toute son* ARTILLERIE. (Thiers.)

— *Pièce d'artillerie*, canon, obusier.

— Corps de troupes employé au service de l'artillerie : *Servir dans l'*ARTILLERIE. *Il y avait jadis un grand maître de l'*ARTILLERIE. (Acad.) *Il commandait l'*ARTILLERIE *au siége de La Rochelle.* (V. Hugo.) *Ce jeune capitaine, immédiatement promu au grade de chef de bataillon, réorganisa l'*ARTILLERIE. (Lamart.)

— *École d'artillerie*, école où l'on forme des artilleurs.

ARTILLEUR, n. m. Pron. *ar-ti-ieur.* — Militaire employé au service de l'artillerie : *Un bon* ARTILLEUR.

ARTIMON, n. m. (ἀρτάω, je suspends; gr.) Mar. Le plus petit mât d'un bâtiment; il est situé à l'arrière, et n'est éloigné de l'étambot que du sixième de la longueur du navire : *Hunier d'*ARTIMON. *J'étais sur le gaillard d'arrière, me tenant accroché aux haubans du mât d'*ARTIMON. (B. de St-P.)

— Sorte de voile aurique attachée au mât d'artimon, au-dessus de la poupe : *La voile d'*ARTIMON, ou simpl. *L'*ARTIMON. *Carguer, amurer l'*ARTIMON.

— Zool. *Artimon entortillé*, espèce de coquille du genre Strombe.

ARTIOMORPHE, adj. des 2 g. et n. m. (ἄρτιος, pair; μορφή, forme; gr.) Zool. Il se dit des animaux dont la forme est binaire ou symétrique.

ARTIOZOAIRE, Zool. V. ARTIOMORPHE, m. sign.

ARTIPHYLLE, adj. des 2 g. (ἄρτι, exactement; φύλλον, feuille; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont toutes les feuilles ont à leur aisselle des rameaux et des bourgeons.

ARTISAN, n. m. (*art.*) Pron. *ar-ti-zan.* — Celui qui exerce un métier, un art mécanique :

À l'œuvre on connaît l'*artisan.* (La Font.)

Les enfants imitent les divers ARTISANS *par les mouvements et par le geste.* (La Br.) *La famille de Franklin était une famille d'anciens et d'honnêtes* ARTISANS. (Mignet.) *Les* ARTISANS *ne subsistent que du salaire qu'ils reçoivent des riches qui les occupent.* (Mably.)

— Par abus. Artiste :

On exposait une peinture
Où l'*artisan* avait tracé
Un lion d'immense stature
Par un seul homme terrassé. (La Font.)

L'artisan est celui qui pratique un art mécanique; l'*artiste*, celui qui exerce un art libéral. Le forgeron, le charpentier, sont des *artisans*; le peintre, le sculpteur, le graveur, sont des *artistes*. (Millin.)

— Fig. Il se dit de Dieu, et dans ce cas il est presque toujours accompagné d'une épithète :

L'éternel *artisan* n'a-t-il pas dans ses mains
Des moyens infinis tout prêts pour ses desseins? (Volt.)
Un même plan suivi dans ce grand univers
D'un *artisan* suprême atteste la puissance. (Chênedollé.)

— Fig. Celui qui est l'auteur, la cause d'une chose :

Chacun est *artisan* de sa bonne fortune. (Regnier.)

Ils insultent à la misère publique, dont ils ont été les ARTISANS *barbares.* (Mass.) *Personne ne peut faire ou défaire votre bonheur : vous en êtes vous-même l'*ARTISAN *et le gardien.* (G. Sand.) *Nous sommes presque toujours les* ARTISANS *de nos disgrâces.* (Volt.)

— Fig. Homme éminent dans son art : *Il y a des* ARTISANS *ou des habiles, dont l'esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent.* (La Br.) *Les grands* ARTISANS *de la parole, les premiers maîtres de l'éloquence française.* (Id.)

— On a quelquefois employé le fém. *Artisanne* :

Elle est née au Croisic, et se nomme Suzanne :
Or un noble l'épouse, elle, simple *artisanne.* (Brizeux.)

Syn. Artisan, ouvrier. Dans l'ordre des travailleurs auxquels ces deux mots s'appliquent, *ouvrier* est le genre, *artisan* est l'espèce. *Ouvrier* convient à tous ceux qui se livrent à des travaux manuels; *artisan* ne se dit proprement que de ceux qui exercent des arts mécaniques, et, par extension, de tous les gens de métier. Un moissonneur un forgeron, un charretier, un tisserand, sont des *ouvriers* au même titre, puisqu'ils sont gens de travail; on n'appellera proprement *artisans* que le tisserand et le forgeron, parce qu'ils professent un art demandant un certain apprentissage.

ARTISON, n. m. Pron. *ar-ti-zon.* — Génér. Tout insecte qui mange les étoffes, les pelleteries, les matières végétales : *Les teignes, les anthrènes, les dermestes, etc., sont des* ARTISONS. ‖ On dit aussi *Artoison* et *artuson.*

ARTISONNÉ, ÉE, adj. Rongé, troué par des artisons : *Ce bois est tout* ARTISONNÉ.

ARTISTE, n. des 2 g. (*art.*) Pron. *ar-tist.* — Celui qui cultive les beaux-arts, les arts libéraux, ceux enfin où le génie et la main doivent concourir : *Le nom d'*ARTISTE *ne doit être donné qu'à celui qui exerce un art libéral.* (Millin.) *Un peintre, un sculpteur, un musicien, un architecte, sont des* ARTISTES. (Acad.) *La science et l'esprit conduisent un* ARTISTE, *mais ne le forment en aucun genre.* (Volt.) *On nous reproche notre amour-propre; qui est-ce qui n'en a pas? Quand un perruquier se dit* ARTISTE, *un huissier jurisconsulte, et les barbouilleurs de papier hommes de lettres!* (Picard.)

— On ne peut attribuer le nom d'*artistes* à tous ceux qui pratiquent les procédés d'un art. Le peintre d'enseignes, le modeleur de figures, le sculpteur de chaises ne sont pas des *artistes*, mais des artisans, parce qu'ils n'exercent que la partie mécanique de l'art, sans avoir cet amour, ce sentiment du vrai beau, cet enthousiasme pour ce qui est grand et élevé, cette sensibilité exquise qu'on peut appeler la partie poétique de l'art, et qui seule constitue l'*artiste*. (Mill.)

— Abusiv. Comédien, comédienne : *Aujourd'hui on met sur toute chose un mot sonore; un comédien s'appelle* ARTISTE; *un chanteur, virtuose; un patron de bateau, capitaine.* (V. Hug.)

Te voilà donc acteur! c'est un métier fort triste. —
En nous parlant, mon cher, le mot propre est *artiste.*
(C. Delav.)

— Le peintre, le sculpteur, le graveur, sont des *artistes*, parce qu'ils ont dans leur profession une partie absolument mécanique; tandis que le poëte, le comédien ne font usage que de signes convenus, qui n'ont aucun rapport à tout ce qu'on appelle main-d'œuvre.

— *Artiste vétérinaire*, médecin vétérinaire.

— J. J. Rousseau l'a dit des médecins : *Les fautes sont du médecin, dit-on; mais la médecine est infaillible : qu'elle vienne donc sans le médecin, car il y a cent fois plus à craindre des erreurs de l'*ARTISTE *qu'à espérer des secours de l'art.*

— Il se disait autrefois de ceux qui faisaient les opérations chimiques.

— Par extens. Celui qui, sans pratiquer aucun des arts libéraux, en a cependant le sentiment, et qui porte dans leur appréciation le goût et l'enthousiasme d'un artiste.

— Il s'emploie au fém. : *Une jeune* ARTISTE.

— Adj. : *La poésie arabe, si hardie dans ses images,*

si emportée, si capricieuse, est singulièrement savante, symétrique, ARTISTE, *par la forme.* (Villem.)

— Fig. : *Chacun est* ARTISTE *en fait d'esprit.* (Riv.)

ARTISTEMENT, adv. (*artiste-ment.*) Pron. *ar-tiss-te-man.* — Avec art, avec industrie et habileté : *Citations heureuses, analyses* ARTISTEMENT *combinées, pensées profondes, tout, dans ce livre, concourt au même but.* (Lerminier.) *Le Hun combat de près avec le sabre, et de loin avec une longue lance dont la pointe est* ARTISTEMENT *emmanchée.* (V. Hug.) *L'homme égaye, diversifie et trompe* ARTISTEMENT *les longs détails et la courte durée de sa vie.* (Rivarol.)

ARTISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ar-tiss-tik.* — Il se dit de tout ce qui tient aux arts, comme *littéraire* se dit de tout ce qui tient aux lettres.

— Qui décèle un artiste, qui porte le cachet d'un artiste.

ARTOCARPE, n. m. (ἄρτος, pain, καρπός, fruit; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Urticées; il comprend les arbres avec les fruits, desquels on prépare une espèce de pain ou de polenta : *L'arbre à pain est une espèce d'*ARTOCARPE.

ARTOCARPÉ, ÉE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'artocarpe.

= **Artocarpées**, n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des Urticées, ayant pour type le genre Artocarpe.

ARTOISON, n. m. V. ARTISON.

ARTOLITHE, n. m. (ἄρτος, pain, λίθος, pierre; gr.) Pron. *ar-to-litt.* — Concrétion pierreuse qui ressemble à un pain pétrifié.

ARTOMEL, n. m. (ἄρτος, pain, μελί, miel; gr.) Méd. Cataplasme de pain et de miel.

ARTONOMIE, n. f. (ἄρτος, pain, νόμος, règle; gr.) Pron. *ar-to-no-mi.* — Art de faire le pain.

ARTOPHAGE, adj. des 2 g. (ἄρτος, pain; φάγω, je mange; gr.) Pron. *ar-to-faj.* — Qui vit de pain.

ARTRE, n. m. Pron. *artr.* — Nom vulgaire de l'alcyon ou martin-pêcheur.

ARTUSON, n. m. V. ARTISON.

ARUBE, n. m. Pron. *a-rub.* — Bot. Arbrisseau de la Guyane qui appartient à la famille des Rutacées; c'est une espèce de Quassie.

ARUM, n. m. Pron. *a-rom.* — Genre de plantes qui sert de type à la famille des Aroïdées : *La racine de plusieurs espèces d'*ARUMS *donne une fécule nourrissante.* (Acad.) *L'*ARUM *vulgairement appelé* pied-de-veau *croît dans les haies et dans les bois des environs de Paris.* (Mirbel.) || On le nomme aussi *Gouet.*

ARUNDINACÉ, ÉE, adj. (*arundo*, roseau; lat.) Qui ressemble à un roseau.

— Par extens. Qui croît sur les roseaux, ou qui se tient habituellement sur les roseaux.

= **Arundinacées**, n. f. pl. Bot. Groupe de plantes de la famille des Graminées, ayant pour type le genre Roseau.

ARUSET, n. m. Pron. *a-ru-zé.* — Zool. Espèce de poisson du genre Holocanthe.

ARUSPICE, n. m. (*ara*, autel, *inspicio*, j'observe; lat.) Pron. *a-russ-piss.* — Antiq. Prêtre romain qui prédisait l'avenir, d'après l'inspection des entrailles des victimes : *L'*ARUSPICE *devait consulter la sibylle de Cumes.* (Chateaubr.) *La statue d'Horatius Coclès ayant été frappée de la foudre, on fit venir les* ARUSPICES, *qui conseillèrent de la faire descendre en un lieu que le soleil n'éclairait jamais.* (Michelet.)

ARUSPICINE, n. f. Antiq. L'art des aruspices.

ARVICOLE, adj. des 2 g. (*arvum*, champ; *colo*, j'habite; lat.) Qui vit dans les champs couverts de blé.

— N. m. Zool. Le campagnol, ou rat des champs.

ARVICULTURE, n. f. (*arvum*, champ, *cultura*, action de cultiver; lat.) Agric. La science des travaux relatifs à la culture des céréales.

ARVIEN, IENNE, adj. Pron. *ar-viain, viènn.* — Bot. Qui croît dans les champs cultivés.

ARVIN, adj. m. Bot. Synonyme d'*Arvien.*

ARYTÉNÉAL, adj. m. Anat. Qui a rapport à l'aryténoïde.

ARYTÉNOÏDE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀρύταινα, entonnoir, εἶδος, forme; gr.) Pron. *a-ri-té-no-id.* — Anat. *Cartilage aryténoïde*, ou simpl. ARYTÉNOÏDE, chacun des deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cricoïde, et qui ont la forme un peu contournée.

— *Glandes aryténoïdes*, petits corps glanduleux de couleur blanchâtre, situés devant les cartilages aryténoïdes, dans un repli de la membrane muqueuse.

ARYTÉNOÏDIEN, adj. et n. m. (*aryténoïde.*) Pron. *a-ri-té-no-i-di-ain.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'attache à la face postérieure de chacun des cartilages aryténoïdes.

ARZEGAYE, n. f. Pron. *arz-ghè.* — Anc. Lance de douze pieds de long, armée d'une pointe de fer à chacune de ses extrémités.

ARZEL, n. m. Pron. *ar-zèl.* — Man. Cheval marqué de blanc aux pieds de derrière, depuis le sabot jusqu'au boulet.

AS, n. m. (*as, assis;* lat.) Pron. *âss.* — Antiq. rom. Poids dont la valeur a varié dans les différents temps. L'*as* se partageait en douze onces.

— Monnaie de cuivre qui d'abord offrait d'un côté la tête de Janus, et, de l'autre, une proue de navire : *On nous a montré une collection complète des* AS *romains.* (Stendhal.)

— Un point seul marqué sur un des côtés d'un dé, ou sur une carte :

J'ai jeté l'*as* de cœur avec raison, me semble;
Mais par un six de cœur je me suis vu capot. (Mol.)
. . . . Vous croyez, en votre humeur caustique,
En agir avec moi comme avec l'*as* de pique. (Regn.)
. . . . Trois *as* et la tierce majeure
En carreau. — C'est parfait. (E. Augier.)

— Jeu. L'*as qui court*, jeu de cartes ainsi appelé parce que l'as y étant la plus basse carte, celui qui l'a reçu le passe à son voisin, qui s'en débarrasse de même, tant que le tour n'est pas fini.

— Bouillotte. *As percé*, as qui est seul de sa couleur. || Les Italiens disent *asso per se.*

ASAGRÉE, n. f. Bot. V. CÉVADILLE, m. sign.

ASAPHE, n. m. (ἀσαφής, incertain, obscur; gr.) Pron. *a-zaf.* — Zool. Genre de crustacés.

ASAPHIE, n. f. (ἀσάφεια, obscurité; gr.) Pron. *a-za-fi.* — Méd. Défaut de clarté dans la voix.

ASARET, n. m. (ἄσαρον, sorte de plante; gr.) Pron. *a-za-rè.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Aristolochiées, composé d'herbes vivaces, dont les racines et les feuilles sont émétiques, drastiques et sternutatoires : *De toutes nos plantes indigènes, l'*ASARET *est celle qui remplace le mieux l'ipécacuanha, lorsqu'elle est fraîche.* (Ch. Robin.) || Vulg. *Cabaret, Rondelle, Oreillette* et *Nard sauvage.*

ASARINE, n. f. Chim. Substance cristalline et nacrée, qu'on extrait de la racine de l'asaret indigène.

— Bot. L'un des noms de l'asaret indigène.

ASARINÉ, ÉE, adj. Bot. qui ressemble à l'asaret.

= **Asarinées**, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre Asaret.

ASARITE, n. f. V. ASARINE, m. sign.

ASAROÏDE, adj. des 2 g. Bot. V. ASARINÉ.

ASBESTE, n. m. (ἄσβεστος, gr.; m. sign.) Pron. *ass-bèst.* — Minér. Nom de l'amiante : *Les anciens, qui brûlaient les corps, ont employé l'*ASBESTE *comme drap incombustible.* (Brongn.) *L'*ASBESTE *n'est pas toujours blanc comme celui qu'on nomme* amiante; *il devient quelquefois épais et coloré.* (Delafosse.)

ASBESTIFORME, adj. des 2 g. (*asbeste, forme*) Minér. Qui a l'apparence de l'asbeste.

ASBESTIN, INE, adj. (*asbeste.*) Minér. Qui est de la nature de l'asbeste.

ASBESTINITE, n. f. (*asbeste.*) Minér. Variété de l'actinote.

ASBESTOÏDE, adj. des 2 g. (ἄσβεστος, εἶδος, forme; gr.) Minér. Qui ressemble à de l'asbeste.

ASBOLINE, n. f. (ἀσβόλη, suie; gr.) Chim. Substance particulière qu'on retire de la suie au moyen de l'éther sulfurique : *L'*ASBOLINE *fait la base des mélanges où la suie entre comme médicament.*

ASCALABOTES, n. m. pl. (ἀσκαλαβώτης; gr.) Pron. *ass-ka-la-bott.* — Zool. Famille de reptiles qui renferme les lézards.

ASCALAPHE, n. m. (ἀσκάλαφος, sorte de hibou; gr.) Pron. *ass-ka-laf.* — Zool. Genre d'insectes névroptères : *Les* ASCALAPHES *ont ordinairement le corps coloré par des poils fins, courts et serrés.* (Dumér.)

ASCARICIDE, n. f. (*ascaris*, ascaride, sorte de ver, *cædere*, tuer; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées : *L'*ASCARICIDE *indienne est amère; on fait usage des graines pulvérisées pour détruire les vers intestinaux.* (H. Cassini.)

ASCARIDAIRE, adj. des 2 g. (*ascaride.*) Qui ressemble à l'ascaride.

ASCARIDE, n. m. (*ascaris;* lat., m. sign.) Pron. *ass-ka-rid.* — Genre de vers qui vivent habituellement dans l'intestin de l'homme; ce sont des Entozoaires nématoïdes : *La présence de certains animaux parasites dans le corps humain, comme les* ASCARIDES, *est souvent une cause déterminante de maladie.* (Chomel.)

ASCARIDIEN, IENNE, adj. Zool. V. ASCARIDAIRE.

ASCÈLE, adj. et n. m. (ἀ priv., σκελός, jambe; gr.) Didact. Qui n'a point de jambes.

ASCÉLIE, n. f. (*ascèle.*) Didact. Absence des jambes.

ASCENDANCE, n. f. (*ascendant.*) Pron. *ass-çan-danss.* — Néolog. Supériorité.

— Généal. La ligne ascendante, les personnes dont on descend, par oppos. à Descendance : ASCENDANCE *paternelle;* ASCENDANCE *maternelle.*

— Astr. Mouvement d'un astre qui monte sur l'horizon.

— Anat. Direction verticale des vaisseaux qui sont censés prendre naissance dans une partie inférieure.

ASCENDANT, ANTE, adj. (*ascendens*, qui monte; lat.) Pron. *ass-çan-dan, dantt.* — Qui va en montant : *Il n'était aucun moyen de résister à cette marée* ASCENDANTE. (V. Hugo.)

— Particul. Anat. Il se dit des organes dont la direction est verticale, et qui prennent naissance dans une partie inférieure : *Aorte* ASCENDANTE. *Muscle oblique* ASCENDANT.

— Bot. Il se dit de toute partie qui, horizontale à sa base, se redresse ensuite et prend une direction verticale. || V. ASSURGENT.

— *Graine ascendante*, se dit par oppos. à *Graine appendante*, lorsque la base ou point d'attache de la graine n'est pas tout à fait sa partie la plus basse dans la loge du péricarpe : *On voit des exemples de* GRAINES ASCENDANTES *dans le pommier et le néflier.*

— Mathém. *Progression ascendante*, celle dont les termes vont en croissant.

— Musiq. *Harmonie ascendante*, celle qui est produite par une suite de quintes en montant, comme l'*harmonie descendante* l'est par une suite de quintes en descendant. (Millin.)

— Astrol. et astr. *Astres ascendants*, qui s'élèvent sur l'horizon.

L'astre *ascendant* sous qui j'ai pris naissance. (Ponsard.)

— Particul. *Point ascendant*, ou simplement *ascendant*, le point de l'écliptique situé dans l'horizon oriental, c'est-à-dire le point qui se lève; c'est l'*horoscope* des astrologues : *Les astrologues prétendaient que le* POINT ASCENDANT *avait beaucoup d'influence sur la naissance des hommes, et sur les événements de leur vie.* (Acad.)

— *Signes ascendants*, les trois premiers ou les trois derniers signes du zodiaque : le Bélier, le Taureau et les Gémeaux; ou le Capricorne, le Verseau et les Poissons, parce que, dans nos contrées septentrionales, le soleil, en parcourant ces signes, s'élève de plus en plus au-dessus de l'horizon. On donne, par la raison contraire, le nom de *signes descendants* aux six autres signes du zodiaque.

— *Latitude ascendante*, la latitude d'une planète, lorsqu'elle est du côté du pôle septentrional.

— *Nœud ascendant*, le point où une planète traverse l'écliptique en allant du midi au nord.

— Jurispr. et généal. Il se dit des personnes dont on descend, et ne s'emploie guère que dans cette locution : *Ligne* ASCENDANTE.

ASCENDANT, n. m. Pron. *ass-çan-dan.* — Astron. Le point ascendant : *Tel signe était à l'*ASCENDANT *quand la tempête s'éleva.* (Acad.)

— Astrol. Le point ascendant considéré par rapport à la nativité des personnes : *Il avait Mars à l'*ASCENDANT. (Trév.) *Il faut savoir votre* ASCENDANT. (Acad.)

— Par extens. et fig. Penchant, inclination bonne ou mauvaise, qu'on supposait produite par l'influence d'un astre; destinée particulière qui entraîne l'individu : ASCENDANT *invincible. Ne pouvoir résister à son* ASCENDANT. *Être dominé par la force de son* ASCENDANT. (Acad.)

Je ne te dirai point qu'un fatal *ascendant*
M'entraîne par degrés vers un forfait si grand. (Ducis.)
. . . . Son *ascendant*, monsieur, l'emportera
Sur toute la vertu que votre fille aura. (Mol.)

— Moral. Inclination prédominante, passion qui dirige et maîtrise toutes les autres : *On a de la peine à vaincre son* ASCENDANT. (Trév.)

— Fig. Une certaine supériorité naturelle, souvent inexplicable, qui fait qu'une personne a toujours avantage sur une autre : *C'était un grand capitaine, mais son adversaire était un homme qui avait un grand* ASCENDANT *sur lui.* (Acad.) || Ce sens vieillit.

— Fig. et moral. Influence, empire qu'une personne a sur l'esprit d'une autre : *Il exerce un grand* ASCENDANT *sur l'esprit de son frère.* (Acad.) *Parfois les hommes les plus incapables d'un* ASCENDANT *quelconque sur les autres hommes, en exercent un sans bornes sur l'esprit des femmes.* (G. Sand.) *Il faut, pour enseigner, posséder les qualités de l'esprit qui rendent propre à exercer sur la jeunesse un salutaire* ASCENDANT. (De Broglie.) *Son esprit actif, ardent, fécond, judicieux, son caractère énergique et résolu, l'appelaient à prendre sur eux un* ASCENDANT *naturel* (Mignet.)

— En parl. des choses, *Prendre l'ascendant*, prendre le dessus : *L'amour de la vérité* PRIT *chez lui* L'ASCENDANT *sur l'amour-propre.* (Mably.)

— Généal. Personne dont on descend : *Le mariage est défendu entre les descendants et* ASCENDANTS. (Ac.)

Ascendants, descendants directs, collatéraux,
Sont en ordre. Voyez la souche et les rameaux. (La Ch.)

‖ *SYN.* V. EMPIRE.

ASCENSION, n. f. (*ascensio*, m. sign.; lat.) Pron. *ass-çan-cion.* — L'action de monter, de s'élever.

— Particul. L'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat : *Ce physicien a fait plusieurs* ASCENSIONS. (Acad.)

— L'élévation miraculeuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il monta au ciel.

— La fête que l'Église célèbre quarante jours après Pâques, pour honorer ce mystère.

— Prov. *A l'Ascension blanche nappe et gras mouton*, le jour de l'Ascension, on quitte le veau pour manger du mouton.

— Œuvre d'art qui représente Jésus-Christ montant au ciel.

— Il se dit aussi de certaines choses qui montent : *L'*ASCENSION *d'un ballon. L'*ASCENSION *de l'eau dans les pompes. L'*ASCENSION *de la sève dans la tige.* (Ac.)

— Astron. *Ascension droite ou oblique d'un astre*, le point de l'équateur qui se lève en même temps que cet astre dans la sphère droite ou dans la sphère oblique.

ASCENSIONNEL, ELLE, adj. (*ascension.*) Didact. *Force* ASCENSIONNELLE, la force par laquelle un corps tend à s'élever.

— Astron. *Différence ascensionnelle*, la différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique d'un astre.

ASCÈTE, n. des 2 g. (ἀσκητής, qui s'exerce; gr.) Pron. *ass-cèit.* — Celui, celle qui consacre sa vie entière aux exercices de piété et surtout à la mortification.

ASCÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἀσκητικός, m. sign.; gr.) Pron. *ass-cé-tik.* — Qui appartient aux ascètes, qui a rapport à leurs exercices de piété : *Vie* ASCÉTIQUE. *Ouvrage* ASCÉTIQUE.

— Par extens. Il se dit des personnes : *Hamlet, le pâle et* ASCÉTIQUE *visionnaire.* (G. Sand.)

— *Auteur ascétique*, celui qui fait des ouvrages ascétiques.

— Subst. Celui qui mène la vie ascétique : *C'est un* ASCÉTIQUE. *En proscrivant tous les plaisirs, les* ASCÉTIQUES *ont enveloppé dans la même proscription la jouissance avec l'abus.* (Say.)

— Il se dit de certains ouvrages ascétiques : *Il y a un livre de saint Basile intitulé, les* ASCÉTIQUES.

— Partie de la morale qui traite de la pratique de la vertu.

ASCÉTISME, n. m. (*ascète.*) Théol. L'état d'une personne qui se voue entièrement aux exercices de piété : *Ils ont conservé l'*ASCÉTISME *et l'enthousiasme des premiers monastères.* (Lamart.)

ASCIDIE, n. f. (ἀσκίδιον, petite outre; gr.) Pron. *ass-ci-di.* — Zool. Genre de Mollusques appartenant à la tribu des Acéphales nus, laquelle comprend les individus qui ne présentent aucune trace de coquille. ‖ On les nomme vulgairement *Outres de mer.*

ASCIDIÉE, adj. f. (*ascidion.*) Bot. Il se dit des feuilles terminées par une sorte de vase ou godet.

ASCIDIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à l'ascidie.

ASCIDION, n. m. (ἀσκίδιον, petite outre; gr.) Bot. Sorte de vase ou godet qui termine les feuilles de certaines plantes.

ASCIE, n. f. (ἀ priv., σκία, ombre; gr.) Zool. Genre d'insectes diptères.

ASCIENS, n. m. pl. (ἀ priv., σκία, ombre; gr.) Pron. *ass-ciain.* — Géogr. Habitants de la zone torride qui n'ont point d'ombre à midi, le jour de l'année où le soleil tombe perpendiculairement sur leurs têtes; on les désigne aussi sous le nom d'*Amphisciens.*

ASCITE, n. m. (ἀσκός, outre; gr.) Zool. Espèce de poisson du genre des silures.

ASCITE, n. f. (ἀσκός, outre; gr.) Pathol. Épanchement de sérosité dans le péritoine; hydropisie abdominale.

— Adjectiv. *Elle était attaquée d'une hydropisie* ASCITE. (Corvisart.)

ASCITIQUE, adj. des 2 g. (*ascite.*) Qui a rapport à l'ascite; qui est affecté d'ascite.

ASCLÉPIADE, n. f. (Ἀσκληπιάς, Esculape; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées; parmi les espèces qu'il renferme, on remarque l'*Asclépiade blanche* ou *Dompte-venin*, qui croît aux environs de Paris, et l'*Asclépiade de Syrie*, dont les fruits fournissent une espèce de ouate soyeuse.

ASCLÉPIADE, adj. et n. m. (*Asclépiade*, poëte grec.) Pron. *ass-klé-piad.* — Il se dit d'un vers métrique qui se compose d'un spondée, de deux choriambes et d'un iambe : *Horace a employé les* ASCLÉPIADES *seuls dans trois de ses odes.* (Beauzée.)

— *Petit asclépiade*, le vers asclépiade propr. dit.

— *Grand asclépiade*, celui dont l'iambe de la fin est remplacé par deux dactyles.

ASCLÉPIADÉ, ÉE, adj. (*asclépiade.*) Bot. Qui ressemble à l'asclépiade.

= **Asclépiadées**, n. f. pl. Famille de plantes qu'on a formée aux dépens de la famille des Apocynées; elle a pour type le genre Asclépiade.

ASCLÉPIADINE, n. f. (*asclépiade.*) Chim. Substance qu'on retire de la racine de l'asclépiade.

ASCLÉPIAS, n. f. Bot. V. ASCLÉPIADE, m. sign.

ASCOBOLE, n. m. (ἀσκός, outre, βόλος, action de jeter.) Bot. Genre de champignons qui croissent sur la fiente des vaches.

ASCOPHORE, n. m. (ἀσκός, outre, φορός, qui porte; gr.) Pron. *ass-ko-for.* — Bot. Genre de champignons qui croissent sur les rameaux et le tronc des arbres.

ASCOT, n. m. Comm. V. ANASCOT.

ASELLE, n. m. (*asellus*, lat.; mêm. sign.) Pron. *a-zèl.* — Zool. Genre de Crustacés de l'ordre des Isopodes, et voisins du cloporte : *L'*ASELLE *est le chaînon qui paraît unir la classe des crustacés avec celle des insectes.* (C. Dum.)

ASELLIDE, adj. des 2 g. (*aselle.*) Qui ressemble à un aselle.

= **Asellides**, n. m. pl. Famille de crustacés qui a pour type le genre Aselle.

ASÉTIGÈRES, n. m. pl. (ἀ priv., *setum*, soie, *gerere*, porter; lat.) Zool. Famille d'Annélides dont les anneaux sont dépourvus de soies; les sangsues, qui appartiennent à cette famille, forment la classe des *Hirudinées.*

ASEXE, adj. des 2 g. (ἀ priv., *sexe.*) Pron. *a-ceks.* — Bot. Qui n'a point de sexe : *Les champignons, les lichens et les autres plantes cryptogames sont* ASEXES.

ASEXUEL, ELLE, adj. V. ASEXE, m. sign.

ASIARCHAT, n. m. (*asiarque.*) Pron. *a-zi-ar-ka.* — Hist. anc. Dignité de l'asiarque.

ASIARQUE, n. m. (ἀσιάρχης, gr.) Pron. *a-zi-ark.* — Hist. anc. Magistrat annuel qui présidait aux jeux sacrés célébrés par les villes grecques d'Asie, et qui remplissait les fonctions du sacerdoce.

ASIATIQUE, adj. des 2 g. (*Asie.*) Pron. *a-zi-a-tik.* — Qui appartient à l'Asie ou à ses habitants.

— Fig. *Style asiatique*, style diffus et chargé d'ornements inutiles, comme celui qui prévalut dans la littérature grecque après la fondation de l'école de Rhodes.

— *Luxe asiatique*, luxe excessif.

— *Mœurs asiatiques*, mœurs efféminées.

ASIATIQUE, n. f. (*Asie.*) Zool. Reptile non venimeux de l'ordre des Ophidiens et de la famille des Colubériens; c'est une couleuvre, originaire d'Asie, dont la longueur totale est à peu près d'un pied.

ASILE, n. m. (*asylum*, m. sign.; lat.) Pron. *a-zil.* — Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs, aux criminels : *Les églises étaient autrefois des* ASILES. (Acad.) *Les assassins sont indignes de jouir de l'*ASILE *des églises, et on les en doit arracher.* (Pascal.) *Nous cherchâmes un* ASILE *dans le vestibule du temple.* (Barthél.)

— On dit aussi *Lieu d'*ASILE.

— Anc. *Droit d'asile*, droit accordé à certaines églises de garantir contre toute poursuite les criminels qui s'y étaient réfugiés : *Au commencement du siècle, le* DROIT D'ASILE *existait encore en Espagne, et appartenait à toutes les cathédrales.* (Arago.)

— Par extens. Tout lieu où l'on est en sûreté, où l'on trouve un abri contre les poursuites de la justice, contre une persécution, un danger, etc. : *Ils firent emmener leurs femmes et leurs enfants à Carthage, comme dans un* ASILE *assuré.* (Vaugelas.)

Un cerf, s'étant sauvé dans une étable à bœufs,
Fut d'abord averti par eux
Qu'il cherchât un meilleur *asile.* (La Font.)

*Les maisons des grands ne doivent point servir d'*ASILE *aux criminels.* (Acad.)

A vos persécuteurs opposons cet *asile.* (Rac.)

Où fuyez-vous? De quelque côté que vous cherchiez un ASILE, *comment éviterez-vous la mort qui vous menace?* (Lacép.)

Gagnez de Westminster l'*asile* inviolable. (C. Del.)

*Les grands criminels ne méritent point d'*ASILE. (Montesq.)

— Maison où l'on trouve une retraite lorsqu'on n'a pas de quoi subsister, ou qu'on est affligé par des souffrances physiques : *C'est au quatrième siècle de l'ère chrétienne que commencèrent à s'ouvrir les* ASILES *destinés à recevoir et à traiter les maladies.* (Lelut.) *On place avec raison au rang des bienfaiteurs de l'humanité les hommes qui ont fondé des* ASILES *où les souffrances physiques sont secourues.* (De la Ville.) *Il est devenu le bienfaiteur des pauvres en améliorant les* ASILES *du malheur.* (Cuvier.)

— *Salle d'asile*, maison de dépôt dans laquelle on reçoit les enfants en bas âge qui appartiennent à des parents pauvres : *Les* SALLES D'ASILE *ont été créées comme un passage entre le foyer du pauvre et l'école.* (Villem.) *C'est la bienfaisance, c'est la charité qui ont inventé pour les enfants des pauvres les* SALLES D'ASILE. (J. Janin.)

— Dans un sens plus général, Retraite, séjour, habitation : ASILE *agréable, délicieux, champêtre. L'*ASILE *de la vertu, des plaisirs, de la volupté.* (Ac.) *Vous préparez des* ASILES *de pénitence aux crimes.* (Mass.) *Le castor va bâtir jusqu'au fond des eaux d'un étang l'*ASILE *qu'il se prépare.* (Fén.) *Ces* ASILES *fameux de l'idolâtrie et de la volupté furent renversés de fond en comble.* (Mass.)

Il voulait se construire un agréable *asile.* (Andr.)

Tu chéris au Marais ton pacifique *asile*,
Et tu suivras ta femme au centre de la ville. (C. Delav.)

— Fig. Toute personne, toute chose qui protége, qui défend : *Vous êtes mon* ASILE. (Acad.) *Il leur laisse croire qu'ils vont trouver en lui un protecteur et un* ASILE. (Mass.) *La solitude est un* ASILE *contre les passions.* (Acad.) *Le trône n'est élevé que pour être l'*ASILE *de ceux qui viennent implorer votre justice.* (Mass.) *Le christianisme, si méprisé à sa naissance, servit d'*ASILE *à ses détracteurs.* (J. J. Rouss.)

La nature, qui parle en ce péril extrême,
Leur fait lever les yeux vers l'*asile* suprême. (L. Rac.)

— Quelques-uns écrivent *Asyle*, pour se conformer à l'étymologie.

Syn. Asile, refuge. L'*asile* est proprement le lieu où l'on ne craint pas d'être dépouillé; le *refuge*, le lieu où l'on se sauve lorsqu'on est poursuivi. L'*asile* donne une sécurité durable; le *refuge* n'offre qu'un abri passager contre un danger pressant. *Asile* ne s'emploie qu'en parlant des personnes; *refuge* convient également aux personnes et aux bêtes féroces. En général, *asile* représente une retraite honnête, et se prend toujours en bonne part : un cloître, une solitude est un *asile.* *Refuge* a souvent le sens de repaire : les brigands, les vagabonds, les gens de tripot, ont des *refuges.*

ASILE, n. m. (ἀ expl., σύλη, proie; gr.) Zool. Genre d'insectes diptères de la famille des Tanystomes. Ils ont la tête terminée par un long bec composé de quatre pièces formant un suçoir saillant; ils vivent d'insectes qu'ils saisissent au vol : *Le vol des* ASILES *est prompt et vif, court, mais rapide.* (Duméril.)

ASIMINE, n. f. Bot. Sorte de fruit composé de plusieurs petits fruits charnus, plus ou moins soudés ensemble : *Le fruit des* ANONACÉES *est une asimine.*

ASIMINIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Anonacées.

ASINDULE, n. m. Pron. *a-zain-dul.* — Zool. Genre d'insectes diptères.

ASINE, adj. f. (*asinus*, âne; lat.) Pron. *a-zinn.* — *Bête* ASINE, âne ou ânesse.

ASIPHONOBRANCHE, adj. et n. m. (ἀ priv., σίφων, siphon, βράγχια, branchies; gr.) Zool. Il se dit de certains mollusques dont les branchies sont contenues dans une cavité qui ne se prolonge point en siphon.

ASITIE, n. f. (ἀ priv., σῖτος, nourriture; gr.) Pron. *a-zi-ci.* — Méd. Dégoût pour les aliments.

ASKÉLIE, n. f. (ἀ priv., σκέλος, jambe; gr.) Chir. Monstruosité caractérisée par l'absence de jambes.

ASMODÉE, n. m. Nom d'un démon.

ASODE, adj. des 2 g. (ἄση, dégoût; gr.) Méd. Il se dit de certaines maladies qui sont accompagnées de dégoût.

ASOPHIE, n. f. (ἀ priv., σοφία, sagesse; gr.) Pron. *a-ço-fi.* — Néol. Absence de sagesse.

ASOTE, n. m. Zool. Nom donné par Linné à une espèce de Silure des Indes.

ASPALASOME, adj. et n. m. (ἀσπάλαξ, taupe, σῶμα, corps; gr.) Anat. Monstre dont le corps offre, dans la conformation de certaines parties, de la ressemblance avec celui de la taupe.

ASPALATH ou **ASPALATHE**, n. m. (ἀσπάλαθος, espèce de genêt; gr.) Pron. *ass-pa-latt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, qui ont des rapports avec les genêts épineux.

— Comm. Bois des Indes orientales qu'on emploie dans la marqueterie.

ASPALAX, n. m. (ἀσπάλαξ, taupe; gr.) Pron.

ass-po-laks. — Zool. Mammifère qui a les formes et les mœurs de la taupe.

ASPARAGINE, n. f. (ἀσπάραγος, asperge; gr.) Pron. *ass-pa-ra-jinn.* — Chim. Corps cristallisable qu'on a découvert dans le suc de l'asperge, et trouvé dans la racine de guimauve, le suc de réglisse, les pommes de terre, etc. || On l'appelle aussi *Althéine* et *Asparamide.*

ASPARAGINÉ, ÉE, adj. (ἀσπάραγος, asperge; gr.) Bot. Qui ressemble à l'asperge.

= **Asparaginées,** n. f. pl. Famille de plantes qui tire son nom de l'asperge, un de ses genres les plus connus.

ASPARAGIQUE, adj. Chim. V. ASPARTIQUE.

ASPARAGOÏDE, adj des 2 g. (ἀσπάραγος, asperge, εἶδος, forme; gr.) V. ASPARAGINÉ, m. sign.

= **Asparagoïdes,** n. f. pl. Nom donné à tous les genres de la famille des Asparaginées, dont les fleurs sont hermaphrodites.

ASPARAMIDE, n. f. Chim. V. ASPARAGINE.

ASPARMIQUE, adj. Chim. V. ASPARTIQUE.

ASPARTATE, n. m. (*asparagine.*) Pron. *ass-par-tatt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide aspartique avec une base salifiable.

ASPARTIQUE, adj. m. (*asparagine.*) Pron. *ass-par-tik.* — Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient en faisant bouillir l'asparagine dans une lessive de potasse.

ASPE, n. m. (ἀ expl., σπάω, aspirer; gr.) Pron. *asp.* — Zool. Espèce de cyprin qui se trouve dans les rivières et les lacs du nord de l'Europe.

ASPE ou **ASPLE,** n. m. Techn. Espèce de dévidoir.

ASPECT, n. m. (*adspectus* ou *aspectus,* m. sign.; lat.) Pron. *as-pèk.* — Vue d'une personne, d'une chose : *L'*ASPECT *de toutes ces merveilles le surprit.* (Acad.) *L'homme ne craindra plus l'*ASPECT *de l'homme, le fer homicide n'armera plus sa main.* (Buff.) *Rien n'est si triste que l'*ASPECT *d'une campagne nue et pelée.* (J. J. Rouss.)

Tout se change en rochers à mon *aspect* terrible. (Quin.)
Votre *aspect* me fatigue autant que vos discours. (Regn.)
D'où vient que mon *aspect* lui fait baisser les yeux? (C. D.)
Son *aspect* m'importune et ne peut m'effrayer. (V. H.)

*L'*ASPECT *d'une grande cité déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon cœur à de hautes pensées.* (Voln.)

— Fig. *L'*ASPECT *de la mort.* (Acad.) *Une vertu sans ressort est une vertu sans principes; dès qu'elle ne frémit pas à l'*ASPECT *des vices, elle en est souillée.* (Barthél.)

L'*aspect* de ce danger n'a rien qui m'épouvante. (Volt.)

— Manière dont une personne, une chose s'offre à la vue : ASPECT *noble, auguste, imposant, majestueux. L'*ASPECT *de cette maison est très-agréable.* (Acad.) *Vois le soleil, dont l'*ASPECT *riant nous appelle et nous console.* (J. J. Rouss.) *L'*ASPECT *désolé de la côte nous causait une pénible impression.* (Lamart.)

— Il se dit des différents points de vue sous lesquels on considère une personne, une chose : *Il est utile que ceux qu'il nous importe de connaître soient envisagés sous différents* ASPECTS *et vus par différents yeux.* (Duclos.) *À mesure que les découvertes se feront, la science prendra des* ASPECTS *différents.* (Brouss.) *Les affaires ont bien des faces, les lois bien des* ASPECTS *différents.* (Marm.) *Les couleurs du serpent changent à tous les* ASPECTS *de la lumière.* (Chateaubr.) *Pour lui la vie n'avait jamais eu d'*ASPECTS *brillants.* (G. Sand.)

— Fig. *Cette entreprise se présente sous un fâcheux, sous un triste aspect,* elle ne paraît pas devoir réussir.

— Beaux-arts. L'exposition d'un édifice; sa position, celle de ses différentes parties.

— *Ce bâtiment est dans un bel aspect,* on découvre une belle vue du lieu où il est placé.

— *Ce bâtiment présente un bel aspect,* l'ensemble de son ordonnance frappe agréablement les yeux.

— Astrol. La situation respective des étoiles ou des planètes, par rapport à l'influence qu'on leur attribuait sur les destinées humaines.

— Bot. Il se dit quelquefois du port d'une plante.

ASPERELLE, n. f. Bot. Nom vulgaire de la prêle.

ASPERGE, n. f. (ἀσπάραγος, m. sign.; gr.) Pron. *ass-pèrj.* — Genre de plantes qui sert de type à la famille des Asparaginées; l'espèce la plus connue est l'*asperge commune,* plante herbacée et vivace qui croît en Europe dans les terres sablonneuses, et dont les pousses nouvelles offrent un mets assez généralement estimé : *Plant d'*ASPERGES. *Botte d'*ASPERGES. *L'*ASPERGE *commune fleurit en France dans le mois de juin et de juillet.* (Mirbel.) *Les* ASPERGES *se multiplient de graines qui produisent des racines appelées* griffes *ou* pattes. (Tessier.)

— La tige de l'asperge commun qu'on mange lorsqu'elle est encore jeune et tendre : *Les* ASPERGES *communiquent à l'urine une odeur forte et désagréable.* (Richard.) *Qu'une personne qui souffre par l'hypertrophie du cœur se mette à manger des* ASPERGES, *elle sera soulagée.* (Broussais.)

— Technol. Brin de baleine d'un tiers d'aune de longueur au plus.

— Adj. *Éponge asperge,* espèce d'éponge composée de rameaux ronds, et en forme de verges.

ASPERGEANT, part. prés. du v. Asperger : *Les éléphants remplissent souvent leur trompe, et s'amusent en* ASPERGEANT *à la ronde.* (Buff.)

ASPERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Asperger.

ASPERGEMENT, n. m. (*asperger.*) Synonyme très-peu usité d'*Aspersion.*

ASPERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adspergere* ou *aspergere,* m. sign.; lat.) — (Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *asperg,* toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a* : *nous aspergeons, il aspergea,* etc.) Arroser par petites gouttes avec un rameau ou un goupillon : *Ils nous* ASPERGÈRENT *avec cette eau sale et infecte.* (Le Sag.)

— Il se dit surtout en parlant de cérémonies religieuses : *Dans quelques sacrifices on* ASPERGEAIT *le peuple avec le sang de la victime.* (Acad.)

ASPERGERIE, n. f. (*asperge.*) Pron. *ass-pèr-je-ri.* — Agric. Terrain planté en asperges : *L'*ASPERGERIE *a besoin d'être nettoyée des herbes qui y poussent.* (Tessier.)

ASPERGÈS, n. m. (*asperges,* tu aspergeras; lat.) Pron. *ass-pèr-jèss.* — Goupillon à jeter de l'eau bénite : *Présenter l'*ASPERGÈS. || Fam.

— Le moment de l'office où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite.

ASPERGILLAIRE, adj. des 2 g. (*asperger.*) Bot. Qui ressemble à un goupillon.

ASPERGILLE, n. f. (*aspergillum,* goupillon, bass. lat.) Pron. *ass-pèr-ji-y.* — Genre de champignons.

ASPÉRICOLLE, adj. des 2 g. (*asper,* âpre; *collum,* col; lat.) Zool. Qui a le col ou le corselet hérissé d'aspérités.

ASPÉRICORNE, adj. des 2 g. (*asper,* âpre, lat.; *corne.*) Zool. Qui a les cornes ou les antennes hérissées d'aspérités.

ASPÉRIFOLIÉ, ÉE, adj. (*asper,* âpre; *folium,* feuilles; lat.) Bot. Qui a des feuilles rudes au toucher.

= **Aspérifoliées,** n. f. pl. Famille de plantes appelées aujourd'hui *Borraginées.*

ASPÉRITÉ, n. f. (*asperitas,* lat.; m. sign.) Pron. *ass-pé-ri-té.* — Rudesse, état de ce qui est inégal, raboteux : *L'*ASPÉRITÉ *du sol, d'une pierre.* (Acad.) *L'inégalité et l'*ASPÉRITÉ *des parties du fer les empêchent de glisser facilement les unes sur les autres.* (Trév.) *Lorsque le voyageur parcourt l'intérieur de ces montagnes, l'*ASPÉRITÉ *des chemins, la rapidité des pentes, la profondeur des précipices, commencent par l'effrayer.* (Volney.)

— Fig. et moral. : *L'*ASPÉRITÉ *du caractère.*

— Au plur. Les inégalités qui rendent une surface rude, raboteuse : *Les* ASPÉRITÉS *du terrain.* (Acad.) *Les feuilles et les tiges de la bourrache et de la grande consoude sont couvertes d'*ASPÉRITÉS.

— Fig. *Les aspérités du style,* tout ce qui le rend dur et inégal.

— Fig. et mor. : *L'éducation cultive les facultés et les exerce, pour faire disparaître les rudesses, les* ASPÉRITÉS *naturelles.* (Dupanl.)

ASPERMASIE, n. f. (ἀ priv., σπέρμα, semence; gr.) Méd. Absence de semence.

ASPERMATISME, n. m. (ἀ priv., σπερματισμός, émission de la semence; gr.) Pron. *ass-pèr-ma-tism.* — Méd. Reflux du sperme dans la vessie au moment où il devrait être éjaculé.

ASPERME, adj. des 2 g. (ἀ priv., σπέρμα, graine; gr.) Bot. Qui ne produit pas de graines.

ASPERMÉ, ÉE, adj. V. ASPERME, m. sign.

ASPERMIE, n. f. (*asperme.*) Botan. État d'une plante qui ne donne pas de graines.

ASPÉROCOQUE, n. m. (*asper,* dur, *coccum,* grain de kermès; lat.) Pron. *ass-pé-ro-kok.* — Bot. Genre de plantes marines de la famille des Algues.

ASPERSION, n. f. (*asperger.*) Pron. *ass-pèr-cion.* — L'action d'asperger, et le résultat de cette action : *Les Arabes font brûler des parfums exquis, dont ils reçoivent la fumée dans leurs habits, légèrement imprégnés d'une* ASPERSION *d'eau de rose.* (Raynal.) *Un bain dans l'Orient n'est pas une immersion complète, mais une* ASPERSION *successive.* (Lamart.)

— Particul. L'action de jeter de l'eau bénite avec un goupillon ou un aspersoir : *On distingue le baptême par* ASPERSION *et par immersion.* (Acad.) *Couchée sur le pavé entre deux rangées de cierges, la professe reçut l'*ASPERSION *d'hysope, et entendit chanter sur sa tête le* De profundis. (G. Sand.)

ASPERSOIR, n. m. (*asperger.*) Pron. *ass-pèr-çoar.* — Goupillon à jeter de l'eau bénite.

— La partie de l'arrosoir qui est percée de petits trous par lesquels s'échappe l'eau : *L'extrémité supérieure de la coquille nommée* Arrosoir *est fermée d'une plaque convexe qui est percée de petits trous, et qui représente très-bien l'*ASPERSOIR *d'un arrosoir de jardin.* (Jussieu.)

ASPÉRULE, n. f. (*asper,* âpre, rude; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, qui ont des rapports avec le *gaillet* ou *caille-lait.*

ASPÉRULÉ, ÉE, adj. (*aspérule.*) Bot. Qui ressemble à une aspérule.

= **Aspérulées,** n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des Rubiacées, qui a pour type le genre *Aspérule.*

ASPHALTE, n. m. (ἄσφαλτος, bitume; gr.) Pron. *ass-falt.* — Minér. Bitume solide, compact, noir, luisant, un peu plus pesant que l'eau, et fusible à une température plus élevée que celle de l'eau bouillante; il se trouve à la surface de quelques lacs, et particulièrement sur la mer Morte ou lac Asphaltite : *L'*ASPHALTE *entre dans plusieurs compositions pharmaceutiques.* (Acad.) *On a récemment employé l'*ASPHALTE *liquéfié par la chaleur, et mêlé avec du sable et des graviers, à paver des salles au rez-de-chaussée, des trottoirs, des cours.* (Francœur.)

ASPHALTÈNE, n. m. (*asphalte.*) Minér. Corps solide, noir, brillant, qui a tous les caractères de l'asphalte, et forme, suivant quelques savants, la partie essentielle de certains bitumes.

ASPHODÈLE, n. m. (ἀσφόδελος, m. sign.; gr.) Pron. *ass-fo-dèl.* — Bot. Genre de plantes liliacées, composé d'herbes vivaces, à racines fibreuses ou tuberculeuses, qui croissent dans les régions méridionales de l'Europe : *Deux espèces d'*ASPHODÈLES *sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs : l'une est l'*asphodèle rameux, *l'autre est l'*asphodèle jaune, *vulgairement appelé* Verge de Jacob. (Mirbel.) *L'*ASPHODÈLE RAMEUX *a des racines charnues et nourrissantes, dont on peut faire une sorte de pain.* (Acad.) *L'*ASPHODÈLE JAUNE *est originaire de l'Italie et de la Sicile.* (Mirbel.)

ASPHODÉLÉ, ÉE, adj. (*asphodèle.*) Bot. Qui ressemble à l'asphodèle.

= **Asphodélées,** n. f. pl. Anc. famille de plantes qu'on a réunie aux Liliacées.

ASPHODÉLOÏDE, adj. des 2 g. (*asphodèle,* et εἶδος, forme; gr.) Pron. *ass-fo-dé-lo-id.* — Bot. V. ASPHODÉLÉ.

ASPHYXIANT, part. prés. du v. Asphyxier.

ASPHYXIANT, ANTE, adj. (*asphyxier.*) Qui asphyxie : *Il faut observer que l'effet général des gaz* ASPHYXIANTS *est d'ôter aux cavités du cœur leur force contractile, de manière que le sang ne peut plus être poussé dans les artères par le viscère musculeux.* (Fourcr.)

ASPHYXIE, n. f. (ἀσφυξία, gr.; m. sign.) Pron. *ass-fik-ci.* — Méd. Suspension des principales fonctions vitales, causée par la cessation plus ou moins brusque de la respiration, et, par conséquent, de l'hématose : *L'*ASPHYXIE *ou la mort apparente des animaux est, sous quelques rapports, un phénomène chimique.* (Fourcr.)

— La suffocation, la strangulation, la respiration de gaz délétères, ou de gaz qui ne contiennent pas assez d'oxygène, sont les principales causes d'asphyxie : *L'*ASPHYXIE *est un état dans lequel l'animal n'est ni vivant ni mort.* (Bérard.)

ASPHYXIÉ, ÉE, part. pass. du v. Asphyxier : *On l'a trouvé* ASPHYXIÉ. (Acad.)

— Subst. : *Le plus sûr moyen de guérir les* ASPHYXIÉS, *c'est de les porter au grand air, de leur faire inspirer du gaz oxygène, ou respirer du gaz ammoniaque comme stimulant.* (Fourcr.)

ASPHYXIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*asphyxie.*) Pron. *ass-fik-cié.* — Causer, déterminer l'asphyxie : *L'acide carbonique* ASPHYXIE *les animaux.* (Soubeir.)

= **S'asphyxier,** v. pr. Se donner la mort par asphyxie.

ASPHYXIQUE, adj. des 2 g. (*asphyxie.*) Pron. *ass-fik-cik.* — Didact. Qui a rapport à l'asphyxie.

ASPIC, n. m. (ἀσπίς, m. sign.; gr.) Pron. *ass-pik.* — Zool. Reptile venimeux de l'ordre des Ophidiens et du genre Vipère; il a la mâchoire supérieure armée de crochets, et sur le dessus du corps trois rangées longitudinales de taches rousses bordées de noir, ce qui lui a fait donner le nom de *Serpent tigré* : *Il ne faut pas confondre notre* ASPIC *avec la vipère d'Égypte que les anciens nommaient aussi* ASPIC, *et que*

la mort d'une grande reine a rendue fameuse. (Lacép.)

> Au beau drame de Cléopâtre,
> Où fut l'*aspic* de Vaucanson,
> Tant fut sifflé, qu'à l'unisson
> Sifflaient et parterre et théâtre;
> Et le souffleur, voyant cela,
> Croyant encor souffler, siffla. (Le Brun.)

— Fig. *C'est un aspic, une langue d'aspic,* c'est un médisant.

— Botan. Vulg. La grande lavande. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Huile d'aspic.* || V. SPIC.

— Art culin. Plat composé de filets de volaille, de gibier ou de poisson froid, et de gelée.

ASPICARPE, n. m. (ἀσπίς, bouclier rond, καρπός, fruit; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Malpighiacées; c'est un sous-arbrisseau du Mexique.

ASPIDÉCHIDNÉS, n. m. pl. (ἀσπίς, bouclier rond, ἔχιδνα, vipère; gr.) Zool. Serpents venimeux qui ont des plaques sur la tête.

ASPIDIACÉ, ÉE, adj. (*aspidie.*) Bot. Qui ressemble à une aspidie.

= **Aspidiacées,** n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des Fougères.

ASPIDIE, n. f. (ἀσπίς, bouclier rond, εἶδος, forme; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères.

ASPIDIOTE, adj. des 2 g. et n. m. (ἀσπιδιώτης, armé d'un bouclier; gr.) Pron. *ass-pi-diott.* — Zool. Il se dit de crustacés dont le corps est couvert d'une sorte de bouclier.

ASPIDISCE ou **ASPIDISQUE,** n. f. (ἀσπιδίσκος, petit bouclier; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

ASPIDOPHORE, n. m. (ἀσπίς, bouclier, φορός, porteur; gr.) Pron. *ass-pi-do-for.* — Zool. Genre de poissons osseux qui ont deux nageoires dorsales, et dont le corps et la queue sont recouverts d'une cuirasse écailleuse; ils appartiennent à l'ordre des Acanthoptérygiens et à la famille des Triglioïdes.

ASPIDOPHOROÏDE, n. m. (*aspidophore.*) Pron. *ass-pi-do-fo-ro-id.* — Zool. Genre de poissons osseux qui n'ont qu'une nageoire dorsale, et dont le corps est recouvert d'une cuirasse écailleuse; ils appartiennent à l'ordre des Acanthoptérygiens.

ASPILIE, n. f. (ἄσπιλος, sans tache; gr.) Pron. *ass-pi-li.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, qui croissent dans l'île de Madagascar.

ASPIOLE, n. m. Anc. Sorte de gnôme, de génie malfaisant :

> Venez, boucs méchants,
> *Aspioles* frêles,
> Comme un flot de grêles,
> Fondre dans ces champs! (V. Hugo.)

ASPIRAIL, n. m. (*aspirer.*) Technol. Trou pratiqué dans les fourneaux de laboratoires, pour que l'air y puisse pénétrer.

ASPIRANT, part. prés. du v. Aspirer : *Je voyais sortir de la vase et se tordre vers le ciel, en* ASPIRANT *l'air, un ver de terre semblable aux pythons antédiluviens.* (V. Hugo.)

ASPIRANT, ANTE, adj. Hydraul. *Pompe aspirante,* pompe qui attire l'eau en faisant le vide, tandis que la *pompe foulante* élève l'eau en la pressant.

ASPIRANT, ANTE, n. des 2 g. Personne qui aspire à obtenir une charge, un titre, ou qui cherche à être admise dans un corps.

— *Aspirant de marine,* ou absol. *Aspirant,* se disait autrefois des élèves de marine qui aspiraient au grade d'officier : *Arrivé à Brest, je ne trouvai pas mon brevet d'*ASPIRANT. (Chateaubr.) || Aujourd'hui *Élève.*

ASPIRATEUR, n. m. (*aspirer.*) Technol. Ventilateur.

ASPIRATIF, IVE, adj. (*aspirer.*) Pron. *ass-pi-ra-tif, tiv.* — Néol. Il se dit d'une lettre qui se prononce avec aspiration, ou d'un signe qui marque qu'une lettre doit être aspirée : *Lettre* ASPIRATIVE. *Signe* ASPIRATIF.

ASPIRATION, n. f. (*aspirer.*) Pron. *ass-pi-ra-cion.* — Action d'attirer l'air dans les poumons : *L'*ASPIRATION *est opposée à l'expiration. L'éléphant fait le vide au dedans de sa trompe par l'*ASPIRATION. (Buff.) || Les médecins se servent plus souvent du mot *inspiration.*

— Hydraul. Action d'une pompe qui élève l'eau en faisant le vide.

— Gramm. Manière de prononcer certaines lettres avec force et en aspirant : *Dans plusieurs mots, l'H se prononce avec* ASPIRATION. *On entend par* ASPIRATION *en grammaire une certaine prononciation forte que l'on donne à une lettre, et qui se fait par* ASPIRATION *et respiration.* (Du Marsais.) *L'étrange* ASPIRATION *que l'on trouve dans l'italien de Florence vient de l'étrusque.* (Stendhal.)

— Philos. Élan de l'âme vers Dieu; effort qu'elle fait pour s'élever vers l'objet qui excite en elle de l'admiration, de l'enthousiasme : *Pourquoi donc ces* ASPIRATIONS *continuelles vers un monde meilleur?* (Mass.) *Les monuments des arts sont le dernier effort de l'homme pour s'élever au-dessus de sa condition terrestre; c'est, après la religion, son* ASPIRATION *la plus haute.* (Quinet.) *La foi politique comblait le vide de l'âme, elle donnait le change à ces vives* ASPIRATIONS *qui l'élèvent au-dessus d'elle-même.* (Portalis.)

— Mus. Inflexion de voix par laquelle on traîne le son de la note inférieure à la note supérieure, sans le quitter dans le passage de l'une à l'autre.

— Synonyme d'*appoggiature.*

ASPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Aspirer.

ASPIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*adspirare* ou *aspirare,* m. sign.; lat.) Pron. *ass-pi-ré.* — Attirer l'air dans ses poumons; il est opposé à Expirer : ASPIRER *une grande quantité d'air.* (Acad.) *Ici, notre poitrine haletante* ASPIRE *un air embrasé.* (Lamenn.)

— Par extens. Il se dit des liquides : *A la messe de Noël on porte le sang du Sauveur au pape assis sur un trône derrière l'autel, et il l'*ASPIRE *avec un chalumeau d'or.* (Stendhal.)

> Réchauffe d'un regard de tes yeux tout-puissants
> Mon esprit éclipsé par l'ombre de mes sens,
> Et, comme le soleil *aspire* la rosée,
> Dans ton sein à jamais absorbe ma pensée. (Lamart.)

— En parl. d'une pompe, Attirer, élever l'eau en faisant le vide : *Le tuyau de cette pompe* ASPIRE *l'air avec beaucoup de force.* (Acad.)

— Fig. Écouter les paroles de quelqu'un avec une extrême attention, et se les graver dans la mémoire :

> Oui, je vais vous parler, amis, comme autrefois,
> Quand, penchés sur mon lit, vous *aspiriez* ma voix. (Lam.)

— Gramm. Prononcer de la gorge avec plus ou moins de force : *Il faut* ASPIRER *l'H dans plusieurs mots.*

= **Aspirer,** v. intr. ou neut. Prétendre à; désirer vivement : ASPIRER *à un emploi, à une dignité.* (Acad.) *Le mieux auquel on* ASPIRE *fait qu'on gâte le bien.* (Fén.)

> C'est au repos d'esprit qu'il nous faut *aspirer.* (Boil.)
> Je n'*aspire* en effet qu'à l'honneur de vous suivre. (Rac.)

Vous êtes chrétiens, et vous avez promis de mépriser tout ce qui se voit, pour ASPIRER *à ce qu'on ne voit pas.* (Fén.)

> Dans cette nuit d'erreur la vie est un sommeil;
> La mort conduit au jour, et j'*aspire* au réveil. (Gresset.)

L'estime publique est le seul bien auquel chacun ASPIRE, *et qu'ils méritent tous.* (J. J. Rouss.) *Franklin* ASPIRA *à une sorte de perfection humaine.* (Mignet.)

> C'est aux célestes biens qu'enfin votre âme *aspire.* (C. D.)

L'homme est ainsi fait : toujours il ASPIRE *à ce qu'il n'a pas.* (G. Sand.)

> La gloire est le but où j'*aspire.* (V. Hugo.)

— Il a souvent pour complément un infinitif précédé de la préposition *à* : *Ces gens, à peine arrivés d'un long voyage, n'*ASPIRENT *qu'à se reposer.* (La Br.)

> Et, monté sur le faîte, il *aspire* à descendre. (Corn.)

L'homme ASPIRE *à commander, à être le premier partout et toujours.* (Lamenn.) *Napoléon n'*ASPIRAIT *pas encore à monter, mais il ne voulait pas descendre.* (Chateaubr.) *Ils* ASPIRENT *tous à consommer sans produire.* (Ch. Dupin.) *L'homme* ASPIRE *à converser avec des êtres supérieurs à sa nature : le pressentiment d'un ordre de choses meilleur et plus grand le domine.* (Portalis.) || *SYN.* V. PRÉTENDRE.

ASPISURE, n. m. (ἀσπίς, bouclier rond; οὐρά, queue; gr.) Pron. *ass-pi-zur.* — Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Squammipennes; ils ont de chaque côté de la queue une plaque dure en forme de petit bouclier : *L'*ASPISURE *vit dans la mer d'Arabie.* (Lacép.)

ASPIURE, n. f. Pron. *ass-pi-ur.* — Technol. Poussière de charbon de terre.

ASPLE, n. m. V. ASPE, m. sign.

ASPLÉNIE, n. f., ou **ASPLÉNION,** n. m. (ἀ priv., σπλήν, ηνός, rate; gr.) Pron. *ass-plé-nion.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères, dont plusieurs espèces sont employées en médecine dans les affections catarrhales : *L'*ASPLÉNION *a été ainsi nommé à cause des grandes propriétés qu'on lui attribuait autrefois contre les maladies de la rate.* (Mirbel.)

ASPRE, n. m. Pron. *aspr.* — Métrol. Monnaie de compte de Turquie : *L'*ASPRE *vaut le tiers du para, c'est-à-dire un peu moins de trois centimes.* (Acad.)

ASPRÈDE, n. m. Pron. *ass-prèd.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens : ils habitent les fleuves de l'Amérique méridionale, et se distinguent par l'aplatissement de leur tête et la petitesse de leurs yeux, placés à la partie supérieure de la tête.

ASPRÈLE ou **ASPRELLE,** n. f. V. PRÊLE, m. sign.

ASSA, n. f. (forme fém. de *assus,* rôti, grillé; lat.) Pron. *as-ça.* — Nom qui sert à désigner deux résines : 1° l'*Assa dulcis,* résine du benjoin; 2° l'*Assa fœtida,* gomme-résine roussâtre, d'une forte odeur alliacée, d'une saveur âcre et amère, qui est extraite de la racine de la férule, plante ombellifère de la Perse. On l'emploie en médecine pour exciter la transpiration et combattre les affections nerveuses; c'est un des antispasmodiques les plus puissants : *L'*ASSA FOETIDA, *qui pour nous est si repoussante, est pour les habitants de la Perse un condiment extrêmement recherché, qu'ils mélangent à leurs boissons et à leurs aliments, afin de les rendre plus agréables et plus savoureux.* (Rich.)

ASSABLEMENT, n. m. V. ENSABLEMENT.

ASSABLER, v. tr. ou act. V. ENSABLER.

ASSAGIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*sage.*) Pron. *as-ça-jir.* — Vieux. Rendre sage.

— V. intr. ou neut. Devenir sage.

ASSAGISSEMENT, n. m. (*assagir.*) Pron. *as-ça-jiss-man.* — Vieux. Action d'assagir, et Résultat de cette action.

ASSAI, adv. Pron. *as-çaï.* — Mus. Terme emprunté de l'italien, qui signifie Assez, très, fort, et qui se joint souvent, comme augmentatif, au mot qui indique le mouvement d'un air : *Presto* ASSAI, fort vite. *Largo* ASSAI, fort lent.

ASSAILLANT, part. prés. du v. Assaillir.

ASSAILLANT, n. m. (*assaillir.*) Pron. *a-ça-ian.* — Celui qui attaque un homme : *Un marin génois, placé sur un bateau voisin, s'arma d'un aviron, et frappa d'estoc et de taille notre* ASSAILLANT. (Arago.) *Chaque coup tuait ou blessait un* ASSAILLANT. (H. de Balz.)

— Particul. En parl. de tournois : *L'*ASSAILLANT *et le tenant.*

— Au plur. Ceux qui assiégent une place : *Les* ASSAILLANTS *furent repoussés dans leurs tranchées. Les strélitz, prévenus par des transfuges, se trouvèrent sur leurs gardes, et accueillirent les* ASSAILLANTS *par des décharges meurtrières.* (Mérim.)

— Fig. *La société est debout; elle survivra, elle prospérera : tous les bons citoyens réuniront leurs efforts pour la défendre, quels que soient les* ASSAILLANTS. (Ch. Dupin.)

ASSAILLI, IE, part. pass. d'*Assaillir.* Attaqué vivement : *Le camp est* ASSAILLI *du côté du couchant.* (Chateaubr.)

> Le mont même, le mont *assailli* par le temps,
> Du poids de ses débris écrase la vallée. (Baour-Lormian.)

Quand la bataille commence, le Hun pousse un hurlement terrible; il frappe, disparaît et revient comme l'éclair; en un instant il emporte et pille le camp ASSAILLI. (V. H.) *La France,* ASSAILLIE *de tous côtés, sut échapper aux plus urgentes nécessités.* (Thiers.) *Il appela, par une proclamation patriotique, au secours de la révolution* ASSAILLIE *tous ceux qui l'aimaient.* (Mignet.)

ASSAILLIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*ad,* sur, contre, *salire,* s'élancer; lat.) Pron. *a-ça-yir.* — (*J'assaille, nous assaillons; j'assaillais, nous assaillions; j'assaillis, nous assaillîmes; j'assaillirai, nous assaillirons; j'assaillirais, nous assaillirions; assaille, assaillons; que j'assaille, que nous assaillions; que j'assaillisse, que nous assaillissions; assaillant; assailli, assaillie.*) Attaquer vivement : *Au lieu d'*ASSAILLIR *Moscou, les généraux polonais se contentèrent d'en faire le blocus* (Mérimée.) *On vit les paysans de Cornouailles* ASSAILLIR *en courant une batterie jugée inaccessible; et, quinze jours après, sous les murs de Bristol, ils montèrent à l'assaut avec la même audace.* (Guizot.)

— Fig. *L'orage nous* ASSAILLIT. (Acad.)

> Toujours nous *assaillons* sa tête
> De quelque nouvelle tempête. (Malh.)

Les douleurs et les infirmités viennent de tous côtés ASSAILLIR *les vieillards.* (Trév.)

— Fig. et mor. *Tous les malheurs l'*ASSAILLIRENT *à la fois.* (Acad.) *Les esprits faibles se laissent* ASSAILLIR *de mille terreurs paniques.* (Trév.)

> Les pensers qui l'*assaillent*
> Sans repos le travaillent. (Desportes.)

Comment pourrez-vous, sans l'aide de Dieu, vous défendre contre les tentations qui viendront ASSAILLIR *votre cœur?* (Fleury.) *Les maux* ASSAILLAIENT *l'homme de toutes parts.* (Cuv.)

— On disait autrefois au présent de l'indicatif : *J'assaus, tu assaus, il assaut :*

> Un jour qui n'est pas loin, elle verra tombée

La troupe qui l'*assaut* et la veut mettre bas. (Malh.)

= **S'assaillir,** v. pr. S'attaquer vivement : *Les compagnies* S'ASSAILLAIENT *et se poursuivaient dans les diverses provinces.* (Barante.) || *SYN.* V. ATTAQUER.

ASSAINI, IE, part. pass. du v. Assainir.

ASSAINIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sain.*) Pron. *a-cè-nir.* — Rendre sain : ASSAINIR *un quartier, une prison. A Paris, des milliers de fontaines lavent et* ASSAINISSENT *les rues et les places publiques.* (Lélut.)

— Fig. *Il embellit les fêtes de l'opulence et* ASSAINIT *les joies du peuple.* (Villem.)

ASSAINISSANT, part. prés. du v. Assainir.

ASSAINISSEMENT, n. m. (*assainir.*) Pron. *a-cè-niss-man.* — L'action d'assainir et le résultat de cette action : *L'*ASSAINISSEMENT *d'une prison, d'un quartier. Les desséchements de marais, les* ASSAINISSEMENTS *de terrains entrepris sans les précautions nécessaires, ont souvent donné la mort à des milliers d'hommes.* (Cabanis.) *La végétation est dans les campagnes un puissant agent d'*ASSAINISSEMENT. (Lélut.)

ASSAISONNANT, part. prés. du v. Assaisonner.

ASSAISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Assaisonné : *Un mets bien* ASSAISONNÉ. (Acad.) *On s'accoutume tellement aux choses de haut goût, que les viandes communes et simplement* ASSAISONNÉES *deviennent fades et insipides.* (Fén.)

— Fig. *Une louange mal* ASSAISONNÉE. (Acad.) *Les soupers des Borgia sont d'effroyables débauches,* ASSAISONNÉES *d'empoisonnements.* (V. Hugo.)

ASSAISONNEMENT, n. m. (*assaisonner.*) Pron. *a-cè-zonn-man.* — Substance qui sert à assaisonner : *Le poivre est un* ASSAISONNEMENT. (Acad.) *Le sel sert non-seulement d'*ASSAISONNEMENT *aux mets, mais on l'emploie à conserver le porc, le bœuf, le poisson, etc.* (Francœur.) *Le beurre est l'*ASSAISONNEMENT *de la plupart de nos mets.* (Buff.) *Le sucre est en même temps aliment et* ASSAISONNEMENT. (Fourcr.)

— Action, manière d'assaisonner : *Vous avez manqué l'*ASSAISONNEMENT *de cette salade.* (Acad.) *Il apportait un soin minutieux à l'*ASSAISONNEMENT *de ce mets.* (G. Sand.)

— Fig. Ce qui relève le mérite ou l'agrément d'une chose : *On est si avide de louanges, qu'on les reçoit sans tous les* ASSAISONNEMENTS *qu'elles devraient avoir.* (Fontenelle.) *La diversité de sentiment est l'âme de la vie, et l'*ASSAISONNEMENT *même de l'amitié.* (Lamotte.) *Il faut que l'abstinence serve d'*ASSAISONNEMENT *à la volupté.* (Mass.) *Les mets les plus exquis manquent toujours d'un* ASSAISONNEMENT *qu'on n'apporte pas avec eux, et qu'aucun cuisinier ne leur donne : l'air du climat qui les a produits.* (J. J. Rouss.) *La médisance a été de tout temps l'*ASSAISONNEMENT *de la conversation.* (Bourdal.) *L'imagination donne seule aux plaisirs l'*ASSAISONNEMENT *qui en fait tout le prix.* (Condill.)

ASSAISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saison,* temps propre à chaque chose.) Pron. *a-cè-zo-né.* — Accommoder des aliments avec des ingrédients propres à en relever la saveur : ASSAISONNER *une salade.* ASSAISONNER *les viandes, les mets. Les méchants cuisiniers ne savent rien* ASSAISONNER *avec justesse, et croient donner un goût exquis aux viandes en y mettant beaucoup de sel et de poivre.* (Fén.)

— Il se dit des ingrédients eux-mêmes : *Ici les eaux sont douces pour désaltérer l'homme ; là, elles ont un sel qui* ASSAISONNE *et rend incorruptibles nos aliments.* (Fén.)

— Prov. et fig. *La faim, l'appétit assaisonne tout,* celui qui a faim trouve tous les mets agréables :

Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange est sain ;
La maison le fournit, la fermière l'ordonne,
Et mieux que Bergerat l'appétit *l'assaisonne.* (Boil.)

— Fig. Relever le mérite d'une chose, la rendre plus agréable, plus piquante : *L'art d'*ASSAISONNER *les plaisirs est celui de ne pas en abuser.* (Acad.) *La défense est un charme : on dit qu'elle* ASSAISONNE *les plaisirs.* (La Font.) *Il faut* ASSAISONNER *un service de ce qui peut le rendre obligeant sans le faire valoir.* (Fén.)

L'esprit fait grand plaisir, je n'en disconviens pas,
Mais j'en fais toujours peu de cas,
Si le bon sens ne *l'assaisonne.* (Mme Deshoul.)

Il ne faut pas tomber dans le défaut de répandre un peu trop de sel, et de vouloir donner un goût trop relevé à ce qu'on ASSAISONNE. (Fén.)

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule *assaisonner* le plaisant et l'utile. (Boil.)

La franchise guerrière et la douce familiarité ASSAISONNAIENT *leurs entretiens.* (Thom.) *Il est rare que les louanges soient mal reçues ; mais j'*AVAIS ASSAISONNÉ *les miennes de mon mieux.* (Marm.)

L'inquiétude même *assaisonne* l'espoir. (Del.)

ASSAISONNEUR, n. m. (*assaisonner.*) Pron. *a-cè-zo-neur.* — Celui qui assaisonne. || Familier.

ASSALIMENT, n. m. (*assalir.*) Pron. *a-ça-li-man.* — Cuis. Action d'assalir.

— Législ. Défense de faire boire les bestiaux dans les marais salants.

ASSALIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sal,* sel ; lat.) Pron. *a-ça-lir.* — Cuis. Mettre du sel dans un mets.

ASSAMARE, n. f. (*assare,* rôtir, *amarus,* amer ; lat.) Chim. Substance particulière, amorphe, transparente, jaune d'ambre, soluble dans l'eau et dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther ; c'est elle qui, suivant quelques chimistes, donne au pain, à la viande, au café, aux fruits, etc., la saveur amère qu'ils acquièrent par un grillage plus ou moins prolongé.

ASSARMENTÉ, ÉE, participe passé du v. Assarmenter : *Un plant de vigne* ASSARMENTÉ.

ASSARMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sarment.*) Agr. Enlever les sarments de la vigne, après la taille.

ASSASSIN, n. m. (*Haschischin,* nom arabe des fanatiques qui assassinaient, du temps des croisades, tous ceux que leur désignaient leur chef, le Vieux de la Montagne.) Pron. *a-ça-çain.* — Celui qui assassine : *L'*ASSASSIN *a été pris. Crier à l'*ASSASSIN. (Acad.)

Soyons ses ennemis, et non ses *assassins.* (Rac.)

Un jour seul ne fait point d'un mortel vertueux
Un perfide *assassin,* un lâche incestueux. (Id.)

Un homme à qui Cicéron avait sauvé la vie fut son ASSASSIN. (Thom.)

Pour les périls, seigneur, ce mépris téméraire
Vous livre sans défense au fer d'un *assassin.* (C. Delav.)

— Il ne s'emploie au féminin que dans le style comique :

Que dit-elle de moi cette gente *assassine ?* (Mol.)

L'auteur du *Dictionnaire national,* qui n'a pas compris ce vers, a écrit *gent* au lieu de *gente,* et considéré *assassine* comme un adjectif.

— Anc. Petite mouche noire que les femmes se plaçaient autrefois au-dessous de l'œil, pour donner quelque chose de plus piquant à leur physionomie.

ASSASSIN, INE, adj. Pron. *a-ça-çain, cinn.* — Qui assassine : *Après la mort de Socrate, dont il avait été le disciple, Isocrate osa paraître en deuil dans Athènes, aux yeux de ce même peuple* ASSASSIN *de son maître.* (Thomas.)

— Poétiq. En parl. des choses : *Un fer* ASSASSIN. *Une main* ASSASSINE.

Aisément il s'irrite et pardonne sans peine ;
Il ne sait se garder d'un poignard *assassin,*
Et croirait l'arrêter en présentant son sein. (C. Delav.)

— Fig. et fam. *des yeux, des regards assassins,* capables d'inspirer une grande passion.

— Fig. *Mouche assassine,* la petite mouche que l'on nommait aussi subst. *assassine :*

Je la voyais tantôt, devant une toilette,
D'une *mouche assassine* irriter ses attraits. (Regn.)

Gramm. Le *Dictionnaire national,* qui copie tout sans rien examiner, reproduit la critique de Voltaire sur ces deux vers de Corneille :

Et vous en avez moins à me croire *assassiné,*
Moi, dont la perte est sûre à moins que sa ruine ?
(*Nicomède.*)

Assassine, comme *substantif* féminin, n'est pas usité, dit Voltaire. Cela est vrai ; mais Voltaire aurait dû voir que, dans le vers de Corneille, *assassine* est *adjectif,* et non substantif. La seule observation à faire sur ces vers de Corneille, c'est que *assassin* employé comme *adjectif* est du style élevé au masculin, et du style familier et comique au *féminin ;* cela est bizarre, mais ainsi l'a établi l'usage.

ASSASSINANT, part. prés. du v. Assassiner.

ASSASSINANT, ANTE, adj. (*assassiner.*) Pron. *a-ça-ci-nan, nantt.* — Fig. Fatigant, ennuyeux : *Des redites* ASSASSINANTES. (Trév.)

— Cruel, inhumain :

...Dans le procédé des dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur *assassinante*
Ne paraît-elle pas aux yeux ? (Mol.)

ASSASSINAT, n. m. (*assassin.*) Pron. *a-ça-ci-na.* — Action d'attenter, de dessein formé, de guet-apens, à la vie de quelqu'un : *L'*ASSASSINAT *est puni de mort.* (Acad.) *L'*ASSASSINAT *est, après l'empoisonnement, le crime le plus lâche et le plus punissable.* (Volt.)

... Ma victoire est un *assassinat.*
Je vois avec horreur vos maximes d'État. (C. Delav.)

— Par extens. Outrage, mauvais traitement qu'on fait subir à quelqu'un, de dessein formé, de guet-apens : *Ils l'ont attendu au coin d'une rue, et l'ont chargé de coups : c'est un* ASSASSINAT. (Acad.)

— Acte ou discours susceptible de porter un grand préjudice, et contre lequel il n'y a point de défense : *Cette calomnie est un* ASSASSINAT. (Acad.)

— *Assassinat juridique,* condamnation capitale dictée par la haine. || *SYN.* V. MEURTRE.

ASSASSINATEUR, n. m. (*assassin.*) Celui dont le métier est de faire assassiner. Fléchier seul l'a employé pour désigner le Vieux de la Montagne : *Ce formidable tyran se disait l'*ASSASSINATEUR *de tous les princes de la terre.* || Inusité.

ASSASSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Assassiner : *Trop souvent, à la mort des princes, des hommes malins ou crédules prétendent qu'ils ont été empoisonnés ou* ASSASSINÉS. (Volt.)

Pison par son complice expire *assassiné.* (M. J. Chén.)

Démétrius régnait depuis onze mois moins quelques jours lorsqu'il fut ASSASSINÉ. (Mérim.) *La famille, en habits de deuil, marchait à pied derrière le corps du père, du frère, de l'époux* ASSASSINÉS. (Lamart.)

— Par exagér. Trompé, trahi :

Est-on plus malheureux ! — Hein ? quelle trahison !
C'est être *assassiné* d'une horrible façon. (C. Delav.)

— Ennuyé, importuné :

Sous quel astre, bon Dieu ! faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours *assassiné ?* (Mol.)

ASSASSINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*assassin.*) Pron. *a-ça-ci-né.* — Attenter, de dessein formé, de guet-apens, à la vie de quelqu'un : *On l'*ASSASSINA *sur le grand chemin.* (Acad.)

Cinna, tu t'en souviens, et veux m'*assassiner.* (Corn.)

*On ne s'avise guère d'*ASSASSINER *que ses ennemis.* (Pascal.) *Quand Néron* EUT ASSASSINÉ *sa mère, on baisa sa main parricide, et l'on courut aux temples remercier les dieux.* (Thomas.)

L'esclave, las du joug, *assassine* son maître. (Legouvé.)

Nous avons nos vertus ; nous égorgeons les prêtres,
Et nous *assassinons* les rois. (V. Hug.)

— Par anal. Faire mourir cruellement :

Qui tôt ensevelit bien souvent *assassine ;*
Et tel est cru défunt qui n'en a que la mine. (Mol.)

— Fig. *Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant que les médecins* ASSASSINENT *dans son lit, à leur aise, et à qui des prêtres barbares font avec art savourer la mort ?* (J. J. Rouss.)

— Par exagér. Causer une vive douleur, une vive souffrance :

Ne m'*assassinez* point de vos cruels adieux. (Corn.)

...Voilà de ces instants
Où l'émotion tue, où la joie *assassine.* (C. Del.)

— Par extens. Outrager, maltraiter : *Ils se mirent quatre sur lui, et l'*ASSASSINÈRENT *de coups.* (Acad.)

— Porter un grand préjudice : *Calomnier un homme de la sorte, c'est l'*ASSASSINER. (Acad.)

— Fam. et par exagér. Ennuyer, fatiguer à l'excès : *Il* ASSASSINE *tout le monde de compliments.* (Acad.) *Il va vous* ASSASSINER *de ses vers.* (Acad.)

Ma femme m'*assassine,* et met tout en usage
Pour me faire crever de dépit et de rage. (Campistron.)

Il A *comme* ASSASSINÉ *de son babil chacun de ceux qui ont voulu lier quelque entretien avec lui.* (La Br.)

ASSATION, n. f. (*assus,* rôti ; lat.) Pron. *ass-ça-çion.* — Coction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

ASSAUT, n. m. (*ad,* vers, contre, *saltus,* saut, bond ; lat.) Pron. *a-çô.* — Attaque pour emporter de vive force une place de guerre, un poste, etc. : *Monter à l'*ASSAUT. *Livrer un* ASSAUT. *Prendre une place d'*ASSAUT. (Acad.)

On ouvre la tranchée, on canonne la place,
On renverse un rempart, on fait brèche : aussitôt
On avance en bon ordre et l'on donne *l'assaut.* (Regn.)

*J'ai dit, messieurs, que si l'on vous ordonnait de monter à l'*ASSAUT *à cheval, vous le feriez.* (Alfr. de Vigny.) *Bristol, la seconde ville du royaume, céda au premier* ASSAUT *par la lâcheté de son gouverneur.* (Guizot.) *Un dernier* ASSAUT *livra la ville à la fureur d'une armée de cent mille paysans irrités et affamés de pillage.* (Lamartine.)

— Fig. Action de tout ce qui attaque avec violence : *Les* ASSAUTS *de la tempête.* (Acad.) *Ce malade éprouvera encore quelques* ASSAUTS *de son mal.* (Id.)

Quelques *assauts* que me donne l'envie,
Je ne céderai point. (Malherbe.)

*Le chêne se fortifie toujours mieux au sommet des montagnes et au milieu de l'*ASSAUT *des vents contraires.* (Dupanl.)

— Particul. Toute sollicitation vive et pressante : *Résister aux* ASSAUTS *des passions, de la tentation.* (Acad.) *On m'a livré plusieurs* ASSAUTS *pour m'obliger à cela.* (Id.)

— Vif sentiment de crainte :

Jamais un plaisir pur, toujours *assauts* divers. (La Font.)

— Escrim. Exercice au fleuret, représentant un véritable combat à l'épée : *Faire* ASSAUT *avec le prévôt d'une salle d'armes.* (Acad.)

— Fig. *Faire assaut d'esprit, de savoir,* etc., dis-

puter à qui montrera plus d'esprit, de savoir, etc.

— Dans un sens analogue : *On fait* ASSAUT *d'éloquence jusqu'au pied de l'autel.* (La Bruy.) *N'est-il pas déplorable de penser que les destinées de tout un peuple ont pu être décidées dans un* ASSAUT *de poitrine et par un combat de poumons ?* (Andrieux.)

ASSAVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. Vieux. Savoir :

... Je te fais *assavoir*
Que ce mordant, qu'on entend si fort bruire,
De corps et biens veut son prochain détruire. (Marot.)

Le bal et la grand bande, *assavoir* deux musettes. (Mol.)

— Certaines éditions portent mal à propos *à savoir* en deux mots. Il ne faut point d'*à* ; c'est l'ancien infinitif *assavoir*. L'usage permet aussi bien de dire *savoir deux musettes*, non qu'alors on supprime l'*à*, mais on substitue à l'ancienne forme la nouvelle. *Faire à savoir* n'a point de sens. (F. Génin.)

ASSEAU, n. m. Pron. *a-çô*. — Technol. Marteau dont la tête est courbée en portion de cercle.

ASSÈCHEMENT, n. m. (*assécher*.) Action d'assécher, état de ce qui est asséché : *On recouvre le sol des voies de fer de 50 à 60 centimètres de sable et de gravier bien pur, pour faciliter l'*ASSÈCHEMENT *de la voie.*

ASSÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sécher*.) Pron. *a-sé-ché*. — Rendre sec. Il s'emploie surtout dans cette locution, *assécher un bassin*, en extraire l'eau avec des pompes, des appareils hydrauliques.

— V. intr. ou neut. Être à sec. Il se dit d'un port, d'un banc, d'un rocher, lorsque la mer en se retirant n'y laisse plus d'eau : *Le chenal extérieur de l'Orne divague sur un talus de sable qui, durant les marées des équinoxes,* ASSÈCHE *à près de quatre kilomètres du rivage.* (Baude.)

= **S'assécher**, v. pr. : *La Saône* S'EST ASSÉCHÉE ; *ce n'est plus une rivière qui coule, c'est un ruisseau qui serpente.* (A. Jal.)

ASSÉCUTION, n. f. (*assequi*, obtenir ; lat.) Pron. *ass-cé-ku-cion*. — Obtention d'un bénéfice.

ASSÉE, n. f. Zool. Vulg. La bécasse commune.

ASSEMBLAGE, n. m. (*adsimulare*, formé de *ad*, vers, et *simul*, en même temps ou ensemble ; lat.) Pron. *a-çan-blaj*. — Union, réunion de plusieurs choses semblables ou diverses : *Un bateau se fait de l'*ASSEMBLAGE *de plusieurs pièces de bois.* (Acad.) *Un mot par lui-même n'est rien qu'un* ASSEMBLAGE *de lettres, mais une expression est une assemblée plutôt qu'un* ASSEMBLAGE *de mots : elle les réunit et les allie pour peindre un sentiment, une image, une pensée.* (Riv.) *Il en est du discours comme des corps qui doivent leur principale excellence à l'*ASSEMBLAGE *et à la juste proportion de leurs membres.* (Boil.) *On appelle matière l'*ASSEMBLAGE *de tous les corps qui constituent la masse du monde.* (Virey.) *Les hommes seraient-ils le produit aléatoire de cet incalculable* ASSEMBLAGE *de combinaisons fortuites qu'on appelle le hasard ?* (Portalis.) *Les paroles des Grecs étaient un heureux* ASSEMBLAGE *de voyelles, de consonnes et de diphthongues.* (Volt.) *Si la poésie n'est pas un vain* ASSEMBLAGE *de sons, elle est sans doute la forme la plus sublime que puisse revêtir la pensée humaine.* (Lamart.)

— Réunion, ramas de personnes : *Cette société est un* ASSEMBLAGE *de gens de toute espèce. Une armée est un* ASSEMBLAGE *confus de libertins qu'il faut assujettir à l'obéissance.* (Fléch.) *Cet* ASSEMBLAGE *d'hommes venus de tous les pays fut le noyau de la colonie.* (Acad.) *Selon Buffon, un polype n'est qu'un composé d'autres polypes ; l'individu n'est que l'*ASSEMBLAGE *de petits individus semblables.* (Flourens.)

— Fig. Il se dit des choses morales : ASSEMBLAGE *de vices et de vertus.* (Acad.) *Ce que nous prenons pour des vertus, n'est souvent qu'un* ASSEMBLAGE *de diverses actions et de divers intérêts, que la fortune et notre industrie savent arranger.* (La Rochef.)

Catinat réunit, par un rare *assemblage*,
Les talents du guerrier et les vertus du sage. (Volt.)

La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un ASSEMBLAGE *d'hommes artificiels et de passions factices.* (J. J. Rouss.) *Quel homme a mieux tracé que Tacite le mélange bizarre des vertus et des vices, l'*ASSEMBLAGE *des qualités différentes et quelquefois contraires ?* (Thomas.)

— Arts et métiers, Manière de joindre ensemble des pièces de bois : ASSEMBLAGE *à tenons et à mortaises.* ASSEMBLAGE *à languettes et rainures.* ASSEMBLAGE *à onglet*, etc. *On a admiré la charpente de quelques Indiens, dont l'*ASSEMBLAGE *se faisait sans clous et sans chevilles.* (Trév.)

— *Bois d'assemblage*, le bois qui sert à faire des assemblages.

— *Porte d'assemblage*, un vantail de porte qui est formé d'un assemblage.

— *Table d'assemblage*, une table composée de plusieurs pièces jointes et collées ensemble sans aucun placage.

— Méc. Réunion des diverses pièces d'une machine. || *Assemblage fixe*, celui qui unit deux pièces qui doivent rester immobiles ou avoir le même mouvement. || *Assemblage mobile*, celui qui laisse un certain mouvement à chacune des pièces qu'il unit.

— Impr. et libr. Action de réunir les feuilles d'un volume dans l'ordre de leurs signatures : *Faire l'*ASSEMBLAGE, *un* ASSEMBLAGE. *Atelier d'*ASSEMBLAGE. (Acad.)

ASSEMBLANT, part. prés. du v. Assembler.

ASSEMBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Assembler. Il s'emploie aussi adject. : *Les apôtres étaient* ASSEMBLÉS *autour de leur maître.* (Boss.)

Dans un sage conseil par les chefs *assemblé*,
Du départ général le grand jour est réglé. (L. Rac.)

On lui a fait son procès les chambres ASSEMBLÉES, *parce qu'il est membre du parlement.* (Dangeau.) *Il n'y a que le plus farouche despotisme qui s'alarme à la vue de sept ou huit hommes* ASSEMBLÉS. (J. J. R.) *Les rois pourvoient à la sûreté et au bien-être des hommes* ASSEMBLÉS. (Id.)

— Arts. Joint : *Le fauteuil de Charlemagne est formé de quatre lames de marbre blanc,* ASSEMBLÉES *par des chevrons de fer.* (V. Hugo.)

— Impr. et libr. *Feuilles assemblées*, réunies selon l'ordre de leurs signatures.

ASSEMBLÉ, n. m. (*assembler*.) Danse. Un des temps de la danse : *Un* ASSEMBLÉ *peut se faire en avant comme en arrière.*

ASSEMBLÉE, n. f. (*ad*, vers, et *simul*, ensemble ; lat.) Pron. *a-çan-blé*. — Réunion d'un nombre plus ou moins considérable de personnes dans un même lieu : ASSEMBLÉE *choisie ; brillante* ASSEMBLÉE. *Lieu, jour d'*ASSEMBLÉE. *La vue d'une grande* ASSEMBLÉE *et l'importance du sujet qu'on traite doivent sans doute animer beaucoup plus un homme que s'il était dans une simple conversation.* (Fén.) *Son discours a fait une grande impression sur l'*ASSEMBLÉE. (Acad.) *Des jeunes filles couvertes de voiles blancs chantaient au pied de l'autel ; une nombreuse* ASSEMBLÉE *assistait au sacrifice.* (Chateaubr.)

— Réunion de personnes formant corps : ASSEMBLÉE *politique ;* ASSEMBLÉE *délibérante ;* ASSEMBLÉE *législative ;* ASSEMBLÉE *nationale ;* ASSEMBLÉE *du clergé ;* ASSEMBLÉE *des notables. Le gouvernement des Français fut d'abord celui de tous les peuples du Nord : tout se réglait dans les* ASSEMBLÉES *générales de la nation ; les rois étaient chefs de ces* ASSEMBLÉES. (Volt.)

— *Assemblée du peuple*, réunion du peuple lorsqu'il délibère et vote : *À Athènes, un étranger qui se mêlait aux* ASSEMBLÉES DU PEUPLE *était puni de mort.* (Montesq.)

Ayant de longs discours étourdi l'*assemblée*,
Tous deux pour électeurs furent choisis d'emblée. (Andr.)

— Ancienn. *Assemblées du champ de mars, ou de mai*, assemblées générales, ainsi appelées parce qu'elles se tenaient, en rase campagne, le premier de mars ou de mai.

— Réunion de personnes qui ne forment point corps, et que rassemble un intérêt momentané : ASSEMBLÉE *de parents ou de famille.* ASSEMBLÉE *de créanciers.* ASSEMBLÉE *d'actionnaires*, etc.

— Fig. *L'assemblée des fidèles*, l'Église.

— Réunion de personnes en société : *Nous allons dans toutes les* ASSEMBLÉES. (Boufflers.) *Je n'avais jamais vu plus charmante* ASSEMBLÉE. (Le Sage.)

C'est un ordre, une règle en toute sa conduite !
Une *assemblée* hier, demain une visite :
Ce qu'il fait aujourd'hui, demain il le fera. (Coll. d'Harl.)

— Guerre. Appel au son du tambour ou de la trompette. *Battre, sonner l'*ASSEMBLÉE. (Acad.)

— *Quartier d'assemblée*, le lieu qu'on indique aux troupes pour s'assembler.

— Chasse. Lieu où les chasseur se donnent rendez-vous, et où ils déjeunent avant d'aller au laisser-courre. *Quand on fut à l'*ASSEMBLÉE. (Acad.)

— Espèce de fête champêtre : *Leurs plus beaux jours furent ceux où, réunis par l'une de ces fêtes champêtres nommées en Normandie des* ASSEMBLÉES, *ils s'examinèrent furtivement et en perspective.* (H. de Balzac.)

— Espèce de marché forain : *Les habitants de la ville et de la campagne se rencontraient à des foires nommées* ASSEMBLÉES. (Chateaubr.)

ASSEMBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*adsimulare* ; lat.) Pron. *a-çan-blé*. — Mettre ensemble, joindre ensemble : ASSEMBLER *des matériaux pour bâtir.* (Acad.)

Voyez si vous romprez ces dards liés ensemble :
Je vous expliquerai le nœud qui les *assemble*. (La Font.)
Quelle main importune, en formant tous ces nœuds,
A pris soin sur mon front d'*assembler* mes cheveux ? (Rac.)

— Fig. *Une découverte n'est pas dans les éléments qui la préparent, mais dans le génie puissant ou heureux qui les* ASSEMBLE. (Patin.) *Dieu ne s'est fait homme que pour* ASSEMBLER *autour de lui des exemples pour tous les états.* (Boss.)

Je vous connais ; je sais tout ce que je m'apprête,
Et je vois quels malheurs *j'assemble* sur ma tête. (Rac.)

— Réunir, convoquer : ASSEMBLER *les chambres.* (Acad.)

Et quel est le dessein qui nous *assemble* tous ? (Rac.)

Constantin ASSEMBLA *à Nicée, en Bithynie, le premier concile général.* (Boss.) *Des ordres étaient partis, par tout le royaume, d'*ASSEMBLER *des hommes d'armes.* (Barante.)

— Prov. et fig. *Cet homme a bientôt assemblé son conseil*, il se détermine promptement et sans consulter personne.

— Menuis. et charp. Joindre ensemble des pièces préparées, les enchâsser, les emboîter de manière qu'elles ne fassent qu'un tout : ASSEMBLER *des pièces de charpenterie, de menuiserie*, etc. (Acad.) *Il faut* ASSEMBLER *les panneaux de cette porte.* (Trév.)

— Coutur. *J'ai un garçon qui pour* ASSEMBLER *un pourpoint est le héros de notre temps.* (Mol.) *Il taille et* ASSEMBLE *des chaussures.* (Vienn.)

— Mécan. Réunir les diverses pièces d'une machine : ASSEMBLER *les pièces d'une machine, d'une pendule*, etc.

— Imprim. *Assembler les lettres*, les réunir pour lier une forme d'imprimerie.

— Libr. *Assembler les feuilles*, les réunir dans l'ordre de leurs signatures : *On* ASSEMBLE *les feuilles avant de les plier.* (Acad.)

— Man. *Assembler un cheval*, le tenir de manière que le train de derrière soit rapproché du train de devant.

= **S'assembler**, v. pr. Se réunir ; *La chambre* S'EST ASSEMBLÉE. *Le conseil, la cour, le tribunal* S'ASSEMBLE. (Acad.) *Tous les chefs* S'ASSEMBLÈRENT. (Fénel.) *Dans une heure, le conseil* S'ASSEMBLE. (C. Delav.) *On* S'ASSEMBLE *en tumulte.* (Volt.) *Les actionnaires de cette compagnie* S'ASSEMBLENT *deux fois par an.* (Acad.) *Les rois* S'ASSEMBLENT *à Mycènes.* (Barthél.) *Ne pourriez-vous pas vous* ASSEMBLER *sept ou huit élus, et faire une députation au roi ?* (Volt.)

— Prov. En mauv. part. *Qui se ressemble s'assemble*, ceux qui ont les mêmes goûts, les mêmes mœurs, se recherchent.

— Fig.

La haine, le mépris, contre moi tout *s'assemble*. (Volt.)

Syn. Assembler, rassembler. L'*r* duplicatif constitue la différence qui existe entre ces deux verbes. On *assemble* des poutres préparées pour former une charpente ; on les *rassemble* quand elles ont été désassemblées. En général, on *assemble* les parties élémentaires d'un tout qu'on veut composer ; on *rassemble* les débris d'un corps détruit ou désorganisé. || V. UNIR.

ASSEMBLEUR, EUSE, n. (*assembler*.) Pron. *a-çan-bleur, bleuz*. — Imprim. et Libr. Celui, celle qui rassemble ; ouvrier, ouvrière qui fait des assemblages dans les imprimeries ou dans les librairies.

— Inus. hors de ce sens spécial, si ce n'est dans La Fontaine, qui, transportant dans le français une épithète homérique, a appelé Jupiter *l'*ASSEMBLEUR *de nuages.*

ASSENANT, part. prés. du v. Assener.

ASSENÉ, ÉE, part. pass. du v. Assener : *Le coup qui lui fendit le crâne fut* ASSENÉ *avec une telle violence que l'épée se brisa sur le pavé.* (Aug. Thierry.)

ASSENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*assignare*, marquer, fixer, adresser ; lat.) Pron. *ass-cené*. — Ce verbe change l'*e* muet du radical *assen* en *è* ouvert, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. — Porter un coup violent : *Il lui* ASSENA *un coup de massue.* (Acad.)

Je voudrais à plaisir sur ce mufle *assener*
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner. (Mol.)

ASSENTEMENT, n. m. (*sentir*.) Chasse. L'odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur les voies de l'animal qu'il poursuit.

ASSENTI, part. pass. inv. du v. Assentir.

ASSENTIMENT, n. m. (*ad*, vers, lat. ; *sentiment*.) Pron. *a-çan-ti-man*. — Consentement volontaire : *Je n'ai point donné mon* ASSENTIMENT *à cette décision.* (Acad.) *Sur de l'*ASSENTIMENT *des principaux officiers russes, Basmanof jugea prudent de mettre dans ses intérêts le commandant des mercenaires* (Mérim.) *Sans avoir été de ceux qui provoquèrent cette constitution, il lui donna son* ASSENTIMENT. (Mignet.)

— Approbation intérieure que l'on donne forcément à tout ce qui est évidemment vrai, évidemment bon : *L'évidence force l'*ASSENTIMENT. (Acad.)

— Simple approbation : *On ne peut donner un entier* ASSENTIMENT *à toutes les idées de Buffon sur les rapports qu'ont entre eux les oiseaux de proie.* (Cuv.) *L'*ASSENTIMENT *de tous les peuples de l'antiquité consacrait l'esclavage.* (Aimé-Martin.) *Heureux l'écrivain qui peut se prévaloir à la fois d'ouvrages originaux et excellents, et de l'*ASSENTIMENT *public!* (Cuv.)

ASSENTIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*assentiri*, lat.; m. sign.) Pron. *a-çan-tir.* — Vieux. Donner son assentiment.

— Il ne s'employait guère qu'en termes de Jurisprudence et de Philosophie : ASSENTIR *à un acte.* ASSENTIR *à une vérité démontrée.*

ASSEOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*ad*, sur, *sedere*, seoir; lat.) Pron. *a-çoar.* — (*J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent; j'asseyais, nous asseyions; j'assis, nous assîmes; j'assiérai, nous assiérons; j'assiérais, nous assiérions; assieds, asseyons, asseyez; que j'asseye, que nous asseyions; que j'assisse, que nous assissions; asseyant; assis, assise.* Ou *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient; j'assoyais, nous assoyions; j'assoirai, nous assoirons; j'assoirais, nous assoirions; assois, assoyons, assoyez; que j'assoie, que nous assoyions; assoyant.*) Mettre quelqu'un sur un siége, ou sur quelque chose qui lui en tienne lieu : ASSEOIR *un malade.* ASSEYEZ *bien cet enfant sur la selle. Touchés de compassion, ces soldats relèvent le tsar, lui font boire de l'eau, et l'*ASSEYENT *sur une pierre.* (Mérim.)

— Archit. Poser solidement, établir à demeure : ASSEOIR *les fondements d'une maison.* ASSEOIR *une colonne sur sa base.* (Millin.)

— Guerre. *Asseoir un camp*, l'établir dans un lieu.

— Man. *Asseoir un cheval*, le dresser à galoper en tenant la croupe plus basse que les épaules.

— Sculpt. et peint. *Asseoir une figure*, la bien mettre d'aplomb, lui donner une attitude naturelle, une position dans laquelle la personne vivante se soutiendrait aisement.

— Eaux et forêts. *Asseoir la vente*, faire l'assiette d'une coupe; désigner les bois qui doivent être coupés, et ceux qui doivent être réservés.

— Fig. Fonder, établir : *Il ne faut pas* ASSEOIR *son jugement sur de simples présomptions.* (Acad.) *Les apparences étant égales de part et d'autre, on ne sait où* ASSEOIR *sa croyance.* (Pasc.) *Pour qu'une autorité soit solidement établie, il faut l'*ASSEOIR *sur l'opinion publique.* (Mirab.)

— Fig. *On ne peut asseoir aucun fondement sur ce qu'il dit, sur ce qu'il promet*, on ne peut se fier à sa parole, à ses promesses.

— Dans ce sens, il se dit particulièrement en matière d'impositions, de rentes : ASSEOIR *un impôt, une contribution sur un genre de propriété, d'industrie.* ASSEOIR *une rente sur un bien qui en assure le payement.* (Acad.)

= **S'asseoir,** v. pr. Se mettre sur un siége ou sur quelque chose qui en tienne lieu : *Un sot n'entre ni ne sort, ni ne* S'ASSIED, *ni ne se lève, comme un homme d'esprit.* (La Br.) *S'il* S'ASSIED, *vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil.* (Id.)

A table, entre nous deux, elle viendra *s'asseoir.* (C. Del.)

Voilà la pierre où je M'ASSEYAIS *pour contempler de loin ton heureux séjour.* (J. J. Rouss.) *Le gouverneur* S'ASSEYAIT *rarement devant lui.* (Volt.) *Ils* S'ASSEYENT *autour de la table, dont la nappe n'était pas encore ôtée.* (Diderot.) *Je* M'ASSIS *à un carrefour solitaire de la cité des morts.* (Chateaubr.) *Il* S'ASSIT *sur l'herbe semée de violettes.* (Fén.)

Ils *s'assirent* enfin au bord d'une fontaine. (La Font.)
Socrate à ses amis fit signe de *s'asseoir.* (Lamart.)
Au foyer paternel quand pourrai-je *m'asseoir?* (A. Guir.)
Vos filles chaque jour *s'assoiront* près de vous. (Andr.)
Ce monstre *s'assoira* dans nos rangs ébahis!
Non, s'il dépend de moi. (Pons.)
Peuples, frappez des mains : le Roi des rois s'avance :
Il monte, il *s'est assis* sur son trône éclatant. (Lamart.)

— Avec ellipse du pron. *Faire asseoir quelqu'un*, l'engager à s'asseoir, lui présenter un siége ou quelque chose qui lui en tienne lieu :

Un dauphin le prit pour un homme,
Et sur son dos *le fit asseoir.* (La Font.)

— *Faire asseoir quelqu'un à sa table*, l'y admettre.

— *Faire asseoir quelqu'un sur le trône*, l'élever à la royauté.

— Fig. Être établi, fondé : *L'ancienne société a été détruite pendant la révolution, et la nouvelle* S'EST ASSISE *sous l'empire.* (Mign.)

ASSERMENTANT, part. prés. du v. Assermenter.

ASSERMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Assermenter. Qui a prêté serment avant d'entrer dans l'exercice d'une fonction publique : *Expert* ASSERMENTÉ.

— *Prêtres assermentés*, les prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé : *A deux fois il manqua de se faire couper le cou, pour être allé entendre la messe d'un prêtre non* ASSERMENTÉ. (H. de Balzac.)

ASSERMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*serment.*) Pron. *a-cèr-man-té.* — En parlant des personnes auxquelles on confère des offices publics, Lier par un serment : ASSERMENTER *un fonctionnaire public.*

ASSERTEUR, n. m. (*assertor*, lat.; m. sign.) Pron. *a-cer-teur.* — Qui affirme, qui soutient ce qu'il a avancé.

ASSERTIF, IVE, adj. (*assertion.*) Pron. *a-cèr-tif, tiv.* — Qui a le caractère de l'assertion.

— Phil. *Jugement assertif*, jugement qui énonce la contingence.

ASSERTION, n. f. (*assertio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-cèr-cion.* — Proposition qu'on avance et qu'on soutient comme vraie : ASSERTION *vraie, fausse, hasardée, singulière. Cette erreur de calcul suffit, ce me semble, pour nous rendre très-réservé dans nos* ASSERTIONS. (D'Alemb.) *On ne doit pas regarder comme exagérée l'*ASSERTION *de ceux qui ont prétendu qu'on avait pêché un requin du poids de plus de cent quatre-vingt-dix myriagrammes.* (Lacép.) *Autant d'*ASSERTIONS, *autant d'erreurs.* (V. Cousin.)

ASSERVI, IE, part. pass. du v. Asservir : *Quand le christianisme naquit, il y avait des classes dominatrices et une plèbe* ASSERVIE. (Lamenn.) *Les Grecs,* ASSERVIS *par Philippe et Alexandre, ne désespérèrent pas de recouvrer leur liberté.* (Mably.)

— Fig. *Il est* ASSERVI *par toutes les choses qu'il croit posséder.* (Boss.) *Pour avoir l'esprit libre et l'âme indépendante, il ne faut pas être* ASSERVI *par ses besoins.* (Acad.)

— *Asservi sous* exprime la dépendance d'une manière absolue : *Hérode les tient* ASSERVIS SOUS *sa puissance.* (Boss.)

Je laisse *sous* mes lois Babylone *asservie.* (Rac.)

— *Asservi à* marque la dépendance en fait de circonstance et d'accident; il est le seul qui s'emploie au figuré : *La Sicile a été* ASSERVIE *successivement* AUX *Romains,* AUX *Vandales,* AUX *Arabes,* AUX *Normands,* AUX *Français,* etc. (Volt.) *La danse peut se compter parmi les arts, parce qu'elle est* ASSERVIE À *des règles.* (Volt.)

La ballade, *asservie à* ses vieilles maximes,
Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes. (Boil.)

Un homme n'est pas coupable d'aimer la femme d'autrui, s'il tient cette passion malheureuse ASSERVIE *à la loi du devoir.* (J. J. Rouss.)

Maintenant *à* l'amour mon âme est *asservie.* (Ducis.)

ASSERVIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*ad*, à, lat.; *servir.*) Pron. *a-cèr-vir.* — En parl. d'une nation, d'un peuple, Réduire à une dépendance absolue, soumettre à ses lois : *Ce conquérant* AVAIT ASSERVI *plusieurs nations.* (Acad.) *Il forma le dessein de porter la guerre en Italie, et d'aller à Rome avec les mêmes nations qui l'*ASSERVIRENT *quelques siècles après.* (Montesq.) *Les ambitieux ne cessent de travailler à élever l'édifice de leur orgueil et à* ASSERVIR *des hommes libres, souvent sous prétexte de la liberté des peuples.* (Saurin.)

Je jurai d'*asservir* ces fantômes guerriers. (C. Delav.)

— Par extens. Soumettre à son autorité, assujettir à ses volontés : *Le moi est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout; il est incommode aux autres, en ce qu'il veut les* ASSERVIR. (Pascal.)

— Par analog. *Les sciences exactes nous* ONT ASSERVI *les éléments.* (Ste-Aul.)

— Fig. et moral. *Il faut* ASSERVIR *les passions, si l'on ne veut être asservi par elles.* (Acad.) *Le fanatisme* ASSERVIT *la religion aux déréglements des passions.* (Volt.)

Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux règles de l'art *asservir* son génie! (Boil.)

Les charmes de cette femme ONT ASSERVI *bien des cœurs.* (Acad.)

= **S'asservir,** v. pr. S'assujettir, se soumettre : S'ASSERVIR *à l'étiquette. Je ne saurais* M'ASSERVIR *à tous vos caprices.* (Acad.) *Ne* NOUS ASSERVISSONS *point aux caprices tyranniques de l'opinion.* (Auger.)

— Asservir à soi :

Faisant triompher Rome, il *se l'est asservie.* (Corn.)

ASSERVISSABLE, adj. des 2 g. (*asservir.*) Pron. *a-cèr-vi-çabl.* — Néol. Qui peut être asservi.

ASSERVISSANT, part. prés. du v. Asservir : *Ce n'est pas en* ASSERVISSANT *les esprits qu'un prince se concilie les cœurs.*

ASSERVISSANT, ANTE, adj. Pron. *a-cèr-vi-çan, çantt.* — Qui asservit, qui tient dans une dépendance absolue. Il ne se dit guère que des choses : *Un joug* ASSERVISSANT. *Des règles* ASSERVISSANTES. (Acad.)

ASSERVISSEMENT, n. m. (*asservir.*) Pron. *a-cèr-viss-man.* — État de ce qui est asservi : *Tenir un peuple dans l'*ASSERVISSEMENT. (Acad.) *La postérité ne concevra jamais l'ignominieux* ASSERVISSEMENT *de Paris à une poignée de brigands.* (Vergniaud.)

— Fig. *La liberté de la presse est l'*ASSERVISSEMENT *des esprits : c'est une violence tyrannique exercée sur les intelligences faibles.* (Dupanl.) *Un* ASSERVISSEMENT *trop exagéré aux coutumes et aux usages reçus dénote d'habitude un esprit faible.* (Duclos.)

ASSERVISSEUR, n. m. (*asservir.*) Celui qui asservit, qui dompte, qui contraint à la soumission : *C'est le grand* ASSERVISSEUR *des rois et des consciences, le grand despote religieux, Grégoire VII, cet homme dont les anathèmes faisaient trembler tout le monde, qui favorise le premier élan populaire.* (Villemain.)

ASSESSEUR, n. m. (*assessor*, lat.; m. sign.) Pron. *a-cèss-ceur.* — Officier de justice adjoint à un juge principal, pour l'aider dans ses fonctions ou le suppléer en son absence.

— Par analog. *On ne peut qu'approuver dans le nouvel ouvrage le soin donné à la gloire de Colbert, le digne* ASSESSEUR *du grand roi.* (Villem.)

— Antiq. rom. Nom des magistrats inférieurs qui formaient le conseil du proconsul avant Constantin, et, dans la suite, celui du préfet du prétoire.

— Titre qu'on donne en Belgique aux adjoints du maire des communes rurales.

— Mythol. Divinité subalterne qui accompagne un dieu d'un ordre supérieur : *Les héros et les demi-dieux sont des* ASSESSEURS.

ASSESSORIAL, ALE, adj. (*assesseur.*) Pron. *a-cèss-ço-rial.* — Qui se rapporte à un assesseur; qui appartient à un assesseur.

ASSETTE, n. f. (Corrup. de *hachette.*) Pron. *a-cètt.* — Technol. Marteau à l'usage des tonneliers.

ASSEYANT, part. prés. du v. Asseoir : *On éviterait une dépense inutile en* ASSEYANT *l'impôt, non sur la terre directement, mais sur son produit, ce qui serait encore plus juste.* (J. J. Rouss.)

ASSEZ, adv. (*ad*, expl., *satis*, assez; lat.) Pron. *acé.* — Suffisamment, autant qu'il faut. Il sert à modifier : 1° Les adjectifs et les participes : *Ce bout de fil est* ASSEZ *grand. Ce ragoût n'est pas* ASSEZ *salé. C'est* ASSEZ *disputé.* (Acad.)

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle *assez* doux
Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux? (Rac.)

L'étude de textes ne peut jamais être ASSEZ *recommandée.* (La Br.) *L'empire sur lequel le ciel vous a établi est* ASSEZ *vaste.* (Mass.)

Mais c'est *assez* parlé! Prenons un peu d'haleine. (Boil.)

— 2° Les verbes : *L'avare ne possède jamais* ASSEZ. *On ne peut* ASSEZ *estimer un tel avantage.* (Pasc.) *On croit* ASSEZ *faire, pourvu qu'on observe les ordres du général.* (Boss.)

— 3° Les adverbes, les locutions adverbiales, et quelques prépositions : *Vous n'êtes pas* ASSEZ *près de moi. Vous êtes venu* ASSEZ *à temps.* (Acad.)

Entre les pattes d'un lion,
Un rat sortit de terre *assez* à l'étourdie. (La Font.)

Vous vous plaignez de ce que je n'ai pas parlé ASSEZ *sérieusement de vos maximes.* (Pasc.)

N'avez-vous pas poussé la vengeance *assez* loin? (Rac.)

— Il se joint aux noms et aux pronoms à l'aide de la prép. *de*, et figure alors comme sujet ou comme complément : ASSEZ DE *livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre.* (Volt.) *Il ne cesse de faire du bien, car il ne croit jamais* EN *faire* ASSEZ. (Fléch.)

Assez on vit crouler *de* trônes sous vos tentes!
Relevez les rois aujourd'hui! (V. Hug.)

Le roi marquait ASSEZ DE *modération en se privant de la Franche-Comté.* (Volt.)

Vous saurais-je payer avec *assez d'*encens
L'aise que je ressens? (Malh.)

— Joint aux adjectifs, et aux adverbes il a, selon le sens, une valeur augmentative ou diminutive. 1° Dans le sens augmentatif : *Cela est* ASSEZ ÉTRANGE équivaut à *Cela est* FORT ÉTRANGE. *Suis-je* ASSEZ MALHEUREUX? signifie *Ne suis-je pas* TRÈS-MALHEUREUX? *Cela fait* ASSEZ *voir quelle estime il a pour moi* (Acad.), peut enfin se traduire par *Cela prouve* CLAIREMENT, AVEC ÉVIDENCE.

— Il a également une valeur augmentative dans les phrases qui suivent : *Il est* ASSEZ *ordinaire de mépriser qui nous méprise.* (La Br.)

Elle s'en est vantée *assez* publiquement. (Rac.)

Vous nous avez ASSEZ *affligés, grand Dieu!* (Mass.) *Nous louons souvent des hommes* ASSEZ *médiocres.* (La Br.)

— 2° Dans les phrases suivantes, il affaiblit au contraire la valeur du terme qu'il modifie : *Cette femme est* ASSEZ *jolie. Cet ouvrage est* ASSEZ *bien fait.*

— Il est explétif dans les locutions *Assez peu, Assez souvent ; C'est un homme d'*ASSEZ PEU *de sens, d'*ASSEZ PEU *d'esprit.* (Acad.)

Par là le plus sincère *assez souvent* déplait. (Boil.)

Les peuples voient ASSEZ SOUVENT *que les souverains peuvent se tromper ; mais ils voient rarement qu'ils sachent convenir de leur méprise.* (Mass.)

— Il se construit souvent avec la prép. *pour*, et alors il peut être suivi 1° D'un nom ou pronom : *Vous croyez toujours avoir* ASSEZ *fait* POUR *votre* SALUT. (Fléch.) *Il avait* ASSEZ *vécu* POUR *sa* GLOIRE, *mais il n'avait pas encore* ASSEZ *vécu* POUR NOUS. (Mass.) *Sa vie fournit* ASSEZ POUR *son* ÉLOGE, *sans s'arrêter à sa fortune.* (Fléch.)

— 2° D'un verbe à l'infinitif :

L'un d'eux, s'ennuyant au logis,
Fut *assez* fou *pour entreprendre*
Un voyage en lointain pays. (La Font.)

Louis XIV eut ASSEZ *de grandeur d'âme* POUR ÊTRE *affligé de la mort de Ruyter.* (Volt.) *Vous me faites regretter en ce moment de n'avoir pas une éloquence* ASSEZ *vive* POUR *vous* PARLER *dignement des vérités dont je suis pénétré.* (Barthél.) *On ne vit point* ASSEZ POUR PROFITER *de ses fautes.* (La Br.) *Je n'avais pas l'esprit* ASSEZ *libre* POUR *lui* RÉPONDRE. (Fén.)

— 3° D'une proposition explication : *Les officiers français sont* ASSEZ *sensibles à la gloire* POUR QU'*on ne les* GOUVERNE *point par la crainte de la honte.* (Volt.)

— *C'est assez, c'en est assez,* Cela suffit ; et dans le sens contraire, *Ce n'est pas assez,* Cela ne suffit pas :

J'ai fait ce que j'ai pu, vous régnez ; *c'est assez.* (Rac.)

Les guerres doivent être justes : CE N'EST PAS ASSEZ, *il faut qu'elles soient nécessaires pour le bien public.* (Fén.)

.... Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, *c'est assez,* je suis plus que content. (La Font.)

Merci ne paraît plus devant son vainqueur ; CE N'EST PAS ASSEZ, *il faut qu'il tombe à ses pieds.* (Bossuet.)

Tu m'aimes, *c'est assez ;* bénis ma destinée. (Volt.)

— Interrogativ. *En est-ce assez ?* cela suffit-il ?

En est-ce assez, ô ciel ? et le sort pour me nuire
A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire ? (Corn.)

— Par ellipse, *Assez !* cela suffit ; n'en dites pas, n'en faites pas davantage.

— Les locutions précédentes peuvent se construire avec la préposition *de* suivie de l'infinitif, ou avec une proposition subordonnée : CE N'EST PAS ASSEZ DE *ne* DIRE *que des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies.* (Pasc.) C'ÉTAIT ASSEZ DE *lui* FAIRE CONNAÎTRE *vos volontés.* (Fléch.) CE N'EST PAS ASSEZ QU'*une chose* SOIT *belle, il faut qu'elle soit propre au sujet.* (Pasc.)

*C'est assez qu'*en courant la fiction *amuse.* (Boil.)

N'ÉTAIT-CE PAS ASSEZ QUE *l'Angleterre* PLEURÂT *votre absence, sans être encore réduite à pleurer votre perte ?* (Boss.)

*N'était-ce pas assez qu'*un vainqueur odieux
De l'auguste Sion *eût détruit* tous les charmes ? (Rac.)

— Elles se construisent aussi avec la préposition *pour*, suivie d'un nom, d'un pronom, d'un verbe à l'infinitif, ou d'une proposition subordonnée : *Ce n'est pas* ASSEZ POUR ELLE *d'aspirer à la perfection, elle y veut engager les autres.* (Fléch.)

C'est bien *assez pour moi* de l'opprobre éternel
D'avoir pu mettre au jour un fils si criminel. (Rac.)

POUR AVOIR *sa protection, c'était* ASSEZ *d'être malheureux.* (Fléch.) *Une mouche bourdonne à ses oreilles,* C'EN EST ASSEZ POUR *le rendre incapable de bon conseil.* (Pasc.) C'EN EST ASSEZ, *ce me semble,* POUR *nous* RENDRE *très-réservés dans nos assertions.* (D'Alemb.)

Prendre une jeune femme à soixante ans passés,
Pour mourir de chagrin, vois-tu, *c'en est assez.* (C. Del.)

— *Assez et trop longtemps* est une locution qu'on rencontre souvent chez les poëtes :

Assez et trop longtemps votre discours le flatte. (Corn.)
Assez et trop longtemps l'impunité les flatte. (Boil.)
Assez et trop longtemps mon amitié t'accable. (Rac.)

Syn. Assez, suffisamment. On dit *assez*, pour ce qui suffit à un désir ; *suffisamment*, pour ce qui suffit à un besoin. J'en ai *assez*, si je ne veux rien de plus ; j'en ai *suffisamment*, si j'ai tout ce que je peux employer. L'avare n'en a jamais *assez ;* le prodigue n'en a jamais *suffisamment. Assez,* qui exprime par lui-même une quantité plus grande que *suffisamment*, est tout voisin du superflu, et le suppose même quelquefois à un certain degré ; *suffisamment*, au contraire, reste si près de la juste mesure, qu'il semble appeler une addition, quelque chose de complémentaire.

ASSIDENT, adj. m. (*assidens, entis,* qui est placé auprès ; lat.) Pron. *a-ci-dan.* — Méd. Il se dit des symptômes accessoires d'une maladie.

ASSIDU, UE, adj. (*assiduus,* lat. ; m. sign.) Pron. *a-çi-du.* — Qui est exact à se rendre où son devoir l'appelle : *Cet employé est* ASSIDU *à son bureau.* (Acad.) *Un chantre doit être* ASSIDU *à l'office.* (Trév.)

— Qui a une application continuelle à quelque chose : *Un homme* ASSIDU *au travail,* ASSIDU *à l'étude.* (Acad.) *Un homme* ASSIDU *et laborieux travaille dans ce pays trois ans pour creuser un canot, et plus d'un an pour faire une auge.* (Mme Cottin.)

— Qui est constamment auprès d'une personne et lui rend des soins continuels : *Être* ASSIDU *à faire sa cour.* (Acad.) *Qui est plus esclave qu'un courtisan* ASSIDU, *si ce n'est un courtisan plus* ASSIDU ? (La Br.) *Il voulait que tous les boyards fussent* ASSIDUS *et empressés autour de sa personne.* (Mérimée.)

— En parl. des choses, Qui est continu, ou fréquemment répété ; qui se fait, qui a lieu exactement, régulièrement : *Un travail* ASSIDU. *Des soins* ASSIDUS. (Acad.)

Le travail allait bien alors ; chaque semaine,
Le salaire *assidu* suffisait à la peine. (Lamart.)

Une surveillance soupçonneuse, ASSIDUE, *pèse lourdement sur chaque famille.* (Mérimée.)

ASSIDUITÉ, n. f. (*assiduitas,* lat. ; m. sign.) Pron. *a-ci-du-i-té.* — Exactitude à se trouver aux lieux où le devoir appelle : *L'*ASSIDUITÉ *d'un commis à son bureau.* (Acad.)

— Application continuelle à quelque chose : ASSIDUITÉ *à l'étude.* (Acad.) *L'*ASSIDUITÉ *vient à bout de tout.* (Id.)

— Présence assidue dans un lieu, auprès d'une personne à laquelle on rend des soins ou à qui l'on fait sa cour : *Son* ASSIDUITÉ *à la cour lui valut des dignités.* (Acad.) *Les prudes, chagrines de n'être plus l'objet des vœux et de l'*ASSIDUITÉ *des soupirants, tâchent de se dédommager de leur beauté usée par leur modestie.* (St-Évrem.) *Dans les derniers temps, j'avais redoublé d'*ASSIDUITÉ *auprès de lui.* (Le Sage.)

— Dans ce sens il se dit aussi au pluriel : *Avoir des* ASSIDUITÉS *auprès d'une femme.* (Acad.) *Rien ne scandalise plus aujourd'hui que les longues* ASSIDUITÉS *et les passions à grand bruit.* (Trév.)

ASSIDÛMENT, adv. (*assidu*). Pron. *a-ci-du-man.* — D'une manière assidue : *Travailler* ASSIDÛMENT *depuis le matin jusqu'au soir.* (Fén.)

Je trouve qu'un certain Éraste
Va chez vous fort *assidûment.* (La Font.)

Pendant quinze jours il vint ASSIDÛMENT *trouver son amie dans le sombre parloir, auquel il s'accoutuma.* (H. de Balzac.)

ASSIÉGEANT, part. pass. du v. Assiéger.

ASSIÉGEANT, ANTE, adj. (*assiéger.*) Pron. *a-cié-jan, jantt.* — Qui assiége : *L'armée* ASSIÉGEANTE. *À mesure que les colonnes* ASSIÉGEANTES *arrivaient en position, elles faisaient refluer l'armée de Précy dans les postes fortifiés.* (Lamart.) *L'armée* ASSIÉGEANTE, *travaillée par la dyssenterie, lui parut découragée et plus qu'à moitié réduite.* (Mérim.)

— Substantiv. Il s'emploie le plus souvent au pluriel, et toujours au masculin : *Au bruit de sa marche les* ASSIÉGEANTS *tremblent, comme s'ils étaient assiégés eux-mêmes.* (Fléch.) *Les* ASSIÉGEANTS *étaient divisés en deux quartiers principaux, l'un sous les ordres du maréchal de La Ferté l'autre sous le commandement du maréchal de Turenne.* (Bazin.)

— On dit collectiv. *L'assiégeant et l'assiégé,* pour *les assiégeants et les assiégés.*

ASSIÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Assiéger : *Jérusalem fut* ASSIÉGÉE *par les Romains.* (Boss.)

Lui Joas ? lui ton roi ? Songez, méchants, songez
Que mes armes encor vous tiennent *assiégés.* (Rac.)

Les généraux de Boris passèrent deux mois devant cette bicoque, plutôt ASSIÉGÉS *qu'assiégeants.* (Mérim.)

— Fig. *Un père mène son fils au spectacle, la foule y est grande, la porte est* ASSIÉGÉE. (La Br.) *Nous sommes* ASSIÉGÉS *de maux.* (Col. d'Harl.)

Nous nous voyons sans cesse *assiégés* de témoins. (Rac.)

— Substantiv. *Enfin les assiégeants ayant pénétré, les* ASSIÉGÉS *se battirent encore de rue en rue.* (Volt.) *Les* ASSIÉGÉS *firent une sortie heureuse contre les ouvrages avancés de l'armée catholique.* (Mérim.)

ASSIÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*siége.*) Pron. *a-cié-gé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *assiég* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous assiégeons, il assiégea,* etc. ; il conserve l'*é* fermé du radical dans tous ses temps. — Faire le siége d'une place forte, d'une citadelle, etc. : *Le roi* ASSIÉGEA *Dôle en personne.* (Volt.)

— Il se dit aussi des personnes qui sont enfermées dans une place assiégée : *Constantin* ASSIÉGEAIT *Maxence dans Rome.* (Boss.)

— Fig. En parl. des choses : *Les eaux débordées nous* ASSIÉGEAIENT *de toutes parts.* (Acad.)

— Fig. et par exagér. En parl. des personnes, Se porter en grand nombre, en foule sur un point, dans un lieu : *Avez-vous vu la noire phalange des esprits des ténèbres* ASSIÉGER *son chevet et tourmenter son agonie ?* (G. Sand.)

Du temple un peuple immense *assiégeait* les chemins. (C. D.)

— Fig. *Assiéger la porte de quelqu'un,* s'y présenter fréquemment, continuellement : *Nous compterons combien de fois j'*AI ASSIÉGÉ SA PORTE *pendant les quatre jours qu'il a été mon rapporteur.* (Beaum.)

Vingt fainéants sans cesse *assiégent* ma maison. (Camp.)

— Fig. Obséder, poursuivre, importuner : *Ses créanciers l'*ASSIÉGENT *tous les matins dans sa maison.* (Acad.) *On vous* ASSIÉGERA *de tous les côtés ; et je gagerais que moi, qui ne suis pas si belle que vous, je trouverai aussi quelque bonne fortune.* (Campistr.)

— Il se dit aussi des choses : *Ce souvenir m'*ASSIÉGE. (Ac.) *Les discours flatteurs* ASSIÉGENT *le trône.* (Mass.)

L'erreur et le mensonge *assiégent* notre esprit. (L. R.)

ASSIETTE, n. f. (*ad*, auprès, *situs*, posé ; lat.) Pron. *as-ciétt.* — Situation, manière d'être, debout, assis ou couché : *Ce malade ne peut trouver une bonne* ASSIETTE. (Acad.)

— Man. Situation du cavalier sur la selle : *Perdre son* ASSIETTE.

— Situation d'un corps posé sur un autre, en sorte qu'il soit ferme et stable : *L'*ASSIETTE *d'une poutre. Cela n'est point dans son* ASSIETTE. (Acad.) *Il faut que les fondements aient plus d'*ASSIETTE *que le mur qu'on élève dessus.* (Trév.)

— Fig. et par analog. *Après de longues agitations, les choses prirent enfin une* ASSIETTE. (J. J. Rouss.) *Au commencement du XVIIe siècle, tous les États étaient en même temps occupés à débattre et à définir leur* ASSIETTE *politique, et tourmentés par des révolutions religieuses et morales.* (Lerminier.)

— Situation d'une maison, d'un édifice, d'une ville, d'une forteresse : *L'*ASSIETTE *de cette place est avantageuse.* (Acad.)

— Guerre. *Assiette d'un camp,* l'établissement d'un camp, par rapport au choix du terrain : *Il niait que ce fût là l'*ASSIETTE *d'un camp romain.* (Vitet.) *Ingénieurs aussi habiles que grands généraux, les Romains savaient bien choisir l'*ASSIETTE *de leurs places.* (Am. Thierry.)

— Mar. *Assiette d'un navire,* la meilleure situation où puisse être un bâtiment sous voiles, pour bien naviguer.

— Admin. *Assiette de l'impôt,* la répartition des impôts, des contributions.

— Jurispr. *Assiette d'une rente,* le fonds sur lequel une rente est assise, est assignée.

— Eaux et forêts. *Assiette d'une vente,* désignation de la coupe d'un bois et des arbres réservés.

— Fig. État, disposition de l'esprit : *Il n'a pas l'esprit dans une bonne* ASSIETTE. (Acad.)

...... Mais lui seul immobile
Garde au sein du tumulte une *assiette* tranquille. (Boil.)

*La légèreté est un défaut d'*ASSIETTE *et de fermeté de passions ou d'idées.* (Vauven.) *Une âme une fois corrompue l'est pour toujours, à moins qu'une révolution subite ne change tout à coup ses rapports, et par un violent ébranlement ne l'aide à retrouver une bonne* ASSIETTE. (J. J. Rouss.)

— Sorte de vaisselle ronde et plate sur laquelle chacun, à table, met ou reçoit ce qu'il veut manger : *Servez cela sur une* ASSIETTE. (Acad.) *On fait des* ASSIETTES *de bois, de faïence, d'étain, d'argent, de vermeil, d'or.* (Trév.) *Les plats ont été appelés* ASSIETTES, *et seulement par extension du mot* ASSIETTE, *dans l'acception du service de la table, de ce qu'on assoit tout ensemble sur la table, puis de ce qu'on assoit dans le plat.* (L. de Laborde.)

..... Le campagnard...
Lui jette pour défi son *assiette* au visage. (Boil.)

Le tsar, à sa table, se réservait le privilége de manger seul dans une ASSIETTE. (Mérim.)

Le brouet fut par lui servi sur une *assiette.* (La Font.)

— *Assiette à soupe* ou *à potage,* assiette plus creuse que les autres, et dans laquelle on sert le potage ou la soupe.

— *Assiette de soupe* ou *de potage,* ce qu'une assiette contient de soupe ou de potage.

— *Assiettes volantes,* certaines assiettes creuses dans lesquelles on sert les entrées, les ragoûts, etc.

— *Assiettes blanches,* assiettes nettes, propres, dans lesquelles personne n'a encore mangé.

— Fig. et fam. *Piquer l'assiette*, avoir l'habitude de manger chez les autres.

— *Piqueur d'assiette* ou *Pique-assiette*, parasite.

— Fig. et fam. *Son assiette dîne pour lui*, se dit d'une personne qui ne vient pas à une table d'hôte à l'heure du repas, et qui ne laisse pas de payer.

— Technol. Cuve remplie des ingrédients nécessaires pour la teinture. || Composition sur laquelle le doreur applique les feuilles d'or. || Surface du pavé qui doit poser sur le sable. || Tout ce qui, dans une horloge, supporte une pièce quelconque.

ASSIETTÉE, n. f. Pron. *a-cié-té*. — Ce que peut contenir une assiette : *Une* ASSIETTÉE *de soupe*.

— On dit plus souvent : *Une* ASSIETTE *de soupe*.

ASSIGNABLE, adj. des 2 g. (*assigner.*) Pron. *a-ci-gniabl*. — Qui peut être assigné, déterminé avec précision : *La sociabilité est la source d'un progrès continu, sans terme* ASSIGNABLE. (Lamenn.)

ASSIGNANT, part. prés. du v. Assigner. Il est accidentellement variable, comme tout participe présent, quand il est précédé d'un adverbe qui, en le modifiant, donne à l'action qu'il exprime le caractère d'une chose habituelle :

N'imitez pas ces fous......
Qui, *toujours assignants* et toujours assignés,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés. (Boil.)

Hors de ce cas, il ne s'emploie pas adjectivement.

ASSIGNAT, n. m. (*assignatus*, assigné, donné; lat.) Pron. *a-ci-gnia*. — Jurispr. L'action de constituer ou d'assigner une rente sur un héritage qui demeure nommément affecté d'un payement annuel de cette rente. || Vieux. On dit aujourd'hui, *Constitution de rente*.

— Sous la première république, Sorte de papier monnaie dont le payement était assigné sur la vente des biens nationaux : *Un décret de 1789 créa les* ASSIGNATS. (Chateaubr.) *À l'heure où nous parlons, les* ASSIGNATS, *cette dernière vermine des sociétés pourries, dévorent l'empire turc.* (V. Hug.) *À mesure que l'État devenait pauvre et les Français sans argent, on y suppléait par des* ASSIGNATS. (Ch. Dupin.)

ASSIGNATION, n. f. (*assignatio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ci-gnia-cion*. — Action d'affecter un fonds au payement d'une dette, d'une rente, etc.

— Anc. Mandat, ordre écrit, délivré à quelqu'un, pour qu'il reçoive une somme assignée sur un certain fonds.

— Pal. Ajournement, exploit par lequel on somme une personne pour comparaître devant le juge.

Vous allez recevoir trois *assignations*. (Étienne.)

— Fam. Rendez-vous donné : *Franchement je crois que l'*ASSIGNATION *sera dangereuse, et que vous n'en sortirez pas à votre honneur.* (Campistron.)

— Papier monnaie de Russie, dont la valeur est plus ou moins grande.

ASSIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Assigner. Il se dit des dépenses, des dettes, etc., au payement desquelles on affecte un fonds : *Sur quel fonds cette dépense sera-t-elle* ASSIGNÉE ?

— Prov. et fig. *Ce payement est assigné sur les brouillards de la Seine*, se dit d'un payement que rien ne garantit.

— Par analog. Il se dit des personnes : *Sur quoi êtes-vous* ASSIGNÉ ? *Être* ASSIGNÉ *sur un bon, sur un mauvais fonds.* (Acad.)

— Donné, attribué, fixé : *La ville d'Ouglitz fut* ASSIGNÉE *comme apanage au jeune Démétrius par le testament d'Iwan.* (Mérim.) *Vous ne vous êtes pas rendu au lieu* ASSIGNÉ. (Acad.)

— Qui a reçu une assignation : ASSIGNÉ *pour être ouï, je ne manquai pas de me présenter.* (Le Sage.)

— Subst. Celui qui a reçu une assignation : *L'*ASSIGNÉ *qui ne comparaît pas est condamné par défaut.* (Ac.)

— *Décret d'assigné pour être ouï*, ordonnance par laquelle le juge obligeait l'accusé à comparaître en personne, afin de répondre à l'accusation portée contre lui : *Si l'accusé est officier public, le juge ne doit décerner un* DÉCRET *ni de prise de corps, ni d'ajournement personnel, mais seulement d'*ASSIGNÉ POUR ÊTRE OUÏ. (Beaumarch.)

ASSIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*assignare*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ci-gné*. — Affecter un fonds au payement d'une pension, d'une rente, d'une dette, etc. : *On* ASSIGNA *son remboursement, la pension, ses appointements, sur le trésor public.* (Acad.) *Vous ne pouvez plus me tromper sur les dettes que vous* AVEZ ASSIGNÉES *sur le mariage de ma fille.* (Mol.)

— Donner, fixer, déterminer, attribuer : ASSIGNER *à chacun ses fonctions.* ASSIGNER *le rang qu'une personne ou une chose doit occuper.* (Acad.) *Rarement Louis XIV manqua d'être exact aux rendez-vous qu'il* ASSIGNAIT. (Arnault.) *On* ASSIGNAIT *d'avance aux enfants des grandes familles la place qu'ils devaient occuper dans la vie.* (Mignet.) *Après une courte délibération, on règle le plan d'attaque, on* ASSIGNE *à chaque conjuré le poste qu'il doit occuper.* (Mérim.)

— Indiquer, faire connaître : *On ne peut pas toujours* ASSIGNER *la véritable cause des événements.* (Ac.)

— Palais. Sommer par un exploit de comparaître par-devant le juge :

Tu m'as trompé, volé d'une manière indigne :
Je fulmine un mémoire, et demain je t'*assigne*. (Étienn.)

ASSIMILABLE, adj. des 2 g. (*assimiler.*) Susceptible d'assimilation.

ASSIMILANT, part. [illegible] Assimiler.

ASSIMILATEUR, TR[illegible] *[illegible]ssimiler.*) Pron. *as-ci-mi-la-teur, triss.* [illegible]ui assimile : *Organes* ASSIMILATEURS. *For*[illegible]ATRICES. *La nutrition peut être regardée comme le complément des fonctions* ASSIMILATRICES. (Richerand.)

ASSIMILATIF, IVE, adj. Qui a la faculté de pouvoir s'assimiler : *Il y a les hommes spontanés et les hommes* ASSIMILATIFS, *ceux qui devancent leur temps et ceux qui le représentent.* (Ballanche.) || Peu usité.

ASSIMILATION, n. f. (*assimilatio*, lat.; m. sign.) Pron. *ass-ci-mi-la-cion*. — L'action d'assimiler, l'action par laquelle deux ou plusieurs choses sont présentées comme semblables : *Vous faites là une fausse* ASSIMILATION. (Acad.)

— Loi grammaticale par laquelle une consonne s'assimile la consonne précédente, dans certains cas où l'euphonie l'exige. C'est en vertu de cette loi que les mots composés de la particule *in* et d'un mot qui commence par une *r*, s'écrivent généralement par deux *r*. Ainsi on écrit et on prononce *irréflexion*, *irrégularité*, au lieu d'écrire et de prononcer *inréflexion*, *inregularité*.

— Figure de rhétorique qu'on nomme plus souvent *Paradiastole* : *Il a plu à quelques rhéteurs de décorer du nom d'*ASSIMILATION *un tour particulier par lequel on distingue entre deux idées analogues et voisines, dans la vue de déterminer précisément l'une à l'exclusion de l'autre.* (Beauzée.)

— Physiol. Action moléculaire en vertu de laquelle tout être vivant transforme en sa propre substance les matières dont il se nourrit; effet de cette action : *L'*ASSIMILATION *qui est nécessairement une opération chimique, puisqu'elle consiste dans un changement de la nature intime de la substance assimilée, est aussi nommée animalisation.* (Fourcr.) *L'*ASSIMILATION *est un phénomène qui ne saurait s'expliquer par l'action de la sensibilité et de la contractilité : on ne peut l'attribuer qu'à la puissance créatrice, et c'est un des actes de la chimie vivante.* (Broussais.)

ASSIMILÉ, ÉE, part. pass. du v. Assimiler : *Le détenu politique ne saurait être* ASSIMILÉ *à un vil criminel.* (Acad.) *La matière nutritive est animalisée ou* ASSIMILÉE *au corps qu'elle doit nourrir.* (Richerand.)

— Physiol. *Si la quantité des matières* ASSIMILÉES *est chaque jour plus grande que celle des matières excrétées, il en résulte une tendance à la pléthore et aux inflammations.* (Chomel.)

ASSIMILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*assimilare*, lat.; m. sign.) Pron. *ass-ci-mi-lé*. — Rendre semblable : *Ces penchants honteux* ASSIMILENT *l'homme à la brute.* (Acad.)

— Présenter comme semblable; comparer deux ou plusieurs choses que l'on suppose semblables : *On ne peut* ASSIMILER *ce cas à aucun autre.* (Acad.)

— Fig. Élever au rang, à la dignité :

Après quarante ans de vertus,
Est-ce le vieux Cincinnatus
Qu'aux dieux le triomphe *assimile?* (C. Delav.)

— Physiol. Il se dit de l'acte par lequel les corps organisés, exerçant leur faculté d'assimilation, transforment en leur propre substance les matières dont ils se nourrissent : *Les corps vivants* ASSIMILENT *à leur propre substance des substances étrangères.*

= **S'assimiler**, v. pr. Être assimilé, être transformé en la substance de : *Les molécules que le végétal ou l'animal tire des aliments et de la sève* S'ASSIMILENT *à toutes les parties du moule intérieur de leur corps.* (Buff.)

— Assimiler à soi, transformer en sa propre substance : *Un défaut dans l'organisation du corps empêche le moule intérieur d'absorber et de* S'ASSIMILER *toutes les molécules organiques contenues dans les aliments.* (Buff.) *Le premier point qui nous frappe dans l'étude de la vie, c'est cette force des corps organisés pour retenir pendant quelque temps les substances après* SE LES ÊTRE ASSIMILÉES. (Cuv.)

— Fig. en litt. *Elle altère tout ce qu'elle emprunte en voulant* SE L'ASSIMILER. (Marm.)

— *S'assimiler à quelqu'un*, se comparer à lui, s'estimer son égal : *Pensez-vous que j'ose* M'ASSIMILER *à ce grand homme ?* (Acad.) *Nous* NOUS ASSIMILONS *volontiers aux hommes supérieurs à nous.* (Boiste.)

ASSIMINE, n. f. V. ASIMINE.

ASSIMULATION, n. f. (*assimulatio*, feinte de langage; lat.) Pron. *ass-ci-mu-la-cion*. — Rhétor. Figure qui consiste à feindre quelque chose.

ASSION, n. m. Physiq. Nom qu'on a donné à la partie d'un corps décomposé par la pile, qui passe au pôle positif; ainsi, dans la décomposition de l'eau par la pile, l'*assion* est l'oxygène. || V. ASSION.

ASSIR, v. tr. ou act. 2e conj. Technol. Dénouer un paquet de boyaux venant de la boucherie, pour les mettre dans un baquet avec de l'eau.

ASSIS, n. m. Pron. *a-ci*. — Art milit. Face supérieure de la pierre à feu d'un fusil de munition.

ASSIS, ISE, part. pass. du v. Asseoir. Placé sur un siége : *Restez* ASSIS. (Acad.)

Près de l'Euphrate *assis*, nous pleurons sur ses rives. (L.R.)

Selon lui, un homme qui avait eu la patience d'être ASSIS *pendant vingt-cinq ans dans un bureau, derrière un grillage, s'était tué pour la patrie, et avait bien mérité la croix.* (H. de Balzac.)

Je veux qu'en nos vieux ans, l'un près de l'autre *assis*,
Nous soyons de l'amour une image touchante,
Et que nous rappelions Philémon et Baucis. (Desmahis.)

J'étais ASSIS *sur un carré de gazon au centre d'un immense paysage.* (V. Hugo.)

Ma mère était au fond, *assise* au bord du lit. (Lamart.)

— Fig. *Vous méritez d'être* ASSISE *sur le premier trône du monde.* (Étienne.)

Là, tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône *assis* le sujet de tes pleurs. (Rac.)

— Par extens. Posé, situé, bâti : *Le château est* ASSIS *sur une éminence.* (Acad.) *Les cabanes des nègres sont* ASSISES *sur ce plateau.* (B-de St. P.) *Le milieu de la vallée où la ville est* ASSISE *n'offrait à l'œil qu'un amas de galets.* (Vitet.)

— Établi, fondé : *On gagne peu par des impôts mal* ASSIS. (Thiers.)

— Subst. *Voter par assis et levé*, faire connaître son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis.

ASSISE, n. f. (forme fém. du partic. pass. *assis*.) Pron. *a-ciz*. — Rangée de pierres de taille qu'on pose horizontalement, pour former les murs ou les points d'appui d'un édifice : *Un cours d'*ASSISE. (Acad.) *Les ouvriers sont à la première* ASSISE. (Id.) *À l'œil nu, je voyais parfaitement les* ASSISES *des pierres et la tête du sphinx qui sortait du sable.* (Chateaubr.)

— Fig. *Les siècles entassent laborieusement, l'un après l'autre, les* ASSISES *de cette nouvelle Babel, destinée à combler l'intervalle qui sépare le ciel de la terre.* (Portalis.) *Le dix-huitième siècle tourna toutes ses forces contre les* ASSISES *de l'éta tsocial.* (Salvandy.)

— *Assise de parpaing*, assise dont les pierres tiennent toute l'épaisseur d'un mur.

— *Bâtir par assises réglées*, bâtir avec des pierres qui sont toutes de même hauteur, et dont le milieu répond exactement aux joints montants de l'assise inférieure.

— Géogr. Il se dit des gradins réguliers de certaines montagnes qui ne s'élèvent point de la base au sommet par une pente insensible.

— Technol. La soie qu'on étend sur les aiguilles, et qui, dans le travail, forme les mailles du bas.

— Anc. jurispr. Droit que les seigneurs, dans certaines provinces, levaient sur les bêtes qui servaient au labourage.

— Au plur. Assemblées de seigneurs que le prince convoquait pour juger des causes importantes et solennelles.

— Certaines séances extraordinaires que tenaient les officiers des seigneurs de fiefs.

— Aujourd'hui, sessions d'une cour criminelle : *Présider, tenir les* ASSISES. (Acad.) *J'ai monté ma garde quand on m'a commandé; je me suis rendu aux* ASSISES *quand j'ai été nommé juré : entre nous, beaucoup de gens auraient bien fait de ne pas se mêler plus que moi de la chose publique.* (Picard.)

— *Cours d'assises*, les cours criminelles, les tribunaux criminels.

— Fig. et fam. *Cet homme tient ses assises dans cette compagnie*, il y domine; il y est fort écouté, fort applaudi.

— Par analog. : *La coterie de Lamotte-Houdart* TENAIT SES ASSISES *au café de la veuve Laurent.* (Vienn.)

— *Assises de Jérusalem*, code de lois françaises rédigé par ordre de Godefroy de Bouillon : *Dans la dernière année du onzième siècle, un chevalier, que la victoire et ses pairs avaient fait roi, fit rassembler*

*sous le nom d'*ASSISES DE JÉRUSALEM *les usages et les coutumes de France.* (Lerminier.)

ASSISTANCE, n. f. (*assister.*) Pron. *a-ciss-tanss.* — Présence dans un lieu : *Vous m'avez vu naître; vous avez vu mon enfance, ma présentation à Versailles, mon* ASSISTANCE *à Paris au premier spectacle de la révolution.* (Chateaubr.) || Rare.

— Il ne s'emploie guère, en ce sens, qu'en parlant de la présence d'un officier public ou d'un prêtre dans quelqu'une des fonctions de leur ministère : *On lui donne tant pour son* ASSISTANCE. (Acad.) *Les chanoines ont un droit d'*ASSISTANCE *aux enterrements.* (Id.)

— Nombre plus ou moins grand de personnes réunies en quelque lieu : *Son discours ravit toute l'*ASSISTANCE. (Acad.)

Le renard dit, au nom de l'*assistance :*
Prétendrais-tu nous gouverner encor,
Ne sachant pas te conduire toi-même ? (La Font.)
« Ave, » dit-il. « Amen ! » dit l'*assistance*
En gémissant. (C. Delav.)

— Dans certains ordres religieux, Corps des assistants qui composent le conseil de l'ordre.

— Maisons, ordres de religieux par rapport au pays qui est leur résidence ordinaire : *L'*ASSISTANCE *d'Italie, de France, d'Allemagne,*

— Plus ordinairement, Aide, secours : *Donner, prêter, demander* ASSISTANCE. (Acad.) *La justice doit une* ASSISTANCE *particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses délaissées, et aux étrangers.* (Boss.) *Combien de pauvres sont oubliés! Combien demeurent sans secours et sans* ASSISTANCE! (Bourdal.)

— *Assistance publique,* administration publique de secours et de bienfaisance : *Il n'y a pas une souffrance qui ait été oubliée par la charité, délaissée par l'*ASSISTANCE PUBLIQUE. (Lélut.)

— Il s'emploie quelquefois au pluriel en ce sens : *Il ne s'arrête pas à la protection, il passe jusqu'aux* ASSISTANCES. (Fléch.) || Rare. || *SYN.* V. AIDE.

ASSISTANT, part. prés. du v. Assister.

ASSISTANT, ANTE, adj. (*assister.*) Pron. *a-cisstan, tantt.* — Présent en quelque lieu. Il se dit surtout des prêtres qui secondent l'officiant dans une cérémonie religieuse : *Les évêques* ASSISTANTS. *Il y avait tant de prêtres* ASSISTANTS *à l'autel.* (Acad.)

— Subst. Toute personne présente en un lieu : *Tous les* ASSISTANTS *furent édifiés.* (Acad.) *Il y en a qui parlent bien, et qui n'écrivent pas de même; c'est que le lieu et les* ASSISTANTS *les échauffent.* (Pasc.)

— Liturg. Le prêtre qui se tient à côté d'un prêtre à sa première messe, afin de le diriger dans le ministère sacré qu'il remplit.

— Dans quelques ordres religieux, Celui qui est chargé d'aider le supérieur général dans les fonctions de sa charge.

ASSISTÉ, ÉE, part. pass. du v. Assister. Secouru, aidé : *Il n'est* ASSISTÉ *que de vous seul.* (Acad.) *Théodose,* ASSISTÉ *des Francs, défit Maxime.* (Boss.)

— Il se dit aussi des personnes qui sont aidées par d'autres dans les fonctions qu'elles ont à remplir : *Malte était gouverné par un grand maître nommé à vie,* ASSISTÉ *de huit baillis conventuels qui avaient la grande croix et soixante écus de gages.* (V. Hugo.)

— Accompagné de : *Il était* ASSISTÉ DE *deux commissaires. Il comparut* ASSISTÉ DE *son avoué.* (Acad.)

ASSISTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*adsistere* ou *assistere,* se tenir auprès; lat.) Pron. *a-ciss-té.* — Être présent à quelque chose : ASSISTER *à un jugement.* ASSISTER *à la messe, à une cérémonie. Les papes n'*ASSISTÈRENT *que par leurs légats aux premiers conciles généraux.* (Boss.)

Il n'*assistera* point à cette auguste fête. (C. Delav.)

Comme il ASSISTAIT *aux apprêts de leur repas, il aperçut de petites morues dans l'estomac des grandes, qui les avaient avalées.* (Mignet.) *Boris l'instruisait lui-même; il voulait qu'il* ASSISTÂT *aux séances de son conseil, et prenait plaisir à l'initier aux secrets de sa politique.* (Mérimée.) *Racine, Molière, Boileau,* ONT ASSISTÉ *aux orages de la Fronde.* (V. Hug.)

— Jurispr. *Assister à un jugement,* Être du nombre des juges qui prononcent ce jugement : *L'Église ne permet pas aux juges ecclésiastiques d'*ASSISTER *aux jugements criminels.* (Pascal.)

= **Assister,** v. tr. ou act. Aider, secourir : *J'espère que Dieu m'*ASSISTERA. (Acad.) *Ils sont venus l'*ASSISTER *pendant cette fatigante journée.* (Lamart.) *L'intérêt des indigents semble toujours être le sien : il ne les* ASSISTE *pas seulement de sa bourse, mais de ses soins.* (J. J. Rouss.)

En quoi peut un pauvre reclus
Vous *assister ?* que peut-il faire? (La Font.)

— *Dieu vous assiste!* se dit à une personne qui éternue, ou à un pauvre auquel on ne peut rien donner.

— *Assister un malade à la mort,* l'exhorter à mourir en bon chrétien : *Il avait craché à la figure de l'ecclésiastique qui l'*ASSISTAIT, *et même sur l'image du Christ.* (Arago.)

— Accompagner quelqu'un pour lui prêter main forte, ou pour l'appuyer de son ministère.

— En ce sens, il s'emploie surtout à l'infinitif précédé du verbe *Faire* ; *Il se* FIT ASSISTER *par des gendarmes.* (Acad.)

— Prat. En parl. des jugements, des saisies, Assurer, garantir : *Le recors est l'homme de justice par hasard; il est là pour* ASSISTER *l'exécution des jugements.* (H. de Balzac.)

= **S'assister,** v. pr. Se porter des secours mutuels : *Les forces se multiplient par l'association : on se console, on* S'ASSISTE, *on se fortifie l'un l'autre.* (Portalis.) || *SYN.* V. SECOURIR.

ASSOCIANT, part. prés. du v. Associer.

ASSOCIATION, n. f. (*associatio,* formé de *ad,* vers, près, et de *socius,* compagnon; lat.) Pron. *assço-cia-cion.* — Union de plusieurs personnes qu'un intérêt commun rassemble; l'action même de s'unir en vue de cet intérêt commun : *Objet d'une* ASSOCIATION. *Acte d'*ASSOCIATION. ASSOCIATION *religieuse, politique, littéraire, commerciale, industrielle.* (Acad.) *Former, rompre, dissoudre une* ASSOCIATION. (Id.) *Il y avait dans la Grèce trois peuples considérables, les Étoliens, les Achaïens et les Béotiens : c'étaient des* ASSOCIATIONS *de villes libres qui avaient des assemblées générales et des magistrats communs.* (Montesq.) *La gloire des* ASSOCIATIONS *savantes est dans leur influence réelle sur le progrès des lumières.* (Cabanis.) *Diminués en nombre, les castors ont baissé en intelligence, et ne développent plus les facultés qui naissent de l'*ASSOCIATION. (Chateaubr.) *On ne sait plus tout ce que peut opérer la force d'*ASSOCIATION *constamment dirigée vers un même but.* (Lamenn.) *Des utopistes rétrogrades offrent à l'homme une nouvelle servitude sous le nom d'*ASSOCIATION. (Mignet.)

— Par extens. Il se dit en parl. des choses : ASSOCIATION *d'intérêts;* ASSOCIATION *de capitaux.* ASSOCIATION *bizarre d'idées disparates. Une heureuse* ASSOCIATION *de mots.* (Acad.)

— Philos. *L'association des idées,* la propriété qu'ont nos idées de s'exciter mutuellement de proche en proche, et de se présenter en séries à notre esprit.

— Rhét. Figure de pensée par laquelle on applique à d'autres ce qui, au fond, ne s'adresse qu'à celui qui parle, ou par laquelle on s'applique en apparence à soi-même ce qui, en réalité, ne s'adresse qu'à d'autres. || *SYN.* V. AGRÉGATION.

ASSOCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Associer. Il se dit des personnes et des choses : *Commerçants* ASSOCIÉS. *Ouvriers* ASSOCIÉS. *Idées* ASSOCIÉES. *Mots* ASSOCIÉS.

— Pris pour compagnon, pour collègue : ASSOCIÉ *à un emploi.* ASSOCIÉ *au pouvoir, à l'empire.* ASSOCIÉ *à une compagnie savante. Artaxerce avait été* ASSOCIÉ *au royaume par son père.* (Boss.)

— Uni, joint : *Les grâces les plus aimables et les mœurs les plus pures* ASSOCIÉES *dans la même personne.*

— *Membres associés d'une académie,* ceux qui participent à ses travaux, sans jouir des mêmes avantages que les membres titulaires.

— Substant. *Les* ASSOCIÉS *d'une maison de banque. Leur* ASSOCIÉ *est mort, et sa veuve est aujourd'hui leur* ASSOCIÉE. (Acad.) *En réunissant tous leurs moyens, les* ASSOCIÉS *ne purent équiper que trois petits navires.* (Raynal.) *J'avais commandé à Londres tout ce qui était nécessaire pour l'établissement de l'imprimerie de son fils et de son* ASSOCIÉ. (Mignet.)

— *Les associés d'une académie,* les membres associés.

ASSOCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*associare,* unir, mettre ensemble; lat.) Pron. *a-ço-cié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'ind. et du présent du subj. *Nous associions, vous associiez.* — Prendre ou donner quelqu'un pour compagnon, pour collègue dans une entreprise, une dignité : ASSOCIER *à une exploitation, à un travail. Il* ASSOCIA *ses fils à son commerce.* (Ac.) *Marc-Aurèle* ASSOCIA *son frère à l'empire.* (Boss.)

Malgré tout son orgueil, ce monarque si fier
A son trône, à son lit daigna l'*associer.* (Rac.)

Le roi AVAIT ASSOCIÉ *le duc de Bourgogne à la reine, pour la garde et tutelle du jeune roi.* (Barante.)

Associez mon père à cet honneur suprême. (Rac.)

— Faire entrer dans une compagnie, dans une société : *A quels grands hommes m'*ASSOCIEZ-*vous?* (La Br.) *Vous m'*ASSOCIEZ *à tout ce que notre siècle a vu et voit encore de plus illustre.* (Mass.) *Il y a de jeunes magistrats que les grands biens et les plaisirs* ONT ASSOCIÉS *à ceux qu'on nomme à la cour des petits-maîtres.* (La Br.)

— Fig. Unir, rapprocher, joindre : ASSOCIER *des idées disparates. Le péril commun* ASSOCIE *ceux que l'intérêt avait divisés. Elle* ASSOCIAIT *les grâces les plus aimables aux mœurs les plus pures.* (Acad.) *Il ne faut pas* ASSOCIER *dans la théorie des choses insociables dans la pratique.* (Mably.) *Rousseau* ASSOCIE *à ses peintures tout ce qui appartient aux plus douces émotions du cœur.* (Boissy-d'Anglas.)

— Fig. et par extens. Mêler à, engager dans : ASSOCIER *quelqu'un à ses intrigues, à ses haines.* ASSOCIER *quelqu'un à son crime, à ses dangers.* (Acad.)

— Faire entrer en partage, admettre en participation : ASSOCIER *quelqu'un aux risques et aux bénéfices d'une affaire. En épousant une femme, on l'*ASSOCIE *à sa bonne comme à sa mauvaise fortune.*

Non, non, à mes tourments je veux l'*associer.* (Rac.)

*Votre Majesté appelle son fils dans son camp, et commence de l'*ASSOCIER *à ses travaux et à sa gloire.* (Fléch.)

= **S'associer,** v. pr. Se mettre en société, s'unir pour une opération : *Ils* SE SONT ASSOCIÉS *pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre. Nous* NOUS SOMMES ASSOCIÉS *pour cette opération.* (Acad.) *Le besoin de* S'ASSOCIER *pour adresser en concert des supplications ou des actions de grâces à la divinité est intimement lié au sentiment religieux.* (Portalis.)

— *S'associer quelqu'un,* l'admettre membre d'une compagnie; le prendre pour compagnon, pour collègue, pour collaborateur : *L'évêque de Meaux* S'ASSOCIA, *pour cet examen, l'évêque de Châlons.* (Volt.) *Pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs* S'ASSOCIÈRENT *des personnes en qui ils avaient confiance.* (Montesq.) *L'Académie des sciences de Paris* S'ASSOCIA *Francklin, comme elle* S'ÉTAIT ASSOCIÉ *Newton et Leibnitz.* (Mignet.)

— *S'associer avec quelqu'un,* s'adjoindre à quelqu'un : *Je* M'ASSOCIE *avec vous pour l'achat de ce fonds. Elle* S'EST ASSOCIÉE *avec lui.* (Acad.)

— Particul. Hanter, fréquenter ; *Il ne faut pas qu'un jeune homme* S'ASSOCIE *avec toute espèce de gens.* (Acad.)

Ne *nous associons* qu'avecque nos égaux. (La Font.)

— Par extens. S'unir par mariage : *Souviens-toi d'étudier longtemps le caractère de la femme avec laquelle tu dois* T'ASSOCIER (H. de Balzac.)

— *S'associer à,* prendre part à, ou simplement s'unir d'esprit à quelque chose : *Qui est-ce qui voudrait* S'ASSOCIER À *cette spéculation? Je veux* M'ASSOCIER À *tous vos périls.* (Acad.) *Il* S'ASSOCIE À *ses vues, à ses sentiments. Le sentiment est prêt à* S'ASSOCIER À *tous les objets qui le frapperont par l'entremise des sens.* (Rivarol.) *Franklin méritait non-seulement que l'Amérique toute entière portât son deuil, mais que l'assemblée constituante de France* S'Y ASSOCIÂT *par un décret public.* (Mignet.)

— Se joindre, se rapprocher : *Voilà deux mots qui* S'ASSOCIENT *bien. Ces deux idées ne peuvent* S'ASSOCIER.

— Par extens. Convenir, être compatible : *Les projets et les entreprises à longues échéances* S'ASSOCIENT *mal avec la courte durée de la vie humaine. Il y a, dans les couleurs, des nuances qui ne peuvent* S'ASSOCIER. *Le goût du faste ne* S'ASSOCIE *guère dans les mêmes âmes avec celui de l'honnêteté.* (J. J. Rouss.)

ASSOGUE, n. m. (*azogue,* vif-argent; esp.) Pron. *a-çogh.* — Galion d'Espagne destiné à porter en Amérique le vif argent pour épurer l'or.

ASSOLEMENT, n. m. (*assoler.*) Pron. *a-çolman.* — Le partage des terres labourables en plusieurs portions ou *soles* que l'on cultive d'une manière différente, et dans lesquelles on fait succéder les récoltes suivant un certain ordre : *Le but des* ASSOLEMENTS *est de faire donner par les terres, en les conservant en bon état, les produits les plus favorables aux intérêts du laboureur.* (Tessier.) *L'art des* ASSOLEMENTS *a fait un grand pas vers sa perfection.* (Cuv.) *Dans les fermes anglaises, l'art des* ASSOLEMENTS, *et celui des irrigations, sont portés à un incontestable degré de supériorité.* (Droz.)

— La doctrine des *assolements* a fait de rapides progrès : l'agriculteur s'est convaincu qu'on peut, d'après cette méthode, supprimer les jachères, et faire produire à la terre des récoltes successives, plus riches, plus variées, plus abondantes que celles qu'on avait obtenues jusque-là. Enfin, il est aujourd'hui généralement reconnu que la culture suivie des plantes de même nature, dans le même terrain, est extrê-

ment vicieuse, et que les récoltes s'y appauvrissent chaque année. (Chaptal.)

ASSOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à* et *sole*.) Pron. *a-ço-lé*. — Faire un assolement ou des assolements.

ASSOMBRI, IE, part. pass. du v. Assombrir : *Cette grande nef,* ASSOMBRIE *par les vitraux, est toute pavée de pierres tumulaires.* (V. Hugo.)

ASSOMBRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sombre.*) Pron. *a-çon-brir*. — Rendre sombre : *Des lambris en noyer poli* ASSOMBRISSAIENT *cette pièce.* (H. de Balzac.)

— V. intr. ou neutr. Devenir sombre.

= **S'assombrir**, v. pr. Devenir sombre : *Le ciel* S'ASSOMBRISSAIT *par degrés.*

— Fig. *Tout sourit à la jeunesse, tout* S'ASSOMBRIT *pour la vieillesse.* (Mirab.)

ASSOMBRISSANT, part. prés. du v. Assombrir.

ASSOMMANT, part. prés. du v. Assommer.

ASSOMMANT, ANTE, adj. (*assommer.*) Fam. Importun, fatigant, ennuyeux à l'excès : *O Dieu! que le temps est long, qu'il est pesant, qu'il est* ASSOMMANT ! (Boss.) *Un homme, un discours* ASSOMMANT. *Voilà deux mortels bien* ASSOMMANTS, *par ma foi!* (Le Sage.)

ASSOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Assommer.

ASSOMMEMENT, n. m. (*assommer.*) Pron. *a-çom-man*. — L'action d'assommer, et le résultat de cette action.

ASSOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, vers, *summum*, bout ; lat.) Pron. *a-ço-mé*. — Tuer avec quelque chose de pesant : ASSOMMER *un bœuf*. (Acad.)

On *assomme* la pauvre bête. (La Font.)
Ils ont cru tout de bon qu'ils m'*avaient assommé* ;
Et chacun d'eux s'en est aussitôt alarmé. (Mol.)

— Battre avec excès : *Cet homme est un brutal qui* ASSOMME *ses enfants.* (Acad.) *Il s'arma d'une perche, et se mit à nous* ASSOMMER *de coups.* (Arago.)

— Fam. et par exagér. : *Demeure, ou je t'*ASSOMME.

Aïe! aïe! à l'aide! au meurtre! au secours! on m'*assomme*. (Mol.)

— Fig. Importuner, fatiguer, accabler : *Il m'*ASSOMME *de ses questions, avec ses questions.* (Acad.)

Avec tous vos propos vous *assommez* les gens. (Desm.)
Viens au bal. — Tu sais bien que ce plaisir m'*assomme*. (C. D.)

— Affliger jusqu'à l'abattement : *La perte de ce procès l'*A ASSOMMÉ. (Acad.)

Je n'en puis revenir, et tout ceci m'*assomme*. (Mol.)

ASSOMMEUR, n. m. (*assommer.*) Pron. *a-ço-meur*. — Celui qui assomme : ASSOMMEUR *de bœufs*.

ASSOMMOIR, n. m. (*assommer.*) Pron. *a-ço-moar*. — Piége disposé de manière à assommer les bêtes puantes, telles que renards, blaireaux, etc.

— Bâton garni d'une balle de plomb à l'une de ses extrémités.

— Arme offensive, à l'usage de quelques peuples sauvages ; on la nomme plus ordinairement *Casse-tête*.

— Prov. et fig. *C'est un coup d'assommoir*, c'est un malheur accablant et tout à fait imprévu.

ASSOMPTIF, IVE, adj. (*ad*, à, vers, *sumptus*, qui est pris ; lat.) Blason. Il se dit des armes qu'on a acquis le droit de porter, par suite d'une action d'éclat

ASSOMPTION, n. f. (*assumptio*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-çonp-cion*. — L'enlèvement miraculeux de la sainte Vierge au ciel par des anges. ‖ La fête que l'Église célèbre le 15 d'août en l'honneur de ce mystère. ‖ Œuvre d'art qui représente la sainte Vierge enlevée au ciel par les anges.

— Logiq. La seconde proposition d'un syllogisme, qu'on appelle plus souvent la *mineure*.

ASSONANCE, n. f. (*ad*, vers, auprès ; lat. ; *sonner.*) Pron. *a-ço-nanss*. — Ressemblance imparfaite de son dans les dernières syllabes d'un mot : Proverbe *et* perde, autel *et* orteil, *sont des* ASSONANCES. *Cicéron prodigua l'*ASSONNANCE *dans son discours pour la loi Manilia.* (Beauzée.)

— Rime imparfaite, qui ne consiste que dans l'identité des voyelles, à la différence de la *consonnance*, qui consiste à la fois dans l'identité des voyelles et des consonnes : *Les orientalistes disent qu'une grande partie des poésies arabes est rimée ; que cette rime est quelquefois une* ASSONNANCE. (Villem.) *Les trouvères, dans leurs plus anciens poëmes, se contentaient souvent d'une simple* ASSONANCE. (Littré.)

ASSONANT, ANTE, adj. (*ad*, auprès ; lat. ; *sonant.*) Pron. *a-ço-nant, nantt*. — Qui produit une assonance : *Mots* ASSONANTS. *Syllabes* ASSONANTES.

ASSONIE, n. f. Bot. Arbrisseau de l'île de la Réunion, dont le bois est très-odorant, et d'une couleur bleue à l'intérieur ; il appartient à la famille des Malvacées.

ASSORTI, IE, part. pass. du v. Assortir : *Attelage* ASSORTI. *Marchand bien* ASSORTI. *Ménippe sait que tout lui sied bien, que sa parure est* ASSORTIE. (La Br.)

Que d'un art délicat les pièces *assorties*
N'y forment qu'un seul tout de diverses parties. (Boil.)

— Fig. : *Un mariage bien* ASSORTI. (Acad.) *Des époux* ASSORTIS. (Id.) *Ces deux personnes-là sont bien* ASSORTIES. (Le Sage.)

Vous ne sauriez former un nœud mieux *assorti*. (C. D.)

L'éducation libérale appartient à tous : elle veut seulement être ASSORTIE *aux diverses situations providentielles et sociales, mais non partagée entre les privilégiés du pouvoir ou de la fortune.* (Dupanl.)

ASSORTIMENT, n. m. (*assortir.*) Pron. *a-çor-ti-man*. — Convenance de plusieurs choses qui ont des rapports entre elles : *L'*ASSORTIMENT *de ces meubles est de fort bon goût.* (Acad.)

— Assemblage complet de choses qui vont ensemble : ASSORTIMENT *de diamants, de perles.* ASSORTIMENT *de cristaux, de porcelaines.* ASSORTIMENT *d'outils, d'ustensiles. La nature n'approvisionne ce monde que par* ASSORTIMENT. (Lemontey.)

— Collection de marchandises et de produits du même genre et de la même qualité : *Pendant la guerre, nos approvisionnements en coton étaient très-difficiles, et les* ASSORTIMENTS *presque impossibles.* (Chapt.)

— *Assortiment de couleurs*, toutes les couleurs nécessaires à un peintre.

— Librair. *Livres d'assortiment*, ceux qu'un libraire tire de ses confrères, par opposition à ceux qu'il a fait imprimer ou qu'il est chargé de vendre, et qu'on nomme *Livres de fonds*. ‖ On dit, dans le même sens, *Fonds d'assortissement*.

— Imprim. Supplément de différentes sortes de caractères servant à compléter une fonte.

ASSORTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*ad*, à, vers, *sortiri*, choisir ; lat.) Pron. *a-çor-tir*. — Joindre, mettre ensemble des choses qui se conviennent : ASSORTIR *diverses couleurs l'une avec l'autre.* ASSORTIR *les chevaux d'un attelage.* (Acad.) *La perfection consisterait à savoir toujours* ASSORTIR *son style à la matière qu'on traite.* (Volt.) *Lorsque Buffon peint les magnifiques richesses de la nature, il dispose ses parties avec un art admirable, il en* ASSORTIT *les nuances d'une manière véritablement magique.* (B.-d'Anglas.) *Une nécessité invincible prédomine-t-elle les volontés de l'homme et les* ASSORTIT-*elle à ses actions ?* (Portalis.)

— Fig. En parl. des personnes : *En mariage, on cherche à tout* ASSORTIR, *hors les personnes.* (Saurin.) *Heureux ceux que l'amour* ASSORTIT *comme aurait fait la raison!* (J. J. Rouss.)

— Fournir de toutes les choses convenables, nécessaires : ASSORTIR *une boutique de toutes sortes de marchandises. Allez chez ce marchand, il y a de quoi vous* ASSORTIR. (Acad.)

— V. intr. ou neut. Convenir : *Cette garniture* ASSORTIT *bien à la robe. Je cherche un cheval qui puisse* ASSORTIR *à celui que j'ai.* (Acad.)

= **S'assortir**, v. pr. Même sens que le verbe intransitif : *Ces deux meubles ne s'*ASSORTISSENT *pas ensemble.* (Acad.)

— Fig. *Plus les hommes sont médiocres, plus ils mettent de soin à s'*ASSORTIR. (Mme de Staël.) *En fait de mariage, il faut songer d'abord à bien s'*ASSORTIR. (Acad.)

ASSORTISSANT, part. prés. du v. Assortir.

ASSORTISSANT, ANTE, adj. (*assortir.*) Pron. *a-çor-ti-çan, çantt*. — Qui assortit, qui convient : *Donnez-moi une couleur* ASSORTISSANTE *à celle-ci.* (Acad.) *Trois gros mousquets avec les fourchettes* ASSORTISSANTES. (Mol.) *Il aurait fallu faire une musique* ASSORTISSANTE. (J. J. Rouss.)

ASSORTISSOIR, n. m. (*assortir.*) Pron. *a-çor-ti-çoar*. — Technol. Sorte de crible à l'usage des confiseurs, dont les trous marquent la grandeur et la forme des dragées qu'ils veulent faire.

ASSOTANT, part. prés. du v. Assoter.

ASSOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Assoter.

ASSOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sot.*) Pron. *a-ço-té*. — Fam. Inspirer un sot attachement, un sot amour : *Il ne faut qu'un petit minois pour vous* ASSOTER. (Danc.)

= **S'assoter**, v. pr. Prendre un sot attachement, un sot amour : *Il s'*EST ASSOTÉ *d'une femme qui le ruinera.* (Acad.)

ASSOUPI, IE, part. pass. du v. Assoupir : *Il ne dormait pas, il n'était qu'*ASSOUPI. *La guerre fut* ASSOUPIE. (Acad.) *Les haines publiques et particulières furent* ASSOUPIES. (Fléch.)

Oh! ne réveillons pas une noise *assoupie !* (La Font.)

Il semblait qu'une affaire ASSOUPIE, *dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller.* (Volt.)

Nous ne verrons plus le soleil
Rendre à la nature *assoupie*
Le premier éclat du réveil. (Lam.)
Là grondait un volcan ; ses feux sont *assoupis*. (Del.)

ASSOUPIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sopire*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-çou-pir*. — Endormir à demi, ou disposer au sommeil : *Un discours monotone* ASSOUPIT *les auditeurs.* (Acad.) *Il suffit d'un mouvement lent et égal pour* ASSOUPIR *les enfants.* (Buff.)

Dormons ! — Mais je ne puis *assoupir* ma paupière. (Lam.)

— Absol. : *Les vapeurs qui montent à la tête* ASSOUPISSENT. (Acad.)

— Fig. Priver de toute activité, de toute énergie : *Abrutis par des passions monstrueuses, ils marchent à tâtons sur le bord de l'abîme ; l'esprit d'ivresse et de vertige les* ASSOUPIT. (Fén.) *On réveille par mille artifices les passions que la nature même* AVAIT ASSOUPIES. (Mass.)

Périsse la vengeance et ses douceurs trompeuses !
Son miel empoisonneur *assoupit* la raison. (La Harpe.)

— En parl. de la douleur, du chagrin, Calmer, diminuer, affaiblir pour un temps : *Un remède qui* ASSOUPIT *les grandes douleurs.* (Acad.)

Le sommeil *assoupit* les longs chagrins du jour. (De S.-A.)

— Empêcher l'éclat, les progrès, les suites d'une chose fâcheuse : ASSOUPIR *la sédition.* ASSOUPIR *un différend, une querelle.* (Acad.)

Assemblons nos parents, allons chez votre père,
Et tâchons d'*assoupir* cette effroyable affaire. (Volt.)

L'Europe fatiguée respirait, et le génie bienfaisant de la paix AVAIT ASSOUPI *à Riswik les querelles des rois et les rivalités des nations.* (Boism.)

= **S'assoupir**, v. pr. S'endormir : *Il s'*ASSOUPIT *après le repas.* (Acad.) *Le besoin du sommeil fatiguait ma paupière ; je luttai quelque temps ; enfin, je fus obligé de céder, et je m'*ASSOUPIS. (Thom.)

— Fig. Perdre son activité, son énergie : *La raison agit avec tant de vues et de principes différents qu'elle doit avoir toujours présents, qu'à toute heure elle s'*ASSOUPIT *ou elle s'égare.* (Pascal.)

— Fig. Se calmer, s'apaiser : *La douleur va bientôt s'*ASSOUPIR. *Avec le temps, les haines s'*ASSOUPISSENT. (Acad.)

Le sourire du juste est toujours sur leur lèvre ;
Jamais rien de leur sein ne soulève un soupir :
Ah! si comme eux, mon cœur, tu pouvais t'*assoupir!* (Lam.)

ASSOUPISSANT, part. prés. du v. Assoupir.

ASSOUPISSANT, ANTE, adj. (*assoupir.*) Qui assoupit, qui produit l'assoupissement : *Vapeurs* ASSOUPISSANTES. *Remède* ASSOUPISSANT.

— Figur. *Vers* ASSOUPISSANTS. *Lecture* ASSOUPISSANTE. *Les trois esclaves noires se mirent à chanter des airs* ASSOUPISSANTS *et des paroles enfantines de leur pays, pour apaiser les deux enfants.* (Lamart.)

ASSOUPISSEMENT, n. m. (*assoupir.*) Pron. *a-çou-piss-man*. — Pathol. Somnolence, état intermédiaire qui participe de la veille et du sommeil, et qui ne permet ni l'un ni l'autre : *Monck, disposé à la pesanteur et à l'*ASSOUPISSEMENT, *semblait avoir renoncé à l'activité qui lui était peut-être nécessaire, lorsqu'une occasion imprévue vint ranimer l'énergie encore cachée dans ce corps épais et caduc.* (Guizot.)

— Dans le langage ordinaire, État d'une personne assoupie : *Il était dans un profond* ASSOUPISSEMENT. (Acad.) *De ce transport de douleur, je tombe soudainement, selon ma coutume, dans un* ASSOUPISSEMENT *profond.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Indolence, nonchalance extrême pour ses devoirs ou pour ses intérêts : *Quelle puissance fallait-il pour rappeler dans la mémoire des hommes le vrai Dieu, si profondément oublié, et retirer le genre humain d'un si prodigieux* ASSOUPISSEMENT ! (Boss.) *Il ne songe point à ses intérêts, il est là-dessus dans un* ASSOUPISSEMENT *étrange.* (Acad.) *Tandis que nos passions, toujours éveillées par les objets qui frappent notre imagination et nos sens, sont dans une action continuelle, notre raison, sujette à de fréquents* ASSOUPISSEMENTS, *n'est que trop disposée à se laisser tromper.* (Mably.)

ASSOUPLI, IE, part. pass. du v. Assouplir.

ASSOUPLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*souple.*) Pron. *a-çou-plir*. — Rendre souple : ASSOUPLIR *une étoffe, un ressort.* (Acad.)

— Manége. *Assouplir un cheval*, l'habituer à se mouvoir avec souplesse.

— Fig. ASSOUPLIR *une langue rude et grossière.* (Acad.) ASSOUPLIR *le caractère de quelqu'un.* (Id.) *Ce que j'eus à souffrir dans les premiers jours, et les efforts que je fis pour* ASSOUPLIR *à ce point mon orgueil, sont des choses inouïes.* (G. Sand.)

= **S'assouplir**, v. pr. Devenir souple : *Le cuir s'*ASSOUPLIT *à l'eau.* (Acad.)

— Fig. *La versification de l'auteur, habituellement dure et pénible, commençait à s'*ASSOUPLIR *un peu à*

force de travail. (La Harpe.) *Son caractère altier n'a pu* s'ASSOUPLIR. (Acad.)

ASSOUPLISSANT, part. prés. du v. Assouplir.

ASSOURDI, IE, part. pass. du v. Assourdir : *Au moment où je passais* ASSOURDI *par la formidable cataracte, un enfant, habitué à faire ménage avec cette merveille du monde, jouait en chantant parmi des fleurs.* (V. Hugo.)

ASSOURDIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*sourd.*) Pron. *a-cour-dir.* — En parl. d'un bruit très-fort, très-éclatant, Causer une surdité passagère : *Le bruit du canon l'*AVAIT ASSOURDI. (Acad.) *Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême. Trop de bruit nous* ASSOURDIT; *trop de lumière éblouit; trop de distance et trop de proximité empêche la vue.* (Pascal.)

— Fam. et par exagér. *Il criait à nous* ASSOURDIR.

— Il se dit aussi d'un bruit qui ne permet d'entendre aucun autre son : *Les prisonniers nous* ASSOURDISSAIENT *de leurs cris.* (Stendhal.)

Vos cloches, dont le branle *assourdit* les passants. (C. Del.)
Tout ce bruit m'*assourdit*, et ce fracas m'assomme. (D.)

— Grav. Diminuer les clairs.

— *Assourdir les reflets*, leur ôter le transparent qui les ferait confondre avec les parties qui sont dans la lumière.

ASSOURDISSANT, part. prés. du v. Assourdir.

ASSOURDISSANT, ANTE, adj. (*assourdir.*) Qui assourdit : *Ce fut pendant six mois un tapage* ASSOURDISSANT *de scies, de marteaux, de cognées.* (V. Hugo.)

— Fig. et par exagér. *Bavardage* ASSOURDISSANT. *Les caquets* ASSOURDISSANTS *d'une foule de poules, d'oies et de canards.* (V. Hugo.)

Le bruit *assourdissant* de l'humaine tempête
Monte, gronde sans cesse, et m'enivre la tête. (Lamart.)

ASSOUVANT, part. prés. du v. Assouver.

ASSOUVER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Il se dit d'un étang qui s'empoissonne de lui-même.

ASSOUVI, IE, part. pass. du v. Assouvir : *Sa faim n'est pas encore* ASSOUVIE.

— Fig. *Votre animosité serait-elle enfin* ASSOUVIE? (Pascal.) *Son ambition ne saurait être* ASSOUVIE. (Acad.)

L'ambition déplaît, quand elle est *assouvie*. (Corn.)
Votre sombre furie
Du sang de Claudius brûle d'être *assouvie*. (Ducis.)

ASSOUVIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*à, soûl.*) Pron. *a-çou-vir.* — Apaiser une faim vorace; rassasier pleinement : *On ne peut l'*ASSOUVIR *de pain, l'*ASSOUVIR *de viande. On ne peut* ASSOUVIR *cet enfant.* (Acad.) *Nous pûmes* ASSOUVIR *la faim dont nous souffrions depuis longtemps.* (Arago.)

— Fig. En parl. de passions violentes : ASSOUVIR *sa cruauté. Rien ne peut* ASSOUVIR *leur cupidité.* (Acad.) *Les soldats furieux répandus dans la campagne, et portant le fer et le feu de tous côtés, ne devraient-ils pas* AVOIR ASSOUVI *ta vengeance?* (Vertot.)

Mon sang doit *assouvir* sa rage furieuse. (Longep.)

Avide d'or et de vaines richesses, quels dangers l'homme ne brave-t-il pas pour ASSOUVIR *sa brutale avarice?* (Lacép.) *Méprisant la prévoyance, il se procurait tous les plaisirs, toutes les jouissances qu'il pouvait* ASSOUVIR *de suite et payer comptant.* (Ch. Dup.)

═ **S'assouvir**, v. pr. Être assouvi : *Une bête féroce qui ne s'*ASSOUVIT *que de carnage.* (Acad.) *Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour* NOUS ASSOUVIR. (Boss.)

— Fig. *Cette avarice ne pourra donc jamais s'*ASSOUVIR? (Acad.) *Par les richesses, l'ambitieux se peut* ASSOUVIR *d'honneurs, et le voluptueux de plaisirs.* (Boss.) *Les esprits vifs, pleins de feu, ne peuvent s'*ASSOUVIR *de l'hyperbole.* (La Bruy.)

Laissez-moi m'*assouvir* dans mon courroux extrême. (Mol.)

— Fig. *S'assouvir de carnage, de sang*, etc., massacrer jusqu'à ce qu'on soit las d'exercer sa fureur : *Il nage dans le sang; il ne peut s'*ASSOUVIR *de carnage.* (Fén.)

Barbare, *assouvis-toi* du sang de ta patrie. (Volt.)

Gramm. Quelques grammairiens ont prétendu que le verbe *assouvir* ne se pouvait employer au figuré qu'en mauvaise part. Cependant M. de Lamartine a dit : *Le Parthénon, ce temple des temples, écrase depuis des siècles l'admiration, sans l'*ASSOUVIR. Plus énergique que s'il eût dit *sans la satisfaire*, sa phrase reste correcte; et l'Académie elle-même sanctionne l'emploi du verbe *assouvir* en bonne part, au sens figuré, par cet exemple : *Il a un désir de gloire qu'il ne peut* ASSOUVIR.

ASSOUVISSANT, part. prés. du v. Assouvir.

ASSOUVISSEMENT, n. m. (*assouvir.*) Pron. *a-çou-viss-man.* — L'action d'assouvir, l'état de ce qui est assouvi : *Rien ne suffit à l'*ASSOUVISSEMENT *de sa faim.* (Acad.)

— Il s'emploie plus souvent au figuré : *L'*ASSOUVISSEMENT *des désirs.* (Acad.) *Il ne songe qu'à l'*ASSOUVISSEMENT *de sa passion.* (Trév.)

ASSUJETTI, IE, part. pass. du v. Assujettir : *Une province conquise,* ASSUJETTIE *et opprimée.* (Lamart.) *Carthage fut* ASSUJETTIE *aux Romains.* (Boss.)

— Fig. *L'âme ne doit point être* ASSUJETTIE *au corps.* (Acad.) *On ne veut être* ASSUJETTI *qu'à la raison ou à la justice.* (Pascal.)

— Astreint à quelque nécessité inévitable : *Les grands et les petits sont également* ASSUJETTIS *aux mêmes nécessités naturelles.* (Boss.) *Nous vivons* ASSUJETTIS *aux changements.* (Id.)

— *Être assujetti, fort assujetti*, être, par les devoirs de sa place, tenu dans une grande sujétion.

— Il se dit aussi d'une chose arrêtée de telle sorte qu'elle est stable et sans mouvement, ou qu'elle se meut avec régularité : *Cette poutre est bien* ASSUJETTIE. (Acad.) *D'où vient que le globe de la terre tourne régulièrement autour du soleil, dans des espaces où nul corps solide ne le tient* ASSUJETTI *pour régler son cours?* (Fén.)

ASSUJETTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (On écrit quelquefois *Assujétir.*) (*sujet.*) Pron. *a-çu-jé-tir.* — Ranger sous sa domination, soumettre : ASSUJETTIR *un peuple. Philippe* ASSUJETTIT *toute la Grèce.* (Boss.) *Les Romains établirent comme une loi qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, et d'y* ASSUJETTIR *quelque peuple que ce fût.* (Montesq.)

— Fig. *L'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il* ASSUJETTIT *ses passions à la raison, et sa raison à la justice.* (D'Aguess.)

— Fig. Faire accepter, imposer : *Corneille nous* ASSUJETTIT *à ses caractères et à ses idées; Racine se conforme aux nôtres.* (La Br.)

— Fig. Obliger, astreindre à quelque chose : *Sa place l'*ASSUJETTIT *à des devoirs gênants.* (Acad.) *Les règles de l'art* ASSUJETTISSENT *l'ouvrier.* (Id.) *L'éloquence d'Eschyle était trop forte pour l'*ASSUJETTIR *aux recherches de l'élégance, de l'harmonie et de la correction.* (Barthél.)

— En ce sens, il peut avoir pour complément un infinitif précédé de la prép. *à* : *On* ASSUJETTIT À *payer patente tout individu fabricant qui fait vivre au moins un compagnon de travail.* (Ch. Dupin.)

— Fixer une chose de manière qu'elle soit stable et sans mouvement : ASSUJETTIR *un mât, une poutre, une table qui vacille.* (Acad.)

— Particul. Art vét. Contenir un animal dans la position la plus convenable, soit pour l'opérer ou le panser, soit pour que ses mouvements ne nuisent point à sa guérison.

═ **S'assujettir**, v. pr. Se soumettre, s'astreindre à : S'ASSUJETTIR *aux préjugés, à la mode.* S'ASSUJETTIR *aux fantaisies, aux caprices d'une personne.* (Acad.) *Souvent la nature nous dément, et ne s'*ASSUJETTIT *pas à ses propres règles.* (Pasc.) *Quelle tyrannie que celle des usages! il faut pourtant s'y* ASSUJETTIR. (Mass.) *Toutes passions sont bonnes quand on en reste le maître; toutes sont mauvaises quand on s'y laisse* ASSUJETTIR. (J. J. Rouss.) *La raison, qui est la vraie nature des hommes raisonnables, demande qu'ils s'*ASSUJETTISSENT *à des lois et à certains hommes qui sont en la place des premiers législateurs.* (Fén.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un infinitif : S'ASSUJETTIR À *gouverner un peuple.* (Fénel.)

Est-il juste, après tout, que l'on *s'assujettisse*
A répondre à cent sots selon leur sot caprice? (Regn.)

ASSUJETTISSANT, part. prés. du v. Assujettir.

ASSUJETTISSANT, ANTE, adj. (*assujettir.*) Qui demande beaucoup d'assiduité, qui tient dans une grande sujétion : *Des travaux fort* ASSUJETTISSANTS. *Une place* ASSUJETTISSANTE. (Acad.) *C'est un métier bien* ASSUJETTISSANT.

ASSUJETTISSEMENT, n. m. (*assujettir.*) Pron. *a-çu-jé-tiss-man.* — État de dépendance : *L'*ASSUJETTISSEMENT *d'un pays. L'homme préfère la plus orageuse liberté à un* ASSUJETTISSEMENT *tranquille.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Contrainte, sujétion : *Il ne peut souffrir cet* ASSUJETTISSEMENT. *Il est des* ASSUJETTISSEMENTS *qu'on ne peut longtemps supporter.* (Acad.) *L'élévation a ses* ASSUJETTISSEMENTS *et ses inquiétudes.* (Mass.)

— *L'assujettissement aux modes, à l'étiquette*, la nécessité de les suivre, de s'y soumettre : *Une chose folle et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'*ASSUJETTISSEMENT AUX MODES. (La Br.)

ASSULE, n. f. Zool. Chacune des pièces de la peau cuirassée d'un mammifère.

ASSUMANT, part. prés. du v. Assumer.

ASSUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Assumer.

ASSUMER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*assumere*, m. sign.; lat.) Pron. *a-çu-mé.* — Prendre, s'attribuer : *Chaque prince russe, sur les domaines duquel était une éparchie, possédait ou* AVAIT ASSUMÉ *le droit de nommer et de destituer son évêque.* (Mérim.) *J'accumulai sur leurs têtes les maux que longtemps j'*AVAIS *courageusement* ASSUMÉS *sur la mienne.* (G. Sand.)

— Il s'emploie le plus ordinair., au figuré, dans cette locution : *Assumer sur soi la responsabilité d'une chose.*

ASSURANCE, n. f. (*sûr.*) Pron. *a-çu-ranss.* — Anc. *Asseurance.* Certitude : *J'ai l'*ASSURANCE *que cette place me sera donnée.* (Acad.) *Ce n'est pas avoir été captif, que de l'avoir été avec l'*ASSURANCE *d'être délivré dans soixante-dix ans.* (Pasc.)

Ainsi, par mon hymen, vous avez *assurance*
Que mille vrais Romains prendront votre défense. (Corn.)
Mon père en ce palais est mort par le poison :
Le ciel et les enfers m'en donnent l'*assurance*. (Duc.)

— Confiance, sécurité : *Prenez cette étoffe avec* ASSURANCE, *elle est fort bonne.* (Acad.)

Mon cœur, sois en *assurance* :
Dieu se souvient de ta foi. (J. B. Rouss.)
Je pris sur cet oracle une entière *assurance*. (Corn.)

— *Il n'y a point d'assurance à prendre en lui*, on ne peut se fier à lui. || Dans un sens analogue : *Puis-je prendre quelque* ASSURANCE *sur la nouveauté surprenante d'une telle conversion?* (Mol.)

— Promesse formelle; paroles par lesquelles on s'efforce de donner à quelqu'un la certitude d'une chose, ou de lui inspirer de la confiance : *On lui a donné l'*ASSURANCE *qu'il serait nommé.* (Acad.) *Ce ne sont point là des* ASSURANCES *en l'air.* (Id.)

— Garantie, nantissement que l'on donne pour servir de sûreté à celui avec lequel on traite : *C'est un homme dont il est prudent d'exiger des* ASSURANCES. (Acad.) *Xantus gagea sa maison qu'il boirait la mer tout entière, et, pour* ASSURANCE *de la gageure, il déposa l'anneau qu'il avait au doigt.* (La Font.)

Et pour toute *assurance* il ne prend que ma foi! (Corn.)

— Général. Personne, chose qui fait notre sûreté en face d'un danger, ou qui nous garantit la jouissance d'un bien : *Quelle* ASSURANCE *ont-ils contre la vengeance éternelle qui les menace?* (Boss.)

Et toi, de tous les cœurs la certaine espérance,
Et du bonheur public la seconde *assurance*. (J. B. Rouss.)

— Sûreté contre le danger : *Mettre en lieu d'*ASSURANCE.

Le faible nulle part n'était en *assurance*. (Regn.)
Dispose de ma griffe, et sois en *assurance*. (La Font.)

— Hardiesse, fermeté : *Une noble* ASSURANCE. *Prenez, montrez de l'*ASSURANCE.

Porte, porte chez lui cette mâle *assurance*. (Corn.)
Nos chefs et nos soldats, brûlants d'impatience,
Font lire sur leur front une mâle *assurance*. (Rac.)

*Il s'inclina profondément et sortit aussitôt, laissant la cour un peu surprise de son manque d'*ASSURANCE, *ainsi que de ses manières humbles et embarrassées.* (Mérim.)

Le malheur rend timide; à force de souffrance,
J'ai contre l'avenir perdu toute *assurance*. (C. Delav.)

— Marché, traité par lequel, moyennant une somme payée d'avance, les assureurs répondent des pertes ou des dommages que l'on peut éprouver : *Compagnie d'*ASSURANCE *contre l'incendie. Police d'*ASSURANCE. *Prime d'*ASSURANCE. *Chacun des actionnaires dut faire et payer lui-même ses* ASSURANCES. (Raynal.)

— *Assurance mutuelle*, association que forment plusieurs personnes, dans le but de supporter en commun les pertes que chacune d'elles viendra à éprouver.

— *Chambre des assurances*, compagnie de personnes qui font les assurances maritimes.

ASSURANT, part. prés. du v. Assurer.

ASSURE, n. f. (*assurer.*) Pron. *a-çur.* — Technol. Fil de laine, de soie ou d'or, dont on couvre la chaîne d'une tapisserie de haute lisse.

ASSURÉ, ÉE, part. pass. du v. Assurer. Ferme et sûr : *Frapper d'un bras* ASSURÉ. *Ce chirurgien n'a pas la main* ASSURÉE. (Acad.)

Moi, je vais vous porter; vous, vous serez mon guide;
Vos yeux dirigeront mes pas mal *assurés*. (Flor.)

— *Une paix assurée*, une paix solidement établie.

— *Une rente bien assurée, un revenu bien assuré*, une rente, un revenu dont le payement est garanti.

— Qui est sûr, qui met en sûreté : *Un rempart, un refuge* ASSURÉ. (Acad.)

Cette enceinte est pour nous un asile *assuré*. (Marm.)

— Qui est en sûreté, qui est à l'abri du danger : *Cet homme pervers n'a eu toute sa vie aucun moment* ASSURÉ. (Fén.)

Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits, et non plus *assurés*. (Corn.)

— Il se dit des choses et des personnes sur lesquelles on peut compter : *La liberté nous est* ASSURÉE. *Mon estime vous est toujours* ASSURÉE. (Acad.)

Une chose qui plaît n'est jamais *assurée*. (Acad.)

Je n'ai plus ni père, ni mère, ni patrie ASSURÉE. (Fénel.)

Nous trouvions en elle une protectrice ASSURÉE. (Mass.)

Un sou, quand il est *assuré*,
Vaut mieux que cinq en espérance. (La Font.)

L'homme abandonnerait à jamais l'agriculture, si la possession de la terre ne lui était ASSURÉE. (Thiers.)

— Certain, infaillible : *Un signe, un présage* ASSURÉ. (Acad.)

Puisque vous combattez, sa perte est *assurée*. (Corn.)

*Nous n'avons rien d'*ASSURÉ *touchant la naissance d'Homère et d'Ésope*. (La Font.) *La santé de l'âme n'est pas plus* ASSURÉE *que celle du corps*. (La Rochef.)

— Il se dit des personnes qui ont la certitude d'une chose, ou une espérance bien fondée : *Nous sommes* ASSURÉS *du succès*. (Fléch.)

De votre bon vouloir nous sommes *assurés*. (Corn.)

— En ce sens, il peut avoir pour complément un infinitif précédé de la prép. *de*, ou une proposition subordonnée : *Pourvu qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est* ASSURÉ *de lui plaire*. (Pasc.) *Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est* ASSURÉ *qu'il ne périra pas*. (Id.)

J'en conçus de la joie; et la chose étant sue,
Je me tins *assuré* d'en avoir bonne issue. (Boursault.)

Ne condamnez pas votre prochain, sans être bien ASSURÉ *qu'il est coupable*. (Pascal.)

— Hardi, sans crainte : *Contenance* ASSURÉE. *Visage* ASSURÉ. *Courage ferme et* ASSURÉ. (Acad.)

Quand chacun consterné tremble et craint pour soi-même,
S'il se présente un homme au langage *assuré*,
On l'écoute, on lui cède, il ordonne à son gré. (Andr.)

Est-il possible qu'un homme si ASSURÉ *dans la guerre soit si timide en amour?* (Mol.)

— En ce sens, il se prend quelquefois en mauvaise part, et se met alors devant le nom : *Un* ASSURÉ *menteur. Un* ASSURÉ *voleur*.

— Comm. Il se dit des choses dont la valeur doit être remboursée, en cas de perte, par une compagnie d'assurance : *Des marchandises* ASSURÉES. *Un navire* ASSURÉ; *une maison* ASSURÉE. (Acad.)

— Subst. Il se dit, par oppos. à *Assureur*, de celui qui a fait assurer : *L'*ASSURÉ *et l'assureur*.

ASSURÉMENT, adv. (*assuré-ment.*) Pron. *a-çu-ré-man*. — Propr. Avec assurance, d'une manière assurée :

L'enfant qui sait déjà demander et répondre,
Qui marque *assurement* la terre de ses pas. (Regnier.)

— Il ne s'emploie plus aujourd'hui que comme adv. d'affirmation, dans le sens de Certainement, sûrement : *Oui* ASSURÉMENT. ASSURÉMENT *non*.

Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge!
Assurément il radotait. (La Font.)

Rien n'est plus clair ASSURÉMENT. (Beaum.)

— Elliptiq. *Croyez-vous qu'il pense ce qu'il dit?* — ASSURÉMENT.

ASSUREMENT, n. m. (*assurer.*) Pron. *a-çur-man*. — Acte par lequel on promettait de ne point s'attaquer pendant la durée d'une trêve : *Les seigneurs autrefois étaient toujours en guerre entre eux : pour remédier à cet état de choses, on établit l'usage des* ASSUREMENTS, *qui prit une grande extension au treizième siècle*. (Bâtissier.)

ASSURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, sûr.*) Pron. *a-çuré*. — Anc. *asseurer*. Affermir une chose, la rendre stable, fixe : ASSURER *un vase, une statue sur son piédestal*. (Acad.) ASSURER *un volet, une persienne*. (Id.) ASSURER *son corps lorsqu'on est à cheval*. (Id.) *Si on n'*ASSURE *le fondement, on ne peut* ASSURER *l'édifice*. (Pascal.)

— *Assurer la main*; la rendre ferme et sûre.

— *Assurer son visage, son maintien, sa contenance*, prendre un visage, un maintien, une contenance ferme.

— Fig. Rendre une chose sûre, durable; en garantir la jouissance à quelqu'un : ASSURER *sa fortune, sa puissance*. (Acad.) ASSURER *à une personne la possession d'une chose*. (Id.) *Les décrets de Cyrus* ASSURÈRENT *le repos des Juifs*. (Pasc.) *Ce sont les peuples qui* ASSURENT *toujours la gloire et la grandeur du souverain*. (Mass.)

Le grand nom de Pompée *assure* sa conquête. (Rac.)

La perte des fausses joies ASSURE *bien mieux la possession des véritables*. (Saint-Évr.)

Qui cache sa colère *assure* sa vengeance. (Th. Corn.)

Je vis d'un coup d'œil que ses leçons ne suffiraient pas pour ASSURER *mon admission à l'École polytechnique*. (Arago.) *Il n'y a que la mort qui* ASSURE *les réputations*. (B. de St-P.) *Tout n'est pas fait quand on a gagné la vie du corps; il faut encore* ASSURER *celle de l'âme*. (Portalis.)

— Partic. Garantir un droit, faire qu'il ne périclite point : ASSURER *une hypothèque, une créance*. (Acad.) ASSURER *le douaire d'une femme*. (Id.) *Il a* ASSURÉ *avant sa mort la fortune de sa femme et de ses enfants*. (La Br.)

— *Assurer une pension, une somme, une rente à quelqu'un*, lui donner les garanties nécessaires pour qu'il soit sûr du payement de cette pension, de cette rente, etc.

— *Assurer ses biens à quelqu'un*, lui garantir par un acte la jouissance de ses biens après sa mort.

— Prendre des moyens sûrs pour qu'une chose ne manque pas au besoin : ASSURER *la subsistance d'une ville*. ASSURER *des vivres à une armée*. ASSURER *à quelqu'un des ressources pour l'avenir*. (Acad.) *Le capitaine des gardes, est à ses ordres et se charge d'*ASSURER *sa fuite*. (La Harpe.)

— Répondre, moyennant une somme payée d'avance, des pertes ou des dommages qu'une personne peut éprouver : ASSURER *des maisons contre l'incendie*; ASSURER *les récoltes contre la grêle, les inondations*. ASSURER *la cargaison d'un navire*. (Acad.)

— *Assurer le capitaine et l'équipage d'un bâtiment*, s'engager à les racheter, s'ils viennent à être pris.

— *Assurer un jeune homme*, payer ou recevoir une certaine somme d'avance, pour qu'il soit remplacé, s'il vient à tomber au sort.

— Mettre à l'abri du danger, pourvoir à la sûreté :

En les perdant, j'ai cru vous *assurer* vous-même. (Rac.)

Cette acception est très-rare, et le vers de Racine a même été blâmé par les critiques et les commentateurs.

— Écarter tout sujet de crainte, rassurer :

Un oracle m'*assure*, un songe me travaille. (Corn.)
Par un mot de sa bouche il daigna l'*assurer*. (Volt.)
O bonté qui m'*assure* autant qu'elle m'honore! (Rac.)

— On dit plus souvent *Rassurer*, et ce mot est même le seul que l'on doive employer en prose dans ce sens.

— Accoutumer à ne point s'effrayer : *L'habitude d'entendre le canon* ASSURE *les soldats*. (Acad.) || Peu usité.

— Fauconn. *Assurer l'oiseau*, l'apprivoiser, l'accoutumer à ne point avoir peur.

— Confirmer, rendre incontestable : *Les circonstances du temps* ASSURENT *la date d'Eusèbe*. (Bossuet.) *Condamnés par leurs propres livres, ils* ASSURENT *la vérité de la religion*. (Bossuet.)

— Affirmer, certifier une chose : ASSURER *une nouvelle. Je n'*ASSURE *pas le fait*. (Acad.) *Il* ASSURE *un mensonge aussi bien qu'une vérité*. (Id.)

D'où vient qu'Agamemnon m'*assurait* le contraire? (Rac.)

— En ce sens, il peut être suivi de *que* et d'une proposition subordonnée : *Saint Jérôme* ASSURE, *dans une lettre, que Théophraste est mort à cent sept ans*. (La Bruy.) *Il* ASSURAIT *que le roi de Pologne, son allié, lui envoyait une armée nombreuse*. (Mérim.)

Pendant qu'un philosophe *assure*
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés. (La Font.)

— Il est plus rarement suivi de l'infinitif : *Ils* ASSURENT *connaître seuls le véritable sens de l'Écriture*. (Pascal.)

— Absol. *Il faut savoir douter où il faut,* ASSURER *où il faut*. (Pascal.)

— Avec un nom de personne pour complément direct, Rendre témoignage d'une chose à quelqu'un, l'engager fortement à la regarder comme certaine, à y croire : ASSUREZ-*le de mon respect, de mon dévouement*. (Acad.) *La province vous* ASSURE, *par ses députés, de sa sincère reconnaissance*. (Fléchier.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Vous pouvez l'*ASSURER QUE *je prendrai ses intérêts*. (Acad.) *Je vous* ASSURE QUE *je suis pénétré de ses bontés*. (Le Sage.) *Le sieur Dairolles* ASSURA *ma sœur* QUE *Mme Goësman avait enfin promis l'audience pour ce soir même*. (Beaum.) *Valens* ASSURA *Constance que l'armée du tyran était en fuite*. (Boss.)

— Le nom de personne figure quelquefois comme complément indirect : *Tu peux* LUI ASSURER *que s'il m'accorde Marianne, il me verra toujours le plus soumis de tous les hommes*. (Mol.)

— Il se construit quelquefois avec deux noms de personnes, l'un complément direct, l'autre complément indirect, et signifie, Engager quelqu'un à se fier à une personne, à placer en elle sa confiance : *De secrètes ambassades l'*AVAIENT ASSURÉ *des Gaulois d'Italie*. (Bossuet.)

— Rendre certain d'une chose : *Ce qu'il a déjà fait nous* ASSURE *de sa fidélité*. (Acad.)

Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui nous puisse *assurer* d'un second seulement? (La F.)

*Son beau-père l'*ASSURA *de la protection de ce prince*. (Bossuet.) *Ce qui s'est passé nous* ASSURE *de l'avenir*. (Id.) *Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la prudence; cependant elle ne saurait nous* ASSURER *du moindre événement*. (La Rochef.)

De mon père à la reine il conta la disgrâce,
L'*assura* de sa mort, et s'offrit en sa place. (Rac.)

— Suivi de la prép. *de* et d'un infinitif : *Cette dévotion l'*A ASSURÉ, *de plus, d'obtenir le cœur de la Vierge*. (Pascal.)

— Mar. *Assurer son pavillon*, arborer le pavillon de sa nation en tirant un coup de canon.

— Manége. *Assurer la bouche d'un cheval*, accoutumer un cheval à souffrir le mors.

= **S'assurer**, v. pr. Faire en sorte que l'on ne tombe point : ASSUREZ-VOUS *bien dans cette position*. (Acad.)

— *S'assurer la main*, se rendre la main ferme et sûre : *Il faut qu'un chirurgien s'exerce pour se bien* ASSURER *la main*. (Acad.)

— Fig. *S'assurer quelque chose*, ou *s'assurer de quelque chose*, se garantir la possession, la jouissance d'une chose, ou prendre ses mesures pour s'en rendre maître, pour l'avoir à sa disposition : S'ASSURER *des provisions pour six mois, pour un an*. (Acad.) *Ils croyaient que c'était le meilleur moyen de s'*ASSURER *leurs conquêtes*. (Boss.) *Ce général* S'EST ASSURÉ *de tel poste*. (Acad.)

Maxime et la moitié *s'assurent* de la porte. (Corn.)
Assurez-vous du cœur et du choix de la reine. (Rac.)

— *S'assurer de quelque chose*, compter sur une chose, être sûr de l'acquérir ou de la conserver : *De quoi peut-on s'*ASSURER *avec des gens qui n'ont aucun système fixe* (J. J. Rouss.) *Celui-là ne peut s'*ASSURER *de son repos, qui trouble le repos des autres*. (Fléchier.) *Un roi qui peut s'*ASSURER *de cent mille bras ne peut guère s'*ASSURER *d'un cœur*. (Fonten.)

— Se procurer la certitude d'un fait : ASSUREZ-VOUS *de cette nouvelle avant de la répandre*. (Acad.)

Des maux que nous craignons pourquoi nous *assurer*? (Rac.)

Voulez-vous former un élève? ASSUREZ-VOUS *de sa vocation*. (Barthél.)

— Suivi de la conj. *si* : ASSUREZ-VOUS *s'il a dit vrai*. (Acad.) *Elle veut s'*ASSURER SI *elle est aimée*. (La Br.)

Pour *m'assurer si* cette prophétie
Selon mes vœux doit un jour s'accomplir,
J'ai résolu de prolonger ma vie. (Désaugiers.)

— Suivi de la prép. *De* et d'un infinitif : *Il ne faut chercher à être éloquent qu'après s'*ÊTRE ASSURÉ DE *bien s'entendre et d'être bien entendu*. (La Harpe.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Je me* SUIS ASSURÉ *que rien n'était plus faux*. (Acad.)

— Être persuadé, être certain, sûr de :

Madame, *assurez-vous* de mon obéissance. (Rac.)

— Absol. : *J'en voyais trop pour nier, et trop peu pour* M'ASSURER. (Pasc.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Je m'*ASSURE *qu'il fera ce que je lui demande*. (Acad.) *Puisque nous ne pouvons expliquer l'idée que nous nous formons de l'âme, comment* NOUS ASSURERONS-NOUS *qu'elle est la même dans tous les hommes?* (Pasc.)

— *S'assurer de*, suivi d'un infinitif, Se promettre, se flatter de : *Qui sait ce que c'est que la vérité, et comment peut-on s'*ASSURER DE *l'avoir sans la connaître?* (Pasc.)

Il ne se faut jamais moquer des misérables;
Car qui peut *s'assurer* d'être toujours heureux? (La F.)

— *S'assurer dans, s'assurer sur, s'assurer en*, mettre, établir sa confiance : *Malheur à celui qui ne s'*ASSURE *que dans ses richesses!* (Acad.)

Ne *vous assurez* point sur ce cœur inconstant. (Rac.)
S'assure-t-on sur l'alliance
Qu'a faite la nécessité? (La Font.)
Je le connaissais trop pour *m'assurer* sur lui. (Rac.)
Ils ne *s'assurent* point en leur propre mérite. (Id.)

— On dit dans le même sens, *s'assurer à* :

Mais je *m'assure* encore *aux* bontés de ton frère. (Rac.)
Faut-il que je *m'assure au* rapport de mes yeux? (Mol.)

Cette construction ne doit plus être employée, surtout en prose.

— *S'assurer de quelqu'un*, faire en sorte que l'on puisse compter sur sa protection, sur son suffrage, sur son zèle, sur, ses bonnes dispositions : *C'est de cet homme que votre affaire dépend; si vous voulez qu'elle réussisse,* ASSUREZ-VOUS *de lui*. (Acad.) *Les Romains, pour attaquer de si turbulents voisins, s'*ASSURÈRENT *des Carthaginois*. (Boss.)

Pour cet heureux moment as-tu tout préparé?
De nos amis secrets *s'es-tu* bien *assuré*? (Crébillon.)

— *S'assurer de quelqu'un*, l'arrêter, l'emprisonner.

— On dit aussi, *S'assurer de la personne de quelqu'un*.

— *S'assurer contre quelqu'un*, prendre des précautions, des mesures qui l'empêchent de nuire :

Contre mon ennemi laissez-moi *m'assurer*. (Rac.)

— Absol. N'avoir plus de peur, se rassurer :

Princesse, *assurez-vous* : je les prends sous ma garde. (Rac.)

Ce sens est très-rare.

ASSURETTE, n. f. (*sûr.*) Pron. *a-çu-rett.* — Dans le Levant, Marché par lequel des assureurs s'engagent à défrayer l'armateur d'un navire des dommages ou des pertes qu'il pourra éprouver.

ASSUREUR, n. m. (*assurer.*) Pron. *a-çu-reur.* — Celui qui assure les marchandises, les maisons, les navires de commerce, etc.

ASSURGENT, ENTE, adj. (*assurgens*, qui se dresse; lat.) Pron. *a-çur-jan, jantt.* — Bot. Il se dit de toute partie qui, étant horizontale à sa base, se redresse ensuite et prend une direction verticale. ‖ Voy. Ascendant.

ASTACAIRE, adj. des 2 g. (*astaque.*) Zool. Qui ressemble à l'écrevisse.

= **Astacaires**, n. m. plur. Classe de crustacés qui ressemblent à l'écrevisse.

ASTACUS, n. m. Astron. Constellation du cancer.

ASTAQUE, n. m. (ἀστακός, gr.; m. sign.) Zool. Nom de l'écrevisse.

ASTAROTH, n. f. Pron. *ass-ta-rott.* — Divinité à laquelle les peuples de race sémitique rendaient un culte analogue à celui de Vénus chez les Grecs.

— Nom d'un démon.

—Astron. Nom de la planète Vénus.

ASTARTÉ, n. f. Pron. *ass-tar-té.* — Mythol. Divinité des Syriens; la même que la Vénus des Grecs.

ASTATIQUE, adj. des 2 g. (ἄστατος, instable; gr.) Didact. Qui n'est point stable.

— Particul. Phys. Il se dit de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle est disposée de manière à être soustraite à l'influence du magnétisme de la terre : *Les aiguilles* astatiques *sont employées pour découvrir dans les corps de très-faibles actions magnétiques.* (Péclet.)

ASTE, n. m. (*hasta*, lance; lat.) Pron. *ast.* — Mar. Synonyme de Manche, broche, hampe.

ASTÉISME, n. m. (ἀστεϊσμός, trait d'esprit; gr.) Pron. *ass-té-ism.* — Littér. Ironie ingénieuse et délicate, qui consiste à déguiser la louange ou la flatterie sous les apparences du blâme et du reproche : *Boileau donne dans le* Lutrin *un bel exemple d'*astéisme *quand la Mollesse personnifiée, sous prétexte de se plaindre de Louis XIV, en fait un éloge magnifique.* (Beauzée.)

ASTÉLIE, n. f. Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Joncs.

ASTELLE, n. f. (*astula* ou *assula*, fragment de bois; lat.) Chirurg. Appui pour soutenir les fractures des os avec des bandages.

ASTER ou **ASTÈRE**, n. m. (ἀστήρ, astre; gr.) Pron. *ass-tèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées : *La reine marguerite est une des variétés de l'*aster *de la Chine.*

ASTÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'aster.

= **Astérées**, n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des Synanthérées, qui a pour type le genre Aster.

ASTÉRELLE, n. f. (*aster*, étoile; lat.) Pron. *ass-té-rèl.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Hépatiques.

ASTÉRÉOMÈTRE, n. m. (ἀστήρ, astre, ἕως, orient, μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ass-té-ré-o-mètr.* — Instrument qu'on employait pour déterminer approximativement l'heure du lever et du coucher des astres.

ASTÉRÉOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*astéréomètre.*) Pron. *ass-té-ré-o-mé-trick.* — Qui a rapport à l'astéréomètre.

ASTÉRIDE, adj. des 2 g. (ἀστήρ, étoile, et εἶδος, forme; gr.) Qui a la forme d'une astérie.

= **Astérides**, n. m. pl. Zool. Famille de zoophytes qui comprend ceux dont le corps est divisé en cinq lobes, comme l'astérie.

ASTÉRIE, n. f. (ἀστήρ, astre; gr.) Pron. *ass-té-ri.* — Phys. Phénomène de lumière qui se manifeste dans quelques minéraux, par réfraction, et qui consiste dans l'apparition d'une étoile à six rayons.

— Espèce d'opale qui, étant exposée au soleil, en représente l'image.

— Zool. Genre de zoophytes marins, appartenant à l'ordre des Échinodermes pédicellés; on les appelle aussi *Étoiles de mer.*

ASTÉRIO, n. m. (ἀστήρ, astre; gr.) Astron. Un des chiens de la constellation d'Actéon.

ASTÉRISME, n. m. (ἀστήρ, astre; gr.) Pron. *ass-té-rism.* — Astron. Constellation, assemblage d'étoiles : *La grande Ourse, la petite Ourse, sont des* astérismes. (Acad.)

ASTÉRISQUE, n. m. (ἀστήρ, astre, étoile, gr.) Pron. *ass té-risk.* — Impr. Sign. en forme d'étoile (*) qui indique un renvoi dans un livre, un manuscrit; ou qui sert à distinguer une phrase, un mot; ou bien à marquer la suppression de certaines lettres, de certaines parties du discours : *En lexicographie, l'*astérisque *placé devant un mot indique la désuétude. Dans les pièces de théâtre, on marque souvent d'un* astérisque *les vers qui doivent être supprimés à la représentation.* (Acad.)

ASTERNAL, ALE, adj. (ἀ priv., στέρνον, poitrine; gr.) Anat. Il se dit des côtes qui ne s'articulent point directement avec le sternum.

ASTERNIE, n. f. Pron. *ass-tèr-ni.*— Anat. Absence de sternum.

ASTÉROCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἀστήρ, étoile, κεφαλή, tête; gr.) Bot. Qui a la tête étoilée. Nom qu'on donne à quelques herbes ou sous-arbrisseaux de la famille des Dipsacées.

ASTÉROÏDE, adj. des 2 g. (ἀστήρ, étoile, et εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *ass-té-ro-id.* — Qui ressemble à l'astérie.

— N. m. Anat. Petite tache opaque, en forme d'étoile, qui vient à la cornée transparente.

— Astr. Nom donné aux petites planètes, Junon, Vesta, Cérès, Pallas, etc.

— Un des petits corps qui circulent dans l'espace, et dont le choc et l'inflammation produisent les aérolithes qui tombent sur notre planète.

= **Astéroïdes**, n. m. pl. Zool. Groupe de la classe des Échinodermes, renfermant ceux qui ont de la ressemblance avec les astéries.

ASTÉROÏDÉES, adj. et n. f. pl. (ἀστήρ, étoile, et εἶδος, forme; gr.) Bot. Tribu de la famille des Synanthérées, qu'on nomme plus souvent *Astérées.*

ASTÉROME, n. m. (ἀστήρ, étoile; gr.) Pron. *ass-té-rom.* — Genre de champignons microscopiques.

ASTÉROPHIDES, adj. et n. m. pl. (ἀστήρ, astre, et ὄφις, serpent; gr.) Zool. Zoophytes de la classe des Échinodermes, qui ont le corps pourvu tout autour d'appendices en forme de serpents.

ASTÉROPTÈRE, n. m. (ἀστήρ, étoile, πτέρον, plume; gr.) Pron. *ass-té-rop-tèr.* — Bot. Genre de plantes à fleurs radiées de la famille des Synanthérées.

ASTÉROTE, n. f. Pêche. Sorte de long filet.

ASTHÉNIE, n. f. (ἀσθένεια, faiblesse; gr.) Pron. *ass-té-ni.* — Pathol. Affaiblissement général des fibres musculaires; absence de force.

ASTHÉNIQUE, adj. (*asthénie.*) Pron. *ass-té-nik.* — Pathol. Qui présente les caractères de l'asthénie : *Brown ne connaissait que deux ordres de maladies, les maladies sthéniques et les maladies* asthéniques. (Mign.)

ASTHÉNOLOGIE, n. f. (*asthénie*, λόγος, discours; gr.) Méd. Traité des maladies asthéniques.

ASTHÉNOPYRE, n. f. (*asthénie*, πῦρ, feu, fièvre; gr.) Pron. *ass-té-no-pir.* — Pathol. Fièvre avec prostration des forces.

ASTHMATIQUE, adj. des 2 g. (*asthme.*) Pron. *ass-ma-tik.* — Qui a un asthme, qui est sujet à l'asthme ou qui tient de l'asthme, qui a rapport à l'asthme.

— Subst. Personne affectée d'un asthme : *C'est un* asthmatique.

ASTHME, n. m. (ἆσθμα, de ἄζω, haleter, respirer avec peine; gr.) Pron. *asm*, ou *azm* — Pathol. Maladie caractérisée par une grande difficulté de respirer, par des accès de suffocation et des attaques de dyspnée qui se reproduisent périodiquement :

..... J'entends notre jeune premier :

Son *asthme* le trahit du bas de l'escalier. (C. Del.)

— Suivant les uns, l'*asthme* est une névrose des organes respiratoires, c'est-à-dire qu'il ne dépend d'aucune altération organique, et n'a d'autre point de départ qu'une constriction spasmodique des bronches; suivant les autres, il est lié à l'emphysème du poumon, ou bien au catarrhe des petites bronches.

ASTIC, n. m. Pron. *ass-tik.* — Technol. Gros os de cheval, d'âne ou de mulet, dont les cordonniers se servent pour lisser les semelles des souliers.

ASTICOT, n. m. Pron. *ass-ti-kô.* — Pêche. Larve d'insecte, dont on se sert comme d'un appât pour prendre les poissons.

ASTICOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*asticot.*) Pron. *ass-ti-ko-té.* — Pop. Contrarier, tracasser sur des bagatelles : *Il est toujours à m'*asticoter.

= **S'asticoter**, v. pron. Se contrarier mutuellement.

ASTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*astic.*) Pron *ass-ti-ké.* — Technol. Frotter avec un astic le cuir d'une chaussure, pour le polir.

— Art milit. Frotter avec force sa giberne, et les autres objets qui composent le fourniment, pour les nettoyer et leur donner une espèce de poli : *Il pansait trois chevaux, cirait les bottes, et* astiquait *le fourniment.* (A. Karr.)

ASTOME, adj. des 2 g. (ἀ priv., στόμα, bouche; gr.) Pron. *ass-tom.* — Didact. Privé de bouche.

= **Astomes**, n. m. pl. Zool. Petite famille d'insectes diptères, qui comprend le genre Œstre.

— Bot. Division de la famille des Mousses, qui comprend les genres dont la capsule est dépourvue d'ouverture.

ASTOMELLE, n. f. (ἀ priv., στόμα, bouche; gr.) Pron. *ass-to-mèl.* — Zool. Genre d'insectes diptères privés de bouche.

ASTRAGALE, n. m. (ἀστράγαλος, talon; gr.) Pron. *ass-tra-gal.* — Archit. Moulure ronde qui joint le chapiteau à la colonne; elle prend le nom de *Baguette* lorsqu'elle est employée ailleurs, par exemple dans la corniche.

— Quelques architectes prétendent que l'*astragale* se compose de deux moulures : l'une est un filet, l'autre a la forme ronde; mais généralement on ne comprend sous le nom d'astragale que la moulure ronde appelée *Talon.* Quelquefois l'astragale est en grains longs et ronds, qu'on appelle *Chapelets* :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*astragales.* (Boil.)

— Art milit. Petit cercle ou cordon de métal qui fait corps avec une bouche à feu, et y figure comme renfort ou comme ornement.

— Anat. Un des os du tarse, le plus gros après le calcanéum, auquel il est uni par des ligaments très-forts et très-nombreux : *La luxation de l'*astragale *est grave, en raison de la difficulté et souvent de l'impossibilité d'obtenir sa réduction.* (Dupuytr.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, composé d'un grand nombre de plantes herbacées, et de quelques sous-arbrisseaux; plusieurs espèces fournissent la gomme adraganthe.

ASTRAGALÉ, ÉE, adj. (*astragale.*) Bot. Qui ressemble à l'astragale.

= **Astragalées**, n. f. pl. Sous-tribu de la famille des Légumineuses, ayant pour type le genre Astragale.

ASTRAGALÉE, n. f. (*astragale.*) Pron. *ass-tra-ga-lé.* — Archit. Profil d'une corniche terminée à sa partie inférieure par un astragale.

ASTRAL, ALE, adj. (*astre.*) Pron. *ass-tral.* — Qui appartient, qui a rapport aux astres ou qui dépend des astres.

— *Année astrale* ou *sidérale*, le temps que met le soleil à revenir au point du ciel d'où il était parti.

— *Lampe astrale*, lampe disposée sur ses appuis de telle sorte qu'ils ne portent aucune ombre sur les objets qu'elle éclaire de haut en bas : *Une* lampe astrale *répandait dans la salle à manger ce jour jaune qui donne tant de grâce aux tableaux de l'école hollandaise.* (H. de Balzac.)

ASTRANCE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

ASTRE, n. m. (*astrum*, lat.; ἄστρον, gr.) Pron. *astr.* — Dénomination commune à tous les corps célestes. Les étoiles ou soleils, les planètes, les satellites et les comètes sont également des astres, quoique les uns soient lumineux par eux-mêmes, et que les autres ne brillent que d'une lumière empruntée : Astres *fixes*; astres *errants. Cours des* astres. *Observer les* astres; *calculer les mouvements des* astres. (Acad.) *Un* astre *se révèle aux hommes en devenant visible, ou en produisant des effets saisissables.* (Arag.) *Il y a des* astres *fixes et des* astres *errants, des* astres *solitaires et d'autres accompagnés de satellites.* (Buff.) *Les* astres *qui présidèrent à la première nuit ont reparu, et présidé depuis à toutes les autres.* (Mass.)

De ces *astres* qui me couronnent
La nature me fit le roi. (Malfilâtre.)

Le mouvement des astres *est réglé par des lois immuables.* (Fén.)

Astre toujours le même, *astre* toujours nouveau,
Par quel ordre, ô soleil ! viens-tu, du sein de l'onde,
Nous rendre les rayons de ta clarté féconde? (L. Rac.)

— Poétiq. *L'*astre *du jour*, le soleil; *L'*astre *de la nuit, l'*astre *des nuits, l'*astre *nocturne*, la lune :

Déjà dans le sein d'Amphitrite
L'*astre* du jour se précipite. (Lebrun.)
Tout à coup, détaché des cieux,
Un rayon de l'*astre* nocturne,
Glissant sur mon front taciturne,
Vient mollement toucher mes yeux. (Lamart.)

— Astrol. Corps céleste considéré par rapport à

son influence prétendue sur les événements qui se passent sur la terre, et particulièrement sur la destinée de l'homme : ASTRE *bénin ;* ASTRE *favorable ;* ASTRE *propice;* ASTRE *malin. Interroger, consulter les* ASTRES; *lire dans les* ASTRES.

Sous quel *astre*, bon Dieu ! faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours assassiné ? (Mol.)

— Fig. Il se dit, en général, de ce qui a de la grandeur, de la beauté, de l'éclat, etc. :

Nous voilà face à face avec la vérité !
Cet *astre* universel, sans déclin, sans aurore,
C'est Dieu, c'est ce grand tout qui soi-même s'adore !
(Lamart.)

Pars du sein du Très-Haut, rayon consolateur !
Astre vivifiant, lève-toi dans mon cœur ! (Id.)

— Fig. Personnage qui exerce ou qui est destiné à exercer une grande influence sur son siècle : *Qu'est-ce qu'un souverain né avec une valeur bouillante ? Un* ASTRE *nouveau et malfaisant, qui n'annonce que des calamités à la terre.* (Mass.)

On vit paraître Guise, et le peuple inconstant
Tourna bientôt les yeux vers cet *astre* éclatant. (Volt.)
Quel *astre* à nos yeux vient de luire ?
Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux ? (Rac.).

— Par anal. : *Dans ces coteries, autour de l'*ASTRE *des camarades gravite une foule d'étoiles du second ordre qui s'effacent devant le soleil avoué, mais qui s'efforcent de devenir soleils à leur tour.* (Viennet.)

— Fig. Femme d'une beauté éclatante : *Vous êtes un* ASTRE, *mais un* ASTRE..., *le plus bel* ASTRE *qui soit dans le pays des* ASTRES. (Mol.)

Ses regards sont si vifs ! son visage est si frais !
Quand cet *astre* à mes yeux luit dans la matinée,
Il rend mon front serein pour toute la journée. (C. Del.)

— Cette expression figurée n'est admissible, vu son exagération, que dans le style comique et le langage de la passion. Elle est plaisante dans l'exemple de Molière, et noble dans les vers de C. Delavigne, où la métaphore est bien suivie.

ASTRÉE, n. f. (αστήρ, astre ; gr.) Pron. *ass-tré.* — Myth. Déesse de la justice chez les païens. Elle occupe, sous le nom de Vierge, une des douze places du zodiaque.

— Zool. Sorte de polypier pierreux, dont la surface est parsemée d'étoiles.

ASTREIGNANT, part. prés. du v. Astreindre.

ASTREINDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*astringere*, lat. ; m. sign.) Pron. *ass-traindr.* — *J'astreins, tu astreins, il astreint, nous astreignons, vous astreignez, ils astreignent ; j'astreignais, nous astreignions ; j'astreignis, nous astreignîmes ; j'astreindrai, nous astreindrons ; j'astreindrais, nous astreindrions ; astreins, astreignons, astreignez ; que j'astreigne, que nous astreignions ; que j'astreignisse, que nous astreignissions ; astreignant ; astreint, einte.* — Assujettir : *Il voudrait m'*ASTREINDRE *à me rendre chez lui tous les jours.* (Acad.) *La Société royale de Londres nomma Franklin un de ses membres, sans l'*ASTREINDRE *au payement de vingt-trois guinées, que chacun de ceux-ci versait en y entrant.* (Mignet.)

═ **S'astreindre,** v. pr. S'assujettir : *Que d'hommes sont obligés de s'*ASTREINDRE *à des occupations qui ne sont pas selon leurs goûts !* (Daru.) *Son activité laborieuse ne pouvait s'*ASTREINDRE *à une seule pensée.* (Walcken.) *Il s'*ASTREIGNIT *à toutes les macérations de la vie des cénobites.* (Lamart.)

ASTREINT, EINTE, part. pass. du v. Astreindre : *Toutes les religions ont eu la raison naturelle pour guide ; les seuls chrétiens ont été* ASTREINTS *à prendre leurs règles hors d'eux-mêmes, et à s'informer de celles que Jésus-Christ a laissées.* (Pascal.)

ASTRICTION, n. f. (*astrictio* ou *adstrictio*, vertu astringente ; lat.) Pron. *ass-trik-cion.* — Thérap. Effet des astringents sur l'économie animale. *L'*ASTRICTION *que produit l'aya-pana est faible, et ne peut faire beaucoup d'impression sur l'économie animale.* (Cloquet.)

— *Sensation d'astriction*, sensation particulière produite par les astringents sur les organes du goût.

ASTRINGENCE, n. f. (*astringent.*) Thérap. Propriété des astringents.

ASTRINGENT, ENTE, adj. (*astringens, entis*, qui resserre ; lat.) Pron. *ass-train-jan, jantt.* — Méd. Il se dit des substances, des remèdes qui resserrent, qui ont la propriété de déterminer, dans les parties vivantes avec lesquelles ils sont en contact, une sorte de crispation, et d'y arrêter ou diminuer l'afflux du sang, les sécrétions et les exhalations : *Plus, dudit jour, une potion anodine et* ASTRINGENTE *pour faire reposer monsieur.* (Mol.)

— Substant. Substance, remède astringent : *L'alun, les sulfates de fer, de zinc, de cuivre, le tanin, la noix de galle, l'acide gallique, etc., sont des* ASTRINGENTS. *Les* ASTRINGENTS *s'emploient surtout contre les hémorragies.*

ASTROBLÈPE, n. m. (ἄστρον, étoile, βλέπω, regarder ; gr.) Pron. *ass-tro-blèp.* — Ichthyol. Genre de poissons de la famille des Siluroïdes.

ASTROBOLISME, n. m. (ἄστρον, astre, βάλλειν, lancer ; gr.) Propr. Coup de soleil. || Méd. Paralysie soudaine, attribuée à une influence des astres.

ASTROÏDE, adj. des 2 genres. (ἄστρον, étoile, εἶδος, forme ; gr.) Didact. Qui est en forme d'étoile.

ASTROÏTE, n. f. (ἄστρον, étoile ; gr.) Pron. *ass-tro-itt.* — Zool. Madrépore ; sorte de polypier pierreux couvert, comme les astrées, de figures étoilées : *Les polypes des* ASTROÏTES *ont abandonné leurs dépouilles et leurs ouvrages au caprice des eaux.* (Buff.)

ASTROKYON, n. m. (ἄστρον, astre, et κύων, chien ; gr.) Astron. Sirius, vulg. le Chien.

ASTROLABE, n. m. (ἄστρον, astre, et λαβή, saisissement ; gr.) Pron. *ass-tro-lab.* — Astron. Instrument dont on se servait pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon : *Les Chinois avaient des* ASTROLABES *et des sphères avant que nous sussions lire.* (Volt.)

Un *astrolabe* en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière. (Boil.)

— *Astrolabe armillaire*, celui dont Ptolémée se servait pour observer les distances de la lune au soleil. Il était composé de quatre cercles : deux, placés à angle droit, représentaient l'écliptique et le colure des solstices ; un troisième indiquait les longitudes ; enfin, un quatrième cercle, placé au dedans des trois premiers, servait à mesurer la longitude et la latitude de l'astre observé.

— *Astrolabe planisphère* ou *polaire*, sphère décrite sur un plan ; projection de la sphère. *L'astrolabe planisphère* était une mappemonde sur laquelle Ptolémée avait tracé des divisions en employant la projection stéréographique, qui défigure le moins la forme naturelle des continents.

ASTROLÂTRE, adj. et n. (ἄστρον, astre, λάτρις, serviteur ; gr.) Adorateur des astres.

ASTROLATRIE, n. f. Adoration des astres.

ASTROLÉPAS, n. m. Pron. *ass-tro-lé-pass.* — Zool. Espèce de lépas ou patelle à sept rayons.

ASTROLOGIE, n. f. (ἄστρον, astre, et λόγος, discours ; gr.) Pron. *ass-tro-lo-ji.* — Propr. Connaissance des astres ; c'était une suite d'observations sur les mouvements des corps célestes, sur les changements des saisons, sur le retour périodique de certains phénomènes, tels que les éclipses, le flux et le reflux de la mer. On appelait *astrologie naturelle*, la science que nous nommons *astronomie*.

— Particul. *Astrologie* ou *Astrologie judiciaire*, la science chimérique de prédire les événements futurs par l'aspect, les positions des astres, et leur influence présumée : *Croire à l'*ASTROLOGIE. *Étudier l'*ASTROLOGIE. (Acad.) *L'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *nous vient des Arabes.* (Arnault.) *Il se demande si l'*ASTROLOGIE *peut prévoir les destinées des hommes et des États.* (Lerminier.)

ASTROLOGIQUE, adj. des 2 g. (*astrologie.*) Pron. *ass-tro-lo-jik.* — Qui appartient ou qui a rapport à l'astrologie : *Prédictions, divinations, pronostics* ASTROLOGIQUES. *Croyances* ASTROLOGIQUES.

— *Figure astrologique*, Description du thème céleste ; horoscope de la situation des planètes sur l'horizon au moment de la naissance d'une personne, ou à tout autre moment précis.

ASTROLOGIQUEMENT, adv. (*astrologique-ment.*) D'une manière astrologique.

ASTROLOGUE, n. m. (ἀστρολόγος, gr. ; m. sign.) Pron. *ass-tro-logh.* — Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire : *Je pensais connaître assez la science pour n'être plus trompé par les promesses d'un* ASTROLOGUE. (Descartes.) *Un* ASTROLOGUE *vivait dans la maison de Michel Nagoi : c'en était assez pour attirer l'indignation de Fedor et de son ministre.* (Mérim.)

— Prov. et fig. *Ce n'est pas un grand astrologue*, il n'est pas fort habile.

ASTROMANCIE, n. f. (ἄστρον, astre, et μαντεία, divination ; gr.) Divination d'après l'aspect des astres.

ASTROMANCIEN, ENNE, adj. et n. (*astromancie.*) Qui pratique l'astromancie. || Qui concerne l'astromancie.

ASTROMÈTRE, n. m. (ἄστρον, astre, et μέτρον, mesure ; gr.) Astr. Instrument pour mesurer le diamètre apparent des corps célestes.

ASTROMÉTRIE, n. f. Art de mesurer le diamètre apparent des astres à l'aide de l'astromètre.

ASTRONOME, n. m. (ἄστρον, astre, et νόμος, loi ; gr.) Celui qui connaît, qui pratique l'astronomie : *Grand* ASTRONOME. *Savant* ASTRONOME. *Les observations, les tables des* ASTRONOMES. *Les découvertes des* ASTRONOMES. *Une place devint vacante au Bureau des longitudes : je fus nommé* ASTRONOME *adjoint.* (Arago.)

Syn. Astronome, astrologue. *L'astronome* est un savant, *l'astrologue* un charlatan. *L'astronome* étudie le mouvement et les révolutions des astres, pour marquer la place des saisons, l'époque des éclipses aussi bien pour le passé que pour l'avenir, et contribue ainsi à mettre de l'ordre non-seulement dans la vie civile, mais encore dans la chronologie et dans l'histoire. *L'astrologue* observe ou feint d'observer les astres, pour connaître leur influence prétendue sur la destinée des États et des individus.

ASTRONOMIE, n. f. (ἄστρον et νόμος, gr.) Pron. *ass-tro-no-mi.* — Science des astres, ayant pour objet de déterminer leur forme, leur constitution, leurs positions relatives, et les lois de leurs mouvements : *Étude de l'*ASTRONOMIE. *Traités, cours, leçons d'*ASTRONOMIE. (Acad.) *L'*ASTRONOMIE *est née dans la Chaldée, comme la géométrie naquit, dit-on, en Égypte.* (Fonten.) *L'*ASTRONOMIE, *vraiment digne de ce nom, est une science toute moderne ; elle ne date que du seizième siècle.* (Arago.) *L'*ASTRONOMIE *est une des sciences qui font le plus d'honneur à l'esprit humain.* (D'Alembert.)

.... L'*astronomie* eut les champs pour berceau ;
Cette fille des cieux illustra le hameau. (Fontanes.)

— *Astronomie sphérique* ou *expérimentale ;* celle qui traite des observations sensibles du ciel, de la position des astres sur la sphère céleste apparente. || *Astronomie théorique* ou *scientifique ;* celle qui a pour objet toutes les questions de l'astronomie en général, et qui en cherche la solution à l'aide des mathématiques. || *Astronomie physique*, celle qui étudie ou considère les lois suprêmes des mouvements combinés des astres, et analyse, d'après les lois de la mécanique, les phénomènes de l'attraction réciproque des corps célestes. *L'*ASTRONOMIE PHYSIQUE *est une des sciences qui font le plus d'honneur à la philosophie moderne.* (D'Alemb.)

— *L'astronomie* prend les noms d'*astronomie cométaire*, d'*astronomie planétaire*, etc., suivant qu'elle a pour objet l'étude des comètes, des planètes, etc. : *Vouloir que l'*ASTRONOMIE COMÉTAIRE *marche de pair avec l'*ASTRONOMIE PLANÉTAIRE, *c'est demander que l'œuvre d'une semaine soit comparable à celle de vingt siècles accumulés.* (Arago.)

— *Astronomie nautique*, la partie de l'astronomie dont la connaissance est nécessaire aux navigateurs.

— Traité d'astronomie : *L'*ASTRONOMIE *de Francœur ; L'*ASTRONOMIE *de Delambre.*

ASTRONOMIQUE, adj. des 2 g. (*astronomicus*, lat. ; m. sign.) Qui appartient à l'astronomie ; qui a rapport à l'astronomie : *Science, découverte* ASTRONOMIQUE. *Observations* ASTRONOMIQUES. *Calculs* ASTRONOMIQUES. (Acad.) *Les tables* ASTRONOMIQUES *apprennent au navigateur sur quel point du globe il se trouve.* (Cuv.) *La plus belle découverte* ASTRONOMIQUE *de l'antiquité est celle de la précession des équinoxes.* (Arago.) *Les commentaires* ASTRONOMIQUES *de Laplace remontent jusqu'à l'origine des sociétés.* (Id.)

— *Année astronomique ;* celle qui mesure la durée exacte de la révolution de la terre autour du soleil. || *Jour astronomique*, la durée exacte d'une révolution entière de la terre sur son axe. || *Heures astronomiques*, les heures du jour astronomique comptées de suite depuis la 1ʳᵉ jusqu'à la 24ᵐᵉ, en sorte que treize heures correspondent à une heure du matin, quatorze heures à deux heures, et ainsi du reste.

ASTRONOMIQUEMENT, adv. (*astronomique-ment.*) Pron. *ass-tro-no-mik-man.* — Suivant les principes de l'astronomie ; d'une manière astronomique : *Compter les années, les jours* ASTRONOMIQUEMENT.

ASTROSCOPE, n. m. (ἄστρον, astr., σκοπέω, je regarde ; gr.) Astr. Instrument qui sert à reconnaître la place des étoiles et des constellations dans le ciel.

ASTROSCOPIE, n. f. Contemplation des astres.

ASTROSTATIQUE, n. f. (ἄστρον, astre ; στατική, statique ; gr.) Pron. *ass-tross-ta-tik.* Science qui a pour objet le calcul de la masse et de la distance respective des astres.

ASTUCE, n. f. (*astutia*, lat. ; m. sign.) Pron. *ass-tuss.* — Ruse, finesse perfide. *Il a fait cela par* ASTUCE. *Employer de petites* ASTUCES. (Acad.) *Les* ASTUCES *de l'intérêt font le comique de Dancourt.* (Marm.) || *SYN.* V. RUSE.

ASTUCIEUSEMENT, adv. (*astuci-eux, euse-ment.*) Pron. *ass-tu-cieuz-man.* — Avec astuce : *Un plan*

perfidement conçu, ASTUCIEUSEMENT *suivi.* (Mignet.)

ASTUCIEUX, EUSE, adj. (*astuce.*) Pron. *ass-tu-cieu, cieuz.* — Qui a de l'astuce : *Homme* ASTUCIEUX.

— En parl. des choses, Où il y a de l'astuce : *Conduite* ASTUCIEUSE. *Les marchands grecs se reconnaissent aisément à l'expression* ASTUCIEUSE *des physionomies.* (Lamart.)

ASUDESTIE ou ASUESTIE, n. f. Pron. *a-çu-dess-ti.* — Mar. Durée de vents qui règnent dans la partie du sud-est.

ASYMÉTRIE, n. f. (à priv., gr.; *symétrie.*) Pron. *a-ci-mé-tri.* — Défaut de symétrie.

— Quelquefois, Incommensurabilité.

ASYMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*asymétrie.*) Pron. *a-ci-mé-trik.* — Qui manque de symétrie.

ASYMPTOTE, n. f. (ἀ priv., σύν, avec, πίπτω, tomber; gr.) Pron. *a-çainp-tott.* — Géom. Ligne droite qui s'approche continuellement d'une courbe, mais qui ne peut jamais la couper, lors même qu'elle est indéfiniment prolongée : *La géométrie nous apprend à connaître des courbes dont la propriété est de s'approcher toujours de leurs* ASYMPTOTES, *sans pouvoir jamais les atteindre.* (Lévis.)

ASYMPTOTIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui a rapport, qui appartient à l'asymptote : *Courbe* ASYMPTOTIQUE.

ASYNDETON, n. m. (ἀ priv., σύνδετον, lien; gr.) Pron. *a-çain-dé-ton.* — Rhét. Retranchement des conjonctions copulatives, pour donner à la phrase plus de rapidité : *Le mot* ASYNDÉTON *est grec, et signifie littéralement, si je puis risquer ce terme pour traduire fidèlement*, inconjonction. (Beauzée.)

ATAJE, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Holocanthe, et de la famille des Acanthoptérygiens.

ATALANTE, n. f. (*Atalante* n. pr.; myth.) Zool. Espèce de papillon.

ATALAPHE, n. m. Pron. *a-ta-laf.* — Zool. Mammifère de la famille des Chauves-souris.

ATAMAN, n. m. Chef d'une horde de Cosaques : *Les Cosaques élisaient eux-mêmes leurs chefs, nommés* ATAMANS, *auxquels ils remettaient en guise de sceptre une masse d'armes, insigne du commandement.* (Mérimée.) || Plus ordinairement *Hetman.*

ATARAXIE, n. f. (ἀ priv., τάραξις, trouble; gr.) Philos. Quiétude, calme de l'âme : *Les stoïciens tendaient à l'*ATARAXIE. (Acad.) *L'*ATARAXIE *des philosophes n'a jamais été qu'une chimère.* (Pariset.)

ATAVISME, n. m. (*atavus,* aïeul; lat.) Physiol. Ressemblance non-seulement dans les formes, mais dans les habitudes, d'un animal avec les individus dont il descend.

— Botan. Tendance des hybrides à revenir à leur type primitif.

ATAXIE, n. f. (ἀ priv., et τάξις, ordre; gr.) Pathol. anc. Toute espèce de désordre et d'irrégularité dans la marche des maladies; tout dérangement des jours critiques.

— Ensemble de phénomènes produits dans les fonctions nerveuses, et annonçant la gravité et l'irrégularité de la marche des maladies auxquelles ils sont liés.

— L'*ataxie* a aussi reçu les noms de *Fièvre nerveuse* et de *Fièvre ataxique.*

ATAXIQUE, adj. des 2 g. (*ataxie.*) Pron. *a-tak-cik.* — Qui tient de l'ataxie, qui a pour caractère l'ataxie : *Fièvre* ATAXIQUE.

ATAXODYNAMIE, n. f. (ἀταξία, désordre, δύναμις, force; gr.) Méd. Inégalité dans les mouvements d'un organe.

ATCHAR ou ACTCHAR, n. m. Substance médullaire fort tendre et très-agréable au goût, que les Indiens tirent du Bambou et de quelques palmiers.

— Assaisonnement en usage dans l'Inde. || V. ACHAR.

ATECHNIE, n. f. (ἀ priv., τέχνη, art.; gr.) Pron. *a-tèk-ni.* — Didact. Défaut d'art.

ATECNIE, n. f. (ἀ priv., τέκνον, enfant; gr.) Pron. *a-tèk-ni.* — Méd. Impuissance, stérilité.

ATÈLE, n. m. (ἀτελής, imparfait; gr.) Zool. Genre de singes d'Amérique, dont les mains antérieures sont dépourvues de pouces.

ATÉLECTASIE, n. f. (ἀτελής, imparfait, ἔκτασις, dilatation; gr.) Méd. Défaut d'extension, de dilatation.

— *Atélectasie des poumons,* distension incomplète des poumons chez les nouveau-nés.

ATÉLÉCYCLE, n. m. (ἀτελής, imparfait; κύκλος, cercle; gr.) Pron. *a-té-lé-cikl.* — Zool. Genre de crustacés qui se rapprochent beaucoup des crabes.

ATÉLIE, n. f. (ἀτέλεια, imperfection; gr.) Méd. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelque membre.

ATELIER, n. m. (*attelier.*) Anc. *Attelier.* Pron. *a-te-lié.* — Lieu où travaillent ensemble des artistes ou des ouvriers : ATELIER *de peinture, de sculpture. Les* ATELIERS *d'un arsenal, d'une fabrique, d'une imprimerie. L'*ATELIER, *qui occupait tout le comble de la maison, offrait ces proportions énormes qui surprennent toujours les curieux.* (H. de Balzac.) *Franklin porta dans les* ATELIERS *qu'il visita cette attention observatrice qui le distinguait en toutes choses.* (Mignet.)

— Par analog. *Cinq auteurs formaient cette association littéraire, ou plutôt cet* ATELIER *de tragédies et de comédies auxquelles le cardinal-ministre voulait mettre son nom.* (Viennet.)

— Fig. *L'homme peut se considérer, au milieu des agents de la nature, comme un chef que de nombreux ouvriers environnent dans un immense* ATELIER. (Droz.) *Nous ne prîmes pas le temps de voir Lyon, réservant pour notre retour le plaisir d'admirer, dans ce grand* ATELIER *de luxe, les chefs-d'œuvre de l'industrie.* (Marm.) *L'Europe est un grand* ATELIER, *où s'élabore en commun la grande œuvre de la civilisation.* (V. Hugo.)

— Lieu de travail d'un peintre, d'un sculpteur : *L'*ATELIER *du peintre d'histoire doit être vaste, pour qu'il puisse y exécuter de grands tableaux.* (Millin.)

— *Jour d'atelier,* le jour qui est le plus propre à bien éclairer un tableau, une statue, etc.

— *Atelier de charité,* lieu où l'on fait travailler des pauvres qui manquent d'ouvrage. || V. *Ouvroir.*

— Collectiv. Réunion d'élèves travaillant sous un même maître, peintre ou sculpteur : *La rivalité d'*ATELIER *produit l'émulation.* (Acad.)

— Ensemble des ouvriers travaillant dans le même atelier : ATELIER *nombreux. Chef d'*ATELIER. *C'est un homme qui conduit bien un* ATELIER. (Acad.)

— *Ateliers nationaux,* fondation républicaine qui avait pour but d'embrigader tous les gens sans occupation, et de leur fournir des ressources quotidiennes en les appliquant à de grands travaux d'utilité publique : *Les* ATELIERS NATIONAUX, *grossis par la misère et l'oisiveté, devenaient de jour en jour plus menaçants pour l'ordre public.* (Lamart.)

— Astr. *Atelier du sculpteur,* Constellation de l'hémisphère austral, située auprès du tropique du Capricorne.

Syn. Atelier, chantier, laboratoire, ouvroir, boutique. *Atelier* se dit indistinctement des endroits où travaillent des artistes, des artisans, et toute espèce d'ouvriers : l'*atelier* d'un peintre, d'un sculpteur; l'*atelier* d'un forgeron. *Chantier* convient aux lieux où se font les grandes constructions : les *chantiers* de la marine, les *chantiers* de Brest, de Toulon. *Boutique* ne désigne proprement que le siége de travaux communs et vulgaires : la *boutique* d'un savetier, la *boutique* d'un perruquier. Le *laboratoire* est consacré à des expériences, à des opérations scientifiques : le *laboratoire* d'un chimiste, d'un pharmacien, et par extension, le *laboratoire* d'un confiseur, d'un limonadier. *Ouvroir*, qui ne s'entendait anciennement que d'une grande salle où des filles réunies en communauté s'assemblaient, à des heures réglées, pour travailler, s'étend aujourd'hui à des lieux d'asile et de travail que la bienfaisance ouvre aux indigents. || V. OFFICINE.

ATÉLINES, n. f. pl. (ἀτελής, imparfait; gr.) Botan. Il se dit des végétaux chez lesquels les organes de la fructification sont peu apparents.

ATELLANES, n. f. pl. (*Atella*, géog. anc.; v. du pays des Osques.) Antiq. rom. Espèce de comédie populaire ou de farce improvisée que les Romains empruntèrent aux habitants d'Atella; elle fut en très-grande faveur à Rome, même du temps des empereurs. Les farces italiennes modernes ont, par la forme et par l'esprit, une singulière ressemblance avec les Atellanes.

ATERMOIEMENT, n. m. (*ad*, à, vers, *terminus*, terme, limite; lat.) Pron. *a-tèr-moa-man.* — Jurispr. et commerc. Acte par lequel les créanciers accordent à leur débiteur un délai pour qu'il puisse les payer. Cet acte diffère du concordat, en ce qu'il n'oblige que les créanciers qui l'ont signé. || V. CONCORDAT.

— Fig. Délai : *Les ministres de Sigismond avaient toujours des* ATERMOIEMENTS *à opposer aux réclamations des envoyés moscovites.* (Mérim.)

ATERMOYER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*ad*, à, vers, *terminare*, borner, limiter; lat.) Pron. *a-tèr-moa-ié.* — Jurispr. et comm. Prolonger et reculer le terme d'un payement.

= **S'atermoyer,** v. pr. Faire un atermoiement pour ses dettes avec ses créanciers : *Il* S'EST ATERMOYÉ *avec ses créanciers à six termes, d'année en année.* (Acad.)

ATEUCHE, n. m. (ἀ priv., τεῖχος, rempart; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des Lamellicornes, très-rapprochés des Scarabées.

ATHALAME, adj. m. (ἀ priv., θάλαμος, lit; gr.) Bot. Il se dit des lichens dépourvus de conceptacles.

ATHALIE, n. f. (*Athalie*, n. pr.) Zool. Espèce de papillon.

ATHALLE, adj. des 2 g. (ἀ priv., θαλλός, rameau; gr.) Bot. Qui n'a point de thalle.

ATHAMANTE, n. f. (ἀ priv., θαμνίτης, qui a rapport à l'arbuste; gr.) Pron. *a-ta-mantt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

ATHAMANTINE, n. f. (*athamante.*) Chim. Matière blanche, cristallisable, qu'on a découverte dans la racine et la graine d'une espèce d'athamante.

ATHAMANTOÏDE, adj. des 2 g. (ἀ priv., θαμνίτης, qui a rapport à l'arbuste, εἶδος, forme; gr.) Bot. Qui ressemble à l'athamante.

ATHANASIE, n. f. (ἀθανασία, immortalité; gr.) Pron. *a-ta-na-zi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées. Il se compose de petits arbustes, originaires d'Afrique.

ATHANOR, n. m. Anc. chim. Fourneau muni, à l'une de ses extrémités, d'une tour remplie de charbon qui tombait peu à peu, à mesure qu'il s'en usait dans le foyer : *L'*ATHANOR, *qui ne servait que dans de longues opérations alchimiques, n'existe plus dans les laboratoires actuels.* (Fourcroy.)

ATHÉE, n. m. (ἀ priv., θεός, Dieu; gr.) Pron. *a-té.* — Celui qui ne reconnaît point de Dieu, qui nie l'existence de Dieu : *Dieu explique le monde, et le monde le prouve; mais l'*ATHÉE *nie Dieu en sa présence.* (Rivar.) *Lucrèce, comme tous les* ATHÉES *fameux, naquit dans un siècle d'orages et de malheurs.* (Fontanes.) *Suivant Grotius et suivant Leibnitz, la notion du droit peut se passer de la notion théologique et s'obtenir même chez un* ATHÉE. (Lermin.)

… Les indifférents ne sont que des *athées* ;
Ils ne dormiraient plus, s'ils doutaient un seul jour.
(Alf. de Muss.)

— Adj. des 2 g. : *Le courtisan dévot est celui qui, sous un roi* ATHÉE, *serait* ATHÉE. (La Br.) *Je ne voudrais pas avoir affaire à un prince* ATHÉE *qui trouverait son intérêt à me faire piler dans un mortier.* (Volt.) *Un sentiment, une proposition* ATHÉE. (Id.)

ATHÉISME, n. m (*athée.*) Pron. *a-té-ism.* — L'opinion, la doctrine des athées : *L'*ATHÉISME *est cette grande cécité morale de quelques hommes, privés, par je ne sais quelle affliction providentielle, du premier sens de l'humanité, du sens qui voit Dieu.* (Lamart.) *La philosophie avait désavoué l'*ATHÉISME *avant même qu'il fût démenti par la conscience publique.* (Lacret.) *L'*ATHÉISME *spiritualise la matière et matérialise l'esprit.* (M^{me} de Staël.) *Séparez la croyance en Dieu de toute obligation envers lui, de tout hommage religieux, et vous n'aurez plus que l'*ATHÉISME *en action.* (Frayss.) *Le déisme est presque aussi éloigné de la religion chrétienne que l'*ATHÉISME, *qui y est tout à fait contraire.* (Pasc.)

ATHÉISTIQUE, adj. des 2 g. (*athée.*) Pron. *a-té-iss-tik.* — Qui a rapport à l'athéisme; qui est la conséquence de l'athéisme; qui mène à l'athéisme.

ATHÉLIE, n. f. (ἀ priv., θήλη, mamelle; gr.) Bot. Genre de champignons.

ATHELING, n. m. Pron. *att-laingh.* — Nom de l'héritier présomptif de la couronne chez les Anglo-Saxons.

ATHELXIE, n. f. (ἄθελξις, gr.) Méd. Succion.

ATHÉNÉE, n. m. (Ἀθήνη, Minerve, déesse de la science et des arts; gr.) Pron. *a-té-né.* — Ant. rom. Lieu où les poëtes et les rhéteurs venaient lire leurs ouvrages en présence d'une assemblée nombreuse, et où ceux qui enseignaient les beaux-arts faisaient des leçons publiques : *L'*ATHÉNÉE *le plus célèbre fut celui que l'empereur Adrien fit bâtir à Rome l'an 135 de l'ère chrétienne.*

— Aujourd'hui, Établissement où des savants et des gens de lettres viennent faire des lectures et des cours publics : *Vers la fin du XVIII*^e *siècle, et dans les premières années du XIX*^e, *les leçons de La Harpe, de Ginguené, de Chénier et de Georges Cuvier, attirèrent la foule à l'*ATHÉNÉE *de Paris.*

ATHÉRICÈRE, adj. des 2 genres (ἀθήρ, pointe; κέρας, antenne; gr.) Zool. Qui a les antennes terminées en pointe.

ATHÉRINE, n. f. (ἀθήρ, pointe; gr.) Pron. *a-té-rinn.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux; ils se rapprochent beaucoup des harengs.

ATHÉRINOÏDE, n. f. (*athérine*, εἶδος, forme; gr.) Zool. Espèce de poisson de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux : *L'*ATHÉRINOÏDE *habite l'Adriatique, la mer de Surinam et celle de Malabar.* (Lacép.)

ATHÉRIX, n. m. (ἀθήρ, pointe; gr.) Pron. *a-té-riks.* — Zool. Genre d'insectes diptères.

ATHERMANE, adj. des 2 g. (ἀ priv., θερμαίνω,

chauffer; gr.) Phys. Il se dit des corps qui sont propres à éteindre les rayons calorifiques.

ATHÉROMATEUX, EUSE, adj. (*athérome.*) Pron. *a-té-ro-ma-teu, teuz.* — Pathol. Qui tient de l'athérome.

ATHÉROME, n. m. (ἀθήρη, bouillie; gr.) Pron. *a-té-rôm.* — Pathol. Tumeur enkystée, qui contient une matière grumeleuse, semblable à de la bouillie.

— La tumeur qu'on nomme vulg. *loupe* est une espèce d'athérome.

ATHÉROPOGON, n. m. (ἀθήρ, épi, πώγων, barbe; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

ATHLÈTE, n. m. (ἀθλεῖν, combattre; gr.) Pron. *att-lèt.* — Anc. Nom de ceux qui prenaient part aux différentes luttes dont se composaient, en grande partie, les jeux solennels de la Grèce :

Simonide avait entrepris
L'éloge d'un *athlète*; et, la chose essayée,
Il trouva son sujet plein de récits tout nus. (La Font.)

*L'*ATHLÈTE *des jeux Olympiques s'interdit tous les plaisirs qui pourraient l'énerver.* (Thomas.)

L'*athlète* vainqueur dans l'arène
Est en honneur dans la cité;
Son nom, sans que le temps l'entraine,
Par les peuples est répété. (V. Hugo.)

— La course à pied, la lutte proprement dite, le saut, le disque ou palet, le javelot, étaient les exercices auxquels se livraient les *athlètes*, et la réunion de ces cinq exercices se nommait *pentathle.*

— Fig. Homme fort et robuste, adroit aux exercices du corps.

— Fig. Tout homme qui lutte avec force et courage pour soutenir la cause qu'il défend : *L'homme de bien est un* ATHLÈTE *qui se plait à combattre nu.* (J. J. Rouss.)

Un *athlète* nouveau
Vient combattre en champ clos aux joutes du barreau. (Boil.)

L'homme, dit Longin, c'est ce courageux ATHLÈTE *qu'inspire une passion invincible pour tout ce qu'il y a de plus grand, dont les pensées vont aussi loin que les cieux, et dépassent les bornes qui terminent toutes choses.* (Portalis.) *Démosthène est l'*ATHLÈTE *de la raison; il la défend de toutes les forces de son génie.* (Maury.) *Les anciens* ATHLÈTES *de la milice sainte sont descendus dans la tombe.* (J. de Maistre.)

— Fig. *Les athlètes de la foi, les athlètes de Jésus-Christ,* les martyrs.

ATHLÉTIQUE, adj. des 2 g. (*athlète.*) Qui appartient, qui est propre aux athlètes : *En huit jours une constitution* ATHLÉTIQUE *a été brisée.* (Arago.)

ATHLÉTIQUE, n. f. (*athlète.*) Pron. *att-lé-tik.* — Partie de la gymnastique des anciens, l'art des athlètes.

ATHLÉTIQUEMENT, adv. (*athlétique-ment.*) D'une manière athlétique.

ATHLOTHÈTE, n. m. (ἆθλος, combat; θέτης, celui qui établit; gr.) Pron. *att-lo-tètt.* — Officier qui présidait aux jeux gymnastiques chez les anciens.

ATHON, n. m. Zool. Pron. *a-ton.* — Nom du thon dans quelques parties méridionales de la France.

ATHORACIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., θώραξ, ακος, poitrine; gr.) Zool. Qui n'a point de thorax.

ATHORYBIE, n. f. (ἀ priv., θόρυβος, bruit; gr.) Zool. Genre de zoophytes de la classe des Acalèphes.

ATHROÏSME, n. m. (ἄθροισμα, rassemblement; gr.) Pron. *a-tro-ism.* — Rhét. Figure nommée plus souvent *Conglobation* : ATHROÏSME *vient d'un mot grec qui signifie littéralement* rassembler, entasser. (Beauz.)

ATHROZOPHYTE, n. m. (ἀθροίζω, réunir, φυτόν, plante; gr.) Bot. Algue qui croît par l'accumulation successive de ses frondes.

ATHRUPHYLLE, n. m. (ἀθρόος, rassemblé; φύλλον, feuille; gr.) Bot. Grand arbre de la Cochinchine, qu'on emploie dans les constructions : c'est une espèce d'*Ardisie.*

ATHYMIE, n. f. (ἀ priv., θυμός, courage; gr.) Pron. *a-ti-mi.* — Méd. Découragement, abattement.

ATHYRION, n. m. (ἀ priv., θύριον, petite porte; gr.) Pron. *a-ti-rion.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères.

ATIBAR, n. m. Comm. Nom donné à la poudre d'or par les habitants du Congo.

ATINGA ou **ATINGUE,** n. m. (ἀ priv., θιγγάνω, toucher; gr.) Pron. *a-tain-ga.* — Zool. Poisson de mer du Brésil; espèce de diodon.

ATINTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*ad*, à, *tingere*, teindre; lat.) Pron. *a-tain-té.* — Parer, orner avec affectation. || Peu usité.

= **S'atinter,** v. pr. Se parer avec affectation.

ATIPOLO, n. m. Bot. Grand arbre des Philippines, qui passe pour appartenir au genre *Jaquier.*

ATLANTE, n. m. (*Atlas*, Myth., géant qu'on disait supporter le monde sur ses épaules.) Pron. *att-lantt.* — Archit. Figure d'homme qui tient lieu de colonne pour soutenir une corniche, un entablement, ou quelque autre ouvrage d'architecture.

ATLANTE, n. m. (Ἄτλας, αντος, mer Atlantique; gr.) Zool. Genre de mollusques de la classe des Gastéropodes, ordre des Hétéropodes.

ATLANTIQUE, adj. des 2 g. (Ἄτλας; gr.) Pron. *att-lan-tik.* — Il ne s'emploie que dans ces dénominations, *Mer* ou *Océan Atlantique*, le grand océan qui sépare l'Amérique de l'Afrique et de l'Europe.

— Typogr. *Format atlantique* ou *format in-plano*, celui où la feuille entière ne forme qu'un seul feuillet ou deux pages.

— N. f. La mer Atlantique : *Les rivages de l'*ATLANTIQUE.

ATLAS, n. pr. m. (Ἄτλας; gr.) Pron. *att-lâss.* — Mythol. Nom de celui qui, suivant la Fable, fut condamné par Jupiter à porter le ciel sur ses épaules.

— Fig. Homme à la fois grand et robuste :

D'un nain faire un *Atlas.* (Boil.)
Notre *Atlas* de son faix sur ton dos se décharge. (Regn.)

— Il se dit aussi d'un prince qui soutient dignement le fardeau de la couronne.

— Anat. La première vertèbre du cou, ainsi appelée parce qu'elle supporte la tête, comme Atlas, dans la Fable, est censé supporter le ciel : *L'*ATLAS *est uni de telle sorte à l'occipital, qu'il accompagne la tête dans tous ses mouvements.*

ATLAS, n. m. (Ἄτλας, mer Atlantique; gr.) Pron. *att-lâss.* — Recueil de cartes géographiques : *Pourriez-vous avoir la charité de m'indiquer quelque bon* ATLAS *nouveau, bien fait, bien net?* (Volt.)

— Tout recueil de cartes, de planches, de tableaux, qui sert à faciliter l'intelligence d'un ouvrage auquel on le joint.

ATLÉ, n. m. Pron. *att-lé.* — Bot. Arbuste d'Égypte; il sert de bois à brûler; c'est une espèce de *tamaris.*

ATLODIDYME ou **ATLODYME,** n. m. (Ἄτλας, et δίδυμος, double; gr.) Anat. Monstre qui a deux têtes séparées, mais contiguës, et portées sur un cou unique. || Le premier est plus conforme à l'étymologie, mais moins usité.

ATLOÏDE, n. f. (ἄτλας, m. sign., εἶδος, forme; gr.) Pron. *att-lo-id.* — Anat. Un des noms de l'atlas, première vertèbre du cou.

ATLOIDO. (*atlas* ou *atloïde.*) Méd. Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés qui désignent toujours un organe en rapport avec l'atlas ou atloïde, et quelque autre organe; ainsi, *atloido-axoïdien* se dit d'un organe qui est en rapport avec l'atlas et l'axis; *atloïdo-occipital*, d'un organe qui est en rapport avec l'atlas et l'occipital; etc.

ATMIDIATRIQUE, n. f. (ἀτμίς, vapeur; ἰατρική, médecine; gr.) Pron. *att-mi-di-a-trick.* — Méd. Emploi méthodique des vapeurs ou des gaz, en bains et en fumigations.

ATMIDOMÈTRE, n. m. (ἀτμίς, vapeur; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *att-mi-do-mètr.* — Physiq. Instrument qui sert à mesurer la quantité de vapeur qui se forme, dans un temps donné, sur une surface humide.

ATMIZONIQUE, adj. m. (ἀτμίς, vapeur, ζώνη, ceinture; gr.) Phys. Il se dit d'un hygromètre composé de deux thermomètres, dont l'un est recouvert d'une mousseline humide.

ATMOMÈTRE, n. m. V. ATMIDOMÈTRE, m. sign.

ATMOSPHÈRE, n. f. (ἀτμός, vapeur, σφαῖρα, sphère; gr.) Pron. *att-mos-fèr.* — Couche de gaz et de vapeurs qui enveloppe la terre : *Les Grecs appelèrent l'enveloppe qui nous environne* ATMOSPHÈRE, la sphère des exhalaisons; *et nous avons adopté ce mot.* (Volt.) *L'*ATMOSPHÈRE *est l'enveloppe gazeuse qui entoure notre globe.* (Arago.)

— L'atmosphère n'est pas composée d'air seulement : ce fluide s'y trouve mêlé et combiné avec toutes les émanations volatiles qui se produisent sur la terre. L'atmosphère participe au mouvement de rotation diurne et au mouvement de translation annuelle du globe terrestre autour du soleil. On croit que les différents corps célestes sont enveloppés d'atmosphères semblables à la nôtre.

— Par anal. Tout fluide subtil et élastique qui enveloppe un corps et en suit les mouvements : *L'*ATMOSPHÈRE *des planètes. On doute que la lune ait une* ATMOSPHÈRE. (Acad.) *Les expériences de Bouguer sur l'intensité de la lumière que nous envoient les différentes parties du disque du soleil, font présumer que la diminution de son éclat vers les bords est due à une* ATMOSPHÈRE *épaisse qui l'environne.* (Lacroix.)

— Fig. *M*^me^ *de Staël, génie mâle dans un corps de femme, esprit remuant, passionné, audacieux, ne pouvait respirer dans cette* ATMOSPHÈRE *de lâcheté et de servitude.* (Lamart.) *Il faut combattre tous ces systèmes odieux, nés, comme une multitude d'insectes, de la décomposition de tous les gouvernements, et remplissant l'*ATMOSPHÈRE *où nous vivons.* (Thiers.)

— Particul. L'air d'un pays, d'un lieu; l'air au sein duquel une population, un individu, vit habituellement : *Les apprentis respirèrent les émanations de la rue avec une avidité qui démontrait combien l'*ATMOSPHÈRE *de leur grenier était chaude et méphitique.* (H. de Balzac.) *Le vrai logis du paysan, c'est la campagne : son toit, la voûte du ciel; son* ATMOSPHÈRE, *l'*ATMOSPHÈRE *entière de ses vallons.* (Lélut.)

— Phys. *Atmosphère électrique*, fluide très-subtil qui est en mouvement autour d'un corps électrisé, et qui donne naissance à tous les phénomènes électriques que présente ce corps.

— Mécan. Mesure de forces dans les machines. Dans les machines à vapeur, on se sert de l'*atmosphère* pour évaluer la force élastique de la vapeur; ainsi l'on dit qu'une machine travaille à une, deux, trois, dix *atmosphères*, pour dire que la tension de la vapeur qui la met en mouvement est équivalente à l'effet que produirait un poids de une, deux, trois, dix fois un kilogramme trente-deux grammes par centimètre carré.

ATMOSPHÉRIQUE, adj. des 2 g. (*atmosphère.*) Pron. *att-moss-fé-rik.* — Qui fait partie de l'atmosphère : *Phénomènes* ATMOSPHÉRIQUES. *La densité de la colonne* ATMOSPHÉRIQUE *va ordinairement de la surface de la terre aux couches les plus élevées.* (Arago.)

— *Air atmosphérique*, couche de gaz et de vapeurs qui enveloppe le globe terrestre : *Lavoisier reconnut le premier que l'*AIR ATMOSPHÉRIQUE *se composait de deux gaz, l'oxygène et l'azote.* (Pelouze.) *L'*AIR ATMOSPHÉRIQUE *est composé de 21 oxygène et de 79 azote, de quelques millièmes d'acide carbonique, enfin d'une quantité variable de vapeur d'eau.* (Dumas.)

— *Machine atmosphérique*, espèce de machine à vapeur à haute pression et à simple effet; on lui a donné ce nom, parce que le soulèvement qu'elle produit est l'effet de la pression de l'atmosphère. Cette machine est employée ordinairement à élever de l'eau au moyen de pompes.

— *Chemin de fer atmosphérique*, système de locomotion par chemin de fer, dans lequel la machine locomotive est supprimée, et remplacée par un appareil fixe consistant en un tuyau placé tout le long de la voie entre les deux cours de rails, et dans lequel le vide est fait au moyen de pompes à air, mais par des machines fixes établies sur la ligne.

ATMOSPHÉROGRAPHIE, n. f. (*atmosphère*, γράφω, je décris; gr.) Description de l'atmosphère.

ATMOSPHÉROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'atmosphérographie.

ATMOSPHÉROLOGIE, n. f. (*atmosphère*, λόγος, discours; gr.) Pron. *att-moss-fé-ro-lo-ji.* — Traité sur l'atmosphère.

ATMOSPHÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. (*atmosphère.*) Qui a rapport à l'atmosphérologie.

ATOCIE, n. f. (ἀτοκία, stérilité; gr.) Méd. Impuissance, stérilité.

ATOLE, n. f. Pron. *a-tol.* — Bouillie faite de farine d'orge, et en usage dans les Indes.

ATOMAIRE, adj. des 2 g. (ἄτομον, point; gr.) Didact. Qui est parsemé de points colorés.

ATOME, n. m. (ἄτομος, non divisé; formé de ἀ priv. et de τέμνω, je coupe; gr.) Pron. *a-tôm.* — Corps infiniment petit, et regardé comme indivisible à cause de son extrême petitesse : *Démocrite et Épicure ont prétendu que les corps se formaient par la rencontre fortuite des* ATOMES. (Acad.) *Il n'y a nulle apparence que Dieu veuille anéantir les âmes, lui qui n'anéantit pas le moindre* ATOME. (Fén.) *Les corps sont tous originairement composés d'*ATOMES *semblables.* (Cuvier.) *La matière aveugle, et qui s'est formée de l'amas confus des* ATOMES, *n'a pas produit un chef-d'œuvre aussi admirable que l'univers.* (St-Évrem.)

— Fig. *Les anciens ont dit que la nature avait rassemblé tous les* ATOMES *de la sagesse pour former Épicure.* (Malebr.)

Est-il de petits corps un plus lourd assemblage,
Un esprit composé d'*atomes* plus bourgeois? (Mol.)

— Petite molécule que l'on considère comme la limite de la divisibilité chimique : *Les gaz peuvent renfermer des nombres différents de petites molécules constituant les* ATOMES.

— Par extens. Grains de poussière d'une excessive ténuité, que l'on aperçoit seulement lorsqu'un rayon solaire pénètre dans un endroit obscur, et les enveloppe dans son rayonnement : *Dans leur système, l'homme est assimilé à ces* ATOMES *sans consistance qui s'agitent dans un rayon du soleil, emportés par la gravitation universelle.* (Portalis.)

— Fig. Extrême petitesse de certains corps relati-

vement à d'autres, ou à l'espace dans lequel ils existent : *Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des* ATOMES, *au prix de la réalité des choses.* (Pascal.) *Toute la terre n'est qu'un* ATOME *suspendu en l'air.* (Boss.) *Nous ne sommes qu'un* ATOME *imperceptible au milieu de ce vaste univers.* (Mass.) *Que devenons-nous à nos propres yeux, vils* ATOMES *posés dans je ne sais quel petit coin de l'univers, quand nous considérons ces soleils innombrables ?* (Fén.)

Me voici ; mais que suis-je ? Un *atome* pensant. (Lamart.)

= Le *Dictionnaire national* voudrait qu'eu égard à la prononciation on écrivît *atome* avec l'accent circonflexe ; mais comme cet accent est essentiellement un signe de contraction et non un signe prosodique, l'étymologie doit faire loi, et la raison veut qu'on y conforme l'accentuation.

ATOMIFÈRE, adj. des 2 g. (*atome ; ferre*, porter ; lat.) Didact. Qui est chargé d'atomes.

ATOMIQUE, adj. des 2 g. (*atome.*) Pron. *a-to-mik.* — Didact. Qui a rapport aux atomes.

— Chim. *Théorie atomique,* théorie des chimistes qui soutiennent que tout corps composé provient de la juxtaposition d'un certain nombre d'atomes, soit un à un, comme dans le composé binaire, soit un à deux, comme dans le composé ternaire, etc., et que ces atomes ainsi juxtaposés forment des atomes composés, indivisibles et insécables. La *théorie atomique* repose sur ce fait, que les corps se combinent entre eux dans des quantités déterminées et dans des rapports constants et invariables ; mais elle n'est pas toujours sanctionnée par l'expérience.

ATOMISME, n. m. (*atome.*) Doctrine des philosophes qui prétendent expliquer la formation des corps par la combinaison des atomes.

ATOMISTE, n. m. (*atome.*) Pron. *a-to-mist.* — Partisan de l'atomisme.

ATOMISTIQUE, adj. V. ATOMIQUE, m. sign.

ATOMOGYNIE, n. f. (ἄτομος, atome ; γυνή, femelle ; gr.) Bot. L'un des deux ordres établis par Richard dans la didynamie de Linné ; il correspond à l'*angiospermie.*

ATOMOLOGIE, n. f. (ἄτομος, atome ; λόγος, discours ; gr.) Chim. Traité sur les atomes considérés comme formant les corps composés par leur juxtaposition.

ATONE, adj. des 2 g. (ἀ priv., τόνος, force ; gr.) Pron. *a-tonn.* — Néol. Qui est fixe et sans mouvement, sans expression : *Un œil* ATONE.

ATONIE, n. f. (*atone.*) Pron. *a-to-ni.* — Méd. Défaut de ton, faiblesse ou relâchement d'un organe, et surtout d'un organe contractile : ATONIE *de l'estomac. Quelques praticiens ont vanté l'usage de l'ail dans les rétentions d'urine, et surtout dans celles qui dépendent de l'*ATONIE *de la vessie.* (Richard.)

ATONIFICATION, n. f. (*atonie.*) Méd. Néol. Action de faire tomber les organes dans l'atonie.

ATONIQUE, adj. des 2 g. (*atonie.*) Pron. *a-to-nik.* — Méd. Qui tient à l'atonie.

ATOUR, n. m. (*atorna,* ajustement ; bass. lat.) Pron. *a-tour.* — Génér. Parure de femme. Il s'emploie le plus souvent au pluriel : *Dégrafez-moi cet* ATOUR *des dimanches.* (La Font.) *Elle est dans ses* ATOURS. (Acad.) *Je mettrai mes plus beaux* ATOURS. (Dest.)

Le deuil enfin sert de parure,
En attendant d'autres *atours.* (La Font.)

Le pont était couvert d'un tas de jolies filles curieuses, souriantes dans leurs plus beaux ATOURS. (V. Hugo.)

Ravi, je crus encor la voir dans ces *atours*
Que préféraient mes yeux au temps de nos amours. (C. D.)

— *Atour* signifiait simplement la coiffure de la tête, tellement qu'on disait l'*atour de nuit ;* mais ce devint par extension la parure, en général, des hommes comme des femmes, s'appliquant aux vêtements de soie comme aux armures d'acier. (L. de Laborde.)

— *Dame d'atour,* dame dont la charge est de présider à la toilette de la reine et des princesses : *La charge de la* DAME D'ATOUR *est la première après celle de la dame d'honneur.* (Acad.)

— *Femmes d'atour, garçons d'atour,* hommes et femmes de service, préposés à la garde des robes et des parures des princesses.

— Dans ces expressions *atour* s'emploie au singulier.

ATOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Atourner. Ajusté, paré :

Ce chien-ci donc étant de la sorte *atourné,*
Un matin passe. (La Font.)

Quand elle s'était bien piquée
Et bien parée et *atournée.* (Rom. de la Rose.)

La statue de la reine est fort spirituellement sculptée et ATOURNÉE. (V. Hugo.)

ATOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*atour.*) Pron. *a-tour-né.* — Orner, parer comme une femme. || Il est vieux.

ATOUT, n. m. (*a-tout.*) Pron. *a-tou.* — Jeu de cartes. Il se dit des cartes qui sont de la même couleur que celle qui retourne : *Les* ATOUTS *emportent les autres cartes.* (Acad.)

— *Couper et faire atout,* couper et jouer atout.

ATOXIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., τοξικόν, poison ; gr.) Didact. Qui n'a point de venin.

ATRABILAIRE, adj. des 2 g. (*atra,* noire, *bilis,* bile ; lat.) Pron. *a-tra-bi-lèr.* — Anc. Méd. Il se disait des sujets dans lesquels on croyait que l'atrabile prédominait, tels que les mélancoliques et les hypocondres ; aujourd'hui il ne s'emploie que dans le sens de Morose, chagrin, irritable : *Homme* ATRABILAIRE. *Visage, humeur* ATRABILAIRE.

Corrigez, s'il se peut, ce noble *atrabilaire,*
Pour qui l'honneur n'est rien s'il n'est héréditaire. (C. D.)

— Subst. : *Un* ATRABILAIRE. *C'est un* ATRABILAIRE.

ATRABILE, n. f. (*atra,* noire, *bilis,* bile ; lat.) Méd. anc. Bile noire ; humeur que les anciens regardaient comme un des principes constituants du corps animal, et la cause de la mélancolie, l'hypocondrie, etc. : *L'existence de l'*ATRABILE *est considérée aujourd'hui comme entièrement hypothétique.* (Acad.)

ATRACTOBOLE, n. m. (ἄτρακτος, fuseau, βολή, action de jeter ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

ATRACTOSOME, adj. des 2 g. (ἄτρακτος, fuseau ; σῶμα, corps ; gr.) Zool. Qui a le corps fusiforme.

= **Atractosomes,** n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des Holobranches : *La famille des* ATRACTOSOMES *correspond à la famille des Scombéroïdes de Cuvier.*

ATRACTYLE, n. f. (ἀτρακτυλίς, sorte de chardon ; gr.) Pron. *a-trak-til.* — Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des Cinarocéphales.

ATRAGÈNE, n. f. (*ater,* noir, *genus,* genre ; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, qui est très-rapproché des clématites.

ATRAMENTAIRE, adj. des 2 g. (*atramentum,* encre ; lat.) Pron. *a-tra-man-tèr.* — Qui a les caractères ou l'apparence de l'encre.

— *Saveur atramentaire,* saveur analogue à celle de l'encre.

ATRAPHACE, n. f. (ἀτράφαξις, sorte de plante ; gr.) Pron. *a-tra-fass.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Polygonées.

ÂTRE, adj. des 2 g. (*ater, atra,* noir ; lat.) D'un noir foncé. Zool. *Abeille âtre,* espèce d'abeilles d'un beau noir mat, à corselet encadré de blanc.

ÂTRE, n. m. (m. étym.) Foyer, endroit de la cheminée où l'on fait le feu : *Ôter les cendres de l'*ÂTRE.

Un même attrait rassemble autour de l'*âtre*
La vieillesse conteuse et l'enfance folâtre. (Delille.)
Vois, la lampe pâlit, l'*âtre* scintille et fume. (V. Hug.)

*Un grand feu brillait dans l'*ÂTRE. (H. de Balzac.)

— Prov. *Il n'y a rien dans cette maison de si froid que l'âtre,* on y fait mauvaise cuisine, maigre chère.

— *Âtre d'un four,* le sol, la partie plane d'un four.

— Particul. Pièce de grès qui couvre le fond des fours à verre.

— Morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau de l'émailleur.

ATRÉSIE, n. f. (ἀ priv., τρῆσις, trou ; gr.) Méd. Occlusion, imperforation des ouvertures naturelles.

ATRÉTENTERIE, n. f. (ἄτρητος, imperforé, ἔντερον, intestin ; gr.) Méd. Imperforation d'une partie quelconque de l'intestin.

ATRÉTOBLÉPHARIE, n. f. (—, βλέφαρον, paupière ; gr.) Méd. Imperforation des paupières.

ATRÉTOPSIE, n. f. (—, ὤψ, œil ; gr.) Méd. Imperforation de la pupille.

ATRI, (*ater,* noir ; lat.) Terme employé dans la composition de plusieurs adjectifs, pour désigner que l'objet dont il s'agit est d'un *noir mat et foncé :*

ATRICAUDE, adj. des 2 g. (*atri, cauda,* queue ; lat.) Qui a la queue noire.

ATRICOLLE, adj. des 2 g. (—, *collum,* cou ; lat.) Qui a le cou ou le corselet noir.

ATRICORNE, adj. des 2 g. (—, *cornu,* corne ; lat.) Qui a les cornes ou les antennes noires.

ATRIPÈDE, adj. des 2 g. (—, *pes,* pied ; lat.) Qui a les pattes ou les pieds noirs.

ATRICHIE, n. f. (ἄθριξ, ἄτριχος, qui n'a pas de poil ; gr.) Pron. *a-tri-chi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses.

ATRIPLETTE ou **ATRIPLOTTE,** n. f. Vulg. La petite fauvette rousse.

ATRIPLICÉ, ÉE, adj. (*atriplex,* arroche ; lat.) Bot. Qui ressemble à l'arroche.

= **Atriplicées,** n. f. plur. Famille de plantes qui a pour type le genre Arroche. || V. CHÉNOPODÉES.

ATRIUM, n. m. (*atrium ;* lat.) Antiq. rom. Espèce de portique couvert, composé de deux rangs de colonnes qui formaient deux ailes, c'est-à-dire trois allées, une large au milieu, et deux étroites aux côtés : *L'*ATRIUM *était très-distinct du vestibule.* (Mill.)

— L'*atrium* était une des parties intérieures des édifices romains, tandis que le vestibule était une de leurs parties extérieures. C'était dans l'*atrium* que les Romains plaçaient les images de leurs ancêtres : *L'*ATRIUM *ou cour carrée, qui pouvait rarement trouver place dans les quartiers populeux de Rome, commença a devenir d'un usage général à Constantinople.* (Bâtiss.)

ATROCE, adj. des 2 g. (*atrox,* lat. ; m. sign.) Pron. *a-tross.* — Il se dit principalement des crimes, des injures, des supplices, Excessif, horrible : *Injure, vengeance* ATROCE. *Supplices, tourments* ATROCES. (Acad.) *Le parricide est un crime* ATROCE. (Trév.) *L'homme a des vices, il en a de tout genre. Il en montre d'*ATROCES *quelquefois à l'égard de ses semblables ; mais il n'en a presque jamais à l'égard de ses enfants.* (Thiers.)

— Fam. *Douleur atroce,* douleur très-vive : *Au moindre mouvement, c'étaient dans son bras des* DOULEURS ATROCES. (Mérim.) *J'ai une peur* ATROCE. (A. de Musset.)

— Fam. *Atroce, froid atroce,* temps très-mauvais, froid excessif. || *Figure atroce,* d'une laideur horrible : *Ta* FIGURE ATROCE *l'aura mise en fuite.* (Beaum.)

— Par extens. Cruel, inhumain : *Une âme, un caractère* ATROCE. *Il faut éviter les lois pénales en fait de religion, elles rendent l'âme* ATROCE. (Montesq.) *Souvent Tibère portait une loi sage en commettant une action* ATROCE. (La Harpe.)

ATROCE, n. m. (*atrox,* lat. ; m. sign.) Zool. Reptile venimeux de l'ordre des Ophidiens ; il est originaire des grandes Indes.

ATROCEMENT, adv. (*atroce-ment.*) Pron. *a-trosse-man.* — Avec atrocité : *Une action* ATROCEMENT *perfide.* (Acad.)

ATROCITÉ, n. f. (*atroce.*) Énormité d'un crime, d'un supplice, d'une injure : *Ce forfait est d'une* ATROCITÉ *inouïe.* (Acad.)

— Fam. Action cruelle ; acte de violence horrible : *Commettre des* ATROCITÉS. *Cette action est une froide* ATROCITÉ. (Acad.)

Par analog. Toute espèce de méfaits : *Les méchants accumulent sur moi les plus absurdes calomnies, et ne disputent que sur le choix des* ATROCITÉS. (Beaum.) *Malgré les* ATROCITÉS *qui avaient souillé sa jeunesse, Catilina était lié avec la plupart des hommes d'État de Rome.* (Mérim.)

— Cruauté excessive : *L'*ATROCITÉ *d'un tyran.* ATROCITÉ *de l'âme, du caractère.*

ATROPA, n. f. (*atropa,* belladone ; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées ; la belladone est l'espèce la plus connue.

ATROPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'atropa ou à la belladone.

= **Atropées,** n. f. plur. Famille de plantes ayant pour type le genre *Atropa.*

ATROPHIE, n. f. (ἀτροφία, m. sign. ; gr.) Pron. *a-tro-fi.* — Pathol. Dépérissement ou maigreur excessive de quelque partie du corps : *Le principal caractère de l'*ATROPHIE *est la diminution de volume de la partie affectée.*

— L'*atrophie* n'est qu'une diminution partielle de la nutrition ; elle n'affecte qu'un membre ou un organe isolé. Lorsque la diminution de volume est générale, lorsque le corps tout entier s'amoindrit ou dépérit, les médecins désignent ces altérations par les mots *émaciation* ou *amaigrissement, marasme* ou *consomption.*

ATROPHIÉ, ÉE, adj. Atteint d'atrophie, frappé de dépérissement : *Un membre est* ATROPHIÉ *quand il se flétrit et se dessèche.*

ATROPHIER (S'), v. pr. 1re conj. (*atrophie.*) Pron. *a-tro-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous nous atrophiions, vous vous atrophiiez.* — En parl. d'un membre, d'un organe, Tomber dans l'atrophie, diminuer de volume, dépérir.

— Fig. *L'Empire ottoman diminue et s'*ATROPHIE, *pour que l'Allemagne s'agrandisse.* (V. Hug.)

ATROPINE, n. f. (*atropa.*) Pron. *a-tro-pinn.* — Chim. Alcaloïde extrait des feuilles, des tiges et des racines de la belladone : *L'*ATROPINE *est une substance très-âcre et très-vénéneuse.* (Rich.)

ATROPIQUE, adj. (*atropa.*) Chim. Il se dit d'un acide qu'on trouve dans la belladone.

ATROPOS, n. f. (Ἄτροπος, gr.) Pron. *a-tro-poss.* — Mythol. Celle des trois Parques dont l'emploi était

de couper le fil qui, suivant la Fable, mesurait la vie de chaque homme.

— Zool. Sphynx appelé aussi *Tête de mort.*

— Reptile de l'ordre des Ophidiens, et du genre Vipère.

ATTABALLE, n. m. Art milit. Sorte de tambour chez les Maures.

ATTABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Attabler.

...Ils sont tous *attablés*....
Que leur bon appétit me serve de complice. (E. Augier.)

ATTABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*table.*) Pron. *a-ta-ble.* — Placer, mettre quelqu'un à table pour le faire manger, boire ou jouer : *Si vous ne pouvez accorder ces paysans*, ATTABLEZ-*les*, *et vous les concilierez bientôt.* (Acad.) || Peu usité.

= **S'attabler,** v. pr. Se placer, se mettre à table : *Ils* SE SONT ATTABLÉS *pour jouer aux échecs.* (Acad.) *A la dinée, il* S'ATTABLA *dans un coin de la salle.* (A. Karr.) *Ils venaient tous quatre de* S'ATTABLER *pour faire leur boston.* (H. de Balzac.)

— Fig. *Telle était la violence de cette peste, que les sangliers et les renards qui* S'ÉTAIENT ATTABLÉS *à ce riche banquet étaient morts avant la fin de leur repas.* (L. Viardot.)

ATTACHANT, part. prés du v. Attacher :

La vigne, en *s'attachant* au bois mort qu'elle embrasse,
Fait-elle reverdir le stérile rameau? (Saurin.)

ATTACHANT, ANTE, adj. (*attacher.*) Pron. *a-ta-chan, chantt.* — Qui attache; qui est de nature à fixer fortement l'attention, à intéresser vivement l'esprit ou le cœur : *Spectacle* ATTACHANT. *Histoire, étude* ATTACHANTE. *Les détails de ce magique tableau ne sont pas moins* ATTACHANTS *que l'ensemble.* (Lamart.)

— En parl. des personnes, Qui mérite l'attachement, l'amitié : *Il était bon, simple, cordial*, ATTACHANT. (Mign.) || Il est rare en ce sens.

ATTACHE, n. f. (*attacher.*) Pron. *a-ta-ch.* — Lien, courroie; tout ce qui sert à lier, à attacher : *L'*ATTACHE *d'un soulier. L'*ATTACHE *d'un chien, d'un cheval. Mettre un chien à l'*ATTACHE. (Acad.)

— *Chien d'attache*, chien de cour que l'on ne lâche que la nuit pour la garde.

— Fig. *Être comme un chien à l'attache*, Être tenu par un emploi, un travail très-assujettissant.

— *Prendre des chevaux à l'attache*, se charger de garder pour quelque temps des chevaux à l'écurie moyennant rétribution.

— Fig. Il se dit de tout ce qui occupe l'esprit, ou de ce qui engage le cœur et le tient en dépendance : *Une forte* ATTACHE. *Une* ATTACHE *funeste, criminelle. Avoir de l'*ATTACHE *pour sa maison, pour son pays natal. Avoir de l'*ATTACHE *au jeu, à son opinion. La plupart du temps, ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'*ATTACHE *à ce que je dis.* (La Rochef.) *Se peut-il que nous ayons tant d'*ATTACHE *à cette vie et à ses plaisirs?* (Boss.)

... De son bien il s'est laissé priver
Par son trop peu de soin des choses temporelles,
Et sa puissante *attache* aux choses éternelles. (Mol.)

— Avant un complément déterminatif de personne il prend le plus ordinairement la préposition *pour :*

Pour cet enfant leur *attache* est visible. (Rac.)

La préposition *à*, moins usitée, donne à l'expression beaucoup plus d'énergie : *Mon Dieu, quel est le principe de cette prodigieuse* ATTACHE *que nous avons à nous-mêmes, et qui nous l'a inspirée?* (Boss.)

— Anat. Endroit où vient se fixer, s'attacher l'extrémité d'un muscle, d'un ligament : *Les muscles ont chacun deux* ATTACHES. (Acad.) *Il a rendu un service à l'enseignement anatomique en cherchant à donner une nomenclature méthodique, prise de la position et des* ATTACHES *des parties.* (Cuvier.)

— Peint. et sculpt. Emmanchement, endroit où les muscles et les tendons unissent les membres.

— Chancell. Autorisation, ordre, commission. || *Lettres d'attache*, lettres que le roi donnait pour faire exécuter dans le royaume les bulles du pape, ou les ordonnances d'un chef d'ordre ayant son siége à l'étranger. || Commissions qui étaient expédiées soit à la chambre des comptes, soit ailleurs, pour l'exécution de quelque arrêt, de quelque ordonnance. || Ordonnances que rendait un gouverneur de province pour la mise à exécution des ordres du roi. || Lettres que donnaient le connétable, le grand amiral, les colonels généraux, ou les mestres de camp généraux d'une armée, pour être jointes aux commissions ou brevets accordés par le roi aux officiers qui devaient servir sous leurs ordres.

— Par extens. Adhésion, consentement, agrément.

— *Prendre l'attache de quelqu'un*, s'assurer de son consentement : *Si vous n'avez son* ATTACHE, *je vous conseille de renoncer à votre projet. Je ne veux rien faire sans prendre votre* ATTACHE. (Acad.) || Ces locutions ont vieilli.

— Techn. Charpent. Pièce de bois qui forme l'axe d'un moulin à vent. || Fonder. Petite courroie qui sert à attacher la matrice au bois de la pièce de dessus du moule. || Forger. Les deux pièces de bois qui servent à contenir la drôme. || Vitrer. Petits morceaux de plomb très-minces et très-étroits qu'on soude sur les panneaux des vitres, pour fixer les verges de fer qui les tiennent en place. || Vanner. Sorte de lien fait de plusieurs brins d'osier, qui sert à tenir plus solidement ensemble le bord et le reste de l'ouvrage. || Faienc. Fil de fer dont les raccommodeurs de faïence se servent pour recoudre les parties d'une pièce cassée.

— Joailler. *Attache de diamants*, ou simpl. *Attache*, assemblage de diamants mis en œuvre, et formé de plusieurs pièces réunies par une agrafe : *On remarque sur elle une riche* ATTACHE, *qu'elle dérobe avec soin aux yeux de son mari.* (La Br.)

— Bonnet. *Bas d'attache*, grand bas de soie qui s'attachait anciennement au haut-de-chausses.

— Jardin. Ornement de parterre qui se lie à un autre, auquel il est comme attaché.

Syn. Attache, attachement. L'*attache* est proprement un lien ; l'*attachement* est une liaison. La nécessité, l'habitude forment les *attaches ;* le devoir, l'affection forment les *attachements.* Quand tous les deux s'emploient pour désigner une liaison amoureuse, *attache* dit quelque chose de plus tendre. On est esclave de la femme pour laquelle on a de l'*attache ;* on est dévoué à celle pour qui on a de l'*attachement.*

ATTACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Attacher. Qui est, qui a été lié : *Mes chevaux étaient* ATTACHÉS *çà et là autour de ma tente.* (Lamart.) *Je l'avais vu* ATTACHÉ *sur son lit, se débattant dans ses liens et poussant d'horribles cris.* (Barante.) *Ces bateaux-pêcheurs sont munis de deux voiles latines* ATTACHÉES *en sens inverse à deux mâts différents.* (V. Hugo.)

— Fig. *L'âme est* ATTACHÉE *au corps par des liens invisibles. Un être faible et mortel,* ATTACHÉ *à la terre, a osé se transporter sur un élément inconnu et terrible.* (Thom.)

— Lié par affection, par dévouement, ou par quelque motif qui engage, qui oblige : *Être* ATTACHÉ *à ses parents, à sa femme, à ses enfants. Dante sortait d'une famille* ATTACHÉE *au parti des Guelfes.* (Villem.)

A ton maître toujours sois *attaché*, fidèle. (Étienne.)

Les peuples en apparence les plus malheureux sont ceux qui se montrent le plus ATTACHÉS *au sol de la patrie.* (Alibert.)

— Qui tient fortement à ; qui demeure fidèle à : *Le genre humain est inviolablement* ATTACHÉ *à certaines vérités nécessaires à son bonheur.* (Frayss.) *L'ignorance est* ATTACHÉE *à la routine, et ennemie de tout perfectionnement.* (J.-B. Say.) *Quiconque est plus* ATTACHÉ *à sa vie qu'à son devoir ne saurait être solidement vertueux.* (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens : *À mesure que l'homme se développe, il devient plus* ATTACHÉ *à ce qu'il possède.* (Thiers.) || *Être attaché à ses intérêts*, aimer trop son profit, être trop intéressé.

— Absol. Intéressé, qui ne dépense qu'à regret : *Un homme* ATTACHÉ. *On manque quelquefois sa fortune pour être trop* ATTACHÉ, *comme on se ruine en faisant trop de dépense.* (Girard.) || Peu usité.

— Fixé sur : *Je restai à genoux, les yeux* ATTACHÉS *sur la pierre.* (Châteaubr.)

— Poétiq. Acharné contre :

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée*. (Rac.)

— Qui résulte, qui dérive, qui dépend de, qui tient à, qui est inséparable de : *Émoluments* ATTACHÉS *à un emploi. Il a épuisé toutes les calamités* ATTACHÉES *à toutes les conditions de la vie.* (Barthél.) *Le bonheur n'est pas* ATTACHÉ *à l'éclat du rang et des titres, il n'est* ATTACHÉ *qu'à l'innocence de la vie.* (Mass.) *L'abus est un vice* ATTACHÉ *à toutes les lois, à toutes les institutions des hommes.* (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui est dans la dépendance de quelqu'un, remplir auprès de lui quelque office : *Un esclave est* ATTACHÉ *à son maître. Être* ATTACHÉ *à un prince.*

— On dit dans un sens analogue, *Être* ATTACHÉ *au service de quelqu'un. Être* ATTACHÉ *à l'administration des postes.*

= **Attaché,** n. m. Chancell. Celui qui est attaché à une légation : *Un* ATTACHÉ *d'ambassade. Un* ATTACHÉ *libre. L'ébahissement fut grand parmi les secrétaires,* ATTACHÉS *et scribes de la diplomatie.* (Ancelot.)

ATTACHEMENT, n. m. (*attacher.*) Pron. *a-ta-ch-man.* — Sentiment par lequel on s'attache ou l'on est attaché à une personne, à une chose; liaison d'affection, d'amitié : *La vie ne saurait être gracieuse sans quelque* ATTACHEMENT. (Trév.) *L'*ATTACHEMENT *du cœur empêche les réflexions.* (Bussy-Rab.) *Philippe eut des liaisons d'intérêt et aucun* ATTACHEMENT. (La Harpe.) *Je compris que votre* ATTACHEMENT *mutuel tenait à tant de choses louables, qu'il fallait plutôt le régler que l'anéantir.* (J.-J. Rouss.) *La férocité naturelle du chien s'est tempérée, et a cédé à la douceur de la reconnaissance et de l'*ATTACHEMENT. (Buff.)

— Il veut la prép. *pour* avant un complément de personne, et la prép. *à* avant un complément de chose : *J'ai été retenu par* ATTACHEMENT POUR *vous.* (Volt.) *La probité est un* ATTACHEMENT À *toutes les vertus civiles.* (Vauven.) *Peut-on avoir plus d'*ATTACHEMENT *à ses devoirs?* (Mme de Sévig.) *Il avait* POUR *lui un* ATTACHEMENT *mêlé d'admiration.* (V. Hug.) *Il cachait son ambition sous les dehors de la piété et d'un* ATTACHEMENT *sans bornes* À *la patrie et* À *son souverain.* (Mérim.)

— Il s'emploie quelquefois au pluriel : *Les* ATTACHEMENTS *sordides de l'avarice.* (Mass.) *Elle survécut à ses grandeurs, afin qu'elle pût survivre aux* ATTACHEMENTS *de la terre.* (Boss.) *Elle a sauvé son cœur des* ATTACHEMENTS *grossiers et des mauvais usages du monde.* (Fléch.)

Honteux *attachements* de la chair et du monde,
Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittés? (Corn.)

L'amitié est de tous les ATTACHEMENTS *le plus digne de l'homme, et le seul qui ne le dégrade point.* (Buff.)

— Forte application : ATTACHEMENT *à l'étude, au travail.*

— Guerre. Action par laquelle on met le mineur en état de travailler pour faire une brèche par le moyen de la mine : *L'*ATTACHEMENT *du mineur.*

— Constr. n. m. pl. Notes que l'on prend pendant que certains ouvrages sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires.

— Dans les travaux par adjudication, *Prendre des attachements*, faire le relevé exact des dépenses journalières de l'entrepreneur, pour s'assurer si les travaux sont bien exécutés et poussés avec l'activité désirable.

— *Travaux par attachement* ou *par régie*, travaux dont les dépenses effectives sont payées sur des rôles de journées et fournitures dressés par les ingénieurs et leurs agents.

ATTACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*attexere*, adapter, unir à; *attassare*, m. sign.; b. lat.) Pron. *a-ta-ché.* — Joindre, fixer une chose à une autre au moyen d'un lien, d'une matière qui l'y fasse adhérer : ATTACHER *une tapisserie à une muraille.* ATTACHER *des chevaux à un char.* ATTACHER *les galériens, les forçats à la chaîne.* ATTACHER *un manteau sur ses épaules.* (Acad.) *Nous* ATTACHÂMES *nos chevaux à des arbres qui bordaient le grand chemin.* (Le Sage.)

La difficulté fut d'*attacher* le grelot. (La Font.)

— Fig. *La Providence a, pour ainsi dire,* ATTACHÉ *les pieds de chaque homme au sol natal par un aimant invincible.* (Châteaubr.)

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'*attache* au rivage. (Boil.)

— Il se dit des choses considérées comme moyen ou cause de l'action exprimée par le verbe : *Le lien* ATTACHE *le cheval. Le cordon* ATTACHE *les souliers. Le clou* ATTACHE *le cadre au mur. Je voudrais bien savoir si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour* ATTACHER *un haut-de-chausses.* (Mol.)

— Fig. *Attacher ses yeux, ses regards sur une personne, sur une chose*, les regarder longtemps avec attention, avec intérêt.

— Fig. Lier, joindre par l'affection, ou par quelque chose qui engage, qui oblige : ATTACHER *quelqu'un à son service. Ils l'ont* ATTACHÉ *à leur parti. J'ai su me l'*ATTACHER *par les services que je lui ai rendus. L'ambition l'*ATTACHE *à la cour.* (Acad.) *Le corps rabat la sublimité de nos pensées, et nous* ATTACHE *à la terre.* (Boss.) *Chez les animaux, la saison des amours est fort courte, et, passé cette saison, rien n'*ATTACHE *plus les mâles à leurs femelles.* (Buff.) *Une religion chargée de beaucoup de pratiques* ATTACHE *plus à elle qu'une autre qui l'est moins.* (Montesq.) *Il faut aux hommes une autre autorité que le raisonnement pour les* ATTACHER *à l'observation de leurs devoirs.* (Necker.) *Qui peut vous* ATTACHER *à ce séjour?* (Mme de Staël.)

— Fig. Faire qu'une chose tienne à une autre et lui soit unie inséparablement : *On a* ATTACHÉ *telle prérogative, tel émolument à telle charge. J'*ATTACHE *ma destinée à la vôtre.* (Acad.) *Un destin sévère m'*ATTACHE *à cette malheureuse patrie.* (Fén.)

— Faire dépendre : *Cette mère* ATTACHAIT *son bonheur à celui de ses enfants.* (Acad.)

Le ciel n'*attache* point mon bonheur à ses jours. (Rac.)

— Attribuer : ATTACHER *de l'importance à une chose.* ATTACHER *une signification à un mot. Les hommes n'*ATTACHENT *de prix au plaisir qu'autant qu'il leur coûte des peines.* (Marm.) *J'*ATTACHE *beaucoup de prix à votre suffrage.* (Acad.) *Il les accoutumait à définir avec exactitude les idées qu'ils* ATTACHAIENT *aux mots.* (Barth.) *Les janissaires* ATTACHAIENT *à leurs marmites une influence superstitieuse.* (Mich.)

— Attirer l'esprit, les yeux; les rendre attentifs par quelque chose d'important ou d'agréable : *Ce spectacle* ATTACHAIT *nos regards.* (Acad.)

Partout de l'univers j'*attacherais* les yeux. (Rac.)

Dans une narration, il faut savoir ATTACHER *l'esprit par le choix et par l'amas des plus considérables circonstances.* (Boil.)

— Retenir fixé, appliqué; occuper, intéresser, toucher vivement : ATTACHER *son esprit au jeu.*

Il faut sur des objets plus grands, plus sérieux,
Attacher de ce pas ton esprit et tes yeux. (Boil.)

Dans Bossuet, l'auteur vous échappe entièrement, et ne vous ATTACHE *qu'à ce qu'il dit.* (La Harpe.) *L'histoire* ATTACHE *le lecteur par le récit des événements merveilleux.* (Boil.) *Chacun des objets qui me frappent* ATTACHE *mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *Il y a dans la vie du marin quelque chose d'aventureux qui nous plaît et qui nous* ATTACHE. (Châteaubr.)

— Absol. *Pour qu'une religion* ATTACHE, *il faut qu'elle ait une morale pure.* (Montesq.)

Voilà ce qui surprend, frappe, saisit, *attache.* (Boil.)

— Prov. *Tout ce qui pique n'*ATTACHE *pas.*

— Guerre. *Attacher le mineur au corps d'une place,* le mettre en état de travailler à couvert, et de conduire la mine sous le corps de la place.

— Technol. Mettre les temples, les corps, les arcades et les aiguilles d'un métier en état de travailler.

= **S'attacher,** v. pr. Se joindre, s'unir à une personne ou à une chose au moyen d'une attache quelconque : *La vigne* S'ATTACHE *à l'ormeau. Le givre* S'ATTACHE *aux cheveux et à la barbe. Ces deux ennemis* S'ATTACHÈRENT *si fortement l'un à l'autre, qu'on ne pouvait les séparer.* (Acad.)

— *S'attacher au char d'une femme,* se mettre au rang de ses adorateurs.

— Être uni inséparablement à une chose, ou la suivre comme une de ses conséquences naturelles : *Une grande gloire* S'ATTACHE *à cette action. La vogue* S'ATTACHE *à ce qui est nouveau.* (Acad.)

— Donner son attachement à quelqu'un, à quelque chose : *Nous nous* ATTACHÂMES *l'un à l'autre, et nous devînmes inséparables.* (Le Sage.) *Les domestiques ne s'*ATTACHENT *plus guère à leurs maîtres. Tout enfant s'*ATTACHE *à sa nourrice.* (J.-J. Rouss.)

— Par analog. *Les jeunes gens courent après ce qu'ils veulent acquérir, et les vieillards* S'ATTACHENT *à ce qu'ils craignent de perdre.* (St-Évrem.)

Je *m'attache* un peu moins aux intérêts d'un homme. (Corn.)

Plus nous nous ATTACHERONS *à la vie, plus la fin en sera amère.* (Fén.)

— Absol. *Le chien* S'ATTACHE, *le chat ne* S'ATTACHE *pas. On* S'ATTACHE *fortement quand on* S'ATTACHE *difficilement.* (Buff.)

— Se dévouer au service de quelqu'un, se lier à sa destinée : S'ATTACHER *à la fortune d'un ministre.* (Acad.) *Je* M'ATTACHE *à tout votre destin.* (Mol.)

— Par analog. *Je faisais ma cour à toutes les dames sans* M'ATTACHER *à aucune.* (Le Sage.)

— S'appliquer à quelque chose avec ardeur et persévérance : S'ATTACHER *à l'étude. C'est un homme qui ne* S'ATTACHE *qu'à des bagatelles.* (Acad.) ATTACHEZ-VOUS *bien à ces petits passages que je vous ai marqués.* (Danc.) *Plusieurs savants* S'ATTACHENT *à recueillir les données géographiques, historiques et scientifiques qui sont éparses dans les livres sanscrits.* (Reyn.)

— En parl. des choses, tenir à, résulter de : *Il faut bien se garder de confondre l'ordre avec la régularité : la régularité ne* S'ATTACHE *qu'à la forme extérieure, l'ordre résulte du fond même des choses.* (V. Hug.)

— S'adonner à une chose par choix ou exclusivement : S'ATTACHER *au barreau, à la profession des armes.*

Chacun à son métier doit toujours *s'attacher.* (La F.)

— Tenir fortement à quelque chose : *Cet homme* S'ATTACHE *trop à ses opinions,* il y tient avec opiniâtreté, il en est entêté.

Plus votre esprit, le jour, *s'attache* à ces mensonges,
Plus leur aspect, la nuit, vient consterner vos songes. (Duc.)

— *S'attacher à,* suivi d'un nom ou d'un infinitif, a souvent un sens de persécution, d'acharnement : S'ATTACHER À *la poursuite,* AUX *pas de quelqu'un,* le suivre, le poursuivre continuellement, avec obstination. *L'envie* S'ATTACHE AU *mérite; la haine* S'ATTACHE *à la personne.* (La Br.) *Je* ME *suis* ATTACHÉ À *sa poursuite, il ne pourra m'échapper.* (Acad.)

Vous me fuyez en vain : je *m'attache à* vos pas. (Desmah.)
Vois comme le malheur *sur* moi *s'est attaché.* (V. H.)

— Attacher, lier à soi par quelque chose qui engage : *On* S'ATTACHE *les bons serviteurs par les bons traitements. Germanicus* S'ÉTAIT ATTACHÉ *les cœurs de ses soldats. J'ai su* ME L'ATTACHER *par les services que je lui ai rendus.* (Acad.) *Il* S'ATTACHA *la populace par ses largesses.* (Barthél.)

— Peint. Il se dit des objets qui paraissent tenir ensemble, quoique l'artiste ait supposé de l'espace entre eux : *Les objets* S'ATTACHENT *dans ce tableau.* (Acad.)

Syn. Attacher, lier. On *attache* une personne ou une chose pour la fixer à une place, et empêcher qu'elle ne s'en éloigne. On *lie* une personne pour arrêter ses mouvements, et une chose pour retenir ensemble ses diverses parties. Brutus, après avoir fait *lier* ses deux fils, ordonne de les *attacher* à un poteau. Les herboristes *lient* des paquets de chiendent, et les *attachent* au plancher.

ATTACHEUR, EUSE, n. Technol. Celui ou celle qui a pour emploi d'attacher les cordes des métiers.

ATTAGAS ou **ATTAGEN,** n. m. (ἀτταγᾶς, francolin, oiseau; gr.) Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétraonides; c'est une espèce de gélinotte qu'on appelle aussi Lagopède : L'ATTAGAS *est plus gros que la bartavelle, et pèse environ dix-neuf onces.* (Buff.)

ATTAINDER (BILL D') || V. BILL.

ATTALIQUE, adj. des 2 g. (*Attale.*) Qui se rapporte à Attale, prince fameux par ses richesses.

— Fig. *Richesses* ATTALIQUES, richesses considérables.

ATTAQUABLE, adj. des 2 g. (*attaque.*) Pron. *a-ta-kabl.* — Qui peut être attaqué : *La place n'est* ATTAQUABLE *que de ce côté. Ce titre est* ATTAQUABLE. (Acad.) *Cuvier connaissait tous les côtés* ATTAQUABLES *des idées qu'il émettait.* (Flour.)

ATTAQUANT, part. prés. du v. Attaquer : *Képler osait dire aux théologiens* ATTAQUANT *la doctrine de Copernic et de Galilée : Ne vous compromettez pas avec les mathématiques.* (Babinet.)

— M. Villemain l'a employé comme adjectif : *Le tenant était un étranger, jeune encore... Il y avait quatorze champions* ATTAQUANTS. (Lascaris.)

ATTAQUANT, n. m. (*attaquer.*) Pron. *a-ta-kan.* — Celui qui attaque. On l'emploie surtout au pluriel : *Les* ATTAQUANTS *furent repoussés.* (Acad.)

ATTAQUE, n. f. (*attaquer.*) Pron. *a-tak.* — Action d'attaquer, d'aborder l'ennemi les armes à la main, d'engager le combat : *Une* ATTAQUE *vigoureuse, soudaine, imprévue. Dès la première* ATTAQUE, *les ennemis lâchèrent pied.* (Acad.) *Ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle* ATTAQUE. (Boss.)

— Assaut donné à une place, à une forteresse : L'ATTAQUE *au fort a réussi.* (Acad.) *Durant huit jours, et à quatre* ATTAQUES *différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre.* (Boss.)

— Par extens. Il se dit des travaux qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée : *On avait fort avancé les* ATTAQUES. (Acad.)

— Escrim. Mouvement que l'on fait dans le but de troubler son adversaire et de le frapper pendant son désordre.

— Fig. Agression, insulte : *C'est une* ATTAQUE *contre le gouvernement. Les* ATTAQUES *de la calomnie.*

— Accusation : *J'oppose à la fausseté de vos* ATTAQUES *la vérité de mes défenses.* (Beaum.)

— Paroles dites dans le but de sonder quelqu'un, ou de le piquer par quelque reproche : *Il n'osait s'expliquer ouvertement, mais il lui faisait tous les jours quelque* ATTAQUE. (Trév.)

— Sollicitation. *Le ladre a été ferme à toutes mes* ATTAQUES. (Mol.)

— Par extens. Atteinte fâcheuse : *Il y a tel de ces arbres qui a résisté aux* ATTAQUES *de cent hivers.* (La Font.) *Cette nouvelle* ATTAQUE *de la fortune n'a servi qu'à me faire sentir encore mieux le prix de mon bonheur.* (Volt.) *La mort se déclare; on ne tente plus de remèdes contre ses funestes* ATTAQUES. (Boss.)

— Fig. Apparition, invasion soudaine d'une maladie, accès subit : *Une* ATTAQUE *de paralysie, d'apoplexie.*

— Musique. Action de commencer vivement une partie, une reprise. *Chef d'attaque,* choriste chargé de cet emploi.

ATTAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Attaquer : *Tu te verras* ATTAQUÉ *dans tes murailles.* (Mass.)

— Prov. *Bien attaqué, bien défendu,* la défense a bien répondu à l'attaque.

— Fig. *Son système fut vivement* ATTAQUÉ. (Acad.) *L'idolâtrie est* ATTAQUÉE *de tous côtés.* (Boss.) *C'est la destinée des grands hommes d'être* ATTAQUÉS *par l'envie.* (Fléch.) *La pudeur des vierges chrétiennes n'était pas moins* ATTAQUÉE *que leur foi.* (Boss.) *Qui eût jamais pensé que les saintes lois de la famille seraient un jour* ATTAQUÉES? (De Noailles.)

— Fig. En parl. des maladies, Frappé, affligé : *Être* ATTAQUÉ *de la goutte, d'un rhumatisme.* (Acad.)

ATTAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*attacare,* ital., d'*attingere,* atteindre; lat.) Pron. *a-ta-ké.* — Assaillir, se jeter en ennemi sur : ATTAQUER *l'ennemi.* ATTAQUER *une place, une nation, un empire.* ATTAQUER *un homme dans la rue.* (Acad.) *Sans préparatifs et sans ressources, vous voulez* ATTAQUER *une nation redoutable par le nombre de ses soldats et de ses vaisseaux.* (Barthél.)

Oui, j'irai l'*attaquer* jusque sur les autels
Que lui dresse en tremblant le reste des mortels. (Rac.)

*Les lions ne font point la guerre aux lions, ni les tigres aux tigres : ils n'*ATTAQUENT *que les animaux d'espèce différente.* (Fén.) *Le lion n'*ATTAQUE *jamais l'homme, à moins qu'il ne soit provoqué.* (Buff.)

J'*attaque* en téméraire un bras toujours vainqueur. (Corn.)

Une galère de Malte, qui ne portait jamais plus de seize canons et de cinq cents combattants, ATTAQUAIT *sans hésiter trois galions turcs.* (V. Hug.)

— Absol. *Si on a dessein d'enlever la position, on doit* ATTAQUER *brusquement, pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se préparer à la défense.* (Lecouturier.)

— Manége. ATTAQUER *un cheval,* le piquer vigoureusement avec l'éperon.

— Fig. Provoquer, combattre, maltraiter en paroles ou en actions; blâmer, décrier, détruire : ATTAQUER *quelqu'un de paroles.* ATTAQUER *un auteur sur ses ouvrages.* ATTAQUER *les vices, les préjugés, les abus.* ATTAQUER *une maladie par des moyens prompts et énergiques.* (Acad.)

Je tâche de tourner le vice en ridicule,
Ne pouvant, l'*attaquer* avec des bras d'Hercule. (La F.)

La moquerie ATTAQUE *l'homme dans son dernier retranchement.* (La Br.) *On* A *souvent* ATTAQUÉ *Platon comme philosophe, on l'a toujours admiré comme écrivain.* (Thom.)

Attaquer Chapelain! ah! c'est un si bon homme! (Boil.)

Les empereurs infidèles ATTAQUÈRENT *l'Église de toute leur force.* (Boss.) *Tout ce qui rappelle l'homme à son origine* ATTAQUE *par le fondement toutes ses passions.* (Mass.) *Le naufrage et la mort sont moins funestes que les plaisirs qui* ATTAQUENT *la vertu.* (Fén.)

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre *attaquer* Attila. (Boil.)

*Brutus, qui eut la hardiesse d'*ATTAQUER *la fortune de César, n'eut pas la force de suivre la sienne.* (Vauv.)

— Absol. *La critique est une chose bien commode; on* ATTAQUE *avec un mot, il faut des pages pour se défendre.* (J.-J. Rouss.) *S'il* A *souvent* ATTAQUÉ, *il n'a jamais haï : il ne détestait, dans ses adversaires, que leurs théories.* (Mignet.)

— *Attaquer quelqu'un de conversation,* lui adresser la parole pour l'engager à parler.

— *Attaquer quelqu'un d'amitié,* lui faire des avances pour devenir son ami : *Je ne suis point personne à reculer lorsqu'on m'*ATTAQUE D'AMITIÉ. || Vieux.

— Jurispr. *Attaquer une personne en justice,* lui intenter une action judiciaire.

— *Attaquer un acte,* nier qu'il soit valide.

— Particul. Porter atteinte : *Cet ouvrage* ATTAQUE *les mœurs. Des calomnies qui* ATTAQUENT *la réputation, l'honneur de quelqu'un.* (Acad.) *Ils* ATTAQUENT *la mémoire de votre père.* (Vaugelas.)

— Il se dit aussi des maladies qui nous atteignent : *Le croup* ATTAQUE *principalement l'enfance.* (Acad.)

L'air qu'on respire ici m'*attaque* les poumons. (Florian.)

— Altérer, détériorer, ronger : *La rouille* ATTAQUE *le fer.* (Acad.) *Les charançons* ATTAQUENT *le blé.* (Id.)

— Fam. Entamer : ATTAQUER *un pâté.*

— Moral. *Il* A *bien* ATTAQUÉ *son sujet.* (Acad.)

— Musiq. Commencer un morceau ou le continuer après un silence. *Ce chanteur* ATTAQUE *bien la note,* il l'entonne sans hésitation et avec justesse. *Ce musicien* ATTAQUE *bien la corde,* il fait bien vibrer la corde de son instrument.

— Art milit. *Attaquer l'arme,* saisir vivement le fusil dans les divers mouvements, lorsqu'on fait l'exercice.

— Mar. *Attaquer une île, une côte,* s'en approcher pour les reconnaître lorsqu'on vient du large.

— Chass. Lancer la bête en mettant les chiens sur sa trace.

= **S'attaquer,** v. pr. Commencer une attaque

l'un contre l'autre : *Ils* S'ATTAQUÈRENT *l'un l'autre avec fureur*. (Acad.)

— *S'attaquer à quelqu'un*, engager contre lui une lutte quelconque ; l'offenser ouvertement, se déclarer contre lui : *Il est dangereux de* S'ATTAQUER À *son maître*. (Acad.) *L'homme qui* S'ATTAQUE À *ce qui est fort est grand, car il est brave*. (G. Sand.)

... Jouer des bigots la trompeuse grimace,
C'est *s'attaquer au* ciel. (Boil.)

— *S'attaquer à une chose*, la blâmer, la décrier : *Le caractère de l'envie est de* S'ATTAQUER *aux plus louables actions*. (St-Évrem.) *Ils* S'ATTAQUENT *tous, qui plus, qui moins, à la propriété, pour tenir l'espèce de gageure qu'ils ont faite en promettant d'accomplir une révolution sociale*. (Thiers.)

Syn. Attaquer, assaillir. On *attaque* à force ouverte ; on *assaille* à l'improviste et d'une manière soudaine. Celui qui *attaque* fait un acte de résolution et de courage, car celui qui est *attaqué* est presque toujours en état ou en mesure de se défendre ; celui qui *assaille* se rend coupable d'un acte lâche et perfide, car celui qui se voit *assailli* est rarement en état de repousser la violence.

ATTARDANT, part. prés. du v. Attarder.

ATTARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Attarder : *Quelques maraichers* ATTARDÉS *passaient au galop pour se rendre à la grande halle*. (H. de Balzac.)

Les troupeaux *attardés* regagnaient leur étable. (Imbert.)

ATTARDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tard.*) Pron. *a-tar-dé*. — Mettre en retard : *Je ne sais ce qui a pu l'*ATTARDER *ainsi*.

= **S'attarder,** v. pr. Se mettre en retard : *Ne vous* ATTARDEZ *pas*.

— Fig. S'arrêter, s'amuser à :

Ne *nous attardons* pas à plus de fariboles. (E. Aug.)

ATTE, n. m. (ἅττω, je saute ; gr.) Pron. *att*. — Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

— Genre d'arachnides de la famille des Fileuses ou Aranéides.

ATTEIGNANT, part. prés. du v. Atteindre.

ATTEINDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*attingere*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-taindr*. — (*J'atteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons, vous atteignez, ils atteignent ; j'atteignais, nous atteignions ; j'atteignis, nous atteignimes ; j'atteindrai, nous atteindrons ; j'atteindrais, nous atteindrions ; atteins, atteignons, atteignez ; que j'atteigne, que nous atteignions ; que j'atteignisse, que nous atteignissions ; atteignant ; atteint, atteinte.*) Toucher ou frapper de loin avec quelque chose : ATTEINDRE *quelqu'un d'un coup de pierre. Il a manqué d'adresse, il n'a pas* ATTEINT *le but*. (Acad.)

Sans *atteindre* le Dieu, j'ai frappé les ministres. (Soum.)

— Il se dit des choses considérées comme moyen ou cause de l'action exprimée par le verbe : *La balle l'*ATTEIGNIT *au front*. (Acad.) *Les éclats de la bombe* ATTEIGNIRENT *plusieurs soldats*. (Acad.)

Non, le tranchant du fer *n'atteindra* pas ton front. (C. Del.)

— Fig. *Atteindre son but*, réussir dans ce que l'on se propose : *Le pays qui rendra tous les autres ses tributaires sera celui qui proclamera la liberté commerciale. La France peut* ATTEINDRE *ce but bien mieux que l'Angleterre*. (H. de Balzac.)

— Avoir la fin espérée, attendue : *Le seul acte de la vie de l'homme qui* ATTEIGNE *toujours son but, c'est l'accomplissement de son devoir*. (M^me de Staël.)

— Parvenir à un terme, à une chose dont on était plus ou moins éloigné : *Nous* ATTEINDRONS *ce village avant la nuit. Cet enfant brise tout ce qu'il peut* ATTEINDRE. (Acad.)

Des taillis les plus hauts mon front *atteint* le faîte. (La F.)
J'*atteignis* le sommet d'une rude colline
Qu'un lac baigne à sa base et qu'un glacier domine. (Lam.)

— Fig. *Qui se lève le matin ne sait pas s'il* ATTEINDRA *le soir*. (Lamenn.)

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers *atteindre* la hauteur. (Boil.)

Le devoir est la loi de vie, la loi selon laquelle la créature intelligente se conserve, se développe, ATTEINT *sa fin*. (Lamenn.) *Il y a une hauteur dans la température où le refroidissement progressif* ATTEINT *le terme de la glace*. (Arago.) *Son père* ATTEIGNIT *l'âge de quatre-vingt-dix ans*. (Mign.)

— Joindre, attraper en chemin ce que l'on suit, ce que l'on poursuit : ATTEINDRE *l'ennemi, le vaisseau ennemi. Il a beau courir, je l'*ATTEINDRAI. *Ce chien n'a pu* ATTEINDRE *le lièvre*. (Acad.) *Tu as beau suivre les Scythes, je te défie de les* ATTEINDRE. (Vaug.)

— Fig. *Tout ou tard la peine* ATTEINT *les coupables*.

— Égaler : *Il se flatte d'*ATTEINDRE *Corneille*.

— Fig. Léser, porter atteinte : *Ce danger ne saurait m'*ATTEINDRE. *Des outrages partis de si bas ne peuvent l'*ATTEINDRE. (Acad.) *Les guerres civiles l'*ATTEIGNENT *dans son loisir et dans son aisance*. (Nisard.)

= **Atteindre,** v. intr. ou neut. Toucher à une chose qui est à une distance assez éloignée pour qu'on ne puisse pas y arriver sans effort : ATTEINDRE *au but*. ATTEINDRE *au plancher*. ATTEINDRE *à une certaine hauteur*. (Acad.)

— Fig. *Il vaut mieux exceller dans le médiocre que de s'égarer en voulant* ATTEINDRE *au grand et au sublime*. (La Br.) *Il y a bien des gens qui voient le vrai, et qui ne peuvent y* ATTEINDRE. (Pasc.) *En tout, les hommes tournent longtemps autour du but avant d'y* ATTEINDRE. (Helvét.) *Il n'*ATTEINT *pas à l'énergie de l'original*. (La Harpe.) *Jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu* ATTEINDRE *à la hauteur des Psaumes*. (Fén.) *L'humanité n'a permis en aucun temps d'*ATTEINDRE *à une perfection absolue*. (Fén.) *La perfectibilité individuelle est l'instrument donné à l'homme pour* ATTEINDRE *aux dernières limites de son développement intellectuel et moral*. (Portalis.)

= **Gramm.** Ce verbe prend un complément direct ou un complément indirect, selon le sens qu'il exprime : marque-t-il une action qu'on peut accomplir sans difficulté et au terme de laquelle on arrive sans aucun effort, il veut alors un *complément direct* : *L'on craint la vieillesse,* QUE *l'on n'est pas sûr de pouvoir atteindre*. (La Br.) *Il vient d'*ATTEINDRE L'INSTANT *où finit l'enfance*. (Domerg.)

Vous n'*aviez* pas encore *atteint l'âge* où je touche. (Rac.)

— Fig. et dans le sens d'Égaler, il veut le même complément : *S'il n'*ATTEINT *pas* SES ORIGINAUX, *du moins il en approche*. (La Br.)

— Mais si au prop. et au fig. il exprime l'action de parvenir à une chose avec peine, s'il éveille enfin une idée d'obstacle et de difficulté, il veut un *complément indirect* précédé de la prép. *à* : ATTEINDRE A *une certaine hauteur*. ATTEINDRE AU *faîte de la gloire*. (Acad.) *Il vaut mieux exceller dans le médiocre que de s'égarer en voulant* ATTEINDRE AU *grand et* AU *sublime*. (Boil.) *Ces mauvais orateurs sentaient bien qu'il n'était pas aisé d'*ATTEINDRE A *l'éloquente simplicité de Démosthène*. (La Harpe.)

— Les vers suivants, dans lesquels le même mot figure comme *complément direct* et comme *complément indirect*, rendront tout à fait évidente la distinction de sens que nous venons d'établir :

Près du but *qu*'il *atteint*, qu'est le but où j'aspire ? (V. H.)
Mais au moment d'*atteindre à ce but* si terrible,
Je me suis dit : Non, non ! ce serait trop horrible. (Id.)

ATTEINT, EINTE, part. pass. du v. Atteindre :

Déjà du plomb mortel plus d'un brave est *atteint*. (Boil.)

— Fig. Frappé, affligé : *Être* ATTEINT *de maladie. Plusieurs contrées furent* ATTEINTES *de ce fléau*. (Acad.)

On ne sait pas les maux dont mon cœur est *atteint*. (Corn.)

Si la fable trace des leçons, c'est d'une main si légère que l'orgueil n'en est pas ATTEINT. (Bailly.)

— Fig. Agité, saisi, ému :

Vit-on jamais une âme, en un jour, plus *atteinte*
De joie et de douleur, d'espérance et de crainte ? (Corn.)
De mortelles frayeurs je sens mon âme *atteinte*. (Mol.)
Un amant bien *atteint* doit se mettre à la diète ;
Ou s'il mange, du moins doit manger en cachette. (E. Aug.)

ATTEINTE, n. f. Pron. *a-taintt*. — Coup dont on est atteint : *Rude, légère* ATTEINTE. (Acad.)

Cependant Sarpédon, d'une *atteinte* mortelle,
A déjà vu frapper son écuyer fidèle. (Aignan.)

— Art vétér. Particul. Plaie contuse provenant des coups que le cheval se donne lui-même avec ses fers autour de la couronne, du paturon ou du boulet, ou qu'il reçoit des chevaux qui marchent près de lui : *Ce cheval se donne des* ATTEINTES. *Prenes garde que votre cheval ne donne des* ATTEINTES *au mien*. (Acad.)

— *Atteinte simple*, celle qui est peu douloureuse et sans lésion grave de la peau. || *Atteinte sourde*, celle qui est très-douloureuse, sans qu'il y ait aucune trace de blessure à la peau. || *Atteinte compliquée*, celle qui amène des inflammations phlegmoneuses du tissu cellulaire, ou des altérations des parties fibreuses. || *Atteinte encornée*, celle qui pénètre jusqu'au dessous de la corne.

— Jeu de bague. *Donner* ATTEINTE *à une bague*, la toucher sans l'emporter.

— Fig. Impression produite sur l'esprit ou sur le cœur :

De cet amas d'honneurs la douceur passagère
Fait sur mon cœur à peine une *atteinte* légère. (Rac.)

— Fig. *Atteinte mortelle*, impression produite par une chose dont on est vivement touché.

— Fig. Effet de ce qui cause un mal, un dommage, soit au physique, soit au moral : *Nos vignobles se ressentent encore des* ATTEINTES *de la gelée. Sa santé n'a jamais reçu d'*ATTEINTE. *Craignez les* ATTEINTES *de la calomnie*. (Acad.) *Dieu a réservé à son Écriture une marque de divinité qui ne souffre aucune* ATTEINTE. (Boss.) *Dès que la vérité est en concurrence avec quelques-unes de nos passions, et qu'il faut leur donner* ATTEINTE *en se déclarant pour elle, nous l'abandonnons*. (Mass.) *Le dérèglement des mœurs et de l'imagination ne donne point* ATTEINTE *à la franchise, à la bonté naturelle du Français*. (Duclos.)

Je cueille avec plaisir cent et cent fleurs nouvelles
Qui braveront du temps les *atteintes* cruelles. (M^me Desh.)

L'envie, la paresse, l'intempérance portent ATTEINTE *à la liberté, et altèrent la dignité de la nature humaine*. (V. Cousin.) *Elle supporta stoïquement les* ATTEINTES *de la douleur*. (H. de Balzac.)

— Attaque de certaines maladies : *Il eut une légère* ATTEINTE *de goutte*. (Acad.)

= **Hors d'atteinte,** loc. adv. Il se dit de ce qui ne peut être atteint :

...... Le captif est *hors de votre atteinte* :
Lorsque ses chevaliers ont quitté cette enceinte,
Il était dans leurs rangs. (C. Delav.)

— Fig. Il se dit de ce qui ne peut éprouver aucun dommage, ni souffrir aucun préjudice : *Son honneur, sa réputation est* HORS D'ATTEINTE.

ATTEL, n. m. (*ad*, à, vers, *telum*, trait ; lat.) Pron. *a-tèl*. — Sell. Sorte d'ais chantourné qui s'élève au-dessus du collier d'un cheval de harnais.

ATTÉLABE, n. m. (ἀττέλαβος, escarbot ; gr.) Pron. *atté-lab*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères qui se font remarquer par leurs brillantes couleurs : *On trouve les* ATTÉLABES *à l'état parfait sur les fleurs ou sur les arbres*. (Dumér.)

ATTELAGE, n. m. (*attel.*) Pron. *att-laj*. — Le nombre de chevaux, de bœufs, de mulets nécessaires pour traîner des voitures ou pour tirer la charrue : *Ce roulier a perdu deux* ATTELAGES. *Ce laboureur a tant d'*ATTELAGES. (Acad.)

L'*attelage* suait, soufflait, était rendu (La Font.)

Comme un cheval qui faisait partie d'un ATTELAGE *au galop s'emporte avec les autres, de même ils courent, parce qu'à côté d'eux tout le monde court*. (Thiers.)

— En parl. de voitures de luxe. Une ou plusieurs paires de chevaux propres à être attelés ensemble à un carrosse. *Voilà un bel* ATTELAGE, *un* ATTELAGE *bien assorti*. (Acad.) *Cet ambassadeur avait à son entrée six beaux* ATTELAGES. (Trév.)

ATTELANT, part. prés. du v. Atteler.

ATTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Atteler : *Chevaux* ATTELÉS. *Voiture bien mal* ATTELÉE. *Un corps de douze mille Zaporogues était venu joindre le vainqueur, amenant quatorze canons* ATTELÉS. (Mérim.)

— Suivi d'un compl., il veut la prép. *à*, quand il se dit des bêtes de trait :

Six chevaux *attelés à* ce fardeau pesant. (Boil.)

— Fig.

Les grands et les petits sont, d'une ardeur commune,
Attelés jour et nuit *au* char de la fortune. (Regn.)

— Il veut la prép. *de*, s'il se dit d'un chariot, d'une voiture, etc. *Vénus entra dans une conque de nacre* ATTELÉE DE *deux dauphins*. (La Font.) *De temps en temps, on rencontre sur la route un chariot* ATTELÉ DE *bœufs*. (V. Hugo.)

— Prov. et fig. *C'est une charrette mal* ATTELÉE, se dit d'une entreprise formée par des associés qui ne sont point d'accord et n'agissent pas de concert.

ATTELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*attel.*) Pron. *att-lé*. — (*J'attelle, tu attelles ; il attelle, nous attelons, vous attelez, ils attellent ; j'attelais, nous attelions ; j'attelai, nous attelâmes ; j'attellerai, nous attellerons ; j'attellerais, nous attellerions ; attelle, attelons, attelez ; que j'attelle, que tu attelles, qu'il attelle, que nous attelions, que vous atteliez, qu'ils attellent ; que j'attelasse, que nous attelassions ; attelant ; attelé, attelée.*) Attacher ensemble des animaux de trait à la voiture, à la charrue, etc., qu'ils doivent tirer : ATTELER *les chevaux à la voiture*. (Acad.)

Ils *attellent* au joug leurs robustes génisses. (Lamart.)

— Absol. *Dites au cocher qu'il* ATTELLE. (Acad.)

— Par analog. *Chaque Amour avait son cygne, qu'il* ATTELAIT *à la barque*. (La Font.)

— Fig. *Rome foulait les peuples, et à ses triomphes* ATTELAIT *les rois*. (Lemercier.)

Il *attelait* des rois au char de ses victoires. (V. Hugo.)

— Il se dit aussi de la voiture, du chariot, etc., que doivent traîner les chevaux : ATTELER *un chariot*. (Acad.) *On* ATTELLE *pour lui un carrosse de voyage, où l'on entasse des coussins et des tapis précieux*. (Mérim.)

Le froment répandu, l'homme *attelle* la herse ;
Le sillon raboteux la cahote et la berce. (Lamart.)

= **S'atteler,** v. pr. Il se dit de gens qui s'attachent à quelque voiture pour la traîner : *Ils* S'ATTELÈRENT *au chariot*. (Acad.)

ATTELET, n. m. Cuis. V. HÂTELET.

ATTELLE, n. f. Chir. Petite pièce de bois, de carton, de fer-blanc, etc., que l'on applique, garnie de linge, le long d'un membre fracturé ou luxé, pour le maintenir dans l'immobilité, prévenir le déplacement des fragments ou des extrémités articulaires, et empêcher les cicatrisations vicieuses.

— Sell. V. ATTEL. Même sign.

— Dans ce sens, il est synonyme d'*Éclisse*.

— Technol. Sorte d'outil dont se servent les plombiers et les potiers de terre.

ATTELOIRE, n. f. (*attel.*) Pron. *a-te-loar*. — Technol. Petite cheville mobile qui sert à fixer les traits du cheval et leurs accompagnements au timon ou aux brancards.

ATTENANT, part. prés. du v. Attenir.

ATTENANT, ANTE, adj. Pron. *attnan, nantt*. — Qui est contigu, qui est tout contre. Il s'emploie surtout dans le style de la pratique et dans le langage familier, et se dit des maisons, des jardins, des pièces d'un appartement : *Son jardin est* ATTENANT *au mien, du mien. Il demeure dans la maison* ATTENANTE. (Acad.)

Un amateur du jardinage
Possédait en certain village
Un jardin assez propre, et le clos *attenant*. (La Font.)

Nous franchîmes une avant-cour ATTENANTE *au jardin et à la maison.* (Chateaubr.) *C'était une sorte d'arrière-cour* ATTENANTE *à l'église.* (V. Hugo.)

ATTENANT, prép. Tout contre, tout proche : *Il loge tout* ATTENANT *du palais, au palais, le palais.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Adv. *Connaissez-vous telle maison? Je loge tout* ATTENANT. (Acad.)

ATTENDANT, part. prés. du v. Attendre :

Attendant son réveil....
Quelques amis en deuil erraient sous le portique. (Lam.)

— Fam. et ellipt. *En attendant mieux*, jusqu'à ce qu'il arrive mieux; *en attendant l'heure*, jusqu'à ce que l'heure sonne.

= **En attendant**, loc. adv. Jusqu'à tel moment, jusqu'à tel temps, déterminé par ce qui précède : EN ATTENDANT, *nous nous promènerons. Je vais,* EN ATTENDANT, *copier cette lettre.* (Acad.)

= **En attendant que**, loc. conj. Jusqu'à ce que : *Elle est amenée auprès de la reine sa mère, pour faire sa consolation durant ses malheurs,* EN ATTENDANT QU'*elle fasse la félicité d'un grand prince.* (Boss.)

ATTENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*attendere*, formé de *tendere*, tendre, *ad*, vers; lat.) Pron. *atandr*. — Rester en un lieu, dans l'espoir qu'une personne y viendra, qu'une chose y sera apportée ou amenée : ATTENDRE *l'ennemi, l'*ATTENDRE *de pied ferme.* ATTENDRE *la diligence sur la route. Je vous* ATTENDRAI *demain chez moi. Des brigands l'*ONT ATTENDU *au coin d'un bois.* (Acad.)

Je me rends à mon poste, où sans doute on m'*attend*. (C. D.)

— Absol. *Je suis las d'*ATTENDRE. (Acad.) *Il me fait moins* ATTENDRE *dans son antichambre.* (La Br.)

— Prov. *Il ennuie à qui attend*, il est toujours ennuyeux d'attendre.

— Prov. et fig. *Attendre quelqu'un au passage*; le surprendre de manière qu'il ne puisse se défendre d'accorder une demande.

— Prov. et fig. *C'est là que je l'attends, où je vous attends*, se dit pour marquer qu'on saura tirer avantage contre quelqu'un des circonstances mêmes qui semblent le plus de nature à lui inspirer de la confiance :

Bajazet touche presque au trône des sultans,
Il ne faut plus qu'un pas; mais *c'est où je l'attends*. (R.)

C'EST LÀ QUE DIEU L'ATTENDAIT *pour foudroyer son orgueil.* (Boss.)

— Par analog. *Ce chien* ATTEND *son maître. Ma voiture m'*ATTEND *à la porte.* (Acad.)

— Par extens. Compter sur l'arrivée, sur la venue d'une personne, d'une chose : ATTENDRE *une personne à dîner. Je l'*ATTENDS *depuis trois jours; je l'*ATTENDS *de jour en jour. La place* ATTEND *des secours. J'*ATTENDS *une lettre; nous* ATTENDONS *de ses nouvelles.*

Je t'*attends* dans deux ans aux bords de l'Hellespont. (Boil.)

On a longtemps ATTENDU *le Messie, et enfin il est venu.* (Trév.) *Les Juifs* ATTENDENT *encore Jésus-Christ, et leur attente toujours frustrée fait une partie de leur supplice; ils l'*ATTENDENT, *et font voir, en l'attendant, qu'il a toujours été attendu.* (Boss.)

Sa beauté la rassure, et, malgré mon courroux,
L'orgueilleuse m'*attend* encore à ses genoux. (Rac.)

— Fig. et par analog. Demeurer dans l'attente d'une chose, d'un événement heureux ou malheureux : ATTENDRE *la récompense de ses services. Toute l'Europe* ATTEND *la paix. Vous* ATTENDREZ *longtemps l'effet de ses promesses.* (Acad.) *Les assiégés* ATTENDENT *du secours.* (Trév.) *Le lit funèbre où il* ATTENDAIT *la mort me semblait une espèce de sanctuaire.* (Thomas.) *La terre ne produit qu'une moisson, qu'il faut* ATTENDRE *pendant une année.* (Thiers.)

J'*attends* le jour sans fin de l'immortalité. (Lamart.)

— Prov. *Vous ne perdrez rien pour attendre*, le retard que vous éprouvez ne vous sera pas préjudiciable, il peut même devenir un avantage. Il se dit aussi ironiq. et par menace.

— Prov. *Tout vient à point à qui sait attendre*, avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout.

— Fig. Espérer, se promettre une chose :

Tu crains des châtiments : *attends* des récompenses. (Rac.)

*Vous n'*ATTENDEZ *plus rien après cette vie.* (Mass.) *Vous pouviez* ATTENDRE *de nouveaux succès.* (Fléch.)

Attends des jours plus doux, espère un sort meilleur. (V. H.)

*Que de choses j'*AI *vainement* ATTENDUES ! (Châteaubr.) *Il ne faut* ATTENDRE *de bonheur ici-bas que dans la vertu et dans l'innocence.* (Mass.)

Nous ne vivons jamais, nous *attendons* la vie. (Volt.)

— En ce sens, il a souvent un complément indirect précédé de la prép. *de* : *J'*ATTENDS DE *vous ce service. N'*ATTENDEZ D'*un traître que des perfidies. La piété n'*ATTEND *rien* DU *monde. Il est à l'agonie; on n'*EN ATTEND *plus rien.* (Acad.) *N'*ATTENDEZ DE *moi qu'une indifférence entière et un oubli parfait.* (Mass.) *Il faut tout* ATTENDRE *et tout craindre* DU *temps et* DES *hommes.* (Vauven.)

N'*attendez* rien de bon *du* peuple imitateur. (La Font.)

*Je n'*ATTENDS *pas moins* DE *votre valeur,* DE *la sagesse de vos conseils.* (Fén.)

Levons les yeux vers les saintes montagnes
D'où l'innocence *attend* tout son secours. (Rac.)

— Souvent aussi il a pour complément une proposition subordonnée : *N'*ATTENDEZ *pas* QUE *je vous réponde là-dessus.* (Acad.) *Nous* ATTENDONS QUE *notre espérance ne sera pas déçue.* (Pasc.)

J'*attends* du moins, j'*attends* de votre complaisance
Que désormais partout vous fuirez sa présence. (Rac.)
Non, cruel; n'*attends* pas *que* ma main meurtrière
Fasse couler le sang de ton malheureux frère. (Créb.)

— Il se construit aussi avec la prép. *de*, suivie d'un infinitif : *N'*ATTENDEZ *pas* DE *le trouver sans imperfection.* (Fén.)

Cher amant, n'*attends* plus d'être un jour mon époux. (Cor.)

— Différer, retarder jusqu'à un certain temps, jusqu'à une circonstance prévue ou espérée : *J'*ATTENDRAI *la belle saison, avant de me mettre en voyage. Il faut* ATTENDRE *la confirmation de cette nouvelle.* (Acad.) *N'*ATTENDEZ *pas la dernière heure pour commencer à bien vivre.* (Boss.)

Pour défendre vos jours de leurs lois meurtrières,
Mon amour n'*avait* pas *attendu* vos prières. (Rac.)

*Le peuple, irrité contre la domination étrangère, n'*ATTENDAIT *que des chefs pour se déclarer.* (Quinet.)

— Fig. *Une question, une saillie, n'attendait pas l'autre*, elles se succédaient sans interruption.

— Fig. *La sagesse n'*ATTENDIT *pas en elle la maturité de l'âge.* (Fléch.) Elle s'est manifestée dès le jeune âge, de bonne heure.

Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées
La valeur n'*attend* pas le nombre des années. (Corn.)

— Absol. ATTENDEZ, *il me vient une idée. Le moment n'est pas favorable,* ATTENDONS. (Acad.)

— En ce sens, il a souvent pour complément une proposition subordonnée : *Il* ATTEND QUE *son fils revienne.* (Fén.) *J'*ATTENDS, *pour cela,* QU'*on m'ait accordé une autorisation.* (Acad.)

Pour paraître, *attendez que* sa voix vous appelle. (Rac.)

Les Romains ATTENDIRENT QU'*Annibal fût vaincu, pour désarmer Philippe.* (Boss.) *Il* ATTEND *avec soumission* QUE *les ordres du ciel s'exécutent.* (Fléch.)

Sors, traître ! n'*attends* pas *qu'*un père furieux
Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux. (Rac.)

On ATTENDAIT QUE *les chefs de l'armée se déclarassent.* (Fén.)

Le blé pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'*attendait* pas *qu'*un bœuf, pressé de l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon. (Boil.)

— Il se construit quelquefois avec la prép. *de*, suivie d'un infinitif :

Vivre seul, c'est languir ! c'est *attendre de* vivre ! (Lam.)

— *Attendre à*, suivi d'un infinitif, a le même sens que *Attendre pour* : *Qu'*ATTENDEZ-*vous* À *vous convertir?* (Boss.)

A me chercher lui-même *attendrait*-il si tard? (Corn.)

*Qu'*ATTENDONS-*nous donc* À *nous soumettre? attendons-nous que Dieu fasse toujours de nouveaux miracles, ou bien attendons-nous que les impies se taisent?* (Boss.)

Faudrait-il sur sa gloire *attendre à* m'exercer
Que ma tremblante voix commence à se glacer? (Boil.)

ATTENDEZ À *lui donner vos conseils, quand il aura assez de force pour les demander.* (Fén.)

— Joint à la prép. *après*, il exprime le besoin ou l'impatience : *Il y a longtemps qu'on* ATTEND APRÈS *vous.* (Acad.) *Il y a longtemps qu'il* ATTEND APRÈS *cette succession.* (Trév.)

Attendrez-vous encore *après* l'aveu d'un fr[illegible]

— Avec un nom de chose pour sujet, il se prend dans les acceptions suivantes :

1° Être préparé, être prêt depuis quelque temps : *Le dîner, le souper nous* ATTEND. (Acad.)

Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous *attendent*. (Rac.)

— 2° Être réservé ou destiné à quelqu'un, le menacer : *Quelle gloire vous* ATTEND ! *La misère* ATTEND *les dissipateurs.* (Acad.) *C'est en vain que les hommes détournent leurs pensées de cette éternité qui les* ATTEND, *comme s'ils la pouvaient anéantir en n'y pensant point.* (Pasc.)

Suis-nous du moins où l'honneur nous *attend*. (Boil.)

*L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de fleurs; il ne prévoit aucun des dangers et des malheurs qui l'*ATTENDENT. (Lacép.)

— Manége. *Attendre un cheval*, retarder l'éducation d'un cheval qui manque de force.

= **S'attendre**, v. pr. Être attendu

L'heure dont on est sûr de tant de confiance
S'attend sans amertume et sans impatience. (Lamart.)

Ce sens est très-rare.

— Se tenir comme assuré de quelque chose, y compter : *Je ne* M'ATTENDRAI *plus* À *ses promesses.* (Trév.) *Il* S'ATTENDAIT À *une opposition très-vive. Je ne* M'ATTENDAIS *pas* À *vous voir sitôt.* (Acad.) *Les mourants, qui parlent dans leurs testaments, peuvent* S'ATTENDRE À *être écoutés comme des oracles.* (La Bruy.)

A de moindres fureurs je n'ai pas dû *m'attendre*. (Rac.)

Il faut S'ATTENDRE AUX *censures du monde quand on ne veut pas suivre ses exemples.* (Mass.) *Vous ne* VOUS ATTENDIEZ *pas* À *rencontrer madame ici.* (Le Sage.)

.... Votre message a droit de me surprendre;
A cet excès d'honneur j'étais loin de *m'attendre*. (C. D.)

— Ironiq. *Attendez-vous-y*, se dit à quelqu'un pour exprimer qu'une personne ne veut pas ou qu'on ne veut pas soi-même faire ce qu'il désire.

— Prov. et fig. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné*, il ne faut pas compter sur les autres, si l'on ne veut pas être déçu dans ses espérances.

— *S'attendre à quelqu'un*, mettre en lui son espoir, sa confiance; compter sur lui : *Je* M'ATTENDS *à vous. Il ne faut pas* S'ATTENDRE *à lui.* (Acad.)

Après ce coup, Narcisse, *à* qui dois-je *m'attendre* ? (Rac.)
Le vrai sage ne doit *qu'à* soi-même *s'attendre*. (La Font.)

— *S'attendre*, suivi de la prép. *de* et d'un infinitif, est une ancienne locution qu'on n'emploie plus aujourd'hui : *Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi; on* S'ATTENDAIT DE *voir un auteur, et on trouve un homme.* (Pasc.)

Mes transports aujourd'hui *s'attendaient d'*éclater. (Rac.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, il veut le verbe au futur de l'indicatif ou au conditionnel, si la proposition dans laquelle il figure est affirmative; et au subjonctif, si au contraire cette même proposition est négative : *Je* M'ATTENDS QUE *vous viendrez demain. Je ne* M'ATTENDAIS *pas* QUE *les choses dussent tourner si mal.* (Acad.)

Je connais votre cœur; vous devez *vous attendre*
Que je vais le frapper par l'endroit le plus tendre. (Rac.)

Je ne M'ATTENDAIS *pas* QUE *sa mort me préparât la place que son mérite lui avait acquise.* (Mass.)

ATTENDRI, IE, part. prés. du v. Attendrir : *Il se sentait* ATTENDRI *aux discours de Mentor.* (Fén.) *L'on est plus occupé aux pièces de Corneille, l'on est plus ébranlé et plus* ATTENDRI *à celles de Racine.* (La Br.)

Je n'ai pu le revoir sans en être *attendri*. (Créb.)

L'amour-propre malade et ATTENDRI *sur lui-même ne peut être touché sans jeter les hauts cris.* (Fén.)

Ton souvenir sera, dans mon âme *attendrie*,
Comme un son triste et doux qu'on écoute longtemps !
(V. Hug.)

ATTENDRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*tendre.*) Pron. *a-tan-drir*. — Rendre tendre et facile à manger : *Les premières gelées* ATTENDRISSENT *le raisin.* (Trév.)

— Fig. Toucher, émouvoir de compassion, de tendresse : *La vertu souffrante* ATTENDRIT *tous les cœurs* (Fén.)

Heureuse, si mes pleurs peuvent vous *attendrir* ! (Rac.)

*Je te défie d'*ATTENDRIR *du côté de l'argent l'homme dont il est question.* (Mol.) *Démosthène ne paraît point chercher à vous* ATTENDRIR : *écoutez-le cependant, et il vous fera pleurer par réflexion.* (Maury.)

— Absol. *Personne n'a mieux connu que Simonide l'art sublime et délicieux d'intéresser et d'*ATTENDRIR. (Barthél.)

= **S'attendrir**, v. pr. Devenir tendre : *Les choux* S'ATTENDRISSENT *à la gelée.* (Acad.)

— Fig. Être touché, ému : *A ces mots, Idoménée* S'ATTENDRISSAIT *et ne pouvait parler.* (Fén.) *Ouf! je* ME *sens* ATTENDRIR *à ces douces paroles; elle me fend le cœur.* (Campistr.)

— *S'attendrir sur le sort de quelqu'un*, ou simplement *s'attendrir sur quelqu'un*, le plaindre, s'apitoyer sur son sort : *Je plaidai si bien la cause de mon neveu, qu'elle* S'ATTENDRIT *sur son sort jusqu'à verser des larmes.* (Le Sage.) *Son âme compatissante aime à* S'ATTENDRIR *sur les maux de l'humanité.* (Barthélemy.) *L'amiral Coligny se serait cru sacrilége de soupçonner un jeune roi qui le nommait son père, et qui* S'ATTENDRISSAIT *avec lui sur les misères publiques.* (Lemontey.)

L'alguazil, dur au pauvre, au riche *s'attendrit.* (V. Hug.)

ATTENDRISSANT, part. prés. du v. Attendrir.

ATTENDRISSANT, ANTE, adj. (*attendrir.*) Pron. *a-tan-dri-çan, çantt.* — Qui attendrit, qui touche : *Des paroles* ATTENDRISSANTES. *Un spectacle* ATTENDRISSANT.

— Il se dit, mais plus rarement, des personnes : *Je me serais faite exprès pour être* ATTENDRISSANTE, *je n'aurais pas mieux réussi.* (Mariv.)

ATTENDRISSEMENT, n. m. (*attendrir.*) Pron. *a-tan-driss-man.* — Sentiment par lequel on s'attendrit, état d'une personne attendrie : *Verser des larmes d'*ATTENDRISSEMENT. (Acad.) *J'ai vu l'*ATTENDRISSEMENT *succéder par degrés au désespoir.* (J. J. Rouss.) *Ses discours étaient pleins d'un* ATTENDRISSEMENT *qui redoublait toutes les fois qu'il nous regardait.* (Volt.) *Longtemps après la mort de saint Louis, on se souvenait encore avec* ATTENDRISSEMENT *de son règne.* (Fén.) *Il est dans la vie des moments d'*ATTENDRISSEMENT *qui rachètent des années de peine.* (Barthél.) *Ce spectacle frappa tellement les soldats, qu'ils étaient immobiles d'*ATTENDRISSEMENT *et de frayeur.* (Raynal.) *Nous voyons avec* ATTENDRISSEMENT *une tombe sous laquelle repose une jeune femme, l'amour et l'espérance de sa famille.* (B. de St-P.) *Un sépulcre et une prière épuisent toute la puissance de l'*ATTENDRISSEMENT. (Mme de Stael.)

ATTENDU, UE, part. pass. du v. Attendre : *Il ne va pas où on l'attend ; il arrive trop tard où il est* ATTENDU. (Desmah.) *Le tigre s'élançait de tous côtés dans l'arène vide, impatient de la proie attendue.* (A. Guiraud.)

— *Ce gigot est dur, il n'a pas été assez* ATTENDU, on aurait dû le garder plus longtemps avant de le faire cuire.

= **Attendu,** prép. Vu, eu égard à : *Il fut exempté de cette charge,* ATTENDU *son âge,* ATTENDU *son infirmité.* (Acad.)

On les avait contraints de partir sans argent,
Attendu l'état indigent
De la république attaquée. (La Font.)

— ATTENDU QUE, loc. conjonct. Vu que, parce que, comme, car : *Il a eu cet emploi,* ATTENDU QU'*il avait déjà servi.* (Trév.) *Je ne saurais accorder cette permission,* ATTENDU QUE *mes ordres s'y opposent.*

ATTENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*ad*, à, vers, *tenere*, tenir ; lat.) Être tout proche, tout contre : *Le salon communiquait à une jolie chambre à coucher, à laquelle* ATTENAIT *une salle de bain.* (H. de Balz.)

ATTENTANT, part. pass. du v. Attenter.

ATTENTAT, n. m. (*attenter.*) Pron. *a-tan-ta.* — Entreprise criminelle ou illégale contre les personnes, contre les choses : *Noir* ATTENTAT. *Lâche* ATTENTAT. *Faire, commettre un* ATTENTAT. ATTENTAT *contre la liberté publique. C'est un* ATTENTAT *à nos droits.* (Acad.)

La satire souvent, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des *attentats* d'un sot. (Boil.)

A l'époque de notre révolution, la violation des tombes royales précéda les ATTENTATS *régicides.* (V. Hugo.)

Un premier *attentat*, couronné du succès,
Est un chemin frayé vers les derniers excès. (Pons.)

Tout ATTENTAT *contre le christianisme est un* ATTENTAT *contre la société.* (Fontanes.)

— *Attentat sur soi-même*, suicide : *L'incrédulité affranchit de toute peine l'*ATTENTAT SUR SOI-MÊME, *puisqu'elle en fait le terme de tout.* (La Luzerne.)

— Par analog. *Toute innovation contraire à la nature de notre prosodie et au génie de notre langue doit être signalée comme un* ATTENTAT *aux premiers principes du goût.* (V. Hugo.)

ATTENTATOIRE, adj. des 2 g. (*attentat.*) Pron. *a-tan-ta-toar.* — En parl. des choses, Qui attente : *Mesure* ATTENTATOIRE *à la propriété.* (Acad.)

— Anc. jur. Il se disait de ce qui était contraire à une juridiction : *Une sentence* ATTENTATOIRE *à l'autorité du parlement.* (Acad.) *Les bills* ATTENTATOIRES *à leurs priviléges furent révoqués.* (Mign.)

ATTENTE, n. f. (*attendre.*) Pron. *a-tantt.* — Le temps pendant lequel on est à attendre, ou l'état de celui qui attend : *Longue* ATTENTE. *Ennuyeuse* ATTENTE. ATTENTE *pénible. Être en* ATTENTE *de quelque chose. Passer la nuit dans l'*ATTENTE. (Acad.)

Je ne puis supporter cette pénible *attente.* (Étienne.)

Il nous tient en ATTENTE *de ce qu'il veut faire.* (Boss.)

Vous dont trois ans d'*attente* ont éprouvé la foi,
Je vous connus toujours incapables d'effroi. (C. Del.)

— *Pièce, salle d'attente*, pièce dans laquelle on attend que l'on soit introduit : *Les ministres étrangers n'étaient introduits que l'un après l'autre, suivant qu'ils étaient arrivés dans la* PIÈCE D'ATTENTE. (St-Sim.)

— *Pierres d'attente*, pierres qui saillent, d'espace en espace, à l'extrémité d'un mur, pour faire liaison plus tard avec une autre construction.

— Fig. Il se dit d'une chose qui n'est encore que commencée, mais qui doit avoir une continuation : *L'histoire de la nature est un édifice à peine commencé ; ne craignons pas d'y poser quelques* PIERRES D'ATTENTE. (B. de St-P.)

— Fig. et par ext. *Moi, greffière !... Feu mon mari est mort, la charge est vendue, je n'ai plus de titre, plus de qualité : je suis une* PIERRE D'ATTENTE. (Dancourt.)

— *Table d'attente*, pierre, planche ou panneau sur lequel on doit graver, peindre ou sculpter.

— Fig. *C'est une table d'attente* se dit d'un jeune homme qui a beaucoup de dispositions, mais dont l'esprit n'est pas encore entièrement formé.

— Chir. *Ligature d'attente*, ligature provisoire.

— Espérance, opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose : *Cela est arrivé contre l'*ATTENTE *générale. Ce prince a répondu à l'*ATTENTE *qu'on avait de lui.* (Acad.)

Chimène, le succès répond à votre *attente.* (Corn.)

Tout prospère au delà de votre ATTENTE. (La Br.) *L'Europe fut encore trompée dans son* ATTENTE. (Volt.)

Quoique vieux, je suis homme à lasser votre *attente.* (C. Del.)

C'est l'objet d'une ATTENTE, *d'un désir général.* (Lamennais.)

— Il s'emploie aussi au pluriel dans ce sens :

Je ne m'étonne pas si je romps tes *attentes.* (Mol.)

Un silence extrême annonçait éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses ATTENTES. (St-Simon.)

— La personne ou la chose qui est l'objet de notre espérance : *Le Messie devient l'*ATTENTE *des nations.* (Boss.) *A peine Jésus, l'*ATTENTE *et le désiré des nations, est né, et voici les Mages qui viennent le reconnaître.* (Fén.)

Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
Cet enfant de David, votre espoir, votre *attente.* (Rac.)

ATTENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ad*, vers, contre ; *tentare*, tenter ; lat.) Pron. *a-tan-té.* — Commettre un attentat. Il veut une des prép. *à, contre, sur*, quand il a pour complément un nom de chose : ATTENTER *à la vie de quelqu'un.* ATTENTER *contre la liberté publique.*

On craint que sa douleur n'*attente* sur ses jours. (Rac.)

*Il est aussi criminel d'*ATTENTER *à la bonne foi des princes qu'à leur personne sacrée.* (Mass.) *Citez-nous un chrétien que le généreux mépris de la vie, inspiré par la religion, ait porté à* ATTENTER À *ses jours.* (La Luzerne.)

Attenter sur ses jours est le destin d'un lâche. (Gress.)

— Il veut la prép. *sur*, quand il a pour complém. un nom de personne :

... De quel droit *sur* nous ose-t-il *attenter* ? (Marm.)

— On l'a quelquefois employé transitivement dans le sens d'entreprendre quelque chose d'audacieux :

N'*attente rien*, barbare. (Corn.)
N'a-t-on *rien attenté* ? sait-on quel est Arsace ? (Volt.)

*On n'*ATTENTE RIEN *de pis contre le vrai mérite que de le laisser sans récompense.* (La Br.) *Il n'avait pas songé qu'on pût* RIEN ATTENTER *contre l'État* (Boss.)

ATTENTIF, IVE, adj. (*attentus*, m. sign. ; lat.) Pron. *a-tan-tif, iv.* — Qui a de l'attention, de l'application : *Avoir l'esprit* ATTENTIF. *Prêter une oreille* ATTENTIVE. *Les auditeurs étaient fort* ATTENTIFS. (Acad.) *Le berger soigneux et* ATTENTIF *est debout auprès de ses brebis.* (La Br.) *Les alarmes du présent et les menaces de l'avenir laissent à peine aux plus* ATTENTIFS *une heure de tranquillité.* (Dupanl.) *Prêtant une oreille* ATTENTIVE, *je cherchais à saisir quelques sons.* (Châteaubr.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un nom ou d'un infinitif : *L'Occident était* ATTENTIF À LA GUERRE *des Romains et de Pyrrhus.* (Boss.) *Carthage fut principalement* ATTENTIVE À CONSERVER *l'empire de la mer, et Rome* À GARDER *celui de la terre.* (Montesq.)

Bertrand dérobait tout ; Raton, de son côté,
Était moins *attentif aux souris* qu'*au fromage.* (La F.)

— *C'est un homme très-attentif* se dit d'un homme très-prévenant, et rempli d'attention pour les autres.

— Dans ce sens il se dit aussi des manières : *J'avais pour eux les déférences les plus* ATTENTIVES. (Le Sage.) *Quel homme indifférent et barbare ne prend pas des manières plus* ATTENTIVES *près d'une fille de seize ans, aimable et sage, qui met de la décence dans son maintien et de l'honnêteté dans ses propos ?* (J. J. Rouss.)

ATTENTION, n. f. (*attentio*, m. sig. ; de *ad*, vers, *tendere*, tendre ; lat.) Pron. *a-tan-cion.* — Application de l'esprit à quelque objet : ATTENTION *continuelle. Forte* ATTENTION. *Légère* ATTENTION. *Prêter* ATTENTION. (Acad.) *L'*ATTENTION *est l'application volontaire de l'esprit à une chose.* (Jouffroy.) *L'*ATTENTION *ne doit pas être trop longtemps fatiguée.* (Villem.) *Franklin porta dans les divers ateliers qu'il visita cette* ATTENTION *observatrice qui le distinguait en toutes choses.* (Mign.) *Il y a des gens pour qui l'*ATTENTION *seule est un assez bon maître.* (Lamotte.) *Un grand problème tient en suspens l'*ATTENTION *des nations civilisées : il s'agit de savoir si la civilisation présente penche vers son déclin, ou si une seconde renaissance s'élabore et se prépare en son sein.* (Portalis.)

— L'*attention* est une action de l'esprit qui fixe la pensée sur un objet, et l'y attache. Lorsque l'*attention* se porte sur ce qui se passe au dedans de nous-mêmes elle s'appelle *réflexion* ; et lorsque la *réflexion* est profonde et longtemps fixée, elle s'appelle *méditation* : c'est la source des grandes pensées. (Marm.)

— Suivi de la prép. *à* et d'un nom ou d'un infinitif : *Avoir* ATTENTION À *ce qu'on dit,* À *ce qu'on fait. C'est un homme qui n'a* ATTENTION À *rien. Faites* ATTENTION À *ce que je vous dis.* (Acad.) *Les savants, uniquement occupés des siècles passés, ne font nulle* ATTENTION AUX *mœurs de ceux qui les environnent, et avec qui ils sont obligés de vivre.* (La Br.) *Il semble que le temps soit un ennemi commun contre lequel tous les hommes sont convenus de conjurer ; toute leur vie n'est qu'une* ATTENTION *déplorable* À *s'en défaire* (Mass.)

— *Faire attention* peut avoir pour complément une proposition subordonnée : FAITES ATTENTION QUE *cela est impraticable.* (Acad.)

— Absol. et d'une manière impérative, Soyez attentif : ATTENTION, *je vais donner le signal.* ATTENTION *au commandement !* (Acad.)

— Penchant à obliger, disposition à rendre des soins : *Je suis sensible à ses marques d'*ATTENTION. *Il m'a donné mille preuves d'*ATTENTION *durant ma maladie.* (Acad.)

— Obligeance, égard, soin officieux : *Il a eu l'*ATTENTION *de me prévenir. Je fus touché de cette* ATTENTION *délicate.* (Acad.)

— En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *C'est un langage indécent, qui blesse les égards et les* ATTENTIONS *qui vous sont dues.* (Mass.) *Il a pour moi des* ATTENTIONS *dont je suis confus.* (Le Sage.)

= **Faute d'attention,** loc. adv. Par défaut, par manque d'attention : FAUTE D'ATTENTION, *il a fait un contre-sens.* || L'article ne doit jamais précéder cette expression : cette phrase de Le Sage, *Monsieur, avec tout son esprit, fait des* FAUTES D'ATTENTION, est vicieuse : il fallait écrire *des fautes d'inattention.* || *SYN.* V. VIGILANCE.

ATTENTIONNÉ, ÉE, adj. (*attention.*) Pron. *a-tan-cio-né.* — Fam. Qui a des attentions, des égards, des prévenances.

ATTENTIVEMENT, adv. (*attentif, ive-ment.*) Avec attention : *Écouter* ATTENTIVEMENT. (Acad.) *Il regardait* ATTENTIVEMENT *la mer.* (Fén.)

ATTÉNUANT, part. prés. du v. Atténuer.

ATTÉNUANT, ANTE, adj. (*atténuer.*) Droit crim. Il se dit des circonstances, des faits qui diminuent la gravité d'un crime, d'un délit : *Circonstances* ATTÉNUANTES. *Faits* ATTÉNUANTS. (Acad.)

— Méd. Il se dit des remèdes auxquels on suppose la propriété de diminuer la consistance ou la densité des humeurs, et particulièrement du sang : *Les remèdes* ATTÉNUANTS *étaient opposés aux incrassants.*

— Substantiv. *Les* ATTÉNUANTS *ne diffèrent point des remèdes incisifs.*

ATTÉNUATION, n. f. (*atténuer.*) Pron. *a-té-nu-a-cion.* — Diminution des forces, affaiblissement : *Être dans un état d'*ATTÉNUATION, *dans une grande* ATTÉNUATION. (Acad.) || Peu usité.

— Droit crim. Diminution des charges contre un accusé : *Moyens d'*ATTÉNUATION.

— *Donner ses défenses par atténuation*, se dit d'un accusé qui produit une requête dans laquelle il cherche à excuser son crime.

— Méd. Action des remèdes atténuants.

— Chim. *Atténuation d'un fluide*, diminution que subit la densité de ce fluide.

ATTÉNUÉ, ÉE, part. pass. du v. Atténuer : *Substance* ATTÉNUÉE. *Malade* ATTÉNUÉ. *Faute* ATTÉNUÉE.

— Bot. Il se dit des parties d'une plante qui diminuent de la base au sommet, ou du sommet à la base.

ATTÉNUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, à, *tenuis*, léger; lat.) Pron. *a-té-nu-é*. — Mettre en poudre, réduire en poudre : ATTÉNUER *une substance, une matière.*

— Chimie. *Atténuer un fluide*, en diminuer la densité.

— Méd. *Atténuer les humeurs*, en diminuer la consistance, les rendre moins épaisses.

— Diminuer les forces, l'embonpoint; affaiblir : *Les veilles, les fatigues l'*ONT *extrêmement* ATTÉNUÉ. (Acad.)

— Diminuer, rendre moins grave : *Il s'est vainement efforcé d'*ATTÉNUER *le crime. Cela n'*ATTÉNUE *point ses torts.* (Acad.) *Agents mystérieux de la Providence, on les trouve toujours à la recherche des maux qui affligent l'humanité pour les* ATTÉNUER *et les combattre.* (Viennet.) *On peut, sinon prévenir entièrement la misère, au moins en* ATTÉNUER *les suites et en arrêter les progrès.* (Portalis.)

— Fig. Dissimuler la gravité : *Le jour des batailles, les généraux* ATTÉNUENT *toujours leurs pertes.* (Thiers.)

= **S'atténuer,** v. pr. Être affaibli, diminué : *Plus la matière* S'ATTÉNUE, *plus elle prend de ressort; la terre et l'eau, qui en sont les aggrégats les plus grossiers, ont moins de ressort que l'air.* (Buff.)

— Par analog. et moralem. :

Le trouble de mes sens enfin *s'atténua*. (Lamart.)

— Devenir moins grave : *Une faute* S'ATTÉNUE *par le repentir.*

ATTERRAGE, n. m. (*atterrir.*) Pron. *a-té-raj.* — Mar. L'action, la manière d'atterrir : *Faire son* ATTERRAGE. (Acad.)

— Le lieu même où l'on atterrit; parage voisin de la terre : *On reconnait les* ATTERRAGES *à différents indices.* (Acad.) *Vers le milieu du jour, une véritable flotte était sur nos* ATTERRAGES. (Châteaubr.) *La mobilité des* ATTERRAGES *est l'effet des combats que la mer et les vents livrent à l'inconsistance du fond.* (Baude.)

ATTERRANT, part. prés. du v. Atterrer.

ATTERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Atterrer : *Une chaloupe montée par deux hommes était* ATTERRÉE. (Châteaubr.)

— Accablé : *Ses ennemis sont* ATTERRÉS.

ATTERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ad*, vers, *terra*, terre; lat.) Pron. *a-té-ré.* — Renverser par terre, terrasser : *Il attendit le taureau, le prit par les cornes, et l'*ATTERRA. (Acad.)

Hercule le saisit, le combat et l'*atterre*. (Del.)

— Fig. *Antiochus rendait témoignage de la puissance de Dieu, dont le bras l'*ATTERRAIT. (Boss.)

— Fig. Ruiner entièrement : *Les Goths achevèrent d'*ATTERRER *la puissance des Romains.* (Acad.)

— Plus souv. Accabler complétement : *Il avait soutenu ses malheurs avec constance, mais ce dernier coup l'*ATTERRA. (Acad.) *La mort du Dauphin accabla Fénelon; celle du duc de Chevreuse aigrit cette profonde plaie : la mort du duc de Beauvilliers la rendit incurable, et l'*ATTERRA. (St-Sim.)

=**Atterrer,** v. intr. ou neut. Mar. Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre, et la reconnaitre : *Nous* ATTERRÂMES *sur Belle-Isle.* (Acad.)

ATTERRI, part. pass. invar. du v. Atterrir.

ATTERRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*ad*, vers, *terra*, terre; lat.) Pron. *a-té-rir.* — Mar. Manœuvrer pour découvrir la terre en venant du large; se mettre en mesure de prendre terre : *Nous* ATTERRÎMES *à tel endroit.* (Acad.) || Peu usité.

ATTERRISSAGE, n. m. (*atterrir.*) Pron. *a-té-riçaj.* — L'action d'atterrir.

ATTERRISSANT, part. prés. du v. Atterrir.

ATTERRISSEMENT, n. m. (*atterrir.*) Pron. *a-té-riss-man.* — Dépôt de matières terreuses qui se forme peu à peu sur le bord de la mer, d'un fleuve, d'une rivière : *Les terrains d'alluvion sont composés d'*ATTERRISSEMENTS, *comme les terrains de sédiment sont composés de couches.* (Brongn.)

Syn. Atterrissement, alluvion. Ces deux mots s'appliquent aux divers changements apportés dans les terres par le déplacement des eaux : l'*atterrissement* est la formation subite d'une terre nouvelle sur les bords ou dans le lit d'une rivière, par suite d'une nouvelle direction des eaux; l'*alluvion* est un accroissement successif, formé insensiblement par le retrait des eaux; ce n'est donc qu'un mode particulier d'*atterrissement*.

ATTESTANT, part. prés. du v. Attester : *On méprise la majesté des dieux en* ATTESTANT *leur nom par un faux serment.* (Rollin.)

ATTESTATION, n. f. (*attestatio*, lat.; m. sign.) Pron. *a-tèss-ta-cion.* — Certificat, témoignage donné par écrit : ATTESTATION *en bonne forme.* ATTESTATION *de bonne vie et mœurs.* ATTESTATION *du médecin, du maire.* (Acad.)

— Témoignage verbal : *La chose a dû se passer ainsi : votre* ATTESTATION *suffit pour me convaincre pleinement.*

ATTESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Attester : *Ce miracle est* ATTESTÉ *par des gens dignes de foi.* (Trév.) *L'existence de Dieu est* ATTESTÉE *par la raison du genre humain.* (Lamenn.)

ATTESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*attestari*, lat.; m. sign.) Pron. *a-tèss-té.* — Affirmer, certifier, soit de vive voix, soit par écrit : *J'*ATTESTE *l'exactitude de ce récit.*

Quand c'est une imposture, osez-vous l'*attester?* (C. Delav.)

— Par analog. *Jésus-Christ sort triomphant de son tombeau, et cinq cents disciples témoins de sa résurrection versent leur sang pour en* ATTESTER *la vérité.* (Le P. Élisée.)

— Il peut avoir pour complément une proposition subordonnée : *Le curé* A ATTESTÉ QU'*il les avait mariés.* (Acad.)

— Servir de témoignage, de preuve : *Ses larmes* ATTESTENT *son repentir.* (Acad.) *La voix de l'univers* ATTESTE *la puissance de Dieu.* (Volt.)

Que le corps du perfide, offert à tous les yeux,
Atteste en traits de sang la justice des dieux. (Ducis.)

Les calomnies des rivaux d'Isocrate nous ATTESTENT *sa gloire, car l'envie ne tourmente point ce qui est obscur.* (Thomas.) *Cette famille habitait une métairie qui n'*ATTESTAIT *sa noblesse que par un colombier.* (Châteaubr.) *Les systèmes philosophiques* ATTESTENT *la liberté, la puissance et les bornes du génie de l'homme.* (V. Cousin.)

— Prendre à témoin, invoquer le témoignage :

Il *atteste* les dieux : la perfide s'en moque. (La Font.)
Le pauvre est entendu par les dieux qu'il *atteste*. (Ponsard.)

*J'*ATTESTE *ici la conscience des grands de la terre : quel fruit recueillent-ils de leur grandeur?* (Fléch.) *Les philosophes* ATTESTENT *sans cesse l'autorité des grands noms du dix-septième siècle.* (Jouffroy.)

ATTHIS, n. m. Pron. *a-tiss.* — Zool. Oiseau du genre Mainate; son plumage, d'un vert bleuâtre, est parsemé de taches bleues.

ATTICISME, n. m. (ἀττικισμός, gr.) Délicatesse de langage, finesse de goût particulière aux Athéniens : *Ils ont su joindre aux plus belles et aux plus hautes connaissances et l'*ATTICISME *des Grecs et l'urbanité des Romains.* (La Br.)

Du Romain il a la justesse,
Du Grec l'*atticisme* charmant. (Gresset.)

*L'*ATTICISME, *si difficile à définir et à imiter, était le bon goût de l'antiquité. Il y avait beaucoup d'*ATTICISME *à la cour d'Auguste et à celle de Louis XIV.* (Tissot.)

— Par extens. Élégance et pureté de style : *Il y a de l'*ATTICISME *dans ses écrits.* (Acad.) *Atticus serait le modèle achevé de l'*ATTICISME, *si Fénelon n'eût pas existé.* (Tissot.)

— Gramm. gr. Forme de langage particulière au dialecte attique ou des Athéniens.

ATTICISTE, n. m. (*atticisme.*) Pron. *a-ti-cist.* — Philol. Il se dit des auteurs qui ont cherché à reproduire le style des écrivains attiques : *Lucien est un* ATTICISTE. (Acad.)

ATTICURGUE, n. m. (ἀττικός, attique, ἔργον, ouvrage; gr.) Pron. *at-ti-kurgh.* — Arch. Base attique; partie inférieure du piédestal de la colonne ionique : *L'atticurgue* n'avait point de plinthe chez les Grecs; les Romains et Vitruve lui en ont donné une. (Millin.)

ATTIÉDI, IE, part. pass. du v. Attiédir : *La chaleur brûlante s'étant* ATTIÉDIE, *la température de la surface de la terre a permis aux eaux de s'établir.* (Buff.) *Un goût* ATTIÉDI. (J.-J. Rouss.)

Par la longue misère ou par la maladie,
La charité publique était tout *attiédie*. (Lamart.)

ATTIÉDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*tiède.*) Pron. *a-tié-dir.* — Rendre tiède ce qui est chaud : *Cette eau est trop chaude, il faut l'*ATTIÉDIR *avec de l'eau froide.* (Acad.) *Les vents purifient l'air,* ATTIÉDISSENT *les saisons brûlantes, et tempèrent la rigueur des hivers.* (Fén.)

— Par extens. Rendre moins rigoureux, moins vif, ce qui est extrêmement froid :

... L'hiver indulgent *attiédit* son haleine. (Del.)

— Fig. Rendre un sentiment moins vif, moins ardent : *L'avarice n'*A *jamais* ATTIÉDI *dans l'âme de Rembrandt la passion du beau tel qu'il le comprenait.* (G. Planche.)

— En ce sens, il se dit des personnes :

Vos froids raisonnements ne feront qu'*attiédir*
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir. (Boil.)
Ces gens l'embarrassaient,
L'*attiédissaient*, l'affadissaient. (La Font.)

= **S'attiédir,** v. pr. Devenir tiède : *Cette eau* S'EST ATTIÉDIE. (Acad.) *A mesure que le globe* S'ATTIÉDISSAIT, *le chaos se débrouillait, l'atmosphère s'épurait.* (Buff.)

— Fig. Devenir moins vif, moins ardent : *Leur amitié pour moi paraît* S'ATTIÉDIR. (Acad.) *Son amant commence à* S'ATTIÉDIR. (J.-J. Rouss.)

— Dévot. *Les plus fervents s'attiédissent quelquefois*, la ferveur de leur dévotion devient quelquefois moins ardente.

ATTIÉDISSANT, part. prés. du v. Attiédir.

ATTIÉDISSEMENT, n. m. (*attiédir.*) Pron. *a-tié-diss-man.* — L'état d'une chose qui s'attiédit. Il ne s'emploie guère qu'au figuré, en parlant des sentiments dont l'ardeur s'amortit : *Son amitié pour moi n'a souffert aucun* ATTIÉDISSEMENT. (Acad.)

— Particul. Diminution de ferveur dans la dévotion.

ATTIER, n. m. Bot. Vulg. Le corossollier écailleux.

ATTIFANT, part. prés. du v. Attifer.

ATTIFÉ, ÉE, part. pass. du v. Attifer : *C'était une femme belle, bien* ATTIFÉE, *et d'une fière allure.* (G. Sand.)

ATTIFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aptum facere*, rendre convenable, disposer; lat.) Pron. *a-ti-fé.* — Fam. Parer, orner avec une recherche ridicule. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des femmes, et particulièrement de leur coiffure : *Cette mère* ATTIFE *ridiculement sa petite fille.*

— Il est quelquefois d'usage au figuré en parlant des écrivains qui ont recours aux ornements les plus puérils et les plus frivoles, pour dissimuler la pauvreté ou le vide de leurs pensées :

Ils *attifent* leurs mots, enjolivent leurs phrases. (Regnier.)

— **S'attifer,** v. pr. Se parer avec une recherche ridicule : *Cette femme est longtemps à* S'ATTIFER. (Ac.)

ATTIFET, n. m. (*attifer.*) Pron. *a-ti-fè.* — Ornement de tête pour les femmes. || Vieux.

ATTILA, Nom d'un roi des Huns qui ravagea les empires d'Orient et d'Occident vers le milieu du cinquième siècle, et qu'on surnomma *le Fléau de Dieu.*

— Fig. Celui qui est nuisible, funeste, redoutable :

Un second Rodilard, l'Alexandre des chats,
L'*Attila*, le fléau des rats,
Rendait ces derniers misérables. (La Font.)

ATTINTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. V. TINTER.

ATTIQUE, adj. des 2 g. (ἀττικός; gr.) Pron. *at-tik.* — Qui a rapport au caractère, aux mœurs, au goût des anciens Athéniens : *Goût, finesse* ATTIQUE. (Acad.) *Une gloire particulière, qu'on ne peut ravir à Thucydide, est d'avoir, pour ainsi dire, créé l'éloquence* ATTIQUE *et formé le plus grand des orateurs.* (De Ste-Croix.)

— *Année attique*, année de douze mois dans les années communes, et de treize dans les années embolismiques.

— *Alphabet attique*, alphabet grec de vingt et une lettres, tel qu'il était à l'époque où il fut remplacé par l'alphabet ionien, vers l'an 403 de J. C.

— *Dialecte attique*, dialecte particulier aux Athéniens : *Le style d'Hérodote fut la règle du dialecte ionique, et celui de Thucydide devint celle de l'*ATTIQUE. (De Ste-Croix.)

— *Auteurs attiques*, ou subst. *Les attiques*, les auteurs qui ont écrit dans le dialecte attique, comme Thucydide, Démosthène, Xénophon, etc.

— *Formes attiques*, les formes de langage particulières au dialecte attique.

— *Sel attique*, plaisanterie fine et délicate qui était particulière aux Athéniens.

— *Ordre attique*, petit ordre d'architecture qui sert à couronner un grand ordre : *L'*ORDRE ATTIQUE *sert à la décoration des étages peu élevés qui terminent la partie supérieure d'une façade.*

— *Étage attique*, petit étage qui est au-dessus de l'entablement d'un ordre d'architecture, et qui sert à cacher le toit d'un bâtiment : *L'*ÉTAGE ATTIQUE *ne fait, en général, aucun bon effet dans les édifices.* (Millin.)

— N. m. L'étage attique : *En France, l'*ATTIQUE *et les toits plats à l'italienne sont un non-sens contre lequel le climat proteste.* (H. de Balzac.) *L'œil est surpris de voir au palais de la Bourse ces faisceaux de feuilles d'acanthe supporter ce modeste entablement et cet* ATTIQUE, *composé seulement de quelques assises de pierres de taille.* (Vitet.) || *Attique circulaire*, celui qui sert d'exhaussement à un dôme, à une coupole. || *Attique continu*, celui qui environne sans interruption toutes les faces d'un bâtiment, et qui en suit les corps et tous les retours. || *Attique interposé*, celui qui est situé entre deux grands étages, et décoré de colonnes ou de pilastres. || *Attique faux*, espèce de piédestal que l'on met au-dessous de la base des

colonnes, pour que la grande saillie des corniches ne les efface pas. || *Attique de cheminée*, la partie d'une cheminée qui est revêtue de marbre ou de menuiserie, depuis le dessus de la tablette jusqu'à la moitié environ de la hauteur du manteau.

— *Attique de comble*, attique construit en maçonnerie ou en bois revêtu de plomb; il tient lieu de garde-fou, et sert à dérober à la vue une partie de la hauteur d'un comble.

ATTIQUEMENT, adv. (*attique-ment.*) Pron. *at-tik-man*. Gramm. gr. Dans le dialecte attique.

ATTIRABLE, adj. des 2 g. (*attirer.*) Didact. Qui est susceptible d'être attiré : *La propriété d'être* ATTIRABLE *à l'aimant appartient uniquement au fer qui a passé par le feu.* (Buff.) *Cette matière est très-*ATTIRABLE *par l'aimant.* (Id.)

ATTIRAGE, n. m. (*attirer.*) L'action d'attirer. — Technol. *Poids d'attirage*, ou simpl. *Attirage*, poids des rouets des fileurs d'or.

ATTIRAIL, n. m. (*attirer.*) Pron. *a-ti-ra-y*. — Grande quantité et grande diversité de choses nécessaires pour certains usages : *L'*ATTIRAIL *d'un peintre, d'un dessinateur.* ATTIRAIL *de guerre, de chasse. L'*ATTIRAIL *d'une imprimerie.* (Acad.) *L'*ATTIRAIL *de la goinfrerie.* (La Font.)

L'éléphant devait sur son dos
Porter l'*attirail* nécessaire,
Et combattre à son ordinaire. (Id.)

En français, quel ATTIRAIL *grammatical d'articles, d'auxiliaires et de pronoms !* (Dureau de la Malle.)

Je sais où gît le lièvre, et ne puis sans travail
Fournir en un moment d'hommes et d'*attirail*. (Mol.)

— Fam. et par extens. Grande quantité de bagage inutile que des gens mènent avec eux en voyage : *Il traînait un grand* ATTIRAIL *après lui.* (Acad.)

— Fig. *Tout le vain* ATTIRAIL *des magnificences humaines.* (Mass.) *Toutes les grandeurs et leur* ATTIRAIL *s'enfuiront comme un songe.* (Fén.)

ATTIRANT, part. prés. du v. Attirer.

ATTIRANT, ANTE, adj. (*attirer.*) Pron. *a-ti-ran, rantt*. — Qui attire, qui fait venir à soi : *Si l'on supposait en général les inégalités de la lune en raison des masses* ATTIRANTES *et des cubes des distances, on trouverait que Jupiter devrait la déranger soixante-quatre mille fois moins que le soleil.* (D'Alemb.)

— Fig. Engageant, insinuant, séduisant. Il se dit des personnes et des choses : *Des manières* ATTIRANTES. *Une marchande adroite et* ATTIRANTE. (Acad.) *Il faut avoir soin de rendre ces jeux* ATTIRANTS *pour le public.* (J. J. Rouss.) *La bienveillance est la qualité la plus* ATTIRANTE, *la plus aimable.* (D'Alemb.)

ATTIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Attirer : *Le fer est* ATTIRÉ *par l'aimant. La lune est* ATTIRÉE *non-seulement par la terre, mais encore par le soleil.* (D'Alemb.)

— Fig. *Ils étaient* ATTIRÉS *par l'espoir du butin.* (Acad.) *J'étais* ATTIRÉ *ici par vos manières affables.* (G. Sand.) *Les hirondelles paraissent plutôt* ATTIRÉES *qu'effrayées par les coups de fusil.* (Buff.)

ATTIRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*attrahere*, lat.; m. sign.) Pron. *a-ti-ré*. — Tirer à soi, faire venir à soi : *L'ambre frotté* ATTIRE *les corps légers, non métalliques.* (Acad.)

— Fig. *Le miel* ATTIRE *les mouches.* (Id.)

Un manant au miroir prenait des oisillons :
Le fantôme brillant *attire* une alouette. (La Font.)

Ce sont les besoins et les désirs qui ATTIRENT *les hommes auprès des grands.* (Pasc.) *Cette tragédie, qu'on jouait quelquefois encore,* ATTIRAIT *peu de monde.* (Marm.) *Charlemagne* ATTIRA *près de lui des grammairiens et des poetes.* (Parny.)

Votre folie *attire*
Chez vous mille flatteurs qui mangent votre bien. (Dest.)

Les yeux du despote ATTIRENT *les esclaves, comme les regards du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie.* (Châteaubr.)

— Particul. Plaire, être agréable : *Le meilleur moyen pour* ATTIRER *tout le monde est de ne rebuter personne.* (Pasc.)

— Séduire, abuser : *Il nous* ATTIRE *par des promesses trompeuses.* (Acad.) *Les hérésiarques ont bien pu* ATTIRER *les hommes par la nouveauté et le libertinage.* (Boss.)

— Gagner, obtenir : *Il sut gagner insensiblement mon cœur et* ATTIRER *ma confiance.* (Fén.)

— S'exposer à, se rendre l'objet de :

J'*attire* en me vengeant sa haine et sa colère ;
J'*attire* ses mépris en ne me vengeant pas. (Corn.)
N'*attirez* point sur vous des périls superflus. (Rac.)

— Amener, occasionner : *Un malheur en* ATTIRE *un autre.* (Acad.) *La ruine de la Syrie* ATTIRA *celle de la Judée.* (Boss.) *La hauteur et la fierté* ATTIRENT *les guerres les plus dangereuses.* (Fén.) *Le mal que nous faisons ne nous* ATTIRE *pas tant de persécution et de haine que nos bonnes qualités.* (La Rochef.)

Le trop de confiance *attire* le danger. (Corn.)

Les lettres, dont le commerce est si doux quand il est secret, ne nous ATTIRENT *au dehors que des orages.* (Châteaubr.)

— Fig. *Attirer à, vers*, mettre dans une disposition favorable, inspirer un sentiment de bienveillance, d'amour : *Je ne sais quel charme m'*ATTIRE VERS *elle.* (Acad.) *Je sentais dans cet inconnu je ne sais quoi qui m'*ATTIRAIT À *lui.* (Fén.)

— Par analog. *Attirer à*, Convertir : *Charlemagne* ATTIRAIT AU *christianisme les nations infidèles.* (Boss.) *Depuis que Jésus a été élevé sur la croix, il* A ATTIRÉ *tout à lui.* (Fén.)

= **S'attirer**, v. pr. Être attiré, dans le sens réciproque : *Des corps, des particules matérielles qui* S'ATTIRENT *mutuellement.* (Acad.)

— Attirer à soi : S'ATTIRER *la haine du public.* S'ATTIRER *un refus.* S'ATTIRER *beaucoup d'ennemis. Souvenez-vous qu'il ne faut* S'ATTIRER *l'envie de personne.* (Fén.) *Il vit combien il était nécessaire qu'il* S'ATTIRÂT *dans cette occasion la confiance du peuple.* (Montesq.) *L'Église ne tenait pas pour martyrs ceux qui* S'ATTIRAIENT *la mort par un faux zèle.* (Boss.) *Ils sont plus jaloux de* S'ATTIRER *les hommages que de gagner les cœurs.* (Mass.) *Je ne sais, monsieur, par où je puis* M'ÊTRE ATTIRÉ *tant d'honnêteté de votre part.* (Campistr.)

ATTISAGE, n. m. (*attiser.*) L'action d'attiser le feu.

ATTISANT, part. prés. du v. Attiser.

ATTISE, n. f. (*attiser.*) Pron. *a-tiz*. — Le bois que les brasseurs mettent sous la chaudière.

ATTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Attiser : *L'envie et la cupidité, perpétuellement* ATTISÉES, *banniront du corps social l'harmonie indispensable à sa conservation.* (Portalis.)

ATTISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*à, tison.*) Pron. *a-ti-zé*. — Il n'est guère employé que dans cette locution, et dans les analogues : *Attiser le feu*, placer les tisons dans le foyer de manière qu'ils brûlent mieux.

Quand on se brûle au feu que soi-même on *attise*,
Ce n'est point accident, mais c'est une sottise. (Regn.)

Il se mit à ATTISER *le feu convulsivement.* (G. Sand.)

Chauffant ma main ridée au foyer que j'*attise*,
Je garde les chevreaux et les petits enfants. (Lamart.)

Elle ATTISAIT *un réchaud sur lequel mijotait un ragoût semblable à ceux que savent faire les portières.* (H. de Balzac.) *Au seizième siècle, l'inquisition dressait les bûchers des juifs, l'Espagne les* ATTISAIT. (V. Hugo.)

— Fig. Aigrir un esprit déjà irrité : *Les partis* ATTISAIENT *le feu de ces discordes.* (Capefig.)

ATTISEUR, n. m. (*attise.*) Pron. *a-ti-zeur*. — Fam. Celui qui attise, qui aime à attiser. || Peu usité.

ATTISOIR, n. m. (*attise.*) Pron. *a-ti-zoar*. — Ustensile dont on se sert pour attiser le feu.

ATTITRÉ, ÉE, part. pass. du v. Attitrer. Qui est préféré à d'autres pour les choses qui concernent sa profession ou son commerce : *Commissionnaire* ATTITRÉ. *Marchand* ATTITRÉ.

— Par analog. *En peu de jours, ils s'installaient auprès de nous sur le pied de domestiques* ATTITRÉS. (Lenormant.)

— En mauv. part. *Témoins attitrés, assassins attitrés*, gens soudoyés pour porter de faux témoignages, pour commettre des assassinats.

ATTITRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*titre.*) Pron. *a-ti-tré*. — Donner à une personne la préférence sur les autres pour tout ce qui concerne sa profession ou son commerce. || En ce sens il n'est guère d'usage qu'au participe.

— Chasse. *Attitrer les chiens*, les poser dans les relais pour attendre le gibier.

ATTITUDE, n. f. (*aptitudo*, maintien; lat.) Pron. *a-ti-tud*. — Position, situation du corps : ATTITUDE *respectueuse.* ATTITUDE *imposante, maniérée; contrainte.* (Acad.) *L'*ATTITUDE *de l'aigle est fière et droite.* (Buff.) *L'homme se soutient droit et élevé; son* ATTITUDE *est celle du commandement.* (Id.) *Dans l'*ATTITUDE *du repos, la cigogne se tient sur un pied.* (Id.) *L'*ATTITUDE, *la voix et le front du proscrit avaient quelque chose de noble et de puissant.* (G. Sand.) *L'assemblée était très-digne, dans une calme et ferme* ATTITUDE. (Mich.) *Trois femmes, toutes les trois jeunes et belles, étaient groupées dans des* ATTITUDES *diverses.* (Lamart.)

— Il se dit souvent des gestes et des mouvements des acteurs, des positions qu'ils prennent, et de celles que les peintres et les sculpteurs donnent à leurs figures : *Cette danseuse a des* ATTITUDES *pleines de grâce. L'*ATTITUDE *d'une statue. Toutes les* ATTITUDES *de ce tableau sont admirables.* (Acad.) *Elle avait au bras deux têtes de camées, froides et impassibles dans l'*ATTITUDE *que le graveur leur a donnée.* (H. de Balzac.)

— Particul. La position que le peintre de portraits adopte pour représenter ceux qu'il peint : *Il faudrait que les artistes s'étudiassent à rendre les caractères dans l'*ATTITUDE *du corps et dans les traits du visage.* (B. de St-P.)

— *Être toujours en attitude*, se dit d'un homme qui prend, en société, un maintien prétentieux ; et surtout d'un acteur dont les gestes et les mouvements sont trop étudiés.

— Fig. Situation dans laquelle on se trouve, on se maintient à l'égard de quelqu'un ; disposition où l'on paraît être : *L'*ATTITUDE *de cette puissance fait appréhender une prochaine rupture. L'*ATTITUDE *calme de la nation déconcerta les agitateurs.* (Acad.)

Syn. Attitude, posture. L'*attitude* est la position habituelle du corps, sa contenance naturelle ; la *posture* est un maintien affecté. *L'attitude* a quelque chose de sérieux et de noble ; la *posture* choque souvent par son affectation. Le premier se prend le plus souvent en bonne part : *une noble* ATTITUDE ; et le second, le plus ordinairement, dans un sens contraire : *une* POSTURE *ridicule, inconvenante.*

ATTOLE ou **ATTOLON**, n. m. (*ad*, vers, sur, *tollere*, jeter, pousser; lat.) Mar. Groupe de petites îles de formation récente et madréporique, très-rapprochées les unes des autres.

ATTOMBISSEUR, n. m. Pron. *a-ton-bi-ceur*. — Fauconn. L'oiseau de proie par lequel on fait attaquer le héron au vol.

ATTORNEY, n. m. (*mot anglais*). Procureur, en Angleterre.

— *Attorney général*, procureur général ou avocat du roi.

ATTOUCHEMENT, n. m. (*toucher.*) Pron. *a-touch-man*. — Action de toucher : ATTOUCHEMENT *illicite, déshonnête. Notre-Seigneur guérissait les maladies par le seul* ATTOUCHEMENT. (Acad.) *La sensitive meut ses feuilles en les reployant sur elles-mêmes à l'occasion d'une secousse, d'un choc, et même d'un très-léger* ATTOUCHEMENT. (Dutrochet.) *O Seigneur, consacrez même mon corps, par l'infusion de votre esprit et par l'*ATTOUCHEMENT *de votre chair sainte !* (Fén.)

— Géom. *Point d'attouchement*, le point où une ligne droite touche une courbe. || Point où deux lignes courbes se touchent sans se couper. V. TANGENCE.

ATTRACTEUR, TRICE, adj. (*attraction.*) Qui exerce une attraction, qui agit par attraction : *Corps* ATTRACTEUR. *Force* ATTRACTRICE.

ATTRACTIF, IVE, adj. (*attractivus*, m. sign.; lat.) Pron. *a-trak-tif, tiv*. — Didact. Qui a la propriété d'attirer : *Force, puissance* ATTRACTIVE. *L'aimant a une vertu* ATTRACTIVE. (Acad.) *L'acier conserve très-longtemps la vertu* ATTRACTIVE. (Franc.)

— On l'a employé dans le langage ordinaire :

Votre abord est si tendre et si persuasif,
Vous avez un aspect tellement *attractif*,
Que d'un charme puissant on se sent ravir l'âme. (Regn.)

— Méd. *Remèdes attractifs* se dit des vésicants et des suppuratifs; parce qu'ils attirent les fluides au point où ils sont appliqués.

ATTRACTION, n. f. (*attractio*; lat.) Pron. *a-trak-cion*. — Force en vertu de laquelle les corps exercent une action mutuelle les uns sur les autres, et tendent à se rapprocher : *Newton a reconnu que l'*ATTRACTION *agissait en raison inverse du carré des distances.* (Lacroix.) *C'est Kepler qui reconnut le premier que l'*ATTRACTION *exercée par la lune est la cause qui produit les marées.* (Arago.) *Les astres gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, et suivant les puissantes impulsions et les* ATTRACTIONS *invariables que leur a communiquées le suprême auteur des choses.* (Mignet.)

— *Le système de l'attraction*, ou *l'attraction newtonienne*, tendance générale de la matière, que Newton a découverte ou plutôt démontrée.

— L'*attraction* prend des noms différents, suivant les différentes circonstances dans lesquelles elle se manifeste. *Attraction des corps célestes*, ou *gravitation*, celle qui s'exerce entre les corps célestes et règle leurs mouvements : *L'*ATTRACTION *des corps célestes paraît être le résultat de celle qu'exercent les unes sur les autres toutes les parties de ces corps.* (Lacroix.) *C'est une chose bien admirable d'être parvenu à reconnaître les inégalités que l'*ATTRACTION *des grosses planètes opère sur la route des comètes.* (Volt.)

— *Attraction chimique* ou *moléculaire*, celle qui s'exerce entre les molécules des corps. L'*attraction chimique* ne produit d'effets sensibles qu'à des distances infiniment petites ; à des distances plus grandes, elle est dominée et comme anéantie par la *pesanteur*, qui n'est autre chose que l'attraction beaucoup

plus forte que la masse totale de la terre exerce sur les corps qui sont à sa surface.

— L'*attraction moléculaire* s'appelle *cohésion*, si la force attractive agit sur des molécules de même nature; *affinité*, si elle s'exerce sur des molécules de nature différente; *adhésion*, si elle tend à réunir ou à faire adhérer entre elles les surfaces de deux corps différents; *capillarité*, si elle tend à faire monter un liquide entre des lames très-rapprochées, ou dans des tubes d'une dimension très-petite.

— *Attraction élective*, expression qui sert à désigner l'attraction moléculaire nommée *affinité*.

— *Attraction électrique* ou *magnétique*, l'attraction qu'exercent les uns sur les autres, à des distances assez considérables, les corps dans lesquels le fluide électrique ou magnétique est développé : *L'*ATTRACTION MAGNÉTIQUE *est un excellent moyen de reconnaître la présence du fer dans un corps.* (Franc.)

— Fig. Tendance marquée : *Le siècle ne désobéit pas à l'*ATTRACTION *vers l'unité. L'anarchie est à la superficie; le dessein de Dieu est au fond.* (Lerminier.)

— Gr. grecq. *Attraction de l'antécédent*, emploi du pronom relatif, au cas du nom ou du pronom auquel il se rapporte, indépendamment du cas exigé par le verbe qui le régit.

Gramm. Dans la langue grammaticale on emploie ce terme pour expliquer les changements qui s'opèrent dans la forme de certains mots, et qu'on attribue à l'influence de telles lettres sur telles autres quand elles doivent se lier par la prononciation. Ainsi, c'est par *attraction* qu'on écrit *illégal*, *allocution*, pour *in légal*, *a locution*, en latin *ad locutio*. C'est une espèce de *métaplasme*, qu'on appelle aussi *commutation*.

ATTRACTIONNAIRE, adj. et n. des 2 g. (*attraction.*) Pron. *a-trak-cio-nèr*. — Nom qu'on donnait aux partisans du système de l'attraction.

ATTRAIRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*attrectare*, m. sign.; lat.) Pron. *at-trèr*. — Attirer, faire venir par le moyen d'un appât. Il est vieux, et usité seulement à l'infinitif : *Le sel est bon pour* ATTRAIRE *les pigeons.* (Acad.)

Parfois on peut donner, pour les galants *attraire* :
A ces petits présents je ne suis point contraire. (Regnier.)

ATTRAIT, n. m. (*attractus*, action de tirer à soi; lat.) Pron. *a-trè*. — Ce qui attire agréablement; le pouvoir qu'ont certains objets de nous attirer, en faisant une impression agréable sur nos sens ou sur notre âme : *L'*ATTRAIT *de la gloire, des richesses. Les* ATTRAITS *de la volupté. La musique a de l'*ATTRAIT *pour moi.* (Acad.) *L'intérêt est un grand* ATTRAIT *pour la plupart des cœurs.* (Mass.)

La vie a des *attraits* pour les cœurs innocents. (Thomas.)

*Comment l'*ATTRAIT *de la vertu ne dégoûte-t-il pas du vice ceux qui l'ont une fois connue?* (J.-J. Rouss.)

Adorable vertu, que tes divins *attraits*
Dans un cœur qui te perd laissent de longs regrets! (L. R.)

*Crains l'*ATTRAIT *spécieux du mensonge et les vapeurs énivrantes de l'orgueil.* (J.-J. Rouss.)

Toujours la poésie eut pour moi des *attraits*. (Étienne.)
Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'*attraits*. (Lamart.)

— L'inclination, le penchant, le goût que l'on a pour quelque chose d'agréable : *Je me sens de l'*ATTRAIT *pour la musique.* (Acad.)

— Au plur. Les agréments, les charmes d'une femme : *De chastes* ATTRAITS. *Les* ATTRAITS *de la jeunesse, de l'innocence, de la pudeur.* (Acad.)

L'une fait fuir les gens, et l'autre a mille *attraits*. (La F.)
De mes faibles *attraits* le roi parut frappé. (Rac.)
Je suis tout glorieux de ses jeunes *attraits*. (C. Delav.)

— *Les attraits de la grâce*, les douceurs intérieures que la grâce fait sentir.

— Technol. Tout ce qui sert à bâtir ou à réparer une maison.

ATTRAPANT, part. prés. du v. Attraper.

ATTRAPE, n. f. (*trappe.*) Pron. *a-trap*. — Fam. Tromperie, piége, apparence trompeuse.

— *Dragées d'attrape*, bonbons dans lesquels on a mis quelque chose de désagréable au goût, pour attraper ceux à qui on les offre. ‖ *Beignets d'attrape*, beignets dont l'intérieur est plein de chanvre et de filasse.

— *Attrapes*, n. f. pl. Mar. Cordage destiné momentanément à contenir ou assujettir un objet mis en mouvement par l'agitation du navire. ‖ Vieux câbles qui servent à l'amarrage des bâtiments dans le port. ‖ Bouts d'amarres employés pour retenir le vaisseau dans les opérations de carénage.

— Technol. Pince coudée qui sert à retirer les creusets du feu.

ATTRAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Attraper :

C'était un piége : il y fut *attrapé*. (La Font.)

— Prov. *Les plus fins y sont attrapés*, les plus habiles se laissent tromper en certains cas.

— Fam. *Être bien attrapé*, éprouver un mécompte, une surprise désagréable : *Je croyais voir cette pièce, mais je fus bien* ATTRAPÉ, *il y avait relâche.* (Acad.) *Par ma foi, ton maître est plaisamment* ATTRAPÉ. (Mol.)

— Fam. Il se dit de la ressemblance :

Regardez, il s'agit de voir
Si je suis *attrapé*, si c'est là ma figure. (La Motte.)

ATTRAPE-LOURDAUD, n. m. V. ATTRAPE-NIGAUD, m. sign.

ATTRAPE-MOUCHE, n. m. Pron. *a-trap-mouch*. — Zool. Oiseau; vulg. *Gobe-mouche*.

— Botan. Nom de diverses plantes munies, comme l'apocyn gobe-mouche, d'une substance gluante qui retient les insectes, sans qu'ils puissent se dégager.

ATTRAPE-NIAIS, n. m. Pron. *a-trap-niè*. — V. ATTRAPE-NIGAUD, m. sign.

ATTRAPE-NIGAUD, n. m. (*attrape*, *nigaud.*) Pron. *a-trap-ni-gô*. — Fam. Ruse grossière qui ne peut tromper que des ignorants ou des sots : *C'est un* ATTRAPE-NIGAUD. *Ce sont des* ATTRAPE-NIGAUDS.

ATTRAPER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*attrape.*) Pron. *a-tra-pé*. — Prendre à une trappe, à un piége quelconque : ATTRAPER *un loup dans un piége, à une traînée.* (Acad.) *Il n'y a point d'oiseaux si faciles à* ATTRAPER *que ceux qui sortent nouvellement de la cage.* (Dancourt.)

— Il a souvent pour sujet le nom de la chose qui sert de piége :

Quand regiglettes et réseaux
Attraperont petits oiseaux,
Ne volez plus de place en place. (La Font.)

Un pâtre, à ses brebis trouvant quelque mécompte,
Voulut à toute force *attraper* le larron. (Id.)

— Par analog. Surprendre, saisir; Surprendre artificieusement; tromper : *C'est un filou qui m'a* ATTRAPÉ. (Acad.) *Voici le stratagème dont il s'est servi pour* ATTRAPER *sa dupe.* (Mol.) *Il ne faut pas beaucoup de finesse pour les* ATTRAPER. (Dest.) *Un Parisien n'est qu'une dupe en comparaison d'un Bas-Normand, et mon maître l'*ATTRAPERA. (Campistr.) *Mes fermiers m'*ONT *toujours* ATTRAPÉ *quand ils ont voulu.* (Helvét.)

— Prov. *Bien fin qui pourrait l'attraper.*

— *Attrapez-moi toujours de même*, se dit à une personne qui nous procure un plaisir, un avantage, quand elle croyait nous jouer un mauvais tour.

— Fam. et fig. *Je vous y attrape*, je vous prends sur le fait : *Prenez garde que je ne vous y* ATTRAPE *encore. Ah! ah!* JE VOUS Y ATTRAPE *donc, monsieur le galant!* (Pir.)

— Atteindre en poursuivant, en courant après, saisir au passage : ATTRAPER *un voleur.* ATTRAPER *un papillon. Le lièvre eut beau ruser, les chiens l'*ATTRAPÈRENT. (Acad.) *Les chouettes, qui ne peuvent* ATTRAPER *la nuit que des chauves-souris, se rabattent sur les papillons phalènes.* (Buff.) *Vous courez après lui, vous prenez une peine inutile : ni vous, ni moi, nous n'*ATTRAPERONS *jamais ce petit pendard-là.* (Danc.)

— Prov. *Il courra bien, si on ne l'attrape.*

— Fam. et par exclam. *Attrape!* se dit à une personne qui vient d'être l'objet d'une malice, ou à un enfant que l'on vient de châtier.

— Fig. *Nos poëtes sont pleins d'épithètes forcées pour* ATTRAPER *la rime.* (Fén.) *C'est une école que votre conversation, et j'y viens tous les jours* ATTRAPER *quelque chose.* (Mol.) *L'ambition va au delà de ses souhaits quand ils sont accomplis; elle a un terme qu'elle n'*ATTRAPE *jamais.* (Fonten.) *Quand on court après l'esprit, on* ATTRAPE *la sottise.* (Montesq.)

— En parl. d'un temps, d'une époque, Aller, parvenir jusqu'à :

... Je n'entasse guère
Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
J'*attrape* le bout de l'année :
Chaque jour amène son pain. (La Font.)

— Saisir, s'emparer vivement de : *Les dames se prenaient à tout ce qu'elles pouvaient* ATTRAPER. (Mᵐᵉ de Maint.)

Le brouet fut par lui servi sur une assiette :
La cigogne au long bec n'en put *attraper* miette. (La F.)

— Fig. Obtenir, se procurer quelque chose par ruse, par adresse, par quelque manœuvre : *Il a* ATTRAPÉ *un bon emploi.* (Acad.) *Je n'ai jamais trouvé rien de si drôle qu'un tour qui vient d'être joué par un fils à son père pour en* ATTRAPER *de l'argent.* (Mol.) *On ne saurait avoir un peu de bien, que les hommes ou le diable ne cherchent à vous l'*ATTRAPER. (Regnard.)

Il *attrape* les clefs, et va dans ce réduit,
Suivi de deux amis d'excellent appétit. (Florian.)

— Obtenir du sort, du hasard, dans une distribution, dans le tirage d'une loterie : *J'*AI ATTRAPÉ *le bon numéro. Ce joueur* ATTRAPE *toujours les bonnes cartes.* (Acad.) *Franchement, ce n'est pas malheureux d'*ATTRAPER *le bon billet à une si grosse loterie.* (Piron.)

— Fig. et fam. *Attraper un rhume, une fièvre*, prendre un rhume, gagner une fièvre; *Attraper des coups de bâton*, en recevoir : *Vous pourriez bien* ATTRAPER *quelque gourmade.* (Regn.)

— Fam. *Attrape qui peut!* se dit en parlant d'une distribution dans laquelle tous ont un droit égal, mais où les plus forts et les plus adroits ont seuls part, parce qu'ils parviennent à en écarter les autres.

— Frapper, heurter : *Une pierre l'*A ATTRAPÉ *au front, à la tempe.* (Acad.)

— Fig. Saisir des ressemblances, des caractères, des pensées, et les rendre, les reproduire avec une certaine fidélité : ATTRAPER *le sens, la pensée d'un auteur. Ce poëte a bien* ATTRAPÉ *le caractère d'un jaloux.* ATTRAPER *la manière de Raphaël.* (Acad.) *Dans les portraits de Fénelon, on n'a pu* ATTRAPER *la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait.* (St-Sim.) *Vous avez joué à merveille tous les sentiments; il n'y a que leur babil que vous n'*AVEZ *pas* ATTRAPÉ. (La Motte.)

— Dans le même sens, on dit mieux *saisir*, expression plus précise et moins familière.

— Teint. Reproduire une couleur, une nuance : *Elle était vêtue d'une veste de ce jaune-pistache que nos teinturiers ne peuvent* ATTRAPER. (Th. Gautier.)

= **S'attraper**, v. pr. Se frapper contre, se heurter : *Il* S'EST ATTRAPÉ *à la borne.*

— Fig. Se tromper mutuellement : *Ils* SE SONT ATTRAPÉS *tous deux.*

— Man. On dit qu'*un cheval s'attrape*, quand il se donne des atteintes en marchant.

Syn. Attraper, tromper. *Attraper* exprime un acte accompli par occasion et par surprise; il n'éveille aucune idée de préméditation ou de calcul, et ne s'applique qu'à des faits de peu d'importance; *tromper* emporte toujours au contraire l'idée de préméditation, de calcul, et l'action qu'il exprime a toujours une conséquence sérieuse et grave.

ATTRAPEUR, EUSE, n. (*attrape.*) Pron. *a-trapeur, peuz*. — Celui, celle qui trompe, qui obtient par ruse, par séduction : *C'est un* ATTRAPEUR *de successions.* (Acad.)

ATTRAPOIRE, n. f. (*attraper.*) Pron. *a-tra-poar*. — Piége pour attraper des animaux.

— Fig. et fam. Ruse, tour de finesse en vue de tromper, surprendre quelqu'un. ‖ Vieux.

ATTRAQUER (S'), v. pr. 1ʳᵉ conj. (*traquer.*) Pron. *sa-tra-ké*. — Dans la Méditerranée, S'approcher d'un quai pour charger ou décharger un navire.

ATTRAYANT, ANTE, adj. (*attraire*, part. prés. inusité, *attrayant.*) Pron. *a-trè-ian, iant*. — Qui attire, qui a de l'attrait : *Beauté* ATTRAYANTE. *Discours* ATTRAYANT. *Il vit une femme d'une taille élevée, et de la figure la plus noble et la plus* ATTRAYANTE. (Mérim.) *Dans l'art du portrait, les peintres se pénètrent profondément des formes qui distinguent et caractérisent les physionomies* ATTRAYANTES. (Ch. Dupin.) *Le règne minéral n'a rien en soi d'aimable et d'*ATTRAYANT. (J.-J. R.) *De toutes les sciences descriptives, la plus* ATTRAYANTE *est la géographie.* (Babinet.)

ATTREMPAGE, n. m. (*attremper.*) Pron. *a-tranpaj*. — Techol. Chauffe graduelle du four des verreries.

ATTREMPANT, part. prés. du v. Attremper.

ATTREMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Attremper.

— Adj. Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui n'est ni gras ni maigre.

ATTREMPER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*tremper.*) Pron. *a-tran-pé*. — Technol. Chauffer graduellement le four d'une verrerie.

— *Attremper un pot*, le chauffer peu à peu, afin de pouvoir le mettre dans l'intérieur du four sans qu'il risque de se casser.

— *Attremper l'acier*, lui donner la trempe.

= **S'attremper**, v. pr. Être attrempé.

ATTRIBUANT, part. prés. du v. Attribuer.

ATTRIBUÉ, ÉE, part. pass. du v. Attribuer. *Les fonctions* ATTRIBUÉES *aux magistrats de l'ordre judiciaire. Les émoluments* ATTRIBUÉS *à un emploi. Les couplets* ATTRIBUÉS *à J.-B. Rousseau. Presque toutes les fautes reprochées à la tyrannie peuvent être* ATTRIBUÉES *à la servilité.* (Ségur.)

ATTRIBUER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*attribuere*, formé de *ad*, à, et de *tribuere*, donner, accorder; lat.) Pron. *a-tri-bu-é*. — Rapporter, référer, assigner une chose à quelqu'un comme à son auteur, son principal instrument, ou sa cause : *On* ATTRIBUE *à ce général la perte de cette bataille.* (Acad.) *Vous* ATTRIBUEZ *à*

vos adversaires des écrits pleins d'impiété. (Pascal.)

Peut-on *m'attribuer* ces sottises étranges ? (Boil.)

Le sénat se faisait un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il ATTRIBUAIT *toutes les victoires de l'ancienne république.* (Boss.)

— En parl. des choses, il se dit dans un sens analogue : *Plutarque* ATTRIBUE *à la seule fortune la grandeur romaine, et à la seule vertu celle d'Alexandre.* (Boss.) *Je ne sais pourquoi l'on veut* ATTRIBUER *au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres; cette morale, tirée de l'Évangile, était chrétienne avant d'être philosophique.* (J.-J. Rouss.) *C'est aux inégalités du fond de la mer qu'on doit* ATTRIBUER *l'origine des courants.* (Buff.) *C'est à la dureté de leur caractère que Buffon* ATTRIBUE *l'insociabilité des oiseaux de proie.* (Cuv.)

— Appliquer à une personne ce qui a été dit ou écrit par une autre personne : *On* ATTRIBUAIT *à Vespasien ce que Jacob avait dit du Christ.* (Boss.)

— Donner par la pensée, imputer à tort ou à raison, telle ou telle qualité à une personne ou à une chose : *Il a toutes les bonnes qualités qu'on lui* ATTRIBUE. (Acad.) *Les Chaldéens, les Syriens, les Égyptiens* ATTRIBUÈRENT *quelque chose de divin à la combinaison des lettres.* (Volt.) *Les philosophes* ONT *confondu les idées des choses, et* ATTRIBUÉ *aux corps ce qui n'appartient qu'aux esprits.* (Pascal.)

— Attacher, annexer, conférer quelque prérogative, quelque avantage : *Quels émoluments a-t-on* ATTRIBUÉS *à cet emploi? L'édit de création de cette charge y avait* ATTRIBUÉ *de grands priviléges.* (Acad.)

= **S'attribuer**, v. pr. Rapporter à soi, revendiquer, plus souvent à tort qu'à raison, un mérite, un avantage quelconque : *Vous vous* ATTRIBUEZ *une supériorité que nous ne vous reconnaissons pas. Chacun des deux partis* S'ATTRIBUA *la victoire.* (Acad.)

— *S'attribuer des droits, des prérogatives, un pouvoir, une autorité,* etc., s'arroger ces droits, ces priviléges, ce pouvoir : *Vous vous* ATTRIBUEZ *des droits qui ne vous sont point dus.* (Trév.)

Syn. Attribuer, imputer. *Attribuer* exprime un fait positif; *imputer*, une chose conjecturale. On *attribue* à Numa les lois qu'il a faites, et l'on *impute* à Égérie le mérite de les avoir inspirées. On *attribue* une mauvaise action à celui qui l'a commise; et on l'*impute* à celui qu'on en croit l'instigateur.

ATTRIBUT, n. m. (*attributum*, lat.; m. sig.) Pron. *a-tri-bu*. — Métaphys. Propriété qui tient à la substance même d'un être; ce qui est propre et particulier à quelqu'un ou à quelque chose : *L'étendue et l'impénétrabilité sont des* ATTRIBUTS *de la matière. L'immensité est un des* ATTRIBUTS *de Dieu.* (Acad.) *Un des principaux* ATTRIBUTS *de la souveraineté est l'indépendance.* (Trév.) *La liberté et l'égalité sont deux* ATTRIBUTS *essentiels de l'homme.* (Volney.) *La faculté de voler est un* ATTRIBUT *essentiel à l'oiseau.* (Buff.) *Le don d'intéresser tout le monde n'appartient qu'à l'enfance, et forme un de ses* ATTRIBUTS *les plus enchanteurs.* (Azaïs.) *La parole est un* ATTRIBUT *de notre nature; et si nous ne savons pas comment nous pensons, il faut avouer que nous ne savons guère mieux comment nous parlons.* (Andrieux.)

— Philos. anc. *Attributs accidentels*, modifications accidentelles de l'être. || *Attribut essentiel*, ce qui est de l'essence, de la nature même du sujet : *La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement et le repos pouvant se séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces* ATTRIBUTS *ne lui sont pas* ESSENTIELS. (Malebr.)

— Par extens. Ce qui a été conventionnellement attaché comme un droit propre à une institution, à un pouvoir : *Le droit de faire grâce est un des principaux* ATTRIBUTS *de la souveraineté.* (Acad.)

— Mythol. La qualité reconnue comme dominante dans un dieu du paganisme, et qu'on personnifiait en lui. L'orgueil passait pour l'*attribut* de Junon, la science pour l'*attribut* de Minerve, la puissance pour l'*attribut* de Jupiter, et on disait : La science, c'est Minerve; l'orgueil, c'est Junon, etc.

— Beaux-arts. Symbole qui sert à caractériser une figure mythologique ou allégorique : *L'aigle et la foudre sont les* ATTRIBUTS *de Jupiter; le trident est celui de Neptune; le caducée, celui de Mercure; la massue, celui d'Hercule ou de Thésée.* (Millin.) *On n'y voit point d'*ATTRIBUTS *mythologiques, auxquels le pays n'entend rien.* (B. de St.-P.)

— Par extens. Ce qui marque l'office d'une science, d'un art, un de ses instruments caractéristiques : *Les* ATTRIBUTS *de la peinture, de la musique, de l'astronomie, etc.* (Acad.)

La lyre, les crayons, le chalumeau champêtre,
Les *attributs* des arts, ont orné mon berceau. (Desmah.)

— Antiq. Symboles ou emblèmes convenus, employés par les architectes grecs et romains pour indiquer allégoriquement l'usage ou la destination de certains édifices. || L'architecture peut employer aussi, dans les frises et dans les parties d'ornement, des *attributs* qui servent à caractériser heureusement les édifices, sans le secours des inscriptions. (Millin.)

— Logiq. Ce qu'on affirme ou ce qu'on nie du sujet d'une proposition. *Dieu est juste* : ici *juste* est l'*attribut* de la proposition. Quelques grammairiens comprennent même le verbe dans l'*attribut*. *L'analyse réduit à deux parties intégrantes la matière grammaticale de la proposition, savoir, le sujet et l'*ATTRIBUT. (Beauz.) *L'*ATTRIBUT *contient essentiellement le verbe.* (Du Marsais.)

Gramm. On donne le nom d'*attribut* au terme qui, dans une proposition, représente l'idée secondaire, celle qui est attribuée au sujet; il est toujours joint au sujet par le verbe *être*, avec lequel il se combine très-souvent; ainsi il est distinct dans les deux propositions que renferme ce vers :

Le fer est *émoussé*, les bûchers sont *éteints*, (Volt.)

et combiné avec le verbe dans la proposition suivante :

Aux petits des oiseaux Dieu *donne* la pâture. (Rac.)

Dieu DONNE, pour *Dieu est* DONNANT.

— L'ATTRIBUT peut être exprimé par un *adjectif*, par un *nom* ou un *pronom*, par un *participe*, ou par une expression employée comme *qualificatif* : *L'imposture* EST LE MASQUE *de la vérité.* (Vauven.)

Cette âme si superbe est enfin *dépendante*. (Rac.)

Dès que le faux et le mauvais sont APPLAUDIS *dans les ouvrages d'esprit, ils* LE *sont bientôt dans les mœurs publiques.* (Id.) *Tous ces tempéraments en matière de devoir sont* A CRAINDRE. (Mass.)

— L'ATTRIBUT d'une proposition est *simple* ou *composé*, *complexe* ou *incomplexe*. || Il est *simple* quand il n'exprime qu'une manière d'être du sujet :

Néron impunément ne sera pas *jaloux*. (Rac.)
Les mutins sont *domptés*. (Corn.)

|| Il est *composé*, quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet : *La nation française a toujours été* VIVE, GAIE, BRAVE, GÉNÉREUSE, SINCÈRE, PRÉSOMPTUEUSE, INCONSTANTE, AVANTAGEUSE, INCONSIDÉRÉE. (Duclos.) || Il est *incomplexe* quand il exprime un sens complet sans le secours d'un complément, comme chacun des termes partiels de l'attribut composé de l'exemple qui précède ou de celui qui suit : *La fausse grandeur est* FAROUCHE *et* INACCESSIBLE. (La Rochef.)

|| Il est *complexe*, quand il ne présente un sens complet qu'au moyen d'un ou plusieurs termes complémentaires :

Tu seras *châtié de ta témérité*. (La Font.)

L'appareil des éloges est DONNÉ A [illegible]SAGE ET A LA VANITÉ. (Mass.)

La louange agréable est l'*âme des beaux vers*. (Boil.)
Des plus fermes États la chute épouvantable,
Quand il veut, n'est qu'*un jeu de sa main redoutable*. (Rac.)

Le naturel le plus heureux est SOUVENT PERVERTI PAR L'IMPRESSION QUE FAIT UN MAUVAIS EXEMPLE. (Fléch.)

ATTRIBUTIF, IVE, adj. (*attribut*.) Pron. *a-tri-bu-tif, tiv.* — Jurispr. Qui attribue juridiction; qui porte en soi attribution de juridiction : *Arrêt* ATTRIBUTIF *de juridiction.* (Acad.)

— *Le sceau du Chatelet de Paris est* ATTRIBUTIF *de juridiction* (Trév.), à la juridiction du Châtelet appartient la connaissance de l'exécution des actes scellés de son sceau.

ATTRIBUTION, n. f. (*attributio*; lat.) Pron. *a-tri-bu-cion.* — Action d'attribuer; concession de quelque droit, de quelque prérogative, de quelque pouvoir, en vertu de lettres du chef de l'État : *Un édit d'*ATTRIBUTION *de droits.* (Acad.)

— La chose même qui est attribuée. Il se dit le plus ordinairement de droits attachés à une fonction, à une charge : *C'est une* ATTRIBUTION *de tel magistrat. C'est une de ses plus importantes* ATTRIBUTIONS. (Acad.)

— Il s'emploie le plus souv. au plur. : *Cela n'entre pas dans les* ATTRIBUTIONS *du préfet. On pourrait étendre les* ATTRIBUTIONS *des juges de paix. Empiéter sur les* ATTRIBUTIONS *de quelqu'un.* (Acad.) *À mesure que la liberté augmente, le cercle des* ATTRIBUTIONS *des tribunaux va toujours en s'élargissant.* (Tocquev.) *Il lui donna la charge de grand-écuyer, attachant à ce titre des* ATTRIBUTIONS *considérables.* (Mérim.)

— *Lettres d'attribution*, pouvoir que le roi donnait à des commissaires, ou à une juridiction subalterne, de juger une affaire en dernier ressort.

ATTRISTANT, part. prés. du v. Attrister.

ATTRISTANT, ANTE, adj. Pron. *a-triss-tan, tante.* Qui afflige, qui attriste : *Nouvelles* ATTRISTANTES.

ATTRISTÉ, ÉE, part. pass. du v. Attrister : *Les bois, les champs sont* ATTRISTÉS. (Ducis.)

Syn. Attristé, contristé, mortifié. On est *attristé* par des impressions assez vagues, *contristé* par des causes mieux définies, *mortifié* par des atteintes personnelles. Nous sommes *attristés* de l'aspect d'un ciel gris; *contristés* d'un événement préjudiciable à nos intérêts; *mortifiés* de la préférence qu'un autre obtient sur nous. *Attristé* marque un déplaisir superficiel; *contristé*, une douleur plus profonde; *mortifié*, une blessure cuisante.

ATTRISTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*triste*.) Pron. *a-triss-té.* — Affliger, rendre triste : *Cette nouvelle m'*ATTRISTE. *Tout ce qui souille l'âme l'*ATTRISTE *et la noircit.* (Mass.)

Triste, je ne veux pas *attrister* votre joie,
Et je dois porter seul les maux que Dieu m'envoie. (C. Delav.)

Chasse le noir passé qui nous *attriste* encor. (V. Hug.)
Ris! n'*attristez* pas votre front gracieux. (Id.)

= **S'attrister,** v. pr. Être triste, être affligé : S'ATTRISTER *mal à propos. Heureuse l'âme chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, et s'*ATTRISTER *sans abattement!* (Fléch.) *Adorer le sot qui réussit, ne pas s'*ATTRISTER *à la chute d'un homme de talent, tel est le résultat de notre éducation et de nos mœurs.* (H. de Balzac.)

ATTRIT, ITE, adj. (*attritus*, broyé; lat.) Théol. Rempli d'attrition : *En vertu du sacrement, l'homme, d'*ATTRIT, *devient contrit.*

ATTRITION, n. f. (*attritio*, frottement; lat.) Pron. *a-tri-cion.* — Physiq. Frottement de deux corps durs qui s'usent mutuellement : *C'est par l'*ATTRITION *que l'on aiguise, que l'on polit les métaux.* (Acad.)

— Méd. Broiement, écrasement d'une partie quelconque; le plus haut degré de la contusion.

— Théol. Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la honte d'avoir commis le péché, ou par la crainte d'en subir le châtiment : *L'*ATTRITION *ne suffit pas sans la confession.* (Acad.) *La probité sans courage ressemble à l'*ATTRITION, *qui n'a pour principe qu'une crainte servile.* (Duclos.)

ATTRITIONNAIRE, n. m. (*attrition*.) Théol. Il se dit des théologiens qui soutiennent que l'attrition servile suffit pour justifier le pécheur. Cette opinion a été condamnée.

ATTROUPANT, part. prés. du v. Attrouper.

ATTROUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Attrouper : *Les gens du monde ne sont pas plus tôt* ATTROUPÉS, *qu'ils se croient en sûreté.* (Chamfort.)

ATTROUPEMENT, n. m. (*attrouper*.) Pron. *a-troup-man.* — Rassemblement tumultueux : *Dans un État policé, les* ATTROUPEMENTS *sont défendus.* (Acad.) *Il y eut la nuit un* ATTROUPEMENT *de trois ou quatre mille personnes, et une espèce d'émeute dans la rue qu'habitait le prince.* (Mérim.)

ATTROUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*troupe*.) Pron. *a-trou-pé.* — Assembler plusieurs personnes en troupe et tumultueusement : *Il* ATTROUPE *tous les fainéants pour faire une sédition.* (Acad.)

— Absol. *Un homme qui dogmatise* ATTROUPE, *et bientôt il peut ameuter.* (J.-J. Rouss.)

= **S'attrouper,** v. pr. S'assembler en troupe : *Il est défendu de s'*ATTROUPER. (Acad.) *Les moutons s'*ATTROUPENT, *et les lions s'isolent.* (Rivarol.) *Nous voyons tous les oiseaux s'*ATTROUPER *dans l'arrière-saison, et partir de concert pour aller chercher ensemble des climats plus heureux et des hivers tempérés.* (Buff.) *De nos jours, un imposteur s'est dit le Christ en Orient; tous les Juifs commençaient à s'*ATTROUPER *autour de lui.* (Boss.)

ATYE, n. f. Zool. Genre de crustacés.

ATYPE, n. m. (*a* priv., τύπος, modèle; gr.) Zool. Genre de l'ordre des Arachnides, dont les mœurs sont très-curieuses.

ATYPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *a-ti-pik.* — Didact. Qui n'a point de type régulier.

— Méd. *Maladie atypique*, maladie intermitente, et qui reparait à des intervalles irréguliers.

AU, art. m. sing. contr. (*à le*.) Pron. *ô.* — Il se joint aux noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée : *Tout cédait* AU *charme secret de ses entretiens.* (Boss.) *Le ciel mesure ses faveurs* AU *mérite des hommes.* (Th. Corn.) *Le soldat doit toujours être prêt à partir gaiement* AU *premier coup de tambour.* (Raynal.)

Ne faites point parler vos acteurs *au* hasard. (Boil.)

Force, par ta vaillance,
Le monarque *au* pardon et Chimène *au* silence. (Corn.)

— Il fait au plur. AUX, pour les deux genres (*à les*), et s'emploie avant tous les noms pluriels : AUX *patriciens appartenaient les emplois, les commandements, les dignités.* (Boss.) *On ne pardonne rien* AUX *grands.* (Mass.)

Mon Dieu, donne l'onde *aux* fontaines,
Donne la plume *aux* passereaux,
Et la laine *aux* petits agneaux,
Et l'ombre et la rosée *aux* plaines. (Lamart.)

Gramm. Au, à le, aux, à. L'article *au*, *à le*

eux, donne au nom qu'il précède une signification précise, un sens individuel; la prép. *à*, un sens indéterminé, indéfini; l'article nous présente l'objet quant à lui-même ou à sa contenance : *Le pot* AU *noir; le pot* A *l'eau; un bouillon* AUX *herbes*; la préposition nous fait envisager l'objet quant à son genre, à son espèce et à sa destination : *Un plat* A *barbe. Un pot* A *confitures.*

AUBADE, n. f. (*aube.*) Pron. *ô-bad.* — Concert donné en plein air, vers l'aube du jour, à la porte ou sous les fenêtres d'une personne à qui l'on veut rendre honneur : *Les tambours vont donner des* AUBADES *à leurs capitaines le jour de l'an.* (Trév.)

— Fig. et fam. Vacarme à la porte de quelqu'un pour lui faire insulte et avanie.

Je me passerais bien d'une pareille *aubade*. (Bours.)
... Certaines gens font une mascarade
Pour vous venir donner une fâcheuse *aubade*. (Mol.)

AUBAIN, n. m. (*alibi*, ailleurs; *natus*, né; lat.) Pron. *ô-bain.* — Chancell. et Jurispr. Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure.

AUBAINE, n. f. (*aubain.*) Pron. *ô-bèn.* — Chancell. et Jurispr. Droit en vertu duquel le roi entrait en possession des biens d'un étranger mort sans avoir été naturalisé : *L'*AUBAINE *appartenait au roi.* (Acad.)

Un aigle, sur un champ prétendant droit d'*aubaine*,
Ne fait pas appeler un aigle à la huitaine. (Boil.)

— Le droit d'aubaine a été aboli en France par l'assemblée constituante, le 6 août 1790.

— Fig. et fam. Tout avantage inespéré; tout profit accidentel et imprévu : *De trois mois d'ici, je n'aurai pas une pareille* AUBAINE. (Dider.)

Vous avez eu, mon cher, mainte excellente *aubaine*;
Vous êtes, au barreau, venu dans le bon temps. (Étienne.)

— Ironiq. *Voilà une mauvaise aubaine*, voilà une affaire désagréable : *Je pourrais hériter d'une centaine de coups de bâton; je n'aime pas ces* AUBAINES-*là.* (Destouches.)

AUBE, n. f. (*albus*, blanc; lat.) Pron. *ôb.* — La pointe du jour : *Une belle* AUBE *annonce un beau jour.* (B. de St-P.) *Nos cavaliers, qui combattaient sans cesse depuis l'*AUBE *d'un jour d'été, commençaient à perdre courage.* (Mérim.)

Fuyons; l'ombre s'efface, et l'*aube* va paraître. (C. Del.)

— Pêche. *Sardines d'aube*, sardines que l'on prend à la pêche du matin.

— Hydraul. Palettes de bois qui garnissent la circonférence des roues à eau, et qui, en recevant l'impulsion du liquide, font mouvoir les roues. ‖ V. AILERON et ALICHON.

AUBE, n. f. (*albus*, blanc; lat.) Pron. *ôb.* — Liturg. Vêtement de toile blanche qui descend jusqu'aux talons, et que le prêtre revêt pour célébrer les saints mystères : *Vêtir une* AUBE. *Ceindre une* AUBE. (Acad.)

— Anc. Vêtement blanc que les nouveaux baptisés portaient pendant huit jours, du samedi saint au samedi suivant.

AUBE, n. m. Bot. Nom sous lequel les Provençaux et les Languedociens désignent le peuplier.

AUBÉPIN, n. m. V. AUBÉPINE, m. sign.

AUBÉPINE, n. f. (*alba*, blanche, *spina*, épine; lat.) Pron. *ô-bé-pinn.* — Bot. Arbrisseau épineux, du genre Néflier et de la famille des Rosacées; il est propre à former des haies et des clôtures : *L'église était décorée de roses blanches et de fleurs d'*AUBÉPINE. (Mme de Staël.)

S'éveillant avec la nature,
Le jeune oiseau chantait sur l'*aubépine* en fleurs. (Soum.)

— Les poëtes disent quelquefois *Blanche épine* :

Lorsqu'au lever du jour la *blanche épine* en fleurs
Aux pommiers blancs refleurit enlacée... (C. Delav.)
Il allait par les prés cueillant les églantines,
Et de frais boutons d'or, et de *blanches épines*. (Briz.)

AUBÈRE, adj. des 2 g. Pron. *ô-bèr.* — Il se dit d'un cheval dont le poil est couleur de fleur de pêcher, entre le blanc et le bai.

— N. m. La robe d'un cheval aubère. AUBÈRE *clair, foncé, rougeâtre.* (Acad.)

AUBERGE, n. f. (*alberga*, ital., dériv. de *herbergen*, loger; all.) Pron. *ô-bèrj.* — Maison où l'on trouve à manger et à coucher en payant : *Coucher, vivre à l'*AUBERGE. (Acad.) *L'*AUBERGE *du Lion d'or était remplie de soldats.* (Mérimée.) *Les deux voyageurs entrèrent lestement dans la cuisine, inévitable antichambre des* AUBERGES *dans l'Ouest.* (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge*, aller dîner souvent chez lui, ou s'y établir quelque temps.

— Fig. et fam. *Il tient auberge*, il reçoit tout le monde à sa table.

— Fig. et en mauvaise part, *Baïes était l'*AUBERGE *de tous les vices de l'ancienne Rome.* (St-M. Gir.)

— Dans l'ordre de Malte, Le lieu où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun. ‖ *SYN.* V. HÔTEL.

AUBERGINE, n. f. (*albus*, blanc; lat.) Pron. *o-bèr-jinn.* — Botan. Espèce de morelle originaire d'Asie; il en existe deux variétés : l'*aubergine à fruits blancs* et l'*aubergine à fruits rougeâtres*, la seule employée dans les préparations culinaires : *On cultive l'*AUBERGINE *dans le midi de la France.* (Richard.) ‖ V. *Mélongène.*

— Le fruit de cette plante : *L'*AUBERGINE *est un mets recherché par quelques personnes.* (Acad.)

AUBERGISTE, n. des 2 g. (*auberge.*) Pron. *ô-bèr-jist.* — Celui, celle qui tient une auberge : *Manger chez un* AUBERGISTE. (Acad.) *L'*AUBERGISTE, *avec ses aides de camp en veste blanche, accoururent à la rencontre du voyageur.* (G. Sand.) *L'*AUBERGISTE *avait tout prodigué pour recevoir ses hôtes.* (H. de Balzac.)

AUBERON, n. m. Pron. *ô-bron.* — Techn. Pièce rivée au moraillon de la serrure, et dans laquelle passe le pêne.

AUBERONNIÈRE, n. f. (*auberon.*) Pron. *ô-bro-nièr.* — Techn. Moraillon sur lequel sont rivés un ou plusieurs auberons.

AUBERVILLIERS, n. m. Pron. *ô-bèr-vi-lié.* — Espèce de laitue cultivée à Aubervilliers, près Paris.

AUBIER, n. m. (*alburnum*, m. sign., formé de *albus*, blanc; lat.) Pron. *ô-bié.* — Botan. Bois nouveau encore imparfait, qui se forme chaque année par couches concentriques, et se trouve entre l'écorce et le vrai bois; il diffère de celui-ci par sa couleur, ordinairement moins foncée; par son tissu plus lâche, enfin par sa légèreté. L'*aubier* est le passage du *liber* à l'état de *bois*. L'*aubier* est souvent désigné par le nom de *faux bois*. Le tissu de l'*aubier* est plus serré et plus dur que celui du liber, mais il est plus tendre et moins compact que celui du bois. (Mirbel.)

— Espèce de viorne à bois dur. ‖ En ce sens, on écrit plutôt *Obier.*

AUBIFOIN, n. m. (*albus*, blanc, *fœnum*, foin; lat.) Pron. *ô-bi-foain.* — Bot. Ancien nom du Bluet.

AUBIN, n. m. Pron *ô-bain.* — Man. Allure d'un cheval, qui tient de l'amble et du galop : *L'*AUBIN *est une allure défectueuse.* (Acad.)

— Le cheval qui va l'*aubin* galope du devant, mais ne peut que trotter ou aller l'amble, par suite de la faiblesse des jambes et des reins.

— Le blanc de l'œuf. ‖ Peu usité.

AUBINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*aubin.*) Pron. *ô-bi-nè.* — Man. Aller l'aubin.

— V. tr. ou act. Agric. Couvrir de terre les racines d'un arbre, en attendant qu'on puisse le planter.

— Mettre en rigole les boutures des vignes pour qu'elles prennent racine.

AUBINET, n. m. Pron. *ô-bi-nè.* — Mar. Pont volant fait de cordages entrelacés.

AUBOUR, n. m. Pron. *ô-bour.* — Vulg. Obier, espèce de viorne. ‖ Le cytise des Alpes. V. ALBOUR. — Mar. Bois imparfait, et de mauvaise qualité.

AUCHE, n. f. Pron. *ô-ch.* — Technol. Cavité hémisphérique percée dans la tête du mouton destiné à façonner les têtes des épingles.

AUCHÉNOPTÈRE, adj. des 2 g. et n. m. (αὐχήν, cou, πτερόν, aile, nageoire; gr.) Pron. *ô-ché-nop-tèr.* — Zool. Il se dit de poissons qui ont les catopes placées sous la gorge.

= **Auchénoptères**, n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des Holobranches.

AUCTION, n. f. (*auctio*, lat.; m. sign.) Antiq. rom. Vente à l'enchère.

AUCTUAIRE, n. m. (*augere*, sup. *auctum*, augmenter; rad. lat.) Pron. *ôk-tu-èr.* — Supplément. Il se dit seulement de celui que Fronton du Duc ajouta à la Bibliothèque des Pères.

AUCUN, UNE, adj. indéf. (*aliquis*, *unus*, quelque, un; lat.) Pron. *ô-keun, kunn.* — Nul, pas un. En ce sens il est toujours accompagné de la négation *ne* : AUCUN *signe de joie*, AUCUNE *apparence de bonheur* NE *se montre ici à vos yeux.* (Châteaubr.) *On* NE *doit hasarder* AUCUNE *locution ambiguë.* (Fén.)

Prête, sans te troubler, l'oreille à mon discours;
D'*aucun* mot, d'*aucun* cri, n'en interromps le cours. (C.)
Aucun chemin de fleurs *ne* conduit à la gloire. (La Font.)

*Le bon historien n'est d'*AUCUN *temps ni d'*AUCUN *pays.* (Fén.) *Croyez que la présomption* NE *tient lieu d'*AUCUN *talent, ni l'orgueil d'*AUCUNE *vertu.* (Mme Maint.)

— Il s'emploie quelquefois sans négation dans le sens d'un..., quel qu'il soit, une..., quelle qu'elle soit : *Le sang le plus pur et le plus noble qui ait jamais coulé dans* AUCUNE *maison royale.* (Fléch.) *Une des meilleures critiques qu'on ait faites sur* AUCUN *sujet est celle du* Cid. (La Br.)

— Il s'emploie généralement sans négation : 1° Lorsqu'il est précédé de la préposition *sans* : *On les élève sans* AUCUN *principe pratique de religion.* (Fléch.). 2° Lorsque le verbe de la proposition principale renferme lui-même une idée négative : *L'esprit de la charité chrétienne m'interdit de faire* AUCUN *souhait*, etc. (Id.). 3° Lorsque la phrase est interrogative ou dubitative : *Je doute qu'*AUCUN *d'eux, qu'aucun de vous le fasse.* (Acad.)

Penses-tu qu'*aucun* d'eux veuille subir mes lois? (Boil.)

4° Lorsqu'il figure dans une proposition elliptique :

Un malheur instruit mieux qu'*aucune* remontrance.
(La Chauss.)

— Dans le style familier, il se place quelquefois immédiatement après le nom auquel il se rapporte : *Être sans ressource* AUCUNE.

Je n'eus, depuis ce temps, de lui nouvelle *aucune*. (Regn.)
... Sans trouble *aucun*, couché près de ma caisse,
Je m'éveille à la hausse et m'endors à la baisse. (C. Del.)

— A la fin d'une proposition, il s'emploie quelquefois seul, pour éviter la répétition d'un nom précédemment énoncé : *L'homme essaye de toutes les situations; et ne peut se plaire et se fixer dans* AUCUNE. (Mass.) *Connaissez les hommes, éprouvez-les peu à peu; ne vous livrez à* AUCUN. (Fén.)

— Il s'emploie comme pronom indéfini, dans le sens de *Personne* :

Dans un juste équilibre *aucun* ne se repose. (Palise.)
Aucun n'avait d'enclos, ni de champ séparé. (Boil.)

— Il s'emploie encore au pluriel masculin, en style naïf et badin, pour *quelques-uns* :

Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, *aucuns* même cornue. (La Font.)
Phèdre était si succinct, qu'*aucuns* l'en ont blâmé. (Id.)

= **Gramm.** *Aucun* est essentiellement du nombre singulier, et signifie proprement *pas un*; il exclut donc toute idée de pluralité. Aussi est-ce presque toujours au singulier, qu'il figure dans une phrase : *On ne méprise pas tous ceux qui ont des vices, mais on méprise tous ceux qui n'ont* AUCUNE *vertu.* (La Rochef.) *Il est bien dangereux, pour qui n'a nulle fortune, de n'avoir* AUCUN *talent décidé, ni* AUCUN *but réel, ni* AUCUN *moyen de mériter sa fortune par de vrais services.* (Volt.) Cependant plusieurs de nos grands écrivains l'ont employé au pluriel :

Aucuns ordres ni soins n'ont pu le secourir. (Corn.)

Quand Dieu veut exécuter ce qu'il a résolu, sa puissance ne se montre par AUCUNS *efforts.* (Fén.)

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui. (Rac.)
Libre de soins, exempt d'ennuis,
Il ne manquait d'*aucunes choses*;
Il détachait les premiers fruits,
Il cueillait les premières roses. (La Font.)

Aujourd'hui cet emploi de *aucun* au pluriel n'est pas admis, à moins que le nom qu'il détermine n'ait pas de singulier, ou qu'il ait un sens particulier au pluriel, comme dans les exemples qui suivent : *Il a obtenu ce qu'il demandait sans* AUCUNS FRAIS. *Il ne gagne* AUCUNS GAGES. (Acad.) *La république n'avait encore* AUCUNES *troupes régulières aguerries, aucun officier expérimenté.* (Volt.) *Ils ne peuvent souffrir aucun empire légitime, et ne donnent* AUCUNES *bornes à leurs attentats.* (Boss.)

— *Aucun* se répète avant chacun des sujets, des compléments ou des attributs composés qu'il détermine : AUCUN *poëte*, AUCUN *orateur*, AUCUN *historien de cette nation ne peut être comparé aux nôtres.* (La Harpe.)

— Dans toute proposition où figure *aucun*, la négation s'exprime par *ne* : seulement, les termes accessoires, *pas* ou *point*, se suppriment toujours : *Il* NE *faut employer* AUCUN *terme dont on n'ait auparavant expliqué le sens.* (Pascal.)

AUCUNEFOIS, adv. Pron. *ô-kunn-foa.* — Dans le style marotique, Quelquefois :

Amour *aucunefois* se lasse de nos peines. (Desportes.)

AUCUNEMENT, adv. (*aucun.*) Pron. *ô-kunn-man.* — En aucune manière, nullement : *Je ne crains guère de choses, et ne crains* AUCUNEMENT *la mort.* (La Rochef.)

— Chancell. et jurispr. anc. Il s'employait sans négation, et signifiait en quelque sorte, par certaines considérations : *Le roi, ayant* AUCUNEMENT *égard à, etc.* (Acad.) Il est du style du palais, et Voltaire condamne avec raison l'emploi qu'en a fait Corneille dans ces vers :

L'heureux moment approche où votre destinée
Semble être *aucunement* à la nôtre enchaînée.

— Dans le sens affirmatif, il est du style marotique :

Elle est accorte, et surtout belle et sage,
Et l'empereur y pense *aucunement*. (La Font.)

Ce mot a vieilli, et ne s'emploie plus aujourd'hui que négativement, même par ellipse. *Vous êtes bien ému, il me semble.* — AUCUNEMENT.

AUDACE, n. f. (*audacia*, lat.; m. sign.) Pron. *o-dass.* — Hardiesse extrême : AUDACE *aveugle, inouïe, incroyable.* (Acad.) *Mais voyez quelle* AUDACE! *a-t-on jamais vu une fille parler de la sorte à son père?*

(Mol.) *L'*AUDACE *détruit, le génie élève, le bon sens conserve et perfectionne.* (Fontanes.)

De mes accusateurs qu'on punisse l'*audace*. (Rac.)

— En bonne part : AUDACE *héroïque. Noble, généreuse* AUDACE.

Ton illustre *audace*
Fait bien revivre en toi les héros de ta race. (Corn.)
L'étalon généreux a le port plein d'*audace*. (Del.)

— Il a souvent pour compl. un infinitif précédé de la prép. *de : Alexandre eut l'*AUDACE DE *passer le Granique avec trente mille hommes, à la vue de cent mille.* (Acad.) *De simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'*AUDACE D'*avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles.* (La Br.) *Ils ont l'*AUDACE DE *vouloir comparer leurs professions à la mienne.* (Mol.) || *SYN.* V. HARDIESSE.

AUDACIEUSEMENT, adv. (*audaci-eux, euse-ment.*) Pron. *ó-da-cieuz-man.* — Avec audace, d'une manière insolente : *Entrer, parler, répondre* AUDACIEUSEMENT. (Acad.) *Les idées les plus évidentes, les plus universellement reconnues, sont mises en doute et* AUDACIEUSEMENT *niées.* (Thiers.)

— En bonne part : *Il se jeta* AUDACIEUSEMENT *au milieu des ennemis.* (Acad.)

AUDACIEUX, EUSE, adj. (*audace.*) Pron. *ó-da-cieu, cieuz.* — Qui a de l'audace, qui manque de retenue : *Votre protection le rend* AUDACIEUX. (La Br.) *On est quelquefois ferme par faiblesse, et* AUDACIEUX *par timidité.* (La Rochef.)

Un fils *audacieux* insulte à ma ruine. (Rac.)
Rentrez dans le néant, mortels *audacieux*. (L. Rac.)

— Qui a une noble hardiesse ou une grande intrépidité : *Son génie* AUDACIEUX *étonne et subjugue.* (Acad.) AUDACIEUX *dans ses plans, il était timide à les exécuter, quoique peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but.* (Mérim.)

— En parl. des choses, Qui marque, qui annonce de l'audace, de l'intrépidité : *Un projet, une entreprise* AUDACIEUSE.

— Fig. En parl. du style et des conceptions de l'esprit : *L'hyperbole est une figure* AUDACIEUSE. *L'ode doit être* AUDACIEUSE *dans ses expressions et dans sa marche.* (Acad.) *A votre âge, un paradoxe* AUDACIEUX *paraît une vérité.* (Mably.)

— Subst. En mauv. part. Personne audacieuse : *C'est un* AUDACIEUX, *un jeune* AUDACIEUX. (Acad.)

Que ferait-il, hélas ! si quelque *audacieux*
Allait, pour son malheur, lui dessiller les yeux ? (Boil.)

*Quel est l'*AUDACIEUX *qui, lorsqu'il s'agit de juger capitalement un homme, passe en avant et le condamne, sans avoir pris toutes les précautions nécessaires pour se garantir des piéges du mensonge et des illusions de l'erreur ?* (J.-J. Rouss.)

AUDIENCE, n. f. (*audientia,* dériv. de *audire,* écouter, entendre ; lat.) Pron. *ó-di-anss.* — Attention donnée à celui qui parle : *Parlez, vous aurez* AUDIENCE. (Acad.)

Est-ce trop présumer de votre complaisance,
Que d'implorer de vous un moment d'*audience?* (C. Delav.)

— *Une* AUDIENCE *favorable ; prêter* AUDIENCE. Ces locutions ont vieilli.

— Particul. Temps que les personnes constituées en dignité consacrent à écouter ceux qui ont à leur parler : *Avoir, donner, demander, accorder une* AUDIENCE. (Acad.) *Ils étaient attendus, et l'on avait ordre de les introduire à l'*AUDIENCE *du roi.* (Villem.)

L'ambassadeur romain me demande *audience*. (Corn.)

*Trois minutes d'*AUDIENCE *à si haut prix lui paraissaient trop chèrement achetées.* (Beaum.)

— Séance dans laquelle les juges écoutent les débats d'une affaire : *Ouvrir l'*AUDIENCE. *Plaider une cause à l'*AUDIENCE. *En pleine* AUDIENCE. *Tel président tenait l'*AUDIENCE *ce jour-là.* (Acad.)

Vous pourrez tous les jours tenir deux *audiences*. (Rac.)

*C'est à l'*AUDIENCE *surtout que cet acte précieux fera de l'effet ! c'est la base du plaidoyer et de la réplique.* (Picard.) *Il ne plaidait pas : la faiblesse de sa santé et l'ingratitude de son organe l'avaient écarté de l'*AUDIENCE. (Lerminier.)

— *Cause d'audience*, celle qui peut être jugée sur la seule plaidoirie des avocats. || *Audience civile*. celle où l'on plaide les causes civiles. || *Audience criminelle*, celle où l'on juge les affaires criminelles. || *Audience solennelle*, audience d'apparat où doivent être portés les renvois après cassation d'un arrêt, et où se plaident les causes les plus importantes, où s'entérinent les lettres de grâce ou de commutation de peine, etc. : *Il n'y a que les cours royales et la cour de cassation qui jugent en* AUDIENCE SOLENNELLE. *Les tribunaux de première instance n'ont pas d'*AUDIENCES SOLENNELLES. (Acad.)

— Par extens. L'assemblée des personnes auxquelles on donne audience ou qui assistent à l'audience : *Toute l'*AUDIENCE *en fut scandalisée.* (Acad.)

— Le lieu où se donne, où se tient l'audience : *Fermer, ouvrir l'*AUDIENCE. *Chasser quelqu'un de l'*AUDIENCE. (Trév.)

— Anc. Province des colonies espagnoles. || Administration de ces provinces. || Aujourd'hui, il se dit de certains tribunaux d'Espagne.

AUDIENCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*audience.*) Le *c* du radical *audienc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o.* — Porter une cause à l'audience : AUDIENCER *une affaire.*

AUDIENCIER, adj. m. (*audience.*) Pron. *ó-di-an-cié.* — Il ne se dit guère que dans cette locution, *Huissier* AUDIENCIER, huissier choisi par les cours et tribunaux pour le service des audiences ; il est chargé de faire l'appel des causes, et de maintenir l'ordre et la police dans l'auditoire.

— Subst. *Grand audiencier*, un des principaux officiers de la chancellerie de France, qui était chargé d'examiner les lettres de grâce, de noblesse, etc.

AUDITEUR, n. m. (*auditor*, lat. ; m. sign.) Celui qui écoute un discours, un sermon, une lecture, dans quelque assemblée : *Il émeut, il attendrit ses* AUDITEURS. (Acad.) *Un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'*AUDITEUR. (Fén.) *Il ne faut rien présenter à l'esprit de l'*AUDITEUR *qui ne mérite son attention.* (Id.)

L'*auditeur* entendra ma pièce jusqu'au bout. (Piron.)

— Disciple : *Ce professeur a beaucoup d'*AUDITEURS. (Acad.) *Il voyait accourir à lui des milliers d'*AUDITEURS. (Cuv.) || Il se dit aussi de celui qui assiste par goût aux leçons d'un maître, sans s'astreindre à les suivre assidûment : *Isocrate compta parmi ses* AUDITEURS *des généraux et des rois.* (Thomas.)

— Dans ces deux acceptions, quelques écrivains ont employé le fém. *Auditrice.*

— *Auditeur bénévole*, favorablement disposé.

— *Auditeur des comptes*. Anc. Simple clerc chargé de revoir les comptes des finances du roi, et d'en faire le rapport aux maîtres des comptes. || Officier public chargé de voir et d'examiner les comptes des finances du roi, et qui avait voix délibérative dans les affaires dont il était rapporteur. || Aujourd'hui, les *auditeurs des comptes* sont des *conseillers référendaires* de première et de seconde classe.

— *Auditeur au Châtelet de Paris*, membre du Châtelet désigné autrefois pour connaître seul des affaires purement personnelles, jusqu'à la somme de vingt-cinq, puis de cinquante livres.

— *Auditeur conventuel* ou *collégial*, religieux chargé d'examiner et de régler les comptes d'un monastère. || *Auditeur des causes*, officier de la congrégation de Cluny chargé de régler les différends qui s'élevaient entre les membres de ce corps. || *Auditeur des excuses*, officier nommé pour apprécier la valeur des motifs qu'un membre de la congrégation de Cluny donnait pour obtenir quelque exemption.

— *Auditeur militaire*, commissaire des guerres qui exerçait les fonctions de jurisconsulte ou d'avocat du gouvernement près un tribunal militaire : *Il y a encore des* AUDITEURS MILITAIRES *dans plusieurs armées étrangères.*

— Titre de certains officiers de judicature qui assistaient aux audiences d'une cour royale ou d'un tribunal de première instance, et qui n'avaient voix délibérative qu'à un âge fixé par la loi. || En ce sens, on dit adjectiv. *Juge* AUDITEUR, *conseiller* AUDITEUR : *L'institution des* JUGES AUDITEURS *fut supprimée en 1830.*

— *Auditeur au conseil d'État*, fonctionnaire établi auprès du conseil d'État pour y faire une sorte de noviciat, et y acquérir la connaissance des affaires, avant d'être appelé à un plus haut emploi.

— *Auditeur de la nonciature*, secrétaire qui remplit auprès d'un nonce les mêmes fonctions qu'un secrétaire d'ambassade auprès d'un ambassadeur.

— *Auditeurs de rote*, titre de douze docteurs ecclésiastiques pris dans les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne, pour composer la juridiction que les papes ont établie sous le nom de *Rote*.

— Il se disait, dans les premiers siècles du christianisme, des Catéchumènes du premier ordre, qu'on a appelés aussi depuis les *Oyants*.

AUDITIF, IVE, adj. (*audire, auditum*, entendre ; lat.) Pron. *ó-di-tif, tiv.* — Qui appartient à l'organe de l'ouïe. *Conduit, nerf* AUDITIF. *Artères* AUDITIVES. (Acad.) *Les phoques ont deux trous* AUDITIFS *aux côtés de la tête.* (Buff.) *La conque* AUDITIVE *de la chèvre de Népaul est arrivée peut-être au dernier degré de développement.* (Cuvier.)

AUDITION, n. f. (m. étym.) Pron. *ó-di-cion.* — — Physiq. Action de percevoir les sons, la sensation par laquelle on perçoit les sons : *Expliquer comment se fait l'*AUDITION. (Acad.)

— Action d'entendre : *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à une simple* AUDITION. (Acad.)

— Pal. *Audition des témoins*, l'action d'ouïr des témoins en justice. || *Audition de compte*, l'action d'ouïr et d'examiner un compte. || *Audition catégorique*, interpellation faite à la partie adverse de s'expliquer franchement devant la justice.

AUDITOIRE, n. m. (m. étym.) Pron. *ó-di-toar.* — Le lieu où l'on écoute une personne qui parle en public : *Un vaste* AUDITOIRE. *Entrer dans l'*AUDITOIRE. *Ouvrir l'*AUDITOIRE. (Acad.).

— Particul. Le lieu où l'on plaide, dans les tribunaux : *Les hommes sont dupes de l'action et de la parole, comme de tout l'appareil de l'*AUDITOIRE. (La Br.)

— Assemblée de personnes qui écoutent un discours ou une lecture : *Un nombreux* AUDITOIRE. *L'*AUDITOIRE *éclata en sanglots.* (Volt.)

Calme parmi les flots d'un nombreux *auditoire*,
Il s'avance, escorté de soixante ans de gloire. (Millev.)

*Un cri de surprise circule dans l'*AUDITOIRE. (Viennet.) *Il déclame en grec et en latin, devant un* AUDITOIRE *transporté.* (Nisard.)

AUDITORAT, n. m. (*auditor*, qui écoute ; lat.) Grade ou fonction d'auditeur.

AUFFE, n. f. Pron. *óf.* — Mar. et pêch. Sparte, ou jonc d'Espagne, dont on se sert pour faire des cordages, et quelquefois même des filets à grandes mailles.

AUGE, n. f. (ἀγγεῖον, vase, vaisseau ; gr.) Pron. *ój.* — Grand vaisseau de pierre ou de bois, dans lequel on donne à boire et à manger aux animaux domestiques : *Il y a des agneaux qui commencent à manger à l'*AUGE *ou au râtelier dès l'âge de dix-huit jours.* (Tessier.) *Les fontaines turques sont entourées d'*AUGES *rustiques en pierres brutes.* (Lamart.)

— *On appliquait jadis le mot* AUGE *aux baignoires et à d'autres meubles. Un cercueil était aussi une* AUGE. (L. de Laborde.)

— Vaisseau de bois dans lequel les maçons gâchent le plâtre.

— Prov. *Mieux vaudrait porter l'auge que de faire ce métier-là,* se dit pour marquer le mépris qu'on fait d'un emploi.

— Technol. Il se dit des vaisseaux de bois, de pierre ou de métal, qui sont de différentes formes ou de différentes grandeurs, et qui servent à différents usages. Particul. Vase placé au bout du moule où le plombier coule les tables de plomb. || Vase qui sert à conserver l'eau pour l'arrosage, etc. || Mar. Caisse qui renferme le goudron où l'on passe les fils de caret.

— Caisse doublée en plomb, dont le fond représente deux portions de cylindre, et que l'on place sur un châssis pour l'apprêter. || Hydraul. Rigole de plomb ou de pierre qui conduit l'eau d'une source ou d'un aqueduc à un réservoir.

— Au plur. Rigoles de pierre ou de bois, qui servent ordinairement à faire tomber l'eau sur la roue du moulin, pour la mettre en mouvement.

— *Supplice des auges*, genre de supplice en usage autrefois dans l'Orient : il consistait à enfermer le patient dans une boîte, la tête et les pieds exceptés, et à le laisser ainsi exposé aux injures de l'air, jusqu'à ce qu'il pérît.

— Astron. Vieux. || V. APSIDES.

AUGE, n. f. Pron. *ój.* — Art vét. Région extérieure de la tête du cheval, située entre les deux ganaches, commençant à la gorge et finissant à la barbe.

AUGÉE, n. f. (*auge.*) Pron. *ó-jé.* — Ce que peut contenir une auge : *Il ne faut qu'une* AUGÉE *de plâtre pour boucher ce trou.* (Acad.)

AUGELOT, n. m. (*auge.*) Pron. *ój-lo.* — Agric. Petite fosse carrée faite avant l'hiver dans les vignes pour y placer la crossette.

AUGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*auge.*) Pron. *ó-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *aug* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o : nous augeons, il augea*, etc. — Technol. Creuser en gouttière une des surfaces d'un morceau de fer plat.

AUGET, n. m. (*auge.*) Pron. *ó-jè.* — Petite auge dans laquelle se met la mangeaille destinée aux oiseaux que l'on nourrit en cage.

— Technol. L'extrémité de la trémie d'un moulin, par où le grain coule et se distribue sur les meules. || Petite auge attachée à la circonférence de certaines roues hydrauliques. || Conduit de bois dans lequel se placent les saucissons qui servent à mettre le feu aux mines. || Agricult. Petite excavation faite dans les

jardins pour y semer les graines et y marcotter les arbustes. || Archit. Bassin des gouttières de plomb dans les grands bâtiments.

AUGETTE, n. f. (*auget*, dim.) Min. Vase dans lequel on lave le minerai qu'on doit vérifier.

AUGMENT, n. m. (*augmentum*, dérivé d'*augeo*, j'augmente; lat.) Pron. *ogh-man*. — Gramm. Addition qui se fait au commencement d'un temps de verbe dans les langues orientales, dans le grec, et quelquefois dans le latin. Il se dit particulièrement des verbes grecs : AUGMENT *syllabique*, AUGMENT *temporel*, AUGMENT *simple*, AUGMENT *double*, AUGMENT *triple*. *L'*AUGMENT *marque antériorité*. (Beauzée.)

— *Augment syllabique*, l'augmentation qui se fait par l'addition de la voyelle ε en grec, comme lorsque de τύπτω, je frappe, on forme ἔτυπτον, je frappais; ἔτυψα, je frappai ; ce n'est que l'*augment simple*. Il est *double* lorsque, devant cet ε ajouté, on répète la consonne initiale du verbe, comme dans τέτυφα, j'ai frappé ; enfin il est triple lorsqu'on ajoute encore la syllabe ε devant ce redoublement, comme dans ἐτετύφειν. *L'augment syllabique double* se trouve dans les parfaits de quelques verbes latins, tels que : *cecidi*, je tombai ; *fefelli*, je trompai ; *spopondi*, je promis ; de *cado*, *fallo*, *spondeo*. || V. REDOUBLEMENT.

— *Augment temporel*, l'augmentation qui se fait par le changement de la voyelle initiale du radical en la voyelle longue correspondante : d'ἀνύω, j'achève, on forme ἤνυον, j'achevais; ἤνυκα, j'ai achevé ; ἠνύκειν, j'avais achevé.

— Quelques grammairiens ont considéré comme une sorte d'*augment temporel*, en latin, le changement de quantité qui se fait dans certains verbes où la première syllabe, de brève qu'elle est au présent *venio*, *video*, *fugio*, devient longue au parfait *veni*, *vidi*, *fugi*.

— Droit. *Augment de dot*, ce que la loi permettait de prendre sur les biens du mari pour l'ajouter à la dot de la femme survivante dans les pays de droit écrit : *L'*AUGMENT DE DOT *était ordinairement de la moitié ou du tiers de ce qu'une femme apportait en mariage, et se prenait, par préférence, sur tous les biens du mari*. (Acad.)

— Méd. *Période d'augment* ou *d'accroissement*, la première période de la maladie, celle qui s'étend depuis l'invasion jusqu'au moment où les symptômes ont acquis toute leur intensité.

AUGMENTABLE, adj. des 2 g. (*augmenter*.) Qui est susceptible d'être augmenté ou de s'augmenter.

AUGMENTANT, part. prés. du v. Augmenter.

AUGMENTATEUR, n. m. (*augmenter*.) Pron. *ogh-man-ta-teur*. — Qui augmente, en parl. de ceux qui font des augmentations aux livres des autres : *Il ne pourrait sans injustice souscrire au jugement que le premier* AUGMENTATEUR *de ce dictionnaire en a porté*. (Trév.)

AUGMENTATIF, IVE, adj. (*augment*.) Pron. *ogh-man-ta-tif*, *tiv*. — Gramm. Qui augmente ; il se dit proprement de certaines particules ou de certaines terminaisons qui augmentent la valeur des noms et des verbes : *Particule* AUGMENTATIVE. *Terminaison* AUGMENTATIVE. Bien, très, fort, etc., *sont des particules* AUGMENTATIVES *dans notre langue*. (Acad.) *La langue italienne a plusieurs terminaisons* AUGMENTATIVES. (Trév.) *Les Italiens ont trois terminaisons* AUGMENTATIVES : otto, one, *et* accio. (Beauzée.) *Les Espagnols ont quatre terminaisons* AUGMENTATIVES ; azo, acho, asco *et* on *pour le masculin*, ona *pour le féminin*. (Beauzée.)

— En français on peut considérer aussi comme *augmentatives* les terminaisons de certains mots, tels que *médaillon*, *grandiose*, *lourdaud*, qui enchérissent sur *médaille*, *grand*, *lourd*.

— N. m. Il se dit de certains mots formés d'un radical énonçant une idée simple, et d'une terminaison éveillant une idée accessoire d'augmentation. Nous n'avons pas en français d'*augmentatifs* nettement caractérisés ; les noms terminés en *ade* qui expriment une idée de répétition sont considérés par quelques grammairiens comme des *augmentatifs*.

AUGMENTATION, n. f. (*augmenter*.) Pron. *ogh-man-ta-cion*. — Ce qui augmente une chose ; addition d'une chose à une autre de même genre : AUGMENTATION *de volume*. AUGMENTATION *de nombre*. AUGMENTATION *de revenu*. AUGMENTATION *de loyer*. AUGMENTATION *de forces*. *La guerre produisit une* AUGMENTATION *dans le prix des denrées coloniales*. (Acad.) *On n'ignorait pas au XVIII[e] siècle l'*AUGMENTATION *de poids que les métaux acquièrent par la calcination*. (Cuvier.) *Oui, madame,* AUGMENTATION *de convives, surcroît de plaisir*. (Le Sage.)

— Absol. Élévation du prix d'une denrée : *L'*AUGMENTATION *des vins a produit celle des eaux-de-vie*. (Volt.)

— L'état, le mouvement de la chose qui s'accroît : AUGMENTATION *progressive, continue, lente*. *Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, il augmente en épaisseur ; le commencement de cette* AUGMENTATION *est le premier point de son dépérissement*. (Buff.)

— Trictrac. *Augmentation d'école*, se dit lorsqu'un joueur démarque mal à propos les points marqués par son adversaire, et qu'il se les approprie.

— N. pl. Archit. Ouvrages faits au delà du prix convenu : *On paye d'ordinaire les* AUGMENTATIONS *par estimation de gens experts*.

AUGMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Augmenter : *Il n'y a point de nombre qui ne puisse être* AUGMENTÉ. (Pasc.)

AUGMENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*augmentare* ; bass. lat.) Pron. *ogh-man-té*. — Accroître, agrandir ; rendre une chose plus considérable, plus abondante, en y ajoutant une autre chose de même genre : AUGMENTER *le prix, le nombre*. AUGMENTER *sa maison, son train*. *Il ne faut pas diminuer la récompense quand on* AUGMENTE *le travail*. (Acad.) *Les terres amenées dans les plaines par les eaux ne laissent pas d'*AUGMENTER *considérablement l'élévation du terrain*. (Buff.) *L'amplification est un discours qui* AUGMENTE *et agrandit les choses*. (Boil.) *Un travail continuel* AUGMENTAIT *leurs forces*. (Montesq.) AUGMENTEZ *vos largesses à mesure que votre prospérité augmente*. (Mass.) *La terre* AUGMENTE *sa fécondité à proportion du nombre des habitants qui la cultivent*. (Fén.) *L'unité jointe à l'infinité ne l'*AUGMENTE *de rien*. (Pasc.)

— *Augmenter un livre*, y fondre des idées nouvelles qui étendent et développent les premières, sans ajouter au tout aucune partie différente de celles qu'il contenait primitivement.

— Absol.

Son esprit, au hasard, aime, évite, poursuit,
Défait, refait, *augmente*, ôte, élève, détruit. (Boil.)

— Fig. En parl. des personnes, ajouter au chiffre de leur traitement, de leur [illegible]re, de leurs gages : AUGMENTER *un commis* ; A[illegible]TER *un domestique*. *Cet homme ne restera pas si on ne l'*AUGMENTE. (Acad.) *Un directeur de théâtre disait un jour à l'acteur le plus gai, mais le plus gros de sa troupe : Diminue, je t'*AUGMENTE.

= **Augmenter**, v. intr. ou neut. Croître en qualité, en quantité, en intensité : AUGMENTER *en fortune, en dignité*. *En passant de l'état liquide à l'état solide, l'eau* AUGMENTE *de volume*. (Pelouze.) *Presque toutes les maladies* AUGMENTENT *ordinairement à mesure que le soleil se retire ou reparaît*. (Cabanis.) *Son affliction* AUGMENTE, *les larmes lui coulent des yeux*. (La Br.) *Les défauts de l'esprit* AUGMENTENT *en vieillissant, comme ceux du visage*. (La Rochef.) *La misère et le luxe* AUGMENTENT *comme de concert*. (Fén.) *Un peuple dont les besoins* AUGMENTENT *doit chercher de nouvelles ressources pour augmenter sa richesse*. (Diderot.) *Les charges publiques* AUGMENTENT *tous les ans*. (Thom.)

— En parl. de certaines denrées, Hausser de prix, devenir plus cher : *Le sucre* AUGMENTE ; *le pain* AUGMENTE. (Acad.) *Le blé* A *beaucoup* AUGMENTÉ.

= **S'augmenter**, v. pr. S'agrandir, croître, prendre de nouvelles forces : *La contagion* S'AUGMENTE *tous les jours*. (Trév.) *L'incendie* S'AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *Notre orgueil* S'AUGMENTE *souvent de ce que nous retranchons de nos autres défauts*. (La Rochef.) *Le nombre des pauvres* S'AUGMENTE *par les débauches et la fainéantise*. (Boss.)

L'allégresse du cœur *s'augmente* à la répandre. (Mol.)

AUGNATHE, n. m. (αὖ, de nouveau, γνάθος, mâchoire ; gr.) Physiol. Monstre qui a une tête accessoire, consistant en une mâchoire inférieure, attachée à celle de la tête principale.

AUGURAL, ALE, adj. (*augure*.) Pron. *ó-gu-ral*. — Qui appartient à l'augure ; qui a rapport aux augures, aux présages : *Les livres* AUGURAUX. *L'Orient et le berceau de la science* AUGURALE. (Acad.)

— *Bâton augural*, le bâton sans nœuds dont les augures se servaient pour tracer dans le ciel les limites où ils devaient circonscrire leurs observations : *Les évêques ont conservé le* BÂTON AUGURAL, *qu'on appelle* crosse, *et qui était une marque distinctive de la dignité des augures*. Volt.)

— Par extens. Qui est un présage de bonheur : *Le 21 octobre était un jour* AUGURAL *et heureux, fêté dans la famille de Nelson*. (Lamart.)

AUGURALEMENT, adv. (*augur-al*, *ale-ment*.) D'une manière augurale, avec le rit augural.

AUGURANT, part. prés. du v. Augurer.

AUGURE, n. m. (*avis garritus*, le chant de l'oiseau ; lat.) Pron. *ó-gur*. — Ant. gr. et rom. Prêtre qui avait la charge d'observer le vol et le chant des oiseaux, et la manière dont mangeaient les poulets sacrés, pour en tirer des présages : *Les* AUGURES *portaient une prétexte ou trabée*. *La dignité d'*AUGURE *était en grande considération parmi les Romains*. (Acad.) *La science des* AUGURES *fut beaucoup moins en honneur chez les Grecs que chez les Latins*. (Maury.) *L'empereur Constance défendit de consulter les* AUGURES. (St-Évrem.) *Cicéron, qui était du collége des* AUGURES, *a fait un livre exprès pour se moquer des* AUGURES. (Volt.)

— *Bâton d'augure*. || V. AUGURAL.

— Par extens. et fig. Celui qui conjecture bien sur quelque chose que ce soit. || *Vous êtes un bon augure*, vous êtes un bon prophète : *Celui qui conjecture bien* EST UN BON AUGURE. (Trév.)

AUGURE, n. m. (m. étym.) Pron. *ó-gur*. — Particul. Présage que chez les anciens on tirait du chant, du vol et de l'appétit des oiseaux : *Bon* AUGURE ; *mauvais* AUGURE ; AUGURE *funeste*. *Prendre les* AUGURES. *La science des* AUGURES *est plus ancienne que Rome, puisque sa fondation fut précédée d'un* AUGURE. (Trév.)

— Signe par lequel on juge de l'avenir : *Pourquoi avez-vous volé la tasse d'argent de mon maître, dans laquelle il boit et avec laquelle il a coutume de prendre les* AUGURES ? (Volt.) *Les Cosaques croyaient aux* AUGURES, *à la seconde vue, aux rêves, aux esprits secourables ou malfaisants*. (Mérim.)

— Il s'entendait de plusieurs genres de divination, même chez les Latins : *Rien ne paraît plus indigne de la gravité des Romains que leurs* AUGURES. (St-Évrem.) *Aldobrandus de Bologne a fait un traité où il explique amplement la manière dont se prenaient les* AUGURES. (Trév.)

— Varron distingue quatre espèces d'*augures* : l'*augure* par le feu, l'*augure* par l'air, l'*augure* par l'eau, l'*augure* par la terre. (Trév.)

— *Augure de salut*, l'augure tout spécial que les Romains prenaient pour savoir si les dieux les autorisaient à leur demander le salut de la république.

— Tout ce qui semble présager, indiquer un événement ; tout ce qui porte à faire quelque conjecture : *Heureux* AUGURE, *sinistre* AUGURE. *Prendre à bon* AUGURE, *à mauvais* AUGURE. (Acad.) *Le hibou, l'orfraie et quelques autres oiseaux passent pour être de mauvais* AUGURE.

Pour un heureux *augure* acceptons mon espoir. (Piron.)

Ces visages ne sont pas de BON AUGURE. (Étienne.)

Là, sur de vieux cyprès dépouillés de verdure,
Nichent tous les oiseaux de *malheureux augure*. (Du Cerc.)

— Fig. et fam. *Oiseau de mauvais augure*, une personne dont la vue ou les paroles annoncent toujours quelque chose de fâcheux : *Je frémis à la vue de cet* OISEAU DE MAUVAIS AUGURE. (Le Sage.)

— Jugement même que l'on porte sur l'avenir d'après certains signes : *La médecine a tiré bon* AUGURE *de cette crise*. (Acad.)

Mon cœur même en conçut un favorable *augure*. (Rac.)

Syn. Augure, présage. L'*augure* est une conjecture ; le *présage* est un signe. On tire un *augure* de quelque chose qui frappe l'esprit ; on regarde comme un *présage* tel ou tel phénomène plus ou moins significatif. Il y a plus d'imagination dans l'*augure* ; il y a plus d'observation dans le *présage*.

AUGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Augurer.

AUGURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*augure*.) Pron. *ó-gu-ré*. — Tirer un augure, un présage, une conjecture, d'après certains signes ou certaines observations : *Qu'*AUGUREZ*-vous de leur silence ? Je n'en* AUGURE *rien de bon*. (Acad.)

.... De ce soupir que faut-il que j'*augure* ? (Rac.)

Quand l'éducation d'un prince est mauvaise, on n'en doit AUGURER *rien de bon*. (Trév.)

... Que dois-je *augurer* du trouble où je vous vois? (C. D.)

Je m'en rapporte aux faits visibles pour AUGURER *des volontés de Dieu*. (Thiers.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Alcibiade avait déjà donné des preuves de sa valeur, et, d'après ses premières campagnes, on* AUGURA *qu'il serait un jour le plus habile général de la Grèce*. (Barthél.)

J'*augure*
Que vous faites en cour une triste figure. (C. Delav.)

— Absol. *Chacun* AUGURE *favorablement pour soi*. (Mass.) AUGURER *bien*, AUGURER *mal de l'avenir*.

AUGUSTE, adj. des 2 g. (*augustus*, lat. ; mêm. sign.) Pron. *ó-gust*. — Grand, imposant, vénérable, sacré : *Temple* AUGUSTE. AUGUSTE *assemblée*. *L'*AUGUSTE *vérité*. *Les plus* AUGUSTES *mystères*. (Pasc.)

De l'*auguste* chapelle ils montent les degrés. (Boil.)

Tu ne saurais marcher dans cet *auguste* lieu,
Tu n'y peux faire un pas, sans y trouver ton Dieu. (Volt.)

*Le grand homme mourant a je ne sais quoi d'imposant et d'*AUGUSTE. (Thomas.)

J'ose apporter, grand Dieu, dans cette *auguste* enceinte
Un cœur encor brûlant de douleur et d'amour. (Lamart.)

— Il se dit particul. des princes, pour marquer le respect qui s'attache à leurs personnes : *Cet* AUGUSTE *empereur.* (Acad.) *Un* AUGUSTE *monarque.* (Pasc.) *Cet enfant* AUGUSTE. (Mass.)

Vengez la reine ; immolez, tous,
Ce traître à ses *augustes* mânes. (La Font.)

La puissance de votre AUGUSTE *bisaïeul sur la nation a passé celle de tous les rois vos ancêtres.* (Mass.)

— Subst. Titre donné d'abord à Octave par le sénat, et porté depuis par ses successeurs et leurs épouses.

Il n'eût point eu le nom d'*Auguste*
Sans cet empire heureux et juste
Qui fit oublier ses fureurs. (J.-J. Rouss.)
Le roi vainqueur obtint le beau titre d'*Auguste*. (Parsev.)

— *Histoire Auguste,* histoire écrite par six auteurs latins, et ainsi nommée parce qu'elle contient les biographies des Augustes ou empereurs romains, depuis Adrien jusqu'à Carus.

— *Papier auguste,* papier de première qualité, composé des enveloppes les plus fines du papyrus ; c'était le papier à lettres des anciens.

— N. m. Nom que les Romains donnèrent sous l'empereur Auguste au mois d'août, et que Voltaire lui a conservé.

AUGUSTE, n. m. Pron. *ô-gust.* — Monnaie d'or de Saxe de cinq thalers, valant 20 francs 75 centimes.

AUGUSTEMENT, adv. (*auguste-ment.*) D'une manière auguste.

AUGUSTIN (SAINT-), n. m. Pron. *çain-tô-gusstain.* — Imprim. Caractère ainsi nommé, parce qu'on s'en servit en 1467 pour imprimer la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; il tient le milieu entre le gros-romain et le cicéro : *On appela les caractères d'imprimerie* cicéro, SAINT-AUGUSTIN, gros-canon, *des livres de liturgie, des œuvres théologiques, et des traités de Cicéron, auxquels ces caractères furent d'abord employés.* (H. de Balzac.)

AUGUSTINE, n. f. Pron. *ô-guss-tinn.* — Sorte de chaufferette à lampe à esprit-de-vin.

AUJOURD'HUI, adv. de temps. (*au jour de hui.*) Le jour où l'on est : *Il a fait bien chaud* AUJOURD'HUI. *Il part dès* AUJOURD'HUI. *J'ai différé jusqu'à* AUJOURD'HUI ou *jusqu'*AUJOURD'HUI *à vous donner de mes nouvelles.* (Acad.)

Aujourd'hui l'on s'assemble, *aujourd'hui* l'on conspire. (Corn.)

Dis plutôt qu'*aujourd'hui* commence ma victoire,
D'*aujourd'hui* seulement je jouis de ma gloire. (Rac.)
Ainsi donc *aujourd'hui*, demain, après encore,
Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore,
Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux ! (V. Hug.)

— On disait autrefois *Le jour d'hui.*

... A votre avis, *ce jour d'hui* suis-je bien ? (Regnier.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : AUJOURD'HUI *qu'il est puissant, il pourra vous servir.* (Acad.)

— Subst. invar. AUJOURD'HUI *passé, ils ne seront plus reçus à faire leurs offres.* (Acad.) *Qui a vécu un seul jour, a vécu un siècle : rien ne ressemble plus à* AUJOURD'HUI *que demain.* (La Br.) *On ne s'aperçoit pas de ce que chaque jour nous emporte ; on se croit aujourd'hui le même qu'hier, et puis ; avec une succession d'*AUJOURD'HUI *mis au bout l'un de l'autre, on se trouve un jour un homme tout différent.* (Villemain.)

— *D'aujourd'hui en huit,* dans huit jours à compter d'aujourd'hui.

— De nos jours, de notre temps, à présent :

J'ai regret que ce mot soit si vieux *aujourd'hui.* (La Font.)

Les juifs sont encore AUJOURD'HUI *dispersés par toute la terre.* (Pasc.)

Rome seule *aujourd'hui* peut résister à Rome. (Corn.)

Le crime se cachait du moins autrefois ; il fait gloire AUJOURD'HUI *de se donner en spectacle.* (Mass.)

Que vous sert-il qu'un jour l'avenir vous estime,
Si vos vers *aujourd'hui* vous tiennent lieu de crime ? (Boil.)

Nous réglons l'avenir sur ce qui nous convient AUJOURD'HUI. (J.-J. Rouss.) *L'on trouve encore* AUJOURD'HUI *des chevaux, des ânes et des taureaux sauvages.* (Buff.)

Assez on vit crouler de trônes sous vos tentes :
Relevez les rois *aujourd'hui !* (V. Hug.)

— Il s'emploie, par oppos. à *Demain* ou *Hier,* pour désigner un temps quelconque par rapport à un autre qui en est fort rapproché : *Ce qui fut bien hier peut-il être mal* AUJOURD'HUI ? (Acad.) *Tel critique* AUJOURD'HUI *impitoyablement les rois, qui gouvernerait demain moins bien qu'eux.* (Fén.) *Jésus-Christ est de tous les temps ; il était hier, il est* AUJOURD'HUI, *il sera aux siècles des siècles.* (Id.)

AULÆUM, n. m. Pron. *ô-lé-om.* — Antiq. La toile qui masquait le devant de la scène chez les anciens, et qu'on abaissait lorsque la représentation allait commencer.

AULAX, n. m. (αὖλαξ, sillon ; gr.) Pron. *ô-laks.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Protéacées, composé d'arbrisseaux très-glabres qui croissent en Afrique.

AULÉDIBRANCHE, adj. des 2 g. et n. m. (αὐλός, flûte, εἶδος, formes, βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Il se dit des poissons dont les branchies s'ouvrent sur les côtés du corps par des trous comparables à ceux d'une flûte.

AULÈTE, n. m. (αὐλητής, m. sign. ; gr.) Pron. *ô-lètt.* — Antiq. gr. Joueur de flûte.

AULÉTRIDE, n. m. (αὐλητρίς, joueuse de flûte ; gr.) Pron. *ô-lé-trid.* — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens.

AULIQUE, adj. des 2 g. (*aula,* cour ; lat.) Pron. *ô-lik.* — *Conseil* AULIQUE, tribunal suprême qui, en Allemagne, rendait dans certaines causes la justice au nom de l'empereur. || *Conseiller aulique,* membre d'un conseil aulique.

— Les membres du *conseil aulique* étaient élus par l'empereur lui-même ; leurs arrêts étaient sans appel.

— Il se dit aussi du tribunal particulier de certains princes d'Allemagne.

AULIQUE, n. f. (*aula,* cour ; lat.) Pron. *ô-lik.* — Thèse soutenue par un licencié en théologie qui aspirait au bonnet de docteur.

AULNE, n. m. Nom d'un génie malfaisant, célèbre dans la féerie allemande.

AULOFÉE ou **AULOFFÉE,** n. f. Pron. *ô-lo-fé.* — Mar. Mouvement par lequel un bâtiment qui fait route s'approche du lit du vent.

AULOPE, n. m. Pron. *ô-lop.* — Zool. Genre de poissons osseux de la famille des Salmonées : *Les aulopes réunissent les caractères des gades à ceux des saumons.*

AULOSTOME, n. m. (αὐλός, flûte, στόμα, bouche ; gr.) Pron. *ô-loss-tom.* — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens, ainsi nommé par Lacépède à cause de sa bouche en flûte.

AULX, n. m. pl. de *Ail.* V. ce mot.

AUMAILLADE ou **ARMAILLADE,** n. f. Pron. *ô,* ou *ar-ma-iad.* — Pêche. Sorte de filet en tramail.

AUMAILLES, adj. et n. f. pl. Pron. *ô-ma-y.* — Il se dit des animaux que l'on nourrit pour l'engrais : *Bêtes* AUMAILLES. *Troupeau d'*AUMAILLES.

AUMÉES, n. f. pl. Pron. *ô-mé.* — Chasse. Mailles des filets, quand elles sont triples.

— Pêch. Nappes à grandes mailles, d'un tramail.

AUMÉLI, n. m. Pharm. (*aqua,* eau, *mel, mellis,* miel ; lat.) Pron. *ô-mé-li.* — Sirop semblable à l'hydromel.

AUMÔNE, n. (f. ἐλεημοσύνη, pitié, miséricorde ; gr.) Pron. *ô-mônn.* — Ce qu'on donne aux pauvres par charité : *Faire l'*AUMÔNE. *Donner l'*AUMÔNE. *Vivre d'*AUMÔNE. (Acad.) *Les* AUMÔNES *qui ont coulé en secret arrivent bien plus pures dans le sein de Dieu.* (Mass.) *Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et la mesure de leurs* AUMÔNES *doit être celle de leurs richesses.* (Fléch.) *L'*AUMÔNE *est un gain ; c'est une usure sainte ; c'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple.* (Mass.) *Ne faites pas seulement l'*AUMÔNE, *faites la charité ; les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'argent.* (J. J. Rouss.) *Le crédit est la seule* AUMÔNE *qu'on puisse faire à un grand État.* (Rivarol.)

Quoi ! la maison de paix, de prière et d'*aumône,*
Où la charité seule avait son humble trône,
N'a pas pu trouver grâce aux yeux des factions ? (Lamart.)

— *Dérober l'aumône aux pauvres ;* mendier par pure fainéantise.

— *Faire à quelqu'un l'*AUMÔNE *de quelque chose,* le lui accorder par grâce.

— *Aumône spirituelle,* toute œuvre spirituelle qui a pour principe la charité chrétienne, comme les consolations données aux malheureux, les bons conseils adressés à ceux qui s'égarent, le pardon et l'oubli des injures, etc.

— Jurispr. féod. Toute donation faite à l'Église par le roi ou par les seigneurs.

— Par extens. Les biens de l'Église.

— *Aumônes fieffées,* celles qui étaient de fondation royale.

— *Terres tenues en franche* AUMÔNE, *terres qui relèvent en franche* AUMÔNE, se disait des terres que le roi ou un seigneur donnait à l'Église, sans l'assujettir à quelque charge.

— *Charte d'aumône,* espèce de charte de donation.

— Pratiq. Peine pécuniaire à laquelle la justice condamnait, en certains cas, ceux qui perdaient leur procès.

AUMÔNÉ, ÉE, part. pass. du v. Aumôner. *Être* AUMÔNÉ, être condamné à aumôner.

— Adj. Qui a été donné en aumône. || Vieux.

AUMÔNÉE, n. f. Pron. *ô-mô-né.* — Anc. Distribution de pain qu'on faisait aux pauvres après les obsèques.

AUMÔNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aumône.*) Pron. *ô-mô-né.* — Payer une somme aux pauvres, en vertu d'une condamnation judiciaire : AUMÔNER *cent écus aux pauvres.* (Acad.)

— Absol. *On ne condamne plus à* AUMÔNER. (Acad.)

AUMÔNERIE, n. f. (*aumône.*) Pron. *ô-mônn-ri.* — Charge d'aumônier.

— Particul. Dans les abbayes, Certain bénéfice claustral dont le possesseur était chargé de la distribution des aumônes.

— *La grande aumônerie de France,* la charge de grand aumônier du roi : *L'abbé se présenta muni d'une lettre de la* GRANDE AUMÔNERIE. (H. de Balzac.)

— La demeure du grand aumônier.

AUMÔNIER, IÈRE, adj. (*aumône.*) Pron. *ô-mô-nié, nièr.* — Qui fait souvent l'aumône aux pauvres : *Il était magnifique, avare, et grand* AUMÔNIER. (St-Sim.) *Il était* AUMÔNIER, *bienfaisant, philanthrope, dans la plus noble acception du mot.* (Cuv.-Fleury.) || Vieillir.

AUMÔNIER, n. m. (*aumône.*) Pron. *ô-mô-nié.* — Ecclésiastique attaché à la personne des évêques, des rois et des princes, pour distribuer leurs aumônes, leur dire la messe, etc. : *L'*AUMÔNIER *d'un évêque, d'un grand seigneur, d'un prince, d'une princesse.*

— Anc. *Grand aumônier de France,* le premier officier ecclésiastique de la maison du roi. Il était l'intendant de la chapelle royale ; il avait le droit d'officier en présence du roi, dans quelque diocèse que ce fût ; enfin, à l'arrivée du prince dans une ville, il délivrait les prisonniers et distribuait les grâces.

— *Premier aumônier du roi,* officier ecclésiastique de la maison royale, qui tenait le premier rang après le grand aumônier de France.

— Ecclésiastique attaché à un corps, à un établissement, pour y remplir des fonctions analogues à celles des curés : *L'*AUMÔNIER *d'un vaisseau, d'une prison, d'un régiment, d'un collége. C'était un tel moine qu'une horde de Zaporogues avait pu choisir pour son* AUMÔNIER. (Mérim.)

— Anc. Légataire : *On ne peut être* AUMÔNIER *et parsonnier tout ensemble, c'est-à-dire* légataire *et* héritier. (Compl. de l'Acad.)

— Au moyen âge : *Aumônier du testateur,* son exécuteur testamentaire.

AUMÔNIÈRE, n. f. (*aumône.*) Pron. *ô-mô-nièr.* — Sorte de bourse qu'on portait autrefois à la ceinture, et dans laquelle on mettait l'argent destiné aux aumônes : *L'*AUMÔNIÈRE *était un petit sac qu'hommes et femmes portaient à leur ceinture, et qui dans l'origine avait été la bourse des aumônes.* (L. de Laborde.) *Il ne se passait pas de jour qu'il ne vidât son* AUMÔNIÈRE *entre leurs mains.* (Mol.)

AUMUSSE ou **AUMUCE,** n. f. (*almucia, aumucia,* bass. lat. ; m. sign.) Pron. *ô-muss.* — Espèce de fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvrent quelquefois la tête, et qu'ils portent ordinairement sur le bras : *Porter l'*AUMUSSE.

C'est là que le chanoine, au sortir du service,
Vient en *aumusse* encore achever son office. (Regnard.)

*L'*AUMUSSE *des chapelains et des chantres diffère de celle des chanoines.* (Acad.)

— Pendant plus de huit siècles, en France, on ne s'est couvert la tête que d'aumusses et de chaperons : *L'*AUMUSSE *était une coiffure rembourrée, destinée à soutenir la couronne et à préserver la tête.* (L. de Laborde.)

AUMUSSE, n. f. Pron. *ô-muss.* — Zool. Espèce de mollusque du genre Cône.

AUMUSSIER, n. m. (*aumusse.*) Pron. *ô-mu-cié.* — Nom que prenaient les bonnetiers, dans le temps où tout le monde portait l'aumusse.

AUMUSSON ou **AUMUÇON,** n. m. (*aumusse.*) Bonnet de peau d'agneau, avec le poil.

— L'*aumuçon* ne couvrait que la tête ; plus tard, on le fit descendre sur les épaules, puis jusqu'à la ceinture : alors il reçut le nom d'*aumusse.*

AUNAGE, n. m. (*aune.*) Pron. *ô-naj.* — Mesurage à l'aune : *Faire bon* AUNAGE. (Acad.)

— Nombre d'aunes que contient une pièce d'étoffe, de toile, etc. : *L'*AUNAGE *des pièces de drap diffère suivant les manufactures.* (Acad.)

AUNAIE ou **AULNAIE,** n. f. (*aune.*) Pron. *ô-nè.* — Lieu planté d'aunes : *Les* AUNAIES *réussissent dans les terrains frais, et forment de très-belles masses.*

AUNE, n. f. (*ulna,* lat. ; m. sign.) Pron. *ônn.* —

Ancienne mesure de longueur; elle avait à Paris 3 pieds 7 pouces 8 lignes : *Une* AUNE *et demie. Une demi-*AUNE. *Vendre à l'*AUNE. (Acad.)

— Bâton de la longueur d'une aune, qui servait pour mesurer : AUNE *ferrée par les deux bouts*. (Acad.)

— Longueur de drap, de toile, etc., égale à une aune : *Avec trois* AUNES *de drap fin je fais un homme de bien, disait Cosme de Médicis*. (P.-L. Cour.) *Que puis-je pour votre service, monsieur le comte? que me demandez-vous?... — Quinze* AUNES *de velours pour un manteau*. (Scribe.)

Des *aunes* de velours à revendre au fripier. (V. Hug.)

— Prov. *Au bout de l'aune faut le drap*, toute chose a son terme.

— Prov. et fig. *Tout du long de l'aune*, beaucoup, excessivement : *On l'a battu, on lui en a donné* TOUT DU LONG DE L'AUNE. (Acad.)

Et c'est tout justement la tour de Babylone,
Car chacun y habille, et *tout du long de l'aune*. (Mol.)

— Prov. et fig. *Mesurer les autres à son aune*, juger des autres par soi-même. Il se dit en mauv. part.

— Prov. et fig. *Les hommes ne se mesurent pas à l'aune*, il ne faut pas les juger d'après leur taille.

— Prov. et fig. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, connaître par expérience tout ce qu'il y a de fâcheux, de pénible, etc., dans une chose : *J'ai passé par là, je* SAIS CE QU'EN VAUT L'AUNE. (Acad.)

AUNE, n. m. (*alnus*, lat.; m. sign.) Genre d'arbres de la famille des Bétulacées, très-voisins du genre Bouleau; leur bois a quelque ressemblance avec celui du peuplier, mais il est plus ferme et d'une couleur rousse : *L'*AUNE *peut acquérir une hauteur de* 15 *à* 20 *mètres*. (Richard.)

L'*aune* et le peuplier, amoureux des rivages,
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages. (Rosset.)

— Le bois de l'aune, quoique tendre et léger, est employé à différents ouvrages de tour et de menuiserie. Il résiste parfaitement à l'eau sans s'altérer : on en fait souvent des tuyaux de pompe. Son écorce contient une assez grande quantité de tanin. (Rich.)

— *Aune noir*, la Bourdaine, dont le bois fournit le charbon le plus propre à fabriquer la poudre à canon.

AUNÉ, ÉE, part. pass. du v. Auner : *Pièce bien, mal* AUNÉE.

AUNEAU, n. m. Agric. Cercle que l'on forme, avec un sarment de vigne de l'année précédente, pour lui faire produire une plus grande quantité de raisin.

AUNÉE, n. f. (*alnus*, aune; lat.) Genre de plantes de la famille des Synanthérées, composé d'herbes vivaces : *L'*AUNÉE *croît dans les lieux humides, aux environs de Paris, et fleurit en juillet et août*. (Rich.)

AUNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aune*.) Mesurer à l'aune : AUNER *une pièce de drap*. (Acad.) *Crois-tu donc que je ne suis bon qu'à* AUNER *du quinze-seize?* (Scribe.)

— Absol. *Ce marchand* AUNE *bien. Il faut auparavant que j'*AUNE *en votre présence*. (Bruyes.)

Aunez suivant le mètre, et faites bon marché. (Vigée.)

— Fig. Juger, apprécier : *Il a son mètre particulier, pour tout* AUNER *à sa mesure*. (H. de Balzac.)

AUNETTE, n. f. V. Aunaie, plus usité.

AUPARAVANT, adv. (anc. *au par avant*.) Pron. *ô-pa-ra-van*. — Il marque priorité de temps : *Un mois, un an* AUPARAVANT. *La naissance de Notre-Seigneur est arrivée environ l'an* 4000 *du monde : les uns la mettent un peu* AUPARAVANT, *les autres un peu après*. (Boss.) *On ne peut guère douter que les animaux actuellement domestiques n'aient été sauvages* AUPARAVANT. (Buff.) *Aussitôt qu'une pensée vraie est entrée dans notre esprit, elle jette une lumière qui nous fait voir une foule d'autres objets que nous n'apercevions pas* AUPARAVANT. (Chateaubr.) ‖ V. Avant.

AUPRÈS, prép. de lieu. (*au, près*.) Pron. *ô-prè*. — Il sert à exprimer la proximité, le voisinage : *Il est logé* AUPRÈS *du palais. Il vient d'*AUPRÈS *de la place Royale*. (Acad.)

Voulant venger son frère, il tombe *auprès* de lui. (Corn.)

J'ai passé quelques jours dans une maison de campagne AUPRÈS *de Paris*. (Montesq.)

Auprès de ma retraite est un banc de rocher,
Où je puis à mon gré m'asseoir ou me coucher. (Lam.)

— *Avoir un libre accès auprès de quelqu'un*, avoir la facilité de se présenter chez lui et de lui parler quand on veut.

— *Être admis auprès du prince*, être introduit chez le prince pour l'entretenir.

— *Trouver grâce auprès de quelqu'un*, obtenir de lui son pardon, ou gagner sa bienveillance.

— Il marque aussi la présence habituelle, l'assiduité, et généralement les relations suivies entre deux ou plusieurs personnes : *Cette jeune personne a toujours vécu* AUPRÈS *de ses parents. Ce malade a* AUPRÈS *de lui un médecin très-habile*. (Acad.)

Reprends *auprès* de moi ta place accoutumée. (Corn.)

*Éloignez l'impie d'*AUPRÈS *de vous*. (Mass.) *Retournez vers le roi; aidez-lui à supporter les misères de sa grandeur, et faites* AUPRÈS *de lui ce que vous voudriez que je fisse*. (Fén.)

Je n'avais pas goûté la volupté suprême
De revoir la nature *auprès* de ce que j'aime. (Lamart.)

— *Être auprès d'un prince*, être attaché à son service.

— Fig. *Être bien auprès d'une personne puissante*, être dans ses bonnes grâces.

— Fig. *Auprès de quelqu'un*, dans l'esprit, dans l'opinion de quelqu'un : *Il cherche à me nuire* AUPRÈS *de vous*. (Acad.)

Je vois qu'il a voulu me perdre *auprès* de vous. (Corn.)

— En comparaison de : *Sa vieillesse paraissait flétrie et abattue*, AUPRÈS *de celle de Mentor*. (Fén.) AUPRÈS *de ces grands corps de lumière, la terre n'est qu'un atôme imperceptible*. (Mass.)

Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche,
Qu'*auprès* du diadème il n'est rien qui vous touche. (Rac.)

— Adv. A côté, dans le voisinage : *Sa cabane était isolée*; AUPRÈS *coulait une source d'eau vive*. (Acad.)

Un ruisseau coule *auprès*, et forme un doux murmure. (La F.)

Gramm. Auprès de, près de, prép. Ces deux expressions éveillent une idée de voisinage, de proximité :

Je l'ai vu *près du temple*, où son hymen s'apprête. (Rac.)
...... Il faut placer, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David *auprès* de sa couronne. (Id.)

Mais *près de* exprime simplement la proximité, tandis que *auprès de* joint à cette idée celle d'assiduité; ainsi Boileau a dit, pour exprimer la *proximité* :

... Toujours *près* des grands qu'il prend soin d'abuser.

Et Corneille, pour exprimer l'*assiduité* :

Reprends *auprès de* moi ta place accoutumée. (*Cinna*.)

— Dans le langage familier, on supprime quelquefois la préposition *de*, pour marquer la proximité locale : PRÈS *les Tuileries*, PRÈS *l'Institut*.

— La suppression de la préposition *de* est de rigueur dans ces expressions et leurs analogues : *Ambassadeur* PRÈS *la cour de Rome; Commissaire* PRÈS *le Théâtre-Français*, etc.

Mais avec un complément de personne on dirait, dans le même sens, *auprès de* : *L'ambassadeur de Sa Majesté Britannique* AUPRÈS DE *l'empereur des Français*.

═ **Auprès de, au prix de.** Comme la comparaison suppose le *rapprochement* des objets, on a d'abord employé *près de* et *auprès de* pour exprimer une comparaison :

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près* de vous? (Rac.)
Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche,
Qu'*auprès* du diadème il n'est rien qui vous touche. (Id.)

— Quelques écrivains modernes emploient encore indifféremment ces deux termes de comparaison :

Je méprisais ce juif. — Que suis-je *auprès* de lui?
Qu'est-ce que ma puissance *auprès* de son empire?
Près du but qu'il atteint, qu'est le but où j'aspire? (V. H.)

— Mais aujourd'hui, *auprès de* est plus généralement usité dans ce sens : *La terre est un point* AUPRÈS DU *reste de l'univers*.

— Cependant, si l'on veut marquer une opposition entre deux termes de nature différente, ou comparer deux objets auxquels on attache un prix réel ou métaphorique, alors on doit préférer *au prix de* :

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, *au prix de* Paris, un lieu de sûreté. (Boil.)

L'intérêt n'est rien AU PRIX DU *devoir*. (Marm.) *Ce service n'est rien* AU PRIX *de celui qu'il m'avait rendu*. (Ac.)

AURA, n. f. (mot lat.) Vapeur, émanation très-subtile qui s'échappe d'un corps.

— Méd. *Aura hystérique, aura épileptique*, sensation d'une sorte de vapeur qui, partant d'une partie du corps, s'élève vers la tête, et précède les accès d'épilepsie ou d'hystérie.

— *Aura séminale*, émanation subtile de la semence, qui suffit, suivant quelques physiologistes, à produire la fécondation.

AURADE ou **AURADINE**, n. f. Chim. Matière blanche, nacrée, cristallisable, découverte dans l'huile volatile de fleur d'orange.

AURAI, AURAY ou **AURAIL**, n. m. Mar. Pieu, bloc de pierre servant à l'amarrage des bâtiments.

AURANTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger.

═ **Aurantiacées**, n. f. pl. Anc. famille des Citracées.

AURANTINE, n. f. Chim. Le principe amer des oranges qui ne sont pas mûres.

AURATE, n. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide aurique avec une base salifiable.

AUREILLON, n. m. Pron. *ô-rè-ion*. — Technol. Partie du métier à fabriquer les étoffes de soie, servant à tenir ensemble les ensouples sur lesquelles se plient les chaînes de soie.

AURÉLIE, n. f. Pron. *ô-ré-li*. — Zool. Nymphe des papillons de jour.

— Genre de zoophytes de la famille des Méduses.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées.

AURÉLIÈRE, n. f. (*auris*, oreille; lat.) Zool. Un des noms du perce-oreille.

AURÉOLE, n. f. (*aureolus*, de couleur d'or; lat.) Pron. *ô-ré-ol*. — Cercle lumineux que les peintres mettent ordinairement autour de la tête des saints :

Son front brillait d'une sainte *auréole*. (Volt.)

— Fig. Le degré de gloire dont les saints jouissent dans le ciel.

— Fig. Splendeur, éclat.

— Anat. Quelques médecins ont pensé que le terme d'*auréole* devait être substitué à celui d'*aréole*, lorsqu'il est question d'un cercle coloré. ‖ V. Aréole.

AURÉOLE, n. m. (*aureolus*, de couleur d'or; lat.) Pron. *ô-ré-ol*. — Zool. Espèce de bruant de la Sibérie et du Kamtschatka; il vit en troupes, et habite les lieux plantés de peupliers et de saules.

AUREUX, adj. m. (*aurum*, or; lat.) Chim. Il se dit d'un des oxydes de l'or et des sels dont il est la base : *L'oxyde* AUREUX *est le premier degré d'oxydation de l'or*.

AURI, préfixe tiré du latin *aurum*, or, employé dans la composition de plusieurs adjectifs :

— Auribarbe, adj. des 2 g. (*auri*, d'or, *barba*, barbe; lat.) Zool. Qui a la barbe dorée.

— Auricolle, adj. des 2 g. (— *collum*, cou; lat.) Zool. Qui a le cou d'un jaune doré.

Auricorne, adj. des 2 g. (— *cornu*, corne; lat.) Zool. Qui a des cornes ou des antennes dorées.

AURICO, (*aurique*.) Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés qui servent à désigner les combinaisons dans lesquelles entrent des sels auriques : *Aurico-ammonique, aurico-barytique, aurico-cadmique, aurico-cobaltique, aurico-lithique, aurico-magnésique, aurico-manganique, aurico-potassique, aurico-sodique, aurico-zincique*, etc.

AURICULACÉ, ÉE, adj. (*auricule*.) Zool. Qui ressemble à une auricule.

═ **Auriculacées**, n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant le genre Auricule.

AURICULAIRE, adj. des 2 g. (*auricula*, oreille; lat.) Qui appartient à l'oreille ou qui a rapport à l'oreille : *Artères, nerfs* AURICULAIRES. *Conduit* AURICULAIRE.

— *Plumes auriculaires*, celles qui garnissent les oreilles des oiseaux.

— *Doigt auriculaire*, le 5e doigt de la main, parce que sa petitesse permet de l'introduire dans le conduit auriculaire.

— *Appendice auriculaire*, prolongement qui s'élève de la partie supérieure de chaque oreillette du cœur.

— *Témoin auriculaire*, témoin qui a entendu de ses propres oreilles ce qu'il dépose.

— *Confession auriculaire*, confession faite en secret à l'oreille du prêtre.

AURICULE, n. f. (*auricula*, oreille; lat.) Pron. *ô-ri-kul*. — Anat. L'oreille externe, ou le pavillon de l'oreille.

— Zool. Bouquet de plumes placé au-dessus des yeux de certains oiseaux.

— Genre de mollusques gastéropodes, dont la coquille présente à peu près la forme de l'oreille.

— Bot. Tout appendice court, latéral, arrondi comme le bout de l'oreille. ‖ Appendice de certains pétioles.

— Espèce de primevère, nommée aussi *Oreille d'ours*, à cause de la forme de ses feuilles.

AURICULÉ, ÉE, adj. (*auricule*.) Bot. Il se dit de toute partie d'une plante qui a deux appendices placés en forme d'oreilles sur deux côtés opposés : *Le calice de la plupart des crucifères est* AURICULÉ.

— Zool. Il se dit quelquefois de certains organes qui offrent deux appendices saillants ou arrondis.

AURIDES, n. m. pl. (*aurum*, or; lat.) Pron. *ô-rid*. — Minér. Famille de minéraux qui renferme l'or.

AURIFÈRE, adj. des 2 g. (*aurum*, or, *ferre*, porter; lat.) Qui contient ou qui produit de l'or : *Plusieurs fleuves sont* AURIFÈRES, *c'est-à-dire charrient de l'or dans leur sable*. (Millin.)

— Qui a l'éclat de l'or : *Aspect* AURIFÈRE.

AURIFIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (*aurum*, or, *facere*, faire; lat.) Pron. *ô-ri-fik*. — Alchim. Qui fait de l'or, qui change en or : *Ils croyaient que cette baguette était douée d'une vertu* AURIFIQUE. (Volt.)

— *Teinture aurifique, élixir aurifique*, solution de kermès minéral dans l'alcool.

AURIFLAMME, n. m. (*aurum*, or; lat.; *flamme*.) Zool. Espèce de poisson du genre Mulle.

AURIFORME, adj. des 2 g. (*auris*, oreille; lat.; *forme*.) Didact. Qui a la forme d'une oreille.

AURIGÈRE, adj. des 2 g. (*aurum*, or, *gerere*, porter.) Didact. Qui porte de l'or, ou qui a des parties de couleur d'or.

AURIGINEUX, EUSE, adj. (*aurum*, or; *genus*, genre; lat.) Pron. *ô-ri-ji-neu, neuz.* — Méd. Qui a rapport à la jaunisse : *Fièvre* AURIGINEUSE, l'ictère.

AURILLARD, adj. m. V. OREILLARD; mêm. sign.

AURINE, n. f. (*aurum*, or; lat.) Chim. Principe colorant jaune d'or.

AURIOL, n. m. Zool. Nom du maquereau sur les côtes méridionales de la France.

AURIPEAU, n. m. V. ORIPEAU.

AURIQUE, adj. f. (*auris*, oreille; lat.) Pron. *ô-rik.* — Mar. Il n'est usité que dans cette dénomination, *Voile* AURIQUE, voile qui a quatre côtés ou ralingues, sans être d'une forme carrée : *Les voiles des chasse-marée sont des* VOILES AURIQUES. (Acad.)

AURIQUE, adj. des 2 g. (*aurum*, or; lat.) Pron. *ô-rik.* — Chim. Il se dit d'un des oxydes de l'or et des sels dont il est la base : *L'oxyde ou acide* AURIQUE *est le second degré d'oxydation de l'or.*

AURISCALPE, n. m. (*auriscalpium*, cure-oreille; lat.) Curette pour l'oreille.

AUROCHS, n. m. (*auer-ochs*, bœuf sauvage; allem.) Pron. *ô rok.* — Bœuf sauvage de Pologne : *L'*AUROCHS *est le plus grand des quadrupèdes après l'éléphant et le rhinocéros.* (Cuvier.) *On dit que l'*AUROCHS *grogne, et ne mugit pas.* (Id.)

— La tête de cet animal diffère tellement de celle du bœuf domestique, qu'on ne peut l'admettre comme la souche sauvage d'où nous avons tiré l'espèce privée.

AURONE ou **AURONNE,** n. f. Pron. *ô-ronn.* — Bot. Espèce de plante du genre Armoise.

AUROPUBESCENT, ENTE, adj. (*aurum*, or, *pubescens*, qui se couvre de poil; lat.) Didact. Qui est couvert de petits poils d'un jaune doré.

AURORE, n. f. (*aurora*; lat.; m. sign.) Pron. *o-ror.* — Lumière qui paraît avant le lever du soleil : elle commence à colorer l'atmosphère quand le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon : *Le lever de l'*AURORE, *l'éclat de l'*AURORE. *L'*AURORE, *comme avant-courrière du soleil, appartient à l'astronomie; comme phénomène lumineux, à la météorologie.* (Franç. de Nant.) *Les anciens avaient fait de l'*AURORE *une divinité* (Acad.) *L'*AURORE, *depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour.* (Fén.)

— Poétiq. *L'*AURORE *au teint vermeil, l'*AURORE *aux doigts de rose*, etc. :

> . . . . L'*Aurore* au teint vermeil
> Annonce à l'univers le retour du soleil. (Segrais.)
> . . . . L'*Aurore*, avec ses doigts de rose,
> Sépare en souriant la nuit d'avec le jour. (De Bernis.)

— *Les pleurs de l'Aurore,* la rosée du matin.

> . . . Les essaims abusés
> Vont chercher sous leurs ailes
> Les *pleurs* que l'*Aurore* a versés. (Rac.)

— Poét. Journée :

> Je tomberai comme une fleur
> Qui n'a vu qu'une *aurore*. (Rac.)

— *Couleur d'aurore*, espèce de jaune doré : *Satin* COULEUR *d'*AURORE.

— Par ellipse. On dit dans le même sens, *Satin* AURORE. || Dans ce cas il est invariable : *Des rubans* AURORE. *Puis venaient des bergères en longues robes blanches, ceintes de garnitures* AURORE. (Volt.)

— Fig. *C'est l'aurore d'un beau jour,* c'est le présage de quelque grand bonheur.

— Fig. et poétiq. Le commencement de certaines choses : *L'*AURORE *de la vie. L'*AURORE *d'un beau règne. Avec la religion, le soir de la vie touche à l'*AURORE *d'un jour éternel.* (Rivarol.) *Son avénement avait paru l'*AURORE *d'un temps meilleur.* (Barante.) *La révolution apparut comme l'*AURORE *d'une régénération morale, et politique.* (Lamart.)

— Le matin de la vie, la jeunesse : *La France a perdu, sur la fin du dernier siècle, trois beaux talents à leur* AURORE : *Malfilâtre, Gilbert, et André Chénier.* (Dussault.)

> Le poëte écoutait, à peine à son *aurore*,
> Ces deux lointaines voix qui descendaient du ciel. (V. H.)

— *Une beauté dans son aurore,* une belle personne encore très-jeune.

— Le Levant, les contrées orientales : *Du couchant à l'*AURORE. (Acad.)

> Embrasez par nos mains le couchant et l'*aurore*. (Rac.)
> O Dieu! garde à jamais ce roi qu'un peuple adore!
> Romps de ses ennemis les flèches et les dards,
> Qu'ils viennent du couchant, qu'ils viennent de l'*aurore*!
> (V. Hug.)

— Météorol. *Aurore boréale*, météore lumineux dont la clarté est semblable à celle de l'aurore, et qui se montre dans notre hémisphère vers la partie boréale du ciel, et presque toujours le soir : *Les* AURORES BORÉALES *agissent sensiblement sur la direction de l'aiguille aimantée.* (Lacroix.) *Franklin conjectura que l'éclat mystérieux des* AURORES BORÉALES *provenait de décharges électriques opérées dans les régions de l'atmosphère, où l'air, moins dense, donnait à l'électricité une extension plus lumineuse.* (Mignet.)

— Les *aurores boréales,* rares en France, sont très-fréquentes dans les régions plus septentrionales, et sont un bienfait pour ces pays, plongés pendant leur hiver dans de longues ténèbres.

— *Aurore australe*, phénomène lumineux, semblable à l'aurore boréale, qui se manifeste dans les régions voisines du pôle sud.

— *Aurore polaire,* aurore boréale ou australe.

— Zool. Genre de papillon de jour.

AURURE, n. m. (*aurum*, or; lat.) Alliage d'or avec un autre métal.

AUSCULTANT, part. prés. du v. Ausculter.

AUSCULTATION, n. f. (*auscultatio*, action d'écouter; lat.) Pron. *ôss-kul ta-cion.* — Pathol. Mode d'exploration dont le but est de faire connaître, par l'application médiate ou immédiate de l'oreille sur les diverses parties du corps sain ou malade, les bruits variés dont elles sont le siége, et d'en apprécier la valeur séméiotique : *Tous les signes sensibles de la grossesse sont perçus par le toucher et l'*AUSCULTATION. (Caseaux.)

— L'*auscultation* peut être pratiquée de deux manières : ou par l'intermédiaire de l'instrument acoustique connu sous le nom de *Stéthoscope*, c'est l'*auscultation médiate ;* ou par l'application directe de l'oreille nue sur les parties qu'on explore, c'est l'*auscultation immédiate*.

AUSCULTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ausculter.

AUSCULTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*auscultare*, écouter; lat.) Pathol. Explorer par l'application de l'oreille et du stéthoscope les bruits variés qui se produisent dans la poitrine : *Il convient de mettre à nu la partie qu'on se propose d'*AUSCULTER. (Chomel.)

— Absol. *La finesse de l'ouïe est une condition importante chez le médecin qui* AUSCULTE. (Chomel.)

AUSPICE, n. m. (*auspicium;* lat.; m. sign., formé de *aves,* oiseaux, *aspicere*, observer; lat.) Pron. *ôss-piss.* — L'action d'observer les oiseaux, dans le but de connaître l'avenir; présage que les anciens tiraient du vol, du chant des oiseaux, et de la manière dont mangeaient les poulets sacrés : *Les Grecs et les Romains attachaient beaucoup d'importance aux* AUSPICES. (Acad.) *Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation, consacrée dès son origine par des* AUSPICES *divins.* (Boss.) *Le pic vert tenait le premier rang dans les* AUSPICES. (Buff.)

— Fig. *Sous d'heureux, sous de fâcheux auspices,* dans des circonstances qui semblent présager quelque succès, quelque bonheur, ou quelque revers, quelque infortune :

> Jamais hymen formé sous le plus *noir auspice*
> De l'hymen que je crains n'égala le supplice. (Rac.)

— Fig. *Sous les auspices de quelqu'un,* sous sa conduite, avec sa protection, son appui :

> *Sous vos* seuls *auspices*, ces vers
> Seront jugés, malgré l'envie,
> Dignes des yeux de l'univers. (La Font.)

C'est SOUS LES AUSPICES *de cet homme respectable que tu vas entrer dans le monde.* (J.-J. Rouss.)

— Anc. Devin qui tirait ses présages du vol des oiseaux.

AUSPICINE, n. f. (*auspice.*) Pron. *ôss-pi-cinn.* — Antiq. L'art de prendre les auspices.

AUSSI, adv. (*ad,* vers, *sic,* ainsi; lat.) Pron. *ô-ci.* — Pareillement, de même : *Vous le voulez, et moi* AUSSI. (Acad.) *L'être le plus faible a* AUSSI *l'instinct de la résistance.* (J.-J. Rouss.)

> Telle est la loi de l'univers :
> Si tu veux qu'on t'épargne, épargne *aussi* les autres. (La F.)

Les controverses engendrent souvent les disputes, et l'intelligence AUSSI *doit avoir sa charité.* (Lamart.)

> Je ne puis voir un fils dans les bras de son père
> Sans dire en soupirant : J'avais un père *aussi*. (Millevoye.)

— D'un autre côté, par contre : *Cette puissance pouvait les protéger, mais pouvait* AUSSI *les perdre.* (Fléch.)

> Si j'espère beaucoup, je crains beaucoup *aussi*. (Corn.)

Je n'ai pas fait grande acquisition, à la vérité ; AUSSI *n'ai-je pas déboursé grand argent.* (La Font.)

> Il n'est rien en ce temps à couvert de vos coups :
> Mais savez-vous *aussi* comme on parle de vous? (Boil.)

— Encore, de plus : *Il lui a donné telle chose, et cela* AUSSI. (Acad.) *Non content de dompter les hommes, il veut triompher* AUSSI *des éléments.* (La Font.)

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait *aussi* des méchants arrêter les complots. (Rac.)

Homère n'est pas seulement le père des dieux, c'est AUSSI *celui des bons poëtes.* (La Font.) *Les hommes nés pour vivre ensemble sont nés* AUSSI *pour se plaire.* (Montesq.)

— En conséquence, c'est pourquoi, à cause de cela : *Il aurait eu tort d'en user de la sorte;* AUSSI *ne l'a-t-il pas fait. Il faut être reconnaissant;* AUSSI *l'est-il. Ces étoffes sont belles;* AUSSI *coûtent-elles cher* (Acad.) *Leur fidélité fut inviolable;* AUSSI *furent-ils toujours traités avec douceur.* (Boss.) *La plus grande des preuves de Jésus-Christ, ce sont les prophéties : c'est* AUSSI *à quoi Dieu a le plus pourvu.* (Pasc.) || En ce sens, il se met le plus ordinairement en tête du second membre de phrase.

— S'il signifie Autant, également, il modifie les adjectifs, les participes, les adverbes; mais jamais il ne se construit avec un verbe : *Il est* AUSSI *sage que vaillant. Il vit* AUSSI *magnifiquement qu'un prince. Cet ouvrier ne travaille plus* AUSSI *bien qu'autrefois.* (Acad.) *Les dieux furent* AUSSI *multipliés que les hommes.* (Mass.) *On l'écoute* AUSSI *longtemps qu'il veut parler.* (La Br.)

> Je vous laisse *aussi* libre et plus libre que moi. (Corn.)

Ses intentions étaient toujours AUSSI *bonnes que ses actions.* (Fléch.) *Le repos leur est* AUSSI *insupportable que l'agitation.* (Mass.) *L'âne boit* AUSSI *sobrement qu'il mange, et n'enfonce point du tout son nez dans l'eau.* (Buff.)

— Il se répète ordinairement devant chacun des mots qu'il modifie : *Numa fit la religion* AUSSI *sérieuse,* AUSSI *grave et* AUSSI *modeste que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre.* (Boss.) *L'âne est de son naturel* AUSSI *humble,* AUSSI *patient,* AUSSI *tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux.* (Buff.) *Voyagez beaucoup, et vous ne trouverez pas de peuple* AUSSI *doux,* AUSSI *affable,* AUSSI *franc,* AUSSI *poli,* AUSSI *spirituel,* AUSSI *galant que le Français.* (Raynal.)

— Quelquefois il n'est point suivi de *que* : *Cet ouvrier ne travaille plus* AUSSI *bien. Ce livre est estimable, mais il y en a d'*AUSSI *bons.* (Acad.)

— Tellement, à ce point : *Comment un homme* AUSSI *sage a-t-il fait une pareille faute?* (Acad.) *Comment un homme* AUSSI *vertueux a-t-il pu se prendre d'une telle passion pour une* AUSSI *méchante femme?* (J.-J. Rouss.)

= **Aussi bien,** loc. conj. Avec d'autant plus de raison que, après tout, au surplus; elle sert à rendre raison d'une proposition précédente : *Je n'ai que faire de l'en prier;* AUSSI BIEN *ne m'écouterait-il pas.* (Acad.)

> Je veux vous épargner jusques à ma présence.
> *Aussi bien* mes respects redoublent vos mépris. (Rac.)

= **Aussi bien que,** loc. conj. De même que, autant que, ainsi que :

> L'absence est *aussi bien* un remède à la haine
> Qu'un appareil contre l'amour. (La Font.)

Vous soupirez pour la gloire AUSSI BIEN QUE *lui.* (La Font.) *Il est de l'essence de Dieu que sa justice soit infinie* AUSSI BIEN QUE *sa miséricorde.* (Pasc.)

> Rodogune est à vous *aussi bien que* l'empire. (Corn.)
> Leurs plaisirs sont communs *aussi bien que* leurs peines.
> (L. Rac.)
> On pâlit de colère *aussi bien que* de crainte. (C. Delav.)

— Lorsque *aussi bien que* précède le sujet d'une proposition elliptique, le verbe qui le suit s'accorde seulement avec le terme énoncé précédemment :

> Rome *aussi bien que* moi vous donna son suffrage. (Corn.)

C'est-à-dire, *Rome vous donna son suffrage* aussi bien que *moi* (sous-ent.) *je vous ai donné le mien.*

— *Aussi peu* sert à marquer une égalité de privation ou de modicité entre deux personnes : *Ils ont* AUSSI PEU *d'argent l'un que l'autre.* || *SYN.* V. ENCORE.

Gramm. Aussi, si. Suivis de *que*, *Aussi* exprime la comparaison : *Il est* AUSSI *brave que César; Si,* la comparaison et l'extension : *Il n'est pas* SI *brave que César. Il est* SI *brave, qu'il vaincra.*

On peut dire également bien : *Comment un homme* SI SAGE, AUSSI *sage, a-t-il pu faire une pareille faute?* Dans le premier cas on marque l'extension, dans le second on exprime elliptiquement la comparaison. Pour exprimer une comparaison, on emploie ordinairement *aussi* dans les propositions affirmatives, et *si* dans les propositions négatives : *Le plaisir de l'étude* EST AUSSI *tranquille que celui des autres passions est inquiet.* (Girard.) *Le lait de la femelle du buffle* N'EST PAS SI *bon que celui de la vache.*

— *Aussi, si,* employés pour modifier des locutions adjectives ou adverbiales, sont du langage familier : *Je trouve cette pauvre tante couchée* SI A SON AISE! (M^me^ de Sév.) On dirait mieux : SI FORT *à son aise!*

— Il est contraire à la grammaire et au bon goût de sous-entendre l'adjectif que modifie *aussi*, et de le faire suivre d'un nom complément d'un verbe : ainsi cette construction ne saurait être justifiée : *Je ne suis pas certain qu'il eût* AUSSI TORT *qu'on le supposait.* (Salvandy.) L'auteur devait écrire : *aussi grand tort ou qu'il eût tort autant qu'on le supposait.*

— On ne doit jamais employer la conjonction *comme* pour unir les deux termes de la comparaison qu'il sert à expri-

mer. Ne dites point : *Il est aussi affable* COMME *son frère est bourru ;* mais dites : *Il est aussi affable* QUE *son frère est bourru.* V. AUTANT.

Aussi, non plus, adv. Dans le sens de *également, de même,* on emploie *aussi* dans les propositions affirmatives, et *non plus* dans les propositions négatives :

Il A MONTRÉ AUSSI *un grand courage.*
Il N'A PAS MONTRÉ NON PLUS *un grand courage.*

Telle est la loi de l'univers :
Si tu veux qu'on t'épargne, *épargne aussi* les autres. (La Font.)

S'il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins, il N'EST PAS JUSTE NON PLUS *que ses voisins puissent entrer dans les siennes.* (Fén.) On employait autrefois *aussi* avec un verbe employé négativement : *Comme le prédicateur ne cherche pas à les rendre meilleurs, ils ne pensent pas* AUSSI *à le devenir.* (La Br.) Cette construction est encore admise aujourd'hui par quelques écrivains : *Personne n'avait à donner de l'esprit à mademoiselle de Montpensier, et* PERSONNE AUSSI *n'a réformé La Rochefoucauld.* (V. Cousin.) *Le plus marque du superlatif,* NE SE RÉPÉTAIT PAS AUSSI *devant plusieurs adjectifs.* (F. Génin.)

AUSSIÈRE, n. f. Pron. *ô-cièr.* — Mar. Cordage composé de trois ou quatre torons commis ensemble.

— Pêch. Corde faite de plusieurs faisceaux de fil roulés les uns sur les autres.

AUSSITÔT, adv. (*ad,* vers, *sic,* ainsi ; lat. *tosto,* vite ; ital.) Pron. *ô-ci-tô.* — Dans le moment même, sur l'heure : *J'irai* AUSSITÔT.

Chèvres, béliers, taureaux, *aussitôt* délogèrent. (La Font.)
Voilà l'opératrice *aussitôt* en besogne. (Id.)

Dieu défendit, AUSSITÔT *après le déluge, de verser le sang humain.* (Boss.)

Un seul osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous. (Rac.)
Il frappe, et le tyran tombe *aussitôt* sans vie. (Corn.)
Parlez ; vos ennemis, *aussitôt* massacrés,
De ma fatale erreur répareront l'injure. (Rac.)

— On voit, par ce dernier exemple, qu'il peut aussi modifier les participes.

— Prov. *Aussitôt dit, aussitôt fait ; Aussitôt pris, aussitôt pendu,* se disent pour exprimer une grande promptitude dans l'exécution d'une chose.

= **Aussitôt que,** conjonction. Dès que : *Vous avez suivi ses intentions* AUSSITÔT QU'*elles ont été connues.* (Fléch.) *Dieu absout* AUSSITÔT QU'*il voit la pénitence dans le cœur.* (Pasc.)

— En même temps que :

Que le prélat, surpris d'un changement si prompt,
Apprenne la vengeance *aussitôt que* l'affront. (Boil.)
Des desseins étouffés *aussitôt que* naissants. (Corn.)

Cette dernière ellipse est peu usitée aujourd'hui.

Gramm. L'Académie donne cet exemple : AUSSITÔT *votre lettre reçue, j'ai fait votre commission,* et l'explique au moyen de l'ellipse. En l'analysant, nous trouvons ces deux propositions : *Votre lettre reçue* (prop. participe), *j'ai fait* AUSSITÔT *votre commission* (prop. principale). C'est une inversion. Donner AUSSITÔT *votre lettre* comme ellipse de *Aussitôt* APRÈS *votre lettre,* etc., c'est admettre une construction aussi incorrecte que celles-ci : TOUT DE SUITE *mon arrivée,* IMMÉDIATEMENT *mon arrivée,* pour *Tout de suite* APRÈS, *immédiatement* APRÈS *mon arrivée.* On doit dans les cas analogues employer de préférence la locution conjonctive : AUSSITÔT QUE *j'ai reçu votre lettre, j'ai fait votre commission.*

AUSTER, n. m. (*auster ;* lat., m. sign., dérivé de αὔω, je sèche ; gr.) Pron. *ôss-tèr.* — Le vent du midi ; il n'est usité qu'en poésie :

Mais l'*Auster* bienfaisant a vaincu les frimas,
Et l'hiver en grondant fuit dans d'autres climats. (Michaud.)
...Le chêne robuste et le hêtre fragile,
Quand l'*Auster* sur les bois tombe d'un vol agile,
Mêlent avec fracas leurs rameaux ébranlés. (Rouch.)

AUSTÈRE, adj. des 2 g. (*austerus,* lat. ; m. sign.) Pron. *ôss-tèr.* — Phys. Qui a une saveur âpre et astringente : *Le coing a une saveur* AUSTÈRE. *La plupart des fruits sauvages sont d'un goût* AUSTÈRE. (Acad.)

— Fig. Qui est rigoureux pour le corps, qui mortifie les sens et l'esprit : *Règle, pénitence* AUSTÈRE. (Acad.) *Une vie* AUSTÈRE. (Fléch.) *Elle est vouée depuis dix ans aux pratiques de la religion la plus* AUSTÈRE. (Bazin.)

D'un vrai réformateur il a les mœurs *austères.* (V. Hug.)

— En ce sens, il se dit surtout des doctrines et des pratiques religieuses.

— Moral. Rude, sévère : *Homme* AUSTÈRE. *Mœurs* AUSTÈRES. *Doctrine, morale* AUSTÈRE. (Acad.) *Un air grave,* AUSTÈRE *et majestueux.* (La Br.)

Conservez à chacun son propre caractère ;
Que pour ses dieux Énée ait un respect *austère.* (Boil.)

Naturellement grave et AUSTÈRE, *il imposait le respect aux boyards, jaloux de son autorité* (Mérim.) *Nous vivons dans un temps où il ne faut pas exiger des vertus trop* AUSTÈRES. (Étienne.)

— En mauv. part. Excessivement rude : *Une* AUSTÈRE *et farouche vertu.* (Fén.) *La sagesse n'a rien d'*AUSTÈRE *ni d'affecté.* (Id.)

Il n'adoucit jamais par un tendre sourire
L'*austère* majesté qui sur ses traits respire. (C. Delav.)

— Littérat. et beaux-arts. Il se dit d'un caractère simple et grave, rejetant les ornements qui ne flattent que le goût : *Un genre* AUSTÈRE. *L'architecture d'une prison doit avoir quelque chose d'*AUSTÈRE. (Acad.)

Syn. Austère, rigoureux, sévère. Un homme *austère* est celui qui s'applique sans tolérance la sévérité de la morale qu'il professe, ce qui ne l'empêche pas d'être indulgent pour les autres ; un homme *sévère* peut se montrer inflexible pour lui-même, mais il l'est avant tout pour les autres. *Rigoureux* renchérit sur le sens de *sévère,* et le complète assez souvent : l'idée qui caractérise *rigoureux* est celle d'un excès. On est également *rigoureux* pour soi-même et pour autrui.

AUSTÈREMENT, adv. (*austère ment.*) Pron. *ôss-tèr-man.* — Avec austérité : *Vivre* AUSTÈREMENT.

AUSTÉRITÉ, n. f. (*austeritas ;* lat., m. sign.) Pron. *ôss-té-rité.* — Qualité de ce qui est rigoureux pour le corps, de ce qui mortifie les sens et l'esprit : *L'*AUSTÉRITÉ *d'une règle.* (Acad.) *Nous l'avons vu pratiquer à la rigueur toute l'*AUSTÉRITÉ *des jeûnes et des abstinences.* (Fléch.)

— Pénitence que l'on s'impose, rigueur qu'on exerce sur son corps, mortification des sens et de l'esprit : *Vivre avec l'*AUSTÉRITÉ *et la mortification d'un* ANACHORÈTE. (Fléch.) *Son* AUSTÉRITÉ *ne condamne-t-elle pas nos sensualités et nos délicatesses ?* (Id.)

— En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *Faire, pratiquer, exercer de grandes* AUSTÉRITÉS. *Lisez dans les cantiques de David l'histoire de ses* AUSTÉRITÉS. (Mass.) *Lorsque saint Bernard paraissait au milieu des cours, les* AUSTÉRITÉS *de sa vie, empreintes sur des traits où la nature avait répandu la grâce et la beauté, remplissaient toutes les âmes d'amour et de respect.* (Garat.) *Sa santé s'est encore affaiblie par les* AUSTÉRITÉS *qu'elle a faites en carême.* (Rac.)

— Moral. Gravité, sévérité : *L'*AUSTÉRITÉ *des lois, des préceptes. L'*AUSTÉRITÉ *de la vertu romaine.* (Acad.) *Son silence et sa gravité annonçaient l'*AUSTÉRITÉ *de son caractère.* (Barthél.) *La force de la république consistait dans la discipline, l'*AUSTÉRITÉ *des mœurs, et l'observation constante de certaines coutumes.* (Montesq.) *La sainte* AUSTÉRITÉ *des mœurs a autrefois purifié jusqu'au despotisme même.* (Mably.)

Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté ;
On le retient fort mal avec l'*austérité.* (Mol.)

AUSTRAL, ALE, adj. (*Auster,* vent du midi ; lat.). Méridional : *Pôle* AUSTRAL. *Hémisphère* AUSTRAL. *L'hémisphère* AUSTRAL, *qui est en grande partie recouvert par les eaux, est beaucoup plus froid que l'hémisphère boréal.* (Arago.) *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires entamant les glaces du pôle* AUSTRAL, *et s'enfermant dans les franges de cette immense coupole.* (Lemont.) *Les terres* AUSTRALES *sont d'une étendue plus grande que l'Europe entière.* (Buffon.)

— Zool. et Bot. Il se dit des animaux et des plantes qui ne vivent et ne croissent que dans les pays méridionaux.

AUSTRO, n. m. (*Auster,* vent du midi ; lat.) Il ne s'emploie que sur la Méditerranée et dans cette locution, *Vent d'*AUSTRO, le Vent du sud.

AUSTROMANCIE, n. f. (*Auster,* vent ; lat. ; μαντεία, divination ; gr.) Pron. *ôss-tro-man-ci.* — Art de prédire l'avenir d'après l'observation des vents.

ω **AUTAN,** n. m. (*altum,* la haute mer ; lat., vent qui agite la haute mer.) Vent du sud-est, qui souffle de la Méditerranée sur nos côtes méridionales. Il ne s'emploie guère qu'en poésie, pour Vent violent :

Sous les coups réunis de l'âge et des *autans,*
Tombe du haut sapin la tête échevelée. (Baour-Lormian.)

AUTANT, adv. (*tant*). Il marque égalité de nombre, de quantité, d'étendue, de valeur, de mérite, etc.

Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à la place,
Elle vous vaudra tout *autant.* (La Font.)

— Suivi de la préposition *de,* il modifie un nom ou un pronom qui lui sert de complément : *Tous ses discours sont* AUTANT D'*impostures.* (Acad.)

Il dit : Nous sommes quatre à partager la proie,
Puis en *autant de* parts le cerf il dépeça. (La Font.)

Quoique les villes de la Grèce fissent AUTANT DE *républiques, l'intérêt commun les réunit.* (Boss.)

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont *autant de* témoins qui parlent contre vous. (Boil.)

Le peuple attendait les résolutions du sénat comme AUTANT D'*oracles.* (Boss.)

Tes remords te suivront comme *autant de* furies. (Rac.)

— Il a souv. pour complément le pronom *en* : *Il a trois maisons, et son frère* EN *possède* AUTANT. *S'il a fait cela, j'*EN *puis faire* AUTANT. (Ac.) *Cela est bien uni et bien clair ; et d'ailleurs, qui ne pourrait pas* EN *dire* AUTANT ? (La Br.)

— *Autant de* est quelquefois suivi d'un adjectif ou d'un participe qui lui tient lieu de complément, et qui joue le rôle d'un substantif : *C'est* AUTANT DE *fait. C'est* AUTANT DE *perdu. C'est* AUTANT DE *gagné.*

— Suivi de la conjonction *que,* il modifie toujours un verbe exprimé ou sous-entendu : *Je crois être* AUTANT QUE *vous.* (Acad.) *La véritable conversion du cœur fait aimer* AUTANT *Dieu* QU'*on a aimé les créatures.* (Pasc.) *Dioclétien mourut* AUTANT *de chagrin* QUE *de vieillesse.* (Boss.) *Les passions se déguisent* AUTANT QU'*elles peuvent.* (La Br.) *Nous sommes corps* AUTANT QU'*esprit.* (Pasc.) *Ce que le doigt de Dieu tout seul aura écrit durera* AUTANT QUE *lui-même.* (Mass.) *Les obélisques d'Égypte font encore aujourd'hui,* AUTANT *par leur beauté* QUE *par leur hauteur, le principal ornement de Rome.* (Boss.)

— *Autant de,* suivi d'un nom ou d'un pronom, complément, se rattache souvent, au moyen de la conjonct. *que,* à une seconde proposition pleine ou elliptique : *Il ne fait pas* AUTANT DE *froid* QU'*hier. Il boit* AUTANT D'*eau* QUE *de vin.* (Acad.) *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux* EN *a* AUTANT QU'*il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Br.) *Les victoires traînent toujours après elles* AUTANT DE *calamités pour un État* QUE *les plus sanglantes défaites.* (Mass.) *Il y a* AUTANT DE *paresse* QUE *de faiblesse à se laisser gouverner.* (La Br.) *La pente universelle du genre humain entraîne le peuple à l'idolâtrie :* AUTANT DE *fois* QU'*il y tombe, il est puni ;* AUTANT DE *fois* QU'*il se repent, il est délivré.* (Boss.) *Un homme inégal se multiplie* AUTANT DE *fois* QU'*il a de nouveaux goûts.* (La Br.)

— Il ne doit jamais se construire avec la conjonction *comme.* On ne dirait plus avec Corneille :

Qu'il fasse *autant* pour moi *comme* j'ai fait pour lui.

— Il modifie quelquefois les adjectifs, et se place immédiatement après eux :

Leur amitié fut courte *autant qu'*elle était rare. (La Font.)

Docile AUTANT QUE *courageux, le cheval ne se laisse point emporter par son feu.* (Buff.) *Le peuple d'Israël était grossier et rebelle* AUTANT *ou plus* QU'*aucun peuple.* (Boss.) *Fin* AUTANT QUE *circonspect, ingénieux et prudent, même jusqu'à la patience, le renard varie sa conduite.* (Buff.)

— Autrefois on le plaçait aussi avant l'adjectif :

Un jour *autant* heureux *que* je l'ai cru funeste. (Rac.)

Vantera qui voudra la sobriété des sages du temps, je n'y vois qu'un raffinement d'intempérance, AUTANT *digne de mon éloge* QUE *leur artificieuse simplicité.* (J.-J. Rouss.) Cette construction n'est plus en usage.

— Il se joint aux participes passés, lorsqu'ils éveillent une idée d'action qui se rapporte implicitement au sujet : *L'abus des vérités doit être* AUTANT *puni* QUE *l'introduction du mensonge.* (Pasc.)

— *Autant,* placé au commencement de la première proposition, se répète élégamment en tête de la seconde : AUTANT *il a de vivacité,* AUTANT *vous avez de négligence.* (Acad.)

— Avec ellipse du verbe : AUTANT D'*écoles,* AUTANT DE *sentiments sur un point si essentiel ;* AUTANT DE *siècles,* AUTANT *de nouvelles extravagances sur la nature et l'immortalité de l'âme.* (Mass.)

— Le premier est quelquefois suivi de la conjonction *que,* mais le second s'emploie toujours seul : AUTANT QUE *la face de la république romaine paraissait belle au dehors par les conquêtes,* AUTANT *elle était défigurée par l'ambition désordonnée de ses citoyens.* (Boss.)

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est détestée. (Rac.)

AUTANT QUE *le ciel est élevé du-dessus de la terre,* AUTANT, *dit Dieu dans les Écritures, mes voies et mes pensées sont-elles élevées au-dessus des vôtres.* (Fén.) AUTANT QU'*Auguste se livra longtemps à la dissolution la plus effrénée,* AUTANT *son énorme cruauté fut tranquille et réfléchie.* (Volt.)

— Fam. *Il en a autant qu'il en peut porter,* il est tellement ivre, ou il a été si bien battu, qu'il peut à peine se soutenir.

— Prov. *Autant de têtes, autant d'avis ;* autant il y a de personnes, autant il y a de manières de voir différentes.

— Absol. et fam. *Cela est fini, ou autant vaut ; c'est un homme mort, ou autant vaut,* on peut regarder cette chose comme finie, cet homme comme mort.

— Prov. et fig. *Autant vaut traîner que porter ; Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne ;*

entre deux choses également fâcheuses, il n'y a pas de choix.

— Par ellipse. *Autant faire cela sur-le-champ que de différer*, autant vaut faire, etc. || *Il a perdu quatre-vingt-dix francs*, AUTANT *dire cent francs*, autant vaut dire, etc.

— Prov. et fig. *Autant lui en pend à l'oreille*, il pourra bien lui en arriver autant.

— Prov. et fig. *Autant en emporte le vent*, je n'ajoute pas foi à ses promesses, je ne crains point l'effet de ses menaces.

— Pop. *Autant comme autant*, également, en même quantité : *Il en meurt tous les ans* AUTANT COMME AUTANT. (Acad.)

— *Autant bien, autant mal*, aussi bien, aussi mal : *Il s'en est acquitté* AUTANT BIEN, AUTANT MAL *qu'il se pouvait*. || Vieux.

— *Autant que*, loc. conj. Aussi bien que, ainsi que, de même que : *Les hommes de tous les états, et* AUTANT *les gens de bien* QUE *les autres, ont vu la reine*. (Boss.) || Rare.

— Selon que, à proportion que, à condition que : *Je ne ferai cette démarche qu'*AUTANT QUE *vous la jugerez nécessaire. Une entreprise ne réussit qu'*AUTANT QU'*on la commence dans de bonnes conditions. Un prince n'est grand qu'*AUTANT *qu'il est juste*. (Ac.)

Il faut *autant qu'*on peut obliger tout le monde. (La F.)

*Plusieurs ne sentent les maux de l'État qu'*AUTANT QU'*ils en souffrent eux-mêmes, ou* QUE *le repos de leur famille en est troublé*. (Boss.)

C'est d'un roi que l'on tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est grand qu'*autant que* l'on est juste.
(Boil.)

*Vous ne régnerez heureusement qu'*AUTANT QUE *vous régnerez saintement*. (Mass.) *L'iniquité ne plaît qu'*AUTANT QU'*on en profite*. (J.-J. Rouss.) *Le cheval sent* AUTANT QU'*on le désire, et ne rend qu'*AUTANT QU'*on veut*. (Buff.)

= **D'autant,** loc. adv. et fam. Dans la même proportion : *On a élevé cette maison d'un étage, et baissé cette autre d'*AUTANT. (Acad.)

J'ai mangé comme quatre, et j'ai trinqué d'*autant*. (Regn.)

— Fam. *A la charge* ou *à charge d'autant*, à condition de rendre la pareille.

— Absol. et fam. *Boire d'autant*, boire beaucoup : *Ne songeons qu'au plaisir, et* BUVONS D'AUTANT. (Acad.)

= **D'autant que,** loc. conj. et fam. Vu que, attendu que : *A votre place je n'irais point là, d'*AUTANT QUE *rien ne vous y oblige*. (Acad.)

... La cour l'estimait, d'*autant que* ses ancêtres
Ont prodigué leurs biens pour défendre leurs maîtres.
(C. Del.)

— Pal. *Et d'autant que*, Parce que, comme : *Et d'*AUTANT QUE *c'est mon pupille, je dois veiller à ses intérêts*. (Acad.) | Vieux.

= **D'autant plus,** loc. adv. Il sert à relever l'importance d'un motif de penser et d'agir : *Montrez-vous désintéressé dans cette affaire, vous en serez d'*AUTANT PLUS *estimé*. (Acad.)

— Suivi de la préposition *de*, il modifie un nom : *Je lui en ai d'*AUTANT PLUS D'*obligation, que je ne lui avais rien demandé*. (Acad.) *Magnanimité modeste qui leur inspire d'*AUTANT PLUS DE *crainte et* DE *reconnaissance pour Dieu, qu'ils en ont reçu plus de grâces!* (Fléch.)

— Il modifie encore, 1° les verbes : *Un homme amoureux de son esprit et de sa sagesse s'expose* D'AUTANT PLUS *à errer, qu'il est jaloux de paraître n'errer jamais en rien*. (Fén.) *On avance* D'AUTANT PLUS *dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne*. (Fléch.)

Je la plains d'*autant plus* que Mithridate l'aime. (Rac.)

— 2° les participes : *Je suis d'*AUTANT PLUS *disposé à le servir, qu'il m'a lui-même obligé*. (Acad.) *Les enfants des rois sont d'*AUTANT PLUS *aimés qu'ils n'ont rien qui les fasse craindre*. (Fléch.)

— 3° les adjectifs : *Leurs injustices étaient d'*AUTANT PLUS *dangereuses qu'ils savaient mieux les couvrir du prétexte spécieux de l'équité*. (Boss.) *Les maladies de langueur sont d'*AUTANT PLUS *rudes qu'on n'en prévoit pas la fin*. (Fléch.) *On est d'*AUTANT PLUS *parfait qu'on aime plus la perfection, et qu'on s'oblige davantage à la chercher et à la suivre*. (Fléch.)

— 4° les adverbes : *Ils errent d'*AUTANT PLUS *dangereusement qu'ils prennent pour une vérité le principe de leur erreur*. (Pasc.)

= **D'autant mieux,** loc. adv. Il a à peu près le même sens que *d'autant plus* : *Je l'en aime* D'AUTANT MIEUX. (Acad.)

— Il ne modifie que les verbes et les participes : *Je sais la chose mieux que lui, et* D'AUTANT MIEUX *que j'en ai été témoin oculaire*. (Acad.) *Il est* D'AUTANT MIEUX *disposé à se réconcilier avec vous, qu'il vous sait gré d'avoir fait les premières avances*.

= **D'autant moins,** loc. adv. Il s'emploie dans un sens contraire à *d'autant plus* et *d'autant mieux* : *Il mérite* D'AUTANT MOINS *vos bontés, qu'il paraît en faire peu de cas*. (Acad.)

On l'entend d'*autant moins*, que mieux on croit l'entendre.
(Corn.)

— Il se construit, comme *d'autant plus*, avec la préposition *de* et la conjonction *que*, et modifie également les noms, les verbes, les participes, les adjectifs, et les adverbes.

Gramm. Autant, tant, aussi. *Autant, tant*, s'emploient également pour modifier les noms et les verbes : *L'esclave n'a qu'un maître; l'ambitieux en a* AUTANT *qu'il y a de gens utiles à sa fortune*. (La Br.) *J'aime* AUTANT *Horace que je l'admire*. (Buff.) *Il n'y a rien qui exhorte* TANT *à savoir bien mourir que de n'avoir point de plaisir à vivre*. (Voiture.)

— *Autant* s'emploie quelquefois pour *aussi* avec les adjectifs; mais *aussi* précède toujours l'adjectif, et *autant* le suit : *Cette qualité est* AUSSI *aimable que rare. Cette qualité est estimable* AUTANT *que rare*.

Quand ils voudront fléchir votre sévérité,
Soyez impitoyable *autant qu'*ils l'ont été. (Ponsard.)

— *Tant* exprime encore l'extension et la quantité : *Cette tragédie offre* TANT *de beautés, que je l'aurais crue de Racine*. (Fabre.)

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix. (Racine.)

— *Autant* se joint aux participes passés, lorsqu'ils éveillent une idée d'*action*; *aussi* se joint à ceux qui expriment simplement la *qualité* : *L'abus des vérités doit être* AUTANT PUNI *que l'introduction du mensonge*. (Pasc.) *La tour était déjà* ÉLEVÉE *fort haut, mais non pas* AUTANT *que le désirait la vanité humaine*. (Boss.) *Paris n'est pas* AUSSI PEUPLÉ *que Londres*.

— Après *Autant* et *tant* on emploie la conjonction *que* pour unir les deux termes de la comparaison : *Il y a* AUTANT *de paresse* QUE *de faiblesse à se laisser gouverner*.

Votre refus est juste *autant que* ma demande. (Corn.)

— Pour unir les termes de comparaison, on ne doit jamais se servir de *comme*.

— *Autant* employé comme sujet veut le verbe au nombre de son complément : AUTANT DE VERTUS *qu'elle a pratiquées* SONT *autant de sujets de confiance qu'elle a en la bonté de Dieu*. (Boss.)

AUTARCIE, n. f. (αὐτός, soi-même, ἀρκεῖν, suffire; gr.) Pron. *ô-tar-ci*. — Didact. Satisfaction intérieure. || Modération, tempérance.

AUTEL, n. m. (*altare*, lat.; m. sign.) Pron. *ô-tel*. — Sorte de table de pierre ou de piédestal destiné à l'usage des sacrifices : *Consacrer des* AUTELS. *Élever, dresser un* AUTEL. *L'*AUTEL *de Mars, de Jupiter, etc. Chez les Hébreux, il y avait un* AUTEL *des holocaustes, et un* AUTEL *des parfums*. (Acad.)

J'ai profané leur temple et brisé leurs *autels*. (Corn.)

Les premiers chrétiens avaient en abomination les temples et les AUTELS, *et tout ce qui semblait avoir le moindre rapport avec les autres religions*. (Volt.)

Un martyr expirait devant l'impur *autel*. (V. Hugo.)

La forme des AUTELS *fut fort variée, et dépendit de leur destination, soit pour faire des libations, soit pour les sacrifices d'animaux vivants, soit enfin pour disposer les vases et les offrandes*. (Champ.-Fig.)

Quelquefois aux *autels* la victime tremblante
Des prêtres en tombant prévient la main trop lente. (Del.)

— Fig. *Dresser, élever des autels à quelqu'un*, lui rendre les honneurs les plus extraordinaires; lui donner publiquement des témoignages de la plus grande reconnaissance et de la plus vive admiration :

A leur gloire en cent lieux on *dressa des autels*. (Boil.)

L'apologue est un don qui vient des immortels;
Ou, si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des *autels*. (La Font.)

L'œuvre de la pensée a partout des *autels*. (Soumet.)

— Lit. cathol. Espèce de table où l'on célèbre la messe : *La table de la sainte-cène, et le tombeau où les martyrs renouvelèrent avec leur sang le saint sacrifice, ont servi de type aux* AUTELS. (L. de Laborde.) *Il y a au fond de ce temple un* AUTEL *consacré à leur dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables*. (La Br.)

Quelle nuit! quel silence! Au fond du sanctuaire,
A peine on aperçoit la tremblante lumière
De la lampe qui brûle auprès des saints *autels*. (Lam.)

— *Pierre d'autel*, pierre bénite sur laquelle on pose le calice et l'hostie pendant la messe.

— *Le maître-autel* ou *le grand autel*, le principal autel de chaque église, placé dans le chœur : *Le* MAÎTRE-AUTEL *est toujours isolé; sa forme doit être grande, et sa décoration simple*. (Champ.-Figeac.)

— AUTEL *privilégié*, autel auquel le souverain pontife attache une indulgence plénière applicable au défunt pour lequel on y célébrera la messe, ou tous les jours, ou certains jours seulement.

— *Autel portatif*, pierre plate et carrée, bénite selon les formes ordinaires de l'Église, pour célébrer la messe en pleine campagne : *Dans ses expéditions contre les Perses, Constantin portait avec lui un* AUTEL PORTATIF. (L. de Laborde.)

— *Le saint sacrement de l'autel*, l'eucharistie.

— *Le sacrifice, le saint sacrifice de l'autel*, la messe.

— *S'approcher de l'autel, s'approcher des autels*, communier.

— Lit. grecq. *Autel de la prothèse*, autel sur lequel on bénit le pain avant de le porter au grand autel. || Plus souv. *Table de la prothèse*.

— Fig. *Élever autel contre autel*, faire un schisme dans l'Église ou dans quelque communauté.

— Par extens. Opposer sa puissance, son crédit, à la puissance, au crédit d'une autre personne; se montrer le rival de quelqu'un.

— Fig. *Traîner à l'autel*, forcer de prendre le voile : *On ne les* TRAÎNE *pas comme des victimes infortunées* À *l'autel; mais on leur rend la retraite souhaitable par les traitements injustes qu'elles ont à essuyer auprès de nous*. (Mass.)

— Prov. et par exagér. *Il prendrait sur l'autel, sur le maître-autel*, il est assez effronté pour prendre tout ce qu'il peut, et partout où il peut.

— Hist. ecclés. Il se dit des oblations et du casuel d'une église : *Vivre de l'autel*.

— Prov. et fig. *Qui sert à l'autel doit vivre de l'autel*, il faut que chacun vive de sa profession.

— Fig. La religion ou le ministère sacré du culte : *Attaquer, renverser les* AUTELS. *Combattre pour les* AUTELS. *Les ministres des* AUTELS. *Il soutint par son zèle et par son courage les* AUTELS *que l'hérésie avait ébranlés*. (Fléch.)

Les troupeaux chassent les pasteurs,
Les trônes tombent, l'*autel* croule. (V. Hugo.)

Aux *autels*, tu le sais, j'ai destiné ma vie. (Lamart.)

— Prov. et fig. *Ami jusqu'aux autels*, ami capable de tout faire pour son ami, excepté ce qui est contraire à la religion. Selon quelques historiens, ces mots sont la réponse de François I^er^ à Henri VIII, lorsque celui-ci le pressait de se séparer de l'Église romaine.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

— Technol. Le devant d'un four de boulanger.

— Mécan. Petite élévation de dix à douze centimètres de hauteur construite au fond du foyer des machines à vapeur, dans le but de retenir le combustible sur la grille, et d'empêcher les fragments d'être entraînés dans les carneaux.

AUTÉMÉSIE, n. f. (αὐτός, soi-même, ἔμεσις, vomissement; gr.) Pron. *ô-té-mé-zi*. — Méd. Espèce de gastrose; vomissement idiopathique ou spontané.

AUTEUR, n. m. (*auctor*, lat.; m. sign. Anc. *aucteur*, puis *autheur*.) Pron. *ô-teur*. — Propr. Celui qui crée, qui produit quelque chose; il se dit par excellence de la Divinité, cause première de [illegible] êtres : *Le souverain* AUTEUR *du monde, l'*AUTEUR [illegible] *toute la nature*. (Trév.)

Vous offensez les dieux, *auteurs* de notre vie. (Rac.)

*La beauté des créatures fait connaître celui qui est l'*AUTEUR *de tous les êtres*. (Buff.) *Tous reconnaissent et adorent un Dieu créateur, rémunérateur tout-puissant, moteur suprême du monde dans l'ordre physique, et* AUTEUR *de la vie dans l'ordre intellectuel et moral*. (Portalis.) *Les astres gravitent durant des millions de siècles dans l'espace infini, en suivant les puissantes impulsions et les attractions invariables que leur a communiquées le suprême* AUTEUR *des choses*. (Mignet.)

L'aspect de l'univers m'élève à son *auteur*. (C. Del.)

— *L'auteur, les auteurs d'une race, d'une famille*, celui, ceux dont elle est sortie, ou qui ont commencé son illustration :

Noble et brillant *auteur* d'une triste famille. (Rac.)

— *Les auteurs de nos jours, de notre naissance*, notre père et notre mère : *Oh! que les* AUTEURS DE MES JOURS *ne peuvent-ils me voir sortir de mon avilissement!* (J.-J. Rouss.)

La mort m'avai[illegible] *auteurs de mes jours*. (Rac.)

Séjour où com[illegible] *l'auteur de ma naissance*,
Lieu[illegible] témoins du bonhe[illegible] de ma paisible enfance,
Hél[illegible] que votre aspect me frappe et m'attendrit! (Pir.)

*Si quelqu'un doit nourrir mes enfants, qui se chargera de ce soin, si ce n'est moi, moi leur père, qui suis l'*AUTEUR DE LEURS JOURS? (Thiers.)

— [illegible]lui qui invente ou qui a inventé quelque chose : *L'*AUTEUR *d'une découverte. Les* AUTEURS *des inventions utiles à la vie humaine*. (Boss.) *L'opinion*

qui fait les Phéniciens AUTEURS *de l'écriture alphabétique est très-vraisemblable.* (Volt.)

— Celui qui institue, qui établit quelque chose : *Mahomet est l'*AUTEUR *de l'islamisme.*

— Par extens. Celui qui le premier émet une opinion, formule un projet, fonde un système : *On regarde Pythagore comme l'*AUTEUR *du dogme de la métempsycose ; mais il est probable qu'il l'avait emprunté des gymnosophistes.*

— Celui qui a fait quelque action, ou qui l'a directement commandée à un agent : *L'*AUTEUR *de ce délit ; l'*AUTEUR *de ce crime et ses complices.* (Acad.)

De vol, de brigandage, on nous déclare *auteurs ;*
On nous traine, on nous livre à nos accusateurs. (Rac.)
Je ne suis point l'*auteur* de ces sottises-là. (Regn.)

*Plusieurs parmi le peuple commencèrent à perdre leur estime pour Caius Gracchus, dès qu'ils le soupçonnèrent d'être l'*AUTEUR *d'un crime si énorme.* (Saint-Réal.)

Un crime sans succès perd toujours son *auteur.* (Gress.)

— Le chef, le premier moteur de quelque entreprise : *L'*AUTEUR *d'une révolte, d'une sédition.*

De brigues, de complots pernicieux *auteur.* (Rac.)

— Celui qui est la cause principale de quelque chose : *Ce chicaneur est l'*AUTEUR *de la ruine de votre maison.* (Trév.) *On sent toujours la joie d'être l'*AUTEUR *de la prospérité publique.* (Mass.) *Le cri général l'accusait d'être l'*AUTEUR *de tous ces maux.* (Barthél.)

Périsse le Troyen *auteur* de nos alarmes ! (Rac.)

— La personne qui a fait quelque ouvrage de littérature, de science, ou d'art ; absol. il se dit toujours de celui qui a écrit ou qui écrit habituellement des ouvrages de littérature. *L'*AUTEUR *d'un livre, d'une statue, d'un tableau. Cette musique est d'un* AUTEUR *célèbre.* (Acad.)

Un *auteur* gâte tout, quand il veut trop bien faire.
(La Font.)

Les AUTEURS *d'un écrit diffamatoire, qui ne peuvent prouver ce qu'ils ont avancé, sont condamnés par le pape Adrien à être fouettés.* (Pasc.) *Il faut plus que de l'esprit pour être* AUTEUR. (La Br.)

Tout mortel est jaloux, et tout *auteur* est vain. (Saurin.)

Les AUTEURS *véritables sont ceux qui ont réussi dans un art véritable, qui ont enseigné ou enchanté les hommes.* (Volt.)

— On le dit aussi des femmes : *Cette dame est* AUTEUR *d'un fort joli roman.* (Acad.)

Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs :
Elles veulent écrire, et devenir *auteurs.* (Mol.)

Quoi ! j'aurai devant mes yeux cette épouse tant calomniée, cet AUTEUR *illustre dont la vie privée n'est pas moins publique que les écrits !* (C. Delav.) *Grâce à sa liaison avec Segrais et avec M*[me] *de La Fayette, qui elle-même était un* AUTEUR, *La Rochefoucauld a su qu'il y a un art d'écrire, et il s'est exercé dans cet art.* (V. Cousin.)

— Adjectiv.

Vais-je épouser ici quelque apprentie *auteur ?* (Boil.)

— Dans ce dernier exemple, *apprentie* est un nom ; car tout adjectif joint au mot *auteur,* appliqué à une femme, prend le genre masculin : *M*[me] *de Staël est* UN AUTEUR DISTINGUÉ.

— *Auteur original,* celui qui a le premier traité une matière, qui n'a point eu de modèle, soit pour le fond des choses, soit pour la manière dont il les a exprimées : *Si vous demandiez de Théodote s'il est* AUTEUR *ou plagiaire, original ou copiste...* (La Bruy.) *C'est un bon préjugé pour le progrès des lettres dans un pays, quand il s'y rencontre en même temps plusieurs* AUTEURS ORIGINAUX *qui servent de modèles aux autres.* (Trév.)

— En littérat. les auteurs se divisent en plusieurs classes, relativement aux temps, aux lieux où ils ont vécu, et aux matières qu'ils ont traitées. || *Auteurs anciens,* les auteurs grecs et romains avant la chute de l'empire d'Occident. || *Auteurs modernes,* ceux des derniers siècles et les contemporains. || *Auteurs sacrés,* les prophètes, les évangélistes, les Pères de l'Église, et, en général, tous ceux qui ont traité anciennement de matières religieuses. || *Auteurs profanes,* ceux qui ont écrit sur des matières étrangères à la religion : *Nous ne parlerons ici que des pauvres* AUTEURS PROFANES. (Volt.) || *Auteurs grecs, latins,* les anciens écrivains classiques de la Grèce et de Rome : *Louis XIV faisait imprimer dans son palais les traductions des bons* AUTEURS GRECS ET LATINS. (Volt.)

— *Auteur anonyme,* celui qui n'a pas mis son nom à son ouvrage : *L'*AUTEUR ANONYME *de l'*Imitation de Jésus-Christ. || *Auteur pseudonyme,* celui qui a publié son ouvrage sous un nom emprunté. || *Auteur authentique,* celui qui est véritablement auteur de l'ouvrage publié sous son nom. || *Auteur apocryphe,* celui à qui on attribue un livre faussement, ou sans preuves.

— Par extens. L'ouvrage même d'un auteur : *Lire un* AUTEUR. *Expliquer un* AUTEUR. *Entendre, commenter un* AUTEUR. AUTEUR *difficile à comprendre.*

On lit peu ces *auteurs* nés pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier. (Boil.)

— Celui de qui l'on tient quelque nouvelle, celui qui a inventé ou répandu le premier le fait dont on parle : *Je vous cite mon* AUTEUR. *Je tiens le fait d'un bon* AUTEUR. *Il faut remonter à l'*AUTEUR *de ce bruit, de cette calomnie. J'ai vu naître ce conte, et j'en connais les* AUTEURS. (La Harpe.)

— Écrivain, ouvrage qui est censé faire autorité en quelque matière : *On pourrait citer plus d'un* AUTEUR *en faveur de cette opinion, de cette interprétation.*

Accabler l'équité sous des monceaux d'*auteurs.* (Boil.)

Je ne pense pas qu'il soit besoin de citer mes AUTEURS. (R.)

— Jurispr. Celui qui a transmis quelque droit, qui a vendu quelque propriété, par rapport à la personne qui l'a achetée de lui : *On donne en justice un délai pour appeler en garantie son* AUTEUR. *On lui disputait la propriété de cette terre ; il a appelé ses* AUTEURS *en garantie.* (Acad.)

— Pratiq. Celui au nom de qui un procureur ou un avoué agit, et pour lequel il occupe : *Tout ce que fait un avoué en vertu de sa procuration oblige son* AUTEUR. *L'*AUTEUR *peut révoquer son avoué, mais il faut qu'il lui signifie cette révocation.*

AUTHENTE, adj. Il n'est usité qu'en termes de plain-chant, et dans cette dénomination, *Ton* ou *mode* AUTHENTE. || V. AUTHENTIQUE.

AUTHENTICITÉ, n. f. (*authentique.*) Qualité de ce qui est authentique : *L'*AUTHENTICITÉ *des livres sacrés. L'*AUTHENTICITÉ *d'un fait, d'une nouvelle.* (Acad.) *Les seuls canons d'une* AUTHENTICITÉ *incontestable qui nous soient parvenus du concile de Nicée sont au nombre de vingt.* (Lenormant.) *L'auteur établit solidement l'*AUTHENTICITÉ *des pièces qu'il publie.* (Rémusat.)

AUTHENTIQUE, adj. des 2 g. (αὐθεντικός, m. sign. ; gr.) Pron. *ô-tan-tik.* — En parl. d'un acte, Émané d'un officier public, et dressé avec la solennité requise : *Pièce, acte, contrat, titre* AUTHENTIQUE. *Preuve, déclaration* AUTHENTIQUE. (Acad.) *Elle ne conservait de sa splendeur éteinte que des titres* AUTHENTIQUES *de noblesse royale* (Lamart.) *Les faits dont les templiers furent accusés sont si atroces, qu'on a peine à les croire, quoique prouvés par des procédures* AUTHENTIQUES. (Fléch.) *Il faut envoyer chercher chez votre notaire les titres et les pièces* AUTHENTIQUES. (Scribe.)

— *Copie authentique,* copie d'un acte, légalisée et certifiée conforme à l'original.

— N. f. La minute d'un acte ou écrit authentique : *J'ai vu l'*AUTHENTIQUE *et la copie.* || Peu usité.

— Qui est certain, dont la vérité, l'autorité ne peut être contestée : *Un passage* AUTHENTIQUE. *Un fait, un témoignage, une histoire* AUTHENTIQUE. (Acad.) *Ils racontent des événements de la plus haute importance, dont ils pouvaient avoir aisément en main les preuves les plus* AUTHENTIQUES. (Frayss.) *Il n'y a plus qu'un petit nombre de savants qui regardent toutes les Catilinaires comme également* AUTHENTIQUES. (Mérim.)

— Par extens. *On n'avait pas alors, comme aujourd'hui, des individus* AUTHENTIQUES, *apportés de chaque contrée par des voyageurs connus et instruits.* (Cuv.)

— Plain-chant. *Mode authentique,* dénomination commune aux quatre tons impairs du plain-chant. Les *modes authentiques* furent, dit-on, approuvés et choisis par saint Ambroise, qui les emprunta au genre diatonique des Grecs. Ils correspondent aux modes de la musique grecque : *dorien, phrygien, éolien, mixo-lydien.*

AUTHENTIQUE, n. f. Jurispr. Il se dit de fragments de lois émanées de Justinien, lesquels ont été insérés dans le Corps de droit romain :

Si vous avez besoin de lois et de rubriques,
Je sais le Code entier avec les *Authentiques,*
Le Digeste nouveau, le vieux, l'Infortiat. (Corn.)

— Anc. jurispr. Loi qui condamnait une femme convaincue d'adultère à perdre sa dot et ses conventions matrimoniales, et à être enfermée dans un cloître :

Rien n'arrête le sexe en son ardeur lubrique ;
Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'*Authentique.* (Boil.)

AUTHENTIQUEMENT, adv. (*authentique-ment.*) Pron. *ô-tan-tik-man.* — D'une manière authentique : *Un contrat fait* AUTHENTIQUEMENT. (Acad.)

AUTHENTIQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*authentique.*) Pron. *ô-tan-ti-ké.* — Jurispr. anc. Dresser un acte avec toutes les formalités requises pour qu'il soit authentique.

— Anc. jurisprud. *Authentiquer une femme,* la déclarer convaincue d'adultère, et lui appliquer les peines portées par l'Authentique.

AUTOBIOGRAPHE, n. m. (αὐτός, soi-même, βίος, vie, γράφω, j'écris ; gr.) Celui qui écrit sa propre vie.

AUTOBIOGRAPHIE, n. f. (*autobiographe.*) Pron. *ô-to-bi-o-gra-fi.* — Récit fait par une personne des événements de sa vie privée ou publique.

AUTOCARPIEN, adj. m. (αὐτός, soi-même, καρπός, fruit ; gr.) Bot. *Fruit* AUTOCARPIEN, fruit qui se développe sans contracter d'adhérence avec d'autres organes, et sans être recouvert par les parties voisines.

AUTOCÉPHALE, n. m. (αὐτός, soi-même, κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *ô-to-cé-fal.* — Évêque grec qui n'était point soumis à la juridiction des patriarches.

AUTOCHTHONE, n. m. (αὐτός, soi-même, χθών, χθονός, terre ; gr.) Pron. *ô-tok-tonne.* — Antiq. Nom sous lequel les Grecs désignaient les premiers habitants d'un pays, pour les distinguer des peuples qui étaient venus plus tard s'établir dans ce même pays. Il est synonyme d'*Aborigène.*

— Particul. il se disait des Athéniens, qui prétendaient être nés sur le sol même qu'ils habitaient.

— Adj. des 2 g. *Un peuple* AUTOCHTHONE. *Une nation* AUTOCHTHONE. *Les Étrusques se disaient* AUTOCHTHONES. (Michelet.) *La plupart des familles nobles composent une sorte de nation* AUTOCHTHONE, *dans laquelle les étrangers ne sont jamais reçus.* (H. de Balz.)

AUTOCLAVE, adj. (αὐτός, soi-même ; gr. ; *clavis,* clef ; lat.) Pron. *ô-to-klav.* — Il n'est usité que dans cette expression : *Marmite* AUTOCLAVE, marmite propre à faire cuire les aliments sans évaporation, et disposée de telle sorte que plus la pression intérieure de la vapeur est forte, plus le couvercle qui la ferme est maintenu serré contre ses bords.

— Fig. et fam. Machine à vapeur : *Une* MARMITE AUTOCLAVE, *en se soulevant de deux pouces sur elle-même, nous procure le calicot à cinq sous le mètre à meilleur marché.* (H. de Balz.)

— N. m. Marmite autoclave : *On a reconnu que la viande qu'on soumet à une haute température est plus promptement cuite, plus savoureuse, et donne un bouillon meilleur : l'*AUTOCLAVE *est une marmite construite pour gouverner la cuisson d'après ce principe.* (Francœur.)

AUTOCRATE, TRICE, n. (αὐτός, soi-même, κρατῶ, je commande ; gr.) Pron. *ô-to-kratt, kra-triss.* — Celui, celle dont la puissance ne relève d'aucune autre ; c'est le titre que prend le czar ou empereur de Russie, ou bien la czarine : *Sigismond prit le titre d'*AUTOCRATE *de toutes les Russies, et ordonna que les oukases fussent rendus en son nom.* (Mérim.) *On n'a exécuté aucun criminel sous l'empire de l'*AUTOCRATRICE *Élisabeth.* (Volt.)

AUTOCRATIE, n. f. (*autocrate.*) Pron. *ô-to-kra-ci.* — Le gouvernement d'un seul homme dont l'autorité est absolue, illimitée.

— Médec. *Autocratie de la nature,* l'influence qu'exerce le principe vital sur le cours, la durée ou la guérison des maladies.

AUTOCRATIQUE, adj. des 2 g. (*autocrate.*) Pron. *ô-to-kra-tik.* — Qui a rapport à l'autocratie, qui tient de l'autocratie, qui est despotique.

— Méd. Qui a lieu spontanément.

AUTO-DA-FÉ, n. m. (*auto-da-fé,* esp. ; acte de foi.) Pron. *ô-to-da-fé.* — Acte judiciaire de l'inquisition.

— Cérémonie dans laquelle l'inquisition faisait exécuter ses jugements, et particulièrement ceux qui condamnaient au supplice du feu : *Un* AUTO-DA-FÉ *révolte l'humanité.* (Acad.)

— Fig. et fam. Destruction : *Alors les produits de l'Angleterre nous arrivaient par la contrebande, malgré les* AUTO-DA-FÉ *dont ils étaient l'objet.* (Blanqui.)

Gramm. Cette expression, qui, en passant dans notre langue, a conservé sa forme primitive, est *invariable* au pluriel, comme tous les noms composés d'origine étrangère. La variabilité qu'on lui a fait subir dans l'exemple suivant doit donc être considérée comme une faute typographique : *Ces* AUTO-DA-FÉS *avaient pour apologistes et partisans dévoués les veuves elles-mêmes.* (Phil. Chasles.)

AUTODYNAMIQUE, adj. des 2 g. (αὐτός, soi-même, δυναμικός, puissant ; gr.) Didact. Qui est produit par la force propre d'une chose.

AUTOGNOSIE, n. f. (αὐτός, soi-même, γνῶσις, connaissance ; gr.) Didact. Connaissance de soi-même.

AUTOGRAPHE, adj. des 2 g. (αὐτός, soi-même, γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *ô-to-graf.* — Qui est écrit de la main même de l'auteur : *Lettre, manuscrit* AUTOGRAPHE. (Acad.)

— N. m. *Il aimait la littérature, et protégeait les arts; il avait des* AUTOGRAPHES, *de magnifiques albums, des esquisses, des tableaux.* (H. de Balzac.)

— Adj. et n. m. Il se dit de Celui qui imite les diverses écritures, ou qui multiplie les exemplaires d'un écrit au moyen de l'autographie.

AUTOGRAPHIANT, p. prés. du v. Autographier.

AUTOGRAPHIE, n. f. (*autographe.*) Pron. *ó-to-gra-fi.* — Technol. Procédé par lequel on transporte, du papier sur la pierre, l'écriture et les dessins faits à la plume, pour les multiplier ensuite par la voie de l'impression : *Quand il examina sa minute, il aperçut l'effet produit par les procédés de l'*AUTOGRAPHIE. (H. de Balzac.)

AUTOGRAPHIÉ, ÉE, p. pass. du v. Autographier.

AUTOGRAPHIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ó-to-gra-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'impar. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous autographiions, vous autographiiez.* — Techn. Pratiquer l'autographie : AUTOGRAPHIER *une lettre.*

AUTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*autographie.*) Pron. *ó-to-gra-fik.* — Qui appartient à l'autographie, qui concerne l'autographie : *Procédé* AUTOGRAPHIQUE. *Il s'était empressé d'aller, chez le directeur d'un établissement* AUTOGRAPHIQUE, *faire tirer deux exemplaires de ce travail.* (H. de Balzac.)

— *Encre autographique*, encre particulière aux procédés de l'autographie.

AUTOMACHIE, n. f. (αὐτός, soi-même, μάχη, combat; gr.) Didact. Contradiction avec soi-même dans les pensées, dans les discours, ou dans les écrits.

AUTOMATE, n. m. (αὐτός, soi-même, μάω, je meus; gr.) Toute machine qui renferme en elle-même le principe de son mouvement : *Les horloges et les montres sont des* AUTOMATES. *Quelques philosophes ont prétendu que les bêtes ne sont que des* AUTOMATES. (Acad.)

— Plus souv. Appareil qui a la forme d'un être organisé, et qui cache dans son intérieur des ressorts propres à lui donner des mouvements imitant quelques-unes des fonctions de la vie.

— Adj. des 2 g. *Le flûteur* AUTOMATE, *le canard* AUTOMATE *de Vaucanson.* (Acad.)

— Fig. *J'ose poser en fait qu'il n'existe pas dans le haut Valais un seul montagnard mécontent de sa vie presque* AUTOMATE. (J. J. Rouss.) *Le sot est* AUTOMATE, *il est machine, il est ressort; le poids l'emporte, le fait mouvoir, le fait tourner, et toujours, et dans le même sens, et avec la même égalité.* (La Br.)

— Fig. Substantiv. : *Faibles* AUTOMATES *mus par une main invisible, qui de nous a pu apercevoir le fil qui nous conduit?* (Volt.) *L'homme sans religion est un* AUTOMATE *qui marche vers le bonheur, et se brise avant d'y arriver.* (Mme de Maint.)

— Fig. et fam. *C'est un automate*, c'est un homme sans volonté, un sot, un niais : *Je vis que j'avais affaire à un disciple qui me préparait bien de l'occupation, à un sujet des plus pesants, à un* AUTOMATE. (Le Sage.)

AUTOMATIE, n. f. (*automate.*) Pron. *ó-to-ma-ci.* — L'état d'un automate. || Spontanéité.

AUTOMATIQUE, adj. des 2 g. (*automatie.*) Pron. *ó-to-ma-tik.* — Physiol. et méd. Il se dit des mouvements qui s'exécutent sans la participation de la volonté : *La circulation du sang est un mouvement* AUTOMATIQUE. (Acad.) *Quelle épouvante me causèrent les mouvements* AUTOMATIQUES *de ces corps!* (H. de Balzac.)

— Il se dit aussi des mouvements qui ont lieu sans but déterminé, par suite de l'habitude, et de ceux qu'on observe chez les malades dans quelques espèces de délire et de manie : *Les mouvements de l'enfant nouveau-né sont* AUTOMATIQUES. *Le délire est caractérisé par le marmottement, les gestes* AUTOMATIQUES. (Chomel.)

— Phil. Qui caractérise l'être capable de se mouvoir, de se déterminer.

AUTOMATIQUEMENT, adv. (*automatique-ment.*) D'une manière automatique.

AUTOMATISME, n. m. (*automate.*) Pron. *ó-to-ma-tism.* — Mouvement machinal, qui s'exécute sans la participation de la volonté : *Leur conduite paraît stupide, et voisine de l'*AUTOMATISME. (Diderot.)

— Phil. Faculté de se mouvoir par soi-même, de se déterminer, de rechercher ou de fuir les objets.

AUTOMATURGE, n. m. (*automate*, ἔργον, ouvrage; gr.) Celui qui fait des automates.

AUTOMÉDON, n. pr. m. Pron *ó-to-mé-don.* — Conducteur du char d'Achille.

— Fig. Personne qui conduit habilement un char ou un coursier.

AUTOMNAL, ALE, adj. (*automne.*) Pron. *ó-tom-nal.* — Qui appartient à l'automne.

— Bot. *Plantes automnales*, plantes qui croissent, qui fleurissent ou produisent en automne.

— Méd. *Fièvres automnales*, diverses espèces de fièvres intermittentes qui se manifestent en automne.

— Liturg. *Partie automnale du bréviaire*, celle qui contient l'office des trois mois de l'automne.

— Astron. *Point automnal* ou *équinoxial*, le point de l'écliptique où le soleil commence à descendre au dessous de l'équateur.

AUTOMNATION, n. f. (*automne.*) Influence de l'automne sur la végétation.

AUTOMNE, n. m. et f. (*autumnus*, lat.; m. sign.) Pron. *ó-tonn.* — La troisième des quatre saisons de l'année, celle qui est entre l'été et l'hiver : elle commence le 23 septembre, à l'époque de l'équinoxe, et finit le 21 décembre : *Un bel* AUTOMNE. *L'*AUTOMNE *est une saison tempérée.* (Acad.) *Pendant l'*AUTOMNE, *le soleil parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. L'*AUTOMNE *répand les fruits promis par le printemps.* (Fén.)

Flore cède la terre et l'empire à Pomone :
L'homme va recueillir les présents de l'*automne.* (Lem.)

Les oiseaux de passage ont toujours indiqué les saisons; on les voit venir par troupes au printemps, et s'en retourner en AUTOMNE. (Volt.)

Et toi, riant *automne*, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, du repos, des plaisirs. (St-Lamb.)

*L'*AUTOMNE *paraît concourir au développement des affections muqueuses et rhumatismales, des dyssenteries, des fièvres intermittentes.* (Chomel.)

— Fig. L'âge qui précède la vieillesse : *Être dans son* AUTOMNE. (Acad.)

A quoi souhaitez-vous d'employer vos beaux jours?
Le printemps pour les amours
Est plus propre que l'*automne.* (Benserade.)

— Alchim. Le temps où l'opération du grand œuvre était achevée. On l'appelait aussi *Le temps de la moisson*, parce qu'alors on recueillait le fruit de ses peines.

Gramm. On donne à ce nom tantôt le genre *masculin*, tantôt le genre *féminin* : UN BEL AUTOMNE. UNE AUTOMNE FROIDE ET PLUVIEUSE. (Acad.) *Je rentrais à la campagne pour passer la mélancolique* AUTOMNE *dans la maison solitaire de mon père et de ma mère.* (Lam.)

Une santé, dès lors florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une *automne* nouvelle
Les nombreuses moissons. (J.-B. Rouss.)

— On a cherché à expliquer au moyen de la pensée, là énergique, ailleurs empreinte d'une certaine mollesse, cette variété dans l'emploi du genre; mais ces distinctions subtiles sont démenties par la plupart des exemples :

... Quand l'*automne*, abrégeant les jours qu'*elle* dévore. (V. Hug.)

— Le masculin est le genre qu'on lui donne le plus souvent aujourd'hui en vers comme en prose.

AUTONOME, adj. des 2 g. (αὐτός, soi-même, νόμος, loi; gr.) Titre donné aux villes grecques qui se gouvernaient par leurs propres lois.

— Par analog. *Faites des principautés des puissances libres et* AUTONOMES *qui servent de barrière morale à l'Occident contre les envahissements de la Russie.* (Cuv.-Fleury.)

— *Monnaies autonomes*, monnaies frappées par les villes grecques autonomes, et qui portaient leur nom au lieu du nom de l'empereur romain.

AUTONOMIE, n. f. (*autonome.*) Hist. anc. Liberté dont jouissaient, sous les Romains, les villes grecques qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois : *La Grèce a péri en perdant la liberté communale, et elle crut renaître lorsqu'après la conquête les Romains lui eurent accordé l'*AUTONOMIE. (Ch. Giraud.)

AUTOPATHIE, n. f. (αὐτός, soi-même, πάσχω, je souffre; aor. 2, ἔπαθον; gr.) Égoïsme qui rend insensible aux joies et aux souffrances des autres.

AUTOPHONIE, n. f. (αὐτός, soi-même, φωνή, voix; gr.) Méd. Nouveau mode d'auscultation, qui consiste dans l'appréciation des modifications que présente la voix de l'observateur lui-même, lorsqu'il tient son oreille immédiatement accolée sur la poitrine du malade.

AUTOPLASTIE, n. f. (αὐτός, soi-même, πλάσσω, je forme; gr.) Chir. Opération qui a pour but de remplacer une partie détruite, en empruntant aux parties voisines ou éloignées les matériaux ou les lambeaux de chair destinés à cette réparation.

— *L'autoplastie*, inventée pour réparer les pertes de substance du nez, a été appliquée depuis à presque toutes les parties avec succès.

AUTOPSIE, n. f. (αὐτός, soi-même, ὄψις, vue; gr.) Pron. *ó-top-ci.* — Philos. Vision intuitive, état de l'âme dans lequel, suivant les païens, on avait un commerce intime avec la Divinité.

— Chir. Inspection de toutes les parties d'un cadavre; examen de l'état où elles se trouvent : *Procès-verbal d'*AUTOPSIE. *Ordonner l'*AUTOPSIE *d'un cadavre.* (Acad.)

— Ouverture des cadavres pour reconnaître les causes de la mort : *Qu'on sauve mes restes d'une sacrilége* AUTOPSIE! (Châteaubr.) *Un ordre du tzar avait empêché les médecins de faire l'*AUTOPSIE *du cadavre.* (Mérim.)

— *L'autopsie* se fait, soit dans un but scientifique, pour reconnaître les altérations morbides, soit dans un but judiciaire, pour constater la cause de la mort :

— Par abus. Description de l'état des différentes parties d'un cadavre.

AUTOPTIQUE, adj. des 2 g. (*autopsie.*) Pron. *ó-top-tik.* — Qui a rapport à l'autopsie.

AUTORISABLE, adj. des 2 g. (*autoriser.*) Qui peut être autorisé.

AUTORISANT, part. prés. du v. Autoriser.

AUTORISATION, n. f. (*autoriser.*) Pron. *ó-to-ri-za-cion.* — L'action par laquelle on autorise, on accorde la permission de faire quelque chose : *Demander, obtenir, accorder une* AUTORISATION. (Acad.) *Il s'était glissé des abus odieux dans les* AUTORISATIONS *accordées pour la vente des remèdes secrets.* (Cabanis.)

— Jurispr. Le consentement qu'une personne doit obtenir d'une autre pour faire un acte ou pour exercer un droit civil, lorsqu'elle est soumise à l'autorité de cette dernière, ou qu'elle ne peut agir sans sa participation : *La femme ne peut accepter une donation sans l'*AUTORISATION *de son mari.* (Acad.)

AUTORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Autoriser. Qui a de l'autorité; qui a le pouvoir ou le droit de commander : *Un gouvernement plus* AUTORISÉ *et plus ferme.* (La Rochef.)

— Qui a obtenu une autorisation : *Femme dûment* AUTORISÉE *de son mari.* (Acad.) *En France, le théâtre fut à la fois* AUTORISÉ *par un privilége du roi, et proscrit dans les tribunaux.* (Chamfort.)

— Qui a le droit de; qui a un motif, un prétexte pour : *Traitez-le sévèrement, vous y êtes* AUTORISÉ *par la conduite déloyale qu'il a tenue à votre égard.* (Acad.) *Tout peuple est* AUTORISÉ *à pourvoir à sa sûreté présente et à sa sûreté à venir.* (Raynal.)

— Il se dit aussi des choses que l'on a le droit, la faculté, la permission de faire : *Une démarche* AUTORISÉE. *Une action* AUTORISÉE *par les lois. Une pratique* AUTORISÉE *par l'Écriture. Une messe basse est sans contredit quelque chose de très-respectable, puisqu'elle a été* AUTORISÉE *par l'Église.* (Volt.)

AUTORISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*auctor*, autorité, garant; lat.) Donner autorité, donner pouvoir. *C'est le roi qui* AUTORISE *les magistrats.* (Acad.)

— Fig. Donner de l'influence, du crédit, de la puissance : *Les dominicains s'unissent aux jésuites; ils font par cette union le plus grand nombre; par là ils* AUTORISENT *les jésuites.* (Pasc.) || Il a vieilli.

— Donner une autorisation; accorder la faculté, la permission de faire quelque chose : *Une femme ne peut contracter si son mari ne l'*AUTORISE, *ne l'y* AUTORISE. (Acad.)

— *Autoriser une société anonyme*, accorder à un certain nombre de personnes une autorisation pour former une société anonyme.

— Par extens. Mettre en droit de faire une chose; en fournir un motif, un prétexte :

Votre exemple à la fois m'instruit et m'*autorise.* (Corn.)

Toutes les conciliations inventées pour calmer les esprits rebelles les ONT AUTORISÉS *dans leur séparation et leur révolte.* (Mass.)

— Avant un infinitif il veut la prépos. *à* : *Vous m'*AVEZ AUTORISÉ À *faire cette démarche.* (Acad.) *Par vos propos indiscrets, vous* AUTORISEZ *cet enfant* À *oublier ses devoirs.* (Acad.)

A ne vous rien cacher son amour m'*autorise.* (Corn.)

— Il se dit souvent des choses : AUTORISER *une démarche.* AUTORISER *des abus, des violences, des excès.* (Acad.) *L'exemple des grands* AUTORISE *le vice.* (Mass.) *Les politiques ne manquent pas d'alléguer la raison d'État pour* AUTORISER *tout ce qu'ils font sans raison.* (St-Evrem.)

Je veux, pour donner cours à mon ardente haine,
Que sa fureur au moins *autorise* la mienne. (Rac.)

= **S'autoriser**, v. pr. Acquérir de l'autorité, du crédit, de l'influence, etc. : *Les coutumes s'*AUTORISENT *par le temps, et acquièrent force de loi.* (Acad.) *Les tyrans s'*AUTORISENT *peu à peu en flattant les peuples.* (Trév.)

Joad, de temps en temps, le montre aux factieux,

Et d'oracles menteurs s'appuie et *s'autorise*. (Rac.)

— Prendre droit ou prétexte de faire quelque chose : *Il s'*AUTORISE *de votre exemple pour agir de la sorte. Il justifiait leur conduite pour s'*AUTORISER *à les imiter.* (Acad.)

... Vous vous saisissez d'un prétexte frivole
Pour *vous autoriser* à manquer de parole. (Mol.)

*Le christianisme, dont on s'*AUTORISE *avec raison pour recommander la pratique de la fraternité, nous la représente comme le devoir qui renferme tous les autres.* (Portalis.)

AUTORITÉ, n. f. (*auctoritas*; lat., m. sign.) Propr. Droit de celui qui a créé, fait ou établi, sur les choses qu'il a créées, faites ou établies : *Il n'y a pas d'*AUTORITÉ *plus incontestable et plus sacrée que celle de Dieu sur les hommes qu'il a créés.*

— Droit qu'ont les particuliers sur les personnes qui leur sont soumises, soit par la nature, soit par des conventions particulières : *L'*AUTORITÉ *des parents sur leurs enfants, des maîtres sur leurs domestiques. Je lui donne l'*AUTORITÉ *que le ciel m'a donnée sur toi, et j'entends que tu fasses tout ce qu'il te dira.* (Mol.)

— *Autorité paternelle*, celle qu'un père exerce sur ses enfants en vertu du droit naturel : *L'*AUTORITÉ PATERNELLE *ne s'étend qu'à l'éducation et non à la destruction; et cette* AUTORITÉ *cesse dès que l'âge met les enfants en état de savoir user de la liberté.* (Girard.)

— *Autorité maritale*, celle qu'un mari exerce sur sa femme en vertu d'un droit naturel dont l'étendue est restreinte par les lois civiles.

— Général. Le droit de commander, d'obliger à quelque chose, de quelque manière et à quelque titre que ce droit soit établi : AUTORITÉ *royale.* AUTORITÉ *légitime, tyrannique.* AUTORITÉ *suprême, absolue. Pisistrate usurpa dans Athènes l'*AUTORITÉ *souveraine, qu'il sut conserver durant trente années.* (Boss.) *Tout ce qui outre l'*AUTORITÉ, *l'affaiblit et la dégrade.* (Mass.)

Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
L'*autorité* livrée aux plus séditieux. (Corn.)

*Comme la première source de l'*AUTORITÉ *vient de nous, les rois ne doivent en faire usage que pour nous.* (Mass.) *Rien n'est plus dangereux que l'*AUTORITÉ *en des mains qui ne savent pas en faire usage.* (J.-J. Rouss.) *La guerre exige une* AUTORITÉ *forte et prompte.* (Barante.) *Quelle* AUTORITÉ *plus grande, plus respectable, mieux établie que celle de la religion chrétienne?* (Elisée.) *Dans toute société, soit des animaux, soit des hommes, la violence fit les tyrans, la douce* AUTORITÉ *fait les rois.* (Buff.)

— *Par autorité de justice*, en vertu du pouvoir que donne un jugement ou un arrêt exécutoire.

— *Autorité spirituelle*, le pouvoir du clergé sur les consciences en matière de religion : *Le pape a une* AUTORITÉ SPIRITUELLE, *comme chef de la chrétienté.* || *Autorité temporelle*, le pouvoir d'un prince sur ses sujets en matière purement politique : *Le pape a une* AUTORITÉ TEMPORELLE, *comme chef des États-Romains.*

— *Faire une chose de son autorité privée*, la faire sans en avoir le droit.

— Dans un sens analogue : *Qui êtes-vous donc, pour imposer de votre* AUTORITÉ *de nouveaux termes?* (Pasc.)

— *Il veut tout emporter d'autorité*, se dit d'une personne qui a l'habitude de parler ou d'agir d'une façon impérieuse.

— Particul. La puissance, la force qui soumet les esprits par la crainte : *User d'*AUTORITÉ. *Faire acte d'*AUTORITÉ. *Faire un coup d'*AUTORITÉ. *Vous n'avez agi par* AUTORITÉ *que parce que vous savez qu'il est plus aisé de trouver des esclaves que des raisons.* (Pascal.) *Il vit qu'il ne gagnerait rien sur moi par* AUTORITÉ. (J.-J. Rouss.)

— Force matérielle ou morale plus ou moins grande, par laquelle on se maintient dans l'exercice du pouvoir public : *Le cardinal de Richelieu avait affermi la sûreté du peuple et l'*AUTORITÉ *du roi par l'abaissement des grands.* (Trév.)

— La faculté d'ordonner, de régler, de faire quelque chose communiquée par le souverain ou conférée par la loi : *L'*AUTORITÉ *des magistrats. L'*AUTORITÉ *d'un tuteur sur un pupille. Le doge de Raguse régnait un mois, et au bout de son* AUTORITÉ *de trente jours, il recevait pour sa peine cinq ducats.* (V. Hugo)

— *Ton d'autorité*, ton absolu avec lequel on commande, ou l'on affirme une chose, dans la conviction qu'on a la raison et le droit pour soi : *Prendre un* TON D'AUTORITÉ. *Le* TON D'AUTORITÉ *que vous prenez ne convient point.* (Mme de Maintenon.)

— La force, la vigueur que les institutions, les lois, et, en général, les actes publics empruntent au pouvoir suprême dont ils émanent, ou à leur valeur propre, ou au temps qui les a consacrés : *L'*AUTORITÉ *de la Constitution; l'*AUTORITÉ *des lois. L'*AUTORITÉ *des décrets d'un gouvernement, des arrêts de justice. On n'a pas souvent besoin de défendre par la force les institutions qui se maintiennent par leur propre* AUTORITÉ.

— Influence, considération, crédit, caractère qui commande la croyance. En ce sens, il se dit des personnes et des choses : *C'est la science, la vertu, un mérite éminent, qui donnent aujourd'hui l'*AUTORITÉ *que les peuples grossiers accordaient à la force physique. L'*AUTORITÉ *de leur personne donne du poids à leurs exemples.* (Fléch.) *Ces opinions ont acquis beaucoup d'*AUTORITÉ. (Acad.) *L'histoire sans chronologie manquerait d'*AUTORITÉ. (Rivar.) *La seule parole d'un honnête homme doit avoir toute l'*AUTORITÉ *du serment.* (Mme Lamb.) *Mirabeau manqua toujours de l'*AUTORITÉ *que la seule vertu donne à l'éloquence.* (Montalemb.)

— *Donner de l'autorité à un mot, à une opinion*, accréditer, contribuer à faire admettre ce mot, cette opinion : *Il y a des opinions populaires auxquelles on* DONNE *trop d'*AUTORITÉ. (P.-Royal.)

— Le sentiment d'un auteur ou d'un personnage rapporté comme preuve de ce que l'on dit : *Citer, alléguer des* AUTORITÉS. *J'ai cent bonnes* AUTORITÉS *pour prouver ce que j'avance.* (Acad.) *Plusieurs annalistes ont fait des récits forts différents mais sans nous faire connaître les* AUTORITÉS *qu'ils ont suivies.* (Mérim.) *Accurse fut l'*AUTORITÉ *de son siècle, qu'il remplit de son rôle et de son nom.* (Lerminier.)

— Fam. Joint à un adj. poss. *Mon autorité, son autorité*, la personne de qui je sais, de laquelle il tient tel fait, telle circonstance : MON AUTORITÉ *est un homme influent.* (C. Delav.)

— Il se dit des décrets, canons, règles, lois, ordonnances, décisions, etc., que l'on cite pour autoriser ce qu'on avance dans une discussion orale ou écrite : *Voilà de bien grandes* AUTORITÉS. *De si grandes* AUTORITÉS *sont inutiles, quand on a de si solides raisons à produire.* (Barthél.) *Les passages de l'Écriture sont des* AUTORITÉS *décisives en matière de foi.*

— *Faire autorité*, faire loi, servir de règle en quelque matière. *Le Dictionnaire de l'Académie* FAIT AUTORITÉ *en matière de langage. Les décisions de ce jurisconsulte* FONT AUTORITÉ. (Acad.)

— Droit. Autorisation : *Une femme ne peut agir, s'engager, que sous l'*AUTORITÉ *de son mari.*

— Rhét. Argument extrinsèque, un des lieux communs de la rhétorique.

— Absol. L'administration, le gouvernement considéré principalement dans ses rapports avec les citoyens. Il s'entend particulièrement de l'autorité exécutive. *Les actes de l'*AUTORITÉ, *les mesures de l'*AUTORITÉ. *Les agents de l'*AUTORITÉ. *Il n'y aurait qu'à permettre à ces coquins-là d'avoir raison, on verrait bientôt ce que deviendrait l'*AUTORITÉ. (Beaum.)

— *L'autorité supérieure du département*, le préfet, le conseil de préfecture et les sous-préfets. || *Autorité judiciaire*, celle dont les attributs se bornent à rendre la justice, par opposition aux autorités qui administrent et qui exécutent. || *Autorité municipale*, le maire, les adjoints et le conseil municipal. || *Autorités constituées*, ou simplement les *autorités*, les magistrats, les hauts fonctionnaires chargés de telle ou telle partie de l'administration publique. *Par ordre, par permission des* AUTORITÉS CONSTITUÉES. || Absol. *Les* AUTORITÉS *ont assisté à son convoi*. Dans cette acception, il ne s'emploie qu'au pluriel. || *Autorités civiles*, celles dont les attributions sont toutes civiles. || *Autorités militaires*, celles qui sont chargées de la direction et du commandement de la force publique. || *Autorités locales*, les agents des autorités civiles et militaires concourant, dans une même localité, à l'exécution des règlements.

— Philos. Certitude fondée sur les opinions admises par les anciens : *Ceux qui aiment et qui cherchent la vérité croient à l'*AUTORITÉ. (Lamenn.) *On n'aurait pas fait un pas vers la vérité, si les* AUTORITÉS *eussent prévalu sur la raison.* (Duclos.)

— Doctrine de ceux qui soutiennent que la révélation est la source de la vérité, et que la raison doit être guidée par la foi.

— Polit. Il se dit aussi du système politique de ceux qui soutiennent que le peuple doit soumission à la volonté de ceux qui le gouvernent, et obéissance aux lois qu'ils ont établies.

— *Principe d'autorité*, se dit dans le même sens.

— Beaux-arts. L'influence que certains ouvrages, certains siècles ou certains artistes d'un mérite généralement reconnu exercent sur l'opinion publique.

— Au plur. Tout ce qui peut prouver, dans les dessins ou restitutions de monuments anciens dégradés par les ravages du temps, que la figure qu'on en donne est conforme à ce qu'ils étaient autrefois.

Syn. Autorité, pouvoir, puissance. *L'autorité* est dans le droit, le *pouvoir* est dans la fonction, la *puissance* est dans la force. En Dieu, qui a un droit suprême sur les êtres qu'il a créés, et l'omnipotence pour exercer ce droit, les trois termes *autorité, pouvoir, puissance* se confondent; partout ailleurs ils se distinguent. *L'autorité* qui cesse d'être juste se détruit, le *pouvoir* qui excède sa mission devient tyrannique, la *puissance* qui agit d'elle-même et sans être requise par le *pouvoir* devient rebelle.

AUTOSAURE, adj. des 2 g. (αὐτός, lui-même, σαῦρα, lézard; gr.) Zool. Qui ressemble à un lézard.

= **Autosaures**, n. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

AUTOSITAIRES, n. m. plur. (αὐτός, même, σῖτα, nourriture; gr.) Ordre de monstres multiples, qui jouissent chacun individuellement d'une égale activité physiologique.

AUTOSITES, n. m. plur. (αὐτός, même, σῖτα, nourriture; gr.) Ordre de monstres unitaires, comprenant ceux auxquels leur organisation permet de vivre plus ou moins longtemps après la naissance.

AUTOTHÉTIQUE, adj. des 2 g. (αὐτός, soi-même, τίθημι, placer; gr.) Pron. *ô-to-té-tik*. — Philos. Il se dit de toute connaissance que l'homme acquiert par suite des données de l'expérience.

AUTOUR, prép. (*au, tour.*) Pron. *ô-tour*. — Il marque la situation de ce qui environne un objet ou le mouvement de ce qui en fait le tour : AUTOUR *du bras.* AUTOUR *de la tête.* AUTOUR *de l'église.* AUTOUR *de la place.* (Acad.)

Notre troupe serrée,
Tenait à peine *autour* d'une table carrée. (Boil.)
Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
Et traîné sans honneur *autour* de nos murailles? (Rac.)

Les arbres et les plantes, en laissant tomber leurs fruits ou leurs graines, se préparent AUTOUR *d'eux une nombreuse postérité.* (Fén.) *La terre est emportée avec une rapidité inconcevable* AUTOUR *du soleil.* (La Br.) *D'où vient que le globe de la terre tourne régulièrement* AUTOUR *du soleil, dans des espaces où nul corps solide ne le tient assujetti pour régler son cours?* (Fén.) *Tous les amis de ce grand homme et les principaux de l'armée vinrent se ranger* AUTOUR *de lui.* (Thomas.) *Le serpent roule et déroule son corps* AUTOUR *des arbres, avec tant de promptitude, que l'œil a de la peine à le suivre.* (Lacépède.) *Qui de nous n'a mené le deuil* AUTOUR *d'un tombeau, n'a fait retentir le cri des funérailles!* (Châteaubr.)

La neige s'entassait *autour* de la caverne. (Lamart.)

Outre la terre, le soleil voit circuler beaucoup d'autres planètes AUTOUR *de lui.* (Arago.)

— Fig. et moral. *Tout seul qu'il est, on se figure* AUTOUR *de lui ses vertus et ses victoires.* (Fléchier.) *J'ignorais les événements qui se passaient* AUTOUR *de moi.* (Acad.) *Dans Constantinople, la philosophie avait tourné* AUTOUR *des idées des Grecs comme* AUTOUR *des bornes du monde.* (Thomas.) *Dieu frappe* AUTOUR *de nous nos proches, nos amis, nos frères.* (Mass.)

— Au dix-septième siècle, on employait *à l'entour de* comme loc. prépositive, quoique déjà la distinction entre ces deux termes fût très-bien établie, ainsi que le prouve cet exemple : *Anges saints, rangez* À L'ENTOUR *vos escadrons invisibles, et faites la garde* AUTOUR DU *berceau d'une princesse si grande et si délaissée.* (Boss.) Aujourd'hui *alentour* est toujours employé adverbialement et sans complément. || V. ALENTOUR.

— Prov. et fig. *Tourner autour du pot*, user de détours, biaiser, au lieu d'aller au fait.

— Auprès : *Il est toujours* AUTOUR *d'elle. C'est une personne si charitable, qu'elle est continuellement* AUTOUR *des malades.* (Acad.) *Vous ne faites que tourner* AUTOUR *de moi.* (Mme de Sév.) *Aucun de ceux qui étaient* AUTOUR *de lui n'osait lui proposer de retarder son départ.* (Fén.)

Que vois-je *autour* de moi, que des amis vendus! (Rac.)

— Adverb. et sans compl. *Il regardait tout* AUTOUR *si on le suivait.* (Acad.)

Ce lieu plein de merveilles
N'a pas toujours servi de temple aux immortels.
Un bourg était *autour*. (La Font.)
Un rat, sans plus, s'abstient d'aller flairer *autour*. (Id.)

Levez les yeux tout AUTOUR, *et voyez.* (Fén.)

J'ai laissé tout *autour* une garde éplorée. (Corn.)

L'éclipse du soleil est annulaire lorsque le soleil, masqué par la lune, la déborde tout AUTOUR *sous la forme d'un cercle lumineux.* (Arago.)

On n'entendait *autour* ni plainte, ni soupir!...
C'est ainsi qu'il mourut! si c'était là mourir! (Lamart.)

— *Ici autour*, dans le voisinage.

AUTOUR, n. m. (*astur;* lat., m. sign.) Pron. *ô-tour.* — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces diurnes; c'est un bel oiseau, beaucoup plus grand que l'épervier, auquel il ressemble par les habitudes et par un caractère qui leur est commun, et qui, dans les oiseaux de proie, n'appartient qu'à eux et aux pies-grièches; ce caractère consiste dans des ailes courtes : *La famille des* AUTOURS *est une des plus riches de toute l'ornithologie.* (Cuv.) *On prend l'*AUTOUR *avec des filets, dans lesquels le faucon ne s'empêtre jamais.* (Buff.)

L'oiseau dort dans le lit de mousse,
Que déjà menace l'*autour.* (V. Hug.)

*Le mâle de l'*AUTOUR *est, comme chez la plupart des oiseaux de proie, beaucoup plus petit que la femelle; tous deux sont des oiseaux de poing et non de leurre.* (Buff.)

AUTOUR, n. m. Pron. *ô-tour.* — Bot. Écorce légère, spongieuse, sans goût et sans odeur, apportée du Levant et employée dans la préparation du carmin : *L'*AUTOUR *est une écorce qui approche de la cannelle par la figure et par la couleur, mais elle est plus épaisse et plus pâle.* (Trév.)

AUTOURSERIE, n. f. (*autour.*) Pron. *ô-tourss-ri.* — Vêner. L'art d'élever et de dresser des autours.

— Nom donné à la chasse qui se fait avec l'autour : *Les fauconniers distinguent les oiseaux de chasse en deux classes, savoir, ceux de la fauconnerie proprement dite, et ceux qu'ils appellent de l'*AUTOURSERIE; *et, dans cette seconde classe, ils comprennent non-seulement l'autour, mais encore l'épervier, les harpayes, les buses,* etc. (Buff.)

AUTOURSIER, n. m. (*autour.*) Pron. *ô-tour-cié.* — Celui qui a soin de dresser les autours.

AUTRE, adj. indéf. des 2 g. (*alter;* lat., m. sign.) Pron. *ôtr.* — Il marque la différence, la distinction entre les personnes ou les choses : *Il faut appeler un* AUTRE *médecin. Connaisez-vous mon* AUTRE *sœur? Revenez une* AUTRE *fois. Souvent il est gai, d'*AUTRES *fois il est morne et sombre.* (Acad.) *Notre orgueil s'augmente souvent de ce que nous retranchons de nos* AUTRES *défauts.* (La Rochef.)

J'aurais trop de regret si quelque *autre* guerrier
Au rivage troyen descendait le premier. (Rac.)

*Les peines et les récompenses de l'*AUTRE *vie sont nécessaires pour justifier Dieu dans le gouvernement du monde.* (Fén.) *Si tout meurt avec le corps, il faut que l'univers prenne d'*AUTRES *lois,* d'AUTRES *mœurs, d'*AUTRES *usages.* (Mass.) *La substance de la lumière n'est pas plus simple que celle de toute* AUTRE *matière.* (Buff.)

— Fam. *L'autre jour,* un des jours précédents.

— Fam. *C'est une autre paire de manches, voici bien une autre paire de manches;* c'est une autre affaire, voici bien une autre affaire.

— *Nous autres, vous autres,* nous, vous :

Rivers, qu'avaient poussé mes amis et les vôtres,
Vint sur les bancs des pairs s'asseoir parmi *nous autres*
Dont les noms se perdaient dans la nuit du passé. (C. Del.)

— Dans le même sens, il s'emploie ordinairement avec ellipse du nom auquel il se rapporte, lorsque ce nom est déjà exprimé dans la phrase : *Aller de côté et d'*AUTRE. *Je garde ce cheval, et je vous cède l'*AUTRE. *Votre habit est usé, il en faut acheter un* AUTRE.

Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'autre. (Rac.)

*La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'*AUTRE *misérable.* (La Br.) *De part et d'*AUTRE *on sonna la retraite, et l'on dressa un trophée sur le champ de bataille.* (Barthél.)

— Fam. *Parler de choses et d'autres,* s'entretenir de divers sujets.

— Fam. et elliptiq. *Il en sait bien d'autres,* il est capable de bien d'autres tours. || *Il n'en fait pas d'autres;* il fait souvent des folies, des sottises pareilles. || *J'en ai vu bien d'autres,* j'ai vu des choses plus extraordinaires que celle-là.

— *En voici, en voilà bien d'une autre* ou *d'un autre,* voici quelque chose d'inattendu, de plus surprenant.

Il nous méprise, *en voilà bien d'une autre.* (Lam.)
Bon, dit Climène, *en voici bien d'un autre;*
Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre? (Volt.)

— Ces deux locutions sont également admises par l'Académie.

— Il s'emploie souvent par opposition à l'adjectif indéfini, *Un, une : D'*UNE *et d'*AUTRE *manière. J'ai parcouru l'*UNE *et l'*AUTRE *région. Ce que vous ne ferez pas dans* UN *temps, vous le ferez dans un* AUTRE. (Acad.) *Il s'avance l'épée d'*UNE *main et le bouclier de l'*AUTRE. (Fléch.) *D'*UN *côté* UNE *furie vengeresse leur présentait* UN *miroir qui leur montrait toute la difformité de leurs vices : en même temps, d'un* AUTRE *côté, une* AUTRE *furie leur présentait un* AUTRE *miroir où ils se voyaient tels que la flatterie les avait dépeints.* (Fén.)

L'*un* et l'*autre* consul vous avaient prévenue. (Rac.)

*La mer peut former des collines et élever des montagnes par des transports de terre, de vase, d'*UN *lieu à un* AUTRE. (Buff.)

— Fam. *Il dit d'une façon et il fait d'une autre;* ses discours et ses actions ne s'accordent pas.

— Il est souvent suivi de la conjonction *que,* et, dans ce cas, il établit une sorte de comparaison entre le terme qui figure dans la proposition principale et le terme qui suit la conjonction : *Les corps célestes sont d'une* AUTRE *nature* QUE *les corps sublunaires.* (Trév.)

On se voit d'un *autre* œil *qu'*on ne voit son prochain. (La Font.)

Toute AUTRE *place* QU'*un trône eût été indigne d'elle.* (Boss.) *Quelle* AUTRE *doctrine* QUE *celle des chrétiens a jamais mieux réglé nos devoirs?* (Mass.)

Est-il d'*autre* bonheur *que* la tranquille paix
D'un cœur qui t'aime? (Rac.)

— Il se répète élégamment en tête de deux propositions exprimant une comparaison : AUTRE *chose est une simple affirmation,* AUTRE *chose est une affirmation avec serment.* (Acad.) AUTRE *est la certitude que nous avons dans les connaissances humaines,* AUTRE *est celle de la foi.* (Pélisson.)

— *Autre est promettre, autre est donner,* promettre et donner sont deux choses différentes.

— Prov. *Autres temps, autres mœurs;* les mœurs, les usages changent avec le temps. || *Autres temps, autres soins;* d'autres circonstances imposent une conduite différente.

— Dans le style périodique, il peut s'énoncer en tête de chaque proposition principale coordonnée : AUTRES *sont les temps de Moïse,* AUTRES *ceux de Josué et des Juges,* AUTRES *ceux des Rois,* AUTRES *ceux où le peuple a été tiré d'Égypte,* AUTRES *ceux où il a conquis la terre promise,* AUTRES *ceux où il a été rétabli par des miracles visibles.* (Boss.)

— Il sert quelquefois à exprimer la succession de deux choses de même nature et se prend dans le même sens que *Nouveau* :

Tes remords te suivront comme autant de furies;
Tu croiras les calmer par d'*autres* barbaries. (Rac.)

— Il exprime la ressemblance, la conformité de nature, de caractère entre deux personnes ou deux choses; dans cette acception il a la valeur de *Second* : *Il le regarde comme un* AUTRE *lui-même. Cette ville est un* AUTRE *Paris.* (Acad.) *A la veille d'un si grand jour, il est tranquille, et on sait que le lendemain il fallut réveiller d'un profond sommeil cet* AUTRE *Alexandre.* (Boss.)

Il parle comme un *autre* Élie
Devant cette *autre* Jézabel. (Rac.)

On dirait qu'il va combattre des rois confédérés avec sa seule maison, comme un autre Abraham. (Fléch.) *Nous empruntons les erreurs de ceux avec qui nous vivons; nous nous transformons en d'autres eux-mêmes.* (Mass.)

Faites voir à l'Asie un autre Mithridate. (Rac.)

— Supérieur en mérite, en qualité : *L'homme que vous me citez est habile, mais celui dont je vous parle est bien un* AUTRE *homme.* (Acad.) *Ce vin est bon, mais celui qui est dans ma cave est bien d'*AUTRE *vin, est tout un* AUTRE *vin.* (Trév.)

— *C'est un autre homme, tout un autre homme, un tout autre homme,* se dit d'un homme qui a complétement changé, et qui se montre tout à fait différent de ce qu'il était.

— Bien plus grand, plus important, de plus grande conséquence : *Vous loger, passe; mais vous nourrir, c'est une* AUTRE *affaire.* (Acad.)

Le bec de la cigogne y pouvait bien passer;
Mais le museau du sire était d'*autre* mesure. (La Font.)
Il faut d'*autres* efforts pour rompre tant de nœuds. (Rac.)

— *Un autre, l'autre, les autres* s'emploient comme pronoms indéfinis par oppos. à *L'un, l'une, les uns* :

Quelquefois *l'un* se brise ou *l'autre* s'est sauvé,
Et par où *l'un* périt, *un autre* est conservé. (Corn.)

L'intérêt qui aveugle LES UNS *fait la lumière* DES AUTRES. (La Rochef.) *On n'a jamais vu les conciles généraux contraires* LES UNS AUX AUTRES *dans les points de foi.* (Pasc.)

Il voit de toutes parts des hommes bigarrés,
Les uns gris, *les uns* noirs, *les autres* chamarrés. (Boil.)
Quel est mon empereur? Bajazet? Amurat?
J'ai trahi *l'un,* mais *l'autre* est peut-être un ingrat. (Rac.)

L'amour et l'amitié s'excluent L'UN L'AUTRE. (La Br.)

Nous fûmes sans amour engagés *l'un* et *l'autre.* (Rac.)

On peut hasarder, dans tout genre d'ouvrage, d'y mettre le bon et le mauvais : le bon plait AUX UNS *et le mauvais* AUX AUTRES; *l'on ne risque guère davantage d'y mettre le pire, il a ses partisans.* (La Br.)

L'un est payé d'un mot et *l'autre* d'un coup d'œil. (Boil.)

LES UNS *passent toute leur vie dans l'oisiveté et dans la paresse, inutiles à la patrie, à leurs citoyens, à eux-mêmes;* LES AUTRES, *dans le tumulte des affaires et des occupations humaines.* (Mass.) *Il ôte* AUX UNS *la volonté,* AUX AUTRES *les moyens de nuire.* (Fléch.) *Le mal qui consume l'*UN *menace les* AUTRES. (Id.)

— Fam. *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre,* en compensant l'un avec l'autre. || *L'un vaut l'autre; qui voit l'un voit l'autre; ils sont aussi bons et aussi mauvais l'un que l'autre,* il n'y a pas de différence de l'un à l'autre. || *C'est tout un ou tout autre,* il n'y a point de milieu, il faut accepter les propositions qui sont faites. || *Il y en a d'uns et d'autres,* il y en a de bons et de mauvais.

— Fam. *Être toujours chez l'un ou chez l'autre,* être souvent en visite chez les diverses personnes que l'on connait.

— Il s'emploie dans un sens indéterminé, aux deux genres et aux deux nombres, pour Une autre personne, d'autres personnes : *J'aime mieux que vous l'appreniez d'un* AUTRE *que de moi. Tout* AUTRE *que lui ne s'en serait pas si bien tiré. Quelque* AUTRE *vous le dira mieux que moi.* (Acad.)

Ce que je vous dis là l'on le dit à bien d'*autres.* (La F.)
Quel *autre* ordonnera cette pompe sacrée? (Rac.)

Calquer son esprit sur l'esprit d'un AUTRE, *c'est le métier d'un sot ou d'un singe.* (Vauven.) *J'avais de la répugnance à être préféré à d'*AUTRES *qui pouvaient être choisis.* (La Br.) *Laissons à d'*AUTRES *le soin d'instruire les peuples de leurs devoirs.* (J.-J. Rouss.)

Une *autre* cependant a fléchi son audace;
Devant ses yeux cruels une *autre* a trouvé grâce. (Rac.)

— Fam. *Je ne connais autre,* c'est une des personnes que je connais le mieux. || Elliptiq. *A d'autres!* allez conter ces histoires à d'autres, je n'y ajoute pas foi.

— Pop. *Ah! cet autre!* se dit pour faire entendre qu'on n'ajoute aucune foi aux paroles de quelqu'un. || *Comme dit l'autre, cet autre,* comme on dit.

— *Les autres,* autrui, les autres personnes : *Nous ne nous louerions pas si souvent si nous pensions que les* AUTRES *nous louent assez.* (La Rochef.) *Les détails nous sont aussi chers de ceux que nous aimons qu'ils nous sont ennuyeux* DES AUTRES. (Mme de Sév.) *Il faut faire comme* LES AUTRES : *maxime suspecte, qui signifie presque toujours : Il faut mal faire.* (La Br.) *Nous ne vivons pas pour nous-mêmes et pour la vérité, nous vivons pour les* AUTRES *et pour la vanité.* (Mass.) *Les louanges que nous donnons aux* AUTRES *se rapportent toujours par quelque endroit à nous-mêmes.* (Id.) *Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des* AUTRES *est qu'ils veulent leur bien.* (Vauven.)

Le sage doit apprendre à se passer des *autres.* (E. Aug.)

Gramm. Le verbe de toute proposition incidente, dépendant d'une principale où figure *autre,* s'emploie sans négation si la principale est négative, et prend la négation *ne* si la principale est affirmative : *Il* N'EST PAS AUTRE *que je l'ai connu autrefois. Il* EST AUTRE *que je* NE *l'ai connu.* || V. TOUT.

AUTREFOIS, adv. (*autre, fois.*) Pron. *ô-tre-fois.* — Jadis, anciennement, au temps passé : *Les chrétiens ne connaissent plus la sainte frayeur dont on était saisi* AUTREFOIS *à la vue du saint sacrifice.* (Boss.)

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,
Et nous disent encor ce qu'il fut *autrefois.* (Corn.)
Je dois, comme *autrefois* la fille de Jephté,
Du Seigneur par ma mort apaiser la colère. (Rac.)

Toutes les distinctions odieuses qui divisaient AUTREFOIS *les hommes sont anéanties par l'Évangile.* (Mass.)

Terre *autrefois* féconde en sublimes vertus,
Ton empire est tombé, tes héros ne sont plus! (Lamart.)

— Il se dit quelquefois par oppos. à *Aujourd'hui, maintenant* : *Les hommes d'*AUTREFOIS *étaient, dit-on, plus robustes que ceux d'*AUJOURD'HUI. (Acad.)

Ces superbes coursiers, qu'on voyait *autrefois,*
Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
L'œil morne *maintenant,* et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. (Rac.)

AUTREMENT, adv. (*autre-ment.*) Pron. *ô-tre-man.* — D'une autre façon : *Faisons* AUTREMENT. (Acad.) *Comment aurait-on pu traiter* AUTREMENT *la plupart de ces matières?* (Pasc.)

Je vous connaissais trop pour juger *autrement,*
Et de votre conseil et de l'événement. (Corn.)

— Suivi de la conj. *que* : *Il agit* AUTREMENT *qu'il ne parle. Il n'agit pas* AUTREMENT *qu'il parle. Ils ne s'avisaient pas de vivre* AUTREMENT *que leurs ancêtres.* (Acad.) *Vous avez toujours méprisé ceux qui parlent* AUTREMENT *qu'ils n'agissent.* (J.-J. Rouss.) *Pour bien*

faire, pour bien penser, il faut faire, il faut penser AUTREMENT *que le grand nombre.* (Fén.)

— *Bien autrement, tout autrement*, d'une tout autre façon : *Cet historien rapporte le fait* BIEN AUTREMENT, TOUT AUTREMENT. (Acad.) *Dans les circonstances où nous nous trouvons, il en va* TOUT AUTREMENT. (Port.)

Les héros chez Quinault parlent bien *autrement*. (Boil.)

— *Tout autrement*, modifiant un adjectif, signifie Bien plus, beaucoup plus : *Ceci est* TOUT AUTREMENT *important.* (Acad.) *La joie de faire du bien est tout* AUTREMENT *douce et touchante que la joie de le recevoir.* (Mass.)

— Sans quoi, sinon : *Dites-lui qu'il soit sage, qu'*AUTREMENT *on le châtiera.* (Acad.) *L'utilité sociale exige impérieusement que l'homme puisse transmettre à ses enfants;* AUTREMENT *il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail.* (Thiers.)

— Fam. Précédé de la négative *pas*, il se dit quelquefois dans le sens de *Guère* : *Il n'est pas* AUTREMENT *disposé à faire ce que vous lui demandez.* (Acad.) *C'est un homme qui n'est pas* AUTREMENT *riche.*

Gramm. Ce que nous avons dit du verbe de la proposition incidente à l'article *autre* est applicable au verbe placé sous la dépendance d'une proposition où figure *autrement* ; ainsi on écrira avec la *négation* : *Il est fait* AUTREMENT *que vous* NE CROYEZ. (Acad.) Et sans négation : *Vous ne pensez pas* AUTREMENT *que vous dites.* (Beauzée.)

AUTRUCHE, n. f. Pron. *ô-truch*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Brévipennes; c'est le plus grand des oiseaux : ses ailes sont courtes, ses pieds robustes, ses cuisses nues, ses jambes et son cou fort larges ; l'autruche ne couve pas ses œufs, qu'elle pond sur le sable et laisse exposés à la chaleur du soleil : *L'*AUTRUCHE *est un oiseau propre et particulier à l'Afrique, aux îles voisines de ce continent, et à la partie de l'Asie qui confine à l'Afrique. Ces régions, qui sont le pays natal du chameau, du rhinocéros, de l'éléphant et de plusieurs autres grands animaux, devaient être aussi la patrie de l'*AUTRUCHE*, qui est l'éléphant des oiseaux.* (Buff.) *L'*AUTRUCHE *est privée, par sa grandeur même, de la principale prérogative des oiseaux : je veux dire la puissance de voler.* (Id.) *L'*AUTRUCHE *atteint sept à huit pieds de hauteur, et pèse jusqu'à quatre-vingts livres.* (Ch. Dumont.)

— Prov. et fig. *Il a un estomac d'*AUTRUCHE, se dit d'un grand mangeur, et principal. d'un homme qui a un bon estomac, parce qu'on pensait autrefois que l'autruche digérait le fer.

AUTRUI, pron. m. sing. (*alter, alterius* ; lat.) Pron. *ô-tru-i*. — Les autres hommes, le prochain : *Ne fais pas à* AUTRUI *ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.* (Acad.) *Être envieux du bonheur et de la vertu d'*AUTRUI, *c'est se faire du mal à soi-même.* (La Font.)

... Tel qui n'admet point la probité chez lui
Souvent à la rigueur l'exige chez *autrui*. (Boil.)

*Nous avons toujours assez de force pour supporter les maux d'*AUTRUI. (La Rochef.)

Parlez plus sainement de vos maux et des miens ;
Chacun voit ceux d'*autrui* d'un autre œil que les siens. (Corn.)

*L'honnête homme est discret ; il remarque les défauts d'*AUTRUI, *mais il n'en parle jamais.* (St.-Évrem.)

Des sottises d'*autrui* nous vivons au palais. (Boil.)

*Chacun, occupé de ses propres craintes, oublie les malheurs d'*AUTRUI. (Fléch.) *Quand le bonheur d'*AUTRUI *ne coûte rien au maître, il l'augmente.* (J.-J. Rouss.)

L'honnête homme toujours suppose dans *autrui*
Ce qu'il exigerait qu'on supposât de lui. (Desmahis.)

AUTRUI *et le* prochain *sont le complément du* moi, *les termes nécessaires de l'équation de la vie.* (Portalis.)

— Prov. *Mal d'autrui n'est que songe*, le malheur d'autrui ne nous touche guère.

— Prov. et fig. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné*, celui qui compte sur autrui est souvent trompé dans ses espérances.

— Prov. et pop. *Prendre son cœur par autrui*, agir à l'égard de quelqu'un comme en pareil cas nous voudrions qu'on agît à notre égard.

— *L'autrui* se disait autrefois pour Le bien, le droit d'autrui :

Le monstre infâme de l'envie,
A qui rien de *l'autrui* ne plaît. (Malh.)

*Retirement de l'*AUTRUI *à soi.* (Nicole.)

— Il est encore usité en ce sens en termes de chancellerie et de palais : *Sauf en autres choses notre droit, et l'*AUTRUI *en toutes.*

Gramm. *Autrui* ne s'emploie pour *les autres* que dans un sens général et indéfini ; aussi n'est-il jamais précédé de l'article, mais des prép. *à, de* ; on ne doit point le mettre en rapport avec un nom modifié par un adjectif déterminatif ; ainsi l'on ne dirait pas : *En épousant les intérêts d'*AUTRUI *nous ne devons pas épouser* SES PASSIONS, mais bien : *En épousant les intérêts d'*AUTRUI *nous ne devons pas* EN *épouser* LES PASSIONS. Mieux encore, on se sert de l'expr. *les autres*, à laquelle l'article donne toujours une signification plus précise ; *En épousant les intérêts* DES AUTRES, *nous ne devons pas épouser* LEURS PASSIONS. On ne doit pas mettre *autrui* en rapport avec *les uns* ; le véritable correspondant est *les autres* ; ainsi l'on dira : *Il ne faut pas ravir le bien* DES UNS *pour le donner* AUX AUTRES. Et non pas : *pour le donner* A AUTRUI.

AUVEL, n. m. Pron. *ô-vèl*. — Sorte de claie de cannes avec laquelle on construit l'enceinte des bourdigues.

AUVENT, n. m. (*au-vent*, ce qu'on oppose au vent.) Pron. *ô-van*. — Petit toit en saillie, placé ordinairement au-dessus des boutiques, pour servir d'abri : *Un jeune homme enveloppé d'un manteau se tenait sous l'*AUVENT *de la boutique.* (H. de Balzac.)

Pour éviter la pluie à l'abri de l'*auvent*,
J'allais doublant le pas. (Regnier.)

— Agricul. Tablette construite au haut d'un mur d'espaliers pour les garantir du vent.

— Mar. Sorte de faux sabord volant, qu'on place quelquefois obliquement dans le carré d'un sabord, afin que la pluie n'entre pas dans le bâtiment.

AUVERGNE, n. f. Pron. *ô-vèr-gn*. — Techn. Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux de veau.

AUVERGNER, v. trans. ou act. 1re conj. Techn. Faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

= **S'auvergner**, v. pr. Être auvergne.

AUVERGNEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui auvergne les peaux.

AUVERNAT, ou **AUVERNAS**, n. m. Pron. *ô-verna*. — Vin rouge d'Orléans très-chargé qui n'est bon à boire que vieux et dépouillé :

Un laquais effronté m'apporte un rouge bord
D'un *auvernat* fumeux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage. (Boil.)

— Raisin noir qui sert à faire ce vin, et dont le plant est venu d'Auvergne.

AUVESQUE, n. m. Pron. *ô-vèsk*. — Cidre d'excellente qualité.

AUX, art. contr. pl. V. AU.

AUXÈSE, n. f. (αὔξησις, croissance ; gr.) Pron. *ôk-cèz*. — Rhét. Figure qu'on nomme plus ordinairement *Exagération* ou *Hyperbole*.

AUXILIAIRE, adj. des 2 g. (*auxiliaris*, m. sign. ; lat.) Pron. *ôk-ci-li-èr*. — Qui vient au secours, qui aide.

— *Troupes auxiliaires, soldats auxiliaires*, les troupes, les soldats qu'un prince, qu'un État envoie au secours d'un autre prince, d'un autre État ; ou les étrangers qu'une nation prend à sa solde : *Les soldats des peuples étrangers, appelés* AUXILIAIRES, *n'étaient point admis dans les légions.* (Mérimée.)

— *Officiers auxiliaires*, capitaines de la marine du commerce, employés momentanément comme officiers sur les bâtiments de l'État.

— Méd. Qui aide à l'accomplissement d'une fonction sans en être l'organe principal : *Les muscles abdominaux sont des organes* AUXILIAIRES *de la respiration.* || Pharm. V. ADJUVANT.

— N. m. Aide, appui : *Un puissant* AUXILIAIRE. (Acad.) *Le sénat était devenu pour Auguste un moyen de gouvernement, un* AUXILIAIRE *de tyrannie.* (Mérim.)

— Fig. Il se dit des choses : *Ce parti n'avait pour* AUXILIAIRES *que la fourbe et la violence.* (Acad.) *Plus les lumières se répandront, mieux on jugera que le plus puissant* AUXILIAIRE *de la morale est l'économie politique.* (Droz.) *Les sciences qui servent d'*AUXILIAIRES *à la médecine.* (Cuvier.)

— Au plur. Soldats auxiliaires, troupes auxiliaires : *Les Romains se servirent des Huns en qualité d'*AUXILIAIRES, *et ils formèrent leur meilleure cavalerie.* (Montesq.)

— Adj. Gramm. *Verbes auxiliaires*, les verbes qui servent à former les temps composés des verbes : Avoir *et* Être *sont les verbes* AUXILIAIRES *de la langue française.* (Acad.) *La langue française traîne et languit par ses* VERBES AUXILIAIRES *qui sont toujours les mêmes.* (Boil.)

— Substantiv. *Ici quel attirail grammatical d'articles, d'*AUXILIAIRES *et de pronoms.* (Dur. de la Malle.)

Gramm. On désigne sous le nom de *verbes auxiliaires Avoir* et *Être*, quand ils sont joints aux participes passés et qu'ils concourent à former les temps composés des verbes attributifs. L'emploi des *auxiliaires* dans les temps composés d'un très-grand nombre de verbes intransitifs est subordonné au sens qu'ils éveillent, et le même verbe peut prendre, selon les cas, *avoir* ou *être* ; ainsi l'on dit, pour exprimer l'*action* : *La procession* A PASSÉ *sous mes fenêtres.* (Condill.), et pour exprimer *l'état* ou un *fait permanent* : *La foi du centenier, la foi du charbonnier* SONT PASSÉES *en proverbe.* (P. L. Cour.)

— Ceux des verbes qui, de leur essence, expriment l'*action*, prennent toujours l'auxiliaire *avoir*, tels sont : *Courir, dormir, contrevenir, languir, marcher, paraître, périr, régner, subvenir, succéder, succomber, vivre, survivre, triompher*, etc. :

Vos yeux assez longtemps *ont régné* sur mon âme. (Rac.)

Les psaumes AVAIENT SUCCÉDÉ *aux cantiques des joies du siècle.* (Boss.)

— Il est cependant quelques verbes intransitifs qui ne prennent que l'auxiliaire *être*, quoiqu'ils expriment l'*action* ; ce sont : *Aller, arriver, choir, décéder, éclore, entrer, mourir, naître, venir, devenir, intervenir, parvenir, revenir, tomber*, etc. :

J'ai souhaité l'empire et j'y *suis parvenu*. (Corn.)
... Si quelque vertu *m'est tombée* en partage. (Rac.)

— Les verbes qui expriment tantôt l'*action* et tantôt l'*état*, prennent, selon le sens, *avoir* ou *être* ; tels sont : *accourir, apparaître, cesser, changer, croître, décamper, déchoir, descendre, apparaître, embellir, empirer, entrer, grandir, monter, partir, passer, rajeunir, rester, vieillir*, etc. : *J'*AI RESTÉ *six mois en Allemagne. Je* SUIS RESTÉ *interdit en le voyant.*

Les Tyriens, jetant armes et boucliers,
Ont, par divers chemins, *disparu* les premiers. (Rac.)
A mes yeux étonnés leur troupe *est disparue*. (Id.)

L'emploi de *être* ou de *avoir* dans les temps composés des autres verbes intransitifs dépend de la pensée que l'écrivain veut exprimer, ou du sens qu'éveille le complément circonstanciel dont le verbe est accompagné : *Midi* A SONNÉ, *comme vous sortiez de la maison. Midi* EST SONNÉ *depuis plus de dix minutes.* (Acad.) *Mon bail* A EXPIRÉ *le mois dernier. Quand le bail fut* EXPIRÉ, *le propriétaire en quadrupla le prix.* (Rossi.)

AUXOMÈTRE, n. m. (αὔξω, augmenter, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ôk-ço-mètr*. — Phys. Instrument qui sert à mesurer la force grossissante d'un appareil optique.

AUXONNE, n. f. Pron. *ô-çonn*. — Comm. Espèce de toile.

AVA, n. m. Boisson que les indigènes des îles de l'océan Pacifique préparent avec la racine d'une espèce de poivrier et du lait de coco.

AVACHI, IE, part. pass. du v. Avachir : *Cuir* AVACHI. *Bottes* AVACHIES.

AVACHIR (S'), v. pr. 2e conj. (*vache*.) En parl. des personnes : Devenir lâche, mou ; perdre sa vigueur physique. Il se dit surtout des femmes auxquelles un excès d'embonpoint enlève la vivacité et l'éclat de la jeunesse. || Popul.

— Il est particul. usité en parl. des étoffes, du cuir, des vêtements qui se déforment et s'affaissent : *Ce cuir ne vaut rien, il* S'AVACHIT *trop. Cet habit commence à* S'AVACHIR. (Acad.) *Mes bottes* SE SONT AVACHIES.

— Hort. Il se dit des branches d'arbres dont l'extrémité est pendante : *Les branches de cet oranger* S'AVACHISSENT. (Trév.)

* **AVAL**, n. m. (*à val*, abrév. de *à valoir*.) Comm. Souscription qu'on met au bas d'un effet de commerce et par laquelle on s'engage à le payer, s'il n'est pas acquitté par celui qui l'a souscrit ou accepté : *Mettre son* AVAL *sur une lettre de change. L'*AVAL *peut être fourni par acte séparé.* (Acad.)

— *Donneur d'aval*, le tiers qui se porte garant du payement : *Le* DONNEUR D'AVAL *est tenu solidairement et par les mêmes voies que les tireurs et endosseurs, sauf les conventions différentes des parties.*

AVAL, adv. (*ad*, vers, *vallis*, vallée ; lat.) Par oppos. à *amont* : La partie la plus basse d'un pays, le côté vers lequel descend la rivière ; il s'emploie surtout avec la prép. *de* : *Le pays d'*AVAL. *Le vent d'*AVAL. (Acad.)

— *Vent d'aval*, se dit, sur les côtes, du Vent qui souffle de l'un des points compris entre le nord-ouest et le sud-ouest en passant par l'ouest : *Le vent d'*AVAL *est pluvieux.* (Trév.)

— On disait autrefois *Aller aval* et *aller amont* dans le sens de Descendre et de Remonter une rivière.

= **En aval**, loc. prép *En aval du pont, de la ville*, dans la partie de la rivière qui coule au-dessous du pont, de la ville, etc. : *Il proposa d'établir un barrage* EN AVAL DE *la ville assiégée.* (Mérim.)

= **A vau-l'eau**, loc. adv. Suivant le courant de l'eau : *La barque allait* A VAU-L'EAU. (Acad.)

— Prov. *Tout va à vau-l'eau*, tout est en désordre, en confusion.

— Dans un sens analogue : *C'en est fait, mon repas est allé* A VAU-L'EAU. (Campistr.)

AVALAGE, n. m. (*a, val*.) Pron. *a-va-laj*. — Descente d'une pièce de vin dans une cave.

— Coulage de vin à travers une pièce, un tonneau.

— Le Complément de l'Académie dit *coulis du vin*, et le Dictionnaire national répète *coulis* sans s'apercevoir qu'il copie une faute d'impression faisant un barbarisme.

AVALAISON, n. f. (*aval.*) Pron. *a-va-lè-zon.* — Mar. Durée des vents d'aval; vent d'aval qui dure au moins depuis huit jours sans varier.

— Par extens. *Avalaison des vents d'amont*, changements des vents d'amont en vents d'aval.

— Chute d'eau impétueuse résultant des grosses pluies formées en torrents. On dit aussi *Avalasse.*

AVALANCHE, n. f. (*à, val.*) Pron. *a-va-lan-ch.* — Masse considérable de neige qui se détache des sommets des montagnes, et qui glisse ou roule avec impétuosité dans les vallées, entraînant avec elle des fragments de rochers et renversant tout sur son passage : *La chute d'une* AVALANCHE. *Être surpris par une* AVALANCHE. (Acad.) *Les* AVALANCHES *ensevelissent quelquefois des villages entiers sous la neige.* (Brongn.)

Vous suivrez le ravin comblé par l'*avalanche.* (Lamart.)

C'est un triste privilége des lieux les plus charmants d'attirer les invasions et les AVALANCHES. (V. Hug.)

Plus l'*avalanche* gronde et roule de débris,
Plus la neige s'entasse autour de la caverne. (Lamart.)

— Par extens. *Des* AVALANCHES *de pierres noires vomies jadis par les gueules d'une centaine de cônes volcaniques éteints.* (Lamart.)

— Dans les Pyrénées, on dit *Lavanche.*

AVALANT, part. prés. du v. Avaler.

AVALANT, ANTE, adj. (*avaler.*) Batel. Qui descend, qui suit le cours de l'eau : *Bateau* AVALANT; *barque* AVALANTE.

— N. m. Bateau qui descend la rivière, qui va en aval : *Le montant doit céder à l'*AVALANT.

AVALASSE, n. f. V. AVALAISON.

AVALE, n. f. Art vétér. Table de la face interne des dents du chien et du cheval.

— Il se dit aussi pour *Avalure.* V. ce mot.

AVALÉ, ÉE, part. pass. du v. Avaler.

— Qui est un peu pendant : *Avoir les joues, les épaules* AVALÉES.

— Il se dit aussi des chevaux : *Ce cheval a le ventre* AVALÉ, *la croupe* AVALÉE.

AVALÉE, n. f. (*à, val.*) Technol. Quantité d'étoffe qu'un tisserand peut faire sur son métier sans être obligé de dérouler les ensouples.

— Quantité d'étoffe comprise entre la *perche* et le *faudet.*

AVALEMENT, n. m. (*avaler*, descendre.) Action d'avaler, d'abaisser; résultat de cette action.

AVALER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*à, val.*) Mar. Suivre le courant de la rivière : *Ce bateau* AVALE.

AVALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aval.*) Banq. Donner la garantie appelée *Aval* : AVALER *un billet de change.* AVALER *un billet à ordre.*

AVALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, val.*) Faire descendre : AVALER *du vin dans une cave.* Popul. en ce sens. (Acad.)

— Jard. *Avaler une branche*, la couper près du tronc.

— Chass. *Avaler la botte au limier*, lui ôter son collier pour qu'il puisse s'ébattre en liberté.

= **S'avaler**, v. pr. Être pendant, descendre trop bas : *Le ventre de cette jument* S'AVALE. (Acad.)

AVALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*à, val.*) Faire passer par le gosier, dans l'estomac, des aliments, une liqueur ou toute autre chose : *Ils n'osent* AVALER *le morceau qu'ils ont dans la bouche.* (La Br.) *La plupart des oiseaux* AVALENT *des cailloux.* (Buff.) *Les sauvages du Nord* AVALENT *à longs traits l'huile dégoûtante de la baleine.* (Id.) *Il aperçut de petites morues dans l'estomac des grandes qui les* AVAIENT AVALÉES. (Mign.) *Il saisit la coupe,* AVALE *le breuvage qu'il croyait mortel, et paraît satisfait.* (Thiers.)

Je lui fis, avec peine, *avaler* une goutte
D'un flacon de vin vieux que j'avais pour ma route. (Lam.)

— Fam. *Il avalerait la mer et les poissons*, se dit au propr. d'un homme qui a une grande soif, un appétit insatiable, et au fig. d'un homme qui est extrêmement avide de richesses, qui reçoit sans scrupule et de toutes mains.

— Absol. *Ne faire que tordre et avaler*, manger d'une manière goulue, avaler presque sans mâcher.

— Fig. et prov. *Avaler le calice; avaler le morceau*, se soumettre, quelque répugnance qu'on éprouve, à une chose désagréable et fâcheuse.

— *Avaler des couleuvres*, subir des mortifications, des dégoûts qu'on est obligé de dissimuler.

— Pop. *Avaler sa langue*, rendre l'âme, mourir.

— Par extens. Absorber, consommer : *De simples bourgeois ont eu l'audace d'*AVALER *en un seul morceau la nourriture de cent familles.* (La Br.)

— Fam. et fig. *Faire avaler*, faire croire, faire endurer : *On lui* FAIT AVALER *cela. On lui en* FAIT AVALER *bien d'autres.* (Acad.) *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne* FASSE AVALER, *lorsqu'on l'assaisonne en louange.* (Mol.)

— Dans le même sens, *Avaler la pilule* :

Un tas d'originaux, d'ennuyeuses commères
Qui me *font avaler* cent *pilules* amères. (Destouch.)
Ma sœur, tout doucement *avalez la pilule.* (Regnard.)

— Mar. *Faire avaler la toile*, prendre quelques petits plis d'une voile, sous la ralingue, en la cousant, afin qu'elle ne se déchire pas, quand les efforts opérés sur la ralingue la font allonger ou adonner. || On dit aussi *Faire bo*[illegible]

= **S'avaler**, v. pr. [illegible] *Ce médicament* S'AVALE *sans dégoût.*

— Fig. *Cela ne s'ava*[illegible]*ent*, se dit d'une injure qu'il est difficile d[illegible]er.

— Dans le sens récipr. [illegible]m. *On aurait dit qu'elles allaient s'avaler*, se dit de deux personnes fort irritées l'une contre l'autre, et qui se menaçaient de la voix et du geste.

AVALETTE, n. f. (*avaler.*) Pron. *a-va-lètt.* — Pêch. Morceau de bois qui sert à pêcher au libouret, ligne garnie de plusieurs hameçons, et particulièrement propre à la pêche du maquereau.

AVALEUR, EUSE, n. Celui, celle qui a l'habitude d'avaler une grande quantité d'aliments, de liqueurs; gourmand. || Pop.

— Fam. et prov. *Avaleur de pois gris*, un homme fort goulu, un gourmand. || Par extens. Un charlatan.

— Fam. *Avaleur de bouillons, de médecines*, se dit de celui qui se drogue, pour l'indisposition la plus légère.

— Prov. et fig. *Un avaleur de charrettes, de charrettes ferrées*, un fanfaron : *À qui en a-t-il donc cet* AVALEUR DE CHARRETTES? (Campistron.)

— Zool. *L'avaleur d'os*, le héron gigantesque, ainsi appelé à cause de son excessive gloutonnerie.

AVALIES, n. f. pl. Pron. *a-va-li.* — Comm. Laines provenant des peaux de mouton que les bouchers vendent aux mégissiers.

AVALOIRE, n. f. (*avaler.*) Fam. Pron. *a-va-loar.* — Bouche, gosier; il se dit par plaisanterie d'un homme qui boit et mange beaucoup : *Quelle* AVALOIRE! *Il a une belle* AVALOIRE. (Acad.)

— Bourrel. Pièce de harnais des chevaux qui du surdos leur descend derrière les cuisses, un peu au dessus de la queue : *L'*AVALOIRE *sert à retenir la voiture dans les descentes.*

AVALURE, n. f. Pron. *a-va-lur.* — Art vétér. Pousse de la corne du cheval de haut en bas, en aval; devant de la corne, du sabot.

— On dit qu'une plaie qui se cicatrise *tombe en avalure*, quand elle forme un bourrelet.

AVANÇAGE, n. m. (*avancer.*) Pron. *a-van-çaj.* — Permission donnée à des voitures publiques de stationner en dehors des limites qui leur ont été assignées. || Point fixé comme limite.

AVANÇANT, part. prés. du v. Avancer.

AVANCE, n. f. (*avant.*) Pron. *a-vanss.* — Archit. Toute partie de construction qui sort de l'alignement, tout bâtiment qui anticipe sur une rue, une cour : *Ce mur forme une* AVANCE.

— Espace de chemin qu'on a en avant de quelqu'un : *Il a tant de lieues, tant de journées d'*AVANCE. *Prendre l'*AVANCE. (Acad.)

A peine séparés par une courte *avance*,
Les fuyards n'avaient plus qu'une faible espérance. (Lam.)

— Ce qui est déjà fait ou préparé dans une affaire, dans un ouvrage : *C'est une grande* AVANCE, *quand on veut bâtir, que d'avoir des matériaux.* (Acad.) *C'est une grande* AVANCE *dans un procès que d'avoir tous ses titres en main.* (Trév.)

— Somme que l'on prête, déboursé que l'on fait pour quelqu'un : *Faire une* AVANCE, *des* AVANCES *considérables. J'en serai pour mes* AVANCES. (Acad.) *Guillaume Penn avait fait des* AVANCES *considérables dans différentes expéditions dont il avait été chargé.* (Raynal.) *Faire les* AVANCES *nécessaires à l'établissement de son fils.* (Mignet.)

— Prat. *Avance d'hoierie.* V. AVANCEMENT.

— Somme donnée par avance et à compte sur un travail, un traitement; frais indispensables pour préparer un produit : *Il lui a fait de fortes* AVANCES. *Je ne vous ferai plus d'*AVANCES. *Si l'homme qui produit chèrement n'obtenait pas le remboursement de ses* AVANCES *et des profits équitables, il ne produirait pas.* (Rossi.) || En ce sens il s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

— *Être en avance*, relativ. au temps, avoir devancé le moment fixé : *Est-ce que* JE SUIS EN AVANCE? — *Non, c'est lui qui est en retard.* (Scrib.) || En parl. d'argent, avoir déboursé ou avancé une certaine somme : JE SUIS *avec eux* EN AVANCE *de deux mille écus.* (Acad.)

— N. pl. Premières démarches en vue d'une liaison ou d'une réconciliation : *En amour, c'est naturellement aux hommes à faire les* AVANCES. (La Br.) *Il est aussi dangereux à la cour de faire les* AVANCES *qu'il est embarrassant de ne les point faire.* (Id.) *La manière dont vous répondîtes à mes* AVANCES *me fit voir que je ne pouvais rien espérer de vous.* (Mme de Tencin.) *Boris repoussa avec hauteur les* AVANCES *du duc qui venait d'être nommé régent par les états.* (Mérimée.)

— Mécan. *Avance du tiroir*, disposition du tiroir d'une machine à vapeur et de l'excentrique qui le met en mouvement, calculée de telle sorte que la lumière d'entrée de la vapeur se découvre, et que celle-ci arrive sur l'une des faces du piston, avant qu'il n'ait complétement terminé la course produite par l'impulsion de la vapeur sur son autre face.

= **A l'avance**, loc. adv. En premier lieu, tout d'abord : *Dieu a déterminé* À L'AVANCE *la marche de l'humanité, comme il a fixé celle des planètes.* (Jouffroy.)

= **D'avance**, loc. adv. Par anticipation de temps : *On dirait, aux murmures impatients des mortels, que Dieu est obligé de payer leurs vertus* D'AVANCE. (J.-J. Rouss.) *Dans les jours d'ordre et de règle, la scène pour chacun est étroite, le sentier tracé, la vie écrite pour ainsi dire* D'AVANCE. (Lamart.)

L'arrêt qui doit l'absoudre est prononcé *d'avance.* (C. D.)

= **Par avance**, loc. adv. Avant l'époque déterminée, prévue : *Combien un avocat bien payé* PAR AVANCE *trouve-t-il plus juste la cause dont il est chargé!* (Pascal.) *Il soulage ses peuples, et les fait jouir* PAR AVANCE *des fruits de la paix.* (Rac.) *Nous nous plaignons quelquefois légèrement de nos amis, pour justifier* PAR AVANCE *notre légèreté.* (La Rochef.) *Je puis vous assurer* PAR AVANCE *qu'elle aura beaucoup de plaisir à vous voir.* (Campistr.)

AVANCÉ, ÉE, part. pass. d'Avancer : *Mur* AVANCÉ *sur la cour. Le nez est la partie la plus* AVANCÉE *et le trait le plus apparent du visage.* (Buff.) *Il conduit son fils à un point plus* AVANCÉ *de la lice et le bénit en le voyant partir.* (Thiers.)

— Art milit. *Ouvrage avancé*, fortification non contiguë au corps de la place et qui sert à la couvrir. || *Corps de garde avancé*, poste en avant de celui qui garde la porte d'une place forte.

— *Garde, sentinelle avancée*, celle qui est le plus près de l'ennemi.

— Fig. Qui approche de son terme : *L'affaire est très-*AVANCÉE. *Les choses sont trop* AVANCÉES *pour reculer.* (Acad.)

— Par analog. : *Franklin a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus* AVANCÉES *de son temps.* (Mign.)

— En parl. des personnes, *Être très-*AVANCÉ *dans un travail*, en avoir fait une grande partie, approcher de la fin, du terme.

— On dit d'une femme qu'*Elle est avancée dans sa grossesse*, lorsqu'elle est sur le point d'accoucher : *La tzarine était fort* AVANCÉE DANS SA GROSSESSE, *quand elle perdit son second mari.* (Mérim.)

— Qui est en progrès, qui marche à son perfectionnement : *Les sciences seraient plus* AVANCÉES *si moins de gens avaient écrit.* (Buff.) *Le commun des animaux est plus* AVANCÉ *pour les facultés du corps, à deux mois, que l'enfant ne peut l'être à deux ans.* (Buff.) *La civilisation chrétienne est la plus* AVANCÉE. (Lamenn.)

— Qui a fait de grands progrès dans une science, dans les lettres, etc. : *C'est être bien* AVANCÉ *dans la science de la vie que de savoir souffrir.* (Mme de Maint.)

— Par analog. : *Le roi ne s'était jamais cru si* AVANCÉ *devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie.* (St.-Sim.)

— Absol. Qui a une raison précoce, et même trop précoce; qui sait ce qu'il ne devrait pas savoir : *Les esprits* AVANCÉS *de trop bonne heure ne réussissent guère.* (Acad.) *La peste! vous êtes fort* AVANCÉE. (Dest.)

— Iron. *Être bien avancé*, s'être donné une peine, avoir pris un soin inutile : *Tout mon ouvrage est à refaire, me voilà* BIEN AVANCÉ! (Acad.) *A votre avis on avait si bonne grâce à dire naïvement qu'on aime. Voyez comme cela réussit. Me voilà* BIEN AVANCÉ! (Mariv.)

— Fam. *N'en être pas plus avancé*, n'avoir tiré aucun profit des concessions, des sacrifices qu'on a faits, de la peine qu'on s'est donnée : *Combien d'hommes, après de longs voyages et une longue vie,* N'EN SONT PAS PLUS AVANCÉS! (Le Sage.)

— *Être avancé en âge, Être dans un âge avancé.*

Être vieux : *Je me trouve un peu* AVANCÉ *en âge pour elle.* (Mol.)

— *Le jour, le mois est avancé*, approche de sa fin : *La nuit était déjà* AVANCÉE; *le besoin de sommeil fatiguait ma paupière.* (Thom.)

— *Attendu, vu l'heure avancée*, attendu, vu qu'il est tard.

— Agric. On dit que *La saison est bien* AVANCÉE, que *les arbres, les fruits sont fort* AVANCÉS, quand la végétation a lieu avant l'époque ordinaire.

— Par analog. *Une sagesse avancée*, une sagesse précoce.

— *Viande avancée*, viande qu'on a gardée trop longtemps, et qui est près de se gâter.

— *Tenir la parole avancée*, être fidèle à l'engagement qu'on a pris, à la promesse qu'on a faite :

Me *tiendrez*-vous au moins *la parole avancée ?* (Mol.)

AVANCÉ, n. m. Pratiq. Ordonnance qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle.

AVANCÉE, n. f. (*avancer.*) Pron. *a-van-cé.* — Art milit. Petit poste placé en avant de celui qui garde la porte d'une place forte.

AVANCEMENT, n. m. (*avancer.*) Pron. *a-vanss-man.* — Progrès d'une chose vers sa fin, son perfectionnement : *L'*AVANCEMENT *d'un travail. L'*AVANCEMENT *d'une construction.*

— Progrès d'une personne dans une étude, dans un art : *Je remarque un grand* AVANCEMENT *dans cet écolier.* (Acad.) *Son* AVANCEMENT *est peu sensible.*

— Moral. Il se dit aussi des choses : *De l'*AVANCEMENT *des lumières doit sortir le perfectionnement des institutions sociales et le bonheur des hommes.* (Cabanis.) *Newton a ouvert une carrière immense à l'*AVANCEMENT *de la philosophie.* (D'Alemb.)

— Action de monter en grade ; résultat de cette action : *Un* AVANCEMENT *rapide. Animés par des promesses d'*AVANCEMENT, *les sous-officiers secondaient avec zèle les desseins de leur général.* (Guiz.)

— Progrès dans la carrière des emplois : *Les* AVANCEMENTS *ne se firent plus que par promotions suivant l'ancienneté.* (St-Sim.) *Sans protection il est difficile d'obtenir de l'*AVANCEMENT. (Rayn.) *Il est chef de division, maître des requêtes! Il n'a pas volé son* AVANCEMENT, *celui-là...* (H. de Balzac.)

— Établissement de fortune, de crédit : *L'irrésolution est le défaut qui s'oppose le plus à notre* AVANCEMENT *ou au succès de nos affaires.* (Brueys.) *Le père de famille est plus occupé de l'*AVANCEMENT *que de l'éducation chrétienne des siens.* (Mass.)

— *Avancement d'hoirie*, ce qu'on donne par avance à un héritier : *Cela lui fut donné par* AVANCEMENT D'HOIRIE. (Acad.) *Une pareille somme n'est qu'un* AVANCEMENT D'HOIRIE ; *il y a d'autres biens à espérer après sa mort.* (La Br.)

— On dit aussi *Avance d'hoirie* :

Cent louis neufs comptants en *avance d'hoirie.* (Regn.)

AVANCER, v. tr. ou act. 2e conj. (*avance.*) — Le c du radical *avanc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o*, *nous avançons, il avança.* — Pousser, porter en avant : AVANCER *le bras, la main, le pied.* (Trév.) *Il* AVANÇA *la tête hors de la voiture.* (Acad.)

— Rapprocher un objet d'un autre ; le mettre plus près : AVANCEZ-*moi un fauteuil ;* AVANCEZ *cette table vers moi.* (Acad.)

— Fig. et par analog. : *Chaque instant nous dérobe une portion de notre vie, et nous* AVANCE *d'un pas vers le tombeau.* (Mass.)

— Fig. Hâter, presser une chose, la rendre plus prochaine : AVANCER *le dîner, l'heure, le jour de son départ. La chaleur* AVANCE *la végétation.* (Acad.) *Les Indiens se tuaient eux-mêmes pour* AVANCER *la félicité de la vie future.* (Boss.)

Sa mort *avancera* la fin de mes ennuis. (Rac.)

— *Avancer une horloge, une pendule, une montre*, accélérer son mouvement pour qu'elle indique les heures avec plus d'exactitude et de régularité.

— Rendre la fin d'une chose plus prochaine : *Toute leur vie n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui, et toute leur vie n'est qu'un ennui pénible elle-même ; ils l'*AVANCENT *même en se hâtant de multiplier les plaisirs.* (Mass.)

— Faire qu'une chose progresse, et soit plus près de son accomplissement : AVANCER *sa besogne.* AVANCER *un ouvrage.* (Acad.) *J'*AI *bien* AVANCÉ *le discours que je dois prononcer.*

— Faire réussir : *Cela n'*AVANCE *pas les affaires.*

Leur rage a mis au jour ce qu'elle avait de pire ;
Certes, je puis le dire :
Mais je puis dire aussi qu'ils n'*ont rien avancé.* (Malh.)

*Je crains que quelque rival n'*AIT AVANCÉ *ses affaires pendant mon absence.* (Campistron.)

— On dit dans un sens analogue : *Cela ne m'*AVANCE *guère, ne m'*AVANCE *pas beaucoup.*

— Fig. Procurer de l'avancement à quelqu'un, dans l'administration ou dans l'armée : *Il a trouvé un protecteur qui l'*A AVANCÉ *en peu de temps.* (Trév.) *Le ministre ne manquait pas d'*AVANCER *ses protégés, malgré l'ordre du tableau.* (St-Sim.)

— Admin. et comm. Payer par avance, avant l'époque voulue : AVANCER *de l'argent à un architecte, à un entrepreneur.* (Acad.)

— Payer pour le compte de quelqu'un : *J'*AI AVANCÉ *cet argent pour lui.* (Acad.) *Il grossit son mémoire, se fait rembourser des frais qu'il n'*AVANCE *pas.* (La Br.)

— Fournir aux frais d'une entreprise : *J'*AI AVANCÉ *beaucoup de fonds pour l'établissement de cette fabrique.* (Acad.) *Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et* AVANCÈRENT *l'argent.* (Volt.)

— Fig. Mettre en avant, proposer une chose comme véritable : *Vous* AVANCEZ *une proposition fort dangereuse.* (Acad.)

Ce que j'*avance* ici n'est pas hors de propos. (La Font.)

*Je n'*AVANCE *rien que je ne prouve.* (Pasc.) *Ce n'est pas un fait qu'on* AVANCE *en l'air.* (Boss.)

— En ce sens, il peut avoir pour complément une proposition : *Je ne hasarderai pas d'*AVANCER *que le feu en soi n'a aucune chaleur.* (La Br.) *Des écrivains* ONT AVANCÉ *que les nègres trouvaient leur couleur plus belle que celle des blancs.* (B. de St-P.)

— Jeu de domino. *Avancer un dé*, appliquer un dé à un autre dé marqué des mêmes points.

— Trictrac. *Avancer son jeu*, jouer dans la table du grand jan pour prendre plus tôt son coin.

— Techn. *Avancer le fil d'or*, lui donner le quatrième tirage, afin de le mettre en état d'être fini dans la dernière opération.

= **Avancer**, v. intr. ou neut. Aller, marcher en avant : AVANCER *rapidement.* AVANCEZ *donc. Il recule au lieu d'*AVANCER. (Acad.) *Nous* AVANCIONS *lentement, au pas de nos chevaux fatigués.* (Lamart.) AVANCER *était périlleux, retourner était impossible.* (Michelet.)

Avançons. Aucun bruit n'a frappé mon oreille. (Lam.)

— En parlant d'une horloge, d'une montre, etc., Aller trop vite : *Votre montre* AVANCE, *il faut la retarder.* (Trév.)

— Anticiper, empiéter : *Vous* AVEZ AVANCÉ *de plus d'un mètre sur mon terrain.* (Acad.)

— Sortir de l'alignement : *Cette gouttière, ce toit* AVANCE. *Cet arbre* AVANCE *hors de l'allée.* (Acad.) *Ce bâtiment* AVANCE *trop sur la rue.* (Trév.)

— Fig. S'approcher : *Elle vit* AVANCER *la mort à pas lents.* (Boss.) *On voyait avec joie* AVANCER *le jour heureux de cette auguste alliance.* (Fléch.)

— Faire des progrès : AVANCER *dans un travail, dans l'étude, dans la piété.* AVANCER *en âge, en sagesse, en vertu. Cet écolier* AVANCE-*t-il?* (Acad.) *Il* AVANCE *par des expériences continuelles dans la connaissance de l'humanité.* (La Br.) *On* AVANCE *d'autant plus dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne.* (Fléch.)

— En ce sens, il se dit aussi des choses : *Voilà un travail qui n'*AVANCE *point. La civilisation n'*AVANCE *guère dans ce pays.* (Acad.)

Par ses efforts il en vient presque à bout ;
L'ouvrage *avance* au gré du téméraire. (Andr.)

— Obtenir de l'avancement dans un emploi, un grade : *Cet officier n'a plus aucun espoir d'*AVANCER. (Acad.)

— Véner. Il se dit du cerf, lorsqu'on voit par son allure qu'il trotte : *Le cerf* AVANCE.

= **S'avancer**, v. pr. Aller, marcher en avant : *Ils virent une troupe d'hommes armés de gaules et de fourches qui* S'AVANÇAIENT *vers eux à toutes jambes.* (Dider.) *Je me lève, et je* M'AVANCE *vers les lieux d'où s'échappent ces magiques concerts.* (Châteaubr.) *Les lieutenants* S'AVANÇAIENT *chacun sur la ligne qu'il leur avait tracée.* (Lamart.)

Peuples, frappez des mains ; le Roi des rois *s'avance !* (L.)

— Fig. *Ils* S'AVANÇAIENT *à la grandeur par toutes sortes de routes.* (Boss.) *Le cardinal Mazarin* S'AVANÇAIT *secrètement à la première place.* (Boss.)

Mais Henri *s'avançait* vers la grandeur suprême
Par des chemins secrets, inconnus à lui-même. (Volt.)

— Fig. Faire des progrès dans une carrière, obtenir de l'avancement, parvenir : *Le service et le zèle pour le bien de l'État étaient le moyen le plus sûr pour* S'AVANCER *dans les charges.* (Boss.) *Le mérite est dangereux dans les cours à qui veut* S'AVANCER. (La Br.) *Il donnait à tous les moyens de* S'AVANCER. (Fléch.)

— *S'avancer dans le monde*, y obtenir de la considération ; y réussir :

Espères-tu, dis-moi, *t'avancer dans le monde*,
Toi qu'on a toujours vu, d'une humeur vagabonde,
Effleurer chaque état, et changer pour changer ? (C. d'H.)

— Fig. *Moïse* S'AVANÇAIT *en âge.* (Boss.) || Moral. *Il* S'AVANCE *dans la perfection.* (Fléch.)

— En parl. des choses : Faire des progrès :

Déjà de tous côtés *s'avançaient* les approches. (Malh.)

— Fig., en parl. du temps qui s'écoule, d'une époque, d'un moment qui s'approche : *La saison* S'AVANCE. (Acad.) *Déjà la nuit* S'AVANCE. (La Br.) *C'est en vain que nous détournons les yeux de l'éternité ; elle subsiste malgré nous, elle* S'AVANCE. (Pasc.)

— Être porté en avant, se prolonger : *Ce promontoire* S'AVANCE *très-loin dans la mer.* (Acad.)

Des deux côtés du port un vaste roc *s'avance.* (C. Del.)

Ce toit triangulaire S'AVANÇAIT *de trois pieds sur la rue, pour abriter le mur d'un grenier.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. S'engager par une promesse formelle, concernant une affaire, une négociation : *On commence à croire que je* ME SUIS AVANCÉ *mal à propos.* (Volt.)

AVANCEUR, n. m. Technol. Ouvrier qui donne le quatrième tirage à l'or.

AVANÇON, n. m. (*avance.*) Pron. *a-van-çon.* — Arts et mét. Bout de planche placé, dans les corderies, aux ailes d'un touret pour retenir le fil de caret qui s'y enroule.

— Pêch. Petite allonge garnie d'un ham, et qu'on adapte à une ligne de pêche.

AVANIE, n. f. (*haban*, turc ; *abania*, gr. moderne.) Pron. *a-va-ni.* — Propr. Vexations qu'exercent les Turcs contre ceux qui ne sont pas de leur religion, pour extorquer de l'argent : *Ceux qui voyageaient dans le Levant étaient exposés à de fréquentes* AVANIES. (Acad.)

— Fig. Affront, insulte, traitement humiliant : *C'est tout ce qu'il y a de plus mortifiant qu'il faut qu'il essuie ; ce sont des* AVANIES *sans fin.* (Mariv.) *On lui a fait une* AVANIE *sanglante.* (Acad.) *La plus grande* AVANIE *que l'on puisse faire à un Turc, c'est de le prendre par la barbe.* (Châteaubr.)

Au mérite, aux vertus, on peut faire *avanie*
En jetant à l'intrigue un prix qu'on leur dénie. (C. Del.)

Il prenait à tâche de lui faire sentir, par de petites AVANIES *sans cesse renouvelées, l'abaissement de sa fortune.* (Mérim.) || *SYN.* V. OUTRAGE.

AVANO, n. m. Pêch. Filet pour la pêche de la crevette.

AVANT, prép. (*ab, ante* ; lat.) Pron. *a-van.* — Il indique la priorité de temps : *L'éloquence est née* AVANT *les règles de la rhétorique, comme les langues se sont formées* AVANT *la grammaire.* (Volt.) *N'exigeons pas le prix* AVANT *la victoire, ni le salaire* AVANT *le travail.* (J.-J. Rouss.)

Oui, je veux qu'*avant peu* vous deveniez amis. (Étienne.)
Mauvaise herbe est précoce, et croît *avant* le temps. (C. Del.)

— Il marque aussi priorité de situation, d'ordre : *La maison où il loge est* AVANT *l'église. Il faudrait mettre ce chapitre* AVANT *l'autre.* (Acad.)

— Moral. *La sagesse profane fait marcher les intérêts de l'État* AVANT *ceux de l'Évangile.* (Mass.)

Aujourd'hui j'en croirai Sénèque *avant* Pétrone. (Boil.)

= **Avant tout**, loc. adv. D'abord : *Nous devons,* AVANT TOUT, *prendre telle mesure.* (Acad.)

— Principalement, surtout :

Le théâtre, *avant tout*, veut de la vérité. (C. Delav.)

— Dans le même sens : *Posons,* AVANT TOUTES CHOSES, *cette vérité si souvent établie.* (Boss.)

— Procéd. *Avant dire droit, Avant faire droit*, Avant de prononcer un jugement définitif.

= **Avant de, Avant que de**, loc. prép. Elles marquent la priorité de temps : *J'irai le voir* AVANT DE *partir.* (Acad.) AVANT DE *louer un homme, interrogez sa vie.* (Thom.) *Dante avait été proscrit* AVANT D'*être poete.* (V. Hug.) AVANT QUE DE *les mener sur la place, il les fit habiller le plus proprement qu'il put.* (La Font.) *Il faut rire* AVANT QUE D'*être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.* (La Br.) *Il y a des gens qui parlent un moment* AVANT QUE D'*avoir pensé.* (Id.) *Rome devint l'écolière d'Athènes* AVANT QUE D'*en être l'émule.* (Marm.) AVANT QUE DE *croire on doit examiner.* (Bern.)

Je voulus sur ces lieux, si pleins de tristes charmes,
Attacher un regard *avant que de mourir.* (Lamart.)

Ces deux expressions ne diffèrent pas entre elles de valeur ; la première seulement est plus rapide, et la seconde plus énergique.

= **Avant que**, loc. prép., était employée au XVIIe siècle, surtout par les poetes, pour *avant que de* :

Faut-il toutefois vaincre *avant que*, triompher. (Corn.)
Laissons venir la fête *avant que* la chômer. (Mol.)
Mais *avant que* partir je me ferai justice. (Rac.)

Aujourd'hui cette construction n'est plus admise, même en poésie.

= **Avant que,** locut. conj. qui exprime aussi priorité de temps, veut le verbe qui suit au subjonctif :

Je l'ai connu laquais *avant qu*'il fût commis. (Boil.)

L'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes AVANT QUE *le soleil ait été créé.* (Boss.) *L'on est mort* AVANT QU'*on ait aperçu qu'on pouvait mourir.* (Fléch.) *Les Chinois avaient des astrolabes et des sphères* AVANT QUE *nous sussions lire.* (Volt.) *Aristide avait été juste* AVANT QUE *Socrate eût dit ce que c'était que la justice.* (J.-J. Rouss.)

Avant même *que* Rome eût gravé douze tables,
Memus et Tarquin n'étaient pas moins coupables. (L. R.)

— Les exemples précédents font voir qu'après *avant que*, le verbe de la phrase subordonnée s'emploie généralement sans la négation *ne*. Il ne faut donc pas imiter les constructions suivantes :

Voici qu'il monte !
Ouvre *avant qu*'il *ne* frappe, et fais vite, et sois prompte.
(V. Hug.)

Lisez *avant qu*'un doigt *ne* déchire ce livre. (Lamart.)

= **Avant,** adv. de temps, auparavant. *Quelques réparations faites au château remirent les choses dans le même état qu'elles étaient* AVANT. (Le Sage.)

— Il se dit encore par rapport au temps dans ces locutions : *Bien* AVANT *dans la nuit ; bien* AVANT *dans l'hiver ; bien* AVANT *dans le siècle passé.* (Acad.)

= **D'avant,** s'emploie adverbialement dans ces expressions : *L'année, le mois, la semaine, le jour, la nuit* D'AVANT : *Les Français avaient repris la ville l'année* D'AVANT. (Barante.) On dit quelquefois *d'auparavant* dans le même sens, comme le prouve cette phrase du même auteur : *On comptait que, dans l'année* D'AUPARAVANT, *il y avait eu quatorze cents meurtres dans la ville.* (Barante.)

= **Avant,** adv. de lieu ; il s'emploie ordinairement avec les modificatifs *assez, bien, fort, plus, trop, si,* etc., et sert à marquer mouvement, progrès : *Creuser* BIEN AVANT *dans la terre. N'allez pas* SI AVANT. *Le coup entra* FORT AVANT *dans le corps.* (Acad.)

Un os lui demeura *bien avant* au gosier. (La Font.)

La difficulté des vivres l'empêcha d'entrer PLUS AVANT *dans l'Europe.* (Boss.) *On affile avec soin le poignard sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer* PLUS AVANT. (J.-J. Rouss.)

Et mes pieds, sans appui sur ce terrain mouvant,
A chaque pas de plus enfonçaient plus *avant.* (Lamart.)

— Fig. *Il est* BIEN AVANT *dans les bonnes grâces du prince.* (Trév.) *Jamais philosophe ne pénétra* PLUS AVANT *dans la connaissance des choses.* (Acad.)

Quand on pense sortir d'une mauvaise affaire,
On s'enfonce encor *plus avant.* (La Font.)

Je ne ferai pas voir seulement que vos écrits sont pleins de calomnies, je veux passer PLUS AVANT. (Pasc.) *Je n'ai pas le loisir d'entrer* BIEN AVANT *dans cette matière.* (Boss.)

Moi, je l'excuserais ! ah ! vos bontés, madame,
Ont gravé *trop avant* ses crimes dans mon âme ! (Rac.)

= **En avant,** loc. adv. Au delà du lieu où l'on est ; vers le côté, le lieu qui est devant : *Faire un pas* EN AVANT. *Se pencher* EN AVANT. *Votre coiffure est trop* EN AVANT. (Acad.)

Fig. *Aller en avant*, continuer d'agir sans considérer les obstacles.

— Fig. *Mettre en avant*, avancer une proposition : *Vous* METTEZ EN AVANT *un principe fort dangereux.* (Acad.)

— Man. *Ce cheval est beau de la main en avant*, il est beau du devant, de face.

— *En avant !* exprime un commandement militaire : EN AVANT, *marche !* (Acad.) *Il s'élance à la tête de la colonne : « Grenadiers,* EN AVANT ! *» s'écrie-il.* (Lamart.) EN AVANT *sur ces traîtres !* (Barante.)

— Il s'emploie pour exciter, pour encourager : *L'espérance nous crie sans cesse :* EN AVANT, EN AVANT ! *et nous attire ainsi jusqu'au tombeau.* (M^me^ de Maint.)

— Devant et à une certaine distance : *Il était fort loin* EN AVANT. (Acad.)

= **En avant de,** loc. prépos. *Il marchait* EN AVANT DU *roi.* (Acad.) *Boris avait rassemblé* EN AVANT DE *Moscou une armée de plus de cent mille hommes.* (Mérim.) *Jourdan lui-même, son sang étanché, s'élance* EN AVANT DE *ses colonnes.* (Lamart.)

— Fig. *Cet homme était fort* EN AVANT DE *son siècle.*

Syn. Avant, devant. *Avant* se dit en parlant du temps, et *devant* en parlant de la place. Pourvu que nous arrivions *avant* l'heure où l'on nous attend, nous pouvons laisser les plus pressés marcher *devant* nous. *Avant* Diogène, qui dit à Alexandre, Retire-toi de *devant* mon soleil, aucun philosophe n'avait osé parler si librement à un roi.

‖ En gramm. *Avant* marque priorité d'ordre : *Cet adjectif est* AVANT *le nom. Devant* exprime seulement la place : *Il faut placer cet adjectif* DEVANT *ce nom.*

AVANT, n. m. Mar. (v. le précéd.) Partie antérieure et avancée d'un bâtiment, celle qui est destinée à fendre les vagues : *Avec ses rostres, ses* AVANTS *de navire, l'arc de triomphe d'Orange est un des plus beaux restes de l'art romain.* (A. Jal.) *Dans les balancements du vaisseau, ce qu'on craignait arriva : les câbles de son* AVANT *rompirent.* (B. de St-P.) *A l'*AVANT, *les matelots se tiennent par groupes.* (Lam.)

— *Voiles de l'avant*, celles du mât de misaine et du mât de beaupré.

— *Vaisseau sur l'avant*, ou *sur le nez*, celui dont la partie antérieure est trop enfoncée dans l'eau.

— *Lame de l'avant*, lame dont la direction est celle de la quille, par l'avant.

— *Passer sur l'avant d'un bâtiment*, passer près de l'avant de ce bâtiment.

— *Avant partout !* commandement, ordre donné aux canotiers de faire tous force sur leurs avirons.

— *Aller de l'avant*, faire du chemin en avançant : *Le vaisseau* ALLAIT DE L'AVANT. (Acad.)

— Fig. et famil. S'engager vivement dans une affaire sans en considérer les difficultés : *Il n'hésite jamais, il* VA *toujours* DE L'AVANT. (Acad.)

— Artill. *L'avant d'un canon*, le côté de la volée.

AVANTAGE, n. m. (*avant.*) Pron. *a-van-taj.* — Ce qui est utile, profitable ou favorable à quelqu'un : *Grand* AVANTAGE. AVANTAGE *considérable. Les* AVANTAGES *de la fortune, de la naissance. Tirer* AVANTAGE *de tout. Tourner tout à son* AVANTAGE. *Faire de grands* AVANTAGES *à quelqu'un. Chaque chose a ses* AVANTAGES *et ses inconvénients.* (Acad.)

De votre illustre hymen je sais les *avantages.* (Corn.)

C'est une occasion qu'il faut prendre aux cheveux. Je trouve ici un AVANTAGE *qu'ailleurs je ne trouverais pas.* (Mol.) *Pour qu'une chose soit regardée comme un bien, il faut qu'elle tourne à l'*AVANTAGE *de toute la société.* (Vauven.) *L'*AVANTAGE *du gouvernement fédéral est celui-ci : que non-seulement il dicte des lois, mais encore qu'il les fait exécuter lui-même.* (De Tocquev.) *Nous aimons que les autres se trompent à notre* AVANTAGE. (Pasc.)

Je ne veux point me peindre avec trop d'*avantage.* (Rac.)

— *Être coiffé, habillé à son avantage*, d'une manière qui relève la grâce, la beauté.

— *Prendre de l'avantage pour se mettre en selle*, monter sur une petite hauteur, ou se servir de quelque autre moyen pour monter à cheval. ‖ *Être monté à son avantage*, avoir un cheval proportionné à sa taille.

— Supériorité, en quelque genre que ce soit : *Avoir l'*AVANTAGE *sur quelqu'un. Nos troupes ont eu l'*AVANTAGE *du terrain, du nombre. C'est donner un trop grand* AVANTAGE *à ses ennemis que de mentir pour les décrier.* (La Br.) *Il était aisé de juger à qui devait enfin demeurer tout l'*AVANTAGE. (Boss.) *La vérité doit toujours avoir l'*AVANTAGE. (Pasc.) *Quel* AVANTAGE *n'a pas un discours prononcé, sur un ouvrage qui est écrit !* (La Br.)

— En ce sens il s'emploie souvent au pluriel : *Prendre, conserver, perdre ses* AVANTAGES.

Notre ennemi, seigneur, cherche ses *avantages.* (Rac.)

Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses AVANTAGES. (Buff.) *Il faut l'éblouir, lui plaire : il s'agit de paraître avec tous ses* AVANTAGES. (Picard.)

— Absol. Succès dans une lutte armée, dans un combat ; victoire : *Les Perses remportèrent de grands* AVANTAGES. (Boss.) *La France s'affaiblissait par ses propres* AVANTAGES. (Mass.) *Remportait-il quelque* AVANTAGE ? *à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé.* (Fléch.)

— *Prendre quelqu'un à son avantage*, choisir pour l'attaquer le moment où l'on est mieux préparé, plus sûr de triompher.

— Mar. *Avoir, prendre l'avantage du vent*, se dit d'un vaisseau qui a, qui prend le dessus du vent relativement à un autre vaisseau.

— La partie de l'avant du vaisseau qu'on nomme autrement *éperon, cap, poulaine.*

— Jurispr. Don fait par libéralité ou par préférence ; tout ce qu'on donne à quelqu'un au delà de ce qui lui est dû. ‖ Jugement obtenu par défaut. ‖ *Prendre avantage contre son adversaire*, obtenir contre lui un jugement par défaut, s'il ne se présente pas à l'audience.

— *Avantage simulé*, celui qu'on accorde à quelqu'un d'une manière indirecte, soit par déguisement de contrats, soit par interposition de personnes.

— Jeu. Ce qu'un joueur donne à un joueur moins habile, pour rendre les chances à peu près égales : *Quel* AVANTAGE *voulez-vous me donner ?* (Trév.)

— Paume. *Avoir l'avantage du jeu*, ou simpl. *l'avantage*, se dit lorsque les joueurs ayant chacun quarante-cinq, l'un des deux gagne ensuite le coup.

Syn. Avantage, utilité. L'*avantage* est proprement la position de ce qui est en avant ; l'*utilité* est la qualité même de ce qui peut servir. Une grande naissance est un *avantage* pour l'homme qui veut entrer dans la carrière de la diplomatie ; un mérite véritable, une instruction solide, sont d'une grande *utilité* dans toutes les circonstances de la vie. L'*avantage* semble moins ce qui est directement profitable, que ce qui facilite le succès ; l'*utilité* donne un profit immédiat. Le candidat qui se recommande par l'*utilité* des services qu'il a rendus au pays a nécessairement un grand *avantage* sur ses concurrents.

AVANTAGÉ, ÉE, part. pas. du v. Avantager : *Tous les aînés de ces familles ont été* AVANTAGÉS *au préjudice des cadets. Ces garanties tournaient au profit des classes* AVANTAGÉES. (Mignet.)

AVANTAGEANT, part. prés. du v. Avantager : *En* AVANTAGEANT *un de leurs enfants, ils ont nui à l'établissement de tous les autres.*

AVANTAGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*avantage.*) Pron. *a-van-ta-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le radical *avantag* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous avantageons, il avantagea,* etc. — Faire un avantage à quelqu'un, lui donner des avantages par-dessus les autres : *Il l'*AVANTAGEA, *par testament, de tout ce que le Code permet à un père de donner à l'un de ses enfants au détriment de l'autre.* (H. de Balzac.) *La coutume de ce pays* AVANTAGEAIT *les aînés.* (Acad.)

— Fig. *La nature l'*AVAIT AVANTAGÉ *de beaucoup de qualités précieuses.* (Acad.)

Le ciel l'*avantagea* d'une femme accomplie. (Regnard.)

= **S'avantager,** v. pr. Se faire un avantage réciproque : *Ces deux époux* SE SONT AVANTAGÉS.

AVANTAGEUSEMENT, adv. (*avantag-eux, euse-ment.*) Pron. *a-van-ta-jeuz-man.* — D'une manière avantageuse : *Il s'est marié* AVANTAGEUSEMENT. *Elle s'habille* AVANTAGEUSEMENT. *Il parle* AVANTAGEUSEMENT *de ses aînés.* (Acad.) *Je vois dans l'homme un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais, à tout prendre, organisé le plus* AVANTAGEUSEMENT *de tous.* (J.-J. Rouss.)

AVANTAGEUX, EUSE, adj. (*avantage.*) Pron. *a-van-ta-jeu, jeuz.* — En parl. des choses, qui apporte, produit de l'avantage : *Traité* AVANTAGEUX. *Conditions* AVANTAGEUSES. *Les principaux de la ville trouvèrent ces conditions* AVANTAGEUSES. (La Font.) *Qu'il est* AVANTAGEUX *d'avoir affaire à des gens qui disent le pour et le contre !* (Pasc.)

Quelle raison aurais-je à combattre vos vœux ?
Le parti de soi-même est fort *avantageux.* (Mol.)

*L'égalité métaphysique est une chimère qui serait plus nuisible qu'*AVANTAGEUSE. (D'Alemb.)

— Suivi d'un complément, il prend une des prép. *à, pour* : *Ce traité fut* AVANTAGEUX À *la France. Ces entreprises furent aussi* AVANTAGEUSES POUR *son pays que lucratives pour lui.* (Mignet.)

— Qui est à l'avantage de quelqu'un, qui est à son profit, en sa faveur : *Parler de quelqu'un d'une manière* AVANTAGEUSE. (Acad.) *Nous avons une opinion* AVANTAGEUSE *de son mérite.* (Pasc.)

— Qui sied : *Coiffure, parure, couleur* AVANTAGEUSE.

— *Taille avantageuse*, taille élevée, port noble : *Sa* TAILLE AVANTAGEUSE *lui faisait des partisans dès qu'il se montrait.* (Volt.) *Naturellement grave et austère, d'une figure noble et d'une* TAILLE AVANTAGEUSE, *il imposait le respect aux boyards jaloux de son autorité.* (Mérim.)

— En parl. des personnes, Plein de présomption ; qui se prévaut de la facilité des autres, et en abuse pour prendre avantage sur eux : *C'est un homme* AVANTAGEUX, *à qui il ne faut rien céder.* (Acad.)

— Il se dit des choses dans un sens analogue : *Prendre un ton, un air* AVANTAGEUX. (Acad.)

Syn. Avantageux, orgueilleux. L'*avantageux* tire, au profit de son amour-propre, un avantage démesuré de l'estime ou même des égards qu'on a pour lui ; c'est un personnage ridicule. L'*orgueilleux* montre en toute occasion, et avec une arrogance excessive, le cas qu'il fait de lui-même ; c'est un personnage insupportable. L'*avantageux* se prévaut de la bonne opinion qu'on a de lui, l'*orgueilleux* ne puise qu'en lui-même l'estime exagérée qu'il a de son mérite.

AVANT-BEC, n. m. Pron. *a-van-bèk.* — Archit. Angle, éperon de chaque pile d'un pont, du côté opposé au courant. On le nomme aussi *Brise-glace.* ‖ Au pl. *des* AVANT-BECS.

AVANT-BOUCHE, n. f. Pron. *a-van-bou-ch.* —

Anat. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

AVANT-BRAS, n. m. Anat. Partie du membre thoracique comprise entre le bras et la main; elle s'étend d'une ligne artificielle qui limite inférieurement le coude jusqu'au pli qui se voit au-dessus de la paume de la main : *Il a eu l'*AVANT-BRAS *cassé.* (Ac.)

— Par analog. *Les phoques n'ont point de bras ni d'*AVANT-BRAS. (Buff.) *L'*AVANT-BRAS *du bœuf, plus court que celui du cheval, est aussi plus volumineux.* (Lecoq.) || Au pl. *Des* AVANT-BRAS.

AVANT-CALE, n. f. Mar. La partie la plus basse et la plus avancée dans l'eau d'une cale de lancement; elle sert à soutenir l'arrière du navire, quand, en pénétrant dans l'eau, l'avant commence à flotter.

AVANT-CHEMIN-COUVERT, n. m. Art milit. Ouvrage de fortification qui, dans quelques places, est situé à l'extérieur du chemin-couvert, au pied même du glacis. || Au pl. *Des* AVANT-CHEMINS-COUVERTS.

AVANT-CŒUR, n. m. Pron. *a-van-keur.* — Art vétér. Amas d'humeurs qui se développe au-devant du poitrail des animaux de trait, et forme des tumeurs souvent charbonneuses : *Les* AVANT-CŒUR *non charbonneux consistent, au début, dans une infiltration chaude du tissu cellulaire, qui se résout ou s'enflamme et s'abcède.*

AVANT-CORPS, n. m. Pron. *a-van-kor.* — Corps de maçonnerie en saillie sur la face du bâtiment; et, génér., tout ce qui excède le nu de l'architecture. *Cet avant-corps a trop de saillie.* || Au pl. *Des* AVANT-CORPS.

AVANT-COUR, n. f. Espèce de cour qui précède la cour principale d'un grand bâtiment : *L'*AVANT-COUR *d'un château. En sortant du bois, nous franchîmes une* AVANT-COUR *plantée de noyers.* (Châteaubr.) *Dans les* AVANT-COURS *de l'hôtel des Invalides, tout retrace l'idée des combats : fossés, glacis, remparts, canons, tentes, sentinelles.* (Id.)

AVANT-COUREUR, n. m. Celui qui va devant quelqu'un, et qui en annonce l'arrivée : *Les Cosaques sont ordinairement les* AVANT-COUREURS *des armées russes.* (Acad.)

— Fig. Tout ce qui annonce ou présage quelque chose qui arrive bientôt après :

> .... Ces secrètes terreurs
> De désastres prochains sont les *avant-coureurs.* (J. Ch.)
> Cet esprit inquiet, ces vagues mouvements,
> Sont les *avant-coureurs* de grands événements. (C. Del.)

— Adjectiv.

> .... Respirons au bout de la carrière
> Ce calme *avant-coureur* de l'éternelle paix. (Lamart.)

— Méd. *Phénomènes, signes avant-coureurs* ou *précurseurs,* les phénomènes qui se présentent, depuis l'instant où les fonctions ne s'exercent plus comme dans l'état de santé, jusqu'à celui où la maladie commence : *Toutes les maladies ne sont pas précédées de* PHÉNOMÈNES AVANT-COUREURS. (Chomel.)

AVANT-COURRIER, n. m. Poste. Homme à cheval qui court devant une voiture pour faire préparer les chevaux. || Au pl. *Des* AVANT-COURRIERS.

AVANT-COURRIÈRE, n. f. Pron *a-van-kou-rièr.* — Celle qui précède, qui devance. || Il n'est guère usité qu'en poésie, et pour désigner l'Aurore :

> Du jour naissant la jeune *avant-courrière.* (Parny.)

AVANT-DERNIER, IÈRE, adj. Pron. *a-van-dèr-nié, nièr.* — Pénultième, qui est avant le dernier : *La science politique de nos* AVANT-DERNIÈRES *années a réagi sur la manière de comprendre le passé.* (Villem.)

— Substantiv. : *J'étais l'*AVANT-DERNIER. *Elle est l'*AVANT-DERNIÈRE. (Acad.) || *SYN.* V. PÉNULTIÈME.

AVANT-DUC, n. m. Pron. *a-van-duk.* — Technol. Pilotage construit à l'entrée et sur le bord d'une rivière. || Au pl. *Des* AVANTS-DUCS.

AVANT-FAIRE-DROIT, n. m. Pron. *a-van-fèr-droa.* — Jurispr. Jugement provisoire ou interlocutoire. || Au pl. *Des* AVANT-FAIRE-DROIT.

AVANT-FOSSÉ, n. m. Pron. *a-van-fô-cé.* — Art milit. Fossé qui, dans quelques places, est situé au delà du fossé d'enceinte. || Au pl. *Des* AVANT-FOSSÉS.

AVANT-GARDE, n. f. Pron. *a-van-gard.* — La partie d'une armée qui marche la première : *L'*AVANT-GARDE *était commandée par un lieutenant général.* (Acad.) *Dès que les habitants virent briller les lances des Cosaques de l'*AVANT-GARDE, *ils ouvrirent leurs portes.* (Mérim.)

> Qu'il tombe à l'*avant-garde,*
> Pour couvrir de son corps la liberté de tous! (C. Delav.)

— Fam. Dans le style comique :

> A nos pièces, monsieur! car voici l'*avant-garde.* (E. Aug.)

— Fig. *Les membres du parlement, disciples des philosophes du XVIII[e] siècle, étaient alors à l'*AVANT-GARDE *des partis réformateurs.* (Mign.)

> Vos plus proches cousins si vous n'y prenez garde
> Pourront à l'échafaud vous servir d'*avant-garde.* (C. Del.)

AVANT-GARDE *des laboureurs, les abeilles sont le symbole de l'industrie et de la civilisation, qu'elles annoncent.* (Châteaubr.)

— Mar. Le tiers d'une armée navale, qui marche toujours en avant des deux autres tiers dans l'ordre de bataille.

— Vieux bâtiment placé à l'entrée d'un port, et approprié au service de l'arsenal. || Au plur. *Des* AVANT-GARDES.

AVANT-GLACIS, n. m. Art milit. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé. || Au plur. *des* AVANT-GLACIS.

AVANT-GOÛT, n. m. Pron. *a-van-gou.* — Le goût qu'on a par avance de quelque chose d'agréable.

— Il ne s'emploie qu'au figuré : *L'ivresse des Français est gaie, scintillante et téméraire; c'est pour eux un* AVANT-GOÛT *de la bataille et de la victoire.* (Foy.)

> J'ai vidé jusqu'au fond mon calice de fiel :
> Mais la dernière goutte a l'*avant-goût* du ciel. (Lamart.)

— Il n'a de plur. que dans le langage ascétique : *Avant-gouts du paradis,* les effets d'une extase mystique.

AVANT-HIER, adv. de temps. Pron. *a-van-tièr.* — L'avant-veille du jour où l'on est : AVANT-HIER, *nous avions l'ennemi en face.* (Boss.) AVANT-HIER, *j'ai passé treize fois de suite à l'écarté.* (Scribe.)

— Quoique *hier* soit de deux syllabes, on le fait généralement en vers d'une seule syllabe dans *avant-hier :*

> Le bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina. (Boil.)
> Madame eut *avant-hier* la fièvre jusqu'au soir,
> Avec un mal de tête étrange à concevoir. (Mol.)

AVANTIN, n. m. (*avant.*) Pron. *a-van-tin.* — Agric. Branche à laquelle on laisse un peu de bois de l'année précédente et qui sert à faire des boutures.

AVANT-JOUR, n. m. Pron. *a-van-jour.* — Le temps qui précède le lever du soleil. || Peu usité.

AVANT-LOGIS, n. m. Pron. *a-van-lo-ji.* — Premier corps de logis. || Au pl. *Des* AVANT-LOGIS.

AVANT-MAIN, n. m. Man. Toute la partie du corps d'un cheval de selle placée en avant de la main du cavalier qui tient la bride : *Ce cheval a un bel* AVANT-MAIN. (Acad.)

— Paume. Coup donné par le devant de la raquette : *Il a frappé la balle par un* AVANT-MAIN. || Au pl. *Des* AVANT-MAIN.

AVANT-MUR, n. m. Pron. *a-van-mur.* — Fortif. Partie de fortification avancée.

— Blason. Pan de muraille joint à une tour. || Au pl. *Des* AVANT-MURS.

AVANT-NEF, n. f. Partie des anciennes églises grecques qui précédaient la nef. || Au pl. *Des* AVANT-NEFS.

AVANT-PART, n. f. Pron. *a-van-par.* — Coutumes. Préciput. || Au pl. *Des* AVANT-PARTS.

AVANT-PIÈCE, n. f. Agric. V. AVANT-PIEU.

AVANT-PIED, n. m. Pron. *a-van-pié.* — Anat. Vulg. Le *Métatarse.*

— Zool. L'une des pattes de devant d'un insecte.

— Technol. L'empeigne d'une botte. || Au pl. *Des* AVANT-PIEDS.

AVANT-PIEU, n. m. Archit. Bout de poutrelle qu'on met sur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on l'enfonce.

— Agric. Pince en fer, pointue à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour faire des trous et planter des jalons, des pieux dans une terre dure. En ce sens, on dit quelquefois *Avant-pièce.* || Au pl. *Des* AVANT-PIEUX.

AVANT-PLANCHER, n. m. Pron. *a-van-planché.* — Archit. Faux plancher. || Au pl. *Des* AVANT-PLANCHERS.

AVANT-POIGNET, n. m. Pron. *a-van-po-gnié.* — Anat. Vulg. Le *Métacarpe.* || Au pl. *Des* AVANT-POIGNETS.

AVANT-POITRINE, n. f. Zool. Partie inférieure du premier segment du thorax des insectes.

AVANT-PORT, n. m. Pron. *a-van-por.* — Mar. Partie extérieure d'un port, où les vaisseaux peuvent se mettre à l'abri et se préparer à l'appareillage. || Au pl. *Des* AVANT-PORTS.

AVANT-PORTAIL, n. m. Archit. Premier portail. || Au pl. *Des* AVANT-PORTAILS.

AVANT-POSTE, n. m. Guerre. Poste avancé, le plus près de l'ennemi : *Il était toujours présent aux combats d'*AVANT-POSTE *et d'arrière-garde.* (V. Hugo.) *Le duc, qui s'était porté aux* AVANT-POSTES, *entendit les balles siffler à ses oreilles.* (Guizot.) *Ils montèrent à cheval, et gagnèrent les* AVANT-POSTES. (H. de Balz.) *Après une série de combats d'*AVANT-POSTES, *l'armée entra dans la ville.* (Lamart.) *Il rebroussa chemin, en passant heureusement à travers nos* AVANT-POSTES. (Thiers.)

— Fig. *Alors les grands désastres se succédaient; les pays qui servaient d'*AVANT-POSTES *à l'empire étaient perdus.* (Mign.) *L'honneur des femmes est mal gardé quand l'amour ou la religion ne sont pas aux* AVANT-POSTES. (Lévis.) *Ces nations servirent d'*AVANT-POSTES *contre les excursions des Goths.* (Am. Thierry.)

AVANT-PROJET, n. m. Sorte d'appréciation sommaire par laquelle on cherche à rendre compte des dépenses et des produits d'une entreprise, avant d'en rédiger le projet dans tous ses détails : *Les* AVANT-PROJETS *sont nécessaires, parce que la rédaction complète et définitive d'un projet exige un temps considérable.*

AVANT-PROPOS, n. m. Pron. *a-van-pro-pô.* — Espèce de préface, discours qui se met à la tête d'un livre, pour faire connaître son objet et son but, et le dessein qu'a eu l'auteur en le composant : *Ce n'est pas sans quelque hésitation que l'auteur de ce drame s'est déterminé à le charger de notes et d'*AVANT-PROPOS. (V. Hugo.)

— Ce qu'on dit avant de venir au fait, quand on entreprend de raconter quelque chose.

AVANT-QUART, n. m. Pron. *a-van-kar.* — Horlog. Petite sonnerie qui précède la sonnerie des quarts, des demies, et celle des heures. || Au pl. *Des* AVANT-QUARTS.

AVANT-SCÈNE, n. f. Pron. *a-van-cèn.* — Anc. Partie du théâtre sur laquelle se représentait l'action : *L'*AVANT-SCÈNE *ou* le proscénium *constituait en entier ce que nous appelons aujourd'hui la scène.* (Millin.)

— Aujourd'hui, Partie du théâtre qui s'étend du premier plan des décorations jusqu'à la rampe.

— *Loges d'avant-scène,* les loges qui sont établies à différents étages de chaque côté de l'avant-scène.

— Art dram. Fig. Événements qu'on suppose avoir précédé l'action dans un ouvrage dramatique : *L'auteur de cette pièce n'indique pas avec assez de clarté les événements qui forment l'*AVANT-SCÈNE. (Acad.)

— Fig. Il se dit des personnes et des choses : *C'était un de ces anciens personnages d'*AVANT-SCÈNE *qui disparaissent au lever de la toile, après avoir expliqué la pièce au public.* (Châteaubr.) *Je connais bien cet éloge de Marc-Aurèle, qui a été une des œuvres d'*AVANT-SCÈNE *de nos réformateurs philosophes.* (Napoléon, cité par M. Villemain.) || Au pl. *Des* AVANT-SCÈNES.

AVANT-TOIT, n. m. Pron. *a-van-toa.* — Archit. Toit avancé, et qui forme saillie : *Quand les cheminées sont fermées par le haut, l'hirondelle se réfugie sous les* AVANT-TOITS. (Buff.)

> Sept marches .... conduisent au palier
> Qu'un *avant toit* défend du vent et de la neige. (Lam.)

AVANT-TRAIN, n. m. Pron. *a-van-train.* — Carross. Partie antérieure d'une voiture.

— Artill. Espèce de chariot monté sur deux roues, qui se joint à l'affût d'un canon.

— Agricult. Partie ajoutée à l'araire de la charrue, et qui se compose de deux roues sur un même essieu, et de plusieurs pièces de bois fixées sur les montants servant d'appui à l'age. || Au pl. *Des* AVANT-TRAINS.

AVANT-VEILLE, n. f. Pron. *a-van-vèy.* — Surveille, jour qui précède immédiatement la veille. || Au pl. *Des* AVANT-VEILLES.

AVARE, adj. des 2 g. (*avarus,* lat.; m. sign.) Pron. *a-var.* — Qui a un attachement excessif pour l'argent; qui se plaît à entasser sans cesse des richesses dont il ne fait aucun usage : *Un homme, une femme* AVARE. (Acad.)

> Crédule et défiant, généreux et barbare,
> Autant il fut prodigue, autant il fut *avare.* (C. Del.)

— *Humeur, caractère avare,* humeur, caractère de celui qui est trop passionné pour les richesses.

— Fig. Il se dit des choses qui ne produisent pas le résultat espéré, attendu, accoutumé :

> Non, jamais la vertu n'a, dans un siècle *avare,*
> D'un plus riche parfum, ni d'un encens plus rare,
> Vu fumer ses autels. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Qui ne prodigue point une chose, qui en est économe, ménager. Dans cette acception, il veut toujours un complément, précédé de la prép. *de : Être* AVARE DE *louanges,* DE *ses louanges.* (Acad.) *Dieu n'est pas* AVARE DE *ses dons.* (Trév.)

> .... Je l'ai vu, ce Romain si terrible,
> *Avare de* mon sang quand je versais le sien. (Créb.)

— Substantiv. Celui, celle qui est avare : *L'*AVARE *est toujours pauvre au milieu de l'abondance.* (Trév.) *L'*AVARE *ne manque pas moins de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas.* (Acad.) *Il y avait des* AVARES *avant*

qu'on eût inventé la monnaie. (Volt.) *L'*AVARE *n'amasse que pour amasser ; ce n'est pas pour fournir à ses besoins : il se les refuse.* (Mass.)

AVAREMENT, adv. (*avare-ment.*) Avec avarice.

AVARICE, n. f. (*avaritia*, lat.; m. sign.) Pron. *a-va-riss.* — Attachement excessif à ce qu'on possède, désir immodéré d'acquérir, au point de vue de la seule possession : *L'*AVARICE *est le désir d'accumuler soit en grains, soit en meubles, ou en fonds, ou en curiosités.* (Volt.) *L'*AVARICE *consiste à aimer les richesses pour les richesses.* (Pasc.)

L'avarice perd tout en voulant tout gagner. (La Font.)

L'ambition se tourne en AVARICE *dans les hommes les plus désintéressés.* (Fén.) *L'*AVARICE *est l'origine de tous les maux.* (Boss.) *L'*AVARICE *semble se ranimer et prendre de nouvelles forces dans la vieillesse.* (Mass.) *Qu'est-ce que les hommes les plus vils n'ont point inventé pour la perfection des arts, quand l'*AVARICE *les a excités ?* (Fén.)

L'ambition, l'amour, l'*avarice* et la haine,
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaine. (Boil.)

Syn. Avare, avaricieux. Le premier exprime une habitude, le second une manière d'être accidentelle ; un homme *avare* est celui dont l'avarice se manifeste en toute occasion ; un homme *avaricieux*, celui dont la parcimonie se révèle dans telle ou telle circonstance : le premier ne donne jamais, le second lésine en certaines occasions : un *avare* est dominé par la passion de posséder, un *avaricieux* par la pensée de conserver.

AVARICIEUSEMENT, adv. (*avarici-eux. euse-ment.*) D'une manière avaricieuse.

AVARICIEUX, EUSE, adj. (*avaritia*; lat.) Pron. *a-va-ri-cieu, cieuz.* — Qui se montre avare dans les petites choses ; dont certaines actions accusent l'avarice : *Il a un père qui est un* AVARICIEUX *fieffé, le plus vilain homme du monde.* (Mol.)

Voulez-vous, démentant un généreux effort,
Être *avaricieux*, même après votre mort ? (Regn.)

— *SYN.* V. AVARE.

AVARIE, n. f. (*avaria*, bass. lat.; m. sign.) Pron. *a-va-ri.* — Mar. Dommage qu'éprouve un navire, une cargaison, par suite du mauvais temps, d'un abordage, ou de quelque accident que ce soit.

— *Grosses avaries*, celles qui résultent du gros temps, et qui obligent le patron à jeter à la mer les marchandises et même le gréement, pour prévenir la perte du navire. || *Avaries simples*, détériorations survenues dans la cargaison par un vice qui lui est propre. || Frais résultant du voyage pour le navire et les marchandises.

— Droit qui est payé pour l'entretien d'un port par chacun des vaisseaux qui y mouille.

— Au pl. Détérioration des machines et des marchandises emmagasinées.

— Gratification, indemnité : *Donner à un capitaine deux mille francs d'*AVARIES.

AVARIÉ, ÉE, adj. (*avarie.*) Endommagé par des avaries, détérioré, dégradé : *Ce bâtiment a été* AVARIÉ *dans son naufrage. Sucre* AVARIÉ. *Marchandises* AVARIÉES.

AVARIER (S'), v. pr. de la 1[re] conj. (*avarie.*) Pron. *a-va-rié.* — Éprouver des avaries, se gâter, se détériorer.

AVASTE ou **VASTE**, interj. Mar. V. BASTE.

AVATAR ou **AVATARA**, n. m. Nom appliqué aux incarnations divines, et particulièrement aux incarnations de Vichnou.

— Fig. *Le knez s'est fait tsar, le tsar s'est fait czar, le czar s'est fait empereur : ces transformations sont de véritables* AVATARS. *À chaque peau qu'il dépouille, le prince moscovite devient de plus en plus semblable à l'Europe.* (V. Hugo.)

A VAU-L'EAU, loc. adv. V. AVAL.

AVE ou **AVE MARIA**, n. m. (m. lat. *Je vous salue*, ou *Je vous salue, Marie.*) Pron. *a-vé.* — La salutation angélique, prière à la Vierge, commençant en latin par ces mots : *Ave, Maria. Réciter un* AVE. *Dire cinq Pater et cinq* AVE. *Nous vous croyions tous mort, et moi qui vous parle, j'ai récité bien des Pater et des* AVE *pour le salut de votre âme.* (Mérim.)

— Le premier mot de cette prière :

Ave, dit-il. — Amen, dit l'assistance
En gémissant. (C. Del.)

— Chacun des grains du chapelet sur lesquels on dit cette même prière : *Il y a dans le rosaire cent cinquante* AVE *et quinze Pater.*

— *Ave Maria*, l'endroit de la première partie d'un sermon où le prédicateur s'interrompt pour implorer par l'intercession de la Vierge les inspirations du Saint-Esprit : *Je suis arrivé avant l'*AVE MARIA.

— Fam. *Il ne sait pas son Ave*, se dit d'un homme qui est ignorant en toutes choses, et particulièrement dans les choses de religion.

— *Cela n'a duré qu'un Ave*, aussi peu de temps qu'il en faut pour réciter.

GRAMM. L'*Académie* écrit ce mot avec un accent au singulier et sans *s* au pluriel, ce qui nous semble contradictoire ; l'accent le transforme en un mot essentiellement français, et conséquemment variable. Nous croyons, quant à nous, qu'on doit écrire *Ave* sans accent, comme l'*Académie* écrit *Te Deum*. Quant à l'*s* du pluriel, si on l'admettait dans *Ave*, il faudrait aussi l'admettre dans *Alleluia*, etc. || V. NOM.

AVEC, prép. (*ab quo*, par qui ; lat.) Pron. *avek.* — Ensemble, conjointement : *Je suis venu* AVEC *lui. Mettez tous ces papiers les uns* AVEC *les autres.* (Acad.)

Je veux vivre *avec* elle, *avec* elle expirer. (Corn.)

Il partageait les fatigues et les dangers AVEC *les moindres officiers de son armée.* (Fléch.) *Il ne faut point qu'un noble s'allie* AVEC *des roturiers.* (Trév.) *La lune semble partager* AVEC *le soleil le soin de nous éclairer.* (Fén.) *Le peuple français allie les qualités héroïques* AVEC *le plaisir, le luxe et la mollesse.* (Duclos.) *Il y a presque toujours plusieurs métaux dans la même mine : on trouve le fer* AVEC *le cuivre, le plomb* AVEC *l'argent, l'or* AVEC *le fer.* (Buff.)

— Absol. et fam. *Il a pris mon manteau, et s'en est allé* AVEC. (Acad.) || Cet emploi est abusif.

— Il sert à exprimer un rapport de simultanéité : *La morale douce et relâchée tombe* AVEC *celui qui la prêche.* (La Br.) *Ses désirs croissent* AVEC *sa fortune.* (Mass.) *N'avez-vous pas senti vos inquiétudes croître* AVEC *vos plaisirs ?* (Mass.) *La gloire qui doit finir* AVEC *nous est toujours fausse.* (Id.) *La fraicheur et les grâces s'en vont* AVEC *la jeunesse.* (Lamart.)

— Il sert à marquer la relation entre les personnes, le rapport entre les choses, ou des choses avec les personnes : AVEC *ces gens-là, il faut toujours être en discussion.* (Acad.) *Pour avoir un véritable repos, il faut être bien* AVEC *Dieu,* AVEC *soi-même et* AVEC *les autres.* (Trév.) AVEC *ses amis, il est gai sans emportement, libre sans indiscrétion.* (Fléch.) *La volupté n'habite et ne se plait qu'*AVEC *l'oisiveté et l'indolence.* (Mass.)

Tout semblait *avec* nous être d'intelligence (Rac.)

Ne raisonnez jamais sèchement AVEC *la jeunesse.* (J. J. Rouss.) *Le Français est* AVEC *vous ce que vous désirez qu'il soit.* (Raynal.)

— Fam. *Avec lui, avec eux, il n'y a jamais rien de bien fait ;* quand on a affaire à eux, on ne peut jamais parvenir à les contenter.

— Quelquefois il tient lieu de la conjonction Et :

Permettez que j'espère
Que vous saurez venger l'amant *avec* le père. (Corn.)
Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse *avec* l'empire. (La Font.)

— De même que, comme : *Ils vous disent tous les jours* AVEC *le prophète : Seigneur, nous avons attendu la paix.* (Mass.)

Je veux croire *avec* vous que tout est apaisé. (Corn.)

— Il sert encore à désigner :

— 1° La matière qu'on emploie pour faire quelque chose : *Dans ce pays ils ne bâtissent qu'*AVEC *du bois.* (Acad.) *On fait des étoffes* AVEC *de la soie, et d'autres* AVEC *de la laine.* (Trév.)

— 2° L'instrument et le moyen qu'on emploie pour faire quelque chose : *Couper* AVEC *un couteau ; attacher* AVEC *une épingle. Marcher* AVEC *des béquilles.* (Acad.) *On peint* AVEC *un pinceau, on écrit* AVEC *une plume ou* AVEC *un crayon.* (Trév.)

L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'*avec* un microscope ;
Tout est géant chez eux. (La Font.)

Qu'on gagne les philosophes AVEC *leurs discours pompeux,* AVEC *leur style sublime,* AVEC *leurs raisonnements si artificieusement arrangés ?* (Boss.) *Sennachérib assiégea Jérusalem* AVEC *une armée immense.* (Boss.) *L'homme ne peut comprendre qu'*AVEC *son esprit, ne peut juger qu'*AVEC *sa raison, comme il ne peut voir qu'*AVEC *ses yeux, ni entendre qu'*AVEC *ses oreilles.* (Lamennais.)

Où veut-il en venir *avec* ses apologues ? (Ponsard.)

— 3° La cause : *Tout change dans les corps et dans les esprits* AVEC *le temps.* (Volt.)

Avec tant de faiblesse aisément on succombe. (L. Rac.)
L'or même à la laideur donne un teint de beauté,
Mais tout devient affreux *avec* la pauvreté. (Boil.)

— 4° Le mode d'action, la manière dont on fait quelque chose, la disposition morale et physique : *Se conduire* AVEC *prudence, se défendre* AVEC *courage, parler* AVEC *justesse.* (Acad.) *Qu'on le reçoive* AVEC *froideur et* AVEC *mépris.* (Pasc.)

Il fallait le traiter *avec* moins de rigueur. (Corn.)
Ne forçons point notre talent ;
Nous ne ferions rien *avec* grâce. (La Font.)
... Il ne vous voit plus qu'*avec* des yeux de mère. (Corn.)

Jamais affaire n'a été jugée AVEC *plus de réflexion et de connaissance.* (Boss.) *Ils lèvent les mains au ciel* AVEC *des plaintes lamentables.* (Marmontel.)

Quand on aime *avec* crainte, on aime *avec* excès. (C. D.)

— En ce sens, la locution qu'il forme avec le nom est presque toujours l'équivalent d'un adverbe. Ainsi, *Souffrir* AVEC PATIENCE, *accueillir* AVEC FAVEUR, sont les synonymes de *Souffrir patiemment, accueillir favorablement.*

— Il sert aussi à indiquer les qualités physiques et morales, et à appeler fortement l'attention sur ce qu'il y a de remarquable, d'extraordinaire, de singulier dans une personne : *Quand la Grèce regardait les Asiatiques,* AVEC *leur délicatesse,* AVEC *leur parure et leur beauté, semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux.* (Boss.)

Monime, qu'en tes mains mon père avait laissée,
Avec tous ses attraits revint en ma pensée. (Rac.)

On est quelquefois un sot AVEC *de l'esprit, mais on ne l'est jamais* AVEC *du jugement.* (La Rochef.) *Je me le représente* AVEC *cet air toujours serein et affable.* (Mass.)

— En ce sens, il s'emploie souvent dans certaines phrases familières : *Que me veut cet homme,* AVEC *son air sévère ?* (Acad.) *Quel fou,* AVEC *son chapeau sur l'oreille et ses airs de petit-maître !* (Trév.)

— Il s'emploie quelquefois dans le sens de Contre :

L'ours a-t-il dans les bois la guerre *avec* les ours ? (Boil.)

— Malgré : *On est étonné qu'*AVEC *tout son esprit il fasse de pareilles sottises.* (Acad.)

Avec beaucoup d'honneur on peut mourir de faim. (C. Del.)

— Sauf : AVEC *tout le respect que je vous dois....* (Acad.)

— Précédé de la prép. *de*, il sert à marquer avec plus de force la séparation, la distance, la distinction, la différence : *Le philosophe demeura court ; mais sa femme entra dans une telle colère, qu'elle se retira d'*AVEC *lui.* (La F.) *Distinguons ce que fait dire une haine aveugle d'*AVEC *les faits positifs.* (Boss.) *On ne sait pas la distance d'une étoile d'*AVEC *une autre étoile, quelque voisines qu'elles nous paraissent.* (La Br.)

Je m'efforçais en vain, dans cet immense bruit,
De distinguer un son d'*avec* le son qui suit. (Lamart.)

Gramm. Lorsqu'un verbe a pour sujet un nom joint par la prép. *avec* avec un autre nom, il prend le nombre du nom exprimé le premier :

Là, dans des chars dorés, le prince *avec* sa cour
Va goûter la fraicheur sur le déclin du jour. (La Font.)

Presque toute LA LIVONIE AVEC L'ESTHONIE *entière* AVAIT ÉTÉ ABANDONNÉE *par la Pologne au roi de Suède.* (Voltaire.)

— La construction suivante n'est plus admise :

Le singe *avec* le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire :
Ils affichaient chacun à part. (La Font.)

AVECQUE, prép. Pron. *a-vèk.* — On l'employait autrefois pour *avec* :

Avecque la science il faut un bon esprit. (Regnier.)
Ne nous associons qu'*avecque* nos égaux. (La Font.)
Tous les jours je me couche *avecque* le soleil. (Boil.)
Je ne sais point, monsieur, farder la vérité,
Et dis ce que je pense *avecque* liberté. (Regnard.)

— Aujourd'hui cette forme n'est plus admise. || Les poëtes écrivaient aussi *avecq'*.

Et vieu, simple, sans fard, nue, et sans ornement,
Pour accorder ma fluste *avecq'* ton instrument. (Regn.)

AVEINDRE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*avere*, désirer ; lat.) Pron. *a-veindr.* (*J'aveins, tu aveins, il aveint, nous aveignons, vous aveignez, ils aveignent ; j'aveignais, nous aveignions ; j'aveignis, nous aveignîmes ; j'aveindrai, nous aveindrons ; j'aveindrais, nous aveindrions ; aveins, aveignons, aveignez ; que j'aveigne, que nous aveignions ; que j'aveignisse, que nous aveignissions ; aveignant ; aveint, aveinte.*) Tirer une chose du lieu où elle était serrée, de l'endroit élevé où on l'avait placée.

— Il est vieux, et usité seulement dans le langage familier ; cependant *atteindre*, qui l'a remplacé, n'en a ni le sens ni la valeur.

AVEINE, n. f. V. AVOINE.

Cette fois donc, pois chiche, *aveine*, lard
Demi-rongé, raisins secs mis à part,
Tout fut servi : c'était jour de ripaille (Andr.)

AVEINIÈRE, n. f. V. AVÉNIÈRE.

AVELANÈDE, n. f. Pron. *a-vla-nèd.* — Cupule, coque d'un gland d'Orient, dont les tanneurs se servent pour parer les cuirs.

AVELINE, n. f. (*Avella*, ville de Campanie, près de laquelle croissent beaucoup d'aveliniers.) Pron. *av-linn.* — Bot. Espèce de grosse noisette que produit l'avelinier.

AVELINIER, n. m. (Anc. *Avellanier* et *avellai-*

ner.) Pron. *av-li-nié.* — Bot. Variété du noisetier; c'est un arbrisseau de la famille des Cupulifères, subdivision de l'anc. famille des Amentacées.

AVELLANAIRE, adj. des 2 g. (*Avella*). Didact. Qui vit de noisettes; qui a la grosseur d'une noisette.

AVÉNACÉ, ÉE, adj. (*avena*, avoine; lat.) Bot. Qui ressemble à l'avoine.

= **Avénacées,** n. f. pl. Groupe de plantes graminées, établi dans la tribu des Festucacées.

AVENAGE, n. m. (*avena*, avoine; lat.) Pron. *a-vé-naj.* — Anc. Redevance en avoine.

AVÉNANT, part. prés. du v. Avenir. Il ne s'emploie que dans les contrats et les actes publics, pour S'il avient, s'il arrive : AVENANT *le décès de l'un des deux.* (Acad.)

— *Avenant que*, S'il arrive, s'il arrivait que :

Je mettrais en ses mains, que je croyais certaines,
Quelque bien de mon père et le fruit de mes peines,
Dont, *avenant* que Dieu de ce monde m'ôtât,
J'entendais tout de bon que lui seul héritât. (Mol.)

AVENANT, n. m. (*avenir.*) Anc. coutume. La portion de patrimoine qu'une fille pouvait recueillir *ab intestat.*

AVENANT, ANTE, adj. (*avenir.*) Pron. *av-nan, nantt.* — Qui a bon air, bonne grâce : *C'est un homme* AVENANT, *fort* AVENANT. (Acad.) *Les femmes de Namur m'ont paru jolies et* AVENANTES. (V. Hug.)

.... Je veux, avant tout,
Une femme *avenante*, et qui soit à mon goût. (Ponsard.)

— Il se dit aussi de l'air et des manières des personnes : *Elle a un air tout à fait* AVENANT, *des manières* AVENANTES. (Acad.)

= **A l'avenant,** loc. adv. A proportion, pareillement : *C'est un homme qui fait grande dépense en habits, en chevaux, et en toutes choses* À L'AVENANT. (Acad.) *C'était un grondeur éternel, et d'une physionomie* À L'AVENANT. (Mariv.)

Travail, bon appétit et bonne conscience,
Sommeil *à l'avenant*, voilà notre science
Pour avoir l'âme en paix et le corps en santé. (C. Del.)

= **A l'avenant de,** loc. prépos. Même sens : *Le dessert fut* À L'AVENANT DU *repas.* (Acad.)

AVÉNEMENT, n. m. (*ad*, à, *venire*, venir; lat.) Pron. *a-vénn-man.* — Venue, arrivée : *J'ai su que vous avez eu trois ou quatre démêlés à votre* AVÉNEMENT. (Mme de Sév.)

— Fig. Action d'arriver, de parvenir à : *Posséder patrimonialement le droit de rendre la justice, c'était pour la bourgeoisie parlementaire un* AVÉNEMENT *au privilége.* (Ch. de Rémusat.)

— Il se dit surtout de l'élévation à la dignité souveraine : AVÉNEMENT *à l'empire, à la couronne, au pontificat. Son* AVÉNEMENT *avait paru l'aurore d'un temps meilleur.* (Barante.)

Un jour *d'avénement* est un jour de clémence. (C. Del.)

Pour célébrer le joyeux AVÉNEMENT *du nouveau tzar, le vin coule à flots dans la ville.* (Mérim.)

— *Droit de joyeux avénement*, impôt qu'on levait à l'avénement de chaque roi : *Louis XII remit à ses sujets le tribut féodal qu'on levait sur le peuple au commencement de chaque règne, sous la dénomination assez singulière de* DROIT DE JOYEUX AVÉNEMENT. (Andrieux.)

— *Le premier avénement du Messie*, ou simplement *l'avénement du Messie*, le temps où Jésus-Christ s'est manifesté aux hommes : *L'humanité a foulé aux pieds la chasteté jusqu'à l'*AVÉNEMENT *de Jésus-Christ.* (Lacordaire.)

— *Le second avénement de Jésus-Christ*, le temps où Jésus-Christ doit descendre du ciel pour juger les hommes : *Le temps du premier* AVÉNEMENT *de Jésus-Christ est prédit; le temps du second ne l'est point.* (Pasc.)

AVÉNERON ou **AVÉRON,** n. m. Pron. *a-vénn-ron, vé-ron.* — Bot. Folle avoine. ‖ V. AVRON.

AVÉNIÈRE, n. f. (*avena*, avoine; lat.) Champ semé d'avoine : *Durant quatre mortelles heures, nous n'aperçûmes que des semailles de blé noir, court et pauvre, et d'indigentes* AVÉNIÈRES. (Châteaubr.)

AVENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*advenire*, arriver; lat.) Pron. *av-nir.* — Il se conjugue comme *venir*, et s'emploie seulement aux troisièmes personnes; mais, dans les temps simples, le singulier est beaucoup plus usité que le pluriel; il prend dans ses temps composés l'auxiliaire *être.* — Arriver fortuitement, par accident : *On ne peut pas prévoir tous les cas qui* AVIENDRONT. *Il en* AVIENDRA *ce qu'il pourra.* (Acad.) *Je veux pousser cette affaire, quoi qu'il en puisse* AVENIR. (Trév.)

— Il peut être suivi d'une proposition subordonnée, ou de la prép. *de* et de l'infinitif : *S'il* AVIENT *qu'on me prenne en faute... S'il vous* AVIENT *jamais* DE *retomber en faute...* (Trév.)

S'il m'*avient* quelquefois de clore les paupières... (Malh.)
Il *avint* qu'au hibou Dieu donna géniture. (La Font.)

‖ V. ADVENIR, forme plus usitée, sauf au part. passé : *avenu, non avenu.*

AVENIR, n. m. (*advenire*, arriver; lat.) Pron. *av-nir.* — Le temps futur; ce qui doit advenir, arriver : *Prédire l'*AVENIR. *Lire dans l'*AVENIR. (Acad.)

Le passé me tourmente, et je crains l'*avenir.* (Corn.)

*Ce qui s'est passé nous assure de l'*AVENIR. (Boss.) *L'ambition, en portant nos yeux sur l'*AVENIR, *nous empêche de jouir du présent.* (Brueys.) *On peut réparer le passé par l'*AVENIR. (Fén.) *Le passé est un abîme qui engloutit toutes choses, et l'*AVENIR *est un autre abîme impénétrable.* (Nicole.) *La curiosité insatiable de savoir l'*AVENIR *a fait inventer une infinité de manières de divination chimériques.* (Bayle.) *L'imagination est amie de l'*AVENIR. (Rivarol.)

Vers l'obscur *avenir* l'âme prend son essor. (Del.)
Il lit dans l'*avenir* par le moyen des rêves. (Étienne.)
Quand le présent s'en va, ménageons l'*avenir.* (C. D.)

— Fig. Bien-être, fortune, position qu'on peut espérer pour soi ou pour les siens : *Je jouis du présent en travaillant à assurer l'*AVENIR *de mes enfants.*

Quelque legs opulent, splendide souvenir,
Vous ferait à jamais un tranquille *avenir.* (E. Aug.)

*L'*AVENIR *des enfants est en grande partie dans les parents : il y a un héritage encore plus important que celui de leur bien, c'est celui de leurs qualités.* (Mign.)

— *Avoir de l'avenir, un bel avenir*, avoir l'assurance, par son mérite ou ses protections, d'arriver à la fortune, à une position considérable.

— Fig. La postérité : *L'*AVENIR *jugera sans partialité les actes des hommes les plus illustres.*

Sur toi tout l'*avenir* va porter ses regards. (Volt.)

*Bodin entrevoyait la philosophie de l'histoire quand il pensait que le spectacle et l'étude du passé pouvaient enseigner l'*AVENIR. (Lerm.)

= **A l'avenir,** loc. adv. Désormais, dorénavant : *Ne faites plus cela* À L'AVENIR. (Acad.)

AVENIR, n. m. Pratiq. Sommation faite par un avoué, à l'avoué de la partie adverse, d'avoir à comparaître à l'audience au jour déterminé par l'acte : *Donner, faire signifier un* AVENIR. (Trév.)

AVENT, n. m. (*adventus*, arrivée, avénement; lat.) Pron. *a-van.* — Le temps destiné par l'Église catholique à se préparer à la fête de Noël : *L'*AVENT *a été plus long cette année-ci que l'autre.* (Acad.)

— Au pl. *Les* AVENTS *de Noel. C'est aux* AVENTS *qu'on a coutume de planter.* (Acad.)

— *Prêcher l'avent*, prêcher pendant les semaines de l'avent.

— On dit, dans le même sens, *Jeûner l'avent.*

— Ensemble ou recueil des sermons prêchés pendant l'avent : *L'*AVENT *de Bourdaloue.*

AVENTIERS, adj. m. pl. Anc. jur. *Biens aventiers*, biens qui provenaient d'une succession autre que celle des ascendants.

AVENTURE, n. f. (*adventus*, événement; lat.) Pron. *a-van-tur.* — Ce qui arrive d'inopiné, d'imprévu, d'extraordinaire à quelqu'un : AVENTURE *bizarre, étrange, comique, burlesque. Il lui est arrivé une* AVENTURE *singulière.* (Acad.)

Il faut par la raison adoucir son malheur,
Et telle qu'elle vient prendre son *aventure.* (Malh.)

La Pucelle et Rodogune méritaient chacune une autre AVENTURE. (La Br.)

Rencontrer en ces lieux l'adorable Éliante!
Mais ne trouves-tu pas l'*aventure* charmante? (C. d'H.)

Parfois le malheur plaît à la jeunesse comme une AVENTURE. (St-M. Gir.)

Il écoute en pleurant ma touchante *aventure*! (Lam.)

— *Dire la bonne aventure*, prédire ce qui doit arriver à quelqu'un : *Il faut que je me fasse* DIRE *par elles* MA BONNE AVENTURE. (Mol.)

— Particul. Fait, accident extraordinaire, romanesque, et souvent même imaginaire :

On tourne un madrigal, on conte une *aventure.* (Del.)

S'il est amusant pour autrui d'inventer des AVENTURES, *il est amusant pour soi-même d'en avoir.* (V. Hugo.)

— Par extens. Un fait, un événement quelconque.

O qu'une sagesse profonde
Aux *aventures* de ce monde
Préside souverainement! (Malh.)

Il y a des AVENTURES *que Quinte-Curce suppose être arrivées dans une ville, et Plutarque dans une autre.* (Volt.)

— Dans les romans de chevalerie, Entreprise hasardeuse : AVENTURE *périlleuse. Chercher une* AVENTURE. (Acad.) *L'Amadis est tout plein d'aventures surprenantes.* (Trév.) *Sur leur front éclataient l'audace et l'esprit d'*AVENTURE. (Chateaubr.)

— *Il aime les aventures, il court après les aventures*, il aime les entreprises extraordinaires, périlleuses.

— Fam. *Chercher aventure*, chercher une occasion favorable :

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survient à jeun, qui *cherchait aventure.* (La F.)

— *Tenter l'aventure*, essayer de réussir dans une affaire dont le succès est très-incertain :

Je vous conseille, moi, de tenter l'*aventure.* (Dest.)
Ma foi, je me décide à tenter l'*aventure.* (Étienne.)

— La Fontaine a dit *Éprouver l'aventure*, dans le sens de Faire l'épreuve :

Que fait notre Narcisse? Il se va confiner
Aux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer,
N'osant plus des miroirs *éprouver l'aventure.*

— Intrigue d'amour : *Cette fille a eu des* AVENTURES. (Acad.)

Ayez une *aventure*, on vous en prête cent. (Desmah.)

Tallemant, qui recueille avec tant de complaisance tous les bruits propres à grossir sa chronique scandaleuse, ne prête à Mlle de Vertus aucune AVENTURE. (V. Cous.)

— Hasard : *C'est grande* AVENTURE *si je n'en viens pas à bout.* (Trév.)

— Comm. *Mettre à la grosse aventure*, se disait de ceux qui mettaient une somme d'argent sur quelque navire de commerce, au hasard de la perdre si le navire périssait.

— Vulg. *Mal d'aventure*, panaris.

— Au plur. Titre de certains ouvrages qui contiennent le récit d'aventures extraordinaires : *Les* AVENTURES *de Télémaque, de Robinson Crusoé.*

= **A l'aventure,** loc. adv. Au hasard, sans réflexion, sans dessein : *La plupart des gens n'ont point de principes, et vivent* À L'AVENTURE. (La Br.)

Jadis tous les humains, errant *à l'aventure*,
A leur sauvage instinct vivaient abandonnés. (J.-B. R.)

Ses beaux cheveux, bouclés *à l'aventure*,
Flottaient au vent sous un chapeau de fleurs. (Bernard.)

L'éducation livrée À L'AVENTURE *tourne contre sa fin.* (V. Cousin.) *Dans les premières années rien ne peut être abandonné au hasard, rien ne peut être fait ou essayé* À L'AVENTURE. (Dupanl.)

Je quitte mon église et mes murs jusqu'au soir.
Seul, je vais par les champs m'égarer ou m'asseoir,
Sans guide, sans chemin, marchant *à l'aventure.* (Lam.)

= **D'aventure, par aventure,** loc. adv. Par hasard :

Notre aigle aperçut d'*aventure*,
Dans les coins d'une roche dure,
De petits monstres fort hideux. (La Font.)

Ce n'est que PAR AVENTURE *que l'on m'a adressé à lui.* (Mol.)

AVENTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Aventurer. Hasardé, risqué, mis à l'aventure : *C'est de l'argent fort* AVENTURÉ. *Cette affaire est extrêmement* AVENTURÉE. (Acad.)

— Qui a livré sa vie au hasard, à l'esprit d'aventure : *La femme la plus* AVENTURÉE *sent en elle une voix qui lui dit : Sois belle si tu peux, sage si tu veux; mais sois considérée, il le faut.* (Beaum.) *Un corps de quelque mille hommes fut* AVENTURÉ *en Toscane.* (Thiers.)

AVENTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aventure.*) Pron. *a-van-tu-ré.* — Hasarder, risquer, mettre à l'aventure : *Il* A AVENTURÉ *sa fortune dans cette affaire.* (Trév.)

= **S'aventurer,** v. pr. Se hasarder, s'exposer, se mettre en danger. *On* S'AVENTURE *dans un petit batelet charmant, manœuvré avec un aviron en forme de pelle.* (V. Hugo.) *Il* S'AVENTURAIT *souvent sur les flots de la mer avec ses camarades, en leur servant de pilote.* (Mignet.)

— Fig. *Nous voulons n'omettre aucun trait de l'esquisse à laquelle nous* NOUS SOMMES AVENTURÉS. (V. Hug.)

AVENTUREUX, EUSE, adj. (*aventure.*) Pron. *a-van-tu-reu, reuz.* — Qui s'aventure, qui se hasarde : *Il n'y avait rien de si chevaleresque, de si* AVENTUREUX *que ce jeune prince.* (Barante.)

— Par analog. Il se dit des choses : *Frédéric Barberousse joignit à la hardiesse* AVENTUREUSE *de la chevalerie la sagesse d'un roi.* (Villem.) *Le malheur lui avait donné la force de supporter les rudes fatigues de la vie* AVENTUREUSE *qui désormais devait être son partage.* (Mérim.) *On ne saurait trop admirer l'*AVENTUREUSE *grandeur de la célèbre classification de Bacon, qui partage toutes les sciences humaines en histoire, poésie, et philosophie.* (Lerminier.)

AVENTURIER, n. m. (*aventure.*) Pron. *a-van-tu-rié.* — Celui qui aime, qui cherche les aventures extraordinaires, qui s'engage volontiers dans des entreprises hasardeuses : *Ces hardis* AVENTURIERS *ne s'effrayèrent point des difficultés de l'entreprise.* (Acad.)

— Anc. Il se disait de ceux qui prenaient parti dans les guerres sans être astreints à un service régulier :

Eurymaque faisait la guerre; c'était un AVENTURIER *qui s'était donné à Nestor.* (Fén.)

— Il s'est dit aussi des corsaires des mers de l'Amérique, qu'on désignait encore sous les noms de *Boucaniers* et de *Flibustiers.*

AVENTURIER, IÈRE, n. (*aventure.*) Personne sans fortune, sans ressources connues, qui vit d'intrigues : *Follement épris de quelque* AVENTURIÈRE, *voulez-vous vous faire un point d'honneur de lui être fidèle?* (Le Sage.) *Ce sont deux* AVENTURIÈRES *qui cherchent fortune.* (Campistron.)

... Ignorez-vous que ces *aventurières*
Gaspillent tous les jours des richesses princières? (E. Aug.)

— Il se dit quelquefois en bonne part : *Les premiers troubles de la réforme en Allemagne avaient attiré en Russie un grand nombre d'*AVENTURIERS *pauvres, et cherchant à tirer parti de leurs connaissances.* (Mérim.)

— Mar. Bâtiment ayant armes et marchandises, qui s'expose, en temps de guerre, aux hasards d'un voyage de spéculation commerciale sans avoir d'escorte pour le défendre en cas d'attaque

— Adj. Aventureux : *Vie* AVENTURIÈRE. (Acad.) *Des hommes alertes, intrigants,* AVENTURIERS. (La Br.) *Robert Guiscard n'est qu'un bras héroïque conduit par un génie* AVENTURIER. (Villemain.)

— *Des mots aventuriers,* des mots qui sont un moment admis, et qui disparaissent tout à coup.

AVENTURINE, n. f. Pron. *a-vân-tu-rinn.* — Min. Sorte de quartz qui offre sur un fond jaune ou brun des petits points d'or ou d'argent, dont les reflets ont beaucoup d'éclat.

— *Aventurine artificielle*, composition imitant l'aventurine, et qui se fait avec de la poudre d'or semée sur un vernis ou sur du verre fondu.

AVENTURINÉ, ÉE, adj. (*aventurine.*) Qui ressemble à l'aventurine : *Grès, feldspath* AVENTURINÉ.

AVENU, UE, part. pass. du v. Avenir : *Ce qu'on craignait est* AVENU. (Acad.)

... Que t'ai-je promis qui ne soit *avenu?* (Malh.)
... Connais-tu comment la chose est *avenue?* (Regn.)

Les hauts faits qu'on ignore sont bien peu différents des faits non AVENUS. (J.-J. Rouss.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Il est* AVENU *souvent qu'au lieu de lui dire simplement « Votre livre est mauvais, » on lui a dit : « Pourquoi avez-vous fait ce livre? »* (V. Hugo.)

AVENUE, n. f. (*à, venir.*) Pron. *av-nu.* — Chemin par lequel on arrive en quelque lieu : *Le peuple affluait dans les* AVENUES *du Palais de justice.* (V. Hugo.)

— Particul. Allée plantée d'arbres : *De longues et fraîches* AVENUES *se perdent dans la campagne.* (La Bruy.) *Les palmiers paraissaient alignés sur la rive, comme ces* AVENUES *dont les châteaux de France sont décorés.* (Châteaubr.) *Des gardes furent placés à toutes les* AVENUES. (Mérim.)

Par analog. *L'œil se perdait dans les* AVENUES *des colonnades de ces divers temples.* (Lamart.)

Le royaume des morts a plus d'une *avenue* :
Il n'est route qui soit aux humains si connue. (La Font.)

— Fig. *Il n'y a pas une des* AVENUES *de l'intelligence humaine aux extrémités de laquelle ne se montre la splendeur de Dieu, qui l'illumine tout entière.* (Dupanl.) *Elle garda toutes les* AVENUES *de son cœur, selon les préceptes du Sage.* (Fléch.) *Les discours flatteurs assiégent le trône, et, s'emparant de toutes les* AVENUES, *ne laissent plus d'accès à la vérité.* (Mass.)

— Chasse. Route ou sentier qu'on fait dans les pipées.

AVÉRAGEE, n. m. Comm. Moyenne en général.

AVÉRANO, n. m. (contract. de *ave de verano,* oiseau d'été ; portug.) Zool. Espèce de cotinga du Brésil, appelé ainsi parce qu'il ne chante que dans le cœur de l'été : *L'*AVÉRANO *est presque aussi gros qu'un pigeon.* (Buff.)

AVÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Avérer. Reconnu vrai, parfaitement constaté : *Tout cela est donc* AVÉRÉ, *avoué par toi, et tu n'as pas pu trouver un mot pour te justifier.* (C. Delav.) *Elles ont au moins cent cinquante ans bien* AVÉRÉS. (Buff.) *Ce qui se dit se croit, et ce qui se répète souvent devient bientôt* AVÉRÉ. (Mignet.) *Tout s'empoisonne entre les mains de la jalousie; la piété la plus* AVÉRÉE *n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite; la valeur la plus éclatante, une pure ostentation.* (Mass.) *Il est parfaitement* AVÉRÉ *qu'aucune nation policée n'a existé sans culte public.* (Portalis.)

AVÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*verus,* vrai; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *avér* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'avère, il avère, ils avèrent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé, *j'avérerai, nous avérerions.*) — S'assurer et démontrer qu'une chose est vraie : *On a* AVÉRÉ *ce fait-là. C'est une chose qu'on ne peut* AVÉRER. (Acad.)

= **S'avérer,** v. pr. Être vérifié, prouvé, reconnu vrai :

C'est assez que la chose, au gré de mon désir,
S'est naguère entre nous pleinement *avérée.* (La Font.)
Le récit de Pasquin se confirme et *s'avère.* (Piron.)

AVERNE, n. m. (*Avernus* ; lat.) Pron. *A-vèrn.* — Géogr. Lac du royaume de Naples. Selon Virgile, les oiseaux ne pouvaient voler au-dessus de ses eaux, à cause des vapeurs méphitiques qui s'en exhalaient. Aujourd'hui les oiseaux y volent, quoiqu'un très-mauvais air y règne : *L'*AVERNE *est le cratère d'un volcan éteint.*

Au fond de ce cratère, où l'*Averne* immobile
Couvre un volcan éteint de ses dormantes eaux. (C. Del.)

— Poétiq. Une des entrées de l'enfer des anciens; l'enfer même : *Quand Énée fut arrivé au lac d'*AVERNE, *il entra avec la sybille dans une caverne qui servait de vestibule aux enfers.* (St-M. Girar.)

— Bot. Un des noms vulgaires de l'Aune.

AVÉRON, n. m. V. AVÉNERON.

AVERRHOÏSME, n. m. (*Averrhoès.*) Système de philosophie d'Averrhoès, savant arabe de Cordoue, qui a traduit et commenté Aristote d'après des traductions ou des commentaires syriaques.

AVERSE, n. f. (*à, verser.*) Pron. *a-verss.* Pluie subite et abondante : *Recevoir, essuyer une* AVERSE. *Venir à pied et ne pas se crotter, ménager ses habits, calculer le temps qu'une trop forte* AVERSE *peut lui prendre, s'il est forcé de se mettre à l'abri, combien de préocupations!* (H. de Balzac.) *Comme ces* AVERSES *légères qui précèdent de loin un grand orage, un événement imprévu vint révéler la tempête qui s'amoncelait contre Rome.* (Mérimée.)

= **A verse,** loc. adv. V. VERSE.

AVERSION, n. f. (*aversio,* dégoût, éloignement; lat.) Pron. *a-vèr-cion.* — Haine; antipathie extrême, répugnance insurmontable : *Avoir quelque chose en* AVERSION. *Prendre quelqu'un en* AVERSION. (Acad.) *Il n'y a point d'animaux plus farouches que ceux qui font profession de mépris et d'*AVERSION *pour tout le genre humain.* (St-Évrem.) *L'humeur donne des inclinations et des* AVERSIONS, *au préjudice des plus grands intérêts.* (Fén.) *Le tzar ne pouvait se dissimuler l'*AVERSION *qu'il inspirait aux Russes.* (Mérim.)

— *Avoir de l'aversion pour* ou *contre quelqu'un, quelque chose,* se dit dans le même sens : *Combien elle avait d'*AVERSION POUR *les discours empoisonnés de la médisance!* (Boss.) *Elle a une* AVERSION *horrible* POUR *le jeu, ce qui n'est pas commun aux femmes d'aujourd'hui.* (Mol.) *Il a une* AVERSION *invincible* POUR *sa profession.* (Volt.) *Il avait nourri un vif ressentiment et professé une* AVERSION *persévérante* CONTRE *le compagnonnage.* (G. Sand.) *Il* A UNE AVERSION *mortelle* POUR COPIER *et* POUR FAIRE *la fonction de secrétaire.* (Volt.)

— Il se dit quelquefois de ce qui est l'objet de la haine, de l'antipathie, de l'aversion : *Les enfants sont toujours en mouvement; le repos et la réflexion sont l'*AVERSION *de leur âge.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Bête d'aversion*, la personne qui nous est particulièrement désagréable, celle que nous détestons le plus.

AVERTI, IE, part. pass. du v. Avertir : *Sans la sensibilité, nous ne serions point* AVERTIS *de la présence des objets extérieurs.* (Cabanis.) *L'évêque,* AVERTI *par le bruit de notre caravane, arriva bientôt.* (Lamart.)

Je suis *avertie*
Qu'on dit chez bien des gens que vous me gouvernez. (C. Delav.)

— Par analog. *Fontenelle avait des vertus molles et peu actives qui, pour s'exercer, avaient besoin d'être* AVERTIES (D'Alemb.)

— *Être bien averti,* être exactement informé de ce qui se passe; se tenir sur ses gardes.

— On dit, par menace, *Tenez-vous pour averti, demeurez pour bien averti,* en s'adressant à une personne qu'on avertit une fois pour toutes de ce qui l'attend, si elle fait ou ne fait pas certaine chose.

Qui parle du Cid se taise ou *demeure*
Pour bien averti que je veux sur l'heure
Châtier sa langue. (C. Del.)

— Prov. *Un bon averti en vaut deux,* si vous ne tenez compte de l'avertissement que je vous donne, vous aurez à vous en repentir.

— Man. *Pas averti,* pas réglé et soutenu.

AVERTIN, n. m. Pron. *a-vèr-tain.* — Méd. Maladie d'esprit qui rend entêté, opiniâtre, furieux.

— Par extens. Personne atteinte de cette maladie.

— Art. vétér. Maladie des moutons, causée par les premières ardeurs du soleil du printemps, qui blessent tellement leur cerveau qu'ils ne cessent de tournoyer. On l'appelle aussi *Tournis.*

AVERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*advertere,* tourner vers; lat.) Donner avis; informer quelqu'un de quelque chose. AVERTIR *par un signal, par un cri, par un geste.* AVERTIR *du danger. Je l'*AI AVERTI *de tout. Il faut* AVERTIR *les parents.* (Acad.)

Holà! madame la belette,
Que l'on déloge sans trompette,
Ou je vais *avertir* tous les rats du pays! (La Font.)

Un ami qui nous AVERTIT *judicieusement de nos fautes est un bien inestimable.* (St-Évrem.)

La corneille *avertit* des malheurs à venir. (La Font.)

Il arrive jusqu'à moi sans me faire AVERTIR. (La Br.) *On vint* AVERTIR *Idoménée de l'arrivée du fils d'Ulysse.* (Fén.) *D'où avez-vous appris que le Seigneur vous* AVERTIRA *de loin?* (Mass.)

... Dans l'univers tout ce que je contemple
M'*avertit* d'un devoir qu'il m'est doux de remplir. (Flor.)

De ce péril j'ai dû vous *avertir* ;
C'est à vous désormais à vous en garantir. (C. Delav.)

— *Je vous en avertis,* se dit par menace :

Vos cavernes creuses
Ne vous sauveront pas, *je vous en avertis.* (La Font.)

— Prov. *Avertir quelqu'un de son salut,* lui donner un avis essentiel et de la plus haute importance.

— Avant une proposition subordonnée, il veut le verbe à l'indicatif : *Socrate dit à Cébès que les dieux l'*AVAIENT AVERTI *plusieurs fois pendant son sommeil qu'il devait s'appliquer à la musique avant qu'il mourût.* (La Font.)

Un domestique accourt, l'*avertit qu'*à la porte
Deux hommes demandaient à le voir promptement. (La F.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* :

Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater,
Et n'*avertissez* pas la cour *de* vous quitter. (Rac.)

La faim est un commencement de douleur qui nous AVERTIT *de prendre de la nourriture.* (Volt.)

— Avec un sujet de chose, Servir d'avertissement : *Tout devrait nous* AVERTIR, *et tout nous amuse.* (Fén.)

Les embarras, la tristesse,
L'ennui, la satiété,
Ont averti ma vieillesse
Que tout était vanité. (Volt.)

— Man. *Avertir un cheval,* l'exciter au moyen de quelques aides.

= **S'avertir,** v. pr. récipr. Se donner des avis réciproques.

— Se donner un avis à soi-même : *Périclès, avant de paraître en public, s'*AVERTISSAIT *en secret qu'il allait parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens.* (Barthél.)

AVERTISSANT, part. prés. du v. Avertir.

AVERTISSEMENT, n. m. (*avertir.*) Pron. *a-vèr-tiss-mân.* — Avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose pour qu'il y prenne garde : *Recevoir, envoyer, donner un* AVERTISSEMENT. (Acad.) *Je connus que ce songe mystérieux était un* AVERTISSEMENT *divin.* (Fén.) *La douleur du corps n'est-elle pas un signe que la machine se dérange, et un* AVERTISSEMENT *d'y pourvoir?* (J.-J. Rouss.)

— Littér. Petite préface mise en tête d'un livre : *Il est nécessaire de lire l'*AVERTISSEMENT *pour bien entendre ces trois morceaux.* (La Font.)

— Fam. *C'est un avertissement au lecteur,* se dit de quelque accident qui avertit de se tenir sur ses gardes.

— Admin. fin. Avis donné au contribuable qui n'a pas acquitté le montant de sa cote.

|| *SYN.* V. CONSEIL.

AVERTISSEUR, adj. m. (*avertir, avertissant.*) Pron. *a-vèr-ti-ceur.* — Qui avertit. || n. m. Officier qui avertit de l'approche du roi.

AVETTE, n. f. (*apis,* abeille; lat.) Pron. *a-vètt.* — Abeille domestique. || Vieux. On disait aussi Apette

AVEU, n. m. (*avouer.*) Déclaration verbale ou écrite, par laquelle on reconnaît qu'on a dit ou fait quelque chose : *Il a fait l'*AVEU *de sa faute, de son crime. On sait de son propre* AVEU *que...* (Acad.) *L'*AVEU *suppose souvent l'interrogation; on avoue ce qu'on a eu envie de cacher.* (Trév.)

Faisons au moins l'*aveu* de notre infirmité. (Boil.)

Du mortel expirant il recueille les vœux,
Les derniers repentirs et les derniers *aveux.* (Millev.)

*D'après la loi normande, dans les cas de lèse-majesté au premier chef, l'*AVEU *ne sauve pas le complice.* (V. Hugo.)

Ce projet, quel est-il? — Je n'ai rien à répondre.
— Mais ton premier *aveu* suffit pour te confondre. (C. Del.)

— En matière criminelle, l'*aveu* ne peut remplacer la preuve; s'il n'y a que l'*aveu,* rien que l'*aveu,* l'accusé doit être acquitté. La seule confession du coupable, dit d'Aguesseau, ne suffit pas pour mettre la justice en état de le condamner

— Particul. Jurispr. Reconnaissance que fait une partie des prétentions de la partie adverse : Aveu *d'une partie. L'*aveu*, qui est opposé à une partie, est ou judiciaire, ou extrajudiciaire.*

— *Aveu judiciaire*, déclaration positive que fait en justice une des parties, et dont la partie adverse demande acte en l'acceptant dans son entier : *L'*aveu judiciaire *fait pleine foi contre celui qui l'a fait.*

— *Aveu extrajudiciaire*, déclaration qui n'est point faite en justice.

— Déclaration faite à une femme de l'amour qu'elle inspire, ou confession que fait une femme d'un pareil sentiment :

L'*aveu* de cet amour sans doute vous offense. (Corn.)
J'ai fait l'indigne *aveu* d'un amour qui l'outrage. (Rac.)
... N'allez pas prendre ici mes discours
Pour le frivole *aveu* de volages amours. (Coll. d'H.)

— Il s'emploie comme absolu dans le même sens : *La pudeur fuit les* aveux *formels, et demande à être vaincue.* (J.-J. Rouss.)

Que sert à mon amour un si sincère *aveu ?*
Vous ne m'écoutez pas, vous dédaignez mon feu. (Regn.)
Jamais plus froid sourire à la cour n'a glacé,
Sur les lèvres d'un sot, un *aveu* commencé. (C. Del.)

— Par extens. Témoignage qu'on rend de ce qu'un autre a dit ou fait : *C'est lui qui a le mieux parlé, de l'*aveu *de tout le monde.* (Acad.) *Quoique, de l'*aveu *des connaisseurs, il ait attrapé les agréments de son maître, il a renoncé depuis quelque temps à sa manière.* (S. Bailly.)

— Approbation, consentement, agrément : *Ne rien faire sans l'*aveu *de quelqu'un; avoir l'*aveu *de ses parents pour son mariage.* (Acad.) *Elle voulut bien me garder, en attendant l'*aveu *de son frère.* (Mariv.)

Prêt d'être son époux, et brûlant de lui plaire,
Je l'ai prise chez moi, de l'*aveu* de son père. (Boissy.)
Il faut les ménager pour avoir leur *aveu.* (C. Delav.)

— Fig. Témoignage moral : *La jalousie est un* aveu *contraint du mérite.* (La Br.) *Ils n'aiment pas à donner des louanges qui sont comme des* aveux *publics de la supériorité qu'on a sur eux.* (Mass.)

— *Homme sans aveu*, un vagabond, un homme qui n'a ni feu ni lieu.

— Féod. Acte que le nouveau vassal donnait à son seigneur, et qui contenait le dénombrement de toutes les terres qu'il avouait tenir de lui.

Syn. Aveu, confession. Ces deux mots expriment la déclaration d'un acte ou d'une intention coupable ; mais *aveu* indique une déclaration réfléchie, et le plus souvent provoquée ; *confession*, au contraire, s'entend d'une déclaration volontaire, et faite généralement d'une manière spontanée. Si complet que soit l'*aveu*, il a toujours pour mobile un intérêt humain ; tandis que la *confession* sincère n'est sollicitée que par le repentir.

AVEUER ou **AVUER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*vue.*) Chass. Suivre de l'œil, garder à vue.

AVEUGLANT, part. prés. du v. Aveugler.

AVEUGLE, adj. des 2 g. (*ab*, sans, *oculus*, œil ; lat.) Pron. *a-veugl.* — Qui est privé de l'usage de la vue : *Être* aveugle *de naissance ou* aveugle-né. *Devenir* aveugle. (Acad.) *La taupe, sans être* aveugle, *a les yeux si petits, si couverts, qu'elle ne peut faire usage du sens de la vue.* (Buff.)

— Prov. *Changer, troquer son cheval borgne contre un aveugle*, se dit de celui qui, par méprise, échange une chose défectueuse contre une plus défectueuse encore.

— Fig. Qui est aveuglé par la passion, qui manque de lumières, de jugement : *Chacun est* aveugle *dans sa propre cause. Les amants sont* aveugles. (Acad.) *L'homme est* aveugle *pour ses défauts, et clairvoyant pour ceux d'autrui.* (Trév.) *Toutes ces nations* aveugles *oubliaient leur créateur.* (Boss.)

J'étais *aveugle* alors, mes yeux se sont ouverts. (Rac.)

Ils étaient les plus ignorants et les plus aveugles *sur la religion.* (Boss.) *Il redoutait dans la pure démocratie les caprices d'une multitude toujours* aveugle, (Mably.) *Malheureux celui que poursuit la haine de l'*aveugle *multitude! Il n'y a point d'accusation qui ne trouve créance auprès d'elle.* (Mérim.)

Je ne vis pas le piége, *aveugle* que j'étais ! (C. Del.)

— Il se dit des passions qui offusquent l'esprit, qui privent de jugement : *Une haine* aveugle. (Boss.) *L'envie est* aveugle. (Pasc.)

Quel désespoir *aveugle* à ces fureurs vous porte ? (Corn.)
Quelle *aveugle* fureur vous arme contre moi ? (Rac.)

— *Un souhait aveugle*, un souhait formé sans discernement : *Les dieux devraient être sourds aux* aveugles *souhaits.* (La Font.)

— Qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens : *Rien n'était plus* aveugle *que le paganisme.* (Boss.)

— Il se dit aussi des dispositions, des sentiments qui ne permettent pas la réflexion, l'examen : *Une frayeur* aveugle. *Une complaisance, une confiance* aveugle. (Acad.) *Leur zèle est bien* aveugle. (Pasc.)

A mon *aveugle* amour tout sera légitime. (Rac.)

*L'ambition, l'avarice, la fausse prévoyance des pères, leur dure insensibilité, sont plus funestes aux enfants que l'*aveugle *tendresse des mères.* (J. J. Rouss.)

— *Obéissance aveugle*, obéissance entière aux ordres d'un supérieur. On dit dans le même sens, *Soumission aveugle.*

— Il se dit encore de tout ce qui agit sans discernement : *Il fut l'*aveugle *instrument de leur vengeance.* (Acad.) *Le hasard est une cause* aveugle *et nécessaire.* (Fén.) *Il n'est plus permis à la charité d'être* aveugle, *d'agir par instinct, par sentiment seul ; il faut, sous peine de devenir funeste, que la charité soit prudente, raisonnée, clairvoyante.* (Volt.)

— Prov. *La fortune, le sort est aveugle*, c'est-à-dire favorise des personnes qui ne le méritent point. *La fortune ne paraît jamais si* aveugle *qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien.* (La Rochef.) *Ma foi, la fortune n'est pas si* aveugle *que l'on pense ; elle fait assez bien toutes choses, et donne à chacun, comme l'on dit, la robe selon le froid.* (Campist.)

— Zool. Il se dit des poissons dont Lacépède a formé son genre Gastrobranche.

— *Serpent aveugle*, l'orvet.

— Anat. Il se dit de certaines cavités terminées en cul-de-sac. ‖ Particul. *Trou aveugle de l'os coronal*, petite cavité située au bas de cet os.

— Chim. Il se dit de vaisseaux qui sont ouverts par un bout, et qui n'ont point d'issue à l'autre bout. *Un alambic* aveugle.

— Substantiv. Personne aveugle : *Un* aveugle. *Une jeune* aveugle. (Acad.)

... Pour l'*aveugle* à quoi sert la clarté ?
— A qui poursuit l'erreur, que sert la vérité ? (C. Del.)

— Fig. *Ils sont de véritables esclaves et de misérables* aveugles. (Pasc.) *Malheureuse nation, elle tâtonne et voit à peine devant elle ; son gouvernement y voit moins encore. Étrange spectacle ! un myope conduit par un* aveugle ! (V. Hugo.)

— Fig. *C'est un aveugle qui en conduit un autre*, se dit d'une personne qui ne montre guère plus d'habileté que celle qu'elle doit diriger.

— *C'est un aveugle sans bâton*, se dit d'un homme qui n'a point ce qui lui est le plus nécessaire.

— Prov. *Crier comme un aveugle*, crier très-fort. ‖ Dans le même sens, *Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton ou son chien.*

— *Juger d'une chose comme un aveugle juge des couleurs*, la juger sans la connaître.

— *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois*, avec des talents médiocres, on brille au milieu des sots et des ignorants.

— *Jeu des aveugles*, jeu que l'on joue comme celui de l'oie, mais dont les figures et les rencontres sont différentes.

— **A l'aveugle, en aveugle**, loc. adv. A la manière d'un aveugle, sans lumière, sans réflexion : *Agir* à l'aveugle, en aveugle (Acad.)

Je me livre *en aveugle* au transport qui m'entraîne. (R.)

Quand on a trouvé moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle. (Boss.)

Syn. A l'aveugle, en aveugle. Ces deux locutions adverbiales n'ont pas exactement la même valeur. *Agir à l'aveugle*, c'est agir à l'étourdie, follement ; *agir en aveugle*, c'est agir avec une confiance imprudente et irréfléchie. ‖ V. Aveuglément.

AVEUGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Aveugler : *Un tourbillon de vent, soulevant des flots de poussière, obscurcit la place, et déroba le tsar et son cortége à la multitude* aveuglée. (Mérim.)

— Fig. *Combien étais-je* aveuglé ! *j'ai vécu content au milieu du plus terrible des périls ; j'ai même fait gloire de mépriser l'éternité.* (Fén.) *C'étaient des hommes obscurcis par la servitude,* aveuglés *par l'idolâtrie, et chez qui toute humanité s'était éteinte avec le sentiment de la liberté.* (Châteaubr.)

Comme il est *aveuglé* du culte de ses dieux ! (Rac.)

AVEUGLEMENT, n. m. (*aveugler.*) Pron. *a-veugle-man.* — Privation du sens de la vue : *Dieu le frappa d'un* aveuglement *soudain.* (Acad.)

— Trouble de l'esprit, obscurcissement de la raison, prévention folle, insensée : Aveuglement *étrange.* (Acad.) *L'*aveuglement *des pécheurs n'est pas compréhensible.* (Trév.)

Dans son *aveuglement* pensez-vous qu'il persiste ? (Corn.)

Si c'est un aveuglement *qui n'est pas naturel, de vivre sans chercher ce qu'on est, c'en est un bien plus terrible, de vivre mal en croyant Dieu.* (Pasc.)

Sortez de cet abaissement ;
Ouvrez un peu les yeux sur votre *aveuglement.* (Mol.)

J'ai aimé mon aveuglement ; *je me suis glorifié de mes ténèbres.* (Fén.) *Quels préjugés, quel* aveuglement *ne faut-il point avoir, pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie !* (J.-J. Rouss.) *Je comprends les haines de peuple à peuple, les antipathies de races, les* aveuglements *des nationalités ; je les excuse, mais je ne les partage pas.* (V. Hugo.)

— *Avoir de l'aveuglement pour quelqu'un*, avoir une prévention favorable ; approuver tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit :

.... Avoir pour ma sœur une telle faiblesse,
C'est un *aveuglement* qui me choque et me blesse. (Dest.)

AVEUGLÉMENT, adv. (*aveuglé-ment.*) Pron. *a-veu-glé-man.* — Il n'est d'usage qu'au figuré. Sans examen, sans réflexion : *Le peuple et la plus grande partie du parlement épousèrent* aveuglément *les affections et les sentiments des frondeurs.* (La Rochef.) *Dans le contrat, comme il vous plaira, je signerai tout* aveuglément. (Danc.) *On l'écoutait avec enthousiasme, on lui obéissait* aveuglément. (G. Sand.)

Je veux *aveuglement* suivre votre conseil. (E. Augier.)

Syn. Aveuglément, à l'aveugle. Le premier ne s'emploie que figurément, le second se dit au propre et au figuré. Agir *aveuglément*, c'est agir sans réflexion, imprudemment ; agir *à l'aveugle*, c'est agir au hasard, par défaut de lumière. On est, dans le premier cas, coupable de légèreté ; et, dans le second, on pèche involontairement et par pure ignorance.

AVEUGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*aveugle.*) Priver du sens de la vue, rendre aveugle : *En Orient on a coutume d'*aveugler *les princes, en leur présentant un bassin ardent auprès des yeux.* (Trév.)

— Absol. *A la longue, le grand soleil, le grand éclat de la neige peut* aveugler. (Acad.)

— Par exagér. Éblouir, empêcher momentanément la fonction de la vue : *Les éclairs nous* aveuglaient. (Acad.)

— Fig. Ôter l'exercice, le libre usage de la raison, priver de lumières, de jugement : *L'amour* aveugle *les jeunes gens.* (Acad.) *L'intérêt qui* aveugle *les uns fait la lumière des autres.* (La Rochef.) *Les grandes prospérités nous* aveuglent. (Boss.) *La colère vous* aveugle. (Le Sage.) *C'est le charme de l'illusion qui nous* aveugle *en une infinité de circonstances.* (Marm.)

Le bandeau de l'erreur *aveugle* tous les yeux. (Volt.)

— Inspirer une folle prévention pour quelqu'un :

Votre amour vous *aveugle* en faveur de l'ingrat. (Rac.)

— Mar. *Aveugler une voie d'eau*, boucher provisoirement l'ouverture, la voie qui s'est faite à un bâtiment, en se servant de tampons suifés.

= **S'aveugler**, v. pr. Il ne s'emploie qu'au fig. Renoncer à faire usage des lumières de sa raison ; se faire illusion : *C'est* s'aveugler *par obstination que de refuser de reconnaître la main toute-puissante qui a formé l'univers.* (Fén.) *Il ne* s'aveuglait *pas sur les défauts de ses amis.* (Fléch.)

Ne *vous aveuglez* pas par trop de confiance. (C. Del.)
Je ne m'aveugle pas : je vois avec douleur
De ses emportements l'indiscrète chaleur. (Volt.)
Les périls sont nombreux, *je ne m'aveugle pas ;*
Mais la gloire m'appelle, un feu divin m'anime. (Pons.)

AVEUGLETTE (A L'), loc. adv. (*aveugle.*) Pron. *a-la-veu-glètt.* — A tâtons : *Aller* à l'aveuglette. ‖ Fam.

AVI, n. m. Technol. Vive chaleur qui saisit le four et brûle le pain.

AVICENNIE, n. f. Pron. *a-vi-cèn-ni.* Botan. Genre de plantes de la famille des Verbénacées ; elles sont toutes originaires d'Amérique.

AVICEPTOLOGIE, n. f. (*avis*, oiseau, *capere*, *captum*, prendre ; lat. ; λόγος, traité ; gr.) Pron. *a-vi-cèp-to-lo-ji.* — Traité sur l'art de prendre les oiseaux.

AVICULAIRE, adj. des 2 g. (*avicule.*) Qui sert à la nourriture des oiseaux.

— Qui vit en parasite sur le corps des oiseaux.

AVICULE, n. f. (*avicula*, petit oiseau ; lat.) Pron. *a-vi-kul.* — Zool. Nom donné improprement à un genre de testacés bivalves ; l'*avicule perlière*, qui fournit la perle, est l'espèce la plus remarquable.

AVICULÉ, ÉE, adj. (*avicule.*) Zool. Qui ressemble à une avicule.

= **Aviculés**, n. m. pl. Famille de testacés bivalves, ayant pour type le genre Avicule.

AVIDE, adj. des 2 g. (*avidus*, lat. ; m. sign.) Qui a un désir ardent, immodéré, de nourriture : *Cet homme est si* avide, *qu'il dévore plutôt qu'il ne mange.* (Acad.) *Le loup est un animal très-*avide. (Trév.) *La loutre est un animal vorace, plus* avide *de poisson que de chair.* (Buff.)

— Fig. *Être avide de sang, de carnage*, se plaire à répandre le sang : *Le peuple romain fut* avide du sang *chrétien.* (Boss.)

Les fières Euménides

Du sang des malheureux sont cent fois moins *avides*. (Créb.)

— Fig. Qui souhaite, qui désire avec ardeur : *Il est* AVIDE *et insatiable de louanges.* (La Br.) *La misère et le luxe augmentent comme de concert ; on est prodigue de son bien et* AVIDE *de celui d'autrui.* (Fén.)

Arrêtez, troupe lâche, et de pillage *avide*. (J.-J. Rouss.)

AVIDE *d'or et de vaines richesses, quels dangers l'homme ne brave-t-il pas pour assouvir sa brutale avarice ?* (Lacépède.)

Il a choisi, dit-on, des guerriers intrépides,
Jeunes, impétueux, et de périls *avides*. (Ducis.)

— Il peut avoir pour complément un infinitif :

Avides de jouir, ils charment l'insomnie
Par les bruyants refrains d'une agreste harmonie. (Pongerv.)

— Absol. Qui est d'une cupidité excessive : *Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers* AVIDES, *et souvent ses propres enfants, ne souhaitent la mort en secret.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit aussi des choses, tant au propre qu'au figuré : *Une bouche* AVIDE. (Acad.) *Des regards* AVIDES *et empressés.* (Fén.)

De tous les mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours *avides*. (Boil.)
Chacun sur le damier fixe, d'un œil *avide*,
Les cases, les couleurs, et le plein et le vide. (Del.)

AVIDEMENT, adv. (*avide-ment*.) Pron. *a-vid-man*. — Avec avidité, d'une manière avide : *Manger, boire* AVIDEMENT.

— Fig., Avec ardeur :

Que mon cœur, chère Ismène, écoute *avidement*
Un discours qui peut-être a peu de fondement ! (Rac.)
L'amour *avidement* croit tout ce qui le flatte. (Id.)

Franklin lut AVIDEMENT *Locke, Addison et Xénophon, et y chercha des modèles de réflexion, de langage, de discussion.* (Mignet.)

AVIDITÉ, n. f. (*avide*.) Désir ardent, immodéré de manger et de boire : *Manger, boire avec* AVIDITÉ.

— Fig., Ardeur, désir extrême : L'AVIDITÉ *des honneurs, du gain.* (Acad.) *L'extrême avidité des hommes pour les honneurs vient de leur vanité.* (St-Évrem.) *La vertu ne perce point la foule, elle n'a ni* AVIDITÉ *ni empressement ; elle se laisse oublier.* (Fén.)

— Cupidité excessive : *Vous lui reprochez son* AVIDITÉ *et son ambition.* (La Br.) || SYN. V. CUPIDITÉ.

AVILI, IE, part. pass. d'Avilir : *Leurs traits sont altérés, et leur contenance est* AVILIE. (La Br.)

J'aime mieux n'être pas, que de vivre *avili*. (Thomas.)

Les ancêtres du peuple de Paris étaient AVILIS, *il y a cent ans ; quand Dancourt les bafouait dans ses comédies, ils applaudissaient.* (Stendhal.)

La revoir !... mais montrée au doigt, mais *avilie !* (Lam.)

AVILIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*à, vil*.) Rendre vil, méprisable, abject : *Sa conduite l'*AVILIT *aux yeux de tout le monde.* (Acad.) *Si les nobles n'ont point d'autre gloire que celle de leurs aïeux, leur naissance les* AVILIT *et les déshonore.* (Mass.)

Ma faute m'*avilit*, si mon sang ne l'efface. (C. Del.)

Rabaisser, dégrader, souiller : *Comment les peuples respecteraient-ils un homme qui* AVILIT *son caractère ?* (Bourdaloue.)

Le soldat ne craint plus qu'un indigne repos
Avilisse l'honneur de ses derniers travaux. (Crébill.)
Trop de recherche *avilit* la peinture,
Et d'un tableau fait une miniature. (De Bernis.)

Les plaisirs, l'oisiveté, la mollesse, mille autres vices, ONT AVILI *nos armes.* (Mably.)

J'*avilirais* ma gloire à venger mon injure. (C. Del.)

— Comm. Déprécier : *L'abondance de cette marchandise l'*A AVILIE, *en* A AVILI *le prix.* (Acad.) *Il* AVILIRA *ses propriétés pour les convertir en valeur transmissibles à volonté.* (Thiers.)

= **S'avilir**, v. pr. Se rendre vil, méprisable : *Cet homme* S'EST AVILI *par ses bassesses.* (Acad.) *Qu'est-ce que la noblesse, si l'on peut* S'AVILIR *sans la perdre ?* (J.-J. Rouss.)

La vertu *s'avilit* à se justifier. (Volt.)

— Être avili, déprécié : *Le culte achève de* S'AVILIR *dès que les grands le négligent.* (Mass.) || *SYN.* V. DÉGRADER.

AVILISSANT, part. prés. du v. Avilir.

AVILISSANT, ANTE, adj. (*avilir*.) Qui avilit : *Il est dans une dépendance* AVILISSANTE. (Acad.) *L'Indien considère les soins de l'industrie comme des occupations* AVILISSANTES. (De Tocq.)

Pourquoi me confier
Aux soins *avilissants* de ce maître Olivier? (C. Del.)

AVILISSEMENT, n. m. (*avilir, avilissant*.) Pron. *a-vi-liss-man*. — Action d'avilir, état d'une personne avilie ; dégradation morale : *Vivre, tomber dans l'*AVILISSEMENT. (Acad.) *La volupté est un* AVILISSEMENT *qui déshonore l'homme ; c'est une tache qui flétrit les plus grandes actions, et qui jette un nuage sur la plus belle vie du monde.* (Mass.) *Le plus funeste effet du despotisme n'est pas la mort ou l'exil de ses victimes, c'est leur* AVILISSEMENT. (Ségur.) *Je vois une cause de décadence dans l'*AVILISSEMENT *du sénat.* (Marm.) *Tant que Molière vécut, on vit dans sa personne le génie dans l'*AVILISSEMENT. (Chamf.) *Tibère se fit longtemps un jeu cruel d'exercer la bassesse et la patience du sénat, et de conduire les hommes qu'il gouvernait au degré d'*AVILISSEMENT *dont il les croyait capables.* (La Harpe.)

— Par analogie, il se dit des choses : *L'*AVILISSEMENT *d'une charge, d'une dignité.* (Trév.) *L'*AVILISSEMENT *de l'autorité.* (Acad.) *Cet indigne* AVILISSEMENT *de la vérité, nous l'appelons la science du monde.* (Mass.) *C'est Corneille qui tira le théâtre de l'*AVILISSEMENT *et de la barbarie.* (Volt.)

— Changement par lequel un terme devient bas et trivial, de noble qu'il était. *L'*AVILISSEMENT *des mots est une de ces bizarreries des mœurs qui, pour être expliquées, voudraient des volumes.* (H. de Balzac.)

— Bassesse dans la conduite : *C'est l'*AVILISSEMENT *et la bassesse qui fait les favoris de la fortune.* (Mass.)

— Au pl. Actes de bassesse : *Vos places rappellent sans cesse les* AVILISSEMENTS *qui les ont méritées.* (Mass.)

— Comm. État de dépréciation des marchandises, des denrées : *Tous nos produits sont tombés dans l'*AVILISSEMENT.

AVILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Avillonner. *Gibier* AVILLONNÉ. *Perdrix* AVILLONNÉE.

AVILLONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*avillons*.) Pron. *a-vi-io-né*. — Fauconn. En parl. des oiseaux de proie, Attaquer le gibier avec les serres de derrière.

AVILLONS, n. m. pl. Pron. *a-vi-ion*. — Fauconn. Doigts postérieurs des oiseaux de proie.

AVINANT, part. prés. du v. Aviner.

AVINÉ, ÉE, part. pass. du v. Aviner : *Une cuve* AVINÉE.

— Fam. *C'est un homme aviné*, se dit d'un ivrogne, d'un homme qui a beaucoup bu.

Les masques *avinés*, se croisant dans la fange,
S'accostaient d'une injure ou d'un refrain banal. (A. de Musset.)

On entendait au loin la chanson rauque des gondoliers AVINÉS. (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Avoir les jambes avinées*, chanceler par suite de libations fréquentes.

AVINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*à, vin*.) Technol. Imbiber de vin : AVINER *des tonneaux*.

— *Aviner les futailles*, les arroser avec du vin chaud avant de les emplir. || *Aviner une cuve*, écraser le raisin à mesure qu'on la remplit.

AVIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. Arts et mét. Rabattre les bords d'une pièce de tôle ou de fer-blanc, pour l'assembler avec une autre pièce.

AVIRAISON, n. f. (*virer*.) Pron. *a-vi-rè-zon*. — Détour de l'eau dans les salines.

AVIRON, n. m. (*virer*.) Mar. Rame ; espèce de longue pelle en bois dont on se sert pour refouler l'eau, et imprimer le mouvement à une embarcation :

Trente légers vaisseaux,
D'un tranchant *aviron*, déjà coupent les eaux. (Boil.)

Un marin s'arma d'un AVIRON, *et frappa d'estoc et de taille sur notre assaillant.* (Arago.) *Tous les canots du Rhin et de la Meuse sont manœuvrés avec un crochet et un* AVIRON *en forme de pelle.* (V. Hugo.) *Grâce à la légèreté de leurs barques, armées de quarante* AVIRONS, *ils parvenaient presque toujours à surprendre ou à forcer le passage.* (Mérimée.)

— Zool. Nom qu'on donne aux pattes de certains insectes aquatiques, lorsqu'elles sont aplaties, ciliées, et qu'elles servent comme de rames.

AVIRONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*aviron*.) Pron. *a-vi-ro-né*. — Anc. Faire avancer une embarcation à force d'avirons.

AVIRONNERIE, n. f. (*aviron*.) Pron. *a-vi-ronn-ri*. — Atelier dans lequel on fait des avirons.

AVIRONNIER, n. m. (*aviron*.) Pron. *a-vi-ro-nié*. Ouvrier qui fait des avirons.

AVIS, n. m. (anc. *advis*, de *ad visus*, vue vers, sur ; lat.) Pron. *avi* ; l'*s* finale ne se fait sentir que devant une voyelle ou une *h* muette ; alors elle a le son du *z* : *avis au lecteur* (a-vi-zau-lec-teur.) — Opinion, sentiment : *Dire son* AVIS. *Changer d'*AVIS. *A mon* AVIS ; *selon mon* AVIS. *Je suis d'*AVIS *que.... Son* AVIS *a prévalu. Les* AVIS *sont partagés.* (Acad.)

Chacun fut de l'*avis* de monsieur le doyen. (La Font.)

*Ils sont d'*AVIS *qu'on peut tuer pour un soufflet.* (Pasc.) *La ville n'a pas été de l'*AVIS *de la cour.* (La Br.) *Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre* AVIS. (La Rochef.) *Vos* AVIS *sont reçus comme des oracles.* (Fléch.) *Beaucoup de gens ne pouvaient goûter cet* AVIS. (Fén.) *Il n'était pas d'*AVIS *qu'on dût absoudre cet accusé.* (Pasc.) *Ses* AVIS *entraînaient tous les suffrages.* (Barthél.)

— *Se ranger à l'avis de quelqu'un*, adopter son opinion.

— Prov. *Autant de têtes, autant d'avis ; deux avis valent mieux qu'un.*

— Fam. *Il m'est avis que*, ou simpl. *M'est avis que*, il me semble que, je crois que :

M'est avis que je rêve, et crains de m'éveiller. (Regn.)

— Opinion, suffrage de chacun des juges, ou de chaque membre d'une assemblée délibérante : *Prendre les* AVIS. *Aller aux* AVIS.

— Résultat d'une délibération, ou conseil donné par un homme de loi ou par quelqu'un de compétent dans la matière dont il s'agit : *Prendre* AVIS *de quelqu'un. Les avocats ont donné leur* AVIS. (Acad.) *Payons, madame, ne soutenons pas un procès contre l'*AVIS *de monsieur Turcaret.* (Le Sage.)

— Fam. *Sauf meilleur avis*, se dit lorsqu'on donne son avis sans prétendre qu'un autre ne puisse mieux valoir.

— *Avis doctrinal*, sentiment d'un docteur en théologie sur quelque point de doctrine.

— *Avis de médecins*, résultat d'une consultation de plusieurs médecins.

— *Avis du conseil d'État*, opinion émanée de ce conseil en interprétation d'un règlement, d'une ordonnance.

— *Avis de parents*, délibération d'un conseil de famille touchant un mineur ou un interdit ; acte judiciaire où cette délibération est consignée :

... Un sage tuteur l'eût, en cette demeure,
Par *avis de parents*, enfermé de bonne heure. (Boil.)

— Prov. et fig. *Il y a jour d'avis*, on a le temps de délibérer, rien ne presse.

— Ordre :

On les mène à la mort, et c'est par mon *avis*,
Celui qui vous sauva les condamne au supplice. (Volt.)

— Instruction, conseil que l'on donne à quelqu'un.

De Maxime et de toi j'ai pris les seuls *avis*,
Et ce sont, malgré lui, les tiens que j'ai suivis. (Corn.)

Un homme d'étude qui ne prend AVIS *que de ses livres, en entrant dans le monde fait bien des faux pas.* (St-Évrem.) *Je reçois vos* AVIS *avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père.* (Volt.) *On peut donner un bon* AVIS, *mais non la bonne conduite.* (Mignet.)

Un fat quelquefois ouvre un *avis* important. (Boil.)

— Fam. *Donneur d'avis*, se dit de celui qui est toujours prêt à donner des avis, même lorsqu'on ne lui en demande pas. || Anc. Il se disait de ceux qui suggéraient les moyens d'établir de nouveaux impôts. *Les* DONNEURS D'AVIS *sont des gens fort odieux.* (Trév.)

— Avertissement : *Je profiterai de l'*AVIS *que vous nous donnez.* (Acad.) *Cet* AVIS *est important.* (Pasc.)

C'est un *avis* secret que le ciel vous envoie. (Corn.)

— *Avis au lecteur*, petite préface en tête d'un livre, et fig. Conseil, reproche adressé à quelqu'un d'une manière indirecte :

Ceci peut s'appeler *un avis au lecteur*. (Mol.)

— *Avis au public*, placard affiché pour donner au public connaissance d'une chose qui peut l'intéresser.

— Nouvelles adressées ou reçues : *Il m'a transmis des* AVIS *sûrs. Je me tiendrai prêt à partir au premier* AVIS. (Acad.) *Combien il reçut d'*AVIS *secrets que sa vie n'était pas en sûreté !* (Boss.)

Je vous en donne *avis*, pour ne pas vous surprendre. (Corn.)

— Comm. *Lettre d'avis*, lettre d'un négociant à un de ses correspondants pour l'aviser d'une expédition, d'une disposition, d'une traite.

AVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Aviser.

— Fam. *C'est fort bien* AVISÉ *à vous*, c'est fort bien imaginé de votre part : *Ce fut à lui bien* AVISÉ. (La Font.) *Oui-da, monsieur, réglons, réglons ; c'est bien* AVISÉ. (Brueys.)

— Adj. Prudent, circonspect, qui n'agit pas sans réflexion, sans examen : *Il est fort* AVISÉ. *C'est un homme sage et* AVISÉ. (Acad.) *Parlerai-je de sa prudence, si* AVISÉE *dans la conduite de sa maison ?* (Boss.)

Maxime, en voilà trop pour un homme *avisé*. (Corn.)

— Fam. Fin, rusé : *C'est un* AVISÉ *compère.*

— Substantiv. *C'est un mal avisé*, un imprudent, un insensé : *C'est un* MAL AVISÉ ; *et si les médecins sont sages, ils feront ce que je dis.* (Mol.) Ordinairement on l'écrit en un seul mot : *Malavisé*. || *SYN.* V. PRUDENT.

AVISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*avis*.) Pron. *a-vi-zé*. — Avertir, donner avis ; il est vieux en ce sens, et ne s'emploie que dans ces deux phrases proverbiales : *Un fou* AVISE *bien un sage*, un homme peu sensé peut quelquefois donner un bon avis. *Un verre*

de vin AVISE *bien un homme*, le vin suggère quelquefois de bonnes idées.

— Comm. En parl. d'un négociant, Écrire à son correspondant pour le prévenir de quelque affaire commerciale : AVISER *d'une traite*.

— Famil. Apercevoir quelqu'un de loin : *Il le cherchait des yeux et l'*AVISA *dans la foule*. (Trév.)

L'aigle un jour *avait avisé*
Une huître fraiche et bien nourrie. (Dorat.)

*J'*AVISE *un escalier tortueux, et je monte.* (Ancelot.)

— Chass. Même sens : AVISER *un lièvre*.

— Suivi d'une prop. subordonnée, Résoudre, décider après délibération : *Après avoir bien consulté, bien raisonné, on* AVISA QUE... (Trév.)

— V. intr. ou neut. Faire attention, prendre garde : *Vous avez du loisir pour* AVISER *à ce que vous avez à dire pour votre défense.* (Trév.) *Il nous révélait ce secret pour que nous* AVISASSIONS *à ce qu'il y avait à faire.* (G. Sand.)

— Molière l'a employé avec un complément précédé de la prép. *de : Je vais consulter un avocat, et* AVISER DES *biais que j'ai à prendre.*

= **S'aviser,** v. pr. Porter son attention sur quelque chose, y penser, y songer : *Je ne m'en* SUIS *pas* AVISÉ. *Ils s'en* SONT AVISÉS *trop tard.* (Acad.) || Prov. *On ne s'*AVISE *jamais de tout.*

— Remarquer, s'apercevoir : *Personne presque ne s'*AVISE *de lui-même du mérite d'un autre.* (La Br.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Ici, cette âme dégoûtée du monde s'*AVISE *que ces ornements marquent dans les hommes.* (Boss.) *Le philosophe s'*ÉTAIT AVISÉ *que la musique et la poésie ont tant de rapport, que possible était-ce de la dernière qu'il s'agissait.* (La Font.)

— S'imaginer, croire : *Bientôt la tsarine changea d'idée, et s'*AVISA QU'*on avait jeté un sort à son fils.* (Mérim.)

— Imaginer, trouver quelque chose ; s'appliquer à inventer, à faire quelque chose pour quelque fin : *Il leur fit tous les honneurs dont il se put* AVISER. (Acad.) *Ésope s'*AVISA *d'un stratagème.* (La Font.) *Il ne s'*AVISAIT *guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres.* (Fén.) *Qui quittait le service était assuré d'essuyer dans sa province toutes les mortifications et souvent les persécutions dont la cour pouvait s'*AVISER. (St-Simon.) *On lui donna tous les noms injurieux dont on peut s'*AVISER. (Volt.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de : Ce qu'elle sait le mieux, ce sont les travaux de son sexe, même ceux dont on ne s'*AVISE *point, comme* DE *tailler et coudre ses robes.* (J.-J. Rouss.)

— Faire quelque chose de singulier, d'extraordinaire ; prendre une résolution étrange :

Le magister, se tournant à ses cris,
D'un ton fort grave à contre-temps *s'avise*
De le tancer... (La Font.)

N'allez pas vous AVISER *de dire quelques sottises.* (Dest.) *Jamais aucun homme sensé ne s'*AVISERA *de dire qu'une maison, avec tous ses meubles, s'est faite et arrangée d'elle-même.* (Fén.)

Je n'avais qu'un valet pour me désennuyer,
Et *je m'avise* encor de le congédier. (Coll. d'Harlev.)

*Le bonhomme s'*AVISA *de vouloir être noble en 1789 ; il prenait bien son temps !* (Châteaubr.) *Qui s'*AVISERAIT *de chercher le bonheur dans une solitude peuplée seulement de bêtes sauvages ?* (Portalis.)

— Être assez téméraire, assez hardi pour faire quelque chose : *Ne t'*AVISE *jamais de me parler pour elle.* (Mol.) *Si* TU T'AVISES *de faire un seul pas sur mes terres, je t'étrillerai comme il faut.* (Campistr.) *Personne ne s'*AVISERAIT *d'en douter.* (Portalis.)

AVISO, n. m. (m. ital.) Pron. *a-vi-zo.* — Mar. Petit bâtiment de guerre chargé de porter des avis, des lettres, des ordres, etc. : *Envoyez-moi de vos nouvelles par un* AVISO. (Étienne.) *Nelson parcourut en tout sens la mer d'Orient, sonda vainement par ses* AVISOS *la rade d'Alexandrie.* (Lamart.)

AVISURE, n. f. Pron. *a-vi-zur.* — Art. et Mét. Rebord d'une pièce qui se rabat sur une autre pièce, et qui s'y joint.

AVITAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Avitailler : *Un vaisseau bien* AVITAILLÉ.

AVITAILLEMENT, n. m. (*avitailler.*) Pron. *a-vi-ta-y-man.* — Guerr. Approvisionnement d'une place, d'un camp, d'un vaisseau : *On a pourvu à l'*AVITAILLEMENT *de cette place.* (Acad.)

AVITAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ad*, pour, *victualia*, vivres ; lat.) Pron. *a-vi-ta-ié.* — Guerr. Approvisionner de vivres une place, une ville qui court risque d'être assiégée, un vaisseau prêt à partir : AVITAILLER *une flotte, une citadelle.* (Acad.)

AVITAILLEUR, n. m. (*avitailler.*) Pron. *a-vi-ta-ieur.* — Guerr. Fournisseur chargé de l'avitaillement d'une place de guerre.

AVIVAGE, n. m. (*aviver.*) Pron. *a-vi-vaj.* — Teint. Opération qui consiste à donner plus d'éclat à la soie et au coton teints.

— Façon que les miroitiers donnent à la feuille d'étain en la frottant légèrement de mercure.

AVIVANT, part. prés. du v. Aviver : *En* AVIVANT *les soies, souvent on les brûle.*

AVIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Aviver : *Tableau* AVIVÉ. *Soie* AVIVÉE. *Feu* AVIVÉ.

AVIVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ad*, augm., *vivus*, vif, vivant ; lat.) Donner de la vivacité, de l'éclat à une matière, à un corps terne : *On* AVIVE *une statue de bronze en la grattant légèrement.* AVIVER *un tableau en le nettoyant.* (Acad.)

— Orfévr. *Aviver l'or, l'argent*, lui donner un dernier poli avec la pierre ponce ou le rouge d'Angleterre.

— Teint. *Aviver une couleur*, la rendre plus vive et plus franche, par l'emploi des sels ou des acides.

— Grav. *Aviver une taille*, lui donner plus de brillant à l'aide du burin.

— Forg. *Aviver le feu*, augmenter l'ardeur du charbon enflammé en l'arrosant d'eau.

— Charpent. *Aviver une poutre*, la tailler à vive arête.

— Fam. *Un peu de rouge avive le teint*, lui donne de l'éclat, l'anime.

— Fig. *La marche a quelque chose qui anime et* AVIVE *mes esprits.* (J.-J. Rouss.) *Je trouve, dans les sites pittoresques des premiers cloîtres chrétiens, mille heureux emplois de la nature végétale qui viennent* AVIVER *la poésie.* (Villem.)

= **S'aviver,** v. pr. Il s'emploie dans tous les sens du verbe transitif.

— Particul. S'animer :

Au printemps tout se meut, tout germe, tout *s'avive.* (Del.)

AVIVES, n. f. pl. (*aqua viva*, eau vive ; lat.) Pron. *a-viv.* — Art vétér. Glandes parotides placées derrière la ganache du cheval, au-dessous de l'oreille.

— Gonflement qui survient à ces glandes chez les chevaux, ainsi appelé parce qu'on croyait que les chevaux contractaient cette maladie en buvant des eaux vives : *Ce cheval est mort des* AVIVES. *Il a eu les* AVIVES *pour avoir bu trop, étant échauffé.* (Acad.)

— Impropr. Coliques, tranchée des chevaux.

AVIVOIR, n. m. (*aviver.*) Pron. *a-vi-voar.* — Arts et mét. Outil dont les doreurs se servent pour étendre l'or amalgamé.

AVOCASSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*avocat.*) Pron. *a-vo-ka-cé.* — Exercer la profession d'avocat. || Il ne se dit que par dénigrement : *Il y a deux ans qu'il* AVOCASSE. (Acad.)

AVOCASSERIE, n. f. (*avocasser.*) Par dénigrem. Pron. *a-vo-kass-rî.* — La profession d'avocat.

AVOCASSIER, IÈRE, adj. (*avocat.*) Pron. *a-vo-ka-cié, cièr.* — Par dénigr. Qui a rapport aux avocats, qui tient à leur habitude de stérile loquacité.

— Il s'emploie subst. *Un ennuyeux* AVOCASSIER.

AVOCAT, n. m. (*advocatus*, appelé ; lat.) Pron. *a-vo-ka.* — Celui qui fait profession de défendre les causes en justice : *La fonction de l'*AVOCAT *est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce un riche fonds et de grandes ressources.* (La Br.)

Devant le singe il fut plaidé,
Non point par *avocats*, mais par chaque partie. (La Font.)

Combien un AVOCAT *bien payé d'avance trouve-t-il plus juste la cause dont il est chargé !* (Pascal.) *Un* AVOCAT *est un homme qui étudie pendant trois ans les lois de Théodose et de Justinien pour connaître la coutume de Paris, et qui enfin, étant immatriculé, a le droit de plaider pour de l'argent, s'il a la voix forte.* (Volt.) *Les hommes vulgaires parlent pour dire leur pensée, et les* AVOCATS *pour l'attendre.* (C. Del.) *Partout où il y a beaucoup d'*AVOCATS *et de médecins, les procès et les maladies sont en plus grand nombre qu'ailleurs.* (B. de St-P.) *On reconnaîtra dans le caractère de Cicéron cette disposition des* AVOCATS *à changer de convictions, et à se transformer pour ainsi dire, suivant les circonstances.* (Mérim.)

— Prov. *Un avocat sans causes, un avocat de causes perdues*, un avocat sans clients et sans talent.

— *Avocat plaidant*, celui qui s'occupe principalement de plaidoiries. || *Avocat consultant*, celui qui donne seulement son avis et son conseil par écrit sur les affaires litigieuses.

— *Avocat général*, officier du ministère public qui porte la parole, dans l'intérêt de la loi et de l'ordre public, devant une cour supérieure. *Il revint à Paris, où il fut appelé aux fonctions d'*AVOCAT GÉNÉRAL *près la cour impériale de la Seine.* (H. de Balzac.)

— *Avocat à la cour de cassation*, celui qui est nommé pour instruire, discuter et plaider toutes les affaires portées devant la cour de cassation.

— Fig. Celui qui prend le parti, qui défend les intérêts d'un autre : *Vous avez en lui un bon* AVOCAT. (Ac.)

— Dans ce sens on dit *avocate* au féminin : *Sa mère fut son* AVOCATE. *On appelle quelquefois la sainte Vierge l'*AVOCATE *des pécheurs.* (Acad.)

— Fig. et par extens. Celui qui soutient une opinion, qui défend une doctrine : *Je fais de ce personnage la personnification encore plus que l'*AVOCAT *du spiritualisme du siècle.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Avocat du diable*, celui qui dans une conférence propose les objections sur des points de doctrine ou de morale.

AVOCAT, n. m. Bot. Fruit de l'avocatier : *Le bananiste se nourrit d'oranges, de cirouelles, d'*AVOCATS, *et même de papayes.* (Buff.)

AVOCATIER, n. m. Pron. *a-vo-ka-tié.* — Botan. Espèce d'arbre d'Amérique du genre Laurier ; il produit des fruits comestibles d'un goût très-agréable.

AVOCATOIRE, adj. des 2 g. (*advocare, advocatum*, appeler ; lat.) — Pron. *a-vo-ka-toar.* — Il se dit des lettres par lesquelles un souverain revendique quelqu'un de ses sujets passé au service d'une nation étrangère.

AVOCETTE, n. f. Pron. *a-vo-cètt.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, de la famille des Longirostres, et du genre Bécasse : *Les* AVOCETTES *se tiennent dans le voisinage des eaux salées.* (Ch. Dumon.)

AVOGADOR, n. m. Magistrat de Venise ; il y en avait trois nommés par le grand conseil ; leurs fonctions étaient les plus importantes de la république : ils avaient droit de suspendre les autres magistrats ; le conseil des Dix et l'Inquisition étaient les seuls corps politiques en dehors de leur action.

Nos fiers *avogadors* avaient reçu ma plainte. (C. Delav.)

AVOINE ou **AVEINE,** n. f. (*avena*, lat. ; m. sign.) Pron. *a-voane.* — Botan. Genre de la famille des Graminées ; plante à racines annuelles, capillaires, donnant naissance à des chaumes très-élevés ; le fruit est allongé, brunâtre, et enveloppé dans une glume à deux valves ; non-seulement il sert d'aliment aux chevaux, mais dans certaines provinces de l'ouest les gens de la campagne s'en nourrissent presque exclusivement. Ce genre contient environ trente espèces, dont les principales sont : l'*Avoine cultivée*, l'*Avoine nue*, l'*Avoine folle*, l'*Avoine stérile*, l'*Avoine jaunâtre*, l'*Avoine des prés*, l'*Avoine fragile*, et l'*Avoine élevée* ou *Fromental*. *Le temps de semer l'*AVOINE *varie suivant le climat, la nature du sol et sa hauteur : en France on la sème depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril.* (Tessier.)

— Par extens. Le grain de cette plante : *On ne peut employer les chevaux à labourer la terre que dans les pays où l'*AVOINE *est à très-bon marché.* (Volt.) *Les mêmes hommes qui élèvent et multiplient le bétail sont réduits à vivre comme les chevaux, d'orge et d'*AVOINE, *ou de légumes grossiers et de lait fort aigre.* (Buff.)

— *Balle d'avoine*, pellicule qui enveloppe les grains d'avoine : *Le coucher des petits enfants est ordinairement de* BALLE D'AVOINE. (Acad.) *Les* BALLES D'AVOINE *appelées* menue paille *servent à la nourriture des bestiaux.* (Tessier.)

— Au pl. *Les avoines*, l'avoine qui est encore sur pied : *Le moment de couper les* AVOINES *est indiqué par le changement de couleur de la paille et des balles, qui jaunissent.* (Tessier.)

— Prov. *Il a bien gagné son avoine*, se dit d'un homme qui a beaucoup travaillé et qui est très-fatigué quand arrive l'heure du repos.

— Popul. *Cet homme a reçu son avoine*, il a été rebuté par celle qu'il aime.

AVOINERIE, n. f. V. AVENIÈRE.

AVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3^e^ conj. (*habere*, m. sign. ; lat.) Pron. *a-voar.* — (*J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont ; j'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient ; j'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent ; j'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront ; j'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient ; aie, ayons, ayez ; que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient ; que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent ; avoir ; ayant ; eu, eue.*) Posséder de quelque manière que ce soit ; être en possession, avoir la jouissance de quelque chose : AVOIR *une maison, un revenu.* AVOIR *de bons appointements.* AVOIR *des livres. Nous* AVONS *de belles promenades dans notre ville.* (Acad.) *On n'est pas toujours le maître de ce qu'on a ; on l'est de ce qu'on possède.* (Trév.)

Il n'est pas toujours bon d'*avoir* un haut emploi. (La F.) *N'envions pas à une sorte de gens leurs grandes richesses; ils les* ONT *à titre onéreux.* (La Br.) *Arcade* EUT *l'Orient, et Honorius l'Occident.* (Boss.)

Mais j'*ai* des biens en foule, et je puis m'en passer.
— On n'en peut trop *avoir*. (Boil.)

Bienheureux qui A *tout son fait bien placé, et ne conserve seulement que ce qu'il faut pour sa dépense!* (Mol.) *Ceux qui n'*ONT *pas de bien veulent paraître en* AVOIR; *ils dépensent comme s'ils en* AVAIENT. (Fén.) *Au XVII*[e] *siècle, le clergé* AVAIT *des richesses immenses.* (V. Cous.)

J'*avais* une marmotte, elle est morte de faim. (Guiraud.)

— Absol. Posséder : *L'esprit universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui* A *contre celui qui n'*A *rien.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Il en veut avoir à quelque prix que ce soit*, c'est un homme avide de richesses. || *Il n'est rien tel que d'en avoir*; ayez des richesses, vous serez considéré dans le monde.

— *Avoir de quoi*, suivi d'un infinitif, Posséder ce qu'il faut pour atteindre un but : AVOIR DE QUOI VIVRE. (Acad.) *Qu'est-ce qu'un grand nom, quand on* N'A PAS DE QUOI LE SOUTENIR? (Saurin.)

J'*ai*, si je veux, *de quoi*
Faire aller un carrosse et *rouler* à mon aise. (Regn.)

— Fam. et absol. *Avoir de quoi*, être dans l'aisance, être riche.

... Vous devriez, en l'âge où je vous voi
Être riche, contente, *avoir* fort bien *de quoi*. (Regn.)

— Dans un sens beaucoup plus étendu, il marque tout rapport d'appartenance, de dépendance et de subordination dans lequel les choses physiques ou morales sont avec les êtres animés : AVOIR *un habit bleu.* AVOIR *une bague au doigt, un sabre à la main.* AVOIR *une chose sous la main, à sa portée.* AVOIR *une tache sur ses habits.* AVOIR *une querelle, un entretien, une correspondance.* AVOIR *des relations, des liaisons.* AVOIR *du crédit, de l'autorité, de l'ascendant.* AVOIR *l'estime, la confiance de quelqu'un.* (Acad.)

Il soutient qu'Aricie *a* son cœur, *a* sa foi. (Rac.)

Qui AURAIT EU *l'amitié du roi d'Angleterre, du roi de Pologne et de la reine de Suède, aurait-il cru pouvoir manquer d'asile sur la terre?* (Pasc.) J'AI UN *procès que je suis sur le point de perdre, faute d'un peu d'argent.* (Mol.)

J'*ai* cent moyens tout prêts pour m'empêcher de vivre :
La rivière, le feu, le poison, et le fer. (Regn.)

Un grand homme persécuté A *des droits que n'*A *pas le reste des hommes.* (Thomas.) J'AI *dans la tête le sujet d'une vingtaine de lettres sur l'Italie qui peut-être se feraient lire, si je parvenais à rendre mes idées telles que je les conçois.* (Châteaubr.) *Le czar de Russie ne se trouve pas mal d'*AVOIR *un saint synode sous la main.* (Villem.)

— Fam. *Il en a*, se dit d'un homme qui a reçu quelque coup, ou éprouvé quelque malheur. || Dans le même sens, *il en a dans l'aile*.

— Fam. *En avoir assez, en avoir autant, plus qu'il n'en faut*, sortir d'une affaire maltraité, éclopé.

Le pauvre diable *en a* tout autant qu'il en faut. (Regn.)

— Par menace, *Vous en aurez*, vous serez châtié, maltraité.

— *Avoir pour but, pour objet*, se proposer pour but : *Dans les divertissements, on n'*A POUR BUT *que de laisser passer le temps sans le sentir.* (Pasc.) *Ils n'*ONT POUR OBJET *qu'une félicité sensuelle.* (Mass.)

— Fam. *L'avoir beau, l'avoir belle*, avoir une occasion favorable de faire quelque chose.

— *Avoir beau*, suivi d'un infinitif, Faire quelque chose en vain; il équivaut à Quoique, bien que, suivi du subjonctif : *Nous* AVONS BEAU ENFLER *nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses.* (Pasc.)

J'*ai beau* vous *arrêter*, ma remontrance est vaine.
Allez, partez, mes vers, dernier fruit de ma veine. (Boil.)

ON A BEAU AVOIR *des troupes réglées et bien entretenues, on* A BEAU *les exercer à l'ombre dans les travaux militaires, il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes guerriers.* (Boss.) *On a beau étudier les hommes et les approfondir, on s'y trompe toujours.* (Fén.) *Vous* AVEZ BEAU VOUS FLATTER, *vous mourrez tel que vous êtes.* (Mass.) *On a* BEAU FAIRE, *la vérité s'échappe, et perce toujours les ténèbres qui l'environnent.* (Montesq.) *On* A BEAU DIRE, *il faut avouer que la religion chrétienne a quelque chose d'étonnant.* (Pasc.)

Non, non : j'*ai beau pleurer*, sa mort est résolue. (Rac.)

— Jeu. *Avoir la boule*, avoir l'avantage de jouer le premier. || *Avoir la corne* ou *le cornet*, se dit, au j. de creps, lorsqu'on est l'adversaire des joueurs qui parient. || *Avoir le dé*, être le premier à jouer. || Au jeu de cartes, *Avoir la main*, être le premier à donner.

— Particul. Il exprime le rapport d'appartenance qui existe entre les êtres animés et leur nature ou leur état physique. En ce sens, il se dit du corps, de ses différentes parties : AVOIR *de beaux yeux.* AVOIR *le bras cassé*, AVOIR *la jambe emportée par un boulet de canon.* AVOIR *des douleurs*; AVOIR *la fièvre.* (Ac.)

Un loup n'*avait* que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde. (La Font.)

*Je n'*AI *pas de grandes incommodités, Dieu merci! il n'y a que ma fluxion qui me prend de temps en temps.* (Mol.) *Les animaux* ONT *un cerveau comme nous, un sang comme le nôtre, fécond en esprits, et des muscles de même nature.* (Boss.)

Il *a* l'oreille rouge et le teint bien fleuri. (Mol.)

*Les animaux qui n'*ONT *qu'un estomac et les intestins courts sont forcés, comme l'homme, à se nourrir de chair.* (Buff.) *Le renard* A *les sens aussi bons que le loup, le sentiment plus fin, et l'organe de la voix plus souple et plus parfait.* (Id.) *Le rouge-gorge n'*A *ni chant ni ramage; il ne fait entendre qu'un petit son flûté.* (Id.)

Le bœuf au pas tardif *a* la force en partage. (Rosset.)

— Dans ce sens, le verbe peut se sous-entendre lorsqu'il est précédé d'un ou de plusieurs qualificatifs : *Elle était grande, blanche, les yeux bleu foncé, la bouche rose, les dents comme de l'émail.* (Mérimée.) c'est-à-dire, Elle avait les yeux... la bouche... les dents, etc. || Cette ellipse est rare.

— Il exprime aussi, relativement aux personnes, leur nature et leur état moral, et se dit des impressions, des affections, des sentiments, des passions, des habitudes, des défauts et des qualités, des vices et des vertus, etc. : AVOIR *de l'amour, de la haine.* AVOIR *des inquiétudes, des soupçons.* AVOIR *des pensées, des opinions.* J'AI *mes peines comme vous.* (Acad.)

Chacun *a* son défaut, où toujours il revient. (La Font.)

AVEZ-*vous de l'esprit, de la grandeur, de l'habileté, du goût, du discernement?* (La Br.)

Tout Paris pour Chimène *a* les yeux de Rodrigue. (Boil.)

Elle A *une aversion épouvantable pour les jeunes gens.* (Mol.) *La plupart des femmes n'*ONT *guère de principes, elles se conduisent par le cœur.* (La Br.) *Vous ne sauriez croire le plaisir qu'elle* AURA *de vous voir.* (Mol.)

Madame, je n'*ai* point des sentiments si bas. (Rac.)
Burrhus pour le mensonge *eut* toujours trop d'horreur. (Id.)

*Quel respect n'*AVAIENT-*ils pas pour les lieux teints du sang des martyrs!* (Mass.)

Hélas! je ne puis pas me défaire aujourd'hui
Du lâche attachement que mon cœur *a* pour lui. (Regn.)

Un homme est assez beau quand il *a* l'âme belle. (Bours.)

*Isocrate était digne d'*AVOIR *des talents, car il* EUT *des vertus.* (Thomas.)

Quand on *a* de l'esprit, on se tire d'affaire. (Dufresny.)

Nous AVONS *si peu de vertu, que nous trouvons ridicule d'aimer la gloire.* (Vauven.)

Qui n'*a* pas l'esprit de son âge
De son âge *a* tous les malheurs. (Volt.)

*Malebranche a très-bien prouvé que nous n'*AVONS *aucune idée par nous-mêmes, et que les choses sont incapables de nous en donner.* (Volt.) *Les sots devraient* AVOIR *pour les gens d'esprit une méfiance égale au mépris que ceux-ci* ONT *pour eux.* (Rivarol.)

— *Avoir quelque chose pour soi*, se dit de tout ce qui peut être favorable, utile, avantageux à quelqu'un : *Elle* A POUR ELLE *sa beauté.* (Acad.) *Il* A POUR LUI *le témoignage de sa conscience.* (Fléch.)

Les fils de Pompée,
Ainsi que la justice, *auront* le sort *pour eux*. (Corn.)

— Par analogie :

Il n'*a* pour sa défense
Que les pleurs de sa mère et que son innocence. (Rac.)

— Ironiq. *L'impie n'*A POUR LUI *que des doutes frivoles.* (Mass.)

— Fam. *Il a cela de bon, que...*, il a cette qualité, que... : IL A CELA DE BON, QUE *jamais il ne contrarie personne.*

— *Avoir en horreur, en aversion*, etc., éprouver de l'horreur, de l'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose, etc.

— *Avoir pour agréable*, trouver bon, approuver : *Il ne fera cela qu'autant que vous l'*AUREZ POUR AGRÉABLE. (Acad.)

... Je vous supplierai d'*avoir pour agréable*
Que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt. (Mol.)

— Fam. *A qui en a-t-il?* contre qui et pourquoi est-il de mauvaise humeur, courroucé?

Quelle mouche la pique? *à qui* diable *en a-t-elle?* (Regn.)

— Fam. *Qu'a-t-il? qu'avez-vous?* Dans quelle disposition est-il, êtes-vous?

Qu'*avez*-vous donc, dit-il, que vous ne mangez point? (Boil.)

— En réponse à ces phrases, *Qu'a-t-il, qu'avez-vous*, on dit quelquefois dans le langage familier, *il a que.., j'ai que...* QU'AVEZ-VOUS? — J'AI QUE *je m'ennuie.*

— En ce sens, il se dit aussi des animaux et même des plantes : *Les tigres* ONT *de la cruauté. Le chien* A *beaucoup d'attachement pour son maître.* (Acad.) *Les végétaux n'*ONT *pas la faculté de se mouvoir.* (A.-Martin.)

La plante *a* son hymen, la plante *a* ses amours. (Delille.)

— Par analog. Il s'emploie souvent avec un nom de chose pour sujet, et se dit de tout ce qui est propre à cette chose, de ce qui la caractérise ou la modifie, des avantages ou des inconvénients qu'elle présente, et enfin de tout ce qui est avec elle dans un rapport quelconque d'union ou de dépendance : *Ma maison* A *cinq étages. Cette ville* A *de vastes promenades. Ce fruit* A *une forme allongée. Cette poésie* A *de la douceur et de la grâce.* (Acad.)

Laissez dire les sots, le savoir *a* son prix. (La Font.)

La vérité doit AVOIR *l'avantage.* (Pasc.) *Les sciences* ONT *deux extrémités qui se touchent.* (Pasc.) *Les années pour elle* ONT *moins de douze mois, et ne la vieillissent pas.* (La Br.)

Toujours la tyrannie *a* d'heureuses prémices. (Rac.)

La piété est en honneur dès qu'elle A *de grands exemples pour elle.* (Mass.) *L'éloquence* A *l'adresse de relever les petites choses, mais elle* A *le malheur de succomber sous les grandes.* (Fléch.)

Vos larmes, Josabet, n'*ont* rien de criminel. (Rac.)

La victoire même A *ses dangers.* (Mass.) *Tout ce qui est créé doit porter la marque du néant d'où il est sorti, et* AVOIR *une fin.* (Fén.) *Le plumage du bouvreuil* A *toute sa beauté après sa première année.* (Buff.) *Le jeu est un gouffre qui n'*A *ni fond ni rivage.* (Volt.) *Tous les mouvements des fauvettes* ONT *l'air du sentiment; tous leurs accents, le ton de la joie.* (Buff.) *On ne peut douter que la lune n'*AIT *une atmosphère.* (B. de St-P.)

L'art n'*a* point de secours pour cette âme souffrante.
(Campen.)

Ces débris *ont* pour moi d'invincibles appas. (C. Del.)

— Dans les différents sens qui précèdent, il peut former avec le complément direct une expression verbale dans laquelle le nom figure sans article : AVOIR CHAUD. AVOIR PEUR. AVOIR CONNAISSANCE. AVOIR DROIT. (Acad.) *Vous ne sauriez* AVOIR TORT, *et vous êtes toute raison.* (Mol.) *Ne croyez-vous pas qu'un mari* AURAIT SATISFACTION *avec elle?* (Mol.)

Quelquefois on *a peine* à supporter la honte. (Corn.)
L'art n'est pas fait pour toi; tu n'en *as* pas *besoin*. (V.)
L'arbrisseau le plus sain *a besoin* de culture. (Fab. d'Ég.)

Quiconque aime à se cacher A *tôt ou tard* RAISON *de se cacher.* (J.-J. Rouss.) *Il n'a pas le cœur assez dur, assez obstiné, pour n'*AVOIR *pas* PITIÉ *d'un peuple quand il le verra en cet état.* (Barante.)

J'*ai faim*; vous qui passez, daignez me secourir.
Voyez : la neige tombe, et la terre est glacée.
J'*ai froid*, le vent se lève, et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour me couvrir. (A. Guiraud.)

— Quelquefois l'article ou l'adjectif possessif sont supprimés pour donner plus d'énergie à l'expression :

D'un globe étroit divisez mieux l'espace,
Chacun de vous *aura place* au soleil. (Bérang.)

— Il se dit aussi pour exprimer les diverses relations qui existent entre les personnes ou les animaux : AVOIR *un père, une mère, une femme, une nombreuse parenté.* AVOIR *un notaire, un avocat, un correspondant, un associé.* AVOIR *des convives, des hôtes. Cette poule* A *douze poussins.* (Acad.)

Tout petit prince *a* des ambassadeurs;
Tout marquis veut *avoir* des pages. (La Font.)

*Rome n'*AVAIT *ni armée, ni chef.* (Boss.) *L'homme entièrement seul est celui qui n'*A *point d'ami.* (La Br.) *Il est rare que les hommes célèbres* AIENT *des enfants qui leur ressemblent.* (D'Alemb.) *Les femmes n'*ONT *pas de plus cruelles ennemies que les femmes.* (De Bonald.) *Qu'importe que Charles V ne fût pas guerrier? il* AVAIT *Duguesclin.* (Rémusat.)

Je plains le cœur superbe au sein de la grandeur.
Il n'*aura* pas d'amis dans les jours de malheur.
(M. J. Chénier.)

Tu n'*as* plus de vassaux, tu n'*as* plus de sujets. (Pars. Gr.)
J'*ai* mon Dieu que je sers, et vous *avez* le vôtre. (Rac.)

— En ce sens, il est souv. suivi de la prép. *pour* et d'un nom en rapport avec le nom ou pronom qui lui sert de compl. direct : AVOIR *quelqu'un* POUR *maître*, POUR *chef*, POUR *complice. Le hibou* A *presque tous les autres oiseaux* POUR *ennemis.* (Acad.) *Que le monde est heureux de vous* AVOIR *pour maître!* (Pasc.)

... Esther, Seigneur, *eut* un Juif *pour* son père. (Rac.)
Mon bonheur dépendait de l'*avoir pour* époux. (Id.)
J'*ai pour* aïeul le père et le maître des dieux. (Id.)

J'AI POUR témoins de ce que je dis la plupart de ceux qui m'écoutent. (Fléch.) *Il ne faut pas AVOIR POUR amis les ennemis de Dieu.* (Mass.) *Il EUT les grands hommes de l'antiquité POUR ses premiers maîtres.* (Mignet.)

— *Avoir quelqu'un avec soi*, être avec quelqu'un : *Cet homme voudrait toujours m'AVOIR AVEC LUI.* On dit, dans un sens analogue : *Avoir quelqu'un chez soi.* — *Il a eu telle personne à déjeuner, à dîner*, elle est venue déjeuner, dîner chez lui. || Même sens : *Avoir une personne à son bal, à sa fête*, etc.

— *Avoir quelqu'un avec soi*, signifie encore, En être accompagné : *Je n'AVAIS AVEC moi que deux témoins.* || Par analog. *Avoir des gens à sa suite.*

— Fig. *Avoir Dieu, la justice avec soi.*

— Fam. *Vous avez des gens qui*, on trouve, il existe des gens qui : *Vous AVEZ DES GENS QUI blâment tout sans rien examiner.*

— Il exprime encore certaines relations d'appartenance ou de dépendance qui unissent les personnes aux choses : *Cette ville A dix mille habitants. Cette doctrine A des partisans. La patrie A de nombreux défenseurs.* (Acad.) *Leur zèle n'A EU que peu d'imitateurs.* (La Br.)

L'univers sous ton règne *a-t-il* des malheureux ? (Boil.)

Les insectes exercent tous les arts, toutes les industries ; c'est un petit monde qui A ses tisserands, ses maçons, ses architectes. (A.-Martin.)

— Se procurer, obtenir : *Il A EU tout ce qu'il demandait. Il n'AURA pas le prix. J'AURAI raison de cet outrage. On n'A pas ce livre facilement.* (Acad.)

— Dans une assemblée délibérante, *Avoir la parole*, obtenir la permission de parler.

— Fam. *Je l'aurai, je saurai bien l'avoir*, je le tiendrai en mon pouvoir, et je me vengerai.

— Séduire, gagner : *C'est un homme que vous n'AUREZ pas facilement.* (Acad.)

— *Avoir une femme*, obtenir ses faveurs.

— Suivi d'un complément indirect avec la prép. *de*, Recevoir, tenir :

Saint-Amand *n'eut du* ciel que sa veine en partage. (Boil.)

— Suivi de la prép. *à* et de l'infinitif, il marque la disposition, le désir, la volonté, ou l'obligation, la nécessité de faire ce qu'exprime l'infinitif : *Il A une maison À vendre. J'AI une visite À faire.* (Acad.)

Vous n'*aurez* plus alors d'ennemis *à* soumettre,
D'obstacle *à* surmonter, ni de crime *à* commettre. (Rac.)

J'AURAIS, monsieur, une petite prière À vous faire. (Mol.) *C'est être damné dès ce monde que d'AVOIR À plaider.* (Id.)

Vous *avez à* combattre et les dieux et les hommes. (Rac.)

De quoi les Juifs ONT-ils À se plaindre ? (Boss.) *Rome EUT beaucoup À souffrir de la cruelle politique de Tibère.* (Boss.) *Ce n'est pas contre une nation éloignée que vous AUREZ À combattre.* (Barthél.)

— *N'avoir rien à répliquer*, ne trouver aucune raison à donner. Dans le même sens : *On n'A RIEN de solide À OPPOSER aux vérités de la religion.* (Fén.)

— *N'avoir plus à* se dit lorsqu'il ne reste rien que l'on désire, que l'on puisse ou que l'on doive faire :

Je *n'ai plus à* vous faire aucune autre demande. (Malh.)

Je N'AI PLUS rien À vous dire sur l'histoire universelle. (Boss.)

— *N'avoir plus qu'à*, se dit lorsqu'il ne reste plus qu'une chose à faire :

Ma tranquille fureur *n'a plus qu'à* se venger. (Rac.)

— *N'avoir qu'à* se dit encore de ce qu'il suffit de faire : *Vous N'AVEZ QU'à vouloir, QU'à ordonner.* (Ac.)

Tu *n'as qu'à* dire un mot, ce crime est effacé. (Corn.)
Pour dissiper leur ligue, il *n'a qu'à* se montrer. (Rac.)

— *Tu n'avais, il n'avait qu'à* se dit quelquefois, par reproche, pour faire sentir à quelqu'un qu'il a manqué à ses devoirs, ou qu'il a fait quelque faute : *Vous N'AVIEZ QU'à obéir à votre père, ce malheur ne vous serait pas arrivé. Vous avez échoué par votre maladresse, vous N'AVIEZ QU'à mieux prendre vos mesures.* (Acad.)

— Impersonnel. *Il y a, il y avait*, etc., dans le sens de *il est, il était*, etc. ; il est toujours alors immédiatement précédé de la particule *y* : IL Y A *un Dieu.* IL Y A *lieu de croire*; IL Y A *sujet de craindre.* IL N'Y A *rien à faire.* IL Y A *tout à espérer.* (Acad.) IL Y A *comme un charme attaché à chacune des différentes conditions.* (La Br.) *C'est un parti où* IL N'Y A *rien à dire; et je gage que tout le monde approuvera mon choix.* (Mol.) *Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder,* IL N'Y AURAIT *point de malheureux.* (Duclos.) *Pour qu'*IL Y AIT *souveraineté, il faut qu'*IL Y AIT *puissance.* (Rivar.) *Il* Y A EU *sous Louis XIV de grandes contestations avec Rome, des siéges longtemps vacants, des nominations suspendues.* (Villem.) IL N'Y A *point de petits événements pour le cœur.* (H. de Balzac.) *S'*IL Y A *quelque chose au monde de libre et d'inviolable, c'est la pensée et la conviction.* (Lamart.) IL N'Y A *que les grands esprits qui sachent ordonner une composition.* (V. Hug.)

— *Il y en a qui*, il y a des gens qui.

— Fam. *Tant y a*, quoi qu'il en soit.

— Après *il n'y a*, le verbe de la proposition subordonnée se met ordinairement au subjonctif : *De bien des gens,* IL N'Y A *que le nom qui* VAILLE *quelque chose.* (La Br.) IL N'Y A *personne qui ne* CONNAISSE *ce qui s'appelle les cinq sens, qui sont : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher.* (Boss.) IL N'Y A *point de gens dont la conversation* SOIT *si mauvaise qu'on n'en puisse tirer quelque chose.* (Fén.) *Il* N'Y A *rien qui* RAFRAICHISSE *le sang comme une bonne action.* (La Br.)

— Cependant, lorsque le verbe de la proposition subordonnée indique un fait positif, on le met à l'indicatif : *Il* N'Y A *que moi qui ne* PUIS *mourir.* (Fén.)

= **Il y a, il est**, ces deux expressions ont une différence de sens assez marquée, quoique souvent elles soient prises l'une pour l'autre : *il y a* exprime quelque chose de précis et indique une circonstance particulière; *il est* a un sens vague et indéterminé : IL Y A *dans tout ouvrage de poésie deux sortes d'intérêt, celui du sujet et celui de la composition.* (Del.)

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie. (Rac.)

— Comme auxiliaire, *Avoir* sert à former les temps composés de la plupart des verbes : *Il* A *plu toute la nuit. Vous* AVEZ *été sages. Sans lui, j'*AURAIS EU *dîné de meilleure heure.* (Acad.) *Il s'assied, il souffle après* AVOIR *débité sa nouvelle.* (La Bruy.) *Mahomet* A *bien pu se dire envoyé de Dieu, mais il n'*A *pas osé supposer qu'il* AIT *été attendu.* (Boss.) *Le roi* AVAIT *ôté à Protésilas tous ses biens injustement acquis.* (Fén.)

Vous *avez* cru des bruits que j'*ai* semés moi-même. (Rac.)

L'erreur où sont tombés les économistes, et que je montre AVOIR *été partagée par leurs antagonistes, les a conduits à d'étranges conséquences.* (J.-B. Say.)

— Il est aussi auxiliaire de lui-même dans ses temps composés, ainsi qu'on a pu le voir dans un grand nombre des exemples qui précèdent : *J'*AI EU *tort. Il* AURAIT EU *raison. Il* AVAIT EU *peur.* (Acad.) *Les chrétiens* ONT EU *en général peu de besoin de lire Épictète et Montaigne.* (Pasc.) || V. AUXILIAIRE.

Syn. Avoir, posséder. *Avoir* signifie être propriétaire; *posséder*, tenir devant soi ou par devers soi. Nous *avons* ce qui nous appartient, quoique nous puissions ne pas le *posséder* actuellement; nous *possédons* ce que nous occupons ou ce qui est entre nos mains, quoiqu'il se puisse que nous ne l'*ayons* pas en propriété. La loi a parfaitement marqué la différence qui existe entre *avoir* et *posséder*, lorsqu'elle a disposé qu'en matière de meubles, *possession* vaut titre, tandis qu'en matière d'immeubles, on est tenu de prouver par des titres qu'on *a* ce qu'on *possède*.

AVOIR, n. m. Pron. *a-voar.* — Ce qu'on possède de bien : *Tandis que le duc de Bourgogne s'occupait à délivrer le royaume, qu'il y employait tout son* AVOIR, *ses propres affaires n'allaient pas mieux.* (Barante.)

Je croyais votre *avoir* bien plus considérable. (Étienne.)

— Par extens. Bien qu'on possède, possession : *Cette maison se loue bien, c'est un bel* AVOIR. (Acad.)

— Il se dit, par oppos. à *Doit*, de l'Actif, ou de la partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à une personne : *Le doit et l'*AVOIR.

— Fig. *La solidarité est plus qu'une société ; c'est la confusion des intérêts, la compensation du doit et de l'*AVOIR, *en d'autres termes la communauté.* (Portalis.)

AVOIRA, n. f. Pron. *a-voa-ra.* — Botan. Espèce de palmier épineux dont les fruits, semblables à des olives, fournissent une huile connue sous le nom d'*huile de palme* ou de palmier; on extrait de ses amandes un beurre auquel on a donné le nom de *Beurre de Galaam*.

AVOIR-DU-POIDS, V. LIVRE.

AVOISINANT, part. prés. du v. Avoisiner : *Les pays* AVOISINANT *l'Italie.*

AVOISINANT, ANTE, adj. Qui avoisine : *Les rues* AVOISINANTES.

AVOISINÉ, ÉE, part. pass. du v. Avoisiner : *Être bien* AVOISINÉ, avoir de bons voisins.

AVOISINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*à, voisin.*) Pron. *a-voa-zi-né.* — En parl. d'un lieu, Être voisin, être proche : *Les provinces qui* AVOISINENT *la France.* (Acad.) *Dans les États qui* AVOISINENT *le plus les tropiques, il n'y a pas un blanc qui travaille.* (A. de Tocq.)

— Poétiq. *Avoisiner le ciel*, se dit d'une tour, d'une montagne, d'un lieu très-élevé : *Il faut avoir le cœur placé haut pour verser certaines larmes ; la source des grands fleuves se trouve sur le sommet des monts qui* AVOISINENT LE CIEL. (Châteaubr.)

= **S'avoisiner**, v. pr. Approcher : *Plus le jour de Pâques* S'AVOISINAIT, *plus les questions du religieux étaient pressantes.* (Châteaubr.)

AVORTANT, part. prés. du v. Avorter.

AVORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Avorter. Bot. Il se dit d'un fruit qui tombe avant sa maturité, et qui ne donne pas de graines propres à la reproduction, d'une fleur qui n'a pas noué son fruit, enfin de toute partie qui n'a pas pris son entier développement : *On reconnaît dans les riches pétales des roses doubles des étamines* AVORTÉES. (Mirbel.) *Plusieurs naturalistes ont vu dans les filets de la vigne des grappes* AVORTÉES. (Id.) *Un fruit précoce n'est souvent qu'un fruit* AVORTÉ. (B. de St-P.)

— Fig. Qui n'a pas répondu aux espérances qu'il avait fait concevoir : *Un talent* AVORTÉ.

— Fig. Qui est resté sans exécution, qui n'a pas réussi : *Dessein* AVORTÉ. *L'affaire est* AVORTÉE. (Acad.) *Ces tentatives de fusion, bien qu'*AVORTÉES, *prouvaient qu'en dépit de leurs vieilles querelles les deux peuples avaient conscience de leur commune origine.* (Mérim.)

AVORTEMENT, n. m. (*avorter.*) Pron. *a-vortt-man.* — Chir. Action d'avorter ; expulsion de l'ovule, de l'embryon et du fœtus, avant qu'il ait acquis le développement qui lui est nécessaire pour vivre hors de l'utérus : *Toutes les fois qu'une femelle produit ses petits avant terme, il y a* AVORTEMENT. (Mirbel.) *Le coït trop répété produit l'*AVORTEMENT. (Caseaux.)

— *Avortement spontané*, celui qui a lieu sous l'influence d'une prédisposition organique. || Vulg. *Fausse couche.*

— *Avortement accidentel*, celui qui survient par quelque circonstance fortuite.

— *Avortement provoqué*, celui qui est déterminé par des causes qu'on a fait naître, comme l'emploi de drastiques, de substances emménagogues, de saignées abondantes, etc. La loi prononce des peines très-graves contre les individus qui, par un moyen quelconque, ont causé l'*avortement* d'une femme enceinte, et contre la femme elle-même, si elle y a consenti.

— Art vétér. Chez les animaux, l'avortement est sporadique, enzootique ou épizootique; l'*avortement sporadique* est le résultat d'accidents variés, chutes, blessures, etc. ; l'*avortement enzootique* ou *épizootique* est celui qui s'étend par contagion à tous les animaux domestiques d'une ferme, d'un canton.

— Botan. Il se dit en parl. du germe, de la fleur, du fruit, et de toute partie d'une plante qui n'a pas pris son entier développement : *L'extrême simplicité de l'organisation des plantes rend l'*AVORTEMENT *très-fréquent dans le règne végétal.* (Mirbel.)

— Fig. *Notre société est placée entre le péril des* AVORTEMENTS *et celui des destructions.* (Salvandy.)

AVORTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*abortare*, lat.; m. sign.) Accoucher avant terme : il se dit seulement quand l'accouchement est provoqué par des moyens criminels. Dans tout autre cas, on dit *Faire une fausse couche.*

— En parl. des femelles des animaux, Mettre bas avant terme : *Les vaches* AVORTENT *quand elles mangent de certaines herbes.* (Acad.) *Les brebis se blessent souvent, et* AVORTENT *fréquemment.* (Buff.)

— En parl. des végétaux et de leurs différentes parties, Ne point prendre son entier développement : *Les arbres qui sont battus du mauvais vent sont sujets à* AVORTER. (Trév.)

— Fig. N'avoir pas le succès qu'on attendait; rester sans effet, sans exécution ; échouer : *Ce dessein* AVORTA. (Acad.) *Je pénétrai son dessein et le fis* AVORTER. (Le Sage.)

Un dessein qu'on évente est tout près d'*avorter*. (Piron.)

De nos jours, près de nous, nous voyons AVORTER *bien des tentatives de liberté : vaudrait-il mieux qu'elles n'eussent pas été faites ? et l'essai même n'est-il pas une protestation, et la protestation un accroissement de droit ?* (Foy.) *Au premier jour elle va faire* AVORTER *mes projets.* (G. Sand.)

Laisse d'un beau talent l'espérance *avorter*. (C. Del.)

AVORTON, n. m. (*avorter.*) Méd. Enfant né avant d'être viable.

— Par extens. Individu chétif, débile, malingre : *Les Lapons semblent être une espèce particulière, dont tous les individus ne sont que des* AVORTONS. (Buff.) *Les mères ont dans le cœur un amour excessif pour les* AVORTONS. (H. de Balzac.)

— Par dénigr. Petit homme mal fait :

Ces petits *avortons* ont tous l'humeur mutine. (Regn.)

— Il se dit aussi d'un animal chétif :

Un *avorton* de mouche en cent lieux le harcèle,
Tantôt pique l'échine, et tantôt le museau. (La Font.)

— Il se dit aussi des végétaux qui n'ont pas acquis leur complet développement.

— Fig. Ouvrage fait sans soin et avec précipitation.

AVOUABLE, adj. des 2 g. Qui peut être avoué.

AVOUANT, part. prés. du v. Avouer.

AVOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Avouer. *Mon but* AVOUÉ, *en venant ici, était de plaider.* (C. Del.)

Un amant *avoué* renverse tout obstacle. (Corn.)

Rien ne serait plus utile que de rendre aux mots, qui jouent aujourd'hui un si grand rôle dans les discussions politiques, économiques et sociales, une valeur AVOUÉE *par l'usage et le consentement des siècles.* (Portalis.)

AVOUÉ, n. m. (*avouer.*) Officier ministériel dont la fonction est de représenter les parties, et de faire en leur nom tous les actes de procédure : *Je laissai dans l'étude de mon* AVOUÉ *les poudreux dossiers où j'apprenais l'art de la chicane.* (L. Viardot.)

Un *avoué*, monsieur, est presque un personnage. (Étienne.)

Homme de haute probité, savant, modeste et de bonne compagnie, cet AVOUÉ *devint alors l'ami de la famille.* (H. de Balzac.) *Les* AVOUÉS *maintenant portent des fracs à l'anglaise, et l'on ne sait jamais à leur costume s'ils vont au bal ou au palais.* (Scribe.)

— Les parties sont obligées d'employer le ministère des *avoués* dans les affaires portées devant les tribunaux civils de première instance et devant les cours supérieures : autrefois ils portaient le nom de Procureurs.

— Anc. Seigneur laïque chargé de la défense d'une église ou d'un monastère. || Tout homme qui se battait en duel pour la querelle d'un autre.

AVOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*advocare*, appeler à son aide ; lat.) — Il prend le tréma sur l'*i* à la 1re et à la 2e personne du pluriel de l'imparfait de l'Indicatif et du présent du subjonctif. — Confesser, reconnaître qu'une chose est ou n'est pas, en demeurer d'accord : AVOUER *un fait.* AVOUER *la vérité. Je vous* AVOUE *mon faible, mon ignorance.* (Acad.) *Théodose* AVOUA *humblement ses fautes.* (Boss.) *L'envie est une passion timide et honteuse que l'on n'ose jamais* AVOUER. (La Rochef.)

... Il faut pourtant *avouer* ma faiblesse. (Rac.)

— Dans ce sens il a souvent une proposition subordonnée pour complément : *Je vous* AVOUE *que je ne sais rien de ce qui s'est passé. Il faut* AVOUER *que cet homme est bien étourdi.* (Acad.) *Il* AVOUAIT *qu'il désirait ce mariage avec passion.* (St-Sim.) *N'êtes-vous pas forcé d'*AVOUER, *et ne l'*AVEZ-*vous pas* AVOUÉ *mille fois, que rien n'est plus trompeur que les promesses du monde ?* (Mass.) *Il faut* AVOUER *que votre père animerait contre sa vilenie le plus posé homme au monde.* (Mol.)

J'*avouërai* franchement que vous me faites peur. (Boissy.)

*J'*AVOUE QUE *j'aurais mieux fait de laisser tomber cette opinion, que de la relever par une plaisanterie.* (Flourens.)

— *Je l'avoue, je vous l'avoue*, s'emploient par incise pour exprimer une sorte de concession : *J'étais,* JE L'AVOUE, *un peu interdit.* (Acad.) *Tu m'as fait grand plaisir, et je t'en ai,* JE TE L'AVOUE, *toutes les obligations du monde.* (Mol.)

Voilà, *je vous l'avoue*, un abominable homme !
Je n'en puis revenir, et tout ceci m'assomme. (Mol.)

Vous êtes, *je l'avoue*, un bien digne adversaire. (C. Del.)

— Interrogativ. *L'avouerai-je*, signifie Faut-il que je le dise ? *Mais, vous* L'AVOUERAI-JE, *Phocion, dans le moment même que je cède à l'évidence de vos raisonnements, mes anciens préjugés semblent se révolter contre ma raison.* (Mably.)

— Reconnaître une chose pour vraie, juste, exacte et légitime : AVOUER *une dette, un service.*

Pour rendre sa puissance et la vôtre odieuses,
J'*avouerai* les rumeurs les plus injurieuses. (Rac.)

Les injures qu'on méprise s'effacent ; celles qu'on relève, on est censé les AVOUER. (Dupin, trad. de Tac.)

— Prov. et fig. *Avouer* LA *dette*, ne pas dissimuler : *Ma foi, madame,* AVOUONS *la* DETTE ; *vous voudriez qu'il fût à vous.* (Mol.) || On dit dans le même sens, *Confesser la dette.*

— Approuver, ratifier : *J'*AVOUE *tout ce qui s'est fait. Ce sont des principes que la morale ne peut* AVOUER. (Acad.) *On est sûr de plaire au peuple par les sentiments que la morale* AVOUE, *et on est sûr de le choquer par ceux qu'elle réprouve.* (Montesq.)

— En parl. d'une personne, reconnaître hautement les liens de parenté qui attachent à elle : AVOUER *un enfant.* (Acad.) *Il n'ose* AVOUER *un parent pauvre ou peu connu.* (Desmahis.)

Reconnaissez-vous donc, ô fils des mêmes pères !
Le sang de nos aïeux là-haut vous *avouera*... (Lamart.)

— Dans le même sens, *Avouer pour fils, pour parent*, reconnaître pour son fils, pour son parent, etc.

— En parl. d'un ouvrage, S'en reconnaître l'auteur : AVOUER *un écrit.* (Acad.) *Il a fini une traduction que le plus bel esprit pourrait* AVOUER. (La Br.) *Cette édition est celle que j'*AVOUE. (Beaum.)

— Approuver quelqu'un dans ce qu'il a jugé à propos de faire ou de dire pour nous ou en notre nom.

Je t'*avouerai* de tout ; je n'espère qu'en toi. (Rac.)

Consentez à mon dessein, et AVOUEZ-*moi de tout.* (Danc.) *Parle, écris ; je t'*AVOUERAI DE TOUT, *pourvu que tu m'aides à sortir de cette boîte au fond de laquelle on nous oublie.* (P.-L. Cour.)

= **S'avouer**, v. pr. Se confesser, se reconnaître : S'AVOUER *coupable.* S'AVOUER *vaincu.* (Acad.)

— Être avoué : *La vanité est une chose qui ne* S'AVOUE *jamais.* (G. Sand.)

— *S'avouer à soi-même*, Reconnaître intérieurement : *Après s'être cru fort, l'homme tombe* S'AVOUE *à lui-même son néant.* (G. Sand.)

— *S'avouer de quelqu'un*, se recommander, se réclamer de quelqu'un, en appeler à son témoignage.

Syn. Avouer, confesser. Ces deux mots signifient également Déclarer une intention, un acte, une faute, etc. Mais dans le vrai sens du premier, la déclaration a été provoquée ; dans le sens du second, elle est toute spontanée. On *avoue* après ou pendant un interrogatoire ; on *confesse* librement le tort qu'on a eu. *La question fait* AVOUER *le crime ; la repentance le fait* CONFESSER. (Girard.)

AVOUERIE, n. m. (*avoué*). Anc. Protection, patronage d'un avoué.

AVOYER, n. m. (*avoué.*) Pron. *a-voa-ié.* — Titre des deux premiers magistrats des cantons suisses et particul. de Berne, de Lucerne et de Soleure : *Les* AVOYERS *de Berne ont fait sentir leur indignation à l'auteur de ce libelle.* (Volt.) *C'était un gouvernement débile que dirigeait tour à tour l'*AVOYER *de Berne, le bourgmestre de Zurich.* (Mign.) *La diète générale assemblée à Berne était l'autorité suprême d'où ressortissaient les treize cantons, régis chacun séparément par leur landamann ou leur* AVOYER. (V. Hug.)

AVRELON, n. m. Bot. Vulg. Le sorbier des oiseaux.

AVRIL, n. m. (*aprilis*, m. sign., d'*aperire*, ouvrir ; lat.) Pron. *a-vri-y.* — Le quatrième mois de l'année grégorienne : *Les oiseaux commencent à chanter en* AVRIL (Buff.)

— Fig. et poétiq. *A l'avril de ses ans*, au printemps de sa vie, à la fleur de son âge.

— Prov. *En avril nuée, en mai rosée. En avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne.*

— Pop. *Les poissons d'avril*, les maquereaux.

— Prov. et fig. *Donner un poisson d'avril à quelqu'un*, lui faire accroire une fausse nouvelle ; lui faire faire une course inutile le 1er avril.

AVRILLÉ, ÉE, adj. (*avril.*) Agric. *Blé avrillé*, froment que l'on sème en avril et en mars.

AVRILLET, n. m. (*avril.*) Pron. *a-vri-iè.* — Agric. Blé semé en avril.

AVRON, n. m. Botan. Vulg. La folle avoine : *Rien ne nuit plus à la récolte de l'avoine et des autres graminées que l'*AVRON *ou folle avoine.* (Tessier.) || Mieux *Avèneron.*

AVULSION, n. f. (*avulsio*, dérivé d'*avellere, avulsum*, arracher ; lat.) Pron. *a-vul-cion.* — Chir. Arrachement, soustraction d'une partie devenue nuisible : *Le plus souvent les doigts suffisent pour pratiquer une véritable* AVULSION. (F. Blandin.)

AVUNCULAIRE, adj. des 2 g. (*avunculus*, oncle ; lat.) Pron. *a-von-ku-lèr.* — Qui appartient, qui se rapporte à l'oncle ou à la tante.

AVUSTER, v. tr. ou act. Mar. V. AJUSTER.

AWATCHA, n. m. Pron. *a-ouatt-cha.* — Zool. Fauvette du Kamtschatka ; elle a le plumage brun en dessus, la gorge et la poitrine blanches et parsemées de taches noires.

AWAVU, n. m. Pron. *a-oua-ou.* — Zool. Espèce de gobie qu'on trouve dans les eaux douces d'Otaïti.

AXE, n. m. (*axis*, lat., formé d'ἄξων, essieu ; gr.) Pron. *aks.* — Ligne droite qui traverse le centre d'un globe, et autour de laquelle ce globe opère un mouvement de rotation.

— *Axe de rotation*, la ligne droite autour de laquelle un corps tourne lorsqu'il est en mouvement.

— Astron. La ligne qu'on suppose passer par le centre d'une planète, et se terminer à l'une et à l'autre de ses extrémités ou pôles : AXE *de la terre. L'*AXE *de Saturne ; l'*AXE *de Mercure. L'*AXE *de la terre est perpendiculaire au cercle de l'équateur, qui se trouve placé à égale distance de chacune de ses extrémités ou pôles. L'*AXE *de la terre se meut parallèlement à lui-même.* (Bouvard.) *La lune décrit autour de la terre à peu près une ellipse dont le grand* AXE *est mobile.* (D'Alemb.) *L'*AXE *de la terre a un mouvement imperceptible d'environ vingt-six mille ans, qui fait la précession des équinoxes.* (Voltaire.)

— Il se dit aussi de la ligne idéale autour de laquelle on suppose que s'exécute le mouvement du système solaire.

— *Axe du monde*, la ligne fictive qui joint ensemble le pôle boréal et le pôle austral en passant par le centre de la terre.

— *Axe de l'horizon*, la ligne qui passe par le centre de l'horizon parallèlement à son plan.

— *Axe de l'équateur* ou *Axe équatorial*, la ligne qui passe par le centre de ce cercle parallèlement à son plan : *L'*AXE DE L'ÉQUATEUR *est immobile ; l'*AXE *de l'horizon est variable et mobile.* (Trév.) L'AXE ÉQUATORIAL *surpasse l'*AXE *des pôles ou de rotation de un trois-centièmes.* (Arago.)

— *Axe du zodiaque*, la ligne qui passe par le centre de ce cercle parallèlement à son plan.

— Par extens. Dans les sciences, Toute ligne qui l'on se représente comme passant par le centre d'un objet, et le divisant en deux parties égales et semblables. *L'axe* de quelque figure que ce soit est la ligne droite que l'on conçoit menée du sommet de cette figure à sa base. || *L'axe d'un cercle*, la ligne qui passe par les deux pôles du cercle.

— *Axe d'une ellipse*, la ligne droite qui coupe cette courbe en deux parties égales. || *Grand axe de l'ellipse*, la ligne qui en représente la longueur. *Dans une ellipse, on appelle* GRAND AXE *la ligne qui, passant par le centre et les deux foyers, réunit ensemble les deux sommets de cette courbe.* (Bouvard.) || *Petit axe de l'ellipse*, la ligne qui en représente la largeur : *Le* PETIT AXE *est perpendiculaire au* GRAND AXE, *et joint les deux côtés de l'ellipse en passant par le centre.* (Bouvard.) || *Axe d'un cylindre*, la ligne droite qui passe par le centre des bases opposées de ce cylindre, qu'il soit droit ou oblique. || *Axe d'un cône*, la ligne droite tirée de la pointe du cône par le centre de sa base. || *Axe d'une section conique*, la ligne qui passe par le milieu de cette figure, et qui est perpendiculaire aux ordonnées. || *Axe d'une hyperbole*, la ligne droite parallèle au plan par lequel on a coupé le cône pour produire cette figure.

— Dans les hyperboles et les ellipses, *axe droit, axe conjugué, axe second*, la ligne parallèle aux ordonnées, qui passe par le milieu du grand axe, et le coupe à angle droit en deux parties égales. || *Axe transverse*, la ligne droite qui passe par les deux foyers et les sommets principaux de la figure, et qui coupe l'axe droit en deux parties égales.

— *Axe de circonvolution*, ligne droite imaginaire autour de laquelle on conçoit que tourne un plan, de sorte qu'en tournant il fait un solide. On peut imaginer un cylindre formé par un parallélogramme tournant autour d'un de ses côtés qui reste immobile ; ce côté serait alors l'*axe de circonvolution* du cylindre. On peut concevoir de même la formation d'une sphère par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre, qui, alors, deviendrait l'*axe de circonvolution* de la sphère.

— Arts mécan. Toute ligne réelle ou imaginaire, qui passe ou est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu ; tout morceau de bois ou de métal qui traverse le milieu d'un corps et sert à le faire tourner sur lui-même : *Lorsque les essieux des voitures sont fixes, on les appelle* AXES ; *lorsqu'ils tournent avec les roues, comme dans les voitures des chemins de fer, on leur donne le nom d'*arbres :

L'or reluisait partout aux *axes* de tes chars. (A. Chén.)

— *Axe d'une balance*, ligne droite verticale sur laquelle elle opère ses librations.

— *Axe d'oscillation d'un pendule*, ligne droite horizontale qui passe par le centre autour duquel il fait ses vibrations.

— Phys. *Axe de l'aimant*, ligne droite qui joint les deux pôles de l'aimant.

— Archit. *Axe droit*, ligne droite qu'on imagine passer par les deux centres des bases d'une colonne droite. || *Axe spiral*, l'axe tourné en vis dans la colonne torse, pour en tracer les circonvolutions.

— *Axe de la volute* ou *cathète*, ligne dont on se sert pour tracer une sorte de spirale : *L'*AXE DE LA VOLUTE, *dans le chapiteau ionique, est la ligne qui, tombant à plomb, passe par le milieu de l'œil de la volute.* (Trév.)

— Optiq. Le rayon visuel qui passe droit dans le centre de l'œil, et qui y tombe perpendiculairement sans subir aucune réfraction dans le cristallin.

— *Axe visuel*, ou *axe de la vision, axe de l'œil*, etc., ligne droite qui tombe perpendiculairement à l'orbite de l'œil et passe par le centre de la prunelle, le prolongement de cette ligne : *Dans le corps humain*

*tout s'englobe, s'allonge ou s'aplatit, selon l'*AXE DE LA VISION. (Boss.) *L'*AXE DE L'ŒIL, *c'est-à-dire la direction dans laquelle nous regardons habituellement, n'est pas celle dans laquelle nous voyons le mieux les objets.* (Arago.)

— *Axe optique*, ligne droite menée du centre au foyer de l'objectif d'une lunette : *Il faut, dans une lunette astronomique, que l'*AXE OPTIQUE *soit rigoureusement perpendiculaire à l'*AXE *de rotation, et parallèle au plan de rotation de l'instrument.* (Bouvart.)

— *Axe d'un verre* ou *d'une lentille*, la ligne qui joint les deux sommets des deux surfaces opposées du verre ou de la lentille.

— *Axe d'incidence*, la ligne droite tirée par le point d'incidence, et perpendiculaire à la surface rompante. || AXE *de réfraction*, la ligne droite qui continue l'axe d'incidence au-dessous de la surface.

— *Axe d'un chemin de fer*, la ligne droite qui partage la crête du chemin de fer en deux parties égales dans toute sa longueur.

— Mar. *Axe des moments*, la ligne par rapport à laquelle on prend la distance du centre d'effort du vent sur chaque voile.

— Anat. V. AXIS.

— Hist. nat. Toute ligne autour de laquelle se coordonnent les parties analogues d'un être organisé.

— Zool. Il se dit de certaines pièces osseuses ou cornées, autour desquelles s'enroulent d'autres pièces.

— Bot. Partie allongée du pédoncule sur laquelle sont attachées plusieurs fleurs : *L'*AXE *est simple dans le blé, il est divisé dans l'héliotrope, flexueux et articulé dans l'ivraie, charnu dans l'ananas.*

— Ligne idéale qu'on suppose aller de la base au sommet du fruit, et le long de laquelle seraient les points d'attache des graines. || On la nomme aussi *Columelle*, *Placentaire axile*.

— Minéral. *Axe d'un cristal*, la ligne imaginaire par rapport à laquelle les plans qui composent un cristal sont, en général, coordonnés symétriquement.

— Par extens. Broche :

Sur un *axe* allongé, la poule et le canard
Tournent emmaillottés d'un vêtement de lard (Berchoux.)

— Fig. Il se dit quelquefois d'un principe, d'une institution, de toute idée générale autour de laquelle on entend qu'une chose ou une action tourne moralement.

AXI, n. m. Piment, poivre de Guinée.

AXIA ou **AXIE**, n. f. Botan. (ἄξια, qui a du prix, gr.) Pron. *ak-cia*, *ci*. — Arbrisseau de la Cochinchine, haut de deux pieds seulement ; les uns le rattachent à la famille des Dipsacées, les autres à celle des Nyctaginées : *L'*AXIA *est un excellent sudorifique.*

AXICORNE, adj. des 2 g. Zool. (*axis*, *corne*.) Qui a les cornes semblables à celles de l'*axis*.

AXICULE, n. m. (Dimin. d'*axe*.) Pron. *ak-ci-kul*. — Didact. Petit axe.

AXIE, n. f. Zool. Genre de zoophytes de la classe des Acalèphes. || Bot. V. AXIA.

AXIFÈRE, adj. des 2 g. (*axis*, axe, *fero*, je porte ; lat.) Qui est muni d'un axe.

AXIFORME, adj. des 2 g. (*axis*, axe, *forma*, forme ; lat.) Qui a la forme d'un axe ou d'un essieu.

AXIFUGE, adj. des 2 g. (*axis*, axe, *fugio*, je fuis ; lat.) Pron. *ak-ci-fuj*. — Qui s'éloigne de l'axe.

— Mécan. *Force axifuge*, force en vertu de laquelle un corps tend à s'éloigner de l'axe autour duquel il tourne. || V. CENTRIFUGE.

AXILE, adj. des 2 g. (*axis*, axe ; lat.) Pron. *ak-cil*. — Qui forme un axe.

— Botan. *Embryon axile*, celui qui est placé au milieu du périsperme, et qui se porte d'un point périsphérique de la graine au point diamétralement opposé : *L'embryon des conifères est* AXILE.

— *Placentaire axile*, nom donné par Mirbel à l'axe du fruit, s'allongeant de la base au sommet du péricarpe, dans la direction de son diamètre. || *Graine axile*, celle qui est attachée vers l'axe du fruit. || Quelques botanistes écrivent à tort *axille* ; en ce sens le radical est *axis*, et non *axilla*.

AXILÉ, ÉE, adj. Qui est disposé autour d'un axe.

AXILLAIRE, adj. des 2 g. (*axilla*, aisselle ; lat.) Pron. *ak-cil-lèr*. — Anat. Qui appartient ou qui a rapport à l'aisselle : *Nerf, veine* AXILLAIRE. *Région* AXILLAIRE. *Glandes* AXILLAIRES.

— Botan. Qui naît dans l'angle formé par l'insertion d'une feuille sur un rameau, ou d'un rameau sur une branche : *L'acacia a les fleurs disposées en épis*, AXILLAIRES *ou terminales.* (Duméril.)

— Les bourgeons sont *axillaires*, parce qu'ils viennent dans l'aisselle des feuilles sur les rameaux.

— *Feuilles axillaires*, les feuilles qui sont immédiatement au-dessous du point où naît un rameau.

AXILLE, n. f. (*axilla*, aisselle.) Bof. Angle formé par la soudure d'un organe sur un autre organe.

— Zool. Partie inférieure de l'aile à sa base, c'est-à-dire au point où elle s'insère à la poitrine.

AXILLIBARBU, UE, adj. (*axilla*, aisselle, *barba*, barbe ; lat.) Botan. Qui porte des poils dans l'aisselle.

AXILLIFLORE, adj. des 2 g. (*axilla*, aisselle ; *flos*, fleur ; lat.) Botan. Qui a des fleurs axillaires.

AXINÉE, n. f. (ἀξίνη, hache ; gr.) Pron. *ak-ci-né*. — Botan. Genre de plantes de la famille des Mélastomées. Le nom d'*axinées* leur a été donné à cause de la forme de leurs pétales.

— Zool. Genre de mollusques dé la famille des Ostracés, ainsi appelés à cause de la figure sécuriforme de leur pied.

AXINITE, n. f. (ἀξίνη, hache ; gr.) Minér. Pron. *ak-ci-nitt*. — Minér. Silicate d'alumine et de chaux qui se présente souvent en masses lamellaires, dont les bords vont en s'amincissant et deviennent tranchants comme le fer d'une hache : *L'*AXINITE *se trouve dans les filons des roches primitives.* (Brongn.)

AXINOMANCIE, n. f. (ἀξίνη, hache ; μαντεία, divination ; gr.) Pron. *ak-ci-no-man-ci*. — Anc. Divination qu'on pratiquait au moyen d'une hache.

AXIOMATIQUE, adj. des 2 g. Qui tient de l'axiome.

AXIOME, n. m. (ἀξίωμα, m. sign. ; gr.) Pron. *ak-ci-ôm*. — Didact. Vérité évidente par elle-même ; proposition générale reçue et établie dans une science : AXIOME *de philosophie.* AXIOME *de mathématiques. Les premiers principes, les* AXIOMES *ne sont que des vérités reconnues universellement.* (Lamennais.) *Noblesse oblige, suivant un* AXIOME *d'honneur tout français.* (Dupaty.) *Les* AXIOMES *sont l'ouvrage des gens d'esprit qui ont travaillé à l'usage des esprits médiocres ou paresseux.* (Chamfort.) *Rien ne détourne plus de la route qu'on doit suivre dans la recherche de la vérité, que les principes secondaires dont on fait de petits* AXIOMES *absolus, par lesquels on donne l'exclusion à tout ce qui n'y est pas compris.* (Buff.) *Il est certaines vérités morales qu'on peut regarder comme des* AXIOMES *indémontrables, à cause de leur clarté même.* (Thiers.) || *SYN.* V. APHORISME.

AXIOMÈTRE, n. m. V. AXOMÈTRE.

AXIPÈTE, adj. des 2 g. Pron. *ak-ci-pètt*. — Même sign. que *Centripète*. V. ce mot. || Peu usité.

AXIRIS, n. m. Pron. *ak-ci-riss*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodées, composé d'herbes et de sous-arbrisseaux originaires du nord de l'Asie.

AXIS, n. m. (*axis*, axe ; lat.) Anat. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelée parce que son apophyse sert comme de pivot aux mouvements de la tête.

AXIS, n. m. (*axis*, animal dont parle Pline ; lat.) Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants, de la famille des Cerfs, connu sous le nom de Cerf tacheté de l'Inde : *L'*AXIS *paraît faire une nuance intermédiaire entre le daim et le cerf.* (Buff.)

AXOÏDE, adj. des 2 g. (ἄξων, axe, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *ak-ço-id*. — Anat. Qui ressemble à un axe.

AXOÏDO, (ἄξων, axe, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *ak-ço-i-dô*. — Terme d'anat. qui entre dans la composition des adjectifs suivants :

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, IENNE, Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde.

AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE, Qui appartient à l'axis et à l'occipital.

AXOLOTL, n. m. Pron. *ak-ço-lotl*. — Zool. Reptile de l'ordre des Batraciens et de la classe des Urodèles ; il habite les lacs du Mexique et diffère peu de la Salamandre quant à la forme.

AXOMÈTRE, n. m. (ἄξων, axe, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ak-ço-mètr*. — Mar. Instrument placé sur l'avant de la roue du gouvernail, ce qui indique au timonier la position de la barre du gouvernail.

AXONES, n. m. pl. (ἄξονες, cylindres ; gr.) Ant. Lois données aux Athéniens par Solon, qui les fit écrire sur des cylindres de bois tournants.

AXONGE, n. f. (*axis*, axe ; *ungere*, oindre ; lat.) Pron. *ak-son-je*. — Anat. Graisse la plus blanche et la plus solide des animaux ; et particulièrement celle qui se trouve dans le tissu cellulaire, situé vers la région des reins du porc : *L'*AXONGE *du porc est le saindoux ; l'*AXONGE *extraite de l'abdomen des moutons est connue sous le nom de suif.* (Fourcr.)

AXONOPE, n. m. (ἄξων, axe, ὀπός, suc ; gr.) Pron. *ak-ço-nop*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

AXONOPHYTE, n. f. (ἄξων, axe, φυτόν, plante ; gr.) Bot. Plante dont les fleurs ont un axe commun.

AXYLE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ξύλον, bois ; gr.) Bot. Qui ne produit pas de bois.

AYA, n. m. Pron. *a-ia*. — Zool. Poisson du Brésil appartenant au genre Bodian.

AYALLA, n. m. Pron. *a-ial-la*. — Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont l'écorce, colorée de rouge, de jaune et de vert, semble réfléchir les couleurs de l'arc-en-ciel. On ignore à quelle famille il appartient.

AYALLY, n. m. Pron. *a-ial-li*. — Bot. Plante de la fam. des Graminées qu'on emploie comme apéritive.

AYANT, part. prés. du v. Avoir. Pron. *ai-ian*. —

N'*ayant* père ni sœur, je n'ai point de patrie. (C. Delav.)

*Rien n'est plus terrible qu'un peuple qui, n'*AYANT *rien à perdre, combat à la fois par esprit de rapine et de religion.* (Voltaire.) *Elle avait une petite cellule* AYANT *vue sur le jardin.* (Châteaubr.)

— Il se joint au participe passé de la plupart des verbes :

La cigale, *ayant* chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue. (La Font.)

— Il se joint à son propre part. passé : *Ayant eu*.

— Il se joint aussi au part. passé du verbe Être : *Ayant été*. — *Ayant été*, joint au participe passé d'un verbe transitif, exprime un état accompli, et équivaut à *après avoir été : Jésus-Christ,* AYANT ÉTÉ BATTU *de verges,* COURONNÉ *d'épines et* REVÊTU *d'une casaque de pourpre, fut présenté aux Juifs par Pilate.* (Châteaubr.)

— *N'y ayant*, suivi d'un nom pris dans un sens indéterminé, est une construction tombée aujourd'hui en désuétude ; ainsi, au lieu de dire, *N'*Y AYANT *aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse trouver par le raisonnement de passage possible de l'un à l'autre.* (D'Alembert.) on dirait : COMME, ATTENDU QU'IL N'Y A *aucun rapport*, etc. On ne dit pas non plus : *Rien ne peut me surprendre de cet homme-là,* N'Y AYANT PAS *d'extravagance dont sa vanité ne soit capable* (J.-B. Rouss.) ; mais VU, ATTENDU QU'IL N'Y A PAS *d'extravagance*, etc.

AYANT CAUSE, n. m. Pratiq. Celui auquel les droits d'une personne ont été transmis par legs, donation, vente, etc. ; il est opposé à *Héritier* ; quand il désigne spécialement les successeurs à titre particulier, tels que les acquéreurs et les donataires, on le joint ordinairement au mot *hoirs* ou héritiers. L'Académie écrit au pl. DES AYANTS CAUSE.

Eh quoi ! parce qu'un homme aima jadis mon père,
Il faudra se charger de sa lignée entière.
Lui, ses hoirs, *ayants cause*, avoir tout sur les bras ! (Pir.)

AYANT DROIT, n. m. Pratiq. Celui qui a droit ou qui est intéressé à quelque chose : *Chacun des* AYANTS DROIT.

AYA-PANA, n. f. Botan. Plante de la famille des Synanthérées, originaire du Brésil : ses racines ont une odeur analogue à celle de la fève de tonka.

AYE, Interj. qui sert à exprimer la douleur.

AYE-AYE, n. m. Pron. *a-y-a-y*. — Zool. Plus ordin. *Cheiromys*. Petit quadrupède de l'île de Madagascar. Il ressemble à l'écureuil ; son nom, dit Cuvier, lui vient du cri *aye ! aye !* que poussèrent les Madécasses en l'apercevant pour la première fois.

AYÈNE, n. f. Pron. *a-ièn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, dont plusieurs espèces croissent au Pérou et à la Jamaïque.

AYER, n. m. Pron. *a-ié*. — Bot. Espèce de liane de l'île d'Amboine qui grimpe jusqu'au sommet des plus grands arbres : ses fruits sont des baies rougeâtres et transparentes, remplies d'une liqueur aqueuse.

AYET, n. m. Oracle céleste, chez les musulmans.

AYLANTHE, n. m. (αὐλή, espace découvert, pris pour le ciel, ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *é-lantt*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées ; c'est un arbre originaire de la Chine, qui s'élève à une grande hauteur, et qui a la forme d'un parasol.

AYNET, n. m., ou **AINETTE**, n. f. Pron. *é-nè*, *nètt*. — Pêch. Baguette ou verge au moyen de laquelle on enfile les harengs pour les faire saurer.

AYNITU, n. m. Pron. *é-ni-tu*. — Bot. Petit arbre de l'Inde de la famille des Euphorbiacées ; son bois odorant s'emploie dans les fumigations.

AYPI, n. m. Pron. *é-pi*. — Bot. Espèce de cynanque du Brésil.

AYRA, n. m. Pron. *é-ra*. — Zool. Espèce de renard de la Guyane.

AYTIMUL, n. m. Pron. *é-ti-mul*. — Bot. Arbre des Moluques, dont les fruits sont des capsules ovales, et dont le bois est jaunâtre et veiné, lorsqu'il est vieux ; on ignore à quelle famille il appartient.

AYUN, n. m. Pron. *a-ieun*. — Bot. Arbrisseau d'Amboine et des îles Célèbes, qui produit de longues grappes de fleurs purpurines, et des fruits semblables à des prunes et d'une saveur aigrelette. La famille de cet arbrisseau n'a pas encore été déterminée.

AYUNTAMIENTO, n. m. Corps des magistrats municipaux élus annuellement en Espagne pour administrer chaque cité. ‖ Au plur. *Des* AYUNTAMIENTOS.

AZALÉA ou **AZALÉE**, n. f. (ἀζαλέος, brûlé, noirci ; gr.) Botan. Genre de plantes de la famille des Éricinées ; c'est un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, cultivé en Europe comme plante d'agrément : *Les* AZALÉAS *ont mêlé leurs fleurs et leurs parfums à la verdure de nos lierres.* (Châteaubr.)

AZARA, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Bixinées, composé de trois espèces d'arbrisseaux de l'Amérique.

AZE, n. des 2 g. (*asinus*, âne ; lat.) Pron. *dz.* — Vulg. L'âne et l'ânesse, dans le midi de la France.

— *L'aze me quille, l'aze le quille*, espèce de serment affirmatif, ou d'imprécation bouffonne :

Tous ces gens-là m'ont l'air d'avoir on ne sait quoi ;
Je ne devine rien de plus, l'*aze me quille.* (V. Hug.)

AZÉDARACH, n. m. (m. arabe.) Pron. *a-zé-da-rak.* — Botan. Genre de plantes de la famille des Méliacées ; c'est un grand et bel arbre originaire de l'Inde ; ses fleurs, de couleur violette, répandent l'odeur du lilas ; ses fruits sont pareils à des cerises, mais d'une saveur nauséabonde.

AZÈLE, n. f. (ἄζηλος, qui n'a point d'ardeur; gr.) Zool. Genre d'insectes diptères.

AZERBE, n. f. Pron. *a-zèrb.* — Bot. Muscade longue et sans goût, produite par des muscadiers qui croissent sans culture dans les bois.

AZEROLE, n. f. Pron. *az-rol.* — Botan. Fruit de l'azerolier ; il est de la grosseur d'une cerise, d'un goût aigre, et contient plusieurs noyaux très-durs.

AZEROLIER, n. m. Botan. Arbuste épineux de la famille des Pomacées et du genre Alizier : *Le sentier inégal était ombragé de figuiers sauvages et d'*AZEROLIERS. (Lamart.)

AZI, n. m. Présure faite de petit-lait et de vinaigre.

AZIER, n. m. Pron. *a-zié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, composé d'herbes et d'arbrisseaux de la Guyane qui ont des fleurs disposées en panicule terminale.

AZIMÈNE, n. f. Pron. *a-zi-mèn.* — Bot. Arbrisseau de Madagascar, du genre Volkamérie, remarquable par ses nombreuses fleurs rouges.

AZIMUT, n. m. (mot arabe) Pron. *a-zi-mutt.* — Astr. Angle compris entre le méridien d'un lieu et le point de l'horizon auquel un astre répond perpendiculairement : *L'*AZIMUT *peut être oriental ou occidental, selon qu'on observe l'astre avant ou après son passage par le méridien.* (Trév.)

— Cercle vertical qui passe par le zénith et le nadir, et qui coupe l'horizon à angles droits : *C'est dans les* AZIMUTS *qu'on prend la hauteur des astres à toutes les heures.*

— *Azimut magnétique*, l'arc de l'horizon compris entre le méridien d'un lieu et le méridien magnétique : cet arc détermine la déclinaison de l'aiguille aimantée.

AZIMUTAL, ALE, adj. Astr. Qui représente ou qui mesure les azimuts : *Instrument* AZIMUTAL.

— *Cercle azimutal*, cercle qui, passant par la ligne verticale d'un lieu, coupe l'horizon à angles droits.

— *Cadran azimutal*, cadran solaire dont le style est vertical.

— *Compas azimutal*, grande boussole servant à reconnaître les variations de la boussole ordinaire.

AZOCARBURE, n. m. (*azote* et *carbone.*) Pron. *a-zo-kar-bur.* — Chim. Combinaison d'azote et de carbone.

AZOGA, n. m. V. ASSOGUE.

AZOLLE, n. f. Pron. *a-zol.* — Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des Rhizospermes.

AZOLOTLI, n. m. Pron. *a-zo-lo-tli.* — Zool. Espèce de Salamandre du Mexique.

AZOOTIQUE, adj. des 2 g. (ἀ priv., ζῶον, animal ; gr.) Chim. Qui ne renferme aucun débris de corps organisés.

AZORELLE, n. f. Pron. *a-zo-rèl.* — Bot. Genre de plantes ombellifères qui forme une espèce de gazon touffu.

AZOSULFATE, n. m. (*azote, sulfate.*) Chim. Genre de sels résultant de l'action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOTATE, n. m. (*azote.*) Chim. Nom des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables.

AZOTE, n. m. (ἀ priv., ζωή, vie ; gr.) Pron. *a-zott.* — Gaz permanent, incolore, inodore, qui entre pour quatre cinquièmes environ dans la composition de l'air atmosphérique ; il est impropre à la respiration et à la combustion, mais il n'est pas délétère ; il atténue l'action trop irritante de l'oxygène ; c'est aussi l'un des quatre éléments essentiels des végétaux et des animaux : *On sépare l'*AZOTE *de l'air en y brûlant des combustibles qui en absorbent tout l'oxygène.* (Fourcr.) *Si, dans la respiration, l'activité de l'oxygène n'était pas tempérée par l'*AZOTE, *l'énergie vitale serait exaltée au point de causer la mort.* (Francœur.) *L'*AZOTE *n'a aucune action sur les couleurs végétales.* (Chevreul.)

— On combine l'*azote* avec l'hydrogène pour former l'ammoniaque, avec le carbone pour former le cyanogène.

— Adject. *Le gaz* AZOTE, *confondu d'abord avec l'acide carbonique, en fut distingué par Rutterford.* (Dumas.)

AZOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Azoter. Il s'emploie adjectiv. Qui est chargé d'azote : *Corps* AZOTÉ.

— *Hydrogène azoté*, l'ammoniaque.

AZOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*azote.*) Chim. Charger d'azote.

AZOTEUX, adj. m. (*azote.*) Chim. Qui contient de l'azote. Il se dit d'un acide qui forme le troisième degré d'oxydation de l'azote : *Jusqu'à présent l'*ACIDE AZOTEUX *n'a pas été obtenu pur à l'état de liberté.* (Pelouze.) ‖ On le nomme aussi *Acide nitreux.*

AZOTIDES, n. m. plur. (*azote.*) Minér. Famille de minéraux qui contiennent de l'azote.

AZOTIODIQUE, adj. (*azotique, iodique.*) Chim. *Acide azotiodique*, acide composé d'acide azotique et d'acide iodique.

AZOTIQUE, adj. des 2 g. (*azote.*) Chim. Qui contient de l'azote en excès.

— *Élément azotique*, l'air ; on l'a désigné autrefois ainsi, parce que l'azote domine dans sa composition.

— *Acide azotique*, acide qui forme le cinquième degré d'oxydation de l'azote ; on l'appelle aussi *Acide nitrique*, autrefois *Esprit de nitre* ; il est connu vulgairement sous le nom d'*Eau forte.*

AZOTITE, n. m. (*azote.*) Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide azoteux avec les bases salifiables. V. NITRITE.

AZOTOXYDE, n. m. Chim. Combinaison d'azote et d'oxygène.

AZOTURE, n. m. (*azote.*) Pron. *a-zo-tur.* — Chim. Combinaison de l'azote avec un élément autre que l'oxygène : AZOTURE *d'hydrogène*, l'ammoniaque, l'alcali volatil ; AZOTURE *d'argent*, l'argent fulminant.

AZUCARILLOS, n. m. Pron. *a-zu-ka-ril-loss.* — Sucre spongieux et léger, préparé en Espagne.

AZULMATE, n. m. Sel formé par l'acide azulmique avec une base salifiable.

AZULMINE, n. f. Chim. Acide qu'on obtient par la décomposition de l'acide cyanhydrique anhydre ; il se présente sous la forme d'une matière charbonneuse, dont la couleur a de l'analogie avec celle de l'encre de Chine ; on le nomme aussi *Acide azulmique.*

AZULMIQUE, adj. Chim. V. AZULMINE.

AZUR, n. m. (*azurro*, ital.) Pron. *a-zur.* — Poudre extrêmement fine, qu'on obtient en broyant dans des moulins un verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt : *L'*AZUR *sert à colorer en bleu le verre et les porcelaines.* (Francœur.)

— *Pierre d'azur*, nom sous lequel on désigne quelquefois le *Lapis-lazuli.*

— Fam. *Ce n'est qu'or et azur*, se dit d'un appartement somptueux dont la décoration est rehaussée de dorures et de peintures.

— Fig. La couleur bleue du firmament, des mers, des eaux, etc. :

...... La nuit, en déployant ses voiles,
Fait dans un sombre *azur* scintiller les étoiles. (Lemierre.)
Qu'il est beau de franchir, loin des vulgaires yeux,
Ces abîmes d'*azur* où nagent tant de cieux ! (Le Brun.)
Le fleuve en son limpide *azur*
Réfléchit l'éclat d'un ciel pur. (Delille.)
Comme une lampe d'or, dans l'*azur* suspendue,
La lune se balance au bord de l'horizon. (Lamart.)

— Par extens. Il se dit de tout ce qui est d'un bleu éclatant :

L'insecte ailé brillait des plus vives couleurs :
L'*azur*, la pourpre et l'or éclataient sur ses ailes. (Flor.)

— *Un ciel d'azur*, un ciel serein, pur :

Demandons l'un pour l'autre une mer sans nuage,
Un ciel d'azur, un port au terme du voyage. (C. Delav.)

— Zool. Gobe-mouches des Philippines, qui doit ce nom à la couleur azurée de son plumage.

— Blason. Le bleu : *L'*AZUR *est un des neuf émaux des armoiries. Ils portent tiercé en fasce d'*AZUR, *de gueules et de sable, au cheval élancé d'argent, ferré d'or.* (H. de Balz.)

AZURANT, part. prés. du v. Azurer.

AZURÉ, ÉE, part. pass. du v. Azurer. Il s'emploie adjectiv. Qui est de couleur d'azur : *De noirs forgerons, de hideux cyclopes sont le spectacle que l'appareil des mines substitue, au sein de la terre, à celui du ciel* AZURÉ *et des laboureurs robustes sur sa surface.* (J.-J. R.)

Le rayon du soleil, comme une onde éthérée,
Rejaillit de la terre à sa source *azurée.* (Lamart.)
J'aime sur l'églantier ces insectes dorés,
Agitant au soleil et leurs dards *azurés*,
Et le bronze de leurs cuirasses. (Saintine.)

— Poétiq. *La voûte, la plaine azurée*, le ciel :

Qui de nous des clartés de la voûte *azurée*
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui nous puisse assurer d'un second seulement ? (La F.)

AZURÉ, n. m. (*azur.*) Reptile d'Afrique, de l'ordre des Sauriens et de la famille des Caméléoniens : le dessus de son corps est de couleur bleue.

— Poisson du genre Cyprin.

AZURÉE, n. f. (*azur.*) Zool. Reptile de l'ordre des Ophidiens et de la famille des Colubériens : c'est une couleuvre d'un très-beau bleu, qu'on trouve aux environs du cap Vert.

AZURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*azur.*) Pron. *a-zu-ré.* — Teintur. Donner une teinte d'azur, bleuir.

Que mon âme est contente, et que ma vie est pure !
Ainsi coule un ruisseau sous le ciel qui l'*azure.* (Mme D.-V.)

AZURIN, INE, adj. (*azur.*) Qui est d'un bleu pâle, tirant sur le gris.

AZURIN, n. m. (*azur.*) Pron. *a-zu-rain.* — Zool. Vulg. Merle de la Guyane ; oiseau de Cayenne remarquable par une bande de bleu foncé qu'il a sur le haut de la poitrine : *L'*AZURIN *est un peu plus gros qu'un merle.* (Buff.)

AZURITE, n. f. Un des noms du *Lapis-lazuli.*

AZUROR, adj. (*azur, or.*) Qui est d'un bleu d'azur avec des reflets dorés.

AZUROUGE, n. m. Zool. Espèce de Fringille qui habite l'Amérique septentrionale.

AZUROUX, n. m. Zool. Bruant du Canada.

AZUVERT, n. m. Zool. Espèce de Fringille qui habite l'île de Timor.

AZYGOS, adj. (ἀ priv., et ζυγός, paire ; gr.) Pron. *a-zi-goss.* — Anat. Il se dit de la veine qui établit une communication entre la veine cave supérieure et l'inférieure ; située sur le côté droit et antérieur de la colonne vertébrale, la veine *azygos* aboutit supérieurement à la veine cave, près de son entrée dans l'oreillette droite du cœur.

AZYME, adj. des 2 g. (ἀ priv., ζύμη, levain ; gr.) Qui est sans levain, qui n'est pas fermenté : *Il y a eu d'assez vives contestations entre les Églises de l'Orient et celles de l'Occident sur la manière de célébrer les saints mystères, en ce qui regarde le pain* AZYME *et le pain levé.* (Gousset.) *Urbain V ne cessa d'adjurer les prélats de l'Église grecque de mettre fin au schisme, et de reconnaître l'efficacité de la communion avec du pain* AZYME. (B. de Xivrey.)

— *Pains azymes*, pains sans levain que les Juifs mangent dans le temps de leur pâque.

— Écrit. sainte, *Fête des azymes*, la fête que les Hébreux célébraient tous les ans en mémoire de leur sortie d'Égypte.

AZYMITE, n. des 2 g. (*azyme.*) Pron. *a zi mitt.* — Celui ou celle qui se sert de pain azyme ; c'est le nom que donnent les schismatiques grecs aux catholiques romains qui font usage de pain azyme dans le sacrifice de la messe : *Jamais nous ne suivrons l'erreur des* AZYMITES. (Villem.)

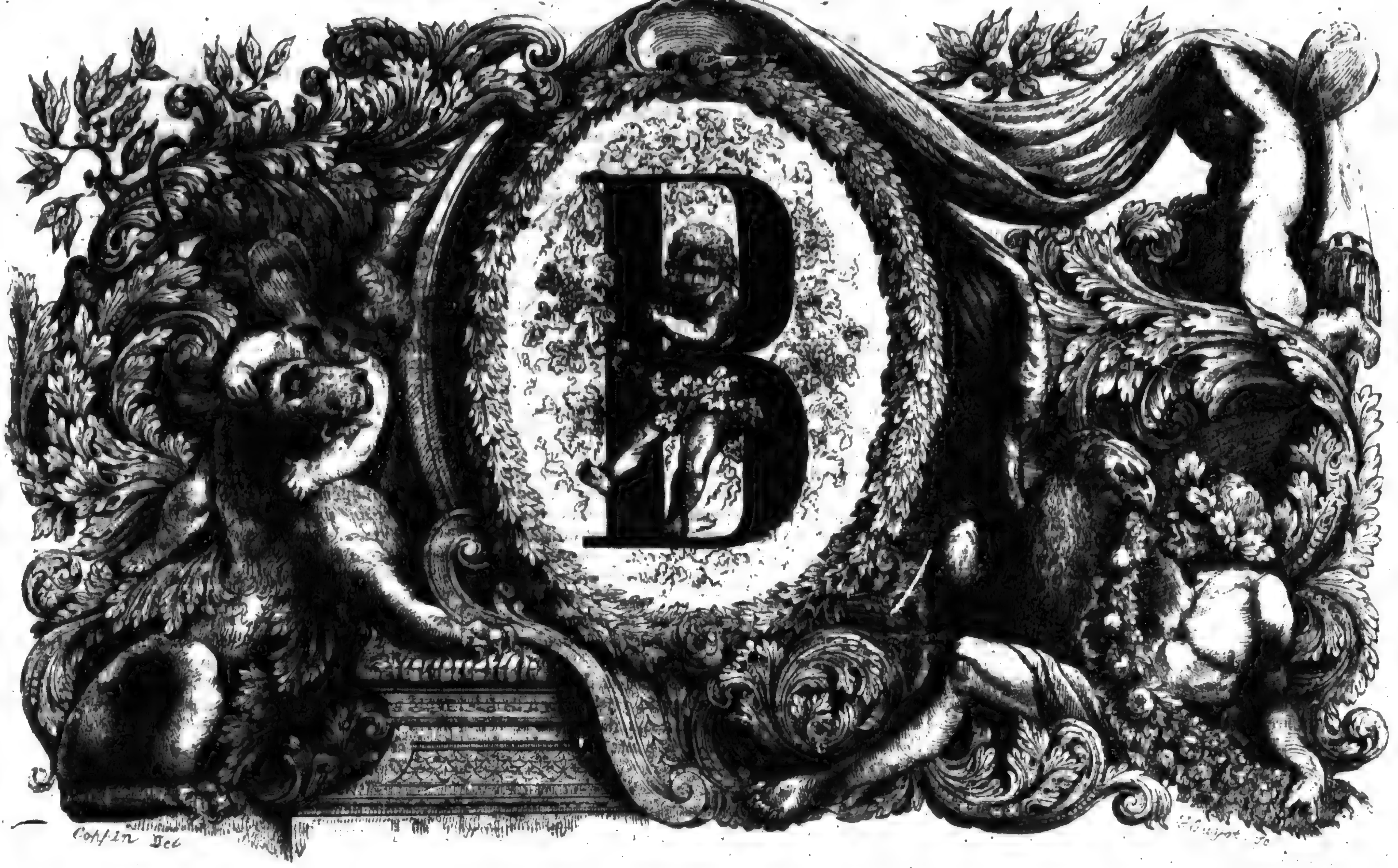

B, n. m. Seconde lettre de notre alphabet, et la première des consonnes. On la nomme *bé*, et elle s'articule *be* dans l'épellation : *un B majuscule*; un grand B.

— *B* est la première et la plus douce des labiales; autrefois il se confondait souvent avec le *V*, et aujourd'hui encore, en Gascogne, on le prononce comme cette dernière lettre.

— Le *B* offre l'image des lèvres réunies au moment où elles l'articulent. — Lorsque les lèvres agissent dans une opération quelconque, on voit fréquemment le *B* s'introduire comme articulation figurative dans le mot qui exprime cette opération : *Babiller, baiser*, etc. (Moussaud.)

— Il conserve toujours la prononciation qui lui est propre, soit au commencement, soit au milieu des mots : *Babylone, béat, babillard*, etc.

— B final ne se prononce pas dans *Doubs*, ni dans *plomb*, et ses composés *aplomb, surplomb* :

> ... D'un *plomb* qui suit l'œil et part avec l'éclair,
> Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)
> Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé? (Rac.)

— Mais il se prononce dans les noms propres *Joab, Moab, Job, Jacob, Aureng-Zeb, Achab*, etc.; ainsi que dans *radoub, rumb* (de vent).

— B a beaucoup d'affinité avec la lettre *m* qui assez généralement le précède : *Bambou, chambellan, combattre, embrouiller*, etc. De là vient qu'il s'est glissé naturellement dans certains mots dérivés de mots latins où la lettre *m* était suivie de l'une des liquides *l, r*. Ex. : *chambre*, dérivé de *camera*; *concombre* dérivé de *cucumer*, etc.

— *B* se redouble dans *abbé, rabbin, sabbat*, et leurs dérivés ; et l'on prononce *a-bé, ra-bin, sa-bat*, comme s'il n'y avait qu'un seul B.

— Prov. *Ne parler que par B et par F*, se servir de termes grossiers.

> Les *b*, les *f*, voltigeaient sur son bec,
> Et les nonnains crurent qu'il parlait grec. (Gresset.)
> Les *b*, les *f*, cousus à chaque mot,
> Font cent fois au couple dévot
> Invoquer tous les saints inscrits dans la légende. (Imb.)

— *Être marqué au B*, pouvoir être qualifié d'un nom qui commence par un *b*, comme *borgne, boiteux, bossu, bancal*, etc. *Les gens* MARQUÉS AU *B passent en général pour spirituels et malicieux*. (Acad.)

— Il s'emploie pour désigner la 2e partie d'une série, le deuxième objet d'un tout quelconque, le 2e rang, la 2e division de, etc.

— Il s'emploie souvent comme signe d'abréviation. Sur le cadran d'un baromètre, il signifie *Beau*. || Liturg. cath. Il remplace le mot *Bienheureux*. || Algèb. Il désigne ordinairement une quantité connue. || Chim. anc., Le Mercure; Chim. mod., le Bore. || Sur les monnaies B est la marque de Rouen; BB, celle de Strasbourg. || Mus. Il se dit quelquefois du *si* bémol : *Une clarinette en* B. || Anc. il servait à désigner le *si*. || Dans le plain-chant, le *si* marqué du signe B prenait le nom de *b mol* ou *doux*; lorsqu'on lui rendait le son qui lui est naturel, on l'affectait d'un autre signe qu'on appelait *b carré* ou *dur*. C'est l'origine du bémol et du bécarre. || En tête d'une partie, il marque la basse chantante, pour la distinguer de la basse continue qu'on marque B. C.

BA, Chim. Abréviation de Barium.

BAAL, n. pr. m. La principale et la plus ancienne divinité des Phéniciens.

— Style bibl. Toute divinité des gentils; faux dieu.

BABA, n. m. Sorte de gâteau dans lequel sont ordinairement mêlés des raisins de Corinthe : *Un morceau de* BABA. *De beaux* BABAS.

— Zool. Pélican blanc.

BABEL, n. pr. f. Mot hébreu qui signifie *confusion*, et qui dans les livres saints sert à désigner la ville de Babylone.

— *Tour de Babel*, monument que les descendants de Noé essayèrent d'élever dans le lieu où plus tard fut bâtie Babylone. C'était une tour immense destinée à les préserver du déluge; mais Dieu jeta la confusion dans leur langage, et leur entreprise resta inachevée.

— Fig. *C'est la tour de Babel*, se dit d'une assemblée où tout le monde parle à la fois, où se mêlent et se heurtent les opinions les plus discordantes. C'est dans le même sens que Molière a dit :

> C'est véritablement *la tour de Babylone*,
> Car chacun y babille et tout du long de l'aune.

— Fig. par extens. et subst. : Toute conception; toute entreprise téméraire : *Pour arriver au perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, les générations s'usent et se consument à la peine; les siècles entassent laborieusement les assises de cette nouvelle* BABEL *destinée à combler l'intervalle qui sépare le ciel de la terre*. (Portalis.) *La science, cette* BABEL *légitime de l'humanité, est debout au milieu des siècles et des hommes, qui viennent les uns après les autres y mettre la main*. (Lerminier.)

BABELA, n. f. Pron. *bab-la*. — Bot. Arbre des Indes, qui appartient au genre Acacia; laque.

BABETTE, n. f. Chorégr. Danse ancienne, composée d'une suite de chassés.

BABEURRE, n. m. (*bas, beurre*.) Pron. *ba-beur*. — Liquide blanc et séreux que laisse le lait quand sa partie grasse a été convertie en beurre. Vulg. Lait de beurre. *Le* BABEURRE *passe pour être rafraîchissant : il l'est en effet, à cause du sérum ou petit-lait qu'il contient*. (Tessier.)

BABI, n. m. Nom donné à des idoles de pierre qu'on a trouvées en grand nombre dans les parties désertes de la Russie méridionale.

BABIANE, n. f. Pron. *ba-biann*. — Bot. Genre de plantes de la fam. des Iridées, très-voisin du glaïeul.

BABICHE, n. f. Petite chienne à poils longs et soyeux.

BABICHON, n. m. Petit chien à longs poils soyeux.

BABIL, n. m. (*babel*, hébr.) Pron. *ba-bi-ie*. — Fam. Caquet, bavardage, abondance excessive de paroles : *Il nous étourdit par son* BABIL. (Acad.) *Il en est du* BABIL *des enfants comme des prédictions des almanachs : ce serait un prodige si, sur tant de vaines paroles, le hasard ne fournissait jamais une rencontre heureuse*. (J.-J. Rouss.)

> J'admire le *babil* et l'air de confiance

De ces messieurs, à peine échappés de l'enfance. (C. d'H.)

— Chass. Aboiement d'un limier qui donne trop de voix, ou qui a perdu la piste.

Cri de la corneille, de l'hirondelle, et de quelques autres oiseaux.

Syn. Babil, Caquet. Le *babil* est une volubilité, une continuité de paroles qui étourdit; le *caquet*, une intempérance de paroles dont le bruit et l'éclat sont désagréables; le *babil* indique la frivolité, le *caquet* la vanité de l'esprit; on aime le *babil* des jeunes filles, on déteste le *caquet* des commères.

BABILLAGE, n. m. (*babil.*) Pron. *ba-bi-iaj.* — Action de babiller, de parler beaucoup : *Quel sot* BABILLAGE! *Quand finira ce* BABILLAGE? (Acad.)

BABILLARD, ARDE, adj. (*babil.*) Pron. *ba-bi-iar, iard.* — Fam. Qui se plaît à babiller, qui aime à parler beaucoup : *Un homme* BABILLARD. *Une femme* BABILLARDE. *Il était pensif, muet, lui auparavant plus* BABILLARD *que les cigales.* (P.-L. Cour.)

— Qui parle sans réflexion, avec légèreté :

Qui veut parler sur tout, souvent parle au hasard;
On se croit orateur on n'est que *babillard.* (Andr.).

— Il se dit des oiseaux parleurs : *Un perroquet* BABILLARD. || Il se dit aussi d'une espèce de Fauvette.

— Par analog. *Le grillon* BABILLARD *se taisait à son approche.* (G. Sand.)

— Substantiv. *Ce* BABILLARD *nous assomme. La pauvre femme n'était plus qu'une* BABILLARDE *incommode.* (Mariv.)

— Par ext. Personne indiscrète : *Ne vous fiez pas à cet homme-là; c'est un* BABILLARD. (Acad.)

— Chass. Chien qui aboie trop, ou qui aboie après avoir perdu la piste.

Syn. Babillard, bavard. L'abus de paroles est le défaut commun à l'un et à l'autre; mais le *babillard* parle uniquement pour parler, et le plus souvent pour ne rien dire, tandis que le *bavard* parle au hasard, sottement, et presque toujours d'une façon indiscrète et impertinente. Du défaut du premier il ne résulte rien de fâcheux; mais le vice du second a presque toujours des conséquences graves.

BABILLARD, n. m. Zool. Espèce de Merle de la Caroline; c'est le Gobe-mouches olive de Buffon.

— Zool. Poisson du genre Pleuronecte, ainsi nommé du bruit continuel qu'il fait avec ses nageoires.

— Technol. Axe central agitant l'auget qui fait descendre le grain de la trémie entre les meules du moulin.

BABILLEMENT, n. m. (*babil.*) Pron. *ba-bi-y-man.* — Grande abondance, volubilité de paroles : *Le* BABILLEMENT *est quelquefois un symptôme de maladie.* (Acad.) || Il est particul. usité en Médecine.

BABILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*babil.*) Pron. *ba-bi-ie.* — Parler avec frivolité, sans raison ni mesure : *Cet enfant ne fait que* BABILLER. *Cette femme aime à* BABILLER. (Acad.)

Puisque de *babiller* vous avez tant d'envie,
Je vais vous écouter avec attention. (Regn.)

— Il se dit du cri de la corneille, de l'hirondelle, et de quelques autres oiseaux : *L'hirondelle dort peu; car on l'entend* BABILLER *dès l'aube du jour.* (Buff.)

— Chasse. Il se dit du chien qui donne de la voix.

BABINES, n. f. pl. (*labina*, dimin. de *labia*, lèvres; lat.) Pron. *ba-binn.* — Lèvres pendantes de certains animaux : *Un singe qui remue les* BABINES. (Acad.)

— Fam. *S'en donner par les babines*, se bien régaler d'une chose. || Fig. manger son bien.

— *S'en lécher les babines*, trouver une chose très-bonne.

BABIOLE, n. f. (*babil*, pris pour puérilité.) Pron. *babiol.* — Jouet d'enfant.

Par analog. Chose de peu de valeur, bagatelles : *Acceptez ce petit présent, ce n'est qu'une* BABIOLE. (Acad.) *Il fut effrayé de la cherté de la vie et des moindres* BABIOLES *à Paris.* (H. de Balzac.)

Syn. Babiole, bagatelle, minutie. *Babiole* exprime l'inutilité, *bagatelle* la futilité, *minutie* le peu d'importance d'une chose. L'homme raisonnable abandonne les *babioles* aux enfants; l'homme grave, les *bagatelles* aux gens frivoles, l'homme intelligent, les *minuties* aux petits esprits.

BABION, n. m. Zool. Espèce de petit singe.

BABIROUSSA, n. m. Pron. *ba-bi-rou-ça.* — Zool. Espèce très-remarquable de l'ordre des Pachydermes et du genre Cochon. Ce quadrupède, qui a le cou épais et la tête terminée par un boutoir, ne se trouve qu'aux Indes : *Lorsqu'on chasse les* BABIROUSSAS, *ils se jettent à la mer; nageant avec facilité, ils passent d'une île à l'autre.* (Cuvier.)

BÂBORD, n. m. (*bas, bord.*) Mar. Pron. *bâ-bor.* — Le côté gauche d'un navire, lorsqu'on a la proue en face; il est opposé à *Tribord*, le côté droit : *Le capitaine essaya de faire mettre promptement toutes ses bonnettes hautes et basses, tribord et* BÂBORD, *pour présenter au vent l'entière surface de toile qui garnissait ses vergues.* (H. de Balzac.)

— Par extens. Tout objet qui, à bord ou à terre, se trouve placé à la gauche du marin qui parle.

— *Bâbord la barre!* se dit, en t. de commandement, pour ordonner au timonier de mettre la barre du gouvernail à bâbord ou à gauche.

BÂBORDAIS, n. m. (*bâbord.*) Mar. Pron. *bâ-bor-dè.* — Partie de l'équipage qui est du quart de bâbord; il est opposé à *Tribordais.*

BABOUCARD, n. m. Pron. *ba-bou-kar.* — Zool. Espèce de Martin-pêcheur du Sénégal. Il ne diffère de celui d'Europe que par les nuances plus vives du plumage : *Les espèces du* BABOUCARD *sont toutes peintes des couleurs les plus variées et les plus vives.* (Buff.)

BABOUCHE, n. f. (*papous*; pers.) Pron. *ba-bouch.* — Sorte de pantoufle en usage parmi les femmes d'Orient; elles se mettent par-dessus les souliers : *A Constantinople, comme on ne marche guère qu'en* BABOUCHES, *qu'on n'entend point de bruit de carrosses et de charrettes, qu'il n'y a point de cloches, ni presque point de métiers à marteau, le silence est continuel.* (Châteaub.) *De petites* BABOUCHES *de maroquin jaune ne montraient que leur pointe recourbée en sabot chinois.* (T. Gautier.)

BABOUIN, n. m. (*babines.*) Pron. *ba-bouain.* — Espèce de gros singe, de l'ordre des Quadrumanes, et de la tribu des Cynocéphales; il se fait remarquer par ses abajoues, ses fesses calleuses, et une queue courte ou nulle : *Les* BABOUINS, *qui ne ressemblent à l'homme que par les mains, ont l'air de bêtes féroces, et le sont en effet.* (Buff.) *Les singes à museau de chien avaient été connus dans l'antiquité sous le nom de Cynocéphales : Buffon y a substitué celui de Babouin; mais l'ancien nom a prévalu.* (G. St-Hil.)

— Figure ridicule que les soldats dessinaient autrefois sur les murs des corps de garde, et qu'ils faisaient baiser à ceux de leurs camarades qui se rendaient coupables d'une infraction aux conventions établies entre eux.

— Prov. et fam. *Faire baiser le babouin*, obliger quelqu'un à se soumettre aux plus dures conditions.

— Pop. Petite pustule enflammée qui survient aux lèvres.

BABOUIN, INE, n. Enfant badin, étourdi, folâtre : *C'est un petit* BABOUIN. *Faites taire ces petites* BABOUINES. (Acad.)

Ah! le petit *babouin!*
Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise! (La Font.)

BABOUINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*babouin.*) Faire des bouffonneries. || Il est fam.

BABOUINERIE, n. f. Niaiserie, enfantillage.

BABOUVISME, n. m. (*Babeuf.*) Système politique de Babeuf, qui voulut, sous la première république, établir l'égalité absolue.

BABOUVISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *ba-bou-vist.* — Partisan du système de Babeuf.

BABYLONE, n. pr. f. (*babel*, confusion; hébr.) Capitale de l'ancienne Babylonie.

— Écrit. sacr. Lieu où règne la confusion, le désordre, le vice, le crime : *C'est une* BABYLONE.

— Éloq. sacr. Le monde, le siècle : *Renoncer à* BABYLONE.

— Fig. *C'est la tour de Babylone.* V. BABEL.

BAC, n. m. (*back*, gamelle; all.) Pron. *bak.* — Espèce de grand bateau plat destiné au passage des voitures et des bêtes de somme d'un bord à l'autre; on le manœuvre au moyen d'un câble qui traverse la rivière.

— Mar. Embarcation plate servant à traverser un petit bras d'eau.

— Technol. Baquet, cuve, réservoir ou bassin servant à différents usages. || Baquet de bois dans lequel les brasseurs font fermenter le houblon et les grains. || Grand coffre où l'on pile le sucre au sortir de l'étuve. || Endroit plein d'eau où les pêcheurs conservent le poisson. || Cuve destinée à recevoir les eaux pluviales. || *Bac à formes*, grande auge de bois dont on se sert dans les raffineries de sucre pour mettre les formes en trempe. || *Bac à terre*, baquet où l'on délaye la terre qu'on emploie pour terrer le sucre. || *Bac à chaux*, grand bassin dans lequel on éteint la chaux qui sert à clarifier le sucre.

BACALAS, n. m. Mar. Pièces de bois de quatre pieds qui se clouent sur la couverture de la poupe.

BACALIAU, n. m. Comm. La morue sèche.

BACASAS ou **BACASSAS**, n. m. Petit bâtiment relevé de l'avant, et bas de l'arrière.

BACASIE ou **BACAZIE**, n. f. Botan. Genre d'arbrisseaux de la fam. des Corymbifères, originaires du Pérou.

BACASSON, n. m. V. BACHASSON.

BACCALAURÉAT, n. m. (*bacca*, baie, *laurus*, laurier; lat.) Pron. *bak-ka-lô-ré-a.* — Le premier degré qu'on prend dans une faculté pour parvenir au grade de licencié, puis au doctorat, et qui donne le titre de bachelier : BACCALAURÉAT *ès lettres*, BACCALAURÉAT *ès sciences. Le* BACCALAURÉAT *est une encyclopédie au petit pied.* (Dupanl.)

BACCAU, ou **BACCAUVAN**, n. m. Botan. Arbre du genre Manglier.

BACCAULAIRE, adj. m. (*bacca*, baie; lat.) Pron. *bak-kô-lèr.* — Botan. Il se dit des fruits composés de plusieurs baies réunies.

BACCHANAL, n. m. (βάκχος, furieux; gr.) Pron. *ba-ka-nal.* — Pop. Grand bruit, tapage : *On fait toutes les nuits dans cette maison un* BACCHANAL *affreux.*

BACCHANALE, n. f. (*Bacchus*; lat.) Pron. *ba-ka-nal.* — Fête religieuse que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus. En ce sens il s'emploie le plus ordin. au pluriel : *On dit qu'Aristophane choisit le temps des* BACCHANALES, *pour jouer Socrate sur le théâtre.* (Richelet.)

— Ant. Représentation de ces fêtes par un peintre, un sculpteur, etc. : *Les vases antiques qui, d'un côté, étaient ornés d'une scène lugubre de l'histoire héroïque, offraient souvent sur leurs revers une joyeuse* BACCHANALE. (Lenormand.)

— Par ext. Danse tumultueuse et folle, dans un ballet, un opéra : *Le second acte de ce ballet est terminé par une* BACCHANALE. (Acad.)

— Fam. Débauche bruyante : *Ils ont fait une* BACCHANALE *qui a duré toute la nuit.* (Acad.)

BACCHANTE, n. f. (*Bacchus.*) Pron. *ba-kantt.* — Prêtresse de Bacchus qui, armée d'un thyrse et couronnée de pampres, célébrait, en dansant, les fêtes de ce dieu : *Elle était semblable à une* BACCHANTE *qui remplit l'air de ses cris.* (Fén.)

— Fig. Femme à qui la colère, l'ivresse ou la volupté a fait perdre toute retenue : *Chacun des chevaux portait deux ou trois poissardes, sales* BACCHANTES *ivres et débraillées.* (Chateaubr.)

— Zool. Insecte lépidoptère du genre Satyre.

BACCHANTE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées. Elles croissent naturellement en Afrique, en Amérique, et dans les Indes orientales.

BACCHARIS ou **BACCHARIDE**, n. f. Botan. V. Bacchante.

BACCHAS, n. f. Pron. *ba-kâss.* — Lie du jus de citron.

BACCHE, adj. des 2 g. Prosod. V. BACCHIQUE.

BACCHIE, n. f. (*Bacchus.*) Pron. *ba-kis.* — Sorte de grandes taches rouges qu'on remarque sur le visage des ivrognes.

BACCHIQUE, adj. des 2 g. (*Bacchus.*) Pron. *bak-chik.* — Prosod. Il se dit d'un pied de vers métriques composé d'une syllabe brève et de deux longues. On l'employait souvent dans les hymnes à Bacchus.

BACCHUS, n. pr. m. (*Bacchus*; lat.) Pron. *ba-kuss.* — Mythol. Le dieu protecteur de la vigne.

— Fig. Le vin : *Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans* BACCHUS *et sans Cérès.* (Le Sage.)

Le pied du vendangeur frappe et brise la grappe,
Et *Bacchus*, en grondant, cède, écume, et s'échappe. (Moll.)

— Zool. Insecte lépidoptère du genre Attelabe.

BACCIEN, adj. m. (*bacca*, baie; lat.) Pron. *bak-ciain.* — Bot. Il se dit des fruits à péricarpe charnu, qui ont l'apparence d'une baie; tels sont la nèfle, la groseille, le raisin, etc.; ils renferment plusieurs graines séparées, et diffèrent des fruits drupacés, qui n'ont qu'un seul noyau.

BACCIFÈRE, adj. des 2 g. (*bacca*, baie, *ferens*, portant; lat.) Botan. Qui porte des baies.

BACCIFORME, adj. des 2 g. (*bacca*, baie, *forma*, forme; lat.) Botan. Qui a la forme d'une baie : *Un fruit* BACCIFORME. (Richard.)

BACCIVORES, n. m. pl. Pron. *bak-ci-vor.* — Zool. Famille d'oiseaux sylvains; ils ont le bec très-fendu, et se nourrissent de baies.

BACHA, n. m. V. PACHA.

BACHA, n. m. Zool. Aigle d'Afrique du g. Faucon.

— Vulg. Poisson de mer du genre Triure.

BACHASSE, n. f. Chaussée d'un étang.

BACHASSON, n. m. (*bac.*) Pron. *ba-cha-çon.* — Technol. Auge qui sert dans les papeteries à donner de l'eau aux piles.

BACHAT, n. m. (*bac.*) Pron. *ba-cha.* — Technol. Il se dit, dans les papeteries, d'une gouttière, ou d'une cavité qui se trouve sous le pilon.

— Écon. domest. Auge à cochons.

BÂCHE, n. f. (*vagina*, fourreau; lat.) Pron. *bâ-ch.* — Grande toile, le plus souvent goudronnée, dont on couvre les voitures, les bateaux, les marchandises

en ballots, pour les garantir de la pluie. ‖ On dit, dans le même sens, *Banne.*

— Caisse vitrée, destinée par les jardiniers à protéger certaines plantes contre le froid, et quelquefois à faire venir les primeurs.

— Mécan. Grande caisse de bois ou de métal, qui sert de réservoir d'eau.

— Mar. Partie de la grève où il reste de l'eau quand la marée est basse.

— Pêch. *Bâche traînante*, filet que l'on traîne sur le sable, pour prendre des petits poissons dans les endroits où il y a peu d'eau. ‖ *Bâche volante*, filet attaché avec des pieux, de manière que l'on puisse facilement en changer la disposition.

— Botan. Palmier de la Guyane, du genre Sagoutier. Les perroquets sont très-friands des fruits de cet arbre, sur lequel les Caraïbes leur tendent des piéges.

BÂCHÉ, ÉE, part. pass du v. Bâcher : *Cette charrette est mal* BÂCHÉE.

BACHELETTE, n. f. Jeune fille d'une figure gracieuse : BACHELETTE *encore novice.* (Acad.) ‖ Vieux.

BACHELIER, n. m. (*bas chevalier.*) Pron. *ba-che-lié.* — Celui qui est promu au baccalauréat dans une faculté : BACHELIER *ès lettres, ès sciences.* BACHELIER *en droit.*

— Anc. Gentilhomme qui servait sous la bannière d'un autre, pour faire son apprentissage militaire : *Le duc faisait payer très-ponctuellement les chevaliers* BACHELIERS *qui n'avaient pas assez de vassaux ni d'argent.* (Barante.)

— Celui qui avait été vainqueur dans un tournoi, la première fois qu'il y avait combattu.

— Fig. Jeune homme, dans un sens analogue à Bachelette.

BACHELIÉRAT, n. m. Vieux. V. BACCALAURÉAT.

BÂCHER, tr. ou act. 1re conj. (*bâche.*) Couvrir d'une bâche : *A défaut de toile, on* BÂCHE *avec de la paille.* (Acad.)

BACHIQUE, adj. des 2 g. (*Bacchus.*) Pron. *ba-chik.* — Qui a rapport à Bacchus, au vin, à l'ivresse : *Fête* BACHIQUE.

— *Liqueur bachique*, le vin. ‖ *Chanson, ode bachique*, chanson de table ; ode faite à l'éloge du vin :

Lamenter tristement une chanson *bachique.* (Boil.
Redites-nous encor ce petit air *bachique.* (Regn.)

— *Troupe bachique*, troupe de gens avinés : *Par quelle fantaisie, s'il vous plaît, faites-vous venir chez vous cette* TROUPE BACHIQUE? (Dest.)

— Peint. Il se dit des tableaux qui représentent des scènes de buveurs : *La plupart des tableaux de l'école flamande représentent des scènes* BACHIQUES. (Acad.)

BACHOLLE, n. f. (*bac.*) Pron. *ba-chol.* — Technol. Grande casserolle de cuivre en usage dans la papeteries.

BACHON ou **BACHOU,** n. m. (*bac.*) Techn. Grand vaisseau de bois qui sert à divers usages.

BACHOT, n. m. (*bac.*) Pron. *ba-chô.* — Petit bac, petit bateau de transport en usage sur les rivières pour le passage des piétons, et pour charger ou décharger de grands bateaux.

BACHOTAGE, n. m. (*bac.*) Pron. *ba-cho-taj.* — Emploi de celui qui conduit un bachot sur la rivière.

— Conduite du bachot. ‖ Art de conduire le bachot. ‖ Droit sur les bachots.

BACHOTEUR, n. m. (*bac.*) Batelier qui conduit un bachot, et qui promène le public sur l'eau.

BACHOTTE, n. f. (*bac.*) Pron. *ba-chott.* — Pêch. Grand baquet qu'on remplit d'eau douce pour y transporter vivants les poissons.

BACILE, n. m. Pron. *ba-cil.* — Botan. Genre de plantes de la famille des Ombellifères. Cette plante croît sur les rochers des bords de la mer, en France et en Barbarie : *On confit les feuilles du* BACILE *au vinaigre, pour les employer comme assaisonnement.* (Acad.) *Le* BACILE *a une saveur salée, piquante, aromatique, assez agréable.* (Jussieu.)

BACILLAIRE, adj. des 2 g. (*bacillum*, baguette ; lat.) Qui est long, grêle et cylindrique, comme une baguette.

— Minér. *Cristaux bacillaires*, cristaux en prismes allongés et arrondis.

BACILLAIRES, n. m. pl. Genre d'animalcules infusoires.

BACILLARIÉES, n. f. pl. (*bacillaire.*) Zool. Famille d'animalcules qui a pour type les *Bacillaires.* Quelques naturalistes considèrent les *Bacillariées* comme des productions végétales, et en font une sous-famille de la famille des Algues.

BACILLE, s. m. Bot. Pédoncule de certains lichens.

BACKELYS, n. m. Pron. *bak-liss.* — Zool. Espèce de bœuf que les Hottentots emploient à la guerre et à la garde de leurs troupeaux.

BÂCLAGE, n. m. (*bâcler.*) Pron. *bâ-klaj.* — Mar. Arrangement donné aux embarcations en réserve dans un port. ‖ Droit qu'on paye aux préposés chargés de cet arrangement. ‖ Fermeture supplémentaire d'un port au moyen d'estacades. ‖ Comm. Ordre établi entre les bateaux pour charger ou décharger.

— Fig. et fam. L'action d'expédier un travail à la hâte.

BÂCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Bâcler : *Une porte, une fenêtre* BÂCLÉE. *Un bateau* BÂCLÉ.

— Fig. et fam. *Cela est bâclé ; c'est une affaire bâclée*, c'est une affaire terminée, arrêtée.

BÂCLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baculus*, bâton ; lat.) Pron. *bâ-klé.* — Fermer une porte ou une fenêtre avec une barre de bois ou de fer placée transversalement : BÂCLER *une porte, une fenêtre.* (Acad.)

— Par anal. Mar. *Bâcler un port*, Barrer l'entrée d'un port avec des estacades ou des chaînes.

— *Bâcler un bateau*, le placer à l'endroit du port où il peut le plus commodément opérer son chargement ou son déchargement. ‖ Peu usité.

— Fig. et fam. Expédier un travail, une affaire à la hâte, bien ou mal, pour s'en débarrasser au plus vite : *Il a* BÂCLÉ *en huit jours un mémoire qui demandait un mois de travail.* (Acad.)

Vous *avez* donc ce soir *bâclé* trois mariages. (Volt.)

BACLIAU, n. m. V. BACALIAU.

BACONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Saler. ‖ Vieux.

BACOPE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Scrophularinées ou de celle des Portulacées. La *Bacope* aquatique est une petite herbe qui se trouve sur les bords des ruisseaux de l'île de Cayenne. Les habitants l'appellent *Herbe aux brûlures.*

BACOVE, n. f. Pron. *ba-kov.* — Botan. Fruit du bacovier ; variété de Banane.

BACOVIER, n. m. Pron. *bâ-ko-vié.* — Botan. Variété de Bananier.

BACTRÉOLE, n. f. V. BRACTÉOLE.

BACTRIDE, n. m. Botan. (ϐακτηρίδιον, baguette ; gr.) Petit champignon qui se développe sur le tronc des arbres.

BACTRIS, n. m. (βάκτρον, bâton ; gr.) Pron. *bak-triss.* — Zool. Espèce d'arbrisseaux du genre Palmier : *Tous les* BACTRIS *connus sont du continent de l'Amérique du Sud.*

BACUL, n. m. (*baculum*, bâton ; lat.) Anc. Morceau de bois placé au-dessus de la croupière d'une bête de somme.

BACULE, n. f. (*baculum*, bâton ; lat.) Pron. *ba-kul.* — Technol. Croupière. ‖ Anc. art mil. Sorte de bascule qui servait à lancer sur l'ennemi des pierres contenues dans un panier.

BACULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bacul.*) Pron. *ba-ku-lé.* — Mettre le bâcul à une bête de somme.

— Frapper d'un bâton. ‖ Vieux.

BACULIFÈRE, adj. (*baculum*, bâton, *ferre*, porter ; lat.) Bot. Il se dit d'une plante dont les tiges sont propres à faire des cannes.

BACULITE, n. m. (*baculum*, bâton ; lat.) Pron. *ba-ku-litt.* — Zool. Coquille fossile, de la forme d'un cylindre un peu aplati. Ce sont les coquilles les plus simples de la famille des Ammonées : *Les* BACULITES *se rencontrent beaucoup moins fréquemment que les ammonites.* (Duvernoy.)

BADAIL, n. m. Pron. *ba-da-y.* — Pêche. Filet en forme de chausse, différant très-peu de la drague.

BADAMIER, n. m. (contract. de *Bois de damier.*) Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Combrétacées, originaires des deux Indes : BADAMIER *benjoin.* BADAMIER *au vernis. On tire du* BADAMIER *des Moluques une huile qui ne rancit pas.* (Duméril.) *Les fleurs du* BADAMIER *sont petites, et forment des grappes simples qui souvent apparaissent avant le développement des feuilles.* (A. Richard.)

BADAUD, AUDE, n. Pron. *ba-dô, dôd.* — Fam. Celui, celle qui passe son temps à regarder niaisement tout ce qui lui semble extraordinaire ou nouveau : *J'aime les voyages de* BADAUD. (St-Marc Girardin.)

On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France :
Il y croit des *badauds* autant et plus qu'ailleurs. (Corn.)
Il n'a point d'un *badaud* la bourgeoise tendresse. (Del.)

— Adjectiv. : *Cet homme est bien* BADAUD.

Une vieille *badaude*, au fond de son quartier,
Dans ses voisins *badauds* voit l'univers entier. (Volt.)

Syn. Badaud, nigaud. Ces deux mots désignent la bêtise avec des caractères fort différents. Le *badaud* écoute chaque parole l'oreille dressée, considère chaque objet la bouche béante ; car la nature de sa bêtise consiste à tout admirer. Le *nigaud* se préoccupe surtout de futilités, et montre dans ses actions, dans ses paroles et dans son maintien une ineptie grotesque. On est *badaud* par stupidité ; on est *nigaud* par faiblesse d'esprit.

BADAUDAGE, n. m. (*badaud.*) Pron. *ba-dô-daj.* — Manière d'agir d'un badaud, crédulité. ‖ Vieux.

BADAUDAILLE, n. f. Réunion de badauds. ‖ Vieux.

BADAUDEMENT, adv. (*bad-aude-ment.*) En badaud, à la manière des badauds. ‖ Vieux.

BADAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*badaud.*) Fam. Perdre le temps à regarder avec une curiosité niaise tout ce qui semble extraordinaire ou nouveau.

BADAUDERIE, n. f. (*badaud.*) Pron. *ba-dô-dri.* — Action ou propos de badaud ; puérilité, niaiserie : *Voir pour voir, prendre les idées à mesure qu'elles arrivent, voilà ce que j'appelle la* BADAUDERIE. (St-M. Girard.)

BADAUDISE, n. f. Niaiserie. ‖ Vieux.

BADE, n. f. Pron. *bad.* — Mar. Ouverture du compas mesurant l'intervalle dont une pièce de bois s'écarte de la position qu'elle doit avoir.

BADÉ, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Pleuronecte.

BADELAIRE, n. m. Blas. Épée courte, large, et recourbée comme un cimeterre.

BADERNE, n. f. Mar. Grosse tresse de vieux fil de caret qu'on cloue sur le plancher des ponts pour empêcher les bestiaux et les ballots de glisser par l'effet du roulis.

BADIANE, n. f. Pron. *ba-diann.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Magnoliacées, composé d'arbrisseaux dont les fruits répandent une odeur très-aromatique : *L'anis étoilé de la Chine provient des capsules des* BADIANES. (Dum.) *L'anisette de Bordeaux doit son parfum aux fruits de la* BADIANE. (A. Rich.)

BADIGEON, n. m. Couleur en détrempe dont on peint les murailles, et qui est ordinairement jaune ou grise : *Un* BADIGEON *léger. Les pièces de bois de la façade étaient dessinées dans le* BADIGEON *par de petites lézardes parallèles.* (H. de Balzac.)

— Technol. Pâte qui sert à remplir les trous d'une figure sculptée ou d'un ouvrage de menuiserie.

BADIGEONNAGE, n. m. Pron. *ba-di-jo-naj.* — Action de badigeonner ; ouvrage de celui qui a badigeonné : *Un* BADIGEONNAGE *grossier.* (Acad.)

BADIGEONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Badigeonner : *La cathédrale de Lausanne est un noble édifice du treizième siècle ; mais il n'y a plus un tableau, et elle est* BADIGEONNÉE *en gris de papier à sucre.* (V. Hug.)

BADIGEONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*badigeon.*) Pron. *ba-di-jo-né.* — Peindre une muraille avec du badigeon : *On a* BADIGEONNÉ *ou gratté le mur, et l'inscription a disparu.* (V. Hugo.)

— Technol. Remplir avec du badigeon les trous qui se trouvent dans une figure sculptée ou dans un ouvrage de menuiserie.

BADIGEONNEUR, n. m. Celui dont le métier est de badigeonner : *A quoi bon avoir été comte de Nassau pour être, deux cents ans après sa mort, verni par des* BADIGEONNEURS *français?* (V. Hugo.)

BADIGOINCES, n. f. pl. Vieux et pop. Lèvres, babines. ‖ *Jouer des badigoinces*, manger.

BADILLON, n. m. Pron. *ba-di-ion.* — Mar. Petite brochette clouée sur les gabarits, pour indiquer les différentes largeurs que doivent avoir les pièces de bois d'un bâtiment en construction.

BADIN, INE, adj. et n. (παιδνός, enfantin ; gr.) Pron. *ba-dain, dinn.* — Folâtre, enjoué, qui aime à rire, à plaisanter : *Cet homme est* BADIN. *Elle est fort* BADINE. (Acad.) *Ries, soyez* BADINE *et folâtre à votre ordinaire.* (La Br.)

— Il se dit du ton, des manières : *Air* BADIN, *ton* BADIN. (Acad.)

— Il se dit encore du style et de la forme de certains ouvrages littéraires : *Un style* BADIN. *Un poëme* BADIN. *Une épître* BADINE.

— Il se prend quelquefois en mauvaise part, dans le sens de Ridicule, absurde :

Il nous vient ennuyer de ses contes *badins.* (Mol.)
Fi donc, petit *badin!* un peu de retenue. (Regn.)

— Substantiv. *C'est chose fastidieuse qu'un vieux* BADIN *qui confond tous les sujets dans le même badinage.* (J.-B. Rouss.)

Syn. Badin, folâtre. On est *badin* par caractère, *folâtre* par tempérament ; c'est l'esprit qui rend *badin*, et l'humeur qui rend *folâtre.* Un spirituel enjouement est le caractère de l'homme *badin* ; une habitude de pétulante gaieté est le caractère de l'homme *folâtre.* Celui-ci amuse, celui-là égaye : dans l'humeur *folâtre*, on retrouve souvent toute la naïveté de l'enfance ; dans le caractère *badin*, tout le bon sens de l'âge mûr sous un air de frivolité rieuse.

BADINAGE, n. m. (*badin.*) Pron. *ba-di-naj.* — Action de badiner, de plaisanter ; tout ce qui est dit ou fait avec gaieté ou avec esprit : *C'est un pur* BA-

dinage. *Tout cela n'est que* BADINAGE. *Un innocent* BADINAGE. (Acad.)

Imitons de Marot l'élégant *badinage*. (Boil.)

.Tous ces discours frivoles
Ne sont qu'un *badinage*, un simple jeu d'esprit ? (Id.)

Peut-on méconnaître l'amour
A cet innocent *badinage* ? (Étienne.)

— Fam. *Ce n'est pour lui qu'un badinage*, ce travail lui coûte peu de peine.

— Chasse. Sorte de chasse aux canards qui se fait en bateau ; elle est en usage sur les étangs de Bourgogne : *Pour rassembler les canards dans un* BADINAGE, *on lâche un petit chien qui les fait fuir, et les dirige vers les bateaux sans qu'ils s'en doutent.* (Gérardin.)

Syn. Badinage, badinerie. Le premier exprime l'action et même l'habitude de badiner, le second, un simple effet de cette action. *Badinage* s'entend encore d'une suite d'actes enjoués et badins, tandis que *badinerie* n'a rapport qu'à un fait isolé et accidentel et n'indique qu'un acte passager : on prolonge un *badinage*, et l'on fait succéder une *badinerie* à une autre.

BADINANT, part. prés. du v. Badiner :

Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir,
En *badinant* sur les bords de la Seine. (La Font.)

BADINANT, n. m. Pron. *ba-di-nan*. — Cheval qu'on ajoute à un attelage dans certains cas : *Six chevaux de carrosse et un* BADINANT. (Acad.)

BADINE, n. f. (badin.) Pron. *badinn*. — Baguette mince et souple qui sert à battre les habits, ou qu'on porte en guise de canne.

— N. f. pl. Pincettes fort légères.

BADINÉ, ÉE, part. pass. du v. Badiner : *Elle a badiné les autres, mais elle a été* BADINÉE *à son tour*. (Tr.)

BADINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (badin.) Folâtrer, s'amuser, plaisanter : *La véritable grandeur est libre, douce, populaire ; elle joue et* BADINE, *mais avec dignité.* (La Br.) *Ça, qu'on ne s'amuse pas à* BADINER. (Mol.)

La jeunesse toujours eut des droits sur les belles :
L'Amour est un enfant qui *badine* avec elles. (Regn.)

— Fam. *Il badine*, il veut plaisanter, ce qu'il dit n'est pas sérieux : *Il lui est impossible de vous recevoir. — Tu* BADINES *sans doute ?* (Étienne.)

— Dans le sens contraire, *Il ne badine pas*, se dit d'une personne sévère ou très-susceptible.

— Parler ou écrire d'une manière enjouée : *Il* BADINE *agréablement dans ses lettres, dans sa conversation.* (Acad.) *Pour* BADINER *avec grâce, il faut trop de manière, trop de politesse, et même trop de fécondité.* (La Br.)

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine
Sur un mot en passant ne joue et ne *badine*. (Boil.)

— Man. Il se dit du cheval qui joue avec son frein : *Ce cheval* BADINE.

— Fig. Beaux-arts. Se mouvoir avec grâce, voltiger : *Cette draperie* BADINE *agréablement*. (Acad.)

— V. tr. ou act. Railler quelqu'un d'une manière agréable, sans avoir l'intention de l'offenser : *Nous l'avons bien* BADINÉ. (Trév.)

BADINERIE, n. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit dans l'intention de badiner, de plaisanter : *Ce n'est qu'une* BADINERIE, *qu'une pure* BADINERIE. *Il ne s'amuse qu'à des* BADINERIES. (Acad.) *Les pensées de l'enfance sont d'elles-mêmes assez enfantines, sans y ajouter encore de nouvelles* BADINERIES. (La Font.) Fam. et peu usité. || SYN. V. BADINAGE.

BADISTE, n. m. (βαδιστής, coureur ; gr.) Zool. Insecte coléoptère de la famille des Créophages.

BADROUILLE, n. f. V. VADROUILLE.

BADUCCA, n. m. Bot. Câprier du Malabar.

BADULAM, n. m. Bot. Petit arbre de l'île de Ceylan, qui appartient à la famille des Ardisiacées.

BAF, n. m. Le métis qu'on suppose à tort pouvoir provenir du cheval et de la vache.

BAFETAS ou **BAFFETAS**, n. m. Pron. *baf-ta*. — Comm. Grosse toile de coton des Indes orientales.

BAFOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Bafouer : *Ne cherchez jamais à employer l'autorité là où il ne s'agit que de raison, ou consentez à être* BAFOUÉS *dans tous les siècles comme les plus impertinents de tous les hommes.* (Volt.)

.... De votre république
Vous avez compromis l'orgueil tragi-comique.
Ses membres, grâce à vous, vont être *bafoués*. (C. Del.)

BAFOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (beffare, ital. ; m. sign.) Pron. *ba-fou-é*. — Traiter quelqu'un avec une moquerie outrageante ou dédaigneuse : *Quand Dancourt les* BAFOUAIT *dans ses comédies ! ils applaudissaient.* (Stendhal.) *Il s'avisait parfois de dire son mot sur la valeur d'une partition, mais c'était pour faire* BAFOUER *des musiciens.* (Vitet.)

Syn. Bafouer, honnir, vilipender. *Bafouer* quelqu'un, c'est proprement le huer, s'en moquer d'une façon insultante ; le *honnir*, c'est lui faire honte, le traiter d'une manière humiliante, le poursuivre de cris injurieux ; le *vilipender*, c'est l'avilir, l'accabler de mépris, et saper sa réputation. On immole à la risée celui qu'on *bafoue*, on perd d'honneur celui qu'on *honnit*, on livre au mépris de tous celui qu'on *vilipende*.

BÂFRE, n. f. Pron. *bâfr*. — Terme bas. Repas abondant : *Il y a aujourd'hui* BÂFRE *en cet endroit*. (Ac.) — Action de manger : *Aimer la* BÂFRE, *songer à la* BÂFRE.

BÂFRER, v. intr. ou neut. de la 1re conj. (bâfre.) Pron. *bâ-fre*. — Par dénigr. Manger avidement et avec excès. Se livrer gloutonnement aux plaisirs de la table : *Ces deux procureurs* BÂFRENT *tous les jours ensemble*.

BÂFREUR, EUSE, n. (bâfre.) Pron. *bâ-freur, freuz*. — Celui qui a l'habitude de manger avec excès et gloutonnerie.

BAGACE, n. f. V. BAGASSE.

BAGADAIS, n. m. Pron. *ba-ga-dè*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux ; il établit le passage entre les Pies grièches et les Fourmiliers. Ces oiseaux, très-communs au Sénégal, sont remarquables par la huppe qui s'élève en plumet sur leur tête.

BAGAGE, n. m. Équipage des personnes en voyage ou des soldats en campagne : *Ces voleurs lui prirent tout son* BAGAGE. *Le général ordonna de faire défiler les* BAGAGES. (Acad.)

Ne faut-il pas quelqu'un pour garder le *bagage* ? (La F.)

Le jeune homme est venu à pied, et son petit BAGAGE *sur le dos.* (Picard.) *L'Olympe grec fut rapporté à Rome dans les* BAGAGES *des vainqueurs.* (Nisard.)

— Guerre. *Gros bagage*, celui qui ne peut être transporté que par voitures. || *Menu bagage*, celui qui peut être porté par des bêtes de somme.

— Fam. Mobilier de peu de valeur : *Ils emportèrent tout leur* BAGAGE *sur une petite voiture.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Plier, trousser bagage*, déloger furtivement, s'enfuir. || Pop. Mourir : *Il y aura bientôt un an que le pauvre homme a* PLIÉ BAGAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit de l'ensemble des publications d'un auteur : *N'imprimez pas tant de mes ouvrages ; car plus le* BAGAGE *sera gros, plus j'aurai de peine à aller à la postérité.* (Volt.)

— *Cet auteur n'a qu'un petit, qu'un mince bagage*, se dit d'un auteur qui a peu écrit, ou dont les ouvrages n'ont pas une grande valeur.

Syn. Bagage, équipage. Ces deux mots ont un sens collectif, mais le premier a une signification beaucoup plus restreinte que le second : *bagage* exprime l'idée d'une collection d'objets nécessaires à une personne ; *équipage*, l'idée du matériel indispensable à une réunion d'individus agissant dans un but commun, à un corps, à une armée ; ainsi l'on dit le *bagage* d'un voyageur et l'*équipage* d'une armée, un *équipage* de chasse. Les vers suivants établissent nettement cette distinction :

Tout le reste est à nous, hommes, chevaux, *bagage*,
Vivres, munitions ; enfin tout l'*équipage*
Dont ces brigands ont empli la maison. (La Font.)

BAGARE, n. f. Navig. Sorte de bateau, de navire de transport.

BAGARRE, n. f. Désordre, tumulte, encombrement causé ordinairement par un embarras de voitures ou par une querelle : *Il n'a point voulu se mêler dans la* BAGARRE. (Acad.) *Il s'est sauvé heureusement de la* BAGARRE. (Trév.)

..... Dans la bagarre
S'il tombe sous ma main, je ne crierai pas : Gare ! (C. Delav.)

— Fig. et fam. *Se tirer, se sauver de la bagarre*, se tirer d'une situation embarrassante, s'échapper du milieu d'un débat, d'une discussion violente.

Syn. Bagarre, embarras. *Bagarre* emporte toujours l'idée accessoire d'une mêlée, et particulièrement de quelque désordre qui obstrue momentanément un passage, arrête la circulation. *Embarras* n'exprime que l'idée d'un encombrement formé par un amas d'objets, ou par un seul objet faisant obstacle à une action.

BAGASSE ou **BAGACE**, n. f. Pron. *ba-gass*. — (bagaça, marc de raisin ; provenç.) Dans nos îles, la canne à sucre qui a passé par le moulin, et les tiges d'indigotiers retirées de la cuve après la fermentation : *La* BAGASSE *de canne sert à nourrir les bestiaux quand elle est fraîche, ou à chauffer les fourneaux lorsqu'elle a été séchée au soleil. La* BAGASSE *d'indigo fait un bon engrais lorsqu'on lui a donné le temps de vieillir.* (Aubert Dupetit-Thouars.)

BAGASSE, n. f. Femme de mauvaise vie :

Bagasse, ouvriras-tu ?... (Regnier.)
On n'entend que ces mots : Chienne, louve, *bagasse*. (Mol.)

— Par extens. Sorte de juron provençal.

BAGASSIER, n. m. Pron. *ba-ga-cié*. — Bot. Grand arbre laiteux de la Guyane, qui produit pour fruit une baie sphérique bonne à manger.

BAGATELLE, n. f. Pron. *ba-ga-tèl*. — Chose peu nécessaire, ou de peu de valeur : *Elle dépense son argent à des pommades parfumées, à des gants glacés, à des falbalas aux petits plis, et autres* BAGATELLES. (Ch. Nodier.) *Au terme où nous en sommes, vous ne pouvez refuser ces* BAGATELLES, *qui sont les premiers présents de noce de votre futur époux.* (C. Delav.)

— Fig. Chose frivole et de peu d'importance : *L'homme est si vain et si léger, que la moindre* BAGATELLE *suffit pour le divertir.* (Pasc.) *Ne vous laissez pas émouvoir par des* BAGATELLES *ou par des accidents ordinaires et inévitables.* (Mignet.) *Cet ouvrage est semé de quantité de traits fort jolis et de pensées très-solides, à propos de* BAGATELLES. (J.-B. Rouss.)

— *S'amuser à la bagatelle*, s'occuper de toute autre chose que de ses devoirs : *Il n'est pas à propos de s'*AMUSER À LA BAGATELLE, *et nous n'avons pas de temps à perdre.* (Campistr.)

— Fam. *Aimer la bagatelle, ne songer qu'à la bagatelle*, n'être occupé que d'amourettes. || Dans un sens analogue : *Elle est bien revenue à présent de la* BAGATELLE. (Dunc.)

— Par extens. Chose à laquelle on suppose plus d'importance, de gravité qu'elle n'en a réellement : *Vous voilà bien embarrassé pour une* BAGATELLE. (Mol.) *Passez-lui cette* BAGATELLE. (Dunc.)

Savez-vous donc pourquoi monsieur le chasse ainsi ?
— Ma foi non ! — Ce sera pour quelque *bagatelle*.
(Coll. d'Harl.)

On s'avisa tout à coup de réveiller l'attention publique sur cette BAGATELLE *oubliée, en persécutant son auteur.* (P.-L. Courrier.)

= **Bagatelle !** loc. interj. qui exprime le doute, l'incertitude d'un résultat, ou le peu d'importance qu'on y attache : *Il prétend qu'il me fera un procès,* BAGATELLE ! (Acad.) *Vous croyez réussir en cette entreprise,* BAGATELLE !

BAGNE, n. m. (bagno, bain, et par extens. prison des esclaves ; ital.) Pron. *bagn*. — Bâtiment, lieu où l'on retient dans certains ports les criminels condamnés aux galères : *Le* BAGNE *de Toulon. Le* BAGNE *de Brest.* || Fig. *Être condamné au bagne*, aux galères.

— Fig. et par extension :

Il n'est plus, dans son bagne,
Qu'un forçat révolté. (Béranger.)

BAGNOLET, n. m. Mar. Prélart destiné à couvrir et à garantir les câbles autour des bittes.

BAGNOLET, n. m., ou **BAGNOLETTE**, n. f. Pron. *ba-gnio-lè, lètt*. — Anc. Espèce de coiffure de femme : BAGNOLETTE *de gaze, garnie de dentelle*.

BAGOUT, n. m. Il n'est usité que dans ces locutions populaires : *Avoir du bagout*, parler avec volubilité ; *Quel bagout !* quelle assurance de langage !

BAGRE, n. m. Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Malacoptérygiens et de la famille des Siluroïdes : *La partie supérieure du* BAGRE *est bleue ; l'inférieure, argentée ; et la base des nageoires, rougeâtre.* (Lacépède.)

BAGUARI ou **MAGUARI**, n. m. Zool. Espèce de cigogne d'Amérique.

BAGUE, n. f. (bacca, boule, perle ; lat.) Pron. *bagh*. — Petit anneau que l'on porte au doigt, et qui est assez ordinairement enrichi de pierreries : BAGUE *d'or, d'argent.* BAGUE *de cheveux. Avoir une* BAGUE *enrichie de diamants. Le prince électoral avait envoyé une* BAGUE *montée d'un beau diamant à madame Renée de France.* (Mignet.)

Moi pauvre enfant de France à qui rien n'est permis,
Je n'ai que cette *bague* : eh bien ! je vous la donne. (C. D.)

— Prov. et fig. *C'est une bague au doigt*, se dit d'une chose avantageuse qu'on possède, et particul. d'une place lucrative et peu assujettissante : *Votre place vous laisse du loisir,* C'EST UNE BAGUE AU DOIGT. (Ac.)

— Anc. au plur. Tout ce qu'on avait de plus précieux, or, bijoux, et autres objets d'un petit volume.

— *Sortir d'une place vie et bagues sauves*, se disait d'une garnison à laquelle on laissait la vie sauve et tous les objets qu'elle pouvait emporter. Cette locution venait de ce que primitiv. *Bague* s'employait pour *bagage*. || Fig. Sortir heureusement d'un mauvais pas, se tirer de quelque mauvaise affaire.

— Anc. jurisp. *Bagues et joyaux*, pierreries, colliers, perles, objets précieux de toute nature qui appartiennent à une femme mariée, et qu'elle a le droit de reprendre après la mort de son mari : *Dans tous les contrats de mariage on stipule que les femmes emporteront leurs* BAGUES ET JOYAUX, *ou une certaine somme en argent qui leur en tiendra lieu.* (Trév.)

— Anc. *Jeu de bague*, jeu qui consistait à enlever en courant, avec le bout d'une lance, un anneau suspendu à un poteau : *Courre ou courir la* BAGUE *à cheval, sur des chars. Emporter, toucher la* BAGUE.

— Aujourd'hui les joueurs, montés sur des chevaux de bois ou sur des siéges qui tournent autour d'un poteau fixe, courent la bague armés d'une espece de stylet, et cherchent à saisir, au passage, de petits anneaux de métal : celui qui en enlève le plus est regardé comme le vainqueur.

— Anneau soudé sur le corps d'un tuyau d'orgue.

— Mar. Anneau de fer ou de cordage qui sert a enverguer les voiles à draille, ou à garnir les œils de pie des bandes de ris et des rabans d'envergure. || Œillet qui termine certains cordages.

— Hortic. Cercle d'œufs de papillon qui entoure la branche d'un arbre fruitier.

— Zool. Poisson du genre Spare qu'on trouve dans la Méditerranée.

BAGUENAUDE, n. f. Ancienne pièce de poésie française, formant un amphigouri en vers blancs ou en très-mauvaises rimes.

BAGUENAUDE, n. f. Pron. *bagh-nód.* — Bot. Fruit du Baguenaudier : c'est une gousse assez grande, vésiculeuse, membraneuse, qui renferme plusieurs semences, et qui éclate avec bruit quand on la presse entre les doigts : *La* BAGUENAUDE *et les feuilles du baguenaudier sont purgatives.* (Jaumes.)

BAGUENAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*baguenaude.*) Pron. *bagh-nó-dé.* — Fam. S'amuser à des choses vaines et frivoles, comme les enfants qui font claquer des baguenaudes : *Il ne faut pas toujours parler* modes *ou* bals, *et* BAGUENAUDER *comme vous faites.* (H. de Balzac.)

BAGUENAUDERIE, n. f. (*baguenaude.*) Niaiserie, futilité. || Vieux.

BAGUENAUDIER, n. m. Pron. *bagh-nó-dié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses ; ce sont des arbrisseaux dépourvus d'épines, à feuilles paripennées, et dont les fleurs naissent en courtes grappes axillaires : *Le* BAGUENAUDIER *croît naturellement dans les régions méridionales de la France ; il est cultivé dans nos bosquets d'ornement.* (Richard.)

BAGUENAUDIER, n. m. Sorte de jeu d'enfants qui consiste à enfiler et à désenfiler des anneaux disposés de façon à ne pouvoir être placés ou déplacés que dans un certain ordre.

— Fam. Celui qui baguenaude : *C'est un vrai* BAGUENAUDIER. (Acad.)

BAGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ba-ghé.* — Techn. Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc., et les arrêter à grands points : BAGUER *une robe,* BAGUER *une doublure.*

— Absol. *Il faut* BAGUER *avant de coudre.*

— Mar. Passer deux bagues ou cosses l'une dans l'autre.

— Anc. Donner à sa fiancée des bagues et joyaux.

BAGUETTE, n. f. (dim. de *baculum,* bâton ; lat.) Pron. *ba-ghètt.* — Bâton fort menu et plus ou moins long ; verge, houssine : BAGUETTE *d'huissier. Ce cheval se laisse mener, obéit à la* BAGUETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Commander à la baguette, mener les gens à la baguette,* commander, conduire avec hauteur et dureté.

— Fig. et fam. *Obéir à la baguette,* obéir avec servilité, obéir comme un enfant qui craint les coups.

— *Baguette magique,* la baguette avec laquelle les magiciens et les fées sont censés faire leurs enchantements : *Elle le toucha de sa* BAGUETTE, *et il disparut.* (Acad.) *Il fit quelques cercles avec sa* BAGUETTE *sur les deux amants.* (Regnard.)

— Par analog. *La baguette d'un escamoteur.*

— Théât. *Rôles à baguettes,* rôles de magicien et de magicienne.

— *Baguette divinatoire,* branche de coudrier fourchue, avec laquelle certaines gens prétendent découvrir les mines, les sources d'eau, la trace d'un voleur, d'un assassin, etc. : *Je ne connais personne qui possède à un plus haut degré le génie des fouilles, à la seule inspection d'un terrain ; c'est à croire qu'il a dans sa main une* BAGUETTE DIVINATOIRE. (Vitet.)

— Anc. *Baguette sacrée,* petit bâton que les ambassadeurs francs envoyés pour négocier la paix portaient comme signe de leur mission.

— Anc. *Passer ou faire passer un soldat par les baguettes,* l'obliger, en vertu d'un jugement, à passer, les épaules nues, entre deux lignes de soldats qui le frappent chacun d'une baguette.

— *Baguettes de tambour,* les deux petits bâtons courts avec lesquels on bat la caisse. || Dans un sens analogue, *des baguettes de timbale, de tympanon.*

— Verge de fer, de bois ou de baleine, servant à enfoncer et à presser la charge, qu'on met dans le canon d'une arme à feu.

— *Baguette d'artificier,* petit instrument de bois dur et de forme cylindrique, sur lequel on roule le papier destiné à contenir la poudre d'une pièce d'artifice. || *Baguette de fusée volante,* morceau de bois léger et long qu'on attache à une fusée volante pour la faire monter en droite ligne.

— Chass. Long bâton que le fauconnier introduit dans les buissons pour faire partir les perdrix.

— Peint. Appui main à l'usage des peintres.

— Archit. Moulure en forme de baguette, de moindre dimension que l'astragale : *La* BAGUETTE *est une petite moulure ronde sur laquelle on taille quelquefois des ornements.* (Millin.)

— Mar. Mâtereau placé en arrière des bas mâts de senau, pour recevoir leurs cornes et pour soulager les mâts de leurs poids.

— Hortic. Tulipe dont la tige est très-élevée.

— Technol. Morceau de bois dont se servent les hongroyeurs pour aplanir les inégalités du cuir. || Perche sur laquelle le corroyeur étend le cuir pour le faire sécher. || Bâton dont le cirier se sert pour enfiler les mèches. || Lingot d'or ou d'argent réduit par la filière. || Repli sur le bord des tables de plomb qui servent à couvrir les toits.

BAGUEUR, n. m. (*bague.*) Hortic. Instrument qui sert à faire à l'écorce des arbres une incision circulaire.

BAGUIER, n. m. (*bague.*) Pron. *ba-ghié.* — Petit coffret où l'on met des bagues : *Un* BAGUIER *riche, élégant.*

BAH, interject. Pron. *bâ.* — Il marque l'étonnement, le doute, la négation, etc. : BAH ! BAH ! *toutes ces menaces ne m'épouvantent guère.* (Acad.)

— Fam. *Ah bah !* exprime l'insouciance : *Vous pouvez vous attendre à mes reproches.* — AH BAH !

BAHUT, n. m. (*behuten,* conserver ; all.) Pron. *ba-u.* — Sorte de coffre couvert ordinairement de cuir, et dont le couvercle est arrondi en forme de voûte : *Il avait un pauvre mobilier, un vieux* BAHUT *pour buffet.* (H. de Balz.)

Ici deux grands *bahuts,* des tabourets boiteux. (A. de Muss.)

— Dans l'origine, le *bahut* était une enveloppe de cuir qui recouvrait un coffre ; ensuite ce fut le coffre lui-même, et presque toujours une large boite où l'on renfermait d'autres boites, puis une grande armoire munie de ses tiroirs, enfin et exceptionnellement un écrin avec ses petites divisions pour les bagues. (L. de Laborde.)

— Archit. *Appui en bahut,* appui dont le haut est bombé comme le couvercle d'un bahut : *L'*APPUI *de ce quai est taillé* EN BAHUT. (Acad.)

— Horticult. Bombement d'une allée ou d'une plate-bande de jardin.

BAHUTIER, n. m. (*bahut.*) Pron. *ba-u-tie.* — Anc. Artisan qui fait des coffres et des malles : *Quand l'expression de bahut fut appliquée à un véritable meuble, le mot de* BAHUTIER *n'était plus en usage, et c'étaient les huchiers qui le menuisaient.* (L. de Laborde.)

— Prov. *Il ressemble aux bahutiers, il fait plus de bruit que de besogne.*

BAI, AIE, adj. (*badius,* m. sign. ; lat.) Pron. *bè.* — En parl. de la couleur d'un cheval, Qui est d'un rouge brun : *Un cheval* BAI ; *une jument* BAIE. *Ce cheval a le poil* BAI. (Acad.) *Ce cheval a le poil noir ou* BAI MARRON. (Buff.)

— Elliptiq. *Chevaux bai clair, bai brun,* chevaux dont le poil est d'un bai clair et d'un bai brun.

— N. m. Il se dit de la robe d'un cheval bai et de sa couleur : BAI *fauve,* BAI *cerise,* BAI *châtain.* (Acad.)

— *Un bai,* un cheval bai.

BAIE, n. f. (*bacca,* lat. ; m. sign.) Pron. *bè.* — Bot. Fruit charnu, mou, et le plus ordinairement globuleux, qui contient des graines éparses dans la pulpe ou renfermées dans une ou plusieurs loges. On appelle les petites baies de raisin, de groseille, *grains.*

— *Vraie baie,* celle qui n'a pas de loges et dont les graines sont sans ordre, comme dans le raisin.

— *Fausse baie,* celle qui a des loges et dont les graines sont rangées dans un ordre apparent ; tel est le fruit de la belladone.

BAIE, n. f. (*badare,* bâiller ; lat.) Pron. *be.* — Constr. Ouverture qu'on pratique dans un mur ou dans un assemblage de charpentes pour faire une porte, une fenêtre, etc. : *Aux* BAIES *près, qui ont presque toutes été refaites, le château est bien conservé.* (V. Hugo.) *Il y avait je ne sais quoi de doux et de triste dans le tableau présenté par cette croisée, dont la* BAIE *encadrait bien ces deux figures.* (H. de Balz.)

— Géogr. et mar. Petit golfe ; partie de mer enfoncée dans les terres, mais qui, du côté du large, n'offre aucun abri aux vaisseaux : *La* BAIE *de cette côte est très-sûre.* (Acad.) *Les Espagnols s'étaient depuis peu établis dans la* BAIE *de Pensacola.* (Châteaubr.) *Les matelots, retenus dans une* BAIE *par un grand calme, pêchèrent des morues.* (Mignet.)

BAIE, n. f. (*baia,* ital. ; m. sign.) Bourde, cassade : *C'est un grand donneur de* BAIES. (Acad.)

On leur fait admirer les *baies* qu'on leur donne. (Corn.)
Oh ! le fameux paquet que nous venons d'avoir !
Le sort a bien donné la *baie* à mon espoir. (Mol.)

BAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Baigner : *Les portes du palais sont ouvertes, et le peuple est admis à contempler le doge* BAIGNÉ *dans son sang.* (Vitet.) *L'Égypte est* BAIGNÉE *par les eaux du Nil.* (Trév.)

— Fig. Plongé : *Elle paraît* BAIGNÉE *dans l'excès de sa joie.* (Mme de Sév.)

BAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bain.*) Pron. *bè-gnié.* — Mettre dans un bain ; faire prendre un bain : BAIGNER *un enfant. On l'A* BAIGNÉ *durant quinze jours.* BAIGNER *une partie malade.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des mers par rapport aux rivages qu'elles entourent, et des rivières par rapport aux lieux qu'elles arrosent : *Cette rivière* BAIGNE *la limite de mon jardin.* (Acad.) *L'onde molle et silencieuse* BAIGNAIT *le pied du temple.* (Châteaub.)

J'atteignis le sommet d'une rude colline
Qu'un lac *baigne* à sa base, et qu'un glacier domine. (Lam.)

— Fig. Mouiller, arroser : *En lisant sa lettre, on voyait qu'il l'*AVAIT BAIGNÉE *de ses larmes.* (Acad.)

Le front couvert de honte, à leurs pieds confondue,
Caliste de ses pleurs les *baignait* tour à tour. (Colard.)

= **Baigner**, v. intr. ou neut. Tremper ; être plongé dans : *Il faut que ces herbes* BAIGNENT *dans l'esprit-de-vin.* (Acad.) *Il faut que les olives* BAIGNENT *dans la saumure.* (Trév.) *Ce malade ne changera de linge que quand il* BAIGNERA *dans sa sueur.* (Acad.) || Dans ce sens, Buffon a dit : *Il faut mener l'éléphant à l'eau, et le laisser* BAIGNER *deux ou trois fois par jour.*

— Par ext. *Baigner dans son sang,* perdre son sang, en être couvert.

= **Se baigner**, v. pr. Se mettre dans un bain, prendre un bain : *Les Lapons* SE BAIGNENT *tous ensemble.* (Volt.) *Du temps de saint Augustin, il était contre l'usage et la bienséance qu'un père* SE BAIGNÂT *avec son fils.* (Id.)

— Fig. *Se baigner dans le sang,* répandre le sang par cruauté :

Immolez donc, seigneur, et le père et la fille,
Baignez-vous dans le sang d'une triste famille. (Crebill.)
Songe *aux fleuves de sang* où ton bras *s'est baigné.* (Corn.)

Gramm. Dans quelques provinces on dit : *Ils vont* BAIGNER, *nous irons* BAIGNER ; cet emploi du verbe intransitif pour le verbe pronominal est tout à fait vicieux. *Ils vont* SE BAIGNER, *nous irons* NOUS BAIGNER, sont les seules formes correctes.

BAIGNEUR, EUSE, n. (*baigner.*) Pron. *bè-gnieur, gnieu-ze.* — Celui, celle qui se baigne : *Toute la rivière était pleine de* BAIGNEURS. (Acad.)

— Celui, celle qui tient des bains publics :

On eût dit qu'ils sortaient tous de chez le *baigneur.* (La F.)

— Les *baigneurs* donnaient en outre à manger après le bain, comme le prouvent ces vers :

Il saura retrouver ou ses amis à table,
Ou de quelque *baigneur* le secours charitable. (Danc.)

BAIGNEUSE, n. f. (*baigner.*) Pron. *bè-gnieu-ze.* — Anc. Bonnet de femme à petits plis.

— *Plis en baigneuse,* plis de robe à la façon de ceux des bonnets appelés *Baigneuses.*

— Vêtement de bain.

BAIGNOIR, n. m. (*baigner.*) Pron. *bè-gnioar.* — Endroit de la rivière où l'on va se baigner.

BAIGNOIRE, n. f. (*baigner.*) Vaisseau de métal, de pierre, de bois, dans lequel on prend des bains.

— Technol. Poêle dans laquelle les hongroyeurs font chauffer l'eau d'alun et le suif qui servent à l'apprêt du cuir.

— Théât. Petite loge de rez-de-chaussée, au niveau du parterre. Les *baignoires* sont quelquefois grillées.

— Zool. Espèce de coquilles.

BAIL, n. m. (*bajulia,* bass. lat. ; m. sign.) Pron. *ba-y.* — Contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose moyennant un certain prix et pendant un certain temps : BAIL *à ferme, à loyer ;* BAIL *de maison ;* BAIL *de six années.* BAIL *conventionnel. Faire, passer un* BAIL. *Non-seulement un propriétaire doit passer des* BAUX *à long terme, mais encore il doit éviter de louer trop cher, afin de rendre possibles les améliorations.* (J. Droz.)

— Fig. et fam. *Cela n'est pas de mon bail,* je ne suis pas chargé de cela ; cela ne me concerne pas.

— *Je n'ai pas fait de bail,* je n'ai contracté aucun engagement formel qui m'oblige.

— *Ne pas faire un long bail, avec quelqu'un,* ne pas rester longtemps en sa compagnie ; ne pas vivre

longtemps avec lui : *Mignard était possédé d'une passion irrésistible, le désir de visiter l'Italie, qui ne lui permettait pas de* FAIRE UN LONG BAIL AVEC SON MAÎTRE *et* AVEC PARIS. (Vitet.)

BAILE, n. m. (*bajulus*, porteur; lat.) Pron. *bèl*. — Dignitaire de Venise. || Ambassadeur de la république de Venise près la Sublime Porte. || Juge royal.

BAILLANT, part. prés. du v. Bailler.

BÂILLANT, part. prés. du v. Bâiller : *En* BÂILLANT *comme une carpe, il déclara qu'il fallait voir comment tout cela serait pris*. (Marm.)

Six douves de poinçon servaient d'ais et de barre,
Qui, *bâillant*, grimaçaient d'une façon bizarre. (Regnier.)

BÂILLANT, ANTE, adj. (*bâiller*.) Fig. *Il a eu soin de rassembler en une seule phrase, toutes les syllabes* BÂILLANTES *du français : Rien-qu'en-l'en-tendant-parler*. (Beaum.)

BAILLARD, n. m. Pron. *ba-iar*. — Technol. Chevalet sur lequel on fait égoutter les soies et les laines au sortir de la chaudière.

BAILLARGE, n. f. Agric. Variété d'orge.

BAILLE, n. f. Pron. *ba-y*. — Mar. Sorte de baquet qui sert à différents usages. || *Baille de combat*, baquet qui contient l'eau dont on se sert pour rafraîchir les pièces ou pour mouiller la poudre qui s'échappe des gargousses. || *Baille de sonde*, celle qui reçoit les lignes de sonde. || *Bailles à drisses*, celles qui reçoivent les drisses des huniers. || *Baille à brai*, celle qui contient le brai servant à boucher et à enduire les fentes du navire.

BAILLE-BLÉ, n. m. Pron. *ba-y-blé*. — Techn. Le petit cylindre placé au collet de la trémie dans un moulin.

BÂILLEMENT, n. m. (*bailler*.) Pron. *bâ-y-man*. — Action de bâiller : *Manifester son ennui par des* BÂILLEMENTS. (Acad.) *Le* BÂILLEMENT *de l'ennui en porte le caractère par la lenteur avec laquelle il se fait*. (Buff.) *Un homme d'État tient un* BÂILLEMENT *tout prêt au service de la première phrase où il s'agit de mieux ordonner la chose publique*. (H. de Balzac.)

— Gramm. Sorte d'hiatus produite par la rencontre de deux voyelles qu'on ne peut prononcer successivement d'une manière distincte, sans que la bouche demeure ouverte; comme dans cette phrase : *Il* Y A À *Amiens une très-belle église cathédrale*.

BAILLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*bail*.) Pron. *ba-ié*. — Donner, mettre en main, livrer : BAILLER *à ferme*; BAILLER *par contrat, par testament*. (Acad.)

— Par analog. *Un sergent* BAILLERA *de faux exploits, sur quoi vous serez condamné sans que vous le sachiez*. (Mol.)

Ils *baillent* pour raisons des chansons et des bourdes.
(Regnier.)

Pourquoi donc monsieur Argante ne veut-il pas vous BAILLER *sa fille?* (Mariv.)

. . . . on me menace,
Si je ne sors d'ici, de me *bailler* cent coups. (Mol.)

— Fig. *Vous m'en baillez d'une belle, vous me la baillez belle*, vous voulez me tromper, m'en faire accroire :

Notre père, sais vous, nous l'*aurait baille belle*. (Piron.)

= **Se bailler**, v. pr. Se donner réciproquement : *Ils* SE SONT *mutuellement* BAILLÉ *leur foi*. || Vieux.

BÂILLER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *bâ-ié*. — Faire volontairement ou involontairement, en écartant les mâchoires, une inspiration suivie d'une expiration plus ou moins prolongée : *On ne sifflait pas, on* BÂILLAIT *à cette pièce*. (Acad.) *Je m'étends et ne fais que* BÂILLER. (Rac.) *Je n'ai jamais vu tant* BÂILLER, *sans se frotter les yeux, et demander tant de fois Quelle heure est-il?* (Mol.) *Si la pauvreté fait gémir l'homme, il* BÂILLE *dans l'opulence*. (Rivar.) *Il se mit à* BÂILLER *d'une aune*. (Diderot.)

Le matin on s'ennuie, et l'on *bâille* le soir. (Coll. d'Harl.)
La *Pucelle* est encore une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je *bâille* en la lisant. (Boil.)

— Fig. En parlant d'un assemblage de menuiserie, Être mal joint : *Les ais de cette cloison* BÂILLENT. (Acad.) || Coutur. *Cette étoffe bâille*, elle n'est pas assez tendue.

— Mar. Il se dit des bordages, des coutures, quand il s'y établit un jour ou un vide, et que l'étoupe prend du jeu. || V. BAYER.

BAILLERESSE, n. f. (*bailler*.) Pron. *ba-ye-rèss*. — Pratiq. Celle qui baille à ferme, qui passe un bail. Il est maintenant presque inusité.

BAILLET, adj. m. Pron. *ba-iè*. — En parl. d'un cheval, Qui a le poil d'un rouge blanchâtre : *Cheval* BAILLET.

BAILLEUL, n. m. Pron. *ba-ieul*. — Celui qui fait profession de remettre les membres démis, et de raccommoder les os rompus : *Le* BAILLEUL *lui a remis le bras*. (Acad.) || Vieux. V. REBOUTEUR, RENOUEUR.

BAILLEUR, n. m. (*bailler*.) Pron. *ba-ieur*. — Prat. Celui qui concède à bail, à loyer, un meuble ou un immeuble; il est opposé à *Preneur*, celui qui accepte à bail ou à loyer : *Le* BAILLEUR *et le preneur se sont entendus*. || V. BAILLERESSE.

— Comm. *Bailleur de fonds*, celui qui fournit ou avance une somme d'argent pour une entreprise, ou pour former une maison en commandite : *L'entreprise réussit, le* BAILLEUR DE FONDS *en retira de l'honneur sans y perdre de l'argent*. (Cuv.)

— Fig. et fam. *Bailleur de bourdes*, celui qui a l'habitude de débiter des commérages, des faussetés. || Cette locution a un peu vieilli.

BÂILLEUR, EUSE, n. (*bâiller*.) Pron. *bâ-ieur*. — Celui, celle qui bâille, qui est sujet à bâiller souvent : *Un* BÂILLEUR *fait bâiller ceux qui l'entourent*.

BAILLI, n. m. (*bajulus*, garde, lat.; anc. *baillif*, d'où le fém. *baillive*.) Pron. *ba-yi*. — Anc. Officier royal d'épée, au nom duquel la justice se rendait dans un certain ressort, et qui commandait la noblesse de son district lorsqu'elle était convoquée par l'arrière-ban : *Le* BAILLI *de Rouen, le* BAILLI *de Normandie*, etc.

— Officier royal de longue robe, purement civil, qui rendait la justice dans l'étendue d'un certain ressort, et qui dépendait du parlement : *Le* BAILLI *de Melun, le* BAILLI *de Carpentras*, etc. *Je vais prier mon cousin le* BAILLI *de dresser lui-même les articles, et de donner un bon tour à l'affaire*. (Danc.)

— Officier qui rendait la justice au nom d'un seigneur, d'un comté, etc., et qu'on appelait *Bailli seigneurial* ou *châtelain*.

— Chevalier de l'ordre de Malte, au-dessus des simples commandeurs, qui avait le privilége de porter la grand-croix : *Malte était gouvernée par un grand maître assisté des huit* BAILLIS *conventuels, qui avaient la grand-croix et soixante écus de gages*. (V. Hugo.)

— Magistrat civil chargé d'administrer certains districts, en Suisse et en Allemagne : *À Lausanne, le vieux château des* BAILLIS, *avec quatre tourelles aux quatre angles, est d'une fort belle masse*. (V. Hugo.)

BAILLIAGE, n. m. (*bailli*.) Pron. *ba-iaj*. — Anc. jurispr. Tribunal qui rendait ses décisions au nom ou sous la présidence d'un bailli : *Procureur du roi au* BAILLAGE; *plaider au* BAILLIAGE, etc.

La cause est au *bailliage* ainsi revendiquée;
On plaide, et je me trouve enfin interloquée. (Regn.)

— Étendue de pays sous la juridiction d'un bailli : BAILLIAGE *royal*; BAILLIAGE *seigneurial*. *Ce* BAILLIAGE *comprenait quatre villes et autant de bourgs*, etc. *Lettre du roi aux* BAILLIAGES *pour la convocation des états généraux*. Acad.)

— Par extens. Lieu où le bailli tenait son siége; demeure, habitation du bailli.

— En Allemagne et en Suisse, District d'administration confié à un magistrat qu'on nomme bailli, ou grand bailli.

— Dignité de bailli dans l'ordre de Malte.

BAILLIAGER, ÈRE, adj. (*bailliage*.) Pron. *ba-ia-jé, jèr*. — Qui est propre, qui appartient à un bailliage : *On convoqua les assemblées* BAILLIAGÈRES *pour l'élection des députés aux états généraux*. (Acad.)

BAILLIVE, n. f. (*baillif*.) Pron. *ba-yiv*. — La femme d'un bailli :

Vous irez visiter, pour votre bienvenue,
Madame la *baillive* et madame l'élue. (Mol.)

— La Fontaine a formé de *Bailli* le féminin régulier *Baillie*.;

Votre sœur paie à frère Aubry,
La *baillie* au père Fabry.

BÂILLON, n. m. (*bâiller*.) Pron. *bâ-ion*. — Morceau de bois, de fer, etc., qu'on met de force dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler et de crier, ou dans la gueule d'un animal pour l'empêcher de mordre ou de faire du bruit : *Dans certains couvents, on met le* BÂILLON *à ceux qui ont rompu le silence*. (Trév.)

— Fig. et fam. *Mettre un bâillon à quelqu'un*, l'intimider ou le gagner, pour qu'il ne parle point.

— Méd. Morceau de liége ou tampon de charpie qu'on met entre les dents molaires de celui auquel on doit faire une opération dans la bouche.

BÂILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bâillonner. *Un homme* BÂILLONNÉ. || Fig. *Un peuple* BÂILLONNÉ.

BÂILLONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*bâillon*.) Pron. *ba-io-né*. — Mettre un bâillon : BAILLONNER *un chien. On saisit l'homme, on le* BÂILLONNE, *on l'amène à Paris, et on le met à la Bastille*. (Chamfort.)

— *Bâillonner une porte*, la fermer en dehors avec une pièce de bois.

BAILLOQUES, n. f. pl. Pron. *ba-iok*. — Comm. Plume d'autruche, mêlée de blanc et de brun.

BAILLOTTE, n. f. Techn. Vase de bois; baquet.

BAIN, n. m. (*balneum*, lat.; m. sign.) Immersion et séjour plus ou moins prolongé soit du corps entier, soit de quelques parties du corps, dans l'eau ou dans quelque autre fluide : *Prendre un* BAIN. *Prescrire des* BAINS. *Les* BAINS *étaient fort en usage chez les anciens*. (Acad.) *Les* BAINS *n'agissent pas d'une manière rémittente comme les affusions*. (Récamier.)

— *Bain entier* ou *général*, celui dans lequel on plonge le corps tout entier, ou jusqu'au cou. || *Demi-bain*, celui où l'on plonge le corps seulement jusqu'à la ceinture. || *Bain de siége*, celui où l'on ne plonge que la partie inférieure du corps. || *Bain partiel*, celui où l'on ne plonge que certaines parties du corps. || *Bain topique* ou *local*, celui dans lequel on baigne seulement une partie malade, un œil, un doigt, etc.

— L'eau, le liquide dans lequel on se plonge : BAIN *froid*. BAIN *chaud*. BAIN *de rivière, de mer*. *Préparer un* BAIN. *Se mettre au* BAIN. *Sortir du* BAIN. *Les peuples du Nord sont persuadés que les* BAINS *froids rendent les hommes plus forts et plus robustes*. (Buff.)

Une ample redingote enferme sous ses plis
Ses membres délicats par le *bain* assouplis. (A. de Musset.)

— *Bain simple* ou *hygiénique*, bain formé d'eau ordinaire. || *Bains médicinaux* ou *composés*, ceux qui sont employés dans un but thérapeutique; ils prennent des noms différents selon les diverses substances médicamenteuses qui sont tenues en solution ou en suspension dans l'eau : BAIN *de lait, d'huile*; BAIN *aromatique*; BAINS *alcalins*; BAIN *sulfureux*; BAINS *iodurés*; BAINS *chlorurés*. || *Bain de marc de raisin, de boue, de sable, etc.*, bain qui consiste à se couvrir le corps de ces matières, ou à s'y plonger.

— *Bain russe*, celui qui se prend dans une étuve sèche en bois, où l'on produit une vapeur ardente avec de l'eau versée de cinq minutes en cinq minutes sur des cailloux rougis par le feu d'un fourneau : *Le bain russe se prend à une chaleur de 50° centigrades environ*. || *Bain turc*, celui qui se prend dans une étuve sèche ordinairement pavée en marbre, et chauffée à une haute température. Après que le baigneur turc a suffisamment sué, son corps est lavé, frictionné, et oint de parfums. || *Bain indien*, c'est le bain turc, suivi d'une opération appelée *Massage*. V. ce mot. || *Bains de vapeur* ou *d'étuve*, bains qui se prennent dans des cabinets ou étuves dont l'air est élevé à une certaine température; ils agissent par l'excès de calorique qu'ils communiquent au corps, et par la transpiration qu'ils déterminent; les affusions froides, les frictions, le massage, si usités en Orient et chez les peuples du Nord, ajoutent à leurs effets. || *Bain d'air*, air atmosphérique à l'action duquel on expose le corps nu pendant la durée ordinaire d'un bain : *Prendre un* BAIN D'AIR. (Acad.) *Bain électrique*, celui qui consiste à placer quelqu'un sur un isoloir, et à le mettre en contact avec un appareil électrique.

— Fam. *Chaud comme bain*, se dit d'une boisson qui n'est pas assez fraîche : *Vous nous aviez promis de nous faire boire frais, et nous buvons* CHAUD COMME BAIN. (Acad.)

— Fig. et pop. *C'est un bain qui chauffe*, se dit d'un gros nuage qui paraît chargé de pluie.

— Fig. et fam. *Bain de crapauds, de grenouilles*, une mare, une eau sale et bourbeuse.

— Il se dit par rapport à l'endroit, à la saison, à l'heure où l'on peut se baigner commodément et agréablement dans une rivière : *Le* BAIN *est bon dans tel endroit, à telle époque du jour, de l'année*. (Acad.)

— La baignoire où l'on prend un bain : *Remplir le* BAIN, *vider le* BAIN, *mettre de l'eau dans le* BAIN. (Acad.) || *Bain de siége, bain de pieds*, les petites baignoires où l'on prend les bains de siége, les bains de pieds. || *Fond de bain*, le linge dont on garnit l'intérieur de la baignoire.

— N. pl. Le lieu, l'appartement où l'on se baigne : *Les* BAINS *du roi. Les* BAINS *sont dans cette partie de l'édifice*. (Acad.)

— Établissement public où l'on peut prendre les bains : *Chez les anciens, les* BAINS *ou thermes étaient de vastes et somptueux édifices*. (Acad.) *Outre les* BAINS *publics où le peuple abonde en foule, les particuliers en ont aussi dans leurs maisons*. (Barthél.)

Elle étale au midi ses monuments romains,
Les colonnades de ses *bains*,
De ses cirques déserts la ruine éloquente... (C. Del.)

— Par analog. Eaux thermales; l'établissement où on va les prendre : *Les* BAINS *de Bourbonne, de Bagnères, de Bade, de Spa*.

Ils regardaient alors toutes ces étrangères,
Tout ce monde enchanté de la saison des *bains*. (A. de Muss.)

— *L'ordre du Bain*, ordre de chevalerie institué en Angleterre par Richard II.

— Chim. Toute matière servant d'intermédiaire pour chauffer le corps sur lequel on veut opérer : *On nomme en général* BAIN, *en chimie, un liquide ou un milieu quelconque dans lequel on chauffe un vase.* (Fourcroy.) *Bain de sable ; bain de cendres ; bain d'huile ; bain métallique.*

— *Bain-marie*, vase plein d'eau chaude, dans lequel on introduit un autre vase contenant les matières qu'on veut chauffer. *C'est ordinairement pour évaporer ou distiller des matières qui seraient altérées par une température supérieure à cent degrés du thermomètre centigrade, que l'on fait usage du* BAIN-MARIE. (Fourcroy.) *Les ortolans gras se cuisent très-facilement, soit au* BAIN-MARIE, *soit au bain de sable, de cendre*, etc. (Buff.) ‖ Au pl. *Des* BAINS-MARIE.

— Technol. *Bain de mortier*, couche épaisse de mortier qu'on dispose sous le pavé d'une cour.

— Métallurg. État de fusion parfaite d'un métal.

— Teint. Cuve remplie d'eau et de drogues pour la teinture ; la teinture même.

BAÏONNETTE, n. f. (*Bayonne*, ville où cette arme fut d'abord fabriquée.) Pron. *ba-io-nètt*. — Arme défensive et offensive qui s'ajuste au bout du fusil en guise de fer de lance : *Croiser la* BAÏONNETTE ; *charger à la* BAÏONNETTE. *On pousse aux remparts ; on entre dans la ville, la* BAÏONNETTE *au bout du fusil.* (Volt.)

Ils roulent contre les remparts
Que le fer de la *baïonnette*
Leur oppose de toutes parts. (C. Delav.)

C'est un retranchement qu'il faut enlever à la BAÏONNETTE. (Scribe.) *En s'apercevant de l'obstination de l'inconnu, la sentinelle lui présenta sa* BAÏONNETTE *en manière d'ultimatum.* (H. de Balzac.)

— Fig. au pl. Soldats : armée d'infanterie. *Vingt mille* BAÏONNETTES : vingt mille soldats d'infanterie. *Honte à la France, qui a subi un roi proclamé par les* BAÏONNETTES *étrangères !* (G. Sand.)

BAÏOQUE ou **BAJOQUE**, n. f. (*baiocco*, ital. ; m. sign.) Pron. *ba-iok*. — Petite monnaie des États romains, qui vaut un peu plus de cinq centimes de France : *L'écu de cent* BAÏOQUES *vaut cinq francs trente-huit centimes et demi.* (Acad.) *J'ai fait un dîner magnifique qui m'a coûté cinquante-six* BAÏOQUES (trois francs). (Stendhal.)

BAÏRAM ou **BEÏRAM**, n. m. Pron. *bè-ram*. — Fête solennelle chez les Turcs, à la fin du Ramadan ; temps de leur jeûne.

BAISANT, part. prés. du v. Baiser.

Je l'aime, et je frissonne en lui *baisant* la main. (C. D.)

BAISÉ, ÉE, part. passé du v. Baiser : *On nomme* paix *de petites plaques de métal cintrées qui sont en usage à la messe des grandes fêtes ; leur nom vient de ce que,* BAISÉES *d'abord par le célébrant, cette plaque est ensuite présentée à chacun des ecclésiastiques, avec ces paroles :* Pax tecum. (Vitet.)

BAISEMAIN, n. m. (*baiser, main.*) Pron. *bèz-main*. — Féodal. Hommage que le vassal rendait à son seigneur en lui baisant la main.

— Cérémonie d'étiquette en usage aujourd'hui à la cour d'Espagne à certaines époques de l'année : *Il y a eu* BAISEMAIN *général la semaine dernière à la cour d'Espagne.* (Acad.) *Un* BAISEMAIN *suivit le couronnement.* (Mérim.)

L'autre jour, il devait partir le lendemain ;
Et comme à l'ordinaire, il vint au *baisemain*. (V. Hug.)

— Fam. au pl. Civilités, compliments : *Je lui ai fait vos* BAISEMAINS, *et ils ont été bien reçus.* (Acad.) *C'étaient des cris, des chants, des* BAISE-MAINS *et des révérences à n'en pas finir.* (Saintine.)

— Litur. Offrande que font ceux qui baisent la paix.

= **A belles baisemains**, loc. adv. Avec empressement. *Il accepta ma proposition* À BELLES BAISEMAINS. (Acad.)

BAISEMENT, n. m. (*baiser.*) Pron. *bèz-man*. — Action de baiser. Il ne se dit guère que de l'action de baiser les pieds du pape.

BAISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*basiare*, lat. ; m. sign.) Pron. *bè-zé*. — Appliquer sa bouche sur le visage, sur les lèvres ou sur la main d'une personne, par amitié, par amour, par civilité, par respect : BAISER *quelqu'un*. BAISER *à la joue, au front*. BAISER *sur la bouche*. BAISER *la main d'une femme.* (Acad.) *Le chien qui vous sert a le droit d'être bien traité, parce que cette bête aimante et dévouée se jette à vos pieds et les* BAISE *tendrement.* (Thiers.)

Venez, vous qu'on adore,
Qu'on vous *baise* cent fois, et puis cent fois encore. (C. D.)

Le grand-père prit le marmot, et le BAISA. (H. de Bal.)

Son front a-t-il gardé ce petit pli rêveur
Que nous *baisions* tous deux pour l'effacer, ma sœur ? (Lamart.)

— Absol. *Allons, saluez monsieur.* — BAISERAI-*je ?* — *Oui, oui.* (Mol.)

— Par extens. Appliquer la bouche sur quelque chose en signe de vénération, de respect, d'obéissance, de soumission : BAISER *des reliques*. BAISER *la terre par humilité. Donner la paix, la patène à* BAISER. (Acad.) *Ses yeux cherchèrent la croix de Jésus-Christ, et ses lèvres la* BAISÈRENT. (Fléch.)

.... Un empereur, dans les sacrés parvis,
Sous les pieds d'un pontife *a baisé* la poussière. (C. Del.)

Ils BAISENT *avec transport la terre où s'accomplit leur salut.* (Châteaub.)

— Fig. Faire un acte qui marque la soumission, l'obéissance : *C'est une servitude éternelle, où, pour être heureux, il faut* BAISER *ses fers.* (Mass.)

Il me faut applaudir aux exploits du vainqueur,
Et *baiser* une main qui me perce le cœur. (Rac.)
Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds *baisent* la poussière. (Id.)

— Prov. *Vous devriez baiser la trace de ses pas*, il vous a rendu de très-grands services ; vous lui devez beaucoup de reconnaissance.

— Fig. et fam. *Baiser les mains à quelqu'un*, lui faire ses compliments : *Je* BAISE LES MAINS *à monsieur le docteur.* (Mol.) *Et sur cela* JE VOUS BAISE *très-humblement* LES MAINS. (M[me] de Sév.)

— Fam. et ironiq. *Je vous baise les mains*, se dit pour témoigner à une personne qu'on n'approuve point ce qu'elle dit, ou qu'on ne veut pas faire ce qu'elle demande : *Puisque vous faites tant de façons,* JE VOUS BAISE LES MAINS, *et je suis votre serviteur.* (Danc.)

Répare ce malheur, et me sois secourable. —
Je *vous baise les mains*, je n'ai pas le loisir. (Mol.)

— Prov., fig. et pop. *Baiser le cul de la vieille*, à certains jeux, Perdre sans prendre un point, sans gagner un seul coup.

— Fig. *Baiser la terre*, se dit quelquefois des productions de l'esprit, lorsqu'elles manquent d'élévation, de noblesse :

Ses vers plats et grossiers, dépourvus d'agrément,
Toujours *baisent la terre* et rampent tristement. (Boil.)

= **Se baiser**, v. pr. *Des enfants qui* SE BAISENT. *Il regardait deux pigeons* SE BAISER. (Acad.)

— Fig. et fam., Il se dit de certaines choses qui se touchent, qui sont en contact : *Deux arbres qui* SE BAISENT *dans une charmille. Deux pains qui* SE BAISENT *dans le four. Il n'avait à son feu que deux pauvres tisons qui* SE BAISAIENT. (Acad.)

BAISER, n. m. (*basium* ; lat.) Pron. *bè-zé*. — Action de celui qui baise, c'est-à-dire qui applique ses lèvres sur le visage, sur quelque partie du corps d'une personne, ou sur quelque autre objet ; c'est ordinairement une expression d'amitié, de respect, de reconnaissance ou d'amour : *Un doux* BAISER ; *de chastes* BAISERS ; *des* BAISERS *amoureux ; prendre un* BAISER ; *dérober un* BAISER. *Elle lui a refusé un* BAISER. (Acad.) *O déesse, que me fait donc le* BAISER *de Chloé ? Ses lèvres sont plus tendres que roses, et son* BAISER *est plus amer que la piqûre d'une abeille.* (P.-L. Cour.)

Son *baiser* lentement sur mon front descendit. (Lamart.)

— *Baiser de paix*, baiser qu'on donne et qu'on reçoit en signe de réconciliation et de bonne intelligence : *Il se prit à pleurer, et rendit au tzar son* BAISER DE PAIX. (Mérim.) ‖ Cette locution vient de l'usage établi, parmi les premiers chrétiens, de se donner un *baiser* en signe d'amour et d'union, avant d'approcher de la table sainte. Aujourd'hui encore, dans les grandes cérémonies religieuses, à cet instant de la messe l'officiant donne le *baiser* à ses ministres.

— Fig. *Baiser de Judas*, le baiser d'un traître, par allusion au baiser que donna Judas à J.-C.

— Féod. *Baiser à la bouche*, cérémonie que le suzerain accomplissait à l'égard de ses vassaux nobles, lorsque ces derniers lui prêtaient foi et hommage.

— Poétiq. Il se dit du rapprochement de deux objets, et souvent de la douce influence des astres, de l'air, des eaux, etc. : *Les* BAISERS *du zéphire. Le soleil réchauffe la terre de ses* BAISERS.

... Chez Thétis jamais nymphe plus ravissante
Ne reçut les *baisers* de l'onde caressante. (Delille.)

— Anc. jurispr. Gage que les parties contractantes se donnaient de la liberté de leur consentement et de leur bonne foi.

BAISEUR, EUSE, n. (*baiser.*) Pron. *bè-zeur, zeuz.* — Fam. Celui, celle qui se plaît à baiser : *Un grand* BAISEUR. (Acad.) *C'est une* BAISEUSE *perpétuelle.* (Trév.)

BAISOTTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*baiser.*) Pron. *bè-zo-té*. — Baiser souvent : *Elle est toujours à* BAISOTTER *cet enfant.* (Acad.) ‖ Fam.

BAISSANT, part. prés. du v. Baisser : *On voit çà et là des buffles accroupis entre les herbes,* BAISSANT *la tête sous le passage du siroco.* (St-M. Girard.)

BAISSE, n. f. (*bas.*) Pron. *bèss*. — Diminution de prix, de valeur : *La* BAISSE *de ce genre de marchandise doit ralentir l'activité de votre manufacture.* (Ac.) *Une* BAISSE *de prix, amenée par les progrès de l'industrie, est très-utile ; chacun y gagne.* (Droz.)

— Bourse. La diminution de valeur des effets commerçables, des actions, des rentes sur l'État : *Cette nouvelle a produit une grande* BAISSE *dans les effets publics.* (Acad.)

... Sans trouble aucun, couché près de ma caisse,
Je m'éveille à la hausse et m'endors à la *baisse*. (C. D.)

— *Jouer à la baisse*, s'engager à livrer, à une certaine époque et au taux du cours actuel, des effets publics sur l'achat desquels on espère, à la faveur de la baisse, réaliser alors un bénéfice plus ou moins considérable : *Il s'est ruiné en* JOUANT À LA BAISSE. (Ac.)

— Mar. Mouvement de jusant de la mer.

BAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Baisser :

Sa paupière aux longs cils n'était jamais *baissée*. (Lam.)

— Fig. *Tête baissée*, sans songer au péril, sans calculer la portée de ses actions, sans deviner un piége : *Ni la supériorité du nombre, ni la tactique, ne pouvaient triompher de ces hommes qui se jetaient* TÊTE BAISSÉE *au plus fort du danger, brûlant de gagner la palme du martyre.* (Mérimée.) *Le public est abandonné à lui-même ; on le laisse s'instruire tant bien que mal par ses méprises, et donner* TÊTE BAISSÉE *dans de continuelles erreurs.* (Vitet.)

Tu cours *tête baissée* au fond du précipice. (C. Delav.)

BAISSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bas.*) Pron. *bé-cé*. — Mettre, placer plus bas : BAISSER *la visière d'un casque*. BAISSER *une jalousie*. BAISSER *la tête*. BAISSER *le pavillon d'un vaisseau.* (Acad.) *La déesse* BAISSE *son voile pour cacher la rougeur de ses joues.* (Fén.) *Son troupeau était oublié, sa flûte par terre abandonnée ; il* BAISSAIT LA TÊTE *comme une fleur qui se penche sur sa tige.* (P.-L. Cour.)

Je vais vous consacrer sur ce bord de ma tombe :
Baissez la tête, enfant, pour que le chrême y tombe ! (Lam.)

— Diminuer la hauteur, rendre plus bas : BAISSER *une muraille, un toit*. BAISSER *une maison.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Baisser le pavillon* ou *Baisser pavillon*, se rendre aux raisons de quelqu'un.

— *Baisser les yeux*, regarder en bas : *Dès qu'elle aperçut des étrangers, elle* BAISSA LES YEUX *et se mit à rougir.* (B. de St-P.)

D'où vient que mon aspect lui fait *baisser les yeux ?* (C. D.)

— Fam. *Baisser le front*, courber la tête par respect, par humilité, ou par un sentiment de honte :

.... Que dis-tu ? le tyran qui m'opprime
Me verrait à ses pieds *baisser un front* soumis ! (Colard.)
Je ne répondais rien et je n'entendais plus,
Et je *baissais* dans l'ombre *un front* rouge et confus. (L.)

— *Baisser l'oreille*, paraître découragé, mortifié : *Après cet échec il s'en alla,* BAISSANT L'OREILLE. (Ac.)

— Fig. *Baisser le prix d'une marchandise*, la vendre à meilleur marché : *Lorsque les marchandises sont offertes en abondance et sont peu demandées, il est évident que les acheteurs sont maîtres de faire* BAISSER LES PRIX *par les vendeurs, empressés d'obtenir la préférence.* (Droz.)

— *Baisser la voix*, parler plus bas. ‖ *Baisser le ton*, parler avec moins d'audace, moins d'insolence.

— Mus. *Baisser un instrument*, le mettre dans un ton plus bas.

— Man. *Baisser la main à un cheval*, le lancer à toute bride.

— Agric. *Baisser un cep de vigne*, en couper la partie la plus haute pour favoriser la végétation de la partie basse.

= **Baisser**, v. intr. ou neut. Aller en diminuant de hauteur : *La rivière* A BAISSÉ *d'un pied. La mer hausse et* BAISSE *deux fois le jour, par l'action du flux et du reflux.* (Acad.)

— Mar. Il se dit encore du vent lorsqu'il passe d'amont en aval : *Le vent* A BAISSÉ.

— Fig. *Le jour baisse*, le jour diminue, la nuit commence à venir.

Il marche, et l'horizon recule devant lui,
Il marche, et le jour *baisse*.... (C. Del.)

— *Sa vue baisse*, s'affaiblit, n'est plus aussi bonne.

— *Cet homme baisse*, il n'a plus sa première énergie, son ancienne vivacité.

— *L'esprit, le talent de cette personne baisse*, il n'a plus sa première force, son premier éclat.

— En parl. d'une femme, *Sa beauté baisse*, elle perd de sa fraîcheur, de son éclat : *Une femme est-elle encore jeune au moment où sa* BEAUTÉ BAISSE, *ses prétentions la rendent ou ridicule ou malheureuse.* (Chamfort.)

— *Ce vin baisse, commence à baisser*, il perd de sa force, il n'a plus le même bouquet.

— *Cette marchandise baisse*, elle diminue de prix. — *Les rentes, les effets publics, les actions baissent*, le cours en est moins élevé.

... Depuis trois jours les effets *ont baissé*. (C. Bonj.)

Jamais l'Espagne n'a vu BAISSER *à ce taux l'intérêt de ses capitaux sous les puissants règnes de Charles-Quint et de Philippe II.* (Ch. Dupin.) *La multiplication d'un produit en* FAIT BAISSER *le prix, le bon marché en étend l'usage.* (J.-B. Say.)

— Fig. et fam. *Les actions de cet homme baissent*, son crédit, sa réputation diminue.

— Fig. *Son crédit, sa faveur baisse*, décline :

= **Se baisser,** v. pr. Se courber, s'incliner : *Il faut* SE BAISSER *bien bas pour entrer dans cette grotte.* (Acad.)

Son ombre vers mon lit a paru *se baisser*. (Rac.)
J'entendis résonner et craquer quelque chose
Sous mon pied : vers le sol jauni *je me baissai*. (Lam.)

— Prov. *Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et en prendre*, se dit d'une chose qui paraît très-aisée, et qui ne l'est pas.

— Fam. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse*, c'est un homme d'un caractère égal.

Syn. Baisser, abaisser. *Baisser* une chose, c'est la placer plus bas ; l'*abaisser*, c'est en rabattre, en incliner, en faire descendre la partie supérieure : on *baisse* la tête et l'on *abaisse* les paupières. *Baisser* est opposé à Élever, *abaisser* à Relever.

BAISSIER, n. m. (*baisse.*) Pron. *bè-cie.* — Agio. Celui qui spécule sur la baisse des fonds publics.

BAISSIÈRE, n. f. (*bas.*) Pron. *bè-cier.* — Techn. Le reste du vin, d'une liqueur qui approche de la lie.

— Agric. Enfoncement dans une terre labourée, qui retient l'eau de la pluie.

BAISSOIR, n. m. (*bas.*) Pron. *bè-çoar.* — Technol. Nom donné dans les salines aux réservoirs en maçonnerie qui contiennent l'eau.

BAISURE, n. f. (*baiser.*) Pron. *bè-zur.* — L'endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

BAJOIRE, n. f. (*baiser.*) Pron. *ba-joar.* — Pièce de monnaie ou médaille empreinte de deux têtes affrontées ou superposées. || Vieux.

BAJOU, n. m. Mar. La plus haute des barres du gouvernail des bateaux foncets.

BAJOUE, n. f. (*bas, joue.*) Pron. *ba-jou.* — Partie de la tête de cochon qui s'étend de l'œil à la mâchoire.

— Technol. Sorte de bossages qui se trouvent aux jumelles de la machine servant à apprêter le plomb dont on garnit les vitraux.

BAJOYERS, n. m. pl. Pron. *ba-joa-iè.* — Murs latéraux d'une écluse. Il se dit aussi des murs construits pour consolider les berges d'une rivière aux abords d'un pont.

BAJULE, n. m. (*bajulus*, port, soutien ; lat.) Bas-Emp. Nom donné au magistrat qui était chargé de l'éducation d'un prince.

— Hist. ecclés. Celui qui portait les croix et les chandeliers dans une procession.

BAKKA, n. m. Bot. Nom d'une espèce de chanvre dont les Indiens fument les feuilles.

BAL, n. m. (*ballare*, danser ; bass. lat., du gr. βαλλίζω, je danse.) Réunion, assemblée où l'on danse au son d'un ou de plusieurs instruments : BAL *public ;* BAL *bourgeois ;* BAL *champêtre ;* BAL *paré ;* BAL *masqué.* (Acad.) *On donnait dans le couvent des concerts, des* BALS *et même des mascarades.* (Mérim.) *Le grand monde est un* BAL *masqué.* (Marm.)

Ce *bal*, il fut huit jours mon rêve chaque soir. (C. Delav.)

Il ne faut pas toujours parler modes ou BALS, *et baguenauder comme vous faites.* (H. de Balzac.)

— *La reine du bal*, celle pour qui on donne le bal, ou à qui on en fait les honneurs.

— Fig. iron. *Donner le bal à quelqu'un*, le maltraiter.

— Fig. et fam. *Mettre le bal en train*, engager une affaire, soulever une discussion qui échauffe les esprits.

— Jeu. *Mettre une carte au bal*, jouer cette carte. Dans un sens analogue : *C'est le bal de cette carte.*

BALADIN, n. m. (*bal.*) Pron. *ba-la-dain.* — Anc. Danseur de théâtre : *On plaça les entrées du ballet dans les entr'actes de la comédie, afin que ces intervalles donnassent le temps aux mêmes* BALADINS *de revenir sous d'autres habits.* (Mol.)

— Aujourd'hui, Farceur de place publique, saltimbanque : *Les mendiants valides se sont fait un métier facile qui tient le milieu entre celui des* BALADINS *et celui des voleurs.* (Droz.)

... Savez-vous bien quel était mon supplice ?
Souffrir qu'un *baladin* vous parle et vous salisse. (V. Hug.)

— Par dénigr. Comédien, acteur : *Moi, hanter des* BALADINS *! fi donc !*

— Par extens. Bouffon [illegible] : *C'est une espèce de* BALADIN *propre à divertir les hommes sérieux.* (Lamart.)

— On dit quelquefois au fém. *Baladine.*

BALADINAGE, n. m. (*baladin.*) Pron. *ba-la-di-naj.* — Métier de baladin ; farce de baladin.

— Par extens. Toute action ou parole bouffonne et de mauvais goût : *Cette plaisanterie n'est qu'un* BALADINAGE. (Acad.)

BALADOIRE, adj. (βαλλίζειν, sauter ; gr.) Pron. *ba-la-doar.* — Anc. *Danse* ou *fête baladoire*, fête villageoise accompagnée de danses. Ces fêtes avaient ordinairement lieu le premier jour de l'an et le premier jour de mai. La licence qui y régnait, les gestes et les pas indécents des danseurs en motivèrent la suppression.

BALAFO, n. m. Instrument de musique à cordes, en usage parmi les nègres de la côte d'Or.

BALAFRE, n. f. (corrupt. de *balèvre.*) Pron. *ba-lafr.* — Blessure faite au visage par une arme blanche ; et plus ordin. la cicatrice qui reste au visage quand la blessure est guérie : *Il a deux* BALAFRES *qui le défigurent beaucoup.* (Acad.) *Il revint de la guerre avec une* BALAFRE *au front.* (Mérim.) *Vous le reconnaîtrez à une large* BALAFRE *qu'il a au visage.* (Le Sage.)

BALAFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Balafrer : *Un corps tout* BALAFRÉ. (A. de Musset.)

BALAFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*balafre.*) Pron. *ba-la-fré.* — Blesser en faisant une balafre : *Un coup de sabre lui* BALAFRA *le visage.*

— Fig. Altérer la forme, défigurer : *Chez nous on n'entretient pas les monuments, on les répare, et en les réparant on les défigure : on les sillonne de hideuses coutures, on les* BALAFRE *de plâtre et de mortier.* (Vitet.) *Une grande voie militaire, construite par les Romains,* BALAFRE *ces admirables vallées depuis le Valais jusqu'à Avenches.* (V. Hugo.)

BALAI, n. m. (*palea*, paille et *balle* du grain ; lat.) Pron. *ba-lè.* — Ustensile formé d'un faisceau de menues tiges ou d'un assemblage de touffes de crins servant à nettoyer, à enlever et à pousser les ordures hors du lieu où elles sont : BALAI *de bouleau, de genêt, de crin. Il faudra passer le* BALAI *dans cette chambre.* (Acad.) *Les* BALAIS *qui sont le plus en usage à la campagne sont composés de rameaux de bouleau.* (Francœur.)

Une servante vient balayer tout l'ouvrage :
Autre toile tissue ; autre coup de *balai*. (La Font.)

— *Manche à balai*, le bâton au bout duquel est fixé le balai.

— Fam. *Donner un coup de balai à une chambre*, la balayer vite et sans beaucoup de soin ; en ôter seulement les plus grosses ordures.

— Prov. et fig. *Rôtir le balai*, Passer sa vie ou plusieurs années de sa vie dans un emploi de peu de considération : *Son précepteur était un vieux prêtre galicien, qui* AVAIT, *comme on dit,* RÔTI LE BALAI. (Le Sage.)

— Par extens. Vivre dans le désordre, dans la débauche : *Il, elle a longtemps* RÔTI LE BALAI. (Acad.)

— Prov. et fig. *Faire balai neuf*, se dit d'un domestique qui sert avec zèle dans les premiers jours de son entrée en maison. || Dans le même sens : *C'est un balai neuf. Il n'est rien tel que le balai neuf.*

— Archit. Le milieu de l'abaque, dans l'ordre corinthien et dans le composite.

— Fauconn. La queue des oiseaux de proie : *Ce faucon a un beau* BALAI.

— Véner. Le bout de la queue des chiens.

BALAIEMENT, n. m. (*balayer.*) Pron. *ba-lè-man.* — Action de balayer. || Plus souvent : *Balayage.*

BALAIS, adj. m. (*baleno*, éclair ; ital.) Pron. *ba-lé.* — Il ne s'emploie que dans la locution *Rubis balais*, sorte de rubis de couleur de vin paillet : *Le rubis posé jette un feu cerclé de nuages ; suspendu en l'air, il flamboye, et de là s'appelle* RUBIS BALAIS. (Et. Binet.) *Vous avez là, dit-il, un beau rubis : est-il* BALAIS ? (La Br.)

— Fig. et fam. Boutons colorés qu'on remarque quelquefois sur le nez des ivrognes :

Son nez haut, relevé, semblait faire la nique
A l'Ovide Nason, au Scipion Nasique,
Où maints *rubis balais*, tout rougissants de vin,
Montraient un *hac itur* à la Pomme de pin. (Regn.)

BALALEIGA, n. m. Guitare à trois cordes, en usage chez les Russes.

BALANÇANT, part. prés. du v. Balancer :

Les belles indolentes
Balançant mollement leurs tailles nonchalantes. (Musset.)

BALANCE, n. f. (*bilanx*, m. sign. ; formé de *bis*, deux fois, *lanx*, bassin ; lat.) Pron. *ba-lanss.* — Instrument qui sert à déterminer le poids des corps ; il se compose de deux bassins ou plateaux suspendus à un fléau ; dans l'un des bassins on met le poids, et dans l'autre le corps qu'on veut peser : *Les bassins, les plats, les plateaux, la languette, le fléau, l'arbre d'une* BALANCE. (Acad.) *Lavoisier est le premier chimiste qui, par le choix de* BALANCES *infiniment supérieures à celles qu'on employait avant lui, ait porté une très-grande précision dans les résultats de la chimie.* (Fourcr.)

— *Le poids emporte la balance*, le poids est plus lourd que la chose pesée.

— *Balance d'essai*, la balance particulière dont se servent les essayeurs. || On la nomme aussi *Trébuchet.*

— *Balance romaine.* || V. ROMAINE.

— Fig. *La* BALANCE *est l'emblème de la justice. L'autorité de ses arrêts, semblable à un juste contre-poids, tenait par tout le royaume la* BALANCE *égale.* (Boss.)

Les lois gardent souvent un dangereux silence :
Thémis ne peut tout faire entrer dans sa *balance*. (Dem.)
J'ai tenu la *balance* avec un bras d'airain. (Colardeau.)

— Fig. Appréciation, estime : *Thomas Morus ne pèse pas plus dans la* BALANCE *de Henri Tudor que Bailly dans la* BALANCE *de Marat : pour le despotisme comme pour la démagogie, il n'y a pas d'hommes de génie.* (V. Hugo.)

— *Entrer en balance*, être mis en comparaison :

Quand on fait des projets d'une telle importance,
Les intérêts d'amour *entrent-ils en balance ?* (Corn.)

— *Mettre en balance*, peser le pour et le contre :

Quand on rend la justice, on *met* tout *en balance*. (Corn.)

— *Mettre dans la balance*, comparer et examiner ; mettre en parallèle :

Dans la balance mettre Aristote et Cotin. (Boil.)

— *Tenir la balance égale entre deux personnes*, ne pas favoriser l'une plus que l'autre :

Jamais le juge ne *tenait*
A leur gré *la balance égale*. (La Font.)

— *Égaliser la balance*, comparer les défauts et les qualités ; balancer les vertus par les vices, lorsqu'on veut apprécier le mérite de quelqu'un : *A côté de l'éloge, elle plaçait toujours quelque défaut, comme pour* ÉGALISER LA BALANCE. (Étienne.)

— *Faire pencher la balance*, ouvrir un avis auquel chacun se rend, ou faire intervenir une personne qui rallie tout le monde à son opinion ; faire qu'une personne l'emporte sur une autre :

Et le ciel qui pour moi fit pencher la *balance*... (Rac.)

— Fig. *Cette raison, cette considération emporte la balance*, elle l'emporte sur les raisons, les considérations opposées.

— Fig. *Être en balance*, hésiter, rester indécis, être en suspens :

L'orchestre *était* muet, le parterre *en balance* ;
Un murmure enchanteur a rompu le silence... (C. Delav.)

— *Mettre quelqu'un en balance*, le faire hésiter :

.... A quoi bon perdre votre éloquence ?
Vous m'importuneriez sans *me mettre en balance*. (F. Aug.)

— *Tenir, mettre l'esprit en balance*, le rendre irrésolu, indécis :

Notre longue amitié, l'amour, ni l'alliance,
N'ont pu *mettre* un instant *mon esprit en balance*. (Corn.)
... Ce n'est qu'un devoir de pure obéissance
Qui *retient* jusqu'ici *son esprit en balance*. (Regn.)

— *La victoire a été longtemps en balance*, on n'a su pendant longtemps qui l'emporterait.

— Fig. Équilibre des États, pondération des pouvoirs politiques : *La* BALANCE *des pouvoirs existe dans un gouvernement constitutionnel.* (Acad.)

— Comm. Chiffre représentant la différence entre le *doit* et l'*avoir* : *La* BALANCE *de son compte, en ma faveur, est de deux mille francs.* (Acad.)

— *Établir la balance*, équilibrer la dépense et la recette :

Je ne pourrai jamais *établir la balance*. (C. Delav.)

— Action d'arrêter les écritures pour se rendre compte de sa situation commerciale : *De la* BALANCE *de chaque compte particulier ouvert au grand livre résulte l'état général de l'actif et du passif.* (Acad.)

— Écon. polit. *Balance du commerce*, comparaison de la valeur des importations et des exportations, l'argent et l'or exceptés : *On prétendit, à l'aide de la* BALANCE DU COMMERCE, *juger si un pays s'enrichissait ou s'appauvrissait ; la futilité de cette opinion a été complétement démontrée.* (Droz.)

— Différence : *C'est la* BALANCE *de l'offre et de la demande qui établit le prix courant.* (Droz.)

— *Droit de balance.* || V. DROIT.

— Mécan. Levier placé sur la soupape de sûreté d'une machine à vapeur, et portant à son extrémité un poids ou un ressort destiné à régler la pression qu'il exerce sur cette soupape, pour faire équilibre à la tension de la vapeur dans la chaudière.

— Astr. L'une des douze constellations zodiacales ; elle répond à l'équinoxe d'automne.

— Pêch. Espèce de filet plat dont on se sert particulièrement pour prendre des écrevisses.

BALANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Balancer :

Par les flots *balancée*, une barque légère
Hier m'avait porté sur ce vaste vaisseau. (C. Del.)

— Fig. *La joie que l'on ressent de l'élévation de son ami est un peu* BALANCÉE *par la petite peine que l'on a de le voir au-dessus de soi.* (La Br.) *Bossuet fut humilié d'avoir été* BALANCÉ *avec la jeunesse de Fénelon.* (Lamart.)

— Mar. On dit qu'*un navire est bien balancé dans sa voilure*, lorsque, le vent étant en travers, les voiles de l'avant font parfaitement équilibre avec celles de l'arrière.

BALANCÉ, n. m. Chorégr. Pas qui se fait en place ; il est composé de deux demi-coupés, dont l'un se fait en avant et l'autre en arrière : *Le* BALANCÉ *est un pas fort gracieux, qui s'accommode à toutes sortes de mesures.* (Rameau.)

BALANCELLE, n. f. (*balance.*) Mar. Embarcation particulière à la Méditerranée ; elle est gréée d'une voile à antenne, et montée d'une vingtaine d'avirons.

BALANCEMENT, n. m. (*balancer.*) Pron. *ba-lanss-man.* — Mouvement par lequel un corps penche alternativement d'un côté et de l'autre : *Le* BALANCEMENT *d'une voiture, d'un bateau, d'un corps suspendu.* (Acad.) *La frégate anglaise reposait immobile, sans le moindre* BALANCEMENT *de sa quille, comme sur un piédestal de marbre poli.* (Lamart.) *Son pied nu imprimait à la barque un* BALANCEMENT *léger, qui repoussait et appelait la vague agitée.* (Ch. Nodier.)

Gondolier, je reviens, en fendant les lagunes,
Rendre à ton noir esquif son doux *balancement.* (C. Del.)

— Fig. *C'est alors qu'il se fait un* BALANCEMENT *douteux entre la vérité et la volupté.* (Pasc.) *En Italie, le réseau des intérêts était croisé de façon à ne jamais se débrouiller ; de là un* BALANCEMENT *perpétuel, une continuelle intrigue de tous contre chacun, et de chacun contre tous.* (V. Hug.)

— Mar. La manière dont un vaisseau est balancé.

— Mécan. Oscillation. Il se dit des oscillations verticales auxquelles les machines locomotives sont sujettes dans le sens de leur longueur ou de leur largeur.

— Musiq. Tremolo, tremblement, cadence. || Concordance des parties, correspondance symétrique et harmonieuse : *Grâce à l'accentuation symétrique de l'italien, si vous commencez une phrase de chant, il y a lieu aussitôt à une correspondance exacte entre les parties, en un mot à la périodicité, au* BALANCEMENT *de la phrase.* (Vitet.)

— Peint. Sculpt. Arch. Disposition symétrique par laquelle des masses ou des groupes forment un tout harmonieux : *Cette statue fait voir l'agréable* BALANCEMENT *et l'élégante disposition du bel antique.* (Diderot.) *Cette ébauche annonce un talent remarquable, et un art heureux pour la disposition et le* BALANCEMENT *des figures placées en groupe.* (Vitet.)

BALANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*balance.*) Le *c* du radical *balanc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous balançons, il balança.* — Agiter, mouvoir un corps de manière qu'il soit porté tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : BALANCER *ses bras.* (Acad.) *Des lévites en tuniques blanches* BALANCENT *l'encensoir devant le Très-Haut.* (Châteaubr.) *Ils prirent le corps mort, le* BALANCÈRENT *deux ou trois fois avec force, et le lancèrent au milieu du Tibre.* (V. Hugo.)

Il *balance* dans l'air sa redoutable épée. (C. Delav.)

— Tenir en équilibre : *Un danseur de corde qui ne* BALANCE *pas bien son corps est en danger de tomber.* (Acad.)

— Fig. Peser dans son esprit, examiner et comparer des choses opposées : BALANCER *les avantages et les inconvénients.* (Acad.)

— Compenser une chose par une autre : BALANCER *les pertes par les gains.* (Acad.)

L'homme a ses passions, on n'en saurait douter :
Il a, comme la mer, ses flots et ses caprices ;
Mais ses moindres vertus *balancent* tous ses vices. (Boil.)

Il faut BALANCER *l'avantage d'une guérison que le médecin opère par la mort de cent malades qu'il a tués.* (J.-J. Rouss.) *La nature* BALANCE *toujours le mal par le bien.* (Barthél.)

— Égaler en importance, en mérite, etc. ; empêcher de prévaloir : *L'intérêt particulier ne doit point* BALANCER *l'intérêt général.* (Acad.) *A nos yeux, Eschyle, Sophocle et Euripide ensemble ne* BALANCENT *point le seul Corneille.* (V. Cousin.)

..... Votre jugement
Balancera-t-il seul le commun sentiment ? (C. Delav.)

— *Balancer la victoire,* la disputer, la rendre incertaine :

... Souvent avec Dieu *balance la victoire.* (Boil.)

— Com. *Balancer un compte,* rendre égales entre elles, par chiffres, les sommes qui figurent au débit et au crédit d'un compte.

— Peint. Il se dit des masses qui forment une espèce de symétrie ou d'équilibre pittoresque avec d'autres masses dans une même composition : *Une masse d'arbres peut* BALANCER *une masse de rochers.* (Acad.) || *Balancer une composition*, faire que les masses, que les groupes s'y balancent, de manière qu'il n'y ait pas un côté du tableau surchargé de figures ou d'accessoires, tandis que l'autre est vide. || *Balancer une figure,* en disposer les membres de manière qu'ils forment équilibre par rapport au centre de gravité.

— Mar. *Balancer la voilure,* établir un équilibre convenable entre l'action des voiles de l'avant et celle des voiles de l'arrière. || *Balancer les poids du chargement,* les distribuer avec égalité sur chaque bord, au moyen d'un fil à plomb placé le long d'une épontille centrale. || *Balancer un couple,* le fixer sur la quille de manière que ses branches ne s'en écartent pas plus d'un bord que de l'autre.

= **Balancer,** v. intr. ou neut. Danse. Exécuter le pas appelé *Balancé.*

— Incliner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *Quelques physiciens prétendent que la terre* BALANCE *sur son centre.* (Trév.)

— Fig. En parl. des personnes, Hésiter, être indécis, rester en suspens : *Il a longtemps* BALANCÉ *entre l'espérance et la crainte.* (Acad.)

Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû. (Boil.)

Démétrius promit sans BALANCER *tout ce qu'on exigeait de lui.* (Mérim.) *Entre l'agréable et l'utile il n'y a pas à* BALANCER. (Regn.)

Les acteurs *balançaient*, il faut qu'il les décide. (C. Del.)

— En ce sens, il peut être suivi de la prép. *à* et d'un infinitif : *Il n'a pas* BALANCÉ *un seul instant* À *m'accorder ce que je lui* DEMANDAIS. (Acad.) *Tu n'aurais pas* BALANCÉ À *me sacrifier ton aumusse.* (Dider.)

— Fig. Avec un sujet de choses, Pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *La victoire* A *longtemps* BALANCÉ. (Acad.)

Louis d'un seul regard sait fixer la victoire :
Le destin à ses yeux n'oserait *balancer.* (Boil.)

— Manég. Il se dit d'un cheval dont l'allure n'est pas ferme, et dont la croupe vacille.

— Chass. Il se dit d'un chien qui ne tient pas une route certaine, et qui se jette tantôt d'un côté tantôt de l'autre, ou d'une bête qui vacille en fuyant lorsqu'elle est poursuivie par les chiens.

— Manuf. On dit qu'*une lisse balance,* lorsqu'elle se lève ou se baisse plus d'un côté que de l'autre.

— Chem. de fer. En parl. d'une locomotive, Éprouver des oscillations soit dans le sens de sa longueur, soit dans le sens de sa largeur.

= **Se balancer,** v. pr. Se mouvoir, se pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *Un oiseau qui* SE BALANCE *en l'air. Cette femme* SE BALANCE *trop en marchant.* (Acad.) *Il* SE BALANCE *sur son banc, en tenant son genou dans ses mains.* (Vitet.)

Son cimier aux crins noirs comme un pin *se balance.* (Soum.)

— *Se balancer sur une escarpolette*, ou simplement *Se balancer*, se mouvoir de manière à être porté tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— Sens récipr. En parl. de deux personnes qui sont sur les deux bouts d'une planche mise en équilibre, S'élever et se faire descendre alternativement.

— Fauconn. En parl. d'un oiseau de proie, Rester suspendu en l'air, sans presque remuer les ailes, pour observer la proie.

— Être compensé, ne pas prévaloir l'un sur l'autre : *Les inconvénients et les avantages* SE BALANCENT. (Acad.)

— Peint. *Ces groupes, ces masses se balancent,* sont en harmonie, symétriquement disposés.

Syn. Balancer, hésiter. Le doute et la prudence font *balancer* ; la crainte et la faiblesse font *hésiter.* On *balance* par circonspection, dans la crainte de prendre un parti fâcheux ; on *hésite* par faiblesse de caractère, dans l'appréhension des suites que peut avoir une résolution quelconque. L'homme sage ne *balance* jamais sans de graves motifs ; l'homme pusillanime *hésite* toujours sans cause.

BALANCEUR, n. m. Zool. Oiseau du Paraguay, de la famille des Passereaux conirostres : il vit caché dans les herbes, et se pose de temps en temps sur les plantes les plus élevées. Il décrit en volant une courbe, puis revient aussitôt en arrière pour la décrire encore, comme s'il était suspendu par un fil à un point fixe.

BALANCIER, n. m. (*balance.*) Pron. *ba-lan-cié.* — Méc. Pièce qui a un mouvement d'oscillation et qui sert à transmettre la force motrice, et souvent aussi à régler le mouvement général de toutes les pièces d'une machine : *L'usage du balancier est une des plus belles inventions de la mécanique.* (Acad.)

— Particul. *Balancier de montre, d'horloge*, cercle d'acier ou de laiton mu par la roue à échappement qui produit les vibrations : *Selon qu'une montre avance ou retarde, il faut charger ou alléger le* BALANCIER.

— *Balancier de machine à vapeur*, grand levier, mobile autour d'un axe horizontal, qui sert, dans les machines à vapeur, à transformer le mouvement de va-et-vient du piston en mouvement de rotation.

— *Balancier hydraulique*, la pièce sur laquelle agit le liquide, dans les machines mises en mouvement par la pesanteur de l'eau.

— Monn. Machine, levier qui sert à frapper les monnaies, les médailles :

Il reçut pour sa dot plus d'écus à la fois
Qu'un *balancier* n'en peut réformer en six mois. (Regn.)

— Anc. L'Hôtel des monnaies à Paris. *Le dessein de M. de Louvois était de placer sur la place Vendôme la bibliothèque du Roi, les médailles, le* BALANCIER, *toutes les Académies, et le grand conseil.* (St-Sim.)

— Long bâton qui sert aux danseurs de corde à se tenir en équilibre.

— Mar. Planche ou levier que les embarcations de la mer du Sud chargent et poussent au vent, pour éviter de chavirer lorsqu'elles naviguent à la voile.

— *Balancier de lampe de la boussole* ou *du compas de route*, cercles en cuivre concentriques et mobiles, dont l'un sert à rendre moins sensibles, pour la lampe de l'habitacle ou pour le compas, les mouvements de tangage, et l'autre les mouvements du roulis.

— Pêch. Traverse ajoutée aux lignes qui servent à pêcher le thon, la bonite, etc.

— Poignée qui tient la balance par le milieu.

— Croix de fer placée horizontalement, dans un tournebroche, sur l'axe de la vis sans fin.

— Instrument de fer mu par la roue du moulin, dans une papeterie, et servant à délayer complétement la pâte avec laquelle on fait le papier.

— Pièce du métier à faire les bas.

— Barre qui sert à ouvrir ou à fermer une écluse.

— Traverse aux deux extrémités de laquelle on suspend les coupoles des deux lampes servant à l'éclairage d'un billard.

— Zool. Appendice grêle, très-mobile, terminé par une petite tête ou bouton placé chez les diptères à la base de l'aile, et dans l'angle de la réunion de l'abdomen avec le corselet.

BALANCIER, n. m. (*balance.*) Ouvrier qui fabrique les divers instruments dont on se sert dans le commerce pour peser les marchandises.

BALANCINE, n. f. (*balancer.*) Mar. Manœuvre destinée à soutenir les extrémités des vergues, des cornes, des bouts-dehors et des tangons, et qui sert quelquefois à les apiquer : *Les vergues des voiles carrées ont une* BALANCINE *de chaque côté.* (A. Jal.)

BALANÇOIRE, n. f. (*balance.*) Pron. *ba-lan-çoar.* — Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, et sur les deux bouts de laquelle se placent deux personnes qui s'élèvent et redescendent tour à tour. || Escarpolette.

BALANÇON, n. m. Bois de sapin débité en petit.

BALANDRAN ou **BALANDRAS,** n. m. (*balandrano,* ital.) Pron. *ba-lan-dran, drass.* — Anc. Espèce de long manteau :

En un long *balandran* changer son manteau court. (Regn.)

BALANDRE, n. f. Mar. Sorte de bâtiment.

BALANE, ou **BALANITE,** n. m. (βάλανος, gland.) Pron. *ba-lann, la-nitt.* — Zool. Genre de mollusques de la famille des Cirripèdes. On les appelle aussi *Glands de mer. Les* BALANES *se trouvent en grande abondance sur les rochers.* (A. Rich.) *Il n'y a que le* BALANE *des tortues et celui des baleines qui vivent isolés.* (Duvern.)

— Coquille fossile qui a beaucoup de rapport avec le Balane ou Gland de mer.

BALANIDE, adj. des 2 g. (*balane.*) Zool. Qui ressemble à un balane. || Bot. Il se dit des fruits formés de plusieurs glands renfermés dans un involucre épineux.

= **Balanides,** n. m. pl. Famille de mollusques Cirripèdes qui a pour type le genre Balane.

BALANITE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rutacées, composé d'arbres épineux originaires de l'Afrique centrale.

— Zool. V. BALANE.

— Méd. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce.

BALANOÏDE, adj. des 2 g. (βάλανος, gland, εἶδος, forme ; gr.) Didact. Qui a l'apparence d'un gland.

BALANOPHAGE, adj. des 2 g. (βάλανος, gland, φάγω, je mange ; gr.) Pron. *ba-la-no-faj.* — Didact. Qui se nourrit de glands.

BALANOPHORE, n. f. (βάλανος, gland, φορός, qui porte ; gr.) Pron. *ba-la-no-for.* — Bot. Plante des îles de la mer du Sud, qui croît dans les forêts, sur

les bois pourris ou sur les racines des autres plantes : *La tête de la* BALANOPHORE *présente la forme d'un gland sortant de sa capsule.* (Jussieu.)

BALANOPHORÉ, ÉE, adj. Pron. *ba-la-no-fo-ré.* — Bot. Qui ressemble à une balanophore.

— **Balanophorées,** n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones qui se rapprochent des Orobanches, et croissent sur les racines d'autres végétaux.

BALANORRHAGIE, n. f. (βάλανος, gland, ῥέω, je coule ; gr.) Pron. *ba-la-no-ra-ji.* — Méd. Écoulement muqueux ayant son siége au gland de la verge.

BALANORRHAGIQUE, adj. des 2 g. (*balanorrhagie.*) Pron. *ba-la-no-ra-jik.* — Méd. Qui a rapport à la balanorrhagie.

BALANT, n. m. (βάλλω, je jette ; gr.) Pron. *ba-lan.* — Mar. Partie lâche ou pendante d'une manœuvre.

— *Donner du balant à un plomb de sonde,* lui donner un mouvement, l'agiter pour l'envoyer plus loin. || Plus souv. BALLANT. V. ce mot.

BALANTI, n. m. Bot. Petit arbre des îles Philippines, remarquable par ses feuilles ombiliquées : *Les semences du* BALANTI *ressemblent à celles du ricin, et ses racines sont employées dans la dyssenterie.* (Juss.)

BALANTIN, n. m. Pron. *ba-lan-tain.* — Sorte de pêche à la ligne, qui a beaucoup d'analogie avec le libouret.

BALAON, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Orphie. || On l'appelle aussi *Balaau* ou *balaou.*

BALAOU, n. m. Mar. Bâtiment léger en usage dans les Antilles, et gréé comme une goelette.

BALASÉE ou **BALASSÉE,** n. f. Toile de coton des Indes.

BALASSE, n. f. Pron. *ba-lass.* — Paillasse formée de balle d'avoine enveloppée dans de la toile.

BALASSOR, ou **BALACOR,** n. m. Comm. Belle étoffe d'écorce des Indes orientales.

BALAST, n. m. (*ballast,* angl.; m. sign.) Mar. Lest de sable et de cailloux.

— Par anal. Mélange de sable et de cailloux qui couvre le sol d'une voie de fer.

BALATAS, n. m. Bot. Nom commun à trois arbres de la Guyane dont le bois est employé dans les constructions : le *balatas* blanc, espèce de Couratari; le *balatas* rouge et le *balatas* à grosse écorce, qu'on rapporte au genre Sapotillier.

BALATE, n. f. Pron. *ba-latt.* — Zool. Espèce de zoophyte qu'on pêche dans les mers des Philippines, et qu'on transporte en Chine, où on le vend comme un mets très-recherché.

BALAUSTE, n. f. (βαλαύστιον, m. sign.; gr.) Pron. *ba-lost.* — Bot. Fleurs du grenadier : *Les* BALAUSTES *ou fleurs du grenadier ont une saveur extrêmement astringente, principalement due au tanin et à l'acide gallique qu'elles renferment.* (A. Richard.)

— Botan. Fruits hétérocarpiens qui adhèrent au calice, comme ceux du grenadier.

BALAUSTIER, n. m. (*balauste*). Pron. *ba-lôss-tié.* — Vulg. Le grenadier, et partic. le grenadier commun : *Les anciens se servaient de l'écorce des fruits du* BALAUSTIER *pour la teinture des draps.* (Loisel.-Desl.)

BALAYAGE, n. m. (*balayer*). Pron. *ba-lè-iaj.* — Action de balayer : BALAYAGE *des rues ; frais de* BALAYAGE. (Acad.)

BALAYANT, part. prés. du v. Balayer.

BALAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Balayer : *Tout est raboté, ratissé,* BALAYÉ, *défiguré, blanchi, lustré et frotté, c'est un mélange stupide et prétentieux de barbarie et de nettoyage.* (V. Hugo.)

— Fig. *Les vieilles races ont été* BALAYÉES *de la terre* (Villem.)

BALAYEMNET, n. m. Action de balayer. || On dit plus ordinairement *Balayage.*

BALAYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*balai.*) Pron. *ba-lè-ié.* — (*Je balaye, tu balayes, il balaye, nous balayons, vous balayez, ils balayent* ou *balaient ; je balayuis, nous balayions ; je balayai, nous balayâmes ; je balayerai, balaierai, balairai, nous balayerons ; je balayerais* ou *balaierais* ou *balairais, nous balayerions ; balaye, balayons, balayez ; que je balaye, que nous balayions ; que je balayasse, que nous balayassions ; balayant ; balayé, ée.*) — On a dit anc. *Balier* et *ballier* : *Ne pensez pas que ce soit un autre que lui qui* BALLIE *le matin sa chambre.* (La Br.) Cette forme, condamnée par le goût comme contraire à l'étymologie, est encore usitée dans quelques provinces.

Nettoyer un lieu, en ôter les ordures avec le balai : *As-tu* BALAYÉ *l'escalier? — Oui, monsieur, depuis le haut jusqu'en bas.* (Brueys.) *C'est un cuistre, garde d'une bibliothèque qu'il devrait encore* BALAYER. (P.-L. Cour.) *Partout des ordres avaient été donnés pour établir des ponts, réparer les routes,* BALAYER *les rues.* (Mérim.)

— Génér. Enlever avec un balai les ordures ou autre chose : BALAYEZ *ces ordures, ces débris.* (Acad.)

Une servante vient *balayer* tout l'ouvrage.
Autre toile tendue, autre coup de balai. (La Font.)

— Par extens. En parl. d'une longue robe, Traîner à terre : *Sa robe* BALAYE *la terre, le plancher.*

— Fig. *Le vent balaye le ciel,* il en chasse les nuages ; *le vent balaye les nuages,* il pousse les nuages en avant ; *le vent balaye la poussière, la plaine,* il soulève et emporte des tourbillons de poussière en parcourant la plaine. Dans un sens analogue : *Dispersée tout à coup comme les feuilles que le vent* BALAYE *en tourbillon, cette famille se sépara pleine d'anxiétés et d'alarmes.* (G. Sand.) *Le vent se leva; et* BALAYA *en moins de quelques minutes la brume répandue sur le tableau.* (Ch.)

— Fig. et poétiq. Disperser, détruire :

L'ouragan prend son vol, et dans des flots de poudre
Balaye en se jouant et forêt eit cté. (Delille.)

— Guerre. Chasser, mettre en fuite : *Il* BALAYA *l'ennemi, il* BALAYA *tout ce qui s'opposait à son passage.* (Acad.) *Il se fit précéder d'un corps de dix mille hommes, chargé d'éclairer la route et de* BALAYER *les détachements que le roi de Pologne pourrait envoyer à leur rencontre.* (Mérim.)

— *Balayer le pays, la plaine,* en chasser l'ennemi.

— *Balayer la mer,* la purger des pirates, des corsaires qui l'infestent :

. . . . Vous pouviez seul, réparant nos revers,
Des flottes d'un brigand *balayer les deux mers.* (C. D.)

BALAYETTE, n. f. (*balai.*) Pron. *ba-lè-iètt.* — Petit balai.

BALAYEUR, EUSE, n. (*balayer.*) Pron. *ba-lè-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui balaye : *Une troupe de* BALAYEURS, *de* BALAYEUSES.

— Fig. et par dénigr. *Les* BALAYEURS *littéraires de son temps se déchaînèrent contre lui.* (Beaum.)

— Bot. Champignon du genre Agaric, qui est toujours couvert de poussière.

— Adject. *Poils balayeurs,* poils particuliers dont le style des Composées est garni, et qui, en irritant les anthères, en font sortir le pollen.

BALAYURES, n. f. pl. (*balayer.*) Pron. *ba-lè-iur.* — Ordures qu'on enlève avec le balai : *J'ai trouvé dans les nids des martinets tout ce qui peut se trouver dans les* BALAYURES *des villes.* (Buff.) *Les criblures et* BALAYURES *des greniers, tout est propre à la nourriture des canards.* (Tessier.)

— *Balayures de mer,* les plantes marines et les menus débris que la mer jette sur ses bords.

BALBISIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, originaire d'Amérique.

BALBUTIANT, part. prés. du v. Balbutier : *Il dit en* BALBUTIANT, *mais en assez bons termes, sa naissance, ses droits, ses malheurs.* (Mérim.)

Alors, *balbutiant,* je lui fis le récit
De ces deux ans passés loin de lui... (Lamart.)

BALBUTIE, n. f. (*balbutier.*) Pron. *bal-bu-ci.* — Vice de prononciation qui produit le balbutiement : *La* BALBUTIE *des premiers âges.* (Dider.)

BALBUTIÉ, ÉE, part. pass. du v. Balbutier.

BALBUTIEMENT, n. m. Pron. *bal-bu-ci-man.* — Action de balbutier; prononciation hésitante, entrecoupée et peu distincte : *Le* BALBUTIEMENT *est habituel ou accidentel.* (Acad.)

BALBUTIER, v. int ou neut. 1[re] conj. (*balbutire,* lat.; m. sign.) Pron. *bal-bu-cié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous balbutiions, vous balbutiiez.* — Propr. Prononcer avec peine les lettres *b* et *l*; et par extens. Articuler imparfaitement les mots; hésiter en parlant : *Quand on a trop bu, on commence à* BALBUTIER. (Trév.) *Lorsqu'elle me parlait, je* BALBUTIAIS *sans lui pouvoir répondre.* (Châteaubr.) *Elle perdit tout à fait contenance,* BALBUTIA, *et ne répondit rien.* (G. Sand.)

— Fig. Parler sur une affaire d'une manière confuse, sans connaissance suffisante : *Il a voulu parler sur cette affaire, et il n'a fait que* BALBUTIER. (Acad.)

— Transitiv. *Il ne fallut rien moins que tout un âge du monde pour parvenir à lier quelques syllabes et à* BALBUTIER *quelques mots.* (Portalis.) *Cet acteur n'a fait que* BALBUTIER *son rôle.* (Acad.) BALBUTIER *un compliment.*

Syn. Balbutier, bégayer, bredouiller. *Balbutier,* c'est laisser tomber ses paroles en affaiblissant les articulations ; *bégayer,* c'est parler sans suite, en coupant et en remâchant les syllabes et les mots ; *bredouiller,* c'est précipiter les paroles ou les syllabes les unes sur les autres, de manière à les confondre toutes dans un mélange équivoque. L'âge, en émoussant les organes, fait *balbutier*; la suffocation fait *bégayer,* l'ivresse fait *bredouiller.*

BALBUZARD, n. m. Zool. Pron. *bal-bu-zard.* — Espèce d'orfraie ou d'aigle pêcheur : *Le* BALBUZARD *est l'oiseau que nos nomenclateurs appellent Aigle de mer, et que nous appelons en Bourgogne* Craupêcherot, *mot qui signifie corbeau pêcheur.* (Buffon.)

BALCON, n. m. (*balcone,* ital., d'orig. arab.) Pron. *bal-kon.* — Saillie de pierre ou de bois construite sur la façade d'une maison, d'un palais ; elle est soutenue ordinairement par des cariatides, des colonnes ou des consoles, et toujours entourée d'une balustrade : *Nous étions trois ou quatre mille sur la grande place devant le palais ; alors la reine a paru au* BALCON. (Scribe.) *Souvent, du haut d'un* BALCON, *il regardait ses chasseurs combattre des ours.* (Mérim.)

Une femme parut au *balcon* : c'était elle ! (Lamart.)

— Balustrade de fer, surmontant la pierre qui fait la base d'une fenêtre, et servant d'ornement et d'appui.

— Par analog. *Je suis parvenu par ce sentier jusqu'à une façon de* BALCON *branlant, pratiqué tout au fond, sur le gouffre et dans le gouffre.* (V. Hugo.)

— Dans les salles de spectacles, Galerie placée de chaque côté de la salle, auprès des avant-scènes.

Quoi ! l'orchestre est tout plein, et les *balcons* aussi. (Vig.)

BALDAQUIN, n. m. (*baldachino ;* ital.) Pron. *bal-da-kain.* — Sorte de grand dais de pierre, de marbre ou d'autre matière, qui sert de couronnement à un trône ou à un autel : *Le grand autel de St-Pierre de Rome a un* BALDAQUIN *porté sur quatre colonnes torses.* (Acad.) *Au-dessus du trône s'élevait un* BALDAQUIN *porté sur des lions d'argent et des griffons de même métal.* (Mérim.) *On n'oserait plus aujourd'hui cacher les ogives d'une apside gothique derrière un de ces grands* BALDAQUINS *avec draperies de marbre et franges en cuivre doré.* (Vitet.)

— On dit, dans le même sens, *Le* BALDAQUIN *d'un catafalque.*

— Par anal. Petit dais qu'on suspend au-dessus d'un lit. On dit également *ciel de lit.*

BALE, n. f. Bot. V. BALLE.

BALEINAS, n. m. V. BALÉNAS.

BALEINE, n. f. (φάλαινα, gr.; m. sign.) Pron. *ba-lèn.* — Zool. Genre de mammifères cétacés de la famille des Ichthyophages. Les *baleines* sont, avec les cachalots, les plus grands des Cétacés. Elles n'ont pas de dents ; mais des lames verticales très-nombreuses, nommées *fanons,* garnissent leur bouche, et forment comme une sorte de crible qui retient les poissons, les mollusques et autres animaux marins contenus dans l'eau, qu'elles avalent. L'espèce la plus commune est la *Baleine* franche, qui habite les mers polaires. Parmi les individus de ce genre, il en est qui ont depuis vingt jusqu'à quarante mètres de longueur, et dont la circonférence, dans l'endroit le plus gros du corps, surpasse la moitié de leur longueur totale : *Une* BALEINE *mâle, une* BALEINE *femelle.* (Lacépède.) *On a déclaré aux* BALEINES *une guerre de conquête pour en retirer l'huile que recèle leur lard, et dont un seul animal fournit quelquefois plus de cent tonneaux, du poids de trois cents kilogrammes chacun.* (Duméril.) *Lorsque Buffon a dit, Une* BALEINE *peut vivre mille ans, puisqu'une carpe en vit deux cents, il n'a rien dit d'exagéré.* (Lacép.) *On prétend qu'une* BALEINE *peut parcourir un espace de onze mètres dans une seconde, et qu'il suffirait de vingt-trois jours douze heures pour qu'un de ces cétacés pût faire le tour du globe.* (Richard.)

— *Les Baleines* se divisent en deux familles : *Les Baleines proprement dites,* et *les Baleipnotères* ou *Baleines à nageoires.*

— *Blanc de baleine,* nom impropre donné à une matière grasse contenue dans la partie supérieure du crâne du cachalot macrocéphale. Ce liquide huileux se concrète après la mort de l'animal, et acquiert la consistance de la cire : *Le* BLANC DE BALEINE *purifié sert à faire des bougies demi-diaphanes.* (Acad.) *Fourcroy avait cru que le* BLANC DE BALEINE *était une matière identique avec le gras des cadavres, qu'il avait nommé* adipocire ; *mais les belles recherches de M. Chevreul ont prouvé que c'était une matière spéciale qu'il a nommée* Cétine, *et qui diffère par plusieurs caractères de l'adipocire.* (Rich.)

— Comm. Matière élastique que fournissent les fanons de la baleine ; on en fait des montures de parapluies ; on les emploie dans la fabrication des corsets de femmes, etc. : *Busc de* BALEINE. *Les* BALEINES *d'un parapluie. Un col garni de* BALEINE. (Acad.) *Ce sont les fanons de la* BALEINE *qui constituent la matière élastique connue sous le nom de* BALEINE *dans le commerce.* (Rich.)

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral, située entre le Verseau et l'Éridan, au-dessous des Poissons.

BALEINÉ, ÉE, adj. Garni de baleines : *Un corps, un col* BALEINÉ. (Acad.)

BALEINEAU, n. m. (*baleine.*) Pron. *ba-lè-nô.* — Zool. Petit de la baleine : *La baleine ne donne ordinairement le jour qu'à un* BALEINEAU *à la fois ; et jamais la même portée n'en a renfermé plus de deux.* (Lacép.) *En naissant, le* BALEINEAU *a presque toujours de sept à huit mètres de longueur.* (A. Richard.) *Le* BALEINEAU *tette au moins pendant un an.* (Lacép.) || On dit aussi BALEINON.

BALEINIER, n. m. (*baleine.*) Mar. Navire équipé pour faire la pêche de la baleine.

— Adjectiv. *Un navire* BALEINIER.

— Celui qui va faire la pêche de la baleine. || Celui qui vend des fanons de baleine.

BALEINIÈRE, n. f. (*baleine.*) Pron. *ba-lè-nièr.* — Mar. Embarcation longue, étroite et légère, employée à la pêche de la baleine.

BALEINON, n. m. (*baleine.*) V. BALEINEAU, m. sign.

BALEINOPTÈRE, n. m. Zool. (φάλαινα, baleine, πτερόν, nageoire; gr.) Pron. *ba-lè-noptèr.* — Nom donné par Lacépède aux baleines qui ont une nageoire dorsale, pour les distinguer des baleines proprement dites.

BALÉNAS, n. m. (*baleine.*) Pron. *ba-le-nâss.* — Le membre génital de la baleine : LE BALÉNAS *du mâle est environné d'une double peau qui lui donne quelque ressemblance avec un cylindre renfermé dans une gaine.* (Lacép.) || On devrait écrire *Baleinas.*

BALESTON, n. m. Mar. V. LIVARDE, m. sign.

BALESTRILLE, n. f. Mar. Instrument qui sert à prendre les hauteurs. || V. ARBALESTRILLE.

BALÈVRE, n. f. (*bas, lèvre.*) Lèvre inférieure. || Vieux.

— Archit. L'excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint, dans la douelle d'une voûte et dans le parement d'un mur.

— Éclat près d'un joint, occasionné dans la pierre par une très-grande pression : *Les* BALÈVRES *sont des irrégularités que le r... lement fait disparaître.* (Ac.)

— Fond. Il se dit des inégalités qui se trouvent quelquefois sur la surface des pièces fondues.

BALFOUR, n. m. Bot. Arbre de la famille des Apocynées ; il a de quinze à dix-huit pieds de hauteur ; on n'en connaît qu'une espèce, particulière à la Nouvelle-Hollande.

BÂLI, n. m. V. PÂLI.

BALICASSE, n. m. Pron. *ba-li-kass.* — Zool. Oiseau à queue fourchue, de la grosseur d'un merle : *Le* BALICASSE, *au lieu de cette voix aigre et sinistre du choucas, a le chant doux et agréable.* (Buff.)

BALIGOULE, n. m. Botan. || V. BARIGOULE.

BALIN, n. m. Pron. *ba-lain.* — Technol. Drap qui reçoit le grain vanné.

BALINE, n. f. (*balin.*) Pron. *ba-linn.* — Technol. Grosse étoffe de laine dont on se sert pour emballer des marchandises.

BALISAGE, n. m. (*balise.*) Pron. *ba-li-zaj.* — Mar. Action de baliser, de placer des balises.

— Anc. jurispr. Curage de rivières.

BALISCORNE, n. f. Pron. *ba-liss-korn.* — Technol. Pièce de fer fixée sur la caisse d'un soufflet de forge.

BALISE, n. f. Bot. Fruit du Balisier.

BALISE, n. f. (*palus*, pieu ; lat.) Pron. *ba-liz.* — Mar. Mâtereau, tige ou barre de fer, surmontée d'un petit baril ou de quelque autre objet fort visible, qu'on plante à l'entrée des ports, à l'embouchure des rivières, et en d'autres lieux, pour indiquer un écueil, un passage dangereux : *Il y a dans cet endroit un banc de sable ; il faut y mettre des* BALISES. (Acad.) || V. BOUÉE.

— Étoupe sortant de sa couture ; marque laissée par les calfats pour indiquer ce qu'ils ont fait.

— Pêch. Bouée servant à indiquer l'endroit où est établi un filet par fond.

— Espace qu'on est obligé de laisser le long des rivières pour le halage des bateaux. || Plus souv. *Chemin de halage.*

BALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Baliser.

BALISEMENT, n. m. (*balise.*) Action de poser des balises.

BALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*balise.*) Mar. Signaler, indiquer par des balises les passes et les hauts fonds : *On* BALISE *les rivières des ports avec des tonneaux flottants, des caisses, des bouées, ou des perches plantées sur les endroits dangereux que l'on veut signaler.* (A. Jal.)

BALISEUR, n. m. (*balise.*) Celui qui est chargé de faire le balisage des ports de mer et des rivières.

— Garde chargé de veiller à ce que les propriétaires riverains laissent un certain espace sur le bord des rivières, pour le chemin de halage.

BALISIER, n. m. Pron. *ba-li-zié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Amomées ou Amomacées, composé d'herbes vivaces originaires des Indes, et cultivées en Europe : *On tire des graines du* BALISIER *une belle couleur pourpre.* (Massey.)

BALISTAIRE, n. m. (*baliste.*) Pron. *ba-liss-tèr.* Anc. Soldat qui faisait le service des balistes : *Les* BALISTAIRES *étaient rangés parmi les troupes légères.*

BALISTE, n. f. (*ballista*, lat. ; m. sign.) Machine de guerre, dont les anciens se servaient pour lancer des traits, des javelots, et souvent aussi des pierres, des torches allumées, etc. : *Après avoir juré de remplir toutes les obligations attachées au titre d'hôte et de fédéré de l'empire, Hernakh établit sa tribu sous le jet des* BALISTES *romaines.* (Am. Thierry.) || V. CATAPULTE, ONAGRE, SCORPION.

— N. m. Zool. Genre de poissons osseux de la famille des Sclérodermes, très-remarquables par l'éclat de leurs couleurs ; ils habitent les mers tropicales : *La manière rapide dont les* BALISTES *redressent le rayon long et épineux de leur première nageoire dorsale, a été comparée à celle avec laquelle se débandaient autrefois certaines parties d'instruments de guerre propres à lancer des dards.* (Desmarets.)

BALISTIQUE, n. f. (*baliste.*) Pron. *ba-liss-tik.* — L'art de calculer le jet des projectiles, et le tir des bouches à feu : il apprécie le mouvement des corps pesants lancés en l'air, calcule les lignes trajectoires, l'effet des projectiles, et évalue la portée, eu égard à la distance, à la proportion et à la pesanteur des mobiles, et même à la disposition de l'atmosphère : *La* BALISTIQUE *est originaire de l'Asie.* (Bardin.)

— Adj. des 2 g. *Art* BALISTIQUE. *Armes* BALISTIQUES. *Quelques-uns écrivent* BALLISTIQUE.

BALIVAGE, n. m. (*baliveau.*) Pron. *ba-li-vaj.* — Adm. forest. Choix et marque des baliveaux qui doivent être conservés dans les coupes.

BALIVEAU, n. m. Pron. *ba-li-vô.* — Jeune arbre que l'on réserve lors de la coupe d'un taillis. *Il est d'usage de laisser des* BALIVEAUX *quand on fait des coupes dans les forêts.* (Lois.-Deslongch.) *On appelle* étalons *les* BALIVEAUX *réservés dans la première coupe qui se fait d'un taillis.*

— *Baliveaux de brin*, ceux dont les racines n'ont poussé qu'un seul jet. || *Baliveaux de souche*, ceux qui ont été conservés, entre plusieurs tiges que les mêmes racines avaient produites.

BALIVERNE, n. f. Pron. *ba-li-vèrn.* — Fam. Propos frivole, sornette, occupation futile, passe-temps puéril : *Pendant qu'il s'occupe de* BALIVERNES, *son commerce va de travers.* (Étienne.)

Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une *baliverne*. (Rac.)

BALIVERNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. S'occuper de balivernes : *Il ne fait que* BALIVERNER. (Trév.)

— V. tr. ou act. Se moquer de quelqu'un, railler :

.... Êtes-vous ivre ou folle,
De me *baliverner* avec vos contes bleus ?.. (Regnard.)

BALLADE, n. f. (*ballare*, danser ; bas. lat., formé de βάλλιζειν, sauter ; gr.) Pron. *ba-lad.* — Littér. Ancienne poésie française, composée de couplets faits sur les mêmes rimes, et se terminant tous par le même vers :

La *ballade*, asservie à ses vieilles maximes,
Souvent doit tout son luxe au caprice des rimes. (Boil.)
La *ballade*, à mon goût, est une chose fade. (Mol.)

— *Refrain de la ballade*, le vers intercalaire qui revient à la fin de chaque couplet. || Fig. Locution, ou proposition sans cesse ramenée dans la conversation par la même personne, comme cette question d'un personnage de Molière : *Que diable allait-il faire dans cette galère ?*

— La *ballade* des troubadours et des trouvères n'était qu'un simple récit en vers, une romance ou une complainte sans forme arrêtée, ni sujet déterminé. On la chantait, et le nom qu'on lui a donné témoigne qu'on a dû l'accompagner en dansant :

Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chansons*,
Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
Les trouvères allaient par toutes les provinces
Sonner, chanter, baller leurs rimes chez les princes.
(Lafrenaie-Vauquelin.)

— La *ballade* de Jean Froissart, et surtout celle de Clément Marot, devint un poëme plus régulier, et fut définitivement affectée aux sujets simples et d'une moralité naïve ; c'est à elle que convient proprement la définition généralement admise, et que nous avons adoptée. La *ballade* des auteurs anglais et allemands, comme celle de Casimir Delavigne, de Victor Hugo et de quelques autres poëtes français modernes, est un écrit en vers, partagé en strophes régulières comme l'ode, dont cette *ballade* ne diffère que par le ton habituellement naïf, et le sujet, toujours plus ou moins mélancolique.

BALLANT, ANTE, adj. (*baller.*) Pron. *ba-lan.* — Qui pend, qui oscille, qui a les mouvements lâches et flottants : *Cet homme va toujours les bras* BALLANTS.

— Mar. *Câble ballant, corde ballante*, que le vent, le courant, ou son propre poids, fait balancer.

BALLANT, n. m. (*baller.*) Mar. Le balancement, ou la chose qui pend et balance dans une manœuvre.

— *Donner du ballant*, imprimer la force du balancement à ce qu'on lance.

— *Tenir le ballant*, être maître des mouvements d'un cordage ou de toute autre partie qu'on empêche d'osciller, de balancer.

BALLARIN, n. m. Pron. *ba-la-rain.* Chass. Espèce de faucon.

BALLE, n. f. (βάλλειν, lancer ; gr.) Pron. *bal.* — En général, tout corps arrondi en sphère, destiné à être lancé : BALLE *de paume. Une grosse* BALLE. *Une petite* BALLE.

— Jeu. Petite pelote ronde, faite de chiffons, ou de liége ou de toute autre matière élastique, recouverte d'une peau, et servant à jouer à la paume. BALLE *de laine,* BALLE *de caoutchouc. Jouer à la* BALLE.

— *Prendre la balle au bond, à la volée*, frapper la balle au moment où elle arrive et rebondit. || Fig. Saisir adroitement une occasion favorable.

— Paum. *Couper la balle*, la frapper avec la raquette inclinée, de sorte qu'elle ne fasse point de bond quand elle tombe à terre.

— *Juger la balle*, prévoir où elle doit tomber. || Fig. Prévoir l'issue, la fin d'une affaire.

— *La balle perd, la balle gagne*, se dit lorsque celui qui a joué vient de perdre ou de gagner.

— Le jeu même où l'on se sert de la balle : *La* BALLE *à deux murs ; la* BALLE *empoisonnée. Le jeu de la* BALLE *remonte à la plus haute antiquité, et faisait, chez les Grecs, partie de la gymnastique.*

— La plupart des locutions en usage dans ce jeu s'emploient dans un sens figuré :

— *A vous la balle*, à votre tour de parler ou d'agir. *Il a tout dit,* À VOUS LA BALLE. (Acad.)

— *Au bon joueur la balle*, ou *la balle cherche le bon joueur*, une occasion se présente à qui serait capable d'en bien profiter.

— *Quand la balle me viendra*, quand je serai en bonne position pour parler, pour agir.

— *Renvoyer la balle*, se décharger sur quelqu'un d'un embarras, d'un soin, d'une affaire qui gêne ; ou Répliquer avec à-propos et vivacité.

— *Se renvoyer la balle*, se dit de ceux qui soutiennent une conversation ou une discussion d'une manière vive et animée : *C'était un plaisir d'entendre causer ces gens d'esprit ; ils* SE RENVOYAIENT *bien la* BALLE. (Ac.)

— *Enfant de la balle*, enfant d'un maître de jeu de paume. || Fig. par extens. Personne élevée dans la profession de son père, ou dans celle dont on parle.

— Pop. *C'est ma balle*, cela me revient bien, me convient tout à fait. || Vieux.

— Par analog. Art milit. Projectile rond ; boule de métal, et le plus ordin. de plomb, qui sert à charger les armes à feu, comme fusils, pistolets, etc. BALLE *de plomb, d'étain.* BALLE *à carabine, à fusil. Fondre des* BALLES. *Moule à* BALLES. *Il s'est fait des* BALLES *en fer fondu ; c'étaient celles des flibustiers et des braconniers ; il s'est fait des* BALLES *d'étain, c'étaient celles des chasseurs de la grande bête en Amérique.* (Bardin.) *Quelques* BALLES, *venant à siffler à leurs oreilles, leur annoncèrent l'approche des Hollandais.* (Mérim.) *Le déshonneur, le ridicule glisse sur eux comme les* BALLES *de fusil sur un sanglier, sur un crocodile.* (Chamfort.)

— *Balle de calibre*, celle dont de diamètre est le même que celui de la bouche à feu où elle doit entrer.

— *Balle perdue*, balle qui ne porte point, ou qui ne produit point d'effet. || Fig. Peine, effort stérile.

— Quand il s'agit d'un canon ou de quelque autre grande bouche à feu, on ne dit plus *Balle*, mais *Boulet, Bombe.* Cependant on dit encore : *Ce canon est de huit, de douze, de vingt-quatre livres de* BALLE, (Acad.) c'est-à-dire que le boulet du calibre de ce canon doit peser huit, douze, ou vingt-quatre livres.

— *Balles ramées*, deux balles attachées ensemble par un fil de fer ou deux demi-boulets joints par une barre de fer. || On dit plus ordin. *Boulets ramés.*

— *Balle en bouche*, expression conservée du temps où, la charge du fusil n'étant pas réunie dans une cartouche, les soldats tenaient la balle à la bouche pendant qu'ils mettaient la poudre. || *Sortir balle en bouche*, se dit d'une garnison qui sort d'une place avec ses armes et tous les honneurs de la guerre.

— Pyrotech. *Balle luisante*, espèce d'artifice qui imite les étoiles.

— Mar. *Balle à queue*, boulet qu'on fait rougir pour fondre le goudron, et qu'on manie avec un manche ou une queue sur laquelle il est monté.

— Pêch. *Traîner la balle*, se servir d'une ligne terminée par une balle ou un boulet garni de baguettes, au bout desquelles sont placés des hameçons.

— Comm. Gros paquet de marchandises, enveloppé de grosse toile et lié de cordes bien serrées, pour être transporté d'un lieu dans un autre : *Faire, défaire une* BALLE. *Il a reçu, il a expédié cent cinquante* BALLES *de coton.* (Acad.) *Je possède une* BALLE *de laine, et je voudrais avoir du blé. Je porte ma lourde richesse chez un cultivateur, il a du blé, mais c'est du vin qu'il demande.* (Droz.) *L'Amérique est une société marchande, qui n'a que juste assez de temps pour disposer de ses* BALLES *de coton et défricher ses forêts.* (Ph. Chasles.)

— *Marchandises de balle*, la mercerie et la quincaillerie de qualité inférieure. || Plus génér. Toute espèce de mauvaises marchandises que les colporteurs appelés *porte-balles* vendent dans les campagnes : *Ce sont des ciseaux de* BALLE, *des mouchoirs de* BALLE. (Acad.) || Aujourd'hui on dit plus ordin. *Des ciseaux, des mouchoirs de pacotille.*

— Fig. et fam. *Juge de balle*, Juge ignorant.

— *Rimeur de balle*, Rimailleur, mauvais poète :

Allez, rimeur de balle, opprobre du métier. (Mol.)

|| Ces deux locutions ont vieilli.

— Imprim. Instrument en forme d'entonnoir, dont les imprimeurs se servaient avant le rouleau, pour mettre et étendre l'encre sur la forme. Les *balles* étaient faites de deux morceaux de bois creusés, surmontés d'une poignée également de bois, et remplis de laine bien nette retenue à la bouche de l'entonnoir par deux enveloppes de cuir préparé, qu'on trempait dans l'encre. *La* BALLE *n'a pas bien pris l'encre. Toucher une forme avec les* BALLES. (Acad.)

— *Charger les balles*, les baigner d'encre.

— *Balles teigneuses*, celles dont les cuirs trop neufs ou mal corroyés refusent l'encre.

— Il y a environ trente ans que les rouleaux ont remplacé les *balles*.

— Imprim. en taille-douce, Le tampon de linge dont on se sert pour encrer la planche gravée.

BALLE ou **BÂLE**, n. f. (*palea*, paille ; lat.) Enveloppe dure et coriace qui renferme les organes sexuels des graminées, et remplace dans cette famille la corolle et le calice des autres plantes : *Le froment, le seigle et l'orge ont des* BALLES, *au lieu de calice et de corolle.* (Tessier.) *On se sert avantageusement des* BALLES *d'orge pour couvrir des plantes vivantes, par exemple, les artichauts.* (Id.)

— Particul. La pellicule qui enveloppe le grain de l'avoine, et qui s'en détache quand on le bat ou le vanne : *Une paillasse, un oreiller de* BALLE *d'avoine.* (Acad.) *Les animaux mangent volontiers la* BALLE *d'avoine.*

BALLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ballare*, danser; bass. lat.) Pron. *ba-lé.* — Danser, sauter : *Pour être un vert galant, il faut toujours babiller, danser et* BALLER. (Sarrazin.)

Il sait danser, *baller*,
Faire des tours de toute sorte. (La Font.)

— Anc. liturg. Il se dit de certaines salutations que faisait le grand chantre dans le chœur : *Le grand chantre* BALLERA *au premier psaume.* (Acad.)

— Prov. Anc. *Baller du talon*, jouer des talons, se sauver bien vite.

BALLET, n. m. (bal.) Pron. *ba-lè.* — Chorégr. Danse figurée, exécutée par plusieurs personnes, qui représentent par leurs pas et par leurs postures quelque sentiment ou quelque action : BALLET *historique, héroïque, pastoral. Air de* BALLET. *Maître de* BALLET. *Exécuter, danser un* BALLET. (Acad.) *Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à voir des moucherons, après la pluie, danser en rond des espèces de* BALLETS. (B. de St-P.) *J'ai en tête le plan d'un superbe* BALLET *qui sera exécuté par quarante grenadiers.* (Étienne.)

— Anc. *Opéra-ballet*, *Comédie-ballet*, pièces à chaque acte desquelles était joint un divertissement de danse.

— *Ballet-pantomime*, ou simpl. *Ballet*, pièce de théâtre où l'action n'est représentée que par les gestes et les attitudes des danseurs : *Un plaisant, ayant vu exécuter en* BALLET *à l'Opéra le fameux* Qu'il mourût *de Corneille, pria Noverre de faire danser les* Maximes *de La Rochefoucauld.* (Chamfort.)

— *Vers de ballet*, vers qu'on faisait autrefois pour expliquer le caractère ou l'action des personnages qui dansaient.

— *Entrée de ballet*, se disait autrefois des intermèdes d'un *ballet*, des actes d'un *opéra-ballet*, lorsque chaque acte était un sujet détaché : *Comme il n'y avait qu'un petit nombre choisi de danseurs excellents, on fut contraint de séparer les* ENTRÉES DE BALLET *et de les jeter dans les entr'actes de la comédie, afin que ces intervalles donnassent temps aux mêmes baladins de venir sous d'autres habits.* (Mol.)

— Man. *Ballet des chevaux*, pas et sauts qu'on faisait exécuter aux chevaux dans les carrousels.

— *Ballet ambulatoire*, spectacle de marches, de danses, de machines, exécuté sur les places publiques, et particulier à l'Espagne.

BALLIER, n. m. (βάλλω, je jette, j'envoie ; gr.) Agricult. Lieu d'une grange où l'on entasse toutes les menues pailles qui proviennent du battage et du vannage des grains.

BALLON, n. m. (*balle.*) Pron. *ba-lon.* — Vessie enflée d'air, et recouverte de cuir, dont on se sert pour jouer, en se la renvoyant avec le poing, ou avec le bras couvert d'un brassard, ou avec le pied. *Jouer au* BALLON. (Acad.)

— Fig.

.... Quand ils sont tout près de saisir leur idole,
C'est un *ballon* qui crève et du vent qui s'envole. (Lam.)

— Fam. *Être enflé comme un ballon*, être très-enflé. || Fig. être rempli d'orgueil.

— *Ballon aérostatique*, ou simpl. *Ballon*, grande enveloppe sphéroïde au moyen de laquelle on peut s'élever dans l'atmosphère. || V. AÉROSTAT.

— *Monter en ballon, faire une ascension en ballon*, s'élever dans les airs, en se plaçant dans une nacelle suspendue à un ballon.

— *Ballon perdu*, ballon livré au courant de l'air.

— *Ballon captif*, ballon retenu à terre par un lien.

— *Ballon d'essai*, petit ballon qu'on lance pour connaître la direction du vent. || Fig. Ouvrage publié dans l'intention de pressentir le goût du public sur des publications analogues plus importantes.

— Chim. Grand vase de forme sphérique, destiné à recevoir les fluides qui se dégagent dans certaines opérations : il en est à une, à deux tubulures, ou à une et à deux pointes : *La forme du* BALLON *est sphéroïde, parce que c'est cette forme qui résiste le mieux à la pression du fluide reçu dans les vases.* (Fourcroy.)

— Pyrothechn. Boîte d'artifice faite de carton.

— Artill. Sac de poudre et de projectiles qu'on lance à l'aide du mortier : BALLON *à grenades ;* BALLON *à cailloux.*

— Technol. Motte de terre préparée par le potier et le verrier pour être mise en œuvre. || Certaine quantité de rames de papier.

— Géogr. Sommet arrondi d'une montagne.

— Mar. Brigantin, bâtiment à plusieurs rames.

BALLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ballonner. Gonflé comme un ballon, distendu.

— Particul. Méd. Il se dit de l'abdomen, lorsqu'il est enflé par des gaz accumulés dans les voies digestives ou dans la cavité du péritoine.

BALLONNEMENT, n. m. (*ballonner.*) Méd. État de l'abdomen lorsqu'il est ballonné.

BALLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ballon.*) Méd. Enfler, distendre : *Les vents* BALLONNENT *le ventre.*

= **Se ballonner**, v. pr. Se gonfler, se distendre : *Le ventre* SE BALLONNE.

— Fig. *Il faut laisser tomber ces querelles de la vie intime ; ces riens qui* SE BALLONNENT *au souffle obligeant du commérage.* (G. Sand.)

BALLONNIER, n. m. (*ballon.*) Celui qui fait, qui vend des ballons à jouer.

BALLOT, n. m. (*balle.*) Pron. *ba-lô.* — Petite balle de marchandises : *Des* BALLOTS *qui viennent par le roulage. Ouvrir un* BALLOT. (Acad.)

Il triompha des vents pendant plus d'un voyage :
Gouffre, banc ni rocher, n'exigea de péage
D'aucun de ses *ballots*, le sort l'en affranchit. (La Font.)

Mon maître est allé dans le carrosse de voiture faire visiter, à la douane quelques BALLOTS *de marchandises.* (Regn.) *Je vis, dans les allées du rez-de-chaussée, des entassements de* BALLOTS *et de marchandises.* (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *C'est là, voilà votre vrai ballot*, c'est ce qui vous convient tout à fait.

Cette femme, prends-la : *c'est là ton vrai ballot.* (Piron.)

C'EST NOTRE VRAI BALLOT *que les ouvrages de langue.* (Dancourt.)

BALLOTE ou **BALLOTTE**, n. f. (*balle.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées : *La* BALLOTE *est rangée dans la section des chênes verts qui ne perdent pas leurs feuilles ; elle a beaucoup de rapport avec l'yeuse, dont elle diffère par sa tige plus élevée.* (Juss.)

BALLOTTADE, n. f. (*ballotter.*) Pron. *ba-lo-tad.* — Man. Air relevé, saut dans lequel le cheval lève les quatre jambes en l'air et à la même hauteur, présente les fers des pieds de derrière, et retombe sans détacher aucune ruade : *La* BALLOTADE *exige chez le cheval une organisation solide.*

BALLOTTAGE, n. m. (*ballotter.*) Action de ballotter deux candidats : *Scrutin de* BALLOTTAGE. *Procéder au* BALLOTTAGE. (Acad.)

BALLOTTE, n. f. (*balle*, dim.) Pron. *ba-lott.* — Petite boule dont on se sert pour le scrutin ou le tirage au sort : *Toutes les* BALLOTTES *ont été en faveur d'un tel.* (Acad.) || Boule est aujourd'hui plus usité.

— Vaisseau de bois dans lequel on met la vendange que l'on porte à la cuve.

BALLOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Balotter : *Le navire,* BALLOTTÉ *d'un flanc à l'autre, nous secouait avec ce terrible mugissement d'un édifice qui s'écroule.* (Lam.)

— Fig. et fam. *Il fallait... il ne fallait pas... C'est bel et bon ; mais vous ne m'empêcherez pas de dire que je suis* BALLOTTÉ *comme un arbre en plein vent.* (Étienne.)

— Fig. *Ces deux candidats ont été longtemps* BALLOTTÉS.

BALLOTTEMENT, n. m. (*ballotter.*) Action de ballotter ; mouvement imprimé à un corps qui n'est pas fixé.

BALLOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ballotte.*) Agiter en divers sens, en sens contraire : *La mer nous a* BALLOTTÉS *pendant trois jours et trois nuits sans relâche.* (Acad.) *Il s'y rendit par mer, dans une mauvaise barque que les vents* BALLOTTAIENT *et que la pluie inonda.* (Mignet.) *On peut* BALLOTTER *dans ses poches les portraits en diamant de douze ou quinze souverains, et n'être qu'un sot.* (Chamfort.)

— Par anal. et fig. *Cette lutte les* BALLOTTAIT *tour à tour d'un extrême à l'autre des sensations humaines.* (A. Thierry.) *Vous me* BALLOTTEZ *sur une mer d'inquiétudes et de doutes.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Ballotter quelqu'un*, se jouer de lui, le renvoyer de l'un à l'autre ; lui donner de fausses espérances.

— Fig. *Ballotter une affaire*, la discuter, en délibérer.

— Politiq. *Ballotter deux candidats*, décider au scrutin lequel des deux l'emportera.

— Fond. Mettre la verge fondue en paquets.

= **Ballotter**, intr. ou neut. En parl. des choses, remuer, être agité, éprouver des secousses : *Ce violon* BALLOTTE *dans son étui.* (Acad.)

— Fig. Peint., sculpt. : *Une des premières conditions de la composition des bas-reliefs est d'y laisser le moins de vide, le moins de trous que l'on peut, et d'empêcher, comme on dit, que les figures ne* BALLOTTENT. (Vitet.)

— Paume. Peloter, se renvoyer la balle, jouer sans faire de partie réglée.

— Anc. Se servir de ballottes pour donner son suffrage. || Il a vieilli.

— Aller au scrutin pour décider lequel des deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages, l'emportera sur l'autre. || Il ne s'emploie qu'au partic. passé.

BALLOTTIN, n. m. (*balle.*) Pron. *ba-lo-tain.* — Hist. mod. Il se dit des enfants qui recueillaient les boules, à l'élection du doge de Venise.

BALLOTTINE, n. f. (*ballotte.*) Pron. *ba-lo-tinn.* — Chim. Principe amer particulier de la ballotte.

— Art culin. Il se dit de petits morceaux de viande farcis d'assaisonnement et ficelés.

BALNÉABLE, adj. des 2 g. (*balneum*, bain ; lat.) Didact. Qui est propre à servir pour les bains.

BALNÉOGRAPHIE, n. f. (*balnéo*[illegible]) Pron. *bal-né-o-gra-fi.* — Didact. Traité sur les [illegible]

BALOURD, OURDE, adj. et n. Pron. *ba-lour, lourd.* — Par dénigr. et fam. Une personne grossière et stupide.

BALOURDISE, n. f. (*balourd.*) Action irréfléchie et maladroite, parole inconsidérée sans à-propos, sans esprit : *C'est une* BALOURDISE *que de lui avoir fait cette confidence.* (Acad.)

— Le caractère de celui qui est balourd : *Cet homme est d'une grande* BALOURDISE. (Acad.)

BALSAMADINE, n. f. (βάλσαμον, baume, ἀδινός, abondant ; gr.) Bot. Glande sous-cutanée des végétaux qui secrète un liquide odorant, tenant à la fois de la nature de l'huile et de la résine.

BALSAMARIE, n. f. (βάλσαμον, baume ; gr. ; *Marie.*) Pron. *bal-za-mari.* — Bot. Arbre de la Cochinchine : il fournit un suc connu sous le nom de Baume de Marie, employé pour empêcher l'inflammation des plaies.

BALSAMÉLÉON, n. m. (βάλσαμον, baume, ἔλαιον, huile ; gr.) Pron. *bal-za-mé-lé-on.* — Pharm. Huile imprégnée de principes balsamiques.

BALSAMIER ou **BAUMIER**, n. m. (βάλσαμον, gr. ; m. sign.) Botan. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées. Il renferme un grand nombre d'espèces qui fournissent au commerce des produits très-importants, entre autres la résine élémi, le bdellium, la myrrhe, et le baume de la Mecque qu'on nomme aussi Baume de Judée : *Le* BAUMIER *se trouve*

communément en Arabie, et surtout entre les villes de la Mecque et de Médine. (A. Rich.)

BALSAMIFLUÉES, n. f. pl. (βάλσαμον, baume; gr. *fluo*, je coule; lat.) Bot. Section de la famille des Amentacées, formée de plantes qui produisent du baume.

BALSAMINE, n. f. (βάλσαμον, baume; gr.) Pron. *bal-za-minn.* — Bot. Genre de plantes qui sert de type à la famille des Balsaminées; il comprend douze espèces, dont une seule vient en Europe, c'est la Balsamine des jardins et la Balsamine des bois. *Dans la* BALSAMINE, *la capsule qui contient les graines s'ouvre, à l'époque de la maturité, en cinq valves qui se contractent et se roulent en dedans. Ce petit phénomène s'opère souvent au moindre contact.* (Duméril.)

BALSAMINÉES, n. f. pl. (*balsamier.*) Bot. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le g. Balsamine.

BALSAMIQUE, adj. des 2 g. (βάλσαμον, baume; gr.) Qui a une propriété, une vertu analogue à celle du Baume: *Cette plante a une odeur* BALSAMIQUE, *une vertu* BALSAMIQUE. (Acad.)

— Méd. Il se dit des médicaments qui ont les propriétés ou l'odeur des baumes, ou dans la composition desquels entre un baume: *Employer des médicaments* BALSAMIQUES. || Substantiv.: *Employer des* BALSAMIQUES. (Acad.)

— Par extens. Embaumé, parfumé: *Air* BALSAMIQUE, air chargé des parfums qui s'exhalent des plantes.

— Fig. Qui a une vertu calmante, qui tranquillise:

. . . . . La consolation
D'avoir fait de ses biens la distribution
Répand au fond du cœur un repos sympathique,
Certaine quiétude et douce et *balsamique.* (Regn.)

BALSAMITE, n. f. (βάλσαμον, baume; gr.) Pron: *bal-za-mitt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, ainsi nommées à cause de leur odeur balsamique: *Une odeur forte, aromatique et agréable, une saveur amère et chaude, doivent faire considérer la* BALSAMITE *comme un stimulant très-énergique.* (A. Rich.)

BALSAMODENDRON, n. m. (βάλσαμον, baume, δένδρον, arbre; gr.) Bot. Le Balsamier ou Baumier.

BALTADGI, n. m. Officier préposé à la garde du harem.

BALTIMORE, n. m. Pron. *bal-ti-mor.* — Zool. Oiseau d'Amérique, du genre Troupiale. Il est un peu plus gros qu'un moineau: *Le* BALTIMORE *a pris son nom de quelque rapport aperçu entre les couleurs de son plumage ou leur distribution, et les armoiries de mylord Baltimore.* (Buff.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

BALUETTES, n. f. pl. Pron. *ba-lu-ètt.* — Pêche. Baguettes que l'on ajuste le long d'une ligne.

BALUSTRADE, n. f. (*balustre.*) Pron. *ba-luss-trad.* — Rangée de balustres portant une tablette d'appui, et servant d'ornement, de garde-fou, de séparation ou de clôture. *On enferme les autels par une* BALUSTRADE *de marbre, de bois, etc.* (Trév.) *Dans les jardins, les talus, les terrasses, les rampes, les* BALUSTRADES *peuvent très-bien se marier avec une végétation indépendante et des plantations irrégulières: il doit même résulter de cette alliance des contrastes du plus grand effet.* (Vitet.)

— Par extens. Toute sorte de clôture qui est à jour, et à hauteur d'appui: *Trois jeunes femmes, gracieusement accoudées sur la* BALUSTRADE, *regardaient passer notre barque en silence.* (Lamart.)

BALUSTRE, n. m. (βαλαύστιον, fleur du grenadier sauvage; gr.) Sorte de petit pilier façonné: *Des* BALUSTRES *taillés grossièrement soutiennent les rampes des escaliers.* (V. Hugo.) *A mes pieds règne une longue bordure de* BALUSTRES, *sur laquelle mes yeux glissent avec plaisir, comme sur les festons d'une dentelle élégante.* (Vitet.)

— Assemblage de plusieurs balustres; il se dit surtout d'une rangée de petits piliers qui servent de clôture dans une église ou dans une chambre: *Le* BALUSTRE *du lit d'un prince.* (Acad.) *Il y a un* BALUSTRE *de marbre à la chapelle de Notre-Dame.* (Trév.)

Ici s'offre un perron, là règne un corridor;
Là ce balcon s'enferme en un *balustre* d'or. (Boil.)

— Archit. *Balustre du chapiteau de la colonne ionique,* partie latérale du rouleau qui fait la volute.

— Technol. Pilier d'un guéridon, ou monture d'un chandelier taillée en balustre. || Petite colonne façonnée qui orne le dos d'une chaise. || Ornement ménagé au-dessous de l'anneau d'une clef de serrure.

BALUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Balustrer: *Un escalier* BALUSTRÉ. *Une terrasse* BALUSTRÉE.

BALUSTRER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*balustre.*) Orner, entourer d'une balustrade. || Peu usité.

BALUX, n. m. Il se dit du sable de certaines rivières qui contient des parcelles d'or.

BALVANE, n. m. Piège pour la chasse des gélinottes.

BALZAN, adj. m. *Cheval balzan,* cheval noir ou bai qui a des balzanes, des marques blanches aux pieds.

BALZANE, n. f. Pron. *bal-zann.* — Marque blanche aux pieds d'un cheval.

BAMBIN, n. m. (βαμβαίνω, je bégaie; gr.) Pron. *ban-bain.* — Très-fam. Un enfant, un petit garçon: *Ce* BAMBIN *nous fait faire tout ce qu'il veut. J'ai été atterré des maximes de conduite que me citaient des* BAMBINS *de seize ans sortant du collège.* (Stendhal.)

BAMBLA, n. m. Zool. Espèce d'oiseau du genre Fourmilier; il habite l'intérieur de la Guyane: *Le* BAMBLA *est un petit oiseau très-rare; par sa ressemblance avec les autres fourmiliers, il nous paraît être du même genre.* (Buff.)

BAMBOCHADE, n. f. (*bamboche.*) Pron. *ban-bo-chad.* — Genre de peinture qui consiste à représenter des sujets grossiers ou burlesques, des scènes rustiques ou populaires: *Il ne peint que la* BAMBOCHADE. (Acad.) *Callot a donné un type noble au grotesque idéal, appelé* BAMBOCHADE.

— Tableau de ce genre: *Les* BAMBOCHADES *de Teniers.* (Acad.)

BAMBOCHE, n. f. (*bambin.*) Pron. *bam-bo-ch.* — Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires: *Spectacle des* BAMBOCHES; *faire jouer des* BAMBOCHES. (Acad.)

— Par dénigr. Personne mal faite et de petite taille: *Cet homme est une vraie* BAMBOCHE. (Acad.)

— Au plur. Pop. Parties de plaisir où l'on se livre à une gaieté grossière; amusements immodérés qui tiennent de la débauche: *Faire des* BAMBOCHES. (Ac.)

— Bot. Petite branche légère, jet effilé du Bambou: *On appelle* BAMBOCHES *de jeunes tiges de Bambou, dont on fait des cannes légères.* (Jussieu.)

BAMBOCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bamboche.*) Pop. Se livrer sans retenue à la débauche.

BAMBOCHEUR, EUSE, n. (*bamboche.*) Pron. *ban-bo-cheur, cheuz.* — Pop. Celui, celle qui a l'habitude de faire des bamboches.

BAMBOU, n. m. Pron. *ban-bou.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, qui atteint jusqu'à soixante pieds d'élévation et qui croît naturellement aux Indes. Ses tiges servent à construire des édifices, ou à faire des meubles et de petits ustensiles. Les jets effilés servent à faire des cannes: *Lorsque le* BAMBOU *est jeune, ses pousses contiennent une substance médullaire fort tendre, et très-agréable au goût.* (Duméril.) *On trouve souvent dans les mines de houille des empreintes de plantes qui paraissent appartenir au genre* BAMBOU. (De France.) *On l'enterra au pied d'une touffe de* BAMBOUS, *où elle aimait à se reposer.* (B. de St-P.)

BAMBOULA, n. m. Sorte de tambour des nègres d'Haïti.

BAMBOUR, n. m. Pron. *ban-bour.* — Zool. Espèce d'abeilles de l'île de Ceylan, qui construisent leurs ruches au sommet des arbres: *Les* BAMBOURS *ont des dimensions plus grandes que nos abeilles.* (Duméril.)

BAMBUSACÉ, ÉE, adj. (*bambou.*) Bot. Qui ressemble au bambou.

— *Bambusacées,* n. f. pl. Famille de plantes graminées qui a pour type le genre Bambou.

BAN, n. m. (*bann,* publication, exil; all.) Publication, proclamation, mandement fait à cri public pour annoncer, ordonner ou défendre quelque chose: *Publier un* BAN.

— Sorte de batterie qu'on fait sur une caisse avant de publier à haute voix une annonce ou une proclamation: *Battre un* BAN. (Acad.)

— Prov. *Battre un ban,* Mentir, tromper.

— Féod. Appel que le seigneur féodal faisait à ses vassaux pour le suivre à la guerre, ou lui payer leurs redevances: *On a publié un* BAN *de guerre.*

— *Ban et arrière-ban.* Suivant quelques historiens, le *ban* était l'appel fait par le prince aux nobles tenant de lui leurs fiefs immédiatement; et l'*arrière-ban,* l'appel fait à ceux qui ne tenaient de lui que médiatement: *Le* BAN *se rapportait aux fiefs, et l'*ARRIÈRE-BAN *aux arrière-fiefs.* (Lav.) *Le* BAN *et l'*ARRIÈRE-BAN *est un mandement à tous gentilshommes, et autres tenant fiefs et arrière-fiefs, de venir à la guerre pour le service du prince.* (Trév.)

— Par extens. L'assemblée des nobles convoqués par le seigneur et réunis en corps d'armée. Dans cette acception il est toujours joint à *arrière-ban*: *Convoquer le* BAN *et l'*ARRIÈRE-BAN. (Acad.) *Le* BAN *et* ARRIÈRE-BAN *est longtemps à se mettre en campagne.* (Trév.)

— Aujourd'hui, Les deux classes aptes au service militaire: *ban* se dit de la classe des hommes les plus jeunes et les plus valides qu'on appelle sous les armes au premier danger; *arrière-ban,* de la classe des hommes les plus âgés, qu'on ne mobilise que dans les grands périls.

— Fig. *Le ban et l'arrière-ban,* toutes les forces et tous les secours dont on peut disposer pour le succès de quelque affaire: *Convoquer* LE BAN ET L'ARRIÈRE-BAN *de ses amis, de ses clients.*

— Proclamation qui se fait dans une église pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes, ou que quelqu'un veut prendre les Ordres sacrés; affiche annonçant une promesse de mariage. *Publier des* BANS; *obtenir une dispense de* BANS. (Ac.) *Le concile de Trente a ordonné la publication de trois* BANS, *pour empêcher les mariages clandestins.* (Trév.) *On peut acheter les deux derniers* BANS *quand le premier a été publié.* (Furet.) *La publication des* BANS *suit les fiançailles.* (Châteaubr.) *L'archevêque de Paris, pour suppléer aux* BANS *et aux formes ordinaires, devait aussi, comme diocésain, être présent à la célébration.* (St-Sim.)

— *Ban de vendange,* publication qui annonçait le jour où les vendanges s'ouvriraient: *Le* BAN DE VENDANGE, *considéré comme droit seigneurial, a été aboli.* || Admin. Droit qui appartient à la police, de fixer l'époque à laquelle doit commencer la vendange.

— *Ban à vin,* ou *Banvin.* V. BANVIN.

— *Four à ban, moulin à ban, pressoir à ban,* four, moulin, pressoir appartenant à un seigneur, et dont les vassaux se servaient en lui payant un droit.

— *Ban du seigneur,* l'amende due au seigneur pour avoir enfreint ses ordonnances.

— *Ban épiscopal,* amende imposée par un évêque.

— *Ban synodal,* juridiction d'un synode, ressort dans lequel les statuts d'un synode sont exécutoires.

— Anc. Circonscription de territoire: *Chaque* BAN *avait sous soi un certain nombre de bourgs.*

— *Ban d'exemption,* territoire dans lequel étaient circonscrites les immunités d'une église, d'un chapitre.

— Anc. *Donner à ban,* abandonner au public.

— Bannissement, exil: *Il lui a été enjoint de garder son* BAN. (Acad.) *Le* BAN *qui l'a mis hors de son pays, semble l'avoir mis hors du monde.* (Chât.) *Serais-je encore assez malheureux pour vous avoir à mes trousses? Est-ce que je n'ai pas gardé mon* BAN? (Le Sage.)

— Dans l'ancienne constitution du corps germanique, *Mettre quelqu'un au ban de l'Empire,* le déclarer déchu de ses droits, de ses dignités, et le proscrire: *L'empereur le* MIT AU BAN DE L'EMPIRE; *il n'en fit que rire.* (V. Hugo.)

— Par analog. *Mettre une ville au ban de l'Empire, ou au ban impérial.* (Acad.)

— Sorte de mousseline unie et fine des Indes.

— Au pl. Chasse. Les lits des chiens.

BAN, n. m. (*Isban,* hongr.; m. sign.) Anc. Nom donné autrefois aux gouverneurs militaires de certaines provinces limitrophes de Hongrie et de Turquie.

— On dit encore aujourd'hui le *Ban des Croates.*

BANAL, ALE, adj. (*ban.*) Féod. Il se disait de certaines choses dont un seigneur était propriétaire, et dont il pouvait contraindre ses vassaux à se servir en lui payant un droit: *Moulin* BANAL; *four* BANAL; *pressoir* BANAL. (Acad.) *Y a-t-il encore quelque part un* FOUR *ou un* MOULIN BANAL *à supprimer?* (Thiers.)

Je poursuis un procès qu'on m'a sottement fait.
Pour certain *four banal,* sis sur mon territoire. (Regn.)

— Par extens. et fig. Qui sert à tout le monde, qui est à la disposition de chacun, qui ne se refuse à personne: *Témoin* BANAL; *caution* BANALE; *cœur* BANAL; *civilité* BANALE. (Acad.) *Ne soyez ni commun, ni* BANAL, *ni empressé: trois écueils.* (H. de Balz.)

— Qui a été souvent répété, qui se trouve dans toutes les bouches: *On lui a fait un compliment* BANAL. (Acad.)

Les marquis avinés, se croisant dans la fange,
S'accostaient d'une injure ou d'un refrain *banal.* (A. de M.)

— Vulgaire, commun: *Un certain goût* BANAL *et conventionnel pénétrait dans tous les ateliers, et leur donnait à tous une même physionomie.* (Vitet.)

— Où tout le monde passe: *Chemin* BANAL.

Paris était pour elle un séjour étranger;
Son exil à ses yeux n'avait fait que changer;
Cette ville *banale* était pour elle amère. (Lamart.)

— Il fait au plur. m. *Banaux*: *Des fours* BANAUX, *des moulins* BANAUX.

BANALITÉ, n. f. (*banal.*) Féod. Droit qu'avait le seigneur d'un fief d'imposer à ses vassaux et sujets l'usage de son four, de son moulin, de son pressoir, etc., moyennant redevance: *La violence des seigneurs et la pauvreté des peuples ont apparemment été la première origine de la* BANALITÉ. (Trév.)

— Fig. Caractère de ce qui est vulgaire: *La* BANALITÉ *du style, des pensées d'un écrivain.*

— Par extens. Écrit ou discours banal: tout ce qui

est vulgaire dans les arts ou la littérature : *Ne dire, n'écrire que des* BANALITÉS. *Quand Philippe de Champagne eût été plus jeune et cent fois plus hardi, il n'aurait pu réformer les* BANALITÉS *académiques ni faire dominer les idées de simplicité.* (Vitet.)

— Plus génér., Ce qu'il y a de commun, de vulgaire, dans la conduite d'une personne : *La trop grande confiance diminue le respect ; la* BANALITÉ *nous vaut le mépris.* (H. de Balz.)

BANANE, n. f. Pron. *ba-nann.* — Bot. Fruit du bananier ; il a une chair molle, jaunâtre, et pleine d'un suc dont le goût est fort agréable. On le sèche comme les dattes et les figues, pour le conserver ; on le réduit aussi en farine, et l'on en fait une sorte de pain. A Cayenne et dans les Antilles, on en retire généralement une boisson connue sous le nom de *vin de banane* : *On peut conserver les* BANANES *en les desséchant au soleil, à la manière de nos figues.* (Richard.) *A Cayenne, on regarde le vin de* BANANE *comme salutaire et nécessaire pour les nègres.* (Tessier.)

— Adjectiv. *Les fruits de la* FIGUE BANANE *sont généralement plus petits que ceux du bananier ordinaire, mais leur saveur est beaucoup plus sucrée.* (Rich.)

BANANERIE, n. f. Plantation de bananiers : *En plantant des rejets à des époques différentes, on a des bananes toute l'année ; et une fois que la* BANANERIE *est établie, elle se renouvelle d'elle-même.* (Tessier.)

BANANIER, n. m. Pron. *ba-na-nier.* — Genre de plantes de la famille des Musasées, composé de plantes annuelles remarquables par leur grandeur et par la beauté de leur port. Chaque tige de bananier périt après la maturité de ses fruits, laissant un rejeton qui vient prendre sa place. Les feuilles du bananier sont longues de six à dix pieds sur deux pieds de large et sont employées dans les deux Indes et en Afrique à couvrir les habitations. La tige est tendre, succulente, et fournit une très-bonne nourriture aux animaux domestiques. On prépare une espèce de fil avec les gaines de la tige : *Le* BANANIER *par ses fruits fournit un aliment abondant ; la moelle de la jeune tige contient une grande quantité de fécule qui peut être employée aussi comme aliment, et l'on peut avec ses fruits préparer une liqueur fermentée, fort utile dans les pays tropicaux.* (Achille Rich.) *Le nègre se rappelle toujours sa case, sa zagaie, son* BANANIER. (Châteaubr.)

BANANISTE, n. m. (*bananier.*) Pron. *ba-na-nist.* — Zool. Petit oiseau de Saint-Domingue qui appartient au genre Bec-fin. Il se rencontre souvent sur les bananiers : *Outre les bananes, le* BANANISTE *se nourrit d'oranges, de cirouelles, d'avocats, et même de papayes.* (Buff.)

BANAT, n. m. (*ban.*) Anc. Dignité de ban, en Hongrie et en Turquie.

— Province gouvernée par un ban.

BANC, n. m. (*bank*, m. sign. ; all.) Pron. *ban.* — Long siége où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble : BANC *de bois, de pierre, de fer, de gazon. On se regardait en montant sur les* BANCS, *on se donnait réciproquement un signal de départ.* (Kératry.) *Ils doivent être graves, sérieux et impassibles comme des juges sur leurs* BANCS. (Vitet.) *Il pria ces étrangers de se reposer sur un* BANC *de gazon.* (B. de St-Pierre.)

Je m'assis dans un angle, au bord du *banc* de pierre. (Lam.)

En entrant dans ces palais immenses de Monte-Cavallo et du Vatican, le voyageur est étonné de trouver sur le moindre BANC *de bois le nom et les armes du pape qui l'a fait faire.* (Stendhal.)

Auprès de ma retraite, est un *banc* de rocher
Où je puis à mon gré m'asseoir ou me coucher. (Lamart.)

— *Les* BANCS *de l'école*, les bancs sur lesquels s'asseyent les écoliers, les étudiants, dans les salles des colléges, dans les amphithéâtres des facultés.

J'ai langui trop longtemps sur *les bancs de l'école*. (Ét.)

— Par extens. L'école, le collége même : *Il est encore sur* LES BANCS DE L'ÉCOLE ; *nous ne faisions que de quitter* LES BANCS DE L'ÉCOLE.

— *Être sur les* BANCS, *se mettre sur les* BANCS, être, entrer au collége ; suivre, commencer à suivre les cours d'une faculté : *Dans les anciennes universités, on ne pouvait être reçu docteur sans avoir été cinq ans au moins* SUR LES BANCS. *Depuis deux ans qu'il est sur les* BANCS, *il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre école.* (Mol.)

— *Se mettre, monter sur les* BANCS, se disposer à discuter, à traiter quelque question dans les formes, comme on fait à l'école.

Réponds-moi donc, docteur, et *mets-toi sur les bancs.* (Boil.)

Le bonnet de docteur couvre mes cheveux blancs,
Et pour argumenter je *monte sur les bancs*. (C. Del.)

— *Le* BANC *d'honneur*, celui qu'occupent les élèves qui ont obtenu les premières places par leurs compositions.

— Anc. Place d'honneur réservée à un certain ordre de personnes, soit à cause de leur rang social, soit à cause de leurs fonctions.

— *Le* BANC *de la noblesse, le* BANC *des députés des villes*, etc., la place affectée à l'ordre de la noblesse, du tiers état, dans les assemblées où les trois ordres de l'État étaient réunis. ‖ Par extens. Dans les assemblées politiques, les membres de ces ordres eux-mêmes.

— *Le grand banc*, celui sur lequel siégeaient les présidents à mortier, et qui était plus élevé que celui des conseillers : *On appelle messieurs du* GRAND BANC *les présidents à mortier.* (Trév.) *On appelle ce banc le* GRAND-BANC, *dans le jargon du palais, pour encenser les mortiers qui l'occupent.* (St-Sim.)

— Par extens. Le corps même des présidents à mortier : *Le* GRAND BANC *fut de cet avis.* (Acad.)

— *Le banc des évêques*, se dit en Angleterre, du banc où siégent les évêques et archevêques dans la chambre des lords, et par extens. de ces évêques eux-mêmes : *Tout le* BANC DES ÉVÊQUES *vota contre le bill proposé.* (Acad.)

— *Banc d'église*, banc où une famille a seule le droit de se placer pendant le service divin.

— *Banc de l'œuvre*, la tribune réservée aux marguilliers et aux officiers de la fabrique, et qui est ordinairement en face de la chaire.

— *Banc des avocats*, les banquettes sur lesquelles s'asseyent les avocats dans les tribunaux.

— Anc. *Banc d'avocat, de procureur*, bureau attenant à la salle du palais, où les avocats, les procureurs conféraient avec leurs clients.

— *Banc des accusés*, banc où siégent les accusés pendant le cours des débats publics.

— En Angleterre, *Banc du roi*, cour souveraine où le roi siégeait autrefois en personne. C'est dans cette cour qu'on plaide les causes de la couronne. *Le Banc du roi* connaît aussi des trahisons et des complots contre la sûreté de l'État.

— Absol. Conseil de la couronne : *On venait d'étrangler à Constantinople deux vizirs du* BANC. (Volt.)

— *Banc commun*, en Angleterre, seconde cour de justice : elle connaît des affaires ordinaires et civiles.

— Mar. Siéges ou banquettes propres à différents usages sur les navires. ‖ *Banc de quart.* Anc. Le siége du capitaine et de l'officier de manœuvre, placé au milieu du navire, près du mât d'artimon ; aujourd'hui, Les petits marche-pieds placés sur le gaillard d'arrière, et servant de banc à l'officier de quart : *Nous nous assîmes sur le* BANC DE QUART, *regardant descendre le soleil et monter les vagues.* (Lamart.)

— *Banc de rameurs*, ou *banc de galère*, longue pièce de bois couverte de cuir, sur laquelle des rameurs sont assis pour tirer à la même rame : *Elle aperçut des* BANCS DE RAMEURS *mis en pièces.* (Fén.)

— Par extens. *Banc de rameurs*, les rameurs qui occupent le même banc : *Un coup de canon a emporté tout un* BANC. (Acad.)

— *Bancs des embarcations*, planches qui les traversent dans leur longueur, et sur lesquelles siégent les rameurs.

— Géogr. phys. Général. Toute élévation marquée au-dessus du fond de la mer ; tout amoncellement de matière solide qui s'élève vers la surface de l'eau : BANC *de sable.* BANC *de rochers.* BANC *de corail. Les* BANCS *peuvent être formés de sable ou de roche ; les uns sont à fleur d'eau, d'autres sont placés à une grande profondeur, comme le* BANC *de Terre-Neuve.* (Lacr.)

— Fig. *Ces nues se déroulaient en zônes diaphanes de satin blanc, ou formaient dans les cieux des* BANCS *d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur élasticité.* (Chât.)

— Écueil, roche d'une certaine étendue, cachée sous l'eau ; grand amas de sable, de galets, etc., présentant un danger ou un obstacle à la navigation : *On désigne, par la dénomination de* BANCS, *des amas de sable ou de gravier qui se trouvent ou dans la mer, ou dans les fleuves, les rivières et les lacs ; mais principalement dans les eaux qui ont des mouvements.* (Brongniart.) *Rencontrer un* BANC. *Se briser contre un* BANC. *Une mer pleine de* BANCS *et de récifs. Ce navire a échoué sur un* BANC *de sable.* (Acad.) *La vague qui brise toujours sur les* BANCS *les fait reconnaître aux navigateurs.* (A. Jal.)

— *Banc de glace*, masse de glace d'une grande étendue, flottante et presque immobile, qu'on rencontre en mer près des pôles : *Les Hollandais pêcheurs de baleines donnent aux espaces gelés des pôles qui ont plus d'un demi-mille de diamètre, le nom de* BANCS DE GLACE. (Gérardin.)

— Pêch. Masse considérable d'animaux aquatiques qui voyagent ensemble, de poissons réunis sur le même point pour frayer : *Les thons, les bonites, les maquereaux, les morues, etc., se réunissent et voyagent par* BANCS. (Daudin.) *Un célèbre voyageur a rencontré un* BANC *de poissons morts flottant sur l'eau, qui avait plus d'une lieue d'étendue.* (H. Cloquet.) *Un* BANC *d'huîtres.* (Acad.)

— Géol. Lit, assise de pierre ; il se dit ordinairement des couches secondaires d'un terrain, lorsque la roche qui le compose est solide et pierreuse : *La montagne de Breetenbrunn en Saxe est composée de lits alternatifs de gneiss et d'amphibolite, entre lesquels on trouve un* BANC *de fer sulfuré magnétique.* (Brongn.) *Les lits d'argile se sont formés avant les* BANCS *de pierre calcaire.* (Buff.)

— Dans les carrières, Lit, étage de pierres, hauteur des pierres parfaites. ‖ *Banc de*, ou *du ciel*, le lit supérieur et le plus dur qu'on laisse sur des piliers qui le soutiennent de distance en distance, afin qu'il serve comme de plafond ou de ciel à la carrière : *Il y a des carrières où l'on trouve deux* BANCS DE CIEL. (Trév.) ‖ Dans les carrières d'ardoise, Long parallélipipède formé par deux foncées.

— Technol. Impr. Espèce de table sur laquelle les imprimeurs posent les feuilles à imprimer, et celles qui sortent de la presse. ‖ Fond. Table oblongue, sur laquelle on pose les caractères à mesure qu'on les fond. ‖ Manuf. de gl. Sorte de grande table composée de fortes planches, sur laquelle on pose les glaces que l'on veut dégrossir ou adoucir. ‖ Verrer. Siége où le maître s'assied pour faire l'embouchure et poser la cordeline. ‖ Orfév. *Banc à tirer*, la machine en bois dont les orfévres se servent pour tirer le fil d'or ou d'argent à travers la filière. ‖ *Banc à dégrossir*, le banc sur lequel les tireurs d'or donnent le 3e tirage à l'or. ‖ *Banc à river*, instrument dont les horlogers se servent pour river certaines roues sur leur pignon. ‖ *Banc à couper*, sorte d'établi au milieu duquel les cisailles sont attachées par une de leurs branches. ‖ *Banc à ourdir*, siége sur lequel porte la manivelle qui fait tourner l'ourdissoir ; on lui donne aussi le nom de *selle à ourdir*. ‖ Parties de l'ourdissoir, dont les unes sont fixes, les autres mobiles. ‖ Chez les cardeurs, Planche d'un pied de large, allant en pente par un bout, et sur laquelle portent toutes les parties du rouet. ‖ Brasser. *Banc de cuve*, Planches qui entourent les cuves. ‖ Salpêtr. Sorte de madriers sur lesquels sont posés les cuviers aux lessives. ‖ Salin. Endroit clos, couvert, pratiqué à côté de la grande poêle où le sel séjourne avant d'être porté aux magasins.

— Véner. Lit des chiens.

— Chir. anc. *Banc d'Hippocrate*, Espèce de bois de lit, sur lequel on étendait le malade pour réduire les luxations et les fractures.

BANCA, n. m. Bot. Palmier des Philippines.

BANCAL, ALE, adj. Pron. *ban-kal.* — Fam., qui a les jambes tortues : *Il était laid,* BANCAL, *et déjà même assez vieux.* (Marm.)

— Substantiv. *Un* BANCAL. *Une* BANCALE.

— Armur. Sabre recourbé : *Armé d'un* BANCAL.

BANCASSE, n. f. (*banc.*) Pron. *ban-kass.* — Mar. Coffre servant de banc dans les galères et les navires.

BANCHE, n. f. (*banc.*) Pron. *ban-ch.* — Géol. Banc de marne argileuse feuilletée et disposée en couches, qu'on trouve près des bords de la mer, et qui ne se découvre pas : *Réaumur a désigné, sous le nom de* BANCHE, *une marne argileuse, feuilletée et solide, qu'il croyait durcie par les eaux de la mer.* (Brongniart.)

— Technol. Une des deux grandes planches du moule dans lequel on fait le pisé.

BANCHÉE, n. f. (*banche.*) Pron. *ban-ché.* — Technol. Ce que l'ouvrier qui fait le pisé emploie de matière à la fois.

BANCO, adj. Pron. *ban-kô.* — Change. Mot emprunté de l'italien, qu'on emploie dans certaines villes de commerce, pour distinguer les valeurs en banque des valeurs courantes. *Cent florins* BANCO.

— Jeu. *Faire banco*, tenir tout l'argent qu'il y a sur jeu.

BANCOUL, n. m. Pron. *ban-koul.* Fruit du Bancoulier ; c'est une noix à deux lobes ou deux coques, recouverte d'un brou, et renfermant une graine globuleuse : *Les graines du* BANCOUL *sont indigestes et aphrodisiaques.* (Jussieu.)

BANCOULIER, n. m. Arbre de la famille des Euphorbiacées ; il se trouve dans les îles de la mer du Sud et dans l'île de la Réunion.

BANCROCHE, adj. et n. des 2 g. Pron. *ban-kroch.* — Fam. et ironiq. Bancal ; rachitique. *Une vieille, sale,* BANCROCHE *et édentée.* (H. de Balzac.)

BANDAGE, n. m. (*band*, lien ; allem.) Pron. *ban-*

daj. — Assemblage des bandes ou compresses et autres pièces analogues qui servent à maintenir un appareil sur une partie quelconque du corps : *Appliquer un* BANDAGE. *Défaire, serrer, desserrer un* BANDAGE.

— Particul. Bande d'acier élastique courbée en arc, garnie à l'extrémité d'une ou deux pelotes, et qu'on attache par une courroie autour des reins pour contenir les hernies ou descentes. *Lorsqu'on laisse crier les enfants trop fort et trop longtemps, ces efforts leur causent des descentes, qu'il faut avoir grand soin de rétablir promptement par un* BANDAGE. (Buff.)

— *Bandage simple*, bandage herniaire garni d'un seul côté. ‖ *Bandage double*, celui qui est garni de deux pelotes pour la double hernie.

— Action de bander une plaie, et de l'entourer de bandes, de compresses, etc. : *Faire un* BANDAGE; *ce médecin entend bien le* BANDAGE. (Acad.)

— Mécan. Bande de fer qui entoure extérieurement la jante d'une roue, et porte directement sur le sol : *Le* BANDAGE *de ces roues est en mauvais état.* ‖ Fond. Assemblage de bandes de fer plat que les fondeurs appliquent sur les moules des ouvrages qu'ils veulent fondre. ‖ Armur. Assemblage de pièces qui servent à bander une arbalète, un pistolet, etc.

BANDAGISTE, n. m. (*bandage.*) Pron. *ban-da-jist.* — Celui qui fait les bandages en général, et spécialement les bandages herniaires.

— Adj. *Chirurgien bandagiste*, celui qui fait les bandages herniaires, et qui les applique.

BANDE, n. f. (*Band*, lien ; all.) Sorte de lien, plat et large, pour bander, serrer ou envelopper quelque chose ; il s'emploie absol., ou suivi d'un compl. qui en détermine l'espèce ou la destination : BANDE *de toile, de fer, de papier*, etc. *Mettre une* BANDE *de fer à une roue.* (Acad.) *Il faut trois* BANDES *de fer pour attacher une flèche de carrosse.* (Trév.)

— Génér. Tout morceau d'étoffe, de cuir, de métal ou d'autre matière, qui est plus long que large, quelle qu'en soit la destination : *Une petite* BANDE *de cuir doux.* (Buff.) *La toge prétexte était bordée d'une* BANDE *de pourpre.* (Acad.) *Un lit de quatre pieds à* BANDES *de point de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive.* (Mol.)

— *Mettre un journal sous bande*, l'entourer d'une bande de papier ou de deux bandes qui se croisent. *Envoyer des brochures sous* BANDE *par la poste.* (Acad.

— Particul. Chir. Pièce de toile ou d'étoffe longue et étroite, dont on se sert pour faire les bandages : *La* BANDE *d'une saignée.* (Acad.)

De son flanc déchiré j'ai d'une large *bande*
Fermé, sous un lin pur, la blessure plus grande. (Lamart.)

— On nomme *Plein* l'étendue de la *bande* comprise entre les deux extrémités ; et l'on donne le nom de *Chefs* aux deux bouts. ‖ *Bande roulée à un chef*, *à deux chefs*, roulée par un bout, par les deux bouts.

— Théâtre : *Mettre une bande sur l'affiche*, mettre sur l'affiche du jour une bande qui indique un changement de spectacle, pour une cause quelconque :

……. L'affiche, en proie aux curieux,
D'une *bande* traîtresse épouvante les yeux. (C. Del.)

— Par extens. Il se dit de certaines choses qui sont plus longues que larges : BANDE *de gazon. Une* BANDE *de terre sépare nos propriétés.* (Acad.)

— Astron. Par analog. BANDE *obscure. Des* BANDES *lumineuses s'étendent à l'horizon.* (Acad.) ‖ *Bandes de Jupiter*, zones obscures qui traversent le disque de Jupiter. ‖ *Bandes de Saturne*, zones analogues, mais plus larges et plus claires.

— Hist. nat. Large raie transversale, d'une couleur différente de celle du fond : *Les* BANDES *ou cercles qu'on remarque sur la robe de certaines coquilles sont ou de niveau, ou en saillie, ou en creux.*

— Anat. Il se dit de certaines parties allongées, étroites et peu épaisses : BANDE *médullaire*, BANDE *charnue*, BANDE *ligamenteuse.* (Acad.)

— Mar. Le côté du navire considéré dans sa longueur : BANDE *du nord*, BANDE *du sud. Si* babord *et* tribord *ont prévalu dans le vocabulaire maritime, le mot* BANDE *n'a point été rejeté tout à fait pour cela.* (A. Jal.) ‖ *Bande de sabords*, toute une rangée de sabords sur un vaisseau.

— *Donner la bande*, ou *à la bande*, se dit d'un navire qui incline d'un côté : *Si un vaisseau* DONNE À LA BANDE, *lorsque le temps est beau et que la voilure n'est pas exagérée, c'est qu'il manque de la stabilité, sans laquelle il est exposé aux plus grands dangers.* (A. Jal.) ‖ *Ce navire est à la bande*, il est penché sur un côté. ‖ *Mettre un bâtiment à la bande*, faire qu'il incline sur le côté, de sorte qu'on puisse visiter sa carène : *Quand on veut nettoyer un vaisseau, ou, comme on dit, l'espalmer, on le couche sur un de ses flancs, on le* MET À LA BANDE, *en passant des poids d'un côté à l'autre.* (A. Jal.) ‖ *Demi-bande*, inclinaison moyenne qu'on donne à un navire, lorsqu'on n'a qu'une partie de la carène à visiter : *Si l'on incline le bâtiment jusqu'à voir sa quille, on lui donne une* BANDE *entière ; si on ne le couche qu'à moitié, on ne lui donne qu'une* DEMI-BANDE. (A. Jal.) ‖ On dit qu'*Un navire touche à la bande*, lorsqu'il tombe sur le flanc.

— Laize ou largeur d'une toile à voile.

— Pièce de toile goudronnée qu'on met sur les coutures des vaisseaux.

— *Bande de ris* ou *des ris*, forte bande de toile cousue sur les voiles pour les renforcer à l'endroit où passent les garcettes. ‖ De peur que les trous par lesquels passent les tresses ou garcettes ne fassent déchirer la voile, on la double en cet endroit d'une largeur de toile qui prend le nom de *bande des ris.*

— *Larguer une manœuvre en bande*, haler un cordage et le lâcher tout d'un coup, au lieu de le filer doucement de main en main.

— *Amène en bande !* commandement pour amener promptement une vergue, une voile.

— Pêch. *Bandes de filet*, espèces d'ailes qu'on ajouté quelquefois à certains filets.

— Archit. Certains membres d'architecture, plats et de saillie, tels que ceux des architraves, des chambranles, des impostes, des archivoltes : *Le nombre des* BANDES *et leur disposition dans les architraves varient suivant les différents ordres.* (Mill.)

— *Bande de colonne*, le bossage dont on orne quelquefois le nu des ordres d'architecture, comme on voit aux galeries du Louvre, du côté de la rivière : *Le fût des colonnes est quelquefois orné de* BANDES. (Acad.) ‖ Dans ce sens, on dit plus souvent *Plate-bande.*

— Constr. Bandeaux de brique qu'on voit aux pourtours ou dans les trumeaux des croisées.

— Bill. Côtés intérieurs d'un billard : *Toucher la* BANDE. *Faire un carambolage par les quatre* BANDES. *Cette* BANDE *ne rend pas, n'est pas juste. Être collé sous* BANDE. (Acad.)

— *Grandes bandes*, celles qui s'étendent dans la longueur du billard. ‖ *Petites* BANDES, celles qui s'étendent dans la largeur.

— Trictrac. Les bords de la table qui sont vis-à-vis des flèches, pour y marquer les trous que l'on gagne.

— Imprim. Deux grandes tringles de bois, recouvertes de lames de fer, placées dans le milieu du berceau de la presse, et sur lesquelles roule le train.

— Pâtiss. Morceau de pâte disposé en mur autour d'une pièce de pâtisserie, pour contenir le dedans.

— Seller. *Bandes de selle*, deux pièces de fer plates, clouées aux arçons pour tenir la selle en état.

— Man. *Bande de garrot*, petite bande qui se trouve à l'arçon de devant.

— Blason. Une des pièces de l'écu, opposée à la barre, et qui va du haut de la partie droite au bas de la partie gauche : *Il portait de gueules à la* BANDE *d'or.* (Acad.) *La* BANDE, *quand elle est seule, doit régulièrement occuper le tiers de l'écu.* (Trév.)

— Anc. Bandière, écharpe, enseigne : *Au temps de la chevalerie,* BANDE *signifiait écharpe ; l'écharpe d'un suzerain devenait, la draperie de la bannière.*

— Fig. Collectiv. Les hommes qui se réunissaient sous la même bannière ou bande, ceux qui suivaient le même étendard : *Sergent des* BANDES. *Prévôt des* BANDES. *Maréchal des* BANDES. *Les* BANDES *d'Attila n'ont pas fait que ravager l'Europe orientale ; elles s'y sont implantées.* (Am. Thierry.)

— BANDE *de pied*, compagnie d'hommes de pied.

— Par extens. Il se dit des corps de troupes qui ne sont pas assujetties à une forte discipline : *On ne s'appelle légion qu'à la condition de la hiérarchie, de la discipline : autrement on est une* BANDE. (Salvandy.)

— Anc. *Bande d'artillerie*, une batterie.

— N. pl. Anc. Soldats d'infanterie : *Que sont devenues ces formidables* BANDES *wallones ?* (V. Cousin.) *Les vieilles* BANDES *espagnoles furent vaincues à Rocroy par le grand Condé.* (Acad.)

— *Bandes noires*, lansquenets, ou compagnie de gens de pied qui avaient un drapeau noir : *La France a eu, suivant les temps, pour auxiliaires ou pour antagonistes, les fameuses* BANDES NOIRES. (Bardin.)

— *La bande noire*, compagnie de spéculateurs qui achetait les grandes propriétés pour en vendre les matériaux : *Des* BANDES NOIRES *se sont formées pour démolir les châteaux, morceler les grandes fermes, et les vendre par faibles parcelles.* (Ch. Dupin.) *Dans ces provinces, nous avons nos* BANDES NOIRES *comme vous à Paris : elles détruisent tout, achètent de gros biens pour les revendre en détail, et, de profession, décomposent les grandes propriétés.* (P.-L. Cour.)

— Par dénigr. Parti, ligue : *Tous les gens de sa* BANDE. *Il est d'une autre* BANDE. (Acad.)

— Loc. prov. *Faire bande et lice*, se coaliser. ‖ *Ne tenir part ni bande*, rester neutre entre les partis.

— Troupe, compagnie, société : BANDE *bachique.* BANDE *d'écoliers, de musiciens.* BANDE *de bohémiens, de maraudeurs, de brigands. Conduire la* BANDE. *Être chef de* BANDE. *Si quelque femme survient, la* BANDE *joyeuse ne peut comprendre qu'elle ne sache point rire des choses qu'elle n'entend point.* (La Br.)

……..Tu serais parmi nous
Le seul sage au milieu d'une *bande* de fous. (And.)

Sans les lois, il peut se former des BANDES, *des associations passagères et désordonnées ; il ne saurait y avoir de société véritable.* (Portalis.) *De toute antiquité les bouches de l'Indus ont servi de repaire à des* BANDES *de pirates.* (Reynaud.) *Ailleurs les voleurs forment une* BANDE, *à Madrid c'est une corporation.* (V. Hugo.)

— Une division de la même société : *Se partager en deux* BANDES. *Se séparer en plusieurs* BANDES. (Trév.)

— *Faire bande à part*, se dit de quelques personnes qui se séparent d'une compagnie, pour rester unies seulement entre elles. ‖ Fig. Prendre un intérêt séparé de celui de la société avec laquelle on était lié.

— *La grande bande*, se disait autrefois des vingt-quatre violons du roi. ‖ Par analog. :

Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer
Le bal et la *grand'bande*, à savoir deux musettes,
Et parfois Fagotin et les marionnettes. (Mol.)

— Il se dit d'une troupe d'animaux qui se réunissent spontanément ou qu'on rassemble : *Une* BANDE *d'étourneaux, une* BANDE *de corbeaux. Ces oiseaux vont par* BANDES. (Acad.) *Il vient d'arriver une belle* BANDE *de bœufs au marché.* (Trév.)

BANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Bander. Qui est, qui a été bandé : *Une plaie* BANDÉE. *Front* BANDÉ. *Yeux* BANDÉS.

— Blas. Il se dit d'une pièce couverte de bandes : *Un écu* BANDÉ *de sable et d'or.* (Acad.)

BANDEAU, n. m. (*bande.*) Pron. *ban-dô.* — Morceau d'étoffe, en forme de bande, qu'on met autour du front, ou de la tête, comme vêtement ou comme ornement : *Se ceindre le front d'un* BANDEAU. *Elle met un mouchoir autour de sa tête, en guise de* BANDEAU. (Acad.) *Un turban est une espèce de* BANDEAU. (Lav.) *Ses cheveux étaient ramassés sous un* BANDEAU *d'une blancheur éblouissante.* (Ch. Nodier.)

— *Bandeau royal*, ou *bandeau des rois*, le diadème dont les rois se ceignaient la tête autrefois :

Il ne manque à mon front que le *bandeau royal.* (Rac.)
De ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le *bandeau des rois.* (Bérang.)

— Fig. *Ceindre le bandeau royal*, monter sur le trône.

— *Bandeau de religieuse*, bande de toile que les religieuses portent sur le front, au-dessus des yeux.

— *Bandeau de veuve*, celui que les veuves portaient en signe de renonciation aux plaisirs du monde, pendant l'année du deuil : *Les femelles des solitaires ont au-dessus du bec comme un* BANDEAU DE VEUVE. (Buff.)

— Bande ou morceau d'étoffe en plusieurs doubles, qu'on applique sur les yeux pour empêcher de voir : *La Justice et l'Amour sont représentés avec un* BANDEAU *sur les yeux.* (Lav.)

— Chir. Bandage qui sert à maintenir un topique sur le front, les yeux, ou sur une partie de la tête.

— Fig. Aveuglement moral produit par l'ignorance, la prévention, les préjugés ou les passions, et qui empêche l'esprit de voir les choses telles qu'elles sont véritablement : *La discorde avait mis un* BANDEAU *fatal sur tous les yeux.* (Rac.)

Déchirez le *bandeau* qui recouvre vos yeux. (Lamart.)

Un BANDEAU *de jour en jour plus épais nous a empêchés de voir l'abîme où nous allons tomber.* (Mably.)

L'Espagne doit un jour, d'un bras victorieux,
Combattre et déchirer le *bandeau* fanatique
Qu'une longue ignorance épaissit sur ses yeux. (C. Del.)

— Fig. *La fortune a un bandeau*, elle est aveugle dans la distribution de ses faveurs.

— Archit. Bande en saillie sur le nu du mur, autour d'une baie de porte ou de fenêtre, pour tenir lieu de chambranle. ‖ Plate-bande unie dont on entoure les croisées ou arcades.

— Plate-bande qui sépare les différents étages d'une maison, et qui rompt la monotonie d'une construction.

— Menuis. Planche mince et étroite qu'on met au pourtour des lambris pour tenir lieu de corniche.

— Art milit. Une des pièces de la ferrure de l'affût d'un canon appliquée sur la flasque à l'endroit de la crosse, pour fortifier cette partie.

BANDELETTE, n. f. (*bande.*) Pron. *band-lètt.* — Petite bande avec laquelle on entoure, on lie quelque chose : BANDELETTES *de laine*, BANDELETTE *d'un maillot.*

— Antiq. Petite bande qui, dans l'antiquité, servait à plusieurs usages sacrés : BANDELETTES *sacrées. Couvrir, orner de* BANDELETTES. *La* BANDELETTE *était un ornement du sacerdoce, auquel les prêtres joignaient quelquefois une couronne de laurier. Les victimes que l'on offrait en sacrifice étaient ornées de* BANDELETTES, *qui servaient à les conduire aux sacrificateurs.* (A. de Pontécoul.)

— Coiffure des matrones, des dames romaines : *Les dames romaines se coiffaient avec de petites* BANDELETTES, *qui étaient la marque de la pudeur et de la chasteté.* (Trév.)

— Archit. Petite moulure plate, unie, plus étroite encore que la plate-bande, et qu'on appelle *filet* ou *listeau*, selon la place qu'elle occupe dans les corniches ou autres membres d'architecture.

— Chirur. Bande qui sert à entourer une partie malade : BANDELETTE *découpée.*

— *Bandelette agglutinative*, celle qu'on enduit de diachylon, et qui, appliquée sur la peau, y adhère fortement.

— Bot. Raie ou bande colorée. || Tige aplatie en forme de bande.

BANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*band*, lien; allem.) Lier, serrer avec une bande : BANDER *le front.* (Acad.) *Il faut* BANDER *une plaie, afin d'empêcher que le sang ne se perde.* (Trév.)

— Mettre un bandeau sur les yeux : *On* BANDE *les yeux à un parlementaire ennemi qu'on reçoit dans une pièce de guerre.* (Acad.)

— Tendre fortement : BANDER *un câble.* BANDER *un ressort.* BANDER *la corde d'un arc*, ou simpl., BANDER *un arc.* (Acad.)

— Fig. *Bander son esprit*, l'appliquer fortement à une chose. *Il faut* BANDER SON ESPRIT *pour jouer aux échecs*, (Trév.) Plus souv. *Tendre son esprit.*

— Par analog. *L'Europe résistait aux deux États envahisseurs; elle* BANDAIT *contre eux toutes ses forces, pour employer l'énergique langue de Sully et de Matthieu.* (V. Hugo.)

— Archit. Poser les pierres d'une voûte; assembler les voussoirs et les claveaux sur les cintres de la charpente, et les fermer avec la clef : BANDER *un arceau.*

— Pâtiss. Garnir une tourte ou autre pièce de four de petites bandes de pâte croisées par-dessus.

— Mar. *Bander une voile*, y coudre des bandes de toile pour la fortifier.

— Passem. *Bander le semple*, donner aux ficelles du semple assez de tension pour prendre librement les cardes que le lacs amène.

— Bijout. Redresser une moulure sur le banc.

— Paum. *Bander la balle* ou simpl. *Bander*, pousser dans les filets avec la raquette une balle en mouvement, ou arrêtée.

— *Bander à l'acquit*, jouer à qui payera les frais en enlevant la balle. || On dit aussi *Jouer à bander.*

— Trictrac. *Bander les dames*, les mettre en trop grand nombre sur la même flèche.

= **Bander,** v. intr. ou neut. Être tendu : *Cette corde* BANDE *trop.* (Acad.) *Le vent faisait* BANDER *les voiles.* (Lav.)

— Faucon. *L'oiseau bande au vent*, il se tient sur les chiens, faisant la crécerelle.

— Prov. *Bander ses voiles, sa caisse*, s'en aller.

= **Se bander,** v. pr. Se mettre une bande, un bandeau : *Se* BANDER *la jambe.*

— Fig. *Se bander les yeux*, Les fermer volontairement, ou ne vouloir pas prendre garde à quelque chose de répréhensible.

— Fig. Se roidir opiniâtrément contre quelqu'un ou quelque chose; s'opposer fortement; se liguer : *Tous les seigneurs du parlement* S'ÉTAIENT *alors* BANDÉS *contre le roi.* (Trév.)

Mais puisqu'il est ainsi que le sort nous emporte,
Qui voudrait *se bander* contre une loi si forte? (Regnier.)

|| Cette expression a vieilli.

BANDEREAU, n. m. (*bande.*) Pron. *band-rô.* — Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

BANDEROLE, n. f. (*bande.*) Petite bande d'étoffe qu'on met comme ornement à diverses choses : *La tente du chef était ornée de* BANDEROLES. *Pain bénit orné de petites* BANDEROLES. (Acad.)

— Mar. Petit étendard qui sert à orner les mâts d'un navire : *Un vaisseau avec ses* BANDEROLES. (Acad.) *Ce navire de pierre livre au vent, comme les* BANDEROLES *de ses mâts, les cent girouettes de ses clochetons aigus.* (V. Hugo.) *Le bateau était orné de voiles de soie, et de* BANDEROLES *de gaze d'argent.* (G. Sand.)

— Art milit. Bretelle d'un fusil. || Espèce de baudrier auquel est attachée la giberne.

BANDEROLÉ, ÉE, adj. Zool. Marqué de bandes transversales qui tranchent sur le fond.

BANDIÈRE, n. f. (*bande.*) Pron. *ban-dièr.* — Vieux mot qui s'employait autrefois pour Bannière, enseigne : *Les vaisseaux avaient mis leurs* BANDIÈRES.

— Comm. et navig. Il est encore employé dans les traités avec les États musulmans, pour désigner le pavillon de la puissance contractante.

— *Le front de bandière d'un camp*, la ligne des étendards et des drapeaux à la tête des corps campés : *Les grand'gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du* FRONT DE BANDIÈRE. (Acad.)

BANDIMENT, n. m. (*ban.*) Pron. *ban-di-man.* — Anc. législ. Proclamation faite au nom du seigneur haut justicier par son sergent.

BANDINE, n. f. Vulg. Le blé sarrasin.

BANDINGUE, n. f. Pron. *ban-daingh.* — Pêch. Ligne qu'on attache par un bout à la tête d'un filet tendu à la basse eau, et qu'on enfouit dans le sable par l'autre bout.

BANDINS, n. m. pl. Pron. *ban-dain.* — Mar. Barreaux sur lesquels s'appuient ceux qui sont debout sur la poupe d'un vaisseau.

BANDIT, n. m. (*bandito*, ital.; m. sign.) Pron. *ban-di.* — Brigand, voleur, assassin qui court le pays à main armée : *En Italie, les* BANDITS *sont très-nombreux et forment une véritable société, soumise à une organisation régulière. Les soldats, la nuit venue, aidaient les* BANDITS *à détrousser les bourgeois.* (V. Hugo.)

A chaque meurtre, avec recueillement,
Tous les *bandits* se signaient tristement. (C. Del.)

— Par extens. Un vagabond, un homme sans aveu : *C'est un* BANDIT.

— Fam. *C'est un vrai bandit*, c'est un homme qui ne respecte rien, ni bienséances, ni lois.

— Fam. *Être fait comme un bandit*, être mal vêtu et avoir mauvaise mine. || *Vivre comme un bandit*, mener une vie déréglée et licencieuse.

BANDOIR, n. m. (*bande.*) Pron. *ban-doar.* — Technol. Espèce de roue servant à bander le battant du métier des rubaniers. || Ressort en métal quelconque.

BANDOULIER, n. m. (*bande.*) Pron. *ban-dou-lié.* — Bandit qui attend les voyageurs au passage dans les montagnes. *Il fut volé par les* BANDOULIERS. (Ac.)

BANDOULIÈRE, n. f. (*bande.*) Pron. *ban-dou-lièr.* — Bande de cuir qui servait, dans l'ancien équipement militaire, à soutenir le mousqueton des cavaliers, la giberne des fantassins. Elle passait de l'épaule gauche sous le bras droit, différant du baudrier en ce que celui-ci passe de l'épaule droite sous le bras gauche : *La* BANDOULIÈRE *des mousquetaires et des gardes du corps était couverte de velours, et bordée d'un galon.* (Acad.) *Il n'aura pas manqué de mettre des braves en* BANDOULIÈRE *à mes trousses.* (Piron.)

— Par anal. Baudrier : *La* BANDOULIÈRE *d'un garde-chasse, d'un suisse d'église.* (Acad.)

— Fam. *Donner la bandoulière à quelqu'un*, l'établir garde-chasse. || *Porter la bandoulière*, remplir les fonctions de garde-chasse.

— *Porter en bandoulière*, porter une chose derrière le dos, à l'aide d'une bretelle passant d'une épaule sous le bras opposé : *Le postillon badois* PORTAIT EN BANDOULIÈRE *un petit cor de chasse.* (V. Hugo.)

— Zool. Espèce de poisson : *Sept ou huit bandes tansversales brunes, placées sur la queue de plusieurs chétodons, ont fait donner à ces poissons le nom de* BANDOULIÈRES. (Lacép.)

BANDURE, n. f. Bot. Plante herbacée de l'Inde, dont les feuilles forment une espèce de vase rempli d'une eau limpide.

BANGI, n. m. Pron. *ban-ji.* — Bot. Petit arbre des Philippines, rempli de suc laiteux.

BANGIE, n. f. Bot. Genre d'Algues.

BANGON, n. m. Art vétér. Tumeur qui survient sous la ganache des moutons.

BANGUE, n. m. Pron. *bangh.* — Bot. Plante de la famille des Urticacées, espèce de chanvre de l'Inde. On mâche et on fume ses feuilles comme celles du tabac.

BANIAHBOU, n. m. Zool. Petit oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres : *Les* BANIAHBOUS *de la Chine ont un trait blanc de chaque côté de la tête.* (Buffon.)

BANIAN, n. m. Membre d'une secte des Indes orientales qui professe la doctrine de la métempsycose.

— *Figuier des Banians*, figuier de l'Inde, grand arbre toujours vert, qui subsiste pendant plusieurs siècles : ses branches donnent naissance de distance en distance à de longs jets, qui descendent vers la terre où ils s'enracinent, de sorte qu'un seul arbre peut, avec le temps, former une petite forêt. Il est en grande vénération parmi les Indiens, que les mahométans appellent *Banians*; d'où lui est venu le nom qu'il porte. On dit aussi simplement *Banian :*

Les *Banians* touffus, par le brame adorés. (C. Del.)

BANISTÈRE, n. f. Pron. *ba-niss-tèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Malpighiacées, composé d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent dans les parties les plus chaudes de l'Amérique.

BANK-NOTE, n. f. Pron. *bank-nott.* — Billet de banque ayant cours en Angleterre. *Il tira de sa poche un paquet de* BANK-NOTES, *et les alluma à la bougie.* (Mérimée.)

BANKSIE, n. f. (*Banks*, botaniste suédois.) Pron. *bank-ci.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Protéacées, composé d'arbres et d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

BANLIEUE, n. f. (*ban, lieue.*) Pron. *ban-lieu.* — Anc. Portion de terrain qui était autour d'une ville, dans le rayon d'une lieue environ, et qui faisait partie de l'étendue de juridiction où l'on publiait le ban.

— Il se dit aujourd'hui de l'étendue de pays qui touche aux faubourgs d'une grande ville : *La* BANLIEUE *de Paris, de Nancy. Le paysan loge en ville, et laboure la* BANLIEUE. (P.-L. Cour.)

BANNASSE, n. f. — Technol. Civière servant dans une saline à transporter la cendre.

BANNATTE, n. f. (*banne.*) Technol. Panier dans lequel on fait passer le suif pour l'épurer.

BANNE, n. f. (*pannus*, morceau d'étoffe; lat.) Pron. *bann.* — Grosse toile, le plus ordinairement goudronnée, servant à recouvrir les marchandises qui sont dans les bateaux, sur les charrettes, etc. : *Étendre une* BANNE *sur des sacs de blé.* (Acad.) || On dit, dans le même sens, *Bâche.*

— Par anal. Toile qu'on tend sur un bateau pour servir de tente, et pour garantir du soleil ou de la pluie les passagers ou les gens du bord. || Tente que les marchands mettent en auvent devant leurs boutiques, pour se garantir des rayons du soleil.

— Voiture ou tombereau servant au transport du charbon, des fumiers, des terres, etc.

— Grand vaisseau de bois qui sert à contenir les liquides, à les mesurer. || Vaisseau placé sous le tuyau d'un pressoir pour recevoir le vin.

— Grande manne d'osier. || Mieux, *Bannette.*

— Pêch. Vulg. Flue des tramails. || V. FLUE.

BANNEAU, n. m. (diminutif de *banne.*) Technol. Vaisseau de bois servant à mesurer et à transporter le blé, la vendange, ou autres objets de cette nature.

— Tonneau de vinaigrier. || V. BANNE.

BANNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*banne.*) Couvrir quelque chose avec une banne.

BANNERESSE, n. f. La femme d'un banneret.

BANNERET, n. m. (*bannière.*) Pron. *bann-rè.* — Gentilhomme qui avait le droit de porter bannière et et de rassembler ses vaisseaux : *Un des* BANNERETS *du Saint-Empire vint au pied de la muraille lire la sentence d'excommunication.* (V. Hugo.)

— Adjectiv. *Le duc faisait payer ponctuellement la solde des chevaliers* BANNERETS *qui n'avaient pas assez de vassaux et d'argent pour lever bannière.* (Barante.)

BANNERETTE, n. f. Petite bannière ou banderole.

BANNETON, n. m. Pron. *bann-ton.* — Espèce de coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau.

— Panier d'osier, sans anses, et dans lequel on fait lever le pain rond.

BANNETTE, n. f. *banne.*) Anc. Certaine quantité de cuirs mis en vente à la fois. || Petite banne.

BANNI, IE, part. pass. du v. Bannir : *Regardons-nous comme dégradés dans notre père rebelle, comme* BANNIS *avec lui.* (Boss.)

Il montre en souriant aux léopards *bannis*
Son pavillon d'azur, où deux fois douze étoiles
Sont l'emblème flottant de ses peuples unis. (C. Del.)

— Fam. *Il est* BANNI *de partout*, toutes les portes lui sont fermées.

— Fig. *L'étiquette est* BANNIE *de nos réunions. La paix semblait pour toujours* BANNIE *de ces lieux.* (Acad.) *Le monde une fois* BANNI *n'eut plus de retour dans son cœur.* (Boss.)

Tout cérémonial est *banni* de ces lieux. (Coll. d'Harlev.)

Au dix-huitième siècle, tous les accessoires de l'ancien orchestre sont BANNIS; *on n'y trouve ni haut-bois, ni basson, ni trombe.* (Vitet.)

— Subst. *Obtenir le rappel d'un* BANNI. (Acad.)

Tous ces heureux *bannis* de qui l'humeur légère
A fait des étrangers sur la rive étrangère. (C. Del.)

BANNIER, ÈRE, adj. (*ban.*) Anc. jurispr. Banal : *Four* BANNIER.

— N. m. Anc. Celui qui était soumis au droit de ban : *Les* BANNIERS *sont obligés de se servir d'un four banal.* (Trév.)

BANNIÈRE, n. f. (*bande.*) Pron. *ba-nièr.* — Enseigne, drapeau, étendard : *Démétrius voulut qu'on lui présentât l'officier allemand qui portait la* BANNIÈRE *du bataillon contre lequel s'était brisée la charge*

impétueuse de ses hussards. (Mérim.) *La* BANNIÈRE *de Lucerne, portée par l'avoyer, venait d'échapper des mains de ce magistrat, mortellement blessé.* (B.-Roch.) *Les voici, c'est superbe à voir : les chefs des corporations avec leurs* BANNIÈRES, *un cortége magnifique, et de la musique.* (Scribe.)

— Fig. *Se ranger sous la bannière de quelqu'un*, se ranger de son parti. (Acad.)

— Par analog. *Cette odieuse* BANNIÈRE, *qu'on essaye de relever aujourd'hui avec une assurance si affligeante, est tombée, il y a environ un demi-siècle, dans la boue et dans l'oubli, des mains qui l'avaient arborée.* (Port.)

— Féodal. L'enseigne que le chevalier ou seigneur banneret avait droit de faire porter, et sous laquelle se rangeaient les vassaux et les soldats qu'il conduisait à la guerre : BANNIÈRE *de chevalier;* BANNIÈRE *d'écuyer.* La *bannière* était autrefois de forme carrée, ce qui la distinguait du *pennon*, étendard à queue pointue, qui appartenait aux simples gentilshommes.

— Compagnie de vassaux que le seigneur faisait assembler pour le service du roi.

— Prov. *Cent ans bannière, cent ans civière*, se disait autrefois des changements de fortune qui arrivent dans les familles.

— *Bannière de France*, l'étendard des rois de France, lorsqu'ils allaient à la guerre. Pendant six cents ans, ce fut la chape de saint Martin de Tours; à cette *bannière* succéda, vers le temps de Louis VI, la *bannière* de l'abbaye de Saint-Denis, ou l'*oriflamme*, qu'on porta pour la dernière fois à la bataille d'Azincourt. || V. PENNON.

— Blas. *Armes en bannière*, armes carrées : *Les nobles Bretons portent des* ARMES EN BANNIÈRE, *pour montrer qu'ils sont descendus de chevaliers bannerets.* (Trév.) || On dit aussi *Écu en bannière*, pour Écu carré.

— Mar. Pavillon : *Trafiquer sous la* BANNIÈRE *de France.*

— *Mettre le perroquet en bannière*, lâcher la voile du perroquet, et la laisser voltiger au gré du vent.

— *Un pavillon, un guidon en bannière*, se dit quand, par un temps calme, on l'envergue pour le présenter, en face et à plat, à un navire auquel on fait un signal.

— Par extens. Tout étendard, pennon, gonfalon, etc.

— Espèce d'étendard d'église qu'on porte, dans les processions, pour distinguer une paroisse, une confrérie, et sur lequel est représenté un saint ou une figure religieuse : *La croix et la* BANNIÈRE. (Acad.) *La* BANNIÈRE *de saint Joseph. La* BANNIÈRE *de la sainte Vierge.*

— Fig. et prov. *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière*, aller le recevoir avec appareil et cérémonie.

— *Il faut aller le chercher avec la croix et la bannière*, il faut prendre beaucoup de peine pour l'engager à venir.

— Pièce d'étoffe que certains tailleurs économisent pour eux en coupant un habit.

— N. f. pl. Anc. jurispr. Recueil où s'enregistraient toutes les ordonnances et lettres patentes adressées au Châtelet, et tous les actes qu'on voulait conserver : *Les* BANNIÈRES *sont des registres séparés de celui des audiences.* (Trév.)

BANNIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*ban.*) Pron. *ba-nir.* — Condamner une personne à sortir d'un pays, à être transportée hors d'un territoire, avec défense d'y rentrer : BANNIR *à temps, à perpétuité. On l'*A BANNI *du royaume.* (Acad.) *A Rome, dans les premiers temps, on ne pouvait pas* BANNIR *un citoyen.* (Trév.) *Adrien rebâtit Jérusalem, mais il en* BANNIT *les Juifs.* (Boss.) *Les habitants de Sybaris* AVAIENT BANNI *les coqs, de peur d'en être éveillés.* (Fontanes.)

— Par extens. Expulser, éloigner, exclure : *Il faut* BANNIR *les médisants des bonnes compagnies.* (Acad.) *Le comte m'*A BANNI *de son hôtel, et depuis ce jour il n'est plus pour moi ni repos, ni joie, ni plaisir.* (Scrib.)

Ce mot, pour moi, c'était ou la mort ou la vie !
Je mourais à tes pieds, si tu m'*avais bannie!* (Lamart.)

— Fig. et par analog. Il se dit des choses : BANNIR *le luxe.* BANNIR *le vice, le mensonge.* (Acad.)

.... De ce poëme il *bannit* la licence,
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer. (Boil.)

Combien de crimes et de vices on ferait disparaître, si l'on parvenait à BANNIR *l'oisiveté et la misère!* (Droz.) *Il faut commencer par* BANNIR *toutes les cérémonies.* (Campistr.) *Bacon se plaint avec raison de ce que la manie de traiter les causes finales dans la physique en* A *chassé et comme* BANNI *la recherche des causes physiques.* (Flourens.)

— Particul. Éloigner de son âme, de son souvenir : BANNIR *toute honte.* BANNISSEZ *les scrupules.* BANNIR *un ingrat de sa mémoire.* (Acad.)

Bannissez, bannissez une frayeur si vaine! (Corn.)
Je ne saurais *bannir* la terreur qui me suit. (C. Del.)
Bannissez l'amour-propre, et l'âme en léthargie
Perd dans un froid repos son active énergie. (Fontanes.)

= **Se bannir**, v. pr. S'éloigner d'un lieu; s'expatrier :

De l'univers entier je voudrais me *bannir.* (Rac.)
Tu dois là tous tes soins au bien de ta patrie,
Tu ne t'en peux *bannir* que l'orphelin ne crie. (Boil.)

— *Se bannir d'une maison, d'une société*, cesser ou s'abstenir d'y aller. || *SYN.* V. EXILER.

BANNISSABLE, adj. des 2 g. Qui doit être banni : *Allez, vous êtes un homme ignare de toute bonne discipline,* BANNISSABLE *de la république des lettres.* (Mol.) || Peu usité.

BANNISSANT, part. prés. du v. Bannir : *Notre siècle, en* BANNISSANT *les subtilités scolastiques, est revenu au simple et au vrai.* (Chamf.)

BANNISSEMENT, n. m. (*ban.*) Pron. *ba-niss-man.* — Peine infamante qui consiste à être banni : *Le* BANNISSEMENT *se faisait autrefois à son de trompe et à cri public, ce qui lui a valu son nom.* (Trév.) *Dans notre législation actuelle, le* BANNISSEMENT *est une peine essentiellement temporaire.* (Acad.)

— Éloignement forcé : *Cet amant a reçu de sa maîtresse un arrêt de* BANNISSEMENT. (Trév.)

BANQUE, n. f. (*banca*, banque, *banco*, banc; ital.) Pron. *bank.* — Trafic d'espèces contre du papier; commerce qui consiste à ouvrir des crédits, à recevoir des fonds à intérêt, à échanger des effets ou à les escompter avec des espèces, moyennant une prime ou un bénéfice, que l'on nomme *Change* dans le premier cas, et *Agio* dans le second : *Faire la* BANQUE. *Se livrer à des opérations de* BANQUE. *Quitter la* BANQUE. *Le capitaliste rend un capital productif par ses spéculations industrielles, ou par des opérations de* BANQUE. (Portalis.) *Le commerce de la* BANQUE *est celui qui exerce le plus l'intelligence.* (Droz.)

— *Maison de banque*, maison où l'on fait le commerce de la banque : *Ils ont fondé une* MAISON DE BANQUE *à Francfort.* || Par extens. Les négociants qui sont associés pour ce commerce : *La* MAISON DE BANQUE *Coutts et Cie est une des plus anciennes et des plus riches en Angleterre et en Europe. Les frères tels sont la meilleure* MAISON DE BANQUE *d'Amsterdam.* (Acad.)

— Anc. Le lieu public où les banquiers s'assemblaient, et où ils s'asseyaient sur un banc.

— Caisse publique où les commerçants ou autres personnes déposent des fonds portant intérêt, avec faculté de les retirer à volonté, et où ils négocient des valeurs : *Porter son argent à la* BANQUE. *Retirer l'argent qu'on avait déposé à la* BANQUE. *Toucher un mandat à la* BANQUE. *Faire escompter un billet à la* BANQUE. (Acad.) *Les* BANQUES *sont des établissements formés par des capitalistes pour mettre en circulation une espèce de papier-monnaie qui, dans beaucoup de transactions, peut suppléer le numéraire.* (Droz.)

— *Avoir un compte en banque*, y avoir des fonds déposés, et s'y faire créditer ou débiter.

— *Ouvrir un compte en banque*, inscrire quelqu'un comme créancier de la banque.

— *Avoir débit en banque*, être inscrit sur les livres de la banque comme son créancier.

— *Donner crédit en banque*, charger les livres de la banque des sommes qu'on y apporte.

— *Avoir crédit en banque*, être inscrit sur les livres de la banque comme son débiteur.

— *Écrire une partie en banque*, faire enregistrer sur les livres de la banque le transport mutuel qui se fait par les créanciers et les débiteurs, des sommes qu'ils ont en banque.

— *Banque particulière*, ou simpl. *Banque*, celle qu'un ou plusieurs particuliers établissent sans l'autorisation, le concours ni la direction de l'État.

— *Banque publique*, celle qui est instituée par une loi avec charges et priviléges, et dans la direction de laquelle l'État intervient; telles sont la banque de Londres, Philadelphie, la banque de France, d'Amsterdam, etc., et leurs succursales ou comptoirs : *Les* BANQUES *particulières et les* BANQUES PUBLIQUES *sont ordinairement sous la surveillance de l'autorité.* (Acad.)

— *Banque de France*, institution publique fondée en 1803, principalement pour émettre des billets au porteur remboursables à vue : *Billet de la* BANQUE DE FRANCE. *Billet de* BANQUE *de cent, de cinq cents, de mille francs. Action de la* BANQUE DE FRANCE. *Gouverneur, régent, censeur de la* BANQUE.

— *Banques de dépôt* ou *de virement*, celles où l'on recevait en dépôt toutes sortes de monnaies, de titre, de poids et de valeurs, qui ne produisaient aucun intérêt aux déposants, mais qui leur créaient un crédit égal à la valeur réelle du métal considéré comme lingot.

— *Banques d'escompte* ou *de circulation*, celles qui acceptent des lettres de change et des billets de commerce, dont elles avancent le montant en retenant l'intérêt du jour du dépôt à celui de l'échéance, plus un droit de commission.

— Imprim. Payement qui se fait aux ouvriers chaque semaine ou chaque quinzaine : *Jour de* BANQUE. *Le samedi est ordinairement le jour de* BANQUE. || *Livre de banque*, le livre où l'on établit la somme due à l'ouvrier d'après son travail.

— Technol. Plateau qui fait partie du métier dans les manufactures de soieries, et qui sert à retenir le tenant de l'ensuple de devant. || Instrument à l'usage des passementiers, et propre à porter les rochets ou bobines pour ourdir. || Sorte de banc triangulaire, sur lequel travaille l'ouvrier en peignes. || *Banque au four à pointes*, le billot où est établie la meule d'acier qui sert à former la pointe des épingles.

— Jeu. La somme qu'a devant soi celui qui tient le jeu, pour payer les gagnants : *La* BANQUE *est considérable.* || *Faire une bonne, une mauvaise banque*, gagner, perdre, en tenant le jeu. || *Faire sauter la banque*, gagner tout l'argent que le banquier a devant soi.

— Pop. Anc. Troupe de bateleurs.

— Pop., Éloquence des charlatans, et, par extens., Toute espèce de hâblerie et de charlatanisme.

BANQUÉ, adj. m. (*banc.*) Mar. *Être* BANQUÉ, se trouver sur un banc || *Vaisseau* BANQUÉ, qui va faire la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve.

BANQUER ou **EMBANQUER**, v. intr. ou neut. 1re conj. (*banc.*) Mar. Il se dit d'un bâtiment qui arrive sur un banc profond pour y faire la pêche.

BANQUEREAU, n. m. (*banc.*) Pron. *bank-rô.* — Mar. Petit banc. On nomme ainsi plus particulièrement, Deux bancs voisins de celui de Terre-Neuve, et beaucoup moins étendus.

BANQUEROUTE, n. f. (*banco*, banc, *rotto*, rompu; ital. parce qu'on brisait le banc du débiteur insolvable.) Pron. *bank-routt.* — Cessation de payement et de commerce par insolvabilité réelle ou simulée : *On connaissait peu les* BANQUEROUTES *en France avant le 16ᵉ siècle.* (Volt.) *On voit tous les jours de riches marchands, après avoir fait* BANQUEROUTE, *se retirer dans une terre qu'ils achètent aux dépens de leurs créanciers.* (Le Sage.) *L'Amérique a fait de la hideuse* BANQUEROUTE *un simple procédé de commerce.* (Cuv.-Fleury.)

— *Banqueroute simple*, celle qui a pour cause des dépenses excessives, des emprunts ruineux, des opérations de pur hasard, et en général des imprudences ou des fautes graves. La *banqueroute simple* est punie d'un emprisonnement qui ne peut être moindre qu'un mois, ni excéder deux ans.

— *Banqueroute frauduleuse*, celle où le commerçant failli a frustré ses créanciers en détournant ou en dissimulant une partie de son actif, et en se reconnaissant frauduleusement débiteur envers des tiers de sommes qu'il ne leur doit pas. La *banqueroute frauduleuse* est punie des travaux forcés : *Les cas de* BANQUEROUTE SIMPLE *sont jugés par les tribunaux correctionnels, et ceux de* BANQUEROUTE FRAUDULEUSE *par les cours d'assises.* (Acad.)

— Anc. Cession de biens; l'acte par lequel un négociant, forcé de suspendre ses payements, faisait abandon de tout son avoir à ses créanciers.

— Par extens. Le tort qu'un particulier, même non commerçant, fait à ses créanciers.

— Fig. et fam. *Faire banqueroute à quelqu'un*, lui manquer de parole, et particul. ne pas aller à un rendez-vous donné : *Il devait être de notre partie, mais il* NOUS A FAIT BANQUEROUTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire banqueroute à l'honneur*, violer un engagement sacré, agir contre l'honneur : *On* FAIT *assez souvent* BANQUEROUTE *dans le monde aux étroites obligations d'une ancienne amitié.* (La Rochef.) *L'amour est un commerce orageux qui finit toujours par une* BANQUEROUTE, *et c'est la personne à qui on* FAIT BANQUEROUTE *qui est déshonorée.* (Chamf.)

Ai-je tort, quand je dis que l'argent de retour
Vous fera toujours *faire banqueroute* à l'amour ? (Regn.)

Syn. Banqueroute, faillite. La *banqueroute* est la cessation du commerce par suite d'insolvabilité; la *faillite* est la chute du commerce par suite d'une suspension de payements. Dans le premier sens, l'insolvabilité est absolue : dans le second, elle n'est que relative. Faire *banqueroute*, c'est disparaître du commerce, de gré ou de force, faire *faillite*, c'est manquer de payer aux échéances fixes, et

demander du temps. La *banqueroute* est toujours répréhensible à quelque degré ; la *faillite* n'est souvent que malheureuse, et, par conséquent, innocente.

BANQUEROUTIER, IÈRE, n. (*banqueroute.*) Pron. *bank-rou-tié, tièr.* — Celui, celle qui a fait banqueroute : *Les* BANQUEROUTIERS *frauduleux sont punis des travaux forcés.* (Acad.)

Combien en a-t-on vu, *banqueroutiers* parfaits,
Vivre du revenu des crimes qu'ils ont faits! (Boursault.)

Avignon était le refuge de tous les BANQUEROUTIERS *et de tous les contrebandiers.* (Volt.) *Dans un pays où tout le monde cherche à paraître, beaucoup de gens doivent croire et croient en effet qu'il vaut mieux être* BANQUEROUTIER *que de n'être rien.* (Chamfort.)

— Adjectiv. *Les peuples survivent à de grandes catastrophes ; mais les gouvernements* BANQUEROUTIERS *peuvent disparaître dans l'incendie des révolutions.* (Droz.)

BANQUET, n. m. (*banc.*) Pron. *ban-ké.* — Repas auquel assiste un grand nombre de convives : BANQUET *somptueux ;* BANQUET *nuptial. Faire un* BANQUET. *Assister à un* BANQUET. (Acad.) *Toute assemblée de gentilshommes, fût-ce pour une chasse ou un* BANQUET, *passait pour un complot.* (Mérim.)

Allons, que ce beau jour, levé sur une fête,
Dans un joyeux *banquet* finisse dignement. (A. de Muss.)

— *Banquet royal,* repas d'étiquette où le roi mange en public avec toute sa famille et tous les princes du sang.

— *Banquet politique,* repas organisé dans un but politique. On lui donne différents noms, suivant les différentes questions politiques que les convives doivent y agiter : BANQUET *réformiste,* BANQUET *électoral,* BANQUET *communiste, socialiste,* etc.

— Mythol. *Le banquet des dieux,* repas où tous les dieux de l'Olympe assistaient avec Jupiter.

— Relig. *Le banquet des élus, le banquet de l'Agneau,* la béatitude céleste dont jouissent les élus.

— *Le banquet sacré,* la sainte communion.

— Fig. et poétiq. : *Dans ce grand* BANQUET *de la nature, l'abondance du lendemain est égale à la profusion de la veille.* (Buff.)

Au *banquet* de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs. (Gilbert.)

— Manég. La petite branche d'une bride au-dessous de l'œil.

Syn. Banquet, festin, repas. Le *banquet* est la réunion à table des personnes qu'animent la même pensée religieuse ou politique, le même esprit de corps ; *le festin* est une réunion de gens qui *fêtent* à table le même saint, la même solennité, ou un événement dont l'intérêt ne dépasse pas le cercle d'une famille ou d'une confrérie. L'un et l'autre ont une cause plus ou moins solennelle, qui manque au *repas* grand ou petit. Le *repas* ne répond qu'au besoin matériel de réparer ses forces en mangeant ; *banquet* et *festin* répondent au besoin de fraterniser ou de se réjouir en commun.

BANQUETER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*banquet.*) Pron. *bank-té.* — Il double la consonne finale du radical *banquet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je banquette, ils banquetteront ;* mais on écrit *nous banquetons, il banqueta.* — Fam. Faire bonne chère, se trouver fréquemment à de grands repas. Il ne s'emploie guère qu'au présent de l'infinitif, et dans les temps composés : *Il aime à* BANQUETER ; *il* A BANQUETÉ.

BANQUETEUR, n. m. (*banquet.*) Celui qui a l'habitude de banqueter.

BANQUETTE, n. f. (*banc.*) Pron. *bankètt.* — Sorte de banc rembourré sans dossier, dont on fait usage dans les voitures publiques, les vestibules, les lieux d'assemblées, les salles de bal, de spectacle : *Le parterre des théâtres de Paris est garni de* BANQUETTES. (Acad.) *Il s'accommode aussi volontiers de la* BANQUETTE *des diligences que de la tente des bateaux à vapeur.* (V. Hug.)

— Théât. *Jouer devant les banquettes, pour les banquettes,* jouer dans une salle vide ou presque vide.

— Fortif. Degré de terre, de pierre ou de gazon sur lequel montent les soldats, pour tirer par-dessus le parapet d'un bastion ou le revers d'une tranchée.

— Jardin. Palissade à hauteur d'appui entre les arbres d'une contre-allée ; banc de gazon, ou gradin en amphithéâtre.

— Architect. Appui d'une fenêtre qui s'élève à hauteur de siége, et est entouré d'une balustrade de fer.

— Sentier pratiqué le long d'un canal, d'un aqueduc.

— Espèce de soubassement construit de pierres de taille, et faisant saillie autour d'un édifice.

— Il s'emploie quelquefois pour *Trottoir.* V. ce mot.

— Rebord construit des deux côtés d'un canal, d'un aqueduc.

— Nom qu'on donne aux terres provenant des déblais faits pour l'assiette d'un chemin de fer, lorsqu'elles sont relevées de chaque côté de la voie, et qu'elles n'atteignent pas une grande hauteur. || Si leur élévation est grande, on les appelle *Cavaliers.*

BANQUIER, n. m. (*banque.*) Pron. *ban-kié.* — Celui qui fait le commerce de banque : *Un riche* BANQUIER *de Lyon, de Paris,* etc. *Il a des fonds considérables chez son* BANQUIER. (Acad.) *Ne distinguez-vous pas le grand* BANQUIER *qui contribue à fonder le crédit d'un État, du spéculateur vulgaire qui demande à un hasard une opulence de quelques jours?* (Thiers.) *Allons chez mon* BANQUIER *prendre de l'argent ; je n'e*[illegible] (Campistr.)

La femme du *ban*[illegible] et triomphante,
Coupe orgueilleus[illegible]esse indigente. (Regn.)

Il y a parmi le[illegible]*des hommes qui rivaliseraient de savoir e*[illegible]*é avec les diplomates.* (Droz.) *La signature* [illegible] BANQUIER *facilite, dans les deux mondes, les payements du commerce et même ceux des gouvernements.* (Id.)

— *Banquier expéditionnaire en cour de Rome,* nom de certains officiers qui étaient chargés de faire venir de la cour de Rome toutes les bulles, dispenses, bénéfices, etc.

— Jeu. Celui qui tient le jeu contre les autres, et qui engage la somme d'argent nécessaire pour payer ses adversaires s'ils viennent à gagner : *Le* BANQUIER *a beaucoup gagné.* (Acad.) *Le métier de* BANQUIER DE JEU *est le plus vil et le plus exécrable de tous.* (Droz.) *Il ne me restait plus qu'à voler, je me fais* BANQUIER *de pharaon.* (Beaum.)

BANQUIER, n. m. (*banc.*) Mar. Navire destiné à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve.

BANQUISE, n. f. (*banc.*) Pron. *ban-kiz.* — Mar. Amas considérable de glaces flottantes qui forment une sorte de banc, et empêchent ou gênent la navigation : *Les navires qui vont à la pêche au banc de Terre-Neuve trouvent des* BANQUISES *par lesquelles ils sont arrêtés des semaines entières.* (A. Jal.) *C'est sous le cercle polaire, dans les glaces et les* BANQUISES, *à la réverbération des neiges éternelles, que se rencontrent et se reconnaissent l'Angleterre et la Russie.* (V. Hug.) || On a écrit aussi *Bancquise.*

BANQUISTE, n. m. (*banque.*) Pron. *ban-kist.* — Fam. Charlatan, bateleur.

BANS, n. m. pl. Chass. Lits de chiens.

BANSE, n. f. Pron. *banss.* — Grande manne carrée qui sert au transport de marchandises.

BANTIALE, n. f. Pron. *ban-cial.* — Bot. Plante parasite de la famille des Orchidées, originaire de l'île d'Amboine, dont les racines servent d'habitation à une multitude de fourmis dont la piqûre est dangereuse.

BANULAC, n. m. Bot. Arbrisseau des Philippines, de la famille des Rubiacées.

BANVIN, n. m. (*ban à vin.*) Féod. Droit qu'avait le seigneur, durant le temps marqué par la coutume, de vendre son vin à l'exclusion de tout autre.

— Proclamation indiquant le jour où les particuliers pouvaient vendre leur vin nouveau.

BOABAB, n. m. Bot. Arbre de la famille des Malvacées, qui croît sur le littoral de l'Afrique, et surtout au Sénégal ; c'est le plus gros de tous les végétaux connus. Le tronc de cet arbre, qui ne s'élève guère qu'à dix ou douze pieds de hauteur, a quelquefois plus de soixante-quinze pieds de circonférence. Il est couronné d'un faisceau de branches extrêmement grosses, et longues de cinquante à soixante pieds. Son fruit fournit aux habitants du Sénégal un aliment très-estimé, et connu sous le nom de *Pain de singe.* On a aussi donné à cet arbre le nom d'*Adansonie,* à cause des nombreux détails qu'Adanson a donnés le premier sur sa structure : *Le* BAOBAB, *ce géant de la végétation, repose sur un tronc de cent pieds de circonférence.* (Salvandy.)

BAPAUME, n. m. Pron. *ba-pôm.* — Mar. *Navire en bapaume,* bâtiment qui ne peut plus diriger sa route ni gouverner, soit à cause d'un calme plat, soit parce qu'il a éprouvé de grandes avaries.

BAPTÊME, n. m. (βαπτισμός, gr.; m. sign.) Pron. *ba-têm.* — Sacrement de l'Église institué pour effacer le péché originel. Il consiste le plus ordinairement à verser de l'eau sur la tête, en prononçant les paroles sacramentelles : *La matière nécessaire du sacrement de* BAPTÊME *est l'eau naturelle.* (Gousset.) *On ne peut réitérer le sacrement de* BAPTÊME. (Id.) *Le* BAPTÊME, *le premier des sacrements que la religion confère à l'homme, selon la parole de l'Apôtre, le revêt de Jésus-Christ.* (Châteaubr.)

— *Baptême par immersion,* celui qui consistait à plonger dans l'eau tout le corps de la personne qu'on baptisait : *Dans les premiers siècles de l'Église, on conférait le* BAPTÊME PAR IMMERSION. (Acad.)

— *Baptême par infusion,* celui qui consiste à verser de l'eau sur la tête de la personne qu'on baptise : *Dans tout l'Occident, on ne donne plus le* BAPTÊME *que* PAR INFUSION. (Trév.)

— *Baptême par aspersion,* celui qui consiste simplement à jeter quelques gouttes d'eau bénite sur le corps de celui qu'on baptise : *Quoique communément on donnât dans les premiers siècles le* BAPTÊME *par immersion, cependant on reconnaissait que cela n'était point nécessaire, et qu'on pouvait donner le* BAPTÊME PAR ASPERSION. (Trév.)

— *Baptême d'eau,* celui que l'on administre avec de l'eau : *Le* BAPTÊME D'EAU *est le premier des sept sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ.* (Gousset.)

— *Baptême de feu* ou *de désir,* désir de recevoir le sacrement de baptême accompagné d'une charité parfaite. || *Baptême de sang,* Le martyre, l'effusion du sang qu'on verse pour Jésus-Christ : *Le* BAPTÊME DE DÉSIR *et le* BAPTÊME DE SANG *purifient l'âme de ses péchés, et suppléent au* BAPTÊME *d'eau chez ceux qui sont dans l'impossibilité de le recevoir.* (Gousset.)

— *Tenir un enfant sur les fonts de baptême,* Être son parrain ou sa marraine.

— *Nom de baptême,* nom donné à un enfant par son parrain lors de la cérémonie du baptême.

— Par extens. : *Quelqu'un disait que la Providence était le* NOM DE BAPTÊME *du hasard ; quelque dévot dira que le hasard est le sobriquet de la Providence.* (Chamfort.)

— Par extens. La religion chrétienne. — *Oublier son baptême,* oublier qu'on a reçu le baptême, qu'on est chrétien : *Plusieurs Indiens nouvellement convertis oublièrent insensiblement leur* BAPTÊME, *et retournèrent à leurs anciennes superstitions.* (Bouhours.)

— Fig. Consécration ou régénération : *Les jeunes peintres couraient en Italie chercher leur brevet de maîtrise, leur* BAPTÊME *d'artistes.* (Vitet.) *Le* BAPTÊME *du malheur a bien assez purifié nos âmes : rendons-les à celui qui nous les a données.* (G. Sand.)

— Par extens. *Le baptême d'une cloche,* cérémonie ecclésiastique qui consiste à bénir les cloches et à leur donner un nom. — On dit dans un sens analogue, *Le baptême d'un navire.*

— *Baptême des tropiques, de la ligne,* cérémonie burlesque, usitée parmi les marins, et qui consiste à inonder d'eau de mer ceux des matelots ou des passagers qui franchissent pour la première fois le tropique ou l'équateur.

BAPTISANT, part. prés. du v. Baptiser.

BAPTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Baptiser : *La Madeleine est un temple païen d'origine et de forme, élevé à la Gloire, mais* BAPTISÉ *catholique et devenu la paroisse du premier arrondissement.* (Vitet.)

BAPTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (βαπτίζω, m. sign.; gr.) Pron. *ba-ti-zé.* — Conférer le baptême : *On ne pourrait* BAPTISER *les enfants des infidèles malgré leurs parents, sans méconnaître le droit que la nature donne aux pères et mères.* (Gousset.)

— Absol. *Toute personne peut et doit même* BAPTISER, *dans le cas de nécessité.* (Gouss.) *Il est généralement reçu dans l'Église latine de* BAPTISER *par infusion.* (Id.) *On* BAPTISE *avec de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* (Acad.)

— Faire les seules cérémonies qui accompagnent le baptême : *Cet enfant n'est qu'ondoyé, il faut le porter à l'église pour le faire* BAPTISER. (Acad.)

— Par ext. *Baptiser une cloche,* la bénir et lui donner un nom, au milieu de cérémonies religieuses.

— *Baptiser un navire,* le bénir et lui donner un nom, le jour où on le lance à la mer.

— Fam. *Baptiser quelqu'un,* lui jeter de l'eau, l'en asperger.

— Prov. et abus. *Baptiser quelqu'un d'un nom,* lui donner un sobriquet :

...Ta plume *baptise*
De noms trop doux gens de tel acabit. (J.-B. Rouss.)

— *Baptiser son vin,* y mettre de l'eau : *Cet homme-là n'aime pas à* BAPTISER SON VIN. (Acad.)

— Prov. et fig. *Voilà un enfant bien difficile à baptiser,* se dit d'une entreprise qui rencontre de nombreux obstacles, et qui devient de plus en plus difficile.

BAPTISMAL, ALE, adj. (*baptême.*) Pron. *ba-tiss-mal.* — Qui appartient, qui sert au baptême ; qui est un effet, une conséquence du baptême : *L'eau* BAPTISMALE. *L'innocence, la grâce* BAPTISMALE. (Acad.) *Le baptême se fait par immersion, lorsqu'on plonge le corps dans l'eau* BAPTISMALE. (Gouss.)

— *Cloche baptismale,* celle que l'on sonne au baptême d'un enfant : *L'épouse impatiente compte, sous ses rideaux, tous les coups de la* CLOCHE BAPTISMALE. (Châteaubr.)

— *Les fonts baptismaux*, les fonts où l'on baptise : *Il doit y avoir des* FONTS BAPTISMAUX *dans toutes les églises où l'on administre le sacrement de baptême.* (Gouss.)

— *Robe baptismale*, robe blanche que portait pendant huit jours celui qui avait reçu le baptême.

BAPTISTAIRE, adj. des 2 g. (βαπτιστήρ, baptistère ; gr.) Pron. *ba-tiss-tèr.* — On ne l'emploie que dans ces locutions : *Registre* BAPTISTAIRE, le registre où l'on inscrit les noms de ceux qu'on baptise. *Extrait baptistaire*, extrait de ce registre, indiquant l'époque où une personne a été baptisée et les noms qu'elle a reçus au baptême : *Il faut avant toutes choses avoir votre* EXTRAIT BAPTISTAIRE *en bonne forme.* (Le Sage.)

— N. m. Extrait baptistaire : *Elle veut paraître jeune ; mais je sais par cœur son* BAPTISTAIRE. (Danc.)

— Il se dit quelquefois du Lieu où l'on baptise, et des Fonts baptismaux : *On confond aujourd'hui les* BAPTISTAIRES *avec les fonts baptismaux, qui ne sont proprement que le réservoir qui contient l'eau du baptême, et par conséquent une partie du* BAPTISTAIRE. (Mill.)

BAPTISTÈRE, n. m. (βαπτιστήρ, gr. ; m. sign.) Pron. *ba-tiss-tèr.* — Anc. Petit édifice bâti auprès des cathédrales, pour y administrer le baptême : *Le* BAPTISTÈRE *de Constantin est une petite église octogone, qui s'élève à quelques pas de la façade latérale de St-Jean de Latran.* (Stendhal.) *Le* BAPTISTÈRE *remplissait l'air du bruit de ses grosses cloches.* (G. Sand.) *Trois portes de bronze, recouvertes de figures en bas-reliefs, servent d'entrée au* BAPTISTÈRE *de St-Jean à Florence.* (Vitet.)

BAQUET, n. m. (*bac.*) Pron. *ba-kè.* — Espèce de petit cuvier de bois, dont les bords sont très-bas : *Mettre de l'eau dans un* BAQUET. (Acad.)

— Technol. Vaisseau de cuivre qui n'est qu'ébauché. || Vaisseau de bois rempli de terre, et dans lequel les jardiniers font des semis. || Pierre creusée, dont les imprimeurs se servent pour laver les formes. || Boite carrée, qui renferme l'eau gommée sur laquelle les marbreurs de papier répandent leurs couleurs. || Civière sans bras, dont les carriers se servent pour tirer les moellons. || Caisse à l'usage du graveur pour faire mordre l'eau-forte sur le cuivre.

— *Baquet magnétique*, appareil qui consistait en une espèce de caisse d'où partaient des branches de fer poli sur lesquelles les malades appliquaient les mains, pour se mettre en rapport avec le fluide qu'on disait s'y développer.

BAQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baquet.*) Pron. *bak-té.* — Il double la consonne finale du radical *baquet*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je baquette, je baquetterai, je baquetterais.* — Hortic. Retirer l'eau d'un vase, d'un baquet, avec une pelle ou une écope : BAQUETER *de l'eau.*

BAQUETTES, n. f. pl. Pron. *ba-kètt.* — Technol. Tenailles pour tirer le métal à la filière.

BAQUETURES, n. f. pl. (*baquet.*) Pron. *bak-tur.* — Pop. Vin qui tombe dans le baquet, sous le tonneau, quand on emplit des bouteilles.

BAQUIER, n. m. Pron. *ba-kié.* — Comm. Coton de basse qualité qu'on tire de Smyrne.

BAQUOIS, n. m. Pron. *ba-koa.* — Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Afrique et des Indes ; leurs feuilles sont semblables à celles de l'ananas ; leurs fleurs n'ont ni calice, ni corolle.

BAR, n. m. Zool. Sous-genre de poissons de la famille des Percoïdes : *La chair du* BAR *est très-recherchée.* || Vulg. *Loup de mer* et *Loubine.*

— Blas. Le Barbeau.

— Forte civière pour transporter des moellons, des pierres et autres matériaux. || En ce dernier sens, on écrit plus ordinairement *Bard.*

BARACHOIS, n. m. Pron. *ba-ra-choa.* — Mar. Port ou rade dont l'abri consiste en plusieurs bancs presque à fleur d'eau, entre lesquels se trouvent des passes ordinairement difficiles.

— Abri situé dans une rade, où l'on peut se réparer.

BARADAS, n. m. Pron. *bara-dass.* — Hortic. Sorte de large œillet d'un rouge brun.

BARADINE, n. f. Agricult. Fossé établi sur une colline pour donner de l'écoulement aux eaux.

BARAGOUIN, n. m. Pron. *ba-ra-gouain.* — Fam. Langage corrompu et inintelligible : *Son langage est un vrai* BARAGOUIN. (Acad.)

Qu'on parle *baragouin*, et qu'on suive le vent :
En ce temps aujourd'hui l'on est assez savant. (Regn.)

Je ne puis rien comprendre à ce BARAGOUIN. (Mol.) *Tout ce que j'ai pu comprendre à son discours, à travers force* BARAGOUIN, *c'est qu'il y avait eu proclamation du bourgmestre.* (V. Hugo.)

— Fam. et par dénigr. Il se dit des langues qu'on n'entend pas : *L'allemand est pour nous un vrai* BARAGOUIN. (Trév.) *Je n'entends rien au* BARAGOUIN *de ces étrangers.* (Acad.)

Il faut réprimander la noblesse de France,
Qui, sans avoir dessein d'aller jamais fort loin,
Des pays étrangers apprend le *baragouin.* (Bours.)

BARAGOUINAGE, n. m. (*baragouin.*) Pron. *ba-ra-goui-naj.* — Fam. Manière de parler vicieuse, embrouillée, qui rend ce qu'une personne dit peu facile à comprendre : *Tout son discours n'était qu'un* BARAGOUINAGE. (Ac.)

— Il se prend aussi dans le sens de Baragouin.

BARAGOUINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*baragouin.*) Pron. *ba-ra-goui-né.* — Fam. Parler mal une langue étrangère ; prononcer les mots d'une langue de telle manière qu'on se fait à peine comprendre : *Nous* BARAGOUINIONS *de part et d'autre à qui mieux mieux.* (V. Hug.)

— Par dénigr. Il se dit de ceux qui parlent une langue qu'on n'entend pas : *Écoutez donc* BARAGOUINER *ces Allemands.*

— Transitiv. Prononcer d'une manière ridicule : *Je ne me souviens plus comme ils* BARAGOUINENT *ces mots.* (Mol.) || BARAGOUINER *un discours*, le mal articuler. || BARAGOUINER *une langue*, la parler mal.

BARAGOUINEUR, EUSE, n. (*baragouiner.*) Fam. Celui, celle qui baragouine, qui parle mal ou qui prononce mal une langue : *C'est un* BARAGOUINEUR. (Acad.) *Deux* BARAGOUINEUSES *me sont venues accuser de les avoir épousées toutes deux.* (Mol.)

— Molière a dit : *Quel* BARAGOUINEUX *est-ce là ?*

BARALIPTON. Anc. log. Terme qu'on employait pour désigner un syllogisme dans lequel la mineure et la majeure sont deux propositions générales et affirmatives, et la conclusion, une proposition particulière et affirmative. Le moyen terme de ce syllogisme est attribut dans la majeure et sujet dans la mineure. || V. BARBARA.

BARANDAGE, n. m. Pron *ba-ran-daj.* — Pêche. Sorte de pêche défendue par les ordonnances.

BARANGE, n. f. Pron. *ba-ranj.* — Technol. Mur placé dans le fourneau d'une saline.

BARAQUE, n. f. (*barraca*, m. sign. ; esp.) Pron. *ba-rak.* — Hutte que se construisent les soldats en campagne pour se mettre à couvert, quand ils n'ont pas de tentes : *La saison était rigoureuse : on fit des* BARAQUES. (Acad.) *En rentrant dans nos* BARAQUES, *nous désirions tous une bataille.* (Étienne.)

— Petit abri que se construisent les pêcheurs.

— Boutique de planches construite dans une foire, dans un marché ; échoppe de bois où travaillent de pauvres artisans : *Les* BARAQUES *de la foire ; les* BARAQUES *des Champs-Élysées. La* BARAQUE *d'un savetier, d'un rémouleur.*

— Par analog. Construction de planches : *Au milieu de la place de Strasbourg s'élève une* BARAQUE *en bois, d'où sortira, dit-on, un monument pour Kléber.* (V. Hugo.) *Combien de temps encore nous faudra-t-il subir les échafaudages, les* BARAQUES *et les échoppes ?* (Vitet.)

— Par extens. Maison mal bâtie ; vieille maison menaçant ruine : *On ne peut pas loger dans cette* BARAQUE. (Acad.)

— Fig. et pop. Par dénigr. Maison où les domestiques sont mal payés. || Boutique où l'on fait peu de commerce, où il y a peu de marchandises. || Atelier où l'on confectionne des ouvrages de peu de valeur.

BARAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Baraquer : *Les troupes sont toutes* BARAQUÉES.

BARAQUEMENT, n. m. (*baraquer.*) Pron. *ba-rak-man.* — Art milit. Action de se baraquer.

BARAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baraque.*) Pron. *ba-ra-ké.* — Art milit. Faire des baraques.

— **Se baraquer**, v. pr. Se construire des baraques : *Les soldats n'eurent pas le temps de* SE BARAQUER. (Acad.)

BARAQUETTE, n. f. Pron. *ba-ra-kètt.* — Mar. Poulie qui consiste en deux ou trois rouets fixés sur autant d'essieux placés l'un au-dessous de l'autre.

BARAQUILLE, n. f. Pron. *ba-ra-ki-y.* — Art culin. Sorte de pâtisserie renfermant des viandes hachées.

BARATE, n. f. Pron. *ba-ratt.* — Mar. Grosse sangle que l'on applique quelquefois en croix sur la surface des basses-voiles, afin qu'elles résistent mieux à un coup de vent. || V. CROIX DE ST-ANDRÉ.

BARATERIE, n. f. (*barad*, tromperie ; celt.) Pron. *ba-ra-tri.* — Toute prévarication du capitaine, maître, patron ou pilote d'un bâtiment, toute fraude commise au préjudice des assureurs et des armateurs, comme naufrage volontaire, vol ou vente de navire, supposition d'avaries, soustraction de marchandises, etc. *Les lois françaises prononcent la peine de mort ou les travaux forcés à perpétuité ou à temps pour le crime de* BARATERIE.

BARATHRE, n. m. (βάραθρον, gr. ; m. sign.) Pron. *ba-ratr.* — Gouffre. — Particul. Gouffre dans lequel les Athéniens faisaient précipiter les criminels condamnés à mort.

— Poétiq. Enfer.

BARATTAGE, n. m. Action de baratter.

BARATTE, n. f. Pron. *ba-ratt.* — Ustensile ou appareil dont on se sert pour battre le beurre. La *baratte* ordinaire est un long baril formé de douves, et plus large au fond qu'à l'ouverture. Elle est fermée d'un couvercle, par le milieu duquel passe un bâton nommé *batte à beurre.* On remplit la *baratte* de crème, que l'on frappe et que l'on agite au moyen de la *batte* jusqu'à ce que le beurre soit formé.

BARATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Baratter : *Lait* BARATTÉ.

BARATTÉ, n. m. (*baratte.*) Vulg. Babeurre : *Il y a des pays où le babeurre se nomme* BARATTÉ, *parce que la baratte est l'instrument dans lequel on bat le beurre.* (Tessier.)

BARATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baratte.*) Pron. *ba-ra-té.* — Remuer, agiter la crème dans une baratte, pour faire le beurre.

BARBACANE, n. f. (*barbacane*, ital. ; m. sign.) Pon. *bar-ba-kann.* — Art mil. Petite ouverture verticale par laquelle les soldats chargés de la défense d'une forteresse passent le canon des armes à feu, pour tirer à couvert sur les ennemis du haut des murs : *Des plantes pariétaires sortaient par touffes abondantes et variées entre les* BARBACANES *de la muraille.* (H. de Balz.)

— Anc. Toute pièce de fortification jetée en manière d'ouvrage détaché, comme avant-mur crénelé, tête de pont, etc. || Front de fortification terminé par deux tours.

— Archit. Ouverture qu'on ménage dans le mur d'une terrasse, pour l'écoulement des eaux pluviales.

BARBACÉNIE, n. f. Pron. *bar-ba-cé-ni.* — Bot. Genre de plantes composé d'arbustes du Brésil.

BARBACOLE, n. m. (*barba*, barbe, *colo*, je soigne ; lat.) Pron. *bar-ba-kol.* — Nom d'un magister de village figurant dans une ancienne parade de la foire.

— La Fontaine s'en est servi dans le sens de Maître d'école :

Humains, il vous faudrait encore à soixante ans
Renvoyer chez les *barbacoles.*

BARBACOLLE, n. m. Anc. Le Pharaon, la Bassette.

BARBACOU, n. m. (*barbu, coucou.*) Pron. *bar-ba-kou.* — Zool. Sous-genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, établi par Cuvier aux dépens des Coucous.

BARBAJAN, n. m. Zool. Vulg. hibou, grand-duc.

BARBAJOUE ou **BARBAJOU**, n. f. Botan. Vulg. La joubarbe dans le midi de la France

BARBARA. Anc. log. Terme que l'on employait pour désigner un syllogisme dans lequel toutes les propositions sont générales et affirmatives. Le moyen terme de ce syllogisme est sujet dans la première proposition, et attribut dans la seconde.

BARBARALEXIS, n. f. (βάρβαρος, barbare, λέξι, mot. ; gr.) Rhét. Figure qui consiste dans l'emploi d'un mot étranger à la langue que l'on parle.

BARBARASSE, n. f. Pron. *bar-ba-rass.* — Mar. Forte bosse retenue à un point fixé le plus ordinairement dans la cale, et servant pour les grosses amarres lorsqu'il fait mauvais temps.

BARBARE, adj. des 2 g. (βάρβαρος, étranger ; gr.) Méchant, inhumain, cruel, féroce : *Un vainqueur* BARBARE. *N'attendez d'eux aucune miséricorde ; ce sont des gens barbares.* (Acad.)

Père barbare, achève, achève ton ouvrage. (Rac.)

Ce sont des tuteurs BARBARES *qui dépouillent eux-mêmes leurs pupilles.* (Mass.) *Lorsque les enfants sont* BARBARES *envers les bêtes innocentes, ils ne tardent pas à le devenir avec les hommes.* (B. de St-P.)

— En ce sens, il se dit aussi moral. des choses. *Ame* BARBARE ; *cœur* BARBARE. (Acad.)

— Qui annonce de l'inhumanité, de la cruauté, de la férocité : *Coutume, superstition* BARBARE. *Une action* BARBARE ; *un spectacle* BARBARE. (Acad.) *La coutume d'immoler des hommes était bien* BARBARE. (Trév.)

Enfin, pour arrêter cette lutte *barbare*,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare. (Boil.)

Il avait pris la résolution de ne plus rien manger qui eût eu vie, parce qu'il croyait cette habitude à la fois BARBARE *et pernicieuse.* (Mign.)

— Par extens. Il se dit des choses qui servent d'instrument à une action barbare : *Une main* BARBARE ; *un fer barbare.*

— Fig. Grossier, ignorant, sauvage, qui manque de civilisation : *Les nations, les rois* BARBARES. (Acad.) *Les Hurons, les Iroquois, plusieurs peuples de l'Afrique, sont des nations* BARBARES. (Trév.)

. . . . Ce peuple *barbare*,
Sous notre discipline est devenu romain. (Corn.)

— Fig. Il se dit des lieux habités par des peuples, des nations barbares : *Un pays, un climat* BARBARE.

Moi, que j'aille crier dans ce pays *barbare*,
Où l'on voit tous les jours l'innocence aux abois ! (Boil.)

— *Lois barbares*, celles qui furent faites par les différents peuples qui démembrèrent l'empire romain.

— En parl. des œuvres d'art, Qui manque de grâce, de naturel, de goût : *Une œuvre, une composition* BARBARE. *Les sculpteurs fatiguèrent nos yeux, pendant un siècle, de contorsions* BARBARES *et de poses vagues et maniérées.* (Vitet.) *Les œuvres* BARBARES *du moyen âge.* (Ch. Dupin.)

— En parl. des termes d'une langue, et du style impropre, incorrect, rude, grossier : *Des termes* BARBARES. *Un style* BARBARE. *Manière de parler* BARBARE.

— *Langue barbare*; langue imparfaite, rude, et qui choque l'oreille : *Les Iroquois parlent une langue* BARBARE. ‖ Dans le m. sens, *Une musique* BARBARE.

— Substant. Personne méchante, cruelle, féroce : *Ces gens-là sont sans pitié ; ce sont des* BARBARES. (Ac.)

Quoi, madame, un *barbare* osera m'insulter ! (Rac.)

— Homme ou peuple ignorant, sauvage, grossier, sans civilisation : *C'est un vrai* BARBARE. *L'invasion des* BARBARES. (Acad.) *Rome devint la proie des* BARBARES. (Boss.) *La cavalerie romaine s'ébranle pour enfoncer les* BARBARES. *Clodion se précipite à sa rencontre.* (Châteaub.) *Il travaillait sans se lasser à la conversion des* BARBARES, *qu'il appelait ses frères, et qui souvent étaient ses bourreaux.* (M^me Cottin.)

— Fig. *C'est un barbare*, c'est un homme incapable d'apprécier les beautés de la nature ou de l'art :

Daignez au port accueillir un *barbare* :
Vierges d'Athène, encouragez ma voix. (Bérang.)

— N. m. pl. Les *Barbares*, nom que les Grecs donnaient à tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue, ou qui ne la parlaient pas aussi bien qu'eux. Les Romains appelèrent *Barbares* tous les peuples, à l'exception des Grecs, qu'ils regardaient comme une nation polie et savante.

BARBARÉE, n. f. (*barba*, barbe; lat.) Pron. *bar-ba-ré*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères; elle croît en France dans les lieux humides, ses feuilles se mangent en salades : *La saveur des feuilles de la* BARBARÉE *est analogue à celle du cresson.* (Rich.) ‖ Vulg. *Herbe au charpentier, Herbe de sainte Barbe. Cresson de terre.*

BARBAREMENT, adv. (*barbare-ment.*) D'une manière barbare; à la façon des barbares : *On l'a traité* BARBAREMENT. *Ces peuples vivent* BARBAREMENT. *C'est parler* BARBAREMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

BARBARESQUE, adj. des 2 g. Pron. *bar-ba-resk.* — Qui appartient aux peuples de la partie de l'Afrique qu'on appelle Barbarie : *Corsaire, navire* BARBARESQUE.

— N. m. pl. Habitants, peuples de la Barbarie : *Être en guerre avec les* BARBARESQUES.

— Zool. Espèce d'écureuil qu'on trouve dans la Barbarie.

BARBARICAIRE, n. m. Pron. *bar-ba-ri-kèr.* — Technol. Brodeur en tapisserie, qui emploie dans les représentations d'hommes ou d'animaux du fil d'or et des soies de différentes couleurs : *Les artistes de la manufacture des Gobelins sont des* BARBARICAIRES.

BARBARIE, n. f. (*barbare.*) Cruauté, inhumanité, caractère de ce qui est barbare : *Ils exercèrent leur* BARBARIE *sur les vaincus.* (Acad.) *Les tyrans ont persécuté les chrétiens avec une grande* BARBARIE. (Trév.) *Les compagnons de chaque association exècrent les autres : s'ils se rencontrent sur une route, ils se battent avec férocité. Rien ne rappelle autant la* BARBARIE *des temps d'ignorance.* (Droz.) *Il ne se plaisait qu'à voir battre des animaux ou bien à les mutiler avec des raffinements de* BARBARIE. (Mérim.)

— Acte de barbarie : *Tant de* BARBARIES *l'avaient rendu la terreur de ses sujets.* (Acad.) *Tout ce qu'on raconte des peuples les plus sauvages n'approche pas des* BARBARIES *commises dans la guerre des Albigeois.* (Volt.)

— Fig. Manque de civilisation; enfance des arts, des lettres et des sciences chez un peuple; ignorance totale de tout ce qui contribue au développement de l'intelligence : *Il chassa la* BARBARIE *et fit naître les arts.* (Acad.) *Il rétablit les arts parmi les peuples où la* BARBARIE *les avait fait oublier.* (Boss.) *On vit bientôt les Romains retomber dans la* BARBARIE *d'où tant d'auteurs fameux les avaient tirés.* (Mass.) *C'est par le droit de propriété que Dieu a civilisé le monde, et mené l'homme du désert à la cité, de l'ignorance au savoir, de la* BARBARIE *à la civilisation.* (Thiers.)

— État grossier d'un art dans son enfance, quand les règles n'en ont pas encore été fixées par le bon sens et le goût : *C'est Corneille qui tira le théâtre de l'avilissement et de la* BARBARIE. (Volt.)

— En parl. du langage, du style, il se dit de l'impropriété de l'expression, des mauvaises constructions, de tout ce qui est choquant pour l'oreille, et contraire à l'usage et au bon goût : BARBARIE *de langage, de style.*

Syn. Barbarie, cruauté, férocité. De ces trois mots, le premier seul, ayant rapport aux mœurs, ne se dit que des hommes ; les deux autres ayant rapport à l'instinct, au caractère, se disent de tous les êtres animés, et le second même se dit des choses. La *barbarie* accuse un défaut de développement des facultés morales ; la *cruauté*, une méchanceté du caractère, et la *férocité*, une absence de sentiments naturels.

BARBARIN, n. m. (*barbe.*) Pron. *bar-ba-rain.* — Zool. Vulg. Espèces de poissons des genres Mulle et Pimélode.

BARBARINE, n. f. (*barbe.*) Botan. Variété de la courge.

BARBARISME, n. m. (*barbare.*) Pron. *bar-ba-rism.* — Faute de langage qui consiste dans l'altération de la forme ou du sens d'une expression, et dans l'emploi de locutions irrégulières : *Le* BARBARISME *et le solécisme sont deux grands vices d'élocution.* (Acad.)

Mon esprit n'admet point un pompeux *barbarisme*,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme. (Boil.)

Les Grecs et les Romains appelaient tous les autres peuples barbares, et tout mot étranger mêlé dans la phrase grecque ou latine était appelé BARBARISME. (Dumars.)

Gramm. *Le Barbarisme* est une faute contre la pureté du langage, un tour étranger à la langue que l'on parle.

On fait un Barbarisme, 1° en employant un mot qui n'est adopté ni par l'*Académie* ni par les bons écrivains; par exemple : *élogier*, au lieu de *louer*; *par contre*, au lieu de *au contraire*; *embrouillamini*, au lieu de *brouillamini*; *paralésie*, au lieu de *paralysie*, etc.

— *Émouler*, mot forgé par M. Chapsal, et qui figure dans les vingt premières éditions de sa grammaire, au lieu d'*émoudre*, seule forme régulière, est un barbarisme.

En voici d'autres exemples :

Et des gouttes de pleurs, sur leurs seins *découlées*,
Y roulaient comme autant de perles *défilées*. (Lamart.)

. . . Nos cerveaux *chauffés* à l'unisson,
Moitié par les discours, moitié par la boisson. (Ponsard.)

2° On fait encore un barbarisme en donnant à un mot un nombre que l'usage lui refuse.

Leurs *surprises* bientôt se changent en *pitiés*. (Lamart.)

3° En donnant à un mot une forme contraire à l'usage : des *yeux-de-bœuf* (lucarnes), pour des *œils-de-bœuf*.

4° C'est encore faire un *barbarisme* que de donner aux temps d'un verbe des formes différentes de celles que l'usage a consacrées; par exemple, d'écrire : il *soye*, il *aye*, au lieu de *il soit, il ait*; ils *réduirent*, pour ils *réduisirent*; que nous *pouvions*, pour que nous *puissions*; il *a recouvert*, pour il *a recouvré*. Les plus remarquables barbarismes de cette espèce sont : celui qu'a commis M. Chapsal dans son *Dictionnaire grammatical*, où il donne au verbe défectif *absoudre*, qui manque de *passé défini*, l'imparfait du subjonctif que *j'absolvasse*; et celui-ci, qu'on lit dans le *Dictionnaire national* : *nous ne* SACHONS *pas*.

5° Enfin plusieurs personnes, trompées par l'analogie entre le simple et les composés, disent : *vous contredites, vous dédites, vous médites, vous maudites*, comme on dit : *vous dites* et *vous redites* ; ce sont autant de *barbarismes* : on doit dire, *vous contredisez, vous médisez, vous maudissez.*

BARBASTELLE, n. f. (*barba*, barbe, *stella*, étoile; lat.) Zool. Espèce de chauve-souris.

BARBATULE, n. m. (*barbe.*) Zool. Le barbeau.

BARBE, n. f. (*barba*, lat. ; m. sign.) Pron. *barb.* — Poil qui croît sur le menton et sur les joues de l'homme : BARBE *blanche, grise.* BARBE *vénérable.* (Acad.) *Faire sa* BARBE ; *se faire la* BARBE ; *se faire faire la* BARBE. *Les Grecs laissaient croître leur* BARBE. (Trév.) *La plupart des Francs ne laissaient croître leur* BARBE *qu'au-dessus de la bouche, afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le mufle des dogues et des loups.* (Châteaub.) *Je trouve qu'à moins d'avoir cinq pieds de haut, une voix de basse et de la* BARBE *au menton, l'on ne doit point se mêler d'être homme.* (J.-J. Rouss.) *Il avait fait sa* BARBE *et tiré le meilleur de son vin.* (G. Sand.)

— *Jours de barbe*, ceux où l'on se fait la barbe.

Il est de certains *jours de barbe*, où, par ma foi,
Vous ne paraissez pas plus malade que moi. (Regn.)

— Fig. et fam. *Une jeune barbe*, un jeune homme. *Il veut décider de tout, et ce n'est qu'une* JEUNE BARBE. (Acad.)

— *Une barbe grise, une vieille barbe*, Un homme âgé.

— Ironiq. *Vous avez la barbe trop jeune*, se dit à un jeune homme sans expérience, lorsqu'il se mêle de choses qui demandent plus de maturité et de sagesse qu'on n'en a à son âge.

— Fig. *Faire quelque chose à la barbe de quelqu'un*, le faire hardiment, en sa présence et malgré lui. *Il vient par le coche vous enlever à* NOTRE BARBE. (Mol.)

. . . . La belle adore
Un cavalier sans *barbe* et sans moustache encore,
Et reçoit tous les soirs, malgré les envieux,
Le jeune amant sans barbe à *la barbe* du vieux. (V. Hugo.)

— *Faire la barbe à quelqu'un*, prop. Le raser. ‖ Fig. L'emporter sur lui, le surpasser en habileté, ou lui jouer quelque tour : *Rien ne rendra triste un Français, rien ne l'abattra; il ira au bout du monde et en reviendra, comme Figaro,* FAISANT LA BARBE À TOUT LE MONDE. (Stendhal.)

— Prov. *Faire barbe de paille à Dieu*, lui faire une offrande misérable, chétive :

L'on trompa son prochain, la médisance eut lieu ;
Et l'hypocrite *fit barbe de paille à Dieu.* (Regn.)

— C'est la corruption de l'ancien proverbe, *Faire à Dieu jarbe de foarre*, lui offrir des *gerbes* où il n'y a que de la *paille*, et qui ne contiennent point de grain.

— Prov. *Rire dans sa barbe*, Rire à part soi, ordinairement en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose.

— Fig. et fam. *Barbe bien étuvée est à demi rasée*, lorsqu'on a bien préparé une affaire, elle est déjà faite à moitié.

— Zool. Il se dit des longs poils qu'ont certains animaux sous la mâchoire inférieure ou de chaque côté du museau : *La* BARBE *d'un chat, d'un singe, d'un rat, d'un lapin. Les boucs et les chèvres ont de la* BARBE *sous le menton.* (Trév.)

— Fig. et fam. *Avoir une barbe de bouc*, n'avoir de barbe qu'au menton.

— Touffe de plumes simples, qu'on voit pendre sous le menton de certains oiseaux : *Les gypaètes ont une* BARBE.

— *Barbe de coq*, les deux petits morceaux de chair qui pendent sous le bec des coqs.

— Petite arête ou cartilage qui sert de nageoire aux poissons plats, tels que les turbots, les soles, les barbues, les carrelets, etc.

— *Barbes de baleine*, les crins qui garnissent l'extrémité de ses fanons.

— *Barbes de plume*, les petits filaments qui garnissent latéralement le tuyau d'une plume : *Les* BARBES *de plumes sont hérissées de petits filaments, les uns roulés, et les autres droits.* (Dum. de Ste-Croix.)

— Bot. Il se dit des filets longs et minces qui hérissent les épis de certaines plantes graminées : BARBES *d'épi.* (Acad.) *L'orge et le seigle ont des* BARBES *bien plus longues que le froment.* (Trév.) *Les* BARBES *sont droites dans le seigle, inclinées dans l'orge, et contournées dans l'avoine.* (Tessier.)

— Plus général., Poils placés sur une partie quelconque d'une plante : *Le style et le stigmate des gesses, et les aisselles des nervures de la face inférieure des feuilles du tilleul, ont des* BARBES.

— Appendices longs, flasques et flexueux de l'aigrette des Synanthérées.

— Il sert à nommer plusieurs sortes de plantes, telles que la *Barbe de bouc*, la *Barbe de capucin.*

— Zool. Espèce de poisson du genre Syngnathe.

— Astr. *Barbe d'une comète*, les rayons lumineux qui la précèdent et se dirigent vers le point du ciel où elle semble se porter, tandis qu'on nomme *Queue* les rayons dirigés vers la partie du ciel d'où elle paraît s'éloigner.

— Mar. Parties du bordage de l'avant qui entrent dans le bas de la rablure de l'étrave. ‖ Courbes qui remplacent les dauphins sur les petits navires. ‖ *Barbe d'organeau*, nom de la bosse de bout, dans le Levant. ‖ *Câbles en barbe*, câbles mouillés à peu de distance et en avant d'un autre navire. ‖ *Les câbles appellent* ou *viennent en barbe*, lorsqu'ils travaillent ensemble, grâce à un grand vent ou à une disposition particulière des ancres.

— Artill. *Tirer le canon en barbe*, Le tirer par-dessus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embrasures.

— Man. Partie de la tête du cheval qui est placée au-dessous du menton, et qui porte la gourmette.

— Art vétér. Repli cartilagineux que les chevaux, les bœufs, etc., ont sous la muqueuse et de chaque côté du frein de la langue. ‖ On dit aussi *Barbillons.*

— Technol. Chacune des petites pièces en saillie placées aux côtés du pène d'une serrure, et qui servent à donner prise à la clef.

— Au plur. Bandes de toile ou de dentelle qui pendent aux cornettes des femmes : BARBES *relevées;* BARBES *détroussées. Les* BARBES *étaient d'étiquette à la cour.* (Acad.)

— *La barbe d'un loup,* la dentelle noire qui pend à un demi-masque de velours.

— Fam. Poils qui passent dans les étoffes effilées par l'usage.

— Particules métalliques qui restent aux arêtes d'un ouvrage de métal, et qu'on enlève avec quelque outil : *On enlève ordinairement les* BARBES *avec l'ébarboir.*

— Inégalités qu'on remarque sur les bords d'une feuille de papier mal coupée. || Poils qui se forment sur les confitures, sur le fromage moisi.

BARBE, n. m. Cheval de Barbarie : *Les* BARBES *ont beaucoup de vitesse.* (Acad.) *Ce cheval est un vrai* BARBE, *venu de l'Atlas.* (H. de Balzac.) *Les chevaux turcs ne sont jamais si bien proportionnés que les* BARBES. (Buff.)

— Adj. Il se dit d'une jument, d'un cheval de cette espèce :

Ici le coursier *barbe* est errant dans vos bois. (Del.)

BARBÉ, ÉE, adj. (*barbe.*) Bot. Garni de barbes.

— Blas. Il se dit d'un coq, d'un dauphin, etc., lorsque leur barbe est d'un autre émail que le reste. Synon. de *Denté.* || Il se dit aussi des côtés d'une scie et de l'extrémité d'un gonfalon. Synon. de *Frangé.*

BARBEAU, n. m. (*barbe.*) Pron. *bar-bô.* — Zool. Genre de poissons osseux de la famille des Cyprinoïdes. Il vit dans les eaux douces, et est ainsi nommé parce qu'il a deux barbillons aux coins de la bouche, et deux au bout du museau : *Par l'allongement de sa tête, le* BARBEAU *a quelque ressemblance avec le brochet.* (Daudin.) || *Barbeau de mer,* le rouget.

— Bot. Vulg. Le bluet.

— Adj. invar. *Bleu* BARBEAU, Espèce de bleu clair : *Il avait endossé son habit* BLEU BARBEAU *à boutons dorés.* (H. de Balzac.)

BARBEDON et **BARBERON,** n. m. (*barbe.*) Bot. Vulg. Le Salsifis.

BARBE DE BOUC, n. f. Bot. Vulg. Le Salsifis sauvage. || Au pl. *Des* BARBES DE BOUC.

BARBE DE CAPUCIN, n. f. Bot. Chicorée sauvage qu'on produit par une culture artificielle, et qu'on mange en salade : *La* BARBE DE CAPUCIN *a un petit degré d'amertume qui n'est pas désagréable.* (Tessier.)

BARBE DE CHAT, n. f. Bot. V. le mot suivant.

BARBE DE CHÈVRE, n. f. Bot. Espèce de plante du genre Spirée; elle tire son nom de la disposition de ses petites fleurs, blanches à l'extrémité des tiges.

BARBE DE DIEU, n. f. Bot. V. BARBON.

BARBE DE JUPITER, n. f. Bot. Espèce de plante de la famille des Légumineuses : *La* BARBE DE JUPITER *est un petit arbrisseau à feuillage soyeux et argenté.* (Juss.)

BARBE DE MOINE, n. f. Vulg. La Cuscute.

BARBE DE RENARD, n. f. Bot. Espèce d'astragale épineux qui fournit de la gomme adragante.

BARBE-JEAN, n. m. Bot. V. SOUS-BARBE.

BARBELÉ, ÉE, adj. (*barbe.*) Pron. *barb-lé.* — Il se dit des flèches, des traits dont le fer est garni de dents ou de pointes, de sorte qu'on ne peut les retirer de la plaie sans causer une déchirure : *Les flèches de quelques peuples sauvages sont* BARBELÉES. (Acad.)

BARBELET, n. m. Pêch. Outil ordinairement fixé sur un établi qui sert à faire des hameçons.

BARBELLE, n. f. (*barbe.*) Bot. Nom qu'on donne aux appendices de l'aigrette des Synanthérées, quand ils sont courts, roides et épais.

BARBELLÉ, ÉE, adj. Bot. Muni de barbelles.

BARBELLULE, n. f. (*barbelle.*) Bot. Appendice de l'aigrette des Synanthérées.

BARBERIE, n. f. (*barbe.*) Anc. Art de raser. || Lieu où l'on faisait la barbe.

BARBET, ETTE, n. (*barbe.*) Pron. *bar-bè, -bètt.* — Espèce de chien à poil long et frisé, qui va à l'eau : *Un beau* BARBET; *une jolie* BARBETTE. *La chèvre s'enfuit vers le haut de la montagne, où le* BARBET *la poursuit.* (B. de St-P.) *Le* BARBET *a les oreilles tout à fait pendantes.* (Cuv.) *Les* BARBETS *sont originaires d'Espagne et de Barbarie.* (Buff.)

— Fam. *Être crotté comme un barbet,* avoir ses vêtements couverts de boue.

— *Suivre quelqu'un comme un barbet,* le suivre partout où il va.

— N. m. Pêch. Vulg. Le rouget.

— Adjectiv. *Un chien* BARBET.

— Art milit. V. BARBETTE.

BARBETTE, n. f. (*barbe.*) Pron. *bar-bètt.* — Art milit. Batterie sans embrasure, sans épaulement, d'où l'on tire le canon à découvert : *Une* BARBETTE *donne des tirs obliques auxquels une embrasure ne se prêterait pas.* (Acad.) *Six pièces de douze tirées à* BARBETTE *y feraient dans une nuit une brèche praticable.* (Châteaubr.)

— On a dit aussi, *Batterie à* BARBETTE, et adjectivement *Batterie* BARBETTE.

— Mar. Plat-bord qui forme le seuillet des sabords.

— Bosse d'embarcation dans la Méditerranée.

BARBÉYER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *barbè-ié.* — Mar. En parl. d'une voile, Battre, s'agiter, onduler, lorsque le vent ne fait que la raser en passant à côté, au lieu de donner en plein dedans.

— On dit aussi *Barboter,* et plus ordin. *Fasier.*

BARBICAN, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, qui habitent l'Afrique; ces oiseaux tristes, silencieux et même stupides, nichent dans les vieux troncs d'arbres.

BARBICHE, n. f. (*barbe.*) Botan. Vulg. La Vigelle.

— Fam. Partie de la barbe qu'on laisse croître à l'extrémité du menton.

BARBICHON, n. m. Vulg. Petit chien barbet.

BARBIER, n. m. (du lat. *barba;* d'où le lat. barbare *barbarius.*) Pron. *bar-bié.* — Celui dont la profession est de faire la barbe : *Une boutique de* BARBIER. *Le* BARBIER *d'Auguste, Licinius, se fit construire un tombeau magnifique.* (Vitet.) *Vous croyez avoir affaire à quelque* BARBIER *de village qui ne sait manier que le rasoir.* (Beaumarch.) *A cette époque on ne faisait pas une distinction bien précise entre les fonctions de chirurgien et celles de* BARBIER. (Mérim.)

— Les *barbiers* faisaient autrefois toutes les opérations chirurgicales. Il y eut des *barbiers-chirurgiens* jusqu'en 1789.

— Prov. et fig. *Un barbier rase l'autre,* deux personnes ayant la même profession ou quelque intérêt commun se soutiennent, se prodiguent des louanges mutuellement.

BARBIER, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Serran, qui se trouve dans la Méditerranée; un des aiguillons de sa nageoire est en forme de rasoir.

— Zool. Oiseau du genre Gobe-mouche; il doit ce nom aux longues soies qui garnissent son bec.

BARBIÉRIE, n. f. (*barbe.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

BARBIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*barba,* barbe, *facere,* faire; lat.) Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous barbifiions, vous barbifiiez.* — Fam. Raser, faire la barbe.

= **Se barbifier,** v. pr. Se faire la barbe.

BARBIGÈRE, adj. des 2 g. (*barba,* barbe, *gero,* je porte; lat.) Hist. nat. Qui porte une barbe.

BARBILLE, n. f. (*barbe.*) Pron. *bar-bi-y.* — Technol. Filament aux flans des monnaies.

BARBILLON, n. m. (*barbille.*) Pron. *bar-bi-ion.* — Vulg. Le barbeau jeune. Zool. — Espèce de poisson du genre Squale.

— Il se dit de filaments placés autour de la bouche de certains poissons, tels que le barbeau, la carpe, etc.

— Antennule ou palpe des insectes.

— N. m. pl. Art vét. Replis cartilagineux placés dans la bouche du cheval, du bœuf, etc., de chaque côté du frein de la langue.

— Pêch. Petite languette de l'hameçon qui empêche le poisson de se décrocher. || On dit aussi *Dardillon.*

— Fauconn. Maladie qui survient à la langue des oiseaux de proie.

BARBILLONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*barbillon.*) Pron. *bar-bi-io-né.* — Pêch. Relever la languette, le barbillon ou dardillon d'un hameçon.

BARBINERVÉ, ÉE, adj. (*barba,* barbe, *nervus,* nerf; lat.) Bot. Il se dit des plantes qui ont les nervures des feuilles garnies de poils.

BARBION, n. m. (*barbe.*) Zool. Espèce d'oiseau du genre Barbu, qu'on trouve en Afrique.

BARBIPÈDE, adj. des 2 g. (*barba,* et *pes, pedis,* pied; lat.) Zool. Qui a les pieds garnis de longs poils.

BARBIQUE, n. f. (*barbe.*) Zool. Espèce de guenon.

BARBIROSTRE, adj. des 2 g. (*barba,* barbe, *rostrum,* bec; lat.) Zool. Il se dit d'un animal qui a le bec, la trompe, garnis de poils.

BARBITON, n. m. Antiq. Instrument de musique qu'on a quelquefois confondu avec la lyre.

BARBOLE, n. f. (*barbe.*) Anc. Art milit. Hache d'armes dont le fer était barbelé.

BARBON, n. m. (*barbe.*) Par dénigr. Vieillard ridicule, homme âgé qui veut faire le galant : *Les jeunes gens se moquent des* BARBONS. (Acad.)

Là, souvent le héros d'un spectacle grossier,
Enfant au premier acte, est *barbon* au dernier. (Boil.)
Moquez-vous des sermons d'un vieux *barbon* de père.
(Mol.)

— Fig. En parl. d'un jeune homme, *Faire le barbon,* prendre les habitudes, les manières d'un vieillard.

BARBON, n. m. (*barbe.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées. L'espèce la plus remarquable, le *Barbon odorant,* qui croît en Arabie et dans l'Inde, a une odeur analogue à celle de la rose; on la fait entrer dans la composition de la thériaque.

BARBOTAGE, n. m. (*barboter.*) L'action de barboter. || Art vétér. Eau blanche ou mêlée de son qu'on donne aux animaux, pour qu'ils se rafraîchissent.

BARBOTE, n. f. (*barbe.*) Vulg. La Lotte et la Loche.

— Bot. Un des noms vulgaires de la Vesce.

BARBOTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (Onomatopée.) En parl. du canard et de quelques autres oiseaux aquatiques, Faire un bruit particulier en agitant le bec dans l'eau ou dans la bourbe. *Les canards, les canes* BARBOTENT *dans les mares.*

Par analog. En parlant des enfants, Agiter, remuer un liquide en y plongeant les mains : *Les enfants qui* BARBOTENT *salissent leurs vêtements, et sont souvent malpropres.*

— Par extens. Marcher dans la boue, de manière à se crotter : *Le jardin est inondé, on y* BARBOTE *partout.* (Acad.)

— Fig. et par analog. *Nous* BARBOTERIONS *tous alors dans une fange indivise, à l'état de reptiles pacifiques.* (Châteaubr.)

— Art vét. En parl. des animaux, et particul. des chevaux, Se rafraîchir en buvant dans une barbotoire de l'eau mêlée de son : *Tous les animaux aiment à* BARBOTER.

— Mar. Il se dit d'un bâtiment, lorsqu'il avance peu et que son avant plonge fréquemment : *Un navire qui* BARBOTE. || V. BARBÉYER.

— Fig. Ne plus savoir ce que l'on dit, ce que l'on fait; se troubler en parlant.

= **Barboter,** v. tr. ou act. Prononcer entre les dents avec un bruit confus, analogue à celui que font les canards en barbotant : *Il* BARBOTE *je ne sais quoi entre ses dents.* (Mol.)

Je m'arrête contraint, d'une façon confuse,
Grondant entre mes dents, je *barbote* une excuse. (Regn.)

BARBOTEUR, n. m. Zool. Espèce de canard.

— Enfant qui a l'habitude de barboter.

BARBOTEUSE, n. f. (*barboter.*) Pop. Fille ou femme de mauvaise vie qui sollicite les passants : *C'est une* BARBOTEUSE. (Acad.)

BARBOTINE, n. f. (*barboter.*) Pron. *bar-bo-tinn.* — Bot. Vulg. Espèce de plante du genre Armoise.

— Techn. Bouillie épaisse qu'emploient les potiers pour coller les garnitures des poteries de terre.

BARBOTOIRE, n. f. Art vét. Grand baquet dans lequel on met le barbotage destiné aux animaux.

BARBOUILLAGE, n. m. (*barbouiller.*) Pron. *barbou-iaj.* — Enduit de couleur fait grossièrement à la brosse, sur un plafond, un mur, un plancher : *Le* BARBOUILLAGE *de ce tripot a coûté tant.* (Trév.)

— Par extens. Mauvaise peinture : *Ce n'est pas là de la peinture, ce n'est que du* BARBOUILLAGE. (Acad.)

— Récit mal fait, mal prononcé, au milieu duquel s'embrouille le narrateur; discours sans valeur, sans portée, mal débité, mal conçu : *On ne comprend rien à son* BARBOUILLAGE. (Acad.)

BARBOUILLANT, part. pass. du v. Barbouiller.

BARBOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Barbouiller : *Les murs de son atelier étaient* BARBOUILLÉS *de noir, et il ne laissait pénétrer la clarté que par une étroite ouverture.* (Vitet.) *J'y mis une feuille de papier, sans m'apercevoir qu'elle était* BARBOUILLÉE *d'encre en dessous.* (P.-L. Cour.)

.... Un grand air débraillé,
Un nez de tous côtés de tabac *barbouillé.* (Regnard.)

J'avais le visage BARBOUILLÉ, *égratigné, meurtri.* (Châteaub.)

BARBOUILLÉE, n. f. (*barbouiller.*) Il n'est usité que dans cette loc. fam. et prov., *Se moquer de la* BARBOUILLÉE, tenir des propos ridicules, faire des propositions extravagantes, absurdes, ou Se moquer, quand on a réussi, de tout ce qui peut arriver, de tout ce que les autres peuvent dire ou penser.

BARBOUILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*barba,* barbe; lat.) Salir, tacher : Il lui A BARBOUILLÉ *le visage. Cet écolier* BARBOUILLE *tous ses cahiers.* (Acad.) *Si la nature a donné à l'avocat une voix enrouée et un tour de visage bizarre, si son bar-*

*bier l'a mal rasé et si le hasard l'*a *encore* barbouillé, *je parie la perte de la gravité des magistrats.* (Pascal.)

— Peindre à la brosse un plafond, un plancher, d'une façon grossière : Barbouiller *de noir un jeu de paume.* (Acad.) *L'ocre sert à* barbouiller *les planchers.* (Trév.)

— Peindre sans art, sans goût : *Il ne peint pas, il* barbouille. (Acad.) *Tous les ans, il* barbouille *au Capitole les effigies des nouveaux capitouls.* (Marm.) *Pour avoir voulu faire la part plus grande au compositeur, nous n'avons pas dit au peintre de* barbouiller *salement les décorations du théâtre.* (Vitet.)

— Écrire mal, d'une manière illisible : *Il n'écrit pas, il* barbouille. (Acad.)

— Fig. et fam. *Barbouiller du papier*, salir, perdre du papier : J'ai barbouillé bien du papier *avant de savoir signer mon nom.* (G. Sand.) Fam. par analog. Écrire, faire des écritures : *Il a fallu* barbouiller bien du papier *pour ce procès.* (Acad.)

— Par dénigr. En parl. d'un écrivain : *Cet auteur* a barbouillé bien du papier *en sa vie, et n'a jamais écrit une bonne page.* (Acad.)

— Fig. Faire une mauvaise composition :

Cet étourdi souvent *a barbouille*
De plats romans, de fades comédies. (Volt.)

— Prononcer mal, indistinctement : Barbouiller *un compliment.* (Acad.)

— Moral. S'exprimer mal, sans mettre d'ordre, de suite dans ses discours : *Qu'est-ce qu'il* barbouille *?* (Acad.)

— Absol. *Il* a barbouillé *tout le long de son discours.* (Acad.)

— *Barbouiller un récit*, l'embrouiller : *Je ne sais comment il* a barbouillé ce récit, *mais je n'y ai pas compris un mot.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Barbouiller le cœur*, se dit d'un mets, d'une boisson qui affadit le cœur, qui le soulève.

= **Se barbouiller**, v. pr. Se salir le visage : Se barbouiller *de suie, de confitures. Les bouffons* se barbouillent *le visage.* (Trév.)

— Fig. *Se barbouiller de lie*, boire avec excès, fréquenter les cabarets :

.... Des vieillards, des enfants et des femmes,
Se barbouillent de lie au fond des cabarets. (A. de Muss.)

— Fig. et fam. *Se barbouiller de grec et de latin*, se mettre dans la tête un amas confus de grec et de latin.

— Fig., fam. et absol. *Cet homme* s'est *bien* barbouillé, il a fait beaucoup de tort à sa réputation.

— *Le temps se barbouille*, le ciel commence à se charger de nuages.

— Fig. et fam. *Cet orateur, cet avocat se barbouille*, il perd le fil de ses idées, et son discours n'est plus qu'un galimatias.

BARBOUILLEUR, n. m. (*barbouiller.*) Pron. *barbou-ieur.* — Artisan qui peint grossièrement des murailles, des portes, etc. *J'ai fait venir un* barbouilleur *pour blanchir mon escalier.* (Acad.)

— Par exagér. et par mépris, Mauvais peintre : *Il n'y eut pas, soit à Rome, soit à Florence, si petit* barbouilleur *qui ne voulût agrandir son style, et qui ne se mît à singer la fougue de Michel-Ange.* (Vitet.) *Ils se disent gens de lettres, dans le même sens que certains* barbouilleurs *se vantent d'être de la profession de Raphaël.* (Volt.)

— Par extens. Il se dit de ceux qui forment mal leurs lettres, et qui écrivent d'une manière illisible.

— Fig. et fam. *Barbouilleur de papier*, ou simpl. *Barbouilleur*, mauvais écrivain :

Va, va, petit grimaud, *barbouilleur de papier.* (Mol.)

Un perruquier se dit artiste, un huissier jurisconsulte, et tel barbouilleur de papier, *homme de lettres.* (Picard.)

— Fam. Bavard qui ne peut se faire comprendre : *Faites taire ce* barbouilleur. (Acad.)

BARBOUQUET, n. m. Art vétér. Maladie des bêtes à laine, nommée aussi *Noir-museau.*

BARBOUTE, n. f. Comm. Cassonade très-chargée de sirop.

BARBU, UE, adj. (*barbe.*) Qui a de la barbe : *Être* barbu, *tout* barbu. *Cette femme est* barbue *comme un homme. La chèvre est un animal* barbu. (Acad.) *C'était une tradition généralement répandue dans le Pérou, qu'un jour il viendrait par mer des hommes* barbus, *avec des armes si supérieures que rien ne pourrait leur résister.* (Raynal.)

— Zool. Qui a le bec garni de poils à la base, la partie inférieure des joues munies de moustaches.

— En parl. des poissons et des insectes, Qui a des barbillons.

— Bot. En parl. de certaines parties des plantes, Qui porte des poils disposés par rangées ou par touffes : *Les anthères de l'acanthe et du charme sont* barbues. *Les feuilles du tilleul sont* barbues *dans l'angle des nervures.*

— *Épi barbu*, épi qui a des barbes. ‖ *Blé barbu*, blé aristé, c'est-à-dire dont l'épi a des barbes ou arêtes.

— Astr. *Comète barbue*, comète précédée de cette traînée de rayons lumineux qu'on nomme *Barbe.*

BARBU, n. m. (*barbe.*) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, caractérisés par les cinq faisceaux de soies roides qu'ils portent à la base du bec.

BARBUE, n. f. (*barbe.*) Zool. Poisson de mer plat, de la famille des Pleuronectes. V. Carrelet.

BARBULE, n. f. (*barbula*, lat., m. sign.) Bot. Le petit corps barbu que forme la réunion des cils du péristome dans quelques mousses.

— Genre de plantes de la famille des Labiées.

— Production latérale des barbes d'une plume.

BARBULÉ, ÉE, adj. (*barbule.*) Botan. Qui est garni de poils disposés par touffes.

BARBUQUET, n. m. Méd. Écorchure ou petit bouton sur le bord des lèvres. ‖ V. Barbouquet.

BARBURES, n. f. pl. (*barbe.*) Technol. Inégalités que présente une pièce fondue, en sortant du moule.

BARBUSÉRIC, n. m. Zool. V. Barrion.

BARBYLE, n. m. (*barbu.*) Pron. *bar-bil.* — Bot. Genre de plantes qu'on rattache à la famille des Térébinthacées.

BARCADE, n. f. Pron. *bar-kad.* — Comm. Troupe de chevaux auxquels on veut faire passer la mer.

BARCALON, n. m. Relat. Titre du premier ministre de Siam.

BARCAROLLE, n. f. (*barque.*) Pron. *bar-ka-rol.* — Chanson italienne que chantent les gens du peuple à Venise, surtout les gondoliers : *Nos musiciens composent des airs dans le goût des* barcarolles *vénitiennes.* (Acad.)

Rialto n'entend plus le chant des *barcarolles.* (C. Del.)

Trouve-t-on beaucoup de boléros ou de barcarolles *où l'instinct de la musique se trahisse avec plus de vivacité que dans les chansonnettes de l'Auvergne, les valses du Béarn ou les rondes de la Provence ?* (Vitet.)

BARCASSE, n. f. (*barque.*) Pron. *bar-kass.* — Mar. Mauvais bâtiment. ‖ Grande barque.

BARCE, n. f. Anc. Mar. Bouche à feu courte et d'un très-gros calibre.

BARCELLE, n. f. (*berceau.*) Agric. Espèce de tombereau.

BARCELONNETTE, n. f. (*berceau.*) Pron. *barsslo-nètt.* — Berceau mobile sur ses pieds, afin de permettre de bercer l'enfant sans fatigue : *Coucher un enfant dans sa* barcelonnette. (Acad.) *Elle déposa la petite fille dans sa jolie* barcelonnette, *et vint s'accouder sur le balcon.* (H. de Balzac.)

BARCLAYE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Nymphéacées.

BARD ou **BAR**, n. m. Forte civière ou petite voiture à bras, propre à transporter des moellons, des pierres, et d'autres matériaux de construction.

BARDAGE, n. m. (*bard.*) Pron. *bar-daj.* — Transport des matériaux de construction, du chantier où ils ont été préparés jusqu'à l'endroit où ils doivent être posés en place.

BARDANE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées : *Dans les campagnes, on fait bouillir les racines de la* bardane, *et on les mange à la manière des salsifis.* (Richard.) *Henri III, roi de France, fut guéri d'une fièvre quarte avec la décoction de* bardane. (Trév.)

BARDE, n. f. (*bard, bardi*, peuple gaulois.) Pron. *bard.* — Ancienne armure, faite de lames de fer, et servant à couvrir le poitrail et les flancs d'un cheval.

— Cuis. Tranche de lard fort mince, dont on enveloppe les chapons, les cailles, et autres oiseaux, que l'on met rôtir à la broche.

BARDE, n. m. (*bardos*, chanteur celt.) Poëte chanteur, chez les anciens peuples du Nord : il célébrait ordinairement les vertus et les exploits des héros : *Les* bardes *excitaient par leurs chants le courage des guerriers.* (Acad.) *Les* bardes *gaulois inspiraient, par la magie de leurs airs, la fureur des combats.* (Marchangy.)

Le *barde* belliqueux courait de rang en rang. (Delil.)

— Par extens. Tout poëte héroïque et lyrique :

Les nations n'ont plus ni *bardes*, ni prophètes. (Lam.)
Tyrol, nul *barde* encor n'a chanté tes contrées. (A. de M.)

BARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Barder : *Un cheval* bardé *et caparaçonné.* (Acad.) *La noblesse française descend de ces trente mille hommes casqués, cuirassés, qui, sur de grands chevaux* bardés *de fer, foulaient aux pieds huit ou neuf millions d'hommes nus, qui sont les ancêtres de la nation actuelle.* (Chamfort.) *L'attirail des Polonais choquait les Russes ; ils n'aimaient pas à voir entrer dans leurs villes ces hussards* bardés *de fer, la lance haute, sonnant leurs fanfares guerrières.* (Mérim.)

— Cuis. Enveloppé d'une barde de lard : *Chapon bardé. Il y a des gens qui aiment mieux les viandes* bardées *que lardées.* (Trév.)

— Fig. et fam. *Être bardé de décorations, de cordons*, porter plusieurs décorations de différents ordres.

— Fig. et fam. *Être bardé de ridicules*, en avoir beaucoup.

BARDEAU, n. m. (*barder.*) Pron. *bar-dô.* — Sorte d'ais mince et court, dont on couvre les maisons, et qu'on emploie à divers autres usages : *Une maison couverte de* bardeaux. (Acad.) *Vitruve dit que de son temps les maisons étaient construites d'une espèce de torchis, couvertes de chaume ou de* bardeaux de chêne, *et que les peuples n'avaient pas l'usage des tuiles.* (Volt.) *Les toits élevés de ces maisons sont formés de* bardeaux de chêne *et couverts de chaume.* (H. Martin.)

— Zool. V. Bardot.

BARDÉE, n. f. (*barder.*) Cuis. L'ensemble des bardes de lard dont on couvre une volaille.

— Technol. *Bardées d'eau*, les trois demi-muids d'eau qu'on jette dans les cuviers pour faire le salpêtre ou pour le raffiner.

BARDELLE, n. f. (*barde.*) Comm. Espèce de selle faite de grosse toile piquée de bourre.

— Technol. Bras du banc de verrier.

BARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barde.*) Couvrir un cheval de l'espèce d'armure appelée Barde : *Les anciens chevaliers faisaient* barder *leurs chevaux.*

— Cuis. Couvrir, envelopper de bardes de lard : Barder *un chapon.*

— Charger des matériaux sur un bard : Barder *des pierres, du bois.* (Acad.)

BARDEUR, n. m. (*bard.*) Celui qui porte le bard, qui est employé au bardage : *Il faut avoir des* bardeurs *pour transporter les pierres.* (Acad.)

BARDI ou **BARDIS**, n. m. Mar. Séparation de planches qu'on fait à fond de cale, dans un navire de commerce, pour charger des blés en grenier.

— Plancher calfaté par lequel on augmente la largeur des passavants, pour empêcher l'eau de pénétrer dans un navire abattu en quille.

BARDIN, n. m. Agric. Espèce de pomme musquée.

BARDISME, n. m. (*barde.*) L'état, la qualité de barde ; le corps, l'institution des bardes ; leur système de poésie et de musique : *Le* bardisme *se conserva plus longtemps et plus purement chez les Bretons insulaires que chez les Gaulois.* (A. de Pontécoulant.)

BARDIT, n. m. (*barde.*) Pron. *bar-ditt.* — Chant de guerre des anciens Germains : *Les Francs répondent à nos cantiques de mort, et, poussant un cri aigu, ils entonnent le* bardit *à la louange de leurs héros.* (Châteaubr.)

BARDOT, n. m. (*barder.*) Pron. *bar-dô.* — Zool. Mulet provenant du cheval et de l'ânesse : *Le* bardot *hennit comme le cheval. L'équipage consistait en trois* bardots *d'Auvergne.* (Le Sage.)

— Particul. Mulet qui porte le muletier avec ses provisions et ses ustensiles, et qui marche ordinairement à la tête des autres mulets.

— Fig. et fam. Tout animal qu'on accable des plus lourdes charges, et qu'on ne craint pas d'excéder : *L'âne est le jouet, le plastron, le* bardot *des rustres, qui le conduisent le bâton à la main, qui le frappent, le surchargent, l'excèdent sans précaution, sans ménagement.* (Buff.)

— Dans ce sens, il se dit des personnes : *Ce domestique fait l'ouvrage de tous ses camarades ; c'est le* bardot *de la maison.* (Acad.)

— Par extens. Personne que toutes les autres prennent pour le sujet de leurs plaisanteries : *C'est le* bardot *de la compagnie.* (Acad.)

— Au dernier siècle on écrivait *Bardeau* et *Bardot* ; la première forme était même la plus usitée ; c'est celle qu'avait adoptée la plupart des naturalistes.

BARDOTTIER, n. m. (*bardeau.*) Pron. *bar-dotié.* — Bot. Grand arbre de l'île de la Réunion, qui appartient à la famille des Sapotacées ; son bois sert à faire des lattes ou bardeaux.

BARÉGE, n. m. Pron. *ba-rèj.* — Étoffe de laine légère et non croisée, servant à faire des fichus, des châles, des robes, etc.

BARÉGINE, n. f. (*Baréges.*) Pron. *ba-ré-jinn.* — Chim. Substance organique azotée qu'on trouve dans les eaux minérales de Baréges.

BARÊME, n. m. Livre de calculs et de comptes faits, ainsi appelé du nom de l'auteur qui composa le

premier ouvrage de ce genre : BARÈME *n'est pas un livre à sentiments.* (Piron.)

BARET, n. m. Pron. *ba-rè.* — Cri de l'éléphant ou du rhinocéros. || V. BARRIT.

BARÉTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*baret.*) Il change l'*é* fermé du rad. *barét* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent : il ba-rète, ils barètent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé *il barétera.* — Crier comme l'éléphant ou le rhinocéros.

BARFOUL, n. m. Pron. *bar-foul.* — Comm. Étoffe fabriquée par les nègres de Gambie.

BARGE, n. f. Pron. *barj.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres, qui se rapprochent beaucoup des bécasses ; leur chair est très-bonne à manger : *Les* BARGES *sont très-farouches, et s'enfuient précipitamment au moindre danger, en jetant un cri comparable au bêlement étouffé d'une chèvre.* (Dumont de Ste-Croix.)

BARGE, n. f. Mar. Bateau à fond plat portant une voile carrée. || Grande pirogue que l'on arme en guerre aux Antilles.

— Écon. rur. Pile ou meule de foin que l'on entasse dans les basses-cours. || Tas de menu bois.

BARGUETTE, n. f. (*barge.*) Pron. *bar-ghètt.* — Navig. Sorte de bac pour passer les rivières.

BARGUIGNAGE, n. m. (*barguigner.*) Pron. *bar-ghi-gniaj.* — Hésitation, difficulté à se résoudre, à prendre un parti : *Point tant de* BARGUIGNAGE. (Acad.)

BARGUIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bargain,* marché ; angl.) Pron. *bar-ghi-gnié.* — Fam. Hésiter, avoir de la peine à se déterminer, particulièrement quand il s'agit d'un achat, d'une affaire, d'un traité : BARGUIGNER *signifie* marchander *en vieux français, de la racine* bargain, *que les Anglais nous ont pris et conservent encore.* (F. Génin.) *Il a été deux mois à* BARGUIGNER *avant que de rien conclure.* (Acad.) *À quoi bon tant* BARGUIGNER *et tant tourner autour du pot ?* (Mol.) *Allons, donne ces deux cents livres sans* BARGUIGNER. (Danc.)

Il n'est plus temps qu'avec moi l'on *barguigne.* (Volt.)

BARGUIGNEUR, EUSE, n. (*barguigner.*) Pron. *bar-ghi-gnieur, gnieuz.* — Fam. Celui, celle qui barguigne : *Cette femme est une grande* BARGUIGNEUSE. (Acad.)

BARGUILLE, n. f. Pron. *bar-ghy-e.* — Vulg. Chènevotte.

BARIGEL ou **BARISEL**, n. m. (*barizello ;* ital.) Pron. *ba-ri-jèl.* — Nom du chef des archers à Rome et dans plusieurs autres villes d'Italie :

.....On n'avait point de peur
Qu'un *barisel* vous mît dedans la tour de Rome. (Regn.)

Je me suis bien douté qu'il conspirait ; allez, seigneur BARIGEL, *et tenez-vous prêt à exécuter mes ordres.* (Étienne.) *Dans toutes les villes où je vais, je fais venir le sbire, le* BARIGEL, *l'homme de police, et je lui conte l'aventure.* (V. Hugo.)

BARIGOULE, n. f. Pron. *ba-ri-goul.* — Botan. Sorte de Champignons comestibles qu'on nomme aussi *Baligoule.*

— Art culin. Sorte de préparation de l'artichaut : *Artichauts à la* BARIGOULE.

BARIL, n. m. (*barridus,* bass. lat.) Pron. *ba-ri.* — Sorte de petit tonneau, de petite barrique : *On met le vinaigre, le verjus dans des* BARILS. (Trév.)

— *Baril d'huile, de sucre, de poudre, etc.,* baril plein d'huile, de sucre, de poudre, etc. : *Cadix et l'Algarve fournirent à l'invincible Armada vingt-trois mille* BARILS *de poissons salés.* (V. Hugo.)

— Artill. *Baril ardent,* baril plein de matières combustibles et d'artifices, qu'on emploie dans les brûlots. || *Baril foudroyant,* baril ardent rempli de grenades.

BARILLAGE, n. m. (*baril.*) Pron. *ba-ri-iaj.* — Anc. législ. Action de faire venir du vin dans des barils ou des vaisseaux d'un huitième de muid.

BARILLARD, n. m. (*baril.*) Pron. *ba-ri-iar.* — Anc. Officier de la maison du roi qui avait soin de la cave et des tonneaux.

— Mar. Officier qui avait soin du vin et de l'eau à bord des vaisseaux et dans les arsenaux.

BARILLE, n. f. Bot. Plante de la famille des Chénapodiacées, qui fournit la soude : *On sème, on cultive et on brûle la* BARILLE *pour en avoir les cendres, surtout aux environs de Valence et d'Alicante.* (Tess.)

— Comm. Soude d'Alicante.

BARILLET, n. m. (*baril.*) Pron. *ba-ri-iè.* — Petit baril.

— Petite boite, petit bijou en forme de baril.

— Mar. Étui de bois en forme de baril, qui renferme le cordeau des charpentiers, ou l'échelle sur parchemin avec laquelle on mesure la circonférence ou grosseur des cordages.

— Horlog. Boite cylindrique qui renferme le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.

— Anat. Cavité située derrière le tambour de l'oreille.

— Techn. Le corps d'une pompe ; le tuyau dans lequel agit le piston. || Petit étui à l'usage des cordiers.

— Zool. Espèce de coquille univalve.

BARILLON, n. m. (*baril,* dim.) Pron. *ba ri-ion.* — Technol. Petit baril fixé au bout d'un bâton, dont les faïenciers se servent pour transporter l'eau mêlée de terre.

BARIOLAGE, n. m. (*barioler.*) Pron. *ba-ri-o-laj.* — Fam. Assemblage bizarre de couleurs mal assorties et distribuées sans ordre : *Voilà un étrange* BARIOLAGE. (Acad.)

— Fig. Assemblage d'expressions, de figures et d'idées incohérentes dans un ouvrage d'esprit : *Un* BARIOLAGE *d'expressions étranges.*

BARIOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Barioler : *Les pages, les hérauts d'armes vénitiens sont* BARIOLÉS *de rouge, de bleu et de blanc, comme des valets de carreau.* (Vitet.) *La table était couverte d'un tapis* BARIOLÉ, *chargé de papiers.* (A. de Vigny.) *Les murs étaient* BARIOLÉS *d'hiéroglyphes.* (H. de Balzac.)

BARIOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*varius,* divers ; lat.) Fam. Peindre de diverses couleurs distribuées sans ordre ou d'une manière bizarre : *Quel est le barbouilleur qui a* BARIOLÉ *cette chambre ?* (Acad.)

BARISEL, n. m. V. BARIGEL, m. sign.

BARITE, n. m. Zool. Espèce d'oiseau d'Amérique, du genre Mainate. || Nom donné par Cuvier au Cassican, genre de l'ordre des Passereaux conirostres.

BARITEAU, n. m. Comm. Étoffe ou toile d'Amérique.

BARIUM, n. m. (*baryte.*) Minér. Métal, corps simple qu'on a retiré de la baryte ; il a la couleur de l'argent, et à peu près la même densité que l'eau : *Jusqu'ici on s'est procuré le* BARIUM *en décomposant la baryte par l'électricité, ou par l'action d'une haute température.* (Chev.) || Mieux BARYUM.

BARJELADE, n. f. Pron. *barj-lad.* — Agric. Mélange d'avoine, de vesce, de froment, de pois et de fèves, qu'on sème dans le même champ et qu'on fauche pour fourrage. || Vesce à grains noirs et petits.

BARKHAUSIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, composé d'une douzaine d'espèces herbacées, à fleurs jaunes ou rouges.

BARLÉRIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Acanthacées.

BARLIN, n. m. Pron. *bar-lain.* — Technol. Nœud qu'on fait aux deux bouts d'une pièce de soie.

BARLONG, n. m. Agricult. Vase qui reçoit le vin exprimé du marc par le pressoir.

BARLONG, ONGUE, adj. (*varié,* diversement, *longus,* long ; lat.) Pron. *bar-lon, longh.* — Qui a la figure d'un carré long, mais irrégulier. *Une salle* BARLONGUE. (Acad.) *Il n'avait vu dans ces jardins magnifiques qu'un bosquet* BARLONG *de dix arpents.* (Montesq.) *Les dents molaires de l'hippopotame sont carrées ou* BARLONGUES. (Buff.)

— Il se dit d'un vêtement qui a le défaut d'être plus long d'un côté que de l'autre : *Votre manteau est* BARLONG. (Acad.) *Cette jupe est* BARLONGUE. (Trév.)

BARLOTIÈRE, n. f. Pron. *bar-lo-tièr.* — Constr. Mince traverse de fer dans un châssis de vitraux.

BARNABITE, n. m. Pron. *bar-na-bitt.* — Clerc régulier de la congrégation de Saint-Paul : *Les* BARNABITES *sont vêtus de noir ; leur occupation est d'instruire et de catéchiser.* (Trév.)

BARNACHE ou **BARNACLE**, n. f. Pron. *bar-nach, bar-nakl.* — Zool. Oiseau de passage, espèce d'oie sauvage : *Les* BARNACHES *se mangent en carême, comme les macreuses.* (Acad.)

BARNADÉSIE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, qui renferme des arbrisseaux indigènes des parties montueuses du Pérou.

BARNADIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées.

BARNAGE, n. m. Pron. *bar-naj.* — Anc. Réunion des grands, des seigneurs, des gentilshommes qui composaient la cour du prince. || Droit payé au roi et aux seigneurs à raison des feux.

BARNE, n. f. Technol. Lieu où l'on fait le sel.

BARNISSOTTE, n. f. Horticult. Variété de Figue.

BAROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. V. BAVOCHER.

BAROCO, n. m. Pron. *ba-ro-ko.* — Anc. log. Terme que l'on employait pour désigner un syllogisme dans lequel la majeure est générale et affirmative, et la mineure, ainsi que la conclusion, particulière et négative.

BAROLITHE, n. f. (βάρος, poids, λίθος, pierre ; gr.) Minér. Carbonate de baryte naturel.

BAROMACROMÈTRE, n. m. (βάρος, poids, μάκρος, long, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ba-ro-ma-kro-mètr.* — Médec. Instrument propre à déterminer la longueur et le poids d'un enfant qui vient de naître.

BAROMÈTRE, n. m. (βάρος, poids, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ba-ro-mètr.* — Phys. Instrument propre à mesurer la pression de l'atmosphère. On s'en sert plus communément pour prévoir les changements de temps, parce qu'il existe des rapports marqués entre ces changements et les variations qui surviennent dans la pression atmosphérique. Il consiste en un tube de verre complétement purgé d'air ; l'extrémité supérieure de ce tube est fermée, et l'extrémité inférieure plonge dans une cuvette pleine de mercure. La pression atmosphérique fait monter le mercure dans le tube à une hauteur dont les variations sont en correspondance exacte avec celles qui surviennent dans la pesanteur de l'air : *Le* BAROMÈTRE *sert à déterminer la hauteur des montagnes.* (Acad.) *L'instrument qui sert à mesurer le poids de l'air est appelé* BAROMÈTRE *ou tube de Torricelli, du nom du célèbre savant qui l'a inventé.* (Francœur.) *L'expérience faite au Puy-de-Dôme, d'après les vues et à l'invitation de Pascal, apprit qu'on ne pouvait s'élever sans que le mercure s'abaissât dans le* BAROMÈTRE. (Lacroix.) *Lorsque le mercure baisse dans le* BAROMÈTRE, *il annonce en général de la pluie, du vent ; il annonce au contraire du beau temps, lorsqu'il monte.* (Id.)

BAROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*baromètre.*) Pron. *ba-ro-mé-trik.* — Phys. Qui a rapport au baromètre : *Le module* BAROMÉTRIQUE *exprime la hauteur que l'atmosphère aurait en raison de son poids, si elle était d'une densité uniforme.* (Lacroix.) *Les variations* BAROMÉTRIQUES, *si elles sont fortes, doivent faire présager du vent et des tempêtes plutôt que de la pluie.* (Francœur.)

BAROMÉTROGRAPHE, n. m. (*baromètre,* γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *ba-ro-mé-tro-graf.* — Instrument disposé de manière qu'il inscrit de lui-même, sur le papier, les variations de la pression atmosphérique.

BAROMÉTROGRAPHIE, n. f. Art de faire des observations barométriques. || Description des baromètres.

BAROMETZ, n. m. Pron. *ba-ro-mèz.* — Bot. Espèce de Polypode de Tartarie, dont la tige est couverte d'un duvet long, soyeux, et d'un jaune qui a quelque ressemblance avec la toison d'un agneau. C'est pourquoi on l'appelle aussi *Agneau de Scythie.*

BARON, n. m. (*bar,* rom., dérivé de *vir,* homme ; lat.) Anc. Origin. Possesseur de fief ; grand seigneur qui relevait directement du roi, et qui l'accompagnait à la guerre avec tous ses vassaux : *Les premiers* BARONS *prêtaient l'hommage au roi, et étaient, par conséquent, ses hommes.*

— Tout possesseur d'une terre avec titre de baronnie.

— Aujourd'hui ce n'est plus qu'un simple titre de distinction conféré par le roi :

Pas un comte, un marquis, pas un petit *baron.* (C. Del.)

— *Baron de l'échiquier,* nom donné en Angleterre aux cinq juges de la cour de l'échiquier.

— Nom qu'on donnait autrefois à tous les personnages illustres, soit laïques, soit ecclésiastiques, et même aux saints : *Froissard a donné le titre de* BARON *à saint Jacques.* (Trév.)

BARONNAGE, n. m. (*baron.*) Pron. *ba-ro-naj.* — État, qualité de baron. || Il est du style comique.

— Anc. L'ordre des barons.

BARONNE, n. f. (*baron.*) Prononc. *ba-ronn.* — Femme noble ayant une baronnie, ou Femme d'un baron :

. . . . Vos personnes
Sauront un peu ce qu'on doit aux *baronnes.* (Volt.)

La *baronne* consent... car c'est une *baronne.* (C. Del.)

— On disait autrefois BARONNESSE.

BARONNET, n. m. (*baron.*) Pron. *ba-ro-nè.* — En Angleterre, Titre affecté à un ordre de chevalerie que le roi confère, et que le titulaire transmet à ses enfants mâles : *Jacques Ier, roi d'Angleterre, institua l'ordre des chevaliers* BARONNETS. (Trév.) *Les chevaliers* BARONNETS *forment une classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers.* (A. Jal.)

— Substantiv. *C'est un* BARONNET. (Acad.) *Le pacifique* BARONNET *était représenté en costume de chasse, entouré de ses chiens.* (G. Sand.)

BARONNIAL, ALE, adj. (*baronnie.*) Pron. *ba-ro-nial.* — Hist. Qui a rapport à un baron, ou qui lui appartient ; qui dépend d'une baronnie.

BARONNIE, n. f. (*baron.*) Pron. *ba-ro-ni.* — Seigneurie qui donne au possesseur le titre de baron.

— Hist. Il se disait, au moyen âge, de tous les grands fiefs qui relevaient de la couronne ; et par analogie, de

chaçune des quatre parties du royaume de Jérusalem. Les quatre *baronnies* de Jérusalem étaient : *la seigneurie de Jérusalem, le comté de Tripoli, la principauté d'Antioche, et le comté d'Édesse.*

BAROQUE, adj. des 2 g. Pron. *ba-rok.* — Bizarre, étrange, qui choque l'esprit et le goût; il se dit au physique et au moral : *Voilà un meuble d'une forme bien* BAROQUE. *Elle avait un accoutrement des plus* BAROQUES. *Goût* BAROQUE, *style* BAROQUE, *expression* BAROQUE. (Acad.)

— Joaill. : *Perles* BAROQUES, perles qui ne sont pas complétement rondes, et auxquelles ce défaut ôte de leur valeur.

— Substantiv. Arts et littér. Genre, style baroque : *Le* BAROQUE *est une nuance du bizarre; il en est pour ainsi dire le raffinement et l'abus.* (Millin.)

Du *baroque* et du laid sectateurs orgueilleux,
Ils profanent les dons qu'ils ont reçus des cieux. (Ancelot.)

BAROSCOPE, n. m. (βάρος, poids, σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *ba-ross-kop.* — Phys. Instrument qui indique les variations de la pression atmosphérique.

BAROSÉLÉNITE, n. f. Minér. Sulfate de baryte.

BAROSME, n. m. (βαρύς, pesant, fort, ὀσμή, odeur; gr.) Pron. *ba-rosm.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Diosmées, comprenant des arbrisseaux originaires de l'Afrique australe.

BAROTTE, n. f. Pron. *ba-rott.* — Agric. Vaisseau cerclé de fer pour la vendange.

BARQUE, n. f. (*barca;* basse lat.) Pron. *bark.* — Petite embarcation : BARQUE *de transport; conduire la* BARQUE. *Cette* BARQUE *prend l'eau.* (Acad.) *Il n'y avait pas une* BARQUE *de pêcheur.* (Volt.)

Il vit quelques fuyards sauter dans une *barque.* (Corn.)

Il s'y rendit par mer sur une mauvaise BARQUE, *que les vents ballottaient et que la pluie inonda.* (Mignet.) *Grâce à la légèreté de leurs* BARQUES *à bordages très-bas, ils parvenaient presque toujours à forcer le passage.* (Mérim.)

Notre *barque* portait César et sa fortune. (C. Del.)

— Fig. *Il faut vouloir ce que Dieu veut; abandonnons-lui le soin et le gouvernement de notre* BARQUE. (Trév.)

Par toi ma *barque* errante et vagabonde
Fut dérobée au caprice de l'onde... (J.-B. Rouss.)

— *Conduire la barque*, diriger une affaire, une entreprise, etc.

Dieu *conduise la barque* et la mette à bon port! (Regn.)

— *Conduire bien sa barque,* mener bien ses affaires.

— Mythol. *La barque de Caron*, la barque dans laquelle, suivant la Fable, le nocher du Styx, Caron, faisait passer les âmes des morts de la terre aux enfers, moyennant une obole. || Popul. *La barque à Caron.*

Empêcher que Caron, dans sa fatale *barque*,
Ainsi que le pêcheur ne passe le monarque. (Boil.)

— Dans le même sens, *la barque infernale, la barque fatale, etc.,* ou simplement, *la barque : Il faut passer tôt ou tard dans la* BARQUE. (Acad.)

Je vois déjà la rame et la *barque* fatale. (Rac.)

— Anc. *Droit de barque*, faculté de conduire des marchandises par terre ou par eau, sans être soumis à aucun tribut ni péage.

— Technol. Sorte de vase à l'usage du teinturier sur soie. || Bassin de bois, de forme carrée, à l'usage des brasseurs.

BARQUÉE, n. f. (*barque.*) Pron. *bar-ké.* — Mar. Charge d'une barque dont le port est déterminé, et forme une mesure en tonneaux.

BARQUEROLLE, n. f. (*barque.*) Pron. *bark-rol.* — Petit bâtiment sans mât, qui ne va jamais en haute mer. || Canot de plaisance sur l'Adriatique.

BARQUETTE, n. f. (*barque.*) Pron. *bar-kètt.* — Petite barque : *Une* BARQUETTE *était là, gardée et menée par un seul marinier.* (H. de Balzac.)

— Cuis. Sorte de pâtisserie faite en forme de petite barque.

— Technol. Sorte de vase.

BARQUIEU, n. m. Technol. Réservoir dans lequel le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

BARRA, n. f. Pron. *ba-ra.* — Métrol. Mesure de longueur employée en Portugal et en Espagne pour mesurer les draps. V. VARA.

BARRADIS, n. m. (*barre.*) Agricult. Clôture faite avec des piquets ou des pieux.

BARRAGE, n. m. (*barre.*) Pron. *bâ-raj.* — Barrière qui ferme un chemin, une rue, un port, une rivière : *Établir momentanément un* BARRAGE *à l'entrée d'une rue où l'on pave. On a fait un* BARRAGE *sur la rivière pour les travaux du nouveau pont.* (Acad.)

— Fig. *Venise, debout sur Candie, ce magnifique* BARRAGE *naturel qui clôt la mer Égée, fermant aux Turcs la sortie de l'Archipel et l'entrée de la Méditerranée, tient en échec la barbarie.* (V. Hugo.)

— Particul. Barrière qu'on ne peut passer sans payer un droit de péage : *A une demi-lieue d'ici il y a un* BARRAGE.

— Droit de péage établi anciennement sur les bêtes de somme et sur les chariots, pour l'entretien du pavé et des grands chemins : *On a nommé ce droit* BARRAGE, *à cause de la barre qui traverse le chemin pour empêcher le passage jusqu'à ce que l'on ait payé.* (Trév.)

— Anc. Droit seigneurial que certains seigneurs percevaient sur les marchandises qui passaient sur leurs domaines.

— Obstacle qu'on oppose à un cours d'eau pour en exhausser le niveau en amont : *Il proposait d'établir un* BARRAGE *en aval de la place assiégée.* (Mérim.) *Un* BARRAGE *menaçait l'existence même de la fabrique.* (H. de Balzac.)

— *Barrage fixe*, celui qui livre toujours passage aux bateaux par une porte marinière constamment ouverte. || *Barrage mobile*, celui dont le pertuis ne s'ouvre qu'au moment du passage des bateaux.

— Comm. Sorte de linge ouvré qui se fabrique à Caen : *Il y a du grand* BARRAGE *fin, du grand* BARRAGE *commun, et du petit* BARRAGE.

BARRANT, part. prés. du v. Barrer : *On aperçut une forte infanterie* BARRANT *le fond du village.* (Thiers.) *Nul homme ne m'a jamais trouvé* BARRANT *ses vues.* (Beaumarch.)

BARRAS, n. m. (*barre.*) Pron. *ba-râss.* — Bot. Suc résineux qui découle du pin maritime et des autres pins, et qui sèche sur l'arbre en masses jaunes : *Lorsque le* BARRAS *est fluide, on le nomme galipot.* (Jussieu.)

BARRE, n. f. (*barrus,* lat. barb.; m. sign.) Pron. *bâr.* — Pièce de bois, de fer, etc., beaucoup plus longue que large : BARRE *de bois, de fer. Il serait malaisé d'enfoncer cette porte; il y a une bonne* BARRE *derrière.* (Acad.)

— Prov. *Cet homme est roide comme une barre de fer, c'est une barre de fer,* il est inflexible, inébranlable dans ses résolutions, ou il est intraitable, et d'un commerce très-difficile.

— Fam. *Tenir barre à quelqu'un*, lui résister.

— Pièce de fer qui se pose en travers sur les deux chenets, pour retenir les bûches et les tisons qui composent le feu : *Si vous ne mettez pas la* BARRE, *les tisons vont rouler dans la chambre.* (Acad.)

— Traverse servant à assembler plusieurs pièces, à les empêcher de se disjoindre : *Cette porte est composée de trois ais cloués sur deux ou trois* BARRES. (Trév.)

— Pièce de bois qui traverse le fond d'un tonneau, et qu'on assujettit avec des chevilles à la rainure des douves : *Il faut percer ce muid au-dessous de la* BARRE. (Acad.)

De ce vin la couleur est malade et bizarre;
Cet autre, dans le chaud, peut tourner à la *barre.* (Regn.)

— Pièce de bois attachée à l'assemblage du clavecin ou du forte-piano, et posée au-dessus des sautereaux, pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs mortaises. || On dit aussi *Chapiteau.*

— Monn. Morceau de métal affiné, étendu en longueur ou façonné en lingot : *Or, argent en* BARRE. (Acad.) *Je vis arriver un grand nombre de mulets chargés de* BARRES *et de lingots d'argent.* (Le Sage.)

— Fig. et fam. *C'est de l'or, c'est de l'argent en barre,* se dit d'une chose sur laquelle on peut compter, d'une promesse qui sera tenue, d'un billet qui sera sûrement payé à l'échéance, d'une marchandise qui se vendra facilement, enfin de tout ce qui doit présenter un avantage assuré. *Je lui montrai la pièce que je devais mettre au concours de l'Académie française, il trouva que* C'ÉTAIT DE L'OR EN BARRE. (Marm.)

— Partie du balancier qui sert à frapper les monnaies.

— Anc. Instrument dont l'exécuteur des hautes œuvres se servait pour casser les membres d'un criminel.

— Technol. Espèce d'essieu dont se servent les charrons pour conduire à la main deux roues à la fois. || Support sur lequel les tourneurs appuient leurs outils lorsqu'ils travaillent. || Levier à l'usage du carrier. || Chacune des quatre bandes de cuir attachées à la croupière et au reculement. || Raie colorée qu'on remarque aux deux bouts d'une couverture de laine.

— *Barre de soudure*, pièce de plomb et d'étain alliés, pesant environ dix kilogrammes, et servant à faire des soudures. || *Barre à dégager*, outil dont se servent les verriers pour dégager la grille d'un four. || Imprim. *Barre de châssis*, pièce de fer qui traverse le châssis dans lequel sont renfermés les caractères d'une forme.

— Archit. *Barre d'appui*, la barre sur laquelle on s'appuie à une fenêtre, à un balcon, à une rampe d'escalier. On dit aussi *plate-bande d'appui.* || *Barre de godet,* celle qui sert à soutenir les bords du godet de plomb ou gouttière.

— Manége. Morceau de bois qu'on suspend dans une écurie entre deux chevaux pour les séparer : *Ces chevaux se battraient, il faut leur mettre des* BARRES. (Acad.)

— Agricult. Cheville de fer avec laquelle on fait des trous pour y placer une bouture; on s'en sert pour planter des saules et des peupliers; c'est ce qu'on appelle *Planter à la barre* ou *à la fiche.*

— Anat. Vice de conformation qui résulte, chez certaines femmes, d'un prolongement excessif de la symphyse du pubis : *La* BARRE *peut apporter les plus grands obstacles à l'accouchement.* (J. Cloquet.)

— Botan. Espèce de Tulipe.

— Art vétér. Partie de la gencive du cheval dégarnie de dents, et sur laquelle le mors s'appuie; elle est située entre les incisives et l'arcade molaire : *Il faut ménager les* BARRES *d'un jeune cheval.* (Acad.) *Dans les chevaux, la* BARRE *peut devenir à peu près insensible par l'action répétée du mors.* (Lecoq.)

— Prolongement de la paroi du sabot.

— Intervalle plus ou moins grand qui sépare les canines des molaires chez la plupart des mammifères.

— Vén. Mâchoire du sanglier. || *Armes de la barre*, les défenses du sanglier.

— Fauconn. Bandes noires qui traversent la queue de l'épervier.

— Médec. Douleur de ventre qu'on éprouve dans certaines maladies.

— Mar. *La barre du gouvernail,* ou simplem. *La barre*, la longue pièce de bois qui sert à faire mouvoir le gouvernail :

Le pilote, en silence, appuyé tristement
Sur la *barre* qui crie au milieu des ténèbres,
Écoute du roulis le sourd mugissement. (C. Delav.)

Son bras droit est posé sur la BARRE; *et d'un mouvement il imprime sa volonté à l'immense masse du vaisseau.* (Lamart.)

— *La barre au vent!* commandement donné au timonier de porter l'extrémité de la barre du gouvernail du côté où le vent frappe le navire, afin de le faire arriver. || *La barre sous le vent!* ou *Barre dessous!* commandement de manœuvrer pour que le navire vienne au vent. || *Redresse la barre!* commandement pour faire reporter la barre à sa ligne passant au milieu du navire.

— *Barre d'arcasse*, grande pièce de bois placée en travers sur l'étambot.

— *Barre de pont*, pièce de construction placée en travers dans la poupe, à la hauteur du premier pont. || *Barres du cabestan* ou *de guindeau,* pièces de bois qui, passant à travers les cabestans, servent à les faire virer pour hisser les fardeaux. || *Barres d'écoutilles*, longues lattes de fer qui servent à fermer les écoutilles. || *Barres de hune, de perroquet, de cacatois*, pièces de bois qui servent à soutenir les voiles d'un vaisseau.

— *Barres des ports,* longues poutres avec lesquelles on barrait les ports. On se sert auj. de chaînes de fer.

— Géogr. Amas de sable ou de vase qui se forme à l'embouchure des rivières et à l'entrée des ports, et qui les ferme quelquefois si complétement qu'on ne peut y arriver que par la haute mer : *La* BARRE *de Bayonne, de San-Lucar.* (Acad.) *La* BARRE *qui couvre l'embouchure de la rivière n'en permet l'entrée qu'aux navires qui ne tirent pas plus de huit ou neuf pieds d'eau.* (Raynal.)

— Hydrogr. *Barre de flot*, ou simpl. *Barre.* Vague ou Lame atteignant parfois à des proportions monstrueuses, qui part ou semble partir de la surface de la mer, et remonte violemment le cours d'une rivière ou le courant de ses eaux dans la mer, engloutissant sous la masse ou brisant sur le rivage tout ce qui lui fait obstacle : *La* BARRE DE FLOT, *sous le nom de* MASCARET, *cause de fréquents sinistres dans les eaux de la Gironde.* (A. Jal.) *La mer est rendue impraticable par une* BARRE *qui règne le long de la côte.* (Raynal.)

— Palais. Barrière qui ferme l'entrée de l'enceinte où siégent les membres d'un tribunal ou d'une assemblée politique. || Enceinte derrière laquelle se placent les avocats et les avoués au palais.

— Anc. *La barre de la cour,* la barrière qui séparait les conseillers des procureurs.

— Par extens. La place marquée où l'on doit se présenter lorsqu'on est appelé à comparaître devant un tribunal : *Les comparutions en personne ont lieu à la* BARRE. (Acad.)

— Le lieu où se font quelques instructions de pro-

cédure et les adjudications des biens par décrets : *La* BARRE *des requêtes du Palais. Ce domaine sera vendu à la* BARRE *de tel tribunal.*

— *Barre du chapitre de Notre-Dame*, juridiction du chapitre de Paris.

— Fig. Ligne tracée sur du papier, de la pierre, du bois, ou quelque autre matière. *Faites une* BARRE *sur cette pierre, pour indiquer l'endroit où il faut la scier.* (Lav.) *Faire des* BARRES *sur la muraille avec de la craie, avec du charbon.* (Acad.)

— Trait fait à la plume, au crayon, pour rayer un mot, pour biffer un passage, pour souligner un mot, pour indiquer la fin d'un article, d'un chapitre, d'une liste : *Tirer une* BARRE *sur les passages qu'on veut retrancher. On met une* BARRE *sous les mots qui doivent être imprimés en italique.* (Acad.)

— Par anal. et fam. Lignes, figures géométriques : *Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des* BARRES *et des ronds, avait créé les mathématiques.* (Châteaub.)

— Mus. Trait qui, dans les airs notés, coupe perpendiculairement la portée pour séparer les mesures.

— Calligr. Traits droits et parallèles qu'on fait faire aux enfants, pour commencer à leur apprendre l'écriture : *Cet écolier ne fait encore que des* BARRES. (Acad.)

— Blason. Par oppos. à *Bande*, Trait qui traverse obliquement l'écu, et qui va du haut de la partie gauche au bas de la partie droite : *Il porte de gueules, à la* BARRE *d'argent.* (Acad.)

— *La barre de bâtardise*, opposée à *la barre simple*, est plus étroite, et sert à barrer les armes des bâtards : *La* BARRE *est signe de bâtardise, mais le bâtard de cette illustre famille est encore noble.* (H. de Balz.)

— Sorte de jeu en usage autrefois, qui consistait à jeter, à lancer une barre le plus loin possible.

— N. f. pl. Anc. Combat en champ clos entre deux champions armés de courtes épées.

— Jeu de course entre des jeunes gens, qui se partagent en deux camps opposés : celui qui a été touché par un coureur du parti opposé reste prisonnier entre les deux camps, jusqu'à ce qu'un coureur de son propre parti ait pu venir le toucher pour le délivrer.

— *Barres forcées*, jeu où l'on ne délivre pas les prisonniers, et qui ne se termine que par la capture de tous les champions d'un parti.

— *Toucher barres*, atteindre la marque du camp auquel on appartient, et où l'on est dès lors en sûreté.

— Fig. et fam. *Jouer aux barres*, se dit de deux personnes qui se cherchent sans pouvoir se joindre : *J'étais allé chez vous pour vous voir; pendant ce temps-là vous êtes venu chez moi ; nous avons joué* AUX BARRES. (Acad.)

— *Ne faire que toucher barres*, s'arrêter à peine dans un lieu, repartir après qu'on est arrivé : *Je n'ai pas été longtemps à sa campagne, je n'ai fait que* TOUCHER BARRES, *et je suis revenu.* (Acad.)

— *Partir de barres*, partir au moment précis où l'on doit se mettre en route, ou Entamer une affaire, faire une première démarche.

— *Avoir barres sur quelqu'un*, le primer, le devancer en quelque chose, avoir l'avantage sur lui.

— *Donner barres sur soi à quelqu'un*, lui laisser prendre quelque avantage sur soi.

BARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Barrer : *Chemin* BARRÉ, *mot* BARRÉ.

— Anat. *Femme barrée*, celle chez qui l'excès de longueur de la symphyse du pubis constitue la barre.

— *Os barré*, l'os pubis.

— *Dents barrées*, molaires dont les racines sont tellement écartées qu'on ne peut les arracher sans emporter ou détruire l'alvéole.

— Anc. *Juges barrés*, ceux qui étaient partagés en nombre égal pour et contre. On disait aussi par analog. *Avis barrés.*

— Anc. En parl. des étoffes, Rayé, qui a des raies de diverses couleurs : *Le concile de Vienne a défendu aux ecclésiastiques les habits* BARRÉS.

— *Frères barrés*, nom donné aux carmes, qui portaient un costume bariolé.

— Mar. *Vergue barrée*, la vergue du mât d'artimon.

— Blas. *Écu barré*, écu divisé en six espaces égaux dans le sens des barres par cinq lignes diagonales, en variant alternativement les couleurs. BARRÉ *d'argent et de gueules.* (Acad.)

BARRÉ, n. m. (*barrer.*) Mus. Action d'appuyer un doigt sur plusieurs cordes en même temps, ou sur toutes les cordes de la guitare prises à la même touche : *Faire des* BARRÉS.

BARRÉ, n. m. Zool. Poisson du genre Silure.

BARREAU, n. m. (*barre.*) Pron. *bâ-rô.* — Archit. Toute espèce de barre de bois ou de fer employée dans un bâtiment.

— Barre de bois ou de fer qui sert de clôture : *Fermer une fenêtre, un soupirail avec des* BARREAUX. (Acad.) *Passer au travers des* BARREAUX. (Acad.)

Je veux du haut en bas faire attacher des grilles,
Et que de bons *barreaux*, larges comme la main,
Puissent servir d'obstacle à tout effort humain. (Regn.)

— *Barreaux de chaise*, les petits bâtons qui servent à assembler et à maintenir les montants d'une chaise : *En appuyant son pied sur le* BARREAU *de cette chaise, il l'a cassé.* (Acad.)

— Phys. *Barreau magnétique* ou *aimanté*, barre d'acier trempé à laquelle on a communiqué la vertu magnétique, qu'elle peut communiquer à son tour : *Un* BARREAU AIMANTÉ *possède cette singulière propriété, qu'étant brisé en deux, chacune des parties séparées est elle-même un aimant possédant la polarité.* (Becquerel.)

— Impr. *Barreau d'une presse*, la barre de fer qui sert à faire mouvoir la vis de la presse.

— Mécan. Chacune des barres de fer ou de fonte dont se compose la grille d'un foyer. Leurs extrémités sont libres pour qu'elles puissent s'allonger par la chaleur sans se courber ou se briser.

BARREAU, n. m. (*barre.*) Pron. *bâ-rô.* — Pal. Enceinte où se placent les avocats pour plaider : *S'asseoir au* BARREAU. (Acad.) *On a souvent confondu, en parlant des anciens, le* BARREAU *avec la tribune.* (Marm.)

C'en est fait, pour *barreau* je choisis le théâtre. (Piron.)

— Par ext. La profession même d'avocat : *Ses parents le destinent au* BARREAU. (Acad.)

Vous êtes au *barreau* venu dans le bon temps. (Ét.)

— *Quitter le barreau*, renoncer à la plaidoirie; renoncer à la profession d'avocat.

— *L'éloquence, le style du barreau*, l'éloquence, le style propre aux débats judiciaires : *Le principe de l'*ÉLOQUENCE DU BARREAU *est que le juge a besoin d'être éclairé, non d'être ému.* (Marm.)

Quoi ! vous avez souffert qu'on vous interloquât ?
— Pourquoi donc de ce terme être si fort piquée?
C'est un mot du *barreau.* (Regn.)

— Fig. Génér. Le corps des avocats; particul. Le collége des avocats d'une ville : *Le* BARREAU *ancien, le* BARREAU *moderne; le* BARREAU *de France, le* BARREAU *d'Angleterre; le* BARREAU *de Paris, le* BARREAU *d'Orléans. Tout le* BARREAU *a été de cet avis.* (Acad.) *On semble s'être fait au* BARREAU *un système de probabilisme tout à fait commode pour la mauvaise foi des plaideurs.* (Marm.) *Le* BARREAU *français est à son apogée au seizième siècle.* (Lerminier.)

BARRÉ-BANDÉ, adj. m. Pron. *bâ-ré-ban-dé.* — Blas. Il se dit d'un écu chargé de barres et de bandes.

BARREFORT, n. m. Pron. *bâr-for.* — Comm. La plus grosse pièce de bois qu'on tire du sapin.

BARREMENT, n. m. (*barre.*) Art vétér. Action de barrer les veines d'un cheval pour arrêter l'écoulement des humeurs : *Quelques artistes vétérinaires pensent que le* BARREMENT *de la veine n'est pas une opération fort utile.* (Laveau.)

BARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barre.*) Pron. *bâ-ré.* — Fermer par derrière avec une barre : BARRER *une fenêtre.* BARRER *une porte.* (Acad.)

— Par extens. Fermer un chemin, un passage par un obstacle mis en travers; obstruer, interrompre : *Ils* ONT BARRÉ *le passage avec des décombres.* (Acad.) *On* BARRE *les passages lorsqu'on les garde et qu'on s'y retranche.* (Trév.)

— Il se dit de la chose même qui obstrue : *Les sables* BARRENT *l'entrée du port.* (Acad.) *Une large rivière leur* BARRAIT *le chemin.* (B. de St-P.)

— *Barrer le chemin à quelqu'un*, être ou se placer devant lui de manière à l'empêcher de passer.

— Fig. Traverser quelqu'un dans ses projets, dans ses desseins, mettre des obstacles à ses entreprises : *Le succès était infaillible, si un tel ne nous* EÛT BARRÉ LE CHEMIN. (Acad.) *Il est toujours là pour me nuire, me contrarier, me* BARRER *tous les passages.* (Picard.)

— Dans le même sens : BARRER *quelqu'un : Cet homme me* BARRE *dans tout ce que j'entreprends.*

— Mar. *Barrer un vaisseau*, obliquer mal à propos la barre du gouvernail, et contrarier le vaisseau dans sa marche.

— Technol. Munir, fortifier d'une barre, mettre une ou plusieurs barres à une chose pour en maintenir les parties : BARRER *une table*, BARRER *les fonds d'un tonneau.* (Acad.)

— Tirer un ou plusieurs traits de plume sur un mot, sur un écrit, pour marquer qu'on ne doit pas en tenir compte, pour l'annuler : *Il faut* BARRER *ces deux lignes.* (Acad.)

— Comm. *Barrer un billet, un compte, un article sur son livre*, rayer un billet, un compte, un article, pour marquer qu'ils ont été payés.

— Art vétér. *Barrer un vaisseau, un nerf*, lier un vaisseau, un nerf, au-dessus et au-dessous d'une portion qu'on veut exciser : BARRER *les veines de la cuisse.* (Lav.)

— Manég. *Barrer les chevaux*, les séparer les uns des autres dans l'écurie au moyen de barres.

— Chass. Se dit d'un chien qui balance sur les voies.

— Jeu de creps. Annoncer qu'on annule le coup au moment où les dés sortent du cornet.

BARRETON, n. m. Petite barre.

BARRÉTONE, n. m. Bonnet magistral du grand maître de l'ordre de Malte.

BARRETTE, n. f. (En ital. *baretta*, de *biretum*, diminutif de *birrus*, mot par lequel les Latins désignaient une sorte de cape ou manteau.) Pron. *ba-rètt.* — Sorte de petit bonnet plat : *Autrefois à Venise les nobles portaient la* BARRETTE. (Acad.) *Sur les médailles romaines, la Liberté tient de la main gauche une pique, et de la droite une* BARRETTE *ou bonnet qui a la forme d'un cône.* (Trév.) *La* BARRETTE *fut chez les Romains la marque de la liberté.* (Mézeray.)

— Bonnet carré, rouge, que portent les cardinaux.

— Fig. *Recevoir la barrette*, être nommé cardinal.

— Prov. *Parler à la barrette de quelqu'un*, parler sans ménagement à quelqu'un; lui laver la tête : *J'AI* BIEN PARLÉ À SA BARRETTE ; *je parlerai bien à sa* BARRETTE. (Acad.)

Et moi je pourrais bien *parler à ta barrette.* (Mol.)

— Techn. Petite barre placée dans le barillet d'une montre. ‖ Rayon d'une roue de montre. ‖ Bande d'or placée et soudée à la cuvette d'une tabatière.

BARREUR, adj. et n. m. (*barre.*) Chass. Qui arrête le gibier en le tournant et lui barrant le chemin. Il se dit d'un chien dressé à la chasse du chevreuil.

BARRICADE, n. f. (*barrique.*) Pron. *ba-ri-kad.* — Sorte de retranchement qui se fait avec des barriques remplies de terre, des fascines, des pavés, des arbres, des palissades, des chaînes tendues, des charrettes renversées, etc., etc., pour fermer un passage, pour se mettre à couvert de l'ennemi : *Faire une* BARRICADE. *Franchir une* BARRICADE. (Acad.) *Ils élevèrent des* BARRICADES *dans toutes les rues.* (Id.) *Quelques-uns consentiraient à voir tendre des chaînes et faire des* BARRICADES, *pour le seul plaisir d'en dire ou d'en apprendre la nouvelle.* (La Br.) *Chaque minute rétrécissait le cercle de fer et de pierres dont les* BARRICADES *cernaient les abords du palais.* (Lamart.)

— Fig. *L'Angleterre s'est emparée des îles Lucayes, longue* BARRICADE *qui ferme le golfe du Mexique.* (V. Hug.)

BARRICADÉ, part. pass. du v. Barricader : *Ils s'engagèrent imprudemment dans une rue dont l'issue était* BARRICADÉE. (Ste-Aulaire.)

Vit-on jamais repaire ainsi *barricadé ?* (V. Hug.)

BARRICADER, v. trans. ou act. 1re conj. (*barricade.*) Faire des barricades, fermer une issue, une rue, au moyen de barricades : BARRICADER *les rues.* (Acad.)

— Mettre derrière une porte, une fenêtre, des barres ou tout autre obstacle pour empêcher de pénétrer dans un appartement, une maison : BARRICADER *une porte, une fenêtre.* (Acad.) *Dépourvus d'armes à feu, les gardes du corps essayent de* BARRICADER *les portes.* (Mérim.) ‖ On dit dans le même sens : BARRICADER *une maison.*

— Absol. Faire des barricades : *On* BARRICADE *déjà dans le faubourg St-Denis.*

= **Se barricader**, v. pr. Élever des barricades devant soi ; opposer devant soi tout ce qui peut mettre à couvert, pour arrêter l'ennemi. *Ils* S'ÉTAIENT BARRICADÉS *en dedans.* (Acad.)

— *Se barricader dans sa maison*, s'y enfermer de manière à pouvoir s'y défendre, s'y garder : *Quand on vint pour le prendre,* IL SE BARRICADA. (Acad.)

— Fig. *Se barricader dans son appartement, dans sa chambre*, s'y enfermer pour être seul, pour n'y recevoir aucune visite : *Il se* BARRICADA *de plus belle au fond de son cabinet.* (Flourens.)

BARRIER, n. m. Pron. *ba-rié.* — Monn. Ouvrier qui tourne la barre du balancier : *Il y a plusieurs* BARRIERS *qui font tourner le balancier.* (Trév.)

BARRIÈRE, n. f. (*barre, barrer.*) Pron. *ba-rièr.* — Assemblage de pièces de bois placé à l'entrée d'un lieu pour empêcher d'y pénétrer : *La* BARRIÈRE *qui est devant la porte d'une ville.* (Acad.) *La* BARRIÈRE *d'une avenue.* (Acad.)

...La garde qui veille aux *barrières* du Louvre. (Malh.)

— Par extens. Lieu où sont établis les bureaux où l'on perçoit les droits d'entrée ou d'octroi à la porte d'une ville : *Commis préposé à la* BARRIÈRE. (Acad.)

— Par extens. La porte d'une ville : *La* BARRIÈRE *du Trône. La* BARRIÈRE *d'Enfer, de la Villette, de l'Étoile.* (Acad.) *Il y a beaucoup de guinguettes aux environs des* BARRIÈRES. (Acad.)

On veut le voir partir, on ferme la portière,
Et puis fouette cocher ! A peine à la *barrière*,
Mille noires terreurs assiégent son cerveau. (C. Del.)

— Tout lieu où l'on perçoit un péage, une taxe, un droit d'entrée ou de douane, sur un pont, sur une route, etc. : *Autrefois, des* BARRIÈRES *séparaient les provinces : un chariot de marchandises, allant de Bretagne en Provence, était visité huit fois, et payait sept droits différents.* (Droz.)

— Fig. Tout ce qui forme séparation entre deux États et leur sert de défense naturelle : *L'Espagne est séparée de ses voisins par de puissantes* BARRIÈRES, *la mer et les Pyrénées.* (Acad.) *Les places, presque toutes démantelées, n'opposaient qu'une* BARRIÈRE *impuissante aux barbares.* (Am. Thierry.)

— Empêchement, obstacle à quelque chose : *Les lois sont de fortes* BARRIÈRES *contre les abus et les crimes.* (Acad.) *Je prévois trois ou quatre inconvénients et de puissantes* BARRIÈRES *qui s'opposeront à votre course.* (Pasc.) *Les préjugés sont autant de* BARRIÈRES *qui arrêtent d'abord les esprits paresseux et superficiels.* (Nicole.) *Tous les hommes, les philosophes même, ont regardé le sacrement de pénitence comme une des plus fortes* BARRIÈRES *contre le vice, et comme le chef-d'œuvre de la sagesse.* (Châteaubr.)

— Anc. Enceinte, cirque préparé pour les tournois, les joutes, les courses de bagues, etc. : *Combattre à la* BARRIÈRE. *Rompre à la* BARRIÈRE. (Acad.) *Ce chevalier fut un tenant de* BARRIÈRE. (Lav.) *Sitôt qu'un cheval de bague a franchi la* BARRIÈRE, *il court de toute sa force.* (Trev.)

— Fig. *Rompre la* BARRIÈRE *de l'honneur et de la bonne foi.* (Fén.) || Peu usité.

Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière,
Et regarde de loin, assis sur la *barrière*. (Boil.)

— Techn. Attache, petite bande dans laquelle l'orfèvre passe le ruban d'un bracelet.

BARRINGTONIE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Myrtacées, composé d'arbres à feuilles verticillées, à fleurs disposées en grappe.

BARRIQUAUT, n. m. Pron. *ba-ri-kô.* — Comm. Petite barrique.

BARRIQUE, n. f. Pron. *ba-rik.* — Espèce de futaille, tonneau de grande capacité : *Les* BARRIQUES *varient de grandeur suivant les différents pays.* (Acad.)

— Souvent il est suivi d'un complément qui en désigne le contenu : BARRIQUE *de vin, d'huile, etc.*, pleine de vin, d'huile, etc.

— Fam. et par exagér. *Être gros comme une barrique*, être très-corpulent et presque obèse.

— Partic. Mesure de vin, d'eau-de-vie, qui tient le quart d'un tonneau : *Ce vin coûte cent francs la* BARRIQUE. (Acad.)

— Mar. *Barrique à feu*, futaille remplie de matières combustibles destinées à incendier les vaisseaux ennemis. || Dans un sens analogue, *Baril ardent*.

— Techn. Sorte de filet pour la pêche.

BARRIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. Pron. *ba-rir.* — Crier comme l'éléphant.

BARRIS, n. m. Pron. *ba-riss.* — Zool. Grand singe de Guinée.

BARRIT, s. m. Cri de l'éléphant.

BARROIR, n. m. Pron. *ba-roar.* — Technol. Sorte de tarière à l'usage des tonneliers.

BARRONNER, v. intr. ou n. V. BARRIR, m. sign.

BARROT, n. m. Mar. Petit bau. On nomme ainsi les poutres transversales qui soutiennent les ponts.

— Banc qui sert à soutenir le grand mât.

— Comm. Petit baril dans lequel on met les anchois salés.

BARROTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mar. Remplir la cale d'un bâtiment jusqu'aux barrots.

BARROTIN, n. m. Mar. Il se dit des petits barrots placés par intervalle entre les baux d'un pont.

BARROYER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Anc. prat. Fréquenter le barreau, faire des procédures.

BARRURE, n. f. Pron. *ba-rur.* — Technol. Barre du corps d'un luth.

BARRY, n. m. Cochon destiné à la reproduction.

BARTAVELLE, n. f. Espèce de grosse perdrix rouge.

BARTHOLINIE, n. f. Pron. *bar-to-linn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées, originaire du cap de Bonne-Espérance.

BARTLINGIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Myrtacées ; il renferme un sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

BARTRAMIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses acrocarpes.

BARTSIE, n. f. Pron. *bartt-ci.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Scrophularinées ; il se compose d'herbes vivaces.

BARYCOÏE, n. f. (βαρύς, difficile, ακούω, j'entends ; gr.) Pron. *ba-ri-ko-i.* — Méd. Dureté de l'ouïe, premier degré de surdité.

BARYMÉTRIE, n. f. (βαρύς, pesant, μέτρον, mesure ; gr.) Didact. Mesure de la pesanteur.

BARYPHONIE, n. f. (βαρύς, difficile, φωνή, voix ; gr.) Pron. *ba-ri-fo-ni.* — Méd. Lenteur dans la prononciation ; difficulté de parler.

BARYPHONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ba-ri-fo-nik.* — Méd. Qui a rapport à la baryphonie.

BARYTE, n. f. (βαρύς, pesant ; gr.) Minér. Oxyde terreux, facile à réduire en poudre, d'un blanc grisâtre et d'une saveur âcre et brûlante ; on lui a donné ce nom à cause de la pesanteur : *On ne connaît pas la nature intime ni les principes constituants de la* BARYTE. (Fourc.) *On ne trouve pas dans la nature la* BARYTE *à l'état de pureté, on est contraint de l'extraire du sulfate ou du carbonate.* (Robiq.)

BARYTICO, Chim. Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs, pour désigner des combinaisons dans lesquelles il entre un sel barytique : BARYTICO-ARGENTIQUE ; BARYTICO-SODIQUE, etc.

BARYTILITHE ou **BARYTINE**, n. f. Minér. Baryte sulfatée.

BARYTINIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui est formé de barytine.

BARYTIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a les caractères de la baryte, ou qui est formé de barium.

BARYTON, n. m. (βαρύς, grave, et τόνος, ton ; gr.) Mus. Sorte de voix entre la basse taille et celle que l'on nomme seconde taille ou second ténor.

— Celui qui possède cette sorte de voix.

— Gramm. gr. adj. m. Il se dit des verbes qui se conjuguent sans contraction, et qui ont l'accent grave sur la dernière syllabe : *Les verbes* BARYTONS *et les verbes circonflexes.* (Acad.)

BARYTONNER ou **BARYTONISER**, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Anc. mus. Chanter en baryton.

BARYUM, n. m. Chim. V. BARIUM.

BAS, ASSE, adj. (βαθύς, profond ; gr.) Pron. *bâ, bâss.* — Qui a peu de hauteur ; il se dit des choses eu égard à leur élévation ordinaire, ou au degré d'élévation des objets avec lesquels on les compare : *La rivière est* BASSE. *Les eaux sont* BASSES. *Cette partie de la côte, du rivage est fort* BASSE. (Acad.) *Ce plancher est trop* BAS. *Le centre de la terre est le lieu le plus* BAS *du monde à notre égard.* (Trév.) *Dans les terrains secs, la chair du mouton est de meilleure qualité que dans les pleines* BASSES. (Buff.)

Inquiet, j'avançai d'un pas discret et sûr
Vers la fenêtre *basse* et sous l'angle du mur. (Lamart.)

— *Basse marée, Basse mer*, le moment où la mer est sur la fin de son reflux, et s'est tout à fait retirée. *Les* MARÉES *sont plus* BASSES *dans de certaines saisons que dans d'autres* (Acad.), le flux de la mer est moins élevé dans de certaines saisons que dans d'autres.

— *La mer est basse en cet endroit*, elle a peu de profondeur.

— Mar. On dit qu'*un bâtiment est bas* ou *bas de bord*, lorsque ses œuvres mortes sont peu élevées au-dessus de l'eau.

— Man. En parl. des chevaux, *Bas de terre*, qui a les jambes courtes : *Les chevaux d'Espagne de belle race sont épais, bien étoffés ;* BAS DE TERRE, *ils ont beaucoup de mouvement dans leur démarche, beaucoup de souplesse, de feu et de fierté.* (Buff.)

— *Bas sur ses jambes* se dit dans le même sens. *Le lynx est moins gros que le loup, et plus* BAS SUR SES JAMBES. (Buff.)

— Fig. et fam. *Les eaux sont basses chez moi*, j'ai fort peu d'argent.

— Fig. *Le jour est bas*, il est sur son déclin, il fait place à la nuit.

— Fig. *Le temps est bas*, les nuages sont moins élevés qu'à l'ordinaire ; le temps menace de pluie.

— *Avoir la vue basse*, ne pouvoir distinguer les objets que de près.

— Par extens. Il se dit de certaines choses qui sont situées au-dessous d'autres : *Salle* BASSE. BAS *étage*. (Acad.) *La chapelle* BASSE *d'une église*.

...Ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré,
Qui ne vole au sommet rampe au plus *bas* degré ? (Boil.)

L'éclat des yeux ne fait pas mépriser les pieds ni les parties les plus BASSES. (Boss.)

— *La basse région de l'air*, la partie de l'air où se forment les tempêtes.

— *Les basses terres*, les plaines, par oppos. à la partie montagneuse d'un pays.

— *La partie basse d'une maison*, le rez-de-chaussée.

— *Les bas côtés d'une église*, les nefs latérales, moins élevées que la nef principale.

— Mar. *Les bas mâts*, le grand mât, le mât de misaine, le mât d'artimon et le mât de beaupré. || *Les basses vergues*, la grande vergue de misaine. || *Les basses voiles*, la grande voile et la voile de misaine. || *Les manœuvres basses*, celles des vergues et des voiles basses. || *Les bonnettes basses*, celles dont les bouts dehors sont supportés par les basses vergues. || *La batterie basse*, celle qui est le plus près de l'eau.

— Fig. *Le bas bout d'une table*, la partie la plus voisine de la porte d'entrée, et la moins honorable quant aux places.

— Fam. *Ce bas monde*, cette terre, ce monde où nous sommes :

.... En *ce bas monde* il n'est nuls biens parfaits,
Et tout ne peut aller au gré de nos souhaits. (Regn.)

— Fortif. *Places basses*, les casemates et les flancs de bastions qui protégent les fossés et les courtines.

— Bot. *Radicule basse*, celle qui est tournée vers la base du fruit.

— Topogr. Il se dit des pays, des terrains, dont le sol est moins élevé que celui d'où descendent les rivières qui les arrosent : *Tout le* BAS *pays est inondé.* (Acad.)

— En ce sens on dit : *La basse Bretagne, la basse Égypte, la basse Normandie, le bas Languedoc.*

— *Les Pays-Bas*, la Hollande et la Belgique.

— Il se dit aussi pour désigner la partie de certaines montagnes voisine de la mer : *Les* BASSES *Alpes, les* BASSES *Pyrénées.*

— En parl. des rivières, des fleuves, il désigne la partie du cours la plus voisine de l'embouchure : *Le* BAS *Danube, le* BAS *Rhin.*

— A Paris on appelle *basse Seine* toute la partie du fleuve qui est au-dessous de la ville, et qui coule vers la mer ; et la partie supérieure, *haute Seine*.

— Baissé, incliné, penché ; par oppos. à Levé, redressé : *Marcher la tête* BASSE. *Ce chien porte les oreilles* BASSES, *la queue* BASSE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse*, avoir l'air abattu, humilié, mortifié.

— *Faire main basse sur*, piller, enlever : *Les écoliers entrèrent dans le jardin, et* FIRENT MAIN BASSE *sur tous les fruits.* (Acad.)

Fais main basse sur tout : le bonhomme a bon dos,
Et l'on peut hardiment le ronger jusqu'aux os. (Regnard.)

— Guerre. Ne point faire de quartier, passer au fil de l'épée.

— Fam. Traiter sans ménagement, sans merci : *Dans le monde on épargne souvent les vices, mais on* FAIT *toujours* MAIN BASSE *sur les ridicules.* (Acad.)

— Moindre, inférieur, subalterne : BASSE *condition ;* BASSE *extraction. Les* BASSES *classes. Le* BAS *peuple. Les* BAS *emplois. Le* BAS *clergé.* (Acad.) *A Rome, jamais le* BAS *peuple ne demandait les charges qui intéressaient son salut ou sa gloire.* (Montesq.)

— *Les basses classes d'un collége*, les classes élémentaires jusqu'à la quatrième inclusivement.

— *La Chambre basse*, la chambre des communes d'Angleterre.

— *Le Bas-Empire*, l'empire romain à l'époque de sa décadence.

— Anc. *Basse justice*, justice seigneuriale, par oppos. à Haute et moyenne justice.

— *Maître des basses œuvres*, vidangeur, cureur de retraits.

— Mus. Grave, par oppos. à Aigu : *Son* BAS. *Ce morceau est écrit dans un ton trop* BAS *pour ma voix.* (Acad.)

— *Cette corde est trop basse*, elle n'est pas montée au ton des autres cordes.

— *Cet instrument est trop bas*, il n'est pas monté assez haut.

— *A basse note*, à demi voix : *Chanter* À BASSE NOTE.

— Fig. Il se dit aussi de la manière de parler : *Prier Dieu* À BASSE NOTE.

— *A voix basse, d'un ton bas*, sans élever la voix.

Les groupes s'en allaient en causant *à voix basse*. (Lam.)

— Fig. *Forcer quelqu'un à parler, faire parler quelqu'un d'un ton plus bas*, rabattre son orgueil, réprimer sa fierté.

— *Messe basse*, messe que le prêtre dit en récitant les prières à voix basse, sans chanter.

— Qui est de moindre valeur, de moindre prix : *Or, argent de* BASSE *loi. Les* BASSES *cartes du jeu.* (Acad.)

— *Bas prix*, prix médiocre : *J'ai acheté cela à* BAS PRIX. (Acad.) *Le* BAS PRIX *d'un grand nombre d'ouvrages est dû à la division du travail.* (Droz.) *Les prix trop élevés désolent les consommateurs, et les prix trop* BAS *découragent les producteurs.* (Id.)

— Fig. *Peut-on laisser aliéner des cœurs qu'on peut gagner à si* BAS *prix ?* (Mass.)

— *Les fonds publics sont bas, le change est bas*, ils sont au-dessous du cours moyen, ordinaire.

— Vil, méprisable, abject : *Des sentiments* BAS ;

Un homme d'honneur ne doit rien faire de BAS. (Ac.) *Sa grande âme a dédaigné ces moyens trop* BAS. (Boss.)

. . . . . Redoutant la *basse* servitude,
La libre vérité fut toute mon étude. (Boil.)

— *Vice bas*, vice dégradant, avilissant.

— En parl. des personnes, Qui est sans courage, sans honneur, sans générosité, sans élévation d'esprit ou de cœur : *Un homme* BAS *et servile*. (Acad.) *Il y a des esprits élevés qui ont l'âme* BASSE. (Bourdal.) *Il est comme le chien de chasse, né* BAS, *et caressant*. (Chamfort.)

— *Physionomie basse*, Physionomie qui dévoile la bassesse des sentiments.

— En parl. des productions de l'esprit, Ignoble, trivial : *Mot* BAS. *Le* BAS *comique*. BASSE *plaisanterie*. (Acad.) *Il ne faut rien de* BAS *et de faible dans les arts qui ne sont pas absolument nécessaires*. (Fén.) *Dans les ouvrages de goût, il faut éviter tout ce qui est* BAS. (Millin.)

De ce vers, direz-vous, l'expression est *basse*.
—Ah! monsieur, pour ce vers je vous demande grâce. (Boil.)

— Subst. *Cet auteur donne souvent dans le* BAS *et le bouffon*. (Acad.)

— *Style bas*, rempli de locutions basses et triviales.

— *La basse latinité*, le latin de la décadence.

Syn. Bas, abject, vil. *Bas* se dit de ce qui est au degré le plus inférieur; *abject* s'entend de ce qu'on repousse avec dégoût; *vil*, de ce qui est sans valeur. *Abject* enchérit sur *bas*, parce qu'il comprend toujours l'idée accessoire de mépris; *vil*, en ce sens, dit moins qu'*abject* et même que *bas*, car la chose *vile* l'est quelquefois moins par son essence que par son caractère. L'homme *bas* déroge à sa condition par ses actions ou ses habitudes; l'homme *abject* fait oublier son rang par ses mœurs et sa conduite; l'homme *vil* renonce à la considération de ses semblables.

BAS, adv. Pron. *bâ*. — Dans la partie basse, inférieure : *Cet oiseau vole* BAS. *Il demeure deux étages plus* BAS. (Acad.)

— Fig. *La voix de ce chanteur ne peut pas descendre* PLUS BAS *que cette note*.

— *Être assis bas*, être assis sur une chaise basse, sur un tabouret peu élevé.

— En parl. d'une troupe, *Mettre bas les armes*, poser les armes à terre, se rendre : *Il n'avait plus de vivres, nul espoir d'être secouru : il* MIT BAS LES ARMES. (Mérimée.)

Vous voyez qu'Étéocle *a mis les armes bas*. (Rac.)

—Fig. Cesser de disputer, se rendre à l'avis d'un adversaire.

— Impérativ. *Bas les armes!* Rendez-vous!

— *Mettre chapeau bas*, ôter son chapeau. ‖ *Se tenir chapeau bas*, rester tête nue par respect, par déférence. ‖ *Parler chapeau bas*, parler à quelqu'un la tête découverte par respect.

— Impérat. *Chapeau bas!* Découvrez-vous!

— Mar. *Amener tout bas*, filer entièrement les drisses d'une vergue, d'une voile.

— *Mettre pavillon bas*, baisser pavillon : *Un navire qui se rend et cesse le combat*, MET PAVILLON BAS.

— Fig. Cesser une lutte, une controverse, en se reconnaissant pour battu.

— Jeu. *Jouer argent bas*, jouer argent sur table.

— Absol. En parl. des femelles de certains animaux, *Mettre bas*, faire un petit : *Cette chienne, cette jument* A MIS BAS. (Acad.)

— Véner. Perdre son bois : *Ce cerf* A MIS BAS. *Les vieux cerfs* METTENT BAS *avant les jeunes*. (Trév.)

— Fig. Il exprime quelquefois une manière d'être vile, abjecte, méprisable, une condition humble, obscure : *Cette injure part de trop* BAS *pour qu'elle puisse vous atteindre. Parvenu à ce degré d'avilissement, on ne saurait descendre plus* BAS. (Acad.) *Nulle injure ne peut nous mettre si* BAS *devant les hommes que nous ne soyons encore plus* BAS *devant Dieu par nos péchés*. (Boss.) *La fortune est accoutumée à prendre bien* BAS *ceux qu'elle veut mettre bien haut*. (Volt.)

— Fig. *Tenir bas*, tenir dans la crainte, dans la soumission : *Le peuple a besoin qu'on le* TIENNE BAS *pour son propre repos*. (Fén.)

— Fam. *C'est un insolent, il faut le tenir bas*, il faut l'humilier.

— Il exprime la détresse : *Sa fortune est bien bas*, elle est dans un mauvais état. ‖ Dans le même sens : *Ses pertes multipliées l'ont mis bien* BAS. (Acad.)

— Fam. *Il est bien bas, il est bas percé*, il a peu d'argent; il a épuisé toutes ses ressources.

— Par analog. *Ce malade est bien bas*, on a perdu tout espoir de le sauver.

— Fig. *Mettre bas la honte, le respect humain*, laisser de côté la honte, le respect humain : METTRE BAS *tout scrupule, toute considération humaine*. (Acad.)

Ce monstre, c'est le jeu : *mettez bas* le chapeau!

Vous qui venez ici, *mettez bas* l'espérance! (A. de Muss.)

— D'un ton bas, d'une voix moins élevée : *Parlez* BAS. *Parlez plus* BAS, ou par ellipse, *Plus* BAS.

. . . . . Quelques religieux
Priaient *bas*, et le chœur était silencieux. (A. de Muss.)
Je récitai tout *bas* les psaumes consacrés. (Lamart.)

— *Tout bas* signifie quelquefois, En soi-même, en secret : *On leur dispute* TOUT BAS *l'éclat et la prééminence de leurs ancêtres*. (Mass.)

Il suffit que mon cœur me condamne *tout bas*. (Rac.)

= **A bas de**, loc. prép. Au bas de : *Se jeter* A BAS *du lit*, se lever brusquement.

— *Il se mit à bas de son cheval*, il descendit de cheval. (Acad.)

= **A bas**, loc. adv. En bas : *Mettre* À BAS, renverser, abattre : *Cette maison n'est bonne qu'à* METTRE À BAS. (Acad.)

— Fig. *Ils* MIRENT *tous les priviléges* À BAS. *Cette maison de commerce* SERA *bientôt* À BAS. (Acad.) *Les ennemis* SONT À BAS. (Boss.)

Il le peut élever, il le peut *mettre à bas*. (Corn.)

— On dit dans le même sens : *Jeter à bas*, et, par ellipse, *Jeter bas : Cromwell ne songeait plus au peuple, et avait toujours présente à l'esprit cette rude besogne de* JETER BAS *un roi*. (V. Hugo.)

— *A bas* s'emploie d'une manière impérative, pour Descendez de là : À BAS, À BAS, *messieurs! il est défendu de monter à ces arbres*. (Acad.)

— Mar. *A bas le monde!* commandement pour faire descendre les matelots des mâts.

— Cri d'improbation : A BAS *l'orateur!* A BAS *la motion!* (Acad.)

— Trictrac. *Tout à bas*, se dit lorsqu'en jouant on prend deux dames à la pile.

= **Plus bas**, ci-dessous, ci-après : *Comme nous le verrons* PLUS BAS. (Acad.)

= **En bas**, loc. adv. Dans le lieu qui est au-dessous : *Où est monsieur ? Il est* EN BAS. (Acad.) *Rouler du haut* EN BAS. (Id.)

Au-dessus de la grotte, un lierre enraciné
Laisse flotter en *bas* ses festons et ses nappes. (Lamart.)

— Suivi de la prép. *de*, il signifie Au bas de : *Il était* EN BAS DE *la colline*. (Acad.) Il était au pied de la colline.

— Fig. et fam. *Traiter quelqu'un du haut en bas*, le traiter avec dédain.

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut en bas*, le toiser dédaigneusement, le regarder avec mépris.

— *Tirer en bas*, tirer vers le bas.

— Mar. *En bas le monde!* commandement pour faire descendre les matelots dans les entreponts.

= **Par bas**, loc. adv. Dans le bas : *Il est logé* PAR BAS. *Il a quatre chambres* PAR BAS. (Acad.)

= **Là-bas**, loc. adv., est une expression indicative, désignant un lieu bas, ou plus ordinairement un lieu plus ou moins éloigné : *Il est* LÀ-BAS. *Allons voir ce qui se passe* LÀ-BAS. (Acad.)

Je crois que j'ai tué quelqu'un *là-bas!* — Vraiment!
(Alf. de Musset.)

Diogène *là-bas* est aussi riche qu'eux,
Et l'avare ici-haut comme lui vit en gueux. (La Font.)

= **Ici-bas**, loc. adv. Sur terre, par oppos. à *Là-haut*, dans le ciel : *Le bonheur se rencontre rarement* ICI-BAS. *Les choses d'*ICI-BAS *sont périssables*. (Acad.) *Rien* ICI-BAS *n'est plus grand que la vertu*. (Mass.)

...... Sur cette mer qu'*ici-bas* nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons. (Boil.)
Rien de ce qui s'agite *ici-bas* ne me tente. (Lamart.)

— Dans le même sens : *Dieu se réserve à lui seul les choses d'en haut, il partage avec vous celles d'*EN BAS. (Boss.)

BAS, n. m. La partie basse, par opposition à *Haut*, la partie haute : *Le* BAS *du visage. Le* BAS *de l'escalier. Le* BAS *d'une page, d'un tableau*. (Acad.) *Leurs noms sont au* BAS *de cette page*. (Pasc.) *Il y avait au* BAS *de votre lettre trois écritures différentes*. (Volt.) *Il y a trois grands quarts d'heure que nous soupirons au* BAS *de la croisée*. (Étienne.)

— *Le vin est au bas*. Le tonneau est presque vide.

— *Le bas du pavé*, le côté du ruisseau.

— Mus. *La voix de ce chanteur est belle dans le bas*, elle est propre à bien rendre les sons graves.

— *Aller par le haut et par le bas, par haut et par bas*, vomir et aller à la garde-robe : *Cette drogue fait* ALLER PAR HAUT ET PAR BAS. (Acad.)

— Fig. *Le haut et le bas, des hauts et des bas*, les vicissitudes de la vie, de la fortune humaine, les inégalités d'humeur, de conduite, de talent : *Il y a* DU HAUT ET DU BAS *dans la vie*. (Acad.) *Il y a* DES HAUTS ET DES BAS *dans l'esprit de cet homme, dans sa conduite, dans son humeur, dans ses ouvrages*. (Id.)

— Mar. *Le bas*, ou *les bas d'un navire*, la partie intérieure d'un bâtiment au-dessous de la ligne d'eau.

BAS, n. m. On disait autref. *Bas de chausse*. — Partie du vêtement qui couvre à la fois le pied et la jambe : BAS *de soie, de coton, de laine*. (Acad.) *Une paire de* BAS. (Id.) *Henri II commença, le premier de son royaume, à porter des* BAS *de soie*. (Trév.)

.... Le connaissez-vous? — Certe,
J'ai son signalement. C'est une plume verte,
Avec des *bas* orange. (Alf. de Musset.)

Quand le métier à BAS *fut inventé, que d'alarmes conçurent les personnes qui faisaient les* BAS *à l'aiguille!* (Droz.) *Sa jambe était finement moulée par un* BAS *de soie à jours*. (H. de Balzac.)

— Prov. et fig. *Cela lui va comme un* BAS *de soie*, cela lui convient parfaitement.

BASAAL, n. m. Bot. Arbre de la côte du Malabar, qui appartient a la famille des Myrsinées : *Le* BASAAL *n'est qu'une espèce du genre Ardisie*. (Jussieu.)

BASACLE, n. m. Pron. *ba-zakl*. — Pêch. Endroit où les pêcheurs renferment leur poisson.

BASAL, ALE, adj. Pron. *ba-zal*. — Zool. Dont la base offre quelque particularité notable.

BASALTE, n. m. (*basaltes*, lat.; m. sign.) Pron. *ba-zalt*. — Espèce de roche volcanique très-dure, de couleur brunâtre ou bleuâtre, et fusible au chalumeau : *Les* BASALTES *sont très-communs en Auvergne et en Écosse*. (Acad.) *Le* BASALTE *contient une grande quantité de fer, d'amphibole et de feldspath*. (Brongn.) *La pierre de touche est une sorte de* BASALTE. (Acad.) *La grande dureté du* BASALTE *est la principale cause de la rareté de son emploi dans les arts*. (Delafosse.)

BASALTIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui se rapproche du basalte par ses qualités extérieures.

BASALTINE, n. f. Vulg. Pyroxène ou Amphibole.

BASALTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ba-zal-tik*. — Formé de basalte : *La fameuse chaussée des Géants et la grotte de Fingal sont* BASALTIQUES. (Acad.) *Le pays* BASALTIQUE *le plus célèbre à juste titre est le comté d'Antrim, sur la côte septentrionale d'Irlande*. (Brongniart.) *La pyramide* BASALTIQUE *de Saint-Michel*. (Ch. Nodier.)

BASALTOÏDE, adj. des 2 g. (*basalte*, et εἶδος, apparence; gr.) Minér. Qui a l'apparence ou l'aspect du basalte.

BASANE, n. f. (*bisus*, brun; bass. lat.) Peau de mouton préparée, qui sert à la reliure et à d'autres usages : *La* BASANE *est une peau de mouton simplement passée au tan*. (Francœur.) *Reliure en* BASANE.

BASANÉ, ÉE, adj. Pron. *ba-za-né*. — En parl. du visage, Bruni par le soleil, noirâtre : *Les paysans sont ordinairement hâlés*, BASANÉS. *Les Vénitiens ont le nez grand, les traits carrés et durs, l'œil fixe, le teint* BASANÉ. (Vitet.) *Ces faces* BASANÉES *peuvent-elles être regardées avec quelque plaisir?* (Le Sage.)

BASANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*basane*.) Donner au teint une couleur basanée.

BASANITE, n. f. Minér. Roche formée d'une pâte basaltique qui enveloppe des cristaux de pyroxène : *La* BASANITE *a la cohésion, la cassure et la dureté du basalte*. (Brongniart.)

BAS-BLEU, n. m. Par dénigr. Femme qui se mêle d'écrire.

BASCONETTE, n. f. Zool. Vulg. La Mésange à longue queue.

BASCUL, n. m. Pron. *bass-kul*. — Technol. Courroie fixée par ses deux bouts à la sellette d'un cheval limonier, et embrassant l'avaloire.

BASCULE, n. f. Pron. *bass-kul*. — Longue pièce de fer ou de bois soutenue par le milieu, de telle sorte que le moindre poids posé sur l'un des deux bouts fait lever l'autre : *C'est à l'aide d'une* BASCULE *qu'on lève et qu'on baisse les ponts-levis*. (Acad.) *Une* BASCULE *est, à proprement parler, tout procédé qui change en va-et-vient un mouvement circulaire*. (Francœur.)

— Fig. *Il serait à craindre aujourd'hui que la sculpture, par un nouveau coup de* BASCULE, *ne se prît à suivre les pas de la peinture actuelle; et alors Dieu sait quelles statues nous aurions!* (Vitet.)

— *Faire la bascule*, faire un mouvement semblable à celui de la bascule : *Il marchait sur une planche qui* A FAIT LA BASCULE, *et il est tombé*. (Acad.)

— On dit, dans ce sens, *Mouvement de* BASCULE.

— *Couteau à bascule*, couteau de table dont le manche, plus pesant que la lame, empêche celle-ci de salir la nappe.

— *Pont à bascule*, espèce de vaste plateau servant de balance pour peser à une barrière les grosses voitures chargées.

— Jeu. Pièce de bois placée en équilibre, de telle sorte que deux personnes à cheval sur chacun des bouts peuvent s'amuser à se balancer : *Des enfants qui jouent à la bascule*. (Acad.)

Vrai *jeu de la bascule* : un côté penche en bas
En faisant monter l'autre ; et je ne comprends pas
Qu'un grand qui voit régner cette vicissitude
Puisse de sa hauteur conserver l'habitude. (Dest.)

— Fig. *Système de bascule*, système politique par lequel on balance un parti, un pouvoir par un autre, en s'appuyant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, pour réduire celui qui est trop menaçant.

— Technol. Levier dont un des bouts donne sur la roue de cheville de la sonnerie d'une horloge, et l'autre tire un fil de fer ou de cuivre qui soulève le marteau du timbre. || Espèce de serrure, ainsi appelée parce qu'elle se hausse et se baisse. || Pièce de bois qui abat le frein d'un moulin à vent, et sert à l'arrêter. || Trappe d'un piége, d'une souricière.

— Pêch. Bateau au milieu duquel est un vivier rempli d'eau, pour transporter le poisson vivant.

BASE, n. f. (βάσις, appui, soutien ; gr.) Pron. *bâz*. — Toute chose sur laquelle une autre est assise, établie, appuyée : *La* BASE *d'un rocher. La* BASE *d'une montagne. La* BASE *d'un clocher.* (Acad.)

J'atteignis le sommet d'une rude colline
Où un lac baigne à sa *base* et qu'un glacier domine. (Lam.)

— Archit. Tout membre qui sert d'appui à un autre; partie qui soutient le fût d'une colonne : *Poser une colonne sur sa* BASE. (Acad.) *La* BASE *est une partie aussi essentielle de la colonne que le chapiteau; sans la* BASE, *on ne saurait pas si la colonne est entière, ou si elle est en partie enfouie sous la terre.* (Millin.) *La véritable* BASE *est circulaire.* (Id.) || On dit, dans un sens analogue, *La base d'une statue, la base d'un piédestal.*

— *Base continuée*, espèce d'appui quelquefois orné de moulures, qui supporte plusieurs pilastres ou colonnes, et qui sert de ceinture au pied d'un bâtiment ou d'un étage. || *Base mutilée*, celle qui n'est profilée que sur les côtés d'un pilastre. || *Base du fronton*, la corniche horizontale qui forme la partie inférieure du fronton.

— Fortific. Largeur des différents ouvrages : *La* BASE *du parapet, du bastion, du rempart, du revêtement. Il faut qu'un bastion de terre ait en sa* BASE *le double de la largeur qu'il a en sa plus haute superficie.* (Trév.)

— Géolog. Espace occupé par une montagne : *La* BASE *du Puy-de-Dôme. La* BASE *du pic de Ténériffe.*

— Fig. Fondement, principe, donnée fondamentale d'une chose : *La* BASE *d'un système. La* BASE *d'un raisonnement. Arrêter les* BASES *d'un traité.* (Acad.) *La sagesse est la* BASE *de toute vertu.* (J.-J. Rouss.) *La grammaire est la* BASE *et le fondement des autres sciences.* (La Br.) *La* BASE *d'un bon système de finances doit être la suppression des dépenses inutiles.* (Droz.) *Démétrius s'efforça d'adoucir autant qu'il était en lui la condition des paysans, et posa les* BASES *de la législation qui régit encore le servage en Russie.* (Mérim.)

— Fig. et moral. Tout ce qui appuie, soutient : *Son honneur est la* BASE *de son crédit.* (Volt.) *La justice est la* BASE *de toute autorité.* (Acad.) *La famille sera toujours la* BASE *des sociétés.* (H. de Balz.) *La religion rendue plus sociable par la liberté, la liberté rendue plus régulière par le sentiment du devoir et le respect du droit, furent les fortes* BASES *sur lesquelles reposèrent les colonies de la Nouvelle-Angleterre.* (Mignet.)

— Anat. Toute partie qui en soutient une autre, ou Partie large, par rapport à une partie plus étroite qui lui est opposée : *La* BASE *du crâne. La* BASE *de l'os hyoïde.*

— *La base d'un organe*, la partie qu'on regarde comme son origine ou son point de départ.

— *La base du cœur*, la partie supérieure de ce viscère, qui est la plus large, et d'où partent l'aorte et l'artère pulmonaire, la veine cave et la veine pulmonaire.

— *La base de l'omoplate*, la partie postérieure de cet os, et la plus proche des vertèbres du dos.

— Zool. *Base d'une coquille*, la partie opposée au sommet. || Naissance des ailes, des élytres, des balanciers, des aiguillons, et autres parties dont le corps d'un insecte se compose extérieurement : *La* BASE *ou l'insertion de l'antenne est la partie qui sort du front.* (Duméril.)

— Botan. Le point par lequel un organe tient à son support; l'extrémité inférieure d'une partie quelconque : *La* BASE *d'une feuille, d'un pétale.* (Acad.) || Le support, en parlant des fruits : *La* BASE *d'un fruit. La* BASE *d'une graine.*

— Chim. Toute substance susceptible de s'unir aux acides, et de les neutraliser, du moins en partie; élément électro-négatif : *Base soluble. La potasse, la soude sont les deux* BASES *les plus énergiques.* (Acad.) *Les propriétés des* BASES, *ainsi que celles des acides, ne sont pas absolues; et le même corps peut souvent jouer le rôle de* BASE *à l'égard d'un composé, et le rôle d'acide à l'égard d'un autre.* (Dum.)

— *Base salifiable*, toute substance qui forme un sel en se combinant avec un autre corps.

— Général. Tout ce qui entre dans une combinaison comme ingrédient principal : *La* BASE *d'un médicament. La* BASE *d'une composition. La* BASE *de ces pilules est l'aloès. Le cacao est la* BASE *du chocolat.* (Acad.) *En thérapeutique, une substance fait la* BASE *d'une formule, quand elle en est la partie la plus importante.*

— Géom. Côté d'une figure que l'on se représente comme celui sur lequel la figure repose; et par extens. Le côté du triangle opposé à l'angle, qui est considéré comme le sommet : *Dans un triangle ou un polygone, un côté quelconque peut être pris comme* BASE.

— Il s'applique plus particulièrement à certains côtés déterminés : *Base d'un triangle rectangle*, le plus grand de ses côtés, ou l'hypoténuse. *Base d'un triangle isoscèle*, le côté inégal aux deux autres. *Bases d'un trapèze*, les côtés parallèles. — *Base d'un solide*, une des faces planes du solide, sur laquelle on conçoit qu'il s'appuie : *Dans un polyèdre, on peut prendre pour* BASE *une face quelconque.*

— *Base d'une pyramide*, la face opposée au sommet. || *Bases d'un prisme, d'un cylindre*, les faces parallèles du prisme, du cylindre. || *Base d'un hémisphère*, le plan qui a le même diamètre et le même centre que la sphère. || *Base d'un cône*, le cercle sur lequel le cône est posé. || *Base d'une section conique*, la ligne droite formée à l'intersection du plan qui coupe la base du cône dans l'hyperbole et la parabole.

— Arithm. *Base d'un système de numération*, le nombre conventionnel d'unités d'un ordre inférieur, qu'on a adopté pour former une unité d'un ordre immédiatement supérieur. Le nombre *douze* est la *base* du système de numération duodécimale; le nombre *dix* est la *base* du système décimal. || *Base d'un système de logarithmes*, le nombre qui a l'unité pour logarithme, et qui, élevé successivement aux puissances entières ou fractionnaires ayant pour indices les logarithmes de ces nombres, reproduit toute la série des nombres naturels.

— Topogr. et Géodés. La ligne droite que l'on mesure sur le terrain entre deux termes fixes, et qui sert à établir les triangles au moyen desquels on détermine les distances que l'on ne peut pas mesurer directement.

— Astron. *Base astronomique*, distance de deux ou trois lieues que l'on mesure avec la plus grande exactitude entre deux termes fixes, pour établir les triangles qui servent à mesurer l'étendue d'un degré.

— Optiq. *Base distincte*, ou *foyer*, la distance où un plan doit être au delà d'un verre convexe, pour que l'image reçue par ce plan paraisse distincte.

— Perspect. *Base du tableau*, intersection du plan de l'objectif avec le tableau.

— Physiq. *Base de sustentation d'un corps*, la portion de plan sur laquelle il repose par toute la surface inférieure, ou seulement par quelques points.

BASÉ, ÉE, part. pass. du v. Baser. Minér. Qui est muni d'une base.

— Fig. *Un système* BASÉ *sur un faux principe. Un impôt* BASÉ *sur la consommation.* (Ch. Dupin.)

BASELLE, n. f. Pron. *ba-zèl*. — Botan. Genre de plantes exotiques de la famille des Atriplicées; il renferme des herbes à feuilles charnues, que l'on mange aux Indes comme nos épinards.

BASER, v. tr. ou act. de la 1re conj. Pron. *bâ-zé*. — Néol. Fig. Fonder, établir sur une base. *Il faut* BASER *le droit public sur la morale.* (Lav.)

= **Se baser**, v. pr. Prendre pour fondement et pour base : *En matière de gouvernement, il faut se* BASER *sur les vérités démontrées, et non sur les opinions variables.*

BAS-FEUILLET, n. m. Pron. *ba-feu-ié*. — Technol. Une des deux feuilles de scie qui composent l'estadon, par oppos. à la seconde, appelée *Haut-feuillet*.

BAS-FOND, n. m. Pron. *ba-fon*. — Terrain bas et enfoncé : *Les* BAS-FONDS *sont fertiles, mais humides et souvent inondés.* (Acad.)

— Fig. Il se dit des parties situées au-dessous d'autres parties : *Des* BAS-FONDS *du parterre, un bravo général s'éleva en circulant jusqu'aux hauts bancs du paradis.* (Beaum.)

— Mar. Partie de la mer où il y a peu d'eau, et dont on peut trouver facilement le fond à l'aide de la sonde : *Ce bâtiment tire beaucoup d'eau, il ne peut naviguer dans les* BAS-FONDS. (Acad.) *Nous échouâmes sur un* BAS-FOND. *La rouge clarté du levant embrassait les flots, que le voisinage des* BAS-FONDS *avait fait passer du bleu de cobalt au vert émeraude.* (G. Sand.)

— Plus ordin. Élévation au fond de la mer, pardessus laquelle un vaisseau peut passer sans danger : *Les hauts-fonds sont dangereux, et les* BAS-FONDS *ne le sont pas.* (Acad.)

BASIAL, ALE, adj. Anat. Il se dit de l'une des pièces fondamentales de chaque vertèbre.

BASICITÉ, n. f. Chim. Propriété d'un corps susceptible de jouer le rôle de base dans une combinaison.

BASIFICATION, n. f. Chim. Opération par laquelle un corps passe à l'état de base.

BASIFIXE, adj. des 2 g. (βάσις, base, gr., et *fixus*, attaché; lat.) Pron. *ba-zi-fiks*. — Bot. Il se dit de toute partie qui tient à une autre par sa base : *Le placentaire* BASIFIXE *est celui qui, à la maturité, ne tient qu'à la base du péricarpe.* (Massey.)

BASIGÈNE, adj. des 2 g. (βάσις, base, γενέσθαι, devenir ; gr.) Chim. Il se des corps qui produisent des acides aussi bien que des bases, comme l'oxygène, le tellure, le soufre, etc.

BASIGYNE, n. m. Bot. V. PODOGYNE, m. sign.

BASILAIRE, adj. des 2 g. (*base*.) Pron. *ba-zi-lèr*. — Bot. Il se dit de toute partie placée à la base d'une autre, et qui y prend naissance : *Dans les graminées, l'arête est* BASILAIRE, *lorsqu'au lieu de partir du sommet ou du dos de l'écaille qui la porte, elle est fixée à la base.* (Massey.)

— *Appendice basilaire*, celui qui est fixé à la base d'un organe. || *Style basilaire*, celui qui naît à la base de l'ovaire. || *Placentaire basilaire*, celui qui occupe la base de la cavité péricarpienne. || *Embryon basilaire*, celui qui est logé tout entier dans la portion du périsperme la plus voisine du hile, par oppos. à *Embryon apicilaire*.

— Anat. *Apophyse basilaire*, prolongement qui forme l'angle inférieur de l'os occipital. || *Artère basilaire*, tronc formé par l'anastomose des deux artères vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance cérébrale. || *Os basilaire*, nom que quelques anatomistes ont donné au sacrum, et d'autres au sphénoïde.

BASILE, n. m. Néol. Faux dévot intrigant, calomniateur et cupide; par allus. à un personnage du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro* : *Il faut un état, une famille, un nom, un rang, de la consistance enfin, pour faire sensation dans le monde en calomniant; mais un* BASILE, *il médirait qu'on ne le croirait pas.* (Beaumarch.)

BASILE, n. m. Technol. Pente, inclinaison du fer d'un rabot, d'une varlope.

BASILÉES, n. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, remarquables par la couronne de feuilles qui surmonte l'épi de leurs fleurs : *Les* BASILÉES *sont des plantes d'agrément.* (Massey.)

BASILIC, n. m. (βασιλικός, royal ; gr.) Pron. *ba-zi-lik*. — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Sauriens : on lui attribuait anciennement la faculté de tuer par son seul regard, et l'on croyait qu'il provenait des œufs des vieux coqs : *Le* BASILIC *se nourrit de limaçons et d'insectes, comme la plupart des lézards.* (Duméril.) *Pline assure que le serpent nommé* BASILIC *a la voix si terrible qu'il fait peur à toutes les autres espèces, et les chasse ainsi du lieu qu'ils habitent, pour y régner en souverain.* (Id.)

— Fig. et fam. *Des yeux de basilic*, des yeux qui expriment le dépit, le courroux.

BASILIC, n. m. Bot. (βασιλεύς, roi; gr.) Genre de plantes de la famille des Labiées, composé d'herbes ou de petits arbrisseaux cultivés aujourd'hui dans tous les jardins, à cause de l'odeur suave de leurs feuilles et de leurs fleurs : *Le* BASILIC *est, comme le thym, presque uniquement consacré à servir de condiment et d'aromate aux préparations culinaires.* (Richard.)

BASILICAIRE, n. m. Pron. *ba-zi-li-kèr*. — Hist. eccl. Ecclésiastique qui assiste l'officiant pendant la célébration de la messe.

BASILICON ou **BASILICUM**, n. m. Pron. *ba-zi-li-kon, kom*. — Pharm. Onguent suppuratif, composé de poix noire, de cire jaune, d'huile d'olive et de graisse. || V. ONGUENT.

BASILIQUE, n. f. (βασιλικός, royal; gr.) Pron. *ba-zi-lik*. — Primitivement, Palais, demeure d'un roi.

— Antiq. rom. Édifice public où l'on rendait la justice, et où se réunissaient les marchands pour traiter d'affaires : *Lors de l'établissement du christianisme, beaucoup de* BASILIQUES *furent changées en églises, dont quelques-unes conservèrent l'ancien nom de ces monuments.* (Acad.) *Dans les* BASILIQUES *des Romains se réunissaient des marchands et des juges; elles furent converties en églises par les chrétiens.* (Vitet.) *La forme des* BASILIQUES *était celle d'un carré oblong,*

avec un portique à chaque extrémité. (Millin.)

— Aujourd'hui il se dit de certaines églises principales, construites selon le plan des anciennes basiliques. *La* BASILIQUE *de Saint-Paul existe encore aujourd'hui, telle que la firent construire Constantin et Théodose.* (Millin.)

BASILIQUE, adj. fém. Pron. *ba-zi-lik.* — Anat. *La veine* BASILIQUE, celle qui monte le long de la partie interne de l'os du bras jusqu'à l'axillaire. C'est sur cette veine que l'on pratique la saignée.

— Substant. *Saigner quelqu'un de la* BASILIQUE.

BASILIQUES, n. f. pl. Pron. *ba-zi-lik.* — Sorte de code, de compilation rédigée en grec par ordre de l'empereur Basile le Macédonien, et continuée par Léon le Philosophe au neuvième siècle. C'est une traduction libre des recueils de Justinien, augmentés et classés dans un ordre différent par les jurisconsultes du temps.

BASIN, n. m. Pron. *ba-zain.* — Étoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton : *Une camisole de* BASIN.

— Anc. Cadre à estampes.

BASINERVE, adj. des 2 g., ou **BASINERVÉ, ÉE**, adj. Bot. Il se dit Des plantes ayant des feuilles dont les nervures partent de la base et gagnent le sommet, sans se diviser.

BASIO-GLOSSE, adj. et n. m. Pron. *bâ-zio-gloss.* Anat. Il se dit d'un muscle qui va de l'hyoïde à la base de la langue.

BASIO-PHARYNGIEN, adj. et n. m. Pron. *bâ-zio-fa-rain-jiain.* — Anat. Il se dit d'un muscle du pharynx qui s'insère à la base de l'hyoïde.

BASIQUE, adj. Chim. Qui présente les caractères d'une base : *Corps* BASIQUE.

— Particul. Il se dit d'un oxyde qui peut produire des sels en se combinant avec les acides. — Il se dit aussi d'un sel qui contient un excès de base. On se sert des termes *monobasique, bibasique, tribasique*, etc., pour désigner les diverses proportions de la base.

BASISPHÉNAL, adj. et n. m. Pron. *bâ-ziss-fé-nal.* — Anat. Il se dit de la base ou du corps d'une des quatre vertèbres qui constituent le crâne.

BAS-JOINTÉ, ÉE, adj. Pron. *ba-joain-té.* — Vétér. Il se dit des chevaux, des juments, des mulets et des ânes, chez lesquels le paturon est très-court et se rapproche de la ligne horizontale.

BAS-NORMAND, n. m. Qui est de la basse Normandie. *Un Parisien n'est qu'une dupe en comparaison d'un* BAS NORMAND, *et mon maître l'attrapera.* (Campistr.)

BASOCHE, n. f. (βασιλική, palais ; gr.) Pron. *ba-zo-ch.* — Anc. Corporation composée des clercs des procureurs du parlement de Paris ; elle jouissait de plusieurs priviléges, et tenait une juridiction où se jugeaient tous les différends que les clercs avaient entre eux. Autorisée par Philippe le Bel, elle prit le titre pompeux de *royaume de la basoche*, et devint très-puissante. Son chef, nommé *roi de la basoche*, avait le droit de passer ses sujets en revue tous les ans. Les clercs portèrent longtemps l'épée, et devinrent si nombreux, que le roi Henri III, jaloux de la puissance de leur roi, lui ôta son titre. Depuis ce temps la corporation de la *basoche*, attaquée de toutes parts dans ses priviléges, marcha rapidement vers sa décadence.

— L'un des trois derniers jours du carnaval, des causes fictives se plaidaient devant la juridiction de la *basoche* ; ce qui leur valut le nom de *causes grasses*. La *basoche* présidait aussi aux divertissements publics, et donnait des représentations théâtrales ; ses pièces, nommées *soties*, *farces* et *moralités*, attaquaient les mœurs de la cour et les ridicules du temps.

— Fig. Le corps des procureurs, des avoués, des notaires, la cléricature : *Quel spectacle ! la nouvelle et l'ancienne* BASOCHE *qui trinquent ensemble !* (Scribe.)

BASOCHIEN, n. m. Pron. *ba-zo-chiain.* — Anc. prat. Clerc, officier de la basoche.

BASQUE, n. m. Pron. *bask.* — Nom des habitants d'un pays situé en France, à l'extrémité occidentale des Pyrénées ; leur agilité est devenue proverbiale.

— *Aller, courir comme un Basque*, fort vite.

— *Pas de Basque*, sorte de danse très-vive et très-animée : *J'ai la danse gaie ; je n'ai pas tout à fait le genre moderne, mais aussi, quand je vous attrape le* PAS DE BASQUE *ou le pas de bourrée, c'est alors qu'il faut me voir !* (Étienne.)

— *Tambour de Basque.* V. TAMBOUR.

BASQUE, n. f. Pron. *bask.* — Pan d'habit ; partie découpée et tombante de certains vêtements : *On portait autrefois des justaucorps à quatre* BASQUES. (Acad.) *Il avait un habit à boutons dorés et à* BASQUES *arrondies.* (A. de Bernard.)

— Fam. *Cet enfant ne quitte pas la* BASQUE, *est toujours pendu à la* BASQUE *de son père, de son précepteur*, il le suit toujours, sans le quitter d'un pas.

BASQUINE, n. f. Pron. *bass-kinn.* — Sorte de jupe à l'usage des femmes espagnoles :

> C'était plaisir de voir danser la jeune fille ;
> Sa *basquine* agitait ses paillettes d'azur. (V. Hugo.)

BAS-RELIEF, n. m. (*basso-relievo* ; ital.) Pron. *bâ-ro-lief.* — Tout ouvrage de sculpture où les objets représentés font peu de saillie et adhèrent à un fond, soit qu'on les y ait appliqués ou attachés, soit qu'on les ait faits de la matière dans laquelle on les a travaillés : *Une des premières conditions de la composition des* BAS-RELIEFS *est d'y laisser le moins de vide, le moins de trous que l'on peut, et d'empêcher, comme on dit, que les figures ne ballottent.* (Vitet.) *Au centre de la place, se dressait la grande cathédrale gothique, avec sa large tour du bourdon et ses cinq portails brodés de* BAS-RELIEFS. (V. Hugo.)

— On distingue trois genres de *relief* : on appelle *haut-relief* ou *plein-relief* celui dont les figures sont entières, ou paraissent saillantes hors du fond ; *demi-relief*, celui dont les figures sortent à demi-corps du plan. Le *bas-relief* propr. dit est celui où les figures perdent leur saillie, et sont représentées comme aplaties sur le fond. (Millin.)

BASSAGE, n. m. Techn. Nom donné par les tanneurs à l'opération qui a pour objet le gonflement du cuir.

BASSARIDE, n. f. Pron. *bass-ça-rid.* — Zool. Genre de mammifères de la famille des Carnivores digitigrades ; on le trouve en Amérique.

BASSAT, n. m. Pron. *ba-ça.* — Technol. Sarreau à dos matelassé de l'ardoisier.

BASSE, n. f. Pron. *bâss.* — Mus. La partie la plus basse d'un morceau, celle qui fait entendre les sons graves des accords harmoniques : *Chanter la* BASSE. *Composer la* BASSE *d'un air.* (Acad.) *Donnez-lui une* BASSE *sans chant, un chant sans sa* BASSE, *il va, du premier coup d'œil, vous remplir les lacunes.* (Vitet.)

— La *basse* est la première partie de la musique ; c'est à elle que toutes les autres parties sont subordonnées, et elles ne peuvent donner aucun ton principal qui ne soit fondé sur l'harmonie de la *basse*. (Millin.)

— *Basse fondamentale*, celle qui ne fait entendre que les sons fondamentaux de l'harmonie. Dans un accord non renversé, la basse fondamentale est la note la plus grave. ‖ *Basse figurée*, celle qui, placée sous une note longue, comme la ronde, par exemple, divise les temps de la mesure en plaçant sous chacun d'eux une des notes formant l'accord plaqué de la mélodie qu'elle accompagne. ‖ *Basse contrainte*, celle dont le chant, borné à un petit nombre de mesures, recommence sans cesse, tandis que les parties supérieures poursuivent leur chant et leur harmonie en les variant de différentes manières. ‖ *Basse continue*, celle qui accompagne la mélodie pendant toute sa durée : *Le principal usage de la* BASSE CONTINUE, *outre celui de régler l'harmonie, est de soutenir la voix et de conserver le ton.* (Millin.)

— Fig. *C'est la basse continue de son discours*, c'est l'argument, le précepte qu'il a toujours à la bouche.

— La voix d'homme la plus grave ; celui même qui possède ce genre de voix. La voix de basse va du *fa* grave au *ré* aigu ; elle n'a qu'un seul registre, celui de poitrine : *Ce chanteur a une belle* BASSE. (Acad.) *C'est la meilleure* BASSE *de l'Opéra.* (Acad.) *Je trouve qu'à moins d'avoir cinq pieds et demi de haut, une voix de* BASSE *et de la barbe au menton, l'on ne doit point se mêler d'être homme.* (J.-J. Rouss.) *Il cria avec la puissance d'une voix de* BASSE *exercée à faire mouvoir toute une division de cavalerie.* (Ch. de Bern.)

— Par anal. *Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, de jappements, d'abois, de grognements, de grondements pris dans toute l'échelle de la mélopée canine, depuis la* BASSE *ronflante du mâtin de basse-cour jusqu'à l'aigre fausset du roquet.* (Ch. Nodier.)

— *Basse accompagnante*, celle qui se borne à accompagner. — *Basse chantante*, celle qui chante seule : *La* BASSE CHANTANTE *a une mélodie que la* BASSE ACCOMPAGNANTE *n'a pas.* (Millin.)

— Instrument à cordes, violon de grande dimension, dont on joue avec un archet, et qui est destiné à exécuter la basse dans les morceaux à plusieurs parties : *La* BASSE *de viole a été longtemps en usage ; elle est remplacée aujourd'hui par la* BASSE *de violon, appelée aussi violoncelle.* (Acad.)

— *Basse* se dit auj. pour *Contre-basse*. V. ce mot.

— Au plur. Les cordes graves de certains instruments : *Les* BASSES *de ce piano ne sont pas d'accord.* (Acad.)

BASSE, n. f. Pron. *bâss.* — Mar. et Hydrogr. Endroit de la mer où il y a peu d'eau, et au fond duquel se trouve un banc de sable, de roches ou de corail : *L'entrée de ce port est dangereuse, il y a une* BASSE *sur la droite.* (Acad.) *La* BASSE *est un fond sablé qui s'élève près de la surface des eaux ; elle prend le nom de* batture *ou* brisant, *quand la mer y vient briser.* (A. Jal.)

— Man. Pente douce sur laquelle on habitue le cheval à courir au galop.

— Technol. Vaisseau servant au transport de la vendange.

BASSE-CONTRE, n. f. Pron. *bâss-kontr.* — Mus. voc. Sorte de voix qui a le même timbre que la basse-taille, avec cette différence qu'elle a moins d'étendue à l'aigu, et davantage au grave : *La* BASSE-CONTRE *est à l'harmonie vocale ce que la contre-basse est à l'harmonie instrumentale.* (Millin.) ‖ Au pl. *Des* BASSES-CONTRE.

— Partie de chant exécutée par la basse-contre.

BASSE-COUR, n. f. Pron. *bâss-kour.* — Dans une ferme, cour où l'on met le fumier, et où l'on enferme les volailles et certaines bêtes de somme : *Il a une* BASSE-COUR *bien fournie de bestiaux, de volailles. Ce fermier paye son propriétaire du produit de sa* BASSE-COUR. (Acad.) *La poule est un des hôtes les plus intéressants de la* BASSE-COUR. (Buff.)

— Par anal. Cour de dégagement servant, dans une maison de campagne, à certains usages qui lui donnent du rapport avec la basse-cour d'une ferme.

— Par extens. Dans les maisons de ville, cour séparée de la cour principale, et destinée à contenir les écuries et les remises : *Derrière l'aile droite du Palais-Royal s'étendait une grande cour qui avait nom* BASSE-COUR, *et était attenante au château.* (Vitet.)

— Fig. et fam. *Nouvelles de basse-cour*, bruits populaires, commérages, cancans.

BASSE-ÉTOFFE, n. f. Technol. Pron. *bâss-é-tof.* — Alliage de plomb et d'étain.

BASSE-FOSSE, n. f. Cachot très-profond dans une prison : *Dante a mis ensemble dans la* BASSE-FOSSE *de l'Enfer, et fait dévorer à la fois par la gueule sanieuse de Satan, le grand traître et le grand meurtrier, Judas et Brutus.* (V. Hugo.)

— Fam. *Cul de basse-fosse.* V. CUL.

BASSE-LISSE, n. f. Technol. Pron. *bâss-liss.* — Sorte de tapisserie dont la chaîne est tendue horizontalement sur le métier.

BASSE-LISSIER, n. m. Technol. Ouvrier qui travaille à la basse-lisse. ‖ Au pl. *Des* BASSE-LISSIERS.

BASSE-MARCHE, n. f. Technol. Pron. *bâss-march.* — Partie du métier de basse-lisse.

BASSEMENT, adv. (*bas, basse-ment.*) D'une manière basse. Il ne s'emploie qu'au figuré : *S'exprimer, penser* BASSEMENT. *Se conduire* BASSEMENT.

BASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *bâ-cé.* — Technol. Imbiber la chaîne d'une étoffe avec une colle qui rend les fils glissants.

BASSESSE, n. f. Pron. *bâ-cèss.* — Disposition de l'âme, vice qui porte à des actions, à des procédés, à des sentiments indignes d'un homme de cœur : BASSESSE *d'âme.* BASSESSE *de cœur.* BASSESSE *de sentiments.* (Acad.)

> Toutes ses actions ont senti la *bassesse*. (Corn.)

L'homme est rempli de BASSESSE *et de vanité.* (Pasc.)

> En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
> Le vers se sent toujours des *bassesses* du cœur. (Boil.)

Les aumônes prodiguées sans discernement sont des primes offertes à la fainéantise et à la BASSESSE. (Droz.)

— Qualité de ce qui est bas, vil, ignoble : *La* BASSESSE *de leurs passions. La* BASSESSE *de leurs mœurs et de leurs penchants.* (Mass.) *La* BASSESSE *des divertissements des hommes.* (Pasc.)

— Action, sentiment qui annonce de la bassesse d'âme : *Faire une* BASSESSE. *Ce serait une* BASSESSE *que de consentir à cela.* (Acad.) *Il ne faut craindre de lui aucune* BASSESSE. (Boss.) *Un favori qui a de l'élévation se trouve souvent confus et déconcerté par les* BASSESSES *et la flatterie de ceux qui s'attachent à lui.* (La Br.) *L'ambition nous rend la justice et la vérité odieuses. On fuit la gloire d'une belle action comme on devrait fuir l'infamie d'une* BASSESSE. (Mass.) *Les hommes corrompus sont toujours prêts à toutes sortes de* BASSESSES. (Fén.) *Il gagna la faveur d'Ivan sans l'acheter pourtant par des* BASSESSES. (Mérim.)

> Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse
> Ne m'a jamais appris à faire une *bassesse*. (Corn.)

— Collectiv. Il se dit en général de ceux qui ont des sentiments bas, indignes d'un homme de cœur : *L'épître dédicatoire n'a été souvent présentée que par la* BASSESSE *intéressée à la vanité dédaigneuse.* (Volt.)

— Condition très-humble, très-obscure, basse

naissance : *La* BASSESSE *de sa naissance. La* BASSESSE *de sa condition.* (Acad.) *Il est ridicule de se scandaliser de la* BASSESSE *de Jésus-Christ.* (Pasc.) *Le plaisir de se montrer dans tout l'éclat de sa haute fortune aux yeux de ceux qui avaient vu sa* BASSESSE, *eut la plus grande part à ses résolutions.* (Mérim.) *L'homme n'aime pas à s'occuper de son néant et de sa* BASSESSE. (Mass.) *Ce qui détourne les hommes de croire qu'ils sont capables d'être unis à Dieu n'est autre chose que la vue de leur* BASSESSE. (Pasc.)

— Trivialité ignoble, choquante : *La* BASSESSE *du style. La* BASSESSE *d'une pensée, d'une expression.* (Acad.)

Quoi que vous écriviez, évitez la *bassesse :*
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. (Boil.)
Intérêt, vérité, naturel sans *bassesse,*
Voilà pour le public les titres de noblesse. (C. Delav.)

|| SYN. V. ABAISSEMENT.

BASSET, adj. et n. m. Pron. *bâ-cè.* — Chien de chasse dont les jambes sont fort courtes et quelquefois tortues, les oreilles larges et pendantes, et le poil ras : *Les* BASSETS *ont un corps allongé, porté sur de petites jambes.* (Mérim.) *Les* BASSETS *à jambes torses sont très-propres à la chasse des animaux qui se réfugient dans des terriers, comme le renard et le blaireau.*

— Fam. et par déris. Petit homme dont les jambes et les cuisses sont trop courtes pour sa taille.

Le comte de Bienville est un *basset* fort mince. (Dest.)

BASSE-TAILLE, n. f. Pron. *bâss-ta-y.* — Mus. voc. La voix qui tient le milieu entre celle qu'on nomme seconde taille ou second ténor, et celle qui ne fait entendre que les sons graves de l'harmonie : *Les magiciens, les tyrans, les amants haïs, sont pour l'ordinaire des* BASSES TAILLES. (Millin.)

— Le genre de voix qui est propre à chanter la basse. || En ce sens, on dit plus souv. *Basse.*

— Sculpt. Bas-relief. || Vieux.

BASSETTE, n. f. Pron. *ba-cètt.* — Jeu de hasard qu'on joue avec des cartes ; c'est une espèce de pharaon : *La* BASSETTE *est un jeu piquant, mais dangereux, qui a depuis longtemps cessé d'être en usage.* (Acad.)

BASSE-TURBE, n. f. Mus. Espèce de clarinette très-basse. || On dit aussi *Basse-tube.*

BASSICOT, n. m. Pron. *ba-ci-ko.* — Technol. Caisse de bois dans laquelle on enlève les blocs d'ardoise de la carrière.

BASSIE, n. f. Pron. *ba-ci.* — Botan. Genre de plantes de la famille des Sapotées, composé d'arbres lactescents, originaires de l'Asie équatoriale.

BASSIER, n. m. Pron. *ba-cié.* — Amas de sable qui, dans les rivières, fait obstacle à la navigation.

— Il s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

BASSIN, n. m. Pron. *ba-çain.* Sorte de grand plat creux rond ou ovale : BASSIN *de cuivre, d'argent, de vermeil.* (Acad.)

Deux ou trois confiseurs sont mes proches voisins :
De ce qu'ils ont de bon fais emplir deux *bassins.* (Bours.)

— Par anal. Le plat où l'on reçoit les offrandes à la messe : *Il met quelques pièces de monnaie dans le* BASSIN. (Acad.)

— Prov., fig. et pop. *Cracher au bassin,* contribuer malgré soi à une dépense commune : *Il ne voulait rien donner, mais on l'a fait* CRACHER AU BASSIN. (Acad.)

— *Bassin de garde-robe,* ou simpl. *Bassin,* vase destiné à recevoir les évacuations d'un malade : *Le malade demande le* BASSIN. (Acad.)

— Chirur. *Bassin oculaire,* petit vase ovale dont on fait usage pour se bassiner l'œil.

— Cuis. Grand vaisseau de cuivre très-plat, qui sert à porter les volailles lardées.

— Plat à bord large et échancré, qui sert à savonner la barbe.

— Chacun des plateaux d'une balance.

— Petite pièce d'eau ordinairement bordée de pierre ou de marbre : *Par un effet d'optique, le jet d'eau d'un* BASSIN *paraît moins éloigné de l'autre bord, que de celui où vous êtes.* (Chamfort.) *Le plus souvent on ne donne aux* BASSINS *que deux à trois pieds de profondeur, et on les orne d'un ou de plusieurs jets d'eau plus ou moins décorés.* (Millin.)

— Par analog. *Bassin de fontaine,* le réservoir qui reçoit les eaux d'une fontaine : *Du milieu de la roche, et du plus creux de l'antre, sourdait une fontaine dont l'eau s'épandait en forme de* BASSIN. (P.-L. Cour.)

— Grand réservoir contenant l'eau qui sert à nourrir un canal ou une écluse.

— *Bassin de construction,* ouvrage d'arch. nautique formé sur une plage, où l'on construit et où l'on radoube à sec les bâtiments : *Le* BASSIN *de construction de Toulon est l'ouvrage de l'ingénieur Grognard.* (Acad.)

— Géogr. Vaste plaine entourée de montagnes élevées : *Cette ville est au centre d'un magnifique* BASSIN. (Acad.) *Le pays que j'habite est un* BASSIN *d'environ vingt lieues, entouré de tous côtés de montagnes.* (Volt.)

— Mar. Dans un port, l'endroit où viennent s'ancrer les bâtiments : *Ce port est bon, mais le* BASSIN *en est petit.* (Acad.)

— Grande enceinte pratiquée dans un havre et fermée par une porte, de sorte qu'elle garde une quantité d'eau suffisante pour y tenir les bâtiments à flot : *Les* BASSINS *du Havre.* (Acad.)

— Hydrogr. Portion déterminée de la surface du globe, comprise entre deux chaînes de montagnes ou de collines, et versant ses eaux dans un réservoir commun, une mer, un lac, un fleuve, ou tout autre cours d'eau : *Les* BASSINS *hydrographiques sont séparés les uns des autres par des élévations naturelles du sol.*

— *Bassin maritime,* celui dont le réservoir commun est une mer ou un grand lac : *La France verse ses eaux dans deux* BASSINS MARITIMES, *la Méditerranée et l'Océan.*

— *Bassin fluviatile,* celui dont le réservoir commun est un fleuve ou une rivière : *Le* BASSIN *de la Seine, de la Loire. Le Danube, dans son cours de près de cinq cents lieues, se partage en plusieurs* BASSINS *formés par les étranglements de son lit.* (Am. Thierry.)

— Fig. *La Méditerranée a l'inappréciable avantage d'être le* BASSIN *même de la civilisation.* (V. Hugo.)

— Par analog. Partie d'une rivière, d'un canal, comprise entre deux ponts.

— Anat. Grande cavité osseuse qui forme la partie inférieure de l'abdomen ; elle a la forme d'un cône légèrement aplati d'avant en arrière : *Le* BASSIN *des quadrupèdes est plus étroit que celui de l'homme ; et c'est une des raisons qui les empêchent de marcher debout.* (Cuvier.) *Le* BASSIN *de l'homme est moins large et plus haut que celui de la femme.* (Caz.) *Le* BASSIN *sert d'attache fixe aux muscles de l'épine, du bas-ventre et des cuisses, et supporte, dans l'homme, la masse des viscères de l'abdomen, et, dans la femme, la matrice et le fœtus.* (Cuvier.)

— La barre formée par le pubis se continue à la face concave de l'iléon, jusqu'à son union avec le sacrum, en une ligne saillante, qui divise le *bassin* en *grand* ou *supérieur,* et *petit* ou *inférieur.* (Cuvier.)

— Technol. Espace que les maçons entourent de sable, et dans lequel ils détrempent la chaux pour faire le mortier. || Trou dans lequel les fondeurs font couler le métal en fusion. || Casserole dans laquelle les boulangers puisent l'eau qu'ils versent dans le pétrin. || Grande plaque de fer ou de fonte de forme ronde, sur laquelle les chapeliers bâtissent les chapeaux : *Pour rafraîchir les chapeaux qui ont servi, on les remet sur le* BASSIN. (Trév.)

— Optiq. Disque de métal servant à tailler et à polir les verres : *Le* BASSIN *est le principal outil des opticiens.*

BASSINAGE, n. m. (*bassin.*) Pron. *ba-ci-naj.* — Technol. Façon que le boulanger donne à la pâte pour la bien pénétrer d'eau.

BASSINANT, part. prés. du v. Bassiner.

BASSINE, n. f. (*bassin.*) Pron. *ba-cinn.* — Arts. Sorte de bassin très-large, dont on se sert pour faire chauffer, bouillir, fondre, etc., diverses substances : *Les chimistes, les pharmaciens, les confiseurs se servent de* BASSINES. (Acad.)

BASSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Bassiner.

BASSINÉE, n. f. Technol. La quantité d'eau que contient la casserole de boulanger nommée *bassin.*

BASSINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bassin.*) Pron. *ba-ci-né.* — Chauffer avec une bassinoire : BASSINER *un lit.*

— Chir. Mouiller, humecter avec une liqueur tiède ou chaude : BASSINER *une plaie.*

— Technol. Répandre de l'eau sur la pâte du pain. || Jeter de l'eau sur l'osier qu'on veut mettre en œuvre.

— Hortic. Arroser légèrement une plante, une plate-bande.

BASSINET, n. m. Pron. *ba-ci-nè.* — Petite pièce creuse des anciens fusils à pierre, dans laquelle on mettait l'amorce et qui était recouverte par la batterie ; cette pièce n'existe pas dans les fusils à piston. *Fermer le* BASSINET. *Mettre la poudre au* BASSINET. (Acad.)

— La partie d'un chandelier qui sert à recevoir le suif ou la cire fondue.

— Anc. Espèce de chapeau de fer que portaient autrefois les hommes d'armes.

— Anat. Poche membraneuse dans laquelle aboutissent tous les entonnoirs ou calices des reins.

— Bot. Sorte de renoncule bulbeuse : Vulg. Bouton d'or. En ce sens on écrit aussi *Bacinet.*

BASSINOIRE, n. f. Pron. *ba-ci-noar.* — Bassin à manche, ayant un couvercle percé de trous, dans lequel on met de la braise et qui sert à chauffer le lit.

BASSINOT, n. m. Pron. *ba-ci-nô.* — Technol. Petit bassin au fond d'un vaisseau, dans lequel on laisse reposer un liquide.

BASSIOT, n. m. Pron. *ba-ciô.* — Petit baquet de bois à l'usage du distillateur d'eau-de-vie.

BASSISTE, n. m. Mus. Musicien qui joue de la contre-basse ou du violoncelle.

BASSON, n. m. Pron. *ba-çon.* — Instrument de musique à vent et à anche, qui sert, dans un orchestre, à exécuter certaines parties de basse : *C'est seulement pour doubler les parties de violon qu'on voit la flûte, le hautbois, le* BASSON *et la trombe figurer de loin en loin sur les partitions de Lulli.* (Vitet.)

— Musicien qui joue du basson : *C'est un excellent* BASSON.

Piano, signor *basson,* amoroso ! la dame
Est une oreille fine ! — Il faudrait à ma flamme
Quelque mi-bémol ! hein ? (Alf. de Musset.)

BASSONISTE, n. m. Mus. Musicien qui joue du basson. || Peu usité.

BASSORINE ou **BASSORITE,** n. f. Chim. Substance découverte dans la gomme de Bassora, et qui se retrouve dans la gomme adraganthe, l'opium, etc. : elle forme avec l'eau un épais mucilage, qui devient, après ébullition, assez semblable à la gomme arabique : *La* BASSORINE, *mise dans l'eau froide, se gonfle extrêmement, mais ne se dissout pas.* (Chevreul.)

BASSORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ba-ço-rik.* — Chim. Qui a rapport à la bassorine.

BASSURE, n. f. Pron. *bâ-çur.* — Terrain bas et infiltré d'eau.

BASTA, interj. Mot italien qui signifie *Il suffit.* On l'employait au jeu de quinze, quand on ne voulait plus ajouter de carte à celles qu'on avait déjà.

BASTA, n. m. Comm. Toile de coton des Indes.

BASTAGNE, n. m. Mar. Nom qu'on donne, dans les lougres, aux haubans à itague.

BASTANT, part. prés. du v. Baster.

BASTANT, ANTE, adj. Qui suffit : *Êtes-vous* BASTANT *pour une si grande entreprise ?* (Acad.) *Cette raison n'est pas* BASTANTE. (Id.) *Ces vivres ne sont pas* BASTANTS *pour me nourrir.* (Trév.) || Vieux.

BASTANT, n. m. Technol. Frayon de moulin.

BASTARÈCHE, n. f. Espèce de cabriolet adapté au-devant d'une voiture.

BASTE, n. f. Écon. rur. Cylindre cerclé dans lequel on conserve du lait. || Panier qui s'attache au bât d'une bête de somme. || Vaisseau de bois servant à la vendange. || Comm. Étoffe de la Chine.

BASTE, n. m. Pron. *bast.* — Jeux. L'as de trèfle, au jeu de l'hombre, au quadrille : *Le* BASTE *est le troisième des matadors.* (Acad.)

BASTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bastare,* suffire ; ital.) Suffire. Il n'est plus employé qu'à l'impératif dans quelques phrases familières : *Baste pour cela !* ou simpl. *Baste !* Passe pour cela !

J'ai fait trois mille vers : allons, c'est à merveille.
Baste ! il faut s'en tenir à sa vocation. (A. de Musset.)

— Il se dit quelquefois, en forme d'exclamation, pour exprimer qu'on ne s'inquiète pas d'une menace, qu'on tient peu de compte d'un discours : *Il dit cela :* BASTE ! *il n'en fera rien.* (Acad.)

— Mar. *Baste !* Arrête ; tiens ferme, assez ! || En ce sens, on dit aussi *Vaste !*

BASTER, n. m. (altér. de *basterd,* bâtard ; holland.) Enfant d'un blanc et d'une Hottentote.

BASTERNE, n. f. (βαστάζω, je porte ; gr.) Pron. *bass-tèrn.* — Antiq. Sorte de litière portée par des mulets, au quatrième siècle.

— Espèce de char attelé de bœufs, en usage sous nos rois de la première race : *Nos carrosses ressemblent entièrement aux* BASTERNES, *ou plutôt ce sont des* BASTERNES *perfectionnées.* (Trév.)

BASTIDE, n. f. (*bastida ;* bass. latin.) Pron. *bass-tid.* — Maison de campagne ou de plaisance dans le midi de la France : *Tout le chemin qui conduit d'Aix à Marseille est plein de* BASTIDES. (Trév.)

— Fortific. V. BASTILLE.

BASTILLE, n. f. (*bastilla,* forteresse ; bass. lat.) Pron. *bass-tiy.* — Fortific. Redoute que l'on construisait pour défendre ou pour assiéger une ville ; on la nommait aussi *Bastide* : *Il y avait des* BASTILLES *roulantes.* (Acad.) *Les Anglais étaient divisés dans une douzaine de* BASTILLES *ou boulevards qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux.* (Mich.)

— Petit château flanqué de tourelles, et placé en avant d'une ville pour la protéger.

— Particul. Château fort qui était situé à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine ; il servit longtemps de prison d'État, et en 1789 il fut pris et démoli par le peuple : *Le gouverneur, les prisonniers de la Bas-*

TILLE. *Être enfermé à la* BASTILLE. (Acad.) *Hugues Aubriot fit bâtir la Bastille, par ordre de Charles V, l'an 1369; elle ne fut achevée que sous le règne de Charles VI, en 1383.* (Trév.) *Il y avait alors des censeurs pour ceux qui étaient tentés d'écrire, et la* BASTILLE *pour les caractères indociles.* (Thiers.)

— Prov. et fig. *Il ne branle non plus qu'une bastille*; il ne bouge pas, il ne s'émeut pas.

— Par extens. Prison :

Les *bastilles* d'État sont nuit et jour gardées ;
Les portes sont de fer, les murs ont vingt coudées. (V. H.)

BASTILLÉ, ÉE, adj. Pron. *bass-ti-ié.* — Blas. Il se dit des pièces garnies de tours, et d'un chef, d'une fasce, d'une bande, dont les créneaux sont renversés et tournés vers la pointe de l'écu : *D'argent, au chef* BASTILLÉ *d'or.* (Acad.)

BASTILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Anc. Arts milit. Fortifier, entourer de bastilles. — Mettre à la bastille. || On dit aussi *Embastiller.*

BASTILLON, n. m. (*diminutif.*) Anc. Bastion; petite bastille.

BASTIN, n. m. Pron. *bass-tain.* — Mar. Cordage fabriqué avec une sorte de jonc dans le Levant.

BASTINGAGE, n. m. Pron. *bass-tain-gaj.* — Mar. Espèce de parapet, de retranchement, qu'on forme autour du pont supérieur d'un vaisseau de guerre, avec les hamacs de l'équipage, pour mettre les combattants à l'abri du feu de l'ennemi.

— Action de former ce retranchement : *Faire un* BASTINGAGE, *des* BASTINGAGES. (Acad.)

— *Filets de bastingage*, ou simpl. *Bastingage*, Filets tendus verticalement sur le bord, et destinés à recevoir les hamacs dont on forme le bastingage : *Appuyé sur le* BASTINGAGE, *il paraissait insensible au spectacle qui s'offrait aux regards des passagers groupés sur le tillac.* (H. de Balz.)

BASTINGUE, n. f. Pron. *bass-taingh.* — Mar. Toile matelassée en usage autrefois pour le bastingage.

— Anc. Parapet mobile composé de boucliers, de chariots, etc.

BASTINGUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *bass-tain-ghé.* — Mar. Faire un bastingage; se mettre à couvert par des bastingages.

= **Se bastinguer**, v. pron. Même sign. : *Autrefois on se* BASTINGUAIT *avec des toiles matelassées.* (Acad.)

BASTION, n. m. (*bastia*; ital.) Pron. *bass-tion.* — Ouvrage de fortification qui présente en saillie deux flancs et deux faces, et qui tient des deux côtés à la courtine ; il consiste en une grande masse de terre revêtue de gazon, de briques ou de pierres : *Gorge, face de* BASTION. *Défendre, attaquer un* BASTION. *L'épaule d'un* BASTION. (Acad.) *Voyez ces épaisses murailles flanquées de lourds* BASTIONS, *et cette maison crénelée, aux fenêtres étroites et obliques.* (Vitet.)

— *Demi-bastion*, pièce de fortification qui n'a qu'une face et un flanc. || *Bastion double*, celui qui est formé de deux bastions établis l'un sur l'autre. || *Bastion plat*, bastion construit au milieu d'une courtine trop longue pour être défendue par les bastions placés à ses extrémités. || *Bastion coupé*, bastion séparé du corps de la place par un fossé.

BASTIONNÉ, ÉE, part. prés. du v. Bastionner : *Une tour* BASTIONNÉE. (Acad.)

BASTIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *bass-tio-né.* — Art. milit. Garnir de bastions.

BASTISSAGE, n. m. Technol. Premier degré du feutrage des poils destinés à des chapeaux.

BASTONNADE, n. f. (*bâton*, anc. *baston.*) Pron. *bass-to-nad.* — Fam. Coups de bâton : *Donner, recevoir la* BASTONNADE. (Acad.) *Les satiriques médisants sont sujets aux* BASTONNADES. (Trév.)

D'un grand qui le nourrit il souffre les saccades ;
Son dos même endurci se fait aux *bastonnades.* (Regn.)

BASTRINGUE, n. f. Pron. *bass-traingh.* — Popul. Bal de guinguette : *Établir un* BASTRINGUE. *Fréquenter les* BASTRINGUES. (Acad.)

BASTRINGUE, n. m. Pron. *bas-traingh.* — Chim. Appareil pour préparer le sulfate de soude.

BASTUDE, n. f. Pron. *bass-tud.* — Pêche. Espèce de filet dont on se sert dans les étangs salés.

BAS-VENTRE, n. m. Pron. *bâ-vantr.* — La partie inférieure du ventre : *Il reçut un coup d'épée dans le* BAS-VENTRE. (Acad.) || V. ABDOMEN.

BAT, n. m. Pron. *batt.* — On écrit quelquefois *Bate.* Anc. Queue de poisson.

— Pêch. *Mesurer les poissons entre œil et bat*, entre l'œil et la queue. || *Ce poisson a telle longueur de bat*, c'est-à-dire entre l'œil et la queue.

— Mar. Bout de petit bordage qu'on cloue sous les dauphins.

BÂT, n. m. (βαστάζειν, porter un fardeau; gr.) Pron. *bâ.* — Selle de bois garnie de cuir, et destinée aux bêtes de somme : *Ce* BÂT *blesse le mulet.* (Acad.) *Une des causes de la ruine de la Turquie, c'est la servitude posée comme un* BÂT *sur le peuple.* (V. H.)

— Fig. et fam. *C'est un cheval de bât*, c'est un sot. || *C'est le cheval de bât*, se dit de celui qui fait toute la besogne fatigante et ennuyeuse d'une maison.

— Pop. *Être rembourré comme le bât d'un mulet*, être trop vêtu.

— Fig. et moral. Contrariétés, ennuis, peines : *Il faut que chacun porte son* BÂT *en ce monde.* (Volt.)

— Prov. *Qui ne veut selle, Dieu lui donne bât*; qui ne s'accommode point d'une condition s'expose à un état pire.

— Prov. *Vous ne savez pas où le* BÂT *le blesse*, vous ne connaissez pas la souffrance secrète qu'il endure.

— Zool. Espèce de ceinture sur le devant du corps des vers de terre.

BAT-À-BOURRE, n. m. Technol. Instrument dont le bourrelier se sert pour battre la bourre.

BATACLAN, n. m. Pron. *ba-ta-klan.* — Attirail, équipage embarrassant : *Il a renvoyé tout son* BATACLAN. (Acad.) || Il est fam.

BATADOIR, n. m. Pron. *ba-ta-doar.* — Technol. Banc pour laver dans un courant d'eau.

BATADOUR, n. m. Trictrac. Il se dit des dames qui font surcase, et qui, se trouvant sur la flèche où il y a déjà des dames accouplées, peuvent servir à battre celles de l'adversaire.

BATAIL, n. m. Pron. *ba-ta-y.* — Blas. Battant d'une cloche.

BATAILLANT, part. prés. du v. Batailler.

BATAILLE, n. f. (*battre.*) Pron. *ba-ta-y.* Combat général entre deux armées : BATAILLE *rangée. Risquer une* BATAILLE. *Présenter, accepter, refuser la* BATAILLE. *Perdre, gagner une* BATAILLE. (Acad.) *Les Romains perdirent la fameuse* BATAILLE *d'Allia.* (Boss.) *Au moyen âge, une* BATAILLE *participait des formes d'un duel; elle s'annonçait par le ministère des hérauts d'armes, qui en déterminaient le jour, le lieu et l'heure.* (Bardin.) *L'ivresse des Français est gaie, scintillante et téméraire, c'est pour eux un avant-goût de la* BATAILLE *et de la victoire.* (Foy.)

Suivez ses pas dans les *batailles* ;
Couvrez-la de vos boucliers. (C. Delav.)

— *Champ de bataille*, le lieu dans lequel les armées ennemies doivent se livrer, se livrent ou se sont livré bataille : *Il alla reconnaître le terrain qui devait servir de* CHAMP DE BATAILLE. (Volt.)

Ils ont volé tous deux vers le *champ de bataille.* (Rac.)

— Fig. *Rester maître du champ de bataille*, emporter l'avantage sur son adversaire dans une discussion, dans une lutte de polémique ou autre.

— *Il n'a pas mal pris, choisi son champ de bataille*, il a entrepris quelque chose dans d'heureuses conditions; il a amené la discussion sur un terrain qui devait lui être favorable.

— Fam. *Pour en venir là, il a fallu bien des batailles* bien des débats, des contestations.

— *Bataille perdue ou gagnée*, résultat bon ou mauvais des tentatives humaines.

La fortune se plaît à faire de ces coups.
Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
Après le gain d'une *bataille.* (La Font.)

— Le mot *Bataille* s'est dit primitivement d'un corps de troupes, puis de la partie principale d'une armée, puis d'une armée rangée et disposée pour le combat : *Villehardouin désigne sous les noms de première, de seconde* BATAILLE, *une première, une seconde ligne.* (Bardin.)

— *Bataille navale*, action générale entre deux flottes ennemies.

— L'ordre dans lequel on range une armée pour se disposer au combat : *Mettre, ranger une armée en* BATAILLE. (Acad.)

— Fig. et mor. *Plus on* MET EN BATAILLE *de raisons pour et de raisons contre, moins le jugement est sain.* (H. de Balz.)

— *Ordre de bataille*, la manière dont est rangée ou disposée une troupe, soit pour le combat, soit pour l'exercice. || *Front de bataille*, l'étendue qu'occupe la première ligne d'une armée rangée en bataille devant l'ennemi. || Disposition d'une troupe déployée, par opposition à l'ordre en carré, en colonne, ou par le flanc : *Passer de l'ordre en colonne à l'*ORDRE EN BATAILLE. (Acad.) *Se former sur la droite ou sur la gauche en* BATAILLE. (Id.) *Ils marchaient en* BATAILLE *avec le bagage au milieu.* (Trévoux.)

— Dans le langage militaire, *Porter son chapeau en bataille*, mettre le chapeau à co[illegible]rrément sur le front. || V. COLONNE.

— *Corps de bataille*, la partie principale de l'armée, celle qui est entre les deux ailes.

— Anc. *Maréchal sergent de* BATAILLE, officier dont la charge était de ranger les troupes en bataille.

— *Cheval de bataille*, cheval vigoureux, habitué à la mousqueterie, et propre à bien servir un jour de combat.

— Fig. *C'est son* CHEVAL DE BATAILLE, *son grand* CHEVAL DE BATAILLE; c'est le principe, la raison, le motif sur lequel il s'appuie le plus fortement : *Cet argument est son* CHEVAL DE BATAILLE; *il en a fait son* CHEVAL DE BATAILLE. (Acad.)

— Peint. Tableau ou bas-relief représentant une bataille : *Un peintre de* BATAILLES. (Acad.) *Les* BATAILLES *d'Alexandre par Le Brun sont mises au nombre des morceaux de peinture les plus achevés qui soient en deçà des Alpes.* (Trévoux.)

— Le plus simple de tous les jeux de cartes : *Les enfants jouent à la* BATAILLE. (Acad.)

Encore à vous. — Toujours à moi !
— Non pas ! — C'est vrai, roi contre roi !
Bataille, sire ! — Eh bien ! *bataille !* (C. Delav.)

— Technol. Galerie qui règne autour de la cheminée dans les grosses forges.

Syn. Bataille, combat. Ces deux mots, employés pour désigner une action militaire, diffèrent par des nuances très-marquées. D'abord, *bataille* exprime une affaire plus générale, et presque toujours préparée, ou du moins prévue. *Combat* ne signifie qu'un engagement particulier, plus ou moins sérieux, mais imprévu ou fortuit. Une *bataille* a toujours lieu entre des hommes ; un *combat* peut avoir lieu indistinctement entre tous les êtres animés ou inanimés : *combat* entre un lion et un éléphant, *combat* entre l'amour et le devoir, *combat* des éléments.

BATAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Batailler. *Ces conventions ont été bien* BATAILLÉES.

— Blas. Il se dit d'une cloche dont le batail est d'un autre métal que le corps.

BATAILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ba-ta-ié.* — Donner bataille :

J'arrive de la guerre, où j'ai fait des merveilles :
Les Ardennes m'ont vu soutenir tout le feu,
Et *batailler* un jour seul contre un parti bleu. (Regn.)

— Par extens. Se battre à coups d'épée ou de bâton.

Le vieillard me paraît un peu sujet à l'ire ;
Pour en venir à bout, il faudra *batailler*,
Tant mieux ; c'est où je brille et j'aime à ferrailler. (Regn.)

— Fig. Contester, disputer : *Ils n'ont cessé de* BATAILLER *là-dessus pendant deux heures.* (Regnard.) *Il y aurait beaucoup à* BATAILLER *à propos du vieux château Munoth près de Schaffouse, qui a pour étymologie* munitio, *disent les antiquaires, à cause d'une citadelle romaine qui était là.* (V. Hugo.)

BATAILLEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *ba-ta-ieur, ieuz.* — Qui se plaît dans les combats, les batailles, les luttes armées. En ce sens, il ne s'emploie que substantivement, et au masculin : *Au seizième siècle, le territoire de Mayence fut ravagé par Jean le* BATAILLEUR, *landgrave de Hesse.* (V. Hug.)

De ces vieux *batailleurs* l'orgueil est intraitable ;
Il faut leur ressembler pour s'asseoir à leur table. (C. D.)

— Fig. et fam. Qui aime à batailler, à disputer : *Cet homme est bien* BATAILLEUR. (Acad.) *Être d'humeur* BATAILLEUSE. — Substant. *C'est un batailleur.*

BATAILLIÈRE, n. f. Pron. *ba-ta-ièr.* — Technol. Petite corde qui fait jouer le traquet d'un moulin.

BATAILLON, n. m. (*bataille.*) Pron. *ba-ta-ion.* — Troupe d'infanterie, d'artillerie, ou autre corps à pied, contenant plusieurs compagnies, et placé sous les ordres d'un officier appelé commandant ou chef de bataillon; plusieurs bataillons forment un régiment : *Ce* BATAILLON *manœuvre bien.* (Acad.) *Rallier un* BATAILLON. (Acad.) *Le nombre des compagnies formant un* BATAILLON *a varié de un à dix ou douze; le nombre des* BATAILLONS *formant un régiment a varié de un à douze et vingt; la force des* BATAILLONS *a varié de cent à mille et deux mille hommes.* (Bardin.) *Les troupes françaises embarquées à bord de la flottille défilèrent avec un* BATAILLON *de matelots hollandais.* (Étienne.) *Reprocher les* BATAILLONS *aux conquérants ! Ne croyez-vous pas entendre ces gens qui reprochent les métaphores aux poëtes ?* (V. Hug.)

Le *bataillon* sacré, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir. (C. Delav.)

— *Bataillon carré.* V. CARRÉ.

— *École de bataillon*, théorie des manœuvres qu'un bataillon doit savoir exécuter.

— N. pl. Dans le style élevé, Une armée : *Il se précipita au milieu des* BATAILLONS *ennemis.* (Acad.)

Mon pied, frappant le sein de la vieille Italie,
En fait jaillir des *bataillons.* (C. Delav.)

— Fig. et fam. Grand nombre : *Elle a un* BATAILLON *d'enfants.* (Acad.)

De pédants mal peignés un *bataillon* crotté
Descendait à pas lents de l'Université. (Regn.)

BATARA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Pies-grièches; ils ont de grands rapports avec les fourmiliers : *Les* BATARAS *ne font que sautiller lorsqu'ils sont par terre, et restent presque toujours perchés.* (Dum. de Ste-Croix.)

BÂTARD, ARDE, adj. (*bastard,* all.; m. sign.) Anc. *bastard : Une* BASTARDE *gloire.* (Regn.) Pron. *bâ-tar, tarde.* — Qui n'est pas de la véritable espèce, qui en est une dégénération : *Olivier* BÂTARD, *reinette* BÂTARDE. (Acad.)

— *Lévriers bâtards*, chiens nés du croisement de la race des lévriers et de celle des mâtins. — Substant. *Bâtards de dogues*, chiens nés du croisement des dogues avec une autre race canine.

— Fauconn. *Oiseau bâtard*, celui qui tient de deux espèces.

— En parlant d'un enfant, qui est né hors mariage : *Enfant* BÂTARD.

Vos mères aux laquais se sont prostituées;
Vous êtes tous *bâtards*. (V. Hugo.)

— Ce terme est injurieux; on dit plutôt : *Fils naturel* et *fille naturelle*.

— *Race* BÂTARDE, *ligne* BÂTARDE, descendance du bâtard d'une maison noble.

— Substant. Fils ou fille naturelle : *C'est le* BÂTARD, *la* BÂTARDE *d'un tel. Les* BÂTARDS *ont un droit dans la succession du père ou de la mère qui les a reconnus.* (Acad.) *Les* BÂTARDS *sont quelquefois légitimés.* (Trév.) *Solon voulait que les pères fussent privés de l'autorité paternelle sur les* BÂTARDS. (Id.) *La barre est signe de bâtardise, mais le* BÂTARD *d'un comte de Savarus est noble.* (H. de Balzac.)

Il faut être *bâtard* pour coudre sa misère
Aux misères d'autrui. (Alf. de Musset.)

— *Bâtard simple*, celui qui est issu de personnes libres. || *Bâtard adultérin*, celui qui est né de personnes dont l'une au moins est engagée dans les liens du mariage. || *Bâtard incestueux*, celui dont le père et la mère étaient parents ou alliés à un degré où la loi prohibe le mariage.

— Fig. *Ces critiques regardent le drame comme un genre* BÂTARD. (Acad.) *Les divins créateurs de la peinture italienne ont à peine cessé de vivre, que leur création s'altère et se décompose; leur noble semence produit des fruits* BÂTARDS.

C'est comme un temple grec, tout recouvert en tuile;
Je ne sais quoi d'informe et n'ayant pas de nom,
Comme un grenier à foin, *bâtard* du Parthénon. (A. de M.)

— *Lettre, écriture bâtarde*, ou substant. *Bâtarde*, lettre, écriture penchée, à jambages pleins et à liaisons arrondies, qui tient le milieu entre la ronde et la coulée : *L'écriture anglaise est maintenant plus usitée que la* BÂTARDE. (Acad.)

— Méd. Qui n'a point les caractères de la véritable maladie : *Pleurésie* BÂTARDE, fausse pleurésie.

— Jardin. Non cultivé, sauvage : *Plante* BÂTARDE.

— Boulang. *Pâte bâtarde*, celle qui n'est ni trop molle, ni trop forte.

— *Porte bâtarde*, porte de maison qui tient le milieu entre la porte cochère et la petite porte. *Le chambranle de la* PORTE BÂTARDE *décrivait un cintre plein, dont la clef était ornée d'une tête de femme et d'arabesques rongés par le temps.* (H. de Balzac.)

.... Ici je suis de garde,
Et je ne puis t'ouvrir que la *porte bâtarde*. (Regnard.)

— Mar. *Hunier bâtard*, celui qui, étant plus petit que le grand hunier et plus grand que le petit, peut à volonté remplacer l'un et l'autre. || *Canot bâtard*, celui qui par ses dimensions tient le milieu entre le plus grand et le plus petit. || *Marées bâtardes*, celles qui ont lieu pendant les quadratures.

— Plain-chant. *Mode bâtard*, nom sous lequel on désigne le mode hypéréolien, rejeté anciennement du nombre des modes authentiques, et le mode hyperphrygien, rejeté du nombre des modes plagaux.

— Mus. *Genre bâtard*, celui où l'auteur confond divers styles étrangers qu'il cherche à imiter.

— Technol. *Sucre bâtard*, ou substantiv. *Bâtard*, sucre produit par des sirops qui sont le résidu d'un raffinage précédent. || *Forme bâtarde*, ou substantiv. *Bâtarde*, grosse forme que l'on emplit de sirops recuits pour faire le sucre nommé *bâtard*. || *Lime bâtarde*, ou substant. *Bâtarde*, lime d'horloger dont la taille n'est ni douce ni rude.

— Mar. Cordage qui sert à lier une vergue au mât qui la porte : *Le* BÂTARD *traverse ordinairement un certain nombre de pommes faites en bois blanc, et nommées* pommes de racage; *il passe aussi au travers de morceaux de bois plats appelés* bigots. (A. Jal.)

— Pêche. Ver qui sert d'appât.

= **Bâtarde,** n. f. Anc. La plus grande voile d'une galère. || Pièce d'artillerie inférieure en taille et en calibre au coursier de la galère.

= **Bâtards,** n. m. pl. Brigands qui se joignirent aux Anglais dans le XIV[e] siècle, pour ravager la Guyenne : *Certaines troupes de Gascons que nos annales nomment* BÂTARDS *se mirent à courir la Guyenne, et allèrent brûler la ville de Saintes.* (Mézeray.)

BATARDEAU, n. m. Pron. *batar-dô.* — Espèce de digue faite de pieux, d'ais et de terre, ou même de maçonnerie, pour mettre ou maintenir à sec une partie de sol noyée, et pouvoir y travailler à l'abri du contact de l'eau : *On fait des* BATARDEAUX *pour fonder les piles d'un pont.* (Trév.)

— Mar. Échafaud composé de quelques planches, qu'on élève sur le bord d'un vaisseau avant de le coucher sur le côté pour le radouber. || V. BARDI.

BÂTARDIÈRE, n. f. Pron. *bâ-tar-dièr.* Agric. Plant d'arbres greffés qu'on élève dans des pépinières, pour les transplanter ensuite dans des jardins.

— Lieu où l'on place les plants tirés d'une pépinière.

BÂTARDISE, n. f. Pron. *bâ-tar-diz.* — État de celui qui est bâtard. *On lui reprochait sa* BÂTARDISE. (Acad.) *Madame était d'une nation qui abhorrait la* BÂTARDISE *et les mésalliances.* (St-Sim.) *La barre est signe de* BÂTARDISE. (H. de Balzac.)

BATAULE, n. m. Pron. *ba-tôl.* Relat. Beurre de bambou.

BATAVIQUE, adj. f. Il ne s'emploie que dans cette expr., *Larme batavique*, petite boule de verre fondu et refroidi subitement dans l'eau. La *larme batavique* se résout en poussière quand on en brise la queue. Elle fut inventée à Leyde en Hollande.

BATAYOLES, n. f. Pron. *ba-ta-iol.* — Mar. Montant de bois ou de fer, destiné à supporter les lisses qui servent de garde-fou.

BÂTE, n. f. Pron. *bâtt.* — Technol. Le grand cercle qui porte le mouvement de la montre.

— Partie qui forme les côtés et le contour d'une tabatière.

BÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Bâter. Il est surtout usité dans la locution prov. : *C'est un âne* BÂTÉ, c'est un homme complétement ignorant.

— *Il n'y a point d'âne plus mal* BÂTÉ *que celui du commun*, on soigne plus ses propres affaires que les affaires publiques.

BATEAU, n. m. (*bat, boot,* sax.; m. sign.) Pron. *ba-tô.* — Embarcation à voiles ou à rames, dont on fait usage sur les rivières et quelquefois sur la mer : *Conduire en bateau. Aller en bateau. Passer une rivière en* BATEAU. *Cette rivière porte* BATEAU *dès sa source.* (Acad.) *Toutes les embarcations d'un vaisseau sont communément appelées des* BATEAUX; *on donne aussi ce nom aux navires de guerre sans importance.* (A. Jal.) *Le* BATEAU *une fois délié, les vagues le poussèrent, l'éloignèrent du bord, et le portèrent au loin dans la pleine mer.* (P.-L. Courier.)

— La plupart des *bateaux* tirent leurs noms du service auquel ils sont employés : BATEAU *de passage,* BATEAU *de pêche,* BATEAU *pilote,* BATEAU *lesteur,* BATEAU-*poste.* (A. Jal.)

— *Bateau de sel, de bois, de charbon*, etc., bateau chargé de sel, de bois, de charbon, etc.

— *Pont de bateaux*, pont formé de plusieurs bateaux reliés ensemble et recouverts d'un plancher.

— *Bateau plat*, sorte de chaloupe à fond plat, d'une grande dimension et d'une manœuvre facile; on s'en sert avec avantage pour transporter des troupes.

— *Bâteau-bœuf*, embarcation latine à un mat, très-forte et renflée de l'avant, qui sert au cabotage et à la pêche.

— *Bateau-poste*, sorte de bateau long et étroit, établi sur certaines rivières pour la commodité du public, et allant très-rapidement.

— *Bateau à vapeur*. || V. VAPEUR.

— *Bateau de loch*, petit triangle de bois qui est attaché à l'extrémité du loch. V. LOCH.

— *Bateau volant*, la nacelle attachée au-dessous d'un ballon. On dit mieux *nacelle aérostatique*.

— Le bois de menuiserie qui forme le corps d'un carrosse : *Le* BATEAU *de ce carrosse n'est pas bien fait.* (Acad.)

— *Lit en bateau*, lit auquel on a donné la forme d'un bateau.

— Fig. Petit plat en forme de bateau, dans lequel on sert les hors-d'œuvre.

— Fig. et fam. *Être encore tout étourdi du bateau*, n'être pas remis de ses fatigues ou de ses émotions.

— Fig. et prov. *Arriver en trois, en quatre bateaux*, arriver en faisant beaucoup d'embarras :

Votre serviteur Gille *arrive en trois bateaux*,
Exprès pour vous parler. (La Font.)

— Zool. Espèce de mollusque du genre Patelle.

BATELAGE, n. m. Métier de bateleur : *Je n'aime pas qu'on fasse un* BATELAGE *de la foire du temple de Corneille.* (Volt.)

BATELAGE, n. m. Pron. *batt-laj.* — Mar. Action de transporter les effets sur des chaloupes, pour charger des navires : *Le* BATELAGE *commence; il y a foule sur l'eau.* (A. Jal.)

— *Faire le batelage*, transporter à terre sur des chaloupes le poisson pris en mer. || Porter à bord d'un bateau pêcheur les ustensiles nécessaires pour la pêche.

BATELÉ, ÉE, part. pass. du v. Bateler : *Poisson* BATELÉ.

— Littér. Il se disait des vers dont la syllabe finale rimait avec la dernière syllabe du premier hémistiche du vers suivant, et des consonnances établies dans le même rapport : *Vers* BATELÉS. *Rimes* BATELÉES.

BATELÉE, n. f. (*bateau.*) Pron. *batt-lé.* — La charge d'un bateau : *Une* BATELÉE *de bois, de foin.* (Acad.) *Il lui est arrivé ce matin une* BATELÉE *de gens.* (Id.)

BATELEMENT, n. m. Archit. V. BATTELLEMENT.

BATELER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bateau.*) Pron. *batt-lé.* — Il double la consonne finale du radical *batel*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je batelle, je batellerai, je batellerais;* dans les autres cas, on ne la redouble pas. Aller prendre avec des chaloupes le poisson qui se trouve dans les bateaux pêcheurs, et le transporter à terre : BATELER *le poisson.*

— V. intr. ou neut. Conduire un bateau.

— Faire le bateleur, le bouffon. En ce sens il est vieux, et a pour étymologie *bateleur*.

BATELET, n. m. Pron. *batt-lè.* — Petit bateau : *Il est venu sur un* BATELET. (Acad.) *Pour traverser la cataracte, on s'aventure sur un petit* BATELET *ajusté comme une pirogue de sauvage, touchant les rochers à chaque instant, et s'y écorchant à peine.* (V. Hugo.)

BATELEUR, EUSE, n. Pron. *batt-leur, leuz.* — Celui, celle qui fait des tours de passe-passe : *Ce* BATELEUR *est bien adroit, très-subtil.* (Acad.)

— Ceux qui montent sur des tréteaux dans les places publiques, comme les charlatans, les danseurs de corde, les joueurs de farces, etc. : *Il s'amuse à regarder les* BATELEURS. (Acad.) *Nous nous arrêtâmes dans une bourgade, où nous eûmes le divertissement d'une pièce jouée par des* BATELEURS. (Le Sage.)

— Fam. *Faire le bateleur*, se dit, par allusion, d'un homme qui fait le bouffon en société.

— Par dénigr. Acteur : *Ils se mettent en frais pour des valets, des filles publiques et des* BATELEURS. (Droz.)

Ah! ce n'est pas le moindre entre tant de douleurs,
Que de vous voir mêlée à ces vils *bateleurs!* (V. Hugo.)

— Fig. et par mépris : *Il y a des fripons de moralité, des* BATELEURS *de vanité.* (H. de Balzac.)

— Le fém. est peu usité.

BATELEUR, n. m. Zool. Oiseau de proie d'Afrique, qui appartient au genre Aigle.

BATELEUSE, n. f. Zool. Alouette d'Afrique.

BATELIER, IÈRE, n. m. Pron. *ba-te-lié, lièr.* — Celui, celle dont la profession est de conduire un bateau : *Le* BATELIER *fit passer l'Oka à trois inconnus habillés à la russe.* (Mérim.)

BÂTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *bâ-té.* — Mettre un bât sur une bête de somme.

— Prov. et pop. *Qui bâte une bête, la monte*, celui qui fournit aux dépenses et à la toilette d'une femme a tous les droits sur elle.

BATERSE, n. f. Agric. Sorte de grande charrue.

BAT-FILIÈRE, n. f. Technol. Instrument pour battre le fil de fer.

BATHÈLE ou **BATHÉLIUM,** n. m. Botan. Genre de lichens d'Afrique.

BATHME ou **BATHMUS,** n. f. (βαθμός, degré; gr.) Pron. *batm.* — Anat. Cavité d'un os destiné à recevoir une éminence d'un autre os.

BATHOMÈTRE, n. m. (βάθος, profondeur, μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ba-to-mètr.* — Phys. Instrument propre à mesurer de grandes profondeurs en mer.

BATHYERQUE, n. m. Zool. Taupe du Cap.

BATHYRRHYNQUE, adj. des 2 g. (βαθύς, vaste, ῥύγχος, bec; gr.) Zool. Qui a un bec épais.

BÂTI, IE, part. pass. du v. Bâtir. Il s'emploie adjectiv. : *Une maison* BÂTIE *de pierre, de brique. Une maison nouvellement* BÂTIE. (Acad.) *L'église du Saint-Sépulcre est* BÂTIE *au pied du Calvaire.* (Châteaubr.) *Les villes que j'ai visitées sont en général bien* BÂTIES. (M[me] de Staël.)

— *Propriété bâtie*, maison, usine, ou autre cons-

truction donnant ou pouvant donner un revenu, par oppos. aux autres propriétés foncières qui consistent en prés, champs, vignes et bois : *Les* PROPRIÉTÉS BÂTIES *ne sont imposées qu'au bout d'un an.*

— Fig. *Bâti à chaux et à ciment*, se dit fig. d'un traité, d'une convention faite de manière à durer, à rester inattaquable.

— Fig. et fam. Il se dit d'un homme au point de vue physique : *Lui se mêler d'aimer! De quoi diable s'avise-t-il? Se moque-t-il du monde? Et l'amour a-t-il été fait pour des gens* BÂTIS *comme lui?* (Mol.)

Un valet marié, dont la femme est jolie,
Et de qui le patron est *bâti* comme vous,
A de justes raisons de paraître jaloux. (Bours.)

— Fam. *Un homme bien* BÂTI, bien fait. *Un homme mal* BÂTI, mal fait : *Oui-dà, je suis assez mignon et assez* BIEN BÂTI *dans ma taille.* (Campist.) *Vous êtes-vous aperçu qu'elle l'écoutât favorablement? — Hé! hé! Il est* BIEN BÂTI, *ce pendard-là.* (Dest.) *Il ne faut pas être* MAL BÂTI *pour donner de l'amour à une coquette.* (Le Sage.)

— Coutur. Assemblé : *Cette robe n'est pas cousue, elle n'est que* BÂTIE. (Acad.)

— Substantiv. *Un mal bâti*, ou, en un seul mot, *un malbâti*, un homme mal fait : *C'est un grand* MALBÂTI. (Acad.)

— Fig. Il se dit aussi de la disposition morale de l'homme : *Voilà comme je suis* BÂTI, telle est mon humeur. (Acad.)

L'homme est ainsi *bâti* : quand un sujet l'enflamme,
L'impossibilité disparaît de son âme. (La Font.)

BÂTI, n. m. (*bâtir*.) Arch. et menuis. Assemblage des montants, des battants et des traverses d'une porte, d'un guichet, d'une croisée, ou d'une partie de lambris : *Un* BÂTI *de porte.* (Acad.)

— Coutur. L'agencement des pièces d'un vêtement, que l'on a faufilées ensemble avant de les coudre : *Le* BÂTI *d'une robe. Ceci n'est qu'un* BÂTI.

— Par extens. Le gros fil qui a servi à bâtir : *Il faut ôter le* BÂTI *de cet habit.* (Acad.)

BÂTIER, n. m. *bâ-tié*. — Techn. Ouvrier qui fait et vend des bâts : *Acheter des bâts de mulet chez le* BÂTIER. (Acad.)

— Agr. Celui qui se livre à l'engrais des bestiaux.

BATIFOLAGE, n. m. Fam. Action de batifoler.

BATIFOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ba-ti-fo-lé*. — Fam. Se jouer à la manière des enfants : *Ces jeunes gens s'amusent à* BATIFOLER. (Acad.)

Assez *batifoler* comme cela, ma chère;
La sensibilité ne vaut rien en affaire. (E. Aug.)

BATIFOLEUR, EUSE, n. Pron. *ba-ti-fo-leur, leuz*. — Celui, celle qui aime à batifoler. || Peu us.

BÂTIMENT, n. m. (*bâtir*.) Pron. *bâ-ti-man*. — Toute construction composée d'une ou de plusieurs sortes de matériaux. Il se dit surtout des édifices publics ou privés destinés à l'habitation : *Petit* BÂTIMENT. *Grand* BÂTIMENT. BÂTIMENT *commode, agréable. Corps de* BÂTIMENT. *Une ferme, une grange, un moulin, etc., sont des* BÂTIMENTS *rustiques.* (Acad.) *Depuis que le goût des* BÂTIMENTS *s'est introduit, les arts font tous les jours de nouveaux efforts pour le favoriser.* (Barth.)

Tantôt je chanterai les pompeux *bâtiments*,
Des loisirs d'un héros nobles amusements. (Boil.)

— *Bâtiment civil*, bâtiment affecté au logement des fonctionnaires de l'ordre civil. Les palais, les évêchés, les hôtels de préfecture, les hôtels de ville, sont des *bâtiments civils*. || Il se dit, dans les ports militaires, des magasins et des ateliers.

— *Bâtiment militaire*, bâtiment affecté au casernement des troupes ou à tout autre besoin de l'administration militaire. Les casernes, les corps de garde, les arsenaux, sont des *bâtiments militaires*.

— Particul. Ce qui est en cours de construction ou de réparation : *Les ouvriers sont au* BÂTIMENT. (Acad.) *Les ouvriers donnent généralement le nom de* BÂTIMENT *à tout ce qu'on est en train de construire; d'où il résulte que le mot de* BÂTIMENT *a plus de rapport au métier de bâtir, et celui d'édifice à l'art de l'architecture.* (Mill.)

— Le métier, l'industrie même de bâtir : *Ouvrier en* BÂTIMENT. *Peintre, menuisier en* BÂTIMENTS. *Entrepreneurs de* BÂTIMENTS. (Acad.) *L'industrie du* BÂTIMENT *est celle qui fait travailler le plus grand nombre d'ouvriers.*

— Salines. *Bâtiment de graduation*, sorte de hangar garni dans l'intérieur d'une charpente sur laquelle on dispose un grand nombre de fagots d'épines.

— *Bâtiment hydraulique*, construction qui renferme les machines qui servent à élever les eaux.

— Mar. Toute construction flottante destinée au transport par eau; il se dit plus particulièrement de celles qui font des voyages réguliers, et qui ont un rôle d'équipage : *Un* BÂTIMENT *de mer. Un* BÂTIMENT *de rivière.* (Acad.) *Un* BÂTIMENT *de guerre. Un* BÂTIMENT *marchand. Un* BÂTIMENT *de transport.* BÂTIMENT *à voiles.* BÂTIMENT *à vapeur. Construire, équiper, armer un* BÂTIMENT. *Affréter, noliser un* BÂTIMENT. *Monk, confié aux soins de sir Richard Greenville, trouva un refuge sur son* BÂTIMENT, *et partit comme volontaire.* (Guizot.) *Je donne à l'équipage le* BÂTIMENT *avec ses gréements neufs et sa riche cargaison.* (Ch. Nodier.)

— *Bâtiment ras*, vaisseau qui n'est pas ponté, ou qui est moins élevé au-dessus de l'eau qu'un autre bâtiment de la même espèce : *Ce* BÂTIMENT *est ras comme un ponton.*

BÂTINE, n. f. (*bât*.) Technol. Selle rembourrée de poils, et recouverte d'une grosse toile.

BÂTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*bauen*, all.; m. sign.) Pron. *bâ-tir*. — Construire, édifier; faire un bâtiment : BÂTIR *une maison, un palais, un aqueduc, un pont, une muraille, un moulin.* BÂTIR *solidement.* BÂTIR *légèrement.* BÂTIR *de pierre, de brique. Noé* BÂTIT *son arche par l'ordre de Dieu.* (Trév.) *Le débordement possible des Russes fait réparer la muraille de Chine et* BÂTIR *la muraille de Paris.* (V. Hugo.)

— Absol. Construire : *L'art de bâtir*, l'art de construire toute sorte d'édifices, et de mettre en œuvre les différents matériaux qui y sont propres.

— Dans ce cas, il s'entend plus particulièrement de la construction des maisons : *On* BÂTIT *vite aujourd'hui. Vitruve a dit que, pour bien* BÂTIR, *il faut* BÂTIR *solidement, agréablement, commodément.*

— Par extens. Il se dit en parlant des constructions que font certains animaux : *Les castors* BÂTISSENT *des chaussées. L'hirondelle* BÂTIT *son nid aux fenêtres des maisons.*

— Faire construire, faire édifier : *Louis XIV* A BÂTI *le château de Versailles. Les Pyramides étaient des tombeaux; encore les rois qui les* ONT BÂTIES *n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés, et ils n'ont pas joui de leur sépulcre.* (Boss.) *Salomon* BÂTIT *le temple sur le modèle du tabernacle.* (Id.) *Le Bramante a bâti Saint-Pierre de Rome.* (Trév.)

— On dit d'un particulier, qu'*il a bâti* un édifice, parce qu'il en a fait la dépense; d'un architecte, parce qu'il en a donné le dessin; et d'un entrepreneur, on dit qu'*il bâtit bien* lorsqu'il emploie de bons matériaux, et qu'il apporte dans ses constructions tout le soin que l'art demande. (Millin.)

— Abs. *Quand on* BÂTIT, *on n'a jamais assez d'argent.*

Passe encor de *bâtir*, mais planter à cet âge!
Assurément il radotait. (La Font.)
Voulez-vous un conseil? ne *bâtissez* jamais. (Ponsard.)

— Fig. *Bâtir à chaux et à ciment*, faire une construction solide.

— Fig. et fam. *Bâtir sur le devant*, se dit d'une femme enceinte, d'un homme qui prend du ventre.

— Fonder : BÂTIR *une ville.* BÂTIR *un couvent, un hospice. Rome tire son nom de Romulus, qui l'*A BÂTIE. *Au commencement du XVIIIe siècle, Pierre le Grand* BÂTIT *St-Pétersbourg au milieu d'un marais. Le cardinal de Richelieu* A BÂTI *la Sorbonne.* (Trév.)

— Fig. Établir : BÂTIR *l'édifice de sa fortune, de sa gloire. Il* A BÂTI *sa fortune sur les ruines d'un tel.* (Acad.) *Si notre être, si notre substance n'est rien, tout ce que nous* BÂTISSONS *dessus, que peut-il être?* (Boss.)

.... Jamais ma dépense excédant ma recette
Ne me force à *bâtir* un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé. (C. Del.)

— Particul. Il se dit des doctrines, des systèmes, etc. : BÂTIR *un système sur un fondement solide. On se presse généralement trop de* BÂTIR *des théories sur quelques faits particuliers. Quand on veut* BÂTIR *un système sur une matière dont les détails sont totalement inconnus, comment fixer l'étendue des principes?* (Condill.)

Le temps détruit bientôt ce qu'a *bâti* l'erreur. (Saurin.)

— Absol. *Bâtir sur un faux principe*, sur une mauvaise base.

— *Bâtir en l'air*, former des projets chimériques, compter sur des choses qui n'ont point de fondement.

— *Bâtir sur le sable*, fonder un établissement sur quelque chose de peu solide.

Le bien de la fortune est un bien périssable :
Quand on *bâtit* sur elle, on *bâtit sur le sable.* (Racan.)

— *Bâtir des châteaux en Espagne*, former des projets en l'air, se repaître de chimères.

— Coutur. Assembler, agencer les pièces d'un habit, d'une robe ou de tout autre vêtement, en les arrêtant avec de grands points d'aiguille avant que de les coudre à demeure : *Il faut se hâter de* BÂTIR *cet habit, pour le faire essayer.*

— Chapell. Façonner le feutre sur le bassin, pour en former les quatre capades : *Un chapeau est composé de quatre capades que l'on* BÂTIT *sur le bassin, et que les ouvriers foulent avec de la lie de vin.*

= **Se bâtir**, v. pr. Être bâti : *Pendant que les diplomates négocient, les fortifications* SE BÂTISSENT.

— Impers. *Il ne* SE BÂTISSAIT *point de maison qu'il ne présidât à la manière de la monter, de l'orner, de la meubler.* (St-Sim.)

— Préparer pour soi; se faire, se construire : SE BÂTIR *une cabane.* SE BÂTIR *une maison. L'oiseau qui* SE BÂTIT *son nid n'agit que par instinct.*

— Fig. Se faire, s'assurer quelque chose : *Cet homme* S'EST BÂTI *une petite fortune*, il s'est assuré quelque revenu. || *Il* S'EST BÂTI *une petite retraite, un asile*, il a acquis une petite maison pour se retirer.

BATIROLLE, n. f. Techn. Vulg. Batte à beurre.

BÂTISSAGE, n. m. Action de bâtir.

BÂTISSANT, part. prés. du v. Bâtir.

BÂTISSE, n. f. (*bâtir, bâtissant*.) Pron. *bâ-tiss*. — La construction et quelquefois l'entreprise d'un bâtiment, quant à la maçonnerie seulement : *Une* BÂTISSE *solide. Une bonne et belle* BÂTISSE. (Acad.) *J'ai défriché un champ, je l'ai enclos, planté, arrosé, couvert de* BÂTISSES. (Thiers.)

— *Bonne bâtisse*, celle où l'on a employé de bons matériaux. || *Belle bâtisse*, celle dont l'appareil est beau.

— Le mot de *Bâtisse* s'applique plutôt à l'exécution des bâtiments particuliers, et celui de Construction aux édifices publics.

BÂTISSEUR, n. m. Pron. *bâti-ceur*. — Fam. Qui a la passion, la manie de faire bâtir : *C'est un grand* BÂTISSEUR. (Acad.)

— Il se dit quelquefois par mépris de celui qui bâtit mal, ou d'une manière commune : *Ce n'est pas un architecte, mais un* BÂTISSEUR.

BÂTISSOIR, n. m. Pron. *bâ-ti-çoar*. — Technol. Cercle de fer dont se servent les tonneliers pour assembler les douves d'un tonneau.

BATISTE, n. f. (anc. *baptiste*, de *baptiser*.) Pron. *ba-tist*. — Espèce de toile de lin très-fine, très-blanche, et d'un tissu très-serré : *Une aune de* BATISTE. *Un mouchoir de* BATISTE. (Ac.) *Toile de* BATISTE.

BATOLITHE, n. m. (βάτος, buisson, et λίθος, pierre; gr.) Zool. Genre de coquilles fossiles.

BÂTON, n. m. (βάκτρον, gr.; m. sign.) Pron. *bâ-ton*. — Morceau de bois long, menu et cylindrique, qui peut se tenir à la main, et qui sert à différents usages : BÂTON *de chêne.* BÂTON *noueux. Donner des coups de* BÂTON. (Acad.) *Les philosophes autrefois avaient un* BÂTON *et une besace.* (Trév.) *La correction par les coups de* BÂTON *était la moins sévère que les Romains exerçassent sur leur esclaves.* (St-Évr.) *C'est une opinion païenne de dire qu'on puisse donner un coup de* BÂTON *à qui a donné un soufflet.* (Pasc.)

Parbleu, je le ferais mourir sous le *bâton*,
S'il m'avait soutenu des faussetés pareilles. (Mol.)

Le plus grand capitaine de la Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer du BÂTON? (J.-J. Rouss.)

Dieu m'a dit : Je le veux; et, plein d'un saint courage,
J'ai pris pour obéir mon *bâton* de voyage. (C. Delav.)

— *Jouer du bâton*, manier habilement le bâton, s'en servir avec dextérité. || *Professeur de bâton*, celui qui montre à jouer du bâton.

— *Une volée de coups de bâton*, un grand nombre de coups de bâton donnés de suite.

— *Bâton augural*. V. AUGURAL.

— *Bâton pastoral*, la crosse d'un évêque : *C'est du pied de la croix que sont partis douze législateurs, pauvres, nus, un* BÂTON PASTORAL *à la main, pour enseigner les nations et renouveler la face des royaumes.* (Châteaubr.)

— *Bâton de chantre*, bâton orné d'argent que les chantres tiennent à la main pendant l'office, en marchant en chape dans le chœur : *Les* BÂTONS *de chantre sont la représentation des* BÂTONS *que portaient autrefois les Hébreux quand ils mangeaient l'agneau pascal.* (Trév.)

— *Bâton de prieur*, le bâton qu'un religieux porte, en qualité de prieur, derrière l'écu de ses armoiries.

— *Bâton de la croix*, celui au bout duquel on porte la croix dans les processions religieuses.

— *Bâton d'une bannière*, celui auquel est suspendue la bannière, et qui sert à la porter déployée.

— *Bâton de confrérie*, celui de la bannière d'une confrérie.

— *Bâton à deux bouts*, espèce d'arme ferrée aux deux bouts : *Le* BÂTON *à deux bouts, est une arme familière aux bas Bretons.* (Acad.)

— *Bâton de mesure*, petit bâton avec lequel le chef d'orchestre bat la mesure; quelquefois il se sert

pour cet usage d'un archet ou d'un simple rouleau de papier : *Lulli, ne sachant comment donner le sentiment de la mesure aux violons de Louis XIV, s'était armé d'un* BÂTON *haut de six pieds, dont il frappait rudement le plancher.* (Vitet.) *Les chœurs, se trouvant quelquefois placés au fond du théâtre et fort éloignés de l'orchestre, seraient à tout moment, sans le secours du* BÂTON DE MESURE, *hors de tout rapport avec les instruments qui les accompagnent.* (Millin.)

— *Bâton de cage*, petit morceau de bois qui traverse une cage et sur lequel perche l'oiseau.

— *Bâton de perroquet*, bâton monté sur un plateau de bois, et garni d'échelons sur lesquels l'oiseau monte ou descend à son gré. || Fig. et fam. Petite maison à plusieurs étages, n'ayant chacun qu'une seule pièce : *Cette maison est un* BÂTON *de perroquet.* (Acad.)

— Le bâton est quelquefois le signe de l'autorité. || *Bâton de commandement*, celui que portent certains officiers investis d'un commandement. || *Bâton de maréchal*, ou simpl. *Bâton*, insigne de la dignité de maréchal de France ; il se dit aussi de cette dignité elle-même : *Le roi l'a fait maréchal de France ; il lui a donné le* BÂTON. (Acad.)

Colonel à treize ans, je pense avec raison
Que l'on peut à trente ans m'honorer du *bâton.* (Volt.)

Le grand Condé, arrêtant Louis XIV prêt à pousser son cheval dans le Rhin, dit à ce monarque : Sire, avez-vous besoin du BÂTON *de maréchal ?* (Beaumarch.)

— *Bâton de vieillesse*, la personne qui sert de soutien à un vieillard, et qui lui vient en aide dans ses besoins : *Cet enfant sera un jour votre* BÂTON DE VIEILLESSE.

— Pop. et fig. Il se dit des traits longs et droits que font les enfants qui commencent à écrire : *Ma mère me faisait faire de grandes pages de* BÂTONS *et de jambages.* (G. Sand.)

— *Tour du bâton*, se dit de certains profits secrets et illégitimes que réalisent quelquefois les fonctionnaires, les domestiques, les gens à qui l'on a confié quelque affaire : *Cet homme d'affaires ne passe pas un marché sans se ménager le* TOUR DU BÂTON. *Cet employé double son traitement avec le* TOUR DU BÂTON. (Acad.)

Il n'est point de coupable un peu riche et puissant
Dont le *tour du bâton* ne fasse un innocent. (Bours.)

— *Sortir d'une place le bâton blanc à la main*, ou simpl. *le bâton*, se disait d'une garnison qui sortait de la place après capitulation, sans autre arme qu'un bâton : *Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville sans rien emporter de leurs biens, avec un* BÂTON À LA MAIN, *en promettant de ne point s'armer contre lui pendant une année.* (Barante.)

— Par extens. *Sortir d'un emploi un bâton blanc à la main*, en sortir dénué de tout. || *Être réduit au bâton blanc*, être absolument ruiné. || *Venir dans un pays le bâton blanc à la main*, y venir pauvre.

— *Faire faire quelque chose à quelqu'un le bâton haut, mener quelqu'un le bâton haut*, lui commander avec autorité, employer la force pour le faire obéir.

— Fam. *Sauter le bâton*, faire une chose qu'on ne voulait pas faire, la faire à contre-cœur : *Il ne voulait pas épouser cette fille, mais on lui a fait* SAUTER LE BÂTON. (Acad.)

— *Mettre, jeter des bâtons dans les roues*, susciter des obstacles, mettre des entraves à quelque affaire.

— *Tirer au bâton, au court bâton avec quelqu'un*, contester, disputer avec quelqu'un sans vouloir lui faire de concession : *Il ne faut pas* TIRER AU COURT BÂTON *avec son ami.* (Acad.)

— *A bâtons rompus*, à plusieurs reprises. *Faire une chose* À BÂTONS ROMPUS. *Il ne m'a parlé de cette affaire qu'*À BÂTONS ROMPUS. (Acad.) *Crébillon travaillait* À BÂTONS ROMPUS *à ce* Catilina *qu'il annonçait depuis dix ans.* (Marm.)

— *Battre l'eau avec un bâton*, faire des efforts inutiles, perdre son temps et sa peine.

— Par extens. Toute sorte de bois menu qui sert à brûler : *Un* BÂTON *de fagot, un* BÂTON *de cotret.* (Trév.)

— Il se dit, plus généralement, de choses qui ont ou auxquelles on donne la forme d'un bâton ou d'un petit bâton : BÂTON *d'ivoire ;* BÂTON *de sucre d'orge ;* BÂTON *de cire d'Espagne.* BÂTON *de réglisse. Pommade en* BÂTON. (Acad.)

— Mar. *Bâton de commandement*, mâtereau qui porte la marque distinctive de l'officier général embarqué à bord. || *Bâton de pavillon*, mâtereau qui porte le pavillon, soit sur l'arrière du navire, soit sur le bout du beaupré. || *Bâton de foc*, le bout-dehors de foc ou de beaupré ; *bâton de clin-foc*, le bout-dehors de clin-foc. || *Bâton* ou *vergue de cornette, de flamme*, etc., petit morceau de bois arrondi qui entre dans la gaine de toile cousue à l'étamine de la flamme, de la cornette. || *Bâton de gaffe*, le manche d'une gaffe. || *Bâton à pompe*, la tige qui sert à mouvoir le piston de la pompe. || *Bâton* ou *mât d'hiver*, mât de perroquet sans flèche, et qui, n'ayant pas de ton, ne peut supporter le mât de cacatois ; on s'en sert lorsque le temps est mauvais, pour ne pas fatiguer la mâture.

— Anc. Astron. *Bâton de Jacob* ou *Bâton astronomique*, instrument en usage autrefois pour observer la hauteur des astres en mer ; on l'appelait aussi *Arbalète* et *arbalestrille* : *On peint les anciens astronomes avec un* BÂTON DE JACOB *à la main.* (Trév.)

— Fig. *Bâton de Jacob*, baguette des escamoteurs.

— Mus. Barre épaisse qui traversait perpendiculairement une ou plusieurs lignes de la portée : le nombre de lignes qu'elle embrassait indiquait le nombre de mesures qu'on devait passer sous silence. Aujourd'hui on la remplace par un chiffre mis au-dessus de la portée.

— Archit. Espèce de moulure longue et droite, qu'on remarque souvent dans l'architecture égyptienne. — *Bâton rompu*, ornement qui représente des espèces de bandes entrelacées.

— Chasse. *Bâton de chasse*, arme à l'usage des chasseurs qui vont courre le gibier.

— Anc. jurispr. Il se disait du berger même qui gardait un troupeau : *Troupeau sous un seul bâton*, troupeau conduit par un seul berger.

— Anc. Il se disait des piques, des javelines, des hallebardes, et autres armes d'hast. || On appelait *bâtons à feu* les mousquets, les arquebuses et les fusils.

— Blas. *Bâton royal*, lance ornée de banderoles.

— Bot. Il entre dans la composition du nom vulgaire de quelques plantes dont les fleurs sont disposées en une sorte d'épi plus ou moins serré, long, et en cylindre : *Bâton royal*, l'asphodèle blanc ; *Bâton d'or*, la giroflée jaune à fleurs doubles ; *Bâton de Jacob*, l'asphodèle jaune.

— Technol. Baguette ronde dont les passementiers se servent pour faire tourner l'ensouple. || Morceau de bois sur lequel le planeur nettoie son marteau. || Morceau de bois avec lequel le lapidaire égrise les cristaux. || Rouleau de bois dont l'orfèvre se sert pour assujettir une plaque mince de métal et la maintenir à plat. || Cylindre de bois garni de peau de chien, dont le formier se sert pour frotter les formes. || Fuseau à l'usage des gantiers, pour élargir les doigts des gants. || *Bâton de semple, bâton de rame*, nom de différentes pièces de l'ourdissoir. || *Bâton de croisure*, bâton de forme ronde et d'un pouce de diamètre, avec lequel les tapissiers croisent les fils de la chaîne. || *Bâton de preuve*, bâton que les raffineurs de sucre trempent dans le sirop pour essayer la cuite.

BÂTONNANT, part. prés. du v. Bâtonner.

BÂTONNAGE, n. m. Art vét. Opération pratiquée dans les cas de météorisation des ruminants ; elle consiste à introduire un bâton au fond de la bouche de l'animal, et à lui titiller le voile du palais avec cet instrument, pour déterminer le rejet des gaz acides par des éructations successives.

BÂTONNAT, n. m. Pron. *bâ-to-na.* — Prat. Fonctions du bâtonnier du corps des avocats. || Durée de ces fonctions.

BÂTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bâtonner.

BÂTONNÉE, n. f. Pron. *bâ-to-né.* — Mar. Il s'emploie dans cette locution, *Bâtonnée d'eau*, la quantité de fluide élevée par un coup de bringuebale de la pompe.

BÂTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *bâ-to-né.* — Donner des coups de bâton ; *On l'a* BÂTONNÉ *rudement.* (Acad.) *Veux-tu deux de mes gens, qui te* BÂTONNERONT ? (Mol.)

— Fig. Rayer, biffer : BÂTONNER *un article dans un compte.* (Acad.)

BÂTONNET, n. m. Pron. *bâ-to-nè.* — Petit bâton taillé en pointe par les deux bouts, qui sert à un jeu d'enfants : *Faire sauter le* BÂTONNET. (Acad.)

— Par extens. Jeu qui consiste à faire sauter ce bâton et à le lancer le plus loin possible, en le frappant avec un autre bâton : *Jouer au* BÂTONNET. (Acad.)

— Prov. *N'avoir pas de chance au bâtonnet*, être peu heureux, ou être mal adroit.

— Zool. Nom vulgaire d'une coquille univalve appartenant au genre Cône.

BÂTONNIER, n. m. Pron. *bâ-to-nié.* — Prat. Celui qui est chargé pour un temps de garder le bâton d'une confrérie, et qui le porte aux processions.

— *Bâtonnier des avocats*, celui qui est élu par le corps des avocats pour être leur chef pendant un certain temps. On le nomme ainsi parce qu'autrefois il portait le bâton de la confrérie de Saint-Nicolas dans les cérémonies, et que la garde lui en était confiée.

BÂTONNISTE, n. m. Pron. *bâ-to-nist.* — Celui qui sait jouer du bâton, s'en servir comme d'une arme.

BATOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *bâ-tour-né.* — Technol. Mesurer les douves d'un tonneau pour les rendre égales.

BATRACHION, n. m. (βάτραχος, grenouille ; gr.) Pron. *ba-tra-kion.* — Bot. Un des noms de la Renoncule bulbeuse, appelée vulgairement Grenouillette.

BATRACHITE, n. f. (βάτραχος, grenouille ; gr.) Pron. *ba-tra-chitt.* — Antiq. Pierre verdâtre à laquelle les anciens attribuaient une vertu particulière contre tous les venins, et qu'ils croyaient formée dans la tête d'un crapaud.

BATRACHOÏDE, adj. des 2 g. (βάτραχος, grenouille, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *ba-tra-ko-id.* — Zool. Qui ressemble à la grenouille.

= **Batrachoïdes**, n. m. pl. Genre de poissons osseux composé de deux espèces : l'une d'elles ressemble à un têtard de grenouille par la grosseur et la largeur de sa tête.

BATRACHOPHIDE, adj. des 2 g. (βάτραχος, grenouille, ὄφις, serpent ; gr.) Zool. Il se dit des reptiles ophidiens, qui tiennent des grenouilles par leur peau lisse et visqueuse.

BATRACHOSPERME, n. f. (βάτραχος, grenouille, σπέρμα, semence ; gr.) Pron. *ba-tra-koss-pèrm.* — Botan. Genre de plantes de la famille des Algues d'eau douce, remarquable par sa consistance gélatineuse ; la disposition de ses ramules lui donne quelque ressemblance avec le frai de grenouille.

BATRACHOSPERMÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à une batrachosperme.

= **Batrachospermées**, n. f. pl. Famille d'Algues ayant pour type le genre Batrachosperme.

BATRACIEN, IENNE, adj. (βάτραχος, grenouille ; gr.) Pron. *ba-tra-ciain.* — Zool. Qui ressemble à la grenouille ; qui a des rapports avec la grenouille.

= **Batraciens**, n. m. plur. Ordre de reptiles qui ont ordinairement quatre pieds, et les doigts dépourvus d'ongles, la peau nue et sans carapace ni écailles, la tête sans cou distinct et sans étranglement ; ils vivent dans l'eau, ou dans les lieux humides. L'ordre des Batraciens réunit les reptiles aux poissons : *La plupart des Batraciens sont ovipares ; ces animaux sont les seuls parmi les reptiles qui offrent des métamorphoses.* (Richard.)

BATRIACE, n. f. ou **BATRIAU**, n. m. Technol. Outil du fabricant de tuile.

BATTAGE, n. m. (*battre.*) Pron. *ba-taj.* — Agricult. Action de battre le blé, de séparer le grain de l'épi avec le fléau : *Le* BATTAGE *au fléau est la manière de battre la plus parfaite.* (Tessier.)

— Par extens. Toute opération qui a pour objet de séparer les grains de leurs gousses ou enveloppes : *Il y a différentes sortes de* BATTAGE, *selon les pays et l'usage auquel on destine les graines.*

— Technol. Préparation des laines, consistant à les battre avec des baguettes sur une claie de cordes. || Action de battre la poudre dans le moulin.

BATTANT, part. prés. du v. Battre.

Par l'ouragan fouettés et battant les vitraux,
La pluie, en ruisselant, obscurcit les carreaux. (Lamart.)

— *Mener battant*, poursuivre l'ennemi après l'avoir mis en déroute, le forcer à une retraite précipitée :

Nous les *menons battant* jusqu'à la fin du jour. (Corn.)

Ils ne cessèrent de les poursuivre qu'ils ne les EUSSENT MENÉS BATTANT *hors de leur territoire.* (P.-L. Cour.)

— Fig. et fam. Presser vivement son adversaire dans une discussion, ne lui laisser aucun moyen de répliquer : *Il tâchait de soutenir son opinion, mais un tel le* MENA BATTANT. (Acad.) || Jeu. Gagner quelqu'un tout le temps que le jeu dure : *Je n'ai pas gagné un seul coup, il m'a toujours* MENÉ BATTANT. (Acad.)

BATTANT, ANTE, adj. Qui bat. Pron. *ba-tan, tantt.*

Je ne suis point *battant*, de peur d'être battu,
Et l'humeur débonnaire est ma grande vertu. (Mol.)
Je suis loin de parler pour les maris *battants* :
On ne doit maltraiter personne. (Fr. de Neufch.)

— Substantiv. *Les battants et les battus.*

— *Métier battant*, métier à ourdir, en activité.

— *Porte battante*, porte disposée sur ses gonds de façon à se refermer d'elle-même. On appelle de même une double porte que l'on met devant les portes des appartements pour empêcher le vent d'y pénétrer et qui se referme aussi d'elle-même.

— *Pluie battante*, averse, forte pluie : *Nous fîmes quatre lieues par une* PLUIE BATTANTE. (Acad.) *Je me laissai conduire sur un bateau, où je reçus pendant*

vingt minutes une PLUIE BATTANTE. (H. Berlioz.)

— *Un vaisseau de guerre battant, bien battant*, construit de manière à ce que son intérieur laisse une grande aisance pour le service de l'artillerie.

— *Tambour battant*, au son du tambour. *Marcher, partir, arriver*, TAMBOUR BATTANT. (Acad.) *Un régiment d'infanterie a traversé la ville*, TAMBOUR BATTANT *et enseignes déployées*. (Scribe.)

— *Sortir tambour battant, enseignes déployées, mèche allumée*, sortir d'une place avec les honneurs de la guerre.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant*, le traiter sans aucun ménagement, le forcer d'obéir sans réplique.

— Fig. et fam. *Faire une chose tambour battant*, la faire au vu et su de tout le monde; la faire avec hardiesse et promptitude.

— *Tout battant neuf*, tout neuf, qui n'a pas encore servi. Il se dit particulièrement d'un meuble, d'un habit : *Un habit* TOUT BATTANT NEUF. (Acad.) || Par ext. et fig. : *C'est un esprit vif et* TOUT BATTANT NEUF. (M^me^ de Sév.)

BATTANT, n. m. (*battre*.) Masse ou marteau de fer qui pend au milieu d'une cloche, et frappe de côté et d'autre quand on la met en branle : *Le* BATTANT *de la grosse cloche de Paris pèse 1,300 livres*. (Trév.)

— Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux :

La porte à son aspect s'ouvre à deux grands *battants*.
(Regnard.)

... On vient fermer la divine demeure,
Et sur les gonds sacrés les lourds *battants* d'airain
Tournent en ébranlant le caveau souterrain. (Lamart.)
... Entrez par la porte ouverte à deux *battants*. (C. Delav.)

Les portes de l'église étaient ouvertes à deux BATTANTS, *la foule se pressait dans le parvis*. (G. Sand.) *De quart d'heure en quart d'heure, les deux* BATTANTS *ferrés de toutes les portes de Jérusalem s'ouvraient*. (Lam.)

On ferme à deux *battants* les portes de l'église. (Id.)

— Par analog. Chacune des deux parties d'une fenêtre : *Cette échelle qui reste suspendue à cette fenêtre... il va la voir.... — Fermez un des deux* BATTANTS. (C. Del.)

— Technol. Chacune des principales pièces de bois où s'assemblent les traverses des portes et des croisées. || Pièce de bois qui fait partie d'un moulin à blé tenant par un bout à l'auget, et par l'autre à la meule courante. || Châssis d'un métier qui porte le peigne entre lequel passent les fils de la chaîne, et qui frappe la trame.

— *Battant du loquet*, ou simpl. *Battant*, le fer du loquet qui se lève et se baisse pour ouvrir et fermer une porte.

— Mar. *Battant d'un pavillon*. Sa longueur, la partie que les vents font voltiger, par opposition à *guindant*, qui est sa largeur.

— Zool. Les deux pièces mobiles qui garnissent l'avant et l'arrière du plastron chez les Tortues et quelques autres Chéloniens. || Les deux pièces de l'enveloppe calcaire des mollusques bicéphalés.

— Bot. V. *Valves*, m. sign.

BATTANT-L'ŒIL, n. m. Fam. Pron. *ba-tan-leuy*. — Bonnet de femme, coiffure négligée, dont la garniture retombe en partie sur les yeux : *La fruitière était en* BATTANT-L'ŒIL, *et le fort de la halle en chapeau gris*. (Jouy.)

BATTARÉE, n. f. Pron. *ba-ta-ré*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons.

BATTE, n. f. (*battre*.) Pron. *batt*. — Plateau de bois à long manche, pour battre et aplanir la terre : *Aplanir une allée avec des* BATTES. (Acad.)

— Espèce de pioche de bois dont on se sert pour enfoncer le sable sous les traverses ou longrines qui supportent les rails des chemins de fer.

— Grosse masse de bois, qu'on emploie pour battre le plâtre ou piler le ciment.

— Bâton qui sert à broyer les couleurs chez les marbreurs de papier.

— Longue règle dont le carreleur se sert pour frapper les carreaux et les mettre de niveau.

— Baguette à l'usage du tapissier, pour écharper la laine et la bourre. || Petit banc sur lequel les blanchisseuses battent et savonnent le linge.

— Paume. La partie du battoir qui frappe et reçoit la balle.

— *Batte à beurre*, long bâton qui est terminé par un rondin de bois, et qui sert à battre la crème dont on veut faire du beurre.

— *Batte à bœuf*, bâton dont se servent les bouchers pour battre et attendrir la grosse viande.

— Man. Partie de la selle élevée sur les arçons, et destinée à soutenir les cuisses du cavalier.

— Sabre de bois d'Arlequin, personnage de la comédie italienne. || Fig. *Pendant quinze ans la* BATTE *de l'épigramme ouvrit la brèche par où passa l'insurrection*. (H. de Balzac.)

— Action de battre l'or pour le réduire en feuilles.

BATTÉE, n. f. Pron. *ba-té*. — Technol. Ce qu'un papetier, un relieur bat à la fois de papier. || Quantité de terre que le fabricant de glaces pétrit dans une même caisse. || Partie sur laquelle bat une porte lorsqu'on la ferme. || Gros paquet de laine.

BATTE-LESSIVE, n. f. V. BATTE-QUEUE.

BATTELLEMENT, n. m. Pron. *ba-tèl-man*. — Le rang de tuiles doubles qui termine un toit et conduit l'eau dans la gouttière.

BATTE-MARE, n. f. V. BATTE-QUEUE.

BATTEMENT, n. m. Pron. *batt-man*. — Action de battre.

— *Battement de mains*, action de battre des mains en signe de joie ou d'applaudissement : *La compagnie m'honora d'un* BATTEMENT *de mains général*. (Le Sage.) *Les endroits qui avaient été le plus sifflés ont été ceux qui ont eu le plus de* BATTEMENTS *de mains*. (Volt.)

— *Battement d'ailes*, action d'un oiseau qui bat l'air avec ses ailes en volant ou en se préparant à voler.

— Méd. Contractions et dilatations alternatives du cœur, des artères : *Les* BATTEMENTS *du cœur, des artères. Le* BATTEMENT *du pouls*.

Comptez les *battements* de ce cœur oppressé
Qui s'élève et retombe, et languit dans l'attente. (C. D.)

Les BATTEMENTS *du cœur d'un moineau se suivent si promptement, qu'à peine peut-on les compter*. (Buff.) *L'étendue des* BATTEMENTS *du cœur est en général proportionnelle à leur force, comme on le voit dans l'hypertrophie*. (Bouillaud.)

— Mus. Action de marquer la mesure par un mouvement du pied ou de la main : *Il y a trois* BATTEMENTS *dans la mesure à trois temps, quatre* BATTEMENTS *dans la mesure à quatre temps*. (Millin.) || Mus. Sorte de renflements que produisent deux sons forts et soutenus lorsqu'ils sont mal d'accord, et dissonent entre eux à l'approche d'un intervalle constant : *Les* BATTEMENTS *deviennent d'autant plus fréquents que l'intervalle approche plus de la justesse; lorsqu'il y parvient, ils se confondent avec les vibrations du son*. (Millin.) || Sorte de trille qui, au lieu de commencer par une note plus élevée, commence par la note plus basse que la principale.

— Chorég. Mouvement que fait en l'air une jambe, tandis que le corps repose sur l'autre : *Faire des* BATTEMENTS. (Acad.)

— Escr. *Battement d'épée*, attaque qui se fait en frappant avec la lame de son épée celle de son adversaire.

— Techn. La barre qui cache l'endroit où se joignent les deux vantaux d'une porte. || Partie d'une lame de couteau qui porte sur le ressort.

BATTE-PLATTE, n. f. Techn. Outil du plombier.

BATTE-QUEUE, n. f. Pron. *batt-keu*. — Zool. Vulg. La bergeronnette lavandière.

BATTERAND, n. m. Technol. Masse de fer à long manche, pour casser les pierres.

BATTERIE, n. f. Pron. *batt-ri*. — Querelle, dispute qui dégénère en lutte et se termine à coups de poing : *Il a eu l'œil crevé dans une* BATTERIE. (Acad.)

— Artill. Nombre plus ou moins grand de bouches à feu disposées pour la défense ou pour l'attaque d'un point : *Dresser, établir une* BATTERIE. *Les* BATTERIES *de la place ont démonté celles des assiégeants*. (Acad.) *Il tenait dans un défilé les ennemis entre deux* BATTERIES *qui plongeaient sur eux*. (Volt.) *Ce port est défendu par une* BATTERIE *de huit canons*. (Raynal.) *Henri IV passait les jours et les nuits à visiter les* BATTERIES *et les tranchées*. (Ste-Beuv.)

— *Batterie de campagne*, celle qui est attachée à un corps de l'armée active pour seconder ses opérations : *Une* BATTERIE DE CAMPAGNE *se compose de canons et d'obusiers*. (Acad.)

— *Batterie de côte*, celle qui est destinée à protéger une certaine étendue de côte.

— *Batterie directe*, celle qui bat perpendiculairement l'ouvrage qui lui est opposé. || *Batterie enterrée*, celle dont la plate-forme est au-dessous du niveau de la campagne. || *Batterie d'un chemin couvert*, celle qu'on établit sur la partie supérieure du glacis, pour battre en brèche dès qu'on est maître du chemin couvert. || *Batterie croisée*, celle qui est composée de deux batteries distantes l'une de l'autre, mais tirant de manière que les boulets se rencontrent en un même point. || *Batterie d'enfilade*, celle qui est établie de manière à emporter tous les soldats rangés sur une même ligne, ou à détruire une série d'ouvrages avancés. || *Batterie à ricochet*, celle dont les pièces envoient des boulets qui ricochent et bondissent au milieu des ouvrages avancés des ennemis. || *Batterie par camarade*, celle dont les pièces tirent toutes ensemble sur une même ligne et au même endroit. || *Batterie de revers* ou *meurtrière*, celle qui, en battant le derrière d'un ouvrage, tire contre le dos de ceux qui le défendent. || *Batterie de bricolle*, celle dont les boulets effleurent seulement la partie contre laquelle on les tire, et se réfléchissent obliquement dans les environs. || *Batterie barbette*. V. BARBETTE.

— Le lieu même où sont établies les batteries :

On l'a mis à la guerre en une *batterie*
D'où le canon tonnait avec tant de furie,
Qu'il s'est fait dans sa tête une commotion... (Regn.)

— *Batterie de mortier*, le lieu préparé pour tirer les mortiers contre la place assiégée.

— Compagnie d'un régiment d'artillerie, le matériel compris : *Les régiments d'artillerie sont divisés en* BATTERIES *composées chacune d'un certain nombre de pièces*. (Bardin.) *Il partit avec trois régiments et deux* BATTERIES. (Acad.)

— Mar. Ensemble des pièces de canon placées de l'avant à l'arrière, des deux côtés d'un vaisseau; l'emplacement qu'occupent ces pièces : *L'intrépide équipage lâche la bordée de tous les canons de la* BATTERIE *que la mer allait recouvrir. Cette* BATTERIE *éteinte, l'équipage remonte à la* BATTERIE *supérieure, et la décharge sur l'ennemi*. (Lamart.) *Le mot* BATTERIE, *dans le langage ordinaire des marins, désigne aussi bien un étage du navire qu'une portion de son armement : on va, on loge dans telle* BATTERIE. (A. Jal.)

— *Batterie basse*, batterie la plus rapprochée du niveau de la mer, par oppos. à *batterie haute*, celle qui en est la plus éloignée. Les grands bâtiments de guerre ont trois *batteries*; on nomme *seconde batterie* celle qui est entre la haute et la basse. || *Batterie couverte*, celle qui garnit les sabords ou embrasures percées à tribord et à bâbord dans la muraille du bâtiment : *On compte les vaisseaux de ligne par le nombre de leurs* BATTERIES COUVERTES : *les vaisseaux à trois ponts ont trois de ces* BATTERIES, *les vaisseaux à deux ponts n'en ont que deux; les frégates et les corvettes n'en ont qu'une*. (A. Jal.) || *Batterie découverte*, celle qui est tout à fait en haut, sur les gaillards : *Outre les* BATTERIES *couvertes, les bâtiments de guerre d'une certaine importance ont une* BATTERIE DÉCOUVERTE *ou à barbette, communément appelée* Batterie barbette. (A. Jal.) || *Batterie flottante*, celle qu'on établit sur des radeaux, sur des vaisseaux pontés ou non pontés, et qui est destinée à défendre ou à canonner des places maritimes : *Le dernier Bucentaure de Venise fut transformé par les Français en une* BATTERIE FLOTTANTE; *on l'arma de sept gros canons, et on le mouilla à l'entrée du Lido pour protéger les lagunes*. (A. Jal.)

— Fig. et fam. Il se dit des moyens, des combinaisons, des manœuvres qu'on emploie pour arriver au but qu'on se propose. || *Dresser, préparer ses batteries*, prendre des mesures pour accomplir ses projets ou contre-carrer ceux d'autrui : *Nous* AVONS PRÉPARÉ UNE *bonne* BATTERIE *pour renverser ce dessein ridicule*. (Mol.) || *Changer de batterie*, chercher de nouveaux expédients pour réussir dans ses desseins. || *Démonter les batteries de quelqu'un*, renverser ses combinaisons, en lui suscitant des obstacles qu'il ne peut surmonter.

— Phys. *Batterie électrique*, assemblage de bouteilles de Leyde disposées de manière qu'on puisse les décharger toutes à la fois, pour produire une commotion électrique plus forte : *Franklin inventa la charge par cascade, qui devint la première* BATTERIE ÉLECTRIQUE. (Mign.)

— Action et mode de battre le tambour : *Le tambour major commande les* BATTERIES *et les changements de* BATTERIES. *Quelle est cette* BATTERIE? *C'est la charge, la retraite, la générale*. (Acad.)

— Mus. Action de battre les cordes de la guitare avec les doigts, au lieu de les pincer. || Suite d'arpéges à notes détachées, qui s'exécutent sur certains instruments à cordes : *Faire des* BATTERIES *sur le violon*. (Acad.)

— Armur. Pièce d'acier qui couvre le bassinet des armes à feu, et contre laquelle frappe la pierre lorsque le chien s'abat : *Les armes à piston n'ont pas de* BATTERIE. (Acad.)

— Écon. domest. *Batterie de cuisine*, l'ensemble des ustensiles servant à la cuisine, qui sont ordinairement en cuivre battu : *Acheter de la* BATTERIE DE CUISINE. (Acad.) *Voilà de belle* BATTERIE DE CUISINE. (Id.)

— Technol. La grande cuve remplie de liquide, autour de laquelle travaillent les chapeliers chargés du foulage des chapeaux. || La cuve inférieure dans

laquelle on fait tomber l'eau de la trempoire, pour en séparer la fécule d'indigo. || Assemblage de marteaux pour travailler les métaux et leur donner la forme convenable. || Assemblage de pilons pour battre la poudre à canon. || Chaudière dans laquelle le raffineur bat fortement le sirop. || Petite forge pour travailler la tôle. || Fond d'un bassin à ciment. || Fond d'un tamis.

BATTEUR, n. m. Celui qui bat, qui a l'habitude de frapper : *Un* BATTEUR *de gens*. (Acad.)

Oui, je te ferai voir, *batteur* que Dieu confonde,
Que ce n'est pas pour rien qu'il faut rouer le monde. (Mol.)

— *Batteur en grange*, ou simpl. *Batteur*, ouvrier qui bat le blé avec un fléau, pour séparer le grain de l'épi : *Les* BATTEURS *déliaient les javelles sur l'aire de la métairie*. (E. Souvestre.)

— Techn. Nom générique de tous les ouvriers dont l'emploi est de battre une matière pour l'écraser, la pulvériser ou l'étendre. || *Batteur d'étain*, celui qui étend sur le marbre l'étain que les miroitiers appliquent en feuilles très-minces derrière les glaces. || *Batteur d'or*, celui qui bat les feuilles d'or pour les amincir. || *Batteur de plâtre*, celui qui écrase le plâtre après qu'il est cuit. || *Batteur de soude*, celui qui bat et pile la soude.

— Fig. et fam. *Batteur de fer*, celui qui fait métier de l'escrime et passe sa vie dans les salles d'armes.

— *Batteur de pavé*, fainéant qui passe sa vie à musarder dans les rues, à se promener sans but, de côté et d'autre :

Un de ces *batteurs de pavé*
Sur le front desquels est gravé
Qu'ils ont menti toute leur vie. (L. de Bonn.)

— *Batteurs d'estrade*, cavaliers détachés de l'armée pour aller explorer le terrain et reconnaître l'ennemi. || Fam. Ceux qui courent les grands chemins, et sont toujours en mouvement sans nécessité.

— Mus. *Batteur de mesure*, celui qui bat la mesure dans un concert.

— Absol. Chass. Homme qu'on emploie à battre le bois pour en faire sortir le gibier.

BATTEUR D'AILES, n. m. Pron. *ba-teur-dél*. — Zool. Espèce d'oiseau de mer encore peu connue : *Il est fort douteux que la dénomination de* BATTEUR D'AILES *doive s'appliquer aux alouettes de mer*. (Dum. de Ste-Croix.)

BATTIN, n. m. Pron. *ba-tin*. — Botan. L'un des noms du Sparte, ou jonc d'Espagne.

BATTITURES, n. f. pl. Technol. Parcelles qui se détachent de la surface des métaux quand on les forge à une certaine température.

BATTOGUES, n. f. pl. Pron. *ba-togh*. — Peine corporelle qui consiste à fouetter le patient avec des verges ; elle est usitée en Russie.

BATTOIR, n. m. (*battre*.) Pron. *ba-toar*. — Instrument de bois plat, large et carré, qu'on tient à la main par le moyen d'un manche, et dont la longueur varie suivant les usages auxquels il est destiné.

— Paum. Sorte de palette à manche court, enduite de colle et de nerfs et recouverte de parchemin, dont on se sert pour jouer à la courte paume : *L'un jouait de la raquette, et l'autre du* BATTOIR. (Acad.) || Palette à long manche, dont on se sert pour jouer à la longue paume.

— Grosse palette de bois à manche court pour battre le linge : *Un* BATTOIR *de blanchisseuse*. (Acad.) *Souvent le* BATTOIR *déchire le linge ; il serait à désirer que les blanchisseuses en abandonnassent l'usage*. (Lenormand.)

BATTOIRE, n. f. Sorte de vase pour battre le beurre. || On dit mieux *Baratte*.

BATTOLOGIE, n. f. (Βάττος, nom d'un roi bègue, λόγος, discours ; gr.) Pron. *ba-to-lo-ji*. — Répétition, redite ; vice d'élocution qui consiste à répéter ce qu'on a dit, ou à reproduire la même pensée dans les mêmes termes ou dans des termes équivalents.

— En voici un exemple tiré du *Bourgeois gentilhomme* : *Oui, vraiment*, NOUS AVONS FORT ENVIE DE RIRE, FORT ENVIE DE RIRE NOUS AVONS. (Mol.)

BATTORIE, n. f. Pron. *ba-to-ri*. — Comm. Nom que les villes hanséatiques donnent aux comptoirs qu'elles ont dans les villes étrangères.

BATTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*batuere*, lat. ; m. sign.) Pron. *batr*. — (*Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent ; je battais, nous battions ; je battis, nous battîmes ; je battrai, nous battrons ; je battrais, nous battrions ; bats, battons, battez ; que je batte, que nous battions ; que je battisse, que nous battissions ; battre, battant ; battu, battue*.) — Frapper, donner des coups pour faire du mal : BATTRE *un homme, un chien*. (Acad.) *Près de la porte de Bâle, un homme* BATTAIT *sa femme*. (V. Hugo.)

— Absol. *Celui qui veut* BATTRE *étant jeune, voudra tuer étant grand*. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Battre quelqu'un comme plâtre*, le battre outre mesure. || On dit, dans le même sens, *Battre quelqu'un dos et ventre ; le battre comme un chien*.

— Fig. et fam. *Battre un homme à terre*, continuer à frapper celui qui ne peut se défendre.

— Prov. et fig. *Il fait bon battre un glorieux*, on a beau jeu à battre un homme qui n'osera se plaindre par vanité, ou à humilier un homme vain, qui gardera toujours le silence.

— Prov. et fig. *Battre le chien devant le loup*, se dit de ceux qui font semblant de n'être point d'accord, pour mieux tromper les autres. || *Battre le chien devant le lion*, adresser à quelqu'un des reproches devant quelque personne plus considérable, pour que celle-ci se les applique.

— Fig. Jeu. Remporter l'avantage sur un autre : *Vous me* BATTEZ *tous les jours au domino. J'espère vous* BATTRE *ce soir à la bouillotte*.

— Art milit. Vaincre, défaire une armée : *A Austerlitz, les Français* ONT BATTU *les Russes et les Autrichiens réunis. Notre aile gauche* BATTIT *l'aile droite de l'ennemi*. (Acad.) *Rome* BATTAIT *tous ses ennemis*. (Boss.)

— *Battre à plate couture*, défaire complétement, mettre tous les ennemis en fuite jusqu'au dernier : *Nous les avons* BATTUS A PLATE COUTURE. (Acad.)

— *Battre un général*, vaincre l'armée qu'il commande.

— Artill. Attaquer quelque édifice ou quelque ville avec de l'artillerie : *On a* BATTU *Rhodes avec cent pièces de canon*. (Trév.)

— *Battre en brèche*, tirer avec de l'artillerie contre une muraille, contre un rempart, de manière à y faire une ouverture par laquelle on puisse entrer dans la place.

— *Battre une place en ruine*, employer contre elle la grosse artillerie et les bombes, de manière à détruire les édifices et les maisons, et à ne laisser que ruines dans la ville.

— Fam. *Battre quelqu'un en ruine*, le presser si vivement dans une discussion qu'il lui soit impossible de répondre.

— Fig. *Battre en ruine un système, une opinion, un raisonnement*, les attaquer par des raisons qui en détruisent toutes les bases.

— Frapper sur certaines choses avec d'autres : BATTRE *un habit, un tapis, pour en faire sortir la poussière*. (Acad.) *Le lion* BAT *ses flancs avec sa longue queue*. (Fén.) *Les taupes pressent et* BATTENT *la terre, la mêlent avec des racines et des herbes, pour faire la demeure de leurs petits*. (Buff.)

— Particul. *Battre un noyer, un prunier*, le frapper avec des gaules ou le secouer fortement avec les mains pour en faire tomber les fruits. || *Battre le briquet, battre un caillou*, le frapper avec force pour en faire sortir du feu. || *Battre le blé, l'avoine*, etc., séparer les graines de leurs gousses ou enveloppes au moyen du fléau. || *Battre le plâtre*, le frapper avec une grosse masse pour l'écraser. || *Battre une allée, battre la terre*, la frapper avec la batte pour l'aplanir et affermir le sol.

— En parl. d'un oiseau, *Battre l'air, les airs*, agiter ses ailes dans l'air :

L'aigle tranquille et fier le mesure des yeux....
Et, pour *battre les airs*, étend deux fois ses ailes
Avant de prendre son essor. (C. Delav.)

— *Battre la lessive*, frapper avec un battoir le linge mouillé et savonné.

— *Battre le fer*, le frapper sur l'enclume pour le forger. || Prov. et fig. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud*, il faut poursuivre vivement une affaire tandis qu'elle est en bon train : *Il n'y a pas de temps à perdre* : IL FAUT, *comme on dit*, BATTRE LE FER PENDANT QU'IL EST CHAUD. (Scribe.)

— Fam. *Battre le fer*, faire souvent des armes :

Il n'était point d'adresse à mon adresse égale,
Et j'ai *battu le fer* en mainte et mainte salle. (Mol.)

— Fig. et fam. *Il y a longtemps qu'il bat le fer*, depuis longtemps il se livre à telle étude, à tel art, à telle profession.

— Technol. *Battre l'or, l'argent, le cuivre*, etc., réduire ces métaux en feuilles très-minces en les battant.

— *Battre monnaie*, fabriquer de la monnaie. || Par extens., en parl. d'un prince, d'un État, Faire fabriquer de la monnaie, et la faire marquer d'une empreinte qui lui donne cours : *Le droit de* BATTRE MONNAIE *n'appartient qu'au prince, à l'État*. (Acad.)

— Fig. et fam. Se procurer de l'argent par quelque moyen : *Il a* BATTU MONNAIE *en vendant ses livres*. (Acad.)

— Technol. *Battre des livres, du papier*, frapper à coups de marteau les feuilles d'un livre, d'un cahier, pour qu'elles soient plus lisses et le volume plus mince.

— *Battre le beurre*, agiter fortement dans une baratte la crème dont on veut faire du beurre.

— *Battre des œufs*, les mêler, les brouiller. || BATTRE *une sauce*, l'agiter fortement.

— Jeu. *Battre les cartes*, les bien mêler.

— *Battre le tambour, la caisse*, frapper sur le tambour avec deux petites baguettes destinées à cet usage. || *Battre le rappel, la marche, la charge, la retraite, la diane* ; battre le tambour de certaines façons, pour le rappel, pour la marche, pour la charge, etc.

— Mus. *Battre la mesure*, marquer les temps par des mouvements égaux de la main ou du pied : *Vous ne* BATTEZ *pas bien* LA MESURE ; *vous la* BATTEZ *trop vite*. (Acad.)

— Danse. *Battre un entrechat*, faire un saut léger, pendant lequel les deux pieds du danseur se croisent rapidement une ou plusieurs fois avant de retomber.

— Fam. *Battre la semelle*, jeu ou exercice qui consiste à frapper la terre d'un pied, tandis que l'autre pied frappe la semelle du camarade avec lequel on fait cet exercice, dans le but de se réchauffer.

— Chas. En parl. du cerf, *Battre l'eau*, traverser une rivière, un étang, après avoir été chassé longtemps.

— Prov. et fig. *Battre l'eau avec un bâton*, ou simpl. *Battre l'eau*, se donner une peine inutile.

— Man. En parl. du cheval, *Battre la poudre*, frapper la terre du pied, et marcher sans avancer.

— *Battre à la main*, agiter violemment l'encolure en sens vertical, et donner de brusques coups de tête.

— Pêch. *Battre le poisson*, frapper l'eau à coups de perche, pour que le poisson donne dans les filets.

— Mar. *Battre la mer*, parcourir, en plusieurs sens, certaines parties de la mer ; demeurer en croisière. || *Battre les mâts*, se dit des voiles lorsqu'elles ne sont pas gonflées par le vent, et que le tangage du bâtiment les agite. || *Battre les coutures*, se dit des calfats lorsqu'ils enfoncent l'étoupe dans les coutures à coups de maillet.

— Fam. *Battre le chemin*, se dit de ceux qui y passent les premiers et qui le rendent praticable. || Fig. Faire le premier une chose que d'autres feront par imitation, avec moins de difficulté ou de danger.

— *Battre le pavé*, marcher sans cesse, courir de çà et de là dans une ville, par désœuvrement : *Il ne fait que* BATTRE LE PAVÉ. (Acad.)

— Guerre. *Battre la campagne*, courir de çà et de là dans la campagne, pour avoir des nouvelles de l'ennemi. On disait autrefois, dans le même sens, *Battre l'estrade*.

— Fig. Divaguer, dire une foule de choses qui n'ont pas rapport à la question ou au sujet dont on s'occupe. || Répondre vaguement pour éluder une question ou une objection embarrassante. || Déraisonner dans le délire de la fièvre ou dans le paroxysme de quelque passion violente :

Quel esprit ne *bat la campagne* ?
Qui ne fait châteaux en Espagne ? (La Font.)

— *Battre un pays, un bois, un canton, une plaine*, etc., les parcourir pour y chercher les ennemis, les voleurs, du gibier : *Nous* BATTÎMES TOUTE LA PLAINE *sans pouvoir trouver de gibier. La cavalerie* BATTIT TOUTE LA PLAINE *sans découvrir un seul ennemi*. (Acad.) *En France, quand on prend vingt hommes pour* BATTRE LE BOIS OU LA PLAINE, *on pense faire suffisamment la chose ; en Russie, il faut pour le même objet plus de dix fois autant de monde*. (L. Viardot.) *Il vaut mieux que le gibier vienne de lui-même aux rets, que d'être obligé de* BATTRE LES BUISSONS *pour le faire lever*.

— *Battre les buissons, les remises*, les parcourir pour faire lever le gibier. || Prov. et fig. *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, il s'est donné du mal, et un autre en a profité.

— *Battre du pays*, voyager beaucoup : *Il a* BATTU BIEN DU PAYS *en peu de temps*. (Acad.)

— Se porter avec impétuosité sur quelque chose ou contre quelque chose : *Les vagues* BATTENT *ce rocher*. (Acad.) *Les ondes noires* BATTAIENT *le flanc du navire*. (Fén.) *Il n'y a personne qui, en se promenant sur les rives de la mer que viennent* BATTRE *les vagues, n'ait éprouvé une sorte d'émotion*. (B. Const.)

De rage, elle *battait* les murs avec sa tête. (Regnard.)

— Par extens. Toucher légèrement, effleurer : *Cette rivière* BAT *les murs de cette ville*. (Trév.)

— Trictrac. Il se dit lorsque par le point du dé, en partant d'une flèche où l'on a une ou deux dames, on frappe une dame découverte de l'adversaire, ou son coin : *Je* BATS *telle dame par cinq et six. Je* BATS *les deux coins par sonnez. Vous* BATTEZ *à faux*. (Acad.)

= **Battre,** v. intr. ou neut. Être agité par l'effet de quelque sensation physique ou morale : *Les ailes du troglodyte* BATTENT *d'un mouvement si vif, que les vibrations en échappent à l'œil.* (Buff.)

— Particul. En parl. du cœur, du pouls, être agité d'un mouvement continuel et régulier : *Il n'est pas mort ; je sens son cœur* BATTRE. *Son pouls* BAT *quatre-vingt fois par minute.* (Acad.)

— Moral. Éprouver une agitation plus ou moins vive sous l'influence de quelque sentiment :

Monseigneur, on se trouve ému ;
Confessez que le cœur vous bat. (Volt.)

Le cœur me BATTAIT *d'impatience.* (J.-J. Rouss.) *Il devint triste en un moment ; il soupirait, il frissonnait, le cœur lui* BATTAIT. (P.-L. Cour.)

Le même sentiment battait dans nos deux cœurs. (Lam.)

— Fam. *Le cœur lui bat, le pouls lui bat*, il a peur.

— Fig. *Tant que le cœur me battra*, tant que je vivrai. ‖ Popul. *Tant que le cœur me* BATTRA *dans le ventre, tant que l'âme me* BATTRA *dans le corps.*

— Fig. *Rien ne lui bat sous la mamelle gauche*, il n'a pas de cœur ; il est insensible.

— Fig. *Battre froid à quelqu'un*, affecter de lui parler et de l'écouter avec indifférence ; de le recevoir et le traiter avec froideur ; éprouver et laisser voir une grande froideur pour une personne avec qui on était lié d'amitié.

— En parl. d'un oiseau : *Battre des ailes*, agiter ses ailes.

— *Battre de l'aile, ne plus battre que d'une aile*, se dit d'un oiseau qui, ayant une aile coupée ou blessée, ne peut plus voler que de l'autre.

— Fig. et fam. *Battre de l'aile, ne plus battre que d'une aile*, être mal dans ses affaires, avoir une santé faible ; ne se soutenir qu'avec difficulté au rang que l'on occupait dans la société.

— *Cela ne bat plus que d'une aile*, cette entreprise commence à tomber, cette affaire languit ; elle est conduite mollement.

— *Battre des mains*, les frapper l'une contre l'autre en signe de joie ou d'applaudissement. ‖ Fig. Approuver, donner son approbation.

— Man. *Ce cheval bat des flancs*, il est haletant, et agite les flancs avec violence.

— *Un cheval bat à la main*, lorsqu'il élève et abaisse alternativement la tête par saccades, de manière à fatiguer la main du cavalier.

— *Le fer de ce cheval bat*, il commence à se détacher, il loche.

— Tomber, donner sur quelque corps avec choc ou violence : *La sabretache de ce hussard lui* BAT *dans les jambes. Il faut attacher cette jalousie, qui* BAT *contre le mur.* (Acad.)

— *Le soleil bat à plomb dans cet endroit, sur nos têtes*, il y darde perpendiculairement ses rayons.

— Guerr. *Battre en retraite*, se retirer des combats en bon ordre. ‖ Fig. Se retirer du monde. ‖ Fig. et fam. Céder dans une discussion.

— *Battre du tambour*, le frapper avec les baguettes pour en tirer des sons.

— *Le tambour bat*, on bat le tambour. ‖ On dit de même : *La générale* BAT. *La retraite* BAT. (Acad.)

— En parl. des métiers d'une fabrique, être en activité : *Les métiers ont cessé de* BATTRE.

= **Se battre,** v. pr. Combattre, attaquer ou se défendre dans une bataille : *Se* BATTRE *à pied et à cheval. Il a désarmé celui contre qui il se* BATTAIT. (Acad.)

— Absol. *C'est un homme qui se* BAT *bien.* (Acad.) *Jamais un citoyen ne pouvait céder au nombre, quelque grand qu'il fût ; il devait se* BATTRE *intrépidement sans reculer d'un pas.* (Stendhal.)

— *Se battre en duel*, se battre en combat singulier contre un autre homme, à armes égales. Quelquefois on dit simpl. *Se battre : Je ne me* BATS *pas avec le fils d'un marchand. Si vous étiez noble ou officier, je ne dis pas !* (Scrib.) *Nous nous* BATTÎMES, *je blessai mon homme, et je pris aussitôt la fuite.* (Le Sage.)

— Frapper les uns sur les autres dans une rixe : *Ils se* SONT BATTUS *à coups de poing.* (Acad.)

A table, comptez-moi, si vous voulez, pour quatre ;
Mais comptez-moi pour rien s'il s'agit de se *battre*. (Mol.)

S'ils se rencontrent sur une route, ils se BATTENT *avec férocité.* (Deux.)

— Fig. Se disputer avec acharnement quelque chose : *On se* BAT *à la porte du théâtre pour trouver place à cette représentation.* (Acad.)

— Mar. *Se battre en ligne*, se dit d'une escadre dont tous les vaisseaux, disposés sur une même ligne, attaquent ou repoussent les vaisseaux ennemis.

— Fig. Se choquer, se heurter violemment l'un contre l'autre. Il se dit des éléments ou des qualités contraires de certaines choses.

— Réfléchi : Se frapper soi-même : *Le lion se* BAT *les flancs avec sa queue.* (Buff.)

— Fig. *Se battre les flancs*, s'exciter ; faire beaucoup d'efforts, ordinairement malheureux, en vue de réussir dans quelque travail, dans une entreprise : *Un mauvais poëte se* BAT LES FLANCS *pour faire de bons vers, et n'en fait que de mauvais.* (Lav.) *On ne connaissait point alors l'art de se* BATTRE LES FLANCS *pour produire de l'effet.* (Barante.)

— Fig. et pop. *Se battre l'œil de quelque chose*, s'en soucier peu, s'en moquer. *Il a beau me faire des menaces, je m'en* BATS *l'œil.* (Acad.)

— Anc. Dans le même sens : *S'en battre les fesses.*

Mais, à ces discours d'ivrognesse,
Le roi dit : *Je m'en bats les fesses.* (Scarron.)

— Fauconn. *Se battre à la perche*, se dit d'un oiseau de proie qui s'agite sur la perche où il est attaché.

— Fig. et fam. Se tourmenter, s'agiter fort inutilement.

— Fam. *Ce général s'est fait battre*, son imprudence, son impéritie sont causes de sa défaite.

— Vén. *Se faire battre* se dit de la bête qui se fait longtemps chasser dans le même canton.

Une heure là-dedans notre cerf se fait *battre* :
J'appuie alors mes chiens, et fais le diable à quatre. (Mol.)

Syn. Battre, frapper. *Battre* exprime la continuité d'actes violents ; *frapper* ne désigne par lui-même qu'un seul acte, celui de donner un coup. Il faudrait dire *frapper* à coups redoublés, pour avoir l'équivalent de *battre*. *Battre* exprime la violence, sans application à un endroit distinct ; *frapper* implique le choix d'un endroit déterminé : on dit *battre* un homme, et le *frapper* au visage. *Frapper* n'implique pas l'intention, *battre* la comprend toujours.

BATTU, UE, part. pass. du v. Battre : *Du fer étamé et* BATTU. (J.-J. Rouss.) *Je suis las d'être bien* BATTU *et mal nourri ; je vous prie que nous comptions ensemble, et je vous demande mon congé.* (Regn.)

— Fig. *Les Gaulois souvent* BATTUS *n'osaient remuer.* (Boss.) *Le général* BATTU *a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue.* (Volt.)

— Par analog. *Il tient que la France* EST BATTUE EN RUINE *par la plume de cet écrivain, et qu'il ne faut que ce bel esprit pour défaire toutes nos troupes.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Ne pas se tenir pour battu*, ne pas se relâcher de ses prétentions, conserver ses opinions quand même, n'en point démordre.

— Prov. et fig. *Autant vaut bien battu que mal battu*, il y a des circonstances, des entreprises où il ne faut pas s'épargner, où l'on doit marcher toujours, aller jusqu'au bout, quoi qu'il puisse arriver.

— Fig. *La plage et l'atterrage sont* BATTUS *par des feux croisés.* (Baude.)

— *Terre battue*, terre pilée et séchée : *Les maisons sont construites avec des poteaux et des claies, revêtues en dehors et en dedans de terre* BATTUE. (Henri Martin.)

— *Chemin battu*, chemin aplani par les passants, chemin très-fréquenté : *Ces lits d'une onde orageuse ont l'air de* CHEMINS BATTUS *et fréquentés.* (Châteaub.)

— Fig. *Suivre le chemin battu, les routes battues, les sentiers battus*, ne pas s'écarter des règles, des usages établis ; employer les moyens connus et éprouvés, les procédés ordinaires : *Les succès étaient assurés pour qui* SUIVAIT LE SENTIER BATTU : *David s'en écarta, et, protestant contre le goût de ses maîtres et du public, il osa étudier le Poussin.* (Vitet.)

— Prov. et fig. *Être battu de l'oiseau*, être découragé, rebuté par une suite de traverses, d'échecs, de revers. ‖ Être affaibli par des maladies.

— Subst. *Les battants et les* BATTUS. ‖ Prov. *Les battus payent l'amende*, ceux qui auraient droit à une réparation sont souvent condamnés, et maltraités de nouveau.

— Par ext. Agité, secoué, tourmenté : *Un rocher* BATTU *des vents.* (Acad.) *Un vaisseau* BATTU *de la tempête.* (Id.) *Une forêt* BATTUE *par la tempête.* (Barthélemy.) *L'aigle, en s'élevant au-dessus des nuages, peut passer tout à coup de l'orage dans le calme, tandis que les autres animaux sont* BATTUS *de la tempête.* (Buff.) *Un grand rocher disparaît et reparaît sous l'écume comme le crâne d'un géant englouti,* BATTU *depuis six mille ans de cette douche effroyable.* (V. Hugo.)

— Fig. *Avoir les oreilles* BATTUES *et rebattues d'une affaire*, en entendre parler très-souvent, jusqu'à l'importunité.

— Fig. et par extens. *Avoir les yeux* BATTUS, avoir les yeux cernés, entourés d'un cercle noir causé par la fatigue, l'épuisement, la maladie.

— Art vét. *Sole battue*, maladie de la sole causée par une contusion, ou par la pression continue d'un fer mal ajusté, ou d'un corps dur engagé sous le fer.

— N. m. Danse. Pas battu dessus et dessous.

BATTU, n. m. Technol. Trait d'or ou d'argent doré, qui est écaché.

— Papet. *Battu de foutre*, défaut du papier dans lequel on trouve des endroits nébuleux.

BATTUE, n. f. Pron. *ba-tu*. Chass. Action de battre les bois et les taillis avec grand bruit, pour en faire sortir les loups, les renards ou le gibier : *Il faut assembler des paysans pour faire une* BATTUE *dans ce bois.* (Acad.) *En Russie, les chasses en* BATTUE, *fort divertissantes par la société qu'elles réunissent, ne présentent comme chasses que de petits résultats.* (L. Viard.)

— Man. Bruit que produit le pied du cheval en frappant sur le sol, dans la marche.

— Pêch. Le creux que fait le poisson dans la bourbe pour s'y enfoncer pendant l'hiver.

BATTURE, n. f. Espèce de dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle, et du vinaigre.

— Mar. Haut-fond de roches ou coraux, assez étendu, mais à peu près plat. ‖ V. Barre.

BATZ, n. m. Pron. *batz*. Métrol. Monnaie de Suisse, valant environ 15 centimes.

BAU, n. m. Pron. *bô*. — Mar. Chacune des poutres qui sont posées dans le sens de la largeur du bâtiment, pour affermir les bordages et soutenir les ponts : *Le grand* BAU *ou maître* BAU *sert à mesurer la plus grande largeur du bâtiment, et à fixer les dimensions des mâts.* (Acad.) *Les* BAUX *sont de fortes solives dont la fonction est double : ils maintiennent, contre toute tendance à l'écartement ou au rapprochement, les deux flancs du navire, et ils portent les bordages qui forment les ponts.* (A. Jal.)

— Pêch. *Tirer le bau*, lever le filet que l'on traîne.

BAUBIS, n. m. Chasse. Espèce de chien anglais qu'on emploie à la chasse du renard, du sanglier, et qui le plus ordinairement a la queue coupée.

BAUCHE, n. f. Technol. Enduit sur les murs.

BAUD, n. m. (*baldo*, hardi ; ital.) Pron. *bôd*. — Chass. Chien courant originaire de Barbarie. Il cesse d'aboyer quand le cerf vient au change ; aussi l'appelle-t-on quelquefois *Chien muet*.

BAUDAU, n. m. Pêch. Corde faite avec l'auffe ou le jonc, et employée pour monter les bourdigues.

BAUDELAIRE, n. m. Blas. V. Badelaire.

BAUDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Chass. Aboyer, donner : *Les chiens* BAUDENT *fort sur la bête.*

BAUDET, n. m. (*badel*, stupide ; hébr.) Pron. *bô-dè*. — Âne : *Être monté sur un* BAUDET. (Acad.)

— *Être chargé comme un baudet*, être excessivement chargé.

Le *baudet* n'en peut plus : il mourra sous leurs coups. (La F.)

— Fig. et par injure, Homme lourd et stupide : *Beau trio de* BAUDETS (La Font.)

— Technol. Tréteau sur lequel le scieur de long pose les pièces de bois.

BAUDIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pron. *bô-dir*. — Chass. Exciter des chiens du cor et de la voix.

BAUDRIER, n. m. (*balteus*, bass. lat. ; m. sign.) Pron. *bô-dri-é*. — Bande de buffle, de cuir ou d'étoffe, qui pend en écharpe, et qui sert à porter le sabre ou l'épée : *Les officiers ne portent plus l'épée en* BAUDRIER. (Acad.)

Un *baudrier* noué d'un crêpe tortillé. (Regnard.)

— Astron. *Baudrier d'Orion*, nom des trois étoiles de seconde grandeur placées en ligne droite au milieu de la constellation d'Orion.

— Bot. *Baudrier de Neptune*, nom vulgaire du Fucus saccharin.

BAUDROIE, n. f. Pron. *bô-droa*. — Zool. Genre de poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens ; ils habitent les mers de l'Europe ; l'espèce la plus commune est la *Baudroie commune*, qu'on appelle *crapaud de mer*.

BAUDROYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Technol. Corroyer les cuirs, les préparer à recevoir la couleur.

BAUDROYEUR, n. m. Pron. *bô-droa-ieur*. — Technol. Corroyeur.

BAUDRUCHE, n. f. Pron. *bô-dru-ch*. — Pellicule mince, diaphane et flexible, qu'on prépare en dégraissant la première peau du gros intestin du bœuf : *La* BAUDRUCHE *sert principalement aux batteurs d'or pour réduire l'or en feuilles, en le battant entre deux peaux de cette espèce.* (Acad.)

BAUFFE, n. f. Pron. *bôff*. — Pêch. Grosse corde le long de laquelle sont placées plusieurs lignes garnies d'hameçons amorcés.

BAUGE, n. f. Pron. *bôj*. — Lieu fangeux où le sanglier se retire, se couche. *Faire sortir un sanglier de sa* BAUGE. (Acad.)

Jamais de porc à porc on ne vit d'injustice ;

Notre *bauge* est pour nous le temple de la paix. (Volt.)

— Par analog. Nid de l'écureuil : *Le loir ne fait point de* BAUGE *au-dessus des arbres comme l'écureuil.* (Buff.)

— Technol. Mortier fait de terre grasse et mêlée de paille. *Enduire une muraille de* BAUGE. (Acad.)

— Tas d'échalas plantés debout et disposés en cône.

BAUGUE ou **BAUQUE**, n. f. Pron. *bògh, bòk.* — Mélange de plantes marines que la mer Méditerranée rejette sur ses côtes : *La* BAUGUE *sert à fumer les terres et à garnir des caisses d'emballage.* (Acad.) *En Hollande, les* BAUGUES *sont employées, à défaut de terre, pour former les digues.* (De Jussieu.)

BAUHINIE, n. f. (*Bauhin*, naturaliste célèbre.) Bot. Genre de plantes grimpantes des Indes occidentales, qui appartiennent à la famille des Légumineuses.

BAUMANNIE, n. f. (*Baumann*, botaniste.) Bot. Genre de plantes de la famille des Éricacées.

BAUME, n. m. Pron. *bôm.* — Substance résineuse et odorante, produite par certains végétaux, et d'un grand usage en médecine : *Les chimistes extraient l'acide benzoïque de l'espèce de* BAUME *appelé Benjoin.* (Acad.)

— *Baumes naturels vrais*, ceux qui sont caractérisés par la présence de l'acide benzoïque et de l'acide cinnamique : *Bucquet a proposé de restreindre la dénomination de* BAUMES *aux résines combinées naturellement avec de l'acide benzoïque.*

— *Baume du Pérou*, baume d'une saveur âcre et amère, d'une odeur analogue à celle de la vanille ; on l'extrait du *myroxyle péruifère*, qui croît au Pérou.

— *Baume de Tolu*, ou *Baume d'Amérique*, *de Carthagène*, *de Saint-Thomé*, baume d'une saveur chaude et piquante, et d'une odeur qui rappelle celle du citron ; on l'extrait, par incision, du *myroxyle toluifère*, qui croît aux environs de Tolu.

— Parmi les *baumes naturels vrais* on distingue encore le *benjoin*, le *storax*, et le *liquidambar*.

— *Baumes naturels faux*, ceux qui ne renferment pas un atome d'acide benzoïque ni d'acide cinnamique, tels que le *baume de copahu*, qu'on nomme aussi *huile* et *résine de copahu* ; le *baume du Canada*, et le *baume de la Mecque*.

— *Baume du Canada*, suc jaunâtre, demi-transparent, qui découle d'une espèce de sapin du Canada ; on le nomme aussi *Baume de Giléad faux.*

— *Baume de Judée, baume de la Mecque*, ou *baume de Giléad*, suc résineux extrait d'un balsamier qui croît dans l'Arabie Heureuse, en Judée et dans l'Égypte ; il est liquide, d'une saveur aromatique et d'une odeur très-agréable.

— Prov. *Cela fleure comme baume*, cela sent fort bon. || Fig. Cette proposition est très-engageante, elle offre de grands avantages ; cette entreprise tente, en laissant entrevoir de grandes chances de succès.

— Fig. *Sa réputation fleure comme baume*, il a une très-bonne réputation.

— Par extens. Parfum, huile aromatique ; toute composition artificielle dont le parfum agréable rappelle celui des baumes.

— Particul. Médicament composé, le plus généralement, pour l'usage externe, et qui a le parfum du baume : BAUME *tranquille.* (Acad.) *Ce charlatan vante beaucoup son* BAUME. (Id.)

— Fig. et fam. *Je n'ai pas de foi dans son baume*, je n'ai point de confiance en lui, ni de foi dans ses promesses, dans ses protestations de dévouement.

— Fig. Ce qui adoucit les douleurs, calme les peines de l'âme, dissipe les inquiétudes, les chagrins : *Sa présence est un* BAUME *qui calme tous mes maux.* (Acad.)

Partout je porte un peu de *baume* à la souffrance. (Lamart.)

C'est tout au plus si les discours de la morale et de la religion parviennent à égaler le remède au mal, le BAUME *à la blessure.* (Thiers.)

— Botan. Plante odoriférante connue plus généralement sous le nom de *Menthe*. V. ce mot.

BAUMÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées.

BAUMIER, n. m. (*baume.*) Pron. *bô-mié.* — Bot. Nom vulgaire du genre Balsamier, et particulièrement de l'espèce qui produit le *Baume de Judée*.

— Par extens. Tout arbre qui donne du baume.

BAUQUE, n. f. V. BAUGUE.

BAUQUIÈRE, n. f. (*bau*) Pron. *bô-kièr.* — Mar. Ceinture de bois très-forte, fixée sur la membrure du navire, et servant d'appui aux extrémités des baux.

BAUQUIN, n. m. Pron. *bô-kain.* — Technol. Bout de la canne dont le verrier se sert pour souffler le verre.

BAVANG ou **BAWANG**, n. m. Pron. *ba-vangh, ba-ouangh.* — Bot. Grand arbre des Moluques, dont toutes les parties exhalent une odeur alliacée ; on croit qu'il appartient à la famille des Sapindacées.

BAVARD, ARDE, adj. (βαβάζειν, babiller ; gr.) Pron. *ba-var, vard.* — Qui parle sans mesure, sans retenue : *Un homme bavard, une femme bavarde.* (Acad.) *N'es-tu pas grande menteuse, fort avare, très-*BAVARDE*, jalouse à l'excès, même sans te soucier de moi ?* (Piron.) *Les Romains appelaient les eaux thermales de Baden les eaux* BAVARDES. (V. Hugo.)

— Indiscret : *Ne lui confiez pas de secret, car il est* BAVARD.

— Substant. Celui, celle qui parle beaucoup, qui parle sans mesure, sans retenue : *C'est un vrai bavard. Ce* BAVARD *m'a fait perdre mon temps.* (Acad.)

Avec ses questions, ce *bavard*-là m'excède. (Coll. d'Har.)

..... Au bal il faut bien qu'on babille.
Je fis donc pour le mieux le métier de *bavard*. (A. de Muss.)

A Paris, dès qu'une sottise est utile, elle s'y sauve du ridicule ; mais malheur au BAVARD *emphatique qui n'obtient pas bien vite une pairie !* (Stendhal.)

— Celui qui est indiscret et qui peut nuire par son indiscrétion : *C'est un* BAVARD *dangereux. Craignons que les* BAVARDS *ne nous nuisent par leurs paroles imprudentes.*

BAVARDAGE, n. m. (*bavard.*) Pron. *ba-var-daj.* — Action de bavarder, de parler sans mesure, sans retenue. *Le* BAVARDAGE *des commères.* (Acad.) *Auras-tu bientôt fini ce* BAVARDAGE ? (Étienne.)

— Discours prolixe et sans portée : *Tout cela n'est qu'un vain* BAVARDAGE. *Cessons ce* BAVARDAGE, *et venons au fait.* (Acad).

Peste soit du faquin et de son *bavardage !* (C. Bonjour.)

Le silence d'un homme connu pour bien parler, impose beaucoup plus que le BAVARDAGE *d'un homme qui ne parle pas mal.* (Chamfort.) *Je ne sais trop à quoi tend tout ce* BAVARDAGE. (A. de Musset.)

Syn. Babil, babillage, bavardage. On entend par *babil* une abondance de paroles insignifiantes et futiles ; *babillage* est le *babil* prolongé, dont l'effet est d'ajouter l'étourdissement à l'ennui ; *bavardage* exprime un flux de paroles vaines, et le plus souvent indiscrètes. Le *babil* tient à l'âge et au sexe ; le *babillage*, à l'habitude ; le *bavardage*, à l'humeur.

BAVARDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bavard.*) Pron. *ba-var-dé.* — Fam. Parler sans mesure, sans frein, et le plus ordinairement de choses vaines et frivoles : *Elle aime beaucoup à* BAVARDER. *C'est un homme qui* BAVARDE *toujours.* (Acad.)

— Parler de choses qu'on devrait tenir secrètes : *Quelqu'un* AURA BAVARDÉ. (Acad.) *Il est fort mal de* BAVARDER *ainsi.*

BAVARDERIE, n. f. (*bavard.*) Pron. *ba-vard-ri.* — Fam. Défaut du bavard : *Cet homme est d'une* BAVARDERIE *insupportable.* (Acad.) *Vous y verrez souvent une philosophie qui semble hardie, mais non cette* BAVARDERIE *atroce et extravagante que deux ou trois fous ont appelée philosophie.* (Volt.)

— Il se dit quelquefois pour bavardage : *Je suis ennuyé de sa* BAVARDERIE. (Acad.)

BAVARDISE, n. f. Pron. *ba-var-diz.* — Mot employé par Voltaire et par J.-J. Rousseau pour signifier un propos de bavard : *Si votre majesté était curieuse de voir le commencement de ma* BAVARDISE *historique, j'aurais l'honneur de le lui envoyer.* (Volt.) *Échauffez votre zèle et travaillez, vous aurez bientôt oublié les* BAVARDISES *de société.* (J.-J. Rouss.)

BAVAROISE, n. f. Pron. *ba-va-roaz.* — Infusion de thé, où l'on met du sirop de capillaire au lieu de sucre.

BAVASSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bavard.*) Bavarder : *Il semble que la coutume concède à la vieillesse plus de liberté de* BAVASSER. (Montaigne.) || Vieux et hors d'usage.

BAVE, n. f. (*bava* ; ital.) Pron. *bav.* — Salive épaisse et visqueuse qui sort de la bouche : *Essuyer la* BAVE *d'un petit enfant.* (Acad.)

— Espèce de salive écumeuse que jettent certains animaux : *Un reptile qui jette de la* BAVE. (Acad.) || Par analog. *La* BAVE *d'un hydrophobe.*

— Liqueur gluante que jette le limaçon, et qui lui sert pour glisser sur les corps à la surface desquels il rampe.

— Multitude de fils très-fins que le ver à soie jette autour de lui avant de commencer son cocon.

BAVÉOLE, n. f. Bot. Vulg. Centaurée, bluet.

BAVÈQUE ou **BAVEUSE**, n. f. (*bave.*) Zool. Un des noms qu'on donne à la Blennie, à cause de la bave dont elle est couverte.

BAVER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bave.*) Pron. *ba-vé.* — Jeter de la bave : *Les petits enfants ne font que* BAVER. (Acad.)

— Techn. Couler le long des parois du vase.

BAVETTE, n. f. (*bave.*) Pron. *ba-vètt.* — Petite pièce de toile qu'on étend sur la poitrine des petits enfants, pour recevoir la bave, la salive qui sort de leur bouche : *Cet enfant est encore à la* BAVETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il est à la bavette, il n'est encore qu'à la bavette*, il est trop jeune pour donner son avis.

— Pop., *Tailler des bavettes*, passer son temps à bavarder, à caqueter : *Quand ces commères sont ensemble, elles ne font que tailler des* BAVETTES. (Acad.)

— Technol. Bande de plomb qui couvre les bords et les devants des chéneaux placés sur les couvertures d'ardoises.

BAVEUSE, n. f. V. BAVÈQUE.

BAVEUX, EUSE, adj. Pron. *ba-veu, veus.* — Qui bave : *Enfant* BAVEUX, *bouche* BAVEUSE. (Acad.) *Il est facile de reconnaître les fumeurs à leur air hébété, à leurs lèvres* BAVEUSES. (Blanqui.)

— *Omelette* BAVEUSE, omelette peu cuite et molle.

— *Chairs* BAVEUSES, chairs spongieuses d'une plaie qui ne va pas bien.

— Impr. *Lettres* BAVEUSES, lettres imprimées peu nettement, et trop chargées d'encre.

BAVOCHÉ, ÉE, part. prés. du v. Bavocher.

— Adject. Qui n'est pas net : *Une planche, une épreuve* BAVOCHÉE. *Un contour bavoché.* (Acad.)

BAVOCHER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ba-vo-ché.* — Grav. et Impr. Maculer, imprimer d'une manière peu nette.

— Doreur. Se tacher. Il se dit de l'effet produit par les taches que fait le jaune en coulant sur le blanc destiné à recevoir l'or.

BAVOCHURE, n. f. Pron. *ba-vo-chur.* — Défaut de ce qui est bavoché : *Il y a deux* BAVOCHURES *dans cette estampe.* (Acad.) *Cette impression est pleine de* BAVOCHURES. (Id.)

BAVOIS, n. m. Pron. *ba-voa.* — Féodal. Tableau contenant l'évaluation des droits seigneuriaux, suivant le prix courant des espèces.

BAVOLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bas, voler.*) Voltiger. || Chass. Voler bas. || Il est vieux.

BAVOLET, n. m. (*bavoler.*) Pron. *ba-vo-lè.* — Sorte de coiffure villageoise : *Un* BAVOLET *bien blanc, bien plissé.* (Acad.) *Nous nous plaisions à voir ces femmes du peuple, coquettes et coquettement vêtues, qui se promènent le* BAVOLET *au vent.* (Jal.)

— Fig. Jeune paysanne :

Loin de la cour, je me contente
D'aimer un petit *bavolet*. (Bois-Rob.)

BAVURE, n. f. (*bave.*) Pron. *ba-vur.* — Petite trace que les joints des pièces d'un moule laissent sur l'objet moulé : *On enlève les* BAVURES *avec la lime sur le métal, et avec le ciseau sur le plâtre.*

BAXANA, n. m. Pron. *bak-ça-na.* — Bot. Arbre qui croît, dit-on, dans les Indes ; on prétend que ses fruits renferment un poison très-actif, et que son ombre même est mortelle, mais que ses racines fournissent un antidote universel.

BAXTÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Asclépiadées.

BAYAD, n. m. Pron. *ba-iad.* — Zool. Espèce de poisson du genre Bagre.

BAYADE, n. f. Agric. Variété d'orge.

BAYADÈRE, n. f. (*balladeira*, danseuse ; portug.) Pron. *ba-ia-dèr.* — Nom donné, dans l'Inde, à des femmes qui font métier de danser devant les temples ou pagodes, et de chanter des vers licencieux : *Dans l'Inde, les* BAYADÈRES *font partie du personnel attaché aux pagodes, et reçoivent pour leurs fonctions des appointements fixes, qu'on prélève sur le trésor de ces temples.*

BAYART, n. m. Pron. *ba-iar.* — Civière en usage dans les ports. || On écrit quelquefois *Baiart*.

BAYDAR, n. m. Barque dont on fait usage sur les côtes septentrionales de la Sibérie.

BAYER, v. intr. ou neut. irrég. et défect. 1[re] conj. (*badare*, bass. lat. ; m. sign.) Pron. *bè-ié.* — *Je baye, tu bayes, il baye* ou *baie, nous bayons, vous bayez, ils bayent* ou *baient ; je bayais, nous bayions ; je bayai, nous bayâmes ; je bayerai* ou *baierai, nous bayerons ; je bayerais* ou *baierais, nous bayerions ; baye, bayons ; que je baye, que nous bayions ; que je bayasse, que nous bayassions ; bayant ; bayé.* — Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose : *Il ne fait que* BAYER *pendant tout le jour.* (Acad.)

— Fam. *Bayer aux corneilles*, s'amuser à regarder en l'air niaisement.

Allons, vous ! vous rêvez et *bayez aux corneilles.* (Mol.)

— Molière avait d'abord écrit *et baillez* ; La Fontaine a commis la même faute dans ce vers :

C'est l'image de ceux qui *baillent* aux chimères.

— *Bayer après quelque chose,* désirer une chose avec ardeur.

— La Fontaine, après Regnier, a employé *bailler* dans le sens d'Aspirer, soupirer après :

Ingrate vanité, dont l'homme se repait,
Qui *bâille après un bien* qui sottement lui plait. (Regn.)
Le nouveau roi *bâille après la finance.* (La Font.)

— *Bayer* est seul usité dans cette acception.

BAYETTE, n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

BAYEUR, EUSE, n. m. Pron. *bè-iour, ieus.* — Fam. et vieux. Celui, celle qui regarde niaisement, qui a l'habitude de bayer : *La fête attira beaucoup de* BAYEURS *et de* BAYEUSES. (Acad.)

BAYONNETTE, n. f. V. BAIONNETTE.

BAZAC, n. m. Pron. *ba-zak.* — Comm. Coton filé très-beau et très-fin, qu'on tire de Jérusalem.

BAZAR, n. m. Pron. *bè-zar.* — En Orient, Marché public, lieu destiné au commerce.

— Par analog. À Paris, et dans quelques villes, Lieu couvert où sont réunis des marchands tenant boutique d'étoffes, de meubles, de bijouterie, etc. : *Construire un* BAZAR. (Acad.)

— Fig. Il se dit d'une ville très-commerçante.

...Tous mes sens émus s'enivraient à la fois
De la splendeur du jour, des murmures de l'onde,
Des trésors étalés dans ce *bazar* du monde. (C. Del.)

BAZARAS, n. m. Pron. *ba-za-râss.* — Embarcation de plaisance en usage sur le Gange.

BAZOUGE, n. f. Sorte de toile de Bretagne.

BDELLE, n. f. (βδέλλα, sangsue ; gr.) Pron. *bdèl.* — Zool. Genre d'insectes de la classe des Arachnides, famille des Acarides ; ils sont très-voisins du ciron.

— Genre d'annélides voisin des Sangsues, qu'on trouve en Égypte dans les eaux douces.

BDELLÉ, ÉE, adj. (*bdelle.*) Zool. Qui ressemble à une Bdelle.

— *Bdellées*, n. m. pl. Groupe d'acarides ayant pour type le genre Bdelle.

BDELLIUM, n. m. (βδέλλιον, gr. ; m. sign.) Pron. *bdèl-liom.* — Gomme-résine produite par une espèce de baumier ; elle se présente en masses ou larmes arrondies. Son odeur est analogue à celle de la myrrhe ; sa saveur, à celle de la térébenthine : *Les anciens faisaient un grand usage du* BDELLIUM *en médecine.* (Acad.) *Le* BDELLIUM *se compose de résine, de gomme soluble, de bassorine et d'huile volatile.* (Richard.)

BDELLOMÈTRE, n. m. (βδέλλα, sangsue, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *bdèl-lo-mètr.* — Chir. Instrument destiné à remplacer les sangsues, et à faire connaître la quantité de sang évacué.

BÉANT, part. prés. du v. Béer.

BÉANT, ANTE, adj. Qui présente une grande ouverture : *On dépeint l'enfer comme un gouffre* BÉANT. (Trév.) *Le lion vint à lui la gueule* BÉANTE. *Les dragons sont représentés la gueule* BÉANTE. (Acad.) *Il vomit de ses trois gueules* BÉANTES *un sang noir.* (Fén.)

— Fig. et fam. *Être, demeurer bouche béante*, être ou rester étonné, très-attentif, etc. : *Il resta bouche* BÉANTE, *et les yeux fixés sur elle.* (Acad.)

— Par anal. *Troupe béante*, troupe de gens qui restent attentifs et la bouche béante :

Gilles d'abord rassemblait les passants,
Et puis Paillasse à la troupe *béante*
Montrait, vantait les pommades, les onguents. (And.)

BÉAT, ATE, s. (*beatus*, heureux ; lat.) Pron. *bé-a, att.* — Dévot, ou qui fait le dévot. Il se dit le plus ordinairement dans ce dernier sens. *Un vrai* BÉAT. (Acad.) *C'est une* BÉATE *insupportable.* (Id.) *Il sue du sang aux saints jours, comme nous voyons aujourd'hui la* BÉATE *du Tyrol.* (Michelet.)

Pour *béate* partout le peuple la renomme. (Regnier.)

— Adjectiv. Il se dit, surtout en parlant de la mine, du ton, etc. : *Une mine* BÉATE. *Il a dit cela d'un air* BÉAT. (Acad.) || Fam.

— Jeu. Celui qui, dans une partie, est exempt de jouer avec les autres, et de payer sa part : *Nous sommes cinq pour jouer le dîner : faisons un* BÉAT, *et jouons deux contre deux.* (Acad.)

BÉATIFICATION, n. f. (*béatifier.*) Pron. *bé-a-ti-fi-ka-tion.* — Dogme. Acte par lequel le pape, après la mort d'une personne, la déclare bienheureuse, et permet de l'honorer d'un culte religieux. *Le cardinal Lambertini, pape sous le nom de Benoît XIV, a publié un volume in-folio sur la* BÉATIFICATION *et la canonisation.* (Trév.) || *SYN.* V. CANONISATION.

BÉATIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Béatifier : *Il est* BÉATIFIÉ, *mais il n'est pas encore canonisé.* (Acad.) *Les saints qui sont seulement* BÉATIFIÉS *sont honorés d'un culte moins solennel que ceux qui sont canonisés.*

BÉATIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*beatus*, heureux, *facere*, faire ; lat.) Pron. *bé-a-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous béatifiions, vous béatifiiez.* — Mettre au nombre des bienheureux : *Le pape* A BÉATIFIÉ *un tel.* (Acad.)

— Par analog. *Les convertisseurs avaient grand soin de le persuader de son salut, et de le* BÉATIFIER *par avance.* (St-Simon.) *Dieu s'est réservé de* BÉATIFIER *les êtres sortis de ses mains en leur faisant parcourir diverses périodes de félicité.* (Kératry.)

— Par extens. Mettre au rang des béatitudes : *La pauvreté évangélique que Jésus-Christ* A BÉATIFIÉE... (Bourd.)

— Fam. et par exagér. Rendre très-heureux : *Cette nouvelle l'*A BÉATIFIÉ. (Acad.)

BÉATIFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *bé-a-ti-fik.* — Qui rend heureux. Il ne se dit guère que dans le langage dogmatique : *Vision béatifique*, la vue que les élus ont de Dieu dans le ciel : *La* VISION BÉATIFIQUE *est celle que Dieu promet dans la gloire éternelle.* (Trév.)

— Fam. *Avoir des visions béatifiques*, goûter des félicités imaginaires.

BÉATILLES, n. f. pl. (*beatus*, heureux ; lat.) Pron. *bé-a-ti-y.* — Art cul. Menues choses d'un goût délicat, comme ris de veau, crêtes de coq, foies gras, mousserons, champignons, etc, que l'on met ordinairement dans les pâtés, dans les ragoûts, etc. : *Tourte de* BÉATILLES. *Assiette de* BÉATILLES. (Acad.)

— Fig. et ironiq. *Les* BÉATILLES *de l'hyménée, ennuis, chagrins, dégoûts.* (Lamotte.)

BÉATITUDE, n. f. (*beatitudo*, de *beatus*, heureux ; lat.) La félicité dont les élus jouissent dans le ciel : *La vraie* BÉATITUDE *consiste dans la vue de Dieu. Il n'y a point de véritable* BÉATITUDE *dans le monde.* (Acad.) *Dieu a promis à ses saints la* BÉATITUDE, *le paradis.* (Trév.) *Vous comblez vos saints d'une* BÉATITUDE *toute pure.* (Pasc.)

— Par anal. État de celui qui est pleinement satisfait de sa condition, du genre de vie qu'il a embrassé : *Qui pourrait retracer l'étrange et solitaire* BÉATITUDE *des anachorètes du premier âge ?* (Portalis.) *On s'imagine que la vraie* BÉATITUDE *est dans l'argent.* (Pascal.)

— Ironiq. *Les gastronomes n'éprouveront plus qu'un regret, au sein de leur* BÉATITUDE : *c'est qu'on ne puisse pas trouver l'art de procréer des truffes à volonté.* (Ch. Dupin.)

— Au plur. *Les huit béatitudes*, les huit sortes de félicité dont l'Évangile fait l'énumération.

— Hist. Titre d'honneur donné d'abord aux évêques, et réservé ensuite au pape : *Nous mettrons* SA BÉATITUDE *à même de faire des miracles.* (H. de Balzac.)

BEAU ou BEL, BELLE, adj. (*bellus*, joli ; lat.) Pron. *bô, bèl, bè-le.* — La forme masculine *bel* ne s'emploie que devant un nom du nombre singulier, commençant par une voyelle ou une *h* muette, excepté dans les noms propres. *Philippe le Bel, Charles le Bel.* — Qui plaît aux yeux par les proportions, les formes, les couleurs, etc., et qui excite l'admiration : *Un* BEAU *visage ; un* BEAU *corps. Une* BELLE *stature. Un* BEL *homme. Un* BEL *enfant.* (Acad.) *Le teint, la taille, la proportion et la régularité des traits font les* BELLES *personnes.* (Trév.) *Cette femme était* BELLE *comme une déesse.* (Fén.) *Une* BELLE *femme devrait chaque jour se dire : Demain je cesserai d'être* BELLE, *et pour toujours.* (Desmahis.) *Ne soyez point si fière de votre beauté ; on a peu de temps à être* BELLE, *et longtemps à ne l'être plus.* (M[me] Deshoul.)

Comme Laurence est fier et *beau !* comme il grandit !
(Lamart.)

Une femme parut au balcon : c'était elle !
Quoique pâle et lassée, ô Dieu ! qu'elle était *belle !* (Id.)

— *Le beau sexe*, le sexe féminin, les femmes.

— *Ma belle enfant, ma belle amie*, ou simpl. *Ma belle*, fam. et par affection, se dit en s'adressant à une jeune personne, à une femme.

— En parl. des animaux, Bien proportionné dans son espèce : *Un* BEAU *chien. Un* BEAU *lion. Un* BEL *oiseau.* (Acad.) *Les chevaux arabes sont les plus* BEAUX *que l'on connaisse.* (Buff.)

— En parl. des formes, des proportions, Régulier et harmonieux : *Un* BEAU *corps, une* BELLE *taille, une* BELLE *jambe, un* BEAU *bras. Charles XII avait un très-*BEAU *front.* (Volt.)

— Il se dit encore du teint pour en marquer l'éclat, la vivacité, l'agrément : *Un* BEAU *coloris, une* BELLE *carnation, un* BEAU *teint.*

— *Le sang est beau dans ce pays*, les hommes y sont la plupart beaux et bien faits ; ils ont un beau teint, une belle carnation.

— En parl. du ciel et du temps, Pur, serein, agréable : *Un* BEAU *jour, une* BELLE *matinée, une* BELLE *soirée, une* BELLE NUIT. *Le temps est* BEAU. (Acad.) *Voilà un beau temps.* (La Br.)

— *Les beaux jours*, le temps de l'année où le ciel est ordinairement pur et serein. || Fig. La jeunesse ; on dit aussi, *Le bel âge.*

— *Il fait beau temps*, ou simpl. *Il fait beau*, le temps est beau.

— Substantiv. *Le temps est au* BEAU, *se met au* BEAU, le temps est beau, devient beau : *Si on vous parle de tout ceci, haussez les épaules, levez les yeux au ciel, faites un soupir et un sourire, et dites que le* TEMPS EST AU BEAU. (P.-L. Cour.)

— Prov. et fig. *Il fera beau temps, il fera beau quand je retournerai chez lui*, jamais je n'y retournerai.

— Mar. *La mer est belle*, elle est unie, et les lames s'élèvent peu.

— Général. Qui plaît aux yeux ou charme les oreilles, et fait éprouver un sentiment d'admiration mêlé de plaisir : *Une* BELLE *fleur. Une* BELLE *campagne. Un* BEAU *jardin.* (Acad.) *De* BEAUX *habits, une* BELLE *étoffe, un beau diamant.* (Trév.) *Un* BEAU *concert, une* BELLE *musique, un* BEAU *son de voix.* (Acad.)

— *Un beau port, une belle prestance*, Un port noble et majestueux, un maintien imposant.

— Prov. et fig. *La belle plume fait le bel oiseau*, la parure, les beaux habits ajoutent à la beauté.

— Pop. *Un beau monsieur, une belle dame*, un monsieur, une dame d'une mise élégante et soignée.

— Fam. *Le beau monde*, la société la plus brillante : *Il voit le* BEAU *monde. Il est reçu dans le* BEAU *monde.* (Acad.) *Monsieur le baron m'a dit que toutes les conversations du* BEAU MONDE *ne roulaient jamais que sur des médisances ou sur des fadaises.* (Destouch.)

— Par analog. Il se dit des personnes élégantes, bien mises : *J'ai vu là beaucoup de* BEAU MONDE. (Acad.)

— Fam. *Se faire beau, se faire belle*, prendre ses beaux habits, se parer.

— *Comme vous voilà beau aujourd'hui !* se dit à une personne qui a mis ses beaux habits.

— Fam. *Les gens du bel air.* V. AIR.

— Fig. *Il fait beau voir*, il est agréable de voir : *Il* FAIT BEAU VOIR *deux armées se disposer au combat.* (Acad.)

— Fig. et ironiq. *Il ferait beau voir*, il serait bien étrange, bien extraordinaire de voir : *Il* FERAIT BEAU VOIR *cet homme, réputé si sage, se livrer à une pareille folie !* (Acad.)

— Il se dit aussi de l'esprit et de ses conceptions : BEAU *génie.* BELLE *imagination.* BEAU *talent.* BEAU *poëme.* BELLE *harangue.* BELLE *pensée.* BELLE *période.* (Acad.)

Rien n'est *beau* que le vrai, le vrai seul est aimable. (Boil.)

Pour qu'un ouvrage d'éloquence ou de poésie soit véritablement BEAU, *il ne suffit pas qu'il y ait de* BEAUX *traits, il faut qu'on y découvre une espèce d'unité qui en fasse un tout assorti.* (Trév.) *Je travaille à mettre en* BEAU *langage le Code, le Protocole des notaires, et le Praticien français.* (Dancourt.) *Les récompenses sont prodiguées au* BEL *esprit, et la vertu reste sans honneurs : il y a mille prix pour les* BEAUX *discours, aucun pour les belles actions.* (J.-J. Rouss.)

Il faut que je vous conte
Un trait de politique un peu vieux, mais certain.
Il est chez Tite-Live écrit en *beau* latin. (Andrieux.)

— *Un bel esprit*, Un homme dont l'esprit est orné de connaissances agréables : *Les* BEAUX ESPRITS *du jour.*

— *Une femme, une fille bel esprit*, une femme, une fille qui a des prétentions à l'esprit : UNE FEMME BEL ESPRIT *est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde.* (J.-J. Rouss.) *J'aimerais cent fois mieux pour épouse une fille simple et grossièrement élevée, qu'une fille savante et* BEL ESPRIT. (J.-J. Rouss.)

— *Les beaux-arts, les belles lettres.* V. ART, LETTRES.

— *Mettre quelque chose dans un beau jour*, l'expliquer, l'exposer avec clarté.

— Bon, avantageux, favorable : *Une* BELLE *santé.* (Acad.) *Cette maison est en bel* AIR. *Un* BEAU *poste, un* BEL *emploi, un* BEAU *début. L'occasion est* BELLE. (Id.)

— *Il fait beau se promener*, le temps, l'heure est favorable pour se promener.

— *De beaux semblants, de belles promesses, de belles paroles*, etc., des apparences, des paroles, des promesses, etc., propres à séduire, mais auxquelles on ne doit pas beaucoup se fier.

— Jeu. *Faire un beau coup*, faire un coup fort heureux ou fort adroit.

— Prov. et fig. *À beau jeu beau retour*, on saura bien rendre, ou l'on a rendu la pareille.

— *Perdre à beau jeu*, perdre lorsqu'on a un beau jeu.

— Fig. et fam. Ne point réussir dans une affaire dont le succès semblait assuré.

— Iron. et fig. *Voir beau jeu*, être battu, conspué :

> . . . . Cher président, j'estime qu'avant peu
> Vous et vos conseillers vous allez *voir beau jeu*. (C. Del.)

Avoir, donner beau jeu, avoir, donner des cartes qui font un jeu favorable.

— Fig. et fam. *Avoir beau jeu*, ou *Donner beau jeu à quelqu'un*, avoir une occasion favorable de faire ce qu'on souhaite, ou offrir à quelqu'un une occasion de ce genre.

— *Avoir beau*, suivi d'un infinitif. V. AVOIR.

— Fam. par ellipse, *L'avoir beau*, ou *L'avoir belle*, avoir une occasion favorable de faire quelque chose.

— Par analog. *Prendre sa belle*, saisir l'occasion.

— Paume. *Donner beau*, jouer la balle de manière qu'elle soit facile à prendre. ‖ *Donner beau sur les deux toits*, envoyer la balle à son adversaire de sorte qu'elle porte sur les deux toits, ce qui la rend aisée à prendre.

— Fig. et fam. *Donner beau*, ou *La donner belle à quelqu'un*, donner à quelqu'un une belle occasion de dire ou de faire quelque chose. ‖ *Donner beau*, ou *La donner belle à ses ennemis*, leur donner des moyens, des occasions de nuire.

— Ironiq. *Vous me la donnez belle*, vous me trompez, vous vous moquez, etc.

— *L'échapper belle*, éviter heureusement un péril : *Je l'AI souvent ÉCHAPPÉ BELLE dans le cours de cette campagne.* (P.-L. Cour.)

— Écriture. Bon, utile, convenable : *Dieu vit que la lumière était* BELLE. (Trév.)

— Honnête, bienséant, décent : *Rien n'est si* BEAU *dans une jeune personne que la modestie.* (Acad.)

— Honorable, glorieux : *Un* BEAU *nom. Une* BELLE *mort.* (Acad.) *Ce général a fait une* BELLE *retraite.* (Id.)

> Il est *beau* de mourir maître de l'univers. (Corn.)

— Grand, noble, généreux, élevé : *Un* BEAU *caractère.* (Acad.) *Une* BELLE *âme.* (Id.)

— En ce sens il se dit aussi des actions, des sentiments qu'inspire un noble cœur : *De* BEAUX *sentiments.* (Acad.) *Un* BEAU *dévouement.* (Id.) *Un* BEL *acte de désintéressement.* (Id.)

> Dans le monde, il n'est rien de *beau* que l'équité. (Boil.)

Il y a dans la vie de Franklin de BELLES *leçons pour ces natures fortes et généreuses qui doivent s'élever au-dessus des destinées communes.* (Mignet.)

— Grand, considérable en son genre : *Une* BELLE *fortune. Un* BEAU *traitement. De* BEAUX *revenus.* (Acad.) *Cela fait une assez* BELLE *somme. Quatre-vingts ans, c'est un* BEL *âge.* (Id.)

> Oh ! j'ai fait un *beau* bruit ! (Gresset.)

— Fam. *Un beau mangeur*, un grand mangeur.

— Il est encore augmentatif dans les locut. suivantes : *C'est un* BEAU *fripon. Un* BEAU *coquin. Un* BEAU *maraud.* (Acad.)

— Fam. *Il y a beau temps, beau jour que je ne l'ai vu*, il y a longtemps que je ne l'ai vu.

— *Gronder, traiter quelqu'un de la belle manière*, le gronder, le traiter sans ménagement.

— Par analog. Qui possède une certaine qualité à un degré peu ordinaire : *Un* BEAU *parleur, un* BEAU *danseur, un* BEAU *chanteur.* (Acad.)

— *Un beau joueur*, un joueur dont l'humeur est égale, soit qu'il gagne, soit qu'il perde.

> Ah ! c'est un *beau* joueur, un joueur admirable :
> Sitôt qu'il est assis, on fait cercle à sa table. (C. Delav.)

— *Un bel homme de cheval*, un cavalier qui a bonne grâce à cheval.

— Fam. *Faire le beau-parleur, le beau diseur*, affecter de bien parler.

— Ironiq. et fam. *Voilà un* BEL *homme pour prétendre nous imposer ! Vous avez fait là de* BELLE *besogne ! Je connais votre* BELLE *conduite. Le* BEAU *mérite, en vérité !* (Acad.) *Voilà de* BELLES *décisions en faveur de l'avarice.* (Pasc.) *Ne souffrons pas qu'on écoute tous ces* BEAUX *discours.* (Boss.)

— *C'est un beau prometteur*, il promet beaucoup, mais il ne tient pas ce qu'il a promis.

— *Voilà un beau discoureur*, se dit d'un homme qui ne dit rien qui vaille.

— *Il a fait une belle équipée*, il a fait une grande sottise, il a agi maladroitement. ‖ On dit, dans le même sens, *Il a fait un beau coup.*

— Elliptiq. *Il en a fait de belles*, il a fait de grandes extravagances, de grandes sottises. ‖ Dans un sens analogue : *Il m'en a dit, il m'en a conté de belles.*

— *Il a le commandement beau*, il donne des ordres qu'on ne peut exécuter. Il se dit aussi, par moquerie, d'un homme auquel on ne veut pas obéir.

— Prov. *Tout cela est bel et bon, mais je n'en ferai rien*, se dit quand on n'approuve pas certaines propositions, certains avis.

— *L'échapper belle*, échapper fort heureusement à un danger dont on était menacé.

— *Vous me la baillez belle*, vous voulez m'en faire accroire.

— Pop. *Voilà un beau venez-y voir*, se dit pour rabaisser une chose qu'on nous fait trop valoir.

— On le joint aussi à divers autres termes par une espèce de redondance : *On l'a vendu à* BEAUX *deniers comptants. Il accepta ma proposition à* BELLES *baisemains.* (Acad.) *Les poetes se déchirent à* BELLES *dents.* (Trév.) *Nommez-moi les traîtres : c'est peu de leur couper le cou, je veux moi-même leur arracher les entrailles à* BELLES *dents.* (Mérim.)

— **Beau**, n. m. Ce qui est beau : *Quand on achète, il faut prendre du* BEAU. *Je vous ai dit le* BEAU *de l'aventure ; mais voici le laid.* (Acad.)

> Nous faisons cas du *beau*, nous méprisons l'utile. (La F.)

Trois de nos sens, le goût, l'odorat et le toucher, cherchent ce qui leur est bon ; les deux autres, la vue et l'ouïe, sont faits pour discerner le BEAU. (Trév.)

— Particul. Tout ce qui élève l'âme, tout ce qui lui fait éprouver un sentiment d'admiration mêlé de plaisir. En ce sens il se dit aussi bien des qualités physiques et morales que des productions des lettres et des arts : LE BEAU *est la splendeur du vrai.* (R.-Collard.) *L'un des caractères du vrai* BEAU *est d'être en apparence facile à imiter, et en effet inimitable.* (Marm.) *Ce qu'on appelle* BEAU *idéal, moral ou physique, est le plus haut degré de beauté morale que la raison puisse concevoir, ou le plus haut degré de beauté physique que l'imagination puisse se figurer.* (De Bonald.) *Le* BEAU *résulte de l'ensemble et de l'ordonnance des parties ; sans le rapport parfait des parties au tout, il ne saurait exister rien d'entièrement* BEAU *dans la littérature et dans les arts.* (Mill.) *Inspirez l'adoration de Dieu, l'amour des hommes, et le goût du* BEAU *et de l'honnête, à tous ceux qui sentent en eux ces nobles et divins instincts.* (Lamart.)

— Fam. *Faire le beau, faire la belle*, laisser voir qu'on se croit beau, belle, se pavaner, se rengorger.

— Par dénigr. *Un beau*, un fat, un petit-maître : *Je me défie de tous ces* BEAUX, *ils sont communément sans mérite.* (Acad.)

— **Belle**, n. f. Une femme qui a de la beauté, de l'agrément : *Courtiser les* BELLES. *Aller de* BELLE *en* BELLE. *Il était aux pieds de sa* BELLE. (Acad.)

> Une *belle*, d'un mot, rajuste bien des choses. (Mol.)
> Il est aimé des grands, il est chéri des *belles*. (Boil.)

Les auteurs, chez les BELLES *et les grands, ont le destin des brochures nouvelles : on veut les feuilleter un moment, ensuite on les met au rebut.* (Desm.)

— *Aimer les belles*, avoir du penchant à la galanterie.

— Ironiq. *La belle ne se doutait guère du tour qu'on lui jouait. Ah ! vous pensiez me tromper, la belle !* (Acad.)

— Jeu. La plus haute des cartes qu'on a données découvertes aux différents joueurs. ‖ *Jouer* ou *faire la belle*, se dit lorsqu'ayant gagné chacun une partie, les joueurs en font une dernière qui doit décider de tout. ‖ *Jeu de la belle*, jeu de hasard qui se joue avec un tableau aux numéros duquel en correspondent d'autres, renfermés dans un sac d'où on les tire pour indiquer les parties gagnantes. ‖ *Belle et flux*, jeu de cartes qui se joue avec cinquante-deux cartes.

— **Beau**, adv. Anc. Bien, comme il faut :

> Il dit que la femelle est ainsi que le lierre,
> Qui croit *beau* tant qu'à l'arbre il se tient bien serré. (Mol.)

— Man. *Ce cheval porte beau* ; il porte bien sa tête.

— **En beau**, loc. adv. Sous un bel aspect, sous une apparence favorable : *Cette affaire se présentait* EN BEAU. (Acad.)

> ...On voit tout *en beau* quand on se croit aimé. (C. Del.)

— *Peindre en beau*, faire valoir de préférence ce qu'a d'avantageux la personne ou la chose que l'on peint, ou dont on parle.

— Jeu de mail. *Mettre en beau*, ajuster au milieu pour franchir la passe.

— Par analog. Mar. *Pointer en belle*, pointer de manière que le canon soit, après le pointage, droit au milieu du sabord, et que son axe soit horizontal et perpendiculaire au seuillet du sabord.

— **Tout beau**, loc. adv. et fam. Modérez-vous, contenez-vous ; doucement : TOUT BEAU, *n'allez pas si vite.* TOUT BEAU, *ne vous emportez pas.* (Acad.)

> ...*Tout beau*, ne les pleurez pas tous ;
> Deux jouissent d'un sort dont leur père est jaloux. (Corn.)
> *Tout beau*, dira quelqu'un, vous entrez en furie :
> A quoi bon ces grands mots ? Doucement, je vous prie. (Boil.)

— *Tout beau* est aussi une locution dont se servent les chasseurs pour mettre et tenir les chiens en arrêt devant le gibier.

— **Bel et beau, Bel et bien, Bien et beau**, loc. adv. et fam. Entièrement, tout à fait : *S'il ose ouvrir la bouche, je lui répondrai* BEL ET BEAU. *Il le fit* BEL ET BIEN. (Acad.)

> Le berger vient, le prend, l'encage *bien et beau*,
> Le donne à ses enfants pour servir d'amusette. (La Font.)

— **De plus belle**, loc. adv. et fam. Tout de nouveau : *Quand tout le monde fut sorti de table, il se mit à boire* DE PLUS BELLE. *Il avait promis de ne plus jouer, et il a recommencé* DE PLUS BELLE. (Acad.) *Il se barricada* DE PLUS BELLE *au fond de son cabinet.* (Flourens.)

— *De plus beau en plus beau*, loc. adv. En progression croissante :

Syn. Beau, joli. « Le *beau* est la splendeur du vrai, » a dit M. Royer-Collard : on pourrait dire que le *joli* n'en est que l'agrément. Il y a entre les deux mots toute la différence qui existe entre un idéal qui transporte, et une réalité qui enchante. Homère est *beau*, Marivaux est *joli*. Une tragédie ne peut être que *belle* ; une comédie peut être *belle* ou *jolie*. La fausse image du *beau*, dans les arts, c'est le guindé ; la fausse image du *joli*, c'est le maniéré.

BEAUCÉANT ou **BEAUCENS**, n. m. Hist. Étendard des Templiers.

BEAU-CHASSEUR, n. m. Pron. *bô-cha-ceur*. — Chass. Chien qui crie bien dans la voie, et qui marche toujours la queue retournée sur les reins.

BEAUCOUP, adv. de quantité (*bella*, jolie, *copia* ; lat.) Pron. *bô-kou*. — Un nombre, une quantité plus ou moins considérable : *Avoir* BEAUCOUP *d'argent. Verser* BEAUCOUP *de larmes. Avoir* BEAUCOUP *d'esprit, de talent, de génie. Éprouver* BEAUCOUP *de joie, de chagrin.* (Acad.)

> Le régal fut petit et sans *beaucoup* d'apprêts. (La Font.)

J'ai passé BEAUCOUP *de temps dans l'étude des sciences abstraites.* (Pasc.) *Les longues guerres entraînent toujours après elles* BEAUCOUP *de désordres.* (Fén.) *Les premiers saints ont fait* BEAUCOUP *de miracles.* (Pasc.) *Pour l'ordinaire, il n'y a pas* BEAUCOUP *d'argent chez les gens de lettres.* (Vauven.) *Le régule d'antimoine donne à l'étain* BEAUCOUP *de dureté.* (Buff.) *Les hommes font* BEAUCOUP *d'injustices sans méchanceté.* (Duclos.)

— Lorsqu'il a pour complément un nom ou un pronom du nombre pluriel, le verbe dont il est sujet se met aussi au pluriel : BEAUCOUP *de gens* PENSENT *ainsi.* (Acad.) *Eh mon Dieu ! il y en a* BEAUCOUP *que le trop d'esprit gâte, qui* VOIENT *mal les choses à force de lumière, et même qui* SERAIENT *bien fâchés d'être de l'avis des autres.* (Mol.) BEAUCOUP *de gens ne* POUVAIENT *goûter cet avis.* (Fén.)

— Absol. *Il reste* BEAUCOUP *à faire.* (Acad.) *L'histoire m'en a* BEAUCOUP *appris.* (La Br.) *Ceux qui ont* BEAUCOUP *sont obligés de donner* BEAUCOUP. (Fléch.)

> Si j'espère *beaucoup*, je crains *beaucoup* aussi. (Corn.)

La libéralité enseigne moins à donner BEAUCOUP *qu'à donner à propos.* (La Bruy.)

— On ne doit l'employer ainsi que lorsque l'esprit peut aisément suppléer le nom sous-entendu.

— Il marque souvent la prolongation, l'intensité ou la fréquence d'une action : *Attendre* BEAUCOUP. *Rire* BEAUCOUP. *Parler, manger* BEAUCOUP. *Cela me chagrine* BEAUCOUP. *Il vaut mieux lire* BEAUCOUP *quelques livres excellents, que de lire* BEAUCOUP *de livres mauvais ou médiocres.* (Acad.) *En s'empressant* BEAUCOUP, *ils faisaient les zélés et les importants.* (Boss.) *Il y a deux choses que les hommes estiment* BEAUCOUP, *la vie et l'argent.* (La Br.) *Cette idée flatte-t-elle* BEAUCOUP *votre orgueil ?* (Mass.) *Ce qui pense en moi doit durer* BEAUCOUP. (La Br.)

— Joint à un adjectif ou à un adverbe de comparaison, il marque une augmentation ou une différence considérable : *Un roi connaît* BEAUCOUP *moins que les particuliers ceux qui l'environnent.* (Fén.)

> Il ressent mes douleurs *beaucoup* plus que moi-même. (Rac.)

L'oisiveté ressemble à la rouille, elle use BEAUCOUP *plus que le travail.*

— Après un comparatif, il doit être précédé de la préposition *de* : *Vous êtes plus savant* DE BEAUCOUP. (Acad.) ‖ Il en est de même quand il modifie un superlatif relatif : *Le christianisme, la dernière religion qui ait paru sur la terre, est aussi* DE BEAUCOUP *la plus parfaite.* (Cousin.)

— Avant le comparatif, il s'emploie avec ou sans la préposition *de* : *Vous êtes* BEAUCOUP *plus savant*, ou *Vous êtes* DE BEAUCOUP *plus savant.* (Acad.)

— Il veut aussi la préposition *de* après certains verbes ou adjectifs marquant la comparaison : *L'emporter* DE BEAUCOUP *sur un autre.* (Acad.) *La milice*

romaine a surpassé DE BEAUCOUP *tout ce qui avait paru dans les siècles précédents.* (Boss.) *La science qui éclaire et la foi qui console, en prolongeant indéfiniment l'espérance, diminuent* DE BEAUCOUP *l'impression du malheur.* (Ch. Nodier.) *Le despotisme est préférable* DE BEAUCOUP *à l'anarchie.* (Lamennais.)

— *Il s'en faut beaucoup*, il y a une grande différence de qualité : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné,* IL S'EN FAUT BEAUCOUP. (Acad.)

— *Il s'en faut de beaucoup*, il y a une grande différence de quantité : *Vous croyez m'avoir tout rendu,* IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP. (Acad.) *Le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, il s'en faut* DE BEAUCOUP; *mais, tel qu'il est, il possède autant de sujets qu'aucun État chrétien.* (Volt.)

— Il se dit d'une chose avantageuse, importante, ou sert à exprimer l'éloge, l'approbation : *Cet enfant sait déjà le latin : c'est* BEAUCOUP *pour son âge. C'est* BEAUCOUP *que de savoir se faire obéir.* (Acad.)

C'était *beaucoup* pour moi; ce n'était rien pour vous.
(Rac.)

C'est assez pour soi d'un fidèle ami; c'est même BEAUCOUP *de l'avoir rencontré.* (La Br.)

Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,
Je crois faire *beaucoup* de m'en pouvoir défendre. (Corn.)

— Iron. *C'est beaucoup si*, suivi de l'indicatif, et *C'est beaucoup que*, suivi du subjonctif,... C'est à peine si; c'est à grande peine que : C'EST BEAUCOUP *s'il vous regarde.* (Acad.) C'EST BEAUCOUP *qu'il sorte quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité pour vous contredire.* (La Br.)

— *C'est* BEAUCOUP *si vos frais vous rentrent*, il est douteux que vous retiriez même vos frais.

— Cet adverbe, composé de l'adjectif *beau* et du substantif *coup*, s'écrivait jadis en deux mots, comme *ce pendant*, *en bon point*, etc... *Beau* est là synonyme de *grand*. On ne remarque l'emploi de cet adverbe qu'à partir du XVII[e] siècle. Jusque-là on avait toujours dit *moult* et *prou*. (F. Génin.)

Gramm. *Beaucoup*, employé comme adverbe de quantité, est très-souvent suivi d'un complément précédé de la préposition *de* : *Beaucoup d'ennemis* prouvent *beaucoup de gloire.* (C. Delav.) *Cette première victoire fut le gage de* BEAUCOUP *d'autres.* Et, comme on le voit, il peut figurer ou comme sujet ou comme complément.

L'usage le plus général veut qu'on ne sous-entende pas le complément dans ces deux cas, et que *beaucoup*, employé dans le sens de *plusieurs*, ne soit pas employé seul : c'est pourtant une licence que se sont très-souvent permise les poëtes; on ne saurait, sans une rigueur extrême, blâmer les constructions suivantes :

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue. (Volt.)
Beaucoup me l'avaient dit, aucun ne l'a su faire. (C. Del.)
BEAUCOUP *agissent mieux qu'ils ne pensent ou qu'ils ne parlent.* (St-M.-Girardin.)

On dit cependant très-bien : *J'en sais* BEAUCOUP *qui se sont trompés comme vous*, parce que le pronom *en*, complément de *beaucoup*, éveille l'idée de personnes.

BEAUCRIER, n. m. Hortic. Sorte de raisin.

BEAUCUIT, n. m. Agric. Blé sarrasin.

BEAU-FILS, n. m. Pron. *bô-fiss*. — Enfant mâle que le mari ou la femme a eu d'un mariage antérieur : *C'est votre* BEAU-FILS, *puisque vous avez épousé sa mère.* (Acad.)

— Par extens. Gendre : *Les* BEAUX-FILS *s'accordent mieux avec les beaux-pères et les belles-mères que ne le font les belles-filles.*

— Anc. Fat, jeune homme à bonnes fortunes : *C'est un* BEAU-FILS. *Il traite mal les* BEAUX-FILS *qui lui viennent demander des vers.* (C. Gautier.)

BEAUFORTIE, n. f. Botan. Arbrisseau de la fam. des Myrtacées, originaires de la Nouvelle-Hollande.

BEAUFRAIS, n. m. Mar. Vent maniable, qui souffle uniformément.

BEAU-FRÈRE, n. m. Nom d'alliance que donne un mari au frère de sa femme, ou une femme au frère de son mari, ou un frère, une sœur, au mari de sa sœur, ou qui se donne à deux hommes ayant épousé les deux sœurs. *C'est le frère de mon mari, et par conséquent mon* BEAU-FRÈRE. *Ils sont* BEAUX-FRÈRES.

BEAUHARNAISE, n. f. Pron. *bô-ar-nèz*. — Bot. Arbre du Pérou appartenant à la fam. des Guttifères.

BEAU-LIEU, n. m. Man. Il se dit dans cette locution : *Ce cheval porte en* BEAU-LIEU, il porte bien sa tête.

BEAU-MARQUET, n. m. Zool. Gros-bec d'Afrique.

BEAUNIEU, n. m. Hortic. V. BEAUCRIER.

BEAU-PARTIR, n. m. Man. Vitesse avec laquelle le cheval part, et continue à parcourir une ligne droite jusqu'à son arrêt.

BEAU-PÈRE, n. m. Pron. *bô-pèr*. — Terme relatif servant à exprimer le degré de proximité qui existe entre un mari et le père de sa femme, ou entre une femme et le père de son mari, ou entre des enfants et le second mari de leur mère : *C'est mon* BEAU-PÈRE, *j'ai épousé sa fille. C'est mon* BEAU-PÈRE, *il a épousé ma mère.* (Acad.)

— Au pl. *Des* BEAUX-PÈRES.

BEAUPRÉ, n. m. Mar. Pron. *bô-pré*. — (*bow-sprit*, bâton de l'avant; angl.) Nom du mât qui, placé à l'avant du navire, est très-incliné sur la poulaine ou l'éperon : *Ce bâtiment a perdu son* BEAUPRÉ. (Acad.) *Dans les grands bâtiments, le* BEAUPRÉ *est un mât d'assemblage; dans les petits, c'est un mât d'un seul arbre.* (A. Jal.)

Courage, mon vaisseau! double ce cap lointain;
Penche-toi sur les mers; que ton *beaupré* s'incline
Sous le foc déployé qui s'enfle et le domine. (C. Delav.)

Le BEAUPRÉ *se dresse à l'avant du vaisseau comme le dard d'un monstre marin.* (Lamart.)

— On dit aussi *Mât de beaupré.*

BEAUPRÉSENT, n. m. Hort. Variété de poire.

BEAU-REVOIR, n. m. Chass. Habileté à voir l'empreinte du pied d'une bête sur un terrain.

BEAU-SEMBLANT, n. m. V. SEMBLANT.

BEAUTÉ, n. f. (*beau*.) Pron. *bô-té* — Ensemble harmonieux de proportions, de formes, de couleurs, propre à faire naître l'admiration : *La* BEAUTÉ *du visage, du corps. Conserver, perdre sa* BEAUTÉ. *Sa* BEAUTÉ *est fanée; sa* BEAUTÉ *est dans sa fleur. La* BEAUTÉ *se passe en peu de temps.* (Acad.) *Zénobie joignait la chasteté avec la* BEAUTÉ. (Boss.) *L'agrément est arbitraire, la* BEAUTÉ *est quelque chose de plus réel.* (La Br.) *Le visage est le siége principal de la* BEAUTÉ. (Buff.) *Le jeune Narcisse devint follement amoureux de sa propre* BEAUTÉ. (Fén.) *L'homme a la force, la majesté; les grâces et la* BEAUTÉ *sont l'apanage de l'autre sexe.* (Buff.) *La femme qui s'estime plus pour les qualités de son âme ou de son esprit que pour sa* BEAUTÉ *est supérieure à son sexe.* (Chamf.)

Je sais fort bien qu'elle est d'une *beauté* parfaite;
Mais cette *beauté*-là n'est point ce qu'il me faut.
(Coll. d'Harlev.)

— Il se dit en parl. des animaux : *La* BEAUTÉ *d'un cheval, d'un lion.* (Acad.) *Si l'empire appartenait à la* BEAUTÉ *et non à la force, le paon serait, sans contredit, le roi des oiseaux.* (Buff.)

— Quelquefois il se dit des formes, des proportions : *La* BEAUTÉ *de la taille.* (Acad.) *Ses manches qui s'étaient un peu retroussées me découvraient à moitié ses bras si polis : je ne sus à laquelle de leurs* BEAUTÉS *donner l'avantage, à leur forme ou à leur blancheur.* (La Font.)

— Par extens. Femme jolie, gracieuse : *Une jeune* BEAUTÉ. *Toutes les* BEAUTÉS *de la ville étaient à cette fête.* (Acad.)

La trop courte *beauté* monta sur des patins. (Boil.)
Ma folie est au comble, et j'aime une *beauté*
Que j'inventais sans croire à sa réalité. (C. Delav.)
Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés*! (Rac.)

— *Cette femme était la beauté du bal*, elle était la plus belle de toutes les femmes qui s'y trouvaient.

— *C'est une beauté*, c'est une femme très-belle.

— *Beauté grecque, beauté romaine*, femme dont la beauté rappelle le type grec, le type romain.

— Absol. *Rendre hommage à la* BEAUTÉ. *L'empire de la* BEAUTÉ. (Acad.)

En rassemblant ces traits, Apelle transporté
N'a peint aucune belle, il a peint la *beauté*. (Lemierre.)

— Qualité de ce qui plaît aux sens, à l'esprit, à l'âme, de ce qui est parfait dans son genre et mérite l'admiration : *La* BEAUTÉ *du ciel, de la terre, des eaux, des fleurs, des arbres. La* BEAUTÉ *d'une ville, d'un édifice. La* BEAUTÉ *d'un spectacle. La* BEAUTÉ *d'un ouvrage.* (Acad.) *La* BEAUTÉ *de l'esprit, des sentiments, est plus estimable que celle du corps.* (Trév.) *La* BEAUTÉ *de l'éloquence consiste autant dans un certain air facile et naturel, que dans la grandeur des pensées.* (Nicole.) *Il y a dans les vérités de notre religion une* BEAUTÉ *divine qui les rend aimables.* (La Br.)

Tout poëme est brillant de sa propre *beauté*. (Boil.)

La véritable BEAUTÉ *de l'esprit est une* BEAUTÉ *mâle, qui n'a rien de mou ni d'efféminé.* (Bouh.) *L'exactitude qu'il mit dans son travail, et la* BEAUTÉ *de ses impressions, lui valurent bientôt la préférence du gouvernement colonial.* (Mignet.)

— Absol. *Est-ce donc le hasard qui produit chez les hommes cette sensation commune et ce suffrage unanime en faveur de la* BEAUTÉ, *de la grandeur, de l'élégance et de la grâce?* (Ch. Dupin.) *L'homme ne sait plus admirer que les* BEAUTÉS *qui frappent les sens.* (Mass.)

— Il se dit quelquefois d'un objet qui est parfait en son genre, et qui excite notre admiration :

O lumière éternelle!
Beauté toujours nouvelle! (Rac.)

— Au plur. Certaines parties excellentes d'un tout : *On ne peut détailler toutes les* BEAUTÉS *que cette ville renferme. Le style de cet écrivain a des* BEAUTÉS *qu'il n'est pas donné à tout le monde de sentir.* (Acad.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes *beautés*. (Boil.)

Le chaos se débrouille : la nature étale toutes ses BEAUTÉS. (Mass.) *Lamothe a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses* BEAUTÉS. (Volt.) *Les traductions augmentent les fautes d'un ouvrage, et en gâtent les* BEAUTÉS. (Id.)

— En ce sens, il s'emploie quelquefois au singulier : *Comme on dit* BEAUTÉ *poétique, on devrait dire aussi* BEAUTÉ *géométrique.* (Pasc.)

— Particul. *Cette femme a mille beautés*, a mille charmes :

.... C'est à ses *beautés*
Que je viens immoler toutes mes volontés. (Corn.)

— Il sert de titre à certains livres renfermant les traits les plus remarquables de l'histoire : BEAUTÉS *de l'histoire de France.* (Acad.)

— Ironiq. Pour la beauté du fait, pour la singularité de la chose.

.... Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la *beauté* du fait, avoir perdu ma cause. (Mol.)

BEAUTURE, n. f. Pron. *bô-tur*. — Mar. Le temps lorsqu'il devient beau.

BEAUVEAU, n. m. V. BEUVEAU.

BEAUVOTTE, n. f. Agricult. Nom vulgaire des insectes qui attaquent le blé.

BEAUVRIER, n. m. V. BEAUCRIER.

BEAUZ, n. m. Jeu qui se joue avec cinquante-six cartes.

BÉBÉERINE, n. f. Chim. Alcaloïde découvert dans l'écorce du *Bébéeru*. Il possède, dit-on, des propriétés fébrifuges analogues à celles de la quinine.

BÉBÉERU, n. m. Botan. Arbre originaire de la Guyane anglaise.

BÉBY, n. m. Comm. Toile de coton d'Alep.

BEC, n. m. (*bec*, celt.; m. sign.) Pron. *bèk*. — Bouche des oiseaux; organe saillant et dur, formé de deux pièces nommées *mandibules*, l'une supérieure et l'autre inférieure : BEC *court, gros, aigu. Un oiseau qui se défend du* BEC, *qui donne un coup de* BEC. (Acad.) *La colombe revint dans l'arche avec une branche d'olivier dans le* BEC. (Trév.) *Le* BEC *ne fait pas seulement les fonctions de bouche chez les oiseaux; à l'exception de quelques espèces qui se servent de leurs pieds pour saisir et tenir les objets, comme les perroquets, cet organe leur tient aussi lieu de mains.* (Dum. de Ste-Cr.) *Les os du* BEC *sont revêtus d'une substance semblable à de la corne.* (Cuv.) *La base du* BEC *est couverte dans plusieurs oiseaux, et surtout chez les accipitres, d'une membrane qu'on appelle* cire. (Dum. de Ste-Cr.) *Les oiseaux à* BEC *court et fort vivent de graines; ceux à* BEC *long et mince, d'insectes.* (Cuv.)

— Fauconn. *Tenir bec au vent*, résister sans tourner la queue.

— Prov. et fig. *Avoir bec et ongles*, être pourvu des moyens de défense nécessaires, et savoir en faire usage.

— Fig. et fam. *Donner du bec et de l'aile*, faire tout ses efforts, user de tous les moyens pour réussir.

— Fam. La bouche et la langue de l'homme : *Voilà bien du gibier, mais cela nous passera bien loin du* BEC. (Trév.) *Quand ma muse est échauffée, elle n'a pas tant mauvais* BEC. (St-Amand.)

— Fam. *Il ne faut point aller se coucher le morceau au bec*, au sortir de table.

— *Avoir bon bec*, parler, répondre avec beaucoup de facilité et de hardiesse, et souvent même avec un peu de malignité. || *N'avoir que du bec*, n'avoir que du babil. || *Avoir le bec gelé*, ne dire mot, rester tout interdit : *Elle a perdu la parole! Ah! je vois ce que c'est : le saisissement lui* AURA GELÉ LE BEC. (Pir.) || *Avoir le bec bien affilé*, parler beaucoup et facilement, avoir du babil.

— *Caquet bon bec*, nom qu'on donne à la pie qui apprend facilement à parler. || Fig. Femme qui aime à jaser et à médire.

— *Tour de bec*, baiser rapide et furtif : *Il la rencontra par hasard, et lui donna en passant un petit* TOUR DE BEC. (Trév.)

— Fig. et fam. *Causer bec à bec*, tête à tête. || *Faire le petit bec*, faire la petite bouche. || *Faire le bec à quelqu'un*, lui faire la leçon, l'instruire de ce qu'il doit dire ou ne point dire dans une circonstance quelconque. || *Se défendre du bec*, se défendre de paroles. || *Donner un coup de bec à quelqu'un*, lui lancer un trait satirique. || *Se prendre de bec avec quelqu'un*, se quereller avec lui. || *Être pris par le bec*, être con-

vaincu par ses propres paroles. || *Mener quelqu'un par le bec*, le gouverner, le conduire à volonté. || *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau* ou *à l'eau*, le laisser toujours dans l'attente; lui promettre sans lui tenir parole; le jeter dans l'incertitude, en ne lui donnant pas de réponse positive. || *Passer la plume par le bec à quelqu'un*, lui faire goûter d'une chose qu'on ne veut pas lui donner tout entière; le frustrer des espérances qu'on lui a fait concevoir; le priver d'un bien sur lequel il comptait : *C'est un homme qui ne se laisse pas* PASSER LA PLUME PAR LE BEC. (Acad.)

— *Montrer à quelqu'un son bec-jaune*. || V. BÉJAUNE.

— *Mon petit bec*, se dit fam. en parlant à un enfant, à une maîtresse : MON *pauvre* PETIT BEC, *tu le peux, si tu le veux*. (Mol.)

— *Blanc-bec*, se dit, par mépris ou par badinage, d'un jeune homme sans expérience : *Vous n'êtes qu'un* BLANC-BEC. *Ce petit* BLANC-BEC *veut tenir tête à tout le monde*. (Acad.) *Où sont tes maîtres? où est l'aubergiste? Est-ce que c'est un* BLANC-BEC *comme toi qui est commandant de la place?* (Scribe.) || Au plur. *Des* BLANCS-BECS.

— *Bec-cornu*, un sot, un homme stupide : *Maudit soit le* BEC-CORNU *de notaire qui me fit signer ma ruine!* (Mol.) || Au plur. *Des* BECS-CORNUS.

— Par anal. Saillie cornée que certains insectes ont à la tête. || Particul. Le suçoir des insectes hémiptères : *Le* BEC *des hémiptères est un tube composé de plusieurs pièces articulées*. (Duméril.) || Prolongement en forme de bec ou de trompe : *On dit que les charançons ont un* BEC, *pour indiquer que leur tête est prolongée en une sorte de museau*. (Dumér.)

— La partie qui se termine en pointe à l'entrée de la bouche de certains poissons : *Les saumons ont le* BEC *plus pointu que les truites*. (Trév.) || Vieux.

— Partie saillante d'une coquille creusée en gouttière.

— Nom donné aux mâchoires des Céphalopodes, parce qu'elles ressemblent à un bec de perroquet.

— Bot. La pointe qui surmonte les cornes terminales du sac des Stapélies.

— Par analog. La pointe, l'extrémité de certains objets : *Le* BEC *d'une plume, d'un alambic*. || *Le bec d'une lampe*, la partie d'une lampe par où sort le bout de la mèche allumée. || *Bec de gaz*, l'orifice d'un tube qui livre passage au gaz hydrogène.

— *Flûte à bec*, sorte de flûte terminée par un bec aplati que l'on met entre les lèvres. *Dans les arts, on dit de certains ustensiles qu'ils sont terminés en* BEC DE FLÛTE, *parce que leur extrémité ressemble à celle d'une* FLÛTE À BEC. (Acad.)

— Mar. Bout des pattes d'une ancre : *Dans une ancre, l'extrémité de chaque patte s'appelle* BEC. (A. Jal.)

— Partie saillante de l'avant des tartanes, des felouques : *Au XIII^e siècle, l'avant des navires, terminé en une pointe allongée, était appelé le* BEC *de la nef*. (A. Jal.) *La partie saillante de quelques-uns des navires de la Méditerranée a conservé le nom de* BEC; *elle s'appelle aussi* flèche. (Id.)

— Géogr. Pointe de terre qui se trouve au confluent de deux rivières : *le bec d'Ambès, bec d'Allier*.

— Architect. Masse de pierres de taille qui couvre la pile d'un pont de pierre, et qui est disposée en angle saillant. En ce sens, il ne s'emploie que dans les deux locutions, *Avant-bec* et *arrière-bec*; le premier opposé au fil de l'eau, le second de l'autre côté.

— Petit filet qui forme la mouchette pendante au bord d'un larmier.

— Technol. Extrémité aiguë et recourbée de l'aiguille du métier à bas. || Partie crochue d'une serpe.

— Blas. Il se dit des pendants du lambel, qui étaient autrefois en pointes.

— Chir. Nom donné anciennement à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux. Ces instruments, qui ont été abandonnés ou modifiés, étaient destinés à l'extirpation des corps étrangers et à l'extraction des dents.

BECABUNGA, n. m. Pron. *bé-ka-bon-ga*. — Bot. Espèce de Véronique employée en médecine comme antiscorbutique; elle croît dans l'eau avec le cresson.

BEC-À-CUILLER, n. m. Zool. Vulg. La spatule. || Au plur. *Des* BECS-À-CUILLER.

BÉCADE, n. f. Zool. Vulg. La bécasse commune. ||

BEC-A-FAUCON, n. m. Zool. La Chélonée caret. Au plur. *Des* BECS-À-FAUCON.

BEC-A-FIGUE, n. m. Zool. Vulg. Le bec-fin locustelle. || Au plur. *Des* BECS-À-FIGUE.

BEC-ALLONGÉ, n. m. Zool. Espèce de poisson du genre Chétodon. || Au plur. *Des* BECS-ALLONGÉS.

BÉCARD, n. m. (*bec*.) Zool. Saumon mâle, dont la mâchoire inférieure est surmontée d'un tubercule osseux, reçu dans une cavité de la mâchoire supérieure. || Vulg. Le grand harle.

BÉCARDE, n. f. (*bec*.) Pron. *bé-kard*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, originaires de Cayenne : *Les* BÉCARDES *diffèrent de nos pies-grièches en ce qu'elles ont la tête toute noire, et l'habitude du corps plus épaisse et plus longue*. (Buff.)

BÉCARRE, n. m. (*b carré*.) Pron. *bé-kar*. — Caractère de musique en forme de petit carré (♮) : on le met devant une note, pour la rétablir dans son ton naturel, lorsque cette note a été précédemment haussée ou baissée d'un demi-ton, au moyen du dièse ou du bémol : *Quand le dièse et le bémol sont accidentels, un seul bécarre suffit pour remettre la note à son élévation naturelle*. (Millin.) *Le sceptre musical tomba aux mains d'un Avignonnais qui savait à fond le bémol et le* BÉCARRE, *et de plus homme d'esprit*. (Vitet.)

Partez donc, partez donc, musicien barbare,
Ignorant par nature ainsi que par *bécarre*. (Regnard.)

— Adj. des 2 g. Il se dit Des notes marquées d'un bécarre. *Cette note est* BÉCARRE. (Acad.)

BÉCASSE, n. f. (*bec*.) Pron. *bé-kass*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres; il comprend les *Bécasses* proprement dites, les Ibis, les Courlis et les Avocettes : *Tuer une* BÉCASSE; *faire un salmis de* BÉCASSE. (Acad.) *La* BÉCASSE *est peut-être de tous les oiseaux de passage celui dont les chasseurs font le plus de cas*. (Buff.) *La* BÉCASSE *commune est à peu près de la grosseur de la perdrix grise; son plumage est agréablement varié de taches et de raies noires, grises et ferrugineuses*. (Dumont de Ste-Cr.) *Les* BÉCASSES *arrivent la nuit et quelquefois le jour, par un temps sombre, toujours une à une ou deux ensemble, et jamais en troupes*. (Buff.)

— Fig. et pop. *C'est une bécasse*, c'est une femme sans finesse, sans intelligence.

— Prov. et fig. *Brider la bécasse*, attraper, tromper quelqu'un, lui tendre un piége et l'y faire tomber || *La bécasse est bridée* (Acad.), on l'a attrapé.

— Vulg. Certains poissons ainsi nommés à cause de leur museau mince et très-prolongé. || Mollusques du genre Rocher.

— Technol. Outil de fer, en forme de cou et de bec de bécasse, dont se servent les vanniers pour enverger les hottes et les vans. || Sorte de jauge ou de balance servant à mesurer ou à peser la mine de fer.

— Mar. Barque non pontée, à un seul mât, dont on se sert sur les côtes occidentales de l'Espagne : *La* BÉCASSE, *longue à peu près comme nos grandes chaloupes, peut border de quatorze à seize avirons*. (A. Jal.)

— Vulg. *Bécasse de mer*, Le Courlis et l'Huîtrier.

BÉCASSEAU, n. m. Pron. *bé-ka-çô*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers, de la famille des Pressirostres, et du genre Vanneau : *Le* BÉCASSEAU *se trouve au bord des eaux, et particulièrement sur les ruisseaux d'eau vive*. (Buff.)

— Il se dit aussi de la bécassine, de ses petits et de ceux de la bécasse. *Tuer des* BÉCASSEAUX. (Acad.)

BÉCASSIN, n. m. Zool. Oiseau du genre Vanneau. || On l'appelle aussi *Bécasseau* et *Chevalier*.

BÉCASSINE, n. f. Pron. *bé-ka-cinn*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres; il fait partie du genre Bécasse, et ne diffère de la *Bécasse proprement dite* que par une plus petite taille; il a aussi le bec fort long, et sa chair est très-bonne à manger : *La* BÉCASSINE *pique continuellement la terre sans qu'on puisse bien dire ce qu'elle mange, car on ne trouve dans son estomac qu'un résidu terreux et des liqueurs, qui sont apparemment la substance fondue des vers dont elle se nourrit*. (Buff.) *Les* BÉCASSINES *sont plus universellement répandues que les bécasses; il n'y a point de parties du globe où l'on n'en ait rencontré*. (Dumont de Ste-Cr.)

— Prov. *Tirer la bécassine, à la bécassine*, tromper au jeu, en cachant son adresse, sa supériorité.

— Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons et coquillages.

BÉCASSON, n. m. Zool. Vulg. La Bécassine commune et le Chevalier à pieds rouges.

BÉCASSONNIER, n. m. (*bécasse*.) Chass. Long fusil à monture légère, dont on se sert principalement pour la chasse des oiseaux aquatiques.

BÉCAT, n. m. Agric. Fourche armée de deux larges dents, qui sert à bêcher.

BEC-BÂTARD, n. m. Zool. Oiseau de la Nouvelle-Hollande.

BECCADE, n. f. (*bec*.) Fauconn. Becquée : *Faire prendre la* BECCADE *à l'oiseau*, lui donner à manger.

BECCARD, n. m. V. BÉCARD.

BEC-COURBE, n. m. Zool. Vulg. L'avocette. || Au plur. *Des* BECS-COURBES.

BEC-CROCHE, n. m. Zool. Vulg. Le jeune Ibis rouge, et le Harle. || Au plur. *Des* BECS-CROCHES.

BEC-CROISÉ, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, et de la famille des Conirostres : *Le* BEC-CROISÉ *est l'un des oiseaux dont les couleurs sont les plus sujettes à varier : à peine trouve-t-on, dans un grand nombre, deux individus semblables*. (Buff.) *Le* BEC-CROISÉ *se sert très-adroitement de ses mandibules crochues pour désunir les écailles des cônes du pin*. (Dumont de Ste-Cr.) || Au plur. *Des* BECS-CROISÉS.

BEC-D'ÂNE, n. m. Technol. Poignée de fer servant à ouvrir une serrure. || Burin à deux biseaux, à l'usage des serruriers. || Outil servant à terminer des mortaises ébauchées avec le ciseau. || Au plur. *Des* BECS-D'ÂNE.

BEC-D'ARGENT, n. m. Zool. Vulg. Le Tangara pourpré : *Le* BEC-D'ARGENT *est de tous les tangaras celui qui est le plus répandu dans l'île de Cayenne et à la Guyane*. (Buff.) || Au plur. *Des* BECS-D'ARGENT.

BEC-D'ASSE, n. m. Zool. Ancien nom de la Bécasse. || Au plur. *Des* BECS-D'ASSE.

BEC-DE-CANE, n. m. Chir. Instrument en forme de pincettes, servant à extraire les balles : *Le* BEC-DE-CANE *a son extrémité large, ronde, dentelée, pour mieux prendre la balle*. (Trév.)

— Technol. Petite serrure, sans clef, qu'on ouvre en tournant un bouton : *Le* BEC-DE-CANE *tournait de lui-même*. (H. de Balzac.) || Sorte de crochet à l'usage des serruriers.

— Bot. Vulg. Espèce d'aloès.

— Au plur. *Des* BECS-DE-CANE.

BEC-DE-CANON, n. m. Technol. Outil de serrurier servant à dégager le derrière des moulures. || Au plur. *Des becs-de-canon*.

BEC-DE-CIGOGNE, n. m. Botan. Vulg. Espèce de Géranium. || Au plur. *Des* BECS-DE-CIGOGNE.

BEC-DE-CIRE, n. m. Zool. Vulg. Le Sénégali rayé, parce que son bec est d'un rouge de cire d'Espagne. || Au plur. *Des* BECS-DE-CIRE.

BEC-DE-CORBEAU, n. m. Chir. Instrument dont la forme ressemble à celle du bec d'un corbeau. || Au plur. *Des* BECS-DE-CORBEAU.

BEC-DE-CORBIN, n. m. Il se dit, en général, de ce qui est recourbé et terminé en pointe.

— *Canne à bec-de-corbin* ou *en bec-à-corbin*, ou simplement *Bec-à-corbin*, canne dont la poignée est renversée.

— Chir. Instrument en forme de pincettes, qui sert à tirer des plaies les corps étrangers et nuisibles.

— Mar. *Bec-de-corbin des calfats*, outil de fer qui sert à arracher la vieille étoupe des coutures, lorsqu'on veut la changer.

— Technol. Vaisseau servant à transvaser. || Vaisseau de cuivre dont les raffineurs font usage pour verser le sirop dans les formes. || Outil d'arquebusier pour nettoyer les mortaises et sculpter des ornements dans le bois d'un fusil. || Crochet de fer qui fait partie de l'arçon des chapeliers. || Petite pièce de fer qu'on soude en saillie à la pince du cheval, pour l'obliger à marcher sur le talon.

— Jardin. Figure en crochet qui entre dans la composition des broderies d'un parterre.

— Anc. Sorte de hallebarde d'une compagnie des gardes du roi, en usage dans les grandes cérémonies : *Gentilhomme à* BEC-DE-CORBIN. *Un des cent gentilshommes* AU BEC-DE-CORBIN. (Acad.) || Il se disait même des gentilshommes qui portaient cette hallebarde. || Au plur. *Des* BECS-DE-CORBIN.

BEC-DE-CROSSE, n. m. Art milit. La partie de la crosse du fusil des fantassins, qui est en forme de bec. || Au plur. *Des* BECS-DE-CROSSE.

BEC-DE-CUILLER, n. m. Anat. Lame osseuse très-mince, qui sépare la portion de la trompe d'Eustache du canal où passe le muscle interne du marteau. || Au plur. *Des* BECS-DE-CUILLER.

BEC-DE-CYGNE, n. m. Chir. Instrument en usage autrefois pour entr'ouvrir les plaies d'où l'on voulait tirer quelque corps étranger avec le bec-de-grue. || Au pl. *Des* BECS-DE-CYGNE.

BEC-DE-FAUCON, n. m. Anc. Art milit. Espèce de hallebarde. || Au plur. *Des* BECS-DE-FAUCON.

BEC-DE-FER, n. m. Zool. Oiseau d'Afrique de l'ordre des Passereaux : il doit ce nom à la force de ses mandibules. || Au plur. *Des* BECS-DE-FER.

BEC-DE-GRUE, n. m. Bot. Vulg. Espèce de Géranium, dont la capsule ressemble au bec d'une grue.

— Chir. Instrument en forme de pincettes courbées, qui sert à extraire des esquilles d'os fracturés, des balles. || Au plur. *Des* BECS-DE-GRUE.

BEC-DE-HACHE, n. m. Zool. Vulg. L'Huîtrier ou Pie de mer. || Au plur. *Des* BECS-DE-HACHE.

BEC-DE-HÉRON, n. m. Bot. Nom d'une espèce de Géranium. || Au plur. *Des* BECS-DE-HÉRON.

BEC-DE-LÉZARD, n. m. Techn. Espèce de tire-balles, en forme de pincettes aplaties. || Au plur. *Des* BECS-DE-LÉZARD.

BEC-DE-LIÈVRE, n. m. Chir. Difformité congéniale ou accidentelle, consistant dans la division verticale de l'une des deux lèvres, et plus particulièrement de la supérieure, comme cela a lieu naturellement chez le lièvre.

— La personne même chez laquelle on remarque ce genre de difformité. || Au pl. *Des* BECS-DE-LIÈVRE.

BEC-DE-PERROQUET, n. m. Chir. Tenaille dont on se sert, dans les fractures du crâne, pour tirer les fragments d'os qui piquent ou qui pressent les membranes du cerveau.

— Zool. Vulg. Le Scare. || Espèce de Squale. || Coquille du genre Térébratule. || Au plur. *Des* BECS-DE-PERROQUET.

BEC-DE-PIGEON, n. m. Bot. Vulg. Espèce de Géranium. || Au plur. *Des* BECS-DE-PIGEON.

BEC-DE-POULE, n. m. Zool. Vulg. La Tortue caret. || Au plur. *Des* BECS-DE-POULE.

BEC-DE-VAUTOUR, n. m. Ancien instrument de chirurgie. || Au plur. *Des* BECS-DE-VAUTOUR.

BEC-D'OIE, n. m. Zool. Le Dauphin vulgaire, à cause de la conformation de son museau. || Vulg. La Tortue caret. || Au plur. *Des* BECS-D'OIE.

BEC-D'OISEAU, n. m. Zool. Vulg. L'Ornithorhynque. || Au plur. *Des* BECS-D'OISEAU.

BEC-DORÉ, n. m. Zool. Pigeon à bec et à pattes jaunes. || Au plur. *Des* BECS-DORÉS.

BEC-DUR, n. m. Zool. Vulg. Le Gros-bec commun. || Au plur. *Des* BECS-DURS.

BEC-EN-CISEAUX, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Longipennes, ainsi nommé à cause de la forme de ses mandibules : *Le* BEC-EN-CISEAUX *ne peut ni mordre de côté, ni ramasser devant soi, ni becqueter en avant, son bec étant composé de deux pièces excessivement inégales.* (Buff.) || Au plur. *Des* BECS-EN-CISEAUX.

BEC-EN-CROIX, n. m. Zool. V. BEC-CROISÉ.

BEC-EN-CUILLER, n. m. Zool. Le Savacou. || La spatule blanche.

BEC-EN-PALETTE, n. m. Zool. V. SPATULE.

BEC-EN-POINÇON, n. m. Petit oiseau de l'ordre des Passereaux, qui vit au Paraguay : il a le bec affilé, pointu, et se rapproche beaucoup des tangaras et des fauvettes. || Au plur. *Des* BECS-EN-POINÇON.

BEC-EN-SCIE, n. m. Zool. V. HARLE.

BECFIGUE, n. m. Pron. *bèk-figh.* — Vulg. Petit oiseau de l'ordre des Passereaux, qui recherche les figues ; il fait partie du genre Bec-fin : *En Provence on voit sans cesse sur les figuiers les* BECFIGUES, *becquetant les fruits les plus mûrs ; ils ne les quittent que pour chercher l'ombre, à l'abri des buissons et de la charmille touffue.* (Buff.)

— *Becfigue d'hiver,* nom vulg. de la Linotte et de l'Alouette pipit.

BEC-FIN, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres, caractérisé par un bec en alène, droit, menu. C'est à ce genre qu'appartiennent les Fauvettes, les Rossignols, les Roitelets, les Bergeronnettes, etc. : *La plupart des* BECS-FINS *ont une voix douce et très-mélodieuse.* (Dum. de Ste-Cr.) || Au plur. *Des* BECS-FINS.

BÉCHAMEL, n. f. Pron. *bé-cha-mèl.* — Art culin. Espèce de sauce blanche qui se fait avec de la crème : *Une* BÉCHAMEL *de brochet. Sauce à la* BÉCHAMEL. (Ac.)

BÊCHANT, part. prés. du v. Bêcher.

Deux frères aujourd'hui se disputaient un champ,
Dont la borne s'était déplacée en *bêchant.* (Lam.)

BÉCHARD, n. m. Agricult. Houe à deux branches larges et pointues.

BÉCHARU, n. m. Anc. Le Flamant, oiseau de passage que les anciens appelaient Phénicoptère.

BÊCHE, n. f. (*besca* ou *becca,* bass. lat. ; dér. du celt. *bec.*) Agric. Instrument de jardinage composé d'un fer tranchant, adapté à un manche de bois ; il sert à remuer à la main les terres déjà cultivées : *Labourer une planche de jardin avec la* BÊCHE. (Acad.) *Les labours se font de trois façons : avec la* BÊCHE, *avec la houe, et avec la charrue.* (Francœur.) *Le cultivateur ne saurait rien faire sans sa pioche et sa* BÊCHE. (J.-B. Say.)

— Fig. *Quand Richelieu commença à donner des coups de* BÊCHE *dans le vieux sol européen, il était surpris à chaque instant de sentir rebrousser l'outil.* (V. Hugo.)

— Zool. Insecte coléoptère, dont les larves se nourrissent des bourgeons de la vigne.

BÊCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Bêcher. *Terre bien, mal* BÊCHÉE.

BÊCHELON, n. m. Agric. Très-petite binette.

BÊCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Couper et remuer la terre avec une bêche : *Lorsque, dans de vastes plaines où les hommes* BÊCHAIENT *la terre, on vit pour la première fois apparaître la charrue, on dut éprouver un sentiment de terreur, en songeant à la quantité de main-d'œuvre que cette machine allait rendre inutile.* (Droz.)

De petits coins de terre
Que je *bêche* moi-même autour du presbytère,
Suffisent amplement pour moi, Marthe, et le chien. (Lam.)

— Prov. *J'aimerais mieux bêcher la terre,* se dit pour marquer qu'on a une grande répugnance à faire une chose ou difficile ou pénible.

BÊCHERIE, n. f. Mar. anc. Longue pièce de bois placée dans le plan de la quille, et appuyée sur les épontilles.

BÊCHET, n. m. Pron. *bé-chè.* — Zool. Nom du Brochet dans quelques parties de la France.

BÊCHETONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bêche.*) Pron. *bé-che-to-né.* — Agricult. Déchausser et rechausser les haricots, leur donner une façon légère.

BÊCHETTE, n. f. Agricult. Petite bêche.

BÉCHION, n. m. (βήξ, toux ; gr.) Bot. Nom donné au tussilage, parce que cette plante est béchique.

BÉCHIQUE, adj. (βήξ, toux ; gr.) Pron. *bé-chik.* — Méd. Que l'on emploie contre la toux. || Substantiv. *Des* BÉCHIQUES *adoucissants.*

— *Fleurs béchiques,* la mauve, la guimauve, l'immortelle, le pas-d'âne, le coquelicot. || *Fruits béchiques,* les dattes, les jujubes, les figues sèches, les raisins secs.

— Substantiv. *Le capillaire est un très-bon* BÉCHIQUE. (Acad.)

BÊCHOIR, n. m. (*bêche.*) Pron. *bé-choar.* — Agricult. Houe carrée à large fer.

BÊCHON, n. m. (*bêche.*) Agricult. Houe qui sert à biner à la main.

BÊCHOT, n. m. (*bêche.*) Pron. *bé-chô.* — Agricult. Sorte de petite bêche.

— Zool. Nom vulgaire du Bécasseau et de la Bécassine.

BÊCHOTTAGE, n. m. (*bêchot.*) Pron. *bé-cho-taj.* — Agricult. Action de remuer la surface de la terre avec un bêchot.

BÊCHOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bêchot.*) Agricult. Donner de petits labours avec le bêchot.

BEC-JAUNE, n. m. Jeune oiseau qui a la partie membraneuse du bec encore jaune.

— Prov. et fig. *Montrer à quelqu'un son bec-jaune ; lui faire payer son bec-jaune.* || V. BÉJAUNE.

BEC-MOUCHE, n. m. Zool. V. HIÉROMYE.

BÉCOT, n. m. Zool. Vulg. La petite bécassine.

BEC-OUVERT, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Cultrirostres ; il se rapproche beaucoup des cigognes : *Le* BEC-OUVERT *a les pieds et les jambes du héron. Les pennes de ses ailes sont noires ; tout le reste du plumage est d'un gris clair.* (Buff.) || Au plur. *Des* BECS-OUVERTS.

BEC-PLAT, n. m. Zool. Vulg. Le Canard souchet. || Au plur. *Des* BECS-PLATS.

BEC-POINTU, n. m. Zool. Nom vulgaire de la Raie blanche. || Au plur. *Des* BECS-POINTUS.

BECQUÉ, ÉE, adj. (*bec.*) Pron. *bé-ké.* — Blas. Qui a le bec d'un autre émail que le reste du corps.

BECQUEBO ou **BECQUEBOIS** ; n. m. Zool. Nom vulgaire du Pivert.

BECQUÉE ou **BÉQUÉE**, n. f. (*bec.*) Pron. *bé-ké.* — La quantité de nourriture qu'un oiseau peut prendre avec le bec pour la donner à ses petits : *De temps à autre elle lui prenait de la bouche un morceau et le mangeait, comme petits oiseaux prennent la* BECQUÉE *du bec de leur mère.* (P.-L. Cour.) *Après avoir donné la* BECQUÉE *à ses petits pendant quelques jours, l'alouette les instruit à chercher eux-mêmes leur nourriture.* (Ch. Dumont.)

BECQUEFLEUR, n. m. Zool. V. COLIBRI.

BECQUER, n. m. Zool. Vulg. le Saumon.

BECQUEROLLE, n. f. Zool. Vulg. La petite Bécassine.

BECQUETANT, part. prés. du v. Becqueter :

Il les traîne après soi comme des tourterelles
Becquetant ses habits, sautant, battant des ailes. (C. Del.)

BECQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Becqueter : *Il n'y a que les fruits mûrs qui soient* BECQUETÉS *par les oiseaux.*

BECQUETER ou **BÉQUETER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*bec.*) Pron. *bèk-té.* — (Ce verbe change l'*e* du radical *becquet* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent* ; il conserve l'*e* muet devant les finales *erai, erais,* etc. On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *je becquet'rai, je becquet'rais.*) — Donner des coups de bec : *On voit les oiseaux-mouches poursuivre avec furie des oiseaux vingt fois plus gros qu'eux, s'attacher à leur corps, et, se laissant emporter par leur vol, les* BECQUETER *à coups redoublés jusqu'à ce qu'ils aient assouvi leur petite colère.* (Buff.) *Quand le coq a découvert quelques graines en quelque endroit, il en avertit les poules, et ne prend sa part de cette nourriture que lorsqu'il les voit toutes occupées à* BECQUETER. (Cuv.)

...Les pigeons revenaient d'un coup d'aile
Becqueter son épaule et planer autour d'elle. (Lamart.)

— Popul. Manger : *Becqueter un morceau de pain.*

— V. intr. ou neut. Fauconn. Prendre la becquée.

= **Se becqueter**, v. pr. Se battre à coups de bec. || Se caresser avec le bec : *Deux pigeons qui* SE BECQUETENT. (Acad.)

— Fig. *Je ne suis pas poëte, et je n'ai point l'esprit assez galant pour faire* SE BECQUETER *deux rimes au bout d'une idée.* (V. Hugo.)

BECQUETEUR, n. m. Pron. *bèk-teur.* — Zool. Vulg. La petite Hirondelle de mer.

BECQUILLON, n. m. (*bec.*) Pron. *bè-ki-ion.* — Fauconn. Le bec des oiseaux de proie lorsqu'ils sont encore jeunes : *Ce fauconneau n'a que le* BECQUILLON.

— Botan. Pétale qui remplace le pistil dans une anémone double.

BEC-ROND, n. m. Zool. Espèce de Bouvreuil d'Amérique, dont le bec est arrondi : *Les* BECS-RONDS *se nourrissent de fruits, de graines, et font entendre un cri assez semblable à celui du moineau.* (Buffon.)

BEC-SCIE, n. m. Zool. V. BEC-CROCHE.

BEC-TRANCHANT, n. m. Zool. Vulg. le Pingouin commun. Au pl. *Des* BECS-TRANCHANTS.

BÉCUANT, n. m. Minér. Délit en pente, dans une ardoisière.

BÉCUL, n. m. Pron. *bé-ku.* — Minér. Pièce de l'échafaud, dans une ardoisière.

BÉCUNE, n. f. Zool. Poisson de mer du genre Sphyrène, il a la forme et la voracité du brochet : *La* BÉCUNE *est remarquable par la grandeur des dents dont sa gueule est armée.* (Valenciennes.)

BEDAINE, n. f. (*bedon.*) Pron. *be-dènn.* — Fam. et bas, Panse, gros ventre : *Remplir sa* BEDAINE. *Une grosse* BEDAINE. (Acad.)

Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la *bedaine,*
Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras ? (Mol.)

— Anc. Art milit. Boulet de pierre qu'on lançait avec une catapulte.

BÉDANE, n. m. Technol. V. BEC-D'ÂNE.

BEDEAU, n. m. (*pedellus,* qui sert à pied ; bass. lat.) Pron. *be-dô.* — Bas officier d'une église, qui porte la verge ou la masse ; ses fonctions consistent surtout à marcher devant les ecclésiastiques et les quêteurs, pour leur faire faire place : *Le* BEDEAU *marche en tête des processions.* (Acad.) *L'église retentissait du bruit que faisaient les carrosses, les* BEDEAUX, *les suisses.* (H. de Balzac.)

— Anc., dans les universités, Officier subalterne chargé de fonctions à peu près semblables à celles des bedeaux d'église : *Le premier* BEDEAU *de l'Université.* (Acad.) || Aujourd'hui on dit *Appariteur.*

— Officier de justice qui remplissait autrefois des fonctions analogues à celles des huissiers.

BEDEAU, EAUDE, adj. Zool. Il se dit de quelques insectes dont le corps est de deux couleurs bien tranchées : *Scarabée* BEDEAU. *Cigale* BEDEAUDE. (D.)

BÉDÉGAR, n. m. Pron. *béd-gar.* — Botan. Espèce de tumeur ou de gale chevelue produite sur les églantiers, ou rosiers sauvages, par la piqûre d'un insecte : *Le* BÉDÉGAR *était autrefois d'un grand usage en médecine.* (Acad.)

BÉDELIN, n. m. Pron. *béd-lain.* — Comm. Coton du Levant.

BEDILLE, n. f. Pron. *be-di-ie.* — Bot. Un des noms du Liseron des champs.

BEDON, n. m. Anc. Tambour. || Aujourd'hui on ne l'emploie que dans cette location fam. et fig. *Un gros bedon,* un homme gros et gras : *C'est un gros* BEDON.

BEDOUILLE, n. f. Zool. Vulg. La Farlouse.

BÉDOUIN, n. m. (*bedoui,* habitant du désert ; arab.) Pron. *bé-douain.* — Nom donné aux Arabes qui vivent dans les déserts de l'Arabie, de l'Égypte, de la Syrie, de la Barbarie, et particulièrement à ceux qui exercent le brigandage : *Ils furent surpris, attaqués par des* BÉDOUINS. (Acad.) *Semblables aux* BÉDOUINS *modernes, la plupart des anciens Arabes, et les Hébreux eux-mêmes, menaient une vie errante.* (Malte-Brun.)

— Le *bédouin*, l'arabe vulgaire parlé par les Bédouins.

— Adjectiv. *Les Arabes* BÉDOUINS. (Acad.)

BÉE, adj. f. (*beer.*) Pron. *bé.* — Il ne s'emploie que dans *Gueule bée*, locution usitée en parlant des tonneaux vides, ouverts par un de leurs fonds : *Des tonneaux, des futailles à* GUEULE BÉE. (Acad.)

BEEBOCK, n. m. Pron. *bé-bok.* — Espèce d'antilope : *Le* BEEBOCK *ou chèvre pâle ressemble presque en tout au Steenbock, à l'exception de la couleur du poil qui est beaucoup plus pâle, ce qui lui a fait donner ce nom.* (Buff.)

BEEFSTEAK, n. m. V. BIFTECK.

BÉELZEBUT, n. m. (*baal zébub*, le dieu des mouches; hébr.) Pron. *bé-él-zé-butt.* — Idole des Philistins.

— Le prince des démons, chez les Hebreux.

BÉENEL, n. m. Bot. Petit arbre des Indes, qu'on rattache à la famille des Euphorbéacées : *La racine du* BÉENEL, *cuite dans l'huile de sésame, est employée en liniment pour les douleurs de tête.* (De Juss.)

BÉER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. *Je bée, tu bées, il bée, nous béons, vous béez, ils béent ; je béais, nous béions ; je béai, nous béâmes ; je béerai, nous béerons ; je béerais, nous béerions ; bée, béons, béez ; que je bée, que nous béions ; que je béasse, que nous béassions ; béant ; béé.* La plupart des formes de ce verbe sont inusitées. — Tenir longtemps la bouche ouverte, en regardant quelque chose avec curiosité : *Je voulus aller dans la rue pour* BÉER *comme les autres.* (M^me^ de Sév.) *Je m'amusais à* BÉER *aux lointains bleuâtres, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils.* (Châteaubr.)

— Fig. Désirer une chose avec ardeur : *Qui ne* BÉE *point après la faveur des princes ?* (Mont.)

BEESHA, n. m. Pron. *bé-é-cha.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées ; il se rapproche du bambou par sa beauté et sa grandeur.

BEFFROI, n. m. (*belfredus*, bass. lat., de *bell*, cloche, *freid*, paix; sax.) Pron. *bè-froa.* — Tour couverte de peaux humides, qui servait à approcher des murailles d'une ville pour les saper à couvert.

— Anc. Machine de guerre en forme de haute tour, au sommet de laquelle des soldats étaient placés en observation pour avertir de l'approche de l'ennemi, et empêcher une attaque imprévue. Bientôt on y plaça des cloches pour que le signal fût entendu de plus loin.

— Aujourd'hui, Tour ou clocher d'où l'on fait le guet, et où est placée une cloche pour donner l'alarme : *On a sonné la cloche du* BEFFROI. (Acad.)

... Du *beffroi* qui résonne
L'airain pieux s'est agité. (C. Del.)

L'hôtel de ville de Lausanne a son BEFFROI *et ses gargouilles de fer brodé, découpé et peint.* (V. H.)

— Il se dit aussi de la cloche qui est dans le beffroi : *Sonner le* BEFFROI ; le BEFFROI *sonne.* (Acad.)

Attendons pour frapper le signal du *beffroi.* (C. Del.)
Le champion armé de la vieille Angleterre,
Aux salves des canons, au branle du *beffroi*,
Doit défier le monde... (V. Hug.)

— L'assemblage de charpente qu'on pose dans la tour pour y suspendre les cloches : *On a l'attention que le* BEFFROI *soit isolé de la tour dans toute sa hauteur, et de ne lui donner que la hauteur convenable pour le jeu des cloches, parce que plus il est haut et plus il fatigue la tour.* (Mill.)

— Par extens. Assemblage de pièces de charpente destiné à soutenir des poids considérables, tels qu'une machine à vapeur, un meulage de moulin, etc.

— Mus. V. TAM-TAM.

BÉFROY, n. m. Zool. Oiseau du genre des Grives : *Ce qui distingue le* BÉFROY, *c'est le son singulier qu'il fait entendre le matin et le soir ; il est semblable à celui d'une cloche qui donne l'alarme.* (Buff.)

BÉGAIEMENT ou **BÉGAYEMENT**, n. m. Pron. *bé-ghè-man.* — Action de bégayer : *Le* BÉGAIEMENT *provient d'un trouble habituel, originel ou accidentel.*

— Pathol. Vice de prononciation consistant dans la pénible articulation de certaines lettres et de certaines syllabes que l'on répète avec vitesse, après avoir fait un effort pour les prononcer.

— Par anal. Les tentatives d'un enfant fort jeune qui cherche à exprimer ses pensées par la parole : *Aucune oreille n'avait été réjouie du bruit si doux de ses premiers* BÉGAIEMENTS. (Ch. Nod.)

BEGARDS, n. m. plur. Pron. *bé-gar.* — Hérétiques du treizième siècle, qui furent condamnés par le pape Clément V : *Les princes en voulaient moins aux Juifs, quand ils pouvaient donner de l'argent, qu'aux hérétiques qui se nommaient* BEGARDS *ou turlupins.* (Bar.)

— V. BEGGHARS.

BÉGAYANT, part. prés. du v. Bégayer.

BÉGAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Bégayer.

A ces mots *bégayés* que la fureur inspire,
Il referme les yeux, penche la tête, expire. (Regn.)

BÉGAYEMENT, n. m. V. BÉGAIEMENT.

BÉGAYER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *bé-ghè-ié.* — *Je bégaye, tu bégayes, il bégaye ou bégaie, nous bégayons, vous bégayez, ils bégayent ou bégaient ; je bégayais, nous bégayions ; je bégayai, nous bégayâmes ; je bégayerai ou bégaierai, nous bégayerons ; je bégayerais ou bégaierais, nous bégayerions ; bégaye, bégayons ; que je bégaye, que nous bégayions ; que je bégayasse, que nous bégayassions ; bégayant ; bégayé, bégayée.* — Articuler mal les mots, les prononcer en hésitant, et en répétant la même syllabe avant de prononcer celle qui suit : *Racan* BÉGAYE, *et n'a jamais pu prononcer son nom.* (Tallemant.) *On* BÉGAYE *quelquefois par embarras, par timidité.* (Acad.)

Il *bégaye* en parlant ; il est sombre, distrait. (Dest.)

— *Il ne fait que bégayer, il commence à bégayer*, se dit d'un enfant qui commence à parler : *Les enfants commencent à* BÉGAYER *à douze ou quinze mois.* (Buff.)

— Fig. *À peine commence-t-on à* BÉGAYER, *que l'on décide déjà de la plus importante affaire de la vie.* (Mass.) *Au seizième siècle, la France militaire parlait haut en Europe ; mais la France littéraire* BÉGAYAIT *encore.* (V. Hug.)

— Fig. Parler d'une manière vague des choses sur lesquelles on n'a que des notions confuses : *Les philosophes ne font que* BÉGAYER *quand ils veulent parler de ce qui est inaccessible à la raison humaine.* (Acad.)

= **Bégayer**, v. tr. ou act. Articuler, prononcer avec peine : *Cet enfant commence à* BÉGAYER *quelques mots. Cet écolier a* BÉGAYÉ *sa leçon.* (Acad.) *Elle* BÉGAYA *quelques mots pour sa défense.* (G. Sand.)

Tout charme en un enfant dont la langue sans fard,
A peine du filet encor débarrassée,
Sait d'un air innocent *bégayer* sa pensée. (Boil.)

— Fig. *On nous a accusés de* BÉGAYER *les sons d'un idiome qui nous est étranger, lorsque nous parlons de liberté.* (Dupanl.)

Apollon présidait au jour qui m'a vu naître ;
Au sortir du berceau, j'*ai bégayé* des vers. (Volt.)

— Man. Il se dit du cheval qui secoue sa tête de bas en haut : *Ce cheval* BÉGAYE.

SYN. V. BALBUTIER.

BEGGHARS, n. pl. des 2 g. Anc. Religieux et religieuses de l'ordre de Saint-François. Ils formaient une congrégation qui avait choisi pour patronne *Begghe*, fille de Pepin dit le Vieux. || On les désignait aussi sous les noms de *Bogards* et *Béguins.*

BEGMA, n. m. (βήσσειν, tousser; gr.) Pron. *bègh-ma.* — Méd. Crachat.

BÉGONE, n. f. Pron. *bé-gonn.* — Botan. Genre de plantes, type de la famille des Bégoniacées ; elles croissent dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique.

BÉGONIACÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à une bégone.

— N. f. pl. *Les Bégoniacées*, famille de plantes à fleurs monoïques, qui a quelque rapport avec les Chénopodiées.

BÉGU, UË, adj. Il se dit d'un cheval qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge : *Les dents des chevaux* BÉGUS *sont plus dures que celles des autres chevaux. Les juments sont plus souvent* BÉGUËS *que les chevaux.*

BÈGUE, adj. des 2 g. Pron. *bè-gh.* — Qui bégaye. Il ne se dit que de ceux qui ne peuvent parler sans bégayer : *Un homme* BÈGUE ; *elle est* BÈGUE. (Acad.) *Il avait deux fils qu'il me présenta : l'aîné était* BÈGUE, *et le cadet bossu.* (Le Sage.)

— Substantiv. *C'est un* BÈGUE, *une* BÈGUE. (Acad.) *Je ne connais pas de gens qui aiment plus à parler que les* BÈGUES. (Did.)

BÉGUETTES, n. f. pl. Pron. *bé-ghètt.* — Technol. Petites pinces de serrurier.

BÉGUEULE, n. f. Pron. *bé-gheul.* — Femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. Ce terme est familier et injurieux : *Ne plaisantez pas avec cette femme, c'est une* BÉGUEULE. (Acad.) *Parlez donc ; hé ! madame la* BÉGUEULE, *c'est bien faire la renchérie !* (Piron.) *Ce sont des* BÉGUEULES *rassasiées qui ne savent plus ce qu'elles veulent, ni ce qu'elles doivent aimer ou rejeter.* (Beaum.)

...... Il est force *bégueules*,
Au teint ridé, qui pensent qu'elles seules,
Avec du fard et quelques fausses dents,
Fixent l'amour, les plaisirs et le temps. (Volt.)

— *Faire la bégueule*, se donner l'air, le ton d'une prude ; affecter ridiculement la modestie et la vertu.

— Adj. *Cette femme est bien* BÉGUEULE. (Acad.)

Passez votre chemin, moine, et laissez-moi seule.
— Bon, si tu pleures tant, tu deviendras *bégueule.*
(A. de Muss.)

BÉGUEULERIE, n. f. Pron. *bé-gheul-ri.* — Fam. Le caractère, le ton, les manières d'une bégueule : *On ne peut supporter sa* BÉGUEULERIE. *C'est un trait de* BÉGUEULERIE *des plus ridicules.* (Acad.)

BÉGUIL, n. m. Pron. *bé-ghil.* Bot. Fruit du Sénégal, de la grosseur d'une pomme ordinaire, et de la couleur et du goût de la fraise : *L'arbre qui produit le* BÉGUIL *croît sur les côtes occidentales de l'Afrique ; c'est peut-être une espèce d'arbousier.* (Jussieu.)

BEGUIN, n. m. Pron. *bé-gain.* — Coiffe d'enfant, qui s'attache sous le menton avec une petite bride : *Le* BÉGUIN *est la coiffure que l'on met aux enfants nouveau-nés.* (Diderot.)

Sans collet, sans béguin, et sans autre affiquet. (Regnier.)

— Fig. et pop. *Je lui ai bien lavé son béguin*, je l'ai bien grondé, je l'ai vertement réprimandé.

BÉGUINAGE, n. m. Pron. *bé-ghi-naj.* — Maison, couvent de béguines : *Tout le commun peuple travaille à faire des dentelles qu'on appelle malines, et le* BÉGUINAGE *le plus grand et le plus considérable de tous ceux de Flandre n'est entretenu que par ce travail.* (Regnard.)

— Fam. et par mépris. Dévotion puérile et affectée : *Elle donne dans le* BÉGUINAGE. (Acad.)

BÉGUINE, n. f. Pron. *bé-ghinn.* — Nom de certaines religieuses des Pays-Bas catholiques : *Les* BÉGUINES *sont des filles ou femmes dévotes qui se retirent dans le béguinage autant de temps qu'elles veulent ; elles y ont chacune une petite maison séparée, où elles sont visitées de leurs parents.* (Regnard.)

— Fam. et par mépris. Dévote superstitieuse et minutieuse.

BÉGUINER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Faire le dévot, la dévote.

BÉHEN, n. m. Pron. *bé-hè-ne.* — Nom de deux racines médicinales qu'on apportait autrefois d'Orient : *Le* BÉHEN *blanc ; le* BÉHEN *rouge.* || Ces deux racines ne se trouvent plus dans le commerce.

BÉHÈNE, n. f. Pron. *bé-èn.* — Agric. Corde avec laquelle on attache les vaches dans l'étable.

BEHORS, n. m. Zool. Un des noms du Butor.

BEIGE, adj. des 2 g. Pron. *bèj.* — Il se dit de la laine qui a sa couleur naturelle : *Laine* BEIGE. (Acad.)

— *Serge beige*, ou substantiv. *Beige*, serge faite avec cette sorte de laine, et qui n'a pas été teinte.

— Dans le même sens, *Drap beige.*

BEIGNET, n. m. Pron. *bè-gniè.* — Espèce de pâte frite à la poêle, et qui enveloppe ordinairement une tranche de fruit : *Un* BEIGNET *de pommes. Un* BEIGNET *d'abricots. Un* BEIGNET *soufflé.* (Acad.) *On distribua aux prisonniers des* BEIGNETS *cuits au soleil et des œufs durcis.* (Michaud.)

BEIRAM, n. m. V. BAIRAM.

BEJARIE ou **BÉJARE**, n. f. (*Béjar*, botaniste esp.) Pron. *bé-jar, ja-ri.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Éricacées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique.

BÉJAUNE, n. m. (*bec, jaune.*) Pron. *bé-jonn.* — Fauconn. Oiseau jaune et niais, qui a encore le bec jaune et ne sait pas chasser.

— Fig. Jeune homme sot et niais : *C'est un vrai* BÉJAUNE.

— Fig. et fam. *Montrer à quelqu'un son béjaune*, lui montrer, lui prouver qu'il est un maladroit, un sot, un ignorant : *Ces rodomonts d'Espagnols ont trouvé à qui parler, et nous leur* AVONS MONTRÉ LEUR BÉJAUNE. (Campistron.) *C'est fort bien fait d'apprendre à vivre aux gens, et de* LEUR MONTRER LEUR BÉJAUNE. (Mol.) *Je vais me hâter de les désabuser, et* LEUR FAIRE VOIR LEURS BÉJAUNES. (Piron.)

— *Faire payer à quelqu'un son béjaune* ; lui faire payer sa bienvenue.

— Dans ces deux locutions, on écrit aussi *Bec jaune*, mais on prononce toujours *Béjaune.*

BEL, adj. m. V. BEAU.

BÉLANDRE, n. f. (*by*, auprès, *land*, terre ; angl.) Mar. Bâtiment de transport, à fond plat, dont la voilure ressemble tantôt à celle du senau, tantôt à celle du heu ; on s'en sert surtout sur les rivières, sur les canaux et dans les rades : *Les* BÉLANDRES *d'une certaine grandeur sont mâtées en bricks ; les petits ont la mâture des sloops.* (A. Jal.)

BÊLANT, part. prés. du v. Bêler.

BÊLANT, ANTE, adj. Pron. *bé-lan, lantt.* — Qui bêle :

Sur l'animal *bêlant* aussitôt il s'abat. (La Font.)

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant*, il ne faut pas que le bœuf et surtout le mouton qu'on met rôtir soient trop cuits.

BELCHITE, n. f. Comm. Sorte de laine d'Espagne.

BÈLE, n. m. (βέλος, trait; gr.) Pron. *bèl*. — Sorte de javelot en usage au moyen âge.

BÉLÉE, n. f. Pron. *bé-lé*. — Pêche. Corde listée qui porte les hameçons entre deux eaux.

BÉLELAC, n. m. Comm. Taffetas du Bengale.

BÊLEMENT, n. m. (*bêler*.) Pron. *bêl-man*. — Le cri des moutons, des chèvres, des agneaux et des brebis : *La brebis et son agneau se reconnaissent l'un l'autre à leur* BÊLEMENT. (Acad.) *La brebis se laisse enlever son agneau sans le défendre, et sans marquer sa douleur par un cri différent du* BÊLEMENT *ordinaire*. (Buff.) *J'entendis, avec le chant du coq, le* BÊLEMENT *de la chèvre et de nos moutons*. (Lamart.)

BÉLEMNITE, n. f. (βελεμνίτης, pierre en forme de flèche; gr.) Pron. *bé-lèm-nitt*. — Zool. Genre de coquilles fossiles qui appartiennent à la classe des Céphalopodes, et qui sont de forme conique, droite et allongée : *On trouve dans les argiles une infinité de* BÉLEMNITES, *de pierres lenticulaires, de cornes d'Ammon*. (Buff.) *Les analogues vivants des* BÉLEMNITES *sont absolument inconnus, et l'espèce paraît en être détruite ; peut-être existe-t-elle encore dans les profondeurs de la haute mer*. (Duvernoy.)

BÉLÉNOÏDE, adj. des 2 g. (βέλος, flèche, εἶδος, forme; gr.) Qui a la forme d'une flèche. || Anat. *Apophyse* BÉLÉNOÏDE, l'apophyse styloïde de l'os temporel et du cubitus.

BÊLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*balare*, lat.; m. sign.) En parl. des chèvres, des moutons, des agneaux, etc., Faire entendre le cri qui leur est naturel : *Les agneaux* BÊLENT. (Acad.) *Dès que le troupeau s'approcha de la maison, il se mit à* BÊLER, *suivant sa coutume*. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *La brebis bêle toujours de même*, on ne change point sa nature. || Pop. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, quand on cause trop à table, on perd le temps de manger.

BELETTE, n. f. (*melis*, blaireau; lat.) Pron. *be-lètt*. — Zool. Petit quadrupède sauvage très-vorace, qui appartient à l'ordre des Carnassiers digitigrades. Ayant le museau pointu, les pattes courtes, la forme allongée, l'épine dorsale très-flexible, la belette s'insinue dans des trous fort étroits, et fait de grands ravages dans les basses-cours : *La* BELETTE *est une espèce de martre*. (Acad.) *La* BELETTE *ne marche jamais d'un pas égal; elle ne va qu'en bondissant, par petits sauts inégaux et précipités*. (Buff.) *La belette est naturellement sauvage et carnassière; la chair toute crue est l'aliment qu'elle préfère : elle exhale une odeur forte, surtout lorsqu'elle est irritée*. (Lacépèd.)

Damoiselle *belette*, au corps long et fluet,
Entra dans un grenier par un trou fort étroit. (La Font.)

— Espèce de poisson du genre Blennie.

BÉLIAL, n. m. Pron. *bé-lial*. — Écrit. sainte. Le démon, l'esprit malin. || *Les enfants de Bélial*, les infidèles, les impies.

BÉLIC ou **BÉLIF**, n. m. Anc. Blas. Gueules ou couleur rouge.

BÉLIER, n. m. (*balare*, bêler; lat.) Pron. *bé-lié*. — Zool. Le mâle de la brebis; quadrupède à cornes de l'ordre des Ruminants; quand il est jeune, on le nomme *agneau*. *Le* BÉLIER *n'a que de faibles armes; son courage n'est qu'une pétulance inutile pour lui-même, incommode pour les autres, et qu'on détruit par la castration*. (Buff.) *Le* BÉLIER, *qui vit douze ou quatorze ans, n'est bon que jusqu'à huit pour la propagation*. (Id.)

— Art milit. Machine de guerre composée d'une longue poutre armée d'une tête d'airain, et servant à battre en brèche les murailles d'une place assiégée. *Approcher le* BÉLIER. *Faire jouer le* BÉLIER. (Acad.) *On fit agir le* BÉLIER, *on ébranla les murs, on fit tomber les tours*. (Carnot.) *Une forte tour devint le point d'attaque des Sarrasins : ébranlée par les coups de* BÉLIER, *elle s'écroula*. (Aug. Thierry.) *Je m'assis dans l'enceinte d'un mur jadis ébranlé sous les coups du* BÉLIER. (Châteaubr.)

— Mécan. *Bélier hydraulique*, machine inventée par Montgolfier pour élever l'eau d'une rivière au moyen de la force même du courant.

— Astron. Constellation boréale et zodiacale qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec l'équinoxe du printemps. Ce nom est resté à celui des douze signes du zodiaque où le soleil entre au mois de mars : *Roger Bacon assure que la tête de l'homme est soumise aux influences du* BÉLIER, *son cou à celui du Taureau, et ses bras au pouvoir des Gémeaux*. (Volt.)

— Poétiq. Le printemps, parce qu'au commencement de cette saison le soleil entre dans le signe du Bélier.

Mais on ne la voit point (*la fourmi*)...
Affronter en plein champ les fureurs de janvier,
Ou demeurer oisive au retour du *Belier*. (Boil.)

BÉLIÈRE, n. f. Pron. *bé-lièr*. — Technol. Anneau qui est au dedans d'une cloche, et qui supporte le battant.

— Anneau qui s'ajuste au bout de la queue d'une boîte de montre.

— Petit anneau auquel on suspend une pendeloque, un pendant d'oreille.

— Bracelet ou chape de fourreau de sabre.

— Adjectif. *Tortue bélière*, ancienne machine de guerre : *Le système complet de mines, de tranchées, de tours mouvantes, d'hélépoles, de* TORTUES BÉLIÈRES, *etc., existait chez les Hébreux sept cents ans au moins avant la mort de J.-C.* (Dureau de la Malle.)

BÉLIÈVRE, n. f. Technol. Sorte d'argile plastique qu'on emploie particulièrement à la fabrication de la poterie.

BÉLINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *bé-li-né*. — Art vétér. En parl. du bélier et de la brebis, S'accoupler.

BÉLÎTRE, n. m. (*balatro*, vaurien; lat.) Coquin, gueux, homme de néant, etc.

Viens çà, *bélître*; parle : oserais-tu nier
Ce que son mauvais cœur tâche en vain d'oublier? (Reg.)

J'étais profondément pensif depuis plus d'une grosse heure, lorsqu'un BÉLÎTRE *est venu me déranger*. (V. H.)

— Hist. relig. Nom que l'on donnait anciennement aux membres des quatre ordres mendiants.

BELLA-DONA, n. f. V. BELLADONE, m. sign.

BELLADONE, n. f. (*bella*, belle, *donna*, dame; ital., parce que son eau distillée fournit, dit-on, un fard propre à entretenir la blancheur de la peau.) Pron. *bèl-la-donn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, composé d'herbes vénéneuses dans toutes leurs parties; ses fruits ressemblent aux guignes, et sont d'autant plus dangereux qu'ils séduisent par leur saveur douceâtre et sucrée : *Les* BELLADONES *portent des baies qui sont presque toutes des poisons narcotiques*. (Poir.) *Une des maladies contre lesquelles on emploie aujourd'hui la racine et les feuilles de la* BELLADONE, *est la coqueluche ou toux convulsive des enfants*. (Richard.)

— Espèce d'amaryllis à fleurs roses, qu'on cultive dans les jardins.

BELLADONINE, n. f. Substance alcaline cristallisable, qu'on a retirée des feuilles et des tiges de la *belladone*.

BELLÂTRE, n. des 2 g. Pron. *bé-lâtr*. — Celui, celle qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur. *Il montrait un grand aplomb sur un petit esprit, et, à ce qu'il me parut, quelques prétentions de* BELLÂTRE. (V. Hugo.) *Son fils était un* BELLÂTRE *de vingt-deux ans, long et fluet, ayant les manières d'un Anglais*. (H. de Balzac.) || Adjectiv. *Une femme, un jeune homme* BELLÂTRE.

BELLE-A-VOIR, n. f. Botan. V. BELVÉDÈRE, m. sign.

BELLE-CHEVREUSE, n. f. Horticult. Variété de pêche. || Au plur. *Des* BELLES-CHEVREUSES.

BELLE-DAME, n. f. Bot. Vulg. La Belladone et l'Arroche commune, appelée aussi, mais plus rarement, Bonne-Dame.

— Papillon du chardon. || Au plur. *Des* BELLES-DAMES.

BELLE-DE-JOUR, n. f. Pron. *bèl-de-jour*. Bot. Vulg. Espèce de liseron dont les fleurs ne s'épanouissent que pendant le jour. || Au plur. *Des* BELLES-DE-JOUR.

BELLE-DE-NUIT, n. f. Pron. *bèl-de-nui*. — Bot. Vulg. Le nyctage faux jalap, plante originaire du Pérou, et dont les fleurs, semblables à celles du liseron, ne s'épanouissent guère qu'après le coucher du soleil : *On a cru longtemps que c'était la racine de la* BELLE-DE-NUIT *qui fournissait le jalap; mais on sait maintenant que ce médicament purgatif provient d'une espèce de liseron*. (Richard.)

— Zool. Vulg. La Rousserolle, ou Rossignol de rivière. || Au plur. *Des* BELLES-DE-NUIT.

BELLE-DE-ONZE-HEURES, n. f. Bot. Plante de la famille des Liliacées. || Au pl. *Des* BELLES-DE-ONZE-HEURES.

BELLE-D'UN-JOUR, n. f. Pron. *bèl-d'un-jour*. — Bot. Vulg. L'hémérocalle, plante cultivée dans les jardins à cause de ses belles fleurs jaunes, qui se fanent promptement. || Au plur. *Des* BELLES-D'UN-JOUR.

BELLE-ET-BONNE, n. f. Pron. *bèl-é-bonn*. — Variété de poire. || Au plur. *Des* BELLES-ET-BONNES.

BELLE-FACE, n. f. Pron. *bèl-fass*. — Man. Il se dit d'un cheval qui a les poils du chanfrein d'une couleur blanche. || Au pluriel. *Des* BELLES-FACES.

BELLE-FEUILLE, n. f. Bot. Vulg. La Phyllise.

BELLE-FILLE, n. f. Pron. *bèl-fi-y*. — Terme relatif, servant à exprimer le degré de proximité qui existe entre la fille née d'un premier mariage, et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père : *C'est votre* BELLE-FILLE, *vous avez épousé son père*. (Acad.)

— Il se dit aussi d'une bru, d'une femme, par rapport au père ou à la mère de son mari. *C'est ma* BELLE-FILLE, *elle a épousé mon fils*. (Acad.) || Au plur. *Des* BELLES-FILLES.

BELLE-FLEUR, n. f. Horticult. Variété de pomme. || Au plur. *Des* BELLES-FLEURS.

BELLEGARDE, n. f. Horticult. Espèce de pêche.

— Variété de laitue pommée.

BELLEMENT, adv. bel, *belle-ment*. Pron. *bèl-man*. — Doucement, avec modération. On ne l'emploie guère que pour avertir quelqu'un d'être plus modéré. BELLEMENT, *vous vous emportez, vous vous oubliez*. (Acad.) || Fam. et peu usité.

— Chass. Terme dont on se sert quelquefois pour avertir les chiens de chasser plus sagement.

BELLE-MÈRE, n. f. Pron. *bèl-mèr*. — Terme relatif, qui sert à exprimer le degré de proximité qui existe entre un mari et la mère de sa femme, ou entre une femme et la mère de son mari, ou entre des enfants et la seconde femme de leur père : *Démétrius était en Pologne auprès de sa* BELLE-MÈRE *la femme du palatin de Sandomir, prêt à reparaître à la tête d'une nombreuse armée*. (Mérimée.) || Au plur. *Des* BELLES-MÈRES.

BELLÈQUE, n. f. Zool. Vulg. La grande foulque.

BELLÉROPHON, Nom propre d'un héros de la Fable, que Prœtus, roi d'Argos, envoya auprès d'Iobate, roi de Lycie, avec une lettre dans laquelle il recommandait à celui-ci de faire périr le porteur. || De là l'expression proverbiale, *Lettre de Bellérophon*, lettre écrite pour nuire à celui qu'on charge de la remettre.

BELLE-SŒUR, n. f. Pron. *bèl-ceur*. — Nom d'alliance qui se donne par un mari à la sœur de sa femme, ou par une femme à la sœur de son mari, ou par un frère ou une sœur à la femme de son frère, ou à deux femmes qui ont épousé les deux frères : *C'est la sœur de ma femme, et par conséquent ma* BELLE-SŒUR. (Acad.)

BELLEVALIE, n. f. Botan. (*Belleval*, botaniste.) Pron. *bèl-va-li*. — Genre de plantes de la famille des Liliacées, qui se rapproche beaucoup de la jacinthe.

BELLICANT, n. m. Pron. *bèl-li-kan*. — Zool. Poisson du genre des Trigles, qu'on trouve sur les côtes de France.

BELLIDÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à la bellis ou pâquerette.

= **Bellidées**, n. f. plur. Groupe de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, qui a pour type le genre Bellis.

BELLIE, n. f., et **BELLIUM**, n. m. (*bellis*, pâquerette; lat.) Pron. *bèl-li*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, composé de deux espèces qui habitent les lieux humides de l'Europe méridionale et qui ont le port des pâquerettes.

BELLIGÉRANT, ANTE, adj. (*bellum*, guerre, *gerere*, faire; lat.) Pron. *bèl-li-gé-ran, rantt*. — Il se dit des peuples, des puissances qui sont en guerre, et s'emploie surtout au féminin : *Les puissances* BELLIGÉRANTES.

— N. m. pl. *Les mémoires du temps ont recueilli, durant plusieurs années, les manifestes et les exploits des* BELLIGÉRANTS. (Lemontey.)

BELLIQUEUX, EUSE, adj. (*bellicosus*, lat.; m. sign., dérivé de *bellum*, guerre.) Pron. *bèl-li-keu, keuz*. — Qui aime la guerre, qui a l'humeur martiale et guerrière : *Peuple* BELLIQUEUX; *nation* BELLIQUEUSE. (Acad.) *Tous les peuples d'Italie n'étaient pas également* BELLIQUEUX. (Montesq.)

— Avec un nom de chose, Qui a rapport à l'amour de la guerre, qui est propre à l'inspirer, à le faire naître : *Caractère* BELLIQUEUX, *humeur* BELLIQUEUSE. (Acad.) *Des trompettes remplissaient l'air d'un son* BELLIQUEUX. (Fén.) *La Pologne, par l'étendue de ses provinces, le développement relatif de sa civilisation et les habitudes* BELLIQUEUSES *de ses peuples, semblait avoir une supériorité décidée sur la Russie*. (Mérim.)

— SYN. V. GUERRIER.

BELLIS, n. f. (*bellus*, joli; lat.) Bot. Genre de plantes connues généralement sous les noms de *Pâquerette* ou *Petite marguerite*.

BELLISSIME, adj. des 2 g. Pron. *bèl-li-cimm*. — Très-beau. || Fam. et peu usité.

BELLISSIME, n. f. Horticult. Variété de poire. || Variété de tulipe.

BELLIUM, n. m. V. BELLIE.

BELLON, n. m. Pron. *bèl-lon*. — Pathol. Variété de la colique métallique, qui attaque surtout les ouvriers employés dans les mines de plomb.

— Écon. rur. Cuvier du pressoir à cidre. || Cuve à raisins.

BELLONE, n. pr. f. La déesse de la guerre, suivant la Fable.

— Poétiq. La guerre :

Bientôt avec Grammont courent Mars et *Bellone* ;
Le Rhin, à leur aspect, d'épouvante frissonne. (Boil.)

— *Les champs de Bellone, les champs poudreux de Bellone*, les champs de bataille.

BELLONE, n. f. Horticult. Variété de figue.

BELLONE ou **BELLONIE**, n. f. (*Bellon*, médecin.) Bot. Genre de plantes que les uns rapportent à la famille des Gesnériées, les autres à la famille des Rubiacées; il renferme deux arbrisseaux d'Amérique à feuilles opposées.

BELLOT, OTTE, adj. (diminutif de *beau*.) Pron. *bè-lô, lott*. — Fam. Joli, gentil, mignon. Il ne se dit guère que des petits enfants : *Cet enfant est* BELLOT ; *une petite fille qui est* BELLOTTE. (Acad.) || Substant. *Mon petit* BELLOT, *ma petite* BELLOTTE. (Id.)

BELLOTE, n. f. Botan. Fruit du chêne à gland doux.

BELMONTIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Gentianées, composé d'espèces herbacées indigènes au cap de Bonne-Espérance.

BELNEAU, n. m. Pron. *bèl-nô*. — Espèce de tombereau pour le transport du fumier.

BÉLOMANCIE, n. f. (βέλος, dard, et μαντεία, divination; gr.) Pron. *bé-lo-man-ci*. — Antiq. Divination par les flèches : elle était surtout en usage dans la Chaldée.

BÉLONE, n. f. Zool. Nom spécifique d'une espèce de brochet dont les arêtes sont vertes. || *Bélone tachetée*, poisson de la Chine dont Lacépède a formé le genre Aulostome.

BÉLONIE, n. f. (βελόνη, aiguille ; gr.) Bot. Genre d'hydrophytes en forme de filaments courts et aciculaires, qui croissent sur les algues marines.

BÉLOSTEMME, n. m. (βέλος, flèche, στέμμα, couronne ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Asclépiadées.

BÉLOTIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Tiliacées : *La* BÉLOTIE *est un grand et bel arbre originaire de Cuba*. (Richard.)

BELOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *be-lo-té*. — En parl. de la belette, Faire entendre le cri qui lui est naturel.

BEL-OUTIL, n. m. Pron. *bèl-ou-ti*. — Technol. Petite enclume d'orfèvre. || Au pl. *Des* BEAUX-OUTILS.

BELOUSE, n. f. Pron. *be-louz*. Technol. Pièce de métal montée sur le tour du potier d'étain.

BELTE, n. f. Mar. Nom que l'on donne encore, dans quelques ports, à la gabare à vase ou marie-salope.

BÉLUGA, n. m. Pron. *bé-lu-ga*. — Zool. Espèce de Cachalot.

BELUGO, n. m. Zool. Poisson du genre Trigle, qui a la faculté de luire dans les ténèbres.

BELVÉDER ou **BELVÉDÈRE**, n. m. (*bel*, beau, et *vedere*, voir; ital.) Pron. *bèl-vé-dèr*. — Petit pavillon ou terrasse construits au haut d'une maison, et d'où la vue s'étend au loin : *J'ai chez moi un* BELVÉDÈRE *d'où je vois deux lieues à la ronde*. (Acad.). *Presque toutes les maisons de Rome ont des* BELVÉDÈRES. (Millin.)

— Par extens. Petit bâtiment d'une décoration simple et rustique.

— Berceau situé à l'extrémité d'un jardin ou d'un parc. || Éminence ornée d'arbres, de gazon, de constructions légères, et d'où l'œil embrasse une grande étendue.

BELVÉDÈRE, n. f. Bot. Vulg. Espèce d'ansérine cultivée dans nos jardins : *La* BELVÉDÈRE *croît naturellement en Italie*. (Jussieu.)

BELVISIACÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à une Belvisie.

= **Belvisiacées**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre Belvisie.

BELVISIE, n. f. Pron. *bèl-vi-zi*. — Genre de plantes cryptogames, type des Belvisiacées, qu'on rangeait autrefois dans la famille des Fougères.

BELZÉBUTH, n. m. V. BÉELZÉBUT.

BEMBÈCE, n. m. Pron. *ban-bèss*. — Zool. Genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, qui ont la forme et les couleurs des guêpes : *On trouve les* BEMBÈCES *dans les lieux arides et sablonneux*. (Duméril.)

BEMBIX, n. m. Bot. Espèce de liane de la Cochinchine, qu'on rapporte à la famille des Malpighiacées.

BÉMOL, n. m. (*b mol*.) Caractère de musique en forme de petit *b* ; on le met devant une note pour la baisser d'un demi-ton : *Le sceptre musical tomba aux mains d'un Avignonais qui savait à fond le* BÉMOL *et le bécarre*. (Vitet.)

Ce *bémol* est-il fin, et va-t-il droit au cœur !
Qu'en dis-tu ? (Regnard.)

— Adject. *Cette note est* BÉMOL. *Le ton de si* BÉMOL. (Acad.)

Piano, signor basson !... Amoroso !... La dame
Est une oreille fine..... Il faudrait à ma flamme
Quelque mi *bemol*..... (A. de Musset.)

BÉMOLISER, v. tr. ou act. 1re conj. Mus. Marquer une note d'un bémol, ou armer la clef d'un ou de plusieurs bémols.

BEN, n. m. Pron. *bèn*. — Bot. Arbre de la famille des Légumineuses, originaire des Indes orientales.

— *Noix de ben*, nom donné dans le commerce au fruit du ben. || *Huile de ben*, huile extraite de l'amande blanchâtre que contiennent les noix du ben ; les parfumeurs en font souvent usage, parce qu'elle se charge très-facilement de l'arome des fleurs.

BENAFOULI, n. m. Botan. Variété de riz des Indes, qui répand une odeur suave lorsqu'il est cuit.

BÉNAR, n. m. Techn. Gros chariot à quatre roues.

BÉNARDE, n. f. Serrure qui peut s'ouvrir des deux côtés. || Adjectiv. *Une serrure* BÉNARDE.

BÉNARI, n. m. Zool. Un des noms vulgaires du Proyer et de l'Ortolan.

BÉNASTRE, n. m. Pêch. Parc en clayonnage.

BÉNATAGE, n. m. Pron. *bé-na-taj*. — Technol. Ouvrage du bénatier.

BÉNATE, n. f. Pron. *bé-natt*. — Technol. Caisse d'osier en usage dans les salines. || Quantité de sel contenue dans une bénate.

BÉNATH, n. m. Pron. *bé-natt*. — Méd. Éruption particulière aux Arabes, et qui se produit sous la forme d'une pustule rougeâtre.

BÉNATIER, n. m. Pron. *bé-na-tié*. — Technol. Ouvrier qui fait des bénates.

BÉNATON, n. m. Technol. Panier d'osier.

BÉNAUT, n. m. Pron. *bé-nô*. — Technol. Baquet cerclé, avec deux mains de bois.

BÉNÉDICITÉ, n. m. (*benedicite* ; lat.) La prière qu'on fait avant le repas : *Dire le* BÉNÉDICITÉ. *Un enfant qui ne sait pas son* BÉNÉDICITÉ. (Acad.) *La maréchale fit le signe de la croix, et dit le* BÉNÉDICITÉ. (A. de Vigny.)

BÉNÉDICTE, n. m. Pron. *bé-né-dikt*. — Pharm. Électuaire laxatif et purgatif.

BÉNÉDICTIN, INE, n. (*Benedictus*, Benoît ; lat.) Pron. *bé-né-dik-tain, tinn*. — Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît : *Les* BÉNÉDICTINS *étaient divisés en plusieurs congrégations, de Saint-Maur, de Cluny, etc.* (Acad.) *Les* BÉNÉDICTINES *prétendent qu'elles sont averties de l'approche de leur mort par quelque bruit nocturne qu'elles appellent les coups de saint Benoît*. (Volt.)

— Adj. Qui concerne l'ordre des bénédictins : *Les annales* BÉNÉDICTINES.

BÉNÉDICTION, n. f. (*benedicere*, formé de *bene*, bien, *dicere*, dire ; lat.) Pron. *bé-né-dik-cion*. — Action de bénir, de consacrer avec les cérémonies religieuses ordinaires : *La* BÉNÉDICTION *d'une église, d'une chapelle. La* BÉNÉDICTION *du pain. La* BÉNÉDICTION *nuptiale. La* BÉNÉDICTION *des drapeaux*. (Acad.)

— Action d'un prélat ou d'un prêtre qui bénit les fidèles, etc., en faisant sur eux le signe de la croix : *Donner la* BÉNÉDICTION ; *recevoir la* BÉNÉDICTION. *La* BÉNÉDICTION *du Saint-Sacrement*. (Acad.) *L'ostensoir est l'instrument avec lequel on donne la* BÉNÉDICTION.

— Action par laquelle les pères et les mères bénissent leurs enfants, pour attirer sur eux la protection divine : BÉNÉDICTION *paternelle, maternelle*. (Acad.) *Les enfants de Jacob étaient autour de son lit, demandant sa* BÉNÉDICTION. (Boss.)

— Grâce et faveur particulière du ciel : *Dieu l'a comblé de* BÉNÉDICTIONS. *Dieu a répandu ses* BÉNÉDICTIONS *sur cette famille*. (Acad.) *Il fallait que Jésus-Christ sortît des patriarches pour accomplir en sa personne toutes les* BÉNÉDICTIONS *qui leur avaient été annoncées*. (Boss.) *J'entre chez vous avec joie : la* BÉNÉDICTION *de Dieu est sur cette pauvre cabane*. (Mme Cottin.) *Jamais ils ne partaient en course sans avoir imploré la* BÉNÉDICTION *divine*. (Mérim.)

— *Une maison de bénédiction*, une maison où règne la piété. || Fig. et fam. *Une maison, un pays de bénédiction*, une maison, un pays où tout abonde.

— Fam. *C'est une bénédiction*, se dit en parlant d'une grande abondance qui semble résulter d'une faveur particulière du ciel. *Il y a cette année une énorme quantité de fruits, c'*EST UNE BÉNÉDICTION. (Acad.)

— Pop. et ironiq. *Il pleut ; il neige, que* C'EST UNE BÉNÉDICTION. *Il a été battu, que* C'EST UNE BÉNÉDICTION. (Acad.) *On nous vole nos fruits ! On nous les vole...* C'EST UNE BÉNÉDICTION. (Picard.)

— Au plur. Vœux, souhaits pour la prospérité de quelqu'un : *Il a fait beaucoup de bien dans cette province, et les habitants le comblent de* BÉNÉDICTIONS. (Acad.) *Les airs retentissent de leurs* BÉNÉDICTIONS *et de leurs actions de grâces*. (Mass.)

— *Sa mémoire est une bénédiction*, on se souvient de lui avec reconnaissance, et pour le bénir.

BÉNÉDICTIONNAIRE, n. m. Pron. *bé-né-dik-cio-nèr*. — Liturg. Livre où sont renfermées toutes les formules de bénédictions en usage dans la religion catholique.

BÉNÉFICE, n. m. (*beneficium*, dérivé de *bene*, bien, *facere*, faire ; lat.) Pron. *bé-né-fiss*. — Avantage, gain, profit : *Il a eu des* BÉNÉFICES *dans cette affaire. Calculer tous les* BÉNÉFICES *que doit procurer une entreprise*. (Acad.) *Ils mettent en pratique, au* BÉNÉFICE *de tous, les combinaisons variées et profondes de l'esprit humain*. (Portalis.) *Combien d'hommes, capables de se distinguer dans leur état, sont condamnés à travailler toute leur vie au* BÉNÉFICE *d'autrui !* (Droz.)

— Particul. *Représentation à bénéfice*, ou simpl. *Bénéfice*, représentation donnée au profit d'un acteur ou de quelque autre personne : *On doit donner incessamment une représentation au* BÉNÉFICE *de tel comédien*. (Acad.) *Les directeurs accordent un ou deux* BÉNÉFICES *par an à certains comédiens*.

— *Bénéfice de l'entrepreneur*, somme allouée à l'entrepreneur pour le récompenser de ses soins, de ses peines, et pour couvrir l'intérêt de ses avances, ainsi que les risques auxquels il s'expose, lorsqu'il se charge d'exécuter certains travaux.

— Particul. Intérêt que prélève un banquier sur une somme prêtée ; gain que fait le commerçant sur les marchandises qu'il vend : *Ce marchand est honnête, et se contente d'un petit* BÉNÉFICE. *Il est dû sans doute un* BÉNÉFICE *aux banquiers*. (Condillac.) *Si le prix courant d'une marchandise est élevé, l'espoir de réaliser de hauts* BÉNÉFICES *fait naître de nouveaux producteurs*. (Droz.) *Il forma avec eux, pour six ans, une société dans laquelle il se réserva un tiers des* BÉNÉFICES. (Mignet.)

— Privilége, avantage, droit, accordé par la loi ou par le souverain : *Il jouissait de ce droit par* BÉNÉFICE *du prince. Profiter du* BÉNÉFICE *de la loi*. (Acad.) *Le petit-fils du conseiller de Henri IV, qui avait rédigé le texte de l'édit de Nantes, fut roué pour avoir revendiqué le* BÉNÉFICE *de l'acte royal*. (Lamart.)

— Particul. *Bénéfice d'inventaire*, faculté accordée par la loi à l'héritier présomptif, d'accepter une succession à la condition de n'être tenu de payer les dettes et les charges que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il doit recueillir : *Jouir, être déchu du* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. *Hériter par* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (Acad.) *Son mari avait laissé une succession très-embarrassée, qui ne put être acceptée que sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (V. Cousin.)

— Fig. et fam. *Ne croire une chose que sous bénéfice d'inventaire*, refuser d'y ajouter foi tant qu'elle n'est pas appuyée de preuves. || *Croire en Dieu par bénéfice d'inventaire*, n'avoir point de religion, de sentiments religieux.

Un païen, qui sentait quelque peu le fagot,
Et qui *croyait en Dieu*, pour user de ce mot,
Par bénéfice d'inventaire,
Alla consulter Apollon. (La Font.)

— *Bénéfice de cession*, faculté que la loi accorde à un débiteur de céder tous ses biens à ses créanciers pour échapper à la contrainte par corps.

— *Bénéfice d'âge*, privilége accordé à un mineur de gouverner lui-même ses biens jusqu'à pleine majorité. || *Lettres de bénéfice d'âge*, lettres de chancellerie par lesquelles on accordait ce privilége à un mineur.

— Méd. *Bénéfice de nature*, les évacuations extraordinaires au moyen desquelles la nature se soulage. || *Bénéfice de ventre*, ou simpl. *bénéfice*, dévoiement léger et salutaire : *Il lui est arrivé un* BÉNÉFICE *de ventre*. (Acad.)

— Antiq. Fonds que les empereurs romains donnaient aux officiers ou aux simples soldats, avec obligation de servir à leurs frais. || Promotion à un grade supérieur dans la milice. || Exemption de charge ou donation particulière.

— Féod. Chacune des terres conquises dans les Gaules par les Francs, et distribuées par les chefs ou princes à leurs compagnons d'armes : *Originairement*

les BÉNÉFICES *ou fiefs n'étaient donnés qu'à vie; ensuite ils devinrent héréditaires.* (Acad.)

— Anc. Titre, dignité ecclésiastique à laquelle était attaché un revenu; ce revenu lui-même : *La collation d'un* BÉNÉFICE. *La nomination des* BÉNÉFICES. (Acad.) *Il va solliciter à Rome un* BÉNÉFICE. (Chamf.) *Pour être pourvu d'un* BÉNÉFICE, *il suffit d'être tonsuré.* (Trév.) *Celui qui ne remplit pas l'office, les devoirs attachés à son* BÉNÉFICE, *soit qu'il réside, soit qu'il ne réside pas, n'a pas droit d'en retirer les fruits, à moins qu'il n'ait été dispensé par qui de droit.* (Gousset.)

— *Bénéfice séculier*, celui qui est possédé par des prêtres séculiers, c'est-à-dire vivant dans le monde, sans être engagés dans aucun ordre monastique : *Tous* BÉNÉFICES *sont présumés* SÉCULIERS, *à moins qu'il ne soit justifié du contraire.* (Trév.)

— *Bénéfice régulier*, celui qui est possédé par des prêtres réguliers, c'est-à-dire engagés par des vœux dans une communauté religieuse : *En général, il n'y a que deux sortes de* BÉNÉFICES; *car tout* BÉNÉFICE *est ou séculier ou* RÉGULIER. (Trév.)

— *Bénéfice sécularisé*, bénéfice régulier de sa nature, mais qui, conféré à un prêtre séculier par dispense du pape, devient séculier pour toujours.

— *Bénéfice simple*, ou *bénéfice à simple tonsure*, celui qu'on peut posséder sans prendre les ordres ni résider, et qui n'oblige l'impétrant qu'à porter la tonsure et à dire son bréviaire : *Mon frère songea à augmenter ma fortune de cadet, en me nantissant de quelques-uns de ces* BÉNÉFICES, *appelés* BÉNÉFICES SIMPLES. (Châteaubr.)

— *Bénéfice libre*, bénéfice conféré à un ecclésiastique avec droit d'en jouir toute sa vie. || *Bénéfice serf*, bénéfice que l'on confère à un prêtre, à condition de desservir une église, et sous peine d'être destitué s'il manque le service.

— Prov. et fig. *Il faut prendre le bénéfice sur les charges*, il faut supporter les désagréments d'une position avantageuse d'ailleurs.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas un bénéfice sans charges*, tout n'est pas profit dans cette entreprise; il y a beaucoup d'ennuis à supporter.

— Par extens. Le lieu même où était située la terre ecclésiastique ou l'église qui produisait le bénéfice :

Mais toi, qui ne crains pas qu'un rimeur te noircisse,
Que fais-tu, cependant, seul en ton *bénéfice?* (Boil.)

BÉNÉFICENCE, n. f. (*bénéfice.*) Bonté, bienveillance, bienfaisance : *Avec ces ouvriers on fait deux prix; l'un est le prix de rigueur et de droit, le prix courant du pays; l'autre, un peu plus fort, est un prix de* BÉNÉFICENCE, *qu'on ne leur paye qu'autant que l'on est content d'eux.* (J.-J. Rouss.) || Vieux.

— Iron. *Ils ont un nouveau plan de* BÉNÉFICENCE. (J.-J. Rouss.)

BÉNÉFICIABLE, adj. des 2 g. (*bénéfice.*) Comm. Qui est susceptible de produire un bénéfice : *Commerce, entreprise* BÉNÉFICIABLE.

BÉNÉFICIAIRE, adj. des 2 g. (*bénéfice.*) Pron. *bé-né-fi-ci-èr.* — Jurispr. Il se dit de l'héritier sous bénéfice d'inventaire. *L'héritier* BÉNÉFICIAIRE. (Acad.)

— Hist. *Propriété bénéficiaire*, propriété accordée comme bénéfice : *Cette confiscation porta le trouble dans les plus anciens établissements religieux et dans l'état de la* PROPRIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE. (Beugnot.)

— Substant. L'héritier bénéficiaire : *Le* BÉNÉFICIAIRE *est tenu des dettes du défunt jusqu'à concurrence des forces de la succession.* (Acad.)

— Celui qui a un bénéfice ecclésiastique : *Le chapitre de St.-Pierre est composé d'un cardinal archiprêtre, d'un monsignore qui est son vicaire, de trente chanoines, trente-six* BÉNÉFICIAIRES *et vingt-six clercs.* (Stendhal.) || Mieux *Bénéficier.*

— Comédien ou autre personne pour qui l'on donne une représentation théâtrale à bénéfice : *Le* BÉNÉFICIAIRE *a joué dans la seconde pièce.* (Acad.)

— Hist. rom. Soldat ou officier promu à un grade supérieur. || Plus général. Celui qui avait obtenu un bénéfice, quel qu'il fût.

BÉNÉFICIAL, ALE, adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Matière* BÉNÉFICIALE : *Être savant dans les* MATIÈRES BÉNÉFICIALES. (Acad.) *Celui qui, par suite d'une ignorance du droit moralement invincible, fait un acte de simonie en* MATIÈRE BÉNÉFICIALE, *ne peut être atteint de censure.* (Gousset.)

BÉNÉFICIATURE, n. f. Pron. *bé-né-fi-cia-tur.* — Jurispr. canon. Bénéfice qu'on accordait aux chantres, aux vicaires choristes, aux chapelains et autres fonctionnaires ecclésiastiques inférieurs.

BÉNÉFICIER, n. m. (*bénéfice.*) Pron. *bé-né-fi-cié.* — Celui qui a un bénéfice ecclésiastique : *Un riche* BÉNÉFICIER, *un gros* BÉNÉFICIER. (Acad.) *Le* BÉNÉFICIER *n'est pas propriétaire des biens de l'Église, il n'en a que l'administration.* (Fleury.) || Plus rarem. *Bénéficiaire.*

BÉNÉFICIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bénéfice.*) Pron. *bé-né-fi-cié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du plur. de l'imparfait de l'ind. et du présent du subj. : *nous bénéficiions, vous bénéficiiez.* — Faire quelque profit : *Il n'y a pas beaucoup à* BÉNÉFICIER *sur cette marchandise.* (Acad.)

BÉNÉFICIÈRE, n. f. Commun. relig. Fille consacrée à Dieu, et pourvue d'une prébende, d'un bénéfice, comme les chanoinesses.

BÉNÉFICIEUX, EUSE, adj. Qui produit un grand profit, dont on retire de grands avantages : *Il préta au jeune homme les fonds nécessaires pour créer un* BÉNÉFICIEUX *établissement.* (H. de Balzac.)

BÉNÉFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *bé-né-fik.* — Astrol. Bienfaisant : *Jupiter et Vénus sont des planètes* BÉNÉFIQUES. (Trév.)

BENÊT, adj. m. Pron. *be-né.* — Niais, d'une extrême simplicité : *Voilà un homme bien* BENÊT. (Ac.)

— Il s'emploie plus souvent comme substantif : *Il avait un grand* BENÊT *de fils.* (Acad.) *On m'a pris pour une espèce de* BENÊT *qu'on se promettait de mener par le nez.* (Did.) *Cela eût arrangé tout le monde, si j'eusse été aussi* BENÊT *qu'à l'ordinaire; mais j'ai regimbé.* (P.-L. Cour.) *Qu'as-tu donc pour crier si fort, grand* BENÊT? (Étienne.)

BÉNÉVOLE, adj. des 2 g. (*benevolus*, formé de *bene*, bien, *volo*, je veux; lat.) — Qui est ou que l'on suppose favorablement disposé : *Lecteur* BÉNÉVOLE; *auditeur* BÉNÉVOLE. (Acad.) *Si le public plus* BÉNÉVOLE *m'eût honoré de ses applaudissements, à quoi cela m'aurait-il mené? à rien.* (Le Sage.)

— N. m. Jurisp. eccl. Acte par lequel un supérieur accordait une place monacale dans sa maison à un religieux d'un ordre différent.

BÉNÉVOLEMENT, adv. (*bénévole-ment.*) Volontiers, par un sentiment de bienveillance : *Les Ostrogoths demandèrent la concession de la Pannonie à l'empereur Marcien, qui l'accorda* BÉNÉVOLEMENT.

BÉNÉVOLENCE, n. f. (*bénévole.*) Pron. *bé-né-vo-lanss.* — Bon vouloir, bienveillance. || Il a vieilli.

BENGALI, n. m. Langue dérivée du sanscrit, que l'on parle au Bengale : *Étudier le* BENGALI. (Acad.)

— Bengali, adj. *L'idiome* BENGALI; *les caractères* BENGALIS. (Acad.) *L'écriture, la grammaire* BENGALIE. (Id.)

BENGALI, n. m. Zool. Petit pinson du Bengale, dont le chant est très-agréable : *Les* BENGALIS *sont des oiseaux familiers et destructeurs, en un mot, de vrais moineaux : ils s'approchent des cases, viennent jusqu'au milieu des villages, et se jettent par grandes troupes dans les champs semés de millet.* (Buffon.)

— Espèce de poisson du genre Holocentre.

BENGIRI, n. m. Pron. *bain-ji-ri.* — Arbre du Malabar qui appartient à la famille des Euphorbiacées, et dont toutes les parties contiennent un suc laiteux très-abondant et très-âcre.

BÉNI, IE, part. pass. du v. Bénir : *Cette pieuse famille est* BÉNIE *de Dieu.* (Trév.) *L'ange dit à la sainte Vierge : Vous êtes* BÉNIE *entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est* BÉNI. (Acad.)

Que *béni* soit le jour qui te rend à mes vœux! (Rac.)
Ce règne qui commence à l'ombre des autels
Sera *béni* des dieux et chéri des mortels. (Volt.)

Les princes qui ne se croient placés sur le trône que pour faire du bien à l'humanité, sont BÉNIS *de Dieu et des hommes.* (Beauzée.) *Job, dans toutes ses afflictions, disait seulement : Dieu soit* BÉNI! (Trév.)

Béni soit Dieu qui rend mon fils à ma vieillesse! (E. Aug.)

— V. BÉNIT, ITE.

BÉNIGNEMENT, adv. (*bén-in-igne-ment*). Pron. *bé-ni-gn-man.* — D'une façon bénigne. *Il t'a reçu, il t'a traité* BÉNIGNEMENT. (Acad.) *Si Dieu t'envoie adversité, reçois-la* BÉNIGNEMENT, *et lui en rends grâce.* (Dre Lett. de saint Louis.)

BÉNIGNITÉ, n. f. Bienveillance du fort à l'égard du faible, du supérieur pour l'inférieur : *Il a été reçu de son maître avec beaucoup de* BÉNIGNITÉ. (Ac.)

BÉNIN, IGNE, adj. Pron. *bé-nain, ni-gn.* — Doux, bienveillant : *Un naturel doux et* BÉNIN. (Acad.)

— Iron. Bon jusqu'à la faiblesse, tolérant jusqu'à la lâcheté : *C'est le plus* BÉNIN *de tous les maris.* (Ac.)

. . . . . . En *bénin* créancier
J'ai différé toujours d'en charger un huissier. (Regn.)

— Fig. Favorable, propice : *Astres* BÉNINS; *ciel* BÉNIN. (Acad.)

— Méd. Sans gravité : *Fièvre* BÉNIGNE. *Petite vérole* BÉNIGNE. (Acad.)

— Par anal. *Remède* BÉNIN, remède qui agit lentement et sans violence.

Syn. Bénin, doux. *Bénin* qualifie ce qui est bienfaisant par inclination ou par influence; *doux* s'entend de ce qui est agréable aux sens et à l'esprit. L'un et l'autre se disent des personnes et des choses. *Doux* se prend toujours en bonne part; *bénin*, appliqué aux personnes, a quelquefois le sens injurieux de *debonnaire*. On recherche les hommes *doux* dans le commerce de la vie; on méprise avec raison ceux qui sont assez *bénins* pour supporter toute espèce d'injures.

BÉNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*benedicere*, formé de *bene*, bien, *dicere*, dire; lat.) Consacrer au culte, au service divin, avec certaines cérémonies religieuses : BÉNIR *une église, une chapelle.* BÉNIR *un cierge.* (Acad.)

Buvez cette liqueur que nos mains *ont bénie.* (V. Hug.)

— *Bénir un abbé, une abbesse*, accomplir certaines cérémonies et dire sur eux certaines prières sacramentales, pour les installer dans leur dignité : *C'est aux évêques de* BÉNIR *les abbés et les abbesses.* (Acad.)

— *Bénir un mariage*, le consacrer suivant le rit religieux. || *Bénir des époux*, consacrer leur union.

— Appeler la bénédiction du Seigneur sur une chose par des prières et des cérémonies religieuses : BÉNIR *des armes, des drapeaux.* BÉNIR *le lit nuptial.*

— *Bénir la table*, faire, avant le repas, la prière qu'on appelle *Bénédicité.*

— *Bénir les assistants, les passants*, faire sur eux le signe de la croix en leur souhaitant la grâce divine.

Il part, et, de ses doigts saintement allongés,
Benit tous les passants en deux files rangés. (Boil.)

— En parl. des pères et des mères, Appeler la protection de Dieu sur leurs enfants : *Jacob mourant* BÉNISSAIT *ses enfants.* (Pasc.) *Isaac* BÉNIT *Jacob au préjudice d'Ésaü, son frère aîné.* (Boss.) *Il sut dérober son émotion à leurs yeux; et les* BÉNIT *d'une voix calme.* (Mme Cottin.) *Il conduit son fils à un point plus avancé de la lice, et le* BÉNIT *en le voyant partir.* (Thiers.)

Bénissez votre enfant, et dormez sans alarmes. (Lamart.)

— Par extens. Louer, glorifier; remercier avec un vif sentiment de reconnaissance et d'amour : BÉNISSONS *le Seigneur. On vous* BÉNIRA, *si vous faites cette bonne action.* (Acad.) *Je* BÉNIS *tous les jours de ma vie mon Rédempteur.* (Pasc.) *La religion veut que nous* BÉNISSIONS *ceux qui nous maudissent.* (Mass.) *Socrate, prenant la coupe empoisonnée,* BÉNIT *celui qui la lui présente et qui pleure.* (J.-J. Rouss.)

Je *bénis* Dieu tout bas de m'avoir accordé
Cet ange que je garde et dont je suis gardé. (Lamart.)

— Par analog. et iron.

Notre partage à nous, misérables esclaves,
C'est de *bénir* vos lois, d'adorer vos entraves. (C. Delav.)

— Absol. Glorifier Dieu, le remercier avec amour et reconnaissance :

Récite-moi, mon fils, ces divines prières
Qui de l'âme fidèle accompagnent l'essor,
Afin qu'en expirant elle *bénisse* encor. (Lamart.)

— Se féliciter de quelque chose : *Je* BÉNIS *le hasard qui me fait vous rencontrer.* (Acad.)

Nous autres, *bénissons* notre heureuse aventure! (Corn.)

— Rendre heureux, faire prospérer. En ce sens, il ne se dit que de Dieu : *Que Dieu bénisse vos armes!* (Ac.)

Le ciel puisse *bénir* votre sceptre et vos jours! (Corn.)

Dieu BÉNISSAIT *ses travaux.* (Fléch.) *Abraham était déjà grand, quand Dieu commença à* BÉNIR *sa race.* (Boss.) *Ces enfants naquirent d'une union que la Providence ne pouvait manquer de* BÉNIR. (Mignet.)

— Partic. Donner la grâce :

Bénissez-moi, Seigneur! que mon cœur consumé...
Par l'amour, et puni pour avoir trop aimé,
Au foyer de l'autel s'éteigne et se rallume! (Lamart.)

— *Dieu vous bénisse!* formule de politesse dont on se sert en parl. à une personne qui éternue, et quelquefois aussi à un pauvre auquel on n'a rien à donner. || Il se dit, par ironie, à une personne dont la conduite nous contrarie, nous fâche : *Vous avez fait là une chose bien adroite,* DIEU VOUS BÉNISSE! (Acad.)

BÉNISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *bé-ni-çabl.* — Qui peut être béni. || Néol.

BÉNISSANT, part. prés. du v. Bénir.

Bénissant ses bourreaux du geste et du sourire,
Comme on marche au triomphe il marchait au martyre. (Lamart.)

BÉNIT, ITE, adj. (*bene, dictus.*) Il se dit de certaines choses sur lesquelles la bénédiction du prêtre ou de l'évêque a été donnée avec les cérémonies ordinaires, et ne s'emploie jamais dans les temps composés du verbe dont il dérive : *Eau* BÉNITE. *Pain* BÉNIT. (Acad.) *Les drapeaux ont été* BÉNITS. (Id.)

D'un buis *benit*, chaque printemps nouveau,
Paque fleurie ombrageait son chapeau. (C. Delav.)
Près du chevet du lit, selon le sacré rite,
Un rameau de buis sec trempait dans l'eau *benite*. (Lamart.)

Sa mère lui donna force chapelets, scapulaires et médailles BÉNITES. (Mérim.)

... Tu seras encore un saint d'un grand mérite,
Si tu peux par conseils, par art, par *eau benite*,
Exorciser en moi l'un de ces deux démons. (Regn.)

— Prov. et fig. *De l'eau bénite de cour*, des promesses sans effet, des protestations de dévouement qu'on a soin d'oublier aussitôt : *Donner à quelqu'un* DE L'EAU BÉNITE DE COUR. (Acad.) || On dit par analogie, *Donneur d'eau bénite*.

Gramm. Béni, Bénit. *Béni* a un sens moral et de louange, et *benit*, un sens legal et de consécration; le premier s'emploie donc dans toutes les acceptions figurées, et le second, toutes les fois que le sens éveille l'idée d'une cérémonie religieuse.

BÉNITIER, n. m. (*bénir.*) Pron. *bé-ni-tie.* — Sorte de vase ou de bassin destiné à contenir l'eau bénite dont on se sert pour faire le signe de la croix, pour asperger : *On met des* BÉNITIERS *à l'entrée de toutes les églises.* (Acad.)

— Prov. et fam. *Se démener comme le diable au fond du bénitier, comme un diable dans un bénitier*, s'agiter beaucoup.

— Zool. Grande coquille bivalve du genre Peigne, dont on a fait des bénitiers dans quelques églises.

BENJAMIN, n. m. Pron. *bain-ja-main.* — Le plus jeune des fils de Jacob, celui pour lequel il avait une prédilection toute particulière.

— Fig. et par allusion. Le fils qu'un père et une mère aiment plus que leurs autres enfants : *C'est votre* BENJAMIN.

BENJOIN, n. m. Pron. *bain-joain.* — Sorte de baume; substance solide et résineuse, qu'on retire principalement d'une espèce d'aliboufier qui croît dans les îles de la Sonde : *Le* BENJOIN *est la base du lait virginal.* (Acad.) *Le suc végétal nommé* BENJOIN *est rangé parmi les baumes naturels par les chimistes.* (Fourcroy.) *Dans le commerce on distingue deux espèces de* BENJOIN : *le* BENJOIN *amygdaloïde et le* BENJOIN *en sorte.* (Richard.)

BENNE, n. f. (*benne*, chariot; celtiq.) Pron. *bèn.* — Charrette, tombereau.

— Technol. Hotte à l'usage des vendangeurs.

— Panier établi dans toute l'étendue d'un chariot, pour le transport du charbon.

— Espace clos pour arrêter le poisson. || V. BANNE.

BENNI, n. m. Pron. *bè-ni.* — Zool. Poisson du Nil, qui appartient au genre Cyprin.

BENOÎT, OÎTE, adj. (*benedictus*, lat.; m. sign.) Anc. Saint, bénit. || Aujourd'hui, par ironie, Dévot : *Un* BENOIT *personnage.*

BENOÎTE, n. f. Pron. *be-noatt.* — Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Rosacées : *La racine de* BENOÎTE *doit être placée parmi les médicaments toniques et excitants.* (Rich.)

— La *benoîte commune*, vulg. *Herbe bénite* ou *herbe à saint Benoît.*

BENZAMIDE, n. f. Chim. Substance qu'on obtient par l'action du gaz ammoniac sec sur le chlorure de benzoyle, ou de l'ammoniaque alcoolisée sur l'éther benzoïque.

BENZILE ou **BENZYLE**, n. m. Chim. Substance cristallisée qu'on obtient de la benzoïne fondue.

BENZIMIDE, n. f. Chim. Corps cristallisé qu'on a découvert dans l'essence d'amandes amères.

BENZINE, n. f. Chim. Liquide oléagineux, incolore et transparent, découvert dans les produits de distillation et de décomposition des huiles grasses par la chaleur; il possède une odeur éthérée agréable.

BENZOATE, n. m. Pron. *bain-zo-att.* — Chim. Nom générique de sels formés par la combinaison de l'acide benzoïque avec des bases salifiables.

BEZOÈNE, n. m. Chim. Liquide incolore, d'une odeur analogue à celle de la benzine, obtenu par la distillation du *baume de Tolu.*

BENZOÏNE, n. f. Chim. Substance cristallisée formée par la réaction des alcalis, et du cyanure de potassium sur l'essence d'amandes amères.

BENZOÏQUE, adj. m. Pron. *bain-zo-ik.* — Chim. *Acide benzoïque*, acide qui existe tout formé dans le *benjoin*, et qu'on a trouvé depuis dans plusieurs autres substances végétales : *C'est l'*ACIDE BENZOÏQUE *qui se dégage, et qui aromatise l'air dans l'encens et les parfums préparés que l'on brûle.* (Fourcr.)

BENZONE, n. f. Chim. Substance huileuse, incolore, qu'on obtient par la distillation sèche du *benzoate de chaux* : *La* BENZONE *est incolore quand elle est pure; son odeur, quoique empyreumatique, n'a rien de désagréable.* (Dumas.)

BENZOSULFATE, n. m. V. BENZOATE, m. sign.

BENZOYLE, n. m. Chim. Radical de l'acide benzoïque : *Chlorure, iodure, sulfure de* BENZOYLE. *Le* BENZOYLE *pur n'est pas connu.* (Dumas.)

BÉOMYCE, n. m. Bot. Genre de Lichens.

BÉORAGE, n. m. Pron. *bé-o-raj.* — Écon. rur. Petit vin préparé en mettant de l'eau sur le marc.

BÉOTARQUE, n. m. (ἀρχός, chef; gr.) Pron. *bé-o-tark.* — Antiq. Titre du premier magistrat de Thèbes, en Béotie. || Titre de chacun des onze chefs de la confédération béotienne.

BÉOTIEN, IENNE, adj. Pron. *bé-o-ciain, ciènn.* — Qui est né dans la Béotie. Les habitants de cette contrée de la Grèce passaient pour grossiers et illettrés.

— Fig. Il se dit d'un homme stupide et sans aucune espèce de culture intellectuelle : *C'est un* BÉOTIEN.

BÉOTISME, n. m. (*Béotien.*) Néol. Stupidité, ignorance extrême.

BÉQUEBOIS, n. m. Zool. Vulg. La Sittelle.

BÉQUÉE, n. m. V. BECQUÉE.

BÈQUE-FLEUR, n. m. Zool. Vulg. Le Colibri.

BÉQUÈNE, n. f. Pron. *bé-kèn.* Espèce de poire.

BÉQUET, n. m. Pron. *bè-kè.* — Technol. Petite pièce ajustée à un soulier.

— Typogr. Petit morceau de papier écrit qu'on joint à une épreuve ou à une copie.

— Zool. Vulg. Le brochet.

BÉQUETER, v. tr. ou act. V. BECQUETER.

BÉQUETTE, n. f. Pron. *bé-kètt.* — Technol. Tenaille ou pince à l'usage des chaînetiers, des épingliers, et de tous ceux qui travaillent le fer passé à la filière.

BÉQUILLARD, n. m. Pron. *bé-ki-iar.* — Fam. Vieillard courbé et cassé, qui se sert d'une béquille. *Voyez venir ce* BÉQUILLARD. (Acad.)

BÉQUILLE, n. f. Pron. *bé-ki-y.* — Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel les vieillards, les gens infirmes ou estropiés s'appuient pour marcher : *Il ne peut faire un pas sans* BÉQUILLE. (Acad.) *Elle se releva en s'appuyant sur sa* BÉQUILLE. (Ch. Nodier.) *Dans un coin du bas-relief on voit un paralytique avec sa* BÉQUILLE. (Vitet.)

— Agric. Instrument de fer recourbé, et à manche court. On le nomme aussi *béquillon.*

— Mar. Mâtereau que l'on place sous le flanc d'un bâtiment échoué, afin qu'il se maintienne droit sur sa quille : *Les bâtiments qui ont la carène fine, ne sauraient se passer de* BÉQUILLES *en cas d'échouement.* (A. Jal.)

— Chem. de fer. Tiges articulées armées de petites griffes ou pattes, qui leur permettent de prendre un point d'appui solide sur le sol. On en fait usage pour faire avancer la locomotive sur les rails; mais depuis que l'adhérence des roues sur les rails a été constatée, les béquilles ont été abandonnées.

BÉQUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Béquiller. *Terre* BÉQUILLÉE. *Bâtiment* BÉQUILLÉ.

BÉQUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *bé-ki-ié.* — Fam. Marcher avec une béquille : *Ce vieillard commence à* BÉQUILLER. (Acad.)

— Agric. Faire un petit labour avec la béquille, dans une planche, dans une caisse, etc.

— Mar. Placer un mâtereau sous le flanc d'un navire échoué.

BÉQUILLON, n. m. Pron. *bé-ki-ion.* — Botan. Feuille étroite, placée autour du disque des fleurs.

— Agric. V. BÉQUILLE.

BÉQUOT, n. m. Pron. *be-ko.* — Zool. Petit de la bécassine.

BER, n. m. Pron. *bèr.* — Anc. Berceau. || Il est encore usité dans quelques provinces.

— Prov. *Ce qu'on apprend au ber, on le retient jusqu'au ver*, on conserve jusqu'au tombeau les impressions et les habitudes de l'enfance.

— Mar. Appareil de charpente et de cordages, en forme de berceau, qu'on place sous un grand bâtiment pour le supporter, et qui, en glissant sur la cale, emporte ce bâtiment dans la mer où on veut le lancer : *Le bâtiment se dégage de son* BER, *lorsqu'il est à flot.* (Acad.) *Beaucoup de petits bâtiments se lancent sans* BER. (A. Jal.)

BÉRANE, n. f. Comm. Grosse toile de coton des Indes.

BÉRARDE ou **BÉRARDIE**, n. f. Pron. *bé-rard.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cinarocéphales, qui croît dans le Dauphiné.

BÉRARDIE, n. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des Bruniacées, indigènes au cap de Bonne-Espérance.

BERARDY, n. m. Hortic. Variété de raisin.

BERBÉ, n. m. Pron. *bèrbé.* — Zool. Quadrupède de Guinée, peu connu des naturalistes : *Buffon a cru que le* BERBÉ *pourrait être l'espèce de genette qu'on nomme* Fossane. (Cuvier.)

BERBÉRIDÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble au Berberis ou épine-vinette.

= **Berbéridées**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre Berberis.

BERBÉRINE, n. f. (*berberis.*) Chim. Principe colorant jaune, extrait de la racine de l'épine-vinette.

BERBÉRIS, n. m. Bot. Genre de plantes, composé d'un grand nombre d'espèces, dont la plus connue est l'épine-vinette.

BERCAIL, n. m. (*berbix*, bass. lat., formé de *vervex*, mouton; lat.) Pron. *bèr-ka-y.* — Bergerie, lieu où l'on renferme un troupeau de moutons ou de brebis :

.. Nos troupeaux, au loin, errant depuis l'aurore,
Au *bercail* protecteur ne rentraient pas encore. (B.-Lorm.)

— Fig. L'Église : *Il n'y a plus parmi nous qu'un* BERCAIL *et un pasteur.* (Mass.)

— Le troupeau d'un des ministres de la religion, et l'administration de ce troupeau :

Chargé du saint troupeau pour le sanctifier,
J'ai mon divin *bercail*, partant, à confier. (Lamart.)

— Fig. *Ramener au bercail une brebis égarée*, ramener un hérétique dans le sein de l'Église; ramener à des sentiments de piété, à une conduite pieuse, une personne qui s'en était écartée.

— Par analog. Ramener dans la maison paternelle : *Il se flattait que la misère le* RAMÈNERAIT AU BERCAIL *plus vite que toutes les exhortations.* (G. Sand.)

BERÇANT, part. prés. du v. Bercer.

BERCE, n. f. Pron. *bèrss.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, commune dans les bois et les prés du midi de la France.

BERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Bercer :

... Dans ce doux hameau les enfants sont *bercés.* (Del.)

— Fig. De plaisir mon âme est *bercée.* (Voiture.)

De quel rêve enfantin ses sens étaient *bercés*,
Je l'ignore. (A. de Musset.)

BERCEAU, n. m. (*bercer.*) Pron. *ber-co.* — Sorte de petit lit où l'on couche les enfants à la mamelle, et qu'on peut balancer aisément : BERCEAU *de chêne.* BERCEAU *d'osier.* (Acad.) *L'homme fait ne peut plus reposer dans le* BERCEAU *qui fut nécessaire à son enfance.* (Droz.) *On l'avait enlevé de son* BERCEAU *pour le mettre dans un sac et le noyer, par ordre de l'usurpateur.* (Mérimée.)

— Par analog. Il se dit du nid des oiseaux :

L'oiseau des champs trouve un asile
Dans le nid qui fut son *berceau.* (C. Del.)

— Fig. Le lieu de la naissance :

Je te rappelle en vain, *berceau* de mon enfance ! (Lebr.)

Fig. et poét. L'époque de la naissance; l'enfance même :

Les puissantes faveurs dont le Pinde m'honore,
Non loin de mon *berceau* commencèrent leur cours. (Malh.)

Quand on songe à la destinée qui attend l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son BERCEAU. (Barthél.) *Créancier de la société qui protégea son* BERCEAU, *l'homme sera-t-il dispensé de toute reconnaissance envers elle?* (Portalis.)

Sa tombe et son *berceau* sont couverts d'un nuage. (Lam.)

— *Dès le berceau, au sortir du berceau*, dès la plus tendre enfance : *Les enfants apprenaient* DÈS LE BERCEAU *à regarder la patrie comme une mère commune.* (Boss.)

Ce sont là les leçons dont un père manceau
Instruit son fils novice, *au sortir du berceau.* (Boil.)

— *Au berceau*, dans sa plus tendre enfance :

Athalie étouffa l'enfant même *au berceau.* (Rac.)

— Fig. Lieux où certaines choses ont commencé : *Une ruine s'élève près de Brugg : c'est le château de Habsbourg, le* BERCEAU *de la maison d'Autriche.* (V. Hugo.) *D'épaisses ténèbres couvrent le* BERCEAU *de l'art en Grèce.* (Simart.) *Florence fut le* BERCEAU *de la peinture moderne.* (Acad.) *Les bonnes mœurs rendirent l'Égypte heureuse, et nos anciens philosophes l'ont regardée comme le* BERCEAU *de la sagesse.* (Mably.) *Mayence a été le* BERCEAU *de l'imprimerie, c'est-à-dire de la pensée moderne.* (V. Hugo.) *L'imprimerie de Franklin fut le* BERCEAU *de plusieurs autres.* (Mignet.) *Les plus petites nations ont été de tous temps le* BERCEAU *de la liberté politique.* (Tocq.)

— Commencements de certaines choses : *Cet établissement est encore au* BERCEAU. *Les arts étaient encore au* BERCEAU. (Acad.)

— Fig. *Étouffer le monstre au berceau*, étouffer le mal dès sa naissance.

— Jardin. Charmille taillée en voûte, ou treillage

arrondi, sur lequel on fait monter des plantes grimpantes : BERCEAU *de jasmin, de chèvre-feuille, de verdure. Prendre le frais sous un* BERCEAU.

Que j'aime à reposer sous ce *berceau* paisible ! (Mme D.)

— *Berceau artificiel*, celui qui est fait de treillages soutenus par des montants de traverse, cercles, barres de fer, etc.

— *Berceau naturel*, celui qui est fait de branches d'arbres entrelacées.

— *Allée en berceau*, allée couverte. || *Ces arbres font le berceau*, ils réunissent leurs branches de manière à former un berceau.

— *Greffe en berceau*, greffe par approche, qu'on fait en arquant la tige, et en disposant les branches en losanges; elle sert à former des berceaux.

— *Berceau d'eau*, celui qui est formé par deux rangées de jets obliques qui se croisent.

— Jeu. Longue allée, souvent couverte d'une voûte de charmille, dans laquelle on tire à l'arc, à l'arbalète, etc. : *Tirer au berceau.*

— Archit. Voûte cylindrique dont le cintre est formé par une courbe quelconque, et dont les naissances portent sur deux murs parallèles : *Pour assainir le rez-de-chaussée, on avait élevé les* BERCEAUX *de la cave à deux pieds environ au-dessus du sol.* (H. de Balzac.)

— Technol. Outil d'acier, armé de dents presque imperceptibles, qui sert à préparer une planche de cuivre, et à en couvrir la surface de petits trous et d'imperceptibles aspérités, afin de produire le grain qu'exige la gravure à la manière noire.

— Typogr. *Berceau de presse*, partie antérieure de la presse, sur laquelle roule le marbre.

— Mar. Il s'emploie quelquef. dans le sens de *Ber.*

— Bot. *Berceau de la vierge*, vulg. la Clématite des haies.

BERCELET, n. m. Petit berceau.

BERCELLE, n. f. Technol. Pince dont l'émailleur se sert pour tirer l'émail à la lampe.

BERCELONNETTE, n. f. Petit berceau.

— L'*Académie* n'admet que Barcelonnette.

BERCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*versare*, fréquentatif de *vertere*, tourner; lat.) Le *c* du radical *berc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous berçons, il berça*, etc. —Balancer, remuer le berceau d'un enfant qu'on veut endormir : *Les nourrices sont souvent obligées de* BERCER *les enfants.* (Barthél.)

— Par analog. Balancer, agiter doucement :

Sur deux rameaux noués le bouleau nous *berçait.* (Lam.)
Mon brick napolitain, qui sommeillait la veille
Sur cette onde captive où les vents l'*ont bercé*,
Sous ses agrès tremblant, frémit, s'émeut, s'éveille. (C. D.)

— Fig.

Dors sur le lit de plume où le destin te *berce*,
Et ne fais pas appel à la fortune adverse. (Pons.)

— Fig. Troubler la vie de quelqu'un; l'exposer à toutes sortes de mécomptes :

Avec quelle constance, au branle de sa roue,
La fortune ennemie et me *berce* et me joue! (Regn.)

— Prov. et fig. *Le diable le berce*, se dit d'un homme qui est toujours agité, inquiet.

— Fig. Adoucir, soulager, consoler :

Le Christ entre mes mains, je murmurais tout bas
Les hymnes dont la foi *berce* encor le trépas. (Lamart.)

— Amuser l'esprit d'espérances, de promesses : BERCER *quelqu'un de vaines promesses.* (Acad.)

Mais, quelque sot espoir dont leur orgueil les *berce*...
(Boil.)

— Fig. et fam. *On m'a bercé de cela, de ces contes-là*, j'en ai ouï parler mille fois dès mon plus jeune âge.

On me *berce* d'un conte à dormir tout debout. (Bours.)

— Grav. *Bercer une planche*, la préparer avec le berceau.

— **Se bercer**, v. pr. Se flatter de quelque chose : SE BERCER *d'espérances folles.* (Acad.) *Je pense qu'il* SE BERCE *d'un espoir chimérique.* (Étienne.) *Les habitants* SE BERÇAIENT *longtemps de l'espoir que Démétrius allait les secourir.* (Mérim.)

— Man. En parl. du cheval, Se balancer en marchant; incliner alternativement, dans la progression, le corps tantôt à droite, tantôt à gauche : *Les chevaux larges du devant ou du derrière sont forcés de* SE BERCER.

BERCEUSE, n. f. Pron. *bèr-ceuz.* — Femme chargée de bercer un enfant : *Le service des* BERCEUSES *n'a guère lieu que dans les maisons des princes.* (Acad.)

— Mus. Chanson faite pour endormir un enfant. || Air de cette chanson.

BERCHE, n. f. Mar. Petite pièce de canon dont on se servait autrefois à bord des navires.

BERCLAU, n. m. Zool. La tadorne.

BERDIN, n. m. Zool. Vulg. Insecte qui attaque la vigne. || Coquille du genre Patelle.

BEREAU, n. m. Zool. Vulg. Le Bélier.

BERÉE, n. f. Zool. Vulg. Le Rouge-gorge.

BÉRÉNICE, n. f. Zool. Genre de polypiers flexibles. || Acalèphe à corps déprimé et hémisphérique.

— Astr. *Chevelure de Bérénice*, nom donné aux sept étoiles de la queue du Lion par l'astronome Conon, en l'honneur de la reine Bérénice, sœur et femme de Ptolémée Évergète, laquelle, en exécution d'un vœu, avait consacré sa chevelure à Vénus.

BÉRET, n. m. Toque de laine que portent les montagnards basques : *Il portait le* BÉRET *bleu des Basques.* (A. de Vigny.)

— Coiffure de femme ayant la forme du béret basque : *Un* BÉRET *de velours.* (Acad.)

BERGAME, n. f. Pron. *bèr-gam.* — Ancienne sorte de tapisserie fort commune qui tire son nom de Bergame, d'où sont venues les premières tapisseries de ce genre : *Il n'y avait dans sa chambre qu'une* BERGAME, *que de la* BERGAME. (Acad.)

BERGAMOTE, n. f. Pron. *bèr-ga-mott.* — Espèce de poire fondante, d'un très-bon goût.

— Espèce d'orange qui a un goût très-suave, et qui fournit une essence agréable : *La* BERGAMOTE *est plus petite que l'orange ordinaire.* (De Juss.)

— *Essence de bergamote*, huile extraite de l'écorce de bergamote.

— Petite boîte, bonbonnière doublée avec des écorces de bergamote : *J'ai rempli ma* BERGAMOTE *de pastilles.* (Acad.)

BERGAMOTIER, n. m. Pron. *ber-ga-mo-tié.* — Bot. Arbre de la famille des Citracées, qui produit les oranges appelées Bergamotes : *Les fleurs du* BERGAMOTIER *sont fort recherchées pour leur odeur excellente.* (Rich.)

BERGAT, n. m. Pêch. Nasse à l'usage des pêcheurs de la Garonne. || On dit aussi *Bergot.*

BERGE, n. f. (*berg*, élévation; allem.) Pron. *bèrj.* — Général. Talus escarpé.

— Particul. Escarpement qui borde les rivières : *Les* BERGES *de cette rivière sont très-élevées.* (Acad.) *Le rivage, c'est le bord où l'eau arrive; mais la* BERGE *est la terre qui est élevée auprès, et qui garantit la campagne des inondations.* (Trév.)

— Chim. Pente rapide qui rachète les différences de niveau entre un plateau élevé et une vallée basse.

— Par extens. Talus des fossés creusés de main d'homme : *On dit la* BERGE *d'un fossé, pour signifier l'ados que forme la terre tirée du fossé.*

— Talus d'un chemin. || Par abus. Le bord même de ces talus. || La bande de la route qui leur est contiguë, et que les voitures ne parcourent pas habituellement.

— Mar. Espèce de chaloupe étroite, en usage sur quelques rivières. || Il se dit aussi de rochers situés les uns près des autres, et dont le sommet se voit au-dessus de l'eau.

BERGÉLADE, n. f. Agric. Mélange de vesce et d'avoine qu'on sème ensemble.

BERGER, ÈRE, n. (*vervex*, mouton; lat.) Pron. *bèr-jé, jèr.* — Celui ou celle qui garde un troupeau de bêtes ovines : *Un* BERGER *soigneux, intelligent. Une jeune* BERGÈRE. *La mort égale les rois et les* BERGERS. (Ac.) *Apollon fut contraint de se faire* BERGER. (Fén.)

Nos *bergers* n'ont plus rien de *berger* que le nom. (J.-B.R.)

Un bon BERGER *doit connaître la meilleure manière de loger son troupeau, de le nourrir, de l'abreuver, de le faire pâturer, de l'améliorer.* (Daubenton.)

— Par extens. Tout individu chargé de conduire un troupeau, quel qu'il soit : *Les* BERGERS *ont ramené à l'étable leurs chèvres et leurs bœufs.*

— Par anal. *Les seigneurs espagnols étaient les plus grands propriétaires, les plus grands cultivateurs et les plus grands* BERGERS *du royaume.* (V. Hugo.)

— Prov. et fig. *Est mauvais berger qui aime le loup*, on ne peut être bon chef lorsqu'on aime les ennemis de ceux auxquels on commande. || *Bon berger tond, mais n'écorche pas*, un bon roi ne surcharge point son peuple d'impôts.

— Fig. Dans la poésie pastorale, Amant, amante : *Un* BERGER *fidèle, une* BERGÈRE *inconstante.* (Acad.)

Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux,
Mais ne m'en formez pas des *bergers* doucereux. (Boil.)
J'en suis bientôt au point de rédiger en stances
Des *bergers* du Lignon tous les galants propos. (Desm.)

De là vient l'expression : *L'heure du berger*, l'heure favorable aux amants :

J'aperçus, dans les yeux d'Amaryllе gagnée,
Que l'*heure du berger* n'était pas éloignée. (La Font.)

— Par extens. Toute occasion favorable pour faire réussir une entreprise, une affaire.

— *Étoile du berger*, vulg. la planète Vénus. || SYN. V. PASTEUR.

BERGÈRE, n. f. Pron. *bèr-jèr.* — Espèce de fauteuil plus large et plus profond que les fauteuils ordinaires, et garni d'une espèce de coussin sur lequel on s'assied : *Enfoncez-vous dans votre* BERGÈRE, *et dormez une heure ou deux.* (Beaumarch.) *Elle était assise dans une* BERGÈRE *d'acajou.* (H. de Balz.)

— Zool. Un des noms de la Bergeronnette.

— Bot. Petit arbuste des Indes orientales, qui appartient à la famille des Hespéridées.

BERGERETTE, n. f. (*bergère.*) Pron. *bèrj-rètt.* — Jeune bergère. || On dit aussi, *Bergeronnette.*

— Zool. Vulg. La Bergeronnette.

— Sorte de vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE, n. f. (*berger.*) Pron. *bèr-je-ri.* — Lieu où l'on renferme les bêtes ovines, soit pour leur donner à manger, soit pour les garantir des injures de l'air : *Le loup est entré dans la* BERGERIE. (Acad.) *On doit laisser les agneaux sortir de temps en temps autour de la* BERGERIE, *pour les fortifier.* (Tessier.)

— Fig. Mœurs champêtres : *On n'en est pas encore à oser professer l'amour de la nature toute pure : on s'en tient à l'amour de la* BERGERIE *et des vertus rustiques.* (Vitet.)

— Fig. Le lieu où se rassemblent les fidèles qui sont sous la conduite d'un pasteur; la maison de Dieu où les chrétiens sont comme préservés des dangers du dehors : *Eh! qu'y a-t-il à souhaiter davantage, que d'être tous rassemblés, selon le désir du Fils de Dieu, dans une même* BERGERIE, *et sous un même pasteur?* (Bourdal.)

— Fig. et fam. Maison bien close et gardée.

Je veux de toutes parts fermer la *bergerie.* (Regnard.)

— Fig. et fam. *Enfermer le loup dans la bergerie*, mettre un ennemi dans un lieu, dans un poste où il peut faire beaucoup de mal.

— Fam. Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps. || Faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors.

— Au plur. Petits poèmes gracieux et simples, dont les amours des bergers sont le sujet : *Les* BERGERIES *de Racan.* (Acad.) *L'illusion et l'agrément des* BERGERIES *consiste à n'offrir aux yeux que la tranquillité de la vie pastorale, à en dissimuler la bassesse et la misère, et à n'en laisser voir que la simplicité.* (Fonten.)

— Iron. Amour naïf, passion candide et niaise :

Mais, pâques Dieu! c'est de la *bergerie*
Que ces amitiés-là, c'est du Racan tout pur. (V. Hugo.)

BERGERON, n. m. Petite casaque de toile qui ne descend que jusqu'aux hanches, et dont se couvrent les gens qui travaillent sur les ports.

BERGERONNETTE, n. f. Pron. *berj-ro-nètt.* — Zool. Petit oiseau du genre des Becs-fins; il est d'une forme svelte, allongée, et très-élégante : *Compagne d'hommes innocents et paisibles, la* BERGERONNETTE *semble avoir pour notre espèce ce penchant qui rapprocherait de nous la plupart des animaux, s'ils n'étaient repoussés par notre barbarie.* (Buff.)

— Fam. Jeune bergère.

BERGIADE, n. f. Horticult. Variété de poire.

BERGIE, n. f. Pron. *bèr-ji.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, qui croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

BERGITTE, n. m. Zool. Poisson des mers du Nord.

BÉRIBÉRI, n. m. Maladie observée aux Indes, et caractérisée surtout par un tremblement des jambes, qui fait ressembler la marche des malades aux mouvements des brebis.

BÉRICHON, n. m. Zool. Vulg. Le Troglodyte.

BÉRIL, n. m. V. BÉRYL.

BERLANDIÈRE, n. f. (*Berlandier*, bot. fr.) Bot. Arbrisseau du Mexique, à feuilles alternes, qui appartient à la famille des Synanthérées.

BERLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont plusieurs espèces croissent spontanément en France, comme la *Berle à feuilles étroites*, ou *cresson sauvage*; une autre espèce originaire de la Chine, et appelée vulg. *Chervis* ou *Grisole*, est cultivée dans nos jardins potagers.

BERLETTE, n. f. Horticult. Variété de raisin.

BERLIN, n. m. Technol. Paquet de fil arrêté par un nœud.

BERLINE, n. f. (*Berlin*, ville.) Pron. *bèr-linn.* — Voiture de voyage suspendue, à deux fonds et à quatre roues : *Voyager dans une* BERLINE, *en* BERLINE. (Acad.)

— Voiture légère; employée sur les chemins de fer au transport des voyageurs.

BERLINGE, n. f. Comm. Grosse étoffe en fil et laine.

BERLINGOT, n. m. Pron. *bèr-lain-gô.* — Ber-

line coupée, ou qui n'a qu'un fond : *Nous fîmes le voyage dans un* BERLINGOT. (Acad.)

BERLOQUE, n. f. Pron. *bèr lok.* — Batterie de tambour qui annonce les repos, les distributions de rations.

— Anc. *Battre la berloque*, battre l'heure du repos.

— Fig. et fam. Déraisonner, dire des paroles qui n'ont pas plus de sens que le bruit confus d'un tambour. || V. BRELOQUES.

BERLUE, n. f. (*varia lux*, lumière changeante; lat.) Pron. *bèr-lu.* — Sorte d'éblouissement, qui est ordinairement passager. On ne l'emploie guère que dans cette phrase familière, *Avoir la* BERLUE. *Il voit les objets autrement qu'ils ne sont, il* A LA BERLUE. (Acad.)

— Fig. *Avoir la berlue*, juger mal de quelque chose, s'en faire une idée fausse : *Il faut* AVOIR LA BERLUE *pour juger comme vous faites.* (Acad.)

Ah! monsieur! c'est Lisette, ou bien *j'ai la berlue*. (Bours.)
Mais que vois-je, grand Dieu! quelle surprise extrême!
Aurais-je la berlue? Hé! ma foi, c'est lui-même. (Regn.)

— Pathol. Perversion de la vue par suite de laquelle on croit voir des points brillants, des bluettes, des globes ou croissants lumineux, et des éclairs. Ce phénomène est tantôt symptomatique et causé par une légère opacité des milieux transparents de l'œil, tantôt idiopathique, et résulte de l'habitude prolongée de regarder les objets très-petits ou éclatants.

BERLURETTE, n. f. Jeu de colin-maillard.

BERME, n. f. (m. all.) Fortific. Chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé : *On a coutume de palissader les* BERMES. (Trév.)

— Par analog. Chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

BERMIER, IÈRE, n. Technol. Ouvrier, ouvrière qui tire la muire dans une saline.

BERMUDIENNE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées; il a tiré son nom des îles Bermudes, d'où il a été apporté.

BERNABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être berné et moqué :

Adolescent qui s'érige en barbon,
Jeune écolier qui vous parle en Caton,
Est, à mon sens, un animal *bernable*. (Volt.)

BERNACHE ou **BERNACLE**, n. f. Zool. Sorte de coquille à cinq valves qui s'attache à la carène des vaisseaux, surtout de ceux qui ne sont pas doublés de cuivre; on croyait autrefois qu'il en sortait une espèce de canard. || V. ANATIFE et BARNACHE.

BERNAGE, n. m. Pron. *bèr-naj.* Anc. Baronnage.

— Anc. Train, bagage, équipage d'un grand seigneur.

— Agricult. Mélange de plusieurs grains qu'on sème pour les faucher en vert.

BERNARDIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées. || V. ADÉLIE.

BERNARDIÈRE, n. f. Horticult. Variété de poire.

BERNARDIN, INE, n. Pron. *bèr-nar-daïn, dinn.* — Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.

BERNAUDOIR, n. m. Pron. *bèr-nô-doar.* — Technol. Panier d'osier où l'on met les brins qui tombent pendant qu'on bat la laine sur la claie.

BERNE, n. f. Pron. *bèrn.* — Fam. Tour que l'on joue à quelqu'un, en le faisant sauter en l'air sur une couverture dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés : *Cela mérite la* BERNE. *Il est digne de la* BERNE. (Acad.)

BERNE, n. f. Mar. *Pavillon en berne*, Pavillon hissé à la place ordinaire, mais roulé, et non déployé, soit en signe de deuil, soit comme signal de détresse.

— *Mettre le pavillon en berne*, le plier, le rouler.

BERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Berner : *Les charlatans sont donc* BERNÉS *tout net.* (Volt.)

Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, joué. (La Font.)

BERNEMENT, n. m. Action de berner, moquerie. || Vieux.

BERNER, v. tr. ou act. 1re conj. (βέρνεσθαι, lancer; gr.) Faire sauter quelqu'un en l'air par le mouvement d'une couverture sur laquelle on l'a placé, et dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés : *Ils le mirent sur une couverture et le* BERNÈRENT. (Acad.)

— Fig. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule : BERNEZ-*le, c'est justice; quant à moi, j'y donne les mains.* (Lamotte.) *C'est pour moi un plaisir bien piquant de* BERNER *un fat que je hais.* (Dest.)

Attaquez nos penseurs, vos vers sont trop méchants;
Bernez-vous un marquis? la noblesse est aux champs.
(C. Delav.)

BERNEUR, EUSE, n. Celui, celle qui berne : *Je ne crains ni la berne ni les* BERNEURS. (Acad.)

BERNICLE, n. f. Zool. Coquille du genre Patelle.

BERNICLES, n. f. plur. Sorte de supplice, en usage chez les Orientaux; il consiste à attacher le patient entre deux pièces de bois pour lui briser les os : *Le sultan alla jusqu'à menacer Louis IX de le faire mettre aux* BERNICLES, *supplice affreux, et réservé aux plus grands criminels.* (Michaud.)

— Popul. Des riens, des bagatelles : *Il s'attendait à avoir un gros profit, et il a eu* BERNICLES. (Trév.)

— Par mépris. Des gens de rien : *Ce pays ne peut être habité que par des poètes ou* [illegible] BERNICLES. (H. de Balz.)

BERNIQUE, interj. Pron. [illegible] Mot par lequel on exprime que l'espérance [illegible] on est ou sera déçue : *Je croyais le trouv*[illegible] *ais* BERNIQUE! (Acad.)

BERNIQUET, n. m. Pron. *bèr-ni-kè.* — Expr. prov. : *Envoyer quelqu'un au berniquet*, Le ruiner.

— Technol. Coffre pour mettre le son.

BÉROÉ, n. m. Zool. Genre d'acalèphes dont le corps est globuleux ou ovale, et entièrement gélatineux : *Les* BÉROÉS *sont éminemment phosphoriques, spécialement dans leurs cirrhes.* (De Blainville.)

BÉROÏDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au béroé.

= **Béroïdés**, n. m. pl. Famille d'acalèphes qui a pour type le genre Béroé.

BÉRON, n. m. Partie du pressoir par où le cidre s'écoule.

BÉROT, n. m. Sorte de petite voiture.

BERS, n. m. Pron. *bèrss.* — Pharm. Électuaire en usage chez les Égyptiens.

BERTAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Châtrer.

— Tondre un chien inégalement.

— Couper les oreilles à un cheval.

BERTAULE, n. m. Pron. *bèr-tol.* — Espèce de verveux ou filet en forme de manche.

BERTAVELLE, n. f. Pêche. Sorte de filet pour la pêche. || Nasse de jonc. || Zool. V. BARTAVELLE.

BERTEMBOISE, adj. f. Pron. *bèr-tan-boaz.* — Agric. *Greffe bertemboise*, Greffe en forme de rameau porté sur un sujet taillé en biseau.

BERTHELOT, n. m. Pron. *bertt-lô.* — Mar. Pièce de bois qui sert de prolongement à la flèche de l'éperon de certains bâtiments latins : *Le* BERTHELOT *se redresse à la proue, comme l'éperon des galères du moyen âge.* (A. Jal.)

BERTHOLLÉTIE, n. f. (*Berthollet*, sav. fr.) Pron. *bèr-tol-lé-ci.* — Bot. Bel arbre de l'Amérique australe, qui s'élève à plus de cent pieds; il appartient à la famille des Myrtacées.

BERTIÈRE, n. f. Pron. *bèr-tièr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, composé d'arbrisseaux indigènes dans les Indes et dans l'Amérique tropicale.

BERTOIS, n. m. Pron. *bèr-toa.* — Technol. Corde qui enlève l'ardoise de la carrière, par le moyen de l'engin.

BERTOLONIE, n. f. Bot. Genre de la famille des Mélastomacées, composé de plantes vivaces qui croissent dans les forêts vierges du Brésil.

BERTONNEAU, n. m. Zool. Vulg. Le Turbot.

BÉRULE, n. f. Bot. Herbe vivace de la famille des Ombellifères, qui croît dans les eaux stagnantes en Europe et dans l'Amérique septentrionale.

BÉRUSE, n. f. Pron. *bé-ruz.* — Comm. Sorte d'étoffe de Lyon.

BÉRYL, n. m. (βήρυλλιον, gr.; m. sign.) Pron. *bé-rill.* — Minér. Pierre précieuse appelée aussi *Aigue-marine*; c'est une variété d'émeraude; elle est transparente et d'un vert bleuâtre : *Le* BÉRYL *était une des pierres du pectoral du grand prêtre, chez les Juifs.* (Acad.) *Le* BÉRYL *vient de l'Inde, on le trouve rarement ailleurs.* (Buffon.)

— *Béryl de Saxe*, variété de l'Apatite ou Phosphate de chaux.

BÉRYLLÉ, ÉE, adj. Minér. Qui a les caractères ou les propriétés du béryl.

BÉRYLLIUM, n. m. Chim. Un des noms du métal qui fait la base de la glucine; l'un des principes constituants du Béryl. || On l'appelle aussi *Glucynium*.

BÉRYTE, n. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

BÉRYTION, n. m. Pharm. Anc. Sorte de collyre et de pastille.

BÉRYX, n. m. Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes.

BERZÉLINE, n. f. Min. Variété de séléniure de cuivre découverte par Berzélius, célèbre chimiste suédois.

BESACE, n. f. (*bis*, deux fois, *saccus*, sac; lat.) Pron. *be-zass.* — Espèce de sac ouvert par le milieu, et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches : *Les moines mendiants portent la* BESACE. *S'en retourner la* BESACE *vide.* (Acad.) *On donne aux enfants la petite caisse où dort la marmotte, et les mères attachent la* BESACE *sur leurs épaules.* (A. Giraud.)

Que veut ce vagabond, chargé de sa *besace?* (Ponsard.)

— Fig. et fam. *Être à la besace, être réduit à la besace*, être ruiné : *Nous allons* ÊTRE RÉDUITS À LA BESACE. *Heureux qui a des fromages de Parmesan et des terres!* (Volt.) || Dans le même sens, *Réduire, mettre quelqu'un à la besace.* || *Porter la besace*, être gueux et misérable.

— Prov. et fig. *Être jaloux de quelque chose comme un gueux de sa besace*, Y être fort attaché, y tenir beaucoup.

— *Une besace bien promenée nourrit son maître*, Un mendiant actif et persévérant récolte d'abondantes aumônes.

Syn. Besace, bissac. Par destination, la *besace* est plus longue que le *bissac*. La *besace* appartient au gueux ou au mendiant, ou au religieux qui va quêter. Le *bissac* appartient au campagnard ou à l'ouvrier, qui y met ses provisions, ses hardes, ses outils, etc. Figurément, *bissac* marque la modestie de la condition, la pauvreté; *besace*, la mendicité. Les ouvriers laborieux portent leur fortune dans leur *bissac*; beaucoup de gens, autrefois, riches ont été, par leur inconduite, réduits à la *besace*.

BESACIER, n. m. Pron. *be-za-cié.* — Celui qui porte une besace, la besace. Il est familier, et ne se dit guère que par dénigrement.

— La Fontaine l'a employé figurément :

Le fabricateur souverain
Nous créa *besaciers* tous de même manière :
Il fit pour nos défauts la poche de derrière,
Et celle de devant pour les défauts d'autrui. (La Font.)

BESAIGRE, adj. des 2 g. Pron. *be-zègr.* — Écon. dom. Il se dit du vin qui prend une saveur aigre parce qu'on l'a déposé dans une cave peu fraîche, ou bien parce qu'on l'a mal soigné dans la cave ou dans le tonneau : *Vin* BESAIGRE.

— Substant. Saveur qui approche de celle du vinaigre : *Ce vin tourne au* BESAIGRE.

BESAIGUË, n. f. (*bis*, deux fois, *acuta*, aiguë; lat.) Pron. *be-zé-gu.* — Anc. Art milit. Arme en forme de hache dont on se servait au moyen âge : *Au siége d'Orléans, les défenseurs de la ville se servirent de* BESAIGUËS.

— Techn. Outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau : *Donner une pièce de bois avec sa* BESAIGUË. (Acad.) || Marteau de vitrier. || Outil de cordonnier.

BESANT, n. m. Pron. *be-zan.* — Ancienne monnaie de l'empire de Constantinople ou de Byzance : BESANT *d'or, d'argent. On paya tant de* BESANTS *pour la rançon de ce prince.* (Acad.) *Le sultan demanda au roi de France un million de* BESANTS *d'or, et la reddition de Damiette.* (Michaud.)

— Blas. Pièce d'or ou d'argent ronde et pleine, dont on charge l'écu : *Il porte d'azur à trois* BESANTS *d'or, deux et un.* (Acad.) *Les paladins français mirent des* BESANTS *sur leurs écus, pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la terre sainte.* (Trév.)

En êtes-vous bien sûr? —
Comme j'ai six *besants* d'argent sur champ d'azur. (V. H.)

BESANTÉ, ÉE, adj. Pron. *be-zan-té.* — Blas. Chargé de besants : *Écu* BESANTÉ. *Pièce* BESANTÉE.

BESAN, n. m. Jeu. V. BESET.

BESEAU, n. m. Agricult. Tranchée ou rigole pour étendre les moyens d'irrigation.

BESENGE, n. f. Vulg. La Mésange charbonnière.

BESET, n. m. (*bis*, deux fois, et *as*, as; lat.) Pron. *be-zè.* — Jeu. Au trictrac, Le coup par lequel on amène deux as : *J'ai amené* BESET. (Acad.)

BESI, n. m. Pron. *be-zi.* — Nom générique qu'on donne à plusieurs espèces de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont tirées : BESI *de la Motte*. BESI *d'Heri.* (Acad.)

BÉSICLES, n. f. pl. (*bis*, deux fois, *oculus*, œil; lat.) Pron. *bé-zikl.* — Sorte de lunettes à branches, qui se fixent à la tête : *Avoir toujours des* BÉSICLES *sur le nez.* (Acad.) *Le secret de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme* BÉSICLES, *est de la fin du treizième siècle.* (Volt.) *Je n'ai point vu de lacune dans ce manuscrit, mais en vérité il faut être sorcier pour le lire. J'espère pourtant en venir à bout à grand renfort de* BÉSICLES. (P.-L. Cour.)

— Fig. et fam. *Prenez vos bésicles, vous n'avez pas bien mis vos bésicles*, prenez mieux garde à ce dont il s'agit, vous ne l'avez pas assez examiné.

BÉSIER, n. m. Pron. *bé-zié.* — Poirier sauvage.

BÉSIGUE, n. f. (*besigen*, vaincre; all.) Jeu de

carte qu'on joue avec deux jeux de piquet ou deux jeux de cinquante-deux cartes.

BÉSIMÈNE, n. f. Bot. Corpuscules reproducteurs des plantes agames. || V. OVULE.

BESLÈRE ou **BESLÉRIE**, n. f. Pron. *bèss-lèr, léri.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées, composé d'espèces qui croissent dans les forêts de l'Amérique tropicale; on les cultive dans nos serres.

BÉSOCHE, n. f. Pron. *bé-zo-ch.* — Agricult. Sorte de pioche élargie par un bout; on s'en sert pour faire les trous destinés à recevoir les arbres qu'on veut planter.

BESOGNE, n. f. (*bisogno*, soin, nécessité; ital.) Pron. *be-zo-gn.* — Travail, occupation : *Avoir de la* BESOGNE. *Être à sa* BESOGNE, *aller à sa* BESOGNE. *Se mettre en* BESOGNE, *à la* BESOGNE. *Mettre la main à la* BESOGNE. (Acad.) *La* BESOGNE *donne-t-elle?* (Danc.) *Le temps des vendanges venu, chacun aux champs était en* BESOGNE. (P.-L. Cour.)

A tout prendre, il vaut mieux un combat qu'un supplice;
Et ce n'est pas la joie et l'honneur des États
De voir plus de *besogne* aux bourreaux qu'aux soldats.
(V. Hugo.)

— Le produit du travail, l'ouvrage même qui résulte du travail : *Gâter de la* BESOGNE. *Faire plus de* BESOGNE *que quatre. Faire voir sa* BESOGNE. (Acad.) *L'un est fort, mais maladroit, l'autre faible, mais plein d'intelligence; l'un fera peu de* BESOGNE, *l'autre beaucoup.* (Thiers.)

— *Besogne de commande*, travail commandé qui doit être exécuté au gré de celui pour qui on le fait. || *Besogne d'affection*, travail que l'on choisit par goût, et que l'on exécute librement, à son gré : *La* BESOGNE D'AFFECTION *réussit ordinairement mieux que* CELLE DE COMMANDE. (Acad.)

— *Être mou à la besogne*, travailler lentement, avec mollesse. || *Être âpre à la besogne*, travailler avec ardeur, avec activité. || *Abattre de la besogne*, faire beaucoup d'ouvrage. || *Expédier la besogne*, faire quelque travail avec précipitation : *Il leur était d'une grande utilité, et il* EXPÉDIAIT LEUR BESOGNE *par-dessous la jambe.* (H. de Balz.) || *Aller vite en besogne*, faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps. || Par extens. Agir avec précipitation; être expéditif. || Fig. En parl. d'un dissipateur, Manger son patrimoine en peu de temps.

— *Aimer la besogne faite*, n'aimer pas à travailler. || *S'endormir sur la besogne*, travailler mollement.

— Prov. *Selon l'argent la besogne*, les ouvriers travaillent en raison du salaire qu'on leur donne.

— *Faire de la bonne besogne, de bonne besogne*, travailler utilement. || On dit dans le sens contraire, *faire de la mauvaise besogne, de mauvaise besogne.* || Ironiq. *Il a fait là une belle besogne!* il a gâté l'affaire en s'en mêlant : *Vous* AVEZ FAIT LÀ DE BELLE BESOGNE *pendant les quinze jours que je viens de passer à la campagne!* (Picard.)

— *Être tout à sa besogne, ne songer qu'à sa besogne, qu'à faire sa besogne*, ne s'occuper que des affaires de son état, de sa profession; s'appliquer avec une prédilection toute particulière au travail dont on est chargé : *Ce commis, cet employé* NE SONGE QU'À SA BESOGNE. (Acad.)

— Fam. *Faire plus de bruit que de besogne*, se donner beaucoup de mouvement et faire peu d'ouvrage. || Par extens. Parler plus qu'on n'agit.

— Fig. *Donner bien de la besogne à quelqu'un, lui tailler de la besogne*, lui donner de la peine, lui susciter des embarras, des inquiétudes, des ennuis.

— Anc. Il se disait des hardes que l'on portait avec soi, et particulièrement des hardes de nuit.

— Par extens. Toute espèce de choses :

Le régal fut petit, et sans beaucoup d'apprêts;
Le galant pour toute *besogne*
Avait un brouet clair : il vivait chichement. (La Font.)

— Navigat. Sorte de bateau foncet.

BESOGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*besogne.*) Pron. *be-zo-gnié.* — Faire une besogne, de la besogne.

— Style burl. Caresser une femme.

BESOIGNEUX, EUSE, adj. Pron. *be-zo* ou *zoa-gnieu, gnieuz.* — Fam. Qui est dans le besoin, dans la gêne et presque dans la misère : *Ces gens-là sont devenus bien* BESOIGNEUX. (Acad.) *Dans l'intérieur de la ville on ne voit que des maisons grossièrement construites, et une population* BESOIGNEUSE. (X. Marm.).

— Par analog. *Jadis le paysan, pauvre, misérable, opprimé, ne dérobait qu'avec peine la plus méchante nourriture aux contraintes d'un fisc rapace et* BESOIGNEUX. (Rossi.)

BESOIN, n. m. (*bisogno*, nécessité; ital.) Pron. *be-zoin.* — Mouvement, instinct, sentiment intérieur qui porte à rechercher ou à faire quelque chose : *Sentir, éprouver des* BESOINS. *Les* BESOINS *de la nature. Le* BESOIN *d'aimer, de connaître.* (Acad.) *Nous avons deux sortes de* BESOINS : *ceux du corps qu'on appelle* appétits, *et ceux de l'esprit qu'on appelle* désirs. (Trév.) *Toute activité, soit de corps, soit d'esprit, prend sa source dans les* BESOINS. (Volney.) *Nous sacrifions plus à notre intempérance que nous ne donnons à nos* BESOINS. (Buff.) *Ah! si le bonheur n'est que la santé de l'âme, ne doit-on pas le trouver dans les lieux où règne une juste proportion entre les* BESOINS *et les désirs?* (Barthél.) *Les* BESOINS *de l'homme constituent des droits.* (Thiers.)

Qu'un ami véritable est une douce chose!
Il cherche vos *besoins* au fond de votre cœur;
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même. (La Font.)

— *Besoins physiques*, les besoins du corps, les besoins qui ont rapport aux fonctions corporelles. || *Besoins moraux*, les besoins de l'âme, les besoins qui ont rapport aux facultés intellectuelles et affectives. || *Besoins naturels*, les besoins qui sont liés nécessairement à l'organisation. || Particul. *Besoin naturel*, ou simpl. *Besoin*, besoin physique, besoin corporel qui résulte de la digestion : *Faire ses* BESOINS. *Il lui a pris un* BESOIN; *il est sorti pour un* BESOIN. (Acad.) || *Besoins acquis*, les besoins, soit physiques, soit moraux, qui sont nés de l'habitude ou de la répétition fréquente de certains actes non nécessaires à la conservation de l'espèce ou de l'individu.

— Par extens. La chose même qui est l'objet du besoin : *L'exercice et le bon air sont un* BESOIN *pour la santé. Le tabac est devenu pour lui un* BESOIN. (Acad.) *Tout ce qui flatte, tout ce qui nourrit la vie des sens devient un* BESOIN *dont nous ne pouvons plus nous passer.* (Mass.)

— Manque, privation de ce qui est nécessaire : *Subvenir, pourvoir aux* BESOINS *de sa famille.* (Acad.) *Un prince se doit tout entier à ses sujets, il est chargé de tous leurs* BESOINS. (Fén.) *Soyez compatissants aux* BESOINS *des pauvres.* (Mass.) *Le* BESOIN *d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture.* (La Br.) *La sagesse dit de régler les contributions d'après les* BESOINS *de l'État scrupuleusement constatés.* (Droz.)

— *Faire besoin*, manquer; être nécessaire, utile : *Cela me* FAIT BESOIN, *bien* BESOIN. (Acad.)

... Soixante écus nous *feraient grand besoin.* (Mol.)

— Il se dit aussi, en parl. des personnes : *Aussi bien nous* FERA-T-IL BESOIN *pour apprêter le souper.* (Mol.)

Quand nous *faisons besoin*, nous autres misérables,
Nous sommes les chéris et les incomparables. (Id.)

— Indigence extrême, dénûment complet : *Il est dans le* BESOIN. *Il l'a assisté dans le* BESOIN. (Acad.)

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au *besoin?* (Rac.)

Je vous assure que vous ne sauriez jamais me soulager dans un plus grand BESOIN. (Mol.) *L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le* BESOIN, *et qui est bien plus insatiable.* (Mignet.)

— Manque de nourriture : *Nous étions épuisés de fatigue et de* BESOIN. (Acad.)

— Nécessité urgente, impérieuse : *Ils ne se sont jamais exposés qu'avec précaution, et lorsqu'un grand* BESOIN *le demandait.* (Boss.)

En ce pressant *besoin*, redouble ton secours. (Corn.)

....Quel important *besoin*
Vous a fait devancer l'aurore de si loin? (Rac.)

— Utilité, convenance :

Et quel *besoin* ici d'une extrême rigueur? (Rac.)

Le BESOIN *éleva les trônes; les sciences et les arts les ont affermis.* (J.-J. Rouss.)

— Il peut avoir pour complément un infinitif ou une phrase subordonnée : *Il sentait le* BESOIN DE SUIVRE *toujours les sages avis de Mentor.* (Fén.)

Quel *besoin que* ses pleurs *prennent* votre défense?
(Corn.)

— *Avoir besoin*, se dit de ce qui est ou de ce que l'on croit nécessaire, utile, convenable. — Il peut avoir pour complément, 1° Un nom de chose : AVOIR BESOIN *de nourriture, de repos. Je ne puis vous prêter ce livre, j'en* AI BESOIN. (Acad.)

C'est un soulagement dont je n'*ai* pas *besoin.* (Corn.)
Ton prince et ton pays *ont besoin* de ton bras. (Id.)

Ceux qui crucifiaient Jésus-Christ AVAIENT BESOIN *du pardon qu'il demandait pour eux.* (Pasc.) *Comme ils ne faisaient aucun commerce au dehors, ils n'*AVAIENT BESOIN *d'aucune monnaie.* (Fén.) *L'homme vit souvent avec lui-même, et il* A BESOIN *de vertu; il vit avec les autres, et il* A BESOIN *d'honneur.* (Chamf.)

Qu'un père qui punit *a besoin* de vertu! (Colardeau.)

— 2° Un nom de personne : *Il* A *toujours* BESOIN *d'un guide.* (Acad.)

On *a* souvent *besoin* d'un plus petit que soi. (La Font.)

*Dieu n'*A EU BESOIN, *pour faire tout ce qu'il voulait, que de lui-même.* (Boss.) *N'appréhendez pas de perdre la faveur des grands, tant qu'ils* AURONT BESOIN *de vous.* (La Br.) *On dépend de tous ceux dont on* A BESOIN *pour se faire obéir.* (Fén.) *Honorons les hommes supérieurs, et proposons-les en imitation; car c'est en préparer de semblables, et jamais le monde n'en* A EU *un* BESOIN *plus grand.* (Mign.)

Les gens d'esprit n'*ont* pas *besoin* de précepteur. (Regn.)

— 3° Un infinitif : AVOIR BESOIN *de dormir, de manger. Ce jeune homme* A *grand* BESOIN *d'être surveillé.* (Acad.) *Vous* AVEZ BESOIN *de savoir la doctrine de nos pères.* (Pasc.) *Les hommes* ONT BESOIN *d'être soutenus par des récompenses.* (Boss.)

Devant le Saint des saints avant que de paraître,
J'ai besoin de laver mon âme aux eaux du prêtre. (Lam.)

— Particul. Construit avec l'infinitif, Être dans la nécessité, dans l'obligation de : *J'*AI BESOIN D'ÊTRE *au Havre à la fin du mois.* (Acad.) *Elle se laissait aller à la marée, sans* AVOIR BESOIN DE RECOURIR *au jeu fatigant de ses rames.* (Ch. Nod.)

— Il signifie quelquefois, Avoir une envie, un désir extrême de : *Cette femme* A BESOIN D'ATTIRER *sur elle tous les regards.* (Acad.)

— 4° Une proposition subordonnée dont le verbe est toujours au subjonctif : *Il n'*A *pas* BESOIN *qu'on lui dise deux fois la même chose.* (Acad.) *Le peuple* A BESOIN *qu'on le tienne bas pour son propre repos.* (Fén.) *J'*AI BESOIN *que l'esprit de Dieu élève mon esprit et ma voix.* (Fléch.)

J'*ai besoin* qu'un ami me conseille et me guide. (C. Del.)

— *Avoir besoin* a quelquefois pour sujet un nom de chose : *Ces plantes* ONT BESOIN *d'eau,* ONT BESOIN *d'être arrosées,* ONT BESOIN *qu'on les arrose. La vérité n'*A *jamais* BESOIN *de l'erreur, et les ombres n'ajoutent rien à la lumière.* (Lamart.)

De mouvement et d'air mes sens *avaient besoin.* (Id.)

*Les plus grandes choses n'*ONT BESOIN *que d'être dites simplement, elles se gâtent par l'emphase.* (La Br.) *L'esprit et le corps* ONT BESOIN *de relâche.* (Mass.) *Fontenelle avait des vertus molles et peu actives qui, pour s'exercer,* AVAIENT BESOIN *d'être averties, mais qui n'*AVAIENT BESOIN *que de l'être.* (D'Alemb.)

— On a dit anc. *Avoir de besoin* : *Il s'était mis au-dessus des cabales, de sorte qu'il négligea ceux dont il* AVAIT *le plus* DE BESOIN. (La Rochef.) Aujourd'hui l'emploi de la proposition est hors d'usage.

— Impersonn. *Il est, il n'est pas besoin*, il est, il n'est pas nécessaire. Cette locution peut être suivie d'un nom, d'un infinitif ou d'une proposition subordonnée, dont le verbe est au subjonctif :

Aimez-les, et mourez, s'*il est besoin*, pour eux. (Corn.)
Il ne sera besoin ni du fer *ni* du feu. (Id.)

IL N'EST PAS BESOIN, *pour l'attraper, de toutes les précautions qu'on nous fait prendre.* (Danc.) IL N'EST PAS BESOIN *que je vous raconte en détail ce qu'il fit.* (Boss.)

— Interrogativ. *Est-il besoin, qu'est-il besoin*, est-il, en quoi est-il nécessaire? EST-IL BESOIN *de pacte ou de serments pour former cette conclusion?* (La Bruy.)

Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
De Joad et de moi la fameuse querelle? (Rac.)
Qu'est-il besoin de prêtre à qui n'a plus d'autel? (Lam.)

═ **Au besoin**, loc. adv. En cas de nécessité, lorsqu'il est nécessaire : AU BESOIN, *nous pourrons nous servir de cela.* (Acad.) *On connaît les amis* AU BESOIN. (Id.) *Je puis trouver ici de l'argent* AU BESOIN. (Pasc.)

Toujours auprès de moi je te trouve *au besoin.* (C. d'H.)

BESON, n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides.

BESQUINE, n. f. Pron. *bèss-kinn.* — Mar. Sorte de bateau servant au cabotage ou à la pêche.

BESSÈRE, n. f. Bot. Plante du Mexique, de la famille des Liliacées.

BESSON, ONNE, adj. (*bis*, deux fois, *homo*, homme; lat.) Pron. *bèss-çon, çonn.* — Jumeau, l'un des enfants d'une même couche : *Jacob et Ésaü étaient des enfants* BESSONS. (Trév.) || Vieux.

BESTEG ou **BESTIEG**, n. m. Minér. Dépôt argileux qui se trouve entre un filon et la roche environnante : *Le* BESTEG *est une terre onctueuse et colorée qui annonce ordinairement la présence de substances métalliques.* (Brongn.)

BESTIAIRE, n. m. (*bestia*, bête; lat.) Pron. *bèss-tièr.* — Antiq. rom. Celui qui luttait dans le cirque contre les bêtes féroces. On distinguait deux sortes de *bestiaires* : les premiers étaient ceux que l'on condamnait à lutter, sans armes, contre les bêtes, soit parce qu'ils avaient commis quelque crime, soit parce qu'ils étaient prisonniers de guerre ou chrétiens; les seconds étaient des jeunes gens qui s'exposaient volon-

tairement à ce dangereux combat, pour s'exercer à manier les armes : *Il était rare qu'il fallût lâcher deux bêtes contre un même* BESTIAIRE. *Cicéron, dans l'oraison pour Sextius, parle d'un lion qui seul avait suffi contre deux cents* BESTIAIRES. (Trév.) *Comme il était d'usage que les criminels ne fussent pas armés, quelques voix crièrent : Point d'armes au* BESTIAIRE ! *le* BESTIAIRE *sans armes !* (A. Guiraud.)

— Anc. Recueil de fables, de moralités sur les bêtes ; sorte de traité d'histoire naturelle en vers.

BESTIAL, ALE, adj. (*bestia*, bête ; lat.) Pron. *bèss-tial.* — Qui tient de la bête ; qui appartient à la bête : *Fureur* BESTIALE. (Acad.)

— N. m. Il s'est dit quelquefois encore pour Bétail : *Certain paysan, du temps de Charlemagne, confessait avoir semé des poudres par les campagnes, afin de faire mourir le* BESTIAL. (Naudet.) *Le* BESTIAL *de ce pays est peu considérable.* (Tessier.)

— Par dénigr. il se dit fam. des personnes : *Le docteur eut un sourire pour la naïveté de cette bonne* BESTIALE *de paysanne,* (L. Gozlan.)

BESTIALEMENT, adv. (*besti-al*, *ale-ment.*) En vraie bête : *Vivre* BESTIALEMENT.

BESTIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néolog. Rendre semblable à la bête.

= **Se bestialiser,** v. pr. Devenir semblable à la bête.

BESTIALITÉ, n. f. Commerce contre nature avec une bête : *Le crime de* BESTIALITÉ. (Acad.)

— État, caractère d'un homme abruti et livré aux instincts les plus grossiers de la nature.

BESTIASSE, n. f. (*bestia*, bête ; lat.) Pron. *bèss-tiass.* — Personne stupide, dépourvue d'esprit, de bon sens.

BESTIAUX, n. m. pl. (*bestial.*) Pron. *bèss-tio.* — Il se dit, comme *Bétail*, de tous les quadrupèdes domestiques qui servent, soit à la nourriture de l'homme, soit à la culture des terres : *Ce fermier a beaucoup de* BESTIAUX. (Acad.) *La richesse des patriarches consistait principalement en* BESTIAUX. (Fleury.) *Franklin donna dans son almanach, avec une clarté saisissante, toutes les indications propres à améliorer l'éducation des* BESTIAUX. (Mignet.) || V. BESTIAL.

BESTIOLE, n. f. (*bestiola*, lat. ; m. sign.) Petite bête : *Elle entra dans l'étable, courut après les jeunes agneaux, et caressa les* BESTIOLES *favorites de la fermière.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. Enfant, jeune personne de peu d'esprit : *Cette fille veut faire l'entendue, et n'est qu'une* BESTIOLE. (Acad.)

BESTION, n. m. (*bestia*, bête ; lat.) — La Fontaine a employé ce mot dans le sens de Bestiole :

Le pauvre *bestion* tous les jours déménage.

— Anc. *Tapisseries à bestion,* celles où l'on représentait des figures d'animaux.

— Mar. Anc. Bec ou pointe de l'éperon, portant ordinairement la figure de quelque bête.

BÊTA, n. m. Personne très-bête : *C'est un gros* BÊTA. || Très-fam. et bas.

BETA, n. m. La seconde lettre de l'alphabet grec, qui correspond à notre *b*.

— Astr. Lettre qui sert à désigner une étoile qui fait partie d'une constellation.

— Mathém. Lettre qui représente des quantités, des points, des lignes, etc., lorsque la série des lettres de l'alphabet français est épuisée.

BÉTAIL, n. m. (*bête.*) Pron. *bé-ta-y.* — Troupeau de quadrupèdes domestiques qu'on mène paître, et qui doivent servir à la nourriture de l'homme : *Nourrir, garder le* BÉTAIL. *Ce fermier a perdu tout son* BÉTAIL. (Acad.) *Le* BÉTAIL *mal soigné est d'un maigre rapport.* (H. de Balz.) *Sous la domination turque, le laboureur ne s'appartenait pas ; il était à un propriétaire : il y avait un premier* BÉTAIL, *le troupeau ; et un deuxième* BÉTAIL, *le paysan.* (V. Hugo.)

Le berger rassemblait et comptait son *bétail.* (Lamart.)

— *Gros bétail,* les taureaux, les bœufs, les veaux et les vaches. Quelques-uns comprennent aussi, sous ce nom, les animaux de l'espèce asine et de l'espèce chevaline. || *Menu bétail, petit bétail*, les béliers, les moutons, les brebis, les agneaux, les chèvres et les porcs.

Syn. Bétail, bestiaux. *Bétail* désigne collectivement tous les quadrupèdes qu'on emploie aux travaux de culture, et qui servent à la nourriture de l'homme ; *bestiaux* se dit de ces mêmes animaux considérés individuellement.

BÊTE, n. f. (Anc. *beste*, *bestia* ; lat.) Tout animal privé de raison : BÊTE *brute,* BÊTE *sauvage,* BÊTE *venimeuse.* BÊTE *de charge,* BÊTE *de somme.* (Acad.) *La plupart des philosophes de l'antiquité ont cru que les* BÊTES *raisonnaient.* (Trév.)

Du temps que les *bêtes* parlaient,
Les lions entre autres voulaient
Être admis dans notre alliance. (La Font.)

Il est des philosophes qui égalent les hommes aux BÊTES. (Pasc.) *Le chien qui vous suit a droit d'être bien traité, parce que c'est une* BÊTE *dévouée.* (Thiers.)

— Particul. Zool. *Bête à Dieu,* vulg. la coccinelle. || *Bête à feu,* en général Tout insecte luisant, comme les lampyres, les taupins, les scolopendres, etc. || *Bête de la mort,* espèce de blaps. || *Bête noire,* insectes tels que le ténébrion des boulangers, le grillon domestique, la blatte des cuisines. || *Bête rouge,* espèce de puce d'Amérique qui incommode beaucoup les hommes et les animaux.

— Agricult. *Bêtes chevalines,* les chevaux, les juments, les poulains, les pouliches. || *Bêtes asines,* les ânes, les ânesses, les mulets, les mules. || *Bêtes bovines* ou *bêtes à cornes,* les taureaux, les bœufs, les veaux, les vaches. || *Bêtes ovines* ou *bêtes à laine,* les béliers, les moutons, les brebis, les agneaux. || *Bêtes à poil,* les boucs, les chèvres et les cochons.

— Écon. dom. *Bête brûlée,* celle qu'on ne peut engraisser. || *Bête épaulée,* bête de trait ou de somme hors d'état de servir.

— Absol. Chass. Le cerf, le sanglier, ou le daim, tout autre animal qu'on chasse à cor et à cri : *Relancer la* BÊTE. *Détourner la* BÊTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *La bête est dans nos filets,* nous nous sommes rendus maîtres de telle personne.

— *Bêtes de compagnie*, jeunes sangliers qui vont encore par troupes.

— *Bêtes noires*, les sangliers. || *Bêtes puantes,* les renards, les putois, les blaireaux, etc. || *Bêtes fauves,* les cerfs, les chevreuils, les daims, etc. || *Bêtes mordantes*, les sangliers, les loups, les renards, etc.

— Absol. et au plur. Les animaux féroces qu'on faisait combattre dans le cirque, et auxquels on livrait souvent des condamnés à mort : *Être exposé, livré aux* BÊTES. *On condamnait les chrétiens aux* BÊTES, *même ceux qui étaient citoyens romains.* (Trév.)

— Fig. et par plaisant. *Être condamné aux bêtes*, se dit quelquefois D'un ouvrage, d'un auteur mal jugé, déchiré par des critiques ignorants et malveillants.

— Fig. et fam. Il se dit en ce sens des personnes elles-mêmes.

— Fig. et mor. *C'est une bête brute,* c'est un homme qui se livre avec violence à tous ses penchants. || *C'est une bête farouche*, c'est un homme sauvage, inabordable, insociable. || *C'est une bête féroce,* c'est un homme cruel, inhumain.

— Fig. et fam. *Bête noire*, personne généralement haïe. || *C'est ma bête noire, c'est ma bête d'aversion*, ou simpl. *c'est ma bête*, c'est mon ennemi, c'est une personne pour qui j'éprouve une forte aversion. || *C'est une fine, une maligne bête*, c'est une personne rusée, artificieuse.

— Fig. *La grande bête de l'Apocalypse,* l'Antechrist.

— Prov. et fig. *Morte la bête, mort le venin*, quand un malfaiteur est mort, il ne peut plus nuire ; lorsque celui qui nous a offensé ne vit plus, notre ressentiment doit s'éteindre.

— Fig. et fam. *Vivre, mourir en bête*, vivre, mourir sans aucun sentiment de religion.

— Fig. et fam. Personne stupide, ou qui n'a que peu ou point d'esprit, de bon sens : *C'est une vraie* BÊTE, *une grosse* BÊTE. *Oh ! la sotte* BÊTE ! (Acad.) *C'est la plus sotte* BÊTE *qui se soit mêlée de raisonner.* (Mol.)

Je crois sans vanité n'être pas une *bête.* (Dest.)

La nature n'a fait que des BÊTES, *nous devons les sots à l'état social.* (H. de Balzac.)

Comment prétendez-vous, après tout, qu'une *bête*
Puisse jamais savoir ce que c'est qu'être honnête ? (Mol.)

— Fig. et fam. *C'est une bonne bête*, c'est une personne de peu d'esprit, mais d'un bon naturel. || *C'est la bête du bon Dieu,* se dit de celui qui pousse la bonté, la crédulité jusqu'à la bêtise.

— *Faire la bête,* affecter la bêtise : *Vous* FAITES LA BÊTE, *mais vous me comprenez fort bien.* (Acad.) || Refuser quelque chose mal à propos : *Ne refusez pas, et n'allez pas* FAIRE LA BÊTE. (Acad.)

— Sorte de jeu de cartes que l'on peut jouer à trois, à quatre ou à cinq. || *Bête ombrée*, jeu de cartes qui présente beaucoup d'analogie avec le précédent.

— La somme que dépose le perdant, à différents jeux de cartes, pour qu'elle revienne à celui qui gagnera : *Ma* BÊTE *est sur le jeu.*

— *Faire la bête,* perdre, et être forcé, par les règles du jeu, à mettre une bête : *On* FAIT LA BÊTE *au jeu de l'hombre, au reversi, etc.* (Acad.)

— *Mettre sa bête*, la déposer. || *Tirer la bête, gagner la bête*, gagner le coup.

— *Remonter sur sa bête*, gagner, après avoir perdu, après avoir fait la bête. || Fig. Reprendre des forces après une maladie, être rétabli dans un emploi ; recouvrer ce qu'on avait perdu.

— Mar. Sorte de bateau plat qui sert au cabotage et à la pêche.

— Écon. dom. vulg. La clavelée, dans certaines localités.

— Dans le style comique, il se prend dans un sens très-vague, et se dit de toute espèce de choses : *Par ma foi, je ne sais pas quelle* BÊTE *c'est là.* (Mol.)

— Popul. Tout ce qui est de nature à faire peur aux enfants : *Une nourrice dit à son enfant qui crie : Je ferai venir la* BÊTE. (Trév.)

BÊTE, adj. des 2 g. Sot, stupide : *Cet homme-là, cette femme-là est bien* BÊTE. *Il est impossible d'être plus* BÊTE. (Acad.) *Ah ! que le monde est* BÊTE ! *et qu'il est doux d'en être dehors !* (Volt.) *Les hommes sont si* BÊTES, *qu'une violence répétée finit par leur paraître un droit.* (Helvétius.)

— Il se dit souvent de la conduite, des discours, des manières, etc. : *Une conduite* BÊTE ; *un propos* BÊTE ; *voilà une réponse bien* BÊTE. *Il écoutait d'un air* BÊTE. (Acad.)

. . . . . . J'ai dans l'âme un noir pressentiment :
Toi qui ne crois à rien, tu diras que c'est *bête.* (E. Aug.)

— Prov. et elliptiq. *Pas si bête !* je ne suis pas si sot que de faire telle chose : *Il voulait m'entraîner à faire un mauvais marché, mais* PAS SI BÊTE ! (Acad.)

— Mar. *Bateau bête,* bateau plat, pour le cabotage ou la pêche.

Syn. Bête, stupide, idiot. On est *bête* par défaut d'intelligence ; *stupide*, par défaut de raison et de sentiment ; *idiot*, par défaut de connaissance. On peut jusqu'à certain point instruire un *idiot*, tirer le *stupide* de son assoupissement ; mais une *bête*, n'ayant pas même la conscience de sa bêtise, n'en peut être tirée.

BÉTEIGEUSE ou **BÉTELGEUSE,** n. f. Astr. Étoile qui se trouve à l'épaule orientale d'Orion.

BÉTEL, n. m. Bot. Plante sarmenteuse de la famille des Pipéracées, dont les feuilles servent de masticatoire aux habitants des Indes : *Les Indiens mâchent les feuilles de* BÉTEL *préparées avec des graines de poivre et de la chaux.* (Reynaud.) *Le* BÉTEL *grimpe, à la manière de la vigne, sur les arbres ou sur les supports qu'on lui donne.* (Jussieu.)

— Masticatoire dont les feuilles de bétel sont le principal ingrédient : *L'usage du* BÉTEL *affermit les gencives et fortifie l'estomac.* (Acad.)

BÊTEMENT, adv. (*bête-ment.*) En bête, sottement, stupidement : *Il parle et agit* BÊTEMENT. (Acad.)

BETH, n. m. Pron. *bèth.* — Grammaire. La deuxième lettre de l'alphabet hébreu ; elle correspond à notre *b*.

BÉTHUNE, n. f. Espèce de puisard.

BÉTHYLE, n. m. Zool. Oiseau de la Guyane, qui se rapproche des pies-grièches

BÉTILLE, n. f. Pron. *bè-til.* — Comm. Sorte de mousseline des Indes.

BÊTISE, n. f. (*bête.*) Pron. *bé-tiz.* — Défaut de jugement, d'intelligence, de bon sens ; imbécillité : *Il est d'une* BÊTISE *extrême.* (Acad.) *Un père disait à son fils : Vous êtes sot ; soyez au moins décisif, cela réparera votre* BÊTISE. (Helvétius.) *Je n'aurai pas la* BÊTISE *de m'affliger d'une disgrâce que vous avez vous-même attirée sur vous.* (Dider.)

— Le résutat même du défaut d'intelligence ; âneries, sottises, actions ridicules de celui qui est bête : *Il passe sa journée à dire et à faire des* BÊTISES. (Acad.) *La vanité n'est qu'une* BÊTISE *de l'amour-propre.* (J.-J. Rouss.) *Paris dévore autant de chefs-d'œuvre que de* BÊTISES. (H. de Balzac.)

Syn. Bêtise, sottise. La *bêtise* résulte de l'ignorance des choses : les idées bornées la constituent ; la *sottise* résulte des travers de l'esprit : les idées fausses en sont le fondement ; la *bêtise* est nulle et ennuyeuse ; la *sottise*, toujours bavarde et incommode.

BÉTOINE, n. f. Pron. *bé-toann.* — Genre de plantes de la famille des Labiées. L'espèce la plus connue est la *Bétoine officinale,* dont la racine est émétique et purgative : *Les feuilles de la* BÉTOINE *sont sternutatoires.* (Acad.)

— *Bétoine d'eau,* vulg. la scrofulaire aquatique. || *Bétoine de montagne*, l'arnica d'Amérique.

BÉTOIRES, n. m. pl. Pron. *bé-toar.* — Agricult. Trous coniques au bord ou dans le fond d'une rivière.

— Puisard naturel ou artificiel qui reçoit les eaux pluviales, quand leur surabondance est nuisible.

BÉTON, n. m. Mélange de chaux, de sable et de gravier, dont on fait une maçonnerie très-économique. Cette espèce de mortier jouit de la propriété de se durcir dans l'eau ; il est fréquemment employé dans la fondation des ouvrages hydrauliques et dans les chapes de ponts, pour préserver la voûte des in-

filtration : *La chaux éteinte est la base de tous les ciments; on la mêle au sable, à la brique pulvérisée, aux pierres pilées, au mâchefer, aux cendres, etc., et on en forme le* BÉTON, *mortier qui lie les pierres ensemble, et devient promptement très-dur.* (Francœur.) *Il faut établir le kiosque sur un massif en* BÉTON, *pour qu'il n'y ait pas d'humidité.* (H. de Balz.)

— Lait trouble et granuleux des nouvelles accouchées. || Plus ordin. *Colostrum.*

BÉTONNAGE, n. m. Construct. Travail de maçonnerie fait avec du béton.

BÉTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Construire avec du béton.

BETTE, n. f. Pron. *bètt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodiacées; quelques espèces sont alimentaires : *Les feuilles de* BETTE *sont émollientes.* (Acad.) *Le fruit de la* BETTE *est un akène irrégulièrement triangulaire.* (Rich.)

BETTE-MARINE, n. f. Pron. *bètt-ma-rinn.* — Pêche. Petit bateau pêcheur, employé en Provence.

BETTERAVE, n. f. (*bette, rave.*) Variété de la Bette commune, dont la partie charnue fournit un aliment nourrissant. On la cultive comme fourrage, ou pour la fabrication du sucre; elle est regardée comme l'un des plus riches produits de l'agriculture : *Salade de* BETTERAVES. *Sucre de* BETTERAVE. (Acad.) *La terre où la* BETTERAVE *a été cultivée est propre à donner de belles moissons de froment.* (Franc.) *La* BETTERAVE *ne peut se cultiver que dans une terre qui soit meuble, et qui ait douze à quinze pieds de profondeur.* (Tessier.) *Les feuilles de* BETTERAVES *sont un bon engrais.* (Franc.) *Il est maintenant reconnu que le sucre de* BETTERAVES *ne diffère en rien de celui de canne.* (Id.)

— Fam. *Avoir le nez rouge comme une betterave,* ou *Avoir un nez de betterave,* avoir le nez très-rouge et bourgeonné.

BÉTULACÉ, ÉE, adj. (*betula,* bouleau; lat.) Bot. Qui ressemble au bouleau.

= **Bétulacées**, n. f. plur. Famille de plantes composée d'arbrisseaux caractérisés par des fleurs disposées en chatons écailleux. Le *Bouleau* et l'*Aune* sont les seuls genres qu'elle renferme.

BÉTULAIRE, adj. des 2 g. Qui a rapport au bouleau.

BÉTULINE, n. f. Chim. Matière résinoïde que l'on a découverte dans l'écorce de bouleau blanc.

BÉTUSE, n. f. Pêch. Tonneau pour le transport du poisson vivant. || Écon. dom. Coffre à avoine.

BÉTYLE, n. m. Antiq. Pierre à laquelle on attribuait des vertus merveilleuses, et qui servait à faire les statues des dieux.

BÉTYS, n. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, qui fournit un aromate semblable au gingembre.

BEUGLEMENT, n. m. (*buculare*, beugler, fait de *bucula*, jeune vache; lat.) Cri des animaux de l'espèce bovine. C'est le syn. de *mugissement* et de *meuglement*.

BEUGLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Meugler, mugir. Il ne désigne proprement que le cri des animaux de l'espèce bovine : *Des bœufs et des vaches qui* BEUGLENT. (Acad.)

— Fam. et par exagér. Jeter de hauts cris : *Il se mit à* BEUGLER. (Acad.)

BEURRE, n. m. (*butyrum*, lat.; m. sign.) Pron. *beur.* — Substance alimentaire, grasse, onctueuse, jaune, plus ou moins consistante, que l'on sépare de la crème par le barattage : *Le* BEURRE *est une espèce d'huile animale concrète, très-fusible, et qui paraît devoir son état solide à la présence d'une certaine proportion d'oxygène.* (Fourcroy.) *Le* BEURRE *se conserve quand on l'a imprégné de sel, ou lorsqu'on l'a fait fondre pour enlever les parties caséeuses, qui sont très-putrescibles.* (Franc.)

— *Beurre fort*, beurre qui a une odeur et un goût rances, parce qu'il n'est pas frais. || *Beurre noir*, beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poêle : *Raie au* BEURRE *noir; des œufs au* BEURRE *noir.* (Acad.)

— *Pot de beurre*, pot où il y a du beurre. || *Pot à beurre*, pot à mettre du beurre. || *Lait de beurre*, espèce de petit-lait qui demeure dans la baratte après qu'on a fait le beurre.

— Prov. et fig. *Promettre à quelqu'un plus de beurre que de pain*, promettre à quelqu'un plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir, le leurrer de vaines promesses.

— Par anal. Toute substance grasse et concrète que l'on extrait des végétaux.

— Particul. *Beurre de cacao*, huile concrète et grasse que l'on retire des amandes du cacao broyées et traitées par l'ébullition. || *Beurre de coco*, huile concrète, extraite des noix du cocotier; on l'emploie en suppositoires et pommades. || *Beurre* ou *baume de muscade*, huile concrète, extraite par pression des fruits du muscadier; on l'emploie seule en frictions excitantes, ou associée à d'autres médicaments. || *Beurre de palme*, huile consistante que l'on retire du fruit d'un arbre que l'on croit être l'Élaïs de Guinée.

— Cuis. Nom de plusieurs préparations culinaires dont le beurre fait la base : BEURRE *d'ail.* BEURRE *d'anchois.* BEURRE *de piment.* BEURRE *d'écrevisse.* BEURRE *de homard.*

— Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient à divers chlorures ayant l'apparence d'un corps gras : comme le *Beurre d'antimoine* (chlorure d'antimoine); le *Beurre de bismuth* (chlorure de bismuth); le *Beurre d'étain* (chlorure d'étain); le *Beurre de zinc* (chlorure de zinc.)

— Minér. *Beurre de montagne, de pierre* ou *de roche*, mélange d'argile, d'alun, de fer et de pétrole, formant une masse jaunâtre et onctueuse au toucher.

BEURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Beurrer : *Du pain* BEURRÉ, *une tartine* BEURRÉE. (Acad.)

— Par analog. Qui a l'apparence du beurre : *En considérant la statue, j'ai été frappé de je ne sais quelle couche luisante,* BEURRÉE *sur son visage.* (V. Hugo.)

BEURRÉ, n. m. Sorte de poire fondante : BEURRÉ *gris.* BEURRÉ *blanc. Une poire de* BEURRÉ. (Acad.)

BEURRÉE, n. f. Pron. *beu-ré.* — Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre : *Donner une* BEURRÉE *à un enfant.* (Acad.)

BEURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*beurre.*) Pron. *beu-ré.* — Étendre du beurre sur du pain. Il ne s'emploie guère qu'au part. passé.

BEURRERIE, n. f. Pron. *beur-ri.* — Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

BEURRIER, IÈRE, n. Pron. *beu-rié, rièr.* — Celui, celle qui vend du beurre.

— Fig. et fam. *Il faut envoyer ce livre à la* BEURRIÈRE; *il n'est bon que pour la* BEURRIÈRE, se dit D'un mauvais livre qui ne se vend point.

BEURRIER, n. m. (*beurre.*) Vase où l'on sert le beurre : BEURRIER *de porcelaine.*

BEURRIÈRE, n. f. Comm. Toile de Bretagne.

BEUSE, n. f. Technol. Boite qui reçoit les bandes provenant de la coupe des tables de cuivre.

BEUVANTE, n. f. Pron. *beu-vantt.* — Mar. Droit que se réserve un maître de barque ou de navire, lorsqu'il donne son vaisseau à fret.

BEUVEAU, n. m. Construct. V. BIVEAU.

BEUVRINE, n. f. Comm. Grosse toile d'étoupes.

BÉVUE, n. f. Pron. *bé-vu.* — Erreur, méprise causée par l'ignorance, la légèreté : *Il a fait une infinité de* BÉVUES *dans son livre. Il n'entend rien aux affaires, il y fait à toute heure des* BÉVUES. (Acad.) *La médecine, cet art dont le soleil s'honore d'éclairer les succès! — Et dont la terre s'empresse de couvrir les* BÉVUES. (Beaum.) *Il est inconcevable que ce prince ambitieux n'ait pas pris plus de soin pour éviter de semblables* BÉVUES. (Mérimée.)

Syn. Bévue, méprise, erreur. Une *bévue* résulte de la légèreté, de l'inexpérience ou de l'aveuglement de la passion; une *méprise*, d'un défaut d'attention ou d'un jugement précipité; une *erreur*, d'un écart de la raison, d'une opinion fausse, produite par l'ignorance ou par défaut de raisonnement.

BEY, n. m. (Mot ar., *seigneur.*) Pron. *bè.* — Titre que l'on donne aux gouverneurs des provinces ou des villes importantes : *Le* BEY *de Tunis.* (Acad.)

Qui me rendra mes *beys* aux flottantes pelisses,
Mes fiers timariots, turbulentes milices? (V. Hugo.)

BEYLICK, n. m. Gouvernement d'un bey : *L'Olympe, l'Ossa, le Pélion et le Pinde s'appelaient le* BEYLICK *de Janina.* (V. Hugo.)

BEZ, n. m. Pron. *bèz.* — Tech. Fragment de sel qu'on trouve dans la cendre des fourneaux des salines.

BEZAN, n. m. Comm. Toile de coton du Bengale.

BEZESTAN, n. m. (*bezestin*, marché; turc.) Marché public en Turquie.

BEZET, n. m. V. BESET.

BEZETTE, n. f. Comm. Crêpon du Levant.

— Bot. Vulg. Le tournesol.

BÉZOARD, n. m. (*badzehr*, pers.; m. sign.) Pron. *bé-zo-ar.* — Concrétion calculeuse qui se forme dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires de certains animaux herbivores, comme le cheval, la gazelle, le bœuf, etc., et à laquelle on attribuait faussement de puissantes propriétés médicinales : *On employait les* BÉZOARDS *pour combattre les effets du poison.* (Acad.) *La vigogne n'est recherchée que pour sa toison et les* BÉZOARDS *qu'elle produit.* (Rayn.) *Fourcroy estimait ses découvertes sur les calculs urinaires et sur les divers* BÉZOARDS *plus que toutes les autres.* (Cuv.)

— *Bézoard oriental*, celui qu'on extrait de la gazelle des Indes.

— *Bézoard occidental*, celui qui est fourni par les lamas et les vigognes.

— Anc. *Bézoards factices*, médicaments auxquels on attribuait la même vertu qu'aux Bézoards naturels; on les distinguait en *Bézoard lunaire*, composé de chlorure d'argent; *Bézoard martial*, dont la base était le peroxyde de fer; *Bézoard minéral*, à base d'acide antimonique.

— Les *Bézoards* ou concrétions salino-calcaires diffèrent des *égagropiles* ou concrétions résino-pileuses.

BÉZOARDINE, n. f. Chim. Substance particulière qui fait la base des bézoards orientaux.

BÉZOARDIQUE, adj. Pron. *bé-zo-ar-dik.* — Qui se rapporte au bézoard, qui en a les propriétés.

— *Acide bézoardique*, nom ancien de l'acide urique. || Nom donné depuis à l'acide lithofellique. || Nom donné en dernier lieu à un acide particulier formant la base de certains bézoards orientaux.

B-FA-SI, n. m. Pron. *bé-fa-ci.* — Ancien terme de musique qui servait à désigner le ton de *si* : *Cet air est en* B-FA-SI. (Acad.)

BI, part. init. (abrév. de *bis*, deux fois; lat.) Il s'emploie en chimie pour désigner les *bisels*, et se place devant les noms génériques : *Bisélénite, bisilicate, bisulfate, bitartrate*, etc.

— Il s'emploie en botanique comme réduplicatif : *Biacuminé, biailé, bicapsulé, bidenté.*

BIACUMINÉ, adj. m. (*bis*, deux fois, *acumen*, pointe; lat.) Botan. Il se dit des poils à deux branches opposées par leur base, en sorte qu'ils paraissent attachés par le milieu.

BI-AIGUILLONNÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, lat.; *aiguillon.*) Zool. Qui porte deux aiguillons.

— On écrit aussi *Biaiguillonnée* en un seul mot.

BI-AILÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, lat.; *aile.*) Botan. Il se dit de tous les organes des végétaux qui ont deux ailes ou appendices membraneux.

— Beaucoup de naturalistes l'écrivent en un seul mot : *Les fruits de l'orme et de l'érable sont* BIAILÉS. (Richard.)

BIAIS, n. m. (*Bieco*, ital.; m. sign.) Pron. *bi-èz.* — Obliquité, ligne oblique, sens oblique : *Il y a des* BIAIS *dans ce bâtiment. On a fait cette palissade pour cacher le* BIAIS *du mur.* (Acad.) *Le talent d'un architecte est d'éviter les* BIAIS, *de les faire disparaître, et quelquefois d'en tirer parti.* (Quatremère.)

— *Sauver un biais*, le faire disparaître au moyen de l'art.

— *Couper une étoffe du bon, du mauvais biais*, la couper dans le bon, dans le mauvais sens.

— Adj. *Pont biais*, celui dont l'axe se présente obliquement par rapport au cours d'eau ou au chemin qu'il s'agit de franchir : *Les chemins de fer, auxquels on ne peut faire subir des inflexions brusques et multipliées, donnent fréquemment lieu à des ponts* BIAIS.

— Fig. et fam. Façon particulière de présenter une affaire; moyen détourné, adroit, qu'on emploie pour réussir : *Prendre, trouver un* BIAIS. *User de* BIAIS *et de ménagements. Il y a plusieurs* BIAIS *dans toutes les affaires.* (Acad.) *Mais ce mariage, on cherchera des* BIAIS *pour le rompre.* (Mol.) *J'aurais un* BIAIS *à vous proposer.* (C. Delav.)

Le pousser est encor grande imprudence à vous,
Et vous deviez chercher quelque *biais* plus doux. (Mol.)

— Autrefois, on l'employait adjectivement dans le sens figuré, et même on lui donnait un féminin : *Les lois s'assortissent à chacune de nos affaires par une interprétation détournée, contrainte et* BIAISE. (Montaigne.)

= **En biais, de biais,** loc. adv. En sens oblique, de travers : *Il faut tailler cette étoffe en* BIAIS. *Vous ne coupez pas cela droit, vous allez de* BIAIS. (Acad.)

— Man. *Aller en biais*, se dit d'un cheval qui avance les épaules avant la croupe.

— Fig. *Prendre une affaire de biais*, employer des moyens détournés pour la faire réussir.

— *Prendre quelqu'un de biais*, user d'adresse afin de le gagner :

Il est certains esprits qu'il faut *prendre de biais*,
Et que, heurtant de front, vous ne gagnez jamais. (Regn.)

BIAISANT, part. prés. du v. Biaiser : *Il y a de certains esprits qu'il ne faut prendre qu'en* BIAISANT. (Mol.)

BIAISEMENT, n. m. Manière d'aller en biaisant.

— Fig. Détour en vue de tromper. || Peu usité.

BIAISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*biais.*) Pron. *biè-zé.* — Être de biais, aller de biais : *Ce chemin, ce mur* BIAISE. (Acad.) *La galerie du Louvre* BIAISE

du côté de la rivière, c'est-à-dire forme un angle obtus avec le péristyle. (Millin.)

— Se diriger en biais : *S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage, il* BIAISE, *et va à droite et à gauche.* (La Br.)

— Fig. et fam. User d'adresse, employer des moyens détournés : *Tant* BIAISER *pour dire les avantages que l'on a, c'est, ce me semble, cacher un peu de vanité sous une modestie apparente.* (La Rochet.)

— En bonne part. Prendre quelque tempérament dans une affaire, agir avec prudence, circonspection : *Il est des circonstances où il faut savoir* BIAISER. (Acad.) *Il était forcé de* BIAISER *avec les difficultés de sa position.* (H. de Balzac.)

BIAISEUR, EUSE, adj. et n. (*biais.*) Pron. *bièzeur, euz.* — Homme qui aime à biaiser. || Vieux.

BIALUMINIQUE, adj. m. (*bis*, deux fois, *alumen*, alun; lat.) Chim. Sel dans lequel l'alumine contient deux fois autant d'oxygène que l'acide.

BIAMMONIACAL, adj. m. (*bis*, deux fois, lat.; *ammoniaque.*) Chim. Il se dit d'un sel qui contient deux fois autant d'ammoniaque que d'acide.

BIANGULÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *angulus*, angle; lat.) Qui est muni de deux angles.

BIARQUE, n. m. (βίος, vie, ἀρχή, commandement; gr.) Officier préposé à l'intendance des vivres dans le palais de l'empereur d'Orient.

BIARSÉNIATE, n. m. (*bis*, deux fois, lat.; *arseniate.*) Chim. Sel dans lequel l'acide arsénique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIARTICULÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *articulus*, article; lat.) Didact. Qui présente deux articulations.

BIASSE, n. f. Comm. Soie crue du Levant.

BIATOMIQUE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, lat.; *atome.*) Chim. Il se dit d'un corps qui, formé des mêmes éléments qu'un autre, renferme, sous un égal volume, un nombre double d'atomes simples.

BIAURICULÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *auricula*, oreille; lat.) Botan. Qui est muni de deux oreillettes, de deux appendices en forme d'auricules.

BIBACIER, n. m. (*bibax*, *bibacior*, lat.; m. sign.) Fam. Grand buveur.

BIBACITÉ, n. f. (m. étym.) Ivrognerie; avidité avec laquelle on boit.

BIBASE, n. f. Agricult. Sorte de fourche.

BIBASIQUE, adj. m. (*bis*, deux fois, lat.; *base.*) Chim. Il se dit d'un sel contenant deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

BIBBY, n. m. Botan. Palmier d'Amérique.

BIBERON, n. m. (*bibere*, boire; lat.) Petit vase pourvu d'un tube ou tuyau par lequel on fait boire un petit enfant ou un malade. Il est surtout employé dans l'allaitement artificiel : *Le bec du* BIBERON *est ordinairement garni de liége ou d'éponge.*

BIBERON, ONNE, n. (*bibere*, boire; lat.) Fam. Celui, celle qui aime le vin, qui en boit volontiers :

La *biberonne* eut le bétail,
La ménagère eut les coiffeuses. (La Font.)

BIBLION, n. m. Zool. Insecte diptère : c'est une espèce de mouche qui paraît au printemps et en été; on appelle celle de la première saison, *mouche de Saint-Marc*; celle de la seconde, *mouche de Saint-Jean.*

BIBITION, n. f. (*bibere*, boire; lat.) action de boire.

BIBLE, n. f. (βιβλίον, livre, le Livre par excellence; gr.) Le recueil des saintes Écritures, l'Ancien et le Nouveau Testament : *La* BIBLE *est le principal fondement de l'Église catholique, qui a pris des Juifs l'Ancien Testament; les évangélistes et les apôtres ont écrit le Nouveau.* (Trév.) *Tous les trésors de vérité sont dans la* BIBLE. (Troplong.) *La connaissance de la* BIBLE *est d'une nécessité indispensable aux artistes.* (Millin.)

Bible, manne céleste, adorable parole,
Livre qu'on peut nommer le livre qui console. (C. Del.)

La sainte BIBLE *vient de Dieu, et contient les vérités de la religion, dont la connaissance est nécessaire à la sanctification des hommes.* (Gousset.)

— Les livres de la *Bible*, reçus dans l'Église catholique comme sacrés, sont au nombre de soixante-douze, dont quarante-cinq appartiennent à l'Ancien Testament, et vingt-sept au Nouveau. Les livres de l'Ancien Testament sont : les cinq livres de Moïse, savoir : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, et le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier d'Esdras et le second sous le titre de Néhémias, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes de David, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel, Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie et Malachie, les deux premiers livres des Machabées. Les livres du Nouveau Testament sont : les quatre Évangiles selon S. Matthieu, S. Marc, S. Luc et S. Jean; les Actes des Apôtres, les quatorze Épîtres de S. Paul, les deux de S. Pierre, les trois de S. Jean, une de S. Jacques, une de S. Jude, et l'Apocalypse de S. Jean. (Gousset.)

— Anc. Espèce de sarbacane. || Machine à lancer les pierres.

BIBLIATRIQUE, n. f. (βιβλίον, livre, ἰατρικός, iatrique; gr.) Art de restaurer les livres. Ce mot a été proposé par M. Boissonade en remplacement de *Bibliugujansie.*

BIBLIOGNOSIE, n. f. (βιβλίον, livre, γνῶσις, connaissance; gr.) Science du bibliographe; connaissance des livres, de leur prix.

BIBLIOGNOSTIQUE, n. f. V. BIBLIOGNOSIE.

BIBLIOGRAPHE, n. m. (βιβλίον, livre, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *bi-bli-o-graf.* — Celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions, etc.; celui qui écrit sur cette matière : *Un savant* BIBLIOGRAPHE.

BIBLIOGRAPHIE, n. f. (βιβλίον, livre, γράφειν, écrire; gr.) Pron. *bi-bli-o-gra-fi.* — Science du bibliographe : BIBLIOGRAPHIE *littéraire.* BIBLIOGRAPHIE *scientifique.* BIBLIOGRAPHIE *générale, spéciale.*

BIBLIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la bibliographie : *La science* BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOGRAPHIQUEMENT, adv. (*bibliographiquement.*) Selon l'ordre, les règles, les usages de la bibliographie.

BIBLIOLITHE, n. f. (βιβλίον, livre, λίθος, pierre; gr.) Géol. anc. Schiste formé de lames disposées comme les feuillets d'un livre.

BIBLIOMANCIE, n. f. (βιβλίον, livre, μαντεία, divination; gr.) Anc. Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant au hasard la Bible ou un autre livre, et en appliquant à une circonstance actuelle le sens du premier verset ou de la première ligne.

BIBLIOMANE, n. m. (βιβλίον, livre, μανία, passion furieuse; gr.) Celui qui a la manie des livres, qui est atteint de bibliomanie : *On pourrait distinguer plusieurs espèces de* BIBLIOMANES : *les exclusifs, les fantasques, les envieux, les vaniteux, et les thésauriseurs.* (P. Lacroix.)

BIBLIOMANIE, n. f. Manie d'avoir des livres, et surtout des livres précieux et rares, moins pour les lire que pour en faire collection : *La* BIBLIOMANIE *la plus relevée et la plus illustre n'est pas exempte de manie.* (P. Lacroix.)

BIBLIOMAPPE, n. f. (βιβλίον, livre, gr.; et *mappa*, carte; lat.) Atlas composé de cartes géographiques, accompagnées d'un texte explicatif, de tableaux, etc.

BIBLIOPHILE, n. m (βιβλίον, livre, φιλεῖν, aimer; gr.) Celui qui aime les livres rares et précieux, et qui recherche surtout les bons ouvrages et les éditions bonnes et correctes.

BIBLIOPHILIE, n. f. (*bibliophile.*) Amour des livres fondé sur la connaissance de leur valeur : *On nous permettra quelques détails de* BIBLIOPHILIE *littéraire qui ne sont pas sans intérêt.* (V. Cousin.)

BIBLIOPOLE, n. m. (βιβλίον, livre, πωλεῖν, vendre; gr.) Libraire; homme qui vend des livres.

BIBLIOTHÉCAIRE, n. m. (*bibliothèque.*) Pron. *bi-bli-o-té-kèr.* — Celui qui est préposé à la garde, à la conservation, au soin d'une bibliothèque : *On l'a nommé* BIBLIOTHÉCAIRE *et fait maître des requêtes.* (H. de Balzac.)

.... J'aurai soin qu'un *bibliothécaire*
Qui ne conserve rien, pour une indemnité
Gagne le traitement qui te sera compté. (C. Del.)

BIBLIOTHÈQUE, n. f. (βιβλίον, livre; θήκη, cassette, dépôt; gr.) Lieu où l'on tient rangés en ordre un certain nombre de livres : *Grande, vaste* BIBLIOTHÈQUE; *faire bâtir une* BIBLIOTHÈQUE. *La* BIBLIOTHÈQUE *de l'Institut, la* BIBLIOTHÈQUE *de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal. Il y a sans doute plus de vérité dans deux pages de* l'Encyclopédie *concernant la physique, que dans toute la* BIBLIOTHÈQUE *d'Alexandrie, dont pourtant on regrette la perte.* (Volt.) *Franklin se procura cinquante, puis cent souscripteurs; et la* BIBLIOTHÈQUE *de Philadelphie fut bientôt établie.* (Mignet.) *Il garde une* BIBLIOTHÈQUE *qu'il devrait encore balayer.* (P.-L. Cour.)

— Armoire, ou assemblage de tablettes disposées pour recevoir des livres : *Une* BIBLIOTHÈQUE *de bois d'acajou. Une* BIBLIOTHÈQUE *de chêne, de palissandre. Le monde et la société ressemblent à une* BIBLIOTHÈQUE *où au premier coup d'œil tout paraît en règle, parce que les livres y sont placés suivant le format et la grandeur des volumes, mais où dans le fond tout est en désordre, parce que rien n'y est rangé suivant l'ordre des sciences, des matières, ni des auteurs.* (Chamfort.)

— Dans le même sens : *Un corps de bibliothèque.*

— Collectiv. Les livres contenus dans une bibliothèque : *Sa* BIBLIOTHÈQUE *était ouverte à tous les savants.* (Volt.)

Quel livre voulez-vous lire en votre chagrin ? —
Celui qui te viendra le premier sous la main :
Il n'importe, va, prends dans ma *bibliothèque.* (Regn.)

Tu ferais volontiers un auto-da-fé de ma BIBLIOTHÈQUE. (C. Delav.) *Il aimait passionnément la lecture : la petite* BIBLIOTHÈQUE *de son père, qui était composée surtout de livres théologiques, fut bientôt épuisée.* (Mignet.)

— Fig. et fam. *C'est une bibliothèque vivante, ambulante*, c'est un homme fort savant, qui cite de mémoire beaucoup de passages, beaucoup d'auteurs. || *C'est une bibliothèque renversée*, se dit d'un homme qui a beaucoup lu, mais dont l'érudition est mal digérée, mal ordonnée.

— Particul. Recueils spéciaux, catalogues raisonnés d'ouvrages de même ou de différente nature : *La* BIBLIOTHÈQUE *de Photius, de Fabricius. La* BIBLIOTHÈQUE *des Voyages.* (Acad.)

BIBLIQUE, adj. des 2 g. (βιβλίον, bible; gr.) Qui appartient, qui est propre à la Bible : *Livre* BIBLIQUE. *Écrits, docteurs* BIBLIQUES.

— *Style biblique*, celui qui, par sa simplicité, son élévation ou sa majesté, rappelle le style de la Bible. || Il se dit, en mauv. part, d'une imitation fausse et défectueuse du style de la Bible.

— *Société biblique*, société protestante établie pour la propagation de la Bible.

BIBLISTES, n. m. pl. (*Bible.*) Hérétiques qui admettent pour seule règle de foi le texte de la Bible, et qui ne croient pas à la tradition.

BIBLISTIQUE, n. f. (*Bible.*) Philol. Connaissance des diverses éditions de la Bible.

BIBLIUGUIANSIE, n. f. (βιβλίον, livre, ὑγίανσις, restauration; gr.) Art de restaurer les livres. || En remplacement de ce mot barbare, M. Boissonade a proposé *Bibliatrique*, terme plus heureux.

BIBUS, n. m. T. de mépr. Il est le plus ordinairement précédé de la prép. *de*, et s'emploie comme expression qualificative en parlant d'une chose qui mérite peu d'attention, qui n'a aucune valeur : *C'est une affaire* DE BIBUS. *Ce sont des raisons* DE BIBUS, c'est une affaire sans importance; ce sont des raisons sans valeur. (Acad.)

BICALLEUX, EUSE, adj. (*bis*, deux fois, lat.; *calleux.*) Botan. Qui est muni de deux callosités.

BICAPSULAIRE, adj. des 2 g. (*bis*, lat.; *capsule.*) Botan. Qui est formé par la réunion de deux capsules.

BICARBONATE, n. m. (*bis*, lat.; *carbonate.*) Chim. Sel dans lequel l'acide carbonique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BICARBONÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, lat.; *carbone.*) Chim. Qui contient deux proportions de carbone.

BICARBURE, n. m. (*bis*, lat.; *carbure.*) Chim. Carbure qui contient deux proportions de carbone.

BICARÉNÉ, ÉE, adj. (*bis*, lat.; *carène.*) Botan. Qui offre deux carènes ou saillies longitudinales. Il se dit de la paillette supérieure des Graminées, marquée de deux nervures plus voisines des bords que du centre, ou à égale distance des uns et des autres.

BICAUDÉ, ÉE, adj. (*bis*, *cauda*, queue; lat.) Zool. Qui a deux queues ou deux appendices terminaux.

BICÉPHALE, adj. des 2 g. (*bis*, lat.; κεφαλή, tête; gr.) Zool. Qui a deux têtes.

BICEPS, n. m. (*bis*, *caput*, tête; lat.) Anat. Nom donné à deux muscles dont l'extrémité supérieure est divisée en deux attaches.

— *Biceps brachial*, muscle situé à la partie antérieure du bras; il fléchit l'avant-bras sur le bras, et imprime en même temps un mouvement de rotation au radius. || *Biceps crural* ou *fémoral*, muscle situé à la partie postérieure et extérieure de la cuisse; il fléchit la jambe sur la cuisse, et imprime au membre tourné en dedans un mouvement de rotation en dehors.

— Adjectiv. *Les muscles* BICEPS *agissent comme fléchisseurs.*

BICERCLÉ, ÉE, adj. (*bis*, lat.; *cercle.*) Hist. nat. Qui offre deux raies colorées en forme de cercle.

BICÊTRE, n. pr. de lieu (*Wincester, Wincestre.*) Ancien château fort, situé à 2 kilomètres de Paris, qu'on a converti en prison et en hospice pour les aliénés.

— Fam. *Il faut l'envoyer à Bicêtre*, à l'hôpital des fous. || Un *échappé de Bicêtre*, un extravagant, un furieux.

— Il s'est dit pour Malheur :

Il va nous faire encor quelque nouveau *bicêtre.* (Mol.)

BICHARRIÈRE, n. f. Pêch. Filet en tramail, pour la pêche des aloses et des saumons.

BICHE, n. f. (*bouc.*) Pron. *bich.* — La femelle du cerf : *La* BICHE *n'a point de bois sur la tête, elle est d'une couleur tirant sur le bai rouge.* (Trév.) *Les* BICHES *ne produisent ordinairement qu'un faon.* (Buff.)

Notre *biche* étonnée à nos pieds bondissait. (Lamart.)

— Zool. *Biche des bois* ou *Biche des palétuviers.* Espèce de cerf de Cayenne.

— Fam. et par amitié *Ma biche, ma petite biche,* se dit en parlant à une jeune fille, à une femme :

Mets du bois au foyer, fais-le flamber, *ma biche* :
Aujourd'hui justement la huche est assez riche. (Autran.)

— Ébénist. *Table à pieds de biche,* table dont les pieds sont légèrement recourbés en dehors par le bas.

— *Pied-de-biche,* instrument de dentiste en forme de pied de biche. || Technol. Il se dit aussi de divers autres objets dont l'extrémité ressemble, par sa forme, au pied d'une biche.

BICHERIE, n. f. Mar. V. BÉCHERIE.

BICHET, n. m. Anc. Mesure de capacité pour les céréales qui équivalait à peu près un minot de Paris. || Ce qu'il contenait : *Un* BICHET *de froment, d'avoine.*

— *Un bichet de terre,* l'étendue de terre qu'un bichet de grains pouvait ensemencer.

BICHETTE, n. f. (*biche.*) Fam. Petite, jeune biche.

— Fam. et par amitié, *Ma bichette, ma petite bichette,* se dit en parlant à une jeune fille, à une femme.

— Pêch. Filet monté sur deux perches courbes.

BICHIR, n. m. (m. arab.) Zool. Poisson du Nil : *Le* BICHIR *a deux vessies natatoires ; tout son corps est couvert d'écailles osseuses et dures.* (G. St.-Hil.)

BICHON, n. m. (*biche.*) Joli petit chien provenant du barbet et de l'épagneul ; il a le nez court, et le poil long, soyeux et ondoyant : *Le* BICHON *ou chien de Malte est une des trente variétés de l'espèce du chien.* (Buff.)

— Fam. *Mon bichon, mon petit, mon gros bichon,* expression affectueuse d'une femme à son mari, et quelquefois d'un mari à sa femme.

— Zool. *Bichon de mer,* la balate.

BICHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bichonner. *Chevelure, tête* BICHONNÉE. *Cheveux* BICHONNÉS.

BICHONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bichon.*) Friser, boucler la chevelure de façon à lui donner quelque ressemblance avec la tête frisée du bichon : *Depuis une heure, le coiffeur est à la* BICHONNER.

— Par extens.. Attifer, pomponner :

L'une découpe un agnus en losange,
Ou met du rouge à quelque bienheureux ;
L'autre *bichonne* une vierge aux yeux bleus. (Gresset.)

= **Se bichonner,** v. pr. S'attifer, se pomponner : *Cette petite fille est toujours à* SE BICHONNER *devant un miroir.*

BICHOT, n. m. Anc. mesure de capacité pour les matières sèches, encore en usage en Bourgogne.

BICHROMATE, n. m. (*bis,* deux fois ; *chrôme.*) Chim. Sel dans lequel l'acide chromique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BICIPITAL, ALE, adj. (*biceps.*) Anat. Qui a rapport au muscle biceps.

BICIPITÉ, ÉE, adj. (*bis,* deux fois, *caput,* tête ; lat.) Botan. Qui offre deux têtes ou sommets ; il se dit de la carène des fleurs légumineuses, quand les deux pièces qui la composent sont soudées aux deux extrémités.

BICOLORE, adj. des 2 g. (*bis, color,* couleur ; lat.) Qui est de deux couleurs : *Étoffe* BICOLORE.

BICOLORINE, n. f. (*bicolore.*) Chim. Substance qui paraît de deux couleurs, suivant la manière dont on la regarde.

BICONCAVE, adj. des 2 g. (*bis, concavus,* creux ; lat.) Didact. Qui offre deux faces concaves opposées : *Verre* BICONCAVE.

BICONJUGUÉE, adj. fém. (*bis, conjungere,* joindre ; lat.) Botan. Qui se divise deux fois de suite en deux segments ; il se dit d'une feuille dont chacune des pétioles secondaires porte une paire de feuilles.

BICOQ, n. m. Charpent. Jambe de force qui sert d'arc-boutant au sommet d'une chèvre, de sorte qu'elle porte sur trois pieds. || V. PIED DE CHÈVRE.

BICOQUE, n. f. (*Bicocca,* v. d'Italie) Guerr. Petite ville, place de peu d'importance et hors d'état d'être défendue : *La réputation de ce général échoua devant une* BICOQUE. (Acad.) *Nous avons perdu une* BICOQUE. (La Br.) *La prolongation inconcevable du siége d'une* BICOQUE *avait fait désespérer de la cause du prétendant.* (Mérim.)

— Fam. Très-petite maison : *Je n'ai dans ce village qu'une* BICOQUE. (Acad.)

BICOQUET, n. m. Anc. Ornement de tête, chaperon ; parure de femme : *Il était coïffé d'un* BICOQUET *garni de boutons d'argent dorés.* (V. Hugo.)

BICORDÉ, ÉE, adj. (*bis, cor, cordis,* cœur ; lat.) Didact. Qui offre deux échancrures semblables à celle d'un cœur de carte à jouer.

BICORNE, adj. (*bis, cornu,* corne ; lat.) Hist. nat. Qui est muni de deux cornes ; *Les anthères sont* BICORNES *dans plusieurs bruyères.*

BICORNU, UE, adj. (*bicorne.*) Didact. Qui est garni de deux cornes ou pointes.

BICORPS, n. m. (*bis, corpus,* corps ; lat.) méd. Fœtus à double corps.

BICOSTÉ, ÉE, adj. (*bis, costa,* côte ; lat.) Didact. Qui est marqué de deux côtes ou élévations longitudinales.

BICOUDÉ, ÉE, adj. (*bis ; coude.*) Didact. Qui présente deux coudes ou inflexions.

BICQUETER, v. intr. ou neut. V. BIQUETER.

BICUIRASSÉ, ÉE, adj. (*bis ; cuirasse.*) Qui porte deux cuirasses. Il se dit d'une famille de crustacés de l'ordre des Stomapodes.

BICUIVRIQUE, adj. m. (*bis ; cuivre.*) Chim. Il se dit d'un sel dans lequel l'oxyde de cuivre contient deux fois autant d'oxygène que l'acide.

BICUSPIDÉ, ÉE, adj. (*bis, cuspis,* aiguillon ; lat.) Didact. Qui offre deux pointes : *Dent* BICUSPIDÉE.

BICYANATE, n. m. (*bis ; cyanique.*) Chim. Sel dans lequel l'oxygène de l'acide cyanique est double de celui de la base.

BIDACTYLE, adj. des 2 g. (*bis,* lat. ; δακτύλος, doigt ; gr.) Zool. Qui a deux doigts. || V. BIDIGITÉ.

BIDANET, n. m. Technol. Suie de cheminée propre à la teinture.

BIDEAU, BIDO ou **BIDOT,** n. m. Mar. Il n'est usité que dans ces locutions : *Aller à bideau, faire un bidot,* courir une bordée, en ayant les voiles au vent du mât et portant dessus.

BIDENT, n. m. (*bis, dens,* dent ; lat.) Botan. Genre de plantes de la famille des Composées, formé d'herbes annuelles à fleurs axillaires ou terminales.

— Zool. Oiseau du Brésil, de l'ordre des Rapaces.

— Agric. Fourche à deux dents.

BIDENTÉ, ÉE, adj. (*bis, dens,* dent ; lat.) Zool. Il se dit des animaux dont la bouche est garnie de deux dents ou dont le bec présente une double échancrure.

— Bot. Il se dit d'un organe quelconque, lorsqu'il offre vers ses bords deux dents ou divisions plus ou moins profondes.

BIDENTIDÉES, n. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, de la tribu des Sénécionées.

BIDET, n. m. (*veredus,* cheval ; lat.) Petit cheval de selle : *Voilà mon* BIDET *sur ses quatre jambes comme sur quatre piliers.* (Piron.) *Quand vous quittâtes le château de votre père, on vous donna un* BIDET, *vingt pistoles, et moi pour valet.* (Campist.)

— *Double bidet,* bidet plus grand et plus fort que les bidets ordinaires.

— Petit cheval que montent les courriers et les estafettes.

— Fam. *Pousser son bidet,* aller son train, faire ses affaires :

Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père ;
Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire. (Mol.)

— Meuble de garde robe, renfermant une cuvette et servant à des usages de propreté.

— Technol. Instrument de bois, en forme de fuseau et taillé à plusieurs pans, qui sert à former les trous du cierge pascal où l'on met les grains d'encens.

— Gainier. *Bidet à vis,* espèce d'étau à mors dormant et à mors à charnière.

— Trictrac. *Charger le bidet,* mettre un grand nombre de dames sur une flèche.

BIDIGITÉ, ÉE, adj. (*bis,* deux fois, *digitus,* doigt ; lat.) Botan. Qui a deux folioles, ou qui se partage en deux segments allongés.

BIDO, n. m. Mar. V. BIDEAU.

BIDON, n. m. Technol. Broc de bois, contenant à peu près cinq pintes. || Vase de fer-blanc propre à contenir de l'eau ou tout autre liquide, à l'usage des hommes de troupe. || Tronçon de fer préparé pour être laminé. || Morceau de métal de forme allongée que l'on met dans un fusil en guise de balle.

BIDOT, n. m. Mar. V. BIDEAU.

BIECHARIÉ, n. m. Pêch. Filet en tramail dont on se sert pour la pêche des saumons et des aloses. || On dit aussi *Bicharriere.*

BIÉCUSSONNÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni, armé de deux plaques.

BIEF, n. m. V. BIEZ.

BIEFFE, n. f. Agric. Terrain noirâtre, dépourvu de terre végétale et très-peu propre à la culture.

BIELLE, n. f. Mécan. Forte tige ou levier qui agit sur une manivelle ou un excentrique et qui communique à une roue un mouvement de rotation : *Dans les machines à vapeur, les* BIELLES *servent à transformer le mouvement de va et vient du piston en un mouvement de rotation.*

— Pièce servant à lever la bascule dans une machine de fonderie.

BIEN, n. m. (*bonum,* ce qui est bon ; lat.) Pron. *biain.* — Général. Ce qui est bon, utile, avantageux, agréable : BIEN *solide ;* BIEN *imaginaire ;* BIEN *durable. C'est un grand* BIEN *que telle chose soit arrivée. La santé est le* BIEN *le plus précieux.* (Acad.) *En morale, la vertu seule est un* BIEN, *puisqu'elle seule peut nous rendre heureux.* (Trév.) *Le meilleur de tous les* BIENS, *s'il y a des* BIENS, *c'est le repos, la retraite et un endroit qui soit son domaine.* (La Br.) *Regretter ce qu'on aime est un* BIEN, *en comparaison de vivre avec ce que l'on hait.* (Id.)

Je mets au rang des *biens* l'esprit et le savoir. (Boil.)

Nous ne possédons aucun BIEN, *même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après.* (Fléch.) *Pour qu'une chose soit regardée comme un* BIEN, *il faut qu'elle tourne à l'avantage de toute la société.* (Id.) *Le* BIEN, *pour le méchant, c'est ce qui flatte ses penchants corrompus.* (Lamenn.)

— *Les biens du corps,* la santé, la force. || *Les biens de l'esprit,* les talents. || *Les biens de l'âme,* les vertus.

— *Les biens éternels,* la félicité céleste, le bonheur dont les élus jouissent éternellement. || *Les biens temporels, les biens passagers, les biens terrestres,* les biens de ce monde, dont nous ne devons jouir que pour un temps : *On ne doit pas quitter les* BIENS ÉTERNELS *pour les* BIENS TEMPORELS. (Trév.) || En ce dernier sens, on dit aussi *les biens de la terre* : *Les saints commandent aux riches de partager avec les pauvres les* BIENS DE LA TERRE, *s'ils veulent posséder avec eux les biens du ciel.* (Pasc.)

— Particul. *Les biens de la terre,* les productions du sol : *La gelée est bonne pour les* BIENS DE LA TERRE.

— Prov. *Nul bien sans peine,* tout ce qui est avantageux coûte à acquérir.

— Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien,* on gâte ce qui est bien, en voulant mieux faire ; on compromet un avantage, quand on veut en obtenir un plus grand.

— *Mener une affaire, une entreprise à bien,* la produire de manière qu'elle réussisse, qu'elle ait une heureuse issue.

— *Aller à bien,* se dit d'une entreprise qui est près de réussir, d'une maison dont les affaires sont en bonne voie :

Le tout *allait à bien* par son soin diligent. (La Font.)

— Fam. *Être du dernier bien avec quelqu'un,* vivre avec lui dans la plus grande familiarité : *Il* ÉTAIT AVEC EUX DU DERNIER BIEN ; *et il y avait entre eux un continuel échange de petits services.* (H. de Balz.)

— Il s'emploie très-souvent par oppos. à Mal : *Il n'y a pas de* BIEN *sans quelque mélange de mal.* (Acad.) *Tout ce qui est propre à causer ou à augmenter le plaisir en nous se nomme* BIEN, *et le contraire, mal.* (Trév.) *Rome ne se conduisait pas par le sentiment des* BIENS *ou des maux : elle ne se déterminait que par sa gloire.* (Montesq.)

Que de *biens,* que de maux sont produits tour à tour !
(Rac.)

— Particul. Faveur, grâce, service, bienfait qu'on reçoit de quelqu'un : *Accabler, combler quelqu'un de* BIENS. *Espérer du* BIEN *de quelqu'un. Rendre le* BIEN *pour le mal.* (Acad.)

Il n'accepte aucun *bien* aux dépens de l'honneur. (Corn.)

D'un joug cruel il sauva nos aïeux,
Les nourrit au désert d'un pain délicieux ;
Il nous donne ses lois, il se donne lui-même :
Pour tant de *biens,* il commande qu'on l'aime.
(Rac.)

— Avantage, utilité, qu'on retire de quelque chose : *Quel* BIEN *nous est-il revenu d'avoir gardé ses commandements ?* (Boss.) *L'on tire ce* BIEN *de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie.* (La Br.)

— Avec un sujet de personnes, *Faire du bien à quelqu'un,* le secourir dans l'infortune ou contribuer à son bien-être, lui procurer quelque avantage :

Je ne suis point jaloux du *bien* que vous lui *faites.*
(Corn.)

Nous aimons mieux voir ceux à qui nous FAISONS DU BIEN *que ceux qui nous* EN FONT. (La Rochef.) *Le* BIEN *qu'on* FAIT *n'est jamais perdu.* (Fén.) *La religion veut que nous* FASSIONS DU BIEN *à ceux qui nous font du mal.* (Mass.) *Si chacun* FAISAIT *tout le* BIEN *qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de malheur*

reux. (Duclos.) *Respecter les droits d'autrui et* FAIRE DU BIEN *aux hommes, être à la fois juste et charitable, voilà la morale sociale dans les deux éléments qui la constituent.* (V. Cousin.)

— *Vouloir du bien à quelqu'un*, être disposé à l'obliger, à lui rendre service, à lui procurer quelque avantage : *L'ambitieux, ne* VOULANT DU BIEN *qu'*À LUI SEUL, *tâche de persuader qu'il* EN VEUT À TOUS, *afin que tous lui en fassent.* (La Br.)

— *Vouloir le bien de quelqu'un*, désirer qu'il réussisse, qu'il soit heureux : *L'on* VEUT LE BIEN DE SES AMIS, *et s'il arrive, ce n'est pas toujours par s'en réjouir que l'on commence.* (La Br.) *Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils* VEULENT LEUR BIEN. (Vauven.)

— Fam. et ironiq. *Cette femme vous veut du bien*, elle est pour vous dans des dispositions favorables.

— En parl. des choses, *Faire du bien, grand bien*, procurer un avantage, un soulagement : *Il lui est arrivé une succession qui* A FAIT GRAND BIEN *à ses affaires. La saignée lui* A FAIT GRAND BIEN (Acad.)

— Prov. *Un peu d'aide fait grand bien.*

— Éloge, louange, discours avantageux. En ce sens, il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Dire du bien, parler en bien de quelqu'un, de quelque chose*, en parler avantageusement, le louer, le vanter : *On* DIT *beaucoup* DE BIEN *de ce poëme.* (Acad.) *Cet homme est obligeant ; il* DIT DU BIEN *de tout le monde.* (Trév.) *Chacun* DIT DU BIEN *de son cœur, et personne* N'EN OSE DIRE *de son esprit.* (La Rochef.) *L'on* DIT *à la cour* DU BIEN *de quelqu'un, pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que* NOUS DISONS DU BIEN *de lui ; la seconde, afin qu'il* EN DISE *de nous.* (La Br.)

— *Prendre, interpréter quelque chose en bien*, d'une manière favorable.

— Joie, plaisir : *Tous les maux que j'ai soufferts n'égalent pas le* BIEN *de l'avoir vue.* (Voit.)

— Tout ce qui regarde notre intérêt, tout ce qui contribue au bien-être, au bonheur : *Ce que j'en fais, c'est pour votre* BIEN. (Acad.)

... Ah! destins ennemis,
Qui m'enviez le *bien* que je m'étais promis! (Corn.)

Les rois ne règnent pas pour leur propre gloire, mais pour le BIEN *des peuples.* (Fén.) *Les passions aveuglent les hommes sur leur propre* BIEN. (J.-J. Rouss.) *Dieu, en établissant la société, a voulu que chacun y trouve son* BIEN, *et y demeure attaché par cet intérêt.* (Portalis.)

Un avare...
Mettra toute sa gloire et son souverain *bien*
A grossir un trésor qui ne lui sert de rien. (Boil.)

— *Donner à quelqu'un des conseils pour son bien*, l'éclairer sur ses vrais intérêts, sur ce qui lui est réellement avantageux.

— *Le bien public, le bien général*, l'avantage, l'intérêt, le bien-être de tous : *On a souvent abusé de cette maxime, que le bien particulier doit céder au* BIEN GÉNÉRAL. (Acad.) *Il se trouve des maux dont chaque particulier gémit, et qui deviennent néanmoins un* BIEN PUBLIC. (Fén.)

Les institutions, les polices humaines,
Pour le *bien général* nous accablent de chaînes. (Desmah.)

Sous le prétexte du BIEN PUBLIC, *nul n'a le droit de disposer, contre sa volonté, de la vie d'un homme qui n'a pas mérité de la perdre.* (Portalis.)

Quand l'alarme est partout,
Il faut du *bien public* s'occuper avant tout. (C. Del.)

— Dans le même sens : *Travailler au* BIEN COMMUN, *au* BIEN DE L'ÉTAT, DU PAYS. *Concourir au* BIEN COMMUN DU PAYS. (Boss.) *Alexandre Sévère a vécu trop peu pour le* BIEN DU MONDE. (Id.)

Le seul *bien de l'État* fait son ambition. (Volt.)
L'amour *du bien commun* de tous les cœurs s'exile. (C. Del.)

— Il se dit quelquefois d'une personne que l'on aime, et sans laquelle on ne saurait être heureux : *Dieu lui rend son fils unique, et veut que nous lui devions encore une fois un si grand* BIEN. (Boss.)

Mon Hermione encor le tient-elle asservi?
Me rendra-t-il, Pylade, un *bien* qu'il m'a ravi? (Rac.)

— Il se dit au pluriel des qualités de l'objet aimé : *Hélas! tant de* BIENS *que nous possédions, il y a quelques heures, nous sont enlevés à jamais!* (Fén.)

— **Moral.** La probité, la vertu, la religion ; tout ce qui est bon, juste, honnête, louable : *Il entreprit de le ramener au* BIEN. *Faire un pas vers le* BIEN. *C'est un jeune homme qui se porte, se tourne au* BIEN. (Acad.) *Un cœur noble est porté au* BIEN. (Fén.) *N'employez votre puissance que pour le* BIEN. (Boss.) *Les hommes ne vont pas dans le* BIEN *jusqu'où ils pourraient aller.* (La Br.) *L'ordre et le* BIEN *ne sont qu'une seule et même chose.* (Jouff.)

— Il s'emploie souvent par oppos. à Mal : *La science du* BIEN *et du mal. Faire le* BIEN *et le mal sans discernement.* (Acad.) *On ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand* BIEN. (Pasc.) *Nous sommes portés* AU BIEN *ou au mal selon les premières impressions que nous recevons.* (St-Evrem.) *Le premier pas vers le* BIEN *est de ne pas faire le mal.* (J.-J. Rouss.) *L'homme est un être raisonnable, capable de comprendre le* BIEN *et le mal, de se repentir, de se réconcilier un jour avec l'ordre.* (V. Cousin.)

L'excès de la raison comme un autre est fatal,
Et l'abus d'un grand *bien* le change en un grand mal. (C. D.)

— Philos. *Le souverain bien, le bien suprême*, ou absol. *Le bien*, ce qui est la fin suprême de tous les êtres, c'est-à-dire la perfection ou la tendance à la perfection : *Dieu est le* SOUVERAIN BIEN, *parce qu'il est la perfection souveraine ; et plus les êtres créés se rapprochent de Dieu, plus ils sont prêts de posséder le souverain bien et la félicité suprême.*

— Épicure faisait consister le *souverain bien* dans le plaisir, et le souverain mal dans la douleur. L'école de Zénon, opposée à celle d'Épicure, faisait consister le *souverain bien* dans la vertu seule, et soutenait que la douleur n'était pas un mal. (Trév.)

— *Faire le bien*, se dit, dans un sens plus étendu et plus élevé que *Faire du bien*, des personnes dont les actions et les paroles sont conformes à la justice et à la vérité : *Cet homme* FAIT LE BIEN *sans ostentation.* (Acad.) *On exhorte les autres à* FAIRE LE BIEN, *il suffisait de le proposer à cette princesse.* (Fléch.) *Quand nous* FAISONS LE BIEN, *le ciel augmente nos jours et notre bonheur.* (Barthél.)

Elle était simple et bonne ;
Ne sachant pas le mal, elle faisait le *bien*. (A. de Muss.)

— On dit dans le même sens, *Les hommes de bien, les gens de bien* : *Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur et de la probité, et qui jure pour le faire croire, ne sait pas même contrefaire* L'HOMME DE BIEN. (La Br.) *La plupart des hommes sont* GENS DE BIEN *plus pour l'honneur de le paraître que pour le solide contentement de l'être en effet.* (La Rochef.) *L'*HOMME DE BIEN *est un athlète qui se plaît à combattre nu.* (J.-J. Rouss.)

— *Une femme de bien*, une femme vertueuse, honnête :

.... Ces *femmes de bien*,
Dont la mauvaise humeur fait un procès sur rien. (Mol.)

— *En tout bien et tout honneur* ou *En tout bien, tout honneur*, à bonne fin, dans une intention honnête : *Il voit cette fille* EN TOUT BIEN ET TOUT HONNEUR. (Acad.)

Une fille nubile, exposée au malheur,
Qui veut faire une fin *en tout bien, tout honneur*. (Regn.)

— Tout ce qu'on possède, en fonds de terre, en maisons, en argent ou autrement : BIENS *patrimoniaux, paraphernaux, dotaux.* BIENS *de ville,* BIENS *de campagne. Les* BIENS *du clergé. Être riche en* BIENS-*fonds. Augmenter, manger, dépenser, partager son* BIEN. *Le* BIEN *mal acquis ne profite jamais. Il ne faut pas toucher au* BIEN *d'autrui.* (Acad.) *Il y a deux sortes de* BIENS, *les meubles et les immeubles.* (Trév.)

Le *bien* n'est *bien* qu'autant que l'on peut s'en défaire.
(La Font.)

J'aime les BIENS, *parce qu'ils donnent moyen d'en assister les misérables.* (Pasc.) *On me croit plus de* BIEN *que je n'en possède.* (La Br.)

Il jette en furieux son *bien* à tout venant. (Boil.)

La force nous est donnée pour conserver notre BIEN *et non pas pour usurper celui d'autrui.* (Boss.) *Il ne me restait pour tout* BIEN *qu'un pot de bois.* (Fén.)

Je te donne d'Aman les *biens* et la puissance. (Rac.)

Les premiers BIENS *furent des troupeaux et non pas des champs.* (J.-J. Rouss.)

Moins on a de richesse et moins on a de peine :
C'est posséder les *biens* que savoir s'en passer. (Regnard.)

— Fam. *Avoir du bien au soleil ; avoir de bon bien*, posséder des maisons, des terres ; avoir une fortune solide.

— Fig. et par analog. *L'aumône est un gain, c'est un* BIEN *qui rapporte ici-bas au centuple.* (Mass.)

Elle n'avait pour tout *bien* qu'une fille
Jeune, ingénue, agréable et gentille. (La Font.)
Notre sang est son *bien*, il peut en disposer. (Corn.)
Rome est à vous, seigneur, l'empire est votre *bien*. (Id.)
Songez que votre cœur est un *bien* qui m'est dû. (Rac.)

— Particul. Propriété rurale : *Il a un petit* BIEN *à quelques lieues de la ville.* (Acad.)

Dans le *bien* qu'en mourant ta mère m'a laissé,
Viens, nous parlerons d'elle, et du bonheur passé. (C. Del.)

BIEN, adv. (*bene*, lat. ; m. sign.) Il sert à exprimer un certain degré de convenance ou de perfection ; Convenablement, sagement, justement, parfaitement : *Il parle, il se conduit* BIEN. *Il a* BIEN *fait de le renvoyer. Il joue* BIEN *de cet instrument.* BIEN *lui a pris de s'en aller. Voilà qui est* BIEN *pensé,* BIEN *imaginé.* (Acad.) *Il ferait fort* BIEN *de se taire.* (Voit.) *Elle mérite* BIEN *cela.* (Mol.) *Ils s'acquittent* BIEN *de leur devoir.* (Pasc.) *Le talent d'un auteur consiste à* BIEN *définir et à* BIEN *peindre.* (La Br.) *Il est bien plus difficile de* BIEN *prêcher que de* BIEN *plaider.* (Id.) *Il faut* BIEN *discerner les différents caractères d'esprit.* (Fén.)

Allons, employons *bien* le moment qui nous reste. (Rac.)

On s'accoutume à BIEN *parler en lisant souvent ceux qui ont* BIEN *écrit.* (Volt.) *La sévérité sied très-*BIEN *à ceux qui ont l'autorité en main.* (Vauven.)

J'aime fort les journaux quand ils sont *bien* écrits. (Andr.)

— Il s'emploie souvent par oppos. à Mal :

Ma pensée au grand jour partout s'offre et s'expose ;
Et mon vers, *bien* ou mal, dit toujours quelque chose.
(Boil.)

— Elliptiq. *Que bien que mal*, tant bien que mal :

Ils tâchaient donc de faire leur devoir,
Que bien que mal, et selon leur pouvoir. (La Font.)

— *Cette jeune personne se tient bien*, elle a un bon maintien.

— *Ce jeune homme est bien mis*, il est habillé avec goût, d'une manière avantageuse pour lui.

— Elliptiq. *Bien attaqué, bien défendu*, la défense a été aussi vigoureuse que l'attaque.

— Prov. et fig. *Autant vaut bien battu que mal battu*, il y a des circonstances où il ne faut point s'épargner, quoi qu'il puisse en résulter.

— *Faire bien, bien faire*, agir en homme de bien. *Ceux-là* FONT BIEN *qui font ce qu'ils doivent ; celui qui, dans toute sa conduite, laisse longtemps dire de lui qu'il* FERA BIEN, *fait très-mal.* (La Br.)

— *Parler bien de quelqu'un*, faire son éloge, le louer, le vanter.

Qu'on *parle* mal ou *bien* de ce grand cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a trop fait de bien pour en dire du mal ;
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien. (Corn.)

— Il sert aussi à marquer un état convenable, avantageux, agréable, heureux : *Il se porte* BIEN. *Tout va* BIEN. *Il se trouve* BIEN *dans son lit. Il est* BIEN *dans ses affaires ; il est* BIEN *à la cour, auprès du roi.* (Acad.)

Le travail allait *bien* alors ; chaque semaine
Le salaire assidu suffisait à la peine. (Lamart.)

— *Être bien, aller bien*, se dit d'un malade dont la santé n'inspire plus de craintes.

— Ironiq. *Nous voilà bien*, se dit lorsqu'on veut exprimer que l'on est dans une position fâcheuse, embarrassante.

— *Cette personne est bien*, elle est d'une figure agréable.

— *Être bien, vivre bien avec quelqu'un*, avoir des rapports d'intimité, être en bonne intelligence avec lui.

— Iron. *Ils sont bien très-bien, ensemble*, se dit de deux personnes qui ont un commerce de galanterie.

— Impersonn. *Il est bien*, il est convenable, bienséant, juste : IL SERAIT BIEN *que vous lui fissiez des excuses.* IL EST BIEN *de garder une certaine dignité, mais* IL N'EST *pas* BIEN *qu'elle dégénère en morgue et en insolence.* (Acad.)

— Ironiq. *C'est bien à vous de, à*, suivi d'un infinitif ; il vous convient bien de : C'EST BIEN À VOUS DE *réformer les autres.* C'EST BIEN À TOI, *jeune efféminé, à me disputer la gloire des combats.* (Fén.)

C'est *bien à vous* d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer. (Rac.)

— Absol. *C'est bien, c'est très-bien, c'est fort bien*, et par ellipse, *Bien, très-bien, fort bien*, expriment l'assentiment, l'approbation : BIEN, FORT BIEN, *je n'y vois aucun empêchement.* (Acad.) *Montez plus haut. — M'y voilà. —* FORT BIEN, *vous êtes en sûreté.* (La Br.) || Ces locutions servent aussi à marquer qu'on a compris les paroles de quelqu'un et qu'il est inutile qu'il insiste : FORT BIEN, *je vois maintenant ce que j'ai à faire.* BIEN, BIEN, *j'entends ce que vous voulez dire.* (Acad.)

— Ironiq. *Quand je vois certaines gens qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre maintenant que je les salue, je dis en moi-même :* FORT BIEN, *j'en suis ravi ; tant mieux pour eux.* (La Br.)

— Par reproche : BIEN, FORT BIEN, *ne vous gênez pas.* (Acad.)

— Il marque quelquefois le pouvoir de faire une chose : *Ferez-vous* BIEN *cela? Je le ferai* BIEN. (Trév.)

— Formellement, expressément : *Vous voilà maintenant* BIEN *averti. Cela est* BIEN *établi dans le contrat.* (Acad.)

— Environ, à peu près. En ce sens, il modifie les adjectifs de nombre : *Il y a* BIEN *deux lieues d'ici là. Il y a* BIEN *trois ans que je ne l'ai vu.* (Acad.)

— Beaucoup, fort, très. En ce sens, il modifie, 1° les verbes : *Il mange* BIEN, *il boit* BIEN. *Il s'en faut* BIEN *que... Elle aime* BIEN *son mari. Je* DÉSIRE BIEN *qu'il réussisse.* (Acad.) *Il y a* BIEN *à profiter auprès de vos docteurs.* (Pasc.)

— 2° Les participes et les adjectifs : *Il a été* BIEN *attrapé. C'est un homme* BIEN *malheureux.* (Acad.) *Il était* BIEN *jeune pour un tel dessein.* (La Br.) *Quelque* BIEN *instruit que vous soyez de leur misère, vous ne songez pas à l'adoucir.* (Id.) *Le véritable courage est* BIEN *opposé à la témérité.* (Fonten.)

Souvent femme varie ;
Bien fol est qui s'y fie. (François Ier.)

— 3° Les adverbes et les expressions adverbiales : *Il s'est levé* BIEN *matin. Il est arrivé* BIEN *à propos.* (Acad.) *Vous êtes* BIEN *peu instruit.* (Pasc.) *En voilà* BIEN *assez pour une lettre.* (Id.) *L'homme a* BIEN *peu de ressources en soi-même.* (La Br.) *Le présent qui s'enfuit est déjà* BIEN *loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons.* (Fén.) *Je les prie* BIEN *instamment de me conserver leurs bontés.* (Volt.)

— *Être bien mal*, être dangereusement malade ; *être bien plus mal*, être beaucoup plus malade qu'auparavant : *Ma tante est* BIEN *plus mal que jamais ; elle s'en va tous les jours.* (Mme de Sév.)

— Il peut être modifié lui-même par un certain nombre d'adverbes : *Assez bien, très-bien, fort bien, tout à fait bien, moins bien, aussi bien, trop bien*, etc. On dit toujours *mieux*, au lieu de *plus bien*.

— Lorsqu'il a un nom pour complément, il signifie Beaucoup : *Il y avait* BIEN *du monde à ce sermon.* (Trév.) *Il a* BIEN *de l'esprit.* (Pasc.) *De* BIEN *des gens il n'y a que le nom qui vaille quelque chose.* (La Br.) *Les méchants ont* BIEN *de la peine à demeurer unis.* (Fén.) BIEN *des choses ne sont impossibles que parce qu'on s'est accoutumé à les regarder comme telles.* (Duclos.)

Bien des dates manquaient à ce journal sans suite. (Lam.)

— Suivi de *autres* il veut la préposition *de* : *Ces ressources manquent à* BIEN *d'autres.* (Mass.)

— Il s'emploie souvent par rédondance et pour donner plus d'énergie à l'expression : *Il le faut* BIEN. *Je le savais* BIEN. *Je m'en doutais* BIEN. *Nous verrons* BIEN. *Je vous comprends* BIEN. *Vous aviez* BIEN *raison. Allez-y, ou* BIEN *j'irai moi-même.* (Acad.)

Adieu, sors, et surtout garde *bien* qu'on te voie. (Corn.)

Je crains BIEN *de vous avoir fait un présent funeste.* (Fén.) *Je puis* BIEN *suivre un si grand exemple.* (Boss.)

Peut-être que l'absence, ou *bien* la jalousie,
Nous ont rendu leurs cœurs que l'hymen nous ôta. (La Font.)

Après avoir consacré la moitié de sa vie à acquérir la richesse, il se garda BIEN *d'en perdre l'autre moitié à l'accroître.* (Mignet.)

— *Vouloir bien*, donner son consentement : *Je le* VEUX BIEN.

— Lorsqu'il figure dans le premier membre de la phrase, et qu'il a pour corrélatif *mais* dans le second membre, il signifie Sans doute, à la vérité : *Les héros sans humanité peuvent* BIEN *forcer les respects et ravir l'admiration ; mais ils n'auront pas les cœurs.* (Boss.) *Mahomet a* BIEN *pu se dire envoyé de Dieu, mais il n'a pas osé supposer qu'il ait été attendu.* (Id.) *Cela a* BIEN *son bon côté, mais...* (Scribe.)

— *Hé bien, eh bien !* Locutions interjectives, marquant interrogation, apostrophe, exhortation, et servant à attirer l'attention sur ce que l'on va dire : HÉ BIEN, *que vous en semble !* HÉ BIEN, *travaillez donc.* EH BIEN, *qu'en dites vous ?* HÉ BIEN, *ne vous l'avais-je pas dit ? Vous croyez peut-être qu'il se fâcha :* EH BIEN, *non.* (Acad.)

Hé bien ! madame, *hé bien !* ils seront satisfaits. (Mol.)
Eh bien ! manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché ? Non, non, vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur. (La Font.)

= **Bien et beau, bel et bien.** V. BEAU.

= **Bien que,** loc. conj. Quoique, encore que ; elle veut le verbe au subj. : *On lui donna une gratification,* BIEN QU'IL *ne l'eût pas méritée.* (Acad.) *Nous admirons la modestie sans l'imiter* BIEN QUE *nous l'aimions généralement* (Ségur.) *Nous chérissons notre patrie* BIEN *qu'elle soit ingrate.* (Barthél.)

— Il s'emploie quelquefois avec ellipse du verbe :
Pour moi, *bien que* vaincu, je me répute heureux. (Boil.)

= **Si bien que,** loc. conj. De sorte que, tellement que : *La nuit nous surprit,* SI BIEN QU'*il fallut nous arrêter en route.* (Acad.)

BIEN-AIMÉ, ÉE, adj. Qui est tendrement chéri, aimé de préférence à tout autre : *C'est son fils* BIEN-AIMÉ, *sa fille* BIEN-AIMÉE. *Jean l'Évangéliste était le disciple* BIEN-AIMÉ *de Jésus.*

A l'enfant *bien-aimé* pour qui j'ai fait des vœux,
Lorsque l'eau du baptême a mouillé ses cheveux. (C. Del.)

— Substantiv. *Joseph était le* BIEN-AIMÉ *de son père.* (Pasc.)

..... Il avait de ses bras
Entouré doucement sa pâle *bien-aimée*. (A. de Musset.)

BIEN-DIRE, n. m. Affectation de beau langage : *Être sur son* BIEN-*dire ; se mettre sur son* BIEN-DIRE.

— En dehors ces expressions ironiques et familières, *bien dire*, employé substantiv., s'écrit sans le trait d'union et se prend en bonne part : *Le bien faire vaut mieux que le* BIEN DIRE. (Acad.)

BIEN-DISANT, ANTE, adj. Qui parle bien, avec facilité ; qui a de la faconde.

Le *bien-disant* Ulysse, Ajax l'impétueux. (La Font.)

— Qui parle favorablement des autres ; par oppos. à *Médisant.* || Vieux.

BIEN-ÊTRE, n. m. Tout ce qui contribue à rendre l'existence agréable et commode : *Dieu a voulu faire du* BIEN-ÊTRE *le prix du travail.* (Thiers.) *Le gouvernement et les lois pourvoient à la sûreté et au* BIEN-ÊTRE *des hommes assemblés.* (J.-J. Rouss.) *C'est une chose étrange de voir avec quelle sorte d'ardeur fébrile les Américains poursuivent le* BIEN-ÊTRE. (De Tocquev.)

— État agréable, existence commode et douce : *Il regrette le* BIEN-ÊTRE *qu'il a perdu.* (Acad.) *L'appareil de l'économie rustique donne à cette maison je ne sais quoi qui sent la joie et le* BIEN-ÊTRE *qu'elle n'avait pas.* (J.-J. Rous.)

— État, disposition agréable du corps et de l'esprit *Il éprouve un* BIEN-ÊTRE *inexprimable.* (Barthél.)

BIEN-FAIRE, v. intr. ou neut. de la 4e conj. Faire des actions louables, de bonnes œuvres.

— Substantiv. *Le* BIEN FAIRE *vaut mieux que le bien dire.* (Acad.)

BIENFAISANCE, n. f. (*bienfaisant.*) On attribue généralement ce mot à l'abbé de Saint-Pierre, quoique Balzac l'eût employé longtemps avant lui. — Inclination à faire du bien aux autres : *La* BIENFAISANCE *est l'élément de toute âme honnête.* (Brueys.)

A la femme du maire adressez un sonnet
Ou sur la *bienfaisance* une épître au préfet. (C. Del.)

— Pratique des bienfaits : *Le peuple ne connaît guère dans les riches d'autres vertus que la* BIENFAISANCE. (B. de St-P.)

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
Et de sa *bienfaisance* on emplit les gazettes. (C. d'Harl.)

— *Bureaux de bienfaisance*, établissements de charité, chargés de distribuer des secours à domicile ; les fonctions de tous les membres, administrateurs ou commissaires sont gratuites.

BIENFAISANT, ANTE, adj. (*bien, faisant.*) Qui aime à faire du bien aux autres, et qui en fait :

Tout mortel *bienfaisant* approche de Dieu même. (Volt.)
Il s'est fait *bienfaisant* pour être quelque chose. (Étienne.)

— Il se dit quelquefois des choses dont l'action ou l'influence est utile, salutaire, etc. : *Dieu me préserve de contester la vertu* BIENFAISANTE *de la liberté.* (Thiers.) *On ose prétendre que le travail n'est plus* BIENFAISANT *au genre humain.* (Ch. Dupin.)

Je vais m'ensevelir dans le fond d'une terre,
Occuper mes loisirs par des soins *bienfaisants*
Et veiller sur les mœurs de mes bons paysans. (C. Del.)

BIENFAIT, n. m. *bene*, bien, et *factum*, fait ; lat.) Bien que l'on fait à quelqu'un, service, bon office qu'on lui rend : *Un important* BIENFAIT, *des* BIENFAITS *signalés. Il y a des gens qui oublient également les injures et les* BIENFAITS. (Acad.) *Les* BIENFAITS *sont un feu qui n'échauffe que de près.* (Volt.) *Quelque grand que soit un* BIENFAIT, *il peut être égalé par les sentiments de la reconnaissance.* (De St-P.)

Un *bienfait* reproché tient toujours lieu d'offense. (Rac.)

— Prov. *Un bienfait n'est jamais perdu*, une bonne action a sa récompense tôt ou tard.

— *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable* ; on se souvient longtemps des injures, mais très-peu des bienfaits.

— Par extens. *Les bienfaits de Dieu, de la Providence, de la nature, du ciel*, les biens, les grâces, les faveurs que Dieu nous dispense, que la Providence, le ciel, la nature nous accorde : *Je veux partout publier les* BIENFAITS *de Dieu.* (Boss.)

L'amitié d'un grand homme est un *bienfait* des dieux. (Volt.)

— Bien, utilité, avantages qui résultent de certaines choses : *Les* BIENFAITS *de la science, les* BIENFAITS *de la civilisation. A la grande découverte de l'électricité céleste, Franklin ajouta le* BIENFAIT *rassurant des paratonnerres.* (Mignet.)

BIENFAITEUR, TRICE, n. (*bienfait.*) Pron. *biain-fé-teur, trisse.* — Celui, celle qui a fait quelque bien, qui a rendu quelque service ou accordé quelque grâce. *Un* BIENFAITEUR *délicat doit songer qu'il y a dans le bienfait une partie matérielle dont il faut dérober l'idée à celui qui est l'objet de sa bienfaisance.* (Chamfort.) *Peut-être faudrait-il choisir encore avec plus de soin ses* BIENFAITEURS *que ses amis.* (Thomas.)

Ces *bienfaiteurs*, que partout on renomme,
Cherchent assez souvent, en obligeant quelqu'un,
Moins à servir un galant homme
Qu'à s'affranchir d'un importun. (Imbert.)

Qu'un administrateur veuille assurer la liberté de l'industrie, ses talents seront contestés, ses intentions calomniées : mais qu'il encourage quelques manufactures de produits frivoles et brillants, on va le proclamer le BIENFAITEUR *des arts et du commerce.* (Droz.)

— Adjectiv.

Triste ami pour un roi qu'un sujet *bienfaiteur !* (C. Del.)

BIEN-FONDS, n. m. Biens immeubles, comme les terres, les maisons ; il s'emploie plus ordinairement au pluriel qu'au singulier : *Être riche en* BIENS-FONDS. (Acad.) *Il devient rare de trouver une famille de campagne qui ne possède aucun* BIEN-FONDS. (Ch. Dupin.)

BIENHEUREUX, EUSE, adj. Très-heureux, extrêmement heureux : *État, séjour* BIENHEUREUX. *Vie* BIENHEUREUSE. BIENHEUREUX *qui peut vivre en paix !*

O *bienheureux* mille fois,
L'enfant que le Seigneur aime ! (Rac.)

— Ironiq.

... Mes respects redoublent vos mépris,
Et je vais faire place à ce *bienheureux* fils. (Rac.)
Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut sans peine en un mois enfanter un volume. (Boil.)

— Qui jouit de la béatitude éternelle : *Les esprits* BIENHEUREUX. *Les âmes* BIENHEUREUSES.

Des *esprits bienheureux* entendre l'harmonie. (Boil.)

— Substantiv. En style relig. Il se dit de ceux qui jouissent dans le ciel de la félicité éternelle, et de ceux que l'Église reconnaît dignes d'être admis au nombre des saints : *Les* BIENHEUREUX *ont la joie, sans aucune tristesse.* (Pasc.)

— Fam. *Avoir l'air d'un bienheureux*, avoir une figure vénérable, un air recueilli ; avoir une figure joyeuse, épanouie.

— *Se réjouir comme un bienheureux*, se livrer à la gaieté la plus franche.

— Précédé d'un verbe, il s'écrit en deux mots : *Je le tiens* BIEN HEUREUX *d'avoir évité ce danger.* (Ac.)

Je serai *bien heureux* si j'en ai trois petites. (Bours.)

BIENNAL, ALE, adj. (*bis*, deux fois, *annus*, année ; lat.) Pron. *bi-é-nal.* — Qui dure deux ans. Il se dit surtout en parlant de charges, d'emplois : *Magistrature* BIENNALE. *Emplois* BIENNAUX.

BIENSÉANCE, n. f. (*bene*, bien, *sedere*, asseoir ; lat.) Convenance de ce qui se dit ou se fait, avec ce qui est dû aux personnes et ce que commandent les usages et les mœurs ; elle a plus spécialement rapport à la tenue et au langage qu'aux sentiments et aux principes : *Les hommes nés pour vivre ensemble sont obligés d'observer les* BIENSÉANCES. (Montesq.) *Faudra-t-il, pour les* BIENSÉANCES *du monde, relâcher les saintes rigueurs du langage théologique ?* (Boss.) *L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des* BIENSÉANCES ; *mais le goût de la vertu, c'est autre chose.* (Fonten.) *Les femmes choisissent bien souvent la dévotion comme une* BIENSÉANCE *de l'âge.* (La Br.)

... La scène demande une exacte raison :
L'étroite *bienséance* y veut être gardée. (Boil.)

Les devoirs du christianisme entrent dans les BIENSÉANCES *du monde poli.* (Mass.) *Il y a des devoirs de* BIENSÉANCE *plus rigoureux que ceux de la nature.* (Barthél.) *Les femmes sont toute leur vie asservies à la gêne la plus continuelle et la plus sévère, qui est celle des* BIENSÉANCES. (J.-J. Rouss.)

— *Être à la bienséance de quelqu'un*, se dit d'une chose qu'il conviendrait à quelqu'un d'avoir : *Cet emploi* EST À VOTRE BIENSÉANCE. (Acad.)

— *Par droit de bienséance*, sans avoir aucune autre raison que celui de sa convenance, de sa commodité.

— Littér. *Bienséances oratoires*, règles établies par les rhéteurs, et que doit suivre un orateur pour ménager la susceptibilité de son auditoire ou de ses juges, et pour se les rendre favorables.

BIENSÉANT, ANTE, adj. (*bien, séant.*) Qu'il sied bien, qu'il est convenable de faire, de dire : *Il est* BIENSÉANT *aux jeunes gens de respecter la vieillesse.* (Acad.) *Rien n'est bas que le vice, et tout ce qui est utile et juste est honnête et* BIENSÉANT. (J.-J. Rouss.)

BIEN-TENANT, ANTE, adj. Anc. jurispr. Celui qui tient, qui possède des biens à titre de succession ou d'acquisition.

— Substantiv. *Les héritiers et* BIEN-TENANTS.

BIENTÔT, adv. de temps (*bien, tôt.*) Pron. *biain-tô* devant une consonne, et *tôtt* devant une voyelle. — Dans peu de temps, incessamment : *Tout ce que je sais, c'est que je dois* BIENTÔT *mourir.* (Pasc.)

— Promptement, en peu de temps : *Nous nous croyons* BIENTÔT *les plus habiles, quand nous sommes les plus heureux.* (Boss.) *Les mœurs des grands forment* BIENTÔT *les mœurs publiques.* (Mass.) *La paresse va si lentement que la pauvreté l'atteint* BIENTÔT. (Mignet.)

Le temps détruit *bientôt* ce qu'a bâti l'erreur. (Saurin.)

— Prov. *Cela est bientôt dit*, la chose est facile à dire, mais beaucoup moins facile à faire.

= **A bientôt,** loc. adv. Elle sert à exprimer à une personne que l'on quitte le désir qu'on a de la revoir prochainement : *Au revoir et* À BIENTÔT.

BIENVEILLANCE, n. f. (*benevolentia*, lat. m. sign.) Pron. *biain-vé-yanss.* — Affection, bonne volonté, disposition favorable envers quelqu'un : *Se sentir de la* BIENVEILLANCE *pour quelqu'un. Gagner, captiver, se concilier la* BIENVEILLANCE *de quelqu'un.* (Acad.) *On peut résister à tout hors à la* BIENVEILLANCE. (J.-J. Rouss.)

Ah ! messieurs, soyez sûrs de ma reconnaissance ;
Elle est égale au moins à votre *bienveillance.* (Étienne.)

La lumière se fait en nous, illumine notre conscience et féconde les germes d'équité, de BIENVEILLANCE *et de piété que le Créateur y a déposés.* (Portalis.)

BIENVEILLANT, ANTE, adj. (*bien, veillant.*) Qui a de la bienveillance ou qui marque de la bienveillance : *Il s'est montré fort* BIENVEILLANT *à mon égard.* (Acad.) *Le désir d'être* BIENVEILLANT *le rendait prodigue de promesses.* (Mignet.) *L'amour, l'amitié, la compassion, tous les mouvements* BIENVEILLANTS *et généreux de l'âme, sont autant de témoins irrécusables qui affirment que les hommes sont destinés à vivre dans un mutuel commerce.* (Portalis.)

BIENVENU, UE, adj. Que l'on accueille avec plaisir : *C'est un homme qui est* BIENVENU *partout.* (Acad.)

Il est chéri de tous, et de tous *bienvenu.* (A. de Musset.)

— Fam. *On ne serait pas bienvenu à*, suivi d'un infinitif, On serait accueilli fort mal en : *On ne serait pas* BIENVENU À ME DISPUTER *l'avantage.*

— Il s'emploie souvent comme substantif : *Soyez le* BIENVENU, *la* BIENVENUE.

Votre arrivée ici, ramenant mon époux,
Me réjouit. Soyez les *bienvenus* chez nous. (Ponsard.)
Soyez le *bienvenu* pour vider une coupe. (A de Musset.)

Pour quiconque est au pouvoir, un ajournement est toujours le BIENVENU. (Vitet.)

BIENVENUE, n. f. (*bien, venue.*) Heureuse arrivée de quelqu'un. — Il ne se dit propr. que de La première arrivée en un lieu, de l'admission, de l'entrée dans une société, dans un corps, surtout lorsque la coutume est de payer quelque droit ou de régaler en y entrant : *Payer sa* BIENVENUE. *Donner un repas pour sa* BIENVENUE. (Acad.) *A son retour d'Italie, et comme pour sa* BIENVENUE, *le surintendant Fouquet confia au peintre Le Brun la décoration de son château de Vaux.* (Vitet.) *Nous avons vu arriver une famille sauvage ; elle a poussé le cri de* BIENVENUE ; *nous y avons répondu joyeusement.* (Châteaub.)

—Fig. et par analog. *Ce qui distinguait cette femme, c'était la grâce avec laquelle elle souhaitait la* BIENVENUE *aux moindres désirs de ses amis.* (H. de Balz.)

Ma *bienvenue* au jour me rit dans tous les yeux ;
Sur les fronts abattus mon aspect en ces lieux
Ranime presque de la joie. (A. Chén.)

BIENVOULOIR, v. intr. ou neut. 3ᵉ conj. Vouloir du bien à quelqu'un ; être animé d'une grande bienveillance. || Vieux ; il ne s'employait qu'à l'infinitif.

BIENVOULU, UE, part. pass. du v. Bienvouloir. A qui l'on veut du bien, pour qui l'on est animé d'une grande bienveillance : *Ce prince a été si doux, si juste, qu'il a été toujours* BIENVOULU *de son peuple.* (Trév.) || Vieux. V. VOULU.

BIÉPERONNÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *éperon.*) Zool. Qui a les tarses garnis de deux éperons.

— Botan. Il se dit Des fleurs dont la corolle est garnie à sa basse de deux éperons.

BIÈRE, n. f. (*bier*, all. ; m. sign.) Boisson fermentée qu'on fabrique avec de l'orge, du houblon, du sucre et de l'eau ; elle est plus ou moins chargée d'acide carbonique, ce qui la fait mousser : BIÈRE *brune.* BIÈRE *blanche.* BIÈRE *de Lyon, de Strasbourg, de Bavière. On vous sert un pot de* BIÈRE *en bel étain, la mousse aux bords.* (Beaum.) *La* BIÈRE *était une boisson dédaignée par les simples soldats des bandes polonaises, qui ne voulaient s'enivrer qu'avec de l'hydromel.* (Mérim.) *Les Saxons chantaient leurs vieux chants nationaux en vidant autour de leurs feux des cornes remplies de* BIÈRE *et de vin.* (Aug. Thierry.)

— *Bière double,* celle qui est plus concentrée que la petite bierre et colorée par l'emploi du caramel.

— *Bière de mars*, bière brassée dans le mois de mars, et qu'on croit meilleure et plus mousseuse que celle qu'on fabrique à toute autre époque.

— *Bière forte ;* on désigne sous ce nom les bières flamandes, le faro de Bruxelles et les porters anglais : *Les* BIÈRES FORTES *ont les propriétés stimulantes du vin et du cidre.*

— *Petite bière ;* bière légère, faite des dernières trempes obtenues dans le traitement du moût par l'eau.

— Fig. et fam. *Ce n'est pas de la petite bière*, ce n'est pas une chose de peu de valeur, une personne de peu de considération.

BIÈRE, n. f. (*bahre,* civière ; all.) Cercueil, sorte de coffre, fait de planches, où l'on enferme un corps mort pour le porter et le déposer en terre :

Près du seuil de l'Église, au coin du cimetière,
Dans la terre des morts nous couchâmes la *bière.* (Lam.)

Leurs corps, renfermés dans des BIÈRES *de bois sans ornements, furent transportés à petit bruit dans un monastère hors de la ville.* (Mérim.)

BIEUSSON, n. m. Poire sauvage devenue blette.

BIÈVRE, n. m. (*biber,* castor ; all.) Zool. Anc. Loutre ou castor : *L'élan, le castor ou bièvre, le terrible urus, bœuf sauvage d'une taille et d'une force démesurées, peuplent ces forêts.* (H. Martin.)

— Un des noms du grand Harle.

BIEZ, n. m. Pron. *bié.* Canal qui conduit les eaux et les fait tomber sur la roue d'un moulin : *Le* BIEZ *d'un moulin.*

— *Biez supérieur,* partie du canal en amont de l'écluse. || *Biez inférieur,* partie qui est en aval. || On dit aussi *Bief.*

BIF, n. m. Zool. Produit prétendu de l'union du cheval et de la vache.

— Un des noms de l'Orfraie.

BIFARIÉ, ÉE, adj. (*bifarius,* double ; lat.) Botan. Il se dit des feuilles ou des appendices de la plante qui sont disposés en deux séries ou files opposées.

BIFÈRE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *fero*, je porte ; lat.) Bot. Il se dit d'une plante qui produit du fruit deux fois dans l'année.

BIFFAGE, n. m. (*biffer.*) Rature. || Peu usité.

BIFFÉ, n. f. Joaill. Pierre fausse.

— Fig. Fausse apparence. || Vieux.

BIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Biffer : *Plusieurs articles ont été* BIFFÉS. *Un acte résilié et* BIFFÉ. (Beaum.) *En Italie les livres sont purgés, c'est-à-dire* BIFFÉS, *raturés, mutilés par la cagoterie.* (P.-L. Cour.)

BIFFER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Tirer un trait sur ce qui est écrit, effacer un passage, afin de l'annuler ou dans l'intention qu'on ne puisse plus le lire : *Il* A BIFFÉ *cette clause de son testament.* (Acad.) *L'écrou de son emprisonnement a été rayé et* BIFFÉ.

— Par anal. Retrancher, effacer pour corriger : *J'*AI BIFFÉ *dix lignes.* (J.-J. Rouss.) || *SYN.* V. EFFACER.

BIFIDE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *findere,* diviser ; lat.) Bot. Il se dit d'un pétale ou d'un sépale divisé en deux parties jusqu'à la moitié de sa longueur.

BIFIDITÉ, n. f. (*bifide.*) État de division en deux parties distinctes.

BIFISSILE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *fissilis*, qui se fend ; lat.) Il se dit des anthères dont les lobes s'ouvrent par une fente longitudinale.

BIFLEXE, adj. m. (*bis*, deux fois, *flexus*, courbé ; lat.) Vétér. *Canal* ou *Sinus* BIFLEXE, petit canal secréteur, en forme de doigt de gant, placé entre les deux os des couronnes dans le mouton et la chèvre. || On dit aussi *Canal du fourchet.*

BIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou produit plusieurs fleurs distinctes deux à deux.

BIFORÉ, ÉE, adj. (*bis*, *foratus*, percé ; lat.) Bot. Percé de deux trous, qui présente deux orifices.

BIFTECK, n. m. V. BEEFSTEAK.

BIFURCATION, n. f. (*bis*, *furca*, fourche ; lat.) Point où une chose suit deux directions différentes.

— Fig. *La bifurcation des études.*

BIFURQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Bifurquer. Qui se divise en deux ; fourché.

— Botan. Il se dit des tiges, des rameaux, des étamines, etc., divisés en deux branches opposées.

BIFURQUER (SE), v. pr. 1ʳᵉ conj. (*bis*, deux fois, *furca*, fourche ; lat.) Pron. *bi-fur-ké.* — Se diviser en deux, fourcher : *La tige, les rameaux de cette plante* SE BIFURQUENT.

BIGAILLE, n. f. (corrupt. de *bis, ailé.*) Pron. *bi-ga-y.* — Nom commun par lequel on désigne aux colonies les insectes volatiles, tels que, mouches, maringoins, moustiques, cousins, etc.

BIGAME, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois ; lat., γάμος, noce ; gr.) Droit crim. Qui a commis le crime de bigamie, c'est-à-dire, qui est marié à deux personnes en même temps : *Homme, femme* BIGAME.

— Substantiv. *A Rome le* BIGAME *était noté d'infamie par l'édit du préteur.* (Trév.) *Ce* BIGAME *écrivit un petit livre sur la légitimité de la bigamie.* (Volt.)

BIGAMIE, n. f. (*bigame.*) Droit cr. Crime qui consiste à être marié avec deux personnes ; état de la personne qui, étant engagée dans les liens du mariage, a contracté une nouvelle union avant la dissolution de la première : *On ne peut être à la fois l'épouse d'un homme et celle de Jésus-Christ, il y aurait* BIGAMIE : *il faut savoir opter entre un mari et un couvent.* (H. de Balzac.)

— État de ceux qui ont passé à un second mariage.

— *Bigamie spirituelle,* état de celui qui possédait deux bénéfices de même nature, comme deux évêchés, deux cures, etc., dont le cumul était interdit.

BIGARADE, n. f. Botan. Espèce d'orange aigre et un peu amère, qui a sur la peau quelques excroissances.

— Espèce de grosse poire, plate, d'un gris jaunâtre.

BIGARADIER, n. m. (*bigarade.*) Bot. Oranger qui porte des bigarades.

BIGARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Bigarrer : *Étoffe* BIGARRÉE.

Peindrai-je son jupon *bigarré* de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin. (Boil.)

— Fig. *Style* BIGARRÉ. *Dans l'allemand, les syllabes sont d'une extrême inégalité d'accentuation, les mots tout* BIGARRÉS *d'inflexions sourdes et d'inflexions sonores.* (Vitet.)

Syn. Bigarré, chamarré. *Bigarré* indique un assemblage de couleurs qui tranchent et se heurtent, et, par analogie, la réunion dans un même ouvrage de nuances et de tons opposés et désagréables ; *chamarré* éveille l'idée d'une profusion d'ornements mal distribués, d'une masse de choses riches, qui déplaisent parce qu'elles sont entassées sans goût.

BIGARREAU, n. m. Bot. Variété de cerise rouge et blanche, de la forme des guignes, mais d'une chair plus ferme ; c'est de la bigarrure de sa peau mêlée de blanc et de rose qu'elle tire son nom.

BIGARREAUTIER, n. m. Arbre qui porte des bigarreaux.

BIGARRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*bis*, deux fois, *variare*, varier ; lat.) Rassembler sur un fond quelconque des couleurs qui tranchent, ou qui sont mal assorties entre elles.

— Fig. et fam. *Bigarrer ses ouvrages de citations, de mots grecs et latins*, etc., les en surcharger.

BIGARRURE, n. f. (*bigarrer.*) Variété de couleurs tranchantes et mal assorties : *La* BIGARRURE *de l'habit d'Arlequin.* (Vitet.)

— Par analog. *Des tableaux qui s'adressent à la réflexion perdent la moitié de leur prix au milieu du tumulte et des* BIGARRURES *du salon.* (Vitet.)

— Fig. *Bigarrure de style. Il y a de la* BIGARRURE *dans cet ouvrage.*

— Fam. *Il y a de la bigarrure dans cette société,* elle se compose de personnes qui diffèrent de rang, d'éducation, etc.

— N. pl. Fauconn. Toute couleur qui fait tache et tranche sur le plumage d'un oiseau de proie.

BIGAUDELLE, n. f. Horticult. Variété de cerise.

BIGAUT, n. m. Agricult. Houe à crochets, servant au binage des vignes.

BIGE, n. m. (*bis*, deux fois, *jugum*, joug ; lat.) Char attelé de deux chevaux de front : *Les* BIGES *comme les quadriges étaient employés dans la lice.*

— Adjectiv. *Char* BIGE.

BIGEARREYN, n. m. Pêche. Filet de l'espèce des demi-folles pour la pêche des poissons plats.

BIGÉMINÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *geminus*, double ; lat.) Botan. Qui est deux fois divisé en deux, il se dit d'une feuille dont le pétiole se divise en deux pétioles secondaires portant chacun une paire de folioles.

— *Fleurs bigéminées,* fleurs au nombre de quatre, placées deux à deux sur un pédoncule commun. || On dit aussi *Fleurs biconjuguées.*

BIGEMME, adj. des 2 g. (*bis*, *gemma*, bourgeon ; lat.) Botan. Qui porte deux gemmes ou bourgeons.

BIGÉNÈRE, adj. des 2 g. (*bis*, *genus*, genre ; lat.) Qui provient de deux genres différents.

BIGIBBEUX, EUSE, adj. (*bis*, deux fois, *gibbosus*, bossu ; lat). Botan. Qui porte deux bosses.

BIGLE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *oculus*, œil ; lat.) Louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans : *Homme, femme* BIGLE.

— Substantiv. *Un* BIGLE. || Vulg. *Louche.*

— Espèce de chien de chasse de race anglaise.

BIGLER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*bigle.*) Loucher, regarder en ayant l'œil ou les yeux tournés en dedans.

BIGNE, n. f. Bosse, contusion à la tête, résultant d'un coup, d'une chute. || Vieux.

BIGNON, n. m. Pêch. Truble.

BIGNONE ou **BIGNONIE,** n. f. (*Bignon*, natur. français.) Botan. Genre de plantes des pays chauds : BIGNONE *de Virginie, de la Chine, du Cap.*

BIGNONIACÉ ou **BIGNONIÉ, ÉE,** adj. Botan. Qui ressemble à une bignone.

= **Bignoniacées** ou **Bignoniées**, n. f. pl. Famille de plantes exotiques ligneuses, à feuilles oppo-

sées et à fleurs irrégulières ; elles sont armées de vrilles, et propres à la décoration des berceaux.

BIGON, n. m. Mar. Bout-dehors dont se servent les polacres du Levant, pour s'orienter vent arrière.

BIGORNE, n. f. (*bicornis*, qui a deux cornes ; lat.) Technol. Espèce d'enclume dont un bout est terminé en pointe, et l'autre de forme carrée.

— Le bout de l'enclume terminé en pointe. || Outil ayant la forme d'un T. || Mar. Coin de fer dont les calfats se servent pour couper les clous qui se trouvent dans les coutures. || Masse de bois dont les corroyeurs se servent pour fouler les peaux.

— Zool. Petit coquillage univalve qui ressemble au colimaçon.

BIGORNEAU, n. m. (*bigorne.*) Technol. Petite bigorne.

— Zool. Vulg. Bigorne.

BIGORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bigorne.*) Technol. Forger le fer sur la bigorne.

BIGOT, OTE, adj. (*by*, par, *god*, Dieu ; angl.) Dévot outré et superstitieux.

— Il se dit quelquefois de l'air, des manières, etc. : *Dans ces maisons, la bigoterie se peint dans les meubles, dans les gravures, dans les tableaux. Le parler y est* BIGOT, *et les figures sont* BIGOTES. (H. de Balz.)

— Substantiv. *Les* BIGOTS *ne marchent pas, ne s'asseyent pas, ne parlent pas, comme marchent, s'asseyent et parlent les gens du monde.* (H. de Balzac.)

Votre fille n'est point l'affaire d'un *bigot.* (Mol.)
Un *bigot* orgueilleux
Couvre tous ses défauts d'une sainte apparence. (Boil.)

Les soubrettes sont comme les BIGOTES, *elles font des actions charitables pour se venger.* (Le Sage.)

Syn. Bigot, cagot. Le *bigot* a une dévotion outrée et mal entendue ; son zèle religieux consiste en des pratiques extérieures, dans l'accomplissement minutieux d'exercices futiles ; le *cagot* est un hypocrite de dévotion, dont les momeries cachent presque toujours des vues intéressées. Le *bigot* est ridicule, mais le *cagot* est toujours haïssable.

BIGOTE, n. f. Mar. Nom qu'on donne aux deux pommes, plus grosses que les bigourettes, qui entrent dans les racages de l'arbre de mestre ou grand mât.

BIGOTELLE ou **BIGOTÈRE**, n. f. (*bigote*, de la bourse que les bigotes portaient suspendue à leur ceinture pour recueillir les aumônes.) Anc. Bourse dans laquelle on enfermait sa barbe pendant la nuit après l'avoir peignée, afin qu'elle ne prît pas une mauvaise direction.

BIGOTERIE, n. f. (*bigot.*) Dévotion outrée, attachement superstitieux aux moindres pratiques extérieures de la religion : *Un matin, il remarqua avec douleur et tristesse tous les symptômes de la* BIGOTERIE *dans sa maison.* (H. de Balzac.)

BIGOTISME, n. m. (*bigot.*) Caractère du bigot : *Son* BIGOTISME *ne trompe personne.*

BIGOTS, n. m. pl. Pron. *bi-gott.* — Mar. Morceaux de bois posés à plat entre les pommes des racages, et servant à les séparer.

BIGOURELLE, n. f. Mar. Couture ronde faite à certaines voiles.

BIGOURETTE, n. f. Mar. Nom des pommes qui forment les racages du trinquet ; elles sont moins grosses que les bigotes.

BIGOURNEAU, n. m. Zool. Nom vulg. du Vignot et d'une espèce de Turbot.

BIGRE, n. m. (corrupt. d'*apiger*, qui soigne les abeilles ; bass. lat.) Anc. Garde forestier, ou individu riverain d'une forêt, auquel était commis le soin de garder les abeilles et de recueillir leur miel.

BIGUE, n. f. Mar. Mâtereau employé comme levier pour abattre un petit navire sur le côté. || Réunion de deux de ces mâtereaux par une portugaise, servant à mâter et à démâter les plus gros bâtiments.

— N. f. pl. Mar. Pièces de mâture dont la tête est garnie d'appareils qui servent à élever des objets d'un poids considérable. || Mâts collatéraux du mât principal d'une machine à mâter.

BIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Échanger, troquer.

— Jeu. *Biguer une carte*, l'échanger.

— Manég. *Biguer un cheval*, le troquer.

BIHOREAU, n. m. Zool. Espèce de héron : *La plupart des naturalistes ont désigné le* BIHOREAU *sous le nom de Corbeau de nuit, à cause du râlement effrayant et lugubre qu'il fait entendre pendant la nuit.* (Buff.)

BIJON, n. m. Pharm. La térébenthine commune.

BIJOU, n. m. (*bis*, deux fois, *joculus*, jouet ; lat.) Petit ouvrage de luxe, d'argent ou d'or, précieux par le travail, et servant particulièrement à la parure des femmes : BIJOU *gracieux, riche* BIJOU. *Les métaux précieux, façonnés en* BIJOUX *et en ustensiles, servent à l'ornement et à plusieurs usages domestiques.* (J.-B. Say.) *L'usage des ornements et des* BIJOUX *d'or et d'argent s'est excessivement augmenté.* (Rossi.) *C'est par un procédé à peu près semblable à celui des anciens nielleurs que se fabriquent aujourd'hui certains* BIJOUX *ornés d'arabesques en émail.* (Vitet.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une femme jeune et jolie, d'un enfant gracieux : *C'est un vrai* BIJOU *que cet enfant !*

Calmez-vous ; je vous aime autant qu'au premier jour,
Ma belle, *mon bijou*, mon seul bien, mon amour.
(A. de Musset.)

— Il s'applique aux choses belles et gracieuses surtout par leur délicatesse : *Chefs-d'œuvre de délicatesse et de grâce, les fleurs sont les* BIJOUX *de la nature.* (Aimé-Mart.)

— Par ext. *Guérande est comme le sommet d'un triangle, aux coins duquel se trouvent deux autres* BIJOUX *non moins curieux : le Croisic et le bourg de Batz.* (H. de Balz.)

— Petites curiosités qui ornent une chambre, un cabinet : *Son cabinet est rempli de charmants* BIJOUX.

Syn. Bijou, joyau. Ces deux termes désignent des ornements d'argent ou d'or travaillé, et servant à la parure : le premier se dit des ornements légers ; le second, des objets de luxe les plus précieux. Dans les *bijoux*, ce qu'on remarque particulièrement, c'est l'élégance, le bon goût et le fini ; dans les *joyaux*, c'est la matière, la richesse et l'éclat.

BIJOUTERIE, n. f. (*bijou.*) Profession de celui qui fait commerce de bijoux : *Apprendre la* BIJOUTERIE ; *exercer la* BIJOUTERIE.

— Objets de ce commerce : BIJOUTERIE *d'or, d'argent.* BIJOUTERIE *en doublé, en plaqué. Boutique de* BIJOUTERIE. *Assortiment de toute espèce de* BIJOUTERIES.

— *Bijouterie en fin*, en or. || *Bijouterie en faux*, en cuivre doré, en similor, etc. || *Bijouterie en acier*, celle des objets d'acier poli. || *Bijouterie en fonte*, celle qui produit de petits ouvrages obtenus par le simple moulage de la fonte de fer.

BIJOUTIER, n. m. (*bijou.*) Celui qui fait et qui vend des bijoux : *A peine ai-je écrit une ligne, que je suis interrompu par ma marchande de modes ou mon* BIJOUTIER. (Étienne.)

— BIJOUTIÈRE, n. f. Femme qui vend des bijoux.

BIJUGUÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *jugum*, paire ; lat.) Bot. Il se dit des feuilles pennées, dont le pétiole commun porte deux paires de folioles.

BILABIÉ, ÉE, adj. (*bis*, *labium*, lèvre ; lat.) Botan. Qui est divisé et disposé comme deux lèvres : *Fleur* BILABIÉE, *pétale* BILABIÉ.

BILAN, n. m. (*bilanx*, Balance ; lat.) Jurispr. comm. État indiquant la situation de l'actif et du passif d'un négociant en faillite : *Le négociant qui dépose son* BILAN *doit rendre un compte fidèle de ses opérations commerciales. La rédaction du* BILAN *est la première opération importante d'une faillite.*

— Par anal. Acte ou inventaire dans lequel on inscrit tout ce que l'on doit : *Il mit à la tête de son* BILAN *soixante mille livres pour une charge de conseiller au parlement de Bordeaux.* (Chamf.)

— Comm. Balance établissant le rapport de ce qu'on possède et de ce qu'on doit, et la véritable situation commerciale.

— *Bilan d'entrée, de sortie.* || V. BALANCE.

BILATE, n. m. Chim. V. CHOLATE ou CHOLÉATE.

BILATÉRAL, ALE, adj. (*bis*, deux fois, *latus, lateris*, côté ; lat.) Botan. Il se dit des parties d'une plante disposées des deux côtés opposés d'un organe central.

— Fig. *En littérature, chaque idée a son envers et son endroit, et personne ne peut prendre sur lui d'affirmer quel est l'envers. Tout est* BILATÉRAL *dans le domaine de la pensée.* (H. de Balzac.)

— Jurispr. Qui est réciproque, qui assigne des obligations aux deux parties contractantes : *Acte* BILATÉRAL. *Un contrat de bail, un contrat de vente, sont des actes* BILATÉRAUX.

BILATÉRALEMENT, adv. (*bilatér-al, ale-ment.*) Des deux côtés ; d'une manière bilatérale.

BILBOQUET, n. m. (*bille*, petite boule, *boquet*, petit morceau de bois.) Pron. *bil-bo-ké.* — Jouet de bois ou d'ivoire, formé d'un petit bâton pointu d'un côté, terminé de l'autre par une surface plate ou concave, et auquel est suspendue, par une cordelette, une boule percée d'un trou ; on met cette boule en mouvement de manière qu'elle entre et se fixe dans le bout pointu, ou qu'elle reste en équilibre sur le bout opposé : *Un* BILBOQUET *de bois, d'ivoire. Jeu du* BILBOQUET.

— Simpl. Le jeu du bilboquet.

— Petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, en sorte que, de quelque façon qu'on la tourne, elle se replace toujours debout.

— Fam. *Se tenir droit comme un bilboquet*, se tenir toujours debout.

— Fig. et fam. *Se trouver toujours sur ses pieds comme un bilboquet*, n'éprouver aucun dérangement dans ses affaires, dans sa fortune, quelles que soient les traverses qu'on essuie : *Je me retrouve toujours sur mes jambes comme* UN BILBOQUET. (Mme de Coulanges.)

— Fig. et fam. *C'est un vrai bilboquet*, se dit d'un homme frivole et léger.

— Technol. Morceau de fer dans lequel le monnayeur ajuste le flan. || Outil dont se servent les doreurs pour faire arriver l'or au fond des gorges et des parties creuses des moulures. || Morceau de bois arrondi qui sert aux coiffeurs à friser les cheveux destinés à la confection des perruques. || Fragment de pierre qui ne peut servir qu'à faire des moellons. || Impr. Petits ouvrages de ville sans importance, tels que billets de faire part pour naissance, mariage, décès ; lettres d'avis, circulaires, etc. || Jeu. Partie de la chèvre où se trouve la concavité dans laquelle le paumier frappe la balle.

BILE, n. f. (*bilis*, lat. ; m. sign.) Méd. Matière sécrétée par le foie : à l'état normal, elle est liquide, jaune ou verdâtre, visqueuse, filante, amère, et à peine alcaline : *La sécrétion et l'excrétion de la* BILE *chez l'homme sain ont lieu sans aucun phénomène apparent.* (Chomel.) *La seule affection qui paraisse tenir au trouble de la* BILE *est la jaunisse ou ictère.* (Id.)

— Pop. *Bile répandue*, jaunisse ou ictère.

— Fig. Mauvaise humeur, colère : *Ils ont une* BILE *intarissable sur les plus petits inconvénients.* (La Bruy.)

Notre muse, souvent paresseuse et stérile,
A besoin pour marcher de colère et de *bile.* (Boil.)
Vous savez que sa *bile* assez souvent s'aigrit. (Mol.)

— *Émouvoir, soulever, échauffer la bile*, exciter la colère : *Ne parlons point de cet homme davantage ; cela m'*ÉCHAUFFE LA BILE. (Mol.)

Ce monsieur Clistorel m'a tout *ému la bile.* (Regn.)
Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur ;
Enchérir est plus court, sans *s'échauffer la bile.* (La F.)

— *Décharger sa bile*, décharger sa colère. || *Ne pouvoir retenir sa bile*, laisser éclater sa colère.

Je ne puis *retenir ma bile* davantage,
Et ne saurais souffrir votre libertinage. (Regn.)

— *Tempérer la bile*, réprimer la colère, la calmer.

BILIAIRE, adj. des 2 g. (*bile.*) Méd. Qui a rapport à la bile : *Appareil* BILIAIRE. *Organes* BILIAIRES. *Sécrétion, excrétion* BILIAIRE.

— *Vésicule biliaire*, réservoir membraneux du lobe droit du foie.

— *Calcul, concrétion biliaire*, concrétion plus ou moins dure qui se rencontre au sein du foie, dans le canal hépatique, et plus souvent dans la vésicule.

BILIEUX, EUSE, adj. (*bilis*, bile ; lat.) Pathol. Qui tient à la bile, qui résulte d'une surabondance ou d'une altération de la bile : *Maladie* BILIEUSE.

— *Tempérament bilieux*, tempérament dans lequel le système sanguin prédomine sur le lymphatique.

— Dans le même sens, *Complexion bilieuse.*

— *Fièvre bilieuse*, état fébrile résultant d'un trouble dans les fonctions des organes digestifs, ou d'une inflammation de la membrane muqueuse.

— *Colique bilieuse*, colique intestinale attribuée à la surabondance de bile.

— Qui a la couleur de la bile ; un peu jaune : *Le ton de sa peau, un peu* BILIEUX *dans le jour, devenait, le soir, d'une blancheur mate admirable.* (G. Sand.)

— Fig. Morose, colère : *Je suis* BILIEUX *comme tous les diables.* (Mol.) *Est-il possible d'aimer un homme* BILIEUX *et colère, qu'une vétille met en fureur ?* (Dest.) *Le Caravage était un homme* BILIEUX *et querelleur, sans lettres, sans culture, mais coloriste par instinct, et systématique jusqu'à la fureur.* (Vitet.)

— Il se dit aussi du caractère, de l'humeur :

…… Si jamais quelque ardeur *bilieuse*
Allumait dans ton cœur l'humeur litigieuse,
Consulte-moi d'abord. (Boil.)

— Substantiv. *Jamais le* BILIEUX *ne porte dans l'amitié la douce égalité qui en fait le charme.*

BILINE, n. f. Chim. Bilate de soude. || V. CHOLÉRINE.

BILINGUE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *lingua*, langue ; lat.) Hist. nat. Qui a deux langues.

— Philol. Écrit en deux langues : *Trois de ces épitaphes sont* BILINGUES. (Lenormant.) || Linguist. Qui se sert de deux idiomes différents.

BILL, n. m. (mot angl.) Projet d'acte du parlement d'Angleterre : *Le fameux* BILL *des droits.* (V. Cousin.)

Du *bill* qu'on proposait adversaire ou soutien,
J'écoutais les raisons sans penser aux personnes,
Et votais pour les lois quand je les trouvais bonnes.
(C. Del.)

Voici les derniers *bills* votés en parlement. (V. Hugo.)

— Par extens. Toute loi, tout décret, soit en Angleterre, soit aux États-Unis : *L'assemblée de la province retira à l'imprimeur Bradford la publication de ses* BILLS *et de ses actes, pour la donner à Franklin.* (Mig.)

— *Bill d'indemnité,* résolution par laquelle le parlement anglais déclare qu'un acte d'un ministre, quoique irrégulier, ne donnera lieu à aucune poursuite de la part du parlement.

— *Bill de réforme,* bill adopté en Angleterre en 1839, et qui a modifié l'ancien système électoral.

— *Bill d'attainder,* bill qui permet au gouvernement anglais d'appréhender une personne frappée de suspicion : *Il y a, dans les États où l'on fait le plus de cas de la liberté, des lois qui la violent contre un seul, pour la garder à tous ; tels sont en Angleterre les* BILLS *appelés* D'ATTAINDER. (Montesq.)

— *Alien-bill* (bill concernant les étrangers), loi anglaise qui accorde au ministère le droit d'expulser un étranger.

BILLARD, n. m. (*bille.*) Pron. *bi-yar.* — Grande table à rebords ayant la forme d'un carré long, recouverte d'un tapis vert, et sur laquelle on joue avec des billes de différentes couleurs : *Un bon* BILLARD *doit être parfaitement horizontal et avoir des bandes très-élastiques. Cela l'initia un peu hors de sa robe ; mais sa fortune fut d'exceller au* BILLARD. (St-Simon.) *La basse-cour a été agrandie aux dépens des remises : à la place d'un vieux* BILLARD *délabré, l'on a fait un beau pressoir.* (J.-J. Rouss.)

— Salle dans laquelle est le billard : *Il n'y a pas un village en France aujourd'hui, où l'on ne trouve trois ou quatre cafés et au moins un* BILLARD. (Picard.) *Le* BILLARD *a des rideaux de calicot gris avec des bordures vertes, et deux divans.* (H. de Balzac.)

— Mar. Barre de fer, terminée comme une masse de queue de billard, qui sert à faire entrer de force les cercles des mâts et les vergues d'assemblage.

BILLARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*billard.*) Pron. *bi-iar-de.* — Toucher deux fois sa bille avec la queue, ou pousser les deux billes à la fois : *On perd le coup quand on* BILLARDE. (Acad.) || Plus souv. *Queuter.*

— Art vétér. Il se dit des chevaux qui, en marchant, jettent en dehors les deux pieds de devant : *Tous les chevaux panards* BILLARDENT.

— Mar. Frapper et faire entrer de force les cercles des mâts et les vergues d'assemblage avec la barre de fer appelée *Billard.*

BILLARDIER, n. m. (*billard.*) Technol. Ouvrier qui construit les billards.

BILLARDIÈRE, n. f. (*Labillardière,* voyag.) Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, originaire de la Nouvelle Hollande.

BILLAUD, n. m. (*bille.*) Technol. Outil du ciseleur ; c'est un morceau de bois recourbé d'un bout, et pointu de l'autre.

BILLE, n. f. (*pila.*) Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard, à la roulette, etc....

Je les ai vus, penchés sur la *bille* d'ivoire,
Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux.
(A. de Musset.)

— *Faire une bille,* la mettre dans la blouse.

— *Doubler une bille,* la faire, après lui avoir fait toucher la bande.

— Fig. *Être à billes égales, pareilles,* n'avoir l'un sur l'autre aucun avantage.

BILLE, n. f. (*bill,* massue ; sax.) Technol. Instrument de fer ou de bois dont le peaussier se sert pour tordre les peaux, et en faire sortir l'eau ou la graisse qu'elles contiennent. || Bâton dont se servent les teinturiers pour tordre les soies ou les laines mouillées. On l'appelle aussi *Torsoir.* || Bâton à l'usage des emballeurs pour serrer les cordes des ballots. || Pièce de bois fixée au bout des traits des chevaux qui remorquent les bateaux sur les rivières.

— *Bille de bois,* pièce de bois de toute la grosseur de l'arbre, destinée à être équarrie et débitée.

— *Bille d'acier,* morceau d'acier carré, destiné à être travaillé.

— *Billes à moulures,* morceaux de fer gravés en creux, qui servent aux orfèvres à appliquer la moulure sur la matière qu'ils mettent en œuvre.

— Mar. Ganse ou grosse tresse qui s'ouvre et se ferme par un œillet et un bouton. || V. CHAMBRIÈRE.

— Agricult. Rejeton qui pousse au pied d'un arbre. || Branche d'arbre coupée pour être replantée.

BILLEBARRER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs : BILLEBARRER *un papier de tenture.* BILLEBARRER *un habit.* || Peu usité.

BILLEBAUDE, n. f. Confusion, désordre : *C'est une* BILLEBAUDE *que ce ménage-là. C'est une* BILLEBAUDE *qui n'est point agréable.* (Mme de Sév.)

— Anc. *Feu de billebaude,* celui que faisait le soldat sans commandement, à volonté.

— Vén. *Faire un feu de billebaude,* tirer à sa fantaisie, et sur tout ce qu'on rencontre.

= **A la billebaude,** loc. adv. Sans ordre, en confusion : *Tout cela s'est fait chasser, tirer* À LA BILLEBAUDE. (Acad.)

BILLEBAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Vén. Aller, se diriger en désordre : *Les chiens ne font que* BILLEBAUDER.

BILLER, v. neutr. ou act. 1re conj. (*bille.*) Attacher des chevaux à une pièce de bois pour leur faire tirer un bateau. || Tordre les peaux, la laine, la soie avec la bille. || Serrer les cordes d'un ballot. || Pousser à droite ou à gauche une pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui.

BILLET, n. m. (*bulla,* écrit revêtu d'un sceau ; lat.) Petite lettre adressée à quelqu'un ; courte missive : *Écrire, recevoir un* BILLET. *La vraie pensée de Mme de la Fayette sur les Maximes est dans le* BILLET *authentique que nous avons cité.* (V. Cousin.)

Dès que tu le verras, défends-lui d'avancer,
Et rends-lui ce *billet* que je viens de tracer. (Rac.)
Je veux voir ce *billet* : quel qu'il soit, il m'offense. (C. D.)

— Écrit imprimé ou circulaire écrit à la main, dans le but d'annoncer quelque événement, comme un mariage, une mort.

— *Billet de faire part* ou *Billet de part,* billet de mariage, de naissance, etc.

.... Mon *billet de part*
Aurait trop exercé ton esprit goguenard. (C. Delav.)

— *Billet doux,* billet d'amour, de galanterie.

— Prov. *Billet à La Châtre,* billet dont on ne veut remplir ni les conditions, ni les clauses.

— *Billet de santé,* attestation d'un officier de santé, en temps de peste, assurant que quelqu'un ne vient pas d'un lieu suspect.

— *Billet de garde,* ordre de service indiquant à un garde national le jour où il doit monter la garde.

— *Billet de logement,* papier imprimé qu'on délivre aux troupes en campagne ou en route, et sur la présentation duquel les citoyens doivent les loger et les héberger pendant un nombre de jours fixé.

— *Billet de confession,* attestation d'un prêtre qui assure avoir entendu quelqu'un en confession.

— Banq. Écrit, promesse par laquelle on s'engage à payer pour un temps déterminé et à des conditions posées une certaine somme dont on est débiteur : *L'emploi des* BILLETS *donne lieu à tant d'opérations, qu'il a fait naître un genre d'industrie qu'exercent les banquiers, véritables commerçants dont les marchandises sont de l'argent et du papier.* (Droz.)

.. Retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses *billets* et compter son argent. (Boil.)

— *Billet au porteur,* billet payable à présentation : *Vous assurez, pour vous dédommager, de l'argent comptant, des bijoux, de bons* BILLETS AU PORTEUR. (Le Sage.)

..... Faites-moi la faveur
De me signer pour elle un *billet* AU PORTEUR. (C. Del.)
Je ne déchire pas les *billets* au porteur. (E. Augier.)

— *Billet à ordre,* effet de commerce par lequel le souscripteur s'engage à payer à échéance une certaine somme à une personne désignée, ou à celle à qui on l'a passé par endossement.

— Anc. *Billet de l'Épargne,* rescription payable sur le trésor royal, qu'on appelait alors *l'Épargne.*

— *Billets de banque,* papier de crédit tenant lieu d'argent monnayé : *Pour que les billets de* BANQUE *obtiennent la confiance, il faut qu'on soit libre de les refuser, et qu'on ait la certitude de les échanger.* (Droz.)

— *Billet de garantie,* stipulation entre le vendeur et l'acquéreur d'un cheval, touchant les vices rédhibitoires.

— Carte, écrit quelconque qui donne droit d'entrer dans une assemblée, un théâtre, etc.

Vous pourrez disposer de quarante *billets.* (C. Del.)

— Bulletin, papier servant à donner son suffrage dans les élections, ou son vote dans une assemblée délibérante :

Le sort, dit le prélat, vous servira de loi ;
Que l'on tire au *billet* ceux que l'on doit élire. (Boil.)

— *Billet blanc,* billet mis dans l'urne du suffrage ou du vote, et sur lequel il n'y a rien d'écrit.

— Petits rouleaux de papier avec lesquels on tire au sort.

— Bulletins délivrés à ceux qui mettent à une loterie publique ou privée.

.... J'ai mis hier à la loterie,
Et mon billet enfin pourrait bien être bon. (Coll. d'Harl.)

Ce n'est pas être malheureux d'attraper le bon BILLET *à une si grosse loterie.* (Piron.)

Bientôt la loterie est pleine ; il faut tirer :
Tous les *billets* sont jetés dans une urne,
Brouillés et rebrouillés. (Lamotte.)

— Fig. *On se fâche souvent contre les gens de lettres qui se retirent du monde ; on veut les forcer d'assister éternellement aux tirages d'une loterie où ils n'ont point de* BILLET. (Chamfort.)

BILLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Billeter.

— Adj. Blas. Chargé de billettes.

BILLETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*billet.*) Comm. Attacher des étiquettes, des numéros, etc., sur des marchandises. || Vieux ; on dit *Étiqueter.*

BILLETEUR, n. m. (*billet.*) Mar. Matelot qui reçoit la paye totale de plusieurs de ses camarades, pour la leur distribuer.

BILLETIER, n. m. (*billette.*) Administr. Commis qui expédie les billettes.

BILLETTE, n. f. (*billet.*) Petit écriteau qu'on met au haut d'un poteau dans les endroits où un péage est établi, pour que les passants soient avertis qu'ils ont à acquitter un droit. || Acquit du droit de sortie pour les marchandises qui doivent être expédiées à l'étranger.

— Comm. Bâton de jus de réglisse.

— Technol. Palette de bois qu'on attache aux forces pour les soutenir pendant le travail. || Rouleau de bois pour aplanir la terre à mouler. || Bois de chauffage, fendu et séché. || Mar. Petits rondins de bois propres aux cheminées et aux fours des bâtiments.

— Min. Morceau de bois qu'on place dans la longueur du toit d'une veine de charbon minéral.

— Blason. Pièce d'armoirie en forme de petit carré long, qui est quelquefois de métal et quelquefois de couleur.

BILLEVESÉE, n. f. (*bulle, vessie.*) Discours frivole, conte vain et ridicule : *Elle ne nous a entretenus que de* BILLEVESÉES.

— Idées creuses, idées chimériques : *Cet homme fait imprimer toutes les* BILLEVESÉES *qui lui passent par la tête.* (Acad.) *Sottes* BILLEVESÉES, *pernicieux amusements, romans, puissiez-vous être à tous les diables !* (Mol.) *Il ferme l'oreille à toutes les remontrances chrétiennes qu'on lui peut faire, et traite de* BILLEVESÉES *tout ce que nous croyons.* (Id.) || Fam.

BILLION, n. m. (*bis,* deux fois, *million.*) Arithm. Mille millions : *La distance moyenne de la terre au soleil est de trente-huit millions de lieues, ou cent cinquante-deux* BILLIONS *de mètres.* (Arago.)

— Finan. Un milliard.

BILLON, n. m. (*vellon,* cuivre ; esp.) Pron. *bi-ion.* — Monnaie de cuivre pur, ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent : *Une des raisons qui fit augmenter chez les Romains la valeur numéraire des monnaies, c'est-à-dire établir le* BILLON, *fut la rareté de l'argent, causée par le transport continuel qui s'en faisait aux Indes.* (Montesq.)

— *Haut billon,* espèces qui contenaient de 10 à 6 douzièmes d'argent. || *Bas billon,* espèces qui contenaient moins de 6 douzièmes d'argent.

— Par ext. Toute monnaie décriée et défectueuse.

— Lieu où l'on porte les monnaies défectueuses.

— Fig. *Mettre au billon,* ne faire aucun cas.

— Dans le même sens : *La médecine est maintenant au* BILLON. (Brueys.)

— Numism. Médaille de cuivre allié d'une petite quantité d'argent. || On dit aussi *Potin.*

— Agric. Ados que forme le passage de la charrue à droite et à gauche du sillon.

— Comm. Chevelu des racines de garance ; garance de qualité inférieure.

— Charpent. Pièce de sapin équarrie.

BILLONNAGE, n. m. (*billon.*) Anc. Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses.

— Agricult. Action de faire des billons dans un champ ; ouvrage qui en résulte.

BILLONNEMENT, n. m. (*billon.*) Pron. *bi-ion-man.* — Action de billonner. || Peu usité.

BILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*billon.*) Anc. Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses ; substituer des espèces défectueuses à de bonnes.

— V. tr. ou act. Agricult. Labourer en billons : BILLONNER *un champ.* || Châtrer un animal domestique.

BILLONNEUR, n. m. (*billon.*) Pron. *bi-io-neur.* — Celui qui se rend coupable de billonnage, qui a l'habitude de billonner : *Ce commis, ce marchand est un grand* BILLONNEUR. (Acad.) || Peu usité.

BILLOT, n. m. (*bille.*) Pron. *bi-io.* — Gros tronçon

de bois de forme cylindrique ou taillé carrément, placé debout, et présentant à sa partie supérieure une surface plane : *Un* BILLOT *de cuisine. Le* BILLOT *d'une enclume.*

— Particul. Bloc de bois qui sert à l'exécution des criminels condamnés à la décapitation : *Il se recueillit, leva les yeux au ciel, s'agenouilla, et posa sa tête sur ce* BILLOT. (Guizot.) *Un scribe lui lut sa sentence, le bourreau le dépouilla de son cafetan, et le fit agenouiller devant le* BILLOT. (Mérim.) *Thomas Morus est mort en plaisantant jusque sur l'échafaud, au moment même où il posait la tête sur le* BILLOT *sanglant.* (Franck.)

— Fam. et par exagér. *J'en mettrais ma tête, ma main sur le billot*, je le garantirais au péril de ma tête, sur mon honneur.

— Technol. Il se dit d'un nombre d'outils de formes diverses, et qu'on emploie à des usages différents.

— Librair. Livre très-gros, eu égard à son format.

— Mar. Il se dit des pièces de bois employées dans un ber. || Massif où repose le mât d'artimon sur le premier pont. || Clef pour les couples ou les varangues. || Pile de bois qui sert à supporter la quille d'un bâtiment en construction.

— Bâton qu'on suspend au cou des chiens pour les empêcher de chasser. || Lourde pièce de bois qu'on attache au cou des bœufs et des vaches pour les empêcher de sortir du pâturage.

— Vétér. Morceau de bois enduit de médicaments, qu'on met dans la bouche d'un cheval en guise de mors. || Bâton qu'on place le long des flancs des chevaux neufs.

BILLOTÉE, n. f. Pêch. Lot de blanchaille ou de petit poisson : *Vendre du poisson à la* BILLOTÉE.

BILOBÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *lobus*, lobe ; lat.) Botan. Qui est partagé en deux lobes, séparé par un sinus plus ou moins arrondi à son fond.

BILOCULAIRE, adj. des 2 g. (*bis*, *loculus*, loge ; lat.) Bot. Il se dit des fruits qui ont deux cavités ou loges.

BILOQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bis*, deux fois, *locare*, placer ; lat.) Pron. *bi-lo-ké*. — L'*i* de la terminaison de la 1^re^ et de la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. prend le tréma : *nous biloquïons, vous biloquïez*. Agric. Labourer très-profondément.

BIMALATE, n. m. (*bis*, *malus*, pommier ; lat.) Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide malique que le sel neutre correspondant.

BIMANE, adj. des 2 g. (*bis*, et *manus*, main ; lat.) Zool. Qui a deux mains : *De tous les animaux, l'homme est le seul qui soit* BIMANE *et bipède.* (Buff.)

= **Bimanes**, n. m. pl. Famille de mammifères, et à deux mains à pouces opposables ; elle ne renferme que l'homme, à membres onguiculés.

BIMARGARATE, n. m. (*bis*, *margarate*.) Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide margarique que le sel neutre correspondant.

BIMART, n. m. Hortic. Variété de poire.

BIMBELOT, n. m. (*bambolo*, poupée ; ital.) Pron. *bainb-lô*. — Jouet d'enfants, comme poupée, cheval de bois, etc. *Des* BIMBELOTS *de bois, de fer-blanc, d'étain.*

— Par anal. Colifichet.

BIMBELOTERIE, n. f. (*bimbelot*.) Profession de celui qui fait, qui vend des bimbelots, des jouets d'enfants, en bois, en os, en fer-blanc, et particulièrement en plomb coulé.

— Par extens. Marchandises qui consistent en bimbelots, en jouets d'enfants : *Boutique de* BIMBELOTERIE. BIMBELOTERIE *d'Allemagne.*

BIMBELOTIER, n. m. (*bimbelot*.) Fabricant, marchand de bimbelots ou jouets d'enfants : *Des boutiques de libraires et de* BIMBELOTIERS *sont installées sous toutes les arcades.* (V. Hugo.)

BIMESTRE, n. m. et adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *mensis*, mois ; lat.) De deux mois : *Un intervalle, un espace* BIMESTRE. || Peu usité.

BIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, lat. ; μέτρον, mesure ; gr.) Min. Qui se rapporte à deux faces d'inégale dimension.

BIMOLYBDATE, n. m. (—, μόλυβδος, plomb ; gr.) Chim. Sel dans lequel l'acide molybdique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIMORPHE, adj. des 2 g. (—, μορφή, forme ; gr.) Didact. Qui est susceptible de prendre deux formes différentes.

BIMUCRONÉ, ÉE, adj. (—, *mucro*, *mucronis*, pointe ; lat.) Didact. Qui est garni de deux pointes.

BINAGE, n. m. (*biner*.) Agricult. Action de biner ; seconde façon que l'on donne aux terres labourables et aux vignes, avec un instrument appelé binette : *Donner un* BINAGE, *un bon* BINAGE. *On donne tous les ans un et même quelquefois deux* BINAGES *aux plantations du poivrier.* (Poiret.)

— Discipl. eccl. Action d'un prêtre qui, en vertu d'une permission spéciale de son évêque, célèbre deux messes le même jour en deux endroits différents : *Le* BINAGE *est permis dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres.* (Acad.)

BINAIRE, adj. des 2 g. (*binarius*, lat. ; m. sign.) Arith. Qui est composé de deux unités : *Nombre* BINAIRE.

— *Arithmétique binaire*, système de numération par lequel on exprime tous les nombres par le seul emploi de deux caractères, l'un désignant l'unité, l'autre indiquant sa place ; comme seraient, dans les chiffres arabes, 1 et 0 ; ce système est celui des Chinois : *Leibnitz a inventé une* ARITHMÉTIQUE BINAIRE *qu'il communiqua à l'Académie.* (Trév.)

— Chim. Qui est formé de deux corps simples, métaux ou métalloïdes : *Le cinabre, formé de soufre et de mercure, est un composé* BINAIRE. *On détruit une combinaison* BINAIRE *par une substance qui a avec l'un des deux éléments plus d'affinité qu'ils n'en ont ensemble.* (Cuv.)

— Mus. *Mesure binaire*, mesure à deux temps, qui se bat en levant et en baissant la main ; par oppos. à la *mesure ternaire*, qui se partage en trois temps.

— Par analog. *Tout est bilatéral dans le domaine de la pensée. Les idées sont* BINAIRES. *Janus est le mythe de la critique et le symbole de la pensée.* (H. de Balz.)

BINARD, n. m. Chariot à quatre roues de hauteur égale, qui sert au transport des blocs de pierre.

BINE, n. f. (*biner*.) Agric. Instrument de labour.

BINÉ, ÉE, p. pass. du v. Biner : *Terre bien* BINÉE.

— Botan. Adj. V. GÉMINÉ.

BINÉE, n. f. Agricult. Petite auge pour donner à manger aux bœufs.

BINEMENT, n. m. V. BINAGE, m. sign.

BINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bini*, deux ; lat.) Anc. Doubler.

— Agricult. Donner une seconde façon aux terres labourables, aux vignes.

— V. intr. ou neut. Discipl. eccl. Il se dit d'un prêtre qui, lorsque la nécessité l'exige, célèbre deux messes, le même jour, dans deux églises différentes : *Le prêtre qui est autorisé à* BINER *ne doit point prendre d'ablution à la première messe, ni essuyer le calice.* (Gousset.)

BINÉRIL ou **BINERY**, n. m. Espèce de bruant.

BINET, n. m. Petit ustensile, ordinairement en forme de bobèche, qu'on met dans le chandelier pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout : *Acheter un* BINET. || V. BRÛLE-TOUT.

— *Faire binet*, mettre un bout de chandelle ou de bougie par épargne sur un binet, ou sur le haut d'un chandelier, pour les brûler jusqu'à la fin.

— Fig. Vivre avec une très-grande économie, en ne faisant aucune dépense inutile :

...... Oui, mon maître est ruiné tout net :
Il brille ; mais, ma foi, c'est en *faisant binet*. (Dest.)

— Agric. Sorte de petite charrue très-légère.

BINETTE, n. f. Jardin. Petite pioche de fer, munie d'un manche. || V. BÉQUILLE.

BINITRATE, n. m. (*bis*, deux fois, *nitrum*, nitre ; lat.) Chim. Sel dans lequel l'acide nitrique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BINOCHON, n. m. Jardin. Petite binette qui sert particulièrement au sarclage de l'oignon.

BINOCLE, n. m. (*binus*, double, *oculus*, œil ; lat.) Lunette portative, formée de deux branches réunies dans une seule charnière, et qui sert à voir les objets des deux yeux en même temps : *Porter un* BINOCLE *suspendu à un cordon.* (Acad.)

— Lorgnettes à double tube, appelées plus ordinairement *Jumelles*.

— Anc. Longue-vue, télescope double, au moyen duquel on pouvait observer un objet éloigné avec les deux yeux en même temps.

— Chir. Bandage qu'on applique sur les deux yeux pour y maintenir un appareil. || V. DIOPHTHALMIE.

— Zool. Nom donné par quelques naturalistes aux Crustacés vulgairement appelés *Poux de poissons*.

BINOCULAIRE, adj. des 2 g. (m. étym.) Zool. Qui est muni de deux yeux.

— Optiq. *Télescope* BINOCULAIRE, lunette composée de deux verres semblables formant le même angle que les deux axes optiques, et à laquelle on peut appliquer les deux yeux en même temps.

BINOCULÉ, ÉE, adj. (m. étym.) Zool. Qui a deux taches en forme d'yeux.

BINOIR, n. m. Agricult. V. BINOT.

BINOM, n. m. (*binus*, double, *nomen*, nom ; lat.) Philol. Double nom ; nom propre composé d'un nom et d'un surnom, ou d'un prénom ; tels sont : *Tullus-Hostilius, Philippe-Auguste. Charlemagne est un* BINOM *formé de Carolus Magnus, Charles le Grand.*

BINÔME, n. m. (*bis*, deux, lat. ; νόμος, loi ; gr.) Algèb. Quantité algébrique composée seulement de deux termes, unis entre eux par les signes *plus* (+) ou *moins* (—) ; ainsi on exprime par A *plus* B *le binôme* A + B : *Newton a le premier découvert la loi que suit le développement d'un* BINÔME *à des puissances quelconques : c'est ce qu'on appelle le* BINÔME *de Newton.* (Acad.)

BINOT, n. m. Agricult. Charrue très-légère, destinée à enterrer la graine avant le dernier labour.

BINOTIS, n. m. Agric. Façon donnée à la terre avec le binot.

BIOCELLÉ, ÉE. V. BIOCULÉ.

BIOCHIMIE, n. f. (βίος, vie, χημεία, chimie ; gr.) Didact. Chimie organique ; partie de la chimie qui traite des substances produites par l'action de la vie.

BIODYNAMIQUE, n. f. (βίος, vie, δύναμις, force ; gr.) Théorie de l'activité vitale.

BIOGÈNE, adj. des 2 g. (βίος, vie, γεννάω, produire ; gr.) Botan. Il se dit des plantes qui vivent sur d'autres plantes.

BIOGRAPHE, n. m. (βίος, vie, γράφω, j'écris ; gr.) Auteur qui a écrit une ou plusieurs vies particulières : *Nous n'avons pas un* BIOGRAPHE *à comparer à Plutarque.* (La Harpe.) *Les* BIOGRAPHES *de Fréminet ont soin de remarquer que, tout en étant l'ami de Josépin, son goût l'avait porté à imiter plutôt Caravage.* (Vitet.)

BIOGRAPHIE, n. f. (βίος, vie, γράφειν, écrire ; gr.) Genre d'ouvrage qui a pour objet la vie, l'histoire d'un ou de plusieurs individus : *Je ne comprends pas la* BIOGRAPHIE *sans portraits.* (Ch. Nodier.) *A l'histoire générale, Plutarque substitua la* BIOGRAPHIE, *et c'est grâce à lui surtout que les grands hommes de l'antiquité sont devenus gens de notre connaissance.* (Barante.) *L'histoire n'est pas la* BIOGRAPHIE ; *les Thucydides ne sont pas des Plutarques.* (Vitet.) *Dans la* BIOGRAPHIE, *le portrait est de droit : l'auteur n'a qu'un but, son modèle.* (Id.)

— Science et écrits relatifs à ce genre d'ouvrages : *S'occuper de* BIOGRAPHIE. *La* BIOGRAPHIE *occupe une grande place dans cette bibliothèque.* (Acad.)

— Dictionnaire biographique : BIOGRAPHIE *universelle*. BIOGRAPHIE *des contemporains*.

BIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*biographie*.) Qui appartient à la biographie : *Notice* BIOGRAPHIQUE. *Détails* BIOGRAPHIQUES. *Dictionnaire* BIOGRAPHIQUE.

BIOLÉATE, n. m. (*bis*, deux fois, *oleum*, huile ; lat.) Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide oléique que le sel neutre correspondant.

BIOLOGIE, n. f. (βίος, vie, λόγος, discours ; gr.) Physiol. Science qui traite de la vie des corps organisés : *Les observations, les expériences, les dissections sont utiles à la* BIOLOGIE. (Littré.) || V. ORGANOLOGIE *et* PHYSIOLOGIE.

BIOLOGISTE, n. m. (*biologie*.) Physiol. Celui qui s'occupe de biologie.

BIOMÈTRE, n. m. (βίος, vie, μέτρον, mesure ; gr.) Didact. Mémorial horaire qui sert à indiquer les heures de la vie individuelle et leur emploi.

BIOMÉTRIE, n. f. (m. étym.) Didact. Art de calculer l'emploi de la vie, de manière à en tirer le parti le plus avantageux.

BION, n. m. Technol. Outil de verrier pour inciser la bosse, et séparer le verre attaché au bout de la canne.

BIONGUICULÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *unguis*, ongle ; lat.) Hist. nat. Qui se termine par deux ongles.

BIONOMIE, n. f. (βίος, vie, νόμος, loi ; gr.) Didact. Science des lois de la vie.

BIOPHYTE, n. f. (βίος, vie, φυτόν, plante ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Oxalidacées.

BIOSPHÈRE, n. f. (βίος, vie, σφαῖρα, sphère ; gr.) Physiol. Atome globuleux qu'on suppose être la base de tous les corps vivants.

BIOTECHNIE, n. f. (βίος, vie, τέχνη, art ; gr.) Didact. Art, science de la vie.

BIOTIQUE, adj. m. (βίος, vie ; gr.) *Principe* BIOTIQUE, nom donné au principe vital.

BIOTOMIE, n. f. (βίος, vie, τέμνω, je divise ; gr.) Didact. Science qui consiste à analyser les diverses formes sous lesquelles la vie peut se présenter.

BIOXALATE, n. m. (*oxalate*.) Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide oxalique que le sel neutre correspondant.

BIOXALHYDRATE, n. m. (*oxalhydrate*.) Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide oxalhydrique que le sel neutre correspondant.

BIOXYDE, n. m. (*oxyde.*) Chim. Oxyde au second degré d'oxydation.
— *Bioxyde d'hydrogène*, eau oxygénée.

BIPAPILLAIRE, n. m. (*bis*, deux fois, *papilla*, papille; lat.) Zool. Genre de mollusques nus, ayant l'extrémité supérieure du corps munie de deux papilles coniques, par lesquelles ils font sortir les tentacules dont ils se servent pour saisir leur proie et la sucer.

BIPARIÉTAL, ALE, adj. (*bis*, deux fois, *paries*, *etis*, cloison, paroi; lat.) Anat. Qui s'étend d'un pariétal à l'autre.
— N. m. Le diamètre du crâne mesuré entre les deux fosses pariétales.

BIPARTI, IE, adj. (*bis*, deux fois, *pars*, *partis*, partie; lat.) Bot. En parl. des feuilles, Qui est divisé en deux parties au delà du milieu; cette profondeur distingue les feuilles *biparties* des feuilles *bifides*.

BIPARTIBLE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *pars*, *partis*, partie; lat.) Didact. Qui est susceptible de se diviser spontanément en deux parties.

BIPARTITION, n. f. V. BISSECTION, m. sign.

BIPÉDAL, ALE, adj. (*bis*, deux fois, *pes*, *pedis*, pied; lat.) Didact. Haut ou long de deux pieds.

BIPÈDE, adj. des 2 g. (m. étym.) Il se dit Des animaux à deux pieds, qui marchent sur deux pieds seulement : *Les gerboises et les kanguroos sont* BIPÈDES. *Les oiseaux sont essentiellement* BIPÈDES. *De tous les animaux, l'homme est le seul qui soit bimane et* BIPÈDE. (Buff.)
— N. m. Genre de reptiles sauriens.
— Man. et vétér. Réunion de deux membres considérés simultanément. || *Bipède antérieur*, réunion des deux membres thoraciques. || *Bipède postérieur*, réunion des deux membres abdominaux. || *Bipède latéral*, le pied antérieur et le pied postérieur d'un même côté : BIPÈDE LATÉRAL *droit* ; BIPÈDE LATÉRAL *gauche*. || *Bipède diagonal*, réunion du membre antérieur et du postérieur opposés et en diagonale.

BIPENNE, n. f. (*bipennis*; lat.) Ant. Hache à deux tranchants : *La* BIPENNE *était l'arme favorite des Amazones.* (Compl. de l'Ac.) *La* BIPENNE *des Francs s'appelait francisque.*

BIPENNÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *penna*, penné, plume; lat.) Hist. nat. Qui est muni de deux ailes; qui est ailé deux fois.

BIPHORE, n. m. (*biforis*, qui a deux trous; lat.) Zool. Genre de mollusques qui, dans l'obscurité des nuits, forment de longues bandes phosphorescentes au sein des eaux : *Les* BIPHORES *abondent dans la Méditerranée et dans les mers équatoriales.* (D'Orbigny.)
— Il serait plus exact d'écrire *Bifore*.

BIPHOSPHATE, n. m. (*bis*, deux fois, *phosphate.*) Chim. Sel dans lequel l'acide phosphorique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIPHOSPHITE, n. m. (*phosphite.*) Chim. Sel dans lequel l'acide phosphoreux contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIPHOSPHURE, n. m. (*phosphure.*) Chim. Composé qui contient deux proportions de phosphore.

BIPINNÉ, ÉE, adj. (*bis*, *pinnatus*, ailé; lat.) Bot. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires.

BIPINNULE, n. f. (*bis*, *pinnula*, petite plume; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

BIPLOMBIQUE, adj. m. (*plumbum*, plomb; lat.) Chim. Il se dit d'un sel de plomb contenant deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

BIPOLAIRE, adj. des 2 g. (*polaire.*) Phys. Qui est muni de deux pôles.

BIPOLARITÉ, n. f. (*polarité.*) Phys. État d'un corps électrique qui manifeste deux pôles doués d'une vertu contraire.

BIPONCTUÉ, ÉE, adj. (*punctum*, point; lat.) Qui est marqué de deux points enfoncés ou colorés.

BIPOTASSIQUE, adj. m. (*potasse.*) Chim. Il se dit d'un sel contenant deux fois autant de potasse que le sel neutre correspondant.

BIPUPILLÉ, ÉE, adj. (*pupilla*, pupille; lat.) Zool. Qui a deux pupilles à chaque œil.

BIPUSTULÉ, ÉE, adj. (*pustula*, pustule; lat.) Qui est marqué de deux pustules ou points rouges.

BIQUADRATIQUE, adj. des 2 g. (*quadratus*, carré; lat.) Algèb. Il ne s'emploie que dans la locution *Puissance biquadratique*, quatrième puissance, ou carré multiplié par lui-même.

BIQUE, n. f. (*bouc.*) Vulg. La femelle du bouc, la chèvre.

La *bique*, allant remplir sa traînante mamelle,
Et paître l'herbe nouvelle,... (La Font.)

— Pop. Mauvais cheval, rosse.

BIQUET, n. m. (*bique.*) Le petit d'une bique, le chevreau :

Le *biquet* soupçonneux par la fente regarde. (La Font.)

— Fig. et par dénigr. Il se dit des personnes : *On dit qu'il a été une chèvre; je le crois, et ce n'est pas merveille si, nourrisson de bique, il a l'air d'un* BIQUET. (P.-L. Cour.).
— Trébuchet qui sert à peser de l'or ou de l'argent.

BIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*biquet.*) Il double le *t* du radical *biquet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je biquette, je biquetterai.* — Peser avec un biquet.
— V. intr. ou neut. Mettre bas, en parlant de la chèvre.

BIQUIER, IÈRE, n. (*bique.*) Pop. Celui, celle qui garde les biques, les chèvres.

BIRAMBROT, n. m. (*bier en brood*, bierre et pain; holl.) Art culin. Sorte de soupe qu'on fait en Hollande avec de la bière, du sucre, de la muscade, du beurre et du pain : *Adieu, mon cher mangeur de* BIRAMBROT *et de tartines; revenez vous mettre au beurre de Vanvres.* (Scarron.)

BIRD-GRASS, n. m. (m. angl.) Botan. Herbe d'oiseau; plante graminée, apportée de Virginie en Angleterre.

BIRE, n. f. Pêche. Engin, grande nasse pour prendre du poisson.
— Technol. Espèce de bouteille en osier.

BIRÉFRINGENT, ENTE, adj. (*bis*, deux fois, *refringens*, brisant; lat.) Pron. *bi-ré-frain-jen, jante.* Phys. Il se dit d'un prisme qui donne deux images séparées.

BIRÈME, n. f. (*remus*, rame; lat.) Antiq. Sorte de galère qui avait deux rangs de rames de chaque côté. *On voit, sur la colonne Trajane, la représentation fidèle de la galère appelée* BIRÈME.

BIRETTE ou **BIRRETTE**, n. f. Anc. Barrette. || Sorte de bonnet pointu des novices chez les Jésuites.
— Agricult. Espèce de rateau de bois.

BIRGUE, n. m. Zool. Genre de crustacés décapodes des mers d'Asie.

BIRHOMBOÏDAL, ALE, adj. (*bis*, *rhombus*, rhombe; lat.) Minér. Il se dit des cristaux composés de deux rhombes différents.

BIRIBI, n. m. (*biribisso*; ital.) Jeu de hasard qui se joue comme le loto; il se compose de 64 boules creuses, dans lesquelles sont des numéros correspondant avec ceux d'un tableau divisé en 70 cases; la différence est au bénéfice du banquier.

BIRLOIR, n. m. Technol. Tourniquet qui sert à retenir un châssis de fenêtre levé, ouvert.

BIROSTRÉ, ÉE, adj. (*bis*, *rostrum*, rostre, bec; lat.) Qui est muni de deux rostres ou becs.

BIROTINE, n. f. Comm. Sorte de soie du Levant.

BIS, ISE, adj. (*bisus*, couleur de cendre; bass. lat.) Pron. *bi, bize.* — D'un gris brunâtre. Il ne se dit proprement que du pain et de la pâte. *Pour vivre je me contente de lait, de fromage, de pain* BIS, *et de vin clairet.* (P.-L. Cour.)

Le pain *bis* renfermé d'une moitié décrût. (Boil.)

— *Pain bis-blanc*, Pain entre le bis et le blanc.
— Fig. *Changer son pain blanc en bis*, afin de réveiller son goût :

Mon doux ami, je vous apprends
Que ce n'est point une sottise,
En fait de certains appétits,
De *changer son pain blanc en bis.* (La Font.)

— Fam. *Avoir le teint bis, la peau bise*, le teint brun, la peau brune.

BIS, adv. (m. lat.) Pron. *biss.* — Une seconde fois; il se dit pour demander la répétition de quelque chose : *Demander* BIS; *crier* BIS. *La lecture de ces vers a produit un tel enthousiasme, que l'assistance a crié* BIS.
— Ce mot se place dans une chanson auprès d'un vers qui doit être répété deux fois : *Dans cette chanson, le dernier vers de chaque couplet est marqué* BIS. (Acad.)
— Subst. *Ce couplet a eu les honneurs du* BIS. (Acad.)
— Adj. *Numéro deux bis, trois bis*, etc., indique qu'on répète le numéro deux, le numéro trois, afin de ne pas changer tous ceux qui suivent : *Feuillet trente* BIS.

BISACRAMENTAUX, n. m. pl. (*bis*, deux fois, *sacramentum*, sacrement; lat.) Hist. ecclés. Sectaires qui ne reconnaissent que deux sacrements, le Baptême et l'Eucharistie.

BISAGE, n. m. Technol. Façon donnée à une étoffe avant de la teindre d'une nouvelle couleur.

BISAÏEUL, n. m. (*bis*, deux fois, et *aïeul.*) Père de l'aïeul ou de l'aïeule; père du grand-père : BISAÏEUL *paternel, maternel. Ses* BISAÏEULS *vivent encore.* (Acad.)

BISAÏEULE, n. f. Mère de l'aïeul ou de l'aïeule; mère de la grand'mère : BISAÏEULE *maternelle, paternelle.*
— Adject. Très-âgé : *Je suis fâché que ma fille n'ait pu trouver le chemin de votre cœur; vous n'aimez que les beautés* BISAÏEULES. (Le Sage.)

BISAIGLE, n. f. V. BISAIGUË.

BISAIGUË, n. f. (*bis*, deux fois, *aigu.*) Technol. Outil de bois à l'usage du cordonnier, pour polir le cuir. || V. BESAIGUË.

BISAILLE, n. f. (*bis.*) Agric. Mélange de pois gris et de vesce, servant à la nourriture des pigeons.
— Farine bise et de dernière qualité.

BISAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bisaille.*) Prendre une teinte grisâtre.

BISAN, n. m. Agricult. Vulg. l'Ivraie.

BISANNUALITÉ, n. f. (*bisannuel.*) Didact. État de ce qui est bisannuel.

BISANNUEL, ELLE, adj. (*bis*, deux fois, *annuel.*) Didact. Qui dure deux ans, qui revient tous les deux ans.
— Bot. Il se dit des plantes qui périssent après avoir vécu deux années.

BISBILLE, n. f. (*bisbiglio*, ital.) Pron. *bis-bi-y.* — Petite querelle sur des objets futiles : *Ces gens-là sont toujours en* BISBILLE. (Acad.) || Fam.

Syn. Bisbille, querelle. Une *bisbille* naît d'un dissentiment passager d'opinion; une *querelle*, d'une opposition de sentiments et d'instincts : la première n'a jamais de conséquence grave, et est presque toujours suivie d'un prompt raccommodement; la seconde a le plus souvent une issue funeste à l'un des partis, et parfois aux deux partis opposés.

BISCAÏEN, n. m. (*Biscaïe*, prov. d'Espagne.) Pron. *biss-ka-iain.* — Artill. Gros mousquet qui porte beaucoup plus loin que les fusils ordinaires.
— Adject. *Un mousquet* BISCAÏEN.
— Balles de fonte ou de fer, de la grosseur d'un petit œuf, qui entrent ordinairement dans la charge à mitraille et dans les grappes de raisin.

BISCAYENNE, n. f. Mar. Embarcation dont l'avant et l'arrière se terminent en pointe.

BISCHE, n. f., ou **BICCO**, n. m. Méd. Dyssenterie maligne des Indes occidentales.

BISCHÉ, adj. m. Écon. dom. Il se dit d'un œuf couvé et fracturé avant l'éclosion.

BISCHOF ou **BISHOP**, n. m. (m. all. et angl., *évêque.*) Pron. *bi-schop.* — Boisson froide, composée de vin sucré, de citron et de muscade; elle tire son nom de sa couleur violette, qui est celle du costume des évêques. Les catholiques allemands l'appellent *Vin pourpré.*

BISCORNU, UE, adj. (*bis*, deux fois, *cornu*, corne, pointe; lat.) Qui a une forme irrégulière, baroque : *Un pain* BISCORNU. *Un bâtiment tout* BISCORNU.
— Fam. Ridicule : *Je veux faire mon possible pour rompre un mariage aussi* BISCORNU *que celui-là.* (Regnard.)
— Fig. et fam. Il se dit de l'esprit et des conceptions de l'esprit : *Un esprit* BISCORNU. *Un raisonnement* BISCORNU.

Vos Mercures sont pleins de nobles que vous faites,
De noms si *biscornus*, s'il faut dire cela,
Qu'on ne peut être noble et porter ces noms-là. (Bours.)

BISCOTIN, n. m. (dimin. de *biscuit.*) Sorte de petit biscuit ferme et cassant.

BISCOTTE, n. f. (*bis*, deux fois, *coctus*, cuit; lat.) Art culin. Sorte de pâtisserie consistant en tranches de pain séchées au four : *Les* BISCOTTES *de Bruxelles sont les plus renommées.*
— En Provence, Marrons cuits dans le vin blanc, et passés au four.

BISCUIT, n. m. (*bis*, deux fois, *coctus*, cuit; lat.) Pain en forme de galette mince, faite de pâte très-peu levée, et desséchée à l'étuve plutôt que cuite; il est très-dur, se conserve très-longtemps, et sert particulièrement à la nourriture des marins : *Faire du biscuit, vieux biscuit, biscuit frais, casser du biscuit*, etc. *L'Armada emportait cent soixante-sept mille sept cents quintaux de* BISCUIT. (V. Hugo.)
— Prov. et fig. *S'embarquer sans biscuit*, entreprendre un voyage sans être muni du nécessaire; et plus figurément, s'embarquer dans une entreprise, dans une affaire, sans avoir bien pris ses précautions, sans s'être préparé à lutter contre les obstacles qu'on pourrait rencontrer : *Nous vous quittons pour aller faire porter à bord de ce vaisseau toutes les provisions nécessaires pour notre voyage; car nous ne sommes pas gens à nous* EMBARQUER SANS BISCUIT. (Le Sage.)
— Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre; elle est ordinairement aromatisée : BISCUIT *à la vanille;* BISCUIT *de Reims*, etc.

Jardins, toilette, alcôves et *biscuits*
Pendant ce temps lui seront interdits. (Gress.)

— *Biscuit de Savoie*, grosse pièce d'entremets faite de farine ou de fécule de pommes de terre, mêlée avec des blancs et des jaunes d'œufs battus, de la fleur d'orange et de l'écorce de citron.

— *Biscuit à la cuiller,* petit biscuit d'une pâte très-légère, préparée comme celle du biscuit de Savoie.

— *Biscuit de carême,* espèce de pâtisserie sans œufs, sèche et cassante.

— Pharm. *Biscuits vermifuges, biscuits antisyphilitiques,* biscuits qui contiennent des substances médicamenteuses.

— *Biscuit de mer,* os de la sèche qu'on donne aux jeunes oiseaux pour aiguiser leur bec.

— Technol. Ouvrage de porcelaine mis au four dans un étui appelé gazette et qui n'a ni couverte ni peinture : *Le* BISCUIT *imite le grain du marbre. Figure de* BISCUIT.

— Arch. Cailloux qui se trouvent dans les pierres à chaux et qui restent dans le bassin lorsque la chaux est éteinte.

— Teint. Fausse teinture.

— Poter. Pièces de brique qui, pendant la fusion, se sont attachées les unes aux autres. || Tuile trop cuite.

— *Biscuit de cire,* espèce de lampion pour les illuminations.

BISCUITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*biscuit.*) Chauffer une pièce de poterie au four pour la durcir.

BISCUTELLE, n. f. (*bis,* deux fois, *scutella,* écuelle; lat.) Genre de plantes de la famille des Crucifères.

BISE, n. f. (*bisus,* noirâtre; bass. lat.) Vent sec et froid qui, pendant l'hiver, souffle du nord-est : *En ce moment, la* BISE *chassa si violemment les flocons de neige sur les persiennes, que les deux vieillards purent en entendre le léger bruissement.* (H. de Balzac.)

Je m'enfonçais l'hiver dans les bois sans chemin,
Et j'écoutais siffler le souffle de la *bise.* (Lamart.)

La BISE *est rude aux pauvres gens ; le froid jette partout son manteau de glace.* (J. Janin.)

La cigale, ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la *bise* fut venue. (La Font.)

— Prov. *Être frappé du vent de bise,* être atteint d'un malheur, être en danger de ruine. || V. TRAMONTANE.

BISEAU, n. m. (*bisalus;* bass. lat.) Extrémité ou bord coupé en biais, en talus. Il se dit surtout Du bord des glaces et du tranchant de certains outils, de l'arrête d'un bois équarri, etc. : *Vers le bas de la porte est une ouverture ronde à* BISEAU, *par laquelle passait le bec d'un fauconneau.* (V. Hugo.)

— Par extens. Certains outils dont le tranchant forme un angle aigu.

— Joaill. Principales faces qui environnent la table d'un brillant.

— Impr. Morceaux de bois entourant les pages de caractères et dont un côté est taillé obliquement pour recevoir les coins qui servent à serrer la forme.

— Organ. Petit morceau d'étain ou de plomb taillé en sifflet, qui recouvre les tuyaux de l'orgue.

— Art. vétér. Dépression circulaire en forme de rigole, existant au bourrelet cutané de la muraille, du côté de la face interne de l'ongle du cheval.

BISEGMENTABLE, adj. des 2 g. (*bis,* deux fois, *segmentum,* segment; lat.) Didact. Qui est susceptible de se partager en deux.

BISEGMENTATION, n. f. (*bisegmenter.*) Didact. État de ce qui est divisé en deux parties.

BISEGMENTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bis,* deux fois, *segmentum,* segment; lat.) Didact. Diviser en deux segments.

BISEL, n. m. (*bis,* deux fois, *sel.*) Pron. *bi-cel.* — Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre.

BISÉLÉNIATE, n. m. (*bis,* deux fois, *séléniate.*) Chim. Sel dans lequel l'acide sélénique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISÉLÉNITE, n. m. (*bis,* lat.; σεληνίτης, sélénite; gr.) Chim. Sel dans lequel l'acide sélénieux contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISÉLÉNIURE, n. m. (*bis,* deux fois, lat.; *sélénium.*) Chim. Composé qui contient deux proportions de sélénium.

BISELLEMENT, n. m. (*biseau.*) Pron. *bi-zèl-man.* — Minér. Retranchement fait à un cristal, d'où il résulte que les parties retranchées sont remplacées par deux faces adjacentes en biseau.

BISÉQUÉ, ÉE, adj. (*bis, seco,* je coupe; lat.) Didact. Qui est partagé ou partageable en deux portions.

BISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *bi-zé.* — Technol. Reteindre une étoffe; la repasser dans une teinture nouvelle.

— V. intr. ou neut. Agric. En parl. des grains, Dégénérer, noircir : *Ces grains* ONT BISÉ.

BIS-ERGOT, n. m. Zool. Espèce de francolin à double éperon : *Le* BIS-ERGOT *a plus de rapport avec les francolins qu'avec les perdrix, soit par sa grosseur, soit par la longueur du bec et des ailes, soit par ses éperons.* (Buff.)

BISÉRIÉ, ÉE, adj. (*bis, series,* série; lat.) Didact. Qui est disposé sur deux lignes ou séries.

BISERRULE, n. f. (*bis, serrula,* petite scie; lat.) Botan. Petite plante annuelle, de la famille des Papilionacées; ses feuilles imparipennées lui donnent quelque ressemblance avec une double scie.

BISET, n. m. (*bis, bise.*) Pron. *bi-zé.* — Zool. Pigeon d'un gris ardoisé qu'on élève en grand nombre dans nos fermes; il appartient à l'ordre des Gallinacés : *Le* BISET *sauvage est considéré comme la souche des pigeons domestiques.* || On l'appelle aussi *Pigeon de roche.*

— Fam. Garde national qui fait son service sans porter l'uniforme : *Des* BISETS *zurichois font l'exercice dans une petite place voisine de l'hôtel de l'Épée, que j'habite.* (V. Hugo.)

— Comm. Il se disait autrefois d'une grosse étoffe bise.

BISETTE, n. f. (*bis.*) Espèce de petite dentelle de bas prix.

— Zool. Vulg. La Macreuse.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de mousseron.

BISEXE, adj. des 2 g. (*bis,* deux fois, *sexus,* sexe; lat.) Pron. *bi-cek-se.* — Hist. nat. Qui réunit les deux sexes. || V. HERMAPHRODITE.

— Bot. Il se dit des plantes qui ont l'organe mâle et l'organe femelle réunis.

BISEXUÉ, ÉE, adj. V. BISEXE, m. sig.

BISEXUEL, ELLE, adj. V. BISEXE.

BISHOP, n. m. V. BISCHOF.

BISILICATE, n. f. (*bis,* deux fois; *silicate.*) Chim. Silicate contenant deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

BISINUÉ, ÉE, adj. (*bis, sinus,* pli; lat.) Qui offre deux échancrures ou deux plis onduleux.

BISIPHITE, adj. des 2 g. (*bis,* lat.; σίφων, siphon; gr.) Qui est muni de deux siphons.

— N. m. Zool. Genre de coquilles chambrées.

BISMUTH, n. m. (*wismuth,* all.; m. sign.) Métal blanc, qu'on trouve naturellement à l'état d'oxyde, ou combiné avec le soufre et l'arsenic; il est blanc et présente un reflet rougeâtre. *De tous les métaux et demi-métaux, le* BISMUTH *est le plus fusible; il lui faut moins de chaleur qu'à l'étain, et il communique de la fusibilité à tous les métaux avec lesquels on veut l'unir par la fusion.* (Buff.)

— On l'appelle aussi *Étain de glace,* parce que sa cassure présente de larges lames miroitantes.

— *Bismuth sulfuré,* minéral composé de soufre et de bismuth.

BISMUTHINE, n. f. Chim. Le bismuth sulfuré.

BISOGNE, n. m. (*bisogno,* recrue; ital.) Nouveau soldat. || Vieux.

BISON, n. m. (*wisent,* aurochs; germ.) Zool. Bœuf sauvage de l'Amérique qui a une bosse dorsale, une touffe au menton et une excroissance adipeuse au garrot : *On n'a trouvé ni bœufs ni* BISONS *dans aucune partie de l'Amérique méridionale, quoique le climat leur convînt parfaitement et que les bœufs d'Europe y aient multiplié plus qu'en aucun lieu du monde.* (Buff.) *Quelquefois un* BISON *chargé d'années se vient coucher parmi les hautes herbes dans une île du Meschacebé.* (Châteaubr.)

BISONNE, n. f. (*bis, bise.*) Pron. *bi-zonn.* — Sorte de toile grise qui sert principalement à faire des doublures, et qu'on nomme ainsi à cause de sa couleur.

BISOUARD, n. m. Colporteur, porte-balle.

BISPATHELLÉ, ÉE, adj. (*bis,* deux fois, *spathelle.*) Composé de deux spathelles.

BISPÉNIENS, n. m. pl. (*bis,* deux fois, *penis,* queue; lat.) Zool. Ordre de reptiles.

BISQUAIN, n. m. (*bique.*) Peau de mouton garnie de sa laine et préparée par le mégissier; elle sert à couvrir les colliers des chevaux de trait.

— Écon. rur. V. BIQUIN.

BISQUE, n. f. (*bis,* deux fois, *coctus,* cuit; lat.) Art. cul. Espèce de purée qu'on servait autrefois au commencement du repas en guise de potage; elle se composait d'écrevisses, ou d'un hachis de poisson, de riz et de diverses sortes de légumes :

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de *bisques* nourrie. (Boil.)

— *Bisque à la reine,* faite avec du blanc de poulet.

— Paum. Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre dans une partie.

— Fig. *Prendre sa bisque,* saisir son avantage; sortir adroitement d'une difficulté : *Vous* [illegible] *mieux* PRIS *tous deux* VOTRE BISQUE *que ce pauvre* [illegible] *et sa Thisbé.* (Piron.) *Je ne donnerais pas un décime de notre peau, si nous ne* PRENONS *pas* NOTRE BISQUE. (H. de Balzac.)

BISQUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Popul. Pester; avoir du dépit, de l'humeur.

BISQUIN, n. m. V. BIQUAIN.

BISSA, n. m. (*bisse.*) En Égypte, La pourriture des bêtes à laine, parce que les pâturages au milieu desquels croît la bisse sont favorables au développement de cette maladie.

BISSAC, n. m. (*bis,* deux fois, double, *sac.*) Sorte de sac long, ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, de façon à former comme un double sac. *Il enleva l'enfant dans ses bras et mit les joyaux dans son* BISSAC. (P.-L. Courier.) *Mangeons un peu : j'ai sauvé mon* BISSAC, *et j'ai assez fatigué pour avoir de l'appétit.* (Piron.)

— Fam. *Cet homme est au bissac,* il en est réduit à la mendicité. || V. BESACE.

BISSE, n. m. Zool. Rouge-gorge.

— Blas. Serpent, couleuvre.

BISSE, n. f. Botan. Espèce de jonc qui croît en Égypte, dans les lieux humides.

BISSECTION, n. f. (*bis, sectio,* division; lat.) Division d'une ligne, d'un angle en deux parties égales.

BISSE-MORELLE, n. f. Zool. Vulg. La Fauvette traîne-buisson.

BISSEXE, adj. des 2 g. V. BISEXE.

BISSEXTE, n. m. (*bis, sextus,* sixième; lat.) L'addition qui se fait d'un jour tous les quatre ans au mois de février, lequel comprend alors vingt-neuf jours.

BISSEXTIL, ILE, adj. (*bissexte.*) *Année bissextile* année de trois cent soixante-six jours, où, dans le calendrier romain, l'on compte *deux fois le sixième jour* avant les calendes de mars; c'est l'année où se rencontre le *bissexte : L'an* BISSEXTIL; *l'année* BISSEXTILE.

BISSEXUEL, ELLE, adj. V. BISEXUEL.

BISSUS, n. m. V. BYSSUS.

BISTOQUET, n. m. Billard. Espèce de queue dont l'un des bouts est large, plat et recourbé.

BISTORD, n. m. V. BITORD.

BISTORTE, n. f. (*bis, tortus,* tordu; lat.) Botan. Espèce de Renouée, dont les racines sont contournées en forme d'S; elle sert de nourriture aux bestiaux.

BISTORTIER, n. m. (m. étym.) Pharm. Pilon de bois à long manche qui sert au mélange des substances molles et à la préparation des électuaires.

BISTOURI, n. m. (*Pistorium,* auj. *Pistoie,* v. d'Italie.) Chir. Instrument qui a la forme d'un petit couteau; il se compose d'une lame de trois pouces de longueur à peu près et d'un manche appelé Chasse auquel il est articulé d'une manière mobile : *N'allez-vous pas tirer des* BISTOURIS *à nos yeux, couper des chairs, faire couler du sang et nous montrer une opération chirurgicale.* (Dest.) *Les économistes sont des chirurgiens qui ont un excellent scapel et un* BISTOURI *ébréché, opérant à merveille sur le mort et martyrisant le vif.* (Chamf.)

BISTOURNAGE, ou **BISTOURNEMENT,** n. m. (*bis,* deux fois, *tourner.*) Art vétér. Procédé non sanglant d'émasculation qui produit l'atrophie des testicules en les faisant tourner sur eux-mêmes.

BISTOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bistourner. Fam., *Des jambes* BISTOURNÉES, des jambes contournées, difformes. || Plus ordin. *Des jambes torses.*

— Art vétér. Châtré : *La chair du bélier, quoique* BISTOURNÉ *et engraissé, a toujours un mauvais goût.* (Buff.)

BISTOURNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bis,* deux fois, *tourner.*) Tourner, courber un objet dans un sens contraire au sens naturel, de manière à le déformer. Cette acception est familière.

— Art vétér. Tordre les vaisseaux qui aboutissent aux testicules d'un animal, pour le rendre incapable de procréer. *Le bélier n'est bon que jusqu'à huit ans pour la propagation; il faut le* BISTOURNER *à cet âge.* (Buff.) *Les Indiens* BISTOURNENT *les zébus.* (Cuv.) || V. BISTOURNAGE.

= **Se bistourner,** v. pron. Se contourner, se déformer.

BISTRE, n. m. Suie détrempée, dont on se sert pour faire des dessins au lavis, et dont la couleur est d'un jaune de rouille.

— Par extens. Couleur d'un brun roussâtre : *De grands rochers nus, couleur de* BISTRE, *percent au milieu de la plus belle verdure.* (Stendhal.) *Une fleur marine teinte de pourpre, de* BISTRE, *de rose, de violet et d'or.* (H. de Balzac.)

BISTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Bistrer : *J'aperçus cinq ou six personnages grotesquement accoutrés, faces* BISTRÉES *avec des yeux d'émail.* (V. Hug.)

BISTRER, v. tr. ou act. 1re c nj. (bistre.) Arts. Donner la couleur du bistre, peindre en bistre.

BISULCE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *sulcus*, sillon; lat.) Zool. Il se dit des quadrupèdes à pied fourchu comme le bœuf.

BISULFATE, n. m. (*bis*, deux fois, *sulphur*, soufre; lat.) Chim. Sel dans lequel l'acide sulfurique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISULFITE, n. m. (*bis*, deux fois, *sulphur*, soufre; lat.) Chim. Sel dans lequel l'acide sulfureux contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISULFURE, n. m. (m. étym.) Chim. Composé qui contient deux proportions de soufre.

BITARTRATE, n. m. (*bis*, et *tartrate*.) Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide tartrique que le sel neutre correspondant.

BITERNÉ, ÉE, adj. (*biternatus*.) Botan. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun est partagé en trois pétioles secondaires, portant chacun trois folioles.

BITESTACÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *testa*, coquille; lat.) Zool. Couvert d'un test à deux valves.

= **Bitestacés**, n. m. pl. Famille de Crustacés de l'ordre des Branchiopodes, dont le corps est couvert d'un test semblable à une coquille bivalve.

BITORD, adj. m. (*bis*, deux fois, *tortus*, tordu; lat.) Anc. Retors. || Deux fois tordu.

BITORD, n. m. Mar. Petit cordage composé de deux fils de caret, goudronnés et tortillés ensemble.

BITTE, n. f. Navig. Pièce de bois ronde, servant à fermer le devant d'un bateau foncet.

— N. f. pl. Mar. Les deux montants, joints par une traverse horizontale, qui servent à amarrer les câbles des ancres sur lesquelles on est mouillé.

BITTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bitte*.) Mar. Tourner le câble sur la tête de la bitte.

BITTER, n. m. (*bitter*, amer; holl.) Pron. *bittèr*. — Liqueur alcoolique amère, que l'on fabrique en Hollande et qui se prend comme apéritif.

BITTERN, n. m. Salin. V. EAU-MÈRE.

BITTON, n. m. (*bitte*.) Mar. Petite bitte servant à amarrer certaines manœuvres.

BITTONNIÈRES, n. f. pl. (*bitton*.) Anc. Mar. Canaux d'égout à fond de cale.

BITTURE, n. f. (*bitte*.) Mar. Portion déterminée d'un câble qui doit filer librement avec l'ancre sur laquelle il est étalingué.

BITUME, n. m. (*bitumen*, m. sign.; lat.) Matière inflammable, liquide et jaunâtre, ou solide et noire, qui se trouve principalement dans le sein de la terre, et qui sert à différents usages dans les arts. Les variétés principales sont : le *Naphte*, le *Pétiole* ou *huile de pierre* et l'*Asphalte* ou *bitume de Judée*. Quelques naturalistes rangent le *Succin* ou *ambre jaune* parmi les bitumes : *Les* BITUMES *et les autres huiles terrestres paraissent provenir de substances végétales et animales.* (Buff.) *Mahomet II fit construire un mortier monstrueux qui vomissait sur Constantinople des torrents de* BITUME *et des blocs de rochers.* (V. Hugo.)

BITUMINEUX, EUSE, adj. (*bitume*.) Qui contient du bitume, ou qui a les qualités de bitume : *Le jayet, la houille sont des substances* BITUMINEUSES. (Littré.)

BITUMINIFÈRE, adj. des 2 g. (*bitumen*, *inis*, bitume, *fero*, je porte; lat.) Hist. nat. Qui est imprégné de bitume.

BITUMINISATION, n. f. (*bituminiser*.) Chim. Transformation des substances organiques en matière bitumineuse.

BITUMINISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bitume*.) Chim. Convertir en bitume.

= **Se bituminiser**, v. pr. Se convertir en bitume.

BIURATE, n. m. (*bis*, deux fois, lat.; οὖρον, urine; gr.) Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide urique que le sel neutre correspondant.

BIVAC, BIVOUAC, n. m. (*beiwache*, all.; m. sign.) Guerre. Il ne se disait autrefois que d'Une garde extraordinaire faite la nuit en plein air.

— Aujourd'hui, Toute station qu'une troupe, une armée en campagne fait en plein air, le jour ou la nuit, pour prendre du repos. *Depuis qu'il avait quitté le Kremlin, le* BIVOUAC *d'un chef de Cosaques était le seul asile qui lui restât.* (Mérim.) *Vous avez été mon chef de file, et vous étiez toujours à côté de moi au feu comme au* BIVOUAC. (Scrib.)

— Fig. *Il avait trois chambres livrées à tout le désordre d'un ménage de garçon, un vrai* BIVAC. (Balz.)

BIVALVE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *valve*.) Zool. et botan. Composé de deux pièces ou valves.

— Bot. Nom des capsules formées de deux parties.

= **Bivalves**, n. m. pl. Ordre de mollusques dont la coquille a deux valves; il comprend la plus grande partie des mollusques acéphales.

BIVALVULAIRE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *valvule*.) Didact. Qui a la forme d'une double valvule.

BIVALVULÉ, ÉE, adj. (*bis*, deux fois, *valvule*.) Didact. Qui est muni de deux valvules.

BIVAQUER ou **BIVOUAQUER**, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bivac* ou *bivouac*.) Guerre. Camper en plein air, à la belle étoile : *Des patrouilles* BIVOUAQUAIENT *alentour.* (V. Hugo.)

— Par extens. et fam., Passer une nuit en plein air. *Il fallut* BIVAQUER *au milieu des montagnes.* (Ac.)

BIVARIQUEUX, EUSE, adj. (*bis*, deux fois, *varix*, varice; lat.) Physiol. Qui est muni de deux varices ou bourrelets.

BIVEAU, n. m. (*bis*, *via*, direction; lat.) Construc. Équerre stable. || Compas en équerre à branches fixes.

— Sorte d'équerre à branches mobiles, employée par les fondeurs de caractères.

BIVENTER, n. m. (*bis*, deux fois, *venter*, ventre; lat.) Pron. *bi-vain-ter*. — Anat. anc. Un des muscles de la machoire inférieure. || V. DIGASTRIQUE.

BIVIAIRE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *via*, chemin; lat.) Eaux et forêts. Il se dit d'une place, d'un lieu où deux chemins aboutissent.

BIVIAL, ALE, adj. (*bis*, deux fois, *via*, chemin; lat.) Eaux et for. Il se dit quelquefois d'un chemin qui se partage en deux. || Peu usité.

BIVOIE, n. f. (*bis*, deux fois, et *voie*.) Eaux et for. Lieu où deux chemins aboutissent.

BIVOUAC, n. m. V. BIVAC.

BIVOUAQUER, v. intr. ou neut. V. BIVAQUER.

BIXA, n. f. Botan. Nom scientifique du Roucou.

BIXACÉES, n. f. pl. (*bixa*.) Botan. Famille de plantes voisines des Liliacées, originaires de l'Amérique.

BIXINE, n. f. (*bixa*.) Chim. Matière colorante du roucou.

BIZARRE, adj. des 2 g. (*bis*, deux fois, *varius*, différent; lat.) Fantasque, capricieux, extravagant. *Un homme, un esprit* BIZARRE. *Avoir l'humeur* BIZARRE. *Sentiments, goûts, opinions, idées* BIZARRES. (Acad.)

— Extraordinaire, qui s'écarte de l'usage ou de l'ordre commun : *Couleur, forme* BIZARRE. *Plumage* BIZARRE. *Mode, habit, ajustement, accoutrement* BIZARRE. *Langage* BIZARRE. *Temps, saison* BIZARRE. *Un jeu* BIZARRE *de la nature. Quelle destinée* BIZARRE. *Est-il rien de plus* BIZARRE ? (Acad.)

D'où nous vient du néant cette crainte *bizarre*? (L. R.)

— Substantiv. Un homme bizarre :

Un honnête homme, un fat, un jaloux, un *bizarre*. (Boil.)

— Ce qui est bizarre : *Donner dans le* BIZARRE. (Acad.) *Les petits esprits prennent toujours le* BIZARRE *pour le grand.* (Buff.)

Syn. Bizarre, capricieux, fantasque. On est *bizarre* par la singularité du caractère; *capricieux* par une circonstance d'humeur ou un changement subit de goût; *fantasque* par l'excentricité, des idées et des manières. L'homme *bizarre* déplaît d'abord; l'homme *capricieux* lasse ses meilleurs amis; l'homme *fantasque* amuse tout le monde, et n'est pris au sérieux par personne.

BIZARREMENT, adv. (*bizarre-ment*.) D'une façon bizarre. *Agir* BIZARREMENT. *Être* BIZARREMENT *habillé.* (Acad.) *Jamais loques plus* BIZARREMENT *déchiquetées n'ont traîné sur une mappemonde.* (V. Hugo.)

BIZARRERIE, n. f. (*bizarre*.) Qualité de ce qui est bizarre, fantasque, extravagant, hors de nature, etc. : *Cette idée est d'une extrême* BIZARRERIE; *la* BIZARRERIE *est l'apanage de la mode.* (Ac.) *La perpétuelle inconstance des ornements fut un des attributs de la nation; la* BIZARRERIE *devint un goût.* (Mass.). *Il est des succès qu'on doit à la* BIZARRERIE *du hasard plus qu'à la sagesse des mesures.* (Id.)

— Particul. Humeur bizarre, extravagance, caractère capricieux, variable de quelqu'un : *La bizarrerie de cet homme est étrange. Vos* BIZARRERIES *deviennent l'unique ressource de votre ennui et de votre satiété.* (Mass.) *Il a la* BIZARRERIE *d'ennuyer le premier venu du récit de ses songes.* (Étienne.)

— *Par une bizarrerie*, par un fait singulier, étrange : PAR UNE BIZARRERIE *que ses caprices seuls peuvent justifier, il a trouvé le secret de rendre en même temps le vice méprisable et la vertu ridicule.* (Mass.)

BIZART ou **BIZERT**, n. m. Un des noms de la mésange charbonnière.

BIZÉ, n. m. Outil de bois à l'usage des cordonniers.

BIZÈGLE, n. m. Outil pour lisser. || V. BISAIGUE.

BLAC, n. m. Zool. Espèce de milan d'Afrique.

BLACHE, n. f. Anc. Terre plantée de jeunes chênes ou de châtaigniers, assez éloignés les uns des autres pour qu'on la puisse labourer.

BLACK-DROPS, n. m. pl. (*gouttes noires*; angl.) Pharm. Médicament qui a pour base l'opium uni à l'acide acétique; on l'emploie comme calmant.

BLAD ou **BLADET**, n. m. (*blatt*, pampe du blé; all.) Agricult. Variété de froment.

BLADAGE, n. m. (m. étym.) Féod. Droit sur les grains proportionné au nombre de bêtes de labour employé sur le fonds inféodé.

BLADIE, n. f. Pron. *bla-di*. — Botan. Genre de plantes de la famille des Sapotées; ses fleurs répandent une odeur très-agréable.

BLAFARD, ARDE, adj. (*blass*, pâle, *farbig*, coloré; all.) Pron. *bla-far*, *fard*. — En parl. des couleurs, Qui est pâle, d'un blanc terne, par l'altération du teint naturel : *Teint* BLAFARD; *chairs* BLAFARDES.

Toujours ces sages hagards,
Maigres, hideux et *blafards*,
Sont souillés de quelque opprobre. (Racine.)

— En parl. de la lumière, Terne, faible : *Un ciel* BLAFARD; *lumière* BLAFARDE. (Acad.)

Sur le pavé noirci les *blafardes* lanternes
Versaient un jour douteux plus triste que la nuit. (A. de M.)

— Fig. *Le sort fit ce mariage, pour voir ce que produirait une union si* BLAFARDE. (Hamilton.) *J'étais dans une de ces situations d'âme où tout est gris et* BLAFARD *au dedans comme au dehors.* (V. Hugo.)

BLAGRE, n. m. Pron. *blaghr*. — Zool. Espèce d'aigle ou de faucon d'Afrique.

BLAGUE, n. f. (*balg*, soufflet; all.) Pron. *blagh*. — Vessie, ou petit sachet de grosse toile ou de peau, dans lequel les fumeurs mettent leur tabac.

— Popul. et fig. Hâblerie, mensonge : *Il connaissait trop bien le gasconisme des Génois, la* BLAGUE *italienne (le mot est très-français maintenant), pour en être dupe.* (A. Jal.)

BLAGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*blague*.) Pron. *bla-ghé*. — Pop. Dire des blagues; mentir effrontément.

BLAGUEUR, EUSE, n. et adj. (*blague*.) Pron. *bla-gheur*. — Pop. Celui qui blague; hâbleur, fanfaron de mauvais ton. *A la première halte, le* BLAGUEUR *a la parole; il fait des contes, amuse ses camarades et leur fait oublier leur fatigue.* (Étienne.)

BLAICHE, adj. des 2 g. Anc. Mou, paresseux.

BLAIREAU, n. m. (*glis*, *gliris*, loir; lat.) Pron. *blè-ro*. — Zool. Genre de mammifères de la famille des Carnivores plantigrades et de l'ordre des Carnassiers. Il a des membres courts, des doigts très-serrés; il se creuse un terrier d'où il ne sort que la nuit. Sa peau fournit des fourrures grossières, et l'on fait avec son poil de gros pinceaux et des brosses à barbe : *Le* BLAIREAU *est un animal paresseux, défiant, solitaire.* (Buff.)

— Techn. Brosse à l'usage du doreur.

— Fam. Pinceau à barbe.

BLAIRIE, n. f. (*Blair*, botaniste angl.) Pron. *blèri*. — Bot. Genre de plantes Éricacées; ce sont de petits arbustes originaires du Cap.

BLAIRIE, n. f. Anc. *Droit de blairie*, redevance qu'on payait à un seigneur pour le droit de pâture après la récolte, ou dans les bois et les héritages non clos.

BLAISE, n. f. Technol. Banne de soie qui recouvre le cocon et qu'on enlève avant de le filer.

BLAKÉE, n. f. (*Black*, naturaliste.) Pron. *bla-ké*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Mélastomacées, tribu des Miconiées; il renferme une quinzaine d'espèces qui toutes ont de belles fleurs roses.

BLÂMABLE, adj. des 2 g. (*blâmer*.) Pron. *blâmabl*. — Digne de blâme, répréhensible. *Une personne* BLÂMABLE; *des erreurs* BLÂMABLES. (Acad.)

Jamais leur passion n'y voit rien de *blâmable*;
Ils comptent les défauts pour des perfections
Et savent y donner de favorables noms. (Mol.)

Elle était capable de demander au prochain des actions BLÂMABLES *pour en recueillir tout le fruit.* (H. de Balzac.)

La modestie au fond a son côté *blâmable*. (C. Delav.)

Syn. Blâmable, répréhensible. Tout acte que la morale peut reprendre est *blâmable*; toute action que les convenances peuvent condamner est *répréhensible*. Une chose est *blâmable* quand elle peut avoir des conséquences sérieuses et graves; elle est *répréhensible* quand ses effets peuvent être désagréables. Ce qui est *blâmable* est inspiré par un mauvais sentiment; ce qui est *répréhensible* résulte d'une fâcheuse légèreté d'esprit.

BLÂMANT, part. prés. du v. Blâmer :

En les *blâmant* enfin j'ai dit ce que j'en croi,
Et tel qui m'en reprend en pense autant que moi. (Boil.)

BLÂME, n. m. Pron. *blâm*. — Sentiment de réprobation dirigé contre une personne, une action, une opinion. L'expression même de ce sentiment. *Encourir le* BLÂME. *S'attirer le* BLÂME *de tous les honnêtes gens.* (Acad.)

Ah ciel! un jour de noce oublier une femme!
Cette erreur me paraît un peu digne de *blâme* :
Pour le lendemain passe.... (Regnard.)

Quelle que pût être son amitié d'homme privé pour Alexandre, Napoléon, en fortifiant l'Europe contre les Russes, ne méritait aucun BLÂME. (V. Hugo.)

Le *blâme* et la louange au hasard se débite. (Regnier.)

...... Je ne suis point votre juge, madame. —
Vous me jugez pourtant, et d'un sévère *blâme!* (E. Aug.)

— Droit crim. Anc. Réprimande infligée par un jugement. *La peine du* BLÂME *était infamante.* (Acad.) *La plus lâche accusation m'a livré à un procès criminel, suivi d'un jugement portant condamnation au* BLÂME. (Beaum.)

— Cette peine, qui a disparu de nos codes, n'est plus admise que comme moyen de discipline intérieure à l'égard des officiers ministériels.

BLÂMÉ, ÉE, part. pass. du v. Blâmer. *Il a été universellement* BLÂMÉ.

BLÂMER, v. tr. ou act. 1re conj. (βλασφημεῖν; gr.) Improuver, condamner : BLÂMER *une personne, une action. Tout le monde* A BLÂMÉ *son procédé.* (Acad.)

...... On peut, je crois, louer et *blâmer* tout,
Et chacun a raison suivant l'âge et le goût. (Mol.)
Tout louer est d'un sot, tout *blâmer* est d'un fat.
(M. J. Chénier.)

Ils décident toujours et parlent hardiment de toutes choses sans s'y connaître; voyant un tableau, ou écoutant un concert de musique, ils BLÂMENT *et louent tout à contre-sens.* (H. de Balzac.)

Aimez qui vous résiste, et croyez qui vous *blâme*. (C. D.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* :

Je ne te *blâme* pas d'avoir fui l'infamie. (Corn.)

— Il se construit quelquefois avec une proposition subordonnée : *La morale ne* BLÂMERA *jamais qu'on veuille recueillir le fruit de ses travaux.* (Droz.)

— Anc. jurispr. Réprimander publiquement.

— Absol. *La plupart des hommes n'osent ni* BLÂMER *ni louer seuls.* (Duclos.) *Sans la liberté de* BLÂMER, *il n'est point d'éloge flatteur.* (Beaum.)

= **Se blâmer**, v. pr. S'adresser des reproches : *Je* ME BLÂME *de l'indulgence que j'ai eue.*

Syn. Blâmer, censurer, réprimander. *Blâmer* exprime une désapprobation morale, tacite ou explicite, qui s'étend aux personnes, aux actions et même aux intentions; *censurer* est un acte extérieur qui porte le plus ordinairement sur la conduite; *réprimander* est également un acte extérieur, mais qui ne porte que sur les personnes. On *blâme* avec ou sans publicité; la publicité est un des caractères essentiels de la *censure* et de la *réprimande*, mais plus étendue dans la première, plus restreinte dans l'autre.

BLANC, ANCHE, adj. (*blank*, clair; all.) Pron. *blan, blan-che.* — Qui offre aux yeux la couleur de la neige, du lait : *Écharpe* BLANCHE, *fleur* BLANCHE, *marbre* BLANC. (Acad.) *Sa robe était de laine* BLANCHE. (B. de St-P.) *L'église était décorée de roses* BLANCHES *et de fleur d'aubépine.* (Mme de Staël.) *Son cou était plus* BLANC *que la neige.* (Fén.)

La mouche au bord du vase puise
Les *blanches* gouttes de mon lait. (Lamart.)

La poudrière de Constantinople est un monument long et BLANC *construit à l'italienne.* (Châteaubr.)

Des Cappadociens il apprit le secret
De faire des gâteaux aussi *blancs* que le lait. (Berch.)
Blanc est leur casque, et *blanche* leur armure,
Et *blancs* encor sont leurs coursiers divins. (Parny.)
De cent taureaux choisis on formait l'hécatombe,
Et l'agneau sans souillure ou la *blanche* colombe
Engraissaient leurs autels. (Lamart.)

— Se dit de plusieurs choses qui par leur teinte se rapprochent du blanc : *Vin* BLANC, *poivre* BLANC, *bière* BLANCHE. *Chair* BLANCHE. *Avoir le teint* BLANC, *la peau* BLANCHE.

— *Drapeau blanc*, drapeau qu'arborent les assiégés lorsqu'ils demandent à capituler.

— *Gelée blanche*, gelée qui se forme le matin de la rosée ou du brouillard congelé.

— *Eau blanche*, eau dans laquelle on a versé du son pour la faire boire aux chevaux.

— En médec. Liqueur blanchâtre faite d'un mélange d'eau et d'extrait de saturne. *Faire des lotions avec de* L'EAU BLANCHE. (Acad.)

— Cuisin. *Sauce blanche*, sauce faite avec de la farine et du beurre qui n'a pas roussi.

— *Viande blanche*, la chair de volaille, de lapin, de veau, etc., par oppos. à *viande noire*, la viande de bécasse, de lièvre, de sanglier, etc.

— *Blanc-manger*, gelée qu'on fait avec du lait, des amandes, du sucre et de la colle de poisson. *Une assiette de* BLANC-MANGER. (Acad.) *La duchesse, remarquant que le cardinal aimait fort le* BLANC-MANGER, *en fit apprêter un qui était empoisonné.* (Stendhal.)

— *Papier blanc, page blanche*, papier, page sur lesquels il n'y a rien d'écrit, rien d'imprimé.

— Figur. On dit d'un homme, qu'*il laisse encore des pages blanches pour son histoire*, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore produit tout ce que son génie promet, qu'il n'a pas fait tout ce qu'on en peut attendre.

— *Livre blanc*, livre dont tous les feuillets sont blancs; c'est-à-dire vides.

— *Se faire tout blanc de son épée, se faire blanc de son épée*, se targuer de faire une chose au moyen d'un crédit, d'un pouvoir imaginaire.

— Prov. *Rouge soir et blanc matin, c'est la journée du pèlerin*, quand le ciel est rouge le soir et blanc le matin, c'est ordinairement un signe de beau temps.

— Propre, net, pur, par opposit. à Sale, souillé, impur : *Linge* BLANC. *Donnez des assiettes* BLANCHES. (Acad.) *Donner un verre* BLANC.

— *Blanc de lessive*, se dit du linge propre au sortir de la lessive. *Ces draps, ces rideaux sont* BLANCS DE LESSIVE. (Acad.)

— Il se dit par oppos. à Coloré : *Un teint* BLANC. *L'homme* BLANC *en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat.* (Buff.)

— Se dit dans le même sens pour les choses : *La porcelaine est revêtue d'un vernis* BLANC *ou coloré.*

— Figur. et moral. Pur, innocent, et par extens. Heureux, par oppos. à *Noir*, sombre, funeste :

Hâte ces jours heureux, toi qui chantes sa gloire;
Mêle une page *blanche* à sa funèbre histoire. (Lam.)

— *Sortir d'une accusation blanc comme neige*, être reconnu innocent de tout point : *Ils étaient si noircis de crimes que je me suis trouvé au prix d'eux* BLANC COMME NEIGE. (Piron.)

— Fam. *Vous n'êtes pas blanc*, vous courez grand risque de vous attirer une mauvaise affaire, d'être réprimandé ou condamné.

— Figur. *Ils sont tout blancs au dehors et tout noirs au dedans*, se dit des gens qui ont un extérieur honnête et décent, mais qui, au fond, sont noircis de tous les vices.

BLANC, n. m (m. étym.) Pron. *blan.* — La couleur blanche, produite par la réunion des sept couleurs dont un rayon solaire est composé : *Le* BLANC *est le symbole de l'innocence.* (Acad.)

— Tout ce qui est de couleur blanche : *Les vertus chrétiennes étaient figurées par des jeunes filles vêtues de* BLANC. (Villem.)

— *Ne porter que du blanc*, des vêtements blancs.

— *Vouer un enfant au blanc*, consacrer un enfant à la Vierge et faire vœu de ne le vêtir qu'en blanc pendant un certain temps.

— *Il a gelé à blanc*, il y a eu une gelée blanche.

— Fig. *Marquer un jour de blanc*, locution empruntée à une habitude des Romains, qui marquaient d'un trait de craie blanche leurs jours heureux; mettre ce jour au rang des jours heureux, le bénir.

— Faïenc. *Passer au blanc, Donner le blanc*, passer dans une eau chargée d'émail blanc, avant de l'exposer au feu, la pièce sur laquelle on veut mettre une couverte.

— *Blanc sale*, couleur blanche qui n'a pas d'éclat.

— Art culin. *Au blanc*, à la sauce blanche.

— Fig. et fam. *Aller, passer, changer du blanc au noir*, changer à chaque instant d'idées, d'opinion; passer d'une extrémité à l'autre.

Voilà l'homme en effet : *il va du blanc au noir*;
Il condamne au matin ses sentiments du soir. (Boil.)

— *Dire blanc et noir*, exprimer successivement les sentiments les plus opposés.

— *Dire blanc, répondre noir*, se dit de deux interlocuteurs dont l'un répond à l'opposé de la question de l'autre; faire une espèce de quiproquo.

— *L'un dit blanc, l'autre dit, répond noir*, ils sont d'avis, de sentiments opposés.

L'un *dit blanc*, l'autre *noir*; voilà comme ils sont tous.
(Lam.)
Quand je veux *dire blanc*, la quinteuse *dit noir*. (Boil.)

— Fam. *Mettre du noir sur du blanc*, écrire, composer. Se prend souvent en mauvaise part.

— *Saigner quelqu'un jusqu'au blanc*, le saigner tellement abondamment que le sang qui découle de la veine perd sa couleur rouge.

— Prov. et fig. *Mettre un homme au blanc*, lui gagner tout son argent, le ruiner.

— *Le blanc de l'œil*, la cornée, la partie de l'œil qui paraît blanche.

— *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux*, le regarder fixement : *Dès les premiers progrès de Démétrius, Boris avait dit à ses boyards en* LES REGARDANT DANS LE BLANC DES YEUX : *Voilà votre ouvrage! vous voulez me détrôner!* (Mérim.)

— Prov. et fam. *Ils se sont mangé le blanc des yeux*, ils se sont violemment querellés.

— Imprim. Tout intervalle plus grand que les espaces ou les interlignes ordinaires : *Laisser beaucoup de* BLANC *entre le titre et la matière.* (Acad.)

— Jeu. Coup qui ne produit rien : *Amener* BLANC *au jeu de dés.*

— But auquel on vise avec une arme de trait ou une arme à feu : *Tirer au blanc.*

— *Tirer de but en blanc*, tirer en ligne droite, sans que le projectile parcoure une courbe ou fasse des ricochets.

— Fig. *De but en blanc*, locut. adv. Inconsidérément, brusquement, sans mesure. *Il l'alla quereller* DE BUT EN BLANC. (Acad.)

— Anc. Petite monnaie qui valait cinq deniers : on ne l'emploie guère qu'au pluriel :

Tiens, voilà ton couteau. La pièce est riche et rare;
Il te coûta six *blancs* lorsque tu m'en fis don. (Mol.)

— Papier signé que l'on donne pour quittance en quelques occasions. Ce sens vieillit : *Cet officier avant de partir m'a confié son* BLANC *pour recevoir sa pension au trésor royal.* (Acad.)

— Espace réservé dans une pièce d'écriture et qui doit être rempli plus tard : *Le code ne permet pas que les actes de l'état civil renferment aucun* BLANC. (Acad.)

— On dit de même : *Laisser une ligne, deux lignes en blanc. Vos prénoms, s'il vous plaît? Ne les sachant pas, je les* AI LAISSÉS EN BLANC. (Picard.)

— *Quittance en* BLANC, quittance où l'on laisse en blanc le nom de celui qui doit payer : *Promesse en* BLANC. *Procuration en* BLANC.

Monsieur, par la présente il vous plaira payer
Deux mille écus comptants, aussitôt lettre vue,
A damoiselle, *en blanc*, d'elle valeur reçue. (Regn.)

— *Blanc signé* et plus ord. *blanc-seing*. ‖ V. ce mot.

— *Blanc d'œuf*, la substance glaireuse de l'œuf qui entoure le jaune et devient blanche à la cuisson : *Battre des* BLANCS D'ŒUFS. (Acad.) *Je ne vois partout que* BLANCS D'ŒUFS, *lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais point.* (Mol.)

— *Blanc de chapon, de poulet, de perdrix*, etc., la chair cuite de l'estomac de ces oiseaux.

— *Blanc de champignon*, filets blancs et spongieux qu'on trouve dans les vieilles couches et dont on se sert pour la reproduction artificielle des champignons.

— *Blanc de baleine* ou *sperma ceti*. ‖ V. BALEINE.

— Couleur, matière blanche diversement préparée, selon la différence des applications qu'on en fait dans les arts et l'industrie.

— *Blanc de lait, blanc de perles*, nuance de blanc tirant sur celle du lait, des perles.

— *Blanc de fard*, ou simpl. *blanc*, fard, cosmétique qui fait paraître la peau plus blanche : *Le* BLANC DE FARD *noircit quand on l'expose aux émanations des fosses d'aisances.* (Acad.)

Mais elle met du *blanc*, et veut paraître belle. (Mol.)

— *Blanc de céruse, blanc de plomb*, carbonate de plomb.

— *Blanc d'Espagne*, chaux carbonatée pulvérisée, réduite en pâte au moyen de l'eau et mise en petits pains cylindriques : on en fait aussi des crayons pour écrire sur les tableaux noirs : *Le* BLANC *d'Espagne est de la même nature que le marbre.* (Acad.)

— *Blanc d'albâtre*, chaux sulfatée. ‖ *Blanc de Venise*, carbonate de plomb mélangé de sulfate de baryte; il s'emploie dans la peinture. ‖ *Blanc de zinc*, carbonate de zinc; on l'emploie dans la peinture à l'huile au lieu de céruse.

— *Blanc de chaux*, eau dans laquelle on a délayé de la chaux pour peindre les murailles : *Donner un* BLANC DE CHAUX *à une muraille.* (Acad.)

— *Blanc de bourre*, enduit formé de terre, de chaux et de bourre.

= **A blanc**, loc. adv. Avec de la poudre blanche : *Poudrer* À BLANC.

— Fig. *Saigner à blanc*, jusqu'à la dernière goutte de sang.

— *Chevalier armé* À BLANC, de pied en cap. ‖ *Être tout* À BLANC *armé*, n'avoir pas de blason peint sur ses armes.

— Eaux et for. Sans faire de réserve : *Ils coupent les bois* À BLANC *au lieu de les ménager.*

BLANC, BLANCHE, n. Homme blanc, femme blanche, par oppos. aux hommes de couleur : *Un* BLANC, *une* BLANCHE. *Il y a dans cette colonie moins de* BLANCS *que d'hommes de couleur.* (Acad.) *Dans les États qui avoisinent le plus les tropiques, il n'y a pas un* BLANC *qui travaille.* (A. de Tocq.)

BLANC-BEC, n. m. (*blanc, bec.*) Pron. *blan-bèk.* — Fam. Un jeune homme sans expérience : *Il apprendra à ces* BLANC-BECS *à quel homme ils ont affaire.* (Dider.)

BLANC-BOURGEOIS, n. m. Pron. *blan-bour-joa.* — Boulang. Farine de première qualité.

BLANC-CUL, n. m. Zool. Vulg. Bouvreuil.

BLANC-ÉTOC ou **BLANC-ÊTRE**, n. m. Eaux et for. : *Faire une coupe de bois à* BLANC-ÉTOC, *à* BLANC-

ÊTRE, n'y rien réserver ; abattre les bois taillis et les baliveaux.

BLANCHAILLE, n. f. Pron. *blan-cha-y*. — Pêche. Menu poisson blanc : *Un étang où il n'y a que de la* BLANCHAILLE. (Acad.)

BLANCHARD, n. m. Pron. *blan-char*. — Zool. Aigle qu'on trouve en Afrique et dans l'Orient.

— Comm. Toile blanche fabriquée en Normandie.

— Botan. *Blanchard velouté*, herbe vivace très abondante dans nos prairies et qui compose un des meilleurs herbages.

BLANCHÂTRE, adj. des 2 g. Pron. *blan-châtr*. — Tirant sur le blanc. *Couleur* BLANCHÂTRE; *liqueur* BLANCHÂTRE. (Acad.) *Le lérot est d'un assez beau blanc ; le loir n'est que* BLANCHÂTRE. (Buff.) *La nuit était pleinement tombée, l'horizon était noir, je n'apercevais rien autour de moi que la masse* BLANCHÂTRE *et indistincte de la maison*. (V. Hug.)

BLANCHE, n. f. Mus. Note qui vaut la moitié d'une ronde ou deux noires ; elle est figurée par une tête évidée et se distingue de la ronde par une queue.

— Bill. Bille blanche : *Chaque joueur joue avec une* BLANCHE.

BLANCHE-COIFFE, n. m. Pron. *blanch-koaf*. — Zool. Espèce de geai de Cayenne : *Le* BLANCHE-COIFFE *est à peu près de la grosseur de notre geai commun ; mais il a le bec plus court, les pieds hauts, ce qui lui donne un air moins lourd et une forme plus développée*. (Buff.)

BLANCHEMENT, adv. (*blanc, anche-ment*.) D'une manière propre ; avec du linge blanc : *Il faut tenir les enfants le plus* BLANCHEMENT *qu'on peut*. (Acad.)

BLANCHE-QUEUE, n. f. Pron. *blan-che-keu*. — Zool. Vulg. Espèce de faucon.

BLANCHER, n. m. Techn. Ouvrier qui tanne les petits cuirs.

BLANCHE-RAIE, n. f. Zool. Espèce d'étourneau.

BLANCHERIE, n. f. (*blanchir*.) Technol. Atelier où l'on blanchit, où l'on nettoie les feuilles destinées à faire du fer-blanc.

— Anc. *Blancherie de cuivre*, la batterie de cuisine de cuivre.

— Anc. Douan. *Blancherie de cuir*, peaux de mouton, d'agneau et autres passées au blanc.

BLANCHET, ETTE, adj. (diminut. de *blanc*.) Qui est d'un joli blanc. Il s'emploie surtout au féminin : *Il ne s'est jamais trouvé sur terre une petite vieille plus* BLANCHETTE, *plus proprette et plus parfaite en tout point*. (Ch. Nodier.)

BLANCHET, n. m. Pron. *blan-chè*. — Impr. Morceau d'étoffe de laine ou de soie dont on garnit le tympan d'une presse pour amortir le coup de la platine et rendre le foulage plus égal.

— Pharm. Morceau d'étoffe de laine au travers duquel on filtre les sirops et autres liquides.

— Anc. Camisole, ordinairement de drap blanc, que portaient les paysans.

— Comm. Sorte d'étoffe d'étamine.

— Zool. Serpent du Brésil.

— Vulg. Espèce de saumon.

BLANCHE-TAILLE, n. f. Eaux et for. : *Couper un arbre à* BLANCHE-TAILLE. || V. TAILLE.

BLANCHETTE ou **BLANQUETTE**, n. f. Bot. Vulg. La mâche.

BLANCHEUR, n. f. (*blanc*.) La couleur blanche, qualité d'une chose qui est blanche : *La* BLANCHEUR *du lait, la* BLANCHEUR *de la neige*. (Acad.) *Son teint offrait un heureux mélange de l'incarnat des roses et de la* BLANCHEUR *des lis*. (Étienne.) *Il serait facile de conserver à nos monuments non pas l'éclat et la* BLANCHEUR *de notre pierre fraîchement taillée, mais une teinte égale et harmonieuse, quoique sévère*. (Vitet.)

— Fig. et moral. Pureté, innocence ; vertu : *Ceux que vous voyez revêtus d'une robe blanche, dit saint Jean, ceux-là viennent d'une grande affliction, afin que nous comprenions que cette divine* BLANCHEUR *se forme ordinairement sous la croix*. (Boss.)

— Arts, Ton blanc, clair, éclatant : *Bernardin, en décrivant des objets que d'autres avant lui avaient jugés affreux ou inanimés, à des mollesses et des* BLANCHEURS *du Guide*. (Ste-Beuve.)

— Au plur. *Blancheurs de l'aube*, premières lueurs du jour : *Lorsqu'aux premières* BLANCHEURS *de l'aube les trompettes venaient à sonner l'air de Diane, j'étais étonné d'ouvrir les yeux au milieu de bois*. (Châteaubr.)

BLANCHI, IE, part. pass. du v. Blanchir. *On apercevait au loin quelques masures arabes pareilles à des sépulcres* BLANCHIS. (Châteaubr.)

Ton front vaste abandonne aux vents
Des cheveux *blanchis* par les veilles. (C. Del.)

BLANCHIMENT, n. m. Pron. *blan-chi-man*. — Action de blanchir ou résultat de cette action : *Ces toiles sont d'un beau* BLANCHIMENT. (Acad.) *L'application du procédé de* BLANCHIMENT *par le chlore à l'art de la papeterie a produit les plus heureux résultats*. (Cuv.)

— Procédé particulier à chaque pays pour blanchir les toiles : *Le* BLANCHIMENT *de Flandre ; le* BLANCHIMENT *de Caen*. (Acad.)

— *Blanchiment de la cire*, opération qui se fait en exposant la cire au soleil et à la fraîcheur des nuits, ou en la plongeant dans le gaz hydrogène.

Syn. Blanchiment, blanchissage. Le *blanchiment* est une opération au moyen de laquelle on rend blanc un corps auquel étaient incorporées des matières qui lui donnaient une tout autre couleur ; le *blanchissage* est un simple travail au moyen duquel on rend sa première blancheur au corps qui l'avait perdue ; le *blanchiment* est un art qui emprunte ses procédés à la science, tandis que le *blanchissage* est un simple métier.

BLANCHIR, v. trans. ou act. 2e conj. (*blanc*.) Rendre blanc : *Cela* BLANCHIT *les mains. De l'opiat pour* BLANCHIR *les dents*. (Acad.) *Par leur extraordinaire élévation, les étoiles ne pouvant percer jusqu'à nos yeux pour être vues, chacune en particulier, ne font au plus que* BLANCHIR *cette voûte des cieux où elles sont placées*. (La Br.)

Enfin l'aube attendue et trop lente à paraître
Blanchit le pavillon de sa douce clarté. (C. Del.)

— Particul. Couvrir, enduire d'une matière blanche : BLANCHIR *une muraille avec de la chaux :* BLANCHIR *un plafond.* BLANCHIR *son habit en s'appuyant contre une muraille.* BLANCHIR *une pièce de cuivre avec du mercure*. (Acad.) *Les sapins paraissaient des arbres de glace ; un givre épais s'était attaché à chaque rameau, et en* BLANCHISSAIT *la superficie*. (Mme Cottin.)

— Se dit en parlant du linge qu'on rend propre, qu'on blanchit en le lavant, en le nettoyant : *C'est elle qui* BLANCHIT *notre linge*. (Acad.)

— Dans ce sens, il se prend absol. ; *Cette femme* BLANCHIT *bien*. (Acad.)

— *Blanchir quelqu'un*, blanchir son linge : *Je suis content de la femme qui me* BLANCHIT.

— Fig. et Fam. *Blanchir quelqu'un*, le justifier, le faire paraître innocent de ce dont il est accusé à tort ou à raison. *Il s'élevait des soupçons assez graves contre lui ; mais ses amis sont venus à bout de le* BLANCHIR. (Acad.)

— Par analog. et fam. *Il ne fallait pas une moindre lessive que ce déluge pour laver la terre et* BLANCHIR *l'espèce humaine*. (Piron.)

— Il se dit des matières, telles que le lin, le chanvre, etc., dont on enlève, par des moyens chimiques quelconques, les substances brutes qui les recouvraient et les noircissaient : BLANCHIR *la toile,* BLANCHIR *le chanvre. Bertholet est auteur d'un procédé remarquable pour* BLANCHIR *les toiles au moyen du chlore*.

— Par extens. dans certains arts, il signifie Dégrossir, ôter les inégalités les plus saillantes, donner à un ouvrage la première façon, l'ébaucher : Le menuisier BLANCHIT *une planche brute* en la rabotant ; le serrurier BLANCHIT *une barre de fer* qui sort de la forge en la limant.

— Nettoyer, fourbir : *Il nous dit qu'il avait donné ses cuillers d'argent à* BLANCHIR. (Regn.)

— *Blanchir des fruits pour les confire*, les faire bouillir ou infuser dans de l'eau pour enlever ce qu'ils ont de trop âcre dans leur saveur.

— Confis. Enlever aux fruits, tels qu'amandes, abricots, etc., en les passant par une lessive, cette espèce de bourre ou de duvet qui les recouvre.

— Econ. dom. *Blanchir l'eau*, y ajouter un peu de farine ou de recoupe afin de la rendre plus rafraîchissante et plus agréable pour les animaux.

— Art. vétér. *Blanchir la sole*, la parer, et la débarrasser de l'excès de corne et de celle qui a été brûlée en appliquant le fer chaud pour l'ajusture. || *Blanchir un cheval*, le soumettre à un traitement qui fait disparaître momentanément les symptômes d'un mal incurable. || Dans ce sens, il se dit quelquefois fam. des personnes, en parlant des maladies secrètes : *On ne l'*A *que* BLANCHI.

— Technol. Donner au laiton une couleur blanche. || Orfévr. Nettoyer une pièce avant de la travailler. || Dor. Enduire de plusieurs couches de blanc une pièce qu'on veut dorer. || Plomb. Étamer le plomb au feu, le couvrir de feuilles d'étain.

— Philos. herm. *Blanchir la matière*, la cuire jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

= **Blanchir**, v. intr. ou n. Devenir blanc : *Sa barbe* A BLANCHI. *Faire* BLANCHIR *du fil, de la cire*. (Acad.)

Mes cheveux *ont blanchi* dans mon saint ministère. (C. D.)
Craignez d'avoir un jour à pleurer tel brave homme,
Tel vaillant, de grand cœur, dont à l'heure qu'il est
Le squelette *blanchit* aux chaînes du gibet. (V. Hugo.)

— Jardin. *Faire blanchir de la chicorée, des cardes, du céleri*, etc., les faire devenir blancs en liant les feuilles et les couvrant de terre ou de fumier.

— Art. cul. *Faire blanchir des légumes*, leur donner une première cuisson dans l'eau avant de les apprêter. *Faire* BLANCHIR *un chou, des épinards*. (Acad.)

— *Faire blanchir de la viande*, la mettre dans l'eau tiède pour la faire revenir.

— Il se dit particul. des personnes qui commencent à avoir des cheveux blancs : *Cet homme commence à* BLANCHIR. (Acad.) *Il* A *beaucoup* BLANCHI.

— Prov. *Tête de fou ne blanchit jamais*, rarement un fou atteint la vieillesse, ou il est exempt des soucis, des peines qui font blanchir les cheveux.

— Par analog. Passer un long temps de sa vie dans quelque fonction, quelque position : *Il a* BLANCHI *sous les armes. C'est un savant qui a* BLANCHI *sur les livres*. (Acad.)

— *Ce coup de fusil, de pistolet n'a fait que blanchir*, se dit lorsque le coup n'a fait qu'effleurer une cuirasse, une muraille, etc., en y laissant une trace blanche : *La balle n'a fait que* BLANCHIR *sur sa cuirasse*. (Acad.) Peu usité.

— Fig. *Tous ses efforts n'ont fait que blanchir*, n'ont abouti à rien, n'ont laissé qu'une trace insignifiante :

Va, va, petit mari, ne crains rien de ma foi ;
Les douceurs ne feront que *blanchir* contre moi. (Mol.)

— Dans le même sens, *Cet homme n'a fait que blanchir devant un autre*, baisser, pâlir, montrer son infériorité.

— Fig. Apparaître, se montrer :

Et jamais nos neveux ne verront du rivage
Les vaisseaux sarrasins *blanchir* à l'horizon,
Sans parler de ma vie et murmurer mon nom. (C. Del.)

— Moral. Jeter une lueur, briller d'un certain éclat : *La lueur de la civilisation* BLANCHISSAIT *dans le lointain*. (Salvandy.)

= **Se blanchir**, v. pr. Se couvrir de blanc : Il S'EST BLANCHI *contre la muraille*.

— Devenir blanc : *Dans les cours, le déshonneur est comme la fumée, qui* SE BLANCHIT *en s'étendant au large*. (Helvétius.)

— Blanchir son linge : *Elle* SE BLANCHIT *elle-même*.

— Fig. Se disculper, prouver son innocence, confondre les accusateurs : *Il est parvenu à* SE BLANCHIR. (Acad.)

BLANCHISSAGE, n. m. (*blanchir*.) Pron. *blan-chi-çaj*. — Art de reblanchir ce qui a perdu sa blancheur.

— Partic. Action de blanchir le linge ; résultat de cette action, et par extens. Le linge lui-même qui a été blanchi : *Voilà un mauvais* BLANCHISSAGE. (Acad.) *Envoyer du linge au* BLANCHISSAGE. (Châteaub.)

— *Blanchissage à la vapeur*, procédé appliqué au linge. *Le* BLANCHISSAGE À LA VAPEUR *est pratiqué de temps immémorial chez les Orientaux, qui l'emploient au blanchissage du coton. Chaptal est le premier qui l'ait pratiqué en Europe et qui ait conseillé de l'appliquer au blanchissage du linge*. (Teyssèdre.)

— *Blanchissage du sucre*, action de raffiner le sucre. || *SYN*. V. BLANCHIMENT.

BLANCHISSANT, part. prés. du v. Blanchir : *Nous remarquions les eaux de la mer* BLANCHISSANT *par le mélange de celles du Nil*. (Fén.) *Les flots s'élevaient en* BLANCHISSANT *contre la plage*. (C. Nodier.)

BLANCHISSANT, ANTE, adj. (*blanchir*.) Pron. *blan-chi-çan, çantt*. — Qui devient blanc, qui passe à la couleur blanche insensiblement et par degrés : *Les flots* BLANCHISSANTS ; *la mer* BLANCHISSANTE. (Acad.)

La rive au loin gémit *blanchissante* d'écume. (Rac.)

Le vaisseau vole à la gauche des Cyclades BLANCHISSANTES. (Châteaub.)

BLANCHISSERIE, n. f. (*blanchir*.) Pron. *blanchiss-ri*. — Établissement où l'on blanchit des toiles ou de la cire : *Aller à la* BLANCHISSERIE ; *établir une* BLANCHISSERIE. (Acad.) || V. BUANDERIE.

BLANCHISSEUR, EUSE, n. (*blanchir*.) Pron. *blan-chi-ceur, euz*. — Celui, celle qui blanchit le linge : *Donner du linge à la blanchisseuse*. (Acad.)

Attends, discret mari, que ta belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur sa toilette,
Et dans quatre mouchoirs de sa beauté salis
Envoie au *blanchisseur* ses roses et ses lis. (Boil.)

Ce grand mathématicien était incapable de régler en monnaie courante le compte de sa BLANCHISSEUSE. (C. Nodier.)

— *Blanchisseuse de fin*, celle qui ne blanchit que le linge fin.

— *Blanchisseuse de dentelles*, celle qui blanchit les

dentelles et les remet à neuf : *Les deux frères s'étaient mariés à d'habiles* BLANCHISSEUSES DE DENTELLES, *qui reprisaient aussi les cachemires.* (H. de Balzac.)

— Prov. *Porter le deuil de sa blanchisseuse,* porter du linge sale.

— Fam. Écrivain qui corrige habituellement les écrits d'un autre.

— Fam. *Des mémoires de blanchisseur,* ouvrages, écrits médiocres.

Que la presse vous guide au rang d'homme célèbre,
Vous vendrez à prix d'or, si vous êtes auteur,
Vos mémoires de *blanchisseur.* (Viennet.)

BLANCHŒUVRIER, n. m. Pron. *blan-cheu-vrié.* — Comm. Fabricant et marchand des gros outils tranchants que l'on blanchit à la meule.

BLANC-MADAME, n. m. Hort. Variété de raisin.

BLANC-MANGER, n. m. Méd. et Art cul. Gelée animale combinée avec une émulsion d'amandes douces, sucrée et aromatisée.

BLANC-PLOYANT, n. m. Métall. Défaut du fer, par lequel ce métal devient peu propre à la filière.

BLANC-RAISIN ou **BLANC-RHASIS,** n. m. Pron *blan-rè-zain, ra-ziss.* — Onguent blanc de Rhazès.

BLANC-SEING ou **BLANC-SIGNÉ,** n. m. Parchemin ou papier qui porte seulement une signature et que celui à qui on le confie doit remplir conformément aux intructions qu'il a reçues : *Le roi leur envoya des* BLANC-SEINGS *qui le rendaient en quelque sorte présent lui-même.* (Mignet.)

Gramm. Au pluriel, *blanc,* qui ne figure que comme terme complémentaire, ne prend pas d'*s*, attendu qu'il se rapporte à un *nom singulier* sous-entendu, comme *parchemin* ou *papier*; les *blanc-seings* sont des *seings* (signatures) sur papier *blanc* : *Des* BLANC-SEINGS *sont des armes perfides dans les mains d'un fripon.* (Marm.)

BLANDE, n. f. Zool. Salamandre terrestre.

BLANDICES, n. f. pl. (*blanditiæ*, m. sign.; lat.) Pron. *blan-diss.* — Anc. Paroles artificieuses; flatteries en vue de tromper. *Toutes ces* BLANDICES *ne sont qu'autant de piéges à leur liberté.* (Montaigne.)

— Par analog. Charmes; jouissances : *Je trouvais à la fois dans ma création merveilleuse toutes les* BLANDICES *des sens et toutes les jouissances de l'âme.* (Chât.)

BLANQUE, n. f. Pron. *blank.* — Espèce de jeu en forme de loterie : *Avoir un bon billet à la* BLANQUE (Acad.)

Le monde est un brelan où tout est confondu :
Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu,
Ainsi qu'en une *blanque* où par hasard on tire. (Regn.)

— Prov. et fig., *Hasard à la blanque,* à tout hasard, il en arrivera ce qu'il pourra. || Vieux.

— Horticult. Variété de raisin.

BLANQUET, n. m. Pêche. Vulg. Blanchaille.

— Agricult, Maladie des jeunes oliviers. || Jardin. Petite poire.

BLANQUETTE, n. f. Pron. *blan-kètt.*—Petite poire blanche qui se cueille en été : *Un poirier de* BLANQUETTE. (Acad.) || On dit aussi *Blanquet.*

— Le raisin appelé *Chasselas doré.*

— Petit vin du Languedoc : *De la* BLANQUETTE *de Limoux.* (Acad.)

— Ragoût de veau ou d'agneau à la sauce blanche. BLANQUETTE *de veau.* (Acad.)

BLANQUIER, n. m. Pron. *blan-kié.* — Techn. Ouvrier qui fait des mouvements d'horlogerie en blanc.

BLANQUININE, n. f. Pron. *blan-ki-ninn.* — Chim. Alcali extrait du quiquina blanc.

BLANZÉ, n. m. Agric. Variété de blé cultivé dans le nord de la France.

BLAPS, n. m. (βλάπτω, je nuis; gr.) Zool. Insecte coléoptère de la famille des Mélasomes; il habite les lieux les plus obscurs et les plus sales, et répand toujours une odeur fétide.

BLAQUE, n. f. V. BLAGUE.

BLAQUET, n. m. Pron. *bla-kè.* — Pêche. Petit poisson qui sert à amorcer.

BLAS, n. m. Anc. méd. Principe d'action qui n'est ni l'âme immatérielle, ni l'archée, et qui se subdivise en autant de principes secondaires qu'il y a d'appareils ou d'organes : *Les* BLAS, *que Vanhelmont se félicite d'avoir inventés, sont, à ce qu'il paraît, l'essence ou la force première, ou le principe d'action de la chose à laquelle il les fait présider.* (Brouss.)

BLASÉ, ÉE, part. pass. du v. Blaser : *Il a le palais, le goût* BLASÉ. (Acad.)

— Fig. *Un homme* BLASÉ. (Acad.) *Est-il un plaisir sur lequel il ne soit pas* BLASÉ ? (G. Sand.) *Un auteur homme de goût est, parmi ce public* BLASÉ, *ce qu'une jeune femme est au milieu d'un cercle de vieux libertins.* (Chamfort.) *L'audace triviale et populaire du Caravage charmait une foule d'esprits* BLASÉS. (Vitet.)

BLASER, v. tr. ou act. 1re conj. (βλάζειν, être hébété; gr.) Émousser, altérer le sens du goût, par l'abus de ses jouissances : *L'usage des liqueurs fortes lui* A BLASÉ *le goût.* (Acad.) *Ces raffinements de gourmandise ont fini par le* BLASER. (Acad.)

— Fig. Rendre incapable d'émotion ; rendre insensible et froid à toute chose belle, grande et généreuse : *L'excès de tous les plaisirs l'*A BLASÉ. (Acad.)

= **Se blaser,** v. pron. : *Vous abusez de tout; vous vous* BLASEREZ. *Il* S'EST BLASÉ *sur les plaisirs, sur les spectacles, sur tout.* (Acad.)

BLASON, n. m. (*blasen,* sonner du cor; all.) Pron. *bla-zon.* — Armoiries; assemblage des devises et des pièces qui composent l'écu armorial; on en rapporte l'établissement au temps des croisades : *Sur les anciens tombeaux, on trouve les* BLASONS *de plusieurs maisons illustres.* (Acad.)

Le médaillon qui brille à leur portière
Promène aux yeux l'éclat de leur *blason.* (C. Delav.)

Nommé par l'empereur comte du Saint-Empire, il fit sculpter en pierre sur le fronton de sa porte une couronne comtale au-dessus de son BLASON. (V. Hugo.)

— La science des armoiries, de tout ce qui s'y rapporte et touche à leur histoire : les principaux éléments de cette science sont la connaissance de l'écu, celle des émaux et celles des pièces et meubles : *Entendre, savoir le* BLASON. *Les règles du* BLASON. (Acad.) *Jusqu'à la renaissance des lettres, on ne connut dans le monde que trois choses en vogue, la guerre, les fastes militaires et le* BLASON. (Lainé.) *C'est au besoin de rendre intelligibles aux yeux les gages de l'amour et les signes de la valeur que se rapporte l'origine du* BLASON. (Id.)

Aussitôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le *blason* avec les armoiries. (Boil.)

— Par extens. Livre héraldique :

Mon cousin de Silva, c'est une félonie
A faire du *blason* rayer ta baronnie. (V. Hugo.)

— Sorte de jeu qui a beaucoup de rapport avec le jeu de l'oie.

— Mar. Morceau de bois de chêne en forme de lame, au moyen duquel on s'assure de l'égalité de profondeur d'une rainure dans toutes ses parties.

BLASONNANT, part. prés. du v. Blasonner.

BLASONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Blasonner. *Un combattant publié et* BLASONNÉ. || Fig. *Il a été bien* BLASONNÉ. (Acad.)

BLASONNEMENT, n. m. Pron. *bla-zonn-man.* — Blas. Action de blasonner, de déchiffrer les armes d'un écu.

BLASONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*blason.*) Pron. *bla-zo-né.* — Peindre les armoiries avec les métaux et les couleurs qui leur appartiennent : *Le peintre a fait ces armoiries en grisaille; il fallait les* BLASONNER. (Acad.)

— Interpréter les armoiries avec les termes propres à la science héraldique : *Quand cet homme parle d'armoiries, il les* BLASONNE *très-bien.* (Acad.)

— Grav. Il se dit de certaines lignes nommées *hachures,* que font les graveurs pour représenter les métaux et les couleurs qui servent aux armoiries : *Le graveur n'a pas bien* BLASONNÉ *les armoiries sur cette vaisselle.* (Acad.)

— Fig. et fam. Critiquer ; tourner en dérision. Ce sens vieillit un peu : *On l'*A BLASONNÉ *à la cour et à la ville.* (La Chaussée.)

Ainsi l'ont dit les malins huguenots,
Qui du papisme *ont blasonné* l'histoire. (Volt.)

= **Se blasonner,** v. pr. Être expliqué suivant les règles du blason : *Les armes de France* SE BLASONNENT *ainsi : trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef et une en pointe.* (Trév.)

BLASONNEUR, n. m. Pron. *bla-zo-neur.* — Blas. Celui qui blasonne.

— Fig. Médisant. || Vieux.

BLASPHÉMANT, part. prés. du v. Blasphémer.

BLASPHÉMATEUR, n. m. (βλάπτω, nuire, φήμη, réputation; gr.) Pron. *blass-fé-ma-teur.* — Celui qui blasphème. *Ce roi publia un édit contre les* BLASPHÉMATEURS. (Acad.) *Autrefois le* BLASPHÉMATEUR *était condamné à faire amende honorable au pied de l'autel.* (Lamennais.)

Ce cœur si pur, cet esprit si fervent,
Vous le dirais-je ? Il n'est plus qu'un brigand,
Lâche apostat, *blasphémateur* indigne. (Gresset.)

— Adjectiv. *Des cris* BLASPHÉMATEURS. (Le Franc.) *Des mots* BLASPHÉMATEURS. (Soumet.)

BLASPHÉMATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *blass-fé-ma-toar.* — Qui contient des blasphèmes. *Écrit impie et* BLASPHÉMATOIRE. (Acad.) *Proposition* BLASPHÉMATOIRE.

BLASPHÈME, n. m. (βλάπτω, nuire, φήμη, renommée; gr.) Pron. *blass-fèm.* — Parole ou discours impie, outrage fait à la Divinité, à la religion ou à ses représentants : *Proférer un* BLASPHÈME, *dire un* BLASPHÈME. (Acad.) *Le jour de son couronnement, un jésuite lui fit un compliment en latin, et les dévots ne doutèrent pas que ce discours ne contînt des* BLASPHÈMES *horribles contre la religion nationale; car tous savaient que le latin est la langue des papistes.* (Mérimée.)

Leur bouche ne vomit qu'injure et que *blasphèmes.*
(J.-B. Rouss.)

Et dans cet hosanna suprême
Tu verras au bruit de nos chants
S'enfuir le doute et le *blasphème.* (A. de Musset.)

— Le *blasphème* diffère du sacrilége : le premier est un outrage en paroles, et le second un outrage en action. || V. SACRILÉGE.

— Par extens. Propos injuste, inconvenant, déplacé, et souvent injure ou calomnie : *De telles critiques sont des* BLASPHÈMES. (Acad.) *On n'a pu dire sans* BLASPHÈME *la fraternité ou la mort, car la mort, à cette place, c'était le fratricide.* (Portalis.)

— Fam. Il s'emploie quelquefois pour exprimer un manque de jugement, de bon sens, d'intelligence et de goût : *Vous ne comprenez pas ces vers; c'est un véritable* BLASPHÈME.

BLASPHÉMÉ, ÉE, part. pass. du v. Blasphémer : *Le nom de Dieu a été* BLASPHÉMÉ.

BLASPHÉMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*blasphème.*) Pron. *blass-fé-mé.* — Ce verbe change l'*é* fermé du radical *blasphem* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent : je blasphème, tu blasphèmes, ils blasphèment;* ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je blasphémerai, nous blasphémerions,* etc. — Proférer un blasphème, des blasphèmes; outrager la Divinité, la religion ou ses représentants par des paroles ou des discours impies : *Vous* BLASPHÉMEZ *contre Dieu, qui vous a sauvés. On ne saurait dire cela sans* BLASPHÉMER. (Acad.)

Oui, s'il écrit, il ment, et s'il parle, il *blasphème.* (C. D.)

— Par extens. Tenir des propos injustes, déplacés, inconvenants, ridicules et parfois calomnieux :

Quoi ! contre votre sang vous osez *blasphémer :*
Cela peut bien aller à vous faire enfermer. (Regnard.)

— Famil. *C'est blasphémer,* c'est porter un jugement ridicule, injuste, contre quelqu'un ou quelque chose. *C'est* BLASPHÉMER *que de médire de cet homme.* (Acad.)

= **Blasphémer,** v. tr. ou act. *Blasphémer le saint nom de Dieu,* proférer contre Dieu un blasphème, une parole outrageante : *Il ne cesse de* BLASPHÉMER *Dieu.* (Acad.)

Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu *blasphèmes,*
Pour toi, pour tes péchés est mort dans ces lieux mêmes.
(Voltaire.)

........De mes bras l'étreinte fraternelle,
Lui comprimant le cœur dans un dernier adieu,
Étoufferait sa voix prête à *blasphémer* Dieu. (C. Delav.)

Ils bannissent de l'enseignement jusqu'au nom de Dieu, qu'ils ne craignent pas de BLASPHÉMER ; *et cependant ils simulent une religion.* (Portalis.)

— Par analog. *Après* AVOIR *accusé,* BLASPHÉMÉ, *dédaigné le moyen âge, on se met aujourd'hui à l'étudier avec ardeur.* (V. Cousin.)

— *Blasphémer la Vierge, blasphémer les saints,* faire outrage à leur caractère divin.

— Figur. *Blasphémer la religion chrétienne. On relève le lendemain ce qu'on a* BLASPHÉMÉ *la veille.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il blasphème ce qu'il ignore,* se dit d'un homme qui parle avec mépris d'une science, d'un art, etc., qu'il ne connaît pas.

BLASSENT, n. m. Vulg. Le Canard sauvage.

BLASTE, n. m. (βλαστός, germe; gr.) Pron. *blast.* — Botan. Partie de l'embryon qui se développe par l'effet de la germination.

— Arbrisseau de la Cochinchine.

BLASTÈME, n. m. (βλαστός, germe; gr.) Pron. *blas-tèm.* — Botan. Embryon végétal comprenant la radicule, la germinale et la tigelle.

BLASTOCARPE, adj. m. (βλαστός, germe, καρπός, fruit; gr.) Botan. Il se dit de la graine qui germe et se développe avant sa sortie du péricarpe.

BLASTODERME, n. m. (βλαστός, germe, δέρμα, peau; gr.) Anat. Membrane proligère située sous la cicatricule ou le germe de l'œuf.

BLASTOGÉNÉSIE, n. f. (βλαστός, germe, et γένεσις, génération; gr.) Botan. Multiplication des plantes par les bourgeons.

BLASTOPHORE, adj. (βλαστός, germe, φέρω, je porte; gr.) Bot. Il se dit de l'embryon portant le blaste.

BLATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*blatt,* pampe du blé ; all.) Comm. Sophistiquer les graines.

BLATÉRER v. intr. ou neut. 1re conj. Il se dit

du cri que fait entendre le bélier, le chameau : *Le bélier* BLATÈRE. (de Marolles.)

BLATIER ou **BLADIER**, n. m. (*blatt*, pampe du blé ; all.) Marchand de blé ; celui qui achète le blé dans les campagnes pour le revendre sur les marchés.

— On disait autrefois *Regrattier* et *Grainier*.

— Adjectiv. *Marchand* BLATIER.

BLATTAIRE, n. f. Bot. Variété du Bouillon blanc.

BLATTE, n. f. (βλάπτω, je nuis ; gr.) Pron. *blatt*. — Zool. Insecte de l'ordre des Orthoptères ; il habite les planchers des maisons, et infeste les boulangeries, les cuisines et les garde-manger ; sa forme est très-aplatie et sa couleur d'un brun noirâtre.

BLAUDE, n. f. V. BLOUSE.

BLAVELLE, BLAVÉOLE et **BLAVEROLLE**, n. f. Vulg. Le Bluet.

BLAVET, n. m. Pron. *blavè*. — Botan. Espèce de champignon comestible.

BLÉ, n. m. (*blatt*, pampe du blé ; all.) Pron. *blé*. — Bot. Plante de la famille des Graminées, appelée aussi Froment ; le grain de cette plante réduit en farine forme la base du pain : BLÉ *froment*. BLÉ *en herbe*. BLÉ *en épi*. BLÉ *en tuyau*. *Une gerbe de* BLÉ. *Couper, scier, battre le* BLÉ. (Acad.) *Les champs promettent du* BLÉ *à pleine faucille*. (P.-L. Cour.) *Nous eûmes une récolte en* BLÉ *qui parut miraculeuse aux gens du pays*. (H. de Balz.) *Voilà une belle pièce de* BLÉ. (Acad.) *Un Juif m'a assuré que le* BLÉ *venait de lui-même en Mésopotamie*. (Volt.)

Il n'observe des vents les sinistres présages
Que pour le soin qu'il a du salut de ses *blés*. (Racan.)

La terre à BLÉ *demeure toujours la seule riche ; le superflu de son froment attire les métaux, les parfums, les ouvrages d'industrie*. (Volt.)

Je vois du *ble* naissant pointer les têtes vertes. (E. Leg.)

— Champ ensemencé de blé : *Une pièce de* BLÉ. *Se cacher dans un* BLÉ. (Acad.)

— Par extens. Le grain : *Un sac de* BLÉ. *Un boisseau, un hectolitre de* BLÉ. *Moudre du* BLÉ. *Permettre l'importation, l'exportation des* BLÉS. (Acad.) *Le* BLÉ *est devenu un des plus grands objets du commerce et de la politique*. (Volt.)

Va de tes fruits épier la primeur.
Sème tes *blés* ; recueille tes fermages. (Camp.)

A Rome, au temps de César, la mesure de BLÉ *appelée* modius *valait communément trois sesterces*. (J.-B. Say.) *Sous la meule, les* BLÉS *tendres ou blancs se réduisent plus facilement en farine que les* BLÉS *durs, et donnent une substance plus fine*. (Payen.) *Les châtaignes nourrissent presque à l'égal du* BLÉ *sous le même poids ; et la différence dans le prix est énorme*. (Chaptal.)

— Prov. et fig. *Manger son blé en vert* ou *en herbe*, manger son revenu d'avance : *Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, prenant argent d'avance, achetant cher, vendant à bon marché, et* MANGEANT SON BLÉ EN HERBE. (Mol.)

... Je ne veux plus *manger mon blé en herbe*. (Dest.)

— Prov. et fig. *Être pris comme dans un blé*, être surpris de manière à ne pouvoir échapper, ou fig. être pris sur le fait de manière à ne pouvoir nier sa faute. || *Crier famine sur un tas de blé*, se plaindre de la misère bien que l'on soit riche. || *C'est du blé en grenier* se dit des choses que l'on peut garder sans préjudice et sans avoir à craindre qu'elles perdent de leur valeur. || *Battre comme blé vert*, battre sans pitié. || *Ne nous remettez pas au gland quand nous avons du blé*, ne faites pas renaître une vieille coutume plus mauvaise que les nouvelles.

— Le blé, affecté de certaines maladies, reçoit différents noms ; *blé avorté, blé carié, blé charbonné, blé cornu, blé ergoté*. || V. ces adjectifs.

— Le mot *blé* est générique et désigne toutes sortes de grains propres à faire du pain. Quand on dit le *commerce des blés* ou des grains, on entend non-seulement les froments, mais encore le seigle, l'orge et l'avoine.

— *Blé méteil*, mélange de froment et de seigle : *Le mélange du froment et du seigle, pour produire du* BLÉ MÉTEIL, *se fait à parties égales ou à parties inégales*. (Tessier.)

— *Blé d'abondance, de miracle, de Smyrne*, espèce de froment dont l'épi est rameux et offre ainsi une sorte de multiplication.

— *Blé locular*, espèce de froment dont l'épi est composé de petits paquets ou épillets qui ne donnent chacun qu'une seule graine. Il est cultivé dans le midi de l'Europe.

— *Blé avrillet*, espèce de froment que l'on sème en avril dans certains pays.

— *Blé barbu*, froment dont les épis sont garnis de barbe.

— *Blé de Guinée*, le sorgo à épi, dont se nourrissent les habitants de la côte occidentale de l'Afrique.

— *Blé de Turquie, Blé d'Espagne*. V. MAÏS.

— *Blé noir, rouge* ou *Sarrasin, Polygone sarrasin*, plante de la famille des Polygonacées, à tige herbacée, originaire d'Asie. Les croisés l'ont rapporté de l'Asie Mineure à la fin du XV^e^ siècle : *Le grand avantage du* BLÉ SARRASIN, *c'est qu'il peut venir dans les terres les plus maigres*. (A. Richard.) *Le* SARRASIN *ou* BLÉ NOIR *sert de nourriture principale aux habitants de plusieurs de nos départements de l'Ouest*. (Dumér.)

— *Blé de vache*, mélampyre des champs qui croît surtout au milieu des froments : *Quelques auteurs prétendent que le* BLÉ DE VACHE *est très-nuisible à la santé ; d'autres au contraire regardent comme très-sain et même comme agréable le pain où il entre du* BLÉ DE VACHE. (Teissier.)

— *Blé d'oiseau* ou *Alpiste*, genre de plante de la famille des Graminées : *On cultive dans les jardins une très-belle variété d'alpiste ou* BLÉ D'OISEAU, *dont les feuilles, rayées longitudinalement de vert et de jaune, ressemblent à des rubans panachés*. (Poiret.)

BLÊCHE, adj. des 2 g. (βλάξ, lâche, mou ; gr.) Qui est mou, sans caractère, sur lequel on ne peut compter.

— Subst. *C'est un* BLÊCHE, *un vrai* BLÊCHE. (Acad.)

BLÊCHIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*blêche*.) Devenir blêche. || Peu usité.

BLECHNE, n. m. (βλῆχνον, fougère ; gr.) Pron. *blèkn*. — Botan. Genre de plante de la famille des Fougères, à feuilles allongées.

BLECHROPYRE, n. f. (βληχρός, lent, et πῦρ, feu ; gr.) Pron. *blé-kro-pir*. — Méd. Fièvre nerveuse lente.

BLÉCOURT, n. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

BLED, n. m. (*blatt* ; all.) Anc. orthogr. du mot. *Blé*.

BLÈDE, n. f. Botan. Un des noms de la Poirée.

BLEIME, n. f. (βλῆμα, coup, blessure ; gr.) Pron. *blèm*. — Art. vétér. Contusion à la partie de la sole située au talon du cheval ; elle se fait principalement remarquer au pied de devant, et plus souvent au talon interne qu'à l'externe : BLEIME *foulée* ou *sèche*. BLEIME *humide* ou *suppurée*.

BLÊME, adj. des 2 g. (βλάξ, mou ; gr.) Pron. *blém*. — Pâle. On ne le dit guère que du visage, du teint : *Avoir le visage* BLÊME, *le teint* BLÊME. (Acad.) *Jean Casimir, adossé à la muraille, avec sa face* BLÊME, *son nez aquilin et sa longue barbe, avait l'air de Henri IV exhumé*. (V. Hug.)

.... Il partit plus défait et plus *blême*
Que n'est un pénitent sur la fin du carême. (Boil.)

BLÊMI, IE, part. pass. du v. Blêmir.

Il porte un cœur de sang dessous un front *blêmi*. (Regn.)
Ma joue est-elle creuse, ou mes lèvres *blêmies* ? (A. de M.)

BLÊMIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*blême*.) Pron. *blé-mir*. — Pâlir, devenir blême : *C'est un comédien, il rougit, il* BLÊMIT *quand il lui plaît*. (Acad.)

Heur et malheur ! on vit ces deux hommes s'étreindre :
Effroyable baiser ! le plus jeune en mourut :
Il *blêmit* tout à coup. (A. de Musset.)

— Par anal. *Le jour s'éteignait derrière moi ; je montais lentement à cette lueur. Peu à peu elle* BLÊMIT, *puis s'effaça*. (V. Hug.)

— Fig. *Un délateur a dit que la délation était une vertu ! Parole infâme qui a fait* BLÊMIR *la vertu !* (Mirab.)

BLÊMISSANT, part. prés. du v. Blêmir.

BLÊMISSEMENT, n. m. Néol. Action de devenir blême, pâle.

BLÉMOMÈTRE, n. m. (βλῆμα, jet, μέτρον, mesure ; gr.) Art milit. Instrument propre à mesurer la force des ressorts des petites armes à feu.

BLENDE, n. f. (*blenden*, briller ; all.) Pron. *blaind*. — Minér. Sulfure de zinc naturel.

BLENNÉLYTRIE, n. f. (βλέννα, mucus ; ἔλυτρον, vagin ; gr.) Pron. *blèn-né-li-tri*. — Méd. Catarrhe vaginal ; écoulement de mucus par le vagin.

BLENNENTÉRIE, n. f. (βλέννα, mucus, ἔντερον, intestin ; gr.) Pron. *blèn-nan-té-ri*. — Méd. Diarrhée ; catarrhe intestinal.

BLENNIE, n. f. Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens.

BLENNISTHMIE, n. f. (βλέννα, mucus, ἰσθμός, pharynx ; gr.) Pron. *blèn-nist-mi*. — Méd. Catarrhe de l'isthme du gosier, de l'arrière-gorge.

BLENNOCYSTITE, n. f. (βλέννα, mucus, κύστις, vessie ; gr.) Catarrhe vésical chronique.

BLENNOPHTHALMIE, n. f. (βλέννα, mucus, ὀφθαλμός, œil ; gr.) Pron. *blèn-nof-tal-mi*. — Méd. Toute inflammation de l'œil qui a pour siége la conjonctive palpébrale, et qui produit un liquide muco-purulent.

BLENNOPYRIE, n. f. (βλέννα, mucus, πῦρ, feu ; gr.) Pron. *blèn-no-pi-ri*. — Méd. Fièvre muqueuse.

BLENNORRHAGIE, n. f. (βλέννα, mucus, ῥήγνυμι, chasser dehors ; gr.) Pron. *blèn-no-ra-ji*. — Méd. Inflammation aiguë de l'urètre et du vagin avec écoulement purulent de mucosités : *Quelques médecins ont vu dans l'usage de la bière une cause de* BLENNORRHAGIE. (Chomel.)

BLENNORRHAGIQUE, adj. des 2 g. (*blennorrhagie*.) Pron. *blèn-no-ra-jik*. — Méd. Qui a rapport à la blennorrhagie : *Virus* BLENNORRHAGIQUE.

BLENNORRHÉE, n. f. (βλέννα, mucus, ῥέω, je coule ; gr.) Pron. *blèn-no-ré*. — Méd. Écoulement chronique de l'urètre et du vagin, qui a pour siége la membrane muqueuse génito-urinaire.

BLENNORRHINIE, n. f. (βλέννα, mucus, ῥίν, nez ; gr.) Pron. *blèn-no-ri-ni*. — Méd. Coryza ; rhume de cerveau ; catarrhe nasal.

BLENNOSE, n. f. (βλέννα, mucus ; gr.) Pron. *blèn-noz*. — Méd. Catarrhe, affection d'une membrane muqueuse.

BLENNOSTASE, n. f. (βλέννα, mucus, στάσις, arrêt ; gr.) Méd. Cessation des fonctions des membranes muqueuses.

BLENNOTHORAX, n. m. (βλέννα, mucus, et θώραξ, poitrine ; gr.) Pron. *blèn-no-to-raks*. — Méd. Catarrhe pulmonaire.

BLENNOTORRHÉE, n. f. (βλέννα, mucus, οὖς, oreille, et ῥέω, je coule ; gr.) Pron. *blèn-no-to-ré*. — Méd. Catarrhe de l'oreille.

BLENNURÉTRIE, n. f. V. BLENNORRHAGIE.

BLENNURIE, n. f. (βλέννα, mucus, et οὖρον, urine ; gr.) Méd. Catarrhe de la vessie.

BLÉPHARE, n. m. (βλέφαρον, paupière ; gr.) Pr. *blé-far*. — Botan. Cil du péristome d'une mousse.

BLÉPHARIQUE, adj. des 2 g. (βλέφαρον, paupière ; gr.) Pron. *blé-fa-rik*. — Anat. Qui a rapport aux paupières.

BLÉPHARITE, n. f. (βλέφαρον, paupière ; gr.) Méd. Inflammation des paupières : BLÉPHARITE *aiguë, chronique*. BLÉPHARITE *ciliaire*.

BLÉPHARONCOSE, n. f. (βλέφαρον, paupière, ὄγκος, tumeur ; gr.) Pron. *blé-fa-ron-kôz*. — Méd. Tuméfaction des paupières.

BLÉPHAROPHIMOSIS, n. m. (βλέφαρον, paupière, φίμωσις, ligature ; gr.) Pron. *blé-fa-ro-fi-mo-ziss*. — Diminution congénitale de la fente palpébrale.

BLÉPHAROPHORE, adj. des 2 g. (βλέφαρον, paupière, φέρω, je porte ; gr.) Zool. Qui porte des paupières ou des cils.

BLÉPHAROPHTHALMIE, n. f. (βλέφαρον, paupière, ὀφθαλμος, œil ; gr.) Pron. *blé-fa-rof-tal-mi*. — Méd. Ophthalmie palpébrale ; inflammation de la conjonctive palpébrale.

BLÉPHAROPTOSE, n. f. (βλέφαρον, paupière, πτῶσις, chute ; gr.) Pron. *blé-fa-rop-tôz*. — Méd. Paralysie de la paupière supérieure avec abaissement permanent au-devant du globe de l'œil.

BLÉPHAROXYSTE, n. m. (βλέφαρον, paupière, ξυστόν, grattoir ; gr.) Pron. *blé-fa-rò-kist*. — Anc. Instrument de chirurgie dont on se servait pour racler la face interne des paupières.

BLÉRIE, n. f. Zool. Vulg. La Poule d'eau.

BLÉSEMENT, n. m. Gramm. Action de bléser ; effet de la blésité.

BLÉSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (βλαισός, bègue ; gr.) Pron. *blé-zé*. — Gramm. Parler avec une espèce de grasseyement, avec le défaut qu'on appelle blésité.

BLÉSITÉ, n. f. (βλαισός, bègue ; gr.) Pron. *blé-zi-té*. — Physiol. Vice de prononciation qui consiste à substituer certaines consonnes douces à d'autres plus dures, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, le *j* au *g*.

BLESSANT, part. prés. du v. Blesser.

BLESSANT, ANTE, adj. Qui blesse. *Discours* BLESSANT. *Parole* BLESSANTE. (Ac.) *Ces figures froides et compassées avaient quelque chose de* BLESSANT *pour lui*. (H. de Balzac.)

BLESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Blesser :

Sa troupe le croit mort, et chacun empressé
Se croit frappé du coup dont il le voit *blessé*. (Boil.)

La bannière de Lucerne, portée par l'avoyer, venait d'échapper des mains de ce magistrat mortellement BLESSÉ. (Raoul-Roch.)

... Quel est ce guerrier qui se traîne à pas lents ?
Il est *blessé* ; vers nous il tend ses bras sanglants. (C. D.)

— Fig. *Avoir le cerveau blessé*, avoir la tête dérangée.

— Occupé, préoccupé

Que n'avez-vous pour moi cette ardeur empressée!
Mais d'un soin si commun votre âme est pas *blessée*. (R.)

— Offensé, affligé : *Le duc est fort* BLESSÉ *de votre lettre, et il a raison de l'être.* (Marm.) *Une envie basse est* BLESSÉE *de la prospérité d'autrui.* (Mass.)

Je suis de tes affronts *blessé* comme toi-même. (C. Del.)

— Substantiv. *Les malades et les* BLESSÉS *manquent de force.* (Fén.)

BLESSER, v. a. 1^re^ conj. (πλήσσω, blesser; gr.) Pron. *blé-cé.* — Donner un coup qui produit une plaie, une fracture ou une contusion : BLESSER *quelqu'un légèrement, le* BLESSER *dangereusement.* (Acad.) *Nous nous battîmes; je* BLESSAI *mon homme, et je pris aussitôt la fuite.* (Le Sage.) *Je suis Diomède, qui* BLESSAI *Vénus au siége de Troie.* (Fén.)

— Il se dit de tout ce qui produit par le frottement, la pression, le choc, quelque plaie ou contusion : *Cette selle* BLESSE *mon cheval.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit aussi de ce qui cause quelque douleur : *Vous m'avez fait faire des souliers qui me* BLESSENT *furieusement.* (Mol.)

— Prov. et fig. *On ne sait pas où le soulier, où le bât le blesse*, fait entendre que les gens les plus heureux en apparence ont souvent des peines secrètes qui les fatiguent et les rongent.

— Fig. Causer une impression désagréable à la vue, à l'ouïe, etc. : *Ces objets hideux* BLESSENT *les regards. Ce son* BLESSE *l'oreille.* (Acad.)

Je ne puis revenir encor de ma faiblesse,
Je ne sais où je suis : l'éclat du jour me *blesse*. (Regn.)

Dans sa répugnance aveugle pour tout ce qui n'avait pas de modèle dans l'antiquité, un monument du moyen âge, quelque beau qu'il fût, lui BLESSAIT *les yeux.* (Vit.)

— Dans un sens analogue :

Chaque vers qu'il entend le fait extasier;
Tout est charmant, divin; aucun mot ne le *blesse*. (Boil.)

.... Le mot de Monsieur a *blessé* mon oreille :
Appelez-moi Crispin, car je suis sans façon. (C. d'H.)

— Fig. et moral. Offenser, choquer, déplaire : *Qu'a donc ce discours qui vous* BLESSE? *Un tel procédé l'A* BLESSÉ *au vif.* (Acad.) *Le mérite nous* BLESSE *et nous éblouit, et, ne voulant pas nous défaire de nos vices, nous voudrions pouvoir ôter aux autres leurs vertus mêmes.* (Mol.)

Vous me parlez, marquis, une langue inconnue :
Le mot d'amour me *blesse*, et me fait trouver mal. (Reg.)

Telle est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les BLESSE. (Fléch.) *On* BLESSE, *on décourage les entrepreneurs auxquels on refuse des secours accordés à d'autres.* (Droz.)

— *Blesser quelqu'un au cœur*, l'offenser dans ses amitiés, dans ses plus chères affections : *L'ingratitude de son fils l'A* BLESSÉ *au cœur.* (Acad.)

— Partic. *L'amour a blessé son cœur*, par allus. aux traits dont la fable arme le fils de Vénus.

— Dans un sens analogue :

.... Quelle voix amie
Consolera ce cœur que le doute *a blessé*? (A. de Musset.)

— Il se dit des êtres moraux : BLESSER *la pudeur, l'honneur*, etc. *Il ne croit pas* BLESSER *la modestie.* (La Br.)

..: J'ai de quoi confondre et punir l'imposture,
Venger le ciel, qu'on *blesse*, et faire repentir
Ceux qui parlent ici de me faire sortir. (Mol.)

— Par analog. avec un nom de chose pour sujet : *Vos manières* BLESSENT *la convenance, la pudeur.* (Ac.)

— Absol. *La persécution a deux tranchants; elle* BLESSE *à droite et à gauche.* (Lamenn.)

— Faire tort, causer un préjudice, porter dommage à quelqu'un dans ses intérêts : *La clause de ce contrat* BLESSE *mes intérêts.* (Acad.) BLESSER *toutes les formes de la justice.* (Pasc.) *Les révolutions politiques n'ont rien qui* BLESSE *l'ordre essentiel des choses si elles ont pour but le rappel au droit naturel, la restauration de l'ordre troublé et des droits usurpés ou violés.* (Portalis.)

= **Se blesser**, v. pron. Se faire une blessure, telle que contusion, plaie, etc., de sa propre main, involontairement ou non : *Cet imprudent enfant* S'EST BLESSÉ *avec ce couteau.*

— Moral. *Celui qui blesse la vérité offense les autres et* SE BLESSE *lui-même.* (Fén.)

— Fig. et Moral. S'offenser de quelque chose; se croire offensé. NOUS NOUS SOMMES BLESSÉS *de ses paroles. Il* SE BLESSE *de tout.* (Acad.)

— Égal. avec le sens de réciprocité et aussi avec l'idée morale : *Ils* SE SONT BLESSÉS *l'un l'autre.*

— Il se dit particul. d'une femme grosse que quelque accident fait accoucher ou met en danger d'accoucher avant terme. *Elle garde le lit, parce qu'elle* S'EST BLESSÉE. (Acad.) *Le duc de la Rochefoucauld s'écria que c'était le plus grand malheur du monde; que la duchesse de Bourgogne* S'ÉTANT *déjà* BLESSÉE, *elle n'en aurait peut-être plus.* (St-Simon.)

— Sens récipr. Se frapper mutuellement : *Ils* SE SONT BLESSÉS *l'un l'autre.*

BLESSIR ou **BLÉTIR**, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*blet.*) Devenir blet. *Les fruits du Sapotillier sont connus dans toute l'Amérique méridionale sous le nom de nèfles d'Amérique : on les mange quand ils* ONT BLESSI. (Richard.)

BLESSISSEMENT ou **BLÉTISSEMENT**, n. m. (*blet.*) Bot. Modification que subit le parenchyme de certains fruits charnus, et qui annonce dans quelques-uns la simple maturation et dans le plus grand nombre un commencement de décomposition.

BLESSURE, n. f. (*blesser.*) Pron. *blè-çur.* — Plaie, déchirure faite dans les chairs par un instrument tranchant, par une arme; ou provenant d'une contusion, d'une luxation ou d'une fracture : *Il n'a reçu qu'une légère* BLESSURE. (La Br.) *Un sang noir sort de la profonde* BLESSURE *qui lui traverse le côté.* (Fén.)

...... D'un dard lancé d'une main sûre
Il lui fait dans le flanc une large *blessure*. (Rac.)

— Fig. Atteinte portée à l'honneur, à la réputation : *Les* BLESSURES *faites à l'honneur sont les plus profondes.* (La Harpe.) *L'envie fait au cœur de ceux qui l'éprouvent de profondes* BLESSURES. (Acad.)

Pourquoi renouvelant ma honte et ton injure,
De tes funestes mains déchirer ma *blessure*? (Volt.)

— *Rouvrir une blessure*, renouveler une douleur passée : *Depuis que cette pauvre mère a perdu sa fille unique, chaque enfant qu'elle rencontre vient rouvrir ses* BLESSURES. (Acad.)

Quelque reproche amer qui rouvre ma *blessure*,
Pourquoi me l'épargner? (C. Delav.)

BLET, ETTE, adj. (βλάξ, mou; gr.) Pron. *blè, blèt.* — Il s'emploie le plus souvent dans cette locution, *Poire blette*, poire molle, qui n'est pas encore gâtée.

— Il se dit aussi de quelques autres fruits qui s'amollissent sans se gâter. *On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont* BLETTES. (Acad.)

BLÈTE ou **BLETTE**, n. f. (m. étym.) Botan. Genre de plante annuelle, de la famille des Chénopodées.

BLÉTIR, v. intr. ou neut. V. BLESSIR.

BLÉTISSEMENT, n. m. V. BLESSISSEMENT.

BLÉTISSURE, n. f. V. BLESSISSEMENT.

BLEU, EUE, adj. (*blau*; all.) Qui est de couleur d'azur, couleur du ciel. *Satin* BLEU. *Avoir les yeux* BLEUS. (Acad.)

Laisse une douce larme au bord de tes yeux *bleus*
Briller en s'écoulant comme une étoile aux cieux. (A. de M.)

La flamme des tisons pâlit : une lumière BLEUE *courut sur la braise éteinte et s'évanouit.* (Ch. Nodier.) *Les prés sont piqués de fleurs* BLEUES, *blanches, jaunes, violettes, comme au printemps.* (V. Hugo.) *Le Rhône, en débouchant du lac de Genève, est* BLEU *comme la Méditerranée; le Rhin, en sortant du lac de Constance, est vert comme l'Océan.* (V. Hugo.) *La mer étendait sa nappe* BLEUE, *et le ciel déroulait au-dessus un autre champ d'azur.* (Châteaub.)

De quel éclat brillaient dans la bataille
Ces habits *bleus* par la victoire usés. (Bérang.)

— Méd. Il se dit quelquefois de la couleur que certains épanchements de sang, certaines contusions font prendre à la peau. *Quand le sang lui porte à la tête, il devient tout* BLEU. (Acad.)

— Anc. chim. *Cendres* BLEUES, carbonate de cuivre artificiel.

— N. m. pl. *Les bleus*, se disait des troupes de la république, par opposition aux Chouans ou Vendéens : *Tous les habitants de l'Ouest avaient appelé les soldats de la république les* BLEUS; *ce surnom était dû à leurs uniformes.* (H. de Balzac.)

Gramm. *Bleu*, suivi d'un adjectif qui le qualifie, devient substantif et reste invariable lors même qu'il fait partie d'une expression qualificative : *Elle était grande, blanche, les yeux* BLEU FONCÉ, *la bouche rose, les dents comme de l'émail.* (Mérimée.) C'est-à-dire Les yeux de la couleur du bleu foncé.

BLEU, n. m. La couleur bleue. BLEU *de ciel.* BLEU *pâle.* BLEU *foncé,* BLEU *de roi. Une étoffe d'un beau* BLEU. (Acad.) *Ses cheveux étaient d'un blond ardent et tirant sur le roux, ses yeux d'un* BLEU *pâle.* (Mérim.)

— Fam. Contusion, à cause de la couleur bleue que donne à la peau le sang qui s'est extravasé sous l'épiderme. *Il s'est fait battre; il a le corps couvert de* BLEUS.

— Cuis. *Mettre une carpe, un brochet au bleu*, les faire cuire dans un court-bouillon qui leur donne une teinte bleuâtre.

— Blanchiss. *Passer du linge au bleu*, tremper du linge après la lessive dans une eau où l'on a mêlé de la couleur bleue.

— *Donner le bleu à une toile*, la faire passer dans une eau où l'on a fait dissoudre de l'amidon avec de l'azur de Hollande.

— *Bleu d'azur*, poudre de verre colorée de bleu, obtenue artificiellement au moyen de l'oxyde de cobalt ou par la pulvérisation du *Bleu d'outremer* ou *Lazulite*.

— *Bleu de montagne*, carbonate de cuivre à l'état de nature.

— *Bleu de Prusse*, combinaison du prussiate de potasse avec le sulfate de fer; on dit aussi dans le même sens *Bleu de France*.

— *Bleu d'outremer*, poudre bleue provenant du Lapis lazuli ou Lazulite. *Il y a du* BLEU D'OUTREMER *artificiel aussi bleu que celui du lapis.* (Acad.) *Il semble qu'on ne cherche que l'occasion de faire des têtes, des jambes, des bras, sans vêtements si l'on tient pour les vieux principes, vêtus d'écarlate ou de* BLEU D'OUTREMER *si l'on appartient au nouveau parti.* (Vitet.)

BLEUÂTRE, adj. des 2 g. (*bleu.*) Pron. *bleu-âtr.* — Tirant sur le bleu : *Couleur* BLEUÂTRE. *Flammes* BLEUÂTRES. (Acad.)

.... Quel astre éclatant! son écharpe d'albâtre
Blanchit des vastes cieux le pavillon *bleuâtre*. (Chéned.)

Le jour BLEUÂTRE *et velouté de la lune descendait dans l'intervalle des arbres.* (Châteaubr.)

Le pudding entamé, de sa flamme *bleuâtre*,
Salamandre joyeuse, égaye encor les yeux. (A. de Musset.)

BLEUET, n. m. V. BLUET.

BLEUETTE, n. f. V. BLUETTE.

BLEUEUR, adj. (*bleu.*) Technol. Il se dit de l'ouvrier qui affine les aiguilles.

BLEUI, IE, part. pass. du v. Bleuir. *Tout le monde a remarqué combien les montagnes éloignées sont* BLEUIES *par l'interposition de l'air.* (Babinet.) *Les Romains étaient abrutis par la vue du sang ruisselant sous les coups de ceste ou des corps* BLEUIS *par les meurtrissures.* (Nisard.)

BLEUIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*bleu.*) Faire devenir bleu.

— Technol. Faire chauffer une pièce de métal jusqu'à ce qu'elle ait acquis une couleur bleuâtre.

= **Bleuir**, v. intr. ou neut. : *Ma joue et mes mains* BLEUIRONT *comme celles d'un noyé* (Musset.) *A ma gauche, derrière une colline sombre, l'orient* BLEUISSAIT *vaguement.* (V. Hugo.)

BLEUISSAGE, n. m. Technol. V. BLEUISSEMENT.

BLEUISSANT, part. prés. du v. Bleuir.

BLEUISSEMENT, n. m. Passage d'une couleur au bleu.

BLEUISSOIR, n. m. Pron. *bleu-i-çoar.* — Technol. Outil qui sert à donner la couleur bleue à l'acier.

BLIN, n. m. Pron. *blin.* Mar. Sorte de bélier pour frapper sur les coins placés sous les mâts d'un bâtiment qu'on veut lancer ou sur les coins des appareils nommés Bridoles. ‖ Cercle de fer pour tenir les bouts-dehors sur l'avant de leurs vergues.

— Technol. Une des pièces de l'ourdissoir.

BLINDAGE, n. m. (*blinde.*) Pron. *blain-daj.* — Guerr. et mar. Action de blinder, ou le résultat de cette action : *Faire un* BLINDAGE. (Acad.)

BLINDE, n. f. (*blinden*, aveugler; all.) Pron. *blain-de.* Art mil. Ouvrage de fortification fait avec des branches d'arbres posées de travers entre des épieux de la hauteur d'un homme et servant à garantir du feu de l'ennemi; on l'établit à la tête des tranchées.

— N. f. pl. Mar. Pièces de bois soutenant des fascines, et mettant à couvert les travailleurs, les canonniers, etc.

BLINDÉ, ÉE, part. pass. du v. Blinder : *Batteries* BLINDÉES.

BLINDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Fortif. Garantir le dessus d'un ouvrage de fortification au moyen d'un plafond ou d'une voûte de charpente, recouverte de terre, et résistant à la chute des projectiles : BLINDER *une batterie, une casemate.* (Acad.)

— Mar. Couvrir de vieux câbles ou d'autres matières le pont d'un vaisseau pour le garantir de l'effet des bombes.

— Faire un blindage contre la muraille pour préserver un bâtiment qui va prêter côté à une batterie.

BLINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mar. Frapper avec le blin, sur les coins placés sous les acores ou sur les bridoles.

BLOC, n. m. (*block*, tronc; all.) Masse d'une matière pesante et dure à l'état brut, telle que le marbre, le fer, la pierre : *Un* BLOC *de marbre. Un* BLOC *de bois.* (Acad.) *Chillon est un* BLOC *de tours posé sur un* BLOC *de rochers.* (V. Hugo.) *Des* BLOCS *de glace, des torrents de neige avaient rendu la route du Simplon impraticable.* (Thiers.)

Ce *bloc* enfariné ne me dit rien qui vaille. (La Font.) *Une table faite avec un* BLOC *de marbre.* (Volt.)

— *Bloc de plomb,* enclume ou billot de plomb sur lequel les graveurs placent la planche de cuivre ou de bois qu'ils vont graver.

— Géolog. n. m. pl. Fragments de roche dont la grosseur est quelquefois considérable : BLOCS *erratiques*, blocs répandus sur le sol et sans analogie avec les roches sur lesquelles ils gisent ; quelques-uns ont plus de cent mètres cubes de grosseur.

— Fam. Amas, assemblage de choses diverses, et particul. de marchandises : *Faire un* BLOC *de marchandises.* (Acad.)

— Mar. Crapaud, massif sur lequel repose un mortier.

= **En bloc,** loc. adv. En gros, en masse, en totalité, sans entrer dans le détail, sans analyser les parties : *Acheter* EN BLOC *toutes les marchandises d'un fonds de commerce.* (Acad.) *Je n'ai plus la mauvaise auberge, mais je n'ai plus la vue du lac. Il y a des moments où je regrette* EN BLOC *le méchant dîner et le magnifique paysage.* (V. Hugo.)

— On disait autrefois par oppos. *En bloc et en tâche* en parl. de travaux à exécuter : *Faire marché* EN BLOC ET EN TÂCHE. (Acad.)

BLOCAGE n. m. ou **BLOCAILLE,** n. f. (*bloc.*) Pron. *blo-kaj, blo-kaye.* — Petites pierres, cailloux, moellons qui servent à remplir des fondations, à combler l'entre-deux d'une muraille, etc., etc., quelquefois même à paver des routes.

— Impr. Toute lettre renversée que l'on met dans la forme pour tenir momentanément la place d'une lettre qui manque, ou de celle qu'un compositeur n'a pas pu déchiffrer sur un manuscrit.

BLOCHET, n. m. Pron. *blo-chè.* — Charpent. Pièce de bois de peu de longueur, posée horizontalement pour réunir l'arbalétier à la sablière dans un comble, ou couronner deux pieux rapprochés.

BLOCKHAUS, n. m. (*block,* billot, et *haus,* maison ; all.) Pron. *blo-kôss.* — Fortific. Fortin élevé, construit en bois sur une colonne ou sur un gros mât bien scellé en terre. ‖ Tout fortin en bois.

BLOCUS, n. m. Pron. *blo-kuss.* — Guerr. Investissement d'une ville, d'un port, d'un camp, pour qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ni de vivres : *Faire le* BLOCUS *d'une place.* (Acad.) *La première manière d'attaquer une place c'est le* BLOCUS. (Rollin.) *Au lieu d'assaillir Moscou, les généraux polonais s'étaient contentés d'en faire le* BLOCUS. (Mérim.)

— *État de blocus,* interdiction de toute transaction commerciale avec une puissance ennemie : *Napoléon, sans posséder une barque, déclara les îles Britanniques en* ÉTAT DE BLOCUS. (Châteaubr.)

BLOND, ONDE, adj. Pron. *blon, blond.* — En parlant des cheveux et du poil, qui tient le milieu entre le doré et le châtain clair : *Des cheveux* BLONDS. *Barbe* BLONDE. (Acad.) *Ses cheveux et son visage brun et maigre étaient un objet de surprise pour la race à chevelure* BLONDE *du pays.* (Aug. Thierry.)

Aréthuse, cherchant d'où partent ces sanglots,
Montre ses *blonds* cheveux sur la voûte des flots. (Del.)

Sur ses épaules, qu'enveloppe un étroit et chaste manteau, ses BLONDS *cheveux retombent en nappes onduleuses.* (Vitet.)

Quelle est cette ombre aux *blonds* cheveux,
Au regard timide, aux yeux bleus ? (C. Delav.)

— Par extens. Il se dit d'un homme, d'une femme qui a les cheveux blonds :

... La brune Nésée, et la *blonde* Phyllis
Toutes deux se vantent d'une illustre origine... (Del.)

Je suis BLOND *comme la gerbe à la moisson, frais comme la feuillée au printemps.* (P.-L. Cour.)

. . . . Elle était pâle et *blonde,*
Jamais deux yeux plus doux n'ont du ciel le plus pur
Sondé la profondeur et réfléchi l'azur. (A de Musset.)

— Par anal. *Du lin* BLOND. *Un rôt* BLOND ; *une friture* BLONDE. *Les* BLONDS *épis.* (Acad.) *Il serait facile de conserver à nos monuments non pas la couleur* BLONDE *et dorée des monuments de l'Italie, mais une teinte égale et harmonieuse quoique sévère.* (Vitet.)

— Prov. *Il est délicat et blond,* il est difficile à contenter par trop de délicatesse.

— N. m. La couleur blonde : *Avoir les cheveux d'un beau* BLOND. (Acad.) *Pour la première fois il admira le* BLOND *de ses cheveux, la douceur de ses yeux et la fraîcheur de son teint.* (P.-L. Cour.)

— *Blond ardent,* presque roux : *Ses cheveux étaient d'un* BLOND ARDENT *et tirant sur le roux, ses yeux d'un bleu pâle* (Mérim.)

— Il se dit des personnes : *C'est un grand* BLOND *bien fait. Une belle* BLONDE. (Acad.) *C'est une femme accomplie ! Quelle* BLONDE *charmante ! Quel minois agaçant !* (Étienne.)

— *Courtiser la brune et la blonde,* courtiser beaucoup de femmes.

Gramm. *Blond,* suivi d'un adjectif qui modifie, devient substantif et reste invariable : *Ses cheveux* BLOND CENDRÉ *étaient longs et soyeux.* (Lamart.) C'est-à-dire qui étaient de la couleur du *blond cendré.*

BLONDE, n. f. Espèce de dentelle de soie : *Coiffure de* BLONDE. *Fichu de* BLONDE. (Acad.) *Une* BLONDE *d'Angleterre.*

BLONDIER, n. m. Pron. *blon-dié.* — Technol. Ouvrier qui fabrique les blondes.

BLONDIN, INE, n. Pron. *blon-dain, dinn.* — Celui, celle qui a les cheveux blonds : *C'est un* BLONDIN. *C'est une* BLONDINE. (Acad.)

— Fig. et fam. Jeune homme qui fait le beau, et qui est sans cesse à courtiser les dames : *Elle aime les* BLONDINS, *la compagnie des* BLONDINS. (Acad.)

De tous ces beaux *blondins* écouter les sornettes
Est un péché mortel des plus gros que vous faites. (Mol.)

BLONDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Devenir blond : *La moisson commence à* BLONDIR. (Acad.) ‖ Vieux.

BLONDISSANT, part. prés. du v. Blondir.

BLONDISSANT, ANTE, adj. Poétiq. Qui blondit : *Des campagnes* BLONDISSANTES *d'épis.* (Acad.)

BLONGIOS ou **BLONGION,** n. m. Pron. *blonjioss, jion.* — Espèce de héron : *Le* BLONGIOS *allonge le cou, et le jette en avant comme par ressort, en marchant, ou lorsqu'il cherche sa nourriture.* (Buff.)

BLOQUANT, part. prés. du v. Bloquer. *Venise,* BLOQUANT *les Uscoques avec cinq flûtes toujours armées, et fièrement installée à Corfou, faisait résolument obstacle au sultan.* (V. Hugo.)

BLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Bloquer. *La ville fut* BLOQUÉE *pendant six mois.*

— Fig. et fam. Enfermé : *Nous sommes toujours* BLOQUÉS *dans nos retraites couvertes de neige.* (Volt.)

— N. m. Billard. Coup qui fait entrer avec force et directement dans une des blouses la bille sur laquelle on joue. ‖ Quelques-uns disent : *Un* BLOC, *un beau* BLOC ; c'est un barbarisme.

BLOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*blocus.*) Pron. *blo-ké.* — Occuper avec des troupes tous les abords d'une place ou d'un camp ; fermer avec des vaisseaux l'entrée d'un port, afin d'empêcher tout secours d'hommes ou de vivres de parvenir dans la place, le camp, le port bloqué. — *Ce n'était rien pour lui de battre dix mille hommes et de les* BLOQUER *dans un poste, où bientôt faute de vivres ils seraient contraints de capituler.* (Mérimée.)

— Maçonn. Remplir de blocage l'entre-deux des parements d'un mur, l'intérieur d'une pile de pont, etc.

— Impr. Mettre dans la composition une lettre renversée qui tienne la place de celle qui devrait y être, mais qui manque dans la casse.

— Billard. Faire entrer avec force la bille de son adversaire dans la blouse.

BLOSSIR (SE), v. pr. 2e conj. Écon. dom. Devenir mûr, trop mûr, en parlant de quelques fruits. ‖ Vieux.

BLOSSISSEMENT, n. m. Pron. *blo-ciss-man.* — Écon. dom. État des poires, des nèfles qui sont blettes ou qui le deviennent. ‖ V. BLETTISSURE.

BLOT, n. m. Anc. Instrument qui servait à mesurer la marche d'un vaisseau.

— Fauconn. Chevalet sur lequel l'oiseau se repose.

BLOTTI, IE, part. pass. du v. Blottir : *S'agiter violemment dans le vague de l'air, ou rester* BLOTTIS *dans leurs trous, voilà la vie des martinets.* (Buff.) *Un violent orage me force de me réfugier sous ma tente et de m'y tenir* BLOTTI. (Arago.)

BLOTTIR (SE), v. pr. 2e conj. S'accroupir, ramasser son corps de manière à tenir le moins d'espace possible ; il se dit des hommes et des animaux : SE BLOTTIR *dans un coin. Les perdrix* SE BLOTISSENT *devant le chien.* (Acad.)

— Fig. Se réfugier se cacher :

. . . . Je vous disais que je donne Sophie
A mon petit Gourville et qu'elle *s'est blottie*
Chez vous, en votre absence... (Volt.)

BLOUSE, n. f. Pron. *blouz.* — Chaque trou des coins et des côtés d'un billard : *Il y a six* BLOUSES *dans un billard.* (Acad.)

Là, sur un tapis vert un essaim étourdi
Pousse contre l'ivoire un ivoire arrondi :
La *blouse* le reçoit. (Delille.)

— *Sauver une ou plusieurs* BLOUSES, convenir qu'elles seront nulles.

BLOUSE, n. f. Vêtement de grosse toile que portent les charretiers par-dessus leurs autres vêtements. ‖ On dit aussi *Blaude.*

— Tout vêtement taillé comme une blouse de charretier : *Les peintres, les sculpteurs ont ordinairement des* BLOUSES *lorsqu'ils travaillent.* (Acad.) *A quel signe reconnaîtra-t-on le bourgeois ? L'habit, la redingote, la* BLOUSE *remplaceront-ils parmi nous le clergé, la noblesse, le tiers état ?* (Portalis.) *Le postillon badois a une veste jaune vif, un chapeau noir verni à large galon d'argent, et porte en bandoulière un petit cor de chasse : une vieille* BLOUSE *crottée avec un affreux bonnet de coton, voilà le postillon français.* (V. Hug.)

BLOUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*blouse.*) Pron. *blou-zé.* — Billard. Faire entrer la bille dans une des blouses : BLOUSER *une bille.*

— Fig. et fam. Tromper : *C'est ce qui m'A BLOUSÉ.*

= **Se blouser,** v. pr. Fig. et fam. Se tromper, se faire illusion : *L'ami des hommes, qui parle, qui décide, qui tranche,* SE BLOUSE *souvent.* (Volt.)

BLUET ou **BLEUET,** n. m. Bot. Pron. *blu-è.* — Plante de la famille des Centaurées qui croît dans les blés et qu'on a ainsi appelée à cause de la couleur bleue de ses fleurs : *Le* BLUET *et le coquelicot produisent ensemble une teinte pourpre dans le jaune doré de nos moissons.* (B. de St.-P.)

Je n'ai pas épargné les blés du voisinage :
Ces touffes de *bluets* en rendent témoignage. (C. Del.)

— On l'appelle encore *Aubifoin, Jacée des blés, Barbeau, Blavéole* et *Casse-lunettes.*

BLUETTE, n. f. Petite étincelle : *Une* BLUETTE *de feu.* (Acad.)

— Fig. *Il y a quelques* BLUETTES *d'esprit dans cet ouvrage,* quelques saillies, quelques traits d'esprit.

— Petit ouvrage sans prétention, badinage spirituel : *Cette petite comédie n'est qu'une* BLUETTE. (Acad.) *Il est auteur de plusieurs* BLUETTES *amusantes.*

BLUETTER, v. intr. ou neutre, 1re conj. Anc. Étinceler, produire des bluettes.

BLUTAGE, n. m. Pron. *blu-taj.* — Technol. Action de bluter la farine ; résultat de cette action.

BLUTÉ, ÉE, p. pass. du v. Bluter : *Farine* BLUTÉE.

BLUTEAU, n. m. V. BLUTOIR.

BLUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Passer la farine par le blutoir : BLUTER *de la farine.*

BLUTERIE, n. f. Pron. *blutt-ri.* — Lieu où les boulangers blutent la farine.

BLUTOIR, n. m. Pron. *blu-toar.* — Espèce de sas ou de tamis qui sert à passer la farine, pour la séparer du son : *Ce* BLUTOIR *n'est pas assez fin, il ne rend pas la farine assez blanche.* (Acad.)

BOA, n. m. (*boa* ; lat.) Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Ophidiens et de la famille des Colubériens. Il n'a point de crochets à venin comme le serpent à sonnettes, avec lequel il a beaucoup de ressemblance. Ce genre renferme les plus grandes espèces connues ; quelques individus atteignent jusqu'à quinze pieds de longueur ; leur queue est prenante et garnie de plaques transversales d'une seule pièce. On a remarqué parmi eux une véritable incubation ; la femelle réunit ses œufs, les recouvre des replis de son corps et ainsi les échauffe et les couve : *Les* BOAS *vivent dans les lieux aquatiques ; ils se placent en embuscade sur le bord des rivières où les animaux viennent se désaltérer.* (Duméril.) *On reconnaît toute la monarchie espagnole dans les possessions de la Grande-Bretagne, comme on retrouve un jaguar à demi digéré dans le ventre d'un* BOA. (V. Hugo.)

— On l'appelle aussi *Serpent empereur* et *Devin.*

— Sorte de fourrure étroite et longue que les femmes portent autour du cou dans les temps froids : *Elle avait une robe de velours violet avec un* BOA *et un petit manchon d'hermine.* (G. Sand.)

— Technol. Espèce de vase à gros ventre que l'on nomme aussi *buire.*

BOABAB, n. m. Botan. V. BAOBAB.

BOBAK, ou **BOBAQUE,** n. m. Zool. Espèce de marmotte du nord de l'Asie : *Le* BOBAK *ne diffère de la marmotte que par les couleurs du poil ; il est d'un gris moins brun ou d'un jaune plus pâle.* (Buffon.)

BOBART, n. m. ou **BOBARTIE,** n. f. Botan. Genre de plantes graminées.

BOBÈCHE, n. f. Petite pièce cylindrique et à rebord, qu'on adapte aux chandeliers, aux lustres, aux girandoles, etc., et dans laquelle se place la bougie ou la chandelle : BOBÈCHE *ronde.* BOBÈCHE *carrée. Oter la* BOBÈCHE *d'un chandelier.* (Ac.)

— Partie supérieure d'un chandelier, lorsqu'elle a un rebord comme celui des bobèches mobiles.

— Technol. Petit coin d'acier qu'on soude dans un morceau de fer, pour faire la lame d'un instrument tranchant.

BOBÈCHE, n. pr. Pron. *bo-bèch.* — Nom d'un

farceur qui faisait ses parades sur les boulevards de Paris.

— Fig. et popul. Niais, sot, mauvais bouffon : *C'est un vrai* BOBÈCHE.

BOBELIN, n. m. Pron. *bo-blain*. — Anc. Chaussure commune ; brodequin.

BOBILLE, n. f. Technol. Cylindre de bois à l'usage de l'épinglier, dont l'axe est formé par un arbre de fer.

BOBINE, n. f. (*volvere*, tourner; lat.) Pron. *bo-binn*. — Petit cylindre de bois, garni d'un rebord à chacun de ses bouts et servant à dévider du fil, de la soie, etc., etc. *La* BOBINE *n'est pas assez pleine*. (Acad.) *Ses doigts remuaient péniblement des* BOBINES; *sa vue était affaiblie*. (H. de Balzac.)

BOBINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bobine*.) Dévider du fil, de la soie, etc., sur une bobine. BOBINER *du fil, de la soie*.

BOBINETTE, n. f. (*bobine*, dim.) Pièce de bois qui servait jadis à fermer les portes dans les campagnes.

BOBINEUSE, n. f. (*bobine*.) Technol. Machine à l'aide de laquelle on roule le fil de lin sur des bobines.

— Ouvrière qui fait ce travail.

BOBINIÈRE, n. f. (*bobine*.) Pron. *bo-bi-nièr*. — Technol. Partie supérieure du rouet à filer l'or.

BOBO, n. m. Pron. *bô-bô*. — Mot du langage des enfants. Petit mal : *Avoir un petit* BOBO. (Acad.)

BOCAGE, n. m. (*bosch* ou *busch*, all.; m. sign.) Pron. *bo-kaj*. — Petit bois, bien ombragé et pittoresque : *A l'ombre d'un* BOCAGE. (Acad.)

Qu'à m'égarer dans ces *bocages*
Mon cœur goûte de volupté. (J.-B. Rouss.)

Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces BOCAGES *de leurs doux chants*. (Fén.) *Il attire à travers le* BOCAGE *et emmène avec soi huit des plus belles vaches qu'elle eût en son troupeau*. (P.-L. Cour.)

Laisse-moi de Tempé parcourir les *bocages*. (Del.)

Syn. Bocage, bosquet. Un *bocage* est un petit bois sans culture; un *bosquet*, un bois aux dispositions duquel l'art a présidé; on trouve des *bocages* dans les campagnes ouvertes, et les *bosquets* dans les propriétés particulières.

BOCAGER, ÈRE, adj. (*bocage*.) Pron. *bo-ka-jé*. — Qui appartient aux bois; qui hante les bois, les bocages. Il n'est guère usité qu'en poésie : *Les dieux* BOCAGERS. *Nymphe* BOCAGÈRE. (Acad.)

A votre suite, ô nymphes *bocagères*,
J'irai fouler les naissantes bruyères. (Malfil.)
Le Léthé baigne en paix ces rives *bocagères*. (Del.)

— *Les fêtes bocagères*, les fêtes célébrées dans les bocages.

— Il est rarement usité au masculin :

Vers les monts *bocagers*
Fuit, à l'aspect du loup, la biche aux pieds légers.
(Dessaintange.)

BOCAL, n. m. (βαυκάλιον, vase à gorge étroite; gr.) Bouteille de grès ou de verre à col court et à ouverture large, servant à divers usages : *Un* BOCAL *de fruits à l'eau-de-vie*. (Acad.) *Les* BOCAUX *d'une pharmacie. Il s'amuse à regarder des poissons rouges dans un* BOCAL. (Picard.)

— Ballon de verre, soutenu sur un pied, et qu'on remplit d'eau pour rendre plus éclatante et plus nette la lumière qui le traverse. || Chim. Vase de verre cylindrique à col très-court et à large ouverture : *Les* BOCAUX *servent à contenir les matières solides ou pulvérulentes*. (Fourcroy.)

— Mus. Embouchure des trompettes, des cors, des serpents, etc.

BOCAMBRE, n. m. Métall. Bocard.

BOCAMELLE, n. f. Zool. Vulg. Le Putois.

BOCANE, n. f. Sorte de danse grave qui fut inventée par *Bocan*, maître à danser de la reine Anne d'Autriche : *La* BOCANE, *ancienne courante figurée, n'est plus en usage*. (Rameau.)

BOCARD, n. m. (*bocal*.) Métal. Mortier destiné à broyer les minerais avant la fonte : *Passer la mine au* BOCARD. (Acad.)

BOCARDAGE, n. m. Métall. Action de bocarder.

BOCARDANT, part. prés. du v. Bocarder : *En* BOCARDANT *ou lavant le minerai, on en sépare les matières inutiles*. (Péclet.)

BOCARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Bocarder : *Minerai* BOCARDÉ. *Mine* BOCARDÉE.

BOCARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Métall. Passer au bocard.

BOCAS, n. m. Pron. *bo-kass*. — Comm. Toile de coton de Surate.

BOCASSIN, n. m. (*bocas*.) Comm. Étoffe de coton imprimée du Levant.

BOCHET, n. m. Pron. *bo-ché*. — Pharm. anc. La seconde décoction des bois sudorifiques.

BOCQUET, n. m. Pron. *bo-ké*. — Blas. Fer de pique.

BODDAERT, n. m. Pron. *bod-dar*. — Zool. Gobie des mers de l'Inde décrit par Boddaert.

BODÉE, n. f. Techn. Banc pour soutenir les outils du verrier, pendant qu'il introduit les pots dans le four.

BODINE, n. f. Mar. Vulg. Quille d'un vaisseau.

BODINERIE, n. f. (*bodine*.) Mar. et Anc. jurispr. Prêt à grosse aventure, assuré sur la bodine ou la quille d'un bâtiment.

BODINURE, n. f. Mar. V. BOUDINURE.

BODRAT, n. m. Comm. Sorte d'étoffe du Levant.

BODRUCHE, n. f. V. BAUDRUCHE.

BOÉDROMIES, n. f. pl. (βοή, clameur, δρομεῖν, courir; gr.) Ant. gr. Fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur d'Apollon, dans le mois de boédromion.

BOÉDROMION, n. m. (*boédromies*.) Ant. gr. Mois de l'année athénienne, qui correspondait à une partie de septembre et d'octobre.

BŒHMÈRE ou **BŒHMERIE**, n. f. Pron. *bé-mer*. — Botan. Genre de plantes urticées.

BŒMYCE, n. m. Pron. *bé-miss*. — Botan. Genre de lichens.

BOËSSE, n. f. Pron. *bo-ess*. — Technol. Outil avec lequel le ciseleur ébarbe son ouvrage.

BOËSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *bo-è-cé*. — Technol. Ébarber un métal sculpté ou ciselé.

BŒUF, n. m. (βοῦς, gr.; *bos, bovis*, lat.; m. sig.) Pron. au sing *beuf*, au pl. *beux*. — Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants et de la famille des Tauriens, à pieds fourchus et à cornes creuses. Le nom de *bœuf* est celui du taureau châtré, qui désigne dans un sens plus étendu l'espèce entière, et même par extens. les espèces du bœuf, telles que buffle, yack, etc. : *Un* BŒUF *robuste. Un* BŒUF *employé au labour. Une couple de* BŒUFS. *Une paire de* BŒUFS. *Un attelage de* BŒUFS. (Acad.) *Le vallon retentissait du mugissement de mes* BŒUFS. (B. de St-P.) *Sans le* BŒUF, *les pauvres et les riches auraient beaucoup de peine à vivre; la terre demeurerait inculte, les champs et même les jardins seraient secs et stériles. C'est sur lui que roulent tous les travaux de la campagne; il est le domestique le plus utile de la ferme, le soutien du ménage champêtre; il fait toute la force de l'agriculture*. (Buff.) *Dans les usages domestiques, on sait distinguer les* BŒUFS *des différentes races; les uns sont préférables pour les boucheries, les autres pour l'économie rurale*. (Cuv.)

J'aime un gros *bœuf* dont le pas lent et lourd,
En sillonnant un arpent dans un jour,
Forme un guéret où mes épis vont naître. (Delil.)

Je garde les BŒUFS, *lui les chèvres; or, autant les* BŒUFS *valent mieux que les chèvres, d'autant vaut mieux le bouvier que le chevrier*. (P.-L. Cour.)

— Prov. et fig. *Mettre la charrue devant les bœufs*, commencer par la fin; faire en premier ce qui devrait être fait en dernier.

— *Le bœuf gras*, bœuf choisi parmi les plus gros, paré et orné de rameaux et de banderolles, que les bouchers promènent, au milieu d'un brillant cortége, le dimanche, le lundi et le mardi gras : *Le cortége du* BŒUF GRAS. (Acad.) || Beaucoup de personnes prononcent : *le beu gra*.

— La chair du bœuf, considérée comme aliment : BŒUF *rôti*. BŒUF *bouilli*. BŒUF *fumé*. *Un morceau de* BŒUF, etc. *Dans le Nord on sale et on fume le* BŒUF *en grande quantité*. (Buff.)

— Absol. Morceau de bœuf bouilli : *Servir le* BŒUF. *Un* BŒUF *aux choux. Le* BŒUF *se mange après le potage*, (Acad.) *Du bouilli! personne ne se sert de cette expression; on demande du* BŒUF, *et point du bouilli*. (Berchoux.)

— *Bœuf à la mode*, morceau de bœuf piqué, garni de légumes et cuit dans son jus.

— Fig. et fam. *C'est la pièce de bœuf*, se dit de ce qui revient invariablement tous les jours, de même que le bœuf bouilli à une table, ou bien de ce qui, entre plusieurs objets, tient la place la plus importante.

— Fig. et fam. *Il est gros comme un bœuf*, se dit d'un homme qui est d'un embonpoint excessif.

— Fig. et fam. *C'est un bœuf pour le travail*, ou simpl. *C'est un bœuf*, il apporte au travail le courage et l'énergie d'un bœuf.

— Fig. et fam. *Être lourd comme un bœuf*, avoir l'esprit pesant, obtus.

— *Pied de bœuf*, jeu d'enfants qui consiste à se mettre réciproquement les mains les unes sous les autres, et à les en retirer successivement en comptant jusqu'à neuf; celui qui appelle ce nombre tâche de saisir en même temps la main d'un des joueurs, en disant : *Je retiens mon pied de bœuf*.

— Mar. Embarcation qui, sur les côtes de la Provence, sert au cabotage et à la pêche.

— *Pêche aux bœufs*, pêche faite avec un filet à mailles très-fines, traîné par deux bateaux à voiles.

— Zool. Vulg. La raie et plusieurs oiseaux.

— *Bœuf marin* ou *bœuf de mer*, l'hippopotame, le lamantin et certains phoques.

— Le *Bœuf des marins*, Vulg. Le Butor.

— Technol. Ouvrier inférieur dans les salines.

BOGHEI, n. m. Pron. *bo-ghé*. — Sorte de voiture légère, de petit cabriolet découvert.

BOGUE, n. f. Bot. Enveloppe de la châtaigne.

BOGUE, n. m. Zool. Poisson de la Méditerranée.

BOGUETTE, n. f. Agricult. Vulg. Blé sarrasin.

BOHÉ ou **BOHÉA**, adj. et n. m. Pron. *boé*. — Comm. Il se dit d'une espèce de thé : *Thé* BOHÉ, BOHÉA.

BOHÈME, adj. des 2 g. ou **BOHÉMIEN, IENNE**, adj. Qui est de la Bohême.

— Substantiv. Vagabonds que l'on croyait originaires de la Bohême et qui disaient la bonne aventure, courant le pays en mendiant et en volant : *Ils rencontrèrent quelques* BOHÉMIENNES *qui dansaient avec des tambours de basque*. (Mérim.) *D'où sort ce compagnon? Nous tombons du* BOHÈME *au mendiant*. (V. H.) *Personne ne savait de quel pays venait cette famille. Étaient-ce des* BOHÉMIENS? *Étaient-ce des flibustiers?* (H. de Balzac.)

— *Foi de bohême*, la foi que les fripons se gardent entre eux. || Par anal. il se dit des personnes dont la vie n'est soumise à aucune règle et qui, habituées à la dissipation et au désordre, vivent au jour le jour, sans souci de l'avenir :

Je te retrouve après quatre ans toujours le même,
Joyeux comme un enfant, libre comme un *bohème*. (V. H.)

— Prov. et fig. *Mener une vie de bohème, vivre comme un bohème*, n'avoir ni feu, ni lieu; vivre au jour le jour.

— *Maison de bohème*, maison où règne le désordre.

— Fig. et fam. *C'est une bohémienne*, c'est une femme adroite qui ne recule devant aucune fourberie pour arriver à ses fins : *Cette fille est une* BOHÉMIENNE *qui s'est emparée de l'esprit de ce bonhomme*. (Acad.)

— Il se dit aussi d'une femme dont les manières sont trop libres, trop dévergondées.

BOÏARD ou **BOYARD**, n. m. Pron. *bo-yar*. — Titre des anciens feudataires de Russie et de Transylvanie.

BOIARD, n. m. Pêch. Civière à bras pour le transport de la morue.

BOICININGA, n. m. Pron. *boa-ci-nain-ga*. Zool. Serpent venimeux du Brésil.

BOÏDÉ, ÉE, adj. (*boa*, εἶδος, forme; gr.) Zool. Qui ressemble à un boa.

— **Boïdés**, n. m. pl. Famille de serpents qui a pour type le Boa.

BOIE, n. f. Pron. *boa*. — Sorte d'étoffe que l'on fabrique en Picardie.

BOIGA, n. m. Pron. *boa-ga*. — Zool. Couleuvre d'Amérique.

BOIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*bibere*, lat.; m. sign.) Pron. *boar*. — (*Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent; je buvais, nous buvions; je bus, nous bûmes; je boirai, nous boirons; je boirais, nous boirions; bois, buvons, buvez; que je boive, que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent; que je busse, que nous bussions; buvant; bu, bue*.) Avaler quelque liquide : BOIRE *de l'eau*. BOIRE *du vin, de la bière*. (Acad.) *Nous* BÛMES *avec économie quelques gouttes d'eau fraîche*. (Lamart.)

. . Nous ne *buvons* qu'à prix d'or
L'eau qui coule de nos fontaines. (C. Del.)

Les femmes tartares ne BOIVENT *que du lait de jument*. (Buff.) *De temps en temps ils portaient à leurs lèvres la tasse blanche où fumait une liqueur noire, qu'ils* BUVAIENT *gravement*. (V. Hugo.) *Quoiqu'il ne* BÛT *que de l'eau, il répondait pour eux auprès du marchand de bière chez lequel ses camarades* BUVAIENT *souvent à crédit*. (Mignet.)

— *Boire rasade, une rasade, un coup, un rouge bord*, boire un verre plein de vin.

— Fig. et fam. Se noyer : *Ma foi, le genre humain vient de* BOIRE *une belle rasade*. (Piron.)

— Absol. *Je commençais à* BOIRE *et à perdre le sentiment, quand une main vigoureuse me prit par les cheveux et me ramena sur l'eau à demi noyé*. (Lam.)

— *Boire une bouteille, boire une chopine, boire un canon*, etc., boire le contenu d'une chopine, d'une bouteille, etc. || On dit aussi : *Boire chopine, boire bouteille*.

— *Boire un doigt de vin*, boire un petit coup.

— *Boire la santé* ou *à la santé de quelqu'un*, expri-

-mer, en buvant, des vœux pour la santé de quelqu'un.

Son père a, je croi,
Su qu'il *a* ce matin *bu la santé* du roi. (V. Hugo.)

Monseigneur, nous allons tous BOIRE À LA SANTÉ *de votre grandeur*. (Mol.)

— Par anal. *Boire à quelqu'un, à ses succès*, etc.

Trois, neuf, seize..... *buvons à chacun*, s'il vous plait. (E. Augier.)

Je vole à l'office, je fais voler un bouchon, je BOIS À VOUS, À VOS SUCCÈS, *et je reviens*. (Étienne.)

Buvons au temps qui passe, à la mort, à la vie.
Oublions et buvons. (A. de Musset.)

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*, se dit d'une affaire mauvaise où l'on est trop engagé pour s'en tirer.

— Prov. *Boire le vin du marché*, boire ensemble après la conclusion d'un marché, d'une affaire, en signe de ratification.

— Prov. *Il en a plus bu que je ne lui en ai versé*, se dit en parlant d'un homme ivre.

— Prov. *Qui bon l'achète bon le boit*, que celui qui achète une bonne marchandise en a du profit.

— Prov. *Boire le vin de l'étrier, le coup de l'étrier*, boire avant de se mettre en route.

— Prov. *Boire le petit doigt, le petit coup gaillard*, faire une petite débauche.

— Fig. et fam. *Il n'y a pas de l'eau à boire*, se dit d'une affaire où il n'y a rien à gagner.

— Fam. *Je boirais la mer et les poissons*, rien ne pourrait apaiser ma soif.

— Prov. et fig. *C'est la mer à boire*, c'est une entreprise, un travail hérissés de difficultés.

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire...
Tout cela, *c'est la mer à boire*. (La Font.)

Dans le sens contraire : *Ce n'est pas la mer à boire*.

— Fig. *Boire le Styx*, mourir.

— Fig. *Boire le calice*, se résigner à souffrir les maux, les ignominies, les hontes qu'on ne peut ou qu'on n'a pu prévenir.

— *Boire le calice jusqu'à la lie*, souffrir jusqu'à la fin une douleur extrême.

— Par extens. :

Du désordre opulent qui m'était familier
Je descendis plus bas, je *bus jusqu'à la lie*
De la taverne enfin la grossière folie. (C. Delav.)

— Fig. Avec un nom, compl. dir. exprimant une idée de deuil, de malheur, etc. :

Le germe des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils *boivent* le trépas. (Thom.)

— *Boire un affront*, recevoir et supporter un affront sans en garder de ressentiment.

— Prov. et fig. *Qui a fait la faute, la folie, la boit*, c'est-à-dire doit en subir les conséquences.

Qui gai fait une erreur la *boit* à repentance. (Regnier.)

Ma foi, mademoiselle, puisque la faute est faite, il faut la BOIRE *de bonne grâce*. (Dest.)

— Style de l'Écrit. *Boire l'iniquité comme l'eau*.

— Fig. et poétiq. :

... Une riante troupe
Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe. (Rac.)
... Tous, la coupe en main, de fleurs environnés,
Boivent l'amour, la joie et l'éternelle vie. (Delille.)
Il faut d'un peu de miel, avec dextérité,
Couvrir les bords du vase où l'on *boit* la santé. (C. Delav.)

— Fig. En parl. d'un peuple, Habiter près de tel fleuve : *Les peuples qui* BOIVENT *le Gange, le Tigre*, etc.

— Absol. *Quand on eut mangé, on se mit à* BOIRE, *et nous passâmes ainsi la soirée, devisant, causant pots sur table, jusqu'à ce qu'il fût heure de se coucher*. (P.-L. Cour.) *A la suite d'un grand festin où il* AVAIT BU *largement, il tomba dangereusement malade et mourut presque subitement*. (Mérim.)

J'ai bu chaud, mangé froid, j'ai couché sur la dure. (Regnier.)

Manger froid, *boire* chaud, dormir couché, debout,
Un garçon comme moi s'accommode de tout. (Dest.)

— *Donner à boire*, tenir un cabaret, une maison où l'on boit en payant : *Il y a au coin de la rue un homme qui* DONNE À BOIRE. (Acad.)

— Elliptiq. *A boire*, Servez-nous à boire ; versez du vin, etc.

— Gallic. *Vin prêt à boire ;* vin bon à être bu.

— *Chansons à boire*, chansons légères composées pour être chantées à la fin de quelque repas joyeux. || On dit de même : *Air à boire*.

— Fam. *Boire sec ; boire d'autant*, boire beaucoup : *J'ai fort mauvaise opinion de cet homme-là ; il mange fort,* BOIT SEC, *et parle la bouche pleine*. (Picard.)

— *Boire à sa soif*, ne boire que pour se désaltérer.

— *Boire son soûl, tout son soûl*, boire autant qu'on le veut, et souvent sans mesure.

— Prov. *Boire comme un trou, comme une éponge, comme un templier, comme un sonneur, comme un Polonais, boire à tire-larigot, boire à ventre déboutonné*, faire excès de boisson.

— Prov. et fig. *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, on ne saurait déterminer une personne entêtée à faire ce qui ne lui plait pas.

— Prov. *À petit manger bien boire*, quand on a peu à manger, il faut boire d'autant. Il se dit aussi d'un homme qui mange peu, mais qui est grand buveur.

— Fig. et fam. *Il y a à boire et à manger*, se dit d'une affaire qui peut avoir de bons et de mauvais résultats, d'un ouvrage mélangé de bon et de mauvais, etc.

— *Donner pour boire à un domestique, à un cocher*, etc., lui donner une petite pièce de monnaie en surplus comme signe de contentement, de remercîment ; d'où l'on a fait le nom *Pourboire*. *Après avoir visité le château, il* DONNA POUR BOIRE *au concierge*. (Acad.) *La plupart des dédicaces en Angleterre ont été faites pour de l'argent, comme les capucins chez nous viennent présenter des salades à condition qu'on leur* DONNERA POUR BOIRE. (Volt.)

— *Le roi boit ! la reine boit !* acclamation usitée le jour des rois lorsque le roi ou la reine de la fève se mettent à boire : *Ils nous ont bien fait crier* LE ROI BOIT ! LA REINE BOIT ! (Acad.)

— Absol. Avoir l'habitude de s'enivrer ; avoir la passion de boire : *Il est fâcheux que cet homme* BOIVE.

— Prov. et fig. *Qui a bu boira*, se dit en parlant d'un défaut que l'habitude fait peu à peu contracter et dont on ne peut se corriger.

— Transitiv. et absol. il se dit aussi en parlant du papier, du sable, etc., et de toute matière spongieuse qui laisse passer l'eau au travers de ses pores : *Ce papier* BOIT *l'encre ; cette terre* BOIT. *Il faut coller le papier pour l'empêcher de* BOIRE. (Francœur.)

Filet d'eau du désert que *boit* le sable aride. (Ste-Beuve.)

— Intrans. Techn. *Faire boire des peaux*, en termes de chamoiseur, Mettre les peaux à la rivière.

— *Faire boire du taffetas, du linge, une étoffe*, les tenir lâches en les cousant.

— Mar. *Faire boire la voile*, tenir la voile lâche en la cousant à sa ralingue.

— Man. *Boire dans son blanc*, se dit d'un cheval qui a le nez blanc : *Le cheval* BOIT DANS SON BLANC.

— *Boire la bride*, se dit d'un cheval qui a le mors trop enfoncé dans la bouche.

BOIRE, n. m. Ce qu'on boit à ses repas : *On lui apprête son* BOIRE *et son manger*. (Acad.) *On apprend au chardonneret à tirer de petits seaux qui contiennent son* BOIRE *et son manger*. (Buffon.)

— Par extens. L'action de boire :

. . . . Bon ! il ne faut pas croire
Les divagations d'un rimeur après *boire*. (L. Augier.)

— Prov. et fig. *Il en perd le* BOIRE *et le manger*, ce qui l'occupe lui fait perdre complétement l'appétit et la soif : *Il faut savoir paraître accablé d'affaires, savoir à propos* PERDRE LE BOIRE ET LE MANGER. (La Br.) *J'en* AI PERDU LE BOIRE, LE MANGER *et le sommeil*. (Diderot.)

BOIS, n. m. (*busch*, anc. *bosch*, bocage ; all.) Pron. *bo-a*. — Substance fibreuse, dure et compacte des arbres et des arbrisseaux : BOIS *vert*. BOIS *dur*. BOIS *vermoulu*. BOIS *sec*. BOIS *de chêne*. (Acad.) *C'est souvent le mobile de la vanité qui a engagé l'homme à montrer toute l'énergie de son âme. Du* BOIS *ajouté à un acier pointu fait un dard ; deux plumes ajoutées au* BOIS *font une flèche*. (Chamf.)

— Prov. et fig. *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce ;* il ne faut pas se mêler des différends qui s'élèvent entre des personnes naturellement unies, comme entre mari et femme, frère et sœur, etc.

— *Faire flèche de tout bois*, user, pour parvenir à une chose, de tous les moyens à notre disposition.

— *Ne savoir plus de quel bois faire flèche*, ne savoir à quel moyen recourir pour accomplir une chose, être tout à fait au dépourvu : *Nous n'y fûmes pas plus tôt arrivés que nous ne sûmes plus de quel bois faire flèche*. (Dest.)

— *Tout bois n'est pas bon à faire flèche*, il faut savoir distinguer les moyens ou les agents que l'on emploie.

— Fig. et fam. *Il est du bois dont on fait les flûtes*, se dit d'un homme qui, par complaisance ou par ignorance, n'ose ou ne veut contredire personne.

— *Il n'est pas général, évêque, ministre, préfet*, etc., *mais il est du bois dont on les fait*, c'est-à-dire qu'il a les qualités nécessaires pour le devenir.

— *Trouver visage de bois*, se dit lorsqu'en allant chez quelqu'un on trouve sa porte fermée, et par extens. lorsqu'on ne trouve personne.

— Particul. La substance ligneuse employée pour le chauffage : *Gros* BOIS ; *petit* BOIS ; BOIS *rond ;* BOIS *scié*, etc. *On lui fournit le* BOIS *et la chandelle*. (Acad.) *Mettre du* BOIS *au feu*. (Acad.) *Tu n'as seulement pas mis de* BOIS *dans le poêle*. (Scribe.) *Les* BOIS *d'orme, de hêtre, de charme sont ceux qui jettent le plus de chaleur en brûlant*. (Francœur.)

— *Bois neuf*, celui qui a son écorce et qui est venu par voiture ou par bateau, par opposit. à *bois flotté*, celui qui est venu en train ou à flot perdu.

— *Jeter du bois à bûche perdue, à flot perdu, à bois perdu*, jeter du bois dans des canaux ou dans des rivières qui le portent aux lieux où l'on doit le charger sur des bateaux, ou en composer des trains.

— *Bois canard*, celui qui, étant jeté à flot perdu, s'égare en route et n'arrive pas à sa destination.

— *Train de bois*, espèce de long radeau formé de pièces de bois qu'on lie fortement pour les livrer au courant d'eau qui doit les porter.

— *Il n'est feu que de gros bois*, le gros bois fait un excellent feu.

— *Il n'est feu que de bois vert*, il n'y a pas de meilleur feu que celui du bois vert. || Figur. On a souvent besoin de l'activité des jeunes gens.

— Figur. *On verra de quel bois je me chauffe*, de quoi je suis capable, à quels moyens je puis recourir :

Il sut dans peu la carte du pays,
Connut les bons et les mauvais maris,
Et *de quel bois se chauffaient* leurs femelles. (La F.)

— *Le bois tortu fait le feu droit*, tout moyen est bon pour arriver à un but honnête.

— Par extens. Objet fait de bois :

Jamais le ciel ne fut aux humains si facile
Que quand Jupiter même était de simple *bois ;*
Depuis qu'on l'a fait d'or il est sourd à nos voix. (La F.)

— *Bois de lit*, tout ce qui compose la menuiserie d'un lit : *Acheter un* BOIS DE LIT. *Démonter un* BOIS DE LIT. (Acad.)

— *Le bois d'un fusil, d'un pistolet*, le morceau de bois auquel est fixé le canon et qui porte la batterie.

— *Le bois d'une lance*, le bâton d'une lance : *Il prit un épieu et en frappa l'ours avec tant de force que le* BOIS *vola en éclats*. (Mérim.)

— Anc. La lance elle-même : *Les champions coururent l'un sur l'autre avec tant d'impétuosité que leurs* BOIS *volèrent en éclats*. (Acad.)

— Impr. Morceaux de bois servant à l'imposition avant l'usage des garnitures de fonte : BOIS *de corps*, BOIS *de fonds*, BOIS *de tête*, etc.

— Mar. La partie d'un bâtiment qui sort de l'eau. *Tous les boulets ont porté en plein* BOIS. (Acad.)

— *Abattre du bois*, au jeu de quilles, abattre plusieurs quilles ; au trictrac, jouer beaucoup de dames de la pile, afin de caser plus aisément. || Il se dit des pièces mêmes de ces divers jeux. || V. ABATTRE, ABATTEUR.

— Réunion d'arbres qui couvrent un certain espace de terrain ; terrain même où ils sont plantés : *Un* BOIS *de chênes, de châtaigniers. Un* BOIS *de cent arpents. Ce* BOIS *est infesté de voleurs*. (Ac.) *Le lièvre se tient en été dans les champs, en automne dans les vignes ; en hiver, dans les* BOIS. (Buff.)

Le *bois* le plus funeste et le moins fréquenté
Est au prix de Paris un lieu de sûreté. (Boil.)
Sur la bonne foi seule on vit en assurance,
Et le guet ne fait pas le calme de nos *bois*. (Chaulieu.)

En Calabre, ce sont des BOIS *d'orangers, des forêts d'oliviers, des haies de citronniers*. (P.-L. Cour.)

De la dépouille de nos *bois*
L'automne avait jonché la terre. (Millev.)

— *Bouquet de bois*, petite touffe de bois de haute futaie : *Un* BOUQUET DE BOIS *de trente ares*. (Acad.)

— *En plein bois*, au milieu d'un bois, dans l'épaisseur d'un bois : *Nous nous égarâmes et nous nous trouvâmes en* PLEIN BOIS. (Acad.)

— *Homme des bois*, Vulg. L'Orang-outang et plusieurs autres espèces de grands singes.

— Poét. *Les hôtes, les habitants des bois*, les animaux qui vivent dans les bois : *La grandeur, la légèreté distinguent le cerf des autres* HABITANTS DES BOIS. || Il se dit le plus souvent des oiseaux :

Vous êtes le phénix des *hôtes* de ces *bois*. (La Font.)

— Myth. *Bois sacrés*, bois antiques qu'on croyait habités par une divinité : *Le* BOIS *sacré de Dodone. Les* BOIS *sacrés des Gaulois*.

— Prov. et fig. *Qui a peur des feuilles n'aille point au bois*, qui redoute le péril ne doit pas aller où il y en a.

— *La faim chasse le loup hors du bois, fait sortir le loup du bois*, la nécessité, la faim poussent souvent un homme à des fautes ou à des crimes.

— *Avoir l'œil au bois*, veiller à ses intérêts.

— Fig. *C'est un bois que cette maison, on y vole comme dans un bois,* il s'y fait des vols, des escroqueries continuelles.

— Agric. Menues branches, rejetons que les branches poussent chaque année : *Élaguer des arbres fruitiers qui poussent trop* DE BOIS. (Acad.) *Un habile jardinier retranche dans un arbre fruitier tout le* BOIS *inutile.* (Fén.)

— Cornes rameuses du cerf, du daim, du chevreuil, etc., qui tombent à certaines époques fixes et repoussent ensuite : *Le* BOIS *du cerf, du chevreuil,* etc. *Le* BOIS *du renne est aplati.* (Acad.)

Dans le cristal d'une fontaine
Un cerf se mirant autrefois
Louait la beauté de son *bois.* (La Font.)

— *Toucher au bois,* se dit en parlant du cerf qui, ayant refait sa tête, la frotte contre les arbres pour détacher la peau velue qui la recouvre.

— Fig. et fam. *Cette femme fait porter du bois à son mari,* elle lui est infidèle.

— Phil. hermétiq. *Bois de vie,* le mercure.

— Administ. forest. Il se dit des arbres en général réunis ou isolés : *L'âge du* BOIS. *Semer du* BOIS. (Acad.)

— *Bois pelard,* celui dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan. || *Bois vif,* les arbres qui poussent des branches et des feuilles. || *Bois mort,* les branches où la sève ne coule plus, et général. tout arbre séché sur pied. || *Mort bois,* le bois de peu de valeur, comme les ronces, les épines, les genêts, etc. || *Bois marmenteaux,* arbres de haute futaie réservés et qu'on ne coupe pas, afin qu'ils servent d'ornement à la propriété.

— Eaux et forêts. *Bois arsin,* arbres que le feu a maltraités. || *Bois chablis,* arbres que les vents ont abattus. || *Bois charmé,* arbre qui est près de périr ou de tomber pour avoir reçu quelque dommage dont la cause n'est pas apparente. || *Bois de délit,* arbre coupé par quelqu'un qui n'y avait aucun droit. || *Bois en défens,* arbres d'une belle venue qu'il n'est pas permis de couper avant qu'ils aient pris tout leur accroissement. || Bois taillis encore jeune où il est défendu de faire paître des bestiaux. || *Bois encroué,* arbre sur lequel un autre arbre est tombé, de façon que leurs branches sont engagées les unes dans les autres. || *Bois en état* ou *en étant,* arbres qui sont debout. || *Bois gisant,* bois abattu. || *Bois de haut revenu,* demi-futaie de quarante à soixante ans. || *Bois en pueil,* bois nouvellement coupé qui n'a pas encore trois ans. || *Bois recépé,* bois qu'on a coupé par le pied pour l'avoir de plus belle venue. || *Bois tenu en grurie, grairie* ou *ségrairie,* bois appartenant à des particuliers, mais dans lesquels l'exercice de la justice est réservé au souverain, avec les droits qui en dérivent, comme la chasse, la paisson et la glandée.

BOISAGE, n. m. (*bois.*) Pron. *boa-zaj.* — Tout le bois dont on s'est servi pour boiser. *On nomme* BOISAGE *les pièces de bois et les planches qui retiennent les terres dans les galeries des mines.* (Brongniart.)

— Mar. Action de boiser un bâtiment.

BOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Boiser : *Chambre* BOISÉE. (Acad.) *La salle à manger était* BOISÉE *à hauteur d'appui.* (H. de Balzac.)

— En parl. d'un pays, d'une terre. Qui est bien garni de bois : *Canton bien* BOISÉ. (Acad.)

BOISEMENT, n. m. (*bois.*) Pron. *boaz-man.* — Plantation de bois. || État d'un pays boisé.

BOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bois.*) Pron. *boazé.* — Garnir de menuiserie. *Faire* BOISER *une chambre, un cabinet.* (Acad.)

— Mar. Construire la carcasse d'un bâtiment, en montant tous les membres sur la quille.

BOISERIE, n. f. (*bois.*) Pron. *boaz-ri.* — Ouvrage de menuiserie dont on couvre les murs des appartements. *Une* BOISERIE *sculptée. Les panneaux d'une* BOISERIE. (Acad.) *Chenonceaux est le Pompéia du XVIe siècle; les meubles, les* BOISERIES, *les tentures sont si religieusement conservés que Henri II et sa maîtresse elle-même auraient quelque peine à signaler le moindre changement.* (Vitet.) *Tout le château de Chillon est du XIIe et du XIIIe siècle, à l'exception de quelques* BOISERIES, *qui sent du XVIe.* (V. Hugo.)

BOISEUX, EUSE, adj. (*bois.*) Pron. *boa-zeu, euz.* — Ligneux, de la nature du bois. *Cette plante est* BOISEUSE. (Acad.) || En Bot. on dit toujours *Ligneux.*

BOISILIER, n. m. (*bois.*) Pron. *boa-zi-lié.* — Suivant le Dict. de Trévoux, coupeur de bois; matelot que l'on envoie à terre pour faire du bois.

BOISSEAU, n. m. (*bussulus,* boîte; bass. lat.) Pron. *boa-çô.* — Mesure de capacité pour les matières sèches. Il a la forme d'un petit seau de bois. *Le* BOISSEAU *était plus fort dans telle province que dans telle autre.* (Acad.)

— Ce que contient cette mesure. *Un* BOISSEAU *de farine, de charbon, de sel.* (Acad.)

— Prov. et fig. Dans le langage de l'Écriture : *Mettre la lampe, la lumière sous le* BOISSEAU, cacher la vérité aux hommes. — Par extens. *N'enfermez pas sous le* BOISSEAU *le fanal de la justice.* (Beaum.)

— Par analog. *Il y a quelquefois des fentes au* BOISSEAU *sous lequel se cachent les vertus.* (Chamfort.)

BOISSELAGE, n. m. (*boisseau.*) Travail, office du mesureur de blé.

BOISSELÉE, n. f. (*boisseau.*) Pron. *boass-lé.* — Mesure d'un boisseau, ce que contient un boisseau.

— *Une boisselée de terre,* autant d'espace de terre qu'il en faut pour semer un boisseau de blé.

BOISSELIER, IÈRE, n. (*boisseau.*) Pron. *boass-lié, lièr.* — Artisan qui fait des boisseaux, des mesures de capacité pour les choses sèches et divers ustensiles de bois servant au ménage.

BOISSELLERIE, n. f. (*boisseau.*) Pron. *boa-cèl-ri.* — L'art, le métier du boisselier.

— Il se dit aussi des objets que fabrique le boisselier et du commerce de ces objets.

BOISSELON, n. m. Agricult. Sorte de petite bêche pour sarcler le blé.

BOISSON, n. f. (*boire.*) Pron. *boa-çon.* — Tout ce que l'on boit pour se désaltérer ou se rafraîchir : *Il ne prend que de l'eau rougie pour toute* BOISSON. (Acad.) *La bière, l'orangeade, la limonade sont des* BOISSONS *rafraîchissantes.* (Acad.) *La bière était une* BOISSON *dédaignée par les simples soldats des bandes polonaises, qui ne voulaient plus s'enivrer qu'avec de l'hydromel.* (Mérim.) *Le café est devenu populaire, le matin comme aliment et le soir comme* BOISSON *exhilarante et tonique.* (Br.-Savarin.)

— Particul. Ce que l'on boit à ses repas, comme vin, cidre, bière : *Acheter du vin pour sa* BOISSON. (Acad.) *Les* BOISSONS *consommées dans nos ménages.* (Droz.)

... Dans le même champ une double moisson
Nous donne l'aliment auprès de la *boisson.* (Castel.)

Pour vivre je me contente de lait, de fromage, de pain bis et de vin clairet qui sont mets et BOISSONS *de pâtre comme nous.* (P.-L. Cour.)

— Fam. *Être adonné à la* BOISSON, *être sujet à la* BOISSON, avoir coutume de boire avec excès. *Être pris de* BOISSON, être ivre. *Le goût de la* BOISSON *entretenait son penchant à la paresse.* (Mignet.) *Grossier amateur du vin, il lui faudra des torrents de* BOISSON *qui l'abrutiront.* (Thiers.)

— On dit dans le même sens : *Des excès de* BOISSON.

— Partic. L'eau passée sur le marc de la vendange. *Ces pauvres gens ne purent nous offrir que de la* BOISSON. (Acad.)

— Mar. Mélange d'une grande quantité d'eau avec une faible dose de vinaigre. *Donner de la* BOISSON *aux matelots.* (Acad.)

BOITANT, part. prés. du v. Boiter.

BOITE, n. f. Pron. *boa-te.* — Le degré de maturité nécessaire au vin pour qu'il soit bon à boire.

BOÎTE, n. f. (πύξος, buis; gr.) Ustensile portatif de métal, de bois ou de carton, qui est muni d'un couvercle, et qui sert à enfermer différentes choses : *Petite* BOÎTE. *Grande* BOÎTE. BOÎTE *de sapin.* BOÎTE *d'or.* (Acad.) *Certains bijoux ornés d'arabesques en émail et particulièrement des montres, des tabatières, des* BOÎTES *à odeurs se fabriquent aujourd'hui par un procédé à peu près semblable à celui des anciens nielleurs.* (Vitet.)

— Fig. *Parle, écris, je t'avouerai de tout, pourvu que tu m'aides à sortir de cette* BOÎTE *au fond de laquelle on nous oublie.* (P.-L. Cour.)

— Prov. et fig. *Dans les petites boîtes sont les bons onguents,* c'est-à-dire qu'une personne de petite taille a souvent plus de mérite que toute autre.

— Fig. et fam. *Il faudrait qu'il fût toujours dans une boîte,* il est si délicat, si sujet à se plaindre, qu'il faudrait qu'il fût toujours garanti de l'air, du froid, etc.

— *Il semble qu'il sorte d'une boîte,* il est toujours soigneusement paré, orné, attifé.

— Fig. et fam. *On est dans cette chambre, dans cette voiture comme dans une boîte,* cette chambre, cette voiture est bien close.

— Fig. et fam. *La boîte à Perrette,* caisse d'une association secrète : *On ne sait d'où lui est venu cet argent; il faut qu'il l'ait eu de la* BOÎTE À PERRETTE. (Acad.)

— Par ext. Ce qui est contenu dans une boîte : BOÎTE *de bonbons, de pilules.*

— Absol. Tabatière : *Vous aurez une belle* BOÎTE. (Ac.) *On ne saurait dire que ce soit un mal en soi de porter des manchettes de point, un habit brodé et une* BOÎTE *émaillée; mais c'en est un très-grand de faire quelque cas de ces colifichets.* (J.-J. Rouss.)

— *Boîte de la poste* ou *Boîte aux lettres,* sorte de caisse dans laquelle le public fait glisser par une ouverture extérieure les lettres que la poste fait parvenir à leur adresse : *Établir des* BOÎTES AUX LETTRES *dans les divers quartiers d'une ville.* (Acad.)

— *Boîte de lanterne* ou *de réverbère,* petite armoire pratiquée dans le mur, où est enfermée la corde qui sert à élever et à abaisser un réverbère.

— *Boîte des pauvres,* tronc destiné à recevoir tous les dons qu'on fait aux pauvres.

— Anat. *Boîte du crâne,* la cavité osseuse qui renferme le cerveau.

— Zool. *La boîte osseuse des tortues,* leur enveloppe, formée de la carapace et du plastron.

— Médec. *Boîte fumigatoire,* boîte qui contient tous les objets nécessaires pour secourir les noyés et les asphyxiés au moyen de fumigations.

— Art. milit. Embouchure de fer ou de fonte dans laquelle entre le bout de l'essieu d'un affût.

— *Boîte à pierrier,* chambre mobile ou fausse culasse des pièces d'artillerie, au temps où elles se chargeaient par la culasse.

— Artific. Espèce de petit mortier de fonte ou de fer qu'on charge de poudre : *Dans les réjouissances publiques on tire des* BOÎTES. (Acad.) *Au pied de la montagne, les voyageurs aperçurent tous les habitants réunis qui firent partir des* BOÎTES *et déchargèrent quelques fusils.* (H. de Balz.)

— Tech. Tuyau par lequel le vent est transmis du sommier des orgues à un jeu d'anches.

— Coffre de fer percé de trous, et placé à l'entrée d'une conduite d'eau pour arrêter les ordures.

— Jonction des deux pièces d'une soupape dans une pièce hydraulique.

— Mécan. *Boîte à étoupes,* espace laissé dans les manchons à travers lesquels passe un piston de machine à vapeur, et qui est rempli d'étoupes graissées. || *Boîte à feu,* nom du foyer dans les machines locomotives des chemins de fer. || *Boîte à fumée,* espace fermé à l'avant de la chaudière de la machine locomotive, où viennent aboutir les tubes qui portent à la cheminée les gaz produits par la combustion. || *Boîte à graisse,* nom des récipients dans lesquels on verse l'huile ou la graisse nécessaire pour adoucir les mouvements des pièces mobiles des machines.

— Impr. Morceau de bois, en forme d'arc, garni de fer-blanc au dedans, à l'aide duquel l'imprimeur en taille-douce fait tourner son rouleau. || Partie d'une ancienne pièce d'imprimerie dans laquelle s'emboîtait l'arbre de la vis.

— Technol. Douille que les serruriers scellent dans un billot pour recevoir l'extrémité d'une barre, et la tenir ferme. || Morceau de bois que les tourneurs ajoutent à vis à leur mandrin quand ils veulent tourner quelque ouvrage en l'air. || Partie d'un vilebrequin qui emboîte la mèche et la fixe au corps de cet instrument. || *Boîte à foret,* espèce de bobine qui emboîte le foret des serruriers, et que l'on fait tourner avec la corde d'un archet. || *Boîte du crochet de l'établi,* morceau de bois fixé à mortaise au bout de l'établi des menuisiers et qui maintient un crochet de fer. || *Boîte à soudure,* espèce de petit coffret où les orfèvres déposent leurs paillons. || *Boîte à moulure* ou *à bille,* châssis de fer dans lequel l'orfèvre enferme les billes à moulure. || *Boîte de ta*[illegible] lame de métal qui retient l'étoffe d'un bracelet. || *Boîte d'essai,* petit coffre employé chez les monnayeurs, qui y renferment les monnaies essayées. || *Boîte de montre,* petite caisse ronde de métal qui renferme le mouvement.

BOITÉ, part. pass. du v. Boiter. Pron. *boa-té.*

BOITEMENT, n. m. (*boiter.*) Pron. *boatt-man.* — Action de boiter; défaut de la marche d'une personne boiteuse.

— Vice d'une machine qui ne fonctionne pas régulièrement.

BOITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*boite.*) Pron. *boa-té.* — Clocher, incliner à chaque pas son corps plus d'un côté que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté : *Il* BOITE *parce qu'il a une jambe plus courte que l'autre.* (Acad.) *Je connais une femme qui marche assez bien, mais qui* BOITE *dès qu'on la regarde.* (Montesq.)

Comme Miphiboseth, il *boite* des deux jambes. (V. Hug.)

— *Boiter tout bas,* fléchir très-bas du côté faible ou malade : *Il est goutteux, il* BOITE *tout bas.* (Ac.) || *SYN.* V. CLOCHER.

BOITERIE, n. f. (*boiter.*) Art. vétér. Claudication du cheval, d'une bête de somme : *La* BOITERIE *intermittente est un vice rédhibitoire en cas de vente ou d'échange de chevaux. Les mollettes n'occasionnent la* BOITERIE *que lorsqu'elles sont très-développées.* (Lecoq.

BOITEUSE, n. f. Danse. Sorte de pas à contre-temps.
— Air sur lequel on danse ce pas.

BOITEUX, EUSE. adj. (*boiter.*) Pron. *boa-teu, teuz.* Qui boite : *Devenir* BOITEUX. *Sa femme est* BOITEUSE. (Acad.)
— Fig. *Les boiteux sont mal propres aux exercices du corps, et aux exercices de l'esprit les âmes* BOITEUSES. (Montaigne.)
— Fig. *Table boiteuse, siége boiteux*, table ou siége qui a un pied de moins, ou plus court que les autres.

Quatre siéges *boiteux*, un manche de balai,
Tout sentait son sabbat et sa métamorphose. (La Font.)
Ici deux grands bahuts, des tabourets *boiteux*,
Cassant à tout propos quand on s'asseoit sur eux. (A de M.)

— *Ruban boiteux, châle boiteux*, ruban, châle qui n'offre de dessins qu'à l'un de ses bouts.
— Typogr. *Colonne boiteuse*, colonne qui a plus ou moins de lignes qu'une autre de la même page.
— Fig. et fam. *Phrase boiteuse, période boiteuse.* Celle qui a un de ses membres trop court par rapport aux autres. || *Vers boiteux*, vers auquel il manque un ou deux pieds.
— Man. *Boiteux de l'oreille et de la bride*, se dit d'un cheval qui par ses mouvements de tête marque tous les pas qu'il fait en boitant.
— Subst. *C'est un* BOITEUX, *une* BOITEUSE. (Acad.) *La bêtise ne mérite le mépris que lorsque la vanité s'y joint; le* BOITEUX *est plus ridicule lorsqu'il court.* (Lév.)
— Prov. et fig. *Il ne faut pas clocher devant les boiteux*, il ne faut pas commettre devant les gens la faute qu'on leur reproche.
— Prov. et fig. *Il faut attendre le boiteux*, pour croire à une nouvelle, attendez qu'elle soit confirmée.

BOÎTIER, n. m. (*boite.*) Pron. *boa-tié.* — Boite à plusieurs compartiments, dont les chirurgiens se servent pour serrer les instruments, les onguents et les diverses pièces d'appareil.

BOÎTILLON, n. m. (*boîte.*) Pron. *boa-ti-ion* — Technol. Morceau de bois d'orme emboité dans l'œillet d'une meule de moulin.

BOITTÉ ou **BOITÉE,** n. f. Pêche. Appât pour la pêche de la morue.
— Petits poissons nouvellement éclos.

BOIT-TOUT, n. m. Pron. *boa-tou.* — Fam. Verre à patte dont le pied est cassé et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé.

BOIVIN, n. m. Mar. Cordage qui tient la bouée.

BOJOBI, n. m. Zool. Serpent du Brésil.

BOKAS, n. m. Pron. *bo-kass.* — Comm. Sorte de toile de coton de Surate.

BOKEI, n. m. V. BOGHEI.

BOL ou **BOLUS,** n. m. (βῶλος, morceau; gr.) Méd. Sorte de forte pilule qu'on prend seule ou enveloppée de pain à chanter : *Prendre de la casse en* BOL. (Acad.)
— T. de physiol. *Bol alimentaire*, masse des aliments mâchés, pénétrés de salive, ramassés par la langue et formés par la pression du palais en un morceau ductile qui pénètre aisément dans l'estomac, où il doit subir une dissolution plus ou moins complète. *La désorganisation arrive à son comble, comme si quelque poison lent se mêlait au* BOL *alimentaire.* (H. de Balzac.)

BOL, n. m. (v. le précéd.) Terre argileuse et colorée, fort employée autrefois en médecine comme tonique et astringente : BOL *d'Arménie. Les peintres, les doreurs et autres artisans se servent de* BOLS. (Ac.) *La terre végétale se convertit en un limon dont les parties les plus atténuées et les plus ductiles forment les* BOLS. (Buffon.) On dit aussi *Terre bolaire, terre sigillée.*

BOL, n. m. (*Bowl;* angl.; m sign.) Coupe, vase demi-sphérique dans lequel on boit du lait, du punch, etc. *Un* BOL *de porcelaine, de faïence, d'argent.* (Acad.)

Vois ce sylphe léger qui plonge et se balance
Dans le *bol* où le punch rit sur son trépied d'or. (A. de M.)

— Le contenu même de ce vase : *Un* BOL *de lait. Un* BOL *de punch.* (Acad.)

BOL ou **BAU,** n. m. Pêche. Il se dit du poste que doit occuper chacun des pêcheurs à l'aissaugue, pour ne point endommager les filets des autres pêcheurs.

BOLADE, n. f. Anc. Espèce de massue.

BOLAIRE, adj. des 2 g. (*bol.*) Pron. *bo-lèr.* — Il ne s'emploie que dans cette dénomination, *Terre bolaire*, Bol, argile très-fine et rougeâtre, telle que la terre de Lemnos. *C'est avec les terres* BOLAIRES *que se font les terres sigillées.* (Acad.) *Les terres* BOLAIRES *se gonflent très-sensiblement dans l'eau, tandis que les argiles s'imbibent sans gonflement apparent.* (Buffon.)

BOLANTIN, n. m. Pron. *bo-lan-tain.* — Pêche. Sorte de pêche faite en bateau, avec des lignes simples.

BOLASSE, n. f. (*bol.*) Agricult. Sorte de terre d'une fertilité médiocre.

BOLAX, n. m. Botan. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

BOLÉRO, n. m. (mot espagnol.) Danse espagnole beaucoup moins vive et plus noble que le fandango; le *boléro* se danse à deux :

C'étaient des *boléros*, des fleurs, des mascarades.
La misère aujourd'hui l'a prise. (A. de Musset.)

Trouvera-t-on beaucoup de BOLÉROS *où l'instinct de la musique se trahisse avec plus de vivacité que dans les chansonnettes de l'Auvergne?* (Vitet.)

BOLET, n. m. (βωλίτης, gr., *boletus*, bolet; lat.) Pron. *bo-lé.* — Bot. Genre de la fam. des champignons, caractérisé par un chapeau garni de tubes perpendiculaires rapprochés ou soudés entre eux; la plupart des espèces sont comestibles : *L'amadou est une espèce de* BOLET. (Acad.)

BOLÉTACÉ, ÉE, adj. (*bolet.*) Pron. *bo-lé-ta-cé.* — Bot. Qui ressemble à un bolet.
— **Bolétacées,** n. f. pl. Famille de champignons.

BOLÉTATE, n. m. (*bolet.*) Pron. *bo-lé-tatt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bolétique avec une base.

BOLÉTIQUE, adj. m. (*bolet.*) Pron. *bo-lé-tik.* — Chim. Il se dit d'un acide cristallisable extrait du bolétate de potasse existant dans le *faux amadouvier.*

BOLÉTITE, n. f. Zool. Polypier fossile.

BOLICHE, n. f. Pron. *bo-li-ch.* — Pêche. Sorte de filet à deux ailes, avec un manche au milieu.

BOLIDE, n. m. (βολίς, ίδος, jet; gr.) Pron. *bo-lid.* — Météore igné qui se meut avec une rapidité extrême et qui laisse derrière lui une traînée brillante de lumière : *Il paraît que les* BOLIDES *ne sont autre chose qu'une masse pierreuse à l'état incandescent, qui finit par faire explosion, et se sépare en divers éclats que la pesanteur précipite vers la terre.* (Delafosse.) *La grandeur apparente des* BOLIDES *est souvent celle du disque de la lune.* (Id.)
— Th. Gautier a fait ce mot *féminin*, comme le grec : *De temps en temps* UNE BOLIDE *traversait le ciel et s'éteignait comme une bombe de feu d'artifice.*

BOLIVAR, n. m. (*Bolivar.*) Sorte de chapeau à grands bords. *Les avoués maintenant ont des fracs à l'anglaise et des* BOLIVARS, *et l'on ne sait jamais à leur costume s'ils vont au bal ou au Palais.* (Scribe.)

BOLLANDISTE, n. m. (*Bollandus.*) Pron. *bol-lan-dist.* — Nom donné aux jésuites d'Anvers qui ont travaillé à la collection des actes et des vies des saints, commencée vers le milieu du XVII[e] siècle, et dont Bollandus fut un des principaux rédacteurs.

BOLORÉTINE, n. f. (βῶλος, masse, ῥητίνη, résine; gr.) Substance résineuse qui se trouve dans les feuilles fraiches ou tombées des conifères, dans le bois des sapins fossiles et dans certaines tourbes.

BOLTONIE, n. f. (*Bolton*, bot. angl.) Botan. Genre de plantes à fleurs composées.

BOLUS, n. m. Pharm. V. BOL.

BOLZAS, n. m. Pron. *bol-zass.* — Comm. Coutil de coton qui vient des Indes.

BOMARÉE, n. f. (*Bomare*, nat. fr.) Botan. Genre de Narcisses de l'Amérique méridionale.

BOMBACÉ, ÉE, adj. (*bombax.*) Pron. *bon-ba-cé.* — Bot. Qui ressemble au cotonnier.
— **Bombacées,** n. f. pl. Famille de plantes, tribu des Malvacées.

BOMBANCE, n. f. (*pompa*, pompe; lat.) Pron. *bon-banss.* — Famil. Bonne chère abondamment servie. *Il s'est ruiné en festins, en* BOMBANCES. (Acad.)

Les malheureux ne font point abstinence :
En enrageant on fait encor *bombance.* (Volt.)
Le campagnard, charmé de sa nouvelle aisance,
Ne songeait qu'au plaisir et qu'à faire *bombance.* (Andr.)

BOMBARDE, n. f. (*bombe.*) Pron. *bon-bard.* — Petit bâtiment armé de mortiers et destiné à lancer des bombes. *Équiper une bombarde.*
— Pièce de canon grosse, peu allongée, qui, dans les premiers temps de l'invention de la poudre à canon, servait dans les siéges ou dans les batailles; on la chargeait de boulets de pierre ou de fer : *Les autres princes, avec leurs engins et leurs* BOMBARDES, *semblaient peu de chose auprès de ces sauvages sultans, qui versaient ainsi des volcans sur les villes.* (V. Hugo.)
— Mus. Jeu d'orgue, qui ne diffère de la trompette que parce qu'il forme l'octave au-dessous.
— Anc. Instrument qu'on a appelé depuis Guimbarde.
— Technol. Gueule d'un four à briques.

BOMBARDELLE, n. f. (dimin. de *bombarde.*) Anc. art milit. Petite bombarde.

BOMBARDEMENT, n. m. (*bombarde.*) Pron. *bon-bar-de-man.* — Action de jeter des bombes, de bombarder. *Le* BOMBARDEMENT *y mit bientôt le feu et détruisit plusieurs édifices.* (Acad.)

BOMBARDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bombarde.*) Pron. *bon-bar-dé.* — Jeter, lancer des bombes : BOMBARDER *une ville, une place de guerre, des retranchements, des lignes que l'on assiége.*

BOMBARDERIE, n. f. (*bombarde.*) Anc. Science de l'artilleur.
— Matériel de l'artillerie.

BOMBARDIER, n. m. (*bombarde.*) Artilleur qui lance des bombes. *Compagnie de* BOMBARDIERS. (Acad.)

Qu'a-t-il donc le pacha, le vizir des armées ?
Disaient les *bombardiers*, leurs mèches allumées. (V. H.)

BOMBASIN, n. m. Comm. Étoffe de soie dont la fabrication a été apportée de Milan en France.
— Espèce de futaine à deux envers.

BOMBASINE, n. f. Pron. *bon-ba-zinn.* — Étoffe plus légère que le bombasin.

BOMBAX, n. m. (βόμβυξ, ver à soie; gr.) Pron. *bon-baks.* — Botan. Arbrisseau qu'on appelle aussi Fromager et qui produit une sorte de coton.

BOMBE, n. f. (βόμβος, grondement; gr. onomat.) Pron. *bonb.* — Globe de fer creux et rempli de poudre, qu'on lance avec un mortier, et qui éclate en tombant : *Lancer, jeter des* BOMBES.

On entendait gronder ces *bombes* effroyables.....
Dans ces globes d'airain le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient enfermé,
Il la brise, et la mort en sort avec furie. (Voltaire.)

La statue a été atteinte et à demi renversée par une BOMBE. (V. Hugo.)
— Fig. et fam. *Gare la bombe! la bombe éclatera, est près d'éclater*, se dit d'un malheur qui menace, ou de quelque complot qui va s'exécuter.
— *Tomber comme une bombe quelque part*, y arriver à l'improviste, sans être attendu.
— *Mille bombes*, juron militaire. *Ah!* MILLE BOMBES! *sans nous flatter, nous dansons presque comme à l'Opéra de Paris.* (Étienne.)
— Technol. Bouteille de verre à collet fort court.

BOMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Bomber. Pron. *bon-bé.* — Il s'emploie adjectiv. *Verres bombés*, Verres auxquels on donne une forme convexe, arrondie, ovale, etc., et qui servent à couvrir des pendules, des vases, de petites statues, etc. *Il trouve dur de suivre le quartier général dans sa voiture* BOMBÉE. (P.-L. Cour.) *Grâce à l'asphalte et au pavé* BOMBÉ, *cette place fait l'honneur de Paris et l'envie des capitales de l'Europe.* (Vitet.)

BOMBEMENT, n. m. (*bombé.*) Pron. *bon-be-man.* — Convexité, état de ce qui est bombé. *Le* BOMBEMENT *d'un verre.* (Acad.)
— Courbure convexe d'une chaussée, ayant pour but de rejeter dans les fossés de droite et de gauche les eaux pluviales qui la dégraderaient.

BOMBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bombe.*) Pron. *bon-bé.* — Rendre convexe : BOMBER *un chemin, un ouvrage de sculpture.* (Acad.)
— Intransit. *Cette menuiserie, ce mur* BOMBE. (Ac.)

BOMBERIE, n. f. (*bombe.*) Pron. *bonb-ri.* — Art. mil. Lieu d'une fonderie où l'on fond les bombes.

BOMBEUR, n. m. (*bomber.*) Pron. *bon-beur.* — Celui qui fabrique et qui vend des verres bombés.

BOMBIATE, n. m. Pron. *bon-biate.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bombique avec une base.

BOMBIQUE, adj. m. (*bombyx.*) Chim. Il se dit d'un acide qui se trouve dans la chrysalide du ver à soie.

BOMBISTE, n. m. Pron. *bon-bist.* — Technol. Ouvrier qui fait les bombes.

BOMBYCE, n. m. Zool. V. BOMBYX.

BOMBYCELLE, n. f. Bot. Espèce de plante du genre Hibiscus.

BOMBYCIEN, adj. m. *Papier* BOMBYCIEN, espèce de papier de coton d'Orient : *La nécessité de remplacer le parchemin, dont le prix était excessif, fit trouver, par une imitation du papier* BOMBYCIEN, *le papier de chiffon.* (H. de Balz.)

BOMBYCIN, INE, adj. *Éponge bombycine*, espèce d'éponge de forme ovale, renflée et ventrue.

BOMBYX, n. m. (βόμβυξ, ver à soie; gr.) Pron. *bon-biks.* — Zool. Nom générique de l'insecte lépidoptère nocturne dont la chenille est appelée *ver à soie, magnian, magnan* ou *magnaus* : *Le* BOMBYX *ver à soie; le* BOMBYX *grand paon.*

BÔME, n. m. (*boom*, arbre; holl.) Mar. Vergue où se borde la voile nommée Brigantine.

BOMMERIE, n. f. Mar. et anc. jur. V. BODINERIE.

BOMOLOQUE, n. m. Zool. Genre de crustacés suceurs.

BON, BONNE, adj. (lat. *bonus.*) Génér. il se dit des choses qui, par leur nature, leur état, leur composition, leurs qualités, sont utiles et avantageuses, eu égard à leur destination, à leur usage, à leur emploi :

De bon *blé, de* bon *vin, de* bonne *avoine, une* bonne *terre, un* bon *régime, de* bonne *viande. Avoir une* bonne *vue, une* bonne *constitution. Avoir un* bon *jugement, un* bon *esprit, une* bonne *tête. Cet homme a de* bonnes *manières.* (Acad.)

Quelquefois du *bon* or je sépare le faux. (Boil.)

La chèvre est aisée à nourrir, presque toutes les herbes lui sont bonnes. (Buff.)

— Il se dit même des choses mauvaises et nuisibles, mais propres à produire l'effet qu'on en attend : *De* bon *arsenic, de* bonne *ciguë.* (Acad.)

S'il pouvait par bonheur choir en quelque embuscade,
Et que des égrillards avec de *bons* bâtons... (Regn.)

— Dans ce sens et le précédent, il est l'opposé de *mauvais.*

— Prov. et fig. *A bon vin point d'enseigne*, on n'a pas besoin de vanter, de prôner ce qui est bon.

— Prov. *Après bon vin, bon cheval*, celui qui a un peu bu fait aller son cheval meilleur train.

— Fam. et elliptiq. *Tirer du bon, donner du bon, boire du bon*, du bon vin.

— Prov. *Qui bon l'achète bon le boit.* V. Boire.

— Fam. *Faire une bonne vie*, se bien nourrir, se bien traiter.

— Elliptiq. *La faire courte et bonne*, mener une vie joyeuse, en ruinant sa fortune et sa santé.

— *C'est une bonne maison*, se dit d'une maison où règnent l'ordre et l'aisance.

— *Faire une bonne maison*, amasser du bien, se mettre en état de bien établir sa famille.

— *Être de bonne maison, de bonne famille, de bon lieu*, être d'une naissance distinguée.

— *Avoir la main bonne.* V. Main.

— Fam. *Avoir bon pied*, marcher longtemps et bien.

— Fig. et fam. *Avoir bon pied, bon œil*, se bien porter, avoir encore de la vigueur, bien qu'on ne soit plus jeune : *Cet homme est un peu âgé, mais il a* bon pied, bon oeil. (Acad.)

— Fig. Être plein de vigilance, de sollicitude pour les affaires, ses intérêts ou ceux des autres : *Il faut* avoir bon pied, bon oeil *avec cet homme-là.* (Acad.)

— Elliptiq. *Bon pied, bon œil*, prenez garde à vous.

Courage, Valentin, ferme, *bon pied, bon œil.* (Regn.)

— Fig. et fam. *Aller de bon pied dans une affaire*, s'y comporter avec zèle et franchise.

— *Ce malade a le cœur bon*, quoique souffrant, il conserve une certaine vigueur.

— Particul. Conforme à la raison, à la justice, à la morale, à l'honnêteté : *Une* bonne *action, de* bonnes *œuvres. La* bonne *cause ; le* bon *droit. Bien peu d'hommes, placés entre le déshonneur et une ruine inévitable, sont assez courageux pour faire un* bon *choix.* (Malesh.) *Les* bonnes *mœurs s'affermissent par le bonheur simple et vrai qui en résulte.* (Lacretelle.) *La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son* bon *naturel.* (Montesq.) *Un peu de* bon *sens ferait évanouir beaucoup d'esprit.* (Vauven.) *La* bonne *foi est une fidélité sans défiance et sans artifice.* (Vauven.)

— *Y aller à la bonne foi, tout à la bonne foi*, agir avec une sincérité, une franchise entière.

— En parl. des personnes, Excellent dans son art, dans sa profession, dans la chose à laquelle il s'applique : *Un bon* nageur, *un bon* danseur. *Les* bons *auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut.* (Volt.)

— *Bonne société, bonne compagnie*, société composée de personnes distinguées par leur éducation, l'élégance de leurs manières.

— Politiq. Fidèle, dévoué : *Notre* bonne *ville de Paris. C'était avec une grande douleur que ces* bonnes *provinces françaises avaient passé sous l'obéissance des Anglais.* (B[illegible]te.)

— Par analog. il se dit de quelques animaux : *Vous avez de* bons *chevaux, de* bons *chiens de chasse.*

— Clément, miséricordieux : *Dieu est* bon, *souverainement* bon. *Prier le* bon *Dieu.* (Acad.)

— *Bon génie, bon démon*, génie, démon favorable, bienfaisant.

— *Bon ange*, ange gardien. || V. Ange.

— Humain, doux, affectueux, généreux : *Une* bonne *personne, de* bonnes *gens, une* bonne *nature, un* bon *cœur*, etc. *Celui-là est* bon *qui fait du bien aux autres ; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-*bon. (La Bruy.) *Tout homme qui n'est pas né un épouvantable méchant finit toujours par être* bon *quand l'âge des passions s'éloigne.* (Beaumarch.)

Quand on est *bon* pour tous, on ne l'est pour personne. (D.)

Nous causâmes longtemps ; elle était simple et *bonne* ;
Ne sachant pas le mal, elle faisait le bien. (A. de Muss.)

Je vois avec plaisir, disait Mme Geoffrin, qu'en vieillissant je deviens plus bonne, *car je n'ose pas dire meilleure.* (D'Alemb.)

— *Bon homme* se dit dans deux sens différents : 1° pour exprimer la douceur, la bonté naturelle d'un homme : *C'est un si* bon *homme !* (Acad.)

Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si *bon homme !* (Boil.)

Plus il est bon homme, *plus je le plains d'avoir affaire aux libraires, qui ne sont point du tout* bonnes gens. (Volt.)

— 2° Par dérision, pour indiquer qu'un homme manque d'intelligence, de sagacité ; on l'écrit dans ce cas en un seul mot : *C'est un* bonhomme, *à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut.* (Acad.)

Vous riez du *bonhomme*, eh ! oui, c'est un *bonhomme*,
Un *bonhomme* que j'aime ; et plus d'un qu'on renomme,
Dont l'honneur fait grand bruit, dont l'esprit est vanté,
N'a ni son noble cœur ni sa franche gaîté ! (C. Delav.)

— L'expression *bonne femme* a rarement ce dernier sens, et signifie une femme douce, affectueuse, bonne, dans le premier sens de bon homme.

— *Un faux bon homme*, celui qui par finesse et par politique simule une bonté, une douceur, une bonhomie qu'il n'a pas.

— Même sens : *Faire le bon homme.*

— Fam. *Un bonhomme, une bonne femme*, un homme, une femme avancés en âge : *Le* bonhomme *se porte encore bien ; la* bonne femme *n'en peut plus.* (Acad.)

— Fam. *Bonhomme* et *bonne femme* se disent en parlant à un homme, à une femme du peuple ou de la campagne, quel que soit leur âge.

— Hist. *Le bonhomme* désignait autrefois, parmi les gens de guerre et les nobles, le paysan ou serf aux dépens duquel ils vivaient. On disait alors souvent : *Jacques bonhomme.* V. Jacques.

— *De bonnes gens*, en parlant de gens qui ont des mœurs simples et douces : *Ces* bonnes *gens nous ont offert tout ce qu'ils avaient.* (Acad.)

— Fam. *Un petit bonhomme*, un petit garçon : *Ce* petit bonhomme *est turbulent.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Aller son petit bonhomme de chemin*, poursuivre tranquillement et obscurément sa vie, sans ardeur, sans ambition.

— Fig. et fam. *C'est un bon prince, il est bon prince*, se dit d'un homme dont la vie et les habitudes sont douces et accommodantes pour ceux qui l'entourent.

— Fam. *C'est un bon compagnon, un bon vivant, un bon enfant, un bon garçon, un bon diable*, c'est un homme d'humeur et de caractère faciles, généreux et joyeux.

— Fig. et fam. *Il est bon comme le bon pain, comme du bon pain*, c'est un homme extrêmement doux et bon.

— Fam. et dans le même sens : *C'est une bonne pâte d'homme, c'est une bonne âme*, et par dénigr. *c'est une bonne bête.*

— *Mon bon ami, ma bonne amie*, ou simplement *mon bon, ma bonne*, terme d'amitié ou de bienveillance.

— Fam. *Bon ami, bonne amie*, amant, maîtresse.

— Il se prend souvent ironiq. et dans un sens péjoratif : *C'est un* bon *coquin, un* bon *fripon.* (Acad.)

— Particul. Favorable, avantageux, convenable, utile : *Cela est de* bon *augure.* (Acad.) *Un* bon *vent ; une* bonne *saison ; de* bons *certificats ; une* bonne *réputation. Nous avons fait de* bons *marchés.* (Regn.) *Il n'y a de* bon *que de vivre tranquille dans le sein de l'amitié.* (Volt.) *Le ciel fut constamment pur, le vent* bon, *la mer brillante.* (Châteaub.)

— *Interpréter, expliquer, prendre quelque chose en bonne part*, y donner un sens favorable lorsqu'on pourrait en donner un autre ; ne pas s'en fâcher.

— *Ce mot se prend en bonne part*, il faut l'entendre dans un sens favorable.

— *Bonne aventure*, aventure heureuse, agréable ; circonstance favorable, avantageuse : *Il lui est arrivé une très-*bonne aventure. (Acad.)

— *La bonne aventure* se dit particul. des prédictions sur l'avenir que font les charlatans et les devineresses aux gens qui viennent les consulter : *Se faire dire la* bonne aventure. *Une diseuse de* bonne aventure. (Acad.)

— *Bonne fortune*, chance heureuse, favorable : *C'est une* bonne fortune *pour moi de vous rencontrer.* (Ac.)

— Particul. Faveurs qu'accorde une femme à son amant ; aventure galante : *Être en* bonne fortune. *C'est un homme à* bonnes fortunes. (Acad.)

— *Bonne année*, année fertile et abondante en fruits et en récoltes : *Dans les bonnes années il récolte tant.* (Acad.)

— *Bon an, mal an*, comparaison faite des mauvaises années avec les bonnes : *Sa propriété lui rapporte dix mille francs de rente,* bon an, mal an. (Acad.)

— *La journée, la nuit de ce malade a été bonne*, il l'a bien passée.

— *Donner, souhaiter le bonjour, le bonsoir à quelqu'un*, le saluer en lui disant *bonjour* ou *bon soir*, lui souhaiter une journée, une soirée heureuse. || Dans ce sens *bonjour* et *bonsoir* s'écrivaient autrefois en deux mots :

Ces compliments de main, ces rudes embrassades
Ces saluts qui font peur, ces *bons jours* à gourmades.
(Quinault.)

— On dit de même : *Souhaiter une bonne nuit, un bon voyage, souhaiter la bonne année à quelqu'un.* || V. Nuit, Voyage, Année.

— *Bon jour* se dit quelquefois des jours où l'Église célèbre quelque grande fête : *C'est aujourd'hui un* bon jour. (Acad.) || Dans le m. sens, on dit aussi *bonne fête : Je ne mets cet habit que les* bonnes fêtes. (Ac.)

— Popul. *Faire son bon jour*, communier, recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

— Prov. et popul. *Bon jour, bonne œuvre*, se dit en parlant d'une bonne action faite en un jour de fête solennelle : *Ils se sont réconciliés le* jour *de Pâques :* bon *jour,* bonne oeuvre. (Acad.)

La drôlesse, un matin, s'en vint, *bon jour, bonne œuvre*,
Jusqu'à notre maison porter ce beau chef-d'œuvre. (Regn.)

— Plus souv. par ironie : *Il a volé le jour de Pâques ;* bon *jour,* bonne *œuvre.* (Acad.)

— Prov. *Aux bonnes fêtes les bons coups*, les coquins profitent souvent des jours solennels pour exécuter leurs mauvais coups.

— *Trouver tout bon*, trouver tout avantageux, utile ; s'accommoder de tout. || M. sens : *Tout lui est bon.*

— *Avoir la main bonne*, être adroit dans les ouvrages de la main.

— *Avoir une bonne main*, une belle écriture.

— Fig. *Avoir la main bonne*, être heureux au jeu ; réussir souvent dans ses entreprises. || Porter bonheur.

— Par analog. Heureux, favorable, agréable, en parl. de l'humeur, de la disposition d'esprit, du caractère : *Être en* bonne *humeur, de* bonne *humeur.* (Acad.) *Faire* bon *accueil à quelqu'un.* (Acad.)

... Il a *bon air* en deuil. (Regn.)

— Fam. *Faire bon visage d'hôte*, bien accueillir les personnes qui viennent chez nous.

— *Bon plaisir*, fantaisie, caprice, et par extens. Volonté mauvaise, despotique : *C'est un homme impérieux ; il veut que tout aille, que tout se règle selon son* bon plaisir. (Acad.)

— *Le régime, le gouvernement du bon plaisir*, un régime, un gouvernement arbitraire.

— Fig. et fam. *Faire contre mauvaise fortune, contre fortune bon cœur*, s'armer de constance dans le malheur.

— *Faire quelque chose de bonne grâce, avoir bonne grâce à le faire*, s'en acquitter avec grâce et succès.

— Fig. *Il n'a pas bonne grâce d'en user ainsi*, il ne lui convient pas d'en user ainsi, il a tort d'agir de la sorte.

— Anc. *Les bonnes grâces d'un lit*, les étoffes qu'on attachait au chevet et aux pieds d'un lit, pour orner et accompagner les grands rideaux.

— Grand, de longue étendue, considérable, fort, etc. : *Il y a une* bonne *lieue d'ici là. Avoir* bon *espoir,* bon *courage. Être atteint d'une* bonne *fièvre. Nous avons d'ici à Mexico quatre-vingts* bonnes *lieues à faire.* (Le Sage.)

Je ferai *bonne* guerre aux vanités du jour. (Viennet.)

— *Une bonne pluie, une bonne gelée*, une pluie abondante, une forte gelée, qui favorisent les fruits de la terre.

— *Cela est bel et bon*, se dit à ceux qui amusent par de vaines promesses, de stériles espérances.

— Anc. finan. *Faire les deniers bons*, se rendre garant du paiement d'une somme.

— Ellipt. au jeu, *Faire bon*, répondre qu'on payera ce que l'on perdra, outre ce qu'on a au jeu.

— *Jouer bon jeu, bon argent*, jouer sérieusement et avec obligation de payer sur-le-champ.

— Fig. et fam. *Y aller bon jeu, bon argent*, y aller sérieusement, agir tout de bon.

— Anc. *Donner de bonnes enseignes de quelque chose*, l'indiquer par des marques faciles à reconnaître.

— Adverb. *A bonnes enseignes*, à bon titre, à juste titre ou avec des garanties, avec des sûretés : *Je n'y veux aller qu'à* bonnes *enseignes.* (Acad.)

— *Un bon garant, une bonne caution.*

— Spirituel, fin : *C'est un* bon *mot. Une* bonne *plaisanterie.*

Vos *bons mots* vont courir, et, répétés cent fois,
Feront vivre les sots défrayés pour un mois. (C. Del.)

— *Un bon tour*, un tour malin, plaisant.

— Ellipt. et fam. *La bailler, la donner bonne à quelqu'un*, lui jouer quelque tour. || *La lui garder*

[illegible] garder du ressentiment contre lui, avec dessein de se venger à l'occasion.

— Ellipt. et fam. *Il m'en a dit de bonnes,* il m'a dit des choses singulières, curieuses, presque invraisemblables.

— Fam. *Il est bon là,* se dit d'un mot, d'un conte qui surprend agréablement ceux qui l'entendent. Il se prend souvent ironiquement.

— Ellipt. *Bon cela,* se dit pour approuver une chose après en avoir désapprouvé une autre.

— *C'est bon* ou simplement *bon* marque approbation, satisfaction, ou exprime qu'on a mieux entendu ce qui venait d'être dit ou expliqué, et qu'on avait d'abord mal entendu.

— Il exprime quelquefois une plainte ou indique qu'on en a assez, qu'il faut s'arrêter.

— Typogr. *Bonne feuille,* se dit des feuilles d'un ouvrage que l'on envoie à l'auteur ou à quelque autre [illegible] que le tirage se fait.

— *Bon à tirer,* mots que l'on écrit sur la dernière épreuve pour indiquer qu'on peut tirer la feuille.

— [illegible] *Un homme bon à tout.* *Ces fleurs* [illegible] BONNES [illegible]. Fléchier. [illegible] BONNE [illegible]. Salvandy.

— [illegible] Mme Rolland.

— *Il est bien bon de* ..., il est bien crédule, il est bien simple de...

— Signifie encore, dans un sens ironique, [illegible] pas, il ne lui convient pas.

— *C'est bon à vous,* [illegible] c'est à vous, c'est à lui qu'il convient, qu'il appartient de faire cela.

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre,* espèce d'excuse que [illegible] ceux qui se sont emparés à tort de choses sur lesquelles ils pensaient avoir des droits : le pis-aller sera de les rendre.

— *A quelque chose malheur est bon,* une chose fâcheuse a quelquefois d'heureuses suites.

— *Si chacun* [illegible], chacun se tournerait contre lui, crierait contre lui.

— *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir,* se dit figurément d'un homme qui n'est bon à rien, qui ne peut rien faire.

— Comm. *Bon pour telle somme,* formule qui s'écrit au bas des effets de commerce, pour rappeler la somme à payer, la valeur du billet.

— *Il est bon de*..., il est utile, avantageux de... : [illegible] QU'IL EST BON *de* [illegible]. Voiture.

— *Il est bon que* ..., même sens, veut toujours le subjonctif après *que* : IL EST BON QUE *vous sachiez*...

— *A quoi bon cela ?* Pourquoi cela ?

Pourquoi, dans ton œuvre céleste,
Tant d'éléments si peu d'accord ?
A quoi bon le crime et la peste ?
O Dieu juste, pourquoi la mort ? (A. de Musset.)

= **Bon!** loc. interj., exprime le plus souv. la surprise, l'étonnement :

Bon! [illegible] quand on a si longtemps combattu ? (Dest.)

— Poém. Bravo !

Voyons s'il est ici quelque poëte à lire.
[illegible] *Bon celui-là*, il aime fort la satire. (C. d'Harl.)

= **Tout de bon,** loc. adv. Sérieusement : *Je ne le disais pas* TOUT DE BON. (Pasc.)

Tout de bon, la nouvelle est pour moi bien charmante. (Dest.)

— Sans plus de retard, de remise : *C'est* TOUT DE BON *que vous partirez aujourd'hui pour votre voyage de Picardie.* (Rac.)

BON, n. m. (V. le préced.) Ce qui est bon, conforme à la bonté, dans le sens moral du mot : *Le beau et le bon; le* BON *et l'*HONNÊTE. *Le* BON *n'est que le beau mis en action.* (J.-J. Rouss.)

— Partie. Les bonnes qualités, ce qu'il y a de bon dans la personne ou dans la chose dont il s'agit; et dans ce cas le sens moral n'y est plus toujours impliqué en parlant des choses : *C'est un homme qui a du* BON *et du mauvais.* (Acad.) *Extraire d'un livre tout le* BON *qu'il contient.*

J'en trouvais beaucoup du bon dans cette fille. (Regn.)
.... Ma foi, c'est grand dommage
Je trouve au bon, mon dans ce mauvais ouvrage. (C. Del.)

— Prov. *Aux derniers les bons,* ce qu'il reste de quelque chose, après que les autres ont choisi, est souvent ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait.

— Ce qu'il y a d'avantageux, de principal, d'important dans quelque chose, dans quelque affaire : *Le* BON *de l'affaire est que*...

— *Avoir du bon dans une affaire, dans un traité,* etc., y trouver du gain, du profit.

— *Le bon de l'histoire, le bon du conte,* ce qu'il y a de plaisant, d'intéressant dans une histoire, dans un conte : *Le* BON *de l'histoire est qu'il ne s'aperçut de rien.* (Acad.)

— Homme de bien, qui se conforme à la justice, à l'honnêteté; il peut s'opposer alors à *méchant,* celui qui fait le mal, l'injustice : *Le* BON *croit à la vertu; il la regarde comme son véritable bien, et il l'aime.* (Lamenn.)

— Il s'emploie le plus souvent au pluriel : *Récompenser les* BONS *et punir les méchants.* (Acad.) *Il y a pour les* BONS *des récompenses certaines, et des châtiments assurés pour les méchants.* (Lamenn.)

BON, n. m. Finances. Ordre, autorisation par écrit à un fournisseur, à un caissier, à un correspondant de fournir des marchandises ou de payer une somme pour le compte du signataire : BON *sur le trésor.* BONS *royaux.* BON *de caisse. Un* BON *de mille francs. Distribuer des* BONS *aux indigents pour du pain, du bois, des médicaments,* etc. *Signer un* BON. (Acad.) *Un* BON *du trésor. Des* BONS *de viande.*

— *Le* BON *du roi, d'un ministre,* Hist., l'agrément du roi, le consentement d'un ministre.

— *Le* BON *d'un banquier,* anc. Fin., son acceptation.

— Fig. et fam. *Mettre son* BON *à tout,* être facile à l'excès.

BONACE, n. f. (bon.) Pron. *bo-nass.* — Mar. Calme, tranquillité. Il ne se dit guère que de l'état de la mer quand elle devient calme : *La* BONACE *est un signe précurseur d'un grand orage.* ‖ Peu usité.

BONAMIE, n. f. Pron. *bo-na-mi.* — Botan. Arbuste de Madagascar.

BONAPARTISME, n. m. (*Bonaparte.*) Polit. Il se dit de l'opinion des partisans de Napoléon Bonaparte et de sa famille; du parti politique qui appelait au gouvernement de la France un des membres de cette famille : *Les opinions avaient une teinte de patriotisme ou de* BONAPARTISME. (H. de Balz.)

BONAPARTISTE, adj. et n. des 2 g. (*Bonaparte.*) Polit. Partisan de Napoléon ou de sa famille; qui appartient au bonapartisme.

BONASE, n. m. (βόνασος, gr. ; m. sign.) Pron. *bo-naz.* — Nom donné par Aristote à un taureau sauvage de Péonie que Buffon regarde comme le Bison lui-même.

BONASSE, adj. des 2 g. (*bon.*) Qui est simple et sans aucune malice. On ne le dit guère que d'une personne de peu d'esprit : *Je l'aurais déjà poussé, si je lui avais* [illegible] *quelque disposition; mais il a l'esprit* [illegible] BONASSE : *cela ne vaut rien pour les affaires.* (Le Sage.) [illegible] *figures honnêtes et* BONASSES. (Viardot.)

BONATÉE, n. f. Botan. Plante orchidée du cap de Bonne-Espérance.

BONBANC, n. m. Pron. *bon-ban.* — Constr. Sorte de pierre tendre qu'on tire des carrières de Paris.

BONBEC, n. f. Sobriquet par lequel le peuple désigne une femme bavarde. ‖ La Fontaine a donné à la pie le nom de *Caquet Bonbec.*

BONBON, n. m. (deux fois *bon.*) Confis. Ce mot, qui semble emprunté au langage des petits enfants, se dit de toute sorte de sucreries, de friandises faites avec du sucre : *Un cornet, une boîte de* BONBONS. *Ce* BONBON *est excellent pour le rhume. Ma petite, ne pleurez pas, soyez sage, et vous aurez du* BONBON. (Acad.) *Qu'il ne se tourmente plus pour ravoir un cornet de* BONBONS *que vous lui avez enlevé.* (J.-J. Rouss.)

BONBONNIÈRE, n. f. (*bonbon.*) Pron. *bon-bo-nièr.* — Boîte à bonbons : *Une petite* BONBONNIÈRE. *Une belle* BONBONNIÈRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est une bonbonnière,* se dit d'une petite maison arrangée avec beaucoup de propreté et de goût.

BON-CHRÉTIEN, n. m. Pron. *bon-kré-tiein.* — Sorte de grosse poire apportée en France par saint François de Paule, qu'on appelait *le bon-chrétien.* Il y en a deux espèces, l'une d'été et l'autre d'hiver : *Une poire* [illegible] *poires de* BON-CHRÉTIEN. BON-CHRÉTIEN *d'été,* BON-CHRÉTIEN *d'hiver.*

BOND, n. m. (onomat.) Pron. *bon.* — Saut, rejaillissement d'un corps élastique sur le sol : BOND *de la balle. La balle n'a point fait de* BOND. *Attendre la balle au* BOND. (Acad.)

— *Prendre la balle au bond, prendre une balle, un coup entre bond et volée,* prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever après avoir touché à terre.

— Prov. et fig. *Prendre la balle au bond,* saisir vivement et à propos une occasion favorable.

— Prov. et fig. *Prendre la balle entre bond et volée,* faire une chose dans un moment passé lequel elle pourrait échouer.

— Fig. [illegible] *bond* [illegible] sans qu'il s'y attende, à l'improviste. *La chose presse : la marquise est une de ces femmes qu'il faut* PRENDRE ENTRE BOND ET VOLÉE. (Brueys.)

— Par analog. *Obtenir une grâce, une faveur tant de bond que de volée, l'attraper entre bond et volée,* l'obtenir en saisissant une conjoncture favorable.

— *Faire une chose tant de bond que de volée,* la faire tant bien que mal, comme on le peut dans la circonstance.

— Fig. et fam. *La balle n'a été prise que du second bond,* l'entreprise, l'affaire n'a réussi qu'à la seconde tentative.

— *Faire une chose du second bond,* la faire de mauvaise grâce.

— Paume. *Faire faux bond,* se dit lorsque la balle en bondissant ne suit pas la direction qu'elle aurait prise naturellement si elle avait frappé sur une surface exactement plane.

— Prov. et fig. *Faire faux bond à quelqu'un,* manquer à l'engagement qu'on a pris envers lui, ou à ce qu'il était en droit d'attendre de nous.

— Fig. *Faire faux bond à son honneur,* manquer à ce qu'on doit à sa propre conscience.

— Action d'un animal, d'une personne qui s'élève brusquement par un saut, soit qu'il reste à la même place, soit qu'il s'élance en avant : *Les chèvres et les agneaux font souvent des* BONDS. *Ces enfants courent dans la prairie en faisant des sauts et des* BONDS. (Ac.)

Je ne fais pas un *bond* sans qu'on pousse des cris. (C. D.)

Elles prirent leur élan toutes d'un même BOND, *et se jetèrent à la mer.* (P.-L. Cour.) *Il s'avançait par bonds et haut-le-corps.* (Châteaub.)

— Fig. *N'aller que par sauts et par bonds,* parler ou écrire avec une vivacité déréglée, sans réflexion suivie et d'après l'unique inspiration du moment : *Cet écrivain, cet orateur* NE VA QUE PAR SAUTS ET PAR BONDS. (Acad.)

— Se dit du style : *Ce style ne va que par sauts et par bonds.*

— Fig. Il se dit en général des actions, de la conduite, lorsqu'elles sont précipitées et qu'elles manquent de suite : *C'est un homme qui n'agit que par bonds.*

BONDE, n. f. Hydraul. Pièce de bois mobile qui sert à retenir ou à lâcher l'eau d'un étang : *Lever la* BONDE, *hausser la* BONDE, *lâcher la* BONDE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Lâcher la bonde à ses larmes, à ses plaintes, à sa colère,* y donner un libre cours.

— Technol. Trou rond fait à un tonneau, par lequel on y verse le vin ou les différents liquides : *La* BONDE *d'un tonneau.*

— Tampon de bois qui sert à boucher ce trou. Dans cette acception, on dit mieux et plus souvent *Bondon.*

BONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Bonder.

BONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bonde.*) Pron. *bon-dé.* — Mar. Remplir un bâtiment d'autant de choses qu'il en peut contenir : BONDER *un vaisseau, un bâtiment, un navire.*

BON-DIEU, n. m. Pron. *bon-dieu.* — Techn. Gros coin à l'usage des scieurs de long.

BONDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*bon*[illegible]) Faire un ou plusieurs bonds : *Cette balle ne* BONDIT *pas. Les boulets de canon* BONDISSENT *sur le pavé.* (Ac.)

— En parl. des animaux, Sauter, s'élancer par bonds : *Le chevreuil* BONDIT *sans efforts, avec autant de force que de légèreté.* (Buff.) *Les troupeaux* BONDISSAIENT *sur les collines, les mouches à miel murmuraient par les prairies, les oiseaux faisaient résonner les buissons de leur chant.* (P.-L. Cour.)

— Par analog. il se dit des personnes :

Un bal est à deux pas ; à travers la fenêtre
On le voit çà et là *bondir* et disparaître. (A. de Musset.)

— Véner. *Faire bondir,* se dit en parl. d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil qui fait partir de la reposée d'autres bêtes fauves : *Ce cerf a fait* BONDIR *sa biche.*

— Fig. En parl. des choses : *Nous voilà sur la trace de la frégate, dans les flocons d'écume que sa quille fait* BONDIR *en fuyant.* (Lam.) *L'eau tombe, écume et* BONDIT. (Pars. de Grandm.)

. . . . . Par l'ouragan les neiges flagellées
Bondissent en sifflant des glaciers aux vallées. (A. de M.)

La route court à travers de joyeux villages, sur un large et haut plateau, autour duquel on voit BONDIR *au loin le troupeau monstrueux des montagnes.* (V. H.)

BONDISSANT, part. prés. du v. Bondir : *Le Français est comme le chien, léchant son maître qui le frappe, se laissant mettre à la chaîne, puis* BONDISSANT *de joie quand on le délie pour aller à la chasse.* (Chamfort.) *Des chevaux* BONDISSANTS *d'ardeur.* (Thiers.)

BONDISSANT, ANTE, adj. Pron. *bon-di-san, sante.* — Qui bondit :

Les torrents *bondissants* précipitent leur onde. (Del.)

BONDISSEMENT, n. m. (*bondir.*) Pron. *bon-di-*[illegible]

ment. — Mouvement d'un animal qui bondit : *Le* BONDISSEMENT *des agneaux dans une prairie.* (Acad.)

— Par anal. *La cascade est belle par le volume et par les longs* BONDISSEMENTS *de ses eaux parmi les rochers.* (Marm.)

— Fig. *La vue seule d'une médecine lui cause des* BONDISSEMENTS *de cœur*, des nausées, des soulèvements d'estomac.

BONDON, n. m. (*bonde.*) Pron *bon-don.* — Morceau de bois court et cylindrique avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau : *Le* BONDON *est trop gros. Oter, mettre le* BONDON *à un tonneau.*

— La bonde même, l'ouverture où l'on place ce morceau de bois. ‖ Dans cette acception, on dit mieux *Bonde.*

— Comm. Fromage de Neufchâtel affiné, qui a la forme d'un gros bouchon.

BONDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bondonner : *Tonneau* BONDONNÉ. *Futaille bien, mal* BONDONNÉE.

BONDONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bondon.*) Boucher avec un bondon : BONDONNER *un tonneau.*

BONDONNIÈRE, n. f. (*bondon.*) Pron. *bon-do-nièr.* — Technol. Instrument dont le tonnelier se sert pour percer les tonneaux.

BONDRÉE, n. f. Pron. *bon-dre.* — Zool. Espèce de buse : *On a trouvé dans l'estomac des* BONDRÉES, *qui est fort large, des grenouilles et des lézards entiers.* (Buffon.)

BONDUC, n. m. Pron. *bon-duk.* — Bot. Arbrisseau épineux des Indes, à fleurs légumineuses, et dont les semences, très-dures, demeurent plusieurs années dans la terre avant de germer.

BONDY, n. m. Agric. Grosse pomme lisse, moitié verte et moitié rouge.

BONGARE, n. m. Zool. Genre de serpents de l'ordre des Ophidiens, qu'on a longtemps confondus avec les boas.

BON-HENRI, n. m. Pron. *bon-an-ri.* — Bot. Plante herbacée ressemblant à l'épinard et croissant dans les lieux incultes ; on l'appelle aussi *épinard sauvage* : *Le* BON-HENRI *est dans quelques cantons une plante potagère.* (Acad.)

BONHEUR, n. m. (*bona*, bonne, *hora*, heure ; lat.) Pron. *bon-eur.* — État de bien-être général où l'âme se trouve : *Le* BONHEUR *est un état constant et permanent de l'âme.* (Boss.) *Si le vrai* BONHEUR *appartient au sage, c'est parce qu'il est de tous les hommes celui à qui la fortune peut le moins ôter.* (J.-J. R.) *Le* BONHEUR *n'a pas d'autre mesure que le sentiment ; il n'existe que par l'impression qu'il produit.* (Rémusat.) *La Fontaine retrouve en tout lieu le* BONHEUR *qu'il porte en lui-même.* (Chamf.)

Dans le *bonheur* d'autrui je cherche mon *bonheur*. (P. C.)
Le plaisir fait croire au *bonheur*. (Béranger.)
Demande à la vertu le secret du *bonheur*. (V. Hugo.)

Il en est du BONHEUR *comme des montres : les moins compliquées se dérangent le moins.* (Chamfort.)

— Événement heureux, chance heureuse : *Ce qui vous arrive est un vrai* BONHEUR. *Quel* BONHEUR !

— Dans ce sens, il se dit au pluriel : *Il lui est arrivé plusieurs* BONHEURS *en un jour.* (Acad.) *Le retour mélancolique de l'homme sur lui-même naît plus ordinairement de l'expérience des* BONHEURS *de la vie que de celle de ses misères.* (Jouffroy.)

— Relig. *Bonheur éternel*, la félicité sans fin réservée aux élus dans le ciel.

— Heureux destin, sort favorable, bonne étoile qui semble présider à nos destinées.

J'ai craint mon ennemi ; mon *bonheur* me le livre. (Corn.)

— Succès, réussite : *Le* BONHEUR *de nos armes.*

— Suivi d'un infinitif, la chance de... : *J'ai le* BONHEUR *d'avoir de dignes amis.*

Le *bonheur* de lui plaire est le seul que j'espère. (Corn.)

Franklin eut le BONHEUR *d'avoir des parents sains, laborieux, raisonnables, vertueux.* (Mignet.)

— *Avoir du bonheur*, rencontrer des circonstances favorables, être sans cesse secondé par la fortune : *Avoir plus de* BONHEUR *que de prudence.* (Acad.)

— Aux jeux de hasard : *Jouer avec bonheur, être en bonheur*, avoir sans cesse la fortune favorable.

— Fig. et fam. *Jouer de bonheur*, réussir dans une affaire où l'on pouvait craindre d'échouer.

— Fam. et pop. *Au petit bonheur*, arrive ce qu'il pourra : *Je fais ce marché :* AU PETIT BONHEUR. (Ac.)

— *Avoir le bonheur de....* suivi d'un infinitif, s'emploie comme complément dans diverses formules de politesse : *J'*AI LE BONHEUR *de vous voir, de vous recevoir chez moi*, etc.

— Fam. *Avoir un bonheur insolent*, en parlant d'une personne qui réussit constamment, malgré les fautes, les erreurs qu'elle commet.

— *Mettre son bonheur à...* etc., suivi d'un infinitif, trouver son plaisir, sa joie à faire telle chose.

═ **O bonheur**, locut. interj.

. . . . Dans ce coin demeurant en repos,
O bonheur ! la voilà qui paraît à propos. (Mol.)

═ **Par bonheur**, loc. adv. Heureusement, par un heureux hasard : PAR BONHEUR *pour lui, je me trouvai là.* (Acad.)

BONHOMIE, n. f. (*bon-homme.*) Pron. *bon-o-mi.* — Manière d'être et d'agir qui laisse voir la bonté du cœur unie à la simplicité extérieure, même dans les moindres choses : *Un homme sans élévation ne saurait avoir de la bonté ; il ne peut avoir que de la* BONHOMIE. (Chamfort.) *La nature lui avait departi beaucoup de* BONHOMIE. (Mignet.)

— Il se prend aussi, dans un sens défavorable, pour simplicité excessive, extrême crédulité : *La* BONHOMIE *milanaise est célèbre autant que l'avarice génoise.* (Stendhal.)

BONHOMME, n. m. V. Bon.

BONHOMME-MISÈRE, n. m. Pron. *bo-nom-mizèr.* — Vulg. Le Rouge-gorge.

BONI, n. m. (*bon.*) Fin. La somme qui excède la dépense faite ou l'emploi de fonds projeté.

— Mont-de-piété, Ce qui revient sur un gage qu'on a laissé vendre, passé les treize mois : *Il lui revient trente francs de* BONI. *Payer les* BONIS.

BONICHON, n. m. Technol. Trou d'un four de verriers.

BONIFACE, adj. et n. (*bonus*, bon, *facio*, je fais ; lat.) Fam. Il se dit d'un homme doux, simple et incapable de malice.

BONIFIANT, part. prés. du v. Bonifier.

BONIFICATION, n. f. (*bonifier.*) Pron. *bo-ni-fi-ka-cion.* — Amélioration, augmentation du produit d'une affaire : *Cette affaire est susceptible d'une grande* BONIFICATION. (Acad.)

— Comm. Bonification de tare, ce qui est accordé en sus de la tare réelle.

BONIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Bonifier.

BONIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bonus*, bon, *fieri*, devenir ; lat.) Pron. *bo-ni-fie.* — Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous bonifiions, vous bonifiiez.* Mettre en meilleur état, rendre meilleur : *La terre et le travail sont la source de tout, et il n'y a pas de pays qu'on ne puisse* BONIFIER. (Volt.) *Les grands seigneurs, qui vivaient des bienfaits de la cour s'occupaient peu de* BONIFIER *leurs immenses domaines.* (Chaptal.)

— Suppléer à un déficit : *Si cette place ne vous vaut pas mille écus, je vous* BONIFIERAI *ce qui vous en manquera.* (Acad.)

— Comm. Tenir compte de ce qui manque, de ce qui est avarié ou perdu.

BONIMENT, n. m. Fam. Parade des charlatans. ‖ Par analog. manœuvre en vue de tromper.

BONITE, n. f. Zool. Poisson de mer qui est à peu près de la grosseur d'une morue.

BONITON, n. m. Pron. *bo-ni-ton.* — Zool. Vulg. Poisson de la Méditerranée du genre Scombre.

BONJEANIE, n. f. (*Bonjean*, botan.) Bot. Genre de plantes de la famille des Papilionacées.

BONJEAU, n. m. Pr. *bon-jô.* — Écon. rur. Couple de bottes de lin, liées ensemble, qu'on fait rouir.

BONJOUR, n. m. (*bon-jour.*) Terme dont on se sert pour saluer quelqu'un : *Je vous donne le* BONJOUR ; *je vous souhaite le* BONJOUR. (Acad.)

— Elliptiq. *Bonjour, monsieur.* Ces manières de parler ne s'emploient ordinairement que de supérieur à inférieur, ou d'égal à d'égal. ‖ V. Bon.

BONJOUR-COMMANDEUR, n. m. Pron. *bon-jour-ko-man-deur.* — Zool. Espèce de Bruant de Cayenne : *Les* BONJOUR-COMMANDEURS *ont le cri aigu des moineaux de France ; ils sont le plus souvent à terre comme les bruants, et presque toujours deux à deux.* (Buff.)

BONNE, n. f. Pron. *bonn.* — Fille ou femme chargée de soigner un enfant et de le promener : *Ce qu'on dit aux enfants pour les engager à préférer à une tartelette les louanges de leurs* BONNES, *c'est ce qu'on répète aux hommes pour leur faire préférer à un intérêt personnel les éloges de leurs contemporains ou de la postérité.* (Chamfort.)

— Par analog. *Si l'on a donné à la poule des œufs de canne ou de tout autre oiseau de rivière à couver, son affection n'est pas moindre pour ces étrangers qu'elle le serait pour ses propres poussins ; elle ne voit pas qu'elle n'est que leur nourrice ou leur* BONNE, *et non pas leur mère.* (Buffon.)

— Fam. *Contes de bonnes*, contes dont on amuse les enfants, récits puérils et sans vraisemblance.

— Jeux. Divers payements au reversis : *La première ; la deuxième* BONNE.

— *A la bonne*, se dit quand on a placé le quinola ou un as sur la dernière levée, afin de recevoir un double payement.

BONNEAU, n. m. (*bon.*) Pron. *bo-nô.* — Fam. Proxénète, complaisant.

— Mar. Morceau de bois ou de liége qui flotte au-dessus de l'eau pour indiquer l'endroit où une ancre est mouillée.

BONNE-DAME, n. f. Bot. Plante potagère qu'on nomme aussi *Arroche* ou *Belle-dame.*

BONNEMAISONNÉE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Floridées.

BONNEMENT, adv. (*bon-onne-ment.*) Pron. *bon-ne-man.* — De bonne foi, naïvement : *Il nous reçut* BONNEMENT *et sans façon.* (Mariv.)

. . . . J'aime les gens dont l'âme peut se lire,
Qui disent *bonnement* oui pour oui, non pour non. (Gr.)

— Simplement :

Je viens tout *bonnement* pour louer une loge. (C. Del.)
. . . . Tous ces airs-là sont fades.
Chantez tout *bonnement* : « Belle Philis ! » ou bien
« Ma Climène ! » . . . . . (A. de Musset.)

— Il se dit quelquefois pour Précisément ; et alors il ne s'emploie qu'avec la négative : *Je ne sais pas* BONNEMENT *combien il y a d'ici là.* (Acad.) ‖ Vieux.

BONNE-NUIT, n. f. Bot. Genre de plantes de la familles des Convolvacées.

BONNET, n. m. Pron. *bo-nè.* — Coiffure faite ordinairement de laine ou de peau et dont la forme varie : *Un large* BONNET ; BONNET *carré* ; BONNET *pointu*, etc. *Il ouvrait sa boutique, travaillait en veste et en* BONNET, *emballait ses marchandises et donnait à tous l'exemple de la vigilance.* (Mignet.) *Amurat adopta pour coiffure le* BONNET *d'or à la place du* BONNET *de laine entouré d'une corde de mousseline.* (Lamart.) *Il porte un gros* BONNET *de poil.* (V. Hug.) *Les paysannes normandes ont un grand amour pour le* BONNET *de coton.* (A. Jal.) *On le dépouilla du vaste manteau de drap d'or doublé d'hermine et du* BONNET *ducal, insignes de la souveraineté.* (Vitet.)

— Particul. Coiffure de femme, faite de gaze, de tulle, de dentelle, etc. : *Un* BONNET *de gaze, un* BONNET *brodé*, etc.

— Fig. et fam. *Un gros bonnet*, un homme important par sa fortune ou son influence : *C'est le plus gros* BONNET *de la compagnie.* (Acad.)

La Sorbonne en jeta d'effroyables clameurs,
De tous ces *gros bonnets* en arma l'éloquence... (Vienn.)

— Considéré comme signe, comme emblème d'une certaine dignité, surtout dans la magistrature et les fonctions professorales : *Il reçut à l'âge de dix-neuf ans le* BONNET *de docteur par le suffrage unanime de ses juges.* (Mignet.)

Je vois un courtisan sous ce docte *bonnet*. (C. Del.)

— Figur. *Donner le bonnet à quelqu'un*, le recevoir docteur en lui posant le bonnet sur la tête.

— Fam. *Opiner du bonnet*, ôter son bonnet pour indiquer qu'on adhère à l'avis de quelqu'un, ou faire simplement un signe de tête affirmatif.

— Dans le même sens : *Cela a passé au bonnet, du bonnet*, tout d'une voix.

— Fam. *Mettre la main au bonnet*, ôter son bonnet, saluer, ôter son chapeau.

— *Avoir toujours la main au bonnet*, saluer continuellement, être plein de politesse et de révérence.

— Fig. et fam. *Avoir la tête près du bonnet*, être prompt à s'irriter. ‖ *Mettre son bonnet de travers*, devenir de mauvaise humeur. ‖ *Il a pris cela sous son bonnet*, se dit d'une chose qu'on avance sans preuve et sans vraisemblance. ‖ *Parler à son bonnet*, se parler à soi-même, ou parler sans que les personnes présentes vous écoutent. ‖ *Jeter son bonnet*, perdre tout espoir de succès ; renoncer à une affaire.

— Prov. et fig. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, braver les bienséances, l'opinion publique ; se moquer du qu'en dira-t-on. *J'ai pris mon parti sur tout, et je* JETTE MON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS *pour n'avoir plus la tête si près du bonnet.* (Volt.)

— *Ce sont deux, trois têtes dans un bonnet*, ce sont deux, trois personnes tellement unies qu'elles n'ont pour ainsi dire qu'une seule tête, une seule opinion.

— Fam. *Être triste comme un bonnet de nuit*, être chagrin, soucieux, mélancolique. ‖ *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, c'est la même chose ou l'équivalent.

— Milit. *Bonnet de police*, coiffure de drap que portent les militaires en petite tenue ‖ *Bonnet à poil*, espèce de colback. ‖ V. ce mot.

— *Bonnet carré*, bonnet que portent les gens d'église, et même quelques gens de robe et professeurs gradués.

— *Bonnet phrygien*, coiffure que portaient dans

l'antiquité, les esclaves à qui l'on rendait la liberté. || Coiffure emblématique de la Liberté; son symbole sur les médailles :

A son front virginal ma main n'a pas ôté
Le *bonnet phrygien* qu'il n'a jamais porté. (C. Del.)

— Hist. *Bonnet rouge*, coiffure qu'adoptèrent les ardents révolutionnaires en 1791. || Il se dit des révolutionnaires eux-mêmes : *C'est un* BONNET *rouge*.

— *Bonnet vert*, bonnet qu'on était autrefois obligé de porter quand on avait fait cession de ses biens. || *Prendre, porter le bonnet vert*, faire abandon de ses biens pour éviter d'être poursuivi comme banqueroutier.

— Vener. *Bonnet carré*, la tête du cerf quand il a du refait aussi haut que les oreilles.

— Mus. *Bonnet chinois*, instrument de musique militaire en forme de petit parasol de cuivre, muni de grelots et de sonnettes, qui fait partie de la petite musique

— Comm. Nom sous lequel les marchands désignent certaines coquilles univalves.

— Anc. Le second estomac des ruminants; il diffère peu de la *panse* quant à la forme.

— Chir. *Bonnet d'Hippocrate*, bandage de tête.

— Zool. Partie supérieure de la tête d'un oiseau.

— *Bonnet chinois*, espèce de singe d'Amérique, de la famille des Macaques : *Le* BONNET-CHINOIS *a le poil du sommet de la tête disposé en forme de calotte ou de bonnet plat.* (Buff.)

— *Bonnet de Neptune*, espèce de madrépore. || *Bonnet de Pologne*, coquille du genre des Buccins.

— Bot. *Bonnet de prêtre* ou *d'électeur*, sorte de courge.

— Sorte d'écorce dont le trou ne perce pas d'outre en outre.

— Genouillère des bottes des courriers.

BONNETADE, n. f. (*bonnet.*) Pron. *bonn-tad.* — Coup de bonnet, salut fait en ôtant son bonnet. || Vieux.

BONNETAGE, n. m. (*bonnet.*) Pron. *bonn-taj.* — Papier qu'on colle sur l'amorce d'une pièce d'artifice.

BONNETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bonnet.*) Il double le *t* du radical bonnet quand la terminaison commence par un *e* muet : *je bonnette, je bonnetterai*. Rendre des respects et des devoirs assidus à des personnes dont on a besoin. Il se dit en parl. de sollicitations humbles et fréquentes.

— Technol. Couvrir l'amorce d'une pièce d'artifice avec un papier collé.

BONNETERIE, n. f. (*bonnet.*) Pron. *bonn-tri.* — Métier de bonnetier; la marchandise qu'il vend.

— Anc. comm. Corporation des marchands bonnetiers.

BONNETEUR, n. m. (*bonneter.*) Celui qui accable les gens de civilités, de bonnetades. || Vieux.

BONNETIER, n. m. (*bonnet.*) Pron. *bonn-tié.* — Celui qui fait ou qui vend des bonnets, des bas et d'autres objets en tricot.

BONNETTE, n. f. (*bonnet.*) Pron. *bo-nètt.* — Fortif. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, avec parapet et palissade.

— Art milit. Pièce de fortification irrégulière qu'on oppose au feu d'un lieu dominant.

— Mar. Petites voiles qu'on ajoute aux grandes lorsqu'on veut offrir plus de surface à l'impulsion du vent. *Il essaya de faire mettre promptement toutes ses* BONNETTES *hautes et basses, tribord et bâbord, pour présenter au vent l'entière surface de toile qui garnissait ses vergues:* (H. de Balz.)

BONNE-VILAINE, n. f. Hortic. Variété de poire.

BONNE-VOGLIE, n. m. (*buona*, bonne, *voglia*, volonté; ital.) Pron. *bonn-vo-lie.* — Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte.

BONSOIR, n. m. (*bonsoir.*) Pron. *bon-çoar.* — Terme dont on se sert pour saluer quelqu'un sur la fin du jour, dans la soirée :

Bonsoir, Dedamia, qu'as-tu fait de ta mère?
Prudente jeune fille, où t'en vas-tu si tard. (A. de Muss.)

— Fig. et popul. *Dire bonsoir à la compagnie*, mourir.

— Fig. et fam. Il se dit pour exprimer qu'une affaire est finie ou manquée, qu'il n'y faut plus songer.

BONTÉ, n. f. (*bonitas*, lat.) État d'une personne ou d'une chose qui a de la valeur, du prix, qui possède des qualités supérieures : *La* BONTÉ *d'un terrain, d'une étoffe, d'un aliment. La* BONTÉ *d'un cheval. La* BONTÉ *d'un ouvrage.* (Acad.)

— Moral. Il se dit d'un ensemble de qualités, surtout de celles qui tiennent au cœur : *Rien n'est plus rare que la véritable* BONTÉ. (La Rochef.) *La* BONTÉ *est un goût à faire le bien et à pardonner le mal.* (Vauv.) *Un homme sans élévation ne saurait avoir de* BONTÉ.

Quand on est bon pour tous, on ne l'est pour personne;
Votre *bonté* ne veut, ne fait, n'empêche rien. (C. Del.)

Dans la vie domestique, la BONTÉ *peut tenir lieu de tout.* (E. Souv.) *La* BONTÉ *de l'homme est l'amour de ses semblables.* (J.-J. Rouss.)

— Particul. en parl. de Dieu : *La* BONTÉ *est un des attributs divins.* (Acad.) *La* BONTÉ *de Dieu est l'amour de l'ordre.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. et par exclam. *Bonté de Dieu! bonté divine! bonté du ciel!*

On dit chez bien des gens que vous me gouvernez.
— Qui, moi! *bonté du ciel!* (C. Delav.)

— Acte de bienveillance, de douceur; dans ce sens il peut s'employer au pluriel :

Vos *bontés!* secourez ma mémoire en défaut :
Où sont donc ces *bontés* qu'on fait sonner si haut. (C. D.)

— Acte de pure politesse, de civilité : *Comment répondrais-je à tant de* BONTÉS?

— Ironiq. *Ayez la* BONTÉ *de sortir d'ici*, sortez d'ici au plus tôt.

— Faiblesse de caractère, trop grande facilité, bonté exagérée : *La* BONTÉ *du père a causé la perte du fils.* (Acad.)

Syn. Bonté, bénignité, débonnaireté. *Bonté* exprime l'inclination à faire du bien. Les diverses manières d'exercer la *bonté* forment les nuances qu'on a marquées par les mots de *bénignité*, de *débonnaireté*. La facilité, la douceur, une générosité affectueuse dans la pratique de la *bonté* constituent la *bénignité*, laquelle, augmentée d'une indulgence qui va jusqu'à une sorte de faiblesse, constitue la *débonnaireté*.

BONTOU, n. m. Botan. Arbre de l'Inde.

BONTOUR, n. m. Mar. Évolution d'un bâtiment affourché, qui évite de faire croiser les deux câbles qu'il a dehors.

BONZE, n. m. Prêtre chinois ou japonais qui pratique les plus dures austérités : *Les* BONZES *se dévouent à des pénitences effrayantes.* (Volt.)

BONZELLE ou **BONZESSE**, n. f. (*bonze.*) Relat., Nom par lequel on désigne les filles et les femmes qui, à la Chine et au Japon, vivent en communauté dans des espèces de monastères.

BOPYRE, n. m. Zool. Genre de crustacés.

BOPYRÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un bopyre.

= **Bopyrés**, n. m. pl. Famille de crustacés.

BOQUET, n. m. Pron. *bo-ké.* — Technol. Sorte de pelle creuse à l'usage des jardiniers et des sauniers.

BOQUETEAU, n. m. (*bouquet.*) Eaux et forêts. Petit bouquet de bois. *Le renard devance le pipeur dans les* BOQUETEAUX *où l'on prend les grives et les bécasses au lacet.* (Buff.)

BOQUETTE, n. f. Technol. Sorte de pinces à l'usage du coffretier.

BOQUETTIER, n. m. Vulg. Le pommier sauvage.

BOQUILLON, n. m. (*bosquet.*) Pron. *bo-ki-ion.* — Vieux. Apprenti bûcheron :

Et *boquillons* de perdre leurs outils,
Et de crier pour se les faire rendre. (La Font.)

— Ouvrier qui fait les coupes du bois destiné aux salines.

BORACIQUE, adj. des 2 g. || V. BORIQUE.

BORACITE, n. m. Minér. Borate de magnésie naturel.

BORASSE, n. m. (βόρασσος, datte; gr.) Botan. Genre de palmiers des Indes orientales.

BORASSÉ, ÉE, adj. (*borasse.*) Botan. Qui ressemble à un Borasse.

= **Borassées**, n. f. pl. Famille de palmiers.

BORASSEAU, n. m. (*borax.*) Pron. *bo-ra-ço.* — Boite contenant du borax, à l'usage des soudeurs.

BORATE, n. m. (*bore.*) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide borique avec une base.

BORATÉ, ÉE, adj. (*borate.*) Chim. Qui est converti à l'état de borate.

BORAX, n. m. (*baurach*, arab.; m. sign.) Pron. *borakss.* — Chim. Le borate de soude : *La plus grande et la plus utile propriété du* BORAX *est de faciliter, plus qu'aucun autre sel, la fusion des métaux.* (Buff.)

BORBORYGME ou **BORBORISME**, n. m. (βορβορυγμός, formé de βορβορύζω, faire un bruit sourd; gr.) Pron. *bor-bo-rigm, ism.* — Pathol. Bruit produit, dans l'abdomen, par le changement de place des gaz qui y sont contenus : *La compression des intestins par les corsets est la cause probable de ces* BORBORYGMES *incommodes et bruyants qui sont si fréquents chez les femmes.* (Chomel.)

BORD, n. m. (*ora*, lat.; m. sign.) Extrémité d'une surface; ce qui la termine : *Le* BORD *d'un tapis; le* BORD *d'une table; le* BORD *d'un verre. Heureux ceux qui purent seulement toucher le* BORD *de ses vêtements!* (Mass.)

— *Avoir un mot sur le bord de la langue*, être ou se croire tout prêt de se souvenir d'un mot, d'un nom qu'on a oublié et qu'on cherche dans sa mémoire.

— Fig. *Avoir un mot sur le bord des lèvres*, avoir une grande envie, un grand désir de dire quelque chose, de faire un aveu.

— Fig. *Avoir l'âme sur le bord des lèvres*, être près de mourir, de rendre l'âme.

— *Avoir l'âme* ou *le cœur sur le bord des lèvres*, être franc, ingénu.

— Poét. En parl. du ciel, Horizon.

L'aube enfin colora sa barre au *bord* des cieux. (Lam.)

— Poétiq. au fig. L'entrée, le commencement d'une chose : *Le* BORD *de l'avenir; le* BORD *de l'éternité; le* BORD *de la tombe*, etc.

Le destin les aveugle au *bord* du précipice. (Corn.)

— *Être au bord, sur le bord du précipice*, être près de tomber dans un malheur, dans quelque grand danger; être sur le point d'être ruiné.

— Par analog. *Conduire, pousser quelqu'un au bord du précipice*, le conduire, le pousser dans le danger; *l'arrêter au bord du précipice*, l'arrêter à l'instant où il y va tomber.

— Fig. *Être sur le bord de la fosse, être au bord du tombeau*, approcher de la mort de plus en plus.

— Il se dit aussi de la partie plus ou moins large qui s'étend jusqu'aux extrémités de certaines choses.

— *Le* BORD, *les* BORDS *d'un plat*, tout ce qui est depuis la partie concave d'un plat jusqu'à l'extrémité.

— *Les* BORDS *d'un chapeau*, tout ce qui excède par en bas la forme d'un chapeau : *Il avait sur la tête, pour se garantir du soleil, un chapeau de feutre à grands* BORDS, *dont l'ombre lui cachait le visage.* (H. de Balzac.)

— Espèce de ruban ou de galon dont on orne certaines parties des vêtements : *Le* BORD *d'une jupe, d'un chapeau.*

— Se dit particul. du terrain, du sol qui s'étend le long de la mer, d'un fleuve; qui entoure un lac, etc. : *Se promener sur les* BORDS *de la Seine. Les* BORDS *du lac sont tapissés de verdure.* (Acad.) *Le renard se loge au* BORD *des bois, à portée des hameaux.* (Buff.)

.... Vous naissez le plus souvent
Sur les humides *bords* des royaumes du vent. (La Font.)

Les grands fleuves ont ordinairement un lit profond et des BORDS *escarpés qui leur donnent un aspect sauvage.* (De Maistre.) *Quand on voyage en plaine, l'intérêt du voyage est au* BORD *de la route; quand on parcourt un pays de montagnes, il est à l'horizon.* (V. Hugo.)

Les *bords* de l'Hellespont et de la mer Égée. (Corn.)

— Fig. Le voisinage, les environs : *Élevé aux* BORDS *de la mer, sur les flots de laquelle il s'aventurait souvent, il désirait devenir marin.* (Mignet.)

— *Les sombres bords*, les bords du Styx, du Cocyte, pour désigner les enfers, chez les anciens :

On ne voit pas deux fois le rivage des morts,
Seigneur : puisque Thésée a vu les *sombres bords*,
En vain nous espérons qu'un Dieu nous le renvoie. (Rac.)
Ma servante déjà, dans ses nobles transports,
A fait à deux chapons passer les *sombres bords*. (Regn.)

— Mar. *Venir, arriver à bord*, atteindre le rivage, arriver au bord de l'eau, de la mer :

Ayant tout dit, il mit l'enfant à *bord*. (La F.)

— Ellipt. *À bord! à bord!* cri des gens qui sont sur un navire et qui demandent à toucher terre, à aborder; ou de ceux qui demandent à s'embarquer.

— Mar. Il désigne souvent le côté d'un bâtiment : *De quel* BORD *vient le vent? Le* BORD *du vent. Faire feu des deux* BORDS *en même temps. Les deux vaisseaux étaient presque* BORD À BORD. (H. de Balzac.)

— *Virer de bord*, changer de route en mettant au vent un côté du navire au lieu de l'autre. || Fig. et fam. Changer de conduite, de direction : *Il est grand temps pour vous de* VIRER DE BORD.

— *Rouler bord sur bord*, éprouver un violent et continuel roulis.

— *Être bord à quai*, se dit quand l'un des deux côtés du navire touche à un quai.

— Anc. *Vaisseau de haut bord*, tout vaisseau qui naviguait au long cours, par oppos. à vaisseau de *bas-bord*, qui se disait d'une galère ou de tout autre bâtiment plat. || *Vaisseau de haut bord* ne se dit plus que des bâtiments de guerre à plusieurs ponts.

— Fig. Le navire, le bâtiment lui-même : *Monter à* BORD; *prendre quelqu'un à* BORD, etc.

— Quelquefois Bordée : *Courir des* BORDS; *louvoyer à petits* BORDS, etc. || *Le bon bord*, celle des deux bordées qui rapproche du but; *le mauvais bord*, celle qui en éloigne.

— Anc. *Courir le bon bord*, faire le métier de pirate.

— *Courir bord sur bord,* louvoyer à petites bordées, tantôt à droite, tantôt à gauche, pour se maintenir à la même place, ou ne s'en éloigner que le moins possible.

— Fig. et fam. *Être du bord de quelqu'un,* être de son avis, de son parti, de son opinion.

— *Bord à bord de,* locut. prép. se dit des liquides qui remplissent exactement la capacité de ce qui les contient : *L'eau est* BORD À BORD *du quai; l'huile est* BORD À BORD *du vase.*

— On dit dans le même sens : *Cette rivière coule à* PLEINS BORDS. *Le Nil était dans toute sa beauté ; il coulait* À PLEINS BORDS *sans couvrir ses rives.* (Châteaubr.)

— *Un rouge bord,* un verre de vin plein jusqu'aux bords.

— Fig. et poétiq. Le pays tout entier, la région entière : *Ces* BORDS *sont desséchés par le soleil. Nous quittâmes ces* BORDS *inhospitaliers.* (Fén.) *Les* BORDS *Africains,* etc.

Syn. Bord, côte, rive, rivage. Le *bord* et la *rive* ont peu d'étendue ; le *rivage* a toujours une étendue appréciable ; la *côte* une étendue assez considérable. Le *bord* est comme une digue qui contient l'eau, la *rive* est la partie du rivage voisine du *bord* ; le *rivage* est l'espace de terrain légèrement incliné, qui s'élève de la *rive* jusqu'à la *côte,* laquelle est la borne et le couronnement du tout. — La mer seule a des *côtes* ; la mer, les fleuves, les rivières ont seuls des *rivages* ; les fleuves, les rivières ont des *rives* ; toutes les eaux ont des *bords.*

BORDAGE, n. m. (*bord.*) Pron. *bor-daj.* — Mar. Il se dit des planches épaisses qui revêtent d'un bout à l'autre le corps d'un bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : *On n'entend plus le maillet du calfat qui enfonçait l'étoupe entre deux* BORDAGES. (Jal.) *Grâce à la légèreté de leurs barques à* BORDAGES *très-bas ils parviennent toujours à forcer le passage.* (Mérim.)

BORDAILLE, n. f. (*bord.*) Pron. *bor-da-y.* — Mar. Partie d'un bateau foncet qui touche aux bords.

— N. f. pl. Mar. Planches brutes qui peuvent servir à faire certains bordages.

BORDAILLER ou **BOURDAYER,** v. intr. ou neut. (*bord.*) Pron. *bor-da-ié.* — Mar. Louvoyer à petits bords ; battre la mer bord sur bord, sans gagner au vent.

BORDANT, n. m. (*bord.*) Mar. Ralingue inférieure d'une voile. ‖ V. BORDURE.

BORDAT, n. m. (*bord.*) Comm. Petite étoffe étroite qu'on fabrique en Égypte.

BORD-CONTRE, n. m. invar. Mar. Il se dit, en parlant de deux bâtiments qui courent sous des amures différentes, lorsque le sommet de l'angle des routes qu'ils suivent se trouve sur leur avant.

BORD-DROIT, n. m. invar. Mar. Il se dit, en parlant de deux bâtiments qui courent sous des amures différentes, lorsque l'angle des routes qu'ils tiennent forme 90 degrés.

BORDE, n. f. (*bord.*) Anc. Métairie ; petite ferme établie aux environs d'une seigneurie ou d'une maison considérable, pour fournir le seigneur ou le maître de légumes et de volailles.

BORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Border : *Le fleuve est* BORDÉ *de jardins et de champs ensemencés.* (Reynaud.) *Les yeux des ruminants sont généralement grands, bien fendus et à paupières* BORDÉES *de cils.* (Desfont.) *Je ne connais encore de la vie que les chemins* BORDÉS *de fleurs par où l'on court à l'espérance.* (G. Sand.) *Il parcourait de longues rues* BORDÉES *de splendides monuments.* (Vitet.) *Les fenêtres et les murs de la cité sont* BORDÉS *d'habitants.* (Châteaubr.)

— Blas. Il se dit des pièces d'un écu lorsqu'elles sont entourées d'une bordure de métal ou d'une couleur différente.

BORDÉ, n. m. (*bord.*) Galon d'or, d'argent ou de soie, qui sert à border des vêtements, des meubles, etc.

BORDEAU, n. m. Anc. Bordel, lieu de prostitution. Ils mettent à l'encan l'honneur dans les *bordeaux.* (Regn.)

BORDEAUX. Ville de France.

— Substantiv. *Le bordeaux, du bordeaux,* le vin de Bordeaux. ‖ Fam.

J'estime le *bordeaux,* surtout dans sa vieillesse. (A. de Muss.)

BORDÉE, n. f. (*bord.*) Mar. La décharge simultanée de tous les canons rangés d'un des côtés du vaisseau : *Lâcher une* BORDÉE *contre l'ennemi.* (Acad.)

— Fig. *Une bordée d'injures,* injures proférées rapidement et presque à la fois.

— Dans le même sens : *Il lui a lâché une* BORDÉE ; *il a essuyé une furieuse* BORDÉE. (Acad.)

— Chemin que fait un navire qui louvoie et qui se dirige en zigzag, tantôt sur un côté, tantôt sur un autre, pour arriver en un endroit : *D'heure en heure, les frégates lui signalaient la marche ou les* BORDÉES *de cette armée navale, qui paraissait indécise encore si elle se dirigerait vers le détroit ou vers l'Océan.* (Lamart.) *Le maquereau se prend avec des lignes qu'on laisse traîner à l'arrière du bateau, tandis qu'on court des* BORDÉES *à toutes voiles.* (A. Karr.)

BORDEL, n. m. Lieu de prostitution. ‖ Pop. et bas.

BORDELAIS, n. m. Horticult. V. BOURDOULENQUE.

BORDELIÈRE, n. f. Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

BORDEMENT, n. m. Technol. Manière d'employer les émaux clairs, en les couchant à plat, bordés d'un métal pareil à celui sur lequel on les applique. ‖ Saillie d'une plaque qui sert à retenir l'émail.

BORDENAU, n. m. (*bord.*) Porte à coulisse de l'écluse d'un marais salant.

BORD-EN-SCIE, n. m. Zool. Espèce de Tortue.

BORDE-PLATS, n. m. pl. (*border, plats.*) Art. culin. Découpure symétrique dont on garnit le bord des plats non couverts.

BORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bord.*) Garnir le bord d'une étoffe, d'un vêtement, d'un meuble en y cousant un ruban, un galon, un morceau d'étoffe, de toile. BORDER *un manteau.* BORDER *des rideaux.* BORDER *des souliers.*

— Particul. *Border un filet,* entourer un filet d'une corde, afin de le rendre plus fort.

— *Border le lit,* engager le bord des draps et de la couverture entre le bois de lit et la paillasse ou le matelas.

— Jardin. *Border une allée, une plate-bande,* y planter une bordure d'arbres, de buis, de fleurs, etc. ‖ *Border une planche,* enlever avec la bêche la terre des bords, en sorte que la planche domine le sentier.

— Par extens. *Border un champ de fossés, de haies,* y creuser sur le bord des fossés, planter des haies.

— Il se dit encore de ce qui s'étend, règne le long d'une chose, comme une haie, une rangée d'arbres placés le long d'un pré, d'un chemin : *Des gazons fleuris* BORDAIENT *son île.* (Fén.) *J'aime jusqu'aux déserts qui* BORDENT *l'Égypte.* (Châteaubr.)

— Par analog. *On* BORDA, *depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame, toutes les rues de soldats.* (Retz.)

— Art. milit. *Border la haie,* se dit en parlant des troupes rangées en longue ligne sur un des côtés ou de chaque côté d'une rue, d'une voie quelconque où doit passer un cortége, etc.

— *Border un retranchement, le parapet, les brèches,* les défendre, en repousser les assaillants : *La ville succomba lorsque ses défenseurs ne furent plus assez nombreux pour* BORDER LES BRÈCHES. (Mérim.)

— Mar. *Border un bâtiment,* revêtir sa membrure de bordages. ‖ *Border les avirons,* les placer sur le bord d'un bâtiment à rames, prêts à nager. ‖ *Border une voile,* l'arrêter, la tendre par en bas. ‖ On dit de même : *Border les écoutes.* ‖ *Border un vaisseau ennemi,* le suivre de côté, afin de l'observer.

— Peint. Entourer les figures d'un tableau d'une teinte plus claire ou plus sombre que le fond, afin de les faire ressortir.

— Grav. Garnir de cire les bords d'une planche de cuivre, afin de retenir l'eau-forte qui doit mordre la planche.

BORDEREAU, n. m. (*bord.*) État ou note des espèces diverses qui composent une certaine somme : BORDEREAU *d'espèces.* BORDEREAU *de caisse. Chacun est muni du* BORDEREAU *de son actif.* (Beaum.)

— *Bordereau de compte,* extrait de compte dans lequel on récapitule les sommes du débit ou du crédit, afin de les balancer.

— *Bordereau de courtier, d'agent de change,* écrit constatant les opérations d'un courtier, d'un agent de change.

— Impr. *Bordereau de metteur en pages, d'imprimeur,* note de l'ouvrage fait d'une banque à l'autre, établie par le metteur en pages, et d'après laquelle les ouvriers sont payés.

— Jurispr. *Bordereau de collocation,* acte délivré par le greffier d'un tribunal à chacun des créanciers hypothécaires utilement colloqués, dans un ordre. ‖ V. MANDEMENT.

— *Bordereau d'inscription,* acte dressé par un créancier, et remis par lui à un conservateur des hypothèques pour que celui-ci l'inscrive sur ses registres ; il contient la désignation des sommes dues, et celle de l'immeuble affecté à l'hypothèque. Cette inscription fixe la date et le rang de l'hypothèque.

BORDERIE, n. f. (*bord.*) Écon. rur. Domaine rural, moins considérable qu'une métairie, et tenu en loyer à peu près aux mêmes conditions.

BORDIER, n. m. (*bord.*) Anc. adm. Il se disait de celui dont les terres touchaient aux grands chemins.

— Agricult. Celui qui loue une ferme à condition d'en partager les produits.

BORDIER, IÈRE, adj. (*bord.*) Qui sert de limite : *Terre* BORDIÈRE. ‖ Mar. Il se dit d'un bâtiment qui a un côté plus fort que l'autre, qui incline plus d'un côté que de l'autre.

BORDIGUE, n. f. (*bord.*) Pêch. Enceinte formée avec des claies, des perches, etc., sur le bord de la mer, pour prendre, retenir ou garder du poisson.

BORD-OPPOSÉ, n. m. Mar. Il se dit de deux bâtiments orientés sous des amures différentes, et laissant derrière eux le sommet de l'angle de leur route.

BORDOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bord.*) (*Je bordoie, nous bordoyons, ils bordoient ; je bordoyais, nous bordoyions ; je bordoyai ; je bordoierai ; je bordoierais ; bordoie, bordoyons, bordoyez ; que je bordoie, que nous bordoyions ; que je bordoyasse ; bordoyant ; bordoyé, ée.*) Beaux-arts. Border, entourer.

— Coucher l'émail sur une plaque de métal bordée.

BORDURE, n. f. (*bord.*) Ce qui garnit, orne ou affermit le bord de quelque chose : *La* BORDURE *d'un habit. La* BORDURE *d'une tapisserie. La* BORDURE *d'un soulier. Les* BORDURES *d'un parterre,* etc.

— Particul. Cadre dans lequel on enferme un tableau, un miroir, une estampe, etc. : *Une* BORDURE *élégante. Une* BORDURE *carrée. Une* BORDURE *ovale. La* BORDURE *d'un tableau,* etc.

On gravera sur la *bordure :*
Daphnis mourut d'amour. (La Font.)

— Jardin. *Bordure de buis. Bordure de tulipes.*

— Par anal. : *A mes pieds régnait une longue* BORDURE *de balustres sur laquelle mes yeux glissaient avec plaisir comme sur les festons d'une dentelle élégante.* (Vitet.)

— *La bordure d'un bois, d'une forêt,* ligne d'arbres qui règne tout le long du bois, de la forêt, et qui en est comme la bordure.

— *Bordure de pavés,* rang de gros pavés qui termine et soutient la chaussée de chaque côté.

— Mar. Côté inférieur d'une voile.

— Blas. Brisure qui entoure l'écu, et qui est toujours distincte de l'émail : BORDURE *de gueules.*

BORDURÉ, ÉE, adj. (*bordure.*) Comm. Il se dit d'une étoffe qui a une bordure.

BORE, n. m. (*borax.*) Métalloïde, dont la combinaison avec l'oxygène constitue l'acide borique.

BORÉAL, ALE, adj. (*Borée.*) Qui est situé du côté du nord, par oppos. à Austral : *Pôle* BORÉAL. *L'hémisphère austral, en grande partie recouvert par les eaux, est beaucoup plus froid que l'hémisphère* BORÉAL. (Arag.) *Il conjectura que l'éclat des aurores* BORÉALES *provenait de décharges électriques opérées dans les régions élevées de l'atmosphère.* (Mignet.)

BORÉE, n. m. (*Boreas ;* lat.) Poétiq. Le vent du nord : BORÉE *n'est point civil ni galant pour vous ; c'est ce qui m'afflige.* (Mme de Sév.)

L'impétueux *Borée* cuvahit la Scythie. (Desaint.)

BORÉLIE, n. f. Zool. Coquille univalve.

BORGNAT, n. m. Pr. *bor-nia.* — Vulg. Le Roitelet.

BORGNE, adj. des 2 g. Qui ne voit que d'un œil, ou à qui il manque un œil : *Homme* BORGNE. *Femme* BORGNE. *Un animal* BORGNE.

— Prov. et fig. *Changer, troquer son cheval borgne contre un aveugle,* changer par méprise une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. ‖ Quitter un état, une place qui offrait quelques inconvénients pour une autre qui en offre de plus grands.

— Popul. *Jaser comme une pie borgne,* parler beaucoup, babiller.

— Fig. Obscur : *Appartement* BORGNE.

— *Fenêtre borgne,* fenêtre qui donne du jour, mais d'où l'on n'a aucun aspect.

— En parl. de certains lieux, Sale, mal famé, etc. : *Une maison* BORGNE. *Un cabinet* BORGNE.

— *Conte borgne,* conte ridicule, invraisemblable.

— *Compte borgne,* compte dont les articles ne sont pas clairs.

— Mar. *Ancre borgne,* ancre qui n'a qu'une patte, ou ancre qui est mouillée sans avoir de bouée.

— Anat. *Trou borgne* ou *épineux,* petit enfoncement de l'os frontal. ‖ Petit enfoncement à la base de la langue.

— Chir. *Fistule borgne,* se dit d'une fistule de l'anus, lorsqu'il n'y a pas de communication avec l'extérieur, et qu'elle n'a qu'un seul orifice. ‖ *Sein borgne,* sans mamelon.

— N. m. Celui qui n'y voit que d'un œil, qui n'a qu'un œil : *Un méchant* BORGNE. *Un vilain* BORGNE.

— Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois,* les gens d'un mérite médiocre brillent parmi de plus médiocres qu'eux.

— Zool. Vulg. L'Orvet, reptile saurien apode.

BORGNESSE, n. f. Bas et injur. Femme borgne : *Une méchante* BORGNESSE.

BORGNIAT, n. m. Zool. Vulg. La Bécassine.

BORI, n. m. Bot. Nom indien d'un jujubier.

BORICO, (*borique.*) Chim. Ce mot s'emploie en composition pour indiquer la combinaison du *sel borique* avec un autre sel : BORICO-*aluminique*, BORICO-*ammonique*, BORICO-*butyrique*, BORICO-*magnésique*, etc.

BORIDES, n. m. pl. (*bore.*) Minér. Famille de minéraux comprenant les combinaisons du bore.

BORIGUE, n. f. Pêch. Nasse dont se servent les pêcheurs de la Dordogne.

BORIN, INE, adj. et n. Il se dit des ouvriers employés dans les mines de houille de la Belgique.

BORIQUE, adj. m. (*bore.*) Chim. Il se dit de l'acide formé de bore et d'oxygène : *L'acide* BORIQUE *est la seule combinaison connue de l'oxygène avec le bore.* (Soubeiran.)

BORNAGE, n. m. (*borne.*) Jurispr. Action de planter des bornes pour marquer les limites d'un champ, d'une propriété rurale : *Anciennement les signes du* BORNAGE *étaient des arbres ou des pierres. Ses dernières acquisitions l'obligeaient à une foule de vérifications de* BORNAGES *et d'arpentages.* (H. de Balz.)

— *Action en bornage*, celle qu'un propriétaire intente à son voisin pour l'obliger au bornage de leurs propriétés contigues.

BORNANT, part. prés. du v. Borner.

BORNE, n. f. (βουνός, amas ; gr.) Pierre, arbre, morceau de terre, et en général tout signe qui distingue un champ d'un autre, qui le limite : *Planter une* BORNE. *Déplacer une* BORNE.

> Près de la *borne* où chaque État commence
> Aucun épi n'est pur de sang humain. (Berenger.)

Les BORNES *de leur héritage étaient parmi eux les* BORNES *de leurs déserts.* (Fléch.)

— *Bornes milliaires*, pierres placées de distance en distance le long des routes, des chemins, pour indiquer les lieues, les milles, les kilomètres, etc.

— Antiq. Espèce de colonne qui marquait l'extrémité de la carrière dans les cirques : *Tourner autour de la* BORNE.

— Fig : *Plus nous reconnaîtrons combien est invincible l'impossibilité de toucher encore une fois la* BORNE *qu'atteignit un seul jour la peinture moderne, plus grande nous paraîtra la fortune de Lesueur de s'en être approché de si près.* (Vitet.)

— Pierre plantée debout qu'on met le long des murailles, à l'encoigure des édifices, des portes des maisons, pour les préserver du choc des voitures.

> ... Je hais les cités, les pavés et les *bornes*. (A. de Musset.)

— Fam. *Il est planté là comme une borne*, se dit d'un homme qui se tient debout sans remuer.

— Il se dit d'un homme sans valeur, sans intelligence et surtout sans mouvement : *C'est une vraie* BORNE.

— Au pl. Tout ce qui sert à séparer un État, un pays d'un autre ; il se dit des montagnes, des mers, des fleuves, etc. : *Les* BORNES *de l'empire de Russie étaient resserrées du côté de la Suède.* (Volt.) *Son empire n'aura point de* BORNES *que celles du monde.* (Bossuet.) || *Bornes naturelles*, celles que la nature elle-même a élevées. || *Bornes artificielles*, celles qui ont été faites par la main des hommes.

— Fig. Ce qui tient un objet enfermé entre certaines limites et l'empêche de s'étendre au delà : *Votre empire n'aura point d'autres* BORNES *que celles de l'éternité.* (Mass.)

> Les lois de nos aïeux, auprès du trône assises,
> Resserraient du pouvoir les *bornes* indécises. (C. Del.)

Si la surabondance des marchandises ne dépasse pas certaines BORNES, *ses inconvénients sont beaucoup moins préjudiciables que ceux d'une fabrication trop restreinte.* (Droz.)

— Fig. et moral. *Les* BORNES *de la philosophie sont reculées encore à une distance infinie. Le domaine de la poésie est sans* BORNES. *Le monde réel à ses* BORNES, *le monde imaginaire est infini.* (J.-J. Rouss.) *Ce qu'il y avait de ruse dans son caractère se contint dans les* BORNES *d'une utile sagacité.* (Mignet.)

— Absol. *Passer les bornes*, aller trop loin, aller au delà de ce qui est convenable et permis.

— Techn. Carreau de vitre en forme de losange.

Syn. Borne, limite, terme. La *borne* est un obstacle ; la *limite*, une ligne ; le *terme*, un point. Le *terme* et la *limite* font partie de la chose même qu'ils finissent ; la *borne* est en dehors de cette chose. Le *terme* est le point extrême où l'on peut aller ; la *limite* est ce qu'il ne faut pas dépasser ; la *borne* est ce qui empêche de passer outre.

BORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Borner : *Les promesses et les espérances ne s'étendent pas au delà de l'horizon* BORNÉ *de la société civile.* (Portalis.) *Mon entendement* BORNÉ *ne conçoit rien sans bornes.* (V. Cousin.) *Les esprits* BORNÉS *font une maxime, une règle générale de chaque idée particulière.* (Mich.) *Les esprits* BORNÉS *sont toujours prêts à croire que ce qui est doit être, et que les idées d'amélioration sont des rêveries.* (Droz.)

BORNÉENNE, n. f. (*Bornéo*) Pharm. Huile incolore, volatile, formant la partie liquide du camphre de Bornéo.

BORNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*borne.*) Mettre des bornes pour établir les limites : BORNER *une terre.* BORNER *un champ.* (Acad.)

— Limiter, resserrer, enfermer dans un certain espace : *La mer et les Alpes* BORNENT *l'Italie.* (Acad.) *Sur les côtes se succèdent des tours à fanaux, des vigies, des monuments druidiques, des ruines de châteaux : la mer* BORNE *le tout.* (Châteaubr.)

— Fig. *On parvint à* BORNER *les prétentions des soldats au choix de leurs sous-officiers.* (Guizot.)

> Jamais un favori ne *borne* sa carrière ;
> Il ne regarde pas ce qu'il laisse en arrière. (La Font.)

— *Borner la vue*, l'arrêter, l'empêcher de s'étendre plus loin : *Des coteaux riants* BORNENT *agréablement la vue de ce côté-là.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des personnes par rapport à leurs propriétés : *Il acheta la pièce de terre qui le* BORNAIT *au couchant.* (Acad.)

— Fig. Mettre fin à une chose : *La mort seule peut* BORNER *ses immenses travaux.*

— Fig. et moral. Modérer, restreindre, poser des limites à... etc : *Il ne sut pas* BORNER *son ambition. On a fait une vertu de la modération pour* BORNER *l'ambition des grands hommes.* (La Rochef.)

> Le vrai sage est celui qui sait *borner* ses vœux. (Vigée.)

= **Se borner.** v. pron. Se renfermer dans de justes bornes :

> Qui ne sait se *borner* ne sut jamais écrire. (Boil.)

— Fig. Se conduire avec modération : *Il faut savoir* SE BORNER.

— *Se borner à quelque chose*, s'y adonner, s'y attacher exclusivement à toute autre chose.

— Suivi d'un infin. il veut la prép. à : *Se borner à dire, se borner à faire. Leur vertu* SE BORNE *à ne pas commettre de crimes.*

BORNOYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*borgne.*) (*Je bornoie, nous bornoyons, ils bornoient ; je bornoyais, nous bornoyions ; je bornoyai ; je bornoierai ; je bornoierais ; bornoie, bornoyons, bornoyez ; que je bornoie, que nous bornoyions ; que je bornoyasse ; bornoyant ; bornoyé, ée.*) Regarder d'un œil, en fermant l'autre, pour mieux connaître si un alignement est bien droit, si une surface est bien plane.

— Placer des jalons pour tracer la ligne des fondations d'un mur, ou celle d'une rangée d'arbres qu'on veut planter.

BOROSILICATE, n. m. Chim. Combinaison d'un borate et d'un silicate.

BORRAGINÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble à la bourrache.

= **Borraginées,** n. f. pl. Famille de plantes à feuilles alternes et hérissées de poils rudes.

BORRÈRE, n. f. Botan. Genre de Lichens.

BORRÉRIE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Rubiacées.

BORTINGLE, n. f. Mar. Plat-bord servant à exhausser le bord d'un bateau qui prend trop d'eau.

BORURE, n. m. (*bore.*) Chim. Combinaison du bore avec un autre corps simple.

BOSAN, n. m. (*m. turc.*) Pron. *bo-zan.* — Breuvage fait avec du millet bouilli dans de l'eau : *Les Turcs font grand usage du* BOSAN. (Acad.)

BOSBOK, n. m. Zool. (*boschbok ;* holl.) Espèce d'antilope d'Afrique : *Les* BOSBOKS *se tiennent dans les bois, où ils se font souvent entendre par une sorte d'aboiement assez semblable à celui du chien.* (Buff.)

BOSCARESQUE, adj. f. (*bosch*, bois ; all.) *Course* BOSCARESQUE, (J.-J. Rouss.) course dans les bois. || Peu usité.

BOSEL, n. m. Archit. Membre rond, qui fait la base des colonnes. || Plus souv. *Tore.*

BOSPHORE, n. m. (βοῦς, bœuf, πόρος, passage ; gr.) Détroit, canal : *Le* BOSPHORE *de Thrace. Le* BOSPHORE *Cimmérien.*

> ... L'on sait que toujours la Colchide et ses princes
> Ont compté ce *bosphore* au rang de leurs provinces. (Rac.)

BOSQUET, n. m. (*bosch* ou *busch*, bois ; all.) Petit bois, touffe d'arbres : *Se promener dans un* BOSQUET, *sous un* BOSQUET. *Les* BOSQUETS *de Versailles.* (Acad.)

> Les *bosquets* sont déserts, la chaleur est extrême. (A. de M.)

Les ombrages philosophiques de l'Académie et les délicieux BOSQUETS *de Phryné.* (Vitet.) *Les brillants oiseaux d'Amérique voguent sur la Neva avec des* BOSQUETS *d'orangers.* (De Maistre.) || *SYN.* V. BOCAGE.

BOSSAGE, n. m. (*bosse.*) Arch. Toute saillie laissée à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois, soit pour l'orner, soit pour y faire quelque sculpture : *Laisser un* BOSSAGE *dans un tympan pour y tailler des armoiries, pour y sculpter des bas-reliefs.* (Acad.) *La cour est entourée de murs en briques, divisés par tableaux encadrés de* BOSSAGES *en granit.* (H. de Balz.)

— *Mur à bossages, porte à bossages, colonnes à bossages*, mur, porte, colonnes ornés de bossages.

— Pierres saillantes qu'on laisse au-dessous des coussinets d'une voûte et qui servent de corbeaux pour soutenir les cintres. || *Bossage à anglets*, celui qui forme avec un autre un angle droit. || *Bossage arrondi*, celui dont les arêtes sont arrondies. || *Bossage en cavet*, celui dont la saillie est terminée par un cavet entre deux filets. || *Bossage en pointes de diamant*, celui dont le parement a quatre glacis terminés par une pointe ou une arête. || *Bossage rustique*, celui dont les parements paraissent bruts.

— Masse de bois qu'on laisse aux pièces qu'on allégit vers les mortaises. || Arc formé par les bois qu'on courbe ou qu'on cintre.

BOSSE, n. f. (φυσάω, j'enfle ; gr.) Toute éminence sphérique qui se remarque sur un corps, qu'elle soit partie intégrante de la nature de sa composition, ou qu'elle ne soit qu'accidentelle : *Grosse* BOSSE.

— Grosseur en saillie contre nature qui se forme au dos ou à la poitrine par la déviation de l'épine dorsale ou du sternum : *Avoir une* BOSSE *par devant, une* BOSSE *par derrière.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner dans la bosse*, tomber dans un panneau, être dupe.

— Enflure, tumeur passagère qui provient d'un coup, d'une chute, d'une contusion.

> . . . . Il se bat, et ne peut rien souffrir :
> Il se fait en maints lieux contusion et *bosse*,
> Et veut accompagner son papa dans la fosse. (Mol.)

— Fam. *Ne demander que plaie et bosse*, se dit plaisamment en parlant des chirurgiens qui aiment à trouver occasion d'exercer leur art. || Fig. et fam. Il se dit de ceux qui souhaitent qu'il y ait des procès, des querelles, des luttes, soit pour en profiter, soit par pure malignité d'esprit.

— Grosseur que quelques animaux ont naturellement sur le dos : *La* BOSSE *d'un chameau. Les deux* BOSSES *du dromadaire. Le bison porte une* BOSSE *entre les deux épaules.* (Buff.) *Les* BOSSES *du chameau ne sont point osseuses.* (Id.)

— Anat. Éminences arrondies qu'on remarque à la surface des os plats : *La bosse* OCIPITALE, *Les* BOSSES *frontales, pariétales.*

— Protubérances du crâne, considérées comme indices des penchants de l'homme, de ses dispositions morales : *Avoir la* BOSSE *de la musique, la* BOSSE *du vol.* (Acad.)

— Élévation dans toute superficie qui devrait être plate et unie : *Un terrain plein de* BOSSES.

— Technol. Relief : *Harnais de velours bleu plaqué d'argent, poitrail de* BOSSE *du même métal.* (Lamart.)

— *Relever en bosse*, donner un relief et de la convexité à quelque partie d'un ouvrage. *Ce beau carrosse, où tant d'or se relève en* BOSSE. (Mol.)

— *Vaisselle relevée en bosse* ou simpl. *vaisselle en bosse*, par oppos. à la vaisselle plate.

— *Travailler en bosse ; des ornements faits en bosse*, en relief.

— Sculpt. *Ouvrage de ronde bosse*, les ouvrages de plein relief, les statues proprement dites : *Au-dessus de la cheminée était un grand portrait équestre de Henri III, exécuté en* RONDE BOSSE. (H. de Balzac.)

— *Ouvrages de demi-bosse*, les bas-reliefs dont quelques parties sont saillantes.

— Dess. et peint. Modèle en plâtre : *Dessiner la bosse. Étude d'après la bosse, une belle bosse*, etc.

— *Dessiner, peindre d'après la bosse*, dessiner, peindre d'après une figure ou une portion de figure en plâtre : *Il me fallut d'abord apprendre le dessin, je* DESSINAI D'APRÈS LA BOSSE, *je dessinai d'après la nature.* (P.-L. Cour.)

— Serrur. *Serrure à bosse*, serrure appliquée en saillie sur le côté intérieur d'une porte,

— Mar. Certains cordages très-courts qui sont dormants d'un bout sur un point solide, et qui servent principalement à tenir tendu un câble, un grelin, etc. || *Bosse à aiguillettes* ou *à rubans*, corde qui sert à saisir le câble lorsque le vaisseau est à l'ancre. || *Bosse à fouet*, corde tressée par le bout et diminuant en pointe. || *Bosse de chaloupes*, cordages pour amarrer les chaloupes. || *Bosse du bossoir*, manœuvre qui sert à tirer l'ancre hors de l'eau pour l'amarrer au

bossoir. || *Prendre une bosse,* amarrer une bosse à quelque manœuvre.

— Navig. Angle saillant du rivage d'un fleuve.

— Véner. La première poussée d'un cerf ou d'un chevreuil qui a mis bas son premier bois. || Chacune des deux élévations qui surmontent le front du faon à l'endroit où doit pousser le bois.

— Constr. Petit bossage laissé dans un parement, indiquant qu'il n'est pas mesuré.

— Art vétér. Maladie des porcs, causée par un engorgement des glandes.

— Écon. rur. Maladie du froment, nommée aussi Chardon.

— Technol. Paquet de chardons à foulonner. || Partie des aplatissoires dans une forge. || Forme sphérique que le verrier donne au verre.

— Métr. Tonneau contenant cinq à six quintaux de sel.

BOSSELAGE, n. m. (*bosseler.*) Travail en bosse. Il ne se dit guère que du travail en bosse qui se fait sur de la vaisselle.

BOSSELÉ, ÉE, part. pass. du v. Bosseler : *Sur un vieux dressoir se voient quatre vieux gobelets, une soupière* BOSSELÉE *et deux salières en argent.* (H. de B.)

— Adjectiv. Il se dit de certaines feuilles qui ont des éminences ou saillies creuses en dessous.

BOSSELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bosse.*) Il double la consonne finale du radical *bossel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je bosselle, je bossellerai, bossellerais.* — Travailler en bosse, en parlant de la vaisselle, de l'argenterie, etc.

— Il se dit quelquefois dans le sens de Bossuer, et alors on l'emploie surtout avec le pronom personnel : *Cette écuelle* S'EST BOSSELÉE. (Acad.)

BOSSELURE, n. f. (*bosse.*) Anc. Enflure; tumeur.

— Bot. État d'une feuille bosselée.

— Technol. Produit du travail en bosse.

BOSSEMAN, n. m. (*boat's,* du bateau, *man,* homme; angl.) Mar. Anc. Sous-officier de marine ayant le grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître.

BOSSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bosse.*) Mar. Retenir avec des bosses.

BOSSETIER, n. m. (*bosse.*) Technol. Celui qui fait des ouvrages en bosse. || Verrier qui souffle le verre en boule.

BOSSETTE, n. f. (*bosse.*) Ornement attaché aux deux côtés du mors d'un cheval, et fait en bosse : *Les* BOSSETTES *du mors sont d'or.* (Volt.)

— Pièce de cuir qu'on met sur les yeux du mulet.

BOSSIER, n. m. (*bosse.*) Technol. Ouvrier qui met le sel en tonneaux dans une saline.

BOSSILLON, n. m. Bot. Vulg. Petit agaric.

BOSSOIR ou **BOSSEUR,** n. m. (*bosse.*) Mar. Chacune des deux grosses pièces de bois qui se prolongent en saillie à l'avant du bâtiment, et qui servent à suspendre les ancres, à les hisser hors de l'eau.

BOSSOLANT, n. m. (*bossolo,* boîte; ital.) Huissier de la chambre du pape.

BOSSU, UE, adj. (*bosse.*) Qui a une ou plusieurs bosses, au dos ou à la poitrine, par un vice de conformation. *Il n'y a que les bœufs d'Europe qui ne soient pas* BOSSUS. (Buff.) *Il avait deux fils; l'aîné était bègue, et le cadet* BOSSU. (Le Sage.)

— Il se dit aussi d'un terrain inégal. || Rare.

— Substantiv. Personne bossue : *On me conduisait tous les matins chez deux vieilles* BOSSUES, *qui montraient à lire aux enfants.* (Châteaubr.) *Il avait l'air malin et railleur comme tous les* BOSSUS. (Ségur.)

BOSSUÉ, ÉE, part. pass. du v. Bossuer : *Vaisselle* BOSSUÉE. *Une armure toute* BOSSUÉE *par les coups.*

BOSSUEL, n. m. Hortic. La Tulipe, odoriférante.

BOSSUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bosse.*) Faire des bosses. Il ne se dit qu'en parlant des bosses et des creux qu'on fait par accident à de la vaisselle, à de l'argenterie, à quelque pièce d'une armure, etc. : BOSSUER *des plats, des assiettes.* BOSSUER *un casque.* (Ac.)

= **Se bossuer,** v. pr. *Ce plat d'argent* S'EST BOSSUÉ. (Acad.) *Le poil de castor prend mal la teinture, rougit en dix minutes au soleil, et le chapeau* SE BOSSUE *à la chaleur.* (H. de Balzac.)

BOSTANGI, n. m. (*bostan,* jardin; turc.) Jardinier du sérail.

— Soldat d'un des corps de la milice turque.

— *Bostangi-bachi,* chef des bostangis.

BOSTON, n. m. (*Boston,* ville.) Sorte de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes et qui diffère peu du whist; aussi s'est-il appelé d'abord *whist bostonien* : *Ils étaient occupés à faire un* BOSTON *en compagnie de quelques voisins.* (H. de Balzac.)

...Sieds-toi, chère petite, et joue ;
On commence un *boston.* (Ponsard.)

BOSTRYCHITE, n. f. (βόστρυχος, boucle de cheveux; gr.) Pron. *boss-tri-chitt.* — Min. Sorte d'amiante imitant la chevelure d'une femme.

BOSTRYCHOÏDE, n. m. (βόστρυχος, boucle de cheveux, εἶδος, forme; gr.) Zool. Genre de poissons.

BOSTRYCHOPODES, n. m. pl. (βόστρυχος, et πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Famille de mollusques.

BOT, adj. m. Pron. *bô.* — Il n'est usité que dans cette locution *Pied bot,* pied contrefait.

— Il se dit aussi d'un homme qui a le pied contrefait : *Un* PIED BOT. *Des* PIEDS BOTS.

— Fig. *Les gens de mauvaise foi sont des* PIEDS BOTS *en affaires; ils marchent difficilement.*

BOT, n. m. (*boot,* bateau; holl.) Mar. Petit vaisseau des Indes orientales. || Gros bateau flamand. || Bâtiment cabotier peu différent du sloop.

BOTAL, n. m. (n. pr. d'un chirurgien.) Anat. *Trou de Botal,* ouverture qui, dans le fœtus, établit la communication entre les deux oreillettes du cœur.

BOTALLIEN, adj. m. *Trou botallien,* m. sign.

BOTANIQUE, n. f. (βοτάνη, plante.) Science qui a pour objet la connaissance des végétaux : elle étudie et décrit les caractères propres des plantes qu'elle distribue et divise méthodiquement, selon leurs rapports ou leurs différences, en *classes,* en *ordres* ou *familles,* en *genres,* en *espèces* et en *variétés* : *Le premier traité de* BOTANIQUE *est dû à Théophraste, élève d'Aristote. On se représente d'ordinaire la* BOTANIQUE *comme une science aussi douce et aussi paisible que les objets qu'elle étudie.* (Cuvier.)

— Adjectiv. *Jardin botanique,* jardin où l'on cultive des plantes exotiques et indigènes pour l'étude de la botanique.

— *Géographie botanique,* celle qui s'occupe des faits relatifs à la distribution des plantes sur le globe.

BOTANISTE, n. m. (βοτάνη, plante; gr.) Celui qui étudie la botanique, qui est savant en botanique : *Les encouragements d'un si grand maître enhardirent enfin notre jeune jardinier à montrer que lui aussi était* BOTANISTE. (Cuv.) *Ce sont les* BOTANISTES *qui ont trouvé que le terrain épuisé pour une plante ne l'est pas pour une autre.* (Id.)

BOTANOGRAPHE, n. m. (βοτάνη, plante, γράφω, je décris; gr.) Didact. Celui qui décrit des plantes.

BOTANOGRAPHIE, n. f. Didact. Description des plantes.

BOTANOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*botanographie.*) Didact. Qui a rapport à la botanographie.

BOTANOLOGIE, n. f. (βοτάνη, plante, λόγος, traité; gr.) Didact. Traité de botanique.

BOTANOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*botanologie.*) Didact. Qui a rapport à la botanologie.

BOTANOLOGUE, n. m. (*botanologie.*) Didact. Celui qui écrit sur les plantes.

BOTANOPHAGE, adj. des 2 g. (βοτάνη, plante, φάγω, je mange; gr.) Didact. Qui vit de végétaux.

BOTANOPHILE, adj. et n. des 2 g. (βοτάνη, plante; φίλος, ami; gr.) Qui aime la botanique.

BOTELLIFÈRE, adj. des 2 g. (*botellus,* saucisse, *fero,* je porte; lat.) Zool. Qui porte des appendices semblables à des saucisses.

— *Éponge botellifère,* à rameaux tuberculeux.

BOTHRIOCÉPHALE, n. m. (βόθριον, fossette, κεφαλή, tête; gr.) Zool. Genre de vers intestinaux.

BOTHRIOLITHE, n. f. (βόθριον, fossette, λίθος, pierre; gr.) Minér. Variété de borate calcaire.

BOTHRION, n. m. (βόθριον; gr.) Chir. Ulcère de la cornée transparente.

BOTHROPS, n. m. (βόθρος, fosse, ὤψ, regard; gr.) Zool. Genre de serpents.

BOTRIE, n. f. Botan. Arbrisseau de la Cochinchine.

BOTRYCÈRE, n. f. (βότρυς, grappe, κέρας, corne; gr.) Botan. Genre de plantes du Cap.

BOTRYCHION, n. m. (βότρυς, grappe; gr.) Botan. Genre de fougères.

BOTRYLLAIRES, n. m. pl. (βότρυς, grappe; gr.) Zool. Famille de mollusques.

BOTRYLLE, n. m. Zool. Genre de mollusques marins.

BOTRYOÏDE, adj. des 2 g. (βότρυς, grappe, εἶδος, forme; gr.) Qui a la forme de grains disposés comme ceux d'une grappe de raisin.

— *Éponge botryoïde,* espèce d'éponge rameuse à lobules ovales oblongs, creux et ouverts au sommet.

— N. m. Genre d'oursins.

BOTRYS, n. m. V. ANSÉRINE.

BOTRYTELLE, n. f. (βότρυς, grappe; gr.) Botan. Genre de conferves. || Genre d'algues marines.

BOTRYTIDE, n. f. (βότρυς, grappe; gr.) Botan. Genre de moisissures.

BOTRYTIS, n. f. Technol. Anc. La cadmie qui se rassemble à la partie supérieure des fourneaux.

BOTTANNE, n. f. Comm. Étoffe de fabrique étrangère, dont on a fait un assez grand commerce.

BOTTE, n. f. (*botellus,* mesure de vin; bass. lat.) Assemblage de choses de même nature, ordinairement liées en faisceau et dont le nombre ou la valeur est déterminée comme par une sorte de mesure : BOTTE *d'asperges.* BOTTE *d'oignons.* BOTTE *de paille.* BOTTE *de foin.* BOTTE *d'allumettes,* etc.

Rome eut pour étendard une *botte* de foin. (V. Hugo.)

— Botan. Amas que forment les fleurs ou les fruits disposés en paquets : *Ces fleurs naissent par* BOTTES.

— *Botte de soie,* assemblage de plusieurs écheveaux de soie liés ensemble. || *Botte de chanvre,* paquet de chanvre pesant 75 kilogr.

— Comm. Cahier de 36 feuilles de parchemin.

— Technol. *Botte de bordures,* douze feuilles de hêtre préparées pour servir de bordures dans les ouvrages du boisselier. || *Botte de seaux,* six corps de seaux sortant de la première main.

— Par extens. Tout ce qui est en certain nombre, en certaine quantité : *Une* BOTTE *de papiers. Une* BOTTE *de livres.*

— Métrol. *Botte de vin, d'huile, de cidre,* etc., mesure de capacité d'environ 16 barils.

BOTTE, n. f. Chaussure de cuir qui enferme le pied, la jambe et quelquefois même une partie de la cuisse : *De grosses* BOTTES. *Des* BOTTES *fortes. Des* BOTTES *molles. Des* BOTTES *vernies. Des* BOTTES *de cavalerie,* etc.

Tous ces gens, tatoués de plaques et de croix,
Ont léché sans rougir la *botte* de vingt rois. (Ancelot.)

Il était porteur d'un poison subtil caché dans la semelle de ses BOTTES. (Mérim.) *De petites lames envahissaient par moments le sentier de cailloux où j'étais, et mouillaient la semelle de mes* BOTTES. (V. Hugo.) *Les laponnes ne se servent pas de bas; elles ont pendant l'hiver une paire de* BOTTES *de cuir de renne.* (Regnard.)

— Figur. et fam. *Prendre la botte,* se mettre en état de partir. || Vieux.

— *Prendre ses bottes de sept lieues,* se disposer à marcher rapidement, comme le personnage de l'Ogre, dans le conte du *Petit-Poucet* : *L'esprit de tout rêveur chausse les* BOTTES DE SEPT LIEUES. (V. Hug.)

— *Graisser ses bottes,* se préparer à partir pour un voyage, et par extens. se disposer à mourir : *Cet homme est plus malade qu'il ne pense; il faut qu'il* GRAISSE SES BOTTES. (Acad.)

— Prov. et figur. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,* faites du bien à un avare, il se plaindra même des services qu'on lui rend, afin de se dispenser de la reconnaissance; ou l'on ne s'attire que des marques d'ingratitude d'un malhonnête homme à qui l'on rend service.

— *Mettre du foin dans ses bottes,* faire de bonnes affaires, amasser beaucoup d'argent dans un emploi.

— Fam. *Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles bottes,* je ne m'en soucie aucunement.

— Prov. et fig. *À propos de bottes,* à propos de rien, sans motif raisonnable :

Mais, *à propos de botte,* un sort doux et propice
Tout à souhait ici vous amène Clarice. (Regn.)

— *Il y a laissé ses bottes,* c'est-à-dire sa vie.

— Man. *Serrer la botte,* serrer les jambes contre les flancs du cheval pour l'exciter à avancer.

— *Ce cheval va à la botte,* il se défend du cavalier qui le monte en cherchant à le mordre à la jambe.

— Fig. et fam. *C'est un homme à qui il ne faut pas trop se jouer, il va d'abord à la botte,* il répond par des railleries mordantes à des plaisanteries innocentes. || Vieux.

— *Accoler quelqu'un à la botte,* lui faire des révérences, des soumissions.

— Carross. Espèce de petit marche-pied attaché au brancard des berlines.

— Technol. Espèce de forces ou de ciseaux pour donner la dernière tonte au droguet.

— Fig. et fam. Il se dit de la terre qui s'attache aux pieds, à la chaussure, dans un terrain gras et humide, de la neige, etc.

— Art. milit. *Botte de banderole, de drapeau,* douille fermée d'un côté par un fond, et destinée à recevoir et à supporter l'extrémité inférieure de la hampe du drapeau. *La botte à étendard* et *la botte à lance* ne diffèrent de la botte à drapeau qu'en ce qu'elles sont attachées à l'étrier de droite de la selle.

— Mar. Il se dit de toute futaille qu'on embarque. || Tuyau de plomb des lieux d'aisance, qu'on nomme aussi *chausses de bouteilles.*

— Véner. Large collier de cuir que l'on met au lévrier pour le mener au bois.

— Étui suspendu par une bricole où se place le fusil quand on chasse à cheval.

— Vulg. Le charançon du blé.

— Escr. Coup que l'on porte à son adversaire dans un combat à l'épée ou une lutte au fleuret. *Une* BOTTE *poussée en tierce.* (V. Hugo.)

J'ai la *botte* trompeuse et le jeu très-brouillé. (Regn.)
Le coup fut mal porté, mais la *botte* était bonne....
(A. de Musset.)

— *Botte secrète,* façon particulière de porter à son adversaire un coup de fleuret ou d'épée.

C'est lui qui vous tuerait, tout vaillant que vous êtes :
Il se bat à coup sûr et par *bottes secrètes.* (E. Augier.)

— *Appuyer la botte,* appuyer le fer sur le corps de son adversaire, après l'avoir touché.

— Fig. et fam. *Pousser, porter une botte à quelqu'un,* l'embarrasser, le surprendre par une question, une attaque imprévue : *Je vais lui* PORTER UNE BOTTE *qu'il aura peine à parer.* (Dancourt.)

— Il veut dire aussi Faire tort à quelqu'un par des discours ou par des actes.

BOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Botter : *Être bien* BOTTÉ, *mal* BOTTÉ.

— Fig. *Il faut être toujours* BOTTÉ *et prêt à partir.* (Montaigne.)

— Prov. et fig. *C'est un singe botté, il a l'air d'un singe botté,* se dit d'un homme petit, mal fait, qui est embarrassé dans son accoutrement.

BOTTEAU, n. m. (*botte.*) Écon. rur. Petite botte de foin.

BOTTELAGE, n. m. (*botteler.*) Action de lier en botte du foin, de la paille, etc.

— *Le bottelage est bon,* se dit lorsque la botte de foin, de paille, etc., est du poids requis, de la grosseur requise, ou même lorsqu'elle l'excède un peu.

— Technol. Opération qui consiste à redresser les verges de fer, et à les serrer par des liens.

BOTTELANT, part. prés. du v. Botteler.

BOTTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Botteler : *Foin* BOTTELÉ. *Paille* BOTTELÉE.

BOTTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*botellus;* lat.) Il double la consonne finale du radical *bottel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je bottelle, je bottellerai, je bottellerais;* dans tous les autres cas on ne la redouble pas. — Lier en bottes : BOTTELER *de la paille.*

BOTTELETTE, n. f. (*botte.*) Petite botte de foin, de paille, etc.

BOTTELEUR, n. m. (*botteler.*) Celui qui fait des bottes de foin, de paille, etc.

BOTTELOIR, n. m. (*botteler.*) Instrument qui sert à réunir les asperges en bottes d'égale dimension.

BOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*botte.*) Pourvoir de bottes, ou faire des bottes à quelqu'un. *Je* L'AI *habillé et* BOTTÉ.

— Il signifie aussi Mettre des bottes à quelqu'un. *Venez me* BOTTER. (Acad.)

= **Se botter,** v. pr. Mettre ses bottes soi-même.

— *Cet homme se botte bien, se botte mal,* il porte ordinairement des bottes bien faites, mal faites.

— Fig. et fam. Amasser beaucoup de terre autour de ses pieds en marchant dans un terrain gras et humide. *On ne saurait se promener dans ce jardin qu'on ne* SE BOTTE. (Acad.) || Dans le même sens : *Ce cheval* SE BOTTE.

BOTTERIE, n. f. (*botte.*) Atelier, boutique de bottier.

BOTTIER, n. m. (*botte.*) Cordonnier qui fait des bottes.

BOTTILLON, n. m. Écon. rur. Petite botte de légumes qu'on apporte au marché.

BOTTINE, n. f. (dim. de *botte.*) Petite botte d'un cuir fort mince et dont la tige a peu de hauteur.

— Chir. Chaussure propre à corriger les vices de conformation des pieds ou de la jambe.

— Vétér. Pièce de cuir, ordinairement fixée au pied du cheval, pour maintenir une application médicamenteuse et préserver la partie malade de tout contact douloureux.

BOU, n. m. Bot. Sorte de thé. || V. BOHÉ. || Figuier sauvage.

BOUARD, n. m. Technol. Gros marteau qui servait autrefois dans les monnaies.

BOUARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Frapper avec le bouard.

BOUBIE, n. f. Zool. Espèce de Pélican.

BOUBOU, n. m. Vulg. La Huppe.

BOUBOULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bubo,* hibou; lat.) Hist nat. Crier à la manière du hibou.

BOUC, n. m. (*bock,* all.; m. sign.) Zool. Animal à cornes, le mâle de la chèvre, de l'ordre des mammifères : *Un beau* BOUC. *Une peau de* BOUC. *La barbe d'un* BOUC. *Le* BOUC *est un assez bel animal, très-vigoureux et très-chaud : un seul peut suffire à plus de cent cinquante femelles pendant deux ou trois mois.* (Buff.) *L'odeur forte du* BOUC *ne vient pas de sa chair, mais de sa peau.* (Id.)

— Fam. *Puer comme un bouc,* sentir très-mauvais.

— *Lascif comme un bouc,* se dit de celui qui s'abandonne brutalement aux plaisirs des sens.

— Fam. *Barbe de bouc,* la barbe qu'un homme porte sous le menton. || Par extens. Personne qui porte cette barbe.

— Botan. *Barbe de bouc,* salsifis sauvage.

— Bibl. *Bouc émissaire,* [illegible] chassait dans le désert après l'avoir char[illegible]dictions que l'on voulait détourner de [illegible]. || Figur. Homme sur lequel on fait [illegible]es torts des autres : *C'est un véritable* BOU[illegible].

— Évang. *Les boucs,* les méchants, les réprouvés : *Au jour du jugement, Jésus-Christ séparera les agneaux et les brebis d'avec les* BOUCS.

— Par extens. Peau de bouc, pleine d'huile ou de vin : *Un* BOUC *de vin vieux.*

— *Bouc de Juida,* variété africaine du bouc ordinaire. || *Bouc des rochers,* le Bouquetin. || *Bouc des bois,* quadrupède de Sumatra, peu connu.

— Astr. Vulg. La constellation du Capricorne et l'étoile de la Chèvre.

— Technol. Poulie armée de cornes de fer pour faire monter une chaine. || Grande roue à eau dans une forge, faisant mouvoir un arbre qui la traverse.

BOUCAGE, n. m. Bot. Genre de plantes ombellifères comprenant trois espèces d'un grand usage en médecine : 1° le *boucage anis* ou l'*anis* proprement dit; 2° le *boucage mineur* ou *petit boucage,* et le *boucage majeur* : ces deux espèces ont une forte odeur de bouc, qui a fait donner le nom au genre.

BOUCAN, n. m. (*bouc.*) Lieu où, dans quelques parties de l'Amérique, on fume la viande de bouc et toutes les autres. || Gril de bois pour fumer la viande.

— Techn. Claie sur laquelle on sèche la cassave.

— Comm. *Bois boucan,* bois vieux, vermoulu.

— Art cul. *Boucan de tortue,* tortue préparée pour être assaisonnée et cuite.

— Popul. Bruit, vacarme : *Quel* BOUCAN *ils font là haut!*

— Anc. Lieu de prostitution, de débauche.

BOUCANAGE, n. m. (*boucaner.*) Dessication des viandes, du poisson, des légumes à la fumée d'un foyer.

BOUCANÉ, ÉE, part. pass. du v. Boucaner : *Des viandes* BOUCANÉES *se conservent longtemps.*

BOUCANER, v. tr. ou act 1re conj. (*bouc.*) Préparer, faire sécher de la viande ou du poisson : *Les sauvages conservent la chair du castor après l'avoir fait* BOUCANER *à la fumée.* (Châteaub.)

— *Boucaner des cuirs,* les exposer à la fumée.

— Vieux et popul. Vexer, railler.

— V. intr. ou neut. Aller à la chasse des bœufs sauvages ou autres bêtes pour avoir les cuirs.

— Anc. Perdre son temps.

BOUCANIER, n. m. (*bouc.*) Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages.

— Gros et long fusil employé par les boucaniers.

— Hist. Pirates de l'Amérique de la fin du XVIe siècle, qu'on désignait aussi sous le nom de flibustiers. Ils furent appelés *Boucaniers* du commerce des cuirs boucanés qu'ils firent pendant longtemps.

— Adjectiv. *Fusil boucanier, arme boucanière,* fusil à longue portée dont se servent les chasseurs des îles et particulièrement ceux de Saint-Domingue.

BOUCARD, n. m. Comm. Soude ordinaire.

BOUCARES, n. m. Horticult. Variété de raisin.

BOUCASSIN, n. m. Comm. Étoffe de coton dont on fait des doublures.

BOUCASSINE, n. f. Comm. Sorte de toile de lin.

BOUCASSINÉ, ÉE, adj. Comm. Fait, fabriqué à la manière du boucassin : *Toile* BOUCASSINÉE.

BOUCAUT, n. m. (βαυκάλιον, vase; gr.) Tonneau, futaille grossièrement faite, où l'on renferme des marchandises sèches : *Un* BOUCAUT *de sucre, de café,* etc.

Sortant à grains dorés du *boucaut* qui se vide,
Que le moka pour vous s'élève en pyramide. (C. Del.)

— Anc. mar. *Être au boucaut,* à l'entrée d'un port.

BOUCHAGE, n. m. (*boucher.*) Ce qui sert à boucher une ouverture.

— Terre détrempée et pétrie qu'on emploie dans les forges pour la coulée.

BOUCHARDE, n. f. Constr. Marteau dont les têtes sont découpées en pointes de diamant; il sert à écraser les parties saillantes des pierres dégrossies.

BOUCHARI, n. m. Zool. Vulg. Pie-grièche grise.

BOUCHE, n. f. (*bucca,* ouverture, bouche; lat.) La partie du visage de l'homme par où sort la voix et qui reçoit les aliments : *Une petite* BOUCHE. *Une grande* BOUCHE. *Ouvrir, fermer la* BOUCHE. *Dans la tristesse, les deux coins de la* BOUCHE *s'abaissent.* (Buff.)

Le monstre composé de *bouches* et d'oreilles. (Boil.)
Chante, juge, bénis, ta *bouche* est inspirée. (V. Hugo.)

— La partie extérieure de la bouche : BOUCHE *rose.* BOUCHE *vermeille. Baiser sur la* BOUCHE.

Sur sa lèvre entr'ouverte un désir vague expire,
Ou s'épand sur sa *bouche* en langoureux sourire. (Lam.)
La *bouche* d'un mourant sourit sans offenser. (C. Del.)

— *Faire la bouche en cœur,* donner à sa bouche une expression mignarde, affectée : *Sa bouche se contracta pour exprimer ce sourire de contentement que l'on nomme familièrement* FAIRE LA BOUCHE EN CŒUR. (H. de Balz.)

— Par exagér. *Une bouche fendue jusqu'aux oreilles,* une très-grande bouche.

— La partie intérieure de la bouche : *Se rincer la* BOUCHE. *Avoir la* BOUCHE *saine.*

— *Flux de bouche,* abondance extraordinaire de salive qui se produit dans certaines maladies.

— *Avoir la bouche amère, sèche, pâteuse, mauvaise,* etc., y éprouver une sensation d'amertume, de sécheresse, etc.

— *Avoir la bouche mauvaise,* amère par la bile, ou infecte par l'haleine.

— Fig. L'organe de la parole : *Dieu a parlé par la* BOUCHE *de ses prophètes. Demeurer* BOUCHE *close.* (Acad.) *Quelle force ne devaient pas avoir ces paroles dans la* BOUCHE *de ce grand homme.*

Malheureuse ! quel nom est sorti de ta *bouche !* (Rac.)

— Par extens. Paroles :

...Mon cœur démentait ma *bouche* à tout moment. (Rac.)
.... Sénèque est un sot dans ta *bouche,*
Puisqu'il ne me dit rien de tout ce qui me touche. (Mol.)

— Hist. *Fermer, ouvrir la bouche aux cardinaux,* se dit de certaines cérémonies dans lesquelles le pape défend ou permet aux cardinaux nouvellement nommés de parler dans un consistoire.

— Fig. *Fermer la bouche à quelqu'un,* le faire taire d'autorité ou le réduire au silence par une vigoureuse argumentation.

— Par extens. Corrompre quelqu'un, acheter son silence à prix d'argent : *On lui* A FERMÉ LA BOUCHE.

— Il se construit avec un nom de chose pour sujet :

Approuvez le respect qui me *ferme la bouche.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Il a le flux de bouche, un flux de bouche continuel,* se dit d'un bavard. || Dans le même sens et plus souvent : *Avoir un flux de paroles.*

— Fam. *Être fort en bouche* ou *en gueule,* parler avec beaucoup de véhémence, de hardiesse.

— Fig. *N'oser ouvrir la bouche,* n'oser dire son sentiment dans les réunions où l'on se trouve. || N'oser se plaindre des maux qu'on souffre.

— *Avoir la bouche pleine d'une chose,* en parler avec emphase.

— Fig. *Avoir toujours un mot, une chose à la bouche,* répéter sans cesse une chose, en fatiguer les gens qui vous écoutent : *Ah! ils* N'ONT QUE CE MOT À LA BOUCHE : *de l'argent!* (Mol.)

— *Être, demeurer bouche béante,* être, demeurer étonné, ébahi devant un spectacle quelconque.

— *Bouche close ou cousue,* locut. ellipt. par laquelle on commande à quelqu'un le silence sur une chose quelconque : *Adieu;* BOUCHE COUSUE, *au moins; gardez bien le secret.* (Mol.)

— *Aller, passer, voler de bouche en bouche,* se dit d'une chose répétée par tout le monde, que la renommée porte en tous lieux : *Tous ces récits étaient commentés et embellis* EN PASSANT DE BOUCHE EN BOUCHE. (Mérim.)

Ces mots : Guerre aux tyrans, *volent de bouche en bouche.*
(C. Del.)

— Dans le même sens : *Cette nouvelle est dans toutes les bouches; sa gloire est dans toutes les bouches.*

— Poétiq. *La déesse aux cent bouches,* la Renommée des anciens.

— Prov. *C'est Saint-Jean* ou *un Saint-Jean bouche d'or,* se dit d'un homme éloquent, dont le langage est toujours franc et sincère.

— Fig. *Parler bouche à bouche,* parler à la personne même à qui l'on veut faire savoir quelque chose

— *Dire tout ce qui vient à la bouche,* parler avec franchise et liberté.

— Fig. *Arracher quelque chose de la bouche de quelqu'un,* le forcer à parler, à dire ce qu'il voudrait taire. || *Ne pouvoir tirer un mot de la bouche de quelqu'un,* ne pouvoir le faire parler, lui faire dire un seul mot.

— Par extens. Il se dit de la personne elle-même qui parle : *C'était une* BOUCHE *éloquente. Je ne crois pas que depuis longtemps aucune* BOUCHE *nous ait adressé des paroles plus humiliantes.* (Dupanl.)

— Par opposit. à Cœur : *Les hommes qui ont sans cesse à la* BOUCHE *leurs vertus ne les ont pas toujours dans le cœur.*

— Prov. *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche*, il parle contre sa pensée.

— Fig. *Les nombreux bienfaits qu'il a semés seront autant de* BOUCHES *prêtes à lui rendre hommage.*

— L'organe destiné à recevoir et à goûter les aliments : *Avoir la* BOUCHE *pleine. Mettre un morceau de pain dans sa* BOUCHE. (Acad.) *Si, au moment que je vais porter à ma* BOUCHE *ce pain que j'ai fabriqué, un paresseux se jetait sur moi et me l'enlevait, que me resterait-il à faire ?* (Thiers.)

On l'avait réservé pour la *bouche des* dieux. (La Font.)

— *Provisions, munitions de bouche*, se dit surtout des vivres qui sont destinés à nourrir une armée en campagne, une ville assiégée.

— *Dépense de bouche*, dépense faite pour acheter de la nourriture.

— Fam. *Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu*, l'admettre à une table très-bien servie, le traiter libéralement.

— Fig. *Faire bonne bouche*, se dit de ce qui laisse un bon goût à la bouche.

— Fam. *Laisser quelqu'un sur la bonne bouche*, finir le repas qu'on lui donne par quelque chose d'exquis. || Fig. Le quitter en lui laissant une espérance flatteuse, de bonnes paroles. || Interrompre un récit à l'endroit le plus intéressant.

— Par analog. *Rester, demeurer sur la bonne bouche.*

— *Garder quelque chose pour la bonne bouche*, réserver pour la fin quelque chose de bon, d'agréable.

— Fig. et ironiq. *Il la lui gardait pour la bonne bouche*, se dit d'une personne qui, après avoir joué de mauvais tours à une autre, lui en joue un dernier plus désagréable que tous.

— Fig. *L'eau vient à la bouche, cela fait venir l'eau à la bouche*, en parlant d'une chose agréable au goût, dont l'idée seule excite l'appétit. || Par extens. Il se dit de tout ce qui peut exciter les désirs.

— *Prendre sur sa bouche*, épargner sur la dépense de sa nourriture. || *S'ôter les morceaux de la bouche*, se priver du nécessaire pour obliger ou secourir quelqu'un.

— Fig. et fam. *Être sur sa bouche, être sujet à sa bouche*, être gourmand, avide.

— *Avoir bouche en cour*, être nourri dans la maison d'un prince.

— *Vin de la bouche*, vin destiné à la table du roi. || *Les officiers, le service de la bouche*, ou absol. *la Bouche*, les officiers spéciaux qui apprêtent à manger pour le roi.

— Il s'emploie fig., en parlant des personnes par rapport à la nourriture qu'elles consomment : *Les vivres commençant à manquer dans la place, on en fit sortir toutes les* BOUCHES *inutiles.* (Acad.)

— *Bouche* se dit aussi des chevaux et des autres bêtes de somme, de l'éléphant, du chameau, etc. : *La* BOUCHE *d'un cheval, d'un mulet, d'un âne*, etc. *La bouche d'un singe.*

— Il se dit aussi de certains poissons, des grenouilles : BOUCHE *de saumon, de carpe*, etc.

— Man. *Bouche à pleine main*, se dit d'un cheval qui a l'appui ferme, sans peser, sans battre à la main. || *Bouche en action*, bouche d'un cheval qui mâche le mors, et jette beaucoup d'écume.

— *Ce cheval est fort en bouche ; il n'a point de bouche*, il n'obéit point au mors :

Tout ainsi qu'un cheval qui *a la bouche forte*,
J'obéis au caprice, et sans discrétion. (Regnier.)

— *Il n'a ni bouche ni éperon*, se dit d'un cheval fort en bouche et dur à l'éperon. || *Égarer la bouche d'un cheval*, en diminuer la sensibilité par ignorance ou par brutalité. || *Assurer la bouche d'un cheval*, accoutumer sa bouche à souffrir le mors.

— Fig. et fam. *N'avoir ni bouche, ni éperon*, être stupide, insensible, ne s'émouvoir de rien.

— Par analog. et par extens. Ouverture de certaines choses : *La* BOUCHE *d'un four, d'un volcan, d'un canon. Au printemps, les petits oiseaux viennent faire leur nid dans la* BOUCHE *des obusiers.* (V. Hug.) *Les canons se fondent en situation perpendiculaire, la culasse au fond et la* BOUCHE *en haut.* (Buff.) *La* BOUCHE *qui vomit la bombe.* (Lam.)

L'enfer devant nos pas ouvrit sa *bouche* antique,
D'où sortit pour Enée une voix prophétique. (C. Del.)

— *Exposer une troupe à la bouche d'un canon*, la placer au plus fort de l'artillerie ennemie.

— En génér. *Bouche à feu*, canon, mortier, obusier, pierrier, etc.

— *Bouche de chaleur*, ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée ou d'un poêle, et au moyen de laquelle la chaleur se communique à un appartement.

— Boulang. *Tirer à bouche*, attirer la braise vers la bouche du four. || *Bouche de pain*, la croûte de dessus, par oppos. à *Queue*, celle de dessous.

— Au pl. Les embouchures par où les grands fleuves se déchargent dans la mer : *Les* BOUCHES *du Nil, du Danube. Les grands fleuves ont plusieurs* BOUCHES. (Buff.) *De toute antiquité, les* BOUCHES *de l'Indus ont servi de repaire à des bandes de pirates.* (Reyn.)

— Zool. Ouverture d'une coquille univalve.

— Comm. Il se dit de plusieurs coquilles univalves : BOUCHE *d'argent.* BOUCHE *de lait.* BOUCHE *d'or.* BOUCHE *sanglante.*

— Zool. *Bouche en flûte*, espèce de poisson.

— Bot. *Bouche de lièvre*, champignon comestible.

— Géolog. *Bouches d'Éole*, fissures qui se font dans les montagnes et d'où s'échappe un courant d'air.

BOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Boucher. Qui est, a été fermé : *Une maison* BOUCHÉE. *Un passage* BOUCHÉ.

— Fig. et fam. Dépourvu de sens, d'intelligence : *Peste de la petite fille sotte et* BOUCHÉE ! (V. Hug.)

BOUCHÉE, n. f. (*bouche.*) Morceau d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois : *Une* BOUCHÉE *de pain, de viande*, etc.

— *Ne faire qu'une bouchée de quelque mets*, se dit d'un homme qui mange avidement, gloutonnement.

— Fig. et fam. *Il n'en ferait qu'une bouchée, il l'avalerait en quatre bouchées*, se dit pour exprimer la facilité avec laquelle un homme fort et robuste abattrait un adversaire faible et incapable de résister.

— Fig. Partie d'une chose : *Il ne faut donner la vérité aux hommes que par petites* BOUCHÉES. (J.-J. R.)

BOUCHELLE, n. f. Pêch. Entrée de la tour extérieure de la bourdigue.

BOUCHER, v. tr. ou act. de la 1[re] conj. (*bucca*, bouche ; lat.) Fermer une ouverture : BOUCHER *un trou, une bouteille, une porte*, etc. *La façon la plus agréable à chasser les renards, c'est de* BOUCHER *les terriers.* (Buffon.) *Il* BOUCHA *le trou avec une poignée d'herbe pour qu'on ne s'aperçût de rien.* (Le Sage.)

— *Boucher un passage, un chemin*, empêcher par quelque obstacle que quelqu'un n'y puisse passer.

— *Boucher les vues d'une maison*, murer dans une maison les fenêtres qui voient de trop près sur une demeure voisine, plus que la loi ne le permet.

— Fig. *Ce bâtiment, ce bois bouche la vue*, il empêche qu'on ne jouisse d'une vue spacieuse. *Il fit planter ce bois par malice, pour me* BOUCHER LA VUE. (Danc.)

— Fig. et fam. *Boucher un trou*, se dit d'une somme d'argent qui sert à payer quelque dette ou à dédommager de quelque perte.

— Fig. *L'ignorance vous* BOUCHE *les yeux.*

= **Se boucher**, v. pron. Se fermer : *Cette ouverture* S'EST BOUCHÉE. *L'ancienne voie* S'EST BOUCHÉE.

— Fig. *Se boucher les yeux, se boucher les oreilles*, ne vouloir point voir, point entendre : *Un dilettante italien* SE BOUCHE LES OREILLES *aux sons gutturaux d'un chanteur allemand.* (Vitet.)

— *Se boucher le nez*, s'appliquer quelque chose au nez pour ne pas sentir une mauvaise odeur.

BOUCHER, n. m. (*bouche.*) Celui dont l'état est de tuer les animaux servant à la nourriture de l'homme et d'en vendre la chair : *L'étal d'un* BOUCHER. *Un couteau de* BOUCHER. (Acad.) *On livre ordinairement au* BOUCHER *tous les agneaux qui paraissent faibles.* (Buff.) *Dans ce séjour, ses troupeaux n'ont à craindre ni le couteau du* BOUCHER *ni la dent des loups.* (Bory de St-Vinc.)

— Fig. *C'est un boucher, un vrai boucher*, se dit d'un homme brutal, cruel. || Il se dit aussi d'un chirurgien qui opère maladroitement ou sans ménagement ; d'un homme de guerre peu ménager du sang de ses soldats et de celui de l'ennemi.

— Adj. *Garçon boucher*, domestique de boucher, qui apprend l'état de boucher.

BOUCHÈRE, n. f. La femme d'un boucher ; celle dont l'état est de vendre de la viande crue.

— *Cotelettes à la bouchère*, cotelettes qui ne sont pas parées.

BOUCHERIE, n. f. (*boucher.*) L'endroit où un boucher tue les animaux dont il doit vendre la chair ; dans les grandes villes, les bouchers tuent dans des abattoirs situés dans les banlieues ou faubourgs ; on n'en donne pas moins le nom de *boucherie* à la boutique où ils vendent leur viande : *Les* BOUCHERIES *sont fermées, sont ouvertes. Aller à la* BOUCHERIE. (Acad.)

— *Viande de boucherie*, la grosse viande, telle que celle du bœuf, du veau, du mouton.

— Prov. *Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie*, il n'a aucun crédit, aucune autorité ; il ne peut rien dans cette affaire.

— Commerce de boucher : *Il est entré dans la* BOUCHERIE.

— Par extens. Tuerie, carnage, massacre. *Ce ne fut pas un combat, ce fut une* BOUCHERIE. (Acad.) *Huniade meurt des suites de la fatigue qu'il a éprouvée dans un combat, ou plutôt dans une* BOUCHERIE *humaine de vingt-quatre heures.* (Babinet.)

— *Mener, envoyer des soldats à la boucherie*, les exposer à une mort inévitable : *Ils croyaient que je les* AVAIS MENÉS À LA BOUCHERIE. (Volt.)

BOUCHET, n. m. Méd. Sorte de breuvage, décoction de cannelle sucrée.

— Pêch. Corde au bord des drèges.

— Hortic. Nom d'une espèce de poire.

BOUCHE-TROU, n. m. Fam. et par. dénigr. Il se dit d'une personne qui ne sert qu'à faire nombre, à laquelle on n'a recours que pour remplir momentanément une place, un emploi : *Ce comédien n'est pas bon, mais c'est un* BOUCHE-TROU. (Acad.) || Au pl. *Des* BOUCHE-TROUS.

BOUCHETTE, n. f. Fam. Petite bouche fraîche et rose.

Quand un petit enfant dans sa couche repose,
J'aime à voir ses yeux clos et sa *bouchette* rose. (Brizeux.)

BOUCHETURE, n. f. Anc. Clôture, fermeture.

— Anc. Législ. Ce qui sert à fermer un pré, une terre labourable, pour empêcher les animaux d'y entrer. Les haies vives et fagots, palis et échaliers étaient des *bouchetures*.

BOUCHIN, n. m. Anc. Mar. Il se disait de la largeur d'un bâtiment, prise en dehors des bordages.

BOUCHOIR, n. m. (*boucher.*) Grande plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four.

BOUCHON, n. m. Ce qui sert à boucher une bouteille ou tout vase de même forme : *Le* BOUCHON *d'une bouteille.* BOUCHON *de liége.* BOUCHON *de bois*, etc.

— *Faire sauter le bouchon*, faire partir avec bruit le bouchon qui ferme une bouteille de vin fumeux.

— *Bouchon de paille, bouchon de foin*, poignée de paille ou de foin pour bouchonner : *Faire un* BOUCHON DE PAILLE *pour frotter un cheval.* (Acad.)

— Par analog. *Mettre un bouchon de paille à la queue d'un cheval pour indiquer qu'il est à vendre.* (Acad.)

— *Bouchon de linge*, paquet de linge tortillé.

— *Mettre du linge en bouchon*, le chiffonner et le mettre tout en un tas.

— Fig. et fam. *Mon petit bouchon*, terme de caresse. *Ah ! que je t'aime*, MON PETIT BOUCHON. (Mol.) || Vieux

— Rameau de verdure, bouchon de paille ou de foin placé à l'extérieur d'une maison pour faire connaître qu'on y vend du vin : *Un* BOUCHON *de cabaret.*

Faire un *bouchon* à vin de laurier du Parnasse (Regn.)

— Par extens. Maison où se débite le vin, cabaret : *Il n'y a dans ce village qu'un mauvais* BOUCHON. (Acad.) *Un* BOUCHON *en plein vent.* (J. Janin.)

— Pêch. Morceau de liége traversé par un morceau de bois léger ou un tuyau de plume, servant à soutenir la ligne hors de l'eau. || V. FLOTTE.

— Comm. Sorte de laine d'Angleterre. || Inégalité que présente la surface des fils de la soie.

— Techn. Pièce de laiton que l'horloger rive dans les platines des montres ou pendules.

— Méc. Rondelle fusible placée au centre du couvercle intérieur de la boite à feu, dans les machines locomotives.

— Artill. *Bouchon de charge*, bourre des bouches à feu. || *Bouchon d'éprouvette*, boulon à vis avec lequel on visse le trou du tire-fond quand on veut tirer l'éprouvette.

BOUCHONNANT, part. prés. du v. Bouchonner : *On tient les chevaux propres en les* BOUCHONNANT *de temps en temps.* (Buff.)

BOUCHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bouchonner.

BOUCHONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mettre en bouchon, chiffonner : BOUCHONNER *du linge.*

— *Bouchonner un cheval*, le frotter avec un bouchon de paille.

— Mettre un bouchon de paille à la queue d'un cheval ou à d'autres objets pour indiquer qu'ils sont à vendre.

— Fam. Cajoler, caresser, en parlant des enfants :

Sans cesse nuit et jour je te caresserai,
Je te *bouchonnerai*, baiserai, mangerai. (Mol.)

= **Se bouchonner**, v. pr. Être mis en bouchon.

BOUCHONNIER, s. m. Celui qui fait, qui vend des bouchons de liége pour les bouteilles.

BOUCHOT, n. m. Pêch. Grand parc ouvert du côté de la côte, formé de deux grandes ailes de pieux, de

[illegible] de chevaux [illegible] espèces de triangles [illegible] quelquefois par une mise [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible]

— [illegible] une [illegible] [illegible] pour y faire [illegible] [illegible] coquillages.

BOUCLE, n. f. [illegible] lat. [illegible] [illegible] ou de plusieurs pointes ou dards fixées sur un axe, et qui sert à tendre [illegible] une courroie, [illegible] etc. : *Boucles de* [illegible] [illegible] (Acad.)

— [illegible] ou de toute autre [illegible] que les femmes portent comme or[illegible] [illegible] (V. Hugo.) [illegible] (Le Sage.) [illegible]

— Art vétér. Anneau de [illegible] qu'on met aux [illegible] [illegible] [illegible]

— Mar. [illegible] qui sert à attacher un [illegible] [illegible] d'un port destiné à [illegible] les navires à [illegible]. Organeaux [illegible] [illegible] pour [illegible] les [illegible]

— [illegible] espèces d'anneaux que forment les cheveux.

[illegible]

[illegible] (Laurn.)

— Archit. Petit ornement en [illegible] servant à [illegible] une moulure ronde.

— Zool. Aiguillons de certains poissons.

— Techn. Heurtoir fixé à une porte cochère. [illegible] à large [illegible]

BOUCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Boucler : [illegible] [illegible] (H. de Balzac.) [illegible]

[illegible] qu'on [illegible] de plus ordinaire[illegible] [illegible]

BOUCLEMENT, n. m. Art vétér. Opération qui consiste à passer des anneaux métalliques dans les [illegible] la vulve d'une jument, pour empêcher la [illegible]

BOUCLER, v. tr. ou act. [illegible] *boucle*. Mettre une boucle, attacher, serrer avec une boucle : [illegible] [illegible] (E. Legouvé.)

— [illegible] une boucle, lui mettre des boucles pour empêcher qu'elle ne soit saillie. [illegible] passer des anneaux de métal pour empêcher [illegible] la terre.

— Fig. [illegible] en fermer l'entrée.

— [illegible] la forme de boucles à des cheveux, [illegible] des cheveux en boucles : [illegible] (H. de Balzac.)

— **Boucler**, v. intr. [illegible] Former des boucles : [illegible]

— Mar. [illegible] [illegible] de construction.

BOUCLETEAU, n. m. Art milit. [illegible] [illegible] contre-sanglon.

BOUCLETTE, n. f. Petite boucle, petit anneau.

BOUCLIER, n. m. [illegible] arme de l'écu; [illegible] arme défensive que les combattants portaient [illegible] et dont ils se couvraient le corps : [illegible] *Les* [illegible] (Mass.) [illegible] (H. Martin.) [illegible] (Vertot.)

— [illegible] [illegible] par lesquelle [illegible] [illegible] ressemblance aux [illegible]

— Fig. Résistance, révolte contre une personne, un [illegible] gouvernement. (Thiers.)

— Fig. [illegible], protection, défense : [illegible] [illegible]

— [illegible] se mettre au-devant de quelqu'un pour le préserver des [illegible] [illegible]

— Fig. [illegible] Se dit des personnages, des choses [illegible] comme une défense, une protec[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] (Delambre.)

— Zool. Partie du corps de certains animaux.

— Nom vulg. de quelques poissons.

— Bot. Fructification de certains lichens.

BOUCON, n. m. (*boccone*, bouchée, morceau, ital.) Mets ou breuvage empoisonné : *Donner le* BOUCON *à quelqu'un*, l'empoisonner. ‖ Vieux et bas.

BOUCRAIE, n. f. Zool. Vulg. L'Engoulevent.

BOUDDHA, n. m. (*boudh*, sanscr., temple d'idoles, arab.) Nom générique de plusieurs sages déifiés dans la secte des Bouddhistes.

BOUDDHIQUE ou **BOUDHIQUE**, adj. des 2 g. (*bouddha*, ar.) Qui a rapport au bouddhisme.

BOUDDHISME ou **BOUDHISME**, n. m. (*bouddha*, ar.) Religion de Bouddha ; doctrine religieuse de l'Inde : *Le* BOUDDHISME, *qui, naquit plusieurs siècles avant notre ère sur les bords du Gange, se répandit de bonne heure dans le Céleste Empire.* (Reynaud.)

BOUDDHISTE ou **BOUDHISTE**, n. des 2 g. (*bouddha*, ar.) Sectateur de la religion de Bouddha : *Les premières relations chinoises qui traitent de l'Inde sont dues aux* BOUDDHISTES. (Reynaud.)

BOUDELAIRE ou **BAUDELAIRE**, n. m. Large sabre à lame courte et à deux tranchants.

BOUDER, v. intr. ou neut., 1^re^ conj. Témoigner par l'air du visage sa mauvaise humeur, son dépit : *Timon était un fou misanthrope qui* BOUDAIT *contre le genre humain.* (J.-J. Rouss.)

Une enfant de seize ans, riche, jeune, mille attraits,
Qui n'a pas un défaut, qui ne boude jamais. (C. d'Harl.)
Je boudais à mon départ, et boude à mon retour. (Lamart.)

— Fam. *Bouder contre son ventre*, se dit principalement d'un enfant qui, par mauvaise humeur, refuse de prendre de la nourriture.

— Fig. Se dit aussi d'une personne qui par dépit refuse d'accepter ce qu'elle désire en réalité.

— Jeu. Se dit d'un joueur qui n'a point de numéro à placer : *Voilà trois coups de suite qu'il* BOUDE.

— Prov. *C'est un homme qui ne boude pas*, c'est un brave toujours prêt à répondre à une attaque.

— Horticult. Se dit d'un arbre, d'un arbuste qui ne produit pas : *Ces jeunes pommiers* BOUDENT. (Acad.)

— V. tr. ou act. BOUDER *quelqu'un*, lui faire mauvaise mine, lui exprimer par une froideur le mécontentement qu'on a contre lui : *Elle me* BOUDE *sans que je sache pourquoi.*

— **Se bouder**, v. pron. Se faire mauvaise mine : *Ces deux amis* SE BOUDENT. (Acad.)

On s'évite, on se boude, on bâille, on parle bas. (Gresset.)

BOUDERIE, n. f. (*bouder*.) Action de bouder : *C'est une insupportable* BOUDERIE.

— État d'une personne qui boude : *Il est dans sa* BOUDERIE *habituelle.*

Syn. Bouderie, fâcherie, humeur. *Bouderie* désigne un état extérieur ou un ensemble de procédés qui témoignent de la *fâcherie* et de l'*humeur* ; c'est l'expression du mécontentement, un signe d'amour-propre ou de faiblesse ; l'*humeur* vient généralement de l'amertume du caractère ; la *fâcherie* a quelquefois sa source dans la susceptibilité de l'esprit ou dans l'extrême sensibilité du cœur.

BOUDEUR, EUSE, adj. Qui boude habituellement, fréquemment : *Enfant* BOUDEUR.

— Qui annonce la bouderie : *Elle contemplait avec colère et d'un air* BOUDEUR *l'ensemble de sa toilette.* (A. de Vigny.) *Une humeur* BOUDEUSE.

— Substantiv. *Quel désagréable* BOUDEUR !

Jadis Caton enfant fut un boudeur sublime. (Del.)

BOUDIN, n. m. (*botulus*, lat.) Boyau rempli de sang et de graisse de porc, qu'on assaisonne de quelques épices : *Faire du* BOUDIN. BOUDIN *noir. Nous tuâmes un cochon dans la journée, et nous nous occupâmes de la préparation du* BOUDIN. (Arago.)

— Portion de boudin : *Un* BOUDIN. *Des* BOUDINS. *Manger un* BOUDIN, *du* BOUDIN.

— *Boudin blanc*, sorte de boudin fait avec du lait et du blanc de volaille, par opposit. au *boudin* ordinaire, qu'on appelle *boudin noir*.

— Prov. et fig. *S'en aller en eau de boudin*, se dit d'une entreprise qui ne réussit pas.

— Prov. *Souffleur de boudin*, homme d'un gros visage.

— Archit. Le gros cordon de la base d'une colonne.

— Techn. Spirale de fil de fer ou de laiton servant à faire des ressorts : *Ressorts à* BOUDIN. *La mère de cette montre est un peu plus, le* BOUDIN *est cassé.* (Acad.) ‖ Petit porte-manteau de cuir, en forme de valise, qu'on attache sur le dos d'un cheval. ‖ Outils à fût servant à faire les moulures que l'on appelle aussi *boudins*. ‖ Rouleau de tabac. ‖ Fume qui sort d'un [illegible] que l'on dégorge avec la sonde. ‖ Boucle de cheveux en spirale d'une certaine longueur : *Être [illegible] en* BOUDINS. *On voulut encore* [illegible] *des perruques* [illegible] (Acad.)

— Mar. Sorte de coussin de grosse toile rempli de sable, dont on entoure les plats, les assiettes, pour les assujettir, dans un fort roulis. ‖ Bandeau ou liston qui entoure un navire à la hauteur du second pont.

— Méc. Saillie en forme de rebord qui entoure la jante d'une roue de voiture de chemin de fer et l'empêche de quitter le rail.

— Min. Fusée, sorte de mèche pour mettre le feu à la mine. ‖ En t. de guerre, on dit *Saucisson*.

BOUDINADE, n. f. (*boudin*.) Art culin. Il se dit d'un mets qui consiste en une partie d'agneau désossée, farcie de boudins blancs et noirs, mise à la broche et servie avec une sauce hachée.

BOUDINAGE, n. f. Techn. Légère torsion qu'on fait subir au fil de lin, avant de le mettre sur les bobines.

BOUDINE, n. f. Verrer. Masse de verre qui forme une espèce de noyau au milieu d'un plateau de verre.

BOUDINÉE, n. f. (*boudin*.) Régal, plat de boudins, de charcuterie.

BOUDINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*boudin*.) Technol. Exécuter l'opération du boudinage.

BOUDINIER, n. m. Comm. Celui qui fait ou qui vend du boudin.

BOUDINIÈRE, n. f. Art culin. Petit entonnoir de fer-blanc qui sert à faire du boudin.

BOUDINOIR, n. m. Technol. Machine qui sert à boudiner le fil.

BOUDINURE, n. f. Mar. Enveloppe de petits cordages pour préserver le câble.

BOUDJOU, n. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Alger, valant 85 centimes.

BOUDOIR, n. m. (*bouder*.) Sorte de cabinet orné avec élégance, à l'usage particulier des dames, et dans lequel elles se retirent lorsqu'elles veulent être seules ou s'entretenir avec des personnes intimes : *Un* BOUDOIR *élégant. Un joli* BOUDOIR.

J'aime un boudoir qu'un demi-jour éclaire. (Dem.)
Des boudoirs l'enceinte parfumée. (Millev.)

BOUDRIÈRE ou **BOUDRINE**, n. f. Écon. rur. Vulg. La Carie du froment.

BOUE, n. f. La fange qui se forme ordinairement dans les rues, dans les chemins, etc. : *Des rues pleines de* BOUE. *Tomber dans la* BOUE. (Ac.) *Le comédien, couché dans son carrosse, jette de la* BOUE *au visage de Corneille, qui est à pied.* (La Bruy.)

Un fiacre, me couvrant d'un déluge de boue,
Contre le mur voisin m'écrase de sa roue. (Regn.)

— Anc. *Payer les boues et lanternes*, payer la taxe imposée pour l'enlèvement des boues et l'entretien des réverbères.

— Terre délayée : *Des cabanes de* BOUE *et de paille.*

— Fig. *Cette maison n'est faite que de boue et de crachat*, elle n'est construite qu'avec de mauvais matériaux.

— *Ne pas faire plus de cas d'une chose que de la boue de ses souliers*, ne s'en soucier nullement, la mépriser.

— Fig. *Nous sommes tous sortis de la même* BOUE. (Mass.) *Dieu a animé notre* BOUE *d'un souffle d'immortalité.* (Id.)

— Fig. et moral. Avilissement, bassesse : *Tomber dans la* BOUE. *Se traîner indignement dans la* BOUE. (Mass.)

— *Traîner quelqu'un dans la boue*, proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations diffamantes : *Vous serez traîné dans la boue avec votre livre.* (Did.)

— *Tirer quelqu'un de la boue*, le tirer d'un état bas et abject.

— *C'est une âme de boue*, c'est une âme abjecte et vile.

— Fig. Chose vile et méprisable : *Ils regardent comme de la* BOUE *tous les avantages de la terre.* (Mass.)

— Dépôt d'encre épaisse qui se forme au fond de l'écritoire : *Comment voulez-vous écrire avec cette* BOUE ? (Acad.)

— Vulg. Le pus qui sort d'un abcès : *Il sort beaucoup de* BOUE *de cet abcès.* ‖ Vieux.

— N. pl. *Boues minérales* ou simpl. *Boues*, limon qui se trouve près de certaines sources d'eaux minérales et qui est imprégné des matières que ces eaux contiennent : *Les médecins prescrivent les* BOUES *sous la forme de bain. Prendre les* BOUES *de Saint-Amand.* (Acad.)

BOUÉE, n. f. Corps flottant de bois ou de liège ; fagot ou baril vide, qui flotte au-dessus d'une ancre pour indiquer l'endroit où elle est mouillée : *Grosse* BOUÉE. BOUÉE *de sonde.* BOUÉE *de sauvetage.*

— Tout corps flottant qui sert à indiquer les passes difficiles, les écueils, les bris de bâtiments, etc.

— *Bouée de sauvetage*, ou *Salvamos*, grand plateau de liége qu'on jette à la mer lorsqu'un homme y est tombé et qu'on ne peut pas lui donner d'autres secours.

— Fig. et par dénigr. Bâtiment mauvais voilier.

— Zool. Coquille univalve.

BOUEMENT, n. m. Technol. Pièce de menuiserie dont les parties unies sont assemblées carrément à tenon et à mortaise, et dont les moulures sont à onglets.

— Action de bouer.

BOUER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Battre, avec le marteau nommé *Bouard*, plusieurs flans de monnaie placés les uns sur les autres.

BOUETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pêch. Employer un appât composé d'œufs de morue et de maquereau salés, pour déterminer les sardines à quitter le fond de l'eau.

BOUETTE, n. f. Pêch. Appât, amorce dont on garnit une ligne.

BOUEUR, EUSE, n. (*boue.*) Charretier payé pour enlever les boues des rues avec un tombereau : *Les* BOUEURS *de Paris.*

BOUEUX, EUSE, adj. (*boue.*) Plein de boue : *Un chemin* BOUEUX. *Le village forme un assemblage confus et* BOUEUX *de quelques maisons.* (Lamart.)

— Typogr. *Impression boueuse*, celle dont l'encre s'écarte et tache le papier au delà de l'empreinte du caractère. ‖ Par analog. *Écriture boueuse*. ‖ *Estampe boueuse*, estampe tirée sur une planche mal essuyée, et où il est resté du noir entre les hachures.

— Mar. *Ancre boueuse*, la plus petite des ancres.

BOUFFANT, part. prés. du v. Bouffer.

BOUFFANT, ANTE, adj. (*bouffer.*) Qui bouffe, qui paraît gonflé. Il ne se dit que des étoffes qui ont de la consistance, et qui se soutiennent d'elles-mêmes : *Une étoffe* BOUFFANTE. *Des garnitures* BOUFFANTES. ‖ *Des manches* BOUFFANTES. (Acad.)

BOUFFANTE, n. f. Petit panier qui servait aux femmes à soutenir et à faire bouffer leurs jupes.

— Sorte de guimpe légère et gaufrée que les femmes portaient autrefois en guise de fichu.

BOUFFARDE, n. f. (*bouffée.*) Pop. Pipe courte qu'on porte dans la poche :

Nous faisons notre orgueil d'une immonde *bouffarde.*
(Barthélemy.)

BOUFFE, n. m. Zool. Chien métis à longs poils, fins et frisés, de la taille des plus grands barbets : *Les chiens à longs poils, que l'on appelle* BOUFFES, *viennent du grand épagneul et du barbet.* (Buff.)

BOUFFE, n. m. Art dram. Bouffon. ‖ Fam. Acteur qui joue dans les opéras italiens.

— Absol. et fam. *Les Bouffes*, le théâtre italien à Paris : *Avoir sa loge aux Bouffes.*

BOUFFÉE, n. f. (*bouffer.*) Souffle de vent ou courant de vapeur qui arrive brusquement et qui dure peu : *Une* BOUFFÉE *de vent. Une* BOUFFÉE *de fumée. Il vient de temps en temps des* BOUFFÉES *de chaleur.* (Acad.)

— Fig. *Des* BOUFFÉES *de parfums s'élèvent du sein des prairies et des forêts.* (B. de St-P.)

— Par extens. Halenée : *Envoyer des* BOUFFÉES *de vin.* (Acad.) *Il m'envoyait des* BOUFFÉES *de tabac à m'étouffer.* (Hamilt.)

— Méd. Accès subit et passager de fièvre : *Ma tante a eu une* BOUFFÉE *de fièvre.* (Mme de Sév.)

— Méd. *Bouffée de chaleur*, sensation de chaleur à la face, due à un mouvement congestif du sang vers la tête.

— Sorte d'accès des maladies épizootiques : *La clavelée attaque les moutons par* BOUFFÉES.

— Fig. et fam. En parlant des passions, accès subit, mouvement rapide et passager : *Une* BOUFFÉE *de colère. Des* BOUFFÉES *d'orgueil*, etc.

— Fig. *Ne faire une chose, ne s'y adonner que par bouffées*, ne la faire, ne s'y adonner que par intervalle et par boutades.

— Fig. *Bouffée d'éloquence, de philosophie*, etc., mouvement remarquable, mais court, d'éloquence, de philosophie, etc. *Vous étiez dans les* BOUFFÉES D'ÉLOQUENCE *que donne l'émotion de la douleur.* (Mme de Sév.) *Je ne puis oublier cette* BOUFFÉE DE PHILOSOPHIE *que vous me vîntes souffler ici la veille de mon départ.* (Id.)

BOUFFER, v. intr. ou neut. 1re conj. Enfler, gonfler ses joues en soufflant, dans un accès de colère : BOUFFER *de colère.* (Acad.) ‖ Fam.

— En parl. de certaines étoffes, Se soutenir, s'arrondir au lieu de s'aplatir : *Une étoffe qui* BOUFFE. *Un ruban qui* BOUFFE. (Acad.)

— Maçonn. Gonfler : *Ce plâtre* BOUFFE. ‖ En parl. d'un mur poussé en dehors, Boucler : *Ce mur* BOUFFE.

— Boulang. Il se dit du pain que la chaleur fait enfler dans le four : *Ce pain* BOUFFE.

— Horticult. Grossir plus d'un côté que de l'autre, en parl. des fruits : *Ces pommes* BOUFFENT.

— Popul. Manger avec avidité : *Comme il* BOUFFE !

— V. tr. ou act. Bouch. Souffler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle : *Les bouchers* BOUFFENT *les veaux.*

BOUFFETTE, n. f. (*bouffer.*) Petite houpe qu'on attache à divers objets pour servir d'ornement : *Il faut des* BOUFFETTES *à ce harnais.* (Acad.)

— Particul. Nœuds de ruban un peu renflés qui font partie de certains ajustements d'homme ou de femme.

BOUFFI, IE, part. pass. du v. Bouffir : *Avoir le visage* BOUFFI, *les joues* BOUFFIES. (Acad.)

— Fam. *Un ange* BOUFFI, un enfant qui a de grosses joues.

— Par ext. *Être bouffi de rage, de colère*, avoir le visage altéré, gonflé par une violente colère.

— Fig. *Être bouffi d'orgueil, de vanité*, être plein d'orgueil, de vanité, et l'annoncer par son air et ses manières :

Le bel air que celui d'un redresseur d'abus,
Toujours *bouffi d'orgueil* et rouge de colère. (V. Hug.)

— Fig. *Style bouffi*, style ampoulé.

— Comm. *Hareng bouffi*, hareng saur.

Syn. bouffi, boursouflé. *Bouffi* caractérise une enflure factice ou une enflure maladive, *boursouflé* marque surtout l'enflure de la peau, et exprime une tension pareille à celle d'une bourse pleine. Au figuré, ces deux mots conservent les mêmes nuances; le style *bouffi* est celui qui se pare d'un faux air de grandeur et de force, le style *boursouflé* est celui qui se compose de mots emphatiques, vides d'idées et de sens.

BOUFFIR, v. tr. ou act. 2e conj. Rendre enflé. Il ne se dit qu'en parlant des chairs : *L'hydropisie lui a* BOUFFI *tout le corps.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Enfler, grossir : *Le visage lui* BOUFFIT *tous les jours.* (Acad.)

= **Se bouffir**, v. pron. Devenir bouffi : *En même temps que la brebis de Barbarie s'est* BOUFFIE *d'une manière superflue et s'est parée d'une belle toison, elle a perdu sa force, son agilité, sa grandeur et ses armes.* (Buff.)

BOUFFISSANT, part. prés. du v. Bouffir.

BOUFFISSURE, n. f. Enflure des chairs; intumescence molle, sans rougeur, et plus ou moins étendue, causée par un épanchement de sérosité, ou de sang, ou d'air dans le tissu cellulaire sous-cutané : BOUFFISSURE *de la peau, des chairs.*

— Fig. *Bouffissure du style*, ou simpl. *Bouffissure*, emploi de termes ampoulés, d'expressions exagérées : *J'ai répondu légèrement à tant de* BOUFFISSURE. (Beaum.)

BOUFFOIR, n. m. (*bouffer.*) Technol. Sorte de chalumeau en cuivre, dont les bouchers se servent pour souffler ou bouffer les veaux et les agneaux.

BOUFFON, n. m. (*buffo*, ital.; m. sign.) Tout homme qui fait métier d'amuser le peuple par des plaisanteries, des farces plus ou moins grossières : *Cet auteur est un* BOUFFON *assez amusant.* (Acad.) *Mauvais* BOUFFON. *Plat* BOUFFON. *Pour oser dire la vérité aux rois, il faudrait être leur favori ou leur* BOUFFON. (Amelot.)

— Par extens. et en mauv. part, Celui qui prend à tâche d'amuser par ses plaisanteries la société dans laquelle il se trouve : *Il se plaît à faire le* BOUFFON.

— *Servir de bouffon*, être dans une société un objet de risée, de moquerie : *Je vois bien que je sers ici de* BOUFFON. ‖ Dans le m. sens : *Je ne prétends pas être votre* BOUFFON.

— *Faire la bouffonne*, se dit d'une femme qui cherche à faire rire la société.

— *C'est une petite bouffonne*, se dit d'une petite fille espiègle et enjouée.

= Littér. Se dit d'un auteur qui exagère le comique décent et tombe dans le trivial et le bas :

Le Pays, sans mentir, est un *bouffon* plaisant. (Boil.)

— Anc. *Les Bouffons*, les Bouffes.

BOUFFON, ONNE, adj. Plaisant, facétieux : *C'est un personnage* BOUFFON. *Avoir la mine, l'humeur* BOUFFONNE. (Acad.)

Les accès insolents d'une *bouffonne* joie. (Boil.)

— *Opéra bouffon*, opéra dont le sujet et le style sont gais, plaisants, la musique vive et légère, par oppos. à *Opéra sérieux.*

— En parl. des ouvrages d'esprit, Qui est bassement comique : *Un poëme* BOUFFON. *Une scène* BOUFFONNE.

— Substantiv. Le style, le genre bouffon : *Cet auteur tombe trop souvent dans le* BOUFFON. (Acad.)

Quitter pour le *bouffon* l'agréable et le fin. (Boil.)

— *SYN.* V. BURLESQUE.

BOUFFONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire ou dire des plaisanteries qui sentent le bouffon, qui ont quelque chose d'ignoble : *Cet homme ne fait que* BOUFFONNER. (Acad.)

BOUFFONNERIE, n. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit pour exciter le rire : *Plaisante* BOUFFONNERIE. *Plate* BOUFFONNERIE. *Le ridicule et la* BOUFFONNERIE *ont, en tout pays, la chance de faire rire. Ce qu'il y a de plus exécrable au monde, ce sont les* BOUFFONNERIES *d'un tyran.* (Lémontey.)

— Par extens. au pl. Faits, événements ridicules, grotesques : *J'ai noté en courant les horreurs et les* BOUFFONNERIES *les plus remarquables dont j'ai été le témoin.* (P.-L. Cour.)

BOUGANÈSE, n. des 2 g. Dans l'Inde, Enfant d'un Indien et d'une négresse.

BOUGE, n. m. (*bulga*, bourse de cuir; lat.) Espèce de petit cabinet auprès d'une chambre : *Une chambre avec un* BOUGE. (Acad.)

— Fam. et par analog. Logement étroit et malpropre : *Il est logé dans un vrai* BOUGE. (Acad.)

— Maison misérable où logent les gens du bas peuple.

Le manant est du moins maître et roi dans son *bouge.*
(V. Hug.)

— Technol. Ciselet de l'orfèvre. ‖ Rebord, renflement. ‖ Partie la plus élevée du moyeu d'une roue. ‖ Milieu d'une futaille; sa partie la plus grosse, la plus renflée. ‖ Partie de l'assiette qui sépare le fond de l'arête. ‖ Étamine blanche et fine. ‖ Mécan. V. ARMURE.

— Mar. Arc, convexité de diverses pièces de construction, suivant le sens de leur longueur : *Dans les baux et les barrots, le* BOUGE *sert à l'écoulement des eaux et à borner le recul des canons.* Ventre d'une barrique ou d'une futaille d'arrimage.

— Coquillage servant de monnaie dans les Indes.

BOUGEOIR, n. m. (*bougie.*) Espèce de chandelier sans pied qu'on porte au moyen d'un manche ou d'un anneau et dans lequel on met ordinairement une bougie : *Un* BOUGEOIR *d'argent doré.*

— Particul. Petit chandelier d'or qu'un valet de chambre portait au coucher du roi, et que le roi, lorsqu'il se déshabillait, faisait donner par distinction à quelqu'un des courtisans. *Le roi faisait tenir tous les soirs, à son coucher, le* BOUGEOIR *par un courtisan qu'il voulait distinguer.* (St-Sim.)

BOUGER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il prend l'e muet euphonique entre le radical *boug* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous bougeons, il bougea.* — Se mouvoir de l'endroit où l'on est : *Tu es mort si tu* BOUGES. (Beaum.) *Le chevreuil laisse sans* BOUGER *passer près de lui la troupe de ses ennemis ameutés.* (Buff.) *Les étoiles ne* BOUGENT *pas.* (Buff.)

— Avec la négation, Demeurer assidûment dans un lieu, auprès d'une personne : *Je n'ai pas* BOUGÉ *de ce séjour.* (Mme de Sév.) *Je ne* BOUGE *pas d'auprès de cette femme.* (Acad.) *Ne* BOUGEZ *pas d'ici.* (Mol.)

Désormais je ne *bouge*, et ferai cent fois mieux. (La F.)

— Fig. et sans négation, S'agiter d'une manière hostile, se soulever : *S'ils* BOUGENT, *c'est à moi qu'ils auront affaire. Les mécontents n'osèrent pas* BOUGER. (Acad.)

— V. tr. ou act. Technol. Couvrir de terre le bois destiné à faire du charbon.

BOUGETTE, n. f. Anc. Sac de cuir de voyage.

BOUGHOUER (SE), v. pr. 1re conj. Se frotter le corps de graisse pour se garantir des insectes, comme le font les Hottentots.

BOUGIE, n. f. (*Bougie*, ville.) Chandelle de cire : BOUGIE *blanche.* BOUGIE *longue. Grosse* BOUGIE. *De belles* BOUGIES, etc. *L'absence diminue les médiocres passions et augmente les grandes, comme le vent éteint les* BOUGIES *et allume le feu.* (La Rochef.)

— *Aux bougies*, à la lumière des bougies : *Dîner* AUX BOUGIES. *Cette femme très-brune paraît belle* AUX BOUGIES. (Acad.)

— *Pain de bougie*, bougie mince, flexible et roulée, qu'on porte dans sa poche. ‖ Vulg. *Rat de cave.*

— Chirur. Petit cylindre flexible, fait de cire, de gomme élastique ou d'autre matière, qu'on introduit dans le canal de l'urètre pour le dilater ou pour porter un caustique sur quelque point de sa surface : BOUGIES *molles.* BOUGIES *rigides.* BOUGIES *emplastiques.*

— Phys. *Bougie philosophique*, gaz hydrogène renfermé dans une vessie peu à peu comprimée, qui s'enflamme si on y porte le feu, et imite alors la clarté de la bougie.

BOUGIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous bougiions, vous*

bougiez; que nous bougions; que vous bougiez. — Passer sur la cire fondue d'une bougie allumée les bords de quelque étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile : BOUGIER *du taffetas.*

BOUGON, ONNE, adj. et n. Pop. Celui qui bougonne; grondeur, radoteur.

— Pêch. *Harengs bougons*, Se dit des harengs qui ont été en partie dévorés par les chiens de mer après s'être pris aux appelets. || Art. milit. V. BOUGON.

BOUGONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (onomatopée.) Gronder entre ses dents : *Une vieille femme* BOUGONNE *dans l'ombre.* (V. Hugo.) *Cette femme ne fait que* BOUGONNER. (Acad.) || Fam.

BOUGRAN, n. m. (*bucaran*; esp.) Sorte de toile forte et gommée, que les tailleurs mettent dans quelques parties d'un vêtement, entre la doublure et l'étoffe, afin de les tenir plus fermes : *Mettre du* BOUGRAN *dans un collet.* (Acad.)

— Comm. Toile de laine de qualité inférieure.

BOUGRANÉ, ÉE, part. pass. du v. Bougraner : *Toile* BOUGRANÉE.

BOUGRANER, v. trans. ou act. 1re conj. Techn. Apprêter une toile, la rendre ferme et semblable au bougran : *Il faut* BOUGRANER *cette toile.*

BOUGRE ou **BOULGRE**, n. m. (*Bulgares.*) Il se dit d'un homme adonné au sodomisme. || Bas et obscène.

— Popul. Mauvais garnement, méchant homme.

BOUGUIÈRE, n. f. Pêch. Filet très-délié.

BOUILLAISON, n. f. (*bouillir.*) Écon. rur. Fermentation du cidre.

BOUILLANT, part. prés. du v. Bouillir.

BOUILLANT, ANTE, adj. (*bouillir.*) Qui bout : *De l'eau* BOUILLANTE. *De l'huile* BOUILLANTE.

— Très-chaud : *Le malade a pris un bain* BOUILLANT.

— Fig. En parl. des personnes, Qui a l'humeur vive, emportée, le caractère ardent : *C'est une personne, une nature* BOUILLANTE.

La *bouillante* jeunesse est facile à séduire. (Volt.)

— Il est souvent suivi d'un complément : *Être* BOUILLANT *de colère, d'impatience.*

— Substantiv. Hortic. Variété de raisins.

BOUILLE, n. f. (*bulla*, bulle; lat.) Pêch. Longue perche dont les pêcheurs se servent pour remuer la vase et troubler l'eau, afin que le poisson entre plus facilement dans les filets : *Troubler l'eau avec la* BOUILLE.

— Technol. Mesure de charbon ou de braise. || Rognon de charbon de terre. || Sorte de hotte.

BOUILLE-ABAISSE, n. f. Art culin. Soupe provençale à l'ail et au poisson : *Le patron de la goelette jura qu'un vieux sien matelot était un cuisinier estimable et n'avait pas son pareil pour la* BOUILLE-ABAISSE. (Mérimée.)

BOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pêch. Troubler l'eau avec une bouille : BOUILLER *l'eau.*

— Anc. douanes. *Bouiller une étoffe*, la marquer suivant les règles prescrites.

BOUILLERIE, n. f. (*bouillir.*) Technol. Distillerie d'eau-de-vie.

BOUILLEUR, EUSE, n. (*bouillir.*) Technol. Celui ou celle qui convertit le vin en eau-de-vie.

— N. m. Mécan. Vase destiné à contenir l'eau en ébullition dans une machine à vapeur.

BOUILLI, IE, part. pass. du v. Bouillir : *Des épinards hachés et* BOUILLIS. (Buff.) *Virgile nourrit ses héros de viandes* BOUILLIES, *et leur en fait aussi rôtir avec des broches.* (Mich.) *Il faut, pour subjuguer et apprivoiser le jeune bœuf, le caresser, lui donner de temps en temps de l'orge* BOUILLIE *et des fèves concassées.* (Buff.)

— Techn. *Cuir bouilli*, cuir de vache préparé, et durci à force de bouillir.

— Fam. *Visage de cuir bouilli*, visage dont la peau est rude et la couleur basanée.

BOUILLI, n. m. Viande cuite dans l'eau, et qui a servi à faire du bouillon. Il se dit plus ordinairement du bœuf : *Couper, servir le* BOUILLI. *Manger la soupe et le* BOUILLI. *Un morceau de* BOUILLI. (Acad.) *Le* BOUILLI *a disparu dans les dîners véritablement soignés ; on le remplace par un filet rôti.* (Brill.-Savar.) *Du* BOUILLI ! *Personne ne se sert de cette expression ; on demande du bœuf, et point de* BOUILLI. (Berchoux.)

BOUILLIE, n. f. Sorte d'aliment fait de lait dans lequel on délaye un mélange de farine et de sucre, et qu'on fait bouillir jusqu'à une certaine consistance ; elle sert ordinairement à la nourriture des petits enfants. *Faire de la* BOUILLIE. *La* BOUILLIE *n'est pas une nourriture fort saine.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Cette viande s'en va toute en bouillie*, elle a perdu sa consistance, pour avoir bouilli trop longtemps.

— Prov. et fig. *Faire de la bouillie pour les chats*, prendre de la peine pour faire une chose inutile.

— Papet. Chiffons bouillis et réduits en pâte liquide avec lesquels se fabriquent le papier et le carton.

— Écon. dom. Boisson aigrelette préparée avec de la farine qu'on laisse fermenter dans l'eau.

BOUILLIR, v. intr. ou neut. irrég. de la 2e conj. (*bullire*; lat.) (*Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent; je bouillais, nous bouillions; je bouillis, nous bouillîmes; je bouillirai, nous bouillirons; je bouillirais, nous bouillirions; bous, bouillons, bouillez; que je bouille, que nous bouillions; que je bouillisse, que nous bouillissions; bouillant; bouilli, bouillie.*) Propr. Il se dit des liquides mis en mouvement par la chaleur ou la fermentation, et sur la surface desquels on voit se former de petites bulles ou de petites ondes : *Faire, mettre* BOUILLIR *de l'eau. Quand l'eau* BOUILLIRA. *La chaux* BOUT *quand on l'arrose d'eau. Le vin* BOUT *dans la cuve.* (Acad.) *L'eau* BOUT *dans le vide quand elle est à peine tiède.* (Cuv.)

— Fig.

Le chaos *bout* et couve un nouvel univers. (Lam.)

Fig. *Mon sang bout*, je suis transporté de colère, indigné : MON SANG BOUT, *mon front brûle.* (Ancel.)

Voilà bien le balcon, la porte.. *Mon sang bout.*
Pas de lumière encor ! (V. Hug.)

— *Le sang lui bout dans les veines*, il est plein de fougue et d'ardeur : *Le sang me bouillait dans les veines.* (Marm.)

— *La tête me bout, la cervelle me bout*, je sens à la tête une excesssive chaleur.

— Fig. Il se dit des passions, des désirs qui agitent l'âme.

— *Bouillir d'impatience*, éprouver une impatience violente :

Il trépigne d'ardeur, *il bout d'impatience.* (Del.)

— *Faire bouillir*. En parl. des aliments, les faire cuire dans l'eau ou dans quelque autre liquide.

— Il se dit aussi du vaisseau dans lequel on fait cuire quelque chose : *Faire* BOUILLIR *le pot. Le pot* BOUT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela fait bouillir la marmite; cela sert, cela aide à faire bouillir la marmite*, se dit de ce qui contribue ordinairement ou par accident à faire subsister un ménage.

— Fig. *Cela fait bouillir le sang*, se dit de ce qui cause une vive impatience.

— Fig. et fam. *Bouillir du lait à quelqu'un*, lui faire plaisir par un acte ou par une parole agréable; le traiter en enfant.

BOUILLITOIRE, n. m. Technol. Opération qui consiste à faire bouillir les flans monnayés dans un liquide préparé, pour les décrasser.

BOUILLOIR, n. m. Techn. Vaisseau de cuivre dans lequel on fait bouillir les métaux pour les décrasser.

BOUILLOIRE, n. f. Vaisseau de cuivre ou d'autre métal destiné particulièrement à faire bouillir de l'eau.

BOUILLON, n. m. Partie de l'eau ou de quelque autre liquide qui s'agite et s'élève au-dessus de sa surface sous l'action du feu et produit des bulles grosses ou petites : *Faire bouillir de l'eau à petits* BOUILLONS, *à gros* BOUILLONS.

— *Il n'y faut qu'un ou deux, que deux ou trois bouillons*, se dit d'une chose qu'il ne faut pas faire bouillir longtemps.

— Par extens. Ondes pressées que produit un liquide en forme de *bulle* ou de *boule*, comme celles d'une source rapide, d'une rivière, d'un fleuve, de la mer enfin, tous les fois que leur surface est agitée ou qu'ils se précipitent et jaillissent : *Le fleuve agité formait de larges* BOUILLONS. *La mer impétueuse gonflait ses* BOUILLONS. *Cette source s'agitait à larges* BOUILLONS. *Cent ruisseaux à gros* BOUILLONS *précipitent leur cours.* (Pars. Grand.)

Dans les flots écumants il se jette à la nage,
Les fend d'un bras nerveux, apaise leurs *bouillons*.

— Il se dit du sang qui sort d'une blessure, ordinairement en jet précipité et rapide : *Le sang sortait à* BOUILLONS *de sa blessure.* (Acad.)

. . . . . Mes yeux ont vu son sang
Sortir à gros *bouillons* de son généreux flanc. (Corn.)

— *Bouillon d'eau*, jet d'eau qui sort en grande abondance, sans s'élever très-haut.

— Fig. Suivi d'un compl. déterm. Ardeur, impétuosité, fougue : *Les* BOUILLONS *de l'âge. Les* BOUILLONS *de la colère l'agitaient.*

Écon. dom. Aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans l'eau des substances animales ou végétales, et le plus ordinairement de la chair de bœuf : *Du bon* BOUILLON. *Un* BOUILLON *trop gras.* BOUILLON *de veau.* BOUILLON *d'herbes. Qu'on ait soin de me tenir tantôt un* BOUILLON *prêt.* (Mol.) *Qu'on me couche au plus vite, qu'on me donne un* BOUILLON *dans deux heures.* (Campist.)

Qui lui porte un *bouillon* trop doux ou trop salé
D'auprès de sa personne est sûr d'être exilé. (Boursault.)

— Absol. La quantité de bouillon que contient une tasse, un bol : *Prendre un* BOUILLON. *Avaler un* BOUILLON.

Être réduit au bouillon, être au bouillon, se dit d'un malade qui ne peut prendre aucune nourriture solide.

— Prov. et fam. *Boire un bouillon*, faire une perte considérable par suite d'une fausse spéculation.

— Fam. *Bouillon d'onze heures*, potion empoisonnée. || *Faire prendre à quelqu'un un bouillon d'onze heures*, l'empoisonner.

— Fam. *Bouillon pointu*, lavement, remède.

— *Bouillon coupé*, bouillon tempéré par un mélange d'eau. || *Bouillon médicinal*, dans lequel on fait entrer des substances médicamenteuses. || *Bouillon pectoral*, bouillon préparé avec une moitié de poulet maigre qu'on fait bouillir avec des raisins secs, des amandes douces, des dattes, des jujubes, etc. || *Bouillon aux herbes*, boisson laxative, qu'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau de l'oseille, de la poirée et du cerfeuil.

— Salin. Évaporation de l'eau salée par le feu.

— Teintur. Dégraissage des laines avant de les teindre. || La première des deux manipulations que subissent les draps qu'on veut teindre en écarlate.

— Écon. rur. *Bouillon de jardinier*, liquide qui sort du fumier et dont on arrose les arbres languissants.

— Pêch. Petit banc de harengs.

— Art vétér. Excroissance de chair baveuse qui se développe dans les plaies des chevaux; il attaque surtout la fourchette du pied de l'animal et le rend boiteux.

— Passem. Petit fil d'or ou d'argent écaché et tourné en rond. || Cannetille plate et luisante.

— Certains gros plis ronds qu'on fait à quelques étoffes dans les vêtements ou dans les meubles : *Du taffetas renoué à gros* BOUILLONS. (Acad.)

— Bulle d'air qui se trouve engagée dans le verre.

— Bot. Vulg. La Camomille puante.

BOUILLON-BLANC, n. m. Botan. Espèce de molène, plante de la famille de Solanées ; ses fleurs sont employées en médecine comme pectorales.

BOUILLONNANT, part. prés. du v. Bouillonner : *La rivière coule en* BOUILLONNANT *sur un lit de roche.* (B. de St-Pierre.)

L'eau sur le feu *bouillonnant* à grand bruit. (Volt.)

BOUILLONNANT, ANTE, adj. Qui bouillonne : *Ce fut une belle vie qui pourtant passa rapide comme l'oiseau fugitif et l'eau* BOUILLONNANTE *des cataractes.* (G. Sand.)

Aux sables *bouillonnants* l'onde livre la guerre. (Del.)

BOUILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bouillonner : *Cette robe était bordée d'un ruban blanc* BOUILLONNÉ *en étoiles.* (T. Gautier.)

— *Éponge bouillonnée*, espèce d'éponge présentant des expansions foliacées, contournées et irrégulières.

BOUILLONNEMENT, n. m. Pron. *bou-ion-man.* — Mouvement, agitation d'un liquide qui bouillonne : *Le* BOUILLONNEMENT *de l'eau, du sang. Le* BOUILLONNEMENT *d'une source.* (Acad.) || V. ÉBULLITION.

— Fig.

Et moi, moi ! je sentais, à *bouillonnements* sourds,
De mon cœur à mon front, qu'un feu sinistre éclaire,
Monter toute ma haine et toute ma colère. (V. Hugo.)

BOUILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. En parl. des liquides, S'agiter en formant des bouillons : *On voyait des sources* BOUILLONNER *et sortir de la terre et quelquefois de canaux plus profonds.* (J.-J. Rouss.) *Cette matière* BOUILLONNE *continuellement avec violence.* (Buff.)

D'une eau fraîche et limpide une source *bouillonne* (Andr.)
Le repas achevé, des guirlandes couronnent
Cent vases où déjà des vins exquis *bouillonnent*. (Del.)

— Fig. Être agité : *Leur vieux sang* BOUILLONNE *encore.* (P. Grandmaison.)

Tout mon sang allumé dans mes veines *bouillonne*. (L. R.)

— Fig. *Bouillonner de fureur, de colère*, être en proie aux mouvements violents de la colère, de la fureur.

— Trans. ou activ. *Bouillonner une robe, une étoffe, un ruban*, y faire des plis gros et bouffants que les couturières appellent *Bouillons*.

BOUILLOTTE, n. f. (*bouillonner.*) Espèce de brelan à cinq ou à quatre joueurs, où l'on cède sa place quand on a perdu sa cave, c'est-à-dire tout ce qu'on a devant soi : *On jouait la* BOUILLOTTE *à cinq sous la cave.* (H. de Balzac.)

— Vulg. Bouilloire. || V. ce mot.

BOUIN, n. m. Techn. Poignée d'écheveaux de soie.

BOUIS, n. m. Technol. Façon donnée aux vieux chapeaux.

BOUISSE, n. f. Technol. Morceau de bois concave que les formiers préparent pour les cordonniers.

BOUJARON, n. m. Mar. Petite mesure du seizième d'une pinte; elle sert, dans la cambuse, à distribuer les divers liquides à l'équipage.

— Vêtement léger des marins dans l'Inde. || On dit aussi *Bougeron*.

— Zool. Poisson de la mer des Antilles.

BOUJON, n. m. Anc. Dard, flèche, trait. || Technol. Poinçon. || Outil à plomber.

BOUJONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*boujon.*) Anc. Marquer et plomber une étoffe.

BOUJONNEUR, n. m. Anc. Inspecteur de la draperie.

BOULAIE, n. f. (*bouleau.*) Lieu planté de bouleaux. || Peu usité.

BOULANGER, ÈRE, n. (*polentarius*, de *polenta*, farine de froment; lat.) Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain : *Un maître* BOULANGER. *La boutique, le fonds d'un* BOULANGER. (Acad.) *Une riche* BOULANGÈRE. *Personne ne vit même avec quarante écus; le* BOULANGER *seul les absorberait en six mois*. (Viennet.)

— Adj. *Un garçon* BOULANGER.

BOULANGER, v. intr. ou neut. 1^re conj. — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *boulang* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous boulangeons, il boulangea*, etc. — Pétrir la pâte pour faire du pain, et la faire cuire : *Un garçon qui* BOULANGE *bien. Cette femme sait* BOULANGER. (Acad.)

BOULANGERIE, n. f. L'art de faire le pain, ou le commerce du boulanger : *Il entend bien la* BOULANGERIE.

— Par extens. Lieu où se fait le pain, dans certains établissements publics, dans les communautés, dans les maisons à la campagne.

— Établissement, fonds d'un boulanger : *Une* BOULANGERIE *vaut à Paris beaucoup d'argent*.

BOULAR, n. m. Zool. La Mésange à longue queue.

BOULBÈNE, n. f. Minér. Terre, argile sablonneuse.

BOULBOUL, n. m. Zool. Sorte de Pie-grièche.

BOULDURE, n. f. Construct. Fosse pratiquée sous la roue des moulins à eau.

BOULE, n. f. (*bulla*, lat.; m. sign.) Corps sphérique, corps rond dans tous les sens : *Une* BOULE *de neige. Une* BOULE *d'ivoire.* BOULE *creuse. Un clocher, un obélisque surmonté d'une* BOULE. (Acad.)

— Objet travaillé qui a cette forme : *Une* BOULE *de bois, de fer, de cuivre. Une* BOULE *à jouer au mail, aux quilles*.

— *Se mettre en boule*, se ramasser, se pelotonner : *Dans l'hiver, les loirs gisent en* BOULE *dans les trous des murs exposés au midi*. (Buff.)

— Fam. *Être rond comme une boule*, se dit de quelqu'un de très-gros et très-replet.

— Popul. *Quelle boule! Quelle drôle de boule! Quelle boule il a!* quelle singulière, quelle plaisante figure.

— *Jeu de boule*, jeu qui consiste à faire rouler des boules vers un but désigné et de les faire arriver le plus près possible de ce but.

— Par extens. Le lieu où l'on joue à la boule.

— *Avoir la boule*, avoir l'avantage, jouer le premier : *Il faut voir qui* AURA LA BOULE. *On joue en trente, ils* ONT *dix et* LA BOULE. (Acad.)

— *Aller à l'appui de la boule*, jouer de manière à rapprocher du but avec sa boule celle du joueur avec qui l'on est de moitié. || Fig. et fam. Seconder les efforts de quelqu'un; appuyer une proposition, un avis : *Vous n'avez qu'à commencer; j'*IRAI À L'APPUI DE LA BOULE. (Acad.)

— J. de quilles. *Pied à boule*, se dit pour avertir celui qui joue de tenir le pied à l'endroit où sa boule s'est arrêtée.

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule*, être assidu, attaché à un travail, s'y livrer avec persévérance.

— *Faire tenir pied à boule à quelqu'un*, l'obliger à une grande assiduité.

— Corps ronds dont on se sert pour voter au scrutin dans les assemblées parlementaires : BOULES *blanches*. BOULES *noires*.

Payez moins de journaux et moins de *boules blanches*,
Et de nos monuments faites ôter les planches. (Ancelot.)

— Les *boules blanches*, dans les assemblées, sont pour l'adoption, et les *boules noires* pour le rejet.

— Dans les examens des facultés des lettres, de droit, de medecine, etc., les boules, suivant leur couleur, indiquent de même l'admission ou le rejet du candidat. || Dans les comités de théâtre, la *boule blanche* exprime la réception définitive d'une pièce, la *boule rouge* l'admission à correction, la *boule noire* le refus.

— Prov. et fig. *La boule noire lui tombe toujours*, il n'a pas la moindre chance, le sort lui est toujours défavorable. || *Il attrape toujours la boule noire*, c'est sur lui que retombent les mauvais traitements.

— Fam. Il se dit de la terre : *Nous roulons à l'aventure sur cette pauvre* BOULE.

— Prov. *Laisser rouler la boule*, s'abandonner à la Providence.

— Pharm. *Boules de Mars* ou *de Nancy*, boules faites particulièrement avec le tartrate de potasse et de fer; en les plongeant dans l'eau-de-vie, on obtient une dissolution appelée *Eau de boule*, qu'on emploie comme topique à la suite de coups, de blessures, d'entorses, etc.

— Agric. Arbrisseau taillé en forme de boule : *Une* BOULE *de myrte*.

— Techn. Espèce de massue. || Enclume de chaudronnier. || Masse de fer dont se servent les orfèvres pour planer. || Outil de l'opticien pour façonner les verres concaves. || Rouleau dont le carrier se sert pour transporter de grosses pierres.

— Archit. *Boule d'amortissement*, corps sphérique qui termine quelque décoration.

= **A la boule-vue, à boule-vue**, loc. adv. Précipitamment, sans attention : *Il a agi sans attention*, À BOULE-VUE. *Ce que j'ai dit, c'est* À LA BOULE-VUE. (Piron.)

= Autrefois on disait une *boule de savon* pour désigner ces globes transparents et remplis d'air qu'on forme en soufflant dans un chalumeau dont une extrémité plonge dans de l'eau de savon : *C'est une idée assez heureuse, pour exprimer la crainte des maux d'imagination, que l'allégorie d'un enfant qui souffle en l'air des* BOULES DE SAVON, *et qui, en s'effrayant de leur chute, inspire la même frayeur à une foule d'autres enfants, sur qui ces* BOULES *vont retomber*. (Marm.) || En ce sens on ne dit plus que *bulle*.

BOULE, n. m. (n. propr.) Espèce de meuble : *Quand vous prononcez le nom de* BOULE, *vous vous rappelez le plus grand ébéniste que vous ayez eu*. (Did.) *Les buffets étaient de vieux meubles de* BOULE. (H. de Balzac.)

BOULÉ, n. m. Zool. Vulg. Le Pluvier.

BOULEAU, n. m. (*betula*; lat.) Arbre de la famille des Bétulacées; son bois est d'un blanc légèrement roux; ses fibres sont fines, droites et serrées; on l'emploie en charpente pour chevrons, et dans le charronnage pour timons, jantes et essieux : *Le* BOULEAU *blanc. Le* BOULEAU *noir. Le* BOULEAU *nain. On compte sept ou huit variétés de* BOULEAU *qui toutes appartiennent aux contrées septentrionales de l'ancien et du nouveau monde. Le* BOULEAU *blanc contient au printemps une sève abondante, légèrement aigrelette, avec laquelle on prépare dans le Nord une liqueur alcoolique*. (Robin.)

BOULE DE NEIGE, n. f. Botan. Espèce de Viorne dont les fleurs sont réunies en boule, en bouquet. || Au pl. *Des* BOULES DE NEIGE.

BOULEDOGUE, n. m. (*bull-dog*; angl.) Pron. *boul-dogh*. — Espèce de chien dogue dont les mâchoires sont proéminentes et les dents en crochet; ce sont les plus carnassiers des chiens et les meilleurs pour la garde et le combat : *Les* BOULEDOGUES *sont les plus carnassiers de tous les chiens*. (Robin.) *Les* BOULEDOGUES *ont les incisives usées et quelquefois perdues à trois ou quatre ans*. (Lecoq.)

BOULÉE, n. f. Technol. Sédiment qui reste au fond de la poêle dans laquelle on a fondu le suif. || Ratissure des caques de harengs.

BOULEJON, n. m. Pêch. Filet pour prendre des sardines.

BOULER, v. tr. ou act. 1^re conj. Anc. Tromper, mentir.

— V. intr. ou neut. Écon. rur. En parlant du pigeon, Enfler son jabot.

— En parl. du pain, Renfler. || En parl. du grain, Enfler par la racine.

— Pêch. Remuer le fond de l'eau avec une espèce de bouloir pour en faire sortir le poisson.

BOULERAIE, n. f. Écon. rur., Terrain planté de bouleaux.

BOULEREAU ou **BOULERON**, n. m. Zool. Espèce de Goujon.

BOULES, n. pr. m. (n. propr.) Art milit. *Boite de Boules*, appareil au moyen duquel les mineurs mettent le feu à une saucisse de mines.

BOULET, n. m. (*bulla*, boule; lat.) Boule de fer fondu, de diverses grosseurs, dont on charge les canons : *Un* BOULET *de calibre, de fonte. Les ouvriers travaillaient en chantant sous les* BOULETS *des Anglais*. (Thiers.) *On n'est point apte à régner sur les Français sans avoir entendu siffler le* BOULET (Châteaub.)

— *Boulet rouge*, boulet qu'on a fait rougir au feu avant de le mettre dans le canon.

— Fig. *Tirer à boulets rouges sur quelqu'un*, l'accabler de railleries, de quolibets.

— Mar. *Boulet ramé*, ou *boulet à deux têtes*, boulet formé de deux têtes réunies par une chaine ou par une barre de fer.

— *Boulet incendiaire, obus* ou *boulet creux*, carcasse de fer remplie de matières incendiaires.

— Anc. *Boulet messager*, boulet creux qu'on lançait après l'avoir rempli de dépêches.

— Législ. milit. *Traîner le boulet*, peine afflictive et infamante, qui consiste à traîner au pied un boulet attaché par une chaine de fer : *Il fut condamné à traîner le* BOULET.

— Fig. Mener une vie rude et misérable : *Ce pauvre diable* TRAÎNE LE BOULET *depuis dix ans sans espoir d'un sort meilleur*.

— Fig. et fam. *Brutal comme un boulet de canon*, se dit d'un homme d'un caractère dur et violent.

— Art vétér. Jointure qui est au-dessus du paturon de la jambe d'un cheval; elle est formée par l'articulation de l'os principal du métacarpe avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes.

BOULETÉ, adj. m. Art vétér. Il se dit d'un cheval dont le boulet est hors de sa situation naturelle et porte en avant : *Si le cheval est* BOULETÉ, *le membre n'a plus de solidité*. (Lecoq.)

BOULETS, n. m. pl. Pêch. Sorte de truble, ayant la forme d'une poche.

BOULETTE, n. f. (*boule.*) Petite boule de cire, de papier, de mie de pain, etc. : *Jeter des* BOULETTES.

Il sait celui qui rit, qui cause, qui sommeille,
Qui néglige sa tâche, et quel doigt polisson
D'une adroite *boulette* a visé son menton. (Del.)

— Cuis. Petite boule de pâte ou de chair hachée : *Une tourte garnie de* BOULETTES. *Du bœuf haché et servi en* BOULETTES.

— Préparation toxique, mise en boule : *Donner une* BOULETTE *à un chien*.

— Fam. Balourdise, bévue : *Il ne fait que des* BOULETTES.

— Bot. Vulg. Plante dont les fleurs sont en boule.

BOULEUR, n. m. Anc. Rusé; trompeur.

— Pêch. Celui qui bat l'eau pour forcer les poissons à donner dans les filets.

BOULEUX, n. m. (*boule.*) Il se dit d'un cheval trapu, qui n'est propre qu'à des services de fatigue.

— Fig. et fam. *C'est un bon bouleux*, c'est un homme d'une capacité médiocre, mais qui ne laisse pas de faire régulièrement et convenablement son travail.

BOULEVARD ou **BOULEVART**, n. m. (*bollwerk*, rempart; all.) Le terre-plein d'un rempart, tout le terrain d'un bastion ou d'une courtine : *Se promener sur le* BOULEVARD. *Un* BOULEVARD *revêtu de pierre*. (Acad.)

— Fig. Place forte qui met un grand pays à couvert de l'invasion des ennemis : *Malte fut longtemps le* BOULEVARD *de la chrétienté contre les Turcs*. (Acad.) *Belgrade est le* BOULEVARD *de l'empire turc contre l'Autriche; c'est la clef de la Serbie*. (St-M Girardin.)

— Fig. Tout ce qui offre à une grande réunion d'hommes, à un ou plusieurs peuples sauvegarde et protection : *L'union des citoyens est le plus sûr* BOULEVARD *de l'État*. (Acad.) *Cette loi est regardée comme le* BOULEVARD *de la liberté*. (Volt.)

— Par extens. Promenade plantée d'arbres qui fait le tour d'une ville et qui occupe ordinairement la place d'anciens remparts : *Les* BOULEVARDS *de Paris. Les* BOULEVARDS *intérieurs et extérieurs*. (Ac.)

Syn. Boulevard, rempart. Le *boulevard* est naturel ou artificiel; le *rempart* est toujours artificiel; le *boulevard* est une fortification compliquée qui s'ajoute à d'autres dans un système de défense, le *rempart* est une fortification simple; le *boulevard* est un travail avancé qui couvre une frontière, une ville et le *rempart* lui-même; le *rempart* est, au contraire, la partie la plus reculée de la fortification, et ne défend que la place qui est derrière lui.

BOULEVERSANT, part. prés. du v. Bouleverser.

BOULEVERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Bouleverser : *Il n'est plus permis de douter que notre globe n'ait été plusieurs fois* BOULEVERSÉ *par d'effroyables révolutions*. (Arago.) *On a vu des villes entières englouties, des provinces* BOULEVERSÉES. (Buff.)

BOULEVERSEMENT, n. m. (*bouleverser.*) Renversement qui produit un grand désordre : *Ce tremblement de terre fit un* BOULEVERSEMENT *général*. (Acad.)

— Fig. en parl. d'un État, des affaires publiques

ou particulières, Désordre : *Cette nouvelle occasionna un grand* BOULEVERSEMENT *dans la ville.* (Vertot.)

BOULEVERSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bulla*, boule d'air, *vertere*, verser; lat.) Ruiner, abattre, renverser entièrement : *L'ouragan, le tremblement de terre* A *tout* BOULEVERSÉ. (Acad.) *La nature renouvelle et* BOULEVERSE *tout; mais elle n'abat que pour construire; elle ne tue que pour vivifier.* (Virey.)

— Agiter violemment, troubler : *La tempête* BOULEVERSE *la surface des mers.*

— Déranger, mettre sens dessus dessous : BOULEVERSER *tout dans une maison. Pour trouver ce livre, j'*AI BOULEVERSÉ *toute ma bibliothèque.* (Acad.)

— Fig. Répandre la confusion, le désordre : *Cet événement* BOULEVERSA *toute l'Europe.* (Acad.) *Un homme seul* BOULEVERSE *sa patrie.* (Mass.) *Les pertes que ce négociant vient d'éprouver* ONT BOULEVERSÉ *sa fortune, ses affaires.* (Acad.)

— Fig. et mor. Causer une grande émotion : *Cela m'*A TOUT BOULEVERSÉ. (Acad.) *Une égratignure à mon doigt était l'accident le plus terrible qui pût* BOULEVERSER *une famille.* (G. Sand.)

— *Bouleverser l'esprit, la tête,* troubler, altérer la raison : *Son discours et les idées de sa mort m'*AVAIENT BOULEVERSÉ L'ESPRIT. (Mariv.)

= **Se bouleverser,** v. pron. Être bouleversé : *On dirait que tout est fait pour nous, et que le monde entier doit* SE BOULEVERSER *pour nous ménager un plaisir.* (Mass.)

BOULEVUE (À LA), loc. adv. V. BOULE.

BOULICHE, n. f. Mar. Grand vase de terre dans lequel on conserve du vin à bord des vaisseaux.

BOULIÈCHE, n. f. Pêch. Seine très-grande, d'un fréquent usage dans la Méditerranée.

BOULIER, n. m. (*boule.*) Pêch. Espèce de filet.

BOULIGON, n. m. Pêch. Filet à mailles étroites.

BOULIMIE, n. f. (βοῦ, part. augm.; λιμός, faim; gr.) Pathol. Faim excessive et si pressante qu'elle cause des défaillances si l'on n'y satisfait pas; elle est fréquente chez les femmes enceintes : *Toutes les* BOULIMIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Brouss.)

BOULIMIQUE, adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la boulimie : *Les gastrites* BOULIMIQUES *dépendent souvent de l'abus des ingesta stimulants.* (Brouss.)

BOULIN, n. m. (βώλινος, bâti de briques; gr.) Trou pratiqué dans un colombier où les pigeons pondent et couvent : *Un colombier garni de* BOULINS. (Acad.)

— Pots de terre faits exprès pour servir de retraite à des pigeons, pour attirer des pigeons étrangers.

— Maçonn. Trou fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages. || Par extens. Les pièces de bois mêmes.

BOULINAGE, n. m. Mar. Action de bouliner.

BOULINANT, part. prés. du v. Bouliner.

— Fig. et fam. *Aller boulinant* aller d'un pas lourd et incertain.

BOULINE, n. f. Pron. *bou-linn.* — Mar. Cordage amarré vers le milieu de chaque côté d'une voile carrée, pour lui faire prendre le vent de côté : *La* BOULINE *n'est que du XVIe siècle.* (A. Jal.)

— *Aller à la bouline,* tenir le plus près du vent, recevoir le vent de biais, en mettant les voiles de côté par le moyen des boulines : *Certains oiseaux ont l'art d'*ALLER *comme les vaisseaux* À LA BOULINE, *quand le vent ne leur est pas favorable.* (Fén.)

— *Courir la bouline,* faire passer un condamné entre deux haies de matelots qui le frappent avec des garcettes.

BOULINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bouline.*) Mar. Aller à la bouline; naviguer au plus près : *Il leur a fallu* BOULINER.

— Transitiv. BOULINER *une voile,* haler la bouline, les boulines.

BOULINETTE, n. f. Mar. Bouline du vent du petit hunier, orienté au plus près.

BOULINGRIN, n. m. (*bowling,* où l'on joue aux boules, *green,* tapis vert; angl.) Pièce de gazon que l'on tond et que l'on entretient dans un jardin, dans un parc, etc. : *Passer le cylindre sur un* BOULINGRIN. (Acad.) *Tout est régulier et magnifique : un grand jet d'eau dans le parterre, deux dans les* BOULINGRINS. (Mme de Sév.) *Le rez-de-chaussée est de plain-pied avec une large allée sablée donnant sur un* BOULINGRIN. (H. de Balz.)

BOULINGUE, n. f. Mar. Petite voile du haut du mât.

BOULINIER, adj. et n. m. (*bouline.*) Mar. Il se dit d'un bâtiment, selon qu'il va bien ou mal à la bouline : *Bon* BOULINIER. *Mauvais* BOULINIER.

BOULLEUR, n. m. Pêch. Celui qui bat l'eau, les roseaux, etc., pour en faire sortir le poisson.

BOULLICHE, n. f. Pêch. Sorte de boulier.

BOULOIR, n. m. (*boule.*) Pron. *bou-loar.* — Instrument avec lequel on remue la chaux quand on l'éteint et quand on la mêle avec le sable ou le ciment.

BOULOIS, n. m. Art. milit. Morceau d'amadou qui sert à mettre le feu au saucisson d'une mine.

BOULON, n. m. (*boule, long.*) Technol. Grosse cheville de fer qui a une tête à un bout et dont l'autre extrémité est taraudée comme une vis; elle sert à unir deux pièces que l'on veut rendre solidaires : le bout taraudé reçoit un écrou que l'on serre fortement et qui fixe les deux pièces que traverse le boulon.

— Moule de fer pour faire les tuyaux de plomb. || Pièce du métier de tisserand. || Outil de cordonnier.

— Anc. reliure. Boutons ou clous saillants qui préservaient la riche reliure des manuscrits; ils portaient ordinairement des armes gravées ou niellées.

— Mar. *Boulon d'assemblage,* boulon qui réunit les flasques et l'entretoise d'un affût. || *Boulon-tourillon,* boulon passé dans le support d'une caronade.

BOULONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Boulonner.

BOULONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Arrêter avec un boulon. Il se dit surtout en parlant des pièces de charpente.

BOULOT, OTTE, n. (*boule.*) Fam. Petit enfant gros et joufflu : *Un petit* BOULOT. *Une grosse* BOULOTTE.

BOULURE, n. f. Hortic. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

BOUM, mot invar. Onomatopée exprimant un bruit fort éclatant : *J'entends :* BOUM! BOUM! *Ah! je dis, voilà le fusil anglais qui parle; il riposte.* (Mérim.)

BOUQUE, n. f. (*bouche.*) Pêch. Espèce d'entonnoir en filet, qui sépare les chambres des bourdigues.

— Mar. Bouche, embouchure.

BOUQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bouche.*) Fam. et vieux. Baiser par force. Il ne se dit guère au propre que d'un enfant, ou d'un singe qu'on force à baiser ce qu'on lui présente : BOUQUEZ *cela.*

— Fig. Intransitiv. *Faire bouquer quelqu'un,* le forcer à faire quelque chose qui lui déplaît, ou l'empêcher de faire ce qu'il voulait : *J'ai déjà* FAIT BOUQUER *messieurs du domaine.* (Volt.)

Moi seul, j'ai *fait bouquer* toute la faculté. (Regn.)

Je veux vous conter la dispute que j'ai eue avec deux beaux esprits, de Paris que je FIS *bien* BOUQUER. (Dest.)

BOUQUET, n. m. (*bosquet,* de *bosch,* bois; all.) Assemblage de fleurs qu'on a cueillies et liées ensemble, ordinairement pour en faire présent à quelqu'un ou pour en parer quelque chose : BOUQUET *de roses.* BOUQUET *varié, nuancé. Cueillir un* BOUQUET. *Offrir un* BOUQUET *à une dame.* (Acad.) *Elle ne pouvait supporter l'odeur ni la vue d'un* BOUQUET *de violettes.* (Marm.) *Vous êtes fraîche comme les roses de ce* BOUQUET. (A. de Vigny.)

— *Bouquet de mariée,* bouquet et couronne de fleurs d'oranger, parure ordinaire des mariées.

— *Bouquet funèbre,* fleurs qu'on place sur les tombeaux.

— Par extens. Assemblage de certaines choses de même nature qui sont liées ou qui tiennent ensemble : *Un* BOUQUET *de cerises. Un* BOUQUET *de plumes. Un* BOUQUET *de diamants. L'extrémité de la queue de l'éléphant est garnie d'un* BOUQUET *de soies très-dures.* (Buff.) *La queue du bubale est garnie d'un* BOUQUET *de crins à son extrémité.* (Id.) *Rhodes sort comme un* BOUQUET *de verdure du sein des flots.* (Lam.)

— Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point.

— Cuis. Paquet de fines herbes, persil, thym, cerfeuil, etc., liées ensemble, et mises dans les sauces ou les bouillons : *Un* BOUQUET *de fines herbes.*

— *Bouquet de paille,* poignée de paille que l'on attache au cou des chevaux pour indiquer qu'ils sont à vendre.

— PROV. *Cette fille a le bouquet sur l'oreille,* elle est à marier. || *Cette maison a le bouquet sur l'oreille,* elle est à vendre.

— *Bouquet de bois,* petite touffe de bois de haute futaie : *On voit çà et là quelques* BOUQUETS *d'oliviers sauvages, des friches couvertes d'hysope, des chapelles et des mosquées en ruine.* (Châteaub.) *Le Tage va donner sa teinte sinistre aux tristes* BOUQUETS *d'yeuses échappés à la destruction.* (Bory de St-Vinc.)

— *Avoir la barbe par bouquets,* n'en avoir que par petites touffes.

— Artific. *Bouquet d'artifice, bouquet de fusées,* paquet de différentes pièces d'artifice qu'on fait partir ensemble : *Des gerbes étoilées de soleils éclataient comme les* BOUQUETS *d'un feu d'artifice.* (V. Hug.)

— Absol. *Le bouquet,* la gerbe de fusées qui termine un feu d'artifice.

— Fig. et fam. *C'est le bouquet,* c'est la plus belle, la meilleure, la dernière chose.

— *Réserver une chose pour le bouquet,* la garder pour la fin, comme ce qu'il y a de mieux, de plus parfait.

— Fig. Petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête : BOUQUET *à une jeune personne.* (Acad.)

Des *bouquets,* des chansons et des vers innocents. (Gress.)

— Madrigal, pièce galante : *Un* BOUQUET *à Chloris.*

— Par extens. Cadeau que l'on fait à quelqu'un pour le jour de sa fête : *J'ai donné à ma sœur une robe, un châle pour son* BOUQUET. (Acad.)

— Parfum qui distingue certaines qualités de vin : *Ce vin a du* BOUQUET. *Le* BOUQUET *du vin de Bourgogne.* (Acad.)

J'aime à voir dans un verre qui brille
Un vin qui porte au nez un *bouquet* qui pétille. (Boil.)

— Mar. Pièces de bois qui joignent les côtés d'un bateau avec les deux courbes de devant. || Ensemble des poulies qui sont réunies aux points inférieurs des basses voiles.

— Rel. Fer qui sert à incruster les ornements du dos des livres. || L'ornement lui-même.

— Imprim. *Feuille tirée par bouquets,* feuille où l'encre paraît inégalement.

— Anat. *Bouquet anatomique,* réunion des muscles et des ligaments qui s'insèrent à l'apophyse styloïde de l'os temporal.

— Art. vétér. Espèce de dartre qui affecte le museau des moutons. || On l'appelle aussi *Noir museau, Bouquin, Charbon.*

— Bot. Vulg. *Bouquet parfait,* l'œillet de poëte.

BOUQUETIER, n. m. Pron. *bouk-tié.* — Vase propre à mettre des fleurs.

— Bot. Espèce de bigaradier.

BOUQUETIÈRE, n. f. Pron. *bouk-tièr.* — Celle qui fait des bouquets de fleurs naturelles pour les vendre.

BOUQUETIN, n. m. Pron. *bouk-tain.* — Sorte de bouc sauvage qui vit sur les plus hautes montagnes : *Le* BOUQUETIN *ou bouc sauvage ressemble entièrement et exactement au bouc domestique par la conformation, l'organisation, le naturel et les habitudes physiques.* (Buff.) *Le* BOUQUETIN *femelle a les cornes différentes de celles du mâle, beaucoup plus petites.* (Id.)

BOUQUETINE, n. f. Bot. V. BOUCAGE.

BOUQUETOUT, n. m. Pron. *bouk-tou.* — Pêch. Petit bouteux, filet en forme de poche.

BOUQUETTE, n. f. Vulg. Le Blé sarrasin.

BOUQUIN, n. m. Pron. *bou-kin.* Vieux bouc.

— *Sentir le bouquin,* avoir l'odeur puante d'un vieux bouc.

— Anc. Satyres, parce que, selon la Fable, ils ressemblaient à des boucs par le bas du corps.

— *Cornet à bouquin,* sorte de trompe recourbée, faite ordinairement d'une corne.

— Vieux livre : *Acheter, feuilleter de vieux* BOUQUINS. (Acad.) *Le zèle des* BOUQUINS *l'enflamme.* (P.-L. Cour.) *Il écrit sur une petite table, autour de laquelle sont rangés plusieurs* BOUQUINS. (Le Sage.)

— Fam. Vieillard débauché.

— Chass. Vieux lièvre.

— Art. vétér. V. BOUQUET.

BOUQUINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Chercher de vieux livres, et en général des livres d'occasion, dans les boutiques ou à l'étalage des petits libraires : *Il passe des journées entières à* BOUQUINER. (Acad.) || Ce sens et le suivant sont familiers.

— Par analog. Feuilleter, lire de vieux livres : *Il passait le meilleur de son temps à* BOUQUINER *dans les abbayes.* (A. Car.) *Il s'amuse tout le jour à* BOUQUINER *dans son cabinet.* (Acad.)

— En parl. des lièvres, Couvrir la femelle.

BOUQUINERIE, n. f. Pron. *bou-kinn-ri.* — Amas de bouquins, de livres peu estimés.

— Commerce du bouquiniste. || Fam. et peu usité.

BOUQUINEUR, n. m. Celui qui cherche de vieux livres, qui aime à bouquiner : *On aurait tort de confondre les bibliomanes avec les bibliophiles et les* BOUQUINEURS. (P. Lacroix.) || Fam.

BOUQUINISTE, n. m. Celui qui achète et vend de vieux livres, des bouquins : *Les* BOUQUINISTES *à la mode sont en quelque sorte patentés par les bibliomanes.* (P. Lacroix.)

— Adj. *J'ai marchandé un elzévir chez un libraire* BOUQUINISTE. (Picard.)

BOUR, n. m. Comm. Sorte de toile de Perse : *Alep nous fournissait des toiles peintes, des* BOURS *et des étoffes de soie.* (Chaptal.)

BOURA, n. m. Comm. Étoffe grossière faite de laine et de bourre.

BOURACAN, n. m. Comm. Espèce de gros camelot : *Un manteau de* BOURACAN. (Acad.)

BOURACANIER, n. m. Technol. Ouvrier qui fabrique le bouracan.

BOURACHER, n. m. Technol. Ouvrier qui travaille aux ras de Gênes et autres étoffes de soie.

BOURAGNE ou **BOURAGUE,** n. f. Pêche. Nasse d'osier faite en forme de souricière.

BOURBE, n. f. (βόρϐορος, fange; gr.) Fange, boue; il se dit du fond des eaux croupissantes des étangs et des marais : BOURBE *épaisse, puante. Une carpe qui sent la* BOURBE. (Acad.)

BOURBELIER, n. m. Pron. *bourb-lié.* — Chass. La poitrine du sanglier. || Peu usité.

BOURBEUX, EUSE, adj. Plein de bourbe : *Étang, fossé* BOURBEUX. (Acad.) *Les eaux qui croissent subitement sont toujours* BOURBEUSES. (Duclos.) *Le cœur de l'homme est comme l'éponge du fleuve, qui s'enfle d'une eau* BOURBEUSE. (Châteaubr.)

— Zool. Qui vit dans la bourbe : *Tortue* BOURBEUSE.

BOURBIER, n. m. Lieu creux et plein de bourbe : *Tomber dans un* BOURBIER. *Se retirer d'un* BOURBIER. (Acad.)

— Fig. *Le bourbier du vice, du péché.*

— Fig. et fam. *Se mettre dans un bourbier,* s'engager dans une mauvaise affaire : *Il* S'EST MIS DANS UN BOURBIER *d'où il aura peine à se tirer.* (Acad.)

BOURBILLON, n. m. (*bourbe.*) Pron. *bour-bi-ion.* — Méd. et Art vétér. Corps blanchâtre et filamenteux, portion de tissu cellulaire gangrené qu'on trouve au centre d'un furoncle, d'un javart : *Ce cheval a un javart; mais quand le* BOURBILLON *sera sorti, il pourra marcher.* (Acad.)

BOURBON, n. m. Technol. Grosse pièce de bois qui sert dans les salines à soutenir les poêles.

BOURBONNAISE, n. f. Bot. Plante du genre Lyonide ; elle est cultivée dans les jardins.

— Danse, chanson burlesque.

BOURBOTTE, n. f. Zool. V. BARBOTE.

BOURBOULEZ, n. m. Hortic. Variété de raisin.

BOURCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du radical *bourc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous bourçons, il bourça,* etc.) Anc. mar. Mettre une voile carrée sur des cargues, en laissant le fond flottant, pour ralentir le sillage du bâtiment : BOURCER *une voile.*

BOURCET, n. m. Mar. — Anc. Mât de misaine. || Aujourd'hui, Espèce de voile dont la drise est frappée au tiers de la vergue.

BOURCETTE, n. f. V. MÂCHE.

BOURDAIGNE, n. f. Sorte de pastel bâtard.

BOURDAINE ou **BOURGÈNE,** n. f. Bot. Arbrisseau dont l'écorce est purgative et dont le bois, blanc et tendre, fournit le charbon le plus propre à la fabrication de la poudre à canon : *Les chevreuils occupent plus volontiers les taillis clairs et les mauvais terrains, où croît la* BOURDAINE. (Buff.)

BOURDALOU, n. m. Tresse qu'on attache avec une boucle autour de la forme d'un chapeau.

— Pot de chambre de forme oblongue.

BOURDALOUE, n. f. Comm. Anc. Étoffe commune dont les femmes s'habillèrent quelque temps après que Bourdaloue se fut élevé contre le luxe de leur toilette.

BOURDE, n. f. Mensonge, défaite : *Donner des* BOURDES *à quelqu'un. Donneur, conteur de* BOURDES. (Acad.)

Ils baillent pour raisons des chansons et des *bourdes.*
(Regnier.)

Quelle *bourde !* allons donc, la botte est sans parade.
(E. Augier.)

— Mar. Mât dont on se sert pour soutenir un bâtiment et l'empêcher de chavirer. || V. BÉQUILLE.

— Technol. Mélange de sel et de soude qu'on emploie dans la fabrication du savon et du verre.

BOURDELAS, n. m. Hortic. Variété de raisin noir à grains ovales.

BOURDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bourde.*) Fam. Se moquer, dire des sornettes, des mensonges :

Il se plait souvent à *bourder.* (Scarron.)

BOURDEUR, n. m. (*bourde.*) Menteur, celui qui donne des bourdes.

BOURDIGUE, n. f. Pêch. Sorte d'entonnoir formé de filets qui se touchent et dont la pointe aboutit à l'entrée d'un filet à manche. || V. BORDIGUE.

BOURDILLON, n. m. Technol. Bois de chêne refendu dont on fait des futailles.

BOURDINE, n. f. Zool. Coquille univalve.

— Hortic. Variété de pêche d'arrière-saison

BOURDON, n. m. (*bordone,* ital.; m. sign.) Long bâton fait au tour, surmonté d'un ornement en forme de pomme et que les pèlerins portent ordinairement en voyage : *Marcher avec un* BOURDON. *Avoir le* BOURDON *à la main.* (Acad.) *Quand les anciens pèlerins avaient accompli le voyage de la terre sainte, ils déposaient leur* BOURDON *à Jérusalem, et prenaient pour le retour un bâton de palmier.* (Châteaubr.)

— *Planter le bourdon en quelque lieu,* s'y établir.

— Pêch. Bâton que l'on ajoute souvent à l'extrémité des seines, pour tenir le filet tendu.

BOURDON, n. m. Zool. Espèce d'abeille velue, dont les caractères spéciaux sont un duvet coloré, des ailes transparentes et un abdomen conique.

— Abeilles mâles, que les abeilles ouvrières tuent dès que la reine est fécondée.

BOURDON, n. m. Mus. Le ton qui sert de basse continue dans divers instruments, tels que la vielle, la musette, la cornemuse. || V. PÉDALE.

— La corde qui donne ce ton : *Bourdon de vielle.*

— *Bourdon d'orgue,* celui des jeux de l'orgue qui fait la basse et qui a les tuyaux les plus gros et les plus longs.

— *Faux-bourdon,* pièce de musique dont toutes les parties se chantent note contre note : *Chanter en* FAUX-BOURDON.

— Par analog. Grosse cloche : *Le* BOURDON *de Notre-Dame de Paris. Vous pouvez suivre le dialogue tour à tour grave et criard de la crecelle et du* BOURDON. (V. Hugo.)

— Typogr. Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots, ou quelques lignes de la copie.

BOURDONNANT, part. prés. du v. Bourdonner.

BOURDONNANT, ANTE, adj. Qui bourdonne :

Des essaims *bourdonnants* voltigent alentour. (Del.)

Des animaux ailés, *bourdonnants,* un peu longs. (La F.)

BOURDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bourdonner.

— Adj. Blas. Il se dit Des croix dont les extrémités sont garnies de pommes semblables à celles des bourdons des pèlerins.

— Technol. *Papier bourdonné,* papier ridé.

BOURDONNEMENT, n. m. (*bourdon.*) Bruit sourd et confus que font entendre en volant les bourdons, les mouches et certains petits oiseaux : *Le* BOURDONNEMENT *des abeilles. Je n'entendais plus l'agaçant* BOURDONNEMENT *des moustiques de l'Espagne.* (G. Sand.)

— Bruit vague et confus que font entendre un grand nombre de personnes qui parlent, discutent entre elles ou manifestent leur improbation : *Après qu'il eut achevé de parler, on entendit un* BOURDONNEMENT. (Acad.) *Il s'éleva un* BOURDONNEMENT *dans l'assemblée.* (Le Sage.)

— Path. Bruit sourd et continuel que croient entendre certains malades; il est produit par une altération interne de l'oreille : *Cette maladie lui a laissé un* BOURDONNEMENT *dans l'oreille. Le* BOURDONNEMENT *d'oreilles est un bruit tout à fait importun.* (Chomel.)

— *Bourdonnement amphorique,* son donné par l'auscultation de la poitrine, et qui ressemble au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

BOURDONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bourdon.*) Faire entendre un son confus, sourd, un bruissement; il se dit propr. du bourdonnement que font en volant les insectes et plusieurs sortes de petits oiseaux : *Ces mouches* BOURDONNENT. *Une mouche* BOURDONNE *à ses oreilles.* (Pasc.)

— Il se dit du murmure confus qui résulte des voix d'un certain nombre de personnes reunies qui parlent, discutent, etc. : *Quand il eut cessé de parler, on entendit* BOURDONNER *toute l'assemblée.* (Acad.) *Il voit un peuple qui cause,* BOURDONNE, *parle à l'oreille, éclate de rire.* (La Br.)

— Fam. Faire entendre des paroles importunes : *N'entendrai-je plus* BOURDONNER *d'autre chose parmi vous ?* (La Br.)

— Transitiv. Chanter à demi voix, entre ses dents : *Il* BOURDONNE *toujours quelques vieux airs.* (Acad.)

BOURDONNET, n. m. Chir. Rouleau de charpie de forme oblongue et du volume d'une noix; il sert à tamponner une plaie, à en absorber le pus, etc.

BOURDONNEUR, adj. m. Qui bourdonne.

— N. m. Zool. Le Colibri; l'oiseau-mouche.

— Impr. Ouvrier qui fait souvent des bourdons.

BOURDONNIER, n. m. Anc. Pèlerin.

— Technol. Support de la poutre d'un moulin. || Penture dans un gond renversé. || Arrondissement au haut du chardonnet d'une porte.

BOURDOULENQUE, n. m. Horticult. Variété de raisin à grains ronds et noirs.

BOURÈCHE, n. f. Mar. Bourrelet fait sur des cordages de distance en distance.

BOURG, n. m. (*burgus,* tour, lat., dériv. de πύργος, gr.; m. sign.) Pron. *bourk.* — Grand village où il se tient des marchés : *De tous côtés nous remarquions des villages bien bâtis, des* BOURGS *qui égalaient des villes.* (Fén.) *Il y a dans la colonie des* BOURGS *et même quelques villes.* (Rayn.)

— *Bourg pourri,* petite localité qui a conservé en Angleterre le privilége électoral et qui se compose d'un très-petit nombre de tenanciers, électeurs faciles à influencer : *Il avait été élu dans un collége à peu d'électeurs, une espèce de* BOURG POURRI. (H. de Balz.) || *SYN.* V. HAMEAU.

BOURGADE, n. f. (*bourg.*) Petit bourg, village dont les maisons disséminées occupent un assez grand espace : *Une* BOURGADE *de tant de feux, de tant de maisons.* (Acad.) *Sur les plateaux, dans les clairières, au bord des eaux s'élèvent une multitude de* BOURGADES. (H. Martin.) *Nous nous arrêtâmes dans une* BOURGADE, *où nous eûmes le divertissement d'une pièce jouée par des bateleurs.* (Le Sage.)

BOURGÈNE, n. f. Botan. V. BOURDAINE.

BOURGEOIS, EOISE, adj. (*bourg.*) Qui a rapport aux bourgeois, qui concerne la bourgeoisie : *Vous avez un luxe* BOURGEOIS. *Ils ont voulu reconquérir leur influence* BOURGEOISE.

— *Caution bourgeoise,* caution solvable et facile à discuter : *Je veux* CAUTION BOURGEOISE *qu'ils ne me feront aucun mal.* (Mol.)

— *Comédie bourgeoise,* représentation d'une ou plusieurs pièces de théâtre donnée par des particuliers pour leur propre amusement.

— *Ordinaire bourgeois, cuisine bourgeoise, soupe bourgeoise,* se dit d'aliments simples, mais préparés avec propreté et avec soin.

— *Maison bourgeoise,* maison simple et propre, mais qui n'étale aucun luxe.

— *Vin bourgeois,* vin qui n'est pas frelaté, qu'on a chez soi, par oppos. au vin de cabaret.

— *Habit bourgeois,* habit que portent les simples particuliers, par oppos. à l'uniforme militaire et à celui des différents autres corps. L'HABIT BOURGEOIS *ne sied pas aussi bien à cet officier que son uniforme.* (Acad.)

— Se dit souv. par dénigr., en parlant des personnes et des habitudes, des manières communes et peu distinguées : *Avoir l'air* BOURGEOIS, *la mine* BOURGEOISE, *les manières* BOURGEOISES. (Acad.) *Marquer tant d'empressement, cela est bien* BOURGEOIS. (Le Sage.) *Parmi les jeunes gens du bel air, il n'y a rien de si* BOURGEOIS *que d'être raisonnable.* (Mariv.) *L'ardeur du sang l'avait entraîné dans de* BOURGEOISES *amours.* (G. Sand.)

Son langage est *bourgeois,* ses mots entortillés. (Desmah.)

— Par oppos. à ce qui tient aux nobles, aux gentilshommes : *Il est d'une famille* BOURGEOISE. *Son nom est bien* BOURGEOIS. (Acad.)

— Anc. diplom. *Lettre bourgeoise,* espèce de caractère tenant le milieu entre la gothique cursive et la gothique moderne.

= **A la bourgeoise,** Art. cul. Locut. adv. A la manière, à la façon de la cuisine bourgeoise, d'une manière simple : *Foie de veau* À LA BOURGEOISE.

BOURGEOIS, EOISE, n. (*bourg.*) Celui qui réside dans la ville, par opposit. au paysan qui réside à la campagne : *Le* BOURGEOIS, *c'était l'habitant du bourg, de la cité.* (Lamenn.) *Un* BOURGEOIS *de Paris. Un riche* BOURGEOIS. (Acad.)

Laissons les bons *bourgeois* se plaire en leur ménage.
(La Font.)

— Collectiv. Les citoyens exerçant des droits politiques, par oppos. à ceux qui en sont ou qui en étaient privés : *Les prérogatives des* BOURGEOIS *tendent de plus en plus à disparaître.*

— Il se dit par opposit. à la dernière classe du peuple, c'est-à-dire aux ouvriers et aux pauvres, qu'on a désignés sous le nom de prolétaires : *Il faut de plus en plus espérer l'union des* BOURGEOIS *et des prolétaires.*

— Il s'emploie encore par opposit. à Noble ou à Militaire : *Les* BOURGEOIS *ne tardèrent pas à envahir l'influence des nobles. Les militaires n'ont pas les goûts des* BOURGEOIS.

Cette contagion infecta les provinces,
Du clerc et du *bourgeois* passa jusques aux princes. (Boil.)

Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un BOURGEOIS. (La Br.)

— Vulgair. et par dénigr. *C'est un bourgeois,* se dit parmi les gens de la dernière classe du peuple de tout homme d'une condition supérieure à la leur.

— *Travailler chez les bourgeois,* se dit parmi les ouvriers de toute personne chez laquelle ils travaillent en passant.

— Patron chez lequel un ouvrier travaille habituellement : *Son* BOURGEOIS *n'est pas content de lui. Sa* BOURGEOISE *l'a congédié.* (Acad.) *Aujourd'hui tout*

bon ouvrier devient BOURGEOIS *à son tour.* (Blanqui.)

— *Franc-bourgeois.* V. FRANC.

BOURGEOISE, n. f. Hortic. Tulipe d'un rouge vif.

—Numism. Ancienne monnaie de billon.

BOURGEOISEMENT, adv. (*bourg-eois, eoise-ment.*) Pron. *bour-joaz-man.* — A la manière bourgeoise; comme un bourgeois : *Vivre* BOURGEOISEMENT.

BOURGEOISIE, n. f. (*bourgeois.*) Qualité de bourgeois : *Droit de* BOURGEOISIE. (Acad.)

— Collectiv. Le corps des bourgeois, les bourgeois en général : *La* BOURGEOISIE, *c'est la portion la plus avancée du peuple, la tête, pour ainsi parler, de ce grand corps.* (Lamenn.) *Il y a chez la* BOURGEOISIE *française un mélange de soumission et d'indépendance, une humeur prudente et frondeuse, une timidité dans la raison et une hardiesse dans l'esprit qui sont comme les deux faces du caractère national.* (Rémusat.)

— *Droits de bourgeoisie,* les prérogatives accordées aux citoyens d'une ville, d'un État.

Le *droit de bourgeoisie* à nos peuples donné. (Corn.)

BOURGEON, n. m. (*bour-jon.*) Bot. Bouton assez développé que poussent les arbres et les arbrisseaux et qui doit produire les branches et les rameaux : *Au mois de mai, on commence à voir les* BOURGEONS *aux arbres.* (Acad.) *Chaque année il se développe un* BOURGEON *à l'aisselle de toutes les feuilles.* (Dumér.)

— Nouveau jet de la vigne lorsqu'il est déjà en scion : *Couper les* BOURGEONS *d'un cep de vigne.* (Acad.)

— Fig. Boutons, boules qui viennent au visage de certaines personnes : *C'était un gros garçon, court, joufflu, pâle, qui, avec force* BOURGEONS, *ne ressemblait pas mal à un abcès.* (St-Sim.) *C'est un petit homme sec et maladif, à figure rouge, dont les* BOURGEONS *annoncent un sang très-vicié.* (H. de Balzac.)

BOURGEONNANT, part. prés. du v. Bourgeonner.

BOURGEONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Bourgeonner. Il se dit le plus souvent du visage : *Il a le visage, le front tout* BOURGEONNÉ. *Les vieux ivrognes ont communément le nez* BOURGEONNÉ. (Acad.)

BOURGEONNEMENT, n. m. (*bourgeon.*) Bot. Ensemble des phénomènes qui produisent et qui accompagnent la formation et le développement des bourgeons : *Le* BOURGEONNEMENT *commence au printemps.*

BOURGEONNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *bour-jo-né.* — Jeter, pousser des bourgeons en parlant des arbres, des arbustes : *Tout commence à* BOURGEONNER. *Cet arbrisseau* BOURGEONNE. (Acad.)

— Fig. En parl. du visage, Se couvrir de tumeurs, de bulbes, de bourgeons : *Son nez, son visage commence à* BOURGEONNER. (Acad.)

— Fig. et fam. Fleurir :

Tous les vices en fleur *bourgeonnent* sur leur trognes.
(Th. Gautier.)

BOURGEONNIER, n. m. Zool. Vulg. Le Bouvreuil.

BOURGEONS, n. m. pl. Comm. Escouailles ; laines fines en brin.

BOURGETEUR, n. m. Technol. Ouvrier en laine.

BOURGIE, n. f. Botan. Arbrisseau de la famille des Borraginées ; il est originaire des Indes.

BOURGIN, n. m. Pêch. Filet formé de deux ailes ou bras qui aboutissent à un manche.

BOURGMESTRE, n. m. Pron. *bourgh-mèstr.* Titre des premiers magistrats de quelques villes d'Allemagne, des Pays-Bas, etc. : *Les* BOURGMESTRES *d'Amsterdam.*

BOURGNE, n. f. Pron. *bour-gn.* — Pêch. Sorte de nasse que l'on place à l'extrémité des parcs ouverts.

BOURGOGNE, n. f. Géogr. Province de France.

— N. m. Fam. Vin de Bourgogne : *Du* BOURGOGNE. *D'excellent* BOURGOGNE.

— Sachet pour mettre le sainfoin à la muselière.

BOURGUIÈRE, n. f. Pêch. Nasse à petites mailles.

BOURGUIGNON, n. m. Glaçon isolé dans les mers du Nord.

— Horticult. Boucarès, variété de raisin.

BOURI, n. m. Zool. (m. ar.) Le Muge, poisson.

— Mar. Barque dont on se sert sur le Gange, pour charger et décharger les navires.

BOURJASSOTTE, n. f. Horticult. Variété de figue d'un violet foncé.

BOURLE, n. f. (*burlare,* se moquer, se jouer ; ital. Aujourd'hui *Bourde* — Tour, espièglerie, niche : *Il s'est fait depuis peu une certaine mascarade qui vient le mieux du monde ici, et que je prétends faire entrer dans une* BOURLE *que je veux faire à notre ridicule.* (Mol.)

BOURLET, n. m. V. BOURRELET.

BOURLINGUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Mar. Fatiguer. *Un bâtiment* BOURLINGUE, lorsqu'il lutte contre une grosse mer, pour gagner au vent, sans pouvoir y parvenir.

— Fam. Faire un travail rude et fatigant.

BOURLOTTE, n. f. Comm. Soie de Perse de qualité inférieure.

BOURME, n. f. Pêch. Ver blanc pour amorcer.

BOURNAL, n. m. Écon. rur. Rayon de miel.

BOURNOUS, n. m. Relat. Manteau de laine blanche à capuchon que portent les Arabes.

BOURRACHE, n. f. (*borrago ;* lat.) — Plante de la famille des Borraginées qu'on emploie surtout en fusion, pour tisanes pectorales.

BOURRADE, n. f. (*bourrer.*) Véner. Atteinte donnée au gibier par le chien ou l'oiseau de proie.

— Fam. Coup de crosse de fusil : *On lui a donné des* BOURRADES. (Acad.)

— Fig. et fam. Attaque, repartie vive et soudaine au milieu d'un débat : *Il donna de bonnes* BOURRADES *à celui contre lequel il disputait.* (Acad.) || Vieux.

BOURRAGE, n. m. (*bourrer.*) Art. milit. Action et manière de charger une mine.

— Technol. Matière dont on se sert pour bourrer quelque chose.

BOURRAS, n. m. V. BURE.

BOURRASQUE, n. f. (*burrasca,* ital. ; m. sign.) Pron. *bou-rask.* — Tourbillon de vent impétueux et de courte durée : *Il s'éleva tout à coup une* BOURRASQUE. (Acad.) *Notre mât fut rompu dans une* BOURRASQUE. (Châteaubr.) || SYN. V. OURAGAN.

— Fig. Redoublement imprévu de quelque mal : *Je me croyais quitte de mes fièvres ; il est survenu une* BOURRASQUE. (Acad.)

— Fam. et fig. Vexation imprévue et de peu de durée : *C'est une* BOURRASQUE *qu'il a fallu essuyer.* (Acad.) *Je ne veux plus endurer ses* BOURRASQUES.

— Attaque violente et soudaine :

D'une cabale affreuse essuyer les *bourrasques.* (Piron.)

— Pêch. Sorte de nasse.

BOURRE, n. f. (*burra,* bass. lat. ; m. sign.) Pron. *bour.* — Amas de poils détachés de la peau des animaux à poils ras, bœufs, vaches, chevaux, etc. : *Une* BOURRE *épaisse. Une* BOURRE *molle.* LA BOURRE *sert à garnir les selles, les bâts.* (Acad.) *Le petit-fils de César se vit réduit, pour prolonger sa malheureuse vie, à manger la* BOURRE *de son lit.* (J.-J. Rouss.)

— *Bourre de laine* ou *bourre lanice,* la partie la plus grossière de la laine, celle qu'on retire des draps préparés avec le chardon : *Matelas de* BOURRE LANICE. || *Bourre tontisse,* celle qui tombe des draps lorsqu'on les tond. || *Bourre de soie,* la partie plus grossière de la soie, celle qui ne se dévide pas.

— Fig. et fam. *Il y a bien de la bourre dans cet ouvrage,* il y a bien des choses inutiles, mauvaises.

— Art. milit. Ce qu'on met dans les armes à feu par-dessus la charge, pour la retenir et la presser : *La* BOURRE *d'un fusil, d'un canon. Enfoncer la* BOURRE *avec la baguette.* (Acad.) *J'ajoute au pistolet une petite charge sans* BOURRE. (J.-J. Rouss.)

— Agric. Duvet qui recouvre les bourgeons de quelques arbres ou arbrisseaux lorsqu'ils commencent à pousser : *Les Indiens recueillent la* BOURRE *de palmier, et en font des étoffes.*

— *La vigne a gelé en bourre,* au moment où le bourgeon se formait.

— Comm. *Bourre de Marseille,* étoffe moirée dont la chaine était de soie, et la trame de bourre de soie.

— Zool. Vulg. La Cane.

— Bot. Palmier de l'Ile de France.

BOURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Bourrer : *Une malle* BOURRÉE *de nippes.* (Ch. Nod.)

— Fam. *Il fut* BOURRÉ *de coups.*

BOURREAU, n. m. (*borellus,* bass. lat. ; m. sign.) Pron. *bour-ró.* — Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts rendus en matière criminelle : *Mourir par la main du* BOURREAU. (Acad.) *Maximien aimait les magistrats et les* BOURREAUX. (Boss.) *J'ai vu brûler par la main du* BOURREAU *mes défenses comme des écrits séditieux.* (Beaum.)

— Prov. *Être brave comme un bourreau qui fait ses pâques,* se dit d'un homme beaucoup mieux vêtu qu'il ne l'est ordinairement.

— *Valet du bourreau, de bourreau,* homme qui aide le bourreau dans les exécutions criminelles.

— Fam. *Être insolent comme un valet de bourreau,* être d'une excessive insolence.

— Fig. et mor. Il se dit des remords, qui font subir à la conscience comme un perpétuel supplice : *Le remords est un cruel* BOURREAU. (Acad.)

— Par analog. *Les vices sont les* BOURREAUX *des sociétés corrompues.*

— En parl. des personnes, Celui qui persécute, qui tourmente : *La conscience est un tribunal où l'homme devient tout à la fois à soi-même son accusateur, son témoin, son juge, son* BOURREAU. (La Luzerne.)

— Fig. Homme cruel, inhumain : *C'est un vrai* BOURREAU. (Acad.)

— Par extens. Meurtrier, assassin :

Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
Que d'en faire à sa mère un horrible festin. (Rac.)

— Par exagér. *Être le bourreau de soi-même,* ne pas ménager ses forces, ruiner sa santé par excès de travail ou de débauche ou d'avarice.

— Fam. *C'est un bourreau, un vrai bourreau d'argent,* c'est un prodigue, un dissipateur.

— Terme de reproche inspiré par l'humeur ou l'impatience : BOURREAU, *te tairas-tu?* (Ac.) *Le* BOURREAU ! *le chien ! le coquin ! Où est-il ? que fait-il ?* (Did.) *J'eus beau le presser de m'aider d'une dizaine de pistoles ; le* BOURREAU *fut inexorable.* (Le Sage.)

— Pop. et par dénigr. *Les bourreaux d'hommes,* les hommes perfides, scélérats : *Ce n'est point aujourd'hui le siècle des femmes ; la mode en est passée, et ces* BOURREAUX D'HOMMES *nous méprisent à un point qui n'est pas concevable.* (Campistr.)

— Salin. Sac garni de paille que met sur son épaule l'ouvrier qui porte un panier de sel.

— Bot. Vulg. Espèce de lichen qui étouffe les plantes auxquelles il s'attache.

BOURRÉE, n. f. (*bourrer.*) Espèce de fagot de menues branches : *Les* BOURRÉES *et les vieux fagots étaient entassés sous le hangar.* (Vitet.)

On a dans la forêt coupé deux cents *bourrées.* (Delaville.)

— Prov. *Fagot cherche bourrée,* les gens de même sorte font volontiers commerce entre eux.

— Chass. Chasse aux cailles faite avec un hallier.

BOURRÉE, n. f. Sorte de danse fort vive et fort gaie : *Danser une* BOURRÉE. *Elle dansait la* BOURRÉE *à merveille, avec tout l'aplomb et le laisser-aller d'une villageoise.* (G. Sand.)

— Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer, chanter une* BOURRÉE.

BOURRELANT, part. prés. du v. Bourreler.

BOURRELÉ, ÉE, part. pass. du v. Bourreler : *Être* BOURRELÉ *de remords. Les libertins,* BOURRELÉS *qu'ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles.* (La Rochef.) || Absol. *Un cœur* BOURRELÉ. *Une conscience* BOURRELÉE.

BOURRELER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bourreau.*) Pron. *bour-lé.* — Il change l'*e* du radical *bourrel* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent ;* il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais,* etc. On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il bourrel'rai, il bourrel'rait.* — Tourmenter ; il ne s'emploie que figur. pour exprimer les peines intérieures que les reproches de la conscience font souffrir : *La conscience* BOURRÈLE *les méchants.* (Acad.)

BOURRELLERIE, n. f. (*bourre.*) Pron. *bou-rèl-ri.* — Le métier, le commerce du bourrelier.

BOURRELET, n. m. (*bourre.*) Pron. *bour-lè.* — Sorte de coussin rempli de bourre ou de crin, fait en rond et vide par le milieu : *Un* BOURRELET *de cuir. Un* BOURRELET *à bassin.*

— Gaines étroites et longues, faites de toile et remplies de bourre ou de crin, qu'on adapte aux bords des portes et fenêtres qui joignent mal, pour empêcher l'air extérieur d'envahir un appartement.

— *Bourrelet d'enfant,* bandeau rembourré dont on ceint la tête des enfants pour empêcher qu'ils ne se blessent en tombant.

— Rond d'étoffe qui surmonte le chaperon que certains magistrats, les docteurs, les licenciés portent sur l'épaule.

— Méd. Enflure qui survient autour des reins d'une personne attaquée d'hydropisie.

— Art. vétér. Partie renflée de la peau de l'extrémité inférieure du membre, au point où commence le sabot.

— Mar. Garniture que l'on forme par des entrelacements de cordage ou de tresse, pour préserver divers objets du contact ou du frottement. || Boudin en bois qui borde les étambrais sur le pont, pour intercepter le passage de l'eau, et sur lequel on cloue un côté des braies.

— Blas. Tour de livrée rempli de bourre et tordu comme une corde, que les chevaliers portaient autrefois dans les tournois et que l'on représente encore dans les armoiries.

— Techn. Bord d'une plaque de plomb roulé. || Renflement du métal à la bouche d'un canon.

— Bot. Renflement circulaire qui se forme quelquefois à la tige ou aux rameaux d'un arbre, d'une plante.

— Zool. Excroissance au bord ou à la surface d'une coquille.

BOURRELIER, n. m. (*bourre.*) Pron. *bour-lié.* — Ouvrier qui fait les harnais des chevaux et des bêtes de somme : *Acheter des harnais chez un* BOURRELIER. (Ac.)

BOURRELLE, n. f. (*bourreau.*) La femme du bourreau. || Vieux.

BOURRE-NOIX, n. m. Pron. *bour-noa.* — Art milit. Partie d'un nécessaire d'infanterie, d'une boite à tournevis, poinçon qui sert à repousser le carré de la noix de la platine. || On dit aussi *Chasse-noix.*

BOURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bourre.*) Enfoncer la bourre dans une arme à feu que l'on vient de charger : BOURRER *un fusil, un pistolet, un canon.*

— Absol. *La baguette sert à* BOURRER. (Acad.)

— Fig. et fam. Faire manger quelqu'un avec excès. *Elle* BOURRE *son enfant de pâtisserie.* (Acad.)

— Par anal. et fam. *Nous les* BOURRONS *de mathématiques, nous les tuons à coups de science, et les usons avant le temps.* (H. de Balz.)

— Chass. Il se dit du chien qui donne un coup de dent ou arrache du poil à la bête.

— Fig. et fam. *Bourrer quelqu'un,* lui donner des coups, le pousser avec la crosse d'un fusil. || Par extens. Maltraiter de paroles.

— *Bourrer quelqu'un dans la dispute,* presser son adversaire dans une discussion de façon qu'il ne puisse pas répondre.

— V. intr. ou neut. Man. Il se dit du cheval qui se lance brusquement en avant sans que son cavalier s'y attende et puisse le retenir.

— Technol. Il se dit du plomb en fusion qui s'arrête sur le sable et se coagule : *Le plomb* BOURRE.

— **Se bourrer,** v. pr. Sens réfl. Se remplir; manger, avec excès : *Voilà de quoi vous donner de nouvelles forces :* BOURREZ-VOUS-*en bien l'estomac, car c'est lui qui porte les pieds.* (Le Sage.)

Je coupai (d'un jambon) deux tranches succulentes
Dont je sus fort bien *me bourrer.* (Mol.)

— Sens récipr. Se maltraiter de coups ou de paroles : *Ils* SE SONT *bien* BOURRÉS. (Acad.)

BOURRET, n. m. Pron. *bou-rè.* — Horticult. Variété de raisin.

— Écon. rur. Nom d'une race de bœufs du Cantal.

— Vulg. Jeune canard.

BOURRETTE, n. f. (*bourre.*) Technol. Soie grossière qui entoure le cocon. || Plus souv. *Bave.*

— Écon. rur. Génisse de deux ans.

BOURRICHE, n. f. Pron. *bou-rich.* — Espèce de panier long dont on se sert pour envoyer du gibier, de la volaille, du poisson, etc. *J'ai reçu une* BOURRICHE. (Acad.) *J'ai envoyé ce matin chez vous une* BOURRICHE *de gibier.* (T. Gautier.)

— Le contenu d'une bourriche : *Une* BOURRICHE *digne d'un glouton.* (Bérang.)

BOURRIER, n. m. Pron. *bou-rié.* — Écon. rur. Mélange de paille et de blé battu.

— Technol. Écharnures de cuirs.

BOURRIQUE, n. f. Pron. *bou-rik.* — Anesse, femelle de l'âne : *Un paysan monté sur sa* BOURRIQUE.

Hé quoi, charger ainsi cette pauvre *bourrique !*
N'ont-ils plus de pitié de leur vieux domestique ? (La F.)

— Par dénigr. Toute sorte de petits chevaux dont on se sert à divers usages. || Vieux.

— Fig. et popul. Ignorant : *Il fait le savant, et ce n'est qu'une* BOURRIQUE. (Acad.) || *SYN.* V. ANESSE.

BOURRIQUET, n. m. Pron. *bou-ri-kè.* — Petit ânon, ou âne d'une petite espèce.

— Technol. Civière qui sert à enlever, au moyen d'une grue, des moellons ou du mortier dans des baquets. || Tourniquet qui sert à monter les fardeaux du fond d'une mine à la surface du sol. || Banc qui soutient les branches des cisailles du ferblantier. || Chevalet sur lequel le couvreur met l'ardoise, pour l'avoir à sa portée. || Outil de brodeur.

BOURRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Chass. Il se dit du bruit que fait la perdrix en s'envolant.

BOURROIR, n. m. Technol. Pilon pour bourrer.

BOURRON, n. m. Technol. Laine en bourre ou en paquets.

BOURRU, UE, adj. Qui est d'une humeur brusque et chagrine : *Il est* BOURRU, *emporté, plein de caprices, et je le crois avec cela très-jaloux de son naturel.* (Le Sage.)

— *Moine, bourru,* prétendu fantôme dont jadis les nourrices faisaient peur aux enfants.

Il demande étonné
Si le *moine bourru* n'avait point promené. (Regn.)

— Fam. Homme d'un caractère fâcheux, d'une humeur désagréable : *Cet homme-là est un vrai* MOINE BOURRU. (Acad.)

— *Vin bourru,* vin blanc nouveau qui n'a pas fermenté et qui se conserve doux pendant quelque temps.

— Subst. *Votre père est un* BOURRU *fieffé.* (Mol.)

BOURSAL, n. m. Pêch. Filet conique, dont la pointe entre dans un autre filet en forme de manche.

BOURSAULT, n. m. V. BOURSEAU.

BOURSE, n. f. (βύρσα, cuir; gr.) Petit sac de peau, d'étoffe, de tissu, ou de filet, dans lequel on met son argent de poche : *Une* BOURSE *de cuir, de velours, de filet.* (Acad.) *Je rapporte une grosse* BOURSE *toute pleine d'or.* (La Font.) *Je crois qu'ils se font signe l'un et l'autre de me voler ma* BOURSE. (Mol.)

Il ne faut point de *bourse* à qui veut dépenser. (Régnard.)

— Fig. L'argent que contient la bourse d'une personne : *Avoir sa* BOURSE *au service de ses amis.*

Nous avons grand besoin de grossir notre *bourse.* (Pons.)
Bons larrons, qui voulaient faire, en cette rencontre,
L'aumône avec sa *bourse* et voir l'heure à sa montre.
(V. Hug.)

— Fam. *Sa bourse est bien plate,* il a peu d'argent.

— *Demander la bourse ou la vie,* demander à quelqu'un son argent, avec menace de le tuer s'il le refuse.

— *Coupeur de bourse,* un adroit filou.

— Fig. et fam. *Se laisser couper la bourse,* se montrer trop facile; être dupe dans une affaire.

— Par extens. L'argent qu'on tient en réserve pour en disposer à l'occasion : *Entre Espagnols, c'est offenser un ami que de ne pas recourir à lui quand on a besoin de sa* BOURSE *ou de son épée.* (Le Sage.)

— Fig. *Sa bourse est ouverte à ses amis,* il prête volontiers de l'argent à ses amis quand ils en ont besoin. || *Toutes les bourses sont fermées,* on ne trouve pas d'argent à emprunter.

— Fam. et fig. *Ne pas laisser voir le fond de sa bourse,* cacher l'état de ses affaires, sa situation pécuniaire.

— *Avoir, tenir la bourse,* ou *Tenir les cordons de la bourse,* avoir le maniement de l'argent.

— Par analog. TIENS LES CORDONS DE LA BOURSE *un peu serrés.* (H. de Balzac.)

— *N'avoir, ne faire qu'une bourse,* ou *Faire bourse commune,* faire la dépense en commun, y participer également.

— Fam. *Faire bon marché de sa bourse,* se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté.

— *Faire une affaire sans bourse délier,* sans avance, sans sacrifice d'argent.

— *Donner la bourse à garder au larron,* confier son argent, le soin de sa dépense à la personne dont on devrait le plus se méfier.

— Prov. dans le m. sens : *Au plus larron la bourse.*

— Sac ordinairement de velours ou d'étoffe brodée, à fond large et plat, servant à contenir des jetons de jeu, ou destiné aux quêtes.

— Par analog. Toute sorte de sac : *À leur ceinture pend une gaine garnie d'un couteau et une* BOURSE *dans laquelle ils mettent un fusil pour faire feu.* (Régn.)

— Fig. Pension fondée dans un lycée, un collége, un séminaire ou une école spéciale pour l'entretien d'un élève : *Ne pourrait-on pas fonder dans chaque collége un certain nombre de places purement gratuites, qu'on appelle en France des* BOURSES ? (J.-J. Rouss.) *Un religieux lui apprit le rudiment et lui obtint une* BOURSE *à l'un des colléges de l'Université.* (Ste-Beuve.)

— *Obtenir, avoir une bourse entière, une demi-bourse, trois quarts de bourse. Il devait à la protection de son chef une* DEMI-BOURSE *au collége Henri IV pour chacun de ses deux garçons.* (H. de Balz.)

— Dans le Levant, Monnaie de compte évaluée à cinq cents piastres (1781 fr. 28 cent.) : *Il lui envoya trente bourses.* (Acad.) *Pour quelques* BOURSES, *un janissaire devient un petit aga.* (Châteaubr.)

— Comm. Lieu public où s'assemblent à certaines heures les agents de change, les négociants, les courtiers, etc., pour traiter d'affaires :

La *bourse* est pour Paris l'antre de la Sibylle. (Viennet.)

Mon frère est un philosophe; il fait des phrases; mais qu'il porte cela à la BOURSE, *et il verra ce que cela vaut.* (Saurin.)

— Par extens. La réunion même des négociants et des agents de change : *Le privilége des agents de change, aboli en 1791, ne tarda pas à être rétabli par la convention. On sentit la nécessité d'une police de la* BOURSE. (Rossi.)

— Temps pendant lequel dure cette réunion : *L'ouverture, la clôture, la durée de la* BOURSE.

— *Cours de la bourse,* la valeur des effets publics.

Des plaisirs, des chagrins la véritable source,
Dans tous les temps, pour lui, c'est le *cours de la bourse.*
(Vigée.)

— Sac de taffetas noir dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière.

— Chass. Longue poche faite de réseau qu'on met à l'entrée d'un terrier quand on fait la chasse au furet.

— T. d'église. Double carton recouvert d'étoffe dans lequel on serre les corporaux.

— Botan. Membrane qui enveloppe en entier quelques espèces de champignons, pendant leur premier développement.

— N. pl. Vulg. Le scrotum dans l'homme. || Chir. hern. Bandages en forme de poche qui servent à contenir une partie malade.

— Anat. *Bourses muqueuses,* petits sacs membraneux humectés d'un liquide onctueux, qui servent à faciliter les mouvements de certaines parties du corps.

BOURSEAU, n. m. Construct. Moulure ronde qui règne dans les grands bâtiments, au sommet des toits d'ardoise. || Technol. Instrument de plombier et de charpentier.

BOURSET, n. m. Pêch. Corps flottant qui sert à tirer un des bouts du filet de la dreige.

BOURSETTE, n. f. Technol. Il se dit des parties du sommier de l'orgne par où passe un fil de fer sans que le vent y trouve une issue.

— Bot. Mâche, Bourse à pasteur.

BOURSICAUT, n. m. (*bourse.*) Pron. *bour-si-kô.* — Petite bourse.

— Petite somme amassée avec économie et tenue en réserve : *Il a un petit* BOURSICAUT. || Fam.

BOURSICOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bourse.*) Pron. *bour-ci-ko-té.* — Anc. Boursiller; contribuer chacun d'une petite somme à une dépense commune.

BOURSIER, n. m. (*bourse.*) Pron. *bour-cié.* — Celui qui jouit d'une bourse dans un collége, dans une école publique, dans un séminaire : *Les* BOURSIERS *du lycée Louis-le-Grand.*

— Adj. m. *Un élève* BOURSIER.

BOURSIER, IÈRE, n. Ouvrier, ouvrière qui fait et qui vend des bourses. || Peu usité.

BOURSILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bourse.*) Pron. *bour-ci-ié.* — Contribuer chacun d'une petite somme pour quelque dépense commune. *Pour sa dot* BOURSILLONS *en commun* (Piron.)

BOURSON, n. m. Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte : *Mettre de l'argent dans son* BOURSON. (Acad.) || Vieux; on dit *Gousset.*

BOURSOUFLAGE, n. m. (*boursoufler.*) Pron. *bour-çou-flaj.* — Il ne se dit que fig. et, en parl. du style, Enflure : *Un style plein de* BOURSOUFLAGE. *Il y a bien du* BOURSOUFLAGE *dans ce discours.* (Acad.)

BOURSOUFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Boursoufler. Enflé : *Visage* BOURSOUFLÉ. *Avoir le corps* BOURSOUFLÉ, *les yeux* BOURSOUFLÉS, *les chairs* BOURSOUFLÉES. (Acad.)

— Fig. Il se dit du style : *Un discours* BOURSOUFLÉ. *Le style* BOURSOUFLÉ *déplait aux gens de goût.* (St-Évrem.)

— Par analog. Il se dit d'un écrivain : Eschyle est quelquefois *obscur, emphatique dans ses figures, et* BOURSOUFLÉ *dans ses expressions.* (Andrieux.)

— Substantiv. *C'est un gros boursouflé,* se dit d'un homme gros et replet, qui a de grosses joues. || *SYN.* V. AMPOULÉ, BOUFFI.

BOURSOUFLEMENT, n. m. Pron. *bour-çoufl-man.* — Chim. État d'une substance qui s'enfle par le développement du gaz.

BOURSOUFLER, v. tr. ou act. 1re conj. Il se dit particul. en parlant des chairs, Rendre enflé : *Cette maladie lui* A BOURSOUFLÉ *les yeux.* (Acad.)

= **Se boursoufler,** v. pr. S'enfler : *Le sulfate de soude se* BOURSOUFLE *par la chaleur.* (Chaptal.)

BOURSOUFLURE, n. f. Enflure : *Avoir de la* BOURSOUFLURE *dans le visage.* (Acad.) *Les* BOURSOUFLURES *des premières couches du globe.* (Buff.)

— Fig. *La* BOURSOUFLURE *du style. Son style n'est pas exempt de* BOURSOUFLURE. (Acad.)

BOUSAGE, n. m. (*bouse.*) Pron. *bou-zaj.* — Technol. Opération par laquelle le teinturier dégorge une étoffe avant d'y appliquer le mordant.

BOUSARD, n. m. (*bouse.*) Pron. *bou-zar.* — Véner. Il se dit de la fiente du cerf quand elle a la consistance de la bouse de vache.

BOUSCARLE, n. m. Zool. Sorte de fauvette.

BOUSCULÉ, ÉE, p. pass. du v. Bousculer : *Nous fûmes horriblement* BOUSCULÉS *par la foule.* (Acad.)

BOUSCULEMENT, n. m. Action de bousculer, et résultat de cette action; mouvement qui bouscule.

BOUSCULER, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre sens dessus dessous : *On* A BOUSCULÉ *tous nos livres.* (Acad.)

— Pop. Pousser en tous sens : *La foule nous* BOUSCULE *horriblement.*

= **Se Bousculer,** v. pr. Se pousser en tous sens : *On se presse, on se* BOUSCULE, *on crie et l'on n'avance pas.* (Did.)

BOUSE, n. f. (βοῦς, bœuf; gr.) Pron. *bouz.* — Fiente de bœuf ou de vache : *La* BOUSE *de vache est un bon engrais pour les terres.* (Acad.) *Quand ces* BOUSES *sont séchées, ces pauvres gens les récoltent*

[illegible] et [illegible] de bière.

— Hist. Sorte de chaussure dont on se servait en Angleterre, qui se trouve représentée dans quelques [illegible].

BOUSER, v. [illegible] (conj. *bouse*. Pron. *bou-zé*. — Agricult. Enduire l'aire d'une grange avec un mélange de terre et de bouse de vache.

BOUSIER, s. m. *bouse*. Pron. *bou-zié*. — Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la tribu des Scarabéides et de la famille des Lamellicornes. [illegible] le nombre considérable de bousiers sous le nom de Copr[illegible].

BOUSILLAGE, s. m. *bousiller*. Pron. *bou-zi-llaj*. — Mélange de chaume et de terre détrempée, dont on se sert pour faire des murs de clôture dans les lieux où la pierre est rare. *Mur de bousillage*. *Une maison qui n'est faite que de bousillage*. Acad.

— Fig. et fam. *C'est du bousillage*, ce n'est que du *bousillage*, tout ouvrage mal fait.

BOUSILLÉ, ÉE, part. pass. de *Bousiller*. [illegible]

BOUSILLER, v. [illegible] conj. Pron. *bou-zi-llé*. — Maçonner en bousillage, c'est-à-dire avec [illegible]. [illegible] *qu'à bousiller*. Acad.

— Fig. [illegible] les parties d'un ouvrage, d'un [illegible] avec précipitation et sans soin. *Bousiller un ouvrage*. [illegible] Acad.

BOUSILLEUR, EUSE, s. Pron. *bou-zi-lleur, eûz*. — [illegible] qui travaille en bousillage.

— Fig. et fam. Mauvais ouvrier en toutes sortes d'ouvrages. *Cet homme n'est qu'un bousilleur*. [illegible] *n'est qu'une bousilleuse*. Acad.

BOUSIN ou **BOUZIN**, s. m. *bouz*. Pron. *bou-zain*. — Surface tendre des pierres de taille. *Il faut ôter le bousin en taillant la pierre*. Acad. *Le bousin est une couche d'émoustique ou de terre qui [illegible] les pierres que l'on [illegible] du [illegible]*.

— Pop. Bouge, mauvais lieu.

BOUSINGOT, s. m. Pron. *bou-zain-go*. — Chapeau de marin. *Son bousingot [illegible]*.

— Pop. Homme qui fréquente les lieux mal famés.

BOUSQUER, v. [illegible] conj. Pron. *bous-ké*. — Mar. Faire travailler, malgré lui, un matelot paresseux.

BOUSSARD, s. m. Pêch. Hareng qui vient de frayer.

BOUSSOLE, s. f. [illegible] *bussola* ou *bussolo*, du [illegible] boîte. Phys. Instrument de marine servant à préciser d'une manière fixe la direction du nord. Il se compose d'un cadran enfermé dans une espèce de boîte, au centre duquel est fixée une aiguille qui tourne librement sur son pivot, et dont la pointe aimantée se dirige toujours vers le nord. *La boussole a permis aux navigateurs de quitter les côtes de vue. [illegible] l'usage de la boussole était connu en Chine [illegible] l'ère chrétienne*. Desgr. *Le cercle de la boussole est divisé en trente-deux parties égales de 11° 15' chacune, qu'on appelle rumbs ou aires de vent*. De Marness.

La boussole nous rend les citoyens du monde. (L. Rac.)

— Phys. Appareil servant à observer la déclinaison et l'inclinaison : *Boussole de déclinaison*. *Boussole d'inclinaison*. ‖ V. Déclinaison, Inclinaison.

— *Boussole à cadran*, boîte sur le plan de laquelle est marqué un cadran solaire muni d'un style, renfermant une aiguille mobile montée sur un pivot, et servant à orienter le cadran ; cet instrument sert à faire connaître l'heure.

— Fig. Guide, conducteur, conseil, modèle, etc. : *Servez-moi de boussole*. *Un conseil me servirait de boussole*. Acad. *Le renard a toujours son odorat pour boussole*. Buff. *La division des animaux naturels et propres à chaque continent a souvent été notre boussole dans cette nuit d'obscurité*. (Id.)

— Astron. Constellation de la partie centrale du ciel, près du tropique du *Capricorne*.

BOUSTROPHÉDON, s. m. (βοῦς, bœuf, στρέφω, je tourne) gr. Manière d'écrire alternativement de droite à gauche et de gauche à droite, sans que la ligne soit discontinuée, à l'imitation des sillons d'un champ : *Écrire en boustrophédon*. *Les plus anciennes inscriptions grecques sont en boustrophédon*.

BOUSTROPHÉDONE, adj. f. Paléogr. *Écriture boustrophédone*, écriture dans laquelle les lignes sont conduites alternativement de droite à gauche et de gauche à droite.

BOUSURE, s. f. Techn. Composition pour blanchir la monnaie.

BOUT, s. m. (βούς, fond), gr. Pron. *bou*. — La partie où le point qui termine, qui finit un corps, l'extrémité d'un espace : *Le bout, les deux bouts d'un bâton*. *Le bout du nez, de l'oreille*. (Acad.) *Le bout de ma chambre*. *Le bout d'un sillon*. *Le bout du village*. *Le bout d'un bâton, d'une lance, d'un fusil*, etc. *Nous tâchâmes de leur présenter le bout de notre mât*. (Fén.) *Je l'ai trouvé au bout de cette allée*. (Corn.)

Du bout du doigt à peine on ose la toucher. (La Font.)

Vous apercevez çà et là quelques bouts de vieux remparts dans des lieux où il ne passe plus personne. (Chateaub.) *Notre humeur ressemble aux lunettes de spectacle qui, selon le bout, montrent les objets amoindris ou agrandis*. (L. Sorb.)

Du bout de l'univers accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le nord eût portés jusque-là dans ses flancs. (La F.)

— Fig. *D'un bout du monde à l'autre*, aux deux bouts de la terre, dans le monde entier, par toute la terre : *La terre de ses exploits retentit aux deux bouts de la terre*. *Il a voyagé d'un bout du monde à l'autre*. Acad. *Il allait d'un bout de la terre à l'autre abattre les monstres*. (Fén.)

Remplissez l'univers sans sortir du boudoire,
Que les hommes prennent de l'un à l'autre bout
Doutent où vous serez, et vous trouvent partout. (Rac.)

— Fam. et par exagér. *Être logé au bout du monde*, avoir sa demeure dans un quartier fort éloigné.

— Fig. et fam. *C'est tout le bout du monde*, c'est tout ce que la chose vaut ; c'est tout ce qu'elle peut être estimée : *Si sa maison vaut vingt mille francs, c'est tout le bout du monde*. *S'il a cent écus chez lui, c'est tout le bout du monde*. (Acad.)

— Absol. *D'un bout à l'autre*, d'une extrémité à l'autre : *J'ai parcouru mon jardin d'un bout à l'autre*.

Tout remplit l'univers de l'un à l'autre bout. (L. Rac.)
Morgué, je n'en sais point ; je vous cherche partout ;
J'ai couru le jardin de l'un à l'autre bout. (Regn.)

— Du commencement jusqu'à la fin : *J'ai lu ce livre d'un bout à l'autre*.

— *Bouts d'ailes*, les extrémités des ailes de quelques oiseaux. ‖ En part. des plumes à écrire, Celles qui terminent les ailes des oies.

— Fig. et fam. *Ce mot, cette réflexion, cette lettre est restée au bout de ma plume*, j'ai omis, j'ai oublié de l'écrire. ‖ *Ce mot s'est trouvé au bout de ma plume*, s'est offert naturellement à ma pensée, et je l'ai écrit tout de suite. ‖ *Avoir un nom, un mot sur le bout de la langue*, croire qu'on est prêt de trouver, de dire un nom, un mot qu'on cherche.

— Fig. et fam. *Avoir, tenir le bon bout par devers soi*, avoir dans une affaire, dès le début, des avantages assurés qui nous en promettent d'autres.

— *Prendre une affaire par le bon bout*, la commencer d'une manière habile, avantageuse.

— *Ne donner une chose que par le bon bout*, ne la céder qu'à des conditions avantageuses pour soi.

— *On ne sait par quel bout le prendre*, se dit de quelqu'un dont l'humeur est difficile et qu'on ne sait comment entamer sans qu'il se fâche.

— Prov. *Au bout le bout*, la chose durera ce qu'elle pourra. ‖ *Au bout de l'aune faut le drap*, toutes choses doivent finir.

— Fig. et fam. *Au bout du fossé la culbute*, arrive que pourra, nous irons jusqu'à ce que nous soyons forcés de lâcher pied, de renoncer à poursuivre.

— Fam. *Être au bout de ses écus*, être ruiné :

Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course
Qu'ils sont au bout de leurs écus. (La Font.)

— Absol. *N'être pas au bout*, avoir de nouveaux travaux à accomplir, de nouvelles fatigues, de nouvelles peines à endurer : *Je suis au bout des obligations, mais vous n'êtes pas au bout*. (Volt.) ‖ Avoir encore de nouvelles choses à entendre, à voir, etc. : *Vous avez entendu raconter beaucoup de choses, mais vous n'êtes pas au bout*. (Acad.)

— *Jusqu'au bout, jusques au bout*, loc. adv. Jusqu'à la fin, complètement, entièrement ; sans qu'il y ait retard, ou suspension dans l'exécution de la chose dont il s'agit :

L'auditeur attendra ma pointe *jusqu'au bout*. (Boil.)
Agissez *jusqu'au bout* avec persévérance. (Corn.)
Vous êtes généreux, soyez-le *jusqu'au bout*. (Id.)
Suivez *jusques au bout* une ombre qui vous fuit. (La F.)

— *Le haut bout*, la place dans un festin, une réunion, etc., qui est regardée comme la plus honorable.

— Fig. *Tenir le haut bout*, exercer la plus grande influence ; avoir la principale, la meilleure part dans une affaire.

— *Le bas bout*, la place qui est regardée comme la moins honorable.

— Fig. *Économe de bouts de chandelles*, épargne sordide en de petites choses.

— *Être ménager de bouts de chandelles*, n'être ménager que dans les petites choses.

— Prov. *Brûler la chandelle par les deux bouts*. ‖ V. Brûler.

— Absol. et fig. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts*, pourvoir difficilement à ses dépenses annuelles, à sa vie ordinaire.

— Extrémité des diverses parties du corps de l'homme : *Le bout des doigts, le bout des pieds, le bout des ongles*, etc.

— Fam. *Jusqu'au bout des doigts*, entièrement, complètement :

Elle est belle, à mes yeux, *jusques au bout des doigts*.
(Boursault.)

— *Le bout de la mamelle, le bout du sein, du téton*, le mamelon qui est au milieu de la mamelle.

— *L'enfant n'a pas encore pris le bout de la mamelle*, ou simplement *le bout*, il est trop faible pour prendre le sein ; il n'a pu encore téter.

— *Elle n'a pas de bout*, se dit d'une nourrice dont la mamelle n'a pas le bouton assez saillant pour que l'enfant puisse le saisir de ses lèvres.

— Fig. *Rire du bout des dents*, rire à contre-cœur.

— Fig. *Toucher du bout du doigt*, toucher légèrement, sans appuyer.

— *On y touche du bout du doigt*, se dit d'une chose qu'on est prêt à atteindre, d'une entreprise qui va être immédiatement commencée, d'un fait qui ne tardera pas à avoir lieu.

— *Savoir une chose sur le bout du doigt*, la savoir exactement, dans tous ses détails, en parl. d'un fait qu'on raconte, d'une chose qu'on fait de mémoire.

— Fig. *Du bout des lèvres*, sans que le cœur y participe, sans foi ni sincérité : *Les Pharisiens de tous les temps prient du bout des lèvres*. ‖ Fig. *Goûter à quelque chose du bout des lèvres*, avec répugnance, d'une façon dédaigneuse.

— Fig. *Montrer le bout, un bout de l'oreille*, laisser voir par quelque côté ce que l'on est ou ce que l'on pense, malgré le soin qu'on met à le cacher.

— Partie d'une chose étendue en longueur : *Un bout de chandelle*. *Un bout de ruban*. *Un bout de ficelle*.

— Ce que l'on ajoute souvent à l'extrémité de certains objets pour les garnir, les renforcer ou les orner : *Le bout d'un parapluie, d'un fourreau*, etc.

— *Bout de fleuret*, bouton d'acier revêtu de cuir rembourré, pour que l'extrémité d'un fleuret ne blesse pas.

— *Bâton à deux bouts*, bâton ferré aux deux extrémités servant d'arme offensive.

— *Bouts de bas*, morceau que l'on ajoute à la pointe des bas qui sont usés.

— Il se dit quelquefois d'une partie de certaines choses qui ne devraient pas se diviser : *Un bout de messe*. *Un bout de vêpres*, etc.

— Fig. Il se dit souvent de quelque chose de très-petit, de très-court : *Écrire un bout de lettre*. *Apprendre un bout de rôle*.

— Ironiq. *Un bout d'homme, un petit bout d'homme*, un homme très-petit :

Paris est plein de ces petits *bouts d'hommes*,
Vains, fiers et sots, dont le caquet m'assomme. (Volt.)

— Moral. et fig. Il se dit d'un homme sans valeur, sans aucune capacité, et qui veut en imposer : *C'est un petit bout d'homme qui ne peut inspirer que le rire*.

— Morceau, petite portion de certaines choses qui se mangent, comme boudins, saucisses, cervelas, etc. *Un bout de saucisse*. *Un bout de cervelas*.

— *Bout saigneux de veau, de mouton*, le cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie.

— Absol. *Bout saigneux*, le cou d'un mouton.

— Fig. En parl. de choses qui ont de la durée : *Le bout de l'année*. *Le bout du mois, de la semaine*, etc. *Le bout du sermon, du récit*. *Le bout d'un travail*. *Le bout de la vie*. (Acad.) *Chaque individu qui naît tombe de lui-même au bout d'un temps*. (Buff.)

Et ce nom précieux encore à vos Romains
Au bout de six cents ans lui met l'empire aux mains. (Corn.)

— *Être au bout de sa carrière*, achever de vivre, finir son existence sur la terre. ‖ *Être au bout de son rôle*, ne savoir plus que dire ni que faire, être découragé, désespéré. ‖ Dans le même sens : *Être au bout de son rouleau*.

— Man. *N'avoir point de bout*, se dit d'un cheval qui est robuste, qui ne se fatigue point.

— *Mettre les deux bouts en dedans*, rapprocher la tête du cheval de sa croupe, en le faisant travailler sur les hanches.

— Mar. L'avant, la proue du bâtiment : *Ce bâtiment a le bout à terre*. (Acad.)

— *Avoir vent de bout*, avoir vent contraire.

— On écrit aussi : *Avoir vent debout.*

— *Aller bout au vent,* aller contre le vent.

— *Donner le bout à terre,* aborder droit.

— *Aborder de bout au corps,* aborder un bâtiment par le travers.

— *Filer un câble par bout,* le laisser sortir tout entier par l'écubier.

= **Au bout du compte,** loc. adv. Après tout, tout bien vu, bien considéré : AU BOUT DU COMPTE, *que vous en reviendra-t-il?*

= **À bout,** loc. adv. À fin, à terme : *Enfin l'affaire est à* BOUT.

Qui peut sans coup férir mettre une affaire à *bout.* (La F.)

— *Être à bout,* n'avoir plus de ressources matérielles, ne savoir que faire, que devenir.

— Fig. Ne savoir plus que penser, qu'imaginer, ne plus rien trouver dans son esprit.

— Fig. Avoir épuisé toute sa patience, se fâcher, s'emporter :

Les valets enrageaient, l'époux était à *bout.* (La Font.)

— Fig. *Mettre, pousser quelqu'un à bout,* le confondre, le réduire à ne plus savoir que répondre, l'obliger de convenir d'une chose.

— Dans le m. sens : *Pousser, mettre à bout la patience de quelqu'un : Il n'y a point de patience que vous ne* METTIEZ À BOUT. (Pascal.)

Sa mauvaise conduite, insupportable en tout,

Met à chaque moment ma patience à bout. (Mol.)

Poussons *donc à* BOUT *la gloire humaine par cet exemple.* (Boss.)

— Irriter, mettre en colère : *Les esprits sont* POUSSÉS À BOUT *par tant d'injustice.* (Boss.)

Faut-il pousser à bout cette âme obstinée. (Corn.)

— Man. *Être à bout,* se dit d'un cheval outré de fatigue, ou usé par le travail.

= **À bout de,** locut. prép. se prend dans différents sens.

— *Venir à bout d'un dessein, d'une entreprise,* la terminer, l'accomplir.

— *Venir à bout de...* suivi d'un infinitif, Parvenir, arriver à : *Je suis venu à bout de finir ce travail. On ne vient jamais à bout de faire des meilleurs hommes ce qu'on aurait besoin d'en faire.* (Fén.)

— Dans le m. sens : *Je suis venu à bout de ce travail.*

— Arriver à la fin d'une chose, l'épuiser : *Il est venu à* BOUT *de son argent, il n'en a plus.* (Acad.)

— Fig. *Venir à bout de quelqu'un,* l'amener, le réduire à la raison, à la justice, et souvent à sa volonté personnelle.

— *Venir à bout de l'ennemi,* le vaincre, le battre complétement.

— Vener. *Être à bout de voie,* se dit d'un limier qui se perd.

— Figur. *Être à bout de voie,* ne savoir plus quel moyen employer, n'avoir plus de ressources : *Mon esprit s'épuise, je suis à* BOUT *de voie.*

= **À bout portant, à bout touchant,** loc. adv. Chass. Guerr. Il se dit des coups qu'on tire de très-près, comme à brûle pourpoint : *Le combat presque corps à corps était devenu entre ces deux bâtiments un feu à* BOUT PORTANT *de mousqueterie.* (Lamart.)

= **À tout bout de champ,** loc. adv. à chaque instant, à tout propos.

= **Bout-à-bout,** loc. adv. Se dit de certaines choses qu'on joint les unes aux autres par leurs extrémités : *Des tuyaux assemblés* BOUT-À-BOUT.

Quatre Mathusalem *bout-à-bout* ne pourraient

Mettre à fin ce qu'un seul désire. (La Font.)

= **De bout-en-bout,** loct. adv., d'une extrémité à l'autre. Cette locut. est vieille.

— *Bout-ci, bout-là;* un bout par ici, un autre bout par là; vieille locut. familière.

Syn. Bout, extrémité, fin. *Bout* joint à l'idée principale d'extrémité l'idée accessoire de longueur ; *extrémité* désigne le point qui termine une chose avec l'idée d'un rapport à quelque autre point de la chose elle-même ; *fin* implique l'idée d'un ordre, d'une série, et marque le point auquel une chose, une action ou un état cesse. On dit d'un *bout* de la rue à l'autre *bout,* du centre de la ville à son extrémité seulement, du commencement de l'année jusqu'à la *fin.*

BOUTADE, n. f. (*pulsata,* poussée; lat.) Pron. *bou-tad.* — Caprice, saillie d'esprit et d'humeur : *Il a des* BOUTADES *fort divertissantes. D'où vient cette* BOUTADE ? (Mol.)

Vient-il de la province une satire fade,

D'un plaisant du pays insipide boutade,

Pour la faire courir on dit qu'elle est de moi. (Boil.)

Je ne prends ces propos que pour une *boutade* ;

C'est un signe pourtant que l'esprit est malade. (Pon.)

— Droit féod. Ancien droit en argent ou en nature sur la vente des vins.

BOUTAGE, n. m. Technol. Opération de l'épinglier qui place les épingles dans les trous du papier.

— Mar. Endroit où se tient le marinier qui dirige un train de bois.

BOUTANE, n. f. Comm. Espèce de toile de coton.

BOUTARGUE, n. f. Cuis. Sorte de mets qu'on prépare, en Italie et dans le midi de la France, avec des œufs de poisson salé, confits dans le vinaigre.

BOUTE, n. f. Anc. Mar. Futailles qui contenaient l'eau douce à bord d'un bâtiment. ‖ Baquet où l'on mettait chaque jour la boisson destinée à l'équipage.

— Comm. Outre qui sert au transport du vin. ‖ Baril à mettre du tabac.

BOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Bouter. Manég. Il se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne.

BOUTEAU, n. m. Pêch. Filet attaché à une perche fourchue, pour pêcher sur le sable.

BOUTE-CHARGE, n. m. Art. milit. Sonnerie de trompettes pour commander aux cavaliers de charger leurs chevaux.

BOUTE-DEHORS ou **BOUT-DEHORS,** n. m. Mar. Il se dit de Pièces de bois longues et rondes qu'on ajoute par le moyen d'anneaux de fer à chaque bout de vergue du grand mât et du mât de misaine, et qui servent à porter des bonnettes. ‖ On écrit aussi *Boute-hors.*

BOUTÉE, n. f. Construct. Ouvrage qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse.

— Comm. Certaine quantité de jeux de cartes.

BOUTE-EN-TRAIN, n. m. Pron. *bou-tan-train.* — Art vétér. et Haras. Cheval entier placé dans le voisinage des juments pour les mettre en chaleur et les disposer à l'accouplement.

— Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres.

— Fam. Personne qui excite les autres à la joie, qui met tout le monde en train : *C'est une bonne et souriante fille, un joyeux* BOUTE-EN-TRAIN. (J. Janin.)

— Bot. Vulg. La petite linotte rouge.

— Au pl. *Des* BOUTE-EN-TRAIN.

BOUTE-FEU, n. m. (*bouter, feu.*) Artill. Baguette garnie à son extrémité d'une mèche d'étoupe qui sert à mettre le feu à certaines pièces de canon : *Dans une embrasure, à quelques pieds de nous, un homme tenant un* BOUTE-FEU, *était auprès d'un canon.* (Mérim.)

— Anc. Celui qui mettait le feu au canon ou à des pièces d'artifice.

— Anc. et par analog. Un incendiaire.

— Fig. Celui qui excite des discordes et des querelles : *C'est un vrai* BOUTE-FEU.

— Au pl. Il est invar. *Ce sont de vrais* BOUTE-FEU.

BOUTE-HACHE, n. f. Technol. Fouine, instrument de fer à plusieurs fourchons.

BOUTE-HORS, n. m. Au pl. invar. Espèce de jeu qui n'est plus en usage.

— Fig. et fam. *Ils jouent au boute-hors,* se dit de deux hommes qui tâchent de se débusquer l'un l'autre de quelque emploi, de quelque place.

— Mar. Pièce de bois qu'on ajoute à chaque bout de vergue du grand mât de misaine pour accélérer la marche du navire. *Les voiles furent frappées brusquement de côté par le vent; les* BOUTE-HORS *se rompirent.* (H. de Balzac.)

— On dit plus souv. *Boute-dehors.* ‖ V. ce mot.

BOUTEILLAGE, n. m. (*bouteille.*) Anc. Impôt sur les boissons.

— En Angleterre, Droit de la couronne sur chaque tonneau de vin importé.

BOUTEILLAN, n. m. Hortic. Variété de raisin de Provence.

BOUTEILLE, n. f. (*buticula,* dim. de *butta,* sorte de vase; bas. lat.) Vase à col étroit et à large ventre, de forme diverse et de capacité variable, destiné à contenir des liquides : BOUTEILLE *de verre, de grès.* BOUTEILLE *à vin de Bordeaux, à vin de Champagne. Le col, le ventre, le cul de la* BOUTEILLE. BOUTEILLE *de bière. Rincer des* BOUTEILLES. *Mettre du vin en* BOUTEILLES. ‖ *Je vous constitue pendant le souper au gouvernement des* BOUTEILLES. (Mol.)

— Liqueur que contient une bouteille : *Une* BOUTEILLE *de vin, d'eau-de-vie. Boire une* BOUTEILLE *de vin.*

— *Boire, vider une bouteille,* boire une bouteille de vin.

— Fig. et fam. *N'avoir rien vu que par le trou d'une bouteille,* n'avoir aucune expérience, aucune connaissance de ce qui se passe dans le monde.

— Fam. *Aimer la bouteille,* aimer le vin, être adonné au vin.

— Fig. et fam. *C'est la bouteille à l'encre,* c'est une affaire très-obscure.

— Fam. *Porter les bouteilles,* marcher lentement.

— Phys. *Bouteille de Leyde,* appareil découvert à Leyde; c'est une simple bouteille de verre recouverte de feuilles de métal, qui produit la commotion électrique par la réunion soudaine de deux quantités d'électricité de différente nature accumulées sur ses deux surfaces.

— Petite goutte ronde d'un fluide formée par l'action de l'air.

— Mar. Retranchement en forme de demi-tourelle qu'on applique encore au tribord et bâbord de la poupe d'un vaisseau pour servir de cabinets d'aisances aux officiers. ‖ *Fausse bouteille,* placard de même forme dont on décore l'arrière de petits bâtiments.

— Verr. *Bouteille à barbe,* verre si fin qu'on peut le couper au ciseau et que ses fragments peuvent servir à raser le poil de la barbe, comme le ferait un rasoir.

— Botan. Variété de courge.

— N. pl. Art. vétér. Tumeurs molles et fluctuantes qui se développent dans le tissu cellulaire de l'auge chez les moutons. ‖ V. BOURSES.

BOUTEILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Technol. Se remplir de bulles d'air. Il se dit quelquefois du verre des glaces.

BOUTEILLERIE, n. f. Fabrication, commerce de bouteilles. ‖ Dépôt de bouteilles.

BOUTEILLES, n. f. pl. Mar. Lieux d'aisances dans un vaisseau : *Aller aux* BOUTEILLES. (Acad.)

BOUTE-LOF ou **BOUTE-DE-LOF,** n. m. Mar. Sorte de boute-dehors servant à amarrer la misaine.

BOUTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bout.*) Popul. Mettre. ‖ Peu usité.

— Mar. *Bouter au large,* pousser une embarcation au large. ‖ *Bouter à lof,* aller à la bouline.

BOUTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. En parl. du vin, Pousser au gras : *Les vins de ce cru sont sujets à* BOUTER. *Cette cave fait* BOUTER. (Acad.)

BOUTEREAU, n. m. Technol. Burin du cloutier. ‖ Outil qui sert à graver la tête de l'épingle.

BOUTEROLLE, n. f. Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée : *Une* BOUTEROLLE *d'acier. Une* BOUTEROLLE *d'argent.* (Acad.)

— Pêch. Sorte de filet.

— Technol. Morceau de fer avec lequel le boutonnier emboutit et creuse une lame de métal. ‖ Outil à l'usage du bijoutier, du joaillier et du monteur de boîtes de montres. ‖ Chacune des fentes de la clef qui reçoivent les gardes de la serrure.

— Blas. Meuble qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée ou d'un badelaire.

BOUTEROT, n. m. V. BOUTEREAU.

BOUTEROUE, n. f. Construct. Bande de fer dont on garnit la voie d'un pont pour recevoir les roues des voitures. ‖ Borne qui préserve les angles des bâtiments du choc des voitures.

BOUTE-SELLE, n. m. Guerr. Signal donné avec la trompette pour avertir les cavaliers de seller leurs chevaux et de se tenir prêts à monter à cheval : *Les trompettes des mousquetaires, des chevau-légers et des gens d'armes sonnèrent presque en même temps le* BOUTE-SELLE. (A. de Vigny.)

BOUTE-TOUT-CUIRE, n. m. Pron. *bout-tou-kuir.* — Fam. Dissipateur; glouton.

BOUTEUSE, n. f. Technol. Ouvrière qui range les épingles dans les trous du papier.

BOUTEUX, n. m. Pêch. Truble attachée au bout d'un long manche.

BOUTILLERIE, n. f. (*bouteille.*) Anc. Charge, emploi de bouteillier. ‖ Lieu où l'on conserve le vin dans les communautés religieuses.

BOUTILLIER, n. m. (*bouteille.*) Anc. Échanson. ‖ *Grand bouteillier de France,* grand officier de la couronne qui avait l'intendance de tout ce qui concernait la bouche, et spécialement du vin. ‖ On dit aussi *Bouteiller.*

BOUTINOUX, n. m. Horticult. Variété de raisin.

BOUTIQUE, n. f. (ἀποθήκη, gr.; m. sign.) Lieu où un marchand étale et vend sa marchandise : *Petite, grande, belle* BOUTIQUE, *Les* BOUTIQUES *sont au rez-de-chaussée des maisons et ouvertes sur la rue.*

À peine le soleil fait ouvrir les *boutiques.* (Boil.)

— Fig. et par analogie :

Dans un siècle marchand tout se change en *boutique.*

(Ancelot.)

Les temples n'étaient, aux yeux des quakers, que des BOUTIQUES *de charlatanerie.* (Rayn.)

... Boccace n'est pas le seul qui me fournit;

Je vais parfois en une autre *boutique.* (La Font.)

— Lieu où un artisan travaille : BOUTIQUE *d'un menuisier.* BOUTIQUE *d'un forgeron, d'un serrurier.*

— *Fonds de boutique,* toutes les marchandise qui

se trouvent dans une boutique : *Acheter un fonds de* BOUTIQUE.

— *Avoir, tenir boutique*, être marchand en boutique.

— *Se mettre en boutique; ouvrir, lever boutique*, entreprendre un commerce à boutique ouverte.

— *Fermer boutique*, cesser d'être marchand, quitter le commerce.

— Étaux portatifs sous lesquels étalent les marchands forains : *Établir des* BOUTIQUES *sur une place. Les* BOUTIQUES *de la foire.*

— Boite que les merciers ambulants portent au cou ou sur le dos.

— Gaine de bois ou de cuir qui contient les outils d'un boucher.

— Ensemble des instruments d'un artisan : *Les marteaux, les limes, l'enclume, les étaux, les tenailles, etc., forment la* BOUTIQUE *du forgeron et du serrurier. Vous aurez une* BOUTIQUE *de menuisier chez vous.* (Acad.)

— *Garde-boutique.* V. ce mot.

— Par dénigr. *Courtaud de boutique*, un mauvais commis. || Par extens. Tout individu qui ne sait rien au delà de sa profession.

— Fig. et pop. Maison mal gérée, mal ordonnée, où les commis et les domestiques sont mal payés et mal nourris : *Quelle* BOUTIQUE.

— Loc. *Cela vient, cela sort* ou *part de la boutique d'un tel*, c'est de l'invention d'un tel.

— Prov. *Cela sort de la boutique de Satan*, c'est une calomnie.

— Prov. *Adieu la boutique !* se dit d'une entreprise ou d'un établissement qui périclite ou tombe.

— Pêch. Bateau percé de trous afin que l'eau puisse pénétrer dans l'intérieur et se renouveler d'elle-même. || Simple coffre percé de trous et servant au même usage.

BOUTIQUIER, n. m. Petit artisan, petit marchand qui est en boutique. || Il se dit le plus souv. par dénigrement.

BOUTIS, n. m. Chass. Endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir. || Traces de cette fouille.

— Anc. Tonneau, futaille.

BOUTISSE, n. f. Maçonn. Pierre de taille qui, dans une construction, est placée en longueur suivant l'épaisseur du mur, et dont le bout seul est apparent.

BOUTOIR, n. m. Technol. Instrument avec lequel le maréchaux enlèvent la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer. || Couteau avec lequel le corroyeur écharne les cuirs.

— Vener. Groin d'un sanglier : *Les sangliers fouillent la terre avec leur* BOUTOIR. (Buff.)

— *Os du boutoir*, osselet qui se trouve dans l'intérieur du boutoir, et qui lui donne la force de fouiller la terre.

— Fig. et fam. *Coup de boutoir*, trait d'humeur, propos dur, repoussant, qui blesse.

BOUTON, n. m. Bot. Petit corps rond, ovale ou conique, que poussent les arbres, les arbustes ou les plantes, et qui donne naissance aux branches, aux feuilles et aux fleurs : *Il y a bien des* BOUTONS *à cet arbre.* (Acad.) *Les* BOUTONS *des arbres des climats septentrionaux sont presque toujours revêtus d'écailles ou de duvet.* (Daudin.) *En automne, les cerfs cherchent pour nourriture les* BOUTONS *des arbres verts.* (Buff.)

— Fleur qui n'est pas encore épanouie : *Un* BOUTON *de rose. Avant que le lis s'ouvre, on voit à l'extrémité de la tige un* BOUTON *oblong, verdâtre, qui blanchit à mesure qu'il est prêt à s'épanouir.* (J.-J. Rouss.)

... Deux pâles *boutons* qui, presque de même âge,
Sur un même rameau confondant leurs parfums
L'un à l'autre enlacés semblaient n'en former qu'un.
(C. Del.)

— Techn. Petite pièce de métal, de bois ou d'étoffe, etc., ordinairement ronde et plate, quelquefois bombée ou en boule, servant dans un vêtement à réunir deux parties séparées, et que l'on passe dans des fentes nommées *boutonnières*, ou dans des ganses : BOUTON *de métal.* BOUTON *de bois. Un habit garni de* BOUTONS. *Une garniture de* BOUTONS. *S'il décrit les habillements de ses personnages, il n'y oublie pas un* BOUTON. (Mérim.) *Les quakers n'ont pas de plis dans leurs habits, pas même un* BOUTON *au chapeau.* (Rayn.)

— *Bouton de soie, de fil, de drap*, etc., bouton de bois recouvert d'une étoffe de soie, de fil, de drap, etc.

— *Moules de boutons*, petits morceaux de bois ou d'os qu'on recouvre d'étoffe pour faire des boutons.

— Fig. *Serrer le bouton à quelqu'un*, le presser vivement, le menacer : *Les traitants savent toujours* SERRER LE BOUTON *aux emprunteurs.* (Danc.) *Je vous conseille de* LUI SERRER LE BOUTON. (Mérim.)

— Fig. et fam. *Sa robe, sa soutane ne tient qu'à un bouton*, se dit d'un homme qui porte la robe ou la soutane, et qui est prêt à la quitter pour embrasser une autre profession.

— Par extens. Il se dit de plusieurs autres choses qui ont la figure, la forme d'un bouton : *Le* BOUTON *d'un fusil. Le* BOUTON *d'un fleuret. Le* BOUTON *qui garnit le haut d'une pelle à feu.* (Acad.)

— Artill. *Bouton de culasse*, boule qui termine la culasse du canon.

— *Le bouton d'une serrure, d'un verrou*, la partie saillante et arrondie à l'aide de laquelle on tire le pêne d'une serrure ou d'un verrou. || Dans le même sens : *Le bouton d'un tiroir, d'un couvercle.* || *Le bouton d'une porte*, la pièce de fer ou de cuivre qui sert à tirer une porte à soi ou à l'ouvrir.

— Chirurg. *Bouton de feu*, instrument de fer en forme de bouton qui sert à cautériser : *Appliquer un* BOUTON *de feu.* (Acad.)

— Chim. Petit culot métallique, convexe à la surface, que l'on obtient dans le traitement des mines ou dans l'essai des masses d'or ou d'argent.

— Fauconn. Sommet d'un arbre : *L'oiseau branche et prend le* BOUTON, se pose sur la cime des arbres.

— Man. *Bouton de la bride*, le petit anneau de cuir qui coule le long des rênes et sert à les resserrer. || *Mettre un cheval sous le bouton*, raccourcir les rênes au moyen du bouton de la bride.

— Mar. Gros nœud au bout d'un cordage.

— Luth. Petite cheville qui fixe les cordes de la harpe et de la guitare. || Morceau de bois arrondi où est attachée la queue du violon.

— Techn. Pointe arrondie des ciseaux.

— Zool. Il se dit d'un certain nombre de coquilles : BOUTON *de camisolle.* BOUTON *de la Chine.* BOUTON *de rose.* BOUTON *terrestre.*

— Horticult. *Bouton d'argent*, plante agreste.

— Botan. *Bouton d'or*, espèce de renoncule des prés à fleur double et d'un jaune doré :

Il errait par les prés, cueillant des églantines
Et de frais *boutons d'or* et de blanches épines. (Briz.)

— Pathol. Éruption de petites tumeurs cutanées, arrondies en forme de bouton, qui attaquent le corps et le visage : *J'ai pu soigner de pauvres galeux, dont personne n'osait approcher, sans que jamais j'aie attrapé un* BOUTON. (G. Sand.)

— *Bouton d'Alep*, maladie cutanée dont tous les habitants d'Alep et de la Syrie sont affectés une fois dans leur vie : c'est un tubercule plus au moins volumineux qui intéresse toute l'épaisseur du derme; il s'accroît pendant quatre ou cinq mois, après lesquels il arrive à suppuration.

— Art. vétér. *Boutons de farcin*, certaines bubes qui viennent aux chevaux affectés du farcin.

— Pharm. *Bouton de feu*, cautère actuel dont l'extrémité est en forme d'olive.

BOUTONNANT, part. prés. du v. Boutonner.

BOUTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Boutonner : *Sa coiffure la rendait charmante, et sa robe de drap,* BOUTONNÉE *du haut en bas, dessinait sa taille fine et souple.* (G. Sand.) *Son costume était simple : une redingote de voyage* BOUTONNÉE *jusqu'au col, de gros souliers aux pieds et un bâton à la main.* (A. Karr.)

— Fig. et fam. *C'est un homme toujours boutonné, boutonné jusqu'à la gorge, jusqu'au menton*, c'est un homme qui a grand soin en parlant de ne pas laisser pénétrer sa pensée, ses projets : *Il contrefaisait le docteur de manière à décravater de rire le diplomate le mieux* BOUTONNÉ. (H. de Balzac.)

— Couvert de boutons : *Visage, nez* BOUTONNÉ.

— Blas. Il se dit d'une rose ou d'une fleur, lorsque les feuilles sont d'un émail et le bouton ou le centre d'un autre émail : *Cette famille porte d'argent à trois roses de gueules,* BOUTONNÉES *d'or.*

BOUTONNEMENT, n. m. Néol. Bot. Action de pousser des boutons : *Le* BOUTONNEMENT *des plantes.*

BOUTONNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bouton.*) Pousser des boutons, en parlant des arbres, des arbustes ou des plantes : *Les arbres* BOUTONNENT. *Les rosiers commencent à* BOUTONNER. (Acad.)

= **Boutonner**, v. tr. ou act. Arrêter un vêtement, l'attacher au moyen des boutons que l'on passe dans les boutonnières ou dans les ganses : BOUTONNER *son habit, son gilet.* (Acad.)

= **Se boutonner**, v. pr. Attacher son vêtement au moyen des boutons : *Cet enfant ne sait pas encore se* BOUTONNER. (Acad.)

BOUTONNERIE, n. f. (*bouton.*) Industrie ou commerce du boutonnier.

— Fabrique, atelier où se fabriquent les boutons.

BOUTONNIER, n. m. (*bouton.*) Ouvrier qui fabrique ou commerçant qui vend des boutons : *Un bon* BOUTONNIER.

BOUTONNIÈRE, n. f. (*bouton.*) Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton et qui est bordée de fil ou de soie : *Faire une* BOUTONNIÈRE. *Border de soie les* BOUTONNIÈRES *d'un habit.* (Acad.)

La fleur des champs brille à ta *boutonnière.* (Bérang.)

— *Boutonnière fermée*, boutonnière simulée.

— Fig. et fam. *Faire une boutonnière à quelqu'un*, lui faire une blessure assez large avec une arme perçante ou tranchante.

— Chir. Incision longue et étroite qu'on pratique au périnée ou sur le pénis pour retirer un calcul engagé dans l'urètre ou pour ouvrir un abcès.

BOUTOU, n. m. Espèce de casse-tête, arme des Caraïbes.

BOUTRIOT, n. m. Burin de cloutier d'épingles.

BOUTS-RIMÉS, n. m. pl. Rimes le plus souvent bizarres, données pour faire des vers dont le sujet est ordinairement à volonté : *Donner des* BOUTS-RIMÉS. *Remplir des* BOUTS-RIMÉS. (Acad.) *Nos actions sont comme des* BOUTS-RIMÉS, *que chacun tourne comme il lui plaît.* (La Rochef.)

— Par extens. au sing. Pièce de vers composée sur des rimes données : *Un mauvais* BOUT-RIMÉ.

BOUTURE, n. f. Jeune branche d'un arbre ou d'un arbuste vivace, que l'on coupe et que l'on plante en terre pour qu'elle prenne racine : *Faire des* BOUTURES. *L'osier et le saule viennent de* BOUTURES.

— Horticult. Drageon qui pousse au pied d'un arbre.

BOUTURER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Hortic. En parl. d'un arbre. Pousser des drageons.

BOUVARD, n. m. Anc. Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVEAU, n. m. Écon. rur. Jeune bœuf.

BOUVEMENT, n. m. Technol. Rabot à moulure pour les doncines. || Moulure en portion de cercle faite par le bouvement.

BOUVERET, n. m. Zool. Bouvreuil d'Afrique.

BOUVERIE, n. f. (*bos, bovis*, bœuf; lat.) Écon. rur. Étable à bœufs. Il se dit particulièrement des étables qui sont dans les environs des marchés publics.

BOUVERIN, n. m. (*bos, bovis*, bœuf; lat.) Écon. rur. Étable à bœufs.

BOUVERON ou **BOUVROU**, n. m. Zool. Espèce de bouvreuil.

BOUVET, n. m. Techn. Rabot à faire des rainures.

BOUVIER, ÈRE, n. et adj. Celui, celle qui conduit les bœufs et qui les garde : *Un bon* BOUVIER. *Un* BOUVIER *vigilant. Un grand a deux jambes, ainsi qu'un* BOUVIER, *et n'a qu'un ventre non plus que lui.* (J.-J. Rouss.)

Là, souvent, vers midi, vient s'asseoir le *bouvier.* (Pons.)

— Fig. et fam. *C'est un gros bouvier, un vrai bouvier*, se dit d'un homme grossier.

— Astr. Constellation de l'hémisphère boréal, dont l'étoile principale, l'une des plus brillantes du ciel, se nomme *Arcturus.*

.... Le *Bouvier* au milieu de sa course
Roulait obliquement le char pesant de l'Ourse. (Fontan.)

— N. m. Zool. Vulg. Il se dit de plusieurs petites espèces d'oiseaux. || Petit poisson de mer et de rivière qui se plaît dans la boue.

BOUVIÈRE, n. f. Zool. Petit poisson d'eau vive du genre Cyprin.

BOUVILLON, n. m. Jeune bœuf. || Peu usité.

BOUVREUIL, n. m. (πυῤῥούλας, oiseau de couleur rougeâtre; gr.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux; son plumage est de plusieurs couleurs, son bec noir et son chant agréable : *Les* BOUVREUILS *sont essentiellement granivores.* (Dumér.) *Les* BOUVREUILS *ont dans la queue un mouvement brusque de haut en bas, comme la lavandière.* (Buff.)

BOVIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un bœuf.

= **Bovidés**, n. m. pl. Famille de mammifères.

BOVINE, adj. f. (*bovinus*; lat.) Qui tient au bœuf, qui est de la nature du bœuf : *Les bêtes* BOVINES, *la race* BOVINE, les taureaux, les bœufs, les vaches, les veaux et les génisses. || Toutes les *bêtes bovines* portent jusqu'à l'âge de six mois le nom de *Veaux*. On donne le nom de *taurillons* aux jeunes taureaux d'un an, et celui de *bouvillons* aux jeunes bœufs qui ne sont pas encore propres à l'attelage; les femelles sont désignées, de six mois à dix-huit, sous le nom de *Taures*; après dix-huit mois, elles reçoivent le nom de *génisses*, et celui de *vaches* quand elles ont vêlé.

— Art. vétér. *Affection bovine*, maladie des bœufs et des vaches produite par une espèce de ver.

BOWL, n. m. V. Bol.

BOXE, n. f. (*to box*, se battre à coups de poings;

angl.) Sorte de pugilat très-usité en Angleterre : *La* BOXE *est chez les Anglais l'art à la mode.*

BOXER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*boxe.*) Se battre à coups de poing :

Toujours prêt à *boxer* qui veut te contredire,
Il a l'air d'avoir dit ce que tu viens de dire. (C. Del.)

= **Se boxer**, v. pr. Même signif. *Ils* SE SONT BOXÉS *avec fureur.*

BOXEUR, n. m. Celui qui boxe, qui fait en quelque sorte un métier de ce genre de combat.

BOYARD, n. m. Nom qu'on donne aux anciens feudataires de Russie, de Transylvanie : *Il s'agit d'une nation entière, et non de quelques* BOYARDS. (Volt.)

C'est la fille des tsars
Qui vient combattre et vaincre avec ses vieux *boyards.*
(Ancelot.)

BOYART, n. m. Technol. Partie de charpente dans une écluse de salines.

BOYAU, n. m. (*botulus*, boudin; lat.) Intestin, conduit, qui fait plusieurs circonvolutions, et, après avoir réuni les aliments au sortir de l'estomac, pousse les excréments hors du corps : *Un gros* BOYAU. *De longs* BOYAUX. *Les* BOYAUX *forment au dedans du corps une capacité considérable.* (Buff.) *On tire avantage du lait, de la peau et même des* BOYAUX *de la brebis.* (Id.) || Fam.

— Anc. *Descente de boyaux*, hernie abdominale. On dit aujourd'hui *Descente* ou *hernie.*

— Prov. fig. et pop. *Il a toujours six aunes de boyaux vides*, se dit d'un homme qui est toujours prêt à manger dès qu'on l'y invite.

— Prov. et pop. *Il a failli rendre tripes et boyaux*, il a vomi avec de grands efforts.

— Pop. *Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux*, l'aimer beaucoup.

— Man. *Ce cheval a du boyau, il n'a point de boyau*, il a beaucoup, ou il a peu de flanc. || *Ce cheval est étroit de boyau*, il n'a point de corps.

— *Corde à boyau* ou *de boyau*, corde faite des boyaux de certains animaux et servant à garnir divers instruments de musique, comme violon, guitare, harpe, à monter les raquettes, etc.

— Fig. et pop. *Il ne fait que racler le boyau*, se dit d'un homme qui joue mal du violon, de la basse, etc.

— Par analog. Long conduit de cuir adapté à une machine hydraulique pour porter l'eau à distance, ou l'élever à une certaine hauteur.

— Art. milit. Chaque portion des chemins en ligne droite qui composent les zigzags par lesquels on communique dans une tranchée d'une parallèle à l'autre : *Faire un* BOYAU *de communication.*

— Par anal. *La taupe se pratique ordinairement un* BOYAU *long dans les jardins.* (Buff.)

— Prov. et fig. *C'est un boyau, ce n'est qu'un boyau*, se dit d'un espace long et peu large : *Cette salle n'est qu'un* BOYAU. *Si vous rétrécissez cette galerie, ce ne sera plus qu'un* BOYAU. (Acad.)

— Conduit de cuir pour l'eau.

BOYAUDERIE, n. f. Lieu où l'on nettoie et où l'on prépare les boyaux destinés à différents usages dans les arts.

BOYAUDIER, IÈRE, n. Celui, celle qui prépare et file des cordes à boyau : *Les établissements des* BOYAUDIERS *sont classés comme insalubres.* (Blanqui.)

BOYER, n. m. Mar. Espèce de barque pour les transports.

BRABANTE, n. f. (*Brabant*, n. de prov.) || Comm. Sorte de toile de lin qui se fait aux environs de Gand, Bruges, Anvers et Ypres.

BRABEUTE, n. m. (βραβεύς, arbitre; gr.) Ant. gr. Officier public qui présidait aux jeux et distribuait les prix aux vainqueurs.

BRABYTE, n. f. Hortic. Petite prune sauvage.

BRAC, n. m. Pron. *brak.* — Zool. Espèce de calao d'Afrique. || Chass. V. BRAQUE.

BRACELET, n. m. (*brachiale*, m. sign. de *brachium*, bras; lat.) Pron. *brass-lè.* — Ornement qui se porte au bras, et qui sert ordinairement à la parure des femmes : BRACELET *de perles.* BRACELET *de corail, de diamants, d'émeraudes*, etc. *Les anciens portaient des* BRACELETS *d'or, d'argent.* (Acad.) *Les colliers, les* BRACELETS, *les anneaux d'or étincellent de toutes parts chez les guerriers de renom.* (H. Mart.)

— Hist. ecclés. Anneau de fer maillé et hérissé de pointes que l'on portait au bras par mortification.

— Techn. Lingot d'or allongé et roulé. || Outil du doreur, de l'argenteur, de l'essayeur.

— Zool. Anneau coloré situé au-dessus du talon de certains oiseaux.

BRACHE, n. f. (*brachium*, bras; lat.) Pron. *bra-ch.* — Métrol. Mesure de longueur employée dans quelques parties de l'Italie.

BRACHÉLYTRE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, ἔλυτρον, étui; gr.) Pron. *bra-ché-litr.* — Zool. Qui a les élytres plus courts que l'abdomen.

= **Brachélytres**, n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

BRACHER, BRACHÉIER, v. tr. V. BRASSER, BRASSÉIER.

BRACHET, n. m. Pron. *bra-ché.* — Chien de chasse. || V. BRAQUET.

BRACHIAL, ALE, adj. (*brachium*, bras; lat.) Pron. *bra-ki-al.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras : *Muscle* BRACHIAL. *Artère* BRACHIALE. *Plexus* BRACHIAL. *Nerfs* BRACHIAUX.

BRACHIDÉ, ÉE, adj. (*brachium*, bras; lat.; εἶδος, apparence; gr.) Zool. Qui a la forme d'un petit bras; il se dit des nageoires de quelques poissons.

BRACHIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de bras. — Qui est disposé en croix.

BRACHIOCÉPHALE, adj. des 2 g. (*brachium*, bras; lat., et κεφαλή, tête; gr.) Pron. *bra-ki-o-cè-fal.* — Zool. Qui porte des bras ou des tentacules sur la tête.

BRACHIOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. (m. étym.) Pron. *bra-ki-o-cé-fa-lik.* — Anat. Qui est en rapport avec le bras et la tête.

BRACHIO-CUBITAL, adj. et n. m. (*brachium*, bras, et *cubitus*, coude; lat.) Anat. Qui appartient au bras et au cubitus; il se dit du ligament latéral interne de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHION, n. m. Pron. *bra-ki-on.* — Zool. Genre de polype. || Ver infusoire.

BRACHIONÉ, ÉE, adj. (βραχίων, bras.; gr.) Pron. *bra-ki-o-nè.* — Zool. Qui ressemble à un brachion.

= **Brachionés**, n. m. pl. Famille d'infusoires.

BRACHIONIDE, adj. des 2 g. Zool. V. BRACHIONÉ, ÉE.

BRACHIOPITHÈQUE, n. m. (βραχίων, bras, πίθηκος, singe; gr.) Pron. *bra-ki-o-pi-tèk.* — Zool. Classe d'animaux dont le principal caractère est d'avoir les bras fort longs.

BRACHIOPODE, adj. des 2 g. (βραχίων, bras, et ποῦς, ποδός, pied; gr.) Pron. *bra-ki-o-pod.* — Zool. Qui a des bras servant de pieds.

= **Brachiopodes**, n. m. pl. Classe de mollusques dont les pieds sont représentés par deux bras servant d'organes de respiration et de locomotion.

BRACHIOPTÈRE, adj. des 2 g. (βραχίων, bras, et πτερόν, aile; gr.) Pron. *bra-ki-op-tèr.* — Zool. Qui a les nageoires en forme de bras.

= **Brachioptères**, n. m. pl. Famille de poissons.

BRACHIO-RADIAL, adj. et n. m. (*brachium*, bras, *radius*, rayon, lat.) Pron. *bra-ki-o-ra-dial.* — Anat. Qui appartient au bras et au radius; il se dit du ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOSTOME, adj. des 2 g. (βραχίων, bras, στόμα, bouche; gr.) Pron. *bra-ki-oss-tom.* — Chir. Qui a la bouche garnie de bras.

= **Brachiostomes**, n. m. pl. Famille de polypes.

BRACHIOTOMIE, n. f. (βραχίων, bras, τομή, coupure; gr.) Chir. Amputation du bras.

BRACHISTOCHRONE, n. f. (βράχιστος, très-court, χρόνος, temps; gr.) Pron. *bra-kiss-to-kronn.* — Mécan. Courbe qui doit être décrite par un corps abandonné à l'action de la pesanteur, pour passer d'un point à un autre dans le moins de temps possible. Dans le vide, cette courbe est une *cycloïde.*

BRACHMANE ou **BRAHMANE**, adj. et n. des 2 g. (*Brahma.*) Pron. *bra-mann.* — Mythol. ind. Adorateur de Brahma : *Les* BRAHMANES *forment la première des quatre grandes castes parmi les Indiens; ce sont les docteurs et les prêtres du Brahmanisme. Le prince de Cambaie était un* BRAHMANE *plein de sollicitude pour les musulmans et les étrangers.* (Reynaud.)

BRACHYCATALECTE, n. m. (βραχύς, court, καταληκτικός, incomplet; gr.) Pron. *bra-ki-ka-ta-lek-te.* — Pros. anc. Vers grec ou latin auquel il manque un pied. || On dit aussi *Brachycatalectique.*

BRACHYCÉPHALE, n. m. (βραχύς, court, κεφαλή, tête; gr.) Pron. *bra-ki-cé-fal.* — Zool. Genre de reptiles batraciens.

— Physiol. Toute race d'hommes dont la boite osseuse vue d'en haut présente la forme d'un œuf : BRACHYCÉPHALES *orthognathes.* BRACHYCÉPHALES *prognathes.*

BRACHYCÈRE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, κέρας, corne; gr.) Pron. *bra-ki-cèr.* — Zool. Qui a les cornes ou antennes très-courtes.

BRACHYCHORÉE, n. m. (βραχύς, court, χορός, chœur; gr.) Pron. *bra-ki-ko-ré.* — P[illegible]nc. Pied composé d'une brève et d'un chorée. On [illegible] nomme plus souvent *Amphibraque.*

BRACHYDACTYLE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *bra-ki-dak-til.* — Zool. Qui a des doigts courts.

BRACHYÉLYTRE, n. m. (βραχύς, court, ἔλυτρον, enveloppe; gr.) Pron. *bra-ki-è-litr.* — Bot. Plante graminée de la Caroline.

BRACHYGLOSSE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *bra-ki-gloss.* — Zool. Qui a une langue courte, une languette.

BRACHYGLOTTE, n. f. (βραχύς, court, γλῶττα, langue; gr.) Pron. *bra-ki-glott.* — Bot. Genre de plantes corymbifères.

BRACHYGRAPHE, n. m. (βραχύς, court, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *bra-ki-graf.* — Didact. Qui pratique la brachygraphie.

BRACHYGRAPHIE, n. f. (*brachygraphe.*) Pron. *bra-ki-gra-fi.* — Didact. Art d'écrire par abréviation.

BRACHYLOBE, n. m. (βραχύς, court, λοβός, gousse; gr.) Pron. *bra-ki-lob.* — Bot. Genre de plantes crucifères.

BRACHYLOGIE, n. f. (βραχύς, bref, λόγος, discours; gr.) Pron. *bra-ki-lo-ji.* — Littér. Discours concis; manière de s'exprimer par sentences et par maximes. || Vice d'élocution qui consiste dans une brièveté excessive.

BRACHYLOGIQUE, adj. des 2 g. (*brachylogie.*) Pron. *bra-ki-lo-jik.* — Littér. Qui se rapporte à la brachylogie.

BRACHYPNÉE, n. f. (βραχύς, court, πνοή, haleine; gr.) Pron. *bra-kip-né.* — Méd. Respiration courte et lente.

BRACHYPODE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, ποῦς, pied; gr.) Pron. *bra-ki-pod.* — Hist. nat. Qui a des pieds, des pédicules ou des pétioles courts.

BRACHYPOTE, n. m. (βραχύ, peu, πότης, buveur; gr.) Pron. *bra-ki-pott.* — Méd. Malade qui boit peu.

BRACHYPTÈRE, adj. des 2 g. (βράχύς, court, πτερόν, aile; gr.) Pron. *bra-kip-tèr.* — Zool. Qui a des ailes courtes.

= **Brachyptères**, n. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, caractérisée par des ailes courtes et des jambes implantées tout à fait à l'arrière du corps. Ils nagent et plongent avec la plus grande facilité, mais ils sont à peu près inhabiles à voler. Cette famille comprend les *Plongeons*, les *Guillemots*, les *Pingouins* et les *Manchots.* || V. PLONGEURS.

BRACHYSYLLABE, n. m. (βραχύς, court, συλλαβή, syllabe; gr.) Pros. anc. Pied de vers latin ou grec composé de trois brèves. || On l'appelle plus ordinairement, *Tribraque.*

BRACHYURE, adj. des 2 g. (βραχύς, court, et οὐρα, queue; gr.) Pron. *bra-ki-ur.* — Zool. Qui a une queue courte.

= **Brachyures**, n. m. pl. Section de la famille des Crustacés, caractérisée par une forme orbiculaire, une tête et une queue fort petites.

BRACONNAGE, n. m. Pron. *bra-ko-naj.* — Action de braconner : *Réprimer le* BRACONNAGE. (Acad.)

BRACONNER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*brac* ou *braque*, espèce de chien de chasse.) Chasser furtivement et sans permission sur les terres d'autrui, pour faire son profit du gibier : *On l'a surpris à* BRACONNER. (Acad.) *On dit que tu laisses un peu* BRACONNER *les brigands sur nos terres.* (G. Sand.)

BRACONNIER, n. m. Celui qui braconne, qui chasse furtivement sur les terres d'autrui, pour vendre le gibier qu'il tue : *Les* BRACONNIERS *détruisent tout notre gibier. Poursuivre des* BRACONNIERS. (Acad.) *Le bon chevalier est* BRACONNIER *comme un garde-chasse.* (G. Sand.)

— Il se dit quelquefois de celui qui tue, sans ménagement, tout le gibier qu'il peut. *Ce chasseur est un grand* BRACONNIER. (Acad.) *Quels* BRACONNIERS! *vous avez donc dépeuplé tout le pays?* (Dest.)

BRACONNIÈRE ou **BRAGONNIÈRE**, n. f. Anc. T. milit. Une des parties de l'armure; tonnelet qui entourait les reins.

BRACTÉAIRE, adj. des 2 g. (*bractée.*) Bot. Qui a rapport aux bractées : *Feuilles* BRACTÉAIRES.

BRACTÉATE, adj. des 2 g. (*bractea*, feuille; lat.) Pron. *brak-té-att.* — Numism. Il se dit des médailles fourrées. || V. FOURRÉ.

— Il se dit aussi de certaines monnaies du moyen âge, minces, grossièrement faites et dont le relief de la face est reproduit en creux au revers.

BRACTÉE, n. f. (*bractea*, feuille; lat.) Bot. Toute petite feuille qui naît au point d'insertion de certaines fleurs, et qui diffère des autres feuilles par la forme, la consistance, la couleur : *Les* BRACTÉES *du tilleul, de la fritillaire, de l'ananas.* (Acad.)

BRACTÉIFÈRE, adj. V. BRACTÉTÉ.

BRACTÉIFORME, adj. des 2 g. (*bractea, forma*, forme ; lat.) Bot. Qui est en forme de bractée.

BRACTÉOLAIRE, adj. des 2 g. (*bractéole*.) Bot. Qui a rapport aux bractéoles.

BRACTÉOLE, n. f. (*bractée*.) Bot. Petite bractée.

— Technol. Feuille ou lame d'or ; rognure de feuilles d'or.

— Quelquefois, Girouette.

BRACTÉOLÉ, ÉE, adj. (*bractéole*.) Bot. Qui est muni de petites bractées.

BRACTÉTÉ, ÉE, adj. ou **BRACTÉIFÈRE**, adj. des 2 g. (*bractée*.) Bot. Qui est accompagné de bractées, ou qui porte une ou plusieurs bractées.

BRADYPE, n. m. (βραδύς, lent, ποῦς, pied ; gr.) Pron. *bra-dip*. — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Édentés, type de la famille des Tardigrades ; vulg. Paresseux : *L'articulation de l'astragale avec le tibia n'a pas chez le pangolin l'obliquité qu'on remarque dans les* BRADYPES. (Cuvier.)

BRADYPÈDE, adj. et n. V. BRADYPODE.

BRADYPEPSIE, n. f. (βραδύς, lent, πέψις, coction, digestion ; gr.) Pron. *ba-di-pèp-ci*. — Pathol. Digestion lente et difficile.

BRADYPODE, adj. des 2 g. (βραδύς, lent, ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui marche lentement.

= **Bradypodes**, n. m. pl. Famille de Mammifères qui a pour type le genre Bradype.

BRADYSPERMATISME, n. m. (βραδύς, lent, σπέρμα, semence ; gr.) Méd. Émission lente et difficile du sperme.

BRAGOZO, n. m. Mar. Bateau pêcheur non ponté de l'Adriatique.

BRAGUE, n. f. Mar. Cordage qui sert à retenir le canon et à en fixer le recul : *J'ai vu faire l'essai d'une nouvelle installation de* BRAGUES *pour les caronades*. (A. Jal.)

— Fort cordage qui embrasse l'étrave d'un bâtiment prêt à être lancé et sur les bouts duquel on agit, au moyen de machines et d'appareils, de manière à faciliter les efforts du lancement. || Cordage servant à retenir le gouvernail en place pour l'empêcher de tourner sur ses ferrures.

— Technol. Morceau de bois adapté au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

BRAGUET, n. m. Mar. Cordage destiné à retenir un mât qu'on guinde, si la guinderisse vient à casser.

BRAGUETTE, n. f. V. BRAYETTE.

BRÂHMA, n. pr. m. Pron. *bra-ma*. — Mythol. ind. Le créateur du monde, l'Être unique.

BRAHMANIQUE, adj. des 2 g. (*brahmane*.) Myth. ind. Qui est relatif aux Brahmanes.

BRAHMANISME, n. m. (*Brahma*.) Myth. ind. Religion de Brahma.

BRAHMANE, n. m. V. BRACHMANE, m. sign.

BRAHME ou **BRAME**, n. m. Pron. *bramm*. — Synon. de Brachmane : *Les lettrés de la Chine, les* BRAHMES *de l'Inde, les Chaldéens de Babylone*. (Bailly.)

Les *brames* par mon ordre entourent la coupable. (C. Del.)

|| V. BRACHMANE.

BRAI, n. m. (*bruttia*, lat. ; m. sign.) Pron. *bré*. — Suc résineux et noirâtre qu'on tire du pin et du sapin : BRAI *sec*. BRAI *gras*. *Enduire de* BRAI. (Acad.) *La Suède ne vend que du* BRAI, *du goudron, des planches, du poisson et des métaux grossiers*. (Raynal.)

— Résine dont on a extrait la térébenthine.

— *Brai sec*, l'arcanson. || *Brai liquide*, le goudron. || *Brai gras*, celui qu'on a rendu liquide en y mêlant du goudron, du suif ou d'autres matières grasses. || *Brai gras naturel*, espèce de bitume retiré de l'asphalte. || *Brai artificiel*, mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse.

— Chass. *Brai* ou *bray*, piége composé de deux pièces de bois réunies par une petite corde, et qui sert à pendre de petits oiseaux.

BRAIE, n. f. (*braca* ou *bracca*, sorte de chausses ; lat.) Pron. *brè*. — Linge dont on enveloppe les cuisses des enfants : *Attacher une* BRAIE *à un enfant*. (Acad.) || Ce terme a vieilli, on dit : *Lange* ou *couche*.

— Anc. au plur. Culotte, caleçon.

— Fig. et pop. *Il en est sorti, il s'en est tiré les braies nettes*, se dit d'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire.

— Mar. Morceau de grosse toile goudronnée que l'on cloue autour des mâts, autour des pompes et sur l'arrière du gouvernail, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le bâtiment.

— Pêch. Sorte de vaste entonnoir en filet, que l'on forme au bord de la mer et que l'on soutient avec des pieux ou des clayonnages. || V. GORD.

— Tech. Traverse de bois qu'on met sur le pailler d'un moulin à vent. || Instrument avec lequel le cirier écache la cire. || Morceau de papier dont les typographes garnissent la frisquette de leur presse.

BRAILLANT, part. prés. du v. Brailler :

Je brûle de vous voir trois ou quatre marmots
Braillant autour de vous (Dest.)

BRAILLARD, ARDE, adj. (*brailler*.) Pron. *brâ-iar*. — Qui a l'habitude de parler beaucoup, très-haut et à tout propos : *C'est l'homme du monde le plus* BRAILLARD. *Une femme* BRAILLARDE. (Acad.)

— Subst. : *C'est un* BRAILLARD, *une grande* BRAILLARDE. (Acad.) || Fam.

BRAILLARD, n. m. Mar. Petit porte-voix.

BRAILLE, n. f. Pron. *brâ-y*. — Pêch. Pelle de bois à l'usage du saleur de harengs.

— Écon. rur. Balle du blé séparée du grain.

BRAILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *brâ-ié*. — Parler très-haut, beaucoup et mal à propos. *Cet homme a l'habitude de* BRAILLER. (Acad.)

Gille orateur entassait les merveilles,
Gesticulait, *braillait*, s'époumonnait,
Citait les faits, les cures sans pareilles... (Andrieux.)

— Crier d'une façon importune ou ridicule : *Cet enfant ne fait que* BRAILLER. *Ce n'est pas là chanter, c'est* BRAILLER. (Acad.) || Fam.

— Chass. Il se dit d'un chien qui crie sans donner de voix.

BRAILLEUR, EUSE, adj. (*brailler*.) Pron. *brâ-ieur*. — Qui braille, qui ne fait que brailler : *Un homme extrêmement* BRAILLEUR. *Une femme fort* BRAILLEUSE. *Cet enfant est bien* BRAILLEUR. (Acad.)

— Substantiv. : *C'est un* BRAILLEUR. (Acad.) *C'est une* BRAILLEUSE. (Acad.)

— Par extens. Ceux qui blâment hautement : *Ces grands* BRAILLEURS *sont ceux qui ont fui les premiers*. (P.-L. Cour.) || Fam.

— Manég. Il se dit d'un cheval qui hennit très-souvent.

BRAIMENT, n. m. (*braire*.) Pron. *brè-man*. — Cri de l'âne : *C'est une merveilleuse chose de voir une cavale dresser ses oreilles, frapper du pied, s'agiter aux* BRAIMENTS *intelligibles d'un âne*. (Volt.)

BRAIRE, v. intr. ou neut. irrég. et défect. 4[e] conj. (Il n'est usité qu'au prés. de l'infinitif et aux pers. suivantes : *Il brait, ils braient ; il braira, ils brairont ; il brairait, ils braieraient*.) Il se dit en parl. d'un âne, Crier, pousser des braiments. *Son âne se mit à* BRAIRE. (Acad.) *Le cheval hennit, l'âne* BRAIT ; *ce qui se fait par un cri très-long, très-désagréable et discordant, par dissonances alternatives, de l'aigu au grave et du grave à l'aigu*. (Buff.) *A Vérone, à la fête de l'âne, le prêtre à la fin de la messe, au lieu de dire*, ite, missa est, *se mettait à* BRAIRE *trois fois de toute sa force, et le peuple répondait en chœur*. (Volt.)

— Fig. et fam. En parl. d'une personne, Chanter d'une façon désagréable, discordante. *Cet homme ne chante pas, il* BRAIT. (Acad.)

BRAISE, n. f. (βράζειν, bouillir, être chaud ; gr.) Pron. *bréz*. — Bois réduit en charbons ardents : *Du bois qui fait de bonne* BRAISE. *Des pommes de terre cuites sous la* BRAISE. (Acad.)

Le grand désert sous sa vapeur de *braise*
Brillait comme un fer chaud que rougit la fournaise. (Lam.)

— *Un gigot à la braise*, gigot que l'on faire cuire dans un vaisseau entouré de braise.

— Fig. *Être sur la braise*, être dans une vive impatience : || *Être chaud comme braise*, avoir un tempérament ardent.

J'avais déjà les yeux ardents comme la *braise*. (Scarron.)

— Prov. et fig. *Le rendre chaud comme braise*, se venger promptement de quelque tort reçu, ou repartir vivement à une parole piquante. *Il m'a joué un mauvais tour, mais je* LE LUI AI RENDU CHAUD COMME BRAISE.

— Prov. *Il a passé là-dessus comme chat sur braise*, se dit de celui qui, dans un discours ou dans un écrit, passe légèrement sur un article, sur un point qu'il ne veut pas approfondir.

— Prov. et fig. *Tomber de la poêle dans la braise*, tomber d'un fâcheux état dans un pire.

— Charbon que les boulangers tirent de leur four, et qu'ils éteignent pour le revendre : *Grosse* BRAISE. *Menue* BRAISE. *Acheter de la* BRAISE *chez un boulanger*. (Acad.)

BRAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Braiser : *Gigot* BRAISÉ. *Poitrine* BRAISÉE.

BRAISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*braise*.) Pron. *brè-zé*. — Cuisin. Faire cuire de la viande dans une braisière. || Il s'emploie surtout au participe.

BRAISIER, n. m. (*braise*.) Pron. *brè-zié*. — Huche où le boulanger met la braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE, n. f. (*braise*.) Cuisin. Vaisseau dans lequel on fait cuire à la braise différents mets.

BRAISINE, n. f. Technol. Pron. *brè-zinn*. — Mélange d'argile et de crottin de cheval pour tremper l'acier.

BRAK, adj. m. Pron. *brak*. — Pêch. Il se dit du hareng à moitié salé.

BRAME, n. m. V. BRAHME.

BRAMEMENT, n. m. (*bramer*.) Cri du cerf.

BRAMER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (βρέμειν, frémir ; gr.) Crier, en parl. du cerf : *Le cerf* BRAME *quand il est en rut*. (Acad.) *Comme un grand troupeau de cerfs* BRAME *au fond d'une forêt*. (Châteaubr.)

BRAMIN, BRAMINE, n. m. V. BRAHME.

BRAN, n. m. Matière fécale. || Il est bas.

— *Bran de son*, partie de son la plus grossière.

— *Bran de scie*, Poudre qui tombe du bois lorsqu'on le scie. || Ces locutions ont vieilli.

— Pop., *Bran de lui ! Bran de vos promesses !* expressions qui marquent le dédain, le mépris. || Vieux.

BRANCARD, n. m. (*branche*.) Sorte de civière à bras et à pieds qui sert à transporter un malade, un blessé, ou à porter divers objets : *Il fut porté à l'hôpital sur un* BRANCARD. *Transporter des porcelaines sur un* BRANCARD. (Acad.) *On me fit une espèce de* BRANCARD *avec un matelas étendu sur des perches*. (Did.)

— Les deux pièces de bois qui se prolongent en avant d'une charrette et entre lesquelles est placé le cheval qui la traîne : *Le cheval de* BRANCARD. *Mettre le cheval au* BRANCARD. (Acad.)

— Les deux pièces de bois ou de fer qui dans une voiture à timon et à quatre roues réunissent le train de derrière et celui de devant : *Le* BRANCARD *de cette berline est trop court*. (Acad.) || Dans le même sens, *Les brancards : L'un des* BRANCARDS *est cassé*. (Acad.)

BRANCE, n. f. Agric. Variété de blé.

BRANCHAGE, n. m. (*branche*.) Pron. *bran-chaj*. — Collect. L'ensemble, la totalité des branches d'un arbre : BRANCHAGE *épais*. BRANCHAGE *clair*. *Ce* BRANCHAGE *est trop touffu, il faut l'élaguer*. (Acad.) *Le troglodyte sautille sur les* BRANCHAGES *entassés, sa petite queue toujours relevée*. (Buff.)

Le ciel permit qu'un saule se trouva
Dont le *branchage* après Dieu le sauva. (La Font.)

BRANCHE, n. f. (*brachium*, bras ; lat.) Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbrisseau : *Petite, grosse* BRANCHE. *Une* BRANCHE *de saule*. *Une* BRANCHE *de laurier*. *Cet arbre étend ses* BRANCHES *bien loin, pousse ses* BRANCHES *toutes droites*. (Acad.) *Un oiseau qui saute de* BRANCHE EN BRANCHE. *Une* BRANCHE *d'un cèdre versait un peu d'ombre et de fraîcheur*. (Lam.)

— Hortic. *Mère branche*, grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches. || *Branche à bois*, celle qui ne donne ni fleurs ni fruits. || *Branche à fruits*, celle dont les boutons doivent produire des fleurs et ensuite des fruits. || *Branche gourmande*, celle qui absorbe la nourriture des autres branches. || *Branche folle*, branche courte et menue qui ne peut donner ni bois ni fruits.

— Fig. *L'Église étendait tous les jours ses* BRANCHES *par toute la terre*. (Boss.)

— Fig. *Sauter de branche en branche*, passer brusquement d'un sujet à un autre, en ne s'arrêtant à aucun et en les traitant tous superficiellement. || Fam. et fig. *S'accrocher à toutes les branches*, prendre tous les moyens pour se tirer d'embarras.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux se tenir, s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches*, il vaut mieux s'attacher à celui qui a l'autorité supérieure qu'aux subalternes.

— Prov. *Être comme l'oiseau sur la branche*, être dans une situation incertaine, une position mal assurée.

— Fig. et par analog. *Les branches du bois d'un cerf*, les deux parties du bois d'un cerf.

— Fig. *Chandelier, lustre à plusieurs branches*, dont la principale tige se partage en plusieurs parties.

— Man. *Les branches d'un mors*, les deux pièces de fer qui tiennent au mors du cheval et où la bride est attachée. || *Branche de la bride*, chacune des deux pièces de fer courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes et la gourmette, et qui tiennent d'un côté à la têtière et de l'autre aux rênes. || *Branche hardie*, branche de mors dont le levier forme une longue saillie.

— Tech. *Lunettes à branches*, lunettes garnies de deux petites branches de métal ou d'écaille, etc., qu'on applique le long des tempes.

— *Les branches d'un compas, d'un binocle, d'un forceps*, etc., les deux pièces principales d'un compas, d'un binocle, d'un forceps.

— Tech. Corps d'une épingle. || Partie de la poignée d'une épée. || Tige d'une clef.

— Mar. n. pl. Cordages frappés sur des pattes pla-

cées le long des ralingues de chute d'une voile et qui forment sur son avant une sorte de patte d'oie dont l'anse la plus en dehors porte une cosse mobile. || *Les branches du martinet*, les cordages de la patte d'oie qui sert à agir sur plusieurs points de la corne d'artimon pour l'apiquer ou pour l'abaisser. || *Les branches d'araignée*, les petits cordages qui composent l'araignée. || *Les branches des courbes*, les bras de la pièce qui forme les courbes de construction, de chaque côté, à partir du collet.

— Archit. Nervure saillante des voûtes gothiques.

— Anat. *Les branches d'une artère, d'une veine, d'un nerf*, les petites artères, les petites veines, les petits nerfs qui tiennent, qui aboutissent aux grosses veines, aux grands nerfs : *Les* BRANCHES *qui sortent du tronc de la veine cave*. (Acad.) || On dit aussi : *Les* BRANCHES *de la moelle allongée, les* BRANCHES *du pubis*, etc.

— Minér. *Les branches d'une mine d'or, d'argent*, etc., les petits filons partant du filon principal.

— Fortific. *Branche de tranchée*, boyau d'une tranchée.

— Les différents bras d'un fleuve : *Les eaux bienfaisantes du Nil suffisent à tous les besoins des campagnes et des cités, abreuvent tous les animaux, toutes les plantes et se partagent en deux* BRANCHES *principales, qui vont se jeter à la mer*. (Michaud.)

— Navig. *Les branches d'un fleuve, d'une rivière*, les rivières moins considérables qui s'y jettent.

— Par analog. *Les branches d'une montagne, d'un mont*.

— Fig. Généalog. Les diverses familles qui sortent d'une même tige : BRANCHE AÎNÉE. BRANCHE CADETTE. *De Fourcroy appartenait à une* BRANCHE *tombée par degrés dans la pauvreté*. (Cuv.) *L'usage s'est conservé dans les* BRANCHES CADETTES *de quelques races nobles de substituer à leur nom patronymique celui d'une terre*. (Ch. de Bern.)

— Par analog. *La* BRANCHE *principale de la postérité d'Attila, la nation magyare, tient noblement sa place dans la société européenne*. (Am. Thierry.) *Chaque nation n'est qu'une* BRANCHE *de cette famille nombreuse qui est répandue sur la surface de toute la terre*. (Lamart.)

— Fig. Parties ou divisions différentes de certaines choses : *Les différentes* BRANCHES *des sciences physiques*. (Buff.) *Doutera-t-on, par exemple, qu'il ne faille une grande étendue de lumières pour imaginer une nouvelle* BRANCHE *de commerce ou pour en perfectionner une déjà établie*. (Duclos.) *La ciselure est un art d'ornement, une* BRANCHE *de l'orfévrerie*. (Vitet.)

— Par analog. *La libéralité est une* BRANCHE *de la générosité*. (Vauv.)

BRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Brancher : *Un mousse* BRANCHÉ *à une vergue*. (Acad.)

BRANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*branche*.) Pron. *bran-ché*. — Pendre, attacher à une branche d'arbre : *Le prévôt de l'armée trouva un soldat en maraude, et le fit* BRANCHER *au premier arbre*. (Acad.) || Vieux dans cette acception.

— Faucon. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol.

— Véner. Mouvoir la branche dans l'ouverture de la bosse.

— Intr. ou neut. Chass. Percher sur des branches : *Le faisan, la perdrix rouge, le coq de bruyère* BRANCHENT. (Acad.)

— Fig. et fam. Être monté sur, suspendu à : *Un mousse qui* BRANCHE *sur une vergue*.

BRANCHETTE, n. f. Hortic. Petite branche.

BRANCHE-URSINE, n. f. V. ACANTHE.

BRANCHIAL, ALE, adj. (*branche*.) Pron. *branchi-al*. — Anat. Qui a rapport aux branchies : *Appareil* BRANCHIAL. || Il est inusité au pl. masc.

BRANCHIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de branchies.

BRANCHIER, adj. m. Pron. *bran-chié*. — Fauconn. *Oiseau* BRANCHIER, celui qui n'a que la force de voler de branche en branche.

BRANCHIES, n. f. pl. (βράγχια, gr. ; m. sign.) Pron. *bran-chi*. — Anat. Organes respiratoires de tous les animaux qui vivent dans l'eau ; chez les poissons ces organes sont en forme de peignes, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins. || Vulg. *Ouies*.

BRANCHIFÈRE, adj. des 2 g. (βράγχια, branchies, φέρω, je porte ; gr.) Zool. Qui porte des branchies.

BRANCHIODÈLE, adj. des 2 g. (βράγχια, branchies, δῆλος, manifeste ; gr.) Pron. *bran-chi-o-dèl*. — Zool. Dont les branchies sont apparentes à l'extérieur.

= **Branchiodèles**, n. m. pl. Famille de vers.

BRANCHIOGASTRE, adj. des 2 g. (βράγχια, branchies, γαστήρ, ventre ; gr.) Pron. *bran-chi-o-gastr*. — Zool. Qui porte des branchies sous le ventre.

= **Branchiogastres**, n. m. pl. Famille de crustacés.

BRANCHIOPODE, adj. des 2 g. (βράγχια, branchies, et πούς, pied ; gr.) Pron. *bran-chio-pod*. — Zool. Qui a ses branchies placées sur les pattes.

= **Branchiopodes**, n. m. pl. Ordre de crustacés dont les pattes nombreuses portent les branchies.

BRANCHIOSTÉGE, adj. des 2 g. (βράγχια, branchies, στέγω, je couvre ; gr.) Pron. *bran-chi-oss-téj*. — Zool. Qui couvre les branchies : *Membrane* BRANCHIOSTÉGE.

= **Branchiostéges**, n. m. pl. Famille de poissons au squelette cartilagineux, et à branchies fixes couvertes d'une membrane.

BRANCHIOSTOME, n. m. (βράγχια, branchies, στόμα, bouche ; gr.) Pron. *bran-chi-oss-tomm*. — Zool. Ouverture par laquelle les branchies communiquent au dehors.

BRANCHIS, n. m. Fauconn. Billot sur lequel on fixe l'oiseau de proie que l'on veut élever.

BRANCHU, UE, adj. (*branche*.) Pron. *bran-chu*. — Qui a beaucoup de branches : *Un arbre fort* BRANCHU. (Acad.)

BRANC-URSINE, n. f. Pharm. L'acanthe molle ; elle a été ainsi appelée à cause de la ressemblance qu'elle a avec le pied d'un ours : *Le suc mucilagineux de la* BRANC-URSINE *la fait employer dans les cataplasmes, les fomentations et les lavements*. (A. Rich.)

BRANDADE, n. f. Cuis. Préparation culinaire de la morue qui consiste à l'émincer et à la faire cuire avec de la crème, des blancs d'œufs, de l'ail haché, de l'huile, etc. *Morue en* BRANDADE. (Acad.) *Une* BRANDADE.

BRANDE, n. f. (*brand*, feu ; all.) Sorte de bruyère, de petit arbuste qui croît dans des campagnes incultes : *Un pays de* BRANDES. *Chauffer le four avec des* BRANDES. (Acad.) *Nous parvînmes à travers des* BRANDES *et des halliers au bord de la rivière*. (Châteaubr.)

— Lieu inculte où croissent çà et là des brandes : *Entrer dans une* BRANDE. (Acad.).

BRANDEBOURG, n. m. (*Brandebourg* ; géogr.) Pron. *bran-de-bour*. — Sorte d'ornement de broderie ou de galon qui entoure les boutonnières de certains habits : BRANDEBOURG *d'or*. BRANDEBOURG *d'argent*, *Un habit à* BRANDEBOURGS. (Acad.)

— N. f. Casaque à longues manches qui se portait sous Louis XIV ; *Porter une* BRANDEBOURG. (Acad.)

BRANDEVIN, n. m. (*brant*, *wein*, vin brûlé ; all.) Eau-de-vie de vin : *Une vivandière ou une vendeuse de* BRANDEVIN. (Campistr.) *Le seigneur leur donnait la schlague, et leur vendait le* BRANDEVIN *au prix qu'il voulait*. (P.-L. Cour.) *Sans le* BRANDEVIN *que j'ai bu, je n'aurais jamais résisté*. (Campistr.)

BRANDEVINIER, IÈRE, n. (*brandevin*.) Celui qui vend et qui crie du brandevin, de l'eau-de-vie dans un camp, dans une garnison. || Vieux.

BRANDI, IE, part. pass. du v. Brandir : *Deux poignards sont tirés et* BRANDIS. (Lam.)

— Prov. *Enlever un gros fardeau, un gros billot tout brandi*, l'enlever tout d'un coup. || *Enlever un homme tout brandi*, l'enlever tel qu'on le trouve. || Vieux.

BRANDILLEMENT, n. m. (*brandiller*.) Pron. *bran-dye-man*. — Mouvement qu'on se donne en se brandillant. || Fam.

BRANDILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brandir*.) Pron. *bran-di-iè*. — Mouvoir, agiter de çà, de là : BRANDILLER *les jambes*. BRANDILLER *les bras*. (Acad.)

= **Se brandiller**, v. pron. Se mouvoir, s'agiter en l'air par le moyen d'une corde, d'une escarpolette ou d'un autre mobile : SE BRANDILLER *sur une corde*. (Acad.) || Fam.

BRANDILLOIRE, n. f. (*brandiller*.) Pron. *bran-di-oar*. — Il se dit de branches entrelacées ou d'un corps flexible sur lequel on peut s'asseoir pour se brandiller : *Se mettre sur une* BRANDILLOIRE. (Acad.) || Fam. et peu usité.

BRANDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*brand*, feu ; all.) Secouer, agiter à la main une lance, une épée, un épieu, une arme, comme si on se préparait à frapper : BRANDIR *une lance, une pique, un bâton*. *Les guerriers qui* AVAIENT BRANDI *la framée venaient, à leurs derniers moments, solliciter un asile autour d'un lieu sanctifié par la religion de Jésus-Christ*. (Lenormand.) *Bajazet était armé de sa pesante masse d'armes, qu'il* BRANDISSAIT *comme un marteau*. (Lamart.)

Je sais *brandir* mon large cimeterre. (Volt.)

— Charp. Arrêter, affermir par une cheville qui les traverse deux pièces de bois qui ne sont pas entaillées : BRANDIR *un chevron sur la panne*. (Acad.)

BRANDISSANT, part. prés. du v. Brandir : *Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds et* BRANDISSANT *leurs épées*. (Aug. Thierry.) *Lui*, BRANDISSANT *le tronçon qu'il avait gardé, et le montrant à cette multitude : « Venez le prendre, » disait-il*. (A. Guir.)

— Par analog. *Parfois il se levait du lit et parcourait le pavillon en poussant des cris furieux et en* BRANDISSANT *le poing contre des ennemis imaginaires*. (L. Reybaud.)

BRANDON, n. m. (*brand*, feu ; all.) Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée : *Allumer des* BRANDONS. (Acad.)

Elle dit, et d'un bras par la rage animé
Saisit, agite et lance un brandon enflammé. (Del.)

— Au pl. Corps enflammés qui s'élèvent d'un incendie : *Le vent poussait des* BRANDONS, *qui portaient l'incendie de tous côtés*. (Acad.)

— Fig. *Le fanatisme allume les* BRANDONS *de la discorde ; la religion les éteint*. (Boiste.) *Cet écrit est un* BRANDON *de guerre civile*. (Acad.)

— Anc. *Le dimanche des* BRANDONS, le premier dimanche de carême, parce que, ce jour-là, le peuple parcourait les rues et les campagnes en portant des brandons ou des tisons enflammés, et qu'il allumait des feux, autour desquels il dansait.

— Procéd. Paille tortillée au bout d'un bâton qu'on plante aux extrémités d'un champ, d'un terrain, pour marquer que les fruits en ont été saisis judiciairement ; de là l'expression de *saisie-brandon*.

BRANDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brandon*.) Pron. *bran-do-ner*. — Jurispr. Mettre des brandons aux extrémités d'un héritage où l'on a fait une saisie de fruits : BRANDONNER *un champ, une terre*. (Acad.)

BRANES, n. f. pl. Véner. Tettes de la louve. || V. ALLAITES.

BRANÉE, n. f. Écon. rur. Boisson préparée avec du son, pour les porcs que l'on engraisse.

BRANLANT, part. prés. du v. Branler.

BRANLANT, ANTE, adj. (*branler*.) Qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *Avoir la tête* BRANLANTE, *les jambes* BRANLANTES. *Une poutre* BRANLANTE. (Acad.)

BRANLE, n. m. (*branler*.) Mouvement d'un corps qui oscille et se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *Le* BRANLE *d'une cloche*. *Mettre les cloches en* BRANLE. *Le* BRANLE *du carrosse lui fait mal*. (Acad.) Cette dernière phrase n'est plus usitée ; on dit le mouvement de la voiture.

Le champion armé de la vieille Angleterre,
Aux salves, des canons, au *branle* du beffroi,
Doit défier le monde. (V. Hugo.)

— Fig.

Avec quelle constance au *branle* de sa roue
La fortune ennemie et me berce et me joue. (Regn.

— *Sonner en branle*, donner aux cloches le plus grand mouvement possible.

— Fig. Première impulsion qu'on donne à une affaire, à une entreprise : *Suivre le* BRANLE *général* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être en branle, se mettre en branle*, commencer à se mettre en mouvement, à agir pour faire quelque chose : *Il faut que mon corps* SOIT EN BRANLE *pour y mettre mon esprit*. (J.-J. Rouss.)

— *Donner le branle, mettre en branle*, mettre en mouvement, agiter : *Qui sait mieux les importantes négociations qui* ONT DONNÉ LE BRANLE *à toute l'Europe*. (Rac.)

— *Recevoir le branle*, suivre le mouvement donné par un autre : *Un pays comme la France peut sans honte et sans crainte* RECEVOIR LE BRANLE *d'un pays voisin*. (Lerminier.)

— Sorte de danse dans laquelle plusieurs personnes se tiennent par la main et se mènent tour à tour : *Le* BRANLE *était la danse par où les bals de la cour commençaient*. (Rameau.)

— Par analog. fam. *Mener, ouvrir*, commencer *le branle*, donner le premier l'exemple de quelque chose ; diriger quelque société d'affaires ou de plaisir.

— Prov. *Danser un branle de sortie*, être chassé de quelque lieu :

... Quand on se frotte avec les courtisans,
Les *branles de sortie* en sont fort déplaisants. (Régn.)

— L'air sur lequel se danse un branle : *Jouer, chanter un* BRANLE.

— Phys. Espace parcouru par le régulateur d'une pendule dans une vibration.

— Mar. Hamac, lit de matelot. || *Bas les branles !* commandement de retirer les hamacs des bastingages et de les suspendre dans les entreponts.

— Man. *Branle de galop*, se dit du mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou de l'action qu'il conserve dans cette allure.

BRANLE-BAS, n. m. Pron. *branl-bâ*. — Mar. T. de commandement pour faire plier les hamacs, dégager les batteries et les entreponts.

— *Branle-bas général* ou *de combat*, se dit pour faire disposer en vue du combat le bâtiment tout entier.

BRANLEMENT, n. m. (*branler.*) Mouvement de ce qui branle : BRANLEMENT *de tête. Le* BRANLEMENT *d'une poutre.*

BRANLE-QUEUE, n. f. Zool. Vulg. La Bergeronnette.

BRANLER, v. intr. ou act. 1re conj. (*branle.*) Agiter, mouvoir, remuer, faire aller de çà et de là : BRANLER *les jambes, les bras.* BRANLER *la tête.* (Acad.)

— V. intr. Être agité : *Ils se retirèrent après s'être assurés que rien ne* BRANLAIT *dans le palais et que tout le monde dormait.* (Vertot.)

— En parl. des personnes : *Voyant le lendemain que personne ne* BRANLAIT, *ils eurent honte d'avoir pris l'alarme si chaudement.* (Vertot.) *J'enrage de voir de ces gens qui dans une comédie se récrieront aux méchants endroits, et ne* BRANLERONT *pas à ceux qui sont bons.* (Mol.)

— Se remuer, se mouvoir : *Le duc se mit à l'abri des vastes bords de son chapeau enfoncé sur ses yeux, et ne* BRANLA *pas.* (St-Simon.)

— Fig. *N'oser branler*, être dans une grande crainte, dans une contrainte excessive : *Personne* N'OSA BRANLER, *et la plupart n'opinèrent que de la tête.* (St Sim.)

— Prov. *Tout ce qui branle ne tombe pas.*

— Technol. *Branler au manche, dans le manche*, se dit d'un outil qui vacille, n'étant pas solidement emmanché. || Prov. et fig. Être menacé dans sa fortune, sa position, son crédit : *Ce ministre* BRANLE AU MANCHE. (Acad.)

BRANLOIRE, n. f. (*branler.*) Planche ou solive posée en travers et en équilibre sur un point d'appui élevé, et aux deux bouts de laquelle deux personnes se balancent en faisant tour à tour le contre-poids.

— Technol. Levier armé d'une chaîne de fer, pour mettre en mouvement le soufflet d'une forge. || Baquet d'épinglier. || Grand châssis fixé au plancher du séchoir dans un atelier de teinture.

— Faucon. *Être à la branloire*, se dit d'un héron qui est élevé, et qui tourne en agitant ses ailes.

BRAQUE, n. m. (βραχύς, court; gr.) Pron. *brak*. — Chass. Espèce de chien à poil ras et à oreilles pendantes, dont le chien courant et le basset sont des variétés.

— Prov. *Étourdi, fou comme un braque*, très-léger, très-étourdi.

— Fam. et fig. *C'est un braque, un vrai braque*, c'est un homme d'une extrême étourderie.

— Adjectiv. *Chien* BRAQUE. || Fig. *Homme* BRAQUE.

BRAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Braquer : *Avoir les yeux* BRAQUÉS *sur quelqu'un.* (Acad.)

On a vu des canons *braqués* sur cette enceinte. (Pons.)

BRAQUEMART, n. m. (βραχύς, court ; μάχαιρα, épée ; gr.) Pron. *brak-mar*. — Épée courte et large qu'on portait autrefois le long de la cuisse :

Ce héros invincible
Avait levé son *braquemart* terrible. (Volt.)

BRAQUEMENT, n. m. Pron. *brak-man*. — Action de braquer : *Le* BRAQUEMENT *d'un canon.* (Acad.) || Peu usité.

BRAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brachium*, bras ; lat.) Pron. *braké*. — Tourner, placer dans une direction déterminée une pièce de canon, une lunette, etc. : *Ses mains étaient armées d'une longue vue, qu'il* BRAQUAIT *sur le bourg.* (Ch. de Bern.)

— Fig. et fam. *Braquer ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, tenir ses regards arrêtés sur une personne, sur une chose.

BRAQUES, n. f. (*brachium*, bras ; lat.) Pron. *brak*. — Zool. Les pinces de l'écrevisse.

BRAS, n. m. (*brachium*, bras ; lat.) Pron. *bra*. — Membre du corps humain qui s'étend de l'épaule jusqu'à la main : BRAS *droit.* BRAS *gauche. Lever le* BRAS, *baisser le* BRAS, etc. *Elle avait les* BRAS *et les pieds nus.* (B. de St-P.) *Il lui reste encore un* BRAS *de libre.* (La Br.) *Les* BRAS, *les mains et tout le corps entrent dans l'expression des passions.* (Buff.) *Avoir les* BRAS *nus au-dessus du coude.* (La Br.)

Un seul mot à la fois fait hausser mille *bras* ;
Un autre mot les fait retomber tous en bas. (C. d'Harl.)

— Anat. Partie du bras qui s'étend de l'épaule jusqu'au coude ; on nomme *Avant-bras* celle qui va du coude au poignet.

— *Donner le bras à quelqu'un, à une femme*, l'accompagner et lui présenter le bras replié à la jointure du coude, de façon qu'elle puisse poser le sien dessus et s'y appuyer en marchant. || Par analog. : *Prendre le* BRAS *de quelqu'un*, s'appuyer sur le bras de quelqu'un en marchant.

— *Se donner le bras*, se dit de deux personnes dont l'une a un bras passé dans celui de l'autre.

— *Avoir un bras, les bras retroussés jusqu'au coude*, avoir la manche de son vêtement retroussée, de façon que l'avant-bras soit à nu.

— Fig. et fam. *Avoir un bras de fer*, avoir le bras fort, très-robuste. || Mor. et fig. Exercer une autorité, un pouvoir quelconque avec rigueur, dureté.

— *Avoir les bras rompus*, les avoir très-fatigués par l'effet d'un travail excessif.

— Fig. *Ne vivre que de ses bras*, des ressources, du produit d'un travail manuel. || Dans le même sens : *N'avoir que ses bras pour ressource.*

— *Demeurer les bras croisés*, demeurer oisif, dans une complète inaction.

— Prov. et fig. *Les bons bras font les bonnes lames*, toute arme est bonne entre les mains d'un homme intrépide.

— Fam et fig. *Faire les beaux bras*, se donner des airs prétentieux, prendre des manières affectées et ridicules dans l'intention de paraître agréable.

— Fig. *Couper bras et jambes à quelqu'un*, le décourager, le désespérer, lui enlever tout moyen d'action. || Par extens. Le frapper d'étonnement, de stupeur. || On dit dans ce sens : *Les bras m'en tombent*, je reste interdit ; je suis découragé.

— Fig. et fam. *Traiter quelqu'un de monseigneur gros comme le bras*, lui donner mille titres honorifiques avec emphase et par flatterie.

— Absol. et par extens. La personne même qui travaille, qui agit, qui combat, etc., ou qui peut travailler, agir, combattre, etc. : *Nous avons des* BRAS *vigoureux. Cette usine occupe beaucoup de* BRAS. *Voici des* BRAS *inutiles. Mille* BRAS *se sont armés pour le défendre. Les terres exigent un grand nombre de* BRAS. (J.-J. Rouss.)

Montrez cent mille *bras* tout prêts à me venger. (Corn.)

— Fig. *Être le bras droit de quelqu'un*, être son principal agent, un autre lui-même.

— Écrit. *Un bras de chair*, un bras humain considéré comme faible et débile, par oppos. à la force et à la puissance du bras de Dieu. || *S'appuyer sur un bras de chair*, mettre sa confiance dans les hommes, au lieu de la mettre en Dieu.

— Fig. et mor. Pouvoir, puissance, autorité, influence, concours, etc. : *Je vous soutiendrai de mon* BRAS. (Acad.)

Quand j'achète ton *bras*, c'est pour qu'il m'appartienne. (C. Del.)

— *Avoir les bras longs*, avoir beaucoup d'influence, d'autorité, de pouvoir.

— *Tendre les bras vers Dieu*, implorer Dieu dans quelque affliction. || *Tendre les bras vers quelqu'un*, implorer son secours, sa protection. || Fig. Désirer vivement le voir.

— Par analog. Il se dit des choses : *Ce fauteuil vous tend les bras*, c'est-à-dire il semble désirer que vous vous asseyiez sur lui. || Fam.

— *Se jeter dans les bras de quelqu'un*, implorer sa protection, son appui.

— Particul. *Tendre les bras à quelqu'un, lui ouvrir ses bras*, être disposé, prêt à lui pardonner.

— Fig. et fam. *Avoir quelqu'un sur les bras*, en être chargé, ou incommodé, ou importuné ; cette locution peut exprimer ces trois idées, suivant les cas et les circonstances.

— *Avoir l'ennemi, une armée entière sur les bras*, avoir à se défendre contre toutes les forces ennemies, contre une armée entière.

— *Avoir beaucoup d'affaires sur les bras*, être accablé, surchargé d'affaires. || *Avoir une mauvaise affaire sur les bras*, avoir une affaire désagréable.

— *Le bras de Dieu*, la puissance, la force de Dieu : LE BRAS DE DIEU *n'est pas raccourci.* (Mass.)

— *Le bras de la loi, de la justice, le bras séculier*, etc., la puissance, l'autorité dont est armée la loi, la justice, la justice temporelle ou laïque, par opposit. à la justice ecclésiastique.

— Fig. Dans le même sens : *Arrêter, retenir le* BRAS *de quelqu'un prêt à frapper*, retenir sa vengeance, suspendre sa colère au moment où elle va éclater.

— *Lever le bras contre quelqu'un*, le lever pour frapper quelqu'un. || Moral. Se rebeller, faire de la résistance.

— Fig. Force, ardeur, énergie : *Les* BRAS *lui manquent pour entreprendre ce travail.*

— Courage, intrépidité, exploits militaires : *Le* BRAS *de ce guerrier est le plus ferme appui du trône. Ce* BRAS *jadis si redouté.* (Acad.) *Il fait redouter aux Allemands dans le* BRAS *qui les défend celui qui va bientôt les vaincre.* (Mass.)

Ton prince et ton pays ont besoin de ton *bras*. (Corn.)

Il marche, il court, tout cède à l'effort de son *bras*. (C. Del.)

— Fig. Pouvoir, possession, ce qui est entre les mains de quelqu'un, en sa possession, sa dépendance : *Tomber entre les* BRAS *des voleurs. Vous étiez entre les* BRAS *d'honnêtes gens.*

— *Voir entre les bras d'un autre la personne qu'on aime, qu'on recherche*, la savoir mariée à un autre ou infidèle à sa foi.

— Fig. Il se dit de certaines choses personnifiées : *Tirer quelqu'un des* BRAS *de la mort.* || Poét. *Être dans les* BRAS *du sommeil, de Morphée*, dormir.

= **A bras**, loc. adv. Avec la seule force des bras : *Faire monter le canon* À BRAS. (Acad.)

— *Moulin à bras, charrette à bras, civière à bras*, dont on se sert au moyen des bras.

= **A force de bras**, loc. adv. Sans autre secours que la force des bras : *Dans la plus grande partie des Indes, il faut,* À FORCE DE BRAS, *arroser le riz deux fois par jour, jusqu'à ce que le grain en soit bien formé.* (Raynal.)

= **A tour de bras**, loc. adv. De toute sa force : *Frapper* À TOUR DE BRAS.

= **A bras raccourci**, loc. adv. Hors de mesure, sans quartier : *Frapper* À BRAS RACCOURCI.

= **A bras-le-corps**, loc. adv. Par le milieu du corps. *Saisir, prendre, porter quelqu'un* À BRAS-LE-CORPS, le saisir, le prendre, le porter en lui passant les bras autour du corps : *Messire Guillaume Martel s'approcha par derrière, et prit le roi à* BRAS-LE-CORPS. (Barante.)

= **Bras-dessus, bras-dessous**, loc. adv. En se donnant le bras : *Ils partirent* BRAS-DESSUS, BRAS DESSOUS.

= **A pleins bras**, loc. adv. À brassée, avec les deux bras tout ouverts.

— Fig. et par analog. Il se dit de différentes choses qui ont avec le bras de l'homme une certaine ressemblance ou une destination à peu près équivalente : *Les bras d'une baleine*, ses nageoires.

— *Siége à bras*, siége aux deux côtés duquel il y a des supports qui permettent d'appuyer les bras. || *Les* BRAS *d'un fauteuil.*

— *Les bras d'une civière, d'un brancard*, les deux bâtons parallèles qui se prolongent à chaque extrémité d'une civière, d'un brancard, et qui servent à les soulever et à les porter.

— Mar. *Le bras d'un aviron*, la partie par laquelle on tient un aviron, et on le manie. || *Bras de l'ancre*, les pattes, les becs et les oreilles de l'ancre. || *Bras d'une vergue*, les manœuvres ou cordages amarrés à l'extrémité d'une vergue qui servent à la gouverner et à la mouvoir selon le vent ; ils portent le nom de leurs vergues : *Grand* BRAS. BRAS *de misaine*, etc.

— Fig. Partie d'une mer resserrée entre deux terres : *Le golfe de Finlande est un bras de la mer Baltique qui communique au lac Ladoga.* (Buff.)

— *Bras de rivière, de canal*, chaque branche d'une rivière, d'un canal.

— *Bras de balance*, chaque moitié de la verge transversale qui repose sur le point d'appui et aux deux extrémités de laquelle pendent les deux bassins.

— Méc. *Bras de levier*, la partie du levier comprise entre le point d'appui et celui auquel est appliquée la puissance ou la résistance. || Tech. Chandeliers qu'on attache au mur, à la boiserie d'une salle ; anc. parce que jadis ils imitaient la forme d'un bras.

— *Bras de scie*, les deux pièces de bois parallèles, auxquelles tient la feuille de la scie. || *Bras de chèvre*, les deux longues pièces de bois qui portent le treuil et où le cable s'enroule quand on monte un fardeau.

— Poét. Branches d'un arbre :

Cet arbre nous couvrait de ses *bras* verdoyants. (Del.)

BRASEMENT, n. m. Techn. Action, art de braser.

BRASER, v. tr. ou act. 1re conj. (βράζειν, être ardent ; gr.) Pron. *bra-zé*. — Anc. Brûler, faire chauffer. || Technol. Joindre en les soudant deux parties de métal : BRASER *un fusil, un canon.*

— Salin. Casser la croûte de sel qui se trouve dans les marais salants : BRASER *le sel.*

— V. intr. Pétiller.

BRASIER, n. m. (*braise.*) Pron. *bra-zié*. — Feu de charbons ardents : *Un grand* BRASIER.

Le cacique étendu sur un *brasier* ardent. (C. Del.)

— Grand bassin de métal où l'on met de la braise pour échauffer une chambre : *Un* BRASIER *d'argent, de cuivre, de fonte.* (Acad.)

— Fig. *C'est un brasier que son corps*, se dit d'une personne qui a une fièvre ardente. || *Sa tête est un brasier*, il s'échauffe et s'emporte facilement.

BRASILINE ou **BRÉSILINE**, n. f. (*Brésil.*) Chim. Substance cristalline qui a été découverte dans le bois de Brésil et de Fernambouc.

BRASILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Brasiller : *Des pêches* BRASILLÉES.

BRASILLEMENT, n. m. Pron. *bra-zye-man*. — Mar. Effet de la mer qui brasille, qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune. || Éclat électrique des flots.

BRASILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*braise.*) Pron. *bra-zi-ié*. — Faire griller sur de la braise : *Faire* BRASILLER *des pêches.*

— Mar. Il se dit de la mer lorsqu'elle est en petites lames courtes et que les rayons du soleil ou de la lune la font scintiller : *La mer* BRASILLE.

BRASQUE, n. f. Pron. *brask*. — Métall. Mélange d'argile et de charbon pilé, dont on enduit la surface des creusets dans lesquels on réduit le minerai : *C'est par son contact avec le charbon de la* BRASQUE *que la fonte perd peu à peu son oxygène.* (Monge.)

BRASQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brasque.*) Pron. *brass-ké*. — Métall. Garnir le fond et les parois d'un creuset d'une couche épaisse de charbon pilé et humecté.

BRASSADE, n. f. Pêch. Filet à grandes mailles.

BRASSAGE, n. m. (*bras.*) Métall. La somme que prenait autrefois le maître des monnaies sur chaque marc d'or, d'argent ou de billon ouvré en espèces, pour les frais de fabrication et les déchets.

— Mar. Action de brasser. || Partie de l'étai, des haubans et des galhaubans, où porte une vergue brassée au plus près. || On dit aussi *Brasséyage*.

BRASSARD, n. m. (*bras.*) Pron. *bra-çar*. — Ancienne armure qui couvrait les bras d'un homme de guerre : *Il était armé de toutes pièces, de cuirasse,* BRASSARDS, *cuissards,* etc. (Acad.)

— Par analog. Garniture de cuir, ou cylindre de bois, dont on se couvre le bras pour jouer au ballon.

BRASSAVOLE, n. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

BRASSE, n. f. (*bras.*) Mar. Mesure de la longueur des deux bras étendus ; elle est de cinq pieds ; elle sert à mesurer la profondeur de la mer et la longueur des cordages : *La sonde donnait vingt* BRASSES *d'eau. Le fond est en cet endroit de vingt-cinq ou trente* BRASSES. (Acad.)

— N. pl. Certains parages où l'on se dirige d'après la sonde et le nombre de brasses qu'elle rapporte.

— *Pain de brasse,* pain de vingt à vingt-cinq livres.

— *Nager à la brasse,* nager en étendant au-dessus de l'eau les bras l'un après l'autre.

BRASSÉE, n. f. (*bras.*) La quantité que les bras peuvent entourer, contenir et porter : *Grande* BRASSÉE. BRASSÉE *de foin, de bois, de paille. Emporter à* BRASSÉE.

BRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bras.*) Pron. *bra-cé*. — Remuer avec les bras, à force de bras, plusieurs matières qui ont une certaine fluidité afin de les mêler : BRASSER *de l'or et de l'argent fondu dans le creuset.* (Acad.)

— *Brasser de la bière, du cidre,* faire de la bière, du cidre.

— Pêch. Agiter et troubler l'eau avec des bouilles pour faire donner le poisson dans les filets.

— Fig. et fam. *Brasser des affaires,* en faire un grand nombre mais sans y apporter de soin : *Il me fallait des affaires ; j'EN* BRASSAI *bientôt à moi seul plus que tous les autres.* (H. de Balzac.)

— En mauv. part. Arranger secrètement, tramer : BRASSER *une trahison.*

Monsieur soupçonne-t-il ce que nous lui *brassons*. (Camp.)

— Mar. Mouvoir les bras d'une vergue pour l'orienter ou pour faciliter la manœuvre de sa voile : BRASSER *les vergues.* || *Brasser une vergue à contre,* de manière que sa voile soit masquée pendant que les autres portent. || *Brasser au vent.* Agir sur les bras qui sont au bord du vent. || *Brasser carré,* placer les vergues dans le sens des baux du navire. || *Brasser à culer* ou *sur le mât,* disposer les voiles à recevoir le vent par l'avant ou à faire culer. || *Brasser au plus près,* de manière à pouvoir faire route au plus près.

BRASSERIE, n. f. (*brasser.*) Pron. *brass-ri*. — Lieu où l'on brasse de la bière : *On a établi des* BRASSERIES *jusque dans les pays où le vin est le plus abondant et elles y prospèrent.* (Chaptal.)

BRASSEUR, EUSE, n. (*brasser.*) Pron. *bra-ceur, ceuz*. — Celui, celle qui brasse de la bière et qui en vend en gros : *Les Gantois avaient mis à leur tête Artevelde, fils de ce* BRASSEUR *qui s'était rendu si fameux pendant les guerres d'Édouard IV contre la France.* (Barante.)

— Versez la bière aussi, nous la boirons sans honte.
— Et monsieur le *brasseur* y retrouve son compte.
(C. Del.)

BRASSÉYAGE, n. m. V. BRASSAGE, m. sign.

BRASSÉYER, v. tr. ou act. V. BRASSER, m. sign.

BRASSIAGE, n. m. (*brasse.*) Pron. *bra-ciaj*. — Mesure du nombre de brasses existant sur un fond, et rapportées par la ligne de sonde : *L'énorme changement de* BRASSIAGE *n'amena aucun changement dans la température de l'eau.* (Arago.)

— *Petit brassiage,* fond de moins de six brasses. || *Grand brassiage,* fond qui excède quarante brasses. || *Brassiages moyens,* les fonds qui sont entre ces deux mesures ; ce sont les plus propres au mouillage.

BRASSICAIRE, adj. des 2 g. (*brassica,* chou ; lat.) Pron. *bra-ci-ker*. — Qui a rapport au chou. || Qui se nourrit de choux.

— *Éponge brassicaire,* espèce d'éponge en forme de large coupe et feuillée comme un chou.

BRASSICÉES, n. f. pl. (*brassica,* chou ; lat.) Bot. Groupe de plantes crucifères qui a pour type le chou.

BRASSICOURT, n. m. Pron. *bra-ci-kour*. — Manég. Cheval qui a les jambes arquées.

BRASSIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

BRASSIÈRES, n. f. pl. (*bras.*) Pron. *bra-cièr*. — Sorte de petite camisole servant à maintenir le corps, que portent surtout les femmes et les enfants : BRASSIÈRES *de basin, de serge. Mettre des* BRASSIÈRES. *Coucher avec des* BRASSIÈRES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre, tenir quelqu'un en* BRASSIÈRES, le mettre, le tenir dans un état de contrainte, de sujétion. On dit dans ce sens : *Être en brassières.*

BRASSIN, n. m. (*brasser.*) Pron. *bra-çain*. — Techn. Vaisseau, cuve où les brasseurs font la bière. || Quantité de bière qu'on tire de la masse de grains sur laquelle on opère. || Quantité de savon que l'on cuit à la fois.

BRASSOIR, n. m. (*brasser.*) Pron. *bra-çoar*. — Technol. Espèce de canne ou d'instrument de fer ou de terre cuite avec lequel on brasse le métal.

BRASSOUR, n. m., ou **BRASSOURE**, n. f. Technol. Canal qui conduit l'eau d'un marais salant dans l'aire d'évaporation.

BRASURE, n. f. (*braser.*) Arts et mét. Endroit où deux pièces de métal sont brasées, soudées.

BRAULET, n. m. Pron. *brô-lé*. — Bot. Fruit d'une Mimeuse des Antilles.

BRAVACHE, n. m. (*brave.*) Pron. *bra-va-ch*. — Faux brave, fanfaron : *Tout* BRAVACHE *fait le matamore.* (G. Sand.)

Bravache que vous êtes,
Vous êtes malheureux. Je veux payer vos dettes. (V. H.)

BRAVACHERIE, n. f. (*brave.*) Jactance du bravache ; menace fière et insolente, fanfaronnade.

BRAVADE, n. f. (*brave.*) Action, parole, manière par laquelle on brave quelqu'un : *Une vaine* BRAVADE. *Il pensait m'intimider par ses* BRAVADES. (Acad.)

Les *bravades* ne sont que des discours frivoles,
Et qui songe aux effets néglige les paroles. (Corn.)
Cet œil menaçant
Et de tous ces éclats l'inutile *bravade*
Ne vont pas mieux, je crois, au chrétien qu'au malade.
(C. Del.)

BRAVE, adj. des 2 g. (*brau, brave,* courageux ; celt.) Pron. *brav*. — Courageux, vaillant, intrépide, hardi, etc. : *De* BRAVES *soldats. Les mercenaires sont rarement* BRAVES. *Il est* BRAVE *comme son épée.* (Acad.) *Le modeste langage de la vaillance est : Je fus* BRAVE *un tel jour ; mais celui qui dit : Je suis* BRAVE, *ne sait ce qu'il sera demain.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Il n'est brave qu'en paroles, il est brave jusqu'au dégainer ;* il parle très-haut, mais il a peur de se battre ; ce n'est qu'un fanfaron.

— Fam. Honnête, bon, obligeant, probe, etc. : *Ce paysan est un* BRAVE *homme. Vous êtes une* BRAVE *et digne femme.* (Picard.) *Touchez là, vous êtes un* BRAVE *homme.* (C. Del.)

— Généreux, magnifique avec ostentation :

Des dons de la fortune abondamment pourvu,
Il tenait table ouverte, et, toujours des plus *braves*,
Voulait être servi par un monde d'esclaves. (La F.)

— Vêtu, paré avec soin, avec recherche : *Comme il est* BRAVE ! *Vous êtes-vous fait* BRAVE *pour venir à la fête ?* (Acad.)

Colin veut être *brave*, il aime à se parer. (J.-J. Rouss.)

Ce ne fut pas une petite joie pour Psyché de se voir si BRAVE. (La Font.)

— Prov. et fig. *Brave comme une noce, comme un jour de Pâques,* très-bien vêtu, très-paré.

— Man. Se dit d'un cheval qui est courageux.

— N. m. Homme courageux, vaillant : *Sois persuadé qu'il y a pour le moins à l'armée autant de poltrons que de* BRAVES. (Campistr.) *Le vrai* BRAVE *est celui qui, toujours prêt d'affronter le danger quand il le faudra, attend sans inquiétude et impatience qu'il se présente pour le braver.* (St-Réal.) *Il s'est conduit en* BRAVE. (C. Del.)

Déjà d'un plomb mortel plus d'un *brave* est atteint. (Boil.)

— *Faux brave,* Homme sans courage qui fait parade d'une feinte bravoure

Il est de faux dévots ainsi que de *faux braves.* (Mol.)

— Fam. *Mon brave,* se dit par amitié.

— Fam. et plaisam. *C'est un brave à trois poils,* un homme d'une valeur éprouvée.

— Dans le sens de l'italien *Bravo*, Spadassin, bandit, homme déterminé à tout faire : *Il a toujours des* BRAVES *à sa suite.* (Acad.)

. . . . . À prix d'or, j'aurais pu
Me défaire de *lui* sous le stylet d'un *brave*. (C. Del.)
Durant l'octave,
Jamais à l'œuvre on n'aurait vu ce *brave*
Sans son rameau. (Id.)

— *Brave !* loc. interj. usitée autrefois pour exprimer l'encouragement : BRAVE ! *Allons, animez-vous ; ne vous défaites point.* (Dest.)

BRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Braver : *L'autorité qu'on méprise est bientôt* BRAVÉE. (Ségur.)

BRAVEMENT, adv. (*brave-ment.*) D'une manière brave, vaillante : *Il monta* BRAVEMENT *à l'assaut.* (Acad.)

— Fam. Habilement, adroitement : *Il joua* BRAVEMENT *son personnage. Il s'est* BRAVEMENT *tiré de cet embarras.* (Acad.)

BRAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brave.*) Témoigner d'une manière évidente qu'on ne craint pas quelqu'un, qu'on le méprise, qu'on le défie : *Est-ce pour me* BRAVER *que vous parlez ainsi ?* (Acad.) *Ce soldat a* BRAVÉ *son général.*

Tu me *braves*, Cinna, tu fais le magnanime. (Corn.)

— Affronter : *Le courage de* BRAVER *les balles et les boulets est la moindre des vertus imposées à la noble profession du soldat.* (Thiers.) *Me voilà remis, et présentement je suis homme à tout* BRAVER. (Dest.)

— Fig. Mépriser une chose, n'en faire aucun cas, n'en pas tenir compte : *Le sage sait* BRAVER *les jeux de la fortune. L'homme libre* BRAVE *la tyrannie.* BRAVER *la honte, l'infamie. Le chrétien peut* BRAVER *la mort.*

... Mon front au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête. (La Font.)
Le latin dans les mots *brave* l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté. (Boil.)

— Absol.

C'est peu pour lui de vaincre, il veut encor *braver*. (Corn.)

BRAVERIE, n. f. (*brave.*) Pron. *brav-ri*. — Magnificence en habits : *J'étais désolé quand je paraissais déguenillé au milieu des enfants fiers de leurs habits neufs et de leur* BRAVERIE. (Châteaub.) *Pour moi, je tiens que la* BRAVERIE, *que l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles.* (Mol.)

BRAVISSIMO, loc. interj. Augmentatif du mot suivant.

BRAVO, loc. interj. (m. ital.) Terme dont on se sert pour applaudir : *Dès qu'il eut fini de chanter, toute l'assemblée cria* BRAVO. (Acad.) BRAVO ! *À merveille ! Bravissimo !* (Vitet.)

— N. m. Applaudissements : *Il n'y a pas été encouragé du moindre* BRAVO.

Puissent les doux *bravos* caresser notre oreille. (C. Del.)

Son discours fut suivi de mille BRAVOS. (Acad.)

...J'entends éclater des *bravos* imprévus
A mille traits d'esprit que je n'avais pas vus. (C. Del.)

BRAVO, n. m. (m. italien.) Bandit italien ; au pl. *Des* BRAVI ; c'est le pluriel italien transporté dans notre langue : *Voici déjà trois fois que vos* BRAVI *me manquent.* (H. de Balzac.)

BRAVOURE, n. f. (*brave.*) Courage guerrier, vaillance : *La* BRAVOURE *tient probablement à la vanité et au plaisir de faire parler de soi.*

— Au pl. Actions de valeur : *Cet homme raconte ses* BRAVOURES *à tout le monde.* (Acad.) || Peu usité dans ce cas.

— Mus. *Air de bravoure,* air d'une exécution difficile et où peut se montrer tout le talent du chanteur.

— Marivaux a employé ce mot dans le sens de Parure, coquetterie : *Quand on est gentille et à votre âge, pauvreté et* BRAVOURE *n'ont pas bon air ensemble.*

BRAYER, n. m. (*braie.*) Pron. *bra-ié*. — Chir. Bandage destiné à contenir les hernies, inguinales ou crurales, quand elles sont réduites.

— *Brayer à cuiller,* bandage à pelote creuse, destiné à loger une hernie irréductible, et à s'opposer à son développement.

— *Brayer à raquette,* bandage formé d'un cercle d'acier garni d'une toile recouverte d'une peau de chamois formant sac ; il sert dans les mêmes cas.

— Technol. Cordage pour soulever des pierres.

BRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brai.*) Constr. Mar. Couvrir de brai liquide et chaud l'étoupe introduite dans les coutures du calfatage, pour la préser-

[illegible] des ... [illegible] ... des jours [illegible] ... [illegible]

BRAYÈRE, s. f. [illegible] ... [illegible] ... bandage herniaire.

BRAYETTE, s. f. [illegible] Pron. *bra-iè-te*. — [illegible] ... [illegible]

BRAYEUR, s. m. [illegible] Pron. *bra-ieur*. — [illegible] ... [illegible] des machines aux appareils.

BRAYON, s. m. Véner. Piège pour prendre les bêtes puantes. ‖ Anc. Pierre sur laquelle on broyait le noir pour faire l'encre typographique.

BRÉANT ou **BRUANT**, s. m. Oiseau de l'ordre des passereaux; c'est une espèce de bruant d'Europe, qui a le plumage presque entièrement jaune et dont le ramage est assez agréable. [illegible] ... [illegible] Buff.

BRÉBIAGE, s. m. [illegible] Anc. Droit qu'on percevait sur les brebis.

BREBIS, s. f. [illegible] ... Quadrupède ruminant [illegible] c'est la femelle du bélier; elle s'en distingue par l'absence de cornes ou par des cornes plus courtes, et en général par des proportions plus faibles. [illegible] ... *Toison de brebis.* (Acad.) [illegible] ... Buff. [illegible] ... Buff. [illegible] ... une grande quantité de toiles [illegible] ... (Raynal.)

— Prov. *Faire un repas de brebis*, manger sans boire.

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, celui qui parle beaucoup à table perd le temps de manger, ou celui qui parle beaucoup perd le temps d'agir. [illegible] ... [illegible] ... une personne inoffensive et patiente, qu'on peut attaquer sans qu'elle cherche à se défendre ou songe à se plaindre. ‖ *Qui se fait brebis, le loup le mange*: l'homme trop bon encourage les méchants à lui nuire. [illegible] ... [illegible] est souvent dangereuse.

— Fig. Dans le style de l'Écriture. Un chrétien sous la conduite de son pasteur: *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

[illegible]

[illegible] (L. Ra.)

— Fig. *Brebis galeuse*, personne dont l'exemple est dangereux, le commerce nuisible: [illegible] ... [illegible]

— [illegible] Sommier de bois d'un pressoir à cidre.

BRÈCHE, s. f. [illegible] ... Ouverture qu'on fait ... par la violence à quelque clôture, comme un mur, une haie, etc.: [illegible] ... (Acad.)

— [illegible] Ouverture que les assiégeants font aux murailles, aux remparts d'une place: *Faire ... une brèche.* [illegible] ... [illegible] ... Carnot. [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... (Volt.)

— *Brèche praticable*, celle qui ... [illegible] ... de largeur.

— *Battre en brèche*, tirer avec de l'artillerie contre une muraille, et d'assez près pour y faire brèche: [illegible] ... (Thiers.)

— Par extens. [illegible] ... [illegible] ... (Acad.)

— *Faire une brèche à un pain*, l'entamer et en manger une partie.

— [illegible] ... C'est un grand vide.

— Fig. [illegible] ... dommage fait à quelque chose: [illegible] ... (Acad.)

— Fig. et Mar. *Faire une brèche à son honneur, à sa réputation*, y porter atteinte.

— Géol. Espèce de marbre composé de fragments anguleux de diverses couleurs, réunis par une pâte calcaire d'une teinte différente. ‖ Quand les fragments sont petits, ce marbre prend le nom de *brocatelle*.

— *Brèches osseuses*, matières qui ont l'apparence de la brèche, par la manière dont leurs veines s'entrecroisent.

BRÈCHE-DENT, s. et adj. des 2 g. Pron. *brèche-dan*. — Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant: *Cet homme est brèche-dent. Cette fille est brèche-dent.*

Des pieds-de-veau, des pieds-de-taureaux,
Tous brèche-dents. (V. Hugo.)

BRECHET, s. m. [illegible] Pron. *bre-chè*. — Anat. Appendice situé sur la ligne médiane inférieure du sternum des oiseaux et des chéloniens, et servant à l'insertion des muscles pectoraux.

BRÉCHITE, s. f. Zool. Polypier fossile.

BRECIN, s. m. Mar. Cordage qui sert à hisser et à amener une vergue. ‖ V. Garcette.

— Corde attachée à un croc, et servant à monter de la cale ou à y descendre divers petits objets.

BRÉDA, s. m. Mar. Cordage volant terminé par un croc qui sert à maintenir, à certains moments, le point du vent de la misaine au bout du boute-hors.

BRÈDE, s. f. Bot. Morelle cultivée aux Antilles et dont on mange les feuilles en guise d'épinards.

BREDI-BREDA, loc. adv. Expression très-familière que s'emploie en parlant d'une chose dite ou faite avec trop de précipitation: *Il nous a raconté cela bredi-breda.* (Acad.)

BREDIN, s. m. Pron. *bre-dain*. — Zool. Vulg. La Patelle commune, sorte de coquille univalve.

BREDINDIN, s. m. Pron. *bre-dain-dain*. — Mar. Palan dont la poulie simple est garnie d'un croc, pour enlever de médiocres fardeaux.

BREDIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. Techn. Coudre, assembler deux pièces de cuir avec des lanières ou avec du fil.

BREDISSAGE, s. m. Techn. Action de bredir.

BREDISSURE, s. f. [illegible] Pathol. Impossibilité d'écarter les mâchoires par suite de l'adhérence de la partie intérieure des joues avec les gencives.

BREDOUILLE, s. f. (*bredouiller*.) Pron. *bre-dou-ye*. — Trictr. Jeton ou pavillon: le premier sert à marquer qu'on a pris douze points, le second [illegible] trous de suite.

— *Avoir la bredouille; être en bredouille*, être en état d'obtenir l'avantage que donne la bredouille.

— *Marquer bredouille*, marquer avec deux jetons l'un sur l'autre qu'on est en état de gagner deux trous.

— *Marquer en bredouille*, gagner six trous de suite, ce qui donne le droit de marquer double.

— *Marquer en grande bredouille*, gagner douze trous de suite, ce qui donne le droit de marquer quadruple.

— Adjectiv. *Gagner la partie bredouille*, gagner la partie double, en faisant douze trous de suite.

— Fig. et fam. *Sortir bredouille d'un lieu*, en sortir sans avoir pu faire ce qu'on s'était proposé en y venant. ‖ *Dire à quelqu'un deux mots en bredouille*, lui dire sa pensée sans ménagement. ‖ Peu usité.

BREDOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Bredouiller: *Un discours bredouillé.* (Acad.)

BREDOUILLEMENT, s. m. Pron. *bre-dou-ye-man*. — Action de bredouiller; prononciation précipitée et peu distincte. ‖ Famil.

BREDOUILLER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. [illegible] Pron. *bre-dou-ie*. — Parler d'une manière précipitée et peu distincte: *On n'entend rien à ce qu'il dit, il ne fait que bredouiller.* (Acad.)

— V. tr. ou act. *Il ne s'explique et il ne remonte de sa grandeur que pour bredouiller des vanités et des sottises.* (La Br.) ‖ Fam.

BREDOUILLEUR, EUSE, s. Pron. *bre-dou-ieur, -ieu-ze*. — Celui, celle qui bredouille, qui parle d'une manière précipitée et peu distincte. ‖ Fam.

BREF, ÈVE, adj. (*brevis*, court; lat.) Court, rapide, qui ne dure pas longtemps, qui ne s'étend pas loin: *Le temps que nous ne donnez est bien bref. Une réponse brève.* (Acad.) [illegible]

— Anc. Il se disait de la taille: *Pepin le Bref.*

— Par extens. *Être bref*, exposer une affaire d'une manière concise; s'expliquer en peu de mots:

Que voulez-vous, mon cher? le prince, soyons bref.

— *Avoir le parler bref, la parole brève*, s'exprimer nettement et sèchement.

— On dit aussi, *Parler, répondre d'un ton bref.*

— Gramm. *Syllabe brève, voyelle brève*, syllabe qu'on prononce rapidement; voyelle sur laquelle on ne doit pas appuyer: *A est bref dans mesure et long dans phase.*

= **Brève**, s. f. Syllabe brève: *L'ïambe est composé d'une brève et d'une longue.* (Acad.)

— Fig. et prov. *Observer les longues et les brèves*, être fort minutieux, fort circonspect; respecter l'usage et l'étiquette dans ses actions et ses paroles.

— Fig. et fam. *Il en sait les longues et les brèves*, il connaît tous les secrets de cette entreprise, le maniement des affaires lui est familier.

= **Bref**, adv. Enfin, en somme: *Je vous ai déjà dit que cela ne se peut, que cela ne doit pas être; bref, je ne le veux pas.* (Acad.)

— *Parler bref*, prononcer rapidement.

= **En bref**, loc. adv. En abrégé, en peu de mots: *Nous ne le mentionnerons qu'en bref.* (Acad.)

Le tout en bref arrêté, conclu. (Volt.)
Je le ferai en bref selon ma coutume. (Dupin.)

Syn. Bref, court, succinct. *Bref* ne s'entend plus aujourd'hui que de la durée; nous ne donnerions plus à qui que ce soit le surnom de *bref*, comme on l'a fait autrefois pour Pepin, à cause de sa petite taille; *court* se dit également du temps et de l'étendue; *succinct* ne se dit que du discours et fig. des orateurs. Quand l'audience est *courte*, le tribunal ne peut accorder aux avocats qu'un temps très-*bref*, ce qui les oblige à être *succincts*.

BREF, s. m. (*m. sign.*) Lettre pastorale du pape: *Il reçut un bref du pape. Bref apostolique.* (Acad.) *On fit usage dans les brefs d'une écriture différente de celle des bulles: l'écriture ronde était affectée aux bulles, l'écriture italique le fut et l'est encore aux brefs.* (A. Teulet.)

— *Bref sous l'anneau du pêcheur* ou *bref* [illegible], lettre, acte du pape, sans préface ni préambule, scellé de l'anneau du pêcheur.

— *Préfet des brefs taxés*, cardinal chargé de recevoir toutes les minutes et de signer toutes les suppliques des brefs taxés. ‖ *Maître des brefs*, officier chargé de dresser les décrets du préfet de la signature de justice, sur les minutes rédigées par le préfet des minutes.

— Dimin. de *Bréviaire*. Petit calendrier ecclésiastique qui indique l'office de chaque jour: *Un bref à l'usage de Paris, à l'usage de Rome.*

BREF, s. m. Mar. Congé ou permission de naviguer.

— *Bref de sauveté*, congé portant exemption de droits de bris. ‖ *Bref de conduite*, congé pour être conduit hors des points dangereux de la côte. ‖ *Bref de victuailles*, permission d'acheter des vivres.

BREGE, s. f. ou **BREGIN**, s. m. Pron. *bre-jain*. — Pêch. Filet composé de trois grandes nappes à mailles fines, dont on se sert pour la pêche des sardines.

BREGMA, s. m. (*brégma*, de *brékhô*, humecter; gr.) Anat. Sommet de la tête; région occupée par la grande fontanelle.

BRÉHAIGNE, adj. f. (*brehaing*, stérile; celt.) Pron. *bre-è-gn*. — Art. vétér. En parl. de la jument qui a des crochets et des femelles de quelques animaux, Stérile.

— *Carpe bréhaigne*, carpe qui n'a ni laite ni œufs.

— Substantiv. En parl. d'une femme stérile: *C'est une bréhaigne.* (Acad.) ‖ Popul.

BRÉHER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *bré-e*. — Art. vétér. Enfoncer des clous dans le sabot du cheval en les faisant passer par les trous du fer.

— *Bréher gras*, enfoncer un clou trop près de la partie sensible. ‖ *Bréher en musique*, enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BRÉINE, s. f. Substance cristallisable qu'on a retirée de la résine de l'arbre à brai.

BRÉLAGE, s. m. Constr. Assemblage: *Au fur et à mesure qu'un pont volant se construit, on place les guindages au-dessus des poutrelles extrêmes des travées pour les relier à celles-ci par un brêlage fait avec des cordeaux.* (L. Lehm.)

BRELAN, s. m. (anc. *berlan*, de *Berlenghum*, s. pr.) Sorte de jeu qui se joue entre quatre ou cinq joueurs:

Le maintient un brelan où tout est confondu. (Regnier.)
Il eût joué son âme aux dés, et je parie
Qu'il aurait au brelan mangé sa seigneurie. (V. Hug.)

— *Avoir brelan*, avoir trois cartes de même figure ou de même point: *Avoir brelan d'as. Avoir brelan de rois, brelan de neuf.*

— *Brelan favori*, brelan qui se paye double.

— *Brelan quatrième* ou *carré*, celui qui est de même sorte que la carte qui retourne.

— *Brelan mignon*, celui qui comprend deux as plus le roi de l'as de la retourne.

— Par extens. et en mauv. part. Tripot, maison où l'on joue habituellement à divers jeux de cartes: *Je ne m'étonne pas qu'il y ait des brelans publics, qui sont autant de pièges tendus à l'avarice des hommes.* (La Br.)

Autour d'un tapis vert,
Dans un maudit brelan ton maître joue et perd. (Regn.)

BRELANDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*brelan*.) Jouer continuellement à quelque jeu de cartes que ce soit. Fam. et en mauv. part : *Il passe sa vie à* BRELANDER.

BRELANDIER, IÈRE, n. (*brelan*.) Par dénigr. Celui, celle qui fréquente les maisons de jeu, ou qui joue continuellement aux cartes : *C'est un sale et indigne métier que de tromper ; mais c'est un métier pratiqué de tous temps par ce genre d'hommes que j'appelle* BRELANDIERS. (La Br.)

BRELANDINIER, IÈRE, n. Anc. Marchand, marchande qui étale dans les rues.

— Fig. Personne lente à exécuter une chose.

BRELÉE, n. f. Écon. rur. Fourrage d'hiver pour les moutons.

BRELIQUE-BRELOQUE, loc. adv. Pron. *bre-lik-bre-lok*. — Sans ordre, inconsidérément. || Pop.

BRELLE, n. f. Navig. Pièces de bois assemblées en radeaux, formant les trains flottants : *Quatre* BRELLES *font un train complet*. (Acad.)

BRELOQUE, n. f. Pron. *bre-lok*. — Curiosité de peu de valeur : *Cet homme vend bien cher ses* BRELOQUES. (Acad.)

— Part. Les cachets et autres petits bijoux qu'on attache aux chaînes de montre : *Il a beaucoup de* BRELOQUES *à sa montre*. (Acad.)

— *Battre la breloque*. || V. BERLOQUE.

BRELUCHE, n. f. Comm. Droguet de fil et de laine.

BRÈME, n. f. Zool. Poisson d'eau douce, plus large et plus plat que la carpe, avec laquelle il a une très-grande analogie ; il vit une partie de l'année enfoncé dans la vase et caché sous les herbes des étangs, et il n'en sort qu'au printemps, au moment de la ponte : *Quand la brème est bien nourrie sa chair est blanche et de bon goût ; cependant elle est moins estimée que la carpe*. (D'Orbigny.)

BRENÈCHE, n. f. Pron. *bre-nè-ch*. — Écon. rur. Poiré nouveau et encore doux.

BRENÉE ou **BRENADE**, n. f. (*bran*.) Écon. rur. Mélange de son et d'herbes qu'on donne aux oies, aux poules et aux cochons.

BRENEUX, EUSE, adj. (*bran*.) Sali de matière fécale : *Une chemise* BRENEUSE. (Acad.) || Pop.

BRENNE, n. f. Comm. Sorte d'étoffe de Lyon.

BREQUIN, n. m. Pron. *bre-kein*. — Technol. Outil qui sert à percer. || Mèche de vilebrequin.

BRÉSICATE, n. f. Comm. Espèce d'étoffe que l'on vendait aux nègres.

BRÉSIL, n. m. (n. pr. contrée de l'Amérique méridionale.) Comm. Bois de teinture rougeâtre, débité par petits morceaux qui nous arrive du Brésil. || On dit plus souv. *Bois de Brésil*.

BRÉSILIANE, n. f. V. BRASILIANE, m. sign.

BRÉSILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Brésiller : *Un verre* BRÉSILLÉ.

BRÉSILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brésil*.) Pron. *bre-zi-ié*. — Rompre par petits morceaux, comme on rompt le bois de Brésil pour la teinture : BRÉSILLER *un verre*.

— Fam. *Un postillon allant à tout* BRÉSILLER. (H. de Balzac.)

— Teint. Teindre avec le bois de Brésil.

BRÉSILLET, n. m. Pron. *bré-zi-iè*. — Techn. Le bois de Brésil le moins estimé pour la teinture.

BRESLINGUE, n. f. Pron. *brès-laingh*. — Hortic. Variété de fraisier.

BRESSEAU, n. m. Pron. *bré-so*. — Pêch. Petite ligne qu'on attache sur la maîtresse corde.

BRESSIN ou **BRÉGIN**, n. m. Mar. Bout de cordage garni de nœuds et pourvu d'un croc à une extrémité ; il sert pour hisser de la cale ou pour descendre à la main divers petits objets.

BRESTE, n. f. Pron. *brèst*. — Chasse des petits oiseaux à la glu et à l'appât.

BRETAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*brette*.) Pron. *bre-ta-ié*. — En mauv. part. Aimer à ferrailler ; être toujours prêt à dégainer.

BRETAILLEUR, n. m. Pron. *bre-ta-ieur*. — Fam. Celui qui aime à bretailler, à ferrailler.

BRETAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Bretauder : *Cheval, chien* BRETAUDÉ.

BRETAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bis*, deux fois, *tondere*, couper ; lat.) Art vétér. Couper les oreilles à un cheval : BRETAUDER *un cheval*.

— Tondre inégalement : BRETAUDER *un chien*.

— Fam. *Bretauder les cheveux de quelqu'un*, les lui couper trop court.

BRETÈCHE, n. f. Anc. Forteresse.

— Blas. Rangée de créneaux sur une fasce, une bande ou un pal, ou sur les côtés de l'écu.

BRETELLE, n. f. Sorte de bande plate plus ou moins large que l'on passe sur les épaules et qui sert à porter des fardeaux : BRETELLE *de cuir*. *Les* BRETELLES *d'une hotte*.

— Particul. Double bande portant sur l'une et sur l'autre épaule, et servant à soutenir le pantalon ou la culotte : *Une paire de* BRETELLES. *Mettre des* BRETELLES.

— Prov. et fig. *Cet homme en a jusqu'aux bretelles, par-dessus les bretelles*, il est fort engagé dans une mauvaise affaire ; ou il est tout à fait ivre.

BRETELLIÈRE, n. f. Pron. *bre-tel-ièr*. — Pêch. Filet dont les mailles sont moins larges que celles de la Folle ; il sert à la pêche des chiens de mer.

BRETONNE, n. f. Zool. Espèce de fauvette.

BRETTE, n. f. (*breton* ; n. pr.) Fam. Épée : *Ah ! quelle énorme* BRETTE. (Dest.)

Avec un feutre gris, longue *brette* au côté,
Mon air de Bas-Normand comme avait enchanté. (Regn.)

BRETTELÉ, ÉE ou **BRETTÉ, ÉE**, part. pass. des v. Bretteler, Bretter. Qui a plusieurs dents : *Outil* BRETTÉ, BRETTELÉ.

BRETTELER ou **BRETTER**, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Faire usage d'un instrument brette.

— Archit. Tailler une pierre ou gratter un mur avec des instruments à dents.

— Fam. Faire le bretteur, ferrailler : *Il aime à* BRETTER.

BRETTELURE, n. f. Technol. Légères hachures sur la surface d'une pièce d'orfévrerie.

BRETTEUR, n. m. Pron. *bre-teur*. — Fam. Celui qui aime à se battre à l'épée, à ferrailler.

C'est l'état qui punit tout *bretteur* du gibet,
Qu'il soit noble ou vilain. (V. Hug.)

Bretteur farouche,
Spadassin ! il m'aurait tué comme une mouche. (E. Aug.)

BRETTURE, n. f. Technol. Raie formée sur le bois sur la pierre par des outils dentés.

— Dents de l'instrument qui sert à tracer les *bretture*s.

BREUIL, n. m. (*bruhl*, pré marécageux ; all.) Eaux et for. Bois taillis ou buisson enfermé de haies dans lequel les bêtes se retirent.

— Mar. n. pl. Cargues et fausses cargues des voiles.

BREUILLER, v. tr. ou act. Mar. V. CARGUER.

BREUILLES, n. f. pl. Pêch. V. BROUAILLES.

BREUVAGE, n. m. (*biberagium*, bas. lat., de *bibere*, boire ; lat.) Tout liquide bon à boire : BREUVAGE *agréable*. BREUVAGE *délicieux*. *Mauvais* BREUVAGE. *Les poëtes ont dit que le nectar était le* BREUVAGE *des dieux*. (Acad.)

Qui te rend si hardi de troubler mon *breuvage*. (La F.)
Il saisit la coupe avec calme, avale le BREUVAGE *qu'il croyait mortel, et paraît satisfait*. (Thiers.)

Des fleurs que je presse composent son *breuvage*. (C. D.)

— Mar. Mélange de vin et d'eau qu'on donne parfois en mer aux gens de l'équipage, en sus de leur ration : *Faire, donner du* BREUVAGE. (Acad.)

— Art vétér. Tout médicament liquide qu'on administre aux chevaux, aux bœufs, etc. : *Donner un* BREUVAGE *à un cheval*. (Acad.)

BREVET, n. m. (*brevis*, lat., d'où *bref*.) Pron. *bre-vè*. — Titre ou diplôme quelconque délivré au nom d'un gouvernement, d'un prince, etc. : *Il a reçu le* BREVET *de sa pension*. (Acad.)

Oui, cet heureux *brevet*, je le tiens ; le voilà ! (C. Del.)
Non, d'aucune chevalerie
Je n'ai le *brevet* sur vélin. (Béranger.)

— *Brevet d'invention*, brevet que le gouvernement délivre à un inventeur, à l'auteur d'une découverte nouvelle, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un certain nombre d'années. || Dans un sens analogue : *Brevet de perfectionnement* et *brevet d'importation*.

— Fig. et fam. *Donner à quelqu'un son brevet d'étourdi, d'extravagant*, etc., le déclarer étourdi, extravagant, etc. *Il y a longtemps qu'il a son* BREVET *de radoteur*. (Acad.)

— Fig. et par analog. *On lui a décerné un* BREVET *d'infamie*. *Elle lui reprochait d'être trop honnête homme ; ce qui, dans la bouche de certaines femmes, est un* BREVET *d'imbécillité*. (H. de Balz.)

— Fig. *Avoir un brevet d'impunité*, oser toutes choses impunément.

— *Brevet d'apprentissage*, l'acte par lequel le maître et l'apprenti s'engagent réciproquement.

— Jurispr. *Acte en brevet, obligation, procuration par brevet*, acte, obligation, procuration dont le notaire ne garde pas la minute et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire.

— *Brevet de joyeux avénement*, privilége qu'avait le roi à son avénement, et qui consistait à présenter à chaque évêque et à chaque chapitre la personne à pourvoir sur eux de la première prébende vacante.

— *Brevet, lettre de maîtrise*, lettre qui conférait le droit d'exercer la maîtrise, et conférait la qualité de maître dans les arts et métiers.

— Propr. Commission non scellée par laquelle le roi accordait quelque grâce ou quelque dignité : BREVET *de duc*. BREVET *de colonel*.

— *Ducs à brevet*, ceux qui n'avaient que des brevets de ducs, à vie, par oppos. aux ducs héréditaires.

— N. pl. Les chevaliers du Saint-Esprit qui portaient le cordon bleu : *On laissait entrer les* BREVETS *au lever du roi*. (Acad.)

— Anc. Recettes, oraisons que les charlatans débitent sur les places publiques, comme devant produire des cures miraculeuses :

Beaucoup de gens ont une ferme foi
Pour les *brevets*, oraisons et paroles. (La Font.)

— Teintur. Décoction de garance et de son ajoutée à un bain d'indigo.

BREVETAGE, n. m. Technol. Opération qui consiste à ajouter un sel de potasse ou d'ammoniaque au sulfate d'alumine pour produire de l'alun.

BREVETAIRE, n. m. Pron. *bre-ve-tèr*. — Anc. Celui qui avait obtenu un brevet du roi en matière bénéficiale. || Personnage breveté.

BREVETÉ, ÉE, part. pass. du v. Breveter : *Il est* BREVETÉ *du roi*. *Un inventeur* BREVETÉ.

BREVETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *breve-té*. — Il change le second *e* du radical *brevet* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent* ; il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais*, etc. ; le *t* ne se redouble pas. — Donner un brevet à quelqu'un : BREVETER *un inventeur, une invention, une découverte*.

— Technol. Exécuter l'opération du brevetage dans une fabrique d'alun.

BREVEUX, n. m. Pron. *bre-veu*. — Pêch. Crochet de fer dont les pêcheurs se servent pour retirer les homards et les crabes d'entre les rochers.

BRÉVIAIRE, n. m. (*breviarium* ; lat.) Pron. *bré-vier*. — Livre contenant l'office qui doit être lu chaque jour par ceux qui sont dans les ordres sacrés ou qui jouissent de quelque bénéfice : BRÉVIAIRE *romain*. BRÉVIAIRE *de Paris*.

Le moine lisait son *bréviaire* ;
Il prenait bien son temps. (La Font.)

— Par extens. L'office même que contient le livre.

— Fam. *Ce n'est pas une matière à bréviaire*, ce n'est pas un texte de piété, un texte moral.

Non, diable ! *ce n'est pas matière à bréviaire*. (Em. Aug.)

— Fig. et fam. Livre dont on fait sa lecture habituelle : *J'avais sauvé du pillage de nos pauvres nippes ce que j'appelais mon* BRÉVIAIRE : *c'était une* Iliade. (P.-L. Cour.) *Le livre de Montesquieu devrait être le* BRÉVIAIRE *de ceux qui sont appelés à gouverner les autres*. (Volt.) *Les beaux traités de Bossuet et de Fénelon ne sont pas assez courts pour servir de* BRÉVIAIRE *à des hommes de peu de loisir*. (V. Cousin.)

BRÉVIATEUR, n. m. (*bref*.) Chancel. apost. Officier qui délivre les rescrits et les brefs du pape.

BRÉVICAUDE, adj. des 2 g. (*brevis*, court, *cauda*, queue ; lat.) Zool. Qui a une queue courte.

BRÉVICAULE, adj. (*brevis*, court, et *caulis*, tige ; lat.) Bot. Qui a une tige courte.

BRÉVIPÈDE, adj. des 2 g. (*brevis*, court, *pes*, *pedis*, pied ; lat.) Zool. Qui a des pattes courtes.

= **Brévipèdes**, n. m. pl. Oiseaux à pieds courts.

BRÉVIPENNE, adj. des 2 g. (*brevis*, court, *penna*, plume ; lat.) Zool. Qui a des ailes courtes.

= **Brévipennes**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers ; elle se distingue par des ailes courtes, qui ne permettent pas aux individus de s'en servir pour voler, et renferme les plus gros oiseaux connus, les *Autruches* et les *Casoars*. || On les appelle aussi *Struthionidées*.

BRÉVIROSTRES, n. m. pl. (*brevis*, court, *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *bré-vi-ros-tr*. — Zool. Famille d'oiseaux à bec court.

BRÉVITÉ, n. f. (*brevitas* ; lat.) Gramm. Qualité des voyelles qui se prononcent rapidement.

BRÉXIE, n. f. (βρέξις, pluie ; gr.) Bot. Arbre de Madagascar.

BREYNIE, n. f. Pron. *bre-ni*. — Bot. Genre de plantes euphorbiacées.

BRÉZOLE, n. f. Pron. *bré-zol*. — Art culin. Ragoût de filets de viande et de volaille.

BRI ou **BRY**, n. m. Bot. Espèce de mousse.

BRIBE, n. f. (*brevis*, court ; lat.) Pop. Gros morceau de pain : *Une* BRIBE *de pain*.

— N. pl. Les restes d'un repas : *On a donné aux pauvres les* BRIBES *du dîner*. (Acad.) *Donnez au malheureux les* BRIBES *tombées de votre table*. (Lamenn.)

— Fig. et fam. Passages, phrases d'auteurs cités di-

versement : *Le pédant ne peut parler sans lacher quelques* BRIBES *de grec et de latin.* (Boiste.)

BRIBRI, n. m. Pron. *bri-bri.* — Zool. Vulg. Le Bruant de haie.

BRIC À BRAC, n. m. Invar. Pron. *bri-ka-brak.* — Il ne s'emploie que dans ces loc. vulgaires : *Marchand, boutique de* BRIC À BRAC, marchand qui achète et qui revend, boutique où l'on trouve toutes sortes de vieille ferraille, de vieux cuivres, de vieux tableaux et divers autres objets de hasard : *On dirait qu'un grand marchand de* BRIC À BRAC *a pris une montagne pour étagère.* (V. Hug.)

— Technol. Instrument qui sert à diviser la paille avec laquelle on fabrique les chapeaux.

BRICETTE, n. f. Hortic. Variété de prune.

BRICK ou **BRIG**, n. m. (*brigantin*, d'où *brig*, puis *brick.*) Mar. Bâtiment pourvu de deux mâts à peu près perpendiculaires et d'un beaupré gréé comme celui du trois-mâts : *En France, on ne grée en* BRICKS *que les navires d'un médiocre tonnage.* (A. Jal.)

Mon *brick* napolitain, qui sommeillait la veille,
Sur ses agrès tremblants s'émeut, frémit, s'éveille. (C. D.)

— *Corvette-brick*, grand brick de guerre.

— *Brick-goélette*, navire dont le gréement participe de celui des bricks et des goélettes.

BRICOLE, n. f. (*bringar*, sauter; esp.) Propr. La réflexion d'un corps solide à la rencontre d'un autre corps dur ; il se dit en termes de paume du retour de la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles des côtés, et en termes de billard de la bille qui touche d'abord une des bandes et rencontre ensuite la bille sur laquelle on jouait : *Coup de* BRICOLE. *Quelle* BRICOLE. *Jouer de* BRICOLE. *Faire une bille de* BRICOLE.

— Par analog. *Ce boulet a frappé de bricole*, il a frappé après avoir fait un bond.

— Prov. et fig. *Jouer de bricole ; n'aller que par bricole*, user de voies détournées. || *Cet homme m'a donné une bricole*, m'a dupé, m'a fait un conte. || *Je me défie de ses bricoles*, de ses ruses, de ses supercheries. || Ces locut. sont peu usitées.

= **De bricole**, loc. adv. D'une manière détournée, indirecte : *Il agit toujours* DE BRICOLE. || Peu usité.

— Particul. Partie du harnais qui passe autour du poitrail du cheval et sur laquelle il s'appuie lorsqu'il va en avant.

— Longe ou lanière de cuir servant aux porteurs de chaise et aux porteurs d'eau : *Cette* BRICOLE *est trop longue. Allonger, raccourcir une* BRICOLE. || On dit aussi BRETELLE.

— Mar. Action des poids qui, étant placés au-dessus du centre de gravité d'un bâtiment, le font incliner.

— Chass. n. f. pl. Sorte de rets, de filet qui sert à prendre des cerfs, des daims, etc. : *Tendre les* BRICOLES.

BRICOLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*bricole.*) Pron. *bri-ko-le.* — Jeu. Jouer de bricole, soit à la paume, soit au billard : *Il a* BRICOLÉ *dans tout le cours de la partie.*

— Fig. et fam. Ne pas aller droit au but ; biaiser dans une affaire : *Pourquoi* BRICOLER *de la sorte, au lieu d'aller droit et franchement.*

— Chass. S'écarter à droite et à gauche de la voie, ne pas la suivre exactement : *Ce chien* BRICOLE.

— Man. Passer adroitement entre les arbres et les buissons : *Ce cheval* BRICOLE *avec une grande adresse.*

— V. tr. Mettre la bricole à un cheval : *Il se passe un temps infini avant qu'il* AIT *trouvé sa veste, son fouet ou* BRICOLÉ *ses chevaux.* (H. de Balz.)

— Fam. *Bricoler le chemin*, décrire des zigzags comme un homme ivre.

BRICOLIER, n. m. Pron. *bri-ko-lié.* — Cheval qui porte la bricole, qui est attelé de côté aux voitures à deux roues.

BRICOLLE, n. f. Pêch. Ligne que l'on attache à un pieu, le long d'une rivière, et qui porte un ou plusieurs hameçons amorcés.

BRICOTEAUX, n. m. pl. Technol. Pièces de bois qui portent les poulies du métier des tisserands.

BRIDE, n. f. (*brydel*; sax.) Partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire, et qui est composée de la têtière, des rênes et du mors : *Mettre la* BRIDE *à un cheval ; lui tenir la* BRIDE *haute, la* BRIDE *courte ; lui mettre la* BRIDE *sur le cou. Tourner* BRIDE. (Acad.)

— Particul. Les rênes seules : *Conduire un cheval par la* BRIDE. *Il s'asseyait à terre, la* BRIDE *de son cheval passée dans son bras.* (Did.)

— Fig.

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette et le mors et la *bride*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un en bride*, le maintenir par une surveillance continuelle : *Le sénat* TENAIT EN BRIDE *les gouverneurs des provinces.* (Boss.)

— *Tenir à quelqu'un la bride haute, courte*, user avec lui de rigueur, de sévérité : *Il est bon de* LUI TENIR *un peu* LA BRIDE HAUTE. (Mol.) *Il avait beau* ME TENIR LA BRIDE HAUTE, *je prenais le mors aux dents quelquefois.* (Dancourt.)

— Fig. et fam. *Lâcher la bride à quelqu'un*, se détendre un peu de sa rigueur, de sa sévérité envers lui.

— Par analog. *Tantôt Dieu retient les passions, tantôt il leur* LÂCHE LA BRIDE. (Boss.)

— Fig. *Lâcher la bride à ses passions*, s'y abandonner entièrement.

— *Mettre à quelqu'un la bride sur le cou*, l'abandonner à sa volonté, à ses caprices, lui laisser pleine liberté d'agir.

— Par anal. *Avoir la bride sur le cou. Il n'est rien tel que d'*AVOIR LA BRIDE SUR LE COU. (Regnard.)

— *Aller à toute bride, à bride abattue*, mener son cheval au grand galop.

— Fig. et fam. *Courir à bride abattue après les plaisirs, à sa ruine, à sa perte*, se livrer aux plaisirs sans modération ; faire d'une façon imprudente et précipitée une démarche dangereuse, funeste.

— Par analog. *La modestie n'empêche pas de vous louer* À BRIDE ABATTUE. (Volt.)

— *Aller bride en main dans une affaire*, agir avec beaucoup de prudence, d'attention : *Doucement, Monsieur, allons* BRIDE *en main.* (Boissy.)

Monsieur, mon cher cousin, vous allez un peu vite;
Bride en main, s'il vous plaît, ou retournez au gîte. (Dest.)

— Prov. et fig. *À cheval donné on ne regarde pas la bride*, on ne doit pas déprécier un don qui nous est fait.

— Fig. et fam. *Il a plus besoin de bride que d'éperon*, il faut plutôt le retenir que le pousser.

— Fig. et fam. *Brides à veaux*, sottes raisons qui ne peuvent persuader que des gens simples ; bourdes, fausses nouvelles inventées pour se divertir de la crédulité des gens : *Tout ce que vous dites là sont* BRIDES À VEAUX. (Ac.) || Vieux.

— Man. *Effet de la bride*, le degré de sensibilité que le mors trouve dans les barres du cheval. || *Main, poing de la bride*, la main, le poignet gauche du cavalier. || *Goûter la bride*, se dit du cheval qui commence à s'accoutumer aux effets du mors. || *Se tenir à la bride*, s'y attacher comme les mauvais cavaliers à la crinière.

— Par extens. Lien qui sert à attacher certaines coiffures et qui passe ou qu'on noue sous le menton : *La* BRIDE *d'un béguin d'enfant. Les* BRIDES *d'un chapeau de femme.*

— Coutur. Points à chaînette qu'on fait à l'extrémité d'une ouverture en long, pour empêcher qu'elle ne se déchire et ne s'agrandisse : *Faire une* BRIDE *à une ouverture de chemise, à une boutonnière*, etc. (Ac.)

— Sorte de boutonnière, formée d'une suite de points à chaînette, au bord de quelque partie de vêtement : *Les manches de cette robe sont fermées au poignet par des boutons qui entrent dans de petites* BRIDES. (Acad.)

— Petits tissus de fil qui servent à joindre les fleurs les unes avec les autres dans l'espèce de dentelle qu'on nomme *Point de France, de Venise, de Malines.*

— Lien de fer dont on enlace une pièce de bois pour empêcher qu'elle n'éclate.

— Maille échappée dans un bas de soie.

— Pièce de la batterie d'une arme à feu.

— Chir. Filaments membraneux qui se forment dans le foyer des abcès, dans le trajet des plaies d'armes à feu, et font obstacle à la sortie du pus et établissent des adhérences vicieuses.

— Mar. Sorte d'étrier de fer battu ou de fonte, servant à consolider les liaisons de la quille et de l'étambot.

BRIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Brider : *Cheval sellé et* BRIDÉ.

— *Oison bridé*, celui à qui l'on a passé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, pour l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies. || Fig. et par déris. Il se dit d'une personne niaise, sotte et crédule : *Cette femme n'est qu'un* OISON BRIDÉ. (Acad.)

BRIDER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*bride.*) Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc. : *Ils avaient déjà donné l'ordre de* BRIDER *et seller leurs chevaux.* (Vitet.) *Il promit qu'il attaquerait seul le plus furieux taureau, qu'il le sellerait, le* BRIDERAIT, *le monterait et combattrait, ainsi monté, deux autres taureaux des plus furieux.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Il est temps de* BRIDER *et de partir.*

— Prov. *Chacun bridera sa bête*, chacun se conduira à sa volonté. || *Brider son cheval, son âne par la queue*, entreprendre une affaire maladroitement et à contre-sens. || *Brider la bécasse*, engager adroitement quelqu'un dans une affaire, de façon qu'il ne puisse plus reculer ; le duper avec habileté.

— Fig. et fam. *Brider le nez à quelqu'un avec une houssine, avec un fouet*, en frapper quelqu'un au travers du visage.

— Fig. Contenir, réprimer : *Il faut* BRIDER *les ambitieux.* BRIDONS *nos désirs immodérés. C'était le roi du logis ; personne n'y* BRIDAIT *ses volontés.* (H. de Balz.)

— Fam. *Brider quelqu'un par un contrat, par un acte*, le lier par un contrat, par un acte.

— Par extens. Il se dit de certains vêtements attachés de manière à serrer, à ceindre trop étroitement une partie du corps : *Le béguin que vous avez mis à cet enfant le* BRIDE *trop.* (Acad.)

— Mar. Étrangler deux ou plusieurs cordages ou tours de cordage, tendus à peu près parallèlement, de manière à les rapprocher par le milieu avec un autre cordage, pour leur donner plus de tension.

— *Brider l'ancre*, la garnir de planches pour qu'elle ne creuse pas.

— J. de Bague. *Brider la potence*, frapper le morceau de bois d'où pend la bague, au lieu de l'emporter ou de la toucher. || On disait anc. : *Brider le faquin.*

— Fauconn. *Brider les serres d'un oiseau*, lier une serre de chaque patte, pour qu'il ne déchire pas sa proie.

— *Brider les cloches*, lier les battants des cloches pour carillonner avec les marteaux.

— Art culin. *Brider une volaille*, passer une ficelle dans les cuisses pout les assujettir.

= **Se brider**, v. pr. Être bridé.

— Man. *Se bien brider*, se dit d'un cheval dont la tête est bien placée et perpendiculaire au sol.

BRIDIER, n. m. (*bride.*) Pron. *bri-dié.* — Technol. Ouvrier qui fait les brides.

BRIDOIR, n. m. (*bride.*) Pron. *bri-doar.* — Man. Mentonnière.

— Par analog. Bande de linge d'une coiffe.

BRIDOLE, n. f. (*bride.*) — Mar. Petit appareil à l'aide duquel on fait plier des bordages, de manière qu'ils s'appliquent sur la partie de la membrure où l'on doit les clouer.

BRIDON, n. m. Man. Bride légère, à têtière, sans muserolle, à mors léger et brisé, sans branches : *On emploie le* BRIDON *pour conduire les animaux à la promenade ou à l'abreuvoir.*

BRIDURE, n. f. (*bride.*) Mar. Amarrage consistant à brider plusieurs cordages déjà tendus.

BRIE, n. f. Technol. Barre de bois dont se servent les boulangers, les pâtissiers et les vermicelliers pour travailler leur pâte.

BRIEF, IÈVE, adj. (*brevis*, court ; lat.) Anc. forme de *bref.* || Court, de peu d'étendue, prompt. Ce mot n'est plus guère usité qu'au palais. On dit cependant encore. BRIÈVE *description*, BRIÈVE *narration.*

— Pal. *Faire bonne et* BRIÈVE *justice.* || *Briève sentence*, sentence rendue promptement.

Gramm. De cet adjectif on a formé le substantif *brièveté.* La Fontaine a formé de *bref, brève, brèveté*, qui n'a pas été adopté. *La contrainte de la poésie.... bannirait de la plupart de ces récits la* BRÈVETÉ, *qu'on peut fort bien appeler l'âme du conte.* (Préface des fables.) *On ne trouvera pas ici l'élégance ni la* BRÈVETÉ *qui rendent Phèdre recommandable ; ce sont qualités au-dessus de ma portée.* (Id.)

BRIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. — (Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous briions, vous briiez.* || Technol. Battre fortement la pâte avec la barre nommée *brie.*

BRIÈVEMENT, adv. (*bri-ef-ève-ment.*) Pron. *bri-èv-man.* — En peu de mots, rapidement : *Racontez-nous* BRIÈVEMENT *cette affaire.* (Acad.) *On se plaint de la brièveté de la vie, et tous nos efforts tendent à la passer* BRIÈVEMENT. (M^me^ de Maint.)

BRIÈVETÉ, n. f. (*brief.*) Courte durée : *La* BRIÈVETÉ *de la vie.* (Rayn.) *Dans toutes les magistratures, il faut compenser la grandeur de la puissance par la* BRIÈVETÉ *de la durée.* (Montesq.) *Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa* BRIÈVETÉ. (La Br.)

— Littér. Concision : *Trop de* BRIÈVETÉ *obscurcit un discours.* (Pasc.) *Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la* BRIÈVETÉ *qu'en la cherchant.* (D'Alemb.)

BRIFAUD ou **BRIFAUT**, n. m. (*brifer.*) Pron. *bri-fô.* — Popul. Un gourmand, un enfant mal élevé.

BRIFAUDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Donner le premier peignage à la laine.

BRIFE, n. f. Pop. Gros morceau de pain.

— Écon. rur. Redoublement d'appetit du ver à soie aux approches des mues.

BRIFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brife.*) Pop. Manger avidement.

BRIFEUR, EUSE, n. (*brifer.*) Pop. Celui, celle qui mange avidement.

BRIFIER, n. m. Technol. Bande de plomb qui fait partie de l'enfaîtement d'un bâtiment couvert d'ardoises.

BRIG, n. m. V. BRICK.

BRIGADE, n. f. (*brigue.*) Pron. *bri-gad.* — Corps de troupes composé de plusieurs bataillons ou escadrons sous le commandement d'un officier général.

— Particul. Corps de deux régiments commandé par un général de brigade ou maréchal de camp; c'est la moitié d'une division : BRIGADE *d'infanterie.* BRIGADE *de cavalerie. Une demi-*BRIGADE.

— Anc. Escouade de cavalerie.

— Il se dit spécial. des gendarmes distribués dans les localités, et placés sous les ordres d'un sous-officier appelé *brigadier : Une* BRIGADE *de gendarmerie. Conduire un déserteur de* BRIGADE *en* BRIGADE.

— *Brigade de sûreté*, compagnie d'agents de police chargés d'un service de surveillance et de sûreté.

— Mar. Nombre d'ouvriers et de matelots canonniers réunis dans un port pour exécuter certains travaux.

BRIGADIER, n. m. (*brigade.*) Pron. *bri-ga-dié.* — Militaire qui a dans la cavalerie le grade correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. *Un* BRIGADIER *de dragons. Un* BRIGADIER *de chasseurs.*

— *Brigadier de gendarmerie*, celui qui commande une brigade de gendarmerie.

— Anc. *Brigadier des armées du roi*, officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp.

— Mar. Titre du premier des matelots d'une embarcation : *Le* BRIGADIER *remplace le patron au besoin.* (Acad.)

BRIGAND, n. m. (*brigue.*) Pron. *bri-gan.* — Celui qui exerce habituellement le brigandage : *Une troupe de* BRIGANDS. *C'est un* BRIGAND *fameux. Un chef de* BRIGANDS. *Des* BRIGANDS *ravageaient la province.* (Le Sage.)

— Iron. *Il ne faut pas être* BRIGAND *à demi ; quand on vole, il faut savoir assassiner.* (Volt.)

— Par extens. Celui qui commet des concussions ou des déprédations : *Le proconsul Verrès fut un vrai* BRIGAND. *Tout le pays a été la proie de ces avides* BRIGANDS. (Acad.)

— Fig. Homme méchant, pervers, qui aime à commettre le mal : *Le* BRIGAND *ne respecte aucune loi divine ni humaine.*

Des *brigands* l'ont absous, des juges l'ont frappé. (Leg.)

— On dit quelquefois au féminin *brigande* : *Sa mère, pauvre fille de quinze ans, à travers le bocage, a été une* BRIGANDE. (V. Hug.)

BRIGANDAGE, n. m. (*brigand.*) Volerie, pillage, crime commis avec violence et à main armée, le plus souvent par des brigands réunis en troupes : *Exercer des* BRIGANDAGES. *Arrêter, réprimer le* BRIGANDAGE. *La violence et le* BRIGANDAGE *régnaient partout dans la ville.* (Boss.) *Le système religieux des anabaptistes n'a produit que des* BRIGANDAGES *et des crimes.* (Rayn.)

— Particul. Concussions, exactions, rapines, déprédations : *Ce gouverneur a commis d'énormes* BRIGANDAGES *dans sa province. Cet homme s'est enrichi de ses* BRIGANDAGES *et de ses rapines. Les traitants furent punis pour les* BRIGANDAGES *qu'ils avaient commis sur le peuple.* (Acad.)

BRIGANDEAU, n. m. (*brigand.*) Fam. Agent d'affaires qui fait des rapines, qui vole ses clients; praticien fripon : *Le pays est infesté de* BRIGANDEAUX.

BRIGANDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*brigand.*) Pron. *bri-gan-dé.* — Fam. Exercer le brigandage, se conduire en brigand : *C'est un homme qui n'a fait que* BRIGANDER *toute sa vie.* (Acad.)

BRIGANDINE, n. f. Pron. *bri-gan-dinn.* — Sorte d'armure ancienne en forme de corset ou de cotte de mailles, dont les anneaux étaient doubles : *Il était vêtu d'une* BRIGANDINE *couverte de velours noir, à clous dorés.* (V. Hug.)

BRIGANDINIER, n. m. Anc. Fantassin vêtu d'une brigandine.

BRIGANTIN, n. m. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme un brick et qui n'a qu'un pont : *Autrefois les brigantins allaient à voiles et à rames.* (Acad.) *Aujourd'hui on rencontre peu de* BRIGANTINS. (A. Jal.) ‖ V. BRICK.

BRIGANTINE, n. f. (*brigantin.*) Mar. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée.

— Voile particulière au brigantin :

La *brigantine*
Qui va tourner
Roule et s'incli
Pour m'entraîner. (C. Del.)

— Anc. Armure. ‖ V. BRIGANDINE.

BRIGAUT, n. m. Comm. Gros bois neuf à brûler.

BRIGNOLE, n. f. Pron. *bri-gniol.* — Sorte de prune desséchée qui vient de Brignoles, ville de Provence : *De bonnes* BRIGNOLES. *Une compote de* BRIGNOLES. (Acad.)

BRIGNON, n. m. Hortic. V. BRUGNON.

BRIGUANT, part. prés. du v. Briguer.

BRIGUE, n. f. (*briga*, parti, débat; ital.) Pron. *brigh.* — Poursuite vive et acharnée d'une chose, d'un avantage, etc., par des manœuvres secrètes et au moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts : *Obtenir quelque chose par* BRIGUE, *à force de* BRIGUES. *On fait sa* BRIGUE *pour parvenir à un grand poste.* (La Br.) *Celui qui sent sa faiblesse appelle la* BRIGUE *à son secours.* (J.-J. Rouss.)

— Cabale, faction, parti : *Avoir une forte* BRIGUE. *Toutes les* BRIGUES *se réunirent en sa faveur.* (Acad.)

Chacune avait sa *brigue* et de puissants suffrages. (Rac.)

Il a fallu des soins, et la *brigue* était forte ;
Mais notre candidat est celui qui l'emporte. (C. Del.)

BRIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Briguer : *Les charges furent* BRIGUÉES *avec fureur.* (Boss.)

BRIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brigue.*) Pron. *bri-ghé.* — Tâcher d'obtenir quelque chose par brigue, par cabale, par le moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts : BRIGUER *le ministère.* BRIGUER *un évêché. Les uns méritent les récompenses, les autres les* BRIGUENT ; *ce sont souvent ces derniers qui les obtiennent.* (Acad.)

— Absol. *On s'empresse, on* BRIGUE, *on se tourmente.* (La Br.)

— Simpl. Solliciter, rechercher avec ardeur, avec empressement : BRIGUER *les bonnes grâces, la faveur de quelqu'un. Ils* BRIGUENT *l'honneur de vous servir, de vous défendre.* (Acad.)

Mourir pour son pays est un si digne sort
Qu'on *briguerait* en foule une si belle mort. (P. Corn.)

BRIGUEUR, EUSE, n. (*brigue.*) Celui qui brigue : *Il y avait beaucoup de* BRIGUEURS *pour cette charge.* (Acad.) ‖ Peu usité.

BRIJEAU, n. m. Écon. rur. Mélange de céréales et de légumineuses, qu'on sème pour fourrage.

BRILLAMMENT, adv. (*brillant.*) Pron. *bri-ia-man.* — D'une manière brillante : *Ce morceau de musique a été* BRILLAMMENT *exécuté.* (Acad.)

BRILLANT, part. prés. du v. Briller. *Des sabres, des mousquets* BRILLANT *d'argent et d'azur.* (Lam.) *Avant Newton, on ne se doutait pas qu'un rayon de soleil, qui paraît blanc fût composé de sept rayons* BRILLANT *des plus vives couleurs.* (A. Martin.)

BRILLANT, ANTE, adj. (*briller.*) Pron. *bri-ian, iante.* — Qui brille, qui jette un vif éclat : *Soleil* BRILLANT ; *lumière* BRILLANTE, etc. *Une couleur* BRILLANTE. *Le ciel est parsemé d'étoiles* BRILLANTES. (Fén.)

Le roi *brillant* du jour, se couchant dans sa gloire,
Descend avec lenteur de son char de victoire. (Lam.)

Les yeux du chevreuil sont plus BRILLANTS *que ceux du cerf.* (Buff.) *Les armes étaient polies comme une glace et* BRILLANTES *comme les rayons du soleil.* (Fén.)

— Par extens. Qui frappe, qui attire la vue par le luxe, la pompe, la magnificence : *Une parure* BRILLANTE. *Un spectacle* BRILLANT.

— Qui réjouit l'oreille par des sons éclatants et en même temps harmonieux : *Une musique* BRILLANTE. *Une voix* BRILLANTE. *Des roulades précipitées,* BRILLANTES *et rapides.* (Buff.)

— Fig. En parl. des personnes, Remarquable en quelque genre et surtout par les qualités de l'esprit : *Un auteur* BRILLANT. *Un* BRILLANT *artiste. Van-Spaendonck peignait les plantes dans le lieu même où Jussieu en parlait ; il peignait à côté de Buffon, de cet autre peintre si* BRILLANT *et si sublime.* (Cuv.) *Une* BRILLANTE *jeunesse de cour s'embarquait sur la flotte pour aller chercher dans une expédition hasardeuse quelque distraction à ses frivoles plaisirs.* (Guizot.) *Les peuples, comme les métaux, n'ont de* BRILLANT *que les surfaces.* (Rivarol.)

— Fig. et par analog. Il se dit des choses : *Un succès* BRILLANT. *Une* BRILLANTE *victoire. Un rôle* BRILLANT. *Un style* BRILLANT. *Une imagination* BRILLANTE. *Un esprit* BRILLANT. *Des traits* BRILLANTS *et de vives descriptions.* (La Br.) *La voie des armes est en effet* BRILLANTE *aux yeux des sens.* (Mass.)

— *Une santé brillante*, une belle santé.

— Suivi d'un compl. indirect. qui le détermine, il veut toujours la préposit. *de* : *Être* BRILLANT DE *santé,* DE *jeunesse*, etc. *Il est* BRILLANT DE *gloire,* DE *vertus,* DE *mérite*, etc. *Il était revenu tout* BRILLANT DE *gloire.* (Mass.)

Ses chanoines vermeils et *brillants de* santé. (Boil.)

BRILLANT, n. m. Éclat, lustre : *Le* BRILLANT *d'une pierre précieuse. Les perles orientales ont un* BRILLANT *qui ne se trouve pas dans les autres.* (Acad.)

— Fig. *M. de Turenne avait presque toutes les vertus comme naturelles, et n'a jamais eu le* BRILLANT *d'aucune.* (Retz.)

— Fig. Qualités remarquables, intéressant vivement l'imagination, qu'on trouve dans un ouvrage d'esprit, dans une œuvre d'art : *Il y a du* BRILLANT *dans ce discours, dans ce poëme, dans ce tableau.*

Ne vous enflez donc point d'une si grande gloire
Pour les petits *brillants* d'une faible victoire. (Mol.)
La fortune offre aux yeux des *brillants* mensongers.
(Regnier.)

— *Le brillant de l'esprit, de l'imagination*, leurs qualités brillantes : *Le* BRILLANT *de l'imagination consiste dans une foule d'images vraies et imprévues qui se succèdent avec l'éclat et la rapidité des éclairs. L'abondance et la variété font le* BRILLANT *du coloris ; des idées qui jouent ensemble avec justesse et grâce font le* BRILLANT *de la pensée.* (Encycl.)

— Fig. *Cet homme a plus de brillant que de solide*, il se recommande plutôt par des qualités brillantes que par des vertus réelles.

— Diamant taillé à facettes sur les deux surfaces. *Vous avez un beau* BRILLANT. *Ce* BRILLANT *est de la plus belle eau.*

— *Faux brillant*, diamant faux, pierre fausse.

— Fig. Pensée éclatante dépourvue de justesse : *Cet ouvrage renferme beaucoup de* FAUX BRILLANTS.

Jamais dans mes discours
Je n'ai d'un faux *brillant* emprunté le secours. (Boil.)

— Chim. L'éclat propre des métaux.

BRILLANTANT, part. prés. du v. Brillanter.

BRILLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Brillanter : *Les chevelures des femmes sont toutes* BRILLANTÉES, *toutes parsemées de bijoux et de fleurs.* (Lam.) *La noblesse est un instrument* BRILLANTÉ *par le temps.* (Rivarol.) *Ce style a l'éclat d'un or pur, et n'est jamais* BRILLANTÉ. (Vitet.)

BRILLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brillant.*) Pron. *bri-ian-té.* — Lapid. Tailler des diamants à facettes, sur les deux surfaces : BRILLANTER *un diamant.*

— Fig. et littér. *Brillanter son style*, le charger d'ornements recherchés, de faux brillants.

BRILLÉ, part. pass. du v. Briller.

BRILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *bri-ié.* — Jeter de l'éclat, répandre de la lumière, resplendir : *Le soleil* BRILLE. *Ses yeux* BRILLENT.

Il faut que l'éclair *brille*, et *brille* peu d'instants. (V. H.)
L'or et les diamants *brillent* sur vos habits. (C. Del.)

— Se dit de ce qui, par son éclat, sa beauté, attire les yeux, l'attention. *Sa beauté* BRILLAIT *parmi toutes ses compagnes.*

De nos amis la voix *brillait* en chœur. (Bérang.)

— Fig. En parl. des choses abstraites : *Sa vertu* BRILLAIT *aux yeux de tous.*

Comme la vertu *brille* en leurs écrits sublimes ! (Andr.)

— Par analog. *Cet homme* BRILLE *par sa vertu.*

— Se placer au premier rang : *Cet acteur* BRILLE *dans les rôles passionnés.* (Acad.)

— Dans un sens péjoratif, en parlant d'un faux éclat, d'une fausse gloire :

Le désir de *briller* nuit au talent de plaire. (La Harpe.)

— *Briller par son absence*, être absent :

Entre tous les héros qui, présents à nos yeux,
Provoquaient la douleur et la reconnaissance,
Brutus et Cassius *brillaient par leur absence.* (M. J. Ch.)

— *Faire briller quelque chose*, le montrer aux regards, l'étaler, le faire étinceler : *Il* FIT BRILLER *à mes yeux un superbe diamant.*

— Dans un sens péjoratif, avec une idée d'orgueil, d'ostentation : *Il aime à* FAIRE BRILLER *ses richesses. Il* FAIT BRILLER *son esprit, mais néglige le bon sens.*

— Figur. *Faire briller la vérité aux yeux de quelqu'un*, la lui faire connaître dans toute sa clarté.

— Véner. Il se dit d'un chien qui quête et qui bat sans relâche le terrain : *Cet épagneul* BRILLE *dans une plaine.* (Acad.)

— Chass. Chasser aux oiseaux la nuit et avec des flambeaux.

BRIMBALE, n. f. Pron. *brain-bal.* — Hydraul. Levier qui sert à faire marcher une pompe.

— Mar. V. BRINGUEBALE.

BRIMBALÉ, ÉE, part. pass. du v. Brimbaler.

BRIMBALER, v. tr. ou act. 1re conj. (βαμβαλίζειν, trembler ; gr.) Pron. *brain-ba-lé.* — Fam. Agiter, secouer par un branle réitéré ; se dit surtout en parl.

des cloches : *On n'a fait que* BRIMBALER *les cloches.* (Acad.)

— Absol. *Le marguillier a* BRIMBALÉ *toute la nuit.*

BRIMBORION, n. m. Fam. Colifichet, babiole, chose de peu de valeur : *Je ne vois que lait virginal, blancs d'œufs et autres* BRIMBORIONS. (Mol.) *Elle fut étonnée de l'admiration de son prétendu pour ces* BRIMBORIONS. (H. de Balz.) *Les cellules des nonnes étaient remplies de tous ces* BRIMBORIONS *qu'une dévotion mignarde découpe, encadre, enlumine patiemment.* (G. Sand.)

.... Cent *brimborions* dont l'aspect m'importune. (Mol.)

BRIMÉ, ÉE, adj. Écon. rur. En parl. du raisin, Marqué de taches attribuées à l'action du soleil : *Raisin* BRIMÉ. *Grappes* BRIMÉES.

BRIN, n. m. (*virga*, baguette ; lat.) Pron. *brain.* — Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre : *Je crois rendre service à mon prochain quand je fais croître quatre* BRINS *d'herbe sur un terrain qui n'en portait que deux.* (Volt.)

Trop heureux si, glanant où leur foule moissonne,
Nous ramassons les *brins* tombés de leur couronne. (C. D.)

— Pousse grêle et allongée d'une plante, d'un arbuste, d'un arbre :

Arrachez *brin à brin*
Ce qu'a produit ce maudit grain. (La Font.)

Il n'y a pas dans l'univers un BRIN *d'herbe qui ne prouve Dieu.* (V. Cous.)

Par extens. Toute petite partie de certaines choses longues et minces, telles que la paille, les cheveux, le poil, le fil, etc. *Sur notre fourmilière, nous nous disputons un* BRIN *de paille.* (Volt.)

— Techn. Il sert à distinguer les qualités du chanvre d'un cordage ; le cordage est de *premier* ou de *second brin*, selon la qualité du chanvre.

— Fam. Il se dit quelquefois, surtout négativement, pour exprimer une très-petite quantité de certaines choses : *Ces malheureux n'ont pas un* BRIN *de bois pour se chauffer.* (M^me de Sév.)

— Fig. et fam. *Il a pour elle un petit brin d'amour.*

— Prov. *Il n'y en a brin*, se dit lorsqu'il n'y a rien de la chose dont il s'agit.

— Agricult. *Arbre de brin*, Arbre qui n'a qu'une tige et qui provient de semence.

— Charpent. *Bois de brin*, Bois qui n'a point été fendu par la scie.

— Fig. et fam. *C'est un beau brin d'homme*, se dit d'un jeune homme grand et bien fait. || De même, *C'est un beau brin de fille, un beau brin de femme.*

— *Brin d'estoc*, Long bâton ferré et à deux bouts.

— Techn. Chevalet sur lequel on arrange les pièces d'artifice.

— Comm. Sorte de toile qui se fabrique en Champagne.

— Zool. *Brin-blanc, brin-bleu*, espèce de colibri.

— Bot. *Brin d'amour*, nom vulg. d'un arbre des Antilles.

BRINASSE, n. f. (*brin.*) Comm. Seconde qualité d'étoupe.

BRINBALLIER, n. m. Bot. V. AIRELLE.

BRINDE, n. f. Pron. *braind.* — Fam. et peu usité. Coup qu'on boit à la santé de quelqu'un, en l'excitant à boire de même : *Il était obligé de boire à chaque instant, pour répondre aux* BRINDES *qu'on lui portait de toutes parts.* (Le Sage.)

— Prov. *Être dans les brindes*, être ivre.

BRINDILLE, n. f. (*brin.*) Pron. *brain-di-y.* — Branche d'un arbre mince et courte : *On fait des balais avec des* BRINDILLES *de bruyère, de roseau et de toutes sortes de plantes flexibles.* (Franc.)

BRINDONE, n. f. Pron. *brain-donn.* — Bot. Fruit du brindonier.

BRINDONIER, n. m. Pron. *brain-do-nié.* — Bot. Genre d'arbres de l'Asie mérid. L'espèce la plus remarquable donne par incision une gomme-gutte jaunâtre, et l'on fait avec le fruit des gelées et des sirops fébrifuges.

BRINGUE, n. f. Pron. *braing.* — Man. Il se dit d'un cheval mal bâti et incapable de service.

BRINGUEBALE, n. f. Mar. Levier qui sert à mouvoir la tige et le piston de certaines pompes ; on agit dessus à bras et à l'aide de bouts de cordage.

BRIO, n. m (Mot ital.) Pron. *bri-ó.* — Beaux-arts et littér. Fougue, élan : *Quelle voix, quelle facilité, quel* BRIO, *quel enchantement de l'oreille.* (Scudo.) *Le* BRIO *qu'il y a dans la conversation des Romains dispose à goûter le mérite des tableaux des grands maîtres qui garnissent les murs des salons.* (Stendh.)

BRIOCHE, n. f. Pron. *bri-o-ch.* — Sorte de pâtisserie faite de fleur de farine, d'œufs et de beurre : *Une bonne, une grosse* BRIOCHE.

— Fig. et fam., Maladresse, gaucherie : *Il fait à chaque instant de nouvelles* BRIOCHES.

BRION, n. m. Pron. *bri-on.* — Bot. Mousse qui croît sur l'écorce des arbres et particulièrement sur celle des chênes. || V. BRYON.

— Mar. Pièce de bois de charpente, qui appartient à la quille et à l'étrave d'un bâtiment. On l'appelle aussi *Ringot.*

BRIOTTE, n. f. Bot. Variété d'anémone.

BRIQUAILLONS, n. m. pl. (*brique.*) Pron. *bri-ka-ion.* — Technol. Vieux morceaux de briques cassées.

BRIQUE, n. f. (*imbrex, imbricis*, tuile ; lat.) Pron. *brik.* — Terre argileuse et rougeâtre, pétrie, moulée ordinairement en forme de carreau plus ou moins épais, puis séchée au soleil ou cuite au feu, et dont on se sert pour bâtir. *Les* BRIQUES *employées à la construction de presque toutes les maisons de Londres sont faites avec la terre du lieu même sur lequel on bâtit.* (Brongn.)

— Par anal. *Brique d'étain, de savon*, etc., Masse d'étain, de savon, etc., qui a la figure d'une brique.

— T. de peint. *Ton de brique*, ton qui tire sur la couleur de la brique : *La couleur de cette composition est lourde, et les* TONS DE BRIQUE *dominent dans les carnations.* (Mérim.)

BRIQUET, n. m. Pron. *bri-kè.* — Petite pièce d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou : *Quand le* BRIQUET *frappe la pierre, il en fait sortir des étincelles.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit de divers ustensiles au moyen desquels on obtient du feu, soit par la compression de l'air, soit à l'aide du phosphore, ou par d'autres moyens chimiques : BRIQUET *chimique, phosphorique.*

— Sabre court et un peu recourbé, à l'usage de l'infanterie.

— Chass. Petit chien : *On peut chasser le renard avec des bassets, des chiens courants et des* BRIQUETS. (Buff.)

BRIQUETAGE, n. m. (*brique.*) Pron. *brik-taj.* — Maçonnerie de briques.

— Enduit sur lequel on trace des joints et des refends, pour donner à une construction l'apparence de la brique.

BRIQUETÉ, ÉE, part. pass. de Briqueter.

— Adjectiv. Rougeâtre : *Teinte* BRIQUETÉE. || *Urine briquetée*, couleur de brique.

BRIQUETER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*brique.*) Pron. *brik-té.* — Il change l'*e* du radical *briquet* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent ;* il conserve l'*e* muet partout ailleurs. — Appliquer un enduit sur une muraille, et y tracer des joints et des refends ; imiter la brique : BRIQUETER *les murs.* (Acad.)

BRIQUETERIE, n. f. (*brique.*) Pron. *bri-ke-tri.* — Tech. Lieu où l'on fait de la brique.

BRIQUETEUR, EUSE, n. (*brique.*) Pron. *brik-teur.* — Techn. Ouvrier, ouvrière en briques.

BRIQUETIER, n. m. (*brique.*) Pron. *brik-tié.* — Techn. Celui qui fait ou qui vend de la brique.

BRIQUETTE, n. f. (*brique.*) Pron. *bri-kett.* — Petite masse de houille, de tourbe ou de tan, servant de combustible : *Un cent de* BRIQUETTES. *Brûler des* BRIQUETTES.

BRIS, n. m. (*briser.*) Prat. Rupture faite avec violence d'une porte ; rupture d'un scellé : *Le juge ordonna le* BRIS *des portes. Il est accusé de* BRIS *de scellé.* (Acad.)

— *Bris de prison*, fracture des portes, des fenêtres d'une prison dans un but d'invasion.

— *Bris de marché*, violence exercée sur ceux qui portent des denrées au marché ayant pour but de mettre obstacle à la vente.

— Comm. Monopole exercé en vue de l'augmentation des prix des denrées.

— Général. Morceau d'une chose brisée, débris : *Le page portait les brassards et le casque tout fracassé au bout d'un* BRIS *de lance.* (Ste-Beuve.)

— Mar. Les pièces d'un bâtiment qui s'est brisé en donnant contre les rochers ou sur les bancs : *Le* BRIS *des vaisseaux, après l'an et jour passé sans réclamation, appartenait anciennement au seigneur du lieu où la mer le jetait ; et ce droit était appelé droit de* BRIS. (Acad.) *Indiquer les* BRIS *de bâtiments aux navigateurs par des bouées.* (Acad.)

— Blas. *Bris* ou *bris d'huis*, la représentation dans les armoiries des longues barres de fer à queue en forme de patte, servant à soutenir les portes sur leurs pivots.

BRISABLE, adj. des 2 g. (*briser.*) Qui peut être brisé ; qui peut se briser.

BRISANT, n. m. (*briser.*) Mar. Terme générique pour désigner les rochers, les écueils à fleur d'eau, sur lesquels vient se briser le flot : *Il y a dans cette passe un* BRISANT *qui la rend fort dangereuse.* (Acad.)

— Il s'emploie le plus souvent au plur. : *Il y a des* BRISANTS *le long de cette côte. Les* BRISANTS *sont figurés sur les cartes marines par de petites croix.* (Ac.)

— En général, tout corps qui oppose une résistance à la mer, sur lequel elle vient se briser : *Placer un* BRISANT, *des* BRISANTS *en avant d'une construction, pour la garantir du choc des vagues.* (Acad.)

BRISCAMBILLE, n. f. V. BRUSQUEMBILLE.

BRISCAN, n. m. Pron. *briss-kan.* — Sorte de jeu de cartes qui se joue à deux avec un jeu de piquet : *Jeu de* BRISCAN.

BRISE, n. f. Pron. *briz.* — Mar. Général. Tout vent qui souffle sans violence : *Grande* BRISE. *Petite* BRISE. *Jolie* BRISE. *Bonne* BRISE. *Le souffle de la* BRISE. (Acad.) *Sur la fin de la nuit arrive la* BRISE. (Arago.)

Au gré des flots mouvants, par la *brise* effleurés,
Sous nos yeux pavillons nous voguons séparés. (C. Del.)

— *Brise de terre*, celle qui souffle du côté de la terre. || *Brise du large* ou *brise de mer*, celle qui vient du côté de la mer. || *Brise carabinée*, brise qui souffle avec une violence extraordinaire.

— Technol. Poutre posée en bascule.

Syn. Brise, bise, f. Ces deux termes ont une signification tout à fait tranchée. La *bise* est le vent sec et froid qui souffle du nord ou du nord-est ; la *brise* est un vent léger, agréable et rafraîchissant, qui souffle indifféremment de tous les points de la rose des vents. A la fin de l'automne, on se prémunit contre la *bise ;* sur le soir d'une journée d'été, les promeneurs appellent la *brise.*

BRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Briser : *Vitre* BRISÉE, *Coffre* BRISÉ.

Là des murs abattus, des colonnes *brisées.* (Thom.)
Jupiter voit sa foudre entre ses mains *brisée.* (Lam.)

— Par exagér. *Être brisé*, éprouver une extrême lassitude, une grande faiblesse, par suite d'une longue marche, d'un travail excessif, d'une maladie : *Être* BRISÉ *de fatigue. Il se sent tout* BRISÉ *de son dernier accès de fièvre. Il a le corps tout* BRISÉ. (Acad.)

— Par analog. Il se dit des choses morales : *Existence* BRISÉE. *Carrière* BRISÉE, etc.

— Fig. et moral. *Âme* BRISÉE *par la douleur.* (Acad.)

Ce cœur *brisé* vous plaint et vous admire. (C. Del.)

— *Vantail, volet brisé*, qui peut se plier sur lui-même.

— Archit. *Comble brisé*, ou *comble en mansarde*, celui dont la partie supérieure forme égout, et qui a la partie inférieure presque verticale.

— Blas. *Chevron brisé*, chevron dont la tête est séparée : *Il porte d'or à trois chevrons* BRISÉS *de gueules.* (Acad.) || V. BRISURE.

BRISE-COU, n. m. Fam. Escalier rude, difficile : *Cet escalier est véritable* BRISE-COU.

— Man. Jeune homme hardi par qui on fait monter les jeunes chevaux. || Plus ord. *Casse-cou.*

BRISÉES, n. f. pl. Vén. Branches que le veneur rompt aux arbres, ou qu'il sème dans son chemin, pour reconnaître l'endroit où est la bête, où elle a été détournée : *Faire des* BRISÉES. *Aller aux* BRISÉES. *Conduire le chien aux* BRISÉES. (Buff.)

— Marques faites aux arbres par le passage d'une bête.

— Fig. et fam. *Suivre les brisées de quelqu'un*, suivre son exemple, l'imiter.

— *Aller, courir sur les brisées de quelqu'un*, entrer en concurrence, en rivalité avec lui :

De quel front aujourd'hui *vient-il sur nos brisées ?* (Boil.)

— Fig. et fam. *Reprendre ses brisées, revenir sur ses brisées*, reprendre une affaire, revenir sur un projet abandonné.

— Eaux et for. Branches qu'on coupe dans un taillis ou à de grands arbres pour marquer les bornes des coupes.

BRISE-GLACE, n. m. Pron. *briz-glass.* — Espèce d'arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces et les séparer : *Un* BRISE-GLACE.

— Mar. Sorte d'éperon fait avec des pièces de la drome, que l'on fixe avec des cordages et des clous et que l'on établit sur l'avant, pour écarter les blocs de glace. || Au pl. *Des* BRISE-GLACE.

BRISEMENT, n. m. (*briser.*) Pron. *briz-man.* — Choc violent des flots qui se brisent contre un rocher, une digue, une côte, etc. : *Le* BRISEMENT *des flots fait beaucoup de bruit en cet endroit.* (Acad.) *Le* BRISEMENT *de la mer augmentait par degrés contre le rocher.* (Châteaub.)

— Général. Bris, rupture, effraction : BRISEMENT *d'une porte, d'une caisse.* BRISEMENT *de carreaux.*

— Fig. *Brisement de cœur*, douleur vive et profonde. || Lang. myst. Douleur qu'on ressent d'avoir offensé Dieu.

BRISE-MOTTE, n. m. Pron. *briz-mott.*—Agricult. Cylindre propre à écraser les mottes de terre. || Au pl. *Des* BRISE-MOTTES.

BRISE-PIERRE, n. m. Chirurg. Instrument propre à briser les petits calculs ou les fragments de pierre dans la vessie. || Au pl. *Des* BRISE-PIERRES.

BRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (βρίθω, j'attaque, je fonds sur, fut. βρίσω; gr.) Rompre, casser, mettre en pièces : BRISER *une glace, un miroir, une porte.* BRISER *les mottes d'un champ labouré.* (Acad.) *Il casse, il* BRISE *tout ce qu'il peut atteindre.* (J.-J. Rouss.)

Allons! *brisons* ces dieux de pierre et de métal. (Corn.)
Grâce! ne *brisez* pas votre hochet ainsi. (V. Hug.)

— Fig. Détruire, perdre, ruiner : *Il a* BRISÉ *son avenir. Ce despotisme affreux tendait à* BRISER *tous les courages. Leur doctrine anarchique tend à* BRISER *tous les liens sociaux.* (Acad.)

— Par extens. *Cette grande douleur m'*A BRISÉ *l'âme.*

— Fig. *Briser ses fers, briser ses chaînes, briser le joug,* se dit d'un peuple opprimé, esclave, qui reconquiert ses droits, sa liberté.

Nous ne saurions *briser nos fers* et nos entraves. (Boil.)
Quand *sa chaîne* est coupable, un noble cœur la *brise.* (C. Delav.)

— Par exagérat. Fatiguer, incommoder, lasser par une agitation violente : *Ce cheval a un train rude qui m'*A *tout* BRISÉ. (Acad.) *Les cahots de la voiture l'*ONT BRISÉ. (Id.)

— Fam. Dans le même sens : *Votre bavardage me* BRISE *les bras.*

— Techn. *Briser la laine,* la démêler.

— Intransitiv. *Le navire alla* BRISER *contre un écueil.* (Acad.) || Il se dit de la mer quand le vent l'agite et la fait écumer : *Il croyait que la mer* BRISAIT *au haut de la montagne.* (B. de St-P.)

— Véner. *Briser bas,* rompre les branches des arbres, et les jeter sur le sentier par où la bête a passé. || *Briser haut,* rompre les branches, et les laisser pendre, à hauteur d'homme, au tronc de l'arbre.

—Fig. *Briser avec quelqu'un,* rompre avec lui, cesser de le voir; ne l'avoir plus pour ami. Plus ord. *Rompre.*

— Fam. *Brisez là, brisons là-dessus,* se dit pour empêcher quelqu'un d'insister, de continuer un discours qui est inutile ou qui déplaît : BRISONS *là, de grâce; vous me jetteriez dans une confusion épouvantable.* (Mol.)

— Blas. Charger un écu de brisures, comme lambel, bordure, pour distinguer les branches cadettes de la branche aînée, à laquelle appartiennent les armes pleines : BRISER *d'un lion.* BRISER *d'un lambel.*

= **Se briser**, v. pron. Être mis en pièces, se rompre : *Ce meuble* SE BRISA *dans sa chute. Le navire se* BRISA *contre les rochers.* (Acad.)

Reine du monde, ô France, ô ma patrie,
Soulève enfin ton front cicatrisé :
Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfants l'étendard *s'est brisé.* (Bérang.)

—Par anal. Il se dit des vagues lorsque, rencontrant un obstacle, elles s'y heurtent et fondent en écume : *La mer se* BRISE *contre les écueils.* (Acad.) *Les vagues venaient du large se* BRISER *sur les rochers.* (B. de St-P.)

— Fig. Ne pas réussir, échouer, succomber : *Ce sont de faux écueils où les joueurs viennent* SE BRISER. (La Br.) *Il est venu se* BRISER *contre cet obstacle.*

Quelquefois l'un *se brise* où l'autre s'est sauvé. (Corn.)

— Fam. et fig. Ruiner sa santé : *Il se* BRISE *au métier qu'il fait.*

— Moral. *Mon cœur se brise, mon âme se brise,* se dit pour exprimer un profond chagrin, une grande douleur qui déchire l'âme et le cœur.

—Prov. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise,* quand on affronte un péril trop souvent, on finit par y succomber; ou en retombant souvent dans la même faute, on finit par s'en trouver mal.

— Phys. *Les rayons lumineux se brisent en passant d'un milieu dans un autre,* leur direction rectiligne dévie ou paraît dévier subitement, comme si elle se brisait au point d'inflexion.

— Technol. Il se dit de certains ouvrages de fer ou de bois, composés de diverses pièces jointes ensemble, de manière à pouvoir aisément se raccourcir, s'allonger ou se plier : *Les volets se* BRISENT. || *SYN.* V. CASSER.

BRISE-RAISON, n. m. Pron. *bris-ré-zon.* — Fam. Personne étourdie qui parle, raisonne à tort et à travers : *Cet homme est un* BRISE-RAISON. *Ces jeunes étourdis sont de vrais* BRISE-RAISON. (Acad.)

BRISE-SCELLÉ, n. m. Pron. *bris-cé-lé.* — T. de pal. Celui qui rompt le scellé apposé par l'autorité légale. || Au pl. *Des* BRISE-SCELLÉS. || Peu usité.

BRISE-TOUT, n. m. Pron. *bris-tou.* — Fam. Personne étourdie, maladroite, qui brise tout ce qui lui tombe sous la main. || Au pl. *Des* BRISE-TOUT.

BRISEUR, n. m. (*briser.*) Pron. *Bri-zeur.* — Celui qui brise, qui rompt quelque chose; il ne se dit guère qu'en parlant des hérétiques qui brisaient les images et qu'on nommait *Iconoclastes* ou *Briseurs d'images.* (Acad.) *Les églises catholiques avaient été ravagées dans une grande partie des Pays-Bas par les* BRISEURS *d'images.* (Quinet.)

BRISE-VENT, n. m. Pron. *bris-van.* — Agricul. Clôture, abri, plantation qu'on élève pour garantir du vent les arbres, les plantes, etc. || Au plur. *Des* BRISE-VENT.

BRISIS, n. m. (*briser.*) Pron. *bri-ziss.* — Archit. L'angle que forment les deux plans d'un comble brisé : *Il loge dans les* BRISIS *du château.* (Acad.)

BRISOIR, n. m. (*briser.*) Pron. *bri-zoar.* — Agric. Instrument propre à briser le chanvre, la paille :

— Technol. Baguette à battre la laine.

BRISQUE, n. f. Pron. *brisk.* — Sorte de jeu de cartes : *Faisons une* BRISQUE, *une partie de* BRISQUE.

— Carte d'atout au jeu de brisque : *J'avais trois* BRISQUES *dans mon jeu.* (Acad.)

BRISURE, n. f. Pron. *bri-zur.* — Partie brisée, cassée : *Une gazelle ou un chacal se glissait furtivement entre les* BRISURES *de la roche.* (Lam.) *Dieu voulait montrer qu'il secoue la terre et la brise, et qu'il guérit en un moment toutes ses* BRISURES. (Boss.)

— Par analog. *Le phénomène de la réfraction nous est démontré par la* BRISURE *apparente que présente à l'œil un bâton plongé obliquement dans l'eau.* (Lecoq.)

— Technol. Ouvrage de menuiserie ou de serrurerie dont les diverses parties se replient au moyen de charnières : *La* BRISURE *d'un volet.* (Acad.)

—Fortif. *Brisure de la courtine,* prolongement de la ligne de défense dans le renforcement d'un bastion à orillons.

— Mar. Par oppos. à la mâture à pible ou d'une seule pièce, on dit *mâture à brisure,* quand il y a bas mâts, mâts de hune, etc., les uns au-dessus des autres.

—Blas. Toute pièce d'armoirie que les cadets ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sortent. || Fig. et fam. *La goutte et le rhumatisme sont frères, et ce dernier a seulement une* BRISURE *de cadet, parce qu'il ne revient pas comme cette cruelle goutte.* (Mme de Sév.)

BRIZE, n. f. (βρίζα, espèce de plante céréale; gr.) Bot. Genre de plantes graminées, très-communes; elles portent de petits épis couleur de pourpre et des fleurs jaunes pendantes.

BRIZOMANCIE, n. f. (βρίζω, je dors, μαντεία, divination; gr.) Anc. Divination par les songes.

BROC, n. m. (βρέχω, je mouille, j'arrose; gr.) Pron. *bro.* — Techn. Vaisseau portatif d'une assez grande capacité, communément de bois, garni de fer ou de cuivre, qui a une anse et un bec évasé, et dont on se sert ordinairement pour tirer ou transporter du vin : *Le* BROC *est le vaisseau le plus commode pour le remplissage des tonneaux.* (Acad.)

— Quantité de liquide qu'un broc peut contenir : *C'est un homme qui boirait un* BROC *de vin.* (Acad.)

—Anc. Broche. *Manger de la viande de broc en bouche,* la manger sortant de la broche. || Fam. Dans cet ex. et la loc. suivante, on pron. *brok.*

= **De bric et de broc**, loc. adv. De çà et de là; d'une manière et d'une autre : *Il a ramassé des écus* DE BRIC ET DE BROC. (Acad.) || Fam.

BROCANTAGE, n. m. (*brocanter.*) Pron. *bro-kan-taj.* — Action de brocanter; commerce de celui qui brocante.

BROCANTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*broker,* courtier; angl.) Acheter, revendre des objets de curiosité; troquer des marchandises de hasard, et particul. des tableaux, des bronzes, des médailles, des porcelaines, etc. : *C'est un homme qui ne fait que* BROCANTER. (Acad.)

BROCANTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui brocante : *C'est un fin* BROCANTEUR. *Faire le métier de* BROCANTEUR, *de* BROCANTEUSE. (Acad.) *Dietrich marquait autrefois ses tableaux sous le nom de Dittérici, et les* BROCANTEURS *en ont pris occasion de faire passer ses ouvrages pour des productions d'Italie.* (Bailly.)

BROCARD, n. m. (*broc.*) Parole de moquerie, raillerie piquante : *Lancer des* BROCARDS. *Essuyer des* BROCARDS. *Un diseur de* BROCARDS. (Acad.)

Vous n'entendrez partout qu'injurieux *brocards.* (Boil.
... Chaque jour en butte à des *brocards* nouveaux,
Il est tympanisé dans cinq ou six journaux. (Delaville.)
Est-il un fou qui vienne au champ de Mars
De Rome entière essuyer les *brocards?* (M. J. Chén.)

BROCARD, n. m. Chass. Chevreuil : *Nous appelons vieux* BROCARDS *les chevreuils qui ont passé deux ans.* (Buff.)

BROCARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brocard.*) Fam. Piquer par des traits de satire, des railleries : BROCARDER *le tiers et le quart.*

— Intransitiv.

Ah! qu'on va *brocarder* sur notre économie. (Dest.)

BROCARDEUR, EUSE, n. Celui, celle qui dit, qui lance des brocards : *C'est un* BROCARDEUR *odieux.* (Acad.)

BROCART, n. m. (*broche.*) Pron. *bro-kar.* — Étoffe de soie, brochée d'or ou d'argent : BROCART *d'or.* BROCART *d'argent. Des habits de* BROCART. (Acad.)

Il est là, seul, assis sous un dais de *brocart.* (V. Hug.)
Il fournit ces rideaux, ces siéges, ces *brocarts.* (Id.)

BROCATELLE, n. f. Comm. Grosse étoffe qui imite le brocart, dont la chaîne est de fil et la trame de laine : *Une tapisserie de* BROCATELLE. *De la* BROCATELLE *de Venise.* (Acad.)

— Minér. Marbre de plusieurs couleurs sur un fond jaune ou rougeâtre : *La* BROCATELLE *la plus belle vient des environs de Tortose.*

BROCHAGE, n. m. Libr. Action de brocher un livre, des livres : *Un atelier de* BROCHAGE.

— Résultat de cette action : *Le* BROCHAGE *a coûté tant.* (Acad.)

BROCHANT, part. prés. du v. Brocher.

— Blas. *Brochant sur le tout,* se dit des pièces qui, en couvrant une partie des pièces dont l'écu est chargé, passent tout entières d'un côté de l'écu à l'autre : *Les anciens ducs de Bourbon portaient de France à la bande de gueules* BROCHANT SUR LE TOUT.

— Fam. Il se dit d'un surcroît de mal, d'importunité, de ridicule, etc. : *Il a la fièvre, la goutte et un gros rhume* BROCHANT SUR LE TOUT. (Acad.) *J'ai rencontré là quelques amis, puis deux ou trois inconnus* BROCHANT SUR LE TOUT. (Did.)

BROCHE, n. f. Ustensile de cuisine; verge de fer longue, étroite, pointue par un bout et coudée par l'autre, ou garnie d'une poulie, et que l'on passe au travers de la viande qu'on veut faire rôtir : *Mettre deux pièces de volaille à la* BROCHE. *Tourner la* BROCHE. *Tirer la viande de la* BROCHE. *Un agneau cuit à la* BROCHE. (La Font.)

— *Il faudrait encore un tour de broche,* se dit lorsque la viande n'est pas assez rôtie.

— Prov. et fig. *Ne pas mettre tout son rôt à une même broche,* placer son argent de diverses manières; avoir plus d'une industrie; faire plus d'un négoce; se ménager plusieurs ressources.

— Fig. et fam. *Faire un tour de broche,* se mettre très-près du feu, afin de se chauffer rapidement.

— Par analog. Tout objet ayant la forme d'une broche. || Petites verges de fer qu'on adapte aux rouets, aux métiers à filer et sur lesquelles le fil, le coton, la laine se roulent à mesure qu'ils sont filés : *Ce métier à filer a deux cents* BROCHES. || Petite verge de métal ou de bois dur et poli dont on se sert pour former les mailles d'un tricot : BROCHE *à tricoter.* || Plus souv. : *Aiguilles à tricoter.*

— *Drap à double broche,* drap épais, serré et presque imperméable, ainsi appelé de ce qu'on le fabriquait autrefois en plaçant deux fils au lieu d'un dans les intervalles des broches ou dents qui forment le peigne du métier.

— Techn. Baguette de bois pour enfiler divers objets, comme cierges, chandelles, harengs, etc. || Cheville de bois pointue avec laquelle on bouche le trou d'un tonneau. || Pointe de fer de certaines serrures, qui entre dans le trou d'une clef forée. || Petite verge de fer qui sort du milieu d'un carton où l'on tire au blanc : *Donner dans la* BROCHE. (Ac.) || Grosse épingle, ordinairement façonnée en bijou, à l'usage des femmes.

— Comm. Billet de faible valeur.

— Vén. n. plur. Les défenses du sanglier. || Première tête du cerf et du chevreuil.

— Mar. *Broches* ou *brochettes,* baguettes représentant les divers diamètres que doivent avoir les mâts d'assemblage, dont les ouvriers se servent comme de guide. || Baguettes numérotées avec lesquelles on perce la ration de viande ou de poisson des matelots.

— Zool. n. pl. Genre de coquilles univalves.

BROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Brocher. Adjectiv. : *Étoffe* BROCHÉE. *Livre* BROCHÉ.

BROCHÉE, n. f. Toute la quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une fois.

— Techn. La quantité de mèches ou de chandelles placées sur une broche.

BROCHER, v. tr. ou act. (*broche.*) Passer des fils dans une étoffe en différents sens pour y figurer des dessins : BROCHER *une étoffe d'or et d'argent.* (Acad.)

— Libr. *Brocher un livre,* assembler et plier les

feuilles d'un livre dans l'ordre de leur pagination, puis les coudre avec de la ficelle ou du fil passé dans la marge intérieure, et les recouvrir d'un papier de couleur ou autre.

— Constr. Mettre de la tuile en pile sur des lattes, entre les chevrons.

— Techn. Enfoncer à coups de brochoir les clous qui servent à fixer le fer d'un cheval, en les faisant passer à travers les trous du fer et l'épaisseur de la corne. || Enfiler des épingles dans les anneaux qui forment leurs têtes. || Pratiquer des trous dans la peau d'un bœuf assommé, afin de le souffler.

— Agricul. Donner un léger binage à la vigne.

— V. intr. ou neutr. Hortic. Pousser; se dit d'un arbre nouvellement planté.

— Fig. et fam. Se dépêcher, faire vite, sans soin, avec négligence : BROCHER *un travail. Cet écolier* BROCHE *ses devoirs.*

BROCHET, n. m. (βρύχω, j'engloutis; gr.) Zool. Poisson du genre Ésoce, qui a la tête longue, les dents pointues et dont la chair est blanche et ferme : *Un gros* BROCHET. *On a surnommé le* BROCHET *le requin de rivière.*

... Le *brochet* glouton, qui dépeuple les eaux. (Del.)

— *Brochet carreau*, très-gros brochet.

BROCHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*broche.*) — Il double le *t* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je brochetterai*, etc. — Techn. Prendre des mesures avec des broches ou brochettes dans divers travaux de construction.

— Art. cul. Fixer avec des brochettes : BROCHETER *une volaille.*

BROCHETON, n. m. (*brochet.*) Petit brochet.

BROCHETTE, n. f. (*broche.*) Techn. Toute petite broche.

— Art. cul. Petite broche de fer, de bois et quelquefois d'argent, dont on se sert soit pour faire rôtir des parties de viande, de petites pièces de gibier, soit pour faire frire de petits poissons : *Rognons à la* BROCHETTE. *Goujons à la* BROCHETTE.

— Par extens. Il se dit des petites pièces de gibier ou de quelque autre viande qu'on fait ainsi rôtir ou griller : *Des* BROCHETTES *d'ortolans, d'éperlans. Servir des* BROCHETTES.

— Fam. *Élever des oiseaux à la brochette*, élever des oiseaux en leur donnant à manger au bout d'un petit bâton ou d'une plume.

— Fig. et fam. *Élever un enfant à la brochette*, l'élever en l'entourant de soins minutieux.

BROCHEUR, EUSE, n. (*brocher.*) Ouvrier, ouvrière qui broche des livres.

BROCHOIR, n. m. (*broche.*) Techn. Marteau de maréchal pour ferrer les chevaux.

BROCHURE, n. f. (*brocher.*) Action de brocher un livre, des livres : *Cette femme est occupée à la* BROCHURE. (Acad.) || On dit aussi *Brochage*.

— Livre broché : *On lui a livré cent volumes en feuilles et cent en* BROCHURE.

— Part. Ouvrage broché de peu d'étendue : *Publier une* BROCHURE. *Faire relier plusieurs* BROCHURES *en un seul volume.* (Acad.) *Vous lui aviez donné un libraire et des débouchés pour la vente de je ne sais quelles* BROCHURES. (Beaum.) *Les auteurs, chez les belles et les grands, ont le destin des* BROCHURES *nouvelles : on veut les feuilleter un moment; ensuite on les met au rebut.* (Desmah.)

J'entends lire chez lui les *brochures* nouvelles. (Desm.)
Regarde : un bureau neuf, loin du bruit des voitures,
Et ton cher Moniteur ouvert sur des *brochures*. (C. Del.)

BROCOLI ou **BROCOLIS**, n. m. Espèce de chou qui nous vient d'Italie : BROCOLI *blanc.* BROCOLI *violet. Les* BROCOLIS *se mangent accommodés comme les choux-fleurs.* (Acad.)

— Petit rejeton qui sort du tronc d'un vieux chou après l'hiver.

BROCOTTES, n. f. pl. Pron. *bro-kott.* — Écon. rur. Parties caséeuses et butyreuses qui restent dans le petit-lait après qu'on en a tiré le premier caillé.

BRODÉ, ÉE, part. pass. du v. Broder. *Voile* BRODÉ. *Robe* BRODÉE. *Des bandelettes de pourpre* BRODÉES *d'or.* (Fén.)

BRODEQUIN, n. m. Pron. *brod-kain.* — Sorte de chaussure antique qui couvre le pied et une partie de la jambe et qui n'est guère en usage aujourd'hui qu'au théâtre ou dans certaines cérémonies : *Le* BRODEQUIN *était chez les anciens la chaussure ordinaire des acteurs lorsqu'ils jouaient la comédie. Mettre les sandales et les* BRODEQUINS *à un évêque.* (Acad.)

— Fig. La comédie, le genre comique :

Reprenons au plus tôt le *brodequin* comique. (Boil.)

— *Chausser le brodequin*, composer une comédie ou jouer la comédie. Cette expr. et la suiv. ont vieilli.

— *Quitter le brodequin pour le cothurne*, quitter la comédie pour la tragédie. || Vieux.

— Sorte de bottines lacées que portent les femmes et les enfants : *Une paire de* BRODEQUINS.

Un souple *brodequin* compose sa chaussure. (Del.)

— N. pl. Anc. Instrument de torture au moyen duquel on donnait la question à l'accusé en lui serrant fortement les jambes : *Donner les* BRODEQUINS.

BRODER, v. tr. ou act. 1re conj. (*border.*) Travailler avec l'aiguille sur quelque étoffe et y faire des dessins, des ouvrages en relief avec de l'or, de la soie, etc. : BRODER *une robe, un habit.*

— Fig. en parl. d'un fait, d'un récit, etc. Ajouter des détails fictifs pour intéresser plus vivement : *Quelle est la vérité sur laquelle on* A BRODÉ *cette riante fiction?* (Villem.)

— Absol. *Cet historien* BRODE *dans ses récits.*

BRODERIE, n. f. (*broder.*) Ouvrage que l'on fait en brodant : BRODERIE *relevée.* BRODERIE *plate. Riche* BRODERIE. *Travailler en* BRODERIE. BRODERIE *au métier. Elle surpasse la plus exquise peinture par la délicatesse de ses* BRODERIES. (Fén.)

— Au pl. Insignes de distinction, décorations : *Sotte chose que la gloire de montrer des galons, des rubans et des* BRODERIES. (Mérim.)

— Fig. Ornements ajoutés à un travail d'esprit; circonstances et détails dont on augmente son récit pour l'embellir : *La poésie traduite en prose n'est plus qu'un canevas dont on a ôté la* BRODERIE. (Mme Staël.) *Il y a un peu* DE BRODERIE *à ce que vous dites.* (Acad.) *Dans ce récit, le fond a disparu sous la* BRODERIE.

— Mus. Note de goût qu'on ajoute dans l'exécution d'un morceau de musique : *Le choix* DES BRODERIES *prouve le bon ou le mauvais goût du musicien.*

— Horticul. Garnitures de buis qui marquent les contours des parterres dans les jardins.

BRODEUR, EUSE, n. Personne qui brode : *Porter une étoffe chez le* BRODEUR. *Une habile* BRODEUSE. *Il lui dit de venir le voir, et il lui indique l'heure du* BRODEUR *et du bijoutier.* (Desmah.)

— Prov. et fig. *Autant pour le brodeur*, se dit pour exprimer qu'on n'ajoute pas foi à ce que dit quelqu'un, que c'est un conte fait à plaisir.

BRODIE, n. f. Pron. *bro-di.* — Bot. Plante liliacée d'Amérique, espèce de Narcisse.

BRODOIR, n. m. Pron. *bro-doar.* — Technol. Métier à faire le petit galon qui unit deux étoffes. || Petite bobine pour broder.

BROGUES ou **BROQUES**, n. f. pl. Pron. *brogh, brok.* — Relat. Souliers grossiers des montagnards d'Écosse : *Les* BROGUES *sont attachées à la jambe au moyen de courroies.*

BROIE, n. f. Techn. Instrument qui sert à briser la tige du chanvre et du lin et à détacher la filasse de la chenevotte.

BROIEMENT ou **BROÎMENT**, n. m. (*broyer.*) Pron. *broa-man.* — Action de broyer : *Le* BROIEMENT *des couleurs. C'était un bruit pareil au* BROIEMENT *des cailloux.* (Marm.)

— Chir. *On est parvenu à pratiquer le* BROIEMENT *de la pierre dans la vessie.* (Acad.) || V. LITHOTRITIE.

BROMATE, n. m. (*brome.*) Chim. Tout sel résultant de la combinaison de l'acide bromique avec les bases salifiables.

BROMATOLOGIE, n. f. (βρῶμα, βρώματος, aliment, et λόγος, discours; gr.) Traité des aliments.

BROME, n. m. (βρῶμος, fétide; gr.) Pron. *brôm.* — Chim. Corps simple découvert dans l'eau mère de quelques salines et qu'on obtient des eaux de la mer; il est d'une odeur très-désagréable.

— Bot. Genre de plantes graminées : *Voyez la verte chevelure des* BROMES *stériles.* (H. de Balz.)

BROMÉLIACÉ, ÉE, adj. (*bromélie.*) Bot. Qui ressemble à une bromélie.

= **Broméliacées**, n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones à pétales périgynes.

BROMÉLIE, n. f. Genre de plantes, type des Broméliacées. Il comprenait sous le nom de *bromélie ananas* l'ananas, qui est devenu le type d'un genre particulier.

BROMHYDRATES, n. m. pl. Chim. Sels résultant de la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases.

BROMHYDRIQUE, adj. m. (βρῶμος, fétide, ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *bro-mi-drik.* — Chim. Il se dit de l'hydracide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le brome : *Gaz, acide* BROMHYDRIQUE.

BROMIDE, n. m. (βρῶμος, fétide, εἶδος, forme; gr.) Pron. *bro-mid.* — Chim. Combinaison de brome et d'un autre corps simple.

BROMIQUE, adj. m. (*brome.*) *Acide* BROMIQUE, acide produit par la décomposition du bromate de baryte par l'acide sulfurique.

BROMOGRAPHIE, n. f. (βρῶμα, aliment, γραφή, description; gr.) Pron. *bro-mo-gra-fi.* — Description des aliments.

BROMURE, n. m. (*brome.*) Pron. *bro-mur.* — Chim. Combinaison du brome avec un corps simple : BROMURE *de fer.* BROMURE *de mercure.*

BRONCHADE, n. f. Action de broncher. || Man. Faux pas d'un cheval : *Son cheval fit une* BRONCHADE. || Vieux.

BRONCHE, n. f. (βρόγχος, gorge; gr.) Pron. *bron-ch.* — Anat. Chacun des deux conduits membraneux qui naissent de la bifurcation de la trachée-artère; ils s'introduisent chacun dans l'un des deux poumons, où ils font pénétrer l'air nécessaire à la respiration : *La péripneumonie débute souvent par le catarrhe ou l'inflammation de la membrane muqueuse des* BRONCHES. (Broussais.)

BRONCHEMENT, n. m. Man. Action de broncher.

BRONCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bronciare*; ital., dériv. de *roncus*, ronc; lat.) Pron. *bron-ché.* — Faire un faux pas; chopper : *Une pierre m'a fait* BRONCHER.

— Man. Se dit d'un cheval qui cède d'une jambe de l'avant-main : *Je ne vous laisserai pas ignorer que son cheval* BRONCHE *et s'abat.* (Did.)

— Prov. *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche*, expression figurée qui veut dire qu'il n'y a point d'homme si habile qui quelquefois ne fasse des fautes, ne se trompe.

— Fig. et mor. Hésiter, faillir : *C'est un homme qui n'A jamais* BRONCHÉ. *Au moins n'allez pas* BRONCHER. (Ac.)

Jamais au bout du vers on ne te voit *broncher*. (Boil.)

BRONCHIAL, ALE, adj. (*bronches.*) Pron. *bron-chial.* — Anat. Qui a rapport aux bronches.

BRONCHIES, n. f. pl. V. BRANCHIES.

BRONCHIQUE, adj. des 2 g. (*bronches.*) Pron. *bron-chik.* — Anat. Qui appartient aux bronches.

BRONCHITE, n. f. (*bronches.*) Méd. Inflammation des bronches.

BRONCHOCÈLE, n. f. (βρόγχος, gorge, κήλη, tumeur; gr.) Pron. *bron-ko-cèl.* — Chir. Toute tumeur volumineuse à la gorge; tout développement anormal de la glande tyroïde. || V. GOITRE.

BRONCHOIR, n. m. Pron. *bron-choar.* — Technol. Instrument sur lequel on plie les draps.

BRONCHOPHONIE, n. f. (βρόγχος, gorge, φωνή, voix; gr.) Pron. *bron-ko-fo-ni.* — Pathol. Retentissement plus ou moins bruyant et diffus de la voix dans les bronches.

BRONCHOTOME, n. m. (βρόγχος, gorge, τομή, section; gr.) Pron. *bron-ko-tom.* — Chir. Instrument pour pratiquer l'incision appelée Bronchotomie.

BRONCHOTOMIE, n. f. (βρόγχος, gorge, τέμνω, couper; gr.) Pron. *bron-ko-to-mi.* — Chir. Opération qui consiste à faire une ouverture aux voies aériennes. || Quand on la pratique au larynx, elle prend le nom de *Laryngotomie*; si l'on ouvre la trachée-artère, elle se nomme *Trachéotomie*.

BRONDISSAGE, n. m. Min. Introduction d'étoupes entre les joints des cadres du cuvelage d'un puits de mine.

BRONTE, n. f. Zool. Genre de coquilles.

BRONTIAS, n. m. Min. V. BRONTOLITHE.

BRONTION, n. m. (βροντή, tonnerre; gr.) Ant. Machine pour imiter le bruit du tonnerre dans les théâtres anciens. || Partie reculée du théâtre où cette machine était placée.

BRONTOLITHE, n. f. (βροντή, tonnerre, λίθος, pierre; gr.) Pron. Minér. Substance minérale peu connue; on la nommait anc. *Pierre à tonnerre*, et on la croyait produite par la foudre.

BRONTOMÈTRE, n. m. (βροντή, tonnerre, μέτρον, mesure; gr.) Phys. Appareil propre à constater l'intensité de l'électricité atmosphérique en temps d'orage.

BRONZE, n. m. (*bronzo*, ital.; m. sign.) Alliage de cuivre, d'étain et de zinc, connu de la plus haute antiquité : *Une statue de* BRONZE. *Un cheval de* BRONZE. *Des médailles de* BRONZE. *Graver sur le* BRONZE. *Couler en* BRONZE.

— Tout morceau de sculpture de bronze : *Voilà un beau* BRONZE, *un* BRONZE *antique.*

— Poét. Canon, mortier, boulet, bombe : *Le* BRONZE *vomit la mort.* (Boil.)

Lors j'admirais ce noir géant des mers,
Armé d'un triple rang de *bronzes* homicides. (C. Del.)

— Numism. *Le grand bronze, le petit bronze et le moyen bronze*, les grandes, les petites et les moyennes médailles de bronze.

— Archéol. Se dit du cuivre pur et du cuivre allié.

— Fig. *Cœur, âme de bronze*, cœur dur, insensible :

Humains, *âmes de bronze*. (La Font.)
Mais prête à tout et *cœur de bronze* :
C'est le Tristan de Louis onze. (Bouilly.)

BRONZÉ, ÉE, part. pass. du v. Bronzer. *Statuette* BRONZÉE.

— *Teint, visage bronzé*, qui a la couleur du bronze : *Ses deux mains* BRONZÉES *et calleuses se crispaient sur la mienne avec des efforts inouïs.* (V. Hugo.) *Les paysans étaient à moitié nus et* BRONZÉS *par le soleil.* (Châteaub.)

— *Souliers bronzés*, souliers de chamois teints en noir.

— Fig. *Homme, cœur bronzé*, insensible, inflexible.

BRONZER, v. tr. ou act. 1re conj (*bronze.*) Peindre en couleur de bronze : BRONZER *un vase* BRONZER *une statue de plâtre.*

— *Bronzer un canon de fusil*, lui donner, par le moyen du feu, une couleur bleuâtre qui sert à le garantir de la rouille.

= **Se bronzer**, v. pr. Prendre la couleur du bronze : *Le fer* SE BRONZE *au feu.*

— Fig. Devenir dur comme le bronze : *Mon cœur* SE BRONZE *chaque jour.* (Acad.) *En vivant, et en voyant les hommes, il faut que le cœur se brise ou* SE BRONZE. (Chamf.)

BROQUART, n. m. Pron. *bro-kar.* — Chass. Bête fauve d'un an : *A peine les chiens eurent-ils pénétré dans les taillis qu'ils lancèrent un* BROQUART.

— Particul. Le chevreuil à son premier bois.

BROQUE, n. m. V. BROCOLI.

BROQUELINES, n. f. pl. Pron. *brok-linn.* — Technol. Bouts des manoques ou bottes de feuilles de tabac.

BROQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pêch. Percer un petit poisson avec l'hameçon pour servir d'amorce.

BROQUETEUR, n. m. Agric. Celui qui met les gerbes en tas, et les charge sur les voitures.

BROQUETTE, n. f. Pron. *bro-kètt.* — Sorte de petit clou de fer à tête : *Attacher une estampe avec une* BROQUETTE. (Acad.)

— Collectiv. Certaine quantité de ces petits clous : *Acheter de la* BROQUETTE. *Attacher une tapisserie avec de la* BROQUETTE. (Acad.)

BROS, n. m. Pron. *brô.* — Technol. Corps étranger dans les étresses, dans le papier collé.

BROSME, n. m. Pron. *brome.* — Zool. Poisson de la Norwége.

BROSSAGE, n. m. Action de brosser : *Les apprêts du départ, le* BROSSAGE *des chapeaux, le changement des habits, tout s'opéra simultanément.* (H. de Balz.)

BROSSANT, part. prés. du v. Brosser.

BROSSE, n. f. Ustensile fait ordinairement de faisceaux de poils de sanglier, de porc, de crins de cheval, ou bien encore de brins menus de bruyère ou de chiendent, fixés par petites touffes sur une plaque de bois ou d'autre matière, et qui sert à frotter, à nettoyer particulièr. les vêtements. BROSSE *dure.* BROSSE *douce.*

— *Cheveux taillés en brosse*, cheveux coupés très-court : *C'était un homme de soixante ans, ayant des* CHEVEUX *blancs* TAILLÉS EN BROSSE. (H. de Balz.)

— *Brosse à dents*, petite brosse qui sert à nettoyer les dents.

— *Brosse à cheveux*, petite brosse assez dure pour nettoyer les cheveux.

— *Brosse à barbe*, sorte de pinceau pour étendre le savon sur le visage avant de faire la barbe.

— Peint. Pinceau avec lequel les peintres étendent leurs couleurs sur la toile.

— Fig. *L'exécution de ce tableau est d'une belle brosse*, il est habilement peint.

— *Tableau fait à la grosse brosse*, tableau grossièrement peint.

— Man. Instrument qui, dans le pansage des chevaux fins, remplace avantageusement l'étrille dont les dents ne sont pas assez émoussées.

— Zool. Houppe de poils sur le corps d'une chenille, aux pattes de derrière des abeilles et au canon des ruminants.

— Eaux et For. Buisson qui borde un bois et le défend des vents et des bestiaux.

BROSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Brosser : *Habit bien* BROSSÉ. *Souliers mal* BROSSÉS.

BROSSÉE, n. f. Action de brosser un habit, un parquet, un cheval.

BROSSER, v. trans. ou act. 1re conj. (*brosse.*) Frotter, nettoyer avec une brosse : BROSSER *un manteau.* BROSSER *un cheval. Il ne souffre pas que son domestique touche à ses habits ; il passe une heure à les* BROSSER *lui-même tous les matins.* (Picard.)

— Par analog. *Brosser quelqu'un*, brosser l'habit qu'il a sur lui.

— Lui frotter, lui frictionner quelque partie du corps avec une brosse : *Se faire* BROSSER *par son domestique.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Véner. Courir à cheval ou à pied au travers des bois les plus épais et les plus forts : BROSSER *dans les forêts, dans les bois.*

— Il se dit aussi d'un cerf qu'on entend marcher dans les forêts. *Entendez-vous le cerf* BROSSER ?

= **Se brosser**, v. pr. Brosser ses vêtements, nettoyer soi-même ses habits.

BROSSERIE, n. f. Art ou commerce du brossier. ‖ Lieu où l'on fabrique des brosses.

BROSSEUR, n. m. Domestique qui nettoie les bottes et bat les habits : *Chaque officier a son* BROSSEUR.

— Technol. Règle à l'aide de laquelle le régleur de papier égalise la longueur des plumes.

BROSSIER, n. m. Celui qui fait ou qui vend des brosses : *La boutique d'un* BROSSIER.

— Adj. *Marchand* BROSSIER.

BROSSURE, n. f. Teint. Couleur qui s'applique avec la brosse sur les peaux.

BROU, n. m. (*brout.*) Écale, enveloppe verte des noix : *Le* BROU *des noix sert à divers usages selon qu'il est préparé.* (Ac.) ‖ Dans le m. sens : *Le* BROU *d'une amande.*

— *Brou de noix*, liqueur stomachique dont le brou de noix est la base.

BROUÉE, n. f. Bruine, brouillard : *Une* BROUÉE *qui s'élève. La* BROUÉE *tombe.*

BROUET, n. m. (*brudel*, brouillon ; all.) Pron. *brou-è.* — Espèce de bouillon au lait et au sucre. Il ne se dit guère que dans ces locutions, maintenant peu usitées : *Le* BROUET *de l'accouchée ; le* BROUET *de l'épousée.*

— Par dénigr. Mauvais ragoût.

Le *brouet* fut par lui servi sur une assiette. (La Font.)

— *Brouet noir*, mets simple et grossier des anciens Spartiates.

BROUETTE, n. f. (*bis*, deux, *rota*, roue ; lat.) Sorte de petit tombereau (autrefois à deux roues), qui n'a auj. qu'une roue en avant et qu'on pousse devant soi : *On se sert de la* BROUETTE *pour transporter des terres, des pierres, du fumier et autres matières.* (Acad.) *Dans la race de brebis à grosse queue, il s'en trouve qui l'ont si longue et si pesante qu'on leur donne une petite* BROUETTE *pour la soutenir en marchant.* (Buff.)

La *brouette*,....
S'emplissant, se vidant, allant, venant cent fois,
Des débris entassés transporte au loin le poids. (Del.)

— Fam. *Être condamné à la brouette*, être condamné aux travaux publics, aux travaux de terrassement et de fortification.

— Anc. Sorte de chaise fermée, à deux roues, tirée par un homme : *Aller en* BROUETTE. *Se faire traîner dans une* BROUETTE. ‖ On disait aussi : *Vinaigrette.*

BROUETTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brouette.*) Transporter dans une brouette : BROUETTER *de la terre, du sable.*

— Mener dans une petite chaise à deux roues : *Se faire* BROUETTER *par la ville.*

BROUETTEUR, EUSE, n. Celui qui traînait les brouettes de place ou vinaigrettes, dans lesquelles on se faisait voiturer par la ville.

BROUETTIER, n. m. Celui qui transporte des fardeaux dans une brouette.

BROUGNÉE, n. f. Pron. *brou-gnié.* — Pêch. Espèce de longue nasse.

BROUHAHA, n. m. (onomatopée.) Pron. *brou-a-a.* — Fam. Bruit confus qui s'élève dans une assemblée nombreuse, dans une foule et qui est un signe d'approbation ou d'improbation : *L'auditoire éclatait en* BROUHAHA ; *de toutes parts on battait des mains.* (Le Sage.)

— Bruit, fracas étourdissant : *Le* BROUHAHA *de cette entrée devint une espèce de singularité.* (St-Sim.)

= **Gramm.** L'Académie écrit ce mot invariable au plur. : *A cette tirade on a fait, il s'est élevé de grands* BROUHAHA. Il est difficile d'expliquer la raison de cette orthographe à laquelle cependant les principaux imprimeurs se sont conformés.

BROUI, n. m. Pron. *brou-i.* — Technol. Sorte de tuyau dont les émailleurs se servent pour diriger sur l'émail la flamme de la lampe.

BROUI, IE, part. pass. du v. Brouir : *Feuilles* BROUIES.

— Agric. *Blé* BROUI, blé attaqué par la rouille.

BROUILLAGE, n. m. Jardin. Action d'étendre à la surface du sol, avec un râteau, les mauvaises herbes coupées par le ratissage.

BROUILLAMINI, n. m. (*brouille.*) Pron. *brou-ia-mi-ni.* — Désordre, brouillerie, confusion : *Je prévois ici un grand* BROUILLAMINI. (Campistr.)

— *Il y a bien du brouillamini dans cette affaire*, elle est fort embrouillée, on n'y comprend rien : *Il* Y A LÀ DEDANS *trop de tintamare*, TROP DE BROUILLAMINI. (Molière.)

— Quelques personnes disent et Voltaire lui-même a écrit *Embrouillamini*, que l'Académie n'a pas admis. *Il y a au troisième acte un* EMBROUILLAMINI *qui me déplaît.* (Volt.)

— Pharm. Masse de bol de la grosseur et de la longueur du doigt.

BROUILLARD, n. m. (*pruina* ; lat.) Pron. *brou-iar.* — Vapeur plus ou moins épaisse, et ordinairement froide, qui obscurcit l'air : *Un léger* BROUILLARD. *Le* BROUILLARD *s'élève. Le* BROUILLARD *tombe. Un épais* BROUILLARD *obscurcit le ciel.* (Fén.) *La colère ressemble au* BROUILLARD *au travers duquel tous les objets se grossissent.* (Ségur.)

— Fig. Obscurité : *Il y a un grand* BROUILLARD *sur toutes ses expressions.* (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *N'y voir qu'à travers un brouillard*, n'apercevoir les objets qu'avec peine, et comme à travers un brouillard, par affaiblissement de la vue. ‖ *N'y voir que du brouillard*, ne rien comprendre à une chose.

— *Esprit plein de brouillards*, esprit confus, sans intelligence.

— Pop. *Être dans les brouillards*, dans un état voisin de l'ivresse :

Si le vin trouble un peu ma vue,
Amis, pardonnez mes écarts ;
On peut bien faire une bévue
Lorsque l'on *est dans les brouillards.* (Désaug.)

— Prov. et fig. *Une rente établie, une créance hypothéquée sur les brouillards de la Seine*, une rente, une créance dont rien n'assure et ne garantit le payement.

— Comm. Livre sur lequel on prend note des opérations de banque ou de commerce à mesure qu'elles se font, pour les reporter ensuite au net sur le livre-journal. ‖ Dans le m. sens, *brouillon* et *main-courante.*

— Adj. *Papier brouillard*, sorte de papier non collé et ordinairement de couleur grise, qu'on emploie à divers usages, comme à filtrer des liquides, à sécher l'encre d'une écriture fraîche, etc : *Une main de* PAPIER BROUILLARD. (Acad.)

BROUILLE, n. f. (*brouiller.*) Pron. *brou-y.* — Querelle ; brouillerie : *Il y a de la* BROUILLE *dans le ménage.* (Acad.) *Ce n'était qu'un malentendu, une de ces* BROUILLES *ordinaires entre personnes qui s'aiment.* (Thiers.) *Cette circonstance fit naître entre eux une froideur qui se changea bientôt en* BROUILLE *ouverte.* (Id.)

— *Être en brouille avec quelqu'un*, en désaccord, en délicatesse avec lui :

Me voilà donc en *brouille* avec tous mes parents ! (E. Aug.)

— Bot. Vulg. Espèce de fétuque. ‖ *Brouille blanche*, renoncule aquatique.

BROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Brouiller : *Des œufs* BROUILLÉS.

Tous les billets sont jetés dans une urne,
Brouillés et rebrouillés. (Lamotte.)
J'ai la botte trompeuse, et le jeu très-*brouillé.* (Regnard.)

— Fig. et prov. *Les cartes sont brouillées*, on est en complet désaccord ; la guerre est imminente.

— Fig. Qui est en désaccord avec quelqu'un : *Je suis* BROUILLÉ *avec ma sœur, et nous avons rompu tout commerce ensemble.* (Le Sage.) *Un fils* BROUILLÉ *avec sa mère à toujours tort.* (J.-J. Rouss.)

Avec vous, sénateurs, je fus longtemps *brouillé.* (Andr.)

— Fam. *Il est brouillé avec le bon sens*, se dit d'un extravagant, d'un homme qui divague. ‖ *Être brouillé avec la finance*, manquer d'argent.

BROUILLEMENT, n. m. (*brouiller.*) Pron. *brou-yeman.* — Fam. Action de brouiller. ‖ Confusion.

BROUILLER, v. trans. ou act. (*brogliare*, ital. ; m. sign.) Mettre certaines choses pêle-mêle, y jeter le désordre, la confusion : *Il a* BROUILLÉ *ses papiers.* BROUILLER *des œufs qu'on fait cuire.*

— *Brouiller du vin*, remuer un tonneau, une bouteille de vin, de sorte que la lie et le sédiment se mêlent avec la liqueur.

— Fig. et fam. *Brouiller le teint*, causer une légère altération dans le coloris du visage.

— Fig. Mettre du désordre, de la confusion dans les affaires, dans les idées : *L'empereur Constance* BROUILLAIT *tout dans l'Église.* (Boss.) *Trop timide pour inviter une danseuse, je craignais d'ailleurs de* BROUILLER *les figures.* (H. de Balzac.) *Cet homme, si l'on n'y prend garde,* BROUILLERA *tout.* (Acad.) *L'intérêt, la flatterie et la vanité* ONT *tout* BROUILLÉ *chez les hommes.* (La Harpe.)

— Fig. et fam. *Brouiller les cartes*, semer la discorde, chercher à mettre le trouble dans une affaire.

— Fam. *Brouiller du papier*, écrire des choses inutiles ou ridicules.

— Fig. Mettre la désunion, la mésintelligence entre des gens qui vivaient bien ensemble : *Il faut les* BROUILLER *à ne plus se revoir.* (C. Del.)

Je sais l'art de *brouiller* les gens mieux que personne. (Quinault.)

J'aurais pu jusqu'ici *brouiller* tous les chapitres. (Boil.)

— V. intr. ou neut. Faire les choses avec confusion : *Cet homme ne sait que* BROUILLER.

Il cherche, il trouve, il *brouille*, il regarde sans voir. (Regn.)

= **Se brouiller,** v. pr. S'embarrasser, se mêler : *Les affaires* SE BROUILLENT *de tous côtés.*

— Fig. *Je crois qu'à force d'étudier elle s'est* BROUILLÉ *la cervelle.* (Destouches.)

— *Se brouiller en parlant,* se troubler, s'embarrasser : *Il* SE BROUILLA *tellement qu'il ne savait plus ce qu'il disait.* (Acad.)

— Par analog. *Les idées du malade* SE BROUILLÈRENT *bientôt, et il survint un assoupissement léthargique.*

— Fig. *Le temps se brouille,* le ciel se couvre de nuages.

— Se fâcher, être en mésintelligence avec quelqu'un : *Il* S'EST BROUILLÉ *avec ses amis. Leurs pères* SE SONT BROUILLÉS *pour les limites d'un pré.* (Picard.) *Pompée et César s'unissent par intérêt, et puis* SE BROUILLENT *par jalousie.* (Boss.) *Il ne faut jamais* SE BROUILLER *avec ceux qui disposent des biens, des dignités.* (Andr.) *Voyez un retour d'amitié vive et sincère entre deux personnes qui* S'ÉTAIENT BROUILLÉES : *rien ne leur échappe par rapport à tout ce qui peut avoir blessé les cœurs et rompu l'union.* (Fén.)

— Fam. *Se brouiller avec la justice,* s'exposer aux poursuites de la justice à la suite de quelque méfait.

— Man. Se dit d'un cheval trop ardent qui confond ses mouvements; ou d'un cheval hors d'état de marcher droit : *Ce cheval* SE BROUILLE.

Syn. Brouiller, embrouiller. *Brouiller,* c'est déranger en produisant le mélange ou la confusion; *embrouiller,* c'est déranger l'ordre établi. *Brouiller* peut avoir un but et un résultat utiles; *embrouiller* au contraire exprime toujours une action nuisible.

BROUILLERIE, n. f. (*brouiller.*) Pron. *brouy-ri.* — Désunion, mésintelligence entre personnes auparavant unies, intimes : *La cause de notre* BROUILLERIE *n'existant plus, le sang reprit tous ses droits.* (Le Sage.) *Votre* BROUILLERIE *avec madame votre mère me navre.* (J.-J. Rouss.)

— Il est plus usité au plur. : *Il s'employait depuis longtemps à préparer bien des* BROUILLERIES. (St-Sim.) *Je sais qu'en amour ce n'est que soupçons,* BROUILLERIES ; *puis on refait la paix.* (Brueys.) *Entre amants, dès qu'il survient des nuages, des* BROUILLERIES, *des ruptures, tout est perdu.* (Marm.) *Les querelles sont vives et fréquentes, les* BROUILLERIES *longues, les raccommodements froids.* (Desmahis.)

BROUILLON, ONNE, adj. Pron. *brou-yon.* — Qui se plaît à brouiller : *Cet homme a l'esprit* BROUILLON. (Acad.)

Une vivacité *brouillonne*, turbulente. (Dufrény.)

On me trouve *brouillon* et quelque peu railleur. (C. Del.)

— Substantiv. *Cet avocat est un* BROUILLON, *qui gâte les meilleures causes.* (Acad.) *De détestables* BROUILLONS *cherchaient à détruire la concorde.* (Thiers.)

— Fig. *Vous savez que nous trouvons le temps un vrai* BROUILLON, *rangeant, dérangeant toutes choses.* (Mme de Sév.)

BROUILLON, n. m. (*brouiller.*) Pron. *brou-yon.* — Ce qu'on écrit d'abord, ce qu'on jette d'abord sur le papier, pour le mettre ensuite au net; et le papier même sur lequel on a écrit le brouillon : *Voilà mon* BROUILLON. *J'ai sauvé du feu deux ou trois de ces* BROUILLONS. (J.-J. R.) *Il corrigea le* BROUILLON *en plusieurs endroits.* (Beaum.)

— Comm. Livre qu'on nomme plus ordinairement *brouillard.*

BROUILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *brou-io-né.* — Écrire en brouillon.

BROUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*pruina,* gelée blanche; lat.) En parl. du soleil, Dessécher, brûler les productions végétales, telles que les blés, les fruits, les feuilles des arbres attendris par une gelée blanche : *Le soleil, qui s'est montré après cette gelée blanche,* A BROUI *jusqu'aux feuilles des arbres.* (Acad.)

BROUISSANT, part. prés. du v. Brouir.

BROUISSURE, n. f. (*brouir.*) Pron. *brou-i-çur.* — Brûlure des jeunes bourgeons et des fleurs, particulièrement celle que produit l'action du soleil après une gelée.

BROUSSAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*broussailles.*) Agric. Garnir de broussailles : BROUSSAILLER *une haie, une clôture,* etc.

BROUSSAILLES, n. f. pl. (*brout.*) Pron. *brou-ça-y.* — Touffes de plantes épineuses et stériles qui croissent dans les lieux incultes, tels que genêts, les épines, les ronces, etc. : *Terrain couvert de* BROUSSAILLES. *Un fagot de* BROUSSAILLES, etc.

— Par analog. *Je voyais çà et là, sans ordre, sans symétrie des* BROUSSAILLES *de roses, des fourrés de lilas.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Se sauver, s'échapper par les broussailles,* sortir d'embarras comme on peut.

BROUSSE, n. f. Comm. Sorte de fromage.

BROUSSIN, n. m. (*brout.*) Pron. *brou-çain.* — Excroissance ligneuse des branches ou du tronc d'un arbre; elle est ordinairement produite par une tonte ou un élagage fréquent : BROUSSIN *d'orme, de baies. On emploie le* BROUSSIN *d'érable dans la tabletterie.*

BROUT, n. m. (βρύττειν, manger; gr.) Pron. *brou.* — Pousse des jeunes taillis au printemps : *Les cerfs aiment le* BROUT. (Acad.)

BROUTANT, part. prés. du v. Brouter.

BROUTANT, ANTE, adj. (*brouter.*) Vèner. Qui broute, qui a l'habitude de brouter :

— *Les bêtes broutantes,* le cerf, le daim, le chevreuil, etc.

BROUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Brouter : *Tout ce champ a été* BROUTÉ.

BROUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brout.*) En parl. des animaux, Paître, manger l'herbe qui tient à la terre, les feuilles qui sont attachées aux arbres : *Les moutons* BROUTENT *l'herbe.* (Acad.) *Les chevaux des Cosaques* BROUTÈRENT *l'herbe des Tuileries.* (V. Hugo.) *Des hommes créés à l'image de Dieu et rachetés de tout son sang* BROUTENT *l'herbe comme des animaux!* (Mass.)

J'aime mieux être ermite et *brouter* des racines,
Revoyager vingt ans nu-pieds, sur des épines,
Que de vivre avec vous. Adieu. (Regn.)

— Absol. *Va, bétail, où le maître te pousse, et* BROUTE *où il te permet de* BROUTER. (E. Pelletan.) *La chèvre peut* BROUTER *quatre à cinq heures de suite.* (Ac.)

— Fig. et fam. *L'herbe sera bien courte s'il ne trouve de quoi brouter,* se dit d'un homme plein d'adresse et d'industrie qui sait se tirer d'affaire, pourvoir à ses besoins dans les mauvais cas.

— Prov. et fig. *Où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute,* il faut savoir se maintenir dans son état, ne pas en changer à la légère.

— Techn. En parl. d'un rabot. Ne pas couper le bois avec netteté; sautiller.

— Jardin. Couper le bout, rompre l'extrémité des petites branches.

BROUTILLE, n. f. (*brout.*) Pron. *brou-ti-y.* — Menues branches d'arbres dont on fait des fagots.

— Fig. et fam. Plusieurs petites choses inutiles et de peu de valeur.

— Horticult. Bourgeon qui sort de l'aisselle des feuilles de la vigne.

BROYAGE, n. m. Techn. Action de broyer.

BROYANT, part. prés. du v. Broyer.

BROYE, n. f. Écon. rur. Sérançoir.

BROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Broyer : *Être* BROYÉ *sous les roues d'un char.*

— Fig. BROYÉ *par le choc des partis, le trône s'écroula.* (Barante.)

— Anc. *Pain broyé,* petit pain de fine farine que les boulangers faisaient pour leur chef-d'œuvre quand on les recevait maîtres.

BROYEMENT, n. m. V. BROIEMENT.

BROYER, v. tr. ou act. 1re conj. (onomat.) Pron. *broa-ié.* — (*Je broie, tu broies, il broie, nous broyons, vous broyez, ils broient; je broyais, nous broyions; je broyai; je broierai, nous broierons; broie, broyons, broyez; que je broie, que nous broyions, que vous broyiez, qu'ils broient; que je broyasse; broyant; broyé, ée.*) Casser, piler, triturer de manière à réduire en poudre ou en pâte : *L'industrie produit lorsqu'elle fait croître du blé ou qu'elle le* BROIE *sous la meule.* (Droz.) *Les enfants, dans la première année de leur âge, sont incapables de* BROYER *les aliments : les dents leur manquent.* (Buff.) *Une petite boîte à* BROYER *du tabac.* (Picard.)

— *Broyer des couleurs,* pulvériser des substances colorantes en même temps qu'on les mêle avec de l'eau ou avec de l'huile.

— Fig. et fam. *Broyer du noir,* se livrer à des pensées sombres, mélancoliques.

BROYEUR, n. m. Pron. *broa-ieur.* — Celui qui broie : *Les* BROYEURS *de couleurs sont exposés à une maladie connue sous le nom de coliques saturnines.* (Francœur.)

— Anc. *Broyeur d'ocre,* fort mauvais peintre.

BROYON, n. m. Pron. *broa-ion.* — Impr. Instrument, espèce de molette de bois qui sert à prendre l'encre et à l'étaler, quand on fait usage de balles au lieu d'employer le rouleau.

— Chass. Piége pour prendre les bêtes puantes.

BRU, n. f. (*braut,* fiancée; all.) Pron. *bru.* — La femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. On la nomme plus ordinairement *Belle-fille* : *S'il veut une* BRU *de ma main, je lui en destine une qui est assez noble pour avoir un beau-père tel que lui.* (Le Sage.)

Il refuse pour *bru* la fille de son frère ! (Em. Aug.)

La discorde entre dans les familles par les antipathies réciproques des belles-mères et des BRUS. (Walcken.)

BRUANT, n. m. Zool. V. BRÉANT.

BRUANTIN, n. m. Pron. *bru-an-tain.* — Zool. Oiseau de la Caroline.

BRUCELLES, n. f. pl. Pron. *bru-cel.* — Arts. Sorte de petites pinces dont les branches font ressort et qui servent à prendre, à tenir des pièces légères : *Des* BRUCELLES *d'horloger.*

BRUCINE, n. f. (*brucea,* angusture, plante.) Chim. Un des alcalis organiques.

BRUCIQUE, adj. m. Pron. *bru-cik.* — Chim. Il se dit d'un sel à base de brucine.

BRUÉE, n. f. Techn. V. BUÉE.

BRUESME-D'AUFFE, n. m. Pron. *bru-esm-dôf.* — Mar. Cordage de sparte, employé surtout dans les eaux de la Méditerranée. || V. BASTIN.

BRUGNE, BRUGNIE, n. f. Pron. *bru-gn.* — Anc. Genre de cuirasse analogue à la brigandine. || V. BRUNIX.

BRUGNON, n. m. Pron. *bru-gnion.* — Sorte de pêche ou de pavie qui a la peau lisse et fine : BRUGNON *violet.* BRUGNON *jaune.*

BRUINE, n. f. (*pruina,* lat.; m. sign.) Petite pluie très-fine et froide qui tombe lentement. *La* BRUINE *a gâté les blés.* (Acad.)

BRUINÉ, ÉE, adj. (*bruiner.*) Agric. Gâté par la bruine. *Blés* BRUINÉS.

BRUINER, v. unipers. 1re conj. (*bruine.*) Pron. *bru-i-né.* — Se dit de la bruine qui tombe : *Il* BRUINE. *Il ne pleut pas bien fort, il ne fait que* BRUINER. (Ac.)

BRUIR, v. tr. ou act. 2e conj. Technol. Imbiber une étoffe de vapeur pour l'amollir.

BRUIRE, v. intr. ou neut. et défect. 4e conj. (βρύχειν, murmurer, frémir; gr.) Pron. *bru-ir.* — (Ce verbe n'est usité qu'à l'infin., et dans *il bruit; il bruyait, ils bruyaient.*) Rendre un son confus; se dit surtout en parl. des bruits de la nature : *On entend* BRUIRE *les vagues, le vent, le tonnerre.* (Acad.)

— Transit. Exprimer par un bruit confus : *Il est un Dieu. Les herbes de la vallée et les cèdres du Liban le bénissent, l'insecte* BRUIT *ses louanges.* (Chât.)

Le monde entier ne *bruit* que tes projets. (Regn.)

— *Faire bruire,* faire résonner, faire retentir : *Le serpent à sonnettes* FAIT BRUIRE *sous l'herbe ses sinistres grelots.* (B. de St-P.)

La nuit revient, et l'une et l'autre était
Au premier somme, alors que l'hypocrite
Et son cornet *font bruire* la maison. (La F.)

— Anc. Publier, répandre :

Et toi, fleuve orgueilleux, ne vas-tu par tes flots
Aux tritons mariniers *faire bruire* mon los ? (Garn.)

Gramm. Quelques écrivains modernes ont forgé le part. pr. *bruissant,* comme si la forme de ce verbe était *bruir,* et de là ils ont fait dériver les formes *ils bruissent, il bruissait, ils bruissaient,* et le présent du subjonctif, *qu'il bruisse* : *La ville* BRUISSAIT *à ses pieds comme une ruche pleine.* (Lam.) *De beaux scarabées, ... pierreries, bruissaient faiblement dans les caféiers.* (G. Sand.) *Pas une écume qui* BRUISSE *et trace le sillage du brick.* (Lam.) *Il n'y a pas une feuille qui frémisse, pas un insecte qui* BRUISSE *sous l'herbe immobile.* (Ch. Nodier.) *Quand les insectes* BRUISSENT *avec force et que la caille glousse avec amour dans les sillons, la fraîcheur et le silence semblent se réfugier dans les traînes.* (G. Sand.)

BRUISINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Moudre en gros le grain germé dans les brasseries.

BRUISSANT. V. BRUIRE.

BRUISSEMENT, n. m. (*bruire.*) Pron. *bru-iss-man.* — Espèce de bruit confus et lointain du vent et des flots : *Le* BRUISSEMENT *des flots, des vents. Des* BRUISSEMENTS *d'ondes remplissent les déserts d'une sauvage harmonie.* (Châteaubr.) *En ce moment, la bise chassa si violemment les flocons de neige que les deux vieillards purent en entendre le léger* BRUISSEMENT. (H. de Balzac.) *Le* BRUISSEMENT *des vagues leur semblait les murmures d'une ville qui se réveille.* (Lamart.)

— BRUISSEMENT *d'oreilles.* V. *Bourdonnement.*

BRUIT, n. m. (*rugitus;* lat., dér. de βρύχω, je rugis; gr.) Pron. *brui.* — Son ou assemblage de sons, abstraction faite de toute articulation distincte et de toute harmonie : *Un* BRUIT *étrange. Un* BRUIT *sourd. Un* BRUIT *éclatant. Le* BRUIT *du tonnerre. Le* BRUIT *de la tempête. Le* BRUIT *de la mer en courroux. Un bruit de voix. Ce n'est point là de la musique, ce n'est que du* BRUIT. (Acad.)

Le mélancolique animal,

En rêvant à cette matière,
Entend un léger *bruit*. (La F.)

Les échos répétaient des BRUITS *rauques et confus.* (B. de St-P.)

Ses canons, traversant la foule aux pas confus,
Avec un *bruit* d'airain sautaient sur leurs affûts. (V. Hug.)

— *Loin du bruit*, modestement, dans le silence et le repos : *Vivre loin du bruit.*

— Fam. *Faire beau bruit*, se fâcher, s'emporter : *S'il vient à savoir cela, il* FERA BEAU BRUIT. (Acad.)

Quel grand mal ai-je fait pour *tant faire de bruit?* (Boursault.)

— Prov. et fig. *Cet homme est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*, il ne s'effraye pas de ce qu'on peut lui dire pour l'intimider ou l'embarrasser; il est audacieux.

— *Faire plus de bruit que de besogne*, se donner beaucoup de mouvement pour ne rien faire; parler plus qu'on n'agit.

— Vén. *Chasser à grand bruit*, chasser à cor et à cri, avec une meute et des piqueurs.

— Sédition, désordre : *Il y a eu du* BRUIT *dans cette ville, dans cette province.*

— Partic. Démêlé, querelle : *Ils ont eu du* BRUIT *ensemble.* || Fam.

— Toute nouvelle qui circule dans le public : *C'est un faux* BRUIT. *L'imagination populaire accueille les* BRUITS *les plus étranges.* (Thiers.) *Ce soupçon serait donc demeuré sans effet si un autre* BRUIT *n'était venu le confirmer.* (Guizot.)

Le *bruit* de nos trésors les a tous attirés. (Rac.)

Qu'est-ce d'ailleurs que cette raison dont on fait tant de BRUIT. (B. de St-P.) *Il jura que tous ces* BRUITS *étaient faux et inventés pour le rendre odieux.* (Vitet.)

— On dit dans ce sens : *Bruits de guerre; Il n'est* BRUIT *que de cela*, c'est-à-dire on ne parle que de cela.

— *Bruits de bourse*, nouvelles qui circulent à la bourse, ordinairement le rendez-vous des nouvellistes.

— Éclat que font certaines choses dans le monde, retentissement qu'elles ont dans le public : *Je ne suis plus jeune, je n'ai plus l'amour du* BRUIT (Châteaub.) *Tout retentit du* BRUIT *de son nom, du* BRUIT *de ses exploits. La gloire n'a qu'un* BRUIT *passager.*

— Dans ce sens, il se construit avec le verbe *faire* : *Cet événement, ce livre* FAIT DU BRUIT. (Acad.) *Il a* FAIT GRAND BRUIT *d'une chose qui n'en valait pas la peine.* (Id.)

= **Sans bruit**, tout doucement, sans être entendu.

= **A grand bruit**, loc. adv. Avec fracas :

Les cloches argentines
Appelaient *à grand bruit* les chantres à matines. (Boil.)

— Fig. Avec faste, avec ostentation : *Marcher* À GRAND BRUIT. *Vivre* À GRAND BRUIT.

Là le chantre à *grand bruit* arrive et se fait place. (Boil.)
Voitures et chevaux *à grand bruit* l'autre jour
Menaient le roi de Naples au gala de la cour. (V. Hugo.)

= **A petit bruit**, loc. adv. Secrètement, sans éclat : *Il fait ses affaires* À PETIT BRUIT. (Acad.)

— Réputation : *Avoir bon* BRUIT, *mauvais* BRUIT, avoir une bonne, une mauvaise réputation. || Vieux.

— Jurisp. *Bruit public*, renommée générale, ce qui est notoire, ce que chacun sait : *Le* BRUIT PUBLIC *tient lieu de preuves en certains cas, à défaut d'autres indices.*

BRÛLABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être brûlé.

BRÛLAGE, n. m. Agricult. Action de brûler ce qui est à la surface du sol. || V. ÉCOBUAGE.

BRÛLANT, part. prés. du v. Brûler : *Les bois d'orme, de hêtre, de charme sont ceux qui jettent le plus de chaleur en* BRÛLANT. (Francœur.)

Près du chêne *brûlant* l'eau se durcit en glace. (Del.)

— Fig. *Ils se jetaient tête baissée au plus fort du danger,* BRÛLANT *de gagner la palme du martyre.* (Mérim.)

BRÛLANT, ANTE, adj. Qui brûle, qui a une extrême chaleur : *Le soleil est* BRÛLANT. *Des sables* BRÛLANTS. *Des étés* BRÛLANTS. (Fléch.) *Les vents* BRÛLANTS *du midi.* (Mass.) *Un climat* BRÛLANT. *Une fièvre* BRÛLANTE.

Cinq zones de l'Olympe embrassent le contour :
L'une des feux *brûlants* est l'aride séjour. (Del.)

— Fig. Violent. *Une passion vile est un poison* BRÛLANT. (Droz.) *Il y a toujours des vents* BRÛLANTS *qui passent dans l'âme de l'homme et la dessèchent.* (Lamenn.)

— Fig. Très-vif, très-ardent, très-animé : *Un zèle* BRÛLANT. *Un cœur* BRÛLANT *de charité.* (Acad.) *Une piété* BRÛLANTE. (Mass.) *Style* BRÛLANT. *Il a écrit des pages* BRÛLANTES. (Acad.) BRÛLANT *d'amour, d'impatience, de colère.*

— Pathol. *Douleur brûlante*, douleur qui se fait sentir dans le charbon, dans l'érésipèle gangréneux, et que les malades comparent à la sensation que produirait le contact d'un corps en ignition.

BRÛLÉ, ÉE, part. pass. du v. Brûler : *Il fut* BRÛLÉ *vif, à petit feu.* (Acad.) *Jérusalem fut prise et* BRÛLÉE. (Boss.)

— Adj. *Ce rôti ne vaut rien; il est* BRÛLÉ. (Acad.) *Du pain* BRÛLÉ.

— *Vin brûlé*, vin qu'on a fait chauffer avec des épices.

— *Eau-de-vie brûlée*, à laquelle on a mis le feu.

— *Crème brûlée*, mets délicat composé d'œufs, de lait, de sucre, qu'on a passé au feu.

— Fig. Bruni, roussi par le soleil : *Un visage tout* BRÛLÉ *du soleil.* (La Br.) *On voit çà et là quelques vignes noires et* BRÛLÉES. (Châteaubr.)

...Le Perse est *brûlé* de l'astre qu'il adore. (Boil.)

— Fig. et fam. *Cerveau brûlé*, homme extravagant qui porte tout à l'excès.

— Astrol. *Astre brûlé*, se disait d'un astre qui était éloigné du bord du soleil d'une distance moins grande que la moitié du diamètre du soleil lui-même.

— Substantiv. Odeur de quelque chose qui brûle ou qui a été brûlé : *Cette omelette sent le* BRÛLÉ. *Il sent ici le* BRÛLÉ.

— Fam. *Cela sent le brûlé*, l'affaire prend une mauvaise tournure.

BRÛLE-GUEULE, n. m. Pron. *brul-gheul.* — Popul. Pipe de poche très-courte :

De son cher *brûle-gueule* aspirant la saveur,
Le soldat cependant avait le front rêveur. (Autran.)

BRÛLEMENT, n. m. Pron. *brul-man.* — Action de brûler, état de ce qui brûle.

BRÛLE-QUEUE, n. m. Pron. *brûl-keu.* — Vétér. Cautère actuel, nummulaire ou mieux annulaire, dont on se sert après l'amputation de la queue pour arrêter l'hémorragie.

BRÛLER, v. trans. ou a. 1^re^ conj. (*perurere*, m. sign.; lat.) Pron. *brû-lé.* — Il exprime l'action destructive que le feu exerce sur les corps : *Le feu* BRÛLE *le bois. Le feu* BRÛLERA *ces maisons si on ne l'arrête. Les anciens connaissaient la propriété qu'ont les boules de cristal de roche de rassembler des rayons lumineux et de* BRÛLER *les corps.* (Babinet.)

— Mettre au feu, détruire par le feu, incendier : *Chez les Grecs et les Romains, on* BRÛLAIT *les morts.* (Acad.)

Brûlons ce Capitole où j'étais attendu. (Rac.)

On BRÛLA *du bois d'aloès.* (Châteaub.) *Vous respirez l'odeur de l'encens sans apercevoir la main qui le* BRÛLE. (Id.) *Les peuples du Nord* BRÛLAIENT *les corps de leurs rois et de leurs princes quand ils voulaient faire d'eux des divinités.* (Lamenn.)

— Il se dit de l'action ou de l'impression douloureuse produite sur la peau par le feu ou un corps extrêmement chaud : *Ce tison m'A* BRÛLÉ. (Acad.) *Cette étincelle m'A* BRÛLÉ *à la main.* (Id.) *Le feu me* BRÛLE *les jambes.* (Did.) *Cette eau bouillante lui* A BRÛLÉ *le visage.*

— Livrer au supplice du feu : *L'inquisition ne se borna pas* À BRÛLER *les Juifs, elle* BRÛLA *aussi leurs adhérents.* (C. Del.)

— Il se dit de toute substance qui produit la même action que le feu : *La pierre infernale sert à* BRÛLER *les plaies. Les acides concentrés* BRÛLENT *la peau. L'eau-forte* BRÛLE *le linge.* (Acad.)

— Échauffer excessivement, causer une violente chaleur, dessécher : *Le soleil* A BRÛLÉ *la plaine. L'ardeur du soleil* BRÛLE *les plantes.* (Acad.)

— Fig. Il se dit de tout ce qui cause une chaleur très-vive : *L'eau-de-vie* BRÛLE *le gosier. Il a une fièvre qui le* BRÛLE. (Acad.)

— Par analog. il se dit de l'influence que fait éprouver aux corps le froid excessif, influence qui équivaut à celle du feu : *La gelée* BRÛLAIT *ses pieds nus. La neige* BRÛLAIT *ses mains.*

Il faut qu'avril jaloux *brûle* de ses gelées
Le beau pommier trop fier de ses fleurs étoilées,
Neige odorante du printemps. (V. Hugo.)

— Faire du feu avec telle ou telle substance : *Nous* BRÛLONS *du bois. Le bois est meilleur à* BRÛLER *que la houille.* BRÛLER *de la paille, du charbon*, etc.

Je préfère aux parfums qu'on *brûle* en nos lambris
Le souffle embaumé du Zéphire. (V. Hugo.)

— *Brûler du vin, de l'eau-de-vie, de l'esprit-de-vin*, extraire l'alcool du vin. || Mettre le feu à l'eau-de-vie, à l'esprit-de-vin que contient un vase.

— *Brûler du café*, donner aux grains de café le degré de cuisson nécessaire avant de le moudre.

— *Brûler de la cire, de la chandelle, de l'huile*, se servir de cire, de chandelle, d'huile pour s'éclairer : *On ne* BRÛLE *dans cette maison que de l'huile.* (Acad.)

— Fig. *Brûler la chandelle par les deux bouts*, consumer son bien par ses excessives prodigalités, en dépensant de tous côtés.

— *Brûler les métaux*, leur ôter leurs qualités propres en les faisant trop chauffer.

— Jeu. *Brûler une carte*, la mettre de côté parce qu'elle a été vue ou qu'un joueur est en droit de la refuser : *Carte vue, carte* BRÛLÉE. *Vous ne voulez pas de la première carte,* JE LA BRÛLE. (Acad.)

— Philos. herm. Cuire la matière, la calciner, la sublimer.

— *Brûler la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet.

— Prov. et fig. *Brûler ses vaisseaux*, s'engager dans une affaire tellement qu'il soit impossible de reculer, comme un homme de guerre qui brûle les vaisseaux qui l'ont apporté sur le territoire ennemi : *Par cette démarche hardie il vient de* BRÛLER SES VAISSEAUX, *et il ne peut plus reculer.* (Acad.)

— Fam. *J'y réussirai, ou j'y brûlerai mes livres*, je mettrai tout en œuvre pour réussir dans cette affaire.

— Fig. *Brûler de l'encens devant quelqu'un*, lui prodiguer de basses et complaisantes flatteries, le flagorner.

— *Brûler un gîte, une étape, une poste, la dînée*, ne pas s'arrêter à un gîte, à une étape, à une poste, au lieu de la dînée.

— Fig. *Brûler le pavé*, aller très-vite : *Ce cheval* BRÛLE LE PAVÉ. *J'ai vu un tel passer dans son équipage; il* BRÛLAIT LE PAVÉ. (Acad.) || Par analog. *Je voudrais* BRÛLER LA CARRIÈRE, *et je sens que je laboure.* (Beaum.)

— *Brûler les planches*, en parl. d'un acteur, apporter beaucoup de chaleur et d'animation dans son jeu.

— *Brûler la politesse à quelqu'un*, le quitter sans le prévenir, sans lui faire ses adieux.

— *Brûler le papier*, avoir un style vif et chaleureux : *Son style* BRÛLE LE PAPIER.

= **A brûle pourpoint**, loc. adv. V. *Pourpoint.*

= **Brûler**, v. intr. ou n. Être consumé par le feu : *Voilà une maison qui* BRÛLE, etc. *Le coup n'est point parti; l'amorce seule* A BRÛLÉ. (Acad.)

Honte à qui peut chanter pendant que Rome *brûle*,
S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron. (Lamart.)

— Éprouver une chaleur excessive : *On* BRÛLE *au Sénégal, et sous la même ligne on jouit d'une douce température au Pérou.* (Buff.)

— Il se dit des lampes, des chandelles et de tout ce qui sert à éclairer ou qu'on tient allumé : *Il y a devant cet autel une lampe qui* BRÛLE *toujours. Des lampes précieuses* BRÛLENT *dans le sanctuaire.* (Fléch.)

— Avoir une plus ou moins grande activité de combustion : *Cette lampe* BRÛLE *bien. Ce bois* BRÛLE *mal.* || Dans le même sens : *Le feu* BRÛLE *bien*, flambe, est animé.

— Par analog. Être fort chaud : *Les mains lui* BRÛLENT. *Le front lui* BRÛLE.

— Fig. et fam. *Les mains lui* BRÛLENT, il est impatient d'agir. || *Les pieds lui brûlent*, il a hâte de partir, de quitter un lieu.

— Prendre une couleur noirâtre et une saveur désagréable, en parlant des mets qui ont été exposés à l'action d'un feu trop vif ou trop prolongé : *Cette viande* BRÛLE.

— Prov. et fig. *Le rôt brûle*, hâtons-nous, le temps presse. || Dans le m. sens : *La chandelle brûle.*

— Il se dit à certain jeu lorsque celui qui cherche l'objet qu'on a caché vient à s'en approcher : *Vous n'y êtes pas encore, mais vous* BRÛLEZ. (Acad.) || *Le tapis brûle*, se dit lorsqu'un joueur n'a pas mis son jeu.

— Fig. et fam. Être dans l'attente d'une chose.

— Fig. et moral. Être possédé d'une violente passion, surtout de celle de l'amour : *C'est un homme qui* BRÛLE *d'ambition.* (Acad.)

On dit qu'il a toujours *brûlé* pour la princesse. (Rac.)

— Fig. *Brûler de soif*, avoir une soif excessive.

— Fig. Suivi d'un infin. précédé de la prép. *de* : Avoir un grand désir de : *Je* BRÛLE *d'être à Rome. Je* BRÛLE *de vous revoir. Après avoir ranimé ses troupes, qui, rassurées par l'arrivée des réserves,* BRÛLENT *de vaincre, il donne le signal.* (Thiers.)

Elle sort d'un sang qu'il *brûle de répandre.* (Racine.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, il veut le verbe au *subjonctif* :

... Vous *brûlez* que je ne sois partie. (Rac.)

= **Se brûler**, v. pron. Veut dire être brûlé, ou simplement être touché, consumé par le feu, ou atteint par un corps très-chaud. *Je me suis* BRÛLÉ. *Sardanapale se* BRÛLA *avec ses femmes. Les papillons viennent* SE BRÛLER *à la chandelle.* (Acad.)

Le dieu qu'on nomme Amour n'est pas exempt d'aimer :
A son flambeau quelquefois il *se brûle.* (La Font.)
Quand on se *brûle* au feu que soi-même on attise,
Ce n'est point accident, mais c'est une sottise. (Regn.)

— *Se brûler la cervelle,* se casser la tête d'un coup de pistolet.

— Prov. et fig. *Se brûler à la chandelle,* être entraîné par une dangereuse fascination pour quelqu'un ou quelque chose, courir à sa perte.

BRÛLERIE, n. f. Lieu où l'on brûle du vin pour en faire de l'eau-de-vie, fabrique d'eau-de-vie.

BRÛLE-TOUT, n. m. Pron. *brul-tou.* — Sorte de petit cylindre d'ivoire ou de métal, sur lequel on met un bout de bougie ou de chandelle qu'on veut brûler entièrement : *Acheter un* BRÛLE-TOUT, *des* BRÛLE-TOUT.

BRÛLEUR, EUSE, n. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Un brûleur de maisons,* un incendiaire.

— Prov. *Il est fait comme un brûleur de maisons,* se dit d'un homme mal habillé et tout en désordre.

BRÛLOT, n. m. Pron. *bru-lô.* — Mar. Bâtiment rempli d'artifices et de matières combustibles, et destiné à incendier d'autres vaisseaux : *Un capitaine de* BRÛLOT. *Attacher un* BRÛLOT *à un vaisseau de guerre. Accommoder une vieille frégate en* BRÛLOT. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un brûlot,* se dit d'un homme de parti, ardent, inquiet et qui est une espèce de boute-feu.

— Par analog. Il se dit quelquefois d'un mets très-poivré ou très-salé.

— Anc. Machine dont on se servait autrefois pour lancer contre l'ennemi des dards garnis d'une matière combustible à laquelle on mettait le feu.

— Technol. Sorte de polissoir à l'usage du fabricant de glaces.

BRÛLOTTIER, n. m. Pron. *brûl lo-tié.* — Mar. Marin qui monte et dirige un brûlot.

BRÛLURE, n. f. (*brûler.*) Impression douloureuse ou destructive que le feu, ou toute autre substance échauffée à un très-haut degré ou caustique par elle-même, produit sur la peau ou sur quelque autre matière. *Se faire une* BRÛLURE *au visage, à la main. Panser une* BRÛLURE. *De l'onguent pour la* BRÛLURE. *Le feu tomba sur ses habits, et y fit une grande* BRÛLURE. (Ac.)

— En style comique, Incendie : *Une tenture comme celle-là. Fi ! le sujet était lugubre ! elle représentait la* BRÛLURE *de Troie.* (Regnard.)

— Agricult. Altération produite sur les végétaux soit par l'action du soleil, soit par l'effet de la gelée ou du vent : *Les pêchers sont très-sujets à* LA BRÛLURE. (Acad.)

BRUMAIRE, n. m. (*brume.*) Pron. *bru-mèr.* — Second mois du calendrier de la première république française ; il commençait le 23 octobre, et finissait le 21 novembre : *Le directoire dura quatre années, depuis le* 13 BRUMAIRE *an* IV *jusqu'au* 18 BRUMAIRE *an* VIII. (Thiers.)

BRUMAL, ALE, adj. Qui vient l'hiver, qui appartient à l'hiver : *Une plante* BRUMALE. *Les Romains célébraient, l'hiver, en l'honneur de Bacchus, les fêtes* BRUMALES. || Il n'est point d'usage au masc. pluriel.

BRUME, n. f. (*bruma,* nuage, brouillard ; lat.) Brouillard épais. Il se dit surtout des brouillards qu'on observe sur la mer : *Le vent du nord s'éleva et balaya la* BRUME (Châteaub.)

— Fig. et poét. Demi-jour, obscurité :

Ai-je droit d'accepter ce don de son amour,
Et de mêler ma *brume* et ma nuit à son jour. (V. Hug.)

BRUMÉ, ÉE, adj. Pêch. Il se dit de la morue couverte d'une poussière brune.

BRUMET, n. m. Pêch. Petite ligne.

BRUMEUX, EUSE, adj. Couvert, chargé de brume, de brouillard : *Temps* BRUMEUX. *Atmosphère, saison* BRUMEUSE. *Il se découragea de la vie, et fut attaqué du spleen, maladie toute physique sous le ciel* BRUMEUX *de l'Angleterre.* (G. Sand.)

BRUN, UNE, adj. (*braun,* all. ; m. sign.) Qui est d'une couleur sombre, entre le roux et le noir : *Teint* BRUN. *Cheveux* BRUNS. *Habit* BRUN.

— Il se dit des personnes par rapport à la couleur des cheveux : *Cet homme est* BRUN. *Une femme* BRUNE ; BRUNE *claire.*

— N. m. La couleur brune : *Cette étoffe tire sur le* BRUN. *Les grandes pennes de l'aile du courlis sont d'un* BRUN *noirâtre.* (Buff.)

— Fam. *Il commence à faire* BRUN, la nuit approche.

— Substantiv. Personne qui a les cheveux bruns : *Un beau* BRUN. *Une* BRUNE *piquante.* (Acad.)

— Fam. *Aller de* LA BRUNE *à la blonde,* être inconstant dans ses amours ou dans ses désirs.

BRUNE, n. f. La tombée du jour : *Voici la* BRUNE.

— *À la brune, sur la brune,* à la chute du jour : *On fait entrer un homme* SUR LA BRUNE, *un manteau sur le nez ou déguisé.* (Campistr.) *Un soir,* À LA BRUNE, *il lui fut lâché un coup d'arquebuse dont la balle lui siffla bien près des oreilles.* (Vitet.)

BRUNELLE, n. f. (*brune,* dim.) Pron. *bru-nèl.* — Bot. Plante labiée qui passe pour astringente.

BRUNELLIER, n. m. Pron. *bru-né-lié.* — Bot. Genre de plantes du Pérou.

BRUNET, n. m. Zool. Espèce de Merle.

BRUNET, ETTE, n. (*brun,* dim.) Pron. *bru-nè, nètt.* — Un petit brun, une petite brune : *Un beau* BRUNET. *Une jolie* BRUNETTE. (Acad.)

BRUNETTE, n. f. Zool. Espèce de Bécasseau. || Sorte de coquille.

BRUN-FOURCAT, n. m. Hortic. Variété de raisin.

BRUNI, IE, part. pass. du v. Brunir. *De l'or* BRUNI, *de l'argent* BRUNI, *de l'acier* BRUNI, etc.

BRUNI, n. m. (*brunir.*) Le poli d'une pièce d'orfèvrerie, par opposit. à *mat. Le mat et le* BRUNI *d'une pièce d'orfèvrerie.*

BRUNIE, n. f. Pron. *bru-ni.* — Anc. T. milit. Espèce de cuirasse en usage sous la seconde race.

— Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

BRUNIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*brun.*) Rendre de couleur brune, peindre en brun : *Le soleil lui* A BRUNI *le teint. Faire* BRUNIR *une voiture.* (Acad.)

— Assombrir : *Le soir* BRUNIT *les campagnes.*

Le soir *brunissait* la clairière. (Millevoye.)

— Polir, rendre brillant par le poli : BRUNIR *de l'or, de l'argent.* BRUNIR *la tranche d'un livre.* (Acad.)

— *Brunir de l'acier,* faire subir à l'acier une certaine opération qui le rend plus brun.

— Intrans. Devenir de couleur brune : *Les cheveux de cet enfant étaient blonds, mais ils commencent à* BRUNIR. (Acad.)

= **Se brunir,** v. pron. Même signification.

BRUNIS, n. m. Pron. *bru-ni.* — Techn. L'effet du bruni.

BRUNISSAGE, n. m. (*brunir.*) Pron. *bru-ni-çaj.* — Action de brunir, de polir, ou le résultat même de ce travail. *Le* BRUNISSAGE *de la vaisselle, des objets d'or ou d'argent. Ce* BRUNISSAGE *est bien fait.* (Acad.)

BRUNISSEUR, EUSE, n. (*brunir.*) Celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent : *Porter de la vaisselle d'argent chez le* BRUNISSEUR. (Acad.)

BRUNISSOIR, n. m. (*brunir.*) Pron. *bru-ni-çoar.* — Outil qui sert à brunir : *Ce* BRUNISSOIR *est fait d'une dent de loup.* (Acad.) *Les outils appelés* BRUNISSOIRS, *étant d'un acier plus dur que tous les autres aciers, servent à leur donner le poli.* (Buff.)

BRUNISSURE, n. f. (*brunir.*) Pron. *bru-ni-çur.* — Le poli d'un ouvrage qui a été bruni : *Vous faites la* BRUNISSURE *de cet ouvrage.* (Acad.)

— Art du brunisseur : *Apprendre la* BRUNISSURE.

— Teint. Façon donnée aux étoffes que l'on teint pour diminuer et brunir leurs teintes, afin de mieux assortir les nuances des couleurs.

— Chass. Couleur brune de la tête des cerfs, des daims, des chevreuils.

BRUNITURE, n. f. Technol. Substance que le teinturier emploie pour donner aux couleurs une teinte plus ou moins rembrunie.

— Opération par laquelle on rend une couleur plus sombre qu'elle n'était en sortant du bain de teinture.

BRUNNICHIE, n. f. Pron. *bru-ni-chi.* — Bot. Liane d'Amérique.

BRUNOIR, n. m. Pron. *bru-noar.* — Zool. Merle du cap de Bonne-Espérance.

BRUNONIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une brunonie.

= **Brunoniacées,** n. f. pl. Famille de plantes.

BRUNONIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

BRUSQUE, adj. des 2 g. (*brusco* ; ital.) Pron. *brusk.* — Prompt et rude : *Tous les mouvements du singe sont* BRUSQUES, *intermittents, précipités.* (Buff.)

— Par analog. Il se dit des personnes, de leur langage, de leur ton et de leurs manières : *Un homme* BRUSQUE. *Des manières* BRUSQUES. *Il est franc, sans façon, un peu* BRUSQUE, *mais un cœur excellent.* (Picard.)

— *Faire une réponse brusque,* faire une réponse vive et dure.

— Subit, inopiné : *La marche des comètes se termine par une disparition aussi* BRUSQUE *que leur arrivée a été subite.* (Babinet.)

BRUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Brusquer.

Mon dénoûment, ô ciel ! — Je souhaité qu'il passe. —
Est-il trop lent, trop froid, ou bizarre, ou *brusqué* ?
Eh ! parlez donc ! — Il est… il est… Il m'a choqué. (C. D.)

BRUSQUEMBILLE, n. f. Pron. *bruss-kan-bye.* — Jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes : quand le nombre des joueurs est pair, on emploie un jeu de piquet entier ; dans le cas contraire, on supprime deux sept, un rouge et un noir.

BRUSQUEMENT, adv. (*brusque-ment.*) Pron. *bruske-man.* — D'une manière brusque : *Les travaux furent* BRUSQUEMENT *suspendus.* (Vitet.) *On ne jette pas* BRUSQUEMENT *un empire au moule.* (Rivar.)

— *Charger* BRUSQUEMENT *les ennemis,* les charger promptement et vivement, sans leur donner le temps de se reconnaître.

BRUSQUER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *bruss-ké.* — Offenser quelqu'un par des paroles rudes, inciviles : *C'est un homme grossier, il* BRUSQUE *tout le monde.* (Acad.)

— *Brusquer la fortune,* Tenter de réussir par des moyens prompts, mais hasardeux.

— Fam. *Brusquer l'aventure,* prendre brusquement son parti, au hasard de ce qui peut arriver.

— *Brusquer une affaire,* la faire vite, sans préparation, sans ménagement : *Ce qui* BRUSQUA *l'insurrection, c'est que les Marseillais, sans ressource à Paris, voulaient combattre ou partir.* (Mich.)

— Littér. *Brusquer le dénoûment d'une pièce de théâtre,* l'amener sans préparation.

— *Brusquer une place de guerre,* essayer de l'emporter d'emblée, sans en faire le siége en règle.

BRUSQUERIE, n. f. (*brusque.*) Pron. *bruske-ri.* — Caractère d'une personne brusque : *Sa* BRUSQUERIE *le rend insupportable.* (Acad.) *Soit habitude, soit dessein, il gardait ce ton de* BRUSQUERIE, *même dans la louange, et l'on peut juger qu'elle n'y perdait pas.* (La Harpe.)

— Qualité de ce qui est brusque : *La* BRUSQUERIE *de cette réponse me déconcerta.*

— Action, discours brusque et offensant par sa rudesse : *Faire, dire une* BRUSQUERIE.

BRUSQUET, n. m. Pron. *bruss-kè.* — Homme brusque.

— Prov. et pop. *À brusquin brusquet,* à celui qui parle d'une façon désobligeante on répond de même.

BRUSSOLES, n. f. pl. Pron. *bru-çol.* — Art culin. Sorte de farce ou de ragoût.

BRUT, UTE, adj. (*brutus,* lat. ; m. sign.) Pron. *brutt.* — Qui est dans l'état grossier où la nature l'a produit : *Matière* BRUTE. *Mine* BRUTE. *La dîme prélevée sur les produits* BRUTS *ne tenait aucun compte des frais de la culture.* (Ch. Dupin.) *Divisons, comme l'a fait la nature, en trois grandes classes toutes les matières* BRUTES *et minérales qui composent le globe de la terre.* (Buff.)

— Industr. *Matière brute,* matière qui n'est pas façonnée par l'art : *Les manufacturiers désirent que les* MATIÈRES BRUTES *soient communes, afin de les avoir à bon compte, et que les matières fabriquées soient rares, pour leur conserver plus de valeur.* (Droz.)

— *Sucre brut,* sucre non raffiné. || *Camphre brut,* camphre non purifié, etc.

— *Terrain brut,* terrain qui n'a jamais été cultivé.

— Particul. Il se dit des diamants, des pierres, du marbre, etc., qui n'ont pas encore été taillés, polis : *Un diamant* BRUT. *Une pierre* BRUTE.

— Par anal. *Du bois brut, une pièce de bois brute,* qui n'a pas encore été mis en œuvre.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit seulement ébauchés, auxquels on n'a pas mis la dernière main.

— Fig. Il se dit d'une personne qui n'a reçu aucune éducation, qui n'a aucun usage du monde : *Je l'ai vu arriver de son village encore tout* BRUT. (Acad.)

— Fig. et par anal. Il se dit des manières, de l'esprit, etc. : *Avoir des manières* BRUTES.

— *Bête brute,* animal privé de raison.

— *Corps bruts,* les corps inorganiques, pierres, métaux, par opposit. aux corps organisés.

— Agricult. *Produit brut,* quantité totale de productions que donne un sol cultivé, ou valeur totale de ces productions, avant qu'on en ait défalqué les frais de culture et autres.

— Fin. *Produit brut,* totalité du produit de l'impôt avant qu'on ait déduit les frais de perception.

= **Brut,** adv. Dans le langage commercial il se dit, par opposit. à *net,* du poids total d'une quantité de marchandises, y compris les fûts, les caisses, les emballages : *Ce boucaut de sucre pèse* BRUT *deux cent kilogrammes* (Acad.)

— On dit quelquefois adj. dans ce sens : *Poids brut.*

= **Gramm.** Quelques auteurs, La Bruyère et Voltaire entre autres, ont écrit *brute* au masculin. *Que lui reviendrait-il de ces* BRUTES *ouvrages ?* Aujourd'hui *brut* est la seule forme admise au *masculin.*

BRUTAL, ALE, adj. (*brute.*) Tenant de la brute : *Instinct, penchant* BRUTAL. *Appétits* BRUTAUX : *Il ne*

s'est point livré à des appétits BRUTAUX. (Barante.) *Ces esprits* BRUTAUX *étaient rendus plus farouches par la guerre.* (Vauvenargues.)

— Grossier, violent, emporté : *Les habitants de ce pays sont grossiers et* BRUTAUX. (Buff.) *La vertu ne peut être dépossédée de son nom par les ennemis les plus* BRUTAUX *et les plus téméraires.* (Fénel.)

— Par analog. Il se dit des choses : *Leurs vœux* BRUTAUX *invoquaient la destruction de l'assemblée.* (Mirab.) *Après l'invasion des barbares, la domination échut partout à la force* BRUTALE *et hardie.* (Guiz.)

— Subst. Personne brutale : *C'est un* BRUTAL. (Acad.) *Les* BRUTAUX *n'ont qu'une fausse hardiesse.* (Boss.)

C'est un fieffé *brutal*, un homme des plus fous. (Regn.)

BRUTALEMENT, adv. (*brutal.*) Pron. *bru-tal-man.* — Avec brutalité, d'une manière violente et grossière : *Traiter quelqu'un* BRUTALEMENT. *Agir* BRUTALEMENT. *Parler* BRUTALEMENT.

BRUTALISER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*brutal.*) Pron. *bru-ta-li-zé.* — Traiter quelqu'un durement et grossièrement. *Ce maître* BRUTALISE *ses écoliers.* (Acad.)

Si l'on vous *brutalise*, est-ce ma faute à moi ? (Regn.)
Je l'ai *brutalisée* assez pour qu'elle m'aime. (Em. Aug.)

BRUTALITÉ, n. f. Pron. *bru-ta-li-té.* — Vice de l'homme brutal, grossièreté, férocité, violence : *L'aveugle* BRUTALITÉ *d'Holopherne.* (Boss.) *La* BRUTALITÉ *est une disposition à la colère et à la grossièreté.* (Vauv.) *C'était la vie des camps qui avait érigé chez lui la* BRUTALITÉ *en principe.* (G. Sand.)

— Passion brutale : *Assouvir sa* BRUTALITÉ. (Acad.)

— Action brutale, ou parole dure et brutale : *Faire une* BRUTALITÉ. *Dire des* BRUTALITÉS *à quelqu'un. Elle a bien à souffrir des* BRUTALITÉS *de son mari.* (Acad.)

BRUTE, n. f. (*brut.*) Animal privé de raison. Il se dit principalement des bêtes qui sont le plus dépourvues d'intelligence et de sensibilité : *L'instinct tient lieu de raison aux* BRUTES. (Acad.) *La qualité d'hommes, ravalée par l'esclavage, ne différait guère dans leur esprit de celle de* BRUTE. (J.-J. Rouss.)

...Les *brutes*, sortant de leurs antres sauvages,
Venaient rôder, bondir, hurler sur ces rivages. (Lam.)

— Fig. et fam. *C'est une brute, une vraie brute*, se dit d'une personne sans raison, ou qui, comme la brute, s'abandonne sans modération à ses penchants.

BRUTIER, n. m. Pron. *bru-tié.* — Zool. Vulg. La Buse et le Bihoreau.

BRUTOLÉ, n. m. (βρύτον, bière; gr.) Pharm. Médicament obtenu en faisant macérer certaines substances dans de la bière.

BRUYA, n. f. Pron. *bru-ia.* — Zool. Femelle d'une pie-grièche de Madagascar.

BRUYAMMENT, adv. (*bruy-ant-amm-ent.*) Pron. *bru-ia-man.* — Avec grand bruit : *Ils entrèrent* BRUYAMMENT.

BRUYANT, ANTE, adj. Pron. *bru-ian, iante.* — Qui fait du bruit, ou qui est accompagné de bruit : *Flots* BRUYANTS. *Musique* BRUYANTE. *Conversation* BRUYANTE. *Déjà la plus* BRUYANTE *popularité s'attachait à son nom.* (Guiz.) *Les bécasses partent sous les pieds du chasseur ; elles ont un vol* BRUYANT. (Buff.)

D'une trompette horriblement *bruyante*
Il fait au loin entendre les accents. (Andr.)

— Où il se fait, où l'on entend beaucoup de bruit : *Une assemblée* BRUYANTE. *Une rue* BRUYANTE.

— *Un homme bruyant*, un homme qui se rend importun par le bruit qu'il fait : *Il n'y a de* BRUYANTES *que les folles.* (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. *Vol bruyant*, le vol de la colombe.

BRUYÈRE, n. f. (βρύα, broussailles; gr.) Pron. *bru-ièr.* — Genre de plantes, type de la famille des Éricacées, composé d'un grand nombre d'espèces; c'est une plante ligneuse dont le feuillage est toujours vert, et qui croît dans les terres incultes et stériles : *Fagot de* BRUYÈRES. *Balai de* BRUYÈRE. *Champ couvert de* BRUYÈRES. (Acad.) *En hiver, les chevreuils vivent de ronces, de genêt, de* BRUYÈRES, etc. (Buff.)

— Lieux, landes où croît la bruyère : *Au sortir de là, on trouve de grandes* BRUYÈRES. (Acad.)

— *Terre de bruyère*, terreau noir formé de débris végétaux.

— *Plantes de bruyère*, plantes exotiques ou indigènes qui ne viennent bien que dans la terre de bruyère.

— *Coq de bruyère*, espèce de coq sauvage.

BRUYÉREUX, EUSE, adj. Pron. *bru-ié-reu, reuz.* — Qui abonde en bruyères, qui en est couvert.

BRY, n. m. ou **BRYE**, n. f. (βρύον, mousse; gr.) Bot. Espèce de mousse. || V. BRYON ou BRION.

BRYACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un bryon. = **Bryacées**, n. f. pl. Famille de mousses.

BRYOÏDES, n. f. pl. Bot. Famille de mousses.

BRYOLOGIE, n. f. (βρύον, mousse, λόγος, discours; gr.) Didact. Histoire des mousses.

BRYON, n. m. V. BRION.

BRYONE, n. f. V. COULEUVRÉE.

BRYONINE, n. f. Principe actif tiré de la racine de bryone ; c'est un purgatif drastique, et à forte dose un poison irritant.

BRYOPHYLLE, n. m. (βρύω, germer, φύλλον, feuille; gr.) Bot. Genre de plantes des Moluques.

BRYOZOAIRES, n. m. pl. Famille de polypes.

BU, UE, part. pass. du v. Boire : *Son meilleur vin est* BU. *Toutes les bouteilles sont* BUES. (Acad.)

— Fig. *Sa santé fut* BUE *avec enthousiasme.* (Mér.)

— Prov. et fig. *Avoir toute honte bue*, n'avoir plus honte de rien. || V. HONTE.

— Subst. *Le trop bu*, droit sur les boissons.

BUADE, n. f. Mors à longues branches droites.

BUANDERIE, n. f. (βύω, j'emplis; gr.) Lieu où sont établis un fourneau et des cuviers pour faire la lessive : *Chaque ferme a sa* BUANDERIE. *Cette partie du couvent se terminait par une* BUANDERIE. (G. Sand.)

BUANDIER, IÈRE, n. (*buée.*) Celui, celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves.

— N. f. La femme qui, dans quelques grands établissements, est chargée de faire les lessives.

BUBALE, n. m. (βούβαλος, de βοῦς, bœuf; gr.) Zool. Quadrupède d'Afrique, Antilope dont les cornes sont à double courbure, et ont la pointe en arrière : *Le* BUBALE *a des cornes permanentes et faites comme celles des plus grosses gazelles.* (Buff.)

BUBE, n. f. (βουβών, aine ; gr.) Méd. Élevure, pustule qui vient sur la peau : *Avoir des* BUBES *sur le visage. Percer une* BUBE. (Acad.)

BUBON, n. m. (βουβών, aine; gr.) Chirur. Tumeur inflammatoire qui a son siége dans les glandes lymphatiques sous-cutanées, et particulièrement dans les glandes de l'aine, de l'aisselle et du cou.

— *Bubons simples*, bubons primitifs, ou succédant à une irritation plus ou moins éloignée. || *Bubons syphilitiques* ou *vénériens*, ceux qui sont produits par le virus syphilitique; ils siégent ordinairement aux aines. || *Bubons pestilentiels*, ceux qui sont dus aux virus pestilentiels; ils appartiennent spécialement à la peste d'Orient, et se montrent particulièrement aux aines et aux aisselles.

= Ce mot tend à disparaître du langage scientifique; il ne s'applique plus guère qu'aux engorgements glandulaires de la peste ou à ceux de la syphilis, surtout quand ils suppurent et ont leur siége dans l'aine.

BUBONOCÈLE, n. m. (βουβών, aine, et κήλη, tumeur; gr.) Chirur. Hernie inguinale.

BUBONONCOSE, BUBONONCOSIE, n. f. (βουβών, aine, ὄγκος, tumeur; gr.) Méd. Tumeur à l'aine.

BUBULER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*bubo*, hibou; lat.) Crier à la manière du hibou.

BUBULINE, n. f. (*bubulus*, du bœuf; lat.) Chim. Substance qu'on extrait, à l'aide de l'alcool, des excréments des bêtes à cornes.

BUCAIL, n. m. **BUCAILLE**, n. f. Agric. Anc. Blé noir, sarrasin.

BUCARDE, n. f. (βοῦς, bœuf, καρδία, cœur; gr.) Zool. Genre de coquilles bivalves.

BUCARDIER, n. m. (*bucarde.*) Zool. Mollusque qui habite la bucarde.

BUCARDITE, n. f. Zool. Bucarde fossile.

BUCCAL, ALE, adj. (*bucca*, bouche; lat.) Anat. Qui appartient à la bouche, et particul. à la face interne des joues : *Nerf* BUCCAL. *Artère* BUCCALE.

— *Membrane buccale*, membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche.

— *Glandes buccales*, follicules muqueux situés à la partie interne de la joue.

— *Nerf buccal* ou *buccinateur*, rameau du maxillaire inférieur qui se distribue dans la joue.

BUCCELLAIRE, n. m. (*bucca*, bouche; lat.) Petit pain ou gâteau qu'on pouvait manger d'une seule bouchée. || Celui qui fournissait le pain aux soldats.

— Anc. Garde des empereurs grecs. || Par extens. Homme dévoué au prince. || Client d'un grand.

BUCCELLATION, n. f. (*buccella*, bouchée, de *bucca*, bouche; lat.) Didact. Division en bouchées.

BUCCIN, n. m. (*buccina*, trompette; lat.) Zool. Genre de mollusques à coquilles univalves en forme de cornet et en spirale : *On trouve des* BUCCINS *dans la mer, dans les rivières et dans la terre.* (Acad.)

— Mus. Trombone dont le pavillon est taillé en gueule de serpent.

BUCCINAL, ALE, adj. Zool. Qui a la forme de la coquille appelée Buccin. || Au pl. BUCCINAUX.

BUCCINATEUR, n. m. (*buccina*, trompette; lat.) Ant. rom. Trompette de la milice romaine.

— Anat. Muscle situé dans l'épaisseur des joues; il facilite la mastication et sert à pousser l'air hors de la bouche.

BUCCINE, n. f. (*buccina*, trompette; lat.) Ant. rom. Instrument à vent dont jouaient les buccinateurs; trompette.

BUCCINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*buccine.*) Ant. rom. Sonner de la buccine.

— V. tr. ou act. Fig. Trompetter, prôner un homme, un ouvrage. Peu usité.

BUCCINIER, n. m. (*buccin.*) Zool. Mollusque qui habite le buccin.

BUCCINITE, n. m. Zool. Buccin fossile.

BUCCO-LABIAL, ALE, adj. (*bucca*, joue, *labia*, lèvres; lat.) Anat. Qui appartient à la joue et aux lèvres : *Nerf* BUCCO-LABIAL. || Au pl. BUCCO-LABIAUX.

BUCCO-PHARYNGIEN, ENNE, adj. Anat. Qui a rapport à la bouche et au pharynx.

BUCCULE, n. f. (*buccula*, dimin. de *bucca*, bouche; lat.) Anat. Partie charnue au-dessous du menton.

BUCENTAURE, n. m. (βοῦς, bœuf, κένταυρος, centaure; gr.) Myth. Espèce de centaure qui avait un corps de taureau, au lieu d'un corps de cheval.

— Nom du vaisseau que montait le doge de Venise quand il faisait la cérémonie d'épouser la mer.

BUCÉPHALE, n. m. (βοῦς, bœuf, κέφαλη, tête; gr.) Antiq. Tout cheval auquel on imprimait en Macédoine une tête de bœuf sur l'épaule; ces chevaux étaient les plus beaux de ceux que produisait la Thessalie. || Particul. Cheval d'Alexandre.

— Se dit par antiphrase d'un mauvais cheval, d'une rosse : *C'est un vrai* BUCÉPHALE. (Acad.)

— Adj. des 2 g. Zool. Dont la tête ressemble à celle du bœuf; pour le volume ou pour la forme.

BÛCHE, n. f. (*busch*, bois; all.) Morceau de gros bois de chauffage : BÛCHE *de hêtre.* BÛCHE *de chêne. Mettre une* BÛCHE *au feu.* (Acad.)

— Par analog. *Bûche de charbon de terre.*

— Fig. et fam. Il se dit d'un esprit lourd et borné : *C'est une vraie* BÛCHE *que cet homme-là.*

— Prov. *Cet homme ne remue non plus qu'une bûche*, il reste dans l'inaction la plus complète.

— Techn. Établi du tréfileur, de l'épinglier. || Barre de fer qu'emploie le verrier. || Jauge réglant l'épaisseur des pains de savon.

BÛCHER, n. m. (*bûche.*) Lieu où l'on serre le bois à brûler : *Un* BÛCHER *vaste et commode. Allez chercher du bois au* BÛCHER. (Acad.)

— Hist. Anc. Amas de bois sur lequel on mettait les corps morts pour les brûler : *Dresser un* BÛCHER. *Mettre le feu au* BÛCHER.

A-t-il reçu de toi les honneurs du *bûcher* ? (Corn.)

— Amas de bois sur lequel on plaçait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu : *Monter sur le* BÛCHER. *Je lui pardonnerais tout, hors cette sévérité religieuse qui couvre le royaume d'échafauds et de* BÛCHERS. (C. Del.) *On n'éclaire pas les esprits à la lueur des* BÛCHERS. (Marm.)

BÛCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*bûche.*) Techn. Dégrossir une pièce de bois : BÛCHER *une pièce de bois à coups de hache.* (Acad.)

— Détruire une pièce qu'on veut remplacer par une meilleure. || Diviser en bûches.

— Fauc. Mettre l'oiseau de proie sur une perche.

BÛCHERON, n. m. Celui qui travaille à abattre du bois dans une forêt : *La cognée d'un* BÛCHERON. *Faire travailler les* BÛCHERONS. (Acad.)

Un pauvre *bûcheron* tout couvert de ramée. (La Font.)

BÛCHETTE, n. f. (Dimin. de *bûche.*) Petit morceau de bois sec et menu : *Les pauvres gens vont ramasser des* BÛCHETTES *dans les bois.* (Acad.)

— Jeu. Petits morceaux de bois ou brins de paille avec lesquels on joue, on tire à la courte paille.

BUCHILLES, n. f. pl. (*bûche.*) Petits copeaux de bronze provenant des bouches à feu qu'on travaille

BUCHNÈRE, n. f. Bot. (*Buchner*, n. pr.) Genre de plantes de la famille des Personnées.

BUCOLIASME, n. m. (βουκόλος, pasteur, ᾆσμα, chant; gr.) Antiq. gr. Chant des bergers.

BUCOLIASTE, n. m. Ant. gr. Celui qui chante ou qui joue un air pastoral.

— Auteur d'un poëme pastoral ou bucolique.

BUCOLIQUE, adj. des 2 g. (βουκολικός, relatif aux bouviers; gr.) Pron. *bu-ko-lik.* — Littér. Il se dit des poésies pastorales : *La poésie* BUCOLIQUE *est la plus ancienne de toutes. Théocrite a quelquefois le style trop* BUCOLIQUE. (Fonten.)

Nous aimons qu'on nous charme en des chants *bucoliques*.
(V. Hugo.)

— *Poëte bucolique*, poëte qui a écrit des pastorales : *M^me Des Houlières a, je ne sais pourquoi, la réputation d'un* POËTE BUCOLIQUE. (St-M. Girardin.)

— N. f. pl. *Les Bucoliques de Virgile*, les églogues.

— Fig. et fam. Ramas de choses de peu de conséquence, comme papiers, nippes, etc. : *Débarrassez-*

nous de toutes vos BUCOLIQUES. *J'y trouvai le garde des sceaux et La Vrillière avec toutes leurs* BUCOLIQUES. (St-Sim.)

BUCRANE, n. m. (βοῦς, bœuf, κρανίον, tête; gr.) Archit. Tête de bœuf décharnée qui se place comme ornement dans les métopes d'un temple ou aux coins d'un autel.

BUDGET, n. m. (*budget*, petite poche; angl.) Pron. *bud-jé*. — Administr. État annuel des dépenses qu'on présume avoir à faire et des revenus affectés à ces dépenses : *Le* BUDGET *de la ville de Paris. Le* BUDGET *de la marine.*

— Absol. Les dépenses de l'État, soumises chaque année à l'examen des deux assemblées législatives : *Il y a place pour un impôt de guerre dans tout* BUDGET *bien ordonné.* (L. Faucher.) *Quand une coterie est essentiellement politique, elle a le* BUDGET *en perspective.* (Viennet.)

— Famil. Dépenses et revenus, en actif et passif, d'un particulier, d'une famille : *Le* BUDGET *d'un jeune ménage.* (Scribe.) *J'ai dressé mon petit* BUDGET, *et j'ai reconnu qu'il me serait impossible de faire cette dépense.* (Acad.)

BUDYTE, n. f. (βοῦς, bœuf, δύτης, plongeur; gr.) Pron. *bu-ditt*. — Zool. La Bergeronnette, parce qu'elle se pose souvent au milieu des bœufs.

BUÉE, n. f. (βύω, j'emplis; gr.) Lessive : *Faire la* BUÉE. (Acad.)

— Par extens. Vapeur humide. || Vieux.

BUÈNE, n. f. Bot. Arbrisseau de la Guyane.

BUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*buée*.) Faire la lessive, mettre du linge à la lessive : *Il faudrait* BUER *ce linge.*

— Absol. *Nous n'*AVONS *pas encore* BUÉ. || V. et pop.

BUERIE, n. f. (*buée*.) Buanderie. || Vieux.

BUFFET, n. m. (*bouffer*.) Sorte d'armoire où l'on enferme la vaisselle et le linge de table : *Il faudrait mettre ce linge dans le* BUFFET.

Sur un *buffet* ouvert trente plats desservis
Du souper de la veille étalaient les débris. (Andr.)

— La table sur laquelle on place une partie de la vaisselle qui doit servir au repas, ainsi que le pain, le vin, les verres et autres objets analogues : *Dresser le* BUFFET. *Oter le* BUFFET.

— Par ext. Les officiers, les valets chargés du service du buffet.

— Part. Table dans les bals, soirées sur laquelle sont étalés les mets, les rafraîchissements, et dont s'approchent les personnes qui veulent boire ou manger : *Il n'y avait pas de souper à ce bal, mais il y avait un* BUFFET *très-bien garni.* (Acad.)

— *Vins du buffet*, vins choisis, vins fins.

— Par ext. Assortiment de vaisselle : *Un* BUFFET *de vermeil, de vaisselle plate,* etc. *Un beau* BUFFET. *Un* BUFFET *de grand prix.*

— Mus. Menuiserie qui enferme les orgues. *Il y a quelque chose à refaire à ce* BUFFET *d'orgues.* (Acad.)

— Celle qui enferme chaque jeu en particulier.

— *Buffet d'orgues*, Un petit orgue : *Acheter un* BUFFET D'ORGUES. (Acad.)

BUFFETER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *buf-té*. — Il double la consonne finale du radical *buffet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet: *je buffette, je buffetterai, je buffetterais.* — Fauconn. En parlant du faucon, Donner de la tête contre un leurre ou contre un autre oiseau : *Le faucon* A BUFFETÉ *la perdrix.*

— V. intr. ou neut. Boire au tonneau. Il se dit des voituriers qui percent les tonneaux avec un foret pour boire le vin qu'il renferme.

BUFFETEUR, n. m. Pron. *buf-teur*. — Comm. Voiturier infidèle qui boit en route aux pièces.

BUFFLE, n. m. (*buffel*, all.; m. sign.) Zool. Espèce de bœuf plus gros et d'un naturel plus violent que le bœuf ordinaire; il se trouve à l'état sauvage en Asie et en Afrique; en Italie on l'a réduit à la domesticité : *De la corne de* BUFFLE. *Le* BUFFLE *est un animal des pays chauds.* (Buff.) *On mène* LES BUFFLES *par des anneaux qu'on leur passe dans les naseaux.* (Acad.) *Le* BUFFLE *est d'un naturel plus dur et moins traitable que le bœuf; il obéit plus difficilement; il a des fantaisies plus brusques et plus violentes.* (Acad.) *On voit errer à l'aventure des troupeaux de* BUFFLES *sauvages.* (Châteaubr.) *Le lait de la* FEMELLE DU BUFFLE *n'est pas si bon que celui de la vache.* (Buff.)

— Prov. *Se laisser mener par le nez comme un buffle*, se laisser conduire, gouverner par faiblesse de caractère et simplicité d'esprit.

— Fig. et fam. *C'est un vrai buffle*, se dit d'un homme qui a l'esprit lourd et épais.

— Peau de buffle et de quelques autres animaux préparée comme le chamois : *Ceinturon de* BUFFLE.

— Anc. Sorte de justaucorps de peau de buffle que les gens de guerre portaient comme une cuirasse : *Porter un* BUFFLE. *Recevoir un coup d'épée dans son* BUFFLE.

— Technol. Garniture de buffle appliquée à la partie inférieure des touches de piano : *Il commença par démonter le piano, et enlever toutes les touches; puis il trouva qu'il fallait remettre des* BUFFLES *à tous les marteaux.* (G. Sand.)

═ Parmi les exemples cités par le *Dictionnaire national* il en est un qu'on attribue à Buffon et dans lequel *buffle* est employé comme nom féminin : *Le gardien qui veut traire* LA BUFFLE, etc. Cette phrase n'est pas de Buffon, mais de Bergeron, auteur d'un *Voyage en Asie.* Buffon, pour désigner la femelle du buffle, dit ou *le buffle femelle* ou *la femelle buffle;* jamais il n'a écrit *la buffle.*

BUFFLETERIE, n. f. Collectiv. Les diverses bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat, et qui servent à porter la giberne, le sabre, etc.: *Blanchir ses* BUFFLETERIES. BUFFLETERIE *de sabre ou Baudrier.* BUFFLETERIE *de giberne ou Banderole.* BUFFLETERIE *blanche, jaune.* (Acad.)

BUFFLETIER, n. m. Ouvrier qui fait des buffleteries.

BUFFLETIN, n. m. Pron. *bu-fle-tain*. — Jeune buffle. || Justaucorps de cuir de buffle.

BUFFLON, n. m. Vulg. Jeune buffle.

BUFFLONNE, n. f. Zool. Femelle du buffle.

BUFONIE, n. f. (*bufo*, crapaud ; lat.) Pron. *bu-fo-ni*. — Bot. Genre de plantes caryophyllées.

BUFONITE, n. f. Zool. Dent molaire fossile de poisson.

BUGADIER, n. m. Technol. Vase dans lequel le parfumeur fait fondre la graisse pour les pommades.

BUGADIÈRE, n. f. Techn. Cuve en maçonnerie pour faire le savon.

BUGALET, n. m. Pron. *bu-ga-lè*. Mar. Bâtiment à deux mâts, employé au transport des marchandises.

BUGLE, n. f. Botan. Genre de plante labiée très-vantée autrefois comme vulnéraire.

— Anc. prov. *Qui connaît la bugle et la sanic fait aux chirurgiens la nique*, lorsqu'on connaît les plantes vulnéraires, on peut se passer de chirurgien. || V. SANICLE.

— Anc. Catapulte en usage au douzième siècle.

BUGLE, n. m. Anc. Buffle || Jeune bœuf sauvage.

— Mus. Instrument de cuivre à vent.

BUGLOSE ou **BUGLOSSE**, n. f. (βοῦς, bœuf, γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *bu-glôz*. — Bot. Plante potagère qui a beaucoup de rapport avec la bourrache, et qui est douée des mêmes propriétés médicinales. *En Italie, on mange la* BUGLOSE *cuite comme les choux.* (Acad.)

BUGNES, n. f. pl. Art. culin. Espèce de crêpes roulées et frites dans l'huile.

— Fam. *Le dimanche des bugnes*, celui qui suit le dimanche gras.

BUGRANE ou **BUGRANDE**, n. f. (βοῦς, bœuf, ἀγρεύω, retenir; gr.) Pron. *bu-grann*. — Bot. Genre de plantes légumineuses qui comprend un grand nombre d'espèces. || V. ARRÊTE-BOEUF.

BUHOT, n. m. Technol. Navette à brocher de l'ouvrier en soie. || V. OSPOLIN. || Fil propre à faire la chaîne d'une étoffe. || Partie de la chaîne dont les étoffes sont composées.

— N. m. pl. Plumes d'oies peintes, servant d'étalage chez un plumassier.

BUHOTTIER, n. m. Pron. *bu-o-tié*. — Pêch. Sorte de petit filet en forme de poche et à manche, pour prendre des chevrettes.

BUIRE, n. f. Vase à mettre des liqueurs : BUIRE *d'argent.* BUIRE *d'or. Emplir une* BUIRE. (Acad.) *Sur la cheminée, il y avait un véritable vase antique, en terre grossière, une sorte de* BUIRE *romaine à large panse.* (V. Hugo.) || Vieux.

BUIS, n. m. (*buxus*, lat.) Pron. *bui*. — Arbrisseau toujours vert, dont le bois est jaunâtre, dur et d'un grand usage dans la tabletterie. *Grand* BUIS. BUIS *nain. Bordure de* BUIS. *Tondre le* BUIS. (Acad.) *Le pin maritime, l'yeuse, le liége, le* BUIS *couvrent les rochers de la côte.* (H. Martin.)

Un rameau de *buis* sec trempait dans l'eau bénite. (Lam.)

Sur cette terrasse, le BUIS *dessinait les figures géométriques d'un jardin d'agrément.* (H. de Balz.)

— Il se dit également du bois de cet arbrisseau employé à divers ouvrages. *Peigne de* BUIS. *Boite de* BUIS. *Le* BUIS *est d'une grande dureté, et si dense qu'il va au fond de l'eau.*

— *Buis piquant*, houx-frelon.

— Technol. Outil dont les cordonniers se servent pour polir les semelles.

— Fam. *Donner le buis*, Donner bon air, bonne façon à quelque chose.

BUISSAIE, n. f. (*buis*.) Lieu planté de buis.

BUISSE, n. f. Technol. Instrument dont le tailleur se sert pour rabattre les coutures avec le fer chaud. || Outil du cordonnier pour bomber les semelles.

BUISSERIE, n. f. Techn. Merrain pour la tonnellerie.

BUISSIÈRE, n. f. V. BUISSAIE, m. sign.

BUISSON, n. m. (*buis*.) Pron. *bui-çon*. — Hallier, touffe d'arbrisseaux ou d'arbustes sauvages épineux : BUISSON *épais.* BUISSON *d'épines.* BUISSON *de roses. Dieu apparut à Moïse dans un* BUISSON *ardent. Battre les* BUISSONS *pour en faire sortir le gibier.* (Acad.) *Heureux l'oiseau libre qui chante et fait son nid dans les* BUISSONS. (Châteaubr.)

— Fig. *J'ai laissé un peu de ma laine à tous les* BUISSONS *du chemin.* (Châteaub.)

— Prov. et fig. *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, il a eu la peine, et un autre le profit.

— Prov. et fig. *Se sauver à travers les buissons*, chercher des échappatoires pour éluder la discussion pressante d'un adversaire.

— Prov. et fig. *Il n'y a si petit buisson qui ne porte son ombre*, la plus faible concurrence peut porter préjudice.

— Jard. *Arbre en buisson*, ou simpl. *buisson*, arbre fruitier nain auquel on a donné la forme d'un buisson, en le taillant en dedans, et en le laissant pousser au dehors : *Voilà de beaux* BUISSONS *bien tenus, et qui doivent rapporter bien du fruit.* (Acad.)

Tu cueilles ta parure aux *buissons* des chemins. (Lam.)

— Bois de peu d'étendue, par opposit. à forêt. *Ce n'est pas une forêt, ce n'est qu'un* BUISSON. (Acad.)

— Vén. *Trouver, faire buisson creux*, ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée : *Allons, s'écria l'un des chasseurs, nous n'*AVONS *pas* FAIT BUISSON CREUX *aujourd'hui.* (G. Sand.)

— Prov. et fig. Ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé chercher.

— *Prendre son buisson*, se dit du cerf qui choisit au printemps une pointe de bois pour se retirer pendant le jour.

— Botan. *Buisson ardent*, espèce de néflier dont les fruits, rassemblés en gros bouquets, sont d'un beau rouge écarlate. || V. PYRACANTHE.

BUISSONNER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. (*buisson*.) Chass. En parl. du cerf, Se retirer dans les buissons pour faire sa tête.

BUISSONNET, n. m. Petit buisson.

BUISSONNEUX, EUSE, adj. (*buisson*.) Pron. *bui-ço-neu, neuz*. — Couvert de buissons : *Un pays* BUISSONNEUX. *Des roches* BUISSONNEUSES. (Del.)

BUISSONNIER, n. m. Lieu planté d'arbres taillés en buisson.

— Arbre taillé en buisson.

BUISSONNIER, ÈRE, adj. (*buisson*.) Il se dit des lapins qui, n'ayant point de terrier, se retirent dans les buissons : *Lapins* BUISSONNIERS.

— *Faire l'école buissonnière*, se dit d'un écolier qui manque à aller en classe : FAITES L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE, *et franchissez le plus tard que vous pourrez le seuil de l'école où l'on apprend la vie.* (G. Sand.)

BUISSURES, n. f. pl. Technol. Ordures que le feu rassemble sur une pièce que le doreur fait cuire.

BULANGAN ou **BULANGNAM**, n. m. Relat. Racine employée en médecine dans les Indes.

BULAPATHE, n. f. (βοῦ, part. augm., λάπαθον, oseille ; gr.) Pron. *bu-la-patt*. — Botan. Un des noms de la grande oseille.

BULBE, n. f. (*bulbus*, lat.; m. sign.) Bot. Oignon de plante : *La* BULBE *du lis. Une grosse* BULBE. (Ac.) || Quelques naturalistes le font masculin.

— Renflement tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet : *On trouve des farineux sucrés dans* LA BULBE *de la patate et de l'igname.* (B. de St-P.) || Tige souterraine très-courte en dessous de laquelle naît la racine. Renflement du pédicule de certains champignons appelés pour cette raison *champignons bulbeux*.

— Par analog. Tubercules des orchis.

— *Bulbe simple*, celui qui n'a qu'une seule enveloppe. || *Bulbe multiple*, petits bulbes appelés caïeux, qui sont réunis sous une enveloppe commune, comme dans l'ail.

— *Bulbe à tuniques*, celui qui est formé de couches ou écailles embrassant toute la circonférence du bulbe, comme dans l'oignon ordinaire. || *Bulbe écailleux*, bulbe formé d'écailles plus petites et inclinées, comme dans le lis. || *Bulbe solide*, celui dont les tuniques sont tellement serrées qu'il semble former un corps tout à fait compacte, comme dans le colchique.

— Anat. Renflement globuleux, offrant une cer-

taire analogie avec le bulbe des végétaux, et saillant dans le fond des follicules pileux et dentaires. || *Bulbe d'une dent*, la papille vasculaire et nerveuse contenue dans sa cavité. || *Bulbe de l'urètre*, le renflement par lequel commence la partie spongieuse de ce canal. || *Bulbe de l'œil*, le globe de l'œil. || *Bulbe d'un poil*, le follicule dans lequel la racine du poil est implantée.

— Par analog. *Bulbe de l'aorte*, *Bulbe du nerf olfactif*, *Bulbe de la veine cérébrale*, parce que toutes ces parties sont tuberculeuses.

— Zool. Base du premier article des antennes, chez les insectes.

BULBEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est formé d'un bulbe, ou qui a un bulbe pour racine : *Racine* BULBEUSE. *Les murs sont revêtus de plantes* BULBEUSES, *à fleurs de toutes nuances*. (Lam.)

— Anat. Qui est pourvu d'un bulbe, ou qui forme bulbe : *Corps* BULBEUX. *Substance* BULBEUSE.

BULBIFÈRE, adj. des 2 g. (*bulbus*, bulbe, *fero*, je porte ; lat.) Botan. Qui porte ou produit des bulbes ou des bulbilles sur un des points de sa surface.

BULBILLE, n. f. (*bulbe*.) Bot. Petit bulbe.

BULBILLIFÈRE, adj. des 2 g. (*bulbillus*, bulbille, *ferre*, porter ; lat.) Botan. *Plante* BULBILLIFÈRE, plante qui produit des bulbilles dans une quelconque de ses parties.

BULBINE, n. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

BULBIPARE, adj. m. (*bulbus*, bulbe, *parere*, enfanter ; lat.) Zool. Qui se reproduit par des tubercules qui ont la forme de bulbes : *Animaux* BULBIPARES.

= **Bulbipares**, n. m. pl. Classe de polypes.

BULBO-CAVERNEUX, adj. m. Anat. Qui appartient au bulbe de l'urètre et au corps caverneux. — N. m. Muscle propre à l'homme ; il est situé au périnée, et a pour fonction d'accélérer l'éjaculation de l'urine et du sperme.

BULBO-URÉTHRAL, V. BULBO-CAVERNEUX.

BULBUL, n. m. Littér. Le rossignol, dans la langue persane. Il s'emploie comme nom propre dans les imitations de la poésie orientale.

BULBULE, n. f. Botan. Petite bulbe, caïeu.

BULGAN, n. m. Zool. Un des noms de la Zibeline.

BULIME, n. m. (dim. irrég. de *bulla*, boule ; lat.) Zool. Genre de coquilles univalves.

BULITHE, n. m. (βοῦς, bœuf, λίθος, pierre ; gr.) Pron. *bu-litt*. — Zool. Concrétion qui se forme dans les intestins du bœuf.

BULLAIRE, n. m. (*bulla*, bulle ; lat.) Botan. Genre de champignons parasites.

— Recueil de bulles des papes : *Le grand* BULLAIRE. *Le* BULLAIRE *d'un ordre religieux*. (Acad.)

BULLATIQUE, adj. Diplom. Il s'est dit quelquefois des lettres goffes : *Lettres* BULLATIQUES. || V. GOFFE.

BULLE, n. f. (*bulla*, lat. ; m. sign.) Globule rempli d'air qui s'élève quelquefois à la surface des eaux, qui se forme au-dessus des liquides en ébullition ou en fermentation : BULLE *d'eau*. BULLE *d'air*. *Elle tient de la main gauche un chalumeau d'où sort une* BULLE *d'eau*. (Bailly.)

— *Bulle d'air*, petite quantité d'air enfermée dans une matière jetée en fonte ou coulée : *Les* BULLES D'AIR *sont une imperfection dans les glaces*. (Acad.)

— *Bulle de savon*, petit globe transparent et rempli d'air qu'on forme en soufflant dans un chalumeau baigné dans de l'eau de savon, et qui s'élève en l'air en se colorant de mille nuances diverses : *Les enfants s'amusent à faire des* BULLES *de savon*. (Acad.)

— Méd. Ampoule, petite tumeur, soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux ou purulent et dont l'apparition est d'une rougeur plus ou moins vive.

— Zool. Mollusque gastéropode.

— Adjectiv. Technol. *Papier bulle*, papier fabriqué avec la pâte plus grossière.

— Archéol. Petite boule d'or, d'argent ou de tout autre métal que portaient au cou les jeunes patriciens de Rome jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

— Sceau des papes, des empereurs ou de quelques autres souverains, au moyen âge.

— Par extens. Dr. can. Lettre du pape expédiée en parchemin et scellée en plomb ; se dit ordinairement d'une constitution générale, d'un des intérêts importants de l'Église : BULLE *doctrinale* ; BULLE *d'institution* ; BULLE *d'excommunication*. *Publier une* BULLE. *Fulminer une* BULLE *d'excommunication*. BULLE *du jubilé*. BULLE *unigenitus*. *Le cordelier Ganganelli, devenu pape, détruisit par une* BULLE *l'ordre entier des jésuites*. (Volt.) *Félix V autorisa par une* BULLE *les princes portugais à traiter les nègres en esclaves*. (Viennet.)

— N. plur. Provisions en cour de Rome de certains bénéfices : *Avoir ses* BULLES. *Un évêque qui attend ses* BULLES *pour se faire sacrer*. (Acad.) *Léon X expédia à François Ier les* BULLES *qui devaient être montrées aux trois archevêques et qui contenaient leurs nominations conditionnelles*. (Mign.)

— Hist. *La bulle d'or*, constitution faite par Charles IV, empereur d'Allemagne, qui réglait la forme de l'élection des empereurs d'Allemagne.

BULLÉ, ÉE, adj. Qui est parsemé de bosselures, ou qui a la forme d'une petite vessie.

— Botan. *Feuilles bullées*, celles dont la face supérieure est comme ridée par un nombre considérable de petites éminences obtuses qui forment autant de cavités à la face inférieure.

— *Éponge bullée*, espèce d'éponge, composée de tubes renflés, disposés en nœuds ou bulles et terminés par une seule ouverture étranglée.

— Anc. chancell. Qui est en forme authentique : *Une expédition, une commission bien* BULLÉE. (Acad.)

— *Bénéfice bullé*, bénéfice dont les provisions ne s'expédient à Rome qu'en forme de bulle.

— *Être bullé, n'être pas bullé*, avoir ou n'avoir pas encore reçu les provisions d'un bénéfice bullé auquel on est promu.

BULLER, v. tr. ou act., 1re conj. (*bulle*.) Anc. chancell. Sceller un acte avec une bulle.

BULLETIN, n. m. (*bulla*, boule ; lat.) Petit papier sur lequel on inscrit son vote dans une élection ou une délibération : *Écrire son* BULLETIN. *Apporter son* BULLETIN. *Mettre son* BULLETIN *dans l'urne*. (Acad.)

De la petite Emma voici le *bulletin*. (C. Del.)

— Petit écrit imprimé et journalier dans lequel on rend compte d'une chose intéressant le public : *Le* BULLETIN *des théâtres*. *Les* BULLETINS *de sa santé se transmettaient de bouche en bouche, et allaient répandre partout la douleur à chaque progrès du mal*. (Thiers.)

— Administ. Petit billet ou écrit qui constate certaines choses : *Le* BULLETIN *qui constate le dépôt d'un livret, une demande en remboursement*. *Délivrer un* BULLETIN. (Acad.)

— Milit. *Bulletin de l'armée*, récit officiel d'une ou de plusieurs opérations de l'armée : *Les* BULLETINS *de la grande armée*.

— Législ. *Bulletin des lois*, recueil officiel des lois et des ordonnances du chef de l'État.

— Jurispr. *Bulletin des arrêts de la cour de cassation*, recueil officiel des arrêts qui confirment ou réforment des jugements rendus en dernier ressort.

— *Bulletin de correspondance*, exposé sommaire que publiaient journellement par affiches l'assemblée législative et la convention nationale sur les choses qui intéressaient le plus la nation.

BULLEUX, EUSE, adj. V. BULLÉ, m. sign.

BULLISTE, n. m. Officier qui enregistre les bulles du pape. — Religieux d'une congrégation de l'ordre de Saint-François. Les *Bullistes* étaient plus communément appelés *Observants*.

BULTEAU, n. m. Eaux et for. Arbre en boule.

— *Mettre des arbres en bulteau*, les étêter.

BUMÉLIE, n. f. (βουμελία, frêne ; gr.) Botan. Espèce de grand frêne d'Amérique.

BUNE, n. f. Technol. Maçonnerie établie au-dessus du massif d'une forge.

BUNETTE, n. f. Vulg. Espèce de fauvette. || Moineau de haie.

BUNGALON, n. m. Pron. *bon-ga-lon*. — Botan. Arbre des Philippines.

BUNGO, n. m. Pron. *bon-gô*. — Bot. Carmentine des Indes.

BUNGUM, n. m. Pron. *bon-gom*. Bot. Espèce de carmentine, différente du bungo.

BUNIADE, n. f. Pron. *bu-niad*. — Botan. Genre de plantes crucifères.

BUNIAS, n. m. (βουνιάς, sorte de navet ; gr.) Bot. Navet sauvage.

BUNION, n. m. (βούνιον ; gr.) Botan. Genre de plantes ombellifères ; espèce d'éthulie.

BUNODE, n. m. Pron. *bu-nod*. — Zool. Animal marin peu connu.

BUONACCORDO, n. m. Pron. *bu-o-nak-kor-dô*. — Mus. Petite épinette italienne.

BUPARITI, n. m. Botan. Plante de la famille des Malvacées ; elle croît au Malabar ; ses branches, quand on les coupe, rendent un suc jaunâtre.

BUPHAGE, n. m. (βοῦς, bœuf, φάγω, je mange ; gr.) Pron. *bu-faj*. — Zool. Oiseau appelé aussi Piquebœuf.

BUPHAGIDÉES, n. f. pl. Pron. *bu-fa-ji-dé*. — Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux.

BUPHONIES, n. f. pl. (βοῦς, bœuf, φονεύω, je tue ; gr.) Pron. *bu-fo-ni*. — Antiq. Fêtes athéniennes en l'honneur de Jupiter.

BUPHTHALME, n. m. (βοῦς, bœuf, ὀφθαλμός, œil ; gr.) Pron. *buf-talm*. — Botan. Genre de plantes corymbifères des contrées méridionales.

BUPHTHALMIE, n. f. (βοῦς, bœuf, ὀφθαλμός, œil ; gr.) Pron *buf-talmi*. — Méd. Saillie considérable des yeux ; augmentation du volume de l'œil ; c'est le premier degré de l'hydrophthalmie.

BUPHTHALMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la buphthalmie.

BUPLÈVRE ou **BUPLEUVRE**, n. m. Botan. Genre de plantes ombellifères : BUPLÈVRE *perce-feuille* ; *le* BUPLÈVRE *à feuilles rondes*.

BUPRESTE, n. m. (βοῦς, bœuf, πρήθω, j'enflamme ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères, dont la plupart sont remarquables par la richesse et l'éclat de leurs couleurs : *Dans les* BUPRESTES, *l'abdomen est terminé par des dentelures destinées à l'accouplement*. (Duméril.)

BUQUET, n. m. Pron. *bu-kè*. — Anc. Trébuchet ; balance.

— Technol. Instrument pour agiter l'indigo dans la cuve.

BUQUETTE, n. f. Pron. *bu-kètt*. — Mar. Sorte d'échelle des diamètres d'un mât.

BURAIL, n. m. Pron. *bu-ra-y*. — Comm. Anc. Espèce de serge ou de ratine : BURAIL *lisse*. BURAIL *croisé*. BURAIL *d'étoupes*. BURAIL *à contre-poil*.

BURALISTE, n. des 2 g. Pron. *bu-ra-list*. — Personne préposée à un bureau de payement, de distribution, de recette, etc. *C'est le plus ancien* BURALISTE *de la ville*. *Je prenais du tabac grâce à ma jeune et jolie* BURALISTE, *qui m'en avait donné le goût*. (Mérim.)

BURANG, n. m. Pron. *bu-ran*. — Botan. Figuier des Indes.

BURAT, n. m. (*bure*.) Pron. *bu-ra*. — Étoffe commune de laine.

BURATÉ, ÉE, adj. Comm. Il se dit d'une étoffe qui tient de la bure ou du burat.

BURATIN, n. m. Pron. *bu-ra-tain*. — Comm. Espèce de popeline, étoffe de soie et laine.

BURATINE, n. f. (*bure*.) Comm. Il se dit d'une soie qu'on tire de Perse. || Popeline dont la chaîne est de soie et la trame de grosse laine.

BURATTE, n. f. Comm. Étoffe de filoselle et de laine très-fine.

BURBE ou **BURBAS**, n. f. Métr. Petite monnaie de cuivre à Tunis.

BURBOT, n. m. Pron. *bur-bô*. — Zool. Vulg. La Lotte.

BURCARDE ou **BURCARDIE**, n. f. Botan. Genre de champignons à sac.

BURE, n. f. (πύρρος, roux ; gr.) Étoffe grossière faite de laine : *Habit de* BURE. *Être vêtu de* BURE. *Il portait une haire de crin de cheval par-dessus sa robe de* BURE. (Mérim.) *Elle se rendit dans le costume de son enfance, en robe de* BURE *et en chapeau de paille, chez l'oncle de son amant*. (Lamart.) *Félix V, après avoir quitté la pourpre ducale pour la* BURE *de l'ermite, avait abandonné la besace pour la tiare*. (Vien.)

— Anc. Prov. *N'avoir ni bure ni buron*, ne rien posséder au monde.

— Fig. et poét. Les pauvres.

Un ordre de la nature
Soumet la pourpre et la *bure*
Aux mêmes sujets de pleurs. (J.-J. Rous.)

— Min. Puits de mine qui descend de la surface de la terre dans son intérieur : *Les ouvriers éloignés de la* BURE.

— Techn. Partie supérieure d'un fourneau de forge.

BUREAU, n. m. (*bure*.) Pron. *bu-rô*. — Ce mot a dans quelques écrivains du XVII et du XVIIIe siècle une acception aujourd'hui inusitée ; il est pris pour désigner une étoffe grossière, une espèce de *bure* :

Damon... n'étant vêtu que de simple *bureau*
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau. (Boil.)

BUREAU, n. m. (*bure*.) Pron. *bu-rô*. — Anc. Table autour de laquelle travaillaient les juges et les membres des cours souveraines, appelée *bureau* parce qu'elle était recouverte d'une étoffe de *bure* ou *bureau* ; aujourd'hui table servant spécialement au travail des affaires : *Être à son* BUREAU. *Travailler à son* BUREAU. *Le* BUREAU *du président, du greffier*.

— Table à tiroir et à tablettes, où l'on enferme des papiers et sur laquelle on écrit : *J'ai mis ces papiers dans mon* BUREAU. *Je me suis mis à mon* BUREAU *pour écrire une lettre*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cette affaire est sur le bureau*, on commence à s'en occuper, à l'examiner, à y travailler.

— Par ext. Salle, pièce spéciale garnie de bureaux

où travaillent des employés, des commis, des gens d'affaires, etc. : *Il y a un grand nombre de* BUREAUX *dans cette administration*. (Acad.)

— *Garçon de bureau*, employé subalterne attaché au service d'un bureau.

— *Le bureau, les bureaux d'un spectacle*, etc., endroits où se distribuent les billets d'entrée : *Ouvrir les* BUREAUX. *Prendre un billet au* BUREAU.

Au *bureau*, m'a-t-on dit, où j'arrive un peu tard,
Un gentilhomme anglais attend... (C. Del.)
Les *bureaux*, monsieur, s'ouvrent dans un instant. (Id.)

—Dans le m. sens : *Bureau de location, bureau des suppléments*, etc.

— Par extens. La réunion des employés qui travaillent dans un bureau : *Les* BUREAUX *des secrétaires d'État suivaient quelquefois la cour dans ses voyages*. (Acad.) *Tels qu'ils sont constitués, les* BUREAUX, *sur les neuf heures que leurs employés doivent à l'État, en perdent quatre en conversations, en disputes et surtout en intrigues*. (H. de Balzac.) *On me remit un arrêté de compte d'une écriture étrangère à ses* BUREAUX. (Beaum.) *Ils vont à la cour, chez les princes, chez les ministres; ils intriguent dans les* BUREAUX.

— *Chef de bureau*, employé sous les ordres duquel sont placés un certain nombre de commis : *Il peut devenir directeur; vous serez son* CHEF DE BUREAU. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *L'air, le vent du bureau*, les dispositions plus ou moins favorables des gens chargés de prononcer sur une affaire : L'AIR DU BUREAU *est bon;* LE VENT DU BUREAU *n'est pas bon*. || *Prendre l'air du bureau*, s'informer des dispositions des gens chargés de l'examen d'une affaire; s'enquérir de l'état de l'affaire. || *Connaître l'air du bureau*, connaître à peu près les dispositions des gens qui examinent une affaire et en prévoir l'issue.

— Réunion du président, du vice-président et des secrétaires d'une assemblée, d'une académie, etc.: *Former le* BUREAU. *Faire partie du* BUREAU. BUREAU *provisoire*. BUREAU *définitif*.

— Certain nombre de membres d'une assemblée chargés spécialement d'une affaire sur laquelle ils adressent un rapport à l'assemblée : *L'assemblée fut divisée en tant de* BUREAUX. *Procéder à la formation des* BUREAUX. *Cette proposition fut renvoyée à l'examen des* BUREAUX. (Acad.)

— Établissement chargé par l'administration d'un service public : BUREAU *des hypothèques*, BUREAU *d'enregistrement*, BUREAU *de poste* etc.

— Anc. *Le* BUREAU *des trésoriers de France ou le* BUREAU *des finances, le* BUREAU *des domaines, des aides, des gabelles*, etc.

— Adm. des postes. *Bureau restant*, formule consacrée pour indiquer que tout envoi, toute lettre revêtue de cette suscription doit rester déposée au bureau de la poste ou des voitures jusqu'à ce que celui auquel elle est adressée vienne la retirer.

— *Bureau de charité*, lieu où l'on fait des distributions de secours aux indigents et où se réunissent les commissaires des pauvres; on dit aussi *bureau de bienfaisance*.

J'ai porté vos billets de convocation
Aux dames du *bureau* de bienfaisance..... (C. Bonj.)

— Par extens. La réunion même des administrateurs de ces bureaux.

— *Bureau de placement*, établissement destiné à procurer diverses places d'employés, de domestiques, etc.

— *Bureau des nourrices*, établissement où l'on procure des nourrices.

— Au XVII[e] siècle, *Bureaux d'adresses*, siéges des premiers journaux : *Bientôt l'ignorance et l'envie eurent des* BUREAUX D'ADRESSES, *où la foule allait chercher des jugements*. || Établissements où l'on donne aujourd'hui des renseignements. || Fig. et fam. *C'est un vrai bureau d'adresses*, maison où se débitent les nouvelles, les commérages. || Par extens. Personne qui aime à savoir et à répandre les nouvelles : *Cette femme est un vrai* BUREAU *d'adresses*. (Acad.)

— Fig. et par dénigr. *Bureau d'esprit*, société où l'on s'occupe habituellement de littérature, d'art, d'ouvrages d'esprit.

De nos *bureaux* d'esprit cette outre est le symbole;
Chacun croit contenir, comme dans une fiole,
Tout le bon sens de l'univers. (Desm.)

BUREAUCRATE, n. m. (*bureau*, et κράτος, puissance; gr.) Pron. *bu-rô-kratt*. — Homme puissant dans les bureaux. Ce terme hybride s'emploie abusivement pour désigner un employé en général.

BUREAUCRATIE, n. f. Pron. *bu-rô-kra-ci*. — Autorité, pouvoir des bureaux. Ce mot nouveau ne s'emploie guère que dans la conversation pour exprimer l'influence abusive des commis dans l'administration : *Il se fait en France un million de rapports écrits par année; aussi la* BUREAUCRATIE *règne-t-elle!* (H. de Balzac.) *La pensée et l'action politique ont été jusqu'ici abandonnées au caprice d'une* BUREAUCRATIE *tyrannique*. (Lam.)

BUREAUCRATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *bu-ro-kra-tik*. — Qui tient à la bureaucratie; qui est propre aux habitudes de bureau : *Ces garçons de bureau, experts des coutumes* BUREAUCRATIQUES, *étaient sans besoins, bien chauffés, vêtus aux dépens de l'État*. (H. de Balz.)

BURELÉ, ÉE, adj. Blas[illegible]dit d'un écu composé de fasces d'émail [illegible]ombre pair.

BURELLES, n. f. pl. [illegible]diminuées, au nombre de huit ou en p[illegible]re, mais toujours en nombre pair.

BURETTE, n. f. Petit [illegible] goulot, propre à contenir quelque liqueur.

— Part. Petit vase de ce genre où l'on met le vin et l'eau qui servent à la messe : BURETTE *d'étain, d'argent*.

BURETTIER, n. m. Celui qui porte les burettes.

BURGALÈSE, n. f. (*Burgos*, ville.) Beau mouton mérinos de Burgos laine superfine.

BURGAU, n. m. Pron. *bur-gô*. — Zool. Nom vulg. de plusieurs coquilles univalves nacrées.

BURGAUDINE, n. f. La plus belle espèce de nacre, l'écaille du coquillage appelé Burgau.

BURGEAGE, n. m. (*burger*.) Pron. *bur-jaj*. — Techn. Ébullition du verre fondu quand on y plonge une baguette de bois vert.

BURGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *bur-jé*. — Techn. Produire le burgeage.

BURGRAVE, n. m. (*burgh*, chateau, *graff*, comte; all.) Pron. *bur-grav*. — Seigneur d'une ville; ancien titre de dignité en Allemagne : BURGRAVE *de Magdebourg. Il n'y avait que quatre* BURGRAVES.

BURGRAVIAT, n. m. Dignité de burgrave.

BURIN, n. m. (*bohren*, percer; all.) Instrument d'acier dont on se sert pour graver sur les métaux. *L'Allemagne et l'Italie se sont disputé pendant longtemps l'invention de la gravure au* BURIN. (Vitet.)

— Par extens. La manière de graver : *Ce graveur a le* BURIN *ferme, délicat*. (Acad.)

— Fig. *Le burin de l'histoire*, la puissance de l'histoire pour éterniser les grands événements, la gloire des grands hommes, les grands forfaits, etc.

— Mar. Gros épissoir de bois dur, court et arrondi, qui sert à ouvrir les œillets des estropes, bagnes, etc.

— Astron. Très-petite constellation de l'hémisphère méridional.

BURINÉ, ÉE, part. pass. du v. Buriner. *Des ornements* BURINÉS. || Fig. *Cette page d'écriture est* BURINÉE, parfaitement écrite.

BURINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Travailler avec le burin, travailler au burin, graver.

— P[illegible]nalog. Écrire avec une grande perfection : *Ce copiste* BURINE.

— Fig. Il se dit quelquefois d'un écrivain énergique et profond : *Tacite n'écrit pas, il* BURINE. (Acad.)

BURIOT, n. m. Vulg. Canard domestique.

BURLESQUE, adj. des 2 g. (*burla*, moquerie; ital.) Pron. *bur-lèsk*. — Ce mot importé de l'italien a remplacé le mot *grotesque*, employé jusqu'au commencement du XVII[e] siècle pour désigner le caractère de certaines productions littéraires.

— Qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature : *Vers* BURLESQUES. *Genre* BURLESQUE. *Termes* BURLESQUES. *Poëme* BURLESQUE.

— Par extens. Bizarre, plaisant : *Mine* BURLESQUE. *Accoutrement* BURLESQUE. *Cette aventure a quelque chose de* BURLESQUE. (Acad.)

Mon Dieu! qu'il joint à tous ses airs grotesques
Des sentiments et des travers *burlesques!* (Volt.)

— N. m. Littér. Genre, style burlesque : *Le* BURLESQUE *n'est plus à la mode*. (Acad.)

Le *burlesque* effronté
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté. (Boil.)

Syn. Burlesque, bouffon. Ces deux mots expriment avec des nuances diverses un genre dégénéré du gai et du plaisant; le *burlesque* est le plaisant qui résulte du sérieux travesti; le *bouffon* est le plaisant plus ou moins forcé; dans le *burlesque*, l'idée et la forme sont également extravagantes; dans le *bouffon*, l'idée peut être fort juste sous une forme outrée; le *burlesque* est le plus souvent plat et insipide; le *bouffon* peut quelquefois être agréable.

BURLESQUEMENT, adv. (*burlesque-ment*.) Pron. *bur-lèske-man*. — D'une manière burlesque : *Il s'exprime* BURLESQUEMENT. *Il s'accoûtre* BURLESQUEMENT.

BURO, n. m. Pêch. Sorte de poisson.

BURON, n. m. Cabane de pâtres. || Hutte où l'on fait des fromages.

BURSAIRE, adj. des 2 g. (βύρσα, bourse; gr.) Pron. *bur-çèr*. — Qui a la forme d'une bourse.

— *Éponge bursaire*, espèce d'éponge formée de trois ou cinq bourses ou tubes cunéiformes.

— Zool. n. f. Genre d'animalcules infusoires.

— Botan. Plante de la Nouvelle-Hollande.

BURSAL, ALE, adj. (βύρσα, cuir; gr.) Pron. *bur-çal*. — Se dit d'une loi ou d'un édit qui a pour objet un impôt extraordinaire, dans quelque nécessité publique : *Lois* BURSALES. *En 1691, plus de cent cinquante édits* BURSAUX *accablèrent la France*. (Raynouard.) *Le roi fit enlever trente-quatre membres du parlement de Besançon qui s'étaient opposés aux édits* BURSAUX. (Volt.)

BURSÈRE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées.

BURSÉRINE, n. f. Chim. Sorte de résine cristalline.

BUSARD, n. m. Pron. *bu-zar*. — Oiseau de proie, variété du genre buse : *Le* BUSARD BLEU. *Le* BUSARD ROUX. *On a appelé* BUSARD *un autour dont le plumage est blond et dont le naturel, plus lâche que celui de l'autour brun et moins susceptible d'une bonne éducation, l'a fait regarder comme une espèce de buse ou* BUSARD, *et lui en a fait donner le nom*. (Buff.)

BUSC, n. m. (*busch*, bois; all.) Espèce de lame d'ivoire, de bois, de baleine ou d'acier, plate, étroite, et arrondie par les deux bouts, qui sert à maintenir le devant d'un corps de jupe, d'un corset : *Mettre un* BUSC. *Porter un* BUSC.

— Ponts et chauss. Saillie dans le radier d'une écluse pour former la battée des portes, à leur partie inférieure, et empêcher ainsi le passage de l'eau. Le *busc* est ordinairement disposé suivant un angle dont le sommet est dirigé vers l'amont.

— *Faux busc*, Pièce de bois rapportée sur un busc de pierre, pour garantir celui-ci du choc de la porte.

BUSCHRATE, n. m. Pron. *busk-ratt*. — Zool. Rat des bois. || Sarrigue.

BUSE, n. f. Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces diurnes; il est plus petit que le milan; il a le bec arrondi en dessus, les tarses robustes et la queue non fourchue. Il ne vaut rien pour la fauconnerie, et passe pour être fort stupide.

— Prov. et fig. *On ne saurait faire d'une buse un épervier*, on ne peut faire d'un sot un habile homme.

— Fig. et fam. Homme ignorant et grossier :

Je vois qu'on vous abuse,
Et que votre neveu vous prend pour une *buse*. (Dest.)
Eux, malgré les arrêts fulminés par des *buses*,
N'ont point désespéré du triomphe des Muses. (Ancel.)

— Fig. et fam. *C'est une buse, ce n'est qu'une buse*, c'est un ignorant, un esprit grossier.

— Technol. Coffre qui conduit l'eau sur la roue d'un moulin. || Tuyau qui sert de ventouse dans les mines. || Tuyère d'un soufflet de haut fourneau. || Petit bâtiment dont les Hollandais se servent pour la pêche du hareng.

BUSENNE, n. f. Zool. Vulg. Buse.

BUSERAI, n. m. Pron. *bus-rè*. — Zool. Buse d'Afrique.

BUSETTE, n. f. Zool. Espèce de fauvette.

BUSON, n. m. Pron. *bu-zon*. — Buse de Cayenne.

BUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Busquer. *Elle ne sort jamais qu'elle ne soit* BUSQUÉE. (Acad.)

— Constr. *Portes busquées*, celles dont les deux vantaux formant un angle entre eux s'appuient l'un contre l'autre.

— Man. Se dit d'un cheval dont la tête est arquée.

BUSQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*busc*.) Mettre un busc : BUSQUER *un corset*. BUSQUER *un enfant*.

— Ponts et chauss. Disposer en forme de busc.

— *Se busquer*, v. pron. *Cette femme se* BUSQUE *dès qu'elle est levée*. (Acad.)

BUSQUIÈRE, n. f. (*busc*.) Pron. *bus-kièr*. — Coutur. Coulisse qui loge le busc d'un corset.

BUSSEROLLE ou **BOUSSEROLLE**, n. f. Pron. *buss-rol*. — Bot. Sorte d'arbousier.

BUSTE, n. m. (*busto*, ital.; du latin *bustum*, bûcher et par suite monument funèbre.) Ouvrage de sculpture en ronde bosse qui représente la tête et la partie supérieure du corps au-dessus des hanches, sans qu'on y comprenne les bras : *Un* BUSTE *de marbre. Un* BUSTE *de bronze*.

C'était un *buste* creux, et plus grand que nature. (La F.)

— Se dit dans le même sens d'un ouvrage de peinture, de gravure : *Il s'est fait peindre en* BUSTE. (Ac.)

— La tête et la partie supérieure du corps d'une personne : *Cet homme a le* BUSTE *fort beau*. (Acad.)

BUT, n. m. (*butum*, terme; bass. lat.) Le point

ou l'on vise : *Viser au* BUT. *Frapper au* BUT, *Atteindre* AU BUT, LE BUT. *Toucher, manquer, passer le* BUT.

— *Tirer de but en blanc*, tirer en ligne droite, sans que le projectile parcoure une ligne courbe ou fasse des ricochets.

— Fig. et fam. *De but en blanc*, inconsidérément, imprudemment.

De but en blanc parler de cette affaire,
Ce serait être maladroit. (La Font.)

— Terme où l'on s'efforce de parvenir : *Arriver le premier au* BUT.

— Figur. La fin qu'on se propose dans une affaire, le terme moral auquel on aspire : *Se proposer un* BUT. TENDRE *à un but. Atteindre son* BUT. *Parvenir à son* BUT. *Il n'y a personne qui ne regarde le repos et l'indépendance comme le* BUT *de tous ses travaux.* (Volt.) *Quel est le* BUT *que vous vous proposez dans vos écrits ?* (Pasc.)

Ne faut-il pas un *but* à l'homme dans la vie ? (V. Hug.)

La gloire est l'unique BUT *de leurs travaux et de leurs veilles.* (Mass.) *Il m'apprit à regarder l'argent comme un moyen, et jamais comme un* BUT. (Beaum.)

Quel était donc ton *but ?* de régner à ma place. (Corn.)

— En ce sens, il s'emploie quelquefois, mais rarement au pluriel : *Il a eu le rare privilége de trouver les* BUTS *de sa vie dans les inclinations de son cœur.* (Mignet.)

— Fig. *Aller au but*, aller directement à la fin qu'on se propose.

Et sans aucun égard ils *vont* droit *à leur but.* (Dest.)

Pourquoi donc ne pas ALLER AU BUT *de bonne heure.* (Volt.)

— Fig. *Toucher au but, frapper au but*, saisir le vrai dans une chose, la difficulté, le nœud dans une affaire.

— Jeux. Se dit à plusieurs jeux d'adresse, comme le palet, les quilles, le cochonnet, de l'endroit où le joueur se place pour jouer et du lieu qu'il se propose d'atteindre en jouant.

= **But à but**, loc. adv. Également, sans aucun avantage de part ni d'autre ; il s'emploie surtout en terme de jeu : *Jouer* BUT À BUT.

— *Troquer but à but*, sans aucun retour de part ni d'autre, et troc pour troc.

— *Ils se sont mariés but à but*, sans aucun avantage de part ni d'autre.

BUTANT, adj. m. (*buter.*) Arch. Qui supporte la poussée d'une voûte ; il ne s'emploie que dans les expressions : *Arc*-BUTANT, *pilier*-BUTANT. || Plus souv. *Arc-boutant.*

BUTE, n. f. Technol. Instrument de maréchal qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Buter : *Il est* BUTÉ *à cela*, il est fixé, arrêté à cela. || *Ils sont* BUTÉS *l'un contre l'autre*, ils sont fort opposés l'un à l'autre.

— Art vétér. *Chien buté*, qui a une buture.

BUTEAU, n. m. Zool. Vulg. La Buse.

BUTÉONIN, INE, adj. (*buteo*, buse ; lat.) Zool. Qui ressemble à la buse.

= **Butéonines**, n. f. pl. Famille d'oiseaux.

BUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*but.*) Anc. Frapper au but, toucher au but ; il ne se disait guère qu'au jeu de billard : *Il faut* BUTER. *Il* A BUTÉ.

— Fig. Tendre à un but, vouloir réaliser un certain désir : *Il* BUTAIT *à cette dignité, à cet emploi.*

Si je suivais mon goût, je saurais où *buter.* (La Font.)

C'est à quoi je BUTE. (Acad.) || Vieux.

— Transitiv. Maçonn. *Buter un mur, une voûte*, soutenir, étayer un mur, une voûte par le moyen d'un pilier butant, d'un arc-boutant.

= **Se buter**, v. pron. Fig. et fam. Se fixer à une chose, s'y obstiner à outrance, ne pas vouloir ou ne pas pouvoir la dépasser : *Il* S'EST BUTÉ *à cette difficulté.*

— Fig. *Ils* SE BUTENT, *ils* SE SONT BUTÉS *l'un contre l'autre*, se dit de deux personnes qui sont toujours en lutte d'idées l'un avec l'autre.

BUTIÈRE, adj. f. (*but.*) Pron. *bu-tièr.* — Anc. Arquebuse avec laquelle on tirait au blanc : *Arquebuse* BUTIÈRE.

BUTIN, n. m. (*beute* ; all., m. sign.) Capture qu'on fait sur l'ennemi : *Riche* BUTIN. *Faire du* BUTIN. *Partager le* BUTIN. *Les soldats revinrent chargés de* BUTIN.

— Popul. Profit, richesse : *Il a gagné du* BUTIN. *Il a fait bien du* BUTIN *dans cette affaire. Il y a du* BUTIN *dans cette maison.* (Acad.)

— Fig. et poét. Conquêtes, découvertes scientifiques. *Il s'est acquis par son travail un riche* BUTIN *littéraire. Il y a un riche* BUTIN *à faire dans ces vieux manuscrits.* (Acad.)

L'abeille.....
Qui du *butin* des fleurs va composer son miel. (Boil.)

— Poét. *Le butin de l'abeille, de la fourmi*, la nourriture, les sucs des plantes que ces insectes amassent.

Syn. Butin, proie. A l'idée de rapine le premier joint l'idée de possession et de jouissance, le second celle de destruction ; les vainqueurs enlèvent aux vaincus le *butin* qu'ils peuvent s'approprier ; les animaux féroces font leur *proie* des animaux qu'ils ont terrassés ; mais les soldats conservent leur *butin* aussi longtemps qu'ils le peuvent ; les animaux féroces au contraire dévorent presque aussitôt leur *proie.*

BUTINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*butin.*) Faire du butin sur l'ennemi : *Les soldats* ONT *bien* BUTINÉ *dans ce pays-là.* (Acad.)

— Poét. *Les abeilles vont* BUTINER *sur les fleurs.*

— Trans. *L'abeille* BUTINE *les fleurs.*

BUTINEUR, EUSE, n. Poétiq. Qui butine, qui fait du butin : *L'abeille* BUTINEUSE.

BUTOIR, n. m. Techn. Couteau à deux manche employé par le corroyeur.

BUTOME, n. m. (βοῦς, bœuf ; τομή, incision ; gr.) Bot. Plante aquatique, le jonc fleuri.

BUTOMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au butome.

= **Butomées**, n. f. pl. Famille de plantes dont le jonc fleuri est le type.

BUTONIC, n. m. **BUTONIE**, n. f. Bot. Arbre myrtoïde de la Chine ; le Bonnet carré.

BUTOR, n. m. Espèce de gros oiseau de proie qui vit dans les marécages.

— Fig. et fam. Homme grossier et stupide : *C'est un vrai* BUTOR. (Acad.)

Ce *butor*, ce goujat, ce laquais vous gouverne. (E. Aug.)

— Popul. au fémin. *Butorde.*

BUTORDERIE, n. f. Stupidité d'un butor, d'un homme grossier.

BUTTAGE, n. m. Agric. Action de butter.

BUTTE, n. f. (*but.*) Petit tertre, petite éminence de terrain : *Monter sur une* BUTTE.

— Part. Légère élevation de terre ou de maçonnerie où l'on place un but pour tirer au blanc : *La* BUTTE *du polygone, pour le tir de l'artillerie.*

— Fig. *Être en butte à*, être exposé à : ÊTRE EN BUTTE AUX *coups de la fortune.* (Acad.) *Franklin, que tout le monde admirait,* FUT *pendant plusieurs années* EN BUTTE *aux plus violentes injures.* (Mignet.)

Je me sens né pour *être en butte* aux méchants tours. (La F.)

— Petite colline : *La* BUTTE *Montmartre.*

BUTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Butter : *Arbre* BUTTÉ. *Artichauts* BUTTÉS.

BUTTÉE, n. f. (*butter.*) Constr. Partie d'un édifice qui doit recevoir une pression latérale.

BUTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*butte.*) Agric. Entourer de terre le bas de la tige des arbres ou des plantes pour les soutenir et aider leur développement : BUTTER *un arbre.* BUTTER *une plante.*

— *Butter des cardons, des artichauts ; butter du céleri*, les garnir de terre pour les faire blanchir.

— *Butter la vigne*, arracher et réunir en petites buttes, en automne et au printemps, l'herbe qui encombre la vigne.

= **Butter**, v. intr. ou neut. En parl. d'un cheval, Broncher en heurtant du pied contre un terrain inégal : *Ce cheval* BUTTE *sans cesse.*

— Par analog. *Cet ivrogne* BUTTE *à chaque pas.*

BUTTOIR, n. m. (*butter.*) Techn. Saillie contre laquelle s'appuie une partie mobile d'une machine.

BUTURE, n. f. Art vétér. Tumeur qui survient à l'articulation du dessus du pied d'un chien de chasse.

BUTYRACÉ, ÉE, adj. (*butyrum*, beurre ; lat.) Didact. Qui a la consistance du beurre.

BUTYRATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

BUTYREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du beurre ; qui a la consistance ou l'apparence du beurre : *Le lait de chèvre ne contient que peu de parties* BUTYREUSES. (Buff.) *Le cacao contient une matière* BUTYREUSE.

BUTYRIN, n. m. Pron. *bu-ti-rain.* — Techn. Sorte de poissons.

BUTYRINE, n. f. Pron. *bu-ti-rinn.* — Chim. Une des substances grasses qui constituent le beurre.

BUTYRIQUE, adj. m. Pron. *bu-ti-rik.* — Chim. Il se dit d'un acide particulier que produit le beurre.

BUVABLE, adj. des 2 g. Fam. Potable, qui peut être bu : *Ce vin-là n'est pas* BUVABLE. (Acad.)

BUVANDE, n. f. Écon. rur. Piquette ; boisson exprimée du marc de raisin,

BUVANT, part. prés. du v. Boire :

Là des vieillards *buvant* content avec délices
L'un ses jeunes amours, l'autre ses vieux services. (Del.)

BUVANT, ANTE, adj. Fam. Qui boit : *Il est bien* BUVANT *et bien mangeant*, il est en bonne santé.

— Qui est en train de boire ; qui boit continuellement.

Le souper hors du chœur chasse les chapelains,
Et de chantres *buvants* les cabarets sont pleins. (Boil.)

BUVARD, n. m. (*boire.*) Sorte d'album dont toutes les feuilles sont de papier buvard, qui sert à faire sécher l'encre d'une écriture fraiche.

BUVÉE, n. f. (*boire.*) Écon. rur. Sorte de boisson ordinairement tiède et formée de son, de farine inférieure, de criblures, etc., délayés dans de l'eau ordin. Les vaches sont friandes de *buvée.*

BUVERIE, n. f. (*boire.*) Fam. Action de boire prolongée : *Nous avons fait ce jour-là une glorieuse* BUVERIE. (Mérim.) || Néolog.

BUVETIER, n. m. (*boire.*) Pron. *buv-tiè.* — Celui qui tient une buvette :

Et qui vous nourrira ? le *buvetier*, je pense. (Rac.)

Mandant aux vivandiers, *buvetiers*, taverniers
De clore à l'instant même et taverne et boutique. (V. H.)

BUVETTE, n. f. (*boire.*) Sorte de cabaret qui était situé près du palais et où les officiers de judicature allaient habituellement déjeuner ou se rafraichir : *Avant que de juger, nous irons tous à la* BUVETTE.

— Endroit d'un palais où les officiers de service peuvent se rafraichir. || Partie d'une maison où l'on peut se rafraichir. || Fam. Petit repas.

BUVEUR, EUSE, n. (*boire.*) Celui, celle qui boit beaucoup, qui aime à boire, soit du vin, soit quelque liqueur : *Un grand* BUVEUR. *C'est un franc* BUVEUR, *une bonne* BUVEUSE. *Un* BUVEUR *de vin. Un* BUVEUR *de cidre, de bière*, etc.

Un certain homme avait trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une *buveuse*, une coquette,
La troisième avare parfaite. (La Font.)

— *Du vin qui rappelle son buveur*, du bon vin qui excite à boire.

— *Buveur, buveuse d'eau*, celui, celle qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé :

Tous les méchants sont *buveurs d'eau.* (Désaug.)

— Anat. Troisième muscle de l'œil ; l'abducteur.

BUVOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Boire à petits coups et fréquemment : *Il ne fait que* BUVOTTER.

BUXBAUMIE, n. f. Pron. *bukss-bô-mi.* Bot. Genre de mousses.

BUXINE, n. f. Chim. Substance extraite de l'écorce de la racine de buis.

BUXINÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui renferme le buis.

BUYSE, n. f. Pêch. Bâtiment hollandais pour la pêche aux harengs.

***BY**, n. m. Eaux et For. Grand fossé qui traverse un étang et aboutit à sa bonde.

BYSSACÉ, ÉE, adj. Botan. Qui est en forme de Byssus ; couvert ou formé de poils longs et soyeux.

BYSSOÏDE, adj. des 2 g. (βύσσος, lin ; εἶδος, forme ; gr.) Qui ressemble à un byssus.

— *Éponge byssoïde*, espèce d'éponge oblongue, étalée, à tissu lâche et fibreux.

BYSSOÏDÉES, n. f. pl. Botan. Famille de plantes.

BYSSOLITHE, n. f. (βύσσος, lin très-fin ; λίθος, pierre ; gr.) Végétation imitant la soie.

BYSSOMIE, n. f. (βύσσος, byssus ; μύαξ, moule ; gr.) Genre de mollusques.

BYSSUS ou **BYSSE**, n. m. (βύσσος, fil de lin ; gr.) Nom que les anciens ont donné à plusieurs substances du règne végétal qui servaient à fabriquer des étoffes précieuses par leur finesse et leur couleur. Le *byssus* de l'Élide et celui de Judée étaient particulièrement en réputation : ce dernier avait, dit-on, la couleur et l'éclat de l'or : *Le* BYSSUS *nous est inconnu. Les étoffes de Lyon valent bien le* BYSSUS. (Volt.)

— Aujourd'hui, Touffes de filaments déliés qui sortent de la coquille de certains mollusques ; en Sicile et en Calabre, on les file et l'on en fait des gants, des bas et même un drap soyeux à reflets dorés.

— Bot. Espèce de lichen qui se développe en filaments très-déliés et entrelacés.

BYSTROPOGON ou **BYSTROPOGUE**, n. m. (βύστρα, bouchon ; πώγων, barbe ; gr.) Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Labiées.

BYTTNÉRIACÉ, ÉE, adj. (*Bittner*, botan. allem.) Bot. Qui ressemble à une byttnérie.

= **Byttnériacées**, n. f. pl. Famille de plantes qui diffèrent des Malvacées par leurs anthères.

BYTTNÉRIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, type des Byttnériacées : *La* BYTTNÉRIE *à feuilles ovales. La* BYTTNÉRIE *cordée.*

C, n. m. Troisième lettre de notre alphabet, et la deuxième des consonnes. Elle répond au κ (kappa) des Grecs. On la nomme *cé*, suivant l'appellation ancienne, et *ce*, suivant la méthode moderne : *Un petit* c. *Un grand* C.

— C'est la seconde des gutturales et la forte de *g*.

— Pour expliquer la figure du *c*, il faut prendre cette lettre avec sa valeur gutturale, comme dans *café, clef, corne*. Le *c* adouci n'est qu'un abus de lettre, une corruption de son, comme dans *cèdre, ceinture, façon*. Il prend sa forme d'un croissant, de deux cernes, à cause du son piquant qu'il a. Aussi la plupart des mots qui désignent par onomatopée une chose qui a un caractère aigu, piquant ou perçant se font-ils remarquer par un concours de c : *cri, cloche, cricri, crac, crépitation, coquerico, crampon, clou*. (Mouss.)

— *C* initial a le son *que* avant les voyelles *a, o, u, au, oi, ui*, et avant les consonnes *l, n, r, t* : *Cacographie, colloque, culte, caisse, coiffe, cuisine, clair, cnémide, crise, Ctésiphon*.

— Il a le son *se* devant les voyelles *e, é, i, eu, ei* : *Ce, cétacé, ciron, ceinture, décès, précis*, etc. Ainsi que devant *a, o, u*, lorsqu'il est écrit avec cédille. *Ça, finissons notre lecture*.

— *C*, suivi de *h*, au commencement comme au milieu d'un mot, équivaut, dans les mots dérivés du latin, à l'articulation forte du *j* : *Chiche, char, chou, coche*.

— Dans la plupart des mots dérivés du grec, de l'hébreu ou de l'arabe, il se prononce ordinairement comme *k* : *Achéloüs, Archange, Chersonèse, Melchisédech, Chalcédoine, catéchumène* (*Akéloüs, Arkange, Kersonèse, Melkisédek*, etc.).

— L'usage a excepté les mots suivants : *Achille, Chypre, Achéron, chérif, chérubin, Michel, archevêque, chimie, chirurgie, archiduc, architecte* et les autres mots formés d'*archi*. ‖ Dans *Michel-Ange*, il s'articule *k*, *Mikel-Ange*.

— *C* médial a le son *que* devant *a, o, u, l, n, r, t* : *Acanthe, acoustique, acteur*, etc., à moins qu'il ne soit écrit avec une cédille ; car alors il a le son *se* : *Façade, garçon. J'ai reçu mon argent. Commençons notre leçon*.

— Dans *second* et ses dérivés *secondement, seconder*, il a le son du *g* (*segond, segondement, segonder*).

— *C* est nul lorsqu'il est suivi, 1° des syllabes *ca, co, cu* : *Accabler, accomplir, accuser* (*a-cabler, a-complir, a-cuser*) ; 2° des articulations *q, cl, cr*, comme dans *acquérir, acclamation, accréditer*, qu'on prononce *a-quérir, a-clamation, a-créditer*.

— Suivi des syllabes *ce, ci*, il s'articule *k* ; le second *c* a le son de *se*. *Accent, accident* (*ak-sent, ak-sident*).

— *C* final est nul dans *estomac, broc, croc, accroc, marc, tabac, jonc, arsenic, escroc, tronc, clerc, cric, porc*, etc.

— Mais il se prononce ordinairement dans *bec, avec, estoc, aqueduc, agaric, syndic, trictrac, cotignac*, etc.

— *C* final ne s'appuie sur la voyelle initiale du mot suivant que dans quelques locutions assez rares. Ainsi dans ces locutions : *Franc étourdi, du blanc au noir, clerc à maître, porc-épic*, il a le son qui lui est propre, et l'on prononce : *Fran-kétourdi, du blan-kau-noir, cler-ka-maître, por-ké-pik*.

— Il se fait sentir dans les vers terminés par des rimes en *ac, ec, ic* et *oc* :

Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son *croc* !
Eh ! que n'es-tu mouton ! car tu me serais *hoc*. (La F.)

— Il a le son du *k* dans le mot *donc* placé au commencement d'une phrase, ou suivi d'un mot commençant par une voyelle.

— *C* chez les Romains valait *cent* ; *CC, deux cents* ; *CCC, trois cents, C cent mille*.

— Dans les Fastes ou Calendriers, il marquait les jours de *comices* ; cette lettre était la troisième des nundinales. Aujourd'hui encore elle est la 3e des lettres dominicales.

— *C*, abréviation d'un nom propre, signifie *Caïus, Charles*, etc.

C figure encore comme abréviation dans *J.-C.*, Jésus-Christ ; *S. M. T. C.*, Sa majesté très-chrétienne (le roi de France) ; *S. M. C.*, Sa majesté catholique (le roi d'Espagne).

— *C*, placé dans les comptes à la droite ou au-dessus d'un ou de plusieurs chiffres, signifie *centime, centimètre*.

— Dans les livres de comm. *C* veut dire *compte* ; *C/O, compte ouvert* ; *CC, compte courant*, etc.

— Sur nos monnaies, *C* a été la marque de la monnaie de St-Lô, et postérieurement de la monnaie de Caen ; *CC*, celle de Besançon.

— Mus. *C*, placé sur les lignes de la portée, indique la mesure à 4 temps ; ₵ la mesure à 2 temps ; *C* : la clef de *fa*.

— *C*, dans les formules chimiques, est l'abréviation de *Carbone*.

— *C*, dans les formules algébriques, employé seul (*c*) ou redoublé (*cc*) désigne toujours des quantités connues.

— *C*, en géométrie, sert à nommer un des côtés d'une figure, ou quelquefois une figure entière.

ÇÀ, adv. de lieu. Il prend toujours l'accent grave. Ici. Il est fam. : *Venez* ÇÀ.

= **Çà et là**, loc. adv. : *Errer* ÇÀ ET LÀ. *On le laissait courir* ÇÀ ET LÀ *et se fatiguer en poursuivant tantôt l'un, tantôt l'autre*. (Barante.)

Chacune *çà et là* s'enfuit dans la vallée. (Ponsard.)

— *Qui çà, qui là*, l'un d'un côté, l'autre d'un autre ; ou les uns d'un côté, les autres d'un autre. ‖ Vieux.

= **En çà**, loc. adv. de temps, avant le moment où nous sommes.

Voici le fait : depuis quinze ou vingt ans *en çà*,
Au travers d'un vieux pré certain ânon passa. (Rac.)

— *De çà*. V. DEÇÀ.

= **Çà**, interj. par laquelle on excite, on encourage quelqu'un à faire quelque chose : ÇÀ, *travaillons* ; ÇÀ, *dépêchons*. ÇÀ, *de quoi s'agit-il ?* (Danc.)

Çà, déjeunons, dit-il, vos poulets sont-ils tendres? (La F.)
. . . . *Çà*, mon cher, il faut de la prudence,
Et ce n'est pas ton fort. — (E. Bonjour.)

= **Ah çà !** se dit aussi pour encourager, pour exciter, ou comme formule simple et familière d'interrogation :

Ah çà ! Comment ton fils a-t-il pris ton départ ? (C. D.)

= **Or çà!** Eh bien! allons! est aussi une formule simple et familière d'interrogation : OR ÇA, *monsieur Dimanche, sans façon, voulez-vous souper avec moi?* (Mol.)

> *Or ça*, sire Grégoire,
> Que gagnez-vous par an ? (La Font.)

ÇA, pr. démonst. contr. de *cela*. Il est du style, du langage familier : ÇA *flambait tout comme une allumette*. (Piron.)

> Le soir Alain fit un beau songe :
> C'est toujours *ça*. (Étienne.)

CAABA, n. f. (m. ar.) Pron. *ka-a-ba*. — Édifice religieux, renfermé dans la cour de la grande mosquée de la Mecque.

CAAMA, n. m. Zool. Espèce d'antilope.

CAANTIE, n. m. Zool. Genre de poissons des îles Moluques.

CAARINA, n. m. (m. brésil.) Bot. La racine du manioc.

CABACK ou **CABAK**, n. m. Cabaret en Russie.

CABAIE, n. f. Habillement des mandarins et des gardes de l'empereur de la Chine.

CABAL ou **CABAN**, n. m. (*caput*; lat.) Anc. cout. Bail à cheptel; prix stipulé dans ce bail. || Fonds de marchandises mises en société : *Faire un* CABAL. *Vendre son* CABAL.

CABALANT, part. pr. du v. Cabaler.

CABALANT, ANTE, adj. (*cabaler*.) Qui aime à intriguer, à former des cabales.

CABALE, n. f. (*kabbalah*, réception, tradition; hébr.) La tradition juive touchant l'interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament : *Les docteurs de la* CABALE. (Acad.)

— Genre de magie, art chimérique de commercer avec les êtres élémentaires, tels que les gnomes, les sylphes, les salamandres, les ondins, etc. : *Terme de* CABALE. *Bodin se débat avec raison contre des croyances qui sentent* LA CABALE *et contre de poétiques superstitions*. (Lerminier.) *Le magicien fit un talisman composé des plus puissants caractères de la* CABALE. (Le Sage.)

— Parti politique, association de personnes concourant à un même dessein : *Le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris, le marquis de Noirmoustiers et Laignes, s'étant joints à cette* CABALE (les Frondeurs), *s'en rendirent les chefs*. (La Rochef.) *En face de la* CABALE *des bigots se dressa la secte encyclopédique*. (Viennet.) *Je verrai sans me remuer prendre mes intérêts à toute la* CABALE. (Mol.)

— Par analog. Intrigue, sorte de complot dans un intérêt de coterie : *Dissiper, ruiner une* CABALE. *C'est un homme de* CABALE. *On a fait, on a monté une* CABALE *contre cette tragédie*. (Acad.) *L'envie, la malignité ni la* CABALE *n'avaient de voix parmi eux*. (La Font.) *Servez Dieu sans* CABALE; *ne méprisez personne, et ne vous entêtez de rien*. (Mme de Maint.) *Tout est prévention,* CABALE, *entêtement; point ou peu de justice*. (La Font.)

> En cent lieux contre lui les *cabales* s'amassent. (Boil.)

— Théât. Ceux qui cabalent pour ou contre la pièce ou les acteurs : *La* CABALE *remplissait le parterre*. (Acad.) *On a chassé toute la* CABALE. (Id.) *A bas la* CABALE!

Syn. Cabale, intrigue. Ces deux termes se prennent toujours en mauvaise part. L'*intrigue* peut être le fait d'un seul individu ; la *cabale* est toujours le fait de plusieurs. L'*intrigue* n'est souvent qu'une réunion de moyens; la *cabale* est essentiellement une association de personnes. La *cabale* fortifie son action par ses adhérents; l'*intrigue* fortifie la sienne par le nombre et la complication des moyens. Il y a quelque chose de plus violent et de plus bruyant dans la *cabale*; il y a quelque chose de plus mystérieux dans l'*intrigue*.

CABALER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cabale*.) Intriguer; se mêler à une cabale; tâcher de réussir par de sourdes menées : CABALER *sans cesse. On* CABALE *contre lui, pour lui*. (Acad.)

> . . . . . Cette sombre rivale
> Contre lui chez les grands incessamment *cabale*. (Boil.)

Il CABALAIT *au parterre de la comédie*. (Acad.) || Il se dit toujours en mauvaise part.

CABALEUR, EUSE, n. Celui, celle qui cabale, qui se livre à des intrigues, qui fait partie d'une association organisée dans le but de mettre en crédit une personne, une chose, ou au contraire de la décréditer : *C'est un grand* CABALEUR, *un dangereux* CABALEUR. (Acad.)

— Théât. Celui qui applaudit ou siffle de parti pris soit une pièce, soit les acteurs : *Néron, le premier, organisa une troupe de* CABALEURS. *Les* CABALEURS *ont été mis hors de la salle*. (Acad.)

CABALISTE, n. m. (*cabale*.) Celui qui est savant dans la cabale des Juifs, ou l'interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament : *Il était grand* CABALISTE. (Acad.) *La secte des* CABALISTES *est opposée à celle des caraïtes. La superstition des* CABALISTES *croyait au pouvoir magique des noms*. (Cuv.)

— Qui s'occupe de cabale, de magie : *Il fait avec sa baguette des gestes de* CABALISTE; *il remue les lèvres, et paraît agité de mouvements convulsifs*. (Le Sage.)

— Adjectiv. Il se dit de la passion qui engendre les rivalités : *La passion* CABALISTE *ou rivalisante*.

CABALISTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la cabale des Juifs : *Science* CABALISTIQUE. *Livres* CABALISTIQUES. *Subtilités* CABALISTIQUES. (Acad.)

— Qui a rapport à la fausse science appelée cabale : *L'art* CABALISTIQUE. *Formules* CABALISTIQUES. *Chimères* CABALISTIQUES.

CABALISTIQUEMENT, adv. (*cabalistique-ment*.) D'une manière cabalistique.

CABALLIN, adj. m. (*caballus*, cheval; lat.) Art vétér. Il se dit d'une variété d'aloès qu'on n'emploie que pour les chevaux : *Aloès* CABALLIN.

CABAN, n. m. (*capa*; bass. lat.) Espèce de manteau, de surtout à capuchon :

> Il avait un jupon, non celui de constable,
> Mais un qui pour un temps a servi de *caban*
> Au chroniqueur Turpin. (Regn.)

— Capote de grosse étoffe, surmontée d'un capuchon, dont se servent particul. les matelots lorsqu'ils sont de quart et que le temps et mauvais.

CABANAGE, n. m. (*cabane*.) Action de cabaner. || Endroit où l'on établit des cabanes. || Lieux de campement de certaines hordes sauvages.

CABANE, n. f. (κάπη, mangeoire; gr.) Petite maison, habitation chétive et misérable, grossièrement construite, ordinairement couverte de chaume, et servant de logement à de pauvres gens : *Nous entrâmes dans la* CABANE *du bûcheron*. (Acad.)

> La pauvre en sa *cabane*, où le chaume le couvre. (Malh.)
> Viens voir, jeune étranger, viens voir dans ma *cabane*
> Si mon luxe sacré brille d'un or profane. (Lamart.)

Les maisons dans tous ces cantons maritimes n'étaient que des CABANES. (Id.)

— Construction grossière, sorte de réduit, le plus souvent fait de planches, de torchis ou de pierres, où l'on se met à l'abri, et qui sert quelquefois à renfermer des animaux domestiques : CABANE *de berger. Une* CABANE *de lapins*.

— Tente qui recouvre un bateau et sert à abriter les marchandises ou l'équipage.

— Retraite en planches où les mariniers couchent et font leur cuisine : CABANE *d'un coche d'eau*.

— Mar. Petit logement construit en planches à l'arrière d'un bâtiment et qui sert de retraite aux officiers ou aux pilotes : *Les officiers du bâtiment étaient dans leurs* CABANES. (Acad.) || On dit aussi *Camague* et *cahute*.

— Chass. Petite hutte en feuillage dans laquelle le chasseur se met à l'affût, où il se cache pour une chasse à la pipée.

— Navig. Bateau à fond plat couvert d'une toile et servant au transport des marchandises.

— Écon. rur. Petites cases formées de plantes rameuses où les vers à soie filent leurs cocons.

Syn. Cabane, chaumière, hutte. La *cabane* et la *chaumière* sont des habitations; la *hutte* ne représente qu'un abri. La *cabane* implique la pauvreté; la *chaumière*, la simplicité; la *hutte*, l'état sauvage. On dit la *cabane* du pauvre, la *chaumière* du laboureur, la *hutte* du Hottentot.

CABANÉ, ÉE, part. pass. du v. Cabaner : *Le chasseur attend* CABANÉ *sous une feuillée épaisse*. (Buff.)

CABANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cabane*.) Se mettre, se retirer sous des cabanes : *Les sauvages* CABANENT *autour de leur chef*. (Acad.)

— Mar. Chavirer, être renversé sens dessus dessous. || *Cabaner sur le fond*, se dit d'une ancre dont les becs se présentent horizontalement.

— V. tr. ou act. Mettre des objets dans une position inverse de leur position naturelle : *Cabaner une chaloupe, une ancre*.

CABANON, n. m. (*cabane*.) Espèce de petite cabane obscure et incommode.

— Par analog. Cachot étroit et sombre : *Pichegru fut jeté dans un* CABANON *aux affreux déserts de Sinnamari*. (Ch. Nod.)

— Loge dans laquelle on renferme les fous : *Les* CABANONS *de Bicêtre*. (Acad.)

CABARET, n. m. (*caparitum*, bass. lat., de *caupo*, cabaretier; lat.) Taverne, maison où l'on débite du vin en détail, pour être emporté ou consommé sur place : *Hanter le* CABARET. *Le peuple est toujours libre au* CABARET. (St-M. Gir.) *J'ai soupé au* CABARET *avec mes amis, et de là nous avons couru le bal*. (Dest.) *Les Orientaux, bien que voluptueux, sont tous logés et meublés simplement : ils regardent la vie comme un voyage, et leur maison comme un* CABARET. (J.-J. Rouss.)

— *Pilier de cabaret*, ivrogne qui passe tout son temps au cabaret.

— *Cabaret borgne*, un petit cabaret mal approvisionné.

— Fam. Restaurant de bas étage : *Aller dîner au* CABARET.

> Mon maître qui m'attend au *cabaret* voisin. (Regn.)

— *Dîner de cabaret*, mauvais dîner fait chez le traiteur ou le restaurateur : *Nous avons fait hier un* DÎNER DE CABARET. (Acad.)

— Petit meuble à bords relevés sur lequel on place les tasses, les soucoupes, les carafes et les verres propres à prendre le thé, le chocolat ou les liqueurs : *Il a acheté un beau* CABARET.

— L'assortiment des tasses qui garnissent le meuble : CABARET *de porcelaine de Sèvres*.

— J. de trinquette, Les trois cartes qui se suivent immédiatement, du valet à l'as.

— Zool. Espèce de Gros-Bec.

— Bot. Plante herbacée qui porte aussi le nom d'*Oreille d'homme* ou *Oreillette*. || V. ASARINE.

Syn. Cabaret, taverne. On entre au *cabaret* pour acheter une bouteille de vin ou en boire un ou deux verres, et l'on en sort presque aussitôt; on entre dans une *taverne* pour s'y installer et y faire une orgie. Le *cabaret* se montre au public, mais la *taverne* se cache le plus possible. Il y a toujours de la gaieté dans le *cabaret*; il y a toujours plus ou moins de crapule dans la *taverne*.

CABARETIER, ÈRE, n. (*cabaret*.) Celui, celle qui tient un cabaret, qui débite du vin : *J'ai envie de me faire* CABARETIER *dans le village*. (Dest.)

> T'ai-je encore décrit la dame brelandière,
> Qui de joueurs chez soi se fait *cabaretière*. (Boil.)

CABAS, n. m. (κάβος, mesure de froment; gr.) Pron. *ka-ba*. — Espèce de panier de sparterie où l'on empile des figues, des raisins, etc. : CABAS *de figues. Un* CABAS *de raisins de Corinthe*.

— Petit panier fait de tresses de paille, que les femmes portent au bras pour aller au marché.

— Sorte de chapeau de femme dont la passe n'est point relevée.

— Par dénigr. Vieux chapeau de paille : *Quel* CABAS!

— Ancienne voiture à caisse d'osier.

— Par dénigr. Vieille et méchante voiture : *Nous sommes venus dans un méchant* CABAS. (Acad.)

CABASSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Anc. Voler. || Tromper, agir avec ruse.

CABASSET, n. m. Anc. Espèce de morion, casque sans crête, sans gorgerin, sans visière : *On peint ordinairement Mercure avec un* CABASSET *ailé*. (Acad.)

CABESTAN, n. m. Mécan. Treuil dont l'axe est vertical et que l'on fait tourner au moyen de leviers. Il est muni d'une corde, à l'extrémité de laquelle est attaché le fardeau que l'on veut soulever ou entraîner; la corde, en s'enroulant autour du cabestan, attire après elle le fardeau, que l'on amène ainsi dans la position qu'il doit occuper : *Virer le* CABESTAN, *au* CABESTAN. *Les barres du* CABESTAN. *La tête du* CABESTAN.

— Mar. Treuil placé sur le pont du bâtiment; il sert à diverses manœuvres pénibles, principalement à lever les ancres, à guinder les mâts. — Il y a le *grand* et le *petit cabestan*, le premier situé sur l'arrière du grand mât, le second sur le gaillard d'avant.

CABIAI, n. m. (*capybara*; brésil.) Zool. Mammifère; espèce de rongeur d'Amérique; sa longueur est de trois pieds, sa hauteur d'un pied et demi; il est gros, ramassé, trapu, la tête fort obtuse, les oreilles courtes, les doigts réunis par des membranes, et est dépourvu de queue : *Jamais le tapir et le* CABIAI *n'atteindront à la taille de l'éléphant ou de l'hippopotame*. (Buff.)

CABILLAUD, n. m. Zool. Espèce de morue qu'on pêche sur les côtes de l'Océan.

CABILLOT ou **CAVILLOT**, n. m. Mar. Cheville ou taquet de tournage qui traverse les râteliers, et où l'on amarre la plupart des manœuvres courantes. || Petit morceau de bois garni d'une estrope à son milieu; il sert d'arrêt aux points d'écoute des perroquets et aux ralingues des pavillons. || Sorte de goupille placée sous les hunes pour les assujettir aux barres.

CABINE, n. f. Mar. Petite chambre ou cabane

a bord de certains bâtiments de commerce. *Les* CABINES *pour les passagers occupent l'entrepont. La* CABINE *du capitaine. Le capitaine a fait percer de petites fenêtres qui donnent un peu de lumière et d'air aux* CABINES. (Lam.)

CABINET, n. m. (du bas lat. *cavinetum*, rad. *cavum*, vide.) Pron. *ka-bi-nè*. — Petite chambre, ordinairement contiguë à une autre plus grande, et réservée à un usage spécial : CABINET *étroit. Large* CABINET. CABINET *de toilette.* CABINET *de garde-robes.* CABINET *de bains. Elle était logée dans un magnifique appartement qui n'avait que de grandes glaces de miroir de toute la hauteur des chambres et des* CABINETS. (Fén.) *Il n'y a point de* CABINET *ni d'*ARRIÈRE-CABINET *qu'elle ne visite et où elle ne trouve un nouveau sujet d'admiration.* (La Font.)

— Petite pièce qu'on réserve dans un appartement pour y travailler : *Il est occupé dans son* CABINET. *Voulez-vous passer dans mon* CABINET?

.... Eh! parbleu, pour écrire un billet,
Tu n'es pas mieux chez toi que dans mon *cabinet*. (C. D.)
Souvent ce *cabinet*, superbe et solitaire,
Des secrets de Titus est le dépositaire. (Rac.)

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui d'agiter les questions que poursuivaient nos érudits du fond de leurs CABINETS. (Vitet.) *Les grandes pensées viennent dans le silence du* CABINET. (Dumarsais.)

— *Homme de cabinet*, homme que sa profession ou ses affaires obligent à travailler d'une façon sédentaire dans son cabinet.

— *Vie de cabinet*, vie consacrée à l'étude, vie sédentaire : *La vie de* CABINET *est nuisible à sa santé.* (Acad.)

— *Cabinet d'affaires*, sorte d'établissement dirigé par un homme qui a qualité pour s'occuper d'affaires contentieuses.

— Absol. Ensemble des affaires, la clientèle que possède un homme chargé d'affaires contentieuses : *C'et avocat a un très-bon* CABINET. (Acad.) || *Céder son* CABINET, la suite de ses affaires.

— *Cabinet de lecture*, espèce de salon où l'on peut lire, moyennant une rétribution, des journaux et des livres.

— Lieu spécial, salle où l'on place, où l'on expose des objets d'étude ou de curiosité, tels que livres, tableaux, médailles, productions naturelles, etc. : *Un cabinet de* PEINTURES. *Un saint Jérôme occupe encore aujourd'hui la première place dans le* CABINET *des tableaux du prince.* (Bailly.) *Le* CABINET *des médailles et antiquités a été commencé par François Ier. C'est dans les* CABINETS *que commence l'éducation du naturaliste.* (Condor.)

— Collectiv. Les choses que contient le cabinet : *Il possède un* CABINET *curieux.*

— *Cabinet de physique*, collection des divers instruments nécessaires pour les expériences de physique.

— *Cabinet d'histoire naturelle*, lieu où l'on a réuni des collections zoologiques, végétales et minéralogiques; on dit aussi : *Muséum.* || Anc. on disait dans le même sens *le cabinet du roi* :

C'est une rare pièce et digne, sur ma foi,
Qu'on en fasse présent au *cabinet du roi*. (Mol.)

— *Cabinet d'anatomie*, lieu destiné à l'étude de l'anatomie par la dissection des cadavres.

— *Cabinet de curiosités*, lieu où sont exposés des objets d'art ou des produits naturels curieux.

— Sorte de buffet, à layettes ou tiroirs, qui servait autrefois à décorer les appartements : CABINET *de la Chine.* CABINET *d'ébène.*

— *Cabinet d'orgue*, espèce d'armoire dans laquelle on renferme un orgue.

— Petit lieu d'agrément dans un jardin, formé de treillage, de maçonnerie ou de verdure : CABINET *de jasmins.* CABINET *de verdure.*

— Absol. Lieux d'aisance. || M. sens, *Cabinet d'aisances.*

— *Cabinet secret*, salle voûtée où la voix de celui qui parle bas à une extrémité est entendue à l'autre : *La prison des Vingt à Syracuse et l'aqueduc de Claude à Rome étaient les* CABINETS SECRETS *les plus célèbres de l'antiquité. L'observatoire de Paris possède un* CABINET SECRET. (Compl. de l'Ac.)

— Pièce spéciale et réservée dans l'appartement d'un souverain, d'un ministre, où l'on agite les affaires de l'État, du gouvernement.

— Par exten. Le gouvernement lui-même : *Le* CABINET *de Paris. Le* CABINET *de Vienne. Les* CABINETS *étrangers. Les secrets du* CABINET.

— Le conseil des ministres ou le ministère : *Changer, modifier le* CABINET. *A l'entendre parler, il sait les secrets du* CABINET *mieux que ceux qui les font.* (Mol.) *L'intention du* CABINET *était de mettre cette affaire entre les mains du parlement.* (La Rochef.)

CÂBLE, n. m. (*capulum*; lat.) Génér. Toute grosse corde servant à élever ou à tirer des fardeaux : *Bien m'a pris d'avoir les nerfs comme des* CÂBLES. (G. Sand.)

— Navig. Grosse corde pour haler les bateaux sur une rivière ou un canal :

Le long du bord le *câble* crie. (C. Del.)

— Mar. Gros cordage de douze pouces au moins de circonférence, composé de trois aussières ou grelins commis au tiers, qui sert à amarrer, à tenir un bâtiment à l'ancre; la longueur d'un câble est de cent vingt brasses, et l'on évalue son poids à la moitié de celui de son ancre. *Nous sommes sur la terre comme le vaisseau qui a rompu ses* CÂBLES *et cherche le rivage avec effort pour y jeter ses ancres.* (Salvandy.)

— *Filer du câble, filer le câble*, lâcher peu à peu, dérouler une longueur plus au moins considérable du câble qui tient l'ancre.

— Fig. et fam. *Filer du câble*, gagner du temps lorsqu'on est pressé par quelqu'un de prendre un parti.

— Mesure de cent vingt brasses. || On dit mieux *Encâblure.*

— Jeu. Corde tendue au milieu d'un jeu de paume.

CÂBLÉ, ÉE, p. pass. du v. Câbler :

— Arch. Il se dit d'une moulure sculptée de manière à présenter la forme d'un câble.

— Blas. Il se dit d'une croix formée ou couverte de cordes ou câbles.

CÂBLÉ, n. m. Technol. Gros cordon qui sert à suspendre des tableaux, à relever des tentures : *Cordon de sonnette de* CÂBLÉ. (Acad.)

CÂBLEAU, n. m. (*câble.*) Pêch. Petit câble qui sert d'amarre aux embarcations.

CÂBLE-CHAÎNE, n. m. Mar. Chaîne de fer appropriée pour servir de câble. On en fait qui ont jusqu'à cent quatre-vingts brasses de longueur.

CÂBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Commettre un câble, c.-à-d. assembler plusieurs cordes et les tordre ensemble, pour n'en faire qu'une seule : *On emploie de puissantes machines pour* CÂBLER *les gros cordages.*

CÂBLIÈRE ou **CÂBLURE**, n. f. (*câble.*) Pêch. Pierre percée employée par les pêcheurs en guise de grappin, pour fixer au fond de la mer l'extrémité d'un filet.

CABOCHE, n. f. (*capocchia*, tête ; ital., de *caput*; lat.) Clou court et à large tête.

— Fig. et fam. En parl. d'une personne, Tête : *Vous avez la* CABOCHE *un peu dure.* (Mol.) *Il faut avouer que tu as la* CABOCHE *bien dure.* (Brueys.)

Or, comme il plut au ciel, en trois doubles plié,
Entrant; je me heurtai la *caboche* et le pié. (Regn.)

— *Une bonne caboche*, un homme de beaucoup de sens et de jugement. || *Une grosse caboche*, un esprit lourd et borné. || *Quelle caboche!* Quel esprit bizarre! quelle tête dure!

— Zool. Vulg. La Chevêche. || Poisson des rivières de Siam.

CABOCHON, n. m. Joaill. Forme de certains rubis taillés en portion de sphère. || Toute pierre précieuse qu'on n'a fait que polir sans la tailler : CABOCHON *de rubis.* CABOCHON *d'émeraude.*

— Adjectiv. *Un rubis* CABOCHON.

CABOMBE, n. m. Bot. Le Jonc de la Guyane.

CABOT, n. m. Zool. Vulg. Le Gobie et le Muge.

— Pop. Abrév. de Cabotin, Mauvais comédien.

CABOTAGE, n. m. (*cap.*) Mar. Navigation le long des côtes, de cap en cap, de port en port : *Faire le* CABOTAGE. *Ce bâtiment n'est propre qu'au* CABOTAGE. (Acad.) *Les Hollandais parvinrent à s'emparer du* CABOTAGE *de l'Asie.* (Rayn.)

— *Petit cabotage*, navigation qu'on fait de cap en cap, et sans perdre, pour ainsi dire, la terre de vue.

— *Grand cabotage*, navigation qui s'étend pour nos navires à toute la Méditerranée, à la Baltique et à la mer du Nord et même à Terre-Neuve.

CABOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire le cabotage. || Naviguer le long des côtes, de port en port, de cap en cap : *Nous ne fîmes que* CABOTER. (Ac.)

CABOTEUR, n. m. Marin qui fait le cabotage.

— Adj. m. *Navire caboteur*, navire employé à faire le cabotage.

CABOTIER, n. m. Mar. Navire de cabotage.

CABOTIN, n. m. Par dénigr. Comédien ambulant.

— Par extens. Tout mauvais comédien : *Il nous vient une troupe de* CABOTINS. (Acad.)

CABOTIN, n. m. Zool. Vulg. Le Chabot.

CABOTINAGE, n. m. Par dénigr. Métier de comédien.

CABOTINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cabotin.*) Par dénigr. Faire le métier de cabotin.

— Fig. Mener une vie irrégulière à la façon des cabotins.

CABOUDIÈRE ou **CABUSIÈRE**, n. f. Pêch. Sorte de tramail.

CABOUILLE, n. f. Botan. L'Agave du Mexique, le Chanvre des Indiens.

CABRE, n. f. (*capra*; lat.) Zool. Vulg. La chèvre.

— Mar. Sorte de bigue ou de chèvre à trois aiguilles réunies à leur tête par une portugaise.

— Techn. Une des pièces du métier à tisser.

CABRER (SE), v. pron. 1re conj. (*capra*, chèvre; lat.) Propr. en parl. du cheval, Se dresser sur ses pieds de derrière : *Ce cheval* SE CABRE *au moindre bruit.*

— Fig. S'effaroucher, s'emporter, se révolter contre une proposition, un conseil, une remontrance : *On ne saurait dire un mot qu'il ne* SE CABRE. (Acad.) *Caractère toujours prêt à* SE CABRER. (Volt.)

... Sur un mot, le bon public *se cabre*. (C. Del.)

Les journaux se gardent bien de dire qu'ils sont les directeurs de l'opinion; elle SE CABRERAIT *contre eux.* (Viennet.)

— *Faire cabrer*, effaroucher : *Ne tirez pas la bride à ce cheval; vous le* FEREZ CABRER.

— Fig. *Ne lui dites pas cela; vous le* FEREZ CABRER. (Acad.) *Il y a des naturels toujours rétifs, que la vérité* FAIT CABRER. (Mol.)

— Man. Par ellipse, *Cabrer un cheval*, faire qu'il se dresse sur ses pieds de derrière.

— Fig. *Cabrer quelqu'un*, le heurter, l'effaroucher : *Prenez garde à ce que vous lui dites; vous allez le* CABRER. (Acad.)

CABRI, n. m. (*caper, capri*, bouc; lat.) Le chevreau, le petit d'une chèvre : *Un jeune* CABRI. *Un morceau de* CABRI. *Sauter comme un* CABRI.

CABRILLET, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées.

CABRILLON, n. m. (*cabri.*) Petit fromage de lait de chèvre.

CABRIOLE, n. f. (*capriola*; bass. lat., dim. de *capra*, chèvre.) Saut agile, leste, comme celui d'un cabri, d'une petite chèvre : *Faire la* CABRIOLE. *Faire des* CABRIOLES. *Elles témoignèrent, par leurs* CABRIOLES, *la joie de revoir leur maître.* (St-Lamb.) *Les sauvages arrêtent leurs canots pendant des heures entières, pour considérer les* CABRIOLES *du sapajou.* (Buff.)

— Chorégr. Pas de ballet : *Friser la* CABRIOLE, agiter les pieds avec vitesse pendant que l'on est en l'air. || *Demi-cabriole*, sorte de jeté qui se fait en battant les jambes et en retombant sur un seul pied.

— Man. Le saut que le cheval exécute lorsque, étant en l'air, le devant et le derrière à la même hauteur, il détache la ruade : *Faire aller un cheval à* CABRIOLES. (Acad.)

CABRIOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cabriole.*) Faire la cabriole ou des cabrioles : *Un baladin qui* CABRIOLE. *Il ne danse pas, il* CABRIOLE. (Acad.)

— Fig. Avoir une grande vivacité de mouvements. *Il* CABRIOLE *comme un jeune homme.* (Dancourt.)

CABRIOLET, n. m. (*cabri.*) Petite voiture de ville à deux roues et à un cheval : *Un* CABRIOLET *léger, élégant.* CABRIOLET *à soufflet.*

— *Cabriolet de place*, cabriolet de louage à la course ou à l'heure, qui stationne sur la voie publique.

— Technol. Petit fauteuil. || Forme de cordonnier. || *Couteau à cabriolet*, couteau au manche duquel on peut attacher différentes lames.

CABRIOLEUR, n. m. Celui qui fait des cabrioles : *C'est un* CABRIOLEUR *infatigable.* (Acad.)

CABRION, n. m. Mar. Prisme triangulaire en bois qu'on met sous les roues des canons à la serre pour les consolider pendant les mauvais temps. || Madrier employé pour l'arrimage des caisses à eau.

CABRON, n. m. Comm. Peau de cabri.

CABROUET, n. m. Sorte de charrette en usage dans les sucreries.

CABULE, n. m. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres.

CABUS, adj. m. (*caput*, tête; lat.) Pron. *ka-bu*. — Pommé, en parl. du chou : *Un chou* CABUS. *Des choux* CABUS.

CACA, n. m. (*cacare*, aller à la selle; lat.) Ordure; excréments des petits enfants.

CACABER, v. intr. ou neut. 1re conj. Il se dit de la perdrix, Crier.

— Imiter le cri de la perdrix.

CACADE, n. f. (*caca.*) Décharge de ventre. || Peu usité.

— Fig. Entreprise folle, suivie d'un échec : *Il a fait une vilaine* CACADE, il a échoué dans une entreprise où il s'était ridiculement flatté de réussir.

CACAGOGUE, adj. des 2 g. (κακκη, excrément, ἄγω, je pousse; gr.) Pron. *ka-ka-kogh.* — Méd. Purgatif, laxatif.

CACAJAO, n. m. Zool. Espèce de Sapajou.

CACALIE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

CACAO, n. m. Bot. Graine du cacaoyer; graine à peu près de la grosseur d'une fève et couverte d'un arille charnu; elle entre comme principal condiment dans la préparation du chocolat : CACAO *des îles. Balle de* CACAO. *La culture du* CACAO.

— *Huile* ou *beurre de cacao*, huile grasse et concrète qu'on trouve dans la graine du cacao.

CACAOTIER ou **CACAOYER**, n. m. Bot. Arbre d'Amérique, de la famille des Malvacées; il produit le cacao; il a pour principaux caractères les feuilles ovales, acuminées, entières, et les fleurs d'un rose vif. Ses fruits sont ovoïdes, allongés, d'un jaune doré ou pourpre, à cinq loges qui contiennent chacune huit ou dix graines.

CACAOTIÈRE ou **CACAOYÈRE**, n. f. Lieu planté de cacaotiers ou cacaoyers.

CACARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Il se dit de l'oie. Crier.

CACATOIRE, adj. f. (*cacare*, aller à la selle; lat.) Pathol. Qui amène de fortes déjections.

CACATOIS, n. m. Mar. Nom des plus petits mâts qu'on grée sur les grands bâtiments, au-dessus des mâts de perroquet. || On dit aussi *Cacatoës, Catacois.*

— Zool. Perroquet des îles Moluques, remarquable par la belle couleur blanche de son plumage. || V. KAKATOÈS.

CACAVI, n. m. Pharm. Cassave; préparation alimentaire faite avec la racine de manioc.

CACCIONDE, n. f. Pharm. Pilule dont le cachou fait la base. || V. CACHUNDÉ.

CACÉRAS, n. f. Botan. Souchet comestible de Goa.

CACHALOT, n. m. Zool. Mammifère de l'ordre des Cétacés; il a la tête plus grosse que la baleine, mais obtuse et tronquée en avant, les évents réunis en une seule ouverture; il est dépourvu de fanons. C'est dans les intestins de ce cétacé que se forme l'ambre gris, matière solide d'une odeur forte et analogue à celle du musc : *Blanc de baleine qui se retire de la tête du* CACHALOT. (Cuv.)

CACHANT, part. prés. du v. Cacher.

CACHE, n. f. Lieu secret propre à cacher quelqu'un ou quelque chose : *Je sais une* CACHE. (La F.) *On n'est pas peu embarrassé à inventer, dans toute une maison, une* CACHE *fidèle; car, pour moi, les coffres-forts me sont suspects, et je ne veux jamais m'y fier.* (Mol.) *Ils s'enfermaient pendant le jour dans des* CACHES *très-étroites.* (Thiers.)

— Chass. Filet tendu sur des piquets en forme de palis, que l'on dispose à la limite des parcs.

— Métrol. Monnaie de la Chine et du Japon.

CACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Cacher : *Homme* CACHÉ, *femme* CACHÉE, *vérités* CACHÉES, *moyens* CACHÉS, *ressorts* CACHÉS, *vues* CACHÉES.

Oui c'est un Dieu *caché* que le Dieu qu'il faut croire.
(L. Rac.)

— *Une vie cachée*, une vie solitaire et retirée.

— Fig. *C'est un trésor caché*, se dit d'un homme qui a de grands talents, une grande capacité, mais qui n'a pas eu occasion de les produire.

— *Un esprit caché*, un esprit dissimulé.

— Mus. Il se dit des quintes et des octaves qui ne sont pas réellement entre deux parties, mais qui se montreraient si l'on remplissait les intervalles : *La quinte* CACHÉE *est une faute de composition.*

CACHE-ADENT, n. m. Mar. Entaille au talon des varangues qui couvre l'adent correspondant de la contrequille.

CACHE-CACHE, n. m. Jeu d'enfants dans lequel un d'eux, les yeux bandés, en cherche d'autres qui se cachent :

Je brûle de vous voir trois ou quatre marmots
Braillant autour de vous; et vous-même en cachette,
Jouant à *cache-cache* ou bien à climusette. (Dest.)

|| On dit aussi *Cligne-musette.*

CACHECTIQUE, adj. des 2 g. (*cachexie.*) Pron. *ka-chèk-tik.* — Méd. Qui est attaqué de cachexie; qui a rapport à la cachexie : *Il est* CACHECTIQUE. *Un sang* CACHECTIQUE.

CACHE-ENTRÉE, n. m. Technol. Pièce qui couvre l'entrée d'une serrure. || Au pl. *Des* CACHE-ENTRÉE.

CACHE-FOLIE, n. m. Anc. Fausses boucles de cheveux. || Faux toupet. || Au pl. *Des* CACHE-FOLIE.

CACHE-MÈCHE, n. m. Mar. V. MARMOTE.

CACHEMENT, n. m. (*cacher.*) Action, manière de se cacher : *Des* CACHEMENTS *de visage.* (Mol.)

CACHEMIRE, n. m. Tissu précieux, d'une grande finesse, fait avec le poil des chèvres de Cachemire ou du Thibet : CACHEMIRE *de l'Inde.* CACHEMIRE *français. Une robe, un châle de* CACHEMIRE.

— Simpl. *Un cachemire*, un châle des Indes : *Porter un* CACHEMIRE. *Ils étaient mariés à d'habiles blanchisseuses de dentelle, qui reprisaient aussi les* CACHEMIRES. (H. de Balz.)

. . . . Un talent qu'on admire,
De la beauté, vingt-ans, et pas de *cachemire.* (C. Del.)

CACHE-NEZ, n. m. Sorte de cravate dont les hommes s'enveloppent le bas de la figure, pour se garantir du froid : *Mettre un* CACHE-NEZ. || Au pl. *Des* CACHE-NEZ.

CACHE-PEIGNE, n. m. Coiff. Touffe de cheveux qui cache le peigne de la coiffure des femmes. || Au pl. *Des* CACHE-PEIGNE.

CACHE-PLATINE, n. m. Armur. Morceau de cuivre qui cache la platine d'un fusil. || Au pl. *Des* CACHE-PLATINE.

CACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saccus*, sac; lat.) Mettre une personne ou une chose dans un lieu où l'on ne puisse pas la voir, la découvrir : CACHER *un coupable.* CACHER *des papiers, de l'argent.*

— Fig. *Sortez de vos retraites, où la misère et la honte vous* CACHENT. (Fléch.) *Sous ces toits la honte* CACHE *des misères affreuses.* (Mass.)

— Couvrir, ne pas laisser voir : CACHER *sa gorge, son visage.* CACHER *un tableau. Il étale son cordon bleu ou le* CACHE *par ostentation.* (La Br.)

L'auteur d'un si grand coup m'*a caché* son visage. (Corn.)

— Fig. et fam. *Cacher son jeu*, dissimuler son habileté au jeu ou dans les affaires; cacher ses moyens, ses desseins, son but, afin de réussir plus sûrement. || On dit dans le même sens : *Cacher sa marche.*

— Avec un nom de chose pour sujet : *Cette écharpe* CACHE *la nudité des tableaux.*

— Fig. Celer, dissimuler, ne pas faire connaître : CACHER *son nom, son origine, sa conduite. Il avait plus de soin de* CACHER *ses bonnes œuvres que nous n'en avons de* CACHER *les mauvaises.* (Fléch.) *La mort* CACHAIT *ses approches.* (Boss.)

Elle meurt dans mes bras d'un mal qu'elle me *cache.* (Rac.)

— Moral. *Le pédantisme* CACHE *souvent l'ignorance. La timidité* CACHE *souvent la poltronnerie.* (Acad.) *On étale le titre de bon citoyen, et l'on* CACHE *dessous celui de jaloux.* (Mass.) *Ces dehors pompeux d'équité* CACHAIENT *une âme inique et rampante.* (Mass.) *La pruderie ne* CACHE *ni l'âge ni la laideur.* (La Br.) *Les prospérités nous* AVAIENT CACHÉ *sa véritable gloire.* (Mass.)

— Fig. *Cacher sa vie*, vivre dans l'obscurité et l'isolement, loin du bruit du monde : *Le philosophe aime à* CACHER SA VIE. (Acad.)

— Taire, ne pas dire : *Ayez soin de* CACHER *ce que vous savez. Il est des circonstances où il faut tout dire ou tout* CACHER. (La Br.)

Apprenez un secret que je voudrais *cacher.* (Corn.)

= **Se cacher**, v. pron. Se retirer dans un certain lieu où l'on ne puisse être vu, pour se mettre à l'abri des poursuites, des recherches dont on est l'objet : *Ce prisonnier évadé de sa prison* SE CACHE *depuis longtemps. Cet enfant* SE CACHE *pour n'être pas découvert.* (Acad.) *Il était venu pour se montrer, et il* SE CACHE. (La Br.) *Le crime va tête levée, la vertu rougit et* SE CACHE. (Mass.)

Où *me cacher?* Fuyons dans la nuit infernale. (Rac.)

— *Se cacher à quelqu'un*, ne pas se laisser voir à lui : *Il* S'EST CACHÉ *à tous ses amis.* (Acad.)

— On dit aussi : *Se cacher à tous les yeux.*

— Fig. *Se cacher à soi-même*, s'ignorer soi-même, vouloir s'ignorer. — *Le vice ne saurait* SE CACHER *à lui-même. Toutes les passions sont menteuses; elles* SE CACHENT *à elles-mêmes.* (La Br.)

— Fig. *Se cacher au monde*, vivre simplement et obscurément, loin des affaires du monde, du tumulte de la vie.

— Fig. *Se cacher de quelqu'un*, lui cacher ce qu'on fait, ses desseins, sa conduite.

— Fig. *Se cacher de quelque chose*, ne pas l'avouer, n'en pas convenir, faire en sorte que nul ne la sache :

Il a su me toucher,
Seigneur, et je n'ai point prétendu *m'en cacher.* (Rac.)

— Fig. et par extens. *Ces fruits* SE CACHAIENT *sous les feuilles abondantes qui les couvraient.*

— Fig. *Se cacher dans*, disparaître, se perdre dans : *L'origine de ce peuple* SE CACHE DANS *la nuit des temps.*

Syn. Cacher, celer. On *cache* les choses qu'on ne veut point montrer; on *cèle* les choses qu'on ne veut point dire. Un jeune homme *cèle* à ses parents une dette qu'il a contractée, et leur *cache* les lettres qu'il reçoit de ses créanciers. *Celer* ne demande que de la dissimulation; *cacher* exige souvent de l'artifice et du mensonge. On *cèle* ordinairement par prudence, par charité, et l'on *cache* par crainte, par intérêt.

CACHÈRE, n. f. Verr. Plan incliné près du four.

CACHEREAU, n. m. (*cacherellus*, bass. lat.) Pron. *kach-rô.* — Anc. Cartulaire.

CACHERON, n. m. Technol. Sorte de ficelle grossière.

CACHE-SOTTISE, n. m. Ce qui cache, ce qui dissimule les fautes, les sottises : *La nuit, qui est le plus grand des* CACHE-SOTTISES, *commençait à voiler le contour absurde du clocher.* (V. Hug.)

CACHET, n. m. (*cacher.*) Petit sceau de métal, d'ivoire, de pierre fine, etc., qu'on applique sur de la cire ou sur toute autre matière, soit pour fermer une lettre, un billet, soit pour que l'empreinte qu'on grave ainsi serve de marque distinctive : CACHET *d'or.* CACHET *d'argent. Appliquer son* CACHET *sur une lettre. Il a fait graver son chiffre sur un* CACHET. (Acad.) *Jules-César avait sur son* CACHET *une figure de Vénus. Le* CACHET *d'un fabricant. Appliquer un* CACHET *sur des bouteilles.*

— Par extens. La cire ou toute autre matière qui porte l'empreinte du cachet; l'empreinte elle-même : *Le* CACHET *a été brisé. Je reconnais son* CACHET. *Examinez toujours le* CACHET *de mes lettres.* (J.-J. Rouss.)

— *Cachet volant*, celui qui ne se met que sur le pli supérieur d'une lettre, et qui, n'étant point adhérent au pli inférieur, ne la ferme point : *La lettre que je lui ai envoyée pour le ministre était à* CACHET VOLANT, *sous* CACHET VOLANT, *afin qu'il pût en prendre lecture.* (Acad.)

— Anc. *Lettre de cachet*, lettre du roi, contresignée par son premier ministre, et contenant un ordre exprès : *Recevoir une lettre de* CACHET. *Être exilé par lettre de* CACHET. *Une lettre de* CACHET *me tenait sous clef.* (Beaum.)

— Diplom. Contre-scel, petit sceau.

— Petite carte sur laquelle on met son cachet et son nom et qui sert à constater combien de fois on a fait une chose : *Ce maître de danse prend cinquante francs pour douze* CACHETS. (Acad.)

— Fam. *Courir le cachet*, donner des leçons en ville.

— Dans le m. sens : *Son mari était* COUREUR DE CACHETS, *répétiteur de latin.* (Michelet.)

— Fig. La manière propre, le talent personnel et original d'un auteur, d'un écrivain, et, par extens., Caractère d'un ouvrage : *Son style porte le* CACHET *de la distinction. Une œuvre conçue avec passion porte toujours un* CACHET *particulier.* (H. de Balz.)

— Par extens. Caractère, nature propre de chacun : *Chacun a son* CACHET *ici-bas.*

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses : *Le* CACHET *de la médiocrité en tout genre est de ne pas savoir se décider.* (Say.)

— *Porter le cachet*, avoir le caractère particulier qui distingue telle ou telle chose : *Tout* PORTAIT LE CACHET *d'une propreté vraiment anglaise.* (H. de Balzac.)

CACHETANT, part. prés. du v. Cacheter.

CACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Cacheter : *Lettre* CACHETÉE. *Billet* CACHETÉ. *J'ai sa promesse de mariage* CACHETÉE *et en bonne forme.* (Brueys.)

— *Soumission cachetée*, conditions particulières et secrètes qu'un entrepreneur ou un fournisseur déposent pour une adjudication : *Vente et adjudication sur* SOUMISSIONS CACHETÉES. (Ac.)

CACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cachet.*) — Il redouble la consonne finale du radical *cachet* avant toute terminaison commençant par un *e* muet, *je cachette, tu cachettes, je cachetterai.* — Fermer, sceller avec un cachet : CACHETER *une lettre.* CACHETER *un billet, un paquet. Cire à* CACHETER; *Pain à* CACHETER.

— Appliquer un cachet sur quelque chose : CACHETER *une boîte, une bouteille.*

— Absol. *L'usage de* CACHETER *fut une invention des Lacédémoniens.* (Dumarsais.)

CACHETTE, n. f. (*cache.*) Petite cache : *Il avait fait une* CACHETTE *où l'on a trouvé son argent.* (Acad.)

= **En cachette**, loc. adv. En secret, à la dérobée : *Le domestique avait une lettre qu'il voulait me donner* EN CACHETTE; *mais je n'ai pas voulu la recevoir.* (Picard.)

Un amant bien atteint doit se mettre à la diète,
Ou, s'il mange, du moins doit manger en *cachette.* (E. Aug.)

CACHEUR ou **CACHEUX**, n. m. Technol. Outil pour sonder les formes du sucre.

CACHEXIE, n. f. (κακός, mauvais, ἕξις, disposition; gr.) Pron. *ka-chèk-ci.* — Méd. Mauvaise disposition du corps; faiblesse des organes; altération des principales fonctions : *Dans les îles, il existe une*

maladie qui est une véritable CACHEXIE. (Rayn.)

— Part. Altération de la nutrition qui se caractérise surtout par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune ou plombé, un sang trop séreux et par la langueur de toutes les fonctions ; cet état est ordinairement la suite de longues maladies : CACHEXIE *cancéreuse.* CACHEXIE *scorbutique.*

— Écon. rur. *Cachexie aqueuse,* fléau qui attaque épizootiquement les bêtes à laine et l'espèce bovine. || V. POURRITURE.

CACHI, n. m. Minér. Pierre blanche semblable à l'albâtre.

CACHIBOU, n. m. Botan. Galanga d'Amérique.

CACHIMENT, n. m. Pron. *ka-chi-man.* — Botan. Fruit du cachimentier.

CACHIMENTIER, n. m. Bot. Arbre des Antilles. || V. COROSSOLIER.

CACHINBO, n. m. Pron. *ka-chain-bô.* — Fourneau dont les nègres se servent pour fumer.

CACHIOURA, n. m. Pron. *ka-chi-ou-ra.* — Comm. Toile de coton des Indes.

CACHIRI, n. m. Pron. *ka-chi-ri.* — Liqueur spiritueuse en usage à la Guyane ; on l'obtient par la distillation du manioc et des patates.

CACHOLONG, n. m. Pron. *ka-chô-lon.* — Minér. Quartz ; variété de calcédoine blanche.

CACHONDÉ, n. m. Pron. *ka-chon-dè.* — Pharm. Cachou. || Mélange de cachou et de substances aromatiques. || V. CACHUNDÉ.

CACHOS, n. m. Botan. Solanum du Pérou.

CACHOT, n. m. (*cacher.*) Cellule de prison étroite, obscure et souterraine : *Mettre quelqu'un au* CACHOT. *Être plongé dans un* CACHOT.

Dans un *cachot* affreux abandonné vingt ans,
Mes larmes t'imploraient pour mes tristes enfants. (Volt.)

— Fig. Lieu, endroit où l'on se trouve à l'étroit : *Ce petit* CACHOT *où l'homme se trouve logé, c'est-à-dire ce monde visible.* (Pasc.)

O ciel ! quoi ! sur mon banc, une honteuse cache
Désormais me va faire un *cachot* de ma place. (Boil.)

CACHOTTE ou **CAJOTTE,** n. f. Pipe dont le fourneau n'a pas de talon.

CACHOTTERIE, n. f. (*cache.*) Manière mystérieuse d'agir ou de parler qu'on emploie pour dérober la connaissance de choses sans importance : *À quoi servent toutes ces* CACHOTTERIES ? (Acad.) *Les vieilles gens se plaisent aux* CACHOTTERIES. (Châteaub.)

CACHOTTIER, IÈRE, n. (*cacher.*) Celui, celle qui fait habituellement des cachotteries : *C'est un* CACHOTTIER, *une* CACHOTTIÈRE. || Fam.

CACHOU, n. m. (*catchou ;* ind.) Pharm. Substance brune qu'on extrait des gousses de l'acacia-catechu, arbre de l'Inde, et qu'on emploie en médecine comme un puissant astringent.

CACHUCHA, n. f. Pron. *katt-chou-tcha.* — Danse espagnole vive et gracieuse qu'on exécute à deux.

CACHUNDÉ, n. m. Pharm. Pastille composée de terre bolaire, de succin, de musc, d'ambre gris, de bois d'aloès et de quelques pierres précieuses inertes, que les Indous emploient comme masticatoire.

CACIQUE, n. m. Pron. *ka-cik.* — Nom des anciens princes du Pérou et du Mexique.

Sur des lits de feu ;
Qui coucha, qui brûla nos malheureux *caciques ?* (E. Leg.)

— Zool. Genre d'oiseaux.

CACOCHOLIE, n. f. (κακός, mauvais, χολή, bile ; gr.) Pathol. Dépravation de la bile.

CACOCHYLIE, n. f. (κακός, mauvais, χυλός, chyle ; gr.) Pron. *ka-ko-chi-li.* — Path. Chylification dépravée ; digestion qui produit de mauvais chyle.

CACOCHYME, adj. des 2 g. (*cacochymie.*) Pron. *ka-ko-chime.* — Il se dit des personnes que leur faible complexion rend souffrantes et sensibles aux moindres causes de maladies : *Un corps* CACOCHYME. *Un enfant* CACOCHYME. *Les individus* COCOCHYMES *sont faibles, languissants.* (Beaum.)

Madame pour époux prit un riche vieillard,
Cacochyme goutteux, et qui, selon l'usage,
Un beau jour la fit veuve à la fleur de son âge. (C. Bonj.)

— Par analog. *État* CACOCHYME.

— Fig. Bizarre ; d'une humeur inégale, variable : *C'est un esprit* CACOCHYME. *Il est d'une humeur* CACOCHYME.

— Substant. *C'est un* CACOCHYME.

CACOCHYMIE, n. f. (κακός, mauvais, χυμός, humeur ; gr.) Méd. Mauvais état du corps qui affecte surtout le sang, les humeurs, et rend sensible à la moindre cause de maladie.

CACOCHYMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la cacochymie.

CACODÉMON, n. m. (κακός, mauvais, δαίμων, démon, génie ; gr.) Mauvais génie ; malin esprit.

CACOËTHE, adj. des 2 g. (κακός, mauvais, ἦθος, caractère ; gr.) Qui présente un caractère mauvais, malin : *Une plaie* CACOËTHE.

CACOGÈNE, n. f. (κακός, mauvais ; γένος, naissance ; gr.) Méd. Déviation organique.

CACOGÉNÈSE, n. f. (*cacogène.*) Méd. État de déviation organique.

CACOGRAPHE, n. des 2 g. (κακός, mal, γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *ka-ko-graf.* — Gramm. Celui qui écrit mal l'orthographe.

— Celui qui emploie la cacographie comme moyen d'enseignement.

CACOGRAPHIE, n. f. Pron. *ka-ko-gra-fi.* — Gramm. Manière vicieuse d'écrire les mots : *Il y a des maîtres qui procèdent par des exemples de* CACOGRAPHIE *à l'enseignement de l'orthographe* (Acad.)

— Livre composé d'exercices d'orthographe fondés sur la cacographie : *Une* CACOGRAPHIE.

CACOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la cacographie : *Exercices* CACOGRAPHIQUES.

CACOLET, n. m. Panier à dossier garni de coussins que l'on place sur un mulet :

Le pâle moribond fut mis sur un mulet,
Dans ce triste fauteuil qu'on nomme *cacolet.* (Autran.)

CACOLIN, n. m. Zool. Caille du Mexique.

CACOLOGIE, n. f. (κακός, mauvais, λογός, parole ; gr.) Pron. *ka-ko-lo-jî.* — Gramm. Construction vicieuse : *Il a fait un recueil des* CACOLOGIES *les plus communes dans cette province.* (Acad.) *Évitez les* CACOLOGIES, *même dans la conversation.*

— Livre où sont entassées des constructions vicieuses qu'on donne à corriger à des élèves : *Tous les exercices des vieux grammairiens sont d'informes* CACOLOGIES.

CACOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la cacologie : *Les exercices* CACOLOGIQUES *n'ont appris à écrire à personne.*

CACOMITE, n. f. Bot. Sorte de Tigridie du Pérou.

CACONYCHIE, n. f. (κακός et ὄνυξ, ongle ; gr.) Pron. *ka-ko-ni-chi.* — Chir. Déformation des ongles.

CACOPATHIE, n. f. (κακός et πάθος, affection ; gr.) Pron. *ka-ko-pa-ti.* — Méd. Maladie qui présente un mauvais caractère.

CACOPHONIE, n. f. (κακός et φονή, voix ; gr.) Pron. *ka-ko-fo-ni.* — Mus. Bruit désagréable résultant d'un mélange de sons, de voix ou d'instruments qui chantent ou qui jouent sans être d'accord : *Jamais on n'entendit pareille* CACOPHONIE. *Dans toutes sortes de compositions, et particulièrement dans les vers, il faut éviter la* CACOPHONIE. (Acad.)

Et les moindres défauts de ce grossier génie
Sont ou le pléonasme ou la *cacophonie.* (Mol.)

— Union bizarre et discordante de plusieurs idées : *Les discussions dans les grandes assemblées dégénèrent souvent en* CACOPHONIES, *sous le double rapport des sons et des idées.* (Dupaty.)

— Gramm. Vice d'élocution qui consiste dans la rencontre de deux lettres ou de deux syllabes produisant un son désagréable ou qui résulte de la répétition successive des mêmes lettres ou des mêmes syllabes, comme dans ce vers :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore. (Volt.)

CACOPRAGIE, n. f. (κακός et πράττειν, agir ; gr.) Pron. *ka-ko-pra-ji.* — Méd. Altération des forces nutritives.

CACORACHITE, n. f. (κακός et ῥάχις, colonne vertébrale ; gr.) Pron. *ka-ko-ra-chitt.* — Chir. Déformation de la colonne vertébrale.

CACORHYTHME, n. m. (κακός et ῥυθμός, rhythme ; gr.) Pron. *ka-ko-ritm.* — Méd. Rhythme irrégulier et dépravé.

CACOSITIE, n. f. (κακός et σιτίον, aliment ; gr.) Pron. *ka-ko-ci-ti.* — Méd. Dégoût, aversion des aliments.

CACOSPHYXIE, n. f. (κακός et σφύξις, pouls ; gr.) Pron. *ka-koss-fik-ci.* — Méd. Mauvais état du pouls.

CACOSTOME, adj. des 2 g. (κακός et στόμα, bouche ; gr.) Méd. Qui a la bouche mauvaise, l'haleine fétide.

CACOTHANASIE, n. f. (κακός mauvais, θάνατος, mort ; gr.) Pron. *ka-ko-ta-na-zî.* — Mort douloureuse résultant de l'habitude qu'ont certains médecins d'épuiser chez un malade tous les moyens pharmaceutiques les plus énergiques lorsqu'il n'y a aucune probabilité de le sauver.

CACOTHYMIE, n. f. (κακός, mauvais, θυμός, esprit ; gr.) Pron. *ka-ko-ti-mî.* — Physiol. Trouble des facultés intellectuelles.

CACOTRICHIE, n. f. (κακός, mauvais, θρίξ, cheveu ; gr. Pron. *ka-ko-tri-chi.* — Méd. Altération du tissu capillaire.

CACOTROPHIE, n. f. (κακός et τροφή, nourriture ; gr.) Méd. Altération des fonctions nutritives.

CACTÉ, ÉE, adj. Botan. Qui ressemble au cactier.
= **Cactées,** n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le Cactier.

CACTIER, n. m. Botan. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Cactées ; cette plante est charnue, garnie d'aiguillons en faisceaux et ordinairement dépourvue de feuilles. La Raquette ou Figuier d'Inde et le Nopal qui nourrit la cochenille sont les deux espèces les plus remarquables du *Cactier.*

CACTUS, n. m. Pron. *kak-tuss.* — Botan. Le Cactier : *La terre se hérisse de* CACTUS *gigantesques.* (Salvandy.) || V. CACTIER.

CACUMINE, n. f. (*cacumen, cacuminis,* faîte ; lat.) Sommet, faîte, cime. || Vieux.

C.A.D., abrév. de *C'est-à-dire.*

CADABA, n. m. Botan. Genre d'arbrisseaux de la famille des Capparidées.

CADAMONI, n. m. Pharm. Drogue qu'on appelle aussi Graine de perroquet.

CADASTRAL, ALE, adj. (*cadastre.*) Qui appartient au cadastre : *Les opérations* CADASTRALES. *Matrice* CADASTRALE.

CADASTRE, n. m. (*capitastrum ;* bass. lat.) Écon. polit. Ensemble des opérations qui consistent à reviser les états des propriétés suivant leurs mutations incessantes et à répartir annuellement entre elles l'impôt décrété ; c'est ce qui constitue proprement ce qu'on appelle la confection des rôles : *Le* CADASTRE *sert de règle pour l'assiette de l'impôt.* (Acad.) *Le* CADASTRE, *ouvrage de quarante années, n'était pas alors commencé.* (Thiers.)

— Opérations géométriques qui constituent le travail du cadastre : *Faire le* CADASTRE *d'une commune.*

— *Les employés du cadastre,* ceux qui sont chargés de le dresser.

CADASTRÉ, ÉE, part. pas. du v. Cadastrer : *Une assiette fixe et* CADASTRÉE *des impôts.* (Lamart.)

CADASTRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cadastre.*) Pron. *ka-das-tré.* — Faire le cadastre des biens-fonds ; établir l'étendue et la qualité des propriétés susceptibles d'être soumises à la contribution foncière.

CADAVÉREUX, EUSE, adj. (*cadavre.*) Qui tient du cadavre, qui ressemble à un cadavre : *Air* CADAVÉREUX. *Teint* CADAVÉREUX. *Odeur* CADAVÉREUSE.

— Fig. *Âme cadavéreuse,* âme morte à tout noble sentiment, à toute idée, et qui a l'insensibilité d'un cadavre : *Quel que soit le nombre des méchants sur la terre, il est peu de ces* ÂMES CADAVÉREUSES *devenues insensibles, hors de leur intérêt, à tout ce qui est juste et bon.* (J.-J. Rouss.)

CADAVÉRIQUE, adj. des 2 g. (*cadavre.*) Anat. Qui a rapport au cadavre : *Autopsie, ouverture* CADAVÉRIQUE.

CADAVRE, n. m. (*cadaver,* m. sign., de *cadere,* tomber ; lat.) Tout corps privé de vie : *Le* CADAVRE *d'un homme. Le* CADAVRE *d'un lion.*

— Il se dit aussi des insectes : *L'eau était couverte de leurs petits* CADAVRES. (Buff.)

— Plus particul. Le corps de l'homme : *Exhumer un* CADAVRE. *Le champ de bataille était jonché de* CADAVRES. *Anciennement on faisait quelquefois le procès au* CADAVRE *d'un criminel.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un cadavre ambulant,* se dit d'une personne qu'on voit aller et venir malgré son air débile et maladif.

— Fig. Personne débile dont les forces diminuent de jour en jour et chez qui la vie est près de s'éteindre : *Il ne tient plus à la vie que par un* CADAVRE *qui s'éteint.* (Mass.)

— Fig. et poétiq. *Les membres de la république perdirent leur action et leur vie ; il fallait ranimer ce* CADAVRE. (Rayn.)

Là gît Lacédémone, Athènes fut ici :
Quels *cadavres* épars dans la Grèce déserte ! (L. Rac.)

— Par exagér. Arbres dont la végétation a cessé :

Arbres dépouillés de verdure,
Malheureux *cadavres* des bois. (J.-B. Rouss.)

CADE, n. m. (*cadus,* tonneau ; lat.) Technol. Baril dont on se sert dans les salines.

— Bot. Nom du genévrier oxycèdre.

— *Huile de cade,* liquide huileux extrait du bois de cade ; c'est un remède efficace contre les ulcères des chevaux et la gale des moutons.

CADEAU, n. m. Pron. *ka-dô.* — Présent ; don fait en vue de resserrer l'amitié ou de ranimer les sentiments de bienveillance : *Un joli* CADEAU. *Il m'a fait* CADEAU *d'une montre.*

Je voudrais inventer quelque petit *cadeau.* (Regn.)

— Prov. *Les petits* CADEAUX *entretiennent l'amitié.*

— *Cadeaux de noce*, présents que le fiancé fait à sa future.

— Anc. Repas, fête donnée principalement à des femmes : *Donner un grand* CADEAU. *J'aime le jeu, les visites, les assemblées, les* CADEAUX *et les promenades.* (Mol.)

— Calligr. Traits enchaînés dont les maîtres d'écriture encadraient leurs modèles.

CADENAS, n. m. (*catena*, chaîne; lat.) Pron. *kad-na.* — Petite serrure mobile servant à fermer une malle, un porte-manteau, ou même une porte, au moyen d'un anneau passé soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons. || Le *cadenas* est ainsi nommé d'une chaîne dont autrefois on entourait un coffre ou avec laquelle on liait les barreaux d'une grille pour les fermer : CADENAS *rond, carré.* CADENAS *à chiffres, à secret. Cette porte ferme au* CADENAS. *Il faut mettre un* CADENAS *à cette valise.*

— Espèce de coffret d'or ou de vermeil contenant le couteau, la cuiller, la fourchette, etc., qu'on sert à la table du roi et des princes.

CADENASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Cadenasser : *Chambre bien* CADENASSÉE.

CADENASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cadenas.*) Pron. *kad-na-cé.* — Fermer au moyen d'un cadenas : *On a* CADENASSÉ *la porte. Il faut la fermer et la* CADENASSER. (Acad.)

CADENCE, n. f. (*cadere*, tomber; lat.) Pron. *kadanss.* — Chor. La mesure qui règle le mouvement de celui qui danse : *Danser en* CADENCE. *Marquer la* CADENCE. *Suivre, perdre la* CADENCE. *Ajuster les pas à la* CADENCE *d'un air.* (Pasc.)

— *Cadence du pas*, mouvement réglé du pas militaire.

— Mus. Terminaison d'une phrase musicale sur un repos entier ou momentané. || *Acte de cadence*, succession de deux accords fondamentaux, dont l'un commence la cadence et l'autre la termine. || *Cadence finale* ou *parfaite*, celle qui se résout sur la tonique et qui termine le sens musical. || *Cadence irrégulière* ou *imparfaite*, celle dans laquelle la basse fondamentale, passant de la tonique à la dominante, ne produit qu'un repos imparfait. || *Cadence plagale*, cadence à la tonique, amenée par la sous-dominante. || *Cadence évitée*, celle dans laquelle la septième mineure, ajoutée à l'accord parfait majeur, ne permet pas au repos de s'y établir. || *Cadence interrompue*, celle dans laquelle on fait succéder à la septième dominante un autre accord du même genre, sur un autre ton générateur. || *Cadence rompue*, celle dans laquelle on fait succéder à la septième dominante un accord consonnant appartenant à un autre ton générateur.

— Improp. Trille, battement de deux sons rapprochés : CADENCE *brillante.* CADENCE *perlée.*

— Fig. Notes d'un chant quelconque :

L'oiseau des ténèbres
Roule seul aujourd'hui ses *cadences* funèbres. (Cast.)

— Mouvement alternatif et réglé : *S'élever et tomber en* CADENCE.

Et leurs bras vigoureux lèvent de lourds marteaux
Qui tombent en *cadence* et domptent les métaux. (Del.)

— Littér. Harmonie, mesure agréable dans une période de prose ou dans les vers : *Cet écrivain a de la* CADENCE.

Ayez pour la *cadence* une oreille sévère. (Boil.)

= Ce mot semble avoir perdu son sens propre par l'emploi trop souvent abusif qu'on en a fait. On le confond avec la *mesure*, le *nombre*, le *rhythme*; son étymologie donne la définition la plus sûre. Dans l'origine on n'a pu l'employer que pour désigner la manière plus ou moins harmonieuse dont une période tombe ou finit. La *cadence* était donc un élément déterminé et tout local du *nombre*, ou, si l'on veut, une partie spéciale du *rhythme* de la phrase ; c'est l'acception qu'elle conserve dans beaucoup de cas ; ainsi l'on admire l'*harmonie* de Virgile, de Racine, et le *nombre* de Cicéron, de Massillon ; on serait ridicule si l'on disait qu'il faut admirer leur *cadence.*

CADENÇANT, part. prés. du v. Cadencer.

CADENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Cadencer : *Mouvement* CADENCÉ. *Une troupe qui marche au pas* CADENCÉ. *Période* CADENCÉE. *Prose nombreuse et bien* CADENCÉE.

D'une mesure *cadencée*
Je connais le charme enchanteur. (Volt.)

CADENCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pr. *ka-dancé.* — Le *c* final du radical *cadenc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous cadençons, il cadença*, etc. — Conformer ses mouvements à la cadence, les régler sur une certaine mesure : *Ce danseur ne* CADENCE *pas bien ses mouvements.* (Acad.)

— Dans les exercices militaires, CADENCER *le pas.*

— Littér. Donner de l'harmonie à ses phrases, à ses périodes, à ses vers par des repos habilement ménagés : CADENCER *ses phrases, ses périodes, ses vers.*

... *Cadencer* un vers qui dans l'âme s'imprime. (Gilb.)
Les muses dont sa voix *a cadencé* les vers. (St-Ange.)

— Mus. Faire des cadences, soit avec la voix, soit avec un instrument. || Marquer le repos musical. || Battre la mesure à temps égaux.

CADÈNE, n. f. (*catena*, chaîne; lat.) Chaîne de fer à laquelle on attache les forçats : *Être à la* CADÈNE. *Mettre à la* CADÈNE. *Tirer de la* CADÈNE. || Vieux.

CADENELLE, n. f. Botan. Vulg. Le fruit du Genévrier.

CADENETTE, n. f. Pron. *kad-nètt.* — Longue tresse de cheveux, que portaient autrefois les soldats : *Cheveux en* CADENETTE. *La* CADENETTE *se relevait de chaque côté sous le chapeau.*

CADET, ETTE, adj. (*capitetum*, petite tête, petit chef de famille; bass. lat.) Puîné, puînée; il se dit particul. du second enfant quand d'autres enfants sont nés après lui ; mais il s'entend aussi de tous les puînés par rapport à tous les frères nés avant eux : *Fils* CADET, *fille* CADETTE, *sœur* CADETTE. *Mon frère* CADET.

— *Branche cadette d'une maison*, branche de cette maison sortie d'un cadet : BRANCHE CADETTE *de Bourgogne. Les Bourbons de la* BRANCHE CADETTE.

— Substant. *Cet enfant est le* CADET *de toute la maison. Je connais moins la* CADETTE *que l'aînée.* (Volt.)

Une aînée en tous lieux parle avant sa *cadette.* (Bours.)

— Particul. Le dernier fils d'une famille noble : *Je pleurai don César comme un bon* CADET *pleure un aîné qui l'enrichit.* (Lesage.) *Vous êtes homme de qualité,* CADET *d'une des meilleures maisons de la basse Normandie.* (Campist.)

— Par extens. Il se dit d'un homme qui est moins âgé qu'un autre : *Je suis son* CADET. *Il est mon* CADET.

— Il se dit des personnes d'un même corps, d'une même compagnie, par rapport au temps où elles y sont entrées : *Je suis moins âgé que lui ; mais dans la compagnie il est mon* CADET. (Acad.)

— Fam. *C'est un cadet de haut appétit*, se dit d'un homme qui aime à faire beaucoup de dépense. || *C'est un cadet qui ne boude pas*, c'est un homme résolu et que rien n'intimide.

— Anc. Il se disait par opposit. à celui des frères qui jouissait du droit d'aînesse : *Notre Majesté ne souffrirait jamais qu'on dît qu'un* CADET *de la maison de Lorraine lui aurait fait perdre terre.* (Mézeray.) *Dans les familles nobles de certains pays de l'Europe, les* CADETS, *sans avoir la même richesse que l'aîné, restaient aussi oisifs que lui.* (A. de Tocq.)

— Gentilhomme qui faisait ses premières armes, d'abord comme simple soldat, puis ensuite comme officier inférieur : *Il les assujettit tous à débuter par être* CADETS *dans ses gardes du corps et à faire le service des simples gardes.* (St-Sim.)

— *Compagnies de cadets*, compagnies composées de jeunes gentilshommes qu'on élevait dans le métier des armes. || Absol. dans ce sens. *Les cadets : Plusieurs armées étrangères ont encore* DES CADETS. (Acad.)

— *Corps des cadets*, nom d'une école établie en Russie par l'impératrice Anne.

CADETTE, n. f. Pierre de taille propre au pavage.

CADETTE, n. f. Billard. La moins longue des deux grandes queues du jeu de billard.

CADETTER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Paver avec des pierres de taille.

CADI, n. m. (arabe.) Juge chez les Turcs.

CADIS, n. m. Pron. *ka-di.* — Sorte de serge de laine étroite et de bas prix. : CADIS *gris. Lit de* CADIS. *Tapisserie de* CADIS.

CADMIE, n. f. Chim. Suie métallique qui s'attache aux parois des vaisseaux de fusion.

— *Cadmie naturelle* ou *fossile*, minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt.

— *Cadmie artificielle* ou *des fourneaux*, oxyde de zinc sublimé, produit par la suie métallique qui s'amasse dans les cheminées des fourneaux où l'on calcine les minerais de zinc.

CADMIFÈRE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient du cadmium.

CADMIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au cadmium.

CADMIUM, n. m. Pron. *kad-miom.* — Chim. Métal blanc, inodore, insipide, très-brillant, ductile, malléable et fusible : *Oxyde de* CADMIUM. *Sulfate de* CADMIUM.

CADOLE, n. f. Serrur. Loquet d'une porte, ou sorte de pêne qui s'ouvre et se ferme en se haussant, avec un bouton ou une coquille.

CADRAN, n. m. (*quadrans*, la quatrième partie, le quart; lat.) Surface sur laquelle sont tracés les chiffres des heures et où la marche du temps est indiquée soit par l'ombre d'un style, soit par des aiguilles que meuvent des ressorts intérieurs : CADRAN *solaire. Le* CADRAN *d'une horloge, d'une montre. Un* CADRAN *d'émail. Le* CADRAN *de l'église. Les heures de ce* CADRAN *ne sont pas bien marquées.* (Acad.)

— *Cadran solaire*, surface graduée qui indique les heures par l'ombre qu'un style exposé au soleil projette sur ses divisions ; on en distingue plusieurs genres : *Anaximandre fut l'inventeur de la sphère et des* CADRANS *solaires.* (Bailly.)

— *Cadran équinoxial*, celui dont le plan est parallèle à l'équateur.

— *Cadran polaire*, qui est tracé sur un plan incliné passant par les pôles du monde et par les points de l'orient et de l'occident.

— *Cadran horizontal*, tracé sur un plan parallèle à l'horizon.

— *Cadran vertical déclinant*, celui qui est tracé sur une surface perpendiculaire à l'horizon, faisant un angle avec le méridien.

— *Cadran lunaire*, celui où les heures sont indiquées par l'ombre d'un style exposé aux rayons de la lune.

— Absol. Cadran solaire : *Allez voir au* CADRAN *l'heure qu'il est. J'ai un* CADRAN *au milieu de mon jardin.* (Acad.)

— Papet. Nom d'une espèce de papier.

— Agric. Maladie des arbres. || V. CADRANURE.

— Zool. Espèce de Merle. || Coquille univalve.

CADRANÉ, ÉE, adj. (*cadran.*) Agric. Il se dit d'un arbre ou du bois attaqué de la maladie du cadran.

CADRANERIE, n. f. (*cadran.*) Atelier où l'on confectionne les boussoles, les baromètres, les sabliers, etc.

CADRANIER, n. m. (*cadran.*) Celui qui surveille l'atelier appelé cadranerie.

CADRANURE, n. f. Agricult. Maladie des arbres qui attaque le tronc ou les branches et détériore la qualité du bois ; on y remarque des gerçures ou fentes qui vont en rayons divergents, ce qui offre l'apparence d'un cadran.

CADRANT, part. prés. du v. Cadrer.

CADRAT, n. m. (*quadratus*, carré; lat.) Impr. Petit morceau de fonte plus bas que les lettres et de la largeur de trois ou quatre demi-cadratins au moins ; il sert à former le blanc des lignes courtes et les grands intervalles.

CADRATIN, n. m. Impr. Petit cadrat large de deux chiffres : *Mettre un* CADRATIN *au commencement d'un alinéa.* (Acad.)

— *Demi-cadratin*, petit cadratin de la largeur d'un chiffre.

CADRATURE, n. f. Horlog. Assemblage des pièces qui font mouvoir les aiguilles sur le cadran, et guident la répétition, s'il y a une sonnerie.

CADRATURIER, n. m. Technol. Ouvrier horloger qui fait les cadratures de répétition.

CADRE, n. m. (*quadrum*, ce qui est carré ; lat.) Pron. *kâdr.* — Châssis de bois, de marbre, de bronze, etc., servant à entourer, orner ou garantir différents objets, tels que glace, gravure, tableau, etc. : *De grands* CADRES, *de petits* CADRES, *Un* CADRE *noir. Un* CADRE *doré. Laissez là le* CADRE, *et voyez le tableau.* (Ancelot.) *Il entassait des papillons dans des* CADRES, *et sur les murs des parasols de la Chine, des peaux de poissons séchées.* (H. de Balz.)

— Par extens. Toute bordure, même ovale ou ronde, dont on entoure un objet.

— Fig., en parl. d'un ouvrage d'esprit, Plan et agencement des différentes parties ; moyens d'exécution pratique qui mettent en relief l'idée principale et abstraite : *Il a choisi un* CADRE *heureux, mais il n'a pas su le remplir.* (Acad.) *Les bases de notre législation ont été renouvelées : les* CADRES *en ont été tracés d'une main ferme ; les améliorations peuvent s'y introduire successivement, et il n'y a plus rien à abolir avec violence.* (Lerminier.)

— Admin. milit. Tableau des officiers et sous-officiers attachés aux compagnies, et considérés comme réellement actifs : *Le gouvernement renvoya les soldats, mais garda les* CADRES.

— Administr. Ensemble des services, des fonctionnaires que comprend une administration : *Rayer un fonctionnaire des* CADRES.

— Mar. Espèce de hamac perfectionné servant sur les bâtiments aux officiers, aux passagers et aux

malades de l'équipage : *Je me couchais ou sur le tillac, dans mon manteau, ou dans mon* CADRE. (Chât.) — *Nous avons dix hommes sur les cadres*, nous avons dix malades. (Acad.)

— Anat. *Cadre du tympan*, portion de l'os temporal qui entoure la membrane du tympan.

— Chem. de fer. Partie principale et extérieure du châssis qui supporte la locomotive.

CADRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cadre.*) En parl. des choses, avoir de la convenance, du rapport : *La réponse ne* CADRE *pas avec la demande. Les dépositions de ces témoins ne* CADRENT *guère ensemble.* (Acad.) *Cette loi* CADRE *bien mal avec l'opinion des hommes.* (La Br.) *Cela ne* CADRE *point à mes vues.* (Did.) *Mes sentiments ne* CADRENT *guère avec les siens.*

— Il se dit, mais plus rarement, des personnes : *Il est plus court et plus utile de* CADRER *aux autres que de faire que les autres s'ajustent à nous.* (La Br.)

— *Faire cadrer un compte*, ajouter ou retrancher des chiffres pour que le détail s'accorde avec le total.

CADUC, UQUE, adj. (*caducus*, dérivé de *cadere*, tomber ; lat.) Vieux, cassé, qui perd chaque jour de ses forces : *Devenir* CADUC. *Age* CADUC. *Santé* CADUQUE. *Un père si vieux et si* CADUC. (La Br.) *En Amérique, la vieillesse n'est pas* CADUQUE. (Rayn.)

— Par extens. Il se dit d'une maison près de tomber en ruine : *Maison vieille et* CADUQUE. (Acad.)

— Fig. *Dans notre littérature* CADUQUE, *sauf quelques exceptions, il n'y a de vivant que les morts.* (Ch. Nod.)

— Méd. *Le mal caduc*, l'épilepsie ou le haut mal ; maladie nerveuse qui fait tomber tout à coup en convulsions : *Cet homme tombe du mal* CADUC.

— Jurisp. *Legs caduc*, legs qui n'a pas lieu pour des raisons quelconques. || Dans le même sens : *Donation* CADUQUE. || *Lot caduc*, lot qui n'est point réclamé. || *Voix caduque*, celle qui, pour de certaines raisons, n'est pas comptée dans un scrutin. Peu usité.

— Anat. *La membrane caduque*, ou subst. *La caduque*, membrane molle, fibreuse, qui est expulsée du corps de la femme à chaque accouchement.

— Botan. Il se dit de certaines parties qui, dans quelques plantes, ne persistent pas pendant le développement des organes dont elles faisaient partie d'abord : *Calice* CADUC, *style* CADUC, etc.

Gramm. Le féminin *caduque*, forme irrégulière en apparence, résulte du changement très-régulier du *c* en *qu* ayant l'*e* muet, changement qui conserve au féminin le son du masculin.

CADUCÉE, n. m. (*caduceum*, lat. ; m. sign.) Myth. Anc. Petite baguette, surmontée de deux ailes et entourée de deux serpents, qu'on donnait comme attribut à Mercure : *Le* CADUCÉE *de Mercure. Le* CADUCÉE *est un des symboles de la paix et du commerce.* (Ac.)

La charge est vraiment belle, et pour un tel dessein
Il ne me faudrait plus qu'un *caducée* en main. (Regn.)

— Bâton couvert de velours et fleurdelisé que portaient le roi d'armes et les hérauts dans les grandes cérémonies : *Le roi d'armes marchait à la tête du cortége, portant son* CADUCÉE.

CADUCITÉ, n. f. (*caduc.*) État d'une personne qui est affaiblie par une extrême vieillesse ou par des maux extraordinaires : *Il est dans une* CADUCITÉ *précoce. Il entre dans la* CADUCITÉ *de l'âge.* (Acad.) *Géronte meurt de* CADUCITÉ. (La Br.) *La* CADUCITÉ *commence à l'âge de soixante et dix ans, et va toujours en augmentant.* (Buff.) *A quatre-vingt-onze ans, ni les veilles, ni les fatigues, ni l'extrême* CADUCITÉ *ne lui ont pu faire encore modérer l'étroite sévérité de sa vie.* (Boss.) *Il ne nous restait de toutes nos espérances que la* CADUCITÉ *d'un grand roi que nous allions perdre.* (Mass.)

— En parlant d'une maison, État de dégradation, de ruine : *Cette terre a été moins vendue à cause de la* CADUCITÉ *de la maison, des bâtiments.* (Acad.)

— Fig. En parlant des empires, des sociétés, Déclin, décadence rapide : *La corruption des mœurs fait toujours pressentir la* CADUCITÉ *d'un peuple. La* CADUCITÉ *des choses humaines.* (Boss.)

— Jurisp. *Caducité d'un legs*, état d'un legs devenu caduc, c'est-à-dire qui ne peut être recueilli.

Syn. Caducité, décrépitude. *Caducité* se dit de ce qui tombe ; *décrépitude* se dit de ce qui rompt ou se détraque. La *caducité* présage une fin prochaine ; la *décrépitude* exprime déjà le mal de ce qui finit. Dans la *caducité* on achève de vivre ; dans la *décrépitude* on achève de mourir.

CÆCAL, ALE, adj. (*cæcum.*) Pron. *cé-kal.* — Anat. Qui appartient au cæcum.

— *Appendice cæcal* ou *vermiforme*, petit tube cylindrique, flexueux, qui existe au côté du cæcum et dont la fonction n'est pas encore bien connue.

CÆCUM, n. m. (*cæcus*, aveugle, lat.) Pron. *cé-kom.* — Anat. La première portion du gros intestin, parce qu'elle se prolonge inférieurement sous forme d'un cul-de-sac.

CAFARD, ARDE, n. Pron. *ka-far.* — Hypocrite, faux dévot, tartufe : *Cet homme, qui affecte tant de vertu et de piété, n'est qu'un* CAFARD.

— Adjectiv. *Ton* CAFARD. *Mine* CAFARDE. *Avoir l'air* CAFARD.

Avec son œil *cafard* comme il vous examine. (V. Hugo.)

— Comm. *Damas cafard*, sorte de damas mêlé de soie et de fleuret. || *SYN.* V. HYPOCRITE.

CAFARDERIE, n. f. Hypocrisie, dévotion grimacière, affectée.

CAFARDISE, n. f. (*cafard.*) Pron. *ka-far-diz.* — Acte de fausse dévotion. Il est peu usité : *Ce n'est pas de la dévotion, c'est de la* CAFARDISE.

CAFÉ, n. m. (*kavé* ; arabe.) Bot. Produit, graine du cafier, arbre d'Arabie ; c'est une espèce de petite baie rouge, divisée en deux loges qui renferment chacune une graine aplatie d'un côté et convexe de l'autre ; cette graine même : *Brûler du* CAFÉ. *Moudre du* CAFÉ. CAFÉ *moka.* CAFÉ *Bourbon. Cayenne fut la première des colonies françaises qui cultiva le* CAFÉ. (Rayn.)

— Infusion faite avec la graine de café, jetée dans l'eau bouillante après avoir été torréfiée et réduite en poudre : *Boire du* CAFÉ. CAFÉ *à la crème.* CAFÉ *au lait. Il apprêtait lui-même son* CAFÉ *sur un réchaud de tôle qui restait toujours dans l'angle noir de sa cheminée.* (H. de Balz.) *Tout le monde boit son* CAFÉ *dans sa tasse, et jamais dans sa soucoupe.* (Berch.)

C'est toi, divin *café*, dont l'aimable liqueur,
Sans altérer la tête, épanouit le cœur. (Del.)

— Prov. et fig. pop. *Prendre son café*, se moquer de quelqu'un : *Il prend son* CAFÉ *à vos dépens.* (Ac.)

— Comm. *Café français* ou *indigène*, toute espèce de substance torréfiée, telle que chicorée, fèves, etc., dont on obtient par l'infusion une liqueur sans arome, mais en apparence assez semblable au café.

— *Une tasse à café*, une tasse pour mettre du café.

— *Une tasse de café*, une tasse pleine de café : *Servez-nous deux* TASSES DE CAFÉ.

— *Couleur café*, couleur gris jaune du café au lait : *Des étoffes* COULEUR CAFÉ.

— Le moment où l'on prend le café, la fin du repas : *Ne m'attendez pas pour dîner ; je viendrai seulement au* CAFÉ. (Acad.)

— Établissement public où l'on va prendre du café : *Nous avons emprunté nos* CAFÉS *aux Orientaux, qui ne nous ont pas encore pris nos cabarets.* (Chamf.) *Les* CAFÉS *étaient autrefois le lieu de réunion des hommes de la cour et des beaux esprits qu'ils admettaient à leurs cercles.* (Viennet.) *Il y avait à Surate un* CAFÉ *où beaucoup d'étrangers s'assemblaient l'après-midi.* (B. de St-P.)

CAFÉIER, CAFÉYER ou **CAFIER,** n. m. Bot. Arbrisseau de la famille des Rubiacées, dont la fleur a de la ressemblance avec celle du jasmin et dont le fruit contient des graines appelées Café : *On s'étonne que les colonies n'aient encore érigé de monuments ni à Jussieu et à Desclieux, qui leur procurèrent le* CAFIER. (Cuv.) *De beaux scarabées, vivantes pierreries, bruissaient faiblement dans les* CAFÉIERS, *ou rasaient en bourdonnant la surface du lac.* (G. Sand.)

CAFÉIÈRE, n. f. Lieu planté de caféiers.

CAFÉINE, n. f. (*café.*) Chim. Principe cristallisable, découvert dans le café et dans les feuilles du thé, d'où le nom de Théine qui lui est aussi donné.

CAFÉIQUE ou **CAFIQUE,** adj. des 2 g. Chim. Il se dit de l'acide extrait des graines du caféier.

CAFERAIN, n. m. Agricult. Sorte d'engrais.

CAFETAN ou **CAFTAN,** n. m. Pron. *kaf-tan.* — Robe de distinction en usage chez les Turcs : *Le grand seigneur envoie des* CAFETANS *aux personnes qu'il veut honorer, et surtout aux ambassadeurs et à ceux qui paraissent à ses audiences.* (Acad.) *Othman portait une veste courte, un* CAFTAN *en gros drap de poil de brebis.* (Lamart.)

CAFETERIE, n. f. Pron. *kaf-tri.* — Écon. rur. Plantation de cafiers.

CAFETIER, n. m. Pron. *kaf-tié.* — Celui qui tient un café, marchand qui vend du café tout fait ainsi que d'autres boissons chaudes ou froides, telles que thé, punch, limonade. || Plus ordin. *Limonadier.*

CAFETIÈRE, n. f. Pron. *kaf-tièr.* — Vase d'étain ou de métal dans lequel on fait ou on sert le café : CAFETIÈRE *d'argent.* CAFETIÈRE *de porcelaine.* CAFETIÈRE *de six tasses.* CAFETIÈRE *économique. Faire bouillir de l'eau dans une* CAFETIÈRE. (Acad.)

— Appareil servant à préparer le café : CAFETIÈRE *à la Dubelloy.* CAFETIÈRE *Lemare.*

CAFFE, n. f. Pron. *kaf.* — Comm. Sorte de toile bigarrée qui se fabrique au Bengale.

CAFFILA ou **CAFILA,** n. f. Anc. mar. Petite flotte marchande que les Portugais envoyaient sous escorte des côtes du royaume de Guzarate à Surate.

— Comm. Troupe de marchands et de voyageurs qui se réunissent pour traverser avec plus de sûreté les États du Mogol. Il est synonyme de Caravane dans plusieurs contrées de l'Inde et de la Perse.

CAFFRE, n. m. Anc. Homme ignoble et méchant. || Homme qui porte avec lui une odeur dégoûtante.

CAFIQUE, adj. des 2 g. Chim. *Acide cafique*, acide extrait du café torréfié. || V. CAFÉIQUE.

CAFTAN, n. m. V. CAFETAN.

CAGAROL, n. m. Zool. Sorte de coquille nacrée.

CAGE, n. f. (*cavea*, lat. ; m. sign.) Petite loge portative, faite de fils de fer ou de menus bâtons d'osier, dans laquelle on enferme ordinairement des oiseaux : *Mettre un oiseau dans sa* CAGE. CAGE *à poulets. Comme les moineaux sont robustes, on les élève facilement dans des* CAGES. (Buff.) *Il n'y a point d'oiseaux si faciles à attraper que ceux qui sortent nouvellement de la* CAGE. (Danc.)

— Prov. et fig. *La belle cage ne nourrit pas l'oiseau*, on peut être dans la nécessité avec les apparences de la richesse. || *Il vaut mieux être oiseau de campagne qu'oiseau de cage*, la liberté vaut mieux que tout.

— Fig. et fam. Prison : *Il est en* CAGE. *On l'a mis en* CAGE.

— Loges portatives d'assez grande dimension, garnies de barreaux d'un ou de plusieurs côtés et destinées à renfermer ordinairement des bêtes féroces : *Les* CAGES *d'une ménagerie. La* CAGE *d'un tigre. Ce lion a été transporté en Europe dans une* CAGE. (Acad.)

— *Cage de fer*, cage construite en fer, où l'on enfermait certains prisonniers :

Tu verras à travers les barreaux de ta *cage*
Ma jeunesse nouvelle insulter à ta rage. (C. Del.)

— Par analog. Sorte de loge de verre sous laquelle on enferme une pendule ou tout autre objet : *Il y avait sur la cheminée deux flambeaux entre lesquels était un enfant Jésus en cire dans sa* CAGE *de verre.* (H. de Balzac.)

— Archit. *La cage d'une maison*, les quatre gros murs d'une maison. || *La cage d'un escalier*, les murs qui renferment un escalier. || *La cage d'un clocher*, l'assemblage de charpente qui forme le corps d'un clocher. || Dans le m. sens : *La cage d'un moulin à vent.*

— Techn. Espace compris entre les deux platines d'une montre pour recevoir les roues et ressorts. || Assemblage de toutes les pièces servant à mouvoir le métier à bras. || Treillis de fil d'archal qui protége l'étalage de l'orfévre. || Grillage de bois près de la bonde d'un étang. || Horticult. Enceinte à claire-voie pour préserver une plante. || Bâtis en charpente qui soutient les cloches dans un jardin.

— Pêch. Nasse en forme de cage à poulets avec laquelle on couvre le poisson qu'on aperçoit au fond de l'eau. || Coffre à serrer le poisson.

— Mar. *Cage à drisses*, claire-voie placée dans les bâtiments de guerre, de chaque côté du gaillard d'arrière et servant à lover les bouts des drisses qui sont ouvertes par le haut.

— Anc. mar. || V. HUNE.

— Zool. Espèce d'oie du Canada.

CAGÉE, n. f. Réunion d'oiseaux renfermés dans une cage.

CAGEROTTE, n. f. Écon. rur. Forme d'osier pour faire égoutter les fromages.

CAGIER, n. m. Faucon. Celui qui porte des faucons et autres oiseaux, dans une cage, pour les vendre.

CAGNARD, n. m. (*canis*, chien ; lat.) Anc. Lieu malpropre ; chenil. || Mar. Sorte de tente qui s'élève sur le pont d'un navire pour abriter les matelots de quart.

— Technol. Sorte de fourneau à l'usage des ciriers.

CAGNARD, ARDE, adj. Fainéant, paresseux, poltron : *C'est un homme bien* CAGNARD. *Mener une vie* CAGNARDE. (Acad.)

— Il s'empl. Substantiv. *C'est un* CAGNARD, *un grand* CAGNARD. (Acad.)

CAGNARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Vivre dans la paresse, la fainéantise et l'oisiveté : *Cet homme ne fait que* CAGNARDER. (Acad.) || Fam.

CAGNARDISE, n. f. Fainéantise, paresse, poltronnerie.

CAGNE, n. f. (*cagna* ; ital.) Pop. et par injure. Chienne : *C'est une vraie* CAGNE, c'est une fainéante.

CAGNEUX, EUSE, adj. (*cagnazzo*, de *cagna*, chienne ; ital. ; parce que les chiens bassets ont les

jambes tournées en dedans.) Qui a les genoux et les jambes mal conformés : *Un homme* CAGNEUX. *Une femme* CAGNEUSE. *Les pays où l'on emmaillotte les enfants fourmillent de bossus, de boiteux, de noués et de* CAGNEUX. (J.-J. Rouss.)

— Il se dit des parties elles-mêmes qui sont tournées en dedans : *Ses genoux semblaient* CAGNEUX. (H. de Balz.) *Leurs enfants y étaient de vrais magots ayant les jambes* CAGNEUSES. (Buff.)

— Man. Il se dit du cheval dont les membres à leur partie inférieure sont tournés en dedans.

CAGNOT, n. m. Zool. Vulg. Chien de mer.

CAGNOTTE, n. f. Écon. rur. Petit cuvier pour fouler la vendange.

— Jeu. Argent prélevé sur le jeu et réservé pour une dépense ou pour la personne qui tient la salle.

CAGOT, OTE, n. Celui, celle qui a une dévotion fausse, mal entendue : *Ce n'est qu'un* CAGOT, *une* CAGOTE. *Le zèle des* CAGOTS. (Volt.)

— Adj. *Avoir un ton* CAGOT, *des manières* CAGOTES. (Acad.) *SYN.* V. HYPOCRITE.

CAGOTERIE, n. f. (*cagot.*) Action, manière d'agir du cagot, dévotion outrée et mal entendue :

. . . L'insolent orgueil de sa *cagoterie*
N'a triomphé que trop de mon juste courroux. (Mol.)

CAGOTISME, n. m. (*cagot.*) Esprit, caractère du cagot ; sa manière de penser et de faire :

Son *cagotisme* en tire à toute heure des sommes. (Mol.)

CAGOUILLE, n. f. Mar. Volute qui sert d'ornement au sommet de l'éperon d'un vaisseau. || Vieux.

CAGUE, n. f. Pron. *kagh.* — Mar. Sorte de petit bâtiment hollandais qui sert principalement à naviguer sur les canaux.

CAHIER, n. m. (*quaternio*, cahier de quatre feuilles ; lat.) Pron. *ka-ié.* — Assemblage de feuillets de papier ou de parchemin destinés à recevoir des rédactions, des devoirs : CAHIER *de papier.* CAHIER *écrit.* CAHIER *de notes.* CAHIER *de papier réglé.* CAHIER *de musique.* (Acad.)

— Écrits qu'un professeur dicte à ses élèves pendant son cours : CAHIER *de philosophie, de corrigés.*

— Mémoires contenant les demandes, propositions ou remontrances adressées au souverain par les membres d'un corps de l'État : CAHIERS *de doléances. Les* CAHIERS *des états généraux. Les* CAHIERS *de l'assemblée du clergé. Porter, présenter les* CAHIERS. *Les* CAHIERS *furent unanimes à cet égard.* (Acad.)

— *Cahier des charges*, en terme de pratique, de marine et d'administration, état des clauses et conditions d'une adjudication publique de travaux ou de fournitures : *Rédiger le* CAHIER *des charges. Prendre connaissance du* CAHIER *des charges.* (Acad.)

— *Cahier de frais*, mémoire ou état des frais. || Vieille locution.

CAHIÈRE, n. f. Pron. *ka-ièr.* — Anc. Grande chaise à bras.

CAHIN-CAHA, adv. (*quà hinc, quà hàc*, tant d'ici, que de là ; lat.) Pron. *ka-ain-ka-a.* — De cahot en cahot, tant bien que mal. Il se dit des choses qui vont inégalement ou que l'on fait difficilement, à plusieurs reprises, de mauvaise grâce : *L'affaire va* CAHIN-CAHA. *Il n'avance dans ses études que* CAHIN-CAHA. *Je m'acheminais* CAHIN-CAHA. (Did.

Cahin-caha j'avais monté ma bête. (La Font.)

CAHORS, n. m. Pron. *ka-or.* — Sorte de raisin noir qui croît aux environs de Cahors.

CAHOT, n. m. (onomat.) Pron. *ka-o.* — Saut que fait une voiture en roulant sur un chemin pierreux, mal uni : *Un rude* CAHOT. *Le* CAHOT *nous fait verser. Les ornières de cette route font faire beaucoup de* CAHOTS. (Acad.) *Ma douleur s'accroissait par la dureté de la voiture, par l'inégalité des chemins, et à chaque* CAHOT *je poussais un cri aigu.* (Diderot.)

Ces horribles *cahots* m'ont brisé la poitrine. (Étienne.)

— Par extens. *Nous avons trouvé bien des* CAHOTS *dans ce pays-là* (Acad.), c'est-à-dire des chemins difficiles qui font faire des cahots.

— Fig. Difficulté, obstacle qui arrête la marche d'une affaire, d'une entreprise : *Nous avons été arrêtés par mille* CAHOTS.

CAHOTAGE, n. m. Secousses fréquentes, occasionnées par le cahot : *Je ne puis souffrir le* CAHOTAGE *d'une voiture.* (Acad.)

CAHOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Cahoter : *Une personne* CAHOTÉE. *Voiture* CAHOTÉE. *Nous avons été bien* CAHOTÉS *dans le chemin.* (Acad.)

Visitez donc les grands, durement *cahoté*
Sur les nobles coussins d'un char numéroté. (C. Del.)

— Fig. *Cahoté par la fortune, par le sort*, etc., ballotté, tourmenté par la fortune, par le sort.

CAHOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Causer des cahots : *Cette voiture nous* CAHOTAIT *violemment.*

Le froment répandu, l'homme attelle la herse :
Le sillon raboteux la *cahote* et la berce. (Lamart.)

— V. intr. ou neut. Éprouver des cahots : *Cette voiture* CAHOTE *beaucoup, elle est mal suspendue.* (Ac.)

CAHUTE, n. f. (*hutte.*) Pron. *ka-utt.* — Cabane, hutte, loge mauvaise maisonnette : *Ce n'est pas une maison, ce n'est qu'une* CAHUTE. (Acad.) *Les* CAHUTES *arabes sont de boue et de paille.* (Lam.)

Je vous ai fait passer la nuit dans ma *cahute.* (La Font.)

CAÏDJI, n. m. Batelier de caïque : *Les* CAÏDJIS *sont de superbes gaillards arnautes ou armatoles, pour la plupart d'une beauté mâle et d'une vigueur herculéenne.* (T. Gaut.)

CAÏEU, n. m. Agric. Petit bulbe ou oignon produit par un bulbe proprement dit ou par une racine bulbeuse ; il devient bulbe à son tour, et donne naissance à d'autres caïeux qui le remplacent. CAÏEU *de lis.* CAÏEU *de tulipe, d'ixia.*

— Se dit quelquefois de la fleur qui naît d'un caïeu : *Cette tulipe n'est qu'un* CAÏEU *de l'année.* (Acad.)

CAILLE, n. f. Pron. *ka-y.* — Zool. Oiseau de passage, de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétraonidés, au plumage tacheté de gris et de blanc, et dont la chair est délicate : CAILLE *grasse. La saison des* CAILLES. *Les* CAILLES *ne se tiennent en Europe que l'été.* (Buff.)

CAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. *Cailler*. S'emploie adject. : *Lait* CAILLÉ. *Sang* CAILLÉ. *Son corps était couvert de meurtrissures, livide et teint de sang* CAILLÉ. (Mérim.)

— Subst. *Le caillé*, le lait coagulé.

CAILLÉ-BLANC, n. m. Chim. Précipité de dissolutions d'argent dans l'acide chlorique.

CAILLEBOTTE, n. f. Masse de lait caillé : *Manger des* CAILLEBOTTES. || Mar. Morceau de bois que l'on cloue sur une pièce de membrure pour remplir ou remplacer un défaut, un vide, un nœud. || Adent des jumelles avec leur mât.

CAILLEBOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Caillebotter. S'emploie adj. : *Lait* CAILLEBOTTÉ.

CAILLEBOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Réduire en caillots : *Le vinaigre* CAILLEBOTTE *le lait.* (Acad.)

= **Se caillebotter**, v. pron. Se former en caillots, se coaguler.

CAILLEBOTTIS, n. m. Mar. Panneau à jour, servant à fermer les écoutilles d'un navire, et par où s'exhale la fumée des batteries dans un combat.

CAILLE-LAIT ou **GAILLET**, n. m. (*galium* ; lat.) Genre de plantes de la famille des Rubiacées, ainsi nommées parce qu'on leur attribue la propriété de faire cailler le lait ; l'espèce dite *caille-lait jaune* est très-commune en France ; elle est employée comme astringente et anti-spasmodique.

CAILLEMENT, n. m. Pron. *ka-y-man.* — État du lait ou de toute liqueur qui se caille. || Peu usité.

CAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coagulare*, lat. ; m. sign.) Pron. *ka-ié.* — Coaguler, figer, épaissir : *La présure* CAILLE *le lait.* (Acad.)

= **Se cailler**, v. pron. Se coaguler : *Le lait se* CAILLE. *Le sang se* CAILLE. (Acad.)

CAILLETAGE, n. m. Pron. *ka-y-taj.* — Bavardage de caillettes : *Quel ennuyeux* CAILLETAGE. *N'écoutez pas tous ces* CAILLETAGES. (Acad.)

CAILLETEAU, n. m. Pron. *ka-y-tau.* — Jeune caille. *On nous a servi des* CAILLETEAUX. (Acad.)

CAILLETER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ka-y-té.* — (Il change l'*e* muet du radical *caillet* en *è* ouvert ; seulement avant les terminaisons *e, es, ent.*) — Faire la caillette ; bavarder.

CAILLETTE, n. f. (*cailler.*) Anat. Quatrième estomac des ruminants, la plus grosse des poches après la panse ; il est ainsi nommé parce que le liquide acide dont sa surface interne est humectée a la propriété de faire cailler le lait ; ce liquide est employé pour cet usage sous le nom de *présure.*

— La partie d'un chevreau, d'un agneau qui contient la présure à faire cailler le lait.

CAILLETTE, n. f. (Primitiv. petite caille.) Fig. et Fam. Femme frivole et babillarde : *C'est une* CAILLETTE. *Les* CAILLETTES *du quartier. Propos de* CAILLETTE. (Acad.)

. . . La moindre *caillette* a plus de consistance
Que vous, dont tout l'esprit n'est qu'un air d'importance. (Desmahis.)

Il n'est *caillette* en honnête maison
Qui ne se pâme à sa douce faconde.
En vérité, *caillettes* ont raison ;
C'est le pédant le plus joli du monde. (J.-B. Rouss.)

— Il se dit par analog. d'un homme : *Cet homme est une franche* CAILLETTE. (Acad.)

CAILLEU-TASSART, n. m. Zool. Vulg. Poisson des mers des deux Indes.

CAILLOT, n. m. (*cailler.*) Méd. Grumeau ou petite masse formée par le rapprochement de la fibrine et des globules du sang : *Après une saignée, le sang mis en repos se sépare en deux parties, le sérum et le* CAILLOT. (Chomel.) *L'eau chaude favorise les écoulements sanguins ; l'eau froide les arrête souvent en favorisant la formation du* CAILLOT. (Dupuytren.)

CAILLOTIS, n. m. Pron. *ka-io-ti.* — Techn. Sorte de soude fort dure, agrégée en forme de cailloux.

CAILLOT-ROSAT, n. m. Hortic. Variété de poire dont l'odeur a quelque rapport avec celle de la rose.

CAILLOU, n. m. (*calculus*, lat. ; m. sign.) Géol. Nom vulgaire de toutes les pierres siliceuses, se dit surtout des morceaux de pierre arrondis naturellement ou par suite d'un frottement quelconque : *Gros* CAILLOU. *Petit* CAILLOU. *Pas plus que moi, le* CAILLOU *qui roule sous mes pieds n'a été créé en vain.* (Jouffroy.) *La plupart des oiseaux avalent des* CAILLOUX. (Buff.)

Vous ramassez souvent dans la fronde ou la main
La noix du vieux noyer, le *caillou* du chemin. (Lam.)

— Fig. *Cet homme a le cœur dur comme un caillou*, il est inflexible, barbare : *C'est un* CAILLOU *que le cœur d'un intendant.* (Le Sage.)

— Minér. *Cailloux de Médoc, du Rhin*, pierres blanches et transparentes comme du cristal. || *Caillou d'Égypte*, jaspe dans lequel on aperçoit diverses figures imitant des formes confuses de grottes, de paysages, etc. || *Cailloux d'Alençon*, fragments de cristal de roche qu'on trouve près d'Alençon. || *Caillou de Rennes*, pierre jaspoïde.

— Techn. Outil fait d'un caillou plat qui sert à décrasser le creuset des ouvriers en cuivre.

CAILLOUASSE, n. f. (*caillou.*) Minér. Pierre meulière blanche, dense et en forme de moellons.

CAILLOUTAGE, n. m. (*caillou.*) Collect. Ouvrage fait de caillou : *Grotte de* CAILLOUTAGE. *Chemin de* CAILLOUTAGE. (Acad.) *Une couche de* CAILLOUTAGE *est collée sur la maçonnerie.* (Châteaub.)

— Techn. Faïence fine.

CAILLOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Caillouter. *Route* CAILLOUTÉE.

— Comm. *Faïence cailloutée*, faïence fine.

CAILLOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caillou.*) Ponts et Ch. Couvrir, garnir de cailloux : CAILLOUTER *un chemin.*

CAILLOUTEUR, n. m. (*caillou.*) Techn. Ouvrier qui taille les pierres à fusil.

CAILLOUTEUX, EUSE, adj. (*caillou.*) Plein de cailloux, semé de cailloux : *Chemin* CAILLOUTEUX. *Route* CAILLOUTEUSE. *Terres* CAILLOUTEUSES.

CAILLOUTIS, n. m. (*caillou.*) Ponts et Ch. Cailloux qui couvrent ou sont destinés à couvrir un chemin : *Cette route a été réparée en* CAILLOUTIS. (Acad.)

— Ch. de fer. *Cailloutis* ou *cailloutage*, empierrement de l'espace compris entre les deux rails formant la voie, sur les chemins de fer où la traction est faite par des chevaux.

CAÏMACAN, n. m. (mot turc.) Lieutenant du grand-vizir : *L'un des* CAÏMACANS *est gouverneur de Constantinople, et n'en sort jamais.* (Acad.)

CAÏMAN, n. m. (mot indien.) Pron. *ka-y-man.* — Espèce de crocodile d'Amérique. *Tu étais sauvé, j'étais perdu ; et c'est toi qui rentres volontairement dans la gueule du* CAÏMAN, *parce qu'elle a gémi après avoir rugi !* (V. Hugo.)

CAÏQUE, n. m. Pron. *ka-y-ke.* — Barque de quinze à vingt pieds de long, taillée comme un patin, propre à marcher dans les deux sens, et généralement ornée avec profusion : *Le* CAÏQUE *est assurément la plus gracieuse embarcation qui ait jamais sillonné l'eau bleue de la mer.* (T. Gautier.)

CAIRE, n. m. Bot. Écorce du fruit du cacaotier ; ses filaments servent à fabriquer des cordages et des étoffes grossières : *Il se mit à faire une mèche avec son* CAIRE *pour mettre dans son lampion.* (B. de St-P.)

CAISSE, n. f. (χάψα, étui, boîte ; gr.) Pron. *kèss.* — Espèce de coffre de bois qui sert à l'emballage et au transport d'un grand nombre de marchandises : *Une* CAISSE *de livres, de raisins. Une* CAISSE *d'eau-de-vie. Une* CAISSE *de savon, de sucre. Ce piano m'a été envoyé de Paris dans une* CAISSE. (Acad.)

— Le contenu d'une caisse : *Acheter une* CAISSE *de raisin.*

— Assemblage de planches, de forme ordinairement carrée, dans lequel on met des plantes, des arbustes d'agrément qu'on ne peut cultiver en pleine terre.

— T. de comm. et de fin. Espèce de coffre-fort dans lequel les banquiers, les négociants et les receveurs de deniers publics renferment leur argent et leurs valeurs : *Nous avons beaucoup d'argent en* CAISSE.

Les CAISSES *de l'État. Verser des fonds dans une* CAISSE. (Acad.)

... Jamais de sa *caisse* un denier ne s'absente. (C. Delav.)

— Par extens. Lieu, bureau de recette et de payement : *La caisse est ouverte à neuf heures. Passez à la* CAISSE, *vous serez payé.* (Acad.) *Le garçon de* CAISSE *recevra le montant de ces billets. Livre de* CAISSE.

— Collectiv. Tous les fonds qu'un banquier, qu'une administration peut avoir à sa disposition : *Faire l'état de la* CAISSE. *Sa* CAISSE *est de trois cent mille francs.*

— Par extens. Fonds destinés aux dépenses d'une société, d'une armée, etc. : *La* CAISSE *d'une compagnie, d'un régiment.*

— *Caisse des pensions*, fonds qu'affecte une administration au payement des pensions accordées aux anciens employés.

Partic. Administration publique qui reçoit des fonds : *Caisse d'amortissement.* CAISSE *de dépôts et consignations.* CAISSE *hypothécaire.* CAISSE *d'escompte.* CAISSE *d'épargne.*

— *Tenir la caisse*, avoir le maniement de l'argent.

— Fam. *Dans un petit ménage, tout en va mieux quand la femme tient la* CAISSE, c'est-à-dire quand elle règle la dépense.

— Carross. Le corps d'une voiture : *De magnifiques ronces égratignaient au passage la* CAISSE *de la voiture.* (V. Hugo.)

— Chir. Boîte à compartiments qui sert à renfermer les instruments nécessaires pour pratiquer les opérations : CAISSE *à amputation ;* CAISSE *de trépan*, etc.

— Tambour militaire : *Battre la* CAISSE. || *Caisse roulante*, caisse plus allongée que le tambour et qui rend un son plus grave. || *Grosse caisse*, espèce de gros tambour qui fait partie de la batterie d'une musique militaire.

— Archit. Renfoncement carré qui renferme une rosace dans chaque intervalle des modillons du plafond de la corniche corinthienne.

— Anat. *Caisse du tambour ou du tympan*, cavité demi-sphérique qui renferme les osselets.

— Pâtiss. et de cuis. Papier plié en carré avec rebords, dans lequel on fait cuire les biscuits et certains mets délicats : *Une* CAISSE *de foie gras.*

CAISSETIN, n. m. (*caisse.*) Pron. *kèss-tain.* — Comm. Petite caisse en sapin pour enfermer les raisins secs.

— Technol. Petite armoire dans laquelle l'ouvrier en soie range les dorures et les soies qu'il emploie.

CAISSIER, n. m. (*caisse.*) Pron. *kè-cié.* — Celui qui tient la caisse chez un banquier, chez un négociant, dans une administration, dans un établissement public : *Il est le* CAISSIER *de cette maison de banque. Le* CAISSIER *du trésor.*

Le dimanche un *caissier* est libre comme l'air. (C. Del.)

— On dit au fém. *Caissière.*

CAISSON, n. m. (*caisse.*) Pron. *kè-çon.* — T. de guerre. Longue caisse portée sur un train à quatre roues, et dans laquelle on transporte des vivres ou des munitions de guerre : *Les* CAISSONS *des vivres. Les* CAISSONS *de l'artillerie.*

— Archit. Compartiments, renfoncements ornés de moulures dont on décore les plafonds et les voûtes. *Le plafond était formé de poutres de châtaignier, qui composaient des* CAISSONS *intérieurement ornés d'arabesques.* (H. de Balz.)

— Navig. Espèce de banquette servant d'armoire.

— Constr. Grande caisse de charpente dont on se sert pour la construction des ouvrages hydrauliques en maçonnerie, tels que les piles et les culées d'un pont, les murs de quai, d'écluse, etc.

CAJAN, n. m. (*katiang* ; malais.) Bot. Plante légumineuse des Indes.

CAJEPUT, n. m. Pron. *ka-je-putt.* — Chim. Huile volatile médicinale, produite par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca Cajeputi*, de la famille des Myrtacées.

CAJOLABLE, adj. des 2 g. Pron. *ka-jo-labl.* — Qui se laisse cajoler ; peu usité.

CAJOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cajoler. Il s'emploie adject. : *Un enfant* CAJOLÉ. *Un vieillard* CAJOLÉ. *À Rome, quiconque votait aux comices était courtisé,* CAJOLÉ *de toutes les manières.* (Mérim.)

Nous nous vîmes le soir devant une assemblée ;
Je souffris son abord, et j'en fus *cajolée.* (Scarron.)

CAJOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cage.*) Flatter, louer, caresser avec excès ; entretenir quelqu'un de choses douces, agréables : *Il l'A tant* CAJOLÉ *qu'il a obtenu ce qu'il demandait.* (Acad.) *Il le* CAJOLAIT *dans le dessein de l'exploiter.* (H. de Balz.)

— Tâcher de séduire une femme par de belles paroles, des propos doux et galants : *Une honnête femme ne se laisse pas* CAJOLER. (Acad.) *Il est ravi de posséder une jolie femme et de voir qu'on la* CAJOLE. (Le Sage.) *L'ami, on m'a dit que vous vous mêliez de venir* CAJOLER *ma maîtresse que voilà.* (Campistr.)

— V. intr. Mar. Il se dit d'un bâtiment qui se laisse aller par un beau temps, soit en dérive, soit à la voile : *Ce navire* CAJOLE. || *SYN.* V. CARESSER.

CAJOLERIE, n. f. (*cage.*) Flatterie, louange basse et intéressée : *Il ne faut point prêter l'oreille aux* CAJOLERIES.

— Langage flatteur dont on se sert pour tâcher de séduire une femme : *Cette femme aime la* CAJOLERIE.

CAJOLEUR, EUSE, n. Pron. *ka-jo-leur, leuz.* — Celui, celle qui cajole. *C'est un* CAJOLEUR. *Ce n'est qu'une* CAJOLEUSE *dont il faut se défier.*

CAL, n. m. (*callum*, lat. ; m. sign.) Pron. *kal.* — Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux : *Avoir des* CALS *aux mains à force de travailler, et aux pieds à force de marcher.*

— Chir. Espèce de soudure qui rejoint les fragments d'un os rompu : *La formation du* CAL. || On dit également dans ces deux sens, *Calus.*

CALABA, n. m. Pron. *ka-la-ba.* — Hist. nat. Nom d'une plante des Antilles de la famille des Guttifères, dont l'écorce fournit le *baume marie.*

CALADE, ou **CHALADE**, n. f. (χαλᾶν, descendre ; gr.) Pron. *ka-lad.* — Man. Terrain en pente par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop, pour lui apprendre à plier les hanches et à former son arrêt.

CALADÉNIE, n. f. (καλός, beau, ἀδήν, glande ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées, originaires de la Nouvelle-Hollande.

CALADION, n. m. Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des Aroïdées ; elles sont originaires d'Amérique.

CALAGE, n. m. Action de caler. || Ch. de fer. Opération qui consiste à maintenir dans une position de rapprochement ou d'écartement convenable deux pièces de machine qui doivent rester solidaires. || Opération du montage des roues d'engrenage et autres sur des arbres à pans.

CALAIS, n. m. Pron. *ka-lè.* — Technol. Plaque de tôle servant à fixer les lisses d'un tapis.

CALAISON, n. f. (*cale.*) Pron. *ka-lè-zon.* — Mar. Enfoncement plus ou moins considérable d'un navire dans l'eau, en raison de sa charge.

CALAMANTHE, n. m. (κάλαμος, roseau, ἄνθος, sorte de petit oiseau ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de Farlouzes.

CALAMARIA, n. f. (*calamus*, roseau, lat.) Bot. L'isoète des marais.

CALAMARIE, n. f. Zool. Genre de serpents xiphodontes.

CALAMARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a l'apparence d'un roseau.

= **Calamariées**, n. f. pl. Famille de plantes graminées.

CALAMBAC ou **CALAMBOUC**, n. m. V. CALAMBOUR.

CALAMBOUR, n. m. Sorte de bois odoriférant des Indes ; variété de l'aloès :

Ce bois de *calambour* est exquis ! (V. Hug.)

CALAMÉ, n. m. (*calamus*, roseau ; lat.) Le roseau dont les anciens se servaient pour écrire.

CALAMÉES, n. f. plur. Botan. Tribu de la famille des Palmiers, ayant pour type le genre Calamus.

CALAMENT, n. m. (καλός, beau, μίνθα, menthe ; gr.) Bot. Plante labiée, odorante, qu'on emploie en médecine ; on la substitue quelquefois au thé.

CALAMIPES, n. m. pl. (κάλαμος, plume, εἶδος, forme ; gr.) Zool. Famille de polypes.

CALAMIFORME, adj. des 2 g. (*calamus*, roseau, *forma*, figure ; lat.) Qui a la forme d'un roseau, d'une plume.

CALAMINAIRE, adj. des 2 g. (*calamine.*) Pron. *ka-la-mi-nèr.* — Chim. qui appartient à la calamine : *Études sur les gîtes* CALAMINAIRES. *Pierre* CALAMINAIRE.

CALAMINE, n. f. Min. anc. Oxyde de zinc carbonaté, hydraté, natif. || On disait aussi *Pierre calaminaire.*

CALAMISTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ka-la-miss-tré.* — Friser les cheveux ; les boucler. || Vieux.

CALAMISTRES, n. m. pl. Ornements affectés, de mauvais goût. || Peu usité.

CALAMITE, n. f. (*calamus*, roseau ; lat.) Espèce de gomme résine ; la qualité de storax la moins estimée. On la nomme ainsi parce qu'on l'enferme dans des tiges de roseau.

— Minér. *Calamite blanche*, espèce de marne ou d'argile blanche. || Genre de plantes fossiles. || Vulg. La calamine.

— Zool. n. m. Espèce de crapaud.

CALAMITÉ, n. f. (*calamitas*, lat. ; m. sign.) Grand malheur, fléau qui frappe une masse d'individus, une population entière ; malheur public : *La guerre, la peste sont des* CALAMITÉS. (Acad.) *La perte d'un grand homme est une* CALAMITÉ *publique.* (Fléch.) *Une grande* CALAMITÉ *menaçait tout le peuple.* (Pasc.)

— Par ext. Grand malheur qui tombe sur un particulier : *La perte de ses enfants et de sa fortune a accablé sa vieillesse de* CALAMITÉS. *Cette princesse a soutenu ces* CALAMITÉS *avec constance.* (Boss.) *Il épuisa toutes les* CALAMITÉS *attachées à toutes les conditions de la vie humaine.* (Barthél.)

— Fig. Grande contrariété :

Le repos est pour elle une *calamité.* (Étienne.)

Syn. Calamité, malheur. Une épidémie est une *calamité* pour tous ceux qu'elle menace, et un *malheur* pour ceux qu'elle atteint. — *Calamité* est relatif à la masse, *malheur* relatif à l'individu. *Calamité* est le fléau en lui-même, ou la cause ; *malheur* est l'événement funeste qui en découle pour chacun, ou l'effet. || V. INFORTUNE.

CALAMITEUX, EUSE, adj. (*calamitosus*, lat. ; m. sign.) Pron. *ka-la-mi-teu, teuz.* — Qui abonde en calamités ; il ne se dit guère que des choses : *Temps* CALAMITEUX. *Siècle* CALAMITEUX. *Règne* CALAMITEUX. *L'empire, avec ses foudroyantes campagnes, ses trônes élevés et renversés, son prodigieux agrandissement, sa* CALAMITEUSE *et retentissante chute, sera de loin un grand spectacle.* (A. Carrel.)

CALAMOPHILE, n. m. (κάλαμος, roseau, φιλέω, j'aime ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux.

CALAMOPHYLLE, adj. des 2 g. (κάλαμος, roseau, φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Qui a des feuilles pareilles à celles des graminées.

= **Calamophylles**, n. m. pl. Famille de plantes.

CALAMOPORE, n. m. (κάλαμος, roseau, πόρος, pore ; gr.) Zool. Genre de Polypiers.

CALAMUS SCRIPTORIUS, n. m. (lat. francisé : *calamus*, plume, *scriptorius*, qui sert à écrire.) Anat. Fossette angulaire située sur la partie antérieure du quatrième ventricule du cerveau, qu'on a appelée ainsi à cause de sa ressemblance avec le bec d'une plume taillée pour écrire.

CALANDRAGE, n. m. Pron. *ka-lan-draj.* — Action de calandrer ou résultat de cette action.

CALANDRE, n. f. (κύλινδρος, cylindre ; gr.) Machine cylindrique dont on se sert pour presser les draps, les toiles et autres étoffes : *Mettre du taffetas à la* CALANDRE. *Passer des étoffes à la* CALANDRE. (Acad.)

— Zool. Sorte d'alouette.

— Insecte de l'ordre des Coléoptères, qui ronge le blé dans les greniers : *Ce blé est tout plein de* CALANDRES. (Acad.)

CALANDRÉ, ÉE, part. pass. du v. Calandrer : *Drap* CALANDRÉ. *Toile* CALANDRÉE.

CALANDRELLE, n. f. Zool. Espèce du genre alouette.

CALANDRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kalan-dré.* — Technol. Presser des draps, des toiles à la calandre : CALANDRER *de la moire, une nappe.*

CALANDRETTE, n. f. Zool. Espèce de petite grive.

CALANDREUR, n. m. Techn. Ouvrier qui met les étoffes sous la calandre pour les lustrer ou les moirer.

CALANDRONE, n. m. Chalumeau à deux clefs en usage dans quelques cantons d'Italie.

CALANGUE ou **CARANGUE**, n. f. Pron. *kalangh, rangh.* — Mar. Petite baie à l'embouchure de quelques rivières où se retirent les petites embarcations : *C'est une* CALANGUE *où les petites barques sont à l'abri.* (Lamart.)

CALANTHE, n. f. (καλός, beau, ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes originaires de l'Inde, de la famille des Orchidées, portant des fleurs rosées disposées en longues grappes.

CALAO, n. m. Zool. Grand oiseau portant au dessus du bec une proéminence osseuse appelée casque ; il forme un genre de Passereaux syndactyles, de la famille des Bucéridées.

CALAPÉ, n. m. (m. américain.) Ragoût fait avec de la chair de tortue grillée dans l'écaille.

CALAPITE, n. f. Concrétion pierreuse qui se trouve dans l'intérieur du coco. Les sauvages l'enchâssent et la portent comme amulette.

CALAPPE, n. m. Zool. Genre de Crustacés de la famille des Oxystomes.

CALATHE, n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers.

CALATHIDE, n. f. Bot. Capitule ou assemblage de petites fleurs portées sur un réceptacle commun.

CALATHISME, n. m. (κάλαθος, panier ; gr.) Antiq. Danse religieuse usitée chez les Grecs dans les fêtes de Cérès ; on y portait le calathus.

CALATHUS, n. m. (κάλαθος, corbeille ; gr.) Antiq. Corbeille que de jeunes vierges portaient sur un léger brancard orné de fleurs, aux fêtes de Cérès.

CALAWÉE, n. m. Pron. *ka-la-oué*. — Bot. Arbre de l'île de Sumatra, dont l'écorce est employée pour faire de la toile.

CALBOA, n. m. Pron. *kal-bo-a*. — Bot. Plante grimpante de la famille des Convolvulacées.

CALCAIRE, adj. des 2 g. (*calx*, *calcis*, chaux ; lat.) Pron. *kal-kèr*. — Minér. Nom générique de tous les minéraux à base de chaux. *Le plâtre ou gypse, la craie et le marbre, etc., sont des* CALCAIRES.

— Géolog. n. m. Terrain calcaire ou contenant des matières calcaires : CALCAIRE *primitif*. CALCAIRE *coquillier*.

CALCANÉEN, ÉENNE, adj. Qui tient au calcanéum : *Le vessigon du cheval est dû à une dilatation de la gaîne synoviale de la coulisse* CALCANÉENNE. (Lecoq.).

CALCANÉO, mot initial qui s'emploie en anat. pour désigner les articulations et les ligaments qui se rattachent au calcanéum : *Articulation* CALCANÉO-*astragalienne*. *Ligaments* CALCANÉO-*cuboïdiens*, CALCANÉO-*scaphoïdiens*, CALCANÉO-*sous-phalangiens*, etc. || V. EXTENSEUR.

CALCANÉUM, n. m. (*calx*, talon ; lat.) Pron. *kal-ka-né-om*. — Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, faisant partie du tarse : *Pichegru enleva d'un coup de dents à un des gendarmes qui l'arrêta une partie du* CALCANÉUM. (Ch. Nod.)

CALCAR, n. m. (*calcar*, éperon ; lat.) Anat. Nom que certains auteurs ont donné au calcanéum.

CALCARIFÈRE, adj. des 2 g. (*calx*, chaux, *ferre*, porter ; lat.) Min. Qui renferme des matières calcaires.

CALCARIFORME, adj. des 2 g. (*calcar*, éperon, *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un éperon.

CALCÉDOINE, n. f. (Χαλκηδών, v. de Bithynie ; gr.) Pron. *kal-cé-doann*. — Sorte d'agate d'une couleur laiteuse et légèrement bleuâtre.

CALCÉDOINEUX ou **CALCÉDONIEUX, EUSE**, adj. Qui ressemble à la Calcédoine.

CALCÉOLE, n. f. (*calceolus*, petit soulier ; lat.) Zool. Genre de coquilles bivalves.

CALCÉOLÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une calcéole.

= **Calcéolés**, n. m. pl. Famille de coquilles bivalves.

CALCET, n. m. Pron. *kal-cé*. — Mar. Il s'est dit autrefois d'une espèce de hune.

— *Mâts à calcet*, ceux qui sont carrés à la tête et portent une antenne.

CALCIFÈRE, adj. (*calx*, *calcis*, chaux, *ferre*, porter ; lat.) Physiol. anc. Il s'est dit des canalicules qu'on reconnait dans les os à l'aide du microscope, et que l'on a crus à tort pleins de sels calcaires.

CALCILITHE, n. f. (*calx*, chaux, lat. ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *kal-ci-litt*. — Minér. Pierre qui contient des parties de chaux.

CALCIN, n. m. Pron. *kal-çain*. — Techn. Rognures de glaces ou de verre.

— Verre réduit en parcelles excessivement minces et ténues par l'action du feu et de l'eau froide.

CALCINABLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être calciné.

CALCINATION, n. f. (*calciner*.) Pron. *kal-ci-na-cion*. — Chim. Réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent.

— Opération par laquelle on soumet une substance à une chaleur très-élevée : *Dès le milieu du XVIII*[e] *siècle on n'ignorait point l'augmentation de poids que les métaux acquièrent par la* CALCINATION. (Cuv.)

CALCINÉ, ÉE, part. pass. du v. Calciner : *Argent, or* CALCINÉ. *Matières* CALCINÉES. *Pas une goutte d'eau dans les profonds interstices de ce lit* CALCINÉ *par le soleil brûlant de la Syrie*. (Lam.)

CALCINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*calx*, *cis*, chaux ; lat.) Chim. Transformer du carbonate calcaire en chaux vive à l'aide d'une forte chaleur.

— Par extens. Altérer des matières solides en les soumettant à l'action du feu : CALCINER *le salpêtre, les métaux*. CALCINER *du minerai*.

= **Se calciner**, v. pr. Arriver à un état de calcination : *Cette pierre* S'EST CALCINÉE *dans le feu*. (Acad.) *Le gypse blanc* SE CALCINE *comme tous les autres plâtres*. (Buff.)

CALCITRAPE, n. f. Bot. Genre de centaurée très-commun dans les champs.

CALCIUM, n. m. (*calx*, *cis*, chaux ; lat.) Pron. *kal-ci-om*. — Métal ; corps simple, qui par sa combinaison avec l'oxygène, forme la chaux.

CALCOÏDIEN, ENNE, adj. Anat. V. CUNÉIFORME.

CALCUL, n. m. (*calculus*, petit caillou ; lat., parce que dans l'origine on comptait avec de petits cailloux.) Pron. *kal-kull*. — Ensemble des opérations qu'on peut faire sur les quantités. CALCUL *arithmétique*. CALCUL *algébrique*. CALCUL *intégral*. CALCULS *astronomiques*. *Le* CALCUL *est la pierre de touche de toutes les théories*. (Arago.) *Leibnitz découvrit en même temps que Newton le* CALCUL *différentiel*. (Lerminier.)

Il parait tourmenté d'un *calcul* de finance. (C. Delav.)

— *L'erreur de calcul ne se couvre point*, on peut toujours revenir contre une erreur de calcul.

— *De calcul fait*, tout bien compté, en comptant bien : DE CALCUL FAIT, *il en sera pour dix mille francs*. (Acad.)

— Fig. Disposition que l'on prend, moyen que l'on combine pour réussir dans quelque affaire : *Il a fait un faux* CALCUL.

— Par analog. *Les* CALCULS *de l'ambition sont souvent déjoués*.

— Ant. rom. Sorte de jeton dont les Romains se servaient pour apprendre à compter. || Sorte de dames ou de fiches qu'ils employaient à un jeu analogue à celui des échecs. || Petites tessères ou jetons blancs et noirs dont ils se servaient pour absoudre ou pour condamner dans les causes portées sur la place publique.

— Le moindre des poids en usage chez les Romains.

— Chron. *Calcul pisan*, le comput qui fait commencer l'ère chrétienne à l'Incarnation, et non à la Naissance de J.-C.

— Chir. Concrétion pierreuse qui se forme dans quelques parties du corps de l'homme et des animaux, et particulièrement dans la vessie ; c'est la maladie communément appelée la *pierre* : CALCULS *biliaires*. CALCULS *urinaires*. *Avoir le* CALCUL. *Le* CALCUL *de la vessie n'attaque presque jamais que les hommes*. (Chomel.)

— Minér. N. pl. *Calculs* ou *Dragées de Tivoli*, petites concrétions calcaires de forme ronde qui se trouvent au fond des eaux de Tivoli.

CALCULABLE, adj. des 2 g. (*calcul*.) Qui peut se calculer, qui tombe sous le calcul arithmétique.

CALCULATEUR, n. m. (*calcul*.) Celui qui s'occupe de calculs arithmétiques ou d'autres combinaisons.

— *Esprit calculateur*, esprit habile à calculer, à prévoir les résultats d'une démarche, d'une entreprise ; il se dit surtout d'un homme qui agit de propos délibéré.

CALCULATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *kal-ku-la-toar*. — Qui tient du calcul, qui se rapporte au calcul : *Opérations* CALCULATOIRES. || *Machine* CALCULATOIRE, qui sert à opérer le calcul. || Néolog.

CALCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Calculer : *Somme* CALCULÉE.

— Fig. Qui a pour mobile l'intérêt :

…. Malheur à qui se fie
Aux amours *calculés* de la diplomatie. (C. Del.)

— Fig. *C'est un intérêt bien calculé*, se dit de quelqu'un qui a bien vu, bien ménagé son intérêt dans une affaire quelconque.

CALCULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*calcul*.) Supputer, compter, faire un ensemble d'opérations sur les quantités : CALCULER *le prix d'une chose*. *C'est lui qui* A CALCULÉ *toutes ces sommes*. (Acad.)

— *Calculer des tables astronomiques*, dresser des tables propres à l'usage des astronomes.

— *Calculer une éclipse*, déterminer par le calcul le temps et les circonstances d'une éclipse.

— Fig. Il se dit de toute opération de l'esprit qui a pour but d'apprécier, de combiner une chose. CALCULER *les chances de succès, les événements*. *Le premier qui* CALCULA *les droits de son père fut un fils ingrat*. (Mignet.)

— Absol. Faire des comptes : *Il* A *longtemps* CALCULÉ.

— Fig. Réfléchir, délibérer, se rendre compte des résultats d'une démarche ou d'une entreprise avant de prendre un parti : CALCULONS *bien avant d'agir*.

— *Bien calculer, mal calculer*, bien prendre, mal prendre ses mesures : *Vous* CALCULEZ MAL.

Syn. Calculer, supputer, compter. Celui qui *calcule* fait simplement des opérations arithmétiques pour arriver à un résultat ; celui qui *suppute* assemble, combine des nombres pour trouver un total ; celui qui *compte* fait des dénombrements, des efforts de mémoire, etc., pour connaître une quantité de quelque nature qu'elle soit. *Calculer* a rapport à la science, *compter* à l'économie, et *supputer* à la spéculation.

CALCULEUX, EUSE, adj. (*calcul*.) Méd. Qui a rapport aux concrétions animales, et spécial. aux calculs de la vessie : *Une affection* CALCULEUSE.

— Substantiv. Personne atteinte du calcul vésical.

CALCULIFRAGE, adj. V. LITHONTRIPTIQUE.

CALDARIUM, n. m. (*caldus*, contr. de *calidus*, chaud ; lat.) Ant. rom. Étuve, chez les Romains.

CALDÉRON, n. m. Zool. Cétacé peu connu qu'on dit être le plus gros après la baleine.

CALE, n. f. (χαλᾷν, baisser, faire descendre ; gr.) Mar. Le fond, la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire : *Descendre dans la* CALE. *On mit les prisonniers à fond de* CALE. (Acad.)

— Fig. et popul. *Être à fond de cale*, être réduit aux dernières ressources, n'avoir pas d'argent.

— La partie d'un quai qui forme une pente douce jusqu'au bord de l'eau, et qui facilite le chargement et le déchargement des bateaux : *Cette* CALE *est vaste et commode*.

— Construct. Espace plan, incliné vers le rivage, sur lequel on construit ou radoube les bâtiments, et d'où on les lance ensuite à la mer.

— Abri entre deux pointes de terre ou de rocher : *Le vaisseau, battu de la tempête, se sauva dans une* CALE. (Acad.) || Vieux. Aujourd'hui *Crique*.

— Mar. Châtiment infligé à bord des vaisseaux ; il consiste à suspendre un homme à la vergue du grand mât et à le plonger plusieurs fois dans la mer : *Donner la* CALE. *Condamner à la* CALE. *Subir la* CALE. || Anc. *Cale sèche*, supplice qui consiste à précipiter le patient sur le pont du navire.

— Morceau de bois, de pierre, etc., qu'on place sous un objet quelconque pour le mettre de niveau ou pour lui donner une assiette fixe : *Le meuble vacillait, je l'ai assujetti avec une* CALE. *Cette table n'est pas d'aplomb, il faut y mettre une* CALE. (Acad.)

— Pêch. Morceau de plomb qu'on attache à l'extrémité d'une ligne pour la faire couler jusqu'au fond.

— Ch. de fer. Coin de bois ou de fer employé dans la pose des rails pour les fixer dans les coussinets.

Maçonn. — Support en bois mince destiné à mettre d'aplomb les diverses pièces d'une construction.

CALÉ, ÉE, p. pass. du v. Caler : *Pierre mal* CALÉE.

CALÉA, n. f. (καλός, beau ; gr.) — Bot. Arbuste de l'Amérique de la famille des Composées.

CALÉANE, n. f. Pron. *ka-lé-ann*. Plante de la Nouvelle-Hollande, du genre des Orchidées.

CALEBAS, n. m. Mar. V. HALEBAS.

CALEBASSE, n. f. Botan. Fruit de plusieurs espèces de Cucurbitacées, particulièrement du Calebassier et du Baobab.

— Gourde : *Les pèlerins portent des* CALEBASSES. *Nager avec des* CALEBASSES *sous les aisselles*. (Acad.) *Les Arabes se servent d'ustensiles de calebasse*. (Reyn.)

CALEBASSIER, n. m. (*calebasse*.) Pron. *kal-ba-cié*. — Botan. Arbre de la famille des Solanées, dont le fruit, appelé *calebasse*, ressemble à la courge.

CALEBOTTIN, n. m. Pron. *kal-bo-tain*. — Technol. Petit panier rond, sans anses, dans lequel le cordonnier met son fil et ses alènes.

CALÈCHE, n. f. (*kolesse* ; polon.) Pron. *ka-lè-ch*. — Voiture à quatre roues, très-légère, et ordinairement découverte : *Voyager en* CALÈCHE. *Se promener en* CALÈCHE. (Acad.)

La *calèche* était d'or, et semblait d'or massif. (La F.)

— Ancienne coiffure de femme qui se repliait sur elle-même.

CALEÇON, n. m. (*calzoni*, culotte ; ital.) Pron. *kal-çon*. — Sorte de pantalon de dessous qui descend de la ceinture à mi-jambes : CALEÇON *de laine, de coton*. CALEÇON *de flanelle*. *Porter des* CALEÇONS. *Être en* CALEÇON. (Acad.)

— *Caleçon de bain*, caleçon fort court à l'usage des baigneurs.

CALEÇONNIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des caleçons.

CALECTASIE, n. f. (καλός, beau, ἔκτασις, développement ; gr.) Bot. Arbuste très-rameux de la famille des Joncées.

CALÉFACTEUR, n. m. Appareil pour la cuisson des aliments, conservant toute la chaleur produite par la combustion.

— Adjectiv. *Appareil* CALÉFACTEUR.

CALÉFACTION, n. f. (*calor*, chaleur, *facere*, faire ; lat.) Pron. *kalé-fak-cion*. — Chim. Action de faire chauffer : *Cette préparation se fait par une légère* CALÉFACTION. (Ac.) || Peu usité.

CALE-HAUBAN, CALHAUBAN, n. m. Pron. *kal-ô-ban*. — Mar. Cordage qui sert à maintenir le mât de hune.

CALEMBOUR, n. m. (l'abbé de *Calemburgh*, fameux bouffon allem.) Pron. *ka-lan-bour*. — Jeu de mots fondé ou sur une similitude de sons présentant un double sens, ou sur la double acception d'un même terme, sans égard à l'orthographe : *Faire, dire un* CA-

LEMBOUR. *De plats* CALEMBOURS. *On a dit avec raison que le* CALEMBOUR *est l'esprit de ceux qui n'en ont pas. Les chansons, les quolibets, les* CALEMBOURS *se renouvelaient chaque matin contre le parlement et ses défenseurs.* (Guizot.)

CALEMBOURISTE, n. m. Celui qui a la manie de faire ou dire des calembours.

CALEMBREDAINE, n. f. Pron. *ka-lambr-dènn.* — Bourde, vains propos servant de faux-fuyant : il se dit surtout au pluriel : *Dire des* CALEMBREDAINES. *On lui parle sérieusement, et il répond par des* CALEMBREDAINES. *Vous éludez mes questions par des* CALEMBREDAINES. (Acad.)

CALENCAR, n. m. Pron. *ka-lan-kar.* — Comm. Toile peinte qui vient des Indes.

CALENDAIRE, n. m. Pron. *ka-lan-dèr.* — Anc. litur. Registre où l'on inscrivait le nom des bienfaiteurs d'une église, celui des abbés et des religieux.

CALENDER, n. m. Pron. *ka-lan-dèr.* — Religieux mahométan qui mène une vie errante et vagabonde.

CALENDES, n. f. pl. (*calendæ;* lat.) Pron. *kalande.* — Le premier jour de chaque mois chez les Romains : CALENDES *de mars. Le jour des* CALENDES.

— Prov. *Renvoyer quelqu'un aux calendes grecques,* le remettre à un temps indéfini et qui n'arrivera jamais, attendu que les Grecs n'avaient point de calendes.

— Assemblée de curés convoqués par leur évêque. *Il est allé aux* CALENDES. *Les* CALENDES *se tiennent dans telle paroisse.* (Acad.)

CALENDRIER, n. m. (*calendarium,* lat. ; m. sign.) Pron. *ka-landri-é.* — Chron. Catalogue de tous les jours de l'année, rangés en ordre avec leurs distributions principales en mois, en semaines : *Regarder le* CALENDRIER. *Consulter le* CALENDRIER. CALENDRIER *pour l'année* 1855. CALENDRIER *perpétuel. Cette fête n'est pas indiquée dans le* CALENDRIER. (Acad.) *Le* CALENDRIER *devrait être le même chez tous les peuples. Les oiseaux, les quadrupèdes, les poissons servent de baromètre, de thermomètre, de* CALENDRIER *aux sauvages.* (Châteaubr.)

— *Vieux calendrier,* celui dont on se servait avant la réforme que fit le pape Grégoire XIII.

— *Nouveau calendrier* ou *calendrier grégorien,* celui qui fut réglé en 1582 : *Le nouveau* CALENDRIER *avance de douze jours sur l'ancien, que suivent encore les Grecs et les Russes.* (Arago.)

— *Calendrier républicain,* le calendrier établi par la Convention nationale en 1793, d'après lequel l'année commençait à l'équinoxe d'automne.

— *Calendrier perpétuel,* série de calendriers calculés sur les jours où doit tomber la fête de Pâques.

— Bot. *Calendrier de Flore,* table des diverses époques de l'année où fleurissent les plantes ; elle est due au naturaliste Linnée || *SYN.* V. ALMANACH.

CALENDULACÉ, ÉE, adj. (*calendule.*) Bot. Qui ressemble au souci.

= **Calendulacées,** n. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

CALENDULE, n. f. (*calendula;* lat.) Bot. Nom scientifique du Souci.

CALENDULINE, n. f. (*calendule.*) Hist. nat. Le mucilage du souci.

CALENTER, n. m. Pron. *ka-lan-té.* — En Perse, Trésorier receveur des finances d'une province.

CALENTURE, n. f. (*calentura;* esp.) Sorte de délire furieux qui s'empare des navigateurs sous la zone torride, caractérisé par le désir de se jeter à la mer.

CALEPIN, n. m. (*Calepino,* n. pr., auteur d'un dictionnaire latin et italien.) Pron. *kal-pain.* — Dictionnaire latin :

Très-souvent, pour comprendre un poëte latin,
J'ai besoin d'implorer l'aide d'un *calepin.* (Berch.)

— Par extens. Carnet, agenda, sur lequel une personne recueille des mots ou des notes pour son usage : *Je consulterai mon* CALEPIN ; *Prendre une note sur son* CALEPIN.

Que Jacquin, vive ici dont l'adresse funeste
A causé plus de maux que la guerre et la peste,
Qui de ses revenus écrits par alphabet
Peut fournir aisément un *calepin* complet. (Boil.)

CALÉPINE, n. f. Petite plante herbacée de la famille des Crucifères.

CALER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*cale.*) Mar. Abaisser les mâts les plus élevés : CALER *une voile, une vergue, un mât.*

— Absol. S'enfoncer dans l'eau : *Ce navire* CALE *beaucoup.*

— Fig. et fam. *Caler la voile,* rabattre de ses prétentions, se radoucir, ne pas le prendre trop haut : *Avec lui le plus sûr est de* CALER LA VOILE.

— Fam. et absol. dans le même sens : *Il a été obligé de* CALER. (Acad.)

— Général. Placer une cale sous un corps pour le mettre d'aplomb, pour l'assujettir : CALER *une table, une voiture. Les éléphants vont d'eux-mêmes chercher des pierres pour* CALER *un tonneau.*

CALEYE, n. f. Bot. V. CALÉANE.

CALFAIT, n. m. (*calfater.*) Pron. *kal-fè.* — Mar. Fer long et étroit servant à calfater les bâtiments. || On dit plus souv. *Ciseau.*

CALFAT, n. m. (*calfater.*) Pron. *kal-fa.* — Mar. Ouvrier employé au calfatage des bâtiments et à divers autres travaux analogues : *Maître* CALFAT. *On n'entend plus le maillet du* CALFAT *qui enfonçait l'étoupe entre deux bordages.* (A. Jal.) *On ne peut juger du nombre des mariniers, cordiers,* CALFATS, *peintres, menuisiers, charpentiers qui vivent du mouvement naval.* (Blanqui.)

CALFATAGE, n. m. Mar. Pron. *kalfa-taj.* Action de calfater ; travail de celui qui calfate.

CALFATÉ, ÉE, part. pass. du v. Calfater.

CALFATER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*calfatare;* ital.) Mar. Boucher avec des étoupes enduites de poix et de goudron les fentes et les trous par lesquels l'eau pourrait entrer dans le navire : CALFATER *un bâtiment.*

CALFATIN, n. m. (*calfat.*) Pron. *kal-fa-tain.* — Mar. Apprenti calfat.

CALFEUTRAGE, n. m. Pron. *kal-feu-traj.* — Action de calfeutrer ; résultat de cette action.

CALFEUTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Calfeutrer : *Une maison bien* CALFEUTRÉE. *Nous étions partis dans un bon vatok russe, dont les moindres fentes étaient soigneusement* CALFEUTRÉES *de fourrures.* (L. Viardot.)

CALFEUTRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*calefacere,* chauffer ; lat.) Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre avec du papier, des lisières, des bourrelets, etc., pour empêcher la pluie, le vent, l'humidité de pénétrer dans un appartement.

= **Se calfeutrer,** v. pron. Être calfeutré. || S'enfermer chaudement.

CALIBRE, n. m. (*calib,* moule ; ar.) Diamètre intérieur d'un tube quelconque : *Ce tuyau a un demi-pied de* CALIBRE. *Le* CALIBRE *des vaisseaux sanguins.* (Acad.)

— Spécial. Le diamètre intérieur des armes à feu, des pièces d'artillerie : *Le* CALIBRE *d'un canon. Le* CALIBRE *d'un fusil de munition.*

— Par extens. La grosseur du projectile proportionnée à l'ouverture du canon, du fusil, du pistolet : *Balle de* CALIBRE. *Le* CALIBRE *d'un boulet. Boulet de gros* CALIBRE.

— L'instrument propre à donner ou à mesurer le calibre : *Passer des balles au* CALIBRE. (Acad.) *J'ai trouvé un moule de* CALIBRE, *et vous avez aujourd'hui vingt-quatre cartouches.* (Mérim.)

— Arch. Volume, grosseur : *Ces deux colonnes sont de même* CALIBRE. (Acad.) || La largeur du vide ou de l'épaisseur d'une pièce de machine : *Calibre d'un arbre de roue,* son épaisseur ou son diamètre. *Calibre d'un cylindre,* la largeur de son ouverture.

— Arch. Profil de bois ou de tôle découpé suivant les contours d'une moulure.

— Maçonn. Profil découpé sur une plaque de métal ou sur une planche de bois, qui sert à façonner les corniches de plâtre ou de stuc.

— Arts et mét. Instrument servant de mesure, de moule, de patron.

— Mar. anc. Modèle d'un vaisseau. || V. GABARIT.

— Mandrin à l'usage du potier de terre. || Espèce d'équerre du tourneur. || Sorte de grosse filière avec laquelle on tire les lingots à l'argue. || Espace compris entre les deux platines d'une montre.

— N. pl. Ch. de fer. Modèles ou profils en bois qui servent à régler le bombement d'une chaussée ou l'inclinaison d'un talus, etc. || Ce mot s'emploie dans la coupe des pierres dans le même sens que Panneau.

— Fig. et fam. Nature, qualité, condition d'une personne : *Ils ne sont pas tous deux de même* CALIBRE. (Acad.) *Ce sont des esprits de même* CALIBRE.

CALIBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Calibrer : *Arme* CALIBRÉE. *Projectiles* CALIBRÉS.

CALIBRER, v. tr. ou act. 1^re conj. Donner la grosseur avec un calibre.

— Mesurer le calibre : CALIBRER *un mortier.* (Ac.)

CALICE, n. m. (κάλυξ, enveloppe de la fleur ; gr.) Vase dans lequel le prêtre fait, pendant la messe, la consécration du vin : CALICE *d'argent.* CALICE *d'or. Élever le* CALICE.

— Fig. *Boire le calice, avaler le calice,* souffrir quelque chose de fâcheux, une humiliation grave : *Cela est rude ; mais il faut* AVALER, *il faut* BOIRE LE CALICE. (Acad.) || *Boire le calice jusqu'à la lie,* souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, subir un malheur dans toute son étendue.

— Prov. *Il est doré comme un calice,* se dit d'une personne qui porte des habits chamarrés de broderie.

— Botan. L'enveloppe la plus extérieure des fleurs, qui renferme la corolle et les organes sexuels, et se présente ordinairement en forme d'évasement offrant l'apparence d'une coupe, d'un calice : CALICE *simple.* CALICE *double. Le* CALICE *des fleurs.*

— Particul. et poétiq. La corolle même :

Elle s'en va des fleurs dépouiller le *calice.* (C. Del.)

CALICÉ, ÉE, adj. (*calice.*) Bot. Environné d'un calice : *Fleur* CALICÉE.

CALICIFORME, adj. des 2 g. (*calix, icis,* calice, *forma,* forme ; lat.) Bot. Qui est en forme de calice.

CALICINAL, ALE, adj. Bot. Qui appartient au calice : *Folioles* CALICINALES.

CALICINIEN, IENNE, adj. Pron. *ka-li-ci-niain, -niène.* — Qui a l'apparence d'un calice.

CALICION, n. m. Pron. *ka-li-cion.* — Genre de lichens qui croissent sur le bois mort.

CALICOT, n. m. Pron. *ka-li-kô.* — Toile de coton moins fine que la percale, qu'on tirait originairement de Calicut, ville de l'Inde : *Des chemises de* CALICOT. *Acheter du* CALICOT. *Pièce de* CALICOT.

CALICULE, n. m. Bot. Petit calice, ou calice accessoire placé à la base du vrai calice, comme celui de l'œillet.

CALICULÉ, ÉE, adj. Bot. Muni d'un calicule : *Calice* CALICULÉ.

CALIDUC, n. m. (*calidus,* chaud, *duco,* je conduis ; lat.) Technol. Tuyau placé dans les murs ou sous des planches et servant à répandre la chaleur dans les appartements.

CALIER, n. m. (*cale.*) Pron. *ka-lié.* — Mar. Matelot qui veille à la cale.

CALIETTE, n. f. Espèce de champignon jaune.

CALIFAT ou **KALIFAT,** n. m. Dignité de calife : *Le* CALIFAT *disparut devant les invasions des Mongols et les conquêtes des Turcs.*

CALIFE ou **KALIFE,** n. m. Pron. *ka-lif.* — Titre que prirent les premiers souverains mahométans, revêtus à la fois du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel : *Les premières expéditions des Arabes eurent lieu sous le* KHALIFE *Omar.* (Reynaud.) *Le* CALIFE *était un pontife roi qui tenait dans la même main l'épée et l'encensoir.* (Volt.)

CALIFOURCHON, n. m. (*æqualis,* égal ; lat., et *fourchon,* fourche.) Pron. *ka-li-fourchon.* — Manie, plaisir exclusif qu'on trouve à quelque chose : *La science des livres est le plus aimable de mes* CALIFOURCHONS. (C. Nodier.)

= **A califourchon,** loc. adv. Jambe de çà, jambe de là, comme quand on est à cheval : *Aller* À CALIFOURCHON. *Se mettre* À CALIFOURCHON. *Être* À CALIFOURCHON *sur un bâton. Le conducteur de l'éléphant se met* À CALIFOURCHON *sur le cou.* (Buff.)

CALIGE, n. f. (*caliga;* lat.) Pron. *ka-lig.* — Ant. rom. Sorte de sandale garnie de clous que portaient les soldats, d'où vint le nom de *Caligula,* parce que cet empereur avait porté cette chaussure.

— N. m. Zool. Genre de crustacés, vulg. appelés *Poux de poisson.*

CALIGINEUX, EUSE, adj. (*caliginosus,* de *caligo,* brouillard, fumée ; lat.) Pron. *ka-li-ji-neu, -euz.* — Ténébreux, obscur. || Vieux.

CALIGNI, n. m. Pron. *ka-li-gni.* — Arbre de la Guyane dont les baies sont bonnes à manger.

CALIGO, n. m. (*caligo,* brouillard ; lat.) Méd. Tache nébuleuse devant la pupille. || V. ACHLYS.

CALIGULE, n. f. (*caligula,* bottine ; lat.) Zool. Peau qui couvre le tarse des oiseaux.

CALIMANDE, n. f. Zool. Vulg. Espèce de sole.

CALIMBÉ, n. m. Ceinture de toile que les nègres de la Guyane portent pour seul vêtement.

CALIN, n. m. Étain que l'on tire de Siam et de Malacca : *Le thé qui nous vient de Chine est renfermé dans des boîtes de* CALIN.

CÂLIN, INE, n. (χαλάω, je relâche, j'adoucis ; gr.) Pron. *kâ-lain, -linn.* — Qui a des manières doucereuses et des airs caressants. Il se dit principalement des enfants : *C'est un petit* CÂLIN. *Il fait le* CÂLIN.

— Homme indolent, paresseux : *C'est un* CÂLIN.

— Adj. *Cet homme a l'air* CÂLIN. *Ton* CÂLIN. *Manières* CÂLINES.

CÂLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Caliner.

CÂLINER, v. tr. ou act. 1^re conj. Cajoler ; caresser. CÂLINER *un enfant. Cette mère* CÂLINE *trop ses enfants.*

= **Se câliner,** v. pron. Demeurer, se plaire dans l'inaction, dans l'indolence : *Il passe le temps à se* CÂLINER *dans un fauteuil.* (Acad.)

CÂLINERIE, n. f. Pron. *ka-linn-rî.* — Cajolerie, manières câlines : *Méfiez-vous de ses* CÂLINERIES. (Acad.) *Marivaux a fait très-bien jouer tous les ressorts de coquetterie, de perfidie et de* CÂLINERIES *féminines.* (Ste-Beuve.) *Cette voix continuait à déployer toutes ses* CÂLINERIES. (H. de Balz.) ‖ Fam.

CALINIER, n. m. Pron. *ka-li-nié.* — Bot. Arbrisseau de la Guyane. ‖ On dit aussi *Calinée.*

CALIORNE ou **CAYORNE,** n. f. Pron. *ka-li-orn.* — Mar. Le plus fort palan qui sert aux manœuvres pénibles et principalement à embarquer ou débarquer de lourds fardeaux.

CALIPPIQUE, adj. f. Pron. *ka-lip-pik.* — Astron. Il se dit d'une période de 76 ans, inventée par l'astronome Calippe pour corriger le cycle lunaire de Meton : *Période* CALIPPIQUE.

CALISAYA, n. m. Pron. *ka-li-ça-ya.* — Botan. Sorte de quiquina jaune qui croît dans la province de Calisaya, au Pérou.

CALISPERME, n. m. (καλός, beau, σπέρμα, semence; gr.) Pron. *ka-liss-spèrm.* — Bot. Arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

CALISSOIRE, n. f. Pron. *ka-li-çoar.* — Technol. Poêle de fer pour lustrer les étoffes.

CALISTO, n. f. Astr. La constellation de la grande Ourse.

CALLA, n. m. Anc. Brou de noix. ‖ V. ÉCALE.

CALLABIDE, n. f. Antiq. Sorte de danse.

CALLE, n. f. Pron. *kal.* — Bot. Plante herbacée de la famille des Aroïdées.

— Mar. Machine servant à retirer les bâtiments de l'eau pour les radouber.

— Technol. Pièce de bois servant à soutenir celle que l'on travaille.

CALLEUX, EUSE, adj. (*callosus*, lat.; m. sign.) Qui a des callosités; où il y a des callosités; il se dit en parl. de la peau et surtout de l'épiderme dans l'homme et les animaux des parties où elle éprouve des endurcissements par suite de frottements réitérés : *Main* CALLEUSE. *Pieds* CALLEUX. *Ses deux mains bronzées et* CALLEUSES *se crispaient sur la mienne avec des efforts inouis.* (V. Hugo.) *La peau de l'éléphant est rude, épaisse et* CALLEUSE. (Buff.)

— Méd. *Ulcère calleux*, ulcère dont les bords sont épais et durs.

— Anat. *Corps calleux*, longue et large bande de substance médullaire qui réunit les deux hémisphères du cerveau : *La glande pinéale et le* CORPS CALLEUX, *dans lesquels Descartes a voulu mettre le siége des sensations, ne tiennent point aux nerfs.* (Buff.)

CALLIANIRE, n. f. Zool. Genre de Zoophytes de l'ordre des Acalèphes.

CALLICARPE, n. m. (καλός, beau, καρπός, fruit; gr.) Bot. Genre de plantes des deux Indes.

CALLICHTHE, n. m. Pron. *kal-likt.* — Zool. Genre de poissons de la famille des Siluroïdes.

CALLICOME, n. m. (καλός, beau, κόμη, chevelure, feuillage; gr.) Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

CALLICOQUE, n. f. (καλός, beau, κόκκος, coque; gr.) Pron. *kal-li-kok.* Genre de plantes d'Amérique.

CALLIGAN, n. m. Comm. Espèce de toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

CALLIGON, n. m. (καλός, beau, γονή, nœud, articulation; gr.) Bot. Arbrisseau du genre Aphylle, qu'on trouve en Asie.

CALLIGRAPHE, n. m. (καλλός, beauté, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *kal-li-graf.* — Celui qui a une écriture fort belle, et qui pratique ou enseigne la calligraphie.

CALLIGRAPHIE, n. f. Pron. *kal-li-gra-fi.* — L'art de bien écrire : *S'adonner à la* CALLIGRAPHIE. *Professeur de* CALLIGRAPHIE.

— Belle écriture, celle dont les caractères sont bien formés : *Je déroule mes firmans, j'en suis avec plaisir l'élégante* CALLIGRAPHIE. (Châteaubr.)

CALLIGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *kal-li-gra-fik.* — Qui a rapport, qui appartient à la calligraphie : *Exercices* CALLIGRAPHIQUES.

CALLINIQUE, n. m. Antiq. gr. Air de danse, qui s'exécutait avec des flûtes.

CALLIOMORE, n. m. Zool. Genre de poissons.

CALLIONYME, n. m. (καλλιώνυμος, qui a un beau nom; gr.) Zool. Genre de poissons assez rares que les anciens appelaient *Uranoscopes.*

CALLIPÉDIE, n. f. (καλλός, beauté, παῖς, παιδός, enfant; gr.) Physiol. Art de procréer de beaux enfants.

CALLIPÉDIQUE, ad. des 2 g. Pron. *kal-li-pé-dik.* — Qui a rapport, qui appartient à la callipédie.

CALLIRHOÉ, n. f. Zool. Genre d'acalèphes libres.

CALLISE, n. f. Bot. Petite plante rampante qu'on trouve à la Martinique et à Cayenne.

CALLISTACHYS, n. m. Pron. *kal-liss-ta-kiss.* — Bot. Arbrisseau originaire de la Nouvelle-Hollande.

CALLISTE, n. f. (καλλιστή, très-belle; gr.) Zool. Espèce de coquilles bivalves.

— Bot. Plante parasite de la Cochinchine, qui croît sur le tronc des vieux arbres.

CALLISTHÈNE, n. m. (καλλισθενής, plein de vigueur; gr.) ‖ Bot. Arbre résineux du Brésil.

CALLITRIC ou **CALLITRICHE,** n. m. (καλός, beau, θρίξ, cheveu; gr.) Bot. Genre de plantes d'Amérique.

— Zool. Genre de mollusques testacés.

CALLITRICHE, n. m. (καλλίθριξ, qui a une belle chevelure; gr.) Pron. *kal-li-tri-ch.* — Zool. Quadrumane de la tribu des Singes de l'ancien continent; sa grandeur est moyenne et sa couleur verdâtre; c'est une des espèces qu'on réduit le plus facilement à vivre en domesticité.

CALLIXÈNE, n. m (καλός, beau, ξένος, étranger; gr.) Bot. Plante de la famille des Smilacées.

CALLORHYNQUE, n. m. (καλός, beau, ῥύγχος, bec; gr.) Pron. *kal-lo-rainck.* — Zool. Genre de poissons.

CALLOSITÉ, n. f. (*calleux.*) Méd. Toute induration accidentelle survenue dans les parties molles, comme à la plante des pieds, à la paume des mains : *Le chameau a une grosse et large* CALLOSITÉ *aussi dure que de la corne.* (Buff.)

— Bot. Substance calleuse qui se forme à l'insertion ou à la jointure des pousses d'une branche.

CALLOTS ou **CALOTS,** n. m. pl. Pron. *ka-lô.* — Techn. Masse de pierres brutes tirée d'une ardoisière.

CALLUNE, n. f. (καλλύνω, je balaye; gr.) Bot. Genre de bruyères employées à faire des balais.

CALMANDE, n. f. Comm. Étoffe de laine lustrée d'un côté comme le satin : *La fabrication des ratines, des camelots, des* CALMANDES *n'existe presque plus nulle part.* (Chaptal.)

CALMANT, part. prés. du v. Calmer.

CALMANT, ANTE, adj. Qui calme, qui adoucit le mal, les douleurs : *Remède* CALMANT; *potion* CALMANTE.

— Substant. Médicament adoucissant : *Prendre un* CALMANT, une potion qui calme la douleur.

CALMAR, n. m. (*calamus*, roseau à écrire; lat.) Étui où l'on serre des plumes à écrire. ‖ Vieux.

— Zool. Mollusque du genre des Sèches, nommé aussi *Cornet.* ‖ Espèce de couleuvre d'Amérique.

CALMARET, n. m. Zool. Genre de mollusques céphalopodes.

CALME, adj. des 2 g. Qui est tranquille, sans agitation; il se dit des personnes, des choses : *La mer est* CALME; *l'air est* CALME. *Une vie* CALME *et tranquille. Humeur* CALME. *Esprit, âme* CALME. *Tout est* CALME. (Rac.) *L'assemblée était très-digne, dans une* CALME *et ferme attitude.* (Mich.) *Le peuple était* CALME *au milieu du désordre.* (Fléch.)

— En parlant d'un malade, Exempt d'agitation, de douleur : *Le malade est* CALME.

Le roi que j'ai laissé plus *calme* dans son lit. (Rac.)

CALME, n. m. Absence d'agitation, de mouvement, de bruit; tranquillité complète; il se dit au propre et au figuré, des personnes et des choses; *Le* CALME *de la nuit.*

Le bruit du zéphyr et de l'onde
Se fait entendre seul dans le *calme* du monde. (St-Lamb.)

Le CALME *de l'esprit. Vivre dans un* CALME *profond. Rétablir le* CALME *dans un État. L'assemblée l'écouta dans le plus grand* CALME. (Acad.)

Par moi Jérusalem goûte un *calme* profond. (Rac.)

— Fig. Suspension dans la marche, les progrès d'une affaire.

— Suspension de douleur physique : *Le malade éprouve du* CALME.

— Mar. Cessation complète du vent : *Quand il fut en haute mer, le* CALME *le prit et l'empêcha d'avancer.* (Acad.) *Les* CALMES *sont fréquents dans ces mers. Les* CALMES *et les orages rendent successivement la mer dangereuse.* (Rayn.)

Un *calme* heureux nous remet dans le port. (Corn.)

CALMÉ, ÉE, part. pass. du v. Calmer : *La tempête, la mer est* CALMÉE. *Nous verrons bientôt l'Europe* CALMÉE. (Boss.)

CALMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Rendre calme, apaiser; il se dit des choses et des personnes, au physique et au moral : CALMER *la tempête. Neptune* CALME *les flots.* (Boil.) CALMER *les esprits.* CALMER *les passions.*

Calmez, reine, *calmez* la frayeur qui vous presse. (Rac.)
J'ai cru que des présents *calmeraient* son courroux. (Id.)
Il fallait *calmer* toute une populace. (Corn.)

— V. intr. Mar. Devenir calme : *Le vent* CALME. *Le mer a beaucoup* CALMÉ. (Acad.)

— Fig. *Cela n'est pas propre à* CALMER. *Il s'étudie toujours à* CALMER. (Acad.)

= **Se calmer,** v. pron. Devenir calme, s'apaiser : *La mer* SE CALME. *Le vent* SE CALME. (Acad.) *Mon agitation, loin de* SE CALMER, *ne fait qu'augmenter de jour en jour.* (J.-J. R.) *La fureur des factions commence à* SE CALMER. (Volt.)

CALMI, n. m. Comm. Sorte de toile peinte qui se fabrique dans l'Inde.

CALMOUCK, n. m. Comm. Étoffe de laine.

CALOCÉPHALE, adj. des 2 g. (καλός, beau; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *ka-lo-cè-fal.* — Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, du genre des Composées.

CALOCHILE, n. m. (καλός, beau, χιλός, nourriture; gr.) Pron. *ka-lo-chil.* — Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

CALOCHORTE, n. m. (καλός, beau, χορτός, fourrage; gr.) Pron. *ka-lo-kortt.* — Bot. Petite plante bulbeuse de l'Amérique.

CALODENDRON, n. m. (καλός, beau, δένδρον, arbre; gr.) Pron. *ka-lo-dain-dron.* — Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, à feuilles vivaces et à fleurs roses, très-belles.

CALOGYNE, n. f. (καλός, beau, γυνή, femme, gr.) Bot. Plante originaire de la Nouvelle-Hollande.

CALOMEL ou **CALOMÉLAS,** n. m. (καλός, beau, μέλας, noir; gr.) Pron. *ka-lo-mèl, mé-lâss.* — Chim. Mélange de mercure et de soufre, appelé aussi *mercure doux : Le* CALOMEL *est employé comme purgatif.*

CALOMÉRIE, n. f. (καλός, beau, bon, μερίς, partie; gr.) Bot. Plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

CALOMNIANT, part. prés. du v. Calomnier.

CALOMNIATEUR, TRICE, n. (*calomnier.*) Celui, celle qui calomnie, qui attaque, blesse l'honneur, la réputation de quelqu'un par de fausses imputations : *Un vil, un lâche* CALOMNIATEUR. *J'ai été un* CALOMNIATEUR. (Mézeray.)

Le *calomniateur* donne à chacun son vice. (Lamotte.)

Les vertus qu'on a réellement, périssent-elles sous les mensonges d'un CALOMNIATEUR? (J.-J. Rouss.)

— Adject. *Être ouvertement injuste, perfide,* CALOMNIATEUR. (La Br.)

CALOMNIE, n. f. (*calumnia*, lat; m. sign.) Imputation fausse qui attaque, blesse la réputation, l'honneur de quelqu'un : *Noire* CALOMNIE; CALOMNIE *criminelle. Les méchants accumulent sur moi les plus absurdes* CALOMNIES *et ne disputent que sur le choix des atrocités.* (Beaum.)

Plus une *calomnie* est difficile à croire,
Plus pour la retenir les sots ont de mémoire. (C. Del.)

Les CALOMNIES *de ses rivaux nous attestent sa gloire; car l'envie ne tourmente point ce qui est obscur.* (Thomas.)

— Par extens. Les calomniateurs : *Être poursuivi par la* CALOMNIE. (Acad.)

J'inventai des couleurs, j'armai la *calomnie.* (Rac.)
. . . . . . La noire *calomnie*
Flétrit de ses poisons le laurier du génie. (C. Del.)

CALOMNIÉ, ÉE, part. pass. du v. Calomnier : *Homme* CALOMNIÉ, *femme* CALOMNIÉE.

CALOMNIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*calumniari*, même signific.; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] personne du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : nous *calomniions*, vous *calomniiez.* — Imputer faussement à quelqu'un une pensée, un sentiment, un acte qui porte atteinte à son caractère, à sa moralité, à sa réputation : *Les méchants sont sujets à* CALOMNIER *les gens de bien. Il vous* CALOMNIE *indignement.* (Acad.)

— Fig. Il se dit aussi des choses : CALOMNIER *la vertu, les intentions, les pensées de quelqu'un. L'envie, irritée par sa supériorité,* CALOMNIA *ses mœurs et réussit à noircir sa vie.* (Dussault.) *La conscience des mourants* CALOMNIE *leur vie.* (Vauv.)

— Absol. *Se plaire à* CALOMNIER. *Un moyen sûr de ne point* CALOMNIER, *c'est de ne jamais médire.*

CALOMNIEUSEMENT. adv. (*calomni-eux-eusement.*) Avec calomnie, par calomnie : *Il fut accusé* CALOMNIEUSEMENT. (Acad.)

CALOMNIEUX, EUSE, adj. (*calumniosus*, lat.; m. sign.) Pron. *ka-lom-ni-eu, ni-euz.* — Qui contient une calomnie, des calomnies : *Un écrit, un discours* CALOMNIEUX. (Acad.) *Des paroles* CALOMNIEUSES. (Volt.) *Imputation* CALOMNIEUSE. *Il est* CALOMNIEUX *d'avancer ce qu'on ne peut légalement prouver.* (Beaum.)

CALOPHYLLE, adj. des 2 g. (καλός, beau, φύλλον, feuille; gr.) Pron. *ka-lo-fil.* — Bot. Qui a un feuillage élégant.

CALOPHYLLÉES, n. f. pl. Botan. Genre de plantes de la famille des Guttifères.

CALORICITÉ, n. f. (*calor, caloris*, chaleur; lat.) Phys. Faculté qu'ont les corps vivants de développer

de la chaleur : *La* CALORICITÉ *est presque nulle chez les reptiles.* (Richard.)

CALORIE, n. f. (*calor*, chaleur; lat.) Pron. *ka-lo-ri.* — Unité qui sert à mesurer le pouvoir calorifique des corps ; c'est la quantité de calorique nécessaire pour élever d'un degré du thermomètre centigrade la température d'un kilogramme d'eau distillée.

CALORIFÈRE, adj. des 2 g. (*calor*, chaleur, et *fero*, je porte ; lat.) Qui porte, qui conduit la chaleur : *Tuyaux* CALORIFÈRES.

— N. m. Appareil de chauffage pour porter de la chaleur dans un appartement ou dans toutes les pièces d'une maison : *On a établi un* CALORIFÈRE *qui chauffe toute la maison.*

CALORIFICATION, n. f. (*calor*, chaleur, *facere*, faire ; lat.) Phys. Action de produire de la chaleur.

CALORIFIQUE, adj. des 2 g. (*calor*, chaleur, et *facere*, faire ; lat.) Phys. Qui échauffe, qui développe de la chaleur : *Trente-trois siècles n'ont apporté aucun changement aux propriétés lumineuses ou* CALORIFIQUES *du soleil.* (Arago.)

CALORIMÈTRE, n. m. (*calor*, chaleur ; lat., et μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument qui sert à mesurer la quantité de calorique spécifique que contient un corps : *Le* CALORIMÈTRE *de Lavoisier et de Laplace.* (Dulong.) *Le* CALORIMÈTRE *est un des appareils les plus essentiels de la nouvelle chimie.* (Cuv.)

CALORIMÉTRIE, n. f. (*calor*; lat., et μέτρον, mesure ; gr.) Physiol. Mesure du calorique, de la chaleur,

CALORIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ka-lo-ri-mé-trik.* — Phys. Qui a rapport à la calorimétrie.

CALORIMOTEUR, n. m. (*calor, oris*, chaleur ; *motor*, qui excite ; lat.) Phys. Appareil électrique qui produit par sa décharge des températures très-élevées et tous les phénomènes qui en dépendent.

CALORINÈSES, n. f. pl. (*calor*, chaleur lat. ; αἰνός, douloureux ; gr.) Méd. Maladies dans lesquelles les phénomènes dominants proviennent d'une augmentation ou d'une diminution du principe de la chaleur animale.

CALORIQUE, n. m. (*calor*, chaleur ; lat.) Pron. *ka-lo-rik.* — Phys. et Chim. Fluide impondérable qui est le principe de la chaleur : *Le rayonnement est le mode de propagation du* CALORIQUE. *L'effet le plus général de la présence du* CALORIQUE *dans les corps est leur dilatation. Le* CALORIQUE, *quelle que soit sa nature, est le premier et le plus important des stimulants.* (Broussais.)

— *Le calorique* se présente sous deux états, ou *sensible* ou *latent.* On entend par *calorique sensible* celui qui produit sur nos organes la sensation de chaleur et dont les effets peuvent être mesurés par le thermomètre ; le *calorique latent* est celui qui est absorbé par les corps dans leur changement d'état, et qui ne redevient sensible que lorsque les corps le perdent en revenant à leur état primitif.

CALOSTOME, n. m. (καλός, beau, στόμα, bouche ; gr.) Bot. Espèce de champignons.

CALOT, n. m. Pron. *ka-lô.* —Morceau de bois servant à caler.

CALOTHÈQUE, n. f. (καλός, beau, θήκη, étui ; gr.) Pron. *ka-lo-tèk.* — Bot. Genre de plantes graminées.

CALOTIN, n. m. (*calotte.*) Pron. *ka-lo-tain.* — Extravagant : *Je suis bien loin de vouloir faire entendre raison à un* CALOTIN. (Boissy.)

— Pop. et par dénigr. Ecclésiastique.

CALOTROPE, n. m. (καλός, beau ; τρόπις, carène ; gr.) Bot. Genre de plantes de la fam. des Asclépiadées.

CALOTTE, n. f. Espèce de petit bonnet de cuir, de laine, de satin, etc., qui ne couvre ordinairement que le sommet de la tête : CALOTTE *de satin.* CALOTTE *de maroquin. En Orient quelques femmes portent au sommet de la tête une* CALOTTE *d'or ciselé, en forme de coupe renversée.* (Lam.)

— *Calotte à oreilles*, celle qui couvre les oreilles.

— Coiffure des ecclésiastiques et autres gens d'église : *La* CALOTTE *noire d'un prêtre. La* CALOTTE *rouge d'un cardinal. Porter la* CALOTTE.

— Absol. Le cardinalat : *Le pape a donné la* CALOTTE *à un tel.*

— Popul. et par dénigr. Collect. La classe des ecclésiastiques : *Le parti de la* CALOTTE.

— Chir. Espèce de bonnet préparé qu'on applique sur la tête pour le traitement de diverses maladies : CALOTTE *de taffetas gommé.* CALOTTE *de cuir bouilli.* CALOTTE *de glace.* (Acad.) || Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force avec les bulbes des cheveux.

— Anat. *Calotte du crâne*, partie supérieure du crâne. || *Calotte aponévrotique*, aponévrose des muscles occipito-frontaux

— Fig. et fam. *La calotte des cieux*, la voûte du ciel : *On ne trouverait pas son pareil sous la* CALOTTE DES CIEUX. (Acad.)

— Arch. Petite voûte sphérique de peu d'élévation : *On parvient à la croix de St-Pierre de Rome par un escalier qui rampe entre les deux* CALOTTES *de la coupole.* (Stendhal.)

— Technol. Couvercle ajusté sur le mouvement d'une montre. || Partie de la garde d'une épée où se place le bouton. || Forme de chapeau dans laquelle le fondeur met le plomb séparé de sa branche || Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. || Pièce d'un corps de pompe.

— Fam. Soufflet ; coup donné sur la tête ou sur le visage avec le plat de la main.

CALOTTIER, n. m. Ouvrier qui fait ou vend des calottes.

CALOYER, n. m. (καλός, bon, γέρων, vieillard ; gr.) Pron. *ka-loa-ié.* — Religieux grec de la règle de St-Basile : *Les* CALOYERS *se trouvent principalement du côté du mont Athos et dans l'Archipel.* (Acad.)

CALOYÈRE, n. f. Religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile.

CALP, n. m. Minér. Sorte de pierre argileuse.

CALPAR, n. m. (κάλπη, urne ; gr.) Ant. Vin nouveau dont on offrait les prémices aux dieux.

CALPUDIE, n. f. (κάλπις, urne de la forme du calice de la fleur ; gr.) Arbrisseau de l'Ile de France.

CALPURNIE, n. f. Arbrisseau de l'Inde et du cap de Bonne-Espérance.

CALQUE, n. m. Pron. *kalk.* — Dessin tracé sur un papier transparent appliqué sur le modèle : *Prendre un* CALQUE. (Acad.)

— Fig. Ouvrage qui n'est que l'imitation, la copie d'un autre : *Cette pièce est un* CALQUE *de vingt autres.*

CALQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Calquer. *Ce dessin est habilement* CALQUÉ.

—Fig. *Pendant vingt ans, en histoire naturelle, tout fut* CALQUÉ *sur l'ouvrage principal de Linnæus.* (Cuv.)

CALQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kal-ke.* — Prendre le trait d'un dessin sur le papier avec un instrument quelconque, pointe, plume ou crayon, de manière à le reproduire exactement : CALQUER *une estampe.* CALQUER *une lettre pour en faire le fac-simile.* (Acad.) *Il y a plusieurs manières de* CALQUER. CALQUER *à la pointe, à la vitre, au fusain.*

— Fig. en parl. d'un ouvrage d'esprit, Imiter plus ou moins servilement : *Il faut s'inspirer d'un auteur, et non pas le* CALQUER.

CALQUERON, n. m. Pron. *kalk-ron.* — Techn. Linteau du métier à faire les étoffes de soie.

CALQUIER, n. m. Pron. *kal-kié.* — Taffetas très-mince qui se fabrique dans les Indes.

CALQUOIR, n. m. Pron. *kal-koar.* — Instrument taillé en pointe émoussée, qui sert à calquer : *Un* CALQUOIR *de buis, d'ivoire.*

CALTHE, n. f. (κάλτος, corbeille ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Renonculacées.

CALUMET, n. m. (*calamus*, roseau ; lat.) Pron. *ka-lu-mè.* — Botan. Plante d'Amérique dont les tiges servent à faire des tuyaux de pipe.

— Particul. Grande pipe en usage chez les sauvages de l'Amérique septentrionale, et qui est pour eux le symbole de paix : *Il nous offrit le* CALUMET *de paix.* (Acad.)

CALUS, n. m., (*callus*, lat. ; m. sign.) Pron. *ka-luss.* — Cal, durillon qui vient aux pieds, aux mains : *La terre est cultivée par des mains laborieuses, endurcies de* CALUS. (Volt.)

— Fig. Endurcissement de l'esprit et du cœur qui se forme par la longue habitude : *Cet homme est insensible aux misères du prochain ; il s'est fait là-dessus un* CALUS. (Acad.) *L'impie se fait un* CALUS *contre les remords de sa conscience.* (Id.)

— Anat. Espèce de cicatrice, de soudure naturelle qui réunit les fragments d'un os rompu : *Quand on a l'os de la jambe rompu, il ne faut pas se remuer que le* CALUS *ne soit fait.* (Acad.)

CALVAIRE, n. m. (*calvarium* ; lat.) Pron. *kal-vèr.* — Géogr. Monticule, près de Jérusalem, où fut crucifié Jésus-Christ :

L'Olympe foudroyait ; le *Calvaire* pardonne. (Soumet.)

— Fig. *Dieu lui-même, pour remonter au ciel, passa par le* CALVAIRE. (Ancelot.)

— Petite élévation où l'on plante une croix pour figurer le Calvaire.

— Suite de stations dans une église.

CALVANIER, n. m. Journalier qui entasse les gerbes de blé dans une grange.

CALVILLE, n. m. Pron. *kal-vil.* — Jardin. Espèce de pomme : CALVILLE *rouge.* CALVILLE *blanc. Compote de* CALVILLE. *Voilà de beau* CALVILLE. (Acad.)

CALVINISME, n. m. (*Calvin*, n. pr.) Doctrine de Calvin ; elle n'admet pas d'autre règle de foi que l'Écriture, et nie la présence réelle dans l'Eucharistie : *Le* CALVINISME *fut la religion de tous les insurgés.* (Mignet.)

. . . . Ce dogue est un pur *calvinisme.* (Boil.)

— Les sectateurs de la doctrine de Calvin.

CALVINISTE, adj. et n. des 2 g. Qui fait partie de la secte attachée aux doctrines de Calvin : *En France, les* CALVINISTES *furent d'abord appelés Huguenots.*

CALVITIE, n. f. (*calvities*, lat. ; m. sign.) Pron. *kal-vi-ci.* — État de celui qui est chauve ; absence de cheveux : *La* CALVITIE *n'attend pas toujours la vieillesse.*

— *Calvitie des paupières*, absence des cils ou poils qui bordent les paupières.

CALYBITE, adj. et n. des 2 g. (καλύβη, petite loge, maisonnette ; gr.) Pron. *ka-li-bitt.* — Surnom des chrétiens primitifs qui vivaient isolés dans des cabanes : *Saint Jean* CALYBITE.

CALYCANT ou **CALYCANTHE,** n. m. (κάλυξ, calice, et ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Amérique.

CALYCÈRE, n. f. (κάλυξ, calice ; gr.) Bot. Genre de plantes originaires du Chili.

CALYCOPTÈRE, n. m. (κάλυξ, calice, πτέρις, fougère ; gr.) Pron. *ka-li-kop-tèr.* — Bot. Arbrisseau qui croît sur la côte de Coromandel.

CALYDERME, n. m. (κάλυξ, calice, δέρμα, peau ; gr.) Bot. Espèce de belladone qui croît au Mexique.

CALYMÈNE, n. f. Zool. Genre de crustacés fossiles.

CALYMÉNIE, n. f. (κάλυξ, calice, ὑμήν, membrane ; gr.) Bot. Plante du Pérou.

CALYPLECTE, n. m. (κάλυξ, calice, πλεκτός, entrelacé ; gr.) Bot. Arbre du Pérou.

CALYPSO, n. f. Botan. Espèce d'orchidée des régions boréales de l'Europe.

CALYPTRANTHE, n. m. Bot. (καλύπτρα, coiffe, ἄνθος, fleur ; gr.) Genre de plantes de la famille des Myrtacées, originaires des Indes.

CALYPTRE, n. f. (καλύπτρα, coiffe ; gr.) Bot. Coiffe des semences, des mousses.

— Anc. Voile dont les prêtres se couvraient la tête pendant la célébration des mystères. || Coiffe de femme.

CALYPTRÉ, adj. m. (*calyptre.*) Bot. En parlant des champignons, Qui a une coiffe.

CALYPTRÉE, n. f. (καλύπτρα, coiffe ; gr.) Zool. Genre de coquilles univalves.

CALYSTÈGE, n. m. (καλύξ, calice, στέγη, toit, couverture ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Convolvulacées.

CAMAÏEU, n. m. (*camée.*) Pierre fine de deux couleurs, qui est une sorte d'onyx oriental.

— Peinture d'une seule couleur, destinée à l'imitation des bas-reliefs sculptés : *Peindre en* CAMAÏEU. *Tous les* CAMAÏEUX *ne sont pas en grisaille.* (Acad.)

— Par extens. Composition dont le style est le même d'un bout à l'autre : *Rien de plus insipide, au théâtre, que ces fades* CAMAÏEUX *où tout est bleu, où tout est rose.* (Beaum.)

CAMAIL, n. m. (*camelot.*) Pron. *ka-ma-y.* — Sorte de petit manteau que les évêques et quelques ecclésiastiques privilégiés portent par-dessus le rochet : CAMAIL *noir.* CAMAIL *violet. Porter le* CAMAIL. *Je sortis en rochet et* CAMAIL. (Retz.)

— Manteau que le clergé porte en hiver.

— M. A. de Vigny a dit fig. : *Des yeux ombragés du* CAMAIL *de l'étude.*

CAMALDULE, adj. et n. des 2 g. Nom des religieux bénédictins établis par saint Romuald à Camaldoli, en Toscane, : *L'ordre des* CAMALDULES. *Religieuse* CAMALDULE.

— Maison de l'ordre des camaldules : *Il y avait une* CAMALDULE *près de cette ville.* (Acad.)

CAMARADE, n. des 2 g. (*camera*, chambre ; lat.) Compagnon de profession, celui qui vit avec un autre et s'adonne aux mêmes occupations ; il se dit surtout entre soldats, écoliers, comédiens, valets, etc. : *Nous avons été* CAMARADES *d'école, de collége ;* CAMARADES *de lit, de chambrée :*

Cette embrassade
A réchauffé le cœur de ton vieux *camarade.* (C. Del.)

— *Camarades de voyage, de fortune, de malheur*, etc., se dit de gens qui voyagent ensemble ou sont exposés aux mêmes vicissitudes, aux mêmes malheurs : *Si nous sommes maltraités en cette occasion, nous avons bien des* CAMARADES. (Acad.) || Amic. *C'est mon* CAMARADE. *Nous ne sommes plus* CAMARADES.

— Fam. Il s'emploie en s'adressant à des personnes de condition inférieure : CAMARADE, *viens ici que c*

te parle. CAMARADES, *suivez-moi.* CAMARADES, *indiquez-moi le chemin.*

— Fig. Compagnon :

Que le bon soit toujours *camarade* du beau,
Et dès demain je prendrai femme. (La Font.)

CAMARADERIE, n. f. (*camarade.*) La familiarité, l'union qui existe entre deux camarades ; il est familier : *Une sorte de* CAMARADERIE *enfantine et rieuse s'établit entre eux.* (G. Sand.) *Cette* CAMARADERIE *ne sera pas de longue durée.* (Acad.)

— Coterie littéraire : *La* CAMARADERIE *littéraire.* (Nisard.) *La* CAMARADERIE, *mot créé par un homme d'esprit, corrode les plus belles âmes ; elle rouille leur fierté, tue le principe des grandes œuvres, et consacre la lâcheté de l'esprit.* (H. de Balz.)

CAMARD, ARDE, adj. des 2 g. Pron. *ka-mar, mard.* — Camus, plat et écrasé, en parlant du nez : *Avoir le nez* CAMARD. *Ce nez* CAMARD, *grosse tabatière, est une loi presque sans exception.* (H. de Balzac.)

— Qui a le nez camard : *Un enfant* CAMARD. *Une femme* CAMARDE.

— Substant. *Un* CAMARD.

— Fig. *La* CAMARDE, la mort. ‖ Fam. et vieux.

CAMARE, n. f. (καμάρα, chambre voûtée ; gr.) Pron. *ka-mar.* — Botan. Fruit membraneux, composé de deux valves soudées ensemble et renfermant une ou plusieurs graines attachées à l'angle interne.

CAMARILLA, n. f. (Mot. espagn., dimin. de *camara,* chambre.) Pron. *ka-ma-ril-la.* — En Espagne, cercle habituel du prince, parti influent à la cour.

— Toute coterie qui a de l'influence sur les affaires publiques et sur la volonté du chef de l'État.

CAMARINE, n. f. Bot. Genre de petits arbustes toujours verts.

CAMAROSIS, n. f. (καμάρα, voûte ; gr.) Pron. *ka-ma-ro-ziss.* — Chir. Sorte de fracture du crâne.

CAMBISTE, n. m. (*cambio,* change ; ital.) Anc. Celui qui faisait sur la place le commerce des lettres de change. ‖ Aujourd'hui *Agent de change.*

CAMBIUM, n. m. (*cambire,* changer ; lat.) Pron. *kam-biom.* — Physiol. végét. Matière qui circule entre le bois et l'écorce et sert au développement des différentes parties de la plante.

CAMBO, n. m. Sorte de thé odorant et violet.

CAMBOGIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Guttifères, qui fournit la *gomme-gutte.*

CAMBOUIS, n. m. Pron. *kam-boui.* — Vieux-oing dont on a graissé les roues des voitures et qui est devenu noir par le frottement : *Il y a des taches de* CAMBOUIS *à votre manteau.* (Acad.)

— Matière sébacée qui s'accumule souvent à l'intérieur du fourreau du cheval.

CAMBOULAS, n. m. Pron. *kan-bou-la.* — Étoffe de chanvre et de laine, qui se fabrique en Provence.

CAMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cambrer : *Soulier* CAMBRÉ. *Pièce de bois* CAMBRÉE.

— *Taille cambrée,* taille bien dégagée : *Il a la taille* CAMBRÉE.

— Dans le m. sens : *Il est* CAMBRÉ.

CAMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*camerare,* faire une voûte ; lat.) Courber légèrement en arc : CAMBRER *du bois.* CAMBRER *une tige de bottes.*

= **Se cambrer**, v. pron. Se courber : *Cette poutre a l'air de se* CAMBRER.

— Par analog. *Cet homme commence à* SE CAMBRER.

CAMBRÉSINE, n. f. (*Cambrai,* ville.) Toile fine de lin qui se fabriquait autrefois à Cambrai.

CAMBREUR, n. m. Technol. Ouvrier qui cambre les cuirs des souliers, des bottes, etc., qui leur donne la courbure convenable.

CAMBRILLON, n. m. Pron. *kan-bri-ion.* — Tech. Pièce de cuir faisant partie du talon d'un soulier.

CAMBRURE, n. f. (*cambrer.*) Courbure : *La* CAMBRURE *d'une pièce de bois, d'une tige de bottes.*

CAMBRY, n. m. Pron. *kan-bri.* — Zool. Genre de coquilles univalves.

CAMBUSE, n. f. Pron. *kan-buz.* Mar. Magasin situé dans l'entre-pont où sont les vivres de consommation journalière et où l'on distribue les rations aux gens de l'équipage : *Aller à la* CAMBUSE.

CAMBUSIER, n. m. (*cambuse.*) Pron. *kan-bu-zie.* — Mar. Celui qui est mis à la garde de la cambuse, qui distribue les rations aux matelots : *Sur un bâtiment de l'État, le* CAMBUSIER *est un commis aux vivres.*

CAME, n. f. Zool. Genre de coquilles bivalves. ‖ V. CHAME.

— Techn. Dent d'un arbre tournant.

CAMÉE, n. m. (*cameo,* ital. ; m. sign.) Pierre fine composée de couches de différentes couleurs, et gravée en relief : *Un beau* CAMÉE *est plus rare qu'une belle pierre taillée en creux.* (Acad.) *L'agate onyx se prête particulièrement à la gravure en relief des* CAMÉES. *Il existe des* CAMÉES *d'un travail très-délicat.* (Arago.) *Deux têtes de* CAMÉE, *froides et impassibles, dans l'attitude que le graveur leur a donnée.* (H. de B.)

— Toute pierre fine gravée ou sculptée.

— Peint. Imitation de camée faite en grisaille. ‖ V. CAMAÏEU.

CAMÉLÉE, n. f. ([illegible] ; gr.) Botan. Petit arbrisseau du midi de l'Europe qu'on a regardé à tort comme un purgatif drastique.

CAMÉLÉON, n. m. (χαμαί, à terre, λέων, lion, petit lion ; gr.) Zool. Sorte de lézard de l'ordre des Reptiles Sauriens et de la famille des Caméléoniens, à laquelle il donne son nom ; il a le corps comprimé et porte une espèce de crête. Il est connu par la faculté qu'il a de changer assez rapidement de couleur. Il vit dans le midi de l'Espagne et dans le nord de l'Afrique. *Le* CAMÉLÉON *est l'emblème de la versatilité et de l'hypocrisie.*

— Fig. Homme qui change d'opinion et de conduite suivant les circonstances : CAMÉLÉON *politique. Le plénipotentiaire est un* CAMÉLÉON. (La Br.)

— Adj.

Peuple *caméléon,* peuple singe du maître. (La Font.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Chim. Anc. *Caméléon minéral,* hypermanganate de potasse, qui change de nuances suivant la manière dont on le traite.

CAMÉLÉONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au Caméléon.

= **Caméléonides**, n. m. pl. Famille de reptiles.

CAMÉLÉONIENS, n. m. pl. (*caméléon.*) Pron. *ka-mé-lé-o-niain.* Zool. Famille de Reptiles Sauriens qui emprunte son nom du Caméléon : leur queue est grêle et prenante à son extrémité et leur langue très-longue et très-mobile.

CAMÉLÉOPARD, n. m. (κάμηλος, chameau, πάρδαλις, panthère ; gr.) Pron. *ka-mé-lé-o-par.* — Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, près de la grande Ourse : on l'appelle aussi la Girafe.

— Zool. La Girafe, ainsi nommée à cause de sa ressemblance de forme avec le chameau, et de pelage avec le Léopard.

CAMÉLÉOPARDALIENS, n. m. pl. Zool. Famille de Mammifères de l'ordre des Ruminants, caractérisée par des cornes ou excroissances des os frontaux toujours persistantes et recouvertes d'une peau garnie de poils. Cette famille ne comprend que la Girafe.

CAMÉLIEN, IENNE, adj. Zool. (*camelus,* chameau ; lat.) Qui ressemble au chameau.

= **Caméliens**, n. m. pl. Famille de Mammifères de l'ordre des Ruminants ; elle comprend les Chameaux, les Lamas et les Chevrotains.

CAMÉLIFORME, adj. des 2 g. (*camelus,* chameau, *forma,* forme ; lat.) Pron. *ka-mé-li-form.* — Qui a la forme d'un chameau.

CAMÉLINE, n. f. (χαμαί, à terre, λίνον, lin ; gr.) Pron. *ka-mé-linn.* — Hist. nat. Plante dont les semences contiennent une huile grasse.

CAMÉLIA, n. m. ou **CAMÉLIE**, n. f. Bot. Genre de plantes du Japon, remarquables par la beauté de leurs fleurs : *Elle n'avait jamais vu de* CAMÉLIAS *blancs, jamais senti le cytise des Alpes.* (H. de Balz.).

— Les botanistes écrivent *Camellia,* du nom de *P. Camelli,* bot.

CAMELOT, n. m. (*camelus,* chameau ; lat.) Pron. *kam-lô.* — Comm. Espèce d'étoffe faite anciennement de poil de chameau et aujourd'hui de poil de chèvre ou de laine : CAMELOT *du Levant.* CAMELOT *de Hollande, de Bruxelles.*

— Prov. *Il est comme le camelot, il a pris son pli,* il est incorrigible.

— Fam. Petit marchand mercier ambulant.

CAMELOTE, n. f. (καμηλωτή, étoffe grossièrement faite avec du poil de chameau ; gr.) Pron. *kam-lott.* — Marchandise de balle ou de pacotille, de qualité inférieure.

— Par extens. Ouvrage mal fait ; travail fait sans soin : *Ce n'est que de la* CAMELOTE. *Impression, reliure de* CAMELOTE. *Nous vivons au milieu d'un siècle bourgeois, au milieu d'une nation qui s'éprend de plus en plus pour la* CAMELOTE. (L. Reybaud.)

CAMELOTÉ, ÉE, part. pass. de Cameloter : *Étoffe* CAMELOTÉE.

CAMELOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*camelot.*) Pron. *kam-lo-té.* — Façonner comme le camelot.

— Absol. et fam. Faire de la camelote ; fabriquer de mauvaises marchandises ; faire de mauvaise besogne.

CAMELOTIER, IÈRE, n. Pron. *kam-lo-tié.* — Celui, celle qui fait le camelot.

— Contrebandier. ‖ Homme sans mœurs et sans probité.

— Comm. Sorte de papier très-commun.

CAMELOTINE, n. f. Pron. *kam-lo-tinn.* — Étoffe ondée comme le camelot.

CAMÉRAIRE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Apocynées.

CAMÉRÉRA, n. f. (mot esp. qui sign. camériste.) En Espagne, dame de la chambre des princesses.

— *Camerera mayor,* la première femme de charge du palais, à la cour d'Espagne et à celle de Portugal :

Je suis *camerera mayor,*
Et je remplis ma charge. (V. Hugo.)

CAMÉRIER, n. m. (*camerarius,* m. sign., de *camera,* chambre ; lat.) Officier de la chambre du pape : CAMÉRIER *secret.* CAMÉRIER *d'honneur.* CAMÉRIER *participant.* (Acad.)

— Botan. V. CAMÉRAIRE.

CAMÉRIÈRE, n. f. V. CAMÉRÉRA et CAMÉRISTE.

CAMÉRISIER, n. m. Botan. Arbrisseau voisin du chèvrefeuille.

CAMÉRISTE, n. f. (*camerista,* ital. ; m. sign.) Titre qu'on donne, dans plusieurs cours, aux dames de la chambre d'une princesse.

CAMERLINGAT, n. m. Pron. *ka-mèr-lain-ga.* — Office, dignité de Camerlingue.

CAMERLINGUE, n. m. (*kammerling* ; all.) Pron. *ka-mèr-laingh.* — Cardinal qui est le premier officier de la cour de Rome ; il préside à la chambre apostolique, et gouverne pendant la vacance du saint-siége.

CAMÉRULE, n. f. (*camerula,* petite chambre ; lat.) Bot. Petite loge ou cellule dans une partie quelconque d'un végétal.

CAMILLE, n. des 2 g. (*camillus,* lat. ; m. sign.) Pron. *ka-mi-y.* — Antiq. Nom qu'on donnait chez les Romains aux enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de puberté et qui assistaient les prêtres et les prêtresses dans leurs fonctions.

— Jeune garçon qui, dans les cérémonies du mariage, portait une corbeille dans laquelle étaient des jouets destinés à l'enfant qui devait naître.

CAMILLE, n. m. Zool. Coquille microscopique qui se trouve sur les bords de l'Adriatique.

CAMION, n. m. Pron. *ka-mion.* — Petite charrette à bras qui sert à transporter les matériaux dans les ateliers.

— Chariot bas et allongé, à quatre roues, pour le service du roulage : *Ils s'élancent d'un commun accord sur les* CAMIONS. (Vitet.)

— Espèce de tombereau à un cheval que l'on emploie dans les travaux de terrassement au transport des déblais.

— Jardin. Petite charrette ou petit tombereau ordinairement traîné par deux hommes, dans lequel on transporte de la terre, du sable, etc.

— Petite épingle forte à l'usage des femmes.

CAMIONNAGE, n. m. Transport de marchandises par camion. ‖ Frais de transport.

CAMIONNEUR, n. m. Ouvrier qui traîne ou qui conduit un camion.

— Celui qui fait le camionnage, qui transporte des marchandises par camion.

CAMIS, n. m. pl. Pron. *ka-mi[illegible].* — Dans la religion des Japonais, Esprits des anciens héros ; demi-dieux.

CAMISA, n. f. (Mot esp. sign. chemise.) Pron. *ka-miza.* — Sorte de vêtement des nègres de la Guyane ; il consiste en une toile qui s'attache à la ceinture et descend aux genoux.

CAMISADE, n. f. (*camisia,* chemise ; lat.) Pron. *ka-mi-zad.* — Attaque brusque et imprévue faite la nuit ou de grand matin ; les assaillants se revêtaient d'une chemise afin de se reconnaître : *Donner une* CAMISADE. ‖ Vieux.

CAMISARD, n. m. (*camisia,* chemise ; lat.) Pron. *ka-mi-zar.* — Nom donné aux religionnaires des Cévennes qui se révoltèrent contre Louis XIV au sujet de la révocation de l'édit de Nantes : *Les* CAMISARDS *furent ainsi nommés de ce qu'ils mettaient une chemise par-dessus leurs habits, pour se reconnaître dans leurs expéditions nocturnes.*

— **CAMISOLE**, n. f. (m. étym.) Pron. *ka-mi-zol.* — Petite chemise, chemisette, vêtement de femme court et à manches : CAMISOLE *de toile.* CAMISOLE *de futaine, de basin.*

— *Camisole de force,* Gilet dont les manches prolongées sont réunies au delà des mains ; on le met aux aliénés atteints d'une folie furieuse et à certains criminels pour leur ôter l'usage de leurs bras. ‖ On dit aussi : *Gilet de force.*

CAMMARON, n. m. Bot. Espèce d'aconit.

CAMME, n. f. Mécan. Dent d'une roue : *Le charme sert à faire des vis de presse, des* CAMMES, *des dents de roues,* etc.

— Lame saillante fixée aux axes tournants d'une machine quelconque.

CAMOIARD, n. m. Comm. Étoffe de poil de chèvre.

CAMOMILLE, n. f. Bot. Genre de plantes vivaces dont quelques espèces sont employées en médecine ; les fleurs ont une odeur aromatique forte, mais très-agréable et une saveur un peu amère : *La* CAMOMILLE *ordinaire. La* CAMOMILLE *romaine. Les nombreuses familles de pariétaires, la* CAMOMILLE, *les cheveux de Vénus sortaient par touffes abondantes de la muraille lézardée.* (H. de Balzac.)

CAMOUFLET, n. m. (contr. de *calamo flatus*, air qu'on soufle par un chalumeau ; lat.) Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé : *Tous les spectateurs nous lançaient des* CAMOUFLETS ; *ils nous environnaient de tourbillons de fumée qui commençaient à nous suffoquer.* (Piron.) || *Toutes les nuits ils me donnaient des* CAMOUFLETS *qui puaient le soufre.* (Regn.)

— Fig. et fam. Sanglant affront qu'on fait à quelqu'un : *C'est un homme accoutumé aux* CAMOUFLETS. (Acad.)

Vois ton maître là-bas, qui dort comme un valet ;
Mériterait-il pas, Crispin, un *camouflet ?* (Poisson.)

— Artill. Pétard exécuté dans une contre-mine pour ensevelir les mineurs ennemis.

CAMOURLOT, n. m. Constr. Mastic servant à remplir les joints des dalles et des carreaux de terre cuite.

CAMP, n. m. (*campus*, plaine ; lat.) Pron. *kan.* — Art. milit. L'espace de terrain ordinairement plan et uni, où une armée dresse ses tentes ou construit des baraques pour s'y loger ou s'y retrancher : CAMP *retranché.* CAMP *ouvert. La tête du* CAMP. *La garde du* CAMP.

— *Lever le camp*, en parl. d'une armée, S'apprêter à partir.

— Par extens. Corps d'armée : *Le* CAMP *était tranquille. Donner l'alarme au* CAMP. (Acad.)

Les deux *camps* sont rangés au pied de nos murailles. (C.)
Du *camp* prêt à partir vous entendez les cris. (Rac.)
Il voit sous ses drapeaux marcher un *camp* nombreux. (Id.)

— Fig. et fam. *Jeter l'alarme au camp*, jeter l'alarme dans une réunion quelconque. || *L'alarme est au camp*, ils sont dans une grande inquiétude.

— Par extens. Il se dit au pl. des armées en général, de tout ce qui concerne les armées : *Les habitudes des* CAMPS. *Vivre dans les* CAMPS. (Acad.)

— *Camp volant*, petite armée composée surtout de cavalerie chargée d'observer l'ennemi ou de l'inquiéter par des courses répétées.

— Fig. *Être en camp volant*, être toujours prêt à partir d'un lieu.

— *Camp de manœuvres*, le camp où l'on rassemble des troupes pour les instruire en les faisant manœuvrer.

— *Maréchal de camp*, officier général dont le grade est immédiatement au-dessus de celui de colonel. || Anc. on disait : *Maréchal des camps et armées du roi.*

— *Aide de camp*, officier attaché à un chef supérieur et chargé de transmettre ses ordres.

— Anc. *Mestre de camp*, colonel d'infanterie ou de cavalerie : MESTRE *de* CAMP *général de la cavalerie.* (Acad.)

— *Lit de camp*, lit de corps de garde.

— Anc. La lice où entraient les champions pour y vider leurs différends par les armes : *Demander le* CAMP. *Donner le* CAMP. *Juge du* CAMP.

— Par extens. Parti, cabale : *Déserter son* CAMP. *Être d'un autre* CAMP.

— Fam. *Prendre le camp*, déguerpir ; fuir.

CAMPAGNARD, ARDE, adj. et n. Pron. *kan-pa-gniar, gniarde.* — Qui est de la campagne, qui vit ordinairement à la campagne : *Un bon* CAMPAGNARD.

C'est un bon *campagnard* avec longue rapière. (Mol.)
Deux nobles *campagnards*, grands lecteurs de romans. (Boil.)

— Par dénigr. Personne qui n'a ni la politesse ni les manières du monde : *C'est un* CAMPAGNARD, *une* CAMPAGNARDE. *Il n'y a rien de si ennuyeux que les compliments d'un* CAMPAGNARD. (Acad.)

Un petit *campagnard* s'emporter devant moi ! (Dest.)

— Adject. *Un gentilhomme campagnard*, un gentilhomme de campagne, qui habite aux champs.

— *Avoir l'air campagnard, les manières campagnardes*, avoir l'air, les manières d'un homme étranger aux usages du monde.

CAMPAGNE, n. f. (*campus*, lat. ; m. sign.) Pron. *kam-pa-gn.* — Plaine, grande étendue de pays plat et découvert : *Une vaste* CAMPAGNE. *Une belle* CAMPAGNE. *En pleine* CAMPAGNE. *En rase* CAMPAGNE. *Des populations insurgées ne sont guère propres à combattre en rase* CAMPAGNE.

— Chass. *Battre la campagne*, parcourir une plaine en tous sens pour faire lever le gibier.

— Fig. et fam. *Battre la campagne*, divaguer, se perdre dans de longs détails, répondre vaguement à une question embarrassante, à une objection qu'on voudrait éviter : *Au lieu de me répondre nettement, il* BATTIT LA CAMPAGNE. (Acad.) *On dira des raisons qui ne feront que* BATTRE LA CAMPAGNE. (Mol.)

Quel esprit ne *bat la campagne !* (La Font.)

— Déraisonner dans le délire de la maladie : *Pendant deux heures le malade* A BATTU LA CAMPAGNE. (Acad.)

— Poétiq. *Les campagnes de l'air*, l'air ou les airs.

— Les terres considérées par rapport à leur culture et à leurs productions : CAMPAGNE *fertile.* CAMPAGNE *stérile. De riches* CAMPAGNES. *La* CAMPAGNE *est belle ; on peut espérer une abondante récolte.* (Acad.) *L'air de la* CAMPAGNE *est salutaire.*

La canicule en feu désole la *campagne.* (Boil.)

— Les champs, par oppos. à la ville : *Demeurer à la* CAMPAGNE. *Aller à la* CAMPAGNE. *J'aime Paris après la* CAMPAGNE. (B. de St-P.) *Si elles veulent aller à la* CAMPAGNE, *tu peux les y mener.* (Montesq.)

La *campagne* est pour moi plus belle que la cour. (Dest.)

Il est une infinité de gens qui vont par ton s'ennuyer à la CAMPAGNE. (Volt.) *Il devient rare de trouver une famille* DE CAMPAGNE *qui ne possède aucun bien-fonds.* (Ch. Dupin.)

— *Faire une partie de campagne*, aller passer un ou plusieurs jours à la campagne, en vue d'un délassement et d'un plaisir.

— *Gentilhomme de campagne*, qui réside à la campagne. || *Habit de campagne*, habit qu'on porte quand on est à la campagne. || *Maison de campagne*, maison de plaisance, hors de la ville, et où l'on va ordinairement passer la belle saison.

— *Comédiens de campagne*, comédiens qui ne jouent que dans la province.

— Jeu. *Paroli de campagne*, paroli que marque un joueur fripon, sans que sa carte soit venue au gain : *Les joueuses de profession sont sujettes à faire des* PAROLIS DE CAMPAGNE. (Acad.)

— Trictr. *Case de campagne*, case qu'on n'avait pas le droit de faire.

— Par extens. Le mouvement, les opérations d'une armée pendant la guerre : *Ouvrir, commencer la* CAMPAGNE. *Être en* CAMPAGNE. *Mettre, se mettre, entrer en* CAMPAGNE. *Le roi mit ses troupes en* CAMPAGNE. *Ouvrir la* CAMPAGNE *par une victoire.*

— *Tenir la campagne*, être maître d'un pays ; forcer l'ennemi à la retraite.

J'ai des forces assez pour *tenir la campagne.* (Rac.)

— Il se dit aussi des éclaireurs qui marchent en avant d'une armée pour découvrir l'ennemi.

— Fig. *Se mettre en campagne*, faire les démarches, les recherches nécessaires pour arriver à la fin qu'on se propose : *Il* S'EST MIS EN CAMPAGNE *depuis hier pour découvrir la demeure de cette personne.* (Acad.)

. . . . Notre homme, un beau matin,
Va chercher compagnie et *se met en campagne.* (La F.)
Il me tarde déjà de *me mettre en campagne.* (Étienne.)
. . . . J'ai donné l'ordre en bas
A tes gens assemblés de *se mettre en campagne*
Pour préparer le rhum, le rach et le champagne. (C. Del.)

— *Mettre des gens en campagne*, les mettre en mouvement, les faire agir pour le succès d'une affaire.

— Fig. et ironiq. *Il a fait une belle campagne*, il a fait des courses, des démarches inutiles, infructueuses :

Nous *avons fait*, monsieur, *une belle campagne.* (C. D.)

— Fig. et fam. *Son imagination est en campagne*, en parlant d'une personne qui s'inquiète, dont le cerveau travaille.

— *Pièce de campagne*, petite pièce d'artillerie, facile à manœuvrer et à mener en campagne.

— Suite et série de batailles, de victoires : *La* CAMPAGNE *d'Égypte. La* CAMPAGNE *d'Italie.*

— Au plur. Longue période de guerre : *Les* CAMPAGNES *de la République et de l'Empire.*

— Temps de guerre qui équivaut à une année de service pour les soldats : *Cet homme compte trois* CAMPAGNES.

— Expédition militaire, temps pendant lequel une armée est en campagne : *La* CAMPAGNE *a été longue et périlleuse. Dès cette première* CAMPAGNE *il passa pour un capitaine.* (Boss.) *Les fatigues de cette* CAMPAGNE *ont fait un terrible effet sur mon visage.* (Campist.)

... J'aurais mieux aimé dix *campagnes* sur mer. (C. D.)

— Mar. milit. Temps que dure un voyage sur mer : CAMPAGNE *d'évolution, de découverte, d'observation. Une* CAMPAGNE *de l'Inde, de l'Amérique, du Levant.*

— Technol. La saison propre aux travaux des ouvriers : *Cette maison sera bâtie dans trois* CAMPAGNES. (Acad.)

CAMPAGNOL, n. m. Pron. *kam-pa-gniol.* — Zool. Le Rat des champs, mammifère de l'ordre des Rongeurs : *Le* CAMPAGNOL *est brun et a la queue très-courte.* Buff.

CAMPAGNOL-VOLANT, n. m. Zool. Nom d'une espèce de Chauve-souris. || Au pl. *Les* CAMPAGNOLS-VOLANT.

CAMPAN, n. m. Sorte de marbre qu'on tire des carrières de Campan, dans les Hautes-Pyrénées.

CAMPANAIRE, adj. des 2 g. Pron. *kan-pa-nèr.* — Qui a rapport aux cloches : *Échelle* CAMPANAIRE, échelle pour fixer les dimensions d'une cloche.

CAMPANE, n. f. (*campana*, cloche ; lat.) Pron. *kan-pann.* — Ouvrage de soie, d'argent filé avec des ornements de même matière, en forme de cloche : *Une belle* CAMPANE. *Une riche* CAMPANE. *Orner un lit, un carrosse d'une* CAMPANE *d'or.*

— Sculpt. Ornement d'où pendent des houppes en forme de clochettes.

— Archit. Le corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite, parce qu'ils ressemblent à une cloche renversée.

— Art. vétér. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

CAMPANELLE, n. f. (*campanella*, clochette ; lat.) Anc. Petite cloche, sonnette.

— Bot. Vulg. Le Liseron ; le Narcisse. || On dit aussi *Campanette.*

CAMPANELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une petite cloche ; qui en a la forme.

CAMPANIFORME, adj. des 2 g. (*campana*, cloche ; *forma*, forme ; lat.) Bot. Il se dit d'une fleur ou de toute autre partie de plante qui a la forme d'une cloche.

CAMPANILE, n. m. (*campanile*, clocher ; lat.) Pron. *kan-pa-nil.* — Archit. Clocher à jour ; petite tour ouverte et légère, haute et souvent isolée, dans laquelle sont ordinairement suspendues des cloches : *Le* CAMPANILE *de Florence est incrusté de marbre.* (Acad.)

CAMPANULACÉ, ÉE, adj. V. CAMPANIFORME.

= **Campanulacées**, n. f. pl. Famille de végétaux herbacés, annuels ou vivaces.

CAMPANULAIRE, adj. des 2 g. (*campana*, cloche ; lat.) Qui a la forme d'une campanule.

— **Campanulaires**, n. f. pl. Zool. Genre de Mollusques.

CAMPANULE, n. f. (*campana*, cloche ; lat.) Bot. Genre de plantes dont la plupart des espèces portent des fleurs en forme de cloches : *La fenêtre en rosaces était enveloppée de* CAMPANULES *bleues.* (H. de Balz.)

CAMPANULÉ, ÉE, adj. Bot. V. CAMPANIFORME.

CAMPE, n. m. Comm. Sorte de droguet croisé qui se fabrique dans le Poitou.

CAMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Camper : *Armée* CAMPÉE. *Troupes* CAMPÉES.

— Fig. et fam. *Être bien campé*, bien installé, bien établi dans un endroit : *Vraiment, vous voilà* BIEN CAMPÉ. (Acad.)

— *Être bien campé sur ses jambes*, être bien constitué, solide : *Nous* SOMMES *assez* BIEN CAMPÉS SUR NOS JAMBES. (Del.)

CAMPÊCHE, n. m. Arbre d'Amérique, de la famille des Légumineuses, dont le bois très-dur fournit une belle teinture rouge : *Le bois de* CAMPÊCHE *est ainsi nommé d'une baie d'Amérique d'où on l'a tiré d'abord.*

CAMPÉLIE, n. f. (καμπη, courbure, ἥλιος, soleil ; gr.) Bot. Plante herbacée d'Amérique.

CAMPEMENT, n. m. (*camp.*) Pron. *kamp-man.* — Action de camper, de poser un camp dans un lieu ; ensemble d'opérations militaires qui concernent l'établissement du camp : *Matériel de* CAMPEMENT. *Le* CAMPEMENT *eut lieu le soir, après la bataille. Il excellait dans l'art des* CAMPEMENTS. (Bourd.) *Les* CAMPEMENTS *de César firent son étude.* (Boss.) *Il n'a plus que trois* CAMPEMENTS *à faire pour arriver à telle ville.* (Acad.)

— Le camp lui-même : *Établir son* CAMPEMENT *quelque part. La plaine représentait l'image d'un* CAMPEMENT *ou d'une caravane.* (Lamart.)

— Détachement de troupes qui précède l'armée et qui est chargé de s'emparer du terrain où l'on doit camper, d'y tracer le camp : *Le* CAMPEMENT *doit rester sous les armes jusqu'à l'arrivée du corps d'armée.* (Acad.)

CAMPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*camp.*) Propr. En parl. d'une armée, Dresser des tentes ou construire des baraques quelque part pour s'y loger en ordre ou pour s'y retrancher : *L'armée* CAMPA *le long du fleuve.*

Il *campe* devant Dôle au milieu des hivers. (Boil.)

— Absol. *Il entend admirablement bien l'art de* CAMPER. (Acad.)

— Fig. Ne faire qu'une courte station en un lieu : *Je n'ai fait que* CAMPER *dans ce bois.*

— N'avoir point de logis fixe, assuré ; en changer tous les jours : *Il ne séjourne pas, il* CAMPE.

— Fig. Résider, s'établir : *Les Francs établis dans la Gaule avaient continué de* CAMPER *à part dans le tombeau comme pendant la vie.* (Lenormant.)

— V. trans. ou act. Faire établir une armée en un lieu : *Ce général* A CAMPÉ *son armée entre la montagne et la rivière.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Camper là quelqu'un*, le quitter brusquement, l'abandonner lorsqu'il se trouve dans une situation embarrassante.

= **Se camper,** v pron. Asseoir son camp : *Il* SE CAMPE *toujours avantageusement.* (Acad.)

— Fig. et fam. Se mettre, s'établir sans façon : *Où vous êtes-vous allé* CAMPER ? *Il* SE CAMPA *dans un fauteuil. Il veut hardiment* SE CAMPER *dans la meilleure place.*

— Se mettre en une certaine posture, se placer sur ses pieds d'une certaine manière : *Cet homme* SE CAMPE *bien.*

CAMPERCHE, n. f. Techn. Barre de bois qui traverse le métier des ouvriers en tapisseries de basse lisse.

CAMPHINE, n. f. (*camphora*, camphre ; lat. ; οἶνος, vin ; gr.) Pron. *kan-finn.* — Chim. Carbure d'hydrogène liquide obtenu par distillation d'un mélange d'iode et de camphre.

CAMPHOGÈNE, n. m. (*camphora*, camphre ; lat. ; γένεσις, production ; gr.) Pron. *kan-fo jenn.* — Espèce de bicarbure d'hydrogène.

CAMPHORATE, n. m. (*camphora*, camphre ; lat.) Pron. *kan-fo-ratt.* — Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide camphorique avec une base.

CAMPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au camphrier.

= **Camphorées,** n. f. pl. Famille de plantes du genre camphrier.

CAMPHORIDE, n. f. V. BENZOÏNE.

CAMPHORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *kan-fo-rik.* — Chim. Il se dit d'un acide produit par le camphre.

CAMPHOROSME, n. m. Bot. V. CAMPHRÉE.

CAMPHRE, n. m. (*camphora* ; lat.) Pron. *kanfr.* — Bot. Substance concrète, blanche et presque transparente, d'une odeur très-forte, d'une saveur âcre et fraîche, qu'on extrait de certains végétaux, mais principalement du camphrier : *Le* CAMPHRE *est d'un grand et fréquent usage dans presque tous les arts, et notamment en médecine et en pharmacie. Cigarettes de* CAMPHRE. *Esprit de* CAMPHRE. *Le* CAMPHRE *est vénéneux à une certaine dose.*

CAMPHRÉ, ÉE, part. pass. du v. Camphrer. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre : *Odeur* CAMPHRÉE. *Potion, eau-de-vie* CAMPHRÉE.

CAMPHRÉE, n. f. (*camphre*.) Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodées ; ses feuilles exhalent une odeur de camphre que la culture leur fait perdre ; on regarde la *camphrée* comme diurétique et sudorifique.

CAMPHRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kan-fré.* — Mettre du camphre, imprégner de camphre.

CAMPHRIER, n. m. Pron. *kan-fri-é.* — Bot. Espèce de laurier de l'Inde qui produit une partie du camphre qui se débite dans le commerce.

CAMPHRONE, n. m. (*camphora*, camphre ; lat. ; οἶνος, vin ; gr.) Chim. Produit volatil qu'on obtient en faisant passer du camphre en vapeur sur de la chaux chauffée au rouge.

CAMPICOLE, adj. des 2 g. (*campus*, champ, *colere*, cultiver ; lat.) Qui vit dans la campagne.

= **Campicoles,** n. m. pl. Genre d'oiseaux de la famille des Becs-fins.

CAMPINE, n. f. Poulardes ainsi nommées du nom d'un canton de Flandre où on les élève.

CAMPO, n. m. Comm. Laine qui vient de Séville et de Malaga.

CAMPOGNE, n. f. Pr. *kan-po-gn.* — Flûte de Pan.

CAMPOS, n. m. (*campus*, champs ; lat.) Pron. *kan-po.* — Propr. Le congé que l'on donne à des écoliers : *Des écoliers auxquels on a donné* CAMPOS. (Acad.)

— Par analog. Moment de repos que l'on prend pour se remettre de la fatigue causée par un travail quelconque : *Il a pris, il s'est donné* CAMPOS *aujourd'hui.* (Acad.)

CAMPOTE, n. f. Drap de coton aux Philippines.

CAMPSICHROTES, adj. et n. m. pl. (κάμπτω, je plie, χρῶς, ωτός, corps ; gr.) Zool. Ordre de reptiles comprenant ceux qui ont le corps flexible, comme les Sauriens et les Batraciens.

CAMPYLOPE, n. m. (καμπύλος, recourbé, πούς, pied ; gr.) Bot. Genre de mousses de la famille des Bryacées.

CAMPYLOPTÈRE, n. m. (καμπύλος, courbé, πτερόν, aile ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux dont les plumes ont des tuyaux recourbés en forme de sabre.

CAMPYLORHYNQUE, n. m. (καμπύλος, courbé, ῥύγχος, bec ; gr.) Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique.

CAMPYLOSOME, n. m. (καμπύλος, courbé, σῶμα, corps ; gr.) Zool. Genre de Cirrhipèdes qui ont le corps flexible.

CAMPYLOSPERME, adj. des 2 g. (καμπύλος, recourbé, σπέρμα, graine ; gr.) Bot. Qui a des graines recourbées.

CAMPYLOSPERMÉES, n. f. pl. Bot. Classe de la famille des Ombellifères, comprenant les plantes qui ont une graine recourbée.

CAMPYLOTROPE, ad. des 2 g. (καμπύλος, courbé, τρέπω, je tourne ; gr.) Bot. Qui se recourbe sur soi-même ; il se dit des graines des Crucifères et des Légumineuses, dont l'ovule, en se développant, se recourbe de manière à amener son sommet près de sa base.

CAMUS, USE, adj. (*cam*, courbé, tortu ; celt.) Pron. *ka-mu, muz.* — Court et plat, en parlant du nez : *Un nez* CAMUS. *Tous les Lapons ont le nez* CAMUS *et écrasé.* (Buff.)

— En parlant des personnes, Qui a le nez *camus* : *Il est* CAMUS. *Elle est* CAMUSE.

— Il se dit aussi des animaux : *Un chien* CAMUS. *Un cheval* CAMUS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il est bien* CAMUS, se dit d'un homme qui a été déçu dans son attente : *Les voilà tous bien* CAMUS. (Acad.)

— Fam. *Rendre un homme camus*, le mettre à bout de raisons, le réduire à ne plus savoir que dire : *Il voulait faire le capable, on* L'A RENDU BIEN CAMUS. (Acad.) *J'ai fait de leurs missives un usage qui va* LES RENDRE BIEN CAMUS. (Piron.)

— Substantiv. *Un vilain* CAMUS. *Une petite* CAMUSE. (Acad.)

CAMUS, n. m. Zool. Vulg. Le Dauphin.

CAMUSON, n. f. Fille ou femme camuse.

CAN, n. m. Mar. La surface la moins large d'une pièce de charpente ; son épaisseur.

— *Poser une pièce de bois de can*, la poser sur la surface de son épaisseur. || V. CHAMP.

CANADE, n. m. Zool. Oiseau d'Amérique qui ressemble assez au faisan.

— Poisson du genre Gastré.

CANAILLE, n. f. (*canis*, chien ; lat.) Pron. *ka-na-y.* — Toute populace vile et corrompue : *Elle avait un profond mépris pour la* CANAILLE. (G. Sand.)

On devrait ruiner ces malheureux pays
Où la *canaille* a droit de dire son avis. (Fabre d'Égl.)

La quantité de la CANAILLE *est toujours à peu près la même.* (Did.)

— Fig. et par anal. : *La* CANAILLE *littéraire est ce que je connais de plus abject dans le monde.* (Volt.)

— Fam. La dernière classe des citoyens ; les hommes obscurs et pauvres : *Le plancher pour le beau monde, et la* CANAILLE *derrière.* (Beaum.)

— Il se dit par badinerie d'Une troupe de petits enfants bruyants et criards ; *Faites taire cette petite* CANAILLE. (Acad.)

— Il se dit par injure : *Il nous traita de* CANAILLE. *C'est une* CANAILLE. (Acad.) *C'est une* CANAILLE *qu'il faut laisser aboyer.* (P.-L. Cour.)

Allons, vile *canaille !*
Voici le dernier jour de ta longue ripaille. (Em. Augier.)

— Adj *Manières* CANAILLES. *Genre* CANAILLE. *Habitudes* CANAILLES. *Style* CANAILLE, etc. *Le peuple de Paris est moins* CANAILLE, *est plus peuple que les autres peuples.* (Mariv.)

CANAL, n. m. (*canalis*, tuyau, conduit ; lat.) Conduit qui donne passage à l'eau : CANAL *de bois, de plomb, de pierre. Les* CANAUX *de la fontaine sont rompus.* (Acad.)

— Au pl. Phys. Voie par laquelle l'eau, les vapeurs, les gaz, etc., circulent dans le sein de la terre, y pénètrent ou s'en échappent : *Les eaux circulent dans la terre par une multitude de* CANAUX. (Acad.) *Certains phénomènes conduisent à penser que de secrets* CANAUX *unissent les foyers de plusieurs volcans.* (Buff.)

— Cours naturel d'une rivière : *La Seine coule à plein* CANAL. *Les fleuves, trouvant de nouvelles pentes, se creusent un nouveau* CANAL. (Fléch.)

— Rivière artificielle ; cours d'eau creusé de main d'homme pour établir des communications d'un lieu à un autre et faciliter les rapports de commerce, en joignant entre eux des cours d'eau naturels : *Le* CANAL *de Briare.* CANAL *navigable.* CANAL *de navigation. Le* CANAL *de Languedoc est la première merveille créée par les grands travaux modernes. Le Delta est la partie la plus fertile de l'Égypte, parce que c'est la plus coupée de* CANAUX. (Thiers.)

— *Canal latéral*, canal alimenté par les eaux d'un fleuve dont il suit le cours. || *Canal de dérivation*, canal qui sert à détourner en partie les eaux d'une rivière, d'un ruisseau. || *Canal d'arrosage, canal d'irrigation*, canal qui distribue les eaux pour l'arrosage des campagnes. || *Canal de desséchement*, Canal que l'on creuse en forte pente pour faciliter l'écoulement des eaux d'un marais, des terrains inondés, etc.

— Pièce d'eau étroite et longue servant d'ornement dans les jardins : *Creuser, vider, nettoyer un* CANAL. CANAL *en cascade*, (Acad.) *Le* CANAL *du parc de Versailles.*

— Géog. phys. Lieu où la mer se resserre entre deux rivages : *Le* CANAL *de Constantinople. Le* CANAL *de Mozambique. Le* CANAL *de Saint-George sépare l'Irlande de l'Angleterre.*

— Mar. *Faire canal*, en parl. des petites embarcations, S'éloigner de terre, s'écarter assez de la côte pour la perdre de vue.

— Anat. Conduit ou cavité étroite et allongée, destinée soit à donner passage à certains liquides, soit à loger des organes quelconques : CANAL *alimentaire ou digestif.* CANAL *médullaire.* CANAL *thoracique.*

— *Canal de l'urètre*, Le canal par où sort l'urine.

— Fam. *Uriner à plein canal*, uriner librement et par un gros jet.

— Bot. *Canal de la sève*, vaisseau qui reçoit et conduit la sève. || *Canal médullaire*, cavité longitudinale qui est au centre de certains végétaux ligneux et qui en contient la moelle.

— Arch. Refouillement droit ou courbe, simple ou multiple : CANAL *de larmier.* CANAUX *de triglyphe.*

— Fig. La voie, le moyen, dont on se sert pour arriver à un but quelconque : *Il nous faudrait le* CANAL *d'un homme puissant pour réussir. La prière est le* CANAL *qui nous attire les bénédictions du ciel. Les grands sont comme le* CANAL *de communication et le lien des peuples avec le souverain.* (Mass.)

— *Par le canal de quelqu'un*, par son entremise : *Te voilà chez un homme d'affaires par le* CANAL *d'une coquette. Quelle joie ! L'agréable perspective !* (Lesage.)

— Mar. Intervalle entre la cannelure d'un réa et la caisse de sa poulie. || Engoujure, rainure sur une pièce de bois.

CANALICULE, n. m. (*canal*.) Petit canal ou tuyau.

— Bot. Petite rainure sur une feuille de plante.

CANALICULÉ, ÉE, adj. (*canal*.) Zool. Qui est creusé en forme de canal.

— Bot. Il se dit d'une partie creusée ou pliée longitudinalement en gouttière.

CANALISABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut convertir en canal : *Rivière* CANALISABLE.

CANALISATION, n. f. (*canal*.) Pron. *ka-na-li-za-cion.* — Néol. Action de canaliser, de creuser des canaux.

— Résultat de cette action, système de communication dans un pays par la voie des canaux.

CANALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Canaliser : *Cours d'eau* CANALISÉ. *Rivière* CANALISÉE.

— Traversé par des canaux : *Pays* CANALISÉ.

CANALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*canal*.) Transformer un cours d'eau en canal navigable : CANALISER *un bras de la Seine.*

— Ouvrir des canaux dans un pays : CANALISER *la France.*

CANALITE, n. f. Pron. *ka-na-litt.* — Zool. Dentale fossile.

CANAMELLE, n. f. (κάννα, canne, μέλι, miel ; gr.) Pron. *ka-na-mèl.* — Bot. Genre de plantes graminées. La canne à sucre en est la principale espèce.

CANANG, n. m. Bot. V. ANONACÉES.

CANAPÉ, n. m. (κωνωπεῖον, gr., d'où *conopeum* ; lat.) Pron. *ka-na-pé.* — Sorte de divan, de grand siége à dossier, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble, ou dont on se sert comme de lit de repos : *Se coucher, s'étendre sur un* CANAPÉ. (Acad.)

— Technol. Chaise de bois dont se servent les raffineurs de sucre.

— Art culin. Préparation de viandes froides.

CANAPSA, n. m. (*schnapsack* ; all.) Anc. Havresac de soldat. || Sac de cuir dans lequel les pauvres gens mettent leurs provisions quand ils voyagent.

— L'homme même qui portait ce sac : *Je l'ai vu simple* CANAPSA *dans le régiment.* (Acad.)

CANARD, n. m. (*anas*, lat. ; m. sign.) Pron. *ka-nar.* — Zool. Genre d'oiseaux, de l'ordre des Palmipèdes, de la famille des Lamellirostres, comprenant les cygnes, les oies, les canards, les macreuses, les eiders et les

sarcelles. || Le canard commun se trouve en très-grand nombre dans nos marais et se multiplie facilement dans nos basses-cours : CANARD *commun*. CANARD *sauvage, gris, noir*. CANARD *royal*. *De nombreuses espèces de* CANARDS *peuplent les rivages de la mer et des rivières. Par un temps grisâtre, une troupe de* CANARDS *sauvages, tous rangés à la file, traversent en silence un ciel mélancolique*. (Châteaub.)

— Fam. *Mouillé comme un canard*, très-mouillé : *La pluie nous surprit en chemin, et nous arrivâmes* MOUILLÉS COMME DES CANARDS. (Acad.)

— *Plonger comme un canard*, plonger habilement, et fig. s'esquiver, se soustraire à un danger.

— Fam. *Canard privé*, homme aposté pour en attirer d'autres : *C'est un* CANARD *privé*.

— Imprimé contenant les nouvelles du jour, que l'on crie ou que l'on distribue dans les rues.

— Chose inventée, dénaturée ; nouvelle ridicule : *C'est un* CANARD. *Il ajoute foi à tous les* CANARDS.

— Prov. *Donner des canards à quelqu'un*, lui en faire accroire, l'abuser.

— Son discordant que laisse échapper un chanteur, un musicien inhabile ou inattentif. || Fam.

— Adject. *Chiens* CANARDS, chiens à poil épais et frisé qui sont dressés à la chasse aux canards.

— Comm. *Bois* CANARD, bois jeté dans un canal ou dans une rivière qui va au fond de l'eau ou s'arrête sur les bords.

— Mar. *Bâtiment* CANARD, bâtiment qui tangue beaucoup et qui reçoit des lames sur l'avant ; on dit au fém. : *Une barque* CANARDE.

CANARDEAU, n. m. Zool. Petit canard.

CANARDER, v. trans. ou act. 1re conj. (canard.) Tirer des coups de feu sur quelqu'un, sur l'ennemi, d'un lieu où l'on est à couvert : *Les soldats qui s'avancèrent dans les faubourgs furent tués par les habitants, qui les* CANARDAIENT *des fenêtres*. (Acad.) *Un feu nourri* CANARDAIT *tous les soldats*.

— V. intr. ou n. Mus. Tirer du hautbois ou de la clarinette un son rauque, nasillard, imitant le cri du canard. || Fam.

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui plonge le nez dans la mer et qui reçoit des lames sur l'avant : *Un vaisseau fatigue en* CANARDANT, *et peut facilement démâter*. (Acad.)

CANARDERIE, n. f. (*canard*.) Écon. rur. Lieu où l'on élève des canards.

CANARDIÈRE, n. f. (*canard*.) Endroit d'un marais ou d'un étang disposé pour prendre des canards sauvages dans des nasses.

— Pièce d'eau destinée aux canards dans un parc.

— Long fusil propre à la chasse des canards sauvages et de certains oiseaux qu'on ne peut approcher que difficilement : *Les flibustiers étaient armés de* CANARDIÈRES.

— Anc. Espèce de guérite ou de petite loge qu'on construisait autrefois sur le haut des châteaux.

CANARI, n. m. Zool. Le serin, des îles Canaries.

— Bot. Arbre de la famille des Térébinthacées.

CANARINE, n. f. Pron. *ka-na-rinn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Campanulacées, qui se trouvent aux îles Canaries.

CANASSE ou **CANASTRE**, n. m. Pron. *ka-nass*. — Comm. Sorte de tabac à fumer.

— Grandes caisses dans lesquelles on apporte les thés de la Chine.

CANATHRE, n. m. Ant gr. (χάναθρον, gr. ; m. sign.) Sorte de chaise sur laquelle, dans certaines processions, on portait les jeunes filles de Lacédémone.

CANAVALI, n. m. Bot. Haricot du Malabar.

CANCAME, n. m. Sorte de gomme résine.

CANCAN, n. m. (*quanquam*, quoique ; lat.) Bruit, bavardages, commérages, médisances : *C'est un* CANCAN. || Il se dit le plus souv. au plur. : *Faire des* CANCANS. *Aimer les* CANCANS. *Il ne faut pas croire aux bruits, ce ne sont que des* CANCANS. (Acad.) *Il permettait aux employés supérieurs quelques causeries intimes sur les affaires délicates, et il écoutait leurs* CANCANS. (H. de Balz.)

Lui qui d'abord méprisait les *cancans*
Ouvrit aux derniers traits son oreille ébahie. (Viennet.)

— *Faire un cancan, faire un grand cancan de quelque chose*, faire beaucoup de bruit, un grand éclat pour une chose qui n'en vaut pas la peine :

Votre traduction d'Ovide,
Dont chacun fait si grand *cancan*. (Scarron.)

— Sorte de danse inconvenante.

CANCANER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire des cancans, dire des commérages.

— Pop. Danser le cancan.

CANCANIAS, n. m. Pron. *kan-ka-niass*. — Comm. Espèce de satin des Indes.

CANCANIER, IÈRE, n. Celui, celle qui aime à faire des cancans, des commérages. || Fam. et popul.

CANCEL, n. m. (*cancellus*, barreau ; lat.) L'endroit du chœur d'une église qui est le plus rapproché du grand autel, et qui est ordinairement fermé par une balustrade. || Aujourd'hui *Sanctuaire*.

CANCELLAIRE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

— Bot. Genre de mousses.

CANCELLARESQUE, adj. f. *Lettres cancellaresques*, écriture cursive dont on se servait pour les expéditions de la chancellerie du pape.

CANCELLARIAT, n. ... Pron. *kan-cèl-la-ria*. — Dignité, fonction de chancelier.

CANCELLATION, n. f. Pron. *kan-cèl-la-cion*. — Anc. cout. Action d'annuler en tout ou en partie un acte public. La *cancellation* se faisait par des ratures ou par une incision cruciale sur le parchemin.

— Acte par lequel on consent à ce qu'un autre acte soit cancellé, anéanti.

CANCELLE, n. m. Zool. Sorte de petit crabe.

CANCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Canceller : *Acte* CANCELLÉ.

— Bot. Qui a la forme d'un grillage.

CANCELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cancelli*, treillis, grillage ; lat.) Jurisp. Annuler un acte, une écriture quelconque en la barrant de traits de plume croisés, ou en passant le canif dedans : CANCELLER *des lettres*. || Vieux et peu usité.

CANCER, n. m. (*cancer*, crabe ; lat.) Pron. *kan-cèr*. — Médec. Nom donné à diverses affections, et principalement à une tumeur qui affecte les tissus, dégénère en ulcère, et devient le plus souvent mortelle : CANCER *de l'estomac*. CANCER *de la vessie*. *Le* CANCER *attaque surtout le sein chez les femmes. Extirper un* CANCER. *Faire l'opération du* CANCER. *Elle a le sein tout rongé par un* CANCER. (Acad.) *Les chagrins prolongés paraissent avoir une grande influence dans le développement des maladies organiques et spécialement du* CANCER. (Chomel.)

— Fig. et moral. *L'envie est le* CANCER *qui ronge le cœur des impuissants ambitieux. L'amitié a ses trahisons, l'amour porte toujours caché quelque part le* CANCER *qui doit le dévorer*. (Max. Ducamp.)

— Astr. Constellation zodiacale, qu'on représente par une écrevisse.

— La quatrième division du zodiaque qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec la constellation du cancer : *Le signe du* CANCER.

— *Le tropique du Cancer*, tropique septentrional.

CANCÉREUX, EUSE, adj. Méd. Qui est de la nature du cancer, qui appartient au cancer : *Ulcère* CANCÉREUX. *Tumeur* CANCÉREUSE.

CANCÉRIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble au cancre.

= **Cancériens**, n. m. pl. Famille de Crustacés, ayant pour type le genre *Cancer*.

CANCÉRIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un crabe.

CANCRE, n. m. (*cancer* ; lat.) Espèce d'écrevisse de mer : *Manger des* CANCRES. || V. CRABE.

— Fig. Terme de mépris ou de compassion, dont on se sert pour désigner un homme sans fortune, et qui ne peut faire ni bien ni mal à personne : *C'est un pauvre* CANCRE. (Acad.) || Ce sens est peu usité :

Quittez les bois, vous ferez bien ;
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim. (La Font.)

— Fam. Écolier qui ne fait aucun progrès.

— Homme méprisable par son extrême avarice : *C'est un* CANCRE. *C'est un vilain* CANCRE. (Acad.)

CANCROÏDE, adj. des 2 g. (*cancer, canceris*, cancre ; lat. ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kan-kro-id*. — Zool. Qui a de la ressemblance avec un crabe.

— Méd. Qui revêt la forme cancéreuse.

— N. m. Toute tumeur affectant les muqueuses et envahissant progressivement les tissus.

CANDALE, n. f. Pron. *kan-dal*. — Relat. Jupe de toile que portent les nègres.

CANDÉLABRE, n. m. (*candelabrum*, de *candela*, chandelle ; lat.) Antiq. Grand chandelier, ordinairement de bronze et souvent à plusieurs branches, dont chacune portait une lampe, que les anciens employaient à la décoration des temples ou des palais.

— Chandelier à plusieurs branches, fait à l'antique et plus grand que les chandeliers ordinaires : *La cheminée était ornée de deux beaux* CANDÉLABRES. (Acad.)

— Archit. Couronnement figurant une torchère.

CANDELETTE, n. f. Mar. Appareil plus fort que celui des palans ordinaires ; il sert à traverser les ancres, à rider les haubans de hune et en général à faire de moyens efforts.

CANDEUR, n. f. (*candor*, parfaite blancheur, de *candidus*, blanc ; lat.) Pron. *kan-deur*. — Innocence ; naïveté du jeune âge ; sincérité d'une âme pure : *La* CANDEUR *de son âme. Quelle* CANDEUR, *quelle innocence de mœurs !* (La Br.) *Un procédé plein de* CANDEUR. *Abuser de la* CANDEUR *de quelqu'un*. (Acad.) *La* CANDEUR *est la première marque d'une belle âme*. (Duclos.)

Tâchons que ma candeur ait un air naturel. (E. Augier.)

Syn. Candeur, naïveté, ingénuité. *Candeur* est relatif à l'âme ; *ingénuité* à l'âge ; *naïveté* à l'esprit. Les adjectifs correspondants font très-bien sentir ces distinctions ; on dit : une belle âme est toujours *candide*, il ne sied qu'à l'enfance d'être *ingénue* ; entre beaucoup d'écrivains qui sont naturels, La Fontaine seul est *naïf*. La *candeur* est donc l'éclat de la pureté morale, l'*ingénuité* le cachet de l'inexpérience, la *naïveté* le caractère de la simplicité et quelquefois celui du génie.

CANDI, IE, part. pass. du v. Candir : *Sucre* CANDI, sucre purifié et cristallisé.

— *Fruits* CANDIS, fruits sur lesquels on a fait candir du sucre.

— Substantiv. *Du* CANDI. CANDI *blanc*. CANDI *jaune*. CANDI *pulvérisé*. || *Substance au* CANDI, substance dont la surface est couverte de cristaux de sucre.

CANDI, n. m. Mar. Grand bateau de rivière en usage sur la Seine.

CANDIDAT, n. m. (*candidatus*, de *candidus*, blanc ; lat.) Pron. *kan-di-da*. — Antiq. rom. Le citoyen qui, revêtu d'une toge blanche, se désignait aux suffrages, et allait briguer sur le forum les dignités de la république.

— Celui qui postule un titre, une charge, qui aspire à une dignité : *Il y a plusieurs* CANDIDATS *pour la chaire vacante. En Pologne, on appelait* CANDIDATS *les aspirants au trône*. (Acad.)

Quand on est *candidat*, on court plus qu'on ne pense.
(C. Del.)

— Celui qui brigue une fonction conférée par voie d'élection ou de concours : *Il doit se présenter comme* CANDIDAT *aux élections prochaines*. (Acad.) *Liste de* CANDIDATS. *J'oubliai que j'étais* CANDIDAT, *pour mener la vie du campagnard*. (L. Reybaud.)

Sur tous les *candidats* j'aurai la préférence. (C. Del.)

CANDIDATURE, n. f. (*candidatus*, formé de *candidus*, blanc ; lat.) État de candidat : *J'ai souvent pris dans les écrivains scientifiques des mots qui, n'étant point encore admis dans l'usage commun, se trouvent, pour ainsi dire, dans un état de* CANDIDATURE *et d'épreuve*. (Andrieux.)

— Brigue d'une fonction : *Renoncer à la* CANDIDATURE. *Avant de paraître en personne au pays, je préparai la popularité de mon nom et le succès de ma* CANDIDATURE. (L. Reybaud.)

CANDIDE, adj. des 2 g. (*candidus*, blanc ; lat.) Qui a de la candeur : *Un homme* CANDIDE. *Union de deux âmes* CANDIDES. CANDIDE *jusqu'à l'enfantillage sur certaines délicatesses du point d'honneur, il savait fort bien conduire ses intérêts à la meilleure fin possible*. (G. Sand.)

— Il se dit aussi de personnes de la naïveté desquelles on abuse : *Un homme* CANDIDE *ne fera jamais fortune*.

— Qui suppose, qui prouve de la candeur : *Procédé* CANDIDE. *Manières* CANDIDES.

CANDIDEMENT, adv. (*candide-ment*.) Avec candeur : *Elle lui répondit* CANDIDEMENT.

CANDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*candere*, être chauffé à blanc ; lat.) Pron. *kandir*. — Fondre, épurer et faire cristalliser du sucre : *Faire* CANDIR *du sucre*.

— *Candir des fruits*, etc., faire candir du sucre sur des fruits ; les couvrir d'une couche de sucre candi.

= **Se candir**, v. pron. Se dit du sucre qui se cristallise, ou des confitures dont la partie supérieure forme une croûte cristallisée : *Les confitures trop cuites* SE CANDISENT.

CANDISATION, n. f. (*candir*.) Pron. *kan-di-za-cion*. — Technol. Opération par laquelle on obtient le sucre candi et les substances candies.

CANDISSOIRE, n. f. Vase de forme particulière dans lequel se fait l'opération de candir.

CANDITE, n. f. Minér. Spinelle noir qui se trouve dans l'île de Candie.

CANE, n. f. (*anas*, canard ; lat.) Pron. *kann*. — La femelle du canard : CANE *sauvage*. CANE *domestique*. CANE *d'Inde*.

— La *cane à collier* ou le bernache ; *la cane de mer à collier blanc* ou le cravant ; la *cane blanche* ou la piette ; la *cane du Caire, de Guinée* ou le canard musqué ; la *cane à tête rousse* ou le canard milouin ; la *cane cornue* ou le grèbe cornu.

— Fam. *Marcher comme une cane*, se balancer en marchant, marcher mal.

— Fig et fam. *Faire la cane,* agir avec poltronnerie dans une occasion où il fallait faire preuve de courage : *Il* A FAIT LA CANE. || Pop.

CANEFAS, n. m. Pron. *kann-fa.* — Grosse toile de Hollande dont on se sert pour les navires.

CANÉFICIER, n. m. Botan. Vulg. Arbre qui produit la casse.

CANELLO, n. m. (*cannelle.*) Comm. Écorce à odeur de cannelle camphrée provenant d'une plante de la famille des Renonculacées.

CANEPETIÈRE, n. f. (*cane.*) Pron. *kann-pe-tièr.* — Zool. La petite outarde, oiseau de l'ordre des Échassiers et de la famille de Brévipennes.

CANÉPHORE, n. f. (κάνη, corbeille, et φέρω, je porte; gr.) Pron. *ka-né-for.* — Antiq. gr. Jeune fille qui, aux fêtes de Minerve, de Bacchus et de Cérès, portait dans une corbeille les choses destinées au sacrifice.

— Arch. Statue de femme ou de jeune homme portant une corbeille sur la tête, qui orne les édifices.

— N. m. Botan. Genre de plantes de Madagascar de la famille des Rubiacées.

CANÉPHORIES, n. f. pl. (*canéphore.*) Antiq. gr. Cérémonie religieuse dans laquelle, aux fêtes de Minerve, les jeunes filles portaient les corbeilles sacrées.

CANEPIN, n. m. (κάνναβις, chanvre; gr.) Pron. *kann-pain.* — Épiderme des peaux d'agneau et de chevreau dont on fait des gants de femme et qui sert en chirurgie à éprouver la qualité des lancettes.

— Anc. Écorce de certains arbres dont les anciens se servaient pour écrire.

CANEQUIN, n. m. Pron. *kann-kain.* — Toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

CANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cane.*) Marquer de la peur, agir en poltron, faire la cane. || Pop.

CANESOU ou **CANEZOU,** n. m. Pron. *kann-zou.* — Vêtement léger de femme, consistant en un corps de robe sans manches ; c'est une sorte de spencer d'étoffe très-légère : CANEZOU *de mousseline.* (Acad.)

CANETER, v. intr. ou neut. 1re conj. Marcher comme une cane, en se balançant; il se dit surtout en parlant des femmes. || Vieux et inusité.

CANETON, n. m. Le petit d'une cane.

CANETTE, n. f. (*cane.*) Jeune cane.

— Vulg. La sarcelle d'hiver.

— Mesure pour les liquides et principalement pour la bière; elle est égale au litre.

— Par extens. *Boire une* CANETTE, boire la quantité de bière que contient une canette.

— *Jeu de la canette,* jeu d'adresse qui consiste à prendre une petite boule de terre ou de marbre entre le pouce et l'index et à la lancer contre une autre bille. || Aujourd'hui *Jeu de billes.*

CANEVAS, n. m. (*cannabis,* chanvre; lat.) Pron. *kann-va.* — Sorte de grosse toile fort claire servant de support à un ouvrage de tapisserie : *La tapisserie à l'aiguille se fait sur un* CANEVAS. *Tracer un dessin sur un* CANEVAS. *Tracer un* CANEVAS.

— Par extens. L'ébauche, le cadre, le plan d'un ouvrage d'esprit : *Il n'a fait encore que le* CANEVAS *de son discours, de son poëme. Les pièces de l'ancien théâtre italien n'étaient ordinairement que de simples* CANEVAS *sur lesquels improvisaient les acteurs.* (Acad.)

— Par analog. *Il a brodé sur ce canevas mille impertinences,* il a brodé sur ce fond, etc.

— Mus. Paroles que le compositeur arrange sur un air, pour indiquer seulement la mesure et le rhythme que doivent avoir les paroles : *Faire un* CANEVAS *sur un air. Ce n'est qu'un* CANEVAS. (Acad.)

CANEVETTE, n. f. Mar. Petite cave divisée en un certain nombre de compartiments, dans laquelle les officiers placent les bouteilles formant leurs provisions particulières.

CANEZOU, n. m. V. CANESOU.

CANGE, n. f. Mar. Barque légère qui va à la voile et à la rame : *Un voyageur, mollement bercé dans sa* CANGE *légère, refusera-t-il le tribut qu'exige le gardien.* (Lenormant.)

CANGETTE, n. f. Comm. Serge qu'on fabrique à Caen.

CANGIAR, n. m. V. KANJAR.

CANGUE, n. f. Pron. *kangh.* — Carcan portatif usité en Asie, et surtout en Chine; il consiste ordinairement en deux pièces de bois très-pesantes et échancrées au milieu, qu'on réunit après y avoir introduit le cou du condamné.

CANI, adj. m. Mar. Bois échauffé qui commence à pourrir.

CANIARD, n. m. Zool. Vulg. Sorte de goéland.

CANICHAS, n. m. pl. Pron. *ka-ni-kâss.* — Huttes de pierre construites de distance en distance dans les Andes, pour servir de refuge aux voyageurs dans les temps d'avalanches ou d'orages.

CANICHE, n. des 2 g. (*canis,* chien ; lat.) Nom générique des chiens barbets : *Un joli* CANICHE. *Les* CANICHES *se distinguent par leur sociabilité.*

— Adject. *Un chien* CANICHE. *Une chienne* CANICHE.

CANICHON, n. m. Jeune canard encore couvert de duvet. || Espèce de petit barbet.

CANICULAIRE, adj. des 2 g. (*canis,* chien ; lat.) Pron. *ka-ni-ku-lèr.* — Il se dit des jours pendant lesquels la constellation du Chien se lève et se couche avec le soleil : *Jours* CANICULAIRES. *Les jours* CANICULAIRES *sont, dans nos climats, les plus chauds de l'année.*

CANICULAIRE, n. m. Anc. Le premier secrétaire des empereurs de Constantinople, celui qui gardait le cinabre dont l'empereur se servait pour signer.

CANICULE, n. f. (*canicula,* dim. de *canis,* chien; lat.) Pron. *ka-ni-kul.* — Astr. La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée *Sirius* et *étoile du Chien,* parce qu'elle fait partie de la constellation du grand Chien :

La *canicule* en feu désole les campagnes. (Boil.)

— *Canicule* ou *Jours caniculaires,* le temps durant lequel le soleil se lève avec l'étoile appelée Canicule. (du 24 juillet au 23 août.)

— Antiq. Écritoire qui contenait l'encre rouge dont se servaient les empereurs de Constantinople pour signer leurs actes.

CANIDE, CANIDAS, CANIDJOUVE, n. m. Pron. *ka-nid, ni-dâss, nid-jouv.* — Zool. L'ara bleu.

CANIF, n. m. (*knife,* couteau ; angl.) Pron. *ka-nif.* — Petite lame de fer emmanchée de bois ou d'ivoire, etc., et dont on se sert pour tailler des plumes : *Bon* CANIF. *Mauvais* CANIF. *J'ai une affreuse plume, et je n'ai pas de* CANIF *pour la tailler.* (V. Hugo.) *Ah! mon Dieu! la mauvaise plume! Donnez-moi donc un* CANIF, *que je la taille.* (Picard.)

CANIMARINE, n. f. V. BRUCINE; m. sign.

CANIN, INE, adj. (*canis,* chien; lat.) Pron. *ka-nain, ninn.* — Qui tient du chien. || *Faim canine,* faim dévorante. || *Dents canines,* les dents pointues qui servent à rompre, à briser les corps durs; elles sont placées entre les molaires et les incisives : *Les* DENTS CANINES *sont à côté des incisives, au nombre de quatre.* (Buff.)

— *Fosse canine,* dépression de la face interne de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la dent canine.

— *Muscle canin* ou *élévateur de l'angle des lèvres,* muscle qui part de la fosse canine et se termine à la commissure des lèvres.

— *Ris canin, sardonique* ou *moqueur,* sorte de rire produit par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté.

— *Lettre canine,* se dit de la lettre R, parce que les chiens semblent l'articuler quand ils grondent : *Les Italiens finissent très-souvent leurs vers par la* LETTRE CANINE, *r, ce que les Grecs ne firent jamais.* (Volt.)

CANINANA, n. m. (*canis,* chien; lat.) — Zool. Serpent inoffensif d'Amérique, qui, dit-on, suit l'homme familièrement, comme un chien.

CANINE, n. f. (*canis,* chien; lat.) Pron. *ka-ninn.* — T. d'anat. Il se dit de chacune des dents placées dans les coins de la bouche; elles sont coniques et aiguës. On les appelle aussi quelquefois *déchirantes.*

CANINS, n. m. pl. (*caninus,* de *canis,* chien; lat. Zool. Famille de la classe des Mammifères, qui a pour type le genre Chien.

CANITIE, n. f. (*canities,* m. sign.; lat.) Pron. *ka-ni-cî.* — Couleur blanche ou grise des poils, et surtout des cheveux.

CANIVEAU, n. m. Pron. *ka-ni-vo.* — Maçonn. Pierre creusée dans le milieu pour faire écouler l'eau.

— Conduit en maçonnerie servant à l'écoulement des eaux : *On ménage des* CANIVEAUX *sous les routes.*

CANIVET, n. m. Zool. Très-beau perroquet des Antilles.

CANJA ou **CANGÉ,** n. m. Pron. *kan-ja, jé.* — Mar. Petit bâtiment à quille recourbée, en usage sur le Nil. || V. CANGE.

CANNA, n. f. Zool, Espèce d'Antilope.

— Bot. V. BALISIER.

CANNABINE, n. f. La résine brune du haschisch.

CANNABINÉ, ÉE, adj. (*cannabis.*) Bot. Qui ressemble au chanvre.

= **Cannabinées,** n. f. pl. Famille de plantes.

CANNABIS, n. m. (κάνναβις, chanvre; gr.) Pron. *kan-na-biss.* — Bot. Nom scientifique du chanvre.

CANNACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au balisier.

= **Cannacées,** n. f. pl. Tribu de la famille des Amomées.

CANNAGE, n. m. (*canne.*) Anc. Mesurage des étoffes à la canne.

CANNAIE, n. f. Pron. *ka-nè.* — Lieu planté de cannes et de roseaux.

CANNAMELLE, n. f. (*canna,* canne, *mel,* miel; lat.) La canne à sucre.

CANNE, n. f. (*canna,* lat.; m. sign.) Roseau de diverses espèces, à tige articulée, creuse ou spongieuse : CANNE *d'Inde.* CANNE *odorante.* CANNE *de bambou. Il y a des forêts de* CANNES *le long du Gange.* (Acad.)

— *Canne à sucre,* plante de la famille des Graminées ; ses tiges sont cylindriques, noueuses, hautes de 2 à 3 mètres et remplies d'une substance spongieuse dont le suc sert à la fabrication du sucre.

— *Canne de Provence,* ou *roseau à quenouilles,* plante de la famille des Graminées; sa racine est employée comme diaphorétique chez les femmes en couche : *La* CANNE *de Provence est commune en Europe.*

— Bâton de jonc ou de roseau, sur lequel on s'appuie en marchant, et dont on se sert aussi pour se défendre : *Marcher avec une* CANNE. CANNE *à pomme d'or, à pomme d'ivoire. Donner, recevoir des coups de* CANNE. *Lever sa* CANNE *sur quelqu'un.* (Acad.) *Il avait une* CANNE *plombée à cause de la solitude de quelques parties de son quartier.* (H. de Balz.)

— *Canne à épée,* bâton qui renferme une lame d'épée habilement dissimulée : c'est une arme prohibée. || *Canne à vent.* V. SARBACANE.

— *Canne à parapluie,* canne en bois ou en fer creux dans l'intérieur de laquelle se trouve un parapluie qu'on peut déplier et replier à volonté.

— Manuf. Baguette que l'on passe dans les envergures des chaînes, pour remettre ou fondre les pièces.

— Verres. Tube de fer pour souffler les pièces.

— *Canne à pêcher,* Tige de bois flexible à laquelle on adapte une ligne.

— Anc. *Jeu des cannes,* jeu guerrier en usage du temps des croisades, et dans lequel les assaillants se servaient de bâtons légers ou de cannes de jonc.

— Ancienne mesure de longueur; on s'en sert encore dans certaines contrées pour le mesurage des étoffes : *La* CANNE *est de deux mètres vingt-deux centimètres.*

CANNEBERGE, n. f. Bot. Airelle qui croît dans les lieux humides, et qui porte de petites baies d'un goût agréable : *Le repas d'alliance est composé de soupes, de gibier, de gâteaux de maïs, de* CANNEBERGES, *espèces de légumes.* (Châteaub.)

CANNELADE ou **CANNELUDE,** n. f. Fauconn. Espèce de curée composée de cannelle, de sucre et de moelle de héron.

CANNELAS, n. m. Pron. *kann-lâ.* — Sorte de dragée faite avec de la cannelle : CANNELAS *de Verdun. Le* CANNELAS *est bon après le repas.*

CANNELÉ, ÉE, part. pass. du v. Canneler : *Il ne reste du temple d'Antonin le Pieux que onze colonnes de marbre* CANNELÉES *et d'ordre corinthien.* (Stend.)

— Anat. *Corps cannelés,* deux éminences dans les ventricules du cerveau. || *Substance cannelée,* l'une de celles qui constituent le parenchyme du rein.

— Blas. Les pièces de l'écu qui ont des cannelures.

CANNELÉ, n. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie : *Du* CANNELÉ. || On dit aussi : *De la* CANNELÉE.

CANNELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kann-lé.* — (Il change l'*e* du radical *cannel* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent ;* il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais,* etc.) — Archit. Creuser des cannelures, des cavités longitudinales et semi-circulaires sur une partie d'un édifice, sur un objet d'art quelconque, etc. : CANNELER *une colonne, un pilastre.* CANNELER *un vase.*

CANNELLE, n. f. (*canna,* roseau, bâton; lat.) Écorce odoriférante d'une espèce de laurier originaire des Indes orientales : *Un bâton de* CANNELLE. *Poudre, huile de* CANNELLE. *La* CANNELLE *vient de l'île de Ceylan. En médecine, on administre la* CANNELLE *comme tonique et stimulante.* (Acad.)

Il vendait son tabac, son sucre et sa *cannelle.* (La Font.)

— *Mettre une chose en cannelle,* la briser en petits morceaux.

— *Mettre quelqu'un en cannelle,* le déchirer par ses discours.

— Par analog. Il se dit de plusieurs substances dont l'odeur et la saveur se rapprochent de celle de la cannelle véritable : CANNELLE *blanche.* CANNELLE *sauvage.*

CANNELLE ou **CANNETTE,** n. f. Technol. Robinet qu'on met à une cuve ou à un tonneau pour en tirer le vin ; il s'ouvre et se ferme au moyen d'une clef : *Les* CANNELLES *sont en bois, en étain ou en cuivre.*

CANNELLÉ, ÉE, adj. Qui a la teinte brune de la cannelle.

CANNELLIER, n. m. (*cannelle.*) Pron. *ka-nè-lié.*

— Hist. nat. Espèce de laurier dont l'écorce fournit la cannelle : *Plusieurs savants ont cru que le* CANNELIER *était le cinnamome des anciens.* (Acad.)

CANNELLINE, n. f. Pron. *kané-linn.* — Chim. Matière cristallisable qu'on extrait de la cannelle.

CANNELON, n. m. Pron. *kann-lon.* Moule de fer-blanc cannelé pour donner la forme aux fromages glacés.

CANNELURE, n. f. Pron. *kann-lur.* — Archit. Sorte de petits canaux ou sillons creusés le long du fût d'une colonne, à la surface d'un pilastre ou de quelque autre objet : *La* CANNELURE *orne bien une colonne.* (Acad.) CANNELURES *de console.* CANNELURES *à côte.* CANNELURE *à vive arête.* CANNELURES *ornées. L'artiste avait seulement peint, dans les* CANNELURES *suaves de sa tasse, une petite ruche d'où sortait un essaim de petites abeilles.* (Mérim.) *Un ruisseau coule dans la* CANNELURE *formée par la rencontre de deux pans.* (G. Sand.)

— Bot. Stries longitudinales qu'on remarque sur la tige de certaines plantes : *La tige de la bette a des* CANNELURES. (Acad.)

— Chir. Sorte de gouttière ou de rainure pratiquée sur divers instruments.

CANNEQUIN, n. m. Comm. Cotonnade blanche des Indes.

CANNETILLE, n. f. Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillé : *Il y a beaucoup de* CANNETILLE *dans cette broderie.* (Acad.)

CANNETILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Garnir de cannetille.

CANNETTE, n. f. V. CANNELLE.

CANNIBALE, n. m. Nom des Caraïbes qui peuplaient les Antilles lors de la découverte de l'Amérique : *Les* CANNIBALES *étaient anthropophages; c'est ce qui a fait donner leur nom aux sauvages qui se nourrissent de chair humaine.*

— Fig. Homme cruel et féroce : *C'est un vrai* CANNIBALE. *Une joie de* CANNIBALES. (Acad.)

CANNIBALISME, n. m. Anthropophagie. || Fig. Cruauté, férocité.

CANNIER, n. m. Fabricant de cannes. || Peu usit.

— Celui qui emploie la canne dans la carrosserie.

CANON, n. m. (κάννα, roseau, tube creux ; gr.) Pièce d'artillerie qui sert à lancer des boulets ou d'autres projectiles meurtriers : CANON *de fer.* CANON *de fonte. Tirer, pointer le* CANON. *L'âme, la bouche, la lumière, la culasse du* CANON. *L'affût du* CANON. *Enclouer un* CANON. *Une muraille à l'épreuve du* CANON. (Acad.) *Le* CANON *tirera pour sa venue.* (V. Hug.)

— *Batterie de canons*, et simplement *Batterie*, réunion de bouches à feu devant tirer ensemble.

— Collect. Tous les canons d'une armée, d'une place : *Nous nous emparâmes du* CANON *de l'ennemi. Être loin de la portée du* CANON. *Manquer de* CANON. *Son* CANON, *où il avait mis sa confiance, est entre nos mains.* (Boss.)

— *Cette ville n'a pas attendu le canon*, elle s'est rendue sans attendre qu'on l'attaquât dans les formes.

— Mar. *Canon à la serre*, pièce d'artillerie qui est rentrée de manière que la volée soit appuyée sur la hauquière au milieu du sabord. || *Canon au sabord*, pièce qui a sa volée en dehors de la muraille du bâtiment. || *Canon en vache*, pièce rangée le long de la muraille entre deux sabords. || *Canon à bout de brague*, pièce qui est en dedans de son plus grand recul. || *Canon de coursier* ou *de chasse*, pièce placée à l'avant de manière à tirer dans la direction que suit le bâtiment. || *Canon de retraite*, pièce placée à l'arrière dans une position inverse de celle de chasse. || *Canon démarré*, celui dont les bragues sont détachées.

— Le tube d'une arme à feu, où l'on met la poudre et la balle ou le plomb : *Le* CANON *d'un pistolet, d'un fusil.* CANON *tordu, rayé, cannelé, rubanné.*

— Technol. Objets à différents usages, qui affectent en général une forme cylindrique et qui sont forés. || Serrur. Pièce de la serrure qui reçoit la tige de la clef. || Partie forée d'une clef. || Outil de chaudronnier. || Pot de faïence long et rond employé par les pharmaciens. || Le corps d'une seringue. || Boite renfermant la branche du peson à ressort. || Les plus gros des filets à l'usage des émailleurs.

— Man. Partie du mors qui assujettit la bouche du cheval.

— Vétér. Partie de la jambe du cheval comprise entre le genou et le boulet : *Quoique les chevaux barbes aient le* CANON *plus menu que ceux de ce pays-ci, ils ont cependant plus de force dans les jambes.* (Buff.)

— Impr. *Triple canon, double gros canon, gros canon*, les trois plus gros caractères après la *grosse non-pareille*. On appelle *petit canon* le sixième caractère à partir de la *grosse non-pareille* ; ces termes ont vieillis; on indique plutôt aujourd'hui la grosseur des caractères par points typographiques. || V. POINT.

— Chacune des deux parties d'un pantalon, d'une culotte, d'un caleçon où l'on passe les jambes : *Les* CANONS *de cette culotte sont trop larges.* (Acad.)

— Anc. Sorte de vêtement de toile, rond, très-large et souvent orné de dentelle, qu'on attachait au-dessous du genou : *Les* CANONS *étaient fort à la mode du temps de Louis XIV.* (Acad.) *Un homme à grands* CANONS *est entré brusquement.* (Mol.)

— Espèce de demi-bas qu'on portait depuis la moitié des cuisses jusqu'à mi-jambe.

— Petite mesure de vin contenant un huitième de litre.

CANON, n. m (κανών, règle, principe ; gr.) Règle, décret ; il ne désigne proprement que les divisions des conciles touchant la foi et la discipline ecclésiastique : *Les* CANONS *de l'Église. Les saints* CANONS. *Les seuls* CANONS *d'une authenticité incontestable qui nous soient parvenus du concile de Nicée sont au nombre de vingt.* (Lenormant.)

— *Canon des Écritures*, catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui forment ce qu'on appelle l'Écriture sainte : *Les protestants rejettent certains livres comme n'étant pas du* CANON *des Écritures.* (Acad.) *Il y a le* CANON *des juifs et le* CANON *des chrétiens.*

— *Canon des Évangiles*, concordance des Évangiles faite par Eusèbe de Césarée.

— *Canons des Apôtres*, recueil des lois ecclésiastiques des premiers siècles, composé vers la fin du IIIe siècle et attribué au pape saint Clément.

— Le catalogue des saints reconnus et canonisés par l'Église.

— *Le canon de la messe*, formule de prières et de cérémonies religieuses commençant après la préface et suivant jusqu'à la communion : *Les fidèles doivent se tenir à genoux pendant qu'on lit le* CANON.

— Tableau écrit et imprimé contenant quelques prières et posé sur l'autel vis-à-vis du prêtre : CANON *enluminé.*

— Chron. *Canon pascal*, table des fêtes mobiles, dressée pour plusieurs années.

— Littér. Liste des auteurs considérés comme modèles dans chaque genre, liste dressée par Aristophane de Byzance et par Aristarque : CANON *des poëtes épiques, des poëtes tragiques, des historiens*, etc.

— Division, chapitre d'un ouvrage : *S. Hilaire a divisé son commentaire de S. Matthieu en trente-trois* CANONS.

— Mus. Sorte de fugue appelée *perpétuelle*, parce que les voix, partant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant : *Peu de semaines avant sa mort, il écrivait un* CANON *à trois voix où respire toute la grâce du sentiment.* (Raoul Rochette.)

— Il désignait dans l'ancienne musique une méthode et un instrument usités pour déterminer les intervalles des sons. || V. MONOCORDE.

— Adj. *Le droit canon*, la science du droit ecclésiastique tel qu'il résulte des décisions de l'Église : *Docteur en* DROIT CANON. *École de* DROIT CANON. *Étudier le* DROIT CANON.

— *Corps du droit canon*, recueil des canons de l'Église, des décrétales des papes, etc. On dit aussi dans ce dernier sens, *Code des canons.*

CANONARQUE, n. m. Anc. Celui qui dans l'Église grecque entonne les canons.

— Officier qui dans les anciens couvents sonnait pour assembler les religieux.

CANONIAL, ALE, adj. Qui appartient aux canons.

— *Heures canoniales*, parties du bréviaire qui doivent être récitées à certaines heures du jour. || *Office canonial*, celui que chantent les chanoines à l'église. || *Maison canoniale*, maison affectée à une prébende de chanoines : *Les maisons* CANONIALES *d'un cloître.* (Acad.) || *Vie canoniale*, régime de vie prescrit aux chanoines vivant en communauté.

CANONICAT, n. m. Pron. *ka-no-ni-ka.* — Bénéfice de chanoine dans une église cathédrale ou collégiale : *Obtenir, résigner un* CANONICAT. (Acad.)

Êtes-vous médecin ? Êtes-vous avocat ? —
Monsieur, je suis pourvu d'un bon *canonicat.* (Scarr.)

— Fig. Emploi avantageux qui n'exige ni travail ni fatigue : *C'est un vrai* CANONICAT. (Acad.)

CANONICITÉ, n. f. Qualité de ce qui est canonique : *La* CANONICITÉ *des livres saints.*

CANONIQUE, adj. des 2 g. (*canonicus*, lat. ; m. sign.) Qui est conforme aux canons de l'Église : *Doctrine* CANONIQUE.

— *Droit canonique* ou *ecclésiastique*, se dit quelquefois improprement pour droit canon : *Le* DROIT *ecclésiastique, autrement appelé* CANONIQUE, *est celui de la police de la religion.* (Montesq.)

— *Livres canoniques*, ceux qui sont contenus dans le canon des livres de l'Écriture sainte.

— Fam. *Peu canonique*, se dit d'une action ou d'une parole contraire aux convenances : *Ce que vous dites là n'est pas* TRÈS-CANONIQUE.

CANONIQUEMENT, adv. (*canonique-ment.*) Selon les canons de l'Église ; en conformité avec ce qu'ils prescrivent : *Vivre* CANONIQUEMENT.

CANONISATION, n. f. (*canoniser.*) Pron. *ka-no-ni-za-cion.* — Cérémonie, déclaration solennelle par laquelle le pape admet au canon des saints une personne morte en état de sainteté : *Procès verbal de* CANONISATION.

— Fête qu'on célèbre en l'honneur d'un saint nouvellement canonisé : *J'ai assisté à Rome en 1824 à la* CANONISATION *de S. Julien.* (Stendhal.)

Syn. Canonisation, béatification. L'acte de la *canonisation* a une plus grande autorité que celui de la *béatification* et rend obligatoire le culte particulier qu'il établit. Dans la *canonisation*, le pape prononce en juge *ex cathedra* sur l'état du saint, après un examen juridique de sa vie. Dans la *béatification*, le pape ne prononce que comme personne privée, et laisse tout facultatif le culte qu'il recommande en l'honneur du *béatifié*. On dit : la bulle de *canonisation*, et le décret de *béatification*.

CANONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Canoniser : *Une personne* CANONISÉE. *Il est béatifié, mais il n'est pas encore* CANONISÉ. (Acad.)

CANONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (κανών, règle, loi ; gr.) Inscrire dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté avec les cérémonies usitées en pareil cas :

On n'attend que sa mort pour la *canoniser.* (Regnier.)

— Fig. et fam. Louer avec excès : *Je ne prétends pas* CANONISER *cette action.* (Acad.)

CANONISTE, n. m. (κανών, règle, loi ; gr.) Pron. *ka-no-nist.* — Celui qui est savant en droit canon : *C'est le sentiment de tous les* CANONISTES.

CANONNADE, n. f. (*canon.*) Décharges répétées de canons : *Les deux flottes se séparèrent après quelques* CANONNADES. (Acad.) *Une vive* CANONNADE. *La* CANONNADE *s'entend de fort loin. On entendait de grands cris de guerre, des plaintes déchirantes et les coups redoublés d'une* CANONNADE *furieuse.* (G. Sand.)

CANONNAGE, n. m. (*canon.*) Pron. *ka-no-naj.* — Art du canonnier ; il s'emploie surtout dans la marine militaire : *Un marin exercé au* CANONNAGE *des bâtiments.* (Acad.)

CANONNÉ, ÉE, part. pass. de Canonner : *Une ville* CANONNÉE. *Il faut songer à ce palais des rois* CANONNÉ *comme une citadelle ennemie, et pris d'assaut au milieu de l'incendie.* (Barante.)

CANONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Battre à coups de canon : CANONNER *une citadelle.*

On ouvre la tranchée, on *canonne* la place. (Regn.)

— Mar. *Canonner une voile*, la plier en rouleau.

= **Se canonner**, v. pron. Se tirer de part et d'autre des coups de canon : *Les deux armées* SE CANONNÈRENT *longtemps avant que d'en venir aux mains.* (Acad.)

CANONNERIE, n. f. Endroit particulier d'une fonderie où l'on ne fabrique que des canons.

CANONNIER, n. m. Soldat d'artillerie affecté au service du canon : *Bon* CANONNIER. CANONNIER *pointeur. Les* CANONNIERS *sont des soldats d'élite.*

— Mar. *Maître canonnier*, celui qui, à bord d'un vaisseau, est chargé de diriger le service de l'artillerie.

CANONNIÈRE, n. f. (*canon.*) Pron. *ka-no-nièr.* — Anc. fortific. Meurtrière ouverte dans une muraille par laquelle on faisait feu sur l'ennemi. || Sorte de tente pour les canonniers.

— Aujourd'hui, Petite tente en forme de toit et qui n'a point de murailles comme les tentes ordinaires : *Une* CANONNIÈRE *sert ordinairement à quatre soldats.* (Acad.)

— Par ext. Ce qui a la forme de cette tente : *Voilà une descente de cave à trompe en* CANONNIÈRE, *qui est d'un fort beau style et parfaitement ajustée.* (V. Hug.)

— Jouet d'enfant ; petit bâton de sureau dégarni de sa moelle et par lequel on chasse, au moyen d'un piston, des tampons de filasse ou de papier.

— Adj. *Chaloupe canonnière*, petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons : *C'est surtout dans le bombardement des villes maritimes qu'on se sert de* CHALOUPES CANONNIÈRES.

— Substantiv. *Une canonnière*, une chaloupe canonnière.

CANOPE, n. m. Zool. Genre de coquilles.

— Vase égyptien antique.

CANOT, n. m. (*canoa* ; esp.) Pron. *ka-nô.* — Navig. Barque de médiocre grandeur qui sert de com-

munication ou de moyen de transport entre le rivage et les bâtiments mouillés.

— Petit bateau fait d'écorce d'arbres, ou du tronc d'un seul arbre creusé, en usage chez les sauvages.

CANOTIER, n. m. (*canot.*) Navig. Celui qui fait partie de l'équipage d'un canot.

CANOURGE, n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

CANQUE, n. f. Pron. *kank.* — Toile de coton qui se fabrique en Chine.

CANSCORE, n. f. Pron. *kanss-kor.* — Bot. Petite plante du Malabar, à fleurs rouges et blanches, appartenant à la famille des Gentianées.

CANSJÈRE, n. f. Bot. Arbrisseau du Malabar à petites fleurs jaunâtres, de la famille des Daphnacées.

CANT, ANTE, Finales d'un certain nombre d'adjectifs et de noms dérivés de participes présents terminés en *quant* :

Communiquant,	*Communicant, ante ;*
Confisquant,	*Confiscant, ante ;*
Convainquant,	*Convaincant, ante*
Fabriquant,	*Fabricant, ante ;*
Indiquant,	*Indicant, ante ;*
Provoquant,	*Provocant, ante ;*
Suffoquant,	*Suffocant, ante ;*
Vaquant,	*Vacant, ante.*

On écrit sans changement : *Attaquant, croquant, délinquant, marquant, piquant, trafiquant.*

CANT, n. m. (*cant*, baragouin ; angl.) Pron. *kantt.* — Terme emprunté de l'anglais pour exprimer une médisance pédantesque, et une pruderie particulière à certaines classes de la société britannique.

CANTABILE, n. m. (m. ital. qui sign. Facile à chanter.) Pron. *kan-ta-bi-lé.* — Mus. Morceau de musique à mélodie facile et gracieuse, commençant par des sons un peu lents, de manière à permettre tout le développement de la voix : *Un beau* CANTABILE *est préférable à tous ces grands airs à roulades.* (Acad.) *Elles chantaient au piano un* CANTABILE *de Cimarosa.* (Châteaub.)

CANTABRE, n. m. Archéol. Sorte d'enseigne, d'étendard chez les anciens Romains.

CANTAL, n. m. Fromage estimé qui provient du mont Cantal, en Auvergne.

CANTALITE, n. f. Minér. Quartz granulaire d'un vert jaunâtre.

CANTALOUP, n. m. Pron. *kan-ta-lou.* — Melon fort estimé, à côtes saillantes et très-rugueuses : *Manger un* CANTALOUP. *Les maraîchers de Paris excellent dans la culture du* CANTALOUP.

CANTANETTES, n. f. pl. Mar. Petites ouvertures rondes pratiquées près du gouvernail pour éclairer le gavon. || Petits compartiments ménagés dans les chambres des vaisseaux.

CANTAR, n. m. Poids employé dans quelques contrées de l'Italie, de la Sicile et de la Turquie.

CANTATE, n. f. (*cantare*, chanter ; lat.) Pron. *kan-tatt.* — Poés. Petit poëme composé de récitatifs et d'airs, et destiné à être mis en musique : *Les* CANTATES *de J.-B. Rousseau. Mettre une* CANTATE *en musique.*

— La musique même : *Exécuter une* CANTATE.

CANTATILLE, n. f. (dim. de *cantate.*) Pron. *kan-ta-ti-y.* — Petite cantate : *Chanter une* CANTATILLE.

CANTATRICE, n. f. (*cantatrix*, lat. ; m. sign.) Pron. *kan-ta-triss.* — Femme qui chante avec art et par état ; chanteuse d'opéra.

— Toute chanteuse célèbre : CANTATRICE *italienne.*

CANTHARIDE, n. f. (*cantharis* ; lat.) Pron. *kan-ta-rid.* — Zool. Insecte coléoptère de la famille des Trachélides, tribu des Cantharidiens ou Vésicants ; son principe actif est renfermé dans les tissus de l'abdomen ; il est très-commun en Europe : *La* CANTHARIDE *exhale une odeur forte et piquante. La poudre de* CANTHARIDES *fait la base de la plupart des vésicatoires. Emplâtre de* CANTHARIDES.

— Adject. *Mouche* CANTHARIDE.

CANTHARIDIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une cantharide.

= **Cantharidiens**, n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

CANTHARIDINE, n. f. Principe immédiat auquel la cantharide doit ses propriétés épispastiques.

CANTHARUS, n. m. Antiq. Sorte de vase à deux anses, dont on a fait l'attribut de Bacchus.

CANTHROPE ou **CANTHROPS**, n. m. (κάνθαρος, escarbot, ὤψ, œil, gr.) Zool. Genre de coquilles univalves.

CANTHUS, n. m. (κανθός, gr. ; m. sign.) Pron. *kan-tuss.* — Anat. Commissure des paupières : le grand *canthus* ou *canthus* proprement dit est la commissure interne, celle qui répond au nez ; le petit *canthus* est la commissure externe.

CANTILÈNE, n. f. (*cantus*, chant, *lenis*, doux ; lat.) Pron. *kan-ti-lènn.* — Mus. Chant d'une mélodie douce et tendre ; romance.

CANTIMARON, n. m. Embarcation composée de deux ou trois canots liés ensemble dont les habitants de la côte de Coromandel se servent pour la pêche. || On dit aussi *Catimaron.*

CANTINE, n. f. (*cantina*, cave ; ital.) Petit coffre divisé en compartiments, pour porter des fioles de liqueurs en voyage : *Nous sommes partis de très-bonne heure après avoir remonté notre* CANTINE. (Chât.)

— Lieu où l'on vend du vin, de l'eau-de-vie ou d'autres boissons dans une caserne, un camp, une prison : *Aller à la* CANTINE. *Tenir une* CANTINE. *En temps de guerre, il y a des* CANTINES *ambulantes à la suite des troupes.* (Acad.)

CANTINIER, IÈRE, n. Pron. *kan-ti-nié, nièr.* — Celui, celle qui tient une cantine : *Le* CANTINIER, *la* CANTINIÈRE *du régiment.*

CANTIQUE, n. m. (*canticum*, chant ; lat.) Pron. *kan-tik.* — Chant qu'on adresse à la divinité en actions de grâces : *Chanter un* CANTIQUE. *Entonner un* CANTIQUE. *Le* CANTIQUE *de la Ste Vierge. Un* CANTIQUE *d'actions de grâces.*

Mes filles, c'est assez ; suspendez vos *cantiques.* (Rac.)

Mes compagnons, ôtant leurs chapeaux goudronnés, vinrent entonner d'une voix rauque leur simple CANTIQUE *à Notre-Dame-de-Bon-Secours.* (Châteaub.)

— Liturg. Absol. Les quinze psaumes graduels.

— Chez les protestants, Tout ce qui se chante dans les temples, à l'exception des psaumes.

— *Cantiques spirituels*, chants faits sur des sujets de dévotion : *Un recueil de* CANTIQUES.

— *Le Cantique des cantiques*, Livre de Salomon, en forme d'épithalame mystique.

CANTON, n. m. (κανθός, angle, coin ; gr.) Certaine étendue d'un pays considérée comme distincte du reste de ce pays : *Il n'y a dans cette province qu'un* CANTON *où l'on recueille du vin.* (Acad.)

Le voyageur arrive en un certain *canton.* (La F.)

— Eaux. et for. *Un canton de bois*, une certaine étendue de bois.

— Administr. Fraction de territoire qui comprend un certain nombre de communes : *Les arrondissements sont divisés par* CANTONS. *Il y a en France plus de trois mille* CANTONS. (Acad.)

— Chacun des treize États qui composent le corps helvétique ; on les divise en *grands* et *petits cantons* : *Les vingt-deux* CANTONS.

— Blas. Quartier moindre que le quart de l'écu.

CANTONADE, n. f. Théâtre. L'intérieur des coulisses : *Parler à la* CANTONADE, parler à un acteur qui n'est pas vu des spectateurs et qui est censé se trouver derrière les coulisses.

CANTONAL, ALE, adj. Pron. *kan-to-nal.* — Qui appartient au canton, qui concerne le canton : *Comité* CANTONAL. *Fête* CANTONALE. *Contingent* CANTONAL.

CANTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cantonner : *Troupes* CANTONNÉES. *Soldats* CANTONNÉS.

— Arch. Il se dit d'un bâtiment qui a les encoignures ornées d'une colonne, d'un pilastre, de chaînes de pierres dont les assises sont marquées par des refends, des bossages : *Bâtiment* CANTONNÉ.

— Blas. Il s'applique aux pièces des cantons de l'écu, qui sont accompagnées de quelque autre figure : *Croix* CANTONNÉE *de quatre étoiles.*

CANTONNEMENT, n. m. Il se dit des troupes qui sont cantonnées dans quelque lieu : *Le* CANTONNEMENT *est arrivé depuis hier.*

— Le lieu même où elles sont cantonnées : *Choisir un bon* CANTONNEMENT. *Ce* CANTONNEMENT *est favorable au soldat.*

CANTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kan-to-né.* — Guerr. Distribuer, établir des troupes dans certains quartiers ou cantons : CANTONNER *des troupes.* (Acad.)

— V. intr. ou n. En parlant des troupes, prendre ses quartiers : *Les troupes commencèrent à* CANTONNER. *Autrefois on* CANTONNAIT *surtout avant l'ouverture de la campagne, ou avant l'entrée en quartier d'hiver.* (Acad.)

= **Se cantonner**, v. pr. Se retirer dans un lieu pour s'y défendre : *Sertorius* SE CANTONNA *dans l'Espagne.* (Boss.) *Chacun, effrayé, se retire chez soi, dans ses intérêts privés, s'y* CANTONNE *en quelque sorte, et s'applique exclusivement à les sauver.* (Dupanl.)

— S'établir dans une position où l'on puisse tenir contre l'ennemi : *Les bourgeois* SE CANTONNÈRENT *contre les troupes.* (Acad.)

CANTONNIER, n. m. Pron. *kan-to-nié.* — Homme employé par l'administration pour travailler à l'entretien des routes : *Les bons* CANTONNIERS *font les bonnes routes.*

— Ch. de fer. Ouvriers qui restent constamment distribués sur toute la longueur d'un chemin en exploitation.

CANTONNIÈRE, n. f. Pièce de la tenture d'un lit à colonnes, qui couvre les colonnes du pied du lit et qui passe par-dessus les rideaux : *Les lits à la moderne n'ont point de* CANTONNIÈRES. (Acad.)

— Draperie qui couvre le haut des rideaux d'une fenêtre, et qu'on arrange de différentes manières.

CANTRE, n. f. Technol. Partie de l'ourdissoir dans laquelle on passe les rochets pour ourdir. || Assemblage de deux montants placés dans une forte planche. || Châssis oblong que partage en deux parties égales une traverse percée de trous.

CANULE, n. f. (*cannula*, petit roseau ; lat.) Tube plus ou moins long, d'un diamètre variable, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, formé de métal, de caoutchouc, etc., et servant dans beaucoup d'opérations chirurgicales.

— Petit tuyau qu'on adapte au bout d'une seringue.

— Robinet de bois qu'on met à un tonneau.

CANUT, n. m. Sorte de raisin.

— Zool. Espèce de bécasseau du Nord.

— Pop. Ouvrier en soie des fabriques de Lyon.

CANZONE, n. m. (m. ital., m. sign.) Petit poëme italien qui participe à la fois de l'ode et de la cantate. Il consiste en une suite de stances parfaitement régulières. Ce genre de composition lyrique remonte à plus d'un siècle avant Pétrarque, qui l'a perfectionné : *Parfois, dans leurs* CANZONES, *les poëtes italiens du XIIIe siècle égalent les troubadours, ces premiers maîtres de la poésie moderne.* (Villemain.)

— Châteaubriand a fait ce mot féminin : *Une* CANZONE *solitaire échappée de la tombe continuait à charmer Vaucluse.*

CANZONNETTE, n. f. (dimin. de *canzone.*) Dans les pays méridionaux, dans la Provence surtout, petite chanson aux refrains populaires, remplie de sentiment et de gaieté.

CAOUTCHINE, n. m. Chim. Carbure d'hydrogène liquide qu'on obtient par la distillation sèche du caoutchouc.

CAOUTCHOUC, n. m. Pron. *ka-outt-chouk.* Vulg. Gomme élastique ; Suc coagulé de certaines plantes, telles que l'*hevea*, le figuier d'Inde, etc. ; il s'obtient par des incisions. — On reçoit sur un moule piriforme, fait avec de la terre, le suc blanc qui découle ; puis on le dessèche à la fumée, et l'on brise le moule, dont on retire les fragments par une ouverture étroite. Le *caoutchouc* ainsi obtenu est livré au commerce et employé dans la fabrication de divers objets d'arts, de chirurgie.

CAP, n. m. (*caput*, tête, sommet ; lat.) Pron. *kapp.* — Anc. Tête, chef. Il ne se dit plus en ce sens que dans les expressions suivantes :

— *De pied en cap*, des pieds jusqu'à la tête : *Être armé* DE PIED EN CAP.

— *Cap à cap*, tête à tête. *Bientôt je le verrai* CAP À CAP. (Regn.) || *Être cap à cap*, se disait de deux vaisseaux allant l'un vers l'autre en suivant une route directement opposée.

— *Avoir cap et queue*, se disait d'une pièce d'étoffe qui était entière.

— Mar. Chef d'une escouade de matelots ou d'ouvriers dans un port.

— *Cap de forçats*, journalier qui divise le travail d'un certain nombre de forçats.

— Comm. Dans le Levant, Ballot de poids déterminé, qu'on charge sur des chameaux ou mulets.

— Bot. Excroissance qui se forme sur le tronc des bouleaux.

— Géogr. Promontoire, pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer : *Le* CAP *de Bonne-Espérance. Doubler un* CAP.

— Mar. La proue, l'avant d'un bâtiment considéré par rapport à sa direction : *Avoir, porter le* CAP *à terre, au large.* || *Virer* CAP *pour* CAP, changer les amures pour prendre une direction opposée.

— *Cap de mouton*, bloc de bois, de forme ronde, percé de trois trous disposés en triangle, pour le passage des rides de haubans.

— *Cap de compas*, diamètre tracé au fond de la cuvette de la boussole, et qui indique la direction de l'axe du bâtiment.

— Man. *Cheval cap de more*, cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires.

— Anc. *Cap de mailles*, coiffure en treillis de fer, qui était en usage au moyen âge.

CAPABLE, adj. des 2 g. (*capax*, de *capere*, conte-

nir, renfermer ; lat.) Il se dit des choses considérées par rapport à leur capacité; dans cette acception, il n'est guère usité qu'avec *Tenir* ou *Contenir* : *Cette salle est* CAPABLE *de contenir tant de personnes. Ce vase est* CAPABLE *de tenir tant de litres.* (Acad.)

— Qui est en état, qui a la force de faire une chose : *Êtes-vous* CAPABLE *de porter un aussi lourd fardeau. Une foi* CAPABLE *de transporter des montagnes.* (Fléch.) *Votre cheval n'est pas* CAPABLE *d'aller plus loin. L'esprit de l'homme n'est pas* CAPABLE *de concevoir l'infini.* (Acad.) *Cette digue n'est pas* CAPABLE *de résister à la violence des flots.* (Id.)

— Qui est propre à produire tel ou tel effet, à amener tel ou tel résultat. En ce sens, il ne se dit que des choses : *Un pareil événement est* CAPABLE *de changer la face des affaires. J'aurai soin de prendre toutes les mesures* CAPABLES *d'assurer la réussite de mes projets.* (Acad.) *Rien n'est plus* CAPABLE *de lui attirer le mépris.* (Pasc.) *C'est un homme si dur que rien n'est* CAPABLE *de l'émouvoir. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait* CAPABLE *de me faire fuir jusqu'aux Indes.* (Mol.)

— En parl. des personnes, Qui a la puissance, la force, les dispositions, l'aptitude requises pour faire une chose, accomplir une action bonne ou mauvaise : *La plupart des hommes sont plus* CAPABLES *de grandes actions que de bonnes.* (Montesq.) *Quel homme parut d'abord plus* CAPABLE *de grandes affaires ?* (Boss.) *Les hommes sont également* CAPABLES *du bien et du mal.* (Duclos.) *Il n'est* CAPABLE *de rien. Une âme ambitieuse n'est pas* CAPABLE *de modération.*

— Dans ce sens, il a souv. pour compl. un infinitif précédé de la prép. *de* : *C'est un homme* CAPABLE *de gouverner.* (Acad.) *Voilà un crime que Dieu seul est* CAPABLE *de punir, comme vous seuls êtes* CAPABLES *de le commettre.* (Boss.) *Le croyez-vous* CAPABLE *de manquer à sa parole ?*

— *Être capable de tout*, être propre à tout ; être en état de remplir toutes sortes d'emplois :

Un si grand politique *est capable de tout.* (Corn.)

— Il se dit le plus souvent en mauv. part, en parl. d'un homme dont il faut se défier, qui est capable des actions les plus noires : *Défiez-vous de cet homme ; il* EST CAPABLE DE TOUT.

— Disposé à : *Il n'est pas* CAPABLE *de vous entendre en ce moment*, il n'est pas en état, en disposition, il n'est pas en humeur de vous entendre.

— Jurisp. Qui a une certaine capacité légale, qui est dans les conditions où la loi accorde certains droits : *Être* CAPABLE *de disposer par testament. Il est* CAPABLE *de contracter. Toute personne n'est pas* CAPABLE *de tester en justice.*

— Absol. Habile, intelligent, expert en sa partie : *Mettre une affaire entre les mains d'une personne* CAPABLE. (Acad.) *La jalousie éloigne des sujets* CAPABLES. (Mass.) *Il avait la réputation d'un homme spirituel; il acquit celle d'un homme* CAPABLE. (Mign.)

— *Air capable*, affectation d'habileté, de capacité, etc. : *Un* AIR CAPABLE *et composé se tourne d'ordinaire en impertinence.* (La Rochef.) *Il le regarde d'un* AIR *malin et* CAPABLE. (V. Hugo.)

Adolescent qui s'érige en barbon,
Jeune écolier qui vous parle en Caton,
Est, à mon sens, un animal bernable,
Et j'aime mieux l'air fou que *l'air capable.* (Volt.)

— *Prendre, avoir l'air capable*, faire l'homme important; avoir un air présomptueux.

— Substant. *Faire le capable*, faire l'homme habile, entendu :

.... Il me déplaît; monsieur *fait le capable.* (C. d'Harl.)

— Géom. *Segment capable d'un angle*, segment de cercle tel que tous les angles qui y sont inscrits soient égaux à un angle donné.

CAPACITÉ, n. f. (*capacitas*, lat.; m. sign.) La profondeur et la largeur d'une chose, eu égard à ce qu'elle contient ou peut contenir : *La* CAPACITÉ *de l'estomac. La* CAPACITÉ *d'un vase.*

— *Mesures de capacité*, mesures qui servent à déterminer le volume des liquides et des matières sèches : *Le litre est aujourd'hui l'unité de* MESURE DE CAPACITÉ.

— Fig. *Il est nécessaire qu'il étende la* CAPACITÉ *de son âme, afin que Dieu la puisse remplir.* (Fléch.)

.... La *capacité* de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. (Mol.)

— Fig. et mor. Faculté, pouvoir qu'a l'esprit de comprendre, de saisir par l'intelligence : *L'homme a en lui la* CAPACITÉ *de connaître la vérité.* (Pasc.)

— Puissance : *La* CAPACITÉ *productive des sociétés dépend de l'abondance des capitaux dont elles disposent.* (Passy.)

— Habileté, aptitude : *Un homme d'une grande* CAPACITÉ. (Boss.) *Juger de la* CAPACITÉ *d'un homme par ses écrits.* (Acad.) *Cet homme doutait de sa* CAPACITÉ. (Chamf.) *Cet homme est également considérable et par ses grands emplois et par sa profonde* CAPACITÉ *dans les affaires.* (Boil.) *Il a échoué, parce qu'il manquait de* CAPACITÉ, *faute de* CAPACITÉ.

— N. plur. Connaissances spéciales; instruction, savoir : *Il a les* CAPACITÉS *nécessaires pour exercer cet emploi.* || Au sing. m., sens : *Brevet de* CAPACITÉ.

— Abusiv. Personne capable, d'un mérite distingué : *Sa mère lui avait donné l'éducation vulgaire et incomplète qui produit tant d'ambitions et si peu de* CAPACITÉS. (H. de Balzac.)

— Politiq. Homme en possession d'un droit; personne propre à remplir telle ou telle fonction : CAPACITÉ *électorale. Appeler toutes les* CAPACITÉS.

— Antiq. Titre d'honneur que les empereurs romains donnaient à certains officiers : *Votre capacité.*

— Jurisp. La faculté qu'une personne possède de contracter, de disposer, de donner ou de recevoir soit par acte entre vifs, soit par testament, etc : *La* CAPACITÉ *des parties contractantes est une des conditions voulues pour la validité de tout contrat.* (Acad.) *Le droit ne commence que lorsqu'il y a* CAPACITÉ *de le bien exercer.* (Barante.)

— *Les titres et* CAPACITÉS *d'un ecclésiastique*, les actes et pièces établissant qu'il est capable de posséder le bénéfice qu'il demande.

— Phys. *Capacité pour le calorique*, disposition particulière de chaque corps à prendre plus ou moins de calorique pour élever sa température.

— Chim. *Capacité de saturation*, en parl. d'un acide, le nombre exprimant la quantité d'oxygène contenue dans la quantité de base quelconque nécessaire pour le saturer.

CAPADE, n. f. Technol. Certaine quantité de laine ou de poils pour faire un chapeau.

CAPAGE, n. m. Anc. Capitation; tribut par tête.

CAPARAÇON, n. m. Sorte de cape ou de couverture qu'on met sur les chevaux : CAPARAÇON *de toile. Mettre un* CAPARAÇON *à un cheval.*

CAPARAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Caparaçonner : *Un cheval* CAPARAÇONNÉ.

CAPARAÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre à un cheval un caparaçon ou tout son harnais : *Il faut* CAPARAÇONNER *ce cheval.* (Acad.)

CAPE, n. f. (*caput*, tête; lat.) Anc. Manteau à capuchon : *Dans le Béarn, les bergers portent encore des* CAPES. *Le soir il sort dans sa* CAPE *d'hiver.* (V. Hugo.)

... J'étais las de voir son grotesque uniforme,
Ses bottines, sa *cape* et sa ceinture énorme. (Coll. d'Harl.)

— Pièce d'étoffe en forme de capuchon, dont les femmes se couvrent la tête pour se garantir du mauvais temps : CAPE *de camelot.* CAPE *de bure.* CAPE *de taffetas.*

— Fam. *Rire sous cape*, éprouver une satisfaction maligne qu'on semble dissimuler : *Je* RIAIS *souvent* SOUS CAPE *de l'embarras extrême de mon père et de ma mère.* (St-Sim.)

— Prov. et fam. *N'avoir que la cape et l'épée*, se disait autrefois d'un gentilhomme qui n'avait pour tout bien que son habit et son épée. || N'avoir pas un sou vaillant.

— Fig. Il se dit d'une chose qui n'a qu'une valeur apparente et superficielle : *C'est un mérite qui n'a* QUE LA CAPE ET L'ÉPÉE. (Acad.)

— Mar. Position d'un bâtiment ayant le gouvernail sous le vent et présentant le travers avec peu de voiles, afin de ne plus faire route : *Mettre à la* CAPE. *Être à la* CAPE. *Un bâtiment qui tient la* CAPE *ne fait pas de sillage et dérive considérablement.*

— Fortif. Partie supérieure d'un batardeau de fortification.

CAPÉER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cape.*) Mar. Tenir la cape pendant un coup de vent qui ne permet pas de se servir des voiles.

CAPEIRON, n. m. Pêch. Filet en entonnoir.

CAPELADE, n. f. Pron. *ka-plad.* — Écon. rur. Hangar au milieu d'une ferme.

CAPELAGE, n. m. Mar. Action de capeler. || Endroit d'un mât ou d'une vergue où se réunissent les cordages capelés. || La boucle des manœuvres dormantes que l'on capelle.

CAPELAN, n. m. Pron. *kap-lan.* — Anc. Chapelain. || Par dénigr. Prêtre pauvre ou cagot, qui ne sait point s'attirer le respect dû à son caractère. || Vieux.

— Zool. Petit poisson de mer, dont la chair est tendre et de bon goût : *Le* CAPELAN *est commun dans la Méditerranée. Les pêcheurs de morue se servent de* CAPELANS *pour appât.* (Acad.)

CAPELANIER, n. m. (*capelan.*) Pêch. Marin chargé de semer le capelan pour attirer la morue.

CAPELER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Boucler un cordage, tel que hauban ou bras, autour d'un mât ou du bout d'une vergue.

— *Capeler les hunes, les chouquets, les barres*, les faire passer par-dessus les têtes de leurs mâts pour les mettre en place.

— Absol. Faire un capelage.

CAPELET, n. m. Pron. *kap-lè.* — Art. vétér. Tumeur à la pointe du jarret du cheval; elle consiste dans un engorgement du tissu cellulaire sous-cutané ou dans le développement de la bourse muqueuse.

— Bot. Sorte de myrte très-aromatique.

CAPELINE, n. f. Anc. Sorte de chapeau que les femmes mettaient pour se garantir du soleil.

— Méd. Sorte de bandage formant par sa disposition une sorte de coiffe ou de bonnet; on le désigne sous des noms différents, suivant les parties du corps auxquelles il s'applique : CAPELINE *des amputations.* CAPELINE *de la clavicule.* CAPELINE *de la tête.*

CAPELLINE, n. f. Blas. Genre de morion, de pot ou de casque ouvert, dont le nom est dans le blason.

CAPENDU, n. m. Hortic. Pomme douce et d'un rouge vif, qui tient à l'arbre par un pédoncule très-court : *L'eau du* CAPENDU *est douce et agréable.*

CAPERON, n. m. V. CAPRON.

CAPÉTIEN, IENNE, adj. Pron. *ka-pé-ciain, aine.* — Hist. Qui appartient à Hugues Capet ou à la dynastie dont il est le chef.

— Diplom. *Écriture capétienne*, sorte d'écriture usitée en France sous la race capétienne. *L'écriture capétienne* succéda à l'écriture *caroline*, et demeura en usage jusqu'à saint Louis.

CAPETTE, n. f. Anc. Petite cape.

CAPHARNAÜM, n. m. (n. de ville.) Pron. *ka-farna-omm.* — Lieu de désordre et de débauches : *C'est un véritable* CAPHARNAÜM.

— Endroit où beaucoup d'objets sont pêle-mêle.

CAPILLACÉ, ÉE, adj. V. CAPILLAIRE.

CAPILLAIRE, adj. des 2 g. (*capillus*, cheveu; lat.) Pron. *ka-pil-lèr.* — Qui a la finesse, la ténuité d'un cheveu.

— Phys. *Tubes capillaires*, tubes de verre dont le diamètre antérieur ne dépasse pas un millimètre : *L'ascension de l'eau dans les tubes* CAPILLAIRES. (Acad.)

— *Action* ou *attraction capillaire*, force de laquelle dépendent les phénomènes capillaires.

— *Phénomènes capillaires*, ceux que l'on observe quand on plonge dans un liquide l'extrémité d'un tube capillaire : *Les phénomènes* CAPILLAIRES *sont dus à l'attraction réciproque entre le liquide et les parois du tube.*

— Anat. *Vaisseaux capillaires*, rameaux vasculaires extrêmement ténus et très-nombreux, que le sang traverse pour se rendre des artères dans les veines. || Dans le m. sens : *Veines* CAPILLAIRES.

— *Système capillaire*, l'ensemble des vaisseaux capillaires répandus dans les organes.

— *Fracture capillaire*, fissure du crâne qui ne se manifeste que par une ligne très-déliée et sans écartement de la partie osseuse. || M. sens : *Fente capillaire.*

— Botan. Il se dit de certains organes des plantes qui sont tellement grêles qu'ils ont presque la finesse d'un cheveu : *Racines* CAPILLAIRES. *Feuilles* CAPILLAIRES. *Stigmate* CAPILLAIRE. *Aigrette* CAPILLAIRE. *Tiges* CAPILLAIRES. *Style* CAPILLAIRE.

— *Plantes capillaires*, espèce de fougères.

— Minér. *Cristaux capillaires*, cristaux prismatiques très-allongés et déliés comme des cheveux.

CAPILLAIRE, n. m. Botan. Genre de petites fougères dont on fait usage en médecine; on les appelle ainsi parce que leurs feuilles sont très-finement découpées : CAPILLAIRE *noir.* CAPILLAIRE *de Montpellier, du Canada. L'adiante, le cétérac sont des* CAPILLAIRES. (Acad.) *Infusion, sirop de* CAPILLAIRE. *Les convolvulus, les mousses, les* CAPILLAIRES *d'eau suspendent devant son nid des draperies de verdure.* (Chateaub.)

CAPILLAMENT, n. m. (*capillamentum*, m. sign.; lat.) Anat. Petite fibre très-ténue, filamenteuse.

CAPILLARITÉ, n. f. Phys. État d'un corps qui est capillaire.

— La force qui donne lieu aux phénomènes capillaires; ou les phénomènes d'ascension et de dépression qui se manifestent lorsqu'on fait plonger dans un liquide l'extrémité d'un tube de verre.

CAPILLATURE, n. f. Bot. Chevelu des plantes.

CAPILLINE, n. f. (*capillus*, cheveu; lat.) Bot. Genre de champignons.

CAPILOTADE, n. f. (*capo*, chapon; lat.) Ragoût fait d'abatis de volailles ou de restes de viandes déjà cuites : *Bonne* CAPILOTADE. *Faire une* CAPILOTADE *de perdrix, de poulets.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en capilotade*, l'accabler de coups ; ou médire d'une personne sans aucun ménagement, la déchirer par des médisances outrées.

— Littér. Recueil de chansons galantes et bachiques, qui sont au nombre de vingt-six, et qui commencent chacune par une lettre différente de l'alphabet. || On dit aussi *Alphabet de chansons*.

CAPION, n. m. Pron. *ka-pion*. — Mar. Collectiv. L'étrave et l'étambot.

CAPISCOL, n. m. (*caput*, chef, *schola*, école ; lat.) Pron. *ka-piss-kol*. — Dignité de chapitre qui répond au titre de doyen.

CAPISTRATE, adj. des 2 g. (*capistratus*, de *capistrum*, licou ; lat.) Zool. Il se dit de plusieurs animaux à cause de la manière dont sont disposées les couleurs qui peignent ou encadrent leur face.

— Espèce d'écureuil de la Caroline. || Espèce de colombe.

CAPISTRATION, n. f. (*capistro*, je musèle ; lat.) Pron. *ka-piss-tra-cion*. — Méd. Phimosis. || V. ce mot.

CAPISTRE, n. m. (*capistrum*, bride ; lat.) Chir. Sorte de bandage de tête. || V. CHEVESTRE.

— Zool. Partie de la tête qui entoure le bec d'un oiseau.

CAPITAINE, n. m. (*caput*, tête ; lat.) Pron. *ka-pitènn*. — Officier qui commande une compagnie de soldats, soit à pied, soit à cheval : CAPITAINE *de cavalerie*. CAPITAINE *d'infanterie*. CAPITAINE *de grenadiers, de voltigeurs. Le grade de* CAPITAINE.

— Mar. Officier qui commande un bâtiment de guerre ou de commerce : CAPITAINE *de vaisseau*. CAPITAINE *de corvette. Les* CAPITAINES *de vaisseau ont rang de colonel. Les* CAPITAINES *de corvette ont rang de chef de bataillon* : CAPITAINE *d'un bâtiment marchand*.

— *Capitaine de pavillon*, commandant du vaisseau monté par un contre-amiral ou un vice-amiral.

— *Capitaine de port*, officier chargé de la police des bâtiments dans un port de commerce.

— *Capitaine au long cours*, capitaine marchand commandant un bâtiment qui fait des voyages transatlantiques.

— *Capitaine au cabotage*, marin qui a subi l'examen secondaire qui autorise la navigation des côtes et de quelques points désignés. || Plus ordin. *Maître au cabotage*.

— Par extens. Chef d'une troupe quelconque : CAPITAINE *de voleurs, de brigands*. CAPITAINE *de bohêmes*.

— Absol. Homme de guerre, général d'armée, par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement : *Grand, vaillant* CAPITAINE. CAPITAINE *sage et expérimenté. Ce général était plus soldat que* CAPITAINE. (Acad.) *Annibal fut un grand* CAPITAINE. *Alexandre laissa des* CAPITAINES *à qui il avait appris à ne respirer que l'ambition et la guerre*. (Boss.) *Le* CAPITAINE *n'est pas accompli s'il ne renferme en soi l'homme de bien et l'homme sage*. (Fléch.)

— Anc. Officier qui commandait dans certaines résidences royales : CAPITAINE *de St-Germain*. CAPITAINE *de Fontainebleau*. || Aujourd'hui *Gouverneur*.

— *Capitaine des chasses*, celui qui avait la surintendance des grandes chasses dans une certaine étendue de pays. || M. sens. *Capitaine de louveterie*.

— Anc. *Capitaine d'armes*, officier que Philippe le Long établit dans certaines villes du royaume pour défendre les bourgeois contre les vexations des seigneurs : *Le* CAPITAINE D'ARMES *était élu par l'assemblée des bourgeois*.

— Anc. législ. *Capitaine général*, principal agent du gouvernement français dans les colonies ; celui qui était chargé de leur défense. || En Espagne, Gouverneur d'une capitainerie générale.

— Zool. Oiseau du genre Gros bec. || Vulg. Poisson du genre Labre. || Mollusques du genre Came.

CAPITAINERIE, n. f. (*capitaine*.) Pron. *ka-pitènn-ri*. — Charge de capitaine d'une maison royale, d'un château, etc. : CAPITAINERIE *de Fontainebleau. Cette terre était dans la* CAPITAINERIE *de St-Germain*.

— *Capitainerie des chasses*, l'étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses.

— Absol. Résidence, habitation du capitaine d'un château et des chasses : *Ils ont couché à la* CAPITAINERIE.

— Anc. Commandement, gouvernement : CAPITAINERIE *générale*. || Chacune des douze grandes divisions militaires de l'Espagne ; CAPITAINERIE GÉNÉRALE *de la Nouvelle-Castille, des Asturies*.

CAPITAINESSE, n. f. (*capitaine*.) Anc. Mar. Galère que montait le commandant d'une escadre.

CAPITAL, ALE, adj. (*caput*, tête ; lat.) Principal, essentiel, fondamental : *Affaire* CAPITALE. *Défaut* CAPITAL. *C'est là le point* CAPITAL *de l'affaire*. (Ac.) *Les vérités* CAPITALES *de la religion*. (Pasc.) *La malheureuse facilité de retourner sa pensée sous toutes les formes possibles jusqu'à ce qu'il l'ait épuisée est le défaut* CAPITAL *de Sénèque*. (La Harpe.)

— Peint. *Tableau capital*, se dit de l'œuvre la plus précieuse d'un peintre.

— Procéd. crim. *Crime capital*, crime qui mérite le dernier supplice. || *Peine capitale*, qui entraîne la mort naturelle ou civile : *Condamner quelqu'un à la* PEINE CAPITALE.

— *Ennemi capital*, ennemi juré, mortel : *C'est mon* ENNEMI CAPITAL.

— *Les sept péchés capitaux*, les sept sortes de péchés mortels.

— Géogr. *Ville capitale*, la première ville d'un État ; celle où siége le gouvernement : *Rouen était la* VILLE CAPITALE *de la Normandie*. (Acad.) *La* VILLE CAPITALE *d'un royaume*.

— N. f. La ville capitale d'un État d'un royaume : *Nous visiterons toutes les* CAPITALES *de l'Europe. Dieu affligea la* CAPITALE *de ce royaume d'une maladie contagieuse*. (Boss.)

Je te revois enfin, superbe *capitale !* (Coll. d'Harl.)

— Fig. La première ville : *Rome est encore la* CAPITALE *du monde pour l'architecture et la peinture*. (Bailly.)

— *Lettre capitale*, grande lettre qui se mettait autrefois au commencement des chapitres.

— N. f. Grande lettre, lettre majuscule : *Les* CAPITALES *se mettent au commencement des alinéas, des phrases, des vers, des noms propres, etc.* (Acad.) *Grandes* CAPITALES. *Petites* CAPITALES.

— Paléogr. Il se dit des caractères qui composent les anciennes inscriptions grecques : *Aucun trait n'est arrondi dans l'écriture* CAPITALE.

— Substant. L'écriture capitale : *La* CAPITALE *fut remplacée par l'onciale*.

— Art. milit. Ligne de convention qui est censée partager un bastion en deux portions égales, perpendiculairement à la gorge de l'ouvrage.

CAPITAL, n. m. (*caput*, tête, sommet ; lat.) Le point capital, l'essentiel d'une chose : *Le* CAPITAL, *pour une femme, est de vivre uniment*. (La Br.) *Vous en faites sérieusement le* CAPITAL *de votre défense*. (Pasc.) *Des moyens, on en délibérera dans la suite ; mais le* CAPITAL *est d'avoir, dit-on, de quoi se pousser dans le monde*. (Bourdal.)

— *Faire son capital de quelque chose*, en faire son principal objet, sa principale occupation : *Il* FAIT SON CAPITAL *de l'étude. Je* FAIS MON CAPITAL *de cette affaire*. (Acad.) *Tout homme qui* FAIT SON CAPITAL *du bel esprit a souverainement le don de me déplaire*. (Dest.) *Un roi doit* FAIRE SON CAPITAL *de mériter l'affection de ses sujets*. (Beauz.) || Cette locution est peu usitée aujourd'hui.

— Le principal d'une dette, d'une rente ou d'un billet ; somme qui, placée ou prêtée, produit intérêt : *Il a payé les intérêts, mais il doit encore le* CAPITAL. *Le* CAPITAL *d'une rente perpétuelle devient exigible en cas de faillite du débiteur*. (Acad.)

— Apport commercial destiné à rapporter des bénéfices : *Augmenter son* CAPITAL. *Doubler ses* CAPITAUX. *Le* CAPITAL *de la société s'élève à tant*. (Acad.)

La maison est belle et productive,
Et te rendra deux fois tes *capitaux*. (C. Del.)

— N. pl. Ensemble des sommes en circulation, des valeurs disponibles : *Les* CAPITAUX *sont rares. Cet homme possède d'immenses* CAPITAUX. *Les* CAPITAUX *en numéraire ne sont qu'une partie très-faible de ceux qu'emploie l'industrie*. (Droz.)

— Écon. pol. Numéraire, fonds des rentes, et toutes valeurs de quelque nature qu'elles soient : *Dans une entreprise d'industrie, les* CAPITAUX *sont les bâtiments d'exploitation, les outils*, etc. (Droz.) *Quand on fait un travail durable, c'est un* CAPITAL *qu'on lègue aux générations futures*. (Id.)

— *Capital productif* ou *reproductif*, celui qui donne un revenu, lequel est susceptible de s'accumuler et de former un capital à son tour. || *Capital improductif*, celui qu'on ne fait pas valoir et qui ne produit aucun revenu. || *Capital engagé*, celui qui consiste en fonds de terre, usines, machines, etc., de manière qu'on ne puisse en disposer, le retirer ou le convertir à son gré. || *Capital circulant*, celui qui dans une entreprise industrielle est employé en achats de matières premières, salaires d'ouvriers, etc., et qui se renouvelle par la vente des produits.

CAPITALEMENT, adv. (*capit-al, ale-ment*.) D'une manière capitale : *Quel est l'audacieux qui, lorsqu'il s'agit de juger* CAPITALEMENT *un homme, passe en avant et le condamne sans avoir pris toutes les précautions possibles pour se garantir des piéges du mensonge et des illusions de l'erreur ?* (J.-J. Rouss.)

CAPITALISATION, n. f. Action de capitaliser.

CAPITALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Capitaliser : *Le produit de ma rente est* CAPITALISÉE.

CAPITALISER, v. tr. ou act. Fin. Accumuler de manière à former un capital. || Réaliser le capital.

— Il s'empl. absol. : *Cet homme* CAPITALISE.

CAPITALISTE, n. m. Celui qui possède un capital dont il retire un profit en le faisant valoir lui-même, ou un intérêt en le plaçant dans une entreprise industrielle : *Ce* CAPITALISTE *a des fonds dans de grandes entreprises*. (Acad.) *La puissance de l'Angleterre tient à la richesse et à la sagesse de ses* CAPITALISTES. (Droz.)

CAPITALITÉ, n. f. État, qualité de ce qui est capital. || Néolog.

CAPITAN, n. m. Personnage de l'ancien théâtre français ; rôle de matamore, de fanfaron : *On n'avait jamais vu, avant Corneille, que la comédie fît rire sans personnages ridicules, tels que les bouffons, les* CAPITANS. (T. Corn.)

— Par extens. Rodomont, fanfaron, faux brave : *Tout doux ! ces airs de* CAPITAN *ne sont point ici de mise*.

Voici le *capitan* tout près de nous braver. (La F.)

— Zool. Espèce de poisson.

— Bot. Vulg. Plante de l'Amérique méridionale.

CAPITANE, n. f. Anc. La galère que montait le commandant d'une flotte : *La* CAPITANE *fut prise*.

— Adj. *La galère capitane*, chez les Turcs, le vaisseau amiral :

Nous allons de Fez à Catane
Dans la *galère capitane*. (V. Hugo.)

CAPITAN-PACHA, n. m. Amiral turc ; chef des forces navales de l'empire ottoman :

Toi qui brises les fers rien qu'en les secouant,
Toi dont le bras, la nuit, envoie en se jouant,
Avec leurs icoglans, leurs noirs, leurs femmes nues,
Les *capitans-pachas* s'éveiller dans les nues. (V. Hugo.)

CAPITATION, n. f. (*caput*, tête ; lat.) Pron. *ka-pita-cion*. — Taxe par tête ; impôt qui se lève annuellement sur chaque personne suivant son état, sa qualité, son rang, etc. La contribution personnelle et mobilière a remplacé en France la *capitation*. *De toutes les manières d'asseoir un impôt, la plus commode et celle qui coûte le moins de frais est sans contredit la* CAPITATION. (J.-J. Rouss.) *Les terres doivent un tribut, et les chrétiens une* CAPITATION. (Rayn.) *En Russie, ni la noblesse ni les ecclésiastiques ne sont soumis à la* CAPITATION. (Volt.)

CAPITÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit de tous les organes terminés en tête arrondie.

= **Capités,** n. m. pl. Zool. Genre de Crustacés. || V. ARTHROCÉPHALES.

= **Capitées,** n. f. pl. Bot. Section de la famille des Synanthérées.

CAPITEL, n. m. Techn. Lessive des savonniers.

CAPITELLÉ, ÉE, adj. (dimin. de *capité*.) Qui a la forme d'une très-petite boule.

CAPITEUX, EUSE, adj. (*caput*, tête ; lat.) Qui porte à la tête, qui enivre facilement [illegible] se dit que des liqueurs fermentées : *Vin* CAPITEU[illegible] *Liqueur* CAPITEUSE. *Le vin nouveau est* CAPITEUX. *Il faut boire modérément des vins* CAPITEUX. (Acad.)

CAPITILUVE, n. m. (*caput, itis*, tête, *lavare*, laver ; lat.) Méd. Bain de tête, lotion sur la tête.

CAPITOLE, n. m. (*capitolium* ; lat.) Temple et citadelle de l'ancienne Rome, dédiés à Jupiter capitolin ; c'était aussi le nom donné à la montagne sur laquelle s'élevait ce temple : *Lorsque Tarquin l'Ancien faisait creuser les fondements du temple de Jupiter, on trouva la tête d'un certain Tolus avec les chairs encore fraîches. Les augures ne manquèrent pas de répondre que cette tête*, caput, *annonçait clairement que ce lieu serait la capitale du monde ; de là, ce mont, appelé d'abord Saturnius, puis Tarpéien, prit enfin le nom de* CAPITOLE, *formé des deux mots latins* caput Toli. (Stendhal.)

Brûlons ce *Capitole*, où j'étais attendu. (Rac.)
Il vit Rome, et pas un Romain
Sur les débris du *Capitole*. (C. Del.)

— Le principal temple des colonies romaines.

CAPITOLIN, INE, adj. Pron. *ka-pi-to-lin*. — Ant. rom. Se dit des dieux qui avaient un temple sur le mont Capitole : *Jupiter* CAPITOLIN. *Vénus* CAPITOLINE.

— *Jeux capitolins*, jeux institués par Domitien en l'honneur de Jupiter ; ils se célébraient tous les cinq ans.

— *Les fastes capitolins*, tables de marbre qui contenaient la série des consuls depuis l'an 280 de Rome jusqu'à l'an 765.

CAPITON, n. m. Techn. Bourre de soie qui fournit la première enveloppe du cocon : *Ce n'est pas de la fine soie, ce n'est que du* CAPITON. (Acad.)

CAPITONNÉ, ÉE, adj. (*capiton.*) Tapiss. Rembourré : *On tombe, et la chute s'accomplit sans qu'on se fasse de mal; il semble qu'à Taïti les abimes sont* CAPITONNÉS. (Al. Dumas.)

CAPITOUL, n. m. Anc. Nom des officiers municipaux de la ville de Toulouse : *L'office de* CAPITOUL *anoblissait.* (Acad.)

CAPITOULAT, n. m. Pron. *ka-pi-tou-la.* — Dignité, charge de capitoul. || Anc. Chacun des quartiers de la ville de Toulouse régi par un capitoul.

CAPITULAIRE, adj. des 2 g. (*capitulum*, chapitre; lat.) Qui appartient à un chapitre de chanoines ou de religieux : *Assemblée* CAPITULAIRE. *Résolution* CAPITULAIRE.

— Droit. can. *Lettre capitulaire*, lettre qui donne connaissance des canons d'un concile.

CAPITULAIRE, n. m. Celui qui était chargé de percevoir la capitation.

CAPITULAIRE, n. f. Bot. Genre de lichens.

CAPITULAIREMENT, adv. En chapitre : *Chanoines, religieux* CAPITULAIREMENT *assemblés.*

CAPITULAIRES, n. m. pl. Anciens règlements, rédigés par chapitres, concernant les affaires civiles, criminelles et ecclésiastiques : *Les* CAPITULAIRES *de Charlemagne, de Charles le Chauve.*

— Statuts et règlements arrêtés dans les assemblées nationales.

— Livres, tableaux de recensement et de cens, dont se servaient les officiers chargés de recouvrer les impôts.

— Hist. ecclés. Recueil de tous les capitules arrêtés dans une séance ou dans un seul comité.

CAPITULANT, part. prés. du v. Capituler.

CAPITULANT, adj. m. Qui a voix dans un chapitre : *Chanoine* CAPITULANT. *Religieux* CAPITULANTS.

— *Cantons capitulants*, cantons suisses qui fournissaient des soldats pour le service étranger.

— N. m. Celui qui a voix dans un chapitre : *Les* CAPITULANTS *assemblés pour l'élection.* (Acad.)

CAPITULATION, n. f. (*capitulum*, chapitre; lat.) Pron. *ka-pi-tu-la-cion.* — Traité par lequel une garnison rend une place assiégée, un corps de troupes met bas les armes : *Une* CAPITULATION *honorable. Une honteuse* CAPITULATION. *Discuter les articles de la* CAPITULATION. *Signer la* CAPITULATION. *La* CAPITULATION *en rase campagne est regardée comme déshonorante.* (Acad.) *Le général hésita plusieurs fois avant de signer la funeste* CAPITULATION. (Thiers.)

— Par extens. et fam. Accommodement, moyens de conciliation proposés dans une affaire : *On finit par l'amener à une* CAPITULATION. (Acad.) *Cet homme n'entend à aucune* CAPITULATION *en fait d'intérêt.* (Id.)

— Fig. *Capitulation de conscience*, raisons spécieuses pour se livrer à des actes que la conscience désapprouve : *Rien n'est plus condamnable que les* CAPITULATIONS *de conscience.*

— Convention par laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains privilèges dans un autre État : *Les droits et les devoirs des troupes suisses au service de France étaient réglés par une* CAPITULATION, *par des* CAPITULATIONS. (Acad.) *Annuler une* CAPITULATION.

— Anc. en Allemagne, conditions imposées par les électeurs au prétendant à l'Empire, qui les signait avant d'être reconnu : *La* CAPITULATION *impériale.*

— *Capitulations suisses*, convention diplomatique en vertu de laquelle des cantons capitulants lèvent des troupes pour le service étranger.

CAPITULE, n. m. Bot. Disposition des fleurs en bouquet. Le *capitule* est formé d'un certain nombre de petites fleurs, ayant un réceptacle commun : *Fleurs réunies en* CAPITULE.

— Anc. Articles de lois rédigés par le roi lui-même : *Les* CAPITULES *étaient soumis aux assemblées nationales.*

CAPITULÉ, ÉE, adj. (*capitule.*) Bot. Il se dit des fleurs rassemblées en *capitule* ou en tête, et de tout corps grêle dont une des extrémités est subitement renflée en forme de tête : *Stigmate* CAPITULÉ.

CAPITULER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Parlementer, traiter de la reddition d'une place, d'un poste : *Battre la chamade pour* CAPITULER. *La ville* CAPITULA *après huit jours de tranchée ouverte. On ne put les forcer dans le poste où ils s'étaient retranchés, et ils obtinrent de* CAPITULER *honorablement. On* CAPITULE *quelquefois en rase campagne.*

— Prov. *Ville qui capitule est à demi rendue*, quand on écoute des propositions, on est près de les accepter.

— Fam. Entrer en accommodement sur quelque affaire, sur quelque démêlé, venir à transaction : *Il commence à se défier de son droit; il demande à* CAPITULER. (Acad.)

— *Capituler avec sa conscience*, prendre une résolution peu délicate en s'abusant sur les motifs et les nécessités : *On ne doit jamais* CAPITULER *avec sa conscience.*

CAPIVARD ou **CAPIVERD,** n. m. Zool. Un des noms du Cabiai.

CAPLAN, n. m. Zool. Poisson de la Méditerranée.

CAP-MORE, n. m. Zool. Nom donné par Buffon à un oiseau du genre Tisserin : *J'ai donné à ces oiseaux le nom de* CAP-MORE, *et je l'ai susbtitué à la dénomination impropre de* Troupiales du Sénégal. (Buff.)

CAPNIAS, n. m. (χαπνός, fumée ; gr.) Pron. *kapniass.* — Min. Sorte de jaspe connu des anciens.

— Anc. Sorte de vigne, espèce de vin que l'on exposait à la fumée.

CAPNIE, n. f. Bot. Genre de lichens.

CAPNOÏDE, adj. des 2 g. (χαπνός, fumée, et εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kap-no-id.* — Bot. Qui ressemble à la fumeterre.

CAPNOMANCIE, n. f. (χαπνός, fumée, μαντεία, divination ; gr.) Ant. gr. Divination qui se pratiquait en observant la fumée des sacrifices.

CAPNOMON, n. m. Un des produits de la distillation du goudron.

CAPNOPHYLLE, n. m. (χαπνός, fumée, φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *kap-no-fil.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

CAPNOPTÈRE, adj. des 2 g. (χαπνός, fumée, πτερόν, aile ; gr.) Zool. Qui a les ailes jaunâtres.

CAPOC, n. m. Pron. *ka-pok.* — Comm. Sorte d'ouate ou de coton des Indes.

CAPOLIN ou **CAPOLLIN,** n. m. Pron. *ka-po-lain.* — Bot. Arbre du Mexique, dont le fruit ressemble à une cerise.

CAPON, n. m. (*capone*, hypocrite ; ital.) Hypocrite ; qui dissimule, qui cherche à tromper pour mieux arriver à ses fins : *Faire le* CAPON. (Acad.) || Fam. et peu usité.

— Jeu. Joueur habile et rusé : *C'est un vrai* CAPON, *un franc* CAPON. *Il est* CAPON *à ce jeu-là.* (Ac.)

— Poltron, lâche : *Est-il* CAPON ! || Popul.

CAPON, n. m. Mar. Fort palan dont les garants passent d'un côté dans les réas des bossoirs, et de l'autre dans ceux d'une grosse poulie à croc, à l'effet de saisir par l'organe au une ancre que l'on vient de lever, et de la hisser en halant sur le garant.

CAPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Caponner. Mar. *L'ancre est* CAPONNÉE.

CAPONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*capon.*) Se conduire en hypocrite.

— User de finesse au jeu, et être attentif à y prendre toute sorte d'avantages : CAPONNER *au jeu.*

— Montrer de la poltronnerie : *Il a* CAPONNÉ. || Pop.

— V. tr. ou act. Mar. *Caponner une ancre*, la soulever jusqu'au bossoir en agissant sur le capon.

CAPONNIÈRE, n. f. (*capponiera*, ital. ; m. sign.) Fortific. Logement pratiqué dans un fossé où il peut tenir quinze ou vingt fusiliers qui tirent sur les assaillants sans être vus : *On fit un feu continuel des* CAPONNIÈRES *de cette place.* (Acad.)

CAPOQUIER, n. m. Pron. *ka-po-kié.* — Bot. Espèce de cotonnier des Indes, qui produit le capoc.

CAPORAL, n. m. (*caporale*, chef ; ital.) Bas-officier du moindre grade dans l'infanterie ; il est immédiatement au-dessous du sergent et commande une escouade : *Être fait* CAPORAL. *C'est ordinairement le* CAPORAL *qui pose et lève les sentinelles.* (Acad.) *Le* CAPORAL *du poste. Les* CAPORAUX *d'une compagnie.*

CAPOT, n. m. (*cape.*) Sorte de cape que portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

— Manteau à manches et à capuchon à l'usage des sentinelles.

— Mar. Couverture pour garantir de la pluie l'ouverture d'un escalier donnant sur le pont. || Capuchon que les gens de mer mettent par-dessus leurs habits. || V. CAPOTE.

— Mar. *Faire capot*, chavirer ; il ne se dit guère que des embarcations non pontées : *La chaloupe* FIT CAPOT *à une lieue du rivage. Un coup de vent nous fit* FAIRE CAPOT. (Acad.)

CAPOT, adj. invar. (*cappotto*, ital. ; m. sign.) J. de cartes. Il se dit d'un joueur qui ne fait aucune levée : *Être* CAPOT.

... Par un six de cœur je me suis vu *capot.* (Mol.)

— *Faire capot*, faire toutes les levées.

— Escrim. Battre un tireur sans qu'il puisse porter une botte.

— Fig. *Être capot, demeurer capot*, être interdit, confus ou trompé dans son attente : *Elle* A ÉTÉ *bien* CAPOT *de se voir reconnue.* (Acad.)

— *Faire capot*, rendre quelqu'un honteux et confus.

CAPOTAGE, n. m. (*cap.*) Pron. *ka-po-taj.* — Mar. La science du pilote qui consiste dans la connaissance du chemin que fait le vaisseau.

CAPOTE, n. f. (*caput*, tête ; lat.) Sorte de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière auquel est attaché un capuchon : *Large* CAPOTE. CAPOTE *de forçat. Dans le mauvais temps, les sentinelles ont ordinairement une* CAPOTE. *Nous achetâmes dans une boutique du port deux* CAPOTES *de laine rousse.* (Lam.) || Anc. *Capot.*

— Redingote large et ordinairement de gros drap à l'usage de l'infanterie : *La* CAPOTE *est le vêtement d'hiver.* CAPOTE *neuve.* CAPOTE *de drap.*

— Mante que les femmes mettaient autrefois par-dessus leurs vêtements, et qui les couvrait de la tête aux pieds : CAPOTE *de camelot.* CAPOTE *de taffetas.*

— Chapeau de femme en feutre ou en étoffe : CAPOTE *de crêpe, de mousseline. Cette dame a une jolie* CAPOTE *de percale.* (Acad.) *Je ne m'étonne plus si je n'ai pas reçu ma* CAPOTE *de satin violet.* (Picard.)

— Couverture à soufflet d'un cabriolet : *La carriole que nous prîmes était un ancien cabriolet, dont la* CAPOTE *n'avait plus ni cuir ni drap.* (St-M. Girardin.)

— Art vétér. Poche de toile dans laquelle on passe la tête d'un cheval qu'il faut opérer ou assujettir, pour l'empêcher de voir.

CAPOTER, v. intr. ou neut. Mar. V. CHAVIRER.

CAPOULIÈRE, n. f. Pêch. Nappe de filet à larges mailles, que l'on place à l'entrée des bourdigues.

CAPPA, n. m. Philol. Dixième lettre de l'alphabet grec. Elle répond à notre K et à notre C dur.

CAPPARIDÉ, ÉE, adj. (*capparis, idis*, câprier ; lat.) Bot. Qui ressemble au câprier.

= **Capparidées,** n. f. pl. Famille de lantes, ayant pour type le genre Capparis.

CAPPE, n. f. Techn. Croûte qui se forme à la surface du cidre.

— Assemblage de morceaux de bois dont on entoure une forme à sucre cassée.

— Hortic. Variété de pomme.

CAPRAIRE, n. m. (*capra*, chèvre ; lat.) Pron. *kaprèr.* — Bot. Genre de plantes des deux Indes.

CAPRATE, n. m. Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide caprique avec des bases salifiables.

CAPRE, n. m. (*capere*, prendre ; lat.) Mar. Sorte de vaisseau corsaire : CAPRE *hollandais.* CAPRE *anglais.* || Vieux.

— Matelot qui va en course sans solde, mais avec part dans les prises : *Il était* CAPRE *à la part.*

CÂPRE, n. f. (*capparis*, câprier ; lat.) Pron. *kâpr.* — Bouton à fleur de câprier, que l'on confit ordinairement dans le vinaigre ; il est plus usité au pluriel : *Manger des* CÂPRES. *De grosses* CÂPRES. *Baril de* CÂPRES. *Mettre des* CÂPRES *dans un ragoût. Sauce aux* CÂPRES. (Acad.)

CAPRELLA ou **CAPRELLE,** n. f. V. CHEVRETTE.

CAPRÉOLAIRE, adj. des 2. g. (*capreolus*, vrille de vigne ; lat.) Pron. *ka-pré-o-lèr.* — Anat. Qui est contourné en forme de tire-bouchon : *Vaisseaux* CAPRÉOLAIRES.

CAPRÉOLE, n. f. Anat. (m. étym.) Nom qu'on a donné quelquefois à l'hélix à cause de ses sinuosités.

CAPRÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des parties de plante contournées comme les vrilles de la vigne.

CAPRICE, n. m. (*capriccio*, ital., de *capra*, chèvre ; lat.) Pron. *ka-priss.* — Fantaisie, brusque changement de volonté, de goût : *Il se gouverne plus par* CAPRICE *que par raison.* (Acad.) *Avoir des* CAPRICES. *Suivre son* CAPRICE. *Un homme plein de* CAPRICES. CAPRICE *étrange. Le* CAPRICE *de notre humeur est bizarre.* (Pasc.) *Les* CAPRICES *de l'amour.*

C'est la réflexion qui détruit le *caprice*,
C'est elle qui soutient l'amour. (Desm.)

Défiez-vous de ce cheval, il a des CAPRICES. *Les arts et la littérature d'un peuple ne sont pas un* CAPRICE, *une fantaisie de l'esprit, un luxe de l'humanité, mais bien un développement aussi essentiel que tous les autres.* (Lermin.)

— Volonté arbitraire : *Les* CAPRICES *de la tyrannie. Dépendre des* CAPRICES *d'autrui.*

— B.-arts. Saillie d'esprit, d'imagination, de talent ; il se prend ordinairement en bonne part : *Ce poëte ne compose que de* CAPRICE. *Ce peintre, ce musicien travaille de* CAPRICE. (Acad.) *Son esprit a parfois d'heureux* CAPRICES. *On croirait que la pierre docile s'est ployée sous le doigt de l'architecte ; elle paraît, si on peut le dire, pétrie selon les* CAPRICES *de son imagination.* (A. de Vigny.)

— Œuvre spontanée et légère d'un artiste habitué à des productions plus importantes.

— Partic. Composition musicale où l'artiste n'a suivi que son inspiration : *Cet organiste, ce pianiste, ce violoniste a joué un fort beau* CAPRICE. (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, Inconstance, variabilité : *Les* CAPRICES *de la mode. Les* CAPRICES *de la fortune. Les* CAPRICES *du sort.*

....Ah ! quelle mère a pu livrer son fils
Au *caprice* des flots mobiles ! (V. H.).

— Part. En parl. d'une personne qui inspire un instant de passion assez vive, mais rapide ; se dit ordinairement dans le langage familier, cependant la phrase suivante est un exemple de style soutenu : *Elle se disait avec terreur qu'elle était pour lui le* CAPRICE *de trois jours, et qu'il avait été pour elle le rêve de toute une vie.* (G. Sand.)

— Galanterie, intrigue d'amour née subitement et terminée de même :

Tu mets sous un beau jour
Ton histoire de Brest et ton double *caprice.* (C. d'Harl.)

— En parl. des choses, au propre, caractère particulier, accident qu'elles présentent : *Ces vives interlocutions, quoique murmurées, aboutissaient à l'oreille par des* CAPRICES *d'acoustique encore mal observés.* (H. de Balz.)

CAPRICIEUSEMENT, adv. (*caprici-eux, -eusement.*) Par caprice : *Il n'est point d'un homme sage d'agir* CAPRICIEUSEMENT.

CAPRICIEUX, EUSE, adj. Pron. *ka-pri-cieu, cieuz.* — Inconstant dans ses idées, fantasque : *Un homme* CAPRICIEUX. *Esprit* CAPRICIEUX. *Cette femme est très-*CAPRICIEUSE. *On ne s'accommode guère des gens* CAPRICIEUX.

— *Ce cheval est fort* CAPRICIEUX. *Cette mule est* CAPRICIEUSE. (Acad.)

— Il se dit aussi des choses sujettes à changer souvent : *Humeur* CAPRICIEUSE. *Les flots* CAPRICIEUX.

— Substant. Personne à caprices : *C'est un* CAPRICIEUX, *une* CAPRICIEUSE. (Acad.)

CAPRICORNE, n. m. (*caper*, bouc, *cornu*, corne ; lat.) Pron. *ka-pri-korn.* — Astron. Constellation qui est entre le Sagittaire et le Verseau, et qu'on a coutume de représenter par la figure d'un bouc : *La constellation du* CAPRICORNE. *Signe du* CAPRICORNE.

— La dixième division du zodiaque mobile qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec la constellation du Capricorne : *Le soleil était dans le signe du* CAPRICORNE. (Acad.)

— *Le tropique du Capricorne*, le tropique austral, qui passe par le signe du Capricorne.

— Zool. Genre d'insectes coléoptères pourvus d'antennes fort longues, et dont une espèce, le Capricorne musqué, a une forte odeur de rose.

CÂPRIER, n. m. Arbrisseau qui porte les câpres.

CAPRIFICATION, n. f. (*caprificus*, figuier sauvage ; lat.) Pron. *ka-pri-fi-ka-cion.* — Écon. rur. Opération particulière au Levant, et qui consiste à placer certains insectes sur les figuiers pour hâter la maturation des figues.

CAPRIFIGUIER, n. m. (*capra*, chèvre, *ficus*, figuier ; lat.) Pron. *ka-pri-fi-ghié.* — Bot. Figuier sauvage.

CAPRIFOLIACÉ, ÉE, adj. (*caper, capri*, bouc, *folium*, feuille ; lat.) Bot. Qui ressemble au chèvrefeuille (*caprifolium*).

= **Caprifoliacées,** n. f. pl. Famille de plantes qui servent d'agréable décoration aux jardins ; elles sont dicotylédones, polypétales, à étamines épigynes.

CAPRIMULGE, n. m. (*capra*, chèvre, *mulgere*, traire ; lat.) Zool. Oiseau qui, dit-on, tette les chèvres ; espèce d'engoulevent.

CAPRIMULGIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un engoulevent.

= **Caprimulgides,** n. m. pl. Famille d'oiseaux.

CAPRIMULGUE, n. m. (*capra*, chèvre, *mulgere*, traire ; lat.) Pron. *ka-pri-mulg.* Zool. — L'engoulevent. Quelques lexicographes disent *Caprimulge.*

CAPRINE, CAPROÏNE, CAPRYLINE, n. f. (*capra*, chèvre ; lat. ; ὕλη, matière ; gr.) Chim. Noms sous lesquels on désigne les matières grasses neutres qui sont les principes immédiats du lait.

CAPRIPÈDE, adj. des 2 g. (*capra*, chèvre, *pes*, pied ; lat.) Didact. Qui a des pieds de chèvre.

CAPRIQUE, CAPROÏQUE, adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide produit par le beurre de chèvre.

CAPRISANT ou **CAPRIZANT, ANTE,** adj. (*capra*, chèvre ; lat.) Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est interrompu dans le cours de sa diastole et qu'il l'achève ensuite avec précipitation.

CAPROMYS, n. m. (*capra*, chèvre, *mus*, rat ; lat.) Zool. Mammifère de l'île de Cuba.

CAPRON ou **CAPERON,** n. m. Pron. *kap-ron.* — Bot. Grosse fraise. || Vêtement de novice capucin.

CAPRONIER ou **CAPERONIER,** n. m. Hortic. Fraisier qui produit les *caprons* ou *capreons.*

CAPROS, n. m. (κάπρος, sanglier ; gr.) Pron. *kap-ross.* — Zool. Genre de poissons.

CAP-ROUGE, n. m. Pron. *kap-rouj.* — Zool. Espèce de chardonneret.

CAPSA, n. m. Zool. Oiseau d'Afrique.

CAPSAIRE, n. m. (*capsa*, boîte ; lat.) Ant. lat. Esclave qui accompagnait les enfants à l'école, et portait leurs livres dans la boîte appelée *Capsa.* || Celui qui gardait les habits dans les bains publics. || Employé à la garde duquel étaient confiés les livres de comptabilité dans l'administration militaire.

CAPSALE, n. f. Zool. Genre de Crustacés.

CAPSE, n. f. (*capsa*, boîte ; lat.) Zool. Genre de coquilles.

CAPSELLE, n. f. (*capsula*, petite boîte ; lat.) Bot. Petite capsule. || Genre de plantes crucifères.

CAPSICINE, n. f. (*capsicum*, piment ; bass. lat.) Chim. Alcali qu'on extrait du poivre long.

CAPSULAIRE, adj. des 2 g. (*capsule.*) Pron. *kap-çu-lèr.* — Bot. Se dit de ce qui appartient à une capsule : *Fruit* CAPSULAIRE.

— Anat. Il se dit de certaines parties dépendantes de celles qu'on nomme *capsules : Ligaments* CAPSULAIRES.

— N. m. Bot. Fruit sec qui s'ouvre de lui-même ou dont la surface se perfore en divers points.

— Zool. Genre de vers intestinaux.

CAPSULE, n. f. (*capsula*, cassette, petite boîte ; lat.) Artill. Petite boîte cylindrique ouverte d'un côté, qui s'enchâsse exactement sur la cheminée d'une arme à feu, et au fond de laquelle est l'amorce fulminante.

— Botan. Enveloppe sèche, ordinairement formée de plusieurs pièces, et qui dans plusieurs plantes renferme les graines ou semences : *La* CAPSULE *du pavot paraît contenir les mêmes principes que l'opium, mais en plus petites quantités.* (Soubeiran.)

— Anat. Parties en forme de sacs ou de poches de certaines enveloppes membraneuses.

— Chim. Vase en forme de calotte qui sert principalement à l'évaporation des liquides.

— Pharm. *Capsules gélatineuses*, petits tubes de gélatine dans lesquels on enferme les substances d'un goût désagréable, de sorte qu'elles puissent être avalées sans qu'on les sente.

CAPSULITE, n. f. (*capsule.*) Méd. Altération de la capsule du cristallin, caractérisée par un trouble d'abord léger, puis plus apparent dans le champ de la pupille.

CAPTAL, n. m. (*capitalis*, principal, premier, de *caput*, tête ; lat.) Anc. Titre qui, dans certaines provinces, équivalait à celui de comte : *Tout allait mal pour les Anglais : le prince de Galles était à Londres bien près de mourir ; le valeureux Jean Chandos avait été tué ; Jean de Grailly,* CAPTAL *de Buch, était prisonnier.* (Barante.)

CAPTATEUR, TRICE, n. (*captator*, de *capere*, prendre, saisir ; lat.) Jurisp. Celui, celle qui, par des manœuvres artificieuses, coupables, tente de surprendre un testament, une donation, un avantage quelconque. || Il est peu usité.

CAPTATION, n. f. (*captatio*, de *capere*, prendre, saisir ; lat.) Pron. *kap-ta-cion.* — Jurispr. Insinuations artificieuses, manœuvres coupables par lesquelles on tente de se procurer quelque avantage : *Ce testament est une œuvre de* CAPTATION. (Acad.)

— Fam. et par analog. *Le grand vieillard, avec sa politique habile et ses* CAPTATIONS *spirituelles, écouta des fragments de la traduction et l'applaudit même aux dépens d'Homère.* (Mignet.)

CAPTATOIRE, adj. des 2 g. (*capere*, prendre ; lat.) Pron. *kap-ta-toar.* — Jurisp. Il se dit de toute disposition testamentaire artificieusement provoquée par le légataire ou l'héritier.

CAPTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*captare*, lat. ; m. sign.) Obtenir par insinuation quelque chose d'avantageux : CAPTER *la faveur de quelqu'un. Pour* CAPTER *leur bienveillance, je les questionnais sur leur village, sur les travaux qu'on y exécutait.* (Arago.)

CAPTEUR, adj. et n. m. Mar. Il se dit d'un navire qui a fait une prise.

CAPTIEUSEMENT, adv. (*capti-eux, euse-ment.*) Pron. *kap-cieuz-man.* — Par voie d'insinuation, d'une manière captieuse : *On s'y est pris* CAPTIEUSEMENT.

CAPTIEUX, EUSE, adj. (*capter.*) Pron. *cap-cieu, cieuz.* — Qui tend à induire en erreur, à surprendre la bonne foi par une apparence de raison, de vérité : *Un ton* CAPTIEUX. *Des discours* CAPTIEUX. *Oracles ambigus et* CAPTIEUX. (Boss.) *Des raisonnements* CAPTIEUX. (Pasc.) *Proposition* CAPTIEUSE. *Argument* CAPTIEUX. *Il s'étudiait à l'embarrasser de questions* CAPTIEUSES. (Rayn.) *Semer de* CAPTIEUX *mensonges.* (Boil.)

Un sens embarrassé rend les mots *captieux.* (Volt.)

— Se dit des personnes elles-mêmes : *Un raisonneur* CAPTIEUX. (Acad.) *C'est un homme* CAPTIEUX. *Ils n'ont pu étouffer l'ennemi* CAPTIEUX *qu'ils suivaient en silence.* (Lemont.)

CAPTIF, IVE, adj. (*captivus*, lat. ; m. sign.) Qui a été fait prisonnier à la guerre et par suite esclave. Il se dit propr. en parlant des guerres de l'antiquité : *Un roi* CAPTIF. *Une reine* CAPTIVE. *Un peuple* CAPTIF. *Les Grecs, ayant pris la ville, passèrent les hommes au fil de l'épée, et emmenèrent les femmes* CAPTIVES. (Acad.)

— Il s'est dit aussi des esclaves faits par les mahométans : *Racheter les chrétiens* CAPTIFS. (Acad.)

Captif aux rivages du More,
Un guerrier couché sous ses fers
Disait : Je vous revois encore,
Oiseaux, ennemis des hivers. (Bérang.)

— Poétiq. Qui est prisonnier : *Louis IX,* CAPTIF, *inspira de l'estime à ses vainqueurs.* (Acad.) *Un oiseau* CAPTIF. (Id.)

— Substant. *Il était au nombre des* CAPTIFS. (Acad.) *A Rome, les* CAPTIFS *suivaient le char du triomphateur.* (Id.) *Elle est votre* CAPTIVE. (Rac.) *Ces* CAPTIFS, *allons les délivrer.* (C. Del.) *Il voulut racheter les* CAPTIFS.

Ainsi, triste et *captif*, ma lyre toutefois
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix
D'une jeune *captive.* (A. Chénier.)

— *Ordre de la rédemption des captifs*, l'ordre des Mathurins et l'ordre de la Merci, qui furent institués pour le rachat des chrétiens réduits en esclavage par les mahométans.

— Par analog. Prisonnier : *C'était l'unique passe-temps du pauvre* CAPTIF. (Acad.)

— Par extens. Dépendant : *Babylone devint* CAPTIVE *des Mèdes.* (Boss.) *La puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Église* CAPTIVE. (Id.)

— Fig. et mor. *Ame captive, raison captive*, se dit de l'âme, de la raison lorsque, asservie à certains préjugés, esclave de certaines passions, elle ne peut agir librement : *L'*ÂME, *devenue* CAPTIVE *du plaisir, devient en même temps ennemie de la raison.* (Fléch.)

— Fig. et poét. *Ce spectacle tenait mon attention captive*, vivement excitée.

— Gêné dans son action, dans ses mouvements : *La mer est* CAPTIVE *sous ses digues.* (Fléch.) *Tiens ta langue* CAPTIVE. (Corn.)

— *Ballon captif*, ballon retenu par des cordes, par opposit. à Ballon perdu.

— En parl. des personnes, Qui est dans une grande dépendance, dans une grande sujétion : *Cette place me rend fort* CAPTIF. *Il tient ses enfants* CAPTIFS, *et ne leur laisse aucune liberté.* (Acad.)

— Retenu, dissimulé, secret, en parlant de certaines choses, dans le style soutenu :

. . . . Le plus pénible aveu,
Longtemps *captif* ailleurs, s'échappe au coin du feu.
(Coll. d'Harl.)

Syn. Captif, esclave, prisonnier. *Captif* et *prisonnier* n'expriment qu'une situation temporaire ; *esclave* désigne une condition fixe. Le *captif* et le *prisonnier* sont ceux qui ont perdu leur liberté ; l'*esclave* est celui qui n'a jamais joui de la liberté. Le *captif* et le *prisonnier* ne doivent pas de travail à un maître ; le sort de l'*esclave* est de servir son propriétaire.

CAPTIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Captiver. Rendu captif : *Dans les républiques, les femmes sont libres par les lois et* CAPTIVÉES *par les mœurs.* (Montesq.) || Peu usité.

CAPTIVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*captif.*) Priver de la liberté, rendre captif :

Et déjà son amour, lassé de ma rigueur,
Captive ma personne à défaut de mon cœur. (Boss.)

— Figur. Gagner, séduire une personne, l'attirer à soi : *Il est plus difficile de se débarrasser d'une femme que d'en* CAPTIVER *une autre.* (Desmahis.)

— Avec un nom de chose pour compl. dir. : CAPTIVER *l'attention, la faveur.* CAPTIVER *les esprits.* (Boss.)

— *Captiver la bienveillance de quelqu'un*, s'en rendre maître, en être assuré.

— Assujettir, mettre sous sa dépendance : *Cet enfant sera difficile à* CAPTIVER. (Acad.)

— Avec un nom de chose pour compl. direct : *Vous ne pourrez* CAPTIVER *cette nature fougueuse.*

— Se dit souvent de l'empire que les passions, et surtout l'amour, exercent sur l'homme : *L'objet qui*

vous CAPTIVE. (Corn.) *La beauté qui le* CAPTIVE. || Il vieillit en ce sens.

— Dans le style sacré, Soumettre : CAPTIVER *son esprit, son entendement sous le joug de la foi.* CAPTIVER *l'orgueil humain sous l'autorité de l'Église.* (Boss.)

= **Se captiver,** v. pron. S'assujettir aux personnes, aux choses, dans un intérêt, dans un but quelconque : *C'est un homme qui perd toutes ses affaires, parce qu'il ne saurait* SE CAPTIVER. (Acad.) SE CAPTIVER *auprès des grands pour avancer sa fortune.* (Id.)

CAPTIVERIE, n. f. Anc. Grand bâtiment dans lequel on renfermait les nègres au Sénégal, jusqu'au moment où ils pouvaient être expédiés aux colonies.

CAPTIVITÉ, n. f. (*captivitas;* lat.) Privation de liberté, esclavage : *Vivre en* CAPTIVITÉ. *Sortir de* CAPTIVITÉ. *Délivrer de* CAPTIVITÉ. *Les Juifs furent emmenés en* CAPTIVITÉ *à Babylone. La* CAPTIVITÉ *entraîne bien des maux et pour le corps et pour l'âme.* (Boss.)

— Détention en prison, lorsque le motif n'en est point déshonorant.

— Fig. et mor. Asservissement à une chose : *L'âme délivrée de la* CAPTIVITÉ *des sens.* (Boss.)

— Fig. Grande sujétion : *Cela me tient dans une grande* CAPTIVITÉ. *C'est une maison où les domestiques sont en* CAPTIVITÉ. (Acad.)

CAPTURE, n. f. (*capere, captum,* prendre ; lat.) Pron. *kap-tur.* — Prise au corps, arrestation d'une personne par ordre de justice, pour dette ou pour crime : *Les gendarmes ont fait une* CAPTURE *importante. On a pris un fameux voleur ; c'est une belle* CAPTURE. *Les gardes du commerce ont procédé à la* CAPTURE *d'un débiteur contraignable par corps.* (Acad.)

— Mar. Prise de navires marchands qui appartiennent à des nations avec lesquelles on est en guerre.

— Il se dit aussi des navires mêmes qui ont été pris : *Il s'empara de deux bâtiments chargés, et rentra dans le port avec cette riche* CAPTURE. (Acad.)

— Prise que les soldats font sur l'ennemi : *Ces soldats ont fait une bonne* CAPTURE. (Acad.)

— Saisie de marchandises prohibées, faite par les préposés du gouvernement : *Les douaniers ont un intérêt dans les* CAPTURES *qu'ils font.*

CAPTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Capturer. Navire capturé : *Ce bâtiment a été* CAPTURÉ *par les corsaires ennemis.*

CAPTURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *kap-tu-ré.* — Faire capture, appréhender au corps, saisir une personne pour l'arrêter.

— Faire une capture. Il se dit surtout des prises maritimes : *Il reçut l'ordre de* CAPTURER *tous les navires qui se montreraient dans ces parages.*

CAPUCE, n. m. Sorte de capuchon à l'usage des moines :

> Un maître moine, ayant cordon, *capuce,*
> Grise vêture, et nom père Panuce. (Piron.)

— Hist. ecclés. *Frères du capuce,* membres d'une réforme de l'ordre de Saint-François, établie en Espagne sous le pontificat d'Alexandre VI.

— Art milit. Partie supérieure de certaines gardes de sabre ou d'épée.

CAPUCHON, n. m. (*caput,* tête ; lat.) Sorte de vêtement de tête en drap ou en serge, qui fait partie de l'habillement des moines : CAPUCHON *rond, pointu. Mettre, ôter un* CAPUCHON.

— Prov. *Prendre le capuchon,* se faire moine.

— Par analogie il se dit de divers objets qui ont la forme d'un capuchon : *La pièce est éclairée de trois lampes auxquelles on a fait ajouter des* CAPUCHONS *de fer-blanc pour réfléchir la lumière.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Boursouflure en forme de sac ou de casque qu'on remarque dans les pétales de certaines plantes, comme les œillets, etc.

— Développement des filaments qui, dans les Asclépiadées, recouvrent d'une sorte de coiffe le pistil commun. || *Capuchon caudal, capuchon céphalique,* portions les plus marquées du repli circulaire formé autour du rudiment de l'embryon.

— Anat. Muscle trapèze. || Peu usité.

— Zool. Nom vulgaire d'un oiseau de la Nouvelle-Hollande et de plusieurs coquilles.

— Mar. Couvercle mobile ouvert de côté par le haut : on le place au-dessus des cuisines, fours ou habitacles, en ayant soin que l'ouverture soit sous le vent, pour que la fumée s'échappe librement.

— Sorte de grande coiffe couvrant le dessus d'un escalier.

CAPUCHONNÉ, ÉE, adj. (*capuchon.*) Bot. Se dit des pétales, des feuilles qui sont en forme de capuchon : *Les pétales de l'ancolie sont* CAPUCHONNÉS. (Acad.)

— Partie d'une plante qui ressemble à un capuchon : *Feuilles* CAPUCHONNÉES.

CAPUCIATS, n. m. Hist. relig. Nom donné en Angleterre, au 14[e] siècle, à certains disciples de Wiclef, parce que, devant le saint sacrement, ils gardaient sur leur tête leur chaperon ou capuce.

CAPUCIN, INE, n. (*capuce.*) Religieux, religieuse de l'un des ordres mendiants fondés par saint François d'Assise, d'où le nom de Franciscains, sous lequel on les désigne quelquefois : *Les* CAPUCINS *furent ainsi nommés du capuce qu'ils sont obligés de porter.*

— Fig. et par dénigr. Homme qui affiche une grande dévotion : *C'est un* CAPUCIN. || Fam.

— *Capucin de carte,* carte pliée et découpée de manière qu'elle puisse tenir droite, et que sa partie supérieure imite la forme d'un capuchon : *Les enfants s'amusent avec des* CAPUCINS DE CARTES.

— *Tomber comme des capucins de carte,* tomber les uns sur les autres.

— Zool. Nom d'une espèce de singe du genre Saki.

— Nom vulgaire du Cône moine.

CAPUCINADE, n. f. (*capucin.*) Discours vulgaire de morale ou de religion : *Ce sermon n'est qu'une* CAPUCINADE. (Acad.) *L'homélie de l'archevêque de Grenade était un discours diffus, une rhétorique de régent usé, une* CAPUCINADE. (Lesage.)

— Affectation religieuse : *On sert mal la religion par des* CAPUCINADES.

CAPUCINE, n. f. Bot. Plante potagère et d'ornement, formant le genre type de la famille des Tropæolacées : *La* CAPUCINE *est ainsi nommée de sa fleur terminée par un prolongement en forme de capuce. Cultiver des* CAPUCINES. *La* CAPUCINE *a les mêmes propriétés que le cresson.* (Acad.)

— La fleur de la capucine : *Salade de* CAPUCINES. (Acad.) *Cueillir des* CAPUCINES.

— Arquebusier, Anneau de fer ou de cuivre, qui assujettit sur son bois le canon d'une arme à feu : *La première, la seconde* CAPUCINE *d'un fusil.* (Acad.)

— Mar. Courbe qui, dans un bâtiment, lie l'éperon à l'étrave.

— Courbe de fer, chevillée par une branche sur les ponts au portage des baux, et par l'autre sur le vaigrage, pour lier et fortifier les bâtiments fatigués.

— Adjectiv. *Câpres* CAPUCINES, boutons à fleurs ou fruits des capucines confits comme des câpres.

— *Couleur* CAPUCINE, couleur d'aurore foncé, comme celle des fleurs de capucine.

CAPUCINIÈRE, n. f. (*capucin.*) Maison, couvent de capucins. Il est familier, et ne se dit qu'en mauvaise part : *Je vois Rousseau tourner tout autour d'une* CAPUCINIÈRE, *où il se fourrera quelqu'un de ces matins.* (Did.)

— Par ext. Maison de gens qui ne s'occupent que de religion.

CAPULOÏDE, adj. des 2 g. (*capula,* coupe ; lat.) Didact. Qui ressemble à une tasse.

= **Capuloïdes,** n. m. pl. Famille de mollusques.

CAPUT-MORTUUM, n. m. (m. lat., tête morte.) Pron. *ka-putt-mor-tu-ome.* — Chim. Résidu fixe d'une opération. || Inusité.

— Philos. Derniers vestiges d'une doctrine surannée : *C'est le* CAPUT-MORTUUM *des théories sensualistes.*

CAQUAGE, n. m. (*caque.*) Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on veut les saler.

— Action de mettre la poudre ou le salpêtre en tonneaux.

CAQUE, n. f. (*cadus,* m. sign. ; lat.) Sorte de baril ou de barrique où l'on presse les harengs salés pour les transporter : *Une* CAQUE *de harengs. Mettre des harengs en* CAQUE. *Une* CAQUE *de poudre.*

— Partic. Baril de harengs salés qui en contient mille environ.

— Prov. *Être rangés, pressés comme des harengs en caque,* se dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses rangées et pressées étroitement les unes contre les autres.

— Prov. et fig. *La caque sent toujours le hareng,* il reste toujours quelque chose des défauts, des vices qu'on a eus autrefois ; la première condition, le premier état laisse des habitudes qui ne s'effacent pas : *C'est un homme de rien qui a fait fortune, et qui conserve des façons grossières ;* LA CAQUE SENT TOUJOURS LE HARENG. (Acad.) *Il a passé sa jeunesse en mauvaise compagnie, vous n'en ferez rien de bon;* LA CAQUE SENT TOUJOURS LE HARENG. (Id.)

— Technol. Fourneau pour fondre la cire. || Tonneau de bois contenant le suif fondu pour la chandelle moulée. || Baril à poudre ou à salpêtre.

CAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Caquer : *harengs* CAQUÉS.

CAQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Préparer le hareng pour mettre en caque. || Mettre des harengs en caque. || V. ENCAQUER.

— Techn. Mettre la poudre, le salpêtre en barils.

CAQUEROLLE, n. f. Casserole de cuivre à trois pieds.

CAQUE-SANGUE, n. f. (*cacare,* aller à la selle, *sanguis,* sang ; lat.) Pathol. Dyssenterie.

CAQUET, n. m. (κακκάζω, caqueter ; gr.) Babil bruyant et frivole : *Avoir bien du* CAQUET. CAQUET *importun. Cette femme a le* CAQUET *bien affilé. Combien d'hommes dans le monde, avec des gestes façonnés, un petit* CAQUET *et un air capable, n'ont ni sens ni conduite.* (Fén.)

— Il se dit aussi des oiseaux qui parlent : *Ce perroquet, cette pie me fatigue par son* CAQUET. (Acad.)

> De sœurs en sœurs l'immortel perroquet
> Transportera son âme et son *caquet.* (Gress.)

— Fam. et prov. *Rabattre, rabaisser le caquet de quelqu'un,* faire taire par ses raisons ou par autorité une personne qui parle mal à propos ou insolemment.

— Prov. *Le caquet de l'accouchée,* la conversation ordinairement frivole, banale qu'on tient dans une visite à une femme en couche.

— *Caquet bon bec.* || V. BEC.

— N. pl. Discours malins, propos médisants : *S'exposer aux* CAQUETS. *Je hais les* CAQUETS. (Campistr.)

> A tous les sots caquets n'ayons donc nul égard. (Mol.)

CAQUETAGE, n. m. (*caquet.*) Pron. *kak-ta-ge.* — Action de bavarder, de caqueter : *Ennuyeux* CAQUETAGE. *Il m'étourdit par son* CAQUETAGE. (Acad.) *À quoi bon ce* CAQUETAGE ? *Insensiblement, par hasard, par* CAQUETAGE *ou par pruderie, toutes les jeunes personnes instruisirent leurs mères de l'étrange aventure qui se passait à l'atelier.* (H. de Balz.)

CAQUÈTE, n. f. Espèce de baquet où les harengères enferment les carpes.

CAQUETER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*caquet.*) — Il change l'*e* du radical *caquet* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent ;* partout ailleurs, on conserve l'*e* muet. (On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il caquet'ra, il caquet'rait.*) Il se dit propr. des cris que font entendre les poules au moment de pondre : *Tout à l'heure j'ai entendu* CAQUETER *des poules.* (V. Hug.) *La poule noire* CAQUETAIT. (H. de Balz.)

— Par analog. *Ce perroquet ne cesse de* CAQUETER. (Acad.)

— Babiller, dire des riens, des frivolités : *Ces femmes ne font que* CAQUETER.

> Les temples aujourd'hui servent aux rendez-vous,
> Et comme dans un bal tout le monde y *caquète.* (Regn.)

— Faire des caquets, médire : *Il aime à* CAQUETER.

CAQUETERIE, n. f. (*caquet.*) Pron. *ka-ktri.* — Action de caqueter ; habitude de bavarder.

— Au plur. Caquets, bavardages : *À quoi bon toutes ces* CAQUETERIES ?

CAQUETEUR, EUSE, n. (*caquet.*) Celui, celle qui aime à bavarder, à caqueter : *Un* CAQUETEUR, *une* CAQUETEUSE.

CAQUETOIRE, n. f. Chaise basse à dos très-élevé. || Bâton placé au milieu des mancherons de la charrue.

CAQUEUR, EUSE, n. Celui, celle qui caque, prépare le hareng avant de l'encaquer.

CAQUEUSE, n. f. Femme employée à ôter les ouïes et une partie des intestins au poisson que l'on doit saler.

CAQUEUX, n. m. Couteau à l'usage du caqueur de harengs.

CAQUEUX, EUSE, adj. et n. Hist. Individu d'une race errante et misérable que l'on rencontre dans la Bretagne ; on les a regardés longtemps comme des juifs et des lépreux.

CAQUILLIER, n. m. Bot. V. CAKILÉ.

CAR, conj. (*quâ re,* pour cette chose, pour la raison que, parce que ; lat.) Conjonction qui sert à marquer la preuve d'une proposition précédemment énoncée : *Il ne faut pas faire telle chose,* CAR *Dieu le défend. Vous ne le trouverez pas chez lui,* CAR *je viens de le voir dans la rue.* (Acad.)

> Non, je ne reviens pas, *car* je n'ai pas été ;
> Je ne vais pas aussi, *car* je suis arrêté ;
> Je ne demeure point, *car* tout de ce pas même
> Je prétends m'en aller. (Mol.)

— Il est quelquefois explicatif :

> Je vous dirai, seigneur (*car* ce n'est plus à moi
> A nommer autrement et mon juge et mon roi) .. (Corn.)

— N. m. invar. : *Quelle persécution le* CAR *n'a-t-il pas essuyée ?* (La Br.)

— Opposition, objection : *Voilà bien des* CAR. *Avec lui, il y a toujours des si et des* CAR.

CARABA, n. m. Huile qu'on retire de la noix d'acajou à la Guyane.

CARABE, n. m. (κάραβος, crabe ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères, considérés à tort comme doués de propriétés épispastiques.

CARABÉ, n. m. Ambre jaune ou succin.

CARABIN, n. m. Anc. Cavalier qui portait une carabine et combattait en tirailleur : *Capitaine de* CARABINS. *Mestre de camp de* CARABINS. (Acad.)

— Fig. et fam. Homme qui ne hasarde que peu de chose au jeu, et qui se hâte ensuite de se retirer, qu'il ait perdu ou gagné ; *C'est un vrai* CARABIN *au jeu.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il a tiré son coup en* CARABIN, se dit de celui qui, dans une conversation ou dans une dispute, jette quelques paroles vives et puis s'en va. || Peu usité.

— Frater ; garçon chirurgien.

— Par dénig. Étudiant en médecine : *Ce* CARABIN *passe tout son temps dans les estaminets.* || Fam.

— Technol. Pièce d'un gant de peau.

CARABINADE, n. f. Tour de carabin : *Il a fait une* CARABINADE, *et s'en est allé.* (Acad.) || Fam. et peu usité.

CARABINE, n. f. (*canna*, tuyau, *bina*, double ; bass. lat.) Fusil dont le canon est rayé en dedans : *Charger une* CARABINE. *La* CARABINE *porte plus loin et plus juste que les fusils ordinaires.* (Acad.) *La* CARABINE *se charge à balle forcée.*

— Mousqueton ou fusil court à l'usage des troupes légères, et de la cavalerie : CARABINE *d'un lancier.* CARABINE *de hussard.*

CARABINÉ, ÉE, part. pass. du v. Carabiner : *Les carabines* CARABINÉES, *dans le canon desquelles les balles sont forcées, donnent un très-grand avantage pour viser juste.* (Dupuytren.)

CARABINÉ, ÉE, adj. Mar. Il se dit de la brise quand elle est violente, et en même temps ronde et uniforme.

CARABINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*carabine.*) Creuser des raies en dedans du canon d'une arme à feu portative : CARABINER *un fusil.*

— V. intr. Combattre à la manière des carabins : *Ce régiment ne s'amuse point à* CARABINER. (Acad.) *Les cavaliers sortirent de leurs rangs pour* CARABINER. || On dit aujourd'hui *Tirailler.*

— Il se dit d'un joueur qui, sans être du jeu, hasarde quelque coup en passant : *Il ne joue pas, il ne fait que* CARABINER. (Acad.)

CARABINEUR, n. m. (*carabine.*) Techn. Ouvrier qui carabine les canons de fusil.

— Jeu. Celui qui ne fait que jouer en passant.

CARABINIER, n. m. (*carabine.*) Soldat armé d'une carabine : *On donne le nom de* CARABINIERS *aux grenadiers de l'infanterie légère, quoiqu'ils soient armés du fusil de munition ordinaire.* (Acad.) *Compagnie, capitaine de* CARABINIERS.

— Soldat de cavalerie qui, dans l'origine, était armé d'une carabine : *En France, les* CARABINIERS *à cheval n'ont point de carabine ni de mousqueton.* (Acad.) *Colonel de* CARABINIERS.

CARABOU, n. m. Bot. Arbre de l'Inde.

CARACA, n. m. Bot. Espèce de haricot des Indes.

CARACAL, n. m. Zool. Sorte de chat sauvage.

CARACALLA, n. f. Antiq. Sorte de capote de Gaulois, également en usage à Rome.

— N. m. Bot. Vulg. Espèce de Haricot.

CARACARA, n. m. Zool. Nom sous lequel Buffon décrit l'Agami : *L'oiseau décrit par Buffon sous le nom de* CARACARA *doit se rapporter à l'agami.* (Duméril.)

CARACH, n. m. CARATCH.

CARACO, n. m. Vêtement de femme en forme de camisole.

— Zool. Sorte de rat de la Sibérie.

CARACOLE, n. f. (*caracol*, limaçon ; esp.) Man. Mouvement en rond ou en demi-rond qu'on fait exécuter à un cheval en changeant quelquefois de main : *Faire une* CARACOLE. *Faire des* CARACOLES.

— Par analog. Cabriole : *Il faisait des* CARACOLES *sur un tas de foin.* (Dest.)

— Anc. milit. Mouvement de cavalerie qui consistait à tourner par le flanc, et à décrire ensuite un cercle ou un demi-cercle, en se retirant en arrière.

— Archit. *Escalier en caracole*, escalier en colimaçon. || Dans ce sens on dit aussi : *Caracol*, n. m.

— Zool. Espèce de limaçon marin.

CARACOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*caracole.*) Man. Exécuter, ou faire exécuter une succession de demi-tours à droite et à gauche, avec ou sans changement de main, mais sans suivre la piste : *Il y avait plaisir à le voir* CARACOLER *autour de la voiture où étaient les dames.*

— Par extens. Faire des caracoles : *Le cheval* CARACOLAIT, *et arrondissait son galop en ployant, comme un cygne, son cou noir et nerveux.* (F. Soulié.)

CARACORE, n. m. Mar. Embarcation des Indes, à rames et à voile. Le *Caracore* est un bâtiment ponté, fort léger, armé en guerre contre les pirates.

CARACOULER, v. intr. ou neut. 1re conj. Roucouler, en parlant du pigeon et de quelques oiseaux.

CARACTÈRE, n. m. (χαρακτήρ, gr. ; même sign.) Empreinte, marque, figure tracée sur une surface quelconque avec une plume, un pinceau, un burin, un ciseau ou tout autre instrument, et à laquelle on attribue une certaine signification : CARACTÈRES *symboliques.* CARACTÈRES *mystiques, hiéroglyphiques. Les anciens imprimaient sur le front des criminels et des esclaves certains* CARACTÈRES. (Acad.)

— Forme des lettres ou autres figures usitées dans l'écriture ou l'impression : *Gros* CARACTÈRE. *Petit* CARACTÈRE. CARACTÈRE *lisible. Ouvrage imprimé en beaux* CARACTÈRES. CARACTÈRES *gothiques, grecs, arabes, romains, italiques. Nous ne pûmes déchiffrer les* CARACTÈRES *de cette inscription.* (Acad.) *Le* CARACTÈRE *du manuscrit était tout nouveau pour moi.* (P.-L. Cour.) *Le papier est beau, le* CARACTÈRE *net, le tirage soigné.* (Droz.) *Les* CARACTÈRES *chinois équivalent chacun à une articulation accompagnée d'une voyelle.* (Reynaud.)

— Écriture d'une personne : *J'ai reconnu votre* CARACTÈRE. (Acad.) || Dans ce sens, on dit plus souv. *Écriture* ou *main.*

— Types pour impression : *Graver, fondre des* CARACTÈRES. *Graveur, fondeur en* CARACTÈRES. CARACTÈRES *neufs. La matière des* CARACTÈRES *d'imprimerie se compose généralement d'un mélange de plomb et de régule d'antimoine.* (Acad.)

— Ensemble des types de même grosseur, force et corps : CARACTÈRE *petit-romain. La force, le corps, l'œil d'un* CARACTÈRE. (Acad.)

— Signes particuliers et abbréviatifs employés dans diverses sciences, pour en rendre le langage plus clair et plus concis : CARACTÈRES *diplomatiques.* CARACTÈRES *algébriques.* CARACTÈRES *astronomiques.*

— Chim. Signes dont les chimistes se servent pour représenter en abrégé les substances qu'ils emploient dans leurs opérations.

— Lettres ou figures auxquelles on attribuait jadis une certaine vertu, en conséquence d'un pacte qu'on croyait fait avec le diable : *Il fut accusé d'avoir un* CARACTÈRE. *Il n'a jamais été blessé à la guerre ; on dit qu'il a un* CARACTÈRE, *qu'il porte un* CARACTÈRE *sur lui.* (Acad.)

— Fig. Titre, qualité, vertu, dignité, puissance attachée à certains états, à certaines fonctions : CARACTÈRE *sacré.* CARACTÈRE *inviolable.* CARACTÈRE *d'ambassadeur. Être revêtu du* CARACTÈRE *d'évêque. Une telle conduite est indigne de votre* CARACTÈRE. (Acad.) *N'entreprenez plus de faire les maîtres, vous n'avez ni le* CARACTÈRE *ni la suffisance pour cela.* (Pasc.)

Soyez roi,
Reprenez hautement ce noble *caractère.* (Corn.)

— Théol. *Le baptême et l'ordre sont des sacrements qui impriment un* CARACTÈRE. (Acad.) CARACTÈRE *ineffaçable, indélébile.*

— *Cet ambassadeur a déployé son* CARACTÈRE, il a déclaré sa mission ; et, dans le sens contraire, *il cache son* CARACTÈRE.

— Législ. Qualité pour faire certains actes.

— Fig. *Il n'a point caractère pour agir, il parle sans caractère*, se dit d'un homme qui agit, qui parle sans qu'il en ait la mission, l'autorité.

— Fig. et mor. Les qualités morales d'une personne ; sa nature propre ; ce qui la distingue à l'égard de l'âme ou de l'esprit : *Avoir un bon* CARACTÈRE. *Force, faiblesse de* CARACTÈRE. CARACTÈRE *noble, doux, gai, sérieux, triste, irascible, etc. Mon* CARACTÈRE *ne cadre pas avec le sien. L'éloge du* CARACTÈRE *ou de l'esprit d'une femme est presque toujours une preuve de sa laideur.* (Desmahis.) *Mon* CARACTÈRE *est sérieux.* (Volt.)

Le commun *caractère* est de n'en point avoir ;
Le matin incrédule, on est dévot le soir. (Andrieux.)
C'est un fort galant homme, excellent *caractère*,
Bon ami, bon mari, bon citoyen, bon père. (Piron.)

Il faudrait que les artistes s'étudiassent à rendre les CARACTÈRES *dans l'attitude du corps et dans les traits du visage.* (B. de St-P.)

— Ce qui distingue par les mœurs et l'esprit un peuple de tous les autres : *Le* CARACTÈRE *du Français, c'est la gaieté.* (Lav.) *Le* CARACTÈRE *des Français demande du sérieux dans le souverain.* (La Br.)

— Fam. *C'est un bon caractère d'homme*, c'est un homme de mœurs faciles et agréables.

— Par extens. Force d'âme, énergie, courage : *Il a montré dans cette occasion beaucoup de* CARACTÈRE. *C'est un homme de* CARACTÈRE. *Manquer de* CARACTÈRE. *Vous n'avez pas de* CARACTÈRE. *Ce fut alors qu'il déploya son* CARACTÈRE. (Volt.)

— *Sortir de son caractère*, sortir de son humeur, de ses habitudes.

— N. pl. Titre de certains ouvrages ayant pour objet la peinture des mœurs, des caractères : *Les* CARACTÈRES *de La Bruyère ne le cèdent point aux* CARACTÈRES *de Théophraste. Le nom de* CARACTÈRES *n'est pas une invention de La Bruyère ; il était déjà très-répandu et en usage : on disait* CARACTÈRE *pour portrait.* (V. Cousin.)

Que je vais m'amuser!.... ah !.. ah ! C'est La Bruyère,
J'en fais beaucoup de cas : lisons un *Caractère.*
(Coll. d'Harl.)

— Art. dram. Physionomie morale que l'auteur a donnée à ses personnages : *Il n'y a point de vérité dans les* CARACTÈRES, *point de noblesse dans les ressorts.* (La Harpe.)

— Expression, air expressif de la physionomie dans l'homme : *Il y a du* CARACTÈRE, *il n'y a point de* CARACTÈRE *dans sa physionomie.* (Acad.) *La fierté est le* CARACTÈRE *de sa physionomie.* (Id.)

— Fig. Il s'applique à certains traits de l'âme ou de l'esprit qui semblent pour ainsi dire marquer et distinguer une personne : *La raison est le* CARACTÈRE *distinctif de l'homme.* (Rac.) *L'ambition est souvent le* CARACTÈRE *des grandes âmes. La bonté est, à proprement parler, le* CARACTÈRE *de Dieu seul.* (Fléch.)

— Par analog. Il se dit des choses abstraites et inanimées : *Il porte sur sa physionomie le* CARACTÈRE *de la douceur. Une nature basse a souvent l'envie pour* CARACTÈRE. *La vérité a un* CARACTÈRE *inimitable ; c'est l'évidence.* (Marm.) *Cette façade a le* CARACTÈRE *d'un temple, et non d'une salle de spectacle.* (Acad.) *La simplicité est le* CARACTÈRE *de son style.*

— Fig. Ce qui constitue le propre d'une chose et la distingue des autres de la même espèce : *Cet écrit porte un* CARACTÈRE *d'authenticité. L'éloquence de Bourdaloue a un tout autre* CARACTÈRE *que celle de Massillon.* (Acad.) *Cette action porte le* CARACTÈRE *d'une atroce perfidie ; elle en offre tous les* CARACTÈRES. (Id.)

— Par extens. Face, aspect : *L'affaire prend un* CARACTÈRE *grave. Cette maladie a un* CARACTÈRE *fâcheux.*

— Littér. Qualités spéciales qui sont propres à chaque genre, et règles qui les constituent : *Cette strophe a vraiment le* CARACTÈRE *de l'ode.* (Acad.) *Une simplicité élégante fait le* CARACTÈRE *de l'idylle.* (Marm.)

— Hist. nat. Ce qui distingue un animal, une substance, une plante des autres : *Les* CARACTÈRES *d'une plante, d'un insecte.* (Acad.) CARACTÈRES *constants.* CARACTÈRES *variables.* || *Caractère générique*, celui qui convient à tout un genre. || *Caractère spécifique*, celui qui ne convient qu'à une espèce.

— Dess. Expression de physionomie d'une tête peinte ou sculptée : *Cette figure a du* CARACTÈRE, *un beau, un grand* CARACTÈRE. *Ces têtes sont d'un* CARACTÈRE *agréable.* (Did.)

— Mode distinct qui caractérise les êtres, les productions de la nature, soit en général, soit dans telle circonstance donnée : *Le* CARACTÈRE *du sexe est bien rendu. Les rochers sont d'un beau* CARACTÈRE.

— *Caractère idéal*, sceau de la perfection, de la beauté surnaturelle, que l'artiste imprime à son œuvre : *Figure d'un* CARACTÈRE *idéal.*

— Figure, costume traditionnel et historique, ou admis dans l'art : CARACTÈRE *local.* CARACTÈRE *de convention.*

— Qualité particulière du dessin et de la couleur propre à la manière habituelle de l'artiste : *Le* CARACTÈRE *du Titien, de Rubens.*

— *Dessin sans caractère*, dessin qui ne fait point naître dans l'âme du spectateur l'idée dont l'artiste avait voulu animer son œuvre.

— *Grand caractère du dessin*, contours fermes et purs propres aux figures à larges proportions.

— Mus. Originalité d'invention et de style : *Cette musique a du* CARACTÈRE, *un grand* CARACTÈRE. *Cette ouverture n'a point de* CARACTÈRE. (Acad.)

— *Danse de caractère*, danse qui consiste surtout en attitudes nobles, graves et expressives.

CARACTÉRISANT, p. prés. du v. Caractériser.

CARACTÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Caracté-

riser : *Voilà des faits bien* CARACTÉRISÉS. *Fièvre bien* CARACTÉRISÉE. (Acad.)

CARACTÉRISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Représenter, reproduire le caractère d'une personne ou d'une chose : *Ce poëte dramatique* CARACTÉRISE *bien ses personnages.* (Acad.) *Cet habile critique a bien* CARACTÉRISÉ *le genre de tel ouvrage.* (Id.) *Ce peintre* CARACTÉRISE *bien ses figures. Les mœurs plus que les lois font et* CARACTÉRISENT *une nation.* (La Font.)

— Il se dit de ce qui constitue le caractère, la manière d'être d'une personne ou d'une chose : *Je reconnais à ce trait la générosité qui vous* CARACTÉRISE. (Acad.) *Les symptômes qui* CARACTÉRISENT *une maladie.* (Id.) *Ce qui* CARACTÉRISE *le siècle.* (Volt.)

— Servir de caractéristique : *S* CARACTÉRISE *la seconde personne du singulier des verbes. Le* Σ (sigma) CARACTÉRISE, *en général, le futur et l'aoriste des verbes grecs dans tous les modes :* λύσω, je délierai; ἔλυσα, j'ai délié. (Acad.)

= **Se caractériser,** v. pron. Montrer sa nature : *Il* SE CARACTÉRISE *par cette action.*

CARACTÉRISME, n. m. (*caractère.*) Bot. Ressemblance et conformité des plantes avec quelques parties du corps humain. || Peu usité.

CARACTÉRISTIQUE, adj. des 2 g. (*caractère.*) Ce qui distingue, qui caractérise une personne, une chose : *Trait* CARACTÉRISTIQUE. *Signe* CARACTÉRISTIQUE. *Différence* CARACTÉRISTIQUE. *La constance dans la charité est chez la femme le signe* CARACTÉRISTIQUE *de la vertu.* (St-M. Girardin.) *Chacun est peint sous ses traits* CARACTÉRISTIQUES. (Nisard.)

— Gramm. *Lettre caractéristique,* ou subst. *Caractéristique,* lettre qui dénote la formation d'un temps : R *est la lettre* CARACTÉRISTIQUE *de l'infinitif dans les verbes français.*

— Il se dit aussi de la lettre qui se conserve dans les dérivés d'un mot, comme le *P* dans les dérivés de *corps* et de *temps : corporel, temporel;* le *G* dans *longueur, ranger, sanguinaire,* dérivés de *long, rang, sang.*

— N. f. Math. Marque ou caractère qui sert à désigner quelque chose; ainsi *d* est la *caractéristique des différentielles ;* la lettre grecque Δ est la *caractéristique des différences,* dans le calcul des différences finies.

— Arith. *La caractéristique d'un logarithme,* la partie d'un logarithme qui exprime des unités entières.

— Géom. Courbe qui résulte de l'intersection de deux surfaces enveloppées, consécutives dans la génération des surfaces enveloppantes.

CARAFE, n. f. (*garaba,* vase; ar.) Large bouteille de verre ou de cristal, servant le plus ordinairement à contenir de l'eau : *Une* CARAFE *de cristal. Mettre du vin dans une* CARAFE. *Mettre des* CARAFES *de vin sur la table.* (Acad.)

— Le liquide que contient la carafe : *Il a bu toute la* CARAFE.

Toujours son eau sucrée était auprès de lui :
Il en buvait un verre à chaque paragraphe,
Et sa leçon durait autant que sa *carafe.* (C. Bonjour.)

CARAFON, n. m. (*carafe.*) Petite carafe dans laquelle on met de l'eau, du vin ou des liqueurs : *Le* CARAFON *ne contient guère qu'un quart de bouteille. Il a bu un* CARAFON *d'eau-de-vie.*

— Vaisseau de liége ou de bois dans lequel on met un flacon avec de la glace ou de l'eau, pour faire rafraîchir du vin ou d'autres liqueurs : *Mettre de la glace dans les* CARAFONS. (Acad.)

— Le vase même qu'on met dans le carafon.

— Le liquide rafraîchi dans le carafon : *Servir un* CARAFON *à la glace.*

CARAGAN, n. m. Bot. Plante légumineuse.

CARAGATE, n. f. Bot. Genre de plantes parasites.

CARAGNE, n. f. Bot. Gomme résine aromatique qu'on attribue à un arbre de la famille des Térébinthacées, originaire de la Colombie.

— Adj. *Gomme*-CARAGNE.

CARAGUE, n. m. Zool. Sarigue du Brésil.

CARAÏPÉ, n. m. Bot. Genre de plantes ou d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

CARAÏSME, n. m. Hist. relig. Secte, opinion des Caraïtes.

CARAÏTE, n. m. (*karah,* lettre; hébr.) Juif qui suit la lettre de l'Écriture et rejette les traditions, le talmud, etc. : *Les* CARAÏTES *sont opposés aux cabalistes.*

CARAMBOLAGE, n. m. Jeu de billard. Action de caramboler : *Faire un* CARAMBOLAGE.

CARAMBOLE, n. f. J. de billard. La bille de couleur rouge qui se place sur la mouche.

— Partie que l'on joue avec la carambole.

CARAMBOLE, n. f. Bot. Fruit du carambolier.

CARAMBOLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. J. de billard. Toucher du même coup deux billes avec la sienne.

CARAMBOLIER, n. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Inde, portant de petites baies acides.

CARAMEL, n. m. (*kara,* noir; arabe; μέλι, miel; gr.) Sucre qu'on soumet à l'action du feu, en partie décomposé, déliquescent, d'une couleur foncée, d'une odeur forte, agréable et empyreumatique : *Le* CARAMEL *est d'une couleur foncée. Le* CARAMEL *est bon pour le rhume.* (Acad.) *Mettre du* CARAMEL *dans une sauce.* (Id.) *Cerises au* CARAMEL.

CARAMÉLISATION, n. f. Technol. Réduction du sucre en caramel par l'action du feu.

CARAMÉLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Caraméliser.

CARAMÉLISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Technol. Réduire le sucre en caramel par le moyen du feu.

= **Se caraméliser,** v. pr. Se réduire en caramel.

— Par extens. Il se dit de différentes substances qui semblent se réduire en caramel : *L'osmazôme, en* SE CARAMÉLISANT, *forme le roux des viandes.* (Brill. Sav.)

CARAMOUSSAL, n. m. Mar. Sorte de navire turc.

CARANGUE ou **CALANGUE,** n. f. Mar. Abri, enfoncement où se retirent les caboteurs; il est particul. usité dans la Méditerranée.

— Zool. Poisson de la mer des Antilles.

CARANGUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Mar. Il se dit d'un bâtiment qui, par une mer grosse et un vent contraire, louvoie à petites voiles pendant plusieurs jours sans gagner au vent. || V. BOURLINGUER.

CARANX, n. m. Zool. Genre de poissons du genre Scombre.

CARANXOMORE, n. m. Zool. Genre de poissons établi par Lacépède parmi les Scombéroïdes.

CARAPA, n. m. Bot. Arbre de la Guyane, dont l'écorce amère et fébrifuge contient un alcaloïde spécial.

CARAPACE, n. f. Test, partie supérieure de la boite osseuse des tortues : *La* CARAPACE *des tortues.*

— Par analog. Appareil qui protége le corps de certains animaux ou quelques-unes de leurs parties.

CARAPAT, n. m. Anc. mar. Navire portugais.

— Bot. Un des noms vulgaires du Ricin.

— Quelquefois l'huile qu'on tire de cette graine.

CARAPATINE, n. f. Zool. Dent fossile de poisson.

CARAPE, n. f. Bot. Plante de l'Inde.

— Zool. Genre de poissons, espèce de gymnote.

CARAPICHE, n. f. Bot. Arbuste de la Guyane, de la famille des Rubiacées.

CARAPINE, n. f. (*carapa.*) Chim. Substance blanche, nacrée, très-amère, contenue dans l'écorce et dans l'huile du carapa.

CARAPOUCHA, n. f. Plante graminée du Pérou, dont les grains causent l'ivresse et le délire.

CARAQUE, n. m. Comm. Cacao d'une qualité supérieure, cultivé à Caracas : *Le cacao qui nous est apporté d'Amérique est désigné par les épiciers sous le nom de gros et de petit* CARAQUE. (Tess.)

— Très-fine porcelaine apportée d'Orient.

CARAQUE, n. f. Mar. Navire du commerce portugais, qui fait le voyage du Brésil et des Indes orientales : *Les* CARAQUES *d'aujourd'hui sont beaucoup moins grandes que les anciennes. Il y avait des* CARAQUES *du port de deux mille tonneaux.* (Acad.) *Ces hospitaliers se placent dans une grande* CARAQUE *appartenant à l'ordre.* (Aug. Thierry.)

CARAQUON, n. m. Mar. Petite caraque.

CARARU, n. m. Bot. Espèce d'amaranthe verte du Brésil.

CARASSIN, n. m. Zool. Poisson de mer voisin du Spare.

— Poisson d'eau douce voisin de la carpe.

CARAT, n. m. (κεράτιον, petit poids ou denier; gr.) Chacune des parties d'or fin contenues dans une quantité d'or quelconque que l'on suppose partagée en vingt-quatre parties égales : *Il n'y a point dans le commerce d'or à vingt-quatre* CARATS. (Acad.)

— *Or à vingt, à dix-huit, à seize carats,* or dans lequel vingt-parties, ou dix-huit, etc., sur vingt-quatre, sont sans alliage. On dit aussi : *Or au vingtième, au dix-huitième carat.*

— Prov. *Être sot, impertinent à vingt-quatre carats,* être sot, impertinent au suprême degré.

Enfin, quoiqu'ignorante à vingt et trois *carats.* (La F.)

— Joaill. Poids de quatre grains pour les diamants et certaines pierres fines : *Le diamant connu sous le nom de Régent pèse cinquante* CARATS.

— Par extens. Petits diamants qui se vendent en masse et au poids : *Sa girandole paraît beaucoup de loin; cependant elle n'est que de* CARATS. (Acad.)

— N. coll. Dans le même sens : *Ce n'est que du* CARAT.

CARATA, n. m. Bot. V. KARATAS.

CARATCH, n. m. Tribut, capitation que les chrétiens et les juifs payent au grand seigneur.

CARATURE, n. f. Technol. Alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre, dont on fait les aiguilles d'essai pour l'or.

CARAVANE, n. f. (*karaouan ;* pers.) Troupe de marchands, de voyageurs, de pèlerins qui vont de compagnie pour leur commune sûreté; il ne se dit que de ceux qui voyagent, par terre ou par mer, dans le Levant : *Les* CARAVANES *sont exposées à bien des dangers. Les navires qui formaient la* CARAVANE *d'Alep, d'Alexandrie.* (Acad.) *Il part tous les ans du Maroc une* CARAVANE *qui va chercher l'or en Guinée.* (Rayn.) *Un Arabe et sa tribu avaient attaqué dans le désert la* CARAVANE *de Damas.* (Lamart.)

— Fam. Personnes qui se réunissent pour faire une excursion : *Nous avons fait une* CARAVANE *pour aller dîner à tel endroit. Je vis venir toute une* CARAVANE *de campagnards.* (Acad.) *La* CARAVANE *mit un mois à parcourir l'île.* (Cuv.)

— Comm. du Levant. Bâtiment qui, sans avoir de destination fixe, se charge à fret pour aller d'un port à un autre.

— Mar. Cabotage dans les échelles du Levant.

— N. plur. Les expéditions que les chevaliers de Malte devaient faire contre les musulmans : *Faire ses* CARAVANES. *Les chevaliers ne pouvaient parvenir aux commanderies qu'ils n'eussent fait leurs* CARAVANES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire ses caravanes,* mener une vie dissipée : *Ce jeune homme* A FAIT SES CARAVANES. (Acad.)

CARAVANEUR, n. m. Anc. Mar. Vaisseau marseillais portant des marchandises, d'échelle en échelle, dans le Levant. || Celui qui montait ce vaisseau.

CARAVANIER, n. m. Conducteur de bêtes de somme dans les caravanes.

CARAVANISTE, n. des 2 g. Celui qui fait partie d'une caravane.

CARAVANSÉRAIL ou **CARAVANSÉRAI,** n. m. (*caravane,* et *seraï,* palais; turc.) Hôtellerie dans le Levant où les caravanes sont accueillies gratuitement ou pour un prix modique : *Autrefois, dans la Syrie et dans l'Andalousie, les* CARAVANSÉRAILS *ouverts à tout venant s'appelaient* l'hospitalité du calife. (L. Viardot.)

CARAVELLE, n. f. (*caravella ;* ital.) Mar. Gros vaisseau de guerre turc.

— Petit bâtiment à voiles dont se servent les Portugais : *Monter, équiper une* CARAVELLE.

CARBATINE, n. f. Ant. gr. Sorte de chaussure de cuir que portaient les soldats et les paysans.

— Comm. Peau de bête fraîchement écorchée.

CARBAZOTATE, n. m. Chim. Nom générique des sels résultant de l'union de l'acide carbazotique avec les bases.

CARBAZOTIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide dans lequel l'azote et le carbone sont combinés avec l'oxygène.

CARBET, n. m. Grande case commune des sauvages des Antilles : *Les sauvages avaient dressé un pélican qui, le soir, revenait au* CARBET *le sac plein de poissons.* (Buff.)

— Analog. en parlant des castors : *Couper et transporter un arbre, élever un* CARBET *sont des opérations qui supposent nécessairement un travail commun et des vues concertées.* (Buff.)

— Mar. Toiture élevée dans une anse, une crique, pour abriter les navires.

— Case publique sur la plage, pour servir d'abri aux matelots en corvée dans les colonies.

CARBONAGE, n. m. Droit féod. Droit de faire dans une forêt tout le charbon dont on avait besoin.

CARBONAL, n. m. Écon. rur. Carie du froment.

CARBONARISME, n. m. Polit. Principes des carbonari, leur association : *Le gouvernement de Rome plaît au peuple en ce qu'il emploie rarement la peine de mort pour tout autre crime que le* CARBONARISME. (Stendhal.) *Les secrets du* CARBONARISME *sont éventés, et partout les agents du pouvoir sont sur sa piste.* (G. Sand.)

CARBONARO, n. m. (mot. ital., *charbonnier;* nom donné aux Guelfes, qui, pour échapper aux Gibelins, se réunissaient dans des cabanes de charbonniers.) Membre d'une société secrète, établie en Italie pour la défense et la propagation des idées démocratiques : *Il ne voulait pas croire aux* CARBONARI. (Stendhal.)

— Par anal. Partisan exagéré de la démocratie pure. || Au plur. *Carbonari.*

CARBONATE, n. m. (*carbone.*) Chim. Genre de

sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases salifiables. Les *carbonates* ont pour caractère commun d'être solubles dans les acides, et de dégager alors avec effervescence de l'acide carbonique : *Le* CARBONATE *de chaux forme les marbres, et généralement toutes les autres pierres calcaires.*

CARBONATÉ, ÉE, adj. *Chaux* CARBONATÉE.

CARBONATER, v. tr. ou act. 1re conj. Chim. Convertir en carbonate.

= **Se carbonater,** v. pron. Se convertir en carbonate.

CARBONE, n. m. (*carbo, onis*, charbon ; lat.) Métalloïde, corps simple, l'un des principes constituants des animaux et des végétaux : le *carbone* possède toutes les propriétés chimiques qui caractérisent les corps très-combustibles : à l'état de pureté, il porte le nom de *diamant* ; à l'état amorphe, opaque, il constitue le *graphite*, l'*anthracite* ; combiné avec le bitume, il forme la *houille* ou *charbon de terre*, le *lignite*, et les différents *charbons* : *Les végétaux sont essentiellement composés de* CARBONE, *d'hydrogène et d'oxygène.* (Cuv.)

CARBONÉ, ÉE, adj. (*carbone.*) Qui contient du carbone : *Le gaz d'éclairage est de l'hydrogène* CARBONÉ. ‖ On dit mieux *Carburé.*

CARBONEUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient du carbone.

CARBONIDES, n. m. pl. Chim. Famille de corps qui renferment le carbone.

CARBONIFÈRE, adj. des 2 g. (*carbo*, charbon, *fero*, je porte ; lat.) Chim. Qui contient du charbon : *Formation* CARBONIFÈRE. *Terrain* CARBONIFÈRE. *Calcaire* CARBONIFÈRE.

CARBONIQUE, adj. des 2 g. (*carbone.*) Chim. Il se dit d'un acide gazeux, formé de carbone et d'oxygène : *Gaz* CARBONIQUE. *C'est l'acide* CARBONIQUE *qui se dégage des liqueurs gazeuses. La découverte de la nature de l'acide* CARBONIQUE *appartient tout entière à Lavoisier.* (Dulong.)

CARBONISATION, n. f. (*carboniser.*) Chim. Opération par laquelle on réduit une substance en charbon : *Procédé de* CARBONISATION.

CARBONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Carboniser. Se prend adjectiv. : *Matière* CARBONISÉE.

CARBONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*carbone.*) Chim. Réduire en charbon.

= **Se carboniser,** v. pr. Être réduit en charbon.

CARBONITE, n. m. Chim. V. OXALATE.

CARBONNADE, n. f. Art culin. Manière d'apprêter des viandes en les faisant griller sur des charbons : *Mettre du jambon à la* CARBONNADE.

— Viande ainsi préparée : *Manger une* CARBONNADE *de mouton.*

CARBOSULFURE, n. m. Chim. Combinaison de carbone et de soufre avec un corps simple.

CARBOSULFUREUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient du carbosulfure.

CARBOVINATES, n. m. pl. Chim. Sels encore peu connus, présentant en leur composition l'union d'une base avec un acide analogue à l'acide sulfovinique.

CARBURATION, n. f. Chim. V. CARBONISATION.

CARBURE, n. m. (*carbone.*) Chim. Nom générique des corps dans lesquels le carbone entre à l'état de mélange intime ou de combinaison chimique : *La fonte et l'acier sont des* CARBURES *de fer. Le gaz qui sert à l'éclairage est un* CARBURE *d'hydrogène.*

CARBURÉ, ÉE, adj. (*carbure.*) Qui contient du carbone : *Fer* CARBURÉ.

CARCADEL ou **CARCAILLOT,** n. m. Zool. Vulg. La Caille.

CARCAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Il se dit du cri des cailles.

CARCAISE, n. f. Technol. Fourneau dans lequel le verrier recuit ses creusets et prépare les frites des glaces.

CARCAJOU, n. m. Zool. Espèce de blaireau du Labrador : *On retrouve le Glouton sous le nom de* CARCAJOU *au Canada et dans les autres parties de l'Amérique la plus septentrionale.* (Buff.) *Des aigles descendent en tournoyant au fond du gouffre, et des* CARCAJOUS *se suspendent au bout d'une branche abaissée, pour saisir les cadavres brisés des élans et des ours.* (Châteaub.)

CARCAL, n. m. Écon. rur. Cadre de bois servant à la récolte du foin.

CARCAMUSE, n. f. Anc. Arme de siége ; espèce de bélier. ‖ On disait aussi *Carcamousse.*

CARCAN, n. m. (καρκίνος, cancre ; gr.) Cercle de fer avec lequel on attachait un condamné par le cou à un poteau : *Condamner au* CARCAN. *Attacher, mettre au* CARCAN. *La peine du* CARCAN *a été supprimée en 1832.* (Acad.)

— Collier d'esclave, de forçat : *Porter le* CARCAN.

Avoir la chaine au pied et le *carcan* au cou. (V. H.)

— Fig. Honte, infamie : *Il y a des gens qui aiment mieux s'attacher eux-mêmes au* CARCAN *que de se laisser oublier.* (Grimm.)

— Espèce de chaîne ou de collier de pierreries : *Cette femme a un beau* CARCAN *de pierreries.* (Acad.)

CARCASSE, n. f. (*caro*, chair, *cassus*, ridé ; lat.) Pron. *kar-kass.* — La charpente osseuse du corps d'un animal dépouillé de sa chair : *Tout le champ de bataille était encore couvert de* CARCASSES *de chevaux.* (Acad.)

— *Carcasse de poulet, de chapon, de perdrix*, ce qui reste du corps lorsqu'on en a détaché les cuisses et les ailes.

— Fig. et par mépris. *Il n'a que la carcasse ; c'est une carcasse*, se dit d'une personne ou d'un animal extrêmement maigre.

— Par anal. Charpente d'un navire : *La* CARCASSE *d'un bâtiment.* ‖ Vieux navire en démolition. ‖ Bâtiment échoué et que la mer a détruit en partie : *Vingt* CARCASSES *de gros bâtiments, chargées de canons et fortement amarrées, remplissaient le milieu de la passe royale.* (Thiers.) *Vous les retrouvez sur la rive, échoués comme la* CARCASSE *d'une embarcation.* (H. de Balz.) *Le soleil en se levant ne découvrit sur la rade d'Aboukir que des* CARCASSES *de vaisseaux échouées ou fumantes.* (Lamart.)

— Assemblage de branches de fil de fer, recouvertes d'un cordonnet, sur lesquelles les marchandes de modes montent certaines coiffures de femmes.

— Artill. Sorte de grosse bombe composée de différents cercles de fer, qui ressemblait en quelque sorte à une *carcasse* d'animal, et qu'on lançait avec le mortier comme les bombes ordinaires : *On brûla tout un quartier de la ville avec des* CARCASSES. (Acad.)

— Technol. Tout ce qui soutient un ouvrage, ce qui en fait comme la charpente.

— Charpente sur laquelle on élève les pièces d'artifice :

As-tu vu quelquefois la *carcasse* noircie
D'un beau feu d'artifice éteint par une pluie? (Ém. Aug.)

— Châssis d'un parquet d'appartement.

— Pêch. Corbeille couverte dans laquelle les pêcheurs mettent les grands poissons qu'ils ont pris.

CARCÈRES, n. m. pl. (*carceres*, prisons ; lat.) Pron. *kar-cé-rèss.* — Loges ou remises construites dans les cirques et qui renfermaient les chevaux et les chars.

CARCÉRULAIRE, adj. des 2 g. Botan. Qui tient de la carcérule : *Fruit* CARCÉRULAIRE.

CARCÉRULE, n. f. (*carcer*, prison ; lat.) Botan. Fruit sec, polysperme et indéhiscent, comme ceux du frêne, de l'orme, du tilleul.

CARCHARIODONTE, n. f. Pron. *kar-ka-ri-o-donte.* — Zool. Dent du squale fossile.

CARCHOUFLIER, n. m. Vulg. L'Artichaut.

CARCINOÏDE, adj. des 2 g. (καρκίνος, crabe, εἶδος, ressemblance ; gr.) Pron. *kar-ci-no-id.* — Zool. Qui ressemble à un crabe.

= **Carcinoïdes,** n. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des décapodes brachiures.

CARCINOLOGIE, n. fém. (καρκίνος, crabe, λόγος, discours ; grec.) Traité sur les crabes ou les crustacés.

CARCINOMATEUX, EUSE, adj. Pathol. Qui est de la nature du carcinome ou du cancer : *État* CARCINOMATEUX. *Ulcère* CARCINOMATEUX.

CARCINOME, n. m. (καρκίνος, cancer ; gr.) Pathol. Synonyme de Cancer.

CARDAGE, n. m. Technol. Action ou façon de carder.

CARDALINE, n. f. Zool. Vulg. Le Chardonneret.

CARDAMINE, n. f. (καρδαμίνη, cresson ; gr.) Botan. Petite plante crucifère à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, qui croît abondamment dans les prairies humides : *La* CARDAMINE *est apéritive et antiscorbutique.* (Acad.)

CARDAMOME, n. m. (καρδάμωμον, sorte de cresson ; gr.) Bot. Fruit de plusieurs espèces du genre amome ; c'est un alexipharmaque puissant : *Le* CARDAMOME *produit des graines aromatiques employées dans la composition de la thériaque.*

CARDASSE, n. f. Bot. Vulg. Le Nopal.

— Technol. Peigne à carder la bourre de soie.

CARDE, n. f. (*carduus*, chardon ; lat.) Machine garnie de chardons dont on se sert pour peigner le drap.

— Sorte de peigne consistant en une planchette munie d'un manche, et garnie d'un côté seulement de pointes de fil de fer légèrement courbées : *La* CARDE *débrouille les filaments de laine ou de coton et les dispose parallèlement pour le filage.*

— Côte du milieu des feuilles de certaines plantes, telles que la poirée et l'artichaut ; elle est bonne à manger : *Botte de* CARDES. CARDES *poirées.*

CARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Carder : *Lainage* CARDÉ. *Coton* CARDÉ.

CARDÉE, n. f. Techn. Morceau de laine cardée qu'on lève de dessous les cardes. ‖ Quantité de laine qu'on peigne à la fois avec deux cardes.

CARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*carde.*) Pron. *kar-dé.* — Peigner, démêler avec des cardes ou avec des chardons à bonnetier : CARDER *de la laine, du coton, du crin.*

= **Se carder,** v. pron. Être cardé : *Le crin* SE CARDE *difficilement.*

CARDERIE, n. f. Pron. *kard-rî.* — Techn. Atelier où l'on carde. ‖ Fabrique de cardes.

CARDEUR, EUSE, n. f. Celui, celle qui carde : CARDEUR, CARDEUSE *de matelas.*

CARDIA, n. m. (καρδία, cœur ; gr.) Anc. anat. Le cœur. ‖ Aujourd'h. Orifice supérieur de l'estomac.

CARDIACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un cœur.

= **Cardiacées,** n. f. pl. Famille de coquilles bivalves.

CARDIAGRAPHIE, n. f. (καρδία, cœur, γραφή, description ; gr.) Pron. *kar-dia-gra-fî.* — Didact. Description du cœur.

CARDIAIRE, adj. des 2 g. (καρδία, cœur ; gr.) Pron. *kar-dièr.* — Anat. Qui se rapporte au cœur ; qui se trouve dans le cœur : *Région* CARDIAIRE.

CARDIALGIE, n. f. (καρδία, cœur, ἄλγος, douleur ; gr.) Pathol. Douleur très-vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieure de l'estomac ; on dit plutôt aujourd'hui *Gastralgie* : *La plupart des* CARDIALGIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Brouss.)

CARDIALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la cardialgie.

CARDIALOGIE, n. f. V. CARDIOLOGIE.

CARDIAQUE, adj. des 2 g. (*cardia.*) Pron. *kar-diak.* — Anat. Qui appartient au cœur ; qui est relatif au cardia : *Artères, veines* CARDIAQUES. *Nerfs* CARDIAQUES.

— Méd. Il se dit des médicaments toniques ou stimulants dont on croyait que l'action se portait principalement sur le cœur : *Remède* CARDIAQUE.

— N. m. *Administrer un* CARDIAQUE.

CARDIATOMIE, n. f. (καρδία, cœur, τομή section ; gr.) Dissection du cœur.

CARDIATOMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la cardiatomie.

CARDIECTASIE, n. f. (καρδία, cœur, ἔκτασις, dilatation ; gr.) Anat. Dilatation partielle ou totale du cœur ; ampliation de ses orifices.

CARDIER, n. m. Techn. Celui qui fait ou vend des cardes.

CARDIEURYSME, n. m. (καρδία, cœur, εὐρύς, large ; gr.) Méd. Dilatation des cavités du cœur. ‖ On dit aussi *Cardiévrysme.*

CARDINAL, ALE, adj. (*cardinalis*, principal, de *cardo*, gond, le point principal d'une chose ; lat.) Ce qui est le principal, le premier, le plus important : *À bas les disputations* CARDINALES *et quodlibétaires !* (V. Hug.)

— Astr. *Points cardinaux*, noms des quatre points de l'horizon, auxquels on rapporte tous les autres points et qui sont : le nord, le sud, l'est et l'ouest : *Les quatre points* CARDINAUX.

— *Vents cardinaux*, les vents qui soufflent des quatre points cardinaux de la sphère.

— *Signes cardinaux*, ceux du Bélier, du Cancer, de la Balance et du Capricorne.

— Théol. *Vertus cardinales*, les quatre vertus principales auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter, et qui sont : la prudence, la justice, la tempérance et la force.

— Gramm. *Nombres cardinaux*, les nombres qui désignent une quantité sans marquer l'ordre : *Un, deux, trois, quatre, sont des nombres* CARDINAUX.

— *Adjectifs* ou *noms de nombre cardinaux*, ceux qui servent à exprimer les nombres cardinaux ; ils sont invariables dans notre langue, excepté *vingt* et *cent.*

— Hist. nat. Qui fait partie d'une charnière : *Dent* CARDINALE *d'une coquille.*

— Il s'est dit en parlant du grand autel, d'une messe solennelle : *Autel* CARDINAL. *Messe* CARDINALE.

CARDINAL, n. m. (*cardo, cardinis*, gond ; lat.) Chacun des soixante et dix prélats qui composent le sacré collége, qui ont voix dans l'élection du pape,

et parmi lesquels le pape est ordinairement choisi : *Chapeau rouge, barrette de* CARDINAL. *Le rouge est la couleur des* CARDINAUX. *Il a été fait* CARDINAL *à la nomination de France.* (Acad.) *Le pape fit une promotion de* CARDINAUX. (Id.)

— *Cardinal in petto*, celui qui a été élevé à la dignité de cardinal, et que le pape se réserve de ne proclamer que plus tard.

— *Cardinal neveu*, cardinal neveu du pape vivant.

— *Cardinal-évêque*, titre que portent les cardinaux du premier ordre : *Il y a dans le sacré collége six* CARDINAUX-ÉVÊQUES.

— *Cardinal-prêtre*, titre des cardinaux du deuxième ordre : *Les* CARDINAUX-PRÊTRES *sont au nombre de cinquante.*

— *Cardinal-diacre*, titre des cardinaux du troisième ordre : *Il y a quatorze* CARDINAUX-DIACRES.

— Hist. nat. Oiseaux de différents genres, remarquables par le rouge éclatant de leur plumage : *Je m'éveillai aux chants des* CARDINAUX. (Châteaubr.) *Des* CARDINAUX *de feu grimpent en circulant au haut des cyprès.* (Id.)

CARDINALAT, n. m. Dignité de cardinal : *Promotion au* CARDINALAT.

CARDINALE, n. f. Pron. *kar-di-nal.* — Anc. artill. Sorte de bouche à feu.

— Zool. Nom de plusieurs oiseaux et d'une coquille.

— Botan. Plante du genre Lobélie.

CARDINALICE, adj. des 2 g. Qui mène au cardinalat, qui donne le cardinalat : *On lui a transmis la barrette* CARDINALICE *par un ablégat apostolique.* (Artaud.)

CARDINALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Hist. Faire cardinal.

— Peint. Rendre rouge. || Peu usité.

CARDINALISME, n. m. Anc. Cardinalat.

— Opinion des cardinalistes, des partisans de Richelieu et de Mazarin.

CARDINALISTE, adj. des 2 g. Pron. *kar-di-nalist.* — Hist. Qui appartient à un cardinal : *Titre* CARDINALISTE.

— Adj. et n. des 2 g. Partisan de Richelieu ou de Mazarin : *Qui va là? crièrent les premiers de la troupe à des hommes qui venaient, royalistes ou* CARDINALISTES? (A. de Vigny.)

CARDINE, n. f. Zool. Espèce de sole.

CARDIOCÈLE, n. f. (καρδία, cœur, κήλη, hernie; gr.) Path. Hernie du cœur.

CARDIOGME, n. m. Path. V. CARDIALGIE.

CARDIOGRADE, adj. des 2 g. (καρδία, cœur; gr.; *gradior*, je marche; lat.) Zool. Qui marche par un mouvement d'expansion et de contraction.

CARDIOGRAPHIE, n. f. Description du cœur.

CARDIOLOGIE, n. f. (καρδία, cœur, λόγος, discours; gr.) Didact. Traité sur le cœur.

CARDIOMALAXIE, n. f. (μαλακός, mou; gr.) Pathol. Ramollissement des fibres musculaires du cœur.

CARDIOPALMIE, n. f. (καρδία, cœur, παλμός, battement; gr.) Path. Palpitations du cœur.

CARDIOPATHIE, n. f. (καρδία, cœur, πάθος, douleur; gr.) Path. Maladie, souffrance du cœur.

CARDIOPÉTALE, adj. des 2 g. (καρδία, πέταλον, pétale; gr.) Bot. Qui a des pétales en cœur.

CARDIOPHYLLE, adj. des 2 g. (καρδία, φύλλον, feuille; gr.) Bot. Qui a des feuilles en cœur.

CARDIORRHEXIE, n. f. (καρδία, ῥῆξις, déchirement; gr.) Pron. *kar-dio-rèk-ci.* — Path. Déchirure du cœur.

CARDIOSPERME, n. m. (καρδία, σπέρμα, graine; gr.) Pron. *kar-dio-spèrm.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Sapinacées.

CARDIOTOMIE, n. f. (καρδία, τομή, section; gr.) Anat. Dissection du cœur.

CARDITE, n. f. (καρδία, cœur; gr.) Pron. *kar-ditt.* — Pathol. Inflammation du cœur : *Le cœur s'enflamme par la membrane interne; c'est la* CARDITE *la plus ordinaire.* (Brouss.)

— Zool. Genre de coquilles bivalves.

CARDITIQUE, adj. des 2 g. (*cardite.*) Anat. Qui a rapport au cœur.

— *Fièvre carditique*, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et un sentiment d'érosion qui détermine la syncope.

CARDON, n. m. (*carduus*, chardon; lat.) Bot. Plante potagère de la famille des Synanthérées, dont les pétioles larges et épais servent d'aliments après avoir été étiolés.

— Pêch. Vulg. Petite chevrette.

CARDONCELLE, n. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CARDONETTE, n. f. Bot. Artichaut sauvage.

CARDOUZILE, n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

CARDUACÉ, ÉE, adj. (*carduus*, chardon; lat.) Bot. Qui ressemble au chardon.

= **Carduacées**, n. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. || V. CYNAROCÉPHALES.

CARÉBARIE, n. f. (κάρη, tête, βάρος, poids; gr.) Pron. *ka-ré-ba-ri.* — Pathol. Pesanteur de tête.

CARÉLIE, n. f. Pron. *ka-ré-li.* — Bot. Petit arbrisseau du Brésil, de la famille des Synanthérées.

CARÊME, n. m. (*quadragesima*, quarantième; lat.) Temps d'abstinence dans l'Église romaine, qui comprend quarante-six jours entre le mardi gras et le jour de Pâques, et pendant lequel les catholiques jeûnent tous les jours hors les dimanches, ce qui fait quarante jeûnes : *Durant le* CARÊME. *Le saint temps du* CARÊME. *L'avent et le* CARÊME. *Jeûner le* CARÊME.

... Il ne connaissait l'avent ni le *carême.* (LA FONT.)

— Par analog. Jour d'abstinence : *Rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne, ni un jour maigre; elle* FIT *tous* LES CARÊMES, *et avec austérité quant aux jeûnes.* (St-Sim.) *Il fait un* CARÊME *éternel; et durant ce* CARÊME *il semble qu'il ne se nourrisse que d'oraisons et de jeûnes.* (Boss.)

— *Provisions de carême, viandes de carême*, provisions, aliments dont on se sert particulièrement en carême, comme lait, beurre, huile, légumes, poisson, etc.

— *Faire carême, le carême, observer le carême*, jeûner, s'abstenir des viandes défendues pendant le carême.

— *Rompre carême, le carême*, cesser d'observer l'abstinence du carême : *Il a été obligé de* ROMPRE *le* CARÊME. (Acad.)

— *Le carême est bas*, se dit quand il commence dans les premiers jours de février; et *le carême est haut*, quand il ne commence qu'en mars.

— Fig. et fam. *Mettre le carême bien haut*, exiger des choses trop difficiles : *Ce docteur débite une morale sévère, il nous* MET LE CARÊME BIEN HAUT. (Acad.) || Promettre des choses qui n'arriveront pas de longtemps.

— Prov. et fig. *Prêcher sept ans pour un carême*, répéter toujours la même chose, donner souvent et inutilement le même avis.

— Prov. *Cela vient comme mars en carême*, se dit d'une chose qui arrive toujours à la même époque.

— *Il n'y manque non plus que mars en carême*, en parlant d'un homme qui se trouve toujours en quelque endroit à une certaine heure.

— *Arriver comme marée en carême*, arriver fort à propos.

— Fig. et fam. *Une face de carême*, un visage blême :

Voyez cet autre avec sa *face de carême!* (Rac.)

— Collectiv. Les sermons d'un prédicateur pendant le carême. || Recueil de sermons pour le carême : *Ce prédicateur a fait imprimer son* CARÊME. *Le Petit* CARÊME *de Massillon.*

CARÊME-PRENANT, n. m. Les trois jours gras qui précèdent le mercredi des Cendres : *On disait qu'il est céans* CARÊME-PRENANT *tous les jours.* (Mol.)

— Le mardi gras : *Le jour de* CARÊME-PRENANT. (Acad.)

— Fam. *Tout est de carême-prenant*, se dit de certaines libertés qu'on prend pendant les jours gras.

— Prov. *Il faut faire* CARÊME-PRENANT *avec sa femme et Pâques avec son curé.*

— Gens masqués et déguisés qui courent les rues pendant les jours gras : *Ce sont des* CARÊME-PRENANT.

— Par extens. Personne vêtue d'une manière extravagante et qui la fait ressembler à un masque : *C'est un vrai* CARÊME-PRENANT. *Avoir l'air d'un* CARÊME-PRENANT.

CARÉNAGE, n. m. Mar. Action de caréner un bâtiment; résultat de cette action : *Ce bâtiment a un bon* CARÉNAGE. (Acad.) || On dit plus souvent *carène.*

— Lieu où l'on donne la carène à un bâtiment : *Le navire est au* CARÉNAGE. (Acad.)

CARENCE, n. f. (*carere*, manquer; lat.) Pron. *karanss.* — Procéd. Il n'est usité que dans cette locution : *Procès-verbal de* CARENCE, procès-verbal qui constate la pauvreté d'un défunt, l'insolvabilité d'un débiteur.

CARÈNE, n. f. (καρήνον, tête, sommet; gr.) Pron. *karènn.* — Mar. Collectiv. La quille et les flancs du navire jusqu'à la ligne de flottaison : *Les qualités d'un bâtiment dépendent de la forme de sa* CARÈNE. (Acad.) *Les voies d'eau se font dans la* CARÈNE.

— *Mettre un navire en carène, l'abattre en carène*, l'abattre pour réparer sa carène. || *Donner une carène, une demi-carène à un bâtiment*, réparer la carène ou la moitié supérieure de la carène. || On dit dans ce sens : *Le bâtiment est en carène* ou *en demi-carène.*

— Poét. et fig. Navire.

— Bot. Le pétale inférieur des fleurs papillonacées.

CARÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Caréner : *Vieux vaisseau* CARÉNÉ. (Acad.)

CARÉNÉ, ÉE, adj. (*carène.*) Bot. Il se dit des feuilles, des stipules, etc., dont la forme offre une certaine ressemblance avec la carène d'un navire : *Feuille* CARÉNÉE.

CARÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*carène.*) — Il change l'*é* fermé du radical *carén* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent.* — Mar. Réparer la carène d'un navire, dans un bassin, sur un gril ou à flot après avoir abattu le navire : CARÉNER *un navire.*

— Absol. *Ils sont occupés à* CARÉNER.

CARESSANT, part. prés. du v. Caresser.

CARESSANT, ANTE, adj. Qui aime à caresser, qui caresse souvent : *Un enfant* CARESSANT. *On apprivoise les lièvres aisément; ils deviennent même* CARESSANTS. (Buff.)

Le coursier reconnaît une main *caressante.* (Daru.)

— Par ext. Qui a des manières douces, insinuantes : *Les solitaires par goût et par choix sont naturellement humains, hospitaliers,* CARESSANTS. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Il se dit de l'air, du ton, des manières, etc. : *Avoir des airs* CARESSANTS. *Abordons-le et prenons un air tendre et* CARESSANT. (Dest.) *Il est d'humeur* CARESSANTE. *Un regard* CARESSANT. (Rac.)

— Il se dit des choses qui semblent caresser, flatter :

J'implorais le retour des Zéphyrs *caressants.* (Pongerv.)

CARESSE, n. f. (χαρρέζειν, caresser, flatter; gr.) Pron. *ka-rèss.* — Témoignage d'affection que l'on donne à quelqu'un, le plus souvent d'une façon apparente, extérieure : *Douces* CARESSES. *Grandes* CARESSES. *Faire des* CARESSES *à quelqu'un. Accabler quelqu'un de* CARESSES. *Recevoir des* CARESSES. *Il ne m'a pas fait la moindre* CARESSE. (Acad.)

Son œil affectueux implore une *caresse.* (Del.)

— Se dit des animaux : *Ce chien fait des* CARESSES *à tout le monde.*

— Propr. Action de flatter de la main.

— Démonstrations d'amitié, de dévouement : *Il me fit d'abord mille* CARESSES. (Pasc.) *De perfides* CARESSES. (Acad.)

— Figur. *Il ne faut pas se fier aux* CARESSES *de la Fortune.* (Acad.)

CARESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Caresser :

.... Se voir *caressé* d'une épouse qu'on aime. (Boil.)

— Fig. *Depuis qu'il occupe cette place, il est* CARESSÉ *de tout le monde.* (Acad.)

— Il se dit en parl. de tableaux d'un fini précieux : *Les tableaux de plusieurs peintres flamands sont très-*CARESSÉS. (Acad.)

CARESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caresse.*) Pron. *ka-rè-cé.* — Faire des caresses, témoigner son affection à quelqu'un, ordinairement par des signes extérieurs et apparents : CARESSER *son enfant.* CARESSER *sa fille.*

— Flatter de la main : CARESSER *un chien.*

— Fig. et poétiq. *Le zéphyr* CARESSE *les fleurs.* (Volt.) *On sent je ne sais quel souffle de l'avenir se mêlant aux brises odorantes qui* CARESSENT *cette terre enchantée.* (Lamenn.)

— Effleurer à plusieurs reprises avec la main : *Il est toujours occupé à* CARESSER *ses cheveux.*

— Fig. Flatter, cajoler dans un but : *Les petits* CARESSENT *volontiers les grands pour s'élever. Il sait* CARESSER *les gens pour en obtenir ce qu'il désire.* (Ac.)

— Avec un nom de chose pour sujet : *La gloire* CARESSAIT *son imagination.*

— Fig. et moral. *On* CARESSE *volontiers ceux qui ne portent aucun ombrage.* (Paliss.) CARESSER *l'orgueil, l'ambition de quelqu'un.*

Caresser la révolte et flatter l'imposture. (Volt.)

— Poursuivre, désirer vivement, rechercher; se complaire à : CARESSER *une chimère.* CARESSER *un rêve.*

D'un avenir meilleur *caressons* l'espérance. (Ancelot.)

Syn. Caresser, cajoler. *Caresser*, c'est faire des démonstrations d'amitié, de tendresse aux personnes qu'on chérit; *cajoler*, c'est dire des douceurs ordinairement affectées aux personnes dont on cherche à gagner l'esprit. On *caresse* par des actions comme par des paroles; on ne *cajole* que par des paroles.

CARET, n. m. Pron. *ka-rè.* — Technol. Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers.

— Mar. *Fil de caret*, gros fil servant à fabriquer les cordages.

— Zool. Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique et de la mer des Indes; son écaille et ses œufs sont très-recherchés.

CARETTE, n. f. Technol. Cadre faisant partie du métier à tisser les étoffes.

CAREX, n. m. Bot. Nom latin du genre Laiche.

CARGAISON, n. f. (*charger.*) Mar. Pron. *kar-ghè-zon.* — La totalité des marchandises composant la charge d'un bâtiment de commerce : *Des négociants font voguer au loin leurs navires, qui rapportent des* CARGAISONS *de riches produits.* (Droz.) *Nous prîmes un bâtiment dont la* CARGAISON *était fort riche.* (Acad.) *Le navire a péri, mais on a sauvé l'équipage et la* CARGAISON. (Id.)

— Bordereau de marchandises chargées sur un vaisseau.

CARGAMON, n. m. Sorte d'épicerie des Indes.

CARGUE, n. f. Pron. *kargh.* — Mar. Corde, manœuvre pour carguer.

— *Cargue-bouline*, cordage fixé à la patte de bouline du milieu, et passant dans une poulie placée au quart de la vergue. || *Cargue-fond*, cargue fixée au tiers de la ralingue et répondant au milieu de la vergue. || *Cargue-point*, cargue fixée aux angles de la voile, et répondant au tiers de la vergue. || *Cargue-vue*, cargue employée à soulever une portion de voile pour laisser la vue libre. || *Cargue au vent*, celle qui est placée du côté d'où vient le vent. || *Cargue sous le vent*, celle qui est placée du côté opposé.

CARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Carguer : *Une voile* CARGUÉE.

CARGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kar-ghé.* — Mar. Plier, retrousser les voiles contre leurs vergues par le moyen des cargues : *Le capitaine fait* CARGUER *ses voiles, et nous attend.* (Lam.)

— *Cargue !* mot de commandement pour faire carguer.

CARGUETTE, n. f. (*cargue.*) Pron. *kar-ghètt.* — Mar. Cordage pour redresser une antenne.

CARGUEUR, n. m. Pron *kar-gheur.* — Mar. Matelot employé à carguer. || Poulie qui sert à amener et à guinder le perroquet.

CARIACOU, n. m. Zool. Espèce de cerf.

— Boisson fermentée en usage à Cayenne.

CARIANNE, n. m. Zool. Oiseau du Brésil.

CARIAROU, n. m. Bot. Liseron d'Amérique.

CARIATIDE, n. f. (Καρύαι, v. du Péloponèse; gr.) Archit. Figure sculptée servant de colonne, et soutenant une corniche sur sa tête : *Les* CARIATIDES *sont un ornement d'architecture.* (Acad.) *Le balcon était supporté par de larges* CARIATIDES. (Lam.) *Il y a quelques grands caractères dans l'histoire moderne : ils sont comme des* CARIATIDES *dans un entresol.* (Cham.) || On écrirait mieux *Caryatide.*

CARIATIDIQUE, adj. des 2. g. Archit. Qui appartient aux cariatides; qui admet, qui offre ce genre d'ornement.

CARIBOU, n. m. Zool. Le Cerf-renne.

CARICATURE, n. f. (*caricatura*, ital.; m. sign.) Arts. Image satirique qui représente d'une façon grotesque et bouffonne les personnes ou les choses : *Il crayonnait en un instant des portraits pleins de grâce ou des* CARICATURES *pleines de verve.* (G. Sand.) *Il avait tenté la peinture, mais il y avait renoncé pour se livrer à la* CARICATURE, *aux vignettes, aux dessins de livres, connus, vingt ans plus tard, sous le nom d'illustrations.* (H. de Balz.)

— Par extens. Il se dit des œuvres d'esprit qui présentent sous un aspect grotesque les hommes ou les choses : *Ce n'est point là un portrait, c'est une* CARICATURE. *Le principal personnage de cette pièce n'est qu'une* CARICATURE. (Acad.) *Il n'aime que les* CARICATURES. (Paliss.)

— Fam. Personne contrefaite ou ridiculement accoutrée : *C'est une vraie* CARICATURE.

CARICATURER, v. tr. ou act. 1re conj. Dessiner dans le genre de la caricature.

— Fig. Tourner en ridicule. || Néol.

CARICATURISTE, n. m. Dess. Artiste qui fait des caricatures : *Il ressemblait beaucoup à ces petits sacristains-bedeaux-sonneurs de village, que l'on prend pour des fantaisies de* CARICATURISTE *jusqu'à ce qu'on les ait vus en personne.* (H. de Balz.)

CARICÉ ou **CARICINÉ, ÉE,** adj. Bot. Qui ressemble à une laiche.

= **Caricées,** n. f. pl. Famille de plantes.

CARICK, n. m. (*curry*, poivre rouge; ind.) Art culin. Ragoût indien importé en Europe; il se compose de volaille bouillie et de riz fortement épicé. || V. CARY.

CARICON, n. m. Antiq. Onguent de Carie, que les Grecs employaient comme cathérétique.

CARIE, n. f. (*caries*, lat.; m. sign.) Pathol. Maladie qui attaque les os et dont le principal caractère est une décomposition de leur tissu spongieux.

— Bot. Maladie qui désorganise et décompose les tissus des végétaux. || Agricult. Maladie des blés.

— Mar. *Carie sèche*, pourriture qui attaque les bois de construction dans les chantiers.

CARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Carier. Atteint, gâté par la carie : *Os* CARIÉ. *Dent* CARIÉE. *Blé* CARIÉ. *Bois, arbre* CARIÉ.

CARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caries*, pourriture; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'impart. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous cariions, vous cariiez.* — En parlant des os et des blés, Gâter, pourrir.

= **Se carier,** v. pron. Être attaqué par la carie : *Cette dent commence à se* CARIER. (Acad.)

CARIEUX, EUSE, adj. (*carie.*) Pathol. Qui est relatif à la carie. || *Ulcère carieux*, ulcère entretenu par la carie d'un os.

CARILLON, n. m. (*quater*, quatre; lat. : des quatre cloches principales qui le composent.) Battement de cloches à coups précipités, suivant une sorte de mesure ou d'accord : *Sonner le* CARILLON. *Mieux vaut entendre le* CARILLON *que le tocsin. Les* CARILLONS *des cloches, au milieu de nos fêtes, semblaient augmenter l'allégresse publique.* (Châteaubr.)

— Ensemble de cloches accordées à divers tons; air qu'on exécute sur ces cloches : *Le* CARILLON *de la Samaritaine. Le royal* CARILLON *du Palais jette sans relâche de tous côtés des trilles resplendissantes.* (V. Hugo.)

— *Horloge, pendule, montre à carillon*, qui sonne des airs à certains intervalles.

— Fig. et fam. Grand bruit, tapage, vacarme : *Quand la maîtresse du logis verra ce désordre, elle fera beau* CARILLON.

— *À double, à triple carillon*, très-fort, avec grand bruit : *Il fut sifflé à double* CARILLON. (Acad.)

— Techn. Barre de fer de 8 à 9 lignes en carré : *Fer de* CARILLON.

CARILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Carillonner. || *Fête carillonnée*, grande fête religieuse où les cloches des églises font entendre leurs carillons : *Ils ne mangeaient de la viande qu'aux* FÊTES CARILLONNÉES. (H. de Balzac.)

CARILLONNEMENT, n. m. Action de carillonner.

CARILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Sonner le carillon : *Il est fête à la paroisse; on n'a fait que* CARILLONNER. (Acad.)

— Exécuter un air sur un carillon.

CARILLONNEUR, n. m. Celui qui carillonne.

— Zool. Espèce de merle de la Guyane.

CARINAIRE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

CARINAL, ALE, adj. Didact. Qui a la forme d'une carène.

CARINDE, s. m. Zool. L'Ara bleu d'Amérique.

CARINE, n. f. Antiq. gr. Pleureuse; femme qu'on louait pour pleurer aux funérailles; originairement c'étaient des femmes de Carie qui remplissaient cet office.

CARINÉ, ÉE, adj. (*carina*, carène; lat.) Bot. Il se dit d'une feuille dont le milieu est creusé en gouttière.

CARIQUE, n. f. Botan. Espèce de figue sauvage.

CARIQUEUX, EUSE, adj. Chir. Qui ressemble à une figue : *Tumeur* CARIQUEUSE.

CARISEI ou **CARISEAU,** n. m. Comm. Sorte de grosse toile très-claire; canevas de tapisserie.

CARISET, n. m. Comm. Étoffe de laine croisée d'Écosse.

CARISSE, n. f. Bot. Genre de plantes des Indes, de la famille des Apocynées.

CARISTADE, n. f. (χάρις, grâce; gr.) Aumône : *Demander la caristade. Donner la* CARISTADE.

CARIVE, n. m. Comm. Piment de Guinée. || V. CARY.

CARLETTE, n. f. Comm. Sorte d'ardoises de l'Anjou et du Maine.

CARLIN, n. m. Variété de petits chiens, à poils ras et à museau noir et écrasé.

CARLIN, n. m. Monnaie d'Italie dont la valeur varie selon les lieux : *Les* CARLINS *tirent leur nom de Charles d'Anjou, roi de Naples.*

CARLINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

CARLINGUE, n. f. Mar. Suite de pièces écarvées qui sont placées sur la contre-quille et qui la doublent dans le sens de sa longueur. || Syn. d'*Emplanture*. V. ce mot.

CARLISME, n. m. (*Carolus*, Charles, n. pr.) Polit. Nom par lequel on a désigné, après 1830, le parti légitimiste en France.

— En Espagne, le parti de don Carlos.

CARLISTE, adj. et n. Partisan de la légitimité en France, ou de don Carlos en Espagne.

CARLOCK, n. m. Comm. Colle de poisson; colle de vessie d'esturgeon.

CARLOVINGIEN, IENNE, adj. et n. Hist. Qui appartient à la race de Charlemagne : *Pepin le Bref est le chef de la race* CARLOVINGIENNE.

— Qui est du temps de la race carlovingienne : *Écriture, architecture* CARLOVINGIENNE.

= **Carlovingiens,** n. m. pl. Famille qui a donné à la France les rois de la deuxième race, et à l'Allemagne ainsi qu'à l'Italie un grand nombre de souverains. Elle tire son nom de Charlemagne : *Les* CARLOVINGIENS *ont régné en France depuis 752 jusqu'en 987.* || On dit aussi *Carolins.*

CARLUDOVIQUE, n. f. Bot. Palmier du Pérou.

CARMAGNOLE, n. f. (*Carmagnola*, v. du Piémont.) Sorte de veste courte.

— Chanson, danse révolutionnaire.

CARME, n. m. Religieux de l'ordre du Carmel : *Un couvent de* CARMES.

— *Carmes déchaussés* ou *dechaux*, carmes de la réforme de sainte Thérèse, qui ne portent point de bas et n'ont que des sandales.

— *Carmes mitigés*, les carmes de l'ancienne observance, par opposition à *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, qui se disent ceux de l'étroite observance, ou de la réforme de sainte Thérèse.

— *Eau des Carmes*, eau de mélisse dont l'invention est attribuée à des carmes.

CARMELINE, n. f. Comm. Laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE, n. f. Religieuse de l'ordre du Carmel : *Un couvent de* CARMÉLITES. || CARMÉLITES *déchaussées*, les carmélites de la réforme de sainte Thérèse.

— Adj. Teint, Qui est d'un brun pâle : *Le salon venait d'être retendu en soie jaune avec des agréments de couleur* CARMÉLITE. (H. de Balzac.)

CARMENTINE, n. f. Bot. Plante de la famille des Acanthacées, qui passe pour avoir des propriétés béchiques et pectorales.

CARMES, n. m. pl. (*quaterni*, lat.; m. sign.) J. de trictrac. Il se dit lorsque d'un coup de dé on amène les deux quatre : *Amener* CARMES.

CARMIN, n. m. (*carminio*, ital., dériv. de *kermès*; ar.) Couleur d'un rouge éclatant, qu'on extrait de la cochenille : *On emploie le* CARMIN *pour peindre en miniature.* (Acad.)

> Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,
> Qui met du blanc et du *carmin.* (A. Barb.)

— *Des lèvres de carmin*, des lèvres d'un rouge très-vif.

CARMINATIF, IVE, adj. (*carminare*, carder, nettoyer; lat.) Méd. Il se dit des médicaments qui ont la propriété d'expulser les vents contenus dans le conduit intestinal.

— Substant. *Un bon* CARMINATIF. *Employer les* CARMINATIFS.

CARMINE, n. f. (*carmin.*) Chim. Matière colorante de la cochenille, base du carmin.

CARMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Carminer. *Fleur* CARMINÉE. *Rose* CARMINÉE. *Chaque pommier, avec ses roses* CARMINÉES, *ressemble à un gros bouquet de fiancée de village.* (Châteaub.)

CARMINER, v. tr. ou act. 1re conj. Peint. Peindre, enluminer avec du carmin. || Rougir, faire rougir. || Techn. Convertir en carmin.

CARNAGE, n. m. (*caro, carnis*, chair; lat.) Tuerie, massacre dans un combat : *Nous fîmes un grand* CARNAGE *des ennemis. Cet horrible* CARNAGE *dura jusqu'à la nuit. La soif du* CARNAGE. *Être altéré de* CARNAGE. (Acad.)

> Un poignard à la main, l'implacable Athalie
> Au *carnage* animait ses barbares soldats. (Rac.)

— Il se dit en parlant d'animaux tués à la chasse : *Faire un* CARNAGE *de cerfs, de lièvres et de perdrix.*

— Action des chiens qui dévorent un animal, qui se disputent la curée : *La meute a fait* CARNAGE.

> Jamais de liberté, ni pour les pâturages,
> Ni d'autre part pour les *carnages.* (La Font.)

— *Les lions, les tigres, les loups vivent de carnage*, c'est-à-dire vivent de la chair des animaux qu'ils tuent.

CARNAIRE, adj. des 2 g. (*caro, carnis*, chair; lat.) Zool. Qui vit de viande : *Mouche* CARNAIRE.

CARNAL, n. m. Anc. mar. Palan servant, sur les galères, à élever la tente. || Extrémité inférieure d'une antenne.

CARNALAGE, n. m. Anc. Droit dû en viandes à un seigneur par les bouchers de sa seigneurie.

CARNALETTE, n. f. Mar. Palan plus petit que le carnal.

CARNASSIER, ÈRE, adj. (*caro, carnis*, chair; lat.) Zool. En parl. des animaux, Qui se repaît de

chair crue, qui en est fort avide : *Le renard est aussi vorace que* CARNASSIER. (Buff.) *Les animaux* CARNASSIERS *sont plus industrieux que les frugivores.* (Did.)

— Par extens. En parl. des hommes, Qui se nourrit principalement de viande : *Les peuples du Nord sont plus* CARNASSIERS *que ceux du Midi.*

— **Carnassiers**, n. m. pl. Ordre des animaux mammifères, divisé en trois groupes ou tribus : les Chéiroptères, les Insectivores et les Carnivores.

SYN. Carnassier, carnivore. Le premier désigne une habitude; le second, un simple fait, un accident. Tous les animaux que la nécessité de leur nature oblige à se nourrir de chair, tels que le lion, le loup, le tigre, etc., sont *carnassiers;* ceux qui mangent de la chair sans y être forcés, tels que l'homme, le chien, le chat, sont *carnivores.* Si l'on désigne, dans les classifications des naturalistes, par le mot *carnivore* tous les animaux qui mangent de la chair, c'est pour les opposer aux animaux *frugivores*, qui ne vivent que des fruits de la terre.

CARNASSIÈRE, n. f. Sorte de petit sac ordinairement en filet, où l'on met le gibier tué à la chasse : *Nous allons le voir revenir sa* CARNASSIÈRE *toute pleine.* (Mérim.)

CARNATION, n. f. (*caro, carnis,* chair; lat.) Pron. *kar-na-cion.* — Peint. Représentation des chairs de l'homme par le coloris. Il s'emploie le plus souv. pour exprimer l'ensemble des parties de chair que présente un tableau : *Cette* CARNATION *est belle, vive, naturelle. Les* CARNATIONS *de ce tableau sont fort belles.* (Acad.) *Les ombres de ses* CARNATIONS *sont quelquefois un peu trop rembrunies.* (Bailly.)

— Teint du visage : *Une belle* CARNATION *est l'indice d'une santé florissante.*

— Blas. Toutes les parties du corps humain qui sont représentées au naturel : *D'argent, à la tête de* CARNATION. (Acad.)

CARNAU, n. m. Technol. Trou à la voûte d'un fourneau de porcelaine.

— Mar. Partie inférieure d'une antenne.

CARNAVAL, n. m. (*caro, carnis,* chair; lat.; *à val,* en bas.) Temps de fêtes et de divertissements qui commence le jour des Rois et finit le mercredi des Cendres : *Les jours de* CARNAVAL. *Les plaisirs du* CARNAVAL. *Les bals masqués, les gais* CARNAVALS *de Venise.* (V. Hugo.) *Qu'est devenue Venise, avec ses mascarades et son* CARNAVAL? (B. de St-P.)

Ne cite pas, bruyant Paris,
Ton froid *carnaval* au front blême. (C. Delav.)

— Par extens. Fête, divertissement grotesque et bouffon.

CARNE, n. f. (*quadratus,* carré; lat.) Techn. L'angle extérieur d'une pierre, d'une table, etc. : *Il s'est blessé contre la* CARNE *de cette pierre.* (Acad.) *Je me suis donné un grand coup de tête contre la* CARNE *d'un volet.* (Mol.)

CARNÉ, ÉE, adj. (*caro, carnis,* chair; lat.) Horticul. Qui est de couleur de chair : *Œillet* CARNÉ.

— Il se dit de diverses choses qui ont cette couleur : *Le plumage de ces oiseaux est blanc, mais d'un blanc plus clair que celui des cygnes; même de près il paraît* CARNÉ *et tire sur la couleur de rose.* (La Font.)

CARNEAU, n. m. Anc. Créneau.

— Anc. Angle de la voile latine placée du côté de la proue.

— Mécan. Conduit de brique ou de fonte qui porte du foyer à la cheminée l'air chaud, la fumée et les autres gaz produits par la combustion : *Dans les locomotives, les* CARNEAUX *sont remplacés par les tubes.*

CARNÈLE, n. f. Numism. Espèce de bordure autour du cordon de la légende dans certaines monnaies.

CARNELÉ, ÉE, part. pass. du v. Carneler. Blas. Ceint d'une bordure.

CARNELER, v. tr. ou act. 1re conj. Numism. Faire une carnèle.

CARNET, n. m. (*quaternio,* cahier; lat.) Pron. *karnè.* — Petit livre de comptes ou de notes que l'on porte avec soi : *Le* CARNET *d'un négociant, d'un agent de change.* (Acad.)

— Comm. *Carnet d'échéances,* livre sur lequel les négociants inscrivent, par ordre de dates, les effets qu'ils ont à payer.

CARNIER, n. m. Pr. *kar-nié.* — Chass. Carnassière.

CARNIFICATION, n. f. (*carnis,* chair, *facere,* faire; lat.) Pron. *kar-ni-fi-ka-cion.* — Path. Altération morbide qui attaque certains tissus et les transforme en une substance analogue au tissu musculaire.

CARNIFIER (SE), v. pron. 1re conj. (*caro, carnis,* chair, *fieri,* devenir; lat.) Méd. Acquérir la consistance des parties charnues.

CARNIOLE, n. f. Bot. Genre de champignons dont quelques espèces sont comestibles.

CARNIVORE, adj. des 2 g. (*caro, carnis,* chair, et *vorare,* dévorer; lat.) Zool. En parlant des animaux, Qui se nourrit de chair : *Les animaux* CARNIVORES.

= **Carnivores**, n. m. pl. Tribu de Mammifères de l'ordre des Carnassiers, qui comprend les animaux vivant essentiellement de matières animales. On les divise en trois groupes : les Plantigrades, les Digitigrades et les Amphibies. || SYN. V. CARNASSIER.

CARNOSITÉ, n. f. (*caro, carnis,* chair; lat.) Pron. *kar-nô-zi-té.* — Path. Excroissance, tumeur, [illegible] végétation charnue, accidentellement dévelo[illegible]

CAROCHE, n. f. (*carocchio;* esp.) Espèce [illegible] de papier ou de carton, sur laquelle étaient [illegible] des flammes et des figures de diables, et qu'on [illegible] tait sur la tête des victimes de l'inquisition.

CAROCOLLE, n. f. Zool. Coquille univalve.

CARODIS, n. m. Écon. rur. Grenier au-dessus d'une grange, pour serrer le fourrage : *Le plancher d'un* CARODIS *est formé de simples perches.*

CAROGNE, n. f. (*caro,* chair; lat.) Pron. *ka-rogne.* — Pop. Femme débauchée, méchante femme : *Quelle* CAROGNE! *Vieille* CAROGNE. *Sauf correction, madame la baronne est la plus méchante* CAROGNE *qu'il y ait au monde.* (Danc.)

CAROLIN, INE, adj. (*Carolus,* Charles; lat.) Hist. Qui tient, qui se rapporte à Charlemagne, à ses actes : *Litanies carolines,* litanies que Charlemagne fit composer pour sa chapelle. || *Écriture caroline,* lettres romaines dont il rétablit l'usage. || *Livres carolins,* livres théologiques, faits par Alcuin et Paulin d'Aquilée, que Charlemagne opposa au second concile de Nicée, en 790.

— *Bulle caroline,* constitution plus connue sous le nom de *Bulle d'or.*

CAROLIN, n. m. Métrol. Monnaie d'or de Wurtemberg, valant 35 fr. 35 c.

CAROLUS, n. m. Pron. *ka-ro-luss.* — Numism. Ancienne monnaie de France qui commença à être frappée sous Charles VII : elle valait dix deniers d'argent.

CARONADE, n. f. (*Carron,* ville d'Écosse.) Artiller. Gros canon court qu'on emploie dans la marine.

CARONCULAIRE, adj. des 2 g. Qui est formé de caroncules.

CARONCULE, n. f. (*caruncula,* lat.; m. sign.) Pathol. Petit appendice charnu; il s'emploie surtout dans les deux locutions suivantes : CARONCULES *myrtiformes,* petits tubercules rougeâtres situés à l'orifice du vagin. || CARONCULE *lacrymale,* petite éminence rougeâtre placée dans le grand angle de l'œil : *Il se développe quelquefois à la surface de la* CARONCULE LACRYMALE *des poils dont le contact irrite l'œil et produit des ophthalmies rebelles.* (Chom.)

— Bot. Renflement de la surface de certaines graines qui entourent le hile, comme dans le haricot.

— N. m. Zool. Espèce d'étourneau de la Nouvelle-Zélande.

CARONCULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de caroncules.

= **Caronculés**, n. m. pl. Famille d'oiseaux dont un des principaux caractères est d'avoir la tête ou la mandibule inférieure garnie de caroncules.

CARONCULEUX, EUSE, adj. (*caroncule.*) Path. Qui a rapport aux caroncules ou aux carnosités.

CAROSSE, n. m. Pron. *ka-ross.* — Techn. Ustensile de cordier.

— Écon. rur. Assemblage de sarments liés ensemble autour de l'échalas. || Bot. Fruit du carossier.

— N. f. Couverture de peau à l'usage des Hottentots du Cap.

CAROSSIER, n. m. Botan. Palmier de Guinée.

CAROTIDAL, ALE, adj. V. CAROTIDIEN.

CAROTIDE, n. f. (καρωτίδες, gr.; m. sign.) Anat. Chacune des deux principales artères qui portent le sang au cerveau : CAROTIDE *interne. Les* CAROTIDES *primitives externes.*

— Adjectiv. : *Les artères* CAROTIDES.

CAROTIDIEN, adj. m. (*carotide.*) Anat. Qui a rapport aux carotides : *Canal* CAROTIDIEN, conduit de l'os temporal qui livre passage à l'artère carotide. || *Trous* CAROTIDIENS, orifices de ce conduit.

CAROTIQUE, adj. des 2 g. (*carus.*) Pathol. Qui est relatif au carus : *Sommeil, assoupissement* CAROTIQUE.

— Il se dit aussi pour *Carotidien.*

CAROTTE, n. f. Bot. Plante potagère de la famille des Ombellifères, dont la racine est pivotante et charnue : *Planter des* CAROTTES. *Cultiver des* CAROTTES.

— Fig. et fam. *Ne vivre que de carottes,* vivre avec une grande économie.

— *Carotte de tabac,* assemblage de feuilles de tabac roulées en forme de carotte.

— Fam. et pop. Ruse vulgaire pour obtenir de quelqu'un ce qu'il donne avec peine : *C'est une* CAROTTE. *Quelle* CAROTTE! *Tirer une carotte à quelqu'un.*

CAROTTER, v. int. ou neut. 1re conj. (*carotte.*) Jouer mesquinement, ne hasarder que peu d'argent à la fois : *Il ne fait que* CAROTTER. (Acad.) || Fam.

CAROTTEUR, EUSE, n. (*carotte.*) Celui, celle qui joue mesquinement, ne hasarde que peu d'argent à la fois; il est familier. || On dit aussi : *Carottier, ière.*

CAROTTINE, n. f. (*carotte.*) Chim. Matière cris[illegible]allisable qu'on extrait du suc frais de la carotte.

CAROUBE, n. m. Bot. Fruit du caroubier; gousse [illegible]ngue et plate contenant une pulpe d'un goût sucré.

CAROUBIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Légumineuses qui croît dans le midi de l'Europe, et dont le bois, rouge et dur, est recherché pour les ouvrages de menuiserie et de marqueterie : *À l'horizon, un térébinthe ou un noir* CAROUBIER *se détachait triste et seul du bleu du ciel.* (Lamart.)

CAROUGE, n. m. Vulg. Le bois du Caroubier.

— Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique, type de la famille des Ictérinées : *Les* CAROUGES *savent coudre leur nid sous une feuille de bananier, qui lui sert d'abri.* (Buff.)

CAROXYLE, n. m. Bot. Arbre du cap de Bonne-Espérance, du genre des Arroches.

CARPADÈLE, n. m. (καρπός, fruit, [illegible]ηλος, couvert; gr.) Bot. Fruit indéhiscent composé d'un péricarpe sec et à loges distinctes.

CARPANTHE, n. m. Bot. Plante aquatique de la Pensylvanie.

CARPE, n. f. (*cypris;* lat.) Zool. Poisson d'eau douce du genre Cyprin, couvert de grandes et larges écailles : CARPE *de rivière.* CARPE *d'étang.* CARPE *frite.* CARPE *laitée, œuvée. Langue de* CARPE.

— Prov. *Dans l'eau claire les* CARPES *regrettent leur bourbe* (Chamf.), dans un haut rang on regrette l'obscurité.

— Fam. *Faire la carpe pâmée,* feindre de se trouver mal.

— *Saut de carpe,* saut que les saltimbanques exécutent à plat ventre, en s'élevant horizontalement : *Faire le* SAUT DE CARPE.

CARPE, n. m. (καρπός, poignet; gr.) Anat. Partie du membre thoracique comprise entre l'avant-bras et la main : vulg. *poignet : Les os du* CARPE *sont au nombre de huit.*

CARPEAU, n. m. Carpillon, petite carpe :

Un *carpeau* qui n'était encore que fretin
Fut pris par un pêcheur. (La Font.)

CARPELLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient aux carpelles.

CARPELLE, n. f. (καρπός, fruit; gr.) Bot. Chacun des organes élémentaires dont la réunion forme le pistil.

— Chacun des fruits partiels qui proviennent d'une seule fleur ou d'un seul pistil dans un fruit composé.

CARPENTE, n. m. (*carpentum,* char; lat.) Antiq. rom. Sorte de char à l'usage des patriciens.

CARPÉSIE, n. f. (καρπήσιον, sorte de bois; gr.) Pron. *kar-pé-zi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Composées.

CARPET, n. m. (*carpe.*) Zool. Poisson du Sénégal.

CARPETTE, n. f. Hist. eccl. Chape que portaient les carmes.

— Pêch. Jeune carpe.

— Comm. Gros drap rayé pour emballage : *Les* CARPETTES *s'appellent aussi Tapis à emballer.*

CARPHALÉE, n. f. Bot. Arbrisseau de Madagascar, genre de la famille des Rubiacées.

CARPHOLITHE, n. m. (κάρφη, fétu, λίθος, pierre; gr.) Minér. Sorte de minéral qu'on trouve en Bohême.

CARPHOLOGIE, n. f. (κάρφος, flocon, λέγειν, ramasser; gr.) Pron. *kar-fo-lo-gî.* — Pathol. Agitation automatique des mains, qui tantôt semblent chercher des flocons dans l'air, et tantôt roulent ou palpent les couvertures du lit où le malade est couché.

CARPHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a les caractères de la carphologie.

CARPIE, n. f. Art. culin. Hachis de carpe.

CARPIEN, IENNE, adj. (*carpe.*) Pron. *kar-piain, piènn.* — Anat. Qui appartient au carpe : *Os* CARPIEN. *L'extrémité* CARPIENNE *de l'avant-bras.* (Chomel.)

CARPIER, n. m., ou **CARPIÈRE**, n. f. Écon. rur. Petit étang où l'on conserve les carpes.

CARPILLON, n. m. (*carpe*.) Pron. *kar-pi-ion*. — Très-petite carpe :

Le pauvre *carpillon* lui dit en sa manière
Que ferez-vous de moi? Je ne saurois fournir
Au plus qu'une demi-bouchée. (La F.)

CARPIQUE, adj. des 2 g. (χαρπός, fruit; gr.) Bot. Qui a rapport au fruit.

— *Cicatrice* CARPIQUE, large cicatrice à la base de certains fruits.

CARPOBALSAME, n. m. (χαρπός, fruit; βάλσαμον, baume; gr.) Pron. *kar-po-bal-zam*. — Botan. Fruit du baumier de la Mecque.

CARPODET, n. m. (χαρπός, fruit; δέτος, emprisonné; gr.) Bot. Arbre de la Nouvelle-Zélande.

CARPODONTE, n. m. (χαρπός, fruit; ὀδούς, όντος, dent; gr.) Pron. *kar-po-dontt*. — Bot. Arbre de la terre de Van-Diémen.

CARPOLITHE, n. m. (χαρπός, fruit; λίθος, pierre; gr.) Géol. Tout fruit fossile qu'on trouve dans les mines de houille.

CARPOLOGIE, n. f. (χαρπός, fruit; λόγος, discours; gr.) Pron. *kar-po-lo-ji*. — Didact. Étude du fruit considéré dans son ensemble et dans ses détails.

— Méd. Synonyme de *Carphologie*.

CARPOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la carpologie.

CARPOLYSE, n. f. Pron. *kar-po-liz*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Amarillydées, originaire du Cap.

CARPO-MÉTACARPIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est commun au carpe et au métacarpe.

CARPOMORPHE, n. m. (χαρπός, fruit; μορφή, forme; gr.) Bot. Apothécie des lichens, ressemblant à un fruit.

CARPOMORPHITE, n. f. Géol. V. CARPOLITHE.

CARPO-PÉDAL, adj. Path. Il se dit d'une sorte de spasme qui attaque la poitrine et le larynx, et se révèle par une toux croupale et des convulsions aux pouces et aux orteils.

CARPOPHAGE, adj. des 2 g. (χαρπός, fruit; φάγω, je mange; gr.) Pron. *kar-po-faj*. — Zool. Qui vit de fruits.

= **Carpophages**, n. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des Marsupiaux, comprenant les mammifères qui vivent principalement de fruits.

CARPO-PHALANGIEN, IENNE, adj. Pron. *kar-po-fa-lan-jiain, iènn*. — Anat. Qui est commun au carpe et aux phalanges.

CARPOPHILE, adj. des 2 g. (παρπός, fruit; φιλέω, j'aime; gr.) Bot. Qui croît sur les fruits.

CARPOPHORE, n. m. (χαρπός, fruit; φέρειν, porter; gr.) Bot. Prolongement de l'axe de la fleur qui élève la base de l'ovaire ou du fruit au-dessus du niveau de l'insertion des autres verticilles.

CARPOPHYLLE, n. m. (χάρπός, fruit; φύλλον, feuille gr.) Bot. Feuille qui en se plissant produit une carpelle.

CARPOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (χαρπός, carpe; πτερύγιον, petite aile; gr.) Zool. Qui a les bras en forme de nageoires, ou les nageoires en forme de bras.

= **Carpoptérygiens**, n. m. pl. Famille de poissons.

CARPOT, n. m. Pron. *kar-pô*. — Anc. cout. Impôt qui se levait autrefois sur le vin. || Part de vendange due au propriétaire d'une vigne par le vigneron.

CARQUERON, n. m. Technol. Levier interposé entre les marches, dans un métier à tisser.

CARQUOIS, n. m. Pron. *kar-koa*. — Étui à flèches : CARQUOIS *d'ébène, d'ivoire*. CARQUOIS *garni de flèches. Tirer des flèches de son* CARQUOIS.

A son dos attaché pend un *carquois* d'ivoire. (St Ange.)

— Fam. *Il a vidé son carquois*, il est à bout de malices et d'épigrammes.

CARRAQUE, n. f. (*carraca*; ital., m. sign.) Anc. Navire d'une certaine importance et d'un fort tonnage : *François Ier ordonna huit ou dix* CARRAQUES *génoises pour renforcer son armée.* (Du Bellay.) *Il y a des ports et des havres, tant sur la mer Méditerranée que sur l'Océan, avec navires, galères,* CARRAQUES, *équipés et armés.* (Mignet.) || V. CARAQUE.

CARRARE, n. m. Comm. Marbre qu'on tire des environs de Carrare en Toscane : *Une cheminée en* CARRARE. *Une statue de* CARRARE.

CARRE, n. f. Anc. Carreau; espèce de flèche.

— Chacune des faces d'une lame d'épée : *Lame à trois* CARRES.

— Technol. *La* CARRE *d'un chapeau*, le haut de la forme d'un chapeau. || *La* CARRE *d'un habit*, le haut de la taille. || *La* CARRE *d'un soulier*, le bout d'un soulier qui se termine carrément.

— Fam. Carrure : *Avoir une bonne* CARRE, avoir les épaules larges et fortes.

— Jeu. *Je vois la carre*, je tiens ce que propose de jouer celui qui s'est carré. || *Je double la carre*, je double la mise.

CARRÉ, ÉE, adj. (*quadratus*; lat.) En parl. d'une surface plane, Qui a quatre angles droits : *Surface* CARRÉE.

— Par extens. Il se dit de toute surface ayant quatre côtés sans regarder leur égalité, et quatre angles plus ou moins droits : *Jardin* CARRÉ. *Pierre* CARRÉE. *Un bâtiment* CARRÉ. *Une cour de forme* CARRÉE. *Le bœuf Apis devait avoir une tache blanche et* CARRÉE *sur le front.* (Barthél.)

— Par anal. Qui approche de la forme carrée : *Menton* CARRÉ. *Visage* CARRÉ. *Le corps d'un homme bien fait doit être* CARRÉ. (Buff.)

— *Être carré des épaules, avoir les épaules carrées*, avoir de larges épaules.

— Fig. *Tête carrée*, homme d'un jugement solide, d'une raison ferme.

— *Bonnet carré*, bonnet à quatre ou à trois côtés, que portent les docteurs, les ecclésiastiques et quelques gens de justice dans l'exercice de leurs fonctions.

— Mar. *Voiles carrées* ou *Voiles à trait carré*, voiles quadrangulaires dont les vergues sont hissées par le milieu et croisent le mât à angles droits. || Mar. *Poupe carrée*, poupe de forme ordinaire, par oppos. à la *poupe ronde* de certains navires, tels que les galiotes.

— Art. milit. *Bataillon carré*, bataillon disposé sur quatre faces, et qui a autant de profondeur que de largeur. || V. CARRÉ.

— *Pied carré, toise carrée, mètre carré*, surface carrée dont chaque côté a un pied, une toise, un mètre : *Ce salon a dix* MÈTRES CARRÉS. *Ce tableau a vingt* PIEDS CARRÉS. *Un espace de huit* LIEUES CARRÉES.

— Arithm. *Nombre carré*, le produit d'un nombre multiplié par lui-même.

— *Racine carrée*, le nombre qui, multiplié par lui-même, produit un nombre carré déterminé : *Extraire la* RACINE CARRÉE *d'un nombre. La* RACINE CARRÉE *de seize est quatre. Deux est la* RACINE CARRÉE *de quatre.*

— Rhét. *Période carrée*, période de quatre membres; et par extens. toute période harmonieuse quel que soit le nombre de ses phrases.

— Fam. *Partie carrée*, partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes : *J'aime la servante, et mon maître est amoureux de la maîtresse; c'est une petite* PARTIE CARRÉE *que nous avons faite.* (Danc.)

— *Lettres carrées*, ancien caractère typographique : *Qui nous rendra les belles éditions du XVIe et du XVIIe siècle, le papier solide et pas trop blanc, les* LETTRES *nettes et* CARRÉES ? (Mér.)

— Musiq. *Phrase carrée*, phrase de quatre mesures ou d'un nombre de mesures multiple de quatre.

= **Carré**, adv. Carrément : *Brasser une vergue carré*, la brasser de manière à la mettre dans le sens des baux du navire.

CARRÉ, n. m. (*quadrum*; lat., m. sign.) Géom. Figure qui a ses quatre côtés égaux et ses quatre angles droits : *La diagonale d'un* CARRÉ. *Grand* CARRÉ.

— Par extens. Tout espace ayant à peu près la forme carrée : CARRÉ *long. Tailler en* CARRÉ. *La cité de Nîmes ne pouvait pas être un camp romain, parce qu'il est impossible d'y trouver le* CARRÉ *long, qui paraît avoir été de tout temps la figure consacrée aux campements des armées romaines.* (Vitet.)

— Arithm. *Carré d'un nombre*, le produit de ce nombre multiplié par lui-même, ou la deuxième puissance de ce nombre.

— *Carré du carré* ou *carré carré*, quatrième puissance d'un nombre.

— *Un carré de papier*, un morceau de papier carré : *Écrire une note sur un* CARRÉ DE PAPIER. (Acad.)

— Hortic. Espace de terrain en carré, dans lequel on plante des fleurs, des légumes, etc. : *Un* CARRÉ *de parterre. Un* CARRÉ *de potager. Un* CARRÉ *d'artichauts. Un* CARRÉ *de tulipes. Il faut marcher dans les allées, et non pas dans les* CARRÉS. (Acad.)

— Par analog. *Carré d'eau*, une pièce d'eau en carré.

— Particul. Palier d'escalier : *Loger sur le même* CARRÉ.

— Place publique, marché : *Le* CARRÉ *des halles. Ne ramenons pas les tropes de Dumarsais au* CARRÉ *des halles.* (Cuv. Fleury.)

— Art. milit. Troupe de soldats disposée de manière à faire face de quatre côtés soit intérieurement, soit extérieurement : *Former le* CARRÉ. *Enfoncer un* CARRÉ *d'infanterie. L'état-major, les tambours et la musique s'enferment dans l'intérieur du* CARRÉ. (Ac.) *Les Mamelucks périssent foudroyés par le feu de nos* CARRÉS, *comme sous les murs d'autant de forteresses.* (Norvins.)

— Bouch. *Carré de mouton*, pièce du quartier de devant d'un mouton, lorsque le collet et l'épaule ont été séparés; on l'appelle aussi : *Un haut côté*.

— *Carré de toilette*, petit coffre de toilette dont se servaient autrefois les femmes : CARRÉ *de bois de cèdre.* CARRÉ *d'argent.*

— Monn. Morceau d'acier fait en forme de dé, où est gravé en creux ce qui doit être en relief sur la médaille ou sur la monnaie : *Graver un* CARRÉ. CARRÉ *usé*. On dit aussi et plur. ordin. *coin*.

— Anat. Muscles dont la forme ressemble au carré : CARRÉ *du menton, de la cuisse, du pied.* CARRÉ *des lèvres.*

— Papet. Papier de forme à peu près carrée; c'est le papier le plus souv. employé en imprimerie : *Une rame de* CARRÉ.

— Astr. anc. *Carré géométrique*, instrument d'observation à l'usage des astronomes et des arpenteurs.

— Mar. *Un carré*, un bâtiment gréé avec des voiles carrées.

— *Carré d'une écoutille*, son ouverture.

— Salon des officiers dans l'entrepont des frégates, ou bâtiments inférieurs; il a pour ouverture le *carré* d'une écoutille.

— Anc. *Carré naval*, figure carrée que l'on traçait sur le gaillard d'arrière pour apprécier le relèvement d'un vaisseau par rapport aux autres bâtiments d'une escadre.

— Man. *Travailler en carré*, ramener le cheval par quatre lignes droites, en tournant la main à chacun des angles.

— Pêch. *Carré*, sorte de filet.

— Techn. Bâti de charpente dont les cordiers se servent pour le commettage; il porte deux montants pour la manivelle où aboutissent les torons. || Pilier qui fait l'angle d'une tabatière. || *Carré de cuir*, morceau de cuir coupé en carré, et juste assez étendu pour faire une paire de souliers. || La base d'un ouvrage d'orfèvrerie : *Un* CARRÉ *de flambeau*.

CARREAU, n. m. (*carré*.) Pavé de terre cuite, de pierre, de marbre, etc., taillé régulièrement en carré ou à pans coupés, et servant à paver l'intérieur des maisons, des édifices quelconques : CARREAU *de pierre.* CARREAU *de marbre, de terre cuite, de faïence.* CARREAU *vernissé. Les* CARREAUX *étaient autrefois carrés; on en fait aujourd'hui en losange et à six pans.*

— *Franc carreau*, sorte de jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnaie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords d'un carreau désigné gagne le coup : *Jouer au franc* CARREAU.

— Absol. Sol ou plancher pavé de carreaux : *Raccommoder, lever le* CARREAU. *Tomber sur le* CARREAU.

— Par extens. *Mettre les meubles d'un locataire sur le carreau*, dans la rue.

— Fig. *Coucher sur le carreau*, coucher sur le plancher, sur la dure.

— Fig. *Jeter quelqu'un, coucher quelqu'un sur le carreau*, l'étendre sur la place mort ou grièvement blessé : *Trois ou quatre coups de poignard le* JETÈRENT SUR LE CARREAU. (Vertot.)

— Fig. *Rester, demeurer sur le carreau*, être tué sur la place : *La querelle fut sanglante, un homme* RESTA SUR LE CARREAU. (Acad.)

Vous espérez ne pas *rester sur le carreau*. (Em. Aug.)

— Min. *Le carreau d'une mine de houille*, le lieu situé près des galeries d'exploitation où l'on dépose les produits à mesure qu'ils sont amenés au jour.

— Constr. Pierre qui a plus de largeur en parement que de longueur en queue.

— Horticult. Planche large d'un jardin potager.

Le pis fut que l'on mit en piteux équipage
Le pauvre potager : adieu planches, *carreaux*. (La F.)

— Portion carrée de terre faisant partie d'un parterre et bordée de gazon.

— Écon. rur. Pâturage clos de larges fossés.

— *Carreau de vitre* ou simplement *carreau*, pièce de verre qu'on met aux fenêtres, à certaines portes : *Casser un* CARREAU *de vitre. Briser un* CARREAU. *Il manque plusieurs* CARREAUX *à cette fenêtre.*

— Phys. *Carreau électrique*, carreau de verre recouvert d'une lame métallique et qui sert aux expériences sur les électricités latentes.

— *Carreau d'arbalète*, flèche dont le fer avait quatre pans : *A portée de trait, les archers commencèrent à lancer leurs flèches, et ses arbalétriers leurs* CARREAUX. (Aug. Thierry.)

— Fig. et poét. La foudre : *Les* CARREAUX *vengeurs de Jupiter. Les* CARREAUX *de la foudre.*

Du tonnerre dans l'air bravant les vains *carreaux*. (Boil.)

L'Olympe en est ému; Jupiter est sensible;
Il éteint les *carreaux* qu'alluma son courroux. (La Harpe.)

— Une des couleurs du jeu de cartes, marquée par de petits carreaux rouges : *L'as, le dix de* CARREAU. *La dame, le roi, le valet de* CARREAU.

— Fig. et fam. *Valet de carreau*, se dit d'un homme qui ne mérite point de considération : *On l'a reçu comme le* VALET DE CARREAU. *Il l'a traité comme un* VALET DE CARREAU. (Acad.)

— Par dénigr. Il se dit d'un homme portant d'une manière ridicule un riche vêtement.

— Coussin carré qu'on étend sur le sol pour s'asseoir ou pour se mettre à genoux : CARREAU *de velours*. CARREAU *d'or. Une pile de* CARREAUX. *Se faire porter un* CARREAU *à l'église.* (Acad.)

Qu'à l'église jamais devant le dieu jaloux
Un fastueux *carreau* soit vu sous vos genoux. (Boil.)

— Mar. Ceinture extérieure d'une embarcation non pontée. || Bordages les plus élevés d'une embarcation.

— Pêch. Nappe carrée tendue sur deux portions de cerceau attachées au bout d'une perche.

— Techn. Sorte de fer à repasser dont les tailleurs se servent pour rabattre les coutures des habits. || Grosse lime de serrurier. || Petit nécessaire à l'usage des couturières, dont le couvercle est surmonté d'une pelote. || Coussin sur lequel les dentelières établissent leur ouvrage.

— Assemblage de carrés formant un dessin symétrique : *Étoffe, dessin à grands* CARREAUX. *Tracer des* CARREAUX. *Plier du linge à petits* CARREAUX, *par petits* CARREAUX.

— Zool. Genre de coquilles univalves. || Vulg. L'Hirondelle de rivage.

— Adjectiv. *Brochet carreau*, brochet très-gros.

CARREAU, n. m. Pathol. Dégénérescence tuberculeuse des glandes du mésentère, avec tuméfaction et dureté du ventre : *Les ganglions lymphatiques du mésentère ne s'enflamment que par l'effet de l'entérite, et cette double phlegmasie constitue le* CARREAU. (Broussais.)

CARRÉE, n. f. (*carré.*) Mar. Châssis de quatre tringles de bois assemblées en carré long et portant une toile tendue. La *carrée* sert de fond aux cadres ou lits des officiers et des maîtres.

— Comm. Espèce d'ardoise de l'Anjou.

CARREFOUR, n. m. (*quadratum forum*, place carrée; lat.) L'endroit où se croisent plusieurs rues ou plusieurs chemins : *La foule remplit les* CARREFOURS. *On plante ordinairement des croix dans les* CARREFOURS. *Mes forces commençaient à s'épuiser; je m'assis à un* CARREFOUR *solitaire de la cité des morts.* (Chateaub.) *Nous vivions dans les* CARREFOURS *et dans les halles.* (Vitet.)

Gare qu'aux *carrefours* on ne vous tympanise. (Mol.)

— Fig. *Un grand événement est survenu dans ma vie! Au milieu de la route monotone que je parcourais tranquillement et sans y penser, un* CARREFOUR *vient tout à coup de s'ouvrir.* (E. Souv.)

CARRÉGER, v. intr. ou. n. 1^re^ conj. Mar. Louvoyer; il ne s'emploie que dans la Méditerranée.

CARRELAGE, n. m. (*carrel* ou *carreau.*) Action de carreler; ouvrage de celui qui pose le carreau : *Il m'a coûté tant pour le* CARRELAGE *de ma chambre. Les ouvriers prennent tant pour chaque toise de* CARRELAGE. (Acad.)

— Le carreau lui-même : *Un bon* CARRELAGE. *Réparation du* CARRELAGE.

CARRELANT, part. prés. du v. Carreler.

CARRELÉ, ÉE, part. pass. de Carreler.

— Adj. *Chambre* CARRELÉE. CARRELÉE *en carreaux blancs et boisée à hauteur d'appui, la salle à manger était tendue d'un papier verni.* (H. de Balz.)

CARRELÉ, n. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie.

CARRELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*carrel* ou *carreau.*) Il change l'*e* du radical *carrel* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e*, *es*, *ent*. — Paver de carreaux : CARRELER *une salle, une chambre.* CARRELER *de petits carreaux, de grands carreaux.* CARRELER *de carreaux de Hollande.* (Acad.) *Faire* CARRELER *des planchers.*

— Raccommoder de vieux souliers : CARRELER *des souliers.*

CARRELET, n. m. (*carré.*) Filet en forme de nappe carrée dont on se sert pour la pêche : *Pêche au* CARRELET. *Prendre du poisson avec un* CARRELET.

— Chass. Filet léger qui sert à prendre les petits oiseaux.

— Grosse aiguille pour coudre le cuir : CARRELET *de bourrelier.*

— Mar. Aiguille à voiles.

— Art. milit. Épée dont la lame est à trois carres.

— Technol. Petit châssis carré auquel on fixe un blanchet. || Carde sans manche à l'usage du chapelier. || Outil du tabletier pour ouvrir les dents des peignes.

— Zool. La plie franche. || Espèce de musaraigne.

CARRELETTE, n. f. Lime plate, et fine.

CARRELEUR, n. m. Ouvrier qui pose le carreau.

— Savetier ambulant : CARRELEUR *de souliers.*

CARRELIER, n. m. Pron. *kar-lié.* — Technol. Ouvrier qui façonne et cuit des carreaux.

CARRELURE, n. f. Pron. *kar-lur.* — Ressemelage; semelles neuves mises à de vieilles chaussures : *Mettre une* CARRELURE *à des bottes.*

CARRÉMENT, adv. (*carré-ment.*) En carré, à angle droit : *Couper* CARRÉMENT. *Tracer* CARRÉMENT.

— Fig. Solidement : *Il s'établit plus* CARRÉMENT *que jamais sur sa chaise.* (Al. de Vigny.)

— Moral. Franchement, sans détour : *Se déclarer* CARRÉMENT. *Poser la question* CARRÉMENT.

CARRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Rendre carré; donner une forme carrée : CARRER *un bloc de marbre.* (Acad.)

— Arithm. *Carrer un nombre*, former le carré de ce nombre en le multipliant par lui-même.

— Géom. *Carrer une surface*, trouver une figure carrée équivalente à une surface curviligne quelconque.

— Art milit. Former une troupe en carré.

= **Se carrer**, v. pron. Affecter un maintien arrogant, impertinent; se prélasser, se donner un air d'importance : SE CARRER *en marchant.*

... Le laquais enrichi
Se carrait dans l'hôtel qu'abandonnait son maître.
(M. J. C.)

Quel est donc ce brigand qui, là-bas, nez au vent,
Se carre, l'œil au guet et la hanche en avant. (V. Hug.)

— Jeu de bouillotte. S'assurer le droit de relancer en doublant la mise : *Je me* CARRE. *Il s'est* CARRÉ.

CARRICK, n. m. Pron. *ka-rik.* Espèce de redingote très-ample qui a plusieurs collets ou un collet très-long : *Il adoptait l'hiver le* CARRICK *noisette à trois collets.* (H. de Balz.) *Le berger de ce troupeau, bien abrité dans un gros* CARRICK *à trente-six collets, tricotait gravement une paire de bas de laine.* (L. Viardot.)

CARRIER, n. m. Pron. *kâ-rié.* — Ouvrier employé à tirer la pierre des carrières : *L'art du* CARRIER.

— L'entrepreneur qui fait ouvrir la carrière pour en extraire de la pierre : *Maître* CARRIER.

CARRIÈRE, n. f. (*currere*, courir; lat.) Lice, lieu fermé de barrières et disposé pour toutes sortes de courses, mais principalement pour les courses à cheval ou en char : *Vaste* CARRIÈRE. *L'entrée, le bout de la* CARRIÈRE. *Entrer dans la* CARRIÈRE. *Ouvrir la* CARRIÈRE. *S'arrêter au milieu de la* CARRIÈRE.

Chante un vainqueur poudreux au bout de la *carrière*.
(Boil.)

— Fig. *La vie est une* CARRIÈRE *couverte de ronces.* (Barthél.)

— Poétiq. Le mouvement périodique et apparent des astres :

L'astre des nuits parcourt sa paisible *carrière*. (Del.)

— Man. Carré long, bordé de barrières en bois, dans lequel on exerce les chevaux.

— Étendue de terrain où l'on peut faire courir un cheval sans qu'il perde haleine.

— *Fournir sa carrière*, se dit d'un cheval qui va d'une égale vitesse jusqu'à une distance et dans un temps donnés. || *Ce cheval a bien fourni sa carrière*, il a bien fait la course qu'il devait faire.

— *Donner carrière à un cheval*, le laisser libre, lui lâcher la bride.

— Fig. *Faire passer carrière à quelqu'un*, lui faire faire une chose malgré lui.

— Fig. et moral. *Donner carrière à quelqu'un*, laisser plus de liberté d'agir.

— *Donner carrière à son esprit, à son imagination, à sa méchanceté*, s'y abandonner sans mesure.

— Fig. et fam. *Se donner carrière*, se réjouir, se laisser emporter à l'envie qu'on a de dire ou de faire quelque chose.

— *Se donner carrière aux dépens de quelqu'un*, s'en amuser par des railleries :

Souvent à tes dépens
Elle se divertit et *se donne carrière*. (Dest.)

— Fig. Le cours de la vie, le temps qu'on exerce un emploi, une charge : *Finir, achever sa* CARRIÈRE. *Ne faire que commencer sa* CARRIÈRE. (Acad.) *Longue, pénible, ingrate* CARRIÈRE. *Être au bout, au terme de sa* CARRIÈRE.

Je touche aux derniers pas de ma longue *carrière*. (Volt.)

— Fig. Il se dit des choses abstraites : *Se jeter avec ardeur dans la* CARRIÈRE *de la gloire. La* CARRIÈRE *des honneurs. La* CARRIÈRE *du vice. La* CARRIÈRE *de l'ambition est dangereuse. Faire des progrès dans la* CARRIÈRE *de la vertu.* (Acad.)

— L'état, la profession qu'on embrasse; les occupations auxquelles on se livre; les entreprises dans lesquelles on se jette : *La* CARRIÈRE *des armes. La* CARRIÈRE *des lettres. La* CARRIÈRE *administrative. Nous suivons la même* CARRIÈRE. *Cela lui a ouvert une belle* CARRIÈRE. (Acad.) *Il fit les plus rapides progrès dans la* CARRIÈRE *des sciences et des arts.* (Barthél.) *Mon ami, j'ai vieilli dans la* CARRIÈRE *où vous entrez.* (Lacret.) *Suivons l'exemple de ceux qui nous ont devancés dans la* CARRIÈRE. (Acad.)

O vous donc qui, brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la *carrière* épineuse. (Boil.)

— Fig. *Il ouvrit et ferma la carrière, il a fermé la carrière qu'il s'était ouverte*, etc., se dit d'un homme qui n'a point eu de rivaux dans l'art dont il fut le créateur.

— *Ouvrir à quelqu'un une carrière, une belle carrière*, lui donner une occasion de paraître et d'exercer ses talents.

— Par analog. *Newton a ouvert une* CARRIÈRE *immense à l'avancement de la philosophie.* (D'Alemb.)

— Anc. Cout. Chemin de charroi plus large que les sentiers, mais plus étroit que la voie et que les chemins royaux.

— Fauc. Il se dit de la montée de l'oiseau qu'on évalue à 60 toises environ. On dit: *double carrière, demi-carrière*, selon qu'il monte plus ou moins.

CARRIÈRE, n. f. (*quadrataria*, bass. lat., de *quadratus*, carré; lat.) Excavation souterraine d'où l'on tire les pierres à bâtir, le marbre, le plâtre, l'ardoise et différentes autres matières : CARRIÈRE *de pierres, de* PLÂTRE. *Creuser une* CARRIÈRE. *Fouiller une* CARRIÈRE. *Tirer des pierres de la* CARRIÈRE.

— Fig. *Qu'on me reconduise aux carrières*, je suis prêt à recommencer ce que j'ai fait, à répéter ce que j'ai dit, dussé-je encourir la même peine : allusion au châtiment qu'on infligeait à certains condamnés chez les peuples anciens, consistant à travailler dans les carrières. || V. LATOMIES.

— Fig. et fam. *Il a une carrière dans le corps*, en parlant d'un homme qui a été à plusieurs reprises opéré de la pierre.

CARRIOLE, n. f. Pron. *kâ-riol.* — Petite voiture couverte et suspendue, peu élégante, mais solide : *Aller en carriole, dans une carriole. Il remonta sur son cheval et accompagna sa sœur, venue dans une mauvaise* CARRIOLE *d'osier.* (H. de Balz.) *Une* CARRIOLE *attelée devait emmener les vieillards.* (Id.)

— Agric. Brouette. || Peu usité.

CARRO, n. m. Mesure de capacité pour les liquides et pour les matières sèches, en usage dans quelques contrées de l'Italie : *Le* CARRO *de blé de Naples.* || Au pl. *Carri.*

CARROCCIO, n. m. Char sacré des armées chrétiennes au moyen âge, sur lequel était fixé un mât surmonté d'une croix et d'un étendard qui servait de signe de ralliement aux troupes.

CARROSSABLE, adj. des 2 g. Il s'est dit quelquefois d'une route faite pour les carrosses, où les voitures peuvent passer : *Route* CARROSSABLE.

CARROSSE, n. m. (*quatuor*, quatre; *rota*, roue; lat.) Pron. *kâ-ross.* — Voiture à quatre roues, suspendue et couverte : CARROSSE *suspendu. Monter en* CARROSSE. *Descendre de* CARROSSE. CARROSSE *de remise. Les portières, les glaces d'un* CARROSSE.

.... Je viens à pied, n'ayant pas de *carrosse*. (C. Del.)

Christophe de Thou, père de l'historien, est le premier citoyen de Paris qui ait fait faire un CARROSSE. (Phil. Chasles.) *Avoir un* CARROSSE *à soi ou être obligé d'emprunter ceux de ses amis, c'est bien différent.* (Lesage.)

J'ai, si je veux, de quoi
Faire aller un *carrosse* et rouler à mon aise. (Regnard.)

— Aujourd'hui on dit plus souv. et mieux : *Voiture.*

— Anc. *Carrosse de voiture*, coche, voiture de transport en commun : *Mon maître est allé avec le* CARROSSE DE VOITURE *faire visiter à la douane quelques ballots de marchandises.* (Regnard.) *Je ne saurais me remettre du mouvement de ce vilain* CARROSSE DE VOITURE. (Danc.)

— Absol. il se disait dans le m. sens : *Je suis venu par le* CARROSSE *de Bordeaux, où mon vaisseau est heureusement abordé depuis quelques jours.* (Regnard.)

— Fam. et fig. *Cheval de carrosse*, homme grossier, brutal ou stupide : *C'est un vrai* CHEVAL DE CARROSSE.

— Mar. Logement sur l'arrière d'un bâtiment et sur le pont.

— Pêch. Petit parc très-bas, couvert d'un filet.

CARROSSÉE, n. f. (*carrosse.*) Pron. *kâ-ro-cé.* — La quantité de personnes que contient un carrosse; tous ceux qui voyagent dans le même carrosse : *Voici trois* CARROSSÉES *de parents qui vous arrivent en masques.* (Dancl.) *Il se met à table avec ses amis et le reste de la* CARROSSÉE, *boit et mange gaîment.* (Did.)

CARROSSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *kâ-ro-cé.* — Mar. *Carrosser de la voile*, avoir beaucoup de voiles dehors par un bon frais.

CARROSSIER, n. m. Pron. *kâ-ro-cié.* — Faiseur de carrosses : *Un riche* CARROSSIER.

— Adjectiv. *Sellier* CARROSSIER. *Ouvrier* CARROSSIER.

— Fam. *C'est un bon carrossier*, se dit quelquefois d'un cheval grand et vigoureux, propre à tirer le carrosse.

CARROUSEL, n. m. (*carrus solis*, char du soleil; lat.) Pron. *ka-rou-zèl.* — Anc. Fête militaire qui consistait en une suite d'exercices à cheval exécutés par des quadrilles et entremêlés de représentations allégoriques : *Donner un* CARROUSEL, *un brillant* CARROUSEL. *Le* CARROUSEL *de la Place royale. Le* CARROUSEL *des Tuileries, donné par Louis XIV en* 1662. (Acad).

— Lieu où se donnaient les carrousels : *Aller au* CARROUSEL.

CARROUSSE, n. f. (*gar aus*, entièrement vidé; all.) Pron. *kâ-rouss.* — Débauche de vin, excès dans le boire; on ne l'emploie que dans cette locution familière : *Faire* CARROUSSE.

Ils font journellement *carrousse* avec les dieux. (Régn.)

— Il est vieux et inusité.

CARRUQUE, n. f. Ant. rom. Voiture à quatre roues pour la ville et la campagne.

CARRURE, n. f. Pron. *kâ-rur.* — La largeur du dos à l'endroit des épaules : *Un homme d'une belle* CARRURE.

— En parl. d'un habit : *Cet habit est trop large, trop étroit de* CARRURE. (Acad.)

CARTAGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Agricult. Donner un quatrième labour à la vigne.

CARTAHU, n. m. Mar. Cordage volant qui passe ordinairement dans une poulie, et qu'on installe pour un usage momentané.

CARTAYER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *kar-tè-ié.* — Conduire une voiture en mettant l'ornière entre les deux chevaux ou entre les deux roues : *Ce cocher* A *fort bien* CARTAYÉ. (Acad.)

CARTE, n. f. (*charta*, papier; lat.) Assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre : *De la* CARTE *fine. De la* CARTE *bien battue.*

— *Carte de visite* ou simpl. *carte*, petite carte sur laquelle on a écrit ou fait graver son nom et qu'on laisse chez les personnes qui se trouvent absentes lorsqu'on les visite.

— *Carte d'adresse*, carte sur laquelle un marchand fait imprimer son nom, son adresse et la liste de ses principales marchandises.

— Espèce de billet imprimé qu'on délivre à une personne pour qu'elle soit admise en quelque lieu, ou qu'elle puisse faire reconnaître sa qualité : CARTE *de spectacle;* CARTE *d'entrée;* CARTE *d'étudiant*, etc.

— Chez les restaurateurs, Liste des mets à choisir : *Demander la* CARTE. *Déjeuner à la* CARTE, etc.

— Par extens. La dépense même qu'a faite le consommateur, le mémoire que lui présente le restaurateur : CARTE *à payer. La* CARTE *se monte bien haut*, etc. || On dit aujourd'hui : *Demander l'addition.*

— Fig. *Donner carte blanche à quelqu'un*, lui onner pleine autorité, l'investir d'un pouvoir illiité : *Le prince* A DONNÉ CARTE BLANCHE *à ce général.* Acad.) || *Avoir carte blanche* sur une chose, être evêtu d'une suprême autorité, d'un plein pouvoir.

— Géogr. Feuille de papier plus ou moins forte sur laquelle est représenté quelque partie de la surface du globe terrestre : CARTE *géographique. Dresser, faire la* CARTE *d'un pays*, etc.

— Par analog. La partie géographique que présente cette feuille; la science géographique elle-même : *Voyager sur la* CARTE. *Savoir très-bien la* CARTE.

— Fig. et fam. *Savoir la carte d'un pays* ou simplement *savoir la carte*, connaître bien les habitudes, les mœurs, le caractère d'un pays. || Il s'applique aussi à une société, à une famille.

— Fam. *Perdre la carte*, se troubler, se confondre dans ses idées, s'égarer, etc.

— *Carte universelle*, la mappemonde. || *Carte générale*, ensemble d'un pays, par oppos. aux *cartes particulières*, qui ne représentent qu'une partie de chaque contrée. || *Carte topographique*, celle qui donne la représentation exacte et détaillée d'un lieu particulier : *Ses tableaux sont des* CARTES TOPOGRAPHIQUES *par l'étendue de pays qu'ils embrassent et par l'exactitude des détails.* (Bailly.)

— Mar. *Carte hydrographique* ou *carte marine*, carte qui représente les côtes, les mouillages, les sondages et les rumbs de vent.

— Astr. *Carte astronomique* ou *céleste*, carte qui représente les constellations célestes dans l'ordre qu'elles occupent au ciel les unes à l'égard des autres.

— *Carte généalogique*, celle qui contient toute la généalogie d'une maison, d'une famille.

— Jeu. Petit carton fin, coupé en carré long, portant d'un côté une certaine figure conventionnelle, et qui sert à jouer à divers jeux : *Un jeu de* CARTES. *Jouer aux* CARTES, etc.

— *Le dessous des cartes*, la partie des cartes qui reste cachée quand on donne ou qu'on coupe : *Quand on donne les* CARTES, *il ne faut pas en laisser voir* LE DESSOUS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Connaître le dessous des cartes*, connaître à fond une affaire, les intrigues qui peuvent s'agiter secrètement : *Il y a ici quelque* DESSOUS DE CARTES *que nous ne voyons pas.* (Dest.)

— Prov. et fig. *Si vous n'êtes pas content, prenez des cartes*, allez vous promener, et laissez-nous en paix; de ce qu'à certains jeux le joueur mécontent de ses cartes en demande de nouvelles.

— Fig. et fam. *Brouiller les cartes*, embrouiller comme à plaisir les affaires, au point qu'on ne s'y reconnaisse plus.

— Fig. et fam. *Jouer cartes sur table*, ne pas cacher son jeu, agir avec une entière sincérité : *C'est un homme franc qui joue toujours* CARTES SUR TABLE. (Ac.)

— Cabal. *Tirer les cartes*, chercher à pronostiquer l'avenir d'après les cartes.

— *Chateau de cartes*, chateau, maison figurée avec des cartes par des enfants.

— Fig. et fam. Petite maison de campagne, coquette et gracieuse, mais peu solide comme les châteaux de cartes qu'élèvent les enfants.

— Au plur. par extens. Somme laissée en payement des frais du jeu: *Les* CARTES *valent beaucoup aux domestiques de cette maison.* (Acad.)

CARTEL, n. m. (*carte.*) Défi par écrit pour un combat singulier, un duel : *Envoyer, recevoir, accepter un* CARTEL. *Il pourrait encore fuir le combat; point! il accepte le* CARTEL. (Salvandy.) *César envoya-t-il un* CARTEL *à Caton ou Pompée à César pour tant d'affronts réciproques?* (J. J. Rouss.)

De lâcheté Turenne était-il accusé ?
Cependant un *cartel* fut par lui refusé. (Desmahis.)

— Défi par écrit pour un combat dans une fête, dans un tournoi.

— Arrangement conclu entre deux partis ennemis pour la rançon ou le rachat des prisonniers : CARTEL *d'échange. Régler un* CARTEL. (Acad.)

— Mar. Bâtiment portant des prisonniers qui doivent être échangés, ou chargé de quelque mission pacifique convenue entre les parties belligérantes.

— Blas. *Cartel d'armoiries*, écu.

— Ornement qui entoure le cadran de certaines pendules faites pour être appliquées à la muraille : *Un joli* CARTEL. *Il n'y a dans la salle à manger qu'un simple* CARTEL. (Acad.) *Il y avait une cheminée pleine de cendres et sans feu, sur laquelle on voyait un* CARTEL, *des bronzes antiques et des candélabres sans bougies.* (H. de Balzac.)

— Métr. Mesure de capacité pour les grains dont on se servait dans les Ardennes.

CARTELADE, n. f. Métrol. Mesure agraire anciennement en usage dans la Guyenne.

CARTELET, n. m. Comm. Petite étoffe de laine.

CARTELETTE, adj. f. Il se dit d'une petite ardoise : *Ardoise* CARTELETTE.

— Subst. *Une* CARTELETTE.

CARTELLE, n. f. Grande feuille de peau d'âne préparée, sur laquelle sont tracées des portées pour y noter la musique au crayon, et l'effacer ensuite avec une éponge.

— Technol. Planchette de bois à l'usage des armuriers et des ébénistes. || Façon de débiter en planches les bois recherchés. || Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

CARTERIE, n. f. Art de fabriquer des cartes. || Bâtiment, atelier où l'on fabrique des cartes.

CARTERO, n. m. Technol. Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu.

— Petit portefeuille.

CARTERON, n. m. Technol. Chacun des deux lames de bois plates qui servent à tenir les fils écartés afin de les empêcher de se mêler. || V. QUARTERON.

CARTÉSIANISME, n. m. (*Cartesius*, en latin Descartes.) Pron. *kar-té-zia-nism.* — Système de philosophie de Descartes : *Le besoin d'idées claires constitue le véritable esprit du* CARTÉSIANISME. (Cuv.) *Le* CARTÉSIANISME *ou le dogmatisme moderne règne depuis environ deux siècles dans l'école.* (Lamenn.)

CARTÉSIEN, IENNE, adj. Pron. *kar-té-ziain; ziènn.* — Qui appartient à Descartes, ou à sa doctrine : *La philosophie* CARTÉSIENNE. *Opinions* CARTÉSIENNES.

— Qui a adopté cette doctrine : *Un philosophe cartésien.* On dit souvent dans ce sens substantiv : *Un cartésien. Les newtoniens et les* CARTÉSIENS. (Acad.)

CARTHAME, n. m. (καθαρμός, purification ; gr.) Pron. *kar-tam.* — Bot. Plante appelée encore *safran jaune*, dont les fleurs servent à teindre en rouge, et qui porte des semences purgatives. || V. PERROQUET.

CARTHAMINE, n. f. Chim. Matière colorante rouge qu'on extrait, par la macération, des fleurs du Carthame.

CARTHAMIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au carthame : *Acide* CARTHAMIQUE.

CARTIER, n. m. Pron. *kar-tié.* — Celui qui fait ou vend des cartes à jouer : *Un* CARTIER. *Maître* CARTIER.

CARTILAGE, n. m. (*cartilago*; lat., même sign.) Pron. *kar-ti-laj.* — Anat. Tissu dur, élastique, flexible et privé de sentiment, qui se trouve surtout aux extrémités des os : *Le* CARTILAGE *du nez. Le* CARTILAGE *des oreilles. Dans une tige presque insensible nous trouverons, avec Malpighi, des veines, du sang, des trachées, des poumons, des membranes, des* CARTILAGES, *des ligaments et des pores.* (Aimé Martin.)

CARTILAGINEUX, EUSE, adj. (*cartilage.*) Pron. *kar-ti-la-ji-neu, neuz.* — Qui est de la nature du cartilage, qui tient au cartilage, qui est composé de cartilages : *Les parties* CARTILAGINEUSES. *La dégénérescence* CARTILAGINEUSE *n'est le plus souvent que le premier degré de la transformation osseuse.* (Chomel.)

— Bot. Il se dit d'une substance sèche, dure et un peu flexible.

= **Cartilagineux**, n. m. pl. Zool. Famille de poissons plus souvent appelés *Chondroptérygiens.*

CARTILAGINIFICATION, n. f. (*cartilago*, cartilage; *facere*, faire; lat.) Pron. *kar-ti-la-ji-ni-fi-kacion.* — Conversion d'un tissu en cartilage : *La* CARTILAGINIFICATION *précède; l'ossification suit rapidement.* (Dupuytren.)

CARTILAGINIFIER (SE) v. pron. 1[re] conj. Se convertir en cartilage.

CARTISANE, n. f. Petits morceaux de carton fin sur lesquels est tortillé du fil de soie, d'or ou d'argent formant relief dans certaines broderies.

CARTOMANCIE, n. f. (χάρτης, papier, μαντεία, divination; gr.) Pron. *kar-to-man-ci.* — L'art de tirer les cartes, de connaître l'avenir par ce moyen.

CARTOMANCIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *kar-to-man-ciain, iènn.* — Celui, celle qui pratique la cartomancie.

CARTON, n. m. (χάρτης, papier ; gr.) Pron. *kar-ton.* — Sorte de carte épaisse faite de papier broyé, battu et collé : *Gros* CARTON. CARTON *épais. Feuille de* CARTON. *Un livre relié en* CARTON. *Boîte de* CARTON. *On fait divers ouvrages en* CARTON.

— *Carton de collage* ou *carton fin*, celui qui est fait de papiers collés les uns sur les autres.

— Boîte de carton, où l'on serre des papiers, des dentelles ou d'autres objets : CARTON *de bureau.* CARTON *de rubans, de dentelles.* CARTON *de marchande de modes.* CARTON *rond.* CARTON *carré.*

— *Cette pièce de théâtre est restée longtemps dans les cartons*, elle n'a été jouée que longtemps après avoir été reçue.

— *Carton de dessins*, grand portefeuille de carton dans lequel on serre des dessins.

— N. pl. Peint. Dessins tracés en grand sur un fort papier ou sur du carton, et qui servent de modèle pour la peinture à fresque, etc. : *Les* CARTONS *de Raphaël. Les* CARTONS *de Michel-Ange.*

— Archit. Feuille de carton ou de fer-blanc qui sert à tracer des profils.

— La pâte même dont on fait le carton, et qui sert également à fabriquer divers autres objets : *Masque de* CARTON. *Poupée de* CARTON. *Moulures de* CARTON. *Nez de* CARTON. *Tabatière de* CARTON.

— Techn. Partie du métier à rubans où l'ouvrier dépose les navettes ou les sabots dont il ne se sert pas.

— *Carton-cuir*, espèce de carton très-dur.

— *Carton-pierre*, sorte de composition qui a la consistance et la dureté de la pierre, et avec laquelle on fait des ornements pour moulures, des statuettes, des candélabres et différents objets d'art.

— Impr. Un ou plusieurs feuillets qu'on réimprime pour faire des corrections dans une feuille.

Je conseillerais, en général, à tous les éditeurs d'ouvrages instructifs de faire des CARTONS *au lieu d'errata.* (Volt.)

— Libr. Partie d'une feuille.

CARTONNAGE, n. m. (*carton.*) Action de cartonner un livre, de le relier en carton, ou résultat de cette action.

— Tout ouvrage en carton : *C'est du* CARTONNAGE. *L'art de faire des* CARTONNAGES *n'est pas un art nouveau.*

CARTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cartonner : *Livre* CARTONNÉ. *Tous les classiques sont* CARTONNÉS.

CARTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Relier un livre en carton : CARTONNER *une douzaine de grammaires.*

— Technol. Garnir de papier le canal d'une perle fausse.

— Mettre un carton ou un vélin sur une pièce d'étoffe avant de la catir.

CARTONNERIE, n. f. Art du cartonnier. || Atelier où l'on fabrique du carton.

CARTONNEUR, EUSE, adj. et n. Ouvrier, ouvrière qui cartonne des livres.

CARTONNIER, n. m. Fabricant, marchand de cartons : *L'art du* CARTONNIER. *Habile* CARTONNIER.

— Fabricant, marchand d'objets de carton.

CARTONNIÈRE, n. f. Pron. *kar-to-nièr.* — Zool. Nom donné à certaines guêpes d'Amérique qui construisent leurs nids avec des parcelles végétales tellement liées ensemble qu'on dirait du carton.

— Adj. *Guêpe* CARTONNIÈRE.

CARTOUCHE, n. m. (*cartoccio,* rouleau ; ital.) Ornement de sculpture ou de peinture représentant la figure d'un carton roulé, d'une banderole flottante, etc., et portant une inscription, une devise ou des armoiries : *Graver, peindre des armes dans un* CARTOUCHE. (Acad.) *Le* CARTOUCHE *se place ordinairement au frontispice d'un monument, au bas d'un tableau, d'une gravure, d'une carte de géographie.*

— Archéol. Sorte de figure elliptique, rectangulaire, qui, dans les inscriptions hiéroglyphiques, entoure les noms des dieux et des rois.

— Artill. pl. Boites dans lesquelles les artificiers renferment les matières inflammables, et qui affectent différentes formes en rapport avec les effets que l'on veut produire.

CARTOUCHE, n. f. Pron. *kar-tou-ch.* — Charge pour le canon, composée de balles de fusil et de morceaux de fer renfermés dans du carton ou dans une boite de mitraille : *Canon chargé à* CARTOUCHE. *Tirer à* CARTOUCHE. || Plus souv. *Tirer à mitraille.*

— Fig.

Sur le prochain ils *tirent à cartouche.* (Regn.)

— La charge entière d'une arme à feu portative, qui est renfermée dans un rouleau de papier : *La* CARTOUCHE *sert à la charge et à l'amorce. Déchirer la* CARTOUCHE. *J'ai trouvé un moule de calibre, et vous aurez aujourd'hui vingt-quatre* CARTOUCHES. (Mérim.)

C'était la bouche aux vils jurons,
Qui mâchait la *cartouche* et qui noire de poudre
Criait aux citoyens : Mourons ! (A. Barbier.)

— Anc. Congé absolu ou limité délivré à un militaire par un écrit scellé du sceau du régiment.

— *Cartouche jaune,* congé infamant qu'on donnait aux soldats dégradés ou renvoyés par punition.

CARTOUCHIER, n. m. (*cartouche.*) Pron. *kar-tou-chié.* — Mar. Ceinture dans laquelle les marins embarqués sur les bâtiments de guerre enferment leurs cartouches. || Anc. Giberne.

CARTULAIRE, n. m. (*carta,* carte, papier ; lat.) Pron. *kar-tu-lèr.* — Recueil d'actes, titres et autres pièces de ce genre, concernant le temporel d'un monastère, d'un chapitre ou d'une église : CARTULAIRE *de Clairvaux.* CARTULAIRE *de Cluny.*

— Celui qui est préposé à la garde, à la conservation du cartulaire.

CARUDE, n. m. Zool. Poisson, genre des labres.

CARUS, n. m. (χάρος, sommeil très-profond ; gr.) Pron. *ka-russ.* — Pathol. Profond assoupissement, profonde insensibilité d'où l'on ne peut tirer le malade ; état voisin de l'apoplexie.

CARVÉ, n. f. Pêch. Filet en forme de chausse.

CARVELLE, n. f. Mar. Clou à tête carrée servant dans les constructions maritimes.

CARVÉE, adj. f. Agric. Sorte de greffe en flûte, formée par un anneau d'écorce enlevé à un arbre et planté sur un autre : *Greffe* CARVÉE.

CARVI, n. m. (χάρον ; gr., m. sign.) Bot. Plante ombellifère dont les racines, les jeunes pousses, et même les feuilles deviennent comestibles par la culture.

CARVIFEUILLE, n. m. Bot. Plante ombellifère.

CARVIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du carvi.

CARYA, n. f. (χάρυον, noix ; gr.) Bot. Genre de la famille des Iglandées ; arbre d'Amérique qui fournit d'excellent bois aux arts industriels.

CARYATIDE, n. f. V. CARIATIDE.

CARYBDÉE, n. f. Zool. Genre de méduses.

CARYOBRANCHES, n. m. pl. (χάρυον, noix ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Famille de Mollusques.

CARYOCAR, n. m. (χάρυον, noix ; gr.) Pron. *ka-ri-o-kar.* — Bot. Grand arbre d'Amérique.

CARYOCARPE, adj. des 2 g. (χάρυον, noix ; χαρπός, fruit ; gr.) Bot. Dont le fruit ressemble à une noix.

CARYOCOSTIN, n. m. (χαρυόφυλλον, girofle ; κόστος, costus ; gr.) Pron. *ka-ri-o-koss-tain.* — Électuaire dans la composition duquel entrent le costus et le girofle.

— Adj. *Électuaire* CARYOCOSTIN.

CARYOPHYLLAIRES, n. m. pl. Zool. Famille de polypiers.

CARYOPHYLLÉ, ÉE, adj. (*caryophyllus,* œillet ; lat.) Pron. *ka-ri-o-fil-lé.* — Bot. Se dit des fleurs de l'œillet et de toutes celles qui ont une structure analogue : *Fleur* CARYOPHYLLÉE.

= **Caryophyllées,** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, ainsi nommées parce que l'œillet en est le type.

CARYOPHYLLIE, n. f. Pron. *ka-ri-o-fil-li.* — Zool. Genre de polypiers.

CARYOPHYLLINE, n. f. (χαρυόφυλλον, giroflier ; gr.) Pron. *ka-ri-o-fil-linn.* — Chim. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle.

CARYOPHYLLINÉES, adj. et n. f. pl. Bot. Classe de plantes, qui comprend un très-grand nombre de familles.

CARYOPHYLLITE, n. f. (χαρυόφυλλον, clou de girofle ; gr.) Zool. Polypiers fossiles.

CARYOPHYLLOÏDES, n. f. pl. (χαρυόφυλλον, giroflier ; εἶδος, forme ; gr.) Zool. Fossile du genre caryophyllie.

CARYOPSE, n. f. (χάρυον, noix ; ὄψις, apparence ; gr.) Fruit sec, indéhiscent, monosperme, où le péricarpe est adhérent avec la graine.

CARYOTE, n. m. (χαρυῶτις, datte ; gr.) Pron. *ka-ri-ott.* — Bot. Genre de palmiers.

CAS, n. m. (*casus,* aventure, accident ; lat.) Pron. *kâ,* et *kâz* devant une voyelle ou une *h* muette. — Circonstance fortuite, événement inattendu, occasion qui se présente, conjoncture, accident, aventure, etc. : *Un* CAS *fortuit. Un* CAS *imprévu. C'est un* CAS *bien rare. Ce qui est bon dans un* CAS *ne l'est pas dans un autre. En ce* CAS, *il faudrait... Un* CAS *douloureux s'est présenté. Si le* CAS *voulait que... En* CAS *de mort, en* CAS *de maladie,* etc. *Voilà le* CAS *où vous devez être plus que personne au monde.* (J. J. R.)

— Position, possibilité, capacité : *Être dans le* CAS *de faire une chose. Vous êtes dans le* CAS *de le vaincre. Je voudrais être dans le* CAS *de vous obliger.* (Acad.) *Si j'étais dans le* CAS *de vous être utile, comptez sur moi. Tel est le* CAS *extraordinaire dans lequel je me trouve. Cet homme-là est dans un mauvais* CAS.

— *En tout cas,* quoi qu'il arrive, à tout événement : EN TOUT CAS, *vous pouvez compter sur moi.* EN TOUT CAS, *c'est un homme fidèle. Il vous défend* DANS TOUS LES CAS. (Beaum.)

= **En cas,** AU CAS QUE, loc. conj. toujours suivies du subjonctif, marquent la supposition ; la première avec moins de certitude que la seconde ; ainsi on dira d'une affaire dont on n'attend presque pas la réussite : EN CAS *que cette affaire ait une issue avantageuse ;* et d'un homme qu'on s'attend à voir bientôt : AU CAS *où je le voie demain...* etc. *Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en* CAS *que j'eusse le bonheur d'y retourner.* (J. J. R.) *En* CAS *que vous persistiez.* (Fén.) *Je lui ferai un petit conte, mais c'est en* CAS *qu'elle ne le sache pas déjà.* (Volt.) *Au* CAS *que ce qu'on en dit soit inévitable.* (Pasc.)

= **En cas de,** loc. prép. En fait de, pour ce qui regarde : *En* CAS *de tableaux, vous pouvez vous en porter à lui.* || Ce sens vieillit.

— *Poser le cas que,* supposer que : POSONS LE CAS QUE *cela arrive.*

— Fig. et par extens. *Faire cas de quelqu'un,* l'estimer, avoir pour lui de la considération, du respect ; *Faire cas de quelque chose,* l'apprécier, etc. : *C'est un prince qui sait* FAIRE CAS *des hommes de mérite.* (Acad.) *On ne* FAIT *pas grand* CAS *de ce qu'il dit.*

Que je vais m'amuser !... Ah ! ah ! c'est La Bruyère ;
J'en *fais* beaucoup de *cas.* Lisons un caractère. (C. d'Harl.)

Les hommes ONT *toujours* FAIT *et* FERONT *toujours* CAS *de ce qui peut fixer les yeux des autres.* (Buff.) *Je* FAIS *tant de* CAS *de l'esprit et de l'amitié de Pollion que je dis mon sentiment sans aucun ménagement.* (Volt.)

— Anc. Jurispr. Fait, action, crime : *Le* CAS *dont il est accusé n'est pas graciable.* (Acad.) *D'après la loi normande, dans les* CAS *de lèse-majesté au premier chef, l'aveu ne sauve pas le complice.* (V. Hugo.)

— Fam. *Son cas n'est pas net ; son cas est véreux, est sale,* se dit d'un homme qui est en danger par suite d'une mauvaise action, d'un crime, de quelque mauvaise affaire.

— *Il sent son cas véreux,* il sait quel danger il court, quel résultat mauvais peut avoir l'action qu'il a commise.

— Prov. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont niables,* se dit d'un homme qui nie une faute grave par honte ou par crainte du châtiment.

— Anc. jurispr. *Cas privilégiés, cas royaux,* crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître, quelle que fût la condition de l'accusé : *La fausse monnaie, le duel étaient des* CAS PRIVILÉGIÉS. (Acad.) || *Cas prévôtaux* ou *présidiaux,* crimes commis par des vagabonds, des gens sans aveu, des repris de justice, et qui exigeaient une punition prompte.

— Jurispr. *Cas fortuit,* événement occasionné par une force majeure qu'on ne peut prévoir et à laquelle on ne peut résister. || *Cas provisoire,* affaire qui requiert une prompte décision à cause du préjudice que le retard peut occasionner. || *Cas rédhibitoires,* cas entraînant la résiliation d'un marché ; circonstances dans lesquelles l'acquéreur d'un animal vendu peut forcer le vendeur à rompre le marché.

— Dr. can. *Cas privilégiés,* ceux dans lesquels le juge séculier jugeait le crime d'un ecclésiastique avec un juge clerc, malgré le privilége clérical. || *Cas spéciaux,* crimes déférés à la chambre des pairs constituée en haute cour de justice.

— Théolog. Difficulté sur ce que la religion permet ou défend en certaines circonstances : *C'est un* CAS *de conscience fort difficile à résoudre. Ce docteur est souvent dans les* CAS *de conscience.*

— Par extens. *Je m'en fais un cas de conscience,* je m'en fais un véritable scrupule.

— *Cas réservés,* les péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial : *L'incendie volontaire des églises est un* CAS RÉSERVÉ *au pape.* (Ac.)

— Mathém. Hypothèses que l'on fait sur une donnée pour en cordonner sans exception tous les accidents et tous les résultats : *Il y a trois* CAS *principaux d'égalité dans les triangles.*

— Algèbr. *Cas irréductible,* cas où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales.

= **En cas,** n. m. Supplément, chose préparée pour servir en cas de besoin : *Un* EN CAS *de nuit. C'est un* EN CAS.

Justement, un pâté, du vin, une pastèque.
C'est un *en cas* complet. (V. Hugo.)
Holà, quelqu'un, holà ! Qu'on apporte un *en cas.*
(Em. Augier.)

— Fam. et bas. Excrément, ordure : *Il a fait son* CAS *au pied d'un mur.* (Acad.) *Je vais te donner le moyen le plus sûr pour retrouver cette place : mon avis est que tu fasses ton* CAS *dessus l'ouverture même.* (Les.)

— Gramm. Dans plusieurs langues, et principal. dans les langues anciennes, Affixes ou terminaisons que prennent tour à tour les noms, les adjectifs, les pronoms, les participes, suivant les rapports différents qu'ils marquent dans la proposition ; ce sont ces rapports que les langues qui n'ont pas de cas, comme le français, l'italien, l'espagnol, expriment ordinairement à l'aide de la préposition et de l'article : *La série des* CAS *forme ce qu'on appelle déclinaison.*

— *Cas adverbial,* forme sous laquelle se présentent, dans quelques langues, les noms ou les adjectifs employés adverbialement.

— *Cas complémentaire.* V. COMPLÉMENTAIRE.

— *Cas direct, indirect.* V. DIRECT, INDIRECT.

CAS, ASSE, adj. (*cassus,* vide ; lat.) Pron. *kâs.* — Qui sonne le cassé : *Cela sonne* CAS.

— Fig. *Voix* CASSE *et enrouée.*

As-tu pris garde ? il parlait d'un ton *cas.* (La Font.)

CASANIER, IÈRE, adj. (*casa,* case, cabane, demeure ; lat.) Qui aime à demeurer chez lui : *Mon Dieu, que vous êtes* CASANIERS ! (Volt.) *C'est l'homme du monde le plus* CASANIER. (Ac.)

Plus heureux si, par zèle artistes *casaniers,*
Nous pouvons sous vos yeux cueillir tous nos lauriers.
(C. Del.)

— Par analog. *Humeur* CASANIÈRE. *Habitudes* CASANIÈRES. *Mener une vie* CASANIÈRE. *Avoir des goûts* CASANIERS. (Ac.) *Ils sentent l'ennui de cette indolence efféminée et* CASANIÈRE. (J. J. R.)

— Substantiv. *C'est un* CASANIER. (Ac.)

CASAQUE, n. f. Pron. *ka-zak.* — Sorte d'habillement à larges manches dont on se sert comme d'un manteau : *Une* CASAQUE *pour la campagne.* (Acad.)

— Surtout d'étoffe grossière : *Le roi n'avait pour se couvrir la nuit qu'une* CASAQUE *grossière.* (Michaud.) *En tête de chaque corps de bataille marchaient plusieurs rangs de fantassins à légère armure, vêtus d'une* CASAQUE *matelassée.* (Aug. Thierry.)

— Anc. *Casaque d'armes*, manteau qui cachait l'armure.

— Fig. et fam. *Tourner casaque*, changer de parti.

CASAQUIN, n. m. (*casaque.*) Pron. *ka-za-kain.* — Sorte de déshabillé court; espèce de vêtement à l'usage des femmes du peuple ou de la campagne.

— Fig. et pop. *Donner sur le casaquin à quelqu'un*, le battre : *On lui* A DONNÉ SUR LE CASAQUIN. (Ac.)

— Anc. Partie élevée et distincte du dos qui se remarque chez quelques animaux.

CASBAH, n. f. Nom des citadelles, des villes en Afrique : *Le dey avait accumulé un immense et riche trésor dans la* CASBAH *d'Alger.*

CASCADE, n. f. (*cadere*, tomber; lat.) Chute d'eau; eau qui tombe de rocher en rocher : *Un torrent, se précipitant de la montagne, bondit en* CASCADES *et entraîne tout dans sa course. Là les fleuves tout entiers roulent en* CASCADES *immenses.* (Salvandy.)

. . . . *Ces cascades pompeuses*
Qui brisent sur des rocs leurs ondes écumeuses. (Rivarol.)

— Chute artificielle d'un courant d'eau : *Faire une* CASCADE *dans un jardin.* (Ac.) *La* CASCADE *de St-Cloud.*

— Fig. Brusque changement d'idées dans un discours : *Son discours ne va que par* CASCADES.

— *Cette nouvelle ne m'est venue que par cascades*, qu'en passant par différentes bouches.

— Algèbr. *Méthode des cascades*, méthode pour déterminer approximativement les valeurs numériques des inconnues d'une équation par des équations successives dérivées de la première et dont le degré va toujours en baissant.

CASCALHO, n. m. Minér. Terre dans laquelle on trouve les diamants disséminés : *C'est, comme on sait, une espèce de ciment naturel, rougeâtre, dit* CASCALHO, *qui indique la présence du diamant.* (Babinet.)

CASCANES, n. f. pl. Puits sur les mines pour les éventer. || Plus souv. *Puits.*

CASCARET, n. m. Anc. Homme de peu d'apparence, sans consistance. Fam.

CASCARILLE, n. f. (*cascarilla*, petite écorce; esp.) Pron. *kass-ka-ri-y.* — Écorce d'un arbre des Antilles, employée en médecine comme astringent et tonique.

CASCATELLE, n. f. (*cascatella*; ital.) Petite cascade : *Les* CASCATELLES *de l'Anio, près de Tivoli.*

La poussière des *cascatelles*
Seule a mouillé son luth de myrtes couronné. (V. Hugo.)

CASE, n. f. (*casa*, case, cabane; lat.) Pron. *kâz.* — Petite maison : *Nous regagnons notre* CASE *en toute hâte.*

— Fam. *Patron de la case*, maître de la maison, ou celui qui a toute autorité dans la maison, bien qu'il n'en soit pas le maître : *Le* PATRON DE LA CASE *amenait quelquefois au logis quelques-uns de ses amis pour souper.* (Lesage.)

— Cabane, habitation où logent les nègres dans les colonies : *Des esclaves cultivent depuis longtemps autour de leurs* CASES *du tabac pour leur usage.* (Rayn.) *Le nègre se rappelle toujours sa* CASE, *sa zagaie, son bananier.* (Chateaubr.)

— Petites divisions pratiquées dans un rayon, un tiroir, une boîte, pour y serrer des objets.

— Divisions d'un registre formées par les lignes qui coupent les colonnes transversalement.

— Jeu de trictr. Chacune des places qui sont marquées par une espèce de flèche. || *Case de l'écolier*, case la plus proche du coin du repos, la 10^e case après la pile ou le talon. || *Case du diable*, se dit de la 7^e case après la pile ou le talon. || *Demi-case*, une dame seule ou découverte sur une flèche. || *Faire une case*, remplir une case avec deux dames. || *Faire fausse case*, faire une case en touchant une autre dame que celle qui peut servir. || *Tourner une case*, ôter d'une case déjà faite une dame pour composer une autre case entière.

— Jeu d'échecs et de dames, Chacun des carrés de l'échiquier sur lequel on joue :

Chacun sur son damier d'un œil fixe avide
Les *cases*, les couleurs, et le plein et le vide. (Del.)

— Techn. Caisse placée sous le bluteau d'un moulin.

CASÉ, ÉE, part. pass. du v. Caser. *Cet homme est bien* CASÉ. (H. de Balz.)

— Fam. *Le voilà casé, il est casé pour la vie*, se dit d'un homme qui a trouvé une position assurée.

CASÉATE, n. m. Chim. V. LACTATE.

CASÉATION, n. f. (*caseus*, fromage; lat.) Pron. *ka-zé-a-cion.* — Conversion du lait en fromage.

CASÉEUX, EUSE, adj. (m. étym.) Pron. *ka-zé-eu, euz.* — Qui est de la nature du fromage : *Albumine* CASÉEUSE. *La partie* CASÉEUSE *du lait.* (Acad.)

— *Matière caséeuse.* || V. CASÉINE.

— *Acide caséeux*, substance contenue dans le fromage très-fait.

CASÉIFORME, adj. des 2 g. (*caseus*, fromage; *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'un fromage; qui ressemble à du fromage.

CASÉINE, n. f. (*caseus*, fromage; lat.) Substance organique qui se trouve dans le lait.

CASEMATE, n. f. (*casamatta*; ital.) Fortif. Souterrain voûté à l'épreuve de la bombe, où se tiennent ceux qui défendent la courtine et les fossés.

— Art. milit. Place pratiquée dans le flanc proche de la courtine où l'on met une batterie de canon pour défendre le fossé.

— Chass. Trou dans lequel les blaireaux et les renards font tête aux bassets.

— Fig. et fam. Prison : *Il a été mis dans la* CASEMATE, *en* CASEMATE. *J'ai l'ai vu à Prague, à l'hôpital, dans une* CASEMATE. (V. Hug.)

CASEMATÉ, ÉE, adj. Muni de casemates : *Bastion* CASEMATÉ.

CASER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *ka-zé.* — Trictr. Faire une case, la remplir avec deux dames : *La plus grande science du trictrac est de bien* CASER.

— V. trans. ou act. Ranger dans des cases : *Bien* CASER *ses dames.*

— Fam. Procurer une place à quelqu'un : *Soyez sans inquiétude, je vous* CASERAI. (Acad.)

= **Se caser**, v. pr. S'établir tant bien que mal en un lieu : *Quand on ne peut se loger commodément, il faut bien* SE CASER *comme on peut.*

— Fam. Se placer; trouver une place : *Il est parvenu à* SE CASER. *Avoir de la peine à* SE CASER.

CASEREL, n. m. (*caseus*, fromage; lat.) Écon. rur. Vase percé de trous, ou petit panier d'osier à claire-voie, dans lequel on met le fromage pour le faire égoutter. || Forme dans laquelle on fait du fromage. || On dit aussi *Caserette.*

CASERNE, n. f. (*case.*) Grand bâtiment destiné au logement des troupes : *Tous les soldats furent logés dans des* CASERNES. *Belle, vaste* CASERNE. CASERNE *de cavalerie.* CASERNE *d'infanterie.* (Acad.)

— Par extens. Soldats qui sont dans une caserne : *On a mis sous les armes toute la* CASERNE.

— Mar. Vaisseau qu'habitent dans les ports les marins des divisions.

CASERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Caserner : *Troupes casernées.*

CASERNEMENT, n. m. Pron. *ka-zèrn-man.* — Action de caserner des troupes : *Effets de* CASERNEMENT. *Frais de* CASERNEMENT.

CASERNER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Demeurer, loger dans une caserne : *Les troupes* CASERNÈRENT *dans notre ville.*

— V. tr. ou act. Faire caserner, mettre en casernement : CASERNER *un bataillon, une compagnie. Je revis le village avec son grand château vidé, où l'on pourrait* CASERNER *un régiment.* (L. Viardot.)

CASERNET, n. m. (*caserne.*) Pron. *ka-zèr-nè.* — Mar. Registre tenu par le chef de timonnerie de quart; il contient diverses observations sur le vent, le temps, la route, les manœuvres et sur tout ce qui arrive d'important pendant le quart.

CASERNIER, n. m. Gardien ou concierge d'une caserne.

CASET, n. m. Pron. *ka-zè.* — Pêch. Larve de phygane, appât dont se servent les pêcheurs.

CASÉUM, n. m. Pron. *ka-zé-om.* — Chim. Substance contenue dans le lait : *Le* CASÉUM *fait la base du fromage.*

CASIASQUIER, n. m. Surintendant de justice, en Turquie.

CASIER, n. m. (*case.*) Pron. *ka-zié.* — Garniture de bureau contenant plusieurs cases à cartons, à papiers, etc.

— Anc. Espèce de forme pour le fromage. || Armoire où l'on serrait le beurre et le fromage.

— Technol. Celui qui fabrique les fromages de Parmesan.

— Pêch. Sorte de filet. || Engin pour la pêche du homard.

CASIÈRE, n. f. Pron. *ka-zièr.* — Lieu où les paysans de Parme conservent leurs fromages.

CASILLEUX, EUSE, adj. Pron. *ka-zi-ieu, ieuz.* — Techn. Qui se casse en plusieurs morceaux. Il se dit du verre qui n'a pas eu assez de recuite et qui se brise quand on y applique le diamant pour le couper. *Verre* CASILLEUX.

CASIMIR, n. m. Étoffe de laine croisée fine et légère : *Le* CASIMIR *est un drap fin et léger. Pantalon, gilet de* CASIMIR. *La châtelaine était vêtue d'une robe en léger* CASIMIR *noir.* (H. de Balz.)

CASINO, n. m. (mot ital.) Lieu où l'on se réunit, moyennant une cotisation annuelle, pour lire, causer ou jouer : *Il y a des* CASINOS *en Italie, dans le midi de la France et en Allemagne. Je passe toutes mes soirées au* CASINO.

Le jeu du *casino* me pique et m'intéresse. (C. Del.)

— Cette société elle-même.

CASOAR, n. m. Pron. *ka-zo-ar.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers brévipennes et de la famille des Struthionidées; il est un peu moins gros que l'autruche; sa gorge est complétement nue; ses plumes à peine barbelées essemblent à des poils : *Le* CASOAR *à casque. Le* CASOAR *de la Nouvelle-Hollande. Le trait le plus remarquable dans la figure du* CASOAR *est cette espèce de casque conique, noir par-devant, jaune dans tout le reste, qui s'élève sur le front, depuis la base du bec jusqu'au milieu du sommet de la tête.* (Buff.)

CASOLANE, n. f. Hortic. Pomme; sorte d'api.

CASQUE, n. m. (*cassis, idis*, lat. m. sign.;) Pron. *kask.* — Coiffure et arme défensive qui garantit la tête : *La visière d'un* CASQUE. *Un* CASQUE *brillant.*

Le *casque* est sur son front surmonté d'un panache. (C. D.)

— Fig. Carrière militaire :

Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc. (Boil.)

— Fig. et pop. *Il en a dans le casque*, il a la tête un peu brouillée, soit de vin, soit de folie. || *Il manque un clou à son casque*, il est un peu fou. Peu usité.

— Blas. Représentation d'un casque sur l'écusson des armoiries : *Porter le* CASQUE *de face. Il n'y a que les souverains qui portent le* CASQUE *ouvert et couronné.* (Acad.)

— Mar. Pièce de bois qu'on met, en certains ports, sur les jottereaux pour renforcer les élongis.

— Art. milit. *Casque à boulets rouges*, espèce de grande cuiller qui sert à transporter les boulets rouges d'un lieu à un autre.

— Comm. Cuir très-fort.

— Zool. *Casque noir*, merle à tête noire du cap de Bonne-Espérance : *Le* CASQUE NOIR *est moins gros que le mauvis.* (Buff.)

— Tubercule calleux qui surmonte la tête de quelques oiseaux. || Genre de coquilles univalves. || Partie de la bouche des insectes orthoptères.

— Bot. La lèvre supérieure des corolles labiées et personnées, que l'on appelle aussi *fleurs en gueule*; elle est ainsi nommée parce qu'elle affecte la forme d'un casque.

CASQUÉ, ÉE, adj. (*casque.*) Pron. *kass-ké.* — Numism. Qui porte un casque : *Constantinople est ordinairement représentée sur les médailles par une tête* CASQUÉE. *Les premiers empereurs ne sont point* CASQUÉS. *Proserpine se renverse en arrière, et sa tête échevelée rencontre la figure droite et impassible de Minerve* CASQUÉE. (V. Hug.)

— Zool. Qui porte un casque ou des tubercules en forme de casque, ou encore qui a la tête d'une autre couleur que le corps.

CASQUET, n. m. Hortic. Espèce de râteau de bois.

CASQUETTE, n. f. (*casque.*) Pron. *kass-kett.* — Coiffure d'homme faite d'étoffe ou de peau, qui est ordinairement munie d'un rebord ou d'une visière sur le devant : CASQUETTE *de peau.* CASQUETTE *grise.* CASQUETTE *noire.* CASQUETTE *de chasse, de voyage. Ce petit garçon a perdu sa* CASQUETTE. (Acad.) *Il avait un habit noisette très-long et une* CASQUETTE *à soufflet.* (G. Sand.)

CASSADE, n. f. Pron. *ka-çad.* — Léger mensonge qu'on fait pour plaisanter, pour s'accuser ou donner une défaite : *Donner une* CASSADE. *Donneur de* CASSADES. *Défaites-nous de cette vieille masque-là; c'est une* CASSADE *que je lui donne.* (Danc.)

— Jeu. *Faire une cassade*, faire un renvi avec vilain jeu pour obliger les autres joueurs à quitter.

CASSAILLE, n. f. Pron. *ka-ça-y.* — Agric. Première façon donnée à la terre avant de labourer.

CASSANDRE, n. pr. masc. Personnage de la comédie italienne; vieillard sot et ridicule.

— Fig. Il se dit de tout personnage niais et absurde et particulièrement d'un vieillard : *C'est un vrai* CASSANDRE.

CASSANDRE, n. pr. fém. Myth. Fille de Priam, qui avait reçu d'Apollon le don de prédire, mais aux oracles de laquelle personne ne voulait ajouter foi.

C'est une autre *Cassandre*
Qu'on ne croit point, qu'on ne veut point entendre.
(Lamotte.)

CASSANT, part. prés. du v. Casser.

CASSANT, ANTE, adj. Qui est sujet à se casser, fragile : *Ce verre est* CASSANT. *La plupart des résines sont* CASSANTES *à basse température*. (Peclet.)

— *Poires cassantes*, celles dont la chair ferme se casse sous la dent et ne fond pas dans la bouche.

— Par extens. Grossier, brusque, impoli : CASSANT, *agressif et indiscret, il faisait le mal pour le mal.* (H. de Balz.)

Je l'ai toujours connu de la sorte, intraitable,
Cassant et d'un orgueil souvent insupportable.
(Em. Augier.)

CASSARD, n. m. Zool. Anc. La Buse.

CASSATION, n. f. (*casser.*) Pron. *kass-ça-cion.* — Jurispr. Action de casser ou d'invalider un jugement, une procédure, un acte : *La* CASSATION *d'une sentence, d'un testament. La demande en* CASSATION *est un procès entre la décision attaquée et la loi. Nous sommes au conseil en* CASSATION *d'arrêt.* (Beaum.) *Il me suffit d'avoir obtenu la* CASSATION *du jugement qui me fit perdre ce procès sur l'appel.* (Id.)

— *Se pourvoir en cassation*, en appeler, poursuivre la révision d'un arrêt.

— *Appel en cassation*, appel d'un jugement porté : *Il n'y avait pour eux ni* APPEL EN CASSATION *ni recours en grâce.* (Ch. Nod.)

— *Cour de cassation*, tribunal suprême chargé de casser, d'annuler les arrêts contraires aux lois établies ou aux formes prescrites.

CASSAVE, n. f. Espèce de pain ou de gâteau fait avec la fécule de manioc : *Galette de* CASSAVE.

CASSE, n. f. (*casser.*) Action de briser; dommage qui en résulte : *Les domestiques répondent de la* CASSE.

— Peine militaire consistant dans la perte d'un grade.

CASSE, n. f. (χάψα, boite; gr.) Impr. Caisse plate à petits compartiments, où sont placés les caractères.

— Technol. Bassin qui reçoit le métal lorsqu'il coule du fourneau. ‖ Poêlon de cuivre servant, dans une savonnerie, pour puiser l'eau ou le savon. ‖ Grande cuiller de fer à l'usage des verriers. ‖ Coupelle pour affiner l'or. ‖ Peigne dont se servent les rubaniers. ‖ Trou d'une aiguille. ‖ Chaudière de fer ou de potin. ‖ Partie d'une écritoire portative où l'on met les plumes.

— Comm. Sorte de toile de coton à imprimer, qu'on tire de l'Inde, du Bengale et de Coromandel.

CASSE, n. f. (κασσία, cannellier; gr.) Pron. *kass.* — Botan. Plante de la famille des Légumineuses; elle est originaire de l'Inde; son fruit consiste en une gousse très allongée, à cloisons transversales, contenant plusieurs semences attachées à la suture supérieure : *Les feuilles, les fleurs et les gousses de la* CASSE *ont une vertu purgative.* (Duméril.) *Une bonne médecine purgative et corroborative, composée de* CASSE *récente.* (Mol.)

La *casse* prolongea les jours du vieux Voltaire. (Del.)

— Pharm. *Casse en bâton*, celle qui est encore en gousse. ‖ *Pulpe de casse; conserve de casse; eau, extrait de casse; casse cuite*, préparations médicamenteuses dans lesquelles la casse entre comme élément principal.

CASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Casser : *Un verre* CASSÉ. *Un pot* CASSÉ. *Un bras* CASSÉ.

— Prov. *Il en payera les pots cassés*, il supportera le dommage, la perte, la responsabilité dans telle circonstance.

— Fam. *Un homme cassé, des membres cassés*, se dit : affaibli, brisé par l'âge ou les maladies. *Ce vieillard vénérable que vous voyez marcher avec une contenance si grave et si simple, soutenant d'un bâton ses membres* CASSÉS. (Boss.)

Le vieillard, tout *cassé*, ne pouvait qu'avec peine
Aller quérir son vivre. (La Font.)

— *Voix cassée*, voix affaiblie, éteinte.

— Fig. et fam. *Avoir le nez cassé*, ne pas réussir dans ce qu'on attendait; ne pas rencontrer les personnes qu'on devait voir.

— Mar. *Bâtiment cassé* ou *arqué*, celui dont la tonture est altérée par l'abaissement de ses extrémités.

CASSEAU, n. m. (*casse.*) Pron. *ka-ço.* — Technol. La moitié de la casse dont les compartiments sont plus grands et plus profonds et où l'on met en réserve différents caractères.

— Petit étui de fuseau à dentelle. ‖ V. Cassot.

— Art. vétér. Sorte de pince faite avec du sureau ou d'autre bois, servant en guise de ligature, pour hongrer ou châtrer les chevaux.

CASSE-BOUTEILLE, n. m. Pron. *kass-bou-tè-y.* — Phys. Récipient de cristal qu'on pose sur le plateau de la machine pneumatique; il porte une lame de verre qui se brise par le poids de l'air. ‖ Au pl. *Des* CASSE-BOUTEILLES.

CASSE-BRAS, n. m. Pop. Un revers, un embarras soudain qui frappe et décourage. ‖ Au pl. *Des* CASSE-BRAS.

CASSE-COU, n. m. Passage où l'on risque de se casser le cou en tombant : *Cet escalier est un vrai* CASSE-COU. (Acad.)

— Man. Ecuyer qui est chargé de dompter des chevaux jeunes ou vicieux. ‖ Par extens. Celui qui monte un cheval avec plus de hardiesse que d'habileté : *C'est plutôt un* CASSE-COU *qu'un bon écuyer.*

— Fam. Homme étourdi, hasardeux, qui se lance, tête baissée dans toutes sortes d'entreprises : *Vous cherchez une querelle ! vous tombez mal... je n'ai pas envie de passer pour un* CASSE-COU. (E. Augier.)

— Fig. et fam. Personnage sans importance, chargé d'une négociation hasardeuse : *Cette mission était difficile, on l'a confiée à un* CASSE-COU. (Acad.)

— Échelle double qui n'est soutenue que par une queue, au lieu d'une seconde échelle jointe à la première par un boulon. ‖ Au pl. *Des* CASSE-COU.

= **Casse-cou !** loc. interj. cri par lequel on avertit au jeu de Colin-maillard celui qui a les yeux bandés.

CASSE-CROÛTE, n. m. Pron. *kass-kroutt.* — Écon. dom. Instrument propre à broyer la croûte du pain. ‖ Au pl. *Des* CASSE-CROUTE.

CASSE-FIL, n. m. Technol. Instrument propre à apprécier la ténacité des fils écrus : *Un* CASSE-FIL. ‖ Au pl. *Des* CASSE-FIL.

CASSE-LUNETTE, n. m. Bot. Vulg. Le Bluet; il a été ainsi appelé de l'usage qu'on faisait autrefois de l'eau distillée de cette plante dans les ophthalmies. ‖ Au pl. *Des* CASSE-LUNETTE.

CASSEMENT, n. m. (*casser.*) Jard. Opération par laquelle on casse ou on rompt à dessein les branches des arbres à fruit pour faire changer un bouton à bois en un bouton à fruit; le poirier est l'arbre sur lequel le *cassement* s'emploie avec le plus de succès.

— Fig. *Cassement de tête*, grande fatigue d'esprit causée par le travail ou les affaires qui comportent beaucoup de détails. ‖ Sensation que produit un bruit insupportable.

CASSE-MOTTE ou **BRISE-MOTTE**, n. m. Agric. Rouleau ou tronc d'arbre cylindrique et armé de dents de bois ou de fer; traîné par un cheval, il brise les mottes dans les terrains labourés.

— Zool. Vulg. Le Motteux.

CASSE-MUSEAU, n. m. Pop. Coup sur le visage.

— Art. culin. Espèce de pâtisserie.

CASSE-NOISETTE n. m. Pron. *kass-noa-zètt.* — Petit instrument pour casser les noisettes.

— Fam. *Figure en casse-noisette*, figure d'une personne dont le nez et le menton se joignent.

— Zool. Vulg. La Sitelle torchepot : *Le manakin du Brésil est certainement un* CASSE-NOISETTE, *car il a le même cri.* (Buff.) *Les* CASSE-NOISETTES *vivent en petites troupes.* (Id.)

CASSE-NOIX, n. m. Zool. V. Casse-noisette.

GASSENOLE, n. f. Comm. Noix de galle.

CASSE-NOYAUX, n. m. Pron. *cass-noa-iôs.* — Zool. Vulg. Le Gros-bec commun.

CASSE-PIERRE, n. m. Technol. Outil du tailleur de pierre.

— Bot. Vulg. La Pariétaire, la Saxifrage et la Christe-marine.

CASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*quassare*, agiter, secouer fortement; lat.) Rompre, briser : CASSER *un verre.* CASSER *une noix.* CASSER *une branche.* CASSER *une corde. Un enfant* CASSE *et brise tout ce qu'il peut atteindre.* (J. J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Qui casse les verres les paye*, celui qui fait le dommage, qui commet une faute, doit le réparer, en porter la peine. ‖ *Il faut casser l'amande pour avoir le noyau*, il faut se donner de la peine pour réussir.

— Fam. *Casser les vitres*, parler franchement, brutalement, sans rien ménager.

— Fam. *Casser les bras, les jambes*, se dit d'un accident, d'un revers soudain qui arrête, qui brise le courage : *Cet événement m'a* CASSÉ LES BRAS. *La peur* CASSE LES JAMBES *à l'homme.* (Chateaub.)

— Propr. *Casser la tête à quelqu'un*, lui briser la tête, le tuer en le frappant à la tête : *Ils lui* CASSÈRENT LA TÊTE *d'un coup de pistolet.* (Mich.)

— Fig. Assourdir en faisant du bruit, du tapage : *Ces enfants me* CASSENT LA TÊTE.

— Fig. Annuler, rompre : CASSER *un jugement, une décision, un arrêt.* CASSER *un testament, un contrat.* (Acad.) *On fera* CASSER *leur mariage.* (E. Aug.)

Quelque sensible tort que cet arrêt me fasse,
Je me garderai bien de vouloir qu'on le *casse*. (Mol.)

— *Casser un officier*, le rayer des cadres, lui ôter son grade : *Monck* CASSA LES OFFICIERS *qu'il savait contraires à ses desseins et fit arrêter ceux dont il se méfiait le plus.* (Guiz.)

— *Casser un sergent, un sous-officier quelconque, un caporal*, les priver de leur grade, les réduire à la condition de simples soldats.

— Fig. *Casser quelqu'un aux gages*, priver quelqu'un de son emploi et des appointements qui y sont attachés. ‖ Par analog. et fam. Retirer sa confiance à un inférieur.

— Par extens. et fig. Affaiblir, débiliter la santé : *Ses débauches excessives l'*ONT CASSÉ *avant l'âge. Les fatigues de la guerre l'ont fort* CASSÉ. (Acad.)

— Étourdir : *Le vin blanc* CASSE *la tête.*

— Mar. *Casser l'erre*, arrêter par degrés une embarcation.

— V. intrans. ou neut. Se rompre, *La corde* CASSE. *La branche* CASSE.

= **Se casser**, v. pron. Se briser, se rompre : *Le verre* SE CASSE *facilement. La corde* SE CASSE. *La branche* SE CASSE.

— Prop. *Se casser la tête*, se briser, se fendre la tête en tombant ou en heurtant contre un corps dur. ‖ Se tuer d'un coup porté à la tête, ordinairement d'un coup de feu.

— Dans le sens réciproque : *Je viens d'empêcher deux honnêtes Parisiens de* SE CASSER LA TÊTE *ou de se couper la gorge.* (Andr.)

— Fig. *Se casser la tête*, s'appliquer à quelque chose avec une grande contention d'esprit : *Il* SE CASSE LA TÊTE *à mettre de l'ordre dans ses comptes.*

— Prop. *Se casser le nez*, se blesser au nez en se cognant, se heurtant contre quelque corps dur : *Cet étourdi* S'EST CASSÉ LE NEZ *contre une porte.* (Acad.)

— Fig. *Se casser le nez*, ne pas venir à bout de ce qu'on a entrepris : *Tel élève réussit à rendre un petit croquis spirituellement touché, et se* CASSE LE NEZ *quand il veut entreprendre un tableau.* (Did.)

— Fam. et par exag. *Se casser le cou*, se blesser en tombant.

— Fig. Ruiner ses affaires, sa fortune : *Il est impossible qu'il ne* SE CASSE PAS LE COU *dans cette entreprise.*

— Se briser un membre : *Elle s'est* CASSÉ *la jambe. Cet enfant s'*EST CASSÉ *le bras en jouant.*

— Par extens. et fig. S'affaiblir, en parlant d'un vieillard ou d'un malade : *C'est un homme qui commence à* SE CASSER. (Acad.)

Syn. Casser, briser, rompre. *Casser* un corps, c'est proprement en détruire la continuité; le *rompre*, c'est en détruire la connexion; le *briser*, c'est en détruire la masse et la forme. On *casse* les corps dont les parties adhèrent simplement les unes aux autres, comme la pierre, la glace, etc. On *rompt* ceux dont les parties s'enchaînent entre elles, comme tous les corps susceptibles de plier. On *brise* toute espèce de corps solides qu'on met en pièces par une action violente.

CASSEROLE, n. f. Ustensile de cuisine, en forme de poêlon : CASSEROLE *de cuivre, de terre.*

— Par extens. et fam. *C'est une vraie casserole*, se dit d'une montre dont la forme est vieille et trop grande.

CASSEROLÉE, n. f. Fam. Ce que contient une casserole : CASSEROLÉE *de champignons.*

CASSERON, n. m. Zool. Vulg. Le Calmar. ‖ Espèce de poisson volant.

CASSETÉE, n. f. Techn. Le contenant d'une casse.

CASSE-TÊTE, n. m. Sorte de massue tranchante, arme de guerre des sauvages : *Ils descendaient dans la plaine armés de* CASSE-TÊTE. (Volt.)

— Fam. Bruit continu et fatigant : *Quel* CASSE-TÊTE *que le voisinage de ces enfants !*

— Travail qui demande une application, une attention excessive : *Ce problème est un vrai* CASSE-TÊTE. *J'ai abandonné la raison réciproque des carrés des distances et autres* CASSE-TÊTE, *pour retourner à Melpomène.* (Volt.)

— Vin fumeux qui porte à la tête : *Les gros vins d'Orléans sont des* CASSE-TÊTE. (Acad.)

— Espèce de jeu qui consiste à rapprocher les parties d'une tablette représentant un dessin que l'on a découpée bizarrement, et dont on a détaché et confondu les morceaux. ‖ *Casse-tête chinois*, jeu qui con-

siste à construire, avec un certain nombre de morceaux de bois de forme régulière, les figures compliquées, mais symétriques d'un dessin indiqué.

— Mar. Filet tendu entre les bas haubans, pour garantir les hommes de la chute des poulies, des cordages, etc.; on s'en sert rarement aujourd'hui.

CASSETIN, n. m. (*casse.*) Pron. *kass-tain.* — Anc. Petit coffre.

— Technol. Réservoir dans un fourneau, pour recevoir le métal qui entre en fusion. || Chacune des petites cases de différentes grandeurs qui divisent une casse d'imprimerie. || *Cassetin au diable*, celui où l'on met les lettres cassées ou mauvaises. || Partie placée au-dessus de la casse d'imprimerie.

CASSETTE, n. f. (*caisse.*) Pron. *ka-sètt.* — Petit coffre où l'on serre d'ordinaire des objets précieux et de peu de volume : CASSETTE *d'ivoire, de palissandre.* CASSETTE *pleine de bijoux. Il avait tout son argent dans sa* CASSETTE. *Saisir, ouvrir une* CASSETTE. *O ma chère* CASSETTE! (Mol.) *Cette* CASSETTE, *comment était-elle faite? je verrai bien si c'est la mienne.* (Id.)

— Anc. *La cassette, les biens de la cassette*, les domaines de la couronne; ceux dont les revenus entraient dans la caisse particulière du prince : *Le roi lui fit une pension sur sa* CASSETTE.

— Technol. Petite boite à compartiments à l'usage des tailleurs.

CASSEUR, EUSE, adj. et n. Fam. Celui, celle qui casse beaucoup par maladresse.

— Fam. *Casseur de raquettes*, homme fort et vigoureux.

— Pop. *Casseur d'assiettes*, un tapageur, un querelleur. || *Mettre son chapeau, sa casquette en casse d'assiettes*, les mettre de travers.

CASSE-VESSIE, n. m. Phys. Récipient de cristal ouvert à l'une de ses extrémités et fermé à l'autre par un morceau de vessie qui crève quand on fait le vide en dessous.

CASSICAN, n. m. Zool. Genre d'oiseaux des contrées équatoriales, voisins de nos corbeaux.

CASSIDAIRE, n. f. (*cassis*, casque; lat.) Pron. *kass-ci-dèr.* — Genre de coquilles univalves.

CASSIDE, n. f. (*cassis*, casque; lat.) Pron. *kass-cid.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

CASSIDULE, n. f. Pron. *kass-ci-dul.* — Zool. Genre d'oursins.

CASSIE, n. f. Pron. *ka-ci.* — Botan. Acacia originaire de l'Inde; il porte des fleurs d'une odeur suave, qu'on emploie en parfumerie.

CASSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la casse. = **Cassiées**, n. f. pl. Tribu des Légumineuses.

CASSIER, n. m. Pron. *ka-cié.* — Bot. Arbre qui produit la casse.

— Typogr. Armoire où l'on range des casses.

CASSIN, n. m. Pron. *ka-çain.* — Technol. Partie du métier du tisserand; le châssis où les poulies sont attachées.

— Pêch. Piége pour prendre les crustacés marins.

CASSINE, n. f. (*casina*, petite maison; ital.) Pron. *ka-cinn.* — Art milit. Maison isolée dans la plaine et bonne pour se poster.

— Pop. Maison mal tenue, mal administrée.

— Bot. Vulg. Nom donné à plusieurs plantes.

CASSINIE, n. f. Bot. Genre de la famille des Composées; arbriseau de la Nouvelle-Hollande.

CASSINOÏDE, n. f. Pron. *kass-ci-no-id.* — Géom. Nom que l'on a donné quelquefois à une courbe proposée par Cassini, pour représenter le mouvement du soleil plus exactement que l'ellipse.

— Chem. de fer. Sorte de demi-ellipse.

CASSION, n. m. Phys. et chim. Tout élément d'un corps composé qui est susceptible de se rendre au pôle positif d'une pile électrique, où est son *catode* : *Les alcalis se rangent dans la classe des* CASSIONS. || Il est opposé à *Anion*; on dit aussi *Cation.*

CASSIOPÉE, n. f. (n. pr.) Astron. Constellation boréale, située près du pôle nord.

— Zool. Genre d'acalèphes libres.

CASSIQUE, n. m. Pron. *kass-cik.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'Amérique : *Le* CASSIQUE *noir. Le* CASSIQUE *huppé.*

CASSIRY, n. m. Liqueur vineuse qui se fabrique avec le maïs dans l'Amérique méridionale.

CASSIS, n. m. (*casse*) Pron. *ka-ciss.* — Bot. Vulg. Sorte de groseillier à fruits noirs. || Fruit de ce groseillier.

— Liqueur alcoolisée qui se fait avec le fruit du cassis : *Boire du* CASSIS. *Un petit verre de* CASSIS.

CASSITÉRIDES, n. m. pl. (κασσίτερος, étain; gr.) Chim. Genre de corps simples, comprenant l'antimoine, l'étain, le zinc et le cadmium.

CASSOLETTE, n. f. (*caisse.*) Pron. *ka-ço-lètt.* — Petit vase dans lequel on fait brûler des parfums : *Le couvercle d'une* CASSOLETTE *est percé à jour.*

— Archit. Espèce de vase sculpté, d'où sortent des figures de flammes ou de fumée.

— Petit bijou où l'on met des odeurs.

— Odeur qui s'exhale de la cassolette.

— Fam. et iron. Mauvaise odeur : *Quelle* CASSOLETTE! *La terrible* CASSOLETTE!

— Hortic. Variété de poire.

CASSOLLE, n. f. Pron. *ka-çol.* — Technol. Réchaud pour chauffer la colle dans les papeteries.

CASSON, n. m. Pron. *ka-çon.* — Comm. Il se dit des noyaux de cacao brisés.

— Technol. Rognure de glaces. || Fragment de verre cassé. || Morceaux de pains de sucre : *Du sucre en* CASSONS.

CASSONADE, n. f. (*caisse.*) Sucre non raffiné.

CASSOT, n. m. Pron. *ka-çô.* — Art vétér. Petit bâton sur lequel on lie le cordon spermatique des animaux après la castration.

— Technol. Caisse à compartiments pour le triage des chiffons.

CASSURE, n. f. (*casser.*) Aspect que présente une substance quelconque qui a été cassée.

— Technol. Fente qui se fait en travers d'une lame d'acier qu'on trempe.

— Minér. Aspect d'un minéral qui a été brisé : CASSURE *vitreuse, résineuse.* CASSURE *conchoïde.*

CASSYTHE, n. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Lauracées.

CASTAGNEAU, n. m. Pron. *kass-ta-gnió.* — Zool. Vulg. Poisson de la famille des Sciénoïdes.

CASTAGNETTES, n. f. plur. (*castanea*, châtaignier; lat.) Pron. *kass-ta-gniètt.* — Instrument de musique composé de deux petits morceaux de bois creusés que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence : *Une paire de* CASTAGNETTES. *Danser au son des* CASTAGNETTES. *Jouer des* CASTAGNETTES.

Il fit claquer ses doigt comme des *castagnettes.* (V. H.)

— Comm. Étoffe de soie, laine et fil.

CASTAGNEUX, n. m. Pron. *kass-ta-gnieu.* — Zool. Oiseau de rivière; petit grèbe, ainsi appelé du brun châtain de son plumage : *Le* CASTAGNEUX, *à l'exception du petit pétrel, est le plus petit des oiseaux navigateurs.* (Buff.)

CASTAGNOLE, n. m. Pron. *kass-ta-gniol.* — Zool. Poisson de la Méditerranée, de la famille des squammipennes.

— Mar. Morceau de bois percé de deux trous et fixé sur les galères à chacune des ralingues de la tente.

CASTALIE, n. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

CASTANÉES, n. f. pl. Bot. Genre de plantes, groupe d'Amentacées, nommées aussi Cupulifères.

CASTANITE, n. f. Minér. Pierre qui affecte la forme d'une châtaigne.

— Technol. Loupe qui croît sur la racine du châtaignier.

CASTE, n. f. (*castro*, je sépare; lat.) Chaque tribu indienne : *Dans l'Inde, les* CASTES *ne s'allient pas entre elles.*

— Par extens. et en m. part, Classe particulière de citoyens : *La* CASTE *des nobles. La* CASTE *des prêtres. Les* CASTES *du peuple. Il y eut autrefois en France des* CASTES *privilégiées.* (Chamf.)

CASTEL, n. m. (*castellum*, château; lat.) Anc. Château : *Un vieux* CASTEL. CASTEL *délabré, abandonné, désert.*

CASTELANE, n. f. Hortic. Sorte de prune verte.

CASTELE, n. f. Bot. Plante des Antilles.

CASTELLAN, n. m. (*castellum*, château; lat.) Hist. Gouverneur de place, en Pologne. || *Les grands castellans*, les gouverneurs de la grande Pologne. || *Les petits castellans*, ceux de la petite Pologne.

CASTELOGNE, n. f. Comm. Couverture de lit de laine très-fine.

CASTICE, n. m. (*caste*) Relat. Individu qui est né à Goa, de père et de mère portugais.

CASTILLAN, n. m. Pron. *kas-ti-ian.* — Linguist. L'espagnol parlé dans la Castille : *Le* CASTILLAN *est la langue nationale écrite de l'Espagne. Charles-Quint déclara le* CASTILLAN *la langue de la cour.*

— Monn. Monnaie d'or d'Espagne, val. 6 fr. 42 c.

CASTILLE, n. f. Pron. *kass-ti-y.* — Débat de peu d'importance, petite querelle : *Ils ont quelque* CASTILLE *ensemble. Chercher* CASTILLE *à quelqu'un.*

Avecque nous, si l'almanach ne ment,
Les Castillans n'auront plus de *castille.* (La Font.)

CASTINE, n. f. (*kalkstein*, pierre calcaire; all.) Pron. *kass-tinn.* — Min. Pierre calcaire d'un gris blanchâtre, qui, mêlée avec certains minerais de fer, en facilite la fusion : *Employer l'art fécond des engrais : la* CASTINE, *la chaux; la marne.* (Del.) *Souvent les mines en grains sont mêlées de sables calcaires, qui servent de* CASTINE *en fondant.* (Buff.)

CASTOR, n. m. (κάστωρ; gr. m., sign.) Zool. Quadrupède mammifère de l'ordre des Rongeurs, qui se tient principalement dans le voisinage des eaux, et se distingue par sa belle fourrure et son industrie architecturale : *Le* CASTOR *est le seul parmi les quadrupèdes qui ait la queue couverte d'écailles.* (Buff.)

— Peau de cet animal. *Un casquette de* CASTOR.

— Chapeau fait avec de castor : *Acheter un* CASTOR.

— *Demi-castor*, chapeau dans la composition duquel entrent d'autres poils avec ceux du castor.

— Fig. et fam. *C'est un demi-castor*, c'est une personne d'une conduite équivoque.

— Astr. Une des deux étoiles de première grandeur de la constellation des Gémeaux.

— Horticult. Variété de pomme.

CASTOR ET POLLUX, Phys. Feu Saint-Elme. || V. FEU.

CASTORATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide castorique avec une base.

CASTORÉUM, n. m. Pron. *kass-to-ré-om.* — Pathol. Matière animale sécrétée par des glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor mâle ou femelle; on l'emploie avec efficacité dans l'hystérie et dans l'hypocondrie.

CASTORINE, n. f. Chim. Graisse cristalline qui existe dans le castoréum.

— Comm. Étoffe de laine légère et soyeuse : *Il portait des souliers et des guêtres, un gilet en poil de chèvre et un habit de* CASTORINE. (H. de Balz.)

CASTORIQUE, adj. m. Chim. *Acide* CASTORIQUE, acide formé du castoréum.

CASTOS, n. m. Comm. Droit d'entrée et de sortie qui se paye au Japon.

— Présents que les marchands sont obligés de donner pour y être reçus.

CASTRAMÉTATION, n. f. (*castra*, camp; *metiri*, mesurer; lat.) Art de camper; il se dit surtout de la manière de camper usitée chez les anciens.

CASTRAT, adj. et n. m. (*castratus*, de *castrare*, châtrer; lat.) Path. Qui a subi l'opération de la castration : *Un* CASTRAT. *Des* CASTRATS.

— Chanteur à qui on a fait subir dès l'enfance l'opération de la castration pour préserver sa voix des variations que causent les phénomènes de la puberté : *Le dimanche le pape, accompagné de ses cardinaux, se rend à la chapelle Sixtine; il y a messe avec musique des* CASTRATS. (Stendhal.)

CASTRATION, n. m. (*castrat.*) Pron. *kass-tra-cion.* — Path. Ablation des testicules : *On lui a fait subir la* CASTRATION. *Le courage du bélier n'est qu'une pétulance inutile pour lui-même, incommode pour les autres, et qu'on détruit par la* CASTRATION. (Buff.)

— *Castration complète*, extirpation des deux testicules. || *Castration incomplète*, extirpation d'un seul testicule.

— Bot. Opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de produire des semences, soit en lui enlevant les organes mâles, soit en empêchant que la poussière des anthères soit reçue par les stigmates.

CASUALITÉ, n. f. (*casuel*) Pron. *ka-zu-a-li-té.* — Caractère incertain, éventuel. || Peu usité.

CASUARINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, voisin des Myricées.

CASUEL, n. m. (*casus*, accident; lat.) Bénéfice accidentel que l'on retire d'un emploi, en dehors du revenu fixe : *Le* CASUEL *d'une cure.*

CASUEL, ELLE, adj. (*casus*, chute, hasard; lat.) Pron. *ka-zu-èl.* — Fortuit, accidentel; qui peut arriver ou ne pas arriver : *Cela est fort* CASUEL (Ac.)

— Il s'est dit des emplois révocables, des charges que les familles pouvaient perdre par la mort des titulaires : *Emplois* CASUELS. *Charges* CASUELLES.

— *Parties casuelles*, droits perçus au profit de l'État sur les mutations de charges.

— *Charge vacante aux parties casuelles*, charge qui vaquait au profit du roi.

Gramm. Par suite d'une fausse idée de dérivation, quelques personnes emploient *casuel* pour *fragile*; c'est un barbarisme.

CASUELLEMENT, adv. (*casu-el-elle-ment*). Fortuitement, par hasard.

CASUISTE, n. m. (*casus*, cas, accident; lat.) Hist. relig. Théologien chargé d'enseigner la morale religieuse et de résoudre les cas de conscience, c'est-à-dire de décider si telle action est bonne ou mauvaise : *Un* CASUISTE *sévère. Le meilleur de tous les* CASUISTES *est la conscience.* (J. J. R.) *Ce père a laissé la réputation d'un profond* CASUISTE.

CASUISTIQUE, n. f. (*casuiste.*) Partie de la théologie morale qui s'occupe des cas de conscience : *On a vainement essayé d'aveugler notre siècle sur la nature et le but de cette partie du droit moral qui a été nommée la* CASUISTIQUE. (Dupanloup.)

CASUISTIQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ka-zu-iss-ti-ké.* — Néolog. Faire le casuiste; discuter des cas de conscience.

CASY, n. m. Pron. *ka-zi.* — Prêtre persan.

CATAAL, adj. et n. m. (κατά, en bas; gr.) Pron. *ka-ta-al.* — Anat. Il se dit d'une des pièces qui composent les vertèbres.

CATABALISTIQUE, adj. des 2 g. (κατά, sur, contre; βάλλειν, jeter, lancer; gr.) Art. milit. Qui agit à la manière d'un bélier de guerre.

CATABAPTISTE, n. m. (κατά, contre; βαπτίζειν, baptiser; gr.) Pron. *ka-ta-ba-tist.* — Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne qui niait la nécessité du baptême.

CATABIBAZON, n. f. (καταβιβάζειν, faire descendre; gr.) Pron. *ka-ta-bi-ba-zon.* — Astron. Nom qu'on donnait autrefois au nœud descendant de la lune, appelé aussi *Queue de dragon.*

CATABROSE, n. f. (κατάβρωσις, action de dévorer; gr.) Bot. Genre de plantes graminées.

CATACÉRASTIQUE, adj. des 2 g. (κατα, et κεραννυμι, je tempère; gr.) Pron. *ka-ta-cé-rass-tik.* — Pharm. anc. Propre à corriger la prétendue a crimonie des humeurs : *Remède* CATACÉRASTIQUE.

CATACHRÈSE, n. f. (καταχράομαι, j'abuse; gr.) Pron. *ka-ta-krèz.* Rhét. Espèce de métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme, comme *ferré d'argent; aller à cheval sur un bâton; ténèbres visibles : La* CATACHRÈSE *est un trope qui nous fait dire une* glace *pour un* miroir, *une* langue *pour* l'idiome *d'un peuple.* (F. Génin.)

— Musiq. Dissonance. || Peu usité.

CATACLASE, n. f. (κατάκλασις, rupture; gr.) Pron. *ka-ta-klâz.* Méd. Renversement des paupières. || Convulsion du muscle orbiculaire. || Fracture d'un membre.

CATACLÉSIE, n. f. (κατακλείσις, de κατά, et κλάω, je romps; gr.). Bot. Tout fruit qui ne s'ouvre pas et ne devient jamais charnu.

CATACLYSME, n. m. (κατακλυσμός, déluge; gr.) Géol. Grande inondation, déluge.

— Méd. Bain de douche.

— Fig. Bouleversement social qui, dans un État, change totalement sa situation précédente : *La révolution française de 1789 a été un véritable* CATACLYSME.

CATACLYSMOLOGIE, n. f. (κατακλυσμός, déluge; λόγος, discours; gr.) Pron. *ka-ta-kliss-mo-lo-ji.* — Didact. Histoire des révolutions de la surface du globe.

CATACOIS, n. m. V. CACATOIS.

CATACOMBES, n. f. pl. (κατά, en bas; κύμβος, creux; gr.) Excavations d'anciennes carrières où l'on enterrait les morts : *Plusieurs martyrs furent enterrés dans les* CATACOMBES. (Acad.)

CATACOUSTIQUE, adj. des 2 g. (καταχούω, j'entends; gr.) Pron. *ka-ta-kouss-tik.* — Phys. Qui appartient à la catacoustique; qui concerne les sons réfléchis : *Appareil catacoustique.*

CATACOUSTIQUE, n. f. (κατά, contre; ἀκούω, j'entends; gr.) Phys. Partie de la physique qui traite des sons réfléchis ou des effets des échos.

CATADIOPTRIQUE, n. f. (κατά, contre; διοπτρίζω, j'observe; gr.) Pron. *ka-ta-di-optrik.* Phys. Partie de l'optique qui s'occupe des effets réunis de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée.

— Adj. Il se dit de certains instruments d'optique qui réunissent ces deux effets.

CATADOUPE ou **CATADUPE,** n. f. (κατά, en bas; δουπέω, je fais du bruit; gr.) Pron. *ka-ta-doup, dup.* — Chute d'un fleuve, cataracte : *Les catadoupes du Borysthène.* — Iron. : *Former un gazouillement à peu près semblable à celui des* CATADUPES *du Nil.* (La F.)

CATADROME, n. m. (κατά, le long de; δρόμος, course; gr.) Pron. *ka-ta-drom.* — Ant. Corde qui était tendue d'une extrémité du théâtre à l'autre, suivant une ligne inclinée, et sur laquelle on dansait.

CATAFALQUE, n. m. (*catafalco,* échafaud; ital.) Pron. *ka-ta-falk.* — Espèce d'estrade ornée de décorations funèbres, élevée au milieu d'une église pour y placer le cercueil d'un mort ou seulement l'image de ce cercueil : *Riche, pompeux* CATAFALQUE. *Élever un catafalque. Le petit monument de marbre qui couvre le Saint Sépulcre a la forme d'un* CATAFALQUE. (Chateaub.)

CATAGLOSSE, n. m. (κατά, en bas; γλῶσσα, langue; gr.) Instrument propre à abaisser la langue.

CATAGLOTTISME, n. m. (κατά, et γλῶττα, langue; gr.) Pron *ka-ta-glot-tism.* — Littér. anc. Emploi de mots recherchés. || Baiser lascif.

CATAGMATIQUE, adj. des 2 g. (κάταγμα; fracture; gr.) Méd. anc. Propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAGOGIES, n. f. pl. (καταγωγή, action d'aborder au port; gr.) Pron. *ka-ta-go-ji.* — Ant. gr. Fête par laquelle les marins célébraient leur retour dans le port d'où ils étaient partis. La fête du départ se nommait *Anagogies.*

CATAGRAPHE, n. m. (καταγράφω, je dessine; gr.) Pron. *ka-ta-graf.* — Peint. ant. Dessin, et spécialement profil.

CATAIRE, n. f. (*catus,* chat; lat.) Bot. Pron. *ka-tèr.* — Plante d'une odeur aromatique forte, mais peu agréable, qui attire les chats.

— Adj. Méd. *Frémissement* CATAIRE, frémissement, semblable au murmure du chat, qu'on entend par l'auscultation dans certaines parties du cœur.

CATALAN, n. m. Linguist. Langue de la souche gréco-latine, que l'on parle encore dans la Catalogne, et qui est un dialecte de la langue romane.

CATALANE, adj. f. Min. *Forge* CATALANE, forge dans laquelle le minerai de fer est converti directement en fer ductile sans passer par l'état de fonte, comme dans les autres procédés de fabrication.

CATALECTES, n. pl. (καταλέγω, je choisis; gr.) Recueil de fragments, de morceaux détachés.

CATALECTIQUE, adj. des 2 g. (κατά, contre; λέγω, je finis; gr.) Pron. *ka-ta-lek-tik.* — Prosod. Il se dit d'un vers grec ou latin auquel il manque une syllabe.

CATALEPSIE, n. f. (κατάληψις, prise, surprise; gr.) Pron. *ka-ta-lep-ci.* — Pathol. Atonie ou perversion de la contractilité musculaire qui cause la perte instantanée du sentiment et du mouvement : *La* CATALEPSIE, *s'observe chez les individus nerveux et mélancoliques. Pendant la* CATALEPSIE, *les fonctions de la vie intérieure continuent à s'exercer.*

CATALEPTIQUE, adj. et n. des 2 g. (*catalepsie.*) Pron. *ka-ta-lèp-tik.* — Path. Qui est attaqué de la catalepsie, ou qui a rapport à la catalepsie : *L'éther sulfurique est une substance éminemment* CATALEPTIQUE. *Stupeur* CATALEPTIQUE. *Individu* CATALEPTIQUE.

— N. des 2 g. Personne attaquée de catalepsie : *Un* CATALEPTIQUE. *Les* CATALEPTIQUES *restent immobiles dans la position où les surprend l'accès.*

— N. m. Botan. Vulg. Le Dracocéphale de Virginie.

CATALOGOGRAPHE, n. m. Bibliog. Celui qui rédige des catalogues : *Le* CATALOGOGRAPHE *a souvent dans la main le sort d'un livre.*

CATALOGUANT, part. prés. du v. Cataloguer.

CATALOGUE, n. m. (κατάλογος, liste, recensement; gr.) Pron. *ka-ta-logh.* — Liste, énumération de personnes ou de choses rassemblées dans un certain ordre : *Le* CATALOGUE *des saints. Le* CATALOGUE *d'une bibliothèque,* etc. *Un* CATALOGUE *de livres, de plantes,* etc. *Le* CATALOGUE *des tableaux du Musée.*

— Astr. hist. Dénombrement des corps célestes : CATALOGUE *d'étoiles fixes.*

CATALOGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Cataloguer.

CATALOGUEMENT, n. m. Action de cataloguer : *Le* CATALOGUEMENT *des livres.*

CATALOGUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Bibliogr. Inscrire un livre dans un catalogue : *Il y a différentes manières de* CATALOGUER *un ouvrage.*

— Arranger, disposer par classes, par genres, etc. : CATALOGUER *des plantes. Depuis 1801 jusqu'à* [illegible] *les astronomes* ONT CATALOGUÉ *quatre-vingts comètes.* (Babinet.) *On* A *déjà* CATALOGUÉ *cinq à six mille étoiles.* (Arago.)

CATALOGUEUR, n. m. Celui qui fait, qui rédige des catalogues.

CATALPA, n. m. Botan. Genre de plantes de la famille des Bignoniacées, dont une espèce est acclimatée comme plante d'ornement : *L'ample feuillage du* CATALPA *et ses belles fleurs, d'un beau blanc ponctué de pourpre, font un très-bel effet dans les grands jardins paysagers.* (D'Orbigny.) *Le* CATALPA *reproduit la fleur de l'oranger.* (Chateaubr.)

CATALYSE, n. f. (καταλύειν, dissoudre; gr.) Chim. Phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui resteraient inactives.

CATALYSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Chim. Décomposer ou modifier un corps par catalyse.

CATALYTIQUE, adj. des 2 g. (*catalyse.*) Chim. Qui a rapport à la catalyse.

CATALYTIQUEMENT, adv. Chim. D'une manière catalytique.

CATAMBO, n. m. (κατά, en bas, βάω, je marche; gr.) Pron. *ka-tan-bô.* — Ant. Sorte d jeu ancien, exercice que font deux personnes en se renversant alternativement et se tenant *tête-bêche,* l'une ayant la tête en bas chaque fois que l'autre est debout.

CATAMÉNIAL, ALE, adj. (καταμήνιος, mensuel; gr.) Méd. Qui a rapport au flux périodique des femmes.

CATANANCHE, n. f. (κατανάγκη; gr., m. sign.) Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées.

CATAPAN, n. m. (κατά, sur; πᾶν, tout; gr.) Hist. Patrice de la cour de Constantinople près les provinces d'Italie.

— Magistrat de pol[illegible] à Naples.

CATAPANAT, n. m. Hist. Dignité de catapan. || Province gouvernée par un catapan : CATAPANAT *de la Pouille et de la Calabre.*

CATAPASME, n. m. (κατά, sur; πάσσειν, saupoudrer; gr.) Pron. *ka-ta-pasm.* — Méd. Médicaments pulvérulents dont les anciens saupoudraient le corps ou quelques-unes de ses parties.

CATAPELTE, n. f. (καταπέλτης; gr., m. sign.) Pron. *ka-ta-pèlt.* — Ant. Instrument de torture : *Le gouverneur en colère le fit dépouiller et étendre sur la* CATAPELTE. (Fleury.)

CATAPELTIQUE, n. f. Art milit. anc. Maniement de la catapulte.

— Adj. des 2 g. Qui concerne le maniement de la catapulte : *Exercices* CATAPELTIQUES.

CATAPÉTALE, adj. des 2. g. (κατά, en bas; πέταλον, pétale; gr.) Bot. Corolle dont les pétales sont soudés ensemble : *Corolle* CATAPÉTALE.

CATAPHASE, n. f. (κατάφημι, j'affirme; gr.) Log. anc. Affirmation. || On l'opposait à *Apophase.*

CATAPHONIQUE, n. f. (κατά, contre; φωνή, voix; gr.) Branche de la physique qui traite de la réflexion du son. || V. CATACOUSTIQUE.

CATAPHORA, n. m. (κατά, en bas; φέρω, je porte; gr.) Pathol. Sommeil lourd et pesant, dont le réveil est difficile.

CATAPHRACTE, n. f. (κατάφρακτος, cuirassé; gr.) Pron. *ka-ta-frakt.* — Anc. Sorte d'armure faite d'un tissu de lin ou de laine et garnie de lames de fer, qui couvrait la poitrine seule ou tout le corps : *Cavalier couvert d'une* CATAPHRACTE.

— Adj. des 2 g. Qui est revêtu d'une cataphracte : *Cavaliers* CATAPHRACTES.

— Substantiv. *Les* CATAPHRACTES.

— N. f. Anc. mar. Vaisseau de guerre long et ponté, chez les Grecs et les Romains.

— Chir. Bandage qu'on applique autour du corps et des épaules.

— Zool. Sorte de cuirasse qui enveloppe le corps de certains animaux. || Genre de poissons de la famille des Oplophores, dont le corps est couvert de lames larges et dures.

CATAPHRACTÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a le corps enveloppé d'une cuirasse.

= **Cataphractés,** n. pl. Zool. Genre de poissons de la famille des Siluroïdes.

CATAPLASME, n. m. (κατάπλασμα, application; gr.) Pharm. Topique farineux de la consistance d'une bouillie épaisse, auquel on ajoute souvent des substances médicamenteuses : CATAPLASMES *de farine de lin.* CATAPLASMES *émollients.* (Acad.)

— Hortic. Préparation de bouse de vache et de terreau gras pour recouvrir les arbres. || On le nomme plus ordin. *Onguent de saint Fiacre.*

CATAPLEXIE, n. f. (κατάπληξις; gr. m. sign.) Pron. *ka-ta-plek-ci.* — Pathol. Stupeur.

CATAPPA, n. m. Bot. Nom malais du Badamier.

CATAPSYXIE, n. f. (κατάψυξις; gr., m. sign.) Pron. *ka-tap-cik-ci.* — Pathol. Grand refroidissement sans horripilation ni tremblement.

CATAPTOSE, n. f. (καταπίπτειν, tomber; gr.) Pron. *ka-tap-tôz.* — Pathol. Chute soudaine d'un malade, par une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

CATAPUCE, n. f. Bot. Vulg. L'Euphorbe épurge.

CATAPULTE, n. f. (καταπέλτης; gr., m. sign.) Pron. *ka-ta-pult.* — Ant. Machine à lancer des pierres ou des traits.

L'horrible *catapulte* et le tranchant du fer
N'ont rien de comparable à ce nouveau tonnerre. (Del.)

CATAPULTAIRE, adj. et n. Pron. *ka-ta-pul-tèr.* — Ant. Soldat qui manœuvrait la catapulte.

CATARACTE, n. f. (καταράσσω, jaillir; gr.) Pron. *ka-ta-rakt.* — Chute des eaux d'un fleuve ou d'une rivière s'élançant d'un lieu très-élevé : *La* CATARACTE *de Niagara est la plus considérable du globe. Un soir je m'étais égaré dans une forêt, à quelque distance de la* CATARACTE *de Niagara.* (Chateaub.)

— Saut, cascade : *Au loin, on entendait les sourds gémissements de la* CATARACTE. (B. de St-P.)

— Pluies diluviennes : *Des pluies épouvantables, semblables à des* CATARACTES, *tombèrent du ciel.* (B. de St-P.)

— Le ciel envisagé comme un réservoir d'eaux, dans le style bibl. : *Les* CATARACTES *du ciel furent ouvertes.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Lâcher les cataractes*, laisser déborder sa colère, son indignation.

— Mécan. Appareil qui, dans les machines à vapeur à simple effet, sert à régler le mouvement. || Courbe décrite par les particules d'un fluide qui s'échappe d'un vase à travers un trou horizontal.

— Chir. Opacité du cristallin, qui cause la diminution et même la perte de la vue : CATARACTE *cristalline, capsulaire, laiteuse*, etc. *Abattre la* CATARACTE. *L'oculiste lui a ôté, lui a enlevé la* CATARACTE. (Acad.)

— *Cataracte noire.* | V. AMAUROSE.

CATARACTÉ, ÉE, adj. Pathol. Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de cataracte : *Œil* CATARACTÉ. *Cristallin déjà* CATARACTÉ. *Homme* CATARACTÉ.

CATARACTER (SE), v. pr. 1re conj. Méd. Il se dit du cristallin qui commence à s'obscurcir par l'affection de la cataracte.

CATARRHAL, ALE, adj. (*catarrhe.*) Qui appartient, qui a rapport au catarrhe : *Affection, toux* CATARRHALE. *Fièvre* CATARRHALE.

CATARRHE, n. m. (κατά, en bas; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *ka-tar.* — Path. Toute inflammation aiguë ou chronique des membranes muqueuses, avec augmentation de la sécrétion habituelle de ces membranes, et quelquefois sans cette augmentation : CATARRHE *pulmonaire, vésical, intestinal*, etc. CATARRHE *de l'oreille*. CATARRHE *sec, suffocant.*

— Gros rhume : *Son* CATARRHE *le fait tousser beaucoup.*

Des catarrhes, des toux et des obstructions. (Regn.)

CATARRHECTIQUE, adj. des 2 g. (καταῤῥήγνυμι, briser; gr.) Qui brise, qui dissout.

— Il se disait autrefois des liquides auxquels on supposait une force dissolvante.

CATARRHEUX, EUSE, adj. (*catarrhe.*) Pron. *ka-ta-reu, reuz.* — Path. Sujet au catarrhe.

Elle se porte bien; vous êtes *catarrheux.* (Regn.)

— On a employé ce mot comme synonyme de *catarrhal* : *Fièvre* CATARRHEUSE. *Symptômes* CATARRHEUX.

CATARRHININ, INE, adj. (κατά, en bas; ῥίς, ῥινός, nez; gr.) Zool. Qui a la cloison des narines étroite.

= **Catarrhinins**, n. m. pl. Famille de singes dont le principal caractère est d'avoir les narines disposées comme celles de l'homme.

CATARTISME, n. m. (καταρτίζειν, réparer; gr.) Pron. *ka-tar-tism.* — Chir. Réduction d'un os luxé, d'une fracture ou d'une hernie.

CATASCOPE, n. m. (κατάσκοπος, qui observe; gr.) Pron. *ka-tass-kop.* — Ant. Bâtiment léger que l'on envoyait à la découverte.

CATASTALTIQUE, adj. des 2 g. (καταστέλλειν, resserrer; gr.) Astringent, styptique.

CATASTASE, n. f. (κατάστασις, dériv. de καθίστημι, constituer; gr.) Pron. *ka-tass-taz.* — Littér. anc. La troisième partie d'une tragédie, celle où l'intérêt était le plus vif et le plus soutenu.

— Méd. anc. Constitution ou état d'une chose en général. || Constitution atmosphérique. || Habitude extérieure du corps. || Forme et caractères d'une maladie. || Réduction d'une fracture.

CATASTE, n. f. (κατάστασις, exposition; gr.) Pron. *ka-tast.* — Ant. lat. Sorte d'échafaudage sur lequel on plaçait les esclaves à vendre. || Lit de fer sous le quel on allumait du feu et qui servait d'instrument de torture.

CATASTROPHE, n. f. (καταστροφή, fin, dénoûment; gr.) Pron. *ka-tass-trof.* — Propr. Le dernier et principal événement qui termine une œuvre dramatique : *L'intérêt s'affaiblit si la* CATASTROPHE *est trop prévue.* (Ac.) *On doit préparer habilement la* CATASTROPHE. *La* CATASTROPHE *d'une tragédie doit nous remplir à la fois d'admiration et de pitié. La* CATASTROPHE *d'un poëme, d'un roman.*

— Il se dit surtout d'un dénoûment funeste.

— Grand malheur; évènement, accident fatal : *Ce tremblement de terre fut une épouvantable* CATASTROPHE. (Ac.) *Ces terribles* CATASTROPHES *se font sentir dans les lieux voisins.* (Barthél.) *Il y a des heures dans la vie où la contrariété la plus futile prend les proportions d'une* CATASTROPHE. (E. Souvestre.)

— Fin affreuse déplorable : *Terminer sa vie par une cruelle* CATASTROPHE. (Ac.)

CATAU, n. f. Fam. Fille de ferme ou d'auberge, malpropre et de mauvaise vie.

CATÉCHÈSE, n. f. (κατήχησις, instruction; gr.) Pron. *ka-tè-chèz.* — Anc. Catéchisme.

CATÉCHÈTE, n. m. Anc. Il servait à désigner ceux qui catéchisaient.

CATÉCHINE, n. f. Substance qu'on extrait du cachou ou catéchu.

CATÉCHISANT, part. prés. du v. Catéchiser.

CATÉCHISÉ, ÉE, part. pass. du v. Catéchiser : *Les fidèles ont été* CATÉCHISÉS *ce matin. Personne bien* CATÉCHISÉE.

CATÉCHISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ka-té-chi-zé.* — Instruire quelqu'un sur les principaux points de la foi : CATÉCHISER *un néophyte.* CATÉCHISER *les infidèles, les ignorants, les enfants.*

— Par analog. Persuader, endoctriner : *Il faut un peu le* CATÉCHISER. (Ac.) *Je l'*AI *bien* CATÉCHISÉ *sans pouvoir rien gagner sur son esprit.* (Trév.)

— Par extens. Instruire quelqu'un avec soin de ce qu'il doit dire ou faire : *Avant de l'envoyer là je l'*AI *bien* CATÉCHISÉ. *Ses réponses sont trop adroites, il paraît qu'on l'*A CATÉCHISÉ. (Ac.)

CATÉCHISME, n. m. (κατήχησις, action d'instruire; gr.) Pron. *ka-té-chism.* — Instruction religieuse sur les principes et les mystères de la foi : *Aller au* CATÉCHISME. *Il faut que ce sujet réunisse tous les talents, qu'il possède toutes les sciences divines et humaines, depuis le* CATÉCHISME *jusqu'à la théologie mystique, et depuis le blason jusqu'à l'algèbre.* (Lesage.) *Trop heureux si, au lieu de ces guerres de doctrine, nous avions toujours fait nos* CATÉCHISMES *dans nos diocèses.* (Fénel.)

— Fig. *Faire le catéchisme à quelqu'un*, l'endoctriner, lui faire la leçon. || Dans le m. sens, *Il sait son catéchisme.*

— Le livre qui contient ces instructions : CATÉCHISME *relié, broché. Réciter son* CATÉCHISME.

— Ensemble de principes, de doctrines : *Les missionnaires s'en vont dans le fond des forêts porter notre* CATÉCHISME *aux sauvages.* (Did.)

— Par extens. Livres par demandes et par réponses sur toute autre matière : CATÉCHISME *d'économie politique.* CATÉCHISME *de philosophie spiritualiste.*

— Fam. *Catéchisme poissard* recueil de toutes les grossièretés que se disent les masques pendant les réjouissances du carnaval.

CATÉCHISTE, n. m. (κατηχητής, celui qui enseigne; gr.) Pron. *ka-té-chist.* — Celui qui enseigne le catéchisme, qui donne l'instruction religieuse sur les principes et les mystères de la foi : *Il se montra docile aux leçons des* CATÉCHISTE. (Chateaub.) *Dans son exposition de la doctrine de l'Église romaine, Bossuet se montra plus grand* CATÉCHISTE *que grand écrivain.* (Lamart.) *Un* CATÉCHISME *de paroisse dit à des enfants qu'il y a un Dieu; mais Newton le prouve à des sages.* (Volt.)

CATÉCHU, n. m. Relat. Pâte préparée avec le suc de l'arbre des Indes que l'on appelle *caté.* Cette substance est connue en Europe sous le nom de *cachou.*

CATÉCHUMÉNAT, n. m. Pron. *ka-té-ku-mé-na.* — État du catéchumène; préparation au baptême : *Victorin reçut les cérémonies du* CATÉCHUMÉNAT, *et donna son nom peu après pour être baptisé.* (Fleury.)

CATÉCHUMENE, n. des 2 g. (κατηχούμενος, instruit de vive voix; gr.) Pron. *ka-té-ku-mèn.* — Néophyte que l'on catéchise pour le préparer au baptême : *Un jeune* CATÉCHUMÈNE. *Les nouveaux* CATÉCHUMÈNES. (Ac.) *Après la chute de Licinius, Constantin parla et agit ouvertement en* CATÉCHUMÈNE *chrétien.* (A Thierry.) *Elle conduit la* CATÉCHUMÈNE *au sanctuaire.* (Chat.)

CATÉCHUMÉNIE, n. f. Pron. *ka-té-ku mé-ní.* — Hist. eccl. Galerie où les femmes assistaient aux offices dans les églises. || Lieu où l'on instruisait les catéchumènes.

CATÉGORÈME, n. m. Philos. scol. Aspect sous lequels on peut considérer un terme afin de le ranger dans telle ou telle catégorie. Il y a cinq *Catégorèmes* : *Le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.* La scolastique les appelle les *Prédicables.*

CATÉGORIE, n. f. (κατηγορία, objet dont on peut parler; gr.) Log. Classification par caractère générique : *Établir des* CATÉGORIES. *Les dix* CATÉGORIES *d'Aristote.* | *Catégories de Kant*, classification des lois universelles de l'entendement, des formes sous lesquelles l'esprit doit produire les idées pour en constituer des jugements. || *Les catégories d'Aristote*, Traité de logique d'Aristote.

— Toute classe dans laquelle on range les objets de même nature : *Hommes, choses de la même* CATÉGORIE.

Dieux et rois mettent, quoi qu'on die,
Tout en même *catégorie.* (La F.)

— Par extens. *Ces deux choses ne sont pas de même catégorie*, elles ne sont pas de même nature, ou elles ne s'accordent pas ensemble.

— Fig. et fam. *Ces gens-là sont de même catégorie*, ils ont le même caractère, les mêmes mœurs. Il est ordinairement pris en mauvaise part.

CATÉGORIQUE, adj. des 2 g. Qui est selon la raison; clair, précis : *Une réponse* CATÉGORIQUE. *Cela n'est pas* CATÉGORIQUE. *Je crus sa petite fille, quoique sa réponse ne fût pas* CATÉGORIQUE. (Lesage.)

— Log. Qui se rapporte aux catégories; qui est rangé sous une catégorie : *L'ordre* CATÉGORIQUE *veut que la substance aille avant l'attribut.* (Trév.)

CATÉGORIQUEMENT, adv. (*catégorique-ment.*) Pron. *ka-té-go-rik-man.* — D'une manière claire, précise; pertinemment, à propos : *Il a parlé* CATÉGORIQUEMENT. *Répondre* CATÉGORIQUEMENT. (Acad.)

— Philos. Par catégories : *Ranger les choses* CATÉGORIQUEMENT.

CATÉGORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Catégoriser : *Idées* CATÉGORISÉES. *Êtres* CATÉGORISÉS.

CATÉGORISER, v. tr. ou act. 1re conj. Philos. Classer par catégories : CATÉGORISER *les plantes, les animaux, les idées. Louis XIV* CATÉGORISA *la nation par consciences.* (Lamart.)

CATÉGORISEUR, adj. et n. Qui fait, qui établit des catégories : *Philosophe* CATÉGORISEUR. *Les* CATÉGORISEURS.

CATÉGORISTE, adj. et n. V. CATÉGORISEUR.

CATEL, n. m. Anc. législ. Effet mobilier.

— Féod. *Droit de meilleur catel*, droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal prenaient, à leur choix, le meilleur des meubles du défunt.

CATÉNAIRE, n. m. (*catena*, chaîne; lat.) Zool. Genre de polypiers.

CATÉNIÈRE, n. f. (*catena*, chaîne; lat.) Pron. *ka-té-nièr.* — Pêch. Chaîne munie de plusieurs crocs, que les pêcheurs traînent au fond de la mer pour retrouver leurs filets ou leurs appelets.

CATÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (*catena*, chaîne; *fero*, je porte; lat.) Didact. Qui porte une chaîne.

— Hist. nat. Il se dit des êtres qui ont la surface du corps marquée de lignes colorées, imitant des chaînes par leur disposition.

CATEROLE, n. f. Chass. Terrier où la femelle du lapin dépose ses petits.

CATERVE, n. f. (*caterva*, troupe; lat.) Pron. *ka-tèrv.* — Anc. Bande, troupe.

CATESBÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Sud, famille des Rubiacées.

CATHARE, adj. m. pris subst. (καθαρός, pur; gr.) Pron. *ka-tar.* — Phil. platon. Notion pure ou type.

— Hist. relig. N. pl. Sectaires qui affectaient une grande pureté : *Je réclame justice souveraine sur les hérétiques vaudois,* CATHARES *et patarins.* (F. Soulié.)

CATHARSIE, n. f. (κάθαρσις, action de purger; gr.) Pron. *ka-tar-sí.* — Méd. Toute évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

CATHARTE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Rapaces et de la famille des Vautours.

CATHARTINE, n. f. (*catharsie.*) Pron. *ka-tar-tinn.* — Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, isolée du séné, dont elle est le principe actif.

CATHARTIQUE, adj. des 2 g. (*catharsie.*) Pron. *ka-tar-tik.* — Méd. Il se dit des purgatifs en général, de ceux qui sont plus forts que les laxatifs et les minoratifs, ou moins actifs que les drastiques.

— Pharm. *Poudre cathartique*, mélange d'une partie de poudre de jalap avec une de scammonée d'Alep, et deux de tartrate acidule de potasse.

CATHÉDRA (EX) loc. adv. (m. lat., *du haut de sa chaire.*) Il se dit en termes dogmatiques quand on parle du pape ou de ses décrets : *Le pape parle* EX CATHÉDRA, lorsqu'il publie un décret comme chef de l'Église universelle, en l'adressant à tous les fidèles.

CATHÉDRALE, adj. f. (καθέδρα; siége; gr.) Église principale du siége d'un évêque : *L'église* CATHÉDRALE. *Un chanoine de l'église* CATHÉDRALE. (Acad.)

— N. f. *La* CATHÉDRALE. *La* CATHÉDRALE *de Rouen, de Paris, d'Orléans.*

CATHÉDRANT, n. m. Pron. *ka-té-dran.* — Hist. ecclés. Celui qui enseigne en chaire la théologie ou la philosophie, ou celui qui préside à un acte de théologie ou de philosophie.

CATHÉDRATIQUE, adj. des 2 g. Anc. Il s'est dit d'un droit que levaient les évêques, en Espagne et en France, quand ils faisaient leurs visites diocésaines. On l'appelait aussi *Synodatique.* || Il se dit encore d'un droit que les évêques nouvellement mis en possession payaient aux évêques qui les avaient ordonnés.

— *Docteur cathédratique*, docteur pourvu d'une chaire de théologie dans une université. Il ne s'em-

ploie qu'en parlant des universités d'Espagne : *Docteur* CATHÉDRATIQUE *d'Alcala, de Salamanque.*

CATHÉDRER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Anc. Présider.

CATHÉMÉRIN, INE, adj. (κάτα, pendant; ἡμέρα, le jour; gr.) Pathol. Quotidien, qui revient tous les jours : *Fièvre* CATHÉMÉRINE.

CATHÉRÈSE, n. f. (καθαιρεῖν, soustraire; gr.) Méd. Épuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

CATHÉRÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ka-té-ré-tik.* — Il se dit d'un caustique faible ou employé en petite quantité, de manière que son effet se borne à produire une vive irritation et la formation d'une escarre très-superficielle : *Le nitrate d'argent ou pierre infernale est le* CATHÉRÉTIQUE *le plus actif.*

CATHÈTE, adj. et n. f. (κάθετος, perpendiculaire; gr.) Anc. géom. Perpendiculaire. Il se disait des deux petits côtés du triangle rectangle.

— Optiq. *Cathète d'incidence*, ligne droite menée d'un point éclairé et rayonnant, perpendiculairement au plan du miroir réfléchissant. || *Cathète de réflexion*, perpendiculaire menée de l'œil ou d'un point quelconque d'un rayon réfléchi sur le plan de réflexion.

Construct. Ligne verticale passant au milieu d'un solide de révolution. On dit plus souvent *Axe.* || Ligne perpendiculaire qui passe par le milieu de l'œil de la volute du chapiteau ionique.

CATHÉTER, n. m. (καθετήρ; gr., m. sign.) Pron. *ka-té-tèr.* — Chir. Sonde creuse et recourbée qu'on peut introduire dans la vessie avant de pratiquer l'opération de la taille.

— Anc. Sonde ou instrument destiné à parcourir un canal quelconque.

CATHÉTÉRISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cathéter.*) Chir. Introduire une sonde dans la vessie.

CATHÉTÉRISME, n. m. (*catheter.*) Chir. Opération qui consiste à introduire un cathéter, une sonde, une bougie ou un instrument lithotriteur dans la vessie, pour évacuer l'urine, etc.

CATHÉTOMÈTRE, n. m. (κάθετος, abaissé, μέτρον, mesure; gr.) Phys. servant à mesurer toutes les hauteurs linéaires verticales : *Le* CATHÉTOMÈTRE *doit figurer dans tous les laboratoires où l'on veut exécuter des mesures de précision.* (Arago.)

CATHIDRYSE, n. f. (καθιδρύειν, placer; gr.) Chirurg. Réduction d'une fracture ou d'une hernie.

CATHÉMIA, CATHÉMIE ou **CATHMIA,** n. f. Anc. Veine d'or ou d'argent. || Scories d'or, d'argent ou de fer. || Suie de cheminée. || *V.* CADMIE.

CATHOLICISME, n. m. (καθολικός, universel; gr.) La communion, la religion catholique et romaine : *Embrasser le* CATHOLICISME. *Le* CATHOLICISME *a trois grands caractères, la perpétuité, l'unité et l'immutabilité des doctrines.* (Lanjuinais.) *Le gouvernement d'Angleterre admet toutes les sectes et tolère à peine le* CATHOLICISME, *qu'il redoute.* (Volt.)

CATHOLICITÉ, n. f. (m. étym.) Doctrine catholique : *La* CATHOLICITÉ *d'une opinion. On doute de la* CATHOLICITÉ *de cet écrivain.* (Acad.)

— Étendue de l'Église catholique : *C'est un usage reçu dans toute la* CATHOLICITÉ. (Acad.)

CATHOLICON ou **CATHOLICUM,** n. m. (καθολικός, universel; gr.) Pron. *ka-to-li-kon.* — Pharm. Remède qu'on croyait propre à purger toutes les humeurs et à guérir toutes les maladies. Il se composait principalement de séné et de rhubarbe : CATHOLICON *simple, double. Se purger avec du* CATHOLICON. || On dit aussi *Electuaire de séné et de rhubarbe.*

— Littér. *Catholicon d'Espagne*, pamphlet du temps de la ligue; plus souv. *Satire Ménippée.*

— Arts. Estampe représentant une procession de la ligue.

— Technol. Boite de certaine dimension que fabriquent les layetiers.

CATHOLIQUE, adj. et n. des 2 g. (καθολικός, universel; gr.) Pron. *ka-to-lik.* — Qui est universel; il se dit surtout de la religion romaine et de tout ce qui lui appartient : *Foi* CATHOLIQUE. *Pays* CATHOLIQUE. *Il a toujours eu des opinions très-*CATHOLIQUES. (Ac.) *La sainte Église* CATHOLIQUE, *apostolique et romaine. Prières* CATHOLIQUES.

— Fig. et fam. *Cela n'est pas trop catholique*, cela n'est pas conforme à la raison, à la morale.

— Par extension : *Fureur* CATHOLIQUE. *Intolérance* CATHOLIQUE.

— *Le roi catholique, Sa Majesté catholique*, le roi d'Espagne.

— *Cantons catholiques*, les cantons suisses qui font profession de la religion catholique.

— Anc. *Pays-Bas catholiques*, nom de la Belgique, par opposition à la Hollande, devenue protestante.

— Gnomon. *Cadran catholique*, cadran qui indique les heures à toute élévation du pôle.

— Anc. Chim. *Fourneau catholique*, fourneau propre à toutes les opérations qui se font par le feu.

— Médec. *Remède catholique*, bon pour toute espèce de maux. || *Humeurs catholiques*, celles qui sont répandues dans toutes les parties du corps.

— Anc. pharm. *Extrait catholique*, médicament propre, croyait-on, à évacuer toute espèce d'humeurs.

— Substantiv. Celui, celle qui suit la religion catholique : *Les guerres des* CATHOLIQUES *et des protestants ont ravagé l'Europe. Les protestants sont généralement mieux instruits que les* CATHOLIQUES. (J. J. R.)

— Anc. Officier chargé de la levée des impôts dans l'empire grec : *Le* CATHOLIQUE *d'Afrique.*

— Prov. et fig. *Catholique à gros grains*, catholique peu scrupuleux.

CATHOLIQUEMENT, adv. (*catholique-ment.*) Conformément à la foi catholique : *Il vit fort* CATHOLIQUEMENT.

CATI, IE, part. pass. du v. Catir : *Drap* CATI. *Étoffe* CATIE.

CATI, n. m. Pron. *ka-ti.* — Apprêt qui rend les étoffes plus fermes, plus lustrées : *Donner le* CATI *à un drap. Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire; il a le* CATI *et le faux jour afin d'en cacher les défauts et qu'elle paraisse bonne.* (La Br.)

CATICHE, n. f. Chass. Trou où se cachent les loutres et les autres animaux amphibies, sur les bords des rivières et des étangs.

CATILINAIRE, n. f. Pron. *ka-ti-li-nèr.* — Philol. Nom des quatre harangues de Cicéron sur la conspiration de Catilina.

CATILLAC, n. m. Pron. *ka-ti-iak.* — Variété de poire : *Les* CATILLACS *ont la forme des calebasses.*

CATIMARON, n. m. Mar. Petit radeau avec lequel les Indiens font la pêche ou vont porter des lettres ou paquets aux bâtiments en rade; un homme seul peut le manœuvrer à l'aide d'une pagaye.

— Bot. Vulg. La Ronce.

CATIMINI (EN), loc. adv. (*catus*, chat; bass. lat.) Fam. En cachette et sans bruit, à la manière des chats. *Elle est venue en* CATIMINI. (Acad.) *Je surpris madame la Lune qui descendait tout bellement et* EN CATIMINI *chez le bel Endymion.* (Piron.) *Faire quelque chose en* CATIMINI.

CATIN, n. f. Pron. *ka-tain.* — Nom pr. dimin. de Catherine.

— Pop. et triv. Femme ou fille de mauvaises mœurs : *C'est une vraie* CATIN.

CATIN, n. m. (*catinus*; lat., m. sign.) Chim. Bassin qui sert à recevoir le métal fondu : *Le métal fondu coule d'abord dans le grand* CATIN, *et de là dans le petit* CATIN.

CATINGA, n. f. Bot. Genre de plantes de la Guiane, de la famille des Myrtacées.

CATION, s. m. (κατά, en bas; ἰών, allant; gr.) Phys. Forme étymologique du mot *cassion* employé par Faradey. Il est opposé à *Anion.*

CATIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. Anc. Presser; serrer avec force; donner du lustre au drap au moyen d'un appareil.

— Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer.

CATISSAGE, n. m. Technol. Opération qui consiste à donner le lustre à une étoffe.

CATISSEUR, EUSE, n. Ouvrier, ouvrière qui donne le cati aux étoffes.

CATISSOIR, n. m. Pron. *ka-ti-çoar.* — Technol. Outil à l'usage du doreur.

CATISSOIRE, n. f. Pron. *ka-ti-çoar.* — Technol. Petite poêle dans laquelle certains ouvriers en laine mettent du feu pour catir leurs étoffes à chaud.

CATIZOPHYTE, n. m. (κατίζω, j'asseois; φυτόν, plante; gr.) Bot. Plante dont les étamines sont insérées sur le disque.

CAT-MARIN, n. m. (*chat de mer.*) Nom donné en Picardie à une espèce de Plongeon qui détruit beaucoup de frai.

— Adj. *Le plongeon* CAT-MARIN. (Buff.)

CATOBLÉPAS, n. m. (κάτω, en bas; βλέπω, je regarde; gr.) Zool. Sous-genre de Ruminants à cornes. || Poisson de mer de la famille des Squales.

— Ant. Nom d'un animal fabuleux.

CATOCATHARTIQUE, adj. et n. m. (κάτω, par en bas; καθαίρειν, purger; gr.) Méd. Qui purge par les selles.

CATOCHE ou **CATOCHÉ,** n. f. (κατοχή, de κατέχειν, retenir; gr.) Pron. *ka-to-ch.* — Catalepsie.

CATOCHITE, n. f. (κάτοχος, retenu; gr.) Pron. *ka-to-chitt.* — Nom donné par Pline à une pierre visqueuse qui se trouvait en Corse.

CATOCLÉSIE, n. f. (κάτω, en bas; κλείω, je ferme à clef; gr.) Bot. Fruit des plantes chénopodées.

CATODE, n. m. (κάτοδως, ion. pour καθοδος, descente; gr.) Phys. Nom du pôle positif de la pile. || V. ANODE.

CATODONTE, adj. des 2 g. (κατά, en bas, ὀδούς, dent; gr.) Zool. Qui a des dents recourbées en bas.

CATOGAN ou **CADOGAN,** n. m. Nœud qui retrousse les cheveux et les attache près de la tête.

CATOMISME, n. m. (κατά, en bas, ὦμος, épaule; gr.) Moyen employé par les chirurgiens grecs pour réduire les luxations de l'humérus.

CATON, n. m. Pron. *ka-ton.* — Nom d'un Romain célèbre par l'austérité de ses mœurs :

— Fig. Homme austère.

Réformez vos abus, ne peuplez nos salons
Que de sages sans morgue, et non pas de *Catons*. (C. Del.)

— Adj. Agricult. *Greffe caton*, greffe par approche de bourgeons comprimés.

— Technol. N. m. pl. Tringle de fer qu'on forge à bras pour la passer à la filière.

CATONIEN, IENNE, adj. Pron. *ka-to-niain; nieun.* — Rude, inflexible; qui affecte le caractère d'un Caton.

CATONISER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Néol. Faire le Caton.

CATOPODES, adj. et n. m. pl. (κάτω, en dessous, ποῦς, pied; gr.) Zool. Poissons pourvus de nageoires ventrales.

CATOPTRIQUE, n. f. (κάτοπτρον, miroir; gr.) Pron. *ka-top-trik.* — Phys. Partie de l'optique qui explique les effets de la réflexion de la lumière : *Un traité de* CATOPTRIQUE. (Acad.) *Une seule expérience sur la réflexion de la lumière donne toute la* CATOPTRIQUE. (D'Alemb.)

— Adj. des 2 g. Qui a rapport à la catoptrique : *Télescope* CATOPTRIQUE. (Acad.)

CATOPTRIQUEMENT, adv. (*catoptrique-ment.*) Pron. *ka-top-trik-man.* — Phys. Au moyen d'une réflexion de lumière par un miroir.

CATOPTROMANCIE, n. f. (κάτοπτρον, miroir; μαντεία, divination; gr.) Ant. Divination pratiquée au moyen d'un miroir.

CATORCHITE, n. m. (κατορχίτης; gr., m. sign.) Pron. *ka-tor-chitt.* — Ant. Vin de figues || Sorte de liqueur vineuse qu'on préparait jadis en Chypre.

CATORTHOME, n. m. Pron. *ka-tor-tom.* — Théol. Acte de vertu, de courage.

CATORTHOSE, n. f. (κατά, selon, et ὀρθος, droit; gr.) Pron. *ka-tor-tôz.* — Théol. Inclination à la vertu, rectitude de cœur.

CATOSTOME, n. m. (κάτω, en bas; στομα, bouche; gr.) Zool. Genre de serpents.

CATOTÉRIQUE, adj. des 2 g. (κατωτερικος, de κατώτερος, inférieur; gr.) Purgatif.

CATOTOL, n. m. Zool. Petit oiseau du Mexique de la taille de notre tarin; il a toute la partie supérieure noirâtre, toute la partie inférieure blanchâtre et les pieds cendrés : *Le* CATOTOL *se tient dans les plaines et chante fort agréablement.* (Buff.)

CATOTRÈTE, adj. et n. des 2 g. (κάτω, au-dessous; τρητός, percé; gr.) Didact. Percé par le bas.

CATRACA, n. m. Zool. Faisan de la Guiane.

CATTY, n. m. Métrol. Unité de poids pour les métaux fins, en usage en Asie. Le *catty de Chine* vaut 600 grammes 399 milligr. || Le *catty de Siam* vaut 613 gr. 468 mill.

CATULOTIQUE, adj. des 2 g. (κατουλόω, je cicatrise; gr.) Méd. Cicatrisant; propre à faire disparaître les cicatrices : *Remède* CATULOTIQUE.

CAUCALINE, n. f. Bot. Genre de plantes ombellifères, comprenant environ une douzaine d'espèces.

CAUCANTHE, n. m. Pron. *kô-kantt.* — Bot. Arbrisseau d'Arabie qui se rapproche des Malpighiacées.

CAUCHE, n. f. Pêch. Anse où se retirent les aloses pendant la chaleur du jour.

CAUCHEMAR, n. m. (*calca mala*, oppression pénible; bass. lat.) Pron. *koch-mar.* Pathol. Sentiment de suffocation qui survient pendant le sommeil, et produit le réveil en sursaut et avec effroi : *Avoir le* CAUCHEMAR. *Être sujet au* CAUCHEMAR.

— Fig. et fam. *Cet homme donne le cauchemar, est un véritable cauchemar*, se dit d'un homme importun et ennuyeux au dernier degré.

— Il se dit aussi des choses, dans le même sens : *Cela me donne le* CAUCHEMAR.

A toute illusion il a fait ses adieux,

Et la liberté même est un rêve à ses yeux. —
Dites un *cauchemar!* (C. Del.)

CAUCHER, n. m. Techn. Assemblage de feuilles de vélin dans lesquelles on enferme l'or battu.

CAUCHOIS, OISE, adj. Pron. *kô-choa, choaz.* — *Pigeons cauchois*, gros pigeons, ainsi nommés parce que les pigeons du pays de Caux étaient plus gros que ceux des autres lieux :

Je riais de le voir. . . .
En lapins de garenne ériger nos clapiers
Et nos *pigeons cauchois* en superbes ramiers. (Boil.)

— Agric. *Greffe cauchoise*, greffe par approche d'une tête d'arbre sur un sujet qui en manque.

CAUDAL, ALE, adj. (*cauda*, queue; lat.) Zool. Qui a rapport à la queue.

— *Appendice caudal*, prolongement aminci qui termine le corps des animaux.

— *Nageoire caudale*, celle qui termine la queue des poissons et des cétacés.

= **Caudale**, n. f. Zool. Nageoire voisine de la queue : *Comment la baleine se donne-t-elle cette vitesse prodigieuse? Par sa* CAUDALE, *et surtout par sa queue.* (Lacépède.)

CAUDATAIRE, n. m. (*cauda*, queue; lat.) Pron. *ko-da-tèr*. — Celui qui est chargé de porter la queue de la robe d'un cardinal : *L'étiquette impose des* CAUDATAIRES *aux membres du sacré collége.* (A. Jal.)

— Adj. *Gentilhomme* CAUDATAIRE.

CAUDATION, n. f. (*cauda*, queue; lat.) Pron. *kô-da-cion*. — Allongement extraordinaire du clitoris.

CAUDÉ, ÉE, adj. Pron. *kô-dé.* — Zool. Qui a une queue très-longue.

— Bot. Il se dit d'une graine lorsqu'elle est terminée par un filet grêle, long, flexible et velu, provenant de l'accroissement du style après la fécondation; telles sont celles de la pulsatille et des clématites.

— Astron. *Étoiles caudées*, les comètes, parce qu'elles sont souvent munies d'une queue.

= **Caudés**, n. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des Polypes trichostomes, comprenant ceux dont le corps se termine en pointe ou en queue.

CAUDEBEC, n. m. Pron. *kôd-bèk*. — Ancien chapeau de laine qui se fabriquait à Caudebec : *Acheter un* CAUDEBEC. *L'on fait inventaire de ce qu'il a perdu, comme son étui, sa tasse, son buffle, son* CAUDEBEC. (M^me de Sév.)

Pradon a mis au jour un livre contre vous;
Et chez le chapelier du coin de notre place
Autour d'un *caudebec* j'en ai lu la préface. (Boil.)

CAUDEC, n. m. Pron. *kô-dèk.* — Zool. Espèce de Gobe-mouche.

CAUDETTE, n. f. Pêch. V. CAUDRETTE.

CAUDEX, n. m. (*caudex*, tronc; lat.) Pron. *kô-dèks.* — Bot. Tronc, souche d'arbre; partie d'une plante qui n'est point ramifiée. || *Caudex ascendant*, la tige ou le tronc proprement dit. || *Caudex descendant*, le pivot d'où partent les racines.

CAUDICULE, n. f. (*caudicula*, petite queue; lat.) Bot. Petite queue.

CAUDIFÈRE ou **CAUDIGÈRE**, adj. des 2 g. (*cauda*, queue; *fero*, *gero*, je porte; lat.) Hist. nat. Qui porte une queue; qui est terminé par une queue.

CAUDIMANE, adj. des 2 g. (*cauda*, queue; *manus*, main; lat.) Pron. *kô-di-mann*. Qui se sert de sa queue comme d'une main.

= **Caudimanes**, n. m. pl. Singes du nouveau continent dont la queue est prenante.

CAUDINES (FOURCHES), adj. f. pl. (*furcæ*, fourches; *caudinæ*, de Caudium, ville du Samnium; lat.) Pron. *kô-dinn*. Défilé de l'Italie ancienne où les Romains enfermés par les Samnites furent obligés de passer sous le joug; d'où l'expression figurée : *Fourches caudines*, situation très-difficile.

CAUDRETTE, n. f. Pron. *kô-drètt.* — Pêch. Truble sans manche et suspendue comme une balance; on la relève avec une petite fourche de bois.

CAUDULE, n. f. (*caudula*, petite queue; lat.) Botan. Petite tige.

CAULÉDON, adj. inv. (καυλός, tige; gr.) Pron. *kô-lé-don*. — Chir. Il se dit d'une fracture en travers et sans éclats, avec écartement des fragments : *Fracture* CAULÉDON.

CAULESCENT, ENTE, adj. (*caulis*, tige de plante; lat.) Pron. *kô-lèss-san, santt*. — Bot. Il se dit d'une herbe qui en s'élevant produit une ou plusieurs tiges.

CAULET, adj. et s. m. Écon. rur. Dans le nord de la France, Espèce de chou que l'on donne aux bestiaux.

CAULICINAL, ALE, adj. Bot. V. CAULINAIRE.

CAULICOLE, adj. des 2 g. (*caulis*, tige; *colo*, j'habite; lat.) Pron. *kô-li-kol.* — Hist. nat. Qui vit sur la tige des végétaux.

= **Caulicoles**, n. f. pl. Plantes qui vivent en parasites sur les tiges des autres végétaux.

— Archit. Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe, et qui sont roulées en volute sous le tailloir du chapiteau corinthien.

CAULICULE, n. f. (*cauliculus*, petite tige; lat.) Bot. Petite tige.

CAULIFÈRE, adj. des 2 g. (*caulis*, tige; *fero*, je porte; lat.) Bot. Qui est muni d'une tige.

CAULINAIRE, adj. des 2 g. (*caulis*, tige de plante; lat.) Pron. *kô-li-nèr*. — Bot. Il se dit de toute partie qui naît de la tige.

CAULINIE, n. f. Pron. *kô-li-ni.* — Bot. Genre de plantes aquatiques, très-répandues.

CAULOCARPIEN, IENNE, adj. (καυλός, tige; καρπός, fruit; gr.) Bot. Il se dit des végétaux dont la tige porte du fruit plusieurs fois. || On dit aussi *Caulocarpique*.

CAULOPHYLLE, n. m. (καυλός, tige; φυλλόν, feuille; gr.) Pron. *kô-lo-fil.* — Bot. Genre de plantes berbéridées.

CAUMOUN, n. m. Pron. *kô-moun.* — Bot. chou palmiste de Cayenne.

CAURALE, n. m. Pron. *kô-ral.* — Zool. Oiseau de la Guiane, de la famille des Echassiers.

CAURE, n. m. Bot. Vulg. Le Noisetier sauvage.

CAURIS ou **CORIS**, n. m. Pron. *kô-riss.* — Petite coquille qui sert de monnaie dans quelques parties de l'Afrique et l'Inde : *Aux Maldives et aux Lakedives, la monnaie consiste en* CAURIS. (Regnaud.) *Les* CAURIS *n'ont point cours en Afrique, mais sont d'un usage universel sur les bords du Gange.* (Raynal.)

CAUSAL, ALE, adj. (*causa*, cause; lat.) Qui annonce un rapport de cause à effet. || V. CAUSATIF.

CAUSALITÉ, n. f. (*causa*, cause; lat.) Pron. *kô-za-li-té.* — Manière dont une cause agit.

— Philos. Rapport de la cause à l'effet.

— *Loi de causalité*, loi de l'esprit humain par laquelle l'intelligence perçoit nécessairement, et non empiriquement le rapport de la cause à l'effet. (V. Cousin.)

— Dans le système de Gall, Une des deux facultés intellectuelles réflectives de l'homme.

CAUSANT, part. prés. du v. Causer.

Nous demeurions *causant* bien avant dans la nuit. (Lam.)

CAUSANT, ANTE, adj. verb. Philos. Qui produit un effet : *Toutes choses sont causées ou* CAUSANTES, *aidées ou aidantes.* (Pasc.)

— Fam. Qui aime à causer; qui cause beaucoup : *Les voyageurs,* CAUSANTS *et communicatifs dans une voiture tirée par des chevaux, deviennent silencieux lorsqu'ils se trouvent sur un chemin de fer.* (Mérim.)

CAUSATIF, IVE, adj. Pron. *kô-za-tif, tiv.* — Gramm. Il se dit des mots ou des conjonctions qui annoncent la raison de ce qui a été dit : Car *est un mot* CAUSATIF, *une conjonction* CAUSATIVE.

— Anc. *Cas causatif*, l'accusatif.

CAUSATION, n. f. pron. *kô-za-cion.* — Didact. Action de produire un effet.

CAUSATIVEMENT, adv. (*causat-if, ive-ment.*) Didact. En agissant comme cause. || En litige.

CAUSE, n. f. (*causa*; lat., m. sign.) Pron. *kôz.* — Principe, source, origine d'une chose, ce qui fait qu'un effet a lieu, qu'un phénomène se produit de telle ou telle manière : *Dieu est la première de toutes les* CAUSES, *la* CAUSE *des* CAUSES, *la souveraine* CAUSE, *la* CAUSE *universelle.* (Acad.) *Tous les faits de la nature résultent d'une* CAUSE *intelligente. Il y a différents genres de* CAUSES : CAUSE *principale,* CAUSE *matérielle,* CAUSE *formelle,* CAUSE *efficiente,* CAUSE *physique,* CAUSE *morale,* CAUSE *occulte,* etc. (Acad.) *C'est Dieu qui prépare les effets dans les* CAUSES *les plus éloignées.* (Boss.) *Entre le bon sens et le bon goût, il y a la différence de la* CAUSE *à son effet.* (La Br.) *Nous ignorons la* CAUSE *secrète de nos efforts les plus héroïques.* (Did.) *La vertu est aux actions honnêtes ce que le vice est au crime, c'est le rapport de la* CAUSE *à l'effet.* (Duclos.)

— *Cause première*, qui agit par sa propre vertu : *Dieu est la* CAUSE PREMIÈRE *de tout ce qui est.*

— *Cause seconde*, celle qui agit par l'impulsion d'une autre cause. || *Causes secondes*, les êtres créés, considérés comme ayant reçu de Dieu, ou de la cause première, la faculté de produire des effets : *Dieu laisse agir les* CAUSES SECONDES. (Acad.)

— *Cause finale*, ce qu'on se propose pour but : *La gloire de Dieu doit être la* CAUSE FINALE *de toutes nos actions.* (Acad.) || Plus ordin. La fin, la destination d'une chose : *La certitude dans la doctrine des* CAUSES FINALES *est la foi la plus vive et la plus féconde de la société. Cicéron ne doutait pas des* CAUSES FINALES. (Volt.)

— *Être cause, être la cause de*, être le motif, la raison, l'occasion; il se dit des personnes et des choses : *Il* FUT CAUSE DE *la perte de tous les siens. Vous* ÊTES CAUSE DE *sa mort. Les accidents les plus vulgaires* SONT CAUSE *quelquefois* D'*immenses désordres.* (Acad.) *La nouveauté et le style naïf de cette comédie* FURENT *sans doute* CAUSE DE *ce bonheur surprenant qui fit alors tant de bruit.* (Corn.) *Elle peut mourir de douleur, et vous* EN SEREZ LA CAUSE. ÊTRE LA CAUSE *involontaire* DU *malheur de quelqu'un.* (Acad.)

— *Être cause que*, occasionner : *De pareils discours et les dépenses que vous faites* SERONT CAUSE QU'*un de ces jours on me viendra chez moi couper la gorge, dans la pensée que je suis tout cousu de pistoles.* (Mol.) *L'impiété de l'empereur* FUT CAUSE QU'*on lui refusa les tributs ordinaires.* (Boss.)

= **Gramm.** Dans les locutions *Être cause de* ou *que*, le mot *cause* est toujours invariable, même lorsque le sujet de la proposition dans laquelle il figure comme attribut est au nombre pluriel : *Les remèdes dont on l'a accablé* SONT CAUSE DE *sa mort.* (Acad.) *Les hommes* SONT CAUSE QUE *les femmes ne s'amusent pas.* (La F.)

— Raison, sujet, motif qui fait agir : *Agir sans* CAUSE. *Il n'a pas fait cela sans* CAUSE. *Pour quelle* CAUSE *est-il parti si brusquement? Maître souverain de la vie des hommes, Dieu ne la leur ôte jamais sans* CAUSE. (Pasc.)

— *Parler, agir avec connaissance, en connaissance de cause*, parler, agir avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait.

= **A cause de**, loc. prép. En considération de : *J'ai agi de cette manière* À CAUSE DE *vous. Ils lui demeurent toujours chers* À CAUSE DE *leurs pères.* (Boss.) *Blâmer le vice* À CAUSE *du vice.* (La Br.)

= **A cause que**, loc. conj. tombée en désuétude; elle était très-usitée au XVII^e siècle; aujourd'hui on dit *parce que* : *Il n'obéit aux lois qu'*À CAUSE QU'*il les croit justes.* (Pasc.) *On ne doit user des expressions qui plaisent qu'*À CAUSE QU'*il y a peu d'hommes assez raisonnables pour goûter une vérité qui est sèche et nue.* (Fénel.) *Est-ce qu'on est charitable* À CAUSE QU'*on fait des œuvres de charité?* (Mariv.)

= **Et pour cause**, loc. adv. ellipt., se dit quand on ne veut pas expliquer les motifs, les raisons particulières que l'on a, ou qu'un autre peut avoir, pour faire ou ne pas faire quelque chose : *J'ai cru devoir résister,* ET POUR CAUSE.

Je donne mes avis, et ne les écris point.
— *Et pour cause.* (C. Del.)

— Jurisp. Motif qui détermine une personne à contracter : *Il n'y a pas d'obligation valable sans* CAUSE. *La* CAUSE *latente d'une obligation. La* CAUSE *n'a pas besoin d'être exprimée.* (Acad.)

= **A ces causes**, loc. adv. En considération de ce qui vient d'être exposé.

— Par extens. Procès qui se plaide et qui se juge à l'audience : *Bonne* CAUSE. *Mauvaise* CAUSE. *Mettre une* CAUSE *au rôle. Faire appeler une* CAUSE. *Plaider, gagner, perdre sa* CAUSE. CAUSE *douteuse. Prendre fait et* CAUSE. *En* CAUSE *d'appel. Dieu seul juge en sa propre* CAUSE. (La Br.)

Tous deux avec dépens veulent gagner leur *cause.* (Boil.)

Combien un avocat bien payé par avance trouve-t-il plus juste la CAUSE *dont il est chargé!* (Pascal.)

Cette lettre contient un récit de la *cause*,
Mais si long, si confus que je veux, sans tarder,
M'en instruire aujourd'hui, pour demain la plaider.
(La Font.)

. . . . , Enfin, et toute chose
Demeurant en état, on appointe la *cause.* (Rac.)

— *Être en cause*, être partie au procès. || *Mettre, appeler en cause*, rendre quelqu'un partie au procès. || *Mettre hors de cause*, déclarer qu'une personne ne doit point être partie au procès. || Dans un sens analogue : *Être hors de cause.* || *En tout état de cause*, quel que soit l'état du procès : *La prescription peut être opposée* EN TOUT ÉTAT DE CAUSE. (Acad.)

— Toutes ces locutions s'emploient fig. et dans le discours familier.

— Fig. *Avoir gain de cause*, obtenir l'avantage dans une discussion, dans une circonstance quelconque. || *Donner gain de cause*, céder l'avantage. || Dans un sens analog., *Avoir, donner cause gagnée.*

— *Avocat sans cause*, avocat qui n'est point employé.

— Anc. *Cause grasse*, cause plaisante que les clercs du palais plaidaient par divertissement pendant les jours gras.

— Dr. canon. *Cause bénéficiale*, cause dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques, de dîmes, portions congrues, etc. || *Causes majeures*, les affaires capitales de l'Église; celles qui se rapportent à la foi aux points importants de la discipline, etc.

— Anc. lég. *Cause pie,* celle qui provenait de la libéralité des fidèles exercée envers les pauvres ou une église. || *Cause appointée* ou *interloquée,* affaire qui a été plaidée à l'audience et sur laquelle est intervenu un appointement.

— Anc. jurisp. *Causes et moyens d'abus,* preuves d'où l'on concluait à ce qu'il plût à la cour de mettre un arrêt, une exécution à néant. || *Causes et moyens d'appel,* preuves que l'appelant employait pour soutenir son appel.

—Législ. mod., *Cause civile,* procès soumis aux tribunaux civils. || *Cause criminelle,* affaire portée devant les tribunaux criminels. || *Cause d'audience,* procès qui doit être jugé à l'audience par plaidoirie; se dit par oppos. aux affaires qui s'instruisent par écrit. || *Cause incidente,* demande particulière ayant des rapports avec la cause principale, et formée par l'une des parties durant l'instruction de celle-ci. || *Cause principale,* première question, principal débat porté devant un juge. || *Cause sommaire,* procès dans lequel on se dispense des actes, des formalités obligatoires dans les causes ordinaires.

— Intérêt, parti : *La* CAUSE *de Dieu. La* CAUSE *des peuples, des rois. La* CAUSE *de l'humanité, de la vertu. Embrasser une* CAUSE. *Épouser une* CAUSE *désespérée.*

Nommez des combattants pour la *cause* commune. (Corn.)

L'on ne pouvait guère douter qu'en présence de l'armée de Lambert la moitié au moins de celle de Monk ne passât du côté où elle reconnaîtrait sa propre CAUSE. (Guizot.)

— Fam. *La bonne, la mauvaise cause,* le bon, le mauvais parti.

— *Plaider la cause de quelqu'un,* le défendre l'excuser, le justifier : *Je* PLAIDAI *si bien* LA CAUSE *de mon neveu qu'elle s'attendrit sur son sort jusqu'à verser des larmes.* (Lesage.)

— *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* prendre son parti, le défendre contre ceux qui l'attaquent.

— *Faire cause commune avec quelqu'un,* unir ses intérêts aux siens, s'unir à lui : *Je* FERAI CAUSE COMMUNE AVEC *vous.* FAISONS CAUSE COMMUNE. (Acad.)

CAUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Causer.

CAUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cause.*) Pron. *kô-zé.* — Être cause, occasionner : CAUSER *la guerre* CAUSER *de la joie, de la douleur, du chagrin, du scandale.* (Acad.) *J'ai failli* CAUSER *un grand malheur.* (Corn.) *Les querelles que* CAUSENT *les rapports indiscrets.* (Pasc.)

Deux fois du monde entier *j'ai causé* la disgrâce. (Corn.)

CAUSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*causari,* disputer, parler ; lat.) S'entretenir familièrement avec quelqu'un : CAUSER *avec son ami. Nous* CAUSÂMES *longtemps de cette affaire.* (Acad.) *Dans toutes les classes, en France, on sent le besoin de* CAUSER. (Mme de Staël.)

Rien n'est tel pour *causer* que le repas du soir. (C. Del.)

— *Causer de chose et d'autre,* parler de diverses choses, passer légèrement d'une chose à une autre.

— Fig. et fam. *Causer de la pluie et du beau temps,* s'entretenir de choses peu importantes.

—Ellipt. *Causer littérature, théâtre, voyages,* etc., parler sur la littérature, le théâtre, les voyages, etc.

— Parler inconsidérément, avec indiscrétion : *Craignez qu'il ne* CAUSE. *Ne lui dites que ce que vous voudrez que tout le monde sache ; car il aime à* CAUSER. (Ac.)

— Parler avec malignité : *Il n'est rien qui ne fasse* CAUSER. (Desmahis.) *N'allez pas souvent dans cette maison, on en* CAUSE. (Acad.) *Voulez-vous empêcher qu'on ne* CAUSE ? (Mol.)

CAUSERIE, n. f. (*causer.*) Pron. *kôz-ri.* — Action de causer ; conversation familière ; babil :

... Des heureux buveurs la longue *causerie.* (Ancel.)

C'était l'amour dans toute sa naïveté, avec ses interminables CAUSERIES, *ses phrases inachevées, ses longs silences.* (H. de Balzac.)

Nos souvenirs charmaient nos longues *causeries.* (Lacret.)

— Propos indiscret : *Ses* CAUSERIES *finiront par nous compromettre.* (Acad.) *Il a gâté son affaire par ses* CAUSERIES. (Mme de Sév.)

CAUSEUR, EUSE, adj. Pron. *ko-zeur, zeus.* — Qui aime à causer : *Quel homme* CAUSEUR ! *Il est d'humeur* CAUSEUSE. (Acad.)

Ma femme au logis est rêveuse,
Et celle-ci paraît *causeuse.* (La F.)

— Substant. *Agréable* CAUSEUR. *Ennuyeux, insupportable* CAUSEUR.

— Personne indiscrète, médisante : *Vous êtes donc un* CAUSEUR, *et vous allez redire les choses qu'on vous dit en secret.* (Mol.)

Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,
Et laissons aux *causeurs* une pleine licence. (Id.)

CAUSEUSE, n. f. (*causer.*) Pron. *kô-zeuz.* — Petit canapé où deux personnes peuvent s'asseoir et parler à l'aise : *La mère était assise sur une* CAUSEUSE, *à l'autre coin de la cheminée.* (H. de Balz.)

CAUSIE, n. f. (καυσία; gr., m. sign.) Ant. Sorte de coiffure que portaient les Macédoniens : *La* CAUSIE *des rois de Macédoine était garnie d'un double bandeau.*

CAUSSE, n. f. Pron. *kôss.* — Agricult. Sorte de terre blanche et très-peu fertile. || Façon donnée aux terres en certains pays.

CAUSSERGUE, n. f. Agricult. Terre calcaire, légère, sèche et mêlée de pierres.

CAUSSINÉ, ÉE, adj. Pron. *kôss-ci-né.* — Technol. Il se dit du bois qui se déjette après avoir été travaillé : *Bois* CAUSSINÉ. *Planche* CAUSSINÉE.

CAUSTICITÉ, n. f. (*caustique.*) Pron. *koss-ti-ci-té.* — Chim. Qualité des substances qui sont caustiques ou brûlantes et désorganisent les matières animales.

— Impression des substances caustiques sur l'organe du goût.

— Fig. Malignité, habitude d'un esprit caustique : *Sa* CAUSTICITÉ *lui a fait bien des ennemis.* (Acad.)

— Trait mordant satirique : *Il y a dans cette épigramme plus de* CAUSTICITÉ *que de finesse.* (Acad.)

CAUSTIQUE, adj. des 2 g. (καυστικός, qui brûle; gr.) Pron. *koss-tik.* — Méd. Brûlant, corrosif ; il se dit des substances qui ont la propriété de brûler ou de désorganiser les matières animales : *Remède* CAUSTIQUE. *Le nitrate d'argent est* CAUSTIQUE.

— Fig. Mordant, satirique, en parl. des hommes et des choses : *Des écrits* CAUSTIQUES *et plaisants firent plus de tort aux convulsionnaires que les mandements de l'archevêque de Paris.* (Lacretelle.)

Gardez-vous,... de cet esprit *caustique ;*
On ne sait bien souvent quelle mouche le pique. (Boil.)

— N. m. Corps brûlant, corrosif : *La pierre infernale est un* CAUSTIQUE. *Employer les* CAUSTIQUES. (Ac.)

Syn. Caustique, mordant, satirique. *Caustique* implique une véritable malignité, *satirique,* quelque amertume dans l'humeur, *mordant,* un fonds plus ou moins grand de méchanceté. En général *satirique* ne se prend pas en mauvaise part, et désigne une disposition courageuse et louable à mettre en lumière les ridicules de la société ; *caustique* se dit d'une invincible habitude à faire rire aux dépens d'autrui ; *mordant* exprime une sorte d'acharnement à médire.

CAUSTIQUE, n. f. Pron. *koss-tik.* — Géom. La courbe sur laquelle concourent les rayons successivement réfléchis ou rompus par une surface, et qui y produisent une grande chaleur.

CAUSTIQUEMENT, adv. Néol. D'une manière caustique.

CAUTÈLE, n. f. (*cautus,* rusé; lat.) Pron. *kô-tèl.* — Anc. Finesse ; ruse.

— Dr. can. Précaution ; il n'est usité que dans cette phrase : *Absolution à* CAUTÈLE.

CAUTELER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cautèle.*) Anc. Agir avec ruse. || Inusité.

CAUTELEUSEMENT, adv. (*cautel-eux, eusement.*) Avec ruse, avec finesse.

CAUTELEUX, EUSE, adj. (*cautèle.*) Pron. *kôtt-leu, leuz.* — Fin, rusé; se dit toujours en mauvaise part : *Entre ces deux hommes* CAUTELEUX, *le soin mutuel de se nuire paraissait rarement à découvert.* (Guiz.)

Ce chef en guerre était plein de franchise,
Mais en amour *cauteleux* et félon. (Millev.)

CAUTÈRE, n. m. (καίω, je brûle; gr.) Pron. *kô-tèr.* — Méd. Caustique qui brûle, ou désorganise les parties vivantes sur lesquelles on l'applique : *Pierre à* CAUTÈRE. *Appliquer le* CAUTÈRE.

— *Cautères potentiels,* les substances caustiques qui désorganisent les tissus en vertu de leurs propriétés chimiques : *Les* CAUTÈRES POTENTIELS *se présentent sous trois états : ils sont solides, mous ou liquides.* (Sédillot.)

— *Cautères actuels,* ceux qui empruntent au calorique l'action caustique dont ils ne jouissent pas par eux-mêmes, et qui ont un effet immédiat : *Le* CAUTÈRE ACTUEL *est un des plus puissants révulsifs que l'on connaisse.* (Sédillot.)

— Petit ulcère artificiel, arrondi, qu'on ouvre dans les parties bien pourvues de tissu cellulaire, particulièrement à la région supérieure du bras, à la cuisse, etc., et dont on entretient à dessein la suppuration : *Panser un* CAUTÈRE. *Pois à* CAUTÈRE. *Laisser fermer un* CAUTÈRE.

— Fig. et pop. *C'est un cautère sur une jambe de bois,* se dit d'un remède sans efficacité.

CAUTÉRÉTIQUE, V. CAUSTIQUE, m. sign.

CAUTÉRISATION, n. f. (*cautère.*) Pron. *ko-té-ri-za-cion.* — Action de cautériser, de brûler les chairs : *La* CAUTÉRISATION *consiste dans l'application d'agents propres à opérer la mortification des tissus.* (Sédillot.)

— Effet d'un caustique : CAUTÉRISATION *lente.*

CAUTÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Cautériser : *Une plaie* CAUTÉRISÉE.

— Fig. *Une conscience cautérisée,* une conscience corrompue, endurcie.

CAUTÉRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cautère*), Pron. *ko-té-ri-zé.* — Médec. Appliquer un cautère, brûler au moyen d'un cautère : *Il importe de* CAUTÉRISER *promptement les morsures des animaux venimeux ou malades.*

— Fig. *Le crime, à son dernier degré, est un poison qui* CAUTÉRISE *la conscience.* (Chateaub.)

— V. intr. ou neut. Être cautérisé : *C'est une plaie qui ne* CAUTÉRISERA *jamais bien.* (Did.)

CAUTIBAN, adj. m. Comm. Bois qui d'un côté offre beaucoup de déchet.

CAUTION, n. f. (*cavere,* sup. *cautum,* veiller à, prendre garde à; lat.) Celui qui répond ou s'engage pour un autre dans une affaire quelconque : CAUTION *légale.* CAUTION *judiciaire. Servir de* CAUTION. *Se rendre* CAUTION. *Se porter* CAUTION. *Réception de* CAUTION. *Décharger les* CAUTIONS. *Je me portai* CAUTION *de sa dette.* (G. Sand.)

Ses manières, son air, sa pudeur naturelle,
Ce sont des *cautions* qui vous répondent d'elle. (Bours.)

— Sûreté qu'on donne pour l'exécution d'un engagement : *Il a fourni une* CAUTION. *On l'a mis en liberté provisoire sous* CAUTION, *moyennant* CAUTION.

— *Caution judicatum solvi,* la caution qu'on peut obliger un étranger à fournir lorsqu'il intente une action devant les tribunaux de France contre un Français : *La* CAUTION JUDICATUM SOLVI *est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu.* (Ac.)

— *Caution banale,* caution fournie par un homme sans valeur, qui ne peut donner aucune sûreté.

— Fig. *Etre caution, se rendre caution d'une chose,* l'assurer, la garantir : *Qui me* SERA CAUTION *de ce que vous me dites ?* (Acad.) *L'honneur acquis* EST CAUTION *de celui qu'on doit acquérir.* (La Rochef.)

— *Être sujet à caution,* se dit d'une personne ou d'une chose sur laquelle il ne faut pas trop compter : *Je le connais, il est* SUJET À CAUTION. *Cette histoire, cette nouvelle* EST SUJETTE À CAUTION. (Ac.) *Ces choses-là, parfois,* SONT *un peu* SUJETTES À CAUTION. (Mol.)

Syn. Caution, garant, répondant. *Caution,* qui désigne une prévoyance, une mesure prise par prudence, une assurance contre quelque risque, se dit aussi de la personne même qui donne à une autre cette assurance ; *garant* se dit de celui qui défend un droit, assure l'exécution d'un acte ; *répondant* désigne celui qui est engagé par promesse formelle à couvrir une perte éventuelle, à réparer un dommage possible.

CAUTIONNAGE, n. m. Action de cautionner.

CAUTIONNAIRE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la caution ; qui se porte caution ; qui est donné en caution.

CAUTIONNEMENT, n. m. Pron. *kô-cionn-man.* — Contrat par lequel la caution s'oblige ; l'acte même qui constate l'existence de ce contrat : *Il s'est engagé pour un tel ; ce* CAUTIONNEMENT *l'a ruiné.* (Acad.) *Signer un* CAUTIONNEMENT.

— Valeur mobilière ou immobilière dont le dépôt sert de garantie : *La plupart des caissiers fournissent un* CAUTIONNEMENT. *Ce percepteur a déposé un* CAUTIONNEMENT *de vingt mille francs. Le montant d'un* CAUTIONNEMENT. *Le prévenu a été mis en liberté provisoire, moyennant un* CAUTIONNEMENT *de mille francs.* (Acad.) *La législation civile et criminelle des Américains ne connaît que deux moyens d'action : la prison et le* CAUTIONNEMENT. (De Tocqueville.)

CAUTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kô-cio-né.* — Se rendre caution pour quelqu'un : *Il a trouvé un de ses amis qui consent à le* CAUTIONNER *pour trente mille francs. Ils ont mis garnison chez lui pour deux cent mille écus que leur emporte un caissier qu'il a* CAUTIONNÉ. (Lesage.)

— Anc. Garantir, assurer : CAUTIONNER *un fait.*

CAUVETTE, n. f. Zool. Vulg. Choucas.

CAUX, n. m. Econ. rur. Mélange de choux, de navets et de pommes bouillis, qu'on donne aux vaches et aux cochons.

CAVAGE, n. m. Comm. Loyer d'une cave où l'on dépose des marchandises ; action de descendre ces marchandises dans la cave ; frais de cette opération.

CAVAGNOLE, n. m. Pron. *ka-va-gniol.* — Sorte de jeu de hasard ; espèce de biribi où tous les joueurs ont des tableaux, et tirent les boules chacun à son tour : *Le* CAVAGNOLE *ne se joue plus.*

Là c'est un lansquenet ou bien un *cavagnole*,
Jeu maudit, s'il en fut, dont le sexe raffole. (La Chaus.)

CAVALAGE, n. m. Zool. Tortues accouplées.

ÇA-VA-LA-HAUT, interj. Chass. Cri pour exciter les chiens qu'on lance sur les traces de la bête.

CAVALCADE, n. f. (*caballus*, cheval ; lat.) Pron. *ka-val-kad*. — Marche pompeuse de gens à cheval : *Belle* CAVALCADE. *Aller en* CAVALCADE. *Le pape va en* CAVALCADE *prendre possession de l'église de St-Jean de Latran.* (Acad.) *Ce n'étaient tous les jours que* CAVALCADES, *feux d'artifice, spectacles, concerts, mascarades.* (G. Sand.)

— Simple promenade que font à cheval plusieurs personnes réunies : *Nous fîmes une* CALVACADE *au bois. Notre* CAVALCADE *était nombreuse.* (Acad.)

CAVALCADOUR, n. m. (*cavallo*, cheval ; ital.) Il n'est usité que dans cette locut. *Écuyer cavalcadour*, écuyer chargé de la surveillance des chevaux, des voitures dans la maison d'un roi, d'un prince.

CAVALE, n. f. (*caballus*, cheval ; lat.) Pron. *ka-val*. — Jument, la femelle du cheval : *Belle* CAVALE. *Faire courir une* CAVALE. *Faire saillir une* CAVALE. *Une* CAVALE *pleine. Boucler une* CAVALE. (Acad.) ‖ *SYN.* V. JUMENT.

CAVALERIE, n. f. (*cavale*.) Collect. Les différents corps de troupes qui servent à cheval : *Belle, nombreuse* CAVALERIE. *Manœuvres de* CAVALERIE. *Général de* CAVALERIE. *Une compagnie, un escadron, un régiment de* CAVALERIE. *Charge de* CAVALERIE. *Essuyer les attaques de la* CAVALERIE. (Volt.) *La* CAVALERIE *fut peu nombreuse chez les Romains : elle ne faisait que la onzième partie de la légion.* (Montesq.) *Qu'est devenue cette redoutable* CAVALERIE *qu'on voyait fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle ?* (Boss.)

— *Grosse cavalerie*, celle qui est montée sur de gros chevaux et pesamment armée par oppos. à *Cavalerie légère* : *Les cuirassiers appartiennent à la* GROSSE CAVALERIE *et les lanciers à la* CAVALERIE LÉGÈRE. (Acad.)

— *Cet officier entend bien la cavalerie*, il la commande bien, il sait bien la faire combattre.

CAVALET, n. m. Pron. *ka-va-lè*. — Technol. Couvercle de la lunette dans une verrerie.

CAVALIER, n. m. (*caballarius*, qui va à cheval ; bass. lat.) Tout homme à cheval : *Il trouva des* CAVALIERS *sur le chemin. Il y avait trois ou quatre* CAVALIERS *autour de la voiture.* (Acad.)

J'irais, rappelant mon audace,
Apprenti *cavalier*, galoper sur ta trace. (Boil.)

— *Être bon cavalier*, être bien à cheval, savoir bien conduire un cheval ; dans le sens contraire : *Être mauvais cavalier.* ‖ On dit de même en parlant d'une femme : *Elle est bonne, elle est mauvaise cavalière.* ‖ *C'est un beau cavalier*, se dit d'un homme qui a bonne grâce à cheval.

— Soldat de cavalerie : *Il y a eu dans le combat tant de* CAVALIERS *tués, démontés. Cette compagnie est de cinquante* CAVALIERS. (Acad.)

— Hist. Membre du parti royaliste en Angleterre sous le règne de Charles Ier : *Les* CAVALIERS *et les têtes rondes.*

— Gentilhomme qui suivait la profession des armes : *Seigneur* CAVALIER, *c'est vous que je cherche.* (Lesage.) *Tant d'avantages lui valurent le titre distingué de* CAVALIER, *dont le roi l'honora.* (Bailly.)

— Fig. *Il me paraît un* CAVALIER *accompli.* (Lesage.)

— Homme, par opposition à dame ou demoiselle : *Les* CAVALIERS *étaient moins nombreux que les danseuses. La dame trouve ce* CAVALIER *fort bien fait, et il a beau parler à tort et à travers, elle admire son esprit.* (Lesage.) *Donner la main à son cavalier.*

— J. d'échecs. Pièce dont la marche est d'aller d'une couleur à l'autre en sautant obliquement et en laissant une case entre deux : *Les deux* CAVALIERS *blancs. Les deux* CAVALIERS *noirs. Il faut que le roi se déplace quand le* CAVALIER *lui donne échec.* (Acad.)

— Fortific. Élévation de terre sur laquelle on place de l'artillerie : *Faire un* CAVALIER. *Élever un* CAVALIER. *Le* CAVALIER *est principalement du genre des travaux passagers.* (Acad.)

— Ponts et Chauss. Dépôt de terre que l'on forme aux abords d'une route, d'un canal, etc., lorsque le cube des déblais surpasse celui des remblais.

— Imprim. et libr. Papier du format entre le carré et le grand raisin. ‖ Adj. *Papier* CAVALIER.

CAVALIER, IÈRE, adj. Qui est un peu trop libre et dégagé : *Avoir l'air* CAVALIER, *la mine* CAVALIÈRE. *Je n'aime pas les airs* CAVALIERS. (Acad.) *Tout ce que je fais a l'air* CAVALIER. (Mol.)

— Par extens. Brusque, inconvenant, tranchant : *Traiter quelqu'un d'une façon* CAVALIÈRE. *Prendre un ton* CAVALIER. *Réponse* CAVALIÈRE. *Propos* CAVALIERS.

De ce ton *cavalier* qui ne serait blessé ? (C. Bonj.)

— Fig. *C'est le style le plus pittoresque, le plus mordant, le plus* CAVALIER *dont notre langue offre l'exemple.* (Vitet.)

— *Tour cavalier*, expression vive et rapide : *Voilà un* TOUR CAVALIER *qui frappe et saisit.* (Dest.)

= **À la cavalière**, loc. adv. En cavalier : *Être vêtu* À LA CAVALIÈRE. ‖ Vieux.

CAVALIÈREMENT, adv. (*cavali-er, ère-ment.*) Pron. *ka-va-lièr-man*. — D'une façon cavalière, plus en homme du monde qu'en maître de l'art : *Il danse* CAVALIÈREMENT. (Acad.) ‖ Ce sens a vieilli.

— D'une manière brusque, hautaine, inconvenante : *Parler* CAVALIÈREMENT. *Ils se mettent en possession de juger* CAVALIÈREMENT *de toutes choses.*

CAVALINE, n. f. Pron. *ka-va-linn*. — Anc. Mar. Il se disait des pièces de bois qui entraient dans la construction d'une galère et en formaient le premier plan.

CAVULOT, n. m. Pron. *ka-va-lo*. — Anc. t. milit. Nom d'une espèce de fusil de rempart.

CAVALQUET, n. m. Pron. *ka-val-kè*. — Anc. Sonnerie de trompettes ; marche de cavalerie. ‖ *Double cavalquet*, autre sonnerie de trompettes.

CAVATINE, n. f. (*cavatina*, ital. ; même sign.) Pron. *ka-va-tinn*. — Mus. Air gracieux et léger, sans reprise ni seconde partie, qui coupe le récitatif : *Chanter une* CAVATINE.

CAVE, n. f. (*cavus*, creux ; lat.) Pron. *kav*. — Partie souterraine d'une maison, où l'on serre ordinairement le vin et quelques autres provisions : CAVE *fraîche.* CAVE *profonde. Avoir du vin en* CAVE. *Avoir une* CAVE *bien garnie. Mettre du bois dans une* CAVE. *La clef d'une* CAVE. *Les* CAVES *sont fraîches l'été et chaudes l'hiver.*

— Prov. et fig. *Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier*, déraisonner, passer sans motif d'un sujet à un autre.

— Par extens. La quantité et le choix des vins qu'on a en cave : *Monter sa* CAVE. *Avoir une* CAVE *bien montée, une excellente* CAVE. *Il a un bon cuisinier ; mais sa* CAVE *est bien mauvaise.* (Acad.)

— Caisse à compartiments où l'on met des liqueurs, des eaux de senteur : *Porter une* CAVE *avec soi.*

— Coffre pratiqué sous la caisse d'une voiture pour les provisions de voyage.

— Par extens. Cavité : *Une barque cachée dans une* CAVE *de rochers glisse sur les flots et s'approche.* (G. Sand.)

CAVE, n. f. J. de bouillotte et de brelan. Mise de chaque joueur : *On jouait la bouillotte à cinq sous la* CAVE. (H. de Balz.)

CAVE, adj. des 2 g. (*cavus*, creux ; lat.) Creux : *Des joues* CAVES. *L'œil* CAVE *et ardent des cholériques.*

— Anat. *Veines caves*, les deux veines, d'un diamètre considérable, qui rapportent à l'oreillette droite du cœur le sang de toutes les parties du corps : *La* VEINE CAVE *supérieure, ou thoracique ; la* VEINE CAVE *inférieure ou abdominale.*

— Astron. et chron. *Lune* ou *Mois cave*, mois lunaire de vingt-neuf jours : *Les mois grecs étaient successivement pleins et* CAVES, *c'est-à-dire de trente et vingt-neuf jours.* (Arago.)

— *Année cave*, année lunaire de 353 jours. ‖ Il se dit encore d'une année incomplète que l'on fait entrer dans un calcul chronologique, comme si elle était accomplie, pour exprimer un âge, une date en nombre rond.

CAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Caver : *Ils voudraient me voir les yeux* CAVÉS. (Beaum.)

On remarquait pourtant en lui,
Malgré ses yeux *cavés* et son visage blême,
De fort beaux traits, mais qui ne plaisaient point. (La F.)

CAVEAU, n. m. (*cave*.) Pron. *ka-vô*. — Petite cave : *On serre dans les* CAVEAUX *les vins les plus précieux.*

— Partic. Petites caves pratiquées sous les églises ou dans les cimetières et servant de sépulture : *Un* CAVEAU *de famille. On descendit le cercueil dans le* CAVEAU. *Les* CAVEAUX *du Panthéon.*

— Hist. litt. Espèce de taverne où, au commencement de ce siècle, se réunissaient quelques gens de lettres et particul. les chansonniers en renom : *Les habitués du* CAVEAU. ‖ Par extens. Société de chansonniers.

— Mar. Soute supplémentaire dans laquelle se logent les provisions du commandant d'un bâtiment.

CAVECÉ, ÉE, adj. (*cabeça*, tête ; esp.) Pron. *kav-cé*. — Il ne se dit que dans ces phrases : *Un cheval rouan* CAVECÉ *de noir, une jument rouan* CAVECÉE *de noir*, qui a la tête noire. (Acad.)

CAVEÇON, n. m. (*cabeça*, tête ; esp.) Pron. *kav-çon*. — Man. Demi-cercle de fer, monté de têtière et de sous-gorge, que l'on met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter et les dresser : *Mettre un* CAVEÇON *à un cheval. On fait trotter d'abord les jeunes poulains à la longe, avec un* CAVEÇON *sur le nez.* (Buff.) *Quand les Lapons veulent sevrer les faons, ils leur mettent sur le nez un* CAVEÇON *de pin.* (Regn.)

— Fig. Frein :

Cette raison
Que le ciel nous donna comme un sûr *caveçon*. (Regn.)

— Prov. et fig. *Il a besoin de caveçon*, se dit d'un jeune homme fougueux et emporté qui a besoin qu'on le retienne.

CAVÉE, n. f. (*cavea*, fosse ; lat.) Vén. Chemin creux : *Longue* CAVÉE. *Grande* CAVÉE.

CAVELÉE, n. f. Pron. *kav-lé*. — Mesure pour le tan ; elle est composée de cinq paquets d'écorce de 1m 75c de longueur et d'autant de circonférence.

CAVELIN, n. m. Comm. Lot de marchandises.

CAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cavare*, creuser ; lat.) Creuser, miner : *Cette eau, qui tombe sur ce rocher, le* CAVE *à l'endroit de sa chute.* (Boss.) *Les austérités lui* AVAIENT CAVÉ *les joues.* (Acad.)

— Prov. *L'eau qui tombe goutte à goutte cave la pierre*, un effort faible, mais continu, triomphe des plus grandes difficultés.

— Technol. Imprimer un cuir en dorure. ‖ Évider un morceau de verre pour y enchâsser d'autres verres de couleur.

— V. intr. ou neut. *La rivière* A CAVÉ *sous la pile de ce pont.* (Acad.)

— Escrim. Retirer le corps, en portant une botte et en avançant la tête.

= **Se Caver**, v. pr. se creuser, Se miner.

— Jeu, Mettre au jeu une certaine somme.

CAVERNE, n. f. (*caverna*, de *cavus*, creux ; lat.) Antre, grotte, excavation profonde dans des rochers, dans des montagnes, sous terre : CAVERNE *profonde et obscure. Quelques animaux se réfugient dans les* CAVERNES. (Buff.) *Les* CAVERNES *sont les premiers temples des dieux comme les premières habitations des hommes.* (St.-M. Gir.) *Le paganisme a bâti les temples de ses dieux sur les* CAVERNES *de ses sibylles.*

— Fig. Lieu qui sert de refuge, de rendez-vous de malfaiteurs : *Cette maison est une* CAVERNE *de voleurs.*

— Fam. Société dangereuse. *C'est une* CAVERNE.

Mais c'est une *caverne*, et jamais les enfers
N'ont conçu......... (C. Delav.)

— Path. Excavation ulcéreuse qui reste dans le poumon, etc. ; après l'évacuation complète de la matière tuberculeuse ou du pus.

CAVERNEUX, EUSE, adj. (*cavernosus*, lat. ; m. sign.) Plein de cavernes : *Pays* CAVERNEUX. *Montagne* CAVERNEUSE.

— Fig. *Voix caverneuse*, voix sourde et dure.

— Anat. Qui est percé de petites loges comme une éponge : *Tissu* CAVERNEUX. *Le corps* CAVERNEUX *de l'urètre. Les sinus* CAVERNEUX *de la dure-mère.*

CAVERNOSITÉ, n. f. Pron. *ka-vèr-no-zi-té*. — Didact. Creux, enfoncement d'un corps caverneux.

CAVERON, n. m. Horticult. Vulg. Le Prunellier.

CAVESSINE, n. f. Pron. *ka-vè-cinn*. — Anc. Caveçon. Aujourd'hui, Petit caveçon.

CAVESSON, n. m. V. CAVEÇON.

CAVET, n. m. (*cavus*, creux ; lat.) Pron. *ka-vè*. Archit. Moulure concave en quart de cercle.

CAVEZZO, n. m. Métrol. Mesure de longueur en usage dans quelques parties de l'Italie. Le *cavezzo* vaut 6 pieds. ‖ Au pl. *Cavezzi*.

CAVIAIRES, adj. f. pl. (*caviæ*, parties postérieures d'une victime ; lat.) Pron. *ka-vièr*. — Ant. rom. *Victimes caviaires*, se disait des animaux dont la queue et les parties voisines étaient consacrées aux dieux.

CAVIAR, n. m. Aliment composé d'œufs d'esturgeon pressés et salés, très-recherché dans le Nord.

CAVILLATION, n. f. (*cavillari*, se jouer ; lat.) Pron. *ka-vil-la-cion*. — Sophisme, raisonnement captieux, subtilité : *Il y a beaucoup de* CAVILLATION *dans ce raisonnement.* (Acad.)

— Par extens. Dérision, moquerie. ‖ Peu usité.

CAVIN, n. m. (*cavum*, creux, fossé ; lat.) Pron. *ka-vain*. — Anc. Fossé ou chemin creux. ‖ Accident de terrain ; lieu bas ; petite fondrière.

CAVISTE, n. m. Écon. dom. La personne chargée du soin de la cave.

CAVITÉ, n. f. (*cavitas* ; lat., m. sign.) Creux vide dans un corps solide : *Les* CAVITÉS *d'un rocher. Les* CAVITÉS *intérieures de la terre contiennent du feu, de l'air et de l'eau.* (Buff.)

— Anat. Toute partie creuse : *Les* CAVITÉS *du* [illegible]*eau. Les* CAVITÉS *du cœur.*

CAVOIR, n. m. Pron. *ka-voar*. — Technol. Petit égrisoir, instrument pour rogner le verre.

CAVOLINE, n. f. Zool. Genre de mollusques.

CAYENNE, n. f. Pron. *ka-ien*. — Anc. mar. Caserne flottante ; lieu de dépôt à terre pour les marins. || Cuisine commune, pour les matelots à terre.

CAYES, n. f. pl. Pron. *ka-y*. — Bancs de roche, de sable, peu éloignés des côtes.

CAYOPOLLIN, n. m. Pron. *ka-io-pol-lain*. — Zool. Quadrupède d'Amérique, espèce de Sarigue.

CAZAN ou **HAZAN**, n. m. Prêtre juif qui entonne les prières dans les synagogues.

CAZELLE, n. f. Technol. Espèce de bobine sur laquelle on dévide l'or filé.

CAZETTE, n. f. Technol. Étui de terre dont on enveloppe les poteries avant de les mettre au four.

CAZIASQUER ou **CAZIASKER**, n. m. Surintendant de justice militaire chez les Turcs.

CE, CET, adj. dém. sing. m. **CETTE**, sing. f. **CES**, pl. des 2 g. — Pron. *ce, sett, cè*. — *Ce* est la forme masculine employée avant les consonnes et les *h* aspirées ; *cet* est une seconde forme masculine en usage avant les voyelles et les *h* muettes. De ce dernier masculin s'est formé le féminin *cette*, et du masculin *ce* le pluriel *ces*, commun au deux genres : CE *vieillard*, CET *homme*, CETTE *femme et* CES *enfants sont dignes de la pitié qu'ils ont inspirée.*

Cet ordre, mes serments, mon amour, sa valeur,
Voilà ses droits ; j'en compte encore un, son malheur.
(Piron.)

A *ces* mots, *ce* héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)
Qui vous a pu plonger dans *cette* humeur chagrine. (Boil.)

CES *haies de chèvrefeuilles, de framboisiers, de groseilliers et de lilas.* (B. de St-P.)

— Quelquefois, pour donner plus de force au sens exprimé par l'adjectif, on ajoute *ci* ou *là* au nom précédé de *ce, cet, cette, ces* : CET *homme*-CI. CET *homme*-LÀ. CETTE *vie*-CI *n'est qu'un songe.* (Volt.) CE *monde*-CI *n'est qu'une loterie.* (Id.) *Toutes les femmes ne sont heureusement pas de* CETTE *humeur*-LÀ. (Arnault.)

Gramm. *Ce, cet*, comme tous les adjectifs déterminatifs, se répètent avant chacun des noms qu'ils modifient : *Pour voir comment* CES *cultes et* CES *superstitions s'établirent, il faut suivre la marche de l'esprit humain.* (Volt.) *Tous ces aventuriers ne devaient pas regarder* CES *arts et* CES *métiers comme au-dessous d'eux.* (Rollin.)

— La répétition n'est pas de rigueur lorsqu'il y a synonymie dans les termes : CES QUESTIONS *ou* PROPOSITIONS *sont la plupart extraites du* Contrat social. (J. J. Rouss.)

— En cela, ce mot suit la règle commune à tous les adjectifs déterminatifs : TOUS CES *prétendus* CERFS *ou* BICHES *ne sont que des chevreuils.* (Buff.)

CE, pr. démonst. invar. Il indique la personne ou la chose dont on parle ; il est toujours joint au verbe *être*, et en rapport avec un nom, un pronom, un infinitif ou une proposition incidente : C'*est un poids bien pesant qu'un grand nom à soutenir.* (Montesq.)

Le plaisir des bons cœurs, *c*'est la reconnaissance. (La H.)
Ce n'est plus votre fils, *c*'est le maître du monde. (Rac.)
...*C*'est la nature et l'humeur des personnes,
Et non la qualité qui rend les choses bonnes. (Regnier.)
C'est doubler son argent que le bien employer. (Laya.)

C'*est donner un avantage à ses ennemis que de leur imputer des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les décrier.* (La Br.) *La bonne grâce est au corps* CE *que le bon sens est à l'esprit.* (La Rochef.) CE *que nous étions hier,* CE *que nous sommes aujourd'hui, nous ne le serons pas demain.* (A. de Quinfrepages.)

On ne peut désirer *ce* qu'on ne connaît pas. (Volt.)

— Suivi du pronom relatif, il se dit d'une personne, mais dans un sens général :

. . . Il peut dans ce désordre extrême
Épouser *ce* qu'il hait et perdre *ce* qu'il aime. (Rac.)

— Il a quelquefois un sens collectif : *Il met sa gloire et sa religion à rendre heureux* CE *qui l'environne.* (B. de St-P.) *Les chevreuils ne se quittent jamais, à moins que l'un des deux n'ait éprouvé l'injustice du sort, qui ne devrait jamais séparer* CE *qui s'aime.* (Buff.) *Nous appellerons bonheur de notre vie* CE *qu'il faut quitter,* CE *qu'il faut haïr,* CE *qu'il faut expier !* (Fléch.)

Votre hymen se prépare, et Médée elle-même
A tout *ce* qu'elle hait, livre tout *ce* qu'elle aime. (E. Legouvé.)

— Souvent il tient la place d'un pronom personnel.

C'est *moi* qui vous le dis, qui suis votre grand'mère. (Mol.)

C'*est* TOI *qui m'accuses !* C'*est* TOI *que j'aime.*

— Quelquefois il est immédiatement suivi d'un pronom personnel employé comme complément indirect : CE NOUS *fut une grande joie.* (Acad.) CE *m'eût été une grande joie de la laisser dans l'espérance d'une guérison.* (Mme de Sév.)

— Il s'emploie encore avant *pouvoir* et *devoir* employés à un mode personnel et suivis du verbe *être* à l'infinitif : CE DOIT ÊTRE *un beau spectacle.* (Acad.) *Figurez-vous quelle joie* CE PEUT ÊTRE *que de relever la fortune de la personne qu'on aime.* (Mol.)

Sottes de ne pas voir que le plus grand des soins
Ce doit être celui d'éviter la famine. (La Font.)

— Fam. il se prend pour *il, elle* : *La jolie petite fille que c'est ! Je l'aime de tout mon cœur.* (Mol.) C'*est un bon bourgeois assez ridicule, comme vous voyez, dans toutes ses manières.* (Id.)

— Employé comme qualificatif il est toujours suivi de *que* et se prend dans le sens de *tel, quel* : *Je sais* CE QU'*il est et* CE QU'*ils sont* (Acad.) *Nous gagnerions plus de nous laisser voir tels que nous sommes que d'essayer de paraître* CE QUE *nous ne sommes pas.* (La Rochef.)

Je sais *ce que* je suis, je sais *ce que* vous êtes. (Corn.)

Le Français est avec vous CE *que vous désirez qu'il soit ; mais il faut avec lui se tenir sur ses gardes.* (Raynal.)

...Néron pour vous n'est pas *ce qu*'il doit être. (Rac.)

— Il est employé pour *cela* toutes les fois que le verbe *être* est suivi d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un nom employé comme qualificatif : C'*est* AGRÉABLE. C'*est* JUSTE. C'*est* BIEN. C'*est* MAL. C'*est un* MALHEUR. (Acad.) C'*est une* FATALITÉ.

— Il est souvent employé pour un *infinitif* ou une *proposition* qui le suit : C'*est à vous de* DÉCIDER. C'*est à vous à* PARLER. (Acad.) C'*est tout de bon que* NOUS PARTONS AUJOURD'HUI *pour notre voyage de Picardie.* (Rac.) CE *fut aux Français qu'*IL DUT LA VICTOIRE. CE *fut comme citoyens qu'*ILS AGIRENT. C'*est sur vous que* LE CHÂTIMENT RETOMBERA. C'*est à vous que* JE PARLE. C'*est pour vous que* JE TRAVAILLE. (Acad.) C'*est trop d'honneur que* VOUS ME FAITES. (Mol.)

— Quelquefois aussi il rappelle une proposition qui précède : SI JE NE VOUS FAIS PAS FAIRE *aussi bonne chère que je voudrais, c'est la faute de monsieur notre intendant.* (Mol.) SI JE VOUS TROUBLE, c'*est de quoi je me soucie peu.* (Id.)

— On dit CE *semble*, CE *me semble*, pour *il semble, il me semble* ; mais CE *nous semble*, CE *vous semble* ne sont pas usités ; on dit CELA *nous, vous semble.*

— Fam. CE *dit-il*, CE *dit-elle*, CE *dit-on* s'emploient, par incise, pour *il, elle, on dit cela.*

Un tien vaut, *ce dit-on*, mieux que deux tu l'auras. (La F.)
C'est là, *ce* m'a-t-*il dit*, le seul but où je tends. (Id.)

— *C'est-à-dire, c'est à savoir.* || V. DIRE, SAVOIR.

— *C'est pourquoi*, telle est la raison, la cause, le motif pour lequel, etc. || V. POURQUOI.

— *C'est fait, C'en est fait*, loc. pop. et adverb. || V. FAIT.

— *Qui est-ce qui*, interrogativ. Quel est celui qui : QUI EST-CE QUI *voudrait toujours vivre ?* (J. J. Rouss.)

— *Qu'est-ce que*, interrogativ. tient la place d'un nom ou d'une proposition qui suit : QU'EST-CE QU'*un roi ? C'est l'oint du Seigneur ; c'est un homme dont les devoirs sont aussi étendus que la puissance.* (Maury.) QUE *diable* EST-CE *là ? ils n'ont rien que les grands seigneurs à me reprocher.* (Mol.)

— Fam. *Quand ce vint à moi, à lui*, quand ce fut mon tour, son tour.

— Fam. *Quand ce vient, ce vint à* suivi d'un infinitif, Quand il est, il fut question de : *Quand* CE VINT À PAYER, *il se trouva sans argent.* (Ac.)

Ce qui vous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue
Quand ce vient à la continue. (La F.)
Il emprunta *quand ce vint à payer*,
Et qu'à sa porte il vit le créancier. (Id.)

— Pratiq. et chancell. : *Et* CE, *conformément à.. Nonobstant lettres à* CE *contraires. Et en vertu de* CE *que dessus. A* CE *qu'il n'en prétendît cause d'ignorance.* (Acad.)

Gramm. On emploie CE pour *il, ils, elles*, comme sujet d'une proposition dont l'attribut n'est pas un adjectif : *Chez eux, ces hommes sont des despotes ; à la cour* CE *sont des valets.* (La Br.)

La modestie est belle enchâssée à propos ;
Mais hors de son endroit *c'est* la *vertu* des sots. (Boursault.)

— Si l'attribut est un adjectif, *ce* s'emploie pour *cela* dans le discours familier.

C'est urgent, car il a le transport au cerveau. (C. Del.)

— Mais si l'on veut donner plus d'énergie à l'expression, *cela* est préférable : *Avoir un carrosse à soi, ou être obligé d'emprunter ceux de ses amis,* CELA *est bien différent.* (Lesage.)

— On doit employer *ce* toutes les fois qu'on veut déterminer d'une manière précise l'objet de la pensée. *Quelle heure est*-CE ? — *C'est huit heures*, signifie : *Quelle est* CETTE HEURE *qui sonne ?* — CETTE HEURE *est la huitième ce heure.* Si l'on disait : *Quelle heure est*-IL ? — IL *est huit heures*, on énoncerait sa pensée d'une manière moins positive.

— Dans les phrases interrogatives *ce* donne à la pensée beaucoup plus de vivacité que *il* :

Quoi donc, à votre avis, fut-*ce* un fou qu'Alexandre ?
(Boileau.)

— Fam. Il s'ellipse avant *dont* et *à quoi* : *Je suis votre serviteur, votre valet même quelquefois,* DONT *j'enrage.* (Danc.) *Vous ne savez donc pas* A QUOI *sert la folie ?* (Fonten.) || Mais avant tout autre pronom relatif l'ellipse est vicieuse :

Eh bien ! de mes desseins Rome encore incertaine
Attend QUE deviendra le destin de la reine. (Rac.)

On condamne avec raison l'ellipse que s'est permise Racine dans ces vers ; l'exactitude exige : CE QUE *deviendra*, etc.

— On ne dirait pas non plus aujourd'hui :

Chacun, selon son goût, s'obstine en son parti,
Qui fait qu'il n'est plus rien qui ne soit perverti. (Regnier.)

Cette construction n'est plus admise.

— CE forme quelquefois pléonasme ; mais il donne alors plus de netteté et de précision à la pensée :

Le plaisir des bons cœurs, *c*'est la reconnaissance. (La H.)
Le secret de réussir,
C'est d'être adroit, non d'être utile. (Flor.)

Au lieu de : *Le plaisir est.... le secret est....*

— On ne peut établir des règles fixes sur l'emploi de *ce* avant le verbe *être* ; c'est le goût qui détermine l'écrivain :

Le plus grand ouvrier de la nature EST *le temps.* (Buffon.) *Le vrai moyen d'être trompé,* C'EST *de se croire plus fin que les autres.* (La Rochef.) *Le premier moyen de diminuer l'indigence du peuple* EST *d'affaiblir l'opulence extrême des riches.* (B. de St-P.)

Après la bienfaisance
Le plus grand des plaisirs, *c*'est la reconnaissance.
(Du Belloy.)

— Toutefois *ce*, en rappelant l'idée du sujet, rend l'expression plus claire, plus énergique.

— On doit toujours employer *ce* en tête du second membre de phrase quand le premier membre peut, par son étendue, rendre vague ou obscur le rapport entre l'attribut et le sujet : *La fureur de la plupart des Français*, C'EST *d'avoir de l'esprit ; et la fureur de ceux qui veulent avoir de l'esprit,* C'EST *de faire des livres.* (Montesq.)

— Les exceptions qui suivent démontreront ce que la construction gagne à la répétition de *ce* : *Après les bonnes leçons,* CE *qu'il y a de plus instructif* SONT *les ridicules.* (Duclos.) CE *qui m'étonne le plus* EST *de voir que tout le monde n'est pas étonné de sa faiblesse.* (Pasc.) Ces phrases n'ont évidemment ni la netteté ni la précision des premières.

— Lorsque le verbe *être* est placé entre deux infinitifs, l'emploi du pronom *ce* est de rigueur avant le second :

La vie est un dépôt confié par le ciel ;
Oser en disposer, c'*est être* criminel. (Gress.)

On dit cependant : SOUFFLER N'EST *pas* JOUER.

L'emploi de *ce* en tête du second membre de phrase, est de rigueur, 1° lorsqu'il est exprimé dans le premier membre et suivi d'un pronom relatif : CE QUI *importe à tout homme, c'est de remplir ses devoirs sur la terre.* (J. J. Rouss.)

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. (Rac.)
CE QU'*on souffre avec le moins de patience,* CE *sont les perfidies, les trahisons, les noirceurs.* (Corn.)

2° Quand le verbe *être* est suivi d'un nom pluriel ou d'un pronom personnel : CE *qui m'attache le plus à la vie,* CE *sont mes enfants et ma femme.* (Marm.) CE *qui m'occupe le plus,* C'*est* VOUS, CE *sont* EUX. || V. ÊTRE.

CE, Chim. Abréviation du nom d'un métal, le *Cérium*.

CÉANOTHE, n. m. (κεάνωθος, espèce de chardon ; gr.) Pron. *cé-a-nott*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Rhamnoïdes, appelées aussi *Thé de Jersey*.

CÉANS, adv. (*hicce*, là ; *intus*, dedans ; lat.) Ici dedans, au logis ; se dit de la maison où l'on est quand on parle : *Il n'est pas* CÉANS. *C'est à moi de commander* CÉANS. (Dest.)

Qu'est-ce qu'on fait *céans*, comme est-ce qu'on s'y porte.
(Mol.)
Il peste, il jure, il veut mettre le feu *céans*. (Regn.)

CÉRATHE, n. f. Bot. Plante d'Arabie dont la tige s'enroule autour des objets qu'elle rencontre.

CÉBIEN, IENNE, adj. (κῆβος, espèce de singe ; gr.) Zool. Qui ressemble à un sapajou.

= **Cébiens**, n. m. pl. Famille de Mammifères.

CÉBOCÉPHALE, n. m. (κῆβος, sorte de singe ; κεφαλή, tête ; gr.) Anat. Monstre dont la tête ressemble à celle du singe.

CÉBRION, n. m. Zool. Genre de coléoptères.

CECI, Pron. dém. invar. (contract. de *ce, ici*.) Cette chose-ci, ces choses-ci les plus proches : CECI *est délicat.* (Pasc.) *Nous verrons la fin de tout* CECI. (Gress.) *N'allons pas si vite ;* CECI *n'est pas du tout clair.* (Beaum.) *Qu'est-ce que tout* CECI ? *Retenez bien* CECI. (Acad.)

— Fam. *Ceci n'est pas un jeu d'enfant,* la chose est grave.

— Fam. *Ceci, cela,* tantôt une chose, tantôt une autre. ‖ *C'est ceci, c'est cela,* il a toujours quelque excuse à alléguer. ‖ V. CELA.

CÉCILIE, n. f. (*cæcus,* aveugle ; lat.) — Zool. Genre de reptiles de la famille des Ophidiens.

— Genre de poissons.

CÉCIDOMYE, s. f. (κηκίς, galle, excroissance; μυῖα, mouche; gr.) Genre d'insectes diptères.

CÉCITÉ, n. f. (*cæcitas ;* lat., m. sign.) Privation de la vue; état d'une personne aveugle : *Il fut frappé de* CÉCITÉ. *La seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets est la* CÉCITÉ. (Buff.) *La trop grande quantité de lumière est une des principales causes qui peuvent occasionner la* CÉCITÉ. (Id.)

— Poétiq. Personne aveugle :

Sévère dans la ferme, humain dans la cité,
Il soigne le malheur, conduit la *cécité.* (Del.)

CÉCROPIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des Urticées.

CÉCROPS, n. m. Zool. Genre de crustacés de l'ordre des Branchiopodes.

— Genre de papillon de jour.

CÉCRYPHALE, n. m. (κεκρύφαλος ; gr.) Pron. *cé-kri-fal.* Ant. gr. Réseau dont les femmes grecques entouraient leurs cheveux.

— Anat. Un des estomacs des animaux ruminants.

CÉCUBE, n. m. Ant. Vin du territoire de ce nom, en Italie.

CÉDANT, part. prés. du v. Céder.

CÉDANT, ANTE, adj. (*céder.*) Qui cède son droit : *La personne* CÉDANTE.

— Substantiv. Prat. *Le* CÉDANT *et le cessionnaire.*

CÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Céder : *Biens* CÉDÉS *en toute propriété.*

Pour le trône *cédé,* cédez-moi Rodogune. (Corn.)

CÉDER, v. tr. ou act. (*cedere,* se retirer ; lat.) Il change l'*é* fermé du radical *céd* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent; je cède, il cède ils cèdent;* mais on écrit avec l'*é* fermé *je céderai, nous céderions,* etc. — Laisser, abandonner : CÉDER *le terrain.* CÉDER *le pas.* CÉDER *le haut du pavé.* (Acad.) *Qui* CÉDERA *la place à l'autre ?* (Pasc.)

— Fig. Abandonner la possession, la jouissance d'une chose : *Carthage* CÈDE *malgré elle une île si importante.* (Boss.) CÉDER *la préséance.* (Mass.)

— Accorder : *Reconnaître à quelqu'un le rang que tout le monde lui* CÈDE. (La Br.)

— Droit. Faire abandon de sa chose ou de son droit à un tiers : CÉDER *un bail, une créance.* CÉDER *son fonds de commerce.*

Il m'a de son jardin *cédé* la jouissance. (C. Del.)

— V. intr. ou neut. Succomber au nombre, sous une force supérieure : *Tout* CÈDA *à ce redoutable conquérant.* (Ac.) *La constance du pape* CÉDA *aux ennuis de l'exil.* (Boss.) *Tout* CÈDE *devant lui.*

Sa fierté l'abandonne : il tremble, il *cède,* il fuit. (Boil.)

— Cesser de résister, se soumettre : *On peut* CÉDER *à la force, mais on ne se résigne que devant la raison.* (Blanqui.) *Le préjugé est toujours lent à* CÉDER *aux leçons de l'expérience.* (Droz.) *Il faut* CÉDER *à nos supérieurs.* (Acad.)

— *Céder* ou *le céder à quelqu'un en quelque chose,* se reconnaître ou être reconnu bien inférieur à lui : *Vous ne* LEUR CÉDEZ *ni en savoir ni en mérite.* (La Br.) *Il* LUI CÈDE *en expérience.* (Ac.)

— Fig. Être inférieur en force, en beauté, etc. :

... Autant sa beauté *cède* à tes doux attraits
Que *céderait* ce saule aux hauts pins des forêts. (Segrais.)

— Par analog. Il se dit avec un nom de chose pour sujet : *Les intérêts privés doivent* CÉDER *à l'intérêt général. Son amitié* CÈDE *toujours à sa politique.*

— Absol. dans le m. sens : *C'est à moi de* CÉDER.

Que la menace vienne ou d'en haut ou d'en bas,
Des mortels ou des dieux, je ne *céderai* pas. (Ponsard.)
A ce nom menaçant j'ai pâli, *j'ai cédé;*
Un refus m'eût trahie, et j'ai tout accordé. (Colardeau.)

— Fig. Se laisser aller : CÉDER *à des préventions. Si c'est la volupté qui demande, tout* CÈDE. (Mass.)

Ma bonté *cède* à ma juste fureur. (Corn.)

— Absol. Acquiescer, consentir :

Quand j'ai dit non, je ne *cède* jamais. (C. Del.)

— Fléchir sous un poids : *Cette poutre, ce mur* CÈDE. *La voûte est trop chargée, elle commence à* CÉDER. *Cet homme* CÈDE *sous une charge excessive.* (Acad.)

CÉDILLE, n. f. (*cède.*) Pron. *cé-di-y.* — Gramm. Signe orthographique consistant en un petit *c* renversé (ɔ) ou une sorte de *s,* qu'on place sous la lettre *c* pour en adoucir le son et la faire prononcer comme *s,* lorsque cette lettre est placée devant une des trois voyelles *a, o, u* : *Garçon, leçon, reçu, Français, venez ça.*

— La cédille est une petite figure en forme de *z.* Anciennement on écrivait *francaois, lecxon, flacxon,* etc. ; on déplaça ensuite le *z,* et on le mit sous le *c,* en modifiant la forme ; et du mot *sède* s'est formé le diminutif *zédille,* qu'on écrit et qu'on prononce *cédille.*

CEDMA, n. m. (κέδμα ; gr., m. sign.) Pron. *cèd-ma.* — Méd. Goutte articulaire; endolorissement chronique d'une articulation.

CÉDO-NULLI, n. m. (m. lat. qui sign. Je ne cède à aucun.) Pron. *cé-do-nul-li.* — Zool. Coquille univalve, très-belle et très-rare, des mers de l'Amérique du Sud.

CÉDRAT, n. m. (κέδρος, cèdre ; gr.) Pron. *cèd-ra.* — Bot. Arbre de la famille des Aurantiacées, originaire de Perse et de Médie ; il est aussi appelé *citronnier des Juifs : Ils contemplent ces beaux vergers remplis de* CÉDRATS, *d'orangers et de citronniers.* (Pouqueville.)

— Le fruit du cédrat, qu'on appelle aussi *Pomme de Perse et de Médie :* CÉDRAT *confit. Eau de* CÉDRAT. *Hier, il m'a pris sur ses genoux et m'a donné des* CÉDRATS *confits.* (C. Del.)

CÉDRATIER, n. m. V. CÉDRAT.

CÈDRE, n. m. (*cedrus ;* lat., m. sign.) Pron. *cèdr.* — Genre d'arbres de la famille des Conifères ; le plus commun est le cèdre du Liban : *Le* CÈDRE *est une espèce de mélèze odorant. Les* CÈDRES *du Liban sont situés dans un vallon entouré de hautes montagnes.* (Poujoul.)

— *Cèdre rouge* ou *cèdre de Virginie,* le genévrier de Virginie.

CÉDREL ou **CÉDRÈLE,** n. m. (*cèdre.*) Pron. *cé-drèl.* — Botan. L'acajou à planches, arbre d'Amérique, de la famille des Méliacées.

CÉDRÉLÉON, n. m. (*cèdre.*) Pharm. Huile de cèdre ; espèce de résine en usage chez les anciens.

CÉDRÈNE, n. m. (*cèdre.*) Carbone d'hydrogène liquide qu'on trouve dans l'essence de cèdre.

CÉDRIA ou **CÉDRIE,** n. f. (*cèdre.*) Résine de cèdre en usage chez les anciens pour embaumer les morts.

CÉDRIRÈTE, n. m. (*cedrine, rete,* filet ; lat.) Chim. Substance provenant de la distillation du goudron de hêtre.

CÉDRITE, n. m. (*cèdre.*) Antiq. Vin mêlé à la résine de cèdre.

CÉDRON, n. m. Bot. Semences du Planchon, arbre de la famille des Simaroubées.

CÉDULE, n. f. (*schedula,* petit billet ; lat.) Écrit, billet sous seing privé par lequel on se reconnaît débiteur d'une somme : *On lui a prêté six mille francs sur sa simple* CÉDULE. (Acad.) ‖ Vieux on dit aujourd'hui *billet.*

— Prov. et fig. *Plaider contre cédule,* contester mal à propos et lorsqu'on peut être convaincu par son propre fait.

— Pal. *Cédule de citation,* acte par lequel un juge de paix permet d'abréger les délais, dans les cas pressants.

— Anc. prat. *Cédule évocatoire,* acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse pour déclarer qu'on se pourvoyait au conseil afin d'être renvoyé à un autre parlement.

CEIBA, n. m. Pron. *cé-i-ba.* — Bot. Arbre d'Amérique d'une grosseur énorme, de la famille des Mauves.

CEIGNANT, part. prés. du v. Ceindre.

CEINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4[e] conj. (*cingere,* ceindre, entourer ; lat.) Pron. *çaindr.* — (*Je ceins, tu ceins, il ceint, nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent ; je ceignais, nous ceignions ; je ceignis, nous ceignîmes ; je ceindrai, nous ceindrons ; je ceindrais, nous ceindrions ; ceins, ceignons ; que je ceigne, que nous ceignions ; que je ceignisse, que nous ceignissions ; ceignant ; ceint, ceinte.*) Entourer, environner : CEINDRE *une ville de murailles.* CEINDRE *un jardin de buissons, un parc d'une haie vive.* (Acad.)

— Se dit des choses : *Nous contemplerons les montagnes dont se hérisse la surface de la terre, les mers qui la* CEIGNENT, *les fleuves et les vallées qui la sillonnent.* (Malte-Brun.)

— Se dit particul. des choses qui entourent, qui serrent quelque partie du corps : *Un réseau de lin* CEIGNAIT *son front. Une corde lui* CEINT *les reins. Des bandelettes* CEIGNAIENT *le front des victimes.* (Acad.)

Les lauriers immortels qui lui *ceignent* le front. (Corn.)

— Dans ce sens il prend aussi pour sujet un nom de personne : ON *lui* CEIGNIT *le corps d'une écharpe.* IL *lui* CEINT *le front d'un bandeau.* (Acad.) *Les femmes, toutes habillées de même, cachent leurs cheveux et* CEIGNENT *leur tête avec un ruban dont les couleurs indiquent si elles sont mariées, filles ou veuves.* (M[me] de Staël.)

— *Ceindre quelqu'un d'une chose,* la lui mettre autour du corps ou de la tête : *Il la* CEIGNIT *d'un ruban bleu.*

Je vous ceins du bandeau préparé pour sa tête. (Rac.)

— Fig. et poét. *La victoire lui a ceint le front de lauriers,* se dit d'un conquérant illustre.

— *Ceindre le diadème, ceindre la tiare,* acquérir la dignité royale, être élevé au pontificat :

Je *ceignis la tiare* et marchai son égal. (Rac.)

— Par analog.

Mon front *ceignit* deux fois *la palme* triomphale. (M. J. Chén.)

— Hist. *Ceindre l'épée à un chevalier,* lui mettre une épée au côté.

= **Se ceindre,** v. pron. Se serrer, s'entourer, soi-même : SE CEINDRE *d'une écharpe, d'un bandeau, d'une corde.* (Acad.) *Il* SE CEIGNIT *d'une ceinture verte.* (Lesage.)

— Entourer une partie de son corps, son front, etc. : *Se* CEINDRE *le corps d'une écharpe, le front d'un bandeau, les reins d'une corde.*

— *Se ceindre le front d'un diadème,* acquérir la dignité royale.

CEINT, EINTE, part. pass. du v. Ceindre : *Une plaine* CEINTE *d'arbres, une ville* CEINTE *de murailles. Un vieillard* CEINT *du glaive.* (V. Hugo.)

L'homme de Dieu d'une corde était *ceint.* (La F.)
C'est peu que, le front *ceint* d'une mitre étrangère,
Ce lévite à Baal prête son ministère. (Rac.)

— Fig. et poét. *Un front* CEINT *de lauriers.*

CEINTE, n. f. Pron. *çaintt.* — Mar. Bordage plus épais que les autres : *Les* CEINTES *d'un navire.* ‖ V. PRÉCEINTES.

CEINTRAGE, n. m. (*ceintre.*) Pron. *çain-traj.* — Mar. Tout cordage servant à ceindre, à lier un bâtiment, lorsqu'il menace de s'ouvrir.

— Opération qui consiste à ceintrer un navire.

CEINTRE, n. m. (*cingere,* ceindre, entourer ; lat.) Pron. *çaintr.* — Mar. Sorte de ceinture placée autour d'un navire ; elle est faite avec des bouts de grelins et destinée à garantir des chocs. ‖ Archit. V. CINTRE.

CEINTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ceintrer. Mar. *Navire* CEINTRÉ *par son câble,* navire qui dans ses mouvements au-dessus de son ancre est arrêté en passant sur le câble.

CEINTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ceintre.*) Pron. *çain-tré.* — Mar. Passer par-dessous la carène d'un navire des câbles et des grelins qu'on roidit avec force pour retenir en place les bordages décloués.

— On dit qu'*Un câble ceintre un bâtiment à l'ancre,* quand ce câble vient de trop loin et que le navire, à son évitage, le touche de la quille ou du talon.

CEINTURE, n. f. (*ceindre.*) Pron. *çain-tur.* — Ce qui sert à entourer, à ceindre le milieu du corps pour maintenir le vêtement ou pour l'orner, comme un ruban, une bande de toile, une lanière de cuir, etc : CEINTURE *de soie ;* CEINTURE *à franges d'or.* (Acad.) *Mettre, ôter sa* CEINTURE ; *la boucle d'une* CEINTURE. *Une* CEINTURE *large est placée sur l'estomac.* (La Br.)

— *Ceinture de Vénus,* espèce de ceinture merveilleuse qui, selon les anciens poëtes, servait de parure à Vénus, et à laquelle on attribuait le pouvoir que la déesse exerçait sur les cœurs :

On dirait que, pour plaire instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa *ceinture.* (Boil.)

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,* une bonne renommée vaut mieux que les richesses, par allus. à la ceinture dorée que furent obligées de porter les femmes livrées à la prostitution.

— La partie d'une culotte, d'un pantalon, d'une jupe que l'on serre autour des reins : *Ce pantalon est trop étroit de la* CEINTURE. *La* CEINTURE *d'une culotte.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Être toujours pendu à la ceinture de quelqu'un,* l'accompagner, le suivre partout.

— *Ceinture de cuir,* espèce de sac dont on se ceint les reins et qui sert de bourse en voyage.

— *Ceinture à l'anglaise,* sangle fort juste qui sert à porter l'épée.

— *Ceinture de commandement,* ceinture d'uniforme portée par les généraux, les commandants militaires.

— Chir. *Ceinture d'Hildon,* ceinture de cuir dont on se servait autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres. ‖ *Ceinture hypogastrique,* celle qui sert à soutenir l'utérus quand il s'abaisse ou dévie. ‖ *Ceinture de chasteté,* appareil qui sert à préserver les jeunes gens des habitudes dépravées. ‖ *Ceinture anti-obésique,* ceinture qui contient le ventre et l'empêche de trop s'étendre.

— Pathol. Partie du corps circonscrite affectée d'une maladie : CEINTURE *érysipélateuse.* CEINTURE *dartreuse.*

— Anat. *Ceinture blanche de la choroïde,* le cercle ciliaire.

— La partie du corps où l'on attache, où l'on serre une ceinture : *Ils s'avancent dans l'eau jusqu'à la* CEINTURE. (Châteaubr.)

— Fam. *Il ne lui va pas jusqu'à la ceinture,* se dit par exagér. d'un homme très-petit que l'on compare à un homme de taille élevée.

— Fam. *Être grosse à pleine ceinture,* être dans un état de grossesse très-avancée : *Qu'y avait-il de plus téméraire que de courir* GROSSE À PLEINE CEINTURE *à travers tant de dangers et de souffrances.* (G. Sand.)

— Fig. Il se dit de certaines choses qui en environnent d'autres : *Une* CEINTURE *de murailles, de fossés. La* CEINTURE *du chœur d'une église.* (Acad.) *Cette vaste* CEINTURE *de fleuves, de montagnes et de mers qui se déroule des Pyrénées aux Alpes, de la Méditerranée à l'Océan.* (Aimé-Martin.) *Aix-la-Chapelle a encore sa* CEINTURE *de tours.* (V. Hugo.)

— *Ceinture de deuil* ou *ceinture funèbre,* larges bande noire dont on entoure l'église aux funérailles d'un personnage éminent et sur lesquelles on place ses armoiries. || On dit aussi *Litre.*

— Archit. *Ceinture d'une colonne,* moulure en haut et en bas du fût d'une colonne, auquel elle se joint par un congé. || On l'appelle aussi *Filet.*

— *Ceinture de la volute ionique.* || V. ÉCHARPE.

— Rangs de feuilles, posées sur une astragale en forme de couronne, pour séparer sur une colonne torse la partie cannelée d'avec celle qui est ornée.

— Mar. Filin avec des bouts pendants et des nœuds qu'on établissait autour des vaisseaux pour les hommes qui tombaient à la mer. || Cordage garni de pommes, qui sert à adoucir les chocs qu'une embarcation peut recevoir. || Planches clouées au-dessous de la carène et qui débordent en forme de toit pour empêcher les flammes de gagner les hauts d'un bâtiment dont on chauffe les fonds. || Renfort en bordages adapté autour de vieux navires pour fortifier leurs préceintes. V PRÉCEINTE.

— Techn. Le tour d'un four de boulanger.

— Astrol. Ligne de la main, commençant entre l'index et le doigt du milieu, et se terminant au-dessous du petit doigt.

— Zool. Vulg. Poisson de la famille des Tænioïdes.

— *Ceinture de prêtre,* espèce d'alouette.

CEINTURÉ, ÉE, adj. Qui porte une ceinture ou une écharpe : *Le comte de Guise était* CEINTURÉ *comme son esprit.* (Mme de Sév.)

— Zool. Cerclé : *Xylophage* CEINTURÉ.

CEINTURELLE, n. f. Mar. Trelingage des mâts à antennes. || Bridure des haubans au-dessous du calcet.

CEINTURETTE, n. f. (*ceinture.*) Chass. Bande de cuir large d'un doigt environ, ordinairement de couleur rouge, qui entoure le cor de chasse.

CEINTURIER, n. m. (*ceinture.*) Pron. *çain-tu-rié.* — Techn. Fabricant ou marchand de ceintures, de baudriers, etc. : *Ce* CEINTURIER *m'a trompé.*

— Adjectiv. *Marchand* CEINTURIER.

CEINTURON, n. m. (*ceinture.*) Pron. *çain-tu-ron.* — Sorte de ceinture ordinairement de cuir, que l'on serre avec une boucle et à laquelle on suspend un sabre, une épée, un couteau de chasse, etc. *Un* CEINTURON *de buffle, de maroquin.*

— Sous les Romains et au moyen âge le *ceinturon* était la partie la plus honorable de l'armure; on dégradait un soldat en lui ôtant son *ceinturon,* et on l'enlevait au chevalier condamné à faire amende honorable.

CELA, pr. démonstr. (*ce, là.*) Il se dit, par oppos. à *Ceci,* pour indiquer, de deux choses qu'on énumère, celle qui a été nommée la première, ou de deux choses qu'on montre celle qui est la plus éloignée : *On m'a offert du pain et du vin; j'ai pris ceci, et j'ai laissé* CELA. *Je n'aime pas ceci, donnez-moi* CELA. (Ac.) *Ceci est plus précieux,* CELA *plus utile.*

— Fam. *C'était ceci, c'était cela* (La Font.), c'était tantôt une chose, tantôt une autre.

— Il indique ce qu'on vient de dire : *Les hommes sont tous plus ou moins capables de bonnes actions; rappelez-vous bien* CELA. *Ne rien savoir et avoir besoin de tout,* CELA *explique bien des crimes.* (Nisard.)

— *Ceci, cela* se prennent quelquefois indifféremment l'un pour l'autre sans égard au rapport de proximité et de distance : CECI *me confond,* CELA *m'irrite au dernier point.*

Fais *ceci,* fais *cela* ; va, viens, monte, descends ;
Fais bien la guerre à l'œil, ferme porte et fenêtre ;
Avertis si de loin tu vois quelqu'un paraître. (Régn.)

— Il s'emploie souvent sans aucune idée d'opposition pour indiquer la chose dont on parle ou dont on vient de parler : *Savez-vous* CELA*? Je vous conterai* CELA *ce soir.* CELA *fait,* CELA *dit,* CELA *étant. Avec* CELA, *sans* CELA, *à* CELA *près,* etc.

— Il est souvent déterminé par un complément ou par une proposition : *Elles ont* CELA *de commun qu'elles viennent d'une petite origine.* (Boss.) *Hé! fi, monsieur! que* CELA *est vilain de jurer de la sorte.* (Mol.) *Les plaies ont* CELA *qu'elles peuvent être sondées jusqu'au fond.* (Boss.)

— Fam. Il se dit des personnes, mais le plus souvent alors il implique une idée de dénigrement, de mépris : *Voyez ces enfants,* CELA *ne fait que jouer.* (Acad.) CELA *travaille nuit et jour.* (Did.)

J'ai vu *cela* tout jeune, et d'un air important
Cela tranche, *cela* vous prêche, vous gourmande :
Pour que *cela* vous porte, il faudra qu'on s'amende.
(C. Del.)

J'avais jugé Cromwell. *Cela* veut être roi !
Dans quel temps vivons-nous ! *Cela* ne sait pas même
Déjouer un complot, prévoir un stratagème. (V. Hug.)

— Fam. *C'est bien cela!* se dit pour approuver ce qu'une personne dit ou a fait.

— *Après cela,* exprime la conséquence : APRÈS CELA, *il n'y a rien dont vous ne soyez capable.* (Mass.)

— *N'est-ce que cela?* exprime que la chose qu'on dit, qu'on annonce, n'est d'aucune importance.

Qu'est-ce donc? me voilà ! —
Ma maîtresse se meurt. — Quoi, n'est-ce que *cela?* (Mol.)

— Fam. *Comme cela,* de cette façon, ainsi; il est souvent explét. : *Monsieur dit* COMME CELA *qu'il va venir ici tout à l'heure.* (Mol.)

— Fam. *Comme cela,* ni bien, ni mal; assez bien.

— *Il est comme cela,* c'est son caractère, sa manière d'agir.

— Fam. *Comme cela* s'emploie pour indiquer la comparaison dans un sens physique ou moral :

Je n'étais qu'une enfant haute *comme cela.* (Régn.)

Vous moquez-vous, de le prendre sérieusement avec un homme COMME CELA ?

— *Comment cela?* marque l'étonnement, la surprise, et signifie comment, de quelle manière, avec interrogation : *On l'a rencontré hier dans la soirée.* — COMMENT CELA ?

= **Gramm. Cela, ceci.** *Cela* est le plus souvent employé pour rappeler une idée précédemment énoncée : *Il cesse d'admirer ces héros dès qu'il a le loisir de les connaître, et en* CELA *ne l'accusons pas d'injustice.* (Mass.) || *Ceci* se rapporte toujours à ce qui suit : *Il y avait* CECI *de particulier chez les Romains qu'ils mêlaient quelque sentiment religieux à l'amour qu'ils avaient pour leur patrie.* (Montesq.) || *Cela,* qui est employé, dans certains cas, préférablement à *ce,* comme sujet du verbe *être,* est le seul qui puisse figurer comme sujet d'un autre verbe : *Être avec des gens qu'on aime,* CELA *suffit.* (La Br.)

|| Voy. ÇA.

CÉLADON, n. m. Nom d'un berger que d'Urfé, dans son roman d'Astrée, nous représente délicat, amoureux et sensible à l'excès; il est devenu le nom allégorique des amants de cette nature, et se prend en mauvaise part : *Cet homme est un parfait* CÉLADON. (Acad.) *Un ennuyeux* CÉLADON.

Me voir traiter ainsi par un fat, un Damon,
D'une franche novice apprenti *céladon !* (Desmahis.)

— *Faire le céladon,* se dit d'un amant qui se conduit d'une façon ridicule.

— Adjectiv. *On voit des maris* CÉLADONS. (Dest.)

— Tient. Vert pâle : *Le* CÉLADON *est un vert pale tirant sur le blanc, comme la feuille du pêcher.*

— Adject. m. *Vert* CÉLADON. *La peluche de cette anémone est* CÉLADON.

CÉLADONIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au céladon. || Néolog.

CÉLADONISME, n. m. Style de céladon; langage fade des amoureux. || Airs, façons ridicules d'un céladon. || Néol.

CÉLARENT, Anc. log. Terme que l'on employait pour désigner un syllogisme dans lequel la majeure est universelle et négative, la mineure universelle et affirmative, et la conclusion universelle et négative comme la majeure. || V. BARBARA.

CÉLASTRE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rhamnoïdes.

CÉLATE, n. m. (*cœlatus,* ciselé; lat.) Anc. Casque, salade; le devant du casque.

CÉLATION, n. f. (*celer.*) Pron. *cé-la-cion.* — Méd. lég. Action de celer : CÉLATION *de la grossesse, de l'accouchement.*

CELÉ, ÉE, part. pass. du v. Celer : *Un fait* CELÉ. *Des circonstances* CELÉES. *Des détails* CELÉS.

CÉLÉBRANT, part. prés. du v. Célébrer.

CÉLÉBRANT, n. m. (*célébrer.*) Le prêtre qui célèbre la messe, qui officie : *Le* CÉLÉBRANT *assisté de diacre et de sous-diacre.* (Acad.) *À l'offertoire, le* CÉLÉBRANT *se tourna vers moi et récita des prières.* (Châteaub.)

CÉLÉBRATION, n. f. (*celebratio,* fête, solennité; lat.) Pron. *cé-lé-bra-cion.* — Action de célébrer, de solenniser : *La* CÉLÉBRATION *de la messe. La* CÉLÉBRATION *de l'office divin. La* CÉLÉBRATION *des saints mystères. La* CÉLÉBRATION *d'une fête. La* CÉLÉBRATION *d'un mariage.* (Acad.) *Il lui proposa la* CÉLÉBRATION *d'un concile.* (Boss.) *Les chaleurs qu'il fallait essuyer dans la* CÉLÉBRATION *des jeux mettaient la patience des athlètes à une rude épreuve* (Barthél.) *Tout l'éclat de sa fortune est donc réduit à la* CÉLÉBRATION *d'une pompe funèbre.* (Fléch.)

CÉLÈBRE, adj. des 2 g. (*celeber, celebris;* lat., m. sign.) Renommé, fameux, illustre : *Un homme* CÉLÈBRE. *Un écrivain* CÉLÈBRE. *Un lieu* CÉLÈBRE. *Un jour* CÉLÈBRE. *Un événement* CÉLÈBRE. *Des exploits* CÉLÈBRES. (Corn.) *De* CÉLÈBRES *disgrâces.* (Rac.)

— Il prend avant son compl. les prép. *par* ou *pour* : *Il était* CÉLÈBRE PAR *sa doctrine autant que par sa naissance.* (Boss.) *Candahar est* CÉLÈBRE POUR *ses figues.* (Reynaud.) *S. Maximin* CÉLÈBRE *par tout l'Orient* POUR *sa piété et sa doctrine.* (Mass.)

Syn. Célèbre, fameux, illustre, renommé. On est *renommé* quand on s'est fait connaître par quelques actions plus ou moins éclatantes; on est *célèbre* quand on a par son mérite et ses qualités acquis une grande réputation ; un homme est *illustre* quand la gloire a été le prix de ses actions ou de ses travaux ; *enfin il est fameux,* quand il a acquis une immense renommée.

CÉLÉBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Célébrer : *Un événement* CÉLÉBRÉ *par les poëtes.* (Boss.) *Un héros justement* CÉLÉBRÉ *Une fête solennellement* CÉLÉBRÉE.

CÉLÉBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*celebrare,* fréquenter en foule; lat.) Il change l'*é* fermé du radical *célébr* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent, je célèbre, il célèbre, ils célèbrent;* ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je célébrerai, nous célébrerions,* etc. — Exalter, publier avec éclat, louer avec pompe et solennité : CÉLÉBRER *la mémoire d'un grand homme.* CÉLÉBRER *sa vertu, son génie.* CÉLÉBRER *en commun les louanges et les bienfaits du Très-Haut.* (Mass.) *Le ministre dont je* CÉLÈBRE *les vertus.* (Boss.)

Un seigneur parfait, brave, et que chacun *célèbre* !
Mourir sitôt ! (V. Hug.)

Le canon gronde ; un autre chant commence
Pour *célébrer* tant de faits éclatants. (Bérang.)

— Solenniser : CÉLÉBRER *une fête.* CÉLÉBRER *l'anniversaire d'une victoire.* CÉLÉBRER *quelque jour glorieux. Ils* CÉLÉBRAIENT *le sabbat et les fêtes établies par les lois de Moïse.* (Boss.)

Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

Dans le m. sens : *jeux : Ils* CÉLÉBRAIENT DES JEUX *comme les gentils.* (Boss.)

— Par analog. m. s. : CÉLÉBRER *l'arrivée, la venue d'une personne, la mémoire, le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose. Ils* CÉLÈBRENT *le retour de la verdure, des moissons, des vendanges et des quatre saisons de l'année.* (Barth.)

— *Célébrer un mariage,* bénir, consacrer un mariage par les cérémonies religieuses usitées. || *Célébrer des noces,* les faire avec une grande magnificence. || *Célébrer les funérailles, les obsèques d'une personne,* lui faire des funérailles, des obsèques pompeuses.

— *Célébrer un concile,* tenir un concile.

— *Célébrer la messe,* dire la messe : *Au matin, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux* CÉLÉBRA *la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son rochet.* (Aug. Thierry.) || Dans le m. sens : CÉLÉBRER *les mystères, les saints mystères.*

— Absol. *Ce prêtre n'a pas encore* CÉLÉBRÉ : *L'évêque* A CÉLÉBRÉ *pontificalement.* (Acad.)

= **Se célébrer,** v. pr. Être célébré : *Là* SE CÉLÉBRAIENT *ces fameux combats.* (Boss.)

CÉLÉBRITÉ, n. f. (*celebritas,* lat.; m. sign.) Réputation, renommée qui s'étend au loin : *Avoir de la* CÉLÉBRITÉ. *Acquérir de la* CÉLÉBRITÉ. *Chercher la* CÉLÉBRITÉ. *La* CÉLÉBRITÉ *que donne l'histoire.* (Boss.) *Jouir d'une grande* CÉLÉBRITÉ *La* CÉLÉBRITÉ *n'est que la gloire du jour; elle n'a pas de lendemain.* (Lam.) *On sacrifie sans cesse le repos à la* CÉLÉBRITÉ. (Chamf.)

Le bonheur vaut bien mieux que la *célébrité.* (De Laville.)

— Solennité, pompe : *La* CÉLÉBRITÉ *de ce jour. L'entrée des légats se fait avec beaucoup de* CÉLÉBRITÉ. || Vieux ; on dit *Solennité.*

— Néol. et pl. Personne célèbre, illustre : CÉLÉBRITÉ *littéraire. Plusieurs* CÉLÉBRITÉS *étaient là présentes. Elle groupa autour d'elle toutes les* CÉLÉBRITÉS *de son siècle.* (B. Const.) *C'est une* CÉLÉBRITÉ *de l'époque.* (Acad.)

CÉLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*celare*, lat., m. sign.) Pron. *ce-lé*. — Il change l'e muet du radical *cel* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. — Cacher, dissimuler, ne pas faire connaître, taire : *CÉLER ses desseins, ses projets, son ambition*, etc. *CÉLER un nom, un lieu, un fait. Il eut avec les prisonniers plusieurs entretiens, et vint à bout de leur faire révéler ce qu'ils CÉLAIENT avec tant d'opiniâtreté.* (Lesage.) *Je ne m'attends pas à sa visite; mais je ne vous CÈLERAI pas qu'elle me ferait grand plaisir.* (Did.)

— Fam. *Je ne le CÈLE pas, je ne le CÈLE point*, je l'avoue, je le déclare :

Je ne le cèle point, j'ai toujours souhaité
Les applaudissements des gens de qualité. (Boursault.)

— *Se faire celer*, faire dire qu'on n'est pas chez soi lorsqu'on y est : *Elle SE FAIT CÉLER pour ses amis, dont le nombre est petit.* (La Br.) *C'est une fort mauvaise politique que de SE FAIRE CÉLER aux créanciers.* (Mol.)

Il faut absolument qu'il *se fasse celer*. (Rac.)

= **Se celer**, v. pr. Être caché :

..Votre heureux larcin ne *se* peut plus *celer*. (Rac.)

CÉLÈRE, adj. des 2 g. (*celer, celeris*, prompt, rapide; lat.) Pron. *cé-lèr*. — Néol. Prompt, rapide : *Un homme CÉLÈRE. Une femme CÉLÈRE.*

— Mythol. *Les déesses célères*, les heures.

— Antiq. rom. N. m. pl. Les trois cents gardes que Romulus avait choisis pour veiller à sa sûreté. || *Tribun des CÉLÈRES*, leur chef.

CÉLERET, n. m. Pron. *cél-rè*. — Pêch. Filet. || On dit aussi *Coleret*.

CÉLERI, n. m. Pron. *cèl-ri*. — Bot. Variété de l'ache, plante de la famille des Ombellifères; elle perd son âcreté par la culture; ses tiges non développées et les supports étiolés de ses folioles servent d'aliment; on lui attribue une propriété légèrement stimulante : *Salade de CÉLERI.*

CÉLÉRIFÈRE, n. m. (*celer, celeris*, rapide; *fero* j'emporte; lat.) Voiture publique très-légère, très-rapide : *Il est parti par les CÉLÉRIFÈRES.*

CÉLÉRIGRADE, adj. des 2 g. (*celer, gradus*, pas, marche; lat.) Pron. *sé-lé-ri-grad*. — Zool. Qui marche et court avec rapidité.

CÉLÉRIMÈTRE, n. m. (*celer*, rapide; lat.; μέτρον, mesure; gr.) Techn. Instrument qu'on adapte à la roue d'une voiture, et qui donne la mesure du chemin qu'elle a parcouru.

CÉLERIN, n. m. (*celer,eris*, prompt; lat.) Pron. *cèl-rain*. — Zool. Petit poisson de mer, espèce de sardine.

CÉLÉRIPÈDE, n. et adj. des 2 g. (*celer, pes, pedis*, pied; lat.) Zool. Qui marche rapidement.

CÉLÉRITÉ, n. f. (*celeritas*; lat., m. sign.) Rapidité, vitesse, promptitude : *Agir avec CÉLÉRITÉ. Il fit ce trajet avec une étonnante CÉLÉRITÉ.* (Acad.) *Il faut de la CÉLÉRITÉ dans les affaires. Cette affaire demande, exige de la CÉLÉRITÉ.*

CÉLESTE, adj. des 2 g. (*cœlestis*; lat., m. signif.) Qui appartient au ciel; qui fait partie du ciel : *Globe, sphère CÉLESTE. Influence CÉLESTE. L'homme ne peut rien sur les mouvements des corps CÉLESTES.* (Buff.)

— *La voûte céleste, les célestes lambris*, le ciel, le firmament.

— *Bleu céleste*, couleur approchant du bleu qui semble teindre le ciel quand l'air est pur.

— Philos. *Harmonie céleste*, espèce de rhythme musical des mondes ou corps célestes, produit selon les Pythagoriciens et les Platoniciens, par le cours mesuré de ces mondes.

— Il se dit de tout ce qui appartient au ciel considéré comme le séjour des bienheureux : *Les esprits CÉLESTES. La cour CÉLESTE. Les CÉLESTES archanges. La gloire CÉLESTE. Les puissances CÉLESTES.* (Acad.)

J'atteste
Le souverain pouvoir de la troupe *céleste*. (Corn.)

— *Le Père céleste*, Dieu. || *La céleste patrie*, le ciel envisagé comme la demeure des élus.

— Divin, qui vient de Dieu : *Les âmes sont d'origine CÉLESTE. Foi, amour, inspiration CÉLESTE. Le courroux CÉLESTE.* (Acad.)

Objet infortuné des vengeances *célestes*,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes. (Rac.)

— Par hyperb. Parfait, excellent, remarquable par la beauté physique ou morale : *Une figure, une beauté CÉLESTE. Une voix CÉLESTE. Une vertu CÉLESTE. Une résignation CÉLESTE. Le plus grand de nos saints n'a jamais décrété de maxime plus CÉLESTE.* (Volt.)

— Hist. *Le Céleste Empire*, l'empire chinois.

— Mus. Il se dit des petits sons doux et voilés que rendent certains registres de l'orgue : *Jeu CÉLESTE. Pédale CÉLESTE.*

— Astrol. *Thème* ou *figure céleste*, horoscope.

CÉLESTIN, n. m. Pron. *cé-lèss-tain*. — Religieux d'un ordre monastique institué par le pape Célestin V et supprimé à cause des désordres qui s'y étaient introduits : *Un couvent de CÉLESTINS.*

— Prov. *Voilà un plaisant célestin*, se disait autrefois d'un homme de joyeuse humeur.

CÉLESTINE, n. f. Hist. ecclés. Religieuse de l'ordre de St-Benoît. Il s'emploie dans la loc. *A la célestine*, à la manière des célestines. || *Omelette* A LA CÉLESTINE, omelette très-épaisse et succulente.

— Bot. Jolie plante corymbifère.

— Minér. Sulfate de strontiane naturel.

CÉLÈTE, n. m. Mar. Petit bâtiment à rames.

— Antiq. rom. Statue équestre qu'on élevait aux vainqueurs dans les jeux.

CÉLEUSTE, n. m. (κελευστής; gr.) Ant. gr. Celui qui chantait sur un navire pour encourager les rameurs. || Celui qui donnait les ordres aux matelots, aux rameurs et aux autres employés d'un bâtiment au moyen d'un instrument.

CÉLEUSTIQUE, adj. f. (κελευστικός, impératif, qui commande; gr.) Il se dit de l'art de transmettre des signaux par des instruments de musique.

— N. f. Cet art lui-même : *La céleustique.*

CÉLIAQUE, adj. des 2 g. (κοιλία, ventre; gr.) Méd. Qui a rapport au ventre et aux intestins. || *Flux CÉLIAQUE*, flux de ventre.

— Anat. Il se dit d'une des artères du bas-ventre : *L'artère CÉLIAQUE.*

CÉLIBAT, n. m. (*cœlebs, cœlibis*, qui n'est point marié; lat.) L'état d'une personne qui n'est point mariée : *Vivre dans le CÉLIBAT. Garder le CÉLIBAT. L'homme n'est pas fait pour le CÉLIBAT. Le CÉLIBAT est montré comme une imitation de la vie des anges.* (Boss.) *Tel préfère un CÉLIBAT dangereux à un établissement qui le dégraderait dans le monde.* (Mass.)

Là règne des Laïs la cohorte effrénée,
Honte du *célibat*, fléau de l'hyménée. (Del.)
Célibat ! célibat ! le lien conjugal
À ton indépendance offre-t-il rien d'égal. (C. Del.)

CÉLIBATAIRE, n. m. (*célibat.*) Pron. *cé-li-ba-tèr*. — Celui qui vit dans le célibat, bien qu'il soit d'âge à se marier : *Un CÉLIBATAIRE. Un vieux CÉLIBATAIRE. Je n'ai jamais pris de femme, ce qui fait que je suis CÉLIBATAIRE.* (Scribe.)

...... Restez *célibataire*,
Vous avez des neveux qui vous sortent de terre. (C. Del.)

CÉLICOLE, n. m. (*cœlum*, ciel; *colere*, habiter; lat.) Myth. Habitant du ciel. || *Les célicoles*, les dieux.

CÉLIDOGRAPHIE, n. f. (κηλίς, tache; γράφω, je décris; gr.) Pron. *cé-li-do-gra-fi*. — Anc. Description des taches que l'on remarque sur le disque des planètes.

CÉLIE, n. f. Pron. *cé-li*. — Ant. Boisson faite avec du froment fermenté, que buvaient les premiers habitants de l'Espagne.

CÉLINE, n. f. Bot. Vulg. La Mélisse.

CELLAIRE, n. f. Pron. *cèl-lèr*. — Zool. Genre de polypiers à articulations garnies de cellules.

CELLE, pron. démonst. f. V. CELUI.

CELLE, n. f. (*cella*, cellier; lat.) Cabane, maisonnette, cellule. || *Être en celle*, être en retraite pour se préparer aux sacrements. || Vieux.

CELLÉPORE, n. m. (*cella*, loge; *porus*, pore; lat.) Zool. Genre de polypiers à rayons.

CELLÉRAGE, n. m. (*cella*, cellier; lat.) Anc. Droit seigneurial sur le vin dans le cellier.

CELLÉRERIE, n. f. (*cellérier.*) Pron. *cé-lèr-rí*. — Office de cellérier.

CELLÉRIER, IÈRE, n. (*cella*, cellier; lat.) Pron. *cé-lé-rié, rièr*. — Le religieux, la religieuse qui dans un monastère prend soin de la dépense de bouche : *Le gros réjoui de CELLÉRIER.* (C. Del.)

CELLIER, n. m. (*cella*; lat., m. sign.) Pron. *cè-lié*. — Lieu situé au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre du vin ou d'autres provisions : *Mettez ces pièces de vin dans le CELLIER. Ils aident à la basse-cour, au CELLIER, à la cuisine.* (J. J. Rouss.)

CELLITE, n. m. Membre d'un ordre religieux consacré au service des malades, des fous.

CELLULAIRE, adj. des 2 g. (*cellule.*) Qui a des cellules; qui est divisé par cellules : *Prison, voiture CELLULAIRE.*

— Légis. pén. *Système cellulaire*, système d'emprisonnement par cellules.

— Anat. *Tissu cellulaire*, qui est composé de filaments déliés et entrelacés, formant des espèces de cellules. || *Membrane cellulaire*, membrane formée par le tissu cellulaire.

— Bot. *Enveloppe, tissu cellulaire*, la couche verte qui se trouve sous l'écorce des végétaux.

CELLULE, n. f. (*cellula*; lat., m. sign.) Pron. *cé-lul*. — Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse : *Allez voir dans ma CELLULE l'heure qu'il est.* (C. Del.) *Elle avait une petite CELLULE ayant vue sur le jardin.* (Chateaubr.) *Il se renferme huit jours entiers dans sa CELLULE.* (Fléch.)

Dans sa *cellule* elle conduit Agnès,
Cellule propre et bien illuminée. (Volt.)

— Logement d'un cardinal pendant la réunion du conclave : *Les cardinaux sont entrés en CELLULE.*

— Petite chambre où l'on enferme les détenus dans certaines prisons pour les isoler les uns des autres : *Cette prison contient cent cinquante CELLULES.*

— Par extens. Petite pièce, petit cabinet qu'on aime à habiter de préférence à tout autre endroit : *Il faut embellir sa CELLULE.* (Ac.) *Voilà ma jolie CELLULE.*

— Par analog. Alvéole où l'abeille renferme son miel et son couvain : *La première CELLULE d'une abeille ressemble à la dernière.* (Buff.)

On verra qui sait faire avec un suc si doux
Des *cellules* si bien bâties. (La Font.)

— Bot. Cavité de certains fruits où les semences sont logées et comme enchâssées.

— Anat. Petite cavité que forment les lames du tissu cellulaire, le canal médullaire des os longs, etc.

— Physiol. Éléments anatomiques des animaux et des plantes, constitués par une masse creuse ou pleine, granuleuse ou homogène.

CELLULÉ, ÉE, adj. (*cellule.*) Qui a des cellules.

CELLULEUX, EUSE, adj. m. (*cellule.*) Pron. *cèl-lu-leu*. — Anat. et Bot. Qui est divisé en cellules : *Le tissu CELLULEUX des os. La tunique CELLULEUSE du canal intestinal. Fruit CELLULEUX.*

CELLULIE, n. f. (*cellule.*) Pron. *cèl-lu-lí*. — Zool. Genre de coquilles univalves.

CELLULOSE, n. f. (*cellule.*) Chim. Base fondamentale de la paroi de toutes les jeunes cellules végétales et de leurs couches d'accroissement.

CÉLOCE, n. f. (κέλης, vaisseau léger; gr.) Antiq. Petit bâtiment léger sans éperon, dont se servaient surtout les pirates.

CÉLOPELTIDE, n. m. (κηλός, brillant; πέλτη, petit bouclier; gr.) Zool. Genre de serpents.

CÉLOSIE, n. f. (κηλός, brillant; gr.) Pron. *cé-lo-zi*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Amaranthacées; Passe-velours.

CÉLOSOME, n. m. (κήλη, hernie; σῶμα, corps; gr.) Anat. Monstre offrant une éventration latérale ou médiale avec absence du sternum.

CÉLOTOMIE, n. f. (κήλη, hernie; τέμνειν, couper; gr.) Anc. chir. Opération de la hernie étranglée.

— Castration par la ligature des vaisseaux spermatiques.

CELSIE, n. f. (*celsus*, haut; lat.) Pron. *cèl-ci*. — Genre de plantes de la famille des Solanées.

CELSITUDE, n. f. (*celsitudo*, hauteur; lat.) Hist. Titre honorifique de quelques officiers du Bas-Empire. || Altesse, Grandeur.

CELTIQUE, adj. des 2 g. (*celte.*) Pron. *cèl-tik*. — Hist. Qui appartient aux Celtes, peuple primitif de la Gaule septentrionale : *Langue CELTIQUE. Monuments CELTIQUES.*

— N. m. *Le celtique*, famille de langues européennes à laquelle se rattachent les idiomes du nord de la Grande-Bretagne et le bas-Breton en France.

CELTOMANIE, n. f. (*celte*; μάνια, folie; gr.) Didact. Système de certains philologues, qui ont voulu voir dans la langue celtique l'origine de toutes les langues et de la plupart des mots de la langue française.

CELUI, CELLE, pr. dém.; **CEUX**, m. pl. **CELLE**. f. pl. Il se dit des personnes et des choses et sert à rappeler le plus souvent un nom précédemment énoncé : *L'influence du luxe se répand sur toutes les classes, même sur CELLE des laboureurs.* (Marm.) *On répétait avec admiration le nom des Solon et des Lycurgue avec CEUX des Miltiade et des Léonidas.* (Thom.) *De toutes les choses entreprises par Bonaparte, CELLE qui lui coûta le plus fut indubitablement son concordat.* (Chateaub.)

— Suivi d'une proposition incidente, il se dit des personnes sans relation avec aucun nom énoncé précédemment : *Heureux CELUI qui craint le Seigneur.* (Acad.) *Malheur à CEUX qui remuent le fond d'une nation.* (Rivarol.) *CELUI que tant de périls cherchés si loin, que tant de fléaux et d'abîmes avaient épargné, tout à coup, aux portes de Paris, au milieu de nos arts, IL est enveloppé dans un affreux désastre.* (Villem.)

— Il prend le genre et le nombre du nom dont il tient la place indépendamment du genre et du nombre du terme qui le précède et avec lequel il est en

rapport logique : *Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse et* CELUI *d'Angleterre ont eu plusieurs conférences.*

— On peut très-élégamment sous-entendre *celui*, *celle* avant un complément déterminatif : *Si la fin de Socrate est* D'UN SAGE *la mort de Jésus est* D'UN DIEU (J. J. Rouss.) — C'est-à-dire *celle* d'un sage, — *celle* d'un Dieu.

Voyez si mes regards sont *d'un* juge sévère. (Rac.)

— C'est-à-dire *ceux* d'un juge sévère.

= **Celui-ci, celle-ci**, servent à désigner l'objet le plus proche ou celui dont on a parlé en dernier lieu ; *celui-là*, *celle-là*, l'objet le plus éloigné ou celui dont on a parlé d'abord : *Il faut bien se garder de confondre* CELLE-LÀ *avec* CELUI-CI. (Mol.) *Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées ; Racine se conforme aux nôtres.* CELUI-LÀ. (Corneille) *peint les hommes comme ils devraient être ;* CELUI-CI (Racine) *les peint tels qu'ils sont.* (La Br.) *Nos officiers de mer sont plus instruits que les officiers anglais :* CEUX-CI *ne savent que leurs manœuvres,* CEUX-LÀ *sont des mathématiciens et des hommes savants dans tous les genres.* (Chateaub.)

— Buffon a donc employé *celui-ci* pour *celui-là* dans cette phrase : *Les hirondelles de cheminée passent successivement de notre climat dans un climat plus chaud ; dans* CELUI-CI *pour y demeurer pendant l'été, et dans l'autre pour y passer l'hiver.* (Buff.)

— Si ces pronoms sont en relation avec un seul terme, *celui-ci* s'emploie pour annoncer ce qui suit et *celui-là* pour rappeler ce qui précède : *Il n'y a pas aujourd'hui de mot plus magique que* CELUI-CI, L'ARGENT. *Vous parlez de* GENS DÉSINTÉRESSÉS, CEUX-LÀ *sont rares.*

— Dans les énumérations, on emploie très-souvent *celui-ci, celui-là*, suivis de *l'un, l'autre* : CELUI-CI *allonge sa roture d'un nom de terre,* CELUI-LÀ *d'un nom de ville ou de rue ; l'un exploite son département ou son canton,* L'AUTRE *son village ou sa métairie.* (Liadières.)

— *Celui-là, celle-là*, pris pour *celui, celle*, se placent toujours en tête de la proposition principale : CELUI-LÀ *n'est pas raisonnable à qui le hasard fait trouver la raison, mais celui qui la connaît, qui la discerne et qui la goûte.* (La Rochef.) || Jamais il ne doit être séparé des différents termes de la proposition où il figure : CELUI-LÀ *est riche qui reçoit plus qu'il ne consume.* (La Br.) On ne dirait pas : CELUI-LÀ *qui reçoit plus qu'il ne consume est riche.*

— *Celui-là, celle-là*, suivis d'une proposition incidente, forment des constructions tombées en désuétude et qui appartiennent au langage familier : *Il n'y a point de doctrine plus propre à l'homme que* CELLE-LÀ *qui l'instruit de sa double capacité, de recevoir et de perdre la grâce.* (Pasc.)

Gramm. *Celui, celle, ceux, celles* peuvent-ils être immédiatement suivis d'un adjectif et d'un participe, ou exigent-ils avant un qualificatif l'emploi d'un pronom relatif et du verbe *être* ? De ces deux formes enfin laquelle doit-on préférer : *Les grandeurs naturelles sont* CELLES QUI SONT INDÉPENDANTES *de la volonté des hommes.* (Fonten.) *Le goût de la philosophie n'était pas alors* CELUI DOMINANT. (Volt.) La première construction, plus conforme à l'usage ancien et général, mérite la préférence qu'on lui accorde encore aujourd'hui, elle a incontestablement quelque chose de plus net et de plus agréable à l'oreille ; la seconde est dure comme toutes les constructions empruntées au style de pratique. Quoi qu'il en soit, comme plusieurs de nos grands écrivains s'en sont servis et que la plupart de nos orateurs politiques les plus distingués en font usage, on ne saurait la condamner d'une manière absolue.

CÉMENT, n. m. (*cæmentum*, blocaille ; lat.) Pron. *cé-man.* — Chim. Poudre, matière dont on entoure un corps métallique qu'on veut soumettre à la cémentation : *Le charbon sert de* CÉMENT *pour aciérer le fer.*

— Substance qui recouvre la racine des dents, et s'amincit en se rapprochant de la couronne.

CÉMENTATION, n. f. (*cément.*) Pron. *cé-man-ta-cion.* — Sorte de stratification qui consiste à entourer d'une certaine substance en poudre un métal qu'on expose ensuite à une chaleur très-vive, afin de combiner les deux corps : *Acier de* CÉMENTATION. *Qu'ont valu à la France l'épuration des fers, la* CÉMENTATION *de l'acier ?* (Cuv.)

CÉMENTATOIRE, adj. des 2 g. Chim. Qui est relatif à la cémentation. || *Cuivre cémentatoire*, cuivre qui a été précipité d'une dissolution de sulfate de cuivre par le moyen du fer.

CÉMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Cémenter : *L'acier* CÉMENTÉ *est dur, cassant.* (Franc.)

CÉMENTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Chim. Faire la cémentation ; chauffer, calciner une substance avec un cément : CÉMENTER *du fer. Pour rendre l'acier parfaitement malléable, il suffit de le* CÉMENTER *avec de l'oxyde de fer.* (Francœur.)

CÉMENTEUX, EUSE, adj. Chim. Qui a les caractères du cément : *Enduit* CÉMENTEUX. *Matière* CÉMENTEUSE.

CÉMÉTÉRIAL, ALE, adj. (*cimetière.*) Qui concerne le cimetière.

— Qui est situé dans un cimetière. *Chapelle cémétériale.* || Peu usité.

CÉNACLE, n. m. (*cœnaculum*, salle où l'on mange ; lat.) Anc. Réfectoire ; endroit où l'on mangeait : *Jésus et ses apôtres étaient réunis dans le* CÉNACLE.

— Iron. Réunion d'hommes d'un même parti, d'une même coterie qui s'exaltent les uns les autres.

CENCHRE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Zool. Genre de serpents.

CENCHRITE, n. f. (κεγχρός, millet ; gr.) Pron. *çan-kritt.* — Minér. Oolithe, petit corps organisé, fossile, de forme ronde.

— Petit diamant de la grosseur d'un grain de millet.

CENCO, n. m. Pron. *çan-kô.* — Zool. Sorte de serpent brun et tacheté d'Amérique.

CENDAL, n. m. Pron. *çan-dal.* — Anc. Étoffe de soie dont on faisait les bannières.

— Camelot vert dont on habillait les archers.

— Pourpoint piqué recouvert en cendal.

CENDRE, n. f. (*cinis ; cineris* : lat., m. sign.) Pron. *çandr.* — La poudre qui reste du bois ou de toute autre matière combustible, après qu'elle a été consumée par le feu : CENDRE *épaisse*, CENDRE *légère.* CENDRE *de bois. Feu couvert de* CENDRES.

— Fig. — *Réduire, mettre en cendres une ville, un pays*, le ravager, le dévaster, y porter partout le fer et le feu.

— Dans les constructions analogues on emploie, en prose, le pluriel *en cendres* ; mais on est libre d'employer en poésie l'un ou l'autre nombre : *Troie est en* CENDRES, *il est vrai ; mais il vaudrait mieux pour les Grecs qu'elle fût encore dans toute sa gloire.* (Fén.)

Votre conquête est juste ; il la faut entreprendre :
Brûlez le Capitole, et mettez Rome *en cendre.* (Rac.)

— Poétiq. *La cendre, les cendres d'une ville*, ce qui reste d'une ville ; ses débris, ses ruines :

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
D'y trouver d'Ilion la poétique *cendre.* (Boil.)

— Fig. *Faire pénitence avec le sac et la cendre, dans le sac et dans la cendre*, éprouver une profonde douleur d'avoir offensé Dieu ; subir une dure pénitence pour obtenir le pardon de ses péchés.

— Fig. *C'est un feu caché sous la cendre*, se dit d'une passion mal éteinte toujours prête à se rallumer.

— Fig. *C'est un feu qui couve sous la cendre*, se dit en parlant d'une personne qui dissimule un désir de vengeance, une passion, qui n'attend que l'heure d'éclater :

Le feu qui semble éteint souvent *dort sous la cendre.* (Corn.)

— Fig. *Renaître de ses cendres*, se dit des choses qui au moment où elles étaient le plus près de leur ruine reprennent une nouvelle vie, une nouvelle force : *Cette ville renaît enfin de ses cendres.*

Animé d'un regard, je puis tout entreprendre ;
Votre Ilion encor peut *sortir de sa cendre.* (Rac.)

— Prov. et fig. *Il faudrait les brûler pour en avoir de la cendre*, se dit d'une bonne femme et d'un bon mari et de toutes personnes fort rares et dont on voudrait pouvoir perpétuer la race.

— Fig. et poétiq. Les restes de ceux qui ne sont plus, par allusion à la coutume qu'avaient les anciens de brûler les morts : *Si la plupart des cultes antiques ont consacré la* CENDRE *des morts, aucun n'a songé à préparer l'âme pour ces rivages inconnus dont on ne revient jamais.* (Châteaub.) *Nous sommes émus à la vue du petit tertre qui couvre les* CENDRES *d'un enfant.* (B. de St-P.)

Il faut mêler sa *cendre* aux *cendres* de ses pères. (J.-B. R.)

..Ce n'est qu'en passant sur la *cendre* des siens
Que l'homme un peu plus tard rentre dans la poussière.
(Saurin.)

— Par extens. La mémoire, le souvenir qu'on laisse après sa mort : *Donner des larmes à la* CENDRE *d'un ami.* (Acad.)

— *Venger la cendre, les cendres de quelqu'un*, venger sa mort.

— Fig. *Il ne faut pas remuer, troubler les cendres des morts*, il ne faut pas flétrir leur mémoire :

Je ne *remuerai* pas la *cendre* d'un ami. (C. Del.)

— Cérém. rel. *Les cendres*, cendre faite de linges qui ont servi à l'autel ou de branches de buis bénit, et dont le prêtre marque le front des fidèles en forme de croix le premier jour de carême : *Recevoir les* CENDRES. || *Le mercredi des* CENDRES, le jour où l'Église distribue les cendres, le premier jour du carême.

— Chim. Poudre ou résidu produit par la combustion ou par quelque autre décomposition animale : CENDRES *volcaniques.* CENDRES *gravelées.* CENDRES *animales.* CENDRES *végétales.*

— *Cendre bleue*, carbonate de cuivre artificiel. || *Cendre du levant*, espèce de soude. || *Cendre d'étain*, la chaux grise de l'étain calciné, dont se servent les potiers.

— Chass. *Cendre de plomb* ou *Cendrée*, menu plomb dont on se sert pour tirer sur le petit gibier.

— Techn. *Cendre d'orfèvres*, cendre provenant des foyers où l'on fond l'or et l'argent et qu'on brûle pour en retirer les matières qui y sont contenues.

CENDRÉ, ÉE, adj. Qui est de couleur de cendre : *Couleur* CENDRÉE. *La couleur ordinaire des éléphants est d'un gris* CENDRÉ *ou noirâtre.* (Buff.) *Cheveux d'un blond* CENDRÉ.

— *Corps cendré.* V. RHOMBOÏDE.

CENDRÉE, n. f. (*cendre.*) Écume de plomb.

— Chass. La dragée ou le menu plomb qu'on emploie à la chasse pour le menu gibier.

— Constr. *Cendrée de Tournai*, poussière de houille et de chaux qui provient des fours à chaux de Tournai, et que l'on emploie comme ciment hydraulique.

CENDRER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*cendre.*) Technol. Donner une couleur de cendre. || Mêler de la cendre avec quelque chose.

CENDREUX, EUSE, adj. (*cendre.*) Qui est plein de cendre : *Un vêtement tout* CENDREUX. *Rôti* CENDREUX. *Cette grillade est toute* CENDREUSE.

— Techn. Se dit de l'acier dont la surface est piquetée.

CENDRIER, n. m. (*cendre.*) Pron. *çan-dri-é.* — La partie du fourneau qui est au-dessous de la grille ou du foyer, et dans laquelle tombent les cendres du bois ou du charbon.

— Ch. de fer. Espace situé sous la grille du foyer d'une machine à vapeur et par lequel s'introduit l'air nécessaire à la combustion. C'est dans le *cendrier* que tombent les cendres et les escarbilles qui n'ont pu être absorbées par la combustion.

— Comm. Celui qui fait le commerce de cendres.

CENDRIÈRE, n. f. (*cendre.*) Vulg. La Tourbe.

CENDRIETTE, n. f. Bot. Vulg. La Cinéraire.

CENDRILLARD, n. m. (*cendre.*) Zool. Coucou d'Amérique.

CENDRILLE, n. f. (*cendre.*) Pron. *çan-dri-y.* — Zool. Vulg. La Mésange et quelques autres oiseaux.

CENDRILLON, n. f. (*cendre.*) Pron. *çen-dri-on.* — Fam. Il se dit d'une petite fille qui ne quitte pas le coin du feu.

— Servante malpropre.

CENDRURE, n. f. (*cendre.*) Technol. Petits trous dont la surface de l'acier est quelquefois parsemée.

CÈNE, n. f. (*cæna*, repas ; lat.) Relig. Le souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de la passion et dans lequel il leur lava les pieds.

— Cérémonie religieuse du Jeudi saint, dans laquelle le prélat sert treize pauvres ou treize enfants et leur lave les pieds en mémoire de la Cène de Jésus-Christ.

— Chez les protestants. La communion qu'ils font sous les deux espèces : *Faire la* CÈNE.

CÉNELLE, n. f. Botan. Fruit du houx.

CÉNESTHÉSIE, n. f. (κοινός, commun ; αἴσθησις, sensation ; gr.) Méd. Sensibilité générale du corps ; espèce de sentiment vague que nous avons de notre être.

CÉNISME, n. m. (κοινός, commun ; gr.) Pron. *cé-nism.* — Littér. Vice de langage qui consiste à mélanger plusieurs dialectes ; se dit de ceux qui parlent ou écrivent la langue grecque.

CÉNOBIARQUE, n. m. (κοινός, commun ; βίος, vie ; ἄρχειν, commander ; gr.) Pron. *cé-no-bi-ark.* — Hist. ecclés. Supérieur d'un monastère de cénobites.

CÉNOBITE, n. m. (κοινός, commun ; βίος, vie ; gr.) Pron. *cé-no-bitt.* — Moine qui vit dans une communauté ; il ne se dit guère qu'en parl. des anciens moines qui vivaient en commun, par opposit. à ceux qui vivaient isolés, et qu'on nommait Anachorètes ou Ermites : *Les anciens* CÉNOBITES. *Le jeune* CÉNOBITE *quitte non sans quelques soupirs les cruelles délices de sa solitude.* (Dussault.)

— Fig. Il se dit des personnes qui vivent ensemble et retirées du monde : *Ces trois frères vivent comme des* CÉNOBITES. (Acad.)

CÉNOBITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cé-no-bi-tik.* — Qui appartient, qui a rapport au cénobite ; il est particul. usité en parlant des anciens cénobites, et par extens. il se dit de tous les moines qui vivent en communauté : *La vie* CÉNOBITIQUE *n'a qu'une saison de ferveur.* (Rayn.)

CÉNORAMPHES, n. m. pl. (κενός, vide; ῥάμφος, bec; gr.) Famille d'oiseaux à très-gros bec creux; elle renferme les Grimpeurs.

CÉNOSE, n. f. (κενός, vide; gr.) Anc. méd. Évacuation, déplétion; c'est l'opposé de *Pléthore*.

CÉNOTAPHE, n. m. (κενός, vide; τάφος, tombeau; gr.) Pron. *cé-no-taf*. — Tombeau vide dressé à la mémoire d'une personne morte à qui l'on veut rendre des honneurs funèbres : *Élever un* CÉNOTAPHE. *D'Urville érigea lui-même, sur les rochers funestes de Vanikoro, un pieux* CÉNOTAPHE *à la mémoire du plus regretté de ses prédécesseurs.* (Villemain.)

CÉNOTIQUE, adj. des 2 g. Méd. V. DRASTIQUE.

CENS, n. m. (*census*, compte, dénombrement; lat.) Pron. *çans*. — Législ. polit. La quotité d'impositions nécessaire pour jouir de certains droits civiques, pour être électeur ou éligible : *Élever le* CENS. *Réduire le* CENS. CENS *électoral*. CENS *d'éligibilité*. *Le* CENS *était si petit qu'il n'excluait personne.* (Montesq.)

— Jurispr. féod. Redevance en argent qu'on payait au seigneur pour une terre, un fief qui relevait de lui : *Dans les anciennes républiques, le* CENS *consistait en une redevance que les plébéiens payaient aux nobles pour les terres qu'ils tenaient d'eux.* (Mich.)

Sur des *cens*, des champarts ou des bois en grurie,
Sur mille cas pareils il faut le consulter. (Desmahis.)

— *Cens double*, celui qui était une fois plus considérable que le *cens ordinaire et coutumier*. ‖ *Cens gros*, celui qui se payait en bloc. ‖ *Cher cens*, cens annuel, équivalant à peu près au revenu de l'héritage qui le supportait. ‖ *Sur-cens*, cens imposé depuis la première concession :

Il vous faut à midi solder toute créance,
Acquitter cens, *sur-cens*, dont ici l'ordonnance
Avec la somme exacte à quelques écus près
Ajoutés pour amende, exploits et menus frais. (P. P.)

— Prov. fig. *Abandonner, quitter la terre pour le cens*, renoncer à un bien qui est plus onéreux que profitable.

— Hist. rom. Dénombrement des citoyens romains, qui se faisait de cinq en cinq ans par des magistrats nommés *Censeurs*.

CENSABLE, adj. des 2 g. (*cens.*) Féod. Qui a droit de cens : *Seigneur* CENSABLE.

CENSAL, n. m. (*cens.*) Comm. Courtier, agent de change au Levant.

CENSE, n. f. (*cens.*) Ferme, métairie. ‖ Peu usité.

CENSÉ, ÉE, adj. (*censare*, estimer; lat.) Pron. *çan-cé*. — Estimé, réputé : *Celui qui est trouvé avec les coupables est* CENSÉ *complice.* (Acad.) *Celui qui n'a pas fait sa fortune à la cour est* CENSÉ *ne l'avoir pas dû faire.* (La Br.)

De tyranniques rois *censés* grands politiques. (Boil.)

CENSERIE, n. f. Comm. Courtage dans le Levant; opérations du censal.

CENSEUR, n. m. (*censor*; lat.) Pron. *çan-ceur*. — Antiq. Magistrat de Rome chargé de constater la fortune des citoyens et de veiller sur les mœurs : *Les* CENSEURS *avaient inspection sur les mœurs.* (Mich.)

— *Tables des censeurs*, recueils historiques et rédigés par les censeurs, depuis Servius Tullius.

— Par analog. Celui qui reprend, qui contrôle autrui : *Un* CENSEUR *sévère. Les hommes seraient peut-être pires s'ils venaient à manquer de* CENSEURS. (La Br.) *Des intentions si religieuses trouvèrent des* CENSEURS *dans le monde.* (Mass.)

Ah! quittez d'un *censeur* la triste diligence. (Rac.)

Nous écoutons avec défiance les CENSEURS *qui contrarient nos penchants et qui nous avertissent de nos dangers.* (Ségur.)

.. Les hommes sont, sur toutes les affaires,
Loueurs impertinents ou *censeurs* téméraires. (Mol.)

— *C'est un censeur*, en mauvaise part, c'est un homme qui aime à blâmer, à critiquer tout.

— Littér. Homme qui juge ou qui est propre à juger les œuvres de l'esprit : *Ce n'est pas un* CENSEUR *profond et éclairé. Consulter un* CENSEUR *sévère.* (Acad.)

Le théâtre est fertile en *censeurs* pointilleux. (Boil.)

— Admin. Employé que le gouvernement prépose à l'examen des livres, des journaux, des pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation : *Le* CENSEUR *refuse son approbation.* CENSEUR *des pièces de théâtre ou* CENSEUR *dramatique.* CENSEUR *des journaux.* (Acad.)

... Qu'un *censeur* est un homme terrible! (C. Del.)

— Anc. Officier universitaire chargé d'examiner la capacité des récipiendaires : *En Sorbonne, les* CENSEURS *donnent leur suffrage par billets.* (Acad.)

— Fonctionnaire aujourd'hui chargé dans les lycées et les colléges de surveiller les études et de maintenir le bon ordre et la discipline : *Le* CENSEUR *du collége Louis-le-Grand.* (Acad.)

CENSIER, n. m. (*cens.*) Jurispr. féod. Celui à qui le cens était dû. ‖ *Livre* CENSIER, livre où s'enregistraient les cens.

— Subst. Anc. Officier public qui percevait le cens.

— Qui tient une cense à ferme.

CENSIÈRE, n. f. (*cens.*) Anc. Il se disait d'une famille qui tenait une cense, une métairie à ferme.

CENSIF, IVE, adj. (*cens.*) Anc. Il se disait de toutes les dépendances d'un fief.

CENSITAIRE, n. des 2 g. (*cens.*) Féod. Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief.

— Polit. Il se dit des électeurs qui possèdent le droit électoral en vertu du cens qu'ils payent.

CENSITE, adj. des 2 g. (*cens.*) qui est sujet au cens.

CENSITEUR, n. m. (*censeo*, évaluer; lat.) Anc. Magistrat chargé de répartir les impôts entre les citoyens. ‖ Magistrat qui sous les empereurs remplissait dans les provinces les fonctions de censeur.

CENSIVE, n. f. (*cens.*) Pron. *çan-civ*. — Jurisp. féod. Redevance en argent ou en nature que devait au possesseur du fief celui qui le possédait en son nom. ‖ Étendue des terres roturières d'un fief.

CENSIVEMENT, adv. (*cens-if, ive-ment.*) Avec droit de censive.

CENSORIAL, ALE, adj. (*censeo*, estimer; lat.) Qui est relatif à la censure exercée par le gouvernement : *Lois* CENSORIALES. *Des règlements* CENSORIAUX.

— Hist. rom. Qui appartient aux censeurs : *Pouvoir* CENSORIAL.

CENSUEL, ELLE, adj. (*cens.*) Féod. Qui a rapport au cens : *Droit* CENSUEL. *Rente* CENSUELLE.

CENSURABLE, adj. des 2 g. (*censure.*) Pron. *çan-çu-rabl*. — Qui peut être censuré, qui doit être censuré, qui mérite censure : *Livre* CENSURABLE. *Conduite* CENSURABLE. *Proposition* CENSURABLE.

CENSURE, n. f. (*censura*, jugement, appréciation, critique; lat.) Pron. *çan-çur*. — Blâme, répréhension, correction : *Subir la* CENSURE *de quelqu'un. Soumettre ses écrits à la* CENSURE. *S'exposer à la* CENSURE. (Acad.) *La* CENSURE *doit être accompagnée de quelques louanges qui en corrigent l'amertume.* (St-Réal.) *La* CENSURE *est utile, et le mérite seul sait la supporter.* (J. J. Rous.) *Sa vie, ses mœurs et sa fidélité faisaient la* CENSURE *de la plupart des courtisans.* (H. de Balzac.)

Craignez-vous pour vos vers la *censure* publique,
Soyez-vous à vous-même un sévère critique. (Boil.)

— Il se prend le plus souv. en mauvaise part :
Distiller les poisons d'une *censure* amère. (C. Del.)

— Particul. L'examen qu'un gouvernement fait faire des livres, des journaux, des pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation : *Établir la* CENSURE. *Abolir la* CENSURE. *Passer à la* CENSURE. CENSURE *préalable.* CENSURE *dramatique.*

— Par extens. Les personnes chargées de cet examen : *La* CENSURE *est réunie. La* CENSURE *a fait retrancher ce passage.*

— Le bureau des censeurs : *On m'a écrit de la* CENSURE. *La pièce est à la* CENSURE.

— En matière de dogme. Jugement qui porte condamnation : *Le concile a prononcé la* CENSURE *contre cet ouvrage. La* CENSURE *de la Sorbonne. La* CENSURE *est faite, je ne sais en quels termes.* (Pasc.) *La* CENSURE *de l'archevêque de Paris.* (Id.)

— Excommunication, interdiction, suspension d'exercice et de charge ecclésiastique : *Encourir la* CENSURE *de l'Église. Les* CENSURES *ecclésiastiques.*

— Peine disciplinaire que le corps de la magistrature, l'ordre des avocats, les chambres des notaires, des avoués prononcent contre ceux de leurs membres qui manquent d'une manière grave aux devoirs de leur profession.

— Anc. Fonction de censeur chez les Romains : *Durant la* CENSURE *de Caton.*

CENSURÉ, ÉE, part. pass. du v. Censurer : *Un livre* CENSURÉ. *Une doctrine* CENSURÉE.

CENSURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*censure.*) Blâmer, reprendre, critiquer : CENSURER *quelqu'un.* CENSURER *la conduite de quelqu'un. On les* CENSURE *s'ils échouent; on les envie s'ils réussissent.* (La Br.) *Il y a des gens qui ne se plaisent qu'à* CENSURER *les actions d'autrui.* (Acad.)

Faites-vous des amis prompts à vous *censurer*. (Boil.)

— Pal. Infliger une peine disciplinaire : *L'ordre des avocats a* CENSURÉ *un tel. La cour royale a* CENSURÉ *deux de ses membres.* (Acad.)

— En matière de dogme, Déclarer qu'un livre, qu'une proposition contient des erreurs, des hérésies : *La Sorbonne* CENSURA *tel livre.* (Acad.)

— V. intr. ou n. *Ils ont jugé plus à propos et plus facile de* CENSURER *que de repartir.* (Pasc.)

CENT, adj. numér. des 2 g. (*centum*; lat., m. sign.) Pron. *çan*. — Nombre qui contient dix fois dix : CENT *hommes.* CENT *femmes.* CENT *princes.* CENT *valets.* CENT *livres pesant.* (Acad.) *Il a lu* CENT *trente fois le Nouveau Testament.* (Fléch.) *Les* CENT *et une nouvelles. Il y en a plus de* CENT *à qui cela est arrivé avant vous.* (Acad.)

— Prov. *Trois jours de répit valent cent livres.*

— On dit très-souvent *onze cents, douze cents* et ainsi de suite jusqu'à *dix-neuf cents*, au lieu de *mille cent, mille deux cents*, etc.; mais on ne dit point *dix cents* ni *vingt cents, etc.*, pour *mille, deux mille*, etc.

— Fam. et elliptiq. *Je vous le donne en cent*, il vous sera fort difficile et peut-être impossible de deviner la chose dont il s'agit.

— Hist. *Les cent jours*, l'intervalle qui s'écoula du 20 mars au 28 juin 1815, et pendant lequel Napoléon ressaisit le trône et le perdit : *Gouvernement des* CENT JOURS. *Ministère des* CENT JOURS. *Avant les* CENT JOURS *la liberté n'était pas possible, grâce aux illusions ressuscitées de l'ancien régime.* (St-M. Gir.)

— Dans un sens indéterminé, Nombreux : *Vous trouverez* CENT *occasions plus favorables.* (Acad.) *Les personnes qui l'ont vue la racontent en* CENT *façons différentes.* (La Br.)

D'un homme tel que vous la foi vaut *cent* otages. (Corn.)
On voit de *cent* auteurs les disgrâces tragiques. (Boil.)
Je vous l'ai dit *cent* fois quand vous étiez petit. (Mol.)

— *Cent et cent fois*, très-souvent :

J'ai rebattu *cent et cent fois*
Ceci dans *cent et cent* endroits. (La Font.)

— Centième : *Page* CENT. *L'an mil huit* CENT. *Chant premier, vers* CENT. (Acad.)

— Financ. : *Placer son argent à cinq pour* CENT. *La rente est à trois, à quatre pour* CENT. *Gagner dix, vingt pour* CENT *dans une affaire.*

— Par exag. *Il y a cent pour cent à gagner dans cette opération*, on en peut retirer un profit considérable.

— *Un cent pesant*, cinquante kilogrammes.

— Comm. *Le grand cent*, se dit pour les marchandises vendues par pièces ou au poids et dont le vendeur cède quelques pièces ou quelques kilogrammes en plus.

— N. m. Il s'emploie comme signe matériel pour désigner le numéro ou le nombre *cent*; dans ce cas il est invariable : *Voilà trois* CENT, trois billets, trois boules portant le chiffre *cent*. *A Carthage le sénat des* CENT *était composé de juges qui l'étaient pour la vie.* (Montesq.)

— Centaine : *Acheter un* CENT, *deux* CENTS *d'huîtres. Combien vaut le* CENT *de ces marrons? J'ai vendu trois* CENTS *d'œufs.*

— J. de cartes. *Jouer un* CENT, *deux* CENTS *de piquet*, une partie en cent ou deux cents points.

— Métrol. Centième partie du dollar.

— Monnaie de cuivre du royaume des Pays-Bas, centième partie du florin.

— Antiq. gr. *Les quatre cents*, conseil supérieur composé de 400 membres établi à Athènes.

— *Les trois cents*, les trois cents Spartiates commandés par Léonidas qui périrent aux Thermopyles.

= **Gramm.** *Cent* est toujours invariable quand il n'exprime que cent unités : CENT *soldats*, CENT *généraux*, CENT *maisons*, CENT *villages. Les* CENT *livres qu'il m'a payées.*

— Il est variable quand il est précédé d'un adjectif numéral qui le multiplie : DEUX CENTS *hommes*; QUATRE CENTS *enfants. L'homme vivait autrefois plus de* TROIS CENTS *ans.*

— Mais bien que multiplié par un adjectif numéral, il est invariable, lorsqu'il est suivi d'un autre nombre : *C'est là ce que les six* CENT *trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine.* (Boss.) *Louis XVI soixante-six fut condamné à mort à la majorité de trois* CENT *voix sur sept* CENT *vingt et une.* (Anquetil.)

— Il est encore invariable lorsqu'il est pris pour Centième : *Page* CENT, *paragraphe* CENT, *vers cinq* CENT, etc.

CENTAINE, n. f. coll. (*cent.*) Pron. *çan-tènn*. — Nombre de cent ou environ : *Une* CENTAINE *d'années. Une* CENTAINE *de francs. Une* CENTAINE *d'écus. Les quelques* CENTAINES *d'hommes qui avaient voulu résister avaient perdu un quart de leur monde.* (Thiers.)

— Techn. Le brin de soie ou le fil par lequel tout les fils d'un écheveau sont liés ensemble : *On coupe les* CENTAINES *pour dévider l'écheveau.*

— Mar. Liure faite avec la même livarde pour maintenir les paquets de petits cordages. ‖ V. COMMANDE.

= **Par centaines**, loc. adv. En grand nombre :

Les rossignols y chantaient *par centaines*. (C. Del.)
Je les vais de mes dards enfiler *par centaines*. (La F.)

CENTAURE, n. m. (κεντεῖν, piquer; ταῦρος, taureau; gr.) Pron. *çan-tor*. — Taureau antique, être fabuleux, moitié homme et moitié cheval :

Deux *centaures* altiers, fiers enfants des nuages. (Del.)

— *Le centaure*, particul. Chiron, qui, suivant la fable, instruisit les premières années d'Achille.

— Fig. Jeune homme passionné pour l'équitation : *C'est un vrai* CENTAURE. || Rare.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

CENTAURÉE, n. f. (du *centaure* Chiron, à qui l'on attribue la découverte de ses propriétés.) Pron. *çan-to-ré*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées; elle a de très-nombreuses espèces : *La grande* CENTAURÉE. *La petite* CENTAURÉE. CENTAURÉE *musquée*. CENTAURÉE *odorante*.

CENTAURION ou **CENTAURIUM,** n. m. (*centaure*.) Pron. *çan-to-riom*. — Bot. Genre de plantes de l'espèce des Gentianes.

CENTENAIRE, adj. des 2 g. (*cent.*) Pron. *çantt-nèr*. — Qui a cent ans ou environ, se dit des personnes et des choses : *Un homme* CENTENAIRE. *Une femme* CENTENAIRE. *Un arbre* CENTENAIRE. *Possession* CENTENAIRE.

— Par extens. en parl. des choses. Qui est très-ancien : *Des rocs* CENTENAIRES.

— Substant. Personne âgée de cent ans : *Un* CENTENAIRE, *une* CENTENAIRE.

CENTÈNE, n. f. Anc. Charge de centenier.

CENTENIER, n. m. (*cent.*) Pron. *centt-nié*. — Dans l'Écriture, Officier romain qui commandait cent hommes; à Rome on le nommait *centurion* : *Jésus-Christ guérit la fille du* CENTENIER.

Un chétif *centenier* des troupes de Mysie. (Corn.)

Elle passa, bravant tous les regards,
Du lit d'un *centenier* au trône des Césars. (Jouy.)

— Celui qui dans certaines villes de France commandait cent hommes de la milice bourgeoise.

— Officier royal qui relevait du comte; il était revêtu d'un pouvoir équivalant à celui du viguier : *Un* CENTENIER *était monté au château demander les clefs pour ouvrir les portes de la ville*. (Vitet.)

CENTENILLE, n. f. Pron. *çantt-ni-y*. — Bot. Petite plante de la famille des Primulacées.

CENTÉSIMAL, ALE, adj. (*cent.*) Pron. *çan-té-zi-mal*. — Arithm. Il se dit des différents nombres, de 1 à 99, et de toute valeur qu'on présente comme partie de la centaine considérée collectivement : *Fraction* CENTÉSIMALE. *Calcul* CENTÉSIMAL. *Nombres* CENTÉSIMAUX.

— *Division centésimale*, celle où l'échelle des parties est divisée en cent.

CENTÉSIME, n. f. (*cent.*) Pron. *çan-té-zim*. — Ant. Impôt du centième qu'Auguste établit sur les ventes à l'enchère.

— Usure qui consistait à prendre un pour cent d'intérêt par mois.

CENTÉSIMO, adv. (m. lat.) Pron. *çan-té-zi-mo*. — Centièmement : CENTÉSIMO. CENTÉSIMO *primo*. CENTÉSIMO *secundo*.

CENTI, (*cent.*) Pron. *çan-ti*. — Syst. métr. Mot qui joint aux noms des nouvelles mesures désigne la centième partie ou une unité cent fois plus petite que l'unité première : *Centimètre*, la centième partie du *mètre*; *Centigramme*, la centième partie du *gramme*; *Centilitre*, la centième partie du litre.

CENTIARE, n. m. (*centum*, cent; *area*, aire, superficie; lat.) Pron. *çan-ti-ar*. — Mesure de surface; c'est la centième partie de l'are ou un mètre carré.

CENTIÈME, adj. des 2 g. (*cent.*) Pron. *çan-tièm*. — Nombre ordinal de cent : *La* CENTIÈME *année*. *Vous êtes le* CENTIÈME *sur la liste*. (Acad.)

— Précédé d'un nom de nombre : *La deux, la trois* CENTIÈME *année*.

— Fam. *Vous n'êtes pas le centième à qui cela soit arrivé*, il y a un très-grand nombre de personnes à qui cela est arrivé avant vous.

— *La centième partie*, chaque partie d'un tout qui est ou qu'on suppose divisé en cent parties. || *La deux centième partie, la trois centième partie*.

— Anc. *Le centième denier*.

— N. m. La centième partie : *Un* CENTIÈME, *deux* CENTIÈMES. || Dans un sens anal. *Un deux-*CENTIÈMES; *deux trois-*CENTIÈMES.

CENTIGRADE, adj. des 2 g. (*centum*, cent; *gradus*, degré; lat.) Pron. *çan-ti-grad*. — Qui est divisé en 100 degrés; il se dit particul. du thermomètre dont l'échelle au-dessus de zéro est divisée en 100 degrés, à la différence du thermomètre de Réaumur, dont l'échelle de même longueur n'est divisée qu'en 80 degrés : *Thermomètre* CENTIGRADE. *Signe* CENTIGRADE.

CENTIGRAMME, n. m. (*centum*; lat., et γράμμα, scrupule; gr.) Pron. *çan-ti-gram*. — Centième partie du gramme : *Un* CENTIGRAMME; *deux* CENTIGRAMMES.

CENTILITRE, n. m. (*centum*, lat.; λίτρα, mesure; gr.) Métrol. La centième partie du litre.

CENTIME, n. m. (*centum*, cent; lat.) Pron. *çan-tim*. — Monn. La centième partie du franc : *Un* CENTIME. *Un franc cinquante* CENTIMES. CENTIMES *additionnels*. *Le* CENTIME *italien est égal au* CENTIME *français. Nous n'avons pas un* CENTIME *qui ne soit un effet de sa munificence*. (H. de Balzac.)

CENTIMÈTRE, n. m. (*centum*, cent; lat.; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *çan-ti-mètr*. — La centième partie du mètre : *Dix* CENTIMÈTRES. *Vingt, trente* CENTIMÈTRES. *Dans certains brouillards, on voit à peine l'extrémité de la canne de quatre-vingts* CENTIMÈTRES *à un mètre de longueur que l'on tient à la main*. (Babinet.)

— *Un mètre cinquante centimètres*, un mètre et demi.

CENTINODE, n. f. (*centum*, cent; *nodus*, nœud; lat.) Pron. *çan-ti-nod*. — Bot. Sorte de Renouée fort commune qui croît dans les lieux incultes et le long des chemins; on l'appelle aussi *Renouée des oiseaux*. || Vulg. *Traînasse*, à cause de ses tiges couchées.

CENTON, n. m. (*cento*, vêtement rapiécé; lat.) Pron. *çan-ton*. — Antiq. rom. Espèce de couverture; vêtement grossier, fait de pièces et de morceaux, que les pauvres et les paysans portaient en forme de manteau.

— Peaux de bêtes fraîchement écorchées, dont on couvrait les machines de guerre et les maisons.

— *Centon mouillé*, celui qui servait à éteindre les incendies et qu'on employait à la guerre pour préserver les machines du feu et pour amortir les traits.

— Littér. Pièce de poésie faite de vers ou fragments de vers pris dans un auteur ou dans plusieurs auteurs célèbres : *Ce poëte n'a fait que des* CENTONS.

— *Un centon d'Homère, un centon de Virgile*, un ouvrage composé tout entier de morceaux pris dans Homère, dans Virgile.

— Il se dit aussi en parlant de l'auteur du centon : *Le* CENTON *nuptial d'Ausone*, celui qu'Ausone a composé de vers de Virgile.

— Par extens. Ouvrage rempli de morceaux dérobés à d'autres écrivains : *Ce livre n'est qu'un* CENTON. *La littérature latine n'est guère formée que de* CENTONS *de la littérature grecque*. (T. Gaut.)

— Mus. Oratorio ou opéra composé d'œuvres de plusieurs maîtres || On dit aussi *Pasticcio* ou *Pastiche*.

CENTONAIRE, n. m. Pron. *çan-to-nèr*. — Ant. rom. Artisan qui préparait l'espèce de couverture nommée centon : *Les* CENTONAIRES *suivaient toujours les armées*.

CENTONISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*centon*.) Pron. *çan-to-ni-zé*. — Anc. mus. Composer un chant de traits empruntés à différents morceaux.

— Littér. Composer des centons, des pièces dont les vers sont empruntés à des poëtes célèbres.

CENTOTHÈQUE, n. m. (*centum*, cent; lat.; θήκη, boîte; gr.) Pron. *çan-to-tèk*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

CENT-PIEDS, n. m. pl. Zool. Vulg. Espèce de scolopendre très-dangereux.

CENTRAL, ALE, adj. (*centre*.) Pron. *çan-tral*. — Qui est un centre, qui se rapporte au centre : *Lieu* CENTRAL. *Point* CENTRAL. *Un quartier* CENTRAL. *Province* CENTRALE. *L'Afrique* CENTRALE.

— Méc. *Force centrale*, force en vertu de laquelle un corps qui se meut tend vers un centre d'action; on l'appelle aussi *force centripète*.

— Anat. *Artère centrale de la rétine*, celle qui occupe le centre du nerf optique et de la rétine.

— Bot. *Embryon* CENTRAL. *Périsperme* CENTRAL. *Placenta* CENTRAL.

— Fig. Principal; qui sert de centre : *Pouvoir* CENTRAL. *Administration* CENTRALE. *Bureau* CENTRAL. *On peut douter qu'aux États-Unis le pouvoir* CENTRAL *ait assez de force pour maintenir longtemps l'union dont il est le lien*. (Lamenn.)

CENTRALISATEUR, TRICE, adj. et n. (*central*.) Néolog. Qui concerne la centralisation administrative : *Pouvoir* CENTRALISATEUR.

CENTRALISATION, n. f. (*centre*.) Pron. *çan-tra-li-za-cion*. — L'action de réunir, de ramener tout à un même centre, à un point unique : *La* CENTRALISATION *administrative est le seul monument que la révolution ait fondé avec tous les débris qu'elle a faits*. (Lamart.)

— Polit. *Centralisation du pouvoir*, réunion de l'autorité, de toutes les forces d'un État dans les mains du gouvernement : *Le constant travail de la vie de Louis XI et l'idée fixe qui le domina furent l'abaissement de la haute aristocratie et la* CENTRALISATION *du pouvoir dans sa personne*. (Châteaub.)

CENTRALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Centraliser : *Chez les grandes nations* CENTRALISÉES, *le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme qui ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs*. (De Tocquev.)

CENTRALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*centre*.) Pron. *çan-tra-li-zé*. — Réunir, ramener à un même centre, à un point unique : CENTRALISER *les pouvoirs dans un pouvoir unique*. CENTRALISER *l'action*. *On a* CENTRALISÉ *en France toutes les branches d'administration publique*.

CENTRE, n. m. (κέντρον; gr., m. sign.) Pron. *çantr*.) — Géom. Point d'un cercle, d'une sphère dont sont également éloignés tous les points de la circonférence : *Le* CENTRE *d'un cercle. Tirer une ligne du* CENTRE *à la circonférence*.

— Par extens. Dans toute figure, le point où se rencontrent tous les diamètres : *Le* CENTRE *d'une ellipse. Le* CENTRE *d'un carré*.

— Le milieu d'un espace quelconque : *Le soleil est au* CENTRE *de notre système planétaire. Le palais est au centre de la ville*. (Acad.)

Tout roule autour de lui : c'est le *centre* du monde!
(E. Augier.)

— Fig. Le lieu où se pratiquent, où se font plus particulièrement certaines choses; l'endroit le plus important : *Paris est le* CENTRE *des arts et de la civilisation française. Surate avait été choisie pour être le* CENTRE *des affaires de la compagnie*. (Rayn.) *Les peuples naturels et même la plupart des peuples civilisés ont fait des tombeaux de leurs ancêtres le* CENTRE *de leurs dévotions et une partie essentielle de leur religion*. (B. de St-P.) *Ce pays est le* CENTRE *du bon goût et de la politesse*. (La Br.) *Il fit de son cabinet le* CENTRE *de son existence*. (Buff.) *On se croit naturellement bien plus capable d'arriver au* CENTRE *des choses que d'embrasser la circonférence*. (Mass.) *Chacun court à lui comme au* CENTRE *où aboutissent toutes les lignes de la fortune*. (Fléch.)

— Figur. *Être dans son centre*, être où l'on se plaît, où l'on aime à se trouver, où l'on peut le mieux agir, faire telle ou telle chose. || Dans le sens contraire : *N'être pas dans son* CENTRE. *Être hors de son* CENTRE.

— Par analog. Il se dit aussi des personnes : *C'est un égoïste qui se fait le* CENTRE *de tout*. (Acad.) *L'homme est tombé dans la présomption; il a voulu se rendre le* CENTRE *de lui-même*. (Pasc.)

— Art milit. *Le centre d'une armée*, ou simpl. *Le centre*, la partie d'une armée, d'une troupe rangée en bataille qui est entre les deux ailes : *Le* CENTRE *de l'armée fut enfoncé. Le* CENTRE *fut forcé. S'aligner sur le* CENTRE. *Les compagnies du* CENTRE.

— *Le centre d'une assemblée*, le milieu d'une assemblée délibérante, par oppos. aux extrémités, au côté droit et au côté gauche : *Siéger au* CENTRE. *Le* CENTRE *représente ordinairement l'opinion modérée*.

— Mécan. *Centre de gravité*, le point par lequel passe toujours la résultante des forces que la pesanteur exerce sur un corps, quelle que soit la position que l'on donne à ce corps. || Dans le m. sens : *Centre d'attraction, de gravitation*.

— *Centre d'oscillation*, dans un ensemble de corps assujettis autour d'un axe fixe Le point placé sur la perpendiculaire abaissée du centre de gravité du système sur l'axe de rotation.

— *Centre de percussion*, point par lequel doit passer la direction du choc appliqué à un corps solide, assujetti à tourner autour d'un axe fixe.

— *Centre optique*, point situé sur l'axe principal d'une lentille, qui jouit de la propriété de laisser suivre aux rayons lumineux qui la traversent leur direction primitive ou une direction parallèle.

— Pathol. *Centre de sensibilité*, partie affectée avec plus de vivacité et de fréquence : *La différence des tempéraments dépend surtout de celle des* CENTRES DE SENSIBILITÉ. (Cabanis.)

— Anat. *Centre ovale*, partie du cerveau. || *Centre épigastrique*, ganglions et plexus nerveux situés à l'épigastre. || *Centres nerveux*, endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine : *Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions sont* DES CENTRES NERVEUX. || *Centre phrénique* ou *aponévrotique du diaphragme*, aponévrose trilobée qui occupe la partie postérieure et moyenne du diaphragme.

— Mar. *Centre de voilure*, point de la voile où se réunit l'action du vent.

CENTRÉ, ÉE, part. pass. de Centrer.

— Optiq. *Lunette centrée*, celle dont l'axe de la len-

tille est perpendiculaire au plan du contour extérieur.

CENTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*centre.*) Techn. Placer le centre de l'axe d'une lunette de manière que toutes les parties du champ soient situées de la même manière par rapport à cet axe : *L'observateur ne peut* CENTRER *avec la précision requise deux lentilles cristallines isolées dans l'espace, n'ayant pas entre elles de liaison par l'intermédiaire d'un corps rigide.* (Arago.)

CENTREUR, n. m. (*centre.*) Techn. Pièce du moule à chandelles qui tient la mèche au centre.

CENTRICIPITAL, ALE, adj. (*centriciput.*) Anat. Qui a rapport au centriciput.

CENTRICIPUT, n. m. (*centrum*, centre, *caput, tis*, tête ; lat.) Anat. Partie moyenne du crâne.

CENTRIFUGE, adj. des 2 g. (κέντρον, centre, φεύγειν, fuir ; gr.) Pron. *çan-tri-fuj.* — Phys. et Mécan. Qui tend à éloigner d'un centre.

— *Force centrifuge*, celle par laquelle un mobile qui tourne autour d'un centre fait effort pour s'en éloigner : *La théorie des* FORCES CENTRIFUGES *dans le cercle, trouvée par Huyghens, conduit immédiatement et comme nécessairement à la théorie générale des forces centrales sur lesquelles le système du monde est appuyé.* (D'Alemb.) || Lorsqu'un corps est assujetti à parcourir une ligne courbe, il se trouve à chaque instant dévié de la direction que la force d'impulsion à laquelle il obéit lui avait imprimée ; car s'il était entièrement libre d'obéir à cette force il suivrait une ligne droite. La *force centrifuge* est d'autant plus grande que le rayon de courbure est plus petit ; en outre, elle augmente avec la vitesse du corps en mouvement ; son accroissement est proportionnel au carré de cette vitesse, c'est-à-dire que pour une vitesse double elle devient quadruple ; pour une vitesse triple, elle est neuf fois aussi grande.

— Bot. *Inflorescence centrifuge*, celle dans laquelle l'épanouissement des fleurs commence par le centre pour s'étendre successivement jusqu'à la circonférence de l'ensemble de la plante ; par opposit. à *Inflorescence centripète.*

CENTRINE, n. f. (κέντρον, aiguillon ; gr.) Zool. Genre de poissons voisins des Squales.

CENTRIPÈTE, adj. des 2 g. (κέντρον, centre ; gr. ; *petere*, gagner, aller vers ; lat.) Pron. *çan-tri-pètt.* — Phys. Qui tend à approcher d'un centre.

— Mécan. *Force centripète*, force qui s'oppose à ce qu'un mobile parcourant une courbe quitte la ligne sur laquelle on veut le maintenir. Dans les roues de machines cette force réside dans la solidité des assemblages qui réunissent leurs pièces et s'opposent à leur séparation. La gravitation est la *force centripète* qui retient les planètes dans leur orbite.

— Bot. *Inflorescence centripète*, celle dans laquelle l'épanouissement marche de la circonférence au centre.

CENTRIPÉTENCE, n. f. (*centripète.*) Pron. *çan-tri-pé-tanss.* — Phys. Tendance à se porter vers le centre.

CENTRISQUE, n. m. Zool. (κέντρον, aiguillon ; gr.) Genre de poissons à museau très-allongé, de la famille des Acanthoptérygiens.

CENTROBARIQUE, adj. des 2 g. (κέντρον, centre, βάρος, pesanteur ; gr.) Pron. *çan-tro-ba-rik.* — Phys. Qui dépend du centre de gravité.

— Math. *Méthode centrobarique*, méthode pour mesurer une surface ou un solide, en les considérant comme engendrés par le mouvement d'une ligne ou d'une surface, et en multipliant la surface génératrice par le chemin du centre de gravité.

CENTRODONTE, adj. des 2 g. (κέντρον, aiguillon, ὀδούς, οντος, dent ; gr.) Pron. *çan-tro-dent.* — Zool. Qui a les dents pointues.

CENTROGASTRE, n. m. (κέντρον, aiguillon, γαστήρ, ventre ; gr.) Zool. Genre de poissons thoraciques.

CENTROLOPHE, n. m. (κέντρον, aiguillon, λόφος, aigrette ; gr.) Pron. *çan-tro-lof.* — Zool. Genre de poissons de la famille des Scombéroïdes.

CENTRONOTE, adj. des 2 g. (κέντρον, aiguillon, νῶτος, dos ; gr.) Pron. *çan-tro-nott.* — Zool. Qui a le dos épineux.

— N. m. Genre de poissons thoraciques.

CENTROPODE, adj. des 2 g. (κέντρον, aiguillon, πούς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui a les pattes épineuses.

— N. m. Genre de poissons thoraciques.

CENTROPOME, adj. des 2 g. (κέντρον, aiguillon, πῶμα, opercule ; gr.) Zool. Qui a l'opercule épineux.

— N. m. Genre de poissons ; perche.

CENTROSCOPIE, n. f. (κέντρον, centre, σκοπεῖν, considérer ; gr.) Pron. *çan-tross-ko-pi.* — Math. Partie de la géométrie qui traite de la détermination des centres des grandeurs.

CENTROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *çan-tross-ko-pik.* — Math. Qui a rapport à la centroscopie.

CENT-SUISSES, n. m. pl. Pron. *çan-çuiss.* — Anc. Corps de la garde du roi de France composé de cent Suisses.

— *Un cent-suisses*, un garde des cent-suisses.

CENTUMVIR, n. m. (*centum*, cent, *vir*, homme ; lat.) Pron. *çan-tom-vir.* — Hist. rom. Magistrat faisant partie d'un tribunal composé de cent membres et chargé de rendre la justice dans les affaires de peu d'importance : *À Rome, toutes les petites discussions contentieuses étaient portées à des tribunaux subalternes, tels que celui des* CENTUMVIRS. (La Harpe.)

CENTUMVIRAL, ALE, adj. Qui appartient aux centumvirs, qui est de leur ressort.

— Qui est composé de cent hommes.

CENTUMVIRAT, n. m. (*centumviratus* ; lat.) Pron. *çan-tom-vi-ra.* — Fonction, dignité de centumvir. || Durée de cette magistrature. || Assemblée des centumvirs.

CENTUPLE, adj. des 2 g. (*centuplex*, lat. ; m. sign.) Pron. *çan-tupl.* — Qui vaut cent fois autant : *Un nombre* CENTUPLE. *Une somme* CENTUPLE.

— N. m. Quantité, valeur cent fois plus grande : *Il a gagné le* CENTUPLE.

.. Dieu rend le *centuple* aux bonnes actions. (Corn.)

= **Au centuple**, loc. adv. Cent fois autant : *L'aumône est un gain ; c'est une usure qui rapporte ici-bas même* AU CENTUPLE. (Mass.) *Dieu rendra* AU CENTUPLE *tout ce qu'on fera pour lui.* (Acad.)

CENTUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Centupler : *Somme* CENTUPLÉE.

CENTUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*centuple.*) Rendre cent fois plus grand, élever au centuple : CENTUPLER *une somme. Le gain qu'il a tiré de cette affaire* A CENTUPLÉ *sa fortune.* (Acad.) *La vertu est une force ; on* CENTUPLE *cette force comme toutes les autres en l'exerçant.* (Lamart.)

= **Se centupler**, v. pr. Devenir cent fois plus grand, plus fort, plus considérable ; se multiplier : *Cette somme* S'EST CENTUPLÉE *par l'intérêt cumulé. Les abus* SE CENTUPLENT *avec les années.*

CENTURIATEURS, n. m. pl. Auteurs allemands, luthériens, d'une histoire ecclésiastique divisée par siècles : *Les* CENTURIATEURS *de Magdebourg.* (Acad.)

CENTURIE, n. f. (*centuria* ; lat.) Pron. *çan-tu-ri.* — Hist. rom. Subdivision du peuple par cent citoyens. Il y avait six *classes* de citoyens, et chaque classe comprenait un certain nombre de *centuries*. Les premières classes, qui renfermaient les citoyens les plus riches, étaient celles qui avaient le plus de centuries, de sorte que le vote par centuries était nécessairement favorable aux riches et aux patriciens ; cette organisation fut l'œuvre du roi Servius Tullius : *Le peuple romain fut distribué par* CENTURIES. (Acad.) *Les comices furent institués par* CENTURIES. (Mich.)

— Corps de cent hommes, qui formait la 60e partie de la légion, la 6e de la cohorte et la moitié du manipule.

— Chron. Siècle. Ce mot sert de titre à des annales rédigées par siècles.

— *Les centuries de Magdebourg*, période d'histoire ecclésiastique écrite par des ministres protestants de Magdebourg vers 1560, et divisée par siècles.

— Titre de divers livres qui se composent de cent chapitres, de cent divisions, etc. CENTURIE *d'inventions, par le marquis de Worcester.*

— *Les centuries de Nostradamus*, les prédictions de Nostradamus, rangées par centaines de quatrains ou de sixains : *Les livres des sibylles étaient évidemment pour les Romains comme les* CENTURIES DE NOSTRADAMUS, *où l'on trouve tout ce que l'on veut.* (La Harpe.) || Chacun de ces quatrains ou sixains.

— Par analog. *Faire une centurie*, faire un quatrain ou quelque autre pièce de vers analogues à ceux de Nostradamus.

CENTURION, n. m. (*centurio* ; lat.) Pron. *çan-tu-rion.* — Hist. rom. Officier qui commandait un corps de cent hommes dans la légion : *Les soldats se plaignaient du mauvais traitement qu'ils éprouvaient de la part des* CENTURIONS. (Acad.)

CEP, n. m. (*caput*, tête, chef ; lat.) Pron. *cèp* devant une voyelle ou à la fin d'une phrase, et *cè* devant une consonne. — Bot. Pied de vigne : CEP *de vigne.* CEP *de treille. Arracher des* CEPS. *Planter des* CEPS. *Des* CEPS *chargés de raisin. En Bourgogne, les ortolans font leurs nids sur les* CEPS. (Buff.)

— Hist. rom. *Cep de vigne*, espèce de canne que portaient les centurions comme signe de leur commandement.

— Mar. *Cep de l'ancre*, le jas, dans le Levant.

— Agr. Partie de la charrue qui porte le soc.

— N. pl. Liens, chaînes, instrument de torture : *On entend la roue, on voit les* CEPS, *on serre la vis.* (J. Janin.) *Avoir des* CEPS *aux pieds et aux mains. Rompre les* CEPS.

CÉPACÉ, ÉE, adj. (*cèpe.*) Botan. Qui a l'odeur et la forme de l'oignon.

CÉPAGE, n. m. Anc. Peine du cep.

— Ébranchage de la vigne.

CÈPE, n. m. (*cæpe*, lat. ; m. sign.) Anc. Oignon.

— Vulg. Espèce de bolet ou champignon comestible : *Faire cuire des* CÈPES.

CÉPEAU, n. m. (*cep.*) Techn. Sorte de billot qu'on employait autrefois dans la fabrication des monnaies.

CÉPÉE, n. f. (*cippus*, pièce ; lat.) Pron. *cé-pé.* — Agric. Touffe de tiges de bois qui sortent d'une même souche : *Faire la coupe des* CÉPÉES *de saule. Les cerfs donnent de la tête contre les arbres et les* CÉPÉES. (Buff.) *Bientôt deux hommes mal vêtus, mais bien armés, se levèrent derrière une* CÉPÉE *à quelques pas.* (Mérim.)

— Bot. Espèce d'orpin.

— Vén. Bois d'un à deux ans.

CEPENDANT, adv. de temps (*ce, pendant.*) Pron. *span-dan.* — Pendant cela, pendant ce temps-là : *Nous nous amusons, et* CEPENDANT *la nuit vient.* (Acad.)

Allez ; et *cependant* au pied de nos autels
J'irai rendre pour vous grâces aux immortels. (Corn.)
Accordez cette grâce aux larmes d'une mère,
Et *cependant*, mon fils, j'irai voir votre frère. (Rac.)

= **Cependant**, conj. Toutefois, néanmoins, nonobstant cela : *On disait qu'il ne viendrait pas,* CEPENDANT *le voici.* (Acad.)

= **Cependant que**, locut. conj. Pendant que ; il s'employait assez fréquemment en vers au XVIIe siècle :

Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête. (La F.)
Cependant que chez vous mon peuple le redit. (V. Hug.)

— Substantiv. *Ils approuvaient indifféremment tout ce qui se disait devant eux, et leur langage fut plein de* mais, *de* CEPENDANT, *de* néanmoins, *de* moi je ferais, moi à votre place, *toutes phrases qui préparent la contradiction.* (H. de Balz.)

CÉPHÆLIDÉES, adj. et n. f. pl. (κεφαλή, tête, εἶδος, ressemblance ; gr.) Groupe de la famille des Rubiacées, qui a pour type le genre Céphælie.

CÉPHÆLIE ou **CÉPHÆLIS**, n. f. Bot. Genre de Rubiacées composé d'herbes vivaces et d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale, dont une espèce fournit une des racines émétiques employées sous le nom *d'ipécacuanha brun.*

CÉPHALACANTHE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, ἄκανθα, épine ; gr.) Pron. *cé-fa-la-kanth.* — Zool. Qui a la tête épineuse.

— N. m. Genre de poissons osseux.

CÉPHALAGRAPHIE, n. f. (κεφαλή, tête, γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *cé-fa-la-gra-fi.* — Didact. Description de la tête.

CÉPHALALGIE, n. f. (κεφαλή, tête, ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Toute sorte de douleur de tête : *Les hommes de lettres sont sujets à la* CÉPHALALGIE. (Chom.)

CÉPHALALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui se rapporte à la céphalalgie.

CÉPHALALOGIE, n. f. (κεφαλή, tête, λόγος, description ; gr.) Didact. Description de la tête.

CÉPHALANTHE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *cé-fa-lantt.* — Bot. Qui a les fleurs réunies en boule.

— N. m. Arbrisseau d'Amérique.

CÉPHALANTHÈRE, n. f. (κεφαλή, tête, ἀνθηρός, fleuri ; gr.) Bot. Genre de plantes de la familles des Orchidées.

CÉPHALARTIQUE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, ἀρτίσειν, rendre parfait ; gr.) Pron. *cé-fa-lar-tik.* — Méd. Qui est propre à combattre le mal de tête.

CÉPHALATOMIE, n. f. (κεφαλή, tête, τέμνω, je coupe ; gr.) Pron. *cé-fa-la-to-mi.* — Anat. Dissection anatomique des parties de la tête.

CÉPHALE, n. m. (κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *cé-fal.* — Zool. Muge ; cyprin. || Papillon diurne.

CÉPHALÉ, ÉE, adj. (κεφαλή, tête ; gr.) Zool. Qui est muni d'une tête : *Mollusque* CÉPHALÉ.

CÉPHALÉE, n. f. (κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *cé-fa-lé.* — Méd. Mal de tête chronique ou périodique.

CÉPHALIN, n. m. (κεφαλή, tête ; gr.) Comm. Tissu de laine destiné à préserver la tête du froid.

CÉPHALIQUE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *cé-fa-lik.* — Anat. Qui se rapporte à la tête.

— *Veine céphalique*, la jugulaire interne, veine superficielle de la face antérieure du bras.

— *Remède, plante, poudre céphalique*, remède, plante, poudre propre à soulager, à guérir les maux de tête regardés comme nerveux.

CÉPHALITE, n. f. (m. étym.) Pron. *cé-fa-litt.* — Méd. Inflammation du cerveau. || Peu usité.

CÉPHALOBRANCHE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, βράγχια, branchies; gr.) Zool. Qui a les branchies près de la tête.

= **Céphalobranches**, n. m. pl. Famille de Mollusques.

CÉPHALOCISTES, n. m. pl. (κεφαλή, tête, κύστις, vessie; gr.) Zool. Famille d'entozoaires de l'ordre des Cestoïdes.

CÉPHALOCLES, n. m. pl. (κεφαλή, tête, gr.; *oculus*, œil; lat.) Pron. *cé-fa-lokl.* — Zool. Genre de Crustacés monocles.

CÉPHALOÏDE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, εἶδος, figure; gr.) Pron. *cé-fa-lo-id.* — Bot. Qui est en forme de tête; il se dit des fleurs réunies en capitules.

CÉPHALOMÈTRE, n. m. (κεφαλή, tête, μέτρον, mesure; gr.) Méd. Instrument propre à mesurer la tête de l'enfant nouveau-né.

CÉPHALOPAGE, n. m. (κεφαλή, tête, παγείς, uni; gr.) Anat. Monstre composé de deux individus dont les têtes sont réunies par les sommets.

CÉPHALO-PHARYNGIEN, adj. et n. m. (κεφαλή, tête, φάρυγξ, υγγος, pharynx; gr.) Pron. *cé-fa-lo-fà-rain-jiain.* — Il se dit du muscle qui s'étend de la base du crâne au pharynx.

CÉPHALOPODE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, ποῦς, πόδος, pied; gr.) Pron. *cé-fa-lo-pod.* — Zool. Qui a les pieds ou les organes moteurs sur la tête.

= **Céphalopodes**, n. m. pl. Ordre de mollusques dont les tentacules garnis de ventouses, insérés sur la tête et autour de la bouche, servent à la préhension, et non à la locomotion.

CÉPHALOPONIE, n. f. (κεφαλή, tête, πόνος, douleur; gr.) Path. Vive douleur, mal de tête.

CÉPHALOPTÈRE, adj. des 2 g. (κεφαλή, tête, πτερόν, aile; gr.) Pron. *cé-fa-lop-tèr.* — Zool. Qui a la tête garnie d'un bouquet de longues plumes grêles.

CÉPHALOSCOPIE, n. f. (κεφαλή, tête, σκοπεῖν, considérer; gr.) Pron. *cé-fa-loss-ko-pi.* — Didact. Examen de la tête pour en déduire l'état des facultés intellectuelles.

CÉPHALOTE, adj. des 2 g. (κεφαλωτός, qui est muni d'une tête; gr.) Zool. Qui a une grosse tête.

— N. m. Genre de chauve-souris.

— N. m. pl. Famille de poissons osseux.

CÉPHALOTOMIE, n. f. (κεφαλή, tête, τέμνειν, couper; gr.) Anat. Dissection de la tête.

CÉPHALOTRIBE, n. m. (κεφαλή, tête, τρίβειν, broyer; gr.) Chir. Forceps avec lequel on réduit la tête de l'enfant mort dans un accouchement laborieux.

CÉPHALOTRIPTEUR, n. m. V. CÉPHALOTRIBE.

CÉPHÉE, n. m. Pron. *cé-fé.* Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— Zool. Genre de mollusques et d'acalèphes libres.

CÉPHÉLIDE, n. f. (κεφαλή, tête, εἶδος, figure; gr.) Pron. *cé-fé-lid.* Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Rubiacées.

CÉPOLE, n. f. (*cepa*, oignon; lat.) Pron. *cé-pol.* — Zool. Genre de poissons épineux dont la chair se lève par feuillets, comme les tuniques des oignons.

CÉRACÉ, ÉE, adj. (*cera*, cire; lat.) Didact. Qui a l'aspect, la consistance de la cire.

CÉRACÉE, n. f. Sorte de laitage de Suisse. || V. BROCOTTES.

CÉRAÏNE, n. f. (*cera*, cire; lat.) Chim. Matière grasse extraite de certaines huiles volatiles, produite par l'action des alcalis sur la cérine.

CÉRAISTE, n. m. (κεράστης, cornu; gr.) Pron. *cé-rèst.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées. || Vulg. Oreille de souris.

CÉRAMES, n. m. pl. Archéol. Vases de terre cuite dont les Grecs se servaient dans leurs repas.

CÉRAMIAIRES, n. f. pl. Bot. Tribu de plantes cryptogames de la famille des Algues; elle a pour type la Céramie.

CÉRAMIE, n. f. Botan. Petite plante de la famille des Algues.

CÉRAMION, n. m. (κεράμιον, vase de terre cuite; gr.) Bot. Espèce de conserve. || Mousse de Corse.

CÉRAMIQUE, adj. des 2 g. (κέραμος, argile, poterie; gr.) Pron. *cé-ra-mik.* — Se dit de ce qui concerne l'art du potier : *Le musée* CÉRAMIQUE *de Sèvres.* (Mérimée.)

— N. f. Art, œuvre du potier : *Les Anglais nous surpassent dans quelques parties de la* CÉRAMIQUE. *Il y avait dans l'antiquité une classe d'artistes en réputation dont le talent s'appliquait particulièrement à la décoration des ouvrages de* CÉRAMIQUE. (Mérimée.)

— N. m. Quartier d'Athènes qui servait de sépulture aux héros morts pour la patrie.

CÉRAMITE, n. f. (*ceramites*; lat.) Minér. Pierre précieuse d'une couleur de brique. || Terre à potier.

CÉRAMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (κέραμος, argile, γράφειν, écrire; gr.) Archéol. Il se dit des vases de terre cuite ornés de peintures : *Vase* CÉRAMOGRAPHIQUE.

CÉRANTHE, n. m. (κέρας, corne, ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *cé-rantt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées.

CÉRASINE, n. f. (κέρασος, cerisier; gr.) Pron. *cé-ra-sinn.* — Chim. Mucilage de la gomme de cerisier.

CÉRASTE, n. m. (κέρας, corne; gr.) Zool. Espèce de vipère d'Afrique qui a au-dessus de chaque œil une éminence en forme de corne; elle est très-venimeuse. || Voy. *Serpent cornu.*

— Boisson qu'on faisait autrefois avec des cerises.

CÉRATION, n. f. (*cera*, cire; lat.) Pron. *cé-ra-cion.* — Action d'enduire un corps de cire.

— Anc. chim. Action de rendre une matière métallique fusible, de la mettre en fusion.

— Disposition d'une matière à se liquéfier.

CÉRATITE, n. f. V. KÉRATITE.

CÉRATOCÈLE, n. f. V. KÉRATOCÈLE.

CÉRATO-GLOSSE, adj. V. KÉRATO-GLOSSE, et KÉRATO pour tous les dérivés de κέρας, corne.

CÉRAUNIAS, n. m. (κεραυνός, foudre; gr.) Antiq. Pierre que les anciens croyaient être tombée du ciel avec la foudre.

— Minér. Sulfure de fer radié.

CÉRAUNIEN, IENNE, adj. (κεραυνός, foudre; gr.) Didact. Qui a rapport au tonnerre.

CÉRAUNION, n. m. (κεραυνός, foudre; gr.) Pron. *cé-rô nion.* — Paléogr. Signe ayant la figure d'un petit foudre ou d'une flèche à la pointe renversée; on s'en servait anciennement au lieu de l'obèle répété pour indiquer plusieurs vers improuvés.

CÉRAUNITE, n. f. (κεραυνός.) Ant. Minér. Pétrification du genre des Bilemnites.

CÉRAUNOSCOPE, n. m. (κεραυνός, foudre, σκοπέω, je regarde; gr.) Ant. gr. Prêtre chargé d'observer les phénomènes de la foudre et d'en tirer des augures.

CÉRAUNOSCOPIE, n. f. Science du céraunoscope.

CÉRAUNOSCOPION, n. m. Ant. gr. Machine de théâtre servant à imiter le bruit de la foudre.

CERBÈRE, n. pr. m. (κρέας, chair, βορός, dévorant; gr.) Myth. Chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers.

— Fig. Portier, gardien sévère et brutal : *C'est un vrai* CERBÈRE.

.. Votre vieux *cerbère* est à la découverte. (Regn.)

— Astron. Nom d'une petite constellation boréale voisine de celle d'Hercule.

— Anc. chim. Salpêtre.

— Bot. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des Apocynacées.

CERCAIRE, n. f. (κέρκος, queue; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires qu'on trouve dans les eaux croupissantes des marais.

CERCE, n. f. (κέρκος, queue; gr.) Archit. Calibre servant à exécuter une construction suivant une forme donnée. || Courbe d'une voussure. || Cintre d'une courbe. || Archure. || V. CERCEAU.

— Menuiserie entourant les meules d'un moulin. || Feuille de bois large et mince qui sert à monter les cribles et les tamis.

CERCEAU, n. m. (κίρκος, cercle; gr.) Pron. *cèr-çô.* — Lame de fer mince, ou tringle de bois flexible formant un cercle et servant à maintenir les douves des tonneaux, des cuves, etc. : *Faire des* CERCEAUX. *Mettre des* CERCEAUX *à une cuve, à une barrique.* (Acad.) *Quelque quartaut de ta cave a-t-il échappé à tes* CERCEAUX ? (Regn.)

— Cercle de bois léger que les enfants font courir devant eux en le frappant d'un petit bâton, et qui leur sert de jouet : *Jouer au* CERCEAU. *J'avais apporté aux enfants des* CERCEAUX, *des billes d'agate.* (H. de Balzac.) *Laissez faire les enfants : un volant ou une boule leur suffit, disait agréablement Fénelon ; aujourd'hui c'est une balle ou un* CERCEAU. (Dupanl.)

— Bois courbés qui soutiennent la toile dont on recouvre une voiture, une barque, ou qui forment le cintre d'un cabinet de verdure :

> Sous cette voûte de *cerceaux*,
> La plus heureuse des Naïades
> Répand le cristal de ses eaux
> Par deux différentes cascades. (Lefranc.)

— Technol. Cercle muni de crochets auxquels le cirier suspend ses bougies. || Sorte de cercle qui sert aux porteurs d'eau pour soutenir leurs seaux.

— Chass. Filet à prendre des oiseaux : *Prendre des oiseaux au* CERCEAU.

— Plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie : *Les vautours et les éperviers ont trois* CERCEAUX. (Ac.)

CERCELLE, n. f. (*querquedula*, lat.; m. sign.) Zool. Vulg. La Sarcelle.

CERCIDION, n. m. (κερκίς, ἴδος, tissu; gr.) Bot. Blanc de champignon.

CERCLAGE, n. m. (*cercle.*) Pron. *cèr-klaj.* — Techn. Action de cercler les tonneaux.

— *Bois de cerclage*, bois propre à faire des cerceaux.

CERCLE, n. m. (*circulus*, cercle, circonférence; lat.) Pron. *cèr-kl.* — Surface plane, circonscrite par une courbe fermée ou circonférence, dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur, appelé centre : *La circonférence du* CERCLE. *Le diamètre du* CERCLE. *Le quart du* CERCLE. *Le* CERCLE *a été divisé en trois cent soixante parties ou degrés.* (Arago.) *Un demi-*CERCLE. *La découverte du verre permit de cultiver, sous les glaces du* CERCLE *polaire, les fruits de la zone torride.* (Cuv.) *Faire des* CERCLES. *Décrire des* CERCLES. *Les martinets vont presque toujours en troupes, tantôt décrivant sans fin des* CERCLES *dans des* CERCLES *sans nombre, tantôt tournant autour de quelque grand édifice.* (Buff.)

— *Quadrature du cercle*, détermination d'un carré dont la surface serait rigoureuseusement égale à celle d'un cercle donné : *On sait, en géométrie, que la surface du carré et celle du cercle n'ont pas un rapport exprimable en nombres finis, d'où il suit que la* QUADRATURE *géométrique du* CERCLE *est impossible.* (Ac.)

— Fig. *Chercher la quadrature du cercle*, chercher une chose impossible ou très-difficile à rencontrer.

— Nœud circulaire, anneau : *On peut juger de l'âge du cerf par les nœuds ou* CERCLES *annuels de ses cornes.* (Buff.)

— Cerceau : CERCLE *à tonneau. Un* CERCLE *de fer. Faire des* CERCLES. *Un tonneau qui a rompu ses* CERCLES. (Acad.)

— *Vin en cercles*, vin contenu dans des tonneaux.

— Prov. *On ne connaît pas le vin au cercle*, on ne connaît pas les hommes en ne considérant que leur extérieur.

— Général. Toute pièce de métal, de bois ou d'autre matière formant un cercle et servant à entourer une chose pour la lier, la serrer ou l'orner : *Mettre un* CERCLE *de fer à une poutre, pour l'empêcher d'éclater.* (Acad.) CERCLE *de pompe.* CERCLE *de cabestan.* CERCLE *d'écaille, d'ivoire. Boîte à* CERCLE *d'or.*

— Astron. Pièces de forme circulaire entrant dans la composition de la sphère armillaire. || Les lignes circulaires qu'on décrit pour figurer les divisions de la sphère, le mouvement des astres, etc. : *Les grands* CERCLES, *les petits* CERCLES *de la sphère.*

— Man. Ligne circulaire que décrit le cheval, ordinairement entre les deux murs.

— Art. milit. *Cercle d'ordre, grand cercle, petit cercle*, se dit de différentes réunions de militaires armés, qui se rangent en rond pour recevoir l'ordre.

— Gnom. *Cercle horaire*, cercle traversé de lignes droites qui marquent les heures sur un cadran.

— Hist. rom. *Cercle de Popilius*, cercle que Popilius traça avec sa baguette autour de Ptolémée, roi d'Égypte, en lui enjoignant de n'en point sortir sans lui donner une réponse d'où devait résulter la paix ou la guerre. || Il s'empl. figurément.

— Mét. *Cercle magique*, trace circulaire qui semble parfois entourer l'herbe des prairies.

— *Cercle lumineux*, nimbe dont on orne les images des saints.

— Techn. Vase d'argile sans fond qui sert d'étui à des pièces de porcelaine.

— Pros. arab. Catégories, formées des seize mètres primitifs de la prosodie arabe : *Les cinq* CERCLES. (Acad.)

— Arrangement, disposition d'objets qui offre à peu près la forme de la circonférence d'un cercle : *Ranger des chaises en* CERCLE. *S'asseoir en* CERCLE.

— Réunion de personnes rangées à peu près circulairement : *Rompre le* CERCLE *pour une partie de jeu.*

— Anc. Réunion de princesses et duchesses assises circulairement en présence de la reine.

— Par extens. Société de personnes, réunion quelconque : CERCLE *littéraire.* CERCLE *politique. Un petit* CERCLE *d'amis.* (Ac.) *La sociabilité qui rassemble les Français en* CERCLES *nombreux les promène en un jour en vingt* CERCLES *différents.* (Rayn.)

— Fig. et mor. Sphère, étendue, limites : *Cet homme n'est jamais sorti du* CERCLE *de ses occupations habituelles.* (Ac.) *Étendre le* CERCLE *de ses at-*

tributions. Se renfermer dans le CERCLE *de ses attributions. Le premier bienfait de la religion est d'agrandir le* CERCLE *de nos connaissances.* (La Luzerne.) *Le commerce, au lieu de s'étendre, se renfermait tous les jours dans un* CERCLE *plus étroit.* (Did.)

— Fig. Il se dit des choses qui reviennent, qui se succèdent continuellement : *Le* CERCLE *des saisons. La vie n'est pour lui qu'un* CERCLE *de douleurs. L'homme est destiné à renouveler sans cesse le même* CERCLE *d'égarements et d'infortunes.* (Chamf.) *Son pouvoir agit dans le* CERCLE *d'une souveraineté complète.* (A. de Tocquev.)

Alternativement bal, concert, tragédie,
Ce *cercle* de plaisirs peut bien plaire d'abord ;
Mais la seconde fois il ennuie à la mort. (C. D'Harl.)

— Rhétor. *Cercle vicieux*, raisonnement défectueux, qui consiste à avancer d'abord ce qui doit être prouvé, et à s'en servir comme de preuve : *Tourner dans un* CERCLE VICIEUX. *Raisonner ainsi, c'est faire un* CERCLE VICIEUX. (Acad.)

— Zool. Renflement circulaire qui se dessine sur la paroi du sabot des quadrupèdes.

— Géogr. Division de quelques États de l'Allemagne : *Les dix* CERCLES *de l'Empire. Les troupes des* CERCLES. (Ac.) *Les* CERCLES *du Rhin, de Nuremberg étaient dans le* CERCLE *de Franconie.* (Id.)

CERCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cercler. S'empl. adj. : *Tonneau* CERCLÉ. *Cuve* CERCLÉE.

— Art. vétér. *Jarret cerclé*, jarret entouré d'exostoses, gênant, par une fausse ankylose, l'allure du cheval.

— Blas. Il se dit des tonneaux dont les cercles sont d'un autre émail que les douves : *Trois tonneaux d'azur* CERCLÉS *d'or*.

CERCLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cercle.*) Garnir, entourer de cerceaux, de cercles : CERCLER *une cuve, un tonneau*, etc.

CERCLIER, n. m. (*cercle.*) Pron. *cèr-kli-é*. — Techn. Ouvrier qui fait des cercles, des cerceaux.

CERCODÉE, n. f. (κέρκος, queue; gr.) Bot. Genre de plantes onagraires de la Nouvelle-Zélande.

CERCOPE ou **CERCOPIS**, n. m. (κέρκος, queue; gr.) Zool. Genre d'insectes hémiptères de la famille des Cicadaires.

CERCOPITHÈQUE, n. m. (κέρκος, queue, πίθηκος, singe; gr.) Zool. Singe à longue queue.

CERCOSE, n. f. (κέρκος, queue; gr.) Pron. *cèr-koz*. — Méd. Allongement excessif du clitoris. ‖ Polype utérin proéminent hors du vagin.

CERCUEIL, n. m. (σάρξ, σαρκός, chair; gr.) Pron. *cèr-keu-y*. — Bière ; sorte de caisse de bois ou de plomb dans laquelle on enferme le corps d'une personne morte pour l'inhumer : CERCUEIL *de bois*. CERCUEIL *de plomb*.

— Fig. *Descendre, entrer au* CERCUEIL. *Le chagrin l'a mis au* CERCUEIL. (Acad.)

… Toute inimitié s'éteint sur un *cercueil*. (C. Del.)
Le pied de l'ennemi foule en paix son *cercueil*. (Lamart.)
La plaintive élégie, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un *cercueil*. (Boil.)

— Par extens. Mort : *La crainte prend l'homme au berceau et l'accompagne jusqu'au* CERCUEIL. (Lévis.) *C'est là qu'il doit trouver son* CERCUEIL. (Acad.)

Une nuit, c'était l'heure où les songes funèbres
Apportent aux vivants les leçons du *cercueil*. (C. Del.)

CERCURE, n. f. Anc. Vaisseau des Asiatiques, à voiles et à rames.

CERDANE, n. f. Pron. *cèr-dann*. — Bot. Arbre du Pérou, peu différent des sébestiers.

CERDORISTIQUE, n. f. (κέρδος, gain, ὁριστικός, qui limite ; gr.) Science qui enseigne à se rendre compte des profits et des pertes qui peuvent advenir dans une entreprise.

— *Cerdoristique industrielle, Cerdoristique agricole*, partie de la technologie élémentaire ; partie de l'agriculture élémentaire. (Ampère.)

— Adj. des 2 g. Qui concerne la cerdoristique : *Point de vue* CERDORISTIQUE. (Ampère.)

CÉRÉALE, adj. f. (*cerealis*, de Cérès, déesse des moissons ; lat.) Il se dit général. des plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme, comme le froment, le seigle, l'orge : *Plantes* CÉRÉALES. *Graines* CÉRÉALES.

— *Loi céréale*, loi concernant les grains.

— N. f. pl. Les plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme : *La culture des* CÉRÉALES. *Loi sur les* CÉRÉALES.

— Ant. rom. Fêtes qui se célébraient à Rome en l'honneur de Cérès la veille des ides d'avril, et qui duraient huit jours.

CÉRÉALISTE, n. m. (*céréale.*) Celui qui se montre favorable à la culture et au libre commerce des céréales.

— Politiq. Partisan des mesures prohibitives touchant les céréales.

CÉRÉBELLEUX, EUSE, adj. (*cerebellum*, cervelet ; lat.) Anat. Qui appartient au cervelet : *Artères, veines* CÉRÉBELLEUSES.

CÉRÉBELLITE, n. f. (*cerebellum*, cervelet; lat.) Path. Inflammation du cervelet.

CÉRÉBRAL, ALE, adj. (*cerebrum*, cerveau ; lat.) Anat. Ce qui appartient, ce qui a rapport au cerveau : *Artères* CÉRÉBRALES. *Nerfs* CÉRÉBRAUX. *Protubérance* CÉRÉBRALE.

— Méd. Qui affecte le cerveau : *Affections* CÉRÉBRALES, *Fièvre* CÉRÉBRALE. ‖ *Système cérébral*, centre des sensations, etc.

CÉRÉBREUX, EUSE, adj. (*cerebrum*, cerveau ; lat.) Pron. *cé-ré-breu, breux*. — Méd. Il se dit particul. des liqueurs qui échauffent le cerveau.

CÉRÉBRIFORME, adj. des 2 g. (*cerebrum*, cerveau, *forma*, forme ; lat.) Qui ressemble au cerveau, à la matière cérébrale.

— *Cancer cérébriforme*, dégénérescence organique. ‖ V. ENCÉPHALOÏDE.

CÉRÉBRINE, n. f. (*cerebrum*, cerveau; lat.) Chim. Substance graisseuse du cerveau.

CÉRÉBRITE, n. f. Méd. Inflammation du cerveau.

— Zool. Polypier fossile qui ressemble à une cervelle d'homme.

CÉRÉIFORME, adj. des 2 g. (*cereus*, cierge, *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un cierge.

CÉRÉMONIAL, ALE, ou **CÉRÉMONIEL, ELLE**, adj. (*cérémonie.*) Qui concerne les cérémonies : *Ordre* CÉRÉMONIEL. *Lois* CÉRÉMONIALES. *Règles* CÉRÉMONIALES. *Les Juifs avaient beaucoup de lois qui n'étaient que* CÉRÉMONIALES *ou* CÉRÉMONIELLES.

CÉRÉMONIAL, n. m. (*cérémonie.*) L'usage, les règlements qui, dans chaque pays, dans chaque cour, concernent les cérémonies religieuses ou politiques : *Le* CÉRÉMONIAL *de Rome est fort rigoureux.* (Acad.) *L'ambassadeur fut conduit à l'audience avec le* CÉRÉMONIAL *d'usage.* (Id.)

— Par extens. Livre qui contient l'ordre et les règles des cérémonies religieuses, politiques et civiles : *Le* CÉRÉMONIAL *de l'Église de Paris. Le* CÉRÉMONIAL *français. Le* CÉRÉMONIAL *romain.*

— Les cérémonies que les particuliers observent les uns à l'égard des autres, par devoir ou par simple politesse :

Tout *cérémonial* de ces lieux est banni :
Je vais, je viens, je rentre et sors quand bon me semble ;
Entière liberté. (Coll. d'Harl.)

— *Être fort sur le cérémonial*, connaître, observer parfaitement toutes les règles de la politesse, de la civilité ; tenir essentiellement à ce qu'on les observe.

CÉRÉMONIE, n. f. (*cerimonia*, usage, rit sacré ; lat.) Forme extérieure et régulière du culte religieux : *Les* CÉRÉMONIES *de l'ancienne loi. L'ordre des* CÉRÉMONIES. *Une* CÉRÉMONIE *importante. Une pieuse* CÉRÉMONIE. *La* CÉRÉMONIE *du baptême, de la communion. La* CÉRÉMONIE *du mariage.* CÉRÉMONIE *funèbre. La majesté des* CÉRÉMONIES *n'entra dans l'Église qu'avec celle des Césars.* (Mass.) *Le sacre des évêques se fait avec de grandes* CÉRÉMONIES. (Ac.)

— Formalités pompeuses qu'on remplit dans certaines circonstances solennelles : *L'entrée du roi se fit au milieu de grandes* CÉRÉMONIES. *On a donné audience à cet ambassadeur avec beaucoup de* CÉRÉMONIE. *Les* CÉRÉMONIES *de l'ordre de St-Michel, de l'ordre du St-Esprit.* (Acad.)

— Étiquette de cour, de société, etc. : *Le règlement des rangs, des préséances et des autres* CÉRÉMONIES. (La Br.) *Faire des visites de* CÉRÉMONIE.

— *Grand maître des cérémonies, maître des cérémonies, aide des cérémonies*, officiers qui président aux cérémonies, qui les dirigent.

— *Un habit de cérémonie*, habit qui ne se met qu'à l'occasion des cérémonies.

— Actes de civilité, de déférence, de politesse excessive, qu'on rend mutuellement dans la vie ordinaire : *Aimer les* CÉRÉMONIES. *Ne pas faire de* CÉRÉMONIES. *Bannir la* CÉRÉMONIE. *Il faut commencer par bannir toutes les* CÉRÉMONIES. (Campist.) *Dorimène est une femme sans* CÉRÉMONIE. (Id.)

— *Faire des cérémonies*, faire des façons, des difficultés avant de faire quelque chose : *Il fait bien des* CÉRÉMONIES. *Faut-il faire tant de* CÉRÉMONIES ? ‖ *Il n'y fait pas tant de cérémonies*, il va droit au but, sans hésiter.

— Il se dit en parl. des choses qu'on fait après certaines façons, certains préliminaires :

Avant que de louer j'examine longtemps ;
Avant que de blâmer même *cérémonie*. (Gresset.)

— Technol. Temps de la cuisson du verre.

= **En cérémonie, avec cérémonie**, locut. adv. Avec pompe, en grand apparat : *Escorter un prince* EN CÉRÉMONIE.

= **Sans cérémonie**, locut. adv. Sans façon, simplement : *Agir* SANS CÉRÉMONIE.

CÉRÉMONIEUX, EUSE, adj. (*cérémonie.*) Pron. *cé-ré-mo-nieu, nieux*. — Qui a des formes de politesse exagérées, qui observe une étiquette outrée : *Homme* CÉRÉMONIEUX. *Femme* CÉRÉMONIEUSE.

— Fig. Se dit des choses qui tiennent de la cérémonie, des manières du langage : *La langue italienne a des formes* CÉRÉMONIEUSES, *ennemies de la conversation.* (Rivarol.)

CÉRÉOXYLE et **CÉROXYLE**, n. m. (κηρός, cire, ξύλον, bois ; gr.) Bot. Palmier des Andes du Pérou.

CÉRÈS, n. pr. f. Mythol. La déesse des moissons :

Grossir ses magasins des trésors de *Cérès*. (Boil.)

— Fig et poét. Le temps de la moisson : il se dit souvent par opposit. à l'automne, qu'on personnifie alors par le nom mythologique de *Pomone*.

Attendre que septembre ait ramené l'automne,
Et que *Cérès* contente ait fait place à Pomone. (Boil.)

— Le pain, par opposit. au vin, qu'on désigne par le nom de *Bacchus*.

— *Les trésors de Cérès*, le blé, la moisson.

— Astr. Planète ; elle opère sa révolution dans l'espace de quatre ans et sept mois environ : CÉRÈS *a été découverte le premier jour du dix-neuvième siècle.* (Arago.)

CÉRÉSIE, n. f. (*Cérès.*) Pron. *cé-ré-zi*. — Bot. Genre de plantes graminées.

CÉREUX, adj. m. (*cérium.*) Chim. Qui a rapport au cérium : *Oxyde* CÉREUX. *Sel* CÉREUX.

CERF, n. m. (*cervus*, lat. ; m. sign.) Pron. *cèrf* ou seul ou à la fin d'une phrase, et *cèr* quand il s'appuie sur un autre mot. — Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants, caractérisé par son bois, sorte de végétation osseuse qui s'élève entre les deux bosses frontales, se détache et tombe après avoir acquis tout son développement : *Le bois, dans le* CERF, *n'est qu'une partie accessoire, et, pour ainsi dire, étrangère à son corps, une production qui n'est regardée comme partie animale que parce qu'elle croît sur un animal, mais qui est vraiment végétale, puisqu'elle retient les caractères du végétal dont elle tire sa première origine, et que ce bois ressemble au bois des arbres par la manière dont il croît, dont il se développe, se ramifie, se durcit, se sèche et se sépare.* (Buff.)

— Vén. *Jeune cerf*, cerf de trois, quatre ou cinq ans. ‖ *Grand cerf*, celui qui est dans sa huitième année. ‖ *Grand vieux cerf*, celui qui est dans sa neuvième année.

— *Détourner le cerf*, tourner tout autour du lieu où un cerf est entré, et s'assurer qu'il n'en est pas sorti. ‖ *Lancer le cerf*, le faire partir de son gîte.

— *Cerf aux abois*, cerf las, qui n'a plus la force de courir. ‖ *Cerf au ressui*, cerf au soleil après la rosée ou après sa course. ‖ *Courre le cerf*, aller à la chasse du cerf avec des chiens courants.

— *Écuyer de cerf*, jeune cerf en compagnie d'un vieux ; on l'appelle aussi *broquard*.

— *Le cerf se méjuge*, il met le pied de derrière hors de la trace du pied de devant.

— Prov. *On connaît le cerf à ses abattures*, on juge souvent du caractère d'un homme par ses actions, par ses discours.

— Blas. *Cerf sommé*, cerf ramé de neuf, dix, onze, treize cors et quelquefois d'un plus grand nombre.

— *Cerf-cheval*, espèce de cerf de Sumatra. ‖ *Cerf-cochon*, cerf des Indes orientales.

— Vulg. *Mal de cerf*, le tétanos, à cause de la roideur de l'encolure.

CERFEUIL, n. m. (χαίρω, je me réjouis, φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *cèr-feu-y*. — Bot. Plante potagère employée comme assaisonnement.

CERFOUETTE ou **SERFOUETTE**, n. f. (*circumfodere*, creuser autour ; lat.) Hortic. Instrument servant à creuser la terre autour des arbres.

CERF-VOLANT, n. m. Pron. *cèr-vo-lan*. — Zool. Sorte de gros insecte qu'on appelle aussi *escarbot*.

— Sorte de machine en forme de grande raquette, faite avec du papier étendu et collé sur des baguettes, que les enfants dans leurs jeux font monter en l'air, à l'aide du vent, en la retenant par une ficelle : *La tête, la queue d'un* CERF-VOLANT.

Par un bon vent son *cerf-volant* s'enlève. (C. Del.)

— Phys. *Cerf-volant électrique*, cerf-volant surmonté d'une pointe et dont la corde, entourée d'un fil de métal, est propre à soutirer la matière électrique des nuages.

— Technol. Cuirs tannés à forfait et dont le ventre a été ôté.

CÉRIFÈRE, adj. des 2 g. (*cera*, cire ; *ferre*, porter ; lat.) Qui produit de la cire.

CÉRINE, n. f. (κηρός, cire ; gr.) Pron. *cé-rinn.* — Chim. Substance particulière qu'on extrait de la cire d'abeille.

CÉRINTHE ou **CÉRINTHÉE**, n. f. (κηρός, cire ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées. ‖ Vulg. Mélinet.

CÉRION, n. m. Bot. V. CARIOPSE.

CÉRIQUE, adj. des 2 g. (*cera*, cire ; lat.) Pron. *cé-rik.* — Chim. Qui concerne le cérium.

— *Acide cérique*, l'acide qu'on obtient en faisant agir sur la cire des abeilles soit l'acide nitrique, soit une solution alcoolique étendue de potasse.

CÉRIROSTRE, adj. des 2 g. (*cera*, cire, *rostrum*, bec ; lat.) Zool. Qui a le bec enduit de cire.

CERISAIE, n. f. (*cerise.*) Pron. *sri-zè.* — Lieu planté de cerisiers : *Une belle cerisaie.* (Acad.)

CERISE, n. f. (*cerasus*, lat. ; m. sign.) Pron. *sriz.* — Petit fruit à noyau, dont la chair est très-aqueuse et la peau rouge et fort mince, produit du cerisier : *De même, toutes les sortes de* CERISES, *guignes, griotes, bigarreaux, ne sont que des variétés d'une même espèce.* (J.-J. Rouss.)

— *Il, elle est rouge comme une cerise*, se dit d'un enfant, d'une personne qui a des couleurs vermeilles.

— Man. Mal à la fourchette d'un cheval.

— Adj. *Couleur* CERISE. ‖ *Rouge*-CERISE, sorte de rouge très-vif.

CERISETTE, n. f. (*cerise.*) Hortic. Espèce de prune rouge.

CERISIER, n. m. (*cerise.*) Pron. *sri-zié.* — Bot. Arbre de la famille des Rosacées qui produit des cerises : *Les* CERISIERS *jettent beaucoup de gomme.* (Acad.) *Lucullus apporta du royaume de Pont les premiers* CERISIERS *en Italie.* (B. de St-P.)

— *Cerisier capitaine*, arbrisseau d'Amérique à feuilles et à bois rouge.

CÉRITE, n. f. (*cera*, cire ; lat.) Minéral composé d'oxyde de cérium, de silice et d'oxyde de fer.

CÉRITHE, n. f. (*cera*, cire ; lat.) Zool. Genre de coquilles univalves ; espèce de murex.

CÉRIUM, n. m. Pron. *cé-riom.* — Chim. Métal trouvé dans la cérite ; il est d'un blanc grisâtre et presque infusible.

CERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cerner : *Un corps de troupes* CERNÉ, *une armée* CERNÉE *par l'ennemi.*

— *Yeux cernés*, yeux dont le bord des paupières est marqué par une ligne bleuâtre. ‖ Vulg. Yeux fatigués, battus.

CERNE, n. m. (*circinus*, compas ; lat.) Anc. Cercle rond. ‖ Circuit, enceinte.

— Vén. Sorte d'enceinte par laquelle on entoure et on traque le gibier :

— Fauconn. *Vol à grand cerne*, celui des moineaux et d'autres oiseaux qui vont haut et bas.

— Anc. chir. Cercle livide qui se forme autour d'une plaie, autour des yeux fatigués.

— Eaux. et For. Les cercles concentriques qui forment le bois d'un arbre : *Les années d'un arbre se comptent par ses* CERNES.

CERNEAU, n. m. (*cerner.*) Pron. *cèr-nó.* — La moitié du dedans d'une noix, tirée de la coque avant sa maturité : *Manger des* CERNEAUX. *Éplucher des* CERNEAUX. *Un cent de* CERNEAUX. (Acad.)

— *Vin de cerneaux*, vin rosé, bon à boire dans la saison des cerneaux : *Le vin d'Orléans est un vin de* CERNEAUX.

CERNER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*cernere*, séparer ; lat.) Faire un cerne autour d'une chose : CERNER *l'écorce d'un arbre.* (Acad.)

— Détacher, séparer une chose de ce qui l'environne. ‖ *Cerner des noix*, les séparer de leur coque pour en faire des cerneaux.

— Hort. *Cerner un arbre au pied*, faire un creux autour d'un arbre qu'on veut enlever avec ses racines ou garnir de bonne terre, de fumier, etc.

— Par extens. Envelopper, ceindre, entourer un lieu de manière à ôter toute communication, tout moyen de secours extérieur ou de fuite à ceux qui s'y trouvent renfermés : CERNER *une place de guerre.* CERNER *un corps de troupes.* (Acad.)

— Entourer : *Les flancs des deux collines qui* CERNENT *la vallée de Josaphat étaient tout blancs de tombes.* (Lamart.)

— Fig. *Cerner quelqu'un*, l'entourer de certains conseils, de certains témoins, de manière à s'assurer de lui : *On* L'A CERNÉ *de manière qu'il ne puisse échapper.* (Acad.)

= **Se cerner**, v. pr. S'entourer d'un cercle : *Les yeux de cette femme* SE CERNENT.

CERNOIR, n. m. (*cerne.*) Hortic. Outil de jardinier, sorte de serpette.

CÉROÈNE, n. m. (κηρός, cire, οἶνος, liqueur ; gr.) Pron. *cé-ro-ènn.* — Pharm. Emplâtre dont la cire fait la base et qu'on applique sur les foulures ou les contusions.

CÉROFÉRAIRE, n. m. (κηρός, cire ; gr. ; *ferre*, porter ; lat.) Liturg. Il se dit de l'acolyte qui porte les cierges dans les cérémonies religieuses.

CÉROGRAPHIE, n. f. (κηρός, cire, γράφω, je trace ; gr.) Ant. gr. Peinture à l'encaustique.

CÉROÏDE, adj. des 2 g. (κηρός, cire, εἶδος, figure ; gr.) Did. Qui a l'apparence de la cire.

CÉROMANCIE, n. f. (κηρός, cire ; μαντεία, divination ; gr.) Sorte de divination qui se pratiquait avec de la cire fondue que l'on versait goutte à goutte dans un vase plein d'eau : on tirait un présage de la figure formée par les gouttes de cire.

CÉROMANCIEN, IENNE, n. (*céromancie.*) Pron. *cé-ro-man-ciain, ciènn.* — Art. divin. Celui, celle qui pratiquait la céromancie.

— Adj. : *L'art* CÉROMANCIEN.

CÉROMEL, n. m. (κηρός, cire, μέλι, miel ; gr.) Pharm. Onguent fait de cire et de miel.

CÉRON, n. m. V. SURON.

CÉROPHORE, adj. des 2 g. (κέρας, corne, φορός, qui porte, gr.) Pron. *cé-ro-for.* — Zool. Qui porte des cornes.

CÉROPLASTIQUE, n. f. (κηρός, cire, πλαστικός, plastique ; gr.) Pron. *cé-ro-plass-tik.* — Techn. Art de mouler en cire.

CÉROSIE ou **CÉROSINE**, n. f. (κηρός, cire ; gr.) Substance cireuse, blanchâtre, qui recouvre les cannes à sucre.

CÉROXYLE, n. m. (κηρός, cire, ξύλον, bois ; gr.) Bot. Palmier des Andes du Pérou.

CÉROXYLINE, n. f. (*céroxyle.*) Pron. *cé-rok-csi-linn.* — Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la cire du céroxyle.

CERQUEMANAGE, n. m. Anc. cout. Bornage ; recherche de limites faite par la justice : *Procéder à un* CERQUEMANAGE. ‖ La charge de cerquemaneur.

CERQUEMANEMENT, n. m. Pron. *cèrk-mann-man.* — Anc. cout. Action de cerquemaner. ‖ Résultat de cette action.

CERQUEMANER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*circare*, tourner autour, et *manerium*, demeure ; bass. lat.) Pron. *cèrk-ma-né.* — Anc. cout. Régler l'arpentage, placer les bornes des héritages. ‖ Juger les différends qui pouvaient naître au sujet du bornage.

CERQUEMANEUR, n. m. Pron. *cèrk-ma-neur.* — Anc. cout. Expert ou juré arpenteur préposé pour planter, rasseoir et replanter les bornes d'héritages, et pour juger ou aplanir les différends qui pouvaient naître en raison de ces circonstances.

CERRE ou **CERRIS**, n. m. Bot. Sorte de chêne.

CERTAIN, AINE, adj. (*certus*, lat. ; m. sign.) Pron. *cèr-tain, tènn.* — En parl. des choses, Indubitable, vrai, sûr : *Un fait* CERTAIN. *Chose* CERTAINE. *Un témoignage* CERTAIN. *La nouvelle est* CERTAINE. (Ac.) *Sa mort est trop* CERTAINE. (Corn.) *Marquer à ce peuple ingrat sa perte* CERTAINE. (Pasc.)

Quand le mal est *certain*,
La crainte ni la peur ne changent le destin. (La Font.)

— Manifeste, évident :

La vertu d'un cœur noble est la marque *certaine*. (Boil.)

— Assuré, inévitable :

... En un tel combat sa victoire est *certaine*. (Corn.)

— Qui est déterminé, fixé d'avance : *L'assemblée se doit tenir à jour* CERTAIN. (Acad.) *On se sert souvent d'un nombre* CERTAIN *à la place d'un nombre incertain.* (Id.)

— *Prix certain, taux certain*, prix, taux qui ne varie point : *Ces marchandises n'ont pas de prix, de taux* CERTAIN.

— En parl. des personnes, Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude : *Je suis* CERTAIN *de ce que je dis. Je suis* CERTAIN *de réussir.* (Acad.) *J'en suis très-*CERTAIN. (Id.)

— Il se dit des personnes et des choses dans un sens indéterminé ; alors il se place toujours devant le nom auquel il se rapporte : *J'ai ouï-dire à* CERTAIN *homme. À* CERTAINES *époques de l'année. Il y a* CERTAINES *choses, de* CERTAINES *choses pour lesquelles on éprouve de la répugnance.* (Acad.) *Un* CERTAIN *nombre. Dans* CERTAIN *cas. Je n'étais étranger à aucun genre de science, et je pensais qu'un orateur doit les réunir toutes à un* CERTAIN *point.* (Andr.) *Que de choses ne dit-on pas de* CERTAINS *insectes.* (Buff.)

— Quelqu'un : CERTAIN *homme.* CERTAINE *fille.*

Certain renard gascon, d'autre disent normand. (La Font.)
Certain païen chez lui gardait un dieu de bois. (Id.)

— Quelquefois il est précédé de *un*, qui forme avec *certain* un pléonasme énergique : *Il a vécu dans l'intrigue* UN CERTAIN *temps.* (Boss.) *On suit* UN CERTAIN *penchant de la nature.* (Mass.) *Il a vu* UNE CERTAINE *personne qui...*

— Il s'emploie dans une proposition impersonnelle, suivie d'une proposition incidente : *Il est* CERTAIN *qu'il ne viendra pas.*

— *Un certain quidam, certaine quidane*, locutions employées pour désigner les personnes dont on ignore ou dont on ne veut pas dire le nom : UN CERTAIN QUIDAM *est entré dans cette maison, et a fait le vol. Il avait appris de* CERTAINE QUIDANE. (Ac.) ‖ Vieux et peu usité.

— *Un certain*, modifiant un nom de personne ou de chose marque le dédain, le mépris : *J'appris qu'un* CERTAIN *Cléon s'est permis de répondre à ce bruit.* (Ac.)

Il est bien difficile enfin d'être fidèle
A de *certains* maris faits d'un *certain* modèle. (Mol.)

— Il s'emploie devant un nom de chose pour atténuer, restreindre le sens trop absolu de ce nom : *Cet homme jouit d'une* CERTAINE *réputation. Je n'y allais pas sans une* CERTAINE *crainte. C'est un homme d'un* CERTAIN *mérite. L'affaire est d'une* CERTAINE *importance. Agir avec une* CERTAINE *modération.* (Acad.)

— Anc. prat. Instruit et fondé de pouvoirs suffisants : *Venir* CERTAIN *à l'audience.*

— Subst. Une chose certaine, dont on est assuré : *Il ne faut pas quitter le* CERTAIN *pour l'incertain.* (Ac.) *Le* CERTAIN *est qu'il ne pourrait entrer là.* (Volt.)

— Banque. Prix du change acquitté par une monnaie dont la valeur est fixe : *La France donne le* CERTAIN *à Londres et l'incertain à Madrid.* (Ac.)

Syn. Certain, sûr. On est *certain* d'une chose quand on a la conviction qu'elle est ; on en est *sûr* quand on y croit et qu'on y ajoute foi. Un fait *certain* est un fait dont la vérité est établie ; une nouvelle *certaine* est une nouvelle qui provient d'une source authentique. ‖ V. CONVAINCU.

— Pr. indéf. m. pl. Quelques personnes : CERTAINS *disent, prétendent.* ‖ Peu usité.

CERTAINEMENT, adv. (*cert-ain, aine-ment.*) En vérité, assurément.

— D'une manière certaine, indubitable : *Nous connaissons* CERTAINEMENT *son existence.* (Pasc.) CERTAINEMENT, *les hommes sont bien aveugles.* (Acad.) *Je ne suis* CERTAINEMENT *ni habitant ni secrétaire de Port-Royal.* (Pasc.) *Viendrez-vous ? Non* CERTAINEMENT. (Ac.) *Il est* CERTAINEMENT *le plus habile homme de tous.*

— Il s'emploie aussi comme particule affirmative : *Êtes-vous de mon avis ?* CERTAINEMENT.

CERTES, adv. (*certe* ; lat.) Certainement, sans mentir, en vérité : *Oui,* CERTES. *Non,* CERTES. *Il y a* CERTES *du courage à faire cela.* (Acad.)

Certes l'exemple est rare et digne de mémoire. (Corn.)

CERTIFICAT, n. m. (*certum facere*, rendre certain ; lat.) Pron. *cèr-ti-fi-ka.* — Écrit faisant foi de quelque chose : *Donner, livrer un* CERTIFICAT. *Prendre un* CERTIFICAT. *Produire un* CERTIFICAT. CERTIFICAT *d'indigence.* CERTIFICAT *de bonnes mœurs, de capacité. Il faut, avant toutes choses, avoir votre extrait baptistaire en bonne forme, avec un* CERTIFICAT *qui prouve que vous êtes frère dudit César de la Ronda, depuis peu mort à Séville.* (Lesage.)

Que fais-tu là ? — J'écris ce que vous dites.
Vous me traitez, monsieur, par delà mes mérites,
Et je n'ai pas besoin d'autre *certificat*.
Signez. (Coll. d'Harl.)

— *Certificat de vie*, qui a pour objet de constater l'existence d'une personne.

— Administ. *Certificat de transcription*, déclaration du conservateur des hypothèques prouvant qu'il a transcrit les contrats translatifs d'une propriété qu'on veut purger d'hypothèques. ‖ *Certificat de radiation*, attestation qui prouve la radiation ou la réduction d'une inscription. ‖ *Certificat négatif*, déclaration prouvant qu'il n'existe aucune inscription sur les biens d'une personne.

— Comm. *Certificat de franchise*, acte qui déclare certaines marchandises franches et exemptes de droits.

CERTIFICATEUR, n. m. (*certificat.*) Pron. *cèr-ti-fi-ka-teur.* — Prat. et Comm. Celui qui certifie une caution, une promesse, un billet.

— Anc. jurispr. *Certificateur de criées*, se disait de celui qui avait mission d'attester en justice que les criées avaient été faites dans les formes voulues.

— Adj. *Notaire certificateur*, notaire que le gouvernement désigne pour délivrer un certificat de vie.

CERTIFICATION, n. f. (*certificat.*) Pron. *cèr-ti-fi-ca-cion.* — T. de Pal. Assurance par écrit : *Sa*

CERTIFICATION *est au bas de la promesse d'un tel.* (Acad.) *Certification de caution.* || Vieux.

— Anc. jurispr. *Certification des criées*, sentence par laquelle on déclarait les criées bien et valablement faites.

CERTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Certifier : *Note* CERTIFIÉE *conforme.* || Absol. CERTIFIÉ *conforme.*

CERTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*certum*, certain, *fieri*, devenir; lat.) (Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *nous certifiions, vous certifiiez.* — Assurer, témoigner qu'une chose est vraie, l'affirmer : *Je vous* CERTIFIE *cette nouvelle, ce fait. Je vous* CERTIFIE *que cela est.* (Acad.) *Je puis vous le* CERTIFIER. (Id.)

— Prat. *Certifier une caution*, se faire caution de la caution, assurer qu'elle est solvable.

— *Certifier des criées*, assurer que les criées ont été faites dans les formes. || Peu usité.

— Par analog. Assurer par acte :

Ma parole est ma loi ; je veux que l'on s'y fie
Sans qu'un notaire écrive et vous le *certifie.* (Dest.)

CERTITUDE, n. f. (*certitudo*, lat.; m. sign.) Assurance pleine et entière de quelque chose ; conviction : *C'est un dogme fondé sur la* CERTITUDE *d'un avenir.* (Mass.) *Mes soupçons se changèrent bientôt en* CERTITUDE. (Acad.)

— Stabilité, fixité : *Il n'y a nulle* CERTITUDE *dans les choses du monde.* (Acad.) *En supposant moins de* CERTITUDE *sur la vérité de la religion, il n'y a point pour l'homme un meilleur parti que la vertu.* (La Br.)

— Philos. Adhésion complète de l'esprit à une idée considérée comme conforme à son objet. || *Certitude physique*, celle qui repose sur le témoignage des sens. || *Certitude morale*, celle qui repose sur le sentiment intime, sur la conscience. || *Certitude métaphysique*, celle qui repose sur le raisonnement abstrait. || *Certitude rationnelle*, celle qui repose sur la raison. || *Certitude empirique*, celle qui est basée sur l'expérience. || *Certitude mixte*, celle qui réunit ces deux derniers caractères.

— *Bases de la certitude*, moyens par lesquels on s'assure de la conformité d'une idée avec son objet.

CÉRULÉ, ÉE, adj. (*cœruleus*, lat.; m. sign.) Qui a une teinte bleue ou bleuâtre.

CÉRULINE, n. f. (*cœruleus*, bleu; lat.) Chim. Bleu d'indigo soluble.

CÉRUMEN, n. m. (κηρός, cire ; gr.) Pron. *cé-rumènn.* —Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe.

CÉRUMINEUX, EUSE, adj. (*cerumen.*) Pron. *cérumi-neu, neuz.* — Hist. nat. Qui a rapport au cérumen : *L'humeur* CÉRUMINEUSE *des oreilles.*

CÉRUSE, n. f. (κηρός, cire ; gr.) Chim. Carbonate de plomb, de couleur blanche et insoluble dans l'eau : *La* CÉRUSE *saponifie facilement les graisses.* (Soubeiran.) *La* CÉRUSE *du commerce est sujette à être falsifiée par du sulfate de baryte, du sulfate de plomb ou du carbonate de chaux.* (Le même.) *Les deux astres mêlaient au zénith leurs teintes de* CÉRUSE *et de carmin.* (Chateaub.)

— Minér. *Céruse native*, Le plomb blanc terreux.

CERVAISON, n. f. Pron *cèr-vè-zon.* — Vèner. Le temps où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVANTESQUE, adj. des 2 g. Littér. Se dit quelquefois d'un style, d'un caractère qui se rapprochent de ceux de Michel Cervantes, auteur de don Quichotte : *Style* CERVANTESQUE. *Humeur joyeuse et* CERVANTESQUE. (Acad.)

CERVEAU, n. m. (*cerebrum*, lat.; m. sign.) Pron. *cèr-vo.* —Anat. Substance molle, organe encéphalique enfermé dans la capacité osseuse du crâne ; il règne du front aux fosses occipitales supérieures ; *Le* CERVEAU *est regardé par les physiologistes comme l'organe de la pensée.* (Acad.) *Anatomie du* CERVEAU. *Cette blessure lui a découvert le* CERVEAU. *Transport au* CERVEAU. (Id.) *Être pris du* CERVEAU. (Id.) *Des anatomistes ont trouvé le* CERVEAU *d'une mollesse extraordinaire chez des imbéciles, d'une fermeté contre nature chez des fous furieux.* (Cabanis.)

Là personne ne dort, là toujours le *cerveau*
Travaille, et comme l'air tend son rude cordeau. (Barb.)
Dieu sait si le *cerveau* de plus en plus lui tinte. (Piron.)

— Il s'applique aussi aux animaux : *Le* CERVEAU *d'un oiseau.* || V. CERVELLE.

— Fig. Intelligence, esprit, entendement ; *Son* CERVEAU *travaille.* CERVEAU *débile.* CERVEAU *étroit. Petit* CERVEAU. *Cet homme n'a jamais pu rien tirer de son* CERVEAU. (Acad.)

— Fam. *S'alambiquer le cerveau*, se fatiguer l'esprit, la pensée en s'appliquant trop fortement à des choses abstraites, subtiles. || M. sens : *Se creuser le cerveau.*

— Fam. *Avoir le cerveau timbré, fêlé*, être un peu fou. || Dans le m. sens : *Cerveau malade, blessé, troublé.*

— Fig. et fam. *Cerveau brûlé*, personne extravagante, pleine d'exaltation dans le caractère et dans les idées.

— *Il a le cerveau creux, c'est un cerveau creux*, se dit d'un homme qui rêve des choses creuses, impossibles.

— Par extens. Personne : *Il n'est point de* CERVEAU *qui n'ait quelque travers.* (Rayn.) *Il n'y a presque pas un de ces* CERVEAUX-*là que je ne gouverne.* (Danc.)

— Techn. Partie supérieure d'une cloche.

CERVELAS, n. m. Pron. *cèrv-la.* — Art culin. Sorte de grosse et de courte saucisse remplie de chair salée et épicée.

CERVELET, n. m. (*cerveau.*) Pron. *cèrv-lè.* — Anat. La partie postérieure du cerveau, située dans les fosses occipitales inférieures, immédiatement au-dessous du cerveau, dont il est séparé par un repli de la dure-mère appelé *tente du cervelet : La nature a mis dans le cerveau de l'homme une petite glande appelée* CERVELET. (Chamf.)

— Bot. Sorte de champignon d'Italie.

CERVELIÈRE, n. f. Espèce de casque ouvert.

CERVELLE, n. f. (*cerveau.*) Vulg. Le cerveau : *Le coup fit jaillir la* CERVELLE. (Ac.)

— *Brûler la cervelle à quelqu'un*, le tuer d'un coup d'arme à feu.

— *Le soleil lui a fait bouillir la cervelle, lui a desséché la cervelle*, une exposition prolongée à l'ardeur du jour lui a dérangé la tête.

— Fig. Esprit, intelligence, entendement :

Dénué de *cervelle*, il fait l'esprit profond...
Ne s'habille jamais comme les autres font. (Boursault.)
Belle tête, dit-il; mais de *cervelle* point. (La Font.)

— *Mettre quelqu'un en cervelle, le tenir en cervelle*, lui causer de l'inquiétude.

Son indiscrétion, qui me tient en *cervelle*
Et me cause à toute heure une frayeur mortelle. (Dest.)

— *Cervelle de lièvre*, un homme qui a mauvaise mémoire, qui n'a pas de mémoire.

— Fig. et fam. *Cela lui trotte depuis longtemps dans la cervelle*, il y a longtemps qu'il a l'esprit occupé de cela.

— *C'est une bonne cervelle*, c'est un homme de sens, de jugement. || Dans le sens contraire : *C'est une tête sans cervelle, une cervelle évaporée, une petite cervelle, une cervelle légère, une cervelle éventée.*

— Art. cul. Le cerveau de certains animaux destiné à servir de mets : *Une* CERVELLE *de veau. Des* CERVELLES *frites.*

— Bot. *Cervelle de palmier*, moelle douce qui se rencontre dans le tronc de certains palmiers.

CERVICAL, ALE, adj. (*cervix, icis*, derrière du cou; lat.) Anat. Qui appartient à la région postérieure du cou : *Muscle* CERVICAL. *Glandes* CERVICALES.

CERVIER, adj. m. (*cervus*, cerf; lat.) *Chat*-CERVIER, *loup*-CERVIER, noms donnés au lynx, parce qu'il attaque le cerf. || V. CHAT, LOUP.

CERVIN, INE, adj. (*cervinus*, de cerf; lat.) Zool. Qui ressemble au cerf.

= **Cervins**, n. m. pl. Famille de mammifères.

CERVOISE, n. f. (*cervisia* ou *cerevisia*, lat.; m. sign.) Pron. *cèr-voaz.* — Boisson faite de grain et d'herbes; sorte de bière que buvaient les anciens Gaulois.

CÉRYCE, n. m. (κήρυξ, crieur; gr.) Ant. gr. Héraut du sénat et du peuple; crieur public.

CÉRYCÉON ou **CÉRYCION**, n. m. Ant. gr. Baguette des hérauts; celle de Mercure. || V. CADUCÉE.

CÉSAR, n. m. (*Cœsar*, lat.; n. pr.) Pron. *cé-zar.* — Hist. rom. Empereur; titre que portèrent les cinq empereurs de la famille de César, d'Auguste à Néron inclusivement : *Les cendres de Germanicus furent portées au tombeau des Césars.* (Mass.)

Venez tous admirer la fête où vous invite
Néron *César*, consul pour la troisième fois. (V. Hug.)

— Depuis Néron, les empereurs et les princes romains, quoique étrangers à la famille de *César*, prirent ce titre; plus tard il fut attribué à l'héritier présomptif de l'empire, et le titre d'*Auguste* fut affecté aux empereurs : *Dioclétien régla qu'il y aurait toujours deux empereurs et deux* CÉSARS. (Montesq.)

— *Les douze Césars*, Jules-César et les onze empereurs qui régnèrent après lui : *Suétone a écrit la vie des* DOUZE CÉSARS.

— Par analog. Monarque qui a le titre d'empereur, et par extens. Roi, prince souverain : *Il représente les droits de Dieu sans blesser ceux des* CÉSARS. (Boss.)

— Prov. *Il faut rendre à César ce qui appartient à César*, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû.

— Par ex. Guerrier conquérant : *Les* CÉSARS *enchaînent la terre sous leurs drapeaux ensanglantés.* (Balz.)

— Fam. *Il est brave comme un César; c'est un* CÉSAR, c'est un homme d'une grande bravoure.

CÉSARIEN, IENNE, adj. (*César.*) Pron. *cé-zariain, rièn.* — Qui appartenait à Jules-César ou à un César : *Troupes* CÉSARIENNES. *Famille* CÉSARIENNE.

— Poétiq. Il se dit en parlant d'un empereur :

. . . L'univers avili
Du front *césarien* étudiait le pli. (Lamart.)

— N. m. Membre de la famille de Jules-César : *Les* CÉSARIENS *s'éteignirent dans la personne de Néron.*

— Officiers de l'empire qui tenaient les comptes du fisc.

— N. m. pl. Les troupes, les partisans de Jules-César : *Les* CÉSARIENS *battirent les pompéiens à Pharsale.*

CÉSARIENNE, adj. f. (*cœdere*, sup. *cœsum*, couper ; lat.) Chir. Il se dit d'une opération qui consiste en une incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour en extraire le fœtus.

CÉSERON, n. m. (*cicer*, lat. ; m. sign.) Hortic. Vulg Le Pois-chiche.

CÉSIOMORE, n. m. Zool. Genre de poissons voisins des scombres.

CESSANT, ANTE, adj. (*cesser.*) Pron. *cé-çan, çantt.* — Qui cesse : *Tous empêchements* CESSANTS. *Toutes choses* CESSANTES. *Toutes affaires* CESSANTES ou *toute affaire* CESSANTE, etc.

CESSATION, n. f. (*cesser.*) Pron. *cèss-ça-cion.* — Intermission, discontinuité : CESSATION *de travail.* CESSATION *de commerce.* CESSATION *de poursuites.* CESSATION *d'armes, d'hostilités.*

CESSE, n. f. (*cesser.*) Pron. *cèss.* — Propr. Discontinuité, interruption; il s'emploie toujours sans article, et principal. dans la loc. adv. *Sans cesse*, Toujours, continuellement : *Parler sans* CESSE. *Travailler* SANS CESSE. *Il aspirait* SANS CESSE *à la perfection.* (Boss.)

Sans cesse en écrivant variez vos discours. (Boil.)

— Fam. *N'avoir point de cesse*, ne point cesser, ne point se relâcher dans quelque chose : *Il* N'AURA POINT DE CESSE *que vous ne lui ayez donné ce qu'il demande.* (Acad.)

— *N'avoir ni repos ni cesse*, n'avoir aucun repos, être occupé sans cesse.

CESSÉ, part. pass. invar. du v. Cesser.

— C'est par abus que quelques écrivains, à l'exemple de Racine, l'emploient avec l'auxiliaire *être* :

... Du dieu d'Israël les fêtes sont *cessées*. (Rac.)

CESSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cessare*, cesser, s'arrêter; lat.) Pron. *cè-cé.* — Discontinuer, ne plus faire une chose qu'on avait entreprise : *Il* CESSA *de parler.* CESSER *d'agir ainsi. Il* CESSE *enfin de respirer et de vivre.* (Boss.)

— Avec un nom de chose pour sujet : *La paix revient, les guerres* CESSENT. *L'amour, aussi bien que le feu, ne peut subsister sans mouvement continuel, et il* CESSE *de vivre dès qu'il* CESSE *d'espérer ou de craindre.* (La Rochef.) *Le jeu* CESSE *à l'instant.* (Boil.) *La goutte ne* CESSE *de le tourmenter.*

— *Faire cesser*, mettre fin à : FAIRE CESSER *partout la discorde, la guerre.*

— Transitiv. ou act. CESSEZ *vos plaintes.* CESSEZ *vos cris. Ils* CESSÈRENT *leurs poursuites.* CESSONS *notre travail.* (Acad.)

CESSIBLE, adj. des 2 g. (*cession.*) Pron. *cèss-cibl.* — Jurisp. Qui peut être cédé : *Ce droit est* CESSIBLE, *n'est pas* CESSIBLE.

CESSION, n. f. (*cessio, cessionis*, action de céder, abandon ; lat.) Pron. *cèss-cion.* — Droit. Action de céder, de transporter à un autre ce dont on est propriétaire : *Faire* CESSION *de sa créance à un tiers.*

— *Cession de biens*, abandon qu'un débiteur fait de tous ses biens à ses créanciers lorsqu'il est hors d'état de payer ses dettes. || *Cession volontaire*, celle que les créanciers acceptent volontairement. || *Cession judiciaire*, celle que la justice permet à un débiteur de faire, et que les créanciers ne peuvent refuser.

— *Être admis au bénéfice de cession*, être autorisé à faire cession : *Les étrangers ne sont pas* ADMIS AU BÉNÉFICE DE CESSION *pour se libérer entièrement.* (Ac.)

CESSIONNAIRE, n. des 2 g. (rad. *cession.*) Pron *cèss-cio-nèr.* — Dr. Celui ou celle qui accepte une cession; un transport.

— Celui qui a fait cession de ses biens à ses créanciers.

CESTE, n. m. (*cœstus*, formé de *cœdere*, frapper, battre; lat.) Pron. *cèst.* — Espèce de gantelet garni de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat : *Il y a dans Virgile une belle description du combat du* CESTE. (Acad.)

Les Romains, spectateurs habituels du pugilat, étaient abrutis par la vue du sang ruisselant sous les coups de CESTE. (Nisard.)

De *cestes* menaçants un couple épouvantable. (Del.)

— Myth. Ceinture de Vénus. || *Avoir dérobé le ceste* ou *la ceinture de Vénus,* posséder les grâces les plus attrayantes.

— Zool. Genre d'acalèphes libres.

CESTIPHORE, n. m. (*cæstus,* ceste, lat.; φορός, qui porte; gr.) Ant. Athlète armé du ceste.

CESTREAU, n. m. (κέστρος, pointe; gr.) Pron. *cèss-tro.* — Bot. Genre de plantes solanées.

CESTRIN ou **CESTRON,** n. m. Pron. *cèss-train, tron.* — Bois odoriférant dont on faisait des rosaires.

CÉSURE, n. f. (*cæsura,* m. sign., de *cædere, cæsum* couper; lat.) Prosod. Repos ménagé dans les vers, avant ou après l'hémistiche, et qui en varie agréablement l'harmonie; il n'a pas comme l'hémistiche de place fixe, et il en diffère essentiellement: *Ce vers n'a pas de* CÉSURE. (Acad.)

Bien souvent la *césure*
Plait, je ne sais comment, en rompant la mesure. (Volt.)

— Prosod. gr. et lat. Syllabe longue qui termine un mot et commence un pied: *Il y a trois* CÉSURES *dans le premier vers de l'Énéide.* (Ac.)

CET, CETTE, adj. démonstr. V. CE.

CÉTACÉ, ÉE, adj. (κῆτος, baleine; gr.) Zool. Il se dit de grands mammifères se rapprochant des poissons par leur structure, tels que les baleines, les dauphins, les cachalots.

= **Cétacés,** n. m. pl. Zool. Ordre de mammifères formé des énormes animaux qui habitent les mers, baleines, cachalots, dauphins, etc. On les divise en deux familles: les *cétacés herbivores,* ceux qui peuvent sortir de l'eau, ramper à terre, et paître les végétaux, et les *cétacés* proprement dits ou *cétacés icthyophages,* qui habitent constamment dans l'eau.

CÉTÈNE ou **CÉTÉNYLE** (κῆτος, baleine, ἔλαιον, huile; gr.) Produit liquide, oléagineux, qui s'obtient en distillant l'éthal avec l'acide phosphorique anhydre, et forme un bicarbure d'hydrogène.

CÉTÉRACH, n. m. Pron. *cé-té-rak.* — Bot. Plante cryptogame, famille des Fougères, dont les feuilles, légèrement amères et mucilagineuses, sont recommandées comme pectorales. || On écrit aussi *Cétérac.*

CÉTINE, n. f. (κῆτος, baleine; gr.) Pron. *cé-tinn.* — Substance grasse et solide que l'on trouve dans les vastes cavités de la tête de plusieurs cétacés. On la nomme aussi *Blanc de baleine* et *Adipocire,* parce qu'elle est d'une consistance qui tient le milieu entre celle de la graisse et de la cire.

CÉTIQUE, adj. m. (*cétine.*) Pron. *cé-tik.* — Chim. Se dit d'un acide produit par la cétine.

CÉTOGRAPHIE, n. f. (κῆτος, baleine, γράφειν, décrire; gr.) Didact. Description de la baleine.

CÉTOINE, n. f. (*cetonia,* lat.) Pron. *cé-toann.* — Genre d'insectes coléoptères, lamellicornes: *La* CÉTOINE *dorée.*

CÉTOLOGIE, n. f. (κῆτος, baleine, λόγος, traité; gr.) Did. Histoire de la baleine.

CÉTRA, n. f. Ant. Petit bouclier de cuir dont se servaient les Africains et les Espagnols.

CETTE, adj. démonstr. fém. V. CE.

CEUX, pr. m. pl. V. CELUI.

CÉVADATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cévadique avec une base.

CÉVADILLE, n. f. Pron. *cé-va-di-y.* — Pharm. Graine qu'on emploie pour détruire la vermine.

CÉVADIQUE, adj. m. (*cévadille.*) Chim. Il se dit d'un acide particulier qu'on trouve dans la cévadille.

CEYLANITE, n. m. (*Ceylan.*) Pron. *cé-la-nitt.* — Min. Pierre de couleur noire, variété de spinelle.

CHA, n. m. Comm. Étoffe de soie très-légère fabriquée en Chine.

— Bot. Espèce de nerprun que les Chinois emploient en infusion comme le thé.

CHABASIE, n. f. (χαβάζιος, nom d'un minéral.) Minér. Silicate alumineux.

CHABEC, n. m. Mar. V. CHEBEC.

CHABIN, n. m. Pron. *cha-bain.* — En Amérique, Produit du bouc et de la brebis.

CHABLAGE, n. m. Pron. *cha-blaj.* — Navig. Action de veiller à ce que les bateaux ne rencontrent aucun obstacle dans les passes difficiles.

CHABLE, n. m. (*cable.*) Techn. Grosse corde passée dans une poulie pour soulever un fardeau.

CHABLEAU, n. m. (*chable.*) Pron. *cha-bló.* — Navig. Longue corde qu'emploient les bateliers pour tirer les bateaux.

CHABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chable.*) Anc. t. de mar. Attacher un fardeau à un câble pour le hâler.

CHABLEUR, n. m. (*chabler.*) Navigat. Préposé à la navigation, au passage des ports.

CHABLIS, n. m. Pron. *cha-bli.* — Eaux et for. Arbres abattus; branches brisées par le vent: *Quiconque enlève dans les forêts des* CHABLIS *et bois de délit est condamné aux mêmes amendes que s'il les avait abattus sur pied.*

CHABLIS, n. m. Pron. *chă-bli.* — Par abus. Vin blanc renommé du territoire de ce nom en Bourgogne: *Le* CHABLIS *est excellent avec des huîtres.*

CHABLOTS, n. m. pl. (*chable.*) Technol. Menus cordages dont se servent les maçons pour dresser leurs échafauds.

CHABNAM, n. m. Pron. *chab-nam.* — Comm. Mousseline des Indes.

CHABOISSEAU, n. m. Zool. Vulg. Le Cotte ou Scorpion de mer.

CHABOTS, n. m. pl. V. CHABLOTS.

CHABOT, n. m. (*caput,* tête; lat.) Pron. *cha-bó.* — Espèce de poisson du genre Cotte; il est fort commun dans toutes les rivières d'Europe dont le fond est pierreux ou sablonneux: on le désigne aussi sous les noms de *Meunier, tête d'âne, tête d'aze* ou *têtard,* à cause du volume de sa tête.

Ne faites, s'il se peut, jamais présent ni don,
Si ce n'est d'un *chabot* pour avoir un gardon. (Regnier.)

CHABRAQUE, n. f. V. SCHABRAQUE.

CHABRILLOU, n. m. (*capra,* chèvre; *oleum,* huile; lat.) Pron. *cha-bri-iou.* — Écon. rur. Fromage de lait de chèvre qu'on fait surtout en Auvergne.

CHACAL, n. m. Pron. *cha-kal.* Zool. Mammifère de la taille du renard; il appartient au genre Chien; il est particulier à l'Orient, où il vit à l'état sauvage; son naturel est très-féroce: *Le* CHACAL *est de tous les animaux celui qui paraît approcher le plus de l'espèce du chien.* (Buff.) *Le* CHACAL *déterre les cadavres; et, quoiqu'il ait la pupille ronde, il chasse pendant la nuit.* (Id.) *On entendait les lugubres cris de quelques* CHACALS. (Volney.)

CHACAMEL, n. m. Pron. *cha-ka-mel.* — Ornith. Espèce d'aigle du Mexique.

CHACART, n. m. Pron. *cha-kar.* — Comm. Toile de coton des Indes.

CHACONNE, n. f. (*ciaccona;* ital.) Pron. *cha-konn.* — Ancien air de danse, d'un mouvement modéré, à trois temps et quelquefois à quatre; elle était à la partie chorégraphique ce qu'est de nos jours à la partie lyrique le finale d'un acte: *Depuis longtemps la* CHACONNE *est passée de mode.* (Acad.) *Jouer une* CHACONNE.

— Il se dit aussi des paroles faites sur un air de chaconne.

— Danse sur un air de chaconne: *Danser une* CHACONNE.

— Ruban que l'on portait sur la chemise et dont les bouts pendaient négligemment par-devant.

CHACUN, UNE, pron. indéf. sing. (*chaque, un.*) Pron. *cha-keun, kunn.* — Anc. *Chasqu'un,* puis *chascun.* Chaque personne ou chaque chose dont on a parlé: *Nous vivons* CHACUN *en notre particulier.* (Ac.) *L'autruche pond dans une année cinquante œufs pesant quinze livres* CHACUN. (Buff.) *Voilà la guerre ouverte entre les hommes; il faut que* CHACUN *prenne parti.* (Pasc.) *L'affirmative et la négative de la plupart des opinions ont* CHACUNE *quelque probabilité.* (Id.)

— Il est très-souvent déterminé par un complément avec lequel il s'accorde en genre: *Il répondait avec bienveillance à* CHACUNE *de mes demandes. Thèbes pouvait faire sortir dix mille combattants par* CHACUNE *de ses portes.* (Boss.) CHACUN *de nous se croit parfait.* (Acad.)

Chacun de tes rubans me coûte une sentence. (Rac.)
Chacun de ses instants amène un nouveau crime. (Leg.)

— Absol. au masc. Chaque personne, tout le monde: CHACUN *se gouverne à sa guise. La justice de l'homme est de rendre à* CHACUN *ce qui lui appartient.* (J.-J. R.)

Chacun tremble sous toi, *chacun* t'offre des vœux. (Corn.)

— Prov. *Chacun prend son plaisir où il le trouve.*

— Fam. *Chacun a sa chacune,* il y a dans cette société autant d'hommes que de femmes.

— *Un chacun,* archaïsme hors du bon usage, se dit encore dans quelques provinces pour *Chacun;* cette expression était familière aux écrivains du XVIe siècle:

... *Un chacun* le fuit ainsi qu'un réprouvé. (Régnier.)

= **Gramm.** *Chacun,* précédé d'un nom pluriel, veut avant *son, sa, ses,* ou *leur, leurs* avec le complément qui le suit.

— *Chacun,* précédé d'un complément direct, veut *son, sa, ses,* avant le complément indirect ou le complément circonstantiel qui le suit: *Remettez ces livres chacun à* SA *place.* (Acad.) *Les deux rois faisaient chanter des Te Deum* chacun *dans* SON *camp.* (Volt.) *La conversation doit être comme les jeux où l'on jette la carte* chacun *à* SON *tour.* (Mme de Staël.) *Un habile homme doit régler le rang de ses intérêts, et les conduire* CHACUN *dans son ordre.* (La Rochef.)

— Quand il est placé entre le verbe et son complément direct, il veut *leur, leurs* avant ce complément: *Ils ont payé* chacun LEUR *écot.* (Acad.) *Les langues ont* chacune LEURS *bizarreries.* (Boil.) *Ils étaient divisés en corps de métiers qui avaient* chacun LEURS *magistrats,* LEUR *justice et* LEUR *bannière.* || Dans la phrase suivante l'emploi de *leur* serait plus conforme à l'usage: *Ils prêtèrent* chacun *à* SON *tour le serment qui suit.* (Mignet.)

— Quand le verbe et son complément direct précèdent ou suivent *chacun,* on emploie *leur* avant le complément circonstanciel: *Les citoyens,* chacun *selon* LEURS *facultés, tenaient table ouverte.* (Vertot.) *Également intéressés à la répression des désordres, les Romains et les Gépides envoyèrent des troupes* CHACUN *de* LEUR *côté.* (Am. Thierry.)

— S'il est placé entre un verbe intransitif et un complément circonstanciel, on emploie *son, sa ses,* avant le complément: *Tous les juges ont opiné* chacun *selon* SES *lumières.*

— Dans les phrases analogues, on peut employer *leur, leurs,* en plaçant *chacun* entre deux virgules, et en l'isolant ainsi du verbe et du complément: *Tous les juges ont opiné,* chacun, *selon* LEURS *lumières.*

— Mais si *chacun* est placé entre le verbe et son complément indirect, l'emploi de *leur* avant le complément circonstanciel est très-régulier: *Ceux qui s'aiment d'abord avec la plus violente passion contribuent bientôt* chacun *de* LEUR PART *à s'aimer moins et ensuite à ne s'aimer plus.* (La Br.)

— La logique, d'accord en cela avec la grammaire, exige l'emploi de *leur, leurs* quand le complément qui suit *chacun* est indispensable à l'achèvement du sens du verbe. *Ils sont allés,* chacun, *visiter* LEURS *terres. Mettez ces livres* chacun *à* LEUR *place. Ils se rendirent* chacun *au poste qui* LEUR *était assigné. Toutes ces nations barbares se distinguaient* CHACUNE *par* LEUR *manière de combattre et de s'armer.* (Montesq.)

— Mais on doit employer *son, sa, ses* et les pronoms *le, la, lui* quand la proposition qui précède *chacun* présente un sens complet: *Ils ont donné leur avis* chacun *selon* SES *vues. La loi lie les hommes* chacun *en ce qui* LE *concerne.*

CHACUNIÈRE, n. f. (*chacun.*) Sa maison, son chez soi. || Il n'est usité que dans cette phrase fam. et prov.: *Chacun en sa* CHACUNIÈRE.

CHAFAUDEUR ou **CHAFAUDIER,** n. m. Pêch. Celui qui dresse les échafauds sur lesquels on fait sécher la morue.

CHAFÉE, n. f. Technol. Son qui reste quand on a exprimé toute la farine du froment.

CHAFOUIN, INE, adj. Pron. *cha-fouain, ine.* — Maigre, petit, d'une physionomie basse et dissimulée: *Mine* CHAFOUINE. *Air* CHAFOUIN. *L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé,* CHAFOUIN, *à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit.* (St.-Simon.) *Derrière elle marchait un boiteux,* CH[illegible] *et fort laid.* (E. Sue.)

— Substantiv. *C'est un* CHAFOUIN.

— Zool. Anc. Le Furet; la fouine.

CHAFOURER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *chafouré.* — Défigurer, barbouiller, griffonner. || Vieux.

CHAFOUREUR, n. m. Griffonneur, barbouilleur: *Chafoureur de parchemins.* || Vieux.

CHAGRAIN, n. m. Comm. Étoffe de soie à gros grains.

CHAGRIN, n. m. Pron. *cha-grain.* — Peine, douleur, affliction: *Avoir du chagrin. Avoir un vif chagrin. Grand, profond* CHAGRIN. CHAGRIN *mortel. Vivre dans le* CHAGRIN. *Mourir de* CHAGRIN. *Bannir le* CHAGRIN. *Noyer son* CHAGRIN *dans le vin.* (Acad.) *Les* CHAGRINS *abrègent la vie. Un sage adoucit ses* CHAGRINS *en les supportant en silence.* (Jouff.)

— Au pl. Contrariétés, ennuis:

Oui, Lamoignon, je fuis les *chagrins* de la ville. (Boil.)
Les noirs *chagrins,* enfants de la vieillesse,
N'habitent point sous les rustiques toits. (Volt.)

— Poét. Colère, dépit:

J'affectai les *chagrins* d'une injuste marâtre. (Rac.)

Syn. Chagrin, tristesse, mélancolie. Le *chagrin* et la *tristesse* résultent d'une vive affliction; mais le *chagrin* est concentré, tandis que la *tristesse* se révèle dans l'air et le maintien. Une disposition habituelle à la *tristesse,* qui se manifeste par un état constant de vague langueur, tel est le caractère de la *mélancolie.*

CHAGRIN, n. m. (*zigrino,* ital.; m. sign.) Espèce de cuir grenu; propr. la peau du chien de mer appelé Roussette; ce cuir se prépare artificiellement avec la peau de mulet ou d'âne: *Peau de* CHAGRIN. *Étui de* CHAGRIN. *Un livre couvert de* CHAGRIN.

— Fig. et fam. *Avoir une peau de chagrin*, avoir la peau rude. || V. CHAGRAIN.

CHAGRIN, INE, adj. Pron. *cha-grain, grinn.* — Triste, affligé, qui est affecté d'une douleur : *Homme* CHAGRIN. *Femme* CHAGRINE. *Il est si* CHAGRIN *depuis quelque temps qu'on ne le reconnaît plus*. (Acad.)

— En parlant des choses qui tiennent à l'homme : *Avoir l'esprit* CHAGRIN, *l'âme* CHAGRINE.

La vieillesse *chagrine* incessamment amasse. (Boil.)

— Mélancolique, triste, maussade, par humeur, par tempérament : *Il est naturellement* CHAGRIN. *C'est un caractère* CHAGRIN. *Il a toujours l'air* CHAGRIN.

Un esprit né *chagrin* plaît par son chagrin même. (Boil.)

— Qui cause du chagrin, qui rend triste, affligé, en parlant des choses : *Idées* CHAGRINES. *Pensée* CHAGRINE.

CHAGRINANT, part. prés. du v. Chagriner.

CHAGRINANT, ANTE, adj. (*chagriner.*) Qui chagrine, qui cause de la douleur, du chagrin : *Cette nouvelle est bien* CHAGRINANTE.

— En parl. des personnes. Qui fait naître le chagrin : *Un homme* CHAGRINANT. *Une personne* CHAGRINANTE.

CHAGRINÉ, ÉE, part. pass. du v. Chagriner.

— Techn. *Peau* CHAGRINÉE, travaillée à la manière du chagrin.

CHAGRINEMENT, adv. (*chagr-in, ine-ment.*) D'une manière chagrine, avec tristesse, ennui : *Je passe la vie à Paris* CHAGRINEMENT *quelquefois, et quelquefois en espérance et en amusements*. (Mme de Sév.) || Peu usité.

CHAGRINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chagrin.*) Rendre chagrin, attrister : *Cette nouvelle me* CHAGRINE *beaucoup. Sa maladie le* CHAGRINE.

— Mécontenter, importuner : *Ils sont bien embarrassés, madame, et nous les* CHAGRINONS *bien d'être ici*. (Campist.)

Phèdre ici vous *chagrine* et blesse votre vue. (Rac.)

— Tracasser, tourmenter : *Quel plaisir prenez-vous à le* CHAGRINER. (Acad.)

= **Se chagriner**, v. pron. Ressentir de la douleur, du chagrin : IL SE CHAGRINE *de tout. Pourquoi* VOUS CHAGRINER *d'avance?* (Beaum.).

CHAGRINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chagrin.*) Pron. *cha-gri-né.* — Techn. Travailler, préparer une peau de façon à la rendre grenue, à la convertir en chagrin.

CHAGRINIER, n. m. (*chagrin.*) Techn. Ouvrier qui fabrique le chagrin.

CHAIDEUR, n. m. Pron. *chè-deur*. Techn. Ouvrier qui pile le minerai.

CHAÎNE, n. f. (*catena*, lat.; m. sign.) Pron. *chènn.* — Sorte de lien formé d'une suite d'anneaux métalliques engagés les uns dans les autres. CHAÎNE *de fer.* CHAÎNE *d'or, d'argent, de cuivre. Une* CHAÎNE *de puits. Une* CHAÎNE *de montre. Dans la marine militaire on emploie aujourd'hui des* CHAÎNES *pour câbles.* (Acad.)

— *Chaîne sans fin*, appareil usité dans les communications de mouvement : c'est une chaîne dont les deux bouts se rejoignent et qui forment une ligne continue. Elle sert à transmettre le mouvement de rotation d'une roue à une autre trop éloignée pour que l'on emploie des engrenages.

— *Mettre à la chaîne*, enchaîner, mettre aux fers. || *Tenir un chien à la chaîne*, le tenir attaché avec une chaîne.

— Anc. La peine des galères : *Être condamné à la* CHAÎNE. *Mettre à la* CHAÎNE.

— Troupe des gens condamnés aux travaux forcés : *Le départ de la* CHAÎNE. *La* CHAÎNE *n'est pas encore partie pour le bagne.* (Acad.)

— *La chaîne d'un port*, le radeau muni de chaînes qui ferme l'entrée d'un port.

— *Chaîne d'arpenteur*, chaîne légère de fer ou de cuivre qui sert à mesurer le terrain dans les opérations de l'arpentage; sa longueur est de dix ou vingt mètres.

— *Huissiers à la chaîne, de la chaîne*, huissiers du conseil du roi, ainsi nommés parce qu'ils portaient au cou une chaîne d'or où était la médaille du roi.

— Joaill. *Chaîne de diamants*, chaîne garnie de diamants. || Horlog. *La chaîne d'une montre*, petite chaîne d'acier qui tend le grand ressort en se roulant sur la pièce nommée fusée : *La* CHAÎNE *de cette montre est cassée.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. :

Chaîne d'or de la terre et du monde invisible,
Notre prière monte aux pieds du Tout-Puissant. (Dare.)

— Par extens. Captivité, servitude : *Briser, secouer, rompre ses* CHAÎNES. *Échapper au glaive et aux* CHAÎNES *des infidèles.* (Fléch.) *La vérité illustre les* CHAÎNES *de ceux qui souffrent pour elle.* (Mass.)

Ce John Bull tant raillé, si longtemps débonnaire,
Prend sa *chaîne* à deux mains, frappe et se régénère.
(C. Del.)

— Sujétion, dépendance : *On n'impose guère de* CHAÎNES *aux autres sans en sentir soi-même le fardeau.* (Rayn.)

Une *chaîne* dorée est toujours une *chaîne*. (Aubert.)

— Fig. et mor. Toute servitude qui pèse sur l'homme par l'effet de ses passions : *Être rivé à la* CHAÎNE *de l'ambition.*

— Particul. Servitude qu'impose à l'homme la passion de l'amour : *Traîner lâchement sa* CHAÎNE. *Cet amant se plaît dans ses* CHAÎNES. (Acad.)

Quand sa *chaîne* est coupable, un noble cœur la brise.
(C. Del.)

— La parenté, les liens de famille, l'affection étroite et vive qui unit deux personnes : *Ils sont unis par une étroite* CHAÎNE. *Rien ne peut briser la* CHAÎNE *qui nous lie.* (Acad.)

Du sang qui nous unit je sais l'étroite chaîne. (Rac.)

— En style de dévotion : *Les* CHAÎNES *du péché.*

— Succession, continuité des choses, leur enchaînement normal et régulier : *La* CHAÎNE *des êtres. La* CHAÎNE *des sciences, des langues. La* CHAÎNE *des événements. La* CHAÎNE *de mes idées est rompue. Cela forme une* CHAÎNE *d'occupations continuelles.* (Acad.)

Des siècles écoulés la *chaîne* recommence. (Tissot.)

— Suite non interrompue d'objets semblables; en ce sens, il s'emploie surtout en parlant de montagnes, de rochers : *La* CHAÎNE *des Alpes. La* CHAÎNE *du Caucase. Une* CHAÎNE *de rochers.*

— *Chaîne principale*, partie d'une montagne qui comprend les plus hauts sommets. || *Chaîne secondaire*, toute partie se rattachant à la chaîne principale.

— *Une chaîne d'étangs*, plusieurs étangs qui se communiquent.

— Fig. Suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main des fardeaux, ou des seaux d'eau dans un incendie : *Faire la* CHAÎNE. *Former la* CHAÎNE. *Plusieurs* CHAÎNES *puisaient dans la rivière.* (Acad.)

— Phys. *Chaîne électrique*, suite de personnes qui se tiennent par la main ou qui sont mises en communication par un corps intermédiaire, de façon à ressentir toutes en même temps la commotion électrique.

— Dans. Figure de contredanse qu'exécutent les danseurs en se donnant la main : CHAÎNE *anglaise.*

— Archit. Assemblage de pierres, de barres de fer ou de pièces de bois qui consolide les édifices.

— Maçon. Espèce de pilier de terre servant dans la construction d'un mur à le lier, à le soutenir.

— Tisser. Les fils tendus sur les deux rouleaux d'un métier, entre lesquels glisse la trame : *La* CHAÎNE *de cette étoffe est de fil, la trame est de coton.*

CHAINÉ, ÉE, adj. Techn. Qui est formé de parties attachées bout à bout : *Câble* CHAÎNÉ.

CHAÎNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaîne.*) Pron. *chè-né.* — Géom. Mesurer une distance à l'aide d'une chaîne : CHAÎNER *une route.*

CHAÎNETIER, n. m. Pron. *chèn-tié.* — Techn. Ouvrier qui fabrique des petites chaînes, des agrafes.

CHAÎNETTE, n. f. (*chaîne.*) Petite chaîne : *La* CHAÎNETTE *d'une bride.*

— T. de coutur. *Points de chaînette*, points dont l'assemblage imite une chaînette.

— Archit. Sorte de voûte dont le cintre est semblable à la courbe que forme une chaîne suspendue par ses deux extrémités.

CHAÎNON, n. m. (*chaîne.*) Pron. *chè-non.* — Anneau, boucle d'une chaîne : *Cette chaîne s'est rompue; il y a deux ou trois* CHAÎNONS *de perdus.* (Acad.)

— Bride qui embrasse les queues des tenailles.

— Fig. *Que de* CHAÎNONS *entre l'homme et la brute!*

— Géol. Chaîne secondaire; embranchement.

CHAINTRE, n. m. Anc. Fossé. || Agric. *Chaintre de terre, de pré*, lieu mis en réserve pour le pâturage des bestiaux au moyen d'un fossé ou d'une clôture.

— *Droit de chaintre*, droit de mettre en réserve une certaine étendue de terrain.

CHAIR, n. f. (*caro*, lat.; m. sign.) Pron. *chèr.* — Substance molle, fibreuse et sanguine qui se trouve entre la peau et les os de l'homme et des animaux : CHAIR *vive.* CHAIR *morte.* CHAIR *ferme.* CHAIR *molle. Avoir un coup d'épée dans les* CHAIRS. *On guérit aisément les blessures qui ne sont que dans les* CHAIRS. (Ac.)

Chaque coup sur la *chair* laisse une meurtrissure. (Boil.)

N'allez-vous pas tirer des bistouris à nos yeux, couper des CHAIRS, *faire couler du sang, et nous montrer une opération chirurgicale?* (Did.)

— *Être en chair*, prendre de l'embonpoint.

— *Ce cheval est bien en chair*, il est en bon état, il a la chair ferme.

— Fam. *De chair et d'os*, se dit de ce qui est animé, vivant : *Les types immortels que Molière a placés sur le théâtre sont des êtres* DE CHAIR ET D'OS, *et non des symboles inanimés d'une vertu ou d'un vice.* (Bar.)

— *En chair et en os*, se dit dans le même sens ou des corps morts bien conservés : *Oui, c'est bien lui,* EN CHAIR ET EN OS. *Nous ressusciterons, selon l'Église,* EN CHAIR ET EN OS. *Le corps de tel saint est* EN CHAIR ET EN OS *dans cette église.* (Acad.)

— Vulg. *Excroissance de chair*, espèce de tumeur.

— Fig. La nature humaine, le corps humain : *La résurrection de la* CHAIR. *Le verbe s'est fait* CHAIR.

— Fig. *La chair de sa chair*, l'objet de ses plus vives affections :

Sais-tu bien qui tu fuis dans ton erreur extrême?
C'est *la chair de ta chair*, c'est un autre toi-même. (Del.)

— La partie animale de l'homme par opposit. à l'*âme* : *Mortifier sa* CHAIR. *L'esprit, les désirs de la* CHAIR. (Mass.)

Honteux attachement de la *chair* et du monde. (Corn.)

— Dans ce sens, il se joint ordinairement au mot *sang*. *Écouter la* CHAIR *et le sang; La* CHAIR *et le sang l'attachaient auprès d'une mère.* (Fléch.)

... La *chair* et le sang, se troublant aujourd'hui,
Ont trop de part aux pleurs que je répands pour lui. (Rac.)

— Par extens. La concupiscence : *Le monde, le démon et la* CHAIR *sont les ennemis de notre salut. La* CHAIR *se révolte contre l'esprit. L'esprit est prompt, et la* CHAIR *est faible. Les infirmités* DE LA CHAIR. (Acad.)

— *L'œuvre de la chair ou de chair*, la conjonction charnelle. || *Le péché de la chair*, l'impureté.

— En parl. des personnes, la peau : *Avoir la* CHAIR *douce, rude, fraîche, noire*, etc. || Rare.

— Fig. et fam. *Cela fait venir la chair de poule*, cela fait frissonner. || Dans le même sens : *J'en ai la chair de poule*.

— Au plur. Peint. et sculpt. Toute imitation de la chair de l'homme : *Ce peintre, ce sculpteur rend bien les* CHAIRS; *ses* CHAIRS *sont belles.* (Acad.)

— *Couleur de chair*, couleur rouge-pâle qui approche de celle de la chair de l'homme : *Des gants* COULEUR DE CHAIR.

— Particul. Parties musculaires des quadrupèdes et des oiseaux, considérées comme aliment. CHAIR *crue.* CHAIR *fraîche.* CHAIR *salée.* CHAIR *rôtie, bouillie. La* CHAIR *de mouton est plus nourrissante que la* CHAIR *de bœuf. L'hyène dévore les* CHAIRS *les plus infectes.* (Buff.)

J'aime à voir aux lapins cette *chair* blanche et molle. (Boil.)

— Par analog. Il se dit des poissons : *Ce brochet a la* CHAIR *molle, ferme.* (Acad.)

— *Chair blanche*, la chair des chapons, des poulets, des dindons, etc.

— *Chair noire*, la chair des lièvres, des bécasses, etc.

— Fam. *La chair nourrit la chair*, la viande est le meilleur aliment.

— Prov. et fig. *On ne sait s'il est chair ou poisson; Il n'est chair ni poisson*, se dit d'un homme sans caractère, qui ne sait pas se décider entre deux partis.

— Prov. *Hacher menu comme chair à pâté*, mettre en pièces, hacher par morceaux.

— Fam. *C'est une masse de chair, une grosse masse de chair*, se dit d'une personne très-grosse, ou qui joint à la lourdeur du corps celle de l'esprit.

— Par extens. La substance ferme de certains fruits et de quelques plantes servant d'aliments : *La* CHAIR *de la pêche. La* CHAIR *d'un melon.* CHAIR *aqueuse, molle, spongieuse. La* CHAIR *de cette poire est cassante.* (Acad.) *Il ouvre cette prune, vous en donne une moitié et prend l'autre : Quelle* CHAIR, *dit-il.* (La Br.)

— Faucon. *Être bien à la chair*, se dit de l'oiseau lorsqu'il chasse bien.

— Techn. En termes de tanneur, Le côté de la peau opposé à celui qui porte le poil.

— Fond. *Avoir de la chair*, se dit du fer dont la cassure est inégale et paraît d'un brun noirâtre.

CHAIR, n. m. (mot angl., siége, chaise.) Ch. de fer. Coussinet. || V. ce mot.

CHAIRE, n. f. (καθέδρα, siége; gr.) Pron. *chèr.* — Tribune élevée dans les églises, où l'ecclésiastique se place pour prêcher ou faire quelque lecture pieuse aux assistants : CHAIRE *de bois, de marbre, de pierre*, etc. *Monter en chaire. Descendre de* CHAIRE. *Ce mandement fut lu en* CHAIRE *dans toutes les églises. On a chassé la scolastique de toutes les* CHAIRES. (La Br.) *De toutes les places où un homme peut monter, la plus haute pour un homme de génie est incontestablement une* CHAIRE *sacrée.* (Lamart.)

— *La chaire de vérité, la chaire évangélique*, l'enseignement de la doctrine de l'Évangile : *Souiller la* CHAIRE DE VÉRITÉ *par des propositions impies. Tonner du haut de la* CHAIRE ÉVANGÉLIQUE. (Acad.)

— Par analog. *La tribune est la* CHAIRE DE VÉRITÉ *populaire*. (Lamen.) *Mais la métaphysique a-t-elle ses principes incontestables, sa* CHAIRE DE VÉRITÉ. (Marm.)

— *La chaire de mensonge*, *de pestilence*, la doctrine, la profession d'hérésie ou d'incrédulité : *Être assis dans la* CHAIRE DE MENSONGE.

— Fig. La prédication : *L'éloquence de la* CHAIRE. *Les orateurs de la* CHAIRE. *La* CHAIRE *chrétienne n'admet point d'ornements profanes. Il a du talent pour la* CHAIRE. *On a interdit la* CHAIRE *à ce prédicateur*. (Acad.)

Le plus grand orateur dont la *chaire* se vante. (Boil.)

— Siége d'un évêque, au haut et à la droite du chœur : *L'évêque, étant dans sa* CHAIRE, *donna la bénédiction au peuple*. (Acad.)

— Le siége apostolique, la dignité pontificale : *Être assis dans la* CHAIRE *de saint Pierre*.

— Dans les écoles, Tribune où se place le professeur : *La* CHAIRE *du professeur. Le professeur est en* CHAIRE.

Sur ce point on se lève, et chacun en son rang
Se met dans une *chaire*, ou s'assied sur un banc. (Regnier.)

— Par extens. La fonction elle-même du professeur : CHAIRE *de droit, de philosophie, de rhétorique, d'éloquence*, etc. *Occuper une* CHAIRE *au collége de France. Être nommé à une* CHAIRE. *Créer, établir une* CHAIRE. *Mettre au concours une* CHAIRE *vacante*.

— *Chaire curule*. ‖ V. CHAISE.

CHAIS, n. m. Pron. *chè*. — Sorte de hangar, de vaste atelier : *Les ouvriers des grandes villes maritimes travaillent presque toujours à l'air libre, sur le port, dans les* CHAIS. (Blanqui.)

— Il se dit, dans certains ports, des bâtiments où les vins, les eaux-de-vie sont emmagasinés.

CHAISE, n. f. (*chaire*.) Pron. *chèz*. — Siége à dossier et sans bras, dont le fond est fait de paille tressée ou garni d'étoffe : CHAISE *de bois, de paille, de velours, de tapisserie*. CHAISE *de salon. Donnez-moi une* CHAISE.

Faites-moi, je vous prie, avancer une *chaise*. (L. Augier.)
Elle a sa CHAISE *à l'église. Il y a des petites* CHAISES *à bras pour les enfants*.

— *Chaise* ou *chaire curule*, chaise ornée d'ivoire sur laquelle siégeaient les principaux magistrats de la république romaine.

— *Chaise longue*, espèce de lit ou de canapé étroit n'ayant de dossier qu'à l'une de ses extrémités.

— *Chaise percée* ou simpl. *chaise*, siége qui sert aux besoins naturels : *Le roi sortait de sa* CHAISE PERCÉE, *et raccommodait encore ses chausses*. (St-Sim.)

Et pour fruit de sa rime aux grands vents dispersée,
Vont ses papiers servir à la *chaise percée*. (Regnier.)

— *Chaise à porteurs*, ou simpl. *Chaise*, espèce de siége fermé et couvert, autrefois en usage, dans lequel on se faisait porter à bras d'hommes : *Aller en* CHAISE. *Se faire porter en* CHAISE. *On voyait le comte de Fontaines porté dans sa* CHAISE. (Boss.)

— *Chaise* ou *chaise de poste*, voiture légère à deux ou quatre roues, traînée par deux chevaux au plus et qui sert ordinairement pour une ou deux personnes : *Monter dans sa* CHAISE. *Descendre de* CHAISE. *Jeannot monta en* CHAISE *en tendant la main à Colin*. (Volt.) *L'essieu de sa* CHAISE *vient-il à se rompre, tout vole à son secours*. (J.-J. Rouss.)

Assez près de chez vous ma *chaise* s'est rompue. (Regn.)

— Mar. Large sangle formant un siége mobile pour les gabiers ou voiliers qui travaillent à un mât, à une vergue, à une voile ou à un étai.

— Arch. Assemblage de quatre fortes pièces de charpente, sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, d'un moulin à vent.

— Technol. Table qui supporte la poêle lorsqu'on fait les bougies effilées.

CHAISIER, n. m. (*chaise*.) Techn. Ouvrier qui fait des chaises.

CHAISIÈRE, n. f. (*chaise*.) Pop. Femme qui loue des chaises à l'église.

CHALAN ou **CHALAND**, n. m. (χελάνδιον, bateau; gr. mod.) Mar. Allége à fond plat, à côtés droits, ayant l'avant en saillie, et tirant très-peu d'eau; on s'en sert pour le transport des marchandises sur rivière : *Un* CHALAN *chargé de vins, de bois*, etc. *Les* CHALANS *qui vont du Hâvre à Paris sont remorqués par des bateaux à vapeur*.

CHALAND, ANDE, n. (χαλεῖν, appeler; gr.) Pron. *cha-lan, land*. — Celui, celle qui se fournit d'ordinaire chez un même marchand : *Un bon* CHALAND. *Une bonne* CHALANDE. *Un marchand qui a beaucoup de* CHALANDS. *Perdre ses* CHALANDS.

— Simpl. acheteur : *Attirer les* CHALANDS.

— Adj. *Pain chaland*, sorte de pain grossier :

. . . . L'éclanche en cervelle
Des dents et du *chaland* séparait la querelle. (Regn.)

CHALANDEAU, n. m. (*chalan*.) Mar. Marin qui conduit les chalans.

CHALANDISE, n. f. (*chaland*.) Habitude de se fournir chez un même marchand.

— Par extens. Les pratiques d'un marchand : *Ce marchand a de bonnes* CHALANDISES. *Il a perdu la plupart de ses* CHALANDISES.

L'enseigne fait la *chalandise*. (La Font.)

Vous êtes trop cher, vous n'aurez pas ma CHALANDISE. (Acad.) ‖ Vieux. ‖ On a dit depuis *Pratique*; aujourd'hui on dit aussi *clientèle, clients*.

CHALASIE, n. f. (χάλασις, relâchement; gr.) Pron. *ka-la-zi*. — Méd. Relâchement des fibres de la cornée transparente.

CHALAZE ou **CHALAZÉE**, n. f. (χάλαζα, grêle; gr.) Pron. *ka-laz*. — Pathol. Petite tumeur aussi appelée *chalazion*, *grêle* ou *grêlon*, qui vient au bord des paupières, surtout de la paupière supérieure.

— Zool. Chacun des deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf des oiseaux.

— Bot. Cordon saillant formé dans quelques graines par les vaisseaux qui, venant du péricarpe, leur apportent la nourriture.

CHALAZÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'une chalaze.

CHALAZIFÈRE, adj. (*chalaze*, et *ferre*, porter; lat.) *Membrane* CHALAZIFÈRE, membrane privée des vaisseaux que le blanc de l'œuf produit en se condensant et en s'appliquant sur la surface du jaune.

CHALAZION. V. CHALAZE.

CHALCAS, n. m. Pron. *kal-kass*. — Bot. Arbrisseau de la Chine, de la famille des Citronniers.

CHALCÉDOINE, n. f. Min. Sorte d'agate onyx.

CHALCIDE, n. m. (χαλκός, airain; gr.) Pron. *kal-cid*. — Genre de reptile de l'ordre des Sauriens, type de la famille des Chalcidiens.

CHALCIDIEN, IENNE, adj. (*chalcide*.) Pron. *kal-ci-diain, diène*. — Zool. Qui ressemble à un chalcide.

= **Chalcidiens**, n. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des Sauriens; ils sont cylindriques et très-allongés.

CHALCIDIQUE, n. m. (χαλκός, airain; gr.) Pron. *kal-ci-dik*. — Archéol. Vaste salle qui faisait partie des grandes basiliques.

CHALCITE, n. f. (χαλκός, cuivre; gr.) Pron. *kal-cit*. — Minér. Minerai de cuivre.

— Zool. Genre d'oiseaux de la famille des coucous.

CHALCOGRAPHE, n. m. (χαλκός, airain, γράφω, je trace; gr.) Pron. *kal-ko-graf*. — Graveur en airain. ‖ Tout graveur sur métaux.

CHALCOGRAPHIE, n. f. (*chalcographe*.) Pron. *kal-ko-gra-fi*. — Techn. L'art de graver sur l'airain ou sur les autres métaux.

— Par extens. Établissement, lieu destiné à l'exercice de cet art : *La* CHALCOGRAPHIE *du musée*.

— L'imprimerie pontificale, à Rome : *La* CHALCOGRAPHIE *apostolique*.

CHALCOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Techn. Qui a rapport à la chalcographie : *Procédé* CHALCOGRAPHIQUE.

CALCOPYRITE, n. f. (χαλκός, cuivre, πυρίτης, pyrite; gr.) Minér. Pyrite cuivreuse.

CHALDAÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *kal-da-ik*. — Qui appartient aux Chaldéens : *Langue* CHALDAÏQUE.

CHALDÉEN, n. m. (*Chaldée*.) Pron. *kal-dé-ain*. — Idiome qu'on parlait en Chaldée, dialecte de l'hébreu : *Les linguistes classent le* CHALDÉEN *parmi les langues de souche sémitique*.

CHÂLE, n. m. Pron. *châ*. — Longue pièce d'étoffe dont les Orientaux s'enveloppent la tête et qui entre aussi dans leur vêtement.

— Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules et qui est ordinairement fabriquée à la façon des châles de l'Orient : CHÂLE *de soie, de laine, de coton, de cachemire*. CHÂLE *uni*. CHÂLE *à grandes palmes*. CHÂLE *cachemire, Prendre, mettre, ôter son* CHÂLE.

— *Châle boiteux*, châle carré qui n'a des palmes qu'à l'un de ses bouts.

CHALE, n. f. Salin. Pile de bois.

CHALEF, n. m. Bot. Olivier de Bohême.

CHALET, n. m. Pron. *cha-lè*. — En Suisse, sorte de cabane servant d'habitation aux paysans : *Un petit* CHALET. *Autour de l'habitation sont épars quelques* CHALETS. (J.-J. Rouss.)

— Cabane où l'on fabrique les fromages et qui sert de retraite aux vachers des montagnes pendant l'été :

Quatre hommes des *chalets* sur des branches de saules
Étaient venus chercher le corps. (Lamart.)

CHALEUR, n. f. (*calor*, lat.; même sign.) État, qualité de ce qui est chaud : CHALEUR *douce, modérée. Une forte* CHALEUR. *Degrés de* CHALEUR. *La* CHALEUR *de l'homme et de la plupart des animaux qui ont de la chair et du sang excède en tout temps trente degrés*. (Buff.) *La* CHALEUR *naturelle est plus élevée dans les oiseaux que dans les mammifères, et beaucoup plus grande dans ces derniers que dans les reptiles et les poissons*. (Id.)

— Sensation produite par la chaleur :

Quelle douce *chaleur* circule dans mon sein ! (Demoust.)

— Méd. Sensation d'ardeur incommode, qui précède ou accompagne certaines maladies : *Éprouver des* CHALEURS. CHALEUR *de tête*. *Les* CHALEURS *de la fièvre*. CHALEUR *d'entrailles*.

— Fig. et fam. *Chaleur de foie*, mouvement de colère rapide et passager : *C'est une petite* CHALEUR DE FOIE. *Il lui prit une* CHALEUR DE FOIE. (Acad.)

— *Être, devenir en chaleur*, en parl. des animaux, éprouver le besoin de l'accouplement : *Cette jument, cette chienne* EST EN CHALEUR. *La femelle du renard* DEVIENT EN CHALEUR *en hiver, et l'on trouve déjà des petits au mois d'avril*. (Buff.)

— Température produite par l'action du soleil : *La* CHALEUR *de l'été. Les* CHALEURS *de la canicule*. CHALEUR *dévorante, accablante. Il fait une* CHALEUR *étouffante. Le thermomètre marque vingt degrés de* CHALEUR. *Ces plaines sont brûlées par les* CHALEURS. (Acad.)

Il fait naître et mûrir les fruits;
Il leur dispense avec mesure
Et la *chaleur* des jours et la fraîcheur des nuits. (Rac.)

— Fig. Véhémence, vivacité : *La* CHALEUR *de la jeunesse. La* CHALEUR *d'un premier mouvement. Dans la première* CHALEUR *de son ressentiment, il voulait prendre une résolution extrême. Dans la* CHALEUR *du combat, de la dispute, de la composition*. (Acad.) *Parler avec trop de* CHALEUR. (Boil.)

— Empressement à faire une chose :

. . . . . Par la *chaleur* de montrer ses ouvrages
On s'expose à jouer de méchants personnages. (Mol.)

— Par extens. Zèle ardent et irréfléchi :

J'excuse ta *chaleur* à venger ton offense. (Corn.)

— Littér. Mouvement, vivacité du style : *La* CHALEUR *du style en est comme l'âme et la vie*. (Marm.)

Une heureuse *chaleur* anime ses discours. (Boil.)

— Par analog. Peint. *Son coloris est extrêmement fort, mais d'une* CHALEUR *trop égale*. (Bailly.)

CHALEUREUSEMENT, adv. (*chaleur-eux, eusement*.) Avec chaleur, d'une manière chaleureuse; ne s'emploie qu'au sens figuré : *Parler* CHALEUREUSEMENT.

CHALEUREUX, EUSE, adj. (*chaleur*.) Pron. *cha-leu-reu, reuz*. — Qui a beaucoup de chaleur naturelle, en parl. des personnes : *A l'âge de soixante et dix ans on n'est guère* CHALEUREUX. (Acad.) ‖ Peu usité.

— Fig. Il se dit des choses : *Style* CHALEUREUX. *Paroles* CHALEUREUSES.

— Fig. et mor. Ardent, zélé : *C'est un de ses plus* CHALEUREUX *disciples*. (Acad.)

CHALINGUE, n. f. Mar. Petit bâtiment des Indes.

CHÂLIT, n. m. (*capsa*, caisse, *lectus*, lit; lat.) Bois de lit : CHÂLIT *de bois de noyer*. ‖ Vieux.

CHALLULA, n. m. Zool. Poisson sans écailles des rivières du Pérou.

CHALOIR, v. intr. ou neut. et défect. 3e conj. (*calere*, chauffer, être chaud; lat.) Pron. *cha-loar*. — Importer à; il ne s'emploie qu'à la 3e pers. du prés. de l'ind. et impersonnellement : *Il ne m'en* CHAUT, il ne m'importe guère.

Que tout se pervertisse, il ne m'en *chaut* d'un double. (Reg.)
Eh ! que me *chaut* si le Nord s'entre-pille,
Et si Bellone est mal avec la cour ? (La Font.)

— Anc. il s'employait à quelques autres temps :

Or il ne me *chaudroit*, insensés ou prudents,
Qu'ils fissent à leurs frais messieurs les intendants. (Reg.)

CHALOMBE, n. m. Chef des prêtres du Congo.

CHALON, n. m. Pron. *cha-lon*. — Pêch. Grand filet prohibé qui se tire en remontant les cours d'eau.

CHALOUPE, n. f. (*scialuppa*, ital.; m. sign.) Pron. *cha-loup*. — Mar. Petit bâtiment non ponté dont on se sert surtout dans les ports et dans les rades et qu'on emploie aussi au service des navires en mer : CHALOUPE *de pêche. Mettre la* CHALOUPE *à la mer. Des* CHALOUPES *se détachent de la flotte et abordent au môle*. (Chateaubr.)

— *Chaloupe canonnière*, petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons.

— Zool. *Chaloupe cannelée*, la coquille de l'argonaute.

CHALOUPIER, n. m. Mar. Matelot faisant partie de l'équipage d'une chaloupe.

CHALUMEAU, n. m. (*calamus*, roseau; lat.) Pron. *cha-lu-mô*. — Tuyau de paille, de roseau, de métal, etc. : *Boire au* CHALUMEAU. *Les enfants font*

des bulles de savon avec un chalumeau. (Acad.) *Elle a devant elle un vase de cristal rempli d'eau de savon. Elle tient de la main gauche un* CHALUMEAU *d'où sort une bulle d'eau.* (Failly.) *À la messe de Noël, on porte le sang du Sauveur au pape, et il l'aspire avec un* CHALUMEAU *d'or.* (Stendhal.)

— Art. Tuyau recourbé de cuivre, d'argent ou de verre, dont on se sert pour diriger la flamme sur les matières qu'on veut échauffer ou fondre : CHALUMEAU *d'émailleur.*

— Flûte et instrument à vent qui composent une musique champêtre : *Les doux sons des* CHALUMEAUX. (Fén.) *Le* CHALUMEAU *n'était dans l'origine qu'un roseau percé de plusieurs trous.*

La lyre, les crayons, le *chalumeau* champêtre,
Les attributs des arts ont couvert mon berceau. (Desm.)

— Mus. Tuyau qui s'adapte au corps d'une musette.

— Son grave de la clarinette ; toute note de cet instrument au-dessous du *la.*

CHALUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chalumeau.*) Aspirer du vin ou quelque autre liquide à l'aide d'un chalumeau. || Rare.

CHALUT, n. m. Pron. *cha-lu.* — Pêch. Filet en forme de drague pour la pêche du poisson plat.

CHALUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Traîner un chalut sur le fond d'une rade, d'une baie, etc.

CHALY, n. m. Étoffe de poil de chèvre.

CHALYBÉ, ÉE, adj. (*chalybs, ybis,* acier; lat.) Pron. *ka-li-bé.* — Méd. Qui contient de l'acier ou du fer : *Vin* CHALYBÉ, vin blanc dans lequel on a fait macérer de la limaille de fer pur.

CHAMADE, n. f. (*clamare,* crier; lat.) Pron. *chamad.* — Signal que des assiégés donnent avec la trompette ou avec le tambour, en arborant d'ordinaire le drapeau blanc, pour avertir qu'ils veulent parlementer : *Battre la* CHAMADE. *Sonner la* CHAMADE. *La brèche étant faite, les assiégés battirent la* CHAMADE. (Acad.)

— Fig. Se rendre, céder : *Ne tirez plus, Monsieur, ne tirez plus ; le cœur de madame bat la* CHAMADE. (Danc.)

CHAMÆROPS, n. m. Bot. V. CHAMÉROPS.

CHAMAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*camail,* cap de mailles.) Pron. *cha-ma-ié.* — En parl. de plusieurs personnes, Se battre à coups d'épées ou d'autres armes, confusément et avec bruit : *Ils* CHAMAILLÈRENT *longtemps.* (Acad.)

— Fig. Disputer : *Passer toute sa vie à* CHAMAILLER, *c'est peser sur le collier sans relâche.* (Beaum.)

= **Se chamailler**, v. pr. M. sign. *Ils* SE CHAMAILLÈRENT *deux heures durant. Nous* NOUS CHAMAILLERONS *comme il faut.* (Acad.)

— Fig. Se disputer à grand bruit : *Ils viennent de* SE CHAMAILLER. *Ces deux femmes ne cessent de* SE CHAMAILLER. (Acad.)

CHAMAILLIS, n. m. (*chamailler.*) Pron. *cha-ma-yi.* — Mêlée, combat où l'on chamaille : *Voilà un grand* CHAMAILLIS. *Quel* CHAMAILLIS.

— Anc. Espèce de combat, de joute en champ clos où tous les combattants se confondaient en frappant à droite et à gauche.

— Querelle, dispute bruyante :

Ce *chamaillis* de cent propos croisés
Ressemble aux vents l'un à l'autre opposés. (Volt.)

CHAMAN, n. m. Prêtre indien ; gymnosophiste ; médecin, sorcier.

CHAMANISME, n. m. Système des chamans. || Secte des brachmanes ou gymnosophistes.

CHAMARAS, n. m. Pron. *ka-ma-râss.* — Bot. La Germandrée aquatique.

CHAMARRE, n. m. (*camarra,* simarre ; esp.) Habit de berger fait de peau de chèvre avec des bandes sur les coutures en guise de passements.

— Par analog. Passementeries, broderies, ornements :

Fût-il tout harnaché d'ordres et de *chamarres*,
Et marquis et vicomte, et fils des anciens preux. (V. H.)

CHAMARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Chamarrer : *Cette Indienne portait une jupe de toile de la Chine,* CHAMARRÉE *d'argent.* (Lesage.) *Habit* CHAMARRÉ. *Cette robe est bien ridiculement* CHAMARRÉE. (Acad.) *De grands laquais bien* CHAMARRÉS *daignèrent à peine répondre au vieux curé.* (Stendhal.)

Il voit de toutes parts les hommes bigarrés,
Les uns gris, les uns noirs, les autres *chamarrés.* (Volt.)

— Fig. *Il est tout* CHAMARRÉ *de cordons. Homme* CHAMARRÉ *de galons.*

— Par analog. *Un grand seigneur tout* CHAMARRÉ *d'orgueil.* (Volt.)

CHAMARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chamarre.*) Orner un habit, un meuble de galons, de passementeries, d'ornements divers : CHAMARRER *un habit.* CHAMARRER *un meuble de galons.*

— Il s'applique surtout à un vêtement de mauvais goût, ridiculement orné : *Il s'est fait* CHAMARRER *de la manière la plus bizarre.* (Acad.)

— Fig. *Chamarrer quelqu'un de ridicules,* le couvrir, le charger de ridicules.

CHAMARRURE, n. f. (*chamarrer.*) Manière de chamarrer : CHAMARRURE *à ondes.*

— Ornements divers qui servent à chamarrer : *La* CHAMARRURE *de cet habit est très-riche.* (Acad.)

— Surcharge d'ornements de mauvais goût : *Quelle étrange* CHAMARRURE !

CHAMBELLAGE, n. m. Anc. Droit payé en argent quand on prêtait foi et hommage. || Droit et mutation.

CHAMBELLAN, n. m. (*chambre.*) Officier qui fait le service de la chambre du prince : *La marque distinctive de l'emploi de* CHAMBELLAN *est une clef attachée à la poche droite de l'habit.* (Acad.)

— *Grand chambellan,* le premier officier de la chambre du roi : *Quand le roi tenait son lit de justice, le* GRAND CHAMBELLAN *était à ses pieds.* (Acad.)

— *Grand chambellan,* surintendant des finances dans les États du pape.

— *Chambellan du sacré collége,* cardinal qui administre les revenus du sacré collége.

— Par extens. Table qui était dressée dans le palais pour les courtisans et dont le grand chambellan faisait les honneurs : *Aller dîner au* CHAMBELLAN.

CHAMBERTIN, n. m. Abusiv. Vin qui nous vient des coteaux de Chambertin, l'un des plus célèbres de la haute Bourgogne.

CHAMBOURIN, n. m. Pron. *chan-bou-rain.* — Technol. Sorte de pierre avec laquelle on fait le faux cristal. || Verre commun de couleur verte.

CHAMBRAGE, n. m., ou **CHAMBRAIE**, n. f. (*chambre.*) Pron. *chan-braj.* — Mar. Flasques et montants qui sont placés contre le pied du beaupré et sont comme l'emplanture de ce mât.

CHAMBRANLE, n. m. (*chambre.*) Pron. *chan-branl.* — Constr. Cadre de bois, de pierre ou de marbre, qui borde la baie d'une porte, d'une fenêtre ou l'âtre d'une cheminée ; il est formé par deux montants verticaux et par une traverse supérieure horizontale : *Après avoir monté un long escalier, on parvient à une porte extrêmement petite, mais dont le* CHAMBRANLE *gothique était doré avec magnificence.* (Stendhal.)

CHAMBRE, n. f. (*camera,* voûte; lat.) Pièce d'une maison, et spécialement la pièce où l'on couche : *Vaste* CHAMBRE. CHAMBRE *étroite.* CHAMBRE *obscure.* CHAMBRE *de parade.* CHAMBRE *parquetée, lambrissée.* CHAMBRE *basse.*

Je le suis en tremblant dans une *chambre* haute. (Boil.)

CHAMBRE *à coucher. Nous logeons dans la même* CHAMBRE. *Il y a tant de* CHAMBRES *à feu dans cette maison.* (Acad.) CHAMBRE *à louer.*

— Il s'emploie comme compl. déterminatif en parl. des personnes ou des choses : *Valet, femme de* CHAMBRE. *Robe de* CHAMBRE. *Pot de* CHAMBRE.

— *Chambre garnie, chambre meublée,* chambre munie des objets nécessaires, et qu'on loue aux personnes qui n'ont pas de meubles : *Étant aussi mal dans nos affaires que nous l'étions, nous nous mîmes en* CHAMBRE GARNIE. (Lesage.)

— *Garder la chambre,* ne pouvoir sortir pour vaquer à ses travaux ordinaires à cause d'une indisposition, d'une maladie.

— *Travailler en chambre,* se dit d'un artisan qui n'a pas de boutique.

— *Chambre noire,* pièce obscure où l'on renferme ceux qui ont fait quelque faute, ou qui sert aux retraites volontaires. || Optiq. V. NOIR.

— Absol. La chambre du roi : *Gentilhomme de* LA CHAMBRE.

— Les officiers mêmes de la chambre du roi : *Avoir les entrées de la chambre,* avoir le privilége d'entrer avec les officiers de la chambre.

— *Maître de chambre,* le principal officier de la maison du pape ou d'un cardinal.

— *La chambre du conseil,* la pièce réservée dans les tribunaux pour les délibérations.

— Absol. *Les chambres,* la chambre des pairs et la chambre des députés.

— Absol. *La chambre,* la chambre des députés : *En ce moment, je dois faire l'audience, le ministre me la laisse aujourd'hui sur le dos, car il se prépare pour la* CHAMBRE. (H. de Balz.) *Si la* CHAMBRE *n'a pas d'échos pour nous, le pays en aura.* (Lam.)

L'ordre du jour ; la *chambre* est assez éclairée. (C. Del.)

— *Chambre des députés,* assemblée législative ; réunion des députés élus en France par les colléges électoraux : *La* CHAMBRE DES DÉPUTÉS *exerçait avec le roi et la chambre des pairs la puissance législative.*

— *Chambre des pairs,* un des trois pouvoirs de l'État. Ses attributions législatives sont les mêmes que celles de la chambre des députés. || V. SÉNAT.

— En Angleterre CHAMBRE *haute,* la chambre des lords ; CHAMBRE *basse,* le parlement.

— Pal. Les diverses sections que comprenait le parlement de Paris : *La* CHAMBRE *des requêtes. La* CHAMBRE *des enquêtes. On assemblerait les* CHAMBRES *contre tout autre.* (Volt.) *En peu d'instants les* CHAMBRES *furent réunies.* (Bazin.) *La question qui occupe les* CHAMBRES *assemblées est de savoir si la nécessité de répandre l'or autour d'un juge pour en obtenir une audience est un genre de corruption.* (Beaum.)

— *Chambres de commerce,* chambres établies dans les chefs-lieux de préfecture et les centres de population importants, en vue d'améliorer le commerce.

— *Chambres consultatives des arts et manufactures,* chambres dont les fonctions consistent à faire connaître les besoins des manufactures, et les moyens d'améliorer les fabriques, les arts et métiers.

— Assemblée qui s'occupe d'intérêts spéciaux ou de ce qui est relatif à la discipline d'un corps : CHAMBRE *d'assurance, d'agriculture.* CHAMBRE *syndicale.*

— Anc. *Grand'chambre* ou *chambre du plaidoyer,* première et principale chambre des parlements, celle où se rassemblaient tous les membres et où le roi tenait ses lits de justice : *Cicéron eût perdu à la* GRAND'CHAMBRE *la plupart des causes qu'il a gagnées, parce que ses clients étaient coupables.* (D'Alemb.)

— *Chambre des comptes,* cour supérieure préposée à la conservation des deniers du roi et chargée de connaître en dernier ressort du maniement des finances ; elle a été remplacée par la *Cour des comptes,* qui a des attributions analogues.

— *Chambre de justice,* tribunal institué sous la régence du duc d'Orléans pour vérifier les comptes des traitants.

— *Chambre ardente,* commission érigée par François Ier dans chaque parlement pour condamner au supplice du feu les gens accusés d'hérésie. || Tribunal extraordinaire nommé par Louis XIV pour juger et condamner au supplice du feu les empoisonneurs. || On l'a appelée aussi *Cour des poisons.*

— *Chambre de la question,* lieu où se donnait la torture.

— *Chambre apostolique,* tribunal qui connaît des revenus de l'Église et qui en a l'administration.

— Mar. *La chambre du conseil,* celle où se tient le conseil et qui est à la disposition de l'amiral ou à celle du commandant du vaisseau, s'il n'y a pas d'amiral à bord ; elle est située sur l'arrière du bâtiment.

— Mar. Partie d'une embarcation qui est située à l'arrière et garnie de banquettes. || *La grand'chambre,* celle qui est située au-dessous de celle du conseil ; elle est destinée aux officiers. || *La grand'chambre de première batterie,* celle qui sert de salle de travail aux élèves ; c'est l'ancienne Sainte-Barbe. || *Chambres de bord,* celles qui se trouvent en divers endroits du bâtiment ; elles ne contiennent guère que le double de la place du lit ou du cadre d'un officier ou maître. || *Chambres volantes,* celles qu'on fait avec des toiles lorsqu'il y a des passagers à bord, ou plus d'officiers que de chambres.

— Par analog. Cavité accidentelle ou pratiquée à dessein dans la construction, les arts, etc.

— Fond. Vide dans un canon, dans une cloche, quand la matière n'a pas coulé également partout.

— Artill. *Chambre d'un mortier, d'un obusier,* espace ovale pratiqué au fond d'un mortier, d'un obusier et destiné à recevoir la poudre. || *Chambre d'une mine,* l'endroit qui reçoit la charge de la mine. || On dit aussi : *Fourneau.*

— Ch. de fer. *Chambre de vapeur,* espace compris entre la paroi supérieure de la chaudière et la surface du liquide. La vapeur s'y rassemble avant de passer dans les tuyaux de distribution qui la conduisent aux cylindres. || *Chambres d'emprunt,* lieux auxquels on emprunte les masses de terre propres aux remblais.

— Hydr. *Chambre d'écluse,* l'espace compris entre deux portes d'écluse. || Anc. *Chambre de port,* la partie intérieure du bassin d'un port.

— Vén. Le lieu où le cerf se repose pendant le jour. || Piége à prendre les loups.

— Techn. Vide qu'on pratique dans une selle, un bât ou un collier de cheval. || Ouverture à la base d'une enclume. || Fente du peigne du tisserand où passent les fils. || Creux dans la verge de plomb où le vitrier insère les carreaux de vitre.

— Anat. *Chambres de l'œil*, les deux cavités remplies par l'humeur aqueuse et qui communiquent ensemble par l'ouverture de la pupille : CHAMBRE *antérieure, postérieure.*

CHAMBRÉ, ÉE, adj. (*chambre.*) Artill. Il se dit des pièces d'artillerie qui ont des chambres : *Ce canon est* CHAMBRÉ. *Refondre une pièce* CHAMBRÉE.

— Zool. Il se dit de certaines coquilles présentant plusieurs cavités séparées par des cloisons.

CHAMBRÉE, n. f. (*chambre.*) Collect. Certain nombre de soldats logeant et mangeant ensemble : *Ils vivent gaiement en s'associant par* CHAMBRÉE. (Volt.) *Une gazette chaque semaine et quelquefois des feuilles volantes rédigées avec art étaient répandues, lues, commentées dans les* CHAMBRÉES. (Guizot.)

— Par analog. Ouvriers, personnes logeant dans une même chambre : *On est toujours d'accord dans cette* CHAMBRÉE.

— Théât. Quantité des spectateurs, et par extens. Produit de la recette : *Ces deux représentations vaudront deux bonnes* CHAMBRÉES *aux comédiens.* (Volt.)

Dieu ! quels flots d'amateurs ! quel bruit ! quelle recette !
Si le spectacle tient, la *chambrée* est complète. (C. Del.)

— Techn. Profondeur d'une carrière d'ardoises.

CHAMBRELAN, n. m. (*chambre.*) Pron. *chanbrlan.* — Ouvrier qui travaille en chambre. || Vieux. *Ces messieurs de l'hôtel de Bourgogne traitaient les troupes foraines comme des* CHAMBRELANS. (Piron.)

— Locataire qui n'habite qu'une pièce. || Vieux.

CHAMBRER, v. intr. ou neut. 1[re] conj (*chambre.*) Faire partie de la même chambrée : *Ces deux soldats* CHAMBRENT *ensemble.* (Acad.) || Vieux en ce sens.

— Trans. ou act. *Chambrer quelqu'un*, le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction.

— Fam. Tirer quelqu'un à l'écart, l'entretenir en particulier : *On l'*A CHAMBRÉ *pendant deux heures sans rien gagner sur son esprit.* (Acad.)

CHAMBRERIE, n. f. (*chambre.*) Office qui consistait dans certains monastères à prendre soin des revenus de la communauté.

— Anc. jurid. Juridiction attachée à l'office de grand chambrier de France.

CHAMBRETTE, n. f. (*chambre.*) Petite chambre, petite pièce : *Une modeste* CHAMBRETTE.

CHAMBRIER, n. m. (*chambre.*) Pron. *chanbri-é.* — Officier claustral dans un monastère renté ou dans un chapitre.

— *Grand chambrier*, officier de la couronne qui avait autrefois l'intendance de la chambre du roi. || On dit aujourd'hui : *Grand chambellan.*

— *Grand chambrier*, conseiller à la grand'chambre : *J'aime mieux payer cent pistoles que je ne dois pas que d'avoir un procès avec un* GRAND CHAMBRIER *du roi.* (Volt.)

CHAMBRIÈRE, n. f. (*chambre.*) Servante chargée du ménage ; domestique de personnes de médiocre condition :

Veux-tu donc que je laisse
A cette *chambrière* un legs de cette espèce ? (Regn.)

— Man. Bâton de trois ou quatre pieds, terminé par une lanière de cuir et qui sert à châtier les chevaux.

— Techn. Sorte de chandelier dont se servent quelques ouvriers. || Morceau de bois retenu par un anneau sous une charrette, et qui en soutient les brancards dans une position horizontale. || Outil de maréchal pour remuer le fer et le charbon dans le feu. || Bâton que le tréfileur attache près de son établi. || Petit ruban avec lequel la fileuse retient sa quenouille.

— Mar. Grosse tresse en fils de caret, amarrée aux haubans, en avant de chaque bas mât, pour soutenir le double des écoutes et des basses voiles. || Crampe employée dans les chantiers de la mâture. || Petit cordage qui serre les voiles d'artimon. || Estrope qui dans certaines embarcations reçoit le bout d'en bas d'une livarde.

CHAMBRILLON, n. f. (*chambre.*) Pron. *chanbri-ion.* — Pop. Petite servante ; bonne d'enfant.

CHAME ou **CAME**, n. f. Pron. *chamm, kam.* Zool. Genre de coquilles bivalves, comprenant un grand nombre d'espèces toutes marines.

CHAMEAU, n. m. (*camelus*, lat. ; m. sign.) Pron. *cha-mô.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants, type de la famille des Caméliens ; on en distingue deux espèces, caractérisées par le nombre des bosses ou des loupes graisseuses qu'ils portent sur le dos : le *Chameau*, qui a deux bosses, et le *Dromadaire*, qui n'en a qu'une : *Les Arabes regardent le* CHAMEAU *comme un présent du ciel, un animal sacré, sans le secours duquel ils ne pourraient ni subsister, ni commercer, ni voyager. Le lait des* CHAMEAUX *fait leur nourriture ordinaire ; ils en mangent aussi la chair, surtout celle des jeunes, qui est très-bonne à leur goût.* (Buff.) *Une vase desséchée et brûlante garde l'empreinte des pieds des* CHAMEAUX. (Lam.)

— Mar. Sorte de grand ponton qui s'attache de chaque côté du navire et sert à le soulever pour lui faire franchir les petits fonds ; on l'emploie surtout en Hollande : *On place un* CHAMEAU *de chaque côté du vaisseau qu'on veut soulever.* (Acad.)

CHAMÉCISSE, n. m. (χαμαί, à terre, κισσός, lierre ; gr.) Pron. *ka-mé-ciss.* — Bot. Anc. Bugle, Lierre terrestre.

CHAMÉDRYS, n. m. (χαμαί, à terre, δρῦς, chêne ; gr.) Pron. *ka-mé-driss.* — Bot. La Germandrée, petit chêne ; || On écrit aussi *Chamædrys.* || V. GERMANDRÉE.

CHAMÉLÉON, n. m. || Bot. Nom donné par les anciens à diverses plantes. || V. CAMÉLÉON.

CHAMÉLEUCE, n. f. (χαμαί, à terre, et λευκός, blanc ; gr.) Bot. anc. Pas d'âne ; souci des marais.

CHAMELIER, n. m. (*camelarius*, de *camelus* ; lat.) Pron. *cham-lié.* — Conducteur ou gardien de chameaux : *J'entendis le cri du* CHAMELIER, *qui conduisait une caravane éloignée.* (Châteaub.)

CHAMELLE, n. f. (*camelus*, chameau ; lat.) Pron. *cha-mèl.* — Zool. et relat. Femelle du chameau : *Mener les petits aux* CHAMELLES. (Lamart.) *Quand l'Arabe était mort, on attachait sa plus belle* CHAMELLE *à un piquet à côté de sa tombe, et on la laissait expirer de faim à côté de son maître.* (Id.)

CHAMÉLON, n. m. Zool. Le petit du chameau.

CHAMÉRHODENDRON, n. m. (χαμαί, à terre, ῥόδον, rose, δένδρον, arbre ; gr.) Pron. *ka-mé-ro-din-dron.* — Bot. Il se dit de plusieurs arbrisseaux du genre Azalée. || On écrit aussi *chamærodendron.*

CHAMÉROPE ou **CHAMÉROPS**, n. m. (χαμαί, à terre, ῥῶπος, menu bois ; gr.) Pron. *ka-mé-rop.* — Bot. Genre de la famille des Palmiers, dont le type est le *Palmier nain.*

CHAMÉSAURE, n. m. (χαμαί, à terre, σαύρα, lézard ; gr.) Pron. *ka-mé-zor.* — Zool. Genre de reptiles sauriens.

CHAMIRE, n. f. Pron. *cha-mir.* — Bot. Genre de plantes crucifères du cap de Bonne-Espérance.

CHAMITE, n. m. (*chame.*) Zool. Chame fossile.

CHAMITIS, n. m. (*chamite.*) Bot. Genre de plantes ombellifères.

CHAMOIS, n. m. (κεμάς, faon ; gr.) Pron. *chamoa.* — Zool. Espèce du genre Antilope ; ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont très-recherchées : *On chasse le* CHAMOIS *dans les Alpes. Il tua deux* CHAMOIS. CHAMOIS *mâle.* CHAMOIS *femelle.*

— Peau de cet animal corroyée et passée à l'huile et dont on fabrique divers objets : *Le* CHAMOIS *est remarquable par sa souplesse. Culotte, gants, souliers de* CHAMOIS.

— Techn. *Passer au chamois*, mettre en presse, dans un sac de peau de chamois, des cendres métalliques d'où l'on veut extraire le mercure.

— Adj. *Couleur chamois*, couleur d'un jaune très-clair.

CHAMOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Chamoiser.

CHAMOISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chamois.*) Pron. *cha-moa-zé.* — Techn. Préparer une peau en lui donnant la façon de la peau de chamois.

CHAMOISERIE, n. f. (*chamois.*) Techn. Pron. *cha-moa-zri.* — Lieu où se préparent les peaux du chamois.

— Marchandise que prépare le chamoiseur : *Faire le commerce de* CHAMOISERIE.

CHAMOISEUR, n. m. (*chamois.*) Pron. *cha-moazeur.* — Techn. Ouvrier qui prépare les peaux de chamois et toutes celles auxquelles on veut donner la façon du chamois.

CHAMP, n. m. (*campus*, lat. ; m. sign.) Pron. *chan.* — Étendue, pièce de terre labourable, sans clôture : *Le* CHAMP *le plus fertile est souvent ravagé par une grêle fortuite.* (Boss.) *La culture des* CHAMPS *est plus douce que celle des lettres.* (Volt.)

— *En plein champ*, au milieu de la campagne : *Les Tartares dorment* EN PLEIN CHAMP. (Volt.)

— Fig. *Cultiver le* CHAMP *de l'histoire.* (Acad.) *Si cette vie est le* CHAMP *fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce* CHAMP *soit ample et spacieux.* (Boss.)

La Fable est un *champ* sans limite. (V. Hugo.)

— *Champ de Mars*, lieu destiné aux exercices militaires :

Le peuple au *champ de Mars* nomme ses magistrats. (Rac.)

— Anc. *Champ de mars, champ de mai*, assemblées militaires et civiles qui se tenaient au mois de mars et de mai, sous les deux premières races de nos rois.

— Poét. *Champ du repos*, le cimetière.

— Au pl. La campagne, les prés, toutes les terres cultivées ou non : *Des* CHAMPS *incultes. De vastes* CHAMPS. *Les bois abattus font place aux* CHAMPS, *aux pâturages.* (Boss.)

= **A travers champs**, loc. adv. À travers la campagne, sans suivre les sentiers frayés : *Je ne demandais pas mieux que d'aller, venir et courir* À TRAVERS CHAMPS. (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *Se sauver à travers champs*, essayer d'échapper par des détours à une question pressante.

— *Courir les champs*, errer à travers les champs, se promener au hasard.

— Prov. *Il est fou à courir les champs*, il est attaqué d'une violente folie.

— Par oppos. à Ville : *Maison des* CHAMPS. *Demeurer aux* CHAMPS. *La vie des* CHAMPS. *La fable du Rat de ville et du Rat des* CHAMPS.

On disait qu'inondant et nos *champs* et nos villes
L'Anglais, à la faveur de nos haines civiles,
Allait bientôt, brisant nos remparts asservis,
Saper les fondements du trône de Clovis. (D'Avrigny.)

— *Être aux champs et à la ville*, loger à l'extrémité d'un faubourg, ou habiter, dans la ville, une maison où se trouve un jardin.

— Fig. et fam. *Un rien le met aux champs*, il se fâche, il s'inquiète d'un rien. || Dans le m. sens : *Être aux champs, mettre quelques-uns aux champs.*

— Fig. et fam. *Avoir la clef des champs*, avoir la liberté d'aller où l'on veut. || *Prendre la clef des champs*, s'en aller, s'enfuir. || *Donner la clef des champs à quelqu'un*, le mettre en liberté.

— Prov. et fig. *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville*, veiller à tout avec soin.

— Mythol. *Champs Élysées, Élysiens* ou *Élyséens*, lieux fortunés où, selon la Fable, descendaient les âmes de ceux qui avaient pratiqué la justice.

— Poétiq. Vaste étendue : *Les* CHAMPS *de l'air, les* CHAMPS *de la mer*, etc.

— Guerr. *Battre aux champs*, battre le pas ordinaire, soit pour rendre les honneurs, soit pour se mettre en marche.

— *Champ de bataille*, terrain sur lequel deux armées en viennent, en sont venues aux mains : *La terre est comme un vaste* CHAMP DE BATAILLE *où l'on est tous les jours aux prises avec l'ennemi.* (Mass.)

— *Le champ de bataille lui est demeuré*, il a remporté la victoire, et fig., l'avantage lui est resté. || Fig. *Bien prendre son champ de bataille*, prendre habilement ses dispositions ; profiter de ses avantages.

— Poétiq. *Les champs du carnage, de la gloire, de l'honneur*, etc., les champs de bataille.

— *Champ clos*, lieu enfermé de barrières où deux chevaliers, appelés champions, vidaient leurs différends par les armes : *Se battre en* CHAMP CLOS. (Acad.)

Les femmes en *champ clos* ne se hasardent guère.
Mais elles ont encor le destin d'une guerre. (C. Del.)

— Par analog. :

Là deux plaideurs manceaux, de colère animés,
En *champ clos* pour leurs droits plaident à poings fermés.
(C. Del.)

— *Prendre du champ*, prendre de l'espace afin de mieux fournir sa carrière ; s'élancer.

— Fig. et moral. Occasion, faculté d'agir ; carrière ouverte devant nous où peut se développer notre action : *On ouvrit le* CHAMP *à son ambition.*

Dans le *champ* du public largement ils moissonnent.
(Corn.)

— *Laisser à quelqu'un le champ libre*, ne point le gêner dans ses projets, dans ses prétentions, ne pas se porter son rival.

Ils *laissent le champ libre* à ma juste fureur.

— *Avoir le champ libre*, avoir la liberté de faire une chose.

— Dans le m. sens. *Donner un champ libre à son imagination, à sa colère, à sa fureur*, etc.

— Artill. *Champ de feu*, l'espace que parcourt ou peut parcourir un projectile lancé par une arme à feu.

— Beaux-arts. Espace qui reste autour d'un cadre ; fond d'un ornement, d'un compartiment ; surface sur laquelle s'élève en saillie tout objet de sculpture ; le fond sur lequel on peint, on grave, on représente quelque chose : *Le champ d'un tableau, d'une médaille, d'une tapisserie.*

— Blas. Le fond de l'écu : *Les anciennes armes de France étaient trois fleurs de lis d'or en* CHAMP *d'azur.*

— Phys. L'étendue qu'embrasse une lunette d'approche : *Cette lunette a trop peu de* CHAMP. (Acad.) *Lorsqu'on regarde avec une lunette achromatique à deux verres, on voit à la fois un grand nombre d'objets qui occupent un espace circulaire appelé le* CHAMP *de la lunette.* (Arago.)

= **De champ**, locut. adv. Parallèlement à l'horizon : *Mettre* DE CHAMP, *poser* DE CHAMP *des briques, des pierres, des solives*, etc., les mettre, les poser sur la face la moins large.

— Il ne faut pas confondre la position *de champ* avec la position *de bout*. Dans celle-ci l'objet est posé sur la face la plus petite et de manière que sa plus longue dimension soit en l'air. Dans la pose *de champ* au contraire l'objet est couché, mais il repose sur la face la plus étroite : si étant couché il reposait sur sa face la plus large, on dirait qu'il est posé *à plat*.

— Mécan. *Roue de champ*, celle qui est horizontale et dont les dents sont perpendiculaires.

= **Sur-le-champ**, loc. adv. Sans délai, tout de suite, sans désemparer.

Je voulais *sur-le-champ* congédier l'armée. (Rac.)

— *Prêcher, haranguer, partir sur-le-champ*, sans préparation, d'abondance.

= **A tout bout de champ**, locut. adv. A chaque instant ; à tout propos.

CHAMPAGNE, n. m. Pron. *chan-pagn*. — Abusiv. Vin, Produit des vignobles de l'ancienne province de Champagne : CHAMPAGNE *mousseux, rosé*.

J'ai donné l'ordre en bas
A tes gens réunis de se mettre en campagne
Pour préparer le rhum, le rack et *le champagne*. (C. D.)

CHAMPAGNE, n. f. Teint. Cercle de fer, garni d'un filet, qu'on suspend dans la cuve au pastel, pour empêcher les étoffes de toucher au fond.

— Mar. Long bâtiment des Indes et du Japon.

— Blas. Tiers de l'écu pris à la partie inférieure.

CHAMPAN, n. m., ou **CHAMPANE**, n. f. Mar. Petit bâtiment des mers de la Chine et du Japon.

CHAMPART, n. m. (*champ-part, campi pars*, partie du champ ; lat.) Pron. *chan-par*. — Féodal. Droit que les possesseurs de fiefs avaient de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive : *Lever la dîme et le* CHAMPART. *Le* CHAMPART *n'était dû que sur les terres ensemencées en grains. C'est sur la motion d'un député féodal que les droits féodaux, les dîmes et* CHAMPARTS, etc., *furent abolis* (Châteaubr.) *Ce n'est pas assez d'avoir trois mille gerbes de* CHAMPART, *il faut que la vue soit satisfaite*. (Volt.)

Sur des cens, des *champarts*, ou des bois en gruerie,
Sur mille cas pareils il faut le consulter. (Desmahis.)

CHAMPARTEL, ELLE, adj. (*champart*.) Pron. *chan-par-tèl*. — Dr. féod. Qui est sujet au droit de champart : *Revue* CHAMPARTELLE.

CHAMPARTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*champart*.) Féod. Exercer le droit de champart : CHAMPARTER *un champ*.

CHAMPARTEUR, n. m. Dr. féod. Celui qui levait le champart au nom du seigneur.

CHAMPEAU, n. m. (*campus*, champ ; lat.) Pron. *chan-pô*. Anc. légiel. Pré haut, qui se trouve parmi les champs, par oppos. à Pré bas ou pré en fonds de rivière : *Un* CHAMPEAU. *Des* CHAMPEAUX.

CHAMPÊTRE, adj. des 2 g. (*champ, campestris*, dér. de *campus*, champ ; lat.) Pron. *chan-pêtr*. Qui appartient, qui a rapport aux champs : *Occupation* CHAMPÊTRE. *Travaux* CHAMPÊTRES. *Site* CHAMPÊTRE. *La simplicité de la vie pastorale et* CHAMPÊTRE. (C. Del.)

De vos *champêtres* airs répétez les plus beaux. (Gress.)
Un petit bien *champêtre* à mon père affermé. (Piron.)

— Qui est éloigné de la ville : *Une demeure, un séjour* CHAMPÊTRE.

— *Garde champêtre*. || V. GARDE.

— Mythol. *Lieux champêtres, divinités champêtres*, les divinités qui présidaient aux biens de la terre, et qui étaient surtout adorées aux champs.

CHAMPER, v. intr. ou neut. 1re conj. Technol. Jeter le bois sur la grille.

CHAMPEUR, n. m. (*champer*.) Pron. *chan-peur*. — Techn. Ouvrier qui champe dans une saline.

CHAMPI, n. m. (*champ*.) Pron. *chan-pi*. — Anc. Enfant trouvé dans les champs ; bâtard.

— Sorte de papier pour les châssis.

CHAMPIGNON, n. m. (*campiniona*, ital., m. sign., dériv. de *campus*, champ ; lat.) Pron. *chan-pi-gnon*. — Bot. Classe de plantes cryptogames, renfermant une infinité d'espèces aussi variées dans leur forme que dans leur organisation. Quelques-unes sont comestibles, plusieurs sont vénéneuses. Les *champignons comestibles* sont caractérisés par une odeur d'amande amère, une saveur de noisette, une consistance ferme, non fibreuse, une couleur rosée, vineuse ou violacée. Les *champignons vénéneux* se reconnaissent à une odeur et à une saveur désagréables, à une chair mollasse et spongieuse et à leur changement de couleur quand on les entame : *Les* CHAMPIGNONS *croissent en général dans les lieux un peu humides et ombragés, tantôt à terre, tantôt sur le tronc d'autres végétaux ou sur des matières animales en état de décomposition*. (Richard.)

— Prov. *Il vient comme un champignon*, se dit d'un enfant bien portant et dont le développement est rapide.

— Prov. et fig. *Il est venu en une nuit comme un champignon*, se dit d'un homme dont l'élévation, la fortune a été rapide.

— Horticult. *Blanc de champignon*, assemblage de petits filets blancs dont le développement produit les champignons. On dit aussi *carcythe*.

— *Champignons de mer*, corps qu'on trouve sur le bord de la mer et dont la forme se rapproche plus ou moins de celle des champignons.

— Techn. Support dont l'extrémité en forme de champignon sert à soutenir des coiffures, des perruques, etc.

— Sorte de bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle, d'une bougie ou à une mèche qui brûle.

— Jet d'eau peu élevé dont les eaux en retombant présentent la forme d'un champignon.

— Pathol. Excroissance molle et fongueuse.

— Art vétér. Engorgement qui survient parfois, après la castration, à l'extrémité inférieure du cordon testiculaire, et qui se transforme en une substance fongueuse, blanchâtre, dure, de texture serrée.

CHAMPIGNONNIÈRE, n. f. Pron. *chan-pi-gnionièr*. — Hortic. Couche de fumier préparée pour faire venir des champignons.

CHAMPION, n. m. Pron. *chan-pion*. — Anc. Celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui : *Vaillant* CHAMPION. *Hardi* CHAMPION. *Ceux qui ne pouvaient pas combattre de leur personne, comme les vieillards, les estropiés, les ecclésiastiques, les dames, fournissaient des* CHAMPIONS. (Acad.) *Il s'offrit pour être son* CHAMPION. (Id.)

— *Champion du roi*, chevalier armé de pied en cap, qui, au couronnement du roi d'Angleterre, entrait dans la salle de Westminster, jetait son gantelet par terre en défiant quiconque oserait élever des doutes sur la légitimité des droits du nouveau souverain :

Le *champion* armé de la vieille Angleterre,
Aux salves des canons, au branle du beffroi,
Doit défier le monde. (V. Hug.)

— Par extens. et fam. Combattant :

Aussitôt contre lui vingt *champions* s'élancent. (Boil.)

— Iron. *C'est un vaillant, un fier champion*, se dit d'un homme qu'on croit peu courageux.

— Fig. Défenseur, soutien : *Il s'est montré d'abord invincible comme les idées nouvelles dont il était le* CHAMPION. (Châteaub.) *Il ne veut point résister à ceux qui disposent des biens et des dignités, ni se faire contre eux le* CHAMPION *des faibles, ni le redresseur des torts, ni l'ennemi des abus*. (Andrieux.)

— Fam. et pop. *Championne* se dit d'une femme

Tous viennent sur mes pas, hors les deux *championnes*. (Mol.)

CHAMPELER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. mar. Rabattre les côtés relevés d'une galère.

CHAMPLEVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *chan-le-vé*. — Techn. Pratiquer une rainure dans une plaque de métal pour retenir l'émail. || Creuser et découvrir au burin une figure dessinée sur un morceau d'acier. || Abaisser le champ d'une pièce à la hauteur qu'il doit avoir pour y incruster une autre pièce.

CHAMPLURE, n. f. Pron. *chan-plur*. — Écon. rur. Maladie de la vigne produite par la gelée.

— For. Maladie des arbres occasionnée par le froid qui glace les jeunes pousses de l'année.

— Techn. Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou d'un baquet pour en faire écouler le contenu.

CHAMPONIER, n. m. Man. Cheval long jointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop pliants.

CHANCE, n. f. (*cadentia*, ce qui tombe, ce qui échoit ; lat.) Pron. *chansi*. — Espèce de jeu de dés : *Jouer à la* CHANCE.

— Le point qu'on livre à celui contre lequel on joue aux dés ou le point qu'on se livre à soi-même : *Livrer* CHANCE.

— Fig. *Livrer chance à quelqu'un*, le défier, le provoquer à quelque discussion.

— Fig. L'ensemble des événements heureux ou malheureux qui peuvent résulter d'un ordre de choses donné : *Il avait vu la guerre civile, il en savait les* CHANCES. (Guizot.) *Je ne croirai jamais que cette immense quantité de soleils et de sphères dont la marche est si magnifiquement régularisée à nos yeux soit tout à fait étrangère aux* CHANCES *de ma vie*. (Kératry.)

— Fam. *Bonne chance*, se dit en forme de souhait à une personne qui se dispose à faire quelque démarche dont le succès semble douteux.

— *La chance est pour vous*, vous avez constamment du bonheur, vous réussissez toujours.

— *A lui la chance*, le sort le favorise :

Mont-joie et Saint-Denis ! Dunois, *à nous les chances !* (C. Del.)

— *La chance a tourné*, la fortune a changé de face.

— *Conter sa chance*, conter ses aventures, le plus souvent malheureuses.

— *Courir la chance*, s'exposer au hasard.

— Jeu. *Donner la chance*, se dit au jeu de krabs quand le joueur qui tient la corne nomme le point qu'il croit avoir en sa faveur.

— Techn. Pot de terre dans lequel on blanchit les épingles de fer.

CHANCEAU ou **CHANCEL**, n. m. (*cancel*.) Archit. Barreau d'une grille qui ferme une enceinte : *Les* CHANCEAUX *du chœur*.

CHANCELANT, part. prés. du v. Chanceler.

CHANCELANT, ANTE, adj. (*chanceler*.) Pron. *chanss-lan, lantt*. — Qui chancelle : *Je le vis* CHANCELANT. *Démarche* CHANCELANTE. *Aller d'un pas* CHANCELANT.

Il faut pourtant passer sur ce pont *chancelant*. (Boil.)

— Fig. Faible, débile : *Santé* CHANCELANTE.

CHANCELÉ, part. pas. invar. du v. Chanceler.

CHANCELER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cadere*, tomber ; lat.) Pron. *chanss-lé*. — Il double la consonne finale du rad. *chancel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je chancelle ; je chancellerai*. — N'être pas ferme, pencher de côté et d'autre ; se dit des personnes et des choses : *Il* CHANCELLE *comme un homme ivre*. (Acad.) *La terre* CHANCELAIT *sous nos pas*.

— Fig. *Cette société* CHANCELAIT *sur ses bases*.

Dans l'Orient troublé, plus d'un prince infidèle
Au bruit de nos apprêts s'épouvante et *chancelle*. (C. D.)

— Fig. Hésiter, balancer, n'être pas ferme, n'être pas assuré :

Un ami qu'on implore ou refuse ou *chancelle* ;
L'argent est un ami toujours prompt et fidèle. (Dest.)

— Fig. et mor. *Sa vertu* CHANCELLE. *Son honneur* CHANCELLE. *L'homme le plus vertueux peut quelquefois* CHANCELER.

Syn. Chanceler, vaciller. *Chanceler*, c'est courir la chance de tomber ; *vaciller*, c'est être agité, poussé deçà et delà. Une maison *chancelle* ; un arbre *vacille* ; ils se disent fig. des personnes et des choses. *Les jambes du vieillard* CHANCELLENT, *et sa langue* VACILLE. On *chancelle* dans un interrogatoire quand on n'est pas sûr de la vérité de ses réponses ; on *vacille* dans une déposition quand on a peur des suites qu'elle peut avoir.

CHANCELIER, n. m. (*cancellarius*, même signifficat.) Pron. *chan-ce-lié*. — Officier chargé de garder les sceaux de l'État : *Vous ne vous ressemblez jamais dans les éloges que vous faites de ce* CHANCELIER, *qui n'abusa de la confiance des rois, ni de l'obéissance des peuples*. (Montesq.) *La reine et les princes avaient autrefois leurs* CHANCELIERS. (Acad.)

Colbert jouissait par avance
De la place de *chancelier*. (La Font.)

— Féodal. *Sous-chancelier*, l'officier secondaire qui remplaçait le chancelier et avait la garde des sceaux du roi, du comte, du seigneur, etc.

— *Archi-chancelier de l'Empire, d'État*, grand officier qui sous l'empire français était chargé de la promulgation des lois et des sénatus-consultes.

— *Chancelier de consulat*, celui qui a la garde du sceau et des registres d'un consulat, et qui remplit près du tribunal consulaire les fonctions de greffier et d'huissier.

— *Chancelier de l'Académie française*, anciennement Le gardien du sceau de l'Académie, aujourd'hui Le président nominal en l'absence du président réel.

— Hist. Le premier officier civil de la couronne, le chef de la magistrature en France, lequel avait ordinairement la garde des sceaux : CHANCELIER *de France*.

— *Chancelier de justice*, le chef de la justice dans quelques États d'Allemagne. || *Chancelier de l'Échiquier*, juge de la cour des finances d'Angleterre.

— Univers. *Chancelier de l'université*, officier universit. qui conférait les diplômes. || Chanoine dignitaire qui présidait aux études.

CHANCELIÈRE, n. f. Femme du chancelier.

— Petit meuble de bois ou de cuir, intérieurement garni de peau d'ours ou de mouton, dans lequel on insère ses pieds pour les garantir du froid. *Il était incom-*

modément assis, et avait les pieds plus souvent sur ses chenets que dans sa CHANCELIÈRE. (H. de Balzac.)

— Hort. Variété de pêche.

CHANCELLEMENT, n. m. (*chanceler.*) Pron. *chan-cèl-man.* — Mouvement de ce qui penche de côté et d'autre et qui menace de tomber : *Je m'aperçus de son* CHANCELLEMENT, *et je le soutins.* (Acad.)

CHANCELLERIE, n. f. (*chancelier.*) Pron. *chan-cèl-ri.* — Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du souverain, de l'État : *Officier de la* CHANCELLERIE. *Lettres expédiées en* CHANCELLERIE. *Aller à la* CHANCELLERIE.

— Anc. *La chancellerie de France* ou *la grande chancellerie*, la chancellerie établie près du souverain, du gouvernement.

— *La grande chancellerie de la Légion d'honneur*, lieu ou l'on scelle les brevets de chevalier, d'officier, de commandeur, de grand' croix de la Légion d'honneur.

— *La chancellerie d'une ambassade, d'un consulat*, les bureaux d'un ambassadeur, d'un consul.

— *Chancellerie romaine*, le bureau où sont examinés et vérifiés les bulles, les brefs et autres actes du gouvernement pontifical avant d'être expédiés par la *Daterie*.

— Par extens. La demeure d'un chancelier, d'un garde des sceaux.

CHANCEUX, EUSE, adj. (rad. *chance.*) Pron. *chan-ceu, ceuz.* — Qui est ordinairement heureux, qui a une chance favorable : *Homme* CHANCEUX. *Femme* CHANCEUSE.

Me voilà bien *chanceuse* avec son testament. (Hauter.)

— Substantiv. Anc. Prov. *Mieux vaut jouer contre un pipeur que contre un chanceux*, il vaut mieux avoir affaire à un fripon qu'à un homme ordinairement heureux.

— Iron. *Voilà un homme bien chanceux*, se dit d'un homme malheureux, à qui rien ne réussit.

— Incertain, d'un résultat douteux : *Tous les moyens proposés sont compliqués, difficiles,* CHANCEUX. (Thiers.) *Toute gloire humaine est* CHANCEUSE; *c'est la Muse encore qui trompe le moins.* (Ste-Beuve.)

CHANCI, IE, p. pass. du v. Chancir : *Pain* CHANCI.

— Bot. Il se dit des racines, des arbres et des plantes lorsqu'elles sont couvertes d'une sorte de moisissure.

CHANCI, n. m. (*canus*, blanc ; lat.) Hortic. Fumier dans lequel s'est développé du blanc de champignon.

— Salin. Charbon éteint.

CHANCIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*canescere*, blanchir ; lat.) En parl. des mets, des aliments. Se gâter, en se couvrant d'une pellicule blanchâtre : *Ces confitures commencent à* CHANCIR. (Acad.)

= **Se chancir**, v. pr. Même sens : *Cette viande commence à* SE CHANCIR. (Acad.) || Vieux.

Syn. Chancir, moisir. *Chancir*, c'est commencer à blanchir ; *moisir*, c'est verdir. Les deux mots expriment un changement qui se fait à la surface des matières susceptibles de se corrompre par la fermentation; mais dans le corps *chanci* le changement s'annonce ; dans le corps *moisi* il est complet. Il faut se hâter de manger un pâté qui *se chancit*, de peur qu'il ne vienne à *se moisir*, et qu'on ne soit obligé de le jeter.

CHANCISSANT, part. prés. du v. Chancir.

CHANCISSURE, n. f. (*chancir.*) Moisissure : *Oter la* CHANCISSURE *de dessus un pâté.* (Acad.)

— Bot. et jardin. Assemblage de petits filaments formant une sorte de moisissure, regardée comme l'effet de la décomposition des corps qui la produisent.

CHANCRE, n. m. (*cancer*, lat. ; m. sign.) Pathol. Ulcère sans cesse porté à se développer et à ronger les parties environnantes, comme les ulcérations cancéreuses. || Particul. Ulcère vénérien.

— Art vétér. Ulcérations qui se forment sur la membrane muqueuse des narines d'un cheval morveux.

— *Chancre volant, chancre de la langue*, le charbon, lorsqu'il a son siége sur cet organe.

— Botan. *Chancre des arbres*, maladie des arbres qui consiste dans la formation d'espèces d'ulcères détruisant de proche en proche les couches corticales et ligneuses. Il se forme alors entre l'écorce et l'aubier un dépôt de cambium qui s'active bientôt, et met à nu une sorte de plaie ulcéreuse.

— Popul. *Manger comme un chancre*, avec excès :

Tu *mangeais comme un chancre*, et buvais comme un trou. (Scarron.)

— Fig. Vice, mal qui étend de jour en jour ses funestes effets : *La guerre civile est un* CHANCRE *qui dévore ce pays.*

CHANCREUX, EUSE, adj. (*chancre.*) Pron. *chan-kreu, kreuz.* — Qui est de la nature du chancre et du cancer.

CHANDELEUR, n. f. (*chandelle.*) Pron. *chand-leur.* — Fêtes relig. La fête de la présentation de Notre-Seigneur au Temple et de la purification de la Vierge, ainsi nommée parce que dans cette cérémonie tous les assistants portent des chandelles de cire ou des cierges; elle se célèbre le second jour de février : *La fête de la* CHANDELEUR.

CHANDELIER, n. m. (*chandelle.*) Pron. *chan-de-lié.* — Celui qui fait ou vend de la chandelle : *À Paris, les* CHANDELIERS *et les fruitiers peuvent faire le regrat.*

CHANDELIER, n. m. (*chandelle.*) Ustensile qui sert à mettre la chandelle, la bougie ou toute autre espèce de luminaire : CHA[illegible] *d'argent.* CHANDELIER *de cuivre.* CHANDE[illegible]NDELIER *de cuisine.* CHANDELIER *d'églis*[illegible]

— Prov. *Il ne faut* [illegible] *lumière sous le boisseau, mais sur le* CHA[illegible] *qu'elle éclaire toute la maison.*

— Fig. et fam. En parl. d'un ecclésiastique, *Être placé sur le chandelier*, être élevé en dignité.

— Arch. *Chandelier d'eau*, fontaine dont le jet s'élève sur un pied portant un petit bassin.

— Artill. *Chandeliers de tranchée* ou *de blinde*, désigne les pieux ou montants placés verticalement dans un madrier. || *Chandelier de pierrier*, fourche dont les branches embrassent les tourillons d'un pierrier, pour lui servir de support.

— Mar. Barre de fer arrondie, fixée par son pied et posée à peu près verticalement pour soutenir les lisses du passe-avant, des batayoles de hune, etc. Les chandeliers supportent les fanaux de hune, de poupe.

— Techn. Petit pilier de terre au milieu d'un fourneau à cuire les pipes.

— Vén. En parl. d'un cerf, *Porter le chandelier*, avoir le haut de la tête large et creux.

CHANDELIÈRE, n. f. Marchande de chandelles.

— Femme d'un marchand de chandelles.

CHANDELLE, n. f. (*candela*, lat. ; m. sign.) Petite masse de suif cylindrique, allongée, pourvue d'une mèche de matière végétale ; il se dit aussi de quelques matières grasses et combustibles : *Grosse* CHANDELLE. *Petite* CHANDELLE. CHANDELLE *des quatre, des huit, des douze à la livre. Allumer la* CHANDELLE. *Moucher la* CHANDELLE. *Éteindre, souffler la* CHANDELLE. *Travailler à la* CHANDELLE. *Un bout de* CHANDELLE.

Il a d'abord du poing renversé la *chandelle.* (A. de Muss.)

— Prov. et fig. *Se brûler à la chandelle*, se laisser séduire par des apparences brillantes, mais fausses; s'engager dans une mauvaise position, dans un mauvais pas.

— Fig. *Brûler la chandelle par les deux bouts*, dissiper sa fortune en prodigalités ruineuses et insensées, ou se livrer à la fois à divers excès.

— Fig. et fam. *La chandelle brûle*, le temps presse.

— Fam. *Cette femme est belle à la chandelle*, en parlant d'une femme dont la beauté pâlit au grand jour.

— [illegible]p. *Tenir la chandelle*, se soumettre à de viles complaisances; favoriser quelque commerce de galanterie.

— Prov. et fig. *Il doit une belle chandelle à Dieu, à la Vierge*, se dit d'un homme qui est échappé d'un grand danger. || Dans le m. sens : *Il vous doit une belle chandelle.* || *Donner une chandelle à Dieu et une au diable*, se ménager entre deux partis opposés.

— Prov. et fig. *C'est une économie de bouts de chandelle*, en parlant d'épargnes sordides, ridicules : *Elle ne faisait pas ce qu'en style de cuisine on nomme des* ÉCONOMIES DE BOUTS DE CHANDELLE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. : *Être ménager de bouts de chandelle*, faire des économies mal entendues.

— Prov. et fig. *Le jeu ne vaut pas la chandelle* ou *les chandelles*, la chose est de peu d'importance, elle ne vaut pas les soins, les dépenses qu'elle occasionne.

Loin de passer son temps, chacun le perd chez elles,
Et *le jeu*, comme on dit, *ne vaut pas les chandelles.* (Corn.)

— Fig. *C'est une chandelle qui s'éteint*, se dit d'un homme qui meurt insensiblement de vieillesse.

— Prov. et fig. *Être réduit à la chandelle bénite*, être à l'agonie, à l'extrémité.

— Fig. et fam. *Voir des chandelles, mille chandelles*, éprouver un grand éblouissement par suite d'un coup reçu à la tête ou d'une chute violente.

— *Chandelle des rois*, grosse chandelle cannelée et peinte en différentes couleurs, dont les marchands chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois.

— Pop. *Cet habit est brodé comme la chandelle des rois*, se dit d'un habit bariolé de diverses couleurs.

— Artific. *Chandelle romaine*, pièce d'artifice en forme de grosse chandelle, lançant perpendiculairement, à de certains intervalles, des étoiles très-brillantes.

— Const. Pièce de bois ou de fer placée verticalement pour servir d'étai.

— Bot. *Bois de chandelles*, bois jaune des Antilles.

CHANDELLERIE, n. f. Pron. *chan-dèl-ri.* — Lieu où se fabriquent des chandelles. || Boutique où l'on vend des chandelles.

CHANÉE, n. f. Pron. *cha-né.* — Techn. Cannelure du métier à tisser la soie.

— Gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier.

CHANELETTE, n. f. (*chanée.*) Pron. *chann-lètt.* — Techn. Petite chanée, d'une papeterie.

CHANFREIN, n. m. (*camus*, licou, *frenum*, frein; lat.) Pron. *chan-frain.* — Anc. La pièce de fer qui couvrait le devant de la tête d'un cheval armé.

— Aujourd'hui. La partie antérieure de la tête du cheval qui s'étend des yeux aux naseaux : *Un cheval qui a le* CHANFREIN *blanc.* (Acad.)

— Marque blanche longitudinale que certains chevaux portent à la partie antérieure de la tête.

— Arch. Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

— Technol. Petit creux en cône que l'horloger pratique dans une pièce de métal.

— Zool. Bouquet de plumes effilées, rudes et dirigées d'avant en arrière, qui garnit la base du bec de quelques oiseaux.

CHANFREINDRE, v. tr. ou act. (*chanfrein.*) Pron. *chan-fraindr.* — Techn. Faire un trou en cône, ébiseler. || Plus souv. *Chanfreiner.*

CHANFREINÉ, ÉE, part. pass. du v. Chanfreiner. *Bois* CHANFREINÉ. *Pivots* CHANFREINÉS.

CHANFREINER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*chanfrein.*) Anc. Munir un cheval de son chanfrein.

— Techn. Couper de biais le bout d'une planche. || Ébiseler.

— Archit. Abattre une arête en chanfrein.

= **Se chanfreiner**, v. pr. Être chanfreiné.

CHANGE, n. m. (*cambium*, lat. ; m. sign.; barb.) Pron. *chanj.* — Propr. Troc d'une chose contre une autre ; dans ce sens il n'est guère usité que dans ces phrases : *Gagner au* CHANGE, *perdre au* CHANGE.

Tu crois donc rencontrer un bonheur sans mélange ?
Hélas ! le plus souvent que gagne-t-on au *change ?* (Coll. d'Harl.)

— Fig. *Rendre le change à quelqu'un*, lui répondre la pareille, répondre vivement à une attaque : *Il ne faut pas que vous fassiez tant la fière, et nous vous rendrons le* CHANGE *à merveille.* (Danc.)

— Anc. Changement :

Quoi ! vous appelez crime un *change* raisonnable ? (Corn.)
Je connus le *change* et sentis un grand deuil. (Mol.)

— Fin. Commerce de l'argent et des lettres de change : *Commerce de* CHANGE. *Place de* CHANGE. *Le* CHANGE *a donné aux hommes une facilité singulière de transporter l'argent d'un pays à l'autre.* (Montesq.)

— Échange de certaines pièces de monnaie contre d'autres, après détermination des rapports de poids et de titre qui existent entre elles.

— Intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place : *Le* CHANGE *est la fixation de la valeur actuelle.* (Montesq.) *Le* CHANGE *est en faveur de telle place.*

— Commerce de changeur de monnaies. || Bureau d'un changeur.

— *Lettre de change*, traite revêtue des formes prescrites par la loi et constatant un contrat de change : *Les Juifs inventèrent les* LETTRES DE CHANGE; *par ce moyen le commerce put éluder la violence et se maintenir partout.* (Montesq.) *On ne voit l'usage des* LETTRES DE CHANGE *devenir fréquent qu'au commencement du dix-septième siècle.* (Say.)

— Anc. Le lieu où se réunissaient les banquiers, les gens d'affaires. || Aujourd'hui la *Bourse*.

— Véner. Ruses d'une bête fauve pour mettre les chiens en défaut en faisant lever une autre bête : *Le cerf cherche à se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le* CHANGE. (Buff.) *Le veneur doit être connaisseur et bien remarquer le pied de son cerf, afin de le reconnaître dans le* CHANGE. (Id.)

— Par anal. Ruses de tout gibier pour faire perdre sa piste.

— *Les chiens prennent le change, tournent au change*, ils quittent la bête qui a été lancée pour courir la nouvelle bête.

— *Les chiens gardent, maintiennent le change*, ils ne se laissent pas emporter hors de leur voie et continuent à courir la première bête.

— Fig. *Donner le change à quelqu'un*, le détourner

de son but, de ses projets, de sa pensée en lui faisant adroitement croire une chose pour une autre : *La perfidie est un mensonge de toute la personne, c'est dans une femme l'art de placer un mot ou une action qui* DONNE LE CHANGE. (La Br.) *Mille passions ardentes absorbent le sentiment intérieur, et* DONNENT LE CHANGE *aux remords.* (J. J. Rouss.)

M'aimer ! vous auriez pu m'aimer... O ciel ! qu'entends-je?
Mais non, votre pitié veut me *donner le change*...
Cette félicité n'est pas faite pour moi. (E. Aug.)

— *Prendre le change*, se laisser tromper par ignorance ou simplicité : *Les petites passions ne* PRENNENT *jamais le* CHANGE. (J.-J. Rouss.)

C'est une chose étrange
Comme dans ce pays on *prend* toujours *le change*. (Regn.)

— *Faire prendre le change à quelqu'un*, le tromper, l'induire en erreur.

— **CHANGÉ, ÉE**, part. pass. du v. Changer : *Tout a été* CHANGÉ *ici. Cet ameublement sera* CHANGÉ. *Vos sentiments sont bien* CHANGÉS. *Que les temps sont* CHANGÉS! (Rac.)

— En parlant des personnes et des choses, Transformé, *Dans le sacrement de l'eucharistie, le pain est* CHANGÉ AU *corps de Notre-Seigneur. La femme de Loth fut* CHANGÉE *en une statue de sel.* (Acad.) *On croyait déjà voir ces temples* CHANGÉS *en mosquées.* (Fléch.) *Trop de mots pour exprimer une pensée remarquable, c'est une pièce d'or* CHANGÉE *en monnaie de billon.* (Beaum.)

— Prov. et fam. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*, se dit d'un enfant qui n'a aucun trait de ressemblance morale ou physique avec ses parents. On dit dans le sens contraire : *Il n'a pas été changé en nourrice.*

— En parl. du visage, des traits, altéré : *Comme sa figure est* CHANGÉE! *Hélas! depuis trois ans qu'il ne m'a vu et qu'il ne pense plus à moi, mon visage est assez* CHANGÉ. (Campist.)

— Dans le même sens il se dit des personnes : *Cet homme est bien changé, est changé à ne pas le reconnaître.*

— Moral. Il a une conduite, des mœurs différentes de celles qu'il avait précédemment : *Il meurt détrompé sans mourir* CHANGÉ. (Mass.)

CHANGEANT, part. prés. du v. Changer :

Tous mes sots à l'instant *changeant* de contenance
Ont loué du festin la superbe ordonnance. (Boil.)

CHANGEANT, ANTE, adj. (*changer.*) Pron. *chan-jan, jantt.* — Qui change, qui est sujet à changer : *La conscience est la plus* CHANGEANTE *des règles.* (Vauv.) *Ce temps est bien* CHANGEANT. (Id.)

— *Couleur changeante*, couleur qui change suivant ses diverses expositions, le jour différent qu'elle reçoit : *Le plumage des solitaires est d'une couleur* CHANGEANTE *tirant sur le jaune.* (Buff.)

— *Taffetas changeant*, taffetas qui paraît de diverses couleurs, la trame étant d'une couleur et la chaîne d'une autre : *Un lit de quatre pieds à bandes à point de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive, avec six chaises et la courte-pointe de même; le tout bien conditionné et doublé d'un petit taffetas* CHANGEANT *rouge et blanc.* (Mol.)

— Moral. *Esprit* CHANGEANT. *Humeur* CHANGEANTE. *Une nation légère et* CHANGEANTE. *Des dispositions* CHANGEANTES.

— Il se dit des personnes mêmes : *Une personne changeante. C'est une veuve, une bonne provinciale un peu folle,* CHANGEANTE *et glorieuse.* (Brueys.)

— Astron. *Étoiles changeantes*, étoiles dans lesquelles on remarque des diminutions et des augmentations alternatives de lumière.

— Subst. Astr. Il se dit de certaines étoiles : *La* CHANGEANTE *de la baleine. Les* CHANGEANTES *du Cygne.*

— Bot. Il se dit des fleurs qui prennent successivement différentes couleurs, comme l'*hortensia*, etc.

CHANGEANT, n. m. Zool. Espèce de reptiles.

= **Changeants**, n. m. pl. Tribu de l'ordre des Batraciens.

CHANGEMENT, n. m. (*change.*) Pron. *chanj-man.* — Action de changer, mutation, conversion : CHANGEMENT *de vie, de conduite, de système.* CHANGEMENT *d'état, de condition, de décoration.* CHANGEMENT *à vue. Vers trois heures et demie, les apprêts du départ, le brossage des chapeaux, le* CHANGEMENT *des habits s'opéra simultanément.* (H. de Balz.)

— Passage d'un état à un autre : CHANGEMENT *imprévu, étrange, continuel. Tout est sujet au* CHANGEMENT. (Acad.) *Je n'ai jamais aimé le* CHANGEMENT *pour le* CHANGEMENT. (Châteaub.) *Il se peut que notre globe ait éprouvé autant de* CHANGEMENTS *que les États ont éprouvé de révolutions.* (Volt.)

— Différence résultant d'un changement d'état :

Il pensa bien ici trouver du *changement*. (Corn.)

— Dans. *Changement de jambe*, mouvement qui consiste à s'enlever légèrement de terre, en faisant passer en avant la jambe qui, dans la position précédente, se trouvait derrière.

— Man. *Changement de main*, passage du cheval par une ligne diagonale prenant à la sortie du coin qui mène au grand côté du manége, et finissant à l'autre extrémité, à pareille distance du coin opposé.

— *Faire un changement de main renversé*, parcourir deux lignes diagonales parallèles, distantes de deux pieds environ, de telle façon que le cheval, revenu au point de départ, se trouve changé de main.

— Chem. de fer. *Changement de voie*, action de faire passer les voitures qui circulent sur un chemin de fer d'une voie sur une autre.

CHANGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cambire*, changer; bass. lat.) Il prend l'*e muet* euphonique entre le radical *chang* et la terminaison; toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous changeons, il changea*, etc. — Céder une chose pour une autre : *Il* A CHANGÉ *sa vieille vaisselle pour de la neuve. Il a* CHANGÉ *ses tableaux contre des meubles.* (Acad.) CHANGER *une pièce d'or.* CHANGER *un billet.*

Moi, le premier de France, en être le dernier!
Je *changerais* mon sort au sort d'un braconnier. (V. H.)

— Prov. et fig. *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, changer par méprise une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse.

— Remplacer un objet par un autre : CHANGER *un meuble, une pendule.* CHANGER *un enfant en nourrice.*

— Modifier la nature, les dispositions d'une chose : CHANGER *sa manière de vivre.*

Le temps qui *change* tout *change* aussi nos humeurs. (Boil.)

— Fig. et mor. CHANGER *la tournure, la face des affaires.*

— Convertir, transmuer une chose, la faire passer d'un état à un autre état : *Jésus-Christ* CHANGEA *l'eau en vin. Il se vantait de pouvoir* CHANGER *toutes sortes de métaux en or.* (Acad.) *L'artiste* CHANGE *la pierre en statue vivante et animée.* (H. de Balz.)

— Fig. et mor. *Ce fait vint* CHANGER *mon espoir en crainte.*

— Man. *Changer un cheval*, tourner, et porter la tête de l'animal d'une main à l'autre, de droite à gauche, ou de gauche à droite.

— Mar. *Changer la barre du gouvernail*, la faire passer de tribord à bâbord ou de bâbord à tribord.

— V. intr. ou neut. Quitter une chose pour une autre, et dans ce sens il s'emploie toujours avec la prép. *de* : CHANGER *d'habit.* CHANGER *de chemise. Les Américains trouvent une grande facilité à* CHANGER *d'état, et ils en profitent suivant les besoins du moment.* (De Tocqueville.)

— *Changer de linge*, remplacer le linge qui a servi par du linge blanc.

— Fig. et moral. *La vérité ne peut pas* CHANGER *de temple et d'autel suivant le caprice ou l'intérêt des hommes.* (G. Sand.)

De mesure et de poids je *changeais* à leur gré. (Rac.)

— *Changer de nature, changer de mœurs*, vivre d'une vie nouvelle; adopter d'autres habitudes, suivre une autre conduite.

— Fig. et fam. *Changer de batterie*, employer quelque nouveau moyen dans une affaire quand un premier n'a pas réussi. || *Changer de note*, changer de façon d'agir, de parler.

— Man. *Changer de main.* || V. CHANGEMENT.

— Mar. *Changer d'amures*, les prendre à l'autre bord lorsqu'on louvoie.

— Transitiv. ou activ. CHANGER *un enfant*, l'envelopper de linge propre.

— Absol. Changer d'état, de nature, en parlant des personnes ou des choses : *Les hommes* CHANGENT *souvent. Les lois, les mœurs, les usages* ONT *graduellement* CHANGÉ. (Châteaub.) CHANGER *quand le devoir* CHANGE, *n'est pas légèreté, c'est constance.* (J.-J. Rous.) *Ce n'est pas le spectacle, ce n'est que le spectateur qui* CHANGE. (Châteaub.)

..Ah! mon ami, que tes goûts *ont changé*. (C. Del.)
Tout passe, tout finit, tout s'efface; en un mot,
Tout *change*; *changeons* donc, puisque c'est notre lot. (Coll. d'Harl.)

— *Il change à vue d'œil*, il devient autre de moment en moment.

— *Changer du tout au tout, du blanc au noir*, changer entièrement de mœurs, de caractère.

— Être changeant dans ses goûts, ses affections, ses projets; être inconstant; *Cet homme* CHANGE *à chaque instant dans ses amitiés.*

Il *change* à tout moment d'esprit comme de mode. (Boil.)

= **Se changer**, v. pr. Etre changé, se convertir en... passer d'un état à un autre : *L'eau* SE CHANGE *en glace par l'action du froid.* (Acad.)

Comment en un plomb vil l'or pur *s'est-il changé?* (Rac.)

— Fig. et moral. *Ma douleur* SE CHANGEA *en joie à cette nouvelle. Mes soupçons* SE CHANGÈRENT *en certitude.* (Acad.)

— Changer de mœurs, de caractère, de conduite; se corriger : *Il ne saurait* SE CHANGER.

Le monde par vos soins ne *se changera* pas. (Mol.)

CHANGEUR, n. m. (*changer.*) Pron. *chan-jeur.* — Celui qui fait le commerce de changer des pièces de monnaie pour d'autres pièces, des billets de banque pour du numéraire, *et vice versa* : *La boutique d'un* CHANGEUR. *Porter des monnaies étrangères au* CHANGEUR. (Acad.)

— Fam. *Il paye comme un changeur*, il paye comptant.

CHANGEUSE, n. f. Femme qui tient un bureau de change. || Femme d'un changeur.

CHANGOUIN, n. m. Zool. Vautour du Bengale.

CHANK, n. m. (*sankha*, trompe marine, un des attributs du dieu Vichnou; indou.) Zool. Coquille univalve en forme de conque, et d'une grande dimention, que l'on pêche sur la côte de Ceylan : CHANKS *verts.* CHANKS *blancs.*

— Les *chanks verts*, les plus estimés sont ceux que l'on pêche avec le poisson.

— Les *chanks blancs*, coquilles fossiles que la mer a rejetées après la mort de l'animal, ont perdu leur lustre et sont peu estimés. On les scie en anneaux de diverses grandeurs, et les femmes indoues en portent comme ornement autour de leurs doigts, de leurs bras et de leur corps.

CHANLATTE, n. f. Techn. Planche taillée en biseau et placée à l'extrémité des chevrons d'un comble pour soutenir l'égout de la couverture.

CHANNE, n. m. Zool. Poisson de la mer des Indes.

CHANOINE, n. m. (χανῶν, règle; gr.) Pron. *cha-noann.* — Prêtre qui possède un canonicat dans une église cathédrale ou collégiale : CHANOINE *de Notre-Dame de Paris, de St-Denis.* CHANOINE *honoraire.*

Ses *chanoines*, vermeils et brillants de santé,
S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté. (Boil.)

— Fig. *Mener une vie de chanoine*, vivre tranquillement, oisivement.

— Hist. *Chanoines réguliers*, chanoines qui faisaient des vœux de religion et vivaient en communauté : *Les* CHANOINES RÉGULIERS *de Saint-Augustin, de Sainte-Geneviève.*

— *Chanoine cardinal*, chanoine attaché à une église. || *Chanoine expectant*, celui qui n'a que le titre et la dignité de chanoine, sans prébende. || *Chanoine jubilaire* ou *jubilé*, celui qui jouit d'une prébende depuis cinquante ans. || *Chanoine laïque* ou *séculier*, laïque admis par honneur dans un chapitre. || *Chanoine mansionnaire* ou *résidant*, celui qui dessert sa chanoinie. || *Chanoine tertiaire*, celui qui ne touche que le tiers des revenus d'un canonicat.

CHANOINESSE, n. f. (*chanoine.*) Pron. *cha-noa-nèss.* — Celle qui possède une prébende dans un chapitre de filles : CHANOINESSE *de Maubeuge, de Remiremont. Un chapitre de* CHANOINESSES *nobles.* (Lam.)

CHANOINIE, n. f. (*chanoine.*) Canonicat : *Posséder une* CHANOINIE. *Conférer une* CHANOINIE. *C'est à ses bons offices que je dois la* CHANOINIE *de la Sainte-Chapelle de Paris que j'ai obtenue de Sa Majesté pour mon frère.* (Boil.)

CHANSON, n. f. (*chant.*) Pron. *chan-çon.* — Pièce de vers ordinairement assez courte, distribuée en stances appelées couplets, qui se chantent sur le même air : *Composer une* CHANSON. CHANSON *nouvelle. Vieille* CHANSON. CHANSON *de table.* CHANSON *bachique* ou CHANSON *à boire. Il met tout en* CHANSON. (Acad.) *Recueil de* CHANSONS. *Le refrain d'une* CHANSON. *La* CHANSON *est à la fois l'interprète du cœur et l'organe de l'esprit.* (Étienne.) *Sera-ce une mauvaise* CHANSON *qui me mettra au désespoir?* (Beaum.)

Il faut même en *chansons* du bon sens et de l'art. (Boil.)

— Fig. et fam. *Il ne sait, il n'a qu'une chanson; il dit, il chante toujours la même chanson*, il dit toujours la même chose.

— Prov. *Tout finit par des chansons*, chez nous, les événements les plus graves se terminent toujours par des plaisanteries : *L'habitude de faire des chansons sur tous les événements, même les plus sérieux, s'est tellement soutenue qu'elle a fait passer en proverbe qu'en France* TOUT FINIT PAR DES CHANSONS. (Dupin aîné.)

— *Voilà bien une autre chanson*, un autre embarras, une nouvelle difficulté.

— Par extens. Pièce de poésie :

Chantons : tout s'attendrit; mes brebis attentives
Semblent s'intéresser à mes *chansons* plaintives. (Gresset.)

— Sornettes, discours frivoles, raisons insignifiantes :

Ils baillent pour raisons des *chansons* et des bourdes. (Rég.)
Non, vous nous dites là d'inutiles *chansons*. (Mol.)

— *Je ne me paye pas de chansons*, les paroles ne me suffisent pas, je veux des effets. || Dans le m. sens : CHANSONS *que tout cela*. (Acad.)

CHANSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chansonner : *Il a été bien* CHANSONNÉ. (Acad.) *Femme* CHANSONNÉE.

CHANSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chanson*.) Faire des chansons satiriques sur quelqu'un : CHANSONNER *quelqu'un*. IL A CHANSONNÉ *le tiers et le quart*.

J'ai *chansonné* les gens du roi. (Béranger.)
Il *chansonna* le vice, et chanta la vertu. (Ponsard.)

— Par extens. Critiquer, censurer publiquement, hautement :

Le peuple à tout propos vous blâme et vous *chansonne*. (De Laville.)

CHANSONNET, n. m. Vulg. L'Étourneau.

CHANSONNETTE, n. f. (*chanson*.) Petite chanson sur un sujet léger et agréable : *Une jolie* CHANSONNETTE. *Un faiseur de* CHANSONNETTES.

Souvent l'auteur altier de quelque *chansonnette*
Prend droit au même instant de se croire poëte. (Boil.)
Ce ne sont que jeux et fleurettes,
Plaisants devis et *chansonnettes*. (La Font.)

CHANSONNIER, IÈRE, n. (*chanson*.) Celui, celle qui fait des chansons : *Les bons* CHANSONNIERS *sont rares*. (Acad.) || Rare au fém.

— Par extens. Recueil de chansons : *Le* CHANSONNIER *français*. CHANSONNIER *des dames*. *Acheter un* CHANSONNIER.

— Adj. *Un poëte* CHANSONNIER. *Votre altesse* CHANSONNIÈRE. (Volt.)

CHANT, n. m. (*cantus*, lat.; m. sign.) Pron. *chan*. — Élévation et inflexion de voix sur différents tons, avec modulation : CHANT *joyeux*. CHANT *triste*. *L'art du* CHANT. *Les règles du* CHANT. *Le* CHANT *est à la parole ce que la peinture est au dessin*. (Lévis.) *La grotte ne résonnait plus de son* CHANT. (Fén.) *Ils chantent, et par le* CHANT *ils écartent le chagrin ; ils semblent hâter le temps ; ils abrégent les heures trop lentes*. (Gresset.)

— *Chant national, populaire*, chant qui a trait à quelque grand événement, à quelque fait important de l'histoire.

— Fig. *Chant de sirène*, langage trompeur.

— Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix : *Les paroles et le* CHANT *d'un morceau*. *Parties de* CHANT.

— *Plain-chant, chant grégorien, chant d'église*, le chant ordinaire de l'Église, dont l'invention est attribuée à saint Grégoire.

— Particul. La partie mélodieuse d'une composition musicale, celle qui renferme toute l'expression du morceau : *Ce compositeur a de très-beaux* CHANTS. (Acad.) *Rien de plus suave et de plus tendre que les* CHANTS *de ce musicien*. (Raoul-Rochette.)

— *Ce morceau, cette ouverture manque de chant*, ce morceau, cette ouverture n'a pas de mélodie.

— Par analog. Ramage des oiseaux : *Le* CHANT *du rossignol*. *Le* CHANT *du cygne*.

— *Dès le chant du coq*, au point du jour.

— Par extens. *Le* CHANT *de la cigale est monotone*. (Acad.)

— Fig. et poétiq. *Le chant du cygne*, la dernière œuvre d'un orateur, d'un musicien, d'un poëte.

— Par extens. Pièce de poésie qui se chante ou peut se chanter : CHANT *nuptial*, CHANT *funèbre*.

— Anc. *Chant royal*, pièce de poésie française composée de six strophes de onze vers terminées chacune par le dernier vers de la première strophe.

— Au pl. Toute pièce de poésie, toute composition en vers : CHANTS *héroïques*. CHANTS *sublimes*.

J'ai des *chants* pour toutes les gloires,
Des larmes pour tous les malheurs. (C. Delav.)

— Chaque division d'un poëme : *Les* CHANTS *de l'Iliade*. *Le sixième* CHANT *de l'Odyssée*. *Le premier* CHANT *de la Henriade*. || En parl. des poëmes antiques on dit quelquefois *Livre*.

— *Chants prophétiques*, les anciens oracles : *Assise sur le trépied divin, la prêtresse va faire entendre les* CHANTS PROPHÉTIQUES *que lui dicte Apollon*. (Lacép.)

CHANTAGE, n. m. (*chant*.) Pêch. Pêche dans laquelle on fait du bruit pour engager le poisson à donner dans les filets.

— Pop. par analog. Artifice pour obliger quelqu'un à faire un sacrifice d'argent. : *Rien de plus vil que le chantage*. *Un journaliste de nos jours a fait du* CHANTAGE *un moyen de fortune*.

CHANTANT, prés. part. du v. Chanter : *Ils s'en vont, messagers divins*, CHANTANT *le cantique de l'avenir*. (Lamenn.)

Et les pasteurs, *chantant* le signal des départs,
Rassemblaient les troupeaux dans les herbes épars. (Lam.)

CHANTANT, ANTE, adj. (*chanter*.) Pron. *chantan, tantt*. — En parlant de vers, de musique, Qui se chante aisément, qui est fait pour être chanté : *Air* CHANTANT. *Musique* CHANTANTE. *Vers* CHANTANTS. *Le phénix de la poésie* CHANTANTE *renaît de ses cendres*. (La Br.)

— *Cette langue est chantante, a quelque chose de chantant*, se dit d'une langue dont les mots ont des consonnances harmonieuses, musicales : *L'espagnol est une langue* CHANTANTE. CHANTANTES *et voluptueuses dans les beaux climats, les langues sont sourdes sous un ciel triste*. (Rivarol.)

— Théâtr. *Déclamation chantante*, déclamation vicieuse, qui se rapproche trop du chant.

— Qui aime à chanter : *Cette jeune fille est toujours* CHANTANTE. || Rare.

CHANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Chanter. *Des paroles* CHANTÉES. *Une poésie* CHANTÉE.

— Prov. et ironiq. *C'est bien chanté*, se dit à une personne dont on n'approuve par les paroles.

CHANTEAU, n. m. (χανθός, jante ; gr.) Morceau coupé à un grand pain : *Un gros* CHANTEAU *de pain*.

— *Chanteau de pain bénit*, ou simpl. *chanteau*, le morceau de pain bénit qu'on envoie à la personne qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant ou le jour de fête le plus prochain.

— Morceau d'étoffe coupé sur un morceau plus grand.

— Techn. Une des pièces du fond d'un tonneau.

CHANTELAGE, n. m. Pron. *chantt-laj*. — Anc. Droit qu'on payait au seigneur, pour le vin vendu en gros ou par brocs, sur le chantier de la cave et du cellier, dans l'étendue de la seigneurie.

CHANTEPLEURE, n. f. (*chanter, pleurer*.) Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout inférieur, pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un tonneau.

— Fente que l'on pratique dans les murs de clôture ou de terrasse pour laisser les eaux pénétrer ou s'écouler facilement. || V. BARBACANE.

— Par extens. Robinet.

CHANTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cantare*, m. sign. ; lat.) Former avec la voix une suite de tons variés, en observant les règles de la musique : *Bien* CHANTER. *Mal* CHANTER. *Le solitaire ennuyé* CHANTE *dans son désert, le voyageur dans l'horreur des bois, l'exilé dans sa retraite, le captif dans ses fers*. (Gress.)

Tu *chantes* faux à rendre envieuse une orfraie !
Tais-toi. (V. Hug.)

— *Chanter à livre ouvert*, chanter, à la première vue des notes, un air qu'on n'avait jamais lu.

— Fig. et fam. *Je le ferai chanter sur un autre ton*, je l'obligerai à parler, à se conduire autrement.

— *Je le ferai chanter*, je le réduirai à la raison.

— Fam. *On veut le faire chanter*, on veut exercer contre lui le chantage, lui extorquer de l'argent.

— Fam. *C'est comme si vous chantiez*, en parlant à une personne pour lui montrer qu'on se soucie peu de ses paroles.

— *Pain à chanter*, sorte de petit pain sans levain, d'un blanc très-pur, coupé en petits ronds très-minces, portant l'empreinte de la figure de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe.

— Mus. Exécuter la partie mélodieuse d'un morceau de musique, par oppos. à Accompagner : *La basse seule* CHANTE *dans ce morceau*. (Acad.)

— Fig. Faire entendre des voix harmonieuses :

Arbres harmonieux, sapins, harpes des bois,
Où tous les vents du ciel modulent une voix,
Vous êtes l'instrument où tout pleure, où tout *chante*,
Où de ses mille échos la nature s'enchante ! (Lamart.)

— Il se dit des oiseaux, de la cigale, etc. : *Le coq* CHANTE. *Le rossignol* CHANTE. *La cigale a* CHANTÉ.

L'oiseau qui charme le bocage,
Hélas ! ne *chante* pas toujours. (Lamart.)

— Prov. et fig. *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq*, une femme doit garder l'infériorité vis-à-vis de son mari.

— Par extens. Réciter, déclamer, lire d'une façon qui n'est pas naturelle, qui approche du chant : *Cet acteur* CHANTE *en parlant*.

— Il se dit des poëtes :

Il *chante*... Ainsi *chantaient* David et les prophètes. (C. D.)

= **Chanter**, v. trans. ou act. Exécuter une partie, un morceau de musique vocale : CHANTER *un air*. CHANTER *une hymne*.

Sa fille alors lui *chante* à demi-voix
Ces airs proscrits qui les frappent de crainte. (Bérang.)

— Fig. et fam. *Chanter toujours la même chanson, la même antienne*, répéter toujours la même chose.

— Prov. et fig. *Chanter à quelqu'un sa gamme*, le réprimander durement, lui dire ses vérités.

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie*, changer, brusquement et sans cause, d'idée, d'opinion.

— Relig. *Chanter l'office*, chanter la messe, les vêpres, etc. :

Je célébrai du jour le solennel service ;
Des morts dans le Seigneur seul je *chantai l'office*. (Lam.)

— En parl. des poëtes, Publier, célébrer : *Chanter la gloire, la naissance*. *On en voit qui passent leur vie à* CHANTER *leurs amours*. (Boil.)

Je *chante* ce héros qui régna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance. (Volt.)
En style descriptif *chantez* l'agriculture. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Chanter victoire*, se glorifier d'un succès ; le proclamer partout.

— Fig. *Chanter les louanges de quelqu'un*, faire de grands éloges d'une personne.

— Fam. et par extens. Dire, conter : *Que me* CHANTEZ-VOUS *là*.

— Fig. et fam. *Chanter injures, chanter pouilles à quelqu'un*, lui dire des injures.

CHANTERELLE, n. f. (*chant*.) Mus. La corde la plus mince du violon, du violoncelle et de la guitare, et par conséquent celle qui produit les sons les plus aigus ; cette corde est ainsi nommée parce que c'est sur elle que l'on exécute le *chant* principal d'un morceau de musique : *Mettre une* CHANTERELLE. *Hausser la* CHANTERELLE. *Baisser le* CHANTERELLE.

— Bouteille de verre fort mince dont on tire des sons très-agréables en soufflant dessus.

— Chass. Femelle d'oiseau destinée à appeler par ses cris les oiseaux de son espèce.

— Techn. Pièce de l'arçon des chapeliers. || Petite bobine à l'usage du tireur d'or.

— Bot. Espèce de champignon comestible.

CHANTEUR, EUSE, n. (*chant*.) Celui, celle qui chante ; il se dit plus particul. des personnes qui font le métier de chanter, des artistes qui se livrent à l'art du chant : *Les* CHANTEURS, *les* CHANTEUSES *de l'Opéra*. || En parl. d'une femme artiste, on dit mieux *cantatrice*.

= **Chanteurs**, n. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux qui se font remarquer par l'étendue de leur voix et par l'agrément de leur chant ; ils appartiennent pour la plupart à l'ordre des Passereaux ou à celui des Grimpeurs.

— Adj. *Les oiseaux* CHANTEURS. *Aldrovante donne au chardonneret le second rang parmi les* OISEAUX CHANTEURS. (Buff.)

Syn. Chanteur, chantre. L'un et l'autre se disent des personnes qui chantent par profession. La différence est dans le caractère des chants. Le *chantre* est pour le sacré, le *chanteur* pour le profane. Le *chantre* est payé pour chanter dans les offices, le *chanteur* pour jouer dans une pièce de théâtre un rôle qui doit être chanté. Au fig. *chantre* est seul usité ; on dit d'Homère qu'il est le *chantre* d'Achille, et du rossignol qu'il est le *chantre* des bois.

CHANTIER, n. m. (*canterium*, angle, coin de terre ; bass. lat.) Espace, terrain sur lequel on empile les bois de chauffage, de charpente, de charronnage, de construction, du charbon, etc. : CHANTIER *de bois à brûler*. CHANTIER *de charbon de terre*.

— Lieu où l'on décharge le bois, la pierre et où on les travaille : *Les pierres sont au* CHANTIER. *Le bois est en* CHANTIER. (Acad.)

— *Pièce en chantier*, pièce de bois qu'on a commencé à travailler.

— Constr. marit. *Chantier de construction*, le lieu où sont établies les cales qui portent les tins, et où l'on construit les navires. || Il se dit des tins sur lesquels repose la quille d'un bâtiment en construction ; par suite on dit de ce bâtiment qu'*il est sur les chantiers*. || *Chantiers d'arrimage*, coins, bois ou cabrions disposés pour accorer diverses pièces de l'arrimage. || Petit berceau, sorte de tin, où se case la quille des chaloupes et des canots embarqués.

— Morceau de bois qu'on place sous un canon, sous une futaille pour les exhausser et les empêcher de porter à faux. || Tout ce qui sert au maçon, au charpentier à maintenir dans une certaine position le bloc, la pièce de bois qu'il travaille : *Mettre une pierre, une pièce de bois en* CHANTIER.

— Pièce de bois couchée en long dans le cellier, dans la cave, sur laquelle on pose des tonneaux pleins : *Mettre du vin en* CHANTIER.

— Fig. et fam. *Mettre, avoir un ouvrage sur le chantier*, en parl. d'un ouvrage d'esprit, d'une œuvre d'art, En commencer l'exécution.

CHANTIGNOLE, n. f. Pron. *chan-ti-gniol*. — Techn. Pièce de bois carrée par un bout et taillée en angle de l'autre, qui sert à soutenir les pannes

d'une charpente. || Espèce de brique servant à construire les tuyaux de cheminée.

CHANTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chantonner.

CHANTONNÉ, ÉE, adj. Comm. *Papier* CHANTONNÉ, papier défectueux.

CHANTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chanter.*) Pron. *chan-to-né.* — Chanter à mi-voix, fredonner une chanson, un air : *Louis XIV* CHANTONNAIT *les prologues des opéras qui contenaient son éloge.* (St-Simon.) *Je l'ai souvent entendue* CHANTONNER *ses vers en nasillant.* (Châteaub.) *Il gardait entre ses bras la petite, et en la berçant lui* CHANTONNAIT *des refrains auvergnats.* (H. de Balz.)

— Absol. Fredonner : *L'homme refaisait une mèche à son fouet, la femme* CHANTONNAIT, *les enfants jouaient.* (V. Hug.)

CHANTONNERIE, n. f. (*chantonner.*) Musique médiocre et monotone. || Peu usité.

CHANTOURNAGE, n. m. (*chantourner.*) Techn. Art de chantourner. || Action de chantourner.

CHANTOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chantourner : *Ouvrage* CHANTOURNÉ.

CHANTOURNÉ, n. m. (*chantourner.*) Techn. Pièce d'un lit, de bois bien travaillé ou couverte d'étoffe et qui se met entre le dossier et le chevet : *Ce* CHANTOURNÉ *est bien fait.* (Acad.)

CHANTOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. (χανθός, coin; gr.) Techn. Couper en dehors ou évider en dedans une pièce de bois, de métal, de marbre, etc., suivant un profil donné : CHANTOURNER *une pièce de bois.*

= **Se chantourner**, v. pr. Être chantourné.

CHANTRE, n. m. (*chant.*) Celui qui chante dans l'église au service divin : *Les* CHANTRES *de Notre-Dame, de Saint-Roch. Il fit entendre une grosse voix qui aurait pu faire honneur à un* CHANTRE *de cathédrale.* (Lesage.)

Peut-être qu'un Virgile, un Cicéron sauvage
Est *chantre* de paroisse ou juge de village. (Volt.)
Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
A des *chantres* gagés le soin de louer Dieu. (Boil.)

— Dignitaire qui préside au chœur et dirige le chant : *Le grand* CHANTRE. *Bâton de* CHANTRE.

Derrière ce lutrin, ainsi qu'au fond d'un antre,
A peine sur son banc on discernait le *chantre.* (Boil.)

— Par extens. Poëte par excellence : CHANTRE *harmonieux, immortel, divin.*

C'était dans la Chalcide. A ses festins funèbres
Ganictor appelait tous les *chantres* célèbres. (Millev.)

|| *Le* CHANTRE *de Thrace,* Orphée. *Le* CHANTRE *thébain,* Pindare. *Le* CHANTRE *d'Ionie, d'Ilion,* Homère. *Le* CHANTRE *d'Énée,* Virgile. *Le* CHANTRE *de Roland,* l'Arioste. *Le* CHANTRE *des jardins,* Delille.

— Fig. et poét. *Les Chantres du printemps; les Chantres ailés, les Chantres des bois,* etc, les oiseaux : *Le rossignol est le* CHANTRE *des bois.* (Buff.) *Il écoute avec ravissement les ramages du* CHANTRE *des forêts.* (Id.) || *SYN.* V. CHANTEUR.

CHANTRERIE, n. f. (rad. *chantre.*) Pron. *chantre-rí.* — Bénéfice ou dignité de chantre dans une église cathédrale ou collégiale : *La* CHANTRERIE *d'une église, d'un chapitre.*

CHANVRE, n. m. (*cannabis,* lat.; m. sig.) Pron. *chanvr.* — Genre de plantes, type de la petite famille des Cannabinées, à tiges herbacées, très-élevées. Les fleurs mâles sont en grappe, les fleurs femelles en épi; le fruit est une cariopse à test verdâtre. Il forme une espèce unique, le *chanvre cultivé,* dont les tiges soumises à diverses opérations donnent la filasse servant à faire de la toile ou des cordages. CHANVRE *mâle.* CHANVRE *femelle. Cueillir du* CHANVRE. *On doit chaque année renouveler la semence du* CHANVRE *pour ne pas donner à la plante le temps de dégénérer.* (Chaptal.) *Faire rouir le* CHANVRE. *Broyer du* CHANVRE.

Amolli par les eaux, par la pierre écrasé,
Sous des ongles de fer le *chanvre* est divisé. (Thom.)

— Particul. La filasse de chanvre : *Le* CHANVRE *de sa quenouille servait d'oreiller à sa joue candide* (Cous.)

— La Fontaine a fait ce mot *féminin :*

Il arriva qu'au temps où *la chanvre* se sème...
La chanvre étant tout à fait crue.

CHANVREUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature du chanvre.

CHANVRIER, ÈRE, n. m. (*chanvre.*) Celui, celle qui prépare ou vend le chanvre.

CHANVRIÈRE, n. f. Chènevirère. || Rare.

Quand la *chanvrière* fut verte. (La Font.)

CHAOLOGIE, n. f. (χάος, abîme, λόγος, discours; gr.) Description du chaos.

CHAOMANCIE, n. f. (χάος, air, μαντεία, divination; gr.) Pron. *ka-o-man-cí.* — Art de prédire par des observations faites sur l'air.

CHAOMANCIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *ka-o-man-ciain, cièn.* — Art divin. Qui pratique la chaomancie.

CHAOS, (χάος, gr.; m. sign.) Pron. *ka-ó.* — État de confusion où étaient les éléments avant la création : *Le* CHAOS *ne commença à se débrouiller que quand la lumière fut séparée des ténèbres.* (Buff.)

Dieu parle, et le *chaos* se dissipe à sa voix. (Volt.)

— Par anal. Épouvantable désordre social, confusion horrible de rangs, de conditions, etc. :

Va donc pour le *chaos,* et qu'il en sorte un monde. (C. D.)

— Mor. Mélange confus des idées, des opinions, des croyances : *Le* CHAOS *se débrouillait; des signes précurseurs annonçaient le lever d'une autre ère.* (Lamenn.)

Le *chaos* bout et couve un second univers. (Lam.)

— Fig. Toute espèce de désordre dans les institutions, les mœurs d'un peuple : *L'anarchie est une sorte de* CHAOS *social, destructif de tout ordre.* (Portalis.)

— Confusion, désordre : *Descartes tira toutes les sciences du* CHAOS. (Guénard.) *Ses affaires sont dans un* CHAOS *épouvantable.* (Acad.)

— Fam. et par analog. *Sa bibliothèque est un* CHAOS, *un vrai* CHAOS. *Sa tête est un* CHAOS. (Acad.)

. . . . Le plus juste des rois
Fait régler le *chaos* des ténébreuses lois. (Boil.)

Syn. Chaos, confusion. Le *chaos* est la confusion première des choses, l'agglomération informe qu'elles présentaient avant leur séparation. Dieu seul a pu faire sortir l'ordre du premier *chaos ;* le génie inspiré par lui peut seul faire sortir l'arrangement des bouleversements profonds qui le rappellent; quant à la *confusion,* c'est un désordre momentané qu'une volonté ferme et qu'un soin patient peuvent faire disparaître.

CHAOTIQUE, adj. des 2 g. (*chaos.*) Pron. *ka-o-tik.* — *Éléments chaotiques,* rudiments hypothétiques de l'état présent de la matière. Dans le m. sens : *C'est la* MATIÈRE CHAOTIQUE *qui circule avec les planètes autour de notre astre central qui nous fournit ces curieuses masses météoriques appelées si justement pierres tombées du ciel.* (Babinet.)

CHAPE, n. f. (*capere,* contenir; lat.) Pron. *chap.* — Vêtement d'église en forme de manteau, qui descend jusqu'aux talons et s'agrafe par devant; il est porté par l'évêque, le prêtre officiant, les chantres, etc., pendant le service divin : CHAPE *de satin, de damas. Porter la* CHAPE. *L'archevêque vint recevoir le roi en* CHAPE *et en mitre.* (Acad.)

Les grands prélats, qu'on voit marcher égaux aux rois,
Se couvrent de la *chape* et des riches orfrois. (A. Soumet.)

— Prov. et fig. *Disputer, se débattre de la chape à l'évêque,* disputer à qui appartiendra une chose qui n'est et ne peut être à aucun de ceux qui se la disputent.

— Sorte de capuce doublé d'hermine que portent les cardinaux : CHAPE *rouge.* CHAPE *violette.* CHAPE *noire.*

— Grand manteau de drap ou de serge que les chanoines mettent au chœur pendant l'hiver.

— Arts et mét. Chose qui s'applique sur une autre, qui sert à la couvrir, à envelopper : *La* CHAPE *d'une voûte. La* CHAPE *d'un alambic.* CHAPE *pour les tonneaux de vin.*

— Art milit. Double futaille qui sert d'enveloppe à un baril de poudre.

— Mar. Petit cône creux fixé au milieu de l'aiguille d'un compas; il est posé sur le pivot vertical qui s'élève du fond de la boîte de la boussole. || Barrot qui termine l'avant ou l'arrière des gabarres.

— Mécan. *Chape de poulie,* la monture d'une ou de plusieurs poulies.

— Techn. *La chape d'une boucle,* la partie de la boucle par laquelle celle-ci est attachée.

— Pièce de cuivre qui enveloppe le touret des graveurs sur pierre fine. || Morceau de métal arrondi qui borde l'extrémité supérieure d'un fourneau. || Enveloppe qui assujettit les diverses pièces d'un moule. || Enduit de ciment dont on recouvre les parois d'un souterrain pour le garantir de l'humidité. || Composition dont on couvre les cires pour former le moule dans les grands ouvrages de fonderie.

CHAPÉ, ÉE, adj. Revêtu d'une chape : *Le chœur tout* CHAPÉ *va au-devant de l'évêque.*

— Blas. Il se dit de l'écu dans lequel est une pièce faite en forme de chevron, mais pleine au dedans et massive : *Écu* CHAPÉ.

CHAPEAU, n. m. (*chape.*) Pron. *cha-pô.* — Coiffure d'homme faite ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, qui a une forme cylindrique et des bords plus ou moins larges et relevés : CHAPEAU *de feutre, de castor, de vigogne.* CHAPEAU *rond.* CHAPEAU *à cornes. La forme, les bords d'un* CHAPEAU. CHAPEAU *de paille. Fabricant de* CHAPEAUX. *Ce* CHAPEAU *me coiffe, me va bien. Les Anglais fournissent de* CHAPEAUX *le Nord et le Midi, parce qu'ils savent les faire légers pour le midi et chauds pour le nord.* (J.-B. Say.)

— *Chapeau de soie,* chapeau dont la calotte gommée est recouverte d'une peluche de soie.

— *Ôter son chapeau à quelqu'un,* le saluer en se découvrant la tête :

D'aussi loin qu'on me voit on m'*ôte son chapeau.* (Reg.)

— *Mettre chapeau bas,* se découvrir. || Elliptiq. *Chapeau bas,* découvrez-vous, ôtez votre chapeau :

La veuve d'Édouard! la reine! *Chapeau bas,*
Chapeau bas devant elle.... (C. Del.)

— *Un coup de chapeau,* une salutation : *Cela ne vaut pas* UN COUP DE CHAPEAU. (Acad.)

— Fig. et fam. *Enfoncer son chapeau,* prendre une résolution hardie, courageuse dans quelque circonstance difficile. || *Mettre son chapeau de travers,* prendre un ton de menace.

— Par extens. et fam. Homme par oppos. à Femme : *Il y avait plusieurs femmes, et pas un* CHAPEAU. (Acad.)

— *Chapeau de cardinal,* chapeau rouge, à forme plate et à larges bords, d'où pendent de grands cordons de soie rouge. || Fig. et absol. La dignité de cardinal : *Le pape lui a donné le* CHAPEAU DE CARDINAL. || *Il vaque tant de chapeaux,* il y a tant de places vacantes dans le sacré collége.

Décoré de la mitre, on aspire au *chapeau.* (F. de Neufch.)

— Par extens. Étoffe avec laquelle se fabriquent les chapeaux : *Mettre dans ses souliers des semelles de* CHAPEAU. (Acad.)

— Anc. Couronne :

Le mérite d'un homme ou savant ou guerrier
Trouve sa récompense aux *chapeaux* de laurier.
(Malherbe.)

— Coiffure de femme, d'étoffe ou de paille, aux formes variées, ayant sur le devant un bord plus ou moins large, qu'on appelle Passe : CHAPEAU *de paille d'Italie.* CHAPEAU *de velours, de satin.* CHAPEAU *garni de fleurs, de plumes. Le bord, la passe, la forme, les brides d'un* CHAPEAU.

— *Chapeau de fleurs,* couronne de fleurs que les femmes portent dans une fête.

|| Absol. le bouquet de fleurs qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces *Le* CHAPEAU *de la mariée.*

— Fig. et poét. *L'idylle ne mêle point de diamants à sa parure; mais elle a un* CHAPEAU DE FLEURS. (Marm.)

— Fig. et fam. *Elle s'est donné un mauvais chapeau,* se dit d'une femme qui fait tort à sa réputation.

— Prov. et fig. *C'est la plus belle rose de son chapeau,* c'est le plus grand avantage, le plus grand honneur que possède une personne : *Pourquoi renoncerait-il à ce droit?* C'EST LA PLUS BELLE ROSE DE SON CHAPEAU. (Acad.)

— *Frère chapeau,* moine subalterne qui en accompagne un autre.

— Littér. Il se dit d'un vers oiseux que la rime seule a commandé.

— Anc. cout. *Chapeau de roses,* faible don que les parents faisaient à leur fille en la mariant, au lieu de lui remettre toute sa légitime.

— Comm. Gratification accordée à un capitaine ou à un maître d'un bâtiment de commerce pour avoir remis à bon port les marchandises chargées à fret.

— Constr. Pièce de bois horizontalement posée sur la partie supérieure d'un ouvrage en charpente.

— Mar. Petit chapiteau placé sur deux montants, au-dessus de la cloche d'un bâtiment. || *Serrer une voile en chapeau,* ramasser le plus de toile possible au milieu de la vergue où cette voile est carguée.

— Mus. Trait demi-circulaire dont on couvre deux ou plusieurs notes, et qu'on appelle le plus souvent *liaison.* || *Chapeau chinois,* instrument qui fait partie de la batterie militaire; il est formé d'un chapeau de cuivre garni de clochettes pendantes.

— Pêch. Truble pour prendre des chevrettes.

— Techn. Pièce conique dont la base couvre une roue que l'horloger veut serrer sur l'arbre d'une machine à fondre. || Pièce de bois mise en dessus des étais pour soutenir des solives. || Pièce de bois que des chevilles de fer tiennent attachée sur les couronnes d'une pile de pieux. || Bobine sur laquelle le tireur roule l'or avant qu'il soit dégrossi. || Marc qui reste dans les alambics après certaines distillations.

— Bot. Il se dit de la partie supérieure d'un champignon lorsqu'elle a un certain diamètre et qu'elle dépasse sensiblement la partie intérieure, appelée *pédicule* ou *stipe.*

— Bot. *Chapeau d'Évêque,* arbrisseau des montagnes.

CHAPE-CHUTE, n. f. Aubaine. || Familier et vieux.

Messir loup attendait *chape-chute* à la porte. (La Font.)

— Prov. et fig. *Chercher chape-chute*, chercher occasion de profiter de la négligence ou du malheur de quelqu'un. || Dans le m. sens : *Trouver chape-chute.* || Par extens. Chercher, trouver quelque aventure désagréable ou fâcheuse.

CHAPE-CHUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chape-chute.*) Murmurer, faire un léger bruit : *J'entendis* CHAPE-CHUTER *tout bas derrière une grosse cépée.* (Lesage.)

CHAPEL, n. m. Vieux. V. CHAPEAU.

CHAPELAIN, n. m. (*capellanus*, de *capella*, chapelle; lat.) Pron. *chap-lain.* — Bénéficier titulaire d'une chapelle : *Les* CHAPELAINS *de Notre-Dame. Les* CHAPELAINS *de la Sainte-Chapelle.*

— Prêtre payé pour dire la messe dans une chapelle particulière. || On dit plus souv. *Aumônier.*

— Prêtre, officier du roi, chargé de dire la messe au souverain et à sa famille : *Le* CHAPELAIN *ordinaire. Le* CHAPELAIN *de la reine.*

— Anc. Officier ecclésiastique établi pour garder la chape de saint Martin en temps de paix et pour la porter à la guerre.

— *Premier chapelain*, celui qui avait intendance sur tous les clercs du palais, et qu'on appela ensuite *Archichapelain.* || Secrétaire, notaire du roi, chancelier. || V. ARCHICHAPELAIN.

— *Primat des chapelains*, titre de l'archichapelain.

— *Chapelain conventuel*, dignitaire de l'ordre de Malte : *Les* CHAPELAINS CONVENTUELS *formaient la deuxième classe des chefs de cet ordre.*

— Anc. Dans les églises paroissiales, Ecclésiastique qu'on avait appelé d'abord *Prêtre*, et qui prenait rang immédiatement après les *curés.*

CHAPELANT, part. prés. du v. Chapeler.

CHAPELÉ, ÉE, part. pass. du v. Chapeler : *Du pain* CHAPELÉ.

CHAPELER, v. trans. ou act. 1re conj. (*capulare*, couper, tailler; bass. lat.) Pron. *chap-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *chapel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je chapelle, tu chapelles, il chapellera.* — Oter le dessus de la croûte du pain : CHAPELER *du pain.*

CHAPELET, n. m. (*chapel*, anc. ornement de tête.) Pron. *chap-lè.* — Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *ave Maria*, et à chaque dizaine desquels il y en a un plus gros, sur lequel on dit un *Pater* : CHAPELET *de corail, d'agate, de cornaline. Enfiler des* CHAPELETS. *Dire son* CHAPELET. *Un* CHAPELET *pendait à sa ceinture.* (La Font.) *Les Orientaux ont aussi des espèces de* CHAPELETS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Le chapelet se défile, il commence à se défiler*, se dit quand plusieurs personnes d'une même société, d'une même famille meurent successivement.

— Fig. et fam. *Défiler son chapelet*, réciter en détail et de suite tout ce qu'on sait sur une matière ; ou dire à quelqu'un tout ce qu'on a sur le cœur contre lui.

— Prov. *Il n'a pas gagné cela en disant son chapelet*, il ne faisait pas œuvre pie quand il a commis la faute dont il reçoit le juste châtiment.

— Techn. Assemblage de barreaux d'acier arrangés en croix, servant à tenir le noyau droit dans la chape du moule d'une pièce de canon. || Sorte d'ouvrage de serrurerie. || Espèce de papier.

— Mar. *Chapelet de cabestan*, garniture de roulettes placées entre les taquets, au bas de certains cabestans. || Suite de barriques flottantes amarrées près à près.

— Dessin. Ornements qui se suivent et s'enchevêtrent les uns dans les autres. || Archit. Baguette découpée et formant une suite de perles ou d'olives.

— Décor. Machine de théâtre composée de plusieurs petits châssis sur chacun desquels est peinte une masse de nuages, formant une gloire.

— Cercle de petites bulles d'air qui se forme autour de l'eau-de-vie qu'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité.

— Hydraul. Machine servant à élever les eaux et composée de plusieurs godets ou plateaux attachés de suite à une chaîne : *Pompe à* CHAPELET.

— Méd. Suite de pustules qui entourent le front et qu'on regarde comme un signe de la maladie vénérienne. || On dit aussi *Couronne de Vénus.*

— Chir. Engorgement ganglionnaire disposé comme un chapelet.

— Art vét. Suros placés les uns à la suite des autres. || *Farcin en chapelet*, variété de farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins séparés.

— Appareil composé d'une douzaine de bâtons formant un collier, pour empêcher le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait quelque pansement.

— Man. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle pour monter à cheval.

CHAPELIER, IÈRE, n. (*chapel*, anc. de chapeau.) Pron. *cha-pe-lié, lièr.* — Celui, celle qui fait, qui vend des chapeaux : *Un* CHAPELIER. *Une* CHAPELIÈRE. *La boutique d'un* CHAPELIER.

— Adj. *Marchand* CHAPELIER, *garçon* CHAPELIER.

CHAPELLE, n. f. (*capella*, bass. lat. ; m. sign.) Pron. *cha-pel.* — Petit édifice religieux ; petite église : *Une* CHAPELLE *qui est au milieu des champs.* (Acad.)

— Enceinte ménagée dans une église, et renfermant un autel où l'on dit la messe : *Il y a quatorze* CHAPELLES *dans cette église. La* CHAPELLE *de la Vierge. La* CHAPELLE *de saint Joseph.*

— Pièce destinée au service divin dans un établissement quelconque, dans une maison particulière : *La* CHAPELLE *d'un hôpital, d'un collége. Avoir une* CHAPELLE *dans sa maison.*

— *La chapelle du roi*, ou simpl. *La chapelle*, le lieu où le roi et sa famille entendaient la messe. || Par extens. Le corps des ecclésiastiques employés à la chapelle du roi : *La* CHAPELLE DU ROI *le suivit à l'armée.*

— *Les musiciens, la musique de la chapelle*, ou simpl. *La chapelle* du roi, d'un prince : *Il fait partie de la* CHAPELLE. (Acad.)

— *Maître de chapelle*, celui qui dirige le chant dans une église, et qui forme les enfants de chœur; maître de musique.

— Par extens. En parl. des orchestres d'Italie.

— *Sainte chapelle*, chapelle où un prince avait fondé un service et déposé des reliques : *La* SAINTE CHAPELLE *de Vincennes. La* SAINTE CHAPELLE *de Bourges. La* SAINTE CHAPELLE *de Dijon.*

— *La sainte Chapelle de Paris*, et absol. *La sainte Chapelle*, celle que saint Louis fit construire près du Palais de justice, où on la voit encore :

La sainte chapelle
Conservait au vieux temps son antique crécelle. (Boil.)

— Bénéfice qui oblige le titulaire à dire ou à faire dire la messe à certains jours : *Fonder une* CHAPELLE. *Permuter une* CHAPELLE *contre un autre bénéfice.* (Acad.)

— L'ensemble des vases et des autres objets sacrés, *Ce prélat a une belle et riche* CHAPELLE. (Acad.)

— *Chapelle ardente*, luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil ou d'un cénotaphe : *Au centre, la grande cathédrale gothique avec ses* CHAPELLES ARDENTES, *ses myriades de saints et de châsses, ses colonnettes en gerbes.* (V. Hugo.) *Le mausolée était encore orné de plusieurs anges qui soutenaient une* CHAPELLE ARDENTE. (Mme de Sév.)

— *Tenir chapelle*, se dit du pape lorsque, accompagné de ses cardinaux, il assiste à l'office divin. || Il se dit aussi de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin.

— Fig. et fam. *Jouer à la chapelle*, s'occuper sérieusement de choses frivoles, comme les enfants qui imitent les cérémonies de l'Église.

— Hist. Petite chape, sorte de vêtement que portaient anciennement les laïques, les moines et les clercs. || Il se disait par excellence de la *chape de saint Martin*, que nos anciens rois regardaient comme la sauvegarde de leur couronne. || Oratoire du palais où l'on conservait cette chape. || Reliques, vases sacrés, trésors qui étaient renfermés dans cet oratoire.

— Chancellerie, archives du palais.

— *Chevaliers de la chapelle*, chevaliers institués par Henri VIII ; ils étaient treize dans l'origine, et furent portés depuis à vingt-six : *Les* CHEVALIERS DE LA CHAPELLE *remplissent, aux funérailles des rois d'Angleterre, tous les devoirs des chevaliers de la Jarretière.*

— Anc. prat. *Droit de chapelle*, rétribution pécuniaire que les magistrats, avocats, procureurs, etc., payaient, lors de leur réception, pour l'entretien de la chapelle placée dans l'intérieur du tribunal.

— Mar. Coffre dans lequel l'aumônier d'un bâtiment de guerre renferme les ornements propres au service divin. || *Chapelle de compas.* V. *Chape.*

— *Faire chapelle*, faire un mouvement dangereux, en virant de bord, vent devant, malgré soi.

— Mécan. Partie intérieure d'une machine où se trouve placé un mécanisme quelconque et qui est fermée avec une plaque mobile.

— Techn. Couvercle d'un alambic. || Voûte du four des boulangers. || Bâtis en bois qui supporte la châsse et le porte-lame du métier de tisserand. || Cintre qui recouvre la roue d'une vielle.

— Impr. Association entre les ouvriers typographes pour certains frais et bénéfices : *On tirait anciennement de chaque ouvrage des exemplaires de* CHAPELLE.

CHAPELLENIE, n. f. (*chapelle.*) Pron. *cha-pèl-ni.* — Chapelle, bénéfice d'un chapelain.

— Anc. Dignité de chapelain.

CHAPELLERIE, n. f. (*chapel*, anc. chapeau.) Art de fabriquer les chapeaux : *On a transformé par les peluches de soie l'industrie de la* CHAPELLERIE.

— Commerce de chapeaux : *Il s'est enrichi dans la* CHAPELLERIE.

CHAPELURE, n. f. (*chapeler.*) Pron. *chap-lur.* — Partie enlevée de la croûte du pain qu'on a chapelé; croûte de pain râpée ou pulvérisée : *Mettre de la* CHAPELURE, *des* CHAPELURES *de pain dans une sauce qu'on veut épaissir.*

CHAPERON, n. m. (*chape.*) Pron. *chap-ron.* — Sorte de coiffure à bourrelet et à queue, que portaient autrefois les hommes et les femmes : CHAPERON *de drap. Ceux qui mènent le deuil dans certaines pompes funèbres, portent des* CHAPERONS *à longue queue.* (Acad.) *Il avait sur la tête un* CHAPERON *de velours écarlate, orné d'un chapelet de grosses perles.* (Barante.)

— Anc. Bande d'étoffe, de velours, de satin, de camelot, que les femmes et les filles attachaient sur leur tête : CHAPERON *en pointe.*

— Ornement particulier au costume des gens de robe, et qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend devant et derrière une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité : *La couleur du* CHAPERON *diffère souvent de celle de la robe.*

— Ornement brodé qui est au dos d'une chape d'église. || Camail de certains religieux qui sert à leur couvrir la tête.

— Par analog. Ornements qu'on place sur la tête des chevaux dans les cérémonies funèbres.

— Fig. Personne âgée ou grave qui accompagne une jeune fille ou une jeune femme dans le monde par bienséance : *Nous étions toujours accompagnées au bal par une vieille tante, qui me servait de* CHAPERON. (G. Sand.) *Il me sert de* CHAPERON ; *il a une mine sans conséquence.* (Regn.)

— Faucon. Sorte de coiffe de cuir, dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie.

— Techn. Pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets, pour les garantir de la pluie.

— Boîte de cartier. || Pièce qui entre dans la composition d'une horloge.

— Archit. Le haut d'une muraille de clôture, fait en forme de toit, pour l'écoulement des eaux.

— Artill. Espèce de petit toit qu'on place sur la lumière d'un canon.

— Impr. La quantité de feuilles ajoutées au nombre fixé pour l'impression d'un ouvrage, et destinées à remplacer celles qui peuvent être gâtées au tirage. Plus souv. *Main de passe.* || Papet. Égratignure au papier.

CHAPERONNÉ, ÉE, p. pass. du v. Chaperonner. Faucon. *Oiseau* CHAPERONNÉ.

— Couvert d'un chaperon : *Mur* CHAPERONNÉ.

CHAPERONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaperon.*) Faucon. Coiffer d'un chaperon : CHAPERONNER *l'oiseau.*

— Fig. Servir de chaperon à une jeune personne : CHAPERONNER *une jeune fille.*

— Archit. *Chaperonner une muraille*, la surmonter d'un couronnement en toit : CHAPERONNER *une muraille des deux côtés.*

— Anc. Saluer quelqu'un en ôtant son chaperon.

CHAPERONNIER, n. m. (*chaperon.*) Pron. *chap-ro-nié.* — Faucon. Oiseau de proie qui porte patiemment son chaperon : *Ce faucon est un excellent* CHAPERONNIER.

CHAPETONNADE, n. f. Pron. *chap-to-nad.* — Méd. Vomissement avec délire qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPIER, n. m. (*chape.*) Cérém. relig. Celui qui porte chape : *Les deux* CHAPIERS *se promènent dans le chœur en certains temps de l'office divin.* (Acad.)

— Armoire pour les chapes.

CHAPITEAU, n. m. (*capitulum*, petite tête; lat.) Pron. *cha-pi-tô.* — Arch. La partie du haut de la colonne qui pose sur le fût : CHAPITEAU *corinthien.* CHAPITEAU *ionique.*

— Par extens. Ornements d'architecture formant couronnement : CHAPITEAU *de pilastre*, CHAPITEAU *de balustre*, CHAPITEAU *de niche*, etc.

— Menuis. Corniche d'un buffet, d'une armoire, etc.

— Couverture mobile d'un moulin à vent.

— La partie supérieure d'un alambic où s'opère la condensation des vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite : *Le bec d'un* CHAPITEAU. CHAPITEAU *aveugle.* CHAPITEAU *sans bec.*

— Morceau de carton en forme d'entonnoir qu'on joint à la torche pour recevoir les gouttes de cire ou de poix qui en découlent.

— Art milit. Ais qu'on place sur la lumière d'un canon.

— Artific. Cornet placé au sommet d'une fusée volante.

CHAPITRAL, ALE, pl. m. **AUX**, adj. (*chapitre.*) Qui appartient au chapitre, qui concerne le chapitre d'une église : *Maison* CHAPITRALE. *Décision* CHAPITRALE.

CHAPITRE. (*caput*, tête ; lat.) Partie, division d'un livre : CHAPITRE *premier*. CHAPITRE *deux*. *Cet ouvrage est divisé en livres et en* CHAPITRES. *Bodin procède par des définitions, qu'il érige en axiomes et qu'il pose à la tête de chacun de ses* CHAPITRES. (Lerminier.)

Pour être dans le monde illustre à juste titre,
Il faut dans le Mercure occuper un *chapitre*. (Bours.)

— Fin. Partie d'un compte : CHAPITRE *des recettes*. CHAPITRE *des dépenses*. *Un* CHAPITRE *du budget*.

— Trait de l'Écriture que l'officiant chante ou récite entre le dernier psaume et l'hymne. || Plus souv. *Capitule*.

— Par extens. La matière, le sujet dont on parle, le propos sur lequel on est : *Nous avons bien causé sur ce* CHAPITRE. *Ils en sont toujours sur le même* CHAPITRE. *Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa place ; si elle roule sur de certains* CHAPITRES, *elle est funeste*. (La Br.)

— Fig. *Le chapitre du cœur*, *de l'esprit*, les choses qui intéressent particulièrement le cœur, l'esprit.

— Fam. *On s'étend sur votre chapitre*, on parle de vous. || Dans le m. sens : *Elle est revenue sur son* CHAPITRE. (Gresset.)

CHAPITRE, n. m. (m. étym.) Le corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale : *Le* CHAPITRE *de Notre-Dame. Le doyen du* CHAPITRE. *Cette terre appartient à tel* CHAPITRE. (Acad.) *Le* CHAPITRE *de Saint-Pierre est composé d'un cardinal archiprêtre, de trente chanoines, trente-six bénéficiaires et vingt-six clercs*. (Stendhal.)

— Réunion de chanoines assemblés pour délibérer de leurs affaires : *Assembler le* CHAPITRE. *Aller au* CHAPITRE. *Présider au* CHAPITRE. *Avoir voix au* CHAPITRE. *Une des précautions les plus sages, les plus anciennes de l'Église gallicane, celle de faire administrer les siéges vacants par les* CHAPITRES, *était complétement abandonnée*. (Thiers.)

J'aurai pu jusqu'ici brouiller tous les *chapitres*. (Boil.)
.... J'ai maints *chapitres* vus, ...
Chapitres, non de rats, mais *chapitres* de moines,
Voire *chapitres* de chanoines. (La Font.)

— *Pain de chapitre*, celui qu'on distribuait tous les jours aux chanoines, dans quelques chapitres.

— Fig. et fam. *Avoir voix au chapitre*, *en chapitre*, avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de quelque personne considérable. || Dans le sens contraire : *N'avoir pas voix*, *de voix au* CHAPITRE, *en* CHAPITRE.

— *Se ménager une voix au chapitre*, se ménager du crédit dans une compagnie : *Il se mettait aux ordres de Madame, et* SE MÉNAGEAIT *ainsi, suivant une vieille expression monastique, une voix au* CHAPITRE. (H. de Balzac.)

— Assemblée que des religieux tiennent pour délibérer de leurs affaires : CHAPITRE *conventuel*. CHAPITRE *provincial*. CHAPITRE *général*. *Convoquer le* CHAPITRE.

— Assemblée des ordres royaux, des ordres militaires : *Le roi tint le* CHAPITRE *de l'ordre*. (Acad.)

— Particul. Lieu où se tiennent les assemblées, soit de chanoines, soit de religieux, soit de chevaliers : *Les bancs d'un* CHAPITRE. *On lui ferma la porte du* CHAPITRE. *Aux accords d'un majestueux introït, le vaste rideau du chœur se sépara lentement et découvrit les profondeurs mystérieuses du* CHAPITRE. (G. Sand.) *Les religieuses défilèrent lentement sur deux lignes, et elles allèrent par ordre prendre place à la double rangée de stalles du* CHAPITRE. (H. de Balz.)

CHAPITRÉ, ÉE, part. pass. du v. Chapitrer : *Vous voilà bien* CHAPITRÉ.

CHAPITRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chapitre.*) Pron. *cha-pi-tré*. — Réprimander un chanoine, un religieux en plein chapitre. Peu usité au propre.

— Fig. et fam. Admonester vivement quelqu'un, lui faire des remontrances en termes un peu sévères : *On l'A vigoureusement* CHAPITRÉ. *Son précepteur l'A vertement* CHAPITRÉ.

Mon maître là-dessus l'a tant comblé de honte,
L'a si bien *chapitré*... (Quinault.)

CHAPON, n. m. (*capo*, m. sign. ; lat.) Jeune coq châtré que l'on engraisse : *Nourrir des* CHAPONS. *Ces* CHAPONS *sont bien gras. Les* CHAPONS *du Mans sont renommés*. CHAPON *de pailler*. CHAPON *bouilli*. CHAPON *rôti. Aile, cuisse de* CHAPON. *Blanc de* CHAPON. (Acad.)

.... Cependant on apporte un potage,
Un coq y paraissait en pompeux équipage,
Qui, changeant sur ce plat et d'état et de nom,
Par tous les conviés s'est appelé *chapon*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Ce sont deux chapons de rente*, se dit de deux personnes dont l'une est grasse et l'autre maigre.

— Fam. *Il a les mains faites en chapon rôti*, se dit d'un homme qui a les doigts crochus ; et fig. d'un homme qui a l'habitude de dérober.

— Anc. cout. *Le vol du chapon*, certaine étendue de terre qui entourait le château ou le principal manoir : *Le* VOL DU CHAPON *entrait, avec le principal manoir, dans le préciput de l'aîné*. (Acad.)

— Art cul. Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot et qu'on sert dans un potage maigre.

— Croûte de pain frottée d'ail qu'on met dans une salade.

— Prov. *Chapon de Gascogne*, une gousse d'ail.

— Agricult. Branche de vigne qu'on détache pour en faire une bouture.

— Comm. Grande peau d'élan ou de bouc sans défauts.

CHAPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chaponner : *Ce coq a été* CHAPONNÉ.

CHAPONNEAU, n. m. (*chapon*, dimin.) Pron. *cha-po-nô*. — Jeune chapon.

CHAPONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chapon.*) Châtrer un jeune coq : CHAPONNER *des cochets*.

— Techn. Fendre la tête d'une peau d'animal depuis les yeux jusqu'à la bouche, et lui couper les oreilles.

CHAPONNIÈRE, n. f. (*chapon.*) Pron. *cha-po-nièr*. — Art culin. Vase de cuisine pour faire cuire un chapon en ragoût.

CHAPOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Chapoter : *Cette pièce de bois a été* CHAPOTÉE.

CHAPOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Dégrossir le bois avec une plane : CHAPOTER *une pièce de bois*.

CHAPPE, n. f. Pêch. Espèce de lisière que l'on met autour des filets pour les rendre solides.

— Techn. Poignée qui sert à fermer, à ouvrir un moule.

CHAPPÉ, adj. m. (*chape.*) Agric. Il se dit du blé qui a conservé ses balles après le travail du battage et du criblage.

CHAPUIS, n. m. Hangar. || Charpente en bois d'une selle, d'un bât.

CHAPUT, n. m. (*caput*, tête ; lat.) Pron. *cha-pu*. — Billot de bois qui sert pour équarrir les ardoises.

CHAQUE, adj. indéf. sing. des 2 g. Pron. *chak*. — Tout. Il détermine toujours un nom singulier qui le suit immédiatement : CHAQUE *pays a ses plantes*. (Buff.) CHAQUE *âge a ses plaisirs. À* CHAQUE *jour suffit sa peine*. (Acad.)

Chaque passion parle un différent langage. (Boil.)

Un esprit de miséricorde pénètre toute la société ; CHAQUE *misère trouve un asile,* CHAQUE *douleur une consolation,* CHAQUE *larme une main compatissante qui l'essuie*. (Lamenn.)

L'agile papillon de son aile brillante
Courtise *chaque* fleur, caresse *chaque* plante. (Michaud.)

— Prov. *Chaque tête*, *chaque avis*, chacun a sa manière de penser.

= **Gramm.** *Chaque* ne doit jamais figurer dans une phrase comme pronom : l'employer pour *chacun*, c'est en changer arbitrairement la nature. Plusieurs grammairiens prétendent cependant que cette phrase : *Ces volumes coûtent cinq francs* CHAQUE, est correcte, s'il en est ainsi, cette autre : *J'ai pris les Fables de La Fontaine, et, en vous attendant, j'en ai lu* QUELQUES, sera correcte aussi ; car entre elles l'analogie est frappante ; mais non, *chaque* et *quelque*, qui sont entrés comme éléments secondaires dans la formation des pronoms indéfinis *chacun* (chaqu'un) et *quelqu'un*, ne peuvent ni ne doivent en usurper la place.

— Comme tous les adjectifs déterminatifs, *chaque* se répète avant chacun des noms qu'il modifie :

Chaque coup, *chaque* trait blesse un ambitieux. (Volt.)

CHAR, n. m. (*carrus*, lat. ; m. sign.) Antiq. Sorte de voiture à deux roues dont les anciens se servaient dans les combats, les jeux, les triomphes et les cérémonies publiques : *Il monta sur son* CHAR. *Il fut renversé de son* CHAR. *Course de* CHARS. *Son* CHAR, *en tournant trop court, se brisa contre les bornes*. (Ac.)

Il excelle à conduire un *char* dans la carrière. (Rac.)

Les captifs suivaient le CHAR *du triomphateur traîné par quatre chevaux blancs. La vanité lui fit traîner son* CHAR *par des rois vaincus*. (Boss.)

— *Char de triomphe*, celui qui servait à la cérémonie du triomphe.

— Fig. *Sa résurrection attache à* SON CHAR DE TRIOMPHE *ces principautés et ces puissances même*. (Mass.)

— Par analog. *S'élever au ciel sur un* CHAR *de gloire et de lumière*. (Mass.)

— Les poëtes ont attribué un char à la plupart des dieux et des déesses du premier ordre : *Le* CHAR *de Vénus était attelé de colombes*. (Acad.)

Sur son *char* de rubis, mêlé d'azur et d'or,
Apollon va lançant des torrents de lumière. (Volt.)

— Par analog. *Le* CHAR *du soleil*, *le* CHAR *de la lune*, etc.

Je suis dans le vague des airs
Le *char de la nuit* qui s'avance. (Lam.)

— Dans le style élevé, Voiture, chariot, etc. : *Un* CHAR *rustique. Un* CHAR *brillant. Des* CHARS *pesants. Un* CHAR *funèbre. Guider sur le cours un* CHAR *bien suspendu*. (C. Del.)

Un *char* commode, avec grâces orné,
Par deux chevaux rapidement traîné. (Volt.)

— Ironiq. *Un char numéroté*, un fiacre.

Visitez donc les grands, durement cahoté
Sur les nobles coussins d'un *char numéroté*. (C. Del.)

— *Char de deuil*, chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, et dans lequel on transporte le corps des rois, des princes, des personnages de distinction.

— Théâtr. *Char de gloire*, espèce de trône sur lequel on fait descendre, par le moyen des cordes auxquelles cette machine est suspendue, les divinités, les magiciens, génies et autres personnages.

— Fig. et poétiq. Domination, puissance : *Il voulut enchaîner l'Asie entière à son* CHAR. *Enchaîner la victoire à son* CHAR. *Chaque jour elle attache, elle enchaîne un nouvel amant à son* CHAR. (Acad.)

— *S'attacher au char de quelqu'un*, se dévouer à sa fortune. || Dans le m. sens : *S'attacher au char de la puissance*, *de la faveur*, etc.

Moi-même à votre *char* je m'étais enchaîné. (Rac.)

— Zool. *Char de Neptune*, Sorte de madrépore.

— Métr. Mesure de capacité pour les grains, employée dans la Suisse française ; elle vaut 12 setiers.

— Technol. Corps du moulin à papier.

CHARA, n. m. Astron. Constellation des chiens de chasse, placée sous la queue de la grande ourse.

CHAR À BANCS, n. m. Sorte de voiture suspendue, longue et légère, garnie de bancs et ouverte de tous côtés ou fermée seulement par des rideaux de toile : *Toute la société était entassée dans le même* CHAR À BANCS.

CHARABIA, n. m. Particul. Le patois des Auvergnats : *Toutes ses affaires se traitaient en patois d'Auvergne, dit* CHARABIA. (H. de Balz.)

— Par extens. et fam. Tout autre idiome barbare.

— Popul. Un auvergnat : *Avez-vous vu ces* CHARABIAS.

CHARACIN, n. m. Zool. Espèce de saumon.

= **Characins**, n. m. pl. Famille de poissons abdominaux.

CHARADE, n. f. Pron. *cha-rad*. — Littér. Espèce de jeu sur un mot dont on décompose les syllabes, en sorte que chacune d'elles présente un terme qu'on laisse à deviner en exprimant par une circonlocution l'idée qu'il renferme.

— *Charade en action*, espèce de jeu dans lequel un mot, décomposé selon les principes de la charade, fournit le motif de petites scènes ou de dialogues familiers qui, en amusant les spectateurs, exercent leur sagacité : *Jouer des* CHARADES. *Jouer deux* CHARADES.

CHARADISTE, n. des 2 g. Celui, celle qui s'occupe à composer ou deviner des charades.

CHARADRILLE, n. m. Zool. Le Pluvier.

CHARADRIOS, n. m. Oiseau de fauconnerie.

CHARAGNE, n. f. Pron. *cha-ra-gn*. — Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des Fougères.

CHARAMAIS, n. m. Pron. *cha-ra-mè*. — Bot. Arbre des Indes dont la racine laiteuse est un purgatif violent.

CHARANÇON, n. m. (χαράσσειν, creuser ; gr.) Zool. Tout insecte de la famille des Curculionides, de l'ordre des Coléoptères ; plusieurs espèces rongent les blés dans les greniers : *Le* CHARANÇON *s'est mis dans ces blés, et les a gâtés*. (Acad.) *Les hirondelles nous délivrent des* CHARANÇONS. (Buff.)

Le *charançon* dévore un vaste amas de grains. (Del.)

CHARANÇONNÉ, ÉE, adj. (*charançon.*) Écon. dom. En parl. du grain, Dévasté par les charançons : *Blé* CHARANÇONNÉ.

CHARASSE, n. f. Espèce de boîte à claire voie où s'emballent les porcelaines : *Il tomba dans une* CHARASSE. (H. de Balz.)

CHARBON, n. m. (*carbo*, lat. ; m. sign.) Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses : *Le bois neuf fait de bon* CHARBON. (Acad.)

Marchand de CHARBON. CHARBON *de bateau*. CHARBON *allumé*. CHARBON *ardent*. CHARBON *tout rouge*. (Acad.) *Sac de* CHARBON. *Une voie de* CHARBON. *Les filtres de* CHARBON *assurent partout la salubrité des eaux*. (Cuv.) *Les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables en passant à travers un filtre de* CHARBON. (Littré.) *Vous avez envoyé un ange pour toucher d'un* CHARBON *embrasé la lèvre muette d'Isaïe*. (G. Sand.)

— On dit aussi dans ce sens *Charbon de bois*.

— Fig. *Amasser des charbons ardents sur la tête de son ennemi*, attirer sur lui toute la colère divine, en lui rendant le bien pour le mal.

— Fig. et fam. *Être sur les charbons*, éprouver une vive impatience, être dans une grande anxiété : *Ce retard me tourmente, je* SUIS SUR LES CHARBONS. (Acad.)

— Fig. *Brûler comme un charbon*, avoir une fièvre ardente.

— Braise éteinte du foyer : *Rallumer les* CHARBONS. *Écrire avec du* CHARBON. *Noir comme du* CHARBON. *Les Nègres peignent le diable d'une blancheur éblouissante et leurs dieux noirs comme du* CHARBON. (Montesq.)

— Par analog. Matière animale noircie et calcinée par le feu : *Cette côtelette est trop cuite, elle est en* CHARBON.

— *Charbon animal*, mélange de charbon très-divisé et de sel terreux, qui provient de la calcination des os en vases clos. Ce corps possède à un haut degré la propriété décolorante ; il est principalement employé dans la fabrication du sucre. Vulg. *Noir animal*.

— *Charbon de terre* ou *charbon minéral*, sorte de fossile dur et inflammable, qui sert principalement dans les forges et dans les usines : *Mines de* CHARBON DE TERRE. *Le* CHARBON DE TERRE *produit le gaz à éclairage. La substance des* CHARBONS DE TERRE *est un assemblage de végétaux liés ensemble par des bitumes*. (Buff.) *Quelques magasins de* CHARBON *rendent les vents indifférents au navigateur*. (Cuv.) || V. HOUILLE.

— Médec. Anthrax ; inflammation gangréneuse résultant d'une cause interne : *Avoir le* CHARBON. *Une apparition de tumeurs et de* CHARBONS *était un des premiers indices de la contagion*. (Lemontey.)

— Art vétér. Tumeur inflammatoire et gangréneuse qui attaque surtout les animaux domestiques : *Pendant l'été, une maladie épidémique dont les races bovines sont souvent atteintes, le* CHARBON, *avait cruellement sévi sur tout le grand gibier*. (L. Viardot.)

— Agricult. Maladie des blés et autres céréales. || V. CARIE et NIELLE.

CHARBONNAGE, n. m. (*charbon.*) Houillère ; mine de houille. || Peu usité.

CHARBONNAILLE, n. f. (*charbon.*) Constr. Mixture de sable, d'argile et de charbon servant à faire la sole des fourneaux à réverbère.

CHARBONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Charbonner.

— Écon. rur. *Blés charbonnés*, blés attaqués par le charbon.

CHARBONNÉE, n. f. (*charbonner.*) Pron. *char-bo-né*. — Techn. Couche de charbon dans un fourneau à briques. || Lit de charbon entre deux lits de pierres à chaux.

— Petit aloyau, côte de bœuf. || Morceau de porc ou de bœuf grillé sur le charbon.

CHARBONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Noircir avec du charbon : CHARBONNER *le visage à quelqu'un*.

— *Charbonner une muraille*, dessiner ou écrire dessus avec du charbon :

Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret. (Boil.)

— Fig. Esquisser, peindre grossièrement : *Il ne l'a pas peint, il l'*A CHARBONNÉ.

— Techn. Enlever avec un charbon de bois les raies faites par la pierre-ponce sur le cuivre.

— V. intr. Se convertir en charbon : *Cette lampe* CHARBONNE *beaucoup*.

= **Se charbonner**, v. pron. Être réduit en charbons : *Le bois plongé dans l'acide sulfurique concentré* SE CHARBONNE. (Acad.)

CHARBONNERIE, n. f. (*charbonnier.*) Hist. pol. Nom d'une société politique qui se forma en France en 1820. || V. CARBONARISME.

CHARBONNEUX, EUSE, adj. (*charbon.*) Pron. *char-bo-neu, neuz*. — Propr. Qui est de la nature du charbon : *Les bitumes, en brûlant doucement, donnent un résidu* CHARBONNEUX. (Buff.) *Au-dessous des lits d'argile, j'ai trouvé des matières* CHARBONNEUSES *et inflammables*. (Id.)

— Méd. Qui tient de la nature du charbon : *Typhus* CHARBONNEUX. *Affections, maladies* CHARBONNEUSES. *Tumeur* CHARBONNEUSE.

CHARBONNIER, IÈRE, n. (*charbon.*) Celui, celle qui fait ou qui vend du charbon : *Des* CHARBONNIERS *conduisaient des files de petits chevaux à crinière pendante*. (Châteaubr.)

— PROV. *La foi du charbonnier*, la foi aveugle d'un homme simple, qui croit sans aucun examen tout ce que l'Église enseigne.

— Prov. et fig. *Le charbonnier est maître dans sa maison* ou *chez soi*, chacun chez soi vit à sa guise.

— Celui qui dirige un haut fourneau.

— Four à cuire la houille.

— Écon. dom. Lieu où l'on serre le charbon.

— Hist. polit. *Charbonnier* ou *carbonaro*, membre de la société de la charbonnerie. || V. CARBONARO.

— Mar. Bâtiment qui sert à transporter du charbon de terre.

= **Charbonnière**, n. f. Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois : *Il y a plusieurs* CHARBONNIÈRES *dans cette forêt*.

— Minér. Terre glaise rouge, où les cerfs frottent leur tête et la brunissent.

— Zool. Vulg. Il se dit de plusieurs oiseaux et de quelques reptiles.

— Zool. Adj. *Mésange charbonnière*, oiseau de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles et de la famille des Conirostres ; il est verdâtre en dessus, jaune en dessous avec la tête noire.

CHARBOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Charbouiller : *Des blés* CHARBOUILLÉS *par la nielle*.

CHARBOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*charbon.*) Pron. *char-bou-ié*. — Écon. rur. Se dit en parl. de l'effet que la nielle produit sur les blés.

CHARBOUILLON, n. m. (*charbon.*) Art vétér. Inflammation ulcéreuse de la membrane pituitaire.

CHARBUCLE, n. f. (*charbon.*) Pron. *char-bukl*. — Écon. rur. Un des noms de la nielle des blés.

CHARCANAS, n. m. Pron. *char-ka-nâss*. — Comm. Étoffe de soie et de coton, fabriquée aux Indes.

CHARCUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caro, carnis*, chair, *cutis*, peau ; lat.) Propr. Découper de la chair, la mettre en pièces. || Peu usité.

— Fig. Couper malproprement de la viande à table : *Il* A CHARCUTÉ *cette longe de veau*. (Acad.)

— Il se dit d'un chirurgien maladroit qui, dans une opération découpe, taillade les chairs d'un malade, d'un blessé.

CHARCUTERIE, n. f. (*charcuter.*) Pron. *char-kutt-rî*. — État, commerce de charcutier.

— Viande préparée par les charcutiers : *Acheter de la* CHARCUTERIE.

CHARCUTIER, IÈRE, n. Anc. *Chaircuitier*. Pron. *char-ku-tié, tièr*. — Celui, celle qui prépare et qui vend la chair de porc cuite et diversement préparée : *Une boutique de* CHARCUTIER.

— Adj. : *Maître* CHARCUTIER, *garçon* CHARCUTIER.

CHARDON, n. m. (*carduus*, lat. ; m. sign.) Bot. Genre de plantes de la famille des Composées dont les nombreuses espèces ont des feuilles épineuses et un calice formé d'écailles terminées par des piquants très-aigus : CHARDON *crépu*. CHARDON *nain*. CHARDON *de marais*, etc.

L'âne souffre la faim, un *chardon* le contente. (Rosset.)

— Abus. Il se dit de quelques autres plantes à fleurs composées, de genres différents : CHARDON *bénit*. CHARDON *étoilé*. CHARDON *hémorroïdal*, etc.

— *Chardon à bonnetier* ou *à foulon*, plante dont les têtes sont armées d'une espèce de petits crochets et servent aux bonnetiers et aux foulons pour carder la laine et pour rendre le poil des draps plus lisse.

— Zool. Genre de raie.

CHARDONNEAU, n. m. Vulg. Le Chardonneret.

CHARDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chardon.*) Techn. Faire ressortir les poils d'une étoffe avec des chardons.

= **Se chardonner**, v. pr. Être chardonné : *Ce genre d'étoffe* SE CHARDONNE *toujours*.

CHARDONNERET, n. m. (*chardon.*) Pron. *char-donn-rè*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, de la famille des Conirostres et du genre Moineau ; il a la tête rouge et noire, et les ailes marquetées de jaune et de brun ; il se nourrit particul. des graines de chardon : *Le* CHARDONNERET *chante toute l'année*. (A. Mart.) *En général le plumage des* CHARDONNERETS *est fort variable*. (Buff.)

CHARDONNET, n. m. Pron. *char-do-nè*. — Ponts et chauss. Pierres des bajoyers des écluses, qui portent la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons.

— Fort montant de bois aux portes, terminé par le pivot.

CHARDONNETTE ou **CARDONNETTE**, n. f. (*chardon.*) Bot. Sorte d'artichaut sauvage dont la fleur est employée à faire cailler le lait.

CHARDONNIÈRE, n. f. (*chardon.*) Pron. *char-do-nièr*. — Écon. rur. Champ plein de chardons.

CHARGE, n. f. (*charger.*) Faix ; fardeau : CHARGE *pesante, lourde*. CHARGE *légère*. *On a donné trop de* CHARGE *à ce plancher*. (Acad.)

— Ce que peut porter un homme, un animal, ce que peut transporter une charrette, un bâtiment : *La* CHARGE *d'un mulet. Cela est très-pesant, j'en ai ma* CHARGE. (Acad.) *Tout autre serait écrasé de la moitié de sa* CHARGE. (La Br.)

Me fera-t-on porter double bât, double *charge?* (La Font.)

La CHARGE *de cette voiture est trop forte. La* CHARGE *de ce bateau est de soixante tonneaux*.

De temps en temps, lassés de leur funèbre *charge*,
Les porteurs s'arrêtaient.... (Lam.)

— Fig. Ce qui fatigue le corps ou l'esprit :

C'est une *charge* bien pesante
Qu'un fardeau de quatre-vingts ans. (Quinault.)

L'action de l'esprit s'étouffe par trop d'étude ; c'est une CHARGE *qui l'accable*. (Montaigne.)

— Constr. Épaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage.

— *Payer les charges d'un mur*, indemniser le voisin en raison de la nouvelle charge qu'on met sur le mur mitoyen, lorsqu'on l'élève à une plus grande hauteur.

— Archit. hydraul. Pression que l'eau exerce dans une conduite ou dans un vase quelconque.

— *Charge d'eau*, hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un point déterminé.

— Mar. Action de charger un vaisseau d'objets de transport, de marchandises : *Surveiller la* CHARGE *d'un bâtiment*.

— Ce que peut porter un bâtiment rendu à sa plus haute ligne de flottaison.

— Objets contenus dans un navire, sa cargaison.

— *Morte charge*, charge excessive.

— *Bâtiment en charge*, celui qui attend ou reçoit les objets destinés à former sa cargaison.

— *Bâtiment de charge*, celui qui est construit pour prendre une charge considérable, et qui suit une armée navale pour porter des munitions.

— *Ligne de charge*, niveau de l'eau qui marque sur la carène d'un bâtiment le point de sa plus grande calaison. || On dit aussi *Ligne de flottaison*.

— *Charge à la côte*, situation d'un vaisseau forcé par le gros vent à se tenir près de la terre.

— Techn. Selle à trois pieds sur laquelle on appuie la hotte pour l'emplir. || V. CHARGEOIR.

— Métrol. Mesure, quantité déterminée de certaines choses : *Une* CHARGE *de blé, de fagots, de cotrets*.

— Ancien poids en usage dans quelques parties de la France : *La* CHARGE *de Marseille valait 150 kilogrammes*.

— Mesure de capacité pour les grains employée dans quelques cantons de la Suisse : *La* CHARGE *de Saint-Gall vaut un peu plus de 72 litres*.

— Fig. et pop. *Une charge de coups de bâton*, plusieurs coups de bâton appliqués de suite : *Donner, recevoir* UNE CHARGE DE COUPS DE BÂTON.

— Tout ce qui oblige à une dépense : *C'est une grande* CHARGE *que beaucoup d'enfants*. (Acad.) *Il a beaucoup de* CHARGE, *et peu de bien*. (Id.)

— *Être à la charge de quelqu'un*, lui occasionner de la dépense : *Il faut que je le nourrisse, il* EST À MA CHARGE. (Acad.) *Ce vieillard* EST À LA CHARGE DE *ses enfants. Les frais* SERONT À VOTRE CHARGE. *Les réparations demeurent* À LA CHARGE DU *propriétaire*.

— *Être à charge à quelqu'un*, ou simpl. *Être à charge*, être un sujet d'embarras, de gêne : *Tout* LEUR EST À CHARGE, *et* ILS SONT À CHARGE À EUX-MÊMES. (Mass.) *Il craint de vous* ÊTRE À CHARGE. *On dit que l'amitié* EST *plus* À CHARGE *que la haine*. (La Br.)

— Imposition : *Le tiers état portait la plus grande partie des* CHARGES. (Acad.) *Cette nouvelle* CHARGE *pèsera sur l'industrie*. (Id.) *Le peuple gémissait sous le poids des* CHARGES *publiques*. (Fléch.) *Les* CHARGES *publiques sont ce qu'il y a de plus sensible pour le contribuable*. (Viennet.)

— *Les charges de l'État*, sa dette et ses dépenses.

— Obligation, condition onéreuse : *Le revenu de cette terre suffit à peine pour en acquitter les* CHARGES. (Acad.) *Les* CHARGES *d'un bénéfice. Les* CHARGES *excèdent le revenu. Cette terre vaut tant, toutes* CHARGES *déduites. Les* CHARGES *d'une succession. Cahier des* CHARGES *d'une vente*.

— *Charges personnelles*, celles que l'on supporte personnellement, comme la tutelle, le service militaire, etc.

— Prov. et fig. *Il faut prendre le bénéfice avec les charges*, il faut se résoudre aux incommodités d'une chose qui d'ailleurs est avantageuse. || *Ce n'est pas un bénéfice sans charge*, se dit d'un bien, d'un avantage

qu'on n'obtient pas sans dépense, sans travail, même sans courir quelque danger.

— *Cela est à ma charge, à sa charge*, on m'en a donné, on lui en a donné le soin, la garde, la commission.

— *Bénéfice à charge d'âmes*, celui qui oblige à être prêtre.

— Fonction, dignité publique : CHARGE *de notaire, d'avoué, d'agent de change. Ce notaire a vendu sa* CHARGE. *La* CHARGE *des édiles était annuelle.* (Fléch.) *De retour à Cassel, il y succéda à son père dans la* CHARGE *de commissaire des mines.* (Bailly.)

— Anc. Offices pour lesquels on prenait des provisions : CHARGE *de judicature, de finance.* CHARGE *militaire.* CHARGE *dans l'armée.* CHARGE *dans la maison du roi. Les gages, les émoluments, les appointements d'une* CHARGE. *Entreprendre sur la* CHARGE *de quelqu'un. Cela n'est pas de sa* CHARGE. *Ces commissions furent érigées en* CHARGES. (Acad.) *Un appétit désordonné des* CHARGES *et des grandeurs.* (Pasc.) *Il faut savoir se passer de* CHARGES *et d'emplois.* (La Br.)

— *Être en charge*, occuper une fonction, une dignité. || *Être hors de charge*, cesser d'en exercer les fonctions. || *Faire l'acquit de sa charge*, s'acquitter fidèlement de tous les devoirs qu'elle impose : *Ce juge, ce commissaire, en dressant procès-verbal,* A FAIT L'ACQUIT DE SA CHARGE. (Acad.)

— *Exercer une charge en titre*, en avoir les provisions. || *Exercer une charge par commission*, remplir les fonctions d'une charge en l'absence du titulaire.

— Ordre, commission que l'on donne à quelqu'un : *On lui a donné* CHARGE *de faire ces recouvrements. J'ai* CHARGE *de vous dire que*, etc. (Acad.) || Vieux.

— *Femme de charge*, femme attachée au service d'une maison riche pour avoir soin du linge, de la vaisselle d'argent, etc.

— Droit crim. Preuves et indices qui s'élèvent contre un accusé. *Il y a de fortes* CHARGES *contre vous. Examiner les* CHARGES *portées contre un accusé. Produire de nouvelles* CHARGES. *On a porté les* CHARGES *et informations au greffe.* || Dans ce sens, il ne se dit guère qu'au plur.

— *Informer à charge et à décharge*, informer pour et contre l'accusé.

— *Témoins à charge*, témoins assignés pour élever des charges contre l'accusé.

— Guerr. Attaque violente, impétueuse d'une troupe : CHARGE *vigoureuse.* CHARGE *de cavalerie. Exécuter une* CHARGE *furieuse. La première, la seconde* CHARGE. *Pas de* CHARGE. *Marcher au pas de* CHARGE. *Cette position fut enlevée au pas de* CHARGE.

— Air militaire exécuté par les tambours, les trompettes et les fifres au moment où les troupes vont exécuter une charge : *Les tambours battent la* CHARGE. *Les trompettes sonnent la* CHARGE.

L'insecte du combat se retire avec gloire :
Comme il sonna la *charge*, il sonne la victoire. (La Font.)

— Fig. *Revenir, retourner à la charge*, réitérer ses démarches, ses instances auprès de quelqu'un pour en obtenir quelque chose, et quelquefois renouveler ses reproches, ses invectives contre quelqu'un : *On a beau le rebuter, il* REVIENT *toujours* À LA CHARGE. (Ac.)

— Artill. Ce qu'on met de poudre et de plomb, etc., dans une arme à feu pour tirer un coup : CHARGE *de fusil, de pistolet, de mousquet.* CHARGE *de canon. Ce canon est fort mince, ne lui donnez que demi-*CHARGE. (Acad.) *On a donné double* CHARGE *à cette pièce pour l'éprouver.* (Id.)

— *Charge de combat*, quantité de poudre égale au tiers du calibre d'une pièce. || *Charge d'épreuve*, forte charge que l'on met pour éprouver la force d'une pièce.

— Mar. *Tirer à double, à triple charge*, avec deux ou trois projectiles à la fois sans augmenter la quantité de poudre.

— *Charge de salut*, la quantité de poudre que l'on emploie quand on veut saluer de grands personnages.

— Action de charger un fusil dans les exercices militaires : CHARGE *en douze temps.* CHARGE *à volonté. Faire, apprendre la* CHARGE.

— Phys. *Charge d'une bouteille de Leyde, d'une batterie*, etc., la quantité de fluide accumulée sur une des surfaces de ces instruments.

— Techn. Quantité de mine et de charbon qu'on jette à la fois dans un fourneau.

— Peint. et sculpt. Caricature bouffonne et grotesque : *Ce portrait est une mauvaise* CHARGE. *Il a une collection des* CHARGES.

— Littér. Représentation exagérée d'un caractère : *On ne jette pas vingt personnes dans un acte sans être obligé de les indiquer par des traits saillants qui sont plutôt leur* CHARGE *que leur portrait.* (Ch. Nod.)

— Théât. Exagération dans la manière de jouer un rôle, de représenter un personnage : *Il ne s'était jamais permis de* CHARGE. (H. de Balz.)

— Art vétér. Application d'un cataplasme, d'un emplâtre, etc., sur quelque partie du corps d'un animal malade ou blessé.

— Horticul. Bouton à fleur.

= **A la Charge de, à Charge de**, loc. prép. À condition de, avec obligation de : *Je lui ai vendu ma maison* À LA CHARGE DE *payer mes plus anciens créanciers.* (Acad.)

= **A la Charge d'autant**, loc. adv. À condition de rendre la pareille : *Si je vous rends ce service, c'est* À LA CHARGE D'AUTANT. *Tout cela se fait* À LA CHARGE D'AUTANT. (Regn.)

— Fam. *À charge de revanche*, m. sign. : *Puis-je dire* À CHARGE DE REVANCHE ? (C. Del.)

= **A la Charge que, à Charge que**, loc. conj. À condition que : A LA CHARGE QUE *la dépense soit remboursée.*

CHARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Charger. *Être* CHARGÉ *d'un lourd fardeau, Être* CHARGÉ *de fers.*

— Pop. *Être chargé comme un baudet*, à l'excès.

— Fig. *Un peuple chargé de fers*, gouverné despotiquement.

— *Être chargé d'années*, être très-avancé en âge : *Quelquefois un bison* CHARGÉ D'ANNÉES *se vient coucher parmi les hautes herbes, dans une île du Meschacebé.* (Châteaub.)

— *Être chargé d'enfants*, avoir beaucoup d'enfants : *Ce prince laissa-t-il de quoi vivre à sa veuve et à trois enfants dont elle demeurait* CHARGÉE. (Lesage.)

— Absol. Il se dit des choses : *Un bateau* CHARGÉ. *Une voiture* CHARGÉE.

— Pop. *Avoir les yeux chargés*, les avoir enflés, remplis d'humeur.

— *Couleur chargée*, couleur trop forte.

— Jeu. *Dés chargés*, dés pipés.

— Poste. *Lettre chargée, paquet chargé*, contenant quelque valeur et dont on fait constater l'envoi sur les registres de la poste.

— En parl. des armes à feu, Qui contient sa charge : *Un fusil, un pistolet, un canon* CHARGÉ.

— Man. *Cheval chargé de ganache, d'encolure*, qui a trop de ganache, l'encolure trop grosse.

— Fam. Il se dit d'une personne qui a de grosses mâchoires : *Cet homme est* CHARGÉ *de* GANACHE. (Acad.)

— Rempli, couvert de : *Une épreuve* CHARGÉE *de corrections. La mer était* CHARGÉE *de vaisseaux.* (Acad.)

— Fig. *Être* CHARGÉ *d'honneurs ; être* CHARGÉ *de crimes. Une religion* CHARGÉE *de beaucoup de pratiques attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins.* (Montesq.)

— *Être chargé de la haine, du mépris, de la malédiction de quelqu'un*, être fort haï, fort méprisé de quelqu'un ; avoir encouru sa malédiction. || *Être chargé de l'exécration publique*, encourir la haine générale.

— Mar. *Navire chargé en côte*, bâtiment que le vent et une grosse mer poussent vers la terre. || *Navire chargé par un grain*, navire qui, portant beaucoup de voiles, essuie en travers un coup de vent violent. || *Maître chargé*, premier maître responsable des objets d'armement.

— Blas. Il se dit des pièces sur lesquelles il y en a d'autres : *Bande d'or* CHARGÉE *de six croisettes de sable.*

CHARGÉ, n. m. (*charger.*) Diplom. Il s'emploie dans cette locution : CHARGÉ *d'affaires, un* CHARGÉ *d'affaires*, celui qui, au défaut ou en l'absence d'un ambassadeur ou d'un ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement dans une cour étrangère : *Notre* CHARGÉ D'AFFAIRES *en Toscane. Le* CHARGÉ D'AFFAIRES *de France.* (Acad.)

CHARGEANT, part. prés. du v. Charger.

CHARGEANT, ANTE, adj. (*charger.*) Qui impose beaucoup de devoirs, de soins, en parlant des dignités, des charges, etc. ; s'emploie rarement : *Il disait que cette dignité était trop* CHARGEANTE *pendant les troubles de ce siècle.* (Fléch.) || Vieux.

CHARGEMENT, n. m. (*charger.*) Pron. *charjmen.* — Tout ce qui est chargé sur un bâtiment : *Le* CHARGEMENT *d'un vaisseau de guerre se compose de ses armes, de ses munitions et de ses vivres.* (Acad.)

— Partic. La quantité de marchandises chargées sur un navire de commerce ; la cargaison : CHARGEMENT *à fret.*

— Action de charger un bâtiment : *Être en* CHARGEMENT. *Entrer en* CHARGEMENT, etc.

— Action de faire constater sur les registres de la poste l'envoi d'une lettre, d'un paquet : *Bureau des* CHARGEMENTS.

CHARGEOIR, n. m. Pron. *char-joar.* — Artill. Cuiller à poudre pour charger sans gargousse.

— Jardin. Selle à trois pieds pour charger la hotte.

CHARGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*charge.*) Pron. *char-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad. *charg* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous chargeons, il chargea*, etc. Imposer un fardeau : CHARGER *un manœuvre.* CHARGER *un animal.*

Un brick aux flancs étroits, que l'on *charge* en silence. (Lam.)

— Fig.

Des nuages épais *chargeaient* son front horrible. (La H.)

— Avec le nom de la charge, du fardeau pour compl. dir. Placer : CHARGER *un fagot sur ses épaules.*

Sur le mulet il *chargeait* la farine. (Boil.)

— Mar. *Charger des marchandises sur un bâtiment*, ou absol. *Charger un bâtiment*, le munir de sa cargaison. || *Charger en grenier*, jeter dans la cale, sur des nattes ou sur de grosses toiles, des grains, du sel, etc. || *Charger à sec*, arrimer, pendant la basse marée, des marchandises dans un navire échoué.

— Anc. Trictr. *Charger le bidet*, mettre un grand nombre de dames sur une flèche.

— Constr. *Charger une voûte*, y joindre le poids de matériaux nécessaires pour en contenir l'effort.

— Techn. Appliquer des feuilles d'argent sur une pièce de métal ou de bois. || Souder du fer à une pièce qui est trop mince. || Appliquer certains ingrédients sur les peaux et les cuirs. || Dévider, mettre sur une bobine, sur un fuseau, la quantité de soie qu'il porte ordinairement. || Mettre du lin ou du chanvre sur une quenouille.

— Mettre dans la cuve les ingrédients nécessaires pour faire la teinture. || Mettre dans une cuve les matériaux nécessaires pour la fabrication du salpêtre.

— Mettre du charbon ou du minerai dans un fourneau.

— Porter le grain sous la touraille pour le faire sécher.

— Cuis. Enfiler une volaille avec une broche.

— Fig. *Charger un homme de coups*, le battre à outrance.

— *Charger quelqu'un d'injures, d'opprobre, de malédictions*, etc., l'en accabler.

De leurs traits médisants ils *chargent* le prochain. (Regn.)

— *Charger sa conscience de quelque chose*, se rendre responsable de quelque chose devant sa conscience, devant Dieu.

— Accuser : *Charger quelqu'un d'un crime, d'une faute*, etc., l'en accuser.

Quel est celui de nous qu'on ne pourrait *charger*. (V. Hug.)

— *Charger sa mémoire de quelque chose*, mettre une chose dans sa mémoire, s'appliquer à la retenir.

— Comm. *Charger un compte d'une dépense, d'une recette*, porter une chose en dépense, en recette. || *Charger un compte, un article*, exagérer le montant des frais dans un compte, etc. : *Cette maison a la réputation de* CHARGER SES COMPTES. (Acad.)

— *Charger un mot*, écrire un mot sur un autre sans effacer ce dernier.

— Fig. et moral. *Charger quelqu'un d'un devoir, d'un soin*, etc. *Auguste* CHARGEA *les Muses de désarmer l'histoire, et le monde a pardonné à l'ami d'Horace.* (Châteaub.)

— Constr. Peser sur : *Cette poutre* CHARGE *trop la muraille.* (Acad.)

— Fig. *Cette nourriture charge l'estomac*, elle pèse trop sur l'estomac, elle est difficile à digérer.

— Mettre avec profusion certaines choses sur une autre : CHARGER *une table de mets.* CHARGER *une robe de pierreries.*

— Fig. en parl. des œuvres de l'esprit : CHARGER *d'incidents une pièce de théâtre, un roman.*

— Fig. Exagérer, outrer : *On n'a que faire d'avoir peur de trop* CHARGER *la complaisance, et la manière dont on les joue a beau être visible, les plus fins toujours sont de grandes dupes du côté de la flatterie.* (Mol.)

— Dr. crim. Déposer contre quelqu'un : *Tous les témoins* ONT CHARGÉ *l'accusé.*

— Imposer quelque taxe, quelque condition onéreuse ; se dit surtout des impositions mises par l'État sur les particuliers, des charges publiques : CHARGER *un pays d'impôts.*

— Absol. *Charger un pays, un peuple*, se dit en mauv. part. Accabler un peuple d'impôts, le pressurer.

— *Charger une terre d'une redevance, une succession d'un legs*, imposer une redevance, grever une succession d'un legs. || V. GREVER.

— Donner ordre, donner commission de... : *On* M'A CHARGÉ *de vous porter cette nouvelle. Son maître* L'AYANT CHARGÉ *de faire un petit tableau d'autel, il l'acheva le même jour.* (Bailly.)

— On dit dans ce sens : CHARGER *quelqu'un de ses pouvoirs, de sa procuration.*

— Guerr. Faire contre l'ennemi une attaque vigoureuse, impétueuse : *On* CHARGEA *le front de l'ennemi.*

— Fam. Frapper quelqu'un : *Taisez-vous, ou je vais vous* CHARGER.

— Mettre dans une arme à feu la quantité nécessaire de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup.

— Absol. Terme de commandement militaire : CHARGEZ.

— Phys. *Charger une bouteille de Leyde, une batterie électrique*, y accumuler une quantité d'électricité telle qu'elle produise des effets sensibles. || On dit aussi : CHARGER *d'électricité.*

— *Charger une pipe*, la remplir de tabac : *D'abord ils* CHARGÈRENT *et allumèrent leurs pipes, puis ils regardèrent à leur besogne.* (Did.)

— *Charger une plume d'encre, charger un pinceau de couleur*, prendre avec une plume, avec un pinceau autant d'encre, autant de couleur qu'ils en peuvent tenir.

— Fam. *Charger de bois le dos de quelqu'un*, lui donner des coups de bâton :

Il pourrait bien, mettant affront dessus affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front. (Mol.)

— Peint. Représenter quelqu'un ou quelque chose avec des traits exagérés ; faire une charge bouffonne, grotesque : *On trouve son pinceau nourri, ses ouvrages pleins de feu, sans jamais* CHARGER *la nature.* (Bailly.)

— Théâtr. : *Cet acteur* CHARGE *son rôle.*

— *Charger un récit, une histoire, une description*, y ajouter, l'amplifier beaucoup.

— Fam. *Vous chargez beaucoup*, c'est-à-dire vous ajoutez beaucoup à la vérité.

— Exagérer avec malignité les défauts, les vices de quelqu'un.

= **Charger,** v. intr. ou neut. Transporter des fardeaux d'un lieu dans un autre, se dit surtout en parlant d'un manœuvre dont l'occupation est de charger, de porter des fardeaux.

— Guerr. Faire une charge contre l'ennemi.

= **Se Charger,** v. pr. Se placer un fardeau sur la tête, sur le dos, sur les épaules, etc.

— Fig. *Se charger d'un devoir, d'une mission*, l'accepter.

— *Se charger de quelqu'un*, en prendre soin, le nourrir, l'élever.

— *Se charger d'un crime, d'une faute*, etc., en prendre la responsabilité.

— Fig. *Se charger l'estomac*, prendre une nourriture indigeste.

— Fam. *Le temps se charge*, se couvre de nuages.

— Man. *Se charger d'épaules, de ganache, de chair*, se dit d'un cheval qui engraisse trop.

— Fig. Se couvrir de certaines choses avec une profusion ridicule : SE CHARGER *de dentelles, de pierreries.*

— Prendre le soin, la conduite de quelque chose : IL ME CHARGE *de lui annoncer cette nouvelle.*

CHARGEUR, n. m. (*charge.*) Pron. *char-jeur.* — Celui qui charge des marchandises ou autres fardeaux : CHARGEUR *de bois.* CHARGEUR *de charbon.*

— Comm. Celui à qui appartient tout ou partie d'une cargaison. || Celui qui a frété et loué un bâtiment.

— Mar. milit. Celui qui charge une pièce.

— Techn. Ouvrier qui entretient un fourneau de forge.

— Adj. *Commissionnaire* CHARGEUR, celui qui se charge de l'expédition des marchandises par bateau.

CHARGEURE, n. f. (*charger.*) Pron. *char-jur.* — Blas. Il se dit des pièces qui chargent d'autres pièces : *La* CHARGEURE *ne diminue pas la noblesse des armes.*

CHARIBARDON, n. m. Comm. Sorte d'étoffe avec laquelle on couvre les bateaux de charge.

CHARIOT, n. m. (*char.*) Pron. *cha-rio.* — Voiture à quatre roues destinée à transporter par terre et par le moyen d'animaux toutes sortes de fardeaux : CHARIOT *traîné par des mulets. Ces peuples vagabonds qui erraient de çà et de là sur des* CHARIOTS. (Boss.)

— Agricult. Sorte de voiture employée à divers travaux de la ferme : CHARIOT *chargé de foin.*

— Administr. milit. Fourgon pour le transport des bagages, des vivres, de l'artillerie, des blessés, etc.

— Char : *Course de* CHARIOTS.

— *Chariots armés de faux*, chars à deux roues traînés par des chevaux fougueux qu'on lançait dans les rangs ennemis.

— Astron. La constellation de l'Ourse : *Le* CHARIOT. *Le grand* CHARIOT. *Le petit* CHARIOT. *Le splendide* CHARIOT *faisait, dans le ciel, au-dessus de ma tête, son voyage au milieu des étoiles.* (V. Hugo.)

— Techn. Bâti en planches, porté sur deux roues dont se sert le cordier. || Métier du fabricant de bas. || Instruments employés dans les manufactures de glaces.

— *Chariot à potence*, levier de fer porté sur des roulettes ou sur un essieu. || *Chariot à ferrasse*, feuille de tôle portée sur deux roues et deux barres, qui forment la queue du chariot. || *Chariot à tenailles*, outil pour tirer les cuvettes du four et les y replacer.

CHARITABLE, adj. des 2 g. (*charité.*) Qui a de la charité pour son prochain : *Il faut être* CHARITABLE *envers tout le monde.* (Ac.) *Il est juste et* CHARITABLE *envers ses domestiques.* (Fléch.) *Est-ce qu'on est* CHARITABLE *à cause qu'on fait des œuvres de charité?* (Mariv.)

— Partic. Qui fait, qui aime à faire l'aumône : *Cette dame est fort* CHARITABLE. (Acad.) *On voit prospérer les familles* CHARITABLES. (Mass.) *C'était une princesse libérale et* CHARITABLE.

— En parl. des choses, Qui est inspiré par un sentiment de charité : *Secours* CHARITABLE. *Conseil* CHARITABLE. *Avis* CHARITABLE.

Ma muse en l'attaquant, *charitable* et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte. (Boil.)

— Subst. *Loin d'ici ces faux* CHARITABLES. (Fléch.)

CHARITABLEMENT, adv. (*charitable-ment.*) D'une manière charitable, par charité : *Assister, consoler* CHARITABLEMENT *les pauvres. Instruire* CHARITABLEMENT. (Acad.)

— Par une extrême bienveillance : *Avertir* CHARITABLEMENT.

CHARITATIF, adj. m. Pron. *ka-ri-ta-tif.* — Droit can. *Subside* CHARITATIF, secours modéré que le concile accordait à un évêque qui se trouvait dans quelque urgente nécessité.

CHARITÉ, n. f. (*charitas*, amour, affection ; lat.) Une des trois vertus théologales ; l'amour de Dieu pour lui-même et comme notre souverain bien : *Le zèle, l'ardeur de la* CHARITÉ. (Acad.) *La fin de la religion, l'âme des vertus, et l'abrégé de la loi, c'est la* CHARITÉ. (Boss.) *Cet amour si vif et si tendre qu'il avait pour sa famille se confondit dans la* CHARITÉ *qu'il avait pour Dieu.* (Fléch.) *Le feu de cette* CHARITÉ *puissante qui détache le cœur du monde.* (Id.)

— Amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu : *La* CHARITÉ *est un zèle de religion pour le prochain.* (Vauv.) CHARITÉ *fraternelle. Esprit de* CHARITÉ. *Apprenez à goûter la simplicité et la* CHARITÉ *chrétienne.* (Boss.) *La* CHARITÉ *va plus loin que l'orgueil.* (Fén.) *Elle étendait sa* CHARITÉ *au delà même de ses devoirs.* (Fléch.) *La guerre civile est un des plus grands maux qu'on peut commettre contre la* CHARITÉ. (Pasc.)

— *Avec charité*, d'une manière indulgente, avec bienveillance : *Nous devons une grande reconnaissance à ceux qui nous avertissent publiquement et* AVEC CHARITÉ *de nos défauts.* (Volt.)

— Aumône, secours donné aux pauvres ; et dans ce sens il a un pluriel : *Demander la* CHARITÉ. *Faire la* CHARITÉ. *Faire des actes de* CHARITÉ. *Cette pieuse dame a fait de grandes* CHARITÉS. *Ses* CHARITÉS *s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses.* (Boss.) *Un simple refus est moins accablant qu'une* CHARITÉ *sèche et farouche.* (Mass.)

La *charité* jadis s'exerçait sans éclat ;
Dans Paris maintenant on en fait un état. (Étienne.)

— Prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même*, il est naturel de [illegible] à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres.

— Prov. et ironiq. *Prêter une charité, des charités à quelqu'un*, chercher à faire croire qu'il a dit ou fait quelque chose de mal qu'il n'a ni dit ni fait : *Je suis sûr qu'il n'a point dit cela, c'est* UNE CHARITÉ QU'ON LUI PRÊTE.

— *Une charité de cour*, une perfidie de courtisan.

— *Sœurs de la charité, prêtres de la charité*, congrégations pieuses qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades.

— Par extens. Hôpital où les malades sont soignés par des sœurs de charité : *Cet homme était malade, on l'a porté à la* CHARITÉ. *Il est mort à la* CHARITÉ. *Médecin de la* CHARITÉ. || On dit aussi : *L'hôpital, l'hospice de la charité.*

— *Maison de charité*, maison qu'habitent les sœurs de charité.

— *Bureau de charité*, lieu où l'on fait des distributions de secours aux indigents, et où s'assemblent les commissaires des pauvres : *Entrer au* BUREAU DE CHARITÉ.

— La réunion de ces commissaires : *Le bureau de* CHARITÉ *est assemblé. Il est membre du* BUREAU DE CHARITÉ. (Acad.)

— *Dames de charité*, dames bienfaisantes qui secondent les bureaux de charité.

— Anc. *Consultations de charité*, celles que donnaient gratuitement un jour la semaine des avocats spéciaux assistés d'un secrétaire.

CHARIVARI, n. m. (*onomatopée*, chary, *basium*, vaisseau d'airain ; lat.) Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., accompagné de cris et luttes, que l'on faisait la nuit devant la maison des femmes du petit peuple veuves et âgées qui se remariaient : *Si vous vous remariez, on vous fera un* CHARIVARI *trois jours de suite.* (Acad.) *Ça causera du* CHARIVARI, *je vous le prédis.* (Dest.) *Les sérénades, les* CHARIVARIS, *toute espèce de tapage nocturne, tel était leur train de vie ordinaire.* (Mérimée.)

— Fig. *Au dix-septième siècle, les vaudevilles étaient les* CHARIVARIS *des gens d'esprit.* (Walckenaer.)

— Tout bruit de même genre par lequel des gens attroupés témoignent à quelqu'un leur mécontentement, leur désapprobation pour une raison quelconque : *Donner un* CHARIVARI *à quelqu'un.*

D'honneur ! vous avez l'air de faire un opéra.
Quelle part donnez-vous dans l'œuvre à mon génie ?
Sera-ce le poëme ou bien la symphonie ?
Commandez. Je suis fort pour le *charivari.* (V. H.)

— Musique bruyante, discordante : *Ce n'était pas un concert, c'était un* CHARIVARI, *un vrai* CHARIVARI.

— Général. Querelle accompagnée de cris : *Il y a un terrible* CHARIVARI *dans cette maison. Sa femme lui a fait un beau* CHARIVARI. *On continua la pièce malgré le* CHARIVARI *qui se faisait dans la salle.* (Ac.)

— On ne doit employer ce mot que dans le langage familier.

— Mar. *Charivari!* mot que les matelots prononçaient autrefois pour s'animer en virant au cabestan.

— Pantalon de dessus garni de cuir entre les cuisses, qui sert à monter à cheval.

— J. d'hombre. Les quatre dames réunies dans la main d'un joueur.

CHARIVARISER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*charivari.*) Néol. Faire un grand tapage.

— Trans. Exprimer à quelqu'un en lui donnant un charivari que l'on désapprouve sa conduite : CHARIVARISER *quelqu'un.*

CHARIVARISEUR, EUSE ou **CHARIVARISTE,** n. des 2 g. (*charivari.*) Néol. Celui qui fait partie d'un charivari, qui donne un charivari.

CHARLATAN, n. m. (*ciarlatano*, ital. ; m. sign.) Opérateur ambulant qui vend des drogues, de l'orviétan, et les débite, avec une grande emphase de paroles, sur les places publiques et dans les foires : *Remède de* CHARLATAN. || Il ne se prend qu'en mauv. part.

— Médecin hâbleur, qui se vante de guérir toutes sortes de maladies : *Ce n'est point un médecin, ce n'est qu'un* CHARLATAN. (Acad.) *Je n'aime point un* CHARLATAN *qui veut me faire accroire que je suis malade pour me vendre ses pilules.* (Volt.)

— Toute personne qui se vante de posséder quelque secret en vue de spéculer sur la crédulité publique : *On lui adressa un* CHARLATAN *qui prétendait avoir trouvé le secret de faire de l'or.* (Acad.)

Le monde n'a jamais manqué de *charlatans.* (Le Bailly.)
. . . . . . *Charlatans*, faiseurs d'horoscope,
Quittez les cours des princes de l'Europe. (La Font.)

— Fig. Tout homme qui cherche à en imposer, à se faire valoir par un grand étalage de paroles, par le faste de ses actions : *N'écoutez pas cet homme-là, c'est un* CHARLATAN. *Quand on veut éviter d'être* CHARLATAN, *il faut fuir les tréteaux ; car si l'on y monte on est bien forcé d'être* CHARLATAN, *sans quoi l'assemblée vous jette des pierres.* (Chamf.) CHARLATAN *littéraire.* CHARLATAN *politique*, homme qui, pour s'élever, flatte les passions des partis.

— Adj. Qui tient du charlatanisme :

L'homme est ami du style *charlatan.* (Lamotte.)

CHARLATANER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*charlatan.*) Tâcher d'amadouer, de tromper par des flatteries, de belles paroles : *Ne vous laissez pas* CHARLATANER. (Acad.) || Fam. et peu usité.

— V. intr. ou n. Faire le charlatan : CHARLATANER *au bout du Pont-Neuf, cela est presque vil ; mais* CHARLATANER *dans une grande salle ou au milieu de grandes sociétés savantes, cela est presque respectable.* (Merc.)

CHARLATANERIE, n. f. (*charlatan.*) Pron. *char-la-tann-ri.* — État, profession de charlatan : *Il s'adonne à la* CHARLATANERIE.

— Hâblerie, flatterie, manœuvre artificieuse pour tromper, séduire quelqu'un : *Tout ce qu'il dit n'est que* CHARLATANERIE. *Toute* CHARLATANERIE *est indigne d'une honnête femme.* (J.-J. Rouss.) *N'as-tu pas la voix forte et la* CHARLATANERIE *du marché?*

(Marm.) *Il y a de la* CHARLATANERIE *jusque dans la science qu'on appelle la haute science.* (Volt.)

CHARLATANESQUE, adj. des 2 g. (*charlatan.*) Pron. *char-la-ta-nèsk.* — Qui appartient au charlatan, se dit au propre et au figuré : *Discours* CHARLATANESQUE. *Paroles* CHARLATANESQUES.

CHARLATANISME, n. m. (*charlatan.*) Moyens employés pour tromper; art d'exploiter la crédulité publique : *Ce médecin fait la guerre au* CHARLATANISME. *Son* CHARLATANISME *fut bientôt dévoilé.* (Acad.) *Sa modestie n'est que* CHARLATANISME. CHARLATANISME *littéraire, politique. Rien n'est étonnant comme un* CHARLATANISME *lorsqu'il est tombé.* (Stendhal.) *N'y a-t-il pas un peu de* CHARLATANISME *dans Socrate avec son démon familier ?* (Volt.)

CHARLOT, n. m. Vulg. Le grand courlis.

— *Charlot de plage*, Vulg. L'alouette de mer.

CHARLOTTE, n. f. Art cul. Plat d'entremets qui se fait avec des tranches de mie de pain qu'on dispose en forme de cube et qu'on remplit de marmelade de pommes : *Manger de la* CHARLOTTE. *Servir une* CHARLOTTE. CHARLOTTE *d'abricots, de pêches.*

— *Charlotte russe*, charlotte faite de crème fouettée, garnie de petits biscuits.

CHARMANT, part. prés. du v. Charmer.

CHARMANT, ANTE, adj. (*charmer.*) Très-agréable, qui cause du charme, du plaisir; se dit des personnes et des choses : *Un homme* CHARMANT. *Une femme* CHARMANTE. *Un concert* CHARMANT. *Des lieux agréables et* CHARMANTS. *Une voix* CHARMANTE, etc.

Jérusalem renaît plus *charmante* et plus belle. (Rac.)
.. Ne nous flattons pas d'un trop *charmant* espoir. (C. D.)
Rencontrer en ces lieux l'adorable Éliante!
Mais ne trouves-tu pas l'aventure *charmante?* (C. d'Harl.)

CHARME, n. m. (*carmen*, poésie, chant, paroles des magiciennes romaines; lat.) Pron. *charm.* — Anc. sorcel. Fait produit par l'art magique pour amener quelque effet extraordinaire : *Faire un* CHARME, *des* CHARMES. *User de* CHARMES. *Elle se résout à employer ce* CHARME *inconnu dont elle n'a pas encore fait l'épreuve.* (La Harpe.)

Ils l'ont frappé d'un *charme*, oui, d'un *charme* invincible. (C. Del.)

— *Rompre, lever un charme.*

Rompez avec éclat le *charme* qui vous lie. (Longep.)
Quelques *charmes* affreux sur elle sont jetés;
D'un maléfice horrible elle subit l'empire. (Saurin.)
Ils s'aiment! par quel *charme* ont-ils trompé mes yeux. (Rac.)

— Par extens. : *Dieu avait préparé un* CHARME *innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse.* (Boss.)

— Fig. Illusion : *Le* CHARME *cesse, le bonheur s'envole.* (Mass.) *Le* CHARME *se rompt, et tout ce qui nous enchante s'évanouit avec nous.* (Fléch.)

— Fig. Ce qui plaît, ce qui touche sensiblement, ce qui attire : *Il y a comme un* CHARME *attaché à chacune des différentes conditions.* (La Br.) *La mélancolie a aussi ses* CHARMES. *Il fait le* CHARME *de ma vie.*

Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas! vous ignorez le *charme* empoisonneur. (Rac.)

Il est invincible aux CHARMES *des voluptés défendues.* (Fléch.) *Connaître les* CHARMES *de la prospérité, de la faveur et de l'opulence.* (Mass.) *La vérité a des* CHARMES *dont un bon cœur a peine à se défendre.* (Id.)

Vous avez un aspect tellement attractif...
Que d'un *charme* puissant on se sent ravir l'âme. (Regn.)

— Il se dit en parl. des lieux : *Un sauvage tient plus à sa hutte qu'un prince à son palais, et le montagnard trouve plus de* CHARME *à sa montagne que l'habitant de la plaine à son sillon.* (Châteaub.)

Quand j'eus seul devant Dieu pleuré toutes mes larmes,
Je voulus sur ces lieux si pleins de tristes *charmes*
Attacher un regard avant que de mourir. (Lamart.)

— Au plur. Appas, charmes physiques, grâces extérieures; il ne se dit guère que des femmes : *On ne peut se défendre de ses* CHARMES. *Rien ne résiste au pouvoir de ses* CHARMES. (Acad.)

.. Vos *charmes* naissants, inconnus à mon père,
N'avaient encor paru qu'aux yeux de votre mère. (Rac.)

CHARME, n. m. (*carpinus*, lat.; m. sign.) Bot. Genre de plantes de la famille des Cupulifères; il se compose d'arbres à feuilles alternes et ovales et à fleurs en chatons; l'espèce la plus répandue est le *charme commun*; il est revêtu d'une écorce blanchâtre, marbrée, chargée de lichens, et porte une tête ordinairement très-grosse et très-touffue : *Le* CHARME *est précieux par la qualité de son bois, qui est blanc, dur, pesant, d'un grain fin et serré. Les charrons et les mécaniciens en font un grand usage.* (D'Orbigny.)

— Le bois de charme sert principalement à faire des essieux, des flèches, des timons, des leviers, des vis de presse, des poulies, des dents de roues, des fuseaux de lanterne, etc.; il est plus facile à tourner qu'à raboter; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage.

— Anc. cout. n. f. Landes et bruyères : *Vain pâturage en pleines* CHARMES. (Acad.)

CHARMÉ, ÉE, part. pass. du v. Charmer. Qui a subi quelque charme magique : *Cet homme est* CHARMÉ. *Il crut que son cheval était* CHARMÉ, *parce qu'il ne put partir de sa place.*

— Fig. Ravi : *Les hommes sont prévenus,* CHARMÉS *par la réussite.* (La Br.) *Je suis* CHARMÉ *de vous voir. Je suis* CHARMÉE *de vous trouver en bonne santé.*

— Eaux et for. *Bois charmé*, arbre qu'on a gâté par le pied pour le faire périr.

CHARMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*charme.*) Pron. *char-mé.* — Anc. sorc. Jeter un charme sur quelqu'un, sur quelque chose, produire un effet extraordinaire par l'art magique : *Cette sorcière* A CHARMÉ *tous nos moutons. Ces pauvres gens croyaient qu'en disant certaines paroles ils* CHARMERAIENT *les armes à feu.* (Acad.)

— Par analog. *Les devins* CHARMENT *l'inquiétude des jeunes femmes qui ont de vieux maris.* (La Br.)

— Fasciner : *Le serpent* CHARME *et attire le rossignol.* (Acad.)

— Plaire extrêmement, ravir, enchanter : *Cette femme* CHARME *tous ceux qui la regardent.* (Acad.) *Madame, vous me* CHARMEZ *sous cet habit.* (Campist.) *Je viens de jouir du plus doux spectacle qui puisse* CHARMER *vos yeux.* (Barthél.) *Cette musique* CHARME *les oreilles. Cette lecture* CHARME *l'esprit et le cœur.*

. . . . Ma couronne
Vous *charmait* bien du moins autant que ma personne. (Corn.)

— Suspendre l'effet, faire oublier l'amertume d'un sentiment triste et pénible : *Ses récits* CHARMENT *ma douleur. Loin d'eux s'enfuyait le doux sommeil qui* CHARME *les plus cuisantes peines.* (Fén.) *Nous* CHARMONS *nos ennuis présents par l'espoir d'un avenir chimérique.* (Mass.)

— Rendre agréable : *La lecture* CHARME *mes loisirs.*

.... Un bon roman *charme* le coin du feu. (Del.)
L'oiseau qui *charme* le bocage,
Hélas! ne chante pas toujours. (Lam.)

— Réjouir, enchanter, causer de la satisfaction : *Vous me* CHARMEZ *en m'apprenant cette nouvelle.*

— Absol. Plaire, enchanter, ravir : *Là tout* CHARME *et rien n'éblouit.* (Boss.)

Je connus cet amour qui *charme* et désespère. (C. Del.)

CHARMEUR, EUSE, n. (*charme.*) Pron. *charmeur, meuz.* — Anc. sorcel. Sorcier, sorcière; celui, celle qui emploie des charmes.

— Anc. Femme qui inspirait de l'amour.

CHARMILLE, n. f. (*charme.*) Pron. *char-mi-y.* — Plant de petits charmes : *Botte de* CHARMILLE. *Planter de la* CHARMILLE *pour faire une palissade.* (Acad.)

— Palissade, haie, allée plantée de charmes : *Se promener dans une* CHARMILLE. *La voiture roula dans une allée de* CHARMILLES *dont les cimes s'entrelaçaient au-dessus de nos têtes.* (Châteaubr.)

A l'ombre de vertes *charmilles*,
Vous voulez danser aux chansons. (Bérang.)
Il se glisse et nous suit le long de la *charmille.* (Piron.)

= **Charmille, charmoie.** La *charmille* est un plant de jeunes *charmes* comme ceux dont on forme une palissade, et par extens. la palissade ou la bordure composée de jeunes *charmes*. La *charmoie* est le lieu planté de *charmes*, grands ou petits.

CHARMOIE, n. f. (*charme.*) Pron. *char-moa.* — Lieu planté de charmes.

CHARMUTH, n. m. Pron. *char-mutt.* — Zool. Poisson de mer; espèce de silure.

CHARNAGE, n. m. (*caro, carnis*, chair; lat.) Pron. *char-naj.* — Popul. Le temps pendant lequel il est permis de manger de la viande d'après les lois de l'Église : *On fait meilleure chère en* CHARNAGE *qu'en carême.* (Acad.)

— Anc. Droit que payaient les troupeaux qui passaient ou qui paissaient sur les terres du seigneur.

CHARNAIGRE, n. m. (*caro, carnis*, chair, *ager*, champ; lat.) Vén. Race de chiens courants métis, issus du chien courant et du lévrier.

CHARNEL, ELLE, adj. (*caro, carnis*, chair; lat.) Pron. *char-nèl.* — Qui est de la chair, qui appartient à la chair : *Plaisir* CHARNEL. *Appétit* CHARNEL. *Commerce* CHARNEL. *Copulation* CHARNELLE. (Acad.)

— Style myst. *Homme charnel*, homme sensuel, par opposit. à *homme spirituel* : *L'homme, devenu tout* CHARNEL, *ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens.* (Mass.)

— Subst. Homme adonné aux plaisirs de la chair : *La grandeur de la sagesse qui vient de Dieu est invisible aux* CHARNELS *et aux gens d'esprit.* (Pasc.)

CHARNELLEMENT, adv. (*charn-el-elle-ment.*) Pron. *char-nèl-man.* — Selon la chair, d'une manière charnelle : *Connaître une femme* CHARNELLEMENT. (Acad.)

Charnellement se joindre avec sa parenté,
En France, c'est inceste; en Perse, charité. (Regnier.)

CHARNEUX, EUSE, adj. (*carnosus*, m. sign.; lat.) Pron. *char-neu, neuz.* — Anat. Qui est en grande partie composé de chair : *Les joues, les muscles sont des parties* CHARNEUSES. (Acad.) || Vieux; aujourd'hui *Charnu.*

CHARNIER, n. m. (*carnarium*, lat.; m. sign.) Lieu où l'on garde les viandes salées :

Je vous ferai garnir votre *charnier* auguste
De deux bons moutons gras, valant vingt francs au juste. (Volt.)

— Anc. Lieu couvert où l'on met les ossements morts : *Les* CHARNIERS *des Saints-Innocents, des Innocents. Les écrivains publics se tenaient la plupart près des* CHARNIERS. (Acad.)

— Mar. Tonneau d'eau réservée à la boisson de l'équipage.

— Pêch. Cuve où l'on met l'huile tirée des foies de morue.

— Écon. rur. Botte d'échalas.

CHARNIÈRE, n. f. (*cardo, inis*, gond; lat.) Pron. *char-nièr.* — Assemblage mobile de deux pièces de métal, de bois ou d'autre matière, enclavées l'une dans l'autre et jointes par une broche, par un clou qui les traverse : *La* CHARNIÈRE *d'un compas, d'une boîte, d'une tabatière. Boucle, boîte à* CHARNIÈRE.

— Zool. Partie où sont attachées ensemble les deux valves d'une coquille, et sur laquelle se font leurs mouvements : CHARNIÈRE *d'un coquillage.*

— Techn. Outil du graveur sur pierre pour percer les trous.

CHARNON, n. m. (*cardo, inis*, gond; lat.) Techn. Chacun des deux petits cylindres creux qui font partie de la charnière d'une boîte.

CHARNU, UE, (*caro, carnis*, chair; lat.) Qui a beaucoup de chair : *Corps* CHARNU. *Main* CHARNUE. *Cette perdrix a l'estomac bien* CHARNU. (Acad.) *Pichegru, quoique peu* CHARNU, *était large; son buste ouvert, son dos un peu voûté.* (Ch. Nod.)

— Formé de chair : *Les parties* CHARNUES *du corps.*

— Bot. Il se dit des plantes et de leurs parties quand elles sont pulpeuses et succulentes : *Des fruits* CHARNUS. *Plante, racine, feuille* CHARNUE. *Des pruneaux bien* CHARNUS. *Des olives bien* CHARNUES, etc.

CHARNURE, n. f. (*charnu.*) Pron. *char-nur.* — La chair, les parties charnues, considérées au point de vue de leurs diverses qualités; ne se dit qu'en parlant des personnes : CHARNURE *ferme, molle*, etc.

CHAROGNE, n. f. (*caro, carnis*, chair; lat.) Pron. *cha-ro-gn.* — Corps de bête morte, exposé et corrompu : *Vieille* CHAROGNE. *Puer comme une* CHAROGNE. (Acad.) *Un cheval mort est un cadavre; tout autre animal dont la vie s'est envolée n'est qu'une* CHAROGNE. (Th. Gauth.) *Certains animaux carnassiers semblent faits pour débarrasser la terre des* CHAROGNES.

CHAROTTE, n. f. Chasse. Sorte de panier ou de hotte servant à transporter les instruments nécessaires à la chasse aux pluviers, et à rapporter les oiseaux qu'on a pris.

CHARPENTE, n. f. Pron. *char-pantt.* — Assemblage de pièces de bois servant à élever une construction ou faisant partie de la construction : CHARPENTE *de chêne, de châtaignier, de sapin. La* CHARPENTE *d'une église, d'une couverture, d'un pont, d'un bateau*, etc. *Une* CHARPENTE *faite de bonnes poutres bien équarries.* (Did.)

— Il se dit encore des ouvrages en fer et en fonte qui remplissent le même objet : *Une* CHARPENTE *en fer.*

— *Bois de charpente*, bois propre à la construction.

— Par extens. et fig. : *Des masses énormes constituent la base et comme la grosse* CHARPENTE *du globe.* (Cuv.)

— Par anal. *La charpente du corps*, l'ensemble des parties osseuses du corps. || Le corps lui-même.

— Dans le m. sens : *Vous croyez donc qu'après huit ans la* CHARPENTE *de mon visage n'a pas changé?* (Volt.)

— Fig. Plan, parties principales d'un ouvrage d'esprit : *La* CHARPENTE *d'un poème, d'une pièce de théâtre. Un auteur dramatique, comme peu de personnes le savent, se compose d'abord d'un homme à idées, chargé de trouver les sujets et de construire la* CHARPENTE, *puis d'un piocheur, chargé de rédiger la pièce.* (H. de Balz.)

CHARPENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Charpenter. S'emploie adj. ; taillé grossièrement : *Bois* CHARPENTÉ.

— Fig. et fam. En parl. des ouvrages d'esprit, *une pièce de théâtre qui n'est que charpentée*, dont le plan seul est fait.

CHARPENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*charpente.*) Pron. *char-pan-té*. — Tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache ; n'est guère usité dans ce sens.

— Fig. Tailler, couper d'une manière maladroite : *Vous* CHARPENTEZ *cette viande au lieu de la couper proprement. Le chirurgien lui a tout* CHARPENTÉ *le bras.* (Acad.)

— Fig. et fam. En parlant des ouvrages d'esprit, Tracer le cadre, disposer le plan, les parties principales de l'ouvrage : *Il en est encore à* CHARPENTER *son roman, son poëme*, etc. || *Bien charpenter une pièce*, en combiner habilement les scènes, en enchaîner toutes les parties avec art.

CHARPENTERIE, n. f. (*charpente.*) Pron. *char-pant-ri*. — L'art de travailler en charpente. || La profession de charpentier.

— Charpentes mises en œuvre, l'exécution du travail : *Échafaud de* CHARPENTERIE. *La* CHARPENTERIE *de cette église est fort belle.* (Acad.)

CHARPENTIER, n. m. (*charpente.*) Artisan qui travaille en charpente : *Les* CHARPENTIERS *sont occupés à cette maison. Au-dessus de la prison Mamertine est une petite église dédiée à saint Joseph, patron de l'humble corporation des* CHARPENTIERS. (Ampère.)

— *Charpentier de vaisseau, de navire*, celui qui travaille à la construction et à la réparation des navires et bâtiments de toute espèce.

— Adj. *Maître, garçon* CHARPENTIER, etc.

CHARPI, n. m. (*charpir.*) Techn. Billot sur lequel le tonnelier taille les douves.

CHARPIE, n. f. (*carpere*, prendre, diviser; lat.) Pron. *char-pi*. — Amas de petits filets tirés de linges presque usés que l'on a coupés par morceaux, servant pour les pansements : *Gâteau de* CHARPIE. *La* CHARPIE *se prépare avec du linge demi-usé et parfaitement blanchi à la lessive.* (Sédillot.) *Les blessés étaient nombreux, et pour les panser on manquait de* CHARPIE. (Milne-Edwards.)

— *Charpie commune*, celle qu'on tire d'une toile commune. || *Charpie fine*, celle qu'on tire d'un linge fin. || *Charpie râpée*, celle qu'on obtient en rasant la surface du linge avec le tranchant d'un couteau.

— *Charpie anglaise*, étoffe tissée dont une face est pelucheuse et s'applique sur les plaies.

— Fig. *Cette viande est en charpie*, se dit d'une viande trop cuite et dont les fibres se détachent.

CHARRÉE, n. f. (*cineracea*, qui ressemble à la cendre; lat.) Pron. *cha-ré*. — Cendre qui a servi à faire la lessive : *La* CHARRÉE *est bonne au pied des arbres.* (Acad.)

— Pêch. Larve d'insecte servant d'appât.

CHARRETÉE, n. f. (*charrette.*) La charge d'une charrette : CHARRETÉE *de bois*, etc.

— Fam. *Dire à quelqu'un une charretée d'injures*, l'accabler d'injures, d'invectives.

CHARRETIER, IÈRE, n. (*charrette.*) Pron. *char-tié, tièr*. — Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot : *Bon* CHARRETIER. *Un* CHARRETIER *se trouve-t-il sur son passage, ses gens sont prêts à l'assommer.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Jurer comme un charretier embourbé*, jurer beaucoup, avec emportement.

— Prov. et fig. *Il n'y a si bon charretier qui ne verse*, il n'est si habile homme qui ne se trompe.

CHARRETIER, IÈRE, adj. (*charrette.*) Pron. *char-tié, tièr*. — Qui peut donner passage aux chariots, aux charrettes : *Chemin* CHARRETIER. *Porte* CHARRETIÈRE.

— *Voie charretière*, l'espace compris entre les roues d'une charrette, lequel est ordinairement déterminé par un règlement de police : *La* VOIE CHARRETIÈRE *est plus étroite dans ce pays qu'ailleurs.* (Acad.)

CHARRETIN, n. m. (*charrette.*) Pron. *char-tain*. — Espèce de charrette sans ridelles.

CHARRETTE, n. f. (*char.*) Pron. *cha-rètt*. — Sorte de voiture à deux roues qui a deux limons et ordinairement deux ridelles, et sert à transporter des fardeaux : *Charger une* CHARRETTE. *Mener, conduire une* CHARRETTE.

J'entends déjà partout les *charrettes* courir. (Boil.)

Si la CHARRETTE *du pauvre se renverse, chacun s'éloigne, et il n'est aidé par personne.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *C'est un avaleur de charrettes ferrées*, c'est un fanfaron : *À qui en a-t-il donc cet* AVALEUR DE CHARRETTES. (Campistr.)

— *Charrette à bras*, petite charrette qui se traîne à bras.

CHARRIAGE, n. m. (*charrier.*) Pron. *cha-riaj*. — Action de charrier, de transporter quelque chose sur un char, un chariot : *Le* CHARRIAGE *est difficile en hiver.* (Acad.)

— Le prix du transport.

— Fig. Tracas, suite d'une affaire.

CHARRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Charrier : *Ces matériaux ne sont pas encore* CHARRIÉS.

CHARRIER, n. m. Pron. *cha-rié*. — Technol. Grosse toile que les blanchisseurs étendent sur le cuvier dans lequel ils coulent la lessive, et sur laquelle ils placent les cendres qu'ils veulent employer.

CHARRIER, v. trans. ou act. 1re conj. (*char.*) Pron. *cha-rié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj., *nous charriions, vous charriiez*. — Voiturer dans une charrette, dans un chariot, etc : CHARRIER *des pierres*. CHARRIER *des gerbes du champ à la grange.* (Acad.) CHARRIER *du vin*.

— Fig. et fam. *Charrier droit*, se bien conduire, remplir exactement son devoir : *Vous n'avez qu'à* CHARRIER DROIT *si vous ne voulez pas qu'on sache cette aventure.* (Danc.)

— Entraîner, emporter, en parlant d'une rivière, d'un courant d'eau : *Cette rivière* CHARRIE *beaucoup de sable. Le canal* CHARRIE *beaucoup de limon.* (Acad.) *Ce fleuve* CHARRIE *des glaçons. Plusieurs fleuves sont aurifères, c'est-à-dire* CHARRIENT *de l'or dans leur sable.* (Millin.)

— Par extens. *Ses usines* CHARRIENT *du gravier*, ou absol. *charrient*.

— V. intr. ou neut. En parl. des cours d'eau, Entraîner des glaçons : *La Seine sera bientôt prise, car elle* CHARRIE. (Acad.)

— Mar. *Charrier de la voile*, se dit d'un navire qui porte beaucoup de voiles.

— Faucon. en parl. d'un oiseau, Emporter la proie et ne revenir qu'à la voix. || Se laisser entraîner à la poursuite de sa proie.

CHARROI, n. m. (*char.*) Pron. *cha-roa*. — Charriage, transport par chariot : *On lui a payé tant pour le* CHARROI. (Acad.)

— Charrette, tombereau : *On a requis tant de* CHARROIS *par village. On ne saurait aller là par* CHARROI. (Acad.)

— Guerr. Corps de troupes chargées de transporter les bagages et l'artillerie d'une armée : *Servir dans les* CHARROIS. *Capitaine de* CHARROI.

— Anc. *Droit de charroi*, droit qu'avaient certains seigneurs d'obliger leurs vassaux à voiturer le blé, le vin et les autres denrées de la récolte seigneuriale.

CHARRON, n. m. (*char.*) Pron. *chá-ron*. — Artisan qui fait des trains de carrosse, des chariots, des charrettes : *Un bon, un habile* CHARRON. *Jeanne alla loger avec son oncle chez la femme d'un* CHARRON, *qui la prit en amitié.* (Michelet.)

CHARRONNAGE, n. m. (*charron.*) Pron. *chá-ro-naj*. — Art, travail du charron : *Il a appris le* CHARRONNAGE. *Le* CHARRONNAGE *de cette voiture est très-solide.*

— *Bois de charronnage*, bois propre aux ouvrages du charron.

CHARROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Charroyer : *Pierre* CHARROYÉE. *Bois* CHARROYÉ.

CHARROYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*char.*) Pron. *cha-roa-ié*. — L'*y* du rad. *charroy* se change en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet. *Je charroie, nous charroyons, vous charroyez, ils charroient.* Transporter sur un chariot, une charrette, un tombereau : *Il en a coûté beaucoup pour* CHARROYER *toutes ces pierres.* (Acad.)

= **Se charroyer**, v. pron. Être charroyé.

CHARROYEUR, n. m. (*charroyer.*) Pron. *cha-roa-ieur*. — Celui qui charroie.

CHARRUE, n. f. (*carruca*, lat.; m. sign.) Pron. *cha-ru*. — Machine à labourer la terre; elle se compose d'un train monté ordinairement sur deux roues et portant un gros fer pointu et un soc tranchant pour ouvrir et couper la terre; elle est tirée par des chevaux ou par des bœufs : *Le soc d'une* CHARRUE. *Tirer la* CHARRUE. *Conduire, diriger la* CHARRUE. *Le P. Tellier lui fit détruire jusqu'aux pierres et aux fondements matériels de Port-Royal et y passer partout la* CHARRUE. (St-Simon.)

— Fig. *Tirer la charrue*, éprouver beaucoup de peine dans quelque travail : *C'est* TIRER LA CHARRUE *que de s'adonner à un travail si pénible.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Mettre la charrue devant les bœufs*, commencer par où l'on devrait finir.

— Prov. et fig. *C'est une charrue mal attelée*, se dit dans une entreprise quelconque d'associés qui ne s'entendent pas, qui n'agissent pas de concert.

— Par extens. Étendue de terrain qu'on peut mettre en valeur avec une charrue : *Cette ferme est de deux, de quatre* CHARRUES. (Acad.)

— Fig. L'agriculture : *On reverra la* CHARRUE *en honneur.* (Fén.)

— Pêch. Filet en usage dans la basse Bretagne.

CHARTE, n. f. (*charta*, papier; lat.) Anc. *Chartre*. Pron. *chartt, chastre*. — Général. Ancien titre ; lettre patente ; loi fondamentale, constitution : CHARTE *prestaire*, CHARTE *précaire*, CHARTE *bénéficiaire*, etc., CHARTE *de commune*, etc. *Nous possédons la* CHARTE *par laquelle Charles Martel fit don à l'abbaye de Saint-Denis de la terre de Clichy avec toutes ses dépendances.* (Beugnot.) *Le gouvernement de Henri IV était libéral; mais il n'a fondé qu'une seule liberté, la liberté de conscience, donné qu'une seule* CHARTE, *l'édit de Nantes.* (Rémusat.)

— *Grand trésor des chartes*, collection historique de tous les manuscrits recueillis dans les monastères et de tous les actes et diplômes.

— *École des chartes*, école instituée en 1821 et annexée aux archives de France ; elle reçoit des élèves externes qu'elle forme à l'étude et au déchiffrement des vieilles chartes et manuscrits, et prépare ainsi aux emplois des archives et des bibliothèques publiques ; ces élèves, sortant de l'École des chartes, sont désignés sous le nom d'*archivistes paléographes*.

— Hist. *Charte* ou *chartre normande*, lettres patentes qui furent accordées aux Normands pour la confirmation de leurs priviléges par Louis X le Hutin en 1315 : *Nonobstant clameur de haro*, CHARTE NORMANDE, etc.

— *La grande charte d'Angleterre*, ou simpl. *la grande charte*, charte accordée aux Anglais par Jean sans Terre en 1215, et confirmée en 1264 par son fils Henri III ; cette charte est le fondement des libertés anglaises.

— *La charte constitutionnelle* ou simpl. *la charte*, charte donnée par Louis XVIII en 1814 et qui institua en France le régime constitutionnel ; modifiée à la révolution de 1830, elle fut définitivement abolie avec la monarchie lors de la révolution de février 1848 : *Dans une monarchie vous n'avez que des courtisans et des serviteurs, tandis qu'avec une* CHARTE *vous êtes servi, flatté, caressé par des hommes libres.* (H. de Balzac.)

— Comm. marit. *Charte partie*, acte par lequel on loue, on affrète un navire : *Les* CHARTES PARTIES *doivent être rédigées par écrit et faites doubles.* (Ac.)

— Anc. *Charte partie*, acte que l'on séparait d'un registre à souche, ou que l'on déchirait en deux pour en donner une portion à chacun des contractants. Les *chartes parties*, les endentures et les cérographes suppléèrent souvent aux sceaux du XIIe siècle au XIIIe.

CHARTIL, n. m. (*char.*) Agric. Grande et longue charrette servant au transport des gerbes.

CHARTISTE, n. m. Partisan d'une charte.

— Particul. Partisan de la charte donnée par dom Pedro au Portugal.

CHARTOGRAPHE, n. m. (χάρτης, papier, γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *kar-to-graf*. — Didact. Qui écrit sur les chartes, qui en fait un recueil.

— Auteur de cartes de géographie. || Dans ce sens, on écrit aussi *Cartographe*.

CHARTOGRAPHIE, n. f. Didact. Traité sur les chartes.

— Recueil de cartes de géographie ; on écrit aussi *cartographie*.

— Art de tracer les cartes de géographie.

CHARTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la chartographie.

CHARTON, n. m. (*char.*) Anc. Charretier. Il se dit encore dans quelques provinces.

Le *charton* n'avait pas dessein
De les mener voir Tabarin. (La Font.)

CHARTRE, n. f. (*carcer, eris*, prison; lat.) Pron. *chartr*. — Anc. Prison ; ce mot s'est conservé dans cette dénomination, *Saint-Denis de la Chartre*, lieu où saint Denis fut autrefois en prison ; et dans la locution *chartre privée*, tout lieu où l'on détient, où l'on emprisonne quelqu'un sans autorité de justice : *Il n'est pas permis de tenir un homme en* CHARTRE PRIVÉE. (Acad.)

— Vulgair. Le carreau, atrophie mésentérique : *Tomber en* CHARTRE. *Cet enfant est en* CHARTRE.

CHARTREUSE, n. f. Couvent de chartreux : *La grande* CHARTREUSE *fut établie par saint Bruno près du village de Chartrouse, en Dauphiné.*

— Fig. Petite maison de campagne isolée et solitaire.

— Art culin. Mets composé d'un mélange de légumes.

CHARTREUX, n. m. (*chartre.*) Hist. monast. Religieux de l'ordre fondé par saint Bruno : *Dioclétien ne pensait pas être fondateur, comme il a été, d'un monastère de pères* CHARTREUX. (H. de Balzac.)

— Chat qui a le poil d'un gris bleuâtre.

— Adj. *Un chat* CHARTREUX.

CHARTRIER, n. m. (*chartre.*) Pron. *char-tri-é.* — Lieu où sont conservées les chartres ou chartes d'une abbaye : *Le* CHARTRIER *de Saint-Denis. Beau* CHARTRIER. CHARTRIER *en bon ordre.*

— Celui qui est chargé de cette conservation.

CHARYBDE, n. m. (χάρυβδις ; gr.) Pron. *ka-ribd.* — Anc. Gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé *Scylla*.

— Prov. *Tomber de Charybde en Scylla*, en voulant éviter un mal, tomber dans un autre.

CHARYBDE, n. f. Zool. Genre d'acalèphes.

CHAS, n. m. Pron. *châ.* — Technol. Trou d'une aiguille : *Le* CHAS *de cette aiguille est trop petit.*

— Constr. L'intervalle entre deux poutres ou la travée. Plaque de métal de forme carrée, percée d'un trou par lequel passe le fil auquel on suspend un plomb.

— Colle d'amidon qu'on tire du grain par expression. || Colle à l'usage des tisserands.

CHASSERET, n. m. (*châssis.*) Écon. rur. Petit châssis à fromages.

CHÂSSE, n. f. (*capsa*, caisse; lat.) Pron. *châss.* — Sorte de boîte ou de coffre qui contient les reliques d'un saint : *La grande cathédrale gothique étale ses chapelles ardentes, ses myriades de saints et de* CHÂSSES. (V. Hugo.) *Ses reliques sont renfermées dans une* CHÂSSE *d'argent de bois doré.*

La *châsse* dont les flancs renferment Geneviève. (Parsev.)

— Chose qui sert à en tenir une autre enchâssée : *Faire entrer un verre dans la* CHÂSSE *d'une lunette.* (Acad.)

— *La châsse d'une balance*, le morceau de fer qui sert à soulever, à soutenir une balance lorsqu'on pèse quelque chose.

— Anat. Sorte de manche composé de deux pièces mobiles réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument : CHÂSSE *d'une lancette.*

CHASSE, n. f. (*chasser.*) Action de chasser, de poursuivre; il se dit particul. de la poursuite des bêtes : CHASSE *à courre.* CHASSE *au tir, au tiré, au vol*, etc. *La* CHASSE *du cerf, du loup, du sanglier*, etc. *Aller à la* CHASSE. *Entrer en* CHASSE, etc. *Clôture, ouverture de la* CHASSE. *Chien de* CHASSE. *Fusil, cor de* CHASSE, etc. *Couteau de* CHASSE. *Équipage de* CHASSE. *Rendez-vous de* CHASSE.

Ses plaisirs ont été les chevaux et la *chasse*. (La F.)

L'exercice de la CHASSE *doit succéder aux travaux de la guerre.* (Buff.) *La* CHASSE *du renard demande moins d'appareil que celle du loup.* (Id.)

— *Chasse aux chiens courants, au lévrier, au furet, à l'oiseau*, etc., chasse avec les chiens courants, le lévrier, le furet, l'oiseau, etc.

— *Rompre la chasse*, la troubler, l'interrompre.

— *Habit de chasse*, l'habit d'uniforme que portent les chasseurs qui accompagnent à la chasse un roi, un prince, un souverain quelconque, un grand seigneur.

— Par extens. Espace de terrain, parties d'un domaine spécialement réservées pour la chasse : *Les* CHASSE *royales. Ce propriétaire a une belle* CHASSE. *Les* CHASSES *de ce domaine sont abondamment fournies de gibier.* (Acad.)

— Collect. Les chasseurs, les chiens et tout l'équipage de chasse : *La* CHASSE *a passé par là. Suivre la* CHASSE. (Acad.)

— Par extens. Le gibier que l'on prend à la chasse : *Il vit de sa* CHASSE. *Je vous enverrai de ma* CHASSE. *Faire bonne* CHASSE, *mauvaise* CHASSE. (Acad.)

— Air ou fanfare de chasse : *Sonner une* CHASSE.

— Mus. Sorte d'air se rapprochant des fanfares que l'on joue à la chasse.

— Fam. *Donner la chasse*, poursuivre : *On* DONNA LA CHASSE *à un parti de cavalerie ennemie. Les galères de Malte* DONNAIENT LA CHASSE *à une bande de voleurs. On lui* A *si bien* DONNÉ LA CHASSE *qu'il ne sera plus tenté de revenir.* (Acad.)

— Mar. Mouvement d'un vaisseau pour s'approcher ou pour s'éloigner le plus promptement possible d'un point, d'un objet.

— *Donner chasse*, s'approcher d'un point ou d'un autre bâtiment. || *Prendre chasse*, s'éloigner d'un lieu ou d'un autre vaisseau. || *Appuyer une chasse*, poursuivre vigoureusement. || *Soutenir la chasse*, seconder le vaisseau qui donne la chasse. || Fuir à égalité de marche, sans être joint par l'ennemi.

— Dans un sens analogue, *Maintenir, continuer la chasse ; lever, abandonner la chasse*, etc.

— Par extens. Facilité qu'une voiture ou toute autre machine semblable a de se porter en avant : *Ce cabriolet a peu de* CHASSE, *n'a pas assez de* CHASSE. (Ac.)

— Mécan. Se dit d'une certaine liberté de course qu'on laisse à quelques parties d'une machine pour qu'elle puisse se prêter à des irrégularités accidentelles de force ou de mouvement : *Il ne faut ni trop ni trop peu de* CHASSE. (Acad.)

— Jeu de paume. Le lieu où la balle finit son premier bond : *Grande* CHASSE. *Il y a une* CHASSE. *Gagner la* CHASSE. CHASSE *au pied de la muraille*, ou simpl. *chasse au pied. Marquer une* CHASSE. *Chasse morte*, coup perdu.

— Fig. et fam. *Chasse morte*, se dit d'une affaire commencée que l'on ne poursuit pas, qui demeure là.

— *Écluses de chasse*, écluses destinées à nettoyer un port, un chenal, un bassin : *Ce terrain s'étend pendant un quart de lieue environ le long des bords limoneux du grand bassin où l'on retient les eaux des* ÉCLUSES DE CHASSE. (Vitet.)

— *Huîtres de chasse*, celles qu'apportent les chasse-marée.

— Ponts et Ch. Écoulement rapide de l'eau pour écarter les sables, vases ou galets qui obstruent un chenal ou une rivière.

— Pêch. Filet qu'on tend sur des piquets en forme de palis.

— Tech. Sorte de niveau à l'usage du maçon.

— Charge de poudre grenée au fond d'une pièce d'artifice.

— Maçonnerie propre à garantir le verrier de l'action du feu.

— Outil du raffineur de sucre. || Outil du fabricant d'ancres. || Partie de la balance au milieu de laquelle on fixe l'aiguille. || Courbure des dents d'une scie. || Partie du métier de tisserand qui frappe la trame après chaque coup de navette.

— Typog. Le nombre de lignes que chaque page de la copie renferme de plus qu'une page d'impression : *Cette copie donne deux lignes de* CHASSE.

CHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Chasser : *Cet homme a été* CHASSÉ *de notre compagnie.* (Acad.) *Hippias est* CHASSÉ, *la tyrannie est éteinte.* (Boss.) *Les Tarquins* CHASSÉS *trouvent des défenseurs.* (Id.)

CHASSÉ, n. m. (*chasser.*) Pron. *cha-cé.* — Dans. Pas de danse qui s'exécute en allant de côté, soit à droite, soit à gauche.

CHASSE-AVANT, n. m. Technol. Chef ouvrier d'un grand atelier ; celui qui surveille les autres. || Au pl. *Des* CHASSE-AVANT.

CHASSE-BONDIEU, n. m. Techn. Morceau de bois servant aux scieurs de long à enfoncer le coin ou bondieu. || Au pl. *Des* CHASSE-BONDIEU.

CHASSE-BOSSE, n. m. Botan. Vulg. La lysimachie, qu'on regardait autrefois comme utile contre les contusions. || Au pl. *Des* CHASSE-BOSSES.

CHASSE-CARRÉE, n. f. Techn. Sorte de marteau à deux têtes carrées, dont une est acérée. || Au pl. *Des* CHASSE-CARRÉES.

CHASSE-CHIENS, n. m. Popul. Portier.

CHASSE-COQUINS, n. m. Pron. *chass-ko-kain.* — Popul. Suisse d'église ; bedeau.

CHASSE-COUSINS, n. m. Pron. *chass-kou-zain.* — Popul. Mauvais vin, apprêts chétifs, propres à éloigner les parasites.

— Fleuret qui ne fléchit pas.

CHASSE-CRAPAUDS, n. m. Vulg. L'Engoulevent.

CHASSE-DIABLE, n. m. Vulg. Le mille-pertuis.

CHASSE-FLEURÉE, n. f. Technol. Planche qui sert au teinturier à écarter l'écume de la surface de la cuve.

CHASSE-GOUPILLE, n. m. Techn. Outil d'armurier.

CHASSELAS, n. m. Pron. *chass-là.* — Variété de raisin fort recherchée pour la table ; il se cultive en treille : *Le* CHASSELAS *de Fontainebleau.*

CHASSE-MARÉE, n. m. Voiturier qui apporte la marée.

— Fig. et fam. *Aller au train, d'un train de chasse-marée*, aller fort vite.

— Mar. Petit bâtiment à deux mâts, et très-bon marcheur ; il fait le commerce de cabotage et porte la marée de port en port. || Au pl. *Des* CHASSE-MARÉE.

CHASSE-MOUCHE, n. m. Espèce de petit balai très-léger pour chasser les mouches : *Les Indiens font des* CHASSE-MOUCHES *avec les queues des yacks.* (Cuvier.)

— Filet à cordons pendants dont on recouvre les chevaux dans le temps des chaleurs, pour les préserver des mouches.

CHASSE-MULET, n. m. Techn. Valet de meunier.

CHASSE-NOIX, n. m. Techn. Outil d'armurier ; espèce de chasse-goupille.

CHASSE-PIERRE, n. m. Ch. de fer. V. GARDE.

CHASSE-POIGNÉE, n. f. Techn. Outil de fourbisseur. || Au pl. *Des* CHASSE-POIGNÉE.

CHASSE-POINTE, n. f. Techn. Outil qui sert à chasser les pointes ou goupilles d'un ouvrage quelconque. || Au pl. *Des* CHASSE-POINTES.

CHASSE-PUNAISE, n. f. Botan. Vulg. La Cimicaire, espèce de renoncule très-puante qui croît en Sibérie. || Au pl. *Des* CHASSE-PUNAISES.

CHASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*quassare*, secouer, ébranler ; lat.) Pron. *cha-cé.* — Mettre dehors avec violence, expulser, forcer de sortir de quelque lieu : CHASSER *les ennemis du royaume. On l'*A CHASSÉ *de son pays comme un coquin.* (Acad.) *Pyrrhus fut chassé par Démétrius, qu'il* CHASSA *aussi à son tour.* (Boss.) CHASSER *les chiens.* (Acad.)

La voix du Tout-Puissant *a chassé* cette armée. (Rac.)

— Fam. et par exagér. Mettre quelqu'un dans l'obligation d'abandonner un lieu : *Les maçons, les plâtriers m'*ONT CHASSÉ *de mon appartement. Pardon si je vous* CHASSE, *mais j'ai besoin de sortir.* (Acad.)

On ne saurait *chasser* les gens plus poliment. (Étienne.)

— Fig. *La pluie nous* CHASSA *de la campagne. La crainte l'*A CHASSÉ *de ce lieu. La terreur* AVAIT CHASSÉ *tous les habitants.* (Acad.) *Le jour vint enfin* CHASSER *les ténèbres.*

Le souper hors du chœur *chasse* les chapelains. (Boil.)

Il n'y a que la faim et la nécessité qui CHASSENT *les Lapons de leurs cabanes et les obligent à travailler.* (Regn.)

— Prov. *La faim chasse le loup hors du bois*, la nécessité détermine un homme à faire, même contre son inclination, beaucoup de choses pour se procurer de quoi vivre.

— *Chasser le mauvais air*, purifier l'air.

— Il se dit des choses qui servent à l'assainissement de l'air : *Le vinaigre* CHASSE *le mauvais air.*

— Éloigner ce qui importune : CHASSER *les mouches.*

— *Chasser les démons*, exorciser : CHASSER LES DÉMONS *au nom de Belzébuth.*

— Fig. et mor. Bannir, écarter de soi : CHASSER *l'ennui, les chagrins, la mélancolie.* CHASSER *de tristes pensées.* CHASSEZ *les mauvaises passions qui vous dévorent.*

Non, *chassons* de mon cœur ces trop molles images. (L.)
L'ardeur de s'enrichir *chassa* la bonne foi. (Boil.)

— Congédier, renvoyer une personne par mécontentement : CHASSER *un domestique, un valet.*

Quoi ! tu ne comprends pas, marand, que je te *chasse* ?
(Col. d'Harl.)

. . . . Le roi, contre elle enflammé de dépit,
La *chassa* de son trône ainsi que de son lit. (Rac.)

— Mener, faire marcher devant soi ; il se dit principalement en parl. des bestiaux : CHASSER *les vaches aux champs.* CHASSER *un troupeau de moutons.* (Acad.)

— *Chasser l'ennemi devant soi*, le faire retirer de position en position.

— Pousser quelque chose en avant : *Le vent* CHASSE *la pluie, la neige de ce côté. La charge n'est pas assez forte pour* CHASSER *un boulet si pesant. La poudre fine* CHASSE *bien plus que la grosse.* (Acad.)

— *Chasser un clou*, le faire sortir avec un marteau de l'endroit où il est entré. || Par anal. CHASSER *les cercles d'un tonneau.*

— Prov. et fig. *Un clou chasse l'autre*, une nouvelle passion, un nouveau goût, de nouveaux soins en font oublier d'autres : *L'ambition a succédé à l'amour ;* UN CLOU CHASSE L'AUTRE. (Acad.) *Un second courtisan succède au premier ;* UN CLOU CHASSE L'AUTRE.

— Man. *Chasser son cheval en avant*, doubler son action avec les jambes pour lui donner un degré de vitesse plus considérable, ou vaincre la résistance qu'il oppose.

— Vener. *Chasser de gueule*, laisser aboyer un limier qui d'ordinaire ne donne pas de voix. || *Le chien chasse de haut vent*, il chasse contre le vent.

— Prov. et fig. *Bon chien chasse de race*, cet homme, cet enfant a les mœurs et les inclinations de sa famille ; il se dit en bonne et en mauvaise part :

Je suis un peu coquet, tu n'es pas mal coquette :
Notre mère l'était, dit-on, en son vivant ;
Nous chassons tous de race, et le mal n'est pas grand.
(Regn.)

— Il se prend toujours en mauv. part en parl. d'une femme : *Cette fille* CHASSE *de race*, elle a les défauts de ses parents, de sa mère surtout.

— Fig. et fam. *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*, en parlant de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence.

— *Chasser sur les terres de quelqu'un*, entreprendre

sur ses droits, ses attributions, ses occupations.

— *Cet homme chasse bien au plat*, il a bon appétit, il mange volontiers le gibier que les autres tuent.

— Mar. *Le bâtiment chasse sur ses ancres*, il les entraîne, il leur fait labourer le fond. || *Cette ancre chasse*, elle ne tient pas le fond.

— Chass. Poursuivre les bêtes fauves, le gibier pour les tuer ou les prendre : CHASSER *le loup, le sanglier*. CHASSER *le cerf, le daim, les perdrix*, etc. *La façon la plus agréable de* CHASSER *le renard, c'est de commencer par boucher les terriers*. (Buff.)

— Il se dit aussi des animaux qui poursuivent une proie : *Le renard* CHASSE *les jeunes levrauts en plaine*. (Buff.)

— Mar. *Chasser un navire, un vaisseau*, le poursuivre pour l'attaquer et s'en emparer. || *Chasser la terre*, se rapprocher du rivage pour le reconnaître.

— V. intr. ou neut. Se livrer aux exercices de la chasse, poursuivre le gibier : *Cet homme passe son temps à* CHASSER.

— Intr. et absol. : CHASSER *au fusil*. CHASSER *au tir*. CHASSER *avec le chien couchant*. CHASSER *avec une meute de chiens courants*. CHASSER *à grand bruit*. CHASSER *à l'oiseau*. CHASSER *dans la plaine*. CHASSER *au loup, au sanglier, aux perdrix*. (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux : *Ce chien* CHASSE *bien. Les chiens* ONT *mal* CHASSÉ *aujourd'hui*. (Acad.)

— *Les nuages chassent du nord, du sud*, en parlant de la direction des nuages.

— *Cette voiture chasse bien*, elle roule facilement et fait beaucoup de chemin.

— Imprim. Espacer fortement les lignes, remplir beaucoup d'espace avec peu de caractères : *Ne* CHASSEZ *pas tant, l'espace vous manquerait*. (Acad.)

— *Ce caractère chasse plus qu'un autre*, les mots composés avec ce caractère occupent plus d'espace que s'ils étaient composés avec tel autre : *Le cicéro* CHASSE *plus que la philosophie*. (Acad.)

— Dans. Exécuter le pas de danse appelé *Chassé* : CHASSEZ *et déchassez*.

= **Se Chasser**, v. pr. S'expulser l'un l'autre, les uns les autres : *Les enfants de Cassandre* SE CHASSÈRENT *les uns les autres de ce royaume*. (Boss.)

— Être pris à la chasse : *Les lapins* SE CHASSENT *au furet. Les alouettes* SE CHASSENT *au miroir*.

CHASSERESSE, n. et adj. f. (*chasseur*.) Chasseuse; il ne s'emploie guère qu'en poésie : *Diane la* CHASSERESSE *ou Diane* CHASSERESSE. *Les nymphes* CHASSERESSES. *La jeune* CHASSERESSE. (Del.)

CHASSE-RIVET, n. m. Techn. Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous de cuivre.

CHASSE-RONDELLE ou **CHASSE-ROUE**, n. m. Pron. *chass-ron-dèl, rou*. — Techn. Outil de charron. Plur. *Des* CHASSE-RONDELLES. *Des* CHASSE-ROUES.

CHASSEUR, EUSE, n. (*chasse*.) Pron. *cha-ceur, ceuz*. — Celui, celle qui se livre aux exercices de la chasse, qui poursuit le gibier, ordinairement avec l'aide de chiens, pour tuer les bêtes ou les prendre vivantes : *Bon* CHASSEUR. *Adroit* CHASSEUR. *Habile* CHASSEUSE. *Les* CHASSEURS *font d'abord l'enceinte d'un taillis avant de pénétrer simultanément dans l'intérieur*. (De Tocqueville.)

Nous partons : nous posons nos pieds audacieux
Où le *chasseur* des monts n'ose poser ses yeux. (Lamart.)

— Qui chasse ordinairement, qui aime les plaisirs de la chasse : *C'est un grand* CHASSEUR.

— Fig. : *Il pensait à suspendre ses affaires pendant quelques jours; mais quel est le* CHASSEUR *de millions qui s'arrête?* (H. de Balz.)

— Domestique de riche maison, revêtu d'une livrée d'apparat et qui monte derrière la voiture de ses maîtres.

— Anc. N. pl. Soldats choisis entre les plus agiles et formant une compagnie d'élite dans un bataillon. || Soldats d'infanterie légère : *Les* CHASSEURS *d'Afrique*.

— Compagnies du centre dans les bataillons de garde nationale.

— Certains corps de cavalerie légère : *Chasseurs à cheval*.

— Adj. Mar. *Vaisseau chasseur*, celui qui s'approche d'un objet ou qui donne chasse.

CHASSIE, n. f. (*cæcare*, aveugler; lat.) Humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières : *Il a toujours de la* CHASSIE *aux yeux*. (Acad.) *La* CHASSIE *est sécrétée par la membrane muqueuse*.

CHASSIEUX, EUSE, adj. (*chassie*.) Pron. *cha-cieu, cieus*. — Qui a de la chassie aux yeux : *Il est* CHASSIEUX. *Avoir les yeux* CHASSIEUX.

— Subst. Personne chassieuse :

Ce qui plaît à l'œil sain offense un *chassieux*. (Regnier.)

CHÂSSIS, n. m. (*capsa*, caisse; lat.) Pron. *chd-ci*. — Ouvrage de menuiserie, composé de plusieurs pièces formant ordinairement les carrés dans lesquels on insère des vitres, de la toile ou des feuilles de papier huilé pour s'abriter contre le vent, les injures de l'air, etc. : CHÂSSIS *de papier*. CHÂSSIS *de verre*. CHÂSSIS *de toile*, etc. *Coller, poser, lever les* CHÂSSIS. CHÂSSIS *à fiche*. CHÂSSIS *à coulisse*. CHÂSSIS *à panneaux*. CHÂSSIS *d'osier*, etc.

— *Châssis dormant*, l'assemblage de montants et de traverses qui encadre les parties mobiles d'une fenêtre et qui est fixé dans la feuillure de la baie.

— Dans les arts, Ce qui enferme et enchâsse quelque chose.

— Techn. Sorte de cadre sur lequel on attache, on applique un tableau, une toile ou tout autre objet analogue : *Le* CHÂSSIS *d'un tableau. Le* CHÂSSIS *du matelassier*. || Métier sur lequel on étend la toile pour broder. || *Châssis d'une table*, ce qui soutient le dessus d'une table. || *Châssis d'imprimerie*, cadre de fer ordinairement traversé d'une barre, dans lequel on place les caractères assemblés en pages, en les serrant de tous côtés avec des coins. || *Châssis de pierre*, dalle de pierre qui en reçoit une autre en feuillure.

— *Châssis de serrurerie*, l'assemblage des montants et des traverses d'une porte de fer, ou le bâti d'une rampe d'escalier. || Bordure d'une table à couler le plomb.

CHASSOIR, n. m. (*chasser*.) Pron. *cha-çoar*. — Techn. Morceau de bois dont se sert le tonnelier pour chasser, faire descendre les cerceaux sur la futaille.

CHASSOIRE, n. f. (*chasse*.) Pron. *cha-çoar*. — Faucon. Baguette que portent les autourisiers.

CHASTE, adj. des 2 g. (*castus*, lat.; m. sign.) Qui est pur, qui garde la continence de mœurs : *Homme* CHASTE. *Femme* CHASTE. *Je l'ai cru sobre*, CHASTE, *libéral*. (La Br.)

— Pur, conforme aux lois de la pudeur, de la modestie : *Air* CHASTE. *Conduite* CHASTE. *Langage* CHASTE.

Il semble qu'à mon être il manque une moitié,
Objet de *chaste* amour ou de sainte amitié. (Lamart.)

La langue française est la plus CHASTE *de toutes les langues et par la même raison la plus obscène; ce qui semble impliquer contradiction*. (Desmahis.)

CHASTEMENT, adv. (*chaste-ment*.) D'une manière chaste, avec chasteté : *Vivre* CHASTEMENT.

CHASTETÉ, n. f. sans pl. (*castitas*, lat.; m. sign.) Pron. *chass-te-té*. — Vertu qui consiste à être chaste : *Observer, garder la* CHASTETÉ. CHASTETÉ *conjugale. Cela blesse la* CHASTETÉ. *La vraie* CHASTETÉ *de l'homme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché*. (Boss.)

. . . . Mais la *chasteté* même
Sous ce beau nom d'épouse entrât-elle chez toi. (Boil.)

— Entière abstinence des plaisirs de l'amour : CHASTETÉ *perpétuelle. Faire vœu de* CHASTETÉ.

— Myth. Figure allégorique représentée par une femme tenant un sceptre et ayant deux colombes blanches à ses pieds.

SYN. Chasteté, continence. La *chasteté* est la décence et la modération dans l'usage des plaisirs des sens. La *continence* en est l'abstention absolue; d'où il suit qu'on peut être *chaste* sans être *continent*. La *chasteté* embrasse tous les âges et tous les états; la *continence* ne peut appartenir qu'au *célibat*.

CHASUBLE, n. f. (*casula*; lat.) Pron. *cha-subl*. — Sorte d'ornement que le prêtre revêt par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe : CHASUBLE *de damas, de toile d'or. Mettre la* CHASUBLE. *Oter la* CHASUBLE.

CHASUBLIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait toute sorte d'ornements d'église.

CHAT, CHATTE, n. (*catus*, fin; lat.) Pron. *cha, chatt*. — Zool. Animal domestique. Genre de mammifères de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Carnivores digitigrades; c'est à ce genre qu'appartiennent le Lion, le Tigre, le Jaguar, la Panthère, le Lynx, le Chat cervier, l'Oncelot et le Chat commun : *Un chat noir. Un* CHAT *blanc. Un* CHAT *angora : Le* CHAT *est joli, léger, adroit, propre et voluptueux; il aime ses aises, il cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer et s'ébattre*. (Buff.) *Les* CHATTES *portent cinquante-cinq ou cinquante-six jours; les portées ordinaires sont de quatre, de cinq ou de six*. (Id.)

Je suis souris : vivent les rats!
Jupiter confonde les *chats !* (La Font.)

— *Chat sauvage*, chat qui vit dans les bois, dans les taillis; il a les instincts féroces des grandes espèces, instincts que le chat domestique a peu à peu perdus.

— Prov. et fig. *Il le guette comme le chat fait la souris*, se dit en parlant d'un homme qui en épie un autre.

— *À bon chat bon rat*, se dit quand celui qui attaque trouve un antagoniste capable de lui résister.

On voulait m'attaquer, mais *à bon chat bon rat*. (Dest.)

— *Ces gens s'accordent, vivent comme chiens et chats*, ils ne peuvent s'accorder, ils ne peuvent vivre ensemble.

— *La nuit tous chats sont gris*, la nuit on peut facilement se méprendre.

— *Emporter le chat*, sortir d'un lieu sans saluer.

— Fam. *Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat*, c'est une affaire, une faute sans importance.

— Prov. et fig. *Quand les chats n'y sont pas, les rats dansent*, quand les maîtres, les chefs n'y sont pas, les écoliers, les inférieurs se livrent au désordre.

— Fam. *Une musique de chat*, une musique aigre et discordante.

— *Écrire comme un chat*, écrire d'une manière illisible : *Ses lettres me font bien plaisir, quoiqu'il* ÉCRIVE COMME UN CHAT. (Volt.)

— *Avoir une mine de chat fâché*, paraître furieux.

— *Il a joué avec les chats*, se dit d'une personne qui a des égratignures au visage.

— *Avoir un chat dans la gorge*, éprouver dans le gosier un embarras soudain, et par suite duquel la voix se trouve arrêtée ou voilée.

— *C'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat*, se dit en parlant de quelque chose d'impossible.

— *Jeter le chat aux jambes à quelqu'un*, rejeter sur lui une faute, lui susciter des embarras.

— *Bailler le chat par les pattes*, présenter une chose par l'endroit, le côté le plus difficile.

— *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, employer quelqu'un pour faire quelque chose de périlleux dont on espère recueillir le profit.

— *Chat échaudé craint l'eau froide*, on redoute même l'apparence du mal qu'on a ressenti.

— *Acheter chat en poche*, conclure un marché sans connaître même l'objet qu'on achète. || *Vendre chat en poche*, vendre une chose sans la montrer.

— Prov. et fig. *Éveiller le chat qui dort*, réveiller une affaire assoupie; chercher un danger qu'on pouvait éviter.

— *Appeler un chat un chat*, appeler les choses par leur nom, dire franchement sa pensée :

J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon. (Boil.)

— *Il n'y a pas un chat*, il n'y a personne absolument : *Je suis venu, et* IL N'Y AVAIT PAS UN CHAT.

— *Il passe là-dessus comme chat sur braise*, se dit d'un homme qui glisse sur un fait peu honorable pour lui.

— *Elle est friande comme une chatte*, se dit d'une femme très-friande. || Dans le m. sens : *C'est une* CHATTE, *une vraie* CHATTE.

— *Elle est amoureuse comme une chatte*, se dit d'une femme de complexion amoureuse.

— Pop. *C'est le chat !* locut. interj. par laquelle on répond à quelque chose, quelque récit qu'on ne croit pas.

— Zool. *Chat musqué*, la civette. || *Chat cervier*, le lynx du Canada. || *Chat à crinière*, le guépard. || *Chat marin*, espèce de phoque. || *Chat de mer*, mollusque de l'ordre des Gastéropodes; on dit aussi *Lièvre de mer*.

— Sorte de jeu qui consiste à atteindre et à toucher une personne, laquelle, à son tour, cherche à en atteindre et à en toucher une autre; celle qui est touchée *emporte le chat*.

— Pêch. Petit grappin avec lequel les pêcheurs retirent du fond de la mer leur lesture, quand elle leur a échappé.

— Techn. Matière étrangère et dure qu'on trouve dans l'ardoise et qui ne permet pas de la débiter.

— Drap dont la chaîne est de couleurs diverses.

— Chevalet de couvreur.

— Artill. Instrument qui sert à sonder, à visiter l'âme d'un fusil, d'une pièce de canon.

— Fond. Partie de fonte qui s'échappe du creuset.

CHÂTAIGNE, n. f. (*castanea*, lat.; m. sign.) Pron. *chd-tè-gn*. — Bot. Fruit du châtaignier : *Grosses* CHÂTAIGNES. CHÂTAIGNES *bouillies*. CHÂTAIGNES *rôties*. *Acheter un litre de* CHÂTAIGNES. *Peler des* CHÂTAIGNES. *Pain de* CHÂTAIGNES.

— *Châtaigne d'eau*, plante aquatique, dont le fruit ressemble à la châtaigne ordinaire.

— Art vétér. Plaque cornée, irrégulière, rugueuse, qui se trouve à la face interne de l'avant-bras des solipèdes et se montre aux membres postérieurs, à la face interne du canon : *La* CHÂTAIGNE, *dans quelques races communes, forme une espèce d'ergot allongé*. (Lecoq.)

CHÂTAIGNERAIE, n. f. Pron. *chd-tè-gn-rè*. — Lieu planté de châtaigniers : *Il a fait abattre une*

CHÂTAIGNERAIE *qu'il avait près de sa maison.* (Acad.)

CHÂTAIGNIER, n. m. (*châtaigne.*) Pron. *châ-tè-gnié.* Bot. Grand arbre de la famille des Amentacées, produisant un fruit en forme de capsule coriace, hérissée, qui renferme deux ou trois nucules. Le fruit du châtaignier se compose de fécule, d'un peu de gluten et d'une matière sucrée abondante : *Des places brûlées, rougeâtres indiquaient la terre aride où se plaît le* CHÂTAIGNIER. (H. de Balz.) *Un seul* CHÂTAIGNIER *de l'Etna peut courrir cent chevaux.* (Mich.)

CHÂTAIN, adj. m. (*châtaigne.*) Qui est de couleur de châtaigne ; il ne se dit que de la barbe, des cheveux, des poils : *De longues nattes de cheveux* CHÂTAINS *lui formaient comme un turban autour de la tête.* (Mérimée.)

Gramm. Modifié par un adjectif, il est pris substantivement et reste invariable : *Des cheveux* CHÂTAIN *clair.* ‖ Suivi de plusieurs adjectifs, il est adjectif lui-même et soumis à la règle d'accord : *Les cheveux de cette petite fille étaient* CHÂTAINS *bruns et fins.* (Buff.)

— N. m. La couleur de la châtaigne : *La couleur de mes cheveux est encore du plus clair* CHÂTAIN.

CHATAIRE, n. f. (*chat.*) Bot. V. CATAIRE.

CHAT-CERVIER, n. m. Pron. *cha-cèr-vié.* — Animal sauvage, lynx du Canada. ‖ Au pl. *Des* CHATS-CERVIERS.

CHÂTEAU, n. m. (*castellum*, lat. ; m. sign.) Pron. *châ-tô.* Anc. Forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours ou de bastions : *Le* CHÂTEAU *commandait la ville. Ce* CHÂTEAU *est situé sur un rocher à pic.* CHÂTEAU *fort. Le* CHÂTEAU *de Vincennes. Ce fut entre ses mains que le gouverneur remit le port et ce* CHÂTEAU *inaccessible.* (Boss.)

— Prov. *Ville prise, château rendu,* on ne peut tenir dans la forteresse quand la ville est prise.

— Anc. Habitation seigneuriale : *Il se retira dans son* CHÂTEAU. *Un vieux* CHÂTEAU. *Les ruines d'un ancien* CHÂTEAU. *Dans nos histoires gothiques, des spectres défendent l'entrée des* CHÂTEAUX *abandonnés.* (Châteaub.)

— Certaine résidence royale : *Le* CHÂTEAU *des Tuileries. Le* CHÂTEAU *de Fontainebleau. Le* CHÂTEAU *de Versailles, de Saint-Cloud.*

... Quel tableau ! Je tremble en décrivant
Ce *château* du Plessis, tombeau d'un roi vivant. (C. Del.)

— Anc. Par extens. La cour et tout ce qui la concernait : *Les décrets du* CHÂTEAU. *Les intrigues du* CHÂTEAU.

— Par extens. Grande et belle maison de plaisance à la campagne : *Il y a plusieurs beaux* CHÂTEAUX *dans cette contrée. La vie de château est* AGRÉABLE.

— *Châteaux en Espagne*, projets en l'air, rêves chimériques : *Ma cassette était remplie de billets hypothéqués sur vos* CHÂTEAUX EN ESPAGNE. (Châteaub.)

— *Bâtir, faire des châteaux en Espagne,* se repaître de chimères :

Quel esprit ne bat la campagne ?
Qui ne fait *châteaux en Espagne ?* (La Font.)

— *Château de cartes*, petit édifice que les enfants s'amusent à construire avec des cartes.

— Fam. et fig. *Château de cartes* ou *de carton*, petite maison de campagne d'une construction peu solide.

— *Château d'eau,* bâtiment plus ou moins décoré, renfermant un réservoir d'eau, où le liquide est contenu, pour se distribuer ensuite en divers lieux selon les besoins. ‖ Ch. de fer. Réservoir d'eau placé dans les gares et ateliers des chemins de fer, pour l'alimentation des machines : *La communication entre le* CHÂTEAU D'EAU *et la caisse à eau du tender s'établit au moyen de tuyaux de conduite aboutissant à des grues ou potences mobiles.*

— Mar. anc. *Château de poupe* ou *d'arrière*, espèce de logement élevé sur la poupe d'un navire : *Les officiers étaient sur le* CHÂTEAU DE POUPE *avec les passagers.* (Châteaub.) *Le* CHÂTEAU D'ARRIÈRE *de ces navires est haut et lourd.* (Max. Du Camp.)

— *Château de proue* ou *d'avant*, espèce de logement élevé sur la poupe ou sur la proue d'un navire, au-dessus du dernier pont.

CHATÉE ou **CHATTÉE**, n. f. La portée d'une chatte.

CHÂTELAIN, AINE, n. (*chatel*, anc. *château.*) Pron. *châtt-lain, lèn.* — Féod. Celui, celle qui possédait un château fortifié ou châtellenie ; le seigneur qui exerçait en outre dans son domaine le droit de haute justice :

J'ai vu les voiles blancs des jeunes *châtelaines*
Confondre leurs couleurs sur les monts, dans les plaines.
(C. Del.)

— Dans la hiérarchie de la noblesse, le *châtelain* venait immédiatement après le *baron.*

— *Châtelains royaux*, ceux qui rendaient la justice dans les terres royales.

— *Châtelains seigneuriaux*, ceux qui rendaient la justice dans les terres seigneuriales.

— Adject. : *Juge* CHÂTELAIN.

— Adj. *Chaîne châtelaine*, chaîne à laquelle on suspend des instruments de couture, des clefs, etc., et que les femmes portent à leur ceinture.

— N. f. Dans le m. sens : *Une* CHÂTELAINE.

CHÂTELÉ, ÉE, (*chatel.*) Blas. Il se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de plusieurs châteaux : *La bordure de Portugal et le lambel d'Artois sont* CHÂTELÉS.

CHÂTELET, n. m. (*chatel.*) Féod. Petit château.

— Anc. à Paris, *le grand Châtelet*, ancien château où l'on rendait la justice ; *le petit Châtelet*, ancien château ou l'on renfermait les prisonniers.

— Par extens. *Le châtelet*, la juridiction qui avait son siége au grand Châtelet ; le tribunal où les affaires civiles et criminelles se jugeaient en première instance : *Conseiller au* CHÂTELET. *Notaire au* CHÂTELET. *Commissaire au* CHÂTELET. *Sentence du* CHÂTELET. *La procédure du* CHÂTELET.

— Il se disait aussi de la juridiction d'Orléans, de Montpellier et de quelques autres villes.

— Technol. Partie du métier du rubanier.

CHÂTELLENIE, n. f. (*châtelain.*) Féod. La seigneurie et la juridiction du seigneur châtelain : *Droit de* CHÂTELLENIE. *Ériger une* CHÂTELLENIE *en marquisat.*

— L'étendue de pays placée sous la juridiction d'un châtelain : *Cette paroisse, cette terre était de la* CHÂTELLENIE *de tel lieu.* (Acad.)

CHAT-HUANÉ, ÉE, adj. (*chat-huant.*) Pron. *cha-u-a-né.* — Zool. Il se dit des oiseaux de proie qui ont le pennage d'un chat-huant.

CHAT-HUANT, n. m. Pron. *cha-u-an.* — Zool. Oiseau du genre des Chouettes, de l'ordre des Rapaces et de la famille des Nocturnes ; il se distingue par le disque complet que forment les plumes autour de ses yeux : *On prétend que les* CHATS-HUANTS *voient plus clair la nuit que le jour.* (Acad.) *De tous les oiseaux de nuit, le* CHAT-HUANT *est le seul qui ait les yeux bleuâtres.* (Buff.)

CHÂTIABLE, adj. des 2 g. (*châtier.*) Pron. *châ-tiabl.* — Qui peut être châtié, qui doit être châtié.

CHÂTIÉ, ÉE, part. pass. du v. Châtier : *Ils ont été rudement* CHÂTIÉS. *Le trop grand amour qu'on a pour soi est* CHÂTIÉ *par le mépris d'autrui.* (La Roch.)

Tu seras *châtié* de ta témérité. (La Font.)

— Littér. Fig. *Prose châtiée*, pure, correcte.

CHÂTIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*castigare*, lat. ; m. sign.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous châtiions, vous châtiiez.* — Punir, corriger quelqu'un pour une faute qu'il a commise : *C'est au père à* CHÂTIER *ses enfants.* (Acad.) *Les enfants connaissent si c'est à tort ou avec raison qu'on les* CHÂTIE. (La Br.) *Cette ville s'est révoltée, mais on l'A rigoureusement* CHÂTIÉE. *C'était la loi qui établissait les magistrats et qui* CHÂTIAIT *leur mauvaise administration.* (Boss.) *Il* CHÂTIA *son corps pour le réduire en servitude.* (Fléch.)

— Par extens. Réprimander, flétrir :

. . . . . . On devrait *châtier* sans pitié
Ce commerce honteux du semblant d'amitié. (Mol.)

— Prov. *Qui aime bien châtie bien*, c'est aimer véritablement quelqu'un que de le reprendre de ses fautes.

— Man. *Châtier un cheval*, lui donner des coups d'éperon ou de cravache lorsqu'il ne veut pas se prêter aux volontés de l'écuyer.

— Littér. Polir, rendre plus pur et plus correct, en parlant des ouvrages d'esprit : CHÂTIER *sa prose.* CHÂTIER *ses vers. Il n'A pas assez* CHÂTIÉ *ses derniers ouvrages.* (Acad.)

CHATIÈRE, n. f. (*chat.*) Trou qu'on pratique à une porte pour laisser passer les chats : *Faire une* CHATIÈRE *à une porte.*

CHÂTIEUR, n. m. (*châtier.*) Pron. *châ-tieur.* — Fam. Celui qui châtie : *C'est un rude* CHÂTIEUR. *Les* CHÂTIEURS *de nations sont les fléaux de Dieu.* (St-Simon.)

CHÂTIMENT, n. m. (*châtier.*) Pron. *châ-ti-man.* — Punition, correction ; peine infligée pour une faute : *Léger* CHÂTIMENT. *Rude* CHÂTIMENT. *Les* CHÂTIMENTS *suivaient les mauvaises actions.* (Boss.)

Il faut des *châtiments* dont l'univers frémisse :
Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice. (R.)
Si l'affront fut public, le *châti[illegible]* doit l'être. (C. D.)

— Fig. et mor. : *L'ambition [illegible] souvent de durs* CHÂTIMENTS *pour ceux qui se laissent entraîner par elle.* ‖ *Châtiment moral*, la peine, le châtiment qu'inflige la conscience à celui qui a failli.

CHATOIEMENT, n. m. (*chatoyer.*) Pron. *cha-toa-man.* — Effet clair, brillant et varié dans ses lueurs que produit une surface lisse.

CHATON, n. m. (*chat.*) Petit chat : *Un charmant petit* CHATON.

CHATON, n. m. (*capsa*, caisse ; lat.) La partie d'une bague dans laquelle une pierre précieuse est enfermée : *La pierre est tombée du* CHATON. (Acad.)

— Pierre montée : *Voici de beaux* CHATONS.

— Bot. Assemblage de fleurs mâles ou femelles de certains arbres, disposées sur un pédoncule grêle et ordinairement pendant, à peu près en forme de queue de chat : *En hiver, les chevreuils vivent de ronces, de genêt, de bruyère, de* CHATONS *de coudrier, de marsaule.* (Buff.)

CHATONNEMENT, n. m. (*chaton.*) Techn. Action d'encastrer dans un chaton.

CHATONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaton.*) Techn. Encastrer dans un chaton.

CHATOUILLE, n. f. Pron. *cha-tou-y.* — Pêch. Espèce de petite lamproie souvent employée pour la pêche de l'anguille, du brochet et de la lote.

— Zool. Vulg. Le poulpe commun.

CHATOUILLEMENT, n. m. (*chatouiller.*) Pron. *cha-tou-y-man.* — Action de chatouiller : *Être sensible au moindre* CHATOUILLEMENT.

— La sensation qui en résulte : *Le* CHATOUILLEMENT *excite ordinairement à rire.* (Acad.)

— Fig. et par extens. Impression agréable que reçoivent les sens : CHATOUILLEMENT *des sens. Cette harmonie cause à l'oreille un doux* CHATOUILLEMENT. (Acad.)

CHATOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*catulire*, être en chaleur ; lat.) Pron. *cha-tou-ié.* — Causer en quelque partie du corps, par un attouchement léger, un tressaillement involontaire qui provoque ordinairement le rire : CHATOUILLER *quelqu'un aux côtés, à la plante des pieds. Ne me* CHATOUILLEZ *pas si fort.*

— Man. *Chatouiller un cheval avec l'éperon*, le piquer légèrement de l'éperon.

— Général. Il se dit de tout ce qui produit sur les sens quelque agréable impression : *Le vin* CHATOUILLE *le palais. Cette musique* CHATOUILLE *agréablement l'oreille.*

— Par extens. et fig. Plaire, flatter : *Cet homme* CHATOUILLE *volontiers les grands. La flatterie* CHATOUILLE *doucement plus d'une oreille.*

Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillait de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse. (R.)

= **Se chatouiller**, v. pr. Se causer la sensation produite par le chatouillement : *Il* SE CHATOUILLE.

— Prov. et fig. *Se chatouiller pour se faire rire*, s'exciter à la joie, à la gaieté pour un faible sujet ou même sans sujet.

— Dans le s. récipr. *Ces deux enfants* SE CHATOUILLENT, *s'amusent à* SE CHATOUILLER.

CHATOUILLEUX, EUSE, adj. (*chatouiller.*) Pron. *cha-tou-ieu, ieuz.* — Qui est très-sensible au chatouillement : *Un homme* CHATOUILLEUX. *Une femme* CHATOUILLEUSE. *Ils ont donc l'épiderme* CHATOUILLEUX. (Beaum.)

— Man. *Ce cheval est chatouilleux*, sensible, ombrageux. ‖ *Il est chatouilleux à l'éperon*, il hennit et rue au lieu d'obéir à l'éperon.

— Fig. et fam. Facile à offenser : *Il est fort* CHATOUILLEUX *et fort susceptible.* (Mérim.)

— En parl. des choses, Difficile à traiter, embarrassant : *Cette question est bien* CHATOUILLEUSE. *Cette affaire est des plus* CHATOUILLEUSES.

CHATOYANT, part. prés. du v. Chatoyer.

CHATOYANT, ANTE, adj. (*chatoyer.*) Pron. *cha-toa-ian, iantt.* — Il se dit de certains objets qui, vus sous différents aspects, semblent changer de couleur comme l'œil du chat : *Étoffe, couleur* CHATOYANTE. *Les pierres appelées œils de chat sont toutes* CHATOYANTES. (Buff.)

CHATOYER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chat.*) Pron. *cho-toa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *chatoy* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Il chatoie, il chatoiera.*

— Changer de couleur sous les divers aspects : *À Nîmes, on fabrique des étoffes qui* CHATOIENT *comme des métaux.* (A. M.) *De temps en temps un ver luisant* CHATOYAIT *dans l'herbe.* (G. Sand.)

CHAT-PARD, n. m. (*chat-léopard.*) Pron. *cha-par.* — Vulg. Le serval.

CHÂTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Châtrer : *Un cheval* CHÂTRÉ.

— Subst. *Un châtré*, un castrat. ‖ *Voix de châtré*, voix de castrat.

CHÂTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*castrare;* lat., m. sign.) Oter, enlever les testicules : CHÂTRER *un homme, un cheval, un taureau*, etc.

— *Châtrer une truie, une chienne*, leur faire une opération qui les mette hors d'état d'avoir des petits.

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Retrancher ce qui peut choquer les mœurs, le gouvernement, les convenances, etc. : *La censure* CHÂTRE *les pièces les plus innocentes.*

— Fig. *Châtrer des cotrets, des fagots*, en ôter quelques-uns des principaux brins.

— Agric. *Châtrer des ruches*, en enlever avec un couteau le miel et la cire.

— Jardin. *Châtrer un fraisier, des melons, des concombres*, en retrancher les fleurs ou les rejétons superflus.

— Technol. *Châtrer une roue*, ôter une faible partie des jantes pour en resserrer les ais.

CHÂTREUR, n. m. Celui dont le métier est de châtrer les animaux : CHÂTREUR *de chiens.*

CHÂTRURE, n. f. (*châtrer.*) Pron. *châ-trur.* — Art. vétér. Opération de la castration que l'on fait subir aux animaux.

CHATTE, n. f. (*chat.*) Mar. Sorte de grappin.

— Pêch. Sorte de chasse-marée à fond un peu plat qui sert à la pêche. || Bâtiment employé comme allége ou comme barques-citernes.

CHATTEMITE, n. f. (*chatte*, et *mitis*, doux ; lat.) Pron. *chatt-mitt.* — Fam. Personne qui affecte une contenance humble et doucereuse pour mieux arriver à tromper, à séduire : *Comme elle fait la* CHATTEMITE. (Acad.)

Vous l'eussiez pris pour quelque saint ermite,
Tant le mignon faisait la *chattemite.* (La Chauss.)

CHATTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chat.*) Pron. *chaté.* — En parl. d'une chatte, Faire ses petits : *Cette chatte est prête à* CHATTER. *Elle a* CHATTÉ *cette nuit.* (Acad.)

CHATTERIE, n. f. (*chatte.*) Pron. *chate-ri.* — Fam. Bonbon, friandise que l'on donne aux enfants.

— Fausse caresse : *Elle lui a fait mille* CHATTERIES.

CHAUBOULURE, n. f. Barbarisme du Dictionnaire national. || On dit *Échaubulure.* V. ce mot.

CHAUD, AUDE, adj. (*calidus*, lat.; m. sign.) Pron. *chô-chôd.* — Qui a, qui donne, qui produit de la chaleur : *Le feu est* CHAUD. *Le soleil est bien* CHAUD *aujourd'hui. Temps* CHAUD. *Eau* CHAUDE. *Ce bain n'est pas assez* CHAUD. *Fer* CHAUD. *Prendre un bouillon* CHAUD. *Cela se mange* CHAUD. *Mettre quelque chose sous les cendres* CHAUDES. *Avoir les pieds* CHAUDS, *les mains* CHAUDES. *Les vautours se trouvent dans toutes les contrées* CHAUDES *du monde.* (A. Mart.)

— *Pleurer à chaudes larmes*, verser d'abondantes larmes.

— Prov. et fig. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud*, il faut saisir l'occasion favorable ; il faut poursuivre activement une affaire quand elle est en bon chemin.

— *Avoir les pieds chauds*, jouir des commodités de la vie, être dans une situation heureuse et agréable.

— Prov. *Froides mains, chaudes amours*, la fraîcheur des mains est ordinairement le signe d'un tempérament ardent.

— Prov. et fig. *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; il n'y a rien de trop chaud ou de trop froid pour lui*, se dit d'un homme qui prend tout et de toutes les mains.

— Fig. et fam. *Le rendre tout chaud, le rendre chaud comme braise*, se venger promptement de quelque tort, de quelque injure qu'on a reçue. || Répondre avec promptitude et malignité à quelque propos piquant qui vous est adressé : *Il m'a joué un mauvais tour, mais je* LE *lui* AI RENDU CHAUD *comme braise.* (Acad.)

— *Main chaude*, jeu où l'un des joueurs, ayant la tête couchée sur les genoux d'un autre et les yeux fermés, tient une main renversée sur son dos, et doit deviner celui qui frappe dedans.

— En parl. de quelques animaux, Qui est en chaleur : *Le bouc est très-vigoureux et très-*CHAUD : *un seul peut suffire à plus de cent cinquante chèvres pendant deux ou trois mois.* (Buff.) *Cette chienne est* CHAUDE.

— En parl. des choses, Qui conserve la chaleur, qui garantit du froid : *Le renne a une fourrure plus* CHAUDE *que la brebis.* (B. de St-P.) *Cet habit, ce manteau est* CHAUD *et bon.* (Acad.)

— Qui échauffe, qui augmente la chaleur intérieure du corps : *Le vin est* CHAUD. *Les épiceries sont* CHAUDES. (Acad.)

— *Fièvre chaude*, fièvre ardente, accompagnée de frénésie, de délire.

— Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal*, tomber d'un mauvais état dans un pire.

— Fig. Ardent, passionné, zélé : *C'est un homme* CHAUD *en amitié. Un* CHAUD *partisan. Être* CHAUD *sur une affaire.*

Je crois qu'un ami *chaud* et de ma qualité
N'est pas assurément pour être rejeté. (Mol.)

— *N'être ni chaud ni froid*, rester indécis, indifférent entre deux partis.

— *Être chaud de vin*, avoir un peu trop bu.

— Littér. *Style chaud*, style animé, plein de chaleur.

— Peint. *Ton, coloris chaud*, brillant, vigoureux. || Dans le m. sens : *Ce tableau est* CHAUD *de couleur.*

— Fig. *Action, affaire chaude, attaque chaude*, action, affaire, attaque où la lutte est acharnée, sanglante.

— Par extens. *La dispute, la querelle fut chaude*, elle fut vive, animée.

— *Alarme chaude*, alarme grave, subite :

Remettez-vous, monsieur, d'une *alarme si chaude.* (Mol.)

— Fam. et elliptiq. *La donner bien chaude*, causer une vive alarme en exagérant le mal : *Il nous* L'A DONNÉE BIEN CHAUDE.

— Fig. Prompt, bouillant, qui s'emporte facilement, se dit de l'homme et de son caractère : *Homme* CHAUD *et violent. Caractère* CHAUD. *Tempérament* CHAUD. *Tête* CHAUDE. || Dans le m. sens, *Avoir le sang chaud.*

— Fam. Récent, très-nouveau : *Cela est encore tout* CHAUD. *Il m'apporta cette nouvelle toute* CHAUDE. (Acad.)

Le soufflet sur ma joue est encore tout *chaud.* (Rac.)

— Qui est fait vivement : *Les récompenses toutes* CHAUDES *ont un prix merveilleux.* (Mme de Sév.) *Les plaisanteries ne sont bonnes que quand elles sont servies toutes* CHAUDES. (Volt.)

= **Chaud**, adv. Chaudement : *Boire, manger, servir* CHAUD.

— *Tenir chaud*, se dit des vêtements qui protégent contre le froid : *Cet habit vous* TIENDRA CHAUD.

— *Il fait chaud*, se dit en parlant de la température chaude : IL FAIT CHAUD *dans cette chambre comme dans un four, comme dans une étuve.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il fait chaud*, la dispute est vive, la lutte est acharnée, sanglante : *Il se garda bien d'y aller,* IL Y FAISAIT *trop* CHAUD. (Acad.)

— Pop. CHAUD, CHAUD ! loc. interj. Vivement, sans tarder.

= **A la chaude**, loc. adv. Sur l'heure, à l'instant : *Cela s'est fait* À LA CHAUDE. *On attaqua l'ennemi* À LA CHAUDE. (Acad.) || Vieux.

CHAUD, n. m. Chaleur : *Le* CHAUD *est revenu, le froid a disparu. Souffrir le* CHAUD *et le froid. Étouffer de* CHAUD.

.. En moins d'un jour tour à tour on essuie
Et le froid et le *chaud*, et le vent et la pluie. (Coll. d'H.)

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid*, vanter et déprécier tour à tour une personne, une chose, passer d'un avis à un avis directement opposé.

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid ! (La Font.)

— Fig. et fam. *Cela ne me fait ni froid ni chaud*, cela m'est tout à fait indifférent.

— *Cela ne fait ni chaud ni froid*, cette chose n'aide ni ne nuit.

CHAUDE, n. f. (*chaud.*) Pron. *chôd.* — Métallurg. Chaleur à laquelle on expose successivement dans les hauts-fourneaux le fer qu'on veut réduire en barres : *On donne à la loupe les* CHAUDES *successives qu'elle exige pour être mise en barres avec les dimensions qui conviennent à sa destination.* (Monge.)

— *Chaude suante*, certain degré de chaleur qu'on communique au fer : *Le nerf du fer forgé ne tient pas à sa nature ; il le perd lorsqu'on le ramollit par une* CHAUDE SUANTE. (Monge.)

CHAUDEAU, n. m. (*chaud.*) Pron. *chô-dô.* — Brouet, bouillon chaud que l'on portait autrefois aux mariés le matin du lendemain de leurs noces :

Là-dessus son épouse, en habit d'Alecton,
Masquée et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un *chaudeau* propre pour Lucifer. (La F.)

— Toute boisson chaude. || Vieux.

CHAUDE-CHASSE ou **CHAUDE-SUITE**, n. f. Chasse vive et forcée.

CHAUDE-COLE, n. f. Abrév. de *Chaude colère.*

— *À la chaude cole*, loc. adv. D'un premier mouvement.

CHAUDELAIT, n. m. Pron. *chod-lè.* — Art. culin. Sorte de gâteau fait de lait, de farine et d'anis.

CHAUDEMENT, adv. (*chaud-de-ment.*) Avec chaleur ; de manière à conserver la chaleur. *Se vêtir* CHAUDEMENT. *Il faut vous tenir* CHAUDEMENT *dans votre chambre. Mettre de la viande devant le feu pour la tenir* CHAUDEMENT. (Acad.)

— Fig. Avec ardeur et vivacité : *Poursuivre* CHAUDEMENT *une personne, une affaire. Prendre une affaire* CHAUDEMENT. *Cette affaire a été suivie* CHAUDEMENT. (Acad.)

CHAUDE-PISSE, n. f. Pron. *chôd-piss.* — Vulg. La blennorrhagie.

CHAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Agricult. Mêler de la chaux avec la terre d'un champ.

= **Se chauder**, v. pron. En parl. de la terre, Être chaudé : *Il est une saison que les champs* SE CHAUDENT.

CHAUDERET, n. m. Techn. Moule dont se sert le batteur d'or pour étendre les métaux.

CHAUDERIE, n. f. Caravansérail sur les routes de l'Inde pour les voyageurs.

CHAUDIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chaud.*) Pron. *chô-dié.* Véner. En parl. des levrettes, Entrer en chaleur.

CHAUDIÈRE, n. f. (*chaud.*) Grand vaisseau, le plus souvent de cuivre, qui sert à faire cuire, bouillir, chauffer quelque chose : CHAUDIÈRE *de cuisine.* CHAUDIÈRE *de teinturier, d'affineur de sucre, de brasseur de bière*, etc.

— *Chaudière bouillante*, chaudière qui contient un liquide bouillant.

— Vase métallique dans lequel l'eau soumise à l'action du feu se transforme en vapeur : *Les* CHAUDIÈRES *se fabriquent en fonte, en tôle de fer ou en cuivre. La* CHAUDIÈRE *de cette machine à vapeur a éclaté.*

— Mar. *Chaudière d'étuve*, vase qui dans les ports sert à faire chauffer le goudron.

— Pêch. V. CAUDRETTE.

— Techn. Partie de four à chaux qui se trouve au-dessus du cendrier.

CHAUDRÉE, n. f. (*chaud.*) Pron. *chô-dré.* — Techn. Certaine quantité de soie à teindre en noir.

CHAUDRET, n. m. Pron. *chô-drè.* — Technol. Livret de feuilles de baudruche à l'usage du batteur d'or.

CHAUDRON, n. m. (*chaud.*) Pron. *chô-dron.* — Petite chaudière munie d'une anse, servant surtout à la cuisine : *Faites bouillir cela dans un* CHAUDRON. *Écurer un* CHAUDRON. *Mettre un* CHAUDRON *sur le feu. Cette femme, après avoir lavé son enfant dans un* CHAUDRON *plein d'eau chaude, le remit dans son berceau.* (Regnard.)

— Mar. Calotte de plomb percée de plusieurs trous et clouée sous le pied d'une pompe pour empêcher les ordures de la cale de s'y introduire. || Petite calotte de cuivre clouée sur l'habitacle et percée de quelques trous pour laisser passage à la fumée de la lampe.

CHAUDRONNÉE, n. f. (*chaudron.*) Pron. *chô-dro-né.* — Ce que peut contenir un chaudron.

CHAUDRONNERIE, n. f. (*chaudron.*) Pron. *chô-dronn-rî.* — Art du chaudronnier. || Art de construire les chaudières destinées aux machines à vapeur. || Atelier dans lequel a lieu cette construction. || Toute marchandise de chaudronnier.

CHAUDRONNIER, ÈRE, n. (*chaudron.*) Pron. *chô-dro-nié, nièr.* — Artisan qui fait, qui vend des chaudrons, des marmites et tous les ustensiles de fer ou de cuivre propres à la cuisine. *Boutique de* CHAUDRONNIER. *Yacoub, qui dans sa jeunesse exerça la profession de* CHAUDRONNIER, *devint un puissant monarque.* (Reynaud.)

— Adj. *Maître, garçon* CHAUDRONNIER.

CHAUF, CHOUF, n. m. **CHAUFETTE**, n. f. Pron. *chôf, chouf, chô-fètt.* — Comm. Soie de Perse.

CHAUFFAGE, n. m. Pron. *chô-faj.* — Action de se chauffer : *Méthode de* CHAUFFAGE. La quantité de bois ou autre combustible que l'on consomme pour se chauffer : *J'ai payé vingt francs pour mon* CHAUFFAGE. *Bois de* CHAUFFAGE.

— Droit de couper dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer : *Droit de* CHAUFFAGE. *Il avait son* CHAUFFAGE *dans telle forêt. Il avait tant de cordes de bois pour son* CHAUFFAGE.

— Mar. Action de chauffer un navire.

CHAUFFE, n. f. (*chauffer.*) Pron. *chôf.* — Technol. Le fourneau où brûle le combustible employé à la fonte des pièces. || Une des deux grilles du chauffé dans une fonderie. || Temps employé au chauffage d'un appareil.

— Chim. Opération de distillation : *Édouard Adam est parvenu à obtenir par une seule* CHAUFFE *tous les degrés de spirituosité.* (Chaptal.)

— Ch. de fer. *Surface de chauffe*, portion de la

surface d'une chaudière qui reçoit l'action de la chaleur développée dans le foyer. La force de la chaudière, ou la quantité de vapeur qu'elle peut fournir dans un temps donné, s'estime en raison de sa *surface de chauffe*. Il faut environ un mètre carré de *surface de chauffe* par force de cheval.

CHAUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Chauffer : *Pièce* CHAUFFÉE. *Appartement* CHAUFFÉ.

CHAUFFE, n. m. Technol. Espace où le fondeur allume le feu sous le fourneau qui contient le métal à fondre.

CHAUFFE-ASSIETTES, n. m. Meuble, ustensile qui sert à chauffer les assiettes, à les tenir chaudes.

CHAUFFE-CIRE, n. m. Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller : *Son* CHAUFFE-CIRE *était dans une chambre à part et tout proche avec de l'eau et du feu tout allumé.* (St-Simon.)

CHAUFFE-LINGE, n. m. Pron. *chôf-lainj.* — Panier d'osier servant à chauffer le linge.

CHAUFFE-LIT, n. m. Ce qui chauffe le lit ; bassinoire ; moine. || Au plur. *Des* CHAUFFE-LIT.

CHAUFFE-PIEDS, n. m. Écon. Chaufferette. || Au plur. *Des* CHAUFFE-PIEDS.

CHAUFFER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*calefacere*, lat. ; m. sign.) Pron. *chô-fé.* — Rendre chaud : CHAUFFER *un poêle.* CHAUFFER *de l'eau.* CHAUFFER *les pieds, les mains d'un enfant.*

J'ai mon four à *chauffer*, mon vin à mettre en perce. (Andrieux.)

— Mar. *Chauffer la carène d'un navire*, le chauffer avec des fagots de genêt ou de brande, pour tuer les vers, faire fondre le vieux brai et détruire les corps qui masquent les chevilles et les trous. || *Chauffer les bordages*, les pénétrer d'une vive chaleur afin de les faire ployer et de leur donner les diverses formes que nécessite la construction.

— Techn. Tirer le soufflet dans une forge quand le fer est au feu.

— Guerr. *Chauffer un poste*, faire sur le poste un feu roulant d'artillerie.

— Fig. et fam. Faire une chose avec ardeur, vivacité : *Il faut* CHAUFFER *cette affaire.*

— Absol. *Ce bois chauffe bien, chauffe beaucoup*, il donne beaucoup de chaleur.

— V. intr. ou neut. Devenir chaud, être chaud : *Le four* CHAUFFE. *Le bain* CHAUFFE.

— Fig. *Le four chauffe*, tout se prépare bien.

Le *four chauffe*, et tout va rondement. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*, ce n'est pas pour vous que telle chose se prépare, se fait.

— Fig. et fam. *C'est un bain qui chauffe*, se dit d'un gros nuage qui menace de la pluie.

= **Se chauffer,** v. pron. Se mettre auprès du feu pour en recevoir de la chaleur : *Il* SE CHAUFFE *sans cesse. Il aime beaucoup à* SE CHAUFFER. *Il* SE CHAUFFE *tranquillement les jambes.*

— Prov. et fig. *On verra, on saura de quel bois je me chauffe*, on saura, on verra de quelles choses je suis capable, quel homme je suis : *S'il m'attaque, je lui ferai* VOIR DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE. (Acad.) *On* VERRA DE QUEL BOIS NOUS NOUS CHAUFFONS *quand on s'attaque à ceux qui nous peuvent appartenir.* (Mol.)

— Prov. et fig. *Nous ne nous chauffons pas du même bois*, nous n'avons pas les mêmes sentiments, les mêmes opinions.

CHAUFFERETTE, n. f. (*chauffer.*) Pron. *chôf-rètt.* Sorte de boite remplie de cendre chaude ou de quelque autre agent de calorique, et recouverte d'une plaque de tôle percée de plusieurs trous donnant passage à la chaleur ; on la place sous les pieds pour se chauffer : *Elle avait les pieds sur une* CHAUFFERETTE *brûlée à chaque trou.* (H. de Balz.)

— Technol. Coffret où l'on met du feu et dont on se sert pour donner un apprêt au velours et en redresser le poil.

CHAUFFERIE, n. f. (*chauffer.*) Pron. *chôf-ri.* — Techn. Forge dans laquelle on chauffe le fer qu'on veut réduire en barres. || Partie du four à briques.

CHAUFFEUR, n. m. (*chauffer.*) Pron. *chô-feur.* — Celui qui est chargé d'entretenir le feu du foyer d'une machine à vapeur : *Le* CHAUFFEUR *a été tué par l'explosion de la chaudière.*

— Adj. : *Ouvrier* CHAUFFEUR.

— Hist. Il s'est dit d'une bande de brigands qui exposaient à un feu violent les pieds des personnes afin de les contraindre à leur livrer leur argent : *Les brigands des grandes routes, les* CHAUFFEURS *commettaient alors les plus grands crimes.* (Thiers.)

CHAUFFOIR, n. m. (*chauffer.*) Pron. *chô-foar.* — Salle chauffée par un poêle, qui sert d'asile aux pauvres durant les hivers rigoureux : *Il manque dans nos villes des* CHAUFFOIRS *publics.*

— Chambre où les religieux, les religieuses vont se chauffer : *C'est l'heure où les religieuses sont au* CHAUFFOIR.

— Anc. Lieu où les comédiens, les spectateurs vont se chauffer. || Aujourd'hui *foyer.*

— Technol. Caisse de tôle dans laquelle le cartier fait sécher les feuilles de carton qu'il veut coller.

— Méd. Pièce de linge chaud pour essuyer et réchauffer un malade.

CHAUFFURE, n. f. (*chauffer.*) Pron. *chô-fur.* — Techn. Défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille pour avoir été trop chauffé.

CHAUFOUR, n. m. (*chaux, four.*) Pron. *chô-four.* — Techn. Magasin où le chaufournier serre le bois, la pierre et la chaux.

— Zool. Vulg. Le Pouillot.

CHAUFOURNIER, n. m. (*chaux, four.*) Pron. *chô-four-nié.* — Techn. Ouvrier qui fait la chaux.

Meuniers et *chaufourniers* partagent mon repas,
Et je partage, moi, leurs bachiques ébats. (L. Guillard.)

CHAULAGE, n. m. (*chauler.*) Pron. *chô-laj.* — Agricul. Action de chauler du blé.

CHAULÉ, ÉE, part. pass. du v. Chauler : *Ces blés ont été* CHAULÉS.

CHAULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chaux.*) Pron. *chô-lé.* — Agricult. Faire tremper du blé dans de l'eau de chaux avant de le semer, pour le préserver de la carie, du charbon : CHAULER *le blé.*

— Jeter de la chaux dans un champ : CHAULER *une pièce de terre.* || On dit aussi *Chauder.*

CHAULIER, n. m. (*chaux.*) Techn. Celui qui exploite un four à chaux.

CHAUMAGE, n. m. (*chaume.*) Pron. *chô-maj.* — Agric. Action de couper le chaume.

— Époque où l'on coupe le chaume.

CHAUME, n. m. (*culmus*, lat. ; m. sign.) Pron. *chôm.* — Bot. Toute tige cylindrique simple, ordinairement fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engaînantes ; c'est la tige des graminées.

— Agricult. La partie de la tige des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés : *Botte de* CHAUME. *Les* CHAUMES *sont hauts, sont forts. Brûler les* CHAUMES. *Le* CHAUME *sert à faire de la litière.* (Acad.)

— Par extens. Champ où le chaume est encore sur pied : *Courir dans un* CHAUME. *Les perdrix se remisent dans les* CHAUMES. *Battre un* CHAUME.

— La paille qui recouvre ordinairement les habitations des paysans : *Maison couverte de* CHAUME.

Le pauvre en sa cabane, où le *chaume* le couvre. (Malh.)

— Par extens. et poét. Chaumière, demeure de paysan : *Être né sous le* CHAUME.

La vertu sous le *chaume* attire nos hommages. (Bern.)

On parlera de sa gloire
Sous le *chaume* bien longtemps. (Bérang.)

CHAUMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chaume.*) Pron. *chô-mé.* — Agric. Couper, arracher le chaume : CHAUMER *un champ.*

— Absol. *Il est allé* CHAUMER.

CHAUMIER, n. m. Monceau, tas de chaume.

CHAUMIÈRE, n. f. (*chaume.*) Pron. *chô-mièr.* — Petite maison couverte de chaume : *Petite* CHAUMIÈRE. *Habiter une* CHAUMIÈRE. *C'est un pays pauvre où l'on ne trouve que des* CHAUMIÈRES. (Acad.)

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta *chaumière*, et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs. (C. Del.)

CHAUMINE, n. f. (*chaume.*) Petite chaumière : *Une pauvre* CHAUMINE.

Il tâchait de gagner sa *chaumine* enfumée. (La F.)
Au détour d'une eau qui chemine
A flots purs sous de frais lilas,
Vous avez vu notre *chaumine*. (Bérang.)

CHAUNE, n. f. Techn. Instrument d'épinglier pour couper les tronçons de laiton.

CHAUSSAGE, n. m. (*chausse.*) Pron. *cho-çaj.* — Écon. dom. Frais nécessaires à l'entretien de la chaussure. || Vieux. V. CHAUSSURE.

CHAUSSANT, part. prés. du v. Chausser : *Elle avait de ces pieds que l'on ne voit que dans les portraits où les peintres mentent à leur aise en* CHAUSSANT *leur modèle.* (H. de Balz.)

CHAUSSANT, ANTE, adj. Pron. *chô-çan, çantt.* — Qui se chausse facilement ; il ne se dit guère que des bas : *Un bas de soie est plus* CHAUSSANT *qu'un bas de fil.* || Peu usité.

CHAUSSE, n. f. (*calx, calcis*, talon ; lat.) Pron. *chôss.* — Pièce d'étoffe que les membres des universités portent sur l'épaule dans les cérémonies et qu'on nomme aussi Chaperon : CHAUSSE *de docteur en droit.* CHAUSSE *de docteur en théologie.*

— Pièce de drap taillée en capuchon pointu dans lequel on passe les liqueurs pour les clarifier.

— Cost. milit. *Chausse de colback*, partie supérieure du colback, formée d'un morceau d'étoffe pendante.

— *Chausse d'aisances*, le tuyau des latrines, qui est ordinairement de poterie revêtue de plâtre.

— Pêch. Manche du brégin. || Techn. Outil de l'épinglier.

— Anc. mar. V. CHAPEAU.

CHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Chausser : *Elle était* CHAUSSÉE *de bas de soie violets.* (G. Sand.) *J'observai que les femmes étaient très-bien* CHAUSSÉES, *ce qui par tout pays est un présage heureux.* (Marm.)

— Prov. et fig. *Les cordonniers sont les plus mal chaussés*, on néglige d'ordinaire les avantages qu'on peut facilement se procurer par sa position.

— Fig. et fam. *Elle est des mieux chaussées*, se dit d'une femme du bon ton, d'une petite maîtresse.

— *Il ne s'adresse qu'aux mieux chaussées*, il ne courtise que des personnes de qualité.

— Prov. et fig. *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu*, s'enfuir précipitamment, sans prendre le temps de s'habiller.

CHAUSSÉE, n. f. (*calceata*, lat. ; m. sign.) Pron. *chô-cé.* — Levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, pour retirer l'eau : *La* CHAUSSÉE *d'un étang. La* CHAUSSÉE *d'une rivière.*

— Levée qu'on fait dans les lieux bas, humides et marécageux, pour servir de chemin de passage : CHAUSSÉE *soutenue de maçonnerie, de pilotis*, etc. *Les Romains ont fait la plupart des grands chemins dans les Gaules en manière de* CHAUSSÉES, *et ils y employaient beaucoup de chaux.* (Acad.)

— La partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin, qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres : *Les voitures passent sur la* CHAUSSÉE. (Acad.)

— Administr. *Ponts et chaussées*, tout ce qui concerne l'administration publique dans la confection et l'entretien des routes, des ponts, des canaux, etc. : *Directeur général, inspecteur, ingénieur des* PONTS ET CHAUSSÉES.

— *École des Ponts et chaussées*, école spécialement destinée à former des ingénieurs pour cette partie de l'administration.

— *Rez-de-chaussée*, le niveau du sol : *Le mur n'est encore qu'au* REZ-DE-CHAUSSÉE. || Partie d'une maison qui est au niveau du sol : *Il habite le* REZ-DE-CHAUSSÉE.

— Techn. Dans un moulin, sorte de sac au travers duquel passe la farine.

— Pièce de la cadrature d'une montre qui porte l'aiguille des minutes.

CHAUSSE-PIEDS, n. m. Pron. *chôss-pié.* — Instrument de corne ou long morceau de cuir qui sert à chausser plus facilement un soulier.

CHAUSSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chausse.*) Pron. *chô-cé.* — Mettre des bas, des souliers, etc., une chaussure quelconque : *Il* A CHAUSSÉ *ses souliers.* CHAUSSER *ses bas.*

— Mettre une chaussure à quelqu'un : CHAUSSER *cet enfant.*

Ah ! les mauvais valets ! *chaussez* chacun un bas ! (Regn.)

— En parl. d'un cordonnier, *Chausser une personne*, lui faire habituellement ses chaussures.

— Fig. *Chausser le cothurne*, composer des tragédies. || En parl. d'un acteur, Jouer dans une tragédie. || Ironiq. Littér. Enfler son style.

— Man. *Chausser les étriers*, enfoncer trop avant ses pieds dans les étriers.

— *Chausser les éperons à quelqu'un*, se disait autrefois quand on faisait quelqu'un chevalier en lui attachant les éperons : *Je venais de* CHAUSSER *l'éperon au libérateur au Saint-Sépulcre.* (Châteaub.)

Nous te voulons tous deux *chausser tes éperons.* (Del.)

— *Chausser de près les éperons à quelqu'un*, poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit.

— Fam. *Chausser une opinion, une idée*, l'adopter et s'y attacher.

— Agric. *Chausser un arbre, une plante*, entourer de terre le pied d'un arbre, d'une plante, pour favoriser l'accroissement.

— Fauconn. *Chausser la grande serre d'un oiseau*, entourer l'ongle du gros doigt de l'oiseau avec un morceau de peau pour entrave.

— Intrans. ou neutr. *Ce cordonnier chausse bien, chausse mal*, il fait bien, fait mal les chaussures.

— *Ce soulier chausse bien*, il va bien au pied de la personne qui le porte.

— *Cette personne n'est pas aisée à chausser* ; il est

difficile de lui faire des chaussures convenables.

— *Chausser à tant de points*, porter des souliers de telle ou telle longueur.

= **Se chausser**, v. pr. Mettre sa chaussure : *Cet enfant ne sait pas* SE CHAUSSER.

— Fig. et fam. *Se chausser une opinion, une idée dans la tête*, s'en enticher à tort ou à raison ; se prend ordinairement en mauvaise part.

— Par analog. *Il est prévenu, et s'*EST CHAUSSÉ *la tête pour ce vilain baron*. (Brueys.)

CHAUSSES, n. f. pl. (*calx*, *calcis*, talon ; lat.) Pron. *chóss*. — Culotte, caleçon ; la partie du vêtement des hommes qui va de la ceinture jusqu'aux genoux : CHAUSSES *de drap, de velours, de chamois, etc. Prendre ses* CHAUSSES. *Mettre ses* CHAUSSES, etc. *Le roi, qui allait se promener, sortait de sa chaise percée et raccommodait encore ses* CHAUSSES. (St-Simon.)

— Anc. *Chausses de mailles*, espèce d'armure défensive qui consistait en un pantalon de peau recouvert d'un treillis de fer.

— *Chausses de page*, chausses courtes et plissées que portaient les pages. ‖ On disait aussi *trousses*.

— Prov. et fig. *Il n'a pas de chausses*, il est fort pauvre.

— Prov. et fam. *Tirer ses chausses*, s'en aller, prendre la fuite : TIRONS NOS CHAUSSES *de bonne heure ; cédons à la force, faisons les choses de bonne grâce*. (Campistr.)

— Prov. et fig. *Cette femme porte les chausses*, elle a plus d'autorité que son mari. ‖ V. CULOTTE.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*, le serrer de près ; suivre attentivement ses démarches, sa conduite pour la censurer au besoin.

— Par analog.

. . . . . Il ne me restait plus
De mes prospérités ou réelles, ou fausses,
Qu'un tas de créanciers hurlant après mes *chausses*.
(V. Hug.)

— Prov. et fig. *Faire dans ses chausses*, avoir une grande peur.

— Fig. et pop. *Prendre son cul pour ses chausses*, commettre une méprise grossière.

— Anc. Bas : *Une paire de* CHAUSSES.

— Prov. *Avoir des chausses de deux paroisses*, porter des bas dépareillés.

CHAUSSETIER, n. m. (*chausses*.) Pron. *chóss-tié*. — Marchand qui fait et qui vend des bas, des bonnets, etc. : CHAUSSETIER-*bonnetier*.

— Anc. Celui qui faisait, qui vendait des chausses, des hauts de chausses.

CHAUSSE-TRAPE, n. f. (*calx*, talon, *trabs*, poutre ; lat.) Pron. *chóss-trap*. — Fortif. Cheval de frise ; pièce de fer armée d'un certain nombre de pointes fortes et aiguës, tellement disposée que, lorsqu'on la jette par terre, une de ces pointes est toujours dressée au dessus du sol : *On jette des* CHAUSSE-TRAPES *dans les gués, dans les avenues d'un camp pour enferrer les hommes et les chevaux*. (Acad.) *Semer de* CHAUSSE-TRAPES. *S'enferrer dans des* CHAUSSE-TRAPES.

— Piége qu'on tend pour prendre les bêtes puantes : *Dresser une* CHAUSSE-TRAPE.

— Bot. Plante très-commune dans les lieux incultes dont les fleurs armées d'épines sont disposées à peu près comme les pointes des Chausse-trapes ; on la nomme aussi *Chardon étoilé*.

CHAUSSETTE, n. f. (*chausse*.) Pron. *chócètt*. — Demi-bas de coton, de fil, etc., que l'on porte ordinairement l'été : *Une paire de* CHAUSSETTES. CHAUSSETTES *à étrier. Des* CHAUSSETTES *d'enfant*.

CHAUSSON, n. m. (*chausse*.) Pron. *chó-çon*. — Chaussure qu'on met au pied par-dessous les bas et quelquefois par-dessus : *Une paire de* CHAUSSONS. *Des* CHAUSSONS *de toile. Des* CHAUSSONS *de fil, de coton, de flanelle*.

— Fig. et fam. *Tout son équipage tiendrait dans un chausson*, se dit d'une personne qui a très-peu de linge, de hardes.

— Sorte de soulier plat, à semelle de feutre, de buffle, etc., qui sert à jouer à la paume, à faire des armes, etc. : *Ils se mirent en* CHAUSSONS *pour jouer leur partie de paume*. (Acad.)

— *Chaussons de bal, de danse*, des souliers fort légers qui servent à danser.

— Sorte de pâtisserie qui contient de la marmelade, de la compote ou des confitures et qui est faite d'un rond de pâte replié sur lui-même : *Les* CHAUSSONS *se servent froids*. (Acad.)

CHAUSSURE, n. f. (*chausser*.) Pron. *chó-çur*. — Ce que l'on met au pied pour se chausser, comme les souliers, les pantoufles, les bottes, etc. : *Bonne* CHAUSSURE. CHAUSSURE *légère, élégante*, etc. CHAUSSURE *à l'antique. Il faut juger des femmes depuis la* CHAUSSURE *jusqu'à la coiffure exclusivement*. (La Br.)

Je veux que sur mon pied soit faite ma *chaussure*. (Mal.)
Un simple brodequin compose sa *chaussure*. (Del.)

— Somme nécessaire pour entretenir quelqu'un de souliers, de bottes : *Ma* CHAUSSURE *me coûte tant*.

— Prov. et fig. *Trouver chaussure à son pied*, trouver justement ce qui convient. ‖ Fam. Trouver une personne capable de nous tenir tête.

— Prov. *Avoir un pied dans deux chaussures*, avoir à choisir entre deux partis également avantageux.

CHAUVE, adj. des 2 g. (*calvus*, lat. ; m. sign.) Pron. *chóv*. — Qui n'a plus de cheveux ou qui en est presque dépourvu : *Homme* CHAUVE. *Femme* CHAUVE. *Devenir* CHAUVE. *Être* CHAUVE. *Avoir la tête* CHAUVE. *La partie la plus élevée de la tête est celle qui devient* CHAUVE *la première*. (Buff.)

— Prov. et fig. *L'occasion est chauve*, elle est difficile à saisir ; on n'a qu'un instant pour la saisir.

CHAUVE-SOURIS, n. f. Pron. *chóv-çou-ri*. — Zool. Mammifère carnassier dont les membres antérieurs et postérieurs sont réunis par une large membrane formant une sorte d'aile au moyen de laquelle ils s'élèvent et se soutiennent dans l'air à la manière des oiseaux : *La* CHAUVE-SOURIS *est à demi quadrupède et à demi volatile*. (Buff.)

Et les *chauves-souris*, que tout sabbat réclame,
Volaient, et par moments épouvantaient la flamme
De leur grande aile aux ongles noirs ! (V. H.)

— Par anal. Il se dit de quelques animaux pourvus d'ailes membraneuses comme la chauve-souris, et qui ont, comme elle, la faculté de s'élever dans l'air : *La* CHAUVE-SOURIS *musaraigne*.

— Mar. La partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, s'étendant en ailes, à tribord et bâbord de l'étambot. ‖ On dit aussi *Souris-chauve*.

CHAUVETÉ, n. f. (*chauve*.) Pron. *chóv-té*. — État d'une personne chauve ; calvitie. ‖ Vieux.

CHAUVIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Dresser les oreilles, les serrer contre la tête par colère :

Je *chauvis* de l'oreille, et demeurant pensif
L'eschine j'allongeais comme un âne rétif. (Régnier.)

— Il se dit particul. des ânes et des mulets.

CHAUX, n. f. (*calx*, *calcis*, lat. ; m. sign.) Pron. *chó*. — Chim. Alcali qui se trouve ordinairement combiné avec certains acides, et surtout avec l'acide carbonique ; on donne à cette dernière combinaison le nom de *carbonate calcaire* ou de *chaux* : *Les marbres, la craie, etc., sont des carbonates de* CHAUX. *Les coquilles d'huîtres et d'œufs contiennent de la* CHAUX. *Phosphate de* CHAUX. (Acad.) *La* CHAUX, *quoique très-abondante, ne se trouve jamais pure*. (Dumér.)

— Il y a une sorte de pierre qu'on nomme plus spécialement *pierre à chaux*.

— Partic. La pierre à chaux qu'on a fait cuire dans des fours. Ainsi préparée, elle s'échauffe dans l'eau, s'y dissout, et forme une pâte fine et blanche qui, étant mêlée avec du sable ou du ciment, compose le mortier dont on se sert dans les constructions de pierres et de briques. *Four à* CHAUX. *Mortier à* CHAUX *et à sable, à* CHAUX *et à ciment. Bâtir à* CHAUX *et à sable*. (Acad.)

— Fig. *Promettez-moi de ne plus prendre de café : c'est vous mettre la* CHAUX *dans le sang*. (Saurin.)

— *Chaux vive*, chaux qui n'a point été imprégnée d'eau. ‖ *Chaux éteinte*, celle qui a perdu ses propriétés en restant exposée à l'air ou qu'on a délayée dans de l'eau.

— Prov. et fig. *Cela est fait à chaux et à ciment*, se dit d'une affaire qui est faite solidement, avec toutes les précautions et les formalités nécessaires.

— *Lait de chaux, blanc de chaux*, eau dans laquelle on a délayé de la chaux : *Blanchir une muraille avec du* LAIT DE CHAUX. (Acad.) ‖ *Eau de chaux*, eau qui tient de la chaux en dissolution.

— Anc. Chim. Substances nommées aujourd'hui Oxydes : CHAUX *métallique*. CHAUX *de cuivre, d'étain*, etc. (Acad.)

— Construct. *Chaux grasse*, celle qui est à peu près pure ; elle absorbe de deux à trois fois et demie son poids d'eau et augmente beaucoup de volume lorsqu'on la mélange avec de l'eau pour la réduire en pâte. ‖ *Chaux maigre*, celle qui est mélangée de matières étrangères ; elle n'absorbe guère qu'un peu plus d'une fois son poids d'eau, et acquiert beaucoup moins de volume par l'extinction. ‖ *Chaux hydraulique*, celle qui a la propriété, lorsqu'elle a été réduite à l'état de pâte, de se durcir dans l'eau : elle communique au mortier cette qualité. La chaux non hydraulique au contraire ne se durcit bien qu'à l'abri de l'humidité. ‖ *Chaux ciment*, celle qui ne fuse pas lorsqu'elle est mise en contact avec l'eau, mais qui, réduite en poudre impalpable, a la propriété de durcir sous l'eau sans addition de corps étrangers.

CHAVARIA, n. m. Zool. Oiseau d'Amérique.

CHAVIREMENT, n. m. (*chavirer*.) Pron. *cha-vir-man*. — Mar. Action de chavirer ; état d'un vaisseau qui chavire.

CHAVIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*caput*, tête, *versare*, tourner ; lat.) Mar. Tourner sens dessus dessous, en parlant d'un bâtiment ou d'un bateau qui tourne sur lui-même de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau : *Notre navire* CHAVIRA.

CHAVONIS, n. m. Pron. *cha-vo-ni*. — Comm. Toile de coton des Indes.

CHAYE, n. f. Pron. *cha-ie*. — Monn. Monnaie d'argent de Perse.

CHÉ, n. m. Relat. Instrument de cordes des Chinois.

CHEBEC, n. m. Pron. *che-bèk*. — Mar. Bâtiment de la Méditerranée à trois mâts et pointu des deux bouts, allant à voiles et à rames : *La marine militaire est réduite à trois demi-galères et à cinq* CHEBECS. (Reyn.)

CHEF, n. m. (κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *chèff*. — Anc. Tête :

Immolez donc ce *chef*, que les ans vont ravir. (Corn.)
Je vous ai vu le *chef* plus lourd qu'à l'ordinaire. (Regn.)
Un dragon qui n'avait qu'un seul *chef*. (La Font.)

— Il ne s'emploie plus au prop. qu'en style comique.

— Il se dit cependant encore en parlant des reliques des saints : *Le* CHEF *de saint Jean. Le* CHEF *de saint Denis*.

— Par extens. Tête de bétail : *Tant de* CHEFS *de bétail. Il avait deux cents* CHEFS *de brebis*. (Acad.) *Trois cents* CHEFS *de bêtes à cornes*. ‖ On dit mieux : *Tête de bétail*.

— Par analog. Le premier, celui qui commande dans un État, dans une ville, dans une assemblée, dans une armée, une entreprise, etc. : *Le* CHEF *d'une assemblée. Un* CHEF *d'armée. Un* CHEF *de famille. Le roi est le* CHEF *de l'État. Le garde des sceaux est le* CHEF *de la justice. Le pape est le* CHEF *de l'Église*. (Acad.) *Les* CHEFS *des douze tribus*. (Boss.) *Le* CHEF *du jury. Le* CHEF *des mécontents*. (La Br.) CHEF *de bandits. Élire un* CHEF.

Sylla, Pison, Plautus, les *chefs* de la noblesse. (Rac.)
Tous n'attendent qu'un *chef* contre la tyrannie. (C. Del.)
L'homme, de la nature est le *chef* et le roi. (Boil.)

— *Chef d'école*, celui dont les doctrines sont admises par des disciples qui les propagent : *Il fut le* CHEF DE CETTE ÉCOLE *célèbre*. (Acad.)

— *Chef de parti*, celui qui est à la tête d'un parti, d'une faction : *Qui n'aspire point à l'honneur d'être* CHEF DE PARTI ? (J.-J. Rouss.)

— Il se dit des officiers et sous-officiers de divers grades qui commandent une armée, une troupe : *Obéir, résister à ses* CHEFS. *Ce militaire est estimé de ses* CHEFS. *L'exemple des* CHEFS *encourage le soldat*. (Acad.)

— Commandant, général d'armée : *Un* CHEF *expérimenté commandait l'armée*.

..Il nous faut un *chef*, s'il vous faut des soldats. (C. Del.)

— *Chef d'escadron*, officier de cavalerie qui commande un escadron. ‖ *Chef de bataillon*, officier d'infanterie qui commande un bataillon. ‖ *Chef de poste*, officier, sous-officier qui commande un poste, une garde. ‖ *Chef de peloton, de division, de section*, celui qui, dans les exercices militaires, dirige les mouvements d'un peloton, d'une division, etc. ‖ *Chef de file*, l'homme qui est en tête d'une file de soldats à pied ou à cheval.

— Artill. *Chef de pièce*, le canonnier qui pointe, qui commande la manœuvre d'une pièce de canon.

— Anc. *Chef d'escadre*, officier supérieur de marine nommé aujourd'hui *contre-amiral*.

— Administr. *Chef de division*, celui qui est à la tête des divers employés dans un ministère, dans une administration quelconque. ‖ Par analog. *Chef de bureau, sous-chef de bureau*.

— *Chef d'atelier*, celui qui dirige les travaux d'un atelier, dans une manufacture.

— Corder. *Chef de roue*, le fileur qui dans une corderie règle la grosseur du fil.

— Mus. *Chef d'orchestre*, celui qui dirige un orchestre. ‖ *Chef d'attaque*, musicien chargé de conduire dans un chœur tous les chanteurs, qui chantent la même partie.

— Théâtr. *Chef d'emploi*, par oppos. à *Double*, le plus ancien des acteurs jouant le même emploi.

— *Chef de cuisine, d'office*, le principal officier de cuisine, d'office.

— Dans quelques cours, *chef de gobelet*, *chef de*

fruiterie, de paneterie, etc., le principal officier du gobelet, de la fruiterie, etc.

= **En Chef,** loc. adv. En première ligne, au premier rang : *Commander* EN CHEF. *Travailler* EN CHEF *dans une affaire.*

— *Général en chef, commandant en chef,* qui tient le premier rang et auquel tous les officiers obéissent.

— *Gouverneur en chef,* le premier gouverneur.

— *Ordonnateur en chef,* celui qui ordonne une chose, une affaire en première ligne, au premier rang.

— *Ingénieur en chef,* ingénieur de premier ordre.

— *Être travailler en chef dans une affaire,* en avoir la principale direction.

= **Par mon Chef!** loc. interj. s'emploie pour jurer, pour affirmer : PAR MON CHEF ! *je vous l'assure.*

= **De son Chef,** locut. adv. Prat. De son côté, par soi-même, quand il est question de biens, d'héritage, etc. : *Héritier* DE SON CHEF. *Il a tant de bien* DE SON CHEF. (Acad.) *Succéder* DE SON CHEF *ou par représentation.*

= **Du Chef,** loc. prép. Par les droits de : *Il a eu cette terre* DU CHEF *de sa femme.* (Acad.) *Ils vinrent à la succession* DU CHEF *de leur père.*

= **De son Chef, de leur Chef,** loc. adv. de lui-même, d'eux-mêmes, de son autorité privée; de leur propre mouvement : *Cet auteur ne dit rien* DE SON CHEF. (Acad.) *Ce qu'un homme, quel qu'il puisse être, ordonne* DE SON CHEF *n'est point une loi.* (J.-J. Rouss.) *Richelieu dictait toutes ses lettres. Ses secrétaires ne faisaient rien* DE LEUR CHEF. (Rémusat.) *Il est très-singulier qu'à Rome les tribuns n'aient pas même imaginé qu'ils pussent usurper les fonctions du peuple, et qu'au milieu d'une si grande multitude ils n'aient jamais tenté de passer* DE LEUR CHEF *un seul plébiscite.* (J.-J. Rouss.) *L'honneur met,* DE SON CHEF, *des règles à tout ce qui nous est prescrit.* (Montesq.)

— Article; point principal : *Il est lésé dans quelques* CHEFS. (La Br.) *Sa doctrine se réduisait à trois* CHEFS. (Acad.) CHEF *d'accusation. Les* CHEFS *d'une loi. Les principaux* CHEFS *d'une demande.* (Id.)

— Jurispr. *Crime de lèse-majesté au premier chef,* attentat, conspiration contre la personne du roi. ‖ *Crime de lèse-majesté au second chef,* attentat contre l'autorité du roi, contre l'intérêt de l'État : *La fausse monnaie, l'intelligence avec les ennemis est un* CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ AU SECOND CHEF.

— *Abbaye chef d'ordre* ou simpl. *chef d'ordre,* la principale maison d'un ordre; celle d'où relèvent toutes les autres.

— Féod. *Chef du nom et des armes, chef de nom et d'armes,* autrefois le premier de la branche aînée d'une maison.

— Blas. Pièce qui surmonte l'écu, qui en occupe le tiers. ‖ *Chef abaissé,* qui est sous un autre chef. *Chef surmonté,* qui en a un autre au-dessus.

— Mar. Le vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée. ‖ Câble amarré à l'arrière d'un vaisseau, et qui sert aux manœuvres qui précèdent la mise à flot.

— Anc. *Chef d'eau.* V. HAUTE-MARÉE.

— Technol. La tête, le bout par lequel on a commencé à fabriquer une étoffe. ‖ Morceau de pâte que le boulanger réserve pour servir de levain à la fournée suivante. ‖ Ficelle double à l'usage des coffretiers.

— Astron. *Chef de l'épicycle* ou *apogée de l'épicycle,* la partie la plus éloignée de la terre.

— Chirur. *Les chefs d'un bandage,* ses bouts, ses extrémités. *Un bandage à plusieurs* CHEFS. (Acad.)

— Côte à pic d'une carrière.

CHEF-D'ŒUVRE, n. m. (*chef, œuvre.*) Pron *chèdeuvr.* — Anc. Ouvrage difficile qu'exécutait un ouvrier pour prouver sa capacité dans certaine partie et y obtenir le titre de maître : *Aucun artisan n'a ses lettres de maîtrise sans faire son* CHEF-D'ŒUVRE. (La Br.) *Tout ouvrier peut s'établir maître ou patron; il n'a plus besoin d'être reçu chef d'industrie, il ne peut plus être repoussé, qu'il ait fait ou non son* CHEF-D'ŒUVRE. (Ch. Dupin.)

— Par analog. Ouvrage parfait dans quelque genre que ce soit : CHEF-D'ŒUVRE *d'architecture.* CHEF-D'ŒUVRE *de littérature. Cette beauté est un* CHEF-D'ŒUVRE *de la nature.* (Acad.)

— La plus belle œuvre du genre : *Les monuments de l'art sont communs et les* CHEFS-D'ŒUVRE *très-rares.* (Barthél.) *Le panégyrique d'Agricola est le* CHEF-D'ŒUVRE *de Tacite, qui n'a fait que des* CHEFS-D'ŒUVRE. (La Harpe.) *Les grandes passions sont rares comme les* CHEFS-D'ŒUVRE. (H. de Balz.)

— Fam. *C'est un chef-d'œuvre d'habileté, de malice,* etc., c'est une action des plus adroites, des plus malicieuses.

— Iron. *Il a fait là un beau chef-d'œuvre; voilà de ses chefs-d'œuvre,* se dit d'un homme dont le désordre, l'emportement ou la sottise ont causé quelque mal, quelque accident.

CHEFECIER, n. m. V. CHEVECIER.

CHEFFERIE, n. f. (*chef.*) Art milit. Circonscription dans laquelle un officier du génie exerce, à titre de chef, les fonctions dont il est chargé.

CHEF-LIEU, n. m. (*chef, lieu.*) Pron. *chef-lieu.* — Le lieu principal, le plus important. ‖ Anc. Le principal manoir d'un seigneur, d'un chef d'ordre : *L'hommage se rendait au* CHEF-LIEU. (Acad.) *Cluny était le* CHEF-LIEU *de tout l'ordre.* (Id.)

— La ville principale, celle qui est à la tête d'une division administrative.

— *Chef-lieu de département* ou *de préfecture,* la ville qui est à la tête du département, celle où réside le préfet : *Montpellier est le* CHEF-LIEU *du département de l'Hérault.*

— *Chef-lieu d'arrondissement* ou *de sous-préfecture,* la résidence du sous-préfet.

— *Chef-lieu de canton,* petite ville ou bourg où réside un juge de paix. ‖ Au pl. *Des* CHEFS-LIEUX.

CHÉGROS, n. m. Pr. *ché-grô.* — Techn. Fil enduit de poix à l'usage des bourreliers et des cordonniers.

CHEIK ou **CHEIKH,** n. m. (*schaikh,* vieillard; ar.) Pron. *chèk.* — Chef de tribu chez les Arabes : *De faibles districts de la haute Égypte sont confiés à des* CHEIKS *arabes.* (Rayn.)

CHÉILALGIE, n. f. (χεῖλος, lèvre, ἀλγεῖν, souffrir; gr.) Pron. *kéi-lal-ji.* — Path. Douleur aux lèvres. ‖ On dirait mieux *Chilalgie.*

CHÉILINE, n. m. (χεῖλος, lèvre; gr.) Zool. Genre de poissons marins de la famille des Labroïdes.

CHÉILION, n. m. (χεῖλος, lèvre; gr.) Pron. *kéilion.* — Zool. Genre de poissons des mers de l'Inde.

CHÉILODACTYLE, n. m. (χεῖλος, lèvre, δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *kéi-lo-dak-til.* — Zool. Poisson de la division des Abdominaux.

CHÉILODIPTÈRE, n. m. (χεῖλος, lèvre, δίπτερος, qui a deux ailes; gr.) Pron. *kéi-lo-dipp-tèr.* — Zool. Genre de poissons des mers d'Amérique et du Japon.

CHÉIRONOMIE, n. f. (χείρ, χειρός, main, νόμος, loi; gr.) Pron. *kéi-ro-no-mi.* — Ant. gr. L'art de faire des gestes et de régler le mouvement des mains : *La* CHÉIRONOMIE *était la partie essentielle de la danse chez les anciens.*

— Mus. Art de battre la mesure.

CHÉIROPTÈRE, adj. des 2 g. (χείρ, χειρός, main, πτερόν, aile; gr.) Pron. *kéi-rop-tèr.* — Zool. Dont les mains sont transformées en ailes.

= **Chéiroptères,** n. m. pl. Les chauves-souris, mammifères de l'ordre des Carnassiers, qui forment deux familles, les Galéopithèques et les Vespertillons.

CHELEM, n. m. Pron. *ch-lèm.* — J. de whist et de boston. Coup qui consiste à faire toutes les levées : *Faire* CHELEM.

CHÉLIDOINE, n. f. (χελιδών, hirondelle; gr.) Pron. *ké-li-do-ann.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Papavéracées qui a pour type la *grande chélidoine,* vulg. appelée *Grande Éclaire,* parce qu'on l'employait contre les ophthalmies. Elle a des fleurs jaunes, disposées en ombelles terminales; elle croît surtout à l'ombre des vieux murs. On l'emploie avec succès, en décoction, contre les affections de la peau, les scrofules, les dartres, la jaunisse, etc. : *On a prétendu que les hirondelles guérissaient la vue à leurs petits avec une certaine herbe qui a été appelée* CHÉLIDOINE. (Buff.) *Les racines des* CHÉLIDOINES *sont imprégnées des mêmes substances colorantes que leurs tuyaux capillaires vont conduire jusqu'à l'extrémité des fanes.* (Kératry.)

— Minér. *Chélidoine* ou *pierre d'hirondelle,* petit caillou de nature siliceuse, presque lenticulaire, très-poli, analogue aux agates.

— Zool. Hirondelle de mer.

CHÉLIDONIEN, IENNE, adj. (χελιδών, hirondelle; gr.) Pron. *ké-li-do-niain, nièn.* — Zool. Qui ressemble à l'hirondelle.

= **Chélidoniens,** n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux.

CHÉLIDONINE, n. f. (χελιδών, hirondelle, οἶνος, liqueur; gr.) Chim. Alcaloïde trouvé dans les racines de la grande chélidoine.

CHÉLIFÈRE, adj. des 2 g. (χηλή, pince, φέρω, je porte; gr.) Pron. *ké-li-fèr.* — Zool. Qui se termine par une pince.

= **Chélifères,** n. m. pl. Zool. Genre d'arachnides qui ressemble au scorpion. ‖ Vulg. Porte-pinces.

CHÉLIFORME, adj. des 2 g. (χηλή, pince; gr. *forme.*) Zool. Qui a la forme d'une pince.

CHÉLIGNATHE, adj. des 2 g. (χηλή, pince; γνάθος, mâchoire; gr.) Pron. *ké-li-gna-te.* — Zool. Qui a les mâchoires en forme de pinces.

CHÉLINGUE, n. f. Pron. *ch-laingh.* — Navig. Bateau à fond plat de la côte de Coromandel.

CHELLES, n. f. pl. Pron. *chèl.* — Comm. Toile de coton des Indes.

CHÉLODINE, n. f. (χέλυς, tortue, δίνη, courant d'eau; gr.) Zool. Genre de tortues terrestres.

CHÉLODONTE, adj. des 2 g. (χηλή, pince, ὀδούς, ὄντος; dent; gr.) Pron. *ké-lo-dontt.* Zool. Qui a des dents en forme de pinces.

= **Chélodontes,** n. m. pl. Famille d'arachnides.

CHÉLONÉE, n. f. (χελώνη, tortue; gr.) Pron. *ké-lo-né.* — Zool. Genre de tortues marines.

CHÉLONIENS, n. m. pl. (χελώνη, tortue; gr.) Pron. *ké-lo-niain.* — Zool. Ordre des Reptiles comprenant le genre Tortue, divisé en quatre familles : Les *Tortues terrestres* ou *chersites,* les *Tortues paludines* ou *élodites,* les *Tortues fluviales* ou *potamites* et les *Tortues marines* ou *thalassites.*

CHÉLONITE, n. f. (χέλυς, tortue; gr.) Pron. *ké-lo-nitt.* — Zool. Tortue fossile.

CHÉLONOPHAGE, adj. et n. des 2 g. (χελώνη, tortue, φάγω, je mange; gr.) Pron. *ké-lo-no-faj.* — Did. Il se dit des peuples et des animaux qui se nourrissent de tortues.

CHÉLYDE, n. f. (χέλυς, tortue, εἶδος, forme; gr.) Pron. *ké-lid.* — Zool. Genre de tortues terrestres.

CHÉMAGE, n. m. Anc. Droit pour passer avec une voiture.

CHEMBALIS, n. m. Pron. *chain-ba-li.* — Comm. Sorte de cuir qui vient du Levant.

CHÈME, n. f. Pron. *kèm.* — Antiq. Gr. Mesure pour les liquides.

CHÊMER (SE), v. pron. 1re conj. Maigrir beaucoup, tomber dans le marasme; il est peu usité :

Comme un enfant de douleur il *se chême.* (Regn.-Desm.)

CHÉMERAGE, n. m. Pron. *chèm-raj.* — Droit féod. Privilége du droit d'aînesse, en vertu duquel les puînés tenaient de l'aîné leur portion de fief en parage.

CHEMIÂTRIE, n. f. V. CHIMIATRIE.

CHEMIER, n. m. Pron. *che-mié.* — Droit féod. L'aîné d'une famille noble, qui jouissait du droit de chémerage.

CHEMIN, n. m. (*cammino,* ital.; même sign.) Pron. *ch-main.* — Voie, route pratiquée pour communiquer d'un lieu à un autre : *Large* CHEMIN. CHEMIN *étroit.* CHEMIN *frayé. Tracer un* CHEMIN. *Réparer un* CHEMIN.

Comblez-les de vos dons, menez-les par la main
Par une longue vie et par un doux *chemin.* (Lam.)
Ah! les affreux *chemins,* et le maudit pays! (Gress.)

Les rivières sont des CHEMINS *qui marchent et qui portent où l'on veut aller.* (Pasc.)

— Génér. Toute ligne, toute voie qu'on parcourt, qu'on peut parcourir pour aller d'un lieu à un autre : *Suivre son* CHEMIN. *Se mettre en* CHEMIN. *Se détourner de son* CHEMIN *pour éviter une embûche.* (Pasc.)

Je sais tous les *chemins* par où je dois passer. (Rac.)

— Fig. Voie, passage : *Ce torrent s'est ouvert un* CHEMIN *à travers la forêt.* (Id.)

— *Grand chemin,* grande voie de communication, chemin qui relie entre eux les principaux centres d'administration et de commerce : *Les* GRANDS CHEMINS *sont plantés d'arbres fruitiers.*

Dix ans venus, au maître autel du temple
Qu'il communie; et dès le lendemain
Dis-lui là-haut ton père te contemple!
Ici sa tombe, et là le *grand chemin;*
Suis son exemple. (C. Del.)

— *Chemin battu,* route, voie très-fréquentée.

— Fig. *Suivre le chemin battu, le grand chemin,* suivre la routine, les usages établis.

— *Chemin de fer,* voie de communication formée d'une chaussée garnie de deux bandes de fer parallèles sur lesquelles portent les roues des voitures qui la parcourent, au lieu d'être en contact immédiat avec le sol.

— *Chemin ferré,* chemin dont le fond est ferme et pierreux et où les roues de voitures n'enfoncent pas. On les appelle ainsi parce que leur surface semble présenter la dureté du fer.

— *Chemin de halage,* chemin qui longe un canal, une rivière, et qui sert au passage des hommes, des chevaux qui halent un bateau.

— Fortificat. *Chemin des rondes* ou *de ronde,* chemin ménagé entre le rempart et la muraille du corps de la place, par où passent les officiers de ronde.

— *Chemin couvert,* chemin sur le bord extérieur

du fossé, où le soldat est à couvert du feu des assiégeants.

— Vulg. *Chemin de St-Jacques*, la voie lactée.

— Hist. rel. *Chemin de la croix*, le chemin que Jésus-Christ a parcouru en portant sa croix de Jérusalem au Calvaire. ‖ Fig. Il se dit d'une suite de tableaux qui représentent les différentes scènes de la passion du Christ.

— *Bonne terre, mauvais chemin*, les terres grasses sont ordinairement les plus mauvais chemins.

— *Être toujours par voie et par chemin*, n'être jamais chez soi; être continuellement en course.

— Fam. *Vieux comme les chemins*, très-vieux, en parlant des personnes ou des choses.

— Prov. et fig. *Tous chemins vont à Rome* ou *tout chemin mène à Rome*, on arrive à une chose par différents moyens.

— *Il ne faut pas aller par quatre chemins*, il faut agir franchement, résolûment.

— *Aller son chemin*, suivre sa route sans s'arrêter ni se détourner. ‖ *Aller toujours son chemin*, continuer, poursuivre son affaire, sans se laisser arrêter ni influencer. ‖ *Aller le ou son droit chemin*, ne pas dévier de la ligne de conduite qu'on s'est tracée. ‖ *Aller son petit chemin*, aller lentement dans le succès de ses affaires, n'avancer que peu à peu. ‖ Dans le m. sens : *Aller son petit bonhomme de chemin*.

— *Suivre le bon chemin*, se bien conduire.

— Fig. et fam. *Je le mènerai par un chemin où il n'y a pas de pierres*, je le poursuivrai vivement, je ne le ménagerai pas. ‖ Dans le m. sens : *Je lui ferai voir bien du chemin*.

— Prov. et fig. *Trouver une pierre en son chemin, des pierres dans son chemin*, rencontrer des obstacles, des difficultés.

— Fig. *Montrer le chemin aux autres*, faire quelque chose qui puisse servir d'exemple.

— *S'arrêter en beau chemin, à mi-chemin*, abandonner une affaire, une entreprise près de réussir.

— *Cette affaire est en bon chemin*, elle est sur le point de réussir.

— *Faire son chemin*, parcourir, obtenir de l'avancement dans la carrière qu'on a entreprise; s'enrichir. ‖ Dans ce sens : *Il a bien fait du chemin en peu de temps*.

— *Je le trouverai en chemin*, je trouverai occasion de lui nuire. ‖ *Il me trouvera sur son chemin*, il me trouvera à l'encontre de ses desseins, de ses projets.

— *Couper chemin à quelque chose*, en arrêter le cours, la marche.

= **Chemin faisant**, locut. adv. et ellipt. Par occasion :

Chemin faisant il vit le cou du chien pelé. (La Font.)

— Chorégr. Ligne tracée représentant la figure qu'un danseur ou plusieurs danseurs doivent exécuter.

— Man. *Entamer le chemin*, commencer à galoper. ‖ *Entamer la chemin à droite*, prendre le galop quand les deux pieds de droite arrivent sur le sol en avant des deux pieds gauches. ‖ *Manger le chemin*, avancer trop rapidement.

— Fig. et moral. Moyen pour parvenir à quelque fin, à quelque résultat : *Le* CHEMIN *de la vertu, de la gloire, de l'honneur*.

L'oreille est le *chemin* du cœur. (Volt.)

Croire sur parole est souvent commode en politique et en morale, mais dans les arts c'est le grand CHEMIN *de l'ennui*. (Stendhal.) *Le* CHEMIN *des honneurs lui est fermé*. (Montesq.)

— *Le chemin du cœur*, les moyens de toucher une personne, de s'en faire aimer.

— L'espace à parcourir, la distance parcourue : *Ils allongent leur* CHEMIN. (Volt.) *L'immensité du* CHEMIN *que Saturne parcourt chaque jour sur nos têtes*. (La Br.) *Un oiseau parcourt quatre fois plus de* CHEMIN *que le quadrupède le plus agile*. (Buff.)

— Mar. Vitesse d'un bâtiment sous voiles.

= **En chemin de**, loc. prép. En voie de : *Il est fort riche et* EN CHEMIN DE *le devenir bien davantage*. (Danc.)

— Technol. Tapis long et étroit, pièce de toile que l'on étend sur les parquets des appartements ou dans les vestibules d'une porte à l'autre. Voûte sous laquelle le verrier met le bois pour chauffer le four. ‖ Suite de chantiers sur lesquels on roule les tonneaux d'un bateau jusqu'à l'autre. ‖ Ouverture par laquelle on tire la pierre d'une carrière. ‖ Voie ou jeu d'une scie. ‖ Disposition de règles que les ouvriers en bâtiment posent pour traîner les moulures. ‖ Trace d'un diamant sur les meules.

CHEMINEAU, n. m. (*cheminée*.) Pron. *ch-mi-nô*. — Tech. Cheminée portative.

CHEMINÉE, n. f. (*caminare*, creuser en forme de four; lat.) Pron. *chmi-né*. — Construction pratiquée dans une chambre, dans une salle et disposée pour recevoir du feu; elle est surmontée d'un tuyau qui donne issue à la fumée : CHEMINÉE *étroite, large*. *L'âtre, le foyer d'une* CHEMINÉE. *L'hirondelle de* CHEMINÉE *est la première qui paraisse dans nos climats*. (Buff.) *Les maisons de Jérusalem sont sans* CHEMINÉES *et sans fenêtres*. (Châteaub.)

— Le tuyau, le conduit qui donne issue à la fumée : *Le ramoneur est monté dans la* CHEMINÉE. *Le feu prit à la* CHEMINÉE. (Acad.)

— La partie du tuyau, du conduit qui s'élève au-dessus du toit : *Il fit un grand vent qui abattit plusieurs* CHEMINÉES. (Acad.)

— Partie. La partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre : CHEMINÉE *de pierre, de marbre*. *Manteau de* CHEMINÉE. *Chambranle de* CHEMINÉE. *Mettre une pendule et des vases sur une* CHEMINÉE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire un acte, un arrangement, une affaire sous la cheminée*, faire quelque chose en cachette et sans observer les formes ordinaires : *Ce mariage* A ÉTÉ FAIT SOUS LA CHEMINÉE. (Acad.) *Des arrangements* FAITS SOUS LA CHEMINÉE. (Id.)

— Prov. et pop. *Il faut faire une croix à la cheminée*, se dit à l'occasion d'un fait qui ne se produit que très-rarement.

— Mar. Trou carré par où passe un mât de hune.

— Petit cylindre saillant au centre duquel est creusé le trou de la lumière dans les armes à percussion et sur lequel on place la capsule : *Je fis plusieurs fois jouer les batteries de mes pistolets afin de bien juxtaposer, sous la pression du chien, la capsule sur la* CHEMINÉE. (E. Sue.)

— Tube de verre qui entoure la lumière d'un quinquet.

— Fond. Petit vide occasionné par l'air dans une pièce de métal fondu.

— Techn. Trou par lequel on fait l'extraction des matières contenues dans une fosse d'aisances. ‖ Trou par lequel ces matières tombent.

CHEMINEMENT, n. m. (*cheminer*.) Art milit. Marche progressive des travaux offensifs d'un siége.

— Marche compassée des armées, des troupes diverses.

CHEMINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*chemin*.) Pron. *ch-mi-né*. — Marcher, aller, faire du chemin pour arriver en un lieu : *Ils* CHEMINAIENT *ensemble*. *Après* AVOIR CHEMINÉ *une demi-heure, nous quittâmes la grande route*. (Châteaub.) *Et voit-on que j'aie besoin de carrosse ou de chaise pour* CHEMINER ? (Mol.)

Toujours ivre, toujours débile et chancelant,
Silène *cheminait* sur son âne indolent. (A. Chén.)

— Fig. et fam. *Cheminer droit*, ne point tomber en faute : *Il fera bien de* CHEMINER DROIT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme sait cheminer*, il sait aller à ses fins, faire ce qu'il faut pour réussir. Dans ce sens : *Cet homme chemine, il cheminera*.

— Fig. En parlant d'un poëme, d'un discours dont la marche est rapide : *Cela* CHEMINE *bien*. *Ce poëme* CHEMINE *bien*.

— Fig. Il se dit des choses : *Par une soirée d'automne pluvieuse et fraîche, trois personnes rêveuses étaient gravement occupées à regarder brûler les tisons du foyer et* CHEMINER *lentement l'aiguille de la pendule*. (G. Sand.)

Au détour d'une eau qui *chemine*
A flots purs, sous de frais lilas,
Vous avez vu notre chaumine,
De mon pays ne me parliez-vous pas. (Bérang.)

— Artill. Il se dit des mineurs qui avancent souterrainement.

CHEMISE, n. f. (*camisia*, bas. lat.; m. sign.) Pron. *ch-miz*. — Vêtement de fil ou de coton qu'on porte sur la chair et qui recouvre le corps depuis le cou jusqu'aux genoux : CHEMISE *fine*. CHEMISE *grossière*. CHEMISE *de fil*. CHEMISE *de coton*. *Elle est déjà coiffée, elle a mis sa* CHEMISE; *de sorte que la moitié de la besogne est faite*. (Campist.)

Ah! que j'ai de dépit que la loi n'autorise
A changer de mari comme on fait de *chemise*. (Mol.)

— *Être en chemise*, n'avoir d'autre vêtement que la chemise : *Le duc exigea que les habitants de la ville vinssent pieds nus, en* CHEMISE *et la corde au cou, et se missent à sa merci*. (Barante.)

— Fig. et fam. *N'avoir pas de chemise*, être réduit à la dernière pauvreté. ‖ *Mettre quelqu'un en chemise*, le ruiner entièrement.

— Fam. *Vendre, engager, jouer, manger jusqu'à sa chemise*, tout ce qu'on possède.

J'y vendrai ma chemise; et je veux rien, ou tout. (Rac.)

— Anc. Prov. *La chemise est plus proche que le pourpoint*, les intérêts personnels dominent tous les autres. ‖ Dans le m. sens : *La peau est plus proche que la chemise*.

— Anc. *Chemise de mailles*, corps de chemise fait de petits annelets d'acier qui servait d'arme défensive.

— Ch. de fer. Enveloppe extérieure d'une machine : *La* CHEMISE *d'un cylindre de machine à vapeur*. *La* CHEMISE *du condenseur*.

— Anc. *Chemise ardente* ou *chemise de soufre*, vêtement enduit de soufre dont on couvrait ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs.

— Artill. *Chemise à feu*, artifice incendiaire qui sert dans la marine et dans les siéges défensifs.

— Arts. Tout revêtement, toute enveloppe qui recouvre et protége un ouvrage : *L'horloge qu'on est en train de restaurer est recouverte d'une* CHEMISE *en planches*. (V. Hugo.)

— Morceau de toile qui sert d'enveloppe à certaines marchandises, telles que la soie, le drap, etc.

— Feuille de papier qui renferme et qui couvre d'autres papiers : *On met les dossiers dans des* CHEMISES. *Il possédait tous ses mémoires acquittés, ses livres de dépense annuelles enveloppés dans des* CHEMISES. (H. de Balz.)

— Maçonn. Crépi, revêtement de maçonnerie, enveloppe de mortier, etc.

— Constr. hydraul. Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie.

— Sculpt. La couche de potée dont les statuaires fondeurs forment la chape d'un moule.

— Min. Partie basse du fourneau dans lequel on fait fondre le minerai. ‖ Calotte dont les verriers revêtissent en certains cas la couronne du fer de fusion.

— Écon. rur. Couverture en paille que l'on met sur les ruches d'abeilles pour les garantir des intempéries de l'atmosphère.

— Fortificat. *La chemise d'un bastion*, la muraille de maçonnerie dont un ouvrage est revêtu.

— Mar. Toiles, nattes dont on tapisse la cale d'un navire qu'on charge en grenier. ‖ *Serrer les huniers en chemise*, ramasser la toile du fond en forme de colonnes autour du pied du mât de hune.

— Mus. *Chemise de clairon, de cornet, de trompette*, partie opposée au pavillon, prolongement rectiligne de l'enroulement.

— Arquebus. de fusil ébauché.

— *Lettres en chemise* ou *à la duchesse*, espèce d'écriture où les pleins tiennent la place des déliés, et les déliés celle des pleins.

— J. d'hombre, *Prendre une chemise blanche*, écarter ses neuf cartes pour en prendre d'autres.

— Fauconn. Le duvet de l'oiseau.

CHEMISER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*chemise*.) Chim. Garnir une cornue d'un enduit qui la préserve des premières impressions de la chaleur.

CHEMISERIE, n. f. (*chemise*.) Magasin, boutique où l'on vend, où l'on confectionne des chemises.

CHEMISETTE, n. f. (*chemise*.) Pron. *ch-mi-zètt*. — Sorte de vêtement qui se met sur la chemise et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches : CHEMISETTE *de toile, de coton*. CHEMISETTE *de ratine, de flanelle*.

CHEMISIER, ÈRE, n. (*chemise*.) Celui, celle qui vend ou qui confectionne des chemises.

CHÉMOSIS, n. m. (χήμωσις; gr.) Pron. *ké-mô-ziss*. — Path. Inflammation de l'œil avec bouffissure de la conjonctive.

CHÊNAIE, n. f. (*chêne*.) Pron. *chê-nè*. — Lieu planté de chênes : *Nous aperçûmes dans une* CHÊNAIE *le feu de quelques sauvages*. (Châteaub.)

CHENAL, n. m. (*canalis*, tuyau, conduit; lat.) Pron. *ch-nal*. — Courant d'eau que borde un rivage, qui livre passage aux navires et les fait pénétrer dans un port : CHENAL *profond, étroit*.

— Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin, d'une forge.

— Conduit qui longe un toit et sert à l'écoulement des eaux de pluie. ‖ Plus souv. *Chéneau*.

CHENALER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Suivre les sinuosités d'un chenal; chercher un passage dans un bas-fond.

CHENAPAN, n. m. (*schappen*, brigand des montagnes noires; all.) Pron. *ch-na-pan*. — Popul. Mauvais garnement; vaurien, bandit; homme de sac et de corde : *C'est un vrai* CHENAPAN.

Un tas de *chenapans* qui n'ont jamais bu d'eau.
(T. Gautier.)

Je vous laisse, et je reste avec mes *chenapans*;
Je vis avec les loups, non avec les serpents. (V. Hugo.)

— Anc. t. milit. Long fusil de montagnard.

CHENAVARD, n. m. Pron. *ch-na-var*. — Comm. Espèce de feutre grossier.

CHÊNE, n. m. (*quercus*, lat.; m. sign.) Pron. *chênn*. — Botan. Arbre de la famille des Amentacées, qui porte le gland : CHÊNE *rouvre*, CHÊNE *à galles*. *Il y a des* CHÊNES *qui s'élèvent jusqu'à cent pieds*. (Buff.) *Une pomme de* CHÊNE. *Un ais, une poutre de* CHÊNE. (Acad.)

Est-ce en deux jours que le gland devient *chêne*? (La F.)
Je la vois cette France agiter les rameaux
Du *chêne* prophétique adoré des druides. (C. Del.)

Il a eu droit maintes fois à la couronne de CHÊNE. (Salvandy.)

— Son bois mis en œuvre : *Un buffet de* CHÊNE. *Une bibliothèque de* CHÊNE.

— Par extens. Bois à brûler :

Près du *chêne* brûlant j'insulte l'aquilon. (Del.)

— *Chêne vert*, yeuse, variété de chêne qui conserve ses feuilles en toutes saisons : *La savane est environnée de magnoliers et de* CHÊNES *verts*. (Châteaubr.)

— Fam. *Payer en feuilles de chêne*, en effets sans valeur.

— Prov. *On n'abat pas un chêne au premier coup*, les entreprises importantes exigent un grand travail.

CHÊNEAU, n. m. Pron. *chê-no*. — Jeune chêne.

CHÉNEAU, n. m. (*chenal*.) Pron. *ché-nô*. — Conduit qui recueille les eaux du toit et les porte dans la gouttière ou dans le tuyau de descente.

CHENET, n. m. (anc. *chiennet*, de *chien*.) Pron. *chnè*. — Ustensile de cheminée représentant souvent la tête d'un chien ; il se place par paire et sert à soutenir et à élever le bois pour le faire brûler plus facilement : CHENET *de fer, de cuivre, de bronze*. *Une paire de* CHENETS. *Ici les* CHENETS *sont ternes et les serrures rouillées; chez nous on se mire dans la ferrure des moindres ustensiles*. (G. Sand.)

— Mar. Machine de fer servant à donner le pli aux bordages.

CHÊNETEAU, n. m. Jeune chêne en baliveau.

CHENETTE, n. f. Bot. Vulg. La Germandrée.

CHÊNEVEAU, n. m. Pron. *chênn-vô*. — Pêch. Sorte de filet.

CHÈNEVIÈRE, n. f. (*chènevis*.) Pron. *chènn-vièr*. — Champ semé de chènevis; champ où croît le chènevis : *Le cours de la rivière était marqué par de magnifiques* CHÈNEVIÈRES *et par les arbres fruitiers qui aiment les terres humides*. (H. de Balzac.) *Des vallons étroits et profonds, où coulent, parmi des saulaies et des* CHÈNEVIÈRES, *de petites rivières non navigables, présentent des perspectives riantes et solitaires*. (Châteaub.)

— *Épouvantail à chènevière*, mannequin; morceau d'étoffe, de linge, qu'on place au haut d'un arbre ou d'un bâton pour faire peur aux oiseaux.

— Fig. *C'est un épouvantail à chènevière*, se dit d'une personne laide.

CHÈNEVIS, n. m. (κάνναβις, gr.; m. sign.) Pron. *chènn-vi*. — Bot. Graine du chanvre : *Semer du* CHÈNEVIS. *Les oiseaux aiment le* CHÈNEVIS. *Mettre du* CHÈNEVIS *dans l'auget*.

CHÈNEVOTTE, n. f. (*chènevis*.) Pron. *chènn-vott*. — Brin, morceau de la partie ligneuse du chanvre dépouillé de son écorce : *Je tirais doucement avec le pied des* CHÈNEVOTTES *de mes voisins pour grossir mon tas*. (J.-J. Rouss.)

J'en fais autant état comme de *chènevottes*. (Regn.)

CHÈNEVOTTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *chènn-vo-té*. — Agricult. Pousser du bois faible comme des chènevottes.

CHENG, n. m. Pron. *changh*. — Instrument à vent en usage chez les Chinois.

CHENIL, n. m. (*canis*, chien; lat.) Pron. *ch-ni*. — Lieu où l'on enferme les chiens de chasse.

— Par extens. *C'est un vrai chenil*, se dit d'un logement sale, malpropre.

— Tous les bâtiments où logent les équipages de chasse, les officiers de la vénerie.

CHENILLE, n. f. Pron. *ch-ni-y*. — Zool. Nom générique des larves de tous les papillons; elles ont le corps formé de douze anneaux articulés et rampent à l'aide de plusieurs pattes : *La* CHENILLE *porte de chaque côté du corps des stigmates qui servent à introduire l'air dans l'appareil respiratoire*. (A de Quatrefages.) *La plupart des* CHENILLES *rongent les feuilles et les fleurs des plantes et des arbres*. (Acad.) *Les chardonnerets nourrissent leurs petits avec des* CHENILLES *et d'autres insectes*. (Buff.) *Une* CHENILLE *se doute-t-elle qu'elle deviendra papillon*. (Volt.)

— Fig. et popul. *C'est une chenille, une méchante chenille*, se dit d'une personne méchante et qui se plaît à mal faire. || Il se dit aussi d'un importun : *C'est une* CHENILLE *dont on ne saurait se débarrasser*. (Acad.)

Un essaim d'étourdis *chenilles* du théâtre. (Gres.)

— *Être laid comme une chenille*, extrêmement laid.

— Comm. Coquilles univalves : CHENILLE *blanche*. CHENILLE *bariolée*. CHENILLE *granuleuse*. (Acad.)

— Tissu de soie velouté, imitant la chenille, qui entre dans les broderies et d'autres ornements.

— *Chenille de casque*, crinière non flottante et à poil court.

— Anc. Habillement négligé que les hommes portaient avant d'avoir fait leur toilette : *Il nous a reçus en* CHENILLE.

CHENILLETTE, f. n. (*chenille*.) Pron. *ch-ni-iètt*. — Bot. Plante légumineuse ainsi nommée parce qu'elle produit une gousse roulée sur elle-même à peu près en forme de chenille.

CHÉNISQUE, n. m. (χήν, χηνός, oie; gr.) Pron. *chénisk*. — Ant. Extrémité de la poupe d'un vaisseau, ainsi nommée parce qu'elle représentait un cou d'oie ou de cygne.

CHENNEVIÈRE, n. f. Bot. Variété de pomme à cidre.

CHÉNOLE, n. f. Pron. *ch-nol*. — Bot. Genre de plantes voisines de celles dont on retire la soude.

— Agricult. Sarment de vigne conservé pour faire produire plus de grappes aux ceps.

CHÊNON, n. m. (*chaine*.) Constr. Vitrage dont toutes les pièces paraissent liées comme les anneaux d'une chaîne.

CHÉNOPODE, n. m. (χήν, χηνός, oie, πούς, ποδός, pied; gr.) Bot. Genre de plantes à feuilles palmées, type de la famille des Chénopodiacées : *Les* CHÉNOPODES *sont très-communs, et on les appelle vulgairement ansérines ou pattes-d'oie*.

CHÉNOPODÉES ou **CHÉNOPODIACÉES**, n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le Chénopode.

CHÉNORAMPHE, n. m. (χήν, oie, ῥάμφος, bec; gr.) Zool, Oiseau des Indes orientales.

CHENU, UE, adj. (*canus*, blanc; lat.) Qui est blanc de vieillesse : *Tête* CHENUE. *Front* CHENU.

Un front *chenu* chauve de cheveux blancs. (Lam.)

— Fig. Il se dit des montagnes, des arbres : *Montagne* CHENUE, *arbre* CHENU, montagne blanche de neige, arbre dont la cime est dépouillée.

Quand on veut jeter bas un arbre au front *chenu*
Il faut mettre d'abord ses racines à nu. (E. Aug.)
Plus haut ces longs remparts et ces cimes *chenues*... (Lam.)
.... Un bois délicieux
De ces arbres *chenus* semble toucher les cieux. (La F.)

— Fig. Couvert de neige.

Regarde, vois ce mont et sa tête *chenue*. (Le Bailly.)

— Fig. Décrépit : *Les mêmes choses avaient besoin d'être récrites dans le français nouveau, qui devenait bientôt vieux et* CHENU. (Villem.)

CHEPTEL, n. m. (*caput*, tête; lat.) Pron. *chetèl*. — Jurispr. Bail de bestiaux; contrat par lequel un propriétaire de bestiaux abandonne la moitié des profits à celui auquel il les loue à la charge de les garder, de les nourrir, de les soigner : *Bail à* CHEPTEL. CHEPTEL *simple*. *Donner des bestiaux à* CHEPTEL. *L'expiration du* CHEPTEL. (Ac.) *Pour vaincre l'obstination des paysans, il avait fallu résilier les baux, partager ses domaines en quatre métairies, et les avoir à moitié : le* CHEPTEL *particulier à la Touraine et aux pays d'alentour*. (H. de Balz.)

— *Cheptel à moitié*, société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, à la condition que le profit qui en résultera sera également partagé entre les deux parties.

— Par extens. Les bestiaux donnés à cheptel : *Le preneur doit ses soins à la conservation du* CHEPTEL. *Fournir un* CHEPTEL. (Acad.)

CHEPTÉLIER, n. m. (*cheptel*.) Pron. *che-té-lié*. — Jurispr. Preneur d'un bail à cheptel.

CHÉPU, n. m. Techn. Billot sur lequel le tonnelier travaille le bois.

CHER, ÈRE, adj. (*carus*, lat.; m. sign.) Pron. *chèr*. — Qui est tendrement aimé, qui est l'objet d'une vive affection, d'un attachement profond : *Ces enfants me sont* CHERS. *Des amis bien* CHERS. *Une femme aimée et* CHÈRE.

O vous, sur ces enfants, si *chers*, si précieux,
Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux. (Rac.)

Que son peuple lui soit aussi CHER *qu'il est lui-même* CHER *à son peuple*. (Mass.) *Les enfants peut-être seraient plus* CHERS *à leurs pères, et réciproquement les pères à leurs enfants, sans le titre d'héritiers*. (La Br.) *Je tiens ce présent d'une main qui m'est bien* CHÈRE. (Acad.)

— En parl. des choses, Auquel on tient beaucoup, auquel on attache un grand prix : *Il n'y a personne à qui sa vie ne soit* CHÈRE. *Un homme de bien n'a rien de plus* CHER *que l'honneur*. *Négliger ses intérêts les plus* CHERS. (Acad.) *Il y eut une vie qui lui fut plus* CHÈRE *que la sienne propre*. (Fléch.) *Ils gardent le souvenir de leur* CHÈRE *patrie*. (Pasc.) *Sa mémoire me sera toujours* CHÈRE. (Id.) *La lecture des divines Écritures faisait autrefois les plus* CHÈRES *délices des premiers fidèles*. (Mass.)

Que ces lauriers brillants, à mon orgueil offerts,
En les cueillant pour lui m'auraient été plus *chers*! (Lam.)

Né avec une fortune très-médiocre, sa pauvreté lui était CHÈRE. (Mably.)

— Il s'emploie dans les apostrophes : 1° comme expression affectueuse :

Je crains Dieu, *cher* Abner, et n'ai point d'autre crainte. (Rac.)

— 2° Comme expression familière : *Mon* CHER *ami, vous vous méprenez*. *Mon* CHER *monsieur, je vous rends grâces*. *Ma* CHÈRE *dame*, etc. || Dans un langage plus familier, on dit elliptiq. : *Mon cher, ma chère*, et quelquefois aussi *Cher, chère, très-cher : Ah! ma* CHÈRE, *c'est une indignité*. (Danc.)

Bonjour, *très-cher*; vous voilà donc en vie. (Volt.)

— 3° Dans un sens ironique :

Cher président, j'estime qu'avant peu
Vous et vos conseillers, vous allez voir beau jeu. (C. D.)

— Fig. Vif, ardent : *C'est mon vœu le plus* CHER. *C'est ma plus* CHÈRE *espérance*.

— Qui coûte beaucoup, qui est d'un prix élevé : *Les belles étoffes sont toujours* CHÈRES. *Tout est* CHER *dans cette ville*. (Acad.) *Le poisson est* CHER *pendant le carême*.

— Fig. : *La protection de cet homme est* CHÈRE, *onéreuse; ses amitiés, ses relations*, etc., *sont* CHÈRES.

— *Chère année*, année où le blé est beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire.

— Prov. *C'est chère épice*, se dit d'une marchandise dont le prix est exorbitant.

— Il se dit du marchand qui vend à un prix très-élevé ou plus élevé que les autres : *Ce marchand est* CHER.

— Fig. En parl. du temps, des jours, des heures, Précieux : *Le temps est* CHER. *Hâtez-vous, les moments sont* CHERS. (Acad.)

Le temps nous est trop *cher* pour le perdre en paroles. (Corn.)
Il faut les secourir, mais les heures sont *chères*. (Rac.)

= **Cher**, adv. À haut prix, chèrement : *Acheter, vendre* CHER. *Il fait* CHER *vivre à Paris*. *Coûter* CHER. *Vendre* CHER. *Acheter* CHER. *La vie des oisifs est la seule qui coûte* CHER. (Balz.)

Il en coûte fort *cher* pour mourir à Paris,
Et les enterrements, monsieur, sont hors de prix. (Andr.)

— Fig. *Que nos plaisirs coûtent* CHER *à ces infortunés!* (Mass.)

— Fig. Chèrement : *Il me payera* CHER *cet outrage*.

Je lui vendrai bien *cher* ce bonheur qu'il ignore. (Rac.)
Ils vous vendent bien *cher* de basses flatteries. (Dest.)

— *Vendre bien cher sa vie*, se bien défendre avant de succomber.

— Prov. et fig. *Je le lui ferai payer cher; il le payera plus cher qu'au marché*, se disent par menace contre un homme dont on a souffert quelque injure.

CHERCHE, n. f. (*chercher*.) Pron. *chèr-ch*. — Quête, soin que l'on prend pour chercher ; il ne s'emploie que dans cette locution familière : *Être en* CHERCHE *de quelqu'un*. On dit mieux : *Être à la recherche de quelqu'un*.

CHERCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Chercher.

— Adjectiv. Il se dit d'une œuvre dans laquelle l'artiste a trop visé à l'effet : *Cela est trop* CHERCHÉ.

CHERCHE-FICHE, n. m. Techn. Outil qui sert au serrurier à retirer l'aile d'une fiche engagée dans le bois. || Au pl. *Des* CHERCHE-FICHES.

CHERCHE-POINTE, n. m. V. CHERCHE-FICHE; m. signific.

CHERCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cercare*, ital.; m. sign.) Pron. *chèr-ché*. — Aller çà et là, se donner de la peine, du mouvement pour trouver, découvrir, se procurer quelque chose : CHERCHER *son chapeau*. *Que* CHERCHEZ-VOUS? *Je* CHERCHE *ma bourse, mon livre*.

Ne *cherche* plus ta sœur où tu l'avais laissée. (Corn.)
Elles vont au hasard des vents et de la mer
D'un parent inconnu *chercher* le pain amer. (Lamart.)

— Prov. *Chercher quelqu'un par mer et par terre, Chercher quelqu'un à pied et à cheval*, le chercher partout.

— Prov. et fig. *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, faire une recherche sans résultat possible. || *Chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a pas. || *Le bien* CHERCHE *le bien, les grosses fortunes s'associent*.

— Absol. *L'Évangile dit :* CHERCHEZ, *et vous trouverez. Si donc vous ne trouvez pas, sans doute vous ne* CHERCHEZ *pas*. (Boss.)

Il suffit, sans *chercher*, d'attendre et de souffrir. (Rac.)

— Prov. *Qui cherche trouve*, celui qui se donne de la peine réussit tôt ou tard.

— Aller à la recherche, être en quête de quelqu'un, de quelque chose : *Depuis quelque temps vous ne me* CHERCHEZ *plus ; je m'aperçois même que vous m'évitez.* (Dest.)

Et par tout l'univers *cherchons*-lui, des vengeurs. (Rac.)

— *Chercher l'ennemi*, aller à la recherche de l'ennemi pour lui livrer bataille.

— Fig. *Il* CHERCHAIT *l'occasion de succéder à sa puissance.* (Fléch.)

— Mar. *Chercher la sonde en venant du large*, approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde.

— Il se dit en parl. de quelques animaux : *Ce chien* CHERCHAIT *son maître.*

— Fig. Il se dit des choses ; *L'eau* CHERCHE *un passage. L'aiguille aimantée* CHERCHE *le nord.* (Acad.) *Cette plante* CHERCHE *le soleil.*

Les plaisirs près de moi vous *chercheront* en foule. (Rac.)

— Man. *Ce cheval cherche sa cinquième jambe*, se dit lorsqu'un cheval se porte sur la main et y prend un point d'appui.

— Rechercher avec ardeur : *Il* CHERCHE *le danger pour le danger même.* (Fléch.) *Le coupable* CHERCHE *la mort et les ténèbres.* (Mass.)

Je vais *chercher* au milieu des combats
Cette immortalité que donne le trépas. (Corn.)

— Fig. Désirer vivement : *Les Mèdes ne* CHERCHAIENT *ni l'or ni l'argent, mais la vengeance.* (Boss.)

— Aller quérir, trouver : *Aller* CHERCHER *de l'eau. Il envoya* CHERCHER *le médecin.* (Acad.)

Que jamais du sujet le discours s'écartant
N'aille *chercher* trop loin quelque mot éclatant. (Boil.)

— Tâcher de se procurer, d'obtenir, d'acquérir : CHERCHER *une place. Je* CHERCHE *un bon domestique. Je* CHERCHE *un meuble convenable.* (Acad.) *Nous* CHERCHONS *notre bonheur hors de nous-mêmes.* (La Br.) CHERCHER *son salut dans la fuite.* (Rac.)

— Fig. S'appliquer à trouver, à résoudre : CHERCHER *la solution d'un problème.* CHERCHER *le mot d'une énigme.*

— Absol. *Chercher dans sa tête*, interroger ses souvenirs.

— Fam. *Chercher femme*, chercher à se marier.

— *Chercher de l'argent*, faire des démarches pour se procurer de l'argent, pour en emprunter.

— Fam. et ellipt. *Chercher sa vie*, chercher le moyen de subsister. || *Chercher son pain*, mendier :

J'aimerais mieux *chercher* mon pain de porte en porte
Que servir plus longtemps un maître de la sorte. (Regnard.)

— *Chercher noise, querelle*, engager une querelle, une dispute avec quelqu'un.

— *Chercher malheur, son malheur*, faire des choses capables d'attirer sur soi quelque malheur.

— *Chercher la gloire, la vérité*, etc., courir après la gloire, rechercher la vérité.

— Particul. *Aller chercher quelqu'un*, aller trouver une personne pour la conduire dans un lieu désigné, ou pour la prier de s'y rendre. || Visiter : JE SUIS ALLÉ VOUS CHERCHER, *vous étiez absent.* (Acad.)

— Précédé d'un des temps d'*aller*, *venir*. Aller, venir trouver : J'IRAI *le* CHERCHER *au bout du monde.*

— Fig. *Les honneurs* VONT CHERCHER *l'homme sage qui les fuit.* (Mass.)

— Suivi d'un infinit. et de la prép. *à*, Tâcher, s'efforcer de : *Je* CHERCHE *par la connaissance de la vérité* À *régler mon esprit et* À *devenir meilleur.* (La Br.) *Il ne* CHERCHE *point* À *imaginer ni* À *plaire.* (Id.) *On* CHERCHE *plus* À *s'élever qu'*À *se rendre utile à ses frères.* (Mass.) *O malheureuse monarchie! faut-il donc que ceux qui te servent avec le plus d'ardeur et qui ne* CHERCHENT *qu'*À *augmenter ta gloire passent pour tes ennemis.* (Lesage.)

Je *cherche* à me venger, vous à vous établir. (Corn.)

= **Se chercher**, v. pr. Se chercher l'un l'autre, les uns les autres : *Ils sont toujours à* SE CHERCHER.

— Fig. et moral. Rentrer en soi-même, interroger sa conscience : *L'homme déchu par le crime* SE CHERCHE *lui-même, et ne se trouve plus.* (Fén.)

Je *me cherche* moi-même et ne me trouve pas. (Rac.)

CHERCHEUR, EUSE, n. Celui, celle qui cherche; il se prend le plus souvent dans un sens défavorable : *Un* CHERCHEUR *de franches lippées. Ne vous laissez pas duper par les* CHERCHEURS *de trésors, les* CHERCHEURS *d'aventures.* (La Br.)

— Fam. *Une chercheuse d'esprit*, une femme pédante et prétentieuse.

— Astron. Petite lunette à court foyer, adaptée au télescope, et au moyen de laquelle on dirige cet instrument vers l'astre que l'on veut observer.

— Adjectiv. *Le génie humain est éminemment* CHERCHEUR *de nouveautés.* (Mich. Chev.)

CHERCONNÉE, n. f. Comm. Étoffe de soie et de coton qu'on fabrique aux Indes.

CHÈRE, n. f. (χαίρω, je me rejouis; gr.) Pron. *chèr.* — Propr. Visage, physionomie; d'où l'accueil qu'on fait à quelqu'un, la manière de le traiter, de le recevoir : *Il ne sait quelle* CHÈRE *lui faire* (Acad.), il ne sait comment lui prouver le plaisir qu'il a de le recevoir.

— *Faire bonne chère à quelqu'un*, le bien accueillir, le recevoir avec empressement.

— Par extens. Manière de se traiter soi-même, de se nourrir, l'ensemble des mets, des aliments qu'on prend, considérés sous le rapport de la quantité, de la qualité ou de l'apprêt : *Aimer la bonne* CHÈRE. *Maigre* CHÈRE. (Acad.)

On fait ici grand *chère*, et *chère* délicate. (Dest.)
Moi qui ne compte rien ni le vin ni la *chère*. (Boil.)
Rien ne fait des amis comme la bonne *chère*. (Regn.)

— *Il est homme de bonne chère*, il aime une table bien servie, des mets délicats, et il sait les apprécier.

— *Faire bonne chère*, se bien nourrir : *On* FAIT BONNE CHÈRE *dans ce pays et à bon marché.* (Acad.) *Vous voyez l'homme de France qui* FAIT LA MEILLEURE CHÈRE *et qui a cinquante bonnes mille livres de rente.* (Regn.)

— *Faire grande* ou *bonne chère et bon* ou *grand feu*, faire une très-grande dépense : *L'argent pleuvait de toutes parts; nous* FAISIONS BONNE CHÈRE *et* GRAND FEU ; *nous engraissions à vue d'œil.* (Dest.)

A tirer des perdreaux tu bornais ton mérite,
Ta joie à *faire* en paix *bonne chère et grand feu*
Et ton piquet du soir quand j'avais mauvais jeu. (C. Del.)
Il joua jour et nuit, *fit grand chère et bon feu.* (Regn.)

— *Faire chère lie*, vivre bien et gaiement :

La galande *fit chère lie.* (La Font.)

— *Faire maigre chère, petite chère*, etc., se nourrir fort mal, chichement.

— Prov. *Il n'est chère que de vilain*, quand un avare traite, il est plus fastueux que tous les autres.

— *Chère entière*, grand repas suivi de divertissements.

— Fam. *Chère de commissaire*, repas où l'on sert de la viande et du poisson.

CHÈREMENT, adv. (*cher.*) Pron. *chèr-man.* — Tendrement, avec amour, avec affection, avec soin : *Je l'aime* CHÈREMENT. *Je conserve cela* CHÈREMENT. (Acad.) *L'Église garde* CHÈREMENT *la mémoire de cette reine.* (Boss.) *Conservons* CHÈREMENT *nos vieilles prérogatives.* (P.-L. Courr.)

— Comm. À haut prix : *Acheter* CHÈREMENT. *Si l'homme qui a produit* CHÈREMENT *n'obtenait pas le remboursement de ses avances, il ne produirait pas.* (Rossi.)

— Fig. *Il paya* CHÈREMENT *sa victoire. Il me vendit* CHÈREMENT *cette faveur.* (Acad.) *Il payera* CHÈREMENT *de courtes joies par de longues douleurs.* (Chamf.) *On paye* CHÈREMENT *les moindres biens quand on ne les tient pas de la raison.* (Vauv.) *Chacun vendait* CHÈREMENT *les services qu'il pouvait rendre.* (Fléch.)

— *Vendre chèrement sa vie, la faire acheter chèrement*, se battre à outrance lorsqu'on est attaqué; se défendre le plus vigoureusement possible.

— Fam. Dans le m. sens. *Vendre* CHÈREMENT *sa peau.* (Acad.)

CHÉRI, IE, part. pass. du v. Chérir : *Ces enfants sont* CHÉRIS *par leur père. Ce prince est* CHÉRI *de ses peuples.* (Acad.) *Des souvenirs* CHÉRIS. *Des lieux* CHÉRIS. *Une image* CHÉRIE. *Des cendres* CHÉRIES. (Boss.) *Une main* CHÉRIE. (Acad.)

— *Le peuple* CHÉRI *de Dieu*, les anciens Hébreux.

CHÉRIF, n. m. (*scharafa*, exceller en noblesse ; ar.) Pron. *ché-rif.* — Nom qui se donne aux descendants de Mahomet par Fatime, fille de Mahomet et femme d'Ali.

— Chez les Arabes et les Maures, Prince.

— Métrol. Monnaie d'or d'Égypte, valant environ 6 fr. 8 cent.

— Zool. Fauvette d'Afrique.

— Botan. Petit figuier de Madagascar.

CHÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*cher.*) Aimer tendrement : CHÉRIR *sa femme, ses enfants*, etc.

Qu'il est doux de *chérir* ceux qu'il faut qu'on révère!
(Lemierre.)

Je le *chérirai* même au delà du trépas. (Corn.)

— Fam. Avoir du goût pour :

Cependant, à l'étendre, il *chérit* la critique. (Boil.)

— Avoir une sorte de culte pour : CHÉRIR *la mémoire de ses amis.* (Acad.) CHÉRIR *sa patrie.*

— Être attaché à : *Un amant qui* CHÉRIT *ses peines, son tourment.* (Acad.)

Qui *chérit* son erreur ne la veut pas connaître. (Volt.)

= **Se chérir**, v. pr. S'aimer, avoir de l'affection l'un pour l'autre : *Ils s'aiment et* SE CHÉRISSENT *tendrement.*

— Être chéri : *La vertu ne peut trop* SE CHÉRIR.

CHÉRISSABLE, adj. des 2 g. (*cher.*) Pron. *ché-ri-çabl.* — Chéri, recherché : *La gloire la plus* CHÉRISSABLE *est celle qui naît de la vertu. Sa santé est un des biens les plus* CHÉRISSABLES. (Acad.)

CHÉRISSANT, part. prés. du v. Chérir.

CHERLERIE, n. f. Pron. *chèr-le-rí.* — Bot. Petite plante de la famille des Caryophillées; c'est une sorte de gazon touffu qui croît sur les montagnes.

CHERNITE, n. m. Minér. Marbre qui ressemble à l'ivoire.

CHÉROGRYLLE, n. m. (χοῖρος, cochon, γρύλλη, grognement; gr.) Zool. Espèce de hérisson.

CHÉROPHYLLÉ, ÉE, adj. (*chérophyllon.*) Bot. Qui ressemble au cerfeuil.

= **Chérophyllées**, n. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

CHÉROPHYLLON, n. m. (χαίρω, je me réjouis, φύλλον, feuille; gr.) Bot. Espèce de cerfeuil; plante herbacée, type des Chérophyllées.

CHERQUEMOLLE, n. f. Pron. *chèrk-mol.* — Comm. Étoffe des Indes.

CHERSINE, n. f. (χέρσινος, de terre ferme; gr.) Zool. Tortue de Madagascar.

CHERSITE, adj. des 2 g. Zool. Qui vit sur la terre.

= **Chersites**, n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

CHERSONÈSE, n. f. (χέρσος, terre ferme, νῆσος, île; gr.) Pron. *kèr-ço-nèz.* — Géogr. Presqu'île : *Grande* CHERSONÈSE. *Petite* CHERSONÈSE. *La* CHERSONÈSE *de Thrace. La* CHERSONÈSE *Taurique. La* CHERSONÈSE *Cimbrique.* (Acad.)

CHERSYDRE, n. m. (χέρσος, terre, ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *kèr-cidr.* — Zool. Genre de serpents amphibies de Java.

CHERTÉ, n. f. (*cher.*) Pron. *chèr-té.* — Prix qui excède de beaucoup le prix ordinaire des choses : *La* CHERTÉ *des vivres. Causer, faire la* CHERTÉ. *Ces prétendus amateurs jugent du mérite d'un tableau par la* CHERTÉ. (Bailly.)

— Fam. *La cherté y est*, se dit de certaines marchandises que tout le monde veut avoir. || *Je n'y mettrai pas la cherté*, je n'en achèterai, je n'en ferai pas augmenter le prix.

— Prov. *Cherté foisonne*, plus une marchandise coûte cher, plus elle se trouve en abondance.

CHÉRUBIN, n. m. (*chéroubim*, feu; hébr.) Pron. *ché-ru-bain.* — Théol. Ange du second chœur de la première hiérarchie : *Le* CHÉRUBIN *qui était à la porte du paradis terrestre.* (Acad.) *L'arche d'alliance était abritée sous les ailes des* CHÉRUBINS. *Les Juifs avaient dans leurs temples deux* CHÉRUBINS *ayant chacun deux têtes.* (Volt.)

Gais *chérubins* à la face bouffie,
Réveillez donc les morts peu diligents. (Bérang.)

— Fig. et fam. *Il a une face de chérubin*, il a le visage rond et les joues colorées.

— On dit aussi : *Il est rouge comme un chérubin.*

— Fam. *Être heureux comme un chérubin*, être très-heureux. || *Être beau, être joli comme un chérubin*, être très-beau, très-joli.

— *Mon chérubin*, terme d'amitié.

— Peint. et sculp. Tête d'enfant avec des ailes, qui figure un ange : *Nous peignons aujourd'hui les* CHÉRUBINS *sous l'image d'une tête volante, ayant deux petites ailes au-dessous des oreilles.* (Volt.)

De frais mentons d'où s'échappent des ailes,
Mais point de corps, ces minois enfantins,
Ces têtes-là se nomment *chérubins.* (Parny.)

CHÉRUBIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ché-ru-bik.* — Qui a rapport aux chérubins.

— *Hymme chérubique*, se dit dans l'Église grecque d'une hymme qui se chante pendant le saint sacrifice.

CHERVI ou **CHERVIS**, n. m. (*cervilla*; bass. lat.) Pron. *chèr-vi.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères dont la racine sert d'aliment : *Une botte de* CHERVIS. *Le* CHERVIS *a une saveur douce et aromatique.* (Acad.) || Vulg. *Girole.*

— *Faux Chervi*, la carotte sauvage.

CHESTER, n. m. Fromage très-estimé qu'on fait en Angleterre dans le comté de Chester : *Un morceau de* CHESTER. *Du* CHESTER.

CHÉTIF, IVE, adj. (*cattivo*, mauvais; ital.) Pron. *ché-tif, tiv.* — Vil, méprisable : *Une* CHÉTIVE *créature ose-t-elle s'enorgueillir.* (Acad.)

Un *chétif* animal, pétri d'un peu de terre. (Boil.)
La belle les trouva trop *chétifs* de moitié. (La Font.)

— Qui est mauvais, inférieur à ce qu'il devrait être; qui n'a pas la qualité qu'il devrait avoir : *Faire*

une CHÉTIVE *récolte. Il leur a fait une* CHÉTIVE *réception.* (Acad.)

— Par analog. De peu de valeur, commun, vulgaire :

Dans quelque urne *chétive* on ramasse sa cendre. (Corn.)

— Particul. Malingre, de mauvaise constitution : *Un enfant* CHÉTIF. *Un fermier qui a des moutons fort* CHÉTIFS. *Un arbre* CHÉTIF. (Acad.)

— Fam. *Avoir chétive mine*, avoir la mine basse, ou avoir l'air d'un homme malade.

— Misérable, pauvre : *Une vie, une chère* CHÉTIVE.

Syn. Chétif. mauvais, Ce qui est *chétif* n'a pas atteint son développement normal, acquis ses qualités essentielles; on le rebute à cause de son peu de valeur; ce qui est *mauvais* a des vices, des défauts ou des imperfections qui le rendent impropre à l'usage particulier qu'on en veut faire.

CHÉTIVEMENT, adv. (*chét-if-ive-ment.*) D'une manière chétive, à peu de frais : *Vivre* CHÉTIVEMENT.

CHÉTIVETÉ, n. f. (*chétif.*) Pron. *ché-tiv-té.* — Néol. État, qualité de ce qui est chétif.

CHÉTODON, n. m. (χαίτη, chevelure, ὀδούς, όντος, dent; gr.) Pron. *ché-to-don.* — Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des Squamipennes; ils ont pour caractères principaux les dents fines et flexibles, le corps et la queue très-comprimés et une seule nageoire dorsale couverte d'écailles : *Les* CHÉTODONS *sont parés des couleurs les plus vives et les plus agréables ; ils sont aussi très-remarquables par leurs formes, et cependant on n'a encore déterminé leurs caractères distinctifs que d'une manière vague.* (Lacépède.)

CHÉTODONTE, adj. des 2 g. (χαίτη, soie, ὀδούς, όντος; gr.) Zool. Qui a des dents fines comme des soies.

CHÉTOPODE, adj. des 2 g. (χαίτη, soie, πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Qui a des soies pour pattes.

= **Chetopodes**, n. m. pl. Classe de vers annelides, ayant sur les parties latérales du corps des soies ou petits poils au moyen desquels ils se meuvent.

CHÉTRON, n. m. Techn. Layette; tiroir sur le côté d'un coffre.

CHEVAL, n. m. (καβάλλης, bête de somme; gr.) Pron. *che-val.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Pachydennes; il forme la famille des Solipèdes; c'est un animal domestique propre à porter, à tirer des fardeaux, et qui sert à l'homme pour le voyage, la chasse, la guerre, etc. : CHEVAL *noir, blanc, gris.* CHEVAL *léger, ardent.* CHEVAL *de charrette, de carrosse, de main, de bataille. La bouche d'un* CHEVAL. *Panser, étriller, ferrer, seller, brider un* CHEVAL. (Acad.) *Les* CHEVAUX *sont extrêmement rapides à la course.* (Dumér.) *Le* CHEVAL *réunit la force et la noblesse.* (Buff.)

Ses plaisirs ont été les *chevaux* et la chasse. (La F.)

— Fig. *Monter sur ses grands chevaux*, prendre les choses avec hauteur, faire entendre des paroles fières et dures.

— Prov. *Qui aura de beaux chevaux si ce n'est le roi?* il est naturel qu'une personne riche, puissante possède des choses précieuses, magnifiques.

— *Cheval de bataille*, cheval de combat.

— Prov. *C'est son cheval, son grand cheval de bataille*, se dit de la chose dont on se prévaut, dont on se targue le plus, ou de celle dont on ne démord pas, à laquelle on revient sans cesse : *Cet argument est son* CHEVAL DE BATAILLE. (Ac.) *Il en fait son* CHEVAL DE BATAILLE. (Id.)

— Man. *Cheval de tête, d'étude ou de haute école*, celui qui exécute tout travail de deux pistes, au pas, au trot et au galop, ainsi que les changements de pied. || *Cheval de deux cœurs*, celui qui ne se manie que difficilement, qui n'obéit pas volontiers aux aides. || *Cheval dans la main*, celui dont l'encolure, la tête et le corps sont bien équilibrés. || *Cheval entier à une main*, celui qui refuse de tourner d'un côté.

— *Cheval camus*, qui a le chanfrein enfoncé. || *Cheval chevillé*, dont les épaules sont trop serrées. || *Cheval tiqueux*, dont la tête a un mouvement vicieux. || *Cheval chanté trop haut*, celui dont les balzanes montent jusque vers les genoux et les jarrets. || *Cheval portant bas*, celui dont la tête et l'encolure s'affaissent. || *Cheval portant au vent*, celui qui porte la tête dans une position horizontale. || *Cheval siffleur*, celui qui fait entendre un sifflement quand il respire. || *Cheval de pas*, celui qui va un grand pas et fort à l'aise.

— *Bon homme de cheval*, homme qui manie habilement un cheval. || *Bel homme de cheval*, homme qui a bonne grâce à cheval. || *Un homme de cheval*, un cavalier très-habile.

— *À cheval*, sur un cheval : *Se promener* À CHEVAL.

— Elliptiq. *À cheval!* montez à cheval.

— Man. *Mettre quelqu'un à cheval*, lui apprendre l'équitation. || *Monter à cheval*, apprendre à monter à cheval : *Il* A MONTÉ À CHEVAL *sous un tel.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Être mal à cheval*, être mal dans ses affaires.

— Par anal. À califourchon, jambe de çà et jambe de là : *Il était* À CHEVAL *sur le haut du mur. Cet enfant courait par la chambre* À CHEVAL *sur un bâton.* (Acad.)

— Fig. *Être à cheval*, s'appuyer sur : *Les premiers cheveux blancs amènent les dernières passions, les plus violentes, parce qu'elles* SONT À CHEVAL *sur une puissance qui finit et sur une faiblesse qui commence.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Être à cheval sur quelque chose*, s'en prévaloir, s'en targuer à outrance, ou n'en pas démordre, y revenir sans cesse : *Il est toujours* À CHEVAL *sur sa noblesse.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Écrire à quelqu'un une lettre à cheval*, lui écrire avec hauteur, avec menace.

— Art milit. *Être, se tenir à cheval sur un fleuve* en occuper les deux rives opposées : *Il* SE TENAIT À CHEVAL SUR LE DANUBE *pour manœuvrer sur ses deux rives.* (Thiers.)

— Anc. *Tirer à quatre chevaux*, faire écarteler un condamné par quatre chevaux : *Autrefois on* TIRAIT À QUATRE CHEVAUX *les criminels de lèse-majesté au premier chef.* (Acad.)

— *Loge à pied et à cheval*, se met ordinairement sur les enseignes des hôtelleries pour indiquer qu'on loge les voyageurs qui vont à pied et ceux qui vont à cheval.

— Prov. et fig. *Chercher quelqu'un à pied et à cheval*, se donner toutes les peines possibles pour le trouver.

Au plur. se dit souvent pour les gens de guerre eux-mêmes qui sont à cheval : *Un escadron de deux cents* CHEVAUX. (Acad.) *Il avait dix mille hommes de pied, avec deux mille* CHEVAUX. (Boss.) *Il part avec six à sept mille* CHEVAUX, *et vient fondre sur la colonne du général Desaix.* (De Norvins.)

— Fig. et fam. *Fièvre, mal de cheval*, fièvre violente, mal violent. || *Médecine de cheval*, médicament très-fort.

— Fam. et fig. *C'est un cheval pour le travail*, se dit d'un homme ardent au travail, qui fait beaucoup de besogne. || *C'est un cheval, un gros cheval, un cheval de carrosse*, désigne un homme stupide, brutal et grossier. || *C'est le cheval de bât*, se dit d'un homme chargé du travail le plus pénible, le plus fatigant.

— Prov. *À méchant cheval bon éperon*, il faut de la fermeté dans les circonstances difficiles, critiques.

— *Il est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*, il ne s'effraye pas des menaces, il ne se laisse par facilement embarrasser par des paroles.

— Fam. *N'avoir ni cheval ni mule*, être contraint d'aller à pied. || Par extens. Être réduit à la misère.

— *C'est un cheval échappé*, se dit en parlant d'un jeune homme dont le caractère vif et ardent ne peut supporter aucune règle, aucune discipline.

— Prov. *Après bon vin bon cheval*, quand on a un peu bu, on fait aller son cheval meilleur train. || Fig. Quand on a un peu bu, on se sent plus hardi. || *L'œil du maître engraisse le cheval*, quand le maître visite souvent l'écurie, le domestique prend plus de soin du cheval. || Fig. Quand on veille soi-même à ses affaires, elles n'en vont que mieux.

— *À cheval neuf vieux cavalier*, il faut une main exercée pour conduire un jeune cheval qui n'est pas dressé. || *À cheval donné, on ne regarde point à la bouche, à la bride*, il ne faut pas chercher des défauts, des imperfections à un présent qu'on reçoit.

— *Changer, troquer son cheval borgne contre un aveugle*, changer par méprise une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore.

— *Il n'est pas si bon cheval qui ne bronche*, l'homme le plus sage, le plus habile commet quelquefois des fautes.

— *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*, prendre des précautions quand le mal est arrivé, quand il n'est plus temps de l'éviter.

— *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête*, je lui prouverai qu'il se trompe grossièrement.

— *Brider son cheval par la queue*, s'y prendre maladroitement, à contre-sens dans une affaire.

— Fortif. *Cheval de frise*, grosse pièce de bois longue de dix à douze pieds, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux deux bouts, qui sert à défendre une brèche ou à couvrir un bataillon contre la cavalerie : *Mettre les* CHEVAUX *de frise à une brèche pour arrêter les assiégeants.* (Acad.)

— Jeu. *Cheval fondu*, sorte de jeu où plusieurs enfants sautent l'un après l'autre sur le dos d'un d'entre eux qui se tient courbé, dans l'attitude d'un cheval : *Jouer au* CHEVAL FONDU.

— Gymn. *Cheval de bois*, figure de bois imitant à peu près un cheval et sur lequel on apprend à voltiger. || Pièce de bois placée sur des tréteaux et taillée en arête, sur laquelle on plaçait autrefois les soldats qu'on voulait punir : *Ce soldat avait fait une faute, on le mit sur le* CHEVAL DE BOIS, *où il resta trois heures.* (Acad.)

— Zool. *Cheval de rivière*, hippopotame. || *Cheval cerf*, espèce d'Antilope. || *Cheval du bon Dieu*, le grillon.

— *Cheval marin*, animal fabuleux qu'on représente avec un poitrail de cheval et une croupe de poisson.

— Astr. *Le cheval*, la constellation Pégase. || *Le petit cheval*, constellation de l'hémisphère septentrional.

— Techn. Siége sur lequel s'asseoit l'ouvrier qui façonne l'ardoise. || Trou rempli de terre qui se rencontre quelquefois dans un bloc.

— Mécan. *Cheval-vapeur*, unité qu'on emploie pour évaluer la force des machines à vapeur, par analogie avec le travail que peut faire le cheval; la valeur que l'on attribue au *cheval-vapeur* est celle du poids de 75 kilogrammes élevés à la hauteur d'un mètre par seconde.

CHEVALEMENT, n. m. (*cheval.*) Archit. Étai qui sert à soutenir la partie d'un bâtiment qu'on reprend en sous-œuvre.

CHEVALER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire des allées et venues, des démarches pour une affaire : *Il m'a bien fait* CHEVALER. *J'AI* CHEVALÉ *plus de six mois pour cette affaire.* (Acad.) || Vieux.

— Man. Chevaucher, passer sur les voltes en croisant les jambes de devant.

— Techn. Faire usage d'un chevalet : *Les scieurs de long* CHEVALENT.

— V. tr. ou act. *Chevaler des cuirs*, les travailler sur le chevalet.

— Constr. *Chevaler un mur*, l'étayer avec des chevalements : CHEVALER *une maison qu'on reprend en sous-œuvre.* (Acad.)

CHEVALERESQUE, adj. des 2 g. (*chevalier.*) Pron. *ch-val-rèsk.* — Qui tient à la chevalerie : *Bravoure, franchise* CHEVALERESQUE. *Des goûts* CHEVALERESQUES. (Acad.)

CHEVALERESQUEMENT, adv. (*chevaleresquement.*) D'une manière chevaleresque.

CHEVALERIE, n. f. (*chevalier.*) Pron. *ch-val-ri.* — Féod. Le rang, la qualité de chevalier : *La* CHEVALERIE *était le premier degré d'honneur dans les armées, et ne s'obtenait ordinairement que par de hauts faits d'armes.* (Acad.) *La* CHEVALERIE *n'était pas héréditaire.* (Id.)

— L'institution, l'ordre, le corps des chevaliers : *Le temps de la* CHEVALERIE. *L'antique* CHEVALERIE. *Les règles de la* CHEVALERIE. (Acad.) *De hauts faits d'armes et de* CHEVALERIE. *L'ordre du Temple et l'ordre Teutonique étaient des ordres de* CHEVALERIE. (Acad.) *Les monuments gothiques rappellent les siècles de la* CHEVALERIE. (Mme de Staël.)

Noble *chevalerie*, autrefois ta bannière
De l'Orient pour nous rapporta la lumière. (C. Del.)

— *La fleur de chevalerie*, l'élite des chevaliers : un chevalier accompli.

— *Ordre de chevalerie*, distinction honorifique instituée par divers souverains : *L'ordre du Saint-Esprit, l'ordre de la Toison, l'ordre de la Jarretière sont des ordres de* CHEVALERIE. (Acad.)

— Extraction, noblesse de race : *Une maison d'ancienne* CHEVALERIE. (Acad.)

— Anc. Haut fait d'armes, exploit chevaleresque : *Il serait impossible de compter les hautes* CHEVALERIES *que les premiers Français mirent à fin.* (Pasquier.)

— *Chevalerie errante*, l'ordre, l'institution des chevaliers errants : *Les vieux romanciers ont rendu presque fabuleuse l'histoire de la* CHEVALERIE ERRANTE. (Acad.)

— En mauv. part, Entreprises romanesques. *Romans de* CHEVALERIE. *Le roman de don Quichotte a guéri les Espagnols du fol entêtement de la* CHEVALERIE. (Acad.)

— Man. Exercice du cheval dans Rabelais.

CHEVALET, n. m. (*cheval.*) Pron. *ch-va-lè.* — Instrument de torture en usage chez les anciens. Il consistait ou en un cheval de bois dont le dos formait un angle très-aigu sur lequel on plaçait le patient avec des poids aux pieds, ou bien en une table de bois percée de trous par lesquels on faisait passer des

cordes attachées par un bout aux membres du supplicié et s'enroulant par l'autre sur un tourniquet qui servait à les tendre : *Les premiers chrétiens périrent en grand nombre sur le* CHEVALET. *Il expira sur le* CHEVALET. (Acad.)

— Mus. Morceau de bois fort mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, d'une basse et de quelques autres instruments à cordes.

— Peint. Bâti en bois sur lequel les peintres appuient leur toiles pour peindre : *Mettre un tableau sur le* CHEVALET. (Acad.)

— *Tableau de chevalet*, tableau de moyenne dimension, qui est travaillé et fini avec soin.

— Astr. *Chevalet du peintre*, petite constellation de l'hémisphère méridional.

— Artill. *Chevalet de fusées, à fusées*, armature, support servant à lancer les fusées de guerre.

— Mar. Chacun des deux montants qui portent la roue du gouvernail. || Machine munie d'un rouleau mobile, qui sert à passer les câbles d'un point à un autre.

— Archit. Pièces de bois assemblées en travers sur d'autres mises à plomb, pour soutenir les solives d'un plancher. || *Chevalet de pont volant*, grand tréteau tenant lieu de pile et servant de point d'appui à des poutrelles.

— Tech. Tout instrument servant à maintenir l'ouvrage élevé ou abaissé, afin de rendre le travail plus facile : CHEVALET *de corroyeur, de scieur de bois.*

— Impr. *Chevalet du tympan.* Pièce d'une presse d'imprimerie, enchâssée à plomb dans des mortaises derrière le tympan.

— Outil de l'arquebusier, du serrurier, etc. || Pièce de bois armée d'une poulie en usage dans la passementerie. || Planchette du métier des rubaniers. || Étau du treillageur.

— Bot. Vulg. Le peid de veau.

CHEVALIER, n. m. (*cheval.*) Féod. Celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie : *Chaque* CHEVALIER *avait un écuyer.* (Acad.)

Cinq *chevaliers* français ont conquis la Sicile. (C. De.)

Son caractère avait de quoi plaire à un prince plus CHEVALIER *que roi.* (Barante.)

— *Armer quelqu'un chevalier*, le créer chevalier.

— Génér. Personne noble qui, dans la hiérarchie féodale, tenait le dernier rang, le rang inférieur à celui du baron : *Ah! Justine, que voilà un joli homme que monsieur le* CHEVALIER! (Campistr.)

— *Chevalier errant*, chevalier qui allait de par le monde cherchant des aventures, se faisant le protecteur des opprimés, et voulant partout faire triompher le nom de sa dame.

— Fig. Il se dit d'une personne qui voyage, qui erre sans cesse : *Tout* CHEVALIER ERRANT *que je suis, j'ai les goûts sédentaires d'un moine.* (Châteaubr.)

— Fig. *Il est le chevalier de telle dame*, il est assidu auprès de telle dame et l'entoure de sa protection, de ses soins.

— *Se faire le chevalier de quelqu'un*, prendre avec chaleur sa défense. || Par analog. *Se faire le chevalier de la liberté, le chevalier du devoir, de l'honneur*, etc.

— Titre qui se donnait au membre d'un ordre militaire et religieux : *Les* CHEVALIERS *du Temple. Les chevaliers de Malte.*

— *Chevalier d'âge*, dans l'ordre de Malte celui qui se présentait pour être reçu selon les statuts. || *Chevalier de minorité*, celui qui était reçu avant l'âge requis par un bref du pape. || *Chevalier de justice*, celui qui, dans l'ordre de Malte et dans d'autres ordres militaires, devait montrer ses preuves de noblesse.

— Hist. *Chevalier ès lois*, celui qui avait obtenu la chevalerie à cause de sa capacité dans la science des lois : *Les* CHEVALIERS ÈS LOIS *prenaient le titre de maîtres.* (Acad.)

— *Chevalier d'honneur*, conseiller d'épée qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. || Aujourd'hui le principal officier qui donne la main à la reine ou aux princesses.

— *Chevalier du guet*, l'officier qui commandait une compagnie de gardes qui faisaient le guet la nuit dans Paris.

— *Chevalier de l'arquebuse*, membre d'une société organisée dans le but de s'exercer au tir de l'arquebuse.

— Par dénigr. *Chevalier d'industrie*, homme qui vit d'expédients, d'adresse plus ou moins entachée de fraude et de vol.

— Anc. *Un chevalier de la petite épée*, un filou, un coupeur de bourses ; on les appelait ainsi parce qu'ils se servaient d'un couteau pour couper les bourses.

C'était un *chevalier de la petite épée.* (Regn.)

— Partic. Celui qui fait partie d'une association militaire ou autre établie par un souverain : CHEVALIER *du St-Esprit, de St-Michel.* CHEVALIER *de St-Louis.* CHEVALIER *de la Légion d'honneur.*

— *Chevalier de l'ordre du roi*, chevalier de Saint-Michel. || *Chevalier de l'ordre*, chevalier du St-Esprit.

— *Chevalier des ordres du roi*, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

— Hist. rom. Citoyen du second des trois ordres de la république : *Romulus partagea le peuple en patriciens,* CHEVALIERS *et plébéiens.* (Mich.) *Les* CHEVALIERS *formaient un ordre moyen qui unissait le peuple au sénat.* (Montesq.) *Cicéron était né* CHEVALIER *romain.* (Acad.)

— Zool. Genre d'oiseaux voyageurs qui se rapprochent des bécasses. || Espèce de poissons remarquables par la variété de leurs couleurs.

CHEVALIÈRE, n. et adj. f. (*chevalier.*) Anc. Femme qui fait partie de certains ordres de chevalerie : *Les religieuses* CHEVALIÈRES *de l'ordre de Saint-Jacques de l'épée.*

— Joaill. *Chevalière* ou *bague à la chevalière*, anneau large et plat que l'on porte au doigt.

CHEVALINE, adj. f. (*caballinus* ; lat.) Il ne s'emploie que dans cette locution : *Bête chevaline*, un cheval ou une jument :

J'ai, dit la *bête chevaline*,
Un apostume sous le pied. (La Font.)

— Substantiv. Anc. Trafic de chevaux : *Il fait la* CHEVALINE. (Acad.)

CHEVALIS, n. m. Navig. Passage pratiqué dans une rivière, à eaux basses.

CHEVANCE, n. f. (*choir, échoir.*) Pron. *ch-vanss.* — Le bien qu'on a : *Il ne peut grossir sa* CHEVANCE *d'un liard.* (Lamotte.) || Vieux.

CHEVANNE ou **CHEVAINE**, n. f. et **CHEVIN**, n. m. Zool. Petit poisson du genre Cyprin.

CHEVAUCHANT, ANTE, adj. (*chevaucher.*) Pron. *ch-vô-chan, chantt.* — Techn. Il se dit des parties qui empiètent l'une sur l'autre et se croisent légèrement.

— Bot. Il se dit des feuilles ployées en gouttière, qui s'emboitent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHÉE, n. f. (*chevaucher.*) Pron. *ch-vô-ché.* — Anc. Voyage à cheval que certains officiers devaient faire pour remplir les devoirs de leur charge : *Les trésoriers de France, les élus ont fait leur* CHEVAUCHÉE. (Acad.)

— *Chevauchée d'une justice*, procès-verbal que l'on faisait pour reconnaître l'étendue et les limites d'une justice. || On disait aussi *Procès-verbal de* CHEVAUCHÉE.

— *Droit de chevauchée*, droit d'arrière-ban ; droit qu'a un seigneur de faire marcher ses sujets ou vassaux à la guerre : *Il demande à se racheter des* DROITS DE CHEVAUCHÉES *intérieures et extérieures.* (Fr. Soulié.)

— Tout le terrain qu'une bête de somme peut parcourir en un jour ou en un temps donné.

CHEVAUCHEMENT, n. m. (*chevaucher.*) Pron. *ch-vô-ch-man.* — Chir. Déplacement des fragments d'un os fracturé, lorsqu'au lieu d'être bout à bout ils sont parallèles l'un à l'autre dans une certaine étendue.

— Bot. Croisement des feuilles d'une plante.

— Techn. Croisement de deux pièces.

CHEVAUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cheval.*) Pron. *ch-vô-ché.* — Aller à cheval : *Après* AVOIR CHEVAUCHÉ *une heure sur un terrain inégal, nous arrivâmes à quelques masures placées au haut d'une éminence rocailleuse.* (Châteaub.) || Vieux.

Je ne *chevauchais* pas à travers la forêt. (V. Hugo.)

— Man. *Chevaucher court, chevaucher long*, se servir d'étriers courts ou longs. || V. CHEVALER.

— Transitiv. ou activ. Monter : CHEVAUCHER *un alezan.* CHEVAUCHER *un âne.*

— Par extens. Être à cheval : *Quelques-uns* CHEVAUCHAIENT *sur la muraille.* (Mich.)

— Faucon. En parl. de l'oiseau, S'élever par secousses au-dessus du vent.

— Arts et mét. En parl. des choses, Aller les unes sur les autres ; se croiser : *Ces tuiles, ces ardoises ne* CHEVAUCHENT *pas régulièrement. Quelquefois les parties d'un os fracturé* CHEVAUCHENT. (Acad.)

— Imprim. En parl. des lignes, Être de travers : *Ces lignes* CHEVAUCHENT. (Acad.)

CHEVAUCHEUR, n. m. (*chevaucher.*) Anc. Il se disait autrefois pour *cavalier*.

— Voyageur ou homme de guerre à cheval.

CHEVAUCHONS (À), loc. adv. À califourchon ; jambe de çà, jambe de là. || Inusité.

CHEVAU-LÉGERS, n. m. pl. Pron. *ch-fô-lé-jé.* — Désignait autrefois certaines compagnies de cavalerie légère qui faisaient partie de la maison du roi : *Les* CHEVAU-LÉGERS *de la garde du roi.* (Acad.) *Les* CHEVAU-LÉGERS *de la reine.* (Id.) *M. le Prince se donna le soin d'ordonner les gendarmes et les* CHEVAU-LÉGERS *du roi.* (La Rochef.)

— On disait aussi *Un chevau-léger*, un des cavaliers de ces compagnies.

= **Gramm.** L'orthographe que nous donnons est celle de l'Académie ; beaucoup de grammairiens, qui ne voient dans *chevau* que l'altération de *cheval*, la condamnent et voudraient qu'on écrivît *chevaux-légers*. Nous croyons, quant à nous, que *chevau* n'est point l'abréviation de *cheval*, mais de *chevaucheur*, pris dans le sens de *cavalier*, et nous en comprenons la forme et l'invariabilité ? Les compagnies de *chevau-légers* étaient en effet des compagnies de *cavaliers* (chevaucheurs) armés à la légère, et c'est par les *cavaliers*, et non par les *chevaux* qu'on a désigné ces compagnies.

CHEVÊCHE, n. f. Pron. *ch-vé-ch.* — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces nocturnes et du genre des Chouettes : *Pendant la nuit, la triste voix de la* CHEVÊCHE *s'élève du creux des vieilles tours.* (Virey.)

CHEVECIER, n. m. (*chevet.*) Pron. *chev-cié.* — Sorte de dignitaire des églises et des monastères, chargé principalement du soin du chœur.

CHEVELÉ, ÉE, adj. (*chevelure.*) Pron. *chev-lé.* — Blas. Il se dit d'une tête dont les cheveux sont d'autre émail ou d'autre couleur que la tête : *Tête d'argent* CHEVELÉE *de sable.* (Acad.)

CHEVELÉE, n. f. Agric. Plant en racine de vigne.

CHEVELU, UE, adj. (*cheveu.*) Pron. *che-v-lu.* — Qui porte de longs cheveux : *Les peuples septentrionaux sont plus* CHEVELUS *que ceux du Midi.* (Acad.)

— Hist. Il se dit des rois de la race mérovingienne, dont le signe distinctif était une longue chevelure : *Les rois* CHEVELUS. *Clodion le* CHEVELU.

— Géogr. anc. *Gaule chevelue*, provinces septentrionales de la Gaule dont les habitants portaient les cheveux fort longs.

— Anat. *Cuir chevelu*, la peau qui couvre le crâne et qui donne naissance aux cheveux.

— Astr. *Comète chevelue*, comète dont le noyau semble entouré d'une auréole de lumière diffuse.

— Botan. *Graine chevelue*, graine qui porte une touffe de longs poils déliés. || *Racine chevelue*, racine qui se compose de filaments très-déliés.

— Substant. : *Le* CHEVELU *d'une racine*, ou simpl. *le* CHEVELU.

CHEVELURE, n. f. coll. (*cheveu.*) Pron. *chev-lur.* — La totalité des cheveux qui couvrent la tête : *Longue* CHEVELURE. *Épaisse* CHEVELURE. CHEVELURE *blonde. Quand Jupiter secoue sa* CHEVELURE, *il ébranle l'Olympe.* (Fén.)

En longs anneaux flotte sa *chevelure*. (Millev.)

— Par analog. et poétiq. Le feuillage d'un arbre :

De leur *chevelure*
Le cornouiller, le myrte étalaient la verdure. (Del.)

Au sommet de la montagne, les ombres forment comme une CHEVELURE *rare sur un front chauve.* (Lamart.)

— Astr. *La* CHEVELURE *d'une comète*, la matière lumineuse et diffuse qu'elle emporte avec elle : *On appelle* CHEVELURE *la nébulosité qui entoure le noyau d'une comète.* (Arag.) *La* CHEVELURE *et la queue des comètes varient avec la distance de l'astre au soleil.* (Id.) || *La chevelure de Bérénice*, constellation de l'hémisphère septentrional, voisine de la queue du Lion.

— Bot. Sorte d'aigrette formée par un faisceau de poils longs et mous qui couronne certaines graines.

CHEVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cavare*, creuser ; lat.) Pron. *ch-vé.* — Techn. Cerner ou creuser en dessous une pierre précieuse pour en adoucir la teinte.

— Rendre concave une pièce de métal forgée.

CHEVET, n. m. (*chef.*) Tête du lit.

— Par extens. Traversin, long oreiller qui se met à la tête du lit : *Il s'endort aussitôt qu'il a la tête sur le* CHEVET. (Acad.)

Tout dort... à mon *chevet* veille une sainte femme. (Lam.)

Elle passa sa vie au CHEVET *des malades, des infirmes et des mourants.* (Vienn.)

... J'entrai dans la chambre où reposait ma mère,
Et je m'agenouillai sans bruit à son *chevet*. (E. Legouvé.)

— Par extens. Tout ce qui sert à reposer la tête : *Jacob consacra la pierre qui lui avait servi de* CHEVET *pendant le songe mystérieux de l'échelle.* (Fleury.)

— Fig. *La gloire est un* CHEVET *souvent dur où l'on peut à peine reposer la tête.*

— Prov. et fig. *Il a trouvé cela sous son chevet*, se dit de quelqu'un qui raconte des choses fausses, dénuées de preuves.

— *Épée de chevet*, poignard que l'on tenait, la nuit, à sa portée.

— Par extens. *C'est son épée de chevet*, se dit d'une personne qui sert à quelqu'un d'appui, de conseil dans toutes les circonstances.

— Il se dit aussi des choses : *L'Iliade d'Homère* ÉTAIT L'ÉPÉE DE CHEVET *d'Alexandre*. (Acad.)

— Archit. La partie qui termine le chœur d'une église et qui est ordinairement circulaire et plus élevée que le reste : *Le* CHEVET *de Notre-Dame. Le* CHEVET *de l'église était entouré par le cimetière*. (H. de Balz.)

— Art. milit. *Chevet de mortier,* coin de bois propre à faire varier l'inclinaison de l'arme.

— Mar. Pièce de bois clouée sur l'arrière du traversin des bittes.

— Techn. Garniture de plomb qu'on met au bord des chéneaux.

— Min. Lit ou mur d'un filon.

CHÉVETEAU, n. m. (*chevet.*) Techn. Pièce qui entre dans la construction d'un moulin.

CHEVÊTRE, n. m. (*capistrum*, lat.; m. sign.) Pron. *ch-vêtr.* — Licou : CHEVÊTRE *de crin*. CHEVÊTRE *de cuir*. || Vieux.

— Charp. Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux d'un plancher autour de l'âtre.

— Chir. Bandage qui sert à maintenir, à réduire les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur.

— **CHEVÊTRIER**, n. m. (*chevêtre.*) Pron. *ch-vê-tri-é.* — Pièce servant de support à un tourillon.

CHEVEU, n. m. (*capillus*; lat.) Poil de la tête; il ne se dit qu'en parlant de l'homme et de la femme : *Il est chauve, il n'a pas un* CHEVEU. *Cela est délié, fin comme un* CHEVEU. *Ses* CHEVEUX *commencent à grisonner. L'âge a blanchi ses* CHEVEUX. *Ils n'ont pas respecté ses* CHEVEUX *blancs*. (Acad.) *On jugerait beaucoup mieux les visages si chacun faisait flotter librement ses* CHEVEUX. (Buff.)

L'âge a courbé mon front et blanchi mes *cheveux*. (C. D.)
Les coudes appuyés sur ses genoux, le pâtre
Penchait son front chargé de *cheveux* noirs sur l'âtre.
(Lamart.)

Les premiers CHEVEUX *blancs amènent les dernières passions, et les plus violentes*. (H. de Balz.)

— *Être coiffée en cheveux*, en parl. d'une femme, Être coiffée sans bonnet ni chapeau.

— Fig. *Cheveux d'ébène,* cheveux très-noirs.

— Fam. *Il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un cheveu,* il s'en faut très-peu.

— Prov. et fig. *Fendre un cheveu en quatre,* faire des distinctions, des divisions subtiles : *C'est vouloir* FENDRE UN CHEVEU EN QUATRE. *Cet homme fendrait un* CHEVEU EN QUATRE. (Acad.)

— Fig. *Cela fait dresser les cheveux à la tête,* ou *fait dresser les cheveux*, cela fait horreur.

...Cela fait dresser les *cheveux* à la tête. (Regn.)

— Dans le m. sens : *Les cheveux me dressent à la tête.*

— Fam. *Être près de se prendre aux cheveux,* discuter avec une très-grande animosité.

— Fig. *S'arracher les cheveux,* être en proie à un violent désespoir : *Elle se désespère,* S'ARRACHE LES CHEVEUX. (Regn.)

— Fig. *Prendre l'occasion aux cheveux*, la saisir, en profiter : *C'est une occasion qu'il faut* PRENDRE *vite* AUX CHEVEUX. (Mol.)

— Fig. et fam. *Être tiré par les cheveux*, se dit des choses qui sont peu naturelles, peu logiques et en désaccord avec la raison.

— Fig. Il se dit des parties des végétaux qui affectent la forme capillaire.

Nous enlaçons nos doigts crispés aux fils du lierre,
Aux *cheveux* de la plante, aux angles de la pierre. (Lam.)

— Bot. *Cheveux de Vénus*, espèce de pariétaire ; *La camomille et les* CHEVEUX DE VÉNUS *sortaient par touffes des murailles lézardées*. (H. de Balzac.)

CHEVILLAGE, n. m. (*cheville.*) Pron. *che-vi-iaj.* — Techn. Action de cheviller.

— Mar. Opération qui consiste à enfoncer des chevilles dans la charpente d'un bâtiment.

CHEVILLE, n. f. (*clavicula*; lat.) Pron. *che-v-y.* — Morceau de bois, de fer long et arrondi dont on se sert pour boucher ou assembler : CHEVILLE *de bois, de fer, de cuivre. Planter, ficher une* CHEVILLE. *Pendre quelque chose à une* CHEVILLE. (Acad.)

— Ch. de fer. *Cheville ouvrière,* forte cheville verticale, autour de laquelle peut tourner l'avant-train d'une voiture qu'elle réunit à l'arrière-train. Le tender est uni à la locomotive par deux chevilles ouvrières, dont l'une traverse le plancher d'arrière de la locomotive et l'autre le plancher du tender.

— Fig. Ce qui est capital, le plus important dans quelque affaire : *Vous réussirez, puisque vous connaissez un homme qui dispose de tous les emplois et qui, pour ainsi dire, est la* CHEVILLE OUVRIÈRE *du gouvernement*. (Lesage.) *Je fais conscience d'être l'instrument et la* CHEVILLE OUVRIÈRE *de votre ruine*. (Regn.)

— Prov. et fig. *Autant de trous, autant de chevilles; autant de chevilles que de trous*, se dit en parlant d'une personne qui trouve à tout des excuses, des défaites, des expédients.

— Anat. *Cheville du pied,* partie de chacun des deux os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied.

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la cheville du pied*, se dit en parl. d'une personne qui est très-inférieure à une autre dans un genre quelconque.

— *En cheville,* se dit d'un cheval qui ne peut servir qu'à tirer et à être mis devant un limonier : *Cheval* EN CHEVILLE.

— Jeu. *Être en cheville*, aux jeux de l'hombre, du quadrille, etc., n'être ni le premier ni le dernier en carte.

— Mus. Petites pièces de bois ou de métal qui servent à tendre ou à détendre les cordes d'un violon, d'une harpe, d'un piano : *Il manque une* CHEVILLE *à ce violon.* (Acad.)

— *Cheville à tourniquet*, bâton qu'on passe dans une corde et dont on fait une espèce de tourniquet pour serrer la corde qui assure la charge d'une charrette.

— Vén. Andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Mar. *Cheville d'amarre*, celle qui sert à amarrer la drisse de la vergue de trinquet.

— Techn. Fil de métal qui traverse les charnons d'une charnière.

— Anc. *Chevilles de presse*, les pièces d'un presse d'imprimerie qui servaient à soutenir les balles.

— Technol. Grand clou de fer. || Ch. de fer. Grand boulon de fer employé pour fixer les coussinets sur les dés ou sur les traverses.

— Littér. Mot employé dans un vers que pour la mesure ou la rime, expression qui n'est qu'un remplissage. *Cette épithète est une* CHEVILLE. (Acad.) *Ces vers sont pleins de* CHEVILLES. (Id.)

CHEVILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cheviller : *Navire doublé et* CHEVILLÉ *en cuivre.*

— Fig. *Avoir l'âme chevillée dans le corps*, se dit d'une personne qui jouit d'une robuste constitution ou qui triomphe des maladies les plus graves.

— Man. Il se dit d'un cheval qui a les épaules trop serrées.

— Véner. *Tête de cerf bien chevillée*, qui a des andouillers nombreux et bien rangés.

— Blas. En parl. des ramures d'un bois de cerf : *Il porte d'azur à deux bois de cerf, chaque branche* CHEVILLÉE *de six pièces d'argent*. (Acad.)

CHEVILLER, v. tr. ou act. de la 1re conj. *Il mouill.* (*cheville.*) Pron. *ch-fi-ié.* — Clouer, assembler avec des chevilles : CHEVILLER *une table, une porte.*

— Mar. *Cheviller à bout perdu,* enfoncer les chevilles de manière qu'elles se perdent dans l'épaisseur du bois. *Cheviller en cuivre*, mettre des chevilles de cuivre aux bordages des bâtiments que l'on double avec ce métal.

— Techn. Tordre la soie sur une espèce de cheville pour qu'elle se décolle.

— Fig. et fam. *Cheviller des vers,* y mettre des mots plats ou inutiles, uniquement pour satisfaire le mètre ou la rime.

Vous trouverez, mon cher, mes rimes bien mauvaises ;
Mais j'ai toujours trouvé honteux de *cheviller*.
(A. de Musset.)

CHEVILLER, n. m. (*cheville.*) Pron. *ch-v-ié.* — Mus. Partie de l'instrument à cordes dans laquelle les chevilles sont fixées.

CHEVILLETTE, n. f. (*cheville.*) Pron. *ch-v-iètt.* — Dimin. Petite cheville.

— Broche de fer employée par les charpentiers.

— Morceau de cuivre plat et troué que le relieur met sous le cousoir pour attacher les nerfs des livres.

— Clef de bois très-simple des anciennes fermetures. *Tournez la* CHEVILLETTE. (Acad.)

CHEVILLOIR, n. m. (*cheville.*) Pron. *ch-fi-ioar.* — Techn. Instrument qui tient au métier à fabriquer des étoffes de soie.

CHEVILLON, n. m. (*cheville.*) Pron. *ch-fi-ion.* — Techn. Bâton à l'usage des tourneurs et des ourdisseurs.

— Anc. mar. V. CHEVILLOT.

CHEVILLOT, n. m. (*cheville.*) Pron. *ch-fi-iô.* — Mar. Cheville ou espèce de taquet de tournage qui traverse librement les râteliers, et où l'on amarre les manœuvres qui descendent le long des bas haubans. || V. CABILLOT.

CHEVILLURE, n. f. (*cheville.*) Pron. *ch-fi-iur.* — Vén. Le troisième andouiller du cerf.

CHÈVRE, n. f. (*capra*, lat.; m. sign.) Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants; la femelle du bouc. *Lait, fromage de* CHÈVRE. *Les mouvements extérieurs sont beaucoup moins mesurés, beaucoup plus vifs dans la* CHÈVRE *que dans la brebis. L'inconstance de son naturel se marque par l'irrégularité de ses actions; elle marche, elle s'arrête, elle court, elle bondit, elle saute, s'approche, s'éloigne, se montre, se cache ou fuit comme par caprice et sans autre cause déterminante que celle de la vivacité bizarre de son sentiment intérieur.* (Buff.)

Un taureau qui rumine, une *chèvre* qui broute. (Boil.)

— Fam. *Barbe de chèvre*, barbe qu'on laisse venir longue, grande sous le menton.

— Fig. *Vin qui fait danser les chèvres,* vin dur et acide.

— Fam. *Avoir, prendre la chèvre,* se choquer, s'irriter sans raison : *Notre accueil de ce matin t'*A FAIT PRENDRE LA CHÈVRE. (Mol.) *Nos avocats* PRENNENT LA CHÈVRE *facilement*. (Brueys.)

— *Ménager la chèvre et le chou,* user d'adresse entre deux intéressés, de manière à n'indisposer aucun d'eux.

— Prov. et fig. *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute,* il faut endurer patiemment son sort, sa condition.

— *Il serait amoureux d'une chèvre coiffée*, il s'éprend de toutes les femmes, quelque laides qu'elles soient.

— Techn. Mécan. Machine propre à élever des fardeaux, de poutres, etc. || *Pied de chèvre,* levier de fer dont une extrémité est faite en pied de chèvre.

— Support sur lequel le charron pose les pièces de bois qu'il veut scier.

— Astr. *La chèvre Amalthée,* constellation septentrionale.

CHEVREAU, n. m. (*chèvre.*) Pron. *che-vrô.* — Le petit d'une chèvre : *Deux* CHEVREAUX *nouveau-nés.* (Del.) *Un quartier de* CHEVREAU. (Acad.) *Il bondit comme un* CHEVREAU. (Id.)

— Tann. et cham. La peau de la chèvre ou celle du chevreau travaillée : *Souliers de* CHEVREAU. *Gants de* CHEVREAU.

— Astr. Constellation placée dans celle du Cocher.

CHÈVREFEUILLE, n. m. (*caprifolium;* lat.) Pron. *chè-vre-feu-y.* — Bot. Arbrisseau grimpant et sarmenteux, type de la famille des Caprifoliacées; il est remarquable par l'odeur suave de ses fleurs : CHÈVREFEUILLE *des jardins.* CHÈVREFEUILLE *des bois. Parmi ces plantes, le* CHÈVREFEUILLE *et le jasmin daignaient se confondre.* (J.-J. Rouss.) *De vieux murs couverts de* CHÈVREFEUILLES *naissants*. (Alf. de Vigny.)

— Boileau a écrit *chèvrefeuil* :

Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
Qui diriges chez moi l'if et le *chèvrefeuil.*

Et Delille après lui :

... Le cep errant, le souple *chèvrefeuil*
De cent bras amoureux étreignent le tilleul.

CHÈVRE-PIEDS, adj. m. Pron. *chè-vre-pié.* — Myth. Qui a des pieds de chèvre; il ne se dit qu'en parlant des Satyres, sortes de divinités rustiques : *Les dieux* CHÈVRE-PIEDS.

CHEVRETTE, n. f. (*chèvre.*) Pron. *che-vrètt.* — La femelle du chevreuil : *Oui, j'ai vu des* CHEVRETTES *de la montagne.* (Châteaubr.) *La* CHEVRETTE *se recèle dans le plus fort du bois pour éviter le loup*. (Buff.)

— Petite écrevisse de mer appelée aussi *Crevette.*

— Techn. Sorte de petit chenet bas qui n'a point de branche devant. || Petite barre de fer à deux pieds pour soutenir le bois d'un foyer. || Instrument de cirier et de paumier. || Châssis assemblé sur le sommier, au haut de la scie du scieur de long. || Pot de faïence à goulot pour mettre les sirops.

CHEVREUIL, n. m. (*capreolus*, dim. de *caper*, bouc; lat.) Pron. *che-vreu-y.* — Espèce de cerf commun en Europe à bois court, et qui ne porte qu'un andouiller : *Le* CHEVREUIL *peut être regardé comme le modèle de la fidélité conjugale.* (Buff.)

CHEVREUSE, n. f. Hortic. Variété de pêche.

CHEVRIER, IÈRE, n. (*chèvre.*) Celui, celle qui mène paître les chèvres : *Le* CHEVRIER *du village.* (Acad.) *Une jeune* CHEVRIÈRE.

CHEVRILLARD, n. m. (*chevreuil.*) Pron. *che-vri-iar.* — Petit chevreuil; faon de chevrette.

CHEVRON, n. m. (*chèvre.*) Charpent. Pièce de bois qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise : CHEVRONS *de ferme.* CHEVRONS *de remplage.*

— Par analog. *Assemblé par des* CHEVRONS *de fer*

et exhaussé sur six degrés, le fauteuil de Charlemagne est formé de quatre lames de marbre blanc nues et sans sculptures. (V. Hugo.)

— Blas. Assemblage de deux pièces, dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu : CHEVRON *brisé écimé*. CHEVRON *abaissé*. CHEVRON *ondé*. CHEVRON *parti*.

— Art milit. Galons assemblés en angle, que portent les militaires sur la manche gauche de leur habit, en signe de distinction, après un certain temps de service. *Chaque* CHEVRON *vaut une augmentation de paye.* (Acad.)

— Comm. Laine noire, rousse ou grise, qu'on fabrique dans le Levant.

— Hortic. Bande de gazon en travers d'une allée.

— Pêch. Frai de poisson.

CHEVRONNAGE, n. m. (*chevron.*) Techn. Action de chevronner. ‖ État, position des chevrons.

— Ouvrage fait en chevrons.

CHEVRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chevronner.

— Blas. Il se dit des pièces ou de tout l'écu chargé de chevrons : *Écu* CHEVRONNÉ.

CHEVRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chevron.*) Techn. Faire ou placer des chevrons.

CHEVROTAGE, n. m. (*chèvre.*) Féod. Droit annuel que l'on payait en certains lieux au seigneur pour les chèvres que l'on nourrissait; ce droit était la cinquième partie d'un chevreau.

CHEVROTAIN, n. m. (*chèvre.*) Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants, remarquable par ses formes sveltes et gracieuses. Parmi les espèces de cette famille, toutes originaires d'Asie, on distingue le *Chevrotain porte-musc* : *Les* CHEVROTAINS *ressemblent en petit au cerf par la figure du museau, par la légèreté du corps, la courte queue et la forme des jambes : mais ils en diffèrent prodigieusement par la taille, les plus grands* CHEVROTAINS *n'étant tout au plus que de la grandeur du lièvre.* (Buff.)

CHEVROTANT, part. prés. du v. Chevroter.

CHEVROTANT, ANTE, adj. (*chevroter.*) Il se dit d'une voix qui tombe, qui est entrecoupée : *Ma vieille voix* CHEVROTANTE *ne sera pas entendue.* (Volt.) *Je rougis, et d'une voix* CHEVROTANTE, *je répondis par un remerciment.* (H. de Balzac.)

— Mus. Voix qui chevrote : *Une voix* CHEVROTANTE.

CHEVROTÉ, ÉE, part. pass. du v. Chevroter : *Trilles* CHEVROTÉES.

CHEVROTEMENT, n. m. (*chevroter.*) Pron. *chevrott-man.* — Mus. Action de chevroter : *Les* CHEVROTEMENTS *sont désagréables.* (Acad.)

CHEVROTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chèvre.*) En parl. des chèvres, Mettre bas.

— Mus. Trembler, en chantant :

Ma voix *chevrotte* un peu, mais son timbre résonne. (C. Del.)

CHEVROTIN, n. m. (*chèvre.*) Pron. *che-vro-tain.* — Techn. Peau de chevreau corroyée : *Gants de* CHEVROTIN.

CHEVROTINE, n. f. (*chèvre.*) Pron. *che-vro-tinn.* — Gros plomb avec lequel on tire le chevreuil et autres bêtes fauves.

CHEZ, prép. (*casa*, cabane, maison; lat.) Pron. *ché* devant une consonne et *chéz* devant une voyelle ou une *h* muette. Dans la maison, au logis de : *Je l'ai vu* CHEZ *mon père. Il me conduisit* CHEZ *son beau-frère.* (Pasc.) *Chacun est maître* CHEZ *soi.* (Ac.)

— Par extens. Il se dit en parlant du pays natal, du lieu où l'on demeure, où l'on a sa famille, sa maison : *Je pars demain pour* CHEZ *moi.* (Acad.) *Il voulait qu'on allât attaquer les Macédoniens* CHEZ *eux.* (Boss.)

— Parmi : CHEZ *nous les modes se succèdent rapidement.* (Acad.) *La profession de comédien était infâme* CHEZ *les Romains et honorable* CHEZ *les Grecs.* (La Br.)

— *Chez nous, chez eux*, dans notre famille, dans leur famille :

L'empire était *chez* nous un bien héréditaire. (Corn.)

— Fig. et mor. CHEZ *Démosthène, tout est dit pour le salut commun, aucun mot n'est pour l'orateur.* (Fén.) *Le mérite* CHEZ *eux devance l'âge.* (La Br.) *L'honneur et la véritable piété ne se trouvent que* CHEZ *lui.* (Mass.) CHEZ *la plupart des jeunes gens, tous les goûts sont des passions.* (Acad.) CHEZ *les nations civilisées, il n'y a en général que ceux qui n'ont rien à perdre qui se révoltent.* (De Tocqueville.)

— Substantiv. *Un chez-soi, un chez-moi*, maison que l'on habite : *Quand vous aurez un* CHEZ-VOUS, *j'irai vous voir.* (Acad.) *Il n'est point de petit* CHEZ-SOI. (Ducis.) *Ai-je un* CHEZ-MOI ? (C. Del.)

CHÈZE, n. f. Zool. Mésange, aussi appelée Nonnette.

CHIAOUX, n. m. Pron. *chi-a-ou.* — Huissier turc.

CHIASMA, n. m. (χίασμα, entre-croisement; gr.) Pron. *ki-ass-ma.* — Anat. Entre-croisement des nerfs optiques.

CHIASSE, n. f. (*chier.*) Pron. *chi-ass.* — Écume de métaux : CHIASSE *de cuivre, de fer*, etc.

— *Chiasse de mouches, de vers*, excréments de mouches, de vers.

— Fig. et bas. *Ce n'est que de la chiasse*, se dit de toute chose vile est méprisable.

CHIBOU, n. m. Bot. Grand arbre du Brésil qui fournit une résine connue sous le même nom. ‖ On dit aussi *Cachibou* et *Gomart*.

CHIBOUQUE, n. f. Pron. *chi-bouk.* — Relat. Pipe à long tuyau dont on se sert en Orient.

CHIC, n. m. Pron. *chik.* — Fam. Terme usité dans les ateliers pour exprimer une certaine vigueur, une certaine facilité heureuse qui règne dans une composition, dans un dessin : *Il y a du* CHIC *dans ce tableau. Cet artiste n'a pas de* CHIC.

CHICA, n. m. Pron. *chi-ka.* — Boisson spiritueuse faite en Amérique, avec la farine de maïs séchée au soleil : *Ils boivent leur* CHICA *et s'enivrent.* (Did.)

CHICAMBAUT, n. m. Mar. Sorte de bout-dehors sur lequel on amure la misaine des lougres; on dit aussi Boule-lof.

CHICANE, n. f. (δικανικός, judiciaire; gr.) Pron. *chi-kann.* — Procédure subtile, artificieuse : *Homme de* CHICANE. *Aimer la* CHICANE. *Redouter la* CHICANE. (Fléch.) *Sa* CHICANE *n'a pas pu être écrasée par la justice.* (Volt.)

— Poét. La passion des procès :

J'ai pris depuis longtemps la *chicane* en horreur. (Étienne.)
La *chicane* en fureur mugit dans la grande salle. (Boil.)
La *chicane* au teint jaune, aux doigts longs et difformes. (C. Del.)

— Subtilité captieuse en matière de procès : *C'est une étrange* CHICANE. *Soulever, faire naître une* CHICANE. *Chercher des* CHICANES. (Acad.) *Il y a dans toutes les affaires un point principal, contre lequel toutes les* CHICANES *doivent échouer.* (Volt.)

— Fam. et par dénig. *Gens de chicane*, les praticiens subalternes, comme huissiers, avoués, etc.; ne se dit guère.

— Par extens. Toute contestation subtile, de mauvaise foi, qui ne repose sur aucune raison sérieuse, que rien ne saurait justifier : *Chercher* CHICANE *à quelqu'un. Toutes ces objections ne sont que des* CHICANES. *Des* CHICANES *sur des nombres, sur des lieux.* (Boss.) *On m'a fait cent* CHICANES *pour mes éléments de Newton.* (Volt.)

— Art milit. Escarmouche, petite affaire : *Guerre de* CHICANES. (Acad.)

— Jeu. Certaine manière de jouer au mail, au billard et à la paume : *Jouer à la* CHICANE.

CHICANÉ, ÉE, part. pass. du v. Chicaner : *Ce procès a été longtemps* CHICANÉ. (Acad.)

CHICANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chicane.*) Pron. *chi-ka-né.* — User de chicanes en procès : *Le procureur* CHICANE *sans cesse. Cet avoué ne fait que* CHICANER.

— Par extens. User dans une circonstance quelconque de subtilités captieuses; argumenter sur des vétilles; contester sans fondement : *Des citoyens parjures, qui ne voulaient pas tenir leur parole, ou qui* CHICANAIENT *sur leurs serments.* (Boss.) *Cet homme se plaît à* CHICANER *dans les discussions. Comme on le* CHICANAIT *sur le prix de ses tableaux avant qu'il les eût finis, ses ouvrages se ressentirent de la mauvaise économie des acheteurs.* (Bailly.) *Il ne fait que* CHICANER *au jeu.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Intenter un procès à quelqu'un mal à propos : *Cet homme* CHICANE *tous ses voisins.* (Acad.)

Jamais contre un renard *chicanant* un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet. (Boil.)

— Par extens. Tourmenter sans cause : *Il* CHICANE *ses domestiques à tout propos.*

— Fam. *Cela me chicane*, m'ennuie, me tourmente : *Cette affaire n'est qu'une bagatelle, mais elle ne laisse pas de le* CHICANER. (Acad.)

— Reprendre, critiquer mal à propos sur des bagatelles, dans quelque matière que ce soit : *Il ne faut pas* CHICANER *les poëtes sur des vétilles.* (Acad.) *Mon père, en vertu de sa charge, prit de sa propre autorité le titre de Don, et, par bonheur pour lui, personne ne le* CHICANA *là-dessus.* (Lesage.)

— *Chicaner quelqu'un*, se dit en parlant d'une chose qui n'est pas importante, mais qui néanmoins inspire de l'inquiétude, du souci : *Cette affaire le* CHICANE *depuis longtemps.*

— Guerr. *Chicaner le terrain*, le disputer pied à pied.

— Mar. *Chicaner le vent*, gouverner au plus près du vent, presque à ralinguer, profiter de toutes les risées, de toutes les embellies : *Un navire qui* CHICANE *le vent diminue son sillage et augmente sa dérive.* (Acad.)

= **Se chicaner,** v. pr. Se chercher mutuellement querelle : *Ils* SE CHICANENT *sur un mot. Ces enfants* SE CHICANENT *sans cesse.*

Pourquoi *se chicaner* sur cette bagatelle. (Dest.)

CHICANERIE, n. f. (*chicane.*) Pron. *chi-kann-ri.* — Difficulté malveillante; tour de chicane : *Il lui fait mille* CHICANERIES. *C'est pure* CHICANERIE. (Acad.) ‖ Fam.

CHICANEUR, EUSE, adj. (*chicane.*) Pron. *chi-ka-neur, neuz.* — Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner, surtout dans les affaires de procédure : *C'est un homme* CHICANEUR, *une femme* CHICANEUSE. *Caractère, esprit* CHICANEUR.

— Substantiv. : *C'est un* CHICANEUR. *Les maris étaient deux grands parleurs, et on disait grands* CHICANEURS. (St-Simon.)

Des chicaneurs viendront nous manger jusqu'à l'âme,
Et nous ne dirons mot. (Rac.)
Mon *chicaneur* s'oppose à l'exécution. (Id.)

— Par dénigr. Les hommes de chicane, les procureurs, etc. : *Je crois avoir tout le droit de mon côté, ainsi que le prétendent tous les* CHICANEURS. (Volt.) *C'est un* CHICANEUR *qui trouve toujours à redire.*

CHICANIER, IÈRE, adj. (*chicane.*) Fréquentat. de chicaneur; celui, celle qui dispute, qui conteste sur les plus petites choses : *C'est un éternel* CHICANIER, *un vrai* CHICANIER. (Acad.)

— Adjectiv. *Quel homme* CHICANIER, *quelle femme* CHICANIÈRE. (Acad.)

— Fam. *Cela est chicanier*, difficile, embarrassant. ‖ Vieux.

CHICHE, adj. des 2 g. (*ciccus*, pellicule qui sépare les grains; lat.) Pron. *chi-ch.* — Trop ménager, avare : *Cet homme est bien* CHICHE.

Belle leçon pour les gens *chiches*. (La Font.)

— Prov. *Il n'est festin que de gens chiches*, les plus ménagers se mettent volontiers en frais dans certaines circonstances.

— Fig. *Être chiche de ses paroles, chiche de ses pas, de ses peines, de ses louanges*, etc., parler peu, n'aimer pas à se donner de la peine pour les autres, à donner des louanges, etc.

— Chétif, mesquin, en parl. des choses : *La moisson sera* CHICHE. (Acad.)

— Agricult. *Pois chiche*, espèce de pois qu'on nomme aussi pois gros.

CHICHEMENT, adv. (*chiche.*) Pron. *chi-ch-man.* — Avec avarice, d'une manière chiche : *Vivre* CHICHEMENT. *Il vivait* CHICHEMENT. (La Font.)

CHICON, n. m. Bot. Laitue, romaine.

CHICORACÉ, ÉE, adj. (*chicorée.*) Bot. Qui appartient à la famille des chicoracées.

= **Chicoracées,** n. f. pl. Genre de plantes composées dont le type est la Chicorée; elles contiennent pour la plupart un suc laiteux.

CHICORÉE, n. f. (*cichorium*; lat.) Pron. *chi-ko-ré.* — Plante de la famille des Composées; elle offre un assez grand nombre de variétés ou espèces : *La* CHICORÉE *sauvage. La* CHICORÉE *endive. Une salade de* CHICORÉE. *La* CHICORÉE *sauvage fournit à la médecine ses feuilles et ses racines.* (Soubeiran.)

— *Café de chicorée*, racine torréfiée de la chicorée sauvage.

— J. de cartes. Il se dit de celui qui a trois ou quatre atouts parmi lesquels se trouvent les deux as noirs et un neuf rouge.

— Archit. *Ce qui a d'abord frappé mon regard, c'est une rotonde blanche, éclairée par le haut, dans laquelle s'épanouissent de tous côtés toutes les fantaisies coquettes de l'architecture rocaille et* CHICORÉE. (V. Hug.)

CHICOT, n. m. Pron. *chi-kô.* — La partie qui reste hors de terre d'un arbre cassé par le vent ou coupé : *Cette forêt est pleine de* CHICOTS. (Acad.)

— Petit morceau de bois rompu : *En passant par la forêt, son cheval se mit un* CHICOT *dans le pied.* (Acad.)

— Vulg. Morceau qui reste d'une dent rompue : *Il m'a arraché une dent, mais il m'en a laissé un* CHICOT. (Acad.)

— Art. vétér. Maladie des chevaux.

CHICOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chicot.*) Pop. Chicaner; contester sur des bagatelles.

CHICOTIN, n. m. (*chicot.*) Pron. *chi-ko-tain.* — Poudre ou suc amer extrait de la coloquinte dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants.

— Pop. *C'est amer comme chicotin*, se dit d'une chose très-amère.

— Pharm. *Dragées de chicotin*, ou simpl. *Chicotins*, certaines dragées fort amères où l'on a mêlé du chicotin.

CHIEN, CHIENNE, (*canis*, lat.; m. sign.) Pron. *chiain, chièn*. — Zool. Genre de mammifères de la famille des Carnivores digitigrades, dont le chien de berger nous présente le type. Les espèces principales sont le Chien domestique, le Loup, le Chacal, le Renard, etc. : *Le* CHIEN *aboie. Un bon* CHIEN *de garde. Un bon* CHIEN *de chasse. Un* CHIEN *de berger, de basse-cour. Le* CHIEN *est plus souple qu'aucun des animaux.* (Buff.) *Le* CHIEN *est tout zèle, tout ardeur, tout obéissance.* (Id.) *Si le* CHIEN *est devenu si bon chasseur par nos soins, c'est qu'il l'était naturellement et que nous n'avons fait que développer une de ses qualités originelles.* (Cuvier.)

— *Chien de manchon*, chien de petite espèce que les dames portent dans leur manchon : *Figurez-vous un très-petit* CHIEN DE MANCHON *qui suivrait un capitaine de gardes du roi des Prusse.* (Volt.)

— Fam. *Chien traître*, chien qui mord sans aboyer. || *Chien savant*, chien dressé à certains exercices qui semblent dénoter plus que de l'instinct.

— Vétér. *Chien courtaud*, celui à qui on a coupé la queue. || *Chien épointé*, celui qui a les os de la cuisse rompus. || *Chien ergoté* celui qui a un ongle de surcroît en dedans et à la partie supérieure du pied. || *Chien espié*, celui qui a au milieu du front de grands poils dont les pointes se rencontrent. || *Chien étruffé*, celui dont la cuisse est atrophiée, et qui ne peut marcher qu'en boitant. || *Chien buté*, celui qui a la jointure de la jambe fort grosse.

— Chass. *Rompre les chiens*, les arrêter, les détourner de la voie. || Fig. Rompre brusquement une conversation embarrassante. || *Arrêter les chiens*, les empêcher de suivre une voie.

— Véner. *Chien sage*, chien qui ne s'emporte point après le gibier. || *Chien d'aiguail*, celui qui chasse bien le matin quand la rosée couvre le sol, et qui ne vaut rien le soir. || *Chien allant*, gros chien qui détourne le gibier. || *Chien courant*, chien qui ne chasse qu'avec le nez. || *Chien armé*, chien couvert d'une espèce d'armure qui le protége contre l'attaque du sanglier. || *Chien babillard*, chien qui crie hors la voie, et souvent sans cause. || *Chien barreur*, espèce de chien spécial pour la chasse au chevreuil. || *Chien vicieux*, celui qui chasse tout ce qu'il rencontre, qui s'écarte sans cesse de la meute. || *Chien de change*, celui qui maintient et garde le champ de la bête après laquelle il est lancé. || *Chien furet*, limier qui pousse la voie sans appeler. || *Chien de tête*, chien hardi, vigoureux.

— Fam. *Faire le chien couchant*, flatter quelqu'un, tâcher de le gagner par de basses soumissions. || Dans le m. sens : *C'est un bon chien couchant.*

— Fig. et fam. *Mener une vie de chien*, mener une vie misérable. || *Vivre comme un chien*, vivre dans le libertinage. || *Mourir comme un chien*, mourir sans témoigner le moindre repentir de ses fautes.

— *Battre, traiter quelqu'un comme un chien, l'étriller en chien courtaud*, le battre, le frapper rudement, le traiter avec rigueur, avec dureté.

— Prov. *Il est fou comme un jeune chien*, se dit d'un enfant qui est étourdi, folâtre.

— Fam. *Droit comme une jambe de chien*, mal fait, tortu.

— Prov. et fig. *Chien en vie vaut mieux que lion mort*, se dit pour exprimer que la vie est le plus précieux des biens.

— *C'est un beau chien s'il voulait mordre*, se dit d'un homme de bel extérieur qui fait le brave, mais qui ne l'est pas.

— *Un bon chien n'aboie point à faux*, un homme habile n'a point recours à des expédients inutiles, dangereux.

— *Chien qui aboie ne mord pas*, les gens qui font le plus de bruit ne sont pas ceux qui sont le plus à craindre.

— *Au chien qui mord il faut jeter des pierres*, on ne doit pas avoir pitié pour les gens malfaisants.

— Fig. *Jeter un os à la gueule d'un chien*, faire un présent à un homme avide et dangereux.

— Pop. *Il a crédit comme une chienne à la boucherie*, se dit d'un homme peu considéré.

— *Il est là comme un chien à l'attache, comme un chien d'attache*, se dit d'un homme dont le travail, l'emploi est fort assujettissant.

— *C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle*, se dit d'un homme qui s'éloigne, qui s'en va lorsqu'on veut le retenir.

— *Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors*; il fait un temps affreux; il pleut à verse.

— *C'est saint Roch et son chien*, se dit de deux personnes qui vont toujours ensemble.

— Prov. et fig. *Qui m'aime aime mon chien*, lorsqu'on aime quelqu'un, on aime tout ce qui lui appartient.

— *Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne*, entre deux choses également nuisibles il n'y a point de choix à faire.

— *Ils s'accordent, ils vivent comme chien et chat*, ils ne peuvent s'accorder, ils ne sauraient vivre ensemble.

— *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*, en parlant de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence.

— *Il n'est chasse que de vieux chiens*, il n'y a point d'hommes plus propres aux affaires que les vieillards à cause de leur expérience.

— *Les bons chiens ou bons chiens chassent de race*, les enfants ont les goûts et les inclinations de leurs parents.

— *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*, il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*, on trouve aisément un prétexte quand on veut quereller, perdre quelqu'un.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. (Mol.)

— *Ce sont deux chiens après un os*, en parlant de deux personnes qui convoitent la même chose, le même avantage, le même bénéfice.

— *Il n'en donnerait pas, il n'en jetterait pas sa part aux chiens*; en parlant d'un homme qui croit posséder de bonnes garanties, qui croit avoir des causes certaines d'avantage dans une affaire quelconque. || *Jeter sa langue aux chiens*, renoncer à deviner quelque chose : *Il m'est impossible de trouver le mot de cette énigme; je* JETTE MA LANGUE AUX CHIENS. (Ac.)

— *S'il faisait, s'il disait telle chose, il ne serait pas bon à jeter aux chiens*, c'est-à-dire tout le monde l'attaquerait, crierait après lui.

— *Il vient là comme un chien dans un jeu de quilles*, se dit d'un homme qui vient à contre-temps et qui embarrasse par sa présence. || *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, lui faire un très-mauvais accueil.

— Fig et fam. *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien*, n'est d'aucune valeur.

— Fig. et pop. *Entre chien et loup*, à la brune, au moment où l'on ne fait qu'entrevoir les objets sans pouvoir les distinguer clairement : *On soupe pendant l'*ENTRE-CHIEN ET LOUP. (M^me de Sév.)

— Fig. par analog. : *Au milieu de ce bon peuple va et vient et se promène un sergent prussien en uniforme, avec une mine* ENTRE CHIEN ET LOUP. (V. Hugo.)

— Par dénigr. Il se dit des personnes et des choses; dans ce cas, il est le plus souvent suivi d'un complément déterminatif : *Voilà une* CHIENNE *de musique.* (Acad.) *Il vous a fait un beau* CHIEN *de présent*, (Id.) *Vous ne sauriez croire combien mes occupations sont satisfaisantes, combien elles me consolent de ces* CHIENS *de bureaux, de ces* CHIENS *de commis.* (Volt.) *Que la fièvre te serre,* CHIEN *de vilain, à tous les diables.* (Mol.) *Vous tenez à ce* CHIEN DE MÉTIER. (C. Del.)

— Fam. *Quel chien de temps! Un temps de chien!* || *Cela n'est pas tant chien*, cela n'est pas trop mauvais.

— Fig. et fam. *Querelle, bruit, train de chien*, grande querelle, grand bruit.

— *C'est un métier de chien*, se dit d'une profession, d'un travail qui donne beaucoup de peine et peu de profit.

— Mar. Sorte de grappin surchargé d'une pierre et sur lequel mouillent les pêcheurs.

— Techn. Dans les armes à feu, La pièce de la batterie qui tient la pierre, ou celle qui, dans les armes à percussion, s'abat sur la capsule : *Je fis plusieurs fois jouer les batteries de mes pistolets, afin de bien juxtaposer la capsule, sous la pression du* CHIEN. (E. Sue.) || Espèce de sergent de tonnelier. || Fer plat dans un métier à tisser. || Chariot, brouette pour les mines. || Brosse pour les blanchisseuses.

— Astr. *Chien de chasse*, petite constellation boréale, placée entre la grande Ourse et le Bouvier. || *Grand chien et petit Chien*, nom qu'on donne à deux constellations de l'hémisphère austral.

— Zool. *Chien marin* ou *chien de mer*, poisson de mer dont la peau est si rude qu'elle sert de polissoire dans la menuiserie. || Vulg. Phoque; Squale. || *Chien des bois*, le raton. || Genre de sarigue. || *Chien volant*, le Calléopithèque. || *Chien rat*, la Mangouste du Cap.

CHIENDENT, n m. (ainsi nommé, parce que les chiens recherchent cette plante.) Pron. *chiain-dan*. — Bot. Plante de la famille des Graminées, munie d'une touffe de racines longues, traçantes, noueuses par intervalles et entrelacées les unes dans les autres : elle jouit de propriétés apéritives et diurétiques, qui la font employer efficacement dans un grand nombre de maladies : *Le blé a quelque rapport avec l'ivraie, les gramens, les* CHIENDENTS. (Buff.)

CHIE-EN-LIT, n. m. Pron. *chi-an-li*. — Popul. Personne masquée et malpropre.

— Par extens. Tous les masques, dans le temps du carnaval : *La troupe des* CHIE-EN-LIT.

— Pop. *À la chie-en-lit!* cri de carnaval, dont on se sert pour huer les masques.

CHIENNÉE, n. f. (*chienne.*) Vulg. Portée d'une chienne.

— Bot. Vulg. Le Colchique.

CHIENNER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*chienne.*) Pron. *chiè-né*. — Mettre bas, en parl. des chiennes : *Une chienne qui a* CHIENNÉ. (Acad.) || Peu usité.

CHIER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*cacare*; lat.) Rendre les gros excréments. || Pop.

CHIEUR, EUSE, n. Pron. *chi-eur, eus*. — Pop. Personne qui chie. || Fig. et pop. Homme lâche, sans résolution.

CHIFFE, n. f. Pron. *chif*. — Anc. Vieux morceau d'étoffe servant à faire le papier. Aujourd'hui *chiffon*.

— Par extens. Étoffe de mauvaise qualité : *Cela n'est que de la* CHIFFE.

— Fig. et fam. *Il est mou comme une chiffe*, se dit d'un homme sans fermeté de caractère.

CHIFFON, n. m. (*chiffe.*) Pron. *chi-fon*. — Mauvais linge, morceau sans valeur de quelque vieille étoffe : *Le papier se fait ordinairement de* CHIFFONS *broyés et réduits en pâte.* (Acad.) *Débarrassez-vous donc de tous ces* CHIFFONS.

— Fig. *N'être vêtu que de chiffons*, être très-mal vêtu.

— *Un chiffon de papier*, un morceau de papier froissé, sali ou déchiré.

— Fig. Écrit sans valeur, sans intérêt : *Ce n'est pas là une quittance en règle, ce n'est qu'un* CHIFFON *de papier.* (Acad.) *Que prétend-il avec ce* CHIFFON *de papier?*

Des *chiffons* ramassés dans la plus sale ordure. (Boil.)

— Fig. Tout ajustement de femme qui ne sert qu'à la parure : *Cette femme dépense beaucoup en* CHIFFONS.

CHIFFONNADE, n. f. Art culin. Sorte de potage.

CHIFFONNAGE, n. m. (*chiffon.*) Action de chiffonner.

— Teinture des chiffons.

— Peint. Draperies chiffonnées : *Un* CHIFFONNAGE *de draperies.* (Dupaty.)

CHIFFONNE, adj. f. (*chiffon.*) Agric. Branche grêle et mal conformée.

CHIFFONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Chiffonner : *Étoffe* CHIFFONNÉE. *Une lettre* CHIFFONNÉE.

— Fig. et fam. *Une petite mine chiffonnée*, un visage peu régulier, mais dont les traits fins et délicats offrent un certain agrément.

— Bot. *Pétales chiffonnées*, pétales irrégulièrement plissées dans le bouton.

CHIFFONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*chiffon.*) Froisser, bouchonner du linge, un vêtement du papier : CHIFFONNER *du linge, du papier. À chaque station il déchire ou* CHIFFONNE *quelque lettre.* (H. de Balz.)

— Fam. Déranger, froisser la toilette d'une femme : *Qui vous a* CHIFFONNÉE *de la sorte!*

— Fig. et fam. Contrarier, donner de la peine : *Cela te* CHIFFONNE. *Cet inintelligible propos me* CHIFFONNE *la cervelle.* (Diderot.)

M'interrompre à tous coups, c'est me *chiffonner* l'âme. (Bours.)

CHIFFONNIER, IÈRE, n. (*chiffon.*) Pron. *chi-fo-nié, nièr*. — Celui, celle dont le métier est de ramasser des chiffons dans les rues pour les revendre ensuite : *La hotte, le crochet d'un* CHIFFONNIER. *J'irai jusqu'à disputer vos mémoires aux* CHIFFONNIERS. (Beaum.)

— Fig. et fam. *C'est un chiffonnier, ce n'est qu'un chiffonnier*, se dit d'un homme qui débite sans choix tout ce qu'il entend dire. || Il se dit aussi d'un homme vétilleux, tracassier.

— Meuble à plusieurs tiroirs, dans lesquels les femmes serrent les divers objets concernant leurs ouvrages à l'aiguille.

CHIFFRE, n. m. (*siphr*, nombre; hébr.) Caractère qui sert à indiquer les nombres : CHIFFRE *arabe*. CHIFFRE *romain. Apprendre à connaître les* CHIFFRES. *Une longue série de* CHIFFRES. (Acad.)

— Absol. Les chiffres en général : *Il connaît très-bien le* CHIFFRE. *Mettre le* CHIFFRE *au feuillet d'un registre. Se tromper au* CHIFFRE. (Acad.) || Il a vieilli.

— Par extens. Total d'une somme : *Le* CHIFFRE *du bugdet s'élève de plus en plus. Le* CHIFFRE *de nos dépenses augmente chaque année.* (Acad.)

— Fam. *C'est un zéro en chiffre,* se dit d'un homme de nulle valeur.

— Par extens. Manière secrète d'écrire par certains mots, certains caractères compris de la personne à qui l'on écrit : *Dans la diplomatie, on écrit souvent en* CHIFFRE. *Changer de* CHIFFRE. *Avoir le secret du* CHIFFRE. (Acad.)

— *La clef du chiffre,* alphabet secret qui sert à déchiffrer les dépêches secrètes : *Trouver la clef d'un* CHIFFRE. *Le commis qui a les* CHIFFRES.

— Langage particulier qu'emploient deux ou plusieurs personnes se parlant entre elles et qu'elles seules connaissent : *C'est un* CHIFFRE *entre eux.* (Acad.) *On peut penser sans se servir d'aucun idiome connu, et sans doute il y a des* CHIFFRES *pour la pensée comme pour l'écriture.* (Cabanis.)

— L'arrangement particulier de deux ou plusieurs lettres initiales de noms propres entrelacées : *Faire, dessiner, graver son* CHIFFRE.

Une écharpe de deuil, sans *chiffre,* sans devise ! (C. Del.)

CHIFFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Chiffrer : *Un registre bien* CHIFFRÉ, *mal* CHIFFRÉ.

CHIFFRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chiffre.*) Calculer avec les chiffres : *Savoir* CHIFFRER. *Apprendre à* CHIFFRER.

— Transitiv. Numéroter, distinguer par des chiffres : CHIFFRER *les pages d'un registre.* ‖ Peu usité.

— Écrire en chiffres : CHIFFRER *une dépêche.*

— Mus. Écrire au-dessus ou au-dessous des notes de la basse des chiffres qui désignent les accords que ces notes doivent porter : CHIFFRER *un accord.* CHIFFRER *une sixte, une quinte.* (Acad.) *On* CHIFFRE 2 *l'accord de seconde, 6, 7 l'accord de sixte, de septième.*

CHIFFREUR, n. m. (*chiffre.*) Pron. *chi-freur.* — Celui qui compte bien par écrit : *Il faut être habile* CHIFFREUR *pour être bon mathématicien.* (Acad.)

CHIGNOLLE, n. f. Pron. *chi-gniol.* Techn. Dévidoir à trois ailes, à l'usage du passementier.

CHIGNON, n. m. (*chainon.*) Pron. *chi-gnion.* — Le derrière du cou : *Le* CHIGNON *du cou.*

— Partie de la coiffure des femmes que forment les cheveux de derrière retroussés en double et relevés sur la tête : CHIGNON *uni, natté. Les* CHIGNONS *ne sont plus de mode.* (Acad.)

CHIGOMIER, n. m. Pron. *chi-go-mié.* Bot. Arbre d'Amérique ; espèce de myrte.

CHILCOTE, n. f. Comm. Une des quatre sortes du poivre de Guinée.

CHILIADE, n. f. (χιλιάς, άδος, un millier ; gr.) Pron. *ki-liad.* — Assemblage de plusieurs choses que l'on compte par mille.

CHILIARQUE, n. m. (χίλιοι, mille, ἄρχων, chef ; gr.) Ant. gr. Chef de mille homme.

— Chez les Grecs modernes, Colonel.

CHILIASTES, n. m. pl. V. MILLÉNAIRES.

CHILIOGONE, n. m. (χίλιοι, mille, γωνία, angle ; gr.) Pron. *ki-lio-gonn.* — Géom. Polygone régulier de mille côtés.

CHILIOMBE, n. f. (χίλιοι, mille, et βοῦς, bœuf ; gr.) Pron. *ki-liomb.* — Antiq. gr. Sacrifice de mille bœufs ou de mille victimes.

CHILLAS, n. m. Pron. *chil-lâss.* — Comm. Toile de coton des Indes.

CHILON, n. m. (χεῖλος, lèvre ; gr.) Pron. *ki-lon.* — Méd. Tuméfaction inflammatoire des lèvres.

CHILOPLASTIE, n. f. (χεῖλος, lèvre, πλάστης, celui qui forme ; gr.) Chir. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complétement l'une ou l'autre lèvre.

CHILOPLASTIQUE, n. f. (*chiloplastie.*) Chirurg. L'art de restaurer les lèvres.

CHILOPODE, adj. des 2 g. (χίλιοι, mille, πούς, ποδός, pied ; gr.) Pron. *ki-lo-pod.* — Zool. Qui a des pieds innombrables.

= **Chilopodes,** n. m. pl. Classe des Myriapodes.

CHIMÈRE, n. f. (χίμαιρα ; gr.) Pron. *chi-mèr.* — Mythol. Monstre de l'antiquité qu'on représente avec une tête de lion, un corps de chèvre et une queue de dragon ; sa gueule béante vomissait sans cesse des flammes ; il fut tué à coups de flèches par Bellérophon : *Bellérophon combattit la* CHIMÈRE. (Acad.)

... La *chimère* en feu vomissait le trépas. (Le Brun.)

— Antiq. Assemblage bizarre de différentes parties d'animaux qu'on voit sur des pierres gravées et sur des bas-reliefs antiques.

— Par extens. Idée fausse, vaine imagination : *C'est une pure* CHIMÈRE. *Se créer, se former des* CHIMÈRES. *Se repaître de* CHIMÈRES. *Avoir la tête remplie de* CHIMÈRES. *Voilà une belle* CHIMÈRE. *La gloire est la seule des* CHIMÈRES *humaines qui vaille qu'on se sacrifie pour elle.* (Lerminier.) *D'illusion en illusion, on passe sa vie à changer de* CHIMÈRE. (Marm.) *La* CHIMÈRE *de l'égalité est la plus dangereuse de toutes dans une société policée.* (Rayn.) *Fénelon est quelquefois le poëte de la* CHIMÈRE, *mais il est toujours le poëte de la charité.* (Lamart.)

— Fam. *C'est là sa chimère,* son idée favorite, son rêve.

— Zool. Genre de poissons. ‖ Genre de coquilles bivalves.

CHIMÉRIQUE, adj. des 2 g. (*chimère.*) Il se dit d'une personne qui aime à faire des rêves impossibles, qui se crée de vaines imaginations : *Homme* CHIMÉRIQUE. *Caractère* CHIMÉRIQUE. *Esprit* CHIMÉRIQUE. *Les grands se forment même de* CHIMÉRIQUES *craintes.* (Mass.)

— Il s'applique aux projets, aux désirs, aux prétentions, aux divers sentiments de l'homme, qui n'ont aucun fondement sérieux et réel : *Espoir* CHIMÉRIQUE. *Crainte* CHIMÉRIQUE. *Ambition* CHIMÉRIQUE. *Être* CHIMÉRIQUE. *L'espoir d'un avenir* CHIMÉRIQUE. (Mass.)

Enfler d'un vain orgueil son esprit *chimérique.* (Boil.)

CHIMÉRIQUEMENT, adv. (*chimérique-ment.*) D'une manière chimérique.

CHIMÉRISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Se forger des chimères ; s'en repaître. ‖ Peu usité.

CHIMIATRE, n. m. (χυμός, suc, ἰατρός, médecin ; gr.) Pron. *chi-mi-atr.* — Didact. Médecin chimiste.

CHIMIATRIE, n. f. (*chimiatre.*) Art de guérir les maladies par les remèdes chimiques.

— Par exten. Abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des maladies.

— Théorie fort accréditée au moyen âge qui prétendait expliquer par la chimie les phénomènes de l'économie animale sans exception.

— On disait autrefois *Clémiatrie* : *Le célèbre Lazare Rivière occupa la première chaire de* CHIMIATRIE *établie à Montpellier.* (Broussais.)

CHIMIE, n. f. (χεῖν, fondre ou χυμός, suc ; gr.) Pron. *chi-mi.* — Science qui a pour objet la connaissance des lois de la composition et de la décomposition des corps, de leurs éléments, de leurs affinités et de leurs propriétés : *Enseigner la* CHIMIE. *Étudier la* CHIMIE. *Expérience de* CHIMIE. *Termes de* CHIMIE. (Acad.) *L'Égypte fut le berceau de la* CHIMIE, *que les Arabes apportèrent en Occident sous le nom d'alchimie.*

— Physiol. Travail de compositon dans les corps : *La composition des organes et des fluides est une* CHIMIE *particulière à l'être vivant.* (Broussais.) *L'absorption dépend en premier lieu des affinités de la* CHIMIE *vivante ; en second lieu de l'exercice, de la sensibilité et de la contractilité.* (Id.)

— *Chimie générale,* celle qui embrasse l'étude de tous les phénomènes et des lois de ces phénomènes à quelque ordre qu'ils appartiennent.

— *Chimie atomique,* celle qui détermine les proportions fixes dans lesquelles les corps se combinent.

— *Chimie industrielle* ou *appliquée,* celle qui s'occupe à faire servir les découvertes scientifiques aux usages industriels.

— *Chimie légale* ou *judiciaire,* celle qui éclaire les magistrats sur un assassinat, un empoisonnement la falsification de substances alimentaires ou la fabrication de fausse monnaie.

— *Chimie médicale,* celle qui considère les corps sous le rapport de la médecine.

— *Chimie minérale,* celle qui étudie la nature des minéraux.

— *Chimie organique,* celle qui détermine la composition des corps organiques ainsi que des substances qui en proviennent.

— *Chimie pharmaceutique,* celle qui traite des matières que manipule le pharmacien.

— *Chimie philosophique,* celle qui s'occupe des faits généraux, des lois générales de ces faits, de la liaison de la chimie avec les autres sciences et de ses principales applications.

CHIMIQUE, adj. des 2 g. (*chimie.*) Pron. *chi-mik.* — Qui appartient à la chimie, qui concerne la chimie : *Composition, opération* CHIMIQUE. *La nomenclature* CHIMIQUE *est due à Guyton de Morveau.* (Cuv.)

CHIMIQUEMENT, adv. (*chimique-ment.*) D'après les lois de la chimie ; d'une manière chimique : *Les dents, bien que* CHIMIQUEMENT *de la même substance que les os, ne leur ressemblent ni par le tissu ni par la croissance.* (Cuvier.)

CHIMISTE, n. m. (*chimie.*) Pron. *chi-mist.* — Celui qui connaît la science de la chimie, qui se livre à l'étude de la chimie : *Un excellent* CHIMISTE. *Le* CHIMISTE *ne peut se dispenser d'être physicien et géomètre.* (Cuv.)

CHIMOINE, n. m. Pron. *chi-moann.* — Techn. Sorte de ciment ou de stuc qui imite le marbre.

CHIMPANSÉ ou **CHIMPANZÉ,** n. m. Pron. *chin-pan-zé.* — Zool. Genre de quadrumanes de la tribu des Singes ; ils sont originaires du Congo. Le *Chimpansé* noir, qui forme la seule espèce connue, est fort semblable à l'homme.

CHINA, n. f. Bot. Espèce de salsepareille qui croît en Chine.

— Pharm. Quinquina. ‖ V. SQUINE.

CHINAGE, n. m. (*chiner.*) Techn. Action de chiner une étoffe.

CHINCAPIN, n. m. Pron. *chain-ka-pain.* — Bot. Sorte de châtaignier nain d'Amérique.

CHINCHE, n. m. Pron. *chain-ch.* — Zool. Mouffette du Brésil qui exhale une très-mauvaise odeur.

CHINCHILLA, n. m. Pron. *chain-chil-la.* — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Rongeurs ; l'espèce la plus connue est de la taille de l'écureuil et d'un beau pelage gris, ondulé de blanc ; sa peau fournit une fourrure très-recherchée.

— Fourrure provenant de la peau de ces animaux.

— Couleur d'un gris ondulé de blanc : *En s'examinant tous les jours, on finit par se croire peu changé alors que les autres voient sur nos têtes une chevelure tournant au* CHINCHILLA. (H. de Balzac.)

CHINCOU, n. m. Pron. *chain-kou.* — Zool. Espèce de vautour.

CHINE, n. m. Pron. *chinn.* — Bot. Serpentin, arbre à bois dur et taché.

CHINÉ, ÉE, part. pass. du v. Chiner : *Une étoffe* CHINÉE. *Des bas* CHINÉS.

CHINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaîne.*) Pron. *chi-né.* — Techn. Donner une couleur variée aux fils de la chaîne d'une étoffe avant de la tisser, de façon que l'étoffe fabriquée présente le dessin qu'on a voulu lui donner d'après la couleur des fils : CHINER *une étoffe.*

CHINEUR, n. m. H. de Balzac a dit : « *Chineur,* chercheur d'occasions, homme qui est en quête des marchés avantageux avec des détenteurs ignorants ; » et à l'appui de sa définition il ajoute comme exemple : *Dans le métier de* CHINEUR, *la difficulté consiste à pouvoir s'introduire dans les maisons.*

CHINFRENEAU, n. m. Pop. Coup à travers le visage.

CHINOIS, OISE, adj. (*Chine.*) Pron. *chi-noa, noaz,* — Qui vient de la Chine, qui est fait dans le goût des ouvrages de Chine : *Pavillon* CHINOIS. *Tapisserie* CHINOISE.

— *Ombres chinoises,* petit spectacle d'enfant consistant à faire passer derrière un transparent des figures découpées.

— Pop. N. m. Petite orange verte, conservée dans l'eau-de-vie.

CHINOISERIE, n. f. (*chinois.*) Collect. Petits objets d'art, ornements divers de cheminée, d'étagère, etc., imités des Chinois.

— Fig. Bêtise, futilité : *Rien de plus singulier que cette petite* CHINOISERIE *dans cette grande nature.* (V. Hug.)

CHINGUIS, n. m. Zool. Paon du Thibet.

CHINT, n. f. Comm. Pron. *chain.* — Toile de coton des Indes, propre à être imprimée.

CHINURE, n. f. (*chiner.*) Pron. *chinur.* — L'état, l'apparence d'une étoffe chinée.

CHIO, n. m. Pron. *chi-o.* — Techn. Ouverture du fourneau de glaces.

CHIOCOQUE, n. f. Pron. *chio-kok.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Rubiacées.

CHIONANTHE, n. f. (χιών, neige, ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *ki-o-nantt.* — Bot. Genre de plantes d'ornement, très-communes en Amérique.

CHIOURME, n. f. coll. (*ciurma* ; ital, formé de *terma,* foule ; lat.) Anc. Les forçats employés à ramer sur une galère : *La* CHIOURME *fit force de rames.* (Acad.) *Il avait été esclave dans la* CHIOURME *d'une galère.* (Mérim.) *Des Turcs tirés des* CHIOURMES *achevèrent cette construction.* (Lémontey.)

— Aujourd'hui tous les forçats enfermés dans un bagne : *La chiourme de Toulon.*

CHIPAGE, n. m. (*chiper.*) Pron. *chi-paj.* — L'opération qui consiste à faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

CHIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Chiper : *Des peaux* CHIPÉES.

CHIPEAU, n. m. Pron. *chi-pô.* — Zool. Espèce de canard appelé aussi *Ridelle.*

CHIPER, v. tr. ou act. 1re conj. Tann. Donner le chipage à des peaux.

— Popul. Voler une chose de peu de valeur.

CHIPEUR, EUSE, n. (*chiper.*) Pop. Voleur.

CHIPIE, n. f. Par dénigr. Femme peu endurante : *C'est une* CHIPIE, *une vraie* CHIPIE. *Le peuple de Paris appelle* CHIPIE *une femme toujours en humeur de se formaliser et de crier pour rien.* (F. Génin.)

CHIPOLAIN, n. m. Techn. Peinture en détrempe vernie.

CHIPOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Faire lentement à diverses reprises ce qu'on doit faire ; vétiller, barguigner, lanterner, faire des difficultés pour se décider : *Elle ne fait que* CHIPOTER. (Acad.) *Ceux qui* CHIPOTENT *sont de plaisantes gens.* (Volt.) || *La vie est trop courte pour* CHIPOTER. (Id.)

CHIPOTIER, IÈRE, n. (*chipoter.*) Fam. Celui, celle qui chipote qui ne fait que barguigner.

CHIPPES, n. f. pl. Fam. Rognures, restes d'étoffe : *Les* CHIPPES *sont des rognures, des chiquets d'étoffe sans importance ; il n'y a pas de scrupule ni de mal à s'en emparer.* (F. Génin.) *Les couturières appellent* CHIPPES *ce qu'elles volent à leurs pratiques.*

CHIQUE, n. f. Pron. *chik.* — Zool. Petit insecte aptère de l'Amérique, appartenant au genre *puce ;* la femelle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds ; elle y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre et qui renferme ses œufs ; elle peut donner lieu à des ulcères dangereux si l'extraction n'en est pas faite promptement.

CHIQUE, n. f. (*chiquer.*) Tabac en feuilles qu'on met dans sa bouche, pour chiquer : *Il mâchait une* CHIQUE *de tabac qui lui enflait la joue, comme une fluxion.* (Châteaubr.) *Avoir une* CHIQUE *dans la bouche.* (Acad.) *Jeter sa* CHIQUE. (Id.)

— Écon. rur. Cocon peu fourni en soie et sans consistance. || Soie qui en provient.

— Petite boule de marbre ou de terre servant de jouet aux enfants : *Jouer aux* CHIQUES. (Acad.)

— Tasse de très-petite dimension.

CHIQUENAUDE, n. f. Pron. *chik-nôd.* — Petit coup que l'on donne avec le doigt du milieu, en pliant et en roidissant celui-ci contre le pouce et en le lâchant ensuite sur le nez, le visage de quelqu'un : *Donner, appliquer une* CHIQUENAUDE. *Recevoir une* CHIQUENAUDE. *Tibère avec son doigt écrasait une pomme non encore mûre et d'une* CHIQUENAUDE, *il blessait un enfant et même un jeune homme.* (La Harpe.) *La moindre* CHIQUENAUDE *que mon mari me donnera, je crierai de toute ma force, afin qu'on s'imagine qu'il y va tout de bon.* (Montesq.)

CHIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chique.*) Pron. *chi-ké.* — Mâcher du tabac en feuilles : *Les marins* CHIQUENT *sans cesse.*

— Fam. V. tr. ou act. CHIQUER *le tabac.*

— Par analog. Manger : *Il* CHIQUE *bien les légumes.*

— Peint. Faire habilement et vite : CHIQUER *bien un tableau.*

= **Se chiquer,** v. pr. Il ne se dit que du tabac, Être mâché : *Le tabac* SE CHIQUE.

CHIQUET, n. m. (*chique.*) Pron. *chi-kè.* — Petite chique. || Il ne s'emploie que dans cette locut. adverb. et famil. : *Chiquet à chiquet,* peu à peu, par petites parcelles : *Payer* CHIQUET À CHIQUET.

— Comm. Soie commune d'Alais.

— Fam. Petite coupe, reste d'étoffe.

CHIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *chik-té.* — Il double le *t* du rad. *chiquet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. — Techn. Déchirer la laine avec les cardes pour la démêler et l'allonger.

— Tracer des raies sur une pièce de pâtisserie, sur une poterie pour l'orner.

— Peint. Faire un semis de taches sur un fond de marbre peint.

CHIRAGRE, n. f. (χείρ, main ; ἄγρα, capture ; gr.) Pron. *ki-raghr.* — Pathol. Goutte fixée aux mains. || Sorte de goutte qui attaque les pattes des oiseaux.

— Adj. Qui est attaqué de cette goutte.

CHIRITE, n. f. (χείρ, main ; gr.) Pron. *ki-ritt.* — Min. Stalactite qui a la forme d'une main.

CHIROCENTRE, n. m. (χείρ, χειρός, main, κέντρον, aiguillon ; gr.) Zool. Poisson de la mer Rouge.

CHIROCÉPHALE, n. m. (χείρ, χειρός, main, κεφαλή, tête ; gr.) Zool. Genre de crustacés.

CHIROGRAPHAIRE, adj. des 2 g. (*chirographe.*) Pron. *ki-ro-gra-fèr.* — Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé, qui dès lors ne peut emporter hypothèque : *Créancier* CHIROGRAPHAIRE.

— Par analog. *Créance* CHIROGRAPHAIRE.

CHIROGRAPHE, n. m. (χείρ, χειρός, main, γράφω, j'écris ; gr.) Diplom. Acte, diplôme revêtu de la signature autographe.

— Signature autographe apposée au bas d'un acte, d'une charte.

— Particul. Charte-partie sur laquelle le même acte est écrit deux fois, de sorte que la feuille étant coupée par le milieu, chacun des contractants a un original de la pièce. || V. CHARTE.

CHIROLOGIE, n. f. (χείρ, χειρός, main, λογός, parole ; gr.) Pron. *ki-ro-lo-ji.* — Art de parler au moyen de lignes qu'on fait avec les doigts, la main.

CHIROLOGIQUE, adj. Pron. *ki-ro-lo-jik.* — Didact. Qui a rapport à la chirologie, à l'art d'exprimer des pensées avec les doigts.

— Techn. *Arts chirologiques,* arts naturels, tels que celui de luthier, de tailleur, etc.

CHIROMANCIE, n. f. (χείρ, main, μαντεία, divination ; gr.) Pron. *ki-ro-man-ci.* — L'art prétendu de deviner, de prédire l'avenir par l'inspection de la main : *Savoir la* CHIROMANCIE, *les règles de la* CHIROMANCIE. *Il ne tarda pas à se faire connaître pour un esprit inquiet et avide de s'instruire dans les sciences occultes et la* CHIROMANCIE.

CHIROMANCIEN, IENNE, n. (*chiromancie.*) Pron. *ki-ro-man-ciain, ciên.* — Celui celle qui fait profession de prédire l'avenir par l'inspection de la main.

CHIRON, n. m. Agricult. Larve de mouche qui mange les olives.

— Tas de pierres élevé dans un champ avec les cailloux extraits du sol.

CHIROINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Gentianées.

CHIRONIEN, IENNE, adj. (χείρων, mauvais ; gr.) Pron. *ki-ro-niain, niên.* — Chir. Il se dit des ulcères invétérés, à bords durs et d'une guérison difficile.

CHIRONOME, n. m. (χείρ, χειρός, main, νόμος, loi ; gr.) Pron. *ki-ro-nom.* — Antiq. Danseur, mime.

CHIRONOMIE, n. f. (*chironome.*) Pron. *ki-ro-no-mî.* — Ant. L'art de faire des gestes et de régler le mouvement des mains ; c'était la partie principale de la danse chez les anciens.

— Anc. Exercice de gymnastique.

— Aujourd'hui, Art de battre la mesure.

CHIRONOMIQUE, adj. des 2 g. (*chironomie.*) Pron. *ki-ro-no-mik.* — Antiq. Qui concerne la chironomie.

CHIRONOMISTE, n. m. Antiq. Celui qui enseignait la chironomie.

CHIRONOMONTES, n. m. pl. (χείρ, main, νόμος, règle ; gr.) Antiq. Écuyers tranchants qui coupaient les viandes au son des instruments et en cadence.

CHIROPTÈRES, n. m. pl. V. CHEIROPTÈRES.

CHIROTONIE, n. f. (χείρ, χειρός, main, τείνω, je tends ; gr.) Pron. *ki-ro-to-ni.* — Ant. gr. Action de lever, de tendre la main, et par extens. de voter, de donner son suffrage.

— Théol. Imposition des mains dans l'ordination.

CHIRURGICAL, ALE, adj. (*chirurgie.*) Pron. *chi-rur-ji-kal.* — Qui appartient à la chirurgie : *Instruments* CHIRURGICAUX. *Anatomie* CHIRURGICALE. *N'allez-vous pas nous montrer une opération* CHIRURGICALE ? (Did.)

CHIRURGIE, n. f. (χείρ, main, et ἔργον, travail ; gr.) Partie de la médecine qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particul. des opérations manuelles servant à la guérison : *Instruments de* CHIRURGIE. *Étudier en* CHIRURGIE. *Savoir la* CHIRURGIE. *Exercer, pratiquer la* CHIRURGIE. *La* CHIRURGIE *veut un courage froid, sans fougue et sans faiblesse.* (Pariset.)

— *Petite chirurgie* ou *chirurgie ministrante,* la chirurgie chargée des petites opérations. || *Chirurgie plastique,* celle qui s'occupe de la restauration des parties.

CHIRURGIEN, n. m. Pron. *chi-rur-jiain.* — Celui qui exerce la chirurgie : *Un bon* CHIRURGIEN. *Être entre les mains des* CHIRURGIENS.

— Prov. *Il faut avoir jeune chirurgien, vieux médecin et riche apothicaire.*

— Zool. Poisson du genre acanthure, armé de deux arêtes en lancette près des ouïes.

— Oiseau du genre des Échassiers.

CHIRURGIENNE, n. f. Anc. Femme qui exerçait la chirurgie ou la femme d'un chirurgien : *Madame la* CHIRURGIENNE.

CHIRURGIQUE, adj. V. CHIRURGICAL, plus usité.

CHISE, n. f. Pron. *chiz.* — Comm. Sorte de poivre du Mexique.

CHISMOPNÉ, ÉE, adj. (χίσμα, fente, πνέω, je respire ; gr.) Pron. *kiss-mop-né.* — Zool. Qui respire par des fentes.

= **Chismopnés,** n. m. pl. Famille de poissons cartilagineux qui ont des membranes fendues sur les côtés du cou.

CHISTE, n. m. Chir. V. KYSTE.

CHITES, n. f. pl. Pron. *chitt.* — Comm. Toiles des Indes orientales, dont les dessins sont imprimés.

CHITON, n. m. Zool. Coquille ; l'oscabrion.

CHIURE, n. f. Pron. *chi-ur.* — Excréments des mouches : *Trumeau couvert de* CHIURES *de mouches.*

CHLAMYDE, n. f. (χλαμύς, ύδος ; gr.) Pron. *kla-mid.* — Ant. Vêtement des Grecs et des Romains ; sorte de manteau ouvert, et retroussé sur l'épaule droite où il s'attachait avec une agrafe : CHLAMYDE *de laine.* CHLAMYDE *de soie. La* CHLAMYDE *était l'habit militaire des patriciens romains.* (Acad.)

Des braves chevaliers la *chlamyde* flottante. (Parsev.)

CHLÉNACÉ, ÉE, adj. (χλαῖνα, manteau ; gr.) Pron. *klé-na-cé.* — Bot. Renfermé dans une enveloppe.

= **Chlénacées,** n. f. pl. Famille de plantes ainsi appelées de l'involucre qui entoure leurs fleurs.

CHLEUASME, n. m. (χλεύασμα, raillerie ; gr.) Pron. *kleu-asm.* — Littér. Figure de rhétorique par laquelle on attire sur soi le blâme qui doit retomber sur un autre.

CHLIDONIE, n. f. (χλιδών, bracelet ; gr.) Zool. Genre de polypes.

CHLOÉ, n. f. (χλόη, herbe ; gr.) Zool. Genre de vers à sang rouge.

CHLORATE, n. m. (*chlore.*) Pron. *klo-ratt.* — Chim. Nom générique des sels résultant de la combinaison de l'acide chlorique avec les bases : CHLORATE *de potasse.* CHLORATE *d'argent. Le* CHLORATE *de potasse mêlé à un tiers de soufre détone fortement par le choc.* (Acad.)

CHLORE, n. m. (χλωρός, verdâtre ; gr.) Pron. *klor.* — Métalloïde, corps simple, gazeux, d'un jaune verdâtre et d'une odeur forte et suffocante : *Le* CHLORE *est un poison, dont l'antidote est l'ammoniaque. Par sa propriété décolorante, le* CHLORE *sert au blanchiment des toiles.* (Cuv.)

CHLORÉ, ÉE, adj. (*chlore.*) Chim. Qui contient du chlore.

CHLOREUX, EUSE, adj. (*chlore.*) Pron. *klo-reu, reuz.* — Qui a rapport au chlore.

CHLORHYDRATE, n. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases.

CHLORHYDRIQUE, adj. m. Chim. Il se dit de l'hydracide produit par l'union de l'hydrogène avec le chlore : *Acide* CHLORHYDRIQUE.

CHLORIDE, n. m. (*chlore.*) Chim. Combinaison de chlore avec un corps simple.

— N. f. Bot. Genre de plantes graminées.

CHLORIQUE, adj. (*chlore.*) Pron. *klo-rik.* — Chim. Il se dit d'un acide formé de chlore et d'oxygène : *Acide* CHLORIQUE.

CHLORIS, n. f. (χλωρός, vert ; gr.) Pron. *chlo-riss.* — Bot. Genre de plantes graminées de l'Amérique.

— Zool. Le verdier.

CHLORISTIQUE, adj. des 2 g. (*chlore.*) Chim. Qui a rapport au chlore.

CHLORITE, n. f. (*chlore.*) Pron. *klo-ritt.* — Chim. Nom qu'on donne à des composés considérés comme les combinaisons des bases avec l'acide chloreux. On dit aussi *chlorures d'oxydes, hypochlorite.*

— Minér. Minéral d'un noir foncé.

CHLORITÉ, ÉE, adj. (*chlorite.*) Min. Qui contient de la chlorite.

CHLORITEUX, EUSE, adj. (*chlorite.*) Minér. Qui est formé de chlorite.

CHLORITIQUE, adj. des 2 g. (*chlorite.*) Minér. Qui est mêlé de chlorite.

CHLOROBENZIDE, n. f. Chim. Liquide huileux, produit de la décomposition de la chlorobenzine par la chaleur.

CHLOROBENZINE, n. f. Chim. Corps obtenu par l'action du chlore gazeux sur la benzine, sous l'influence de la lumière solaire.

CHLOROBENZOÏQUE, adj. Chim. *Acide chlorobenzoïque,* acide qu'on obtient par l'action du chlore sur le benzoïle.

CHLOROBENZOYLE, n. m. Chim. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur l'essence d'amandes amères.

CHLOROFORME, n. m. Chim. Substance liquide, incolore, oléagineuse, aromatique, employée en chirurgie comme agent anesthésique.

CHLOROMÈTRE, n. m. (*chlore* et μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *klo-ro-mètr.* — Chim. Instrument propre à évaluer la quantité de chlore contenu dans de l'eau.

CHLOROMÉTRIE, n. f. (*chloromètre.*) Pron. *klo-ro-mé-trî.* — Chim. Détermination de la quantité de chlore contenue dans une combinaison.

CHLOROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*chloromètre.*) Chim. Qui a rapport à la chlorométrie.

CHLOROMYS, n. m. (χλωρός, vert, μῦς, rat; gr.) Zool. Genre de mammifères rongeurs.

CHLORONITE, n. f. (χλωρός, vert; gr.) Chim. Matière colorante verte des végétaux.

CHLOROPHANE, n. f. (χλωρός, vert, φαίνω, je brille; gr.) Pron. *klo-ro-fann.* — Minér. Variété de fluate calcaire qui brûle avec une lumière verte.

CHLOROPHYLLE, n. f. (χλωρός, vert, φύλλον, feuille; gr.) Pron. *klo-ro-fil.* — Chim. Matière colorante verte des végétaux.

CHLOROSE, n. f (χλωρός, vert, gr.) Pron. *klo-rôz.* — Pathol. Maladie qui attaque particulièrement les jeunes filles non réglées. || Vulg. *Maladie des pâles couleurs.*

CHLOROTIQUE, adj. des 2 g. (*chlorose.*) Path. Qui concerne la chlorose; qui est attaqué de la chlorose.

CHLOROXALATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide chloroxalique avec une base.

CHLOROXALIQUE, adj. Chim. Il se dit d'un acide composé d'acide oxalique et d'acide hydrochlorique.

CHLORURE, n. m. (*chlore.*) Pron. *klo-rur.* — Chim. Combinaison du chlore avec les corps simples autres que l'oxygène et l'hydrogène : CHLORURE *d'antimoine.* CHLORURE *d'argent.* CHLORURE *d'azote.* CHLORURE *de calcium.* CHLORURE *de chaux.* CHLORURE *de cuivre.* CHLORURES *d'étain, de fer, d'iode, de mercure, d'or, de plomb, de potasse.* CHLORURE *de sodium.*

— *Chlorures non métalliques*, ceux qui proviennent de la combinaison du chlore avec un métalloïde. *Chlorures métalliques*, ceux qui résultent de la combinaison du chlore avec un métal.

— *Chlorures doubles*, combinaisons formées par certains chlorures qui s'unissent deux à deux, en proportions définies, l'un jouant le rôle de base, l'autre celui d'acide.

— N. m. pl. Minér. Nom d'un des ordres de la minéralogie, comprenant tous les chlorures naturels qui font partie de la croûte terrestre.

CHLORURÉ, ÉE, adj. (*chlorure.*) Chim. Qui est converti à l'état de chlorure.

CHOC, n. m. (*chocken*; all.) Pron. *chok.* — Rencontre brusque et violente de deux corps : CHOC *violent. Le* CHOC *de deux vaisseaux. Il ne put résister au* CHOC *et tomba.* (Ac.) *Il tombe au moindre* CHOC. (Boil.)

— Guerr. Rencontre, combat de deux corps qui se chargent : *Le* CHOC *de deux escadrons, de deux armées. Les ennemis furent renversés au premier* CHOC, *du premier* CHOC. (Acad.) *Ils ne soutinrent pas le* CHOC. (Id.)

— Fig. Opposition Conflit : *Le* CHOC *des passions. Le* CHOC *d'intérêts. La lumière jaillit quelquefois du* CHOC *des opinions.* (Acad.) *Dans la tragédie moderne, l'intrigue résulte non du* CHOC *des accidents, mais du combat des passions.* (Marm.)

— Fig. Malheur, disgrâce : *Ce* CHOC *ébranla sa fortune. Il a reçu un rude* CHOC. *Sa constitution affaiblie ne put soutenir un tel* CHOC. *Sa raison ne tint pas contre un* CHOC *si violent.* (Acad.)

— Mar. Petit coup donné à un cordage pour que la tension soit moins forte. || V. TOUR.

CHOCAILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pop. S'enivrer en buvant au tonneau. || Choquer souvent les verres. || Vieux.

CHOCARD, n. m. Vulg. Corbeau noir des Alpes.

CHOCOLAT, n. m. (*chocolate*; esp.) Pron. *cho-co-la.* — Pâte alimentaire préparée avec des amandes de cacao, du sucre et souvent quelques aromates : *Tablettes de* CHOCOLAT. *Pastilles de* CHOCOLAT. CHOCOLAT *de santé. Le* CHOCOLAT *fut apporté du Mexique en Europe par les Espagnols.* (Acad.)

— La boisson faite avec cette pâte dissoute dans l'eau ou dans du lait : CHOCOLAT *au lait. Le* CHOCOLAT *est une boisson agréable et nourrissante.* (Acad.) *Deux filles servirent du* CHOCOLAT, *qu'elles firent bien mousser.* (Volt.)

— Adj. *Couleur chocolat*, couleur semblable à celle du chocolat, qui est le brun rouge foncé : *Étoffe* CHOCOLAT. *Robe* CHOCOLAT.

CHOCOLATIER, n. m. (*chocolat.*) Pron. *cho-ko-la-tié.* — Celui qui fait ou vend du chocolat.

CHOCOLATIÈRE, n. f. (*chocolat.*) Sorte de cafetière dans laquelle on fait fondre et bouillir le chocolat lorsqu'on le prend en boisson.

CHOCOTTE, n. f. Zool. Vulg. Le choucas.

CHOÉPHORE, n. des 2 g. (χοή, libation, φέρω, je porte; gr.) Celui, celle qui portait des offrandes pour les déposer sur des morts.

CHŒUR, n. m. (χορός, gr.; m. sign.) Pron. *keur.* — Mus. Troupe de personnes qui chantent ensemble : *Les* CHŒURS *de l'Opéra. Le* CHŒUR *a fort bien chanté ce morceau. Après qu'une voix a fait un récit, le* CHŒUR *répond.* (Acad.) *Tout à coup une harmonie semblable au* CHŒUR *lointain des esprits célestes sort du fond de ces demeures sépulcrales.* (Châteaub.)

— Par ext. Morceau de musique à plusieurs parties qui est chanté par le chœur : *Il y a deux beaux* CHŒURS *dans cet opéra. Le premier* CHŒUR *est excellent.* (Acad.)

— Art dram. Il désigne dans les tragédies anciennes les personnages qui chantent soit dans le cours de la pièce, soit entre les actes, et qui prennent une certaine part à l'action : *Les* CHŒURS *d'Esther, d'Athalie. Le* CHŒUR *jouait un grand rôle dans les tragédies anciennes.* (Marm.) *Le* CHŒUR *paraissait sur le théâtre immédiatement après le prologue, et n'en sortait qu'à la fin de la pièce. Le* CHŒUR *s'attachait ordinairement à observer le principal personnage de la pièce, pour le plaindre, le louer ou le blâmer.* (Ac.)

— Ce que chantait le chœur : *Il y a dans les* CHŒURS *de cette tragédie des passages très-obscurs.*

— Troupe de personnes qui dansent ensemble d'après certaines règles.

— Archit. La partie de l'église qui est séparée de la nef, qui se rapproche de l'autel principal : *Il est entré dans le* CHŒUR. *On a fermé le* CHŒUR. *Le* CHŒUR *est magnifiquement orné.* (Acad.)

— Par extens. Les prêtres ou laïques qui chantent au chœur : *Après que le célébrant a fini, le* CHŒUR *répond.* (Acad.)

— *Enfant de chœur.* || V. ENFANT.

— *Religieuses du chœur, dames du chœur*, toutes les religieuses qui ne sont point sœurs converses.

— Théol. Ordre ou rang de quelques-unes des hiérarchies des anges : *Il y a neuf* CHŒURS *des anges et trois hiérarchies.*

= **En chœur**, loc. adv. En chantant tous ensemble : *Chanter* EN CHŒUR. *Répéter* EN CHŒUR.

De nos amis les voix brillaient *en chœur.* (Béranger.)

CHOGRAMME, n. m. Pron. *ko-gram.* — Serrure mécanique à combinaisons.

CHOIN, n. m. Pron. *choain.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées.

— Constr. *Pierre de choin*, marbre coquillier de couleur ardoise des environs de Lyon.

CHOIR, v. intr. ou neut. défect. 3^e^ conj. (*cadere*, tomber; lat.) Pron. *choar.* — Il ne s'emploie qu'au prés. de l'infinitif et au participe passé *chu.* — Tomber. *On lui donna un coup qui le fit* CHOIR. (Acad.)

S'il pouvait, par bonheur, *choir* en quelque embuscade. (Regnard.)

N'attends pas que Dieu, qui te menace,
Marque ton front maudit du sceau que rien n'efface,
Et laissant *choir* le coup que sa pitié retient... (C. Del.)

Gramm. Dans le style naïf et badin, on emploie les formes *il chut*; *il cherra, il cherrait, qu'il chût* : *Tirez la chevillette et la bobinette* CHERRA. (Perrault.)

Toute la nuit doncques il plut,
Et tant d'eau cette nuit il *chut*
Que la campagne submergée
Tint deux jours la ville assiégée. (Chap. et Bach.)

CHOISI, IE, part. passé du v. Choisir.

— Adject. : *Un objet* CHOISI. *Un tableau* CHOISI.

— Par extens. Distingué, excellent : *Société* CHOISIE. *Des termes* CHOISIS. *Morceaux* CHOISIS. *Œuvres* CHOISIES. (Acad.)

Quelques hommes *choisis* sont légers et profonds,
Quelques femmes aussi peuvent être citées;
Mais tout le reste vit de choses empruntées. (Desmahis.)

— Substant. Fam. *C'est du choisi*, c'est ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait.

CHOISIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*colligere*, lat.; m. sign.) Pron. *choa-zir.* — Élire, préférer une personne ou une chose à une autre, à plusieurs autres : *Dieu a* CHOISI *ce peuple.* (Pasc.) CHOISIR *bien ses amis.* (Acad.) *Je l'*AI CHOISI *pour être le précepteur de mon fils.* CHOISIR *des fruits, des étoffes*, etc. (Acad.)

Ainsi qu'on *choisit* une rose
Dans les guirlandes de Sarons,
Choisissez une vierge éclose
Parmi les lis de nos vallons. (Lamart.)

C'est à vous de *choisir* mon amour ou ma haine. (Corn.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Vous avez encore à* CHOISIR DE *prendre ou de laisser.* (Acad.)

Choisis de leur donner ton sang ou de l'encens. (Corn.)

— Ellipt. Suivi d'un compl. composé, il prend quelquefois la prépos. *de* avant chacun des compléments :

Qu'il *choisisse*, s'il veut, *d'Auguste ou de Tibère.* (Rac.)

— Fam. *Choisir de l'œil*, fixer son regard sur l'objet qu'on préfère : *Dans la mêlée, il* CHOISIT *de l'œil celui qu'il devait frapper.* (Acad.)

— Suivi d'une proposition incidente, il veut la conjonct. *si* :

Choisissez aujourd'hui
Si vous voulez tout perdre ou tout tenir de lui. (Rac.)

— Absol. *Il y a chez ce marchand de quoi* CHOISIR. (Acad.)

= **Se choisir**, v. pr. Être choisi :

L'heure, le lieu, le bras *se choisit* aujourd'hui. (Corn.)

— Élire pour soi : SE CHOISIR *des amis, une compagne. Celle qu'il s'*EST CHOISIE *pour sa compagne inséparable.* (La Br.) *Une nation de tout temps en état de se* CHOISIR *des maîtres.* (Mass.)

Est-ce au peuple, madame, à *se choisir* un maître? (Rac.)

— Se choisir l'un l'autre, les uns les autres : *Les méchants savent très-bien se* CHOISIR *entre eux.*

Syn. Choisir, élire. L'action de *choisir* porte sur les personnes ou sur les choses; l'action d'*élire* ne porte que sur les personnes. *Choisir* est un acte libre; *élire* est un acte plus ou moins nécessaire. On *choisit* par une détermination réfléchie, fondée sur le mérite comparatif des objets ou sur le plus ou moins de convenance relative qu'on y trouve; on *élit* pour exercer un droit ou afin de pourvoir à une vacance.

CHOISISSANT, part. prés. du v. Choisir.

CHOIX, n. m. (*choisir.*) Pron. *choà.* — Action de choisir une personne, une chose entre plusieurs : *Faire un bon* CHOIX, *un mauvais* CHOIX. (Acad.) *C'est un parti où il n'y a rien à dire, et je gage que tout le monde approuvera mon* CHOIX. (Mol.)

Ah! votre Académie a fait un fort bon *choix* ;
Le public avec vous a nommé cette fois! (C. Del.)
Je voudrais faire un *choix* qui pût aussi vous plaire. (Corn.)
Il est un heureux *choix* de mots harmonieux;
Fuyez des mauvais sons le concours odieux. (Boil.)

— Par extens. Le pouvoir qu'on a de choisir entre plusieurs personnes ou plusieurs choses : *On lui laisse le* CHOIX.

— Par extens. Ce qu'il y a de meilleur; l'élite de certaines personnes ou de certaines choses : *Un homme de* CHOIX : *Des livres de* CHOIX. *Cette ville rassemble le* CHOIX *comme le rebut de nos provinces.* (Mass.) *Dans ses soirées intimes, elle n'admettait que des personnes de* CHOIX. (H. de Balz.)

— Décision, élection : *Remettre la chose au* CHOIX *d'un autre.* (Acad.) *C'est le* CHOIX *de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres.* (Mass.)

— Discernement, distinction : *Une érudition entassée sans* CHOIX. *Il fit non le mal, mais le bien par* CHOIX. (J.-J. Rous.)

Ces volumes sans *choix* à la tête jetés. (Boil.)

— *Faire choix de*, choisir :

Dion *fit choix de* Cyrus avant qu'il vit le jour. (Rac.)
Faites *choix d'*un censeur solide et salutaire,
Que la raison conduise et le savoir éclaire. (Boil.)

— Blas. *Armes de choix*, armoiries qu'un particulier se compose à fantaisie sans les avoir méritées par aucun fait glorieux. || On dit aussi *Armes arbitraires.*

CHOLAGOGUE, adj. des 2 g. (χολή, bile; ἄγω, je chasse; gr.) Pron. *ko-la-gogh.* — Méd. Il se dit des purgatifs qui agissent spécialement sur l'appareil biliaire.

CHOLATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cholique avec une base.

CHOLÉCYSTE, n. f. (χολή, bile, κύστις, vessie; gr.) Pron. *ko-lé-cist.* — Anat. La vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTITE, n. f. (*cholécyste.*) Méd. Inflammation de la vésicule biliaire. || V. HÉPATITE.

CHOLÉDOGRAPHIE, n. f. (χολή, bile, γράφω, je décris; gr.) Pron. *ko-lé-do-gra-fi.* — Description des organes qui sécrètent la bile.

CHOLÉDOLOGIE, n. f. (χολή, bile, λόγος, traité; gr.) Pron. *ko-lé-do-lo-jî.* — Traité descriptif de la bile.

CHOLÉDOQUE, adj. (χολή, bile, δοχός, qui contient; gr.) Pron. *ko-lé-dok.* — Anat. *Conduit* ou *canal cholédoque*, conduit formé par la réunion du conduit hépatique et du conduit cystique; il s'ouvre dans le duodénum et y verse la bile.

CHOLÉLITHE, n. f. (χολή, bile, λίθος, pierre; gr.) Méd. Calcul biliaire.

CHOLÉLOGIE, n. f. (χολή, bile, λόγος, traité; gr.) Didact. Traité descriptif de la bile.

CHOLÉPOÈSE ou **CHOLÉPOIÈSE**, n. f. (χολή, bile, ποιεῖν, faire; gr.) Méd. Sécrétion abondante de la bile.

CHOLÉPYRE, n. f. (χολή, bile, πῦρ, fièvre; gr.) Méd. Fièvre bilieuse.

CHOLÉRA ou **CHOLÉRA-MORBUS**, n. m. (χολή, bile, ῥέω, je coule; gr., et *morbus*, maladie; lat.) Pron. *ko-lé-ra-mor-buss.* — Méd. Maladie aiguë des voies digestives, très-rapide dans sa marche et dont les symptômes les plus apparents consistent en des

vomissements fréquents et des selles répétées de matière bilieuse. On distingue le *choléra épidémique* ou *asiatique*, qui sévit sur des populations entières, et le *choléra sporadique*, qui ne frappe que certains individus isolés : *Le* CHOLÉRA *est endémique dans l'Inde.*

— Cette maladie était autrefois designée sous le nom vulgaire de *Trousse-galant*.

CHOLÉRINE, n. f. (*choléra*.) Pron. *ko-lé-rinn*. — Médec. Sorte de grippe et d'affection catarrhale qui sévit quelquefois épidémiquement.

— Sorte de diarrhée très-commune en temps de choléra qui est souvent le symptôme de cette maladie.

CHOLÉRIQUE, adj. des 2 g. (*choléra*.) Pron. *ko-lé-rik*. — Méd. Qui a rapport au choléra, qui est atteint de choléra.

— *Refroidissement cholérique*, abaissement de la température dans la période algide.

— *Tempérament cholérique*, tempérament bilieux.

— Subst. Personne atteinte de choléra : *Un* CHOLÉRIQUE.

CHOLERRHAGIE, n. f. (χολή, bile, ῥῆξις éruption ; gr.) Pron. *ko-lè-ra-jî*. — Méd. Choléra-morbus.

CHOLESTÉRATE, n. m. Pron. *ko-lèss-té-ratt*. — Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases.

CHOLESTÉRINE, n. f. (χολή, bile, στερεός, solide ; gr.) Pron. *ko-lèss-té-rinn*. — Matière grasse et cristallisée qu'on a trouvée d'abord dans les calculs biliaires, puis dans le sérum du sang, dans le cerveau et dans le jaune d'œuf. ‖ Fourcroy lui a donné à tort le nom d'*Adipocire*.

— **CHOLESTÉRIQUE**, adj. — Chim. Il se dit d'un acide que produit la cholestérine.

CHOLIAMBE, n. m. (χωλεύειν, être boiteux, ἴαμβος, iambe ; gr.) Pron. *ko-li-amb*. — Prosod. Vers iambique, qui a un iambe au cinquième pied et un spondée au sixième.

CHOLIAMBIQUE, adj. des 2 g. (*choliambe*.) Pron. *ko-li-an-bik*. — Il se dit des vers qui sont faits suivant le mètre du choliambe : *Des vers* CHOLIAMBIQUES.

CHOLIQUE, adj. (χολή, bile ; gr.) Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans la bile : *Acide* CHOLIQUE.

CHOLOSE, n. f. (χωλός, boiteux ; gr.) Pron. *ko-lôz*. — Chir. Distorsion d'un membre ; claudication.

CHÔMABLE, adj. des 2 g. (*chômer*.) Pron. *chô-mabl*. — Qu'on doit chômer ; ne se dit que des jours de fête : *Fête* CHÔMABLE.

CHÔMAGE, n. m. (*chômer*.) L'espace de temps qu'on est sans travailler : *Toute industrie est exposée au* CHÔMAGE. (Droz.) *Déduire le* CHÔMAGE *aux ouvriers qui ont manqué de se trouver à l'atelier.* (Acad.)

— Par extens. État d'une chose qui demeure sans agir pendant un certain temps : *Le* CHÔMAGE *d'un canal. On paye tant pour le* CHÔMAGE *d'un moulin quand on l'empêche de moudre.* (Acad.)

CHOMARD ou **CHAUMAR**, n. m. Mar. Bloc garni de réas qu'on en châsse dans le vibord pour diverses manœuvres. ‖ Sorte de bittons garnis de réas.

CHÔMÉ, ÉE, part. pass. du v. Chômer : *Jour* CHÔMÉ. *Fête* CHÔMÉE.

CHÔMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*comedere*, manger ; par extens., se reposer, ne rien faire ; lat.) Manquer de travail ; ne rien faire faute de travail : *Un bon ouvrier ne doit point* CHÔMER. *C'est dommage de laisser* CHÔMER *un si bon ouvrier.* (Ac.)

Je ne crois pas qu'en ce poste je *chôme*. (La F.)

— On dit quelquefois : *Chômer de besogne.*

— Par extens. et fam. *Chômer de quelque chose*, manquer de quelque chose : *Il ne m'a pas laissé* CHÔMER *de livres. N'épargnez pas le bois, on ne vous en laissera pas* CHÔMER ; *vous n'en* CHÔMEREZ *pas.* (Acad.)

— Vivre sans rien faire :

... Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme,
Né pour *chômer* et pour ne rien savoir. (La Font.)

— Par extens. Il se dit de certaines choses qu'on laisse sans emploi, qu'on n'utilise pas : *Le canal* CHÔME. *Les moulins* CHÔMENT. *Le crédit fait sortir les capitaux des mains où ils* CHÔMENT *pour passer dans celles qui les font fructifier.* (J. B. Say.)

— *Ces terres chôment*, on les laisse reposer, on ne les ensemence point : *Ils laissent de temps en temps* CHÔMER *leurs terres.* (Acad.)

— Fam. *La monnaie chôme*, se dit lorsque le travail est arrêté dans les ateliers de la Monnaie faute de matière.

— V. tr. ou act. Fêter, solenniser un jour en cessant de travailler : CHÔMER *une fête. On a ordonné de* CHÔMER *ce jour-là.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues*, il ne faut point se réjouir ou s'attrister d'un événement qui n'est point encore accompli, dont on ne connaît point encore l'issue. ‖ Dans ce sens : *Quand la fête sera venue, nous la chômerons.*

— Prov. et fig. *C'est un saint qu'on ne chôme point*, se dit d'un homme dont on ne fait nul cas :

L'honneur est un vieux saint que l'on ne *chôme* plus.
(Régnier.)

CHONDRE, n. m. (χόνδρος, cartilage ; gr.) Pron. *kondr*. — Bot. Genre d'algues marines.

CHONDRILLE, n. f. (χόνδρος, cartilage ; gr.) Pron. *kon-dri-y*. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CHONDRITE, n. f. (χόνδρος, cartilage ; gr.) Méd. Inflammation des cartilages.

CHONDRITES, n. m. pl. Zool. Famille de serpents.

CHONDROGLOSSE, adj. et n. m. (χόνδρος, cartilage, γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *kon-dro-gloss*. — Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la petite corne de l'hyoïde à la langue.

CHONDROGRAPHIE, n. f. (χόνδρος, cartilage, γράφω, je décris ; gr.) Pron. *kon-do-gra-fî*. — Didact. Description des cartilages.

CHONDROLOGIE, n. f. (χόνδρος, cartilage, λόγος, traité ; gr.) Pron. *kon-dro-lo-jî*. — Did. Traité sur les cartilages.

CHONDROPTÉRIGIEN, IENNE, adj. (χόνδρος, cartilage, πτερύγιον, nageoire ; gr.) Zool. Qui a le squelette cartilagineux.

= **Chondroptérigiens**, n. m. pl. Classe de Poissons cartilagineux établie par Cuvier, et comprenant les *Sturioniens*, les *Sélaciens* et les *Cyclostomes*.

CHONDROS, n. m. (χόνδρος ; gr.) Pron. *kon-dross*. — Anat. Le cartilage xiphoïde.

CHONDROTOMIE, n. f. (χόνδρος, cartilage, τομή, section ; gr.) Pron. *kon-dro-to-mî*. — Anat. Dissection ou section des cartilages.

CHONG, n. m. Pron. *kong*. — Relat. Sorte de boisson qu'on prépare avec le riz au Thibet.

CHOPART, n. m. Zool. Vulg. Le Bouvreuil.

CHOPINE, n. f. (*copina*, coupe ; lat.) Ancienne mesure de capacité employée en France pour les liquides ; la moitié d'une pinte.

— Par extens. La quantité de vin que contient une chopine : *Il a bu près d'une* CHOPINE *à son repas.*

— Prov. *Mettre pinte sur chopine*, boire du vin avec excès.

— Mar. Boîte cylindrique, placée dans le corps d'une pompe, au-dessous du piston ; elle est percée par en bas et munie en haut d'un clapet.

CHOPINÉ, part. pass. invar. du v. Chopiner.

CHOPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chopine*.) Pop. Aimer à boire du vin, boire chopine à chopine : *Il* CHOPINE *sans cesse. Il* AVAIT *bien* CHOPINÉ. *Il s'amuse à* CHOPINER. (Acad.)

Monsieur s'en va *chopiner* cependant
Qu'on se tourmente ici le corps et l'âme. (La Font.

CHOPINETTE, n. f. (*chopine*.) Pron. *cho-pi-nètt*. — Petite chopine. ‖ Vulg. pour Chopine : *Aimer la* CHOPINETTE. *Boire sa* CHOPINETTE.

— Techn. Cylindre du corps d'une pompe qui est sous le piston.

CHOPPÉ, part. pass. du v. Chopper.

CHOPPEMENT, n. m. Action de chopper. ‖ Vieux.

CHOPPER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *chop-pé*. — Faire un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose : CHOPPER *contre une pierre.* ‖ Vieux.

— Fig. et fam. Se tromper grossièrement : *Il* A CHOPPÉ *lourdement. C'est là que tous les philosophes* ONT CHOPPÉ. (Pasc.)

Je *choppe* par dessein ; ma faute est volontaire ;
Je me bande les yeux quand le soleil m'éclaire. (Regn.)

— Prov. *Chopper à l'entrée de la porte*, commencer par une faute ; se tromper dès le début : *Voilà la première faute que fit le roi* (Henri) III CHOPPANT, *comme dit le proverbe*, À L'ENTRÉE DE LA PORTE. (Mézer.)

— Man. Il se dit d'un cheval qui cède d'une jambe de l'avant-main soit par faiblesse de cette partie, soit par un choc quelconque.

CHOPPEUR, n. m. (*chopper*.) Fam. Celui qui fait des faux pas. ‖ Peu usité.

CHOQUANT, part. prés. du v. Choquer.

CHOQUANT, ANTE, adj. (*choquer*.) Pron. *cho-kan, kantt*. — Qui déplaît, qui offense, qui blesse, en parlant des personnes et de ce qui tient à elles, comme les manières, le ton, l'air, etc. : *Homme* CHOQUANT. *Femme* CHOQUANTE. *Air* CHOQUANT. *Avoir des manières* CHOQUANTES. (Acad.) *Sa figure n'a rien de* CHOQUANT.

CHOQUART ou **CHOQUARD**, n. m. Zool. Sorte de corbeau des montagnes.

CHOQUE, n. m. (*choquer*.) Pron. *chok*. — Techn. Outil dont le chapelier se sert pour donner au feutre la forme de chapeau.

CHOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Choquer : *Vaisseaux* CHOQUÉS. *Verres* CHOQUÉS.

CHOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*choc*.) Pron. *cho-ké*. — Heurter, donner un choc : CHOQUER *une personne.* CHOQUER *un meuble. Si ce navire vient à* CHOQUER *cette barraque, il la brisera.*

Il ne voit point d'écueil qu'il ne l'aille *choquer*. (Régn.)

— *Choquer les verres* ou *le verre*, se dit de l'habitude où l'on est à table de heurter légèrement les verres les uns contre les autres en signe d'amitié, de concorde :

Les vieux *choquaient* l'épée ; enfants, *choquez* les verres.
(V. Hugo.)

— Absol. : *Choquons*, trinquons.

— Fig. Offenser, déplaire : *Beaucoup de longueurs et de déclamations m'*ONT CHOQUÉ *comme péchant contre le goût.* (G. Sand.) CHOQUER *les sentiments.* (Pasc.) *Cela* CHOQUE *le bon sens, la bienséance*, etc. CHOQUER *la justice.* (Fléch.) *Vous le* CHOQUEZ *par vos paroles. Il fait cela pour me* CHOQUER. *Vous* CHOQUEREZ *sa vanité.* (Acad.)

Vous savez bien qu'ici votre face équivoque
Et rare en son espèce étrangement nous *choque*. (Regn.)
C'est un aveuglement qui me *choque* et me blesse. (Dest.)

— Mar. Filer ou mollir avec précaution un cordage tendu que l'on tient à retour sur un taquet, un chevillot, etc. ‖ *Choquer du câble*, en filer dehors, augmenter la touée en la faisant courir sur la bitte sans défaire le premier demi-tour.

= **Se choquer**, v. pr. Se heurter : *Deux personnes qui se* CHOQUENT. *Deux corps qui* SE CHOQUENT *fortuitement.* (La Br.)

— Particul. Se dit de la rencontre et du combat de deux armées : *Les deux armées se* CHOQUÈRENT.

— Fig. Se trouver offensé, se blesser : *Cet homme* SE CHOQUE *de tout.* (Acad.)

D'un trait joyeux et franc notre bon ton se *choque*.
(C. Del.)

CHORAGIES, n. f. pl. (χορός, chœur, ἄγειν, conduire ; gr.) Antiq. Cérémonies funèbres des jeunes filles. ‖ Chœur des jeunes filles.

CHORAÏQUE, adj. des 2 g. (*chorée*.) Pron. *ko-ra-ik*. — Prosod. gr. et lat. Il se dit d'un vers qui renferme des chorées : *Vers* CHORAÏQUE.

CHORAL, n. m. (*chorus*, chœur ; lat.) Pron. *ko-ral*. — Mus. Sorte de chant religieux.

CHORAS, n. m. Pron. *ko-râss*. — Zool. Espèce de grand singe très-féroce.

CHORAULE, n. m. (χορός, cœur, αὐλός, flûte ; gr.) Pron. *ko-rôl*. — Ant. gr. Musicien qui accompagnait les chœurs en jouant de la flûte.

CHORDAPSE, n. m. (χορδή, intestin, ἅπτω, je lie ; gr.) Méd. Tension de l'intestin. ‖ V. ILÉUS.

CHORÉE, n. m. (χορός, chœur ; gr.) Pron. *ko-ré*. Prosod. anc. Pied composé de deux syllabes, une longue et une brève. ‖ On l'appelle aussi *Trochée*.

CHORÉE, n. f. (χορεία, danse ; gr.) Pathol. Perversion de la contractilité musculaire appelée vulg. *Danse de Saint-Guy*. Cette affection est très-remarquable : si le malade qui en est atteint veut rester en repos, il éprouve des secousses subites dans les membres affectés ; s'il veut porter la main vers quelque objet, il se manifeste en lui deux sortes de mouvements presque opposés : l'un volontaire, qui tend à l'approcher du but ; l'autre involontaire et irrésistible, qui l'en éloigne. Ces deux ordres de mouvements existent aussi dans les membres inférieurs, et rendent la marche irrégulière et sautillante ; de là le nom de *danse* ou *chorée* qu'on a donné à cette maladie.

CHORÉGE, n. m. (χορός, chœur, ἄγειν, conduire.) Pron. *ko-rèj*. — Ant. gr. Celui qui chez les Grecs dirigeait les chœurs et leur donnait le ton.

— Celui qui réglait la dépense des spectacles, et principal. des chœurs.

CHORÉGRAPHE, n. m. (χορός, chœur, γράφειν, écrire ; gr.) Pron. *ko-ré-graf*. — Compositeur de ballets, de pas de danse.

CHORÉGRAPHIE, n. f. (*chorégraphe*.) Pron. *ko-ré-gra-fî*. — Art de noter les pas et les figures de danse, de composer des ballets : *Achille à Scyros passe pour le chef-d'œuvre de la musique appliquée à la* CHORÉGRAPHIE. (Raoul-Rochette.)

CHORÉGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*chorégraphie*.) Pron. *ko-ré-gra-fik*. — Qui concerne la chorégraphie.

CHORÉMANIE, n. f. (χορεία, danse, μανία, délire ; gr.) Pathol. M. sign. que *Chorée*. ‖ V. ce mot.

CHORÉVÊQUE, n. m. (χώρα, pays, évêque.) Pron. *ko-ré-vêk*. — Nom que portèrent jusqu'à la fin du XIe siècle les vicaires épiscopaux : *Les* CHORÉVÊQUES *étaient revêtus du caractère épiscopal.* (Acad.) *D'après le 55e canon du concile de Nicée, il est ordonné aux* CHORÉVÊQUES *d'élever les clercs, de les*

distribuer dans les églises et de veiller à ce qu'ils soient bien enseignés. (Dupaul.)

CHORIAMBE, n. m (χορός, chœur, ἴαμβος, iambe; gr.) Pron. *ko-ri-anb.* — Pros. anc. Vers dont les pieds étaient composés d'un chorée ou trochée et d'un iambe, et qui se chantait dans les chœurs de danse.

CHORIAMBIQUE, adj. des 2 g. (*choriambe.*) Pron. *ko-ri-an-bik.* — Il se dit des vers qui sont faits d'après le mètre des choriambes : *Poeme* CHORIAMBIQUE. (Acad.)

CHORION, n. m. (χορός, chœur; gr.) Pron. *ko-ri-on.* — Antiq. Musique qui se chantait en l'honneur de la mère des dieux ou Cybèle.

— Anat. Une des membranes du fœtus. || V. CORION.

CHORIQUE, n. f. (χορός, chœur; gr.) Pron. *ko-rik.* — Ant. Sorte de flûte dont on accompagnait les dithyrambes.

CHORISE, n. f. (χωρίζειν, séparer; gr.) Bot. Multiplication ou dédoublement de certaines parties par formation d'organes surnuméraires.

CHORISÈME, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées.

CHORISOPHYTE, n. m. (χωρίς, séparément, φυτόν, plante; gr.) Bot. Plante à étamines libres.

CHORISTE, n. des 2 g. (χορός, chœur; gr.) Pron. *ko-rist.* — Chantre du chœur : *Une antienne chantée par deux* CHORISTES. (Acad.) *Les* CHORISTES *se retournent vers l'image du soleil éternel et font voler des roses effeuillées sur son passage.* (Châteaub.)

— Celui, celle qui chante au théâtre dans les chœurs : *Un* CHORISTE. *Cette femme est une ancienne* CHORISTE.

— Petit instrument destiné à donner le ton et à accorder les autres.

CHORISTOPORÉES, n. m. pl. Bot. Famille d'algues dont les spores immobiles sont développées quatre à quatre, et souvent enfermées dans des conceptacles.

CHORIZANDRE, n. m. (χωρίζω, je sépare, ἀνήρ, ἀνδρός, mâle; gr.) Pron. *ko-ri-zandr.* — Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Cypéracées.

CHORIZÈME, n. f. (χωρίζω, je sépare; gr.) Pron. *ko-ri-zèm.* — Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des légumineuses.

CHOROBATE, n. m. (χώρα, région, et βαίνειν, marcher; gr.) Pron. *ko-ro-batt.* — Espèce de niveau d'eau employé par les anciens.

CHOROCITHARISTE, n. m. (χορός, chœur, et κιθαριστής, joueur de harpe; gr.) Pron. *ko-ro-ci-ta-rist.* — Ant. gr. Joueur de lyre qui accompagnait les chœurs.

CHORODIE, n. f. (χορός, chœur, ᾠδός, chanteur; gr.) Pron. *ko-ro-di.* — Ant. gr. Il se disait du chant exécuté en chœur, par opposit. à la *monodie.*

CHOROGRAPHE, n. m. (χώρα, pays, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *ko-ro-graf.* — Didact. Auteur d'une chorographie, de cartes chorographiques.

CHOROGRAPHIE, n. f. (*chorographe.*) Pron. *ko-ro-gra-fi.* — Description, représentation de pays.

CHOROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*chorographie.*) Qui concerne la chorographie.

CHOROÏDE, n. f. et adj. des 2 g. (χόριον, derme, εἶδος, forme; gr.) Pron. *ko-ro-id.* — Anat. Membrane très-mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, où elle est située entre la sclérotique et la rétine : *La surface intérieure de la* CHOROÏDE *est revêtue d'un enduit noir très-foncé.* (Acad.)

— *Plexus choroïdes*, les deux replis membraneux et vasculaires que forme la pie-mère dans les ventricules latéraux.

CHOROÏDIEN, IENNE, adj. (*choroïde.*) Pron. *ko-ro-i-diain, dièn.* — Qui a rapport aux plexus choroïdes : *Toile* CHOROÏDIENNE. *Artère* CHOROÏDIENNE. *Veines* CHOROÏDIENNES.

CHORUS, n. m. (*chorus*, chœur; lat.) Pron. *ko-russ.* — Il ne s'emploie que dans l'expression *Faire chorus*, répéter en chœur et à l'unisson ce qu'on vient de chanter.

— Fig. Donner son assentiment à quelque chose, à quelque opinion exprimée : *Il se répandit en éloges sur votre conduite, et tout le monde* FIT CHORUS. (Ac.) *Une fois que les mauvaises langues ont commencé à s'exercer sur quelqu'un, elles trouvent bientôt qui leur* FAIT CHORUS. (Mérim.)

CHOSE, n. f. (*causa*; lat.) Pron. *chôz.* — Tout être inanimé; tout être physique, métaphysique ou moral. Ce mot embrasse dans sa signification tous les êtres, excepté Dieu et les créatures animées : *Dieu a créé toutes* CHOSES. *Nous manquons des* CHOSES *les plus nécessaires. Il lui a dit cent* CHOSES *obligeantes. La force naturelle, le cours naturel des* CHOSES. *Faire, exécuter de grandes* CHOSES. (Acad.) *C'est le destin des* CHOSES *humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide.* (Mass.) *Elle ne savait que deux* CHOSES : *obéir et croire.* (Fléch.) *Il y a deux* CHOSES *dont on ne peut dire trop de bien; c'est la paix et la liberté.* (Ch. Rémusat.)

Qu'un ami véritable est une douce *chose !* (La Font.)

Le temps est de toutes les CHOSES *celle qui nous appartient le moins et nous manque le plus.* (Buff.) *Il pourra vous renvoyer votre argent; peut-être ne vous a-t-il fait cette pièce que pour voir comment vous prendriez la* CHOSE. (Lesage.)

La fortune promet toute *chose* aux Thébains. (Rac.)

L'ordre et le bien ne sont qu'une seule et même CHOSE. (Jouff.)

Une belle d'un mot rajuste bien des *choses.* (Mol.)

Sa toute-puissance me semble en soi une CHOSE *mauvaise et dangereuse.* (De Tocqueville.)

Je te dirai de douces *choses*,
Et peut-être tu souriras. (V. Hugo.)

— Prov. *A chose faite, conseil pris*, il n'est plus temps de demander conseil sur une chose faite.

— *Aller au fond des choses*, les examiner, les approfondir sérieusement; porter partout un esprit critique :

... Pour moi, *je vais au fond des choses*,
Et m'explique très-bien les effets par les causes. (Ponsard.)

— *Quelque chose* se dit dans un sens indéterminé pour *une chose* et *quelle que soit la chose que.* || V. GRAMM. à la fin de cet article.

— *Quelque chose* s'emploie aussi comme qualificatif et se dit des personnes et des choses : *La bonne grâce et la vive reconnaissance avec laquelle ce jeune homme me remercia, achevèrent de me persuader qu'il était né* QUELQUE CHOSE. (Prévost.) *J'ai cru autrefois que le plaisir de faire parler de soi était* QUELQUE CHOSE; *mais je m'aperçois que c'est une sottise.* (Volt.)

Il s'est fait bienfaisant pour être *quelque chose.* (Anc.)

— *Autre chose*, une chose différente; quelque chose de contraire à l'objet dont on parle : *On ne pouvait attendre* AUTRE CHOSE *d'une compagnie de magistrats.* (Volt.) *Que puis-je penser* AUTRE CHOSE? (Boss.) *L'idée des droits n'est* AUTRE CHOSE *que l'idée de la vertu introduite dans le monde politique.* (Tocq).

— *Autre chose* répété au commencement de deux propositions coordonnées compare les idées énoncées dans les deux propositions : AUTRE CHOSE *est d'écrire la vie d'un souverain,* AUTRE CHOSE *l'histoire de son règne.* (P. de Xivrey.)

— Fam. Il désigne certaines personnes ou certains objets dont on a oublié le nom, ou qu'on ne veut pas nommer; en ce cas il est masculin : *Vous savez bien... ce* CHOSE *que j'ai vu.*

Il faut rire de tout; aussi bien ne peut-on
Changer *chose* en Virgile ou bien l'autre en Platon. (Regn.)

— Il se dit, par oppos. à Personne, de tout objet inanimé; *Cela se dit des personnes et des* CHOSES) (Ac.)

— Il se dit par oppos. à Nom, mot, dans le sens de Fait, objet : *Le mot et la* CHOSE. *Vous ne nous donnez que des mots, et nous voulons des* CHOSES. (Acad.)

Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est si rare que la *chose.* (La F.)

— *Ouvrage, style fort de choses*, plein de pensées fortes ou profondes. *Ouvrage, style vide de choses*, vide d'idées.

— Dans le m. sens : *On dit peu de* CHOSES *solides quand on veut en dire d'extraordinaires.* (Vauv.) *Les* CHOSES *les plus communes, les plus triviales, il veut les devoir aux anciens, aux Grecs, aux Romains.* (La Br.) *Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés de très-belles* CHOSES. (Id.)

— Particul. Possession, bien, propriété : *Le prix de la* CHOSE *augmente par la difficulté d'en obtenir la possession.* (Buff.) *L'esclave était la* CHOSE *du maître. Veiller à sa* CHOSE. *Soigner sa* CHOSE.

— Il se dit de tout ce qui concourt à la conduite, à la vie de l'homme, de tout ce qui a rapport à ses affaires, à ses intérêts : *Il ne sait pas mener les* CHOSES *avec habileté.*

Je ferai, croyez-moi, les *choses* noblement. (Étienne.)

Pour les hommes d'État comme pour les acteurs, il est des CHOSES *de métier que le génie ne révèle pas; il faut les apprendre.* (H. de Balzac.)

— *La chose publique*, l'ensemble des intérêts d'une nation; l'action du gouvernement qui doit tendre à les protéger.

— Événement, fait : *Il nous raconte les* CHOSES *du passé. Un Dieu préside aux* CHOSES *humaines.* (Mass.)

— Jurispr. Tout ce qui est distinct des personnes et des actions : *Les personnes, les* CHOSES *et les actions.*

— *Chose jugée*, point de contestation qui a été décidé par les tribunaux.

— *Jugement passé en force de chose jugée*, décision qui ne peut être réformée, attendu que la partie condamnée ne s'est pas pourvue dans le délai fixé.

— Fam. *C'est la même chose*, il n'y a pas de différence.

— Fam. Il s'emploie à la place d'un terme, d'un nom qui dans le moment ne revient pas à la mémoire : *C'est comme madame* CHOSE; *aidez-moi donc à trouver son nom.* (Did.) *Apportez-moi les..* CHOSE, *qui est resté sur le..* CHOSE.

— Fam. *Être tout chose*, être de mauvaise humeur, ou bien être dans une situation qu'on ne peut pas expliquer.

— Mar. *Choses de la mer*, tout ce que la mer jette sur ses bords.

— **Sur, avant toute chose ou toutes choses**, locut. adv. Surtout, par-dessus tout : *Faites cela* AVANT TOUTE CHOSE, SUR TOUTES CHOSES. (Ac.)

Prends un siége, Cinna, prends, et, *sur toute chose*,
Observe exactement la loi que je t'impose. (Corn.)
Sur toute chose il faut considérer la fin. (La F.)

— Fam. *Grand'chose*, s'emploie dans un sens péjoratif, Peu de chose : *C'est* GRAND'CHOSE. *Il ne possède pas* GRAND'CHOSE.

— *Peu de chose*, chose inutile, sans valeur :

Ma vie est *peu de chose*, et je vous l'abandonne. (Volt.)

Gramm. *Quelque chose* employé dans le sens indéterminé de *une chose* forme une expression substantive du genre masculin : *N'entreprenez rien témérairement, mais quand vous avez résolu* QUELQUE CHOSE *exécutez*-LE *avec vigueur.* (Fén.) *Elle a fait* QUELQUE CHOSE *qu'ils ont bien mal* INTERPRÉTÉ *et qui au fond n'a rien que de naturel.* (Mérimée.) CE QUELQUE CHOSE, *qu'on dirait l'âme de la création, s'entretenait avec son âme.* (Ballanche.)

— S'il est suivi d'un adjectif, celui-ci figure toujours comme complément déterminatif, et conséquemment il est *masculin*, comme substantif : *S'il y a* QUELQUE CHOSE *de* NOUVEAU, *je vous demande en grâce de me* LE *dire.* (Volt.) *L'attitude, la voix et le front du proscrit avaient* QUELQUE CHOSE *de* NOBLE *et de* PUISSANT. (G. Sand.) *Vous êtes dans la nécessité de faire* QUELQUE CHOSE *d'*ÉCLATANT, *et vous* LE *ferez.* (Volt.)

— Si *quelque chose* signifie *quelle que soit la chose*, il est féminin : QUELQUE CHOSE *qu'il m'ait* DITE, *je n'ai pu le croire.* (Marm.) QUELQUE CHOSE *qu'il eût* FAITE, *il ne* LA *niait pas.* (Lam.)

— *Autre chose* est aussi masculin quand il est employé sans article et sans adjectif déterminatif : *Quelque chose est promis,* AUTRE CHOSE *est* ACCORDÉ.

CHOSETTE, n. f. (*chose.*) Pron. *chô-zètt.* — Fam. Petite chose, chose de peu d'importance.

CHOU, n. m. (*caulis*, plante potagère; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, dont les espèces très-nombreuses sont employées comme aliment : CHOU *ordinaire ou* CHOU *potager.* CHOU *frisé ou* CHOU *de Milan.* CHOU *pomme ou* CHOU *cabus. Mettre des* CHOUX *dans le pot. Soupe aux* CHOUX.

Cet homme, disent-ils, était planteur *de choux*,
Et le voilà devenu pape. (La F.)

— *Chou-fleur*, chou dont les rameaux et les fleurs naissantes forment une masse blanche et tendre qui sert d'aliment : *Manger des* CHOUX-FLEURS. CHOUX-FLEURS *à l'huile.* (Acad.) || *Chou-rave*, chou dont la tige s'épaissit et forme une sorte de pomme. || *Chou-navet*, celui dont la racine est ronde et charnue comme celle du navet. || *Chou de Brabant* ou *de Bruxelles*, chou vert dont la tige est garnie de petites têtes de feuilles frisées. || *Chou de Hollande*, chou pommé blanc à grosse tête. || *Chou de Milan*, chou à feuilles crépues réunies en tête. || *Chou de Savoie*, chou vert à feuilles frisées, qui ne pomme pas.

— Prov. et fig. *Aller planter ses choux*, se retirer à la campagne, abandonner le monde, les affaires :

Allons planter nos choux et garder nos dindons. (Piron.)

— *On l'a envoyé planter ses choux*, on lui a retiré sa charge, son emploi.

— Fam. *Chou pour chou*, se dit pour indiquer une égalité parfaite entre deux personnes, entre deux choses : CHOU POUR CHOU, *cet homme-là vaut bien l'autre.* (Acad.) || *Faire ses choux gras*, faire de bons profits dans une affaire. || *Faire ses choux gras de quelque chose*, en faire ses délices. || *Aller à travers choux*; agir inconsidérément, sans prudence. || *Il en fait comme des choux de son jardin*, il dispose de cela comme s'il en était le maître, le possesseur. || *Faites-en des choux, des raves*, faites-en ce que vous voudrez. || *Il a été trouvé sous un chou*, se dit d'un homme dont la naissance est inconnue. || *Cela ne vaut pas un trognon de chou*, cela n'a aucune va-

leur. || *Ménager la chèvre et le chou*, ménager les deux opinions, les deux partis au milieu desquels on se trouve, de façon à ne se compromettre avec aucun. || *Il s'y entend comme à ramer des choux*, se dit d'un homme qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien.

— Certaines plantes ou parties de plantes qui offrent une certaine ressemblance avec le chou : CHOU *de cocotier*. CHOU *palmiste*. CHOU *bâtard*. CHOU *de mer*.

— Par extens. Grosse bouffette en rubans.

— Espèce de pâtisserie : CHOU *à la crème*. *Manger des* PETITS-CHOUX.

= Véner. **Chou, chou-là! chou-pille**, loc. interj. qu'on emploie, les deux premières pour exciter le chien à quêter ; la dernière pour l'exciter à se jeter sur le gibier.

— J. de quilles. *Faire chou blanc*, ne rien abattre. || Fig. et fam. Ne pas réussir dans quelque affaire, n'arriver à rien.

— Fam. *Mon chou, mon chou-chou*, termes de tendresse dont on se sert envers les enfants.

— Monn. Monnaie de compte de Chine.

CHOUAN, n. m. (*chou.*) Pron. *chou-an.* — Nom qui fut donné aux Vendéens armés contre la république française en 1793 : *Chef de* CHOUANS. *La guerre des* CHOUANS. *C'était dans le centre de la Bretagne et vers la Normandie que s'étaient réfugiés tous les* CHOUANS. (Thiers.)

— Zool. Vulg. Le moyen-duc.

CHOUANNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chouan.*) Pron. *chou-a-né.* — Il s'est dit des chouans qui faisaient la guerre à la république française.

— Par extens. Faire la guerre à la manière des chouans, c'est-à-dire par embuscades, en guérillas : *Il a un peu* CHOUANNÉ. (H. de Balz.)

CHOUANNERIE, n. f. (*chouan.*) L'insurrection, la guerre des chouans : *Il dirigeait secrètement cette nouvelle* CHOUANNERIE. (Thiers.)

CHOUC, n. m. Zool. Vulg. Le Choucas.

CHOUCADOR, n. m. Zool. Merle d'Afrique.

CHOUCARIS, n. m. Zool. Espèce de pie-grièche.

CHOUCAS, n. m. Pron. *chou-ka.* — Zool. Espèce de corbeau ou de petite corneille, à reflets verts et violets : *Les* CHOUCAS *peuvent imiter la parole.* (Buff.)

— Oiseau de l'ordre des Paresseux.

CHOUCOU, n. m. Pron. *chou-kou.* — Zool. Chat-huant d'Afrique.

CHOUCOUHOU, n. m. Pron. *chou-kou-ou.* — Zool. Espèce de chouette de jour d'Afrique.

CHOUCROUTE, n. f. (*sauerkraut*, légume acide ; all.) Pron. *chou-kroutt.* — Espèce de mets fait de choux cabus blancs hachés et qui ont fermenté dans la saumure ; c'est un aliment particulier aux Allemands et aux peuples du Nord.

CHOUETTE, n. f. Pron. *chou-ètt.* — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces nocturnes, sans aigrettes et dont la conque est disposée comme celle des hiboux : *La* CHOUETTE *était consacrée à Minerve.*

— Prov. *Il est larron comme une chouette*, il est très-voleur.

— Fig. et fam. *Il est leur chouette*, il est en butte à leur mépris, à leurs railleries.

— Jeu ressemblant au jeu de l'oie.

— Jeu et fam. *Faire la chouette*, jouer, tenir seul contre plusieurs personnes.

— Zool. *Chouette rouge*, vulg. Le Choquart.

— *Chouette de mer*, vulg. Le Lump.

CHOU-FLEUR, n. m. Bot. || V. CHOU.

— Méd. Sorte de végétation formant une masse plus ou moins considérable de petites productions charnues, représentant à peu près un chou-fleur par leur arrangement ; c'est un symptôme d'affection syphilitique.

CHOULTRY, n. m. Caravansérail d'Asie où l'on vend du vin.

CHOUPILLE, n. f. Chass. Chien pour la chasse au vol ou au tir.

CHOUQUET, n. m. Pron. *chou-kè.* — Mar. Pièce de bois de chêne percée de deux trous et servant à relier les mâts supérieurs aux mâts inférieurs.

— Technol. Billot sur lequel on rabat les filières dans les tréfileries.

— Anc. cout. Petit billot de bois dont les bourreaux se servaient pour achever de couper une tête qu'ils avaient manquée avec la hache.

CHOUSSET, n. m. Boisson en usage chez les Turcs.

CHOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Choyer : *Ce riche vieillard est* CHOYÉ *par ses neveux.* (Acad.) *Les oiseaux produisent d'autant plus qu'ils sont mieux nourris, plus* CHOYÉS. (Buff.)

On voit comblés de biens, *choyés* et respectés,
S'étaler au soleil des larrons brevetés. (Ancel.)

CHOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cavere*, prendre garde ; lat.). Pron. *choa-ié.* — Il change l'*y* du radical *choy* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je choie, il choiera.* — Soigner avec une tendre sollicitude, entourer de prévenances : *Cette mère* CHOIE *trop ses enfants.* (Acad.)

Laissez-la vous *choyer* ; je vous dis à l'oreille
Que vous pourrez chez vous lui rendre la pareille. (C. D.)

— Conserver avec soin : CHOYER *les meubles.* (Acad.) *Vous avez de belles porcelaines, il faut bien les* CHOYER. (Id.)

= **Se choyer**, v. pr. User pour soi de tous les soins : *C'est un homme qui aime trop à* SE CHOYER. (Acad.) *Vous ne* VOUS CHOYEZ *pas assez.* (Id.) *Il n'est pas encore bien remis de sa maladie, il aurait besoin de* SE CHOYER. (Id.)

Tu te vas emporter d'un courroux sans égal.
— Moi, monsieur ? quelque sot : la colère fait mal,
Et je veux *me choyer*, quoi qu'enfin il arrive. (Mol.)

CHRÉMATISTIQUE, adj. des 2 g. (χρήματα, richesses ; gr.) Écon. pol. Qui concerne les richesses : *La population des montagnes d'Écosse subissait à cette époque une grande révolution par l'application de la doctrine* CHRÉMATISTIQUE *à leur exploitation.* (S. Sismondi.) *Les principes de l'école* CHRÉMATISTIQUE. (Id.) *C'est là une grande expérience de l'application* CHRÉMATISTIQUE *à l'agriculture.* (Id.)

— N. f. *L'économie politique a pour objet unique et particulier la richesse et l'acquisition des biens, ou la* CHRÉMATISTIQUE. (Rossi.)

CHRÉMATOLOGIE, n. f. (χρήματα, richesses ; λόγος, traité ; gr.) Écon. polit. Traité des richesses.

CHRÉMATOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*chrématologie.*) Qui concerne la chrématologie.

CHRÉMATONOMIE, n. f. (χρήματα, richesses, νόμος, loi ; gr.) Écon. polit. Traité de l'emploi des richesses.

CHRÉMATONOMIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la chrématonomie.

CHRÊME, n. m. (χρῖσμα ; gr.) Pron. *krém.* — Relig. cathol. Huile sainte mêlée de baume, servant aux onctions qu'on fait dans l'administration de quelques sacrements et dans certaines cérémonies de l'Église : *Le saint* CHRÊME.

— Prov. *Cela ferait renier chrême et baptême*, se dit d'une chose capable de pousser la patience à bout.

— *Être du bon chrême*, loc. prov. être fort crédule.

CHRÊMEAU, n. m. (*chrême.*) Pron. *kré-mô.* — Sorte de petit bonnet de toile fine dont on couvre la tête de l'enfant après l'onction du saint chrême.

CHRÈSE, n. f. Ant. gr. Parties de la mélopée qui se rapportait à la mélodie.

CHRESTOMATHIE, n. f. (χρηστός, bon, μαθεῖν, enseigner ; gr.) Pron. *krèss-to-ma-ti.* — Se dit de certains recueils ou écrits faits sur quelque sujet dans un but d'instruction.

CHRÉTIEN, ENNE, adj. (*christianus* ; lat.) Pron. *kré-tiain, tièn.* — Qui est baptisé et qui fait profession de la foi de Jésus-Christ : *Homme* CHRÉTIEN. *Femme* CHRÉTIENNE.

Elle a trop de vertus pour n'être pas *chrétienne.* (Corn.)

— Anc. *Le roi très-chrétien ; Sa Majesté très-chrétienne*, le roi de France.

— Il se dit de tout ce qui se rapporte à la religion de Jésus-Christ : *La foi* CHRÉTIENNE. *Le monde* CHRÉTIEN. *Un peuple* CHRÉTIEN. *La morale* CHRÉTIENNE. *Mener une vie* CHRÉTIENNE. *Les sévères lois de la pénitence* CHRÉTIENNE. (Mass.) *Je ne sais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres ; cette morale, tirée de l'Évangile, était* CHRÉTIENNE *avant d'être philosophique.* (J.-J. R.)

— Fam. *Cela n'est pas chrétien*, se dit d'un acte qui n'est pas conforme à la morale, à la justice.

— Fam. *Parler chrétien*, parler clairement : PARLEZ CHRÉTIEN *si vous voulez qu'on vous entende.* (Ac.) || Il a vieilli.

— Substantiv. Celui, celle qui professe le christianisme : *Un* CHRÉTIEN, *des* CHRÉTIENS, *une* CHRÉTIENNE. *Le* CHRÉTIEN *jouit plus de ce qu'il se refuse que l'incrédule ne jouit de ce qu'il se permet.* (Lamenn.) *La voie du* CHRÉTIEN *est étroite.* (Boss.) *Le cœur du vrai* CHRÉTIEN *est le sanctuaire de la paix.* (La Luzerne.) *Tout* CHRÉTIEN *est né grand, parce qu'il est né pour le ciel.* (Mass.)

Un *chrétien* ne craint rien, ne dissimule rien ;
Aux yeux de tout le monde il est toujours *chrétien.*
(Corn.)

— *Ancien chrétien* ou *vieux chrétien*, se disait des chrétiens d'Espagne, du Portugal, par opposit. à *Nouveau chrétien*, appellation injurieuse qui désignait les Maures et les Juifs convertis : *Mon sang de* VIEUX CHRÉTIEN *se révolte.* (C. Del.) *Ce n'est pas une famille d'*ANCIENS CHRÉTIENS. (Id.)

— Horticult. *Bon-chrétien*, sorte de grosse poire : *Bon-*CHRÉTIEN *d'été. Bon-*CHRÉTIEN*-d'hiver. Il a beaucoup de bon-*CHRÉTIEN *dans son jardin.* (Acad.) *Compote de bon-*CHRÉTIEN.

CHRÉTIENNEMENT, adv. (*chrétien, enne-ment.*) Pron. *kré-tiènne-man.* — D'une manière chrétienne : *Vivre* CHRÉTIENNEMENT.

CHRÉTIENNER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Baptiser : *Cet innocent vous demande de* CHRÉTIENNER *sa pauvre âme en danger déjà de quitter le corps que Dieu lui a donné.* (H. Martin.)

CHRÉTIENTÉ, n. f. (*chrétien.*) Pron. *kré-tiain-té.* — L'ensemble de tous les pays chrétiens : *Les infidèles menaçaient la* CHRÉTIENTÉ. (Acad.)

— Prov. et fig. *Marcher sur la chrétienté*, avoir des souliers et des bas usés, percés.

— Les peuples chrétiens : *Toute la* CHRÉTIENTÉ *avait les yeux ouverts.* (Boss.)

CHRIE, n. f. (χρεία ; gr.) Pron. *kri.* — Rhétor. Narration, amplification ridicule que les anciens rhéteurs donnaient à faire à leurs écoliers.

CHRISMAL, n. m. Hist. relig. Vase dans lequel les religieux portaient les saintes huiles pour les administrer aux malades. || Reliquaire.

CHRISMATION, n. f. (*chrême.*) Pron. *kriss-macion.* — Relig. L'action d'oindre du saint chrême.

CHRISME, n. m. Pron. *krism.* — Paléogr. Abréviation du mot *Christus.* ΧΡΣ, ΧΡΙ, ΧΡΟ, ΧΡΜ, sont les chrismes de *Christus, Christi, Christo, Christum.*

— Par extens. Le monogramme, plus souvent appelé *Labarum.*

CHRIST, n. m. (χριστός, oint ; gr.) On pron. *krist* quand ce mot est seul ; mais on pron. *Jesu-kri.* — Propr. Oint, celui qui a reçu quelque onction ; d'où, dans le langage de la Bible, l'oint du Seigneur, et par excellence le Christ, le Messie : *Le* CHRIST. *La venue du* CHRIST. *La religion du* CHRIST. *Il était prédit que le* CHRIST *devait être glorieux.* (Pasc.)

Le *Christ*, de nos péchés victime renaissante. (Volt.)

— Il est ordin. précédé du nom de *Jésus* ; alors il n'a pas d'article : *Notre Seigneur* JÉSUS-CHRIST. — Par abrév. *J.-C.*

— Par extens. Figure du Rédempteur attaché à la croix : *Un* CHRIST *d'ivoire.*

Ce *Christ*, tu le connais ; c'est celui que ma mère
Colla dans l'agonie aux lèvres de mon père. (Lamart.)

— *Ordre du Christ*, ordre militaire fondé par Daniel Ier, roi de Portugal, pour animer la noblesse contre les Maures.

CHRISTE-MARINE, n. f. (χριστός, enduit ; gr. ; *marine.*) Pron. *krist-ma-rinn.* — Bot. Vulg. La Bacile, fenouil marin.

CHRISTIANISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Christ.*) Pron. *kriss-ti-a-ni-zé.* — Rendre chrétien, convertir au christianisme.

— Fig. *Fénelon a adouci et* CHRISTIANISÉ *le génie de la France.* (Lamart.)

CHRISTIANISME, n. m. (*Christ.*) Pron. *kriss-ti-a-nism.* — La loi et la doctrine de Jésus-Christ : *L'établissement du* CHRISTIANISME. *Le* CHRISTIANISME *veut qu'on pardonne à ses ennemis, et même qu'on les aime. Les dogmes, la morale du* CHRISTIANISME. (Acad.) *Embrasser le* CHRISTIANISME. *Toute religion périra dans le monde, où le* CHRISTIANISME *durera, car il n'est pas au pouvoir de la pensée de créer une religion plus parfaite.* (V. Cousin.) *Il attirait au* CHRISTIANISME *les nations infidèles.* (Boss.)

— Fig. *Lesueur est un génie tout français ; il est le* CHRISTIANISME *dans l'art.* (V. Cousin.)

CHRISTICOLE, adj. et n. des 2 g. (*christus*, christ, *colo*, j'adore ; lat.) Adorateur du Christ.

CHRISTIE, n. f. (χριστός, enduit.) Pron. *kriss-tî.* — Bot. Genre de plantes légumineuses.

CHRISTINOS, n. m. Hist. mod. Partisan de la reine Christine : *Les* CHRISTINOS *et les carlistes se font une guerre acharnée dans le nord de l'Espagne.*

CHRISTOLOGIE, n. f. (χριστός, christ, λόγος, discours, traité ; gr.) Traité du Christ, concernant le Christ.

CHRISTOLYTES, n. m. pl. (χριστός, christ, λύω, je sépare ; gr.) Hérétiques qui séparaient la divinité de Jésus-Christ de son humanité.

CHROMATE, n. m. (χρῶμα, couleur ; gr.) Pron. *kro-matt.* — Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables : CHROMATE *de potasse.* CHROMATE *de chaux.* CHROMATE *de fer. Le* CHROMATE *de potasse est employé fréquemment pour préparer des couleurs.* (Acad.)

CHROMATÉ, ÉE, adj. (*chromate.*) Chim. Qui est converti à l'état de chromate.

CHROMATIQUE, adj. (χρῶμα, couleur; gr.) Mus. Qui résulte d'une succession de tons procédant par demi-tons; soit en montant, soit en descendant : *Gamme* CHROMATIQUE. *Genre* CHROMATIQUE.

— Il se dit des morceaux qui renferment beaucoup modulations.

— N. m. *Il y a du* CHROMATIQUE *dans cette musique.* (Acad.) *Ah! madame, vous ne m'aimez plus, puisque vous êtes insensible au* CHROMATIQUE, *dont cet air est rempli.* (Danc.)

— Il est aussi féminin : *Faire de la* CHROMATIQUE.

— Peint. La science des couleurs : *Cet artiste entend bien la* CHROMATIQUE.

CHROMATIQUEMENT, adv. (*chromatiquement.*) Mus. D'une manière chromatique, par demi-tons.

CHROMATISME, n. m. (χρῶμα, couleur; gr.) Pron. *kro-ma-tism.* — Phys. Coloration.

CHROME, n. m. (χρῶμα, couleur; gr.) Pron. *krôm.* — Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps : *Le* CHROME *a été découvert par Vauquelin dans le plomb rouge de Sibérie.*

CHROMÉ, ÉE, adj. Qui contient du chrome.

CHROMIDES, n. m. pl. (*chrome.*) Famille de minéraux renfermant le chrome.

CHROMIQUE, adj. m. (*chrome.*) Pron. *kro-mik.* — Chim. Il se dit d'un acide formé de chrome et d'oxygène : *Acide* CHROMIQUE.

CHROMISME, n. m. Physiol. Anomalie qui consiste en un excès de coloration; c'est le contraire de l'albinisme.

CHROMITE, n. m. (*chrome.*) Pron. *kro-mitt.* — Minér. Sel produit par la combinaison d'un oxyde de chrome avec une base.

CHROMULE, n. f. (χρῶμα, couleur; gr.) Chim. Matière colorante verte des végétaux.

CHROMURGIE, n. f. (χρῶμα, couleur, ἔργον, travail; gr.) Pron. *kro-mur-ji.* — Connaissance des matières colorantes et de leur application aux arts.

CHROMURGIQUE, adj. des 2 g. (*chromurgie.*) Pron. *kro-mur-jik.* — Qui a rapport à la chromurgie.

CHRONICITÉ, n. f. (*chronique.*) Méd. État, qualité d'une maladie chronique.

CHRONIQUE, adj. des 2 g. (χρόνος, temps; gr.) Pron. *kro-nik.* — Méd. Il se dit des maladies qui parcourent lentement leurs périodes, par opposit. à *Aigu* : *Souvent la maladie se perpétue sous des formes que la science appelle* CHRONIQUES *et devant lesquelles elle confesse la vanité de ses efforts.* (Lélut.)

— *Maladie, affection chronique*, celle dont les symptômes se développent, s'accroissent et se succèdent avec lenteur : *Une affection tuberculeuse appartient aux* MALADIES CHRONIQUES. (Chomel.) *Quelques médecins ont pensé que les affections* CHRONIQUES *sont les seules susceptibles d'être transmises par hérédité.* (Id.)

CHRONIQUE, n. f. (χρόνος, temps; gr.) Pron. *kro-nik.* — Histoire rédigée suivant l'ordre des temps; il se dit surtout des vieilles histoires : *Les* CHRONIQUES *de saint Denis. La* CHRONIQUE *de Charlemagne. Grande* CHRONIQUE *de France.*

— Hist. *Chronique scandaleuse,* le récit des événements du règne de Louis XI, attribué à Jean de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris.

— Fam. Récit des mauvais bruits, des choses équivoques et scandaleuses d'une époque, d'un homme : *La* CHRONIQUE SCANDALEUSE *accuse les oisifs.* (Acad.)

CHRONIQUEMENT, adv. (*chronique-ment.*) Didact. D'une manière chronique, prolongée.

CHRONIQUEUR, n. m. (*chronique.*) Pron. *kro-ni-keur.* — L'historien qui écrivait les chroniques : *Au temps des croisades, les impressions étaient vives, et on les retrouve avec toute leur vérité dans les naïves peintures des* CHRONIQUEURS *de ce vieux temps.* (Barante.) *Les poëtes sont les* CHRONIQUEURS *merveilleux des nations.* (Lam.)

CHRONOGRAMME, n. m. (χρόνος, temps, γράμμα, lettre; gr.) Pron. *kro-no-gram.* — Inscription rappelant quelque événement, quelque fait, dont la date est marquée par les lettres numérales.

CHRONOGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. (*chronogramme.*) Qui renferme un chonogramme, qui forme un chronogramme.

CHRONOGRAPHE, n. des 2 g. (χρόνος, temps, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *kro-no-graf.* — Chroniqueur. || Peu usité.

CHRONOGRAPHIE, n. f. Pron. *kro-no-gra-fi.* — Rhétor. Description dans laquelle on rappelle toutes les circonstances propres à déterminer l'époque à laquelle appartient le fait ou l'objet décrit.

CHRONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*chronographie.*) Pron. *kro-no-gra-fik.* — Qui concerne la chronographie.

CHRONOLOGIE, n. f. (χρόνος, temps, λόγος, traité; gr.) Pron. *kro-no-lo-ji.* — La partie de l'histoire qui consiste à marquer l'ordre, la date des événements : *La* CHRONOLOGIE *est la base de l'histoire. Il y a beaucoup de confusion dans la* CHRONOLOGIE *ancienne. Il y a plusieurs systèmes de* CHRONOLOGIE. *Il sait bien la* CHRONOLOGIE. [illegible] *des rois d'Égypte.* (Acad.) *L'histoire sans* [illegible] *manquerait d'autorité.* (Rivarol.)

— *Chronologie sacrée*, [illegible] marqués dans les saintes Écritures.

— **CHRONOLOGIQUE,** adj. des 2 g. (*chronologie.*) Pron. *kro-no-lo-jik.* — Qui a rapport à la chronologie : *Ordre, tableau* CHRONOLOGIQUE. *Combien y a-t-il de sultans, de califes, de papes, de rois dont le nom ne mérite pas de se trouver ailleurs que dans les tables* CHRONOLOGIQUES. (Volt.)

CHRONOLOGIQUEMENT, adv. (*chronologiquement.*) D'une manière chronologique, suivant l'ordre, la méthode chronologique : *Les faits envisagés* CHRONOLOGIQUEMENT.

CHRONOLOGISTE, n. des 2 g. (χρόνος, temps; λογιστής, celui qui compte; gr.) Pron. *kro-no-lo-gist.* — Celui qui fait la chronologie, qui enseigne, qui traite spécialement cette partie de l'histoire.

CHRONOLOGUE, n. des 2 g. (*chronologie.*) Pron. *kro-no-logh.* — Chronologiste. || Il a vieilli.

CHRONOMÉRISTE, n. m. (χρόνος, temps, μεριστής, qui divise; gr.) Pron. *kro-no-mé-rist.* — Mus. Tableau contenant toutes les décompositions possibles de la mesure; l'un des deux moyens principaux de la méthode de musique dite *méloplaste.*

CHRONOMÈTRE, n. m. (χρόνος, temps; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *kro-no-mètr.* — Tout instrument qui sert à mesurer le temps.

— Particul. Espèce de montre d'une exactitude parfaite, dont se servent les marins et les astronomes : *La marche d'un* CHRONOMÈTRE *est dérangée par sa proximité d'une masse de fer.* (Becquerel.)

CHRONOMÉTRIE, n. f. Phys. Mesure du temps.

CHRONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui concerne la chronométrie.

CHRONOSCOPE, n. m. (χρόνος, temps; σκοπῶ, j'observe; gr.) Pron. *kro-noss-kop.* — Phys. Instrument propre à mesurer le temps : CHRONOSCOPE *solaire.*

CHRONOSCOPIE, n. f. Phys. Art d'observer, de mesurer le temps.

CHRONOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui concerne la chronoscopie.

CHRONOSTICHE, n. m. (χρόνος, temps, στίχος, vers; gr.) Pron. *kro-noss-tich.* — Littér. Composition en vers disposée de telle sorte que les premières lettres des vers prises comme lettres numérales forment le chiffre de l'année.

CHRYSALIDE, n. f. (χρυσός, or; gr.) Pron. *kri-za-lid.* — Zool. La nymphe des lépidoptères; la forme que prennent ces insectes en quittant l'état de chenille; c'est le troisième état sous lequel se présentent les papillons : *La couleur du plus grand nombre des* CHRYSALIDES *est brune.*

CHRISALIDER (SE), v. pron. 1^re^ conj. (*chrysalide.*) Pron. *se-kri-za-li-dé.* — Hist. nat. Se changer en chrysalide.

CHRYSALITHE, n. f. (χρυσός, or, λίθος, pierre; gr.) Pron. *kri-za-litt.* — Zool. Sorte de corne d'ammon.

CHRYSANTHE, adj. des 2 g. (χρυσός, or, ἄνθος, fleur; gr.) Bot. Qui a des fleurs jaunes.

CHRYSANTELLE, n. f. (χρυσός, or, ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *kri-zan-tèl.* — Bot. Plante d'Amérique, de la famille des Synanthérées.

CHRYSANTHÈME, n. m. (χρυσός, or, ἄνθεμον, fleur; gr.) Pron. *kri-zan-tèm.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Composées; elles ont des fleurs radiées d'un beau violet et d'un jaune doré : *Le* CHRYSANTHÈME *violet, pourpre,* etc.

CHRYSASPIDE, n. m. (χρυσός, or, ἀσπίς, ίδος, bouclier; gr.) Pron. *kri-zass-pid.* — Ant. gr. Qui porte un bouclier d'or.

— Hist. rom. Soldat d'un corps de vétérans créé par Alexandre Sévère.

CHRYSE, n. f. Pron. *kriz.* — Pharm. Emplâtre en usage chez les anciens.

CHRYSÉIDE, n. f. (χρυσός, or, εἶδος, figure; gr.) Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des Synanthérées.

CHRYSITE, n. f. (χρυσός, or; gr.) Pron. *kri-zitt.* — Anc. Nom de la pierre de touche.

CHRYSOBATE, n. f. (χρυσός, or, et βάτος, buisson; gr.) Pron. *kri-zo-batt.* — Chim. Végétation d'or artificielle et opérée par le feu.

CHRYSOBULLE, n. m. (χρυσός, or; gr., *bulla*; lat.) Charte ou diplôme scellé avec des sceaux d'or.

CHRYSOCALE, n. m. (χρυσός, or, καλός, beau; gr.) Pron. *kri-zo-kal.* — Similor, alliage de cuivre et de zinc offrant l'apparence de l'or : *Une montre de* CHRYSOCALE. *Un bracelet de* CHRYSOCALE. || On le nomme aussi *Similor, or de Manheim.*

CHRYSOCALQUE, n. m. V. CHRYSOCALE, m. sign.

CHRYSOCHLORE, n. m. (χρυσός, or, χλωρός, vert; gr.) Zool. Taupe du cap de Bonne-Espérance qui a la peau d'un vert doré changeant.

CHRYSOCOLLE, n. f. (χρυσός, or, κόλλα, colle; gr.) Pron. *kri-zo-kol.* — Anc. Substance verte qu'on employait pour souder l'or; espèce de silicate de cuivre.

CHRYSOCOME, n. f. (χρυσός, or, κόμη, chevelure; gr.) Bot. Genre de plantes exotiques, de la famille des Composées, portant des fleurs d'un beau jaune doré.

CHRYSOGRAPHIE, n. f. (χρυσός, or, γραφή, écriture; gr.) Pron. *kro-zo-gra-fi.* — Paléogr. Art d'écrire en lettres d'or.

CHRYSOLITHE, n. f. (χρυσός, or, λίθος, pierre; gr.) Pron. *kri-zo-litt.* — Minér. Pierre précieuse, d'un jaune d'or, mêlé d'une légère teinte de vert.

CHRYSOLOGUE, adj. des 2 g. (χρυσός, or, λόγος, discours; gr.) Pron. *kri-zo-logh.* — Littéral. Qui parle d'or; il s'est dit de quelques orateurs sacrés pour exprimer l'abondance, la richesse de leur éloquence.

CHRYSOMÈLE, n. f. (χρυσός, or, μῆλον, pomme; gr.) Pron. *kri-zo-mèl.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères d'un vert doré très-brillant.

CHRYSOPÉE, n. f. (χρυσός, or, ποιεῖν, faire; gr.) Alchim. Art de faire de l'or.

CHRYSOPHTHALME, adj. des 2 g. (χρυσός, or, ὀφθαλμός, œil; gr.) Zool. Qui a les yeux dorés.

— Bot. Il se dit d'une espèce de lichen : *La borrère* CHRYSOPHTHALME.

CHRYSOPHYLLE, adj. des 2 g. (χρυσός, or, φύλλον, feuille; gr.) Bot. Qui a des feuilles dorées : *Le grenel* CHRYSOPHYLLE.

— N. m. Espèce d'arbrisseau.

C[illegible], [illegible] (χρυσός, or, πράσινος, d'un vert [illegible], clair; gr.) Pron. *kri-zo-praz.* — Minér. Sorte d'agate d'un vert clair, mêlé d'une nuance de jaune, qui contient des paillettes d'or; c'est un quartz coloré par l'oxyde de nickel.

— *Chrysoprase d'Orient*, variété de topaze qui est d'un jaune verdâtre.

CHRYSOSTOME, adj. des 2 g. (χρυσός, or, στόμα, bouche; gr.) Littéral. Qui a la bouche d'or; il est dit de quelques orateurs sacrés pour exprimer la richesse de leur éloquence.

— Zool. Qui a la bouche, l'ouverture jaune.

CHRYSOSTOSE, n. m. (χρυσός, or; gr.) Pron. *kri-zoss-tôz.* — Icht. Espèce de Poisson thoracique des mers d'Europe.

CHRYSOSTROME, n. m. (χρυσός, or, στρῶμα, tapis; gr.) Pron. *kri-zoss-trom.* — Icht. Poisson de la Méditerranée.

CHRYSULÉE, n. f. (χρυσός, or, ὑλίζειν, purifier; gr.) Anc. Eau régale, qui dissout l'or.

CHTONIE, n. f. (χθόνιος, terrestre; gr.) Pron. *kto-ní.* — Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CHTONIES, n. m. pl. Pron. *kto-ni* — Antiq. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès.

CHU, UE, part. pass. du v. Choir.

— Prov. *Il est chu en pauvreté,* il est devenu misérable.

— On a dit anc. *chute.* || V. CHAPE.

CHUCHETER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (onomat.) Pron. *chu-ch-té.* — Il prend deux *t* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Il chuchette, il chuchettera.* Il se dit du cri que fait entendre le moineau : *Le moineau* CHUCHETTE.

— Il s'est dit pour Chuchoter : *L'affaire dont vous me dites qu'on* AVAIT *tant* CHUCHETÉ. (B. Rabutin.)

CHUCHILLEMENT, n. m. (onomat.) Sorte de chuchotement; mot qu'on ne trouve que dans la Fontaine :

Grand éclat de risée et grand *chuchillement,*
Universel étonnement. (La Font.)

CHUCHOTEMENT, n. m. (*chuchoter.*) Pron. *chu-chott-man.* — L'action de chuchoter; murmure à voix basse : *Arrivez-vous par mer, du port vous entendez déjà ce murmure de voix, cet immense chu-*

CHUCHOTEMENT *qui remplit Naples à toute heure.* (St-M. Girardin.)

— Fig. *Mme de Sévigné a transmis avec tant de grâce les* CHUCHOTEMENTS *d'un siècle à un autre.* (Lam.)

CHUCHOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (onomatopée.) Pron. *chu-cho-té.* — Fam. Parler bas à l'oreille de quelqu'un pour n'être pas entendu des autres : *Il ne convient pas de* CHUCHOTER *en société.*

— Transitiv. : CHUCHOTER *quelques mots à l'oreille.*

CHUCHOTERIE, n. f. (*chuchoter.*) Pron. *chu-chott-ri.* — Fam. l'entretien de personnes qui se parlent bas à l'oreille pour n'être pas entendues par d'autres : *Leurs* CHUCHOTERIES *m'importunent.* (Acad.)

CHUCHOTEUR, EUSE, n. (*chuchoter.*) Pron. *chu-cho-teur, teuz.* — Celui, celle qui chuchote, qui a coutume de chuchoter : *Quel ennuyeux* CHUCHOTEUR ! *Les* CHUCHOTEUSES *sont incommodes.* (Acad.)

CHUINTANT, part. prés. du v. Chuinter.

CHUINTANT, ANTE, adj. Pron. *chu-ain-tan, -tant.* — Gramm. Il se dit des articulations figurées par le j et le *ch : Le g suivi d'un e forme une articulation* CHUINTANTE. *Le* ch *n'est pas* CHUINTANT *dans la plupart des mots tirés des langues anciennes.*

CHUINTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *chuain-té.* — Imiter le cri de la chouette : *La chouette* CHUINTE.

CHUNGAR, n. m. Pron. *chon-gar.* — Zool. Oiseau de la grande Tartarie. || V. CHOUCAR.

CHUPALON, n. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, famille des Campanulacées.

CHUQUELAS n. m. Pron. *chuk-lâss.* — Comm. Étoffe des Indes; tissu de soie et de coton.

CHURLEAU, n. m. Bot. Vulg. Le panais sauvage.

CHUSITE, n. f. Pron. *chu-zitt.* — Min. Minéral fusible, jaune, tendre et transparent.

CHUSQUE, n. f. Bot. Plante d'Amérique, de la famille des Graminées.

CHUT, interj. (onomat.) Pron. *chutt.* Paix, silence :

Il vous plaint, il vous aime,
Mais *chut !* voilà quelqu'un. (Ancelot.)

CHUTE, n. f. Anc. *cheute.* (*choir.*) Pron. *chutt.* — Action, mouvement de ce qui tombe, se précipite de haut en bas : *Il est tombé de son haut et a fait une lourde* CHUTE. *La* CHUTE *d'une maison. La* CHUTE *d'une pierre, d'une tour. Il s'est cassé le bras dans sa* CHUTE. (Acad.)

— *Chute d'eau,* nappe d'eau courante qui tombe brusquement d'un certain niveau dans un autre.

— *La chute des feuilles,* la saison où les feuilles tombent, l'automne : *Il mourut à la* CHUTE *des feuilles* (Acad.)

— Théâtr. *La chute du rideau,* propr. Le mouvement du rideau lorsqu'on le baisse; par extens. La fin d'une pièce; la fin du spectacle : *Après la* CHUTE *du rideau plusieurs voix ont demandé l'auteur.* (Acad.) *Ils sont partis avant la* CHUTE *du rideau.*

— *La chute du jour,* le moment où le jour tombe : *À la* CHUTE *du jour tous les édifices publics seront illuminés.* (Acad.)

— Méd. Il se dit de certaines parties du corps qui s'en détachent et tombent : *La* CHUTE *des cheveux, des dents, d'un ongle,* etc.

— Par extens. Simple déplacement d'un organe qui abandonne sa position naturelle : CHUTE *de la paupière supérieure, de la luette, de la matrice, du rectum,* etc.

— Fig. Disgrâce, malheur, catastrophe, revers de fortune : *Ce ministre entraîna dans sa* CHUTE *la plupart de ses créatures.* (Acad.) *Adorer le sot qui réussit, ne pas s'attrister à la* CHUTE *d'un homme de talent est le résultat de notre éducation et de nos mœurs.* (H. de Balz.) *La faveur met l'homme au-dessus de ses égaux et sa* CHUTE *au-dessous.* (La Br.)

— Par analog. en parl. des choses : Renversement. *La* CHUTE *du trône. La* CHUTE *d'un empire.* (Acad.)

— *La chute d'une pièce de théâtre,* son mauvais succès.

Ce soir, *chute* complète, et comme je rirai. (C. Del.)
Tomber de *chute* en *chute* au trône académique. (Gilb.)

— Style myst. Faute envers Dieu : *La* CHUTE *du premier homme, des mauvais anges. Se relever de ses* CHUTES *par la pénitence.* (Acad.) *Le Messie a été promis au premier homme aussitôt après sa* CHUTE. (Boss.)

— Par extens. Action répréhensible, faute : *Tout est occasion de* CHUTE *à qui ne tient plus à rien.* (J.-J. Rous.)

Une *chute* toujours attire une autre *chute.* (Boil.)

— Littér. La pensée qui termine une petite pièce de poésie, comme un madrigal, une épigramme, un couplet de chanson, etc. *La* CHUTE *de ce madrigal est heureuse.* (Acad.)

La *chute* en est jolie, amoureuse, admirable. (Mol.)

— *La chute d'une période,* la fin, le dernier membre d'une période.

— Ponts et Chauss. Différence de hauteur entre les niveaux de deux biefs consécutifs d'un canal ou d'une rivière. || *Mur de chute,* mur construit en aval des portes d'amont d'une écluse à sas, pour racheter la différence du niveau entre le radier de l'écluse d'amont et celui du sas.

— Mar. Hauteur verticale d'une voile lorsqu'elle est hissée, amurée et bordée.

— Pêch. La hauteur d'un filet quand il est tendu.

— Horlog. L'espace parcouru par la roue de rencontre, et le petit coup qui résulte du choc d'une dent avec l'entre-palette.

— Hortic. Raccordement de deux terrains inégaux, au moyen de perrons ou de gazons en glacis.

— Chass. Lieu où les canards et les bécasses s'abattent ordinairement à l'entrée de la nuit.

CHUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Chuter : *La pièce a été* CHUTÉE.

CHUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chute.*) Pron. *chu-té.* — Néolog. En parl. d'une pièce, d'un acteur, Accueillir par des *chut ;* siffler : *On* A CHUTÉ *la pièce et les acteurs.*

CHUVA, n. m. Zool. Sapajou du Brésil.

CHYLAIRE, adj. des 2 g. (*chyle.*) Pron. *chi-lèr.* — Méd. Qui a rapport au chyle. || Plus souv. *Chyleux.*

CHYLE, n. m. (χυλός, suc, humeur; gr.) Pron. *chil.* — Méd. Liquide blanchâtre qui se sépare des aliments pendant l'acte de la digestion et qui est porté par les vaisseaux lactés et le canal thorachique dans la circulation : *Les routes du* CHYLE *sont maintenant évidentes.* (Cuv.) *Persuadé que ma fièvre n'était que dans le sang, et non dans les humeurs, il prétendit qu'un* CHYLE *abondant, frais et doux en serait le remède.* (Marm.)

CHYLEUX, EUSE, adj. (*chyle.*) Méd. Pron. *chi-leu, leuz.* — Qui a rapport au chyle; qui a de l'analogie avec cette humeur : *Suc* CHYLEUX.

CHYLIFÈRE, adj. des 2 g. (χυλός, humeur; gr.; *ferre,* porter; lat.) Pron. *chi-li-fèr.* — Anat. En parl. des vaisseaux, Qui porte le chyle : *Les vaisseaux* CHYLIFÈRES.

— On appelle *vaisseaux chylifères* ou *veines lactées* les vaisseaux lympathiques des intestins.

CHYLIFICATION, n. f. (χυλός, suc; gr., et *facere,* faire; lat.) Pron. *chi-li-fi-ka-cion.* — Physiol. Formation du chyle par suite de la digestion; c'est le résultat de l'élaboration du chyme dans l'intestin grêle, sous l'influence de la bile et du suc pancréatique.

CHYLIFIÉ, ÉE, part pass. du v. Chylifier.

CHYLIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (χυλός, suc; gr., et *fieri,* devenir; lat.) Convertir en chyle.

= **Se chilifier,** v. pr. Se changer en chyle.

CHYLOLOGIE, n. f. (χυλός, chyle, λογός, traité; gr.) Traité sur le chyle.

CHYLOPOIÈSE, n. f. (χυλός, chyle, ποιεῖν, faire; gr.) Pron. *chi-lo-po-ièz.* — Chylification.

CHYLOSE, n. f. V. CHYLIFICATION, m. sign.

CHYME, n. m. (χυμός, suc; gr.) Pron. *chim.* — Bouillie plus ou moins homogène, d'une couleur grisâtre, d'une odeur fade et nauséabonde, formée par la masse alimentaire lorsqu'elle a subi dans l'estomac un premier degré d'élaboration; on trouve le chyme dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jéjunum.

CHYMIFÈRE, adj. des 2 g. (χυμός, suc; gr.; *fero,* je porte; lat.) Qui contient du chyme.

CHYMIFICATION, n. f. (χυμός, suc; gr.; *facere,* faire; lat.) Pron. *chi-mi-fi-ka-cion.* — Conversion des substances alimentaires en chyme; digestion stomacale.

— Il a le même sens que *chymose,* et malgré sa forme hybride il est plus usité que ce dernier.

CHYMIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Chymifier.

CHYMIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (χυμός, suc, et *fieri,* devenir.) Convertir en chyme.

= **Se chymifier,** v. pr. Se changer en chyme.

CHYMOSE, n. f. (χυμός, suc; gr.) Pron. *chi-môz.* — Méd. Formation du chyme.

CI, adv. de lieu (*ici.*) Ici :

Ci-gît qui, sans jamais s'inquiéter d'autrui,
Pendant quatre-vingts ans ne vécut que pour lui.

— Comm. Dans les comptes, il se met avant la somme qu'il annonce : *Deux aunes de drap à 25 fr.,* CI... 50 *fr.*

— Il se joint aux noms précédés de *ce, cette, ces,* et aux pronoms démonstratifs, pour exprimer une idée d'actualité ou de proximité : *À cette heure-*CI. *Cet homme-*CI. *Celui-*CI. *Celle-*CI. *Qu'est-ce-*CI ?

Ce monde-*ci* n'est qu'une loterie
De biens, de rangs, de dignités, de droits. (Volt.)
Ah ! dit-il, qu'est-ce-*ci,* ma femme est-elle veuve ? (La F.)

— Joint à un adjectif ou à un participe, il le précède immédiatement : *Les témoins* CI-*présents. La pièce* CI-*jointe. La lettre* CI-*incluse. Vous trouverez* CI-*incluse la copie que vous m'avez demandée.* (Ac.)

— Il est employé par oppos. à *là : Cet enfant-*CI, *cet enfant-*LÀ. *Ce n'est pas celui-*CI, *c'est celui-*LÀ. *C'est* CECI, *puis* CELA. *Celui-*CI *est bon, mais celui-*LÀ *est meilleur. Cet homme-*CI *est moins estimable que cet homme-*LÀ. (Acad.)

= **Par-ci par-là,** loc. adv. De côté et d'autre; en divers moments : *Nous avons couru* PAR-CI PAR-LÀ. *Cette campagne est très-nue, on n'y voit que quelques bouquets d'arbres* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.) *Il n'était pas possible dès lors de songer à faire le bien; empêcher* PAR-CI PAR-LÀ *un peu de mal était même un succès rare.* (Cuvier.) *Les soupirs commencèrent à se faire entendre* PAR-CI PAR-LÀ *comme à la dérobée.* (Saint-Sim.) *L'impression de ce livre est assez soignée, on y trouve pourtant quelques fautes* PAR-CI-PAR-LÀ. (Ac.)

— Fig. À diverses reprises, à diverses fois et sans aucune suite : *Il m'a entretenu de cette affaire* PAR-CI PAR-LÀ.

= **De-ci de-là,** loc. adv. De côté et d'autre : *Une rangée de maisons assises sur la croupe de la colline présentait le gai spectacle de jardins étagés, et* DE-CI DE-LÀ *quelques vieilles, femmes assises filant animaient la scène.* (Balz.)

= **Ci-après,** loc. adv. Un peu après, un peu plus loin : CI-APRÈS, *vous trouverez votre compte détaillé.*

= **Ci-contre,** loc. adv. En regard, vis-à-vis : *Je vous donne* CI-CONTRE *le détail des frais. La page* CI-CONTRE.

= **Ci-dessus,** loc. adv. Plus haut : *Cela se trouve déjà énoncé* CI-DESSUS.

= **Ci-dessous,** loc. adv. Plus bas : *Cela sera expliqué* CI-DESSOUS. CI-DESSOUS *gît qui ne fit rien.*

= **Ci-devant,** loc. adv. Précédemment, autrefois : *Nous leur procurâmes tous les plaisirs que nous goûtions* CI-DEVANT. (Lesage.) *Un tel, demeurant* CI-DEVANT *rue.... a transporté son magasin à tel endroit. Nous avons vu* CI-DEVANT *que.* (Acad.)

— Substantiv. Ancien noble; personne attachée à l'ancien régime : *C'est un* CI-DEVANT. *Les* CI-DEVANT *auront beau jeu!* (Acad.)

— Joint à un nom, il forme une express. adjective et signifie Précédent, d'autrefois : *Le* CI-DEVANT *gouverneur. Les* CI-DEVANT *récollets.*

— Placé après la préposition *entre* et suivi d'un autre adv. il marque le moment où l'on parle : *Entre-*CI *et demain il peut arriver bien des choses. Entre-*CI *et là il y a encore loin.* || Vieux.

CIBAGÉ, n. m. Bot. Sorte de pin des Indes.

CIBAIRE, adj. des 2 g. (*cibus,* nourriture; lat.) Didact. Qui concerne les aliments.

CIBATION, n. f. (*cibus,* nourriture; lat.) Pron. *ci-ba-cion.* — Physiol. Préhension des aliments.

— Chim. Opération par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

CIBAUDIÈRE, n. f. Pron. *ci-bô-dièr.* — Pêch. Sorte de filet pour la pêche en mer.

CIBLE, n. m. (*cippus,* tertre; lat.) Planche ou tout autre objet portant à son milieu un point ordinairement tracé en noir, et qui sert de but dans un tir : *Tirer à la* CIBLE. *Atteindre la* CIBLE.

— Fig. *Nous arrivâmes à cent pas peut-être, très-belle portée pour une balle forcée quand la* CIBLE *est le large flanc d'un cerf dix cors.* (L. Viardot.)

CIBOIRE, n. m. (*ciborium,* vase à boire; lat.) Pron. *ci-boar.* — Culte cathol. Vase sacré où sont déposées les saintes hosties pour la communion des fidèles : *Le saint* CIBOIRE. *Donner la bénédiction avec le saint* CIBOIRE. (Acad.) *Les ornements sacrés les flambeaux, les cierges, le* CIBOIRE *du viatique, sont devenus la propriété des vainqueurs.* (Pouqueville.)

CIBOULE, n. f. (*cæpulla,* dim. de *cæpa,* oignon; lat.) Pron. *ci-boul.* — Vulg. L'ail fistuleux; il se dit de deux espèces d'ail que l'on cultive pour la cuisine : *La* CIBOULE *ordinaire. La* CIBOULE *blanche. La* CIBOULE *vivace. La* CIBOULE *est employée comme assaisonnement ou comme fourniture.*

— Prov. *Marchand d'oignons se connaît en ciboules,* on est difficilement trompé sur les choses de son métier.

CIBOULETTE, n. f. (*ciboule,* dim.) Pron. *ci-boulètt.* — Vulg. La civette : *La* CIBOULETTE *se multiplie par caïeux.*

CICADAIRE, adj. des 2 g. (*cicada,* cigale; lat.) Pron. *ci-ka-dèr.* — Zool. Qui ressemble à la cigale.

CICADELLE, n. f. (*cicada,* cigale; lat.) Zool. Genre d'insectes hémiptères.

CICATRICE, n. f. (*cicatrix* lat.) Pron. *ci-ka-triss.*

— Marque, trace d'une blessure, d'une plaie, après la guérison ; tissu qui réunit les parties divisées ou ulcérées : *La* CICATRICE *d'une plaie, d'une blessure. Grande* CICATRICE. *Glorieuse, honorable* CICATRICE. *Avoir le corps couvert de* CICATRICES. *Montrer ses* CICATRICES. (Acad.)

... De ce front guerrier les nobles *cicatrices*
Ne peuvent se couvrir que du bandeau des rois. (Volt.)

— Fig. et mor. *Les atteintes de la calomnie laissent trop souvent des* CICATRICES. (Acad.) *Les blessures de la calomnie se ferment, mais la* CICATRICE *reste.*

— Fig. et par analog. Il se dit des choses :

..... Comme chez moi ! Leur rage a tout cassé ;
Mais du moins, si quelqu'un veut nier mes services,
Je puis de mon hôtel montrer les *cicatrices*. (C. Del.)

— Bot. La marque plus ou moins apparente que toute partie articulée d'un végétal, une feuille surtout, laisse, après sa chute, sur l'organe qui la portait.

CICATRICÉ, ÉE, adj. Qui est sillonné de cicatrices :

Son front *cicatricé* rend son air furieux,
Et l'ardeur du combat étincelle en ses yeux. (Boil.)

— On écrit plus souvent *cicatrisé*.

CICATRICULE, n. f. (*cicatrice*, dim.) Pron. *ci-ka-tri-kul*. — Méd. Petite cicatrice ; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes séreuses ou muqueuses, ou sur la peau après des solutions de continuité très-peu étendues.

— Zool. Tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune lorsqu'on casse un œuf fécondé et contenant le rudiment de l'oiseau : *La semence des femelles ovipares est contenue dans une très-petite partie de l'œuf, qu'on appelle* CICATRICULE. (Buff.)

— Bot. Le trou que le funicule laisse sur la graine des végétaux après que celle-ci s'en est détachée.

CICATRISABLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible de se cicatriser.

CICATRISANT, part. prés. du v. Cicatriser.

CICATRISANT, ANTE, adj. (*cicatriser*.) Méd. Il se dit de certaines moyens par lesquels on arrive à provoquer la formation d'une cicatrice : *Remède* CICATRISANT. *Liqueur* CICATRISANTE.

— Substantiv. *Il n'y a pas de* CICATRISANTS *proprement dits.* (Littré.)

CICATRISATIF, IVE, adj. (*cicatrice*.) Pron. *ci-ka-tri-za-tif, tiv*. — Méd. Qui détermine la formation d'une cicatrice.

CICATRISATION, n. f. (*cicatrice*.) Pron. *ci-ka-tri-za-cion*. — Formation d'une cicatrice à la surface d'une plaie ou d'un ulcère.

CICATRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Cicatriser. Couvert de cicatrices : *Il est tout* CICATRISÉ.

Reine du monde, ô France, ô ma patrie,
Soulève enfin ton front *cicatrisé*. (Bérang.)

— Fig. En parl. des choses :

Pour moi, si mon habit partout *cicatrisé*
Ne me rendait du peuple et des grands méprisé,
Je prendrais patience.... (Régnier.)

CICATRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cicatrice*.) Pron. *ci-ka-tri-zé*. — En parl. des remèdes. Fermer une plaie : *Ce médicament* CICATRISA *la plaie.* (Acad.)

— Fig. et mor. *La Providence* CICATRISE *les plaies du cœur : à brebis tondue Dieu mesure le vent.* (A. Karr.)

— Faire des cicatrices : *La petite vérole lui* A CICATRISÉ *le visage.* (Acad.)

= **Se cicatriser,** v. pron. En parl. d'une plaie, Commencer à se fermer : *La plaie commence à* SE CICATRISER. (Acad.)

CICCAS, n. m. Bot. Arbrisseau de la famille des Euphorbiacées ; il est cultivé aux Antilles.

CICER, n. m. Pron. *ci-çèr*. — Bot. Nom latin du pois chiche.

CICÉRIQUE, adj. des 2 g. (*cicer*, pois chiche ; lat.) Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans les pois chiches.

CICÉRO, n. m. Typogr. Caractère d'imprimerie, qui est entre le Saint-Augustin et la philosophie : *Le corps du* CICÉRO *est de onze points.* (Acad.) || On dit aussi du *Onze*.

CICÉROLE, n. f. (*cicer*, pois chiche ; lat.) Bot. Le pois chiche tête de bélier.

CICERONE, n. m. (m. ital., formé de *Cicero*, n. pr. ; lat.) Pron. *tchi-tché-roné*. — En Italie, Celui qui, moyennant salaire, guide un étranger, le promène, lui montre les monuments, les antiquités et lui en explique l'origine et l'histoire : *Un ignorant* CICERONE. *Un* CICERONE *bavard. Ce barbier me parut un excellent* CICERONE. (Audiffret.)

— Par analog. et fam. *Un voyageur qui retourne dans un pays qu'il a déjà parcouru peut servir de* CICERONE *à ses compagnons de voyage.* (Audiffret.)

= **Gramm.** Dans le principe, on a fait ce mot invariable au pluriel : *La plupart des nobles rappellent leurs ancêtres comme les* CICERONE *d'Italie rappellent Cicéron.* (Chamfort.) *La France est tout à fait dépourvue de* CICERONE. (Audiffret.) Plus tard on lui a donné la forme qu'il a en italien *ciceroni*, et cette forme est aujourd'hui généralement adoptée : *Notre guide était le plus traitable des* CICERONI. (A. Jal.) *En voyage, j'aime la conjecture, et, sur ce point, j'adore les* CICERONI *italiens, si ennuyeux d'ailleurs.* (St-M. Girardin.) || Quelques personnes enfin, essayant de le franciser, ont écrit *ciceroné* au singulier et *ciceronés* au pluriel.

CICÉRONIANISME, n. m. Pron. *ci-cé-ro-nia-nism*. — Littér. Style de Cicéron.

— Imitation de ce style ; longueur affectée des périodes.

CICÉRONIEN, IENNE, adj. (*Cicéron*, n. pr.) Qui est relatif à l'orateur romain appelé Cicéron.

— *Philosophie cicéronienne*, ensemble des idées philosophiques de Cicéron.

— Qui est imité de Cicéron, en parlant du style, du langage, etc. : *Période* CICÉRONIENNE. *Éloquence* CICÉRONIENNE.

CICÉRONISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Imiter le style et les termes de Cicéron. || Peu usité.

CICINDÈLE, n. f. (*cicindela* ; lat.) Pron. *ci-çain-dèl*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des Carnassiers ; ils ont des yeux saillants, une tête large et des élytres qui brillent des plus vives couleurs ; leurs larves se creusent un trou et se ménagent une ouverture pour attraper leur proie.

CICISBÉE, n. m. *V.* SIGISBÉE.

CICLAMOR, n. m. Hortic. Bordure.

— Blas. Bordure de l'écu ou des pièces dont il est orné.

CICOGNAT ou **CICONEAU,** Zool. Petit de la cigogne.

CICONIEN, IENNE, adj. (*ciconia*, cigogne ; lat.) Ornith. Qui ressemble à la cigogne.

= **Ciconiens,** n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, ayant pour type le genre Cigogne.

CICURATION, n. f. (*cicurare*, apprivoiser ; lat.) Néol. Action d'apprivoiser les animaux, de les rendre domestiques.

CICUTAIRE, n. f. (*cicuta*, ciguë ; lat.) Pron. *ci-ku-tèr*. — Bot. Genre de plantes vénéneuses, de la famille des Ombellifères.

CICUTÉ, ÉE, adj. (*cicuta*, ciguë ; lat.) Pharm. Qui est imprégné de ciguë.

CICUTIN, n. m. ou **CICUTINE,** n. f. (*cicuta*, ciguë ; lat.) Pron. *ci-ku-tain, tinn*. — Chim. Alcaloïde particulier qu'on trouve dans la grande ciguë ; c'est la même substance que la *Conicine*. || V. ce mot.

CID, n. m. (*saïd*, seigneur ; ar.) Seigneur, chef, commandant.

Ils t'ont nommé tous deux leur *cid* en ma présence. (Corn.)

La tragédie du CID *est un des chefs-d'œuvre de Corneille.*

CIDARIS, n. m. Tiare du grand prêtre des Hébreux ; coiffure des rois de Perse ; c'était une espèce de bonnet pointu.

CIDRE, n. m. (σίκερα, toute liqueur fermentée autre que le vin ; gr.) Boisson faite avec le jus des pommes et quelquefois aussi avec celui des poires ou même des fruits du cormier : *Gros* CIDRE. *Petit* CIDRE. CIDRE *paré.* CIDRE *doux, piquant.*

CIEL, n. m. (*cælum* ; lat.) Pron. *ciel*. — Au plur. *cieux* ; L'espace indéfini dans lequel se meuvent tous les astres ; la partie de l'espace qui s'étend au-dessus de nos têtes : *Un ciel étoilé. Les astres brillent au* CIEL. (La Br.) *Le Dieu créateur du* CIEL *et de la terre.* (Boss.)

Dans les plaines du *ciel* Dieu sema la lumière. (Volt.)
Que la terre est petite à qui la voit des *cieux*. (Del.)

Ils lèvent les mains au CIEL *avec des plaintes lamentables.* (Marm.)

— Air, atmosphère : *Un* CIEL *obscur, nuageux. Essuyer l'inclémence du* CIEL *et des saisons.* (La Br.) *Vous y trouverez un* CIEL *toujours pur et serein.* (Fléch.)

Regardez ce *ciel* noir, plus beau qu'un *ciel* serein. (V. H.)

— *La voûte du ciel, des cieux*, le firmament.

— Prov. *Ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, c.-à-d. présage une belle journée favorable au voyageur.

— Fig. et fam. *Être ravi au troisième ciel, au septième ciel*, éprouver une indicible joie.

— *Élever quelqu'un jusqu'au ciel*, le combler d'éloges, l'exalter.

— *Ces choses sont éloignées comme le ciel et la terre*, il y a entre elles une extrême différence.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre*, faire tous ses efforts pour arriver à son but.

— Quelquefois collectiv. Les astres : *Les Égyptiens ont trouvé cette grande année qui ramène tout* LE CIEL *à son premier point.* (Boss.)

— *Les influences du ciel*, les influences qu'on attribuait aux astres sur la destinée humaine.

— *Le feu du ciel*, la foudre : *Il attire le* FEU DU CIEL *sur sa tête.*

— Fig. en style de l'Écrit. *Un ciel, des cieux d'airain*, un temps sec et aride.

— Hist. *Fils du ciel*, nom que les Chinois donnent à leur souverain.

— *Ciel inférieur*, la Chine dans les livres chinois.

— Par analog. Climat, pays : *Vivre sous un beau* CIEL. *Ils sont nés sous un* CIEL *triste et froid. Chantantes et voluptueuses dans les beaux climats, les langues sont sourdes sous un* CIEL *triste.* (Rivarol.)

— Phil. anc. Les diverses couches de matière transparente qui formaient les cieux : *Ptolémée supposa l'existence d'un* CIEL *de cristal qui imprimait le mouvement à tous les autres.* (C. Del.)

Galilée, indigné, change l'ordre des *cieux*. (Id.)
Tombe sur moi le *ciel* pourvu que je me venge. (Corn.)

— Théol. Le séjour des élus, le paradis : *L'âme quitte la terre et monte au* CIEL. (Pasc.) *Ne désirer que le* CIEL. (Boss.) *Les joies du* CIEL. (Fléch.) *La pratique de l'Évangile est le chemin du* CIEL. (Acad.)

Après m'avoir aimé quelques jours sur la terre,
Souviens-toi de moi dans les *cieux* ! (Lamart.)
La vie est un combat dont la palme est aux *cieux*.
(C. Del.)

— Fig. *Voir les cieux ouverts*, éprouver une joie très-vive, un grand bonheur du bien qu'on entrevoit.

— Par extens. Dieu, la Providence : *Invoquer le* CIEL *dans ses malheurs. Quand nous faisons le bien, le* CIEL *augmente notre bonheur.* (Barthél.) *Les dons, les bénédictions du* CIEL.

Le *ciel* est juste et sage, et ne fait rien en vain. (Rac.)

— Par apostrophe, il se dit pour Dieu, Dieux :

Ciel, à qui voulez-vous désormais que je fie
Les secrets de mon âme et les soins de ma vie. (Corn.)

= **Ciel ! O ciel ! Juste ciel ! Juste cieux !** Loc. interj. exprimant l'admiration, la joie, la crainte, etc. :

Il ne vit plus *ô ciel !* (Corn.)
Justes cieux ! me trompé-je ? (Id.)
Ciel ! quel nombreux essaim d'innocentes beautés ! (Rac.)

— Par analog. Le dais sous lequel se porte le saint sacrement le jour de la Fête-Dieu : *Porter le* CIEL. || Vieux.

— Le couronnement, le haut d'un lit : *Un* CIEL *de lit. Il n'y a pas en Orient de* CIELS *de lit plus délicieux que le beau firmament étoilé.* (Lam.)

— Le haut, le plafond d'une carrière de pierre : *Des infiltrations percent les* CIELS *de carrière.*

— *Carrière à ciel ouvert*, celle qu'on exploite sans puits ni souterrain.

— Peint. La partie d'un tableau qui représente l'air : *Le* CIEL *d'un tableau. Ce peintre fait bien les* CIELS.

— Aspect particulier du ciel de tel ou tel pays : *Le Lorrain reproduit les* CIELS *de Rome lors même qu'il peint le soleil couchant sur la mer.* (Châteaubr.)

= **Gramm.** *Ciel*, employé au propre ou dans le sens de température, climat, fait *cieux* au pluriel : *Les* CIEUX *annoncent la gloire de Dieu.* (Pasc.)

Là vous pourriez trouver, sous de riants asiles,
Des *cieux* toujours sereins, des nuits toujours tranquilles.
(M. J. Chénier.)

— V. Hugo a, par euphonie, employé dans les Chants du crépuscule *ciels* pour *cieux* :

Alors prés verts, *ciels* bleus, eaux vives, etc.

Cieux bleus eût été désagréable à l'oreille, et le poëte a préféré *ciels*, quoique moins exact. Balzac a dit de même : *Ils étaient occupés à contempler un de ces* CIELS *purs dans lesquels les derniers rayons du soleil jettent de faibles teintes d'or et de pourpre.* Il ne faut pas s'autoriser de ces exemples.

— Il fait *ciels* au pluriel seulement en termes de peinture et quand il désigne le haut d'un lit ou le plafond d'une carrière : *Les* CIELS *de lit. Les* CIELS *de ces tableaux sont bien traités. Des* CIELS *de carrière.* (Ac.)

Syn. Ciel, Paradis. Ces deux mots ne sont synonymes que dans le style religieux ; mais ils diffèrent essentiellement par le sens. Le *ciel* est le séjour de la gloire ; le *paradis*, celui de la béatitude. Pour distinguer une religion qui ne promet aux justes que des jouissances intellectuelles de celle qui leur destine des plaisirs sensuels, on dira le *ciel* des chrétiens et le *paradis* des mahométans.

CIERGE, n. m. (*cire*.) Pron. *cièrj*. — Longue chandelle de cire employée dans les diverses céré-

monies de l'Église : CIERGE *bénit. Un gros* CIERGE. CIERGE *blanc, jaune. Allumer un* CIERGE. (Acad.)

— *Cierge pascal*, cierge de grande dimension que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques. Ce cierge, sur lequel on écrivait autrefois la liste des fêtes mobiles, restait toute l'année dans l'église. Aujourd'hui le diacre y attache cinq grains d'encens qui rappellent les cinq fêtes mobiles de l'année des chrétiens.

— Fam. *Être droit comme un cierge*, être, se tenir très-droit.

— Hydraul. *Cierges d'eau*, jets d'eau menus et perpendiculaires qui se trouvent sur la même ligne.

— Zool. Espèce de polypier du genre des cillaires.

— Comm. *Cierge pascal*, nom marchand d'une coquille univalve, du genre des Cônes.

— Bot. Cactier : CIERGE *du Pérou*. || *Cierge amer* ou *cierge laiteux*, l'euphorbe des Canaries. || *Cierge maudit*, la molène noire. || *Cierge de Notre-Dame*, la molène ordinaire ou bouillon blanc.

CIERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Cierger : *Étoffe ciergée.*

— Mar. Il se dit d'une continuité de mâts très-étroits : *La mâture de ce bâtiment est bien* CIERGÉE.

CIERGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cierge.*) Pron. *cièr-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *cierg* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *il ciergea, nous ciergeons*, etc. — Enduire une étoffe de cire aux endroits où elle a été coupée, pour empêcher qu'elle s'effile : CIERGER *une étoffe.*

CIERGIER, n. m. (*cierge.*) Pron. *cièr-jié.* — Celui qui fait, qui vend des cierges.

CIGALE, n. f. (*cicada*; lat.) Pron. *cigal.* — Genre d'insectes hémiptères, à trois yeux lisses; les mâles portent de chaque côté de la base de l'abdomen un organe à l'aide duquel ils produisent un bruit particulier par la tension et le relâchement alternatifs d'une membrane sèche : *Petite* CIGALE. CIGALE *peinte, noire.* CIGALE *naine. Le chant de la* CIGALE. *J'ai entendu chanter* LES CIGALES. *Les* CIGALES *font entendre pendant les chaleurs de la canicule une stridulation perçante et monotone.* (Richard.)

— Mar. Organeau d'une ancre ou d'un grappin.

CIGARE, n. m. (*cigarro*, esp.) Petit cylindre formé d'une feuille de tabac à fumer roulée sur elle-même ou des brins de tabac enveloppés dans une feuille : *Les* CIGARES *de la Havane sont les plus estimés. Fumer un* CIGARE. *Un paquet de* CIGARES. *Avoir un* CIGARE *à la bouche.* (Acad.) *Le* CIGARE *est le complément indispensable de toute vie inactive et élégante.* (G. Sand.)

Trois *cigares*, le soir, quand le jeu vous ennuie,
Sont un moyen divin de mettre à mort le temps. (A. de M.)

CIGARETTE, n. f. (*cigare*, dim.) Pron. *ci-ga-rètt.* — Petit cigare qu'on fait soi-même avec du tabac découpé et roulé dans un petit morceau de papier ou de paille de maïs.

— Préparation de camphre et d'autres substances mises sous forme de petits cigares : *Des* CIGARETTES *de camphre.*

CIGOGNE, n. f. (*ciconia*, lat.; m. sign.) Pron. *ci-go-gn.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers et de la famille des Cultrirostres, caractérisé par un bec gros, médiocrement fendu, sans fosse ni sillons. On en connaît deux espèces, la *cigogne blanche* et la *Cigogne noire* : *Dans l'attitude du repos la* CIGOGNE *se tient sur un pied.* (Buff.)

La *cigogne* au long bec, emmanché d'un long cou. (La F.)

— Prov. *Contes de la cigogne, à la cigogne*, contes ridicules et dépourvus de toute vraisemblance.

CIGOGNEAU, n. m. (*cigogne*, dim.) Pron. *ci-go-gnió.* — Zool. Un des noms vulgaires du petit de la cigogne.

CIGUË, n. f. (*cicuta*; lat.) Pron. *ci-gü.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères; elle est caractérisée par ses fleurs blanches et ses fruits globuleux : *La petite* CIGUË *ou* AGUË *des jardins. La* CIGUË *aquatique. La* CIGUË *vireuse.*

— Une des variétés, la *grande ciguë*, fournit un poison très-actif qui paraît dû à un alcaloïde particulier qu'on a appelé *Conicine.*

— Le poison extrait de la grande ciguë, dont les Athéniens se servaient pour donner la mort à ceux que l'aréopage avait condamnés : *Socrate et Phocion furent condamnés à boire la* CIGUË. (Acad.)

CIL, n. m. (*cilium*; lat.) Pron. *cil* ou *ci-y.* — Le poil long et roide qui borde les paupières : *De longs* CILS. *Les* CILS *des paupières. Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des* CILS *aux deux paupières.* (Buff.) *Il a les* CILS *peints en noir ainsi que les sourcils.* (Lam.) *Jaunes comme ceux d'une fouine, ses yeux n'avaient presque point de* CILS. (H. de Balzac.)

Dans ses longs *cils* mouillés de pleurs,
Dans ses yeux bleus que de tristesse! (C. Del.)

— Bot. Poil soyeux qui borde certaines parties des plantes.

CILIAIRE, adj. des 2 g. (*cil.*) Pron. *ci-lièr.* — Qui est garni de cils, qui se rapporte aux cils : *Le bord* CILIAIRE *des paupières.*

— Anat. *Nerfs ciliaires*, nerfs qui tirent leur origine du nerf nasal, et spécialement de la partie antérieure du ganglion ophthalmique. || *Veines ciliaires*, veines qui se rendent dans la veine ophthalmique. || *Artères ciliaires*, artères fournies par l'ophthalmique, au-dessus du nerf optique. || *Muscle ciliaire*, l'orbiculaire des paupières.

= **Ciliaire**, n. f. Bot. Genre de mousse.

= **Ciliaires**, n. m. pl. Zool. Genre de poissons de la mer des Indes.

CILICE, n. m. Pron. *ci-liss.* — Large ceinture ou sarrau d'étoffe grossière, ordinairement de poil de chèvre, de crin de cheval, ou de tout autre poil rude et piquant, que l'on porte sur la peau par mortification : *Il était courbé sous la haire et sous le* CILICE. (Fléch.) *Judith pleura constamment la mort de son époux dans le jeûne et dans le* CILICE. (Mass.) *En jetant le* CILICE *que la douleur avait attaché à ses os, il se leva sublime et radieux comme s'il fût déjà entré au séjour des récompenses divines.* (G. Sand.)

Mais quel est cet air sombre et ce *cilice* affreux? (Rac.)
Quand vous pouvez choisir l'armure ou le *cilice*,
Vous doutez!... (C. Del.)

CILIÉ, ÉE, adj. (*cil.*) Dont le bord est garni de cils : *Les pétales de la capucine sont* CILIÉS. (Acad.) *Anthères* CILIÉES. *Graine* CILIÉE. *Stigmate* CILIÉ. *Écailles* CILIÉES. *Ailes* CILIÉES.

CILIOBRANCHE, adj. des 2 g. (*cilium*, cil; lat.; βράγχια, branchies; gr.) Zool. Qui a des branchies en forme de cils.

= **Ciliobranches**, n. m. pl. Classe de mollusques dont le manteau est bordé de cils.

CILIOGRADE, adj. des 2 g. (*cilium*, cil, *gradus*, pas; lat.) Zool. Qui marche au moyen de cils.

= **Ciliogrades**, n. m. pl. Famille de zoophytes, dont le corps est pourvu de cils servant à la locomotion.

CILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ciller.

CILLEMENT, n. m. (*ciller.*) Pron. *ci-y-man.* — Action de ciller les paupières : CILLEMENT *d'yeux.*

CILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cil.*) Pron. *ci-ié.* — Fermer et rouvrir instantanément les yeux et les paupières : *Il ne fait que* CILLER *les yeux.* CILLER *les paupières.* (Acad.)

— Absol. *On ne peut regarder le soleil sans* CILLER. (Acad.) *On lui a tiré un coup de pistolet aux oreilles, et il n'a seulement pas* CILLÉ. (Id.)

— Fam. *Personne n'ose* CILLER *devant lui*, personne n'ose remuer.

— Faucon. Coudre les cils ou les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne voie point la lumière et qu'il ne se débatte point.

— Il se dit d'un cheval lorsque des poils blancs apparaissent vers l'arcade orbitaire ou les tempes; c'est un signe de vieillesse avancée.

= **Se ciller**, v. pr. Il se dit dans ce dernier sens : *Ce cheval* SE CILLE.

CILLOSE, n. f. (*cil.*) Pron. *ci-iôz.* — Tremblement continuel de la paupière supérieure.

CIMAISE, n. f. V. CYMAISE.

CIMBALAIRE, n. f. Bot. Genre de linaire purpurine, efficace contre les pertes de sang et les hémorroïdes.

CIMBALÉE, n. f. Mus. Partie du plein jeu de l'orgue.

CIMBRE, n. m. Zool. Espèce de gade.

CIME, n. f. (*summus*, très-haut; lat.) Le sommet, la partie la plus haute d'un corps terminé en pointe, comme une montagne, un arbre, un mât, etc. *La* CIME *d'une montagne. Sur la* CIME *d'un roc.* (Boil.) *La* CIME *des arbres*, etc. *Les écureuils montent jusqu'à la* CIME *des plus grands arbres. La* CIME *de la montagne était couverte de neige.* (Acad.)

— Poétiq. *La double cime*, ou *le mont à double cime*, le Parnasse, qui était terminé par deux sommets : *Les nymphes de la double* CIME (La Mott.), les Muses.

— Bot. *Cime* ou *Cyme*, L'ensemble des branches qui terminent une cime nue.

— Mode d'inflorescence consistant en ce que la tige ou le rameau principal se termine par une fleur accompagnée à sa base de deux bractées opposées ou d'un plus grand nombre de bractées verticillées : *Le sureau a des fleurs en* CIME. (Acad.)

CIMENT, n. m. (*cæmentum*, moellon; lat.) Pron. *ci-man.* — Toute matière gluante, tenace, propre à lier entre elles des pierres, des briques, etc. : *Mettre du* CIMENT *entre les pierres d'une muraille.* (Acad.) *On appelle* CIMENT *de l'argile très-cuite et pulvérisée grossièrement.* (Brongniart.) *Les* CIMENTS *varient selon la diversité des emplois. Bâtir à chaux et à* CIMENT.

— Prov. et fig. *Cela est fait à chaux et à ciment*, est fait solidement.

— Fig. Ce qui appuie, soutient, affermit : *Pouvoir et raison, voilà les deux* CIMENTS *de l'État qui se compose d'une agrégation de famille et de choses mises en commun.* (Lerminier.) *La vertu est le* CIMENT *de la puissance des nations; elles tombent dès qu'elles sont corrompues.* (Ségur.)

— *Ciment romain* ou *des Romains*, produit pulvérisé de la calcination d'un mélange de carbonate de chaux et d'argile, ayant la propriété d'acquérir sous l'action de l'air ou celle de l'eau une très-grande dureté : *Le* CIMENT DES ROMAINS *était d'une perfection qu'on a peine à égaler.* (Acad.)

— *Ciment hydraulique*, ciment mêlé avec de la chaux grasse qui forme un mortier qui se durcit à l'eau.

CIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Cimenter : *Une pierre bien* CIMENTÉE.

— Fig. *Une opulence* CIMENTÉE *du sang des peuples.* (Boss.)

CIMENTER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*ciment.*) Lier avec du ciment; enduire de ciment : CIMENTER *du pavé.* CIMENTER *le bassin d'une fontaine.*

— Par analog. CIMENTER *toutes les parties d'un empire.* (Montesq.)

— Fig. Confirmer, affermir : CIMENTER *l'amitié. Les martyrs* ONT CIMENTÉ *la foi par leur sang.* CIMENTER *la paix par une alliance.* (Acad.)

CIMENTIER, n. m. (*ciment.*) Techn. Celui qui fait le ciment.

CIMETERRE, n. m. (*chimchir*; turc.) Pron. *cim-tèr.* — Sorte de sabre à lame très-large, recourbé vers son extrémité; il est surtout en usage chez les Turcs : *C'est le* CIMETERRE *à la main que les Turcs se rendirent si redoutables.*

... Jamais les chrétiens ne répandront la terre
Sur un chrétien par lui frappé du *cimeterre*. (C. Del.)

CIMETIÈRE, n. m. (κοιμητήριον; gr.) Pron. *cim-tièr.* — Lieu découvert et ordinairement clos de murs dans lequel on enterre les morts : *Porter un corps au* CIMETIÈRE. *Un* CIMETIÈRE *de village. La vallée de Josaphat semble avoir toujours servi de* CIMETIÈRE *à Jérusalem.* (Châteaubr.) *L'égalité est au* CIMETIÈRE; *mais elle n'est que là.* (Levis.) *En France il n'y a plus de* CIMETIÈRES *dans l'enceinte des villes.* (Acad.)

— Fig. Lieu où la mort frappe et sévit : *Ce pays est le* CIMETIÈRE *des étrangers.*

Fait des champs d'alentour de vastes *cimetières*. (La F.)

CIMETTE, n. f. (*cime*, dim.) Pron. *ci-mett.* — Horticul. Rejeton que poussent certains choux et qu'on nomme aussi *Choux de Bruxelles.*

CIMICAIRE, n. f. (*cimex*, punaise; lat.) Pron. *ci-mi-kèr.* — Bot. Plante de la famille des Renonculacées que son odeur forte rend propre à chasser les punaises.

CIMICIDE, adj. des 2 g. (*cimex, icis*, punaise; lat.; εἶδος, forme; gr.) Pron. *ci-mi-cid.* — Zool. Qui ressemble à une punaise.

CIMIER, n. m. (*cime.*) Pron. *ci-mié.* — Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque, et qui est ordinairement surmonté d'une aigrette ou d'une touffe de plumes ou de crin. *Il avait un sphinx, un lion pour* CIMIER. (Acad.) *Une figure de serpent formait le* CIMIER *de son casque.* (Barthél.)

Mais quel pouvoir brise sous son épée
Les *cimiers* d'or et les casques d'airain. (C. Del.)

— Blas. Tout objet posé sur le casque qui surmonte l'écu des armoiries.

— Bouch. Pièce de bœuf charnue, prise sur le quartier de derrière : *Une pièce de* CIMIER, *du* CIMIER.

— Vénér. Croupe du cerf qui dans la curée se donne au maître de l'équipage : *Du* CIMIER *de cerf.*

CIMOLÉE ou **CIMOLIE**, n. f. (*cimolis.*) Sorte d'argile qui se trouve principalement à Cimolis, île de l'Archipel, et qui servait chez les anciens aux usages pour lesquels on emploie aujourd'hui la terre sigillée.

— Adj. *Matière cimolée* ou, *cimolie*, dépôt d'oxyde de fer qui recouvre les meules à aiguiser. || On l'appelle aussi *Boue de couteliers.*

CIMOLITE, n. f. Pron. *ci-mo-litt.* — Minér. Sorte d'argile que les anciens tiraient de l'île de Cimolis, et qu'ils employaient à dégraisser les étoffes

CIMOSSE, n. f. Pron. *ci-moss.* — Comm. Lisière d'une sorte de taffetas de Gênes.

CINABRE, n. m. (κιννάβρα, mauvaise odeur; gr.) Minéral rouge fort pesant, résultant d'une combinaison naturelle ou artificielle du mercure avec le soufre : *Le vermillon n'est autre chose que du* CINABRE *pulvérisé.* (Acad.)

— Les chimistes l'appellent *Sulfure rouge de mercure.*

— Fig. Couleur rouge :

Je voyais sur son char éclater les rubis,
Sur son teint le *cinabre* et l'or sous ses habits. (La F.)

CINARA, n. f. Bot. Le genre artichaut.

CINAROCÉPHALE, adj. des 2 g. (κινάρα, artichaut, κεφαλή, tête; gr.) Pron. *ci-na-ro-cé-fal.* — Bot. Qui a des fleurs semblables à celles de l'artichaut.

= **Cinarocéphales**, n. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

CINCENELLE, n. f. Pron. *çainss-nèl.* — Navig. Cordage qui sert à haler les bateaux.

— Mar. V. CINQUENELLE.

CINCHONINE, n. f. Pron. *çain-ko-ninn.* — Chim. Alcali qu'on trouve dans l'écorce de quelques espèces de quinquinas.

CINCHONIQUE, adj. m. Pron. *çain-ko-nik.* — Chim. Il se dit des sels à base de cinchonine : *Sels* CINCHONIQUES.

CINCLE, n. m. (*cinclus*; lat.) Pron. *çainkl.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, de la famille des Merles; alouette de mer à collier.

CINCLÈSE, n. f. (κίγκλισις; gr.) Pron. *çain-klèz.* — Agitation, mouvement fréquent et peu étendu.

— Méd. Clignotement.

CINCLIDION, n. m. (κιγκλίς, grillage; gr.) Bot. Genre de mousses. || On dit aussi *Cinclidie*, n. f.

CINDRE, n. m. Pron. *çaindr.* — Techn. Instrument de charpentier et de charron.

CINÉDOLOGIQUE, adj. (κύων, κυνός, chien, λόγος, parole; gr.) Littér. anc. Licencieux; il ne s'emploie que dans cette expression : *Poésies* CINÉDOLOGIQUES.

CINÉFACTION, n. f. (*cinis*, cendre, *facere*, faire; lat.) Réduction en cendre; cinération.

CINÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Cinéfier.

CINÉFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*cinis*, cendre, *fieri*, devenir; lat.) Réduire en cendres.

CINÉRAIRE, adj. (*cinis, cineris*, cendre; lat.) Pron. *ciné-rèr.* — Il se dit d'une urne qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort : *Urne* CINÉRAIRE.

CINÉRAIRE, n. f. (*cinis*, cendre; lat.) Pron. *ci-né-rèr.* — Bot. Genre de plantes à fleurs composées dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément.

CINÉRATION, n. f. (*cinis, cineris*, cendre; lat.) Action de brûler, de réduire en cendres. || Réduction en cendres par le feu. || V. INCINÉRATION, plus usité.

CINÉRIFORME, adj. des 2 g. (*cinis, cineris*, cendre, *forma*, forme; lat.) Pron. *ci-né-ri-form.* — Qui a l'aspect, la consistance de la cendre.

CINGLAGE, n. m. (*cingler.*) Pron. *çaingh-laj.* — Mar. Le chemin qu'un bâtiment fait ou peut faire en 24 heures. || Loyer des gens de mer. || Il a vieilli.

— Techn. Opération qui consiste à frapper avec de lourds martinets le fer sortant des feux d'affinerie, pour en faire jaillir le laitier et l'étirer en barres propres à être livrées au commerce.

CINGLANT, part. prés. du v. Cingler.

CINGLE, n. m. Pron. *çaingl.* — Zool. Poisson d'eau douce du genre Apron.

CINGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cingler : *Avoir le visage* CINGLÉ *d'un coup de fouet.*

CINGLEMENT, n. m. Action de cingler; effet produit par ce qui cingle : *Le* CINGLEMENT *d'un fouet.*

CINGLER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*segeln*, naviguer; all.) Pron. *çaingh-lé.* — Mar. Naviguer dans telle ou telle direction : *Nous* CINGLÂMES *à l'est.* (Ac.) *Ils voguent, ils* CINGLENT *dans une mer où les autres se brisent.* (La Br.) *Une barque* CINGLA *légèrement en avant de la petite flotte.* (G. Sand.)

— Naviguer : CINGLER *en haute mer.*

— V. tr. ou act. Frapper avec quelque chose de souple et de mince : *Il lui* A CINGLÉ *le visage d'une houssine.* (Acad.) CINGLER *le visage de quelqu'un d'un coup de cravache.*

— Par analog. En parl. d'un vent froid et vif, de la grêle, de la neige, de la pluie : *Le vent, la pluie nous* CINGLAIT *le visage.*

— Absol. *Le vent* CINGLE. (Acad.)

— Techn. Forger ou corroyer le fer.

CINNAMOME, n. m. Pron. *cinn-na-monn.* — Sorte d'aromate; la cannelle : *On croit communément que la cannelle est le* CINNAMOME *des anciens.* (Acad.)

CINQ, adj. numér. des 2 g. (*quinque*, lat.; m. sign.) Pron. *çaink* quand il ne s'appuie sur aucun mot ou qu'il est suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette : CINQ *enfants*, CINQ *hommes* [cin-kenfants, cin-khommes]; on pron. *çain*, avant une consonne ou une *h* aspirée : CINQ *garçons*, CINQ *héros* [*çain garçons, çain héros*].

— Nombre entre quatre et six : *Trois et deux font* CINQ. *Espace de* CINQ *ans.* (Acad.) CINQ *garçons et* CINQ *filles.* (Id.) *Les* CINQ *doigts de la main.* (Id.)

Un sou quand il est assuré
Vaut mieux que *cinq* en espérance. (La F.)

Cinq chevaliers français ont conquis la Sicile. (C. Del.)

— Cinquième : *Le nombre, le numéro* CINQ. *Livre, page* CINQ. *Charles* CINQ.

— Banq. *Le denier cinq*, argent prêté à un pour cinq, ou à vingt pour cent :

Cent franc *au denier cinq* combien font-ils? Vingt livres. (Boil.)

— Subst. *Nous partirons le* CINQ *du mois.* (Acad.)

— Le chiffre qui représente ce nombre : *Faire un* CINQ. *Deux* CINQ *de suite font cinquante-cinq. Le produit de* CINQ *multiplié par trois.* (Acad.)

— Prov. et pop. *Mettre cinq et retirer six*, mettre les cinq doigts dans un plat, et en retirer quelque bon morceau.

— *Donner cinq et quatre, la moitié de dix-huit*, appliquer deux soufflets, l'un de la main, l'autre du revers.

— J. de cartes. La carte marquée de cinq points : *Le* CINQ *de cœur, de carreau*, etc.

— J. de dés. Le dé marqué de cinq points : *Amener deux et* CINQ.

CINQUAIN, n. m. (*cinq.*) Pron. *çain-kain.* Anc. Milit. Ordre de bataille d'une armée rangée en cinq masses.

CINQUANTAINE, n. f. (*cinquante.*) Pron. *çain-kan-tènn.* — Nombre de cinquante : *Une* CINQUANTAINE *de personnes. Une* CINQUANTAINE *de francs.*

— Absol. L'âge de cinquante ans : *Avoir la* CINQUANTAINE. *Atteindre la* CINQUANTAINE. *Avoir passé la* CINQUANTAINE.

— Fête qu'on célèbre au bout de cinquante années de mariage et d'exercice d'une fonction : *Ces époux ont fait la cinquantaine; ils ont fêté la* CINQUANTAINE *de leur mariage.* (Acad.)

— Anc. Compagnie urbaine de cinquante hommes commandés par un cinquantenier.

CINQUANTE, adj. numér. des 2 g. (*quinquaginta*, lat.; m. sign.) Pron. *çain-kantt.* — Nombre composé de cinq dizaines; cinq fois dix : CINQUANTE *hommes.* CINQUANTE *francs, Le nombre* CINQUANTE. *Le numéro* CINQUANTE.

Le jour de mon départ je t'avais confié
Cinquante mille francs; donnes-m'en la moitié. (C. Del.)

— Cinquantième : *Page* CINQUANTE. *L'article* CINQUANTE *du Code civil. Le numéro* CINQUANTE.

— N. m. CINQUANTE *multiplié par deux égale cent.*

— Le chiffre, le numéro cinquante : *Le* CINQUANTE *est tombé, est sorti.*

CINQUANTENIER, n. m. (*cinquante.*) Pron. *çain-kantt-nié.* — Anc. Celui qui commande cinquante hommes; il s'est dit en parl. des chefs de la milice et de la police des villes : *On fit avertir les* CINQUANTENIERS. (Acad.)

CINQUANTIÈME, adj. num. des 2 g. (*cinquante.*) Pron. *çain-kan-tièm.* — Nombre ordinal de cinquante : *Le* CINQUANTIÈME *chapitre. L'article* CINQUANTIÈME. *Vous êtes le* CINQUANTIÈME, *la* CINQUANTIÈME *sur la liste.* (Acad.)

— N. m. La cinquantième partie d'un tout; chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinquante parties égales : *Il en aura le* CINQUANTIÈME. *Il a un* CINQUANTIÈME *dans les bénéfices. Trois* CINQUANTIÈMES. (Acad.)

CINQUENELLE, n. f. Mar. Cordage pour l'artillerie.

CINQUIÈME, adj. num. des 2 g. (*cinq.*) Pron. *çain-kièm.* — Nombre ordinal de cinq : *Le* CINQUIÈME *jour. Le* CINQUIÈME *mois. Le* CINQUIÈME *chapitre. Le* CINQUIÈME *étage. La* CINQUIÈME *année.*

— *Il est arrivé, il est venu lui cinquième*, il est arrivé et est venu en compagnie de quatre autres.

— N. m. *Il demeure au* CINQUIÈME. *Le* CINQUIÈME *du mois.*

. . . . On appointe la cause,
Le *cinquième* ou sixième avril cinquante-six. (Rac.)

— La cinquième classe d'un collége : *Cet écolier est en* CINQUIÈME. (Acad.) *Un professeur de* CINQUIÈME.

— N. m. Écolier qui est en cinquième : *En moins d'un an, je devins fort* CINQUIÈME. (Châteaubr.)

— *La cinquième partie d'un tout* ou simpl. *Le cinquième*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinq parties égales : *L'horlogerie occupe à Genève plus de la* CINQUIÈME PARTIE *des habitants.* (D'Alemb.) *Il a* UN CINQUIÈME *dans les bénéfices.* (Acad.) *Il est héritier pour* UN CINQUIÈME. (Id.) *Saint-Domingue nous fournissait autrefois les trois* CINQUIÈMES *de nos denrées coloniales.* (Chaptal.)

— Anc. *Le cinquième*, taxe levée par les rois de France et qui consistait dans la cinquième partie du revenu des biens-fonds. || V. QUINT.

CINQUIÈMEMENT, adv. (*cinquième.*) Pron. *çain-kièm-man.* — En cinquième lieu : *Premièrement, deuxièmement, troisièmement, quatrièmement,* CINQUIÈMEMENT.

CINTRAGE, n. m. (*cintrer.*) Mar. Action de cintrer. || On écrit aussi *Ceintrage.*

CINTRE, n. m. (κέντρον, centre; gr.) Pron. *çaintr.* — Archit. Figure en arc de cercle : CINTRE *surbaissé. Cette cave est en* CINTRE. *Les aiguilles de ses nombreux minarets, les* CINTRES *de ses dômes éclatants se découpent à nu et crûment sur le bleu d'un ciel d'Orient.* (Lamart.)

— *Plein cintre*, forme du demi-cercle régulier.

— Appareil de charpente sur lequel on bâtit les voûtes de pierre : *Poser, lever les* CINTRES.

— Théât. Partie d'une salle de spectacle au-dessus du théâtre.

= *Loges du cintre*, le dernier rang des loges, celui qui est immédiatement au-dessous du plafond.

— Mar. V. CEINTRE.

CINTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cintrer : *Une porte* CINTRÉE.

— Blas. Il se dit du globe impérial entouré d'un cercle horizontal et d'un demi-cercle vertical, et des couronnes royales qui sont fermées : *Couronne* CINTRÉE *de deux cintres ou de deux diadèmes.*

CINTRER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*cintre.*) Faire un cintre, bâtir en cintre : CINTRER *une galerie.* CINTRER *une porte.* || Mar. V. CEINTRER.

CIOCOQUE, n. f. Bot. V. CHIOCOQUE.

CION, n. m. (κίων, colonne; gr.) Anat. Luette enflée entre les amygdales.

— Excroissance caronculeuse de la matrice.

CIONITE, n. f. (κίων, luette; gr.) Méd. Inflammation de la luette.

CIOUTAT, n. m. Pron. *ci-ou-ta.* — Horticult. Raisin; espèce de chasselas de la Ciotat.

CIPAYE, n. m. (*sepahi*, soldat; pers.) Pron. *ci-pa-y.* — Nom du soldat indien à la solde de la compagnie des Indes : *Corps de* CIPAYES.

CIPIPE, n. f. Relat. Fécule de la racine de manioc.

CIPOLIN, adj. m. (*cipolla*; ital.) Pron. *ci-po-lain.* — Marbre présentant des veines dont la disposition imite celle des tuniques de l'oignon : *Le portique du temple d'Antonin et de Faustine est formé par dix grosses colonnes d'un seul bloc de marbre* CIPOLIN. *Le marbre* CIPOLIN *est fort rare : les anciens l'appelaient* lapis carystius. (Stendhal.)

— Subst. *Des* CIPOLINS.

CIPPE, n. m. (*cippus*, m. sign.; lat.) Pron. *cip.* — Arch. Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on grave ordinairement quelque inscription.

— Anc. Pièce pour élever les retranchements.

— Borne qui marquait la limite d'un champ.

— Anc. cout. Instrument de torture; entraves, ceps.

CIPURE, n. f. (*cæpe*, oignon; lat.) Plante herbacée de Guyane, de la famille des Iris.

CIRAGE, n. m. (*cire.*) Pron. *ci-raj.* — Action de cirer : *Le* CIRAGE *d'un parquet. Il a employé beaucoup de temps à ce* CIRAGE.

— Le résultat de cette action : *Un beau* CIRAGE.

— La cire qu'on applique sur quelque chose : CIRAGE *des toiles, des taffetas*, etc.

— Toute composition qu'on étend sur la chaussure pour la rendre noire et luisante : CIRAGE *anglais. Du* CIRAGE *luisant. Un marchand de* CIRAGE. *Une bouteille de* CIRAGE. (Acad.)

— Tableau peint en camaïeu de couleur de cire jaune. || Peu usité.

CIRCAETE, n. m. (κίρκος, faucon, ἀετός, aigle; gr.) Pron. *cir-ca-ètt.* — Zool. Espèce d'aigle.

CIRCASSIENNE, n. f. Pron. *cir-ka-ciènn.* — Comm. Étoffe de laine croisée.

CIRCÉE, n. f. (*Circé*, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Onagraires; on l'employait autrefois dans la composition de certains charmes. || Vulg. *Herbe de Saint-Étienne, Herbe aux sorciers.*

CIRCELLE, CERCELLE ou **CERCERELLE**, n. f. Vulg. La sarcelle.

CIRCINAL, ALE, adj. (*circus*, cercle; lat.) Bot. En parl. des feuilles, Qui est roulé sur soi-même recoquillé du haut en bas.

CIRCOMMÉRIDIEN, IENNE, adj. (*circum*, autour; lat., et *méridien.*) Astr. Qui a lieu au voisinage du méridien.

— *Hauteurs circomméridiennes*, celles qui s'observent à la hauteur du méridien.

CIRCOMPOLAIRE, adj. des 2 g. (*circum*, autour, *polus*, pôle; lat.) Pron. *cir-kom-po-ler.* — Qui environne les pôles terrestres : *Les régions, les mers* CIRCOMPOLAIRES.

— Astr. Il se dit des étoiles et des constellations assez voisines du pôle pour que leur cercle diurne se trouve tout entier au-dessus de l'horizon; ce qui les rend constamment visibles soit à l'œil, soit à l'aide des instruments.

CIRCONCELLIONS, n. m. pl. Pron. *cir-kon-cèl-lion.* — Hist. relig. Hérétiques qui soutenaient que le pape et tout le reste des prêtres étaient simoniaques, hérétiques, pharisiens et indignes d'administrer les sacrements. Ils parurent en Souabe au treizième siècle.

— Secte de donatistes qui se signalèrent en Afrique au quatrième siècle par leurs violences; ils martyrisaient les prêtres et brûlaient les églises.

CIRCONCIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*circum*, autour, *cædere*, couper; lat.) Pron. *cir-kon-cir.* — (*Je circoncis, nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent; je circoncisais, nous circoncisions; je circoncis, nous circoncîmes; je circoncirai, nous circoncirons; je circoncirais, nous circoncirions; circoncis, circoncisons; que je circoncise; que je circoncisse; circoncire; circoncisant; circoncis, ise.*) Couper le prépuce : *Il était ordonné dans l'ancienne loi de* CIRCONCIRE *les enfants mâles. Les Juifs, les mahométans font* CIRCONCIRE *leurs enfants mâles.* (Acad.)

CIRCONCIS, ISE, part. pass. du v. Circoncire : *Un enfant* CIRCONCIS.

— N. m. *Un circoncis*, un enfant, un homme qui a le prépuce coupé.

— Bot. Fruit capsulaire qui s'ouvre transversalement en deux parties.

CIRCONCISANT, participe présent du verbe Circoncire.

CIRCONCISEUR, n. m. Celui qui circoncit. ‖ Peu usité.

CIRCONCISION, n. f. (*circoncire.*) Pron. *cir-kon-ci-sion.* — Action de circoncire : *La* CIRCONCISION *était ordonnée dans l'ancienne loi.* (Acad.) *La* CIRCONCISION *dans la loi ancienne a été remplacée par le baptême dans la loi nouvelle. La* CIRCONCISION *est d'un usage général en Afrique.* (Rayn.) *Ils pratiquent la* CIRCONCISION, *dont ils ne se souviennent plus.* (Chamf.)

— *La fête de la Circoncision* ou simpl. *La Circoncision*, le jour où l'Église célèbre la circoncision de Notre-Seigneur : *La* CIRCONCISION *est le premier jour de l'année.* (Acad.)

— Fig. Style de l'Écrit. *La circoncision du cœur, la circoncision des lèvres*, retranchement des mauvais désirs, des mauvaises pensées, des paroles contre la charité ou la pudeur.

CIRCONFÉRENCE, n. f. (*circum*, autour, *fero*, je porte; lat.) Pron. *cir-kon-fé-ranss.* — Le contour d'un cercle : *Toutes les lignes droites tirées du centre et terminées à la* CIRCONFÉRENCE *sont égales en longueur.* (Acad.) *Tous les points de la* CIRCONFÉRENCE *sont également éloignés d'un point intérieur nommé centre. La* CIRCONFÉRENCE *de la terre. La* CIRCONFÉRENCE *du globe. On divise la* CIRCONFÉRENCE *en 360 degrés.* (Arago.)

— Fig. *Dieu est un cercle dont le centre est partout et la* CIRCONFÉRENCE *nulle part.* (Pasc.)

— Par extens. Toute sorte d'enceinte, bien qu'elle ne soit pas d'une rondeur géométrique : *Cette ville enferme plusieurs jardins dans sa* CIRCONFÉRENCE. (Acad.) *Cette place a une vaste* CIRCONFÉRENCE.

— Fig. Espace indéterminé : *Rome faisait sentir sa puissance sans pouvoir l'étendre et dans une* CIRCONFÉRENCE *très-petite.* (Montesq.)

— Méd. La surface extérieure du corps : *Le sang est porté du centre à la* CIRCONFÉRENCE *par les artères et rapporté de la* CIRCONFÉRENCE *au centre par les veines.* (Acad.)

CIRCONFLEXE, adj. des 2 g. (*circumflexus*; lat.) Pron. *cir-kon-flèks.* — Gramm. Il se dit d'un signe orthographique appelé *accent circonflexe*, qu'on met sur les voyelles devenues longues par la suppression d'une lettre sur laquelle elles s'appuyaient; ainsi l'on écrit *âge* pour *aage*, *tête* pour *teste*, *gîte* pour *giste*, *rôle* pour *roole*, *flûte* pour *fluste*.

— Il se dit aussi des lettres qui prennent cet accent : *Un* Â, *un* Ô CIRCONFLEXE.

— Gr. gr. *Verbes circonflexes*, verbes contractés.

— Fig. et Fam. Tortu, de travers : *Une jambe* CIRCONFLEXE (J.-B. R.)

Ma poitrine est toute convexe;
Enfin je suis tout *circonflexe.* (Scarron.)

CIRCONJACENT, ENTE, adj. (*circum*, autour, *jacere*, être étendu; lat.) Pron. *cirr-kon-ja-çan, çantt.* — Néol. Environnant : *Pays* CIRCONJACENT.

CIRCONLOCUTION, n. f. (*circum*, autour, *loqui*, parler; lat.) Sorte de circuit de paroles; périphrase : *Parler par* CIRCONLOCUTION. *User de* CIRCONLOCUTION. *Toute* CIRCONLOCUTION *affaiblit le discours.* (Fén.) *Les* CIRCONLOCUTIONS *sont la marque d'une langue pauvre.* (Volt.) *Le grand usage de la* CIRCONLOCUTION *est dans les choses de délicatesse, de finesse et de décence.* (Marm.) *L'homme qui tenait le glaive suspendu sur un peuple et sur une armée n'avait pas besoin de s'envelopper des misérables* CIRCONLOCUTIONS *des rhéteurs.* (Ch. Nod.)

CIRCONSCRIPTION, n. f. (*circonscrire.*) Pron. *cir-konss-krip-cion.* — Ce qui borne, ce qui limite l'étendue d'un corps : *La* CIRCONSCRIPTION *est une propriété naturellement inséparable des corps.* (Acad.)

— Administr. La division civile, militaire ou ecclésiastique d'un territoire : *Établir une nouvelle* CIRCONSCRIPTION. (Acad.) *La* CIRCONSCRIPTION *des diocèses.*

— Géom. Action de circonscrire une figure à un cercle.

CIRCONSCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*circum*, autour, *scribere*, décrire; lat.) Pron. *cir-konss-krir.* — (*Je circonscris, tu circonscris, il circonscrit, nous circonscrivons, vous circonscrivez, ils circonscrivent; je circonscrivais, nous circonscrivions; je circonscrivis, nous circonscrivîmes; je circonscrirai, nous circonscrirons, je circonscrirais, nous circonscririons; circonscris, circonscrivons, circonscrivez; que je circonscrive, que nous circonscrivions; que je circonscrivisse, que nous circonscrivissions; circonscrivant; circonscrit, ite.*) Tracer des limites, des bornes autour de, etc. : CIRCONSCRIRE *une culture.*

— Géom. *Circonscrire une figure à un cercle*, tracer une figure dont les côtés touchent le cercle : CIRCONSCRIRE *un polygone à un cercle.*

= **Se circonscrire,** v. pr. Être circonscrit : *Dieu est un être infini qui ne se peut* CIRCONSCRIRE *ni par les lieux ni par les temps.* (Acad.)

CIRCONSCRIT, ITE, part. pass. du v. Circonscrire. Qui est limité : *Terrain* CIRCONSCRIT.

— *Espace très-circonscrit*, espace très-resserré.

— Fig. *Pouvoir* CIRCONSCRIT, renfermé dans des limites légales.

— Méd. *Tumeur circonscrite*, tumeur bien distincte des parties auxquelles elle est contiguë. On dit de même : *Inflammation* CIRCONSCRITE.

— Math. *Hyperbole circonscrite*, courbe hyperbolique du 3e degré, qui coupe ses asymptotes, et dont les branches renferment au dedans d'elles les parties coupées de ces mêmes asymptotes.

CIRCONSCRIVANT, p. prés. du v. Circonscrire.

CIRCONSPECT, ECTE, adj. (*circum*, autour, *spectare*, regarder; lat.) Pron. *cir-kons-pèk, pèkt.* — Retenu, discret : *Un homme* CIRCONSPECT. *Une femme* CIRCONSPECTE. *Il est* CIRCONSPECT *dans ses actions, dans ses paroles. Il faut être* CIRCONSPECT *à l'égard des traditions.* (Volt.)

— En parl. des manières, des habitudes, etc., Qui porte le caractère de la discrétion, de la retenue : *Conduite* CIRCONSPECTE. *Une bouche sage et* CIRCONSPECTE. (Fléch.) *Le véritable amour n'est ni téméraire ni évaporé, la crainte le rend* CIRCONSPECT. (J.-J. Rouss.) *Elle lui apprit par des paroles poliment* CIRCONSPECTES *qu'elle ne devait pas compter sur son appui.* (H. de Balz.)

CIRCONSPECTION, n. f. (*circonspect.*) Pron. *cir-konss-pèk-cion.* — Qualité de l'homme circonspect, prudence dans les actes et dans les paroles : *Une sage* CIRCONSPECTION. *Il faut user de grande* CIRCONSPECTION. *Il apporta beaucoup de* CIRCONSPECTION *dans cette affaire. Agir, parler avec* CIRCONSPECTION. (Acad.) *La* CIRCONSPECTION *des grues a été établie dans les hiéroglyphes comme le symbole de la vigilance.* (Buff.) *Les préjugés même doivent être discutés et traités avec* CIRCONSPECTION. (Duclos.) *Les caresses contrefaites et la triste* CIRCONSPECTION *d'un courtisan.* (La Br.)

Syn. Circonspection, retenue. La *circonspection* est une grande mesure dans le langage; la *retenue* est une extrême réserve dans la conduite. La *circonspection* est une vertu quand elle est inspirée par le sentiment des bienséances; elle est un vice quand elle est inspirée par la dissimulation et qu'elle procède d'un calcul; la *retenue* dérive d'une source toujours honorable, du respect de soi ou du respect des autres.

CIRCONSTANCE, n. f. (*circum*, autour, *stare*, se tenir; lat.) Pron. *cir-konss-tanss.* — Fait secondaire qui accompagne le fait principal, ou fait important, particularité qui se joint comme pour le rendre plus complet : CIRCONSTANCE *légère. Grave* CIRCONSTANCE. *Exposer un fait et en rapporter jusqu'à la moindre* CIRCONSTANCE. (Ac.) *Expliquer les* CIRCONSTANCES *des temps, des personnes et des lieux.* (Boss.)

— L'occasion, la conjoncture, l'état actuel des choses dans un moment précis : *Faire allusion à la* CIRCONSTANCE. *Se trouver dans les* CIRCONSTANCES *les plus difficiles. Que feriez-vous en pareille* CIRCONSTANCE? *Les* CIRCONSTANCES *deviennent impérieuses. La* CIRCONSTANCE *n'est pas favorable pour une telle entreprise. Se plier aux* CIRCONSTANCES. (Ac.) ‖ *C'est le charme de l'illusion qui nous aveugle en une infinité de* CIRCONSTANCES. (Marm.) *On reconnaîtra dans le caractère de Cicéron cette disposition des avocats à changer de convictions et à se transformer, pour ainsi dire, suivant les* CIRCONSTANCES. (Mérim.)

— Littér. *Ouvrage, pièce de circonstance*, une pièce de théâtre, un écrit inspiré par l'état des choses, par la disposition des esprits : *Il lui avait fait obtenir la croix après une onzième* PIÈCE DE CIRCONSTANCE. (H. de Balzac.)

— Polit. *Loi de circonstance*, loi extraordinaire, faite pour parer à des éventualités présentes, mais qui n'est plus appliquée aussitôt que ces éventualités sont passées : *Les lois restrictives sur la liberté individuelle sont des lois de* CIRCONSTANCE.

— Jurispr. N. f. pl. Incidents et particularités qui accompagnent un fait. ‖ *Circonstances aggravantes*, qui donnent une nouvelle force à l'accusation. ‖ *Circonstances atténuantes*, qui diminuent les charges.

— *Circonstances et dépendances*, tout ce qui dépend d'une terre, d'une maison, d'un procès : *Terre adjugée avec ses* CIRCONSTANCES ET DÉPENDANCES. *Procès renvoyé avec ses* CIRCONSTANCES ET DÉPENDANCES. (Acad.)

— Rhétor. Lieux communs qui comprennent tout ce qui se rapporte à la personne, à la chose, au lieu, aux motifs, à la manière et au temps : *Il y a trois espèces de* CIRCONSTANCES : *celles qui précèdent une action, celles qui l'accompagnent et celles qui la suivent.* ‖ SYN. V. CONJONCTURE.

CIRCONSTANCIEL, ELLE, adj. (*circonstance.*) Pron. *cir konss-tan-ciel.* — Qui tient aux circonstances : *Des considérations* CIRCONSTANCIELLES. (Th.)

— Gramm. *Complément circonstanciel*, qui exprime une circonstance de temps, de lieu, etc. ‖ On l'appelle aussi *Complément adverbial.* ‖ V. COMPLÉMENT.

CIRCONSTANCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Circonstancier : *Un fait bien* CIRCONSTANCIÉ. *Relation bien* CIRCONSTANCIÉE. *J'ai envoyé au ministre un mémoire très-*CIRCONSTANCIÉ. (Volt.)

CIRCONSTANCIER, v. tr. ou act 1re conj. (*circonstance.*) Pron. *cir-konss-tan-cié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous circonstanciions, vous circonstanciiez.* — Marquer, détailler les circonstances d'un fait, d'une affaire : CIRCONSTANCIER *une affaire, un fait.* (Ac.) *Il particularise et* CIRCONSTANCIE *toutes choses.* (Boss.)

CIRCONVALLATION, n. f. (*circum*, autour, *vallum*, retranchement; lat.) Pron. *cir-kon-val-la-cion.* — Tranchée à parapet, à redoutes, à place d'armes, etc., que des assiégeants élèvent autour de leur camp pour se garantir des attaques du dehors et s'opposer à ce que des secours arrivent à la place assiégée : *Ligne de* CIRCONVALLATION. *Faire la* CIRCONVALLATION *d'un camp.* (Ac.) *Il avait prédit cette effroyable* CIRCONVALLATION *qui devait environner la ville.* (Boss.)

CIRCONVENIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*circum*, autour, *venire*, venir; lat.) Pron. *cir-konv-nir.* — (*Je circonviens, nous circonvenons, vous circonvenez, ils circonviennent; je circonvenais, nous circonvenions; je circonvins, nous circonvînmes; je circonviendrai, nous circonviendrons; je circonviendrais, nous circonviendrions; circonviens, circonvenons, circonvenez; que je circonvienne, que nous circonvenions; que je circonvinsse, que nous cinconvinssions; circonvenant; circonvenu, circonvenue.*) Envelopper quelqu'un par des moyens artificieux, le déterminer à faire ce qu'on souhaite de lui : *Il croyait le* CIRCONVENIR *par ses artifices. Il a* CIRCONVENU *ses juges. Il s'est laissé* CIRCONVENIR. (Acad.)

CIRCONVENTION, n. f. (*circonvenir.*) Pron. *cir-kon-van-cion.* — Tromperie artificieuse : *User de* CIRCONVENTION. ‖ Peu usité.

CIRCONVENU, UE, part. pass. du v. Circonvenir :

Elle a été CIRCONVENUE *par sa famille. Une personne* CIRCONVENUE.

CIRCONVOISIN, INE, adj. (*circum*, autour, *vicinus*, voisin; lat.) Pron. *cir-kon-voa-zain, zinn.* — Qui est voisin de, qui environne; il s'emploie général. au plur. : *Les peuples* CIRCONVOISINS. *Les communes* CIRCONVOISINES. *Lieux* CIRCONVOISINS. *Par leurs institutions religieuses et politiques, par leur langue même, les Étrusques différaient des peuples* CIRCONVOISINS. (Lamenn.)

CIRCIRCONVOLUTION, n. f. (*circum*, autour, *volutare*, faire tourner; lat.) Pron. *cir-kon-vo-lu-cion.* — Succession de mouvements faits autour d'un centre commun : *Faire plusieurs* CIRCONVOLUTIONS. (Acad.)

— Anat. Les contours que forment les intestins dans l'abdomen et les saillies sinueuses du cerveau et du cervelet dans le crâne : *Les* CIRCONVOLUTIONS *cérébrales. Les* CIRCONVOLUTIONS *intestinales.*

— Mus. Ornement du plain-chant qui consistait à insérer trois notes entre l'avant-dernière et la dernière note de l'accord.

— Géom. Révolution d'une ligne : *Un cône est formé par la* CIRCONVOLUTION *d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de son angle droit.*

CIRCUIT, n. m. (*circuitus*; lat.) Pron. *cir-kui.* — Enceinte, tour : *Le* CIRCUIT *de la ville. Le* CIRCUIT *des murailles. Faire le* CIRCUIT *des murs. Cette ville a une grande lieue de* CIRCUIT. (Acad.)

— Détour : *J'ai fait un grand* CIRCUIT *pour arriver chez vous.*

— Fig. *Circuit de paroles*, abondance stérile de paroles : *Quel* CIRCUIT DE PAROLES *eût aussi bien rendu les mêmes idées.* (J.-J. Rouss.)

— Rhétor. Discours qui a pour but d'indiquer certaines choses qu'on ne veut pas directement aborder.

— Jurispr. *Circuit d'actions*, série d'actions dirigées successivement contre diverses personnes de manière à donner lieu à une action récursoire des unes contre les autres.

CIRCUITION, n. f. (*circuit.*) Pron. *cir-ku-i-cion.* — Anc. Contour.

— Action de tourner autour d'une chose; détour.

CIRCULAIRE, adj. des 2 g. (*circulus*, cercle; lat.) Pron. *cir-ku-lèr.* — Qui a la forme, la figure d'un cercle : *Figure* CIRCULAIRE. *Forme* CIRCULAIRE.

— Il se dit de ce qui se meut en décrivant un cercle : *Mouvement* CIRCULAIRE.

— Arithm. *Nombre circulaire*, celui dont les puissances finissent par le caractère même qui marque la racine : *Cinq est un nombre* CIRCULAIRE, *parce que son carré est* 25, *son cube* 125.

— Math. *Fonctions circulaires*, se dit des sinus, cosinus, tangentes, etc.

— *Lettre circulaire* ou simplement *Circulaire*, lettre écrite dans les mêmes termes et adressée à différentes personnes pour le même sujet : *Écrire une* LETTRE CIRCULAIRE. *Il adressa une* CIRCULAIRE *à tous ses correspondants. Distribuer des* CIRCULAIRES. (Ac.)

— Anc. Il se disait des lettres par lesquelles les princes ou les évêques ordonnaient de fournir à ceux qui voyageaient par leurs ordres toutes les choses nécessaires à leur subsistance.

— Instruction écrite, adressée par les agents supérieurs du pouvoir exécutif à leurs subordonnés, au sujet de la conduite qu'ils doivent tenir : CIRCULAIRES *ministérielles, administratives.*

CIRCULAIREMENT, adv. (*circulaire.*) Pron. *cir-ku-lèr-man.* — D'une manière circulaire, en rond : *Un corps qui se meut* CIRCULAIREMENT.

CIRCULANT, part. prés. du v. Circuler : *Philolaüs avait prétendu que la terre était une planète* CIRCULANT *autour du soleil.* (Arago.) *De tous les corps* CIRCULANT *autour du soleil, Mercure en est le plus voisin.* (Buff.) *Ces richesses,* CIRCULANT *bientôt dans la nation, contribuèrent à lui faire supporter les frais de la guerre.* (Volt.)

CIRCULANT, ANTE, adj. (*circulans*; lat.) En parl. des valeurs, Qui est en circulation : *Richesses* CIRCULANTES. *Il y avait huit fois moins d'espèces* CIRCULANTES *en Italie qu'il ne s'en trouve aujourd'hui.* (Volt.) *Billets* CIRCULANTS. *L'agriculture, de même que les fabriques, a des capitaux* CIRCULANTS. (Droz.) *Ces papiers* CIRCULANTS *étaient recevables en payement des biens nationaux.* (Thiers.)

CIRCULATEUR, n. m. Anc. Charlatan, bateleur.

— Méd. Partisan de la circulation du sang : *J'ai contre les* CIRCULATEURS *soutenu une thèse.* (Mol.)

CIRCULATION, n. f. Pron. *cir-ku-la-cion.* — Mouvement de ce qui circule : *Le mouvement de* CIRCULATION *et le mouvement de rotation des planètes sont contemporains.* (Buff.) *La* CIRCULATION *du sang. La* CIRCULATION *de la sève dans les plantes.* (Acad.)

— La facilité d'aller et de venir sans rencontrer d'obstacle; ne se dit guère qu'à propos de la voie publique : *La* CIRCULATION *est libre. La* CIRCULATION *est interrompue. Gêner, entraver la* CIRCULATION *des personnes, des voitures.* (Ac.) *Lorsque les peuples réunirent l'avantage d'être placés sur la route de la* CIRCULATION *la plus active, il se forma chez eux des entrepôts.* (Chamf.)

— Par analog. : *La circulation de l'air.*

— Écon. polit. *La circulation de l'argent, des capitaux, des effets de commerce, des marchandises*, le mouvement des monnaies ou des marchandises lorsqu'elles passent d'une main dans une autre : *L'argent n'est qu'un instrument de* CIRCULATION. (Rayn.) || Toute marchandise ou denrée qui est offerte pour être vendue est dans la *circulation*; elle n'y est plus lorsqu'elle entre dans les mains de celui qui l'acquiert pour la consommer. Des immeubles peuvent être dans la *circulation* lorsqu'ils sont à vendre; ils n'y sont plus quand ils cessent de pouvoir être acquis. La monnaie est une marchandise qui est toujours dans la *circulation*, parce qu'elle n'est jamais acquise pour être consommée, mais bien pour être échangée de nouveau.

— Par analog. *La circulation d'un livre, d'un écrit.* || *Mettre un écrit en circulation*, le répandre, le livrer au public. || *Arrêter la circulation d'un écrit dangereux*, en interdire la vente.

— *Mettre en circulation des idées nouvelles*, les répandre dans le public.

CIRCULATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *cir-ku-la-toar.* — Qui a rapport à la circulation du sang.

— *Appareil circulatoire*, ensemble des organes qui servent à la circulation du sang.

CIRCULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*circulare*, faire le tour; lat.) Se mouvoir circulairement; il se dit propr. des choses que leur mouvement ramène au point de départ, et principal. du sang, de la sève : *Outre la terre, le soleil voit* CIRCULER *autour de lui d'autres planètes.* (Arago.) *Le sang* CIRCULE *dans les veines.*

— Fig. : *Mes idées* CIRCULENT *sourdement dans ma tête.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et par extens. *Un feu dévorant circule dans mes veines*, l'ardeur de la fièvre ou de la colère qui me dévore.

Quelle douce chaleur *circule* dans mon sein! (Demoust.)

— Aller çà et là; aller et venir : *Les voitures* CIRCULENT *jour et nuit dans Paris. Les promeneurs peuvent librement* CIRCULER *dans ces vastes allées.* (Acad.) *Une foule active* CIRCULAIT *dans ces routes aujourd'hui solitaires.* (Volney.)

— En parl. de l'air, Se renouveler continuellement en un lieu : *Une ville doit être percée de rues spacieuses pour que l'air puisse y* CIRCULER *facilement.* (Blanqui.)

— Par extens. Passer, aller de main en main : *L'argent, les effets* CIRCULENT. *Que d'argent* CIRCULE *en ce pays! Faire* CIRCULER *des billets, un libelle.*

— En parl. d'une nouvelle, etc., Se propager, se répandre. *Ce bruit* CIRCULE *depuis hier dans la ville.* (Ac.) *Un cri de surprise lui échappe et* CIRCULE *dans l'auditoire.* (Viennet.) *On ne peut se figurer avec quelle rapidité les nouvelles* CIRCULENT *de bouche en bouche.* (Lam.)

— Fig. *L'abondance* CIRCULE *dans cette nation.*

— *Faire circuler*, propager : FAIRE CIRCULER *une nouvelle, une histoire, une anecdote.*

CIRCUMAMBIANT, ANTE, adj. (*circum*, autour, *ambire*, aller autour; lat.) Phys. Qui entoure; environnant : *Fluide* CIRCUMAMBIANT.

CIRCUM CIRCA, locut. adv. Pron. *cir-kom-cir-ka.* — Environ, à peu près. || Peu usité.

CIRCUMDUCTION, n. f. (*circum*, autour, *ducere*, conduire; lat.) Pron. *cir-kom-duk-cion.* — Anat. Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point central.

CIRCUMINCESSION, n. f. (*circum*, autour, *incedere*, marcher; lat.) Pron. *cir-kom-ain-cès-cion.* — Théol. Existence commune des personnes de la Trinité l'une dans l'autre. || V. PÉRICHORÈSE.

CIRCUMNAVIGATEUR, n. m. (*circum*, autour, *navigator*; lat.) Voyageur qui a fait le tour du globe.

CIRCUMNAVIGATION, n. f. (*circum*, autour, *navigatio*; lat.) Voyage autour du globe.

CIRCUS, n. m. (*circus*, cercle; lat.) Pron. *cir-kuss.* — Zool. Oiseau de proie qui vole en rond.

CIRE, n. f. (*cera*, lat.; m. sign.) Substance molle très-fusible et jaunâtre, produite par les abeilles, et avec laquelle ces insectes construisent leurs alvéoles; on l'emploie à divers usages dans les arts et dans l'économie domestique : *Séparer le miel de la* CIRE. CIRE *vierge. Figure de* CIRE.

— Fam. *Être jaune comme cire*, se dit d'une personne qui a la jaunisse ou qui est extrêmement pâle.

— Fig. *C'est une cire molle*, se dit d'une personne douce et docile, qu'on peut façonner comme on veut. || Dans le m. sens : *On le manie comme de la* CIRE. || Il se dit le plus souv. en m. part d'une personne sans caractère et sans volonté.

— Par extens. La bougie qu'on brûle dans les appartements.

— Le luminaire d'une église : *La* CIRE *appartient au curé.* (Acad.)

— *Droit de cire*, droit qui se payait dans la maison du roi à certains officiers, surtout à ceux de la chancellerie.

— Anc. par extens. Le sceau de la chancellerie.

— *Cire d'Espagne* ou plus ordinair. *Cire à cacheter.*

— Vulg. L'humeur épaisse et jaune qui se forme dans les oreilles et aux yeux. || V. CÉRUMEN.

— Technol. Mélange pour éclaircir la couleur d'or.

— Zool. Membrane épaisse qui entoure la base du bec des Rapaces diurnes et de quelques autres oiseaux de proie : *L'aigle a le bec anguleux et la* CIRE *un peu poilue.* (Richard.)

CIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cirer : *Toile* CIRÉE. *Taffetas* CIRÉ.

CIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cire.*) Enduire, frotter de cire : CIRER *du fil, de la toile. Elle me montra comment il fallait s'y prendre pour* CIRER *le parquet, pour épousseter et frotter.* (G. Sand.)

— Enduire une chaussure de cirage : *Il pansait trois chevaux,* CIRAIT *les bottes, et astiquait le fourniment.* (A. Karr.)

= **Se cirer,** v. pr. Être ciré : *Ce parquet* SE CIRE *tous les jours.*

CIRIER, n. m. (*cire.*) Pron. *ci-rié.* — Celui qui travaille en cire; celui qui fait, qui vend des cierges, des bougies.

CIRIER, n. m. (*cire.*) Bot. Arbrisseau produisant une espèce de cire.

— Espèce de champignons couleur de cire.

CIROÈNE, n. m. (κηρός, cire, οἶνος, vin; gr.) Pharm. Sorte d'emplâtre tonique, formé principalement de cire et de vin.

CIRON, n. m. (χείρω, je coupe; gr.) Vulg. Nom qu'on donne à une infinité d'animaux d'une extrême petitesse appartenant à plusieurs genres de la tribu des Acarides; ils s'engendrent ordinairement entre cuir et chair : *La divinité est aussi clairement empreinte dans l'œil d'un* CIRON *que la faculté de penser dans les écrits de Newton.* (Diderot.)

Il fallait tout un Dieu pour créer un *ciron!* (Bernis.)

— Par exag. *Cela n'est pas plus gros qu'un ciron*, se dit d'une chose extrêmement petite.

— Petite ampoule occasionnée par un ciron.

CIROUELLE, n. f. Bot. Espèce de fruits : *Outre les bananes, le bananiste se nourrit d'oranges, de* CIROUELLES, *d'avocats et même de papayés.* (Buff.)

CIRQUE, n. m. (*circus*; lat.) Pron. *cirk.* — Antiq. rom. Vaste enceinte de figure oblongue ou ovale où se donnaient les spectacles et surtout les courses de chars, de chevaux, et les combats de gladiateurs : *Remporter le prix aux jeux du* CIRQUE. (Acad.)

Nous mêlons dans le *cirque* où fume un sang immonde
Les tigres d'Hyrcanie aux barbares du Nord. (V. Hugo.)

— Par analog. Enceinte à peu près circulaire et couverte où des écuyers donnent des spectacles : *C'est principalement au moyen de véritables friandises, et surtout du sucre, qu'on parvient à maîtriser les animaux herbivores que nous voyons soumettre à ces exercices extraordinaires, dont nos* CIRQUES *nous rendent quelquefois les témoins.* (Cuvier.)

CIRQUINÇON, n. m. Pron. *cir-kain-çon.* — Zool Tatou, quadrupède de la Nouvelle-Espagne.

CIRRAL, ALE, adj. (*cirre.*) Bot. Qui est produit par un cirre ou une vrille.

CIRRATULE, n. f. (*cirrus*, filament, *tuli*, parf. de *fero*, je porte; lat.) Zool. Ver à sang rouge des mers du Nord.

CIRRE ou **CIRRHE,** n. m. (*cirrus*, filament; lat.) Pron. *cir.* — Bot. Vrille.

CIRRÉ, ÉE, adj. (*cirrus*, frange; lat.) Pron. *cir-ré.* — Bot. et Zool. Frisé, frangé, bouclé.

CIRREUX, EUSE, adj. (*cirre.*) Pron. *cir-reu, reus.* — Bot. Qui est muni de cirres ou de vrilles.

CIRRHITE, n. m. (κιῤῥίς, sorte de poisson, de κιῤῥός, jaune; gr.) Pron. *cir-ritt.* — Icht. Genre de poissons des Indes. || On écrit aussi *Cirrite.*

CIRRHOBRANCHES, adj. et n. m. pl. (*cirrus*, *cirrhe*; lat. et βράγχια, branchies; gr.) Zool. Famille de Mollusques. || On écrit aussi *Cirrobranches.*

CIRRHOSE, n. f. (κιῤῥός, roux; gr.) Méd. Concrétion d'un jaune roux qu'on rencontre dans certains organes.

CIRRIFÈRE, adj. des 2 g. (*cirrus*, filament, *fero*, je porte; lat.) Pron. *cir-ri-fèr.* — Zool. Qui porte des cirres ou des poils frisés.

CIRRIGÈRE, adj. des 2 g. (*cirrus*, et *gero*, je porte; lat.) Bot. Qui porte des vrilles.

CIRRIPÈDE, adj. des 2 g. (*cirrus*, et *pes*, *edis*, pied; lat.) Zool. Qui a des cirres pour pieds.

— **Cirripèdes** ou **Cirripodes**, n. m. pl. Classe d'animaux articulés que Cuvier a rangés à tort parmi les mollusques.

CIRROLE, n. m. (*cirrus*, filament; lat.) Bot. Petit champignon du Brésil.

CIRSAKAS, n. m. Comm. Étoffe de soie et coton des Indes. || On écrit aussi *Sirsacas*.

CIRSE, n. m. (κιρσός, varice; gr.) Bot. Plante du genre des Composées, de la tribu des Cinarées; elle renferme plusieurs espèces; la principale, le *chardon hémorroïdal*, porte sur la tige et sur les feuilles des tubercules produits par des piqûres d'insectes; on l'a préconisée à tort contre les hémorroïdes.

CIRSION, n. m. Bot. V. CIRSE, m. sign.

CIRSOCÈLE, n. f. (κιρσός, varice, κήλη, tumeur; gr.) Pron. *cir-ço-cèl.* — Méd. Tumeur variqueuse.

CIRSOMPHALE, n. m. (κιρσός, varice, ὀμφαλός, nombril; gr.) Pron. *cir-çon-fal.* — Méd. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines voisines de l'ombilic.

CIRSOPHTHALMIE, n. f. (κιρσός, varice, ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *cir-çof-tal-mi.* — Méd. Ophtalmie variqueuse.

CIRSOPHTHALMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la cirsophthalmie.

CIRSOTOMIE, n. f. (κιρσός, varice, τομή, section; gr.) Méd. Extirpation des varices.

CIRSOTOMIQUE, adj. des 2 g. (*cirsotomie.*) Méd. Qui a rapport à la cirsotomie.

CIRURE, n. f. (*cire.*) Enduit de cire préparée : *Une bonne* CIRURE. *Une mauvaise* CIRURE.

CISAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cisailler : *Pièce de métal* CISAILLÉE.

CISAILLEMENT, n. m. (*cisailler.*) Pron. *ci-za-y-man.* — Techn. Action de cisailler.

CISAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cisailles.*) Pron. *ci-za-ié.* — Monn. Couper avec les cisailles les pièces fausses ou légères.

CISAILLES, n. f. pl. (*ciseau.*) Pron. *ci-za-y.* — Gros et forts ciseaux à longues branches, avec lesquels on découpe à froid les métaux. Les *cisailles* à main servent à découper les feuilles de tôle et de cuivre d'une faible épaisseur. On emploie des *cisailles* plus fortes, montées sur bâti fixe et dont une seule branche est mobile et manœuvre comme un levier, pour découper les métaux d'une certaine épaisseur.

— Les rognures restant de la monnaie qu'on a fabriquée.

— Dans ce sens on dit aussi : *De la* CISAILLE.

CISALPIN, INE, adj. (*cis*, en deçà, *alpinus*, alpin, habitant des Alpes; lat.) Qui est en deçà des Alpes : *Les peuples* CISALPINS. *La Gaule* CISALPINE.

CISEAU, n. m. (*cæsus*, coupé; lat.) Pron. *ci-zô.* — Techn. Lame d'acier trempé, aiguisée en biseau à l'une de ses extrémités et ordinairement fixée par l'autre à un manche de bois. Le *ciseau*, à l'aide du maillet, sert à diviser et à entailler le bois, la pierre, le marbre et même les métaux.

— Particul. *Ouvrage de ciseau*, ouvrage de sculpture.

— Fig. Le genre, le talent particulier d'un sculpteur : *Ce sculpteur a le* CISEAU *délicat.*

— N. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches mobiles tranchantes en dedans et jointes ensemble par une vis ou par un clou : *Une paire de* CISEAUX. *Couper une étoffe avec des* CISEAUX. CISEAUX *de jardinier, de chirurgien.*

— Il s'emploie quelquefois au singulier : *On n'a point encore mis le* CISEAU *dans cette étoffe.* (Acad.)

— *Faire un livre, un journal à coups de ciseaux*, en pillant dans d'autres publications.

— Fam. *Les ciseaux de la censure*, acte du censeur; les suppressions faites dans un écrit, une pièce de théâtre, de certains passages qui touchent aux mœurs ou à la politique.

— Poét. *Les ciseaux de la Parque*, *le fatal ciseau*, les ciseaux avec lesquels Atropos, l'une des trois Parques, tranchait le fil de la vie humaine.

— Mar. *Orientées en ciseaux*, se dit des voiles latines qui sont bordées l'une sur tribord et l'autre sur bâbord.

CISELÉ, ÉE, part. pass. du v. Ciseler : *Or* CISELÉ. *Vaisselle* CISELÉE.

— *Velours ciselé*, velours à fleurs et à ramages.

CISELER, v. tr. ou act. 1^er^ conj. (*ciseau*; anc. *cisel.*) Pron. *ciz-lé.* — L'e muet du radical *cisel* prend l'accent grave toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je cisèle, il cisèlera.* — Travailler avec le ciselet; sculpter des figures, des ornements sur métal : CISELER *de la vaisselle d'argent.*

CISELET, n. m. (anc. *cisel*, *ciseau.*) Pron. *ciz-lè.* — Petit ciseau servant principalement aux orfèvres, aux graveurs, aux armuriers : *Travailler au* CISELET. *Ouvrage fait au* CISELET.

CISELEUR, n. m. (*ciseler.*) Pron. *ciz-leur.* — Artisan dont la profession est de ciseler : *Anciennement tous les orfèvres quelque peu habiles étaient à la fois dessinateurs*, CISELEURS *et sculpteurs.* (Vitet.)

CISELURE, n. f. (*ciseler.*) Pron. *ciz-lur.* — L'art de ciseler : *Être habile dans la* CISELURE. *La* CISELURE *est un art d'ornement, une branche de l'orfèvrerie.* (Vitet.)

— Travail du ciseleur : *Une belle* CISELURE. *Des pistolets et des poignards dont les manches étincellent de* CISELURES *d'argent.* (Lam.)

— Archit. Petit bord qu'on fait avec le ciseau au parement d'une pierre pour la dresser.

CISERON, n. m. (*cicer*, pois chiche; lat.) Pron. *ciz-ron.* — Variété du pois chiche.

CISOIRE, n. f. (*ciseau.*) Techn. Outil pour graver les poinçons et les carrés avec lesquels on fabrique la monnaie.

CISOIRES, n. f. pl. (*ciseau.*) Pron. *ci-zoar.* — Techn. Gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

CISSE, n. m. (κισσός, lierre; gr.) Bot. Genre d'arbrisseaux sarmenteux et grimpants.

CISSOÏDAL, ALE, adj. (*cissoïde.*) Pron. *ciss-ço-i-dal.* — Géom. Qui dérive de la cissoïde.

CISSOÏDE, n. f. (κισσός, lierre, εἶδος, forme; gr.) Pron. *ciss-ço-id.* — Géom. Ligne courbe du troisième degré qui ressemble au contour d'une feuille de lierre.

— Bot. Adj. des 2 g. Qui ressemble à un cisse.

CISTA, n. f. Pron. *ciss-ta.* — Sorte de boîte ou coffre dont les anciens se servaient pour serrer des vêtements, des aliments ou des médicaments.

CISTE, n. f. (κίστος, lierre; gr.) Bot. Genre de plantes, type de la famille des Cistinées; il renferme des arbustes à feuilles simples et opposées, à fleurs pédonculées, axillaires, disposées en épis ou en grappes terminales. Une espèce très-commune dans les îles de l'Archipel produit la gomme odorante connue des médecins sous le nom de *Ladanum* : *On eût dit qu'ils s'étaient avancés en rampant comme des couleuvres au milieu du fourré de* CISTES *et de myrtes qui couvrait le terrain.* (Mérim.)

CISTE, n. f. (κίστη, corbeille; gr.) Antiq. Corbeille que portaient les Cistophores lors de la célébration des mystères de Cérès, d'Isis, etc.

CISTÈLE, n. f. (*ciste*, dim.) Pron. *ciss-tèl.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

CISTINÉES ou **CISTACÉES**. (κίστος, ciste; gr.) Pron. *ciss-ti-né.* — Bot. Petite famille de plantes dont le Ciste est le type.

CISTOPHORE, n. f. (κίστη, corbeille, φορός, qui porte; gr.) Pron. *ciss-to-for.* — Antiq. Jeune fille qui portait des corbeilles dans les fêtes de Bacchus, de Cérès et d'Isis. || V. CANÉPHORE.

— N. m. Médaille représentant une corbeille et que l'on croit avoir été frappée pour les fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus.

CISTULE, n. f. (*cistula*, petite corbeille; lat.) Bot. Conceptacle, enveloppe de fructification de certains lichens.

CITADELLE, n. f. (*cittadella*; ital.) Pron. *ci-ta-dèl.* — Forteresse qui commande à une ville : *La* CITADELLE *de Lille. La* CITADELLE *d'Anvers. Raser une* CITADELLE. *Il foudroie les* CITADELLES. (Fléch.) *Le Parthénon était dans la* CITADELLE *d'Athènes. La ville est prise, mais la* CITADELLE *tient encore. On a bridé la ville par une* CITADELLE. (Ac.)

Ces hardis vaisseaux, flottantes *citadelles*. (Del.)

CITADIN, INE, n. (*cité.*) Pron. *ci-ta-dain, dinn.* — Celui, celle qui habite une ville, une cité, par oppos. à ceux qui demeurent à la campagne :

Je suis roi; deviendrais-je un *citadin* d'Ithaque. (La F.)

. . . . Le *citadin* à table
Mange du bout des dents, trouve tout détestable.
(Andrieux.)

— Anc. Dans certaines villes d'Italie, Citoyen qui ne faisait pas partie de la noblesse : *Le chancelier de Venise était toujours du corps des* CITADINS. (Acad.)

CITATEUR, n. m. (*citer.*) Celui qui cite, qui aime à citer des passages de quelques auteurs dans sa conversation, dans ses écrits : *Je suis un* CITATEUR *fidèle et toujours de bonne foi.* (Beaum.)

CITATION, n. f. (*citer.*) Pron. *ci-ta-cion.* — Jurispr. Acte par lequel on somme quelqu'un de comparaître devant un juge : CITATION *devant le juge de paix.* CITATION *en conciliation. Cédule, acte de* CITATION *pour contravention de police. Donner, notifier une* CITATION *à un prévenu.* (Acad.)

— L'exploit, l'acte par lequel on assigne les témoins : *Les témoins doivent représenter la* CITATION *qui leur a été donnée.* (Acad.)

— Hist. L'ordre que le grand maître de Malte adressait à chacun des chevaliers pour qu'ils eussent à se rendre dans cette île en certaines circonstances.

— Général. Allégation d'un passage, d'une autorité, dans la conversation, dans un livre : CITATION *de Virgile, de Sénèque, etc. Un dictionnaire sans* CITATIONS *est un squelette.* (Volt.) *Multiplier les* CITATIONS. *Remplir un discours de* CITATIONS. *Des pages chargées de* CITATIONS. (Acad.)

— Anc. Ajournement, surtout en matière religieuse : *Il ne comparut point à la première* CITATION. *Après les trois* CITATIONS. (Acad.)

CITATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ci-ta-toar.* — Anc. Jurispr. Qui cite, qui ordonne de comparaître : *Lettre* CITATOIRE. *Avertissement* CITATOIRE.

CITÉ, n. f. (*civitas*; lat.) Anc. Territoire dont les habitants se gouvernaient par leurs propres lois : *Grande* CITÉ. *Les* CITÉS *de l'ancienne Grèce. Les membres d'une* CITÉ *libre. Dans la démocratie, le peuple entier constitue la* CITÉ. (Mich.)

L'athlète vainqueur dans l'arène
Est en honneur dans la *cité*. (V. Hugo.

— *Droit de cité*, aptitude à jouir des droits politiques, conformément aux lois du pays : *Avoir* DROIT DE CITÉ. *Acquérir, perdre le* DROIT DE CITÉ. (Acad.)

— Corps des citoyens :

La *cité*, pour lui, peut n'être point ingrate. (C. Del.)

— Poétiq. Ville :

Le seigneur a détruit la reine des *cités*. (Rac.)

En vain boulets, obus, la balle et les mitrailles
De la vieille *cité* déchiraient les entrailles. (V. Hug.)

Quelle *cité* jadis a couvert ces collines?
Sparte, répond mon guide. (C. Del.)

— Fig. Dans le style de l'Écriture : *La* CITÉ *céleste, la* CITÉ *de Dieu, la* CITÉ *sainte*, le ciel, le séjour des bienheureux.

— La partie la plus ancienne d'une ville, celle où se trouve l'église cathédrale ou principale : *On divisait autrefois Paris en ville,* CITÉ *et université.* (Acad.) *Il y a tant d'églises dans la* CITÉ.

La *cité*, grâce à toi, devint pour nous un fort. (C. Del.)

Syn. Cité, Ville. *Cité* s'entend de la réunion de citoyens, *ville*, de l'ensemble des maisons et des édifices; la *cité* est l'ensemble de toute population soumise aux mêmes lois et obéissant aux mêmes magistrats; la *ville* est l'ensemble des habitations entourées de murs où une population est agglomérée; la *cité* est à la *ville* ce que la famille est à la maison.

CITÉ, ÉE, part. pass. du v. Citer : *Un nom* CITÉ. *Un passage d'un livre* CITÉ. *Les casuistes* CITÉS *dans mes lettres.* (Pasc.) *Il est* CITÉ *pour sa bravoure.* (Acad.)

Quelques femmes aussi peuvent être *citées*;
Mais tout le reste vit de choses empruntées. (Desm.)

CITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*citare*; lat.) Pron. *ci-té.* — Jurispr. Assigner à comparaître devant le juge de paix, le tribunal certaine personne comme prévenue ou témoin : CITER *un débiteur en conciliation.*

— Il se disait particul. en matière ecclésiastique : *On le* CITA *au concile.*

— Par extens. Alléguer, rapporter : CITER *un passage d'un livre.* CITER *la loi. Voyez les auteurs que l'on* CITE. (Pasc.) *Je ne pense pas qu'il soit besoin de* CITER *mes auteurs.* (Rac.) *Il avait la mauvaise habitude de* CITER *à tout propos des passages d'auteurs latins.* (Lesage.)

A-t-il dit certains mots que certain journal *cite*? (C. Del.)

— Absol. CITER *faux*, CITER *juste.*

— Nommer, désigner : CITER *quelqu'un.* CITEZ-*nous cet homme qui vous a apporté la nouvelle.* CITEZ-*nous un chrétien que le généreux mépris de la vie, inspiré par la religion, ait porté à attenter à ses jours.* (La Luzerne.)

— Fam. *Citer son auteur*, nommer celui de qui l'on tient une nouvelle.

— Dire, prononcer :

Monstre dont à regret je *cite* ici le nom. (Rac.)

— Signaler, faire remarquer une personne ou une chose qui mérite d'être remarquée : *On le* CITE *parmi les plus habiles : Les connaisseurs* CITENT *principalement tel tableau.* (Acad.) || *SYN.* V. ALLÉGUER.

CITÉRIEUR, EURE, adj. (*citra*, en deçà; lat.) Qui est en deçà : *L'Inde* CITÉRIEURE *est en deçà du Gange*. (Acad.)

CITERNE, n. f. (*cisterna* ; lat.) Pron. *ci-tèrn*. — Réservoir pratiqué sous terre pour recevoir et garder l'eau de pluie : *Eau de* CITERNE. CITERNE *creusée dans le roc. En Orient chaque maison a sa* CITERNE. (Lam.)

— Mar. Navire de servitude gréant un mât; il renferme un bassin de trente à quarante tonneaux; sa fonction est de porter de l'eau douce aux bâtiments en rade.

— Anat. *Citerne de Pecquet* ou *citerne lombaire*, renflement ou plexus à la partie inférieure du canal thorachique.

CITERNEAU, n. m. (*citerne*, dim.) Pron. *ci-tèrnô*. — Petite citerne où l'eau s'épure avant de passer dans la citerne.

CITHARE, n. f. (*cithara* ; lat.) Pron. *ci-tar*. — La lyre antique, spécial. La petite lyre qu'on appelait aussi *Chélys* : *Les cordes de la* CITHARE *se pinçaient avec les doigts*.

Nous suspendîmes nos *cithares*
Aux saules qui bordaient ces rivages déserts. (Malfil.)

Il te faut de l'argent pour payer des jongleurs et des baladins, et les faire danser la nuit au bruit des instruments et des CITHARES. (F. Soulié.)

CITHARÈDE, n. m. (κιθάρα, cithare, ᾄδω, je chante; gr.) Ant. gr. Chanteur qui s'accompagnait en jouant de la cithare.

CITHARISTE, n. m. (*cithare*.) Ant. gr. Joueur de cithare. || V. CITHARÈDE.

CITHARISTIQUE, n. f. (*cithare*.) Pron. *ci-ta-risstik*. — Ant. gr. Art de jouer de la cithare. || Genre de musique et de poésie approprié à la cithare.

CITIGRADE, adj. des 2 g. (*citus*, prompt, *gradus*, pas; lat.) Zool. Qui marche avec rapidité.

CITOLE, n. f. Anc. Instrument de musique.

CITOYEN, ENNE, n. (*cité*.) Pron. *citoa-iain*, *ièn*. — Habitant d'une ville, d'une cité; général. Tout homme considéré comme faisant partie d'un État, d'une société : *Un bon* CITOYEN. *Un honnête* CITOYEN. *Attenter à la liberté des* CITOYENS. *Le domicile des* CITOYENS *doit être inviolable*. (Acad.) *Il y a deux classes de* CITOYENS, *celle des propriétaires et celle des salariés*. (Condill.) *Le* CITOYEN *inutile n'est pas moins proscrit par l'Évangile que par la société*. (Mass.) *Il fallait que ses* CITOYENS *le trouvassent tel qu'il eût voulu trouver l'empereur*. (Boss.)

— Il s'emploie quelquefois pour *concitoyen* : *Ils sont inutiles à leur patrie, à leurs* CITOYENS. (Mass.)

— Polit. Celui qui dans l'État, dans la nation exerce certains droits politiques, qui prend plus ou moins de part au gouvernement, à la souveraineté : *Qualité de* CITOYEN. *Le* CITOYEN *d'une monarchie constitutionnelle. Le* CITOYEN *d'une république. Être déchu, être privé des droits de* CITOYEN. (Acad.) *Exercer les droits de* CITOYEN. *Qu'est-ce que le* CITOYEN *dans l'État? C'est un homme libre soumis au pouvoir souverain*. (Lerminier.)

— Par extens. : *Roi* CITOYEN, *ministre* CITOYEN, etc., roi, ministre animés de sentiments populaires, qui laissent à la nation une certaine liberté politique : *La mort nous a privés de ce prince* CITOYEN. (Beaum.)

— Autrefois, Personne appartenant à la bourgeoisie : *Puisque j'ai éprouvé un si cruel caprice d'une fille élevée à la cour, il faut que j'épouse une* CITOYENNE. (Volt.)

— Hist. *Citoyen, citoyenne* a remplacé pendant une certaine période de la république française les appellations de *monsieur* et de *madame*.

— Hist. rom. *Citoyen romain*, celui qui était né à Rome de parents libres ou affranchis, et quiconque avait reçu les priviléges des citoyens romains, ayant obtenu le droit de cité.

Le titre glorieux de citoyen romain. (Corn.)

CITRAGON, n. m. Bot. Vulg. La Mélisse.

CITRATE, n. m. (*citron*.) Pron. *ci-tratt*. — Chim. Tout sel formé par la combinaison de l'acide citrique avec diverses bases : CITRATE *d'argent*. CITRATE *de plomb*.

CITRÉ, ÉE, adj. (*citron*.) Pharm. Qui est mélangé de jus de citron.

CITRIN, INE, adj. (*citron*.) Pron. *ci-train*, *trinn*. — Qui a la couleur du citron : *Onguent* CITRIN. *Couleur* CITRINE.

CITRINE, n. f. (*citron*.) Pron. *ci-trinn*. — Pharm. Huile essentielle de citron.

CITRIQUE, adj. m. (*citron*.) Pron. *ci-trik*. — Chim. Il se dit d'un acide qui se trouve dans le citron et quelques autres fruits : *Acide* CITRIQUE.

CITRON, n. m. (κίτρον, gr.; m. sign.) Bot. Fruit du citronnier, de forme ovoïde et d'une couleur de jaune clair à l'état de maturité; il est rempli d'un jus plus ou moins acide : CITRON *aigre*. CITRON *doux. Jus de* CITRON. CITRONS *confits. À Paris ce sont des limons que l'on vend sous le nom de* CITRONS. (Pelouse.) || V. LIMON.

— Bot. Nom d'une espèce de champignon.

— Zoöl. Espèce de papillon de jour.

— Adj. : Ellipt. Ce qui a la couleur du citron : *Robe* CITRON. *Taffetas* CITRON. || Il est invariable.

CITRONNAT, n. m. (*citron*.) Pron. *ci-tro-na*. — Écon. dom. Conserve de citron.

CITRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Citronner : *Tisane* CITRONNÉE.

CITRONNELLE, n. f. (*citron*.) Pron. *ci-tro-nèl*. — Bot. Nom qu'on donne à plusieurs plantes qui exhalent une odeur de citron.

CITRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*citron*.) Arts culin. Imbiber de jus de citron.

CITRONNIER, n. m. (*citron*.) Pron. *ci-tro-nié*. — Bot. Arbre de la famille de Hespéridées ou Citracées; son fruit est le citron de la famille des Aurantiacées.

— Vulg. *Citronnier bâtard*, espèce d'apalanchine de la Martinique.

— Vulg. *Citronnier de terre*, l'ananas à feuilles longues.

CITRONYLE ou **CITRYLE**, n. f. (*citron*.) Chim. Huile, essence qu'on extrait du citron.

CITROSME, n. m. (κίτρον, citron, ὀσμή, odeur; gr.) Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des Campanulacées.

CITROUILLE, n. f. (*citreolus*, couleur de citron; lat.) Pron. *ci-trou-y*. — Bot. Vulg. Toute espèce de *courge*, mais particulièrement le *Giraumon*; elle a un fruit très-gros, qui varie beaucoup quant à la forme et à la couleur de son enveloppe.

— Son fruit : *Manger de la* CITROUILLE.

— Fig. Ce qui a la forme d'une citrouille : *Les Chinois s'affublent la tête d'une* CITROUILLE *percée de deux trous pour les yeux*. (L. Viardot.)

— Fam. Personne lourde et niaise : *Je commençais à me sentir quelques remords sur l'argent que je devais gagner à une petite* CITROUILLE *qui en avait si peu*. (Hamilton.)

CITTOPHORIES ou **CISTOPHORIES**, n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Bacchus à Athènes.

CITULE, n. f. (*citus*, prompt; lat.) Zool. Genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, de couleur argentée, aux nageoires jaunes.

CIVADIÈRE, n. f. Pron. *ci-va-dièr*. — Mar. Voile carrée qui se grée sous le mât de beaupré : *La vergue de* CIVADIÈRE.

CIVE ou **CIVETTE**, n. f. Pron. *civ*, *ci-vètt*. — Bot. Plante de la famille des Liliacées; sorte d'ail d'un goût fort et relevé qu'on emploie dans la salade et dans les ragoûts.

CIVET, n. m. (*cive*.) Pron. *ci-vè*. — Art culin. Ragoût fait de chair de lièvre : *Faire manger un* CIVET. *Mettre un lièvre en* CIVET. *Un* CIVET *de lièvre*.

CIVETTE, n. f. Pron. *ci-vett*. — Zoöl. Genre de mammifères de la famille des Carnivores et de l'ordre des Carnassiers, caractérisés particulièrement par une poche plus ou moins profonde placée près de l'anus et dans laquelle suinte une matière grasse et odorante. *La* CIVETTE *est un animal des contrées les plus chaudes de l'Afrique; elle a les habitudes nocturnes de nos fouines et de nos renards*.

— Matière épaisse, grasse, onctueuse, ayant la consistance du miel et de l'axonge, d'une odeur forte, analogue à celle du musc, et d'une saveur âcre et chaude; elle est sécretée dans l'appareil glandulaire que le mammifère duquel elle tire son nom porte près de l'anus.

— Botan. V. CIVE.

CIVIÈRE, n. f. (*cœnum*, boue, et *vehere*, transporter; lat.) Pron. *ci-vièr*. — Sorte de brancard sur lequel on porte à bras de la pierre, du fumier ou tout autre fardeau : *Charger de la pierre sur une* CIVIÈRE.

— Prov. et fig. *Cent ans bannière, cent ans civière*, se dit en parl. des changements de fortune qui arrivent dans une famille.

— Mar. Élingue en moyen cordage qui sert de recage à la vergue de civadière.

CIVIL, ILE, adj. (*civilis*, m. sign.; lat.) Pron. *ci-vil*. — Qui regarde, qui concerne les citoyens : *La vie* CIVILE. *La société* CIVILE. *La guerre* CIVILE. *Troubles* CIVILS. *Lois* CIVILES. *Il avait vu la guerre* CIVILE, *il en savait les chances*. (Guizot.)

Quand l'orage *civil* en ces lieux retentit,
Pour ses lois et son Dieu son père combattit. (Lamart.)

— *État civil*, la condition d'un enfant naturel ou adoptif, de tel père ou de telle mère, mariés ou non mariés, vivants ou morts.

— *Actes, registres de l'état civil*, les actes, les registres qui constatent l'état civil des personnes.

— *Officier de l'état civil*, fonctionnaire chargé de tenir les registres de l'état civil, c'est-à-dire de constater les naissances, les mariages, les décès.

— *Droit civil*, la collection des lois qui règlent l'état des personnes, les biens et les diverses manières d'acquérir la propriété; il s'est dit par oppos. à *droit canon* : *Cours de* DROIT CIVIL. *Professeur de* DROIT CIVIL.

— *Droits civils*, ceux dont la jouissance est garantie à tout Français par la loi civile : *L'exercice des droits* CIVILS.

— Jurispr. Il se dit par oppos. à *criminel*. *Code* CIVIL. *Matière* CIVILE. *Procès* CIVIL. *Tribunal* CIVIL. *Les effets* CIVILS *d'un jugement criminel*.

— Subst. *Le civil et le criminel*, la jurisprudence.

— *Partie civile*, la partie qui agit en son nom contre un accusé, pour des intérêts civils : *Se porter, se constituer, se rendre* PARTIE CIVILE.

— *Intérêts civils*, le dédommagement dû à une personne sur le bien d'un criminel.

— *Mort civile*, privation de tous les droits de citoyen, de toute participation aux droits civils.

— Il se dit par oppos. à Militaire, Ecclésiastique : *Courage* CIVIL. *Emploi* CIVIL. *Les autorités* CIVILES, *militaires et ecclésiastiques*. (Acad.)

— Subst. *Le* CIVIL *et le militaire*.

— Chron. *Année civile*, celle qui réglait les divers usages de la vie civile, de même que l'année religieuse marquait les fêtes.

— Par extens. Qui est bien élevé, dont les mœurs sont pures, honnêtes : *L'homme* CIVIL *n'était autre chose qu'un bon citoyen*. (Boss.)

— Affable, poli, courtois : *Un homme fort* CIVIL. (Acad.) *Inviter d'une façon fort* CIVILE. (La F.)

— Qui vit dans l'état de société : *Il y a une grande différence entre l'homme* CIVIL *et l'homme sauvage*. (Rayn.)

CIVILEMENT, adv. (*civ-il-ile-ment*.) Jurispr. En matière civile, en procès civil : *Procéder* CIVILEMENT. *Juger* CIVILEMENT.

— *Être mort civilement*, être frappé de mort civile, de la privation de tous les droits.

— *Être civilement responsable*, être responsable du dommage commis par une personne sur laquelle on exerce quelque autorité.

— Par extens. Honnêtement, avec politesse : *Agir, parler* CIVILEMENT. *Il faut traiter* CIVILEMENT *tout le monde*.

CIVILISABLE, adj. des 2 g. (*civiliser*.) Pron. *ci-vi-li-zabl*. — Néol. Qui peut recevoir la civilisation : *La race de la Nouvelle-Hollande est la plus* CIVILISABLE *de l'espèce humaine*. (Cuv.)

CIVILISATEUR, TRICE, adj. et n. (*civiliser*.) Pron. *ci-vi-li-za-teur*, *triss*. — Néol. Qui civilise, qui aide et développe la civilisation : *Peuple* CIVILISATEUR. (Thiers.) *Opinion* CIVILISATRICE. *La religion catholique, prise dans ses œuvres humaines, est la seule vraie, la seule bonne et belle puissance* CIVILISATRICE. (H. de Balzac.)

CIVILISATION, n. f. (*civiliser*.) Pron. *ci-vi-li-za-cion*. — Action de civiliser; état de ce qui est civilisé; résultat du progrès intellectuel et noble dans la société : *Retarder la* CIVILISATION *d'un pays. Les progrès de la* CIVILISATION. CIVILISATION *avancée*. (Ac.) *La* CIVILISATION *d'un peuple est un ouvrage long et difficile*. (Rac.) *Pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, l'Europe vécut pour ainsi dire dans un camp et sous la tente pour conquérir sa* CIVILISATION. (Lerminier.) *Avant-garde des laboureurs, les abeilles sont le symbole de l'industrie et de la* CIVILISATION *qu'elles annoncent*. (Châteaub.) *Je ne me laisse pas éblouir par des bateaux à vapeur et des chemins de fer ; tout cela n'est pas de la* CIVILISATION. (Id.) *La* CIVILISATION, *poussée en avant par la multiplication continue de connaissances, marche avec une rapidité constamment croissante*. (H. Passy.)

CIVILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Civiliser : *Un peuple* CIVILISÉ. *Une nation* CIVILISÉE. *L'homme* CIVILISÉ *a des sentiments et des idées*. (H. de Balz.)

CIVILISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*civil*.) Pron. *ci-vi-li-zé*. — Anc. Jur. Rendre civile une matière criminelle; réduire une cause criminelle à une procédure ordinaire et civile : CIVILISER *un procès*.

— Général. Perfectionner les hommes, les peuples par l'éducation et par la science, les amener à un niveau moral de plus en plus élevé : *L'idée française a* CIVILISÉ *bien des peuples*. (Lam.) *Le commerce des Grecs a* CIVILISÉ *les barbares*. (Acad.)

= **Se civiliser**, v. pr. Devenir sociable : *Ces*

peuples ne SE CIVILISÈRENT *que lentement.* (Acad.)

— Devenir poli : *Cet homme* SE CIVILISE.

— Fig. et Fam. En parl. d'une affaire, d'une contestation, d'une querelle, s'apaiser peu à peu : *La dispute* SE CIVILISA *bientôt. Cette affaire* SE CIVILISE. (Acad.)

CIVILISTE, n. m. (*civil.*) Néol. Légiste qui s'occupe de jurisprudence civile : *Plusieurs* CIVILISTES *continuent d'importants travaux qui appartiennent à la jurisprudence historique.* (Lerminier.)

CIVILITÉ, n. f. (*civil.*) Courtoisie; honnêteté; l'ensemble des devoirs que celle-ci commande : *Cet homme est plein de* CIVILITÉ. *On voit quelquefois des hommes incivils par trop de* CIVILITÉ. (Montaigne.) *On ne doit point manquer de* CIVILITÉ. (Acad.)

— N. f. pl. Démonstrations de politesse : *Faire des* CIVILITÉS *à quelqu'un. Des gens qui me prévenaient autrefois par leurs* CIVILITÉS *attendent aujourd'hui que je les salue.* (La Br.)

Souffrez que je réponde à vos *civilités.* (Corn.)
Estimez-vous beaucoup l'air dont vous affectez
D'estropier les gens par vos *civilités ?* (Quinault.)

— *La civilité puérile*, titre d'un ancien livre fait pour apprendre la civilité aux enfants.

— Fam. *Il n'a pas lu la civilité puérile*, se dit d'un homme qui manque aux règles, aux devoirs de la civilité.

Syn. Civilité, politesse. La *civilité* relève de l'usage ; la *politesse* vient de l'esprit ou du cœur. La *civilité* est un cérémonial qui a ses règles toutes conventionnelles, par conséquent arbitraires et variables suivant les lieux et les temps ; la *politesse* naît d'une humeur douce ou d'un naturel bienveillant plus ou moins perfectionné par l'éducation. La *civilité* ne suppose pas la *politesse*, mais la *politesse* suppose toujours la *civilité*.

CIVIQUE, adj. des 2 g. (*civicus;* lat.) Pron. *ci-vik.* — Qui concerne les citoyens : *Droits* CIVIQUES.

— Qui appartient à un bon citoyen : *Les vertus* CIVIQUES. *La république doit être gouvernée par des parlements, c'étaient là deux vérités* CIVIQUES *qu'il entreprenait de faire triompher.* (Guizot.)

— *Couronne civique*, couronne de chêne qu'on décernait chez les Romains à celui qui, dans une bataille, avait sauvé la vie à un citoyen.

— *Dégradation civique*, peine infamante qui consiste dans la destitution et l'exclusion des droits de citoyen et des fonctions et emplois publics.

— *Serment civique*, serment d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, prescrit par la Constituante.

— *Garde civique*, garde nationale en Belgique et dans d'autres pays étrangers.

CIVISME, n. m. (*civis*, citoyen ; lat.) L'ensemble des vertus civiles indispensables pour être bon citoyen : *Il fut un temps où la délation était reçue comme preuve de* CIVISME. (Me Roll.)

— Pratique de ces vertus. || Ardent patriotisme.

Syn. Civisme, patriotisme. *Civisme* et *patriotisme* désignent l'amour de la patrie en action ; mais *civisme* a rapport à l'homme privé, *patriotisme* à l'homme public. Le *patriotisme* éclate dans les assemblées législatives, dans les congrès nationaux, dans les camps, dans les grandes fonctions de l'État ; le *civisme* se montre dans l'observation des lois, les sacrifices faits au salut du pays et dans la pratique de toutes les vertus sociales.

CLABAUD, n. m. (*clamare*, crier ; lat.) Pron. *kla-bô.* — Vén. Chien de chasse à oreilles pendantes, qui crie mal à propos, qui aboie sans être sur les voies de la bête.

— Fig. et fam. *C'est un clabaud*, se dit d'un homme qui parle beaucoup et mal à propos.

— *Ce chapeau fait le clabaud, il est clabaud*, il a les bords pendants. || Par analog. *Un chapeau en* CLABAUD. || Peu usité.

CLABAUDAGE, n. m. (*clabaud.*) Pron. *kla-bô-daj.* — Le bruit que font plusieurs chiens qui aboient, qui clabaudent : *Le* CLABAUDAGE *des chiens dans un chenil.*

— Fig. et fam. Criaillerie vaine, sans raison : *Il faut mépriser ce* CLABAUDAGE. *Son* CLABAUDAGE *ne m'effraye point.* (Acad.)

CLABAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*clabaud.*) Propr. Aboyer fréquemment ; il se dit d'un chien de chasse qui aboie ordinairement sans être sur les voies de la bête.

— Fig. Crier, décrier mal à propos, sans motif : *Il* CLABAUDE *contre tout le monde. Est-il bienséant à votre âge d'en venir à ces extrémités, et ne devriez-vous pas rougir de* CLABAUDER *de la sorte pour de méchants vers ?* (Danc.) *Tout le sot public se mit à* CLABAUDER *à l'unisson.* (Did.)

CLABAUDERIE, n. f. (*clabauder.*) Pron. *kla-bô-d-ri.* — Criailleries vaines, sans motif : *A quoi bon toutes ces* CLABAUDERIES. (Did.)

CLABAUDEUR, EUSE, n. (*clabaud.*) Celui, celle qui criaille mal à propos.

CLADONIE, n. f. (κλάδος, rameau; gr.) Bot. Genre de lichens.

CLADOSTÈME, n. m. (κλάδος, rameau, στέμμα, enveloppe ; gr.) Zool. Genre de polypiers.

CLADOSTÈPHE, n. m. (κλάδος, rameau, στέφος, couronne ; gr.) Bot. Genre d'algues marines.

CLAIE, n. f. (κλείω, je ferme ; gr.) Pron. *klè.* — Ouvrage à claire-voie, en forme de carré long, et fait de brins d'osier ou de branches d'arbre entrelacées : CLAIE *à passer de la terre, à passer du sable.* CLAIE *à faire égoutter des fromages. Le tisserand d'Afrique fait les pagnes de même que nos vanniers font des* CLAIES. (Rayn.) *Autrefois on traînait sur la* CLAIE *ceux qui avaient été tués en duel ou qui s'étaient donné la mort.* (Acad.) *Des demi-dieux de nos colléges auraient été justement livrés à la* CLAIE *ou à l'échafaud.* (Ch. Nod.)

— Techn. Sorte de faux plancher mobile à claire-voie que les orfèvres placent sous leur établi et dans le creux duquel tombent les paillettes d'or et d'argent qui se détachent des ouvrages.

— Art milit. Branches d'arbres entrelacées et chargées de terre dont on couvre un logement pour le garantir contre l'ennemi.

— Écon. domest. Clôture pour les troupeaux quand ils parquent.

CLAIN, n. m. Pron. *klain.* — Techn. Biseau que le tonnelier forme sur l'épaisseur de chaque douve.

CLAIR, AIRE, adj. (*clarus ;* lat.) Pron. *klèr.* — Lumineux, éclatant : *Ce temps a été prédit si clairement que le soleil n'est pas plus* CLAIR. (Pasc.) *Le bois sec fait un feu très-*CLAIR. *Le soleil est le plus* CLAIR *de tous les astres.* (Acad.)

— Qui reçoit beaucoup de jour : *Cette chambre, cette galerie est fort* CLAIRE.

— Impersonnell. : *Il fait* CLAIR, *il fait bien* CLAIR *dans cette chambre, dans ce cabinet*, etc.

— Absol. *Il fait clair*, il fait jour.

— Luisant, poli : *Des armes* CLAIRES. || *Teint* CLAIR, vif, uni.

— Transparent, qui laisse passer librement la lumière, où se reflètent les objets, en sorte que l'on peut voir au travers : *Verre* CLAIR. *Des vitres fort* CLAIRES. CLAIR *comme le cristal.*

J'aime un grand lac d'argent, profond et *clair* miroir
Où se regardent les nuées. (V. Hug.)

— Qui est d'une nuance peu foncée, en parl. des couleurs : *Vert, rouge* CLAIR. *Brun* CLAIR. *Il y a des yeux jaunes et jaune* CLAIR. (Buff.) *La couleur de mes yeux est encore du plus* CLAIR *châtain.* (Mariv.)

— Qui n'est point trouble : *Vin* CLAIR. *Eau* CLAIRE.

— Prov. et fig. *Il n'y fera que de l'eau claire*, se dit d'un homme qui a entrepris quelque chose où l'on croit qu'il ne réussira pas.

— Par extens. En parl. du temps, de l'atmosphère, Pur, sans nuage :

Tous les jours se levaient *clairs* et sereins pour eux. (Rac.)

— En parl. des couleurs. D'une teinte légère : *Une couleur est d'autant plus* CLAIRE *que sa teinte est plus faible, plus voisine du blanc, et que par conséquent la quantité des rayons réfléchis est plus grande.*

— En parl. des liquides, Peu consistant par oppos. à Épais : *Lait* CLAIR. *Bouillie* CLAIRE. *Cette purée, cette sauce est trop* CLAIRE.

— *Lait clair*, le petit-lait.

— Qui n'est pas bien serré, bien uni : *Toile* CLAIRE, *Cheveux* CLAIRS. *Les blés sont* CLAIRS. (Acad.)

— En parl. de la voix et des sons, Net, aigu : *La voix des femmes est ordinairement plus* CLAIRE *que celle des hommes.* (Acad.)

— Fig. Qui se comprend facilement : *Style* CLAIR. *Discours* CLAIR. *Ils trouvent* CLAIR *ce qui est* CLAIR. (La Br.) *Notre raison ne consiste que dans nos idées* CLAIRES. (Fén.) *Ces termes sont* CLAIRS. (Pasc.)

— Fam. *Il est clair que*, il est évident que : IL EST CLAIR QUE *vous ne réussirez pas dans cette affaire.*

— En parl. des personnes, Obscur, embarrassé : *Cet auteur n'est pas* CLAIR *dans ses définitions.* (Acad.)

— *Avoir l'esprit clair*, avoir beaucoup de netteté dans l'esprit, dans le jugement.

— Évident, manifeste : *Un raisonnement* CLAIR. *Son droit est* CLAIR. *La loi est* CLAIRE *et précise.* (Mass.) *Des raisons* CLAIRES. (La Br.) *Enfin les preuves en sont* CLAIRES. (Boil.)

— *Ce procédé, cette conduite, ces discours, etc., ne sont pas clairs*, ce procédé, cette conduite, etc., sont équivoques.

— *Cette affaire n'est pas claire*, elle est embrouillée.

Ce bénéfice-là me semble au moins douteux ;
Mais quand il serait *clair* comme un plus un font deux...
(Vigée.)

— On dit aussi : *Le plus clair d'une affaire*, tout ce qu'on y peut comprendre.

— *Argent clair, clairs deniers*, l'argent disponible, les deniers qu'on peut toucher à volonté, recevoir facilement : *Il s'est payé des plus* CLAIRS DENIERS *de la recette. C'est de l'argent* CLAIR. (Acad.)

J'ai de revenu *clair* trois cents bons mille francs. (Dest.)

— Dans ce m. sens : *Le plus clair de son bien, de sa fortune*, la partie immédiatement disponible.

— Fam. *C'est un profit tout clair*, c'est un profit certain qui ne peut échapper.

— Fig. *Au lieu d'aller au spectacle, j'ai travaillé ; c'est un* PROFIT TOUT CLAIR. (Acad.)

= **Clair**, n. m. Vive clarté : *Il fait ici un* CLAIR *de lune magnifique.*

— Peint. *Clair de lune*, vue prise au clair de lune : *Ce tableau représente un* CLAIR DE LUNE *splendide.*

— Fig. Lumière douteuse : *La demi-science est un* CLAIR DE LUNE *qui cache un précipice et en éclaire un autre.*

— Peint. Couleurs qui représentent les parties les plus éclairées d'un tableau et d'une peinture : *Il y a beaucoup de* CLAIRS *dans ce tableau. Les* CLAIRS *de ce tableau sont remarquables, sont bien entendus.*

— Tapiss. Laines et soies formant des nuances : *Il y a dans cette tapisserie un certain nombre de* CLAIRS *qui produisent un très-bel effet. Il ne faut pas abuser des* CLAIRS *dans les ouvrages de tapisserie. Cette tapisserie est presque achevée, il n'y a plus que les* CLAIRS *à mettre.* (Acad.)

— *Tirer du vin au clair*, le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé.

— Fig. *Tirer au clair un fait, une difficulté*, l'éclaircir, en étudier toutes les circonstances.

= **Clair**, adv. D'une façon nette, distincte : *Voir* CLAIR.

— Fig. *Voir clair, fort clair*, avoir l'esprit pénétrant : *On ne lui en fera pas aisément accroire, il* VOIT FORT CLAIR. (Acad.)

— *Voir clair dans une affaire*, la bien connaître : *Pour distinguer le vrai d'avec le faux, pour* VOIR CLAIR *en mes actions...* (Dest.) *Nous sommes médecins qui voyons* CLAIR *dans votre constitution.* (Mol.)

— Fig. *Entendre fort clair, très-clair*, comprendre facilement les choses, les saisir à demi-mot. || Peu usité.

— *Parler clair*, d'une voix grêle et aiguë.

— Fig. *Clair et net, haut et clair*, franchement, nettement, sans ambages ni détours : *Parler* HAUT ET CLAIR. *Exprimer son sentiment* CLAIR ET NET.

— Comm. *Clair et net*, tous frais déduits : *Il gagna,* CLAIR ET NET, *cent mille francs dans cette affaire.* (Ac.)

Cent beaux écus bien comptés, *clair et net*. (La F.)

— Agricult. *Semer clair*, répandre la graine de loin en loin et en moindre quantité qu'à l'ordinaire.

CLAIRÇAGE, n. m. Pron. *klèr-çaj.* — Techn. Épuration du sucre brut de betterave.

CLAIRCE, n. f. Pron. *klèrss.* — Techn. Sirop de sucre décoloré et clarifié.

CLAIRCÉ, ÉE, part. pass. du v. Claircer : *Sucre* CLAIRCÉ.

CLAIRCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clairce.*) — Le *c* du rad. *clairc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous clairçons, il clairça.* — Techn. Épurer le sirop.

CLAIRE, n. f. Pron. *klèr.* — Techn. Poudre d'os calcinés dont on fait des coupelles.

— Chaudière du raffineur de sucre.

CLAIRÉE, n. f. (*clair.*) Techn. Dissolution clarifiée du sucre dans l'eau.

— Réservoir d'un marais salant.

CLAIREMENT, adv. (*claire-ment.*) Pron. *klèr-man.* — D'une manière claire; nettement, distinctement : *J'ai distingué* CLAIREMENT *sa voix.* (Acad.) *On peut quelquefois faire croire aux autres qu'ils voient* CLAIREMENT *ce qu'ils ne voient pas.* (D'Alemb.)

— Fig. D'une manière intelligible : *Parler* CLAIREMENT. *Expliquer* CLAIREMENT *un passage.*

— Évidemment, manifestement : *Démontrer* CLAIREMENT *une proposition.* (Acad.) *La cause de leur malheur nous est* CLAIREMENT *marquée.* (Mass.)

— Franchement : *Il m'a avoué* CLAIREMENT *sa position. Il m'a dit* CLAIREMENT *son intention.* (Acad.)

CLAIRE-SOUDURE, n. f. Pron. *klèr-çou-dur.* — Techn. Alliage de plomb et d'étain.

CLAIRET, adj. m. (*clair.*) Pron. *klè-rè.* — Vin léger, peu fort en couleur : *Du vin* CLAIRET.

— N. m. Vin léger : *Boire du* CLAIRET.

— Sorte de liqueur aromatique qui se prépare en faisant infuser des plantes odorantes dans du vin, et en y mêlant du miel et du sucre.

— Techn. Pierre dont la couleur est trop faible.

— Pêch. Maille de la partie supérieure d'un filet.

CLAIRETTE, n. f. (*clair.*) Pron. *klè-rètt.* — Écon. rur. Maladie des vers à soie durant laquelle ils deviennent presque transparents.

— Bot. Vulg. La Mâche. || Variété de raisin.

CLAIRE-VOIE, n. f. Pron. *klèr-voa.* — Ouverture faite à rez-de-chaussée dans le mur d'un parc ou d'un jardin et qui n'est fermée que par une grille ou par une sorte de chaussée appelée *saut de loup : Une* CLAIRE-VOIE. *Des* CLAIRES-VOIES.

— Par extens. Tout tissu qui n'est pas serré.

= **A claire-voie,** locut. adv. Il se dit en parl. d'un ouvrage de charpente, de menuiserie ou d'osier dont les pièces laissent du jour entre elles : *Porte à* CLAIR-VOIE. *Entourer un bureau d'une enceinte à* CLAIRE-VOIE. (Acad.)

— Agricult. *Semer à claire-voie,* jeter la graine en terre en la dispersant le plus possible.

CLAIRIER, n. m. Pron. *klé-rié.* — Techn. Levain plein de mousse.

CLAIRIÈRE, n. f. (*clair.*) Pron. *klé-rièr.* — Endroit d'une forêt dégarni d'arbres : *Les bécasses quittent les endroits fourrés et le fort du bois à l'entrée de la nuit pour se répandre dans les* CLAIRIÈRES. (Buff.) *On faisait environ deux mille pas dans le bois, puis on rencontrait une* CLAIRIÈRE. (La Font.)

— Techn. Endroit plus clair que le reste dans les toiles : *Il y a des* CLAIRIÈRES *dans cette toile.*

CLAIR-OBSCUR, n. m. Pron. *klèr-obs-cur.* — Peint. Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas : *Dessin en* CLAIR-OBSCUR, *de* CLAIR-OBSCUR. *Ce peintre entend bien le* CLAIR-OBSCUR. *Fra Bartolomeo montra à Raphael le* CLAIR-OBSCUR, *et Raphael lui enseigna la perspective.* (Stendhal.)

— Par extens. Dégradation de lumières et d'ombres; effets de la lumière sur le corps qu'elle frappe : *Un sculpteur, un architecte doivent avoir égard aux effets du* CLAIR-OBSCUR. (Acad.)

Des flambeaux la douce clarté
Ajoute encore à ta beauté
Ce *clair-obscur* inimitable. (Desmahis.)

CLAIRON, n. m. (*clair.*) Pron. *klè-ron.* — Mus. milit. Instrument à clefs qui ressemble à la trompette, avec un tube moins gros; il sonne l'octave aiguë de la trompette ordinaire; il sert à l'infanterie et à la marine militaire : *Les belliqueux* CLAIRONS. (Del.)

— Par extens. Musicien qui joue de cet instrument.

— Mus. Jeu d'anche en étain qu'on emploie dans les orgues et qui sonne l'octave aiguë du jeu appelé Trompette, et la partie aiguë de la clarinette.

— Mar. Partie du ciel qui paraît claire dans une nuit obscure.

CLAIR-SEMÉ, ÉE, adj. Pron. *klèr-ce-mé.* — Qui n'est pas bien serré, bien uni : *Du blé* CLAIR-SEMÉ. *De l'avoine* CLAIR-SEMÉE. (Acad.) *Des figuiers sauvages* CLAIR-SEMÉS *étalaient au vent leurs feuilles noircies.* (Châteaubr.) *La tête et le haut du cou du casoar n'ont que quelques petites plumes ou plutôt quelques poils noirs et* CLAIR-SEMÉS. (Buff.) *Ils font de la peau de l'éléphant des soies qui sont très-*CLAIR-SEMÉES. (Id.)

— Fig. *Sur la rive gauche de l'Ohio, la population est* CLAIR-SEMÉE. (Tocquev.) *Les beautés sont* CLAIR-SEMÉES *dans ce poëme.*

— Prov. *L'argent est clair-semé chez lui,* il en a fort peu.

CLAIRURE, n. f. (*clair.*) Techn. Endroit d'une étoffe de laine où les fils ne sont pas très-bien unis.

CLAIRVOYANCE, n. f. (*clairvoyant.*) Pron. *klèr-voa-ianss.* — Sagacité, pénétration de l'esprit : *Il a trop de* CLAIRVOYANCE *pour qu'on puisse le tromper. Quoique Broussais renfermât l'observation et la* CLAIRVOYANCE *humaines dans l'horizon borné d'un système, il eut un plein succès.* (Mignet.)

CLAIRVOYANT, ANTE, adj. (*claré videns,* qui voit clair ; lat.) Pron. *klér-voa-ian, iant.* — Qui est sagace, pénétrant dans les affaires, dans les choses : *Homme* CLAIRVOYANT. *Esprit* CLAIRVOYANT. *Vous croyez avoir été en cela plus* CLAIRVOYANT *que toute cette compagnie.* (Pasc.) *Si je suis aveugle, ma tendresse est* CLAIRVOYANTE. (H. de Balzac.)

CLAMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Anc. prat. Publier. || Demander ; réclamer. || Appeler, nommer.

— Crier, se plaindre. || Il est vieux.

CLAMESI, n. m. Pron. *klam-zi.* — Comm. Sorte d'acier du Limousin.

CLAMEUR, n. f. (*clamor ;* lat.) Pron. *kla-meur.* — Grand cri; murmures confus et violents d'un certain nombre de personnes réunies : CLAMEUR *violente. Il s'éleva une* CLAMEUR *universelle.* (Acad.) *Une* CLAMEUR *générale s'est élevée.* (Lam.) *Résister aux* CLAMEURS *d'un peuple irrité.* (Boss.)

J'entends des canons sourds les tonnantes volées,
Les *clameurs* aux *clameurs* mêlées,
Les chocs fréquents du fer, le bruit pressé des pas. (V. H.)
Du vainqueur, du vaincu les *clameurs* se confondent.
(C. Del.)

— Fig. Injure, outrage : *Braver les* CLAMEURS *des sots.* (Acad.) *Les* CLAMEURS *de la haine. Les* CLAMEURS *de l'envie.*

— *La clameur publique,* l'indignation publique se manifestant de quelque manière que ce soit.

— Poétiq. Au pl. Cris, plaintes : *Grand Dieu, les* CLAMEURS *du pauvre et de l'opprimé monteront jusqu'à vous.*

— Anc. législ. *Clameur de haro.* Demande, citation devant le juge : *Nonobstant* CLAMEUR DE HARO. || Saisie, exécution.

CLAMEUX, EUSE, adj. (*clamosus;* lat.) Anc. Criard, qui pousse de cris : *Les hirondelles de mer dans les temps de nichée sont plus inquiètes et plus* CLAMEUSES *que jamais.* (Buff.)

— Vén. *Chasse clameuse,* chasse qui se fait avec bruit pour effrayer et traquer le gibier.

CLAMP, n. m. Pron. *klan.* — Mar. Morceau de bois qui sert à jumeler un mât.

CLAMPIN, INE, n. (*claudicare,* boiter ; lat.) Pron. *klan-pain, pinn.* — Soldat retardataire; traînard; éclopé.

— Popul. Fainéant, mauvais ouvrier.

CLAMPONIER ou **CLAMPONNIER,** n. m. (*clampin.*) Pron. *klan-po-nié.* — Man. Cheval longjointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop pliants.

— Adj. *Un cheval* CLAMPONNIER.

CLAN, n. m. (*klaan,* enfant; écoss.) Pron. *klan.* — Nom donné en Écosse et en Irlande à une tribu composée d'un certain nombre de familles : *Chef de* CLAN. *Un* CLAN *de montagnards.*

Les *clans* se sont levés sous le lambeau de soie
Qui dans l'air suspendu à leurs yeux se déploie. (C. Del.)

— Mar. Mortaise pratiquée dans les murailles d'un bâtiment, au bout des vergues, au pied des mâts de hune, etc.; on y place un réa.

— Techn. Instrument des parcheminiers; morceau de bois dont ils se servent pour arrêter sur la herse les peaux qui doivent être travaillées. || On écrit aussi *cland.*

CLANDESTIN, INE, adj. (*clandestinus,* lat.; m. sign.) Pron. *klan-dèss-tain, tinn.* — Qui se fait en secret et ordinairement contre les lois ou la morale : *Mariage* CLANDESTIN. *Assemblée* CLANDESTINE. *Écrit* CLANDESTIN.

Un rapport *clandestin* n'est pas d'un honnête homme.
(Gresset.)

Vous savez, et Calchas mille fois vous l'a dit,
Qu'un hymen *clandestin* mit ce prince en son lit. (Rac.)

Syn. Clandestin, secret. Ces deux mots se disent des actes qui s'accomplissent loin des regards du public ; mais ils diffèrent profondément par le sens : un acte *clandestin* est un acte illicite, accompli avec mystère et dans l'ombre ; un acte *secret* est celui qui a été fait avec mystère, mais seulement par prudence.

CLANDESTINE, n. f. (*clandestin.*) Pron. *klan-dèss-tinn.* — Bot. Genre de la famille des Orobanchies ; il renferme des plantes herbacées parasites qui croissent dans les lieux couverts et humides.

CLANDESTINEMENT, adv. (*clandestin.*) D'une manière clandestine, secrètement : *Se marier* CLANDESTINEMENT.

CLANDESTINITÉ, n. f. (*clandestin.*) Pron. *klan-dèss-ti-ni-té.* — Jurispr. Le vice d'une chose faite en secret et contre la loi : *La* CLANDESTINITÉ *empêche la validité d'un mariage.* (Acad.)

CLANGULE, n. m. (*clangor,* bruit violent ; lat.) Zool. Sorte de canard.

CLANGULINS, n. m. pl. (*clangule.*) Zool. Famille d'oiseaux palmipèdes.

CLAPET, n. m. Pron. *kla-pè.* — Techn. Sorte de soupape mobile.

— Petite porte autour d'une charnière fixe qui sert à fermer un orifice destiné à débiter de l'eau, de la vapeur, et en général toute espèce de gaz et de liquides. *Une soupape à* CLAPET. *Un* CLAPET *ne peut s'ouvrir que dans un seul sens et sous un certain effort ; abandonné à lui-même, il se referme naturellement.*

CLAPIER, n. m. (*claperius,* bass. lat. ; m. sign.) Lieu, trou destiné à recevoir des lapins : *On fait des* CLAPIERS *dans les garennes.* (Acad.)

Prends-moi dans ce *clapier* trois lapins de garenne,
Et chez mon procureur porte-les ce matin. (Rac.)

— Cage de bois dans laquelle sont élevés des lapins domestiques.

— *Un lapin de clapier, un franc clapier,* un mauvais lapin, ou simpl. *Un clapier.*

En lapins de garenne ériger nos *clapiers.* (Boil.)

— Fig. Mauvais lieu; lieu de prostitution :

La terre n'est plus rien qu'un triste et mauvais lieu,
Un ignoble *clapier* de débauche et de crime,
Que la mort à mon gré trop lentement décime. (Aug. Ba.)

— Méd. Foyer purulent situé à une certaine profondeur, d'où le pus s'écoule difficilement.

CLAPIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. (*clapier.*) Pron. *kla-pir.* — Se dit en parl. du cri que fait entendre le lapin : *Le lapin* CLAPIT.

= **Se clapir,** v. pron. Se cacher, se blottir dans un trou, particul. en parl. du lapin.

CLAPISSANT, part. prés. du v. Clapir.

CLAPOTAGE ou **CLAPOTIS,** n. m. (*clapoter.*) Pron. *kla-po-taj, kla-po-ti.* — Mar. Agitation légère des vagues qui se heurtent en divers sens.

CLAPOTANT, part. pas. du v. Clapoter.

CLAPOTANT, ANTE, adj. (*clapoter.*) Qui clapote continuellement : *Une eau* CLAPOTANTE. *L'étroite chaussée sur laquelle nous cheminions avec lenteur et précaution était battue des deux côtés par un flot bourbeux et* CLAPOTANT. (L. Viardot.)

CLAPOTÉ, part. pass. invar. du v. Clapoter.

CLAPOTER, v. intr. ou n. 1[re] conj. (onomat.) Pron. *kla-po-té.* — Mar. Être dans l'agitation qu'on nomme clapotage : *La mer* CLAPOTE.

CLAPOTEUX, EUSE, adj. Pron. *kla-po-teu, teuz.* — Qui clapote : *Flots* CLAPOTEUX. Il se dit surtout de la mer : *La mer est* CLAPOTEUSE.

CLAPOTIS, n. m. V. CLAPOTAGE, m. sign.

CLAPPEMENT, n. m. (*clapper.*) Pron. *klap-man.* — Bruit aigu que produit la langue lorsqu'on la détache brusquement du palais après l'y avoir fortement appliquée : *La grande difficulté de cette langue consiste dans les différents* CLAPPEMENTS *qui précèdent chaque mot.* (Chamf.)

CLAPPER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (onomat.) Faire entendre un clappement. Il se dit particul. des oiseaux de proie.

CLAQUADE, n. f. (*claquer.*) Coups répétés d'un corps qui claque.

CLAQUANT, part. prés. du v. Claquer.

CLAQUE, n. f. (onomat.) Pron. *klak.* — Fam. Coup qu'on donne avec le plat de la main : *Donner une* CLAQUE. *Recevoir une* CLAQUE. (Acad.)

— Sorte de sandale qu'on met par-dessus la chaussure pour se garantir de l'humidité et de la boue. *Une paire de* CLAQUES.

— Théât. La réunion des claqueurs, des applaudisseurs salariés dans nos théâtres : *La* CLAQUE *se place habituellement sous le lustre. La* CLAQUE *devrait être expulsée du théâtre.*

CLAQUE, n. m. Pron. *klak.* — Chapeau qui peut se briser et que l'on peut porter aplati sous le bras : *Acheter un* CLAQUE. *Porter un* CLAQUE. *Un* CLAQUE *est commode au bal.*

CLAQUEBOIS ou **CHEGALE,** n. m. (*claque, bois.*) Pron. *klak-boa.* — Mus. Instrument composé d'une série de petits bâtons suspendus, qui donnent les tons de la gamme lorsqu'on les frappe avec une baguette.

CLAQUEDENT, n. m. (*claque-dent.*) Pron. *klak-dan.* — Pop. Un gueux, un misérable que le froid et la misère fait trembler, grelotter.

— Fam. Homme qui parle beaucoup de lui, et avec jactance. || Fam. et peu usité.

CLAQUEMENT, n. m. (*claquer.*) Pron. *klak-man.* — Action de claquer, de faire claquer : CLAQUEMENT *de mains.* CLAQUEMENT *de fouet.*

J'aime au premier signal d'un départ qui s'apprête
Le *claquement* du fouet qui siffle en tournoyant.
(Bignan.)

— Il se dit aussi du bruit que font certains oiseaux avec leur bec : *À mesure que la cigogne redresse le cou, le* CLAQUEMENT *se ralentit.* (Buff.)

— Pathol. *Claquement des dents,* mouvement nerveux de la mâchoire inférieure, produisant le choc répété des dents inférieures contre les dents supérieures.

CLAQUEMURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*clam, murus ;* lat.) Pron. *klak-mu-ré.* — Renfermer dans une étroite prison : *Il est pris, on l'a* CLAQUEMURÉ.

— Fig. *Il a* CLAQUEMURÉ *son fils, sa fille. On le* CLAQUEMURA *dans des fonctions subalternes.* (Ancel.)

= **Se claquemurer,** v. pron. Se tenir renfermé : *Il s'est* CLAQUEMURÉ, *et ne veut voir personne.*

— Fig. Se borner à, se renfermer dans : *Se* CLAQUEMURER *aux choses du ménage.* (Mol.)

CLAQUE-OREILLE, n. f. Pron. *kla-ko-rè-y.* — Chapeau à bords pendants. || Au pl. *Des* CLAQUE-OREILLES.

— N. m. Celui qui le porte.

CLAQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*claque.*) Pron. *kla-ké.* — Faire un certain bruit aigu et éclatant : CLAQUER *des mains. Un fouet* CLAQUE *et siffle*

dans l'air. (Ducis.) *Il fut saisi d'un tremblement si fort que, sans exagérer, les dents en* CLAQUAIENT *dans la bouche.* (Marm.) *Il faisait* CLAQUER *ses doigts comme des castagnettes.* (V. Hugo.)

Un homme en botte et qui fait sans relâche
Claquer et reclaquer son fouet. (Piron.)

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*, faire l'important, se faire valoir :

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais *claquer mon fouet* tout comme un autre. (Rac.)

— Transit. Fam. *Claquer quelqu'un*, lui donner une claque, des claques.

— Fam. Applaudir : *On l'a* CLAQUÉ.

CLAQUET, n. m. (*claque.*) Pron. *kla-kè.* — Petite latte qui est sur la trémie d'un moulin et qui bat continuellement avec bruit : *Le bruit du* CLAQUET.

— Pop. *La langue lui va comme un claquet de moulin*, se dit d'une personne qui parle beaucoup.

CLAQUETER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*claquer.*) Pron. *klak-té.* — L'*e* muet du rad. se change en è ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet.

— Il se dit du cri que fait entendre la cigogne. *Les cigognes* CLAQUÈTENT.

CLAQUETTE, n. f. (*claquet*, dim.) Pron. *kla-kètt.* — Instrument formé d'un morceau de bois muni d'une poignée mobile qui frappe sur le bois lorsqu'on l'agite : *Les employés de la poste se servent d'une* CLAQUETTE *pour annoncer au public la levée des lettres.*

— Espèce de livre formé de deux planchettes dont on se sert pour donner, en les claquant, le signal de différents exercices.

— Popul. Personne qui aime à débiter les nouvelles du voisinage. *Cette femme est la* CLAQUETTE *du quartier.*

— Sorte de carnet où les dames mettent leurs cartes de visite : CLAQUETTE *de nacre, d'ivoire*, etc.

CLAQUEUR, n. m. (*claque.*) Pron. *kla-keur.* — Il se dit par mépris des applaudisseurs à gages dans les théâtres : *Une troupe de* CLAQUEURS.

CLAREQUET, n. m. (*clarus*, clair, *coctus*, cuit; lat.) Pron. *klar-kè.* — Art culin. Conserve transparente faite avec des fruits.

CLARETTE, n. f. (*clairet.*) Pron. *kla-rètt.* — Comm. Petit vin blanc mousseux : CLARETTE *de Die.* || V. CLAIRET.

CLARICORDE, n. m. Mus. Instrument à cordes et à touches.

CLARIFIANT, part. prés. du v. Clarifier.

CLARIFICATION, n. f. (*clarifier.*) Pron. *kla-ri-fi-ka-cion.* — Opération consistant à rendre une liqueur claire, à purifier une substance fluide : *La* CLARIFICATION *d'un sirop, d'une liqueur.*

CLARIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Clarifier. *Petit-lait* CLARIFIÉ. *Eau* CLARIFIÉE. *Sucre* CLARIFIÉ.

CLARIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clarus*, clair, *fieri*, devenir; lat.) Pron. *kla-ri-fié.* — (Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous clarifiions ; que vous clarifiiez.*) Rendre claire une liqueur qui est trouble. *Il y a plusieurs manières de* CLARIFIER *le vin.* (Acad.)

— Par ext. Purifier une substance fluide quelconque : CLARIFIER *un sirop.* CLARIFIER *du sucre.*

= **Se clarifier**, v. pron. Être clarifié : *Cette liqueur commence à se* CLARIFIER. (Acad.)

CLARINE, n. f. (*clarus*, clair; lat.) Pron. *kla-rinn.* — Sonnette pendue au cou des animaux qu'on fait paître dans les forêts.

CLARINÉ, ÉE, adj. (*clarine.*) Pron. *kla-ri-né.* — Blas. Il se dit d'un animal figuré avec une clochette ou clarine au cou, lorsque cette clochette est peinte d'un autre émail que l'animal même.

CLARINETTE, n. f. (*clarine.*) Pron. *kla-ri-nètt.* — Mus. Instrument à vent et à anche, analogue au hautbois.

— Par extens. Celui qui joue de cet instrument : *Première* CLARINETTE *à l'Opéra-Comique, il était teneur de livres le matin, et se donnait beaucoup de mal pour élever sa famille.* (H. de Balz.)

CLARINETTISTE, n. m. (*clarinette.*) Pron. *kla-ri-nè-tist.* — Mus. Celui qui joue de la clarinette.

CLARISSIMAT, n. m. (*clarissime.*) Pron. *kla-riss-ci-ma.* — Hist. Titre, dignité de clarissime. *Être investi du* CLARISSIMAT.

CLARISSIME, adj. des 2 g. (*clarissimus*, superl. de *clarus*, clair, brillant, illustre; lat.) Pron. *kla-riss-cim.* — Hist. Titre honorifique qui était décerné à l'époque du Bas-Empire, principalement aux consuls et aux proconsuls.

— Subst. *Un* CLARISSIME. *Les* CLARISSIMES.

CLARTÉ, n. f. (*claritas*, lat.; m. sign.) Pron. *klar-té.* — Lueur, lumière : *La* CLARTÉ *du jour. La* CLARTÉ *du soleil, de la lune, des étoiles. La* CLARTÉ *des bougies*, etc. *Les hiboux fuient la* CLARTÉ. (Ac.)

Pour l'aveugle à quoi sert la *clarté?* (C. Delav.)

Ce soir je regardais Laurence à la *clarté*
Du foyer flamboyant sur son front reflété. (Lamart.)

Il disposa sans remords de millions ramassés dans le sang à la rouge CLARTÉ *des incendies.* (H. de Balz.)

Le printemps sans parure, un beau jour sans *clarté.* (C. Del.)

— Poét : *Jouir de la clarté du jour, de la clarté*, vivre.

Sur le sommet des monts l'ombre s'éclaircissait ;
Aux portes du matin la *clarté* paraissait. (La Font.)

— Dans le m. sens : *Revoir, perdre la clarté du jour, la clarté*, etc., revivre, mourir :

A la *clarté* du ciel mes yeux vont se fermer,
O frère, plus aimé que la *clarté* du jour! (Corn.)

— Dans ce sens, il ne s'emploie au plur. qu'en poésie :

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de *clartés*! (Rac.)

— Au plur. Lustre, bougie, ce qui éclaire : *Mille* CLARTÉS *inondaient le salon.*

— Transparence : *La* CLARTÉ *du verre. La* CLARTÉ *de l'eau.*

— Fig. Lumière : *Il méconnut les saintes* CLARTÉS *du christianisme.* (Ac.) *La métaphysique répand sa* CLARTÉ *sur tout ce qu'il nous est important de connaître.* (Marm.) *A la faveur de cette* CLARTÉ *qui le guide, il démêle le vrai du faux.* (Mass.)

Aux *clartés* des chrétiens son âme s'est ouverte. (Volt.)

Nous nous adjoindrions pour en délibérer
Quelques amis pieux, qui, touchant ces matières,
Pussent de leurs *clartés* seconder nos lumières. (V. Hugo.)

Des disputes qu'il avait eues il était sorti je ne sais quelles CLARTÉS *passagères qui avaient laissé quelques traces de lumière dans son esprit.* (Fléch.)

— Fig. Qualité de l'esprit qui consiste à saisir nettement et simpl. les idées, et à les énoncer de même : *Le génie de notre langue est la* CLARTÉ. (Volt.) *La clarté orne les pensées profondes.* (Vauv.) *La* CLARTÉ, *loi fondamentale du discours, consiste non-seulement à se faire entendre, mais à se faire entendre sans peine.* (D'Alemb.)

... De son tour heureux imitez la *clarté.* (Boil.)

— *Avoir de la clarté dans l'esprit, dans les idées*, avoir des idées claires, nettes.

— Hist. Sous les empereurs romains, titre qu'on donnait aux gouverneurs des provinces : *Votre* CLARTÉ.

Syn. Clarté, perspicuité. La *clarté* est la qualité d'une chose qui est claire ; la *perspicuité* est la qualité d'une chose qui est transparente. Au figuré, les deux mots se disent des qualités qui contribuent à rendre un discours intelligible ; mais il faut faire entre eux ces distinctions : la *clarté* est relative aux idées, à l'ordre dans lequel on les présente, la *perspicuité* est relative au style, à la diction et en général à l'expression.

CLASSE, n. f. (κλῆσις, convocation, du v. καλέω, j'appelle; gr.) Pron. *klass.* — L'ordre suivant lequel on dispose, on distribue diverses personnes ou diverses choses : *Les citoyens sont distribués en certaines* CLASSES. (Boss.) *Il y a trois* CLASSES *de grands d'Espagne.* (Acad.) *Le désir de simplifier a imaginé les* CLASSES *et les divisions.* (Chamf.)

— Hist. nat. Grande division d'animaux, de végétaux, de minéraux : *Les naturalistes ont divisé chaque règne en plusieurs* CLASSES. *En botanique, les classes se subdivisent en ordres ou en familles.* (Acad.)

— Ordre, rang que la diversité, l'inégalité des conditions dans les sociétés établissent parmi les hommes : *Les diverses* CLASSES *de la société. Les hautes* CLASSES. *La basse* CLASSE. *Les hommes sont partagés en deux* CLASSES. (Did.) *La* CLASSE *des avocats, des marchands, des rentiers.*

— Par exteus. Rang, position qu'occupent les hommes en raison de l'estime et de la considération dont ils jouissent, de leur talent, de leur mérite, de la faveur qui les entoure : *On peut le placer hardiment dans la* CLASSE *des honnêtes gens. Il est dans la première* CLASSE *des littérateurs.*

— Par extens. Gens, personnes qui ont entre elles une certaine conformité d'opinions, de mœurs, de caractère, etc. : *Il est de la* CLASSE *de ces hommes qui ne respectent rien. Cet ouvrage convient à toutes les* CLASSES *de lecteurs.*

— Il se dit des choses qui sont de même nature ou qui présentent les mêmes caractères : *Ces objets forment une* CLASSE *à part.* (Acad.)

— Rang : *Un artiste, un peintre de la première* CLASSE, d'un mérite supérieur, d'un très-grand talent.

— Fam. *Un fripon de la première classe*, fieffé, très-adroit, très-audacieux.

— Dans les écoles et dans les colléges, Divisions entre lesquelles on répartit les écoliers et dont chacune reçoit les leçons d'un professeur spécial.

— *Basses classes*, les classes élémentaires jusqu'à la quatrième inclusivement ; on les appelle aussi *classes de grammaire.* || *Hautes classes*, celles qui, à partir de la quatrième, comprennent ce qu'on appelle les *humanités* et la *rhétorique.*

— *Faire ses classes*, faire toutes ses études, c'est-à-dire parcourir tous les degrés d'enseignement des colléges.

— Les écoliers qui sont d'une même classe, d'une même division : *Le professeur a été content de sa* CLASSE.

— *Cette classe est forte*, elle renferme beaucoup de bons élèves.

— La leçon que fait le professeur : *Cet homme ne sait pas faire sa* CLASSE.

— Le temps de la leçon : *Cet élève s'ennuie pendant la* CLASSE. *Le commencement, la fin de la* CLASSE.

— *La rentrée, l'ouverture des classes*, l'époque à laquelle les élèves reprennent leurs études, les vacances terminées.

— *Ouvrir une classe*, commencer à faire, à donner des leçons dans un lieu où il ne s'en faisait pas encore.

— Le lieu, la salle où sont réunis les élèves : *Il a été mis à la porte de la* CLASSE. *Aller en* CLASSE. *La* CLASSE *est bien loin d'ici.*

Te souvient-il, mon cher, qu'autrefois dans la *classe*
Tu te mêlais déjà de déclamation?
Ton instinct t'y portait. (C. Del.)

— Mar. Les habitants des côtes de France destinés au service maritime : *Les marins des* CLASSES *peuvent être appelés pour le service de l'État jusqu'à l'âge de cinquante ans.*

CLASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Classer : *Des soldats, des élèves* CLASSÉS. *Des livres* CLASSÉS. *La Saint-Barthélemy est encore* CLASSÉE *à Rome parmi les événements glorieux pour le catholicisme.* (Stendhal.)

CLASSEMENT, n. m. (*classe.*) Pron. *klass-man.* — Action de classer, de mettre dans un certain ordre : *Le* CLASSEMENT *des pièces est terminé. Faire un* CLASSEMENT *de papiers.*

— État de ce qui est classé : *Le* CLASSEMENT *des matières.*

CLASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kla-cé.* — Ranger, distribuer par classes, par divisions spéciales : CLASSER *des soldats.* CLASSER *des élèves.*

— Mettre dans un certain ordre : *Il faut* CLASSER *tous ces papiers.* (Acad.)

— Indiquer, assigner la classe à laquelle une chose appartient ou doit appartenir : *C'est Jussieu qui a* CLASSÉ *ces plantes.* (Cuv.)

— Absol. Établir des classifications : *C'est comme malgré lui que l'observateur* CLASSE. (Cuv.)

— Par extens. Juger, apprécier : CLASSER *un peintre parmi les plus célèbres.*

— Mar. Inscrire un marin sur le registre du quartier auquel il appartient.

= **Se classer**, v. pr. Être classé : *Ces plantes se* CLASSENT *d'elles-mêmes, tous leurs caractères sont apparents.*

— Fig. Prendre rang : *Par ce tableau ce peintre se* CLASSE *au rang des artistes les plus distingués.*

CLASSEUR, n. m. (*classer.*) Pron. *kla-ceur.* — Sorte de portefeuille à compartiments pour classer les papiers.

CLASSICISME, n. m. (*classique.*) Pron. *class-ci-cism.* — Littérat. Le système littéraire des admirateurs et des partisans outrés de l'antiquité et des œuvres des auteurs regardés comme classiques; il se dit par opposit. à *Romantisme.*

CLASSIFICATEUR, n. m. (*classification.*) Pron. *class-ci-fi-ka-teur.* — Didact. Auteur de classifications, principalement dans les sciences naturelles : *Aristote, ce génie éminemment* CLASSIFICATEUR. (Rossi.)

CLASSIFICATION, n. f. (*classe*, et *facere*, faire; lat.) Pron. *klass-ci-fi-ka-cion.* — Action de classer, de distribuer par classes; état de ce qui est classé : *Une bonne* CLASSIFICATION *est indispensable en histoire naturelle.* (Cuv.) *On ne saurait trop admirer l'aventureuse grandeur de la célèbre* CLASSIFICATION *de Bacon, qui partage toutes les choses humaines en histoire, poésie et philosophie.* (Lerminier.)

— *Classification des connaissances humaines*, tableau synoptique et méthodique des sciences et des arts, par règnes, sous-règnes, embranchements, sous-embranchements et sciences du 1er, du 2e et du 3e ordre.

CLASSIQUE, adj. des 2 g. (*classe.*) Pron. *klass*

cik. — Il se dit des auteurs du premier ordre qui sont devenus modèles dans une langue quelconque, et par extens. de leurs ouvrages : *Un auteur* CLASSIQUE. *Des auteurs* CLASSIQUES. *Une œuvre* CLASSIQUE. *Un livre* CLASSIQUE.

— Il se dit, par opposit. à *Romantique*, des écrivains qui suivent les règles de composition et de style établies par les auteurs classiques et des ouvrages de ces écrivains : *Poëte, poësie* CLASSIQUE. *Ouvrage* CLASSIQUE.

— *Le genre classique* ou simpl. *le classique*, le genre, la manière des écrivains classiques ; il se dit ordinair. par opposit. au genre romantique ou au romantique : *Le* CLASSIQUE *et le romantique sont deux points de vue différents du beau réel.* (Jouffr.)

— Il se dit des auteurs, des ouvrages qui font autorité en quelque matière : *L'ouvrage de ce jurisconsulte est devenu* CLASSIQUE. *Les ouvrages de ce médecin sont devenus* CLASSIQUES.

— Dans les arts d'imitation, Qui est conforme à la manière antique, aux règles de l'art. *Les traditions* CLASSIQUES. *Les productions de cet artiste ont le mérite de l'originalité unie à toute la pureté* CLASSIQUE. (Acad.)

— *Terre classique, sol classique,* le pays qu'habita dans les temps anciens quelque peuple célèbre dans la littérature ou les arts : *La Grèce est le sol* CLASSIQUE *de la poésie et des arts.*

— Par extens. *La terre classique des beaux-arts*, les pays où les beaux-arts furent ou sont cultivés avec le plus de perfection, le plus de succès.

— *La terre classique de la liberté*, le pays où, à l'abri des lois, on jouit de la plus grande liberté ; celui dont l'histoire et les lois fournissent le plus d'enseignements pour établir ou conserver la liberté : *La Grèce était pour les Romains la terre* CLASSIQUE *de la liberté.* (Mich.)

— Qui est relatif aux classes des colléges : *Devoir* CLASSIQUE. *Études* CLASSIQUES. *Livres* CLASSIQUES.

— Subst. Auteur classique : *Les* CLASSIQUES *grecs. Les* CLASSIQUES *latins*, etc. *Étudier les* CLASSIQUES. *Connaître ses* CLASSIQUES. *Boileau est un de nos premiers* CLASSIQUES. (Acad.)

CLASTIQUE, adj. des 2 g. (κλαστός, brisé ; gr.) Pron. *klass-tik*. Qui est fragile, susceptible d'être brisé ; qui paraît brisé.

— Géol. *Terrain clastique*, terrain, roche qui présente des traces visibles de fracture.

CLATHRE, n. m. (*clathri*, grille ; lat.) Pron. *klatr*. — Bot. Genre de champignons à chapeaux à jour.

CLATIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*clamitare*, de *clamare*, crier ; lat.) Vén. Aboyer plus fort, redoubler son cri en approchant du gibier.

CLATISSANT, part. prés. du v. Clatir.

CLAUDE, n. m. (*Claudius*, empereur romain connu pour son imbécillité.) Pron. *klôd*. — Fam. Sot, imbécile : *C'est un* CLAUDE.

— Adj. : *Il n'est pas si* CLAUDE *qu'on le croit.* (Ac.)

CLAUDICANT, ANTE, adj. Néol. Qui boite.

CLAUDICATION, n. f. (*claudicatio* ; lat.) Pron. *klô-di-ka-cion*. — Méd. Action de boiter, résultant de l'inégalité de longueur des deux membres locomoteurs correspondants : *Une* CLAUDICATION *incurable. Une sorte de* CLAUDICATION *perpétuelle, en portant le poids de son buste tantôt à droite, tantôt à gauche, enlevait toute majesté et toute virilité à sa stature.* (Lam.)

CLAUDIEN, adj. masc. Comm. — Techn. *Papier* CLAUDIEN, nom d'une espèce de papier d'Égypte fabriqué pour la première fois sous l'empereur Claude.

CLAUSE, n. f. (*clausum*, sup. de *claudere*, conclure ; lat.) Pron. *klôz*. — Toute stipulation particulière insérée dans un contrat, dans un acte, et qui a pour but d'expliquer une convention, de l'étendre, de la restreindre : CLAUSE *expresse*.

Il met au testament une fâcheuse *clause*. (Regn.)

— *Clauses de style*, les formules d'usage employées dans les actes.

— *Clause pénale*, celle qui impose une peine en cas de l'inexécution d'une convention. ‖ *Clause résolutoire*, celle qui opère la résolution d'une obligation et qui remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé. ‖ *Clause codicillaire*, clause d'un testament par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il vaudra du moins comme codicille. ‖ *Clause dérogatoire*, celle qui déroge à quelque acte antérieur.

CLAUSILIE, n. f. (*clausile*.) Pron. *klô-zi-li*. — Zool. Genre de coquilles univalves.

CLAUSION, n. f. Prat. Appointement ; arrangement.

CLAUSOIR, n. m. (*clausum*, de *claudere*, fermer ; lat.) Pron. *klô-zoar*. — Constr. Dernière pierre d'une voûte ; boutisse pour fermer une assise.

CLAUSTRAL, ALE, adj. (*claustrum*, clôture ; lat.) Pron. *kloss-tral*. — Qui appartient au cloître, au monastère : *La vie* CLAUSTRALE. *La discipline* CLAUSTRALE. *Les biens* CLAUSTRAUX. *Pour un moine l'enceinte de sa prison* CLAUSTRALE *est tout, le reste de l'univers n'est rien.* (Raynal.) *Toutes les cathédrales d'Angleterre vous laissent un souvenir distinct par la disposition des bâtiments* CLAUSTRAUX *qui les entourent.* (Vitet.)

— *Offices claustraux*, bénéfices qui sont du corps d'une abbaye ou d'un prieuré.

— *Prieur claustral*, supérieur d'un prieuré.

CLAUSTRATION, n. f. (*claustral*.) Néol. Séjour dans un lieu étroit et resserré : *La* CLAUSTRATION *et la continuité du même régime me rendirent bientôt malade et languissante.* (G. Sand.)

CLAUSTRE, n. m. (*claustrum*, clôture ; lat.) Archit. Demi-cylindre de poterie qui sert à garnir une balustrade. ‖ Quelques-uns écrivent *Clostre*.

CLAUSULE, n. f. (*clausus*, fermé ; lat.) Pron. *klô-zul*. — Zool. Genre de coquilles univalves.

CLAVAIRE, n. f. (*clavus*, clou ; lat.) Pron. *kla-vèr*. — Genre de champignons.

CLAVAIRE, n. m. (*clavis* ; lat.) Pron. *kla-ver*. — Anc. législ. Gardien des titres de la chambre des comptes. ‖ Trésorier de France.

CLAVALIER, n. m. (*clavus*, clou ; lat.) Pron. *kla-va-lié*. — Bot. Arbre d'Amérique de la famille des Térébinthacées.

CLAVATELLE, n. f. (*clavus*, clou ; lat.) Bot. Genre d'algues d'eau douce.

CLAVÉE, ÉE, adj. f. (*clavus*, clou ; lat.) Bot. Qui a la forme d'une massue.

— Pêch. *Être clavé*, être serré dans une banquise.

— N. f. Zool. Genre de polypes.

CLAVEAU, n. m. (*clavus*, clou ; lat.) Pron. *kla-vô*. — Écon. rur. Sorte de maladie éruptive et contagieuse qui attaque les bêtes à laine et qui offre une certaine analogie avec la petite vérole ; elle est caractérisée par des *clous* ou boutons qui se montrent aux ars ou plis formés à la réunion de la poitrine et des membres antérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux.

— Arch. Pierre taillée en coin qui entre dans la construction des voûtes plates ou carrées, comme dans les portes, les fenêtres, etc. : CLAVEAU *simple*. CLAVEAU *à crossettes*. ‖ Pièce de bois disposée en biais, de manière à tendre vers le centre d'une arcade. ‖ Pièce du milieu d'une arcade qui fait saillie sur la face.

CLAVECIN, n. m. (*clavicymbalum* ; bass. lat.) Pron. *klav-çain*. — Mus. Longue épinette à un ou plusieurs claviers, dont les cordes sont de métal et doubles ; *Jouer du* CLAVECIN. *Dans le* CLAVECIN *les cordes résonnent au moyen de petits becs de plume de corbeau. Je touche passablement du* CLAVECIN. (Diderot.) *Votre maître de* CLAVECIN *est dans votre chambre qui vous attend.* (Campistr.)

— *Clavecin à ravalement*, clavecin qui a plus de touches que les clavecins ordinaires.

— *Clavecin organisé*, clavecin dont le clavier fait jouer un petit orgue.

— Mar. Chambres, logement placé sous la dunette, en avant de la chambre du conseil.

CLAVECINISTE, n. des 2 g. (*clavecin*.) Pron. *klav-ci-nist*. — Musicien qui joue du clavecin.

CLAVELÉ, ÉE, adj. (*claveau*.) Pron. *klav-lé*. — Écon. rur. Il se dit d'une bête à laine attaquée du claveau.

CLAVELÉE, n. f. (*claveau*.) Pron. *klav-lé*. — Écon. rur. Claveau ; maladie des bêtes à laine : *Il me manque six-vingts moutons ; et il n'est pas possible que depuis un mois il en soit mort un si grand nombre de la* CLAVELÉE. (Brueys.)

CLAVELISATION, n. f. (*claveliser*.) Pron. *klav-li-za-cion*. — Écon. rur. Inoculation du virus contenu dans les pustules du claveau, pour guérir de cette maladie les bêtes à laine.

CLAVELLÉ, ÉE. (*clava*, massue ; lat.) Bot. Qui a la forme d'une massue.

CLAVET, n. m. (*clavus*, clou ; lat.) Pron. *kla-vé*. — Mar. Fer de calfat ; ciseau ou calfat double.

CLAVETTE, n. f. (*clavus*, clou ; lat.) Pron. *klavett*. — Techn. Espèce de boulon carré sans écrou qui sert à réunir deux pièces de fer en passant dans un œil commun à toutes deux. La *clavette* est quadrangulaire : une de ses faces est légèrement oblique, de manière que son épaisseur augmente de la pointe à la tête comme celle d'un clou : *Mettre une* CLAVETTE *dans une cheville, dans un boulon.* (Acad.)

— Nom de plusieurs outils.

CLAVICORDE, n. m. (*clava*, massue ; lat. ; *corde*.) Pron. *kla-vi-kord*. — Mus. Sorte de clavecin carré dont la touche est munie d'une baguette ou lame de cuivre qui fait résonner les cordes.

CLAVICORNE, adj. des 2 g. (*clava*, massue ; lat. ; *corne*.) Zool. qui a les antennes en massue.

CLAVICULAIRE, adj. des 2 g. (*clava*, massue ; lat.) Pron. *kla-vi-ku-lèr*. — Qui appartient, qui a rapport à la clavicule.

CLAVICULE, n. f. (*clavicula*, petite clef ; lat.) Pron. *kla-vi-kul*. — Anat. Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule et que l'on appelle ainsi parce qu'il a été comparé à la clef d'une voûte.

— Techn. Petite clef.

CLAVICULÉ, ÉE, adj. (*clavicule*.) Zool. Pourvu de clavicules : *Animaux* CLAVICULÉS.

CLAVI-CYLINDRE, n. m. (*clavis*, clef ; lat. ; *cylindre*.) Pron. *kla-vi-ci-laindr*. — Instrument à clavier, dans lequel le son est produit par le frottement des cordes sur un cylindre de verre auquel on imprime un mouvement de rotation.

CLAVIER, n. m. (*clavis*, clef ; lat.) Pron. *kla-vié*. — Chaîne, cercle d'acier, d'argent qui sert à réunir plusieurs clefs ensemble ; chaîne que les femmes suspendent à la ceinture au moyen d'un crochet, et à laquelle est attachée une paire de ciseaux : CLAVIER *d'acier*. CLAVIER *d'argent. Anciennement le* CLAVIER *faisait partie de la parure des femmes.* (Acad.)

— Mus. Assemblage des touches de l'orgue, du clavecin, du piano, de la vielle et des instruments analogues :

Le clavier s'animait sous ses doigts. (Vigée.)

— La portée générale ou la somme des sons de tout le système résultant de la position relative des trois clefs : *Cette voix parcourt tout le* CLAVIER.

— *Cet instrument a un clavier fort étendu*, il a beaucoup de touches et fournit beaucoup d'accords.

— *Mettre à quelqu'un les doigts sur le clavier*, lui donner les premières leçons de clavecin ou de piano.

— *Posséder son clavier*, connaître à fond les touches de l'instrument.

CLAVIÈRE, n. f. (*clavis*, clef ; lat.) Zool. Poisson de la Méditerranée, espèce de Labre.

CLAVIFORME, adj. des 2 g. (*clava*, massue, *forma*, forme ; lat.) Qui a la forme d'une massue.

CLAVIN, n. m. (*claveau*.) Art vétér. La clavelée.

CLAVIPALPES, n. m. pl. (*clava*, massue, *palpo*, je touche ; lat.) Zool. Famille de coléoptères qui ont les antennes terminées en massue.

CLAVISTERNAL, ALE, adj. (*clavis*, clef ; lat. ; στέρνον, poitrine ; gr.) Pron. *kla-vi-stèr-nal*. — Anat. Qui a rapport à la clavicule et au sternum.

CLAYER, n. m. (*clavis*, clef ; lat.) Pron. *klé-ié*. — Grosse claie.

CLAYON, n. m. (χαλάθιον, petite corbeille ; gr.) Pron. *klé-ion*. — Petite claie sur laquelle on fait égoutter les fromages.

— Claie ronde sur laquelle les pâtissiers portent leurs pâtisseries.

— Natte qui recouvre les cuviers de lessive.

— Techn. Carré d'osier qui sert à l'arçonneur à ramasser au milieu de la claie l'étoffe qui est éparse.

CLAYONNAGE, n. m. (*clayon*.) Pron. *klé-ionaj*. — Assemblage de pieux et de branches d'arbres en forme de claies, pour soutenir les terres et les empêcher de s'écrouler : *Il y a des lais de mer le long d'une petite terre que j'ai à l'embouchure de notre rivière, j'y fais des* CLAYONNAGES *qui me coûtent peu, et je gagne des prairies qui me rapportent beaucoup.* (Mérimée.)

CLAYMORE, n. f. Pron. *klé-mor*. — Art milit. Épée large et tranchante à l'usage des Écossais : *Les champs stériles nourrissaient des vassaux remuants, plus prompts à manier leur antique épée, leur* CLAYMORE *que la bêche.* (Blanqui.)

CLAYTONIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Portulacées ; espèce de pourpier.

CLÉCHÉ, ÉE, adj. (*clef*.) Pron. *klé-ché*. — Blas. Il se dit d'une pièce percée à jour de manière à laisser voir le champ à travers : *Triangles* CLÉCHÉS.

— *Croix cléchée*, croix percée à jour dont les extrémités sont élargies.

CLEF, n. f. (*clavis* ; lat.) ou **CLÉ**, n. f. (κλείς ; gr.) Pron. *klé*. — Instrument fait ordinairement de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure : *Une* CLEF *de caisse, de secrétaire, de bureau. Des* CLEFS *de prison. Mettre la* CLEF *dans la serrure.*

... La nuit on le voit entrer, pâle, accablé,
Dans un couloir secret dont seul il a la *clé*. (V. Hugo.)

— *Fermer à clef*, avec la clef, à double tour.

— *Fausse clef*, clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage.

— *Gentilhomme de la clef d'or*, grand officier d'Autriche, d'Espagne, qui porte une clef d'or attachée à la ceinture, comme signe de sa charge.

Il faut, pour que la reine sorte,
Que chaque porte soit ouverte, — c'est réglé, —
Par un des grands d'Espagne ayant droit à la *clé*. (V. Hug.)

— Fig. *La clef d'or*, l'or, les richesses considérées comme moyen d'acheter les consciences.

— Prov. et fig. *Mettre les clefs sur la fosse*, renoncer à la succession d'une personne décédée.

— Fig. et fam. *Mettre la clef sous la porte*, quitter furtivement sa maison pour échapper à de mauvaises affaires, à de critiques circonstances.

— Fig. *Les clefs de saint Pierre*, l'autorité dont est revêtu le saint-siége.

— *Les clefs des trésors de l'Église*, le pouvoir d'accorder des indulgences.

— *La puissance des clefs, les clefs du paradis, les clefs du royaume des cieux*, la puissance de lier et de délier.

— Fig. Il se dit de certaines places fortes frontières, des positions qui commandent un pays, qui le ferment et dont la possession procurerait à l'ennemi l'entrée dans ce pays : *Calais est une des* CLEFS *de la France.* (Acad.) *Belgrade est le boulevard de l'empire turc contre l'Autriche, c'est la* CLEF *de la Servie.* (St-M. Gir.) *Les Thermopyles sont la* CLEF *de la Grèce.*

— Fig. Il se dit d'une science qui prépare à l'étude d'une autre, qui en est comme l'introduction : *L'arithmétique et la géométrie sont la* CLEF *des sciences mathématiques.* (Acad.) *Les langues sont la* CLEF *ou l'entrée des sciences, et rien davantage.* (La Br.)

— Fig. et par analog. *Ce fut à nous à demander des habits aux troupeaux, des navires aux forêts, et à l'aimant la* CLEF *des mers.* (Rivarol.)

Tiens les *clefs* de ton cœur d'une main ferme et sure.
(A. Soumet.)

— Fig. et littér. Il se dit de l'explication des noms, et des termes de certains ouvrages. *Avoir la* CLEF *d'une satire, d'un roman*, etc. *Quelle* CLEF *appliquer à un pareil ouvrage* (les Caractères)? *La Bruyère seul pourrait la donner : on dit qu'il l'a fait; il est permis d'en douter.* (V. Cousin.)

— Fig. *La clef d'un ouvrage, la clef d'un système*, ce qu'il est nécessaire de connaître pour l'intelligence d'un ouvrage, d'un système, etc.

— Par analog. : *La clef d'une affaire*, etc.

— *Clef de chiffre*, l'alphabet convenu qui sert à chiffrer ou à déchiffer les dépêches secrètes.

— Chron. ecclés. *Clef des fêtes mobiles.*

— Mus. Caractère qui se met au commencement d'une portée sur une des cinq lignes pour indiquer le nom de la note placée sur cette ligne et par suite le nom des autres notes : *Il y a trois* CLEFS *dans la musique, qui sont :* la CLEF *de sol, la* CLEF *d'ut et la* CLEF *de fa.* (Acad.)

— Dans les arts, Ce qui sert à ouvrir et à fermer, à tendre et à détendre certaines choses, à monter ou à démonter, à serrer, à maintenir certains assemblages, etc.

— Ch. de fer. *Clef simple*, outil qui se compose d'un manche de fer portant à son extrémité un œil dont la forme et la dimension sont précisément celles de l'écrou que l'on veut serrer. || Registres tournants, qui servent à fermer un tuyau de cheminée.

— *La clef d'un poêle*, sorte de petite bascule placée dans le tuyau à une certaine hauteur, qu'on peut ouvrir et fermer à volonté pour donner passage à la fumée, maintenir ou modérer la chaleur dans le poêle. *Le poêle du grand bureau tire comme un diable, il faut tourner un peu la* CLEF. (H. de Balz.)

— Mus. *Les clefs d'un instrument à vent*, les pièces mobiles au moyen desquelles le musicien ferme et ouvre les trous de l'instrument : *Trompette à* CLEFS.

— *Clef d'épinette, de clavecin, de piano, de harpe*, instrument servant à tourner les chevilles d'une épinette, d'un clavecin, etc., pour tendre ou relâcher les cordes.

— *Clef de pendule, clef de montre*, instrument qui sert à monter une pendule, une montre.

— *Clef de pressoir*, vis servant à serrer ou desserrer un pressoir.

— *Clef de lit*, instrument avec lequel on tourne les vis pour monter ou démonter un bois de lit.

— *Clef de voiture*, instrument servant à monter et à démonter les écrous ou les crics qui tiennent les soupentes tendues.

— *La clef d'un robinet*, la pièce mobile d'un robinet qui, selon la position qu'on lui donne, retient ou laisse échapper ce que renferme le vaisseau auquel est adapté le robinet.

— Chir. Divers instruments propre à certaines opérations : CLEF *de forceps.* CLEF *du trépan.* CLEF *à pivot, à noix.*

— Arch. *Clef de voûte*, la pierre du milieu qui termine a voûte.

— Fig. *C'est la clef de la voûte*, c'est le point capital de l'affaire.

— Vén. *Clefs de meute*, les meilleurs chiens d'une meute servant à conduire les autres et à les redresser.

— Fig. *Clef de meute*, celui qui jouit d'un grand crédit dans son parti, sa compagnie.

— Mar. Petit billot taillé légèrement en coin, qu'on enfonce dans les varangues des bâtiments en construction. || Gros boulon carré traversant la caisse des mâts de hune pour les supporter.

— *Être en clef*, se dit d'un mât supérieur lorsqu'il a atteint sa hauteur et qu'il repose sur la clef seule.

— Au pl. Mar. Pièces de charpente horizontalement placées pour tenir un bâtiment droit dans sa forme. || Traverses placées entre les pieux formant les fosses à mâts.

— *Clefs de ber*, arcs-boutants dont un bout est placé horizontalement sur les coittes, tandis que l'autre s'appuie sur les bords de la cale.

— Pêch. Sorte de nœud servant à attacher les hameçons aux empiles, les poids aux cordes et les cordes aux piquants : *Double* CLEF. *Demi-*CLEF.

— Faucon. Il se dit des ongles de derrière d'un oiseau de proie.

— Anat. *Clefs du crâne*, les petits os enclavés dans les sutures des os plats qui forment la voûte du crâne.

CLÉIDOMANCIE et **CLÉDOMANCIE**, n. f. (κλεῖς, κλειδὸς, clef, μαντεία, divination; gr.) Pron. *klé-i-do-man-ci.* — Sorte de divination qui se pratique avec une clef entourée de papier et attachée à une Bible; on tire le présage suivant que la clef tourne ou ne tourne pas.

CLÉIDOMANCIEN et **CLÉDOMANCIEN, IENNE**, (*cléidomancie.*) Pron. *klé-i-do-man-ciain, cièn.* — Art divin. Celui, celle qui pratique la cléidomancie.

CLÉISAGRE, n. f. (κλεὶς, clavicule, ἄγρα, prise; gr.) Pron. *klé-i-zagr.* — Méd. Goutte fixée sur l'articulation sterno-claviculaire. || On dit aussi *clisagre.*

CLÉMATITE, n. f. (κληματίς; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Renonculacées; il renferme des herbes vivaces ou des arbustes sarmenteux servant à garnir le berceaux ou les murs des jardins; ses feuilles vertes, écrasées et appliquées sur la peau, sont vésicantes et caustiques; les mendiants les emploient pour se faire naître des ulcères aux jambes, afin d'exciter la pitié publique, d'où le nom d'*herbe aux gueux*, sous lequel on la désigne quelquefois : CLÉMATITE *commune* ou *des haies.* *La* CLÉMATITE, *chargée de ses étoiles blanches relevées au cœur par le bouquet jaune de ses étamines frisées, encadrait l'appui de la fenêtre.* (H. de Balz.)

CLÉMENCE, n. f. (*clementia;* lat.) Pron. *klé-manss.* — Vertu, qualité de l'âme qui consiste à pardonner le mal, les offenses, à porter de la modération dans les châtiments : *La* CLÉMENCE *est une bonté envers nos ennemis.* (Vauv.) *Le plus doux usage de l'autorité, c'est la* CLÉMENCE. (Mass.) *Actes, traits de* CLÉMENCE.

La *clémence* sied bien aux personnes royales. (La F.)
La CLÉMENCE *enchaîne les cœurs avec des liens qui ne se rompent jamais.* (Malesh.)

... La *clémence* est la plus belle marque
Qui fasse à l'univers connaître un vrai monarque. (Corn.)

— Par analog. Indulgence : *Elle ne doit sa tranquillité qu'à ma bonté et à ma* CLÉMENCE. (Scribe.)

La *clémence* a raison, et la colère à tort. (Volt.)

— Mythol. Vertu divinisée dont le culte s'établit sous les empereurs romains.

CLÉMENT, ENTE, adj. (*clemens, entis;* lat.) Pron. *klé-man, mantt.* — Qui a de la clémence; qui pratique la clémence : *Prince* CLÉMENT. *Vainqueur* CLÉMENT. *César a été* CLÉMENT *jusqu'à être obligé de s'en repentir.* (Boss.)

— Par analog. Indulgent : *Un juge, un père* CLÉMENT.

— *Dieu est clément et miséricordieux*, Dieu pardonne aux pécheurs qui ont recours à lui.

— Fig. En parl. des choses, Bénin, peu violent : *Les traits de son visage avaient été grossis par une petite vérole assez* CLÉMENTE *pour n'y point laisser de traces.* (H. de Balz.)

CLÉMENTINE, n. f. Pron. *klé-man-tinn.* Bulle publiée par un pape du nom de Clément.

— Particul. La bulle de Clément IV, relative aux règlements de l'ordre de Cîteaux.

= **Clémentines**, n. f. pl. Collection des décrétales du pape Clément V, recueillies par les ordres du pape Jean XXII. || Recueil de pièces anciennes faussement attribuées à saint Clément, évêque de Rome.

CLENCHE, n. f. (*klinke*, loquet; allem.) Constr. Petit levier faisant bascule sur lequel on appuie pour lever le loquet d'une porte.

CLÉOPHORE, n. f. (κλέος, gloire, φέρω, je porte; gr.) Pron. *klé-o-for.* — Bot. Palmier de l'île de Bourbon.

CLEPHTE ou **KLEPHTE**, n. m. (κλέπτης, voleur; gr.) Pron. *kléft.* — Nom qu'on a donné aux montagnards libres de l'Olympe, du Pinde, etc., qui faisaient fréquemment des descentes armées sur les terres cultivées et dans les villes des Turcs : *Les chants des* CLEPHTES. (Acad.)

CLEPSYDRE, n. f. (κλέπτω, je cache, ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *klèp-cidr.* — Horloge qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau ou de mercure : *Les anciens se servaient ordinairement de* CLEPSYDRES *pour mesurer le temps.* (Acad.) *Les* CLEPSYDRES *ont exercé la spéculation des plus habiles géomètres du XVIII*[e] *siècle.* (Pelouze.)

— Anc. Machine hydraulique.

CLEPTE, n. m. (κλέπτω, je cache; gr.) Pron. *klèpt.* — Zool. Genre d'insectes hyménoptères qui déposent leurs œufs dans les larves.

CLERC, n. m. (κλῆρος, collége de prêtres, d'augures; gr.) Le *c* final ne se prononce pas, excepté dans la locution *de clerc à maître.* — Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en prenant la tonsure; en ce sens il est opposé à Laïque ou lai, et désigne tous les gens d'église, depuis le simple tonsuré jusqu'au prélat : *Le chapitre de St-Pierre est composé d'un cardinal archiprêtre, d'un monsignore, qui est son vicaire, de trente chanoines, trente-six bénéficiaires et vingt-six* CLERCS. (Stendhal.)

— *Clerc de chapelle*, l'officier qui remplit certaines fonctions sous la dépendance de l'aumônier d'une chapelle royale.

— *Clerc de la chambre*, le prélat officier de la chambre apostolique, à Rome.

— Anc. Tout homme gradué ou lettré : *C'est un savant* CLERC. *Il n'est pas grand* CLERC *en cette matière.*

— Prov. *Il est habile homme et grand clerc*, il est habile et savant.

Les plus grands *clercs* ne sont pas les plus fins (Régn.), les hommes les plus instruits ne sont pas toujours les plus habiles.

— *Il ne faut plus parler latin devant les clercs*, il ne faut pas parler d'une chose devant les gens qui la connaissent mieux que nous-mêmes.

— Prov. *Les bons livres font les bons clercs.*

— Anc. *Clerc du roi*, notaire ou tabellion. C'est Philippe le Bel qui institua les *clercs du roi ;* ils étaient au nombre de vingt-sept.

— Adj. *Un loup quelque peu* CLERC. (La F.)

— Aujourd'hui celui qui travaille dans l'étude d'un notaire, d'un avoué, etc : CLERC *d'huissier.*

Aborder sans argent un clerc de rapporteur. (Boil.)

— On disait autrefois dans le m. sens : *Un clerc de procureur, d'avocat, de commissaire.*

— *Maître clerc*, le premier des clercs qui travaillent dans une étude. || Dans le m. sens : *Principal clerc, premier clerc.*

— *Petit clerc*, le clerc inférieur dans une étude, celui qui fait les courses, qui copie.

— Fam. *Pas de clerc*, faute commise dans une affaire par imprudence ou par ignorance : *Il a fait un* PAS DE CLERC.

— Anc. cout. Celui qui dans les corporations, les métiers, les communautés était chargé de porter les billets et de faire les diverses commissions de ces corps.

— *Clerc de l'œuvre*, celui qui a soin de certaines choses concernant l'œuvre de la paroisse.

— Prov. et fig., *Compter de clerc à maître*, rendre compte des recettes et des dépenses qu'on a faites sans autre responsabilité que celle de l'exactitude.

— Anc. Mar. *Clerc du guet*, officier chargé d'assembler le guet dans les ports de mer et sur les côtes.

CLERGÉ, n. m. (*clerc.*) Pron. *kler-jé.* — Le corps des clercs ou des ecclésiastiques d'une église : *Le* CLERGÉ *séculier, régulier. Le haut, le bas* CLERGÉ.

Le bourgeois, le manant, le *clergé*, la noblesse. (Boil.)

— Le corps particulier des ecclésiastiques qui desservent une paroisse, une église.

— Hist. ecclés. *Clergé de France*, le clergé des provinces ecclésiastiques de la France.

— *Clergé étranger* ou *clergé des pays conquis*, le clergé des provinces conquises depuis 1561.

— *Clergé constitutionnel*, les prêtres qui avaient prêté serment à la constitution. || *Clergé réfractaire*, ceux qui l'avaient refusé.

— Ancien. Les hommes lettrés, et princip. les gens de justice.

CLERGEAU, CLERGEON ou **CLERGEOT**, n. m. Pron. *klèr-jô*. — Anc. prat. Petit clerc, apprenti clerc.

CLERGESSE, n. f. Pron. *klèr-jèss*. — Anc. Femme savante ou pédante.

— Femme chargée des affaires de sa communauté.

CLERGIE, n. f. (*clerc.*) Anc. Clergé : *Bénéfice de* CLERGIE.

— Science, savoir, littérature.

— *Priviléges de clergie*, priviléges accordés à quiconque avait reçu les premiers éléments des lettres.

— Anc. prov. *Une poignée de bonne vie mieux vaut qu'un mois de clergie.*

— Assemblée de lettrés : *Dans les fabliaux, on a donné à Alexandre ses barons et sa* CLERGIE. (Barante.)

— Anc. Greffe d'une juridiction. ‖ *Clergie de la ville de Paris*, la prévôté des marchands et l'échevinage.

CLÉRICAL, ALE, adj. (*clerc.*) Pron. *klé-ri-kal*. — Qui appartient au clerc, à l'ecclésiastique : *La tonsure* CLÉRICALE. *Les fonctions* CLÉRICALES. *Ordre* CLÉRICAL. *Les priviléges* CLÉRICAUX.

— Hist. eccl. *Lettres cléricales*, lettres qu'écrivait le clergé d'une église pendant la vacance du siége épiscopal.

CLÉRICALEMENT, adv. (*céric-al-ale-ment.*) D'une manière cléricale; suivant les règles cléricales : *Vivre* CLÉRICALEMENT.

CLÉRICAT, n. m. (*clerc.*) Pron. *klé-ri-ka*. — Office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE, n. f. (*clerc.*) Pron. *klé-ri-katur*. — L'état, la condition du clerc, de l'ecclésiastique : *Lettres de* CLÉRICATURE. *Il faut que la jeunesse destinée à la* CLÉRICATURE *soit nourrie dès l'âge le plus tendre à l'ombre du sanctuaire, qu'elle y soit disposée par la prière et de religieuses habitudes à cette vie de sacrifice et d'abnégation qui doit être la sienne.* (Portalis.) *Massillon traçait à ses jeunes lévites, dans des discours simples, les devoirs de la* CLÉRICATURE. (Dussault.)

ro— Anc. *Précepte de la cléricature*, ordonnance yale sans laquelle on ne pouvait dans certaines circonstances être promu à la cléricature.

CLÉRODENDRON, n. m. (κλῆρος, pays, δένδρον, arbre; gr.) Pron. *klé-ro-dain-dron*. — Bot. Genre de plantes intertropicales ; espèce de gatilier.

CLÉROMANCIE, n. f. (κλῆρος, sort, μαντεία, divination; gr.) Anc. Divination au moyen des dés ou des osselets.

CLÉROMANCIEN, IENNE, n. Qui exerce la cléromancie.

CLÉRONOMIE, n. f. (κλῆρος, sort, νομός, partage ; gr.) Antiq. gr. Partage des biens par le sort.

CLÉTHRITE, n. f. Pron. *klé-tritt*. — Minér. Bois d'aune pétrifié.

— Pétrification représentant une feuille d'aune

CLIBADE, n. m. Pron. *kli-bad*. — Bot. Plante de Surinam, de la famille des Corymbifères.

CLIBANAIRE, n. m. (κλίβανος, four; gr.) Pron. *kli-ba-nèr*. Ant. rom. Soldat couvert d'une armure ceintrée en voûte, d'une cuirasse.

— Il se dit particul. des Cataphractes des Perses.

CLIC-CLAC, interj. Pron. *klik-klak*. — Mimologisme qui imite un coup de fouet ou le bruit que fait un corps sonore en se brisant.

CLICHAGE, n. m. (*clicher.*) Pron. *kli-chaj*. — Typogr. L'art ou l'action de clicher : *Les procédés de* CLICHAGE *varient*. (Acad.) ‖ V. STÉRÉOTYPAGE.

CLICHÉ, n. m. (*clicher.*) Pron. *kli-ché*. — Typogr. Planche, relief obtenu par le clichage : *Le* CLICHÉ *d'une page. Le* CLICHÉ *d'un fleuron. Les corrections sur* CLICHÉS *sont dispendieuses.*

— Sculpt. L'empreinte d'un coin de médaille dans une masse d'étain en fusion, ou plutôt dans une masse du métal que les fondeurs appellent *étoffe*. Les graveurs en médailles emploient le *cliché* pour faire des épreuves et juger de l'effet et du degré d'avancement de leur travail.

CLICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Clicher : *Page mal* CLICHÉE.

CLICHEMEMT, n. m. (*clicher.*) Pron. *kli-ch-man*. — Embarras vicieux de l'organe vocal dans la prononciation des lettres chuintantes.

CLICHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *kli-ché*. — Typogr. Faire des planches solides qui reproduisent en relief l'empreinte d'une composition, et qui peuvent servir à plusieurs tirages : CLICHER *une page*. CLICHER *un fleuron*. CLICHER *une vignette*.

— Absol. *Cet ouvrier* CLICHE *bien*. (Acad.)

— Prononcer avec difficulté les lettres chuintantes.

CLICHEUR, n. m. (*clicher.*) Pron. *kli-cheur*. — Typogr. Ouvrier qui cliche.

CLIENT, n. m. (*cliens, clientis*; lat.) Pron. *kli-an, antt*. — Antiq. rom. Plébéien qui se mettait sous la protection d'un patricien moyennant diverses obligations qu'il s'engageait à remplir : *Les* CLIENTS *étaient tenus de rendre certains hommages à leurs patrons.*

> A travers leur cortége et de rois et d'esclaves,
> Les sénateurs vêtus d'augustes laticlaves,
> Dans la foule de lois comptent tous leurs *clients*.
> (V. Hugo.)
> Mes *clients* sont nombreux, vos vassaux plus encor.
> (C. Del.)

= **Client, cliente**, toute personne qui confie ses intérêts à un homme d'affaires : *Cet avocat a beaucoup de* CLIENTS. *Recevoir ses* CLIENTS. *Si je mollis dans ma défense, je passerai pour un lâche déserteur des intérêts de mes* CLIENTS. (Dupin aîné.)

— Il s'est dit des parties à l'égard de leurs juges : *L'antichambre de ce magistrat était toujours pleine de* CLIENTS. (Acad.)

— Par analog. Ceux qui ont une habitude de relations avec un médecin, un commerçant, etc.

CLIENTÈLE, n. f. (*clientela*; lat.) Pron. *kli-an-tèl*. — Ant. rom. L'ensemble des clients qui se mettaient sous la protection d'un patricien, leur patron : *Il avait assemblé toute sa* CLIENTÈLE. (Acad.)

— La protection que le patron accordait à ses clients : *Il était sous la* CLIENTÈLE *de Scipion*. (Acad.)

— Par extens. : *Il est important qu'il existe de bons rapports de* CLIENTÈLE *entre le fabricant et l'ouvrier*. (Blanq.)

— Parti : *Je ne m'enrôlerai pas dans une* CLIENTÈLE, *car je hais les protestants*. (Châteaubr.) ‖ Rare.

— Par extens. Tous les clients d'un avoué, d'un notaire, d'un médecin, etc. : *Avoir une nombreuse* CLIENTÈLE. *La* CLIENTÈLE *de cet avoué diminue tous les jours.*

— Comm. Ceux qui sont en relation d'affaires avec un commerçant. ‖ Anc. dans ce sens, *Pratique*.

CLIFOIRE, n. f. Pron. *kli-foar*. — Espèce de seringue que font les enfants avec un bâton de sureau.

CLIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cligner : *Tenir les yeux* CLIGNÉS.

CLIGNEMENT, n. m. (*cligner.*) Pron. *kli-gn-man*. — Action de cligner, de rapprocher les paupières l'une de l'autre afin de se garantir l'œil d'une trop vive lumière; mauvaise habitude de cligner les yeux : CLIGNEMENT *des paupières. Il a un* CLIGNEMENT *perpétuel.*

— *Clignements d'yeux*, signes faits au moyen d'un mouvement rapide des paupières : *Malgré les* CLIGNEMENTS D'YEUX *de mon guide, je mis la conversation sur les voleurs de grand chemin.* (Mérimée.)

CLIGNE-MUSETTE, n. f. Pron. *kli-gn-mu-zètt*. — Jeu d'enfants, dans lequel l'un d'eux ferme les yeux et doit chercher à saisir les autres, qui se cachent en divers endroits : *Il y a quatre ans nous avons encore joué ensemble à colin-maillard et à la* CLIGNE-MUSETTE. (G. Sand.)

— Quelquefois *Climusette*,

> Je brûle de vous voir trois ou quatre marmots
> Braillant autour de vous, et vous-même, en cachette,
> Jouant à cache-cache ou bien à *climusette*. (Dest.)

CLIGNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (κλίνειν, baisser ; gr.) Pron. *kli-gnié*. — Baisser les paupières, fermer l'œil, fermer les yeux à demi par un mouvement quelquefois involontaire pour affaiblir l'impression d'une lumière trop vive ou pour considérer de très-petits objets : CLIGNER *les yeux*. CLIGNER *l'œil. Une grosse larme s'échappait de ses yeux, sans qu'elle* CLIGNÂT *la paupière, et tombait en glissant sur ses joues.* (Mérim.)

— *Cligner de l'œil à quelqu'un, avec quelqu'un*, lui faire signe :

> Il allait aux églises,
> Mais pour *cligner de l'œil* avec les Cidalises. (V. Hugo.)

CLIGNOT, n. m. (*cligner.*) Pron. *kli-gnio*. — Zool. Vulg. Le Traquet à lunettes, oiseau d'Amérique.

CLIGNOTANT, part. prés. du v. Clignoter.

CLIGNOTANT, ANTE, adj. (*clignoter.*) Pron. *kli-gnio-tan, tantt*. — Qui clignote : *Des yeux* CLIGNOTANTS.

— Anat. *Corps clignotant*, organe placé, chez certains animaux, dans le grand angle de l'œil, d'où il s'étend sur le globe pour le débarrasser des corps étrangers qui pourraient s'y attacher. Il existe un rapport inverse entre le développement de ce corps et la facilité qu'ont les animaux à se frotter l'œil avec le membre antérieur; ainsi, dans le cheval et le bœuf, le *corps clignotant* est très-développé ; il est plus petit dans le chien et le chat, et rudimentaire dans le singe et dans l'homme.

— *Membrane clignotante*, membrane qui, chez les oiseaux, correspond au corps clignotant, et leur sert à modérer l'action des rayons lumineux, par la facilité qu'ils ont à l'étendre à volonté au-devant de leur prunelle : *Ils ne reçoivent presque aucun rayon de lumière dans des yeux qu'aucune paupière ne garantit, qu'aucune* MEMBRANE CLIGNOTANTE *ne voile, et qui par conséquent sont toujours ouverts*. (Lacép.)

CLIGNOTEMENT, n. m. (*clignoter.*) Pron. *kli-gniott-man*. — Mouvement involontaire par lequel les paupières se referment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité.

CLIGNOTER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. (*cligner.*) Pron. *kli-gnio-té*. — Être sujet au clignotement ; éprouver un clignotement : *Il* CLIGNOTE *sans cesse. Une lumière trop vive fait* CLIGNOTER *les yeux*. ‖ On dit aussi : CLIGNOTER *des yeux*.

CLIMAT, n. m. (κλῖμαξ, échelle ; gr.) Pron. *kli-ma*. — Cosmogr. Ancienne division de la surface de la terre. Les anciens géographes ont établi une division de trente jours parallèles ou *climats*, fondée sur la durée du jour comparée à celle de la nuit, au solstice d'été. Les climats se comptaient par différence de demi-heure depuis l'équateur jusqu'aux cercles polaires, et par mois depuis les cercles polaires jusqu'aux pôles.

— Nature d'un pays sous le rapport des influences météorologiques : *Le* CLIMAT *influe sur le caractère.* (Montesq.) *L'homme, blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du* CLIMAT. (Buff.) *Le midi de la partie orientale de l'Asie paraît être le vrai* CLIMAT *du casoar.* (Buff.)

> Dans leurs *climats* brûlants les Africains domptés. (Rac.)

— Par extens. Pays, région : *Changer de* CLIMAT. *La raison est de tous les* CLIMATS. (La Br.) *Seul de tous les animaux, l'homme peut vivre dans tous les* CLIMATS. (B. de St-P.)

> Quel *climat* renfermait un si rare trésor? (Rac.)
> En poëtes fameux rends nos *climats* fertiles. (Boil.)

CLIMATÉRIQUE, adj. des 2 g. (κλιμακτηρικός, formé de κλῖμαξ, échelle; gr.) Pron. *kli-ma-té-rik*. — Qui a rapport au climat : *Influence* CLIMATÉRIQUE.

— *Années climatériques*, chaque septième année de la vie humaine. Les anciens pensaient qu'il était dans la vie certaines années fixes où les maladies se développaient plus fréquemment et où la mortalité était plus grande. Ils les avaient nommées *années climatériques* ; cette doctrine a longtemps régné dans les écoles. La plupart de ceux qui ont admis des *années climatériques* les ont placées de sept en sept ans; d'autres les ont séparées par des intervalles de neuf ans. Ils pensaient que cette période était nécessaire pour l'entier renouvellement des parties dont le corps est composé; de sorte qu'au bout de trois, sept ou neuf ans il ne devait plus rester dans l'économie aucune des parties qui la constituaient auparavant : ce changement dans la constitution amenait, selon eux, dans la santé un changement qui leur en paraissait la conséquence presque nécessaire. C'est avec raison qu'on a rejeté ces vaines spéculations, propres seulement à tourmenter l'imagination des malades : *Époque* CLIMATÉRIQUE.

— Fig. et par analog. *Les États ont leurs années* CLIMATÉRIQUES *aussi bien que les hommes.* (Acad.)

— N. f. *La grande* CLIMATÉRIQUE, la soixante-troisième année.

CLIMATOLOGIE, n. f. (κλῖμαξ, ακος, et λόγος, traité; gr.) Phys. Traité des climats.

CLIMATOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*climatologie.*) Qui a rapport à la climatologie.

CLIMATURE, n. f. (*climat.*) Influence du climat.

— Ensemble des circonstances qui tiennent au climat.

CLIMAX, n. m. (κλῖμαξ, échelle ; gr.) Pron. *kli-maks*. — Littér. Figure de rhétorique consistant dans une suite de termes disposés graduellement, du plus faible au plus fort ou du plus fort au plus faible. ‖ Plus usuv. *Gradation*.

— Mus. Espèce de canon ; traits, parties qui sont à la tierce.

CLIN, n. m. (κλίνω, je baisse; gr.) Pron. *klain*. — Anc. Tout mouvement rapide : *D'un seul* CLIN *de leur volonté*. (Montaig.)

— Mouvement rapide de la paupière qui se baisse et se relève au même instant ; se joint toujours au mot *œil* : *Faire un* CLIN D'ŒIL. *Se faire obéir par un ou d'un* CLIN D'ŒIL. (Acad.)

— *Faire un clin d'œil à quelqu'un*, lui faire un signe de l'œil.

— Fam. *En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil*, en un moment, en fort peu de temps : *Il disparut* EN UN CLIN D'ŒIL. (Acad.) *Cela fut fait* EN MOINS D'UN CLIN D'ŒIL.

— Fam. *C'est l'affaire d'un clin d'œil, cela fut fait d'un clin d'œil*, se dit d'une chose qui doit se faire ou qui a été faite très-promptement.

— Mar. Disposition des madriers qui se joignent à recouvrement pour former le bordage d'une embarcation.

= Gramm. Dans le nom composé *clin d'œil* le complément doit être invariable au pluriel :

Et que, si je surprends le soldat auprès d'elle,
Je tienne des *clins d'œil* un registre fidèle.

— Molière cependant a écrit :

Le prix de faux *clins d'yeux* et d'élans affectés.

Et V. Hugo après lui :

Nous épouvante-t-il par ses éclats de voix
Et ses *clins d'yeux* dévots qui font trembler les rois?

CLINANDRE, n. f. (κλίνη, lit, ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Bot. Loge de pistil qui reçoit l'anthère.

CLINANTHE, n. f. (κλίνη, lit, ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *kli-nant*. — Bot. Plateau terminal d'un pédoncule commun.

CLINCAILLE, n. f. V. QUINCAILLE.

CLINCART, n. m. Pron. *klain-kar*. — Mar. Espèce de bateau plat en usage dans le Nord.

CLINCHE, n. f. V. CLENCHE.

CLINFOC, n. m. Pron. *klin-fok*. — Mar. Foc léger qui se grée au mât de beaupré.

CLINIQUE, adj. des 2 g. (κλίνη, lit ; gr.) Pron. *kli-nik*. — Propr. Qui a rapport au lit.

— *Médecine clinique*, celle qui s'occupe du traitement des maladies considérées individuellement.

— *Leçon clinique*, celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades : *Il faisait journellement dans son hôpital des* LEÇONS CLINIQUES. (Cuv.)

— Anc. Il se disait des médecins qui visitent les malades, par opposit. à ceux que l'on consulte et à ceux qui écrivent : *Médecins* CLINIQUES.

— N. f. L'enseignement thérapeutique qui se fait auprès du lit des malades : *Cours de* CLINIQUE. *Professeur de* CLINIQUE. CLINIQUE *médicale*. CLINIQUE *chirurgicale*.

CLINOÏDE, adj. f. (κλίνη, lit, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kli-no-id*. — Anat. *Apophyses* CLINOÏDES, les quatre apophyses que présente la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui laissent entre elles un espace quadrilatère approchant de la forme d'un lit.

CLINOPODE, n. m. (κλίνη, lit, πούς, ποδός, pied ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées ; faux basilic.

CLINQUANT, n. m. Pron. *klain-kan*. — Techn. Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies, les dentelles : *Il y a beaucoup de* CLINQUANT *dans la garniture de cette robe*. (Acad.)

Un monsieur tout chargé de *clinquant* vous demande.
(Mol.)

À propos, on m'a dit
Que contre les *clinquants* le roi fait un édit. (Régnier.)

— Lames, feuilles de cuivre qui brillent beaucoup : *Les habits de théâtre sont ordinairement chargés de* CLINQUANT. (Acad.)

— Par extens. Élégance recherchée, prétentieuse : *Le* CLINQUANT *des manières*.

— Littér. Il se dit des fausses beautés d'un ouvrage, des qualités superficielles qui n'ont que du brillant sans aucun fond : *Poésie pleine de* CLINQUANT. (Acad.)

Tous les jours à la cour un sot de qualité
Peut juger de travers avec impunité,
À Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile. (Boil.)

CLINQUANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clinquant*.) Pron. *klain-kan-té*. — Néol. Couvrir de clinquant : CLINQUANTER *un habit*.

— Fig. CLINQUANTER *un ouvrage d'esprit*.

CLIO, n. f. (κλέος, gloire ; gr.) Pron. *kli-o*. — Zool. Genre de mollusques.

— Mythol. La muse qui présidait à l'histoire.

CLIQUART, n. m. Pron. *kli-kar*. — Constr. Sorte de pierre très-estimée employée dans les constructions de Paris.

CLIQUE, n. f. Pron. *klik*. — Fam. Société de gens qui s'unissent dans un but de cabale, d'intrigue : *C'est une dangereuse* CLIQUE.

— J. de cartes. La réunion de trois ou quatre figures de même point et de couleur différente, comme trois ou quatre valets, trois ou quatre dames, etc.

CLIQUET, n. m. Pron. *kli-kè*. — Mécan. Pièce qui empêche un axe de tourner dans un sens et lui permet de se mouvoir dans un autre.

CLIQUETER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cliquet*.) Pron. *klik-té*. — Il redouble le *t* du rad. *cliquet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *il* CLIQUETTE, *il* CLIQUETTERA. — Faire un bruit qui imite le claquet d'un moulin en mouvement.

CLIQUETIS, n. m. (*cliqueter*.) Pron. *klik-ti*. Propr. Le bruit des armes qu'on choque les unes contre les autres : CLIQUETIS *d'épées*. (Acad.) *Il entendait déjà, dans les postes avancés, le* CLIQUETIS *des armes*. (Anquetil.) *Le* CLIQUETIS *de ceux qui se battaient réveilla les plus endormis*. (Id.)

— Toute espèce de bruit aigu qui imite à peu près le cliquetis des armes : *Le* CLIQUETIS *des chaînes. Le* CLIQUETIS *des verres que l'on choque en portant un toast*. (Acad.)

— Fig. *Paul est un fort joli homme et d'infiniment d'esprit, qui aime les saillies, les oppositions, le* CLIQUETIS *rapide de la conversation*. (Stendhal.)

— *Cliquetis d'antithèses*, antithèses employées avec profusion et sans goût. || On dit aussi *Cliquetis de mots, de syllabes*, syllabes, mots entassés et dissonants.

CLIQUETTE, n. f. Pron. *kli-kètt*. — Petit instrument fait de deux os, de deux morceaux de bois ou de vieux tessons, etc., qu'on met entre ses doigts, et dont l'on tire un certain son mesuré en les frappant l'un contre l'autre : *Jouer des* CLIQUETTES. *Les ordonnances obligeaient autrefois les ladres, les lépreux à porter des* CLIQUETTES, *afin qu'on se détournât de leur chemin*. (Acad.)

— Pêch. Pierre trouée que les pêcheurs attachent à leurs filets pour qu'ils aillent au fond de l'eau.

CLISÉOMÈTRE, n. m. (κλίσις, inclinaison, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *kli-sé-o-mètr*. — Chir. Instrument propre à mesurer l'inclinaison du bassin.

CLISÉOMÉTRIE, n. f. (*cliséomètre*.) Pron. *kli-sé-o-mé-tri*. — Chir. Méthode pour mesurer l'inclinaison du bassin.

CLISIPHONTE, n. m. Pron. *kli-zi-font*. — Zool. Genre de coquilles univalves.

CLISSE, n. f. (κλειδόω, je ferme ; gr.) Pron. *kliss*. — Clayon ; espèce de petite claie faite d'osier ou de jonc, employée à divers usages, entre autres à faire égoutter des fromages.

— Chir. Petite bande de bois ou de carton, servant à tenir en état les os fracturés. || Dans ce sens on dit plus ordinairement *Éclisse*.

CLISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Clisser : *Bras* CLISSÉ. *Bouteille* CLISSÉE.

CLISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clisse*.) Pron. *kli-cé*. — Chir. Mettre des clisses.

— Techn. Garnir, revêtir une bouteille de brins d'osier préparés à cet usage.

CLISSON, n. m. Pron. *kli-çon*. — Comm. Sorte de toile de lin qui se fabrique en Bretagne.

CLISTÉ ou **CLISTRÉ, ÉE**, part. pass. du v. Clister ou Clistrer. *Un fourneau* CLISTRÉ.

CLISTER ou **CLISTRER**, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Luter une poêle sur son fourneau, dans une saline.

CLITORE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

CLITORIS, n. m. (κλειτορίς ; gr.) Pron. *kli-to-riss*. — Anat. Petit tubercule érectile situé à la partie antérieure de la vulve, en arrière de la commissure antérieure des grandes lèvres ; dans quelques cas très-rares il acquiert des dimensions assez considérables : c'est à ces anomalies qu'il faut rattacher la plupart des prétendus hermaphrodites : *Le* CLITORIS *est le principal siége de la volupté chez la femme*.

CLITORISME, n. m. (*clitoris*.) Méd. Usage libidineux d'un clitoris trop prolongé.

— Maladie dont le siége est au clitoris.

CLIVABLE, adj. des 2 g. Techn. Qui peut être clivé.

CLIVAGE, n. m. (*cliver*.) Pron. *kli-vaj*. — Action de cliver : *Le* CLIVAGE *a démontré que tous les cristaux pierreux sont composés de lames*. (Cuv.)

— Par extens. Fissure d'un cristal, d'un diamant lorsqu'elle est à surface plane.

CLIVÉ, ÉE, p. pass. du v. Cliver. *Un diamant* CLIVÉ.

CLIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*klieben*, fendre ; all.) Techn. Fendre un diamant, suivant ses joints naturels, au lieu de le scier : CLIVER *un diamant*. (Acad.)

= **Se cliver**, v. pr. Se fendre.

CLOACAL, ALE, adj. (*cloaque*.) Anat. Qui se rapporte au cloaque.

CLOAQUE, n. f. (*cloaca*, lat. ; m. sign.) Pron. *klo-ak*. — Ant. rom. Conduit fait de pierre, en forme de voûte, par où s'écoulaient les eaux et les immondices de la ville ; c'est ce que nous appelons *Égout* : *Les* CLOAQUES *des Romains subsistent encore, elles sont bien bâties et fort hautes*. (Acad.) *Les premières* CLOAQUES *furent construites par Tarquin l'Ancien*.

CLOAQUE, n. m. Lieu destiné à recevoir les immondices : *Tomber dans un* CLOAQUE. *Un* CLOAQUE *infect*.

— Par extens. Lieu malpropre et malsain : *Sa maison est un* CLOAQUE. *Cette ville est un vrai* CLOAQUE. (Acad.) *Les eaux de notre Hélicon ne sont que des* CLOAQUES. (Pir.)

— Fig. *C'est un cloaque*, se dit d'une personne d'une malpropreté dégoûtante.

— Fig. et mor. *Ce lieu est un* CLOAQUE *de vices et de crimes. Mon âme surnageait sur le* CLOAQUE *des vanités et des vices*. (Lamenn.)

— En parl. des personnes : *C'est un* CLOAQUE *d'impuretés. Cet homme est un* CLOAQUE *de toutes sortes de vices*. (Acad.)

— Anat. Poche que forme l'extrémité du canal intestinal chez les oiseaux et les reptiles ; elle sert de réservoir aux excréments et à l'urine, auxquels elle donne issue : *Les boas portent un appendice corné de chaque côté du* CLOAQUE. (Richard.)

CLOCHE, n. f. (*klopfen*, frapper ; teut.) Pron. *klo-ch*. — Instrument ordinairement de bronze, creux, ouvert, qui s'élargit par le bas et dont on tire un son plus ou moins sonore au moyen d'un battant suspendu dans l'intérieur : *Grosse* CLOCHE. *Petite* CLOCHE. *Sonner les* CLOCHES. *Tinter la* CLOCHE. (Acad.) *La* CLOCHE *sonne le premier office*. (C. Del.) *Vous voyez sauteler les octaves d'un clocher à l'autre, vous les regardez s'élancer ailées, légères et sifflantes de la* CLOCHE *d'argent; tomber cassées et boiteuses de la* CLOCHE *de bois*. (V. Hugo.)

Les *cloches* dans les airs, de leurs voix argentines,
Appelaient à grand bruit les chantres à matines. (Boil.)
J'aimais la tour, verte de lierre
Qu'ébranle la *cloche du soir*. (V. Hugo.)

— *Le baptême d'une cloche*, cérémonie religieuse dans laquelle on consacre une cloche.

— Prov. et fig. *C'est le son des cloches, auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut*, c'est une chose à laquelle on peut donner l'explication qu'on veut.

— *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, pour prononcer dans une affaire on doit entendre les deux parties.

— *Fondre la cloche*, prendre une dernière résolution sur une affaire qui a été longtemps agitée ; et plus souv. user des derniers expédients : *Quand ce vint à* FONDRE LA CLOCHE. (Acad.) *En ce moment ses terres sont toutes hypothéquées au delà de leur valeur ; il faudra quelque beau matin* FONDRE LA CLOCHE. (H. de Balzac.)

— Prov. *Être étonné, penaud comme un fondeur de cloche*, éprouver une profonde surprise par suite d'un événement subit, imprévu.

— Prov. et fig. *Faire sonner la grosse cloche*, faire agir dans une affaire celui qui a le plus de crédit, d'autorité.

— Fam. *N'être pas sujet au coup de cloche*, être libre de son temps, avoir son indépendance d'action, de conduite.

— Hist. *Gentilshommes de la cloche*, descendants des baillis, des échevins de certaines villes ; ce titre de noblesse leur avait été donné parce que les assemblées des bourgeois, pour l'élection des magistrats municipaux, étaient convoquées au son de la cloche du beffroi. || On disait aussi : *Noblesse de la cloche*.

— Art. culin. Ustensile de fer, de cuivre ou de terre cuite, en forme de cloche, qui sert à faire cuire des fruits. || Ustensile d'argent ou de plaqué dont on recouvre les mets pour les empêcher de se refroidir.

— Hortic. Vase de terre qu'on met sur des plantes délicates, telles que le melon, les concombres, etc., pour les préserver du froid.

— Chim. Vase de cristal cylindrique qui sert à recueillir les gaz et à les mesurer.

— *Cloche de plongeur* ou *à plonger*, machine dans laquelle on peut respirer quelque temps sous l'eau ; son nom lui vient de son ancienne forme ; c'est aujourd'hui un parallélipipède régulier.

— Botan. *Fleurs en cloche*, fleurs monopétales qui ont la forme d'une cloche : *Des convolvulus couvraient le pont presque en entier de fleurs en* CLOCHE. (B. de St-P.)

— Mar. Cylindre d'un cabestan.

— Vulg. Ampoule, pustule, vessie qui se forme sous la première peau : *Il a des* CLOCHES *aux pieds*.

CLOCHEMAN, n. m. (*Cloche*.) Pron. *klo-ch-man*. — Écon. rur. Bélier qui porte une sonnette au cou et qui conduit le troupeau.

CLOCHE-PIED (À), loc. adv. Pron. *klo-ch-pié*. —

Sur un seul pied : *Sauter à* CLOCHE-PIED. *D'autres allaient toujours* À CLOCHE-PIED. (Volt.)

— Sorte de jeu consistant à aller le plus loin et le plus vite possible en sautant sur un seul pied : *Jouer* À CLOCHE-PIED.

CLOCHER, n. m. (*cloche.*) Pron. *klo-ché.* — Construction de maçonnerie ou de charpente où sont suspendues les cloches et qui s'élève au-dessus d'une église : *Petit* CLOCHER. *Gros* CLOCHER. *La flèche d'un* CLOCHER.

— Fig. et fam. *Il n'a jamais perdu de vue le clocher de son village*, se dit d'un homme qui n'a jamais voyagé. ‖ *Il n'a vu que le clocher de son village*, il est sans expérience, il ne connait pas le monde.

— Prov. et fig. *Il faut placer le clocher au milieu de la paroisse*, il faut mettre à la portée de tous la chose dont chacun a besoin.

— *Course au clocher*, course à travers champs, où l'on se dirige à vue de clocher, en franchissant tous les obstacles que l'on rencontre devant soi pour atteindre le but le premier.

— Par extens. Paroisse : *Il y a tant de* CLOCHERS *en France*.

CLOCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*claudicare*, boiter, lat.) Pron. *klo-ché.* — Fam. Boiter en marchant : CLOCHER *du pied droit, du côté droit.*

— Fig. Aller d'un pas incertain, mal assuré :

La Fraude *cloche* : et ne peut marcher droit. (Andrieux.)

— Fig. *Dans cette affaire, dans ce raisonnement, dans cette comparaison*, etc., *il y a quelque chose qui cloche*, quelque chose de défectueux. *Ceux qui veulent gloser doivent bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui* CLOCHE. (Mol.)

— Dans le m. sens : *Ce raisonnement, cette comparaison* CLOCHE. *Il n'y a point de comparaison qui ne* CLOCHE. (Acad.)

Votre comparaison est odieuse et *cloche*. (Regn.)

— *Ce vers cloche*, la mesure n'y est pas.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas clocher devant les boiteux.*

CLOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Hortic. Mettre sous cloches.

CLOCHETEUR, n. m. Anc. Celui qui précédait les cortéges funèbres en agitant lentement une sonnette : CLOCHETEURS *des trépassés.*

CLOCHETON, n. m. (*cloche.*) Petit clocher.

CLOCHETTE, n. f. (*cloche.*) Petite cloche : *La* CLOCHETTE *du président. La* CLOCHETTE *des troupeaux.* (Lam.) *Les* CLOCHETTES *des bestiaux ramenés aux étables retentissaient au loin.* (H. de Balzac.)

— Bot. Fleurs en forme de cloche : *Au milieu des buissons verts éclatait la* CLOCHETTE *d'un convolvulus.* (H. de Balzac.) *Les genêts d'or, les fleurs à* CLOCHETTE *embaument la brise.* (Id.)

CLOISON, n. f. (*claudere*, sup. *clausum*, fermer ; lat.) Pron. *kloa-zon.* — Petit mur peu épais, construit en bois ou en maçonnerie, et servant à la division des pièces d'un appartement : CLOISON *de bois, de planches, de briques. La case était divisée en deux cellules par une* CLOISON. (A. de Vigny.) *Ma chambre n'est séparée des autres que par une* CLOISON *fort mince.* (Montesq.)

— Arch. *Mur de cloison*, mur léger par oppos. à *Gros mur, mur de refend.*

— Bot. Il se dit des membranes qui divisent l'intérieur des fruits et qui forment des loges où sont renfermées les graines.

— Anat. Partie servant à diviser une cavité ou à séparer une cavité d'une autre : *La* CLOISON *des oreillettes. La* CLOISON *des ventricules du cœur. La* CLOISON *des fosses nasales.*

— Par extens. Toute espèce de séparation, soit en toile, soit en métal, qui sert à diviser un espace en deux ou plusieurs parties.

— Techn. *Cloison de serrure*, espèce de boîte mince qui renferme la garniture d'une serrure.

CLOISONNAGE, n. m. (*cloison.*) Pron. *kloa-zo-naj.* — Arch. Tout ouvrage de cloison : *Ces chambres ne sont séparées que par du* CLOISONNAGE. (Acad.)

— Cloison de charpente.

CLOISONNÉ, ÉE, adj. (*cloison.*) Pron. *kloa-zo-né.* — Bot. et Zool. Qui est pourvu d'une ou de plusieurs cloisons dans son intérieur : *Coquillage* CLOISONNÉ. *Les filaments de certaines conferves sont* CLOISONNÉS. (Acad.)

CLOÎTRE, n. m. (*clore.*) Pron. *kloatr.* — Propr. La partie du monastère qui comprend les cellules et qui est construite en galeries, avec une cour ou un jardin au milieu : *Se promener sous le* CLOÎTRE. *Les solitaires qui peuplèrent les déserts de la Thébaïde introduisirent dans les églises, dans les monastères et jusque dans les palais, ces portiques dégénérés, appelés* CLOÎTRES, *où respire le génie de l'Orient.* (Châteaub.) *Les* CLOÎTRES *de l'abbaye, ses corridors, ses cellules sont restés pendant plus d'un siècle sans entretien.* (Vitet.)

— Par extens. Monastère : *Se retirer au* CLOÎTRE. *S'ensevelir dans un* CLOÎTRE.

Les *cloîtres* saints où la ferveur habite. (Parsev.)

— Fig. Vie monastique : *Les douceurs du* CLOÎTRE. (Pasc.)

— Anc. Quartier habité par les chanoines des églises collégiales ou cathédrales : *Le* CLOÎTRE *Notre-Dame.*

— Hortic. Espace carré bordé d'arbres, de charmilles taillées en arcades et imitant la forme d'un cloître.

— Archit. *Voûte en arc de cloître*, voûte formée de plusieurs portions de voûte, qui s'appuient sur des murs et se coupent de manière à former entre elles des angles rentrants.

Syn. Cloître, couvent, monastère. D'après l'étymologie, *cloître* éveille l'idée de clôture, *couvent* celle d'assemblée, *monastère* celle de solitude. En entrant dans un *cloître*, on sacrifie sa liberté ; en entrant dans un *couvent*, on renonce à ses habitudes pour se conformer à une règle ; en entrant dans un *monastère*, on fait divorce avec le monde et l'on se condamne à une sorte de solitude.

CLOÎTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cloîtrer. Qui est obligé de garder la clôture : *Religieuses* CLOÎTRÉES.

CLOÎTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cloître.*) Pron. *kloa-tré.* — Enfermer quelqu'un dans un monastere, dans un couvent ; le forcer à s'y retirer : *Les parents de cette fille résolurent de la* CLOÎTRER. (Ac.)

— Fig. et fam. Enfermer ; empêcher de sortir ; priver de toutes relations.

= **Se cloîtrer**, v. pr. Embrasser la vie religieuse : *Regardez nos jeunes veuves ; vont-elles se* CLOÎTRER, *s'enterrer toutes vives ?* (Dest.)

— Fig. S'enfermer chez soi et ne recevoir personne : *Il* S'EST CLOÎTRÉ *pour achever un travail important.*

CLOÎTRIER, IÈRE, n. (*cloître.*) Pron. *kloa-tri-é, èr.* — Religieux, religieuse à demeure dans un monastère, dans un couvent, par oppos. à ceux ou celles qui n'y font que séjourner.

CLONIQUE, adj. des 2 g. (κλόνος, tumulte ; gr.) Pron. *klo-nik.* — Médec. Il se dit des mouvements convulsifs et spasmodiques, lorsqu'ils sont irréguliers et tumultueux : *On distingue les convulsions en* CLONIQUES *et en toniques.* (Chomel.)

— *Convulsions cloniques*, contractions nerveuses, violentes et involontaires, qui alternent avec la contraction des autres muscles. — On peut rapprocher des *convulsions cloniques* ces secousses qui surviennent involontairement dans les membres en repos.

CLONISME, n. m. (κλόνος, tumulte ; gr.) Pron. *klo-nism.* — Médec. Sorte de maladie convulsive qu'on rapportait autrefois au spasme clonique.

CLONISSE, n. f. (κλόνος, bruit ; gr.) Zool. Espèce de coquille bivalve.

CLOPANT, p. prés. du v. Cloper. ‖ V. CLOPIN.

CLOPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*klopfen*, frapper ; teut.) Boiter.

CLOPEUX, n. m. Pron. *klo-peu.* — Techn. Petit battoir du raffineur de sucre.

CLOPINANT, part. prés. du v. Clopiner : *Il s'est blessé au pied, il va en* CLOPINANT. (Ac.)

CLOPIN-CLOPANT, loc. adv. Pron. *klo-pain-klo-pan.* — En clopinant : *Aller* CLOPIN-CLOPANT.

Mes gens s'en vont à trois pieds,
Clopin-clopant, comme ils peuvent. (La Font.)

CLOPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (χωλόπους, boiteux ; gr.) Marcher avec peine, en clochant un peu : *Il* CLOPINE. *Il ne fait que* CLOPINER. (Acad.)

Le boiteux vient, *clopine* sur la tombe,
Crie hosanna, saute, gigotte et tombe. (Volt.)

CLOPORTE, n. m. Pron. *klo-portt.* — Zool. Crustacé isopode dont les yeux sont sessiles et le thórax composé de sept anneaux portant sept paires de pattes ambulatoires : *Les* CLOPORTES *conservent leurs œufs dans l'intérieur de leur corps jusqu'à ce que les petits éclos soient en état de subvenir à leur propres besoins.* (Duméril.) *Si vous touchez un* CLOPORTE *cheminant sur un papier, il s'arrête et fait le mort.* (H. de Balzac.)

— Pharm. *Cloporte préparé*, armadille.

CLOQUE, n. f. Pron. *klok.* — Horticult. Sorte de maladie qui attaque les feuilles du pêcher.

CLOQUÉ, ÉE, adj. (*cloque.*) Pron. *klo-ké.* — Horticult. Qui est atteint de la cloque.

CLOQUETIER, n. m. Pron. *klok-tié.* — Techn. Morceau de bois auquel le mouleur de briques attache l'archet avec lequel il coupe la terre.

CLORE, v. tr. ou act. défect. 4e conj. (*claudere*, lat. ; m. sign.) Pron. *klor.* — (Il ne s'emploie que dans les temps suivants : *Je clos, tu clos, il clôt ; je clorai ; je clorais ; clos ; que je close ; clos, close.*) Fermer ; faire que ce qui était ouvert ne le soit plus : CLORE *un passage.* CLORE *une issue*, etc.

Comme je ne dois plus coucher dans le palais,
Il faut laisser les clefs et *clore* les volets. (V. Hugo.)

— Fig. *Un sacrement a ouvert à ce juste les portes du monde, un sacrement va les* CLORE. (Châteaub.)

Clore un si beau roman d'un denoûment si mince. (V. Hug.)

— *Clore la bouche à quelqu'un*, l'empêcher de parler ; le réduire à ne pouvoir répondre.

— *Clore l'œil, la paupière*, dormir.

— Entourer, enceindre de murs, d'une haie : CLORE *un jardin.* CLORE *un parc.*

— Fig. Arrêter, terminer, conclure : CLORE *un traité, une discussion, un inventaire.*

— Faire la clôture de : CLORE *la session des chambres.*

— *Clore le pas, une joute, un tournoi*, par oppos. à Ouvrir le pas, commencer le tournoi.

— V. Intrans. ou neut. *Cette porte ne* CLÔT *pas bien.*

= **Se clore**, v. pr. Se fermer :

Heureux l'œil qui *se clôt* et le front qui s'endort. (Lam.)

Syn. Clore, fermer. L'idée exprimée par ces deux mots est la même ; mais elle est plus étendue dans *clore* que dans *fermer*. On *clôt* pour couvrir, pour envelopper ; on *ferme* pour défendre, pour fortifier. *Clore* désigne quelque chose de plus stable et de plus rigoureux que *fermer*. On *clôt* une porte, afin d'en interdire l'usage pour un temps mais on *ferme* une porte comme on l'ouvre, seulement quand le besoin l'exige. Vous *fermez* votre bourse, un avare *clôt* son trésor.

CLOS, OSE, part. pass. du v. Clore. *Il s'est présenté chez elle, mais il a trouvé porte* CLOSE. (Acad.)

Les magasins sont *clos* ; plus d'art, plus de négoce. (Pons.)

Jardin CLOS *de murailles. Les maisons étaient* CLOSES *de murs.* (Vitet.)

Point d'argent, point de suisse, et ma porte était *close*. (Rac.)

— *À huis clos*, à portes fermées ; à l'exclusion du public : *Le tribunal peut, dans certains cas, ordonner que les plaidoiries se feront à* HUIS CLOS. (Acad.)

— Anc. *Champ clos*, lice, lieu fermé de barrières dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient leurs différends par les armes avec l'agrément du souverain ou de quelque officier de justice : *Combattre en* CHAMP CLOS.

— Prov. et fig. *Les yeux clos*, sans avoir besoin du secours de la vue : *J'irais dans cet endroit* LES YEUX CLOS.

— Fig. et mor. Sans examiner, sans réfléchir : *J'ai signé cet acte* LES YEUX CLOS.

— On dit aussi dans les deux cas, mais rarement : *à yeux clos.*

— Fig. *Bouche close*, locution servant à recommander à quelqu'un le silence, la discrétion : *Je vous confie cela ; mais* BOUCHE CLOSE. (Acad.)

— Blas. Fermé : *Couronne* CLOSE.

— Fig. *Avoir les yeux clos*, être mort.

— Anc. *Lettre close*, lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État et cachetée du sceau royal. On disait autrefois : *Lettre de cachet. Il a reçu une* LETTRE CLOSE *pour se rendre à l'assemblée.* (Acad.)

— Fig. *Ce sont lettres closes, c'est lettre close*, se dit en parlant d'un secret qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas pénétrer : *Ses opinions étaient lettres* CLOSES *pour les autres.* (H. de Balz.)

— *Un propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert*, il est obligé de lui donner, de lui entretenir son logement en bon état de clôture et de couverture.

— Fig. *Se tenir clos et couvert*, à l'abri de tout accident.

Il se veut désormais tenir *clos et couvert*. (La Font.)

— *Nuit close*, le moment où il commence à faire tout à fait nuit. *L'hirondelle voltige presque à la* NUIT CLOSE. (Buff.)

— *Pâques closes*, le dimanche qui suit immédiatement celui de Pâques.

CLOS, n. m. (*clausus*, fermé ; lat.) Espace de terre cultivé et fermé de murailles, de haies ou de fossés, etc. : CLOS *de vigne.*

Un jardin assez propre et le *clos* attenant. (La Font.)

CLOSEAU, n. m. (*clos.*) Pron. *klô-zô.* — Petit jardin de paysan, clos de haies.

CLOSERIE, n. f. (*clos.*) Pron. *klôz-ri.* — Techn. Sorte d'ouvrage de vannerie.

— Agr. Petite exploitation rurale dont le tenant ne possède pas de bœufs de labour.

CLOSET, n. m. (*clos.*) Pêch. Sorte de parc pour la pêche.

CLOSIER, n. m. (*clos.*) Pron. *klô-zié.* — Paysan qui possède une closerie : *Il se réveillait de sa stupeur*

apparente au jour et à l'heure où il fallait recevoir des fermages, faire des comptes avec les CLOSIERS *ou donner des quittances.* (H. de Balz.)

CLOSOIR, n. m. (*clos.*) Pron. *klô-soar.* — Techn. Planches dont se compose le moule à construire en pisé.

— Planche qui soutient les branches d'un ouvrage de vannier.

CLOSSER, v. intr. ou neut. V. GLOSSER.

CLOSTRE, n. m. (κλωστήρ, fuseau; gr.) Pron. *klostr.* — Bot. Cellule en forme de fuseau qui entre dans la composition du bois et des couches corticales.

— Archit. Tuile formant un demi-cylindre creux, qui sert à orner les galeries en place de balustre.

CLOTHO, n. m. (κλώθω, je file; gr.) Pron. *klô-tô.*

— Mythol. Une des trois Parques.

— Zool. Genre de coquilles bivalves.

CLÔTURE, n. f. (*claustrum*, lat.; m. sign.) Pron. *klô-tur.* — Enceinte de murailles, de haies : *Une* CLÔTURE *de murs. Une* CLÔTURE *de buissons. La* CLÔTURE *de ce parc est endommagée en beaucoup d'endroits.* (Acad.)

— Obligation de garder le cloître : *Vœu de* CLÔTURE.

— Fig. Vie retirée, solitaire :

Demain, après dix ans d'une triste *clôture*,
Je vais jouir du ciel, de toute la nature. (C. Del.)

— Par extens. L'action d'arrêter, de terminer une chose quelconque, de déclarer qu'elle est terminée : *La* CLÔTURE *d'un compte, d'un procès-verbal. La* CLÔTURE *d'un théâtre. La* CLÔTURE *d'une discussion.*

— Jurispr. *Clôture de compte*, jugement qui intervient sur une instance de compte.

— Anc. jur. *Clôture d'inventaire*, acte qui terminait l'inventaire fait par les survivants de conjoints, pour empêcher la continuation de la communauté.

CLÔTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Clôturer : *Compte* CLÔTURÉ.

CLÔTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clôture.*) Pron. *klô-tu-ré.* — Jurispr. Clore un compte, un inventaire, un registre.

CLÔTURIER, n. m. (*clôture.*) Pron. *klô-tu-rié.* — Techn. Vannier qui ne fait que de l'ouvrage battu. — Polit. Membre d'une assemblée qui demande la clôture sans attendre que la question soit éclaircie, parce que son vote est déterminé d'avance.

CLOU, n. m. (*clavus*, lat.; m. sign.) Pron. *klou.* — Petit morceau de fer ou de cuivre rond ou carré, que l'on enfonce à coups de marteau dans deux objets que l'on veut réunir; l'extrémité sur laquelle on frappe est aplatie en forme de tête, tandis que l'autre est en pointe : *Mettre un* CLOU. *Enfoncer un* CLOU. *Pendre quelque chose à un* CLOU. (Acad.) *Rabattre un* CLOU. *Une tête de Niobé était pendue à un* CLOU. (H. de Balz.)

— *Clou d'or, clou d'argent*, petite pointe d'or ou d'argent qu'on fiche dans des boîtes, des tabatières, des étuis, etc., pour les orner.

— Prov. *Cela ne tient ni à fer ni à clou*, cela est mal attaché. || Fig. Il se dit d'une affaire qui n'est pas encore solidement fixée, qui n'est pas définitivement arrêtée.

— *Il ne manque pas un clou à cette maison*, il n'y manque rien.

— Prov. et fig. *Compter les clous de la porte*, attendre longtemps à une porte.

— *Être gras comme un cent de clous*, être fort maigre.

— Prov. *Cela ne vaut pas, je n'en donnerais pas un clou à soufflet*, cela ne vaut presque rien, je n'en donnerais pas grand'chose. Par analog. *Tous vos ordres ne sont que des* CLOUS À SOUFFLET *s'ils n'ont été ratifiés par Jacques.* (Diderot.)

— Prov. et fig. *River à quelqu'un son clou*, répondre fortement, justement à quelques-unes de ses paroles, de façon qu'il n'ait rien à répliquer.

— Comm. *Clou de girofle*, et simpl. *Clou*, épice, fruit du giroflier, qui a la forme d'un clou : *Acheter de la muscade et du* CLOU.

— Techn. Amas de petites pierres dans une veine de charbon de terre. || Nœud dans la pierre ou le marbre.

— Horticult. Bouton à fleur non développé.

— Bot. et Zool. Vulg. Espèce de champignons et de coquilles.

— Pathol. Vulg. Furoncle.

— *Clou hystérique*, douleur vive, bornée à un endroit spécial de la tête, ordinairement au *vertex*, qui affecte surtout les femmes sujettes aux accès hystériques et qu'on pourrait comparer à la souffrance qui résulterait d'un clou enfoncé dans cette partie.

— Art vétér. Maladie du pied des chevaux qui survient par l'introduction d'un clou ou de tout autre corps étranger dans le sabot de l'animal.

— Hist. rom. *Clou annuel*, clou que, dans les premiers temps de la république romaine, le dictateur enfonçait au côté droit du temple de Jupiter Capitolin, au 13 sept.; marque de l'accomplissement de l'année.

CLOUAGE, n. m. (*clou.*) Techn. Action de clouer. || Répartition des clous sur quelque objet.

CLOUCOURDE, n. f. Bot. Plante de couleur gris de lin, qui croît parmi les blés.

CLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Clouer. *Une caisse* CLOUÉE.

— Fig. *Cloués sur leurs fauteuils, ils regardaient sans voir, écoutaient sans entendre.* (H. de Balzac.)

— *Il est là cloué sur sa chaise*, il est sédentaire, ou il ne peut se bouger.

Tous les jours, malgré moi, *cloué* sur mon ouvrage. (Boil.)

CLOUEMENT, n. m. (*clou.*) Action de clouer.

— Particul. Mise en croix de Jésus-Christ.

CLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clou.*) Attacher, fixer avec des clous : CLOUER *des planches, des lattes.*

— Par extens. Assujettir fortement, fixer d'une manière quelconque : *Un trait perça son bouclier, et le lui* CLOUA *sur la poitrine.* (Acad.)

Quelque reître, une nuit, gardien peu langoureux,
Pourrait bien, frère, avant que le bouquet se fane,
Te le *clouer* au cœur d'un coup de pertuisane. (V. H.)

— Fig. *Une maladie cruelle me* CLOUE *dans mon lit.* (Acad.) || *Il saisit son adversaire et le* CLOUA *contre la muraille.*

— Mar. *Clouer son pavillon*, fixer, attacher son pavillon au mât du navire. || S'engager à vaincre ou à couler avec le navire plutôt que de se rendre.

CLOUET, n. m. (*clou*, dim.) Pron. *klou-è.* — Techn. Petit ciseau de fer à l'usage du tonnelier.

CLOUIÈRE, n. f. (*clou.*) Tech. Pièce de fer servant à façonner la tête des clous.

CLOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Clouter : *Tabatière* CLOUTÉE *d'or. De fortes grilles ou des portes en bois* CLOUTÉ *défendaient chaque maison.* (H. de Balz.)

CLOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clou.*) Techn. Garnir, orner de petits clous d'or, d'argent : CLOUTER *une tabatière, un étui.* (Acad.)

— *Clouter une voiture*, garnir l'impériale d'un carrosse de gros clous bronzés, pour un deuil de cour.

CLOUTÈRE, n. f. (*clou.*) Techn. Petite enclume à l'usage des cloutiers; pièce de fer qui sert à former la tête des clous.

CLOUTERIE, n. f. (*clou.*) Pron. *kloute-ri.* — Commerce de clous.

— Lieu où se fabriquent des clous.

CLOUTIER, n. m. (*clou.*) Pron. *klou-tié.* — Artisan qui fait des clous.

— Marchand qui vend des clous.

CLOUTIÈRE, n. f. (*clou.*) Pron. *klou-tièr.* — Techn. Boîte à compartiments dans laquelle on classe les clous de diverses grosseurs.

CLOVIS, n. m. Vulg. Petit coquillage univalve : *Quelques enfants se baignent ou pèchent à la ligne; quelques hommes sont à la recherche du* CLOVIS, *ce coquillage si aimé des Provençaux.* (Jal.)

CLOWN, n. m. (*clown*, paysan rustaud; angl.) Pron. *kloun.* — Art dram. Paysan bouffon; personnage burlesque de la comédie anglaise.

CLOYÈRE, n. f. Pron. *kloa-ièr.* — Sorte de panier qui contient des huîtres : *Une* CLOYÈRE *d'huîtres.*

— Les huîtres contenues dans le panier : *On a mangé à ce déjeuner deux* CLOYÈRES *d'huîtres.* (Acad.)

— Petit panier dans lequel on renferme un assortiment de poissons pour la provision d'une maison.

CLUB, n. m. (*club*, écot; angl.) Pron. *klu-be.* — Société de personnes qui s'assemblent dans un lieu convenu, et à jour fixe, pour discuter sur les affaires politiques : *Les réunions politiques en lieu convenu et à heure fixe, désignées sous le nom anglais de* CLUBS, *donnaient à l'opinion publique trois forces irrésistibles : le droit de la presse, le droit d'association et le droit de tumulte.* (Lamart.) *Le plus brillant théâtre de la faction démagogique était le* CLUB *des Jacobins.* (Daunou.) *Le temps des* CLUBS *n'est pas celui des controverses littéraires.* (Viennet.)

CLUBISTE, n. des 2 g. (*club.*) Membre d'un club.

CLUDIFORME, adj. des 2 g. Pron. *klu-di-form.* — Didact. Qui a la forme d'un clou; il se dit quelquefois des caractères appelés plutôt *cunéiformes.* || V. ce mot.

CLUNÉSIE, n. f. (*clunis*, fesse; lat.) Pron. *klu-né-zi.* — Méd. Abcès, phlegmon à la fesse.

CLUNIPÈDES, n. m. pl. (*clunis*, fesse, *pes, edis*, pied; lat.) — Zool. Famille d'oiseaux dont les pattes sont presque cachées par l'abdomen.

CLUPANODONS, n. m. pl. (*clupea*, alose; lat.; ὀδούς, dent; gr.) Zool. Genre de poissons.

CLUPÉS, CLUPÉACÉES ou **CLUPÉES**, n. m. Pron. *klu-pé.* — Zool. Famille de poissons malacoptérygiens : *Quelques auteurs ont prétendu que la baleine se nourrissait de poissons et particulièrement de gades, de scombres, de* CLUPÉES. (Lacépède.)

CLUPÉIDE, adj. des 2 g. (*clupé*, et εἶδος, forme; gr.) Qui ressemble au clupé.

CLUSE, n. f. Vén. Cri du fauconnier qui cluse.

— Porte fortifiée dans un défilé.

CLUSER, v. tr. ou act. 1re conj. Vén. Exciter les chiens à faire sortir des buissons le gibier qui vient de s'y remettre : CLUSER *les chiens.*

CLUSIACÉES, CLUSIÉES, n. f. pl. (*clusie.*) Bot. Tribu de plantes. || V. GUTTIFÈRES.

CLUSIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, comprenant un grand nombre de sous-arbrisseaux guttifères.

CLUTELLE, n. f. Bot. Plante, espèce d'euphorbe.

CLUTE, n. f. Min. Houille de qualité inférieure.

CLUZELLE, n. f. Bot. Espèce d'algue; plante cryptogame d'eau douce.

CLYMÈNE, n. f. Zool. Genre d'Anélides.

— Bot. Espèce d'épurge. || Espèce de chèvrefeuille.

CLYPÉACÉ, ÉE, adj. (*clypeus*, bouclier; lat.) Pron. *kli-pé-a-cé.* — Zool. Qui a la forme d'un bouclier.

CLYPÉASTRE, n. m. (*clypeus*, bouclier, *astrum*, astre; lat.) Zool. Genre d'oursins.

CLYPÉOLE, n. f. (*clypeus*, bouclier; lat.). Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

CLYSMIEN, IÈNNE, adj. (κλύζω, je lave; gr.) Pron. *kliss-miain, mièn.* — Minér. et Géol. Qui est produit, formé par alluvion : *Terrain* CLYSMIEN.

CLYSOIR, n. m. (κλύζειν, laver; gr.) Pron. *kli-zoar.* — Long tuyau ou tube, fait de toile imperméable, qui sert à prendre des lavements.

CLYSOPOMPE, n. m. (κλύζειν, laver, et *pompe.*) Pron. *kli-zo-pomp.* — Espèce de petite pompe à jet continu qui remplace la seringue ordinaire.

CLYSSE, n. f. Pron. *kliss.* — Chim. Liqueur acide qu'on obtient par distillation de l'antimoine, du nitre et du soufre mêlés ensemble.

CLYSTÈRE, n. m. (κλύζειν, laver; gr.) Pron. *kliss-tèr.* — Méd. Médicament liquide qu'on introduit dans le corps par le fondement à l'aide d'une seringue : *Un* CLYSTÈRE *carminatif pour expulser les vents.* (Mol.)

Syn. Clystère, lavement, remède. Déjà du temps de Louis XIV *clystère* ne se disait plus, et *lavement*, qui lui avait succédé, était mis dans la classe des mots déshonnêtes. Il avait fait place au mot *remède*, terme équivoque et, par cette raison, honnête. Aujourd'hui *clystère* est abandonné au style burlesque; mais *lavement* est un mot qu'on peut prononcer sans craindre d'offenser les oreilles les plus chastes.

CLYSTÉRISATION, n. f. (*clystère.*) Méd. Action de clystériser.

CLYSTÉRISER, v. trans. ou act. 1re conj. (*clystère.*) Pron. *klis-te-ri-zé.* — Donner un clystère.

CNÉMIDE, n. f. (κνημίς, m. sign., formé de κνήμη, jambe; gr.) Antiq. Espèce de jambart ou de bottine défensive que portaient les soldats grecs.

CNÉMIDION, n. m. (κνήμη, jambe; gr.) Zool. Partie inférieure et dénuée de plumes de la jambe d'un oiseau.

CNESME, n. m. (κνησμός; gr.) Pron. *knèm.* — Méd. Démangeaison; prurit.

CNIC, n. m., **CNICINE**, n. f. Chim. Principe amer extrait du chardon bénit.

CNIDOSE, n. f. (κνίδη, ortie; gr.) Pron. *kni-dôz.* — Méd. Urticaire; prurit ardent, semblable à celui que cause l'ortie.

CO, partic. initiale, formée de la prép. lat. *cum* avec, s'emploie en composition et exprime concours, simultanéité d'action; elle se produit sous les formes : *co, com, con : Coassocié, compère, concitoyen.*

CO, n. f. Botan. Corette de la Chine, sorte de lierre dont l'écorce fournit de la filasse.

COA, n. m. Botan. Plante toujours verte d'Amérique.

COACCUSÉ, n. m. (*cum*, avec, *accusatus*, accusé; lat.) Pron. *ko-a-ku-zé.* — Jurispr. Celui qui est accusé avec un ou plusieurs autres : *Le* COACCUSÉ *était présent. Ses* COACCUSÉS *le chargent beaucoup.*

COACTEUR, n. m. (*cogere*, rassembler, sup. *coactum*; lat.) Pron. *ko-ak-teur.* — Anc. Collecteur d'impôts. || Commis de la douane.

— Ant. rom. Officier public qui recevait l'argent

provenu des ventes à l'encan. || Collecteur des revenus publics.

COACTIF, IVE, adj. (*cogere*, contraindre, sup. *coactum*; lat.) Pron. *ko-ak-tif, tiv.* — Qui a le droit, qui a le pouvoir de contraindre : *Puissance* COACTIVE. *Pouvoir* COACTIF. *La puissance spirituelle est une puissance non* COACTIVE, *mais persuasive.* (Fén.)

COACTION, n. f. (*coactif.*) Pron. *ko-ak-cion.* — Contrainte, violence qui ôte la liberté du choix : *La* COACTION *prouvée détruit l'acte.* (Acad.)

COACTIVITÉ, n. f. (*coactif, ive.*) Pron. *ko-ak-ti-vite.* — Qualité d'une force coactive.

COADJUTEUR, n. m. (*cum*, avec, *adjutor*, qui aide; lat.) Pron. *ko-ad-ju-teur.* — L'ecclésiastique qui est adjoint à un prélat pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions et qui lui succède ordinairement : COADJUTEUR *d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé. Le* COADJUTEUR *de Paris.* COADJUTEUR *de l'archevêché de Reims. Il a été fait* COADJUTEUR. *Il faut qu'un* COADJUTEUR *soit sacré sous le titre d'un autre évêché.* (Acad.)

— Religieux chargé de la direction générale après l'abbé qui dirige en chef : *Le père* COADJUTEUR. *Le frère* COADJUTEUR. || V. COADJUTRICE.

— Admin. Fonctionnaire suppléant.

COADJUTORERIE, n. f. (*coadjuteur.*) Pron. *ko-ad-ju-to-ri.* — La charge, la dignité de coadjuteur ou de coadjutrice. *La* COADJUTORERIE *d'un archevêché, d'un évêché, d'une abbaye. Il a obtenu la* COADJUTORERIE *de l'évêché d'Arles.*

COADJUTRICE, n. f. (masc., *coadjuteur.*) Pron. *ko-ad-ju-triss.* — Religieuse adjointe à l'abbesse supérieure et qui a la direction en sous-ordre.

COADNÉ, ÉE, adj. (*cum*, avec; *ad*, auprès, *natus*, né; lat.) Pron. *ko-ad-né.* — Bot. Il se dit des feuilles soudées ensemble par la partie inférieure : *Feuilles* COADNÉES.

COAGULABLE, adj. des 2 g. Qui peut être coagulé : *Fluide* COAGULABLE.

COAGULANT, part. prés. du v. Coaguler.

COAGULANT, ANTE, adj. (*coaguler.*) Pron. *ko-a-gu-lan, lantt.* — Qui coagule : *Remède* COAGULANT. *Substance* COAGULANTE.

COAGULATION, n. f. (*coaguler.*) Pron. *ko-a-gu-la-cion.* — État de ce qui est coagulé : *La* COAGULATION *du sang.*

— Action par laquelle un liquide se coagule.

COAGULÉ, ÉE, part. pass. du v. Coaguler.

COAGULER, v. trans. ou act. 1re conj. (*coagulare*, m. sign.; lat.) Pron. *ko-a-gu-lé.* — Épaissir, figer une matière, la faire passer par une opération spéciale de l'état liquide à l'état solide : *La présure* COAGULE *le lait. Certains poisons* COAGULENT *le sang dans les veines.*

= **Se coaguler**, v. pr. Être coagulé : *Le lait* SE COAGULE. *Le sang extravasé* SE COAGULE.

COAGULUM, n. m. (mot. lat.) Pron. *ko-a-gu-lom.* — Chim. Coagulation produite par le mélange de quelques liqueurs; partie caillée, caillot : *Les acides mêlés au lait forment un* COAGULUM. (Acad.)

— Substance qui sert à coaguler : *La présure est un* COAGULUM.

COAILLE, n. f. (*cauda*, queue; lat.) Pron. *ko-a-y.* — Comm. La laine de la queue dans les bêtes à toison; la laine la plus commune.

COAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Coailler.

COAILLER, v. intrans. ou neut. 1re conj. (*cauda*, queue; lat.) Pron. *ko-a-ié.* — Véner. Il se dit en parlant des chiens quand ils quêtent la queue haute : *Les chiens* COAILLENT.

COALESCENCE, n. f. (*coalescere*, s'unir; lat.) Pron. *ko-a-lèss-canss.* — Adhérence, soudure de deux parties.

— Médec. Union des parties séparées d'une plaie simple.

COALESCENT, ENTE, adj. Qui est soudé avec un autre.

COALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Coaliser : *Il n'a fallu que trois jours pour détruire l'ouvrage auquel l'Europe* COALISÉE *a travaillé pendant quarante ans.* (Jay.) *Les attaques de l'ignorance et du fanatisme* COALISÉS. (Blanq.)

COALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coalescere*, s'unir à, faire corps avec; lat.) Engager dans une coalition; liguer dans un but offensif ou défensif : *Tout ce qui unit les hommes les* COALISE. (Napol.) *Il a* COALISÉ *contre moi tous mes anciens amis.*

= **Se coaliser**, v. pr. Se liguer, former une coalition : *On s'indigna de voir tant de princes* SE COALISER *contre un seul. Ces deux partis* SE SONT COALISÉS. (Acad.) *Les ouvriers* SE COALISENT *pour obtenir une augmentation de salaire.* (Blanqui.)

COALITION, n. f. Pron. *ko-a-li-cion.* — Réunion de différents partis, ligue de plusieurs puissances : *Former une* COALITION. *Une* COALITION *redoutable.* (Acad.) *La France sut vaincre de formidables* COALITIONS.

— Concert de mesures pratiqué par plusieurs personnes dans la vue de nuire à d'autres ou à l'État : COALITION *de chefs de parti.* COALITION *d'ouvriers. Il y eut une* COALITION *entre les fabricants pour forcer l'abaissement des salaires.* (Blanqui.)

COAPTATION, n. f. (*cum*, avec, *aptare*, joindre, adapter; lat.) Pron. *ko-ap-ta-cion.* — Chir. Action par laquelle on met en rapport de contact les extrémités d'un os fracturé.

COARCTANT, ANTE, adj. (*coarctans*, qui resserre; lat.) Pron *ko-ark-tan, tantt.* — Didact. Qui joint, qui resserre.

COARCTATION, n. f. (*coarctant.*) Pron. *ko-ark-ta-cion.* — Didact. Rétrécissement, resserrement d'une cavité, d'un conduit.

COASSANT, part. prés. du v. Coasser.

COASSANT, ANTE, adj. Qui coasse :

> Qu'avez-vous, se mit à lui dire
> Quelqu'un du peuple *coassant.* (La F.)

COASSEMENT, n. m. (κοάξ, grenouille; gr.) Pron. *ko-ass-man.* — Le cri des grenouilles et des crapauds : COASSEMENT *des grenouilles. Le* COASSEMENT *des reptiles.* (Buff.) *Des exclamations formées par des voyelles sont aussi naturelles aux enfants que le* COASSEMENT *l'est aux grenouilles.* (Volt.)

COASSER, v. intr. ou neut. de la 1re conj. Pron. *ko-a-cé.* — Il se dit du cri que font entendre les grenouilles : *Les grenouilles* COASSENT *à l'approche de la pluie.* || V. CROASSER.

COASSOCIÉ, ÉE, adj. (*cum*, avec, *ad*, et *socius*, compagnon; lat.) Comm. Celui qui est associé avec d'autres : *Il a plusieurs* COASSOCIÉS.

COATI, n. m. Pron. *ko-a-ti.* — Zool. Genre de mammifères de la famille des Carnivores; ils diffèrent des Ratons par leur museau excessivement allongé; ils sont armés d'ongles très-longs et très-forts, à l'aide desquels ils se creusent des terriers et grimpent aux arbres : *Les* COATIS *sont originaires de l'Amérique méridionale.*

COATLI, n. m. Pron. *ko-att-li.* — Bot. Bois de campêche.

COBÆA, n. m. Pron. *ko-bé-a.* — Bot. Plante grimpante de la famille des Bignoniacées à grandes fleurs bleues et campanulées : *Le* COBÆA *est originaire du Mexique.* (Acad.) || On dit aussi au fém. *Cobée.*

COBALT, n. m. Pron. *ko-balt.* — Métal [illegible], d'un gris rougeâtre, fusible, mais peu ductile; on le trouve le plus souvent combiné avec le soufre et avec l'arsenic. Seul, le cobalt n'est d'aucun usage; mais quelques-unes de ses combinaisons, entre autres l'oxyde et l'arséniate, s'emploient pour colorer en bleu les porcelaines, le verre et pour faire le bleu d'azur et le bleu de Thénard : COBALT *arsenical. Poudre de* COBALT.

COBALTIDES, n. m. plur. (*cobalt.*) Minér. Famille de minéraux qui renferme le cobalt.

COBALTINE, n. f. Min. Le cobalt gris.

COBALTIFÈRE, adj. des 2 g. (*cobalt*, et *ferre*, produire; lat.) Min. Qui renferme du cobalt.

COBALTIQUE, adj. des 2 g. Min. Qui se rapporte au cobalt.

COBE, n. m. Mar. Ancette, patte de bouline; bouts de corde joints à la ralingue.

COBELLE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre. || Quelques-uns disent *Cobel*, et le font masculin.

COBITE, n. m. Zool. Genre de poissons abdominaux; espèce de goujons.

CO-BOURGEOIS, n. m. Comm. Il se dit dans certains ports de mer de ceux qui ont un intérêt commun sur un vaisseau marchand.

COBRE, n. m. Pron. *kobr.* — Techn. Pâte que le papetier garde après qu'elle a été effiloquée.

COCA, n. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, érythroxylon.

COCAGNE, n. f. Pron. *ko-ka-gn.* — Le pays de Lauraguais, dans le haut Languedoc, avait reçu le nom de *Pays de Cocagne* à cause de la grande quantité de coques de pastel qu'on y cultivait et du profit qu'en retirait l'agriculture. De là est venue la locution proverbiale et figurée *Pays de Cocagne*, pour dire un pays riche et fertile, où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marché : *C'est un vrai* PAYS DE COCAGNE.

> Paris est pour le riche un *pays de cocagne.* (Boil.)

— Fête populaire dans laquelle il y a des distributions de comestibles et des fontaines de vin : *Donner une* COCAGNE. || Vieux.

— Par extens. Fête, temps de réjouissance et de liesse : *C'est une* COCAGNE.

— Fig. *Un gouvernement de la sorte est une* COCAGNE (P. L. Cour.)

— *Mât de cocagne*, espèce de mât lisse et élevé, qu'on plante en terre les jours de fête, et au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller détacher en y grimpant.

— Comm. Pain conique de pastel.

COCARDE, n. f. (anc. *coquarde*, de *coq.*) Pron. *ko-kard.* — Signe aux couleurs de chaque nation, que les militaires et les fonctionnaires publics en uniforme portent fixé à leur coiffure : il consiste en un morceau d'étoffe taillé en rond et plissé du centre à la circonférence; on en fait aussi en papier, en cuir, en fer-blanc, etc. : *Porter la* COCARDE. *Mettre la* COCARDE. *La* COCARDE *française est tricolore. La* COCARDE *espagnole est rouge.*

— *Prendre la cocarde*, entrer au service, se faire soldat.

— Signe quelconque d'une couleur et d'une forme arbitraires qui sert de ralliement aux hommes d'un parti, d'une opinion : *La* COCARDE *blanche. La* COCARDE *tricolore.*

— Anc. *Cocarde noire*, cocarde de rubans que les officiers absents de leur corps portaient avec l'habit bourgeois.

— Cost. Nœud de ruban ou d'étoffe qui orne certaines parties de la parure des femmes, et surtout leur coiffure.

COCASSE, adj. des 2 g. Pron. *ko-kass.* — Plaisant, risible, ridicule en parlant des personnes ou des choses : *Personne* COCASSE. *Vêtement* COCASSE. *Il était coiffé d'une large calotte noire, qui lui donnait un air de sacristain assez* COCASSE. (A. Jal.)

— Hort. n. f. Sorte de laitue cultivée.

COCÂTRE, n. m. (*coq.*) Écon. rur. Coq auquel on a retranché un testicule.

COCATRIX, n. m. Pron. *ko-ka-triks.* — Animal fabuleux. || Espèce de basilic des puits.

COCCIGRUE, n. f. Pron. *kok-ci-gru.* — Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

COCCINE, n. f. Pron. *kok-cinn.* — Chim. Matière colorante de la graine d'écarlate. || V. CASMINE.

COCCINELLE, n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères, sorte de scarabée. || Vulg. Bête à Dieu.

COCOLITHE, n. m. (κόκκος, grain, et λίθος, pierre; gr.) Pron. *kok-ko-litt.* — Minér. Minéral granuleux de Suède, sorte de pyroxène.

COCOTHRAUSTE, adj. des 2 g. (κόκκος, grain, et θραύειν, briser; gr.) Pron. *kok-ko-trôst.* — Zool. Gros-bec, oiseau qui brise les noyaux des fruits avec son bec.

COCCYGIEN, IENNE, adj. (*coccyx.*) Pron. *kok-ci-jiain, jièn.* — Anat. Qui a rapport au coccyx.

COCCYX, n. m. (κόκκυξ, coucou; gr.) Pron. *kok-ciss.* — Petit os situé à la partie inférieure et postérieure du bassin; il soutient et protége la partie inférieure du rectum; il offre quelque ressemblance avec le bec du coucou : *La queue des animaux n'est qu'un* COCCYX *prolongé.* (Acad.)

COCHE, n. m. (*kutsche*, carrosse, voiture; all.) Pron. *ko-ch.* — Espèce de chariot couvert, non suspendu, qui servait autrefois aux voyages en commun : *Mener un* COCHE. *Aller en* COCHE. COCHES *publics. Prendre le* COCHE. *Manquer le* COCHE. *Les* COCHES *de Versailles, de Bordeaux. Il voyagait dans un* COCHE *public.* (Did.) *Le* COCHE *d'Auxerre est relégué désormais dans les souvenirs fabuleux de nos anciennes traditions.* (F. Halévy.)

> Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé
> Et de tous les côtés au soleil exposé,
> Six forts chevaux tiraient un *coche.* (La F.)
> Vous irez par le *coche* en sa petite ville,
> Qu'en oncles et cousins vous trouverez fertile. (Mol.)

— Fig. et fam. *Donner des arrhes au coche*, prendre quelque engagement dans une affaire.

— *Manquer le coche*, perdre une occasion favorable.

— Prov. et fig. *Faire la mouche du coche*, faire l'empressé, le nécessaire, s'attribuer le succès des choses auxquelles on n'a pris qu'une part très-secondaire.

— Fam. *Le coquin a volé quelque Coche* (Regn.), se dit en parlant d'un homme qui s'est enrichi tout à coup.

— Les personnes que renferme le coche : *Le* COCHE *descendit à ce relai.*

— *Coche d'eau*, ou simpl. *Coche*, bateau qui transportait d'une ville à l'autre les voyageurs et les marchandises.

— Techn. Morceau de bois dont se sert le chapelier pour faire agir la corde de l'arçon.

COCHE, n. f. (*cochon.*) Pron. *ko-ch.* — Femelle du cochon : *Grosse, vieille* COCHE. || On emploie plus fréquemment le mot *truie.*

COCHE, n. f. (*coch*, entaille; celt.) Pron. *ko-ch*. — Entaille faite à un corps solide : *Faire une* COCHE *à un bâton*.

— *La coche d'une arbalète*, l'entaille qui est sur le fût et qui sert à arrêter la corde quand on bande l'arbalète.

— *La coche d'une flèche*, l'entaille qui est au gros bout de la flèche et dans laquelle on insinue la corde de l'arc.

— Particul. Marque faite sur une taille, à un morceau de bois, en usage chez les bouchers, les boulangers, etc., et qui leur sert à reconnaître la quantité de pain, de viande, etc., qu'ils ont vendue à crédit.

= **En coche**, loc. adv. Mar. Il se dit d'une vergue lorsque les poulies d'itague se touchent et même se croisent. V. ENTAILLE.

COCHÉ, ÉE, adj. (*coche*.) Pron. *ko-ché*. — Arts. Il se dit des traits qui dans un dessin indiquent un creux trop profond : *Ombres, draperies* COCHÉES.

COCHÉE, adj. f. (κόχος, écoulement d'humeurs; gr.) Méd. Qui purge abondamment : *Pilules* COCHÉES.

COCHELIVIER, n. m. Zool. Sorte d'alouette des bois. || On dit aussi *Cujelier*.

COCHÈNE, n. m. Pron. *ko-chènn*. — Bot. Vulg. Le Sorbier des oiseaux; sorte de cormier.

COCHENILLAGE, n. m. (*cochenille*.) Pron. *ko-ch-ni-iaj*. — Techn. Bain de cochenille pour teindre en rouge ou en écarlate.

COCHENILLE, n. f. (*coccus*; lat.) Pron. *ko-ch-ni-y*. — Zool. Insecte hémiptère, de la famille des Gallinsectes, qui fournit le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles teintures écarlates : *La* COCHENILLE *du Mexique vit sur le nopal, espèce de cactus. La* COCHENILLE *du chêne vert est nommée aussi Kermès*. || V. ce mot.

COCHENILLER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*cochenille*.) Pron. *ko-ch-ni-ié*. — Tech. Teindre à la cochenille.

COCHENILLIER, n. m. Bot. Vulg. Le Nopal.

COCHENILLINE, n. f. Pron. *ko-ch-ni-yinn*. — Chim. Matière colorante rouge de la cochenille.

COCHER, n. m. (*coche*.) Pron. *ko-ché*. — Celui qui conduit un carrosse ou tout autre véhicule servant au transport des personnes : *Bon* COCHER. *Mauvais* COCHER. COCHER *sûr et adroit*. COCHER *hardi*. *Ce* COCHER *mène bien*. COCHER *de fiacre, de cabriolet*. *Le siége du* COCHER.

À quatre pas de là c'est un autre embarras;
Et deux *cochers* mutins, avec leurs longs débats,
M'arrêtent un quart d'heure au détour d'une rue. (C. d'Harl.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— Zool. Poisson du golfe Arabique.

COCHER, v. trans. ou act. 1^er^ conj. (*coq*.) Pron. *kô-ché*. — En parl. du coq, Couvrir la poule. || Par extens. Il se dit de tous les autres oiseaux quand ils couvrent leurs femelles.

COCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*coche*.) Faire une entaille, une coche.

— Mettre la flèche dans l'entaillure d'un arc.

COCHÈRE, adj. f. (*cocher*.) Pron. *ko-chèr*. — Il se dit d'une porte assez large pour donner passage aux voitures : *Une maison à porte* COCHÈRE. *Il se plaça à un endroit d'où il pouvait voir déboucher les employés de dessous la porte* COCHÈRE. (H. de Balz.)

COCHET, n. m. (*coq*.) Pron. *ko-chè*. — Petit coq; poulet : *Un* COCHET *et une poulette. Chaponner des* COCHETS.

Or c'était un *cochet* dont notre souriceau
Fit à sa mère le tableau. (La Font.)

COCHEVIS, n. m. Pron. *ko-ch-vi*. — Vulg. L'alouette huppée : *Un* COCHEVIS *qui chante à merveille*.

COCHIN, n. m. Pron. *ko-chain*. — Le chat à Surate.

COCHLÉAIRE, adj. des 2 g. (*cochlea*, limaçon; lat.) Pron. *kok-lé-èr*. — Zool. Qui a la forme d'un limaçon.

COCHLÉARIA, n. m. (*cochlear*, cuiller; lat.) Pron. *kok-lé-a-ria*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, d'une saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson. Le *cochléaria officinal*, connu vulg. sous le nom d'*Herbe à cuiller* à cause de la forme de ses feuilles, est un antiscorbutique efficace.

COCHLÉIFORME, adj. des 2 g. (*cochlea*, limaçon, *forma*, forme; lat.) Pron. *kok-lé-i-form*. — Bot. En parl. d'une feuille, Qui a la forme d'un colimaçon; qui s'enroule en spirale comme la fougère.

COCHLOSTYLE, n. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

COCHO, n. m. Pron. *ko-chô*. — Zool. Perroquet d'Amérique; la perruche à gorge rouge, et la perruche jaune.

COCHOIR, n. m. (*coche*.) Pron. *ko-choar*. — Techn. Sorte de hache dont le tonnelier se sert pour faire des coches ou entailles sur les cercles qu'il doit assujettir avec l'osier.

— Mar. Morceau de bois d'orme qui sert au commettage de toute espèce de cordages.

COCHOIS, n. m. Techn. Outil du cirier.

COCHON, n. m. (*sutio*, cloporte; lat.) Pron. *ko-chon*. — Zool. Mammifère de la famille des Pachidermes; porc, pourceau : *Petit* COCHON. COCHON *gras*. COCHON *maigre. Engraisser, tuer, saler un* COCHON. *Mettre un* COCHON *au gland, à l'engrais. Les* COCHONS *aiment à se vautrer dans la fange*. (Acad.) *Groin de* COCHON. *Pied de* COCHON. *Langue de* COCHON. *Graisse de* COCHON. *L'éléphant a une horreur si grande pour le* COCHON *que le seul cri de cet animal l'émeut et le fait fuir*. (Buff.)

— *Cochon de lait*, petit cochon qui tette encore, ou qu'on nourrit de lait : *Dans les festins d'Homère, on tue un bœuf pour régaler ses hôtes, comme on tuerait de nos jours un* COCHON DE LAIT. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Avoir des yeux, de petits yeux de cochon*, avoir de très-petits yeux.

— Fam. *Sale comme un cochon*, très-malpropre. || *Gras comme un cochon*, très-gras.

— Fig. et pop. *C'est un cochon, un gros, un vilain cochon*, se dit d'un homme qui ne fait que manger et dormir; d'un homme malpropre, ou qui fait des choses sales.

— Pop. *Mener une vie de cochon*, vivre dans la débauche.

— Prov. et bass. *Camarades, amis comme cochons*, se dit des personnes qui sont entre elles d'une extrême familiarité.

— Prov. *Est-ce que nous avons gardé les cochons ensemble*, se dit à quelqu'un qui use d'une familiarité déplacée.

— *Cochon d'Inde*, mammifère de l'ordre des rongeurs, qui est plus petit qu'un lapin et qui grogne comme le cochon : *Le* COCHON D'INDE *nous est venu de l'Amérique méridionale*.

— *Cochon d'Amérique, cochon de bois* ou *cochon noir*, le pécari. || *Cochon des blés*, le hamster. || *Cochon cuirassé*, le tatoie. || *Cochon de fer*, le porc-épic. || *Cochon marin*, espèce de phoque. || *Cochon marron*, le cochon redevenu sauvage. || *Cochon de mer*, le cabiai et le marsouin. || *Cochon de terre*, le fourmilier du Cap.

COCHON, n. m. Pron. *ko-chon*. — Techn. Masse de scories qui obstrue les fourneaux dans la forge.

— Soulèvement de scories dans la coupelle.

COCHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cochonner : *Voilà qui est bien* COCHONNÉ.

COCHONNÉE, n. f. (*cochon*.) Pron. *ko-cho-né*. — La portée d'une truie : *Elle a fait cinq petits cochons en une* COCHONNÉE.

COCHONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*cochon*.) En parl. de la truie, Mettre bas : *La truie* A COCHONNÉ. *Elle* COCHONNERA *bientôt*.

V. tr. ou act. — Fig. et fam. Faire malproprement, grossièrement quelque ouvrage : *Cet homme* A COCHONNÉ *cet ouvrage*.

COCHONNERIE, n. f. (*cochon*.) Pron. *ko-chonn-rî*. — Fam. Malpropreté, saleté : *Cet homme est d'une* COCHONNERIE *dégoutante*. (Acad.)

— Par extens. Choses sales, gâtées, sans nulle valeur : *Jetez ce tas de* COCHONNERIES. *Que voulez-vous faire de ces* COCHONNERIES ?

— Action obscène, propos indécent : *C'est une* COCHONNERIE. *Dire des* COCHONNERIES.

COCHONNET, n. m. (*cochon*.) Pron. *kô-cho-nè*. — Fam. Petit cochon.

— Jeu. Sorte de boule à douze faces, marquées chacune d'un point ou d'un chiffre, depuis un jusqu'à douze : *Jouer au* COCHONNET.

— Sorte de but que les joueurs de boule ou de palet lancent devant eux : COCHONNET *va devant*.

COCO, n. m. Pron. *kô-kô*. — Le fruit du cocotier; il se compose d'une enveloppe filamenteuse, et d'une grosse coque ovale et très-dure renfermant une amande creuse qui contient une liqueur laiteuse de saveur agréable et sucrée; la chair de l'amande est d'un blanc de neige et sert à préparer des émulsions adoucissantes; la liqueur donne par la fermentation une sorte de vin. On dit aussi *Noix de coco* : *Le* COCO *est un drupe succulent, à une seule loge*. (Pélouze.) *L'écorce du* COCO *peut servir, au lieu de filasse, à calfater des navires et à fabriquer des cordages. On fait divers ustensiles avec la partie ligneuse du* COCO. (Acad.)

— Ouvrage fait de l'enveloppe du coco : *Une tasse de* COCO. *Un chapelet de* COCO.

— Iron. et popul. Il se dit d'un homme qui s'en fait accroire : *C'est un fameux* COCO !

COCO, n. m. Pron. *ko-ko*. — Pop. Sorte de boisson faite avec de l'eau et du bois de réglisse : *Boire du* COCO, *un verre de* COCO. *Marchand de* COCO.

COCOCHATL, n. m. Zool. Chardonneret du Mexique.

COCOINÉ, ÉE, adj. Qui ressemble au cocotier.

= **Cocoïnées**, n. f. pl. Tribu de la famille des Palmiers; elle a pour type le genre Cocotier.

COCON, n. m. (*concha*, coquille; lat.) Zool. Tissu que se filent un grand nombre de chenilles avant de se transformer en chrysalides.

— Coque qui enferme le ver à soie lorsqu'il a achevé de filer et dont on tire la soie en la dévidant : *Un* COCON *de ver à soie*.

COCONILLE, n. f. (*cocon*.) Soie que les cocons fournissent après avoir été battus, brouillés, cardés et filés.

COCONNIÈRE, n. f. Lieu où l'on élève les vers à soie. || V. MAGNANERIE.

COCOTIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Palmiers; il a des feuilles longues de douze à quinze pieds et larges de trois, dont le bourgeon principal ou le chou sert d'aliment. Son fruit est appelé *coco* : *Le* COCOTIER *fournit à des peuplades nombreuses un aliment sain, une liqueur agréable, des meubles et des vêtements* (Mirbel.)

COCOTTE, n. f. Pop. Ustensile de cuisine, espèce de huguenote.

— Méd. Maladie des yeux : *Avoir la* COCOTTE.

— Espèce de petite poule en papier que les enfants font pour s'amuser.

COCQUARD, n. m. Zool. Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule.

COCRÉANCIER, n. m. (*cum*, avec, lat., et *créancier*.) Jurispr. Celui qui est créancier conjointement avec une ou plusieurs personnes à l'égard du même débiteur.

COCRETE, n. m. Pron. *ko-krètt*. — Bot. Genre de plantes; crête de coq.

COCTION, n. f. (*coquere*, sup. *coctum*, cuire; lat.) Pron. *kok-cion*. — Action de la chaleur sur des matières animales ou végétales; il se dit surtout des choses que l'on fait cuire dans l'eau bouillante ou dans tout autre liquide; effet qui résulte de cette action. || Dans ce sens il est synonyme de CUISSON.

— Physiol. La digestion des aliments dans l'estomac : *Quand l'estomac est faible, la* COCTION *ne se fait pas bien*. (Acad.)

— Méd. *La coction des humeurs*, ou simpl. *Coction*, élaboration des humeurs qui se séparent de la masse du sang : *Quelquefois ces maladies se terminent aux époques critiques et d'autres fois persistent dans la crudité ou se prolongent malgré les signes de* COCTION. (Broussais.) || *Période de coction*, période d'une maladie pendant laquelle s'opère la coction des humeurs.

— Minér. *Coction des métaux*, le dernier degré de leur formation dans le sein de la terre.

COCU, n. m. (*coucou*.) Pron. *ko-ku*. — Pop. Celui dont la femme viole la fidélité conjugale : *Il est* COCU. *Sa femme l'a fait* COCU. (Acad.) *Les marquis, les précieuses, les* COCUS *et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés*. (Mol.)

COCUAGE, n. m. (*cocu*.) Pron. *ko-kuaj*. — Pop. L'état d'un homme qui est cocu : *Il souffre patiemment le* COCUAGE.

Je fus forcé, par mon destin,
De reconnaître *Cocuage*
Pour un des dieux du mariage. (La F.)

COCUFIER, v. tr. ou act. de la 1^re^ conj. (*cocu*, et *facere*, faire; lat.) Pron. *ko-ku-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous cocufiions, vous cocufiiez*. — Pop. Faire quelqu'un cocu; *Il l'*A COCUFIÉ. *Elle* A COCUFIÉ *son mari*.

COCYTE, n. m. (κωκύω, je pleure; gr.) Myth. Fleuve des enfers; l'Enfer même.

— Méd. La douleur résultant de l'absorption d'un venin, par suite de l'introduction d'un animalcule venimeux dans les chairs.

CODA, n. f. Pron. *ko-da*. — Mus. Période aj[illegible] à celle qui pourrait finir un morceau, mais q[illegible] le terminerait pas avec autant d'éclat.

CODAGAPALE, n. m. Phar. Écorce d'une esp[illegible] de Nérium des Indes, recommandée contre la diarrh[illegible]

CODE, n. m. (*codex*, livre, écrit; lat.) Pron. *kod*. — Anc. Recueil des lois, constitutions, rescrits, etc., fait par ordre de certains empereurs romains : *Le* CODE *théodosien ou de Théodose. Le* CODE *de Justinien. Le* CODE *et le Digeste*.

— Ensemble de lois comprenant un système complet de législation sur certaine matière : *Térentillus de-*

manda, au nom du peuple, un CODE *écrit.* (Mich.)

On voyait chaque jour éclore un nouveau *code.* (Étienne.)

— Particul. Les divers codes promulgués sous l'empire et qui servent de base à notre jurisprudence actuelle : *Le* CODE *civil. Le* CODE *pénal. Nos* CODES *sont entrés dans nos mœurs ; nous les aimons comme une conquête et un patrimoine.* (Lerminier.)

— *Code civil,* recueil des lois renfermant le système complet de notre législation civile.

— *Code de procédure civile,* code indiquant les règles qui doivent être suivies dans les instructions devant les tribunaux civils.

— *Code d'instruction criminelle,* code qui règle le mode légal d'instruction dans les délits et les crimes.

— *Code pénal,* celui qui détermine la nature des délits et des crimes et leur punition.

— *Code de commerce,* recueil de lois spéciales relatives au commerce.

— *Code rural,* qui renferme la législation relative à l'agriculture et aux travaux agricoles.

— *Code forestier,* code renfermant le corps complet des lois en vigueur sur les eaux et forêts.

— *Code de la pêche fluviale,* code qui règle tout ce qui a rapport aux fleuves et aux rivières, etc.

— Tout traité de droit contenant les maximes et règlements relatifs à certaine matière : CODE *des curés.* CODE *des chasses.* CODE *militaire.* CODE *maritime.*

— *Le code de la marine, le code noir,* édit de 1685 concernant le gouvernement des îles françaises de l'Amérique et le commerce des nègres pour ce pays.

— Pharm. Recueil des formules médicales approuvées : CODE *pharmaceutique. Les formules du* CODE. ‖ On emploie aussi dans ce sens le mot lat. *codex.*

— Fig. et par extens. Tout ouvrage contenant un ensemble de préceptes, de doctrines sur un sujet quelconque : *Cet excellent livre est un véritable* CODE *de morale.* (Acad.)

— *Le code de la morale, du devoir, de l'honneur,* etc., les lois, les préceptes de la morale, du devoir, de l'honneur, etc.

— Fam. et par analog. *Chloé s'est fait un* CODE *où elle dit qu'il est malhonnête à une femme, quelque goût qu'on ait pour elle, quelque passion qu'on lui témoigne, de prendre l'amant d'une femme de sa société.* (Desmahis.)

Le simple sens commun nous tiendrait lieu de *code.*
(La Font.)

CODÉBITEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *débiteur.*) Jurispr. Celui qui a contracté une dette conjointement avec un autre : CODÉBITEURS *solidaires.*

CODÉCIMATEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *décimateur.*) Anc. Celui qui percevait les dîmes ; adjoint à un décimateur.

CODÉINE, n. f. (κώδη, fruit du pavot ; gr.) Chim. Alcaloïde découvert dans l'opium : *Un grain de* CODÉINE *équivaut à un demi-grain de morphine.* (Magendie.) *La* CODÉINE *procure aux malades un sommeil doux et paisible.* (Soubeiran.)

CODEMANDEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *demandeur.*) Jurisp. Celui qui conjointement avec un autre forme une demande en justice.

CODÉPUTÉ, n. m. (*cum,* avec, lat., et *député.*) Qui est député en même temps qu'un autre, avec un autre.

CODÉTENTEUR, (*cum,* avec, lat., et *détenteur.*) Pron. *ko-dé-tan-teur.* — Jurisp. Celui qui retient avec un autre une somme, une succession, un héritage.

CODÉTENU, n. m. Jurisp. Celui qui est détenu avec un autre, avec d'autres.

CODEX, n. m. (mot lat.) Pharm. Livre, collection de formules de préparations pharmaceutiques. ‖ Particul. Recueil des formules adoptées par la faculté de Paris.

CODICILLAIRE, adj. des 2 g. (*codicille.*) Pron. *ko-di-cil-lèr.* — Qui est contenu dans un codicille : *Legs* CODICILLAIRE. *Disposition* CODICILLAIRE, etc.

— *Clause codicillaire,* clause d'un testament, par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il entend qu'il vaille comme codicille.

CODICILLANT, ANTE, adj. et n. (*codicille.*) Pron. *ko-di-cil-lan, lantt.* — Anc. jurispr. Il se dit de celui ou celle qui fait un codicille.

— *Disposition codicillante,* disposition qui a le sens d'un codicille.

CODICILLE, n. m. (*code.*) Pron. *ko-di-cil.* — Anc. législ. Tout acte postérieur à un testament, qui a pour objet de changer, de modifier celui-ci : *Par son* CODICILLE, *il révoqua trois ou quatre articles de son testament.* (Acad.) *Dans notre législation actuelle, toute disposition de dernière volonté est un* CODICILLE.

— Antiq. rom. Petite tablette à écrire. ‖ Patente par laquelle l'empereur conférait une fonction.

CODIE, n. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Écosse.

— Pharm. Tête de pavot.

CODIFICATION, n. f. (*code,* et *facere,* faire ; lat.) Didact. Action de réunir des lois éparses en un corps de législation, qu'on appelle *code* : *Leibnitz fit paraître un plan complet de* CODIFICATION *sur le corps de droit romain.* (Lerminier.)

CODIFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*code,* et *fieri,* être fait ; lat.) — Il prend deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous codifiions, vous codifiiez.* — Didact. Rassembler des lois en un seul corps, en former un code.

CODILLE, n. f. Pron. *ko-di-y.* — T. du Jeu de l'ombre, du tri, du quadrille ; il s'emploie dans cette locut. *Faire* ou *gagner codille,* gagner sans avoir fait jouer.

— Par extens. N. m. Celui qui, sans faire jouer, fait le plus de mains, et gagne.

CODIRECTEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *directeur.*) Celui qui dirige quelque chose conjointement avec une autre personne.

CODON, n. m. (κώδων, cloche ; gr.) Plante du cap de Bonne-Espérance, de la famille des Solanées.

CODONATAIRE, adj. des 2 g. (*cum,* avec, lat., et *donataire.*) Pron. *ko-do-na-tèr.* — Jurisp. Associé, conjoint avec un autre dans une même donation.

CODONIE, n. m. Pron. *ko-do-ni.* — Bot. Arbrisseau d'Amérique.

CODONOPHORE, n. m. (κώδων, cloche, φέρω, je porte ; gr.) Pron. *ko-do-no-for.* — Porte-sonnette dans les camps ou les villes de guerre ; dans les cérémonies religieuses ou les enterrements.

CŒCUM, n. m. V. CÆCUM.

COEFFICIENT, n. m. (*cum,* avec, *efficiens,* qui fait, qui agit ; lat.) Pron. *ko-è-fi-cian.* — Algèb. Le nombre ou la quantité connue ou censée telle qui s'écrit au-devant d'une quantité algébrique inconnue et qui la multiplie : *Quelques-unes des quantités qui paraîtraient devoir être négligées à cause de la petitesse des* COEFFICIENTS *qu'elles ont dans la différentielle augmentent beaucoup par l'intégration.* (D'Alemb.)

— *Méthode des coefficients indéterminés,* méthode de démonstration qui consiste à supposer une équation avec des coefficients indéterminés, dont on fixe ensuite la valeur par la comparaison de ses termes avec ceux d'une autre équation qui lui doit être égale.

COÉGAL, ALE, adj. (*cum,* avec, lat., et *égal.*) Pron. *ko-é-gal.* — Théol. Il se dit des personnes de la Trinité, qui sont parfaitement égales entre elles : *Les trois personnes divines sont* COÉGALES *entre elles.*

COÉGALITÉ, n. f. (*coégal.*) Théol. Qualité des êtres coégaux.

COÉLECTEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *électeur.*) Celui qui possède le droit d'électeur conjointement avec un ou plusieurs autres.

CŒLIAQUE, adj. des 2 g. (κοιλία, ventre ; gr.) Pathol. Qui a rapport aux intestins : ARTÈRE CŒLIAQUE. *Plexus* CŒLIAQUE.

— *Flux cœliaque,* flux de ventre ; diarrhée que caractérisent des selles blanches mélangées avec une certaine quantité de chyle.

COEMPEREUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *empereur.*) qui est empereur conjointement avec un autre souverain.

COEMPTION, n. f. (*cum,* avec, *emere,* sup. *emptum,* acheter ; lat.) Pron. *ko-anp-cion.* — Droit. Achat réciproque.

— Ant. rom. Une des trois sortes de mariage chez les Romains : l'époux et l'épouse se donnaient chacun une pièce de monnaie, et paraissaient ainsi s'acheter réciproquement.

CŒNOLOGIE, n. f. (κοινός, commun, λόγος, discours ; gr.) Pron. *cé-no-lo-ji.* — Méd. Entretien de plusieurs médecins au sujet d'un malade. ‖ Peu usité ; on dit le plus souv. *Consultation.*

COERCER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*coercere,* resserrer ; lat.) Pron. *ko-èr-cé.* — Forcer, contraindre. ‖ Peu usité.

COERCIBLE, adj. des 2 g. (*coercer.*) Pron. *ko-èr-cibl.* — Phys. Qui peut être resserré, retenu dans un certain espace : *Tous les gaz sont* COERCIBLES.

COERCITIF, IVE, adj. (*coercer.*) Pron. *ko-èr-ci-tif, tive.* — Qui renferme, qui possède le droit de coercition : *Pouvoir* COERCITIF. *Un prince a dans ses mains une puissance* COERCITIVE. (Montesq.)

COERCITION, n. f. (*coercer.*) Pron. *ko-èr-ci-cion.* — Dr. Action par laquelle on s'oppose à ce que quelqu'un agisse contre son devoir, contre la justice ; Droit qu'on a de contraindre quelqu'un à remplir son devoir, à se soumettre à la loi : *Le droit de* COERCITION *est un des attributs de la justice.* (Acad.) *L'autorité paternelle, dépouillée de tout droit de* COERCITION, *devint purement exemplaire.* (Portalis.)

COÉTAT, n. m. (*cum,* avec, lat., et *État.*) Pron. *ko-é-ta.* — État qui partage la souveraineté avec un autre. ‖ Peu usité.

— Anc. Il se disait de chacun des États qui faisaient partie de l'empire germanique.

COÈTE, n. f. Pron. *ko-ètte.* — Techn. Chantier sur lequel on dépose une glace au sortir du four de cuisson.

COÉTERNEL, ELLE, adj. (*cum,* avec, lat., et *éternel.*) Pron. *ko-é-tèr-nèl.* — Qui existe de toute éternité avec un autre : *Le verbe* COÉTERNEL *au Père. Quelques philosophes païens ont cru que la matière était* COÉTERNELLE *à Dieu.* (Acad.)

COÉTERNITÉ, n. f. (*cum,* avec, lat., et *éternité.*) Théol. Qualité des êtres coéternels : COÉTERNITÉ *du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

CŒUR, n. m. (*cor, cordis,* lat. ; m. sign.) Anat. Viscère situé dans la poitrine des animaux ; il est le principal organe de la circulation du sang : il consiste en un muscle creux dont la forme est à peu près celle d'un cône renversé, légèrement aplati de deux côtés, arrondi à la pointe et ovoïde à la base ; il est renfermé dans la poitrine, vers sa partie moyenne et un peu à gauche : *Le* COEUR *d'un animal. Le* COEUR *d'un bœuf. Le* COEUR *d'un oiseau, d'un poisson.* (Acad.) *Les ventricules, les oreillettes, la pointe, la base du* COEUR. *Les pulsations du* COEUR. *Les émotions vives troublent plus ou moins les mouvements du* COEUR. *La systole, la diastole du* COEUR. *La contraction, la dilatation du* COEUR. *Avoir des palpitations de* COEUR. *Les maladies du* COEUR. *Anévrisme du* COEUR. *Il fut blessé, frappé au* COEUR. (Acad.) *Il mit la main sur mon* COEUR *et le sentit palpiter.* (Volt.) *Je sentais battre son* COEUR *à coups redoublés.* (B. de St-P.)

— Fam. *Tant que le cœur me battra,* tant que je vivrai.

— Le cœur considéré comme susceptible de mouvements physiques, causés par les passions de l'âme : *Le* COEUR *lui bat. Son* COEUR *palpite. Son* COEUR *tressaille de joie. La joie dilate le* COEUR, *le chagrin le resserre. Épanouissement de* COEUR. *Serrement de* COEUR.

— Par extens. La partie de la poitrine où l'on sent battre le cœur : *Il le pressa, il le posa tendrement contre son* COEUR. *Il portait ce gage d'amour sur son* COEUR. *Mettre la main sur son* COEUR, *sur le* COEUR *de quelqu'un.* (Acad.)

— Fig. Siége de la sensibilité morale, des sentiments, des passions : *Les plaisirs du* COEUR. *Les peines du* COEUR. *Un* COEUR *flétri par l'infortune.*

... J'ai le *cœur* navré de ses regrets. (C. Del.)

Un COEUR *agité, enflammé de colère. Avoir la rage, le désespoir dans le* COEUR. *Un* COEUR *plein d'amertume, d'indignation. Son* COEUR *nage dans la joie. Amollir, attendrir, toucher le* COEUR *de quelqu'un. Le calme rentre dans mon* COEUR. *Mon* COEUR *s'ouvre à l'espérance. Cela est gravé dans mon* COEUR. *Les courtisans aiment rarement de tout leur* COEUR. (La Bruyère.)

On n'a reçu du ciel un *cœur* que pour aimer. (Rac.)

— Fig. *Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit,* j'avais un pressentiment de cette chose. ‖ *Parler au cœur,* intéresser exciter la sensibilité : *La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Cela va au cœur,* cela touche, cela émeut : *Ses paroles m'allaient au* COEUR. ‖ *Cela le touche au cœur,* l'intéresse, l'affecte vivement. ‖ Fam. *Cela lui tient au cœur,* le tourmente, le préoccupe. ‖ *Vous l'avez frappé, blessé au cœur,* vous l'avez ému, intéressé ou irrité. ‖ *Cela me perce, me déchire, me fend le cœur,* cela m'afflige profondément. ‖ Fam. *Cela me crève le cœur.* ‖ *Le cœur lui saigne,* il est affligé, malheureux. ‖ Fam. *De gaieté de cœur,* de propos délibéré, sans motif : *Il m'insulta* DE GAIETÉ DE COEUR. *Quereller quelqu'un* DE GAIETÉ DE COEUR. ‖ Fig. *Se ronger le cœur,* se consumer d'un chagrin secret. ‖ *Avoir le cœur gros,* ressentir un chagrin profond ; soupirer, pleurer amèrement.

... Le *cœur gros* de soupirs. (Corn.)

— *Avoir quelque chose sur le cœur,* en garder du ressentiment : *Je n'*AI *rien* [illegible] COEUR *contre vous.*

Ce soufflet m'est toujours demeuré *sur le cœur.* (La F.)

— *Cela lui pèse sur le cœur,* lui cause du chagrin, du ressentiment.

— Fam. *Décharger son cœur,* découvrir, avouer avec franchise le sujet de la peine ou de la douleur que l'on a, de l'inquiétude que l'on éprouve : *Ma*

patience est à bout, il faut que je DÉCHARGE MON COEUR. (Acad.)

— *Je veux en avoir le cœur net,* je veux savoir ce qui en est; je veux me délivrer de mes doutes sur ce fait : *Je lui demanderai la cause de son refroidissement, pour en* AVOIR LE COEUR NET.

— *Prendre une chose à cœur,* s'en affecter, y être très-sensible.

— Fig. et fam. *Cela lui fait mal au cœur; il en a mal au cœur,* il ne voit cela qu'avec déplaisir, peine et même dégoût; se prend surtout dans le sens moral : *Votre conduite me fait mal au* COEUR.

— La faculté de l'âme qui nous rend capables d'affection, d'amour : *Le* COEUR *d'un ami, d'une mère. Un* COEUR *de père.* (Acad.) *Régner sur les* COEURS. *Se concilier, gagner tous les* COEURS. *Tous les* COEURS *volent au-devant de lui. Élever son* COEUR *à Dieu. Lui offrir son* COEUR. *Je l'aime de tout mon* COEUR.

Songez à regagner le *cœur* de votre époux. (Corn.)

L'amour est le tyran des COEURS. *Donner son* COEUR *et sa main. Périsse l'homme qui marchande un* COEUR! (J.-J. R.) *Un* COEUR *libre, fidèle. Un* COEUR *brûlant, embrasé d'amour.* COEUR *tendre et prompt à s'enflammer. Ses attraits ont subjugué mon* COEUR. *L'union des* COEURS.

— Par extens. La personne même : *Le bon petit* COEUR.

A tous les *cœurs* bien nés que la patrie est chère! (Volt.)

. . . . On conte qu'autrefois
Deux jeunes *cœurs* s'aimaient d'une égale tendresse.
(La Font.)

— Fig. et fam. *Son cœur commence à parler, son cœur a parlé,* se dit d'une jeune personne qui éprouve les premiers sentiments de tendresse, de préférence pour quelqu'un.

— *L'ami, l'amie du cœur,* celui ou celle que l'on aime le plus tendrement :

. . . Je suis son *ami du cœur* et pour la vie. (Gress.)

— *Affaire de cœur,* commerce de galanterie : *Il y a entre eux une* AFFAIRE DE COEUR.

— Fig. *Ces deux personnes ne sont qu'un cœur et qu'une âme; ce n'est qu'un cœur,* elles s'aiment beaucoup l'une l'autre.

— *Le langage, la langue du cœur,* l'expression naïve des tendres sentiments : LA LANGUE DU COEUR *est universelle; il ne faut que de la sensibilité pour l'entendre et pour la parler.* (Duclos.)

— *Mon cœur, mon petit cœur, mon cher cœur,* expression de tendresse ou de badinage.

Cléon est-il levé? — Depuis longtemps, *mon cœur.*
(Dest.)

— Fam. *Avoir le cœur à,* avoir beaucoup d'ardeur : *Il n'*A *pas* LE COEUR *à ce qu'il fait.* ‖ *Avoir le cœur au métier, à l'ouvrage,* travailler avec zèle et activité : *Il a le* COEUR *à l'étude au jeu. Il a le* COEUR *porté au bien.*

Elle n'avait point le *cœur* à ce qu'elle faisait. (Lam.)

— Fam. *Si le cœur vous en dit,* si vous aimez à faire cela, si vous y êtes disposé.

— Fig. *Trouver le chemin du cœur,* trouver le moyen de se faire aimer, de plaire, d'émouvoir.

Aricie a *trouvé le chemin de son cœur.* (Rac.)

— *Avoir un cœur d'homme,* avoir de la sensibilité.

— Prov. et pop. *Prendre son cœur par autrui,* se mettre à la place de quelqu'un, agir à son égard avec la même amitié que nous demanderions qu'il agît dans une circonstance analogue; a un peu vieilli.

— Fig. *Être tout cœur,* être généreux, ardent, zélé pour le bien et pour l'amitié.

— Il se dit des diverses inclinations de l'âme, de la disposition de notre nature : *C'est un bon* COEUR. *C'est un mauvais* COEUR. *La pureté du* COEUR. *La noblesse du* COEUR, etc.

Dans un auteur
La satire, à coup sûr, décèle un mauvais *cœur.* (C. d'H.)

— Fig. *C'est un cœur d'or,* c'est un excellent cœur.

— Fig. *N'avoir point de cœur,* être dépourvu de toute sensibilité, de toute élévation dans les idées, dans les sentiments.

— Fig. *Avoir un cœur de tigre,* être d'une excessive cruauté. ‖ Dans le même sens : *Avoir un cœur de roche, de marbre, de bronze, d'airain, d'acier.*

Quoi! dans leur dureté ces *cœurs d'acier* s'obstinent?
(Corn.)

— Pop. *Mauvaise tête et bon cœur,* se dit des gens emportés, dont le cœur est souvent bon et généreux.

— Courage, vaillance, énergie, activité, zèle : *Ces hommes ont du* COEUR, *ils sont assurés de vaincre.*

Où le *cœur* fait défaut les armes sont peu sûres,
Et l'appareil guerrier qui couvre les soldats
Ne donne pas du *cœur* à ceux qui n'en ont pas. (Pons.)
.. L'honneur aux grands *cœurs* est plus cher que la vie.
(T. Corn.)

— Fig. *Un cœur de lion,* un homme d'un grand courage.

— Fam. *Un cœur de poule,* un poltron fieffé.

— Fig. et fam. *Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un,* lui donner, lui rendre du courage.

— *Faire contre fortune bon cœur,* ne pas se laisser abattre par les malheurs, les revers.

— Prov. *Prendre son cœur à deux mains,* s'armer de tout son courage, faire tous ses efforts.

— Prov. *À cœur vaillant rien d'impossible.*

— Sensibilité, sentiment, par oppos. à Raison, esprit. *Les gens qui parlent à l'esprit ne parlent pas toujours au* COEUR. (Acad.)

L'art du *cœur* est la vérité. (Bernis.)

Montaigne, La Rochefoucauld, La Bruyère sont les premiers de nos écrivains qui ont le mieux connu le COEUR *humain.* (Chamf.)

— La pensée intime, les dispositions secrètes de l'âme : *Dieu sonde les* COEURS.

..Mon *cœur* démentait ma bouche à tout moment. (Rac.)

— Écrit. *Le cœur des rois est dans la main de Dieu,* il tourne leurs volontés comme il lui plaît.

— *Se parler cœur à cœur,* se parler avec pleine franchise.

— Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres, le cœur sur la main,* être franc et sincère.

— Prov. *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche,* il parle contre sa pensée. ‖ Par analog. : *Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas.*

— Prov. *Les sages ont la bouche dans le cœur, et les fous le cœur dans la bouche,* les sages renferment en eux-mêmes leurs pensées, leurs émotions, tandis que les fous les proclament à tout venant.

— Fig. *Ouvrir son cœur à quelqu'un,* lui confier ses plus secrets sentiments :

Et tu veux aujourd'hui qu'*ouvrant mon cœur* au tien
Je renoue en ces vers notre intime entretien. (Lam.)

— *Parler à cœur ouvert,* avec une entière franchise. ‖ *Parler d'abondance de cœur,* parler avec confiance, épanchement, sans rien retenir en soi.

— Par extens. et abusiv. Estomac : *Mal de* COEUR. *Il a mal au* COEUR.

— Fig. *Avoir le cœur noyé, le cœur noyé d'eau,* être incommodé pour avoir bu trop d'eau.

— *Ce vin va au cœur,* il réjouit, il flatte le goût.

— Prov. *Se donner à cœur joie de quelquechose,* en jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier. ‖ Absol. Dans le m. sens : *S'en donner à cœur joie.*

— Pop. *Cet homme a bon cœur, il ne rend rien,* se dit d'un homme dont l'estomac ne rejette pas ce qu'il a reçu. ‖ Fig. Il se dit de celui qui ne rend jamais ce qu'on lui prête.

— *Ce malade a le cœur bon,* il a des forces, il n'est pas accablé par la maladie.

— *Avoir le cœur mort,* être très-faible, épuisé.

= **De bon cœur, de grand cœur, de tout son cœur,** loc. adv. Volontiers, avec plaisir.

= **A contre cœur,** loc. adv. Avec répugnance, malgré soi.

= **Par cœur,** loc. adv. De mémoire : *Je lisais, je relisais, j'apprenais par* COEUR *leurs écrits.* (Ch. Nod.)

— Fig. et fam. *Savoir quelqu'un par cœur,* le connaître à fond dans son caractère, ses habitudes :

Je vous réponds que *je le sais par cœur;*
J'ai pris sur sa jeunesse un ascendant vainqueur. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Dîner par cœur,* se passer de dîner forcément : *Qu'aurions-nous fait sans cela? Nous aurions souvent mal passé notre temps et fait bien des repas* PAR COEUR. (Campistr.)

— Fig. Chose qui affecte la forme d'un cœur; *Une croix d'or surmontée d'un cœur,* c'est-à-dire d'un bijou qui a la forme d'un cœur : *De tous les bijoux de ma mère, ce petit* COEUR *d'or fut le seul qu'on me donna.* (Marm.)

— Bot. *Feuille en cœur, pétales en cœur.*

— Jeu. Une des couleurs du jeu de cartes, figurée par des cœurs : *Le roi, la dame de* COEUR.

— Par extens. et analog. Le milieu de quelque chose, le point le plus important, le centre, etc. : *Le* COEUR *de la ville. Le* COEUR *de l'État. Le voilà dans le* COEUR *du royaume.* (La Br.)

— *Au cœur de l'hiver, de l'été,* au plus fort de l'hiver, de l'été.

— *Cœur de cheminée,* le milieu de la cheminée, qui porte ordinairement une plaque : *Il est noir comme le* COEUR *de la cheminée.* (Acad.)

— Bot. La partie intérieure du tronc d'un arbre : *Du* COEUR *de chêne. Du* COEUR *de poirier.*

— Le milieu d'un fruit, d'un légume :

Il secoue au soleil les *cœurs* de mes laitues. (Lamart.)

— Man. et Fauconn. *Être en cœur,* se dit d'un cheval, d'un oiseau qui se montrent pleins d'ardeur.

— Blas. Milieu de l'écu appelé aussi *Abîme.*

— Astr. *Cœur de Charles,* petite constellation boréale, située entre la grande Ourse et le Lion. ‖ *Cœur de l'hydre,* étoile de seconde grandeur qui se trouve dans la constellation de l'Hydre. ‖ *Cœur du Lion,* étoile de première grandeur qui se trouve dans la constellation du Lion.

— Techn. Pièce d'horlogerie qui dégage la détente de la sonnerie. ‖ Milieu d'une verge de plomb dans un vitrage.

— Zool. Vulg. Coquille bivalve.

— Hortic. *Cœur de pigeon,* espèce de prune et de pomme. ‖ *Cœur de bœuf,* espèce de prune, et fruit de Siam.

— Comm. *Cœur fleuri,* linge orné qu'on fabrique en Picardie. ‖ *SYN.* V. C.

Syn. Ame, cœur. L'*âme* est le principe de la vie; le *cœur,* la source de nos sentiments et de nos instincts. On dit d'un homme qui a de l'élan, qu'il est plein d'*âme,* et d'un homme noble et généreux, qu'il est plein de *cœur.* ‖ V. COURAGE.

COÉVÊQUE, n. m. Pron. *ko-é-vék.* — Hist. eccl. Titre de certains adjoints qu'avaient autrefois les évêques : *Quelques prélats d'Allemagne avaient encore des* COÉVÊQUES *au XVII^e siècle.*

COEXISTANT, part. prés. du v. Coexister.

COEXISTANT, ANTE, adj. (*coexister.*) Pron. *ko-ègh-ziss-tan, tantt.* — Didact. Qui coexiste.

COEXISTENCE, n. f. (*coexister.*) Pron. *ko-ègh-ziss-tanss.* — Didact. Simultanéité, état de plusieurs choses existant en même temps.

COEXISTER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*cum,* avec, *existere,* exister; lat.) Pron. *ko-ègk-ziss-té.* — Didact. Exister ensemble, simultanément : *Les luthériens soutiennent que le pain et le vin* COEXISTENT *dans l'eucharistie avec le corps et le sang de Jésus-Christ.* (Acad.) *Dans l'esprit, chaque pensée est composée de plusieurs idées qui* COEXISTENT. (Condill.) *Dans le seul Romulus* COEXISTENT *déjà les patriciens et les plébéiens.* (Mich.)

COFFIN, n. m. (κόφινος, panier, corbeille; gr.) Pron. *ko-fain.* — Anc. Panier, coffre, étui.

— Fig. *Mettre un corps en son coffin,* le mettre dans le cercueil.

— Petit cylindre ou étui qui contenait une charge de mousquet : *Les mousquetaires à pied portaient les* COFFINS *à la bandoulière.*

— Agric. Étui plein d'eau que le faucheur suspend à sa ceinture, dans lequel il met sa pierre à aiguiser.

COFFINE, n. f. Pron. *ko-finn.* — Comm. Sorte d'ardoise convexe.

COFFINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *ko-fi-né.* — Courber, voûter.

= **Se coffiner,** v. pron. Techn. Se courber, se voûter.

— Jardin. Se friser, se rouler en cornet.

COFFRAGE, n. m. (*coffre.*) Art. milit. Ajustement et charpente du coffre d'une mine de guerre.

COFFRE, n. m. (κόφινος, panier, corbeille; gr.) Pron. *kofr.* — Meuble en forme de caisse, dans lequel on serre des hardes, de l'argent, etc., et qu'on ouvre au moyen d'un couvercle qu'on lève : *Grand* COFFRE. *Petit* COFFRE. COFFRE *de bois, de fer. Le* COFFRE *au linge. Remplir un* COFFRE. *Serrer dans un* COFFRE. *Les meubles consistaient en un lit d'hôpital avec des rideaux de serge verte, une table et un* COFFRE. (Châteaub.) *Un* COFFRE *plein d'argent. C'est de l'or qui tombe dans nos* COFFRES. (Piron.)

Il n'a point engraissé les sillons de mon père
Ni les *coffres* jaloux d'un avide héritier. (Lam.)
Dans mon *coffre* tout plein de rares qualités
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés. (Boil.)

— Hist. *Les coffres du roi,* le trésor royal, l'épargne : *Cela entrait dans* LES COFFRES DU ROI. LES COFFRES DU ROI *étaient chargés de ces dettes, de ces pensions.* (Acad.) ‖ Dans ce sens, on dit encore *Les coffres de l'État,* le trésor public.

— Anc. et fam. *Piquer le coffre,* attendre longtemps dans l'antichambre du roi, parce qu'à la cour il y avait des salles où l'on ne trouvait à s'asseoir que sur des coffres.

— Fam. *Il s'entend à cela comme à faire un coffre,* il ne s'y entend nullement. ‖ *Raisonner comme un coffre,* raisonner très-mal. ‖ *Rire comme un coffre,* rire à gorge déployée : *Ils* RIAIENT COMME DES COFFRES.

— Techn. *Le coffre d'un carrosse,* la partie d'un carrosse faite en forme de caisse avec un couvercle qui se lève ou s'abaisse à volonté et qui porte les coussins où l'on s'assied. ‖ *Coffre d'autel,* la table d'un autel avec l'armoire qui est au-dessous. ‖ Assemblage de pièces de bois et de madriers formant une caisse sans fond.

— Art milit. *Coffre de mine,* charpente qui sou-

tient les terres dans une mine de guerre. || Il s'est dit dans le sens de chambre ou de fourneau.

— Mar. *Coffre d'amarrage*, corps frottant qui porte un organeau dessus et un autre dessous : le premier sert à amarrer momentanément les galères des bâtiments sortant du port et y entrant; l'autre retient le coffre sur les amarres du port.

— Pop. La capacité, l'espace qui est enfermé sous les côtés : *Il a reçu un coup d'épée dans le* COFFRE. *Il a le* COFFRE *percé*. || Vieux. || Fam. *Avoir le coffre bon, un bon coffre*, avoir un bon estomac, une bonne poitrine : *Cet homme a les jambes en mauvais état, mais il* A LE COFFRE BON. (Acad.)

— Art vétér. Ventre, flanc : *Cette jument a un grand coffre, un beau coffre*, les flancs fort larges et propres pour porter des poulains.

— Vén. *Le coffre du cerf*, le corps de la bête.

— Zool. Genre de poissons.

COFFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Coffrer. *Il a été* COFFRÉ *ce matin.*

COFFRE-FORT, n. m. Coffre de fer ou de bois épais, garni de bandes de fer, qui se ferme ordinairement au moyen de serrures à secret et dans lequel on renferme son argent et ce qu'on a de plus précieux : *Les voleurs sont entrés chez lui, mais ils n'ont pu enfoncer son* COFFRE-FORT. (Acad.) *Les* COFFRES-FORTS *me sont suspects, et je ne veux jamais m'y fier ; je les tiens justement une franche amorce à voleurs.* (Mol.)

La clef du *coffre-fort* et des cœurs, c'est la même. (La F.)

— Fig. Argent, richesse : *Il a un bon* COFFRE-FORT.

Un *coffre-fort* est le dieu de ce monde. (Volt.)
Mais sans mon *coffre-fort* que serais-je ? un brutal.
(Étienne.)

COFFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coffre*.) Pron. *ko-fré*. — Propr. Mettre dans un coffre. || Inusité.

— Fig. et fam. Emprisonner : *À leur arrivée, on les* COFFRA *à la Bastille*. (Châteaub.) *S'il ne me paye aujourd'hui, je le fais* COFFRER *demain*. (Regnard.)

COFFRET, n. m. (*coffre*.) Pron. *ko-frè*. — Petit coffre : COFFRET *d'ébène, d'écaille*. COFFRET *garni d'argent*.

COFFRETIER, n. m. (*coffre*.) Pron. *kofr-tié*. — Ouvrier qui fait des coffres.

COFIDÉJUSSEUR, n. m. (*cum*, avec, *fidejussor*, caution; lat.) Pron. *ko-fi-dé-juss-ceur*. — Jurispr. Chacun de ceux qui ont fourni une caution à un débiteur pour une même dette.

COGNAC, n. m. Pron. *ko-gniak*. — Comm. Eau-de-vie distillée à Cognac : *Un tonneau de* COGNAC. *Un petit verre de* COGNAC. *Du vieux, du bon* COGNAC.

COGNASSE, n. f. Pron. *ko-gniass*. — Bot. Coing sauvage moins gros et moins jaune que le coing ordinaire.

COGNASSIER ou **COIGNASSIER**, n. m. (*coing*.) Pron. *ko-gnia-cié*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, composé d'arbrisseaux peu élevés, à feuilles simples, alternes et cotonneuses en dessous, à fleurs d'un rouge vif ou d'un blanc rosé, à fruits piriformes appelés *coings* : *Le* COGNASSIER *est originaire du Portugal.*

COGNAT, n. m. (*cognatus*, parent; lat.) Pron. *kog-na*. — Jurispr. Il se dit de ceux qui sont unis par des liens de parenté; quelquefois il désigne particulièrement ceux qui sont parents du côté des femmes : *Les agnats et les* COGNATS.

COGNATION, n. f. (*cognat*.) Pron. *kog-na-cion*. — Jurispr. Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche féminine.

COGNÉE, n. f. (*cuneatus*, qui a la forme d'un coin; lat.) Pron. *ko-gnié*. — Instrument tranchant en forme de hache, qui sert à couper le gros bois : *La* COGNÉE *d'un bûcheron. Bonne* COGNÉE. *Emmancher une* COGNÉE. *Une* COGNÉE *émoussée. La terre, abandonnée à sa fertilité naturelle et couverte de forêts immenses que la* COGNÉE *ne mutila jamais, offre à chaque pas des magasins et des retraites aux animaux de toute espèce.* (J.-J. Rouss.)

Sur son épaule il charge une lourde *cognée*. (Boil.)

— Fig. *Mettre la cognée à l'arbre*, commencer une affaire, une entreprise.

— Prov. et fig. *Jeter le manche après la cognée*, se décourager, se rebuter complétement dans une circonstance quelconque.

— *Aller au bois sans cognée*, entreprendre quelque chose sans avoir ce qui est indispensable pour réussir.

COGNE-FÊTU, n. m. Pron. *ko-gn-fé-tu*. — Fam. Homme qui se donne beaucoup de peine pour ne rien faire : *C'est un* COGNE-FÊTU.

Demande un homme de vertu,
Et non pas un *cogne-fêtu*. (Scarr.)

— Pop. *Il ressemble à un cogne-fêtu, il se tue et ne fait rien.* || Au pl. COGNE-FÊTU.

COGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coin*.) Pron. *ko-gnié*. — Frapper fort sur une chose pour l'enfoncer, pour la faire joindre avec une autre : COGNER *un clou*. COGNER *une cheville*.

— Popul. Frapper, battre : *Il* A COGNÉ *rudement cet homme. Il s'est fait* COGNER *comme il faut.*

— Simpl. Frapper : *Il s'est* COGNÉ *la tête contre la muraille.*

— Intr. Frapper, heurter, ordinair. à une porte pour se la faire ouvrir : AVEZ-VOUS COGNÉ *à la porte?* COGNEZ *contre la muraille, sur le plancher.*

= **Se cogner**, v. pron. Se heurter contre quelque chose : SE COGNER *contre quelque chose*. JE ME SUIS COGNÉ *au mur.*

— Fig. et fam. *Se cogner la tête contre le mur*, se heurter à une impossibilité.

COGNEUX, n. m. Pron. *ko-gnieu*. — Technol. Bâton du fondeur pour frapper le sable à moule.

COGNITIF, IVE, adj. (*cognitum*, sup. de *cognosco*, je connais; lat.) Pron. *kogh-ni-tif, tiv*. — Philos. Capable de connaître. *Un être* COGNITIF.

— Qui concerne la connaissance : *Faculté* COGNITIVE.

COGNITION, n. f. (*cognitio*, notion, connaissance; lat.) Pron. *kogh-ni-cion*. — Phil. L'acte par lequel l'intelligence de l'homme acquiert une connaissance : *L'homme en face du monde ne le connaît qu'en vertu de lui-même, des lois de son esprit, qui sont les conditions de sa* COGNITION. (Lerminier.)

— Absol. Connaissance.

COGNOIR, n. m. (*cogner*.) Pron. *ko-gnioar*. — Typ. Morceau de bois que l'on emploie pour serrer et desserrer les formes typographiques.

COGUENOSCO, n. m. Pron. *kogh-noss-kô*. — Mar. Mastic qui sert à boucher les gelivures et les petits trous du bois.

COHABITATION, n. f. (*cohabiter*.) Pron. *ko-a-bi-ta-cion*. — Jurisp. L'état de deux personnes qui habitent ensemble : *Il y a eu entre eux* COHABITATION.

— État d'un mari et d'une femme qui vivent ensemble, suivant les devoirs du mariage : *Le mariage est considéré comme consommé quand il y a eu* COHABITATION *entre les époux.*

— État de deux personnes libres qui entretiennent un commerce charnel.

COHABITER, v. intr. ou neut. (*cum*, avec, *habitare*, habiter; lat.) Pron. *ko-a-bi-té*. — Jurispr. Vivre ensemble, en parl. du mari et de la femme : *Ils* ONT COHABITÉ *longtemps.*

— *Cohabiter avec une personne*, avoir avec elle un commerce charnel.

COHÉRENCE, n. f. (*cohærentia*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-é-ranss*. — Union, liaison, connexion d'une chose avec une autre : *Des idées sans* COHÉRENCE. *Washington a voulu ce qu'il devait vouloir; de là la* COHÉRENCE *et la perpétuité de son ouvrage.* (Châteaub.)

COHÉRENT, ENTE, adj. (*cohærens, cohærentis*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-é-ran, rantt*. — Qui s'unit, qui s'applique parfaitement, exactement; il se dit d'un tout formant une liaison parfaite dans chacune de ses parties, ou des parties qui sont intimement liées entre elles : *Un ordre politique stable*, COHÉRENT *et perfectible.* (Ch. de Remusat.)

— Fig. *Raisonnement cohérent*, raisonnement dont toutes les parties se tiennent, s'enchaînent bien.

COHÉRITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cum*, avec, lat.; et *hériter*.) Être cohéritier.

COHÉRITIER, IÈRE, n. (*coheres, coheredis*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-é-ri-tié, tièr*. — Jurispr. Celui, celle qui hérite avec un autre : *Il est mon* COHÉRITIER. *Elles sont* COHÉRITIÈRES. *Partage entre* COHÉRITIERS.

COHÉSION, n. f. (*cohærere*, sup. *cohæsum*, être uni, attaché; lat.) Pron. *ko-é-zion*. — Phys. Adhérence, force par laquelle les parties d'un corps adhèrent entre elles. *La force qui réunit les corps solides et liquides a reçu le nom de* COHÉSION. (Pelouze.) *La* COHÉSION *est très-grande dans les corps solides, faible dans les liquides et nulle dans les corps gazeux.* (Id.)

COHÉSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cohésion*.) Pron. *ko-é-zio-né*. — Néol. Rendre cohérent, opérer la cohésion.

— Fig. *Cohésionner la société.*

COHIBITION, n. f. (*cohibere*, sup. *cohibitum*, retenir, empêcher; lat.) Pron. *ko-i-bi-cion*. — Contrainte, empêchement d'agir.

COHOBATION, n. f. (*cohob*; ar.) Pron. *ko-o-ba-cion*. — Chim. Distillation d'un liquide déjà distillé : *La* COHOBATION *mille fois répétée et le bouillonnement continuel des eaux tombées et rejetées alternativement.* (Buff.)

COHOBER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *ko-o-bé*. — Chim. Remettre dans la cornue la liqueur qui a passé dans le récipient pour la distiller de nouveau.

COHORTAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui est organisé, divisé par cohortes : *Milice* COHORTALE.

— N. m. Serviteur du préfet du prétoire.

COHORTE, n. f. (*cohors, cohortis*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-ortt*. — Ant. rom. Corps d'infanterie romaine : *La* COHORTE *était de cinq à six cents hommes. Les* COHORTES *prétoriennes étaient plus fortes que les* COHORTES *des légions.* (Acad.)

— Poétiq. Troupe armée; il se dit surtout au pluriel : *De vaillantes* COHORTES. *Rallier ses* COHORTES.

Il voit de saints guerriers une ardente *cohorte*. (Boil.)

— Fam. Troupe de gens quelconques : *Il est venu là avec sa* COHORTE. *Le prévôt s'y transporta avec toute sa* COHORTE. (Acad.)

COHUE, n. f. (*coitus*, part. pas. de *coire*, venir ensemble; lat.) Pron. *ko-u*. — Anc. Le lieu où, dans quelques provinces, se tenaient les petites justices : *La* COHUE *de tel lieu. Le procureur était à la* COHUE. (Acad.)

— Par analog. Assemblée bruyante et tumultueuse : *Je ne veux point aller à cette assemblée, c'est une* COHUE, *ce n'est qu'une* COHUE. (Acad.) *Toute cette* COHUE *se dispersa je ne sais comment.* (La Br.) *Cette armée n'était plus qu'une* COHUE *en désordre.* (C. Nod.)

— Confusion dans une assemblée trop nombreuse : *Il y avait trop de* COHUE *à ce bal. Ah! quelle* COHUE, *ma pauvre Frosine; quelle* COHUE *que cette foire de Besons!* (Danc.)

Il faut nous retirer d'une telle *cohue*. (Ancel.)

COI, COITE, adj. (*quietus*, tranquille; lat.) Pron. *ko-a, koatt*. — Calme, tranquille, paisible : *Se tenir* COI. *Demeurer* COI. *Il se tenait* COI, *et gardait l'attitude recueillie d'un homme souffrant et songeur.* (H. de Balz.)

Tu nous étourdis tous ; que ne te tiens-tu *coi* ? (La Font.)

— *Chambre coite*, chambre bien fermée et bien chaude. || Vieux.

COÏ, n. m. Pron. *ko-i*. — Techn. Conduit formé d'un tuyau de bois par lequel on fait écouler les eaux d'un marais salant qu'on veut nettoyer.

COIFFE, (*kopf*, tête; all.) Pron. *koaf*. — Ajustement de tête en toile ou un tissu léger à l'usage des femmes : *Une* COIFFE *de gaze. Une* COIFFE *de dentelle.* COIFFE *de dessus.* COIFFE *de dessous. Prendre une* COIFFE. *Les paysannes portent des* COIFFES *de différentes formes. Elle portait une* COIFFE *noire de dentelle, nouée sous le menton.* (Châteaub.)

— Anc. Il se disait au plur. et désignait aussi les voiles attachés à la coiffe : *Prendre ses* COIFFES. *Mettre, attacher, nouer ses* COIFFES. *Ôter ses* COIFFES. *Le glaive d'un Sarrasin, rompant le nasal et le haume et tranchant la* COIFFE, *lui avait, dit le trouvère,* « accourci le nez. » (Littré.)

— *Coiffe de nuit* ou *bonnet de nuit*, coiffe de toile que les hommes mettent quelquefois dans leur bonnet de nuit.

— Prov. *Être triste comme un bonnet de nuit sans coiffe*, être mélancolique et chagrin.

— *Coiffe de chapeau*, sorte de coiffe de taffetas ou de toile qui garnit l'intérieur des chapeaux.

— Anat. Membrane que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde : *Cet enfant avait la* COIFFE *en naissant.* (Acad.) *Lorsque nous examinons un fœtus, nous avons de la peine à croire que son âme ait eu beaucoup d'idées dans sa* COIFFE. (Volt.)

— Bot. Enveloppe membraneuse qui recouvre l'urne des mousses.

— Zool. *Coiffe jaune*, troupiale à tête jaune.

— Mar. Petit morceau de toile goudronnée, clouée en forme de capuchon sur le capelage, pour recouvrir le bout des haubans et les garantir de la pluie.

— Pêch. Filet à grandes mailles, fort évasé, que l'on étend autour de l'embouchure d'un filet en manche pour déterminer le poisson à y entrer.

COIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Coiffer : *Seras-tu longtemps à habiller Dorimène? — Non, je n'y serai qu'une heure au plus; car elle est déjà* COIFFÉE. (Campistr.) *Une femme* COIFFÉE *en paysanne.*

— Fig. *Être coiffé de quelqu'un, de quelque chose*, en être entiché à l'excès : *Ce Léandre dont vous êtes* COIFFÉE *n'est pas du tout votre fait.* (Dest.)

— *Enfant né coiffé*, enfant venu au monde avec une sorte de membrane appelée *coiffe*, ce que le peuple regarde comme un présage de bonheur; d'où le proverbe : *Être né coiffé*, être très-heureux.

— Prov. et fig. *Il aimerait une chèvre coiffée*, se dit

d'un homme qui est amoureux de toutes les femmes, quelque laides qu'elles soient.

— *Être bien coiffé*, avoir une coiffure qui sied bien, et, par extens., avoir les cheveux bien plantés.

— Fig. et fam. *Avoir le cerveau coiffé*, être ivre.

— *Chien bien coiffé*, qui a les oreilles longues et pendantes.

— Man. *Cheval bien coiffé*, qui a les oreilles petites et bien placées au haut de la tête.

— Échecs. *Pion coiffé*, auquel on attache un signe, et qui, suivant les règles du jeu, a un emploi déterminé.

COIFFER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*coiffe*.) Pron. *koa-fé*. — Couvrir la tête : COIFFER *un enfant d'une casquette, d'un bonnet. Il me jeta un manteau sur les épaules, et me* COIFFA *d'un grand chapeau.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Coiffer quelqu'un de quelque chose*, le lui appliquer, le lui jeter à la tête : *Il le* COIFFA *d'un seau d'eau.*

— Fam. et fig. *Coiffer quelqu'un d'une opinion*, la lui faire embrasser.

— Fam. et fig. *Cette femme coiffe son mari*, elle lui est infidèle.

— Orner, parer la tête avec ce qui sert à la couvrir, ou arranger, friser les cheveux : COIFFER *une femme avec ses cheveux; la* COIFFER *de plumes, de fleurs. On a* COIFFÉ *avec goût cette jeune fille. Ce valet de chambre était occupé à* COIFFER *son maître.* (Acad.) *Il m'a fort mal* COIFFÉ.

— Il se dit de la coiffure même qui sied, qui va bien à l'air du visage : *Ce chapeau, ce bonnet la* COIFFE BIEN. || Dans le sens contraire : *Les bonnets trop relevés la* COIFFENT MAL.

— Prov. *Coiffer sainte Catherine*, demeurer vieille fille.

— Fig. et fam. Enivrer : *Il ne faut que trois verres de vin pour le* COIFFER. *C'est un rude buveur, vous ne le* COIFFEREZ *pas facilement.*

— *Coiffer une bouteille*, mettre une enveloppe par-dessus le bouchon, pour empêcher que le vin ne s'évente.

— Vén. *Les chiens ont coiffé le sanglier*, ils l'ont pris aux oreilles. || Par analog. : *Le tigre ne peut* COIFFER *le rhinocéros sans risquer d'être éventré.* (Buff.)

— V. intrans. *Coiffer bien, coiffer à merveille*, arranger les coiffures des femmes avec beaucoup d'élégance et de goût.

— *Ce perruquier coiffe bien*, les perruques qu'il fait vont bien.

— Mar. *Un bâtiment coiffé*, se dit lorsque le vent frappe sur la surface antérieure des voiles.

Se coiffer, v. pron. Prop. Se couvrir la tête : SE COIFFER *d'un bonnet, d'un chapeau. Les Turcs se* COIFFENT *d'un turban.*

— Il se dit de l'arrangement, de la disposition que les femmes donnent à leurs cheveux : *Cette femme* SE COIFFE *avec goût. Elle s'ÉTAIT* COIFFÉE *en cheveux.*

— Orner sa tête de : SE COIFFER *avec un bonnet.*

— Fig. *Se coiffer de quelqu'un*, concevoir pour lui une estime, une affection exagérée et ridicule : *Il s'EST* COIFFÉ *de cet homme, qui n'a cependant aucun mérite.* (Acad.) *Elle s'EST* COIFFÉE *de lui.*

Peut-il longtemps *se coiffer* d'une prude,
Qui de tromper fait son unique étude. (Volt.)

— *Se coiffer de quelque chose, d'une idée, d'une opinion*, etc., y tenir particulièrement, l'embrasser avec ardeur, avec exagération : *Quand une fois il* S'EST COIFFÉ *d'une opinion, on a bien de la peine à le ramener.* (Acad.)

— Fig. et fam. S'enivrer : *Cet homme* SE COIFFE *sans cesse.* || Dans le m. sens : SE COIFFER *le cerveau.*

COIFFEUR, EUSE, n. (*coiffe*.) Pron. *koa-feur, feuz.* — Celui, celle dont la profession est de couper, d'arranger, de friser les cheveux : *Un habile* COIFFEUR. *Une bonne* COIFFEUSE. *Boutique de* COIFFEUR. *C'est le* COIFFEUR *à la mode.* (Acad.)

COIFFURE, n. f. (*coiffe*.) Pron. *koa-fur.* — Ce qui sert à couvrir ou à orner la tête : COIFFURE *simple.* COIFFURE *élégante. Le turban est la* COIFFURE *des Turcs.* (Acad.) COIFFURE *de femme. Les fleurs sont une jolie* COIFFURE.

Tous, semblables de taille ainsi que de *coiffure*,
Étaient aussi, je crois, semblables de figure. (Col. d'Harl.)

— Manière dont les femmes se coiffent, arrangement qu'elles donnent à leurs cheveux, suivant le pays et la mode : COIFFURE *à bandes.* COIFFURE *à bandeaux.* COIFFURE *à la Ninon.*

COIGNAGE, n. m. Techn. Pron. *koa-gnaj.* — Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

COIN, n. m. (*cuneus*, lat.; m. sign.) Pron. *koain.* — Angle, point de rencontre de deux lignes ou de deux surfaces, soit en dedans, soit en dehors : *Le* COIN *d'une rue, d'une maison, d'une chambre, d'un jardin. Le* COIN *d'une cheminée. Le* COIN *d'un champ.* (Acad.)

Je trouve au *coin* d'un bois le mot qui m'avait fui. (Boil.)

Les COINS *d'un mouchoir, d'une nappe. Les* COINS *du poêle du drap mortuaire étaient tenus par...* (Acad.)

— Absol. et fam. Le bout de la rue où l'on se trouve, où l'on habite : *Le marchand du* COIN. *L'épicier du* COIN.

— Prov. *Cet homme a la mine de demander l'aumône au coin d'un bois*, se dit d'un homme de très-mauvaise apparence.

— *Les coins de la bouche, le coin de l'œil*, les extrémités de la bouche, des yeux.

— *Regarder, observer du coin de l'œil*, à la dérobée et sans faire semblant de rien :

Moi qui du *coin de l'œil* observe tous ses tours. (Pir.)

— Par analog. : *Faire signe* DU COIN DE L'ŒIL.

— *Le coin du feu*, les côtés de la cheminée où l'on s'assied pour se chauffer : *Ce n'est pas en montant la garde sur une chaise et* AU COIN DU FEU *qu'un conscrit se forme au métier de la guerre.* (Blanqui.)

— Fig. Sa maison, quand on y est seul ou sans autre société que les siens :

... Un bon roman charme *le coin du feu.* (Del.)

— Fig. *Ne bouger du coin du feu, du coin de son feu*, garder sans cesse la maison.

— *N'aimer que le coin de son feu*, aimer la vie retirée.

— *Cela ne se dit, ne se fait qu'au coin du feu*, il ne faut dire et faire cela qu'en famille, dans l'intimité.

— *Les quatre coins de la terre, les quatre coins du monde, les quatre coins de la France, de la ville*, etc., les extrémités de la terre, du monde, de la France, de la ville, etc. : *L'esprit de discorde soufflait la guerre* AUX QUATRE COINS *de l'Europe.* (Rac.)

— *Les quatre coins et le milieu d'un pays, d'un bois*, etc., tout ce qui est contenu dans l'espace d'un pays, d'un bois, etc. *Il lui a fait courir* LES QUATRE COINS ET LE MILIEU *du royaume.* (Acad.)

— *Les quatre coins*, jeu dans lequel quatre personnes vont et viennent d'un coin à un autre, tandis qu'une cinquième placée au milieu épie l'instant où un coin sera vide pour s'en emparer : *Les piliers nous servaient à jouer* AUX QUATRE COINS. (Châteaubr.)

— Trictr. *Grand coin*, ou simpl. *Coin*, la dernière case à la droite du joueur : *Prendre son* COIN. *Battre le* COIN *de son adversaire.* || *Coin bourgeois*, la dernière case du petit jan.

— Paume. *Tenir son coin*, se dit lorsque deux personnes qui jouent contre deux autres défendent chacune leur côté.

— Fig. et fam. *Tenir bien son coin*, tenir une place honorable dans une compagnie; s'y faire remarquer, prendre part avec avantage à une discussion, etc.

— Petit meuble en forme d'armoire qu'on place dans les angles des chambres : *Un* COIN *de bois de rose.*

— Petite partie, portion d'une maison ou d'un appartement : *Il habite un petit* COIN *de la maison. Donnez-moi quelque* COIN *où je puisse me retirer.* (Acad.)

— Par analog. : *Un petit* COIN *de terre. Ce petit* COIN *de terre suffit à mes besoins.*

— Endroit qui n'est pas exposé à la vue : *Jetez cela dans un* COIN. *Serrer quelque chose dans un* COIN. *On chercha par tous les* COINS *du logis.* (Acad.)

— Par extens. Un lieu quelconque, ordinairement retiré, peu fréquenté : *Il s'est logé dans un* COIN *du faubourg. Quel* COIN *de terre n'a-t-il pas visité? Je les aperçus qui causaient dans un* COIN. (Ac.)

On reste dans son *coin*, hélas! quand on est vieux. (Autr.)

— Man. *Entrer dans les coins*, pénétrer le plus possible dans les angles du manége. || *Travailler sur les coins ou faire les quatre coins*, diviser la volte en quatre quarts et faire faire au cheval un ou deux ronds au trot, au galop, sur les quatre quarts ou sur les quatre angles du carré que l'on figure autour du pilier.

— Techn. Ornement sur la couture des livres. || Outil qui sert à faire cet ornement.

— Pièce de fer ou de bois terminée en angle aigu à l'une de ses extrémités qui sert à diviser le bois ou la pierre et qu'on y enfonce à l'aide du maillet ou du marteau : *Gros* COIN. *Petit* COIN. COINS *de fer, de bois. Piquer, planter le* COIN. *La tête du* COIN. *Lorsque le* COIN *est engagé, on le dégage avec un plus gros. Une vérité est comme un* COIN *qu'on ne peut faire entrer par le gros bout.* (Fonten.)

Le chêne en longs éclats cède aux coins obstinés. (Del.)

— Prov. et fig. *Faire coin de même bois*, se servir, pour mettre une chose en œuvre, d'une partie de cette même chose.

— Impr. Petits morceaux de bois qui servent à serrer la forme.

— Artill. *Coin de mire*, morceau de bois avec lequel on hausse ou on baisse un canon, un mortier.

— Anc. Corps d'infanterie formé en bataillon triangulaire dont une des pointes était tournée vers l'ennemi.

— Partie d'un bas dessinée en pointe et dont l'extrémité inférieure correspond à la cheville du pied : *Ces bas ont des* COINS *à jour.* (Acad.) *Les femmes de la côte portant des bas blancs à* COINS *de couleur.* (Châteaubr.)

— Art. vétér. Les dents incisives qui sont le plus près des crocs, de chaque côté de la bouche du cheval : *Il y a deux* COINS *à chaque mâchoire.* (Acad.)

— Fauc. N. pl. Plumes qui forment les deux côtés de la queue de l'oiseau.

— Monn. Morceau d'acier gravé en creux qui sert à frapper la monnaie, les médailles : *Le* COIN *du roi. Le* COIN *d'Espagne. Cette monnaie est à tel* COIN. *Le fer et le cuivre sont la monnaie du pays lorsqu'elle est marquée du* COIN *du prince.* (Regn.)

— *Monnaie, médaille à fleur de coin*, monnaie, médaille très-bien conservée.

— Anc. *Avoir coin*, avoir droit de battre monnaie.

— Poinçon pour marquer la vaisselle, les bijoux, etc : *De la vaisselle marquée au* COIN *de Paris.* (Acad.)

— Fig. *Cela est marqué, frappé à tel coin*, porte le cachet de : *Cet ouvrage est* FRAPPÉ AU COIN *du génie. Ces vers* SONT FRAPPÉS AU COIN *du vrai talent. Il fallait que tout* FÛT MARQUÉ AU COIN *de l'immortalité sous le règne de Louis.* (Mass.) *Tout est grand, tout est admirable dans la nature; il ne s'y voit rien qui ne soit* MARQUÉ AU COIN *de l'ouvrier.* (La Br.)

— Fam. *Cette chose est marquée au bon coin*, c'est une des meilleures dans son genre.

COÏNCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*coin*.) Pron. *koain-cé*. — Le *c* du rad. *coine* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o*, *nous coinçons, il coinça*. — Mar. Assujettir avec des coins : COINCER *les mâts.*

COÏNCIDENCE, n. f. (*coïncider*.) Pron. *ko-ain-ci-danss*. — Géom. État de deux choses qui coïncident : *La* COÏNCIDENCE *de deux lignes, de deux surfaces.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit de faits, d'événements qui arrivent ensemble, en même temps : *La* COÏNCIDENCE *de ces deux événements est très-remarquable.* (Acad.) *Plusieurs écrivains ont remarqué l'heureuse* COÏNCIDENCE *de la découverte de l'imprimerie avec l'émigration des lettres grecques en Orient.* (Villem.)

COÏNCIDENT, ENTE, adj. (*cum*, avec, *incidens*, qui arrive; lat.) Pron. *ko-ain-ci-dan, dantt*. — Géom. Qui coïncide : *Lignes, figures coïncidentes.*

— Méd. *Symptômes coïncidents*, symptômes qui se produisent en même temps.

COÏNCIDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*cum*, avec, *incidere*, arriver; lat.) Pron. *ko-ain-ci-dé*. — Géom. En parl. de deux lignes, de deux surfaces appliquées l'une sur l'autre, Se confondre dans tous les points, de manière à ne former qu'une seule ligne, qu'une seule surface.

— Par extens. Il se dit des choses qui arrivent en même temps; des faits, des événements qui ont lieu simultanément : *Ces deux événements* COÏNCIDENT. (Acad.) *Les vents du nord et de l'est* COÏNCIDENT *presque toujours, dans notre climat, avec un air sec et froid.* (Chomel.)

COÏNDICANT, ANTE, adj. (*cum*, avec, *indicans*, qui indique; lat.) Pron. *ko-ain-di-kan, kantt*. — Didact. Qui concourt à la même indication qu'une autre chose.

— Méd. *Signes coïndicants*, ceux qui concourent à indiquer l'emploi de tel ou tel moyen curatif.

COÏNDICATION, n. f. (*cum*, avec, *indicatio*, indication; lat.) Méd. Concours de plusieurs signes qui fournissent tous la même indication et tendent à motiver telle ou telle médication.

COING, n. m. Pron. *koain*. — Bot. Fruit du cognassier; c'est une espèce de grosse poire jaune à côtes. Il est très-parfumé, mais d'un goût trop acerbe pour être mangé cru; on en fait des confitures et des compotes excellentes : *Sirop de* COINGS. *Confitures de* COINGS. *Gelée de* COINGS. *Pâte de* COINGS. *Conserve de* COINGS.

Des *coings* au blond duvet que le même colore. (Tissot.)

— Prov. *Être jaune comme un coing*, avoir le teint fort jaune : *C'était une femme sèche et maigre,* JAUNE COMME UN COING. (H. de Balzac.)

COÏNQUINATION, n. f. Pron. *ko-ain-kui-na-cion*. — Néol. Action de souiller, de polluer.

— Fig. Action de diffamer. || Peu usité.

COÏNQUINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*coinqui-*

nare, souiller ; lat.) Pron. *ko-ain-kui-né*. — Néol. Souiller, polluer.

— Fig. Diffamer.

COÏNTÉRESSÉ, ÉE, n. (*cum*, avec, *interesse*, avoir rapport ; lat.) Celui, celle qui dans une affaire, dans une entreprise a quelque intérêt commun avec un ou plusieurs autres.

COÏON, n. m. (*coglione*; ital.) Pron. *ko-ion*. — Pop. Lâche, poltron, qui supporte bassement des indignités : *C'est un* COÏON, *un grand* COÏON. || Il est trivial et libre, ainsi que ses dérivés.

COÏONNADE, n. f. V. COÏONNERIE.

COÏONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*coïon*.) Pron. *ko-io-né*. — Pop. Traiter quelqu'un de coïon ; s'en moquer, lui faire ou lui dire de mauvaises plaisanteries : *Il n'est pas homme à se laisser* COÏONNER. (Acad.)

— Absol. Faire ou dire de mauvaises plaisanteries : *Il ne fait que* COÏONNER.

COÏONNERIE, n. f. (*coïon*.) Pron. *ko-ionn-ri*. — Pop. Poltronnerie, lâcheté, bassesse, indignité : *Faire des* COÏONNERIES. *Il a fait voir en cette occasion toute sa* COÏONNERIE. (Acad.)

— Mauvaise plaisanterie ; sottises ; paroles libres et inconvenantes : *A-t-on jamais ouï parler d'une pareille* COÏONNERIE ? *Il ne sait que dire et faire des* COÏONNERIES. (Acad.)

COÏT, n. m. (*coitus*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-itt*. — L'accouplement du mâle et de la femelle pour l'acte de la génération : *Le temps du* COÏT. *L'ardeur du* COÏT. (Acad.) *Le* COÏT *trop répété à plusieurs fois produit l'avortement*. (Caseaux.)

— Part. Union charnelle de l'homme et de la femme : *Être porté au* COÏT. *Il résulte du* COÏT *immodéré, chez l'homme, une diminution progressive dans le volume du corps et une disposition aux maladies de langueur*. (Chomel.)

COITE, n. f. V. COUETTE.

COÏTION, n. f. (*coït*.) Néol. Union de plusieurs personnes pour une même entreprise.

COIX, n. m. Pron. *koaks*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées; larmille des Indes.

COJOUISSANCE, n. f. (*cum*, avec, lat., et *jouissance*.) Pron. *ko-jou-i-çanss*. — Jurispr. Jouissance d'une chose commune à deux ou plusieurs personnes.

COJUSTICIER, n. m. Anc. Seigneur qui avait droit de justice en commun avec un autre et qui nommait, avec lui, aux offices d'une judicature.

COKE, n. m. (*cook*, angl. ; m. sign.) Pron. *kok*. — Charbon qui provient du résidu de la houille calcinée. En moyenne cent parties de houille fournissent cinquante à soixante parties de *coke* : COKE *boursoufflé*. COKE *fritté*. COKE *pulvérulent*. *Le* COKE *est le combustible qui produit en brûlant le plus de chaleur*. (Pelouze.)

COL, n. m. (*collum*, lat. ; m. sign.) Forme euphonique de *cou* : COL *court*. COL *de lis*. *Le* COL *nu, l'ensemble entier de leur physionomie pouvait passer pour du courage*. (Ch. Nod.)

Un menton court, un *col* apoplectique. (Volt.)

— Anat. Toute partie allongée et amincie : *Le* COL *de la vessie*. *Le* COL *de la matrice*.

— *Le col d'un os*, le rétrécissement qu'on observe au-dessous de la tête ou de quelque autre partie de certains os : *Le* COL *du fémur*. *Le* COL *de l'humérus*. *Le* COL *du radius, de l'omoplate*, etc.

— Pop. *Le col d'une bouteille*, la partie la plus étroite, le goulot.

On servit, pour l'embarrasser,
En un vase à long *col* et d'étroite embouchure. (La F.)

— *Col de chemise*, la partie de la chemise qui entoure le cou : *Le* COL *de sa chemise venait à la hauteur de ses oreilles*. (H. de Balzac.) || On a dit dans un sens analogue : COL *de rabat*, COL *de pourpoint*.

— *Faux-col*, col de chemise rapporté, qu'on attache autour du cou avec des cordons.

— Espèce de cravate qui s'attache derrière le cou avec une boucle : COL *de mousseline*. *Col de velours*. COL *de satin*. *Les militaires portent des* COLS *noirs*. (Ac.) *Il se ruinait en gilets magnifiques, en habits bien faits qui dessinaient sa taille, en* COLS *ravissants, en gants frais*. (H. de Balz.)

— *Col de cravate*, morceau de bougran qu'on insère dans une cravate pour lui donner de la fermeté : *Un* COL DE CRAVATE *garni de baleine*. (Acad.)

— Géogr. Passage étroit entre deux montagnes : *Le* COL *de Tende*. *Le* COL *de Suse*. *Nous nous saisîmes de tous les* COLS *des montagnes*. (Acad.) *Parvenus à un* COL *élevé, les pèlerins découvrent un vieux chêne*. (Châteaub.)

COLACHON, n. m. Pron. *ko-la-chon*. — Instrument de musique autrefois en usage en Italie : *Le* COLACHON *avait la forme d'un luth à long manche, muni de deux ou trois cordes*.

COLAO, n. m. Pron. *ko-la-ô*. — Ministre d'État en Chine : *Les* COLAOS *de la Chine d'un ordre inférieur fléchissent les genoux devant les* COLAOS *d'un ordre supérieur*. (Volt.)

COLAPHISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*colaphus*, soufflet ; lat.) Pron. *ko-la-fi-zé*. — Anc. Souffleter : COLAPHISER *le juif*.

COLARIN, n. m. Pron. *ko-la-rain*. — Arch. Frise du chapiteau de la colonne toscane et de la colonne dorique.

COLAS, n. m. Pron. *ko-là*. — Fam. Homme stupide : *C'est un grand* COLAS.

— Zool. Vulg. Le corbeau et le geai.

COLATURE, n. f. (*colare*, couler ; lat.) Pron. *ko-la-tür*. — Pharm. Séparation, au moyen d'un tissu, d'une liqueur d'avec le marc et les éléments grossiers qu'elle contient.

— Par la *colature* on ne cherche pas, comme par la *filtration*, à obtenir une transparence parfaite.

— La liqueur ainsi filtrée : COLATURE *de sirop de chicorée*.

COLBACK, n. m. (*kalpæck*, turc.) Pron. *kol-bak*. — Coiffure militaire, bonnet de peau d'ours sans plaque et en forme de cône tronqué : *Le* COLBACK *d'un tambour major*. *Le* COLBACK *d'un officier de hussards*.

COLCHICACÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes herbacées à feuilles alternes et à racine bulbifère ; elle a pour type le Colchique.

COLCHICINE, n. f. (*colchique*.) Pron. *kol-chicinn*. — Chim. Principe actif du colchique.

COLCHIQUE, n. m. (*colchicum*, lat.) Pron. *kol-chik*. — Bot. Genre de plantes, type de la famille des Colchicacées ; l'espèce la plus commune est le *colchique d'automne*, dite aussi *Tue-chiens* et *Safran bâtard* ou *safran des prés*. Ses bulbes renferment une substance qui est employée en médecine comme un excellent diurétique : *Le* COLCHIQUE *est un violent poison, surtout pour les chiens*. (Acad.)

COLCOTAR, n. m. Pron. *kol-ko-tar*. — Chim. Protoxyde de fer rouge provenant de la calcination du sulfate de fer.

COLÉGATAIRE, n. m. (*cum*, avec, lat., et *légataire*.) Pron. *ko-lé-ga-tèr*. — Jurispr. Qui est légataire avec un ou plusieurs autres.

COLÉOPODE, adj. des 2 g. (κολεός, étui, et πούς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui a les pattes cachées dans un étui.

= **Coléopodes**, n. m. pl. Tribu de la famille des Crustacés.

COLÉOPTÈRES, n. m. pl. (κολεός, étui, πτερόν, aile ; gr.) Pron. *ko-lé-op-tèr*. — Zool. Ordre des insectes, caractérisé par quatre ailes dont les supérieures, dites *élytres*, dures et coriaces, servent d'étui aux inférieures, qui sont membraneuses et qui, à l'état de repos, sont pliées sous les premières. L'ordre des *Coléoptères* se divise en quatre sections d'après le nombre d'articles de leurs tarses : les *Pentamères*, les *Hétéromères*, les *Tétramères*, et les *Trimères* : *Le hanneton et le scarabée sont des* COLÉOPTÈRES.

— Adj. *Les insectes* COLÉOPTÈRES.

COLÉOPTÉROLOGIE, n. f. Didact. Description des insectes coléoptères.

COLÉOPTÉROLOGUE, n. m. Didact. Celui qui s'occupe des insectes coléoptères.

COLÉOPTILE, n. f. (κολεός, étui, πτίλον, plumule ; gr.) Pron. *ko-lé-op-til*. — Bot. Étui membraneux ou charnu, qui provient des cotylédons, et enveloppe quelquefois la base de la plumule.

COLÉORHAMPHE, adj. des 2 g. (κολεός, étui, et ῥάμφος, bec ; gr.) Pron. *ko-lé-o-ranf*. — Zool. Qui a le bec enveloppé d'une membrane.

= **Coléorhamphes**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

COLÉRA-MORBUS, n. m. V. CHOLÉRA.

COLÈRE, n. f. (χολέρα, maladie noire ; gr.) Pron. *ko-lèr*. — Irritation soudaine, mouvement désordonné de l'âme par lequel nous sommes violemment excités contre ce qui nous blesse ; elle se manifeste ordinairement par des signes extérieurs très-apparents, comme l'altération des traits, l'éclat de la voix, etc. *Grande, violente, furieuse* COLÈRE. *Noble, sainte, juste* COLÈRE. *Les effets de la* COLÈRE. *Transport, mouvement de* COLÈRE. *L'ardeur, la violence, la chaleur, l'impétuosité de la* COLÈRE. *Les premiers bouillons de la* COLÈRE. *Cet accès de* COLÈRE *ne sera pas de longue durée*. (Acad.)

Homme faible, où m'emporte une aveugle *colère*. (C. Del.)

Émouvoir, exciter, irriter, allumer réprimer, apaiser, calmer, adoucir la COLÈRE *de quelqu'un*. (Acad.)

Comment donc as-tu fait pour calmer ta *colère*,
Souveraine cité qui vainquis en trois jours ? (V. H.)

Frémir de COLÈRE. *Être enflammé de* COLÈRE. *La* COLÈRE *le transporte, le met hors de lui*. *Attirer la* COLÈRE *de quelqu'un sur soi*. *Il faut qu'il décharge, qu'il passe sa* COLÈRE *sur quelqu'un*.

— *Se mettre en colère*, s'irriter : *Il* S'EST MIS EN COLÈRE *contre vous*.

— *La colère de Dieu, du ciel ; la colère céleste*, le juste courroux de Dieu contre les pécheurs : *Ce sont nos fautes qui ont attiré sur nous la* COLÈRE DU CIEL.

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois *la colère céleste*. (Rac.)

— Poétiq. Il se dit au plur.

Pressé de toutes parts *des colères célestes*. (Corn.)

— En parl. des animaux, Fureur : *La* COLÈRE *du lion*. *Un chien en* COLÈRE.

— Fig. *La colère de la mer, des flots, la colère des vents*, l'agitation de la mer, le déchaînement des vents, de la tempête. || *SYN*. V. COURROUX.

COLÈRE, adj. des 2 g. Pron. *ko-lèr*. — Qui est porté à la colère. Il s'emploie toujours absolument : *Homme* COLÈRE. *Femme* COLÈRE. *Il est impatient, présomptueux*, COLÈRE. (La Br.)

— On ne doit pas dire : *Je suis* COLÈRE *contre vous* ; mais, pour s'exprimer d'une manière correcte, *Je suis en* COLÈRE OU *je suis* IRRITÉ CONTRE VOUS.

Syn. Colere, Colérique. *Colère* signifie qui est sujet à la colère ; *colérique* qui est enclin à la colère. *Colère* ne peut se dire que des personnes ; *colérique* se dit des personnes, de l'humeur, du tempérament ou d'une disposition physique ou morale. Une personne gâtée par une mauvaise éducation peut devenir *colère* sans être naturellement *colérique*, et une personne *colérique* peut n'être pas *colère* si elle est parvenue à maîtriser son tempérament.

COLERET, n. m. (*col*.) Pêch. Sorte de filet étroit que deux hommes traînent aussi loin qu'ils peuvent avoir pied dans l'eau.

COLÉRIQUE, adj. des 2 g. (*colère*.) Pron. *ko-lé-rik*. — Qui est enclin à la colère : *Homme, femme* COLÉRIQUE. *Être d'une humeur* COLÉRIQUE. || *SYN*. V. COLÈRE.

COLÉRIQUEMENT, adv. (*colérique*.) Avec colère.

COLÉSULE, n. f. Bot. Petit sac membraneux qui renferme les graines des hépatiques.

COLGIAT, n. m. Pron. *kol-jia*. — Art milit. Espèce de brancard à l'usage des Turcs.

COLI, n. m. V. COLIN.

COLIART, n. m. Zool. Poisson de mer qui ressemble à la raie.

COLIBRI, n. m. Pron. *ko-li-bri*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles et de la famille des Ténuirostres ; il forme un genre qui renferme les oiseaux les plus petits, les plus élégants et dont le plumage est le plus riche. Il a le bec court et grêle, la langue étroite, extensible ; il se nourrit d'insectes et du suc des fleurs, qu'il puise à l'aide de sa longue langue : *Le baobab sert de refuge au léger* COLIBRI. (A. Mart.)

Dors, oiseau noir, le *colibri* se couche. (Lam.)

COLICITANT, ANTE, adj. et n. (*cum*, avec, *licitans*, qui enchérit ; lat.) Pron. *ko-li-ci-tan, tant*. — Prat. Il se dit surtout au plur. de deux ou de plusieurs cohéritiers ou copropriétaires au nom desquels se fait une vente par licitation : *Les accords des* COLICITANTS. (Acad.)

COLIFICHET, n. m. (*colle*, et *fiche*.) Pron. *ko-li-fi-chè*. — Babiole, bagatelle, petit objet de fantaisie, qui n'a pas d'utilité réelle : *Il n'a que des* COLIFICHETS *dans son cabinet*. (Acad.)

— Ajustement qui sert à la parure des femmes : *Des* COLIFICHETS *de femme*. *Elle n'aime que les* COLIFICHETS.

— Littér. Ornement futile et de mauvais goût, sans convenance ni de rapport avec les lieux où il se trouve placé : *Un jardin rempli de* COLIFICHETS. *Des maisons, des églises gothiques surchargées de* COLIFICHETS. (Acad.)

— Littér. Tout ornement inutile ou placé mal à propos dans un ouvrage : *Cette pièce est pleine de traits d'esprit, mais qui ne sont la plupart que des* COLIFICHETS. (Acad.)

Tout est *colifichets*, pompons et parodies. (Gresset.)

— Mus. Fioritures, ornements de chant trop répétés.

— Pâtisserie sèche et légère, faite sans beurre et sans sel, que mangent les oiseaux.

— Monn. Petite machine qu'employaient les ajusteurs pour réduire les espèces au poids légal.

— Techn. Petite pièce du bâti d'un parquet.

COLIMAÇON, n. m. Vulg. Hélice terrestre : *C'é-*

tait un jardin où il n'y avait que des COLIMAÇONS *et des taupes.* (Volt.) || V. HÉLICE et LIMAÇON.

— **En colimaçon**, loc. adv. En forme de vis, en spirale : *Je sortis du château par la porte d'une tour où se trouvait un escalier* EN COLIMAÇON. (H. de Balz.)

COLIN, n. m. Pron. *ko-lain.* — Zool. Vulg. Poisson qu'on appelle aussi *Merlan noir* ou *morue noire.*

— Oiseau d'Amérique du genre du Goëland.

— *Colin noir*, Vulg. La Poule d'eau.

COLIN-MAILLARD, n. m. Pron. *ko-lain-ma-iar.* — Jeu où l'un des joueurs, appelé *colin-maillard*, a les yeux bandés et doit chercher les autres à tâtons, jusqu'à ce qu'il ait saisi et reconnu un des joueurs, lequel alors prend sa place : *Je ne jouerai point à* COLIN-MAILLARD, *je vous le promets.* (Danc.)

— Celui qui, à ce jeu, a les yeux bandés :

.. Souvent dans ces jeux l'heureux *colin-maillard*
Trouve mieux qu'il ne cherche et rend grâce au hasard.
(Del.)

— Fig. *En colin-maillard*, en aveugle, imprudemment : *Nous courons en* COLIN-MAILLARD *après les plaisirs.*

COLIN-TAMPON, n. m. Pron. *ko-lain-tan-pon.* — Batterie des tambours suisses.

— Prov. *S'en moquer comme de colin-tampon*, n'avoir pas le moindre souci d'une chose.

COLIOU, n. m. Zool. Genre d'oiseaux d'Afrique et d'Asie.

COLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ko-lik.* — Anat. Qui appartient au colon : *Les artères* COLIQUES *sont au nombre de six : trois à gauche, trois à droite.*

— *Lobe colique du foie*, le grand lobe.

COLIQUE, n. f. (κῶλον, colon; gr.) Pron. *ko-lik.* — Méd. Douleur du colon, des intestins; toute douleur vive et exacerbante qui a son siége dans l'abdomen : COLIQUE *bilieuse.* COLIQUE *d'estomac.* COLIQUE *inflammatoire.* COLIQUE *néphrétique.* COLIQUE *utérine.* COLIQUE *venteuse, vermineuse. Avoir la* COLIQUE. *Ma* COLIQUE *m'a pris assez mal à propos.* (Mol.)

— *Colique nerveuse* ou *spasmodique*, colique sans aucun symptôme inflammatoire et qui paraît due à une lésion des nerfs et des intestins.

— *Colique hépatique*, vives douleurs dans l'hypocondre droit, occasionnées par le passage d'un calcul biliaire à travers certains conduits.

— *Colique métallique* ou *saturnine*, colique causée par l'absorption du plomb. || On la désigne encore sous le nom de *Colique des peintres.*

— Vulg. *Colique de miserere*, l'iléus; elle est ainsi appelée à cause des cruelles douleurs qu'éprouve le malade. || V. ILÉUS.

COLIQUEUX, EUSE, adj. (*colique.*) Méd. Qui est sujet à la colique; qui donne la colique.

COLIR ou **COLI**, n. m. Pron. *ko-lir, ko-li.* — Officier de la Chine chargé de la censure publique et qui a droit d'entrer dans les maisons pour s'instruire de ce qui s'y passe.

COLIS, n. m. Pron. *ko-li.* — Comm. Caisse, balle ou ballot de marchandises : *Expédier, recevoir des* COLIS. *Le voiturier ou le patron du navire répond des* COLIS *qui lui sont confiés.*

COLISÉE, n. m. Pron. *ko-li-zé.* — Ant. rom. Fameux amphithéâtre de Rome, que l'on appelait anciennement le *Colossée*, parce qu'il était construit près de la statue colossale de Néron : *Le* COLISÉE *est un théâtre ovale d'une hauteur énorme, encore tout entier à l'extérieur du côté du nord, mais ruiné vers le midi; il contenait cent sept mille spectateurs.* (Stendhal.)

COLISMARDE, n. f. Pron. *ko-liss-mard.* — Art milit. Épée de combat espagnole, à lame longue à trois carres et à talon élargi.

COLISSE, n. f. Pron. *ko-liss.* — Techn. Chacune des mailles entre lesquelles passent les fils de la chaîne d'une étoffe.

COLITE, n. f. Pron. *ko-lit.* — Pathol. Inflammation de l'intestin colon : COLITE *chronique.* (Chomel.)

COLITIGANT, adj. et n. m. (*cum*, avec, *litigans*, qui est en litige; lat.) Jurisp. Celui qui plaide avec un autre.

COLLABESCENCE, n. f. (*collabi*, tomber; lat.) Néol. Affaiblissement, faiblesse.

COLLABESCENT, ENTE, adj. Pron. *kol-la-bès-san, santt.* — Néol. Faible, qui tombe de faiblesse.

COLLABORATEUR, TRICE, n. (*cum*, avec, *laborare*, travailler; lat.) Celui, celle qui travaille avec un autre, qui l'aide dans l'exercice de son emploi, de ses fonctions.

— Fig. *L'Allemagne est, à mes yeux, la* COLLABORATRICE *naturelle de la France.* (V. Hugo.)

— Particul. Qui fait avec un autre un ouvrage d'esprit, comme pièce de théâtre, roman, écrit périodique : *Il est son* COLLABORATEUR.

COLLABORATION, n. f. (*collaborateur.*) Pron. *kol-la-bo-ra-cion.* — Action de travailler ensemble, en commun à une même œuvre.

— Particul. Travail en commun pour une œuvre littéraire.

— Jurispr. Il se dit des travaux, des soins communs du mari et de la femme : *Le survivant doit hériter des biens acquis par la* COLLABORATION.

COLLAGE, n. m. (*colle.*) Pron. *ko-laj.* — Techn. Opération qui consiste à imprégner le papier de colle pour qu'il ne boive pas et puisse recevoir l'écriture.

— Action de coller du papier de tenture dans les appartements : *Les peintres en bâtiments font ordinairement le* COLLAGE *du papier.* (Acad.)

COLLANT, part. pr. du v. Coller.

COLLANT, ANTE, adj. (*coller.*) Pron. *ko-lan, lantt.* — Qui colle; il s'emploie surtout dans cette expression : *Pantalon* COLLANT, pantalon très-juste et qui dessine les formes : *Ils portaient des pantalons* COLLANTS *en peau blanche.* (H. de Balzac.)

COLLAPSUS, n. m. (*cum*, ensemble, et *lapsus*, chute; lat.) Pron. *kol-lap-cuss.* — Méd. Affaiblissement subit de l'excitabilité du cerveau.

COLLARION, n. m. Bot. Sorte de moisissures qui forment un genre particulier de champignons.

COLLATAIRE, n. m (*collatus*, part. pass. *de conferre*, concéder; lat.) Pron. *kol-la-tèr.* — Celui à qui on confère un bénéfice.

COLLATÉRAL, ALE, adj. (*cum*, avec, *latus, lateris*, côté; lat.) Pron. *kol-la-té-ral.* — Jurispr. Il se dit de la parenté, de la succession hors de la ligne directe, soit descendante, soit ascendante.

— *Parents collatéraux*, les oncles, les frères, les sœurs, les cousins germains, etc.

— *Ligne collatérale*, la ligne que forment les points collatéraux.

— *Succession collatérale*, la succession qu'on recueille d'un parent collatéral. || *Héritier collatéral*, celui qui hérite d'un parent en ligne collatérale.

— Substant. Parent collatéral : *C'est un* COLLATÉRAL. *Je ne veux pas que mes* COLLATÉRAUX *soient mes héritiers.* (Lesage.) *Un* COLLATÉRAL *ne peut exclure celui qui descend en ligne directe. Tout son bien est allé à des* COLLATÉRAUX. *La loi rend, en face des* COLLATÉRAUX, *à la liberté du testateur une entière latitude.* (Troplong.)

— Géogr. *Points collatéraux*, points cardinaux : *Le nord-est, le nord-ouest, le sud-est, le sud-ouest sont les quatre* POINTS COLLATÉRAUX.

— Archit. *Nef collatérale*, nef des bas côtés, ou ailes d'une église.

COLLATÉRALEMENT, adv. Jurispr. En ligne collatérale.

COLLATEUR, n. m. (*conferre*, sup. *collatum*, accorder; lat.) Pron. *kol-la-teur.* — Celui qui confère, qui a droit de conférer un bénéfice : *Le* COLLATEUR *d'une cure, d'un prieuré. Vous savez que nous sommes* COLLATEURS *de presque toutes les cures des environs de Guatimala.* (Mérim.) *À l'égard des cures, le patron n'était que le présentateur, l'évêque en était le* COLLATEUR. (Acad.)

— *Collateur ordinaire*, celui qui de droit commun conférait le bénéfice. || On dit aussi simpl. *Ordinaire.*

COLLATIF, IVE, adj. (m. étym.) Pron. *kol-la-tif, tiv.* — Qui se confère; se dit surtout en matières bénéficiales : *Bénéfice* COLLATIF. *Dignité* COLLATIVE.

COLLATION, n. f. (m. étym.) Pron. *kol-la-cion.* — Droit de conférer un bénéfice : *Cet abbé possède la* COLLATION *de ce prieuré. Cette* COLLATION *appartenait à l'évêque, dépendait de l'évêque. La présentation de cette cure appartenait à l'abbé, et la* COLLATION *à l'évêque.* (Acad.)

— Par extens. Provision du collateur : *Avoir la* COLLATION *de l'ordinaire.*

— *Avoir de grandes, de belles collations*, avoir le droit de conférer plusieurs bénéfices considérables.

— Dans les Facultés, *Collation d'un grade*, droit de le conférer : *La faculté est chargée de l'enseignement de la médecine et de la* COLLATION DES GRADES. (Cuvier.)

— Comparaison, confrontation de la copie d'un écrit avec l'original ou de deux copies ensemble, pour s'assurer de la conformité exacte et littérale des unes avec les autres : *Une* COLLATION *fidèle. Il a fait la* COLLATION *de cette copie avec l'original, sur l'original.* (Acad.) *La* COLLATION *du manuscrit est achevée.* (P. L. Cour.)

— Impr. et libr. Action de collationner un exemplaire, une épreuve : *Faire la* COLLATION *de divers exemplaires.* (Acad.)

COLLATION, n. f. Pron. *kol-la-cion.* — Repas léger que prennent les catholiques les jours de jeûne, au lieu du souper : *Petite* COLLATION. *Simple* COLLATION. *Légère* COLLATION. *Faire* COLLATION. *Il fait* COLLATION *d'une pomme. Il ne prend, il ne mange à sa* COLLATION *qu'un morceau de pain.* (Acad.)

— Par extens. Tout repas qu'on fait dans l'après-dînée ou dans la nuit : *On servit une magnifique, une superbe, une somptueuse* COLLATION. *Il y a eu bal et grande* COLLATION. (Acad.) *La promenade, la* COLLATION, *tout fut à souhait.* (Mme de Sév.) *Il nous invita à aller prendre une* COLLATION *chez sa grand'mère; nous acceptâmes.* (Arago.) *On nous servit une* COLLATION *de fruits et de lait.* (Châteaub.) *Le concert fut interrompu par une magnifique* COLLATION, *qui servit d'intermède.* (Lesage.)

COLLATIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Collationner. *Extrait* COLLATIONNÉ. *Pièces* COLLATIONNÉES. *Je voudrais que copie* COLLATIONNÉE *du mémoire fût envoyée aux intéressés.* (Volt.)

COLLATIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*collation.*) Pron. *kol-la-cio-né.* — Faire la comparaison d'une copie avec l'original ou de deux écrits ensemble, pour s'assurer de leur exactitude, de leur conformité : COLLATIONNER *des pièces, des manuscrits.* COLLATIONNER *sur l'original.* COLLATIONNER *un acte.*

— Libr. Examiner feuille par feuille un livre pour s'assurer s'il n'y manque rien.

— Impr. Vérifier sur une épreuve si les corrections indiquées ont été faites.

COLLATIONNER, v. intr. ou n. (*collation.*) Pron. *kol-la-cio-né.* — Faire un repas dans l'après-dînée ou dans la nuit, ne faire qu'un repas léger les jours de jeûne au lieu du souper : *Nous* AVONS COLLATIONNÉ *légèrement.*

COLLE, n. f. (κόλλα, gr.; m. sign.) Pron. *kol.* — Matière gluante qui, étendue sur deux choses, sert à les joindre, à les unir fortement ensemble : COLLE *de farine.* COLLE *d'amidon.* COLLE *forte.* COLLE *de poisson. Faire fondre de la* COLLE. *Chauffer de la* COLLE. *Faire tenir avec de la* COLLE.

COLLE, n. f. Pron. *kol.* — Pop. Bourde, menterie : *Dire une* COLLE. *Donner une* COLLE. *Ne conter que des* COLLES. *En voilà une* COLLE !

COLLÉ, ÉE, part. pass. du v. Coller : *Un papier bien* COLLÉ. *Deux bandes de papier* COLLÉES *l'une contre l'autre. Les cheveux étaient* COLLÉS *sur la plaie. Ce n'est pas en examinant les plantes* COLLÉES *dans un herbier qu'on pourra s'instruire de leur vie et de leurs mœurs.* (Virey.)

— Fig. *Être collé contre, à, sur une chose*, se tenir fortement appliqué contre une chose, ou s'en tenir constamment près : *Il est toujours* COLLÉ *à cette porte.* (Acad.) COLLÉE *au store de sa fenêtre, elle le vit bientôt descendre le sentier.* (G. Sand.) *Ce n'est pas là un homme; c'est un diable* COLLÉ *sur mon dos.* (Piron.)

— *Avoir les yeux collés sur quelqu'un, sur une chose*, considérer attentivement une personne, une chose.

— *Avoir la bouche collée, les lèvres collées sur quelque chose*, les y appliquer longtemps et avec force : *Il avait la bouche* COLLÉE *sur le visage de sa mère. Il est mort les lèvres* COLLÉES *sur le crucifix.*

— Fig. *Être collé sur son cheval, collé sur la selle*, être droit et ferme sur son cheval.

— *Être collé sur ses livres*, s'appliquer avec ardeur à l'étude.

— Vén. *Chien collé à la voie*, chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal.

COLLECTE, n. f. (*collecta*, m. sign., de *colligere*, sup. *collectum*, rassembler; lat.) La levée des deniers de la taille, d'une taxe : *Faire la* COLLECTE. *Ce collecteur dissipa les deniers de sa* COLLECTE. (Acad.)

— Par extens. Le temps pendant lequel un collecteur était en fonctions : *Pendant sa* COLLECTE. *Du temps de sa* COLLECTE.

— Impôt établi pour subvenir aux frais de quelque pieuse entreprise : *La* COLLECTE *a produit une assez jolie somme.*

— Hist. ecclés. La quête qui se faisait aux premiers siècles de l'Église pour le clergé et pour les pauvres.

— Quête dans un but de bienfaisance.

— Liturg. cath. Oraison que le prêtre dit à la messe avant l'Épître.

COLLECTEUR, n. m. (*collecte.*) Pron. *kol-lèk-teur.* — Hist. Officier qui était chargé de recueillir la taille ou toute autre taxe du même genre : *Le* COLLECTEUR *des tailles.* COLLECTEUR *du sel. Le* COLLECTEUR *de telle paroisse.* (Acad.)

— Anc. Officier qui percevait les impôts :

Ici le *collecteur* ne s'est pas présenté
Sans trouver son argent tout prêt et bien compté. (P. P.)
Oui; des impôts sur tout, même sur notre joie,
Témoin les *collecteurs* dont nous sommes la proie.
(C. Del.)

— Bot. Houppe de poils qui garnit le style des fleurs composées.

— Phys. *Collecteur d'électricité*. || V. ÉLECTROPHORE.

COLLECTIF, IVE, adj. Pron. *kol-lèk-tif, tiv.* — Qui renferme, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses : *Vos auditeurs dès lors ne sont plus à vos yeux qu'un seul individu, qu'un seul être* COLLECTIF, *qui les réunit et les représente tous avec la plus exacte ressemblance.* (Maury.) *L'homme à demi sauvage, dispersé, ne connaissait pas sa puissance* COLLECTIVE. (Buff.) *Son cœur s'enflait de ce stupide amour* COLLECTIF *qui est à la divine charité catholique ce que le système est à l'art, le raisonnement substitué à l'œuvre.* (H. de Balz.)

— Gramm. *Sens collectif, valeur collective*, le sens, la valeur que prend un mot au singulier lorsqu'il sert à désigner une réunion, une classe entière d'objets. || Subst. *Un collectif,* un nom collectif.

— *D'une manière collective,* en considérant les objets dont on parle comme ne formant qu'un tout.

= **Gramm.** On désigne sous le nom de *substantifs collectifs* les substantifs de nombre singulier qui présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, comme *foule, multitude, quantité*, etc., On les divise en deux classes, les *collectifs partitifs* et les *collectifs généraux ;* les premiers expriment une quantité vague et indéterminée, les seconds la totalité ou un nombre déterminé ; les *partitifs* sont employés sans article ou précédés de l'adjectif indéfini *un, une ;* il n'en est qu'un qui fasse exception, c'est *la plupart ;* les *collectifs généraux* sont toujours précédés de l'article *le, la.*

— Employés comme *sujets* d'une proposition, ils n'ont pas toujours la même importance, d'où les diverses constructions que nous allons expliquer.

— Le verbe qui a pour sujet un nom *collectif* suivi d'un *complément* s'accorde tantôt avec le *collectif*, tantôt avec le *complément*, mais toujours avec celui des deux termes qui occupe le premier rang dans la pensée : UNE TROUPE *d'assassins* ENTRA *dans la chambre de Coligny.* (Volt.) *Un* PETIT NOMBRE *de soldats, persuadés de l'habileté de leur général,* PEUVENT *enfanter des miracles* (Chateaub.) *Une troupe* DE NYMPHES *couronnées de fleurs* NAGEAIENT *en foule derrière le char.* (Fén.)

Dans le premier exemple, le collectif *une troupe* exprime l'idée dominante, d'où le *singulier ;* dans le second, le complément de *nymphes couronnées de fleurs* fixe le plus l'attention, d'où le *pluriel.*

— Si le collectif est *général*, c'est-à-dire précédé de *le* ou de *la*, il exprime le plus souvent l'idée principale, et c'est avec ce terme que presque toujours le verbe s'accorde : LA TOTALITÉ *des perfections de Dieu* m'ACCABLE. (Acad.) *Il faut que* LE PETIT NOMBRE *des sages ne* S'EXPOSE *pas à la méchanceté des fous.* (Volt.)

— Si le collectif est *partitif*, c'est-à-dire précédé de *un* ou *une,* il n'exprime dans le plus grand nombre des cas qu'une idée accessoire, et c'est généralement avec le complément qu'on fait alors accorder le verbe : *Un nombre infini d'*OISEAUX FAISAIENT *résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Fén.) *Une infinité de* JEUNES GENS SE PERDENT *parce qu'ils fréquentent de mauvaises sociétés.*

— Ce qui précède n'a rien d'absolu ; le plus ordinairement l'accord du verbe est subordonné non à la nature des mots, mais à l'importance des idées, et par conséquent des termes qui les représentent ; ainsi on trouve dans les meilleurs écrivains : UNE ARMÉE D'ITALIENS FUT LEVÉE *pour aller ravager la France.* (Volt.) LA MOITIÉ DE MES ESCLAVES MÉRITENT *la mort.* (Montesq.)

Tout ce qui reste encor de *fidèles hébreux*,
Lui *viendront* aujourd'hui renouveler *leurs* vœux. (Rac.)

Dans le premier exemple l'accord se fait avec le collectif, parce qu'il est le terme dominant, et dans les deux autres il se fait avec le complément, parce que le collectif ne tient que le second rang dans la pensée.

— Quand le complément du collectif est suivi d'un adjectif, le verbe et l'adjectif s'accordent, selon le sens, ou avec le collectif ou avec le complément : UNE TROUPE *d'hommes armés* A *paru tout à coup à mes yeux.* (Florian.) *Une foule* D'ENFANTS, *composée d'écoliers,* COURAIENT *dans la rue.*

— Après *la plupart, une infinité, un grand nombre*, etc., le verbe s'accorde toujours avec le complément, qu'il soit ou non exprimé. *La plupart* DES GENS *ne* FONT *réflexion sur rien.* (Acad.) *La plupart* CROIENT *que le bonheur est dans la richesse, ils se trompent.* (Id.) *Un petit nombre* S'ÉCHAPPÈRENT, *et* SE SAUVÈRENT.

— Après *le reste*, le verbe se met au singulier, quel que soit le nombre du complément exprimé ou sous-entendu : *Quelques sages ont cette opinion,* LE RESTE *des hommes* EST *de mon avis.* (Acad.)

Le reste ne *vaut* pas l'honneur d'être nommé. (Corn.)

— Après les expressions collectives *force, nombre, quantité*, employées sans déterminatif, le verbe s'accorde toujours avec le complément :

Force *brillants* sur sa robe *éclataient.* (La Font.)

*Nombre d'*HISTORIENS *l'*ONT *raconté. Quantité de* PREUVES POURRONT *être fournies.* (Acad.)

Force *gens ont* été l'instrument de leur mal. (La F.)

COLLECTION, n. f. (*collectio*, action de rassembler ; lat.) Pron. *kol-lèk-cion.* — Assemblage, réunion de plusieurs objets de même espèce ou qui ont entre eux certain rapport : COLLECTION *de livres.* COLLECTION *de tableaux.* COLLECTION *de médailles. Sa* COLLECTION *d'animaux, d'oiseaux, d'insectes s'accroissait tous les jours.* (Chamf.) *Ce garçon faisait des* COLLECTIONS *de minéraux et de coquillages, et emmagasinait dans sa chambre un tas de curiosités.* (H. de Balz.)

— Particul. Recueil, compilation de plusieurs ouvrages qui traitent de la même matière, qui appartiennent à un même genre : *La* COLLECTION *des mémoires sur l'histoire de France.* COLLECTION *des moralistes français.* COLLECTION *des conciles, des canons.*

— Recueil comprenant des passages extraits des auteurs : *Faire une* COLLECTION ; *faire des* COLLECTIONS *de prose, de vers. Ce jeune homme a fait une bonne* COLLECTION *de tout ce que ces ouvrages renferment de meilleur.* (Acad.) || Peu usité.

COLLECTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Collectionner : *Livres, tableaux* COLLECTIONNÉS.

COLLECTIONNER, v. trans. ou act. Recueillir par pièces, successivement : *Le bibliomane* COLLECTIONNE *des livres.* (Lacroix.) *Je ne sais s'il avait hérité de ce riche ameublement ou s'il l'*AVAIT COLLECTIONNÉ *lui-même.* (G. Sand.)

COLLECTIVEMENT, adv. (*collectif, ive.*) Pron. *kol-lèk-tiv-man.* — D'une manière collective.

COLLÉGE, n. m. (*collegium*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-lèj.* — Corps, compagnie de personnes revêtues d'un même titre, d'une même dignité : COLLÉGE *des pontifes.* COLLÉGE *des augures. Le* COLLÉGE *des cardinaux. Il se transporta dans un* COLLÉGE *de mages.* (Volt.)

— *Sacré collége*, le corps des cardinaux de l'Église catholique ; il forme le conseil du pape, et participe au gouvernement général de l'Église : *L'évêque d'Ostie est de droit doyen du* SACRÉ COLLÉGE.

— Polit. *Collége électoral*, assemblée d'électeurs convoqués pour élire un ou plusieurs députés : *La convocation des* COLLÉGES ÉLECTORAUX. *Le bureau d'un* COLLÉGE. *Le président d'un* COLLÉGE. *On se met en quête des* COLLÉGES ÉLECTORAUX *où il y a pénurie de candidats.* (Viennet.)

— Par analog. Établissement public d'instruction secondaire : COLLÉGE *royal.* COLLÉGE *communal. Suivre les cours du* COLLÉGE. *Le proviseur, le censeur du* COLLÉGE. *Il n'y a qu'un moyen de se consoler d'être au* COLLÉGE, *c'est d'y travailler.* (M^{me} de Girardin.)

— Par extens. La réunion des écoliers que comprend le collége : *Tout le* COLLÉGE *est à la promenade.*

— *Amitié de collége,* amitié qui se contracte au collége entre deux écoliers et qui se continue ordinairement jusque dans l'âge mûr. || On dit dans ce sens : *Amis de collége.*

— Fam. *Cela sent le collége,* se dit en parlant de quelque chose qui a un air de pédanterie.

— *Il sent encore son collége,* se dit d'un jeune homme qui conserve encore dans le monde les habitudes du collége.

— *Collége de France*, institution fondée à Paris par François I^{er} pour l'enseignement public et gratuit des langues, des belles-lettres, des hautes sciences historiques, mathématiques et philosophiques : *Il occupait une chaire au* COLLÉGE DE FRANCE. *Les professeurs du* COLLÉGE DE FRANCE *avaient le titre de lecteurs royaux.* (Acad.)

COLLÉGIAL, ALE, adj. (*collége.*) Pron. *kol-lé-jial.* — Qui a rapport au collége, qui concerne le collége ; il se prend ordinairement en mauv. part : *Style* COLLÉGIAL. *Éloquence* COLLÉGIALE. *Un écrivain* COLLÉGIAL.

— *Église collégiale,* chapitre de chanoines qui ne relève pas d'un siége épiscopal : *Le chapitre d'une* ÉGLISE COLLÉGIALE.

— N. f. Église d'un chapitre : *Une collégiale.*

COLLÉGIALEMENT, adv. (*collégial.*) Pron. *kol-lé-jial-man.* — D'une manière propre aux colléges, aux écoliers, aux pédants : *Agir* COLLÉGIALEMENT.

COLLÉGIAT, n. m. Pron. *kol-lé-jia.* — Boursier d'un collége. || Peu usité.

COLLÉGIEN, n. m. (*collége.*) Pron. *kol-lé-jiain.* — Écolier qui va au collége, qui étudie au collége : *Un* COLLÉGIEN. *Un* COLLÉGIEN *laborieux, paresseux.*

— Nom d'une secte hollandaise dérivée du protestantisme, qui donne le baptême à la façon des anabaptistes, en plongeant le corps tout entier dans l'eau.

COLLÉGIEN, IENNE, adj. Qui est dans les habitudes des colléges : *L'impolitesse et la grossièreté* COLLÉGIENNES *tendent à devenir proverbiales.* (Dupanloup.)

COLLÈGUE, n. m (*collega*, lat. ; même significat.) Pron. *kol-lègh.* — Celui qui se trouve associé à un ou à plusieurs autres pour les mêmes fonctions, pour une mission commune : *Il est mon* COLLÈGUE *à la chambre des pairs, au conseil d'État. Je l'ai eu pour* COLLÈGUE *dans cette mission. Le consul envoya de secrets avis à son* COLLÈGUE. (Acad.) *Il fut désavoué par ses* COLLÈGUES, *et forcé à rétracter cette injuste procédure.* (Pasc.)

— Par extens. Se dit famil. entre personnes qui ont les mêmes occupations quelles qu'elles soient : *Vous êtes mon* COLLÈGUE *dans ce travail.* || *SYN.* V. CONFRÈRE.

COLLÈME, n. m. (κόλλα, colle ; gr.) Botan. Genre de lichens.

COLLEMENT, n. m. (*coller.*) Pron. *kol-man.* — Méd. État des paupières collées l'une sur l'autre.

— Par extens. État de deux objets qui adhèrent par l'effet d'une matière glutineuse.

COLLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*colle.*) Pron. *ko-lé.* — Joindre, unir deux choses ensemble au moyen de la colle : COLLER *du papier.* COLLER *une gravure sur la muraille.*

— Par extens. Il se dit de choses fortement attachées entre elles par quelque matière plus ou moins gluante : *Le sang* AVAIT COLLÉ *ses cheveux.* (Acad.)

— Fig. Appliquer : COLLER *sa bouche, son visage sur la bouche, sur le visage de quelqu'un.*

— J. de billard. *Coller une bille, coller son adversaire,* faire qu'une bille reste serrée contre la bande.

— Enduire, imprégner de colle : *Il faut* COLLER *cette toile avant que de l'imprimer.* (Acad.)

— *Coller du vin*, y mettre de la colle de poisson ou quelque autre ingrédient semblable pour l'éclaircir.

— V. intr. ou neut. En parl. des vêtements, S'appliquer exactement au corps et en dessiner les formes : *Ce pantalon* COLLE *bien.*

= **Se coller,** v. pr. Être collé ; adhérer fortement : *Ses cheveux* SE COLLENT *sur son front. La tunique fatale* SE COLLA *sur sa peau.* (Acad.)

— Fig. et fam. Se tenir appliqué à quelque chose, comme une porte, une muraille, etc. : *Il* S'EST COLLÉ *longtemps à la muraille, à la fenêtre.*

COLLERETTE, n. f. (*collet.*) Pron. *kol-rètt.* — Petit collet de linge qui entoure le cou des femmes et qui recouvre la gorge, les épaules : COLLERETTE *de dentelle.* COLLERETTE *de batiste.*

— Bot. Assemblage de petites feuilles qui entourent la base d'une ombelle : COLLERETTE *caduque.* COLLERETTE *à cinq, à sept folioles.*

— Pêch. Espèce de courtines.

COLLET, n. m. (*col.*) Pron. *ko-lè.* — La partie du vêtement qui entoure le cou : COLLET *d'habit.* COLLET *montant.* COLLET *rabattu.*

— *Saisir, prendre quelqu'un au collet,* le saisir en lui faisant violence : *On l'arrêta rudement, en le* PRENANT AU COLLET, *sans tenir compte de sa qualité.* (Barante.)

La justice est brutale, et *saisit au collet.* (Regn.)

— On dit dans le même sens : *Sauter au collet, mettre la main sur le collet.*

— *C'est un profit, une aubaine qui lui saute au collet,* se dit d'un profit, d'une aubaine qui arrivent inopinément à quelqu'un.

— Fam. *Prêter le collet à quelqu'un,* se présenter pour se battre avec lui : *Il est de mon sang, et cela lui suffit pour* PRÊTER LE COLLET *à tous les godelureaux de Paris.* (Destouches.)

— Lui tenir tête, lutter avec lui en quelque genre que ce soit : *Je* VOUS PRÊTERAI LE COLLET *en tout genre d'érudition.* (Mol.)

— Ample morceau de drap, d'étoffe quelconque, ordinairement taillé en rond, qui est cousu au collet et qui tombe de manière à couvrir les épaules : COLLET *de manteau. Redingote à* COLLET.

— Anc. Pièce de toile fine qu'on mettait autour du cou comme ornement et qui s'appellait aussi rabat : *Grand* COLLET. *Petit* COLLET. || Aujourd'hui *Rabat.*

— *Les gens à petit collet* ou simpl. *les petits collets*, se disait des ecclésiastiques qui portaient des collets très-courts.

— *Le petit collet*, la profession d'ecclésiastique :

Embrasser le petit COLLET. *Ce fou qui a eu successivement en* PETIT COLLET, *en robe de palais, en uniforme.* (Did.) ‖ Vieux.

— *Collet monté*, collet de femme qu'on affermissait en y insérant du carton ou du fil de fer.

— Prov. *Du temps des collets montés*, dans le vieux temps.

— Fig. et fam. *Un collet monté*, se dit d'une personne qui affecte une gravité, une pédanterie exagérée ou ridicule : *Sous madame Dubarry, la marquise eût été moins rigide dans ses principes ; sous la dauphine, elle devint* COLLET MONTÉ. (G. Sand.) *Nos salons sont plus* COLLET MONTÉ *et plus sérieux que ceux d'Allemagne et d'Italie.* (Stendhal.) *Ma femme est un peu* COLLET MONTÉ, *et je ne sais en vérité pas comment nous nous arrangerons avec elle.* (H. de Balz.)

— *Cela est collet monté, est bien collet monté*, se dit de ce qui est vieux, antique, ou de ce qui a un air contraint, guindé.

Il est vrai que le mot *est bien collet monté.* (Mol.)

— *Collet de buffle*, sorte de pourpoint fait de peau de buffle, à grandes basques et sans manches.

— Bouch. *Collet de mouton, collet de veau*, la pièce, la partie du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête.

— Mar. *Collet d'un mât*, arrêt angulaire aux quatre faces du haut d'un mât ; il supporte les barres des hunes de perroquet, de cacatois et les chouquets.

— *Collet d'un étai*, sorte d'œillet par lequel l'étai est capelé. ‖ *Collet d'une ancre*, le gros bout de la vergue. ‖ *Collet d'un aviron*, sa partie arrondie entre le manche et la pelle. ‖ *Collet d'un couple*, le renfort où les deux branches se réunissent.

— Constr. La partie les plus étroite d'une marche, le côté par lequel la marche d'un escalier tournant tient au corps de l'escalier : *Le* COLLET *d'une marche.*

— Techn. Dans le clou, la partie la plus rapprochée de la tête. ‖ Rebord de la chaudière du distillateur. ‖ Partie ronde et concave au-dessus ou au-dessous d'une pièce d'orfèvrerie. ‖ Bois d'une raquette à l'endroit ficelé. [illegible] Boucle de la mèche de coton à l'extrémité [illegible] bougie et d'une chandelle. ‖ Pièce d'un tour. — [illegible] supérieure du dos d'une hotte. ‖ La partie qui unit un tenon de bois à la pièce. ‖ La partie de la hotte qui répond au talon. ‖ Partie d'un éperon. ‖ Anneau qui termine le goulot d'une bouteille. ‖ Le troisième des quatre cerceaux qui garnissent le jable d'un tonneau.

— Endroit d'une penture de porte le plus près du repli qui reçoit le gond. ‖ Bande de fer plate qui entoure la boîte de la vis dans une presse d'imprimerie. ‖ Partie du devant d'un tombereau. ‖ Bout du manche d'une pioche, du violon. ‖ Bout de tuyau qui en joint deux autres. ‖ Extrémité d'un tuyau qui se rabat sur une pierre d'évier. ‖ Soudure employée pour joindre deux tuyaux de plomb.

— Anat. *Le collet d'une dent*, la partie d'une dent qui est entre la couronne et la racine.

— Bot. Partie de la plante où finit la racine et commence la tige : *La tige tirée de ses racines en élance d'autres de son* COLLET *ou se dessèche.* (Kérat.)

— Vulg. Espèce d'agarics.

— *Collet de Notre-Dame*, nom d'une espèce de poivre dans les Antilles.

— Chass. Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, des oiseaux, etc. : *Vendre un* COLLET.

— Ch. de fer. Saillie cylindrique, pratiquée à l'extrémité du tourillon d'un arbre de transmission de mouvement et destinée à l'empêcher de varier dans le support.

COLLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Colleter.

— Blas. Il se dit d'un animal qui a un collier d'un émail ou d'une couleur différente de celle du corps : *Levrette de sable* COLLETÉE *d'argent.*

COLLETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*collet.*) Pron. *kol-té.* — Il double la consonne finale du radical *collet*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je collette, je colletterai, je colletterais.* — Prendre quelqu'un au collet pour le maltraiter, pour lui faire violence : *Il le* COLLETA *rudement. Il le* COLLETA *et chercha à le jeter par terre.*

— Il se dit des animaux : *Le dogue* COLLETA *le loup.* (Acad.)

— Techn. Plonger une chandelle dans le suif jusqu'au collet.

— V. intr. ou neut. Vén. Tendre des lacs, des filets pour prendre des lièvres, des lapins, etc. : *Passer son temps à* COLLETER.

= **Se colleter**, v. pr. Se prendre au collet mutuellement : *Ils se* COLLETÈRENT *longtemps.*

Peuple et marquis pourront *se colleter* ensemble. (V. H.)

COLLETEUR, n. m. (*colleter.*) Pron. *kol-teur.* — Chass. Celui qui tend des collets.

— Pop. Homme toujours prêt à colleter, à lutter.

COLLETIER, n. m. Faiseur de collets.

COLLETIN, n. m. Pron. *kol-tain.* — Anc. Pourpoint, armure défensive consistant en un collet de peau de buffle.

COLLÉTIQUE, adj. des 2 g. (κολλάω, coller ; gr.) Pron. *kol-lé-tik.* — Méd. agglutinatif.

— N. m. Médicament agglutinatif.

COLLEUR, n. m. (*colle.*) Pron. *ko-leur.* — Anc. Celui qui faisait des cartons. ‖ Aujourd'hui *Cartonnier.*

— Artisan qui colle du papier peint sur les murs d'une chambre.

— Absol. Afficheur.

COLLIER, n. m. (*col.*) Pron. *ko-lié.* — Ornement à l'usage des femmes, consistant en une rangée de perles, de pierres précieuses, etc., qu'elles portent au cou pour se parer : *Un riche et précieux* COLLIER. COLLIER *de pierreries, de diamants.* COLLIER *d'émeraudes, de corail. J'ai attaché à son cou un* COLLIER *de porcelaine.* (Châteaub.)

Puis c'étaient des bijoux, des *colliers*, des merveilles. (V. H.)

— Marque distinctive que portaient autrefois certains magistrats : *Le président du sénat portait un* COLLIER *d'or et de pierres précieuses.* (Boss.)

— Chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres, les jours de cérémonies, à laquelle est suspendu le signe de leur ordre : *Le* COLLIER *de l'ordre du Saint-Esprit. Le* COLLIER *de l'ordre de Saint-Michel. Le* COLLIER *de l'ordre de la Toison d'or. Le roi lui envoya le* COLLIER *de l'ordre de l'Annonciade.* On dit aussi ellipt. : *Le* COLLIER *du Saint-Esprit. Le* COLLIER *de Saint-Michel*, etc.

A moi le *collier* d'or du premier que j'immole. (C. Del.)

— *Ordre du Collier*, ordre de chevalerie qui existait autrefois à Venise.

— Cercle de métal ou de cuir dont on entoure le cou des esclaves et de quelques animaux : COLLIER *d'argent.* COLLIER *de fer. Il mit un* COLLIER *au cou de son esclave. Il lui ôta son* COLLIER, *et lui rendit la liberté. Mettre à un dogue un* COLLIER *garni de pointes de clous, pour lui servir de défense contre le loup.* (Acad.)

. . . . Le *collier* dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause. (La F.)

— Vén. *Collier de limier*, attache de cuir qu'on passe au cou d'un limier pour le mener au bois.

— *Collier de force*, collier garni de pointes tournées en dedans, et dont on se sert pour dresser les chiens d'arrêt.

— Zool. Marque naturelle en forme de cercle qui se voit autour du cou de quelques quadrupèdes et de certains oiseaux, et qui se distingue par sa couleur du reste de leur poil ou de leur plumage : *Un merle au* COLLIER. *Un chien noir qui a un* COLLIER *blanc.*

— Techn. La partie du harnais des chevaux de charrette ou de labour qui est faite de bois et rembourrée et à laquelle les traits sont attachés.

— *Cheval de collier*, cheval propre à tirer.

— *Cheval franc du collier*, cheval qui tire de lui-même, sans avoir besoin d'être excité par le fouet.

— Prov. et fig. *Être franc du collier*, se dit de celui qui est toujours prêt à faire ce que le devoir, l'honneur exigent ; il se dit aussi d'un homme brave, toujours prêt à montrer son courage.

— Fig. et fam. *Collier de misère*, se dit d'un travail, d'un devoir assujettissant : *Reprendre le* COLLIER DE MISÈRE. *Je reviendrai libre de mon* COLLIER DE MISÈRE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Donner un coup de collier*, faire un vigoureux effort pour réussir dans quelque chose.

— Archit. Astragale taillé en perles, en olives ou en patenôtres.

— Pêche. Corde qui tient le bout du verveux et qui s'attache à un pieu fiché en terre.

— Mar. *Collier de mât*, cercle de fer qui retient le mât sur l'arrière d'un banc d'embarcation. ‖ *Collier de boute-dehors.* ‖ V. BLIN.

— Mécan. Espèce d'anneau ou frette circulaire qui entoure une pièce cylindrique, telle qu'un arbre de machine.

— Ponts et ch. Cercle de fer ou de cuivre qui sert à maintenir par le haut les poteaux tourillons des portes des écluses.

— Techn. Arc de l'éperon qui embrasse le talon. ‖ Partie du travers de la joue d'un bœuf. ‖ Une des pièces d'une presse d'imprimerie.

— Med. Éruption dartreuse qui entoure le cou en forme de collier.

— Zool. Partie du corps des mollusques.

— Bot. Cordon des étamines dans l'anémone. ‖ Membrane circulaire qui entoure le pédicule de certains champignons.

COLLIÈRE, n. f. (*collier.*) Pron. *kol-lièr.* — Comm. Perche servant de fondement à un train de bois.

COLLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Colliger.

— Zool. Il se dit des pieds des oiseaux qui ont deux ou trois doigts de devant réunis à la base par une membrane.

COLLIGEANT, part. pr. de Colliger *J'allais me promener dans la forêt en herborisant ou en* COLLIGEANT *des insectes.* (E. Sue.)

COLLIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*colligere*, rassembler, réunir ; lat.) Pron. *kol-li-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *collig* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous colligeons, il colligea.* — Faire des collections, et princip. de morceaux, de passages pris dans un ou plusieurs livres : *Chazelle* COLLIGEANT *les prospectus de librairie, les affiches à lithographies et à dessins ; mais il ne souscrivait à rien.* (H. de Balz.)

COLLIMATION, n. f. (*cum*, avec, *limes, limitis*, chemin, direction ; lat.) Pron. *kol-li-ma-cion.* — Action de viser, de diriger sa vue ; il ne s'emploie que dans cette locution : *Ligne de collimation*, ligne optique qui est censée passer par les deux pinnules du graphomètre au moment où la vue fixe une objet ; dans une lunette c'est l'axe optique ou la ligne qui passe par le centre des verres.

COLLINAIRE, adj. des 2 g. (*colline.*) Bot. Qui croît sur les collines.

COLLINE, n. f. (*collis*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-linn.* — Sorte de petite montagne qui s'élève en pente douce au-dessus de la plaine : *Longue* COLLINE. *Petite* COLLINE. *Belle* COLLINE. *Suite de* COLLINES. *Le haut de la* COLLINE. *Le pied, le bas, le penchant de la* COLLINE.

C'est un petit village ou plutôt un hameau,
Bâti sur le penchant d'un long rang de *collines.* (Boil.)

Monter, gravir une COLLINE. COLLINE *plantée de vignes.*

Sur ce tertre, glissant de *colline* en *colline*,
L'œil embrasse au matin l'horizon qu'il domine. (Lam.)

— *La double colline*, le Parnasse montagne de la Phocide où la fable antique plaçait le séjour d'Apollon et des Muses, et qu'on appelait ainsi parce qu'elle avait un double sommet.

COLLINSONIE, n. f. Pron. *ko-lain-ço-ni.* Bot. Genre de plantes labiées de l'Amérique du Nord.

COLLIQUATIF, IVE, adj. (*colliquation.*) Pron. *kol-li-koua-tif, tiv.* — Méd. Il se dit de divers flux qui semblent être le résultat de la liquéfaction des parties solides du corps : *Sueur* COLLIQUATIVE. *Dévoiement* COLLIQUATIF.

COLLIQUATION, n. f. (*colliquescere*, se fondre, se liquifier ; lat.) Pron. *kol-li-koua-cion.* — Méd. Diminution des parties solides avec excrétion abondante et relâchement de cohésion des parties liquides.

COLLISION, n. f. (*collisio*, lat. ; m. sign.) Pron. *kol-li-zion.* Didact. Le choc de deux corps : *Les physiciens expliquent plusieurs phénomènes par la* COLLISION *des corps.* (Acad.)

— Par extens. Lutte meurtrière entre plusieurs personnes, entre deux partis, deux factions : *On craint une* COLLISION. *Une* COLLISION *est imminente. Éviter les* COLLISIONS. *Des causes de* COLLISION *naissaient du contact des territoires et de l'opposition des intérêts.* (Mignet.)

COLLOCATION, n. f. (*collocatio*, disposition, arrangement ; lat.) Pron. *kol-lo-ka-cion.* — Jurispr. Action d'inscrire des créanciers dans l'ordre que la loi assigne au payement de leur créance ; rang d'inscription : *On a fait la* COLLOCATION *de ses créanciers. État de* COLLOCATION. *Procès-verbal de* COLLOCATION.

— L'ordre, le rang dans lequel chaque créancier est colloqué : *Demande en* COLLOCATION. *Bordereau de* COLLOCATION. COLLOCATION *contestée. Il a été payé suivant sa* COLLOCATION. (Acad.)

— La somme que doit recevoir un créancier d'après l'ordre qu'il occupe : *Toucher le montant de sa* COLLOCATION. *Payement de* COLLOCATION.

— *Collocation utile*, collocation pour le payement de laquelle il y a assez d'argent.

— *Collocation de l'argent*, placement d'argent à intérêt.

COLLODION, n. m. Chim. Solution éthérée de coton-poudre qui a une très-grande propriété adhésive.

COLLODIONNÉ, ÉE, adj. (*collodion.*) Chim. Qui a été préparé au moyen du collodion : *Photographie sur verre* COLLODIONNÉ.

COLLOQUE, n. m. (*colloquium*, lat. ; m. sign.)

Pron. *kol-lok.* — Conversation, dialogue qu'ont entre elles deux ou plusieurs personnes : *Ils ont eu ensemble un long* COLLOQUE. *Ils ont de fréquents* COLLOQUES.

— Hist. *Colloque de Poissy*, célèbre conférence que tinrent à Poissy en 1561 les catholiques et les réformés, mais qui ne put aboutir à une solution pacifique.

= N. pl. Littér. Titre de quelques ouvrages composés en forme de dialogues : *Les* COLLOQUES *d'Érasme.*

Syn. Colloque, dialogue. Ces deux mots, qui ont la signification commune de discours mutuels, diffèrent beaucoup par la nature des objets auxquels ils s'appliquent. Le *colloque* est grave, médité, doctrinal ; le *dialogue* est improvisé, rapide. *Colloque* éveille une idée de fond, *dialogue* une idée de forme. Il faut apporter de la raison et de la bonne foi dans les *colloques ;* on veut un style aisé, naturel dans les *dialogues.*

COLLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Colloquer. *Un créancier* COLLOQUÉ *par préférence.*

COLLOQUER, v. trans. ou act. 1re conj. (*collocare*, placer ; lat.) Pron. *kol-lo-ké.* — Mettre quelqu'un dans une place, dans une position ; il est familier : *Ils l'*ONT *enfin* COLLOQUÉ *dans cette place de commis. On nous* AVAIT *fort mal* COLLOQUÉS.

— Prat. Ranger des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés sur le prix de la vente, faite en justice, d'un objet qui appartenait à leur débiteur commun : *On l'*A COLLOQUÉ *selon l'ordre de son hypothèque. Il* A ÉTÉ COLLOQUÉ *utilement, en rang utile.*

COLLUDANT, ANTE, adj. (*colluder.*) Pron. *kol-lu-dan, dantt.* — Jurispr. Qui collude, qui prend part à une collusion.

COLLUDER, v. intr. ou n. 1re conj. (*cum*, avec, *ludere*, jouer, tromper ; lat.) Pron. *kol-lu-dé.* — Jurispr. S'entendre avec la partie adverse au préjudice d'un tiers.

COLLUSION, n. f. (*colluder.*) Pron. *kol-lu-zion.* — Jurisp. Intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers : COLLUSION *secrète.* COLLUSION *visible, manifeste. On voit bien qu'il y a* COLLUSION, *qu'il y a de la* COLLUSION *entre eux.* (Acad.)

— Toute intelligence secrète dans une circonstance quelconque, qui a pour but de tromper un tiers : *On disait qu'il y avait collusion entre les chefs des partis contraires.* (Acad.) *Si vous avez rendu le vol d'un écu vraiment impossible, vous n'empêcherez pas les* COLLUSIONS *dans la sphère des intérêts.* (H. de Balz.)

COLLUSOIRE, adj. des 2 g. (*colluder.*) Pron. *kol-lu-zoar.* — Jurisp. Ce qui se fait par collusion : *Disposition* COLLUSOIRE. *Acte* COLLUSOIRE. *Arrêt* COLLUSOIRE.

COLLUSOIREMENT, adv. (*collusoire.*) Pron. *kol-lu-zoar-man.* — Jurispr. d'une façon collusoire : *Cet arrêt a été rendu* COLLUSOIREMENT.

COLLUTOIRE, n. m. (*colluere*, laver ; lat.) Pron. *kol-lu-toar.* — Méd. Gargarisme qu'on ne fait agir que sur les gencives et sur les parois internes des joues.

COLLYBE, n. f. Pron. *kol-lib.* — Espèce de bonbons que l'on distribue dans l'Église grecque en l'honneur des morts.

COLLYBISTIQUE, adj. des 2 g. (κόλλυβος, pièce de monnaie ; gr.) Pron. *kol-li-biss-tik.* — Anc. Il se disait de ce qui est relatif au change, à la banque : *Contrat* COLLYBISTIQUE, contrat par lequel une personne s'engageait, contre un prix convenu, à transporter pour un autre personne l'argent que celle-ci avait dans un autre pays.

COLLYRE, n. m. (*collyrium*, lat. ; m. sign.) Pron. *kol-lir.* — Méd. Toute espèce de médicament topique qui s'emploie extérieurement pour la guérison des maladies d'yeux : COLLYRES *secs.* COLLYRES *mous.* COLLYRES *liquides.*

COLMA, n. m. Zool. Oiseau ; fourmilier de la Guyane.

COLNUD, n. m. Zool. Espèce de cottinga noir à bec blanc.

COLOBE, n. m. (χολοβός, écourté ; gr.) Pron. *ko-lob.* — Zool. Genre de singes.

COLOBOME, n. m. (χολοβῶ, je mutile ; gr.) Pron. *ko-lo-bom.* — Didact. Se dit de ce qui a été raccourci par mutilation. *Un moignon est un* COLOBOME.

COLOCASIE, n. f. Pron. *ko-lo-ka-zi.* — Bot. Sorte de gouet d'Égypte.

COLOCYNTHINE, n. f. Chim. Principe amer de la coloquinte, que l'on obtient en traitant par l'alcool l'extrait aqueux de coloquinte.

COLOMBAGE, n. m. Pron. *ko-lon-baj.* — Charp. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente, dans un pan en bois : *Ces étages bâtis en* COLOMBAGE *étaient à l'extérieur couverts en ardoises.* (H. de Balzac.)

COLOMBAIRE, adj des 2 g. (*colombe.*) Pron. *ko-lon-bèr.* — Zool. Qui se rapporte aux pigeons.

COLOMBAR, n. m. Pron. *ko-lon-bar.* — Zool. Genre d'oiseaux voisin des pigeons.

COLOMBASSE, n. f. Pron. *ko-lon-bass.* — Vulg. La litorne.

COLOMBE, n. f. (*columba* ; lat.) Pron. *ko-lonb.* — Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacées et de la famille des pigeons, renferme des espèces à bec grêle et flexible et à pieds courts ; ce sont les *pigeons proprement dits.* S'emploie pour pigeon dans le style élevé et surtout en poésie :

Le long d'un clair ruisseau buvait une *colombe.* (La F.)
On croirait voir voguer sur le fleuve inconstant
Le nid d'une blanche *colombe.* (V. Hugo.)

— Il est d'un fréquent usage en style biblique : *Notre-Seigneur a dit : Soyez prudents comme les serpents et simples comme les* COLOMBES. *Le Saint-Esprit descend sous la forme pacifique d'une* COLOMBE. (Boss.)

— Fig. Jeune fille pure et candide :

C'est lui qui rassembla ces *colombes* timides,
Éparses en cent lieux, sans secours et sans guides. (Rac.)

COLOMBEAU, n. m. (*colombe*, dim.) Pron. *ko-lon-bô.* — Zool. Petit pigeon. || Vieux.

COLOMBELLE, n. f. Pron. *ko-lon-bèl.* — Anc. Petite colombe.

— Genre de coquilles univalves qui vivent sur les rochers du rivage à peu de profondeur sous l'eau.

— Typog. Sorte de filet qui sépare deux colonnes.

COLOMBIDÉES, n. f. pl. (*colombe.*) Zool. Famille de l'ordre des Gallinacées, ayant pour type la colombe ou le pigeon ; les espèces principales sont le *Biset*, le *Ramier* et la *Tourterelle.*

COLOMBIE, n. f. Pron. *ko-lon-bî.* — Bot. Arbre des îles Philippines appartenant à la famille des Tiliacées.

COLOMBIER, n. m. (*colombe.*) Pron. *ko-lon-bié.* — Bâtiment en forme de tour ronde ou carrée, destiné à loger des pigeons : COLOMBIER *élevé. L'échelle, le toit d'un* COLOMBIER. *Colombier bien* GARNI. *Peupler un* COLOMBIER. *L'intérieur d'un* COLOMBIER *doit être garni de trous appelés boulins, dans lesquels les femelles déposent et couvent leurs œufs. Cette famille habitait une métairie qui n'attestait sa noblesse que par un* COLOMBIER. (Châteaub.)

— *Colombier à pied*, colombier qui a des boulins depuis le haut jusqu'au rez-de-chaussée : *Autrefois il n'était permis qu'aux seigneurs hauts justiciers d'avoir des* COLOMBIERS À PIED. *Un* COLOMBIER *de cinq cents boulins.* (Acad.)

— *Colombier sur piliers*, colombier élevé sur des poteaux pour mettre les pigeons à l'abri des animaux destructeurs.

— Prov. et fig. *Faire venir, attirer les pigeons au colombier*, se dit du marchand qui attire à lui des chalands, de celui qui, dans une affaire quelconque, sait attirer les gens pour en tirer profit. || Dans un s. opposé : *Chasser les pigeons du colombier.*

— Fam. Les plans les plus élevés dans un théâtre : *Aller au* COLOMBIER. || On l'appelle aussi *Paradis.*

— Mar. Forte épontille qui fait partie du ber d'un bâtiment en construction.

— Typ. Espace trop grand entre les mots.

— Papet. Sorte de papier d'un grand format : *Grand* COLOMBIER.

COLOMBIN, n. m. Pron. *ko-lon-bain.* — Techn. Bassin dans lequel le faïencier met la composition de la fritte.

— Mine de plomb pure.

COLOMBIN, INE, adj. (*colombe.*) Pron. *ko-lon-bain, binn.* — Zool. Qui se rapporte aux colombes, aux pigeons.

— Qui est d'une couleur mélangée entre le rouge et le violet, approchant du gris de lin : *Taffetas* COLOMBIN. *Soie* COLOMBINE. *Couleur* COLOMBINE. || Il a vieilli. || On dit aujourd'hui : *Gorge de pigeon.*

— Zool. n. m. plur. Ornith. Famille d'oiseaux.

COLOMBINE, n. f. (*colombe.*) Pron. *ko-lon-binn.* — Agricult. Fiente de pigeon employée comme engrais ; et par extens. La fiente des volailles en général : *La* COLOMBINE *est un des fumiers les plus actifs.*

— Bot. Vulg. L'ancolie.

— Chim. Matière organique cristallisable découverte dans le colombo.

COLOMBO, n. m. Pron. *ko-lon-bô.* — Racine de la coccule palmée employée dans la médecine à cause de ses propriétés astringentes.

COLOMNAIRE, adj. des 2 g. (*columna*, colonne ; lat.) Pron. *ko-lom-nèr.* — Did. Qui a la forme d'une colonne : *Ces roches forment des masses de structure* COLOMNAIRE. (Arago.)

— N. m. Bot. Syn. de *Andraphore.* || V. ce mot.

COLOMNANTHÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a les filets de ses étamines réunis en colonne.

= **Colomnanthérées**, n. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont les filets de leurs étamines réunis en colonne.

COLOMNÉE, n. f. (*columna*, colonne ; lat.) Pron. *ko-lom-né.* — Bot. Genre de plantes de la classe des Personnées.

COLON, n. m. (*colonus*, dériv. de *colere*, cultiver, lat. ; m. sig.) Pron. *ko-lon.* — Celui qui cultive une terre : *Le pays manque de* COLONS.

— Jurispr. *Colon partiaire*, cultivateur qui donne au propriétaire de la terre une partie convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme. On dit aussi simpl. Colon : *Le propriétaire donne les bâtiments d'exploitation et les semences à des* COLONS *de bonne volonté.* (H. de Balz.) *Je ne puis veiller à ce que nos* COLONS *n'amendent pas leurs propres terres avec nos fumiers.* (H. de Balz.)

— Le plus souvent, celui qui fait partie d'une colonie, qui habite une colonie, qui travaille à la culture, à l'exploitation de la colonie : *Un riche colon. De nombreux* COLONS.

— Zool. Sorte d'oiseau du Paraguay, du genre des moucherolles.

COLON, n. m. (κῶλον, gr. ; m. sign.) Pron. *kô-lon.* — Anat. Portion du gros intestin qui s'étend depuis le cœcum jusqu'au rectum et qui reçoit le résidu des matières digérées : *Le* COLON *est ordinairement le siége de la colique. La panse qui manque à l'éléphant est supplée par la grosseur et l'étendue des intestins, et surtout du* COLON.

COLONAGE, n. m. Pron. *ko-lo-naj.* — Écon. rur. Exploitation du colon.

COLONAT, n. m. (*colon.*) État, condition de colon ; se dit surtout des colons de l'ancienne Rome.

COLONEL, n. m. (*columna*, colonne ; lat.) Pron. *ko-lo-nèl.* — Arm. Officier qui commande un régiment : *Le* COLONEL *du régiment. Un* COLONEL *d'infanterie. Un* COLONEL *de cavalerie.* COLONEL *d'artillerie.* COLONEL *de dragons, de hussards. Le grade de* COLONEL *est immédiatement au-dessous de celui de maréchal de camp.*

— Officier qui a le titre et le grade de colonel sans avoir un commandement spécial : COLONEL *d'état-major.* COLONEL *du génie.*

— *Colonel général*, officier supérieur qui commande tous les corps d'une même armée : COLONEL *général des lanciers.*

COLONELLAT, n. m. (*colonel.*) Anc. Propriété d'un régiment entre les mains d'un officier ; exercice de l'emploi de colonel.

COLONELLE, adj. f. (*colonel.*) Pron. *ko-lo-nèl.* — Anc. Il se disait de la première compagnie d'un régiment, de celle que commandait le colonel en personne : *La compagnie* COLONELLE, ou subst. *La colonelle. Il n'y a plus en France de compagnies* COLONELLES. (Acad.)

— Femme d'un colonel. || Rare.

COLONIAL, ALE, adj. (*colonie.*) Pron. *ko-lo-nial.* — Qui a rapport aux colonies, qui vient des colonies : *Régime* COLONIAL. *Marchandises, denrées* COLONIALES. *Règlements* COLONIAUX. *L'existence de la matière sucrée dans les végétaux pourra un jour saper le monopole* COLONIAL. (Cuv.)

COLONIE, n. f. (*colonia*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-lo-nî.* — Nombre plus ou moins considérable de gens qui émigrent d'un pays pour en aller habiter un autre, le peupler, en cultiver les terres : *Envoyer, établir, fonder une* COLONIE. *Les Romains envoyaient des* COLONIES *de vétérans dans les villes qu'ils avaient conquises. Une* COLONIE *de Phocéens vint fonder Marseille.* (Acad.) *Des* COLONIES *allemandes ont traversé notre territoire.*

— La population qui s'est formée et qui se perpétue dans les lieux où se sont établis les émigrants : *Une* COLONIE *florissante. La* COLONIE *continue à prospérer. D'où vient que tant de* COLONIES *grecques fleurissent sur cette côte ?* (Fén.) *Les* COLONIES *se soulevèrent et se détachèrent de leur métropole. Les* COLONIES *françaises sont régies par des règlements particuliers.* (Acad.)

— Le pays habité par une colonie : *Marseille était une* COLONIE *des Phocéens. Cologne était une* COLONIE *romaine. Les* COLONIES *d'Amérique. Les* COLONIES *espagnoles. La Martinique est une* COLONIE *française. Le gouverneur d'une* COLONIE. (Acad.)

— Absol. Au pl. Les Antilles françaises : *Il est*

mort aux colonies, *dans les* colonies. (Acad.)

— Anc. *Colonies militaires*, établissements de soldats cultivateurs qui s'établissaient sur le territoire conquis : *Les barbares, dispersés en* colonies militaires, *prenaient possession de la terre par l'épée et par la charrue.* (Châteaub.)

— *Colonies agricoles*, établissements agricoles destinés à l'instution et à la moralisation des jeunes détenus, etc.

— Il se dit aussi en parl. des animaux : *Les abeilles se plaisent sur le mont Hymète, qu'elles ont rempli de leurs* colonies. (Barthél.) *Les poissons, des coquillages, les insectes sont charriés dans les mers étrangères, où ils fondent de nouvelles* colonies. (A. Mart.)

COLONISABLE, adj. des 2 g. (*coloniser.*) Néol. Qui est susceptible d'être colonisé.

COLONISATION, n. f. (*colon.*) Pron. *ko-lo-ni-za-cion.* — Action de coloniser. || Résultat de cette action. *La* colonisation *de l'Algérie.*

COLONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Coloniser : *Les soldats* colonisés *par Sylla étaient tombés dans la misère dès qu'il ne leur avait plus été permis de piller.* (Mérimée.)

COLONISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*colon.*) Pron. *ko-lo-ni-zé.* — Établir une colonie, des colonies dans un pays : *La France* a colonisé *l'Algérie.*

— Établir dans une colonie : *Après la conquête d'un pays ennemi, les généraux romains y* colonisaient *une partie de leurs soldats.*

COLONISTE, adj. des 2 g. Qui est partisan des colonies : *D'autres sentiments se mêlèrent à cette passion du retour ; on vit deux partis : l'un s'appela le parti* coloniste, *l'autre le parti anticoloniste.* (Thiers.)

COLONNADE, n. f. (*colonne.*) Pron. *ko-lo-nad.* — Archit. Suite de colonnes symétriquement disposées pour servir à l'ornement d'une place, d'un édifice : *La* colonnade *du Louvre. La* colonnade *de Saint-Pierre de Rome.*

COLONNAIRE, n. m. (*columnarium*, lat. ; m. sign.) Anc. Impôt établi à Rome sur les colonnes.

COLONNAISON, n. f. Pron. *ko-lo-né-zon.* — Archit. Façade ornée de colonnes.

COLONNATION, n. f. (*colonne.*) Pron. *ko-lo-na-cion.* — Archit. Disposition, proportion des colonnes : *La* colonnation *de ce bâtiment est fort bien entendue.*

COLONNE, n. f. (*columna*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-lonn.* — Pilier circulaire, ordinairement surmonté par un chapiteau et terminé par une base qui sert à soutenir un entablement, à décorer un édifice, une place publique, etc. : Colonne *de pierre.* Colonne *de bronze.* Colonne *de marbre, de bois.* Colonne *torse.* Colonne *cannelée.* Colonne *corinthienne.* Colonne *dorique.* Colonnes *accouplées. Dresser une* colonne *funéraire. Un rang de* colonnes. *La base, le fût, le chapiteau de la* colonne. *On place quelquefois des statues, des urnes sur des* colonnes *solitaires ou isolées. Les ouvrages de menuiserie sont quelquefois ornés de* colonnes. (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui supporte quelque chose : *Les* colonnes *d'une table, d'un secrétaire.*

— *Les colonnes d'un lit*, les piliers qui supportent le ciel des lits à l'ancienne mode. || On dit aussi *un lit à colonnes.*

— Fig. Appui, soutien ; il se dit des personnes et des choses : *La justice et la paix sont les* colonnes *d'un empire.* (Acad.) *Tu es le fléau du vice et la* colonne *de la fidélité.* (Montesq.) *Ce savant prélat est une des* colonnes *de l'Église. La discipline fait du clergé et de l'armée les deux dernières* colonnes *du monde ébranlé.* (Phil. Chasles.)

— Monument qui a la forme d'une grande colonne. il est placé sur une place publique et sert ordinairement à rappeler quelque fait mémorable : Colonne *triomphale. La* colonne *trajane fut élevée en l'honneur de Trajan.* Colonne *rostrale. La* colonne *de Pompée.* (Acad.) *La* colonne *de juillet. La* colonne *de la place Vendôme.*

Débris du grand empire et de la grande armée,
Colonne d'où si haut parle la renommée. (V. Hugo.)

— *Colonne milliaire*, borne en forme de petite colonne qui se place sur les grands chemins pour marquer les lieues, les milles, etc.

— Chaque portion d'une page, d'un écrit divisé de haut en bas en deux ou plusieurs parties : *Les* colonnes *d'un livre. Les* colonnes *d'un journal. Cet article est dans la première* colonne. *Ce dictionnaire est à trois* colonnes. *Ce livre est imprimé par* colonnes. (Acad.)

— *Les colonnes d'un registre, d'un tableau*, les divisions, les compartiments d'un registre, d'un tableau, indiqués par des lignes tracées de haut en bas : *Les pages de ce registre sont divisées en trois* colonnes. *Ce tableau a huit* colonnes, *est à huit* colonnes. *Le titre d'une* colonne. *Suivez le total dans cette* colonne. *Laissez une* colonne *en blanc.* (Acad.)

— *Une colonne de chiffres*, une suite de chiffres placés les uns au-dessous des autres : *La* colonne *des unités, des dizaines, des centaines,* etc. *Faire l'addition de chaque* colonne *successivement.*

— Art. milit. Corps de troupes qui dans sa disposition présente peu de front et beaucoup de profondeur : *Serrer, déployer la* colonne. *Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en* colonne. *L'armée marchait sur trois* colonnes. *Il part avec six à sept mille chevaux, et vient fondre sur la* colonne *du général Desaix.* (De Norvins.) *Tandis que la première* colonne *de grenadiers attaquait de front les janissaires, la seconde les prenait en flanc et achevait de les disperser.* (Thiers.) *Être à la tête d'une* colonne. (Acad.) *L'industrie en progrès est comme une* colonne *en marche.* (Thiers.)

— *Colonne d'attaque*, celle qui doit commencer l'attaque.

— *Colonne mobile*, corps de troupes qui parcourent dans tous les sens un pays ennemi pour le pacifier et en expulser tous ceux qui le troublent.

— Mar. Il se dit par analog. d'un certain nombre de vaisseaux.

— Phys. Quantité de matière fluide de figure cylindrique, ayant une hauteur et une base déterminées réellement ou virtuellement : Colonne *d'air.* Colonne *d'eau.* Colonne *de mercure. La densité de la* colonne *atmosphérique va ordinairement de la surface de la terre aux couches les plus élevées.* (Arago.)

— Anat. *La colonne vertébrale*, l'épine du dos.

— *Colonnes charnues du cœur*, faisceaux musculaires que l'on observe dans les cavités du cœur.

— Géog. *Les colonnes d'Hercule*, les deux montagnes du détroit de Gibraltar. || Poétiq. Le point le plus éloigné de la terre.

COLONNETTE, n. f. (*colonne.*) Pron. *ko-lo-nètt.* — Petite colonne : *Une galerie de petites archivoltes à* colonnettes *de marbre noir.* (V. Hugo.) *Les hautes et noires terrasses qui portaient jadis le temple de Salomon s'élevaient à ma gauche par les* colonnettes *aériennes de la mosquée d'Omar.* (Lam.)

COLOPHANE, n. f. (*Colophon*, ville d'Ionie.) Pron. *ko-lo-fann.* — Matière résineuse, sèche, transparente, jaune ou brune, provenant de la dessiccation de la térébenthine ; elle est employée pour faire mordre les crins de l'archet sur les cordes des instruments. On s'en sert en outre dans diverses préparations pharmaceutiques.

COLOPHANIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qui fait la base de la colophane.

COLOPHON, n. m. Pron. *ko-lo-fon.* — Zool. Oiseau du Pérou, espèce de héron.

COLOPHONITE, n. f. Min. Grenat d'un jaune roussâtre.

COLOQUINELLE, n. f. Pron. *ko-lo-ki-nèl.* — Bot. Variété de courge.

COLOQUINTE, n. f. Pron. *ko-lo-kaintt.* — Bot. Nom donné à une espèce de concombre, le *concombre amer*, ainsi qu'à son fruit, dont la pulpe blanche, spongieuse est très-amère et très-purgative.

COLORANT, part. prés. du v. Colorer.

COLORANT, ANTE, adj. (*colorer.*) Qui colore, qui a la propriété de colorer : *Principe* colorant. *Extraire la matière* colorante *d'un corps. La partie* colorante *du sang.* (Rayn.)

COLORATION, n. f. (*colorer.*) Effet que produisent les couleurs : *La lumière a la propriété d'augmenter l'intensité de la* coloration *de la peau, mais elle ne la produit pas.* (Chomel.)

COLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Colorer : *Papier* coloré. *Un tableau* coloré *par une main habile et savante.* (Thiers.)

Les rayons du matin *colorés* par la neige. (Lam.)
Près du fruit *coloré* la fleur s'épanouit. (C. Del.)

— *Avoir le teint coloré*, rouge et vermeil.

— *Vin coloré*, plus rouge que paillet.

— Fig. *Raisons, excuses colorées*, spécieuses : *On ne manque pas de prétextes spécieux, de* raisons colorées *pour se justifier à ses propres yeux.* (Andr.)

Vous nous payez ici d'*excuses colorées.* (Mol.)

COLORER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*colorare*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-lo-ré.* — Mettre, appliquer de la couleur : Colorer *du papier.* Colorer *du verre, du cristal. Le soleil* colore *le teint.*

— Par extens. *Le soleil couchant* colore *les nuages d'une teinte pourprée. L'aube* colorait *à peine les sommités des rochers environnants.* (Lenormant.)

— Fig. *Se rédigeant au sénat, s'enseignant à l'Académie, se pratiquant au Forum, le droit se répand dans le corps social, qu'il* colore *et qu'il vivifie.* (Lerminier.) *L'imagination des Arabes grossit et* colore *tout.* (Lam.)

— Fig. et par extens. Couvrir d'apparences favorables quelque chose de mauvais : Colorer *son ambition.* Colorer *un mensonge.*

Des motifs aussi vains,
De prétextes si faux *colorer* ses dédains. (C. Del.)

Il est pénible de voir de braves gens accumuler de misérables faussetés pour colorer *une indigne faiblesse.* (Thiers.)

= **Se colorer**, v. pr. Se teindre de couleur : *Les fruits commencent à* se colorer. *Les nuages* se coloraient *d'une teinte pourprée.* (Acad.)

D'une aimable rougeur votre front *se colore.* (Laur.)

La scène qui s'efface pour nous se colore *pour un autre peuple.* (Châteaub.) *Le style de ce musicien* se colore *de tous les sentiments qu'il exprime.* (Raoul Rochette.)

COLORIAGE, n. m. (*coloris.*) Art de colorier, d'enluminer : *Il connaît le* coloriage.

— La profession, l'action d'enluminer : *Il travaille dans le* coloriage. *Elle obtint une entreprise de* coloriage. (H. de Balzac.)

— L'enluminure elle-même : *Voilà un beau* coloriage.

COLORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Colorier : *Planches* coloriées. *Cartes* coloriées. *Gravures* coloriées. *Buffon même n'eut souvent que des planches grossièrement* coloriées. (Cuv.)

COLORIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*color*, couleur ; lat.) — Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj., *nous coloriions, vous coloriiez.* — Appliquer les couleurs convenables sur un dessin, sur une estampe, etc. : Colorier *des gravures.* Colorier *des cartes.* Colorier *une statue. Le jour elle peignait et s'occupait des soins du ménage ; puis, quand la nuit arrivait, elle* coloriait *des gravures.* (H. de Balz.)

— V. intr. ou neut. Peint. Employer les couleurs dans un tableau : *Ce peintre* colorie *mieux qu'il ne dessine.*

COLORIFIQUE, adj. des 2 g. (*color*, couleur, *facere*, faire ; lat.) Pron. *ko-lo-ri-fik.* — Phys. Qui produit de la couleur ou des couleurs.

COLORIGRADE, n. m. (*color, coloris*, couleur, *gradus*, degré ; lat.) Pron. *ko-lo-ri-grad.* — Phys. Appareil pour déterminer le degré de coloration des corps.

COLORIMÈTRE, n. m. (*color*, couleur ; lat. ; μέτρον, mesure ; gr.) Appareil servant à déterminer le pouvoir colorant de certaines matières.

COLORIS, n. m. (*color, coloris*, couleur ; lat.) Pron. *ko-lo-ri.* — Effet qui résulte dans un tableau de l'emploi des couleurs, du mélange plus ou moins heureux qu'en fait le peintre : *Chaud* coloris. *Brillant* coloris. *Pâle* coloris. *Son* coloris *est extrêmement fort, mais d'une chaleur trop égale.* (Bailly.) *Ce tableau pèche par le* coloris. (Acad.)

Le portrait d'Isabelle est d'un beau *coloris.* (Dest.)

— Il se dit encore de la couleur naturelle des fruits : *Des pommes d'un agréable* coloris.

— Fig. Littér. Les tours vifs et rapides, la chaleur qui anime le style, la parole : *Le* coloris *de ses vers. Le* coloris *de son éloquence. C'est à l'imagination à fournir les tours qui donnent un* coloris *vrai à chaque pensée.* (Condill.)

COLORISATION, n. f. (*coloris.*) Pron. *ko-lo-ri-za-cion.* — Phys. Manifestation d'une couleur quelconque.

COLORISTE, n. des 2 g. (*coloris.*) Pron. *ko-lo-rist.* — Peint. Peintre habile dans le coloris : *C'est un bon* coloriste.

— Celui, celle qui colore des dessins, des estampes, des gravures, etc.

— Fig. et littér. Écrivain habile dans l'art d'animer son style, de lui donner du coloris : *Salluste et Tite-Live sont de bien plus grands* coloristes *que Thucydide et Hérodote.* (La Harpe.)

COLOSSAL, ALE, adj. (*colosse.*) Pron. *ko-loss-çal.* — Qui a les proportions du colosse, qui surpasse de beaucoup les proportions ordinaires ; se dit des êtres et des choses : *Un homme* colossal. *Un animal* colossal. *Un monument* colossal. *Pour avoir une idée distincte de la grandeur de la baleine, nous ne devons pas la comparer avec les plus* colossaux *des animaux terrestres.* (Lacépède.)

— Il se dit des choses qui ont une immense étendue, une très-grande puissance : *L'empire sous les Césars était vraiment* colossal. *Il avait un génie* colossal.

COLOSSE, n. m. (*colossus*, lat. ; m. sign.) Pron.

ko-loss. — Statue d'une grandeur extraordinaire : *Le* COLOSSE *de Rhodes.*

— Personne de très-haute stature : *Cet homme est un* COLOSSE.

— Il se dit des animaux de taille élevée : *L'éléphant n'est pas un* COLOSSE *comparé à la baleine.*

— Fig. Empire dont la puissance est redoutable :

Ce *colosse* effrayant dont le monde est foulé. (Volt.)
Le vieux *colosse* turc sur l'Orient retombe. (V. Hugo.)

COLOSTRATION, n. f. (*colostrum.*) Pron. *ko-loss-tra-cion.* — Méd. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le *colostrum.*

COLOSTRUM, n. m. Pron. *ko-loss-trom.* — Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher ; ce lait très-séreux semble avoir une action purgative qui le rend propre à évacuer le méconium de l'enfant nouveau-né.

COLOUGLI, n. m. Relat. Algérien né d'un soldat turc et d'une indigène.

COLPOCÈLE, n. f. (κόλπος, vagin, κήλη, hernie ; gr.) Pron. *kol-po-cèl.* — Méd. Hernie vaginale.

COLPOPTOSE, n. f. (κόλπος, vagin, et πτῶσις, chute ; gr.) Pron. *kol-pop-tôz.* — Méd. Chute du vagin.

COLPORRHAGIE, n. f. (κόλπος, vagin, et ῥηγνύειν, rompre ; gr.) Pron. *kol-po-ra-ji.* — Méd. Écoulement de sang par le vagin.

COLPORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *kol-po-ra-jik.* — Méd. Qui a rapport à la colporrhagie.

COLPORTAGE, n. m. (*colporter.*) Pron. *kol-por-taj.* — L'action de colporter : *Le* COLPORTAGE *est soumis à des règlements sévères.*

— La profession de colporteur : *Faire le* COLPORTAGE.

COLPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*collo portare,* porter sur le cou ; lat.) Pron. *kol-por-té.* — Faire le métier de colporteur ; porter dans les villes ou les campagnes des marchandises pour les vendre : COLPORTER *des livres.* COLPORTER *de la mercerie.* COLPORTER *des images.*

— Absol. *Il gagne sa vie à* COLPORTER.

— Fig. *Colporter une nouvelle, une histoire scandaleuse,* etc., la répandre partout avec complaisance : *Fulton* COLPORTA *longtemps son génie chez les peuples étrangers avant de pouvoir le consacrer à son pays.* (De Tocqueville.)

COLPORTEUR, n. m. (*colporter.*) Pron. *kol-por-teur.* — Petit marchand ambulant qui porte ordinairement ses marchandises dans une caisse suspendue à son dos : COLPORTEUR *de livres, d'images.*

Le pauvre *colporteur* est mort la nuit dernière ;
Nul ne voulait donner des planches pour sa bière.
(Lamart.)

— Celui qui crie et qui vend dans les rues des papiers officiels : *Un arrêt crié par les* COLPORTEURS.

— Fig. Celui qui répand une nouvelle, un bruit, une histoire scandaleuse en les publiant de tous côtés.

COLPOSE, n. m. (κόλπος, vagin ; gr.) Pron. *kol-pôz.* — Médec. Inflammation du vagin.

COLPOSTÉGNOSE, n. f. (κόλπος, vagin, et στέγνωσις, resserrement ; gr.) Pron. *kol-poss-tègh-nôz.* — Méd. Oblitération du vagin.

COLTIS, n. m. Pron. *kol-tiss.* — Mar. Couple dont le pied se trouve à la jonction de l'étrave avec la quille.

— Retranchement élevé au bout du château d'avant des anciens vaisseaux.

COLUBÉRIENS, n. m. pl. (*coluber,* serpent ; lat.) Zool. Famille des Ophidiens non venimeux ; elle comprend deux grands genres, les *Boas* et les *Couleuvres.*

COLUBRIN, INE, adj. Pron. *ko-lu-brain, brinn.* — Zool. Qui a l'apparence d'une couleuvre.

— N. m. Serpent marqué de blanc et de roux.

COLUMBAIRE, n. m. Antiq. V. le mot suivant.

COLUMBARIUM, n. m. (m. lat., *colombier.*) Antiq. rom. Chambre sépulcrale garnie, comme les colombiers, de petites niches où étaient placées les cendres des morts dans des vases de terre : *Le* COLUMBARIUM *était un tombeau de famille où se mettaient aussi les esclaves de la maison.* (St-M. Girardin.)

COLUMELLAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a rapport à la columelle d'une coquille.

— N. m. pl. Famille de coquilles.

COLUMELLE, n. f. Pron. *ko-lu-mèl.* — Archéol. Petite colonne ; particul. Cippe tumulaire.

— Botan. Axe central de l'urne des mousses.

— Zool. Colonne torse qui fait l'axe d'une coquille spirale.

COLUMELLÉ, ÉE, adj. (*columelle.*) Pron. *ko-lu-mèl-lé.* — Bot. Qui est muni d'une columelle : *Fruit* COLUMELLÉ.

COLUMELLIE, n. f. Botan. Genre de plantes d'Amérique.

COLURE, n. m. (κόλουρος, gr. ; m. sign.) Pron. *ko-lur.* — Géogr. et astr. Il se dit de deux grands cercles de la sphère qui coupent l'équateur et le zodiaque en quatre parties égales et qui marquent les quatre saisons de l'année : COLURE *des équinoxes.* COLURE *des solstices.*

COLURELLE, n. f. Zool. Animalcule infusoire.

COLYBES, n. m. pl. Pâte de légumes et de grains.

— Offrandes de froment et de légumes secs que, dans l'Église grecque, on distribuait en l'honneur des morts.

COLYMBADE, n. f. (κολυμβᾶν, plonger ; gr.) Pron. *ko-lain-bad.* — Agric. Variété d'olive.

COLZA, n. m. (*kolzaad,* graine de chou ; flam.) Pron. *kol-za.* — Bot. Plante oléagineuse du genre Chou dont la culture est très-répandue. La graine fournit une huile bonne à brûler, et sert à la fabrication du savon noir.

COMA, n. m. (κῶμα, sommeil profond ; gr.) Pron. *kô-ma.* — Pathol. Sommeil très-profond et d'où il est difficile de tirer les malades ; on en distingue deux variétés : *Le coma vigil,* celui qui est accompagné de délire, et le *coma somnolent,* celui dans lequel le malade parle quand on le réveille, et se tait et reste immobile dans les intervalles.

COMA, n. m. (*coma,* chevelure ; lat.) Pron. *kô-ma.* — Bot. Faisceau de feuilles florales ou de bractées qui couronne certains modes d'inflorescence.

— Touffe de poils dont sont couvertes certaines semences.

COMALE, n. f. Pron. *ko-mal.* — Techn. Plaque de fer sur laquelle on fait cuire des gâteaux de maïs.

COMARET, n. m. (κόμαρος ; gr.) Pron. *ko-ma-rè.* — Bot. Plante rosacée qui croît dans les marais.

COMARQUE, n. m. (κώμη, village, et ἀρχή, commandement ; gr.) Pron. *ko-mark.* — Ant. Gouverneur d'un bourg, d'un village.

COMASTE, n. m. (κωμαστής) Antiq. Président des repas sacrés.

COMATEUSE, n. f. (κῶμα, coma ; gr.) Pron. *ko-ma-teuz.* — Méd. Espèce de fièvre nerveuse cérébrale.

COMATEUX, EUSE, adj. (*coma.*) Pron. *ko-ma-teu, teuz.* — Méd. Qui a rapport au coma, qui le produit ou l'annonce : *État* COMATEUX. *Affection* COMATEUSE.

COMBAT, n. m. (*cum,* avec, et *batuere,* battre, lat.) Pron. *kon-ba.* — Lutte qu'on livre ou qu'on soutient pour attaquer ou se défendre : *Engager le* COMBAT. *Soutenir le* COMBAT. COMBAT *ardent, opiniâtre. Aller, voler au* COMBAT. *La victoire le suit dans les* COMBATS. (Boss.) *Il y eut des dévots musulmans qui firent vœu d'accomplir le* COMBAT *sacré, lequel consiste à tuer un infidèle.* (Thiers.)

— *Combat naval,* combat sur mer.

— *Combat singulier,* duel, combat d'homme à homme.

— Anc. *Combat judiciaire,* lutte armée que deux adversaires engageaient l'un contre l'autre pour faire triompher leur droit.

— Il se dit des luttes des animaux entre eux : *Un* COMBAT *de chiens, de coqs,* etc.

— *Être hors de combat,* n'être plus en état de combattre, de soutenir la lutte.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un hors de combat,* lui ôter tous les moyens de se défendre.

— Au plur. Poétiq. La guerre : *Je chante les* COMBATS. (Boil.)

Le Dieu que nous servons est le Dieu des *combats.* (Rac.)

— *Le destin des combats,* le sort des batailles.

— Poét. et fig. *Les combats de Vénus, de l'amour.*

— Antiq. Jeux publics, luttes à la course, en char, au ceste, à l'arc, etc. : *Le premier* COMBAT *fut celui de la lutte.* (Fén.) *Le* COMBAT *du ceste fut le plus difficile.* (Id.) *Les* COMBATS *du cirque.* (Acad.)

— Fig. Toute sorte de lutte, de rivalité : COMBAT *de courtoisie, de civilité.* COMBAT *littéraire.*

— Fig. et moral. La lutte de certaines choses entre elles : *Le* COMBAT *de l'erreur contre la vérité.*

— Résistance à la volonté ou aux désirs des autres :

Quels assauts, *quels combats* j'ai tantôt soutenus ! (Rac.)

— La lutte intérieure de l'homme contre ses passions, ses désirs :

O rigoureux *combat* d'un cœur irrésolu ! (Corn.)

— État d'agitation, de trouble, de souffrance dans lequel l'homme est souvent plongé : *La vie de l'homme est un* COMBAT *perpétuel.* (Acad.)

La vie est un *combat* dont la palme est aux cieux. (C. D.)

— Phys. *Le* COMBAT *des éléments.* (Ac.) *Le* COMBAT *des humeurs dans le corps.*

... Le *combat* des autans déchaînés. (Imbert.)

N'est-il pas déplorable de penser que les destinées de tout un peuple ont pu être décidées dans un assaut de poitrine et par un COMBAT *de poumons.* (Andrieux.)

COMBATIVITÉ, n. f. (*combat.*) Phrénol. Penchant ou faculté affective qui porte l'homme à la guerre, à la lutte.

COMBATTABLE, adj. des 2 g. (*combat.*) Qui peut être combattu. || Vieux.

COMBATTANT, part. prés. du v. Combattre. Ducis l'a employé adjectivement dans ces vers d'une épître familière :

Mais sur la troupe *combattante*
Et déchirée et déchirante
Un fouet claque et siffle dans l'air.

Comme c'était l'état qu'il voulait exprimer, il a cru pouvoir faire adjectifs *combattant* et *déchirant.*

COMBATTANT, n. m. (*combattre.*) Pron. *kon-ba-tan.* — Homme de guerre qui marche au combat : *Il y avait trente mille* COMBATTANTS. *Thèbes pouvait faire sortir dix mille* COMBATTANTS *par chacune de ses portes.* (Boss.)

— Soldat qui prend part actuellement à un combat, à une action : *La nuit vint séparer les* COMBATTANTS. (Acad.) *Une nuée de traits couvrit les* COMBATTANTS. (Fén.)

Et le combat finit faute de *combattants.* (Corn.)

— Fam. *Le bal, le jeu finit faute de combattants,* faute de danseurs, de joueurs.

— Féod. Chacun des soutenants, des assaillants d'un tournoi.

— Zool. Vulg. L'oiseau appelé aussi *Paon de mer.*

COMBATTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*combat.*) (*Je combats, tu combats, il combat, nous combattons, vous combattez, ils combattent ; je combattais, nous combattions ; je combattis, nous combattîmes ; je combattrai, nous combattrons ; je combattrais, nous combattrions ; combats, combattons, combattez ; que je combatte, que nous combattions ; que je combattisse, que nous combattissions ; combattant ; combattu, ue.*) Soutenir une lutte avec son ennemi soit pour l'attaquer, soit pour se défendre : COMBATTRE *les ennemis. L'homme eut d'abord à* COMBATTRE *les bêtes farouches.* (Arn.)

Hercule le saisit, le *combat* et l'atterre. (Del.)

— Fig. et mor. COMBATTRE *les difficultés.* COMBATTRE *l'erreur.* COMBATTRE *les préjugés.* (Pasc.) COMBATTRE *l'hérésie.* (Boss.) COMBATTRE *l'orgueil et la rébellion.* (Fléch.)

Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux
Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux,
Te *combattrai-je* en vain sans cesse en cet ouvrage !
(La Font.)

— Fig. Endurer : COMBATTRE *la faim, la misère.*

— Fig. et mor. Résister à : COMBATTRE *ses passions sa colère, sa haine,* etc.

— *Combattre une maladie, un mal,* employer les remèdes que l'on croit propres à en paralyser les progrès.

— Il se dit de l'action des remèdes : *Ce remède pourra* COMBATTRE *le mal avec succès.* (Acad.)

— Absol. Lutter contre un ennemi : COMBATTRE *avec acharnement.* COMBATTRE *de pied ferme.*

Soyez prêts à *combattre* au lever de l'aurore. (C. Del.)

— Fig. et moral. : *Le philosophe a noblement* COMBATTU. *Je sais que vivre c'est* COMBATTRE. (Beaum.)

Pour ne la plus aimer j'ai cent fois *combattu.* (Rac.)
C'est le temps de monter au rostre ensanglanté,
C'est le temps de *combattre* avec l'arme qui reste
Et de défendre au moins de la voix et du geste
Rome, les dieux, la liberté. (Lamart.)

— Pris intransitiv. il veut la prép. *contre* avant son compl. indirect, COMBATTRE *contre les ennemis, contre sa patrie.*

— Fig. et mor. : COMBATTRE *contre les tentations.* COMBATTRE *contre l'erreur, les préjugés.* COMBATTRE *contre ses passions.* COMBATTRE *pour la raison, pour le droit,* etc.

— Dans ce sens il s'emploie absol. : *Combien n'ai-je pas* COMBATTU *pour vaincre cet amour.* (Acad.)

— *Combattre en soi-même,* être dans l'incertitude au sujet d'une affaire, ne savoir quelle détermination prendre.

— *Combattre pour,* soutenir une lutte, s'exposer en faveur de : COMBATTRE *pour son pays, pour sa foi, pour sa liberté,* etc. *Les maladies qui désolèrent l'armée ennemie* COMBATTIRENT *pour Louis XIV.* (Volt.)

Mon Dieu, *j'ai combattu* soixante ans pour ta gloire. (Id.)

— Fig. *Combattre de civilité, de politesse, de générosité,* faire assaut de civilité, de politesse, etc.

— **Se combattre,** v. pron. Se battre l'un contre l'autre ; être opposé l'un à l'autre : *Ils se* COMBAT-

TIRENT *avec fureur. Ces raisons* SE COMBATTAIENT *dans son esprit.* (Acad.)

COMBATTU, UE, part. pass. du v. Combattre : *Les préjugés nuisibles à la société ne peuvent être que des erreurs, et ne sauraient être trop* COMBATTUS. (Duclos.)

Sans cesse de remords, de désirs *combattus*,
Ne pourrais-je du moins savoir ce que je veux. (Saur.)

COMBE, n. f. (κύμβος, enfoncement ; gr.) Vallée, grotte.

— Art. milit. Esplanade peu étendue, penchant d'un coteau.

— Mesure de grains, en Angleterre.

COMBIEN, adv. de quantité. (*quantum*, lat. ; m. sign.) Pron. *kon-biain*. — Quelle quantité, quel nombre : COMBIEN *d'argent avez-vous? Demandez-lui* COMBIEN *nous avons de lieues à faire. Il est incroyable* COMBIEN *cet auteur a écrit d'ouvrages. Je sais* COMBIEN *il a de savoir et de piété.* (Acad.) COMBIEN *de jeunes gens ont achevé leurs classes sans avoir réellement commencé leurs études!* (Dupaill.) COMBIEN *de vices, de crimes on ferait disparaître si l'on parvenait à bannir l'oisiveté et la misère!* (Droz.) COMBIEN *aviez-vous d'années lorsque nous fîmes connaissance?* (Mol.)

— Absol. Quel prix : COMBIEN *vendez-vous ce volume? À* COMBIEN *évaluez-vous cela?* (Acad.)

— Ellipt. Que de personnes : COMBIEN *voudraient être à votre place.* (Acad.)

Combien à cet écueil se sont déjà brisés. (Corn.)

— À quel point : COMBIEN *toutes les richesses de la terre sont insuffisantes!* (Pasc.) *Si vous saviez* COMBIEN *il vous aime.* COMBIEN *cet homme-là est au-dessus de l'autre!* COMBIEN *il m'est pénible de vous parler ainsi!*

Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense! (Rac.)

— Subst. La quantité, le prix : *La physique donne* LE COMBIEN, *et la métaphysique le comment.* (Buff.) *Il veut me vendre sa charge, nous en sommes sur* LE COMBIEN. (Acad.)

Gramm. *Combien* veut toujours la prép. *de* avant son complément : COMBIEN D'*hommes?* COMBIEN DE *fortune?*

— Lorsque *combien* figure comme sujet, le verbe prend le nombre du complément exprimé ou sous-entendu : COMBIEN *de gens s'imaginent qu'ils ont de l'expérience par cela seul qu'ils ont vieilli!* (La Rochef.) COMBIEN *voient encore avec émotion les berceaux d'osier qui ont servi à leur première couche.* (Chateaub.)

COMBINAISON, n. f. (*combiner*.) Pron. *kon-bi-nè-zon*. — Assemblage de plusieurs choses disposées deux à deux : *Faire des* COMBINAISONS, *pour voir l'effet que deux choses ensemble peuvent produire.*

— Par extens. Assemblage de plusieurs choses disposées dans un certain ordre : *La* COMBINAISON *des lettres, des chiffres. Il y a dans ce roman, dans cette comédie une* COMBINAISON *d'incidents qui est fort ingénieuse.* (Ac.) *Faire des* COMBINAISONS *de cartes, de lettres, de couleurs. Démocrite et Épicure croyaient tout expliquer par le mouvement des atomes et leurs* COMBINAISONS *fortuites.* (Marm.)

— Fig. Mesure, calcul pour s'assurer le succès dans une affaire, dans une circonstance quelconque : COMBINAISONS *politiques. Après avoir fait bien des* COMBINAISONS, *il échoua dans son entreprise. De sages* COMBINAISONS. *De fausses* COMBINAISONS. (Acad.) *C'est l'exécution seule qui donne aux grandes* COMBINAISONS *militaires leur valeur, car privées de ce mérite, elles ne sont que de vaines chimères.* (Thiers.) *Une minute de plus, et la* COMBINAISON *la plus belle a perdu son à-propos, et au lieu de la gloire, c'est la honte qui vous attend. L'histoire attribue presque toujours aux individus comme aux gouvernements plus de* COMBINAISONS *qu'ils n'en ont.* (Mme de Staël.)

— *Esprit de combinaison*, aptitude à combiner les choses. ‖ On dit aussi : *Avoir le talent, le génie des* COMBINAISONS.

— Chim. L'union intime par laquelle deux ou plusieurs corps se joignent pour en former un nouveau : *L'eau est formée par la* COMBINAISON *de l'oxygène et de l'hydrogène.* (Ac.) *L'air est un simple mélange d'oxygène et d'azote, et non point une* COMBINAISON. (Dumas.) *Les* COMBINAISONS *ont lieu en proportions déterminées et constantes.*

COMBINATEUR, TRICE, adj. et n. (*combiner*.) Pron. *kon-bi-na-teur, triss*. — Néol. Personne qui combine, qui a la faculté de combiner.

COMBINATOIRE, adj. des 2 g. (*combiner*.) Pron. *kon-bi-na-toar*. — Didact. Qui a rapport aux combinaisons, qui les produit.

COMBINÉ, ÉE, part. pass. du v. Combiner : *La méchanceté* COMBINÉE *avec l'intérêt personnel équivaut à beaucoup d'esprit.* (H. de Balz.) *Trois jours ont suffi pour briser un système de servitude* COMBINÉ *et suivi avec la plus aveugle opiniâtreté.* (Jay.)

— *Armée combinée*, armée composée de troupes appartenant à deux ou à plusieurs puissances alliées. ‖ Dans le m. sens : *Flotte combinée.*

— N. m. Chim, *Un combiné*, le produit d'une combinaison.

COMBINER, v. trans. ou act. (*cum*, ensemble, *bini*, deux à deux ; lat.) Assembler plusieurs choses deux à deux ; disposer des choses entre elles dans un certain ordre : COMBINER *des nombres, des lettres. Faites des figures exactes,* COMBINEZ-*les ; posez-les l'une sur l'autre.* (J.-J. Rouss.) COMBINER *des raisons, des preuves.*

— Fig. Prendre telles mesures, faire tels calculs qui doivent amener le succès dans une affaire, dans une circonstance quelconque : COMBINER *un plan d'attaque.* COMBINER *ses moyens de défense. Ces deux généraux* COMBINÈRENT *habilement leurs opérations. Il* COMBINA *sa marche avec celle du premier corps d'armée.* (Acad.) *Les sciences sont sœurs ; elles* COMBINENT *leurs travaux et multiplient leurs services.* (Cuv.)

— Idéol. *Combiner des idées*, les assembler dans son esprit, les coordonner dans le discours : *Il faut* COMBINER *l'idée de cause avec l'idée de perfection pour se former de la Divinité une notion qui ne soit pas inférieure à son objet.* (Rémusat.)

— Chim. Unir deux ou plusieurs corps de manière à n'en former qu'un seul : *Heureux l'homme s'il n'eût jamais* COMBINÉ *le fer et le feu que pour la destruction des lions et des tigres.* (Buff.)

= **Se combiner,** v. pron. S'arranger, s'unir : *Ces chiffres* SE COMBINENT *ainsi. Nos idées* SE COMBINENT *de plusieurs manières.* (Acad.)

— Chim. *Le cuivre peut* SE COMBINER *avec plusieurs autres métaux.* (Acad.) *Le gaz oxygène en* SE COMBINANT *avec un métal en forme l'oxyde.* (Id.)

COMBLE, n. m. (*cumulus*, amas, monceau ; lat.) Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein : *Le* COMBLE *d'un boisseau. Il a donné cela pour le* COMBLE.

— Constr. Assemblage de pièces de bois ou de fer que l'on recouvre de tuiles, d'ardoises, de feuilles de métal ou enfin de paille et de chaume pour former la toiture d'un édifice : *Un* COMBLE *de charpente. Un* COMBLE *de fer. La couverture se pose sur le* COMBLE. *La cigogne blanche s'établit sur les* COMBLES *des édifices.* (Buff.)

— Arch. La partie supérieure d'une maison : *L'atelier occupait tout le* COMBLE *de la maison.* (H. de Balz.) ‖ *Comble à croupe*, celui qui se termine par une croupe. ‖ *Comble à pignon*, celui qui se termine et aboutit à un pignon. ‖ *Comble brisé*, celui qui est disposé sur deux pentes, l'une qui est inférieure et fort roide, l'autre plus douce. ‖ V. *Mansarde*. ‖ *Comble à potence*, appentis composé de demi-fermes fixées dans le mur auquel le comble est adossé.

— Techn. Intervalle qui sépare les têtes d'un ouvrage de vannerie.

— Blas. Chef de l'écu, diminué.

— Fig. Ce qu'il y a de plus grand, de plus fort, d'extrême dans les choses : *Le* COMBLE *de la douleur. Le* COMBLE *de la joie. Le* COMBLE *des maux. Il est au* COMBLE *de ses vœux*, etc. *Le* COMBLE *du crime est de vouloir en ôter les remords.* (J.-J. Rouss.) *Sa gloire parut alors élevée au* COMBLE. (Mass.)

— *Parvenir, arriver au* COMBLE *des honneurs, des dignités, de la fortune, de ses désirs.*

= **Pour comble de,** loc. prép. Pour surcroît de : *Il gagna la bataille, et* POUR COMBLE DE *gloire, il fit le général ennemi prisonnier.* (Acad.)

— Absol. Il se dit dans un sens péjoratif, et signifie Pour surcroît de malheur : *Il fut ruiné, et* POUR COMBLE *il tomba malade.*

= **De fond en comble,** locut. adv. Depuis le fondement jusqu'au faîte ; entièrement ; sans rien excepter : *Le monument s'écroula* DE FOND EN COMBLE. *La ville fut ruinée* DE FOND EN COMBLE. *Saper une doctrine* DE FOND EN COMBLE.

— Fig. et fam. *Ruiner quelqu'un de fond en comble*, lui faire perdre tous ses biens, son honneur, son crédit, etc.

COMBLE, adj. des 2 g. Qui est rempli jusque par-dessus les bords ; il ne se dit propr. que des mesures des choses sèches, telles que blé, farine, etc. *Mesure, boisseau* COMBLE.

— Fig. *La mesure est comble*, ses fautes, ses crimes sont arrivés à un tel degré qu'il ne doit plus espérer de pardon.

— En parl. d'un lieu, Rempli de monde : *La cour était* COMBLE. *La salle du spectacle était* COMBLE.

COMBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Combler, Rempli : *Mesure* COMBLÉE. *Un carrosse* COMBLÉ *de laquais et devant et derrière.* (Mol.)

— Fig. *Il est* COMBLÉ *d'honneurs, de faveurs.*

Je n'ai plus rien à perdre, et tes vœux sont *comblés*. (Regnard.)

— Absol. Qui est au comble de ses vœux : *Un simple coup d'œil m'a renvoyé, je ne dirai pas satisfait, mais plus* COMBLÉ. (La Font.)

Je suis vraiment *comblé*,
Je vous trouve enfin seule. (Desmahis.)

— Il ne s'emploie en ce sens que dans le style très-familier.

COMBLEAU, n. m. (*comble*.) Pron. *kon-blo*. — Cordage très-fort qui sert dans l'artillerie à soulever des pièces, à tirer des haquets, etc.

COMBLEMENT, n. m. (*comble*.) Pron. *konbl-man*. — Géolog. *Terrains de* COMBLEMENTS, se dit de terrains formés par des matières qui ont rempli un vide entre des terrains plus anciens.

COMBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cumulare* ; lat.) Pron. *kon-blé*. — Remplir une mesure, un vaisseau jusque par-dessus les bords : COMBLER *un boisseau.* (Acad.)

— Remplir un creux, un vide : COMBLER *un fossé, des vallées.* COMBLER *la tranchée.*

— Finan. *Combler un déficit*, faire en sorte qu'il cesse d'exister.

— Fig. *Combler la mesure*, se rendre coupable d'un dernier crime ou de fautes qui ne permettent plus d'espérer de pardon : *Il ne peut attendre aucune indulgence ; il* A COMBLÉ LA MESURE.

— Par anal. *Leurs fautes* ONT COMBLÉ LA MESURE. (Acad.)

Mes crimes désormais *ont comblé la mesure*. (Rac.)
.. Après tant d'affronts dévorés sans murmure
Cette dernière insulte *a comblé la mesure*. (C. Del.)

— Fig. *Combler une personne de biens*, lui faire de grands biens.

Le sort va vous *combler de ses biens* les plus doux. (Ét.)

— Dans le même sens : COMBLER *de grâces, de faveurs.* COMBLER *d'honneurs, de louanges, de gloire.* COMBLER *de joie, de félicité et de politesse. Je* COMBLE *de bienfaits ceux qui me chérissent.* (Pastoret.)

— Absol. *Vous me* COMBLEZ. *Il est triste d'aimer sans une grande fortune et qui donne les moyens de* COMBLER *ce que l'on aime.* (La Br.)

— Fig. *Combler les vœux, les souhaits, les désirs de quelqu'un*, les remplir, les satisfaire.

— Fig. Mettre le comble à, rendre complet. *Il* A COMBLÉ *sa perfidie. Cette perte* A COMBLÉ *ses infortunes.* (Acad.)

= **Se combler,** v. pron. Être comblé : *On a vu plusieurs vallées* SE COMBLER *par l'éboulement progressif des* TERRES *supérieures.* (Quatrem.)

COMBLÈTE ou **COMBLETTE,** n. f. Vén. Fente qui sépare les deux sabots du cerf.

COMBRIÈRE, n. f. Pron. *kon-bri-èr*. — Pêch. Filet propre à prendre des thons et d'autres grands poissons.

COMBUGER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *kon-bu-jé*. — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *combug* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o*, *nous combugeons, il combugea*. — Remplir d'eau des futailles pour les imbiber avant de les employer : COMBUGER *des futailles.*

COMBURANT, ANTE, adj. (*comburens, comburentis* ; lat.) Chim. Qui provoque le phénomène de la combustion.

— Subst. *Des* COMBURANTS. *L'oxygène est un* COMBURANT.

COMBUSTIBILITÉ, n. f. (*combustible*.) Pron. *kon-buss-ti-bi-li-té*. — Chim. Propriété de brûler, de se consumer : *La* COMBUSTIBILITÉ *du charbon de bois varie avec sa densité.* (Pelouze.)

COMBUSTIBLE, adj. des 2 g. (*comburere*, sup. *combustum*, brûler ; lat.) Pron. *kon-buss-tibl*. — Qui a la propriété de brûler : *L'union des matières* COMBUSTIBLES *avec l'oxygène est constamment une source de chaleur.* (Dulong.)

— N. m. Matière destinée à être brûlée. On distingue dans les arts deux espèces de *combustibles*, les *végétaux* et les *minéraux*. Les premiers sont le *bois* et son *charbon*, la *tourbe*, et la *tannée* ; les combustibles *minéraux* sont les *lignites*, la *houille*, le *coke* et l'*anthracite* : *Cette province manque de* COMBUSTIBLE. (Acad.)

COMBUSTION, n. f. (*combustio*, lat. ; m. sign.) Pron. *kon-buss-tion*. — Action de brûler entièrement ; décomposition d'une matière quelconque par le feu, acte par lequel les corps animaux et végétaux et certaines substances minérales se transforment en cendres et se détruisent : *La* COMBUSTION *dans l'air résulte*

de la combinaison du corps combustible ou de ses éléments avec l'oxygène atmosphérique. (Pelouze.) *L'air est nécessaire à la* COMBUSTION. *La* COMBUSTION *des morts était en usage chez les anciens.*

— La *combustion* n'étant autre chose que la combinaison de l'oxygène avec les divers éléments qui constituent les combustibles, on comprend pourquoi la présence de l'air lui est nécessaire : c'est l'air en effet qui en renferme un des éléments principaux et indispensables. À proprement parler, toute fixation de l'oxygène sur un corps, toute oxydation est une *combustion* : ainsi la rouille qui s'attache au fer est une *combustion* lente de ce métal.

— Par extens. Incendie : *J'ai vu l'entière* COMBUSTION *de ce palais.* (Acad.)

— Fig. Grand désordre, tumulte : *Une épouvantable* COMBUSTION *s'éleva.* || Dans ce sens, il est ordinairement précédé de la prépos. *en : Toute l'Europe était alors* EN COMBUSTION. (Acad.)

— Astr. anc. *Planète en combustion,* se disait d'une planète quand elle était en conjonction avec le soleil.

COME, n. m. Surveillant des forçats dans les bagnes.

— *Sous-Come,* gardien subalterne.

COMÉDIATEUR, n. m. (*cum,* avec, lat., et *médiateur.*) Celui qui est médiateur dans une affaire avec une ou plusieurs personnes.

COMÉDIE, n. f. (*comœdia;* lat.; κωμῳδία; gr.) Pron. *ko-mé-di.* — Poëme dramatique; pièce de théâtre où l'on représente une action qu'on suppose s'être passée entre des personnes de condition privée et où l'on a pour objet de plaire soit par la peinture des mœurs et des ridicules, soit par des situations comiques. Cette définition, donnée par l'Académie, convient tout au plus à la comédie du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle. Dans le siècle de Corneille, de Molière et de Racine, le mot *comédie* avait un sens moins restreint. On disait la *comédie* de Cinna, la *comédie* du Misanthrope, la *comédie* d'Horace : *Les* COMÉDIES *de Corneille ont un caractère romain, et je ne sais quoi d'héroïque qui leur est particulier.* (Trév.) Ces observations faites, nous reconnaissons que depuis la fin du XVII^e^ siècle le mot *comédie* s'est dit plus particulièrement des ouvrages qui représentent des actions agréables et divertissantes : *La malice naturelle aux hommes est le principe de la* COMÉDIE. (Marm.) *Des intérêts et des caractères communs constituent la* COMÉDIE. (Id.)

— On désigne les différentes *Comédies* ou par les noms de leurs auteurs, ou par les mots qui leur servent de titres : *Les* COMÉDIES *d'Aristophane. Les* COMÉDIES *de Térence. Les* COMÉDIES *de Molière. La* COMÉDIE *des Nuées. La* COMÉDIE *de l'Andrienne. La* COMÉDIE *des Femmes savantes. La* COMÉDIE *du Festin de Pierre.*

— *Comédie grecque, latine, italienne, espagnole, française.* Ces désignations répondent à des différences assez marquées dans l'histoire ou dans le caractère de la *comédie.*

— *Comédie grecque,* la comédie chez les Grecs; elle se divise en trois âges ou en trois genres, en COMÉDIE *ancienne,* COMÉDIE *moyenne* et COMÉDIE *nouvelle.*

— *Comédie ancienne* ou *vieille comédie,* celle où tout était vrai, le sujet et les acteurs, et où l'on mettait sur la scène les réalités du moment et les personnages vivants et contemporains. Le théâtre d'Aristophane appartient à ce genre : *L'*ANCIENNE COMÉDIE *jouait sur la scène des hommes célèbres encore vivants.* (Mich.)

Dans Athènes naquit la *comédie* antique. (Boil.)
Bientôt parut la *vieille comédie ;*
Elle fut libre et parut si hardie
Qu'une loi sage arrêta ses excès. (M. J. Chén.)

— *Comédie moyenne,* celle qui succéda à la première et dont les sujets étaient véritables, mais les noms supposés.

— *Comédie nouvelle,* celle dont les sujets et les noms sont inventés, et où il n'y a de vrai que les caractères, les passions et les mœurs. C'est, à peu d'exceptions près, la *comédie* de tous les peuples modernes. C'est elle que Boileau désigne dans ce vers :

La *comédie* apprit à rire sans aigreur. (Boil.)

Ménandre fut surnommé le prince de la NOUVELLE COMÉDIE *des Grecs.* (Acad.) *La* NOUVELLE COMÉDIE, *née à l'époque où les Grecs étaient le plus capables de réflexion, créa des personnages tout d'invention.* (Michelet.)

— *Comédie latine,* genre imité de la *nouvelle comédie* des Grecs.

— *Comédie italienne,* genre d'origine italienne; il consiste en une suite de scènes boufonnes et de lazzi : *La* COMÉDIE *italienne sur nos théâtres n'est qu'une bouffonnerie.* (St-Évrem.)

— *Comédie espagnole;* elle forme un genre particulier très-libre dans sa poétique, prodigieusement intrigué, et, comme nos drames modernes, plus remarquable par le nombre et la complication des aventures que par la vérité des caractères et la vraisemblance des moyens.

— *Comédie française,* l'art français de composer les *comédies,* par oppos. à celui des autres nations. || On dit plus souv. *Théâtre français* ou *scène française,* pour signifier le caractère général des *comédies* composées par les auteurs français.

— Par extens. La troupe des comédiens qui appartiennent au premier théâtre français : *Toute la* COMÉDIE FRANÇAISE *parait dans le divertissement qui termine le Malade imaginaire.*

— Absol. Tout théâtre, tout lieu où jouent des comédiens : *Nous allons une* [illegible] *semaine à la* COMÉDIE. || Aujourd'hui, on [illegible] *Aller au théâtre.*

— *Comédie de mœurs,* ce[illegible] objet principal la peinture des mœurs, [illegible]cle, soit d'un peuple, soit de telle ou te[illegible] classe d'individus.

— *Comédie de caractère,* celle qui se propose surtout la peinture du caractère d'un principal personnage : *Le Tartufe et l'Avare de Molière, le Méchant de Gresset, le Glorieux de Destouches sont des* COMÉDIES DE CARACTÈRE.

— *Comédie d'intrigue,* celle qui occupe et intéresse l'esprit par un sujet très-compliqué et une action fréquemment coupée d'incidents inattendus : *Le Mariage de Figaro est le chef-d'œuvre de la* COMÉDIE D'INTRIGUE.

— *Comédie de genre,* celle qui représente d'après la réalité ou d'après la convention les habitudes, le langage et les manières de vivre propres aux individus d'une même profession, d'une même coterie ou d'une même localité : *La Petite ville de Picard et presque tout le théâtre du même auteur appartiennent à la* COMÉDIE DE GENRE.

— *Comédie épisodique* ou *à tiroir,* celle dont les scènes, sans être déterminées les unes par les autres, se succèdent comme les points de vue dans une lanterne magique : *Les Originaux de Fagan, le Mercure galant de Boursault sont des* COMÉDIES ÉPISODIQUES.

— *Comédie larmoyante,* celle dans laquelle le pathétique domine le comique. Aujourd'hui on les appelle plus ordinairement Drames : *La création de la* COMÉDIE LARMOYANTE *fit à La Chaussée un grand parti dans le public toujours avide de nouveautés.* (Viennet.)

— *Comédie héroïque,* celle où l'on met en scène des rois, des princes ou d'autres personnages d'un rang très-élevé.

— *Comédie historique,* celle qui prend son sujet et ses principaux personnages dans l'histoire.

— *Comédie pastorale,* celle dont la scène est la campagne et dont les personnages, en habits champêtres, représentent des amours de bergers et de bergères : *La Sylvie de Mairet et le Mélicerte de Molière sont des* COMÉDIES PASTORALES.

— *Comédie-ballet,* celle dont chaque acte se terminait par un divertissement de danse : *Les Amants magnifiques de Molière sont une* COMÉDIE-BALLET.

— *Haute comédie;* elle comprend la comédie de mœurs et la comédie de caractère, et on la désigne sous ce nom par oppos. aux autres genres de comédies qui sont moins élevés : *Le Tartufe et le Misanthrope sont les chefs-d'œuvre de la* HAUTE COMÉDIE.

— L'art de composer des comédies : *La* COMÉDIE *a été portée par Molière à la plus grande perfection connue.* (Ac.)

— Représentation d'une pièce, d'un rôle : *Donner, voir la* COMÉDIE. *Vous jouez très-bien la* COMÉDIE. (Beaum.)

Donc vous *ne jouez pas,* monsieur, la *comédie.* (V. Hugo.)

— Fam. *C'est le secret de la comédie,* se dit d'une chose sue de tout le monde, et dont quelqu'un veut faire un secret.

— Par extens. Fait plaisant, ridicule, grotesque : *Donner la* COMÉDIE *au public. C'est une vraie comédie.* (Ac.)

— Feinte : COMÉDIE *que tout cela! C'est pure* COMÉDIE. *Jouer la* COMÉDIE. (Ac.) *La vie du courtisan est une* COMÉDIE *perpétuelle.* (La Rochef.)

— Il se prend quelquefois en mauv. part : *On osa lui faire son procès dans les formes, et cette* COMÉDIE *atroce eut les suites horribles qu'elle devait avoir.* (Raynal.)

COMÉDIEN, IENNE, n. (*comedie.*) Pron. *ko-mé-diain, dièn.* — Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre public. *La condition des* COMÉDIENS *était infâme chez les Romains, et honorable chez les Grecs.* (Trévoux.) *Ah! les étranges animaux à conduire que les* COMÉDIENS! (Mol.) *Vous savez qui je suis? Rien, une fille du peuple, une* COMÉDIENNE. (V. Hugo.)

— *Les comédiens français,* anciennement *les comédiens du roi,* la troupe des comédiens du premier théâtre français.

— *Les comédiens italiens,* les acteurs du théâtre italien, à Paris, lesquels s'appelaient aussi *Comédiens du roi.*

— *Comédiens ambulants, comédiens de campagne,* qui vont récitant ou chantant leurs pièces par les bourgades à la façon des acteurs de Thespis ou de ceux dont la vie et les aventures sont décrites dans le Roman comique de Scarron.

— *Se faire comédien,* embrasser la carrière du théâtre : *Jamais on ne se fit* COMÉDIEN *par goût pour la vertu.* (Did.)

— *Devenir comédien,* faire des progrès dans l'art de la comédie : *Cette actrice devient bonne* COMÉDIENNE.

— Fig. Hypocrite, dissimulé; homme qui, dans un intérêt personnel, feint des sentiments, des passions qu'il n'a pas : *Avec ses airs passionnés, sa face minaudière, je le crois un grand* COMÉDIEN. (Lesage.) *Les grimaces d'amour ressemblent fort à la vérité, et j'ai vu de grands* COMÉDIENS *là-dessus.* (Mol.)

— Charlatan, qui cherche à se faire valoir par des dehors trompeurs, qui veut donner une opinion fausse ou exagérée de son mérite. *Cromwell est dissimulé, impénétrable, hypocrite et* COMÉDIEN. (Vitet.)

— Adjectiv. Feint, affecté en parl. des choses : *Il faut empêcher les enfants de contrefaire les gens ridicules; car ces manières moqueuses et* COMÉDIENNES *ont quelque chose de bas et de contraire aux sentiments honnêtes.* (Fén.) *Quand les livres, les honneurs, la fortune et les amis nous abandonnent, la religion nous présente, pour appuyer notre tête, non pas le souvenir de nos frivoles et* COMÉDIENNES *vertus, mais celui de notre insuffisance.* (B. de St-P.)

COMÉPHORE, n. m. (κόμη, chevelure, et φέρειν, porter; gr.) Pron. *ko-mé-for.* — Zool. Genre de poissons apodes.

COMESSATION, n. f. (*cum,* avec, et *edere,* manger; lat.) Pron. *ko-mèss-ça-cion.* — Néol. Débauche, grand festin.

COMESTEUR, n. m. Pron. *ko-mèss-teur.* — Néol. Débauché, dissipateur.

— Gourmand, qui mange beaucoup.

COMESTIBLE, adj. des 2 g. (*comedere,* sup. *comestum,* manger; lat.) Pron. *ko-mèss-tibl.* — Qui peut se manger; il ne se dit que des aliments de l'homme : *Denrées* COMESTIBLES.

— N. m. *Un bon* COMESTIBLE. *Les* COMESTIBLES *sont rares et chers dans cette ville.* (Ac.) *Marchand de* COMESTIBLES. *Une boutique de* COMESTIBLES.

COMÉTAIRE, adj. des 2 g. (*comète.*) Pron. *ko-mé-tèr.* — Qui a rapport aux comètes : *Astronomie* COMÉTAIRE. *Système* COMÉTAIRE. *Les ellipses* COMÉTAIRES *sont généralement très-allongées.* (Arago.) *Clairaut créa une ère nouvelle pour l'astronomie* COMÉTAIRE. (Id.)

COMÈTE, n. f. (*cometa;* lat.) Pron. *ko-mètt.* — Astron. Astre semblable aux planètes, qui n'est visible pour la terre que dans une partie de son cours, et qui se meut en décrivant une vaste ellipse dans un orbite très-excentrique, dont le soleil occupe le foyer : *Les* COMÈTES *se meuvent en dehors du plan général de l'écliptique.* (Arago.) *Il n'y a que quatre comètes dont la marche soit connue aujourd'hui.* (Id.) *Dans les queues des* COMÈTES *les bords brillent ordinairement plus que le centre.* (Id.) *Les* COMÈTES *décrivent ces ellipses à grand axe infini que l'on appelle parabole.* (Id.) *Si une* COMÈTE *s'approchait seulement de nous jusqu'à la distance de douze ou treize mille lieues, elle produirait une marée de trois mille toises.* (Lalande.)

— Pyrotech. Fusée volante dont la tête et la queue sont lumineuses.

— Blas. Étoile à queue ondoyante qui se figure avec huit rayons.

— Sorte de jeu qui se joue avec des cartes dont l'une porte le nom particul. de *comète : Jouer à la* COMÈTE.

— Comm. Sorte de ruban étroit et satiné.

COMÉTÉ, adj. m. (*comète.*) Blas. Dont le chef a des rayons ondoyants et mouvants.

COMÉTITE, n. f. (κόμη, chevelure; gr.) Pron. *ko-mé-titt.* — Zool. Sorte de polypier : astroïte fossile.

COMÉTOGRAPHE, n. m. (*cométographie.*) Pron. *ko-mé-to-graf.* — Celui qui décrit, qui observe les

comètes : *Aidé des déterminations des* COMÉTOGRAPHES *anciens, il a pu suivre cette comète dans toutes ses apparitions jusqu'à l'an 12 avant notre ère.* (Babinet.)

COMÉTOGRAPHIE, n. f. (κομήτης, comète, γράφω, j'écris; gr.) Pron. *ko-mé-to-gra-fi.* — Description des comètes.

COMÉTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ko-mé-to-gra-fik.* — Qui a rapport à la cométographie.

COMÉTOLOGIE, n. f. (κομήτης, comète, λόγος, discours; gr.) Discours sur les comètes.

COMÉTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la cométologie.

COMFORT, n. m. V. CONFORT.

COMFORTABLE, adj. V. CONFORTABLE.

COMICES, n. m. plur. (*comitia*; lat.) Pron. *ko-miss.* — Hist. rom. Assemblées dans lesquelles les citoyens élisaient les magistrats de la république, ou délibéraient et votaient sur quelque question politique importante : COMICES *par tribus.* COMICES *par centuries.* COMICES *par curies.*

— Par analog. *Comices agricoles*, réunions annuelles où se décernent des prix pour les meilleurs procédés de culture : *Nous avons aujourd'hui deux cent soixante* COMICES AGRICOLES. (Blanqui.)

— Antiq. *Champ des comices*, le Champ de Mars.

COMICIAL, ALE, adj. Pron. *ko-mi-cial.* — Antiq. Qui a rapport, qui appartient aux comices.

— *Délibération comiciale*, délibération faite en commun à la diète de Ratisbonne.

COMINGE, n. f. Pron. *ko-mainj.* — Anc. milit. Bombe très-grosse.

COMIQUE, adj. des 2 g. (*comicus*, m. sig.; lat.) Pron. *ko-mik.* — Propr. Qui appartient à la comédie : *Genre* COMIQUE. *Sujet* COMIQUE. *Talent* COMIQUE. *Style* COMIQUE. *Verve* COMIQUE. *Poëte, pièce* COMIQUE.

Reprenons au plus tôt le brodequin *comique*. (Boil.)

— *Troupe* COMIQUE, société de comédiens qui représentent des comédies, des tragédies, des drames, des vaudevilles, etc.; par oppos. à *Troupe lyrique*, celle qui joue des opéras.

— Par. extens. Plaisant, propre à faire rire : *Visage* COMIQUE. *Air comique. Aventure* COMIQUE. *Je ne vous ai pas encore dit le plus* COMIQUE *de cette histoire. Fable, roman comique. L'Arioste et ses fables* COMIQUES. (Boil.)

— *Masque comique*, en parl. d'un acteur, visage qui se prête à tous les mouvements de physionomie nécessaires pour bien exprimer le caractère d'un rôle plaisant : *Avoir le* MASQUE COMIQUE. (Ac.)

= **Comique**, n. m. La comédie, le genre comique, le caractère même de la comédie : *Le haut* COMIQUE. *Le bas* COMIQUE. *Le* COMIQUE *de situation. Le* COMIQUE *de caractère.*

Le *comique* ennemi des soupirs et des pleurs. (Boil.)

.. Leur *comique* est gai comme l'esprit des lois. (C. Del.)

Je n'approuve que le COMIQUE *qui est épuré des obscénités et des équivoques, qui est pris dans la nature, qui fait rire les sages et les honnêtes gens.* (La Bruy.)

Chrysale, Ariste, Orgon
Pour être des bourgeois sont-ils d'un bas *comique*? (C. Del.)

— Par extens. Le caractère comique d'une chose quelconque. *Le* COMIQUE *de cette nouvelle, de cette aventure.*

— Auteur comique : *Les* COMIQUES *grecs. Les* COMIQUES *italiens. Les* COMIQUES *français. Molière est notre premier* COMIQUE. (Acad.) *Les pièces des* COMIQUES *français sont jouées sur tous les théâtres de l'Europe.*

— Théât. Le comédien habituellement chargé de représenter les personnages plaisants ou bouffons : *Un bon* COMIQUE. *Un excellent* COMIQUE. *Le premier, le second* COMIQUE.

— N. pl. L'emploi des rôles comiques : *Jouer les* COMIQUES. *Tenir les* COMIQUES. *Cet acteur a été engagé pour jouer les premiers* COMIQUES.

— Fig. *Le comique de la troupe*, le personnage qui égaye et divertit habituellement une société.

COMIQUEMENT, adv. Pron. *ko-mik-man.* — D'une manière comique : *Il a traité ce sujet* COMIQUEMENT. (Acad.)

COMITAT, n. m. (*comitatus*, réunion; lat.) Division civile et administrative de la Hongrie.

COMITE, n. m. (*comitari*, accompagner; lat.) Pron. *ko-mitt.* — Officier qui surveille la chiourme d'une galère. *Ce complot mit des gens très-estimés à la rame et sous le nerf très-effectif du* COMITE, *pour cause unique de religion.* (St-Simon.)

COMITÉ, n. m. (*comitatus*, réunion, société; lat.) Réunion de personnes commises par un pouvoir quelconque pour examiner, discuter une affaire, une question; bureau organisé dans le sein d'une assemblée délibérante : COMITÉ *consultatif. Rapport du* COMITÉ. *Les membres, le bureau, le président du* COMITÉ. *Il fut tenu plusieurs* COMITÉS *sur cette affaire.* (Acad.) *Le* COMITÉ *évalua la totalité des biens de main-morte du clergé propriétaire à quatre milliards.* (Lamart.)

— Hist. Il se dit de certaines commissions extraordinaires : COMITÉ *révolutionnaire.* COMITÉ *de salut public.*

— *Comité secret*, discussion, délibération d'une assemblée à laquelle le public n'est pas admis.

— Fam. *Petit comité*, réunion composée seulement d'un petit nombre de personnes intimes : *Nous serons ce soir en* PETIT COMITÉ. (Ac.)

— Théâtr. *Le comité de lecture* ou le *comité*, réunion d'acteurs ou d'hommes de lettres chargés d'écouter la lecture des pièces et d'en prononcer l'admission ou le rejet :

Je veux au *comité* te présenter moi-même. (C. Del.)
Le comité
Reçoit votre grand œuvre à l'unanimité. (Id.)

COMITIAL, ALE, adj. Pron. *ko-mi-ciul.* — Hist. rom. Qui se rapporte aux comices.

— *Jours comitiaux*, ceux où avaient lieu les comices.

— *Mal comitial*, l'épilepsie chez les Romains. Ce nom fut donné à cette maladie parce qu'elle était regardée comme un mauvais présage, et qu'on rompait les comices lorsqu'un des membres en était attaqué.

COMITICULE, n. m. Néol. Petit comité.

COMMA, n. m. (κόμμα, membre de phrase; gr.) Mus. La huitième ou neuvième partie d'un ton, à peu près la moitié d'un quart de ton : *La valeur du* COMMA *n'est appréciable que par le calcul.* (Acad.)

— Philolog. Pause qui équivaut à une virgule, et se marque avec deux points l'un au-dessus de l'autre.

— Zool. Oiseau d'Afrique.

COMMAND, n. m. (*commendare*, recommander; lat.) Pron. *ko-man.* — Jurispr. Celui que l'acquéreur d'un héritage s'est réservé de nommer, et pour lequel il déclare avoir acquis : *Déclaration de* COMMAND.

COMMANDANT, part. prés. du v. Commander.

COMMANDANT, adj. (*commander.*) Pron. *ko-man-dan.* — Qui commande dans une place, ou qui commande des troupes, une troupe : *Capitaine* COMMANDANT.

— Mar. Il se dit aussi du vaisseau qui porte le chef de la flotte et duquel partent les ordres : *L'impétuosité de l'attaque et l'habileté de la marine l'ont rendu maître du vaisseau* COMMANDANT. (Thom.)

— N. m. Chef. *Un* COMMANDANT. *Les* COMMANDANTS.

— *Commandant de place*, tout officier supérieur commandant dans une place de guerre.

— Chef. *Tout parti demande un* COMMANDANT.

COMMANDE, n. f. (*commendatum*, chose confiée, recommandée; lat.) Pron. *ko-mand.* — Comm. Ordre donné à un fabricant, à un ouvrier de faire, de livrer un ouvrage dans un temps prescrit : *On lui a fait plusieurs* COMMANDES. (Ac.)

— *Ouvrage de commande*, ouvrage que l'on fait exprès pour une personne qui en a donné l'ordre.

— Fam. et par dénigr. *Littérature de* COMMANDE. *Le public est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses animosités de hasard et ses admirations de* COMMANDE. (Viennet.)

— Fig. et fam. *Maladie de commande, joie de commande, douleur de commande*, maladie, joie, douleur, etc., qui sont feintes. Il se dit de même des sentiments, des idées qui ne sont pas sincères : *Comme les pleurs de* COMMANDE *ne lui coûtent rien, elle en répandit en abondance.* (Lesage.)

— Mar. Fils de caret tortillés ensemble à la main, dont on fait des amarrages grossiers.

COMMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Commander : *Ouvrage* COMMANDÉ. *Un homme de guerre aime à dire que c'était par trop d'empressement qu'il se trouva en quelque poste très-périlleux, sans être de garde ni* COMMANDÉ. (La Br.)

COMMANDEMENT, n. m. (*commander.*) Pron. *ko-mand-man.* — Ordre que donne celui qui a le pouvoir, l'autorité : COMMANDEMENT *verbal.* COMMANDEMENT *par écrit.*

— *Secrétaires des commandements*, les principaux secrétaires des princes et des princesses d'une famille et d'une maison royale.

— Anc. *Secrétaire d'État et des commandements*, qualité que prenaient dans leurs titres les secrétaires d'État.

— Par extens. Autorité, pouvoir de commander, de donner des ordres dans diverses fonctions, mais principalement dans les fonctions militaires : *Arriver, aspirer au* COMMANDEMENT. *Prendre le* COMMANDEMENT. *Les archontes avaient le* COMMANDEMENT *de la république à Athènes.* (Acad.) *Ce général est muni de son* COMMANDEMENT. *Les rois n'avaient proprement que le* COMMANDEMENT *des armées.* (Boss.)

— *Avoir le commandement d'une province, d'une place*, y avoir la qualité, la place de gouverneur, de commandant.

— *Bâton de commandement*, bâton que portent certains officiers militaires en signe de leur dignité.

— Par extens. Action, manière de commander : *Il a le* COMMANDEMENT *doux, rude. Cet officier a le* COMMANDEMENT *impérieux.* (Acad.)

— Iron. *Il a le commandement beau*, se dit d'un homme qui donne des ordres impossibles ou très-difficiles à exécuter, ou d'un homme qui n'a point d'autorité et à qui on ne veut pas obéir.

— *Avoir une chose à son commandement*, pouvoir en user à volonté. || *Avoir une chose à commandement*, l'avoir en main, pouvoir facilement en disposer.

— Guerr. et Mar. Tout ordre bref qu'on donne à haute voix pour faire exécuter certains mouvements, certaines manœuvres : *Attention au* COMMANDEMENT.

— Prat. L'exploit que fait un huissier contre quelqu'un en vertu d'un jugement ou d'un titre exécutoire et par lequel il lui commande de satisfaire aux obligations énoncées dans le titre :

Un exploit à moi-même! — Avec *commandement*
De payer en mes mains et très-exactement. (F. d'Églaut.)
Vous allez recevoir une assignation;
Demain *commandement* avec injonction
De quitter sur-le-champ un titre illégitime. (Étienne.)

— Absol. Loi, précepte : COMMANDEMENTS *de Dieu. Les* COMMANDEMENTS *de l'Église. Les dix* COMMANDEMENTS *contiennent les préceptes du culte de Dieu et de la société humaine.* (Boss.)

Syn. Commandement, ordre, injonction. Le *commandement* est l'expression directe de la volonté de celui qui commande; l'*ordre* émane d'un chef, mais moins directement, et le plus souvent il est transmis; l'*injonction* est la sommation d'obtempérer à un ordre ou à une décision d'une autorité reconnue.

COMMANDER, v. trans. ou act. 1re conj. (*commendare*, confier, recommander; lat.) Pron. *ko-man-dé.* — Ordonner, enjoindre une chose à quelqu'un : *Il lui a* COMMANDÉ *telle chose. C'est Dieu qui le* COMMANDE. (Acad.) *Je vous* COMMANDE *le silence. Nous faisons tout le contraire de ce que Dieu nous* COMMANDE. (Boss.) *On ne sait jamais bien* COMMANDER *que ce qu'on sait exécuter soi-même.* (J.-J. Rouss.)

— *Commander* de suivi d'un infinitif, Ordonner de faire telle ou telle chose : *Dieu nous* COMMANDE *de l'aimer.* (Ac.)

— On dit aussi dans ce sens : *Commander que* suivi d'un verbe au subj. La différence entre ces deux constructions est assez légère; cependant *commander que* indique une injonction plus marquée et un ordre plus précis : COMMANDEZ *qu'il s'arrête.* (Ac.)

— Fam. *N'avez-vous rien à me commander pour votre service? Vous n'avez qu'à commander*, etc., différentes phrases de civilité signifiant qu'on est disposé à rendre service à quelqu'un.

— Fig. et moral. Avec un nom de chose abstraite pour sujet : *L'honneur vous* COMMANDE *ce sacrifice.* (Acad.) *Les circonstances* COMMANDAIENT *ces mesures.* (Id.) *Les hommes qu'aucun travail ne* COMMANDE *ont souvent des vapeurs.* (Buff.)

— Fig. Inspirer : COMMANDER *le respect, l'estime, l'admiration. Cette conduite* COMMANDE *l'admiration.* (Ac.) *Sa démarche avait un caractère de noblesse et de grâce qui* COMMANDAIT *le respect.* (H. de Balz.)

— Art milit. Avoir le commandement, l'autorité : COMMANDER *une armée.* COMMANDER *une ville.* COMMANDER *une division.* COMMANDER *l'avant-garde.* COMMANDER *un vaisseau, une escadre, une flotte.* (Acad.)

— *Commander une expédition, une attaque, un siége*, etc., être chargé de diriger une expédition, une attaque, un siége. || On dit de même : *Commander la manœuvre.*

— Conduire, diriger à la guerre une troupe dont on a le commandement : *Il* COMMANDAIT *l'artillerie, les dragons*, etc., *dans cette expédition.*

— Par extens. Envoyer, dépêcher avec des ordres : COMMANDER *une troupe, des soldats*, etc., *pour une expédition, un coup de main, une attaque*, donner à une troupe, à des soldats l'ordre de faire une expédition, un coup de main, etc.

— *Commander le feu*, donner l'ordre de tirer. || *Commander la retraite*, donner l'ordre de battre en retraite.

— En parl. des choses : S'élever sur, dominer : *Cette forteresse* COMMANDE *la plaine. Au nord deux collines élevées* COMMANDENT *la ville.* (Acad.)

— *La citadelle* COMMANDE *la ville*, se dit d'une citadelle qui, grâce à sa hauteur, peut facilement écraser la ville de son feu.

— V. intrans. ou neut. Avoir droit de commander, avoir la puissance, l'autorité dans le sens absolu du mot : *Le prince* COMMANDE *à ses sujets, le père à ses enfants, le maître à ses domestiques, le chef d'atelier à ses ouvriers. Dieu seul* COMMANDE *aux consciences.* (Portalis.)

Peuple-roi que je sers, *commandez* à César,
César à l'univers. (Volt.)

— Exercer l'autorité : COMMANDER *en maître, en roi. Il faut avoir appris à obéir pour savoir bien* COMMANDER. (J. J. Rouss.)

Quand vous *commanderez* vous serez obéi. (Rac.)
Un cœur né pour servir sait mal comme on *commande*. (Corn.)

— Dans ce sens, il se dit surtout absol. du commandement militaire : *Ce général* COMMANDE *bien.*

— Fig. et fam. *Commander à la baguette*, avec rudesse et souvent avec violence.

— Fig. et mor. *Commander à ses passions, à ses désirs*, les régler, les dominer : *Je ne pouvais* COMMANDER *à mon impatience.*

L'onde à peine suffit à leurs gosiers brûlants;
Mais à leur fier instinct d'autres besoins *commandent*. (Delille.)

— Guerr. *Cette forteresse commande à tout le pays*, elle le tient en respect, elle le menace.

— Comm. Faire une commande à un fabricant, à un artiste, à un ouvrier, etc. : COMMANDER *un ameublement. Il a* COMMANDÉ *un habit.* COMMANDER *un tableau. Eh bien! as-tu* COMMANDÉ *le souper?* (Lesage.)

= **Se commander,** v. pr. Être maître de soi, régler ses passions, ses désirs : SE COMMANDER *à soi-même. Il n'a jamais su* SE COMMANDER. (Ac.)

— Être imposé, exigé : *La gaieté ne* SE COMMANDE *pas plus que les chants qu'elle inspire.* (Buff.) *L'amitié ne* SE COMMANDE *pas plus que l'estime.* (Volt.)

— *Cette passion, ce sentiment ne* SE COMMANDE *point*, ne dépend pas de la volonté :

Quant à l'amour, c'est tout un autre point;
Les sentiments ne *se commandent* point. (Volt.)

COMMANDERIE, n. f. (*commander.*) Bénéfice affecté à l'ordre de Malte ou à quelque autre ordre militaire : *Une* COMMANDERIE *de Malte. Une* COMMANDERIE *de l'ordre Teutonique.* (Acad.) *La fortune orageuse de l'Ordre les dispersa çà et là dans plusieurs* COMMANDERIES *et églises de l'Occident.* (Aug. Thierry.) *Sa* COMMANDERIE *lui rapporte dix mille écus de rente.* (Lesage.)

COMMANDEUR, n. m. (*commander.*) Pron. *ko-man-deur.* — Chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier pourvu d'une commanderie : COMMANDEUR *de Malte, de Saint-Lazare, de l'ordre Teutonique.* (Acad.)

Voyez ce *commandeur* à qui la tête tremble,
Parlant, toussant, crachant, se mouchant tout ensemble. (Desmahis.)

— *Grand commandeur*, titre d'une des principales charges de l'ordre de Malte.

— Grade élevé et purement honorifique dans plusieurs ordres militaires : COMMANDEUR *de la Légion d'honneur.*

— *Commandeurs de l'ordre*, ecclésiastiques qui avaient l'ordre du Saint-Esprit.

— *Commandeur des croyants*, titre que prenaient les califes.

— Pharm. *Baume du commandeur*, préparation que l'on emploie en frictions.

— Zool. Oiseau du genre Troupiale.

COMMANDITAIRE, n. m. (*commanditer.*) Pron. *ko-man-di-tèr.* — Simple bailleur de fonds dans une société en commandite, lequel ne prend aucune part à la gestion et n'est responsable que jusqu'à concurrence de sa mise : *Le* COMMANDITAIRE *n'est engagé que jusqu'à concurrence des sommes qu'il a souscrites, pourvu qu'il ne s'immisce en rien dans la gestion.*

— Adj. *Associé* COMMANDITAIRE.

COMMANDITE, n. f. (*commendare*, confier; lat.) Pron. *ko-man-ditt.* — Société formée entre deux ou plusieurs associés responsables et solidaires, ou un gérant et plusieurs associés simples bailleurs de fonds : *Former une société en* COMMANDITE.

— Dans la *société en commandite* il n'y a de responsables qu'un ou plusieurs associés portant le nom de *gérants*, lesquels sont chargés d'entreprendre et de suivre les opérations de la société. Les autres associés appelés *commanditaires* sont de simples bailleurs de fonds et ne peuvent être passibles des pertes de la société que jusqu'à concurrence des sommes mises ou promises par eux.

— Les fonds que verse un commanditaire : *Il a payé sa* COMMANDITE.

COMMANDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Commanditer : *Maison* COMMANDITÉE. *Négociant* COMMANDITÉ.

COMMANDITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ko-man-dité.* — Néol. S'intéresser dans des opérations de commerce par un versement de fonds, sans participer à la gestion des affaires. *On regarde sans l'aider un grand homme luttant contre le sort, et l'on* COMMANDITE *un épicier.* (H. de Balzac.)

= **Se commanditer,** v. pr. Être commandité : *Ces deux maisons* SE COMMANDITENT.

COMMATION, n. f. (κομμάτιον; gr.) Philol. Une des six parties du chœur dans la comédie grecque.

COMME, adv. de compar. (*quomodo*, comment; lat.) Pron. *kom.* — Comment, de quelle manière, par quels moyens : *Voici* COMME *l'affaire se passa.* COMME *vous me traitez! Vous savez depuis longtemps que je vous aime, et* COMME *je vous aime.* (Mad. de Sév.) *Je vous ai mandé* COMME *un voyage de M. Chaulnes avait dérangé le nôtre.* (Id.)

Vois *comme* tout le camp s'oppose à notre fuite. (Rac.)
Un cœur né pour servir sait mal *comme* on commande. (Corn.)

La faculté du lieu le traita Dieu sait *comme*. (C. Del.)

— À quel point, combien : COMME *il est changé! Vous voyez* COMME *il travaille!* COMME *il est bon.* COMME *il est aimable!*

— En qualité de : *Ce qu'il devait à Dieu* COMME *homme, et ce qu'il devait à ses peuple* COMME *roi.* (Fléch.) *C'est une erreur de condamner les plaisirs* COMME *plaisirs, et non pas* COMME *injustes et illégitimes.* (St-Évremond.)

— Par exemple : *Les métaux précieux*, COMME *l'or, l'argent, sont moins utiles que le fer.* (Droz.)

— Presque, quasi : *Il est* COMME *mort.*

— Après certains verbes, il est explicatif : *On considère cela* COMME *un présage. On le cite* COMME *le plus savant helléniste. Regarder la chose* COMME *faite.*

— En quelque sorte : *La main du ciel l'avait arraché* COMME *par miracle des mains de ses ennemis.* (Boss.) *Il ne venait jamais à la cour, ou* COMME *jamais.* (St-Sim.)

— De la nature de : *Une âme* COMME *la sienne.* (Boss.) *Un homme* COMME *lui.*

— Fam. et ellipt. *Comme cela* ou *comme ça*, ni bien ni mal : *Il travaille* COMME CELA. *Il se porte* COMME CELA.

— *Il est comme cela*, c'est son caractère.

= **Comme,** conj. Ainsi que, de même que : *Je l'ai aimé* COMME *un frère.* (Lam.) *Le royaume changea de face* COMME *la capitale.* (Mass.) *Courir çà et là* COMME *des insensés.* (Id.) *Amer* COMME *de l'absinthe.* (Acad.) *Je crois à l'âge de soixante et six ans voir les choses* COMME *elles sont.* (Volt.) *Il fait peur, il fait pitié; il pleure* COMME *un enfant, il rugit* COMME *un lion.* (Fén.) *La philosophie spéculative,* COMME *les hautes mathématiques, n'est pas faite pour le peuple.* (V. Cous.) *Le Romain,* COMME *ses ancêtres, ne fait rien pour vivre; il faut que son sénat ou son prince le nourrisse.* (Châteaub.) *La vraie dévotion est tolérante* COMME *la vraie philosophie.* (Ségur.)

— Dans les phrases comparatives, il se place souvent au commencement du premier membre, et a pour corrélatif *ainsi* : COMME *la raison n'a plus de frein, l'erreur ainsi n'a plus de bornes.* (Mass.)

— Le besoin de concision fait supprimer *ainsi* dans les phrases proverbiales : COMME *on fait son lit, on se couche.*

— Il a quelquefois *aussi* pour corrélatif : COMME *il est inconstant dans ses projets,* AUSSI *voit-on qu'il réussit rarement.* (Ac.)

— Tant que, autant que : *Rien n'anime le soldat* COMME *l'exemple des chefs.* (Ac.)

— Lorsque, dans le temps, le moment où : COMME *il était à Paris, la révolution éclata.* COMME *nous fûmes arrivés au bord du bassin, j'en vis plusieurs descendre et s'approcher de nous.* (J.-J. Rousseau.)

— Parce que, vu que : COMME *ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit.* (Ac.) *Ils rejetèrent cette mesure* COMME *trop violente.* (Id.)

Comme de mes pareils la nature est avare,
On a quelques égards pour un homme si rare. (Boursault.)

— Il s'emploie très-souvent dans les propositions explicatives elliptiques : *Dans les quadrupèdes, ceux qui ont plusieurs estomacs ou de gros et longs intestins nagent,* COMME *plus légers, plus aisément que les autres.* (Buff.)

= **Tout comme,** loc. conj. Ainsi que : *Ça flambait* TOUT COMME *une allumette.* (Piron.)

= **Comme si,** loc. conj. De même que si, avec l'indicatif : *Pour exécuter de grandes choses il faut vivre* COMME SI *l'on ne devait jamais mourir.* (Vauv.) COMME *s'il eût pu lire dans mon cœur.* (C. Del.)

— Anc. il se construisait avec le subjonctif :

Comme si leurs désirs *dépendissent* de nous. (Regnier.)

= **Comme que,** loc. conj. De quelque manière que : COMME QUE *tout aille, peu importe au prétendu sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet.* (J.-J. Rouss.) *J'ai fait voir comment toute éducation positive suit,* COMME *qu'on s'y prenne, une route opposée à son but.* (Id.) ‖ Vieux.

= **Gramm.** Le verbe qui a plusieurs sujets du nombre singulier unis par *comme* se met, selon le sens, au singulier ou au pluriel. Il se met au *singulier* quand on veut exprimer seulement une comparaison : *La vérité,* COMME *la lumière,* EST *inaltérable, immortelle.* (B. de St-P.) Il se met au *pluriel* lorsque l'esprit embrasse les deux sujets et qu'on les ajoute l'un à l'autre plutôt qu'on ne les compare : *Dans l'Égypte, dans l'Asie et dans la Grèce Bacchus* AINSI QU'*Hercule* ÉTAIENT RECONNUS *comme* DEMI-DIEUX. (Volt.)

— Lorsque *comme*, conjonction, figure en tête d'une proposition suivie d'une coordonnée, il est d'usage de le remplacer par *que* en tête de la seconde proposition : COMME *il vous a trompé et* QU'*il pourrait vous tromper encore, vous ne sauriez trop vous en défier.*

— Après *autant*, *aussi*, si on emploie *que*, et non *comme*, pour unir deux termes de comparaison : *Il est* AUSSI *brave* QUE *son épée.*

— *Comme*, *que*. Autrefois ces deux mots s'employaient indifféremment l'un pour l'autre avant le second terme des comparaisons :

Songe que je suis fille aussi bien *comme* amante. (Corn.)

Mais on a reconnu que, dans les comparaisons, *comme* équivaut à *autant que*, *aussi bien que*, *ainsi que*, et qu'il ne peut conséquemment être employé comme l'équivalent de *que*. Pour le démontrer recourons à sa plus simple analyse : *Un feu dévorant exerce sa fureur sur le bon grain* COMME *sur la paille.* (Mass.) *Rien n'est agréable* COMME *un guide familier.* (Ste-Beuve.) *Il se jette dans la mêlée* COMME *un simple soldat.* (Mass.) Si nous traduisons *comme* par *autant que*, *aussi bien que*, *ainsi que*, qu'aurons-nous? Constructions parfaitement analogues : *Un feu dévorant exerce sa fureur sur le bon grain* AUSSI BIEN QUE *sur la paille. Rien n'est agréable* AUTANT QUE *un guide familier. Il se jette dans la mêlée* AINSI QUE *un simple soldat.*

Aussi bien comme est donc une redondance, et au lieu de s'exprimer comme Corneille, on dirait aujourd'hui : *Je suis fille aussi bien qu'amante*, ou *je suis fille comme amante.*

COMMELINE, n. f. Pron. *kom-linn.* — Bot. Genre de plantes des pays chauds; espèce de joue.

COMMÉMORAISON, n. f. (*commemoratio*, action de se rappeler à la mémoire, de se souvenir; lat.) Pron. *kom-mé-mo-rè-zon.* — Mémoire, mention que l'Église fait d'un saint ou d'une sainte le jour qu'on célèbre une autre fête : *L'Église fait* COMMÉMORAISON *de tel saint.* (Ac.) ‖ V. COMMÉMORATION.

COMMÉMORATIF, IVE, adj. (*commémorer.*) Pron. *kom-mé-mo-ra-tif, tiv.* — Néol. Qui rappelle un souvenir : *Fête* COMMÉMORATIVE.

COMMÉMORATION, n. f. (*commemoratio*, action de rappeler à sa mémoire, de se souvenir; lat.) Pron. *kom-mé-mo-ra-cion.* — Action de rappeler à la mémoire, de célébrer par une cérémonie quelconque un fait important, glorieux : *La* COMMÉMORATION *des journées de Juillet.*

— Fam. *Faire commémoration de quelqu'un*, en faire mention : *Nous avons* FAIT GRANDE COMMÉMORATION DE VOUS *le verre à la main.* (Volt.)

— Cult. cathol. *La Commémoration des morts*, la fête que l'Église célèbre le jour des morts, la mention que le prêtre fait des trépassés à l'endroit de la messe appelé *Memento.*

COMMÉMORER, v. t. ou act. 1re conj. (*commemorare*, lat.; m. sign.;) — Néol. Se rappeler une chose, se la remettre en mémoire.

COMMENÇANT, part. prés. du v. Commencer.

COMMENÇANT, ANTE, n. (*commencer.*) Pron. *ko-man-çan, çantt.* — Celui, celle qui n'en est encore qu'aux premiers éléments d'une science, d'un art : *La classe des* COMMENÇANTS, *des* COMMENÇANTES. *C'est un* COMMENÇANT, *une* COMMENÇANTE.

COMMENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Commencer. S'emploie adj. : *Un travail* COMMENCÉ. *Un livre* COMMENCÉ. *Une œuvre* COMMENCÉE. *Un jour* COMMENCÉ. *Une année* COMMENCÉE.

COMMENCEMENT, n. m. (*commencer.*) Pron. *ko-manss-man.* — Ce par quoi une chose commence; le début, la première partie d'une chose qui a ou doit avoir une suite, une certaine étendue : *Bon,*

COMMENCEMENT. *Heureux* COMMENCEMENT. *Favorable, mauvais, triste* COMMENCEMENT. *Le* COMMENCEMENT *d'un livre, de l'année.* (Ac.) *Le* COMMENCEMENT *d'un règne.* (Mass.) *Remontez jusqu'*AU COMMENCEMENT *du monde.* (La Br.) *Tout le reste de sa conduite répondit à de si beaux* COMMENCEMENTS. (Boss.)

Ce que je sais le mieux, c'est mon *commencement.* (Rac.)

Leurs séditieuses propositions furent le COMMENCEMENT *de toutes les guerres civiles.* (Boss.)

— Fam. *Il y a commencement à tout*, se dit pour faire entendre qu'on ne peut bien faire du premier coup les choses auxquelles on ne s'est pas encore exercé.

— *Prendre commencement* ou *son commencement*, commencer.

— Absol. en style biblique, *Au commencement*, avant que rien existât, au moment où toute chose fut créée : AU COMMENCEMENT, *Dieu créa le ciel et la terre. Nous avons vu l'âme* AU COMMENCEMENT *faite par la puissance de Dieu.* (Boss.)

— Métaphys. Le principe, la cause première : *Dieu est le* COMMENCEMENT *et la fin de toutes choses.* (Acad.)

— Moral. *Le* COMMENCEMENT *de la colère. Le* COMMENCEMENT *de l'amour. Le* COMMENCEMENT *de la passion.*

— Jurispr. *Commencement de preuve*, ce qui fait présumer la vérité d'un fait sans cependant l'attester.

— N. plur. Les principes, les premières notions d'une science, d'un art : *Il n'en est encore qu'*AUX COMMENCEMENTS. *Les* COMMENCEMENTS *sont toujours difficiles.* (Ac.) *La paresse et l'inconstance font perdre le fruit des meilleurs* COMMENCEMENTS. (La Br.)

COMMENCER, v. trans. ou act. 1[re] conj. (*cominciare*; ital.) Pron. *ko-man-cé.* — Le c du radical *commenc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous commençons, il commençait.* — Entreprendre une chose qui doit être continuée, lui donner un commencement, un début : COMMENCER *une construction.* COMMENCER *un travail.* COMMENCER *un discours, un poëme. Ce prince* A COMMENCÉ *son règne en rétablissant le bon ordre dans ses États. Je tiens à finir ce que j'*AI COMMENCÉ. (C. Del.)

Ce que *j'ai commencé*, je ne l'achève point. (Boil.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet : *Ces travaux* COMMENCENT *une étude sérieuse de l'histoire.*

— Être au commencement, au début de : COMMENCER *le mois, la journée. Nous ne faisons que de* COMMENCER *l'année. On ne fait que de* COMMENCER *la campagne.* (Acad.)

— *Commencer l'année, commencer le mois, commencer la journée par telle chose, par faire telle chose*, faire une chose au commencement de l'année, du mois, de la journée.

Commencez donc par là cette heureuse journée. (Corn.)

— Fam. *Commencer quelqu'un*, lui donner les premiers éléments d'un art, d'une science : *Bien* COMMENCER, *mal* COMMENCER *un écolier. Ce maître de danse n'est bon qu'à* COMMENCER *les enfants.*

— Man. *Commencer un cheval*, le dresser aux premiers exercices du manége : *C'est cet écuyer qui* A COMMENCÉ *ce cheval.*

— Vèner. Par analog. : COMMENCER *un chien.*

— V. intrans. ou neut. *Bien, mal* COMMENCER, débuter heureusement, malheureusement :

Qui *commence* le mieux ne fait rien s'il n'achève.
(Th. Corn.)

— Suivi d'un compl. circonstanciel, il veut la prép. *par* ou la prép. *à*; la première exprime un sens plus précis : *Sa vie* COMMENCE PAR *un crime*, COMMENCE À *un trait glorieux. Les peuples* COMMENCENT PAR *la poésie et finissent par les romances.* (Châteaubr.) *L'histoire poétique des Grecs* COMMENCE *pour nous à Homère, à ce modèle de perfection que depuis on n'a jamais atteint.* (Patin.)

— *Il commence par où les autres finissent*, c'est-à-dire ses premiers ouvrages égalent ceux des gens les plus consommés, les plus exercés.

— Suivi d'un infinitif, il veut une des prép. *par, à, de*, qui s'appliquent chacune à un sens spécial.

— *Commencer par*, faire une chose avant toutes les autres : COMMENÇONS PAR *nous préparer, ensuite nous agirons.* (Acad.) *S'il se trouve sur le bord de la rivière un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, les castors* COMMENCENT PAR *l'abattre pour en faire la pièce principale de leur construction.* (Buff.) *Voulez-vous discerner exactement toutes les fautes que vous avez commises contre Dieu,* COMMENCEZ PAR *l'aimer.* (Fén.)

— *Commencer à*, indique le progrès, l'accroissement dans la chose qui se fait : *Cet enfant* COMMENCE *à lire, à écrire. Je* COMMENCE *à comprendre. La dispute* COMMENÇAIT À *s'échauffer.* (Ac.)

Vois, mon amie, admire la campagne ;
Le peuplier *commence* à reverdir. (Millev.)

Le goût COMMENCE À *s'altérer.* (Marm.)

. . . . On m'enseigne son nom,
Et de ma main déjà je *commence* à l'écrire. (Rac.)

— *L'homme, se repliant sur lui-même, en présence de ces hautes vicissitudes,* COMMENÇA À *prendre en pitié l'humanité, à méditer sur les amères dérisions de la vie.* (V. Hugo.)

— *Commencer de* indique dans la chose qui se fait la continuation, la durée : *Je me représente à toute heure ce péril étonnant qui* COMMENÇA DE *nous offrir aux regards l'un de l'autre.* (Mol.)

Les premiers, traits du jour, sortant du sein de l'onde,
Commençaient d'émailler les bords de notre monde. (La F.)

Il est bon, quand on COMMENCE D'*étudier la nature, de vivre d'abord en quelque sorte seul avec elle.* (Cuvier.) *Le plus insensé* COMMENCE D'*être sage dès l'instant qu'il commence à sentir son travers.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'il* COMMENÇA DE *parler, chacun se tut pour l'écouter. Je* COMMENÇAIS *à peine* DE *dormir quand ce bruit me réveilla. Ce roi* COMMENÇA DE *régner en telle année.* (Ac.)

Albe, où j'*ai commencé* de respirer le jour. (Corn.)

— Absol. *L'année, le mois, le jour* COMMENCE. *Tout* COMMENCE *et tout finit. Le sermon* COMMENCE.

Parlez-moi de cette lutte immense
D'un monde qui finit, d'un monde qui *commence.* (Pons.)

— Prov. *N'a pas fait qui commence*, on ne peut être assuré de terminer une chose quand on n'en est qu'au début.

— Impers. *Il commence déjà à faire jour.* (Acad.) *Il commence à pleuvoir.*

COMMENDATAIRE, n. m. Pron. *ko-man-da-tèr.* — Hist. eccl. Économe qu'on mettait en possession d'un bénéfice pour le régir : *On permettait aux* COMMENDATAIRES *de vivre du revenu qu'ils administraient.*

— Adj. *On prétendait alors garder les abbés* COMMENDATAIRES, *et l'on ne voulait pas de religion.* (Châteaubr.)

COMMENDE, n. f. (*commender.*) Pron. *ko-mand.* — Titre de bénéfice donné par le pape à un ecclésiastique nommé par le roi pour une abbaye régulière, avec permission au commendataire de disposer des fruits pendant sa vie : *On proposa dans le conseil de Henri III, roi de France, de faire ériger en* COMMENDES *séculières toutes les abbayes de moines, et de donner ces* COMMENDES *aux officiers de sa cour et de son armée.* (Volt.)

— Pêch. Bout de corde servant à retenir un bâton ou un filet dans une situation fixe.

COMMENDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*commendare*, confier ; lat.) Hist. ecclés. Donner un bénéfice en commende : *Il n'y a que le pape qui puisse* COMMENDER *un bénéfice.* (Acad.)

— Recommander : *Sur ce je vous* COMMENDE *à Dieu.* (La Font.) || Vieux.

COMMENSAL, ALE, n. (*cum*, avec ; *mensa*, table ; lat.) Pron. *ko-man-çal.* — Celui qui mange habituellement à la même table avec un autre et qui est le compagnon ordinaire de ses repas : *Sa table était splendide et ses* COMMENSAUX *toujours nombreux.* (Cuvillier-Fleury.)

— Par extens. Celui, celle avec qui l'on vit en commun : *La bizarrerie romanesque de cette vie nomade et vagabonde me donnait beaucoup de protecteurs, au moins parmi les bûcherons et les mendiants, mes* COMMENSAUX *ordinaires.* (Ch. Nod.) *L'un se piquait d'être* COMMENSAL *du jardin, l'autre de la maison* (La F.)

— Partic. Il s'est dit des officiers de la maison du roi qui avaient bouche à la cour pendant qu'ils étaient de service.

COMMENSALITÉ, n. f. (*commensal.*) Pron. *ko-man-ça-li-té.* — Droit des commensaux de la maison du roi : *L'Académie française jouissait du droit de* COMMENSALITÉ. (Acad.)

COMMENSURABILITÉ, n. f. (*commensurable.*) Pron. *ko-man-çu-ra-bi-li-té.* — Math. Rapport numérique de deux grandeurs qui ont une mesure commune.

COMMENSURABLE, adj. (*cum*, avec, *mensura*, mesure ; lat.) Math. Il se dit de deux grandeurs qui ont une mesure commune : *Quantités* COMMENSURABLES.

COMMENSURATION, n. f. (*cum*, avec, *mensura*, mesure ; lat.) Pron. *ko-man-çu-ra-tion.* — Math. Opération ayant pour but de trouver une commune mesure entre deux grandeurs.

COMMENT, adv. (*comme.*) Pron. *koman.* — De quelle sorte, de quelle manière : *Je ne sais* COMMENT *il peut subsister.* (Acad.) *N'examinez pas combien un homme sait, mais* COMMENT *il sait.* (Montaig.) *Voyons* COMMENT *il en sortira.* (Acad.) *Gardez-vous d'apprendre à vos ennemis* COMMENT *ils peuvent vous faire du mal.* (M[me] de Staël.) *La parole est un attribut de notre nature, et si nous ne savons pas* COMMENT *nous pensons, il faut avouer que nous ne savons guère mieux* COMMENT *nous parlons.* (Andrieux.)

— Il exprime l'interrog. De quelle manière, par quel moyen : COMMENT *se faire craindre sans danger d'être haï?* COMMENT *se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité?* (Fléch.)

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? (Rac.)

— Il exprime aussi la cause, le motif : COMMENT *ne m'avez-vous pas averti?* COMMENT *vous êtes-vous avisé de venir ici?* (Acad.) COMMENT *n'ouvriraient-ils pas les yeux?* (Boss.) COMMENT *n'avez-vous pas appréhendé de vous faire passer pour des imposteurs?* (Pasc.)

— Il exprime l'étonnement, la surprise : COMMENT ! *vous voilà?* COMMENT ! *est-il donc vrai qu'il soit mort?* (Acad.) COMMENT ! *que dites-vous?* COMMENT ! *malheureux, avez-vous bien l'assurance de soutenir cela?*

Comment! lier les mains aux gens de votre sorte. (Rac.)

— Substantiv. La manière dont la chose s'est faite : *Chacun disait savoir le pourquoi, le* COMMENT. *J'ignore le* COMMENT.

Il ne demande pas les *comment*, les pourquoi. (Del.)

COMMENTAIRE, n. m. (*commentarius*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-man-tèr.* — Notes, remarques, éclaircissements qu'on ajoute à un livre, à un texte pour en faciliter l'intelligence : *De bons* COMMENTAIRES. *De mauvais* COMMENTAIRES. COMMENTAIRE *sur la Bible. Faire un* COMMENTAIRE. *Thémiste, encore jeune, composa un* COMMENTAIRE *sur les ouvrages du précepteur d'Alexandre.* (Thom.) *J'ai fait un* COMMENTAIRE *sur le quatrième livre de l'Énéide; je le destine à voir le jour.* (Prévost.) *Nous avons de fort bons écrits qui ne sont que des* COMMENTAIRES *de quelques pages de l'antiquité.* (La Harpe.)

Eh ! comment supporter ces stupides sectaires,
Souillant les livres saints de sanglants *commentaires*?
(V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Cela n'a pas besoin de commentaire*, se dit d'une chose assez claire par elle-même pour n'avoir pas besoin d'explication : *Vraiment, ce discours-là est assez clair ;* IL N'A PAS BESOIN DE COMMENTAIRE. (Regn.)

— Fam. et ellipt. *Point de commentaire*, manière d'imposer silence à un inférieur qui cherche à justifier ce qu'il a fait.

— Par extens. Interprétation ordinairement maligne qu'on se plaît à donner des paroles, des actions de quelqu'un : *À quoi bon tous ces* COMMENTAIRES?

— N. plur. Titre d'ouvrage : *Les* COMMENTAIRES *de César.*

Syn. Commentaire, glose. Le *commentaire* est l'interprétation de l'esprit et du sens d'un livre ; la *glose*, l'explication des termes et du texte ; le *commentaire* est plus libre et moins exact ; la *glose* plus précise et plus littérale.

COMMENTATEUR, n. m. (*commenter.*) Pron. *ko-man-ta-teur.* — Celui qui fait un commentaire, des commentaires : *Habile, savant* COMMENTATEUR. *Les* COMMENTATEURS *de la Bible. Les* COMMENTATEURS *ne sont en général que les échos du premier qui a parlé ; ils ne se donnent pas la peine de vérifier ce qu'ils répètent, et sautent les uns après les autres en vrais moutons de Panurge.* (F. Génin.) *Les Américains ont des jurisconsultes et des* COMMENTATEURS; *les publicistes leur manquent.* (Tocquev.)

COMMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Commenter : *Un ouvrage* COMMENTÉ. *Un livre* COMMENTÉ.

COMMENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*commentari*, méditer ; lat.) Pron. *ko-man-té.* — Faire un commentaire, des commentaires : COMMENTER *un ouvrage.* COMMENTER *la Bible, Homère.*

... Il a *commenté* les trois codes. (C. Del.)

— V. intr. ou neut. Interpréter en mauvaise part, donner à quelque chose une couleur défavorable ; dans ce sens, il est toujours suivi de la préposition *sur* : *Il aime à* COMMENTER *sur tout.*

— Absol. Amplifier : *Il* COMMENTE *agréablement.* Ajouter malignement à la vérité, la défigurer : *On* COMMENTE, *on définit, on subtilise.* (Thiers.)

COMMER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*comme.*) Pron. *ko-mé.* — Établir une comparaison, un rapport entre des personnes ou des choses. || Fam. et vieux.

COMMÉRAGE, n. m. (*commère.*) Pron. *ko-mé-raj.* — Propos, conduite de commère : *Tous ces* COMMÉRAGES *ne me conviennent pas.*

— Par extens. : *M[me] de Sévigné, qui a transmis avec tant de grâce les chuchotements d'un siècle à un*

autre et dont on peut appeler le livre le COMMÉRAGE *immortel de la postérité, parle sans cesse dans ses lettres des harangues de Bourdaloue, et ne dit pas un mot des sermons de Bossuet.* (Lamart.)

COMMERÇABLE, adj. des 2 g. (*commerce.*) Pron. *ko-mèr-çabl.* — Qui peut être commercé, négocié; se dit des effets publics, lettres de change, etc. : *Effets, billets* COMMERÇABLES. ‖ On dit plus souv. *Négociable.*

COMMERÇANT, part. prés. du v. Commercer.

COMMERÇANT, ANTE, adj. (*commerce.*) Qui commerce, qui se livre au commerce : *Un peuple* COMMERÇANT.

— Il se dit du lieu où il se fait un grand commerce : *Port* COMMERÇANT. *Ville* COMMERÇANTE.

— Subst. Négociant, marchand en gros : *Un habile* COMMERÇANT.

Un riche *commerçant* vaut un pair du royaume. (C. Del.)

COMMERCE, n. m. (*commercium*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-mèrss.* — Trafic, négoce de marchandises ou d'argent, soit en gros, soit en détail : *Établir le* COMMERCE. *Gêner, empêcher le* COMMERCE. COMMERCE *d'entrepôt.* COMMERCE *maritime, étranger, intérieur, extérieur,* etc. *Une bonne branche de* COMMERCE. *Le* COMMERCE *languit, tarit.* (Fén.)

— *Chambre de commerce,* assemblée de négociants qui donnent leurs avis aux autorités locales sur les intérêts du commerce.

— *Tribunal de commerce,* tribunal formé de commerçants élus et qui jugent les affaires commerciales litigieuses.

— Absol. Le ministère du commerce : *Il est chef de bureau au* COMMERCE.

— Par extens. Le corps des commerçants, des négociants : *Cette loi a mécontenté le* COMMERCE. *Le haut, le moyen* COMMERCE. (Acad.)

— Fig. Communications, rapports habituels, intimes entre deux ou plusieurs personnes : *Je ne veux point qu'on puisse gloser sur notre* COMMERCE. (Campistr.) *Je vous félicite de vivre souvent ensemble et de vous consoler tous deux des sottises de ce monde par les agréments délicieux de votre* COMMERCE. (Volt.) *Il y a peu de* COMMERCES *où le cœur, les sens et l'esprit ne soient conjointement pour quelque chose.* (Desmahis.) *Les vrais gens de lettres sont liés entre eux par un* COMMERCE *d'estime et de lumières.* (La Harpe.) *La gravité des Asiatiques vient du peu de* COMMERCE *qu'il y a entre eux.* (Montesq.) *La religion est le* COMMERCE *positif et efficace de l'homme avec Dieu.* (Lacordaire.) *L'amitié de la plupart des hommes n'est qu'un* COMMERCE *qui ne dure qu'autant que le besoin.* (La Rochef.) COMMERCE *d'idées, de sentiments. On est d'un meilleur* COMMERCE *par le cœur que par l'esprit.* (La Br.) *Nous plaisons plus souvent, dans le* COMMERCE *de la vie, par nos défauts que par nos bonnes qualités.* (La Rochef.) *Il était facile dans le* COMMERCE, *délicat dans la conversation, fidèle en amitié.* (St-Évrem.) *L'architecture vénitienne se ressent du* COMMERCE *avec l'Orient.* (Mad. de Staël.)

— Par analog. *Le chat ne paraît sentir que pour soi, n'aimer que sous condition, ne se prêter au* COMMERCE *que pour en abuser.* (Buff.)

— *Être d'un commerce agréable, d'un bon commerce,* être d'agréable société.

— *Être d'un commerce sûr,* être discret, savoir garder les secrets dont on a reçu confidence.

— Partic. Union des sexes entre eux : *À Rome, le* COMMERCE *avec une femme d'affranchi était regardé comme honteux, mais non comme adultère.* (La Harpe.) *Les Amazones, ces fières conquérantes de l'Arabie et de la Syrie, ne dédaignent point le* COMMERCE *avec les hommes.* (Portalis.)

— Fig. : *La terre entretient quelquefois* COMMERCE *avec les cieux.* (Regn.)

— *Commerce de lettres,* correspondance suivie : *J'espère que vous voudrez bien m'écrire et renouveler un* COMMERCE *trop longtemps interrompu.* (P. L. Cour.)

— Fig. *Le commerce des lettres, des muses,* etc., les occupations, les travaux littéraires : *Les lettres, dont le* COMMERCE *est si doux quand il est secret, ne nous attirent au dehors que des orages.* (Châteaubr.)

— Intrigues coupables, pratiques déshonnêtes : *Faire un honteux* COMMERCE. *Se livrer à un infâme* COMMERCE.

— *Jeu de commerce,* jeu de cartes entre trois, quatre, jusqu'à neuf personnes. *Chamillart aimait le* JEU DE COMMERCE, *et jouait bien tous les jeux.* (St-Simon.)

Syn. Commerce, négoce, trafic. *Commerce*, qui est l'expression la plus générale et signifie échange de marchandises, et n'exprime au figuré qu'une idée d'échange; *négoce* implique les idées de profession, de travail et d'intelligence des affaires; *trafic* qui désigne le *commerce* intermédiaire, le *négoce* le moins étendu et souvent le moins estimé, ne s'emploie au figuré qu'en mauvaise part.

COMMERCER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*commerce.*) Pron. *ko-mèr-cé.* — Le *c* final du rad. *commerce* prend une cédille toutes les fois que la terminaison commence par une des lettres *a, o : nous commerçons; il commerçait.* — Faire le commerce, trafiquer : COMMERCER *en gros.* COMMERCER *en détail. Cette nation* COMMERCE *avec tous les peuples.*

— Fig. Avoir des relations, des rapports d'amitié, d'intelligence, etc., avec quelqu'un : *Il aime à* COMMERCER *avec les honnêtes gens. Le castor ne semble fait ni pour servir, ni pour commander, ni même pour* COMMERCER *avec une autre espèce que la sienne.* (Buff.)

— Jeu de cartes, Échanger une carte contre une autre, soit qu'on tire celle-ci de la banque, soit qu'on la reçoive de son voisin : *Voulez-vous* COMMERCER? *Je* COMMERCE.

COMMERCIAL, ALE, adj. (*commerce.*) Pron. *ko-mèr-cial.* — Qui appartient, qui est relatif au commerce : *Règlement* COMMERCIAL. *Ordonnance* COMMERCIALE. *Statuts* COMMERCIAUX. *Lois* COMMERCIALES. *Le pays qui rendra tous les autres ses tributaires sera celui qui proclamera la liberté* COMMERCIALE. *La France peut atteindre à ce but beaucoup mieux que l'Angleterre.* (H. de Balz.)

COMMERCIALEMENT, adv. (*commerci-al-alement.*) Suivant les règles du commerce; à la manière des commerçants.

COMMÈRE, n. f. (*cum,* avec; lat., et *mère.*) Pron. *ko-mèr.* — Femme qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux, par rapport au parrain, au père et à la mère de l'enfant : *C'est ma* COMMÈRE. *C'est votre* COMMÈRE.

— Femme qui s'enquiert avec avidité des moindres nouvelles pour les colporter ensuite : *Des bruits de* COMMÈRE.

Un tas d'originaux, d'ennuyeuses *commères*,
Qui me font avaler cent pilules amères. (Dest.)

— Par extens. il se dit aussi des hommes dans le même sens : *Cet homme est une vraie* COMMÈRE. (Volt.)

— Fam. Femme hardie, rusée, qui sait agir : *C'est une bonne* COMMÈRE, *une fine* COMMÈRE. (Acad.)

COMMÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*commère.*) — Il change l'*é* fermé du rad. *comér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent.* — Fam. Faire, dire des commérages.

— Anc. Fréquenter sa commère.

COMMETTAGE, n. m. (*commettre.*) Pron. *ko-mètaj.* — Mar. Réunion de fils déjà tordus en un câble ou en une manœuvre.

COMMETTANT, part. prés. du v. Commettre.

COMMETTANT, n. m. (*committens,* lat.; m. sign.) Pron. *ko-mè-tan.* — Celui qui confie à quelqu'un le soin de ses intérêts publics ou privés : *Rendre compte à ses* COMMETTANTS.

COMMETTEUR, n. m. (*commettre.*) Pron. *ko-mèteur.* — Techn. Ouvrier qui fait le travail du commettage.

COMMETTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*committere,* commettre, confier; lat.) Pron. *ko-mètr.* — (*Je commets, tu commets, il commet, nous commettons, vous commettez, ils commettent; je commettais, nous commettions; je commis, nous commîmes; je commettrai, nous commettrons; je commettrais, nous commettrions; commets, commettons, commettez; que je commette, que nous commettions; que je commisse, que nous commissions; commettant; commis, commise.*) Faire un acte répréhensible : COMMETTRE *un crime.* COMMETTRE *une faute. Ils* COMMIRENT *de grands excès.* (Acad.)

Vous n'aurez plus alors d'ennemis à soumettre,
D'obstacle à surmonter ni de crime à *commettre.* (Rac.)
Si vous allez *commettre* une action si noire. (Id.)

— Suivi d'un compl. indirect précédé de la prépos. *à*, Préposer à, mettre à la tête de : *En retournant en Angleterre se remettre aux mains du roi, Jean* COMMIT AU GOUVERNEMENT *de la Bourgogne Philippe, duc de Touraine, son quatrième fils.* (Barante.) COMMETTRE *un homme* À UN EMPLOI.

— Prat. *Commettre un rapporteur,* nommer un juge pour être rapporteur dans une affaire.

— Remettre, confier : *Je* COMMETS *cela à vos soins.*

Il *commet* à nos soins ce dépôt précieux. (Rac.)
Soldats! c'est l'espoir de la France
Que votre roi vous *a commis.* (C. Del.)

— Compromettre quelqu'un; exposer son nom, sa réputation : *Je ne veux point vous* COMMETTRE *avec les puissances.* (P. L. Cour.) *J'aimerais mieux mourir que de vous* COMMETTRE. (Dest.)

C'est un trésor trop cher pour oser le *commettre.* (Rac.)

— *Commettre deux personnes l'une avec l'autre,* les mettre dans le cas de se brouiller ensemble.

— Mar. Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage : *Des cordiers rassemblent et* COMMETTENT *le sparte venu d'Espagne pour faire des amarres aux navires.* (A. Jal.)

= **Se commettre,** v. pr. Être commis; s'accomplir, avoir lieu : *Ce crime* S'EST COMMIS *nuitamment.*

— Compromettre sa dignité, son caractère dans une lutte indigne de soi : *Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère avec qui il ne faut jamais* SE COMMETTRE. (La Br.) *Vous êtes encore jeune et belle; au nom de Dieu ne* VOUS COMMETTEZ *point.* (Mme de Maintenon.)

— Se confier, s'exposer à : *La reine d'Angleterre ose encore* SE COMMETTRE *à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver.* (Boss.)

COMMIE, n. f. ou **COMMIER,** n. m. Bot. Arbuste de la Cochinchine.

COMMIGRATION, n. f. V. TRANSMIGRATION.

COMMINATION, n. f. (*cum,* avec, *minatio,* menace; lat.) Pron. *kom-mi-na-cion.* — Rhétor. Figure de pensée qui a pour objet d'intimider les auditeurs par des paroles menaçantes.

COMMINATOIRE, adj. des 2 g. (*cum,* avec, *minari,* sup. *minatum,* menacer; lat.) Pron. *kom-mina-toar.* — Jurispr. Il se dit d'une clause, d'une disposition légale, d'un jugement, etc., qui renferme quelque menace en cas de contravention : *On n'infligea aucune peine* COMMINATOIRE *à l'appui de cette convention.* (Maury.)

COMMINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kommi-né.* — Jurispr. Lancer une censure comminatoire.

COMMINGE, n. m. (n. propr.) Anc. Sorte de gros mortier; bombe énorme destinée à ce mortier.

COMMINUTIF, IVE, adj. (*comminuere,* sup. *comminutum,* réduire en morceaux; lat.) Chir. Qui est réduit en très-petits fragments : *Fracture* COMMINUTIVE.

COMMINUTION, n. f. (*comminutif.*) Pron. *kommi-nu-cion.* — Réduction en petits fragments.

COMMIPHORE, n. m. (κόμμι, gomme, et φέρειν, porter; gr.) Pron. *kom-mi-for.* — Bot. Arbrisseau de Madagascar.

COMMIS, ISE, part. pass. du v. Commettre : *Avoir ses causes* COMMISES *aux requêtes du palais, aux requêtes de l'hôtel.*

COMMIS, n. m. (*comis;* lat.) part. pass. de *commettre.* Pron. *ko-mi.* — Employé subalterne d'administration, de banque, de commerce qui doit rendre compte de son travail à un employé supérieur ou au chef lui-même : COMMIS *au ministère.* COMMIS *expéditionnaire. Premier* COMMIS. COMMIS *marchand. Il lui faut l'esprit d'ordre et de détail d'un* COMMIS. (Thiers.)

Un *commis* engraissé des malheurs de la France. (Boil.)
L'on voit des *commis*
Mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus
Nus
De leurs provinces. (Panard.)

— *Commis voyageur,* commis marchand qui voyage pour une maison de commerce.

— Adj. *Les variétés du genre* COMMIS. (H. de Balz.)

Syn. Commis, employé. Le *commis* est un agent qui obéit aux instructions d'un commettant et exécute ses ordres; l'*employé* est un fonctionnaire placé sous la direction d'un chef qui lui distribue et lui règle tout le travail qu'il a à faire.

COMMISE, n. f. Pron. *ko-mis.* — Anc. Confiscation d'un fief au profit du seigneur faute de devoirs rendus par le vassal : *Fief tombé en commise.*

COMMISÉRATION, n. f. (*commiseratio,* lat.; m. sign.) Pron. *kom-mi-sé-ra-cion.* — Sentiment de pitié, de miséricorde pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Cela excita une grande* COMMISÉRATION *dans toute l'assemblée.* (Acad.) *Exciter la* COMMISÉRATION *publique.*

COMMISSAIRE, n. m. (*commis.*) Pron. *ko-mi-cèr.* — Officier civil ou militaire, ordinairement nommé pour un temps et qui est chargé de remplir quelque commission : COMMISSAIRE *ordinaire, extraordinaire. Des* COMMISSAIRES *furent nommés de part et d'autre pour fixer les limites. Rapport des* COMMISSAIRES. *De retour à Cassel, il y succéda à son père dans la charge de* COMMISSAIRE *des mines.* (Bailly.)

— Anc. législ. *Commissaire au châtelet,* officier chargé de la police de la ville de Paris.

— *Commissaire nommé par le roi,* magistrat nommé par le roi pour conduire certaines affaires.

— Anc. *Commissaire aux requêtes du palais,* conseiller du parlement chargé particul. de juger les

affaires de ceux qui jouissaient du droit de *committimus.*

— *Commissaire du gouvernement*, les procureurs généraux ou autres officiers du ministère public : Commissaire du gouvernement *près le tribunal de...* (Acad.)

— *Commissaire des guerres*, officier chargé de surveiller des troupes en marche, de les passer en revue et de veiller à ce qu'elles soient payées.

— *Commissaire des vivres*, officier chargé spécialement des vivres d'une armée ou d'une place de guerre.

— *Commissaire de marine*, officier chargé de l'équipement et de l'approvisionnement des vaisseaux de l'État : *Il y avait autrefois un* commissaire *de la marine du Ponant, et un* commissaire *de la marine du Levant.* (Acad.)

— *Commissaire des pauvres*, celui qui était chargé de recueillir la taxe pour les pauvres. ‖ Aujourd'hui, Membre d'un bureau de charité.

— *Commissaire de police* ou simpl. *Commissaire*, officier public chargé de veiller au maintien du bon ordre et à l'observation des lois et règlements de l'autorité publique : *Faire sa plainte, porter sa plainte devant un* commissaire, *devant le* commissaire, *au* commissaire. (Acad.) *L'écharpe du* commissaire.

— *Commissaire-priseur*, officier ministériel qui préside aux enchères publiques.

— Jurispr. Celui qui était choisi par autorité de justice pour régir des biens saisis ou mis en séquestre.

— *Commissaire aux saisies réelles*, officier chargé de veiller aux biens saisis réellement.

— Juge délégué par le tribunal dont il est membre pour remplir une mission spéciale, de laquelle il fait son rapport au tribunal : *Le parlement nomma des* commissaires *pour instruire l'affaire sur les lieux.* (Acad.)

L'échange en étant fait aux formes ordinaires
Et réglé par des *commissaires.* (La Font.)

— *Commissaire de la cour*, commissaire du parlement ou de quelque autre cour supérieure : *Le procès a été vu par les* commissaires de la cour ; *il n'est plus question que de le rapporter à la chambre.*

— Par extens. Toute personne spéciale qui est préposée à l'organisation d'une cérémonie, d'une fête, etc. : *Un* commissaire *du banquet. Les* commissaires *du bal.*

COMMISSARIAT, n. m. (*commissaire.*) Pron. *ko-mi-ça-ria.* — La qualité, l'emploi de commissaire : *Cet employé a obtenu un* commissariat. (Acad.)

— La durée des fonctions d'un commissaire : *Il s'est absenté tout le temps de son* commissariat. (Ac.)

— Bureau d'un commissaire : *Nous l'avons trouvé au* commissariat.

COMMISSION, n. f. (*commis.*) Pron. *ko-mi-cion.* — Charge qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose : Commission *agréable.* Commission *pénible. Il a reçu* commission *d'aller en tel lieu. S'acquitter de sa* commission. (Acad.) *Ils faisaient leurs* commissions *avec la plus entière discrétion.* (H. de Balz.)

— Particul. Charge d'acheter quelque chose, de faire quelque emplette. *Avoir une* commission, *des* commissions *à faire. On lui envoie plusieurs* commissions *et point d'argent.* (Acad.) *Donnez vos* commissions *à qui vous voudrez.* (Id.) *Je ne veux plus me mêler de vos* commissions.

— Message dont on charge un domestique, un subalterne : *J'ai envoyé mon domestique faire une* commission.

— Comm. La profession de faire des actes de commerce pour le compte d'autrui : *Faire la* commission. *Maison de* commission. *Il s'est enrichi à faire la* commission.

— Par extens. La rétribution que reçoit le commissionnaire pour ces actes de commerce : *Il a eu tant de* commission.

— Banq. Part que prend le banquier outre l'intérêt légal : *Il m'a pris deux pour cent de* commission.

— Mandement émanant d'un prince, d'une assemblée, d'un tribunal, etc., d'un pouvoir quelconque : *Expédier une* commission. *Sceller une* commission. *Obtenir* commission *d'un juge.* (Acad.) *Il montra sa* commission, *et se fit reconnaître pour général en chef.* (Mérimée.) *Faites avoir une* commission *à votre laquais.* (Lesage.)

— *Commission rogatoire*, pouvoir donné à un juge de procéder à certaine instruction.

— Anc. Provision de certains officiers dont les charges n'étaient point en titre d'office : *Dans les* commissions *on est grandement sujet à être révoqué.* (Lesage.)

— Par analog. Emploi ordinairement temporaire ; mission spéciale et momentanée dont une personne est chargée : *Être pourvu d'une* commission. *Remplir sa* commission. *Aller en* commission.

— Lettres de chancellerie par lesquelles un huissier pouvait donner des assignations et mettre à exécution des contrats et des jugements.

— Comm. marit. Lettre de marque : *Un navire ne peut aller en course sans être pourvu d'une* commission *de son gouvernement.* (Acad.)

— Mar. *Vaisseau en commission*, en armement.

— Réunion d'hommes choisis pour examiner une affaire et déposer le résultat de leurs délibérations dans un rapport : Commission *permanente.* Commission *d'enquête. Rapport de la* commission. *Les conclusions de la* commission. *Le rapporteur d'une* commission. *Il faisait partie de la* commission. (Acad.)

— *Commission mixte des travaux publics*, commission chargée de donner son avis sur les travaux qui intéressent à la fois les départements des travaux publics, de la guerre et de la marine.

— Tribunal d'exception : Commission *militaire. Une* commission *fut établie pour faire le procès aux rebelles.* (Acad.) *D'après la charte il ne peut plus être créé de* commissions. (Id.)

— Théol. *Péché de commission*, commis par acte ; il se dit par opposition à *Péché d'omission.*

COMMISSIONNAIRE, n. m. (*commission.*) Pron. *ko-mi-cio-nèr.* — Celui qui est chargé d'une commission, d'une chose quelconque à faire pour le compte d'autrui, et particul. Homme qui stationne au coin d'une rue, attendant les commissions du public : *Médaille de* commissionnaire. *Le* commissionnaire *du quartier, c'est notre domestique à nous tous.* (J. Janin.)

— Comm. Celui qui fait des opérations commerciales pour le compte d'un négociant, d'un marchand, etc. : Commissionnaire *d'achat.* Commissionnaire *de vente.*

— *Commissionnaire de roulage*, celui qui se charge de faire transporter les marchandises par voiture.

— *Commissionnaire chargeur*, celui qui se charge du transport des marchandises par bateau.

— *Commissionnaire d'entrepôt*, négociant établi dans un lieu où des marchandises arrivent soit par terre, soit par eau, et qui veille à ce qu'elles soient remises à leur destination en bon état et en temps utile.

— Celui qui à l'arrivée des marchandises est employé au service du voiturier ou du propriétaire.

COMMISSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Commissionner : *Voyageur* commissionné. *Envoyé* commissionné. *Médecin* commissionné.

COMMISSIONNER, v. trans. ou act. 1re conj. (*commission.*) Pron. *ko-mi-cio-né.* — Délivrer à quelqu'un une commission par laquelle on l'autorise à faire quelque chose : Commissionner *un voyageur.*

COMMISSOIRE, adj. des 2 g. (*commissorius*, m. sign. ; lat.) Pron. *ko-mi-çoar.* — Jurispr. *Pacte* commissoire, clause par laquelle on stipule dans un contrat que, si l'acheteur ne paye pas le prix convenu dans un certain temps, la vente sera résiliée.

COMMISSURAL, ALE, adj. (*commissure.*) Anat. Qui a rapport à la commissure.

COMMISSURE, n. f. (*commissura*, m. sign. ; lat.) Pron. *ko-mi-çur.* — Anat. Il se dit du point d'union de certaines parties du corps : *La* commissure *des nageoires.* (Lacépède.) *L'œil des baleines est placé immédiatement au-dessus de la* commissure *des lèvres.* (Lacépède.)

COMMITTIMUS, n. m. (m. lat., *nous commettons.*) Pron. *ko-mit-ti-muss.* — Anc. jurispr. : *Lettres de* committimus ou simpl. *Committimus*, lettres de chancellerie par lesquelles les causes, soit du défendeur, soit de demandeur, étaient commises en première instance aux requêtes du palais ou aux requêtes de l'hôtel.

— *Committimus du grand sceau*, celui qu'on obtenait pour les causes qui n'étaient pas du ressort du Parlement de Paris.

— *Committimus du petit sceau*, celui qui n'était valable que dans l'étendue d'un parlement.

— Le droit de *committimus.*

COMMITTITUR, n. m. (m. lat., *il est commis.*) Pron. *ko-mit-ti-tur.* — Anc. jurispr. Ordonnance par laquelle le président d'un tribunal commettait un juge pour faire quelque instruction : *Requête de* committitur.

COMMODAT, n. m. (*commodatus*, prêté ; lat.) Pron. *ko-mo-da.* — Jurispr. Prêt gratuit d'une chose qu'on doit rendre en nature après un certain temps.

COMMODATAIRE, adj. des 2 g. (*commodat.*) Pron. *ko-mo-da-tèr.* — Jurispr. Qui emprunte quelque chose à titre de commodat.

COMMODE, adj. des 2 g. (*commodus*, même significat. ; lat.) Pron. *ko-mod.* — Qui est d'un usage facile, agréable, qui a les qualités convenables ; se dit des choses : *Vêtement* commode. *Meuble* commode. *Maison* commode. *Le canapé était aussi léger que* commode *et solide.* (Volt.)

— Favorable : *Nous ne sommes pas ici dans un lieu* commode. (Lesage.) *Il faut attendre un de ces moments* commodes. (Fléch.)

— Qui offre toute espèce d'agréments : *Qu'entend-on par une grande fortune ? Un état indépendant,* commode, *élevé, glorieux.* (Vauv.) *L'Égypte était le pays le plus riche, le plus* commode. (Boss.)

— Fig. et par analog.

Conserver ce qu'on tient est un parti *commode*,
Et les démissions ne sont pas à la mode. (C. Del.)

— *Vie commode*, vie agréable et tranquille.

— Fam. *Maître commode*, maître facile et bon pour ses domestiques.

— *Être commode à vivre*, être d'une société agréable, d'un commerce doux et facile. ‖ On dit dans ce sens : *Avoir l'humeur, l'esprit* commode.

— Qui est trop indulgent, trop facile, trop tolérant sur des choses qu'il faudrait réprimer, corriger : *Un mari* commode. *Une mère* commode. *Il n'y a jamais eu une meilleure et plus* commode *personne.* (La Rochef.)

.. Tout homme de cour doit être époux *commode.* (Dest.)

— Dans le sens contraire : *C'est un homme qui n'est pas commode*, qui est d'une humeur vive, difficile, insupportable.

— Mor. Relâché, vicieux : *Pratiquer une morale* commode.

— Fam. et iron. *C'est commode, voilà qui est commode*, se dit de ce qui est contraire aux règles de l'usage, de la politesse, de l'équité : *Violer son serment, c'est* commode, *mais non pas honorable.*

— Subst. *Préférez le* commode *à ces choses élégantes.*

COMMODE, n. f. (*commode.*) Pron. *ko-mod.* — Meuble à tiroirs, de forme carrée, dans lequel on serre du linge, des habits : *Une* commode *de noyer, d'acajou. Il a toutes ses hardes dans sa* commode.

— Mar. Bâtiment à fond plat, au milieu duquel des chaudières à brai sont établies dans une maçonnerie de briques.

COMMODÉMENT, adv. (*commode.*) Pron. *ko-mo-dé-man.* — Avec commodité : *Être logé, vêtu* commodément.

— Fig. *Vivre commodément*, vivre dans l'aisance.

COMMODITÉ, n. f. (*commode.*) Pron. *ko-mo-di-té.* — L'état d'une chose qui est commode ; il se dit au propre et au fig. : *Un carrosse est une grande* commodité. (Acad.) *Où il s'agit de l'intérêt et des* commodités *de tout le public, le particulier est-il compté ?* (La Br.) *Ma sœur me mande qu'elle a fort affaire d'argent, c'est-à-dire de prendre votre* commodité. (La Font.) *Ce fut alors qu'on inventa la* commodité *magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts.* (Volt.)

— *Avoir une chose à sa commodité*, l'avoir sous la main, à sa convenance.

— Au pl. Aises, agréments : *Il faut sans cesse sacrifier les aises et les* commodités *de la vie aux bienséances.* (Mass.) *Le bonheur est plus grand à mesure qu'on peut varier et étendre les* commodités *de la vie.* (Rayn.)

— Prov. *On n'a pas toutes ses commodités en ce monde*, on n'est pas constamment dans l'aise, le bonheur.

— *Prendre ses commodités où on les trouve*, prendre ses aises dès qu'on en trouve l'occasion.

— Anc. Voiture qui sert à transporter d'un lieu à un autre : *Prendre la* commodité. *Attendre la* commodité. *Il vous fera tenir l'argent par la première* commodité. (La Font.)

— Fig. Tout moyen, toute facilité offerte pour agir : *Son départ m'offrait la* commodité *de vous écrire.*

Je cherchais chaque jour
Quelque *commodité* pour hâter mon retour. (Montfl.)

— L'occasion, le temps propre : *Agir à sa* commodité. *Il faut prendre la* commodité *des gens.* (Acad.)

— La facilité de jouir des choses : *Le voisinage du parc nous procure la* commodité *de la promenade.* (Acad.) *Je trouvai un navire marchand qui se préparait à mettre à la voile pour la Vera-Cruz, et je me hâtai de profiter de cette* commodité. (Lesage.)

— N. pl. Les privés, les lieux d'aisances.

COMMODORE, n. m. Mar. Titre que donnent les Anglais, les Hollandais et les Américains à un capitaine chargé du commandement de plusieurs bâtiments de guerre réunis.

COMMOTION, n. f. (*commotio*, même significat. ; lat.) Pron. *ko-mo-cion*. — Secousse violente ; ébranlement : *Les* COMMOTIONS *d'un tremblement de terre. La* COMMOTION *du choc a été telle qu'il est resté sur le coup.*

— Fig. : *Les grandes* COMMOTIONS *qui bouleversent les empires.* (Acad.) *Les* COMMOTIONS *violentes l'avaient dégoûté même du mouvement.* (C. Del.) *Cette nouvelle causa une vive* COMMOTION *dans les esprits.*

— Méd. Ébranlement au dedans du corps causé par une chute, par un choc quelconque.

— *Commotion électrique*, secousse qu'on éprouve par une décharge électrique.

COMMOTIQUE, adj. f. (κομμός, ornement recherché ; gr.) Pron. *kom-mo-tik*. — Qui concerne l'art de donner une beauté factice.

COMMUABILITÉ, n. f. (*commuable*.) Pron. *kom-mu-a-bi-li-té*. — Didact. Qualité de ce qui peut être commué : *La* COMMUABILITÉ *des peines.*

COMMUABLE, adj. des 2 g. (*commuer.*) Pron. *kom-mu-abl*. — Qui peut être commué : *Peine* COMMUABLE.

COMMUÉ, ÉE, part. pass. du v. Commuer : *Une peine* COMMUÉE.

COMMUER, v. trans. ou act. 1re conj. (*commutare*, changer ; lat.) Pron. *kom-mu-é*. — Changer en faisant passer d'un état pire à un état meilleur ; il ne s'emploie qu'en parl. d'une peine, d'un vœu : *Il n'appartient qu'au pouvoir supérieur de* COMMUER *les peines.* COMMUER *un vœu.*

Nous *commuons* leur peine à la tête tranchée. (V. Hugo.)

COMMUN, UNE, adj. (*communis*, lat. ; m. sign.) Pron. *ko-meun, munn*. — Général. Qui appartient à tout le monde, auquel tous participent ou ont droit de participer : *L'onde et le feu sont* COMMUNS *aux mortels. Le créateur* COMMUN. *La lumière est* COMMUNE *à tous les hommes. Le boire et le manger sont* COMMUNS *à l'homme et aux animaux.* (Acad.) *Tous les hommes doivent s'instruire, s'édifier, s'aimer les uns les autres, pour aimer et servir le père* COMMUN. (Lamart.) *L'ingratitude est si* COMMUNE *que l'homme sage doit y être préparé.* (Lévis.)

— *Sens commun*, faculté par laquelle les hommes, jugent raisonnablement des choses :

Pour moi le *sens commun* est un lot fort honnête. (Desm.)

— Qui appartient, qui est propre à plusieurs personnes ou à plusieurs objets : *Ami* COMMUN. *Maître* COMMUN. *Logis* COMMUN. *Intérêt* COMMUN. *Défauts* COMMUNS. *Qualités* COMMUNES. *Escalier* COMMUN. *À Sparte, les repas des hommes étaient* COMMUNS. *Le pape est le père* COMMUN *des fidèles.* (Acad.)

Leurs plaisirs sont *communs* aussi bien que leurs peines
(L. Rac.)

Nous avons tout *commun*, espoir et souvenir ! (E. Aug.)

— *Maison commune*, le lieu plus spécialement appelé hôtel de ville, où s'assemblent les officiers municipaux de la cité, du bourg, etc.

— Qui se fait en société au profit de tous : *Le travail* COMMUN *resserre leur union.* (Buff.)

— *Faire bourse commune*, se dit de deux ou de plusieurs personnes qui font ensemble leurs dépenses, en réunissant leur argent en un seul et même fonds.

— *Faire vie commune*, vivre ensemble, en faisant bourse commune.

— *Vie commune*, la vie que les religieux mènent ensemble, réunis dans la communauté : *On appela cénobites ceux qui avaient adopté la* VIE COMMUNE. (Acad.)

— *La vie commune*, les faits ordinaires de la vie, les mœurs générales par opposit. aux événements plus rares et plus importants : *Histoire de* LA VIE COMMUNE. *Circonstances de* LA VIE COMMUNE.

— Rhétor. et littér. *Lieux communs*, moyens connus que l'orateur emploie comme arguments. ‖ Idées usées, manière de voir vulgaire. *Il ne dit que des* LIEUX COMMUNS. (Acad.) *S'écarter des* LIEUX COMMUNS *et des phrases proverbiales.* (La Br.) *Les sujets rebattus dégénèrent en* LIEUX COMMUNS. (Palissot.)

— Gramm. *Nom commun*. V. NOM.

— Prosod. *Syllabe commune*. Syllabe moyenne, tantôt brève, tantôt longue.

— Jurispr. *Époux communs en biens*, époux entre lesquels il y a communauté de biens : *Le contrat porte que les époux seront* COMMUNS *en biens.*

— Hist. *Lois communes*, les lois d'Angleterre réunies en un seul corps par Édouard le Confesseur.

— Anc. législ. *Provision expédiée en forme commune*, provision expédiée sans grâces remises, ni priviléges.

— Public, général : *Le bruit* COMMUN. *L'opinion* COMMUNE. *L'intérêt* COMMUN.

— *La voix commune*, l'opinion générale.

— *D'une commune voix, d'un commun accord*, unanimement.

— Jurispr. *Faire preuve par la commune renommée*, par l'opinion publique, le sentiment général.

— *La langue commune*, la langue vulgaire.

— *Le droit commun*, la loi reçue dans un État, l'usage qui y est généralement établi.

— Anc. jurispr. *Délit commun*, délit qui était de la compétence du juge ecclésiastique ; il était opposé à *Cas privilégié*.

— Ordinaire, répandu, qui se voit souvent : *Chose* COMMUNE. *Usage* COMMUN :

Rien n'est plus *commun* que ce nom,
Rien n'est plus rare que la chose. (La Font.)

— *Les mots, les termes communs de la langue*, les mots, les termes ordinaires de la langue, par opposit. à ceux qui ne sont usités que dans les arts, les sciences.

— *Il a été expédié en forme commune*, se dit d'un homme qui a perdu tout son argent au jeu en peu de temps, ou qui est mort en peu de jours entre les mains de plusieurs mauvais médecins.

— Qui se trouve fréquemment, en abondance : *Les bons muscats sont* COMMUNS *en Languedoc. Les melons sont fort* COMMUNS *cette année. Les chevaux sont actuellement presque aussi* COMMUNS *dans le nouveau continent que dans l'ancien.* (Buff.)

— En parlant des personnes : *Dans ce pays, les hommes de petite taille sont fort* COMMUNS.

— Vulgaire, bas, par oppos. à Noble, distingué ; se dit au physique et au moral : *Un visage* COMMUN. *Des sentiments* COMMUNS. *Il a l'air* COMMUN, *la figure* COMMUNE. (Acad.)

Je ne murmure point qu'une amitié *commune*
Se range du parti que flatte la fortune. (Rac.)

— Médiocre, de peu de valeur : *Marchandises* COMMUNES. *Il a fait un discours très-*COMMUN.

— *Année commune*, année qui n'est ni bonne ni mauvaise, qui produit une récolte moyenne.

— *Cette terre donne tant de revenu année commune*, les bonnes et les mauvaises années compensées.

— On dit dans le m. sens : *Bon an, mal an. Cette terre rapporte tant, bon an, mal an.*

— Littér. Vulgaire : *Pensées* COMMUNES. *Style* COMMUN. *Idées* COMMUNES.

= **Commun**, n. m. Le plus grand nombre, la plus grande partie des hommes : *Le* COMMUN *des hommes. Pour moi je n'ai jamais présumé que mon esprit fût en rien plus parfait que celui du* COMMUN. (Dest.)

Je le dois, en effet, distinguer du *commun*,
Mais c'est pour le haïr encor plus que pas un. (Rac.)

— Par dénigr. La partie la plus vulgaire d'une classe d'individus :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire
Qu'écrivain du *commun* et poëte vulgaire. (Boil.)
Les âmes du *commun* n'ont pour but que l'argent.
(Th. Corn.)

— Dans ce sens : *Être du commun*, ne se distinguer par aucune qualité spéciale.

— *Un homme, une femme du commun*, un homme, une femme de basse condition.

— Fig. *Une personne, une chose du commun*, une personne sans mérite, une chose sans valeur.

— On dit dans le sens contraire, *Personne, esprit hors du commun. Personne ne doit être reçu ici qu'il ne soit d'un mérite sans reproche, d'un esprit* HORS DU COMMUN. (Boil.)

— *Le* COMMUN *des poëtes. Le* COMMUN *des philosophes. Le* COMMUN *des orateurs.*

— Il est quelquefois déterminé par un complément : *Le commun des mortels*, la masse vulgaire des hommes qui ne se distinguent par aucune qualité spéciale : *Le préjugé est la loi du* COMMUN *des hommes.* (Ducl.)

— Liturg. cathol. *Le commun des martyrs, le commun des apôtres, des confesseurs, des vierges*, etc., l'office général des martyrs, des apôtres, etc., pour lesquels l'Église n'a point établi d'office particulier.

— Fam. *Être du commun des martyrs*, ne se faire distinguer en rien.

— Société formée entre deux ou plusieurs personnes ; part commune : *Il faut prendre cette dépense sur le* COMMUN. (Acad.)

— *Vivre sur le commun*, vivre aux frais d'une société, sans payer sa part de la dépense commune ; a souvent le sens de cette location : *Vivre sur le tiers et sur le quart.*

Que ne *vis-tu sur le commun* ! (La Font.)

— Prov. *Qui sert au commun ne sert pas à un*, ce qui appartient à trop de monde ne sert à personne.

— Prov. et fig. *Il n'y a point d'âne plus mal bâté que celui du commun*, c'est-à-dire ce qui appartient à plusieurs, ce à quoi plusieurs ont droit de mettre la main est rarement aussi bien soigné que ce qui n'appartient qu'à une seule personne.

— *Commun*, la basse domesticité.

— Par extens. Bâtiment où logent les domestiques inférieurs.

— Dans les maisons royales, on disait *Grand commun*, pour désigner les offices destinées à la nourriture des gens du roi ; *petit commun*, lieu où mangeaient quelques officiers privilégiés.

— N. pl. Bâtiments consacrés aux services différents, cuisines, écuries, remises. *Je connais les localités ; j'ai tout fouillé dans les* COMMUNS. (H. de Balz.) *Deux grilles magnifiques, en face l'une de l'autre, mènent d'un côté à une terrasse, de l'autre aux* COMMUNS *et à une ferme.* (H. de Balz.)

= **En commun**, loc. adv. : Ensemble, en société : *Vivre* EN COMMUN. *Agir* EN COMMUN.

COMMUNAL, ALE, adj. (*commune.*) Pron. *ko-mu-nal*. — Qui a rapport à la commune, qui concerne, qui touche la commune : *Arrondissement* COMMUNAL. *Fête* COMMUNALE. *Bois* COMMUNAUX. *Biens* COMMUNAUX.

— Hist. En parlant de la commune du moyen âge : *Liberté* COMMUNALE. *Insurrection* COMMUNALE.

= **Communaux** n. m. pl. Biens communaux : *Les pauvres employés luttaient contre une aristocratie dégénérée qui venait pâturer sur les* COMMUNAUX *de la bourgeoisie, en exigeant des places pour ses enfants ruinés.* (H. de Balzac.)

COMMUNALEMENT, adv. Pron. *ko-mu-nal-man*. — En commun : *Faire une chose* COMMUNALEMENT. ‖ Vieux.

COMMUNALISTE, n. m. (*commune.*) Pron. *ko-mu-na-list*. — Hist. ecclés. Ecclésiastique adjoint à une paroisse pour y célébrer des fondations particulières ou pour assister aux offices et leur donner plus de solennité.

COMMUNAUTÉ, n. f. (*commun.*) Pron. *ko-mu-nô-té*. — Société de plusieurs personnes vivant réunies, d'après certaines règles : COMMUNAUTÉ *religieuse.* COMMUNAUTÉ *de filles, de femmes. La vie, l'activité, le travail des moines ne profitaient qu'à leur* COMMUNAUTÉ. (Portalis.) *Rien n'importe plus aux nations, aux* COMMUNAUTÉS *sociales que l'alliance de la morale et de la religion.* (Necker.)

— *Dîner à la communauté*, dîner au réfectoire, avec les autres personnes de la communauté.

— Le monastère : *Nous visitâmes la* COMMUNAUTÉ.

— Particul. Maison religieuse où l'on vit en communauté : *Le jardin de la* COMMUNAUTÉ.

— Blas. *Armes de communauté*, armes des royaumes, républiques, provinces, villes, académies, etc.

— Anc. Certains corps laïques qui formaient une société pour leurs intérêts communs : *La* COMMUNAUTÉ *des notaires. La* COMMUNAUTÉ *des procureurs. Agir pour les intérêts de la* COMMUNAUTÉ. (Acad.)

— Anc. Corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village : *Les* COMMUNAUTÉS *de la province.*

— Jurispr. Société de biens entre conjoints : *Se marier sous le régime de la* COMMUNAUTÉ. (Acad.)

— Anc. cout. *Communauté tacite*, celle qui se formait entre plusieurs personnes par le seul mélange de leurs biens, lorsqu'elles avaient demeuré ensemble un an et un jour.

— Possession en commun : *La* COMMUNAUTÉ *des biens.*

— Fig. et mor. : *La* COMMUNAUTÉ *des sentiments, des idées*, etc. *J'acceptai la* COMMUNAUTÉ *de vie qu'on m'offrait.* (Lam.) *Il siégea du côté des Girondins avec lesquels il était en* COMMUNAUTÉ *de pensées.* (Mignet.)

COMMUNE, n. f. (*commun.*) Pron. *komunn*. — Anc. Le corps des bourgeois d'une ville ou d'un bourg ayant reçu une charte d'affranchissement et qui avaient obtenu le droit de se gouverner par leurs propres lois et leurs propres magistrats : *La lutte des* COMMUNES. *L'insurrection des* COMMUNES. *La* COMMUNE *de Laon. La* COMMUNE *de Beauvais. Les priviléges des* COMMUNES. *La* COMMUNE *prit les armes.*

— *Affranchissement des communes*, se dit de l'acte par lequel Louis le Gros rendit la liberté aux serfs.

— Aujourd'hui, Division administrative du territoire, à la tête de laquelle est placé un maire : *La* COMMUNE *de Vincennes. Le maire de la* COMMUNE. *Il y a tant de feux dans cette* COMMUNE. (Acad.) *Ces biens ont été achetés par la* COMMUNE.

— Les habitants de la commune elle-même : *La* COMMUNE *s'était rassemblée au sortir de l'église.*

— La commune représentée par ses officiers municipaux : *La* COMMUNE *s'imposa extraordinairement.*

— Par extens. Le lieu, la maison où s'assemblent les officiers municipaux pour traiter des intérêts de leurs administrés : *Il se rendit à la* COMMUNE. (Acad.)

— Au plur. Les populations rurales ; *Soulever, assembler les* COMMUNES.

— Il s'est dit dans le sens de Biens communaux : *Mener paître les troupeaux dans les* COMMUNES. (Ac.)

— Particul. La municipalité de Paris qui s'organisa les 12, 13 et le 14 juillet 1789, sous la présidence du prévôt des marchands : *La* COMMUNE *de Paris. Le conseil général de la* COMMUNE.

— *La Chambre des communes* ou simpl. *les Communes*, la seconde des deux chambres du Parlement d'Angleterre; elle est formée des députés des comtés et des villes du royaume : *Malgré ses alliances aristocratiques, la révolution d'Angleterre a fondé la prépondérance des* COMMUNES. (Guizot.)

COMMUNÉMENT, adv. (*commun.*) Pron. *ko-mu-né-man.* — Le plus souvent, ordinairement, vulgairement : *Cela arrive* COMMUNÉMENT. *On dit* COMMUNÉMENT. *Telle est l'idée qu'on s'en fait* COMMUNÉMENT. (Acad.)

— *A parler communément, communément parlant,* selon l'opinion commune ou selon la manière habituelle de parler.

COMMUNIANT, part. prés. du v. Communier.

COMMUNIANT, ANTE, n. (*communier.*) Pron. *ko-mu-nian, niantt.* — Celui, celle qui communie : *De nombreux* COMMUNIANTS. *L'âge des tendres* COMMUNIANTS *et celui de la naissante année confondent leur jeunesse, leurs harmonies et leurs innocences.* (Châteaub.)

— Celui, celle qui peut communier, qui est en âge de communier.

— *Premiers communiants, premières communiantes,* les jeunes fidèles qui vont faire ou qui viennent de faire leur première communion.

COMMUNICABILITÉ, n. f. (*communicable.*) Pron. *ko-mu-ni-ka-bi-li-té.* — Qualité de ce qui peut se communiquer.

COMMUNICABLE, adj. des 2 g. (*communiquer.*) Pron. *ko-mu-ni-kabl.* — Qui peut se communiquer, dont on peut faire part : *Il est de la nature du bien d'être* COMMUNICABLE. (Acad.)

— Il se dit des choses qui peuvent être mises en communication l'une avec l'autre : *Rivières* COMMUNICABLES. *Chambres* COMMUNICABLES.

COMMUNICANT, ANTE, adj. (*communiquer.*) Pron. *ko-mu-ni-kan, kantt.* — Anat. Qui communique : *Artères* COMMUNICANTES.

— N. f. *Une* COMMUNICANTE, une artère communicante.

— N. m. pl. *Les communicants*, Secte d'anabaptistes : *Les* COMMUNICANTS *prêchaient la communauté des femmes.*

COMMUNICATIF, IVE, adj. (*communiquer.*) Pron. *ko-mu-ni-ka-tif, tiv.* — Qui peut facilement se communiquer : *Le rire est* COMMUNICATIF.

— Il se dit des personnes qui aiment à faire part aux autres de leurs pensées, de leurs sentiments, etc. : *Homme* COMMUNICATIF. *Femme* COMMUNICATIVE. *Cet homme est peu* COMMUNICATIF.

COMMUNICATION, n. f. (*communicatio*, lat.; m. sign.) Pron. *ko-mu-ni-ka-cion.* — Action de communiquer, résultat de cette action : *La* COMMUNICATION *des idées par la voie de la presse. J'ai une* COMMUNICATION *à vous faire.* (Acad.) *La religion établit entre les grands et les petits une* COMMUNICATION *de bienfaits et de services.* (De La Luzerne.)

— Relations, correspondance : *Avoir des* COMMUNICATIONS *avec quelqu'un. La* COMMUNICATION *des peuples entre eux. Avoir, entretenir des* COMMUNICATIONS *avec les ennemis.* (Acad.)

— Pal. *Communication avec les accusés*, entretien qu'on peut avoir avec les accusés après leur interrogatoire et sur permission du juge.

— Le moyen par lequel deux choses communiquent l'une avec l'autre : *La* COMMUNICATION *d'une chambre. Les routes, les canaux sont des moyens de* COMMUNICATION. *Faciliter, gêner les* COMMUNICATIONS. *Escalier de* COMMUNICATION.

— Art milit. *Lignes de communication*, tranchées, galeries pratiquées pour permettre à deux corps d'armée, dans une attaque, dans un siége, de correspondre ensemble, de se secourir mutuellement.

— Confidence; renseignements : *J'ai à vous faire une* COMMUNICATION.

— *Donner communication d'une chose à quelqu'un*, l'en instruire, l'en informer.

— On dit dans ce sens : *Avoir, prendre, recevoir, obtenir communication d'une chose.*

— Procéd. *Communication de pièces*, exhibition qu'une partie fait à l'autre des pièces sur lesquelles elle fonde sa demande. || *Communication d'instance*, communication qui se fait par les mains du rapporteur après que la partie qui la demande a produit elle-même.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur en s'adressant à ses auditeurs semble demander leur avis, attendre leur réponse; Ex. : *Qu'auriez-vous fait dans cette circonstance? N'auriez-vous pas agi de même?*

— *Communication dans les paroles*, Sorte de trope par lequel l'orateur rend commun à ceux qui l'écoutent ce qu'il ne dit que pour d'autres; comme dans cette phrase : *Eh bien! que faisons-nous*, pour *Eh bien! que faites-vous.*

— Mécan. *Communications de mouvement*, parties de machines qui servent à transmettre, à distribuer et à modifier le mouvement du moteur; comme les engrenages, les poulies et les tambours avec leurs cordes ou courroies, les bielles et manivelles, etc.

COMMUNICATIVEMENT, adv. (*communicat-ive-ment.*) D'une manière communicative.

COMMUNIÉ, ÉE, part. pass. du v. Communier : *Il est mort bien confessé et* COMMUNIÉ. (Acad.)

COMMUNIER, n. m. Anc. légial. Personne qui est en communauté de biens avec une autre.

COMMUNIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*commun.*) Pron. *ko-mu-nié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous communiions, vous communiiez.* — Recevoir le sacrement de l'eucharistie : COMMUNIER *dévotement.* COMMUNIER *saintement.* COMMUNIER *indignement. L'usage de* COMMUNIER *quatre fois par an subsistait encore dans le neuvième siècle.* (Fleury.) *C'était l'usage dans les premiers temps de* COMMUNIER *toutes les fois qu'on assistait à la célébration des saints mystères.* (Gousset.)

— Fig. et par extens. *Communier de cœur, d'idées avec quelqu'un*, être avec quelqu'un en parfait accord de sentiments et d'idées.

— V. trans. ou act. Administrer le saint sacrement : *Son curé l'A* COMMUNIÉ.

COMMUNION, n. f. (*commun.*) Pron. *ko-mu-nion.* — Union dans une même foi d'un certain nombre de personnes : *La* COMMUNION *de l'Église romaine. La* COMMUNION *de l'Église protestante. Les ariens voulaient un homme de leur secte; les catholiques en voulaient un de leur* COMMUNION. (Fléch.)

— Cult. cathol. *La communion des fidèles*, tous les catholiques romains, ceux qui reconnaissent l'autorité du pape.

— Par extens. *La communion des sentiments, des idées*, l'accord parfait des sentiments et des idées.

— Liturg. Cérémonie dans laquelle le prêtre catholique reçoit les espèces du pain et du vin : *La sainte* COMMUNION. *Combien les approches du temps de la* COMMUNION *n'opèrent-elles point de réconciliations et d'aumônes?* (J.-J. R.)

— Acte par lequel le fidèle reçoit le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie : *Faire une bonne* COMMUNION. *Faire sa première* COMMUNION.

— *Communion pascale*, celle que l'on doit faire à Pâques et dont l'Église fait une obligation.

— Hist. ecclés. *Lettre de communion*, lettre que les évêques accordaient aux fidèles qui entreprenaient quelques voyages et étaient obligés de passer dans d'autres diocèses.

— Par extens. L'antienne, le verset que le chœur chante pendant que le prêtre communie.

— Anc. Jurispr. Communauté : COMMUNION *de biens.* COMMUNION *entre mainmortables.*

Syn : Communion, secte. *Communion* se dit du corps principal des membres d'une même foi; *secte*, d'un corps secondaire, d'une fraction du premier, mais qui a fait scission avec le corps principal.

COMMUNIQUANT, p. prés. du v. Communiquer.

COMMUNIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Communiquer : *Pièce* COMMUNIQUÉE. *Chose* COMMUNIQUÉE. *Un arrêt de fait* COMMUNIQUÉ. (Beaum.)

COMMUNIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*communicare*, même signific.; lat.) Pron. *ko-mu-ni-ké.* — Rendre commun à; faire part de; transmettre : *Il lui* COMMUNIQUA *sa maladie.* (Acad.) *Le feu* COMMUNIQUE *sa chaleur.* (Id.) *L'aimant* COMMUNIQUE *sa vertu au fer. Un corps qui* COMMUNIQUE *à un autre son mouvement.*

— Mor. *Communiquer ses idées, sa science, ses pensées, ses lumières, ses vertus*, etc., *à quelqu'un. Il sut lui* COMMUNIQUER *son zèle, sa gaieté. Dieu* COMMUNIQUE *ses grâces.* (Acad.)

— Faire connaître, montrer, exhiber : COMMUNIQUER *ses affaires à quelqu'un.* COMMUNIQUER *des titres, des pièces.* COMMUNIQUER *ses plus secrètes pensées à quelqu'un.* (Acad.) *Je leur* COMMUNIQUE *à tous deux mon nouveau projet.* (Lesage.)

— V. intr. ou neut. Être en relation avec quelqu'un : *Nous* AVONS COMMUNIQUÉ *longtemps ensemble.* COMMUNIQUER *avec les savants. Le défenseur peut* COMMUNIQUER *avec l'accusé.* COMMUNIQUER *avec les ennemis.*

— Conduire à, aboutir à, en parl. d'une partie d'un bâtiment, d'une route, d'un fleuve, d'un canal, etc. *Cette chambre* COMMUNIQUE *avec le salon. Ce canal* COMMUNIQUE *à tel fleuve. Cette porte* COMMUNIQUE *à un souterrain.*

= Se communiquer, v. pr. Se transmettre : *Ils* SE SONT COMMUNIQUÉ *leur maladie. Le mouvement d'un corps* SE COMMUNIQUE *à un autre.* (Acad.)

— Mor. *Les idées généreuses* SE COMMUNIQUENT *facilement. Plus les peuples* SE COMMUNIQUENT, *plus ils changent aisément de manières.* (Montesq.) *Ils* SE SONT COMMUNIQUÉ *mutuellement leurs appréhensions.*

— Se rendre familier, s'ouvrir à quelqu'un : *Il aime à* SE COMMUNIQUER. *Il* SE COMMUNIQUAIT *selon les besoins.* (Mass.) *Il est plus facile à un Asiatique de s'instruire des mœurs des Français qu'il ne l'est à un Français de s'instruire des mœurs des Asiatiques, parce que les uns se livrent autant que les autres* SE COMMUNIQUENT *peu.* (Montesq.)

— Correspondre. Il se dit des pièces d'un appartement, de canaux, de fleuves, etc. : *Ces deux chambres* SE COMMUNIQUENT *par un corridor. Ces deux fleuves* SE COMMUNIQUENT. (Acad.)

COMMUNISME, n. m. (*commun.*) Néol. Doctrine sociale qui proclame la communauté des biens et l'abolition du droit de propriété : *Le* COMMUNISME *s'est mêlé comme un ennemi furtif au mouvement social.* (Villem.)

COMMUNISTE, (*commun.*) Pron. *ko-mu-nist.* — N. m. Jurispr. Copropriétaire. Adj. des 2 g. Qui est partisan de la doctrine du communisme; qui concerne le communisme : *Ces systèmes sont issus en droite ligne de la théorie* COMMUNISTE *de Mably.* (Troplong.) || Substantiv. *Un* COMMUNISTE.

COMMUTATIF, IVE, adj. (*commutare*, changer; lat.) — Qui concerne un échange, des échanges : *Pouvoir* COMMUTATIF.

— *Justice commutative*, celle qui regarde le commerce et exige que dans l'échange d'une chose contre une autre on rende autant qu'on reçoit.

— *Contrat commutatif*, celui qui établit pour les parties des avantages égaux : *Une telle convention est ce que les jurisconsultes appellent un* CONTRAT COMMUTATIF, *à cause de l'échange d'avantages qui en résulte.* (Tropl.)

COMMUTATION, n. f. (*commutatio*, lat.; m. sign.) Pron. *kom-mu-ta-cion.* — Changement. *Commutation de peine*, changement d'une peine en une autre moins grande.

— Rhétor. Figure qui consiste à opposer deux propositions dont la seconde offre les mêmes termes que la première, mais placés dans un ordre inverse : *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger.* (Mol.)

— Gramm. Figure par laquelle on change dans un mot une lettre ou une syllabe : *Olli* pour *illi*.

— Astr. Distance entre le lieu où se trouve la terre supposée vue du soleil et le lieu d'une planète réduite à l'écliptique.

COMPACITÉ, n. f. (*compacte.*) Pron. *kon-pa-ci-té.* — Phys. Qualité, état de ce qui est compact.

COMPACT, n. m. Pron. *kon-pakt.* — Convention : *Bulle du compact*, par laquelle les cardinaux ne peuvent conférer les bénéfices réguliers qu'à des réguliers.

COMPACT, ACTE, adj. (*compactus*, de *compingere*, assembler; lat.) Pron. *kon-pakt.* — Qui est condensé, dont les parties sont fort serrées : *Corps* COMPACT. *Substance* COMPACTE. *Les métaux les plus* COMPACTS *sont les plus pesants.* (Acad.) *L'aigle a le corps robuste et* COMPACT, *les jambes et les ailes très-fortes, les os fermes, la chair dure, rude.* (Buff.)

— Libr. *Édition compacte*, édition dont chaque volume contient la matière de plusieurs volumes des éditions ordinaires.

— Par analog. Nombreux, pressé : *Foule* COMPACTE. *Nous ne comptons plus une majorité* COMPACTE. (P.-L. Cour.)

= Gramm. Dans notre *Dictionnaire de la langue*

écrite et parlée, nous avons suivi l'orthographe de l'Académie et écrit *compacte* pour les deux genres : nous devions dans un ouvrage classique éviter toute discussion ; ici l'examen nous est au moins permis. Que de *doctus* on ait fait *docte,* et non pas *doct*, nous le comprenons, l'*e muet* est une concession très-juste faite à la prononciation ; car le prolongement de la voix eût toujours, et forcément, produit ce son, quand bien même on ne l'eût pas écrit ; en le figurant on a donc obtenu un dissyllabe harmonieux à la place d'un monosyllabe dur et désagréable. Nous ne nions pas que mettre d'accord le mot écrit et le mot parlé ne soit une mesure fort sage ; mais l'Académie, en adoptant la forme *compacte,* contraire à l'étymologie, aurait dû compléter la réforme et tenir compte des analogies ; ainsi, au lieu d'écrire, comme elle le fait, *abrupt, correct, exact, suspect*, pourquoi n'a-t-elle pas ajouté l'*e* muet au masculin de chacun de ces adjectifs ? ce n'est pas sans doute qu'on prononce *suspè,* et non *suspecte ;* car qui prononce *exa*, et qui ne prononce pas *abrupte* et *correcte ?* || V. ABRUPT.

COMPACTURE ou **COMPACTION**, n. f. Techn. Assemblage de parties formant un tout.

COMPAGNE, n. f. (*compagnon.*) Pron. *kon-pagn*. — Qui accompagne, qui tient compagnie, amie ; il se dit d'une femme, d'une jeune fille par rapport à une autre : *Chère* COMPAGNE. *Douce* COMPAGNE. COMPAGNE *fidèle. Là elle se sépara de sa* COMPAGNE. *La fille de Cérès et ses jeunes* COMPAGNES. (Mich.) *Vous fûtes les* COMPAGNES *de ma captivité.*

Les *compagnes* d'Esther s'avancent vers ce lieu. (Rac.)

— Particul. Il se dit de la femme par rapport à son mari : *Prendre une* COMPAGNE. *À l'homme il faut une* COMPAGNE. (Volt.)

— Anc. *Notre très-chère épouse et compagne*, titre que le roi donnait dans les actes publics à la reine.

— Il se dit aussi en parl. des animaux : *La tourterelle gémit quand elle a perdu sa* COMPAGNE. (Acad.)

— Fig. La femme qui s'attache au sort de quelqu'un dans la bonne ou dans la mauvaise fortune : *Elle fut sa* COMPAGNE *fidèle dans ses malheurs comme dans sa prospérité.*

— Fig. Il se dit des choses qui semblent s'attacher à d'autres, qui les accompagnent : *Les disgrâces sont les* COMPAGNES *des grandeurs. Les infirmités sont les* COMPAGNES *de la vieillesse.* (Acad.)

— Mar. Chambre du majordome d'une galère.

COMPAGNIE, n. f. (*compagne.*) Pron. *kon-pagni*. — Réunion de personnes assemblées pour causer, jouer ou se livrer au plaisir de la société : COMPAGNIE *d'hommes.* COMPAGNIE *de femmes. Nombreuse* COMPAGNIE. *Petite* COMPAGNIE. *Plus la* COMPAGNIE *est nombreuse, plus on est libre.* (Did.)

Demeurez, mon cousin, vous avez *compagnie ;*
Je vous quitte aujourd'hui de la cérémonie. (Bours.)

Nous sommes reçus agréablement dans toutes les COMPAGNIES. (Montesq.)

— *Tenir, faire compagnie à quelqu'un*, demeurer assidu auprès de quelqu'un pour qu'il ne reste pas seul : *Je me plante moi-même au milieu de la place où personne ne* ME TIENT COMPAGNIE. (Mme de Sévigné.)

Ils *me font* tour à tour fidèle *compagnie.* (C. Del.)

— *Être en compagnie*, avoir du monde près de soi.

— *Fausser compagnie,* quitter brusquement quelqu'un.

— Nombre de personnes que rapprochent leurs goûts et leurs habitudes.

— *Bonne compagnie,* société de gens distingués par leur éducation et leur politesse :

La *bonne compagnie* est souvent la mauvaise. (Desm.)
Le bon homme fuyait, soit raison, soit manie,
Les cercles se disant la *bonne compagnie.* (Andrieux.)

Que le grand monde, que cette société brillante appelée la BONNE COMPAGNIE *donne peu de satisfaction à ceux qui l'examinent.* (Mme Riccob.)

— *Être de bonne compagnie,* avoir des façons distinguées, élégantes : *Les gens qu'on dit* ÊTRE DE BONNE COMPAGNIE *ne sont souvent que ceux dont les vices sont plus raffinés.* (Montesq.)

— Par oppos. *Mauvaise compagnie,* gens de mauvais ton, de mœurs relâchées : *Je ne me suis jamais trouvé en si* MAUVAISE COMPAGNIE. (Acad.) *Leur bonté naturelle leur fait recevoir chez eux toute sorte de monde ; ce qui fait qu'ils ont quelquefois* MAUVAISE COMPAGNIE. (Montesq.)

— *Être de mauvaise compagnie*, avoir des manières, des habitudes vulgaires.

— *Dame, demoiselle de compagnie,* dame, demoiselle placée auprès d'une personne pour lui tenir compagnie.

— Il se dit de certains animaux par rapport aux personnes : *Il n'a pour* COMPAGNIE *que son chien.*

— Chas. Bande. *Une* COMPAGNIE *de perdrix ou de perdreaux, de faisandeaux*, etc.

— *Bêtes de compagnie,* sangliers qui n'ont pas passé trois ans, qui ne se séparent pas les uns des autres et qui suivent tous leur mère commune : *La laie en fuyant avait abandonné toute sa famille, treize gros marcassins encore* BÊTES DE COMPAGNIE, *mais prêtes à quitter sa livrée.* (L. Viardot.)

— Prov. *Être bête de compagnie,* se dit d'un oiseau qui n'est pas sujet à s'enfuir.

— Comm. Associations commerciales : *Former une* COMPAGNIE. *Faire une* COMPAGNIE. *Les actionnaires de la* COMPAGNIE. COMPAGNIE *d'assurances. Plusieurs* COMPAGNIES *ont successivement exercé ce monopole.* (Rayn.) || Ce mot est synonyme de *société,* le seul admis dans le Code civil et le Code de commerce.

— *Un tel et compagnie*, un tel et ses associés ; on écrit ordinairement par abréviation : *Un tel et Cie*.

— Comm. *Règle de compagnie*, règle d'arithmétique par laquelle on partage le gain ou la perte des associés.

— Il se dit de certains corps, tels que celui des magistrats, des gens de lettres, des religieux, etc. : *Il a réuni les gens de lettres en une* COMPAGNIE *célèbre.* (La Br.) *Comment oser blâmer les sciences devant une des plus savantes* COMPAGNIES *de l'Europe ?* (J.-J. Rouss.) *Je veux assembler les comédiens, et vous présenter à leur* COMPAGNIE. (Lesage.) *Toute* COMPAGNIE *est peuple, tout y dépend de l'instinct.* (Retz.)

— *Compagnie de Jésus,* la société des jésuites.

= **De compagnie,** loc. adv. Ensemble, en société : *Venir de* COMPAGNIE. *Aller, voyager de* COMPAGNIE.

Capitaine renard allait de *compagnie*
Avec son ami bouc des plus haut encornés. (La Font.)
Trois mulets vers la ville allaient *de compagnie.* (Vien.)

Le mâle et la femelle vont ordinairement de COMPAGNIE. (Acad.)

— Art milit. Certain nombre de gens de guerre sous le commandement d'un capitaine : COMPAGNIE *de grenadiers.* COMPAGNIE *de dragons.*

Le roi ne lui veut point donner de *compagnie ;*
Le ministre les vend. (Longpré.)

— *Compagnie franche,* troupe irrégulière qui ne fait pas partie des cadres de l'armée.

— Anc. *Compagnies catalanes* ou *grandes compagnies*, troupes d'aventuriers qui combattaient pour tous ceux qui les prenaient à leur solde : *Les* GRANDES COMPAGNIES, *les routiers et les écorcheurs portaient en tous lieux le saccagement.* (Littré.)

— Il se dit absol. dans le même sens : *Il régnait un grand désordre dans une province ; les* COMPAGNIES *y faisaient sans cesse des courses.* (Barante.)

Syn. Compagnie, société. Une *compagnie* se compose de personnes qui se connaissent et sont entre elles sur le pied d'une aimable familiarité ; une *société* est une réunion composée de personnes pour la plupart étrangères les unes aux autres, qui se voient par circonstance et qui sont entre elles sur le pied d'une politesse cérémonieuse.

COMPAGNON, n. m. (*cum,* avec, ensemble, et *panis,* pain ; lat.) Pron. *kon-pa-gnon.* — Celui qui est habituellement avec un autre, qui fait la même chose que lui ; camarade : *Bon* COMPAGNON. *Fidèle* COMPAGNON. COMPAGNON *d'étude.* COMPAGNON *de plaisir. Constantin ne voulait pas plus pour* COMPAGNONS *de l'empire ses enfants que les étrangers.* (Boss.) *Il était déjà loin avec son* COMPAGNON. (Volt.)

Illustres *compagnons* de mon funeste sort. (Id.)
L'ami, le *compagnon,* le successeur d'Alcide. (Rac.)

— Fig. *Compagnon de gloire, compagnon de fortune*, qui partage la gloire, la fortune d'un autre.

— *Compagnon d'armes,* celui qui a fait la guerre avec un autre :

A revoir dans le ciel mon vieux *compagnon d'armes.* (C. Del.)

— Anc. il se disait d'un chevalier qui avait fait serment d'amitié avec un autre, qui devait partager tous ses travaux.

— Il se dit en parl. de certains animaux : *Le chien est le* COMPAGNON *de l'homme.*

— Fig. *Le malheur est trop souvent le* COMPAGNON *de la vertu.* (Acad.)

— Homme gaillard, franc, bon vivant : *Un joyeux* COMPAGNON. *Un bon diable de* COMPAGNON.

— *C'est un hardi compagnon*, c'est un homme déterminé, sans peur. || Anc. dans le m. sens : *C'est un gentil compagnon.* || *C'est un dangereux compagnon,* c'est un homme capable de faire de mauvais tours.

— Par extens. Celui qui a fait un apprentissage en quelque métier et travaille encore pour le compte d'un maître : COMPAGNON *tailleur. Par l'ordre et l'économie les simples* COMPAGNONS *parviennent souvent au rang de chefs d'atelier.* (Blanqui.)

— Artisan qui fait partie d'un corps de métier.

— *Compagnon du devoir,* ouvrier affilié à la société des compagnons du même corps d'état.

— *La mère des compagnons,* femme qui héberge, aux frais d'une société de compagnons, ceux des membres qui sont en voyage.

— Par analog. Égal : *Il ne peut souffrir ni* COMPAGNON *ni maître.* (Ac.)

— Fam. *Traiter quelqu'un de pair à compagnon,* d'égal à égal.

— Adj. *Il avait perdu tous ses amis d'un autre siècle, disciples de la même école, partisans des mêmes systèmes,* COMPAGNONS *des mêmes vicissitudes.* (Mignet.)

COMPAGNONNAGE, n. m. (*compagnon.*) Pron. *kon-pa-gnio-naj.* — Anc. Le temps pendant lequel un jeune homme qui avait terminé son apprentissage travaillait chez un maître avant de pouvoir travailler pour son propre compte.

— Actuel. La réunion des divers artisans en association.

— Hist. rom. *Compagnon du prince*. V. AMI.

COMPAIN ou **COMPAING,** n. m. Anc. Compagnon.

COMPAIR, AIRE, adj. (*compar,* égal ; lat.) Pron. *kon-pèr.* — Qui correspond, qui est corrélatif.

— Anc. mus. *Ton compair,* dans le plain-chant, ton du mode authentique et du mode plagal.

COMPAN, n. m. Monnaie d'argent des Indes ; elle vaut 45 cent.

COMPARABILITÉ, n. f. (*comparable.*) Didact. Qualité des choses qui sont comparables entre elles.

COMPARABLE, adj. des 2 g. (*comparer.*) Pron. *kon-pa-rabl.* — Qui peut se comparer, qui peut être mis en comparaison avec ; il se dit des personnes et des choses : *Ce poëte n'est pas* COMPARABLE *à cet autre. Objet* COMPARABLE *à un autre. Ce n'était donc que par des organes et leur mécanisme que l'homme et la brute étaient* COMPARABLES. (Cuv.) *Il n'y a rien de* COMPARABLE *à cela. Cette chose n'est pas* COMPARABLE *avec telle autre. Ces deux choses ne sont pas* COMPARABLES. (Ac.)

A de si grands esprits te crois-tu *comparable.* (Pir.)

COMPARABLEMENT, adv. (*comparable.*) D'une manière comparable.

— Dans le sens absolu, on dit plutôt *comparativement* que *comparablement,* et avec un complément on dit mieux *en comparaison de* que *comparablement à*, qui est du style de la conversation familière.

COMPARAISON, n. f. (*comparatio*, m. sign. ; lat.) Pron. *kon-pa-rè-zon.* — Action de comparer, de rechercher, d'établir les ressemblances ou les différences qui peuvent exister entre deux personnes ou deux choses : *Faire la* COMPARAISON *d'une personne avec une autre, d'un objet avec tel autre objet. Avoir un terme de* COMPARAISON. (Ac.) *Une nouvelle idée vient de la* COMPARAISON *de deux choses que l'on n'a pas encore comparées.* (Helvet.) *Il n'y a rien que l'esprit humain fasse si souvent que des* COMPARAISONS. (Condill.) *Par la sensation les objets s'offrent à moi séparés, par la* COMPARAISON *je prononce sur tous leurs rapports.* (J.-J. R.)

— Prat. *Comparaison d'écritures,* confrontation de deux écritures pour juger si elles sont de la même main.

— *Pièce de comparaison*, pièce dont l'écriture et la signature sont reconnues pour certaines et que l'on compare à une pièce arguée de faux.

— Par extens. Ce qui peut servir de modèle pour juger, pour apprécier la qualité, la vérité d'autres objets de même nature.

— Littér. Figure qu'on emploie dans le discours pour comparer une personne ou une chose à une autre personne ou à une autre chose, dans le but de donner au discours plus de force, plus de clarté.

— Philos. La faculté de comparer deux idées entre elles.

— Rhétor. Discours dans lequel on indique les ressemblances et les différences qui existent, que l'on croit apercevoir entre deux personnes ou deux choses : COMPARAISON *des orateurs anciens et modernes. On ne saurait établir de* COMPARAISON *entre ces deux personnes.* (Ac.) COMPARAISON *des comédies grecques et romaines.* COMPARAISON *de deux poëtes. Quelle* COMPARAISON *de la lune au soleil pour la grandeur ?* (Boss.)

Laissons là les *comparaisons* fades. (Mol.)

— Prov. *Toute comparaison est odieuse,* il ne faut pas comparer deux personnes entre elles, parce qu'on peut offenser l'une des deux et souvent toutes les deux.

— Fam. *Toute comparaison cloche*, nulle comparaison n'est exacte de tout point.

— *Il ne faut pas faire de comparaison avec plus grand que soi*, un inférieur ne doit pas traiter d'égal à égal avec ceux qui sont au-dessus de lui. || Dans ce sens : *Trêve de comparaison. Point de comparaison, s'il vous plaît*, ne comparez pas ; point de rapprochement.

— *Comparaison n'est pas raison*, une comparaison ne peut servir de preuve.

— Gramm. *Degrés de comparaison*, degrés de signification de l'adjectif : le positif, le comparatif et le superlatif. || V. ces mots.

— *Adverbes de comparaison*, ceux qui servent à établir un rapport d'égalité, de supériorité ou d'infériorité, comme *aussi, autant, plus, mieux, moins*.

= **Par comparaison**, loc. adv. D'une manière relative : *La plupart des choses ne sont bonnes ou mauvaises que* PAR COMPARAISON.

= **Sans comparaison**, loc. adv. Sans faire un rapprochement qui pourrait être inexact ou paraître blessant : *Le bon papa a fait*, SANS COMPARAISON, *comme Trivelin*. (Mme Sév.)

= **En comparaison de**, locut. prép. À l'égard de, au prix de : *C'est un aigle* EN COMPARAISON *de son frère. Les Francs étaient des sauvages* EN COMPARAISON *des Goths*. (Barante.) *Regretter ce que l'on aime est un bien* EN COMPARAISON DE *vivre avec ce que l'on hait*. (La Br.)

COMPARAISSANT, part. prés. du v. Comparaître.

COMPARAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*paraître*.) (*Je comparais, tu comparais, il comparaît, nous comparaissons, vous comparaissez, ils comparaissent ; je comparaissais, nous comparaissions ; je comparus, nous comparûmes ; je comparaîtrai, nous comparaîtrons ; je comparaîtrais, nous comparaîtrions ; comparais, comparaissons ; que je comparaisse, que nous comparaissions ; que je comparusse, que nous comparussions. Comparaissant ; comparu* ; il prend généralement l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.)

— Procéd. Paraître devant un juge, se présenter en justice : COMPARAÎTRE *en justice. Or sus, les parties peuvent* COMPARAÎTRE. (Brueys.) COMPARAÎTRE *devant le tribunal de Dieu*. Il A COMPARU *devant les magistrats*. (Acad.)

COMPARANT, part. prés. du v. Comparer.

COMPARANT, ANTE, adj. (*comparaître*.) Pron. *kon-pa-ran, rânte*. — Prat. Qui comparaît devant un juge, devant un notaire : *Le sieur* COMPARANT. *Ladite dame* COMPARANTE.

— N. m. *Le comparant, la comparante*.

— *Non-comparant*, celui qui ne se présente pas devant le tribunal, quoiqu'il ait été cité.

COMPARATEUR, n. m. (*comparer*.) Phys. Instrument avec lequel on apprécie la plus légère différence entre les longueurs de deux règles.

COMPARATIF, IVE, adj. (*comparer*.) Qui sert à établir une comparaison : *Des idées* COMPARATIVES. (J.-J. R.)

— Dans lequel sont établis des rapports, des comparaisons : *Tableau, état* COMPARATIF *des forces militaires de deux nations*. (Acad.)

= **Comparatif**, n. m. Gram. Celui des trois degrés de signification qui établit un rapport de comparaison.

— Dans plusieurs langues, c'est au moyen d'une terminaison substituée à celle de l'adjectif simple que les degrés de signification se forment ; en français le *comparatif* n'est autre que l'adjectif modifié par un les adverbes, *plus, mieux, aussi, si, autant, tant, moins* ; il établit des rapports d'égalité, de supériorité ou d'infériorité ; d'où trois *comparatifs* : 1° Un *comparatif d'égalité* : *Il est* AUSSI *dangereux pour un tyran de descendre du trône que d'en tomber*. (Fén.)

2° Un *comparatif de supériorité* : *Qui est plus esclave qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan* PLUS ASSIDU. (La Br.) *Je fuis* PLUS VITE *que le vent ; dis un mot, un seul mot, et je reviens* PLUS PROMPT *que l'éclair*. (J.-J. Rous.) *Le bien est* PLUS ANCIEN *dans le monde que le mal*. (D'Aguess.)

3° Un *comparatif d'infériorité* : *La mort est* MOINS FUNESTE *que la honte. Le naufrage et la mort sont* MOINS FUNESTES *que les plaisirs qui attaquent la vertu*. (Fénel.)

— Les formes irrégulières *meilleur* pour *plus bon*, *pire* pour *plus mauvais*, *moindre* pour *plus petit* sont nos seules formes simples de comparatifs. || V. POSITIF.

COMPARATIVEMENT, adv. (*comparat-if-ivement*.) Pron. *kon-pa-ra-ti-ve-man*. — Relativement, d'une manière comparative : *Cela n'est bon que* COMPARATIVEMENT. *Ce fruit est bon* COMPARATIVEMENT *à tel autre*.

COMPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Comparer : *Si le temps* COMPARÉ *au temps se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité ?* (Boss.)

— *Anatomie comparée*, science qui établit les rapports et les différences qu'on trouve dans la structure des hommes et dans celle des animaux.

COMPARER, v. trans. ou act. 1re conj. (*comparare*, lat. ; m. sign.) Examiner les rapports et les différences qu'il y a entre deux personnes ou entre deux choses : COMPARER *deux poëtes, deux orateurs ensemble*. COMPARER *Virgile et Homère*. COMPARER *deux objets entre eux*. COMPARER *Darius et Alexandre*. (Boss.) COMPARER *plusieurs choses ensemble, entre elles*. (Acad.)

Qu'on tremble en *comparant* l'offense et le supplice ! (Rac.)

— Absol. : COMPARER, *c'est juger*. (V. Cousin.)

— Égaler, mettre au même niveau, à la même hauteur : *Gardez-vous de* COMPARER *Lucain à Virgile*. (Acad.) *Ils ont tous deux l'audace de vouloir* COMPARER *leurs professions à la mienne*. (Mol.)

— Littér. Établir, par la figure que l'on appelle Comparaison, des rapports de ressemblance entre des personnes ou des choses de nature ou d'espèce différente : COMPARER *un guerrier à un lion, une femme douce à une colombe*, etc. *On* COMPARE *les conquérants à des torrents impétueux*. (Acad.) *Homère* COMPARE *Diomède au milieu des Troyens à un lion au milieu d'une bergerie*. (Id.)

— Prat. *Comparer des écritures*, les confronter, s'assurer de leur identité.

= **Se comparer**, v. pr. S'assimiler, s'égaler à : COMPAREZ-VOUS, *si vous l'osez, au grand Richelieu*. (La Br.) *On est forcé d'être modeste quand on se* COMPARE *avec lui*. (Acad.)

= **Gramm.** COMPARER À, AVEC. *Comparer à* suppose analogie entre les objets que l'on compare, un rapport de ressemblance propre ou figurée : COMPARONS *les œuvres de la nature* AUX *ouvrages de l'homme*. (Buff.) *Comparer avec* suppose une opposition résultant de la nature même des deux objets : *On ne peut* COMPARER *le vice avec la vertu*.

COMPAROIR, v. intr. ou neut. défect. 3e conj. Pron. *kon-pa-roar*. — Prat. Comparaître devant le juge ; il est vieux et usité seulement dans ces phrases : *Être assigné à* COMPAROIR, *recevoir une assignation à* COMPAROIR, être assigné à se présenter en justice. || On dit mieux aujourd'hui *Comparaître*.

COMPARSE, n. des 2 g. (*cum*, avec, *sparsus*, épars, répandu ; lat.) Pron. *kon-parss*. — Théâtr. Figurant, figurante, personnage muet : *Un* COMPARSE. *Des* COMPARSES. *Il était parmi les* COMPARSES. *Il était lié très-intimement avec une* COMPARSE *de la Porte-Saint-Martin*. (H. de Balz.)

COMPARTIMENT, n. m. (*compartiri*, partager, distribuer ; lat.) Pron. *kon-par-ti-man*. — Assemblage de plusieurs figures, de plusieurs choses symétriquement disposées : *Des* COMPARTIMENTS *de marqueterie. Les salles sont pavées de marbres à* COMPARTIMENTS *de diverses couleurs*. (Lam.)

— Dorures à petits fers qui se mettent sur le plat ou sur le dos des livres : *Livre doré à* COMPARTIMENTS.

— Case, division d'un damier, d'un tiroir : *Un tiroir à plusieurs* COMPARTIMENTS.

COMPARTITEUR, n. m. (*compartiment*.) Pron. *kon-par-ti-teur*. — Anc. Prat. Celui des juges qui avait ouvert un avis contraire à celui du rapporteur et divisé les opinions.

COMPARU, part. pass. invar. du v. Comparaître.

COMPARUIT, n. m. (m. lat., *il a comparu*.) Pron. *kon-pa-ru-itt*. — Prat. Acte de comparution.

COMPARUTION, n. f. (*comparaître*.) Pron. *kon-pa-ru-cion*. — Prat. Action de comparaître devant le juge : *Faire acte de* COMPARUTION.

COMPAS, n. m. (*cum*, avec, et *passus*, pas, marche ; lat.) Pron. *kon-pâ*. — Instrument composé de deux branches ou jambes s'ouvrant à charnière, qui sert à décrire des cercles, à mesurer des lignes, etc. : *Un peintre, s'il ne mesure au* COMPAS *les grandeurs et les proportions, grossit les figures*. (La Br.)

Tous ces vastes pays d'azur et de lumière,
Tirés du sein du vide et formés sans matière,
Arrondis sans *compas*, suspendus sans pivot,
Ont à peine coûté la dépense d'un mot. (Le P. Lemoyne.)

— Fig. : *Tout son corps est fait au* COMPAS. (Voit.)

Adore ton pays, et ne l'arpente pas ;
Ami, Dieu n'a pas fait les peuples au *compas*. (Lamart.)
Au *compas* du devoir il règle son courage. (Regnier.)

— Mathém. *Compas de proportion*, instrument composé de deux règles plates assemblées par des charnières et sur la surface desquelles sont inscrites des divisions. *Compas de réduction*, instrument qui sert à réduire des figures.

— Mar. *Compas de route* ou simpl. *Compas*, la boussole : *Le vent a fait le tour du* COMPAS. (Acad.)

— *Compas de variation*, boussole préparée pour connaître les variations de l'aiguille aimantée.

— Fig. et fam. *Faire toutes choses par règle et par compas*, ou *par compas et par mesure*, avoir une grande exactitude, une grande circonspection.

— Fig. et fam. *Avoir le compas dans l'œil*, mesurer presque aussi juste à l'œil qu'on pourrait le faire avec un compas : *Louvois* AVAIT AUSSI LE COMPAS DANS L'ŒIL *pour la justesse, les porportions, la symétrie ; mais le goût n'y répondait pas*. (St-Simon.)

COMPASCUITÉ, n. f. (*cum*, avec, *pascere*, paître ; lat.) Pron. *kon-pass-ku-i-té*. — Anc. législ. Droit de pacage qui appartenait en commun à plusieurs communautés.

COMPASSAGE, n. m. (*compasser*.) Pron. *kon-pâ-çaj*. — Techn. Division au compas. || Classement des cartes à jouer par séries de points.

COMPASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Compasser.

— Figur. *Tout était si exactement* COMPASSÉ *chez M. de Cambrai qu'il mourut sans devoir un sou et sans nul argent*. (St-Simon.)

— Fig. : *Il regarda fixement ces hommes dont les figures froidement* COMPASSÉES *avaient quelque chose de blessant pour une âme aussi passionnée*. (H. de Balz.)

— *Discours, style compassé*, discours, style dont le ton et l'allure sont d'une sévérité un peu pédante.

COMPASSEMENT, n. m. (*compasser*.) Pron. *kon-pâss-man*. — Action de compasser. || Résultat de cette action.

COMPASSER, v tr. ou act. 1re conj. (*compas*.) Pron. *kon-pâ-cé*. — Mesurer avec le compas : COMPASSER *les degrés d'une carte*.

— Par analog. Faire une chose avec proportion, symétrie : *Il* A *bien* COMPASSÉ *ses allées*. (Acad.) COMPASSER *un parterre*. (Id.)

— Art milit. *Compasser des feux*, les disposer de manière qu'ils fassent tous leur effet en même temps.

— Fig. *Compasser ses actions, ses démarches*, les régler avec ordre, sévérité, quelquefois d'une façon exagérée.

COMPASSEUR, n. m. Pron. *kon-pâ-ceur*. — Fig. Celui qui compasse, qui mesure comme au compas.

COMPASSION, n. f. (*cum*, avec, *passio*, action de sentir, sensibilité ; lat.) Pron. *kon-pâ-cion*. — Sentiment de pitié, de commisération, qui s'éveille dans l'âme à l'aspect des maux d'autrui : *Éprouver de la* COMPASSION. *Ressentir de la* COMPASSION.

Votre *compassion*. . . . .
Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci. (La Font.)

— *Faire compassion*, inspirer de la compassion :

Il est vrai, le pauvre homme, il *fait compassion*. (Bours.)

— Iron. Il se dit de certaines choses que l'on n'approuve pas : *Voilà un raisonnement qui* FAIT COMPASSION. (Acad.)

— Liturg. Fête qui se célèbre dans l'Église romaine le vendredi de la semaine de la Passion en mémoire des douleurs de la vierge : COMPASSION *de la sainte Vierge*.

COMPASSIONNER (SE), v. pron. 1re conj. — Avoir pitié : *Je* ME COMPASSIONNE *fort tendrement des afflictions d'autrui*. (Montaig.) || Peu usité.

COMPATERNITÉ, n. f. (*cum*, avec ; lat., et *paternité*.) Théol. Il se dit de l'alliance spirituelle qui unit les parents de l'enfant avec le parrain et la marraine.

COMPATI, part. pass. invar. du v. Compatir.

COMPATIBILITÉ, n. f. (*compatible*.) Pron. *kon-pa-ti-bi-li-té*. — Rapport de qualités qui peuvent s'accorder, s'unir ; il se dit surtout du caractère, de l'humeur, de l'esprit : *Il y a entre eux une grande* COMPATIBILITÉ *d'humeur*.

— Il se dit de deux charges, de deux fonctions que peut remplir une même personne : COMPATIBILITÉ *de fonctions*.

— Anc. *Lettres de compatibilité*, lettres patentes par lesquelles le roi permettait de posséder deux charges qui ne pouvaient ordinairement être exercées par la même personne.

COMPATIBLE, adj. des 2 g. (*compatir*.) Pron. *kon-pa-tibl*. — Qui peut exister, s'accorder, s'unir avec un autre ; il se dit surtout du caractère, de l'humeur des hommes entre eux : *Une âme aussi impérieuse et un esprit aussi ardent ne pouvaient guère être* COMPATIBLES. (Marm.) *Ces deux caractères ne sont pas* COMPATIBLES. (Acad.)

— Il se dit des choses en général : *Cette substance a des propriétés qui ne sembleraient pas* COMPATIBLES *dans un même sujet*. (Acad.)

— Il se dit des charges, des fonctions qui peuvent être exercées en même temps : *Ces deux fonctions sont* COMPATIBLES.

COMPATIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*cum*, avec, et *pati*, souffrir ; lat.) Ressentir de la compassion pour les maux d'autrui : *Je* COMPATIS *à votre douleur. Cette bonté nous fait pardonner aux uns*, COMPATIR AUX

autres. (Fléch.) *Mes angoisses me font* COMPATIR *aux tiennes.* (V. Hugo.)

Je sens qu'à sa douleur je pourrais *compatir.* (Rac.)

— Souffrir avec indulgence les faiblesses, les fautes de son prochain : COMPATIR *aux faiblesses humaines.*

— S'accorder, s'unir, en parlant de personnes ou de choses : *Ils n'ont pas une humeur à* COMPATIR *ensemble. Ces deux idées ne peuvent* COMPATIR *l'une avec l'autre. L'esprit de Dieu ne peut* COMPATIR *à celui du monde.* (Ac.) *L'ambition et le repos ne peuvent* COMPATIR. (Montesq.)

COMPATISSANCE, n. f. (*compatir.*) Pron. *kon-pa-ti-çanss.* — Pitié pour les douleurs d'autrui.

COMPATISSANT, part. prés. du v. Compatir.

COMPATISSANT, ANTE, adj. (*compatir.*) Pron. *kon-pa-ti-çan, çantt.* — Qui compatit, qui est sensible aux douleurs d'autrui : *Homme* COMPATISSANT. *Femme* COMPATISSANTE.

On est *compatissant* aux maux qu'on a soufferts. (Lam.)

— Il se dit du cœur, de la nature sensible de l'homme : *Cœur* COMPATISSANT. *Nature* COMPATISSANTE.

— Par analog. *Regards, soins compatissants*, que la compassion inspire.

COMPATRIOTE, n. des 2 g. (*cum*, avec; lat., et *patriote.*) Pron. *kon-pa-tri-ott.* — Qui est de la même patrie, du même pays qu'une autre personne : *Un* COMPATRIOTE. *Une* COMPATRIOTE. *Rendre service à ses* COMPATRIOTES.

— Adj. et fig. Il se dit des sentiments de ceux qui ont entre eux des rapports fraternels, inspirés par une commune patrie.

COMPELLATIF, IVE, adj. (*compellare*, sup. *compellatum*, interpeller quelqu'un; lat.) Gramm. Il se dit d'une forme, d'une construction qu'on emploie pour adresser la parole à quelqu'un : *Phrase, proposition* COMPELLATIVE.

— N. m. *Le compellatif*, la proposition par laquelle on appelle l'attention de ceux à qui l'on parle : *Messieurs! je disais donc*, etc., est un compellatif.

COMPELLATION, n. f. Anc. législ. Interrogatoire sur faits et articles.

COMPENDIAIRE, n. m. (*compendiarius*, qui abrége; lat.) Pron. *kon-pain-dièr.* — Ironiq. Auteur d'abrégés.

COMPENDIEUSEMENT, adv. Pron. *kon-pain-dieuz-man.* — En abrégé, d'une manière sommaire; brièvement. *Il raconta* COMPENDIEUSEMENT *le résultat de ses recherches.* (T. Gautier.)

Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer.... (Rac.)

COMPENDIEUX, EUSE, adj. (*compendiosus*, abrégé, plus court, raccourci; lat.) Pron. *kon-pain-dieu, dieuz.* — Qui est abrégé, qui contient beaucoup de choses sous une forme restreinte : *Les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression* COMPENDIEUSE *de la vérité.* (Boss.)

COMPENDIUM, n. m. (m. lat., m. sign.) Pron. *kon-pain-diom.* — Abrégé : *Un* COMPENDIUM *de logique, de philosophie.*

COMPENSABLE, adj. des 2 g. (*compenser.*) Pron. *kon-pan-çabl.* — Qui peut être compensé.

COMPENSATEUR, TRICE, adj. (*compenser.*) Pron. *kon-pan-ça-teur, triss.* — Néol. Qui donne, offre une compensation : *Pouvoir* COMPENSATEUR. *Fortune* COMPENSATRICE.

— Phys. *Pendule compensateur* ou Subst. *Compensateur*, pendule composé de plusieurs tiges métalliques, disposées de telle sorte que l'allongement et le raccourcissement des unes, par suite des variations thermométriques, compensent ces mêmes effets dans les autres; d'où il résulte que le centre de gravité du pendule entier reste toujours à la même distance du point de suspension.

COMPENSATION, n. f. (*compenser.*) Pron. *kon-pan-ça-cion.* — Rapport de choses diverses, établissant entre elles un équilibre moral : COMPENSATION *des joies et des peines.* COMPENSATION *des biens et des maux. Quelque différence qui paraisse entre les fortunes, il y a néanmoins une certaine* COMPENSATION *de biens et de maux qui les rend égales.* (La Rochef.) *Chez les Arabes, le meurtre voulait être racheté ou par une* COMPENSATION *en têtes de chameaux ou par un autre meurtre.* (Lam.)

— Action de compenser : COMPENSATION *équitable. Faire* COMPENSATION. COMPENSATION *de dépens.* (Acad.)

— Jurispr. Libération réciproque entre deux personnes qui sont à la fois créancières et débitrices l'une de l'autre : *La* COMPENSATION *s'opère de plein droit.* (Acad.) || V. COMPOSITION.

COMPENSATOIRE, adj. des 2 g. (*compenser.*) Pron. *kon-pan-ça-toar.* — Ce qui établit une compensation : *Loi* COMPENSATOIRE.

COMPENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Compenser. *Un mal* COMPENSÉ *par un bien.*

COMPENSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*compensare*, mettre en balance, en équilibre; lat.) — Faire qu'un rapport étant établi entre certaines choses le mal soit balancé ou réparé par le bien : COMPENSER *sa misère par sa vertu.* COMPENSER *ses peines par son courage à les supporter. Rien ne* COMPENSE *la perte de l'honneur.* (Acad.)

.. L'estime de soi, qu'aucun bien ne *compense.* (C. Del.)

— Particul. Reconnaître, déclarer qu'une chose tient lieu d'une autre quant au prix, à la valeur : IL A COMPENSÉ *ce que je lui devais avec ce qu'il me doit.* (Acad.) *Cette dette* COMPENSE *cette autre. Le butin fait à la guerre ne* COMPENSAIT *pas les ravages de l'ennemi.* (Mich.)

— Procéd. *Compenser les dépens*, mettre à la charge de chaque partie les frais qu'elle a faits.

= **Se compenser**, v. pron. Être compensé l'un par l'autre : *Les biens et les maux* SE COMPENSENT. *Ces deux dettes* SE COMPENSENT. (Acad.)

COMPÉRAGE, n. m. (*compère.*) Pron. *kon-pé-raj.* — Relation, lien qui unit deux personnes ayant tenu ensemble un enfant sur les fonts de baptême.

— Relation qui existe entre le parrain ou la marraine d'un enfant et le père ou la mère de l'enfant, relation qui est regardée par l'Église comme une alliance spirituelle.

— Par extens. Connivence dans un acte de charlatanisme.

COMPÈRE, n. m. (*cum*, avec; lat., et *père.*) Pron. *kon-pèr.* — Nom que prend celui qui a tenu un enfant sur les fonts par rapport aux parents de l'enfant, et réciproquement le père de l'enfant par rapport au parrain et à la marraine.

— Prov. et fig. *Tout se fait, tout va par compère et par commère*, tout se fait par faveur et par recommandation.

— Fig. et fam. *C'est un compère, un rusé compère*, c'est un homme adroit, artificieux. || *C'est un bon compère*, c'est un bon compagnon, un homme de joyeuse humeur. || *C'est un vigoureux compère*, c'est un homme plein de vigueur et de courage.

— Par extens. Homme qui en aide un autre dans ses tours d'escamotage, de passe-passe; celui qui est de connivence avec un autre dans une tromperie, une supercherie quelconque : *Cet escamoteur avait près de lui son* COMPÈRE. *Il a fait cet acte de perfidie avec son* COMPÈRE. *Les charlatans ont ordinairement des* COMPÈRES.

COMPÈRE-LORIOT, n. m. Vulg. Orgelet, bouton qui survient aux paupières. || Au pl. *Des* COMPÈRES-LORIOTS. || V. ORGELET.

COMPERSONNIER, n. m. (*cum*, avec, et *persona*, personne; lat.) Pron. *kon-pèr-ço-nié.* — Anc. Associé en biens, en fermage, en ménage, etc.

COMPÉTANT, part. prés. du v. Compéter.

COMPÉTEMMENT, adv. (*compétent.*) Pron. *kon-pé-ta-man.* — D'une manière compétente, convenablement. || Peu usité.

COMPÉTENCE, n. f. (*compétent.*) Pron. *kon-pé-tanss.* — Jurispr. Droit qu'un tribunal, qu'un juge a de connaître de telle ou telle matière, de telle ou telle cause : *Question de* COMPÉTENCE. *Traité de la* COMPÉTENCE. *Décliner, reconnaître la* COMPÉTENCE *d'un tribunal. Faire juger d'abord la* COMPÉTENCE.

— Par extens. Il se dit dans le langage ordin. d'une personne qui est capable de juger, d'apprécier quelque chose : *Cette question est de votre* COMPÉTENCE, *n'est pas de votre* COMPÉTENCE.

— Fam. *Cela n'est pas de votre* COMPÉTENCE, vous n'êtes pas en état de juger, de décider.

— Concurrence pour obtenir une chose : *Entrer en* COMPÉTENCE *avec quelqu'un.*

— Par analog. *Les ministres étrangers n'étaient introduits que l'un après l'autre, pour éviter toute* COMPÉTENCE. (St-Sim.)

COMPÉTENT, ENTE, adj. (*competens*; lat.) Pron. *kon-pé-tan, tantt.* — Jurisp. Qui appartient, qui est dû; il ne se dit que d'une portion de quelque bien, de quelque héritage : *Le père a donné à chacun de ses enfants leur portion* COMPÉTENTE. (Acad.)

— Convenable, suffisant : *Âge* COMPÉTENT *pour accomplir tel acte.*

— Il se dit d'un juge, d'un tribunal qui a droit de connaître de telle ou telle affaire, de la juger : *Juge* COMPÉTENT. *Le tribunal s'est déclaré* COMPÉTENT.

— On dit dans ce sens : *Autorité* COMPÉTENTE. *Partie* COMPÉTENTE.

— Par extens. Qui est capable de donner sur telle ou telle chose un avis sage, éclairé : *Il est* COMPÉTENT, *il n'est pas* COMPÉTENT *sur cette question.*

COMPÉTER, v. intr. ou n. 1^re^ conj. (*competere*, lat.; m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *compét.* en *è* ouvert seulement avant les finales *e, es, ent.* — Jurispr. Appartenir en vertu de certains droits : *Ce qui peut* COMPÉTER *dans cette succession.* (Ac.)

— Être de la compétence : *Cette affaire ne* COMPÈTE *point à tel tribunal.* (Ac.)

COMPÉTITEUR, n. m. (*cum*, avec, *petitor*, qui recherche, qui demande; lat.) — Concurrent avec un autre pour une dignité, une charge, un emploi quelconque : *Puissant* COMPÉTITEUR. *L'emporter sur son* COMPÉTITEUR. *La faveur aussi bien que l'amour ne se partage pas et ne souffre aucun* COMPÉTITEUR. (La Rochef.) *Ils étaient deux* COMPÉTITEURS *à l'empire.* (Boss.) *Didius Julianus l'emporte sur son* COMPÉTITEUR *par une surenchère de mille deux cent cinquante drachmes.* (Châteaub.)

COMPÉTITION, n. f. Néol. Rivalité, brigue.

COMPILATEUR, n. m. (*compiler.*) Celui qui compile : *Grand* COMPILATEUR. *Laborieux* COMPILATEUR. *Il est difficile aujourd'hui qu'un moraliste soit autre chose qu'un* COMPILATEUR. (Paliss.)

COMPILATION, n. f. (*compiler.*) Pron. *kon-pi-la-cion.* — Recueil, collection de plusieurs livres ou parties de livres, d'ouvrages qu'on réunit en un seul ouvrage : *Vaste* COMPILATION.

— Action de compiler : *Les Bénédictins étaient d'infatigables explorateurs des vieilles archives, des vieilles chartes; mais les ouvrages qu'ils ont produits ne sortent pas du cadre des* COMPILATIONS. (Arago.)

COMPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Compiler : *Ouvrage, livre* COMPILÉ.

COMPILER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*compilare*, dépouiller; lat.) Faire une compilation, des compilations : *Il* COMPILE *les ouvrages de l'antiquité.*

— Absol. COMPILER *sans cesse. Passer sa vie à* COMPILER.

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait :
Il compilait, compilait, compilait. (Volt.)

COMPITALES, n. f. plur. (*compitalia*; lat.) Pron. *kon-pi-tal.* — Ant. rom. Fêtes qui se célébraient dans les carrefours en l'honneur des dieux domestiques.

COMPITALICE, adj. des 2 g. — Pron. *kon-pi-ta-liss.* — Antiq. Qui appartient aux fêtes compitales : *Jeux* COMPITALICES.

COMPLAIGNANT, ANTE, adj. (*cum*, avec; lat., et *plaignant.*) Pron. *kon-plè-gnian, gniantt.* — Prat. Qui se plaint en justice d'un tort qu'il prétend avoir reçu : *Il est* COMPLAIGNANT. *Elle est* COMPLAIGNANTE.

— Subst. *Dans le discours du* COMPLAIGNANT, *il insista fort sur une pièce qui faisait le gain de son procès et avec laquelle il ne comprenait pas encore qu'il l'eût perdu.* (St-Simon.) || Peu usité.

COMPLAINDRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*cum*; lat., et *plaindre.*) Pron. *kon-plaindr.* — Témoigner de la compassion à quelqu'un; plaindre.

= **Se complaindre**, v. pr. Se plaindre.

COMPLAINTE, n. f. (*cum*, avec; lat., et *plainte.*) Pron. *kon-plaintt.* — Jurispr. Action que l'on intente pour être maintenu dans la possession d'un immeuble, lorsqu'elle est contestée.

— Fam. Chanson ou cantique populaire dont le sujet est le plus souvent lamentable ou pieux : *La* COMPLAINTE *du Juif-Errant. Chanter des* COMPLAINTES.

— Au pl. Fam. Lamentations : *Il a fait de grandes* COMPLAINTES *sur les malheurs des temps.* (Acad.) *À quoi servent toutes ces* COMPLAINTES?

COMPLAIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4^e^ conj. (*cum*, avec; lat., et *plaire.*) Pron. *kon-plèr.* (*Je complais, tu complais, il complaît, nous complaisons, vous complaisez, ils complaisent; je complaisais, nous complaisions; je complus, nous complûmes; je complairai, nous complairons; je complairais, nous complairions; complais, complaisons, complaisez; que je complaise, que nous complaisions; que je complusse, que nous complussions; complaisant, complu, invar.*) Plaire à quelqu'un, lui faire plaisir en acquiesçant à ce qu'il souhaite : COMPLAIRE *à quelqu'un.* COMPLAIRE *aux vœux de quelqu'un. Je veux bien vous* COMPLAIRE *en cela.* (Acad.) *Tâchez de lui* COMPLAIRE. (Rac.)

= **Se complaire**, v. pron. Se plaire à : *Il* SE COMPLAÎT *à vous désobéir. Cette femme* S'EST *toujours* COMPLU *à rendre service. Des endroits où l'auteur* SE COMPLAÎT *davantage.*

Dieu *se complaît*, ma fille, à voir du haut des cieux
Les grands combats d'un cœur sensible et vertueux. (Volt.)

— Particul. Se plaire à soi-même, s'applaudir : *Il* SE COMPLAÎT *dans tout ce qu'il fait.*

J'aurais beau *me complaire* en ma propre beauté. (Boil.)

— *SYN.* V. PLAIRE.

COMPLAISAMMENT, adv. (*complais-ant-amment.*) Pron. *kon-plè-za-man.* — Avec complaisance, par complaisance : *Il est entré* COMPLAISAMMENT *dans mes vues.* (Acad.) *Il m'a écouté* COMPLAISAMMENT.

COMPLAISANCE, n. f. (*complaire.*) Pron. *kon-plè-zanss.* — Disposition douce et facile du caractère qui fait qu'on se rend sans peine aux désirs, aux vœux d'autrui : *Faire une chose par* COMPLAISANCE, *par pure* COMPLAISANCE. (Acad.) *La* COMPLAISANCE *doit être réciproque.* (Acad.) *La* COMPLAISANCE *nous rend coupables de tous les vices des autres.* (Mass.).

La *complaisance* aveugle est d'un parfait ami. (Dest.)

— Acte de complaisance, et dans ce sens on emploie souvent le pluriel : *Faites-nous cette* COMPLAISANCE. *Avoir des* COMPLAISANCES *pour quelqu'un. Des* COMPLAISANCES *criminelles.* (Mass.) *Payer une basse* COMPLAISANCE. (La Br.)

Je ne puis souffrir ces lâches complaisances. (Mol.)

— Satisfaction, plaisir qu'on éprouve à voir quelqu'un, quelque chose qui plaît : *Regarder quelqu'un avec* COMPLAISANCE. *Parler d'une personne avec* COMPLAISANCE. (Acad.) *Regarder un enfant d'un œil de* COMPLAISANCE.

— *Se regarder avec complaisance*, *avoir une grande complaisance pour tout ce qu'on fait*, être fort satisfait de soi-même, avoir beaucoup d'amour-propre ; se dit toujours dans un sens défavorable.

— Style bibl. Amour. Dieu dit dans l'Évangile : *C'est ici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes* COMPLAISANCES.

— Comm. *Billet de complaisance*, billet souscrit à une personne à laquelle on veut rendre service ou bien qu'on veut récompenser.

Syn. Complaisance, déférence, condescendance. La *complaisance* est le désir, le soin de plaire aux autres ; la *déférence*, l'acquiescement aux idées et aux sentiments d'autrui ; la *condescendance*, le relâchement de ses droits ou de son autorité par considération ou par indulgence. On a de la *complaisance* pour ses amis et ses égaux, de la *déférence* pour les grands, de la *condescendance* pour les faibles.

COMPLAISANT, part. prés. du v. Complaire.

COMPLAISANT, ANTE, adj. (*complaire.*) Pron. *kon-plè-zan, zantt.* — Qui a de la complaisance pour les autres, qui accède volontiers à leurs désirs, à leurs vœux : *Il est* COMPLAISANT. *Elle est* COMPLAISANTE. *Être* COMPLAISANT *pour tout le monde.* (Acad.) *Des gens flatteurs,* COMPLAISANTS. (La Br.)

— Il se dit du caractère, de l'humeur : *Homme d'un caractère* COMPLAISANT, *d'une humeur* COMPLAISANTE.

— N. m. Celui, celle qui montre pour une autre personne beaucoup de déférence, une soumission, quelque-fois basse et rampante et qui s'attache par tous les moyens à lui plaire dans une vue d'intérêt ; se prend le plus souv. en mauv. part : *C'est son* COMPLAISANT, *son vil* COMPLAISANT. *La* COMPLAISANTE *de cette dame. Je n'aime pas les* COMPLAISANTS. (Acad.)

Il est son *complaisant*, son copiste fidèle. (Gress.)

— Particul. Celui ou celle qui favorise les galanteries d'une autre personne : *Ce bonhomme ne se doute guère qu'il est le* COMPLAISANT *de sa femme. Cette femme est sa* COMPLAISANTE.

COMPLANT, n. m. (*cum*, avec ; lat., et *plant.*) Pron. *kon-plan.* — Agr. Plant de vigne qui comprend plusieurs pièces de terre : *Un bon* COMPLANT.

— Féod. Portion que le seigneur prélevait sur les vignes qu'il donnait à complanter et à cultiver.

COMPLANTER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*cum*, avec ; lat., et *planter.*) Pron. *kon-plan-té.* — Hortic. Planter ensemble de la vigne et des arbres.

— Féod. Percevoir le droit de complant.

COMPLANTERIE, n. f. (*complant.*) Pron. *kon-plantt-rî.* — Féod. Lieu, terre où le seigneur percevait le droit de complant.

COMPLECTIF, IVE, adj. (*complectum*, sup. de *complecti*, embrasser ; lat.) Bot. Qui enveloppe, embrasse ou recouvre ; il se dit d'une sorte de perfoliation.

COMPLÉMENT, n. m. (*complementum*, lat. ; même sign.) Pron. *kon-plé-man.* — Ce qui s'ajoute ou doit s'ajouter à une chose pour la rendre complète : *Le* COMPLÉMENT *de la dot. Ce volume forme le* COMPLÉMENT *de l'ouvrage. Cette loi sert de* COMPLÉMENT *à telle autre.* (Acad.)

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui par *complément* servait. (Volt.)

— Théol. *Complément de béatitude*, le comble de la béatitude : *La résurrection des corps sera le* COMPLÉMENT *de la béatitude des saints.* (Acad.)

— Géom. *Complément d'un angle*, ce qui manque à un angle pour compléter l'angle droit : *L'angle de trente degrés a pour* COMPLÉMENT *l'angle de soixante.* (Acad.)

— *Complément arithmétique d'un nombre*, la différence entre ce nombre et l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres dans ce nombre : *Le* COMPLÉMENT *arithmétique de 760 est 240.* (Acad.)

— Gramm. On donne le nom de *complément* à tout mot joint à un autre pour en compléter le sens ; ainsi dans cette phrase : *Le maire, voyant* TOUTES CHOSES *bien tourner et* QU'IL POURRAIT *être secouru, résolut de* DÉLIVRER LA VILLE (Barante) les mots *toutes choses* et *qu'il pourrait être secouru* sont les compléments de *voyant*, dont ils achèvent le sens, de même que *de délivrer* est le complément de *résolut*, et *la ville* le complément de *délivrer.*

— Il y a six sortes de compléments qu'on distingue sous les noms de *compléments déterminatifs*, *qualificatifs*, *directs*, *indirects*, *adverbiaux* et *circonstanciels.*

— *Le complément déterminatif* précise et restreint l'étendue du terme auquel il est joint : *Les hommes* D'AUTREFOIS.

— *Le complément qualificatif* exprime une qualité essentielle ou accidentelle : *Le malheureux est une chose* SACRÉE. *La colère est une* COURTE *folie.*

— Le *complément direct* est celui sur lequel tombe directement l'action exprimée par un verbe attributif : *La fin couronne* L'ŒUVRE.

— Le *complément indirect* est celui sur lequel l'action exprimée par le verbe ne tombe qu'indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une des prépositions *à*, *de*, *par* : *La richesse le cède* À LA VERTU. *Un fait connu* DE CHACUN. *La poudre fut inventée* PAR UN MOINE.

— *Le complément adverbial* est toujours représenté par un adverbe ou par une locution adverbiale : *Hâtez-vous* LENTEMENT. *La défiance est* TOUT À FAIT *contraire à l'amitié.*

— *Le complément circonstanciel* est celui qui complète le sens de l'attribut en le modifiant par une idée accessoire de temps, de lieu, de manière, de cause, de moyen, de but, de matière, de prix, de mesure, etc. : *La terre tourne* SUR ELLE-MÊME EN VINGT-QUATRE HEURES. *La France est fertile* EN VINS, EN BLÉ. *Bien des fois, assis* À L'OMBRE, AU BORD *d'une grande route*, À CÔTÉ *d'une petite source d'eau vive*, SOUS *un orme plein d'oiseaux*, PRÈS *d'un champ plein de faneuses, j'ai regardé*, etc. (V. Hugo.)

— Les *compléments* sont *grammaticaux* ou *logiques* : le complément *grammatical* se compose d'un seul terme ou d'une seule expression ; le complément *logique* se compose de tous les termes qui concourent au développement du sujet ou de l'attribut.

Complément, supplément. Le *complément* est ce qui manque à une chose pour la rendre complète ; le *supplément* est ce qu'on ajoute à une chose déjà complète.

COMPLÉMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *kon-plé-man-tèr.* — Qui forme le complément : *Somme* COMPLÉMENTAIRE. *Il n'y a pas de couleur, quelle qu'elle soit, qui n'ait sa couleur* COMPLÉMENTAIRE. (Arago.)

— *Jours complémentaires*, les cinq ou six jours qui, dans le calendrier républicain, complétaient l'année, composée de douze mois de trente jours.

— Gramm. *Proposition complémentaire.* || V. PROPOSITION.

COMPLET, ÈTE, adj. (*completus*, plein, rempli ; lat.) Pron. *kon-plè, plètt.* — Entier, achevé, à quoi il ne manque aucune des parties nécessaires : *Un habillement* COMPLET. *L'ouvrage* COMPLET. *La somme est* COMPLÈTE. *Jamais victoire ne fut plus* COMPLÈTE. (Volt.)

La victoire est *complète.* (Étienne.)

— *Un habit complet*, toutes les parties dont l'habillement se compose : *Vous voulez sans doute l'*HABIT COMPLET *? Oui, très-complet, justaucorps, culotte et veste doublés du même.* (Brueys.)

— Fig. *Un homme complet*, *un esprit complet*, auquel ne manque aucune des qualités remarquables propres à former un grand homme : *César est l'homme le plus* COMPLET *de l'histoire, parce qu'il réunit le triple génie du politique, de l'écrivain et du guerrier.* (Châteaub.)

— Fig. Bien rempli :

Ma journée est *complète*, et la nuit la couronne. (C. Del.)

— N. m. Nombre ou quantité requise pour compléter : *Le* COMPLET *d'un régiment. Ce régiment, ce bataillon, cette compagnie est au* COMPLET. (Acad.)

COMPLÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Compléter : *Un ouvrage* COMPLÉTÉ.

COMPLÈTEMENT, n. m. (*complet.*) Pron. *kon-plètt-man.* — L'action de rendre complet : *Le* COMPLÈTEMENT *des compagnies, d'un bataillon.*

COMPLÈTEMENT, adv. (*complet.*) Pron. *kon-plètt-man.* — D'une manière complète ; tout à fait : *Il a* COMPLÈTEMENT *réussi. Le jour a* COMPLÈTEMENT *disparu.* (Lam.)

COMPLÉTER, v. trans. ou act. 1^re^ conj. (*complet.*) — L'*é* fermé du rad. *complét* se change en *è* ouvert avant les terminaisons *e*, *es*, *ent* : *Je complète*, *ils complètent* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *je compléterai, nous compléterions*, etc. — Rendre complet : COMPLÉTER *un nombre, une somme.* COMPLÉTER *un ouvrage.*

— Mor. : COMPLÉTER *le bonheur, le malheur de quelqu'un.*

— Achever : *Cela* COMPLÉTERA *sa ruine. Vous* COMPLÉTEZ *ma pensée.*

COMPLÉTIF, IVE, adj. Pron. *kon-plé-tif, tiv.* — Gram. Qui sert de complément : *Mot* COMPLÉTIF. *Phrase* COMPLÉTIVE.

COMPLEXE, adj. des 2 g. (*complexus*, qui embrasse, qui renferme ; lat.) Pron. *kon-plèks.* — Didact. Qui embrasse plusieurs parties, plusieurs choses ; oppos. à simple : *Terme* COMPLEXE. *Idée* COMPLEXE. *Les machines les plus* COMPLEXES *ne sont pas les moins sûres.* (Mignet.)

— Arithm. *Nombres complexes*, nombres composés d'unités d'espèces différentes : *Cinq francs vingt-cinq centimes.*

— Gramm. Il se dit, par opposition à *simple*, d'un sujet, d'un attribut modifié par un terme complémentaire. Ainsi le sujet est *complexe* dans la phrase suivante : *L'*HOMME *(volontairement injuste) est atroce* ; et l'attribut *complexe* dans celle-ci : *Travailler est un* DEVOIR *(indispensable à l'homme social.)*

COMPLEXION, n. f. (*complexio*, assemblage ; lat.) Pron. *kon-plèk-cion.* — Constitution du corps, tempérament : *Bonne* COMPLEXION. *Mauvaise* COMPLEXION. *L'amour est une affection de l'âme ; la galanterie, un vice de* COMPLEXION ; *la friponnerie, une erreur de l'imagination.* (Desmahis.)

— *Une petite complexion*, une complexion faible.

— Ce mot dit plus que *constitution*, qui est son synonyme à bien des égards ; il diffère de *tempérament*, qui indique moins les conditions extérieures du corps que l'état ou la disposition des organes en santé. (Littr.)

— Inclination, humeur : *Être de* COMPLEXION *amoureuse, violente, triste.*

— Rhétor. Répétition des mêmes termes en tête et à la fin des membres d'une période.

— Philos. *Complexion des termes.* || V. COMPRÉHENSION.

COMPLEXIONNÉ, ÉE, adj. Méd. Qui a telle complexion, tel tempérament.

COMPLEXIONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*complexion.*) Pron. *kon-plèk-cio-né.* — Néol. Former le tempérament ; donner une complexion.

COMPLEXITÉ, n. f. (*complexe.*) Pron. *kon-plèk-ci-té.* — Didact. Qualité de ce qui est complexe : *Les passions témoignent de l'infirmité de la condition humaine ; mais elles témoignent de sa grandeur, car dans leur* COMPLEXITÉ *elles impliquent et le mouvement vers Dieu et l'obstacle qui sépare de lui.* (Lamenn.)

COMPLEXUS, n. m. Pron. *kon-plèk-çuss.* — Anat. Chacun des deux muscles de la partie postérieure du cou : *Le grand, le petit* COMPLEXUS.

COMPLICATION, n. f. (*compliquer.*) Pron. *kon-pli-ka-cion.* — Assemblage, concours ordinairement funeste de choses différentes. Il ne se dit qu'en parl. de crimes, de malheurs, de maladies, etc. : *Il a éprouvé une* COMPLICATION *de douleurs.* COMPLICATION *de crimes, de malheurs. Une* COMPLICATION *de maladies douloureuses le conduisit au tombeau.* (Volt.)

— Absol. *Il devait résulter tôt ou tard de cette lutte désordonnée des* COMPLICATIONS *redoutables.* (Blanq.)

— Il se dit d'un tout, d'un assemblage dont les parties sont plus ou moins nombreuses et ont entre elles des rapports difficiles à saisir : *Les* COMPLICATIONS *d'un roman. Les* COMPLICATIONS *d'une machine. Il y a dans cette comédie une* COMPLICATION *d'incidents qui fatigue.*

— Jurispr. Il se dit de toute affaire où il y a un grand nombre d'objets et de demandes respectives, ou bien du cas où un tribunal reconnaît que le délit commis par un accusé est plus grave qu'on ne l'avait d'abord supposé.

COMPLICE, adj. des 2 g. (*complex, complicis*, uni étroitement ; lat.) Pron. *kon-pliss.* — Qui a participé au crime d'un autre : *Il est* COMPLICE *du crime. J'ai résolu de n'être plus* COMPLICE *de leurs mauvaises actions.* (Lesage.)

— Fig. Qui partage la passion, les sentiments d'un autre : *Rendre quelqu'un* COMPLICE *de sa haine, de sa fureur.*

Tu feras les dieux *complices* de ta haine. (La H.)

— Fig. *Il voulut que la religion devînt* COMPLICE *de ses fureurs.* (Acad.) *Quand l'histoire encense la vanité des despotes, elle est* COMPLICE *de la tyrannie.* (Ségur.) *La timidité peut devenir auxiliaire de la démence ou* COMPLICE *du crime.* (Ch. Nod.)

— N. m. Il est des 2 g. *Un* COMPLICE *du crime. Des* COMPLICES. *Déclarer ses* COMPLICES.

Tes *complices*, leurs noms? — Je n'ai pas un *complice*. (C. Del.)

— Fig. *Le peuple voyait dans la reine* LA COMPLICE *secrète de l'aristocratie.* (Lamartine.) *Je voulus en faire mon adjoint et le* COMPLICE *de ma bienfaisance.* (Balz.)

— En parlant des choses : *Faire de la religion la* COMPLICE *de ses fureurs.*

Syn. Complice, adhérent. *Complice* se dit de celui qui a part à un crime quelconque, *adhérent* de celui qui est entré dans un complot contre l'État.

COMPLICITÉ, n. f. (*complice.*) Participation au crime d'un autre : *Il y a* COMPLICITÉ. *La* COMPLICITÉ *est prouvée. La* COMPLICITÉ *du même crime les avait liés l'un à l'autre.* (Acad.)

COMPLIES, n. f. pl. (*completæ*, choses terminées, finies ; lat.) Pron. *kon-pli.* — Liturg. cathol. La dernière des heures canoniales, laquelle se dit ou se chante après vêpres : *Dire, chanter* COMPLIES.

COMPLIMENT, n. m. (*complementum*, complément, ce qui complète ; lat.) Pron. *kon-pli-man.* — Paroles de civilité, d'estime, de déférence ou de flatterie, qu'on adresse à quelqu'un : *Adresser des* COMPLIMENTS. *Recevoir des* COMPLIMENTS. *Faire à quelqu'un* COMPLIMENT *d'une chose. J'ai retranché les longs* COMPLIMENTS *dont les Orientaux ne sont pas moins prodigues que nous.* (Montesq.) *Le style fleuri ne messied pas dans ces harangues publiques qui ne sont que des* COMPLIMENTS. (Volt.)

Cessez de plaisanter ;
Vos fades *compliments* ne peuvent me flatter. (Desmah.)

— *Faire compliment à quelqu'un*, lui adresser ses félicitations : *Louis XIV lui répondit : Faites mes remercîements et mes* COMPLIMENTS *au roi et à la reine d'Angleterre.* (St-Simon.)

— Suivi d'un compl. déterminatif, Louer, féliciter à l'occasion de : *Plusieurs lui* ONT FAIT COMPLIMENT DE *sa fermeté.* (Mme de Sév.)

— Iron. *Je vous en fais mon compliment*, se dit à celui qui a fait une faute, une maladresse.

Je vous *fais compliment!* Plus que je ne puis dire,
La parure me charme et m'enchante. (V. Hugo.)

— *Rengainer son compliment*, ne pas achever ce qu'on avait envie de dire.

— Fam. *Ne faisons point de compliment ; laissons là les compliments ; trêve de compliments ; point de compliments ;* façons de parler dont on se sert pour engager une personne à être moins cérémonieuse : *De grâce, mesdames, laissons là les* COMPLIMENTS. (Camp.)

— Il se dit de ce qui n'est qu'une affaire de civilité, de politesse, par opposit. à ce qui est vrai, sincère : *Il vous fait des offres de service, c'est par* COMPLIMENT. (Acad.) *Mon maître pleure, et moi je vais toujours pleurant sans être fâché, seulement par* COMPLIMENT. (Mariv.)

— Discours solennel adressé à un prince, à une personne quelconque de rang et de condition élevée : *Toutes les compagnies allèrent faire* COMPLIMENT *au gouverneur.* (Acad.)

— Petit discours en vers ou en prose qu'un enfant adresse à ses parents ou à toute autre personne le jour de leur fête ou le premier jour de l'an : *Le pauvre enfant a récité son* COMPLIMENT *tout d'une haleine.*

— Fig. et fam. Paroles mauvaises, désobligeantes, injurieuses : *On lui a fait de mauvais* COMPLIMENTS. *J'ai été si sot que je ne lui ai rien répondu, tant son* COMPLIMENT *m'a surpris ; mais à la première rencontre je lui ferai voir qui je suis.* (Campistr.) *C'est un joli* COMPLIMENT, *un* COMPLIMENT *très-flatteur.*

= **Sans compliment,** loc. adv. Franchement, ouvertement, sans flatterie : SANS COMPLIMENT, *je vous trouve rejeunie.*

COMPLIMENTAIRE, n. m. (*complere*, remplir ; lat.) Pron. *kon-pli-man-tèr.* — Comm. La personne au nom de laquelle dans une société se font toutes les négociations commerciales, toutes les opérations.

COMPLIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Complimenter : *Le gouverneur fut* COMPLIMENTÉ.

COMPLIMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*compliment.*) Pron. *kon-pli-man-té.* — Adresser un compliment, des compliments à quelqu'un : COMPLIMENTER *le roi.* COMPLIMENTER *la reine. L'ambassadeur* COMPLIMENTA *Stanislas sur son avénement à la couronne.* (Volt.)

Deux électeurs, au nom de la chambre dorée,
Viennent *complimenter* ta majesté sacrée. (V. Hugo.)
. . Un cercle m'entoure, et l'on me *complimente.* (C. Del.)

— Absol. Faire des civilités : *Il ne fait que* COMPLIMENTER. *Ne perdons pas le temps à* COMPLIMENTER. (Ac.)

COMPLIMENTEUR, EUSE, adj. (*compliment.*) Pron. *kon-pli-man-teur, teuz.* — Qui aime à faire des compliments : *Homme* COMPLIMENTEUR. *Femme* COMPLIMENTEUSE. *Il est* COMPLIMENTEUR. (Gress.)

— N. des 2 g. *Un grand* COMPLIMENTEUR. *Une fade* COMPLIMENTEUSE.

COMPLIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Compliquer. Embarrassé, embrouillé : *Affaire* COMPLIQUÉE. *Machine* COMPLIQUÉE.

— Littér. *Roman* COMPLIQUÉ, *pièce* COMPLIQUÉE, dont les incidents sont nombreux.

COMPLIQUER, v. trans. ou act. 1re conj. (*complicare*, plier, rouler ; lat.) Pron. *kon-pli-ké.* — Former un tout dont les parties ont entre elles des rapports multipliés et difficiles à saisir : *On a trop* COMPLIQUÉ CETTE MACHINE.

— Fig. Rendre confus, obscur, difficile à démêler, à éclaircir : COMPLIQUER *une question.* COMPLIQUER *une affaire. Cet auteur a trop* COMPLIQUÉ *l'action de sa pièce.* (Acad.) *Un fait bizarre vient compliquer cette ténébreuse affaire.* (T. Gautier.)

= **Se compliquer,** v. pr. Devenir confus, embrouillé : *L'affaire* SE COMPLIQUE *de plus en plus.*

— Méd. *Une maladie, une affection se complique d'une autre maladie*, c.-à-d. qu'une autre maladie, une autre affection vient s'y joindre et l'aggraver.

COMPLOT, n. m. (*complere*, remplir ; lat.) Pron. *kon-plô.* — Association formée entre deux ou plusieurs personnes pour accomplir un projet criminel ou considéré comme tel : *Tramer un* COMPLOT. *Former un* COMPLOT. *Déjouer un* COMPLOT.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les *complots.* (Rac.)

— Fig. et par extens. Toute ligue, toute association formée dans un but quelconque ; cabale.

Ici pour me trahir vous êtes de *complot.* (Regn.)
Le Parnasse français, ennobli par ta veine,
Contre tous ces *complots* saura te maintenir. (Boil.)

COMPLOTÉ, ÉE, part. pass. de Comploter.

COMPLOTER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*complot.*) Faire un complot pour exécuter un projet criminel ou considéré comme tel ; conspirer : COMPLOTER *la mort, la ruine, la perte de quelqu'un.*

— Absol. *Il* A COMPLOTÉ *avec un tel. Ils* ONT COMPLOTÉ *entre eux.*

Syn. Comploter, conjurer, conspirer. *Comploter*, c'est ourdir une basse intrigue ; *conjurer*, c'est entrer dans de sourdes menées ayant pour but le renversement du prince ou de l'État ; *conspirer*, c'est concourir secrètement à l'accomplissement de quelque grand dessein.

COMPLU, part. pass. inv. du v. Complaire : *La nature, qui s'était* COMPLU *à lui composer l'extérieur d'un héros, avait oublié de lui en donner l'âme et le génie.* (Lamart.)

COMPONCTION, n. f. (*compungere*, sup. *compunctum*, piquer ; lat.) Pron. *kon-ponk-cion.* — Douleur vive d'avoir offensé Dieu, qui fait qu'on ressent dans l'âme comme une piqûre morale : *Sa confession fut humble, pleine de* COMPONCTION. (Boss.)

Iron. *Avec componction*, avec une douleur affectée.

COMPONÉ, ÉE, adj. (*componere*, placer ensemble ; lat.) Pron. *kon-po-né.* — Blas. Il se dit des pièces qui ont deux émaux différents et qui sont disposés par parties égales : *Bande* COMPONÉE *d'azur.*

COMPONENDE, n. f. (*componendus*, qui doit être placé ; lat.) Pron. *kon-po-nand.* — Tribunal de Rome où toutes les suppliques sont envoyées, reçues et signées, et près duquel on règle et on paie le prix des immunités, pour en retirer expédition.

COMPONIUM, n. m. Pron. *kon-po-niom.* — Mus. Espèce d'orgue à cylindre qui, sur un thème simple, exécute par l'effet de son mécanisme un grand nombre de variations.

COMPONS, n. m. pl. Blas. Carrés.

COMPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Comporter.

COMPORTEMENT, n. m. (*comporter.*) Pron. *kon-portt-man.* — Manière d'agir, de vivre, de se comporter. ‖ Il a vieilli.

COMPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec, *portare*, porter ; lat.) Pron. *kon-por-té.* — Permettre, souffrir, en parl. des choses : *La médiocrité de son revenu ne* COMPORTE *pas la dépense qu'il fait. Le sujet ne* COMPORTAIT *pas tant d'ornements.* (Acad.) *Le mariage considéré en lui-même ne* COMPORTE *point de condition résolutoire.* (Portalis.) *L'ouvrier anglais n'aime pas que l'objet de son travail sorte de ses mains avant d'avoir reçu toute la précision, toute la perfection qu'il* COMPORTE. (J.-B. Say.)

= **Se comporter,** v. pron. Se conduire de telle ou telle manière : IL S'EST BIEN COMPORTÉ *dans cette affaire.*

— Jurispr. *Le tout, tel qu'il se comporte*, dans l'état où il se trouve.

— Littér. Prat. *Vendre un immeuble tel qu'il se poursuit et comporte*, le vendre dans l'état où il se trouve.

— Mar. *Se comporter bien à la mer*, se dit d'un bâtiment qui a la navigation douce et facile.

— Chim. Il se dit de l'action réciproque de plusieurs substances.

COMPOSANT, part. prés. du v. *Composer.*

COMPOSANT, ANTE, adj. (*composer.*) Pron. *kon-pô-zan, zantt.* — Chim. Il se dit des corps qui servent à en composer un autre : *La chimie sait retrouver les corps* COMPOSANTS *dans les corps composés.* (Littré.)

— Substantiv. *Les composants*, se dit par oppos. à *composés.*

COMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Composer. *Nos petits enfants s'étonneront un jour que la France ait été* COMPOSÉE *de provinces devenues par la législation même ennemies les unes des autres.* (J.-J. Rouss.) *La nature ne nous offre guère que des corps* COMPOSÉS. *Le corps* COMPOSÉ *est celui dont on sépare deux ou plusieurs substances douées chacune de propriétés différentes.* (Pelouze.) *L'organisation des animaux est la plus parfaite et la plus* COMPOSÉE. (Buff.) *Il s'était formé une bibliothèque religieuse,* COMPOSÉE *de peu de livres, mais bien choisis.* (Thiers.) *La raison qui mène l'homme à la connaissance de ses devoirs, n'est pas fort* COMPOSÉE. (J.-J. Rouss.)

— *Machine composée*, machine dont l'établissement exige beaucoup de pièces.

— *Mouvement composé*, celui qui est produit par plusieurs autres mouvements.

— Arch. *Chapiteau composé*, chapiteau dont les différentes parties sont prises à divers ordres ou dessinées de fantaisie.

— Tech. *Pendule composé*, pendule que forme un système invariable de points matériels et qui est assujetti à osciller autour d'un axe fixe.

— Arithm. *Raison composée*, celle qui résulte du produit des antécédents de deux ou de plusieurs raisons et de celui de leurs conséquents.

— Mus. *Intervalle composé*, celui qui s'étend au delà d'une octave ou qui peut se diviser en deux autres intervalles.

— Gramm. *Mot composé*, mot formé de deux ou de plusieurs mots réunis : *Il y a des noms, des adjectifs, des verbes* COMPOSÉS. ‖ V. NOM, ADJECTIF.

— Log. *Sens composé*, le sens qui résulte de tous les termes d'une proposition envisagée suivant la liaison qui les unit.

— Bot. *Fleurs composées*, celles qui résultent d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule et serrées dans un involucre commun.

— *Feuilles composées*, celles qui sont formées de parties articulées les unes sur les autres et susceptibles de se séparer sans déchirement.

— *Une société bien composée*, une société choisie.

— Fig. *Être composé, avoir un visage composé*, avoir un air, une physionomie qui n'est pas naturelle, qui affecte un sérieux, une sévérité exagérée.

— *Éloge, maintien* COMPOSÉ. *Toutes ses actions sont* COMPOSÉES.

= **Composé,** n. m. Tout, formé de deux ou de plusieurs parties : *Ce médicament est un* COMPOSÉ *de plusieurs drogues. L'homme est un* COMPOSÉ *de corps et d'âme.* (Acad.) *L'on commence par supposer que l'homme n'est qu'un* COMPOSÉ *de misère et de corruption et qu'il ne peut rien produire d'estimable.* (Ducl.) *Cet homme est un composé ridicule d'ignorance et de présomption.*

— Chim. Corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres, qu'on peut séparer par l'analyse : *L'eau est un* COMPOSÉ *d'oxygène et d'hydrogène.*

— Gram. Mot formé d'un autre mot : *Combattre est un* COMPOSÉ *de battre. Ronsard gâta la langue en transportant dans la poésie ces* COMPOSÉS *grecs dont se servaient les médecins.* (Volt.)

= **Composées,** n. f. pl. — Bot. Famille de plantes monopétales à insertion épigyne, dont les fleurs réunies en capitules dans un calice ou involucre commun forment une ou plusieurs rangées imbriquées autour du réceptacle.

COMPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*componere*, sup. *compositum* ; lat.) Pron. *kon-pô-zé.* — Former, faire un tout de l'assemblage de plusieurs parties : COMPOSER *un remède avec divers ingrédients. Dieu* A COMPOSÉ *l'homme d'un corps et d'une âme.* (Acad.) *Combien de pièces* COMPOSENT *cette machine? Les hommes illustres qui* COMPOSENT *l'Académie française.* (La Br.) *Les douze villes dont Cécrops* COMPOSA *le royaume d'Athènes.* (Boss.)

— Imprim. Assembler des caractères pour en former des mots, des lignes et des pages : COMPOSER *un mot, une page.*

— Par extens. Produire, faire quelque ouvrage d'esprit : COMPOSER *un livre*. COMPOSER *un discours*. COMPOSER *des vers*. *Milton employa neuf années à* COMPOSER *le Paradis perdu*. (Volt.)

Si l'on veut pardonner le tort d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'au malheureux qui *compose* pour vivre.
(Mol.)

— Dans un sens analogue : COMPOSER *un tableau*. COMPOSER *un ballet*. COMPOSER *une contredanse, une valse*, etc. (Acad.)

— Absol. Travailler à une œuvre d'esprit : *Il passe sa vie à* COMPOSER.

— Mus. *Il est habile à* COMPOSER. || *Composer sur le clavecin, sur le forte-piano*, etc., se servir du clavecin, du forte-piano pour composer de la musique.

— En parl. des écoliers, Faire un devoir donné par le professeur : *Les écoliers* ONT COMPOSÉ *pour les prix. On* COMPOSE *ordinairement toutes les semaines*. COMPOSER *en version, en vers latins*.

— Fig. *Composer son visage, sa mine, son geste, sa contenance*, préparer, arranger sa physionomie, son geste, etc., pour produire un certain effet dans telle ou telle circonstance : *Ni l'un ni l'autre n'avaient eu le temps de* COMPOSER LEUR MINE ET LEUR VISAGE. (La F.)

Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage
Sur les yeux de César *composent leur visage*. (Rac.)

— Arranger, régler : COMPOSER *sa morale sur l'esprit du jour*. (Del.)

— V. intr. ou neut. S'accommoder, s'accorder sur quelque différend; traiter à l'amiable : COMPOSER *avec ses créanciers*.

— Fig. *Malheur à ces âmes lâches et timides qui osent* COMPOSER *avec Dieu et qui se partagent entre le monde et lui*. (Mme de Maint.) *On ne* COMPOSE *point avec sa conscience*. (Acad.)

— Guerr. Capituler : *Le gouverneur de la place* COMPOSA *à de dures conditions. Il ne faut jamais* COMPOSER *avec ses sujets*. (P.-L. Cour.)

= **Se composer**, v. pr. Être composé : *L'édifice entier* SE COMPOSE *de trois bâtiments principaux. Notre entendement* SE COMPOSE *de plusieurs facultés*. (Acad.)

— Former, arranger : *Il* S'ÉTAIT COMPOSÉ *un petit cercle d'amis*. (Acad.)

— Imaginer, inventer pour son usage : *Malheureusement, semblables aux Israélites dans le désert, il semble que nous ne pouvons adorer que les dieux que nous* NOUS COMPOSONS. (Boismont.)

— Arranger son visage, son maintien, etc., d'une certaine manière : *Les jeunes personnes* SE COMPOSENT. (La Br.) *Simple et aisé, libre dans sa course, l'enfant ne s'arrête point pour* SE COMPOSER *avec art*. (Dupanl.)

COMPOSITE, adj. des 2 g. (*compositus*, arrangé disposé ; lat.) Archit. Il se dit de celui des cinq ordres qui est composé du corinthien et de l'ionique : *L'arc de Septime-Sévère à Rome est décoré de huit colonnes cannelées d'ordre* COMPOSITE. (Stendhal.)

— Par extens. *Ordre composite*, tout ordre qui est composé de plusieurs ordres, soit dorique, soit corinthien, ou ionique. Dans le m. sens : *Un chapiteau* COMPOSITE. *Une base, une corniche* COMPOSITE. (Acad.)

— Substantiv. : *Le* COMPOSITE *participe du corinthien et de l'ionique. Le* COMPOSITE *se met au-dessous du corinthien*. (Acad.)

— Arithm. *Nombre composite*, nombre exactement divisible. || On dit aussi *nombre composé*. || *Raison composite*, raison résultant du produit des antécédents de plusieurs raisons et de leur conséquente. || On dit aussi *Raison composée*.

— Algèbr. *Quantité composite*, celle qui est formée de quantités jointes par les signes + ou —.

COMPOSITEUR, n. m. (*composer*.) Pron. *kon-pô-zi-teur*. — Mus. Celui qui compose en musique : *Un bon* COMPOSITEUR. *C'est un savant, un grand* COMPOSITEUR. (Acad.) *Lulli avait un génie rare et sublime; aussi s'éleva-t-il bientôt au-dessus de tous les* COMPOSITEURS *de son temps*. (Rameau.)

— Jurispr. *Amiable compositeur*, celui qui est chargé d'accommoder un différend, un procès par les voies de conciliation.

— Impr. Celui qui assemble, qui arrange les caractères pour en former des mots, des lignes et des pages.

COMPOSITION, n. f. (*composer*.) Pron. *kon-pô-zi-cion*. — Action de composer quelque chose : *Être occupé à la* COMPOSITION *d'une machine*. (Acad.)

— Résultat de l'action d'assembler, assemblage des différentes parties considérées dans le tout qu'elles forment : *Le jeu d'échecs rappelle la* COMPOSITION *des armées indiennes, qui jusqu'aux temps modernes ont consisté dans les éléphants, les cavaliers, les chars et les fantassins*. (Reynaud.) *La* COMPOSITION *du corps humain est admirable. La* COMPOSITION *du spectacle était assez piquante*. (Acad.)

— Impr. Arrangement des caractères pour en former des mots, des lignes, des pages : *Apprendre la* COMPOSITION.

— *Composition des mots*, procédé logique des langues, qui de la réunion des mots simples forme des mots composés ; ainsi *combattre* est formé du lat. *cum* avec, et du v. simple *battre* (battre avec, se battre ensemble).

— Ensemble des éléments dont une société est formée : *Il était entré dans le plan du peintre de n'accepter pour écolières que des demoiselles appartenant à des familles riches ou considérées, afin de n'avoir pas de reproches à subir sur la* COMPOSITION *de son atelier*. (H. de Balzac.)

— Chim. et Arts. Action de mélanger, d'unir certaines substances ; résultat de cette action : *Ce pharmacien entend bien la* COMPOSITION *des remèdes*. (Acad.) *Le stras est une* COMPOSITION *qui imite le diamant. Cambyse lui envoya des* COMPOSITIONS *de parfums*. (Boss.) *La poudre à canon est une des plus simples* COMPOSITIONS *de la chimie*. (Cuvier.)

— Mécan. *Composition du mouvement*, réduction de plusieurs mouvements en un seul.

— Ch. de fer. *Compositions des forces*, opérations d'analyse et de géométrie par lesquelles on ramène à une ou à deux forces combinées toutes les forces qui agissent sur un point ou sur un système de points invariablement liés entre eux.

— Action de composer un ouvrage d'esprit : *Cet auteur est occupé à la* COMPOSITION *d'un nouvel ouvrage*. (Acad.) *Cela lui est échappé dans le feu de la* COMPOSITION.

— Par analog. en parl. d'une œuvre de musique : *La* COMPOSITION *d'un air*.

— Peint. *La composition d'un tableau*, se dit de la manière dont un peintre a traité l'ensemble de son tableau : *La variété des accidents ne s'unit point dans ses tableaux à la simplicité de la* COMPOSITION. (Bailly.)

— Mus. Art d'unir les différentes parties de la musique selon les règles : *Il ne chante pas, mais il sait bien la* COMPOSITION. (Acad.)

— Ouvrage d'un écrivain, d'un artiste : *Une belle* COMPOSITION. *Une remarquable* COMPOSITION.

— Méthode, procédé ordinaire d'un écrivain, d'un artiste : *On sent dans la* COMPOSITION *un soin continu d'élégance*. (Lamotte.)

— Le devoir que fait un écolier sur un sujet donné par le professeur : *Faire une* COMPOSITION, *une bonne, une mauvaise* COMPOSITION. *Corriger les* COMPOSITIONS.

— Jurispr. Accommodement dans lequel l'une des deux parties ou toutes deux ensemble font des concessions et finissent par s'arranger : *Venir à* COMPOSITION. *Vous voulez entrer en* COMPOSITION. (Pasc.)

— Par extens. *C'est un homme de composition, de bonne, de facile composition*, c'est un homme avec lequel il est facile de s'accommoder, auquel on peut faire accepter sans peine ce que l'on veut lui suggérer : *Un auditoire attendri* EST *toujours* DE BONNE COMPOSITION. (De Laville.) || Dans le s. opposé : *Un homme de* DIFFICILE COMPOSITION.

— Fam. *C'est une fille, une femme de bonne composition, de facile composition*, se dit d'une fille, d'une femme qui accorde facilement ses faveurs.

— Archit. Invention des plans, des élévations et des ornements d'un édifice.

— Guerr. Conventions faites par une place qui se rend, accommodement : COMPOSITION *honorable*. || On dit plus souv. *Capitulation*.

= **A composition**, loc. adv. À accommodement : *Le duc reçut la garnison* À COMPOSITION. (Barante.)

COMPOST, n. m. (*compositum*, chose composée ; lat.) Agric. Sorte d'engrais. || Bon état d'une terre.

— Science de compter les temps. || V. COMPUT.

COMPOSTEUR, n. m. (*componere*, placer ensemble, sup. *compositum* ; lat.) Pron. *kon-poss-teur*. — Techn. Instrument sur lequel le compositeur arrange les lettres, pour former des lignes toujours égales, au moyen d'une coulisse qui en détermine la longueur ; c'est une petite règle de métal composée de deux parties assemblées en équerre.

— Petite baguette de bois sur laquelle on passe les portées de la chaîne d'une étoffe pour la plier.

COMPOTATEUR, n. m. (*cum*, avec, *potare*, boire; lat.) Compagnon de bouteille : *De joyeux* COMPOTATEURS. (Chaulieu.)

COMPOTE, n. f. (*composita*, chose composée ; lat.) Espèce de confiture qu'on fait avec du fruit et du sucre et qui est moins cuite qu[illegible] confitures qu'on veut conserver : COMPOTE *de poires, de pommes. Nous avons du café pour nos desserts, du sucre pour nos* COMPOTES. (Viennet.)

— Art cul. Manière d'accommoder les pigeons : *Une* COMPOTE *de pigeons*.

— Fig. et pop. *Avoir les yeux, la tête en compote*, avoir la tête, les yeux tout meurtris.

COMPOTIER, n. m. (*compote*.) Pron. *kon-po-tié*. — Plat creux dans lequel on sert des compotes de fruits : COMPOTIER *de cristal*.

COMPRÉHENSIBILITÉ, n. f. (*compréhensible*.) Pron. *kon-pré-an-ci-bi-li-té*. — Didact. Aptitude à être compris.

COMPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. (*comprehensibilis* ; lat.) Pron. *kon-pré-an-cibl*. — Qui peut être saisi par la pensée, qui est intelligible, qui se comprend : *Un raisonnement* COMPRÉHENSIBLE, *qui n'est pas* COMPRÉHENSIBLE.

COMPRÉHENSIF, IVE, adj. (*compréhension*.) Pron. *kon-pré-an-cif, civ*. — Didact. Qui a la faculté de comprendre, qui a de la facilité à comprendre les choses : *Célestine attristée jugea son mari étroit de cervelle, timide, peu* COMPRÉHENSIF. (H. de Balzac.)

— Philos. Qui a de la compréhension : *Idée* COMPRÉHENSIVE.

COMPRÉHENSION, n. f. (*comprehensio*, lat.; même significat.) Pron. *kon-pré-an-cion*. — Faculté de percevoir, de comprendre par l'intelligence : *Avoir la* COMPRÉHENSION *facile, la* COMPRÉHENSION *difficile, la* COMPRÉHENSION *vive, aisée. Avec cette prodigieuse* COMPRÉHENSION *de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient*. (Boss.) *N'aurez-vous pas d'indulgence pour ma faiblesse ni de* COMPRÉHENSION *pour mes idées ?* (H. de Balzac.) *La* COMPRÉHENSION *des mystères est réservée à l'autre vie*. (Acad.) *Condé avait une merveilleuse* COMPRÉHENSION *de tout le détail de la guerre*. (Boss.)

— Philos. *Compréhension d'un terme*, ensemble de toutes les idées simples qui sont contenues dans l'idée complexe exprimée par ce terme, totalité des idées renfermées sous un nom appellatif ou générique : *La* COMPRÉHENSION D'UN TERME *est en raison inverse de son extension*.

— Didact. Connaissance entière et parfaite : *La* COMPRÉHENSION *des mystères est réservée à l'autre vie*. (Acad.)

— Littér. Figure de rhétorique qu'on appelle plus souvent *Métonymie*. || V. ce mot.

COMPRÉHENSIVITÉ, n. f. (*compréhensif*.) Pron. *kon-pré-an-ci-vi-té*. — Organe de la compréhension ; aptitude à comprendre.

COMPRENANT, part. prés. du v. Comprendre.

COMPRENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*comprehendere*, saisir, embrasser; lat.) Pron. *konprandr*. (*Je comprends, tu comprends, il comprend, nous comprenons, vous comprenez, ils comprennent ; je comprenais, nous comprenions ; je compris, nous comprîmes ; je comprendrai, nous comprendrons ; je comprendrais, nous comprendrions ; comprends, comprenons, comprenez ; que je comprenne, que nous comprenions ; que je comprisse, que nous comprissions ; comprenant ; compris, ise*.) Contenir, renfermer : *L'univers* COMPREND *tout ce qui est. Cette famille de plantes* COMPREND *un grand nombre de genres*. (Acad.) *Rome* COMPREND *dans ses murs onze collines qui serrent le Tibre de fort près et en font un fleuve rapide et profondément encaissé*. (Stendhal.)

— Moral. : *La justice en général* COMPREND *toutes les vertus*. (Acad.) COMPRENDRE *dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes*. (Boss.)

— Mettre ensemble dans la même catégorie : COMPRENDRE *dans une division quelqu'un, quelque chose*. COMPRENDRE *plusieurs choses sous une même dénomination. Vous traitez ces personnes d'hérétiques pour me* COMPRENDRE *dans cette accusation*. (Pasc.)

— Fig. Avoir l'intelligence d'une chose : *Nous connaissons avec certitude certaines vérités que nous ne* COMPRENONS *nullement*. (Lamenn.)

— Particul. Avoir l'intelligence des langues, des mots, etc. : *Il* COMPREND *l'anglais, l'allemand, etc*. COMPRENEZ-VOUS *le passage de cet auteur ?*

— Concevoir, se faire une juste idée d'une chose : *Les méchants ne peuvent* COMPRENDRE *la vertu*. (Acad.)

— Se rendre raison d'une chose, en trouver le motif : *Je ne puis* COMPRENDRE *votre conduite*.

— Il est souvent, dans ce sens, suivi de la prépos. *à* : *Je ne* COMPRENDS *rien à sa conduite*. COMPRENEZ-VOUS *quelque chose à ce qu'il a fait*. (Acad.)

Madame, à ce discours je ne puis rien *comprendre*. (Rac.)

— *Comprendre quelqu'un*, comprendre les ordres, les explications qu'il donne, la langue qu'il parle : *Il*

agit tout de travers, il ne vous A *sans doute pas* COMPRIS. COMPRENEZ-VOUS *cet étranger ?*

— Mor. *Comprendre quelqu'un*, se rendre raison de sa conduite, de ses idées de : *Je ne puis arriver à le* COMPRENDRE.

— Absol. Concevoir par l'intelligence telle ou telle chose : COMPRENEZ-VOUS? *Je vois qu'il n'a* PAS COMPRIS. (Acad.)

= **Se comprendre,** v. pr. Exercer son intelligence sur soi-même, se rendre exactement raison de ses idées, de sa conduite ; être compris l'un de l'autre : *Cet homme ne* SE COMPREND *pas lui-même. Les hommes ne* SE COMPRENNENT *pas les uns les autres.* (Vauv.)

Ces extases d'espoir, ces fureurs solitaires
D'un grand homme ignoré qui lui seul *se comprend.*
(C. Del.)

— En parl. de choses, Être compris : *Cela* SE COMPREND.

COMPRESSE, n. f. (*comprimere*, sup. *compressum*, comprimer ; lat.) Pron. *kon-prèss.* — Pièce de linge, ordinairement repliée plusieurs fois sur elle-même, qu'on applique sur les plaies : *Les* COMPRESSES *sont longuettes, quadrilatères, triangulaires, selon la manière dont on les dispose.* (Sédillot.) *Mettre, serrer une* COMPRESSE.

— *Compresse fenêtrée* ou *criblée*, compresse percée d'une multitude de trous, dont on recouvre les plaies qui doivent suppurer.

COMPRESSEUR, n. m. (*compressus ;* lat.) Pron. *kon-prèss-ceur.* — Didact. Instrument propre à exercer la compression.

— Anat. *Compresseur de la prostate*, muscle prostatique supérieur.

COMPRESSIBILITÉ, n. f. (*compressible.*) Pron. *kon-prèss-ci-bi-li-té.* — Phys. Propriété qu'ont certains corps d'être comprimés, réduits à un moindre volume.

COMPRESSIBLE, adj. des 2 g. (*compressus ;* lat.) Pron. *kon-prèss-cibl.* — Phys. Que l'on peut comprimer ; qui peut, par l'effet d'une compression, diminuer de volume : *Les gaz sont éminemment* COMPRESSIBLES. *L'expression d'une substance qui contient des liquides dans des cellules* COMPRESSIBLES *est un procédé préparatoire à l'analyse.* (Fourcroy.)

— Fig. *Le langage diplomatique est* COMPRESSIBLE *comme l'air.* (Marm.)

COMPRESSIF, IVE, adj. (*compressus ;* lat.) Pron. *kon-prèss-cif, civ.* — Chir. Qui sert à comprimer : *Bandage* COMPRESSIF.

— Fig. *Autorité compressive*, qui comprime toute tendance opposante.

COMPRESSION, n. f. (*compressio*, lat. ; m. sign.) Pron. *kon-prèss-cion.* — Phys. Action de comprimer, résultat de cette action : *La* COMPRESSION *des gaz.*

— *Fontaine de compression*, fontaine à pompe foulante. || *Pompe de compression*, pompe foulante qui se compose d'un cylindre et d'un piston massif.

— Fig. Action d'un pouvoir qui étouffe toute expansion d'idées : *La* COMPRESSION *des idées. La* COMPRESSION *n'est qu'un palliatif momentané. Ils prennent le silence de la crainte et de la* COMPRESSION *pour la tranquillité.* (Ségur.)

COMPRIMABLE, adj. des 2 g. (*comprimer.*) Did. Qui peut être comprimé : *Il n'y a rien de moins* COMPRIMABLE *au monde que l'opinion et la pensée.* (Ségur.) || Plus souv. *Compressible.*

COMPRIMANT, part. prés. du v. Comprimer.

COMPRIMANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de comprimer : *Force* COMPRIMANTE.

COMPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Comprimer : *De l'air* COMPRIMÉ. *L'effet immédiat de toute compression est de diminuer le volume des parties* COMPRIMÉES. (Chomel.)

— Fig. *Les efforts des Gaulois,* COMPRIMÉS *chaque jour par la puissance toujours croissante des Romains...* (Anquetil.)

— Hist. nat. Qui est aplati sur les côtés : *Le corps des poissons est* COMPRIMÉ.

COMPRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*comprimere*, lat. ; m. sign.) Pron. *kon-pri-mé.* — Presser fortement, serrer un corps quelconque au point de le réduire à un moindre volume : COMPRIMER *de l'air dans un fusil à vent.*

— Chir. COMPRIMER *le bras, une artère avec un bandage.* (Acad.)

— Fig. Empêcher d'agir, d'éclater : COMPRIMER *les factions.* COMPRIMER *la lutte.* COMPRIMER *ses passions, ses sentiments. Nous n'avons pas un bon mouvement qu'il ne faille* COMPRIMER *ou cacher.* (G. Sand.) *Persuader les esprits vaut mieux que les* COMPRIMER. (Rémusat.)

= **Se comprimer,** v. pron. Être comprimé : *L'air peut* SE COMPRIMER. (Volt.)

— Fig. *Les factions se* COMPRIMENT *difficilement.* (Volt.)

COMPRIS, ISE, part. pass. du v. Comprendre : *Les pays* COMPRIS *entre la Seine et la Loire. L'Étrurie fut* COMPRISE *dans les proscriptions de Sylla.* (Mich.)

— Dans un de ses plaidoyers, M. Dupin aîné, membre de l'Académie française, lui a donné le sens de Renfermé, retenu captif : *Faire évader un prisonnier* COMPRIS *sous les verrous d'une maison d'arrêt, c'est méconnaître l'autorité publique.*

— Mor. Il se dit de ce que l'intelligence saisit, embrasse, pénètre : *La mort et l'immortalité bien* COMPRISES *suffisent pour occuper et diriger toute l'existence.* (Mme Staël.) *Ce passage n'est pas* COMPRIS. *Cette phrase n'est pas* COMPRISE.

= **Y compris,** loc. invar. En y comprenant : *Je dépense aujourd'hui six mille francs par an,* Y COMPRIS *les impositions et les réparations.* (H. de Balz.)

= **Non compris,** loc. invar. Sans y comprendre : *Il a dix mille francs de revenu,* NON COMPRIS *la maison où il loge.*

COMPROMETTANT, part. prés. du v. Compromettre.

COMPROMETTANT, ANTE, adj. *Homme* COMPROMETTANT. *Parole* COMPROMETTANTE.

COMPROMETTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*cum*, avec ; lat., et *promettre.*) Pron. *kon-pro-mètr.* (*Je compromets, tu compromets, il compromet, nous compromettons, vous compromettez, ils compromettent ; je compromettais, nous compromettions ; je compromis, nous compromîmes ; je compromettrai, nous compromettrons ; je compromettrais, nous compromettrions ; compromets, compromettons, compromettez ; que je compromette, que nous compromettions ; que je compromisse, que nous compromissions ; compromettant ; compromis, ise.*) — Dr. Consentir réciproquement par acte de s'en rapporter sur un différend, un procès au jugement d'un ou de plusieurs arbitres : *Ils* ONT COMPROMIS *sur tous les chefs du procès.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Commettre quelqu'un, l'exposer à un danger quelconque : *Prenez garde de me* COMPROMETTRE. *Je ménagerai si bien les choses que je ne vous* COMPROMETTRAI *pas.* (Acad.)

— Mor. COMPROMETTRE *sa dignité, sa fortune.* COMPROMETTRE *la réputation de quelqu'un.*

= **Se compromettre,** v. pron. S'exposer : *Il* S'EST *gravement* COMPROMIS. *Il y a des amitiés circonspectes qui craignent de* SE COMPROMETTRE. (J.-J. Rouss.)

... Le siècle en riant croirait *se compromettre.* (C. Del.)

COMPROMIS, ISE, part. pass. du v. Compromettre. Exposé à un danger à un embarras quelconque : *Un homme* COMPROMIS. *Une femme* COMPROMISE.

COMPROMIS, n. m. (*cum*, avec, et *promissum*, promesse ; lat.) Pron. *kon-pro-mi.* — Acte par lequel deux ou plusieurs personnes promettent de se rapporter de leurs différends au jugement d'un ou de plusieurs arbitres : *Faire un* COMPROMIS. *Passer un* COMPROMIS.

— Anc. jurispr. *Lettres de* COMPROMIS, lettres par lesquelles une partie s'engageait à s'en tenir à la décision des arbitres sous peine, en cas de dédit, d'une amende payable à la partie adverse.

— Fig. *Mettre en compromis*, commettre : METTRE *quelqu'un* EN COMPROMIS *avec un autre.*

Les cœurs généreux
Ne *mettent* point les gens *en compromis* pour eux. (Mol.)

— Dans le m. sens : METTRE *la dignité, l'autorité de quelqu'un* EN COMPROMIS.

— Dissentiment : *Ce père se trouve* EN COMPROMIS *avec ses enfants.* (Chamf.) *Les* COMPROMIS *du cœur avec la conscience.* (G. Sand.)

COMPROMISSAIRE, n. m. (*compromis.*) Pron. *kon-pro-mi-cèr.* — Jurispr. Celui que l'on choisit par compromis pour terminer un débat, faire une élection, etc.

COMPTABILITÉ, n. f. (*comptable.*) Pron. *kon-ta-bi-li-té.* — Action de tenir de rendre, des comptes : *Il entend bien la* COMPTABILITÉ. *Être chargé de la* COMPTABILITÉ. (Acad.) *La* COMPTABILITÉ *de cette place est immense. Toutes les dépenses portées confusément les unes à la suite des autres ne laissent aucun moyen de vérification, et rendent toute* COMPTABILITÉ *impossible.* (N. de Wailly.)

— Comptes tenus : *Il a mis beaucoup d'ordre dans sa* COMPTABILITÉ. (Acad.)

COMPTABLE, adj. des 2 g. (*compte.*) Pron. *kon-tabl.* — Qui est assujetti à rendre, à tenir des comptes : *Officier, agent* COMPTABLE. On dit aussi : *Emploi, place* COMPTABLE.

— *Quittance comptable*, quittance revêtue des formes nécessaires pour être allouée par qui il appartient.

— Fig. : *Vous n'êtes* COMPTABLES *à personne de vos actions.* (Mass.) *Nous sommes* COMPTABLES *de nos talents à la patrie.* (Acad.)

Il est de tout son sang *comptable* à la patrie. (Corn.)

— N. m. *Homme chargé de tenir les comptes : Un* COMPTABLE. *Un bon* COMPTABLE. *La seule qualité de* COMPTABLE *lui devait interdire les jeux de hasard comme un écueil.* (Marm.)

COMPTABLIE, n. f. Pron. *kon-ta-bli.* — Anc. Droit sur certaines denrées et marchandises.

COMPTANT, part. prés. du v. Compter : *L'archevêque de Mayence eut pour sa part cinquante-deux mille florins d'or* COMPTANT, *une crédence et un service d'argent.* (Mignet.)

Il en a su tirer cent louis *comptant* (Regn.)
Deux mille écus *comptant !*
Il faut en pareil cas que chacun soit content. (Id.)
Cent louis neufs *comptant* en avance d'hoirie. (Id.)

COMPTANT, adj. m. Pron. *kon-tan.* — Il n'est guère usité que dans ces locutions : *Payer en beaux deniers* COMPTANTS. (Acad.) *Je suis extasiée ! qui vous avait fourni tant de deniers* COMPTANTS ? (Dest.)

— Fig. et fam. *C'est de l'argent comptant*, se dit d'une chose promise qui ne peut manquer.

— *Prendre quelque chose pour argent comptant*, croire trop facilement ce qu'on nous dit ; faire trop de fond sur de simples apparences, sur de simples promesses.

— *Avoir de l'esprit argent comptant*, avoir un esprit vif et rapide, briller dans la conversation.

— N. m. Argent comptant : *Le père avait du* COMPTANT. (La F.) *La voilà seule, sans ressources, sur le pavé de Paris avec un* COMPTANT *des plus minces.* (Sainte-Beuve.)

— *Petit comptant*, autrefois bureau du trésor royal où l'on payait les billets au-dessous de mille livres.

— *Grand comptant*, celui où l'on payait ceux au-dessus de mille.

— *Acheter, vendre au comptant*, sans demander ou faire de crédit.

= **Comptant,** loc. adv. En espèces. *Payer* COMPTANT.

— Fig. Rendre immédiatement ce qu'on nous a fait, en bien ou en mal.

Gramm. Les exemples que nous donnons au participe sont en contradiction avec ceux que renferme le premier alinéa de cet article ; mais nous croyons que dans tous les cas *comptant* précédé d'un nom pluriel est *adjectif et variable.*

COMPTE, n. m. (*compter.*) Pron. *kontt.* — Calcul ; nombre : *Faire un* COMPTE. *Le* COMPTE *est juste. Il fait le* COMPTE *de son argent.* (Acad.)

Pour quelques jours de plus dont Dieu seul sait le *compte.*
(V. Hugo.)

— *Compte rond*, nombre composé de dizaines, de centaines ou de milliers sans fraction : *Dix, vingt, trente, cent, deux cents, mille sont des* COMPTES RONDS. *Vingt et un n'est pas un* COMPTE ROND. (Acad.)

— Nombre d'espèces sans fraction : *Trois sous, dix sous font un* COMPTE ROND.

— *Compte borgne*, par oppos. à *compte rond* : *Trois francs trente-huit centimes sont un* COMPTE BORGNE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Comptes borgnes*, comptes dont les articles ne sont pas clairs.

— *Bois de compte*, le bois qui se vend à tant de bûches par corde.

— *Monnaie de compte.* || V. MONNAIE.

— Fam. *Cela n'est pas de compte*, ne doit pas compter.

— *Faire bon compte*, faire bonne mesure ; donner le poids : *Ce marchand vous* FERA BON COMPTE, *vous* FERA MEILLEUR COMPTE *que qui que ce soit.*

— *Avoir son compte*, sa mesure, le nombre voulu.

— Fig. et fam. *En avoir pour son compte*, être fort maltraité : *Parbleu ! j'ai été bien heureux d'avoir affaire à un drôle qui a encore plus de peur que moi ; sans cela j'*EN AURAIS *aussi* POUR MON COMPTE. (Campistr.)

— *Cela fait, ne fait pas mon compte*, cela ne me convient pas, ne me raccommode pas.

— État de ce qui est dû, de ce qui a été payé : *Je vous présente mon* COMPTE, *veuillez me le solder.*

— *Être loin de compte, loin de son compte*, se tromper dans son calcul, dans ses combinaisons.

— Par extens. *Ils sont tous deux loin de compte*, ils sont loin de tomber d'accord.

— *Donner à quelqu'un son compte*, lui donner juste ce qu'on lui doit : *Le cocher s'enrouait à prouver qu'on ne lui* DONNAIT *pas* SON COMPTE. (Mariv.)

— Fig. *Donner son compte à un ouvrier, à un domestique*, le congédier en lui donnant ce qu'on lui doit.

— Fig. et fam. *Donner à quelqu'un son compte*, le traiter rudement et comme il le mérite.

— Prov. *À tout bon compte revenir*, on doit toujours être reçu à recommencer le calcul fait avec le plus de soin, et à s'assurer s'il est exact.

— *Erreur n'est pas compte*, on peut toujours revenir sur une erreur de calcul.

— Fig. *Être de bon compte*, convenir franchement d'une chose : SOYEZ DE BON COMPTE, *vous ne vous attendiez pas à cette aubaine*. (Acad.)

— État, écrit contenant le calcul, la supputation des sommes à dépenser, à recevoir, etc. : *Bon* COMPTE. COMPTE *exact. Livres de* COMPTE. *Le crédit et le débit d'un* COMPTE. *Ce grand mathématicien était incapable de régler en monnaie courante le* COMPTE *d'une blanchisseuse*. (Ch. Nod.)

— *Avoir un compte ouvert avec quelqu'un*, prendre à crédit.

— Jurispr. État des recettes et des dépenses des biens qu'on a administrés : COMPTE *de communauté*.

— *Ordre d'un compte*, division d'un compte en chapitres de recettes, de dépenses et de reprises.

— *Débats et soutènements des comptes*, écrits que l'on fournit respectivement pour défendre ou combattre les articles des comptes.

— *Affirmer un compte*, jurer qu'un compte est véritable. || *Assurer un compte*, faire juger tous les débats élevés sur un compte.

— Comm. *Compte de clerc à maître*, celui où le comptable porte en recette et en dépense le bénéfice aussi bien que les frais et les pertes qu'il a pu faire dans sa commission.

— *Compte par échelette*, celui où l'imputation de la dépense se fait sur la recette année par année.

— *Compte de capital*, celui qui évalue tous les effets d'un négociant, tant meubles qu'immeubles, déchargés de toutes dettes et hypothèques.

— *Compte de bilan*, celui qui ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres.

— *Débit de compte*, excédant de la recette sur la dépense.

— *Avoir un compte en banque*, se faire créditer ou débiter dans une banque des valeurs qu'on y a déposées et des fonds qu'on en retire.

— *Contre-partie d'un compte*, registre sur lequel sont portées toutes les parties dont le teneur de livres charge le sien.

— *Avoir une marchandise en compte*, à crédit, en nombre, par assortiment.

— *Être de compte à demi avec quelqu'un*, être en société d'intérêts avec quelqu'un et partager par moitié les bénéfices et les pertes.

— *Cela est sur le compte, au compte d'un tel*, c'est à lui à le payer. *Les étoffes qu'un tel prend seront sur votre* COMPTE. *Je prends cela sur mon* COMPTE. *La nourriture de ce cheval est à votre* COMPTE. (Acad.)

— *Vendre, négocier, acheter*, etc., *pour le compte de quelqu'un*, en vertu de la commission que l'on a reçue de lui. || On dit par oppos. : *Vendre, négocier*, etc., *pour son* COMPTE, *pour son* COMPTE *particulier*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Son compte est bon*, on lui fera un mauvais parti.

— Par analog. : *Son compte sera bientôt réglé*.

— *Faire son compte, trouver son compte à*, avoir du profit, de l'avantage à : *Un homme vain* TROUVE SON COMPTE *à dire du bien et du mal de soi; un homme modeste ne parle point de soi*. (La Br.) *J'aime les gens de qualité, c'est mon faible, et l'on* FAIT BIEN SON COMPTE *avec eux*. (Danc.) *N'offensez pas cet homme-là, vous n'y* TROUVERIEZ PAS VOTRE COMPTE. (Ac.)

— Fig. *Sur le compte de quelqu'un*, en ce qui concerne une personne : *Nous sommes fort inquiets* SUR SON COMPTE. *On m'a donné* SUR SON COMPTE *des renseignements qui ne sont guère favorables*. (Acad.)

— *Mettre un livre, une action, une faute sur le compte de quelqu'un*, les lui attribuer.

— *Pour mon compte*, pour ce qui me regarde.

— *Prendre sur son compte*, se charger de quelque chose, s'en rendre responsable : *Ne vous mettez point en peine de lui faire des excuses, je le* PRENDS SUR MON COMPTE. *S'il arrive quelque chose de fâcheux, je le* PRENDS SUR MON COMPTE. (Acad.)

— *Tenir compte à quelqu'un d'une chose*, lui en savoir gré : *Je lui* TIENS COMPTE *de sa bonne volonté. Dieu nous* TIENDRA COMPTE *des moindres actes de charité*. (Acad.)

— *Faire compte, tenir compte de quelqu'un, de quelque chose*, estimer, prendre en considération : *Il ne* FAIT PAS COMPTE *de ses meilleurs amis. Il ne tient* AUCUN COMPTE *de ce qu'on lui dit*. (Acad.)

... C'est un spectateur *dont* il faut *tenir compte*. (C. D.)

— *Cette femme ne tient pas compte d'elle*, elle néglige sa figure, son ajustement. || Mor. Elle a peu de soin de sa réputation.

— *Mettre, faire entrer en ligne de compte*, prendre en considération.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis*.

— Fig. Action de rapporter et d'expliquer ce qu'on a fait, vu, entendu; dans ce sens, il s'emploie ordinair. avec les verbes : *Rendre, devoir, demander* : DEMANDER, RENDRE COMPTE *d'un événement*. (Acad.) *Il lui* REND *un fidèle* COMPTE *de sa commission*. (La Br.) *La magnanimité ne* DOIT *pas* COMPTE *à la prudence de ses motifs*. (Vauv.)

— *Se rendre compte d'une chose*, en pénétrer la cause, l'intention.

— Responsabilité, justification, explication : *On nous demandera* COMPTE *de nos actions. Je n'ai point de* COMPTE *à vous rendre*. (Acad.)

C'est une chose impie et dont vous rendrez *compte*.
(V. Hugo.)

— *Rendre bon compte de sa conduite*, prouver qu'on a tenu une conduite à laquelle il n'y a rien à reprendre. || *Rendre bon compte de la conduite de quelqu'un*, faire connaître exactement la conduite qu'il a tenue.

— Par menace : *Vous me rendrez bon compte d'une telle conduite*, je saurai vous en faire repentir.

Tu m'as commis ton sort; je t'en *rendrai bon compte*.
(Corn.)

— Admin. *Cour des comptes*, cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers de l'État : elle a remplacé la *chambre des comptes*, qui avait les mêmes attributions : *Président de la* COUR DES COMPTES. *Conseiller référendaire à la* COUR DES COMPTES, *ou maître des* COMPTES. *Cela est passé, vérifié, enregistré à la* COUR DES COMPTES. (Acad.)

— Techn. Nombre de cent fils dans une étendue déterminée de la largeur d'une toile.

= **Compte rendu**, n. m. Récit d'un fait, exposé d'une question : COMPTE RENDU *de l'état des finances*. COMPTE RENDU *d'une séance*.

= **A compte**, loc. adv. À valoir, en déduction : *J'ai reçu mille francs* À COMPTE. *Un jour que j'avais reçu vingt pistoles* À COMPTE *de mes appointements, j'entrai dans un tripot où j'avais la rage d'aller jouer*. (Lesage.)

= **À compte**, n. m. V. ce mot.

= **À bon compte**, loc. adv. À bon marché : *Vendre, acheter* À BON COMPTE. *Manger, boire* À BON COMPTE.

= **A votre compte**, loc. adv. Selon vous, suivant votre manière de voir : À VOTRE COMPTE, *tous les hommes sont fous*. À VOTRE COMPTE, *cela serait ainsi*. (Acad.)

Je suis donc bien coupable, Alceste, *à votre compte*. (Mol.)

= **A ce compte, à ce compte-là**, loc. adv. D'après ce raisonnement : *Ainsi*, À CE COMPTE, *j'ai tort de me fâcher*. || Selon cette supposition. À CE COMPTE-LÀ, *je vois qu'il n'a pas tort*.

= **Au bout du compte**, loc. adv. Tout bien considéré, après tout : AU BOUT DU COMPTE, *que peut-il résulter de tout ceci?*

— On dit dans un sens analogue : *En fin de compte*. || V. FIN.

= **De compte fait**, loc. adv. En comptant bien : DE COMPTE FAIT, *ils étaient quarante-cinq*. (Ac.)

Je représente un auteur distingué
A qui, *de compte fait*, le débit de ses livres
Rapporte tous les ans plus de dix mille livres. (Boursault.)

COMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Compter : *Nos jours sont* COMPTÉS. (Acad.)

— Prov. *Tout compté, tout rabattu; est bien compté et rabattu*, tout bien examiné.

— Prov. et fig. *Brebis comptées, le loup les mange*, les précautions ne garantissent pas toujours contre le danger.

— Figur. *La destruction insensible des êtres et tous les malheurs de l'humanité sont* COMPTÉS *pour rien dans le grand jour*. (De Maistre.)

— **COMPTE-FILS**, n. m. (*compter*, et *fil*.) Pron. *kontt-fil*. — Techn. Instrument qui sert à compter combien il entre de fils dans la chaîne ou la trame d'une étoffe.

COMPTE-PAS, n. m. (*compter*, et *pas*.) Instrument destiné à indiquer par approximation la longueur d'une route par le nombre de pas qu'on fait pour la parcourir. || V. ODOMÈTRE.

COMPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*computare*, lat.; m. sign.) Calculer, nombrer : COMPTER *de l'argent*. COMPTER *des fruits*. COMPTER *et recompter par tête les familles comme du bétail*. (A. Thierry.)

Comptons nos ennemis : un, deux, trois adversaires.
(C. Del.)

— Fig. *Compter les jours, les heures, les moments*, se dit pour exprimer l'impatience que donne l'inquiétude ou l'attente.

Tu *comptes* les moments que tu perds avec moi. (Rac.)

— *Compter une chose à quelqu'un*, lui en tenir compte : *Dieu vous* COMPTERA *un verre d'eau et un soupir donnés en son nom*. (Acad.)

— *Compter une somme à quelqu'un*, la lui payer.

— Fig. et fam. *Compter les morceaux de quelqu'un*, tenir compte de ce qu'il mange, et par extens. Tenir compte de ses moindres dépenses.

— *Compter les morceaux à quelqu'un*, ne lui donner que le juste nécessaire.

— *Compter ses pas*, marcher lentement.

— *Compter tous les pas de quelqu'un*, l'observer de fort près, épier sa conduite, ses démarches.

— *Compter tant d'années de service, d'exercice*, etc., avoir servi, avoir exercé un emploi pendant tant d'années : *Il* COMPTE VINGT ANNÉES DE SERVICE *dans les bureaux*. (H. de Balzac.)

— Fig. *Ce monument* COMPTE *plusieurs siècles de durée*, il existe depuis un certain nombre de siècles.

— Poét. *Compter tant d'années, de printemps, d'hivers*, etc., être âgé de tant d'années; avoir vu s'écouler tant de printemps, tant d'hivers, etc.: *Il* COMPTE *à peine quarante années. Elle* COMPTE *douze printemps*.

— Comprendre dans un compte, dans une énumération : *Nous étions douze sans* COMPTER *les enfants*. (Acad.) *Quand Rome ne* COMPTAIT *plus Caton, César n'était pas loin*. (Lam.) *On venait l'entendre de tous les pays, et il* COMPTA *parmi ses auditeurs des généraux et des rois*. (Thom.)

— *Compter quelqu'un parmi ses aïeux, ses ancêtres*, etc., avoir au nombre de ses aïeux, de ses ancêtres : *Il* COMPTE *des rois parmi ses aïeux*. (Acad.)

— *Compter une personne, une chose parmi d'autres*, la ranger parmi d'autres : *Le fanatisme* COMPTE *la haine et la vengeance parmi ses devoirs*. (Guizot.)

— On dit dans ce sens : *Compter au nombre de* : *Je vous* COMPTE *au nombre de mes amis*.

— Fig. Marquer, signaler : *Il* COMPTE *ses jours par de bonnes œuvres*. COMPTER *tous ses jours par des bienfaits*.

— Réputer, estimer; il se construit le plus souv. dans ce sens avec *pour* ou *comme* : COMPTEZ POUR *beaucoup ce qu'il a fait pour vous*. COMPTONS COMME *très-court, ou plutôt* COMPTONS COMME *un pur néant tout ce qui finit*. (Boss.)

— *Compter pour rien une personne, une chose*, n'en faire aucun cas, aucune estime : *Les tyrans* COMPTENT *la vie d'un citoyen pour rien*. (Did.) *Un homme est maître de la vie des autres quand il* COMPTE *la sienne* POUR *rien*. (Fén.)

Et *comptez-vous pour* rien Dieu? qui combat pour nous.
(Rac.)

— Fam. *Cette personne ne compte pour rien*, elle n'a aucune influence personnelle.

— Être compté : *Cela ne* COMPTE *pas*, n'entre pas en compte.

Il est jeune, il est beau, toujours prêt à tout faire;
En dit plus qu'on ne veut, sait bien le débiter,
Est d'humeur libérale et donne sans *compter*. (La Font.)

— Calculer, supputer : *Voyons ce que vous avez reçu, ce que vous avez dépensé; il faut* COMPTER. (Ac.)

Il sait lire, écrire et *compter*. (C. Del.)

— Fig. *Compter avec soi-même*, se rendre compte de ses actions.

— Fig. *Compter avec quelqu'un, avec quelque chose*, prendre en sérieuse considération : *La duchesse de Bouillon était dans Paris, malgré sa conduite peu régulière, une espèce de reine* AVEC LAQUELLE IL FALLAIT COMPTER. (St-Sim.) *À cinquante ans, il fallut* COMPTER AVEC LES GRÂCES. (Balz.) *Il obtint la réputation d'un homme* AVEC LEQUEL *il fallait* COMPTER, *et qui, ayant un beau nom, devait nécessairement réussir* (Mign.) *C'est un homme* AVEC QUI *il faut* COMPTER. (V. Hugo.)

— Suivi de la prép. *de*, rendre compte : *J'AI* COMPTÉ *de la dépense et de la recette*. (Acad.)

— *Compter par tête, compter par pièce*, d'après le nombre des personnes ou des pièces.

— Prov. et fig. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*, on se trompe ordinairement quand on promet ou qu'on espère quelque chose qui dépend d'un tiers. || On dit dans ce sens : *Il a compté sans son hôte.*

— Mus. *Compter des pauses, des silences,* suivre la mesure à l'aide de l'oreille, sans jouer ni chanter : *Ici les flûtes* COMPTENT.

= **Compter,** v. intr. ou neut. Se proposer ; il est ordinair. suivi d'un infinitif : JE COMPTE *aller vous voir demain. Il* COMPTE *partir ce soir.*

— Il prenait autrefois la prépos. *de* avant l'infin. : COMPTEZ-VOUS *de vivre comme vous faites quand vous aurez une femme.* (Dest.)

— *Compter sur quelqu'un*, faire fond sur lui, avoir confiance en lui : *Les hommes ne peuvent guère* COMPTER *les uns* SUR LES AUTRES. (La Br.)

— On dit dans ce sens : *Compter sur quelque chose, sur ses forces, sur son courage, son talent,* etc. *Je* COMPTE *sur votre obéissance.* (Guiz.) *Qui veut bien compter ne doit* COMPTER SUR RIEN. (J.-J. R.) COMPTEZ SUR L'ASSURANCE *que je vous donne.* (Lesage.)

— *Compter que,* estimer, croire : COMPTEZ *que vous me trouverez toujours prêt à vous servir.* (Acad.)

— Abs. Être compté, apprécié, estimé : *Il n'y a point de défauts qui* COMPTENT *où il n'y a pas de beautés qui marquent.* (Lacret. aîné.) *Il n'y a que l'excellent qui* COMPTE (Ste-Beuve.)

= **Se compter,** v. pron. Se ranger dans un certain nombre : COMPTEZ-VOUS *parmi les visiteurs.*

— Fig. Être compté, être rangé, se dit des personnes et des choses : IL SE COMPTE *parmi les vrais génies de l'époque. Cela* SE COMPTE, *ne* SE COMPTE *pas.*

= **A compter de,** locut. prépos. À partir de, à dater de : À COMPTER *d'aujourd'hui, je serai absent.*

COMPTEUR, n. m. (*compter.*) Pron. *kon-teur.* — Phys. Instrument servant à compter le nombre des révolutions d'un axe tournant ou des oscillations d'un pendule accomplies dans un temps donné ; il se compose le plus souvent d'une série de rouages analogues à ceux des montres, faisant mouvoir des aiguilles sur des cadrans gradués.

— Art milit. Compte-pas. || V. ODOMÈTRE.

— *Compteur de gaz*, instrument qui marque la quantité de gaz brûlé.

— Adj. *Cabriolet-compteur,* voiture à deux roues et à un cheval dont le prix se règle selon le nombre des minutes pendant lesquelles la voiture a marché.

COMPTOIR, n. m. (*compte.*) Comm. Sorte de bureau ou de table longue et étroite sur laquelle on étale les marchandises présentées à l'acheteur et qui est ordinairement munie d'un tiroir fermant à clef pour serrer l'argent : *Demoiselle de* COMPTOIR. (Acad.) *Le négociant ne quittait son* COMPTOIR *qu'à certaines fêtes.* (Thiers.)

— Table élevée où dans un café ou dans un restaurant se tient la dame de comptoir.

— Banq. Lieu où travaillent les commis, où se font les affaires d'argent : *Le* COMPTOIR *d'un négociant.* On dit plutôt *bureau.*

— Bureau général de commerce d'une nation en pays étranger : *Les Hollandais ont plusieurs* COMPTOIRS *dans les Indes.* (Acad.)

COMPULSÉ, ÉE, part. pass. du v. Compulser : *Ouvrage* COMPULSÉ.

COMPULSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*compello,* sup. *compulsum,* pousser ; lat.) Pron. *kon-pul-cé.* — Prat. Prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge.

— Général. Examiner des livres, des papiers : *Il* COMPULSA *tous les auteurs.* (Acad.)

COMPULSEUR, n. m. Celui qui compulse.

COMPULSOIRE, n. m. (*compulser.*) Pron. *kon-pul-çoar.* — Action de prendre communication des registres, des minutes d'un officier public en vertu de l'ordonnance du juge : *Demande à fin de* COMPULSOIRE. *Procès-verbal de* COMPULSOIRE.

COMPUT, n. m. (*computus*, compte ; lat.) Pron. *kon-putt.* — Chron. Supputations de temps qui servent à régler le calendrier et particul. le calendrier ecclésiastique : *Le* COMPUT *ecclésiastique. Les premiers chrétiens suivirent le* COMPUT *de l'empire ; ils comptèrent par calendes, nones et ides avec leurs maîtres.* (Volt.) *Nouveau monde, nouvelle ère ; le* COMPUT *des années et les noms mêmes des mois sont changés.* (Châteaub.)

COMPUTATION, n. f. (*comput.*) Chron. Supputation du temps relative au calendrier.

COMPUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*comput.*) Calculer : *Napoléon ne sut ni* COMPUTER *les jours ni prévoir l'effet des climats.* (Châteaubr.)

COMPUTISTE, n. m. (*comput.*) Pron. *kon-putist.* — Celui qui travaille au comput et à la composition du calendrier.

COMTAL, ALE, adj. (*comte.*) Pron. *kon-tal.* — Qui est relatif à un comte, à une comtesse : *Couronne* COMTALE. *L'écusson d'une couronne* COMTALE. (H. de Balz.) *Il reste encore aux meilleurs bourgeois une certaine pudeur qui les empêche de se parer d'une couronne de marquis, trop satisfaits de la* COMTALE. (La Br.)

COMTAT, n. m. (*comte.*) Pron. *kon-ta.* — Comté. Il ne s'emploie que dans cette dénomination : *Le comtat Venaissin,* ou simpl. *le Comtat,* territoire enclavé dans la Provence qui appartenait autrefois au pape.

COMTE, n. m. (*comes, itis,* compagnon ; lat.) Pron. *kontt.* — Noble revêtu de la dignité qui est entre celle de baron et celle de duc ou de marquis : COMTE *palatin. Les* COMTES *de Toulouse. Ce misérable que j'ai comblé de bienfaits, ce laquais napolitain que j'ai fait chevalier doré et* COMTE *libre d'Angleterre.* (V. Hugo.)

COMTÉ, n. m. (*comte.*) Pron. *kon-té.* — Titre d'une terre en vertu duquel son possesseur portait le titre de comte : *La famille de Monk était dans le* COMTÉ *ancienne et considérée.* (Guiz.)

— Il était féminin anc., et pour se conformer aux habitudes de l'époque dont ils retracent l'histoire les écrivains lui donnent quelquefois ce genre : *Ce n'était plus ce grand royaume qu'avait possédé la postérité de Clovis et qui souvent avait compris dans ses limites la* COMTÉ *de Bourgogne.* (Bar.) *La reine vous a donné la jarretière, la* COMTÉ *et la seigneurie.* (V. Hugo.)

— On dit encore la *Franche-Comté* pour désigner une des anciennes provinces de France.

COMTESSE, n. f. (*comte.*) Pron. *kon-tèss.* — Femme d'un comte, ou celle qui par elle-même et de son chef possédait un comté.

CONANAM, n. m. Bot. Palmier de la Guyane.

CON, partic. initiale (*cum*, avec ; lat.) Elle exprime une idée d'ensemble, de concours ; l'*n* finale se change en l'initiale du simple avant les mots commençant par, *l*, *m*, *r*.

CONANTHÈRE, n. f. ((κῶνος, cône, et ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *ko-nan-ter.* — Plante du Chili.

CONASSIÈRE, n. f. Pron. *ko-na-cièr.* — Mar. Grosse penture dont les deux branches clouées sur l'étambot d'un bâtiment s'étendent sur les bordages.

CONCAMÉRATION, n. f. (*concamerare,* voûter ; lat.) Pron. *kon-ka-mé-ra-cion.* — Zool. Cloison détachée des nautiles.

CONCASSATION, n. f. (*concasser.*) Pharm. Action de concasser.

CONCASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Concasser : *Un composé confus d'os* CONCASSÉS. (Lacép.) *Comme la mastication manque aux oiseaux, ils sont forcés d'avaler les graines entières ou à demi* CONCASSÉES. (Buff.) *Il faut donner au jeune bœuf de l'orge bouillie et des fèves* CONCASSÉES, *dont il est le plus friand.* (Id.)

CONCASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec ; lat. ; *casser.*) Pron. *kon-ka-cé.* — Briser, réduire en petites parties par divers moyens quelque matière dure, comme le sucre, les grains en général, etc. ; CONCASSER *du poivre.*

CONCATÉNATION, n. f. (*cum,* avec, *catenatio,* enchaînement ; lat.) Pron. *kon-ka-té-na-cion.* — Rhétor. Figure qui consiste à reprendre dans une période quelques mots du premier membre pour commencer le second, et ainsi de suite pour lier les autres membres jusqu'au dernier de la période.

— Philos. Enchaînement, liaison. || Peu usité.

CONCAVE, adj. des 2 g. (*concavus,* lat. ; m. sign.) — Il se dit, par opposit. à *convexe,* d'une surface creusée sphériquement : *Surface* CONCAVE. *Verres* CONCAVES, etc. *Les pétales de la fleur du tilleul sont* CONCAVES. (Acad.)

— Géom. *Le côté* CONCAVE *d'une ligne courbe.*

— Subst. *Le* CONCAVE *d'un globe.* || Vieux.

CONCAVITÉ, n. f. (*concave.*) Pron. *kon-ka-vité.* — Le côté concave, la cavité, le creux d'un corps : *La* CONCAVITÉ *d'un globe. Les* CONCAVITÉS *d'une montagne, d'un rocher. Les* CONCAVITÉS *de la terre. La* CONCAVITÉ *d'un verre de montre. Les* CONCAVITÉS *du cerveau.*

— Géom. *La* CONCAVITÉ *d'une ligne courbe,* son côté concave.

CONCAVO-CONCAVE, adj. des 2 g. (*concavo-concavus,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-ka-vô-kon-kav.* — Qui est concave sur ses deux faces.

CONCAVO-CONVEXE, adj. des 2 g. (*concavo-convexus,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-ka-vô-kon-vèks.* — Qui est concave sur l'une de ses faces et convexe sur l'autre.

CONCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Concéder : *Terre* CONCÉDÉE. *Privilége* CONCÉDÉ. *Les chartes* CONCÉDÉES. (Mignet.)

CONCÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*concedere,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-cé-dé.* — Il change l'*é* fermé du rad. *concéd* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent* : *je concède, tu concèdes, ils concèdent.* — Accorder, octroyer ; il ne se dit guère qu'en parlant de droits, de priviléges, de grâces : *Le roi* AVAIT CONCÉDÉ *de grands priviléges à cette ville.* (Acad.) *Le ministre nous* A CONCÉDÉ *le droit d'établir cette ligne. On vous le* CONCÉDERA. (Acad.)

= **Se concéder,** v. pron. Être concédé : *C'est un privilége qui* SE CONCÈDE *difficilement.*

CONCÉDON, n. m. Pron. *kon-cé-don.* — Pêche. Seconde chambre des bourdigues.

CONCÉLÉBRER, v. tr. ou act. 1re conj. Célébrer conjointement, en commun.

CONCENTRABLE, adj. des 2 g. (*concentrer.*) Qui peut être, qui doit être concentré.

CONCENTRALISATION, n. f. (*concentrer.*) Polit. Centralisation des affaires d'un pays dans les mêmes mains.

CONCENTRATEUR, n. m. (*concentrer.*) Techn. Appareil qui sert à concentrer les liquides, les sirops.

CONCENTRATION, n. f. (*concentrer.*) Pron. *kon-çan-tra-cion.* — Phys. L'action de concentrer : *La* CONCENTRATION *des rayons solaires au foyer d'une lentille.* (Acad.)

— L'état de ce qui est concentré : *La* CONCENTRATION *d'un liquide. Il allait cueillant partout des fleurs inconnues, et en composait un parfum unique, d'une* CONCENTRATION *puissante et d'une merveilleuse douceur.* (Saint-Priest.)

— Fig. *La concentration du pouvoir dans les mains d'un seul.* (Acad.)

— Chim. Opération par laquelle on rapproche sous un moindre volume les parties d'un corps qui étaient étendues dans un fluide.

CONCENTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Concentrer : *L'armée marcha toujours* CONCENTRÉE *et en ordre de bataille.* (Mérimée.)

— Fig. *Haine, fureur* CONCENTRÉE. *Sa colère était* CONCENTRÉE *comme celle des tempéraments froids.* (G. Sand.)

— *Être concentré, concentré en soi-même,* ne point se communiquer, ne laisser rien paraître de ses pensées, de ses sentiments.

— Chim. Il se dit de tout corps en dissolution dont on a rapproché les molécules en diminuant par l'action de la chaleur ou autrement la proportion du liquide qui les tient dissoutes : *Acide* CONCENTRÉ. *Dissolution* CONCENTRÉE.

— Méd. *Pouls concentré,* pouls dont l'artère est mal développée sous le doigt qui la touche.

CONCENTREMENT, n. m. (*concentrer.*) Action de l'esprit qui se concentre, qui se fixe sur quelque chose, a été employé dans ce sens par St-Simon : *Je remarquai que le* CONCENTREMENT *et l'air d'attente de quelque chose de grand redoubla sur tous les visages.* (St-Simon.)

CONCENTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec, *centrum,* centre ; lat.) Pron. *kon-çan-tré.* — Phys. Réunir en un centre : CONCENTRER *les rayons solaires.* (Acad.)

Le foyer où le tout ne peut jamais entrer
Disperse les lueurs qu'il *devait concentrer.* (V. Hugo.)

— Chim. *Concentrer un liquide,* le dépouiller des parties d'eau qui l'affaiblissent.

— Fig. Rapporter sur un objet unique, en un seul point : *Il* A CONCENTRÉ *toute son affection sur son enfant.* CONCENTRER *dans ses mains toute l'autorité.* (Acad.) *Pour se déclarer l'apôtre de la vérité, il faut* AVOIR CONCENTRÉ *tout son bonheur dans sa passion.* (Helvét.) *La solitude* CONCENTRE *et fortifie toutes les facultés de l'âme.* (Lam.)

— Guerr. *Concentrer ses forces,* réunir, ramener sur un même point ses différents corps d'armée.

— *Concentrer sa fureur, sa haine,* la contenir, la dissimuler.

— *Concentrer sa douleur,* la renfermer en soi.

= **Se concentrer,** v. pron. Être concentré : *Les rayons du soleil* SE CONCENTRENT *dans le foyer d'un miroir ardent.* (Acad.) *Toutes nos idées* SE CONCENTRÈRENT *sur ce seul objet.* (Id.)

CONCENTRIQUE, adj. des 2 g. (*concentrer.*) Pron. *kon-çan-trik.* — Géom. Il se dit des cercles et des courbes qui ont un centre commun : *Ces deux cercles sont* CONCENTRIQUES. (Acad.)

CONCENTRIQUEMENT, adv. (*concentrique.*)

ment.) Pron. *kon-çan-trik-man.* — Dans une disposition concentrique : *La pupille des oiseaux de nuit reste toujours ronde en se rétrécissant* CONCENTRIQUEMENT, *au lieu que celle des chats devient perpendiculairement étroite et longue.* (Buff.)

CONCEPT, n. m. (*conceptum,* chose conçue, saisie par la pensée ; lat.) Pron. *kon-cèpt.* — Philos. Idée, vue de l'esprit : *Une abstraction n'est qu'un* CONCEPT. (Acad.)

CONCEPTACLE, n. m. (*conceptaculum,* lieu qui contient une chose ; lat.) Pron. *kon-cèp-takl.* — Bot. Cavité qui contient les corpuscules reproducteurs des plantes cryptogames. ‖ V. FOLLICULE.

CONCEPTACULAIRE, adj. des 2 g. (*conceptacle.*) Bot. Qui a rapport au conceptacle ; *Fructification* CONCEPTACULAIRE.

CONCEPTIBILITÉ, n. f. (*conceptible.*) Didact. Aptitude à être perçu par l'intelligence.

CONCEPTIBLE, adj. des 2 g. (*conceptum,* sup. de *concipere,* percevoir ; lat.) Pron. *kon-cèp-tibl.* — Didact. Qui peut être perçu par l'intelligence : *Fait* CONCEPTIBLE.

CONCEPTIF, IVE, adj. Qui est propre à concevoir : *Esprit* CONCEPTIF.

CONCEPTION, n. f. (*conceptio,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-cèp-cion.* — Action par laquelle un être vivant est conçu ; il se dit en parlant des femelles des animaux : *Depuis la* CONCEPTION *jusqu'à l'enfantement.* (Acad.) *Chacun a en soi, dès sa* CONCEPTION, *la cause qui le détruit.* (Volt.) *Homme, d'où vient ton orgueil? Ta* CONCEPTION *est une faute, ta naissance est une douleur, ta vie un travail, ta mort une nécessité.* (A. Rabbe.)

— Cult. cathol. *La fête de la Conception de la sainte Vierge,* ou simpl. *la Conception : L'Église célèbre aujourd'hui la* CONCEPTION.

— *Filles de la Conception,* religieuses théatines.

— Philos. Opération de l'esprit par laquelle celui-ci conçoit une idée, la comprend, s'en rend compte : *Avoir la* CONCEPTION *vive, facile, aisée. N'avoir pas de* CONCEPTION.

— Par extens. Chose conçue ; idée qui résulte de la corruption : *Forte* CONCEPTION. *Vaine* CONCEPTION. *Cet ouvrage est une des plus belles* CONCEPTIONS *de l'esprit humain.* (Acad.) *L'entendement se forme des* CONCEPTIONS *qui ne lui sont données par aucun de nos sens.* (Marm.) *Nous avons beau enfler nos* CONCEPTIONS, *nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses.* (Pasc.)

CONCEPTIONNAIRE, n. des 2 g. (*conception.*) Pron. *kon-cèp-cio-nèr.* — Hist. eccl. Partisan de la Conception immaculée de la Vierge Marie.

CONCEPTUALISME, n. m. (*conception.*) Pron. *kon-cèp-tu-a-lism.* — Doctrine philosophique fondée par Abeilard au commencement du XII^e^ siècle qui avait pour but de concilier le nominalisme et le réalisme.

CONCEPTUALISTE, adj. et n. des 2 g. (*conceptualisme.*) Il se dit de tout ce qui appartient au conceptualisme et des partisans de cette doctrine.

CONCERNANT, part. pass. du v. Concerner.

CONCERNANT, prés. part. du v. Concerner, Touchant, relativement à : *Une loi* CONCERNANT *tel objet. J'ai à vous dire quelque chose* CONCERNANT *cette affaire-là.* (Acad.) *J'ai regardé comme vaines et dangereuses les questions trop subtiles* CONCERNANT *les choses de Dieu.* (P. Pithou.)

CONCERNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*concernere,* lat. ; m. sign.) Il n'est employé qu'à la 3^e^ pers. du sing. et du pluriel : *Il n'ignore rien de ce qui* CONCERNE *son art. Cela* CONCERNE *vos intérêts.* (Acad.) *Rien de ce qui vous* CONCERNE *ne m'est étranger, parce que rien de ce qui vous* CONCERNE *ne m'est indifférent.* (G. Sand.)

Syn. Concerner, regarder, toucher. Il n'existe entre ces trois mots, dans le sens d'*intéresser,* d'autre différence qu'une légère gradation ; *regarder* dit moins que *concerner,* sur lequel *toucher* renchérit. Une simple affaire d'intérêt une chose de peu d'importance nous *regarde,* tout ce qui dépend de nous, de notre activité, un devoir nous *concerne ;* une affaire de cœur, d'honneur, de fortune, tout ce qui est important ou grave nous *touche.*

CONCERT, n. m. (*concertus ;* lat.) Pron. *kon-cèr.* — Mus. Harmonie qui résulte de plusieurs voix ou de plusieurs instruments, ou de l'union de voix et d'instruments : *Un mélodieux* CONCERT.

Alternativement bal, *concert,* tragédie,
Vauxhall, Italiens, opéra, comédie. (Coll. d'Harl.)

— Séance, réunion musicale : *Donner un* CONCERT. *Aller au* CONCERT.

— *Concert spirituel,* celui où l'on n'entend que des symphonies et des chants religieux.

— Poét. par extens. Tout bruit plus ou moins harmonieux, ordinairement produit par plusieurs sons : *Le bruit des vents et celui des eaux formaient un sauvage* CONCERT *qui flattait mon oreille. Un* CONCERT *d'acclamations. Les* CONCERTS *des oiseaux.* (Acad.)

Mille cloches émues
D'un funèbre *concert* font retentir les nues. (Boil.)
Les fifres, les tambours, le canon et le fer,
Concert extravagant des musiques d'enfer. (Regnier.)

— *Un concert de louanges,* se dit de louanges données en même temps par plusieurs personnes.

— Au plur., Chants, vers : *Les notes monotones du coucou servent de base aux ravissants* CONCERTS *du rossignol.* (B. de St-P.) *Prêtez l'oreille à mes* CONCERTS. (Acad.) *Redoublons nos* CONCERTS. (Mol.)

— Fig. Accord, union vers un même but : *Le* CONCERT *règne entre les éléments, et les hommes sont dans le chaos.* (J.-J. R.) *Il établit dans tous les tribunaux la règle, la discipline, le* CONCERT. (Boss.)

— Intelligence entre des personnes ou des gouvernements pour arriver à une fin : *Il y a* CONCERT *entre eux. Le* CONCERT *européen. Un* CONCERT *d'opinions. Ils ne mirent pas assez de* CONCERT *dans leurs opérations.* (Acad.)

= **De concert,** locut. adv. D'intelligence, avec ensemble : *Agir* DE CONCERT. *Ils ont fait cela* DE CONCERT. *Erreurs, préjugés! s'écrient-ils tous* DE CONCERT. (J.-J. R.)

CONCERTANT, part. prés. du v. Concerter.

CONCERTANT, ANTE, n. (*concerter.*) Celui, celle qui joue sa partie dans un concert : *Il y avait douze* CONCERTANTS. (Ac.) *Il y aura huit* CONCERTANTS, *quatre Italiens de Paris, trois chanteuses et deux gros chantres.* (Lesage.)

— Adj. *Symphonie concertante,* symphonie dans laquelle un certain nombre d'instruments exécutent les parties principales avec de simples accompagnements : *On veut trouver dès le onzième siècle, sur les monuments et dans les manuscrits, quelque chose qui ressemble à des* SYMPHONIES CONCERTANTES. (Vitet.)

— *Duo concertant,* duo dans lequel un des deux instruments répète les passages que l'autre vient d'exécuter.

— Par anal. : *Dans un théâtre lyrique les grands effets dépendent de l'homogénéité des* PARTIES CONCERTANTES. (Scudo.)

CONCERTANTE, n. f. (*concerter.*) Pron. *koncèr-tantt.* — Mus. Absol. Symphonie concertante.

CONCERTÉ, ÉE, part. pass. du v. Concerter : *Notre corps, dont la matière est pleine de ressorts si bien* CONCERTÉS, *ne peut être que l'ouvrage d'une puissance et d'une industrie merveilleuse.* (Fén.) *Ils forment ensemble des danses bien* CONCERTÉES, *qu'ils exécutent à ravir.* (Lesage.)

— Fig. : *Dessein, plan* CONCERTÉ. *Mesure* CONCERTÉE. *Combien de projets sagement* CONCERTÉS *ont manqué!* (Did.) *Les amitiés qui paraissent les plus fortes ne sont pas des intérêts* CONCERTÉS.

— En parl. des personnes, Prudent : *M. de Turenne, plus* CONCERTÉ *que M. le Prince, excuse les fautes sous le nom de malheurs.* (St-Evr.)

— Fig. Qui est composé, affecté dans son air, ses manières : *Homme* CONCERTÉ. *Avoir un air* CONCERTÉ. *Être* CONCERTÉ *dans ses manières. Cet homme-là est fort* CONCERTÉ. (Acad.)

CONCERTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cum,* avec, *certare,* lutter, s'efforcer ; lat.) En parl. de plusieurs personnes, Unir ses efforts, ses moyens à d'autres, etc., pour arriver à un but commun : *Ils* AVAIENT *bien* CONCERTÉ *leurs mesures.* (Acad.)

— Fig. Combiner, arranger dans son esprit : *L'homme a médité de grands préparatifs, réuni de grands moyens,* CONCERTÉ *de grands mouvements.* (Lacépède.)

— Fig. Arranger, ajuster son visage, son maintien, etc., de telle ou telle manière : *Mesurer avec scrupule le plus ou le moins qui se trouve dans les personnes qu'on aborde, pour* CONCERTER *là-dessus son maintien et ses pas.* (Mass.)

— Mus. v. intr. ou n. Faire un concert : CONCERTER *chez quelqu'un.* ‖ Vieux.

— Répéter ensemble une pièce de musique, pour la bien exécuter ensuite. ‖ Vieux.

= **Se concerter,** v. pron. S'entendre avec une ou plusieurs personnes pour arriver à un certain but : CONCERTEZ-VOUS *avec lui là-dessus.* (Ac.) *Ils se* CONCERTÈRENT *longtemps avant que d'en venir à l'exécution.* (Id.)

CONCERTO, n. m. (m. ital.) Pièce de symphonie qui doit être exécutée par tout un orchestre et dans laquelle un instrument joue seul de temps en temps avec un simple accompagnement : *Jouer un* CONCERTO. *Exécuter un* CONCERTO. *Un* CONCERTO *de violon, de flûte.*

— Au pl. *Des* CONCERTOS. *Les* CONCERTOS *de Leclerc eurent une grande réputation.* (Ginguené.)

CONCESSION, n. f. (*concessio,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-cèss-cion.* — Don, octroi de quelque privilége, de quelque droit, de quelque grâce, etc., fait par un souverain, par une autorité quelconque : *Cette exploitation est une* CONCESSION *importante. Ce privilége est une* CONCESSION *de tel roi.* (Acad.) *Cette compagnie a obtenu la* CONCESSION *des mines.* (Id.)

— Absol. Terres que l'État donne aux particuliers dans une colonie à charge de les défricher, de les cultiver : *On lui donna une* CONCESSION *dans l'île de Saint-Domingue.* (Acad.) *Les* CONCESSIONS *se vendaient plus ou moins cher, selon la bonté du sol.* (Châteaub.) *Les Ostrogoths demandèrent la* CONCESSION *de la Pannonie à l'empereur Marcien, qui l'accorda bénévolement.* (Am. Thierry.)

— Acte par lequel le gouvernement accorde à un particulier ou à une compagnie l'autorisation de percevoir des droits de péage et des prix de transport sur un chemin de fer, pour l'indemniser de ses travaux et de ses dépenses : *Obtenir la* CONCESSION *d'un terrain, d'un cours d'eau,* etc.

— CONCESSION *à perpétuité,* cession de terrain dans un cimetière.

— Blas. *Armes de concession,* celles que les souverains, les princes tirent de leurs propres armes pour les donner à celui qu'ils veulent honorer.

— Fig. Avantage accordé : *Cette loi fut une* CONCESSION *faite à l'esprit du temps.* (Ac.) *Faire des* CONCESSIONS *à son adversaire. Les* CONCESSIONS *faites aux hommes amènent les* CONCESSIONS *aux principes.* (Châteaub.)

— Rhétor. Figure qui consiste à accorder à son adversaire ce qu'on pourrait lui contester pour en tirer une conclusion contre lui. On dit par *concession : Je vous passe qu'il soit honnête homme, mais cela le rend-il plus habile?*

CONCESSIONNAIRE, n. des 2 g. (*concession.*) Pron. *kon-cèss-cio-nèr.* — Celui, celle qui a obtenu une concession.

— Adj. *Société* CONCESSIONNAIRE.

CONCETTI, n. m. plur. (*concetti ;* plur. ital.) Pron. *kon-cèt-ti.* — Il se dit de certaines pensées qui ont plus d'éclat que de justesse : *Ouvrages remplis de* CONCETTI. (Acad.) *Des* CONCETTI *et de froids jeux de mots.*

Des *concetti* le frivole ornement. (Del.)

— Il s'empl. abusiv. au sing. : *Cette pensée n'est qu'un* CONCETTI. (Acad.)

CONCEVABLE, adj. des 2 g. (*concevoir.*) Pron. *konss-vabl.* — Qui peut être conçu par la pensée : *Idée* CONCEVABLE. *Idée qui n'est pas* CONCEVABLE.

CONCEVANT, part. prés. du v. Concevoir : *Le phénomène de la raison,* CONCEVANT *l'idée de destination,* CONCEVANT *que toute chose en a une,* CONCEVANT *que l'homme a la sienne et que cette destination a un rapport nécessaire avec celui de l'univers, tarde longtemps à se produire dans l'homme.* (Jouffroy.)

CONCEVEIBA, n. m. Pron. *konss-vè-ba.* — Bot. Arbre de la Guyane ; espèce d'euphorbe.

CONCEVOIR, v. trans. ou act. 3^e^ conj. (*concipere,* lat., même significat.) Pron. *konss-voar.* (*Je conçois, tu conçois, il conçoit, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent ; je concevais, nous concevions ; je conçus, nous conçûmes ; je concevrai, nous concevrons ; je concevrais, nous concevrions ; conçois, concevons, concevez ; que je conçoive, que nous concevions ; que je conçusse, que nous conçussions ; concevant ; conçu, ue.*) Devenir enceinte ; il ne se dit au propr. et avec un compl. dir. que de la femme : *La Vierge* A CONÇU *Notre-Seigneur par l'opération du Saint-Esprit.* (Acad.)

— Fig. En parl. du travail de la pensée, Créer des idées, les combiner : CONCEVOIR *une idée, un plan, un projet,* etc.

Ce que l'on *conçoit* bien s'énonce clairement. (Boil.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de : Elle* CONÇUT *aussitôt de former elle-même son gendre.* (H. de Balz.)

— En parl. des diverses passions de l'âme, Éprouver en soi leurs premières atteintes : CONCEVOIR *de la haine.* CONCEVOIR *de l'amour pour quelqu'un.*

... Je *conçus* pour elle un amour légitime. (Rac.)

— Comprendre, bien saisir par la pensée telle ou telle chose : *Je* CONÇOIS *bien cela. Je ne* CONÇOIS *rien à cela.* CONCEVEZ-VOUS *un pareil procédé? Je* CONÇOIS *ce malheur. Tout rentra dans le silence et dans le respect ; et, quelque méfiance qu'on eût pu* CONCEVOIR *des intentions du vieux général, on comprit du moins*

qu'il ne se regardait pas comme vaincu. (Guizot.)

J'entends que votre cœur soupire,
Et *j'ai conçu* l'adieu qu'elle vient de vous dire. (Rac.)

— Exprimer, énoncer : CONCEVEZ *cette clause en termes plus clairs.* || Dans ce sens, il s'empl. surtout au participe.

— Absol. Devenir enceinte : *Cette femme est hors d'âge de* CONCEVOIR. (Acad.)

— Fig. Comprendre les choses : *Il* CONÇOIT *facilement. C'est un esprit difficile à* CONCEVOIR. *Des esprits légers ne veulent pas se donner la peine de* CONCEVOIR. (Marm.) *Pour être clair il ne faut pas* CONCEVOIR *à demi.* (D'Alemb.)

= **Se concevoir,** v. pr. En parl. des idées, des choses, Être compris, être saisi par l'intelligence : *Cela ne* SE CONÇOIT *pas. Cela* SE CONÇOIT. *Un pareil procédé ne* SE *peut* CONCEVOIR.

— Fam. *Je ne vous conçois pas,* je ne puis vous comprendre, pénétrer vos motifs, vos intentions.

Syn. Concevoir, comprendre. *Concevoir* dans le sens d'Avoir la connaissance d'une chose signifie en saisir d'une manière plus ou moins nette la nature et l'essence ; la *comprendre,* c'est en connaître tout à la fois la raison d'être, la destination et l'utilité.

CONCHE, n. m. (*concha,* coquille ; lat.) Techn. Le second des réservoirs d'un marais salant.

CONCHI, n. m. Bot. Espèce de cannelle.

CONCHITE, n. f. (κόγχος, coquille ; gr.) Pron. *kon-kitt.* — Zool. Coquille bivalve fossile.

CONCHOÏDAL, ALE, adj. (κόγχος, coquille, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kon-ko-i-dal.* — Didact. Qui ressemble à une coquille.

CONCHOÏDE, n. f. (κόγχος, coquille, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kon-ko-id.* — Géom. Espèce particulière de ligne courbe.

CONCHYLE, n. m. (κογχύλιον, gr. ; m. sign.) Coquillage qui fournit la pourpre. || Zool. Poisson.

CONCHYLIFÈRE, adj. (κογχύλη, coquille, φέρω, je porte ; gr.) Zool. Qui porte une coquille.

CONCHYLIOÏDE, adj. des 2 g. (κογχύλιον, coquille, εἶδος, forme ; gr.) Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille.

CONCHYLIOLOGIE, n. f. (κογχύλιον et λόγος, discours ; gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des coquilles de mer ou de terre vivantes ou mortes.

CONCHYLIOLOGISTE, n. m. Didact. Celui qui étudie les coquilles, qui s'occupe de conchyliologie.

CONCIERGE, n. des 2 g. (*conservare,* garder ; lat.) Pron. *kon-cièrj.* — Qui a la garde d'un hôtel, d'un château, d'un palais, d'une prison, etc. : *Le* CONCIERGE *du palais, de la maison.*

CONCIERGERIE, n. f. (*concierge.*) Pron. *kon-cièrj-ri.* — Emploi qui consiste à garder un palais, un château, une prison, etc. : *La* CONCIERGERIE *du ministère des finances lui avait autrefois valu près de quatre mille francs.* (H. de Balz.)

— Demeure, logement d'un concierge.

— Particul. Prison où jadis les parlements tenaient leurs prisonniers : *La* CONCIERGERIE *de Paris. La* CONCIERGERIE *regorge de prisonniers.*

— Par analog. Prison attenant au palais de justice à Paris.

CONCILE, n. m. (*concilium,* assemblée, réunion ; lat.) Pron. *kon-cil.* — Assemblée légitimement convoquée par l'autorité ecclésiastique de plusieurs évêques pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline : *Convoquer un* CONCILE. *Ouvrir un* CONCILE. *Fermer un* CONCILE. *Les canons, les décrets, les actes du* CONCILE. *Les* CONCILES, *dans les premiers siècles de la monarchie, étaient de véritables conseils nationaux.* (J. de Maistre.)

— *Concile œcuménique* ou *général,* assemblée des évêques de tous les États de la chrétienté. || *Concile national,* assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. || *Concile provincial,* assemblée des évêques d'une métropole. || *Concile diocésain,* synode où chaque évêque appelle le clergé de son diocèse.

— Les décrets, les canons faits dans les conciles : *Collection des* CONCILES.

CONCILIABLE, adj. des 2 g. (*concilier.*) Il se dit des choses qui peuvent se concilier : *Ces deux passages me semblent très-*CONCILIABLES. *Ces qualités ne sont pas* CONCILIABLES. (Acad.)

CONCILIABULE, n. m. (*conciliabulum,* assemblée, réunion ; lat.) Assemblée de prélats hérétiques, schismatiques ou illégitimement convoqués : *Ce n'était pas un concile, c'était un* CONCILIABULE.

— Par extens. Réunion secrète de gens qui ont ou à qui l'on suppose de mauvais desseins.

CONCILIAIRE, adj. des 2 g. (*concile.*) Pron. *kon-ci-lièr.* — Qui concerne les conciles : *Discussions* CONCILIAIRES. (Boss.)

CONCILIANT, part. prés. du v. Concilier.

CONCILIANT, ANTE, adj. (*concilians,* lat. ; m. sign.) Qui est propre à concilier les esprits, les gens opposés d'idées, divisés d'intérêts : *Personne* CONCILIANTE. *Esprit, caractère* CONCILIANT. *Mesures* CONCILIANTES. (Acad.) *C'est un homme fort* CONCILIANT. *Je suis* CONCILIANTE. (M^me de Sév.)

CONCILIATEUR, TRICE, n. (*conciliator ;* lat.) Qui concilie, qui s'efforce de concilier, de mettre d'accord des gens séparés d'idées, d'intérêts : *Un* CONCILIATEUR. *Une* CONCILIATRICE. *Saint Louis était le* CONCILIATEUR *entre les princes chrétiens.* (Acad.) *Faire office de* CONCILIATEUR *entre deux personnes qui sont mal ensemble.* (Id.) *S'interposer comme* CONCILIATEUR *entre les partis.*

— Jurispr. *Conciliateur des antinomies,* jurisconsulte qui s'est occupé de faire accorder les lois qui paraissent contraires les unes aux autres.

— Adj. *Esprit* CONCILIATEUR. *Ces jeunes talents, nés dans des jours de transition et de transaction, payèrent leur tribut aux dispositions* CONCILIATRICES *de l'époque.* (G. Sand.)

— *Juges conciliateurs,* juges chargés de remplir l'office d'amis entre des personnes que l'intérêt divise.

CONCILIATION, n. f. (*conciliatio,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-ci-lia-cion.* — Action de ménager, de rétablir la bonne intelligence entre des personnes, des partis divisés d'idées, d'intérêts : *Rétablir, ramener la* CONCILIATION. *Esprit de* CONCILIATION. *Apporter dans les affaires un esprit de* CONCILIATION. *Il eut recours aux voies de* CONCILIATION.

— Dr. Il se dit de ceux qui comparaissent devant un juge de paix pour essayer de se concilier avant de commencer un procès : *Appeler, citer quelqu'un en* CONCILIATION. *Procès-verbal de non-*CONCILIATION.

— L'action de faire concorder des textes ou des lois qui paraissent en opposition : *La* CONCILIATION *des passages de tel auteur. La* CONCILIATION *des lois entre elles. La* CONCILIATION *de ces deux articles n'est pas possible.*

CONCILIATOIRE, adj. des 2 g. (*concilier.*) Pron. *kon-ci-lia-toar.* — Qui a pour but de concilier : *Conférences* CONCILIATOIRES.

CONCILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Concilier : *Les partis sont* CONCILIÉS. *Esprits* CONCILIÉS. *Opinions* CONCILIÉES.

CONCILIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*conciliare,* lat. ; m. sign.) Il prend deux *i* de suite à la 1^re et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous conciliions, vous conciliiez.* — Ménager, opérer un rapprochement, rétablir la bonne intelligence entre des gens divisés d'opinions, d'intérêts : CONCILIER *les partis.* CONCILIER *les opinions, les idées, les intérêts. Le juge de paix s'est vainement efforcé de* CONCILIER *les parties.*

— Fig. Mettre d'accord : CONCILIER *l'intérêt avec le devoir.* CONCILIER *la force avec l'élégance.* CONCILIER *deux textes de lois.*

— Gagner, attirer, amener à soi : CONCILIER *quelqu'un à ses intérêts. Cela lui* A CONCILIÉ *la bienveillance du public.* (Acad.) *Il lui* CONCILIA *la faveur du prince.*

= **Se concilier,** v. pron. Se mettre d'accord : *Il faudrait tâcher de* SE CONCILIER. (Acad.) *Ces gens-là ne pourront jamais* SE CONCILIER. *Votre système ne peut* SE CONCILIER *avec les principes établis.* (Acad.)

— Fig. Gagner à soi, s'attirer, capter : SE CONCILIER *les cœurs, les esprits.* SE CONCILIER *l'amitié des honnêtes gens.*

S'il ne m'est plus permis de *me concilier*
Un monde qui peut-être à bon droit me déteste,
Soyons mère du moins ; peu m'importe le reste. (C. Bonj.)

CONCIS, ISE, adj. (*concisus,* lat. ; m. sign.) Pron. *kon-ci, ciz.* — Il se dit des formes de style qui expriment la pensée de l'écrivain en très-peu de mots : *Style* CONCIS. *Phrase* CONCISE.

— Par analog. : *Cet écrivain est* CONCIS.

CONCISION, n. f. (*concis.*) Pron. *kon-ci-zion.* — Qualité qui consiste à être concis : *Cet auteur aime la* CONCISION, *a de la* CONCISION. *Tacite et Montesquieu sont des modèles de* CONCISION. *La* CONCISION *de La Bruyère est pittoresque.* (La Harpe.) || *SYN.* V. PRÉCISION.

CONCITOYEN, ENNE, n. (*cum,* avec, *civitas,* cité ; lat.) Pron *kon-ci-toaiain, ienn.* — Citoyen de la même ville, du même État qu'un autre : *L'ambitieux ne croit point à la vertu ni au mérite de ses* CONCITOYENS. (Millot.)

— Par extens. *Je suis* CONCITOYEN *de tout homme libre.*

Le lièvre et la perdrix, *concitoyens* d'un champ. (La F.)
Je suis *concitoyen* de tout homme qui pense. (Lam.)

CONCLAMATION, n. f. (*conclamatio,* bruit, acclamation ; lat.) Pron. *kon-kla-ma-cion.* — Ant. mil. Acclamations de l'armée quand elle décernait à un général le titre d'*imperator* : *Les cendres du général romain sont pieusement replacées dans son tombeau, et la garnison, conviée à cette* CONCLAMATION *d'un nouveau genre, défile devant le mausolée rétabli.* (Lenormant.)

CONCLAVE, n. m. (*conclave,* salle fermant à clef ; lat.) Le lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape : *Entrer au* CONCLAVE. *Se rendre au* CONCLAVE. *Les électeurs s'assemblèrent dans la petite chapelle, qui leur servait de* CONCLAVE. (Mignet.)

Et tu n'as pas fait plus d'esclaves
Avec ta toge du sénat
Que sous la pourpre des *conclaves.* (C. Del.)

— Assemblée des cardinaux : *Je pourrais réussir dans un* CONCLAVE. (Id.)

Taisez-vous, taisez-vous ; le *conclave* balance :
Tout est muet dans Rome, au Vatican tout dort. (Id.)

— *Le conclave de tel pape,* le conclave où tel pape a été élu.

CONCLAVISTE, n. m. (*conclave.*) Ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal.

Et comme un *conclaviste* entre dans le conclave,
Le sommelier me prit, et m'enferme en la cave. (Regn.)

CONCLU, UE, part. pass. du v. Conclure : *Chose* CONCLUE. *Affaire* CONCLUE.

CONCLUANT, part. prés. du v. Conclure.

CONCLUANT, ANTE, adj. (*conclure.*) Pron. *kon-klu-ant, antt.* — Qui conclut, qui prouve bien ce que l'on veut soutenir : *Raison, preuve* CONCLUANTE. *Argument* CONCLUANT.

CONCLURE, v. trans. ou act. 4^e conj. (*concludere,* lat. ; m. sign.) (*Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent ; je concluais, nous concluions ; je conclus, nous conclûmes ; je conclurai, nous conclurons ; je conclurais, nous conclurions ; conclus, concluons, concluez ; que je conclue, que nous concluions ; que je conclusse, que nous conclussions ; concluant ; conclu, conclue.*) Terminer définitivement, achever : CONCLURE *une affaire.* CONCLURE *un mariage. Il* CONCLUT *l'alliance à ces conditions.* (Boss.)

— Il se dit d'un récit, d'un discours : *C'est ainsi qu'il* A CONCLU *son discours.* (Acad.)

— Log. Déduire, inférer d'une chose : *Il* CONCLUT *le contraire des mêmes principes.* (Pasc.) *La raison* CONCLUT *la divinité ; l'imagination la voit, l'entend, lui parle. En lisant Despréaux, on* CONCLUT, *on sent le travail.* (D'Alemb.) *Doit-on* CONCLURE *qu'un homme est coupable, parce qu'il est accusé ?* (Lamart.)

— Absol. *Cet orateur ne* CONCLUT *jamais. Cet argument* CONCLUT, *ne* CONCLUT *pas. C'est assez parler ; il faut* CONCLURE.

— Intr. ou n. Tirer une conséquence, faire découler une chose d'une autre : CONCLURE *du simple au composé, du particulier au général.*

— Procéd. Proposer les fins de sa demande après avoir exposé les faits, les raisons. *Cet avocat plaide longuement et ne sait pas* CONCLURE. (Acad.)

— Juger, donner son avis : *Plusieurs juges* ONT CONCLU *à la peine de mort.* (Acad.)

= **Se conclure,** v. pr. Être conclu, arrêté : *La paix* SE CONCLUT. (Boss.)

— Être déduit : *Le vrai* SE CONCLUT *souvent du faux.* (Pasc.)

CONCLUSIF, IVE, adj. (*conclure.*) Pron. *kon-klu-zif, ziv.* — Gramm. Qui marque induction, conclusion : *Donc est une conjonction* CONCLUSIVE.

CONCLUSION, n. f. (*conclure.*) Pron. *kon-klu-zion.* — La fin d'une affaire, d'une délibération : *La* CONCLUSION *d'un traité, d'une affaire. La* CONCLUSION *d'un mariage.*

Pour la *conclusion* l'on n'attend que Valère. (Gress.)

— Fam. *Cet homme est ennemi de la conclusion,* il est difficile de finir une affaire avec lui.

— Littér. Partie d'un discours, d'un récit : *La* CONCLUSION *d'un roman. La* CONCLUSION *de son discours fit beaucoup d'impression sur l'auditoire.* (Acad.)

— Log. Conséquence que l'on tire de quelque raisonnement et surtout d'un argument en forme : *Bonne* CONCLUSION. *Mauvaise* CONCLUSION. *Déduire une* CONCLUSION. *La majeure est inepte, la mineure impertinente et la* CONCLUSION *ridicule.* (Mol.)

Belle conclusion et digne de l'exorde ! (Rac.)

— Résultat d'une délibération : *La* CONCLUSION *fut que l'on marcherait incontinent contre l'ennemi.* (Ac.)

— Prat. au plur. Demande par des requêtes soit écrites, soit verbales, ou par d'autres actes : *On m'a donné tout ce que je demandais par mes* CONCLUSIONS. (Acad.) CONCLUSIONS *principales.* CONCLUSIONS *subsidiaires. Le tribunal lui a adjugé ses fins et* CONCLUSIONS.

— *Les conclusions du ministère public*, les avis et réquisitions du ministère public : *L'avocat général a pris ses* CONCLUSIONS. (Acad.)

— Adverb. Fam. Enfin, bref : CONCLUSION, *je n'en ferai rien.* (Acad.)

CONCLUSUM, n. m. (m. lat., *chose conclue, terminée.*) Pron. *kon-klu-som.* — Décret de la diète germanique, du conseil aulique ou de toute autre assemblée de ce genre.

CONCOCTEUR, TRICE, adj. (*cum*, avec; *coctor*, qui fait cuire; lat.) Méd. Qui favorise la digestion.

CONCOCTION, n. f. (*cum*, avec; *coctio*, action de cuire; lat.) Pron. *kon-kok-cion.* — Méd. La digestion des aliments. ‖ On dit plus ordinair. *Coction.*

CONCOMBRE, n. m. (*cucumis*, lat.; m. sign.) Bot. Genre de la famille des Cucurbitacées, qui renferme un grand nombre d'espèces toutes annuelles, herbacées, à tiges rampantes ou grimpantes, dont les principales sont les *concombres proprement dits*, les *melons* et les *citrouilles*. Les premiers comprennent le *concombre commun*, plante potagère dont les fruits, aqueux, presque cylindriques, de couleur blanche, verdâtre ou jaune, se mangent cuits ou crus et confits dans le vinaigre.

CONCOMITANCE, n. f. (*cum*, avec; *comitari*, accompagner; lat.) Didact. Coexistence, concours de deux ou de plusieurs choses : *La* CONCOMITANCE *de ces deux symptômes dans une pareille maladie est bien fâcheuse.* (Acad.) *La* CONCOMITANCE *de certains phénomènes est très-remarquable.*

= **Par concomitance**, locut. adv. Théol. Inséparablement : *Le corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du vin* PAR CONCOMITANCE. (Acad.)

CONCOMITANT, ANTE, adj. (*cum*, avec; *comitans, comitantis*, qui accompagne; lat.) Pron. *kon-ko-mi-tan, tantt.* — Il se dit d'une chose qui en accompagne une autre considérée comme principale : *Signes* CONCOMITANTS. *Symptômes* CONCOMITANTS. *Dans l'histoire du commerce on ne trouve pas un seul exemple où l'imposition avait été* CONCOMITANTE *de l'entreprise.* (Raynal.) *Dans ces masses liquides il s'est fait une séparation et une projection de parties à leur équateur où la force centrifuge est la plus grande, et ces parties ont formé des masses* CONCOMITANTES *et sont devenues des satellites.* (Buff.)

— Théol. *La grâce concomitante*, celle que Dieu nous donne pendant le cours de nos actions pour les rendre méritoires.

CONCORDANCE, n. f. (*concorder.*) Pron. *kon-kor-danss.* — Accord, convenance : *La* CONCORDANCE *des divers témoignages ne laisse plus de doute sur la vérité des faits.* (Acad.)

— Particul. Il se dit en parl. des auteurs canoniques : *Il y a eu une merveilleuse* CONCORDANCE *entre les Évangélistes.* (Acad.)

— Il se dit des livres qui ont pour but de montrer la concordance des Écritures, des lois, des coutumes : *La* CONCORDANCE *des Évangiles.*

— *Les Concordances de la Bible*, ou simpl. *les Concordances*, ouvrages donnant tous les mots de la Bible et indiquant tous les endroits où ils se trouvent : *Quand on apprit que je citais aussi juste dans la Bible que les* CONCORDANCES, *ce fut à qui pourrait m'héberger au presbytère.* (Ch. Nod.)

— Gramm. Accord des mots entre eux : *La* CONCORDANCE *du nom avec l'adjectif.*

— *Syntaxe de concordance*, concordance des mots et des propositions. ‖ V. SYNTAXE.

— *Concordance des calendriers*, tableau servant à établir le rapport qui existe entre le calendrier républicain et le calendrier grégorien.

CONCORDANT, part. prés. du v. Concorder.

CONCORDANT, ANTE, adj. (*concorder.*) Pron. *kon-kordan, dantt.* — Qui est d'accord avec un autre : *Des témoignages* CONCORDANTS. (Ste-Beuve.)

— Littér. Il se dit de vers qui ont un sens différent, mais qui offrent cependant plusieurs mots communs : *On a fait en latin des vers* CONCORDANTS; *il n'y en a plus aujourd'hui que dans les scènes d'opéra où plusieurs personnages chantent ensemble.*

— Anc. prat. *Mariage concordant*, mariage où règne l'intelligence, l'harmonie.

CONCORDANT, n. m. (*concorde.*) Pron. *kon-kordan.* — Mus. Espèce de voix entre la taille et la basse-taille et qui peut chanter l'une et l'autre : *Un beau* CONCORDANT.

— Chanteur qui possède cette voix.

CONCORDANTIEL, ELLE, adj. (*concordant.*) Néol. Qui établit la concordance, qui fait concorder : *Table* CONCORDANTIELLE.

CONCORDAT, n. m. (*concorde.*) Transaction, accord, convention; il se dit en matières ecclésiastiques, et principalement d'un accord conclu entre le pape et un souverain touchant les affaires religieuses d'un État : *Passer, faire un* CONCORDAT. *L'évêque est, d'après le* CONCORDAT, *choisi et nommé par le gouvernement, et demeure pour les études ecclésiastiques de son diocèse l'autorité responsable.* (Dupanl.)

— *Le concordat de 1801*, convention entre le gouvernement français et le saint-siége pour le rétablissement du culte catholique en France.

— Comm. Acte d'accommodement, d'atermoiement passé entre un failli et ses créanciers : *Consentir à un* CONCORDAT. *L'homologation d'un* CONCORDAT.

CONCORDE, n. f. (*concordia*; lat., m. sign.) Union, bonne intelligence qui règne entre deux ou plusieurs personnes : *Maintenir la* CONCORDE. *Entretenir la* CONCORDE. *Rétablir la* CONCORDE. *Cela pourrait altérer la concorde qui règne entre eux.* (Acad.) *La* CONCORDE *et l'union sont rétablies parmi nous.* (Mass.) *Les bienfaits sont le lien de la* CONCORDE *publique et particulière.* (Ch. Dupin.)

— On ne l'emploie plus en m. part, comme l'a fait Corneille :

Un portrait effroyable
De leur *concorde* impie, affreuse, inexorable.

CONCORDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*concorde.*) Vivre en bonne intelligence : *Ces deux hommes ne pourront jamais* CONCORDER. (Acad.)

— Fig. en parl. des choses, Être d'accord, avoir du rapport, de la convenance : *Leurs témoignages ne* CONCORDENT *guère.* (Acad.) *Faire* CONCORDER *deux articles d'une loi.* (Id.)

CONCOURANT, part. prés. du v. Concourir.

CONCOURANT, ANTE, adj. (*concourir.*) Pron. *kon-kou-ran, rantt.* — Qui concourt.

— Mécan. *Forces concourantes*, forces dont les directions tendent à un même but. ‖ On dit aussi *Puissances concourantes.*

— Géom. *Lignes concourantes*, lignes qui tendent à se rencontrer.

CONCOURIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*concurrere*, courir avec, ensemble; lat.) — (*Je concours, tu concours, il concourt, nous concourons, vous concourez, ils concourent; je concourais, nous concourions; je concourus, nous concourûmes; je concourrai, nous concourrons; je concourrais, nous concourrions; concours, concourons, concourez; que je concoure, que nous concourions; que je concourusse, que nous concourussions; concourant; concouru*, invar.) Coopérer à quelque chose, contribuer à produire quelque résultat conjointement avec un ou plusieurs autres agents; il se dit des personnes et des choses : *Il* CONCOURUT *à son bonheur, à sa ruine. Cette loi* CONCOURRA *sans doute au bien public. Vous* AVEZ CONCOURU *avec moi au succès de cette affaire.* (Acad.) *Tout semblait* CONCOURIR *à son élévation, à sa perte.* (Id.) *Dans l'univers physique, le mal concourt au bien, et rien ne nuit à la nature.* (Buff.) *Les silences, dans tous les genres de mélodies,* CONCOURENT *puissamment aux grands effets.* (Id.)

— Phys. et géom. Se rencontrer : *Ces deux lignes* CONCOURENT *en un point.*

— Fig. Il se dit des choses : *Le talent et le cœur* CONCOURAIENT *en lui.*

— Fig. Être, se mettre en concurrence pour obtenir un prix, un emploi, etc., qui doit être adjugé au plus capable, au plus digne : CONCOURIR *pour le prix d'éloquence, de peinture.* CONCOURIR *pour une chaire de droit, de médecine.*

— Il se dit des ouvrages mêmes que font les concurrents : *Les ouvrages envoyés après telle époque ne pourront* CONCOURIR. (Acad.)

CONCOURINE, n. f. Pron. *kon-kourinn.* — Techn. Drogue servant à teindre en jaune.

CONCOURS, n. m. (*concursus*; lat., m. sign.) Pron. *kon-kour.* — Action de concourir, de coopérer à produire quelque résultat; il se dit des personnes et des choses : *Le* CONCOURS *de Dieu avec les créatures.* (Acad.) *Le* CONCOURS *du talent et de la vertu peut inspirer les plus belles productions. Son* CONCOURS *m'a été fort utile.* (Acad.) *L'humidité ne favorise la végétation que par le* CONCOURS *de la chaleur.*

— Fig. Rencontre, réunion : *Un* CONCOURS *d'heureuses circonstances. L'hérésie est née dans le* CONCOURS *de tant d'intérêts et d'intrigues.* (Fléch.) *Évitez le* CONCOURS *de deux a; la poésie française proscrit ce heurtement de voyelles.* (Voltaire.) *L'harmonie du discours consiste à éviter le* CONCOURS *des syllabes rudes.* (D'Alemb.) *Selon le système d'Épicure, l'univers aurait été formé par le* CONCOURS *fortuit des atomes.* (Acad.)

Fuyez des mauvais sons le *concours* odieux. (Boil.)

— Foule considérable qui se porte en quelque endroit : *Il s'y fait un grand* CONCOURS *de monde.* (La Br.)

L'audace d'une femme, arrêtant ce *concours*,
En des jours ténébreux a changé ces beaux jours. (Rac.)

— Concurrence d'un certain nombre de personnes qui luttent entre elles pour obtenir un prix, un emploi, etc., qu'on doit adjuger au plus digne : CONCOURS *de peinture, de sculpture. Mettre au* CONCOURS *une chaire de droit. Le* CONCOURS *annuel des élèves de l'Université. Être admis à un* CONCOURS. (Acad.) *Je voudrais voir un* CONCOURS *établi entre les poëtes.* (Barthél.)

— On dit dans ce sens : *Mettre au* CONCOURS *l'exécution d'un monument, d'un tableau.*

CONCRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec; lat., et *créer.*) Pron. *kon-kré-é.* — Anc. Faire, créer, composer deux choses en même temps.

CONCRÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Concréfier : *Matière* CONCRÉFIÉE.

CONCRÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*concret*, et *facere*, faire; lat.) Didact. Rendre concret : CONCRÉFIER *la matière.*

= **Se concréfier**, v. pr. Devenir concret : *La matière* SE CONCRÉFIE.

CONCRESCIBILITÉ, n. f. (*concrescible.*) État de ce qui est concret : *La* CONCRESCIBILITÉ *du sang est plus grande chez le nègre que chez le blanc, chez l'homme adulte que chez l'enfant, chez un individu en santé que chez l'individu languissant.* (Dupuytr.) *Le mélange d'eau et de sang par égales parties n'altère pas sensiblement la couleur de ce dernier liquide ni sa* CONCRESCIBILITÉ. (Id.)

CONCRESCIBLE, adj. des 2 g. (*concret.*) Didact. Qui est susceptible de devenir concret.

CONCRET, ÈTE (adj. *concretus*, ce qui est composé; lat.) Pron. *kon-krè, krètt.* — Log. *Terme* CONCRET, se dit d'une qualité considérée dans un sujet, par oppos. à *Terme abstrait*, désignant une qualité considérée seule, indépendamment de son sujet : *Grand, vert, rond* unis à des substantifs, comme dans GRAND *homme, couleur* VERTE, *chapeau* ROND, sont des *termes concrets*; et *grandeur, verdure, rondeur* sont des termes abstraits.

— Gramm. *Verbe concret.* ‖ V. VERBE.

— Arithm. *Nombre concret*, nombre exprimé avec l'espèce de ses unités : *Dix hommes, cent chevaux sont des nombres* CONCRETS.

— Chim. Il se dit des substances épaissies et solidifiées : *Le camphre est une huile* CONCRÈTE. (Acad.) *L'acide benzoïque est un acide* CONCRET. (Id.)

— N. m. Gramm. Qualité considérée dans son sujet, par oppos. à *Abstrait*, qui exprime la qualité considérée indépendamment de tout sujet.

CONCRÉTION, n. f. (*concret.*) Pron *kon-kré-cion.* — Action de s'épaissir : *La* CONCRÉTION *du lait, de l'huile. L'élévation de la température est une cause qui s'oppose à la* CONCRÉTION *du sang.* (Dupuytr.) *Son audace change les dangers en ressources; il aborde fièrement les pics flottants de la mer, et ces* CONCRÉTIONS *d'un liquide saumâtre se fondent dans ses mains en eau douce et salutaire.* (Lémontey.)

— Min. La réunion de plusieurs parties en un corps solide : CONCRÉTION *saline, pierreuse.*

— Chir. Adhérence des parties qui naturellement doivent être séparées : *La* CONCRÉTION *des doigts.*

CONCRÉTIONNÉ, ÉE, adj. Min. Qui a le caractère d'une concrétion : *Fer* CONCRÉTIONNÉ.

CONÇU, UE, part. pass. du v. Concevoir : CONÇUS *dans la souffrance, ces malheureux enfants n'arrivent pas souvent à la consistance d'hommes.* (Blanqui.)

Un souffle d'amour environne
Celle par qui l'homme est *conçu*. (Lam.)

— *Ses ouvrages sont* CONÇUS *avec sagesse. Nous y trouvons les sentiments des saints Pères* CONÇUS *et exprimés en leurs propres termes.* (Pasc.) *Plan bien* CONÇU. (C. Del.)

CONCUBIN, n. m. Anc. Celui qui vivait avec une concubine.

CONCUBINAGE, n. m. (*concubine.*) Pron. *kon-ku-bi-naj.* — Commerce d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés.

— Droit rom. Union légitime, mais contractée avec une personne de condition inférieure qui ne pouvait, faute de dot ou de naissance, soutenir la pleine dignité du mariage : *À Rome, le* CONCUBINAGE *n'avait rien de déshonorant.*

CONCUBINAIRE, n. m. (*concubine.*) Pron. *kon-ku-bi-nèr.* — Celui qui entretient une concubine.

CONCUBINE, n. f. (*concubina*; lat., m. sign.) Femme qui entretient un commerce avec un homme sans être mariée : *Absalon fit dresser une tente sur le toit du palais quand il abusa des* CONCUBINES *de son*

père. (Fleury.) *Commode périt par le poison que lui donne une de ses* CONCUBINES. (Châteaub.)

— Fig. *Rome ne répudia la liberté, pour devenir la* CONCUBINE *des tyrans, que lorsqu'elle se fut dépouillée de l'innocence de ses mœurs et de son respect pour les dieux.* (Châteaub.)

Cet exemple réfute énergiquement l'opinion de l'auteur du *Dictionnaire national,* qui prétend que *concubine* ne peut entrer que dans le style badin et que le style noble doit recourir à une périphrase ou à *l'emploi des mots* LAÏS, PHRYNÉ.

CONCULQUER, v. tr. ou act 1re conj. (*conculcare,* fouler aux pieds ; lat.) Pron. *kon-kul-ké.* — Fouler aux pieds, terrasser, anéantir.

CONCUPISCENCE, n. f. (*concupiscentia;* lat.) Pron. *kon-ku-piss-çanss.* — Inclination aux plaisirs illicites et sensuels : *La* CONCUPISCENCE *de la chair.* (Ac.) *La* CONCUPISCENCE *des yeux.* (Id.) *Regarder avec des yeux de* CONCUPISCENCE.

SYN. Concupiscence, convoitise. La *concupiscence* est un penchant naturel et violent pour tout ce qui plaît aux sens ; la *convoitise* est un acte de *concupiscence* déterminé par la vue d'un objet qui nous tente.

CONCUPISCENT, ENTE, adj. (*concupiscence.*) Pron. *kon-ku-piss-çan, çantt.* — Rempli de concupiscence : *Philosophique* CONCUPISCENTE. (D'Alemb.)

CONCUPISCIBLE, adj. des 2 g. (*concupiscence.*) Philos. scol. *Appétit concupiscible,* désir de l'âme qui la pousse vers ce qu'elle considère comme un bien. || Il se dit par oppos. à *Appétit irascible.*

CONCURREMMENT, adv. (*concurremment.*) Pron. *kon-kur-ra-man.* — En concurrence : *Ils briguaient cette charge* CONCURREMMENT. (Ac.)

— Conjointement, ensemble : *Nous pouvons agir* CONCURREMMENT.

— Prat. : Au même rang. *Ces créanciers viennent en ordre* CONCURREMMENT.

CONCURRENCE, n. f. (*concurrent.*) Pron. *kon-kur-ranss.* — Prétention de plusieurs personnes à la même chose, au même honneur, au même emploi, etc. : *Grande* CONCURRENCE. *Redoutable* CONCURRENCE. *Entrer en* CONCURRENCE. *Soutenir la* CONCURRENCE. *Se trouver en* CONCURRENCE *avec quelqu'un pour une place. L'émulation, cette généreuse* CONCURRENCE *des âmes, est l'aiguillon de la perfectibilité.* (Portalis.)

— Comm. Rivalité qui s'établit entre les fabricants, les commerçants : *Redouter, soutenir la* CONCURRENCE. *Les produits de telle fabrique font* CONCURRENCE *aux vôtres. La* CONCURRENCE *fait baisser le prix courant au niveau des frais de production.* (J.-B. Say.)

— Écon. polit. *Libre concurrence : En thèse générale, la* LIBRE CONCURRENCE *des travailleurs est plus utile à la production que le travail soumis à des restrictions et à des gênes.* (Rossi.)

— Jurispr. Égalité de droits, de privilége, d'hypothèque entre plusieurs personnes sur une même chose : *Exercer une hypothèque en* CONCURRENCE. (Acad.) *Venir en* CONCURRENCE *avec tel et tel créancier.*

— *Jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de,* jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie, acquittée : *Vous rembourserez* JUSQU'À CONCURRENCE *de tant.*

— Absol. *Jusqu'à due concurrence.*

CONCURRENT, ENTE, n. (*concurrens, concurrentis,* qui court avec; lat.) Pron. *kon-kur-ran, rantt.* — Celui qui prétend à une même chose et en même temps qu'un autre : CONCURRENT *sérieux.* CONCURRENT *redoutable. Une* CONCURRENTE. *Il y a plusieurs* CONCURRENTS *pour cette place.* (Ac.) *Supplanter un* CONCURRENT. (Mass.) *Il ne peut souffrir de* CONCURRENTS. (Acad.)

— Adjectiv. Chron. Il se dit des jours surnuméraires soit de l'année commune, soit de l'année bissextile. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils concourent avec le cycle solaire : *Jours* CONCURRENTS.

CONCUSSION, n. f. (*concussio;* lat., m. sign.) Pron. *kon-kuss-cion.* — Malversation, exaction quelquefois accompagnée de violences, exercée par des fonctionnaires dans l'administration, la manutention des deniers publics : *De violentes* CONCUSSIONS. *De criminelles* CONCUSSIONS.

CONCUSSIONNAIRE, n. m. (*concussion.*) Pron. *kon-kuss-cio-nèr.* — Celui qui fait des concussions : *Violent* CONCUSSIONNAIRE. *Misérable* CONCUSSIONNAIRE. *Poursuivre les* CONCUSSIONNAIRES.

— Adj. *Ministre, percepteur* CONCUSSIONNAIRE.

CONDALIE, n. f. Pron. *kon-da-lî.* — Bot. Arbuste du Chili.

CONDAMNABLE, adj. des 2 g. (*condamner.*) Pron. *kon-da-nabl.* — Qui mérite d'être condamné : *C'est un homme* CONDAMNABLE. *Action* CONDAMNABLE. *Conduite* CONDAMNABLE. *L'excès en tout est* CONDAMNABLE. (Fr. de Neuch.)

CONDAMNATION, n. f. (*condamner.*) Pron. *kon-da-na-cion.* — Action de condamner quelqu'un par un jugement : *Il y eut* CONDAMNATION *contre lui. On prononça sa* CONDAMNATION. CONDAMNATION *par défaut.* CONDAMNATION *par corps.* CONDAMNATION *solidaire.* CONDAMNATION *à une peine infamante.*

— *Passer condamnation,* consentir, acquiescer : *Ébloui de ces raisons,* IL PASSA CONDAMNATION. (Volt.)

— Fig. Avouer qu'on a tort : JE PASSE CONDAMNATION *sur votre critique.* (Piron.)

— *Subir condamnation,* acquiescer à un jugement dont on pourrait appeler : *Vous n'aurez ni trêve ni repos de moi que vous n'*AYEZ PASSÉ CONDAMNATION *sur tous les chefs.* (Beaum.)

— *Subir sa condamnation,* subir la peine à laquelle on a été condamné.

— Blâme : *L'amour-propre souffre plus patiemment la* CONDAMNATION *de nos goûts que de nos opinions.* (La Rochef.)

— Fig. Improbation résultant de la comparaison de ce qui est louable avec ce qui ne l'est pas : *La conduite de ce ministre est la* CONDAMNATION *de celle qu'ont tenue ses prédécesseurs.* (Acad.)

— Plur. Somme d'argent, dommages et intérêts auxquels on est condamné : *Payer le montant des* CONDAMNATIONS. (Acad.)

CONDAMNATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *kon-da-na-toar.* — Anc. prat. Qui porte condamnation.

CONDAMNÉ, ÉE, part. pass. du v. Condamner : *Cet homme a été* CONDAMNÉ *à telle peine. Un criminel* CONDAMNÉ *à la peine capitale.*

Condamné le matin, venir au bal le soir ! (C. Del.)

— Par extens. et fig. : *Tous les hommes sont nés nus et pauvres, tous sujets aux misères de la vie, aux chagrins, aux maux, aux besoins, aux douleurs de toute espèce, enfin tous sont* CONDAMNÉS *à la mort.* (J.-J. Rouss.) *Des terres* CONDAMNÉES *à la stérilité.* (Barthél.)

— Fig. et mor. Désapprouvé, blâmé, critiqué : *Il a été hautement* CONDAMNÉ *par ses amis. Cet auteur a été* CONDAMNÉ *par la critique.*

— Par analog. Il se dit des choses elles-mêmes : *Cette conduite est* CONDAMNÉE *par tout le monde. Son livre fut* CONDAMNÉ *par la Sorbonne.* (Acad.)

— Substant. Celui contre lequel une peine afflictive ou infamante a été prononcée ; il se dit surtout en matière criminelle : *Un* CONDAMNÉ *à mort. Le* CONDAMNÉ *s'est pourvu en cassation.* (Acad.)

CONDAMNER, v. trans. ou act. 1re conj. (*condemnare;* lat., m. sign.) Pron. *kon-da-né.* — Jurispr. Prononcer un jugement contre quelqu'un ; frapper d'une peine : CONDAMNER *quelqu'un à mort, aux travaux forcés. Tullus n'osait ni* CONDAMNER *ni absoudre Horace.* (Boss.) *Dieu* CONDAMNE *et punit ceux qui l'offensent.* (Id.)

— Par extens. et fig. *On l'*A CONDAMNÉ *au silence. Qui vous* A CONDAMNÉ *à lire d'aussi mauvais ouvrages ?*

— Vouer : *La nature semble* AVOIR CONDAMNÉ *ces tristes campagnes à une éternelle stérilité.* (Fén.) CONDAMNER *un ouvrage à l'oubli.*

Oui, de tous les humains les plus infortunés
Sont ceux qu'à de longs jours le ciel a *condamnés.*
(Saurin.)

— *Condamner un malade,* déclarer qu'il ne guérira point, que sa maladie est mortelle.

— Fig. En parl. des portes, des fenêtres, des baies, Boucher : *On* A CONDAMNÉ *une arcade, bouché une fenêtre.* (Mérim.)

Ces grilles, ces barreaux
Dont un noir forgeron *condamnait* sa fenêtre. (Regn.)

— Mar. *Condamner un bâtiment,* le déclarer hors d'état de tenir la mer.

— Fig. et mor. Blâmer, désapprouver : CONDAMNER *quelqu'un pour sa conduite.* CONDAMNER *une opinion.* (Boss.) *La Sorbonne* CONDAMNE *ce livre. Il ne faut pas* CONDAMNER *notre prochain sans être assuré qu'il est coupable.* (Pasc.)

L'homme fait malgré lui souvent ce qu'il *condamne.* (R.)
On doit se regarder soi-même un peu longtemps
Avant que de songer à *condamner* les gens. (Mol.)
Il *condamne* au matin ses sentiments du soir. (Boil.)

— *Celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche pour* CONDAMNER *ou pour applaudir.* (La Br.)

— Fig. *Ces preuves vous* CONDAMNENT.

= **Se condamner,** v. pron. S'astreindre, s'obliger : SE CONDAMNER *à des travaux pénibles.* (Ac.) *Quelle serait la puissance des rois s'ils* SE CONDAMNAIENT *à en jouir seuls ?* (Mass.)

— Reconnaître soi-même qu'on a tort, qu'on est en faute : *N'en dites pas davantage, je* ME CONDAMNE. *Il* SE CONDAMNA *lui-même en avouant ses torts.* (Acad.)

CONDEMNADE, n. f. Pron. *kon-da-nad.* — Anc. Sorte de jeu de cartes qui se jouait à trois personnes.

CONDENSABILITÉ, n. f. (*condensable.*) Pron. *kon-dan-ça-bi-li-té.* — Propriété de se resserrer sur soi-même.

CONDENSABLE, adj. des 2 g. (*condenser.*) Pron. *kon-dan-çabl.* — Phys. Qui peut se resserrer sur soi-même ou être réduit à un moindre volume.

CONDENSATEUR, n. m. (*condenser.*) Pron. *kon-dan-ça-teur.* — Phys. Appareil destiné à accumuler l'électricité et à la condenser dans un étroit espace : *Le* CONDENSATEUR *électrique sert à rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité.* (Acad.)

— Mécan. *Condensateur de forces,* tout appareil qui accumule les efforts successifs d'un moteur pour les dépenser ensuite selon le besoin.

CONDENSATION, n. f. (*condenser.*) Pron. *kon-dan-ça-cion.* — Phys. Action par laquelle un corps qui occupait actuellement un certain espace est réduit à un espace moindre : *La* CONDENSATION *de l'air s'opère par la pression.* (Acad.) || Il se dit par oppos. à *Raréfaction.*

— L'effet de la chaleur sur les corps est de les dilater ; au contraire, lorsque leur température s'abaisse, leurs molécules tendent à se rapprocher ; ce dernier phénomène s'appelle Contraction ou *condensation.* Le mot de *condensation* s'applique plus particulièrement au cas où le corps passe de l'état gazeux à l'état liquide.

— Art milit. *Condensation de colonne,* mouvement qui produit la colonne serrée.

CONDENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Condenser : *Eau* CONDENSÉE. *Air* CONDENSÉ.

CONDENSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*condensare;* lat., m. sign.) Resserrer dans un espace moindre : *Il y a des instruments avec lesquels on* CONDENSE *l'air.* (Acad.)

— Art milit. *Condenser une colonne,* la disposer en colonne serrée.

= **Se condenser,** v. pron. Être condensé : *L'air* SE CONDENSE *aisément.* (Acad.) *Les vapeurs qui* SE CONDENSENT *dans l'air forment les nuages.*

CONDENSEUR, n. m. Pron. *kon-dan-ceur.* — Phys. Récipient dans lequel se rend la vapeur après avoir agi sur le piston d'une machine à condensation, et où elle est ramenée à l'état liquide par un jet d'eau froide.

CONDESCENDANCE, n. f. (*condescendre.*) Pron. *kon-dèss-çan-danss.* — Complaisance qui fait qu'on accède aux volontés, aux désirs, aux sentiments de quelqu'un : *Sage* CONDESCENDANCE. *Molle* CONDESCENDANCE. *Basse* CONDESCENDANCE. *J'ai de la* CONDESCENDANCE *pour mes amis ; je souffre patiemment leurs mauvaises humeurs.* (La Rochef.)

— Complaisance en général : *Il a fait cela par* CONDESCENDANCE. (Acad.) *C'était donc du côté d'Eugène Beauharnais une* CONDESCENDANCE *pleine de charmes qui tenait également de la politesse de ses manières et de la bienveillance de son cœur.* (Ch. Nod.)

Cette *condescendance* est un nouvel outrage. (E. A.)

— Suivi d'un infinitif, il veut toujours la préposition *à;* Voltaire cependant a dit : *Si vous avez la* CONDESCENDANCE DE *venir jusque chez moi. Condescendance,* employé ici pour *complaisance,* est une impropriété de terme.

CONDESCENDANT, part. pr. du v. Condescendre.

CONDESCENDANT, ANTE, adj. (*cum,* avec ; *descendens, descendentis,* qui descend ; lat.) Qui condescend aux volontés de quelqu'un, qui a un naturel facile à céder : *Homme* CONDESCENDANT. *Caractère* CONDESCENDANT. || Peu usité.

CONDESCENDRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*cum,* avec ; *descendo,* je descends ; lat.) Pron. *kon-dè-çandr.* (*Je condescends, tu condescends, il condescend, nous condescendons, vous condescendez, ils condescendent ; je condescendais, nous condescendions ; je condescendis, nous condescendîmes ; je condescendrai, nous condescendrons ; je condescendrais, nous condescendrions ; condescends, condescendons, condescendez ; que je condescende, que nous condescendions ; que je condescendisse, que nous condescendissions ; condescendant ; condescendu,* invar.) Se rendre, céder complaisamment aux sentiments, aux désirs, à la volonté de quelqu'un : *Je ne puis* CONDESCENDRE *à tout ce que vous souhaitez de moi.* (Acad.) *J'y donne les mains pourvu qu'il y* CONDESCENDE. (La Br.)

— Supporter, tolérer, en parl. des penchants, des défauts de quelqu'un : CONDESCENDRE *aux faiblesses, aux besoins de quelqu'un.* CONDESCENDRE *aux goûts, aux caprices des enfants.*

CONDICTION, n. f. Pron. *kon-dik-cion.* — Dr.

rom. Action personnelle, intentée pour revendiquer un objet volé, retenu injustement.

CONDIGNE, adj. des 2 g. (*cum*, avec; *dignus*, digne; lat.) Anc. Digne.

— Théol. *Satisfaction* CONDIGNE, expiation égale à la faute.

CONDIGNEMENT, adv. Pron. *kon-di-gn-man.* — Théol. D'une manière condigne.

CONDIGNITÉ, n. f. Pron. *kon-di-gnité.* — Théol. Qualité de ce qui est condigne.

CONDIMENT, n. m. (*condimentum*; lat., m. sign.) Assaisonnement : *Le poivre, l'ail sont des* CONDIMENTS. || Il a vieilli.

CONDISCIPLE, n. m. (*condiscipulus*; lat., m. sign.) Pron. *kon-di-cipl.* — Camarade d'études; celui avec qui l'on étudie dans la même école, dans la même classe : *Un bon* CONDISCIPLE. *Un fidèle* CONDISCIPLE. *Le* CONDISCIPLE, *c'est la société qui commence, la vie sociale, ses devoirs et ses droits.* (Dupanl.) *Il faut être bon pour ses* CONDISCIPLES.

— Adj. *Ils sont* CONDISCIPLES.

CONDIT, n. m. (*conditum*, ce qui est apprêté, assaisonné; lat.) Pron. *kon-di.* — Art cul. Toute chose confite au sucre ou au miel.

— Pharm. Composé de vin, de miel et de quelques aromates, surtout de poivre.

CONDITION, n. f. (*conditio*; lat.) Pron. *kon-dicion.* — Nature, état, qualité d'une personne ou d'une chose : *La* CONDITION *des choses humaines est d'être périssables.* (Acad.) *Les mœurs sont la seule base, l'indispensable* CONDITION *des lois.* (Lam.) *Notre* CONDITION *faible et mortelle.* (Pasc.) *La* CONDITION *des princes les oblige à plus de devoirs que les autres hommes. La force est la* CONDITION *de la durée, la* CONDITION *du bien et du mal.* (M^me Tastu.) *La* CONDITION *de la femme dans tous les pays est le signe certain du degré de civilisation auquel ces pays sont arrivés.* (Ph. Chasles.)

— Au pl. Qualités d'un objet par rapport à sa destination : *Ce travail n'a pas les* CONDITIONS *voulues, les* CONDITIONS *demandées.*

— Particul. L'état d'une personne considérée par rapport à sa naissance; dans ce sens il est ordinairement précédé de la préposit. *de*, et ne s'emploie pas au plur. *Être de* CONDITION *illustre. Être d'obscure, de médiocre, de basse* CONDITION. *La glorieuse* CONDITION *de citoyen.* (Mignet.)

— Particul. Rang : *L'inégalité des* CONDITIONS. *La mort égale toutes les* CONDITIONS. (Boss.)

— Absol. Noblesse : *La* CONDITION *ne donne pas des vertus.* (Lesage.) *Un homme de* CONDITION *peut bien n'être ni généreux ni délicat.* (Beaum.)

— On dit dans ce sens : *Il est homme de* CONDITION *il sent bien son homme de* CONDITION.

— La profession, l'état que l'on exerce : *Il est dans une* CONDITION *avantageuse. Être dans une misérable* CONDITION. *Toutes les* CONDITIONS *ont leurs désagréments.* (Acad.)

— Par extens. État de vie résultant des diverses circonstances où l'on se trouve : *Se trouver dans une heureuse* CONDITION.

— Domesticité, service de domestique : *Bonne* CONDITION. *Mauvaise* CONDITION. *Entrer en* CONDITION. *Sortir de* CONDITION. *J'ai refusé cent bonnes* CONDITIONS *pour vous servir; mais je ne m'en repens pas.* (Campist.) *Il cherche* CONDITION. *Il a changé de* CONDITION. (Acad.) *Ce domestique est hors de* CONDITION.

— Le parti avantageux ou désavantageux que l'on fait à quelqu'un dans une affaire : *Bonne* CONDITION. *Mauvaise* CONDITION. *Il est en meilleure, en pire* CONDITION. *Votre* CONDITION *est bien meilleure que la mienne.*

— *N'être pas de pire condition qu'un autre*, être en droit de prétendre les mêmes choses que lui.

— Clause, charge, obligation imposée dans une affaire, dans une entreprise : *Accepter des* CONDITIONS. CONDITION *expresse, tacite, onéreuse. On lui accorde des* CONDITIONS *équitables.* (Boss.)

— *Souscrire, se soumettre à une condition*, l'accepter, y adhérer.

— *Faire ses conditions*, stipuler d'abord et formellement ses avantages.

— *Vendre, donner une chose sous condition*, la garantir, s'engager à la reprendre si elle n'a pas les qualités requises; *l'acheter sous condition*, l'acheter avec faculté de résiliation si elle n'est pas ce qu'elle doit être.

— *Baptiser sous condition*, administrer le baptême à un enfant lorsqu'on doute s'il a été baptisé ou s'il est vivant.

— Fig. et fam. *Il a été baptisé sous condition*, se dit d'un homme extrêmement laid ou stupide.

— *Condition sine quâ non*, formule latine qui revient à dire *condition sans laquelle non*, etc., et qui désigne une condition capitale, sans laquelle rien ne peut se faire : *Voici la* CONDITION SINE QUA NON.

— Comm. *Mettre un ballot de soie à la condition*, l'étendre, l'exposer à l'air pour en faire évaporer l'humidité.

= **A condition que**, loc. conj. Pourvu que : *Je ferai ce voyage à* CONDITION QUE *vous viendrez avec moi.*

= **A condition de**, locut. prép. A la charge de : *Ils m'ont rendu la liberté à* CONDITION DE *m'expatrier.* | *SYN.* V. ÉTAT.

CONDITIONNALITÉ, n. f. État de ce qui est conditionnel : *Ces métaphysiciens s'efforcent en vain de soustraire par leurs expériences ces phénomènes à la* CONDITIONNALITÉ. (Cuv.)

CONDITIONNANT, p. prés. du v. Conditionner.

CONDITIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Conditionner : *Marchandises bien* CONDITIONNÉES. *Un lit de quatre pieds, à bandes de point de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive, avec six chaises et la courte-pointe de même, le tout bien* CONDITIONNÉ. (Mol.)

— Fig. et fam. En parl. des personnes, *Bien conditionnée*, bien fait, en bon état :

.. Vous êtes en tout bien *conditionnée*,
Belle, sage, fidèle; et malgré tout cela
Il plaît à mon destin que je vous plante là. (Boursault.)

— *Il est bien conditionné*, se dit d'un homme tout à fait ivre.

— Fig. et fam. *C'est une sottise, une étourderie bien conditionnée*, c'est une grosse sottise, une grande étourderie.

CONDITIONNEL, ELLE, adj. (*condition.*) Pron. *kon-di-cio-nèl.* — Soumis à de certaines conditions, subordonné à quelque événement incertain : *Cette promesse n'est pas pure et simple, elle est* CONDITIONNELLE. (Acad.) *Cela est* CONDITIONNEL.

— Gramm. *Mode conditionnel*, celui des modes qui exprime l'existence, l'état ou l'action comme subordonnée à une condition.

— N. m. Ce mode même : *Le* CONDITIONNEL. *Le* CONDITIONNEL *présent. Le* CONDITIONNEL *passé.*

Gramm. Le *présent* est le seul temps du conditionnel qui, sous la dépendance d'un *passé*, exprime une idée relative de *futur* : *Je croyais qu'il me* PRÉVIENDRAIT. *Les communes votèrent que les gens du roi* SERAIENT *arrêtés et traduits à la barre comme délinquants.* (Guizot.) *Attila avait ordonné que son fils aîné Ellac lui* SUCCÉDERAIT *seul avec la plénitude de sa puissance.* (Am. Th.)

— Mais le *présent* du conditionnel ne peut figurer pour le *futur* qu'autant que l'idée d'une condition est énoncée ou qu'elle résulte du sens de la phrase; ainsi l'on doit dire : *Jésus-Christ a promis qu'il* VIENDRA *juger les vivants et les morts*; et non *qu'il* VIENDRAIT, parce que le sens de la phrase ne renferme rien de conditionnel.

— Après la conjonction *si*, on emploie l'*imparfait* et le *plus-que-parfait* de l'indicatif, au lieu du *présent* et du *passé* du conditionnel : *Je serais flatté si vous* APPROUVIEZ *mon choix; j'aurais été flatté si vous* AVIEZ APPROUVÉ *mon choix*; et non *si vous* APPROUVERIEZ, *si vous* AURIEZ APPROUVÉ. C'est ainsi que La Rochefoucauld a dit : *Quelquefois on* LOUERAIT *moins M. le Prince et M. de Turenne si on ne les* VOULAIT *point blâmer tous deux.*

— Mais si la conjonction est suivie du plus-que-parfait du *subjonctif*, on emploie la *seconde forme* : *Si* J'EUSSE ÉTÉ *vaincu*, J'EUSSE ÉTÉ *criminel.* Les écrivains, pour éviter une répétition désagréable, n'ont pas toujours suivi cette règle. Corneille a dit :

Et j'*aurais pu* l'aimer s'il ne l'*eût couronnée.*

CONDITIONNELLEMENT, adv. (*condition.*) Pron. *kon-di-cio-nèl-man.* — À certaines conditions : *Il fut institué héritier* CONDITIONNELLEMENT. *Je ne me suis obligé à cela que* CONDITIONNELLEMENT. (Ac.)

CONDITIONNER, v. trans. ou act. 1^re conj. (*condition.*) Pron. *kon-di-cio-né.* — Donner à une chose les qualités requises; il s'emploie surtout dans le commerce et dans les arts et métiers : *Bien* CONDITIONNER *une étoffe.*

— Tech. *Conditionner une soie*, la soumettre à la dessiccation.

— Prat. *Conditionner un acte*, le charger de clauses.

= **Se conditionner**, v. pron. Être fabriqué avec les qualités requises : *Les vases* SE CONDITIONNENT *bien dans cette maison.*

— Être conditionné : *Cette soie ainsi étendue se* CONDITIONNE.

CONDOLÉANCE, n. f. (*cum*, avec; *dolere*, se plaindre; lat.) Action de participer à la douleur de quelqu'un, de lui témoigner qu'on prend part à son affliction; il n'est guère usité que dans ces locutions : *Compliment de* CONDOLÉANCE, *lettre de* CONDOLÉANCE, compliment, lettre par lesquels on témoigne qu'on prend part à la douleur de quelqu'un : *Faire un compliment de* CONDOLÉANCE. (La Br.)

CONDOMA, n. m. Zool. Espèce d'antilope du cap de Bonne-Espérance.

CONDOR, n. m. (mot péruv.) Zool. Espèce d'oiseau de proie de la famille des Vautours, qu'on appelle aussi *vautour des Andes* : *La plus grande taille des oiseaux de proie est celle du* CONDOR. (Cuv.)

CONDORI, n. m. Bot. Genre de plantes légumineuses des Indes.

CONDORMANT, n. m. (*cum*, avec; *dormire*, dormir; lat.) Pron. *kon-dor-man.* — Hist. relig. Sectaires qui, au XIII^e et au XIV^e siècle, autorisaient, sous prétexte de charité évangélique, la promiscuité des sexes.

CONDORTES, n. f. pl. Pron. *kon-dortt.* — Pêch. Faisceaux de cannes servant à construire les bourdigues.

CONDOTTIERE, n. m. pl. (*condotta*, louage; ital.) Pron. *kon-dott-tiér.* — Chef d'une troupe d'aventuriers.

— Au pl. *Condottieri*, soldats mercenaires : *Les armées des Carthaginois n'étaient pas sans analogie avec celles des* CONDOTTIERI *du moyen âge.* (Mich.)

De nos *condottieri* la bande mercenaire. (C. Del.)

Mastarna fut, selon toute vraisemblance, le premier ancêtre des CONDOTTIERI *toscans du moyen âge.* (Ampère.)

CONDOULOIR (SE), v. pron. défect. 3^e conj. (*cum*, avec; *dolere*, se plaindre; lat.) Pron. *kon-douloar.* — Il ne s'emploie qu'à l'infinitif. — Participer à la douleur de quelqu'un; témoigner qu'on prend part à son affliction : SE CONDOULOIR *avec quelqu'un.* (Acad.) || Vieux.

CONDRIEU, n. m. Abusiv. Sorte de vin des environs de Condrieu.

CONDUCTEUR, TRICE, n. (*conductor*; lat., m. sign.) Pron. *kon-duk-teur, triss.* — Celui, celle qui conduit : *Moïse était le* CONDUCTEUR *du peuple de Dieu.* (Acad.) *Le* CONDUCTEUR *d'une barque, d'une diligence.* (Id.) *Les rois ne sont que les* CONDUCTEURS *des peuples.* (Mass.) *Avec la France pour seule* CONDUCTRICE, *la civilisation serait bientôt emportée vers l'abîme; avec l'Autriche, elle ne marcherait pas.* (St-M. Gir.) *Il y a des exemples de lions attachés à un char et menés par des enfants; mais ils ont toujours fini par dévorer leurs* CONDUCTEURS.

— Agent préposé au service des voitures ou à la marche des convois.

— Fig. Guide : CONDUCTEUR *de la jeunesse. Vous serez mon* CONDUCTEUR. (Lesage.)

— Phys. Tout corps qui se laisse facilement traverser par la chaleur ou l'électricité. || On dit qu'un corps est bon *conducteur* ou mauvais *conducteur* suivant qu'il possède cette qualité à un degré plus ou moins élevé. || *Les métaux sont de bons* CONDUCTEURS. (Acad.) Tous les corps réduits en filaments très-fins ou en parcelles très-petites sont de mauvais *conducteurs*; telles sont les masses filamenteuses de laine, de soie, de plume, le poussier de charbon fortement calciné, le verre en poudre, la brique pilée, le sable, etc.

— Pièce de cuivre cylindrique de la machine électrique, qui attire et retient le fluide.

— Adj. : *Fil* CONDUCTEUR. *Substances* CONDUCTRICES *de l'électricité.* (Acad.)

— Impr. *Points conducteurs.* || V. POINTS.

CONDUCTIBILITÉ, n. f. (*conduire.*) Pron. *kon-duk-ti-bi-li-té.* — Phys. Propriété que possèdent les corps de se laisser traverser plus ou moins facilement par la chaleur et l'électricité. Les métaux sont de tous les corps ceux qui la possèdent au plus haut degré.

CONDUCTIBLE, adj. des 2 g. (*conductibilité.*) Phys. Qui peut transmettre le calorique, l'électricité.

CONDUCTION, n. f. (*conducere*, sup. *conductum*, prendre à loyer; lat.) Pron. *kon-duk-cion.* — Dr. rom. Action de prendre à loyer.

CONDUIRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*conducere*, réunir; lat.) — Diriger la marche de quelqu'un vers un certain but : CONDUISEZ-*moi vers cette montagne. Je l'ai* CONDUITE *auprès de son père.* CONDUIRE *un aveugle.* CONDUIRE *un enfant à l'école. Le voici, madame; je vous l'amène sans peine, et il m'a paru qu'il avait assez de plaisir à se laisser* CONDUIRE. (Campist.) *Dieu* CONDUIT *le monde par les desseins cachés de sa providence.* (Fléch.)

Sur les rochers déserts, ingrat, tu m'*as conduite.* (Volt.)

— *Conduire les pas de quelqu'un*, se met par redondance pour *le conduire.*

— Il se dit en parl. des animaux : CONDUIRE *des chevaux, des mulets*, etc. CONDUIRE *les troupeaux aux champs.*

— Absolument. Diriger, commander : *Ce guide* CONDUIT *bien,* CONDUIT *mal. Ceux qui veulent* CONDUIRE *et commander ne savent pas toujours obéir.* (J.-J. R.)

— Man. *Conduire un cheval de la main,* le changer de main. || *Conduire un cheval étroit ou large,* lui faire parcourir dans le manége un cercle plus ou moins grand.

— Fauc. *Conduire un oiseau,* se dit de la manière d'élever un faucon.

— En parl. des choses, Transporter d'un lieu dans un autre : CONDUIRE *des vivres, des marchandises. Où* CONDUIRA*-t-il son argent, ses meubles ?* (La Br.)

— Diriger : CONDUIRE *une voiture.*

— *Conduire l'eau,* la faire aller d'un endroit à un autre par des rigoles, par des canaux.

— Géom. *Conduire une ligne,* la faire passer par différents points.

— *Conduire la main de quelqu'un, à quelqu'un,* lui tenir la main pour lui faire mieux tracer des caractères, un dessin, etc.

— Accompagner quelqu'un par honneur, par sûreté : *On* CONDUISIT *le prince jusqu'aux portes de la ville.* CONDUISEZ *cette jeune fille, car il est déjà tard. Mes domestiques vous* CONDUIRONT.

— Mener à : *Ce chemin vous* CONDUIT *à la ville.*

— Mor. : *Cette action vous* CONDUIT *à la gloire,* etc. CONDUIRE *un État à sa ruine. Cela me* CONDUIT *à vous parler de telle chose.*

Souvent la peur d'un mal vous *conduit* dans un pire. (Boil.)

— Fig. : *Quel dessein vous* CONDUIT *ici ? Quel motif* CONDUIT *ici vos pas ?*

— Poét. CONDUIRE *une femme à l'autel,* l'épouser.

— *Conduire quelque chose, un ouvrage à sa perfection,* le rendre accompli, y mettre la dernière main. || On dit dans un sens analogue : CONDUIRE *une chose à sa fin, à son terme.*

— Diriger ; inspecter : CONDUIRE *une construction.*

Par quels secrets ressorts, par quel enchainement
Le ciel a-t-il *conduit* ce grand événement ? (Rac.)

— Fig. Diriger la conduite : *Se laisser* CONDUIRE *par une personne expérimentée.*

Burrhus *conduit* son cœur, Sénèque son esprit. (Rac.)

— Fig. CONDUIRE *un dessein, une entreprise,* etc.

N'eût-il pas jusqu'au bout *conduit* son entreprise ?
(Rac.)

— Littér. Disposer : *Savoir bien* CONDUIRE *un plan, une intrigue.*

— Commander, être le chef de ; régir, gouverner : CONDUIRE *une armée, une flotte. Savoir* CONDUIRE *sa maison. L'art de* CONDUIRE *les peuples.* (Mass.) CONDUIRE *des ouvriers.* CONDUIRE *un orchestre.*

— Fig. et mor. : *Ses passions le* CONDUISENT, *le dominent. Un penchant aveugle est le seul devoir qui le* CONDUIT. (Mass.) *Qu'importe que l'espérance nous trompe, pourvu qu'elle nous* CONDUISE *à la fin de la vie par des chemins de fleurs.* (St-Évrem.)

— Prov. et fig. *Conduire la barque,* conduire, diriger quelque entreprise, quelque affaire. || *Conduire bien sa barque,* conduire bien ses affaires.

— V. intr. ou neut. Servir de voie à, vers : *Ce chemin* CONDUIT *à la ville.*

— Fig. : *Les belles actions* CONDUISENT *à la gloire*

= **Se conduire,** v. pr. Avoir telle ou telle conduite : *Cet homme* SE CONDUIT *bien,* SE CONDUIT *mal. Nous devons en* NOUS CONDUISANT *avec les hommes songer que Dieu nous voit.* (Mass.)

— Se déterminer : *La passion dominante ne* SE CONDUIT *que par son propre intérêt.* (Vauv.) *La plupart des femmes* SE CONDUISENT *par le cœur.* (La Br.)

— Être conduit : *Tout cela* SE CONDUIT *avec mystère.*

Syn, Conduire, guider, mener. *Mener,* c'est traîner à sa suite, faire aller où l'on veut et comme on veut ; *guider,* c'est montrer la route qu'on sait être la meilleure, c'est imprimer la direction qu'on veut ; *conduire,* c'est diriger par les lumières de son intelligence, c'est *guider* avec autorité, c'est *mener* avec art. C'est proprement la raison qui *conduit,* l'œil qui *guide,* la main qui *mène.*

CONDUISEUR, n. m. (*conduire.*) Pron. *kon-duizeur.* — Commis à la vente des bois en forêt.

— Tech. Ouvrier qui conduit le bassicot dans une ardoisière.

CONDUISOIR, n. m. (*conduire.*) Pron. *kon-duizoar.* — Techn. Nom qu'on donne dans les corderies à un long bâton qui à l'un de ses bouts est percé d'un trou par lequel passe un fil de caret conduit par ce bâton.

CONDUIT, ITE, part. pass. du v. Conduire. : *Cet homme fut* CONDUIT *à la ville. Des hommes* CONDUITS *par la sagesse divine.* (Pasc.)

— Littér. *Pièce de théâtre, intrigue bien conduite,* dont les incidents sont heureusement amenés.

CONDUIT, n. m. (*conduire.*) Pron. *kon-dui.* — Tuyau, canal qui donne passage à quelque chose de liquide, de fluide, comme de l'eau, de l'air : CONDUIT *souterrain. Boucher un* CONDUIT. *Les* CONDUITS *par où s'écoulaient les eaux sont des travaux d'une belle solidité.* (Nisard.)

— Mar. Il se dit des poulies, nossés ou margouillers par où passe une manœuvre.

— Anat. Cavité : CONDUIT *auditif.* CONDUIT *thoracique.*

CONDUITE, n. f. (*conduire.*) Pron. *kon-duit.* — Action de conduire, de diriger, d'accompagner : *Être chargé de la* CONDUITE *d'un aveugle, d'un troupeau, d'un convoi.* (Acad.)

— Fig. et mor. : *Nous ne devons pas engager notre foi sans le consentement de ceux dont nous tenons le jour ; le ciel les a faits les maîtres de nos vœux, et il nous est enjoint de n'en disposer que par leur* CONDUITE. (Mol.)

— Accompagnement officiel, cérémonieux : *Être chargé de la* CONDUITE *d'un ambassadeur.* (Acad.) *Faire la* CONDUITE *à un camarade qui part.*

— Fig. Direction d'un ouvrage, d'un projet, d'une affaire quelconque : *Prendre la* CONDUITE *d'une entreprise.* (Acad.) *Franklin eut la principale* CONDUITE *de ces négociations.* (Mignet.)

— Littér. Plan, ordre, marche d'un ouvrage d'esprit ; agencement, disposition dans les différentes parties d'une œuvre littéraire : *La* CONDUITE *d'un poëme dramatique. Cette comédie offre un caractère d'avare tracé avec beaucoup de* CONDUITE. (Nisard.) *J'ai trouvé la tragédie d'Œdipe encore plus belle que je ne me l'étais figuré, et je ne m'attendais pas à trouver si peu de fautes dans la* CONDUITE *d'un sujet où Corneille lui-même a échoué.* (J.-B. Rouss.) *Il ne faut chercher dans ces deux pièces ni régularité, ni plan, ni* CONDUITE. (Piron.)

— Mus. Art de disposer, d'enchaîner les idées et les modulations dans une composition.

— Fig. Commandement, pouvoir suprême, autorité : *Être chargé de la* CONDUITE *d'un grand État.* (Acad.) *Avoir la* CONDUITE *d'une armée.*

— Fig. et mor. Manière d'agir, de régler ses actions ; façon dont chacun se gouverne : *Avoir une bonne* CONDUITE, *une mauvaise* CONDUITE. *La bonne* CONDUITE *ne se justifie qu'auprès de fort peu de gens quand le succès n'est pas heureux.* (St-Évrem.) *C'est la* CONDUITE *ordinaire de Dieu à l'égard des saints de les élever à mesure qu'ils s'humilient.* (Fén.)

C'est un ordre, une règle en toute sa *conduite :*
Ce qu'il fait aujourd'hui, demain il le fera. (C. d'Harl.)

— *Avoir de la conduite,* avoir une vie sage et bien réglée. || Dans un sens opposé : *N'avoir point de conduite, n'avoir aucune conduite, manquer de conduite, être sans conduite,* etc.

— Certaines façons dont on use : *La* CONDUITE *qu'il a tenue hier est sans excuse.* (Acad.) *Il y a une infinité de* CONDUITES *qui paraissent ridicules et dont les raisons cachées sont très-sages et très-solides.* (La Rochef.) *Il est piqué des* CONDUITES *malhonnêtes.* (Mme de Sév.)

— Arch. hydr. Suite de tuyaux ou d'aqueducs qui portent et conduisent les eaux d'un lieu à un autre : *Les tuyaux de* CONDUITE *des eaux qui ne sont pas profondément enfouis dans la terre se rompent lorsque l'eau qui les traverse vient à se geler.* (Pelouze.) *Le pin s'emploie pour la charpente, il sert à faire des planches, des tuyaux de* CONDUITE. (Lois. Deslong.)

— Mar. Frais de route payés aux marins de tous les grades qui se rendent aux ports militaires ou dans leurs quartiers.

— Techn. Partie excédante du fût d'un outil de menuisier, qui l'empêche de descendre trop. || Pièce d'une grosse horloge.

CONDUPLICABLE, adj. des 2 g. (*condupliqué.*) Bot. Il se dit d'une feuille, d'une foliole ou d'un pétiole susceptibles d'être condupliqués sans enfermer la tige ou le pétiole commun.

CONDUPLICATIF, IVE, ou **CONDUPLIQUÉ, ÉE,** adj. (*conduplicare,* doubler ; lat.) Pron. *kon-du-plika-tif, tiv,* ou *pli-ké.* — Qui est ployé en double dans le sens de la longueur.

— Bot. Il se dit des feuilles dont les deux bords viennent s'appliquer l'un sur l'autre par la face supérieure.

CONDYLE, n. m. (κόνδυλος ; gr., même significat.) Pron. *kon-dil.* — Anat. Général. Éminence d'une articulation : *Les* CONDYLES *du fémur.*

CONDYLOÏDE, adj. des 2 g. (κόνδυλος, condyle ; εἶδος, forme ; gr.) Anat. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *kon-di-lo-i-diain, dièn.* — Anat. Qui est auprès du condyle.

CONDYLOME, n. m. (κονδύλωμα ; gr., m. sign.) Pron. *kon-di-lôm.* — Chir. Excroissance de chair ; végétation polypeuse produite par une maladie vénérienne.

CÔNE, n. m. (*conus,* lat., de κῶνος ; gr.) Math. Pyramide à base circulaire et terminée en pointe. C'est l'espace limité par la surface qu'engendrerait une ligne droite dont un point serait fixe et dont l'autre glisserait sur une courbe : *Décrire un* CÔNE. *Les* CÔNES *dont les axes sont entre eux comme leurs hauteurs sont semblables.*

— *Cône tronqué,* celui dont la partie supérieure a été coupée par un plan. || *Cône droit,* celui dont l'axe est perpendiculaire sur la base. || *Cône oblique,* celui dont l'axe est oblique sur la base.

— Fig. Tout ce qui a la forme de cette figure géométrique : *Des avalanches de pierres noires vomies par les gueules d'une centaine de* CÔNES *volcaniques éteints.* (Lam.) *La queue de la comète est un* CÔNE *creux.* (Arago.) *Les pains de sucre sont en forme de* CÔNE. *Du sein de ces massifs embaumés le superbe magnolia élève son* CÔNE *immobile.* (Châteaub.)

— Bot. Partie de la plante en forme de cône : *Le* CÔNE *est caché sous les rameaux de l'arbre pour qu'il ne souffre point de la neige ou d'une brise trop froide.* (Poujoulat.)

— Zool. Genre de coquillages univalves, remarquables par leur élégance et l'éclat de leurs couleurs.

— Astron. *Cône d'ombre,* ombre en forme de cône que projette une planète du côté où elle n'est pas éclairée par le soleil.

— Techn. Moule de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion, pour séparer la partie métallique des scories.

CONÉIME, n. f. Chim. Substance alcaloïde qui existe dans la ciguë.

CONÉPATE ou **CONÉPATL,** n. m. Zool. Mammifère d'Amérique, espèce de mouffette.

CONESSI, n. m. Sorte d'écorce.

CONFABULATEUR, n. m. (*confabuler.*) Littér. Orateur qui s'entretient familièrement avec son auditoire quand il devrait garder le ton soutenu.

CONFABULATION, n. f. (*confabulatio ;* lat., m. significat.) Entretien familier, causerie. || Vieux.

CONFABULER, v. intr. ou n. 1re conj. (*confabulari ;* lat., m. sign.) S'entretenir familièrement. || Vieux.

CONFALON, CONFALONIER, n. m. V. GONFALON, GONFALONIER.

CONFARRÉATION, n. f. (*cum,* avec ; *far,* farine ; lat.) Pron. *kon-far-ré-a-cion.* — Antiq. rom. Sorte de mariage. On l'appelait ainsi d'un gâteau de pain de froment qu'offrait la nouvelle épouse ; c'était la forme la plus solennelle, celle qui établissait la véritable communauté entre les époux.

CONFECTEUR, n. m. Antiq. rom. Bestiaire ; gladiateur.

CONFECTION, n. f. (*confectio ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-fèk-cion.* — Action de faire, d'exécuter quelque chose : *La* CONFECTION *d'un chapeau. La* CONFECTION *d'un vêtement, d'un canal, d'une route.*

— Entier achèvement de quelque chose : *Jusqu'à parfaite et entière* CONFECTION. (Acad.)

— Prat. Action d'établir, de dresser : *La* CONFECTION *d'un papier terrier. La* CONFECTION *d'un inventaire.*

— Techn. *Faire la confection,* faire des habillements à l'avance et par assortiment.

— Admin. *Confection des rôles,* répartition de l'impôt par suite des estimations cadastrales : *Le revenu était presque annulé par le retard dans la* CONFECTION DES RÔLES. (Thiers.)

— *Confection des listes électorales,* établissement de ces listes.

— Phar. Médicament d'une consistance de pâte molle, composé de poudres dans un sirop préparé soit avec le sucre, soit avec le miel : *Toutes les* CONFECTIONS *éprouvent de l'altération peu de temps après qu'elles ont été préparées.* (Pelouze.)

CONFECTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Confectionner : *Un habit bien* CONFECTIONNÉ.

CONFECTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*confection.*) Pron. *kon-fèk-cio-né.* — Faire, exécuter quelque chose, quelque ouvrage ; il se dit surtout dans les arts et métiers : CONFECTIONNER *une machine.* CON-

FECTIONNER *des habits. Cet homme s'est chargé de faire* CONFECTIONNER *l'habillement des troupes.* (Ac.)

—Par extens. : *Elle* AVAIT CONFECTIONNÉ *elle-même la plus belle galette qui se fût vue de mémoire de ménagère.* (G. Sand.)

= **Se confectionner,** v. pron. Être confectionné : *C'est là que* SE CONFECTIONNENT *ces machines.*

CONFECTIONNEUR, EUSE, n. (*confection.*) Pron. *kon-fèk-sio-neur, neus.* — Techn. Celui, celle qui confectionne quelque chose, quelque ouvrage ; il se dit spécial. dans certaines professions : *Un* CONFECTIONNEUR *d'habits. Une bonne* CONFECTIONNEUSE *de chemises.*

CONFÉDÉRATEUR, TRICE, adj. et n. (*confédérer.*) Néolog. Il se dit d'un État, d'une puissance, d'un souverain qui se met à la tête d'une confédération : *État* CONFÉDÉRATEUR. *Puissance* CONFÉDÉRATRICE.

CONFÉDÉRATIF, IVE, adj. (*confédération.*) Pron. *kon-fé-dé-ra-tif, tiv.* — Qui a rapport à une confédération, qui fait partie d'une confédération : *Traité* CONFÉDÉRATIF. *Peuple* CONFÉDÉRATIF. *Nation* CONFÉDÉRATIVE.

CONFÉDÉRATION, n. f. (*cum*, avec ; *fœdus, fœderis*, alliance, union ; lat.) Pron. *kon-fé-dé-ra-cion.* — Union, ligue que forment entre eux plusieurs États indépendants : *Former une* CONFÉDÉRATION. *Entrer dans une* CONFÉDÉRATION. (Acad.) *Ils invoquèrent l'appui de la* CONFÉDÉRATION *étrusque.* (Michelet.) *La Suisse, l'empire germanique, la république des Pays-Bas ont été ou sont encore des* CONFÉDÉRATIONS. (De Tocqueville.)

— Hist. *Confédération du Rhin*, celle qui se forma en 1806 entre la plupart des États de l'empire germanique. Elle a pris le nom de *Confédération germanique.*

— Ligue intestine que forment entre eux les citoyens d'un État, dans un but de résistance : *La* CONFÉDÉRATION *de Bar est célèbre dans l'histoire de la Pologne.* (Acad.)

CONFÉDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Confédérer : *États* CONFÉDÉRÉS. *Peuples* CONFÉDÉRÉS. *Nulle part il n'est plus nécessaire de constituer fortement le pouvoir judiciaire que chez les peuples* CONFÉDÉRÉS. (De Tocqueville.)

— Hist. *États confédérés du Rhin*, États qui formaient la confédération du Rhin.

— N. m. pl. Peuples d'un rang secondaire, qui font partie d'une confédération, qui sont unis par confédération pour résister à une puissance d'un ordre supérieur : *Postés dans un petit bois de sapins, qui existe encore aujourd'hui, les* CONFÉDÉRÉS *attendirent que Léopold vînt leur présenter la bataille.* (Raoul-Rochette.)

— Alliés ; membres d'une même ligue : *Il assure d'ailleurs qu'un tel prince renonce à la ligue et quitte ses* CONFÉDÉRÉS. (La Br.)

CONFÉDÉRER (SE), v. pron. 1ʳᵉ conj. (*cum*, avec ; *fœderare*, unir par alliance ; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *confédér* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *je me confédère, il se confédère.* — Se liguer, s'unir par une confédération : *Ces peuples* SE SONT CONFÉDÉRÉS. *Les nobles Polonais* SE CONFÉDÉRÈRENT. (Ac.)

— Agir de concert : *Si les âmes honnêtes ne peuvent pas* SE CONFÉDÉRER *contre les hommes faux et pervers, qu'elles se liguent du moins en faveur des gens de bien.* (Barthél.)

CONFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Conférer : *Dignités, charges* CONFÉRÉES.

CONFÉRENCE, n. f. (*conférer.*) Pron. *kon-féranss.* — Rapprochement, comparaison qu'on établit entre deux choses pour voir en quoi elles s'accordent et en quoi elles diffèrent : CONFÉRENCE *des ordonnances, des coutumes.*

— Entretien que deux ou plusieurs personnes ont ensemble sur quelque matière sérieuse, quelque affaire importante : *Avoir une* CONFÉRENCE *avec quelqu'un. Vingt années de* CONFÉRENCES *ne suffiraient pas pour terminer toutes ces querelles.* (Rac.) CONFÉRENCES *philosophiques.* CONFÉRENCES *académiques.* CONFÉRENCES *diplomatiques.*

— Hist. *Île de la Conférence*, nom de l'île des Faisans, où se tinrent les conférences pour la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV.

— Par extens. Assemblée de diplomates qui confèrent ensemble : *La* CONFÉRENCE *de Vienne.*

— Dissertation prononcée en public ; discours prononcé dans une chaire : *Ouvrir une* CONFÉRENCE. *Les* CONFÉRENCES *de Massillon.*

— Réunion dans laquelle de jeunes avocats et des étudiants s'exercent à la plaidoirie en discutant des questions de droit : *Être d'une* CONFÉRENCE. *Aller à la* CONFÉRENCE. *C'est dans les* CONFÉRENCES *que se forment les bons avocats.* (Dupin.)

— Particul. *Maître de conférence*, professeur de l'École normale.

— *Faire des conférences*, faire des leçons supplémentaires et en dehors des classes.

CONFÉRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*conferre* ; lat., m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *confér* en *è* ouvert seulement avant les finales *e, es, ent.* — Comparer deux choses entre elles pour juger en quoi elles s'accordent ou diffèrent ; il se dit particul. des textes, des coutumes, des lois, des matières de littérature, etc. : CONFÉRER *les lois grecques avec les lois romaines.* (Acad.) CONFÉRER *une copie avec l'original.* CONFÉRER *deux manuscrits.* CONFÉRER *un auteur avec un autre.* (Acad.)

— Impr. Vérifier si une correction a été faite.

— Accorder, donner : CONFÉRER *des honneurs, des dignités, des privilèges.*

— *Conférer un bénéfice*, pourvoir à un bénéfice vacant.

— Liturg. CONFÉRER *les ordres sacrés,* CONFÉRER *le baptême*, etc.

— Fig. Transmettre : *Les sacrements* CONFÈRENT *la grâce.*

— V. intr. ou neut. Parler, raisonner de quelque matière sérieuse, de quelque affaire importante : *Nous* AVONS *longtemps* CONFÉRÉ *sur cette question. L'affaire mérite que nous en* CONFÉRIONS *à loisir.* (Acad.) *Les commandants dont on se méfiait reçurent l'ordre de se rendre auprès de Monk pour* CONFÉRER *sur des affaires importantes.* (Guizot.) *Les ambassadeurs* CONFÈRENT *sur la paix.* (Acad.)

CONFERVE, n. f. (*conferva* ; lat.) Plante aquatique et marine de la famille des Algues, et caractérisée par des filaments capillaires, et dont la fructification consiste en des gemmes intérieures non capsulaires.

CONFESSE, n. f. (*confessus*, part. pass. de *confiteri*, avouer ; lat.) Confession faite à un prêtre ; il ne s'emploie jamais avec l'article, et se trouve toujours précédé de l'une des prépositions *à* ou *de* : *Aller* À CONFESSE. *Être* À CONFESSE. *Revenir* DE CONFESSE. ‖ *SYN.* V. CONFESSION.

CONFESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Confesser : *Faute* CONFESSÉE. *Crime* CONFESSÉ. *Il est mort bien* CONFESSÉ.

— Prov. *Une faute confessée est à demi pardonnée*, une faute qu'on avoue en devient plus digne de pardon.

CONFESSER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*confesse.*) Pron. *kon-fé-cé.* — Avouer, demeurer d'accord : CONFESSER *son erreur.* CONFESSER *la vérité. Appliqué à la question, il* CONFESSA *tout.* (Acad.) *J'ai tort, je le* CONFESSE.

— Prov. *Confesser sa dette*, ne pas dissimuler la vérité ; convenir d'un fait qu'on voulait cacher.

— Fig. Révéler : *L'être infini que les cieux et les mers* CONFESSENT. (Lam.)

— Il a souv. une propos. subordonnée pour complément : *Je* CONFESSE *que j'ai tort.*

— *Confesser Jésus-Christ, confesser la foi de Jésus-Christ*, déclarer qu'on est chrétien, le proclamer, même en face des persécutions : *Je conçus alors le courage des martyrs ; j'aurais pu dans ce moment* CONFESSER LE CHRIST *sur le chevalet et au milieu des lions.* (Châteaub.)

— Absol. *Confesser de cœur et de bouche*, proclamer hautement la foi de Jésus-Christ.

— Liturg. Révéler ses fautes, ses péchés à un prêtre dans le sacrement de pénitence ou à Dieu seul dans le secret du cœur : CONFESSER *ses péchés, ses fautes.*

Le vieillard à son tour à ses pieds se jeta,
Et *confessa* sa vie au Dieu qui l'écouta. (Lam.)

— Recevoir la confession d'un pénitent ; se dit du prêtre : *C'est ce prêtre qui l'*A CONFESSÉ.

— Absol. *Ce prêtre* CONFESSA. *Ce prêtre ne* CONFESSE *point.*

— Prov. et fig. *C'est le diable à confesser*, se dit en parl. d'un aveu, d'une chose difficile à faire.

= **Se confesser,** v. pr. S'avouer, se reconnaître : *Il* SE CONFESSE *vaincu.*

Qui *se confesse* traître est indigne de foi. (Corn.)

— Liturg. Révéler ses fautes, ses péchés à un prêtre dans le sacrement de pénitence ; avouer à Dieu ses fautes dans une prière particulière :

Jour et nuit elle va de couvent en couvent,
Visite les saints lieux, *se confesse* souvent. (Régn.)

— Prov. et fig. *Se confesser au renard*, se confier à un homme intéressé à en abuser.

CONFESSEUR, n. m. (*confesser.*) Pron. *kon-fè-ceur.* — Dans la primitive Église, Celui qui avait confessé la foi de Jésus-Christ jusque dans les persécutions, mais sans recevoir la mort : *Par la nature même des choses, les* CONFESSEURS *et les martyrs doivent précéder les docteurs.* (De Maistre.)

— Tout saint qui n'a point été martyr : *Les* CONFESSEURS *de la foi.*

— Il se dit du prêtre qui reçoit les confessions des fidèles : *Bon, discret, sage* CONFESSEUR. (Acad.)

De mon *confesseur* les avis sont ma loi ;
Mais le vieux que j'ai pris dit toujours comme moi. (C. D.)
Comme à mon *confesseur* vous ouvrant ma pensée,
Je vous conte le mal où trop enclin je suis. (Régn.)

— Adj. Qui a proclamé la foi de Jésus-Christ même en face des persécutions : *La vraie croix est portée par quatre évêques* CONFESSEURS *et martyrs.* (Châteaubr.)

CONFESSION, n. f. (*confesser.*) Pron. *kon-fè-cion.* — Aveu, déclaration d'une chose : CONFESSION *sincère, franche.* CONFESSION *forcée, extorquée. Je le prouverai par votre propre* CONFESSION. (Pasc.) *La* CONFESSION *du crime rendait la défense impossible.*

— *La confession d'un criminel*, ce qu'il confesse devant le juge.

— Droit, *Diviser la confession*, prendre une partie des aveux faits par quelqu'un et rejeter l'autre : *On ne doit pas* DIVISER LA CONFESSION. (Acad.)

— Théol. *Confession de foi* ou simpl. *Confession*, déclaration, exposition faite de bouche ou par écrit de la foi que l'on professe : *En mourant, il fit sa* CONFESSION DE FOI. (Acad.) CONFESSION *d'Augsbourg.*

— Déclaration qu'un pénitent fait de ses péchés : *Il y a dans toutes les* CONFESSIONS *un péché qu'on ne dit pas.* (Volt.) *Que de restitutions, de réparations la* CONFESSION *ne fait-elle point faire chez les catholiques.* (J.-J. R.) *La* CONFESSION *est aussi ancienne que la société civile.* (Volt.) *De toutes les fonctions saintes, la plus délicate et la plus dangereuse pour le prêtre est sans contredit d'entendre les* CONFESSIONS. (Gousset.) *La* CONFESSION *suit le baptême ; et l'Église, avec une prudence qu'elle seule possède, a fixé l'époque de la* CONFESSION *à l'âge où l'idée de crime peut être conçue.* (Châteaubr.)

— Prov. *On lui donnerait le bon Dieu sans confession*, se dit d'un homme dont les dehors annoncent de la vertu, une grande simplicité.

— Fig. *Confier quelque chose à quelqu'un sous le sceau de la confession*, à condition qu'il en gardera fidèlement le secret.

— *Billet de confession*, attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu quelqu'un en confession. Autrefois ce *billet de confession* était indispensable, d'après la bulle *Unigenitus*, à tout malade pour obtenir les sacrements de l'Église.

— Lieu où reposent les corps des martyrs, des saints : *Dans les églises, la* CONFESSION *est ordinairement sous le grand autel.*

— Hist. littér. Au pl. Titre donné par certains auteurs à des mémoires contenant l'aveu de leurs erreurs, de leurs fautes : *Les* CONFESSIONS *de saint Augustin. Les* CONFESSIONS *de J.-J. Rousseau.*

Syn. Confession, confesse. Ces deux mots désignent l'aveu non provoqué par l'interrogation. *Confession* s'entend de l'aveu de toute faute dont on doit se repentir ; *confesse* s'entend de l'aveu d'un [illegible]ué à un prêtre et n'a que cet emploi.

CONFESSIONNAL, n. m. (*confession.*) Pron. *kon-fè-cio-nal.* — Siége ou espèce de niche de boiserie où se place le prêtre et qui communique au moyen d'un petit grillage à une autre niche destinée au pénitent : *Aller au* CONFESSIONNAL. *Cette église renferme plusieurs* CONFESSIONNAUX.

— Grand fauteuil de malade.

CONFESSIONISTE, n. m. (*confession.*) Hist. rel. Luthérien de la confession d'Augsbourg.

CONFIANCE, n. f. (*fiance.*) Ferme espérance d'aide, d'appui en quelqu'un, en quelque chose : *Avoir* CONFIANCE. *Prendre* CONFIANCE. *Mettre sa* CONFIANCE *en quelqu'un, en quelque chose. Toute* CONFIANCE *est dangereuse si elle n'est entière.* (La Br.) *Votre* CONFIANCE *m'honore.* (Acad.)

Le bonheur le plus grand est dans la *confiance.* (Gress.)

— Relig. *Confiance en Dieu*, espérance dans la bonté de Dieu : *Je mets ma* CONFIANCE, *Seigneur, en ton secours.*

— Particul. Assurance qu'on a dans la probité, le zèle, la discrétion, l'amitié de quelqu'un : *La* CONFIANCE *est l'âme du commerce.* (Acad.) *Donner sa* CONFIANCE *à quelqu'un. Une ferme* CONFIANCE *dans ses intentions et cette heureuse sécurité d'une vertu toujours la même lui inspiraient des pensées calmes et conciliatrices.* (Villem.)

— Par extens. Les paroles mêmes, les actes qui naissent de cette confiance : *Il était flatté de certaines confidences et même* CONFIANCES, *et il n'y avait maîtresse ni ministre, ni favori qui pût y donner atteinte, quand le secret les aurait même regardés.* (St-Simon.)

— *Avoir la* CONFIANCE *de quelqu'un*, être bien avec quelqu'un.

— *Homme de confiance*, celui qu'on emploie dans les affaires épineuses, délicates.

— *Une personne de confiance*, une personne à qui on donne sa confiance.

— *Place de confiance*, place, emploi qui ne peut être rempli que par une personne de confiance.

— Par analog. Honnête liberté qu'on prend en certaines occasions : *Aborder quelqu'un avec* CONFIANCE.

— Assurance, hardiesse qui naît de la confiance qu'on a dans la bienveillance des gens à qui l'on parle, avec qui l'on se trouve ou dans la valeur de ses propres forces : *Parler en public avec* CONFIANCE. *Marcher au combat avec* CONFIANCE. *Ranimer la* CONFIANCE *de quelqu'un. Prendre, perdre* CONFIANCE.

— Présomption : *Il est plein de* CONFIANCE *en lui.* (Acad.)

— *Airs de confiance*, manières présomptueuses : *Avoir, se donner des* AIRS DE CONFIANCE.

J'admire le babil et l'*air de confiance*
De ces messieurs à peine échappés de l'enfance.
(Coll. d'Harl.)

= **De confiance**, loc. adv. Dans un sentiment de confiance : *Je lui montrerai ces diamants; je lui dirai qu'on me les a laissés de* CONFIANCE. (Andr.)

CONFIANT, part. prés. du v. Confier.

CONFIANT, ANTE, adj. (*confier.*) Qui est disposé à la confiance, qui donne facilement sa confiance à autrui : *C'est un homme* CONFIANT, *trop* CONFIANT. *Caractère* CONFIANT. *Ame* CONFIANTE. *Le Français est plutôt indiscret que* CONFIANT. (Raynal.)

— Par extens. Plein de confiance :

C'est l'heure où sur les monts ceints de forêts bruyantes
Sortent de leurs abris les biches *confiantes*. (Ponsard.)

— Présomptueux : *Il a l'air* CONFIANT. *C'est un jeune homme* CONFIANT *et plein de lui-même.*

CONFIDEMMENT, adv. (*confid*-ent-*emment.*) Pron. *konfi-da-man.* — En confidence : *Je vous dis cela* CONFIDEMMENT. (Acad.) *Un homme me demanda* CONFIDEMMENT *si je n'étais pas l'auteur de certaines brochures ; je m'en défendis fort.* (P.-L. Cour.)

Je vois bien qu'elle m'aime ;
Allons *confidemment* le dire à tout Paris. (Desm.)

Laissons là les compliments; vous savez bien que je suis homme réel, quoique j'aie été toute ma vie à la cour; parlez-moi CONFIDEMMENT. (Lesage.) *Il faut te parler* CONFIDEMMENT; *prends garde que quelque curieux ne vienne point nous écouter.* (Danc.)

CONFIDENCE, n. f. (*confidentia* ; lat.) Pron. *kon-fi-danss.* — Communication d'un secret qu'on fait à quelqu'un : *Faire une* CONFIDENCE *à son ami. Faire des* CONFIDENCES. *Faire un échange de* CONFIDENCES. *Une première* CONFIDENCE *est en amitié ce qu'est en amour un premier aveu.* (Mme Guizot.)

— Confiance qui anime une personne à l'égard d'une autre au point de la faire participer à ses secrets, à ses plus intimes pensées : *Être dans la* CONFIDENCE *de quelqu'un. Se maintenir dans la* CONFIDENCE *du prince. entrer dans la* CONFIDENCE *de quelqu'un.*

— Absol. *Être dans la confidence*, être dans le secret, au courant d'une affaire.

= **En confidence**, loc. adv. Secrètement, sous le sceau du secret : *Je vous dis cela* EN CONFIDENCE. *Parler en* CONFIDENCE.

— Anc. Convention secrète et illicite par laquelle une perso[illegible] donne ou fait donner un bénéfice à une autre à la charge que le titulaire lui en donnera ou lui en laissera la disposition ou le revenu : *Tenir un bénéfice en* CONFIDENCE, *par* CONFIDENCE.

CONFIDENT, ENTE, n. (*confidens*; lat.) Pron. *kon-fi-dan, dantt.* — Celui, celle à qui l'on confie ses pensées : *C'est son* CONFIDENT, *sa* CONFIDENTE. *Un* CONFIDENT *discret. Achate était le* CONFIDENT *d'Énée. Elle était la* CONFIDENTE *de ses douleurs.* (Acad.)

— Théât. Le plus bas emploi dans la tragédie : *Les rôles de* CONFIDENTES *forment un emploi à part. Il n'y a pas un acteur qui soit seulement capable de jouer un rôle de* CONFIDENT. (Volt.)

Jamais, s'il eût suivi des préceptes pareils,
L'emploi des *confidents* n'eût borné sa carrière ;
Il serait riche, heureux, il aurait part entière. (C. Del.)

— Fig. Il se dit quelquefois des objets inanimés : *Lieux aimés,* CONFIDENTS *de mes plaisirs. Rochers* CONFIDENTS *de mes peines.* (Ac.)

— Adj. : *Cet homme était* CONFIDENT *de ses peines.*

Un geste *confident* de notre intelligence. (Rac.)

— Anc. Qui est dans la confidence : *Il avoua à ses amis les plus* CONFIDENTS *que la princesse avait le cœur et l'habit d'une pénitente.* (La Rochef.

CONFIDENTIAIRE, n. m. (*confidence.*) Pron. *kon-fi-dan-cièr.* — Celui qui tient un bénéfice en confidence pour un autre : *Il fut déclaré* CONFIDENTIAIRE. (Acad.)

CONFIDENTIEL, ELLE, adj. (*confidence.*) Pron. *con-fi-dan-ciel.* — Polit. Qui se dit, qui se fait en confidence ; opposé à *officiel* : *Avis* CONFIDENTIEL. *Note* CONFIDENTIELLE.

CONFIDENTIELLEMENT, adv. (*confidenti*-el-*elle-ment.*) D'une manière confidentielle ; en confidence : *Cela m'a été dit* CONFIDENTIELLEMENT, *et non pas officiellement.* (Acad.)

CONFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Confier : *Lettre, dépôt* CONFIÉ *à quelqu'un. Ce secret vous a été* CONFIÉ. *Les devoirs de l'instituteur sont graves envers les enfants* CONFIÉS *à ses soins.* (Guizot.)

Moi ! par Dieu, par mon père à son sein *confiée*,
Comme un autre Caïn, il m'eût sacrifiée ! (Lam.)

CONFIER, v. trans. ou act. 1re conj. (*confidere*, se fier ; lat.) Pron. *kon-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous confiions, vous confiiez.* — Commettre quelque chose aux soins, à la fidélité, à l'habileté ou à la discrétion de quelqu'un : CONFIER *un dépôt.* CONFIER *un travail à quelqu'un. Je vous* AI CONFIÉ *ce que j'avais de plus précieux et de plus cher.* (Acad.) CONFIER *le gouvernement d'une province, la défense d'une place à un général.* CONFIER *un secret à son ami. Toute révélation d'un secret est la faute de celui qui l'*A CONFIÉ. (La Br.)

— Fig. *Confier une chose à sa mémoire*, s'en reposer sur son souvenir.

— *Il est dangereux de confier certaines choses au papier*, de les consigner par écrit.

— Communiquer, faire part de : *Je vous* CONFIE *mes soupçons, mes craintes. Je vous* CONFIE *mes peines.*

— Remettre, abandonner : CONFIER *sa destinée au hasard.*

— Déposer dans : CONFIER *des semences à la terre.*

= **Se confier,** v. pron. S'en remettre à ; s'en reposer sur : SE CONFIER *à telle personne.* SE CONFIER *à la fortune.* SE CONFIER *en ses forces.*

A ce risque fatal sans peur *je me confie.* (Lam.)

— Faire une confidence à quelqu'un ; s'ouvrir à lui : *Je* ME CONFIE *à vous.*

— Être confié : *C'est maintenant que le blé* SE CONFIE *à la terre.*

CONFIGURATION, n. f. (*configurer.*) Pron. *kon-fi-gu-ra-cion.* — Forme extérieure d'un corps, ensemble des surfaces qui le bornent et lui donnent une figure particulière : *La différente* CONFIGURATION *des corps.* (Acad.) *La* CONFIGURATION *des cristaux n'est pas toujours la même.* (Haüy.) *Il avait fait une foule de remarques sur la* CONFIGURATION *des terrains.* (Volt.)

— Astr. Situation relative des planètes, les unes par rapport aux autres : CONFIGURATION *des satellites de Jupiter.*

CONFIGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Configurer : *Solide* CONFIGURÉ.

CONFIGURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec ; lat., et *figurer.*) Figurer l'ensemble d'un corps.

CONFINÉ, ÉE, part. pass. du v. Confiner.

CONFINEMENT, n. m. (*confiner.*) Anc. Exil ; prison.

— Droit. Peine de l'isolement : *Le* CONFINEMENT *est en usage aux États-Unis.*

CONFINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*confins.*) Toucher aux confins d'un pays, d'un État, d'une certaine étendue de terrain : *La France* CONFINE *avec l'Espagne.* (Acad.) *Le roi faisait avancer ses armées vers le Rhin, dans ces pays qui* CONFINENT *à la Hollande, à Cologne et à la Flandre.* (Volt.)

— V. trans. ou act. Reléguer dans un certain lieu : *On l'*A CONFINÉ *dans ce pays. On l'a* CONFINÉ *dans une île, dans un monastère.* (Acad.)

— Fig. : *Les mathématiques* CONFINENT *l'intelligence dans une seule étude, celle de la mesure et de la quantité.* (Andrieux.)

— Jurispr. *Confiner un héritage*, en marquer les limites.

= **Se confiner,** v. pron. Se retirer dans un lieu écarté pour y vivre dans la retraite : SE CONFINER *au fond d'une province champêtre.* (Auger.) *Il alla* SE CONFINER *dans une solitude.* (Acad.)

Au bout de l'univers va, cours *te confiner.* (Rac.)

CONFINITÉ, n. f. (*confinis.*) Néol. Situation de deux pays qui se touchent.

CONFINS, n. m. pl. (*confinium*, limite ; lat.) Pron. *kon-fain.* — Les limites, les extrémités d'un pays, d'un territoire : *Arriver aux* CONFINS *de tel pays, de telle ville. Les montagnes des* CONFINS *du Piémont et de Gênes.* (Voit.)

Il arrive aux *confins* d'un hameau retiré. (Andr.)
J'ai pu choisir sans doute entre des souverains ;
Mais ceux dont les États entourent mes *confins*
Ou sont mes ennemis ou sont mes tributaires. (Volt.)

— Fam. *Aux confins de la terre*, dans des lieux très-éloignés de ceux où l'on se trouve.

— *Les confins d'une juridiction*, les limites d'un pays soumis à une juridiction.

— Mor. : *Sa libre interprétation ne doit aller que jusqu'aux* CONFINS *des dogmes de la religion.*

CONFIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*conficere*, parfaire, achever ; lat.) (*Je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent ; je confisais, nous confisions ; je confis, nous confîmes ; je confirai, nous confirons ; je confirais, nous confirions ; confis, confisons, confisez ; que je confise, que nous confisions ;* — l'imp. du subj. n'est pas usité ; — *confisant ; confit, confite.*) Faire cuire des fruits, des fleurs ou des légumes dans un suc ou dans une liqueur qui les pénètre, afin de les conserver plus longtemps : CONFIRE *des fruits au sucre.* CONFIRE *des abricots, des coings, des petits pois. Avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel ; on y* CONFISAIT *les fruits, et on en mêlait aux pâtisseries les plus friandes.* (Fleury.)

— Techn. Tremper dans l'eau salée, appelée *confit*, les peaux qui doivent être chamoisées.

= **Se confire,** v. pron. Être confit : *La plupart des fruits* SE CONFISENT *au sucre et à l'eau-de-vie.*

CONFIRMATIF, IVE, adj. (*confirmer.*) Qui confirme : *On n'écrivit aucune délibération, on ne requit aucun arrêt* CONFIRMATIF. (Maury.) *On attend immédiatement après un édit du roi* CONFIRMATIF *des arrêts du parlement.* (Did.)

CONFIRMATION, n. f. (*confirmatio* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-fir-ma-cion.* — Acte par lequel on rend une chose fermé et stable : *La* CONFIRMATION *d'un jugement, d'un arrêt.*

— Certitude qu'on acquiert d'une chose dont on était déjà presque assuré : CONFIRMATION *d'une nouvelle. La* CONFIRMATION *de tel fait, de telle promesse. Ce bruit mérite* CONFIRMATION.

— Rhét. Partie du discours qui suit la narration et dans laquelle on prouve les faits qu'on vient d'énumérer : *La* CONFIRMATION *vient après la narration.*

— Liturg. Le sacrement par lequel les chrétiens sont confirmés dans la grâce reçue au baptême : *Le sacrement de* CONFIRMATION. *L'évêque seul peut donner la* CONFIRMATION. *Recevoir le sacrement de* CONFIRMATION. (Acad.)

CONFIRMÉ, ÉE, part. pass. du v. Confirmer : *Une nouvelle* CONFIRMÉE. *Un fait* CONFIRMÉ.

Enfin, pour être fou, j'entends fou *confirmé*,
A l'envi l'un de l'autre on veut être imprimé. (Boursault.)

— Théolog. *Être confirmé en grâce*, recevoir de Dieu une surabondance de grâce qui met en état de persévérer dans la vertu.

CONFIRMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*confirmare* ; lat., m. sign.) Rendre plus ferme, plus stable : *Les persécutions ne servirent qu'à* CONFIRMER *l'Église naissante.* (Acad.)

— Affermir quelqu'un dans une opinion, une résolution, etc., l'y faire persister : *Il m'a* CONFIRMÉ *dans mon jugement.*

— Assurer à quelqu'un la possession d'une chose : *Charlemagne* CONFIRMA *au saint-siége les donations du roi son père.* (Boss.)

— Donner du poids, de l'autorité à une chose en joignant son sentiment ou son suffrage à celui des autres : *Dans le choix de ses ministres il ne fait que* CONFIRMER *la voix du peuple.* (La Br.)

— Sanctionner, ratifier : *Le pape* CONFIRMA *les décisions du concile.* (Acad.)

— Il se dit en parl. des droits, des priviléges, concessions, etc., que les États, les princes, une autorité quelconque continuent aux particuliers par de nouveaux actes : *Le roi les* CONFIRMA *dans leurs priviléges. La cour d'appel a* CONFIRMÉ *le jugement rendu en première instance.* (Acad.)

— Par extens. Prouver plus fortement une chose ; la démontrer : *Pour* CONFIRMER *ce sentiment il cite d'imposantes autorités.* (Acad.) *Les papes* CONFIRMÈRENT *souvent par leur sang l'évangile qu'ils annonçaient à toute la terre.* (Boss.) *L'expérience* CONFIRME *que l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un même vice.* (La Br.) *L'événement est venu* CONFIRMER *leurs prévisions.*

— Certifier une chose dont on était déjà presque assuré : CONFIRMER *un bruit, une nouvelle.*

... Attendez qu'un fidèle rapport
De son malheureux frère *ait confirmé* la mort. (Rac.)
... Vos refus pourraient me *confirmer*
Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer. (Id.)

— Liturg. Conférer le sacrement de la confirmation : *L'évêque le* CONFIRMA *l'an passé.*

— Absol. *Les évêques seuls ont le droit de* CONFIRMER.

— Fig. *Dieu* CONFIRME *en grâce.*

— Fig. et pop. *Confirmer quelqu'un*, lui donner un soufflet, par allusion à la confirmation religieuse.

— Man. *Confirmer un cheval*, finir de le dresser.

= **Se confirmer,** v. pron. S'affermir, devenir stable, fort : *La liberté* SE CONFIRMERA *de plus en plus chez les peuples.*

— S'assurer, persister dans une opinion, dans une idée, etc. : SE CONFIRMER *dans une opinion.* JE ME CONFIRME *dans mon jugement sur son compte.*

— Être confirmé, certifié : *Si vous lui dites que ce bruit est faux et qu'il ne* SE CONFIRME *point, il ne vous écoute pas.* (La Br.)

Le récit de Pasquin *se confirme* et s'avère. (Piron.)

CONFISANT, part. prés. du v. Confire.

CONFISCABLE, adj. des 2 g. (*confisquer.*) — Qui est sujet à confiscation : *Marchandise* CONFISCABLE. *Toute marchandise de contrebande est* CONFISCABLE.

CONFISCANT, ANTE, adj. (*confisquer.*) — Féod. Sur qui il pouvait échoir confiscation.

CONFISCATION, n. f. (*confisquer.*) Pron. *kon-fiss-ka-cion.* — Action de confisquer, d'adjuger au fisc : *La* CONFISCATION *des biens. Les habitants avaient à craindre la* CONFISCATION *de leurs biens.* (Mably.) *La* CONFISCATION *dans tous les cas est-elle autre chose qu'une rapine, et si bien rapine que ce fut Sylla qui l'inventa.* (Volt.)

— Les biens confisqués : *Recevoir la* CONFISCATION *d'un proscrit. Les* CONFISCATIONS *tournent au profit du trésor public.* (Barthel.)

CONFISERIE, n. f. (*confire.*) Pron. *kon-fiz-ri.* — Techn. Art du confiseur. ‖ Magasin du confiseur.

CONFISEUR, EUSE, n. (*confire.*) Pron. *kon-fi-seur, zeuz.* — Celui, celle qui fait et vend des confitures, des conserves, des dragées, des bonbons, enfin toutes sortes de sucreries : *Un bon* CONFISEUR. *Une bonne* CONFISEUSE.

Deux ou trois *confiseurs* sont mes proches voisins :
De ce qu'ils ont de bon fais emplir deux bassins. (Boursault.)
Ils sont, comme les *confiseurs*,
Partisans de tous les baptêmes. (Bérang.)

— Adj. *Marchand* CONFISEUR.

Syn. Confiseur, confiturier. Il y a entre ces deux mots toute la différence qui existe entre une industrie et un commerce. Le *confiseur* fait des confitures; le *confiturier* en vend. L'industrie du *confiseur* s'étend d'ailleurs à toutes sortes de fruits confits : le fait du *confiturier* ne s'entend jamais que du commerce des confitures.

CONFISQUANT, part. prés. du v. Confisquer.

CONFISQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Confisquer : *Biens* CONFISQUÉS *au profit de l'État.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un homme confisqué*, se dit d'un homme dont la santé est désespérée ou dont la fortune est détruite.

CONFISQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*fisc.*) Pron. *kon-fiss-ké.* — Adjuger au fisc par suite de crime ou de contravention aux lois, aux ordonnances : *On* CONFISQUA *les biens de ce proscrit. On* CONFISQUE *les marchandises de contrebande.* CONFISQUER *corps et biens.*

— Anc. *Qui confisque le corps confisque les biens*, la condamnation à mort emporte confiscation des biens.

— Jurispr. comm. Il se dit en parlant des choses saisies un particulier pour être adjugées à un autre.

— Par anal. et fam. Prendre à un élève un objet dont l'usage n'est pas autorisé : *Les professeurs* CONFISQUENT *à leurs élèves les mauvais livres.*

CONFIT, ITE, part. pass. du v. Confire : *Fruits* CONFITS. *Citrons, marrons* CONFITS.

— Par extens. *Fruits confits sur l'arbre*, fruits très-mûrs et cuits par le soleil.

— Fig. *L'humaine nature est toute* CONFITE *en erreur et aveuglement.* (Charron.)

Cet hymen de tous points comblera vos désirs,
Et sera tout *confit* en douceurs et plaisirs. (Mol.)

— Fig. et fam. *Être tout confit en dévotion*, accomplir les plus minutieuses pratiques de la dévotion.

CONFIT, n. m. (*confire.*) Pron. *kon-fi.* — Techn. Eau sure dans laquelle le chamoiseur plonge les peaux minces pour les préparer.

— Excréments du chien délayés dans l'eau pour préparer le maroquin.

— Écon. rur. Mélange d'eau et de son pour nourrir les porcs.

CONFITEOR, n. m. (m. lat., *j'avoue.*) Pron. *kon-fi-té-or.* — Prière que font les catholiques avant que de se confesser ou en diverses autres circonstances : *Dire son* CONFITEOR. ‖ Au pl. *Des* CONFITEOR.

CONFITURE, n. f. (*confit.*) — Fruits, racines confits au sucre ou au miel : *Bonne* CONFITURE. *L'abricot fait une bonne* CONFITURE. (Acad.)

— Il s'empl. particul. au plur. : *Faire des* CONFITURES. CONFITURES *liquides. Des* CONFITURES *sèches. Des* CONFITURES *de groseilles, de coing. Des* CONFITURES *de Rouen. Une omelette aux* CONFITURES.

CONFITURERIE, n. f. (*confiture.*) Lieu où se font, où se conservent les confitures.

CONFITURIER, IÈRE, n. (*confiture.*) Celui, celle qui fait et vend des confitures : *Un* CONFITURIER. *Une* CONFITURIÈRE.

— Adj. *Marchand* CONFITURIER. ‖ *SYN.* V. CONFISEUR.

CONFLAGRATION, n. f. (*conflagratio ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-fla-gra-cion.* — Vaste embrasement : *Il annonça que le monde finirait par une* CONFLAGRATION *universelle.* (Acad.)

— Fig. et mor. Révolution, grande agitation : *La* CONFLAGRATION *des esprits. Il est calme au milieu de la* CONFLAGRATION *générale.*

CONFLIT, n. m. (*conflictus ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-fli.* — Choc, combat : *Sanglant, rude* CONFLIT. *Engager un* CONFLIT. *Le* CONFLIT *de deux armées.* ‖ Vieux.

— Fig. et mor. Lutte des esprits, des sentiments, des opinions, etc. : *Le* CONFLIT *des intérêts, des passions.* (Acad.) *Au lieu de faire de la conciliation, on ne créait que de l'antagonisme et des* CONFLITS *misérables.* (Dupanl.) CONFLIT *tumultueux de grands et de petits intérêts.* (Fléch.)

— *Conflit de juridiction*, contestation entre deux ou plusieurs tribunaux dont chacun veut s'attribuer la connaissance d'une affaire : *Élever un* CONFLIT *de juridiction. Il s'est élevé un* CONFLIT *de juridiction.* (Acad.)

— *Conflit des pouvoirs*, lutte d'autorité entre différents pouvoirs constitués : *Dans les temps de crise, le* CONFLIT *des pouvoirs aggrave toujours le mal.* (Lémontey.)

— *Conflit d'attribution*, contestation semblable entre un tribunal et une autorité administrative : *Le* CONFLIT *d'attribution a été réglé par la cour de cassation. Traité des* CONFLITS. (Acad.)

CONFLUANT, part. prés. invar. du v. Confluer.

CONFLUENT, ENTE, adj. (*confluens ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-flu-an, antt.* — Pathol. Il se dit d'une éruption de boutons, de taches, de pustules, etc., qui se touchent et se confondent : *Petite vérole* CONFLUENTE. (Acad.)

— Bot. *Feuilles confluentes*, feuilles dont la base se confond et dont on ne peut distinguer l'origine.

CONFLUENT, n. m. Géogr. Endroit où se joignent deux rivières : *Le* CONFLUENT *de la Seine et de la Marne.* (Acad.)

— Anat. *Confluent des sinus de la dure-mère*, sorte de cavité située au-devant de la protubérance occipitale interne.

CONFLUER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*confluere*, couler ensemble ; lat.) Pron. *kon-flu-é.* — Il se dit en parl. de deux grands cours d'eau, se réunir : *La Dordogne* CONFLUE *avec la Garonne.* (Acad.) *Ces deux rivières* CONFLUENT *au-dessous de telle ville.* (Acad.)

CONFONDANT, part. prés. du v. Confondre.

CONFONDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*confundere ;* lat., m. sign.) — Mêler, brouiller ensemble plusieurs choses qui diffèrent l'une de l'autre : CONFONDRE *des livres, des papiers. Deux fleuves qui* CONFONDENT *leurs eaux. La mort* CONFONDRA *leurs cendres.* (Acad.)

— Troubler l'ordre : *Hérode* CONFOND *à son gré la succession des pontifes.* (Boss.)

— Fig. et mor. : CONFONDRE *ses idées, ses paroles. La mort égale et* CONFOND *tous les rangs.* (Acad.)

— Particul. Ne pas faire de distinction entre des personnes ou des choses différentes ; prendre une personne, une chose pour une autre : *Ils se ressemblent tellement qu'il m'arrive de les* CONFONDRE. (Acad.)

— Mettre dans la même catégorie : *Il ne faut pas* CONFONDRE *l'innocent avec le coupable. Trouve-t-on quelqu'un qui* CONFONDE *la sagesse avec la folie?* (Vauv.)

— Fig. Unir, identifier :

Pour soutenir nos droits, voulez-vous les *confondre* ?
(C. Del.)

— Mettre en désordre, en ruine, causer la perte de, réduire à néant : *Dieu* CONFOND *l'orgueil des superbes.* (Acad.) *Dieu se plaît à* CONFONDRE *les vains projets des hommes.* (Id.)

O Dieu ! *confonds* l'audace et l'imposture. (Rac.)

L'Église, féconde en grands hommes, CONFONDIT *toutes les erreurs.* (Boss.)

L'événement souvent *confond* la prévoyance. (Regn.)

— Exclam. : *Que Dieu vous confonde !*

Oui, je te ferai voir, batteur que Dieu *confonde*,
Que ce n'est pas pour rien qu'il faut rouer le monde. (Mol.)
Va, *le ciel te confonde*, animal importun ! (La Font.)

— Convaincre en causant de la honte, réduire à ne savoir que répondre : *Voilà un raisonnement propre à le* CONFONDRE. *Cette déposition* A CONFONDU *l'accusé.* (Acad.) *La nature* CONFOND *les pyrrhoniens, et la raison* CONFOND *les dogmatistes.* (Pasc.)

Votre moindre vertu *confondra* plus d'impies
Que le sang d'un martyr. (Lam.)

— *Confondre un calomniateur*, le démasquer, montrer qu'il en a imposé.

— Causer de l'étonnement, de la stupeur : *Ce que vous dites là me* CONFOND. *Ses paroles m'*ONT CONFONDU. *Et nous eûmes le plaisir de* CONFONDRE *le plus grand fourbe du monde.* (Regn.)

Un si grand changement a de quoi me *confondre*.
(La Font.)
Chaque mot qu'elle dit ne sert qu'à me *confondre*.
(Coll. d'Harl.)
De tous nos magistrats la vertu nous *confond* ;
Et je ne conçois pas comment ces messieurs font.
(Piron.)

— On dit par civilité : *Vos louanges me* CONFONDENT, c'est-à-dire effarouchent ma modestie, ma simplicité, lorsqu'on veut se défendre de quelque éloge excessif.

— On dit dans ce sens : *Vos politesses, vos égards me* CONFONDENT ; et, *vous me* CONFONDEZ *par vos louanges.* (Acad.)

= **Se confondre,** v. pron. Se mêler, se brouiller, tomber en confusion : *Turenne meurt, tout* SE CONFOND. (Fléch.) *Le peuple conquérant finit à la longue par* SE CONFONDRE *avec le peuple vaincu.* (Acad.)

— Fig. *Les contours s'effacent, les nuances* SE CONFONDENT. (Barante.)

... Avec l'azur de l'onde
L'azur d'un ciel sans borne à ses yeux *se confond*. (C. D.)
Du vainqueur, du vaincu les clameurs *se confondent*. (Id.)

— Fig. et mor. : *Mes idées, mes pensées* SE CONFONDENT.

— Particul. Être pris l'un pour l'autre, en parl. des personnes ou des choses : *Ces deux dates* SE CONFONDENT *souvent.*

— Fig. S'embrouiller : *On* SE CONFOND *dans les détails de cette affaire.*

— Fig. et mor. Se troubler, se déconcerter : *Il parut* SE CONFONDRE *dès la première question.* (Acad.) *Se cacher,* SE CONFONDRE, *s'anéantir devant le créateur.* (Fléch.)

— Se perdre : *Ces espaces immenses où votre raison* SE CONFOND. (Boss.) *L'orgueil de la raison ébloui se perd et* SE CONFOND. (Mass.)

— Fam. *Se confondre en excuses, en respects, en remerciements,* etc., multiplier avec excès les excuses, les respects, etc.

CONFONDU, UE, part. pass. du v. Confondre : *Objets* CONFONDUS. *Choses* CONFONDUES. *Le roi et l'esclave seront un jour* CONFONDUS. (Mass.)

... Je ne veux pas que vos droits et les siens,
Ensemble *confondus*, s'arment contre les miens. (Volt.)

— Fig. *Il est digne de Dieu et conforme à notre besoin que notre raison soit humiliée et* CONFONDUE *par cette autorité accablante des mystères que nous ne pouvons pénétrer.* (Fén.)

... Suis-je assez *confondue !* (Rac.)
Je sais tous ses projets ; ils seront *confondus*. (Volt.)

— Absol. et mor. Convaincu d'une faute grave et réduit à ne se pouvoir défendre : *L'accusé a été* CONFONDU *par un témoignage aussi précis.* (Acad.) *Ceux qui vont droit n'ont jamais été* CONFONDUS. (M^{me} de Mainten.) *J'aime à voir les méchants* CONFONDUS. (Volt.)

Des prophètes menteurs la troupe *confondue*. (Rac.)

CONFORMATION, n. f. (*conformatio ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-for-ma-cion.* — Manière dont une chose est formée ; il se dit surtout des corps organisés ; disposition, structure ; développement des organes : *Une bonne* CONFORMATION. CONFORMATION *vicieuse. Une heureuse* CONFORMATION *d'organes.* (Fléch.) *Il résulte, pour l'éléphant, plusieurs inconvénients de sa* CONFORMATION *bizarre.* (Buff.)

— *Vice de conformation*, ce qu'il y a de défectueux dans la disposition des parties du corps, dans l'organisation.

— *Maladie de conformation*, maladie qui provient de la disposition vicieuse des parties d'un corps.

CONFORME, adj. des 2 g. (*cum*, avec, *forma*, forme, figure ; lat.) Qui a la même forme, qui est semblable : *La copie est* CONFORME *à l'original.* (Acad.) *Ces deux choses sont entièrement* CONFORMES.

— *Pour copie conforme,* formule par laquelle celui qui délivre une copie assure qu'elle est conforme à l'original.

— Qui convient à, qui s'accorde avec : *Mener une vie* CONFORME *à sa profession.* (Acad.) *D'ailleurs la religion ne nous présente rien que de* CONFORME *à la raison, que d'aimable, que de touchant.* (Fén.) *Un gouvernement* CONFORME *à la nature.*

Vos intérêts ici sont *conformes* aux nôtres. (Rac.)
Nos sentiments aussi sont *conformes* aux vôtres. (Regn.)

Il sait feindre le caractère le plus CONFORME *aux vues qu'il a.* (La Br.)

CONFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Conformer.

— Adj. Formé, disposé ; construit ; fait : *Un corps bien* CONFORMÉ, *mal* CONFORMÉ. *Avoir les jambes mal* CONFORMÉES.

CONFORMÉMENT, adv. (*conforme.*) Pron. *kon-for-mé-man.* — D'une manière conforme ; en se conformant à : *Procéder* CONFORMÉMENT *à telle loi. Vivre* CONFORMÉMENT *à son état.*

CONFORMER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*conformare,* former ; lat.) Rendre conforme, semblable, accorder avec, régler sur : CONFORMER *sa vie à ses maximes.* CONFORMER *ses actions à la doctrine de l'Évangile.* CONFORMER *ses sentiments à ceux de quelqu'un. La politesse* CONFORME *les dehors aux conditions.* (La Br.)

= **Se conformer,** v. pron. Obtempérer, se soumettre à : *Je* ME SUIS CONFORMÉ *à vos ordres.* (Ac.) SE CONFORMER *à la volonté de Dieu.*

J'aime qu'à mon humeur un valet *se conforme.*
Toi, tu me sers toujours avec le même soin,
Toujours auprès de moi je te trouve au besoin.
(Coll. d'Harl.)

Vos désirs sont des lois, je *m'y conformerai.* (Étienne.)

— Se régler sur : CONFORMEZ-VOUS *aux temps,* CONFORMEZ-VOUS *aux lieux.* (Volt.) SE CONFORMER *aux sentiments, aux habitudes de quelqu'un.* SE CONFORMER *à l'habitude.* (Fléch.)

— Par extens. mor. Se modeler sur, se rendre semblable à : CONFORMONS-NOUS *à ce saint roi.* (Fléch.) || Peu usité.

CONFORMISTE, n. des 2 g. (*conforme.*) Hist. relig. Celui, celle qui fait profession de la religion dominante en Angleterre ; on appelle par opposit. *Non-conformiste*, celui qui fait partie d'une autre communion.

— Adj. *Secte* CONFORMISTE.

CONFORMITÉ, n. f. (*conformitas* ; lat.) Ensemble des rapports, des points de ressemblance qui existent entre les personnes ou les choses : CONFORMITÉ *de mœurs, de caractère,* etc. *La* CONFORMITÉ *d'un objet avec un autre. Il y a* CONFORMITÉ *parfaite entre ces deux choses. Une* CONFORMITÉ *de mœurs et d'inclinations fait les liaisons parfaites.* (Fléch.) *La* CONFORMITÉ *de leur situation, une certaine sympathie, tout a concouru à réunir ces trois cœurs.* (Ét.) *Il faut dans l'amitié de la* CONFORMITÉ *des rapports, des âges à peu près semblables.* (M^me Lambert.) *Ces deux vertus ont de la* CONFORMITÉ. (St-Évrem.) *Rien de bon ni d'estimable dans le monde que ce qui a quelque* CONFORMITÉ *avec Dieu.* (Barthél.)

Et de deux cœurs brisés l'âpre *conformité*
Faisait de deux malheurs une félicité. (Lam.)

— Soumission : *La* CONFORMITÉ *à la volonté de Dieu ne pourrait suffire.* (M^me de Sév.) || Rare.

= **En conformité de,** loc. prép. Conformément à : *Il agit* EN CONFORMITÉ *des ordres qu'il a reçus. En* CONFORMITÉ *de telle loi, nous avons pris l'arrêté suivant.* (Acad.)

CONFORT ou **COMFORT,** n. m. (*cum*, avec, *fortis,* courageux ; lat.) Pron. *kon-for.* — Assistance, secours : *Donner aide et* CONFORT. || Vieux.

— Néol. Bien-être matériel, aisances de la vie : *Les Anglais ont un grand amour pour le* CONFORT.

CONFORTABLE ou **COMFORTABLE,** adj. (*confort.*) Néol. Qui a rapport au confort, au bien-être matériel de la vie : *Les anglomanes emploient à tout propos le mot* CONFORTABLE, *mot qui, à les entendre, exprime à lui seul plus de mots qu'il n'est gros, et qui renferme plus de sens qu'aucun autre mot du Dictionnaire, voire que le Dictionnaire entier. C'est un homme vraiment* CONFORTABLE, *disait une dame à propos d'un monsieur qui est fort avant dans son estime et qui la trouve vraiment* CONFORTABLE *aussi.* (Arnault.)

— Subst. Tout ce qui contribue au bien-être matériel : *Elle les entoure d'une exquise propreté et d'un* CONFORTABLE *jusqu'alors inconnu.* (Scribe.) *La plus grande civilisation possible n'est que la plus grande diffusion possible du* CONFORTABLE. (Nisard.)

CONFORTABLEMENT ou **COMFORTABLEMENT,** adv. (*confortable.*) D'une manière confortable : *Il était* CONFORTABLEMENT *étendu sur un sofa, prêt à s'endormir.* (Mérim.)

CONFORTANT, part. prés. du v. Conforter.

CONFORTANT, ANTE, adj. (*conforter.*) Méd. Fortifiant. *Remède* CONFORTANT.

— N. m. *Prendre un* CONFORTANT. *Vous avez besoin de* CONFORTANTS. || On dit aussi *Confortatif.*

CONFORTATIF, IVE, adj. (*confort.*) Pron. *kon-for-ta-tif, tiv.* — Méd. Fortifiant : *Un remède confortant* ou CONFORTATIF. (Acad.)

— N. m. *Un* CONFORTATIF. *De nouveaux* CONFORTATIFS *avaient remonté mon âme.* (Beaum.)

CONFORTATION, n. f. (*confort.*) Pron. *kon-for-ta-cion.* — Corroboration ; action de fortifier, état de ce qui est fortifié : *Un estomac affaibli a besoin de* CONFORTATION. *Cela est bon pour la* CONFORTATION *des nerfs.* (Acad.)

CONFORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Conforter : *Estomac* CONFORTÉ *par les aliments.*

CONFORTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*confort.*) Méd. Fortifier, corroborer, donner du ton : *Cela* CONFORTE *l'estomac.*

Il purge, réjouit, *conforte* le cerveau,
De toute noire humeur aisément le délivre,
Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre. (T. Corn.)

— Fig. Encourager, consoler ; relever le moral : CONFORTER *les affligés, les mourants.*

Acceptez cependant quelque peu de douceurs
Fort propres en ces lieux à *conforter* les cœurs. (Corn.)

= **Se conforter,** v. pron. Se fortifier : *L'estomac* SE CONFORTE *par de bons aliments.* || On dit mieux *Se réconforter.*

CONFRATERNEL, ELLE, adj. (*cum*, avec ; lat., et *fraternel.*) Pron. *kon-fra-tèr-nèl.* — De confrère ; qui tient à la sympathie, aux relations qui doivent exister entre confrères ; il ne s'emploie guère qu'en parl. des membres d'une même confrérie, d'une même association, d'un même ordre : *Les relations* CONFRATERNELLES *des avocats.*

CONFRATERNITÉ, n. f. (*cum*, avec ; lat., et *fraternité.*) Ensemble des rapports, des liens d'amitié qui unissent ordinairement des personnes d'un même état, d'un même corps : *Toute* CONFRATERNITÉ *cessait pour lui dès qu'on n'avait pas une probité à l'abri du soupçon.* (Arago.)

CONFRÈRE, n. m. (*cum*, avec ; lat., et frère.) Pron. *kon-frèr.* — Il se dit des membres d'une confrérie, d'une compagnie formée dans un but de piété : *Les* CONFRÈRES *du Saint-Sacrement.*

— Ceux qui exercent un même état, une même profession, qui sont d'un même corps, d'une même compagnie : *Ce médecin, cet avocat, cet académicien est fort estimé de ses* CONFRÈRES. *Les lois de l'Académie défendent aux Académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs* CONFRÈRES. (La Br.)

Le médecin tant pis allait voir un malade
Que visitait aussi son *confrère* tant mieux. (La Font.)

Confrère en Apollon, se dit des poëtes. || On dit aussi *Confrère en érudition, en philosophie.*

Syn. Confrère, collègue, associé. Les *confrères* exercent la même profession ou font partie d'une même corporation ; il y a entre eux conformité de travail ; les *collègues* sont les membres d'un même corps constitué, les employés d'une même administration ; il y a entre eux coopération nécessaire à une œuvre commune ; les *associés* sont plus ou moins fortuitement réunis par un intérêt commun. Entre *confrères* il suffit de s'estimer ; entre *collègues* il faut s'entendre ; entre *associés* il faut de la confiance et de l'équité.

CONFRÉRIE, n. f. (*confrère.*) Compagnie de personnes associées dans un but de piété : *Il y avait autrefois beaucoup de* CONFRÉRIES. *La* CONFRÉRIE *du Saint-Sacrement. Le bâtonnier de la* CONFRÉRIE.

— *Confrérie de la Passion,* troupe de pèlerins qui parcouraient les villes montés sur des tréteaux, et représentaient les mystères de la religion. Cette confrérie obtint des lettres patentes de Charles VI ; mais leurs excès les firent supprimer par le parlement de Paris, en 1541 ; et les confrères de la Passion firent place aux Enfants sans souci.

— Fam. Le corps des hommes mariés : *Il est enrôlé dans la grande* CONFRÉRIE.

Ceux que l'hymen fait de sa *confrérie.* (La Font.)
Après ce beau discours, toute la *confrérie*
Doit un remercîment à votre seigneurie. (Mol.)

CONFRICATION, n. f. (*confricare*, frotter ; lat.) Pron. *kon-fri-ka-cion.* — Didact. Action de réduire en poudre par le frottement.

— Pharm. Action d'exprimer avec les doigts le suc des plantes et des fruits.

CONFRONTATION, n. f. (*confronter.*) Pron. *kon-fron-ta-cion.* — Pal. Action de confronter des personnes les unes aux autres. Il ne se dit que des témoins que l'on met en présence d'un accusé, ou des accusés que l'on met en présence l'un de l'autre : *Ordonner la* CONFRONTATION *de l'accusé avec les témoins. La déposition des témoins n'a de poids qu'après leur* CONFRONTATION. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Examen qu'on fait ou de deux écritures en les comparant ensemble ou de différents passages en les conférant l'un avec l'autre : *La* CONFRONTATION *des écritures fit reconnaître le faux.*

CONFRONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Confronter : *Ces témoins ont été* CONFRONTÉS. *Ces passages ont été* CONFRONTÉS.

CONFRONTEMENT, n. m. (*confronter.*) Confrontation. || Rare.

CONFRONTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*cum*, ensemble, *frons*, front ; lat.) Mettre des personnes en présence les unes des autres pour voir si elles conviendront de quelque fait dont il s'agit : *Si l'on pouvait* CONFRONTER *Suétone avec les valets de chambre des douze Césars, pense-t-on qu'ils seraient toujours d'accord avec lui ?* (Volt.)

— Pal. En parl. des témoins, des accusés, les faire comparaître les uns devant les autres pour les interroger : CONFRONTER *les témoins à l'accusé, avec l'accusé.* (Acad.)

— Fig. Conférer une chose avec une autre ; examiner deux choses en les comparant : CONFRONTER *deux écritures.* CONFRONTER *une étoffe avec une autre.* CONFRONTER *la copie à l'original.* (Acad.)

— V. intr. Prat. Confiner : *Le bois* CONFRONTE, *du côté du levant, au pré d'un tel.* (Acad.)

CONFUS, USE, adj. (*confusus* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-fu, fuz.* — Confondu l'un avec l'autre ; mêlé ; en désordre, qui est brouillé : *Des groupes* CONFUS. *Une multitude* CONFUSE. *Objets* CONFUS. *Choses* CONFUSES. *Le chaos n'était qu'un assemblage* CONFUS *des éléments.* (Acad.) *Un amas* CONFUS *de papiers, de livres.*

— Il se dit des sons, des bruits qui se confondent, qui n'arrivent pas clairement à l'oreille : *Cris* CONFUS. *Bruits* CONFUS. *Un mélange* CONFUS *de clameurs.* (Barthél.)

Le tumulte *confus,* le choc des éléments. (St-Lamb.)

— Fig. *Bruit confus*, bruit incertain et vague sur une chose, sur un fait dont on ne sait rien de précis, de positif.

— *Souvenir confus,* souvenir vague, incertain.

— Par analog. Il se dit aussi des choses :

Un souvenir planant dans un lointain *confus.* (Lam.)

— Obscur, embrouillé : *Ouvrage* CONFUS. *Style* CONFUS. *Des notions vagues et* CONFUSES.

— En parl. des personnes, Honteux, embarrassé soit par timidité naturelle, soit par suite de quelque faute commise : *Il était* CONFUS *en vous voyant. Il a été tout* CONFUS *d'être pris sur le fait. Il était tout* CONFUS *de l'honneur qu'on lui faisait.* (Acad.) *Il a pour moi des attentions dont je suis conf*[illegible] (Lesage.)

— Suivi d'un compl., il veut la préposit. *de* [illegible] CONFUS *de vos bontés.*

— Jurispr. Réuni, confondu : *Tels et tels droits sont* CONFUS *et réunis en sa personne.*

Syn. Confus, déconcerté, interdit. On est *confus* par un sentiment de honte ou de pudeur, *déconcerté* par un embarras qui naît de la surprise ou de l'étonnement, *interdit* par l'effet d'une crainte soudaine qui jette le trouble et la confusion dans les idées.

CONFUSÉMENT, adv. (*confus.*) Pron. *kon-fu-zé-man.* — D'une manière confuse : *J'en ai entendu parler* CONFUSÉMENT. (Ac.) *Il est un objet bien* CONFUSÉMENT *connu de nous ; c'est notre âme.* (Marm.)

Fables et vérités, ténèbres et lumière
Flottent *confusément* devant notre paupière. (Lam.)

— En désordre : *Des meubles entassés* CONFUSÉMENT.

CONFUSION, n. f. (*confusio, onis* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-fu-zion.* — Désordre, mélange confus, embrouillement : *La* CONFUSION *se mit dans les rangs.* (Acad.) *La* CONFUSION *de langues.* (Boss.) *Le tableau du genre humain ne m'offre que* CONFUSION. (J.-J. R.) *Mettre le trouble et la* CONFUSION *où il aurait dû mettre l'ordre et la règle.* (Mass.)

— Fig. Troubles dans un État ; désordres politiques : *Il règne un esprit* [illegible] *désordre et de* CONFUSION. (Acad.) *Est-ce que les temps de* CONFUSION *ne sont pas encore accomplis ?* (Boss.)

— Politiq. *Confusion de pouvoirs,* état d'un gouvernement dont les différents pouvoirs sont mal définis et empiètent les uns sur les autres.

— Fig. et mor. Défaut d'ordre, de méthode, de clarté dans les choses qui tiennent aux opérations de

l'esprit : *La* CONFUSION *des idées. Avoir de la* CONFUSION *dans l'esprit. Il y a eu un peu de* CONFUSION *dans ce qu'il nous a dit.* (Acad.)

D'où naît dans ses conseils cette *confusion?* (Rac.)

— Action de confondre une chose avec une autre ; résultat de cette action : *Une* CONFUSION *des noms, des dates, des lieux, des personnes.*

— Par extens. Profusion : *Il y avait à ce repas une grande* CONFUSION *de mets.* (Acad.) *La fête fut célébrée non pas avec pompe, mais avec délire ; il y régnait une* CONFUSION *qui la rendait touchante.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. *Confusion de droits*, ou simpl. *Confusion*, réunion dans une même personne de tous les droits concernant un même objet.

— Chronol. *Année de confusion*, l'année de la réforme du calendrier par Jules César ; elle se composa de 445 jours distribués en quinze mois.

— Embarras, humiliation, honte : *Il parut couvert de* CONFUSION. *Vos louanges me donnent de la* CONFUSION. (Acad.) *Il a eu la* CONFUSION *de ne pouvoir répondre à cette difficulté.* (Pasc.) *Il semble vouloir me dédommager, à force d'égards, de la* CONFUSION *que cet aveu m'a coûtée.* (J.-J. Rouss.)

— *Être en confusion de*, suivi d'un infinitif, Éprouver une humiliation profonde, un grand regret : *Elle* EST EN CONFUSION *d'avoir préféré tant de vanité au divin maître.* (Pasc.)

= **En confusion,** locut. adv. En désordre, confusément : *Marcher en* CONFUSION. *Il trouva des papiers* EN CONFUSION *sur une table.* (Lesage.)

Nous allons mettre ici tout *en confusion.* (Dest.)

— En abondance. ‖ Cette acception a vieilli.

= **À la confusion de,** loc. prép. À la grande honte de, au grand dépit de. ‖ *SYN.* V. CHAOS.

CONFUTATION, n. f. V. RÉFUTATION.

CONFUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Confuter.

CONFUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Réfuter. ‖ Rare.

CONGE, n. m. (*congius;* lat.) Pron. *konj.* — Ant. rom. Mesure qui contenait la 8e partie d'une amphore et équivalait à 3 litres 2 décilitres.

— Techn. Vaisseau de bois ou de métal dont on se sert pour mesurer le minerai.

— Bot. Variété de thé.

CONGÉ, n. m. (*congedo;* ital.) Pron. *kon-gé.* — Permission d'aller, de venir, de s'absenter, de se retirer : *Donner* CONGÉ *à un écolier.*

— Art. milit. *Obtenir son congé*, être libéré du service militaire.

— Guerr. *Congé définitif* ou *absolu*, libération entière et définitive du service.

— Temps du service : *Faire un* CONGÉ. *Ce militaire a trois* CONGÉS.

— Général. Permission, autorisation : *Se marier sans le* CONGÉ *de ses parents.* (Acad.) *Il eut* CONGÉ *de revenir.* (Acad.)

On veille à cette porte,
Pour que sans mon *congé* nul n'entre ni ne sorte. (Ancel.)

— Prov. *Pour boire de l'eau et coucher dehors on ne demande congé à personne.*

— Permission qu'on donne à quelqu'un de s'absenter pendant quelque temps : *Il a obtenu un* CONGÉ *de huit jours. Ce militaire a son* CONGÉ *de semestre.*

— Il se dit de l'acte qui constate le congé d'un soldat, qu'il soit définitif ou temporaire : *Il exhiba son* CONGÉ.

— En parl. d'un domestique qui renonce à son service ou que son maître renvoie : *Ce valet lui a donné son* CONGÉ. *Son maître lui a donné son* CONGÉ.

— Fig. et fam. *Donner à quelqu'un son congé, lui donner congé*, lui déclarer ou lui faire connaître qu'il doit définitivement se retirer, qu'il doit renoncer à telle ou telle prétention : *Il recherchait cette fille en mariage, mais on lui* A DONNÉ SON CONGÉ. (Acad.)

Je prétends que Julie avant la fin du jour
Me donne mon congé. (Desmahis.)
En termes assez durs *j'ai reçu mon congé.* (C. Del.)

— *Prendre son congé*, se retirer ; se désister de telle ou telle chose de son propre mouvement.

— *Prendre congé*, désigne l'action d'aller, avant de partir, saluer les personnes à qui on doit du respect ou dont on veut prendre les ordres ; il se dit aussi des adieux que l'on va faire à ses amis, aux personnes de sa connaissance à l'occasion d'un départ qui doit amener une assez longue absence.

Je veux *prendre congé* de ceux que j'abandonne.
(C. Del.)

— Prat. *Congé faute de plaider*, défaut que le défenseur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne se présente pas pour soutenir sa cause.

— *Congé de cour*, renvoi de la demande.

— Contrib. indir. Permission de transporter la marchandise dont les droits ont été acquittés : *On peut expédier le vin ; nous avons le* CONGÉ. ‖ On dit aussi : *Laissez-passer.*

— *Congé de remuage*, permission de transporter du vin d'un lieu dans un autre.

— Mar. Espèce de passe-port que le maître d'un vaisseau est obligé de prendre quand il veut sortir du port pour aller en mer, sous peine d'être réputé corsaire.

— Diplom. *Audience de congé*, la dernière audience publique qu'un ambassadeur obtient avant son départ.

— Acte écrit ou verbal par lequel le propriétaire ou le principal locataire d'une maison, d'une ferme, etc., signifie à un locataire ou fermier, etc., qu'il ait à vider les lieux dans un certain temps. ‖ Il se dit également d'un locataire à l'égard du propriétaire ou du locataire principal.

— Archit. Adoucissement en portion de cercle, comme celui qui joint le fût d'une colonne à la ceinture.

CONGÉABLE, adj. des 2 g. (*congé.*) Anc. Il se disait d'une terre dans la possession de laquelle le seigneur pouvait toujours rentrer.

— Par extens. Il se dit de la possession d'un domaine affermé pour un temps indéfini et dont le propriétaire peut toujours reprendre la jouissance : *Domaines* CONGÉABLES.

— Par analog. À qui l'on peut donner congé : *Il est une certaine quantité de commis qui, quoique* CONGÉABLES *à merci, veut rester en place.* (H. de Balz.)

CONGÉDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Congédier : *Ces employés ont été* CONGÉDIÉS. *Ces soldats furent* CONGÉDIÉS.

Oui, mais nommez-le-moi, ce galant qui me chasse
Et pour qui je me vois ainsi *congédié.* (V. Hug.)

CONGÉDIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*congé.*) Pron. *kon-jé-dié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous congédiions, vous congédiiez.* — Renvoyer quelqu'un, lui donner ordre de se retirer : *Il* A CONGÉDIÉ *ses domestiques.* (Acad.)

Je n'avais qu'un valet pour me désennuyer,
Et je m'avise encor de le *congédier !...* (Coll. d'Harl.)

— Licencier : CONGÉDIER *des troupes.*

— Dissoudre : *Il* CONGÉDIA *l'assemblée.*

— Donner son congé à quelqu'un dont on n'accueille pas la demande : *Il recherchait telle fille en mariage, mais on l'*A CONGÉDIÉ. (Acad.)

Syn. Congédier, renvoyer. *Congédier*, c'est dispenser quelqu'un d'un engagement, et en particulier lui permettre de se retirer ; *renvoyer*, c'est *congédier* sans ménagement, souvent par mécontentement.

CONGÉLABLE, adj. des 2 g. (*congeler.*) Pron. *konj-labl.* — Phys. Qui est susceptible de se congeler.

CONGÉLATEUR, n. m. (*congeler.*) Phys. Appareil avec lequel on fait de la glace.

CONGÉLATION, n. f. (*congeler.*) Pron. *kon-jé-la-cion.* — Phys. État d'un liquide qui se congèle : *La* CONGÉLATION *de l'eau présente deux phénomènes remarquables : un dégagement de chaleur et un développement de volume.* (Pelouze.) *Certains liquides se contractent fortement à l'approche de la* CONGÉLATION. (Cuv.) *La* CONGÉLATION *de l'eau a lieu à zéro. Les eaux ne s'échauffent pas aussi facilement que le sol, une grande quantité du calorique qui leur est envoyé étant absorbée par l'évaporation, la* CONGÉLATION *et la fonte des glaces.* (Arago.) *La température actuelle est de dix degrés au-dessus de la* CONGÉLATION. (Buff.)

— Abusiv. Stalactite ou concrétion d'albâtre calcaire ou gypseux qui se forme sur les parois des grottes, des cavernes : CONGÉLATIONS *pierreuses.*

— N. pl. Arch. Ornements qui imitent une couche raboteuse de glaçons formés le long d'un mur ou d'un rocher.

CONGELÉ, ÉE, part. pass. du v. Congeler : *Cette eau a été* CONGELÉE. *Ce spectacle présente l'apparence de flots métalliques refroidis et* CONGELÉS. (Buff.) *Les cimes* CONGELÉES *des monts les plus élevés.* (Lacépède.)

CONGELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec, *gelare*, geler ; lat.) Pron. *kon-je-lé.* — L'*e* muet du radical *congel* prend l'accent grave toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *il congèle, il congèlera*, etc. — Il se dit de l'action par laquelle le froid fait passer un liquide à l'état solide : *Le froid* CONGÈLE *l'eau, et un très-grand froid* CONGÈLE *le mercure.*

— Fig. Coaguler : *On a prétendu que certains poisons* CONGELAIENT *le sang.*

= **Se congeler,** v. pron. Être congelé : *L'eau* SE CONGÈLE *par le froid.* (Acad.) *Il suffirait, même au milieu de l'été, que le soleil restât dix jours sous l'horizon pour que tout* SE CONGELÂT *à la surface de la terre.* (Arago.)

— Se coaguler : *Le bouillon de jarret de veau* SE CONGÈLE *en un moment.* (Ac.)

CONGÉMENT, n. m. (*congé.*) Anc. cout. Pouvoir qu'avait le seigneur d'un domaine congéable d'expulser le colon en lui remboursant ses droits.

— L'exercice même de cette faculté.

CONGÉMINATION, n. f. (*congeminatio*, action de doubler ; lat.) Pron. *kon-jé-mi-na-cion.* — Did. Formation double et simultanée.

CONGÉNÈRE, adj. et n. des 2 g. (*cum*, avec, *genus, generis*, genre ; lat.) Pron. *kon-jé-nèr.* — Qui est du même genre qu'un autre : *Animaux* CONGÉNÈRES. *Plantes* CONGÉNÈRES.

— Anat. *Muscles congénères*, ceux qui concourent à un même mouvement, par oppos. à *Muscles antagonistes*, qui ont des mouvements contraires.

CONGÉNIAL ou **CONGÉNITAL, ALE,** adj. (*cum*, avec, *genitus*, engendré ; lat.) Pathol. Qui est héréditaire ; il se dit des maladies que l'enfant apporte en naissant : *Difformités* CONGÉNIALES.

— *Aptitude congéniale*, disposition innée.

— Fig. *Bonaparte se tourna vers l'Orient, doublement* CONGÉNIAL *à sa nature par le despotisme et l'éclat.* (Châteaubr.)

— Au pl. m. *Congéniaux, congénitaux.*

CONGESTION, n. f. (*congestio*, accumulation ; lat.) Pron. *kon-jèss-tion.* — Méd. Accumulation plus ou moins rapide d'un ou de plusieurs liquides dans une partie quelconque du corps : CONGESTION *sanguine*, CONGESTION *cérébrale.*

CONGIAIRE, n. m. (*congiarium.*) Pron. *kon-jièr.* — Ant. rom. Distribution d'argent faite aux soldats ou au peuple.

— Anc. Vase qui tient un conge.

— Numismat. Médaille qui représente ce vase.

CONGLOBATION, n. f. (*cum*, avec, *globare*, amonceler ; lat.) Pron. *kon-glo-ba-cion.* — Rhét. Accumulation de preuves, d'arguments pour démontrer la même proposition.

CONGLOBÉ, ÉE, adj. (*conglobation.*) Pron. *kon-glo-bé.* — Anat. Il se dit de plusieurs glandes qui n'en font qu'une, dont la surface est unie : *Glandes* CONGLOBÉES. ‖ Vieux ; on dit aujourd'hui *Ganglions lymphatiques.*

CONGLOMÉRAT, n. m. (*conglomeratus*, accumulé ; lat.) Minér. Agrégation de substances minérales diverses : *La roche amphibolique est recouverte d'un* CONGLOMÉRAT *contenant un très-grand nombre de coquilles.* (Arago.)

CONGLOMÉRATION, n. f. (*conglomérat.*) Pron. *kon-glo-mé-ra-cion.* — Minér. Action de réunir des substances diverses.

CONGLOMÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Conglomérer. — Anat. Il se dit des glandes amassées en pelotons et réunies sous une même enveloppe : *Glandes* CONGLOMÉRÉES.

CONGLOMÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conglomerare ;* lat., m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *conglomér* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent : je conglomère, tu conglomères, ils conglomèrent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé *je conglomérerai, nous conglomérerions*, etc. — Phys. Amasser, mettre ensemble, mettre en pelote.

CONGLUATIF, IVE, adj. Médec. Qui rend visqueux, gluant.

CONGLUTINANT, part. prés. du v. Conglutiner.

CONGLUTINANT, ANTE, adj. (*conglutiner.*) — Méd. Qui colle ou réunit ensemble.

— N. m. Emplâtre : *Des* CONGLUTINANTS.

CONGLUTINATIF, IVE, adj. (*conglutiner.*) Pron. *kon-glu-ti-na-tif, tiv.* — Méd. Qui sert à coller plusieurs choses ensemble.

CONGLUTINATION, n. f. (*conglutiner.*) Pron. *kon-glu-ti-na-cion.* — Action par laquelle une chose est rendue gluante, visqueuse.

— Méd. Action par laquelle deux ou plusieurs choses sont réunies ensemble, par le moyen de conglutinants.

— Résultat de cette action : CONGLUTINATION *complète.*

CONGLUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Conglutiner.

CONGLUTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conglutinare*, coller ; lat.) En parl. d'un liquide, Rendre gluant et visqueux.

— Méd. Réunir des parties séparées par le moyen de conglutinants.

= **Se conglutiner,** v. pron. Devenir gluant et visqueux : *Ce liquide* SE CONGLUTINE *aisément.*

CONGRATULANT, part. prés. du v. Congratuler.

CONGRATULANT, ANTE, adj. Fam. Qui flatte avec affectation :

Ne vous embarquez nullement
Dans les douceurs *congratulantes*. (Mol.)

CONGRATULALION, n. f. (*congratulatio;* lat., m. sign.) Pron. *kon-gra-tu-la-cion.* — Action de congratuler quelqu'un : *Compliment de* CONGRATULATION. || On dit plus ordinairement *Félicitation.*

CONGRATULATOIRE, adj. des 2 g. (*congratuler.*) Qui renferme une congratulation : *Épître* CONGRATULATOIRE. || Peu usité.

CONGRATULÉ, ÉE, part. pass. du v. Congratuler : *Une personne qui a été* CONGRATULÉE.

CONGRATULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*congratulari;* lat., m. sign.) Féliciter quelqu'un ; se réjouir avec lui de quelque circonstance heureuse qui lui est advenue : *Le courtisan sait, en achevant de vous* CONGRATULER, *vous faire un compliment de condoléance.* (La Br.) *Il l'*A CONGRATULÉ *sur la naissance de son fils.* (Acad.) || On dit mieux *Féliciter.*

CONGRE, n. m. (*conger;* lat.) Zool. Poisson de mer semblable à l'anguille, mais beaucoup plus gros et plus long : *La chair du* CONGRE *n'est pas très-estimée.*

CONGRÉAGE, n. m. (*congréer.*) Pron. *kon-gré-aj.* — Mar. Action de congréer un cordage.

CONGRÉÉ, ÉÉE, part. pass. du v. Congréer : *Cordage* CONGRÉÉ.

CONGRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec; lat., et *gréer.*) Pron. *kon-gré-é.* — Mar. Remplir les hélices d'un cordage avec un quarantainier goudronné, de manière à garantir le cordage contre la pluie.

CONGRÉGANISME, n. m. (*congrégation.*) Pron. *kon-gré-ga-mism.* — Néol. Système d'après lequel se dirige une congrégation.

— Esprit de congrégation ou favorable à une congrégation.

CONGRÉGANISTE, n. des 2 g. Pron. *kon-gré-ga-nist.* — Membre d'une congrégation de laïques dirigée par des ecclésiastiques.

CONGRÉGATION, n. f. (*cum,* avec, *grex, gregis,* troupeau; lat.) Pron. *kon-gré-ga-cion.* — Réunion, compagnie de plusieurs personnes religieuses ou séculières vivant sous une même règle : CONGRÉGATION *régulière.* CONGRÉGATION *séculière.* CONGRÉGATION *d'hommes, de filles. Les bénédictins de la* CONGRÉGATION *de Saint-Maur.*

— Assemblée de cardinaux et de prélats à la cour de Rome chargée d'examiner certaines affaires qui leur sont attribuées : *Il se tint sur ce sujet une* CONGRÉGATION *de cardinaux.* (Ac.) *La* CONGRÉGATION *des rites, de la propagande.*

— Confrérie de dévotion sous l'invocation de la sainte Vierge : *Être de la* CONGRÉGATION *de la sainte Vierge.*

— *La congrégation des fidèles,* tous les membres de l'Église romaine.

CONGRÈS, n. m. (*congressus,* réunion, entretien; lat.) Pron. *kon-grè.* — Polit. Assemblée de ministres de différentes puissances réunis pour conférer sur quelque importante affaire intéressant leurs gouvernements respectifs : *Le* CONGRÈS *de Rastadt. Le* CONGRÈS *de Vienne. Assembler un* CONGRÈS. *Ouvrir un* CONGRÈS.

— Assemblée législative des républiques américaines : *Un membre du* CONGRÈS *américain.*

— Scienc. et Arts. Réunion libre de savants ou d'artistes pour conférer sur l'état et les progrès des sciences, des arts.

CONGRÈS, n. m. (*congressus,* union de sexes; lat.) Pron. *kon-grè.* — Anc. législ. Épreuve de la puissance ou de l'impuissance d'un mari, par ordre judiciaire, en présence de chirurgiens et de matrones : *Venir au* CONGRÈS. *Subir le* CONGRÈS. *Abolition du* CONGRÈS.

... Jamais juge, entre eux ordonnant le *congrès,*
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts. (Boil.)

CONGRESSION, n. f. (*congressio;* lat., m. sign.) Accouplement du mâle et de la femelle.

CONGRÈVE (FUSÉE À LA), Artill. Fusées de guerre perfectionnées par William Congrève : *Une* FUSÉE À LA CONGRÈVE *a été trouvée à bord d'un brûlot anglais échoué sur les côtes de France.* (Dupuytr.)

CONGRU, UE, adj. (*congruens,* convenable, conforme; lat.) Théol. Suffisant : *Grâce* CONGRUE.

— Anc. Il se disait des personnes, Convenable :

Vous faites le savant, et n'êtes pas *congru.* (Regn.)
Je voudrais qu'en cet art madame fût *congrue ;*
Il serait malaisé qu'elle n'eût l'âme émue. (Boursault.)

— *Portion congrue,* pension annuelle que les riches décimateurs devaient payer aux curés pour leur subsistance. || Fam. Il se dit d'un traitement, d'une rente peu considérable : *Être réduit à la* PORTION CONGRUE. *On a mis tous ces employés à la* PORTION CONGRUE. (Acad.)

— Fam. *Réponse congrue,* réponse précise. || *Phrase congrue,* phrase correcte. || Vieux.

— Anc. Géom. Il s'est dit de deux figures qui coïncident parfaitement.

CONGRUAIRE, adj. m. (*congru.*) Pron. *kon-gru-èr.* — Il se dit des ecclésiastiques qui n'ont qu'une portion congrue sur les bénéfices qu'ils desservent.

CONGRUENCE, n. f. (*congru.*) Anc. Géom. Égalité de deux figures.

CONGRUENT, ENTE, adj. (*congru.*) Pron. *kon-gru-an, antt.* — Convenable. || Il a vieilli.

CONGRUISME, n. m. (*congru.*) — Doctrine de ceux qui expliquent l'efficacité de la grâce en accordant la liberté de l'homme et la volonté de Dieu.

CONGRUISTE, n. m. Partisan du congruisme.

— Adj. *Théologien* CONGRUISTE.

CONGRUITÉ, n. f. (*congru.*) — Convenance.

— Théol. Efficacité de la grâce de Dieu qui agit sans détruire la liberté de l'homme.

CONGRÛMENT, adv. (*congru.*) Pron. *kong-ru-man.* — D'une manière congrue, convenable, correcte : *Il ne parle point élégamment, mais il parle* CONGRÛMENT. (Acad.)

Lui, c'est un homme d'ordre et qui vit *congrûment.* (Regn.)

— Fig. *Parler congrûment d'une chose, d'une affaire,* en parler pertinemment.

CONIE, n. f. (κονία, poussière ; gr.) Coquille des Indes.

CONIFÈRE, adj. des 2 g. (*conus,* cône, *fero,* je porte ; lat.) Il se dit des végétaux dont le fruit est un cône, tels que le pin, le sapin, etc. : *Plantes, arbres* CONIFÈRES.

= **Conifères**, n. m. pl. Famille de végétaux comprenant ceux qui ont leur efflorescence disposée en cône ou chaton : *Les fougères et les* CONIFÈRES *se sont perpetués pendant toutes les périodes géologiques.* (Brongniart.)

CONIFLORE, adj. des 2 g. (*conus,* cône, *flos, oris,* fleur; lat.) Bot. Qui a les fleurs en cône.

CONIOSPORÉS, n. m. pl. (κόνιος, poudreux, σπόρος, semence; gr.) Bot. Famille de champignons.

CONIOTHALAMES, n. m. pl. (κόνιος, poudreux, θάλαμος, lit nuptial; gr.) Bot. Famille de lichens.

CONIQUE, adj. des 2 g. (*cône.*) Qui a la figure d'un cône : *Miroir* CONIQUE. *Cadran* CONIQUE. *Un moule de forme* CONIQUE.

— Géom. Qui appartient au cône : *Sections* CONIQUES.

— Mécan. *Pendule conique,* espèce de modérateur employé dans les machines à vapeur pour régler l'ouverture du tuyau qui envoie la vapeur dans les cylindres.

CONIQUES, n. f. pl. (*cône.*) Pron. *ko-nik.* — Anc. Sections coniques : *Il y avait un homme qui, à seize ans, avait fait le plus savant traité des* CONIQUES *qu'on eût vu depuis l'antiquité.* (Châteaub.)

CONIROSTRE, adj. des 2 g. (*conus,* cône, *rostrum,* bec; lat.) — Zool. Qui a le bec conique.

= **Conirostres**, n. m. pl. Famille de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles, caractérisée par un bec conique sans échancrures, fort et plus ou moins allongé ; elle comprend les *Alouettes,* les *Mésanges,* les *Bruants,* les *Moineaux,* les *Becs-croisés,* les *Étourneaux,* les *Corbeaux,* les *Pies,* enfin les *Oiseaux du Paradis.*

CONISPORÉ, ÉE, adj. (κόνις, poussière, σπορά, semence; gr.) Bot. Qui a des graines pulvérulentes.

CONISTÈRE, n. m. (κόνις, poussière ; gr.) Antiq. Partie du gymnase où les lutteurs se frottaient de poussière pour donner prise à la main.

CONITE, n. m. (κόνις, poussière ; gr.) Pron. *ko-nitt.* — Min. Calcaire grisâtre d'Islande.

CONJECTURAL, ALE, adj. (*conjecture.*) — Qui n'est pas fondé, qui ne repose que sur des conjectures : *Art* CONJECTURAL. *Critique* CONJECTURALE. *La médecine est une science* CONJECTURALE. *L'Enfer de Virgile près de Baïes appartient à l'Italie* CONJECTURALE *et presque chimérique.* (St-M. Girardin.)

CONJECTURALEMENT, adv. (*conjectural.*) Par conjecture : *Il ne parle de cela que* CONJECTURALEMENT. (Acad.)

CONJECTURE, n. f. (*conjectura;* lat., m. sign.) — Jugement probable, opinion que l'on fonde sur des données incertaines et vagues : *Faire des* CONJECTURES. *Se perdre en* CONJECTURES. *En voyage j'aime la* CONJECTURE. (St-M. Girardin.) *La physionomie n'est pas une règle donnée pour juger les hommes ; elle ne peut vous servir que de* CONJECTURE. (La Br.)

CONJECTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Conjecturer : *Événement* CONJECTURÉ.

CONJECTURER, v. trans. ou act. 1re conj. (*conjecture.*) Juger sur des probabilités plus ou moins fondées ; inférer un jugement, une opinion qui ne repose que sur des conjectures. Il est souv. suivi d'une prop. subordonnée : CONJECTURER *quelque chose sur quelqu'un. Je* CONJECTURE QUE *cela doit arriver.*

CONJECTUREUR, n. m. (*conjecture.*) — Néol. Celui qui aime les conjectures, qui en fait habituellement.

CONJOINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*conjungere,* unir; lat.) *Je conjoins, tu conjoins, il conjoint, nous conjoignons, vous conjoignez, ils conjoignent ; je conjoignais ; je conjoignis ; je conjoindrai, je conjoindrais ; conjoins, conjoignons, conjoignez ; que je conjoigne ; que je conjoignisse ; conjoignant ; conjoint, ointe.* — Joindre ensemble ; il ne se dit guère qu'en parlant de mariage : CONJOINDRE *deux époux. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu* A CONJOINT. (Acad.)

CONJOINT, OINTE, part. pass. du v. Conjoindre : *Deux époux* CONJOINTS.

— Bot. Il se dit des organes de même nature soudés ensemble.

— *Feuilles conjointes,* les feuilles opposées des verticillaires soudées entre elles par leur partie inférieure, comme dans le chardon et le chèvrefeuille.

— Mus. Il se dit des degrés qui se suivent immédiatement dans l'ordre de l'échelle, par oppos. à *disjoint,* qui s'applique à ceux qui ne se suivent pas immédiatement dans cet ordre.

— Arith. *Règle conjointe,* opération qui a pour but de déterminer le rapport de deux nombres dont les rapports avec d'autres nombres sont connus.

— Diplom. *Lettres conjointes,* se dit de lettres liées entre elles, en sorte que la forme de chacune est plus ou moins altérée ou abrégée par cette union; ces lettres se trouvent à la fin des lignes dans les manuscrits anciens.

CONJOINT, n. m. (*conjunctus,* uni; lat.) Pron. *kon-joain.* — Jurispr. Personne jointe à une autre par le mariage : *Les futurs* CONJOINTS. *Le* CONJOINT *survivant. La société conjugale est un engagement perpétuel dont la mort seule d'un des deux* CONJOINTS *peut opérer la dissolution.* (Portalis.)

CONJOINTEMENT, adv. (*conjoint.*) Pron. *kon-jointt-man.* — Ensemble, l'un avec l'autre, de concert : *Il faut agir* CONJOINTEMENT *dans cette affaire. J'agirai* CONJOINTEMENT *avec vous. Il y a peu de commerces où le cœur, les sens et l'esprit ne soient* CONJOINTEMENT *pour quelque chose.* (Desmahis.)

CONJONCTIF, IVE, adj. Pron. *kon-jonk-tif, tiv.* — Gramm. Il se dit de certaines particules qui servent à lier les mots ou les propositions : Et, ni *sont des particules* CONJONCTIVES. *Le* que *est quelquefois* CONJONCTIF. (Acad.)

— *Adjectifs conjonctifs,* adjectifs qui servent à joindre à un nom une phrase incidente. *Qui, que, lequel, laquelle* sont des *adjectifs conjonctifs.* Les *adjectifs conjonctifs* sont plus souvent appelés *Pronoms relatifs.*

— N. m. Nom que plusieurs grammairiens ont tenté de substituer à celui du mode appelé *Subjonctif.*

— Gramm. hébr. Il se dit des accents toniques qui servent à déterminer les rapports grammaticaux.

CONJONCTION, n. f. (*conjuntio,* action d'unir; lat.) Pron. *kon-jonk-cion.* — Union, et principalement union de l'homme et de la femme : CONJONCTION *par mariage.* CONJONCTION *illicite. Autoriser les* CONJONCTIONS *passagères et désordonnées, c'est rendre le vice licite.* (Portalis.)

— Astron. Rencontre apparente de deux planètes dans un même point de quelque signe : *Saturne et Vénus étaient en* CONJONCTION. *La* CONJONCTION *du soleil et de Mercure.*

— Absol. *La conjonction de la lune,* la rencontre de la lune avec le soleil dans un même point du zodiaque : *Quand la lune est en* CONJONCTION, *elle n'est pas visible, parce qu'elle tourne vers la terre son côté obscur.*

— Diplom. La réunion de deux ou plusieurs caractères en un seul, comme cela se voit dans la plupart des anciens manuscrits.

= Gramm. Mot invariable qui lie entre elles les propositions ou les termes coordonnés d'une même proposition. || *Conjonctions copulatives,* celles qui assemblent deux termes d'une proposition affirmative : *et, aussi.* || *Conjonctions alternatives,* celles qui marquent la distinction entre les choses dont on parle : *ou, ou bien, soit.* || *Conjonctions conditionnelles* ou *hypo-*

thétiques, celles qui expriment une condition ou une supposition.

CONJONCTIVE, n. f. (*conjoint.*) Pron. *kon-jonk-tiv.* — Anat. Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières; elle est destinée à entretenir la souplesse et les mouvements réciproques de ces parties : *Il est rare de voir l'ophthalmie spontanée bornée à l'une des* CONJONCTIVES. (Chomel.) *La* CONJONCTIVE *sécrète, dans l'état de santé, une petite quantité de mucus incolore que l'on trouve à l'angle nasal de l'œil mêlé aux corpuscules étrangers qui ont sali la surface de l'organe.* (Lecoq.) || Vulg. *Blanc de l'œil.*

CONJONCTIVEMENT, adv. (*conjonctif.*) Pron. *kon-jonk-tiv-man*: — Didact. D'une manière conjointe.

CONJONCTIVITÉ, n. f. (*conjonctive.*) Pron. *kon-jonk-ti-vi-té.* — Méd. Inflammation de la conjonctive.

CONJONCTURE, n. f. (*cum*, avec, *junctura*, liaison; lat.) Pron. *kon-jonk-tur.* — Rencontre de certaines circontances, occasion : *Heureuse* CONJONCTURE. *Malheureuse, triste* CONJONCTURE. *Cela est arrivé dans de fatales* CONJONCTURES. *Il sut profiter de la* CONJONCTURE. *Dans les différentes* CONJONCTURES *de la vie.* (Acad.) *S'accommoder aux* CONJONCTURES. (Fléch.)

Si tu veux triompher en cette *conjoncture.* (Rac.)

Syn. Conjoncture, circonstance, occurrence. La *circonstance* tient à la nature même des choses comme un accessoire, c'est un fait de détail; un élément de l'action; la *conjoncture* ne présente qu'une idée de simultanéité, c'est un concours de faits qui exerce une sorte d'influence sur les choses; l'*occurrence* n'est qu'un événement fortuit, un fait inattendu qui survient et peut changer la direction des choses.

CONJOUIR (SE), v. pr. 2^e^ conj. (*cum*, avec; lat., et *jouir.*) Se réjouir avec quelqu'un de ce qui lui est arrivé d'agréable, d'avantageux : SE CONJOUIR *avec quelqu'un d'une grâce qu'il a reçue du roi.* (Acad.) || Vieux.

CONJOUISSANCE, n. f. (*cum*, avec; lat., et *jouissance.*) Pron. *kon-jou-i-canss.* — Marque que l'on donne à quelqu'un de la joie qu'on a d'un bonheur qui lui est arrivé : *Compliments de* CONJOUISSANCE. *Lettre de* CONJOUISSANCE. *Ils passèrent devant moi avec une vive* CONJOUISSANCE. (St-Sim.) || Vieux.

CONJUGABLE, adj. des 2 g. Gramm. Qui peut se conjuguer.

CONJUGAISON, n. f. (*conjuguer.*) Pron. *kon-ju-ghè-zon.* — Gramm. Manière de conjuguer; assemblage des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps et personnes : CONJUGAISON *régulière.* CONJUGAISON *irrégulière. On divise ordinairement les verbes latins en quatre* CONJUGAISONS. (Acad.) *Notre langue, par le défaut de déclinaisons et de* CONJUGAISONS, *est plus sujette que les langues anciennes à l'ambiguïté des phrases et des tours.* (D'Alemb.)

— Nous avons quatre conjugaisons qui se distinguent par la finale de l'infinitif : *er, ir, oir, re; aimer, finir, recevoir, rendre.*

— Anat. *Conjugaison des nerfs*, la conjonction de certaines paires de nerfs.

— *Trous de conjugaison*, ouvertures situées sur les côtés de la colonne vertébrale, qui donnent passage aux nerfs de la moelle épinière et à certains vaisseaux.

CONJUGAL, ALE, adj. (*conjugalis*; lat., m. sign.) Pron. *kon-ju-gal.* — Qui concerne l'union entre le mari et la femme : *Le lien, le nœud* CONJUGAL. *L'union* CONJUGALE. *Le devoir* CONJUGAL. *Le lit* CONJUGAL. *Amour* CONJUGAL. *Foi* CONJUGALE. *Les bonnes mœurs sont les gardiennes de la foi* CONJUGALE. (Dupin.) *La société* CONJUGALE *était sacrée parmi eux.* (Boss.)

Une femme, toujours à son devoir fidèle,
Par des soins *conjugaux* me marquera son zèle. (Regn.)

CONJUGALEMENT, adv. (*conjugal.*) D'une façon conjugale; comme il convient entre époux : *Vivre* CONJUGALEMENT.

CONJUGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Conjuguer. *Tout cela n'empêche pas que je n'aie dans ma cassette deux mille verbes français bien* CONJUGUÉS. (Dang.)

— Bot. *Feuilles conjuguées*, feuilles composées dont les folioles sont disposées par paires des deux côtés du pétiole : *Le sainfoin, le café ont des* FEUILLES CONJUGUÉES. (Acad.)

— Géom. *Hyperboles conjuguées*, deux hyperboles tournées en sens contraire et qui ont les deux asymptotes communes.

CONJUGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cum*, avec, *jugum*, joug; lat.) Pron. *kon-ju-ghé.* — Gramm. Réciter ou écrire dans un ordre déterminé les différentes inflexions ou terminaisons des modes, des temps, des personnes et des nombres d'un verbe : CONJUGUER *un verbe. Ce verbe est difficile à* CONJUGUER.

— Absol. *Savoir* CONJUGUER.

= **Se conjuguer,** v. pron. Être conjugué : *Ce verbe* SE CONJUGUE *avec l'auxiliaire* avoir, *avec l'auxiliaire* être. *Le verbe* venir SE CONJUGUE *sur le verbe* finir. (Acad.)

CONJUNGO, n. m. (*conjungo*, je joins, j'unis; lat.) Pron. *kon-jon-gô.* — Pop. La formule du mariage.

— Le mariage lui-même.

Hâtez le *conjungo*,
Tous deux, jeunes, bien faits, vous vivrez à gogo. (Bours.)

— Diplom. Écriture sans ponctuation et sans espace.

CONJURATEUR, n. m. (*conjurer.*) Celui qui forme une conjuration ou qui en fait partie. || Peu usité.

— Sorcier ou magicien qui prétendait conjurer les démons, la tempête, etc., en prononçant certaines paroles sacramentelles.

CONJURATION, n. f. (*conjuratio*; lat., m. sign.) Pron. *kon-ju-ra-cion.* — Complot tramé contre l'état, contre un souverain : *Former, tramer une* CONJURATION. *Découvrir une* CONJURATION. *Il était de la* CONJURATION. *Entrer dans une* CONJURATION. CONJURATION *de Catilina.* CONJURATION *d'Amboise. L'instruction annonçait quelques symptômes d'une* CONJURATION *contre l'État.* (Dupin.)

— Par extens. et fig. *A peine le hasard a-t-il mis quelqu'un en place qu'il devient l'objet d'une* CONJURATION *d'éloges.* (Duclos.)

— Paroles sacramentelles, cérémonies particulières à l'aide desquelles les sorciers ou magiciens conjuraient les démons, la tempête, les maladies, etc. : *Après avoir tracé un cercle autour de lui, il commença ses* CONJURATIONS. (Acad.)

— Liturg. Exorcisme, prières pour éloigner le démon : *On fit des* CONJURATIONS *avec pompe.*

— N. pl. Instantes prières, supplications : *Ses sanglots et ses* CONJURATIONS *ne purent le fléchir.* (Acad.)

— Ant. rom. Serment de mourir pour la patrie que prononçait le peuple assemblé au Capitole, dans les grands dangers de la république.

CONJURE, n. f. — Anc. Conjuration. || Injonction.

— Anc. cout. *Semonce et conjure*, invitation du seigneur à ses feudataires pour qu'ils vinssent juger une affaire de leur compétence.

CONJURÉ, ÉE, part. pass. du v. Conjurer : *Tout semble* CONJURÉ *contre moi.*

Puissent tous ses voisins ensemble *conjurés*
Saper ses fondements encor mal assurés. (Corn.)

— En parl. des malheurs, des périls, Écarté : *Les périls de l'avenir ne peuvent-ils être* CONJURÉS, *l'ordre social raffermi parmi nous?* (Dupanl.)

— Substantiv. Membre d'une conjuration ; *Un* CONJURÉ. *Le chef des* CONJURÉS *vient d'être arrêté. On se saisit la nuit des principaux* CONJURÉS.

CONJURER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*conjurare*, se lier ensemble par des serments; lat.) Prier instamment, supplier : *Je vous* CONJURE *de m'entendre. Faites cela, je vous en* CONJURE.

Ils *conjuraient* leur Dieu de veiller sur vos jours. (Rac.)

— On ajoute souvent un complément qui donne plus de force à l'expression : *Je vous* CONJURE *par Dieu, par vos ancêtres*, etc. *Il le* CONJURE *par tout ce qu'il avait de plus cher au monde, par l'amour de la patrie*, etc.

— En parl. des sorciers, Chasser les démons, guérir les maladies par certaines paroles ou certaines pratiques sacramentelles, détourner les orages : CONJURER *les démons, les esprits malins. Il avait, disait-il, le secret de* CONJURER *la fièvre, de* CONJURER *les orages.* (Acad.)

— Liturg. Exorciser, faire certaines prières pour chasser les démons : CONJURER *le diable.*

— Fig. et par analog. Calmer, apaiser : *Guerre étrangère, guerre civile et religieuse, trahisons, violences, Héraclius avait tout à* CONJURER *au début de son règne.* (Am. Thierry.)

— Fig. *Conjurer la tempête, conjurer l'orage*, détourner prudemment quelque malheur dont on est menacé : *Ce prince, voyant une armée de cent mille hommes prête à fondre sur ses États, chercha les moyens de* CONJURER LA TEMPÊTE. (Acad.)

— Fig. et mor. : *Il ne peut* CONJURER *sa triste destinée.* (Acad.) || CONJURER *la colère céleste*, la désarmer par ses prières.

— Décider de concert, résoudre d'exécuter, jurer d'accomplir une chose : *Ils* CONJURÈRENT *la mort de ce roi. Ils* ONT CONJURÉ *votre perte. Ils semblaient* AVOIR CONJURÉ *la ruine de cet État.* (Mass.)

— V. intr. Former un complot : *Ils* CONJURÈRENT *contre l'État, contre le roi. Catilina* CONJURA *contre la république; Cinna* CONJURA *contre Auguste. Les ennemis de Rome* CONJURAIENT *contre elle, ou elle* CONJURAIT *contre ses ennemis.* (Montesq.)

— Fig. *Descartes osa* CONJURER *tout seul avec son génie contre les anciens tyrans de la raison.* (Guén.)

— Par extens. *Conjurer contre quelqu'un*, agir contre ses intérêts de concert avec d'autres.

— Absol. Faire, tramer un complot ; *On l'a accusé de* CONJURER. *Il cherche à* CONJURER.

= **Se conjurer,** v. pr. Se concerter pour former un complot : *Ils* SE SONT CONJURÉS *contre l'État.*

— Par extens. Se liguer, s'unir contre les intérêts de quelqu'un : *Ils* SE CONJURENT *contre moi.*

CONNAISSABLE, adj. des 2 g. Qui est facile à connaître : *Il n'est pas* CONNAISSABLE *depuis qu'il me hante, ce petit homme.* (Regnard.)

CONNAISSANCE, n. f. (*connaître.*) Pron. *ko-nè-canss.* — L'exercice de la faculté par laquelle notre âme connaît et distingue les objets : *Perdre toute* CONNAISSANCE. *Il n'a plus de sentiment ni de* CONNAISSANCE. *J'eus bientôt repris* CONNAISSANCE. *Elle s'est trouvée mal, mais sans perdre* CONNAISSANCE. *Un transport au cerveau lui a ôté toute* CONNAISSANCE. *Il a conservé sa* CONNAISSANCE, *toute sa* CONNAISSANCE *jusqu'à la mort.* (Acad.)

— *Être en âge de connaissance*, avoir atteint l'âge où l'on agit avec discernement.

— Idée, notion qu'on a de quelque chose de quelque personne : *La* CONNAISSANCE *du bien et du mal. La vraie* CONNAISSANCE *de Dieu est une parfaite ignorance de lui.* (Charr.) *Le fat n'a aucune* CONNAISSANCE, *et il donne des avis aux savants et aux artistes.* (Desmah.) *La* CONNAISSANCE *de l'avenir. La* CONNAISSANCE *de cette langue est nécessaire aux commerçants. Toutes les opérations de ce général prouvent qu'il n'a aucune* CONNAISSANCE *du pays.* (Acad.) *Le bonheur consiste dans la sagesse et la* CONNAISSANCE *de Dieu.* (Barthél.) *Il y a une grande différence entre la* CONNAISSANCE *de l'homme et la* CONNAISSANCE *des hommes.* (Duclos.)

— *Prendre connaissance d'une chose*, s'en informer, l'examiner, s'en faire rendre compte : *Il a voulu* PRENDRE CONNAISSANCE *de cette affaire. Laissez-moi vos pièces, j'en* PRENDRAI CONNAISSANCE. *Ce n'est pas à vous à* PRENDRE CONNAISSANCE *de mes actions.* (Acad.) *Bossuet* PREND CONNAISSANCE *de ces nouveautés séduisantes et les désapprouve.* (Auger.)

— *Parler, agir en connaissance avec connaissance de cause*, avec une entière connaissance de ce que l'on dit, de ce que l'on fait : *Louis XIV encourageait les arts utiles comme les beaux-arts, et toujours en* CONNAISSANCE DE CAUSE. (Volt.)

— *Avoir une grande connaissance des affaires*, s'entendre très-bien en affaires.

— *Avoir une grande connaissance des tableaux, des livres*, etc., se connaître bien en tableaux, en livres, etc.

— Mar. *Avoir connaissance d'un lieu, de terre*, etc., l'apercevoir : *Le soir même nous* EÛMES CONNAISSANCE *de quelques palmiers qui se montraient dans le sud-ouest et qui paraissaient sortir de la mer.* (Châteaub.)

— Jurispr. Droit de connaître de certaines affaires : *La* CONNAISSANCE *de ce crime appartient à tel tribunal. Attribuer à un juge, à un tribunal la* CONNAISSANCE *de certaines causes.* (Acad.)

— Au plur. et absol. Savoir, instruction : *Avoir de grandes, de profondes* CONNAISSANCES. *Il possède des* CONNAISSANCES *très-variées. Acquérir de vastes* CONNAISSANCES. *Cet homme n'a pas les* CONNAISSANCES *nécessaires pour faire un bon administrateur. Ses* CONNAISSANCES *sont très-bornées.* (Acad.) *Les* CONNAISSANCES *rendent les hommes doux.* (Montesq.) *La plus utile et la moins avancée des* CONNAISSANCES *humaines me paraît être celle de l'homme.* (J.-J. Rouss.) *Les découvertes étendent chaque jour le cercle de nos* CONNAISSANCES.

— Habitudes, liaisons, relations qu'on a avec quelqu'un : *Cet homme est de ma* CONNAISSANCE. *A cause de notre ancienne* CONNAISSANCE.

— *Faire connaissance*, se lier, entrer en relations : *Nous* FÎMES CONNAISSANCE *l'année dernière. Il ne* FAIT CONNAISSANCE *qu'avec de mauvais sujets.*

Je veux *faire* avec vous plus ample *connaissance.* (C. D.)

*J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile; dès que j'*AI EU FAIT CONNAISSANCE, *j'ai passé presque sans milieu jusqu'au mépris.* (Montesq.) *Le rossignol est capable, à la longue, de s'attacher à la personne qui a soin de lui, lorsqu'une fois la* CONNAISSANCE EST FAITE. (Buff.)

— On dit aussi *Faire la connaissance de quelqu'un* : *Il* A FAIT LA CONNAISSANCE *d'une jeune femme très-aimable.* || Dans le m. sens : *Il renouvela* CONNAISSANCE *avec lui.*

— Par extens. Les personnes elles-mêmes avec lesquelles on a des relations, des liaisons : *Je vois toujours avec plaisir mes anciennes* CONNAISSANCES. *Vous*

avez là une bien mauvaise CONNAISSANCE. *Les vieilles* CONNAISSANCES *valent mieux que les nouveaux amis.* (M^lle du Deffant.)

On prend pour ses amis de simples *connaissances.* (Gresset.)

Je n'ai aucune CONNAISSANCE *dans cette ville, à la cour, au tribunal,* etc. *Je vous donnerai toutes mes* CONNAISSANCES. (Acad.) *Le Français a des* CONNAISSANCES *sans nombre, et souvent il meurt seul.* (Rayn.)

— *Il n'y avait personne de connaissance à la promenade, au spectacle,* etc., il n'y avait aucune de ces personnes qui sont généralement connues dans le monde.

— Fam. *Une figure de connaissance*, une personne que l'on connait : *Je vois là-bas* UNE FIGURE DE CONNAISSANCE.

— *Être, se trouver en pays de connaissance*, se trouver au milieu de gens que l'on connait. Cela s'applique en général à toutes les choses que l'on connait : *Vous* ÊTES *ici* EN PAYS DE CONNAISSANCE. *Quand il entra dans cette maison, il fut ravi de* SE TROUVER EN PAYS DE CONNAISSANCE. *Dans une bibliothèque, il* SE TROUVE EN PAYS DE CONNAISSANCE. *À présent que vous parlez une langue que j'entends,* JE SUIS EN PAYS DE CONNAISSANCE. (Acad.)

— Fam. *Faire une connaissance*, établir des relations galantes.

— Théol. *Connaissance charnelle*, cohabitation de l'homme et de la femme.

— Vén. Marques, traces du pied de la bête, au moyen desquelles on reconnait son âge, sa grosseur.

CONNAISSANT, part. prés. du v. Connaître.

CONNAISSANT, adj. m. (*connaître.*) Pron. *konnè-çan.* — Pal. Qui se connait à quelque chose : *Gens à ce* CONNAISSANTS.

CONNAISSEMENT, n. m. (*connaître.*) Pron. *konèss-man.* — Comm. mar. État signé des objets d'une cargaison, avec indication des lieux où on les porte et du prix du fret : *Les* CONNAISSEMENTS *sont signés par le capitaine et par le chargeur.* (Acad.)

CONNAISSEUR, EUSE, n. m. (*connaître.*) Pron. *ko-nè-ceur, euz.* — Celui, celle qui se connait à quelque chose : *Si vous dites que ce diamant est d'une belle eau, vous n'êtes pas* CONNAISSEUR. *Elle est* CONNAISSEUSE, *c'est une bonne* CONNAISSEUSE *en fait de toilette.* (Acad.)

Nous en croirons les *connaisseuses.* (La Font.)

C'est un grand CONNAISSEUR *en tableaux, en chevaux. Faire le* CONNAISSEUR. *Faire la* CONNAISSEUSE. (Acad.) *C'est l'opinion des vrais* CONNAISSEURS *qui forme à la longue ces cent voix de la renommée qui retentissent dans tous les siècles.* (La Harpe.) *De l'aveu des* CONNAISSEURS, *il a attrapé les agréments des Wateaux.* (Bailly.)

— Adj. : *Il porte un œil* CONNAISSEUR *sur ce tableau.* (Acad.)

CONNAÎTRE, v. tr. ou act. 1^re conj. (*cognoscere*; lat., m. sign. Anc. *cognoistre.*) Pron. *ko-nètr.* — (*Je connais, tu connais, il connait, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent; je connaissais, nous connaissions; je connus, nous connûmes; je connaîtrai, nous connaîtrons; je connaîtrais, nous connaîtrions; connais, connaissons, connaissez; que je connaisse, que nous connaissions; que je connusse, que nous connussions; connaissant; connu, connue.*) Avoir quelque idée, quelque notion d'une personne ou d'une chose : *Je ne* CONNAIS *cette personne que de nom, de réputation, de vue. Je le* CONNAIS *beaucoup. D'où le* CONNAISSEZ-*vous? Je le* CONNAIS *pour l'avoir vu en tel endroit. Je* CONNAIS *ce pays-là.* CONNAISSEZ-*vous ce livre? Voilà un chemin que je ne* CONNAISSAIS *pas.*

Nourri dans le sérail, j'en *connais* les détours. (Rac.)

Je ne CONNAIS *que ce moyen. Je ne* CONNAIS *pas le nom de cette rue. Je ne* CONNAIS *rien de plus vil qu'une telle conduite. Tout le monde* CONNAÎTRA *vos indignes procédés. Votre père vous fera* CONNAÎTRE *ses volontés.* (Acad.) *Le peuple ne* CONNAÎT *guère dans les riches d'autre vertu que la bienfaisance.* (B. de St-P.)

Je vous *connus* toujours incapable d'effroi. (C. Del.)

Chacun de nous CONNAÎT *l'issue du combat.* (Auger.)

Je ne *connais* de lui que le nom de Didier;
Il ne *connaît* de moi que le nom de Marie. (V. Hugo.)

— Il se dit en parl. des animaux : *Ce chien* CONNAÎT *bien son maître.* (Acad.)

— *Ne connaître ni Dieu ni diable*, n'avoir point de religion.

— Fam. *Je ne connais autre*, je le connais beaucoup.

— Prov. et fig. *Je ne le connais ni d'Adam ni d'Ève*, se dit en parlant d'un homme que l'on ne connait pas du tout.

— Fig. et mor. *Ne point connaître quelqu'un, quelque chose*, n'en faire aucune acception, aucune considération particulière : *Quand il s'agit de ses intérêts, il ne* CONNAÎT *personne.* (Acad.)

— *Ne plus connaître quelqu'un*, rompre avec lui tout rapport, toute liaison; souvent à cette locution s'attache une idée de mépris : *Depuis l'action honteuse qu'il a commise, ses amis ne le* CONNAISSENT *plus.*

— *Se faire connaître*, dire son nom, sa qualité aux personnes dont on n'est pas connu.

— Dans le m. sens : *Faire* CONNAÎTRE *qui on est.*

— Fig. et moral. *Se faire connaître*, révéler les dispositions bonnes ou mauvaises qu'on a, les qualités, les défauts de son âme ou de son intelligence : *Caton* SE FIT CONNAÎTRE *de bonne heure par son amour pour la liberté.* (Acad.)

— Fam. *Je ne connais que cela*, se dit en parlant d'une chose qui ne peut être éludée ou qu'on ne doit pas balancer à faire : *S'il fait mal, il faut le punir;* JE NE CONNAIS *que cela.* ‖ Dans le même sens : JE NE CONNAIS QU'*une chose, c'est d'agir avec courage dans cette circonstance.*

— Fig. et mor. *Ne connaître que son devoir, que la règle, que la loi*, ne point s'en écarter, s'y renfermer, quelles que soient les circonstances où l'on se trouve. ‖ *Ne connaître que ses intérêts*, etc., ne considérer, n'avoir en vue que ses intérêts.

— Il se dit par rapport aux choses qu'on a étudiées, dans lesquelles on est versé : *Il* CONNAÎT *les langues de l'Europe. Il* CONNAÎT *les beaux-arts.*

— Il se dit par rapport aux personnes avec lesquelles on est lié, ou dont on connait le caractère, les habitudes, la manière de penser, etc. : *Je le* CONNAIS, *il me* CONNAÎT. *Je* CONNAIS *bien cet homme, et je peux compter sur lui.* (Acad.)

— Bibl. *Connaître une femme*, avoir avec elle un commerce d'amour.

— Distinguer, reconnaître, discerner : *Je le* CONNAÎTRAIS *entre tous. J'*AI CONNU *sa démarche à travers la foule.*

— Sentir, éprouver : *Vous êtes heureux de n'*AVOIR *jamais* CONNU *le mal de dents.* (Acad.)

— Moral. *Son cœur allait bientôt* CONNAÎTRE *l'amour.* (Acad.)

— Par extens. Pratiquer une chose, l'admettre, s'y conformer, s'y soumettre; dans ce sens on joint ordinairement au verbe la négat. : *En Angleterre on ne* CONNAÎT *point la loi salique. Sa bouche n'a jamais* CONNU *l'imposture.* (Acad.)

— Man. *Le cheval connait les éperons, les jambes, la bride*, il se conforme aux divers mouvements des cavaliers.

— *Ne point connaître de supérieur, de maître*, n'avoir point de supérieur, de maître, ou, dans un sens moral et figuré, récuser l'autorité de ceux qu'on a, refuser de s'y soumettre.

— Fam. *Il ne connait plus rien*, se dit de quelqu'un qu'entraine la passion au point de lui faire méconnaître tout respect, toute considération, etc.

— Par analog. *L'ambition ne* CONNAÎT *point de bornes.*

— V. intrans. ou neutr. : *À son air, à son allure il est facile à* CONNAÎTRE.

— Jurispr. Avoir autorité pour juger de certaines matières; en ce sens, il se construit avec *de* : *Ce juge* CONNAÎT DES *matières civiles et criminelles.* (Acad.)

Si la justice vient à *connaître du* fait,
Elle est un peu brutale, et saisit au collet. (Regn.)

*Quoi que vous ayez fait, je refuse d'*EN CONNAÎTRE, *et je vous absous.* (G. Sand.)

— Absol. S'instruire, s'éclairer : *Il est animé du désir de* CONNAÎTRE.

= **Se connaître,** v. pr. Avoir une juste idée de soi, de son être, de ses facultés, de ses penchants : CONNAIS-TOI *toi-même est une des plus belles maximes de la philosophie ancienne.* (Acad.)

Par d'illustres efforts les grands cœurs *se connaissent.* (T. Corn.)

Il y a des gens niais qui SE CONNAISSENT *et qui emploient habilement leur niaiserie.* (La Rochef.)

— *Se faire connaître*, dire son nom, sa qualité aux gens dont on n'est pas connu :

— Mor. Montrer de quoi l'on est capable :

Mes pareils à deux fois *ne se font pas connaître*,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître. (Corn.)

— Particul. *Ne point se connaître, ne plus se connaître*, se dit d'une personne que la passion met hors d'elle-même.

— Fig. Il se dit de la passion elle-même : *Sa passion, sa colère ne* SE CONNAÎT *point.*

— *Il ne se connait point*, l'orgueil lui fait oublier ce qu'il est.

— *Se connaître à ou en quelque chose*, savoir en juger habilement, d'une façon convenable : VOUS VOUS CONNAISSEZ *en littérature, en poésie.*

— Être en relations, se fréquenter : NOUS NOUS CONNAISSONS *depuis longtemps.* (Acad.)

.. Grâce aux leçons de la philosophie,
Les plus proches parents ne *se connaissent* plus. (Desm.)

CONNARE, n. m. Bot. Genre de plantes d'Afrique et des Indes, de la famille des Balsamiers.

CONNÉ, ÉE, adj. (*cum*, avec; lat., et *né.*) Pron. *konn-né.* — Bot. Il se dit de deux parties semblables qui naissent réunies : *Les feuilles de plusieurs chèvrefeuilles sont* CONNÉES. (Acad.)

CONNECTICULE, n. m. (*connectere*, lier ensemble; lat.) Bot. Organe corné auquel tient le filet des étamines de certaines plantes orchidées.

— Anneau élastique des fougères.

CONNECTIF, n. m. (*connectere*, lier; lat.) Pron. *konn-nèk-tif.* — Bot. Organe particulier plus ou moins visible dans un grand nombre de plantes et qui réunit les deux loges de l'anthère.

CONNÉTABLE, n. m. (*comes stabuli*, chef de l'étable; lat.) Pron. *ko-né-tabl.* — Anc. Le premier officier militaire de la couronne, qui avait le commandement général des armées : *Le* CONNÉTABLE *de France. La charge de* CONNÉTABLE. *Le roi le fit* CONNÉTABLE, *lui donna l'épée de* CONNÉTABLE. (Acad.)

— Titre de dignité héréditaire dans certains royaumes : *Le* CONNÉTABLE *de Castille. Le* CONNÉTABLE *de Navarre. À Rome, l'aîné de la maison Colonne se nomme le* CONNÉTABLE, *comme étant* CONNÉTABLE *héréditaire du royaume de Naples.*

— N. f. La femme du connétable : *Madame la* CONNÉTABLE.

CONNÉTABLIE, n. f. (*connétable.*) Pron. *ko-né-ta-bli.* — Hist. La juridiction des maréchaux de France sur les gens de guerre et sur ce qui concernait la guerre, tant au civil qu'au criminel : *Le siége de la* CONNÉTABLIE *était à Paris. Lieutenant de la* CONNÉTABLIE. *Archer de la* CONNÉTABLIE. (Acad.)

— La juridiction des maréchaux de France, pour les affaires qui regardaient le point d'honneur : *La* CONNÉTABLIE *se tenait ordinairement chez le doyen des maréchaux de France, comme représentant le connétable.* (Acad.)

CONNEXE, adj. des 2 g. (*connexus*, uni; lat.) Pron. *konn-nèks.* — Jurispr. Il se dit des affaires qui ont une certaine liaison les unes avec les autres : *Affaires* CONNEXES. *Délits* CONNEXES. *Cette cause est* CONNEXE *à telle autre.* (Acad.) *Ce sont deux choses* CONNEXES *que l'esprit national et la langue nationale, influant perpétuellement l'une sur l'autre.* (Littré.)

CONNEXION, n. f. (*connexe.*) Pron. *konn-nèkcion.* — Liaison que certaines choses ont les unes avec les autres : *Une* CONNEXION *intime.* (Beaum.) *On ne voit pas la* CONNEXION *de ces deux idées, de ces deux propositions. Il n'existe aucune* CONNEXION *entre ces principes et les conséquences qu'on en tire.* (Acad.) *On a remarqué dès le principe une certaine* CONNEXION *entre la respiration des animaux et leur chaleur propre.* (Dulong.) ‖ *SYN.* V. CONNEXITÉ.

CONNEXITÉ, n. f. (*connexe.*) Pron. *konn-nèkci-té.* — Ensemble, certains rapports qu'on peut établir entre des choses qu'on compare, qu'on examine; et par suite disposition qu'ont les choses à pouvoir se joindre les unes aux autres : *Il y a une grande* CONNEXITÉ *entre la morale et la jurisprudence. Il y a entre nos idées une certaine* CONNEXITÉ.

Syn. Connexité, connexion. *Connexité* exprime le rapport naturel des choses entre elles, *connexion* le rapport qu'on peut établir entre les choses. La *connexité* peut exister naturellement entre deux choses; il n'y a *connexion* que par une action des choses entre elles ou de l'esprit qui les envisage : c'est en établissant une *connexion* entre deux pensées que nous ferons voir que l'une contribue à éclaircir l'autre; un tribunal, vu la *connexité* qui existe entre les deux procès, ordonne qu'ils seront joints.

CONNIVENCE, n. f. (*conniver.*) Pron. *konn-nivanss.* — Espèce de complicité morale dans une action coupable qu'on pouvait et qu'on devait empêcher : CONNIVENCE *manifeste. La* CONNIVENCE *des juges. La* CONNIVENCE *du père a été cause du désordre de ses enfants.* (Acad.) *Les officiers commencèrent à craindre une sorte de* CONNIVENCE *entre les attaqués et les attaquants.* (Michelet.) *Une douzaine d'employés de la chancellerie du tzar, soupçonnés de* CONNIVENCE *avec les assassins, périrent dans cette émeute soudaine.* (Mérimée.)

— Fam. en m. part, Accord : *Ils étaient de* CONNIVENCE *ensemble. Agir de* CONNIVENCE. *On accusait l'autorité municipale de secrète* CONNIVENCE *avec le gouvernement.* (Thiers.)

CONNIVENT, ENTE, adj. (*conniver.*) Pron. *konn.*

ni-van, vantt. — Bot. Il se dit de certaines parties des plantes qui tendent à se rapprocher : *Anthères, feuilles* CONNIVENTES. *Calices* CONNIVENTS. *Cette plante se distingue par deux stigmates obtus* CONNIVENTS. (Richard.)

— Anat. *Valvules conniventes*, replis circulaires qu'on trouve dans le canal intestinal de l'homme, depuis l'orifice pylorique jusqu'à son extrémité.

CONNIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*connivere*; lat. ; m. sign.) Pron. *konn-ni-vé*. — Se joindre par une sorte de complicité morale à d'autres personnes dans l'accomplissement d'une action coupable qu'on aurait dû prévenir ou empêcher : *Un juge qui* CONNIVE *aux concussions d'un greffier, qui* CONNIVE *avec un greffier. Un percepteur et un receveur qui* CONNIVENT *ensemble.* (Acad.) *La plupart du temps, les parents* CONNIVENT *eux-mêmes aux désordres qui résultent des unions mal assorties.* (Port.)

CONNOTATIF, IVE, adj. (*connotation*.) Pron. *konn-no-ta-tif, tiv.* — Gramm. Qui sert à indiquer une idée secondaire en même temps que l'idée principale : *Termes* CONNOTATIFS.

— N. m. L'adjectif. ‖ Vieux.

CONNOTATION, n. f. (*cum*, avec, *notare*, marquer ; lat.) Pron. *konn-no-ta-cion.* — Gramm. Sens secondaire et plus général que comporte un terme abstrait outre sa signification distincte.

CONNU, UE, part. pass. du v. Connaître : *Ce nom m'est* CONNU. *Cette chose m'est* CONNUE. *Il n'y a rien de si* CONNU. *Il est* CONNU *par son mérite. Il n'ose avouer un parent pauvre ou peu* CONNU. (Desmahis.) *Le plus grand des animaux* CONNUS.

.. Mes actes sont purs et ma vie est *connue*. (C. Del.)

— N. m. Ce que l'on connaît, par oppos. à l'*inconnu*, les choses qu'on ignore : *Pour procéder méthodiquement il faut aller du* CONNU *à l'inconnu.* (Acad.) *L'homme ne veut que deux choses, ou des idées neuves ou de nouvelles tournures ; il exprime l'inconnu clairement pour se faire entendre, et il relève le* CONNU *par l'expression pour se faire remarquer.* (Rivarol.)

CONOBÉE, n. f. Bot. Plante de la Guyane.

CONOCARPE, adj. des 2 g. (κῶνος, cône, καρπός, fruit ; gr.) Bot. Qui a les fruits coniques.

CONOÏDAL, ALE, adj. (κῶνος, cône, εἶδος, forme ; gr.) Didact. Qui a la forme d'un cône.

CONOÏDE, adj. des 2 g. (κῶνος, cône, εἶδος, figure ; gr.) Pron. *ko-no-id.* — Dont la figure approche de celle d'un cône.

— Anat. *Dents conoïdes*, les dents canines.

— N. m. Géom. Solide formé par la révolution d'une section conique autour de son axe. ‖ Corps qui tient de la figure du cône.

— Méd. Glande en forme de pin ou glande pinéale.

— N. m. pl. Famille de mollusques qui contient le seul genre cône.

CONOMINATION, n. f. (*cum*, avec, *nomen*, nom ; lat.) Pron. *ko-no-mi-na-cion.* — Didact. Indication simultanée de plusieurs personnes qui ont participé à une même entreprise, de plusieurs êtres rangés dans une même classe.

CONOPÉE, n. m. (κώνωψ, moucheron ; gr.) Pron. *ko-no-pé.* — Sorte de moustiquaire : *Les pavillons légers que les Grecs nommaient des* CONOPÉES *servaient à les garantir des cousins.* (Fleury.)

CONOPS, n. m. (κώνωψ, cousin ; gr.) Pron. *konops.* — Zool. Genre d'insectes diptères et à grosse tête qui sucent le sang des animaux.

CONORI, n. m. Bot. Arbrisseau de la Guyane.

CONQUASSANT, ANTE, adj. (*conquassare*, agiter fortement ; lat.) Pron. *kon-kouass-çan, çantt.* — Méd. Qui brise, qui épuise les forces : *Douleur* CONQUASSANTE.

— Il se dit particul. des plus violentes douleurs de l'enfantement : *Douleurs* CONQUASSANTES.

CONQUASSATION, n. f. Pron. *kon-kouass-çacion.* — Didact. Réduction en petits fragments, en pulpe par le broiement.

CONQUE, n. f. (*concha*, coquille.) Pron. *konk.* — Grande coquille concave : *On voyait dans ce tableau Vénus portée sur une* CONQUE *marine.* (Acad.)

Cent mille amours poussaient une *conque* marine. (Regn.)
C'est la barque d'Hermès ou la *conque* d'Isis
Que pousse une brise légère. (V. Hugo.)

— Coquille en spirale dont, suivant la Fable, les tritons se servaient comme de trompettes.

Un triton d'un côté, de l'autre une sirène
Ont chacun une *conque* en leurs mains de rocher. (La F.)

— *Conques anatifères.* ‖ V. ANATIFÈRE.

— Par extens. Tout ce qui a la forme d'une conque : *Si vous suivez les bords des ruisseaux, vous verrez la scrofulaire avec ses petites* CONQUES *de velours.* (A. Mart.)

— Anat. La cavité de l'oreille au fond de laquelle est l'orifice externe du conduit auditif : *Les oiseaux de nuit ont, toute proportion gardée, les* CONQUES *des oreilles bien plus grandes qu'aucun des animaux.* (Buff.) *La* CONQUE *auditive de la chèvre de Népaul est arrivée peut-être au dernier degré de développement.* (Cuv.)

CONQUÉRANT, part. prés. du v. Conquérir : *Vous n'avez que trop prouvé que nous avions raison de vous appeler des barbares, puisqu'en nous* CONQUÉRANT *vous nous avez apporté la barbarie.* (Andrieux.)

CONQUÉRANT, ANTE, adj. (*conquérir*.) Pron. *kon-ké-ran, rantt.* — Qui a conquis un ou plusieurs pays : *Le peuple romain fut un peuple* CONQUÉRANT. *Nations* CONQUÉRANTES. *Après l'invasion des barbares, l'aristocratie* CONQUÉRANTE *prit possession de toutes choses, personnes et terres, peuple et pays.* (Guizot).

— Fig. et fam. *Avoir l'air conquérant*, avoir un air présomptueux ; tirer avantage de sa personne, de sa bonne mine.

— N. m. Celui qui a conquis beaucoup de pays : *Un illustre* CONQUÉRANT. *Un fameux* CONQUÉRANT. *Devant le tribunal de l'histoire les* CONQUÉRANTS *descendent de leurs chars de triomphe, les tyrans n'effrayent plus par leurs satellites.* (Ségur.)

Des *conquérants* dans nos cités en flammes
Osent du bout de leur sceptre insolent
Marquer, compter et recompter les âmes
Que leur adjuge un triomphe sanglant. (Bérang.)

— N. f. Guerrière : *Zénobie fut une illustre* CONQUÉRANTE. (Acad.) *Les Amazones, ces fières* CONQUÉRANTES *de l'Arabie et de la Syrie, ne dédaignent point le commerce avec les hommes.* (Portalis.)

CONQUÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*conquirere*, amasser ; lat. Anc. *conquerre* et *conquester*.) Pron. *kon-ké-rir.* — (*Je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquièrent ; je conquérais, nous conquérions ; je conquis, nous conquîmes ; je conquerrai, nous conquerrons ; je conquerrais, nous conquerrions ; conquiers, conquérons, conquérez ; que je conquière, que nous conquérions ; que je conquisse, que nous conquissions ; conquérant ; conquis, conquise.*) Acquérir par les armes, soumettre, subjuguer : CONQUÉRIR *un pays, un royaume.* (Acad.) *Gagnez des batailles,* CONQUÉREZ *des provinces.* (Rayn.) *Les Romains* CONQUIRENT *tout pour tout détruire ; Alexandre voulut tout* CONQUÉRIR *pour tout conserver.* (Montesq.) *Rome trouve plus facile de* CONQUÉRIR *la Grèce que de lui dérober les secrets de son génie.* (A. Soumet.) *Les Français faisaient des tournois pendant que les Espagnols et les Portugais* CONQUÉRAIENT *de nouveaux mondes.* (Volt.) *Amurat marcha avec son armée pour renforcer son lieutenant qui lui* CONQUÉRAIT *la Thessalie.* (Lamart.)

— Absol. *Les musulmans parurent,* CONQUIRENT *et se divisèrent.* (Montesq.)

Est-ce pour *conquérir* que le ciel fit les rois ? (Lamotte.)

— Fig. et mor. Gagner, séduire : CONQUÉRIR *les cœurs.* CONQUÉRIR *l'amour. Par ce noble désintéressement il* A CONQUIS *leur estime.* (Acad.) *Les paroles élevées qui sortent de sa bouche saisissent et* CONQUIÈRENT *l'éloquent Mirabeau.* (Mignet.)

— Obtenir, monter : *Chacun désormais doit* CONQUÉRIR *son rang. Par ses vertus elle* A CONQUIS *le ciel.* (Ancelot.)

CONQUÊT, n. m. (*conquisitus*, acquis ; lat.) Pron. *kon-kè.* — Jur. Acquêt fait par le mari ou la femme durant la communauté ; il se joint toujours avec *acquêt* : *Elle a sa part dans les acquêts et* CONQUÊTS.

CONQUÊTE, n. f. (*conquisitus*, conquis ; lat.) Pron. *kon-kètt.* — Action de conquérir : *Faire la* CONQUÊTE *d'un pays. La* CONQUÊTE *est une acquisition.* (Montesq.) *Le bruit, l'éclat, la gloire des* CONQUÊTES. (Muss.) *L'amour des* CONQUÊTES.

— Contrée, place conquise : *Garder ses* CONQUÊTES. *Pourvoir à la sûreté de ses* CONQUÊTES. *Agrandir son État par ses* CONQUÊTES. *Pays de* CONQUÊTE. (Acad.)

— *Vivre comme dans un pays de conquête*, vivre à discrétion.

— Fig. et mor. *La* CONQUÊTE *des cœurs. La science étend chaque jour ses* CONQUÊTES. *Les paisibles* CONQUÊTES *de la religion. Sans cesse le génie fit sur la nature de nouvelles* CONQUÊTES. (Cuv.)

— Particul. Action de soumettre le cœur d'une personne : *Cette coquette fait chaque jour de nouvelles* CONQUÊTES. *Je suis sa* CONQUÊTE. *J'en veux faire ma* CONQUÊTE. *L'essentiel pour faire la* CONQUÊTE *d'une italienne, c'est d'avoir l'âme exaltable.* (Stendhal.)

La *conquête* d'un cœur est plus facile à faire
Qu'elle n'est facile à garder. (Regn.)

— Fam. *Avoir un air de conquête, se donner des airs de conquête*, afficher des prétentions en amour.

CONQUÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conquête*.) Pron. *kon-kè-té.* — Fam. Faire une conquête :

Il se hâta de mettre en batterie
Tout ce qu'amour avait d'atillerie,
D'inventions pour *conquêter* un cœurs (La Chauss.)

CONQUETTE, Horticult. m. f. Espèce d'œillets.

CONQUIS, ISE, part. pass. du v. Conquérir : *Pays* CONQUIS. *Province* CONQUISE. *Les villes* CONQUISES.

Il ne faut qu'un bon vent, et Carthage est *conquise*. (Boil.)

— *Traiter une province en pays conquis*, la gouverner arbitrairement.

CONSACRANT, part. prés. du v. Consacrer.

CONSACRANT, adj. masc. (*consacrer*.) Pron. *kon-ça-kran.* — Liturg. Qui sacre un évêque : *L'évêque* CONSACRANT.

— N. m. *Le consacrant*, l'évêque qui consacre des prêtres.

CONSACRÉ, ÉE, part. pass. de Consacrer : *Autel* CONSACRÉ *à Dieu, à la Vierge. Un temple* CONSACRÉ *à Jupiter. Hostie* CONSACRÉE.

Prêtre ! dans les cachots par le sang *consacré*. (Lam.)

— Fig. Établi, sanctionné ; rendu durable : *C'est une erreur sans doute, mais elle est* CONSACRÉE. (Acad.) *Le ridicule ne devrait avoir lieu que dans les choses indifférentes par elles-mêmes et* CONSACRÉES *par la mode.* (Duclos.)

Gloire au talent divin *consacré* par vos pleurs. (C. Del.)

— Il se dit des mots, des locutions auxquels l'usage a attribué une valeur particulière et spéciale : *Une expression* CONSACRÉE *par l'usage.*

— Particul. Théolog. Il se dit de certains mots auxquels l'Église a assigné une signification particulière et qui n'en sauraient avoir d'autre : Consubstantiel *et* transsubstantiation *sont des mots* CONSACRÉS.

— Destiné à, réservé pour : *Les fonds* CONSACRÉS *à une entreprise.*

CONSACRER, v. trans. ou act. 1re conj. (*cum*, ensemble, *sacrare*, vouer ; lat.) Pron. *kon-ça-kré.* — Dédier à Dieu, à quelque divinité avec certaines cérémonies : CONSACRER *une église, un autel, un calice.* CONSACRER *une personne à Dieu. Il* CONSACRA *le nouveau temple à Jupiter, à Junon.* (Acad.) *Les anciens* CONSACRAIENT *la colombe à Vénus. On avait* CONSACRÉ *ce bois aux muses.* CONSACRER *les victimes.*

Venez, de l'huile sainte il faut vous *consacrer*. (Rac.)

— Donner, dévouer à Dieu sans observer aucune cérémonie particulière : *Après tant de temps donné au monde, il* A CONSACRÉ *le reste de ses jours à Dieu.* (Acad.) *Elles* CONSACRENT *à Dieu leur virginité et leur vie.* (Pasc.)

Un enfant qu'à son Dieu Joad *a consacré*. (Rac.)

— Dévouer, appliquer, employer à un certain usage : CONSACRER *sa vie à l'étude.* CONSACRER *sa jeunesse à l'exercice des armes. Il* CONSACRE *ses talents à la défense des libertés publiques. Ils semblent* AVOIR CONSACRÉ *leur vie à une volupté obscure.* (B. de St-P.) *Il a* CONSACRÉ *tout son argent à acheter des livres rares.*

Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières
Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières. (Rac.)

— *Consacrer à quelqu'un son temps, ses veilles, ses soins*, les employer à son service : *Il a une famille charmante à laquelle il* CONSACRE *tous ses soins. La France à qui il* AVAIT CONSACRÉ *ses méditations et ses veilles.* (La Br.)

— Regarder comme sacré, déifier, diviniser : *Qui le premier* A CONSACRÉ *un chat ? C'est apparemment celui qui était le plus incommodé des souris.* (Volt.)

— Rendre sacré, saint, vénérable : *Le sang des premiers martyrs* CONSACRAIT *leur foi. La piété* CONSACRE *toutes les autres vertus.* (Acad.)

Je n'osais m'approcher de ce reste adoré,
Comme si du trépas la majesté muette
L'eût déjà *consacré*. (Lam.)

— Rendre durable, perpétuer : CONSACRER *la mémoire de quelqu'un. Un monument fut élevé pour* CONSACRER *le souvenir de cette victoire. Une gloire que les siècles* ONT CONSACRÉE. *Les erreurs, les préjugés que le temps* CONSACRE. (Acad.) *Nous voyons par l'histoire que le succès* CONSACRE *bien des crimes.*

— Particul. Il se dit des mots, des locutions que l'usage a fait adopter : *L'usage* CONSACRE *des locutions qui sont quelquefois très-vicieuses.* (Acad.)

— Théol. Il se dit de certains mots auxquels l'Église a assigné une signification particulière et qui n'en sauraient avoir d'autre : *L'église* A CONSACRÉ *tel et tel mot.*

— Liturg. Il se dit de la cérémonie que le prêtre accomplit en prononçant les paroles sacramentales en vertu desquelles le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement sous les espèces du pain et du vin : *Le prêtre* CONSACRA *autant d'hosties qu'il y avait de communiants.* (Acad.)

= **Se consacrer**, v. pr. Se vouer : SE CONSA-

crer *à Dieu.* Se consacrer *au service des autels. Il n'avait pas attendu la consécration mystique, il* s'était *dès son enfance* consacré *lui-même par sa pratique persévérante de la piété.* (Boss.)

— Fig. et par extens. Se donner, se dévouer, se livrer à : Se consacrer *au service de quelqu'un.* Se consacrer *à l'étude de la philosophie.*

— S'attribuer : *Les dépouilles que le Seigneur* s'était consacrées. (Mass.)

CONSANGUIN, INE, adj. (*consanguineus*, de même sang ; lat.) Pron. *kon-çan-gain, ghinn.* — Dr. Parent du côté paternel ; il n'est guère usité que dans ces locutions : *Frère* consanguin, *sœur* consanguine, frère, sœur de père seulement, par oppos. à *Frère utérin, sœur utérine ; frère germain, sœur germaine.*

— Jurispr. N. m. plur. *Les utérins et les* consanguins.

CONSANGUINITÉ, n. f. (*consanguinitas ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-çan-gui-ni-té.* — Parenté du côté du père : *Degré de* consanguinité.

— Dr. canon. Toute sorte de parenté, soit du côté du père, soit de celui de la mère.

CONSCIENCE, n. f. (*conscientia ;* lat., m. sign.) Faculté par laquelle l'homme perçoit sa propre existence et comprend tout ce qui se passe en lui : *Il n'y a rien de si évident pour la* conscience *que la* conscience *même.* (J. de Maistre.) *La* conscience *est cette faculté qu'a l'homme de contempler ce qui se passe en lui, d'assister à sa propre existence, d'être pour ainsi dire spectateur de lui-même. Quels que soient les faits qui s'accomplissent dans l'homme, c'est par le fait de la* conscience *qu'ils se révèlent à lui. La* conscience *atteste la liberté, comme la sensation, comme la pensée ; l'homme se voit, se sait libre, comme il se voit, comme il se sait sentant, réfléchissant, jugeant.* (Guizot.)

— Connaissance que nous avons d'un fait moral ou intellectuel, d'une vérité quelconque : *Avoir la* conscience *de sa force, de son génie. Les hommes ont la* conscience *de leur liberté.* (Acad.) *Le génie seul a la* conscience *de ses moyens et le secret de sa puissance.* (Maury.)

— On dit souv. dans ce sens : *Avoir conscience de : Pendant toute la première partie de sa courte durée, la vie de l'homme est un sommeil dont il n'a pas* conscience. (Jouffroy.)

— Mor. Sentiment en vertu duquel nous apprécions la valeur morale de nos pensées, de nos actes et de ceux d'autrui ; on dit aussi dans ce sens : Conscience *morale.* Conscience *délicate, scrupuleuse, timorée.* Conscience *bourrelée, tranquille. Scrupule, remords de* conscience. *Le tribunal de la* conscience. *Descendre dans sa* conscience. *Interroger sa* conscience. *Cela peut se faire en sûreté de* conscience, *en toute sûreté de* conscience. *Parler, agir contre, selon sa* conscience. *Capituler, transiger avec sa* conscience. *La* conscience *est un tribunal où l'homme devient tout à la fois à soi-même son accusateur, son témoin, son juge, son bourreau.* (La Luzerne.) *La* conscience *ne nous trompe jamais.* (J.-J. R.) *La* conscience *est la voix de l'âme, les passions sont la voix du corps.* (Id.) *Il faut écrire avec sa* conscience, *en présence de Dieu, dans l'intérêt de l'humanité.* (Droz.)

— *Se faire conscience d'une chose*, se faire scrupule d'une action qu'on suppose blâmable : *Je* me ferais conscience *d'avoir commerce avec un homme si décrié.* (Acad.) *Je* me ferai conscience *de vous importuner si souvent de la même chose.*

— Fam. *Il y a conscience, de la conscience, c'est conscience*, il est mal, c'est mal : *C'est* conscience *de faire telle chose. Il y a de la* conscience *à jouer contre un homme qui ne sait pas le jeu. Ne faites pas cela, il y aurait* conscience.

Ce serait *conscience*
Que de vous laisser faire une telle alliance. (Mol.)

— *Avoir de la conscience, être homme de conscience*, suivre en tout les devoirs qu'impose la conscience. || *N'avoir point de conscience, être sans conscience*, être dépourvu de tout sentiment d'honneur.

— Fam. *Avoir la conscience large*, apporter peu de scrupules.

— *Avoir la conscience nette*, n'avoir aucun reproche à se faire dans telle ou telle circonstance.

— Fam. *Je mets, je laisse cela sur votre conscience*, je vous en laisse la responsabilité.

— Fig. *Mettre la main sur la conscience*, examiner de bonne foi si l'on a commis quelque injustice, si l'on a fait tort à quelqu'un.

— Dans ce sens : *Mettez la main sur la conscience*, etc. ; *dites-moi, la main sur la conscience*, etc., avouez la vérité ; convenez franchement des faits.

— *Dire tout ce qu'on a sur sa conscience, sur la conscience*, avouer tout ce qu'on sait, tout ce qu'on a sur le cœur.

— Jurispr. *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est...*, formule qui précède la déclaration d'un jury.

— Pensée intime, secrète ; dans ce sens il se prend au plur. : *Sonder la* conscience *de quelqu'un. Il allait d'un bureau à l'autre, et explorait les* consciences. (H. de Balz.)

— Théol. Il se dit de l'ensemble des croyances, des pensées, des actions, etc., qui intéressent la foi religieuse : *Un directeur* [illegible]nces. *Troubler les* consciences. *Alarmer* [illegible] *Liberté de* conscience.

— *Cas de conscience*, [illegible] question à résoudre sur ce que permet [illegible] religion : *Proposer un* cas de conscience. *Résoudre un* cas de conscience.

— Par extens. *Se faire un cas de conscience d'une chose*, hésiter, résister à faire quelque chose par scrupule, délicatesse, sentiment du devoir.

— *Examen de conscience*, examen commandé par la religion et qui consiste à rechercher chaque jour ou à certaines époques le nombre et la gravité de ses péchés pour s'en repentir et en faire pénitence.

— *Liberté de conscience*, le droit de se décider pour telle ou telle croyance religieuse.

— Fam. *Se mettre sur la conscience*, se bien repaitre de :

Notre vieux curé chaque jour
Se *mettait sur la conscience*
Un chapon de sa basse-cour. (Gresset.)

— Impr. Travail à la journée et pour lequel on s'en rapporte à la conscience de l'ouvrier : *Une journée de* conscience. *Mettre un compositeur en* conscience. || La réunion des ouvriers qui travaillent en conscience : *Ce compositeur travaille à la* conscience. *C'est ordinairement la* conscience *qui corrige les tierces.* || Le lieu où ils travaillent : *Aller à la* conscience.

= **En conscience, en bonne conscience,** loc. adv. En vérité, franchement ; selon les règles de la conscience : *Je vous le dis* en conscience. *Ce marchand vend* en conscience ; *il ne surfait pas. Vous êtes obligé* en conscience *de faire cela.* (Acad.) *Je suis dispensé* en conscience *de tenir cette parole.* (P.)

= **Sur ma conscience,** loc. adv. En vérité, en toute vérité.

CONSCIENCIEUSEMENT, adv. (*consciencieux.*) Pron. *kon-cian-cieuz-man.* — D'une manière consciencieuse ; avec conscience ; selon les règles de la conscience : *Il agit* consciencieusement. *Faire un partage* consciencieusement.

CONSCIENCIEUX, EUSE, adj. (*conscience.*) Pron. *kon-cian-cieu, cieuz.* — Qui agit selon les inspirations de la conscience, les règles du devoir : *C'est un homme* consciencieux, *une femme* consciencieuse. *Il est* consciencieux *jusqu'au scrupule.* (Acad.)

— En part. des choses, Qui annonce une conscience droite, délicate : *Travail* consciencieux. *Agir d'une façon* consciencieuse.

CONSCIENT, ENTE, adj. (*consciens, conscientis ;* lat., m. sign.) Phil. et Théol. Qui a la conscience d'un fait, d'une chose, qui en a la connaissance intime : *Être* conscient *d'un fait.*

CONSCRIPTEUR, n. m. (*cum*, avec, *scriptor*, écrivain ; lat.) Anc. théol. Docteur qui vérifiait les avis après les délibérations.

CONSCRIPTIBLE, adj. et n. m. (*conscrit.*) Adm. milit. Il se dit d'un homme susceptible d'être appelé par la conscription.

CONSCRIPTION, n. f. (*conscriptio*, action d'écrire, d'inscrire ; lat.) Pron. *konss-krip-cion.* — Inscription et levée annuelle des jeunes gens qui sont appelés au service militaire : *Être appelé pour la* conscription. *La* conscription *lui enleva plusieurs de ses enfants. Il fait partie de la dernière* conscription.

CONSCRIPTIONNEL, ELLE, adj. (*conscription.*) Pron. *konss-krip-cio-nèl.* — Adm. milit. Qui est relatif à la conscription.

CONSCRIT, adj. m. (*conscriptus*, qui est inscrit ; lat.) Pron. *konss-kri.* — Ant. rom. Il se dit des sénateurs de l'ancienne Rome dans cette expression : *Pères* conscrits.

CONSCRIT, n. m. Adm. milit. Celui qui est appelé par la loi au service militaire : *Un* conscrit. *Des* conscrits. *Une levée de* conscrits. *Exercer des* conscrits. *Ce n'est pas en montant la garde sur une chaise, et au coin d'un bon feu qu'un* conscrit *se forme au métier de la guerre.* (Blanqui.)

— Fam. *Me prend-on pour un conscrit ?* me croit-on un novice, un homme sans expérience.

CONSÉCRATEUR, n. m. (*cum*, avec, *sacro*, je sacre ; lat.) Pron. *kon-cé-kra-teur.* — Celui qui sacre un évêque : *Un* consécrateur. || On dit plus souv. *consacrant.*

— Adj. m. *Bossuet voulut présider lui-même, comme pontife* consécrateur, *à l'élection de son disciple.* (Lamart.)

CONSÉCRATION, n. f. (*consecratio ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-cé-kra-cion.* — Action par laquelle une chose est consacrée : *La* consécration *d'un temple, d'une église, d'un calice*, etc.

— Liturg. Action par laquelle le prêtre consacre lorsqu'il célèbre la messe : *Avant la* consécration. *Après la* consécration. *Au moment de la* consécration. *Les paroles de la* consécration.

— Numism. Apothéose d'un empereur romain : *Une aigle qui prend son essor est, sur les médailles, le type le plus ordinaire de la* consécration. (Trévoux.)

CONSECTION, n. f. (*cum*, avec, *sectio*, action de couper ; lat.) Pron. *kon-cèk-cion.* — Didact. Action de mettre en pièces.

CONSÉCUTIF, IVE, adj. (*consecutus*, qui suit ; lat.) Pron. *kon-cé-ku-tif, tiv.* — Qui se suit sans interruption dans l'ordre du temps ; il ne se dit guère qu'au pluriel : *Il a plu pendant trois jours* consécutifs. *On a publié les bans par trois dimanches* consécutifs. (Acad.) *Il fut débouté de sa demande par trois lectures* consécutives. (Beaum.)

— Pathol. *Phénomènes consécutifs*, dérangements divers des fonctions qui persistent ou qui surviennent au déclin ou après la terminaison de quelques maladies : *L'insomnie complète est un* phénomène consécutif *assez fréquent.* (Chomel.)

CONSÉCUTION, n. f. (*consecutio*, action de suivre ; lat.) Pron. *kon-cé-ku-cion.* — Astr. Espace de vingt-neuf jours et demi qui s'écoule entre deux conjonctions de la terre avec le soleil : *Mois de* consécution.

CONSÉCUTIVEMENT, adv. (*consécutif.*) Pron. *kon-cé-ku-tiv-man.* — De suite, en suivant sans interruption, dans l'ordre du temps : *Il a eu* consécutivement *trois grandes maladies. Il a exercé* consécutivement *trois grandes charges.* (Acad.)

CONSEIGLE, n. m. (*cum*, avec ; lat., *seigle.*) Pron. *kon-cègl.* — Agricult. Semis de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine.

CONSEIL, n. m. (*consilium ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-cèy.* — Avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire : *Bon, sage* conseil. Conseil *prudent, salutaire. Mauvais, pernicieux, dangereux* conseil. Conseil *intéressé, désintéressé. Vous ferez bien de suivre les* conseils *qu'il vous a donnés. Aidez-moi de vos* conseils. *Il a rejeté tous mes* conseils. (Acad.) *On donne des* conseils, *mais on ne donne pas la sagesse d'en profiter.* (La Rochef.)

Je veux aveuglément suivre votre *conseil.* (E. Aug.)
...Le *conseil* d'un fou parfois peut être utile. (C. Del.)
Voulez-vous un *conseil*, ne bâtissez jamais. (Ponsard.)

— Fam. *La nuit porte conseil*, il est bon de réfléchir, de remettre au lendemain dans les affaires graves avant de conclure.

— *À nouvelles affaires nouveaux conseils*, il faut régler ses résolutions suivant les différentes conjonctures.

— *À parti pris point de conseil*, il est inutile de donner des conseils à un homme qui a pris son parti.

— *Demander conseil*, demander à quelqu'un comment on doit agir ; solliciter un avis qui instruise et éclaire : *Il est venu me* demander conseil.

— *Donner conseil*, instruire, éclairer quelqu'un sur ses affaires, sur sa conduite : *Il n'y a point de plaisir qu'on fasse plus volontiers à un ami que celui de lui* donner conseil. (La Rochef.)

— *Prendre conseil de quelqu'un*, le consulter pour se déterminer d'après son avis : Prenez conseil *de gens expérimentés.* || *Prendre conseil de quelque chose*, se déterminer en considération d'une chose : Prendre conseil *des événements.* || *Ne prendre conseil que de son ambition, de son amour, de sa fureur, de son avarice*, etc., céder à son ambition, à son amour, à sa fureur, etc. || On dit de même : *N'écouter que les* conseils *de l'intérêt, de la vengeance. Suivre les* conseils *de sa passion.*

— *Être de bon conseil*, donner des conseils prudents, éclairés : *Cet homme* est de bon conseil. *C'est un homme* de bon conseil.

— Par extens. La personne dont on prend conseil : *Un tel est son* conseil.

— En ce sens, il est d'usage surtout en style du pa-

lais : *Cet avocat est le* CONSEIL *d'un tel. Tout accusé a le droit de se choisir un* CONSEIL.

— Jurispr. *Conseil judiciaire*, personne qu'on nomme pour assister dans certains actes celui qui a été déclaré en état de prodigalité.

— Particul. *Conseils évangéliques*, les conseils que l'Évangile donne pour parvenir à une plus grande perfection. || En ce sens il s'oppose à *Précepte : Cela n'est pas de précepte, cela n'est que de* CONSEIL. (Acad.)

— Résolution, parti : *Je ne sais quel* CONSEIL *prendre. Ne m'en parlez plus, le* CONSEIL *en est pris.*

Pour prendre en ce désordre un *conseil* salutaire. (Corn.)

— Résolution éclairée par la réflexion : *Il faut tout donner aux* CONSEILS, *et ne rien donner à la fortune.* (Fléch.) *Les* CONSEILS *ne font pas moins que le courage dans les grands périls.* (Boss.)

— Au plur. Dans le style élevé, Vues, principes; il se dit surtout des personnes dont les décisions influent sur le sort d'une nation, d'un peuple, etc., comme les rois, les gouverneurs, etc. : *Ce souverain avait des* CONSEILS *dictés par la justice et la modération. Il n'y eut dès lors en ses* CONSEILS *qu'irrésolution et faiblesse.* (Acad.) *De là étaient sortis tous les* CONSEILS *qui avaient sauvé l'État.* (Boss.)

— *Les conseils de Dieu*, les desseins de la Providence : *Il faut adorer les* CONSEILS DE DIEU. *Les* CONSEILS DE DIEU *sont impénétrables.* (Acad.)

— Dans ce sens il s'emploie aussi au singulier : *Nul ne peut sonder le* CONSEIL *de Dieu.*

— Assemblée permanente ou réunion extraordinaire créée ou convoquée pour délibérer, pour donner son avis sur certaines matières : *Les membres d'un* CONSEIL. *Le président, le secrétaire d'un* CONSEIL. CONSEIL *suprême. Le roi l'a admis dans ses* CONSEILS.

Dans un sage *conseil* par les chefs assemblé,
Du départ général le grand jour est réglé. (L. Rac.)
Qui jamais s'est montré plus vif dans l'action,
Plus fort dans le *conseil* ! (A. de Musset.)

— Prov. et fig. *Cet homme a bientôt assemblé son conseil*, se dit d'un homme qui prend brusquement ses résolutions sans consulter personne.

— *Conseil d'État*, assemblée où se traitent les matières de haute politique et de haute administration; il est chargé de préparer des lois, de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative, et de juger les appels du contentieux administratif : *Le* CONSEIL D'ÉTAT *se compose du chef du gouvernement, des ministres secrétaires d'État, de conseillers, de maîtres des requêtes en service ordinaire et en service extraordinaire et d'auditeurs. Les divers comités du* CONSEIL D'ÉTAT. *Les appels comme d'abus sont portés au* CONSEIL D'ÉTAT. *Avis du* CONSEIL D'ÉTAT.

— *Avocat au conseil d'État*, avocat par le ministère duquel doivent être présentées et signées les requêtes adressées au conseil d'État.

— *Conseil privé* ou simpl. *Conseil*, le conseil particulier d'un souverain, par oppos. aux *Conseils publics*; on donne ce nom à la réunion des ministres d'État : *Ce fut alors que sortit l'arrêt du* CONSEIL *qui décrétait la destruction de cet institut.* (Ste-Beuve.)

— Anc. *Conseil de cabinet*, le conseil le plus intime du prince.

— *Conseil des ministres* ou simpl. *Conseil*, la réunion des ministres assemblés pour délibérer sur les affaires de l'État : *Le président du* CONSEIL. *Les préparatifs de guerre alarmaient le* CONSEIL. (Volt.)

— Anc. *Grand conseil*, compagnie supérieure qui n'avait point de territoire fixe et à laquelle ressortissaient les différends qui naissaient entre des présidiaux, etc.

— Anc. *Conseil d'une communauté*, réunion d'hommes chargés de régler et de diriger les affaires d'une communauté.

— *Conseil aulique*, tribunaux suprêmes de l'empire d'Allemagne où se jugent les procès des princes.

— *Conseil des cinq-cents* et *conseil des anciens*, assemblées ou chambres législatives créées en 1795.

— *Conseil général de département*, conseil établi dans chaque département, et composé d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département, sans toutefois excéder trente. Il est chargé de faire la répartition des contributions directes entre les arrondissements, de recevoir le compte annuel que le préfet doit rendre des dépenses, et d'exprimer son opinion sur l'état et les besoins du département.

— *Conseil d'arrondissement*, assemblée de notables chargée de la répartition des impositions entre les communes et du soin de faire valoir les intérêts de l'arrondissement.

— *Conseil municipal*, assemblée de notables établie dans chaque ville, dans chaque commune pour connaître et ordonner des affaires de la ville, de la commune.

— *Conseil de préfecture*, juridiction établie dans chaque département pour prononcer en première instance sur toutes les affaires contentieuses qui sont de la compétence de l'autorité administrative.

— *Conseil de l'instruction publique*, conseil établi auprès du ministre de l'instruction publique, dont les membres sont choisis parmi les dignitaires de l'État et les plus hauts fonctionnaires de l'instruction publique. Ses attributions comprennent la discussion des projets de règlements et de statuts pour les écoles, l'examen des ouvrages qui doivent être placés dans les bibliothèques des colléges ou mis entre les mains des élèves. Il juge, dans certains cas, comme tribunal, les membres du corps enseignant, et prononce en dernier ressort sur les jugements rendus par les conseils académiques.

— *Conseil académique*, conseil résidant auprès du recteur dans chaque académie et exerçant des fonctions à la fois administratives et judiciaires.

— *Conseil de discipline*, tribunal chargé d'appliquer, dans la garde nationale, les peines disciplinaires établies par la loi. || Sorte de tribunal institué dans divers corps, comme dans l'ordre des avocats, le corps des notaires, des avoués, pour y maintenir la discipline et la dignité des membres du corps.

— *Conseil supérieur de santé*, conseil résidant auprès du ministre de l'intérieur pour veiller à ce qui intéresse la santé du pays.

— *Conseil de commerce*, assemblée de notables chargée de veiller à la sûreté et aux progrès du commerce national.

— *Conseil de prud'hommes.* || V. PRUD'HOMME.

— *Conseil de famille*, assemblée de parents convoquée et présidée par le juge de paix pour délibérer sur les intérêts d'un mineur, ou pour donner son avis sur l'état d'une personne dont l'interdiction est demandée.

— *Conseil de guerre*, tribunal militaire institué pour juger les crimes et délits militaires.

— Assemblée que tiennent les officiers généraux d'une armée pour délibérer sur le parti à prendre en des occurrences graves.

— *Conseil de révision*, tribunal militaire chargé de la révision des jugements rendus par les conseils de guerre. || *Conseils de recrutement*, conseils qui se réunissent tous les ans dans chaque département, lors du recrutement de l'armée, pour statuer sur l'aptitude des sujets au service militaire.

— *Conseil nautique*, conseil établi dans certains ports, et chargé d'examiner la conduite des officiers de marine qui ont commandé un ou plusieurs bâtiments de guerre.

— *Chambre du conseil* dans les tribunaux, chambre où les juges se retirent pour délibérer, et où ils prononcent sur certaines affaires.

— Par extens. Séance d'un conseil : *Après le* CONSEIL. *Le roi a présidé le* CONSEIL *qui s'est tenu ce matin. Assister à un* CONSEIL. *Le* CONSEIL *a duré depuis une heure jusqu'à cinq.* (Acad.)

— Le lieu où siége un conseil : *Se rendre au* CONSEIL. *Au sortir du* CONSEIL.

— *Tenir conseil*, Délibérer, se consulter sur ce qu'il convient de faire : *Les conjurés* TINRENT CONSEIL *entre eux. Il* TINT CONSEIL *avec ses compagnons. Nous* AVONS TENU CONSEIL *ensemble sur l'opportunité de cette démarche.*

Syn. Conseil, avis, avertissement. *L'avertissement* nous instruit de ce que nous ignorons ou de ce que nous négligeons; il nous rappelle ce que nous pourrions oublier; l'*avis* nous instruit des choses, des faits que nous avons besoin de savoir pour nous décider à agir; le *conseil* nous éclaire sur tout ce qui nous touche personnellement; il nous guide dans les cas difficiles.

CONSEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Conseiller : *Ne vouloir être ni* CONSEILLÉ *ni corrigé sur son ouvrage, c'est un pédantisme.* (La Br.)

CONSEILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conseil.*) Pron. *kon-cè-ié.* — Donner un conseil, un avis à quelqu'un : *Qui vous* A CONSEILLÉ *cela ?* (Acad.) CONSEILLER *quelque chose à quelqu'un.* CONSEILLER *la guerre.* CONSEILLER *la paix.*

— *Conseiller quelqu'un*, lui donner habituellement des conseils, ou être son conseil ordinaire, habituel : *Je le* CONSEILLE *comme Cynéas* CONSEILLAIT *Pyrrhus.* (Volt.)

Aimez qu'on vous *conseille*, et non pas qu'on vous loue. (Boil.)

— Absol. *C'est un homme qui* CONSEILLE *bien, qui* CONSEILLE *mal, qui* CONSEILLE *sagement.* (Acad.)

Souvent c'est *conseiller* que ne pas contredire. (Piron.)

= **Se conseiller**, v. pr. Être conseillé : *Une pareille chose ne* SE CONSEILLE *pas.*

— Se donner mutuellement des conseils : *Ces deux hommes* SE CONSEILLENT *mal.*

— Prendre conseil de sa propre raison : *Il y a quelquefois moins d'habileté à savoir profiter d'un bon conseil qu'à* SE *bien* CONSEILLER *soi-même.* (La Roch.)

— *Se conseiller à*, prendre conseil de : *Je* ME SUIS *même encore aujourd'hui* CONSEILLÉ AU *ciel pour cela.* (Mol.) || Vieux.

CONSEILLER, ÈRE, n. (*conseil.*) Pron. *kon-cè-ié, ièr.* — Celui, celle qui donne conseil : *Un bon* CONSEILLER. *Une bonne* CONSEILLÈRE. *Les* CONSEILLERS *du roi, du prince. Les* CONSEILLERS *de la couronne.* (Acad.)

Un sage *conseiller* est le bonheur des rois. (Corn.)

Celui qui vous a donné ce conseil est un mauvais CONSEILLER. *Il n'a été ni l'auteur ni le* CONSEILLER *de cette entreprise.* (Acad.)

— Fig. Il se dit des choses, des passions qui semblent comme nous inspirer différents actes : *Le désespoir est un mauvais* CONSEILLER. *La passion est une* CONSEILLÈRE *dangereuse.* (Acad.)

Pardon si devant vous, pardon si ma colère
Dit l'hospitalité mauvaise *conseillère.* (V. Hugo.)

— Particul. Membre d'un conseil : CONSEILLER *d'État.* CONSEILLER *aulique*, etc. CONSEILLER *de la cour de cassation.* CONSEILLER *à la cour impériale de Paris.* CONSEILLER *référendaire.* CONSEILLER *maître à la cour des comptes.* CONSEILLER *de préfecture*, etc. (Acad.)

— Anc. Juges établis pour rendre la justice dans une compagnie réglée : CONSEILLER *au parlement, à la grand'chambre, aux enquêtes, aux requêtes.* CONSEILLER *clerc.* CONSEILLER *à la cour des aides, au présidial, au bailliage de*, etc. (Acad.)

— *Conseillers d'honneur*, conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge.

— *Conseiller honoraire*, conseiller qui jouit du titre et des honneurs sans avoir de fonctions.

— Anc. *Conseillers-nés*, ceux qui avaient droit de séance au parlement en vertu de leur dignité : *L'archevêque de Paris, l'abbé de Cluny, de Saint-Denis étaient* CONSEILLERS-NÉS *du parlement de Paris.* (Acad.)

CONSEILLÈRE, n. f. Pron. *kon-cè-ièr.* — Femme d'un conseiller : *Madame la* CONSEILLÈRE. || Vieux.

CONSEILLEUR, n. m. Pron. *kon-cè-ieur.* — Anc. Celui qui donne des conseils.

— Prov. *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs*, ceux qui donnent des conseils sont peu soucieux des risques qui peuvent en résulter.

CONSÉMINÉ, ÉE, adj. (*cum*, ensemble, *semen, inis*, semence; lat.) Agric. Il se dit d'une terre ensemencée de plusieurs sortes de grains.

CONSENSUEL, adj. (*consensus*, accord; lat.) Pron. *kon-çan-çuèl.* — Prat. *Contrat* CONSENSUEL, contrat formé par le seul consentement des parties.

CONSENTANT, part. prés. du v. Consentir : *Vous ne pouvez sauver notre ami qu'en* CONSENTANT *à mourir à sa place.*

CONSENTANT, ANTE, adj. (*consentir.*) Pron. *kon-çan-tan, tantt.* — Prat. Qui consent : *Êtes-vous* CONSENTANTS ? (Acad.) *Les parties sont* CONSENTANTES.

CONSENTEMENT, n. m. (*consentir.*) Pron. *kon-çantt-man.* — Acquiescement à quelque chose; approbation; concession : CONSENTEMENT *verbal, tacite.* CONSENTEMENT *exprès.* CONSENTEMENT *forcé, volontaire. Les rois durent le trône au* CONSENTEMENT *libre de leurs sujets.* (Mass.) CONSENTEMENT *mutuel, unanime. D'un commun* CONSENTEMENT. *Donner, refuser son* CONSENTEMENT. *Arracher le* CONSENTEMENT. *Le* CONSENTEMENT *des deux parties est nécessaire pour un mariage.* (Acad.)

Je ratifie en tout le présent testament,
Et donne à votre hymen un plein *consentement.* (Regn.)

— Philos. *Le consentement unanime de tous les peuples*, leur accord; la conformité générale des idées sur une question de morale ou de pur sentiment.

Syn. Consentement, accord. Le *consentement* des parties résulte de leur *accord*; le *consentement* est donc comme la cause dont l'*accord* serait l'effet. Mais il y a encore plusieurs nuances à signaler entre ces deux mots. *Accord* le plus souvent ne s'applique qu'à des points secondaires; on dira, par exemple, qu'il y a *consentement* des deux parties sur l'objet principal, mais qu'il n'y a pas *accord* sur tel ou tel point. Enfin *consentement* ne se dit que pour les choses actuelles ou prochaines, *accord* regarde souvent des choses passées. || V. ACQUIESCEMENT et PERMISSION.

CONSENTI, IE, part. pass. de Consentir : *Les baux sont* CONSENTIS *pour quinze ans.* (H. de Balz.)

Les conditions consenties *par le prisonnier ne furent pas ratifiées en France.* (Barante.)

CONSENTIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*consentire*, être d'accord; lat.) Pron. *kon-çan-tir.* — Acquiescer à quelque chose; se rendre à la volonté, au désir de quelqu'un; approuver; faire une concession : *Les parents* ont consenti *à ce mariage. Il ne put jamais* consentir *à cela. Je* consens *à tout ce que vous voulez. Je* consens *à votre demande. Je* consens *à ce que vous le fassiez.* (Acad.)

— Prov. *Qui ne dit mot consent*, en certains cas, se taire, c'est consentir, acquiescer.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* ou *de* : *La crainte des supplices ou d'une mort prochaine ne put le faire* consentir à *payer de rançon pour lui.* (Fléch.)

Je *consens à* me perdre, afin de le sauver. (Corn.)

Il consent d'*être gouverné par ses amis.* (La Br.)

César lui-même ici *consent de* vous entendre. (Rac.)

— Il se construit encore avec une prop. subordonnée dont le verbe est toujours au subjonctif : *Je* consens que *vous le fassiez venir. Le roi* consentit que *les premières places du parlement fussent occupées par sa famille.* (Fléch.)

Je *consens que* mes yeux soient toujours abusés. (Rac.)

— Mar. En parl. d'une pièce de bois, Plier, se courber en cédant à quelque effort, tel que celui du vent : *Ce mât, cette vergue* a *fortement* consenti; *il faut ménager la voilure.* (Acad.)

— V. trans. ou act. Accorder par arrangement, par traité, par vote : Consentir *la vente, l'adjudication d'une terre, une hypothèque.* Consentir *un traité. La féodalité reconnaissait à tous ses membres le droit de* consentir *les impôts.* (Rémusat.) *Il faisait honneur à la Prusse du désistement qu'elle* avait consenti. (Villem.)

CONSÉQUEMMENT, adv. (*conséquent.*) Pron. *kon-cé-ka-man.* — D'une manière conséquente; de nature à marquer la liaison qui doit unir les propositions, les phrases, à présenter les idées comme résultant les unes des autres : *Raisonner* conséquemment.

— *Agir, parler conséquemment*, agir, parler conformément à ses vues, à ses principes.

— Par un fait naturel, résultant d'un ou de plusieurs faits antérieurs; en conséquence; par suite : *On a découvert qu'il avait des intelligences avec les ennemis, et* conséquemment *on l'a arrêté.* (Acad.)

— Dans cette acception, il peut être suivi de la préposition *à* : *Il a conduit l'affaire* conséquemment à ce *qui avait été réglé.* (Acad.)

CONSÉQUENCE, n. f. (*conséquent.*) Pron. *kon-cé-kanss.* — Résultat d'un raisonnement; conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions : Conséquence *fausse.* Conséquence *exacte. Tirer la* conséquence. *Nier, prouver la* conséquence.

— Log. Liaison plus ou moins exacte qui existe entre les prémisses et la conclusion, l'antécédent et le conséquent : *Une conclusion peut être vraie quoique la* conséquence *soit fausse.*

— Par extens. Ce qui dérive d'un principe, d'un fait : *Suivre, admettre toutes les* conséquences *d'un principe. Les* conséquences *qui résultent, qui découlent d'un principe posé. Déduire les* conséquences *d'un fait, d'une observation.*

— N. pl. Suites, résultats qu'amène une chose, un événement, une action quelconque : *Tous les actes de la vie ne sont que des* conséquences. (Kératry.) *Cela peut avoir de dangereuses* conséquences. *Il m'a fait entrevoir toutes les* conséquences *de cette faute. Si j'ai commis une erreur, je suis prêt à en subir toutes les* conséquences. (Acad.) *Les moindres fautes d'un roi sont d'une* conséquence *infinie parce qu'elles causent le malheur des peuples.* (Fén.) *Dans les révolutions on est également étonné de la grandeur des* conséquences *et de la petitesse des causes.* (Châteaubr.)

... Ne devez-vous pas songer aux bienséances,
Et de cette union prévoir les *conséquences.* (Mol.)

— *Tirer à conséquence*, se dit des choses qui établissent un précédent qui engage pour l'avenir : *C'est une grâce que vous pouvez lui accorder d'autant plus facilement qu'elle ne peut* tirer à conséquence. *Je lui accorderai sa demande, mais sans que cela* tire à conséquence. (Acad.)

— Dans le m. sens : *La grâce, la faveur, le bonheur qu'on lui accorde est sans conséquence*, on ne peut s'en autoriser pour obtenir la même grâce, la même faveur, etc.

— Importance : *Un homme de* conséquence, *de peu de* conséquence. *Une affaire de* conséquence. *Il y a des bourgeoises des plus roturières qui font les femmes de* conséquence. (Danc.) *L'entreprise était de bien grave* conséquence *pour une société si frivole.* (Rémusat.) *J'ai des choses de la dernière* conséquence *à lui dire. Vous avez cru la chose de peu de* conséquence. (P.-L. Cour.)

— Dans le m. sens : *Une terre de* conséquence. *Un emploi, une charge de* conséquence. || Peu usité.

— *Ce qu'il dit, ce qu'il fait est sans conséquence*, sans importance; ne peut intéresser, fâcher personne.

— Liaison, suite dans les pensées, dans la conduite de quelqu'un; actions, conduite conformes à une certaine logique : *Avez-vous jamais remarqué dans les raisonnements, les actions et la conduite de quelque homme que ce soit plus d'intelligence, d'ordre, de sagacité, de* conséquence *que dans le mécanisme d'un insecte.* (Did.)

= **En conséquence**, loc. prép. Par suite de : En conséquence *de vos ordres, de vos conseils*, etc.

= **En conséquence**, loc. adv. Conséquemment : *J'ai reçu votre lettre, et j'agirai* en conséquence. (Acad.)

CONSÉQUENT, ENTE, adj. Pron. *kon-cé-kan, kantt.* — Qui raisonne, qui agit conséquemment; qui est logique dans ce qu'il fait : *Cet homme est* conséquent *dans ses discours, dans ses projets, dans sa conduite. Être* conséquent *à soi-même. Être* conséquent *à ses principes.* (Acad.) *L'esprit de l'homme est plus pénétrant que* conséquent. (Lam.) *Un seul homme peut s'entêter à être* conséquent *à tout prix, tandis que le bon sens d'un peuple manque facilement à la logique pour ne pas contrarier continuellement la vérité.* (Lerminier.) *Il y a un Dieu, auteur profond et* conséquent *de toutes choses.* (Thiers.)

— En parlant des choses, En rapport avec : *Avoir une conduite* conséquente *à ses principes.* (Acad.) *Les êtres diversement organisés ont une destination* conséquente *à leur manière d'être.* (Jouff.)

CONSÉQUENT, n. m. La seconde proposition d'un enthymème, par oppos. à *antécédent*, qui désigne la première : *Ce* conséquent *est absurde; ainsi l'antécédent ne peut pas être vrai.* (Acad.)

— Gramm. Le deuxième terme d'un rapport qu'on nomme aussi complément. *Le chapeau de Pierre; chapeau* est l'antécédent, et *Pierre* est le conséquent.

— Mathém. Le second terme d'une raison ou d'un rapport : *Dans la raison de trois à quatre, trois est l'antécédent et quatre est le* conséquent. (Acad.)

= **Par conséquent**, loc. conj. En conséquence, donc, par une suite naturelle et nécessaire : *Le soleil est levé,* par conséquent *il fait jour.* (Acad.) *Vous me devez,* par conséquent *vous me payerez. Regardez, grand Dieu! avec des yeux paternels cet enfant que vous avez, pour ainsi dire, laissé seul sur la terre et dont vous êtes* par conséquent *le premier tuteur et le père.* (Mass.)

— On l'emploie quelquefois absolument dans la conversation, et alors on sous-entend la conclusion qui résulte naturellement de la première proposition : *Vous m'avez donné votre parole, et* par conséquent, c'est-à-dire et par conséquent vous êtes obligé de la tenir. (Acad.)

CONSERVATEUR, TRICE, n. (*conserver.*) Pron. *kon-cèr-va-teur, triss.* — Celui, celle qui conserve : *Dieu est le créateur et le* conservateur *de toutes choses. Le prince est le* conservateur *des biens et de la liberté de ses sujets.* (Acad.)

— Titre de certains emplois : Conservateur *des hypothèques.* Conservateur *des chasses.* Conservateur *d'une bibliothèque, d'un musée.*

Te voilà directeur ou bien *conservateur*
D'un établissement dont je suis fondateur. (C. Delav.)

— Adj. *Pouvoir* conservateur. *Les lois* conservatrices *de nos libertés.* (Acad.) *Le chef-d'œuvre de Dieu, c'est d'avoir fait que ses lois les plus* conservatrices *de l'humanité fussent en même temps les sentiments les plus délicieux de l'individu.* (Lam.)

— Anc. *Juge conservateur* ou simpl. *Conservateur*, juge qui était chargé de conserver les priviléges accordés à certains corps : *Le prévôt de Paris était* conservateur *des priviléges de l'Université.* (Acad.)

— *Sénat conservateur*, premier corps de l'État en France sous l'ancien régime impérial.

CONSERVATION, n. f. (*conservatio*; lat., m. sign.) Pron. *kon-cèr-va-cion.* — Action par laquelle une chose, une personne est conservée; résultat de cette action : *Ayez soin de la* conservation *de ces fruits. Veiller à la* conservation *d'un monument. Chacun a soin de sa* conservation. *Je lui dois la* conservation *de ma vie. Veiller à la* conservation *de ses droits, de ses libertés, de ses priviléges, de sa réputation*, etc. (Ac.)

— Art. *Un tableau, une statue, une médaille*, etc., *d'une belle conservation*, qui sont entiers, bien conservés.

— Anc. *Conservation des forêts*, l'administration générale des forêts.

— *Conservation forestière*, division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts : *Il y a vingt et une* conservations *forestières.*

— *Conservation des hypothèques*, tenue des registres publics où s'inscrivent les hypothèques : *Bureau de la* conservation des hypothèques.

CONSERVATOIRE, adj. (*conserver.*) Pron. *kon-cèr-va-toar.* — Pal. Qui conserve : *Une opposition, un scellé sont des actes* conservatoires. (Acad.)

CONSERVATOIRE, n. m. (*conserver.*) Pron. *kon-cèr-va-toar.* — École où l'on forme des sujets pour la musique et la déclamation : Conservatoire *de musique. Un élève du* conservatoire.

— *Conservatoire des arts et métiers*, établissement public où sont exposés les modèles des machines, instruments, etc., dont on fait usage dans les arts et métiers, ainsi que les échantillons des divers produits de l'industrie.

— Anc. Maison spéciale où l'on recueillait des orphelines, des femmes ou des filles, pour les préserver de la débauche.

CONSERVATOIRE, n. f. (*conserver.*) Anc. Tribunal siége du conservateur des droits de quelque corps, d'une université.

CONSERVE, n. f. (*conserver.*) Espèce de confiture faite de substances végétales et de sucre : Conserve *de roses de Provins.* Conserve *de violettes, de fleur d'orange, de framboises, de citron, d'absinthe. Prendre de la* conserve. *Cette* conserve *est bonne pour la poitrine.*

— Différents aliments séchés ou cuits : Conserve *de sardines.* Conserve *de légumes.*

— Mar. Navire qui fait route avec un autre pour le secourir ou pour en être secouru dans l'occasion : *Ce vaisseau perdit sa* conserve. *Il ne mourut que deux hommes sur sa* conserve. (Cuv.)

— *Naviguer, aller, être de conserve*, se dit de deux ou de plusieurs bâtiments qui vont de compagnie, qui naviguent ensemble : *Deux bâtiments* naviguaient de conserve *avec nous.* (Lam.)

— Art milit. Pièce de fortification qu'on a aussi nommée *Contre-garde.*

— Anc. Réservoir d'eau pour les aqueducs.

CONSERVES, n. f. pl. (*conserver.*) Lunettes qui grossissent peu les objets et qui conservent la vue : *Porter des* conserves. *Mettre des* conserves. *Il prit ses* conserves.

CONSERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Conserver : *Ces fruits sont bien* conservés. *Nos droits ont été* conservés.

— Particul. *Cette médaille est bien conservée; ce tableau, ce monument est bien conservé*, se dit d'une médaille, d'un tableau, d'un monument qui n'ont rien perdu de leur premier état, de leur intégrité.

— *Une terre bien conservée*, une terre dont la chasse est bien gardée. || Vieux.

— Fam. *Être bien conservé*, se dit des personnes d'un âge avancé, qui ont encore un air de fraîcheur et de santé.

CONSERVER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*conservare*; lat., m. sign.) Maintenir, garder en bon état : Conserver *des fruits.* Conserver *des meubles*, etc. Conserver *des habits. Cette femme a grand soin de* conserver *son teint.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Cette pommade* conserve *le teint. Il y a des lunettes qui* conservent *la vue. Une vie réglée* conserve *et fortifie la santé.* (Acad.)

— Maintenir, affermir : Conserver *sa foi, sa religion pure. La France seule* a conservé *sur son imposant théâtre les antiques traditions de la véritable tragédie.* (A. Soumet.)

— Mor. Maintenir intact : Conserver *ses droits, sa liberté*, etc. Il se dit dans ce sens de plusieurs choses abstraites : Conserver *son honneur, sa réputation*, etc.

Conservez à chacun son propre caractère. (Boil.)

— Faire qu'une personne ou qu'une chose existe, ne soit pas détruite : Conserver *ses enfants à la vie, à la santé.* Conserver *un monument antique.*

— Fig. : *L'histoire* conserve *la mémoire des grandes actions.* (Acad.)

— Garder, maintenir, réserver : *À la paix on ne* conserve *que tant de régiments.* (Acad.) Conserver *ses domestiques.* Conserver *parmi ses livres les plus intéressants, vendre les autres.*

— Mor. *Il abjura tous ses nobles sentiments, et ne* conserva *que l'égoïsme.*

— Ne pas perdre ce qu'on a; ne pas en être dépossédé, privé : *Ce prince* a conservé *toutes ses conquêtes.*

— Mor. : Conserver *l'estime de quelqu'un.*

— Fig. *Conserver sa tête, toute sa tête*, avoir intacte

la netteté de son jugement, de son intelligence ; garder sa présence d'esprit, son sang-froid au milieu de circonstances critiques : *J'ai toujours regardé comme une des premières qualités d'un homme la faculté de* CONSERVER SA TÊTE *froide au moment du péril.* (Barnave.)

— En parl. de choses, Rester en possession, garder après la perte de choses à peu près analogues : *Il fut tout à fait ruiné ; de ses nombreux biens il ne* CONSERVA *qu'une seule terre.*

— Mor. *De toutes ses vertus le peuple romain dégénéré ne* CONSERVA *que le courage.*

— Mar. *Conserver l'avantage du vent*, lutter de manœuvre avec un bâtiment qui veut s'élever au vent.

— *Conserver une flotte, un bâtiment*, naviguer de manière à rester en vue de cette flotte ou de ce bâtiment dans tous les instants.

— Absol. Garder, maintenir entier, intact, en bon état : *Ce n'est pas tout que d'acquérir, il faut savoir* CONSERVER. (Acad.)

— Mor. *Le hasard donne les pensées, le hasard les ôte ; point d'art pour* CONSERVER *ni pour acquérir.* (Pasc.)

La peine d'acquérir, le soin de *conserver*
Otent le prix à l'or qu'on croit si nécessaire. (La F.)

— Trictrac, Jouer son coup sans dégarnir aucune des cases qui forment le plein : CONSERVER *par impuissance.* CONSERVER *par privilége.*

= **Se conserver**, v. pr. Être conservé, maintenu en bon état : *Les fruits d'été ne* SE CONSERVENT *pas.* (Acad.) *Son teint* S'EST *bien* CONSERVÉ.

— Mor. *La liberté ne* SE CONSERVE *qu'avec des vertus.*

— Mor. Se réserver : *Les hommes de génie aiment à* SE CONSERVER *pour de grandes actions.*

— Veiller à sa vie, à sa santé : *C'est un homme qui sait* SE CONSERVER. CONSERVEZ-VOUS.

— Fig. Se conduire de telle sorte dans la vie publique ou dans la vie privée qu'on se trouve bien avec tout le monde : *Il* S'EST CONSERVÉ *au milieu des partis.* ‖ Peu usité.

— Se maintenir dans un certain état : *Cette eau ne* SE CONSERVERA *pas fraîche jusqu'à ce soir.*

— Mor. : *Il* SE CONSERVA *pur au milieu de la corruption générale.* (Acad.) *Il sut* SE CONSERVER *pur des idolâtries de ses frères.* (Boss.)

— Subsister, demeurer : *Cet usage* S'EST *toujours* CONSERVÉ. (Acad.) *Péronne* S'EST CONSERVÉE *dans la soumission qu'elle devait à son roi.* (Regn.)

— Mor. *La foi* S'EST CONSERVÉE *chez ce peuple. La mémoire des grands hommes* SE CONSERVE *chez les peuples.*

— Garder, réserver pour soi : *Il* SE CONSERVA *le pouvoir.*

CONSIDÉRABLE, adj. des 2 g. (*considérer.*) Pron. *kon-ci-dé-rabl.* — Puissant, éminent, digne de considération : *C'est un homme* CONSIDÉRABLE *par son savoir.* (P.-L. Cour.) *Un homme également* CONSIDÉRABLE *par ses grands emplois et par sa profonde capacité.* (Boil.) *Il n'est pas besoin de dire combien l'Académie a été sensible aux deux pertes* CONSIDÉRABLES *qu'elle a faites.* (Rac.) *Ouvrage* CONSIDÉRABLE. *Travail* CONSIDÉRABLE. (Acad.) *Ali pacha devint un chef* CONSIDÉRABLE. (Villem.)

Laissez moi donc me croire assez considérable,
Assez *considéré*, pour me montrer chez vous. (C. Del.)

L'éléphant est, si nous voulons ne nous pas compter, l'être le plus CONSIDÉRABLE *de ce monde.* (Buff.)

— En parl. des choses, Important par la grandeur, le nombre, la quantité : *Somme, dépense* CONSIDÉRABLE. *Armée* CONSIDÉRABLE. *Nous avons perdu un temps* CONSIDÉRABLE. *Il vous fait tous les jours quelque présent* CONSIDÉRABLE. (Lesage.)

Syn. Considérable, grand. *Considérable*, opposé à Borné, signifie volumineux, d'une grande étendue et s'applique fig. à la puissance, à la richesse ; *grand* signifie plus élevé, et s'applique fig. au mérite.

CONSIDÉRABLEMENT, adv. (*considérable.*) Pron. *kon-ci-dé-ra-ble-man.* — Beaucoup : *Il a perdu* CONSIDÉRABLEMENT *dans cette affaire.*

— Modifiant un qualificatif, Très, fort, *Ce travail est* CONSIDÉRABLEMENT *avancé.* (Acad.)

CONSIDÉRANT, part. prés. du v. Considérer.

CONSIDÉRANT, n. m. (*considerans, antis*, part. prés. du v. *considerare*, considérer ; lat.) Pron. *kon-ci-dé-ran.* — Collect. Remarques, réflexions, motifs qui précèdent le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc. : *Le* CONSIDÉRANT *de cette loi est très-bien fait. Les* CONSIDÉRANTS *d'un arrêt.*

— Chacune de ces remarques, de ces réflexions : *Le premier, le second* CONSIDÉRANT.

De ce *considérant* j'admire la prudence. (C. Del.)

CONSIDÉRATION, n. f. (*consideratio* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-ci-dé-ra-cion.* — Action de considérer, d'examiner mûrement une chose : *Cela est digne de* CONSIDÉRATION, *mérite* CONSIDÉRATION, *demande une longue* CONSIDÉRATION. (Acad.)

— *Cela est de peu de considération*, cela est de peu d'importance : *Cette circonstance doit être* DE PEU DE CONSIDÉRATION *pour vous.* (Acad.)

— Particul. Circonspection, attention dans la conduite : *C'est un homme qui agit sans* CONSIDÉRATION, *qui n'apporte aucune* CONSIDÉRATION *dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait.* (Acad.)

— Raison, motif : *Une* CONSIDÉRATION *légère. Une* CONSIDÉRATION *importante. Aucune* CONSIDÉRATION *ne saurait me retenir. Diverses* CONSIDÉRATIONS *l'ont porté à cette démarche. Il s'y est vu contraint par des* CONSIDÉRATIONS *d'honneur et d'intérêt.* (Acad.) *Voilà des* CONSIDÉRATIONS *que je vous prie de bien peser.* (J.-J. Rouss.)

— Égard qu'on a pour quelqu'un soit à cause de son âge, soit à cause de son rang, de ses vertus, etc. : *Il a de la* CONSIDÉRATION *pour vous. Il n'a de* CONSIDÉRATION *pour personne. C'est à votre* CONSIDÉRATION *qu'il en a usé si bien. La* CONSIDÉRATION *est la seule indemnité de la vieillesse.* (Lévis.) *La* CONSIDÉRATION *fait plus d'heureux que la gloire.* (Duclos.)

— *Mettre, faire entrer, prendre quelque chose en considération*, y avoir égard ; en faire l'objet d'une délibération : *On* A PRIS *vos services en* CONSIDÉRATION. (Acad.)

— Estime, égards, respect qu'attirent les dignités, les honneurs, la richesse, et qu'obtiennent le talent, le mérite et les vertus : *C'est un homme de grande* CONSIDÉRATION, *qui s'est acquis une grande* CONSIDÉRATION, *qui a beaucoup de* CONSIDÉRATION. *Cet emploi donne peu de* CONSIDÉRATION. *Cet homme a perdu toute sa* CONSIDÉRATION. *On n'a nulle* CONSIDÉRATION *pour lui.*

— *Je suis avec considération, avec une parfaite considération, avec une considération distinguée, avec une haute considération*, etc., formules de politesse par lesquelles on termine quelquefois les lettres.

— N. pl. Littér. Titre de certains ouvrages où l'auteur étudie, examine quelque matière importante : *Il a écrit des* CONSIDÉRATIONS *sur l'histoire de France.* CONSIDÉRATIONS *sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. Les* CONSIDÉRATIONS *sur les mœurs.*

= **En considération de**, loc. prép. Eu égard à : *Les gens vils flattent les grands* EN CONSIDÉRATION DE *leurs richesses et* DE *leur pouvoir. Cette place lui fut accordée* EN CONSIDÉRATION DES *services que sa famille avait rendus à l'État.* (Acad.) *Leurs prêtres leur disaient que tous leurs péchés leurs seraient remis* EN CONSIDÉRATION DU *mal qu'ils faisaient aux infidèles.* (Mérim.)

Syn. Considération, réputation. La *considération* est l'effet du rang ; la *réputation* est le produit des qualités personnelles. La *considération*, hommage tout extérieur, semble attachée à la présence des personnes ; la *réputation* s'éloigne d'elles et ne fait même que grandir dans l'éloignement. Il en résulte qu'on jouit mieux de la *considération*, mais qu'on tire plus d'avantage de la *réputation*.

CONSIDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Considérer : *Cette affaire, cette chose mérite d'être* CONSIDÉRÉE.

— *Tout bien considéré*, après un examen sérieux de tout.

— Prat. *Ce considéré, il vous plaise....* en considération de ces choses, etc.

— Mor. Qui jouit de l'estime publique : *Un homme* CONSIDÉRÉ. *Une femme* CONSIDÉRÉE. *Il était entré dans son plan de n'accepter pour écolières que des demoiselles appartenant à des familles riches ou* CONSIDÉRÉES. (H. de Balzac.) *Catilina était lié avec la plupart des hommes d'État, et plusieurs personnages* CONSIDÉRÉS *l'avaient ouvertement soutenu dans ses candidatures.* (Mérim.) *Sois belle si tu peux, sage si tu veux ; mais sois* CONSIDÉRÉE, *il le faut.* (Beaum.)

CONSIDÉRÉMENT, adv. (*considérer.*) Pron. *kon-ci-dé-ré-man.* — Néol. Avec prudence, avec réflexion : *Agir* CONSIDÉRÉMENT.

CONSIDÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*considerare* ; lat., m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *considér* en *è* grave avant les finales *e, es, ent* : *Je considère, tu considères, ils considèrent* ; mais on écrit *je considérerai, je considérerais.* — Regarder attentivement : CONSIDÉRER *un édifice.* CONSIDÉRER *un tableau.* J'AI *longtemps* CONSIDÉRÉ *cet homme pour le mieux reconnaître.* (Ac.) *Je* CONSIDÉRAIS *son geste et son maintien.*

— Fig. Faire un examen attentif d'une chose : *Nous* AVONS *longtemps* CONSIDÉRÉ *cette affaire, nous l'*AVONS CONSIDÉRÉE *sous tous ses aspects. Il faut bien* CONSIDÉRER *les choses avant que de s'engager. Quand vous* AUREZ *tout* CONSIDÉRÉ, *vous serez de notre avis.*

— Réfléchir sur ; remarquer : *Vous ne* CONSIDÉREZ *pas le travail qu'il y a dans cet ouvrage.* CONSIDÉREZ *quels avantages il vous reviendra de votre bonne conduite.* CONSIDÉREZ *combien ce parti vous serait avantageux.*

— Il se construit avec une proposition subordonnée : *Il faut* CONSIDÉRER *que la chose était fort difficile.* (Acad.)

— Mor. Tenir compte, avoir égard : CONSIDÉREZ *les longs services qu'il vous a rendus.* (Acad.) *C'est un homme qui ne* CONSIDÈRE *rien. Un juge intègre ne* CONSIDÈRE *ni les personnes ni les recommandations.*

— Estimer, faire cas : *Je* CONSIDÈRE *beaucoup cet auteur. On le* CONSIDÉRAIT *fort à la cour. Je ne* CONSIDÈRE *ni sa fortune ni ses richesses, je ne* CONSIDÈRE *que son mérite.* (Acad.)

Je veux maintenant que l'on me *considère*. (C. Del.)

— Juger, réputer ; dans ce sens, il se joint à *comme* : *Je le* CONSIDÈRE *comme le plus habile écrivain de notre époque. Le peuple* CONSIDÈRE *les grands comme étant d'une autre nature que les autres hommes.* (Pasc.) *On doit* CONSIDÉRER *cet événement comme la source de tous nos malheurs.* (Ac.)

= **Se considérer**, v. pron. Être considéré : *Le naturel de chacun* SE CONSIDÈRE *en deux manières.* (Pasc.)

— Se regarder comme : *L'homme peut* SE CONSIDÉRER, *au milieu des agents de la nature, comme un chef que de nombreux ouvriers environnent dans un immense atelier.* (Droz.)

— Avoir une mutuelle estime ; s'estimer l'un l'autre : *Ils* SE CONSIDÈRENT, *quoiqu'ils s'aiment peu.*

CONSIGNATAIRE, n. m. (*consigner.*) Pron. *kon-ci-gnia-tèr.* — Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations : *Le* CONSIGNATAIRE *délivra les fonds.* (Acad.)

— Comm. mar. Négociant ou commissionnaire auquel on adresse soit un navire pour qu'il en opère le désarmement et le réarmement, soit les marchandises chargées sur un bâtiment pour qu'il les reçoive en dépôt ou qu'il en opère le placement et la vente.

CONSIGNATION, n. f. (*consigner.*) Pron. *kon-ci-gnia-cion.* — Dépôt d'une somme ou d'autre chose entre les mains d'une personne publique : CONSIGNATION *judiciaire. Faire une* CONSIGNATION *au greffe. Frais de* CONSIGNATION. *Sommes qui restent en état de* CONSIGNATION.

— La somme ou l'objet que l'on dépose : *Il n'y a pas assez d'argent pour la* CONSIGNATION *qu'on lui demande. Accepter une* CONSIGNATION.

— Pal. *Consignation d'amende*, action de déposer préalablement à certains actes le montant de l'amende qui peut être encourue par suite d'un procès.

— *Consignation d'aliments*, somme que doit fournir le créancier qui veut contraindre par corps son débiteur, pour assurer à celui-ci des aliments.

— *Caisse des dépôts et consignations*, caisse publique établie pour recevoir les consignations et les dépôts et assurer le service des fonds de retraite.

— Comm. marit. *Ces marchandises sont à la consignation d'un tel*, un tel est chargé de les recevoir comme consignataire.

CONSIGNE, n. f. (*cum*, avec, *signum*, signe ; lat.) Pron. *kon-ci-gn.* — Ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, à une vedette, au chef d'un poste sur l'objet commis à sa surveillance, à sa garde : *Donner la* CONSIGNE. *Observer la* CONSIGNE. *La* CONSIGNE *est de ne laisser entrer personne sans billet. Les factionnaires se transmettent la* CONSIGNE. *L'officier objecta les lois de sa* CONSIGNE. (H. de Balzac.)

— Tableau placé dans un corps de garde et sur lequel sont inscrits les articles d'une consigne.

— Par extens. Ordre qu'on donne aux surveillants placés à l'entrée de quelque lieu public ou particulier : *La* CONSIGNE *est de ne laisser entrer personne sans billet. Forcer la* CONSIGNE.

Je n'ai pu pénétrer qu'en forçant la *consigne*. (Étienne.)

— Dans les villes de guerre, Homme placé aux portes pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville. ‖ On dit dans le m. sens : *Portier-consigne.*

— Punition militaire qui consiste dans la défense de sortir de la caserne ou de quitter sa chambre.

— Mar. Lieu où se met le fanal destiné à conserver du feu à bord.

CONSIGNE, adj. des 2 g. Pron. *kon-ci-gne.* — Anc. Alg. Il s'est dit des quantités qui ont les mêmes signes : *Termes* CONSIGNES.

CONSIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Consigner : *Cette somme a été* CONSIGNÉE. *Ce soldat a été* CONSIGNÉ *à la caserne. Les expressions* CONSIGNÉES *dans les écrits des grands écrivains.* (Marm.)

CONSIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consigne.*) Déposer une somme entre les mains de quelqu'un pour qu'elle soit livrée en temps et lieu à qui il appartient : CONSIGNER *de l'argent au greffe, chez un notaire. Si vous ne voulez pas recevoir votre argent, je le* CONSIGNERAI. *Il est sorti de prison après* AVOIR CONSIGNÉ *la somme pour laquelle on l'avait arrêté. Il* A CONSIGNÉ *l'argent pour faire juger son procès.* (Acad.) *Je suis convenu de lui donner mille francs, et je les* AI CONSIGNÉS. (Beaum.)

— *Consigner en papier,* donner un billet portant obligation de la somme que l'on doit consigner.

— Comm. mar. Adresser à un consignataire : *Il n'a pas voulu recevoir les marchandises que nous lui* AVIONS CONSIGNÉES.

— Fig. Rapporter, citer dans un écrit, dans un ouvrage : CONSIGNER *un fait au procès-verbal.* CONSIGNER *dans un livre un fait mémorable de l'histoire.*

— Particul. Donner des ordres, des instructions à une sentinelle ou à une vedette ; dans ce sens, il a ordinairement pour compl. un infinitif précédé de la prép. *de* : *On lui* A CONSIGNÉ *d'empêcher les voitures de passer. On lui* A CONSIGNÉ *de ne laisser entrer personne.* (Acad.)

— *Consigner quelqu'un,* empêcher qu'il ne sorte : *On* A CONSIGNÉ *ce militaire pour huit jours.* (Acad.)

— *Consigner des troupes,* leur donner ordre de ne point sortir de leur caserne.

— Fig. *Consigner quelqu'un à sa porte,* donner ordre de ne point le laisser entrer.

CONSIMILITUDE, n. f. (*cum,* avec ; lat., et *similitude.*) Pron. *kon-ci-mi-li-tud.* — Didact. Égalité, convenance mutuelle.

CONSISTANCE, n. f. (*consister.*) Pron. *kon-ciss-tanss.* — État de certains fluides qui sont devenus épais et ont pris un certain degré de solidité : *Cette composition n'a pas assez de* CONSISTANCE. *Il faut que cela ait plus de* CONSISTANCE. *Faire évaporer un liquide jusqu'à* CONSISTANCE *de sirop, d'électuaire.* (Acad.)

— État d'un corps dont les parties sont liées entre elles de manière à offrir une certaine résistance : *La cire a moins de* CONSISTANCE *que la résine. Ce bois n'a pas assez de* CONSISTANCE. *Ce corps n'a pas acquis toute sa* CONSISTANCE. *Ce terrain n'a pas assez de* CONSISTANCE, *il est sablonneux. Prendre de la* CONSISTANCE. (Acad.) *Il faut filer le coton au degré de finesse et de* CONSISTANCE *qu'exige la chaîne.* (Blanqui.)

— *Age, état de consistance,* âge, état où les animaux, les arbres ont acquis tout leur développement, et ne croissent ni ne diminuent.

— Par extens. *État de consistance,* se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement, puis de diminution : *Toutes les choses du monde ont leur état d'accroissement, de* CONSISTANCE *et de diminution.*

— Stabilité, fixité, permanence : *Les choses du monde n'ont point de* CONSISTANCE. (Acad.) *Cet établissement prend de la* CONSISTANCE, *acquiert de la* CONSISTANCE. *La langue semble avoir atteint la perfection qui donne la* CONSISTANCE. (Boss.)

— *Le temps qu'il fait n'a point de consistance,* il est incertain.

— Fig. *Ce bruit, cette nouvelle prend, acquiert de la consistance,* devient moins vague, commence à se confirmer.

À quoi bon démentir un bruit sans *consistance.* (C. Del.)

— *Un esprit sans consistance, qui n'a point de consistance,* une personne qui n'a pas de fixité, de fermeté dans ses opinions, dans son jugement.

— *Un homme sans consistance,* sans crédit, sans considération.

— Prat. Ce en quoi consiste une succession ou un domaine et ses dépendances : *La* CONSISTANCE *d'une succession. Donner un état de la* CONSISTANCE *d'une terre.* (Acad.)

CONSISTANT, part. prés. du v. Consister.

CONSISTANT, ANTE, adj. (*consister.*) Qui consiste : *Une terre* CONSISTANTE *en bois, en terres labourables, prés,* etc.

— Phys. Qui a quelque degré de solidité : *Les corps* CONSISTANTS *et les corps fluides.* (Acad.)

CONSISTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*consistere* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-ciss-té.* — En parl. de la nature, de l'état d'une chose considérée dans son essence, dans ses qualités, Être de telle ou telle nature ; avoir son essence, ses propriétés dans : *L'art de persuader* CONSISTE *autant en celui de plaire qu'en celui de convaincre.* (Pasc.) *La perfection de l'homme* CONSISTE *dans le bon usage de sa raison.* (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *La libéralité* CONSISTE *moins à donner beaucoup qu'à donner à propos.* (Acad.) *La véritable éloquence* CONSISTE *à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut.* (La Rochef.) *Le parfait bonheur* CONSISTE *à rendre les hommes heureux.* (J.-J. Rouss.)

— *Le tout consiste à savoir...* le point principal, important, est de savoir...

— Particul. Être composé, être formé de : *Son revenu* CONSISTE *en rentes, en blés. Une pièce de terre qui* CONSISTE *en vingt arpents. Le commerce de tel pays* CONSISTE *en blés, fourrages, graines, etc. Les meubles* CONSISTAIENT *en un lit d'hôpital avec des rideaux de serge verte, une table et un coffre.* (Châteaub.) *La flotte* CONSISTAIT *en trente vaisseaux.* (Acad.)

CONSISTOIRE, n. m. (*consistorium,* conseil de l'empereur ; lat.) Pron. *kon-ciss-toar.* — Assemblée des cardinaux que le pape convoque pour les consulter sur quelque importante affaire : *Assembler le* CONSISTOIRE. *Réunir le* CONSISTOIRE. *Les préconisations d'évêchés se font dans le* CONSISTOIRE. *Lorsque le pape fait des cardinaux, il les déclare dans le* CONSISTOIRE. (Acad.) *Le pape abolit l'ordre des templiers dans un* CONSISTOIRE *secret.* (Marm.)

— Le lieu où se réunit le consistoire : *Entrer au* CONSISTOIRE. *Sortir du* CONSISTOIRE.

— Par analog. *Nous ne voudrions pas, pour quoi que ce fût, qu'elles s'allassent plaindre de nous en plein* CONSISTOIRE *des dieux.* (La Font.)

— Assemblée des ministres et des anciens de la religion protestante pour délibérer sur les affaires de leurs Églises : *Les anciens, les membres du* CONSISTOIRE. *Il fut repris en plein* CONSISTOIRE. (Acad.)

— *Consistoire israélite,* conseil qui dirige les affaires religieuses parmi les Israélites d'une ville, d'un pays.

CONSISTORIAL, ALE, adj. (*consistoire.*) Pron. *kon-ciss-to-rial.* — Qui appartient au consistoire du pape : *Débat* CONSISTORIAL. *Question* CONSISTORIALE, *Jugement* CONSISTORIAL. *Les avocats* CONSISTORIAUX.

— *Bénéfices consistoriaux,* les évêchés, les abbayes et autres bénéfices dont les bulles sont demandées et expédiées par voie de consistoire.

— Qui concerne un consistoire prostestant ou israélite : *Église* CONSISTORIALE. *Écoles* CONSISTORIALES.

CONSISTORIALEMENT, adv. (*consistorial.*) En consistoire ; selon les formes du consistoire.

CONSISTORIALITÉ, n. f. (*consistorial.*) Pron. *kon-ciss-to-ria-li-té.* — Chancell. apost. Qualité de ce qui est consistorial ; forme observée dans les expéditions du consistoire.

CONSŒUR, n. f. (*cum,* avec ; lat., et *sœur.*) Pron. *kon-ceur.* — Monast. Il se dit des religieuses d'un même couvent ou d'un même ordre.

— Fam. Femme associée à la même confrérie qu'une autre.

CONSOLABLE, adj. des 2 g. (*consoler.*) Pron. *kon-ço-labl.* — Qui peut être consolé ; il ne se dit que des personnes : *Sa perte est si grande qu'il n'est pas* CONSOLABLE. (Acad.) ‖ V. ABLE, finale.

CONSOLANT, part. prés. de Consoler.

CONSOLANT, ANTE, adj. (*consoler.*) Pron. *kon-ço-lan, lantt.* — Qui console, qui est propre à consoler : *Espoir* CONSOLANT. *Paroles* CONSOLANTES. *nouvelle* CONSOLANTE. *Les promesses de la religion sont bien* CONSOLANTES *pour les malheureux.* (Mass.) *Ce que vous me dites là n'est guère* CONSOLANT. *Voilà une vérité bien* CONSOLANTE *pour vous.* (Acad.) *Il y a des illusions douces et* CONSOLANTES *qu'il serait cruel d'ôter aux hommes.* (Marm.) *Sa conscience lui rend le* CONSOLANT *témoignage qu'il n'a rien fait pour mériter ces malheurs.* (Acad.)

— Fam. *Cet homme-là n'est guère consolant,* ce qu'il dit n'est pas de nature à rassurer, à consoler.

CONSOLATEUR, TRICE, n. (*consoler.*) Pron. *kon-ço-la-teur, triss.* — Celui, celle qui console, qui cherche à consoler : *Dieu est le* CONSOLATEUR *de nos amis.* (Acad.) *Cette femme est la* CONSOLATRICE *des affligés. Il a été toute sa vie le consolateur des prisonniers, des malades. Sa fille fut sa* CONSOLATRICE. (Acad.)

— Adj. Il se dit des personnes qui consolent ou des choses propres à consoler : *Ange* CONSOLATEUR. *Femme* CONSOLATRICE. *Espoir* CONSOLATEUR. (Acad.) *Des voix divines et* CONSOLATRICES *lui recommandaient la patience.* (H. de Balzac.) *La philosophie est une science* CONSOLATRICE. (Alibert.)

Tout mon cœur te bénit, bonté *consolatrice !*
(Alf. de Muss.)

— *Ange consolateur,* propr. l'ange Gardien qui, selon la religion chrétienne, veille sur nos destinées et nous soutient dans nos afflictions. ‖ Fig. Personne qui console, qui aime à consoler ceux qui souffrent : *C'est un ange* CONSOLATEUR.

— *L'esprit consolateur* ou simpl. *le Consolateur,* le Saint-Esprit.

CONSOLATIF, IVE, adj. (*consoler.*) Propre à consoler. ‖ V. CONSOLANT, plus usité.

CONSOLATION, n. f. (*consolatio* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-ço-la-cion.* — Soulagement qu'on apporte à la peine, à la douleur de quelqu'un soit par des paroles, soit par des actions : *Grande* CONSOLATION. *Douce* CONSOLATION. *Triste* CONSOLATION. *Il a été témoin de nos larmes, et a égalé les* CONSOLATIONS *aux douleurs.* (A. Soumet.)

— Par extens. Sujet de satisfaction, de joie : *Il a eu la* CONSOLATION *de vous voir réussir dans vos projets.*

— Il se dit de la personne ou de la chose même qui console : *Vous êtes ma* CONSOLATION. *La philosophie était sa seule* CONSOLATION. (Acad.) *La foi est la* CONSOLATION *des misérables.* (Vauv.) *Vos bontés pour moi ont été toute la* CONSOLATION *de ma vie.* J.-J. Rouss.)

— Particul. au pl. Paroles, raisons par lesquelles on cherche à consoler quelqu'un dans quelque peine : *Adresser des* CONSOLATIONS *à quelqu'un. Recevoir des* CONSOLATIONS.

— Hist. ecclés. *Lettres de consolation,* lettres du pape à un évêque dépossédé de son siége par suite des persécutions religieuses.

— Jeu, Tribut que paye à certains jeux de cartes le joueur qui perd après avoir demandé à jouer : *Une fiche de* CONSOLATION.

— Fig. et fam. *Fiche de consolation,* dédommagement de quelque perte, soulagement de quelque malheur : *Dans sa ruine totale, il lui reste de fidèles amis ; c'est une grande* FICHE DE CONSOLATION.

CONSOLATOIRE, adj. des 2 g. (*consoler.*) Pron. *kon-ço-la-toar.* — Qui a pour but de consoler : *Discours* CONSOLATOIRE. *Épître* CONSOLATOIRE.

CONSOLE, n. f. (*cum,* avec, *solidus,* solide ; lat.) Pièce d'architecture saillante et ornée qui soutient une corniche, un balcon, etc. : *Toute la façade était ornée de* CONSOLES *qui soutenaient des bustes de marbre.* (Acad.)

— Meuble d'ornement sur lequel on pose des bronzes, des vases, etc. : *Une lampe était sur la* CONSOLE. (H. de Balz.)

— Mus. Partie qui couronne une harpe et qui renferme le mécanisme.

— Min. Partie du rocher qu'on laisse en saillie dans un des angles d'une ardoisière. ‖ Techn. Partie d'une pièce de bois de charpente taillée en pointe.

CONSOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Consoler : *Cet homme a été* CONSOLÉ.

Le malheureux qui prie est déjà *consolé.* (Millev.)

CONSOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consolari* ; lat., m. sign.) Apporter de l'adoucissement à la peine, à la douleur de quelqu'un par des paroles, des actes, etc. : CONSOLER *les affligés, les malades. On n'a pas eu de peine à le* CONSOLER. *Heureux le fils dont on peut dire : Il* A CONSOLÉ *sa mère ! Heureux le poëte dont on peut dire : Il* A CONSOLÉ *la patrie.* (V. Hugo.) CONSOLER *la douleur, l'affliction de quelqu'un.* CONSOLER *un ennui, une disgrâce. Il sait* CONSOLER *l'infortune, et charmer la douleur même.* (Acad.)

Vous ne me dites rien ! quel accueil ! quelle glace !
Est-ce ainsi que vos yeux *consolent* ma disgrâce. (Rac.)

— Il se dit des choses qui donnent, qui procurent de la consolation : *Cette nouvelle me* CONSOLE. *Ce bien le* CONSOLE *de la perte de tous les autres. Ses soins* CONSOLAIENT *ma vieillesse. Peu de chose nous* CONSOLE, *parce que peu de chose nous afflige.* (Pasc.)

— Absol. *Cet homme ne sait pas* CONSOLER. (Ac.)

— En parl. de Dieu : *Ayons recours à celui qui* CONSOLE. (Acad.)

= **Se consoler,** v. pr. Goûter de la consolation : *Il* SE CONSOLE *de sa douleur. Il* S'EST *vite* CONSOLÉ. *Il ne peut* SE CONSOLER *de la perte qu'il a faite. Calypso ne pouvait* SE CONSOLER *du départ d'Ulysse.* (Fén.) *Je ne* ME CONSOLERAI *jamais d'avoir perdu son estime. Elle* S'EST *bientôt* CONSOLÉE. *Il se voit peu d'hommes assez insensés pour* SE CONSOLER *de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau.* (Boss.)

Jamais cette enfant-là,
C'est moi qui vous le dis, ne *se consolera.* (Coll. d'Harl.)

— *Se consoler avec Dieu,* chercher en Dieu ses consolations.

— Se procurer de mutuelles consolations : *Nous nous promîmes de travailler toute notre vie à* NOUS CONSOLER *l'un par l'autre de la perte que nous avions faite.* (Barnave.)

CONSOLIDANT, part. prés. du v. Consolider.

CONSOLIDANT, adj. m. (*consolider.*) Méd. Il

se dit des médicaments qui sont propres à affermir, à cicatriser les parties d'une blessure, d'une plaie : *Des médicaments* CONSOLIDANTS.

— N. m. *Employer un* CONSOLIDANT, *des* CONSOLIDANTS.

CONSOLIDATION, n. f. (*consolider.*) Pron. *kon-çoli-da-cion.* — Méd. Action par laquelle une plaie se cicatrise ou par laquelle des os fracturés se réunissent; résultat de cette action : *La* CONSOLIDATION *d'une plaie. La* CONSOLIDATION *d'une fracture.*

— Propr. Affermissement : *La* CONSOLIDATION *d'un terrain mouvant. L'on ne s'est établi sur le globe que quelque temps après sa* CONSOLIDATION. (Buff.)

— Mor. *La* CONSOLIDATION *des affaires publiques.*

— Fig. Action par laquelle une dette publique est consolidée, résultat de cette action : *La* CONSOLIDATION *de la dette publique.*

— Jurispr. Réunion en la même personne de divers droits distincts; ainsi la réunion de l'usufruit à la nue propriété est une *consolidation.*

CONSOLIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Consolider : *Cet édifice a été* CONSOLIDÉ.

— Fig. *Sa puissance est* CONSOLIDÉE.

— Fin. *Cinq pour cent* CONSOLIDÉ. || *Le tiers consolidé*, rente du tiers de la dette publique consolidée par l'inscription au grand-livre.

.. Le terrain mouvant du tiers *consolidé.* (C. Del.)

= **Consolidés,** n. m. pl. Fin. Sorte de fonds anglais : *Les* CONSOLIDÉS *sont en hausse. Les* CONSOLIDÉS *ont baissé à la dernière bourse.*

CONSOLIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consolidare;* lat., m. sign.) Rendre ferme, rendre solide : CONSOLIDER *un édifice.* CONSOLIDER *une charpente.* CONSOLIDER *un terrain mouvant.*

— Fig. Fortifier, affermir : CONSOLIDER *une alliance, un traité*, etc. *Il voulut* CONSOLIDER *sa puissance.* (Acad.)

— Fin. Assigner un fonds pour assurer le payement d'une dette publique : *Le gouvernement* A CONSOLIDÉ *ses rentes.*

— Jurispr. Réunir en la même personne divers droits distincts et séparés : CONSOLIDER *l'usufruit à la propriété.* (Acad.)

— Méd. Cicatriser une plaie, réunir les os fracturés : CONSOLIDER *une plaie, une fracture*, etc.

= **Se consolider,** v. pr. Se fortifier, s'affermir : *Les choses* SE CONSOLIDENT. *Le gouvernement* SE CONSOLIDE. *Sa santé* SE CONSOLIDE.

— Méd. Il se dit d'une plaie, d'une fracture, etc. : *Cette plaie commence à* SE CONSOLIDER.

CONSOMMATEUR, n. m. (*consommer.*) Théol. Celui qui consomme toutes choses en les amenant à la perfection; il ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées : *Jésus-Christ est l'auteur et le* CONSOMMATEUR *de notre foi.* (Acad.)

— Comm. et Écon. polit. Celui qui achète des marchandises pour son usage, et non pour les revendre; s'emploie souvent par oppos. à *Producteur : Les* CONSOMMATEURS *font la loi aux producteurs.* (Barante.) *Les producteurs sont aussi* CONSOMMATEURS. *La concurrence des producteurs est avantageuse aux* CONSOMMATEURS. (Acad.)

CONSOMMATION, n. f. (*consommer.*) Pron. *kon-ço-ma-cion.* — Action de consommer; achèvement, accomplissement, perfection : *La* CONSOMMATION *d'un ouvrage. La* CONSOMMATION *d'une affaire. La* CONSOMMATION *des prophéties. La* CONSOMMATION *d'un sacrifice. La* CONSOMMATION *d'un des oracles écrits aux livres saints.*

— *La consommation des siècles, des temps*, la fin des siècles, la fin du monde.

— *La consommation du mariage*, l'union charnelle des époux après la cérémonie nuptiale.

— Mat. bénéf. Action par laquelle un patron laïque ou ecclésiastique consomme le droit qu'il a de nommer à un bénéfice : *Les provisions d'un bénéfice font pour cette fois la* CONSOMMATION *du droit de collateur.* (Acad.)

— Vulg. Emploi qu'on fait de certaines choses qui se perdent, se détruisent par l'usage : *Faire une grande* CONSOMMATION *de bois, de blé, de fil*, etc. *La production s'accroît en raison de la* CONSOMMATION. *Je n'ai dans ma cave que le vin nécessaire à ma* CONSOMMATION. *Impôt sur les* CONSOMMATIONS. (Acad.) *Les* CONSOMMATIONS *stériles de l'orgueil, ce mendiant qui crie aussi haut que le besoin, sont onéreuses pour la société.* (M. J. Chén.)

— Par extens. Vente, débit des marchandises : *Quand le commerce ne va pas, les marchands disent qu'il n'y a pas de* CONSOMMATION. (Acad.)

— Écon. polit. *Consommation des richesses*, destruction de l'utilité et par conséquent de la valeur des produits. Les économistes distinguent la consommation *reproductive* et la consommation *improductive ;* la première détruit une valeur pour la remplacer par une autre; la seconde détruit la valeur consommée sans la remplacer.

— Jurispr. *Prêt de consommation*, contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre une certaine quantité de choses qui se consomment par l'usage, à condition qu'il en sera rendu autant de même espèce et de même qualité.

CONSOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Consommer : Conduit à fin : *Une entreprise, une affaire* CONSOMMÉE. *Le peu de temps que les mariés passèrent ensemble a fait supposer que le mariage n'avait pas été* CONSOMMÉ. (Duclos.)

— Fig. et mor. *Le déshonneur est* CONSOMMÉ *du jour où l'honneur est volontairement mis en risque.* (G. Sand.)

— Détruit par la consommation : *Une valeur ne peut être* CONSOMMÉE *deux fois; car dire qu'elle est* CONSOMMÉE, *c'est dire qu'elle n'existe plus.* (J. B. Say.)

— Très-expert, accompli : *Un homme* CONSOMMÉ *en toutes sortes de sciences. Général* CONSOMMÉ. *Courtisan* CONSOMMÉ. *Platon et Archytas*, CONSOMMÉS *en toute sorte de doctrines, étaient véritablement sages.* (Andr.) *Trois hommes* CONSOMMÉS *dans les manéges de la diplomatie.* (Duviquet.) *Il lui donne les maîtres les plus* CONSOMMÉS *dans tous les arts.* (Lamart.) *Bossuet et Fénelon! maîtres* CONSOMMÉS *dans l'art d'enseigner et d'instruire ceux qui doivent gouverner la terre.* (De Quélen.) *Orateur* CONSOMMÉ, *chez qui l'art s'est substitué à la conscience, Cicéron a rarement vu la vérité absolue, si toutefois il l'a jamais cherchée avec franchise.* (Mérim.)

— M. de Lamartine l'a employé dans le sens de Rempli : *Il y avait alors dans une solitude aux environs de Brousse un célèbre scheik arabe* CONSOMMÉ *d'années, de sagesse ou de réputation.*

— Parfait; il se dit des choses : *Prudence, sagesse* CONSOMMÉE. *Vertu, science* CONSOMMÉE. *Pascal est un grand esprit inspiré par un grand cœur et servi par un art* CONSOMMÉ. (V. Cous.) *A soixante ans il alliait à la prudence la plus* CONSOMMÉE *l'énergie et l'audace d'un jeune homme.* (Mérimée.)

— Art culin. Qui a cuit longtemps : *Une viande* CONSOMMÉE. *Une soupe* CONSOMMÉE.

CONSOMMÉ, n. m. Pron. *kon-ço-mé.* — Art culin. Bouillon succulent d'une viande extrêmement cuite : *Bon* CONSOMMÉ. *Excellent* CONSOMMÉ. *Faire un* CONSOMMÉ. *Prendre un* CONSOMMÉ. *Il ne vit que de* CONSOMMÉS.

— Par analog. *Un* CONSOMMÉ *de perdrix. Un* CONSOMMÉ *de chapons. Il ne faudra ni table bien servie ni* CONSOMMÉS *exquis.* (Mol.)

CONSOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consummare;* lat., m. sign.) Achever, accomplir, faire parvenir à sa perfection : CONSOMMER *un ouvrage, une affaire.* CONSOMMER *un sacrifice. Dieu* CONSOMMA *en six jours l'ouvrage de la création.* (Acad.)

— Par extens. : CONSOMMER *un crime.* CONSOMMER *un forfait.*

— Fig. et mor. : *Votre prospérité* CONSOMMERA *votre orgueil.* (Mass.) *Il n'est pas donné à un génie humain, quel qu'il soit, d'ouvrir et de fermer à lui seul la carrière d'une science, de la* CONSOMMER. (Lerminier.)

— *Consommer le mariage*, s'unir charnellement avec sa femme après le mariage : *Sophie de Montferrat, épouse de Jean Paléologue, était non-seulement laide, mais d'une laideur ridicule. Cela déplut tellement à son époux qu'il se refusa absolument à* CONSOMMER LE MARIAGE. (B. de Xivrey.)

— Jurispr. *Consommer son droit*, avoir obtenu l'effet, le résultat du droit qu'on avait en quelque chose : *Ce collateur* A CONSOMMÉ *son droit par la nomination d'un tel.* (Acad.)

— Art culin. *Faire consommer de la viande*, la faire tellement cuire que presque tout le suc, toute la substance se mêle avec le bouillon : *Prenez une rouelle de veau, un chapon, etc., et* FAITES CONSOMMER *tout cela.* (Acad.)

— Vulg. Employer des choses qui se détruisent par l'usage, comme vin, viande, bois et toutes sortes de denrées : CONSOMMER *du blé, des vivres.* CONSOMMER *des fourrages.* CONSOMMER *des provisions de bouche. Les éléphants écrasent et détruisent dix fois plus de plantes avec leurs pieds qu'ils n'en* CONSOMMENT *pour leur nourriture.* (Buff.)

— Absol. : *Les gens de cette maison* CONSOMMENT *beaucoup.*

— Fig. User, perdre : *Il y a des riches qui* CONSOMMENT *dans l'oisiveté et la débauche leur jeunesse, leur santé, leur fortune.* (Thiers.)

.. Mais je m'aperçois que, tranchant du prud'homme,
Mon temps en cent caquets sottement se *consomme.*
(Régnier.)

On a remarqué que, dans soixante années, l'empire romain AVAIT CONSOMMÉ *plus de souverains que la monarchie française en douze cents ans.* (Salvandy.)

— Écon. polit. Détruire l'utilité, la valeur des produits; il s'oppose souvent à *Produire : Les uns* CONSOMMENT *les richesses que d'autres produisent.* (Droz.)

— Absol. *Ils aspirent tous à* CONSOMMER *sans produire.* (Ch. Dup.) *La vie des oisifs est la seule qui coûte cher; peut-être même est-ce un vol social que de* CONSOMMER *sans rien produire.* (H. de Balzac.)

— Il se dit des choses qui en absorbent d'autres : *Ce fourneau* CONSOMME *une énorme quantité de charbon. Avez-vous inventé des cheminées qui ne* CONSOMMENT *pas de bois ou des fourneaux qui cuisent les côtelettes avec trois feuilles de papier ?* (H. de Balz.)

— Art culin. *Ces confitures consomment beaucoup de sucre*, exigent pour leur préparation une grande quantité de sucre.

= **Se consommer,** v. pr. Être accompli : *Le sacrifice* SE CONSOMME. *Le crime* S'EST CONSOMMÉ.

— Vulg. S'user, se perdre, se détruire par l'usage : *Ces aliments* SE CONSOMMENT *bien vite.* || *V.* CONSUMER.

CONSOMPTIF, IVE, adj. (*consumptum*, sup. de *consumere*, consumer; lat.) Pron. *kon-çonp-tif, tiv.* — Méd. anc. Il s'est dit des caustiques propres à consumer les chairs.

CONSOMPTION, n. f. (*consumptio ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-çonp-cion.* — Action de se consumer : *Il se fait une grande* CONSOMPTION *de bois dans ce fourneau. La victime fut brûlée jusqu'à l'entière* CONSOMPTION. (Acad.)

— Fig. : *La* CONSOMPTION *des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie.*

— Particul. Amaigrissement progressif qui précède la mort dans la plupart des maladies chroniques et surtout dans la phthisie pulmonaire : *Tomber en* CONSOMPTION. *État de* CONSOMPTION. *Fièvre de* CONSOMPTION.

Sa langueur dégénère en *consomption* lente. (Lam.)

— Abusiv. *Être malade de consomption*, se dit d'une personne qui dépérit.

CONSONNANCE, n. f. (*consonne.*) Pron. *kon-ço-nanss.* — Accord de deux sons entendus simultanément et dont l'union plaît à l'oreille : *Trop de plaisir incommode; trop de* CONSONNANCES *déplaisent.* (Pasc.)

— Mus. *Consonnances parfaites*, l'unisson, la quinte et l'octave. || *Consonnances imparfaites*, la sixte et la tierce.

— Terminaison de deux ou plusieurs mots par les mêmes sons : *Les rimes sont des* CONSONNANCES. *Dans la prose on évite les* CONSONNANCES *de mots.* CONSONNANCE *choquante.*

— La consonnance peut être heureusement employée dans les phrases familières et comiques : *Vous n'y perdrez* PAS *vos* PAS, NICOLAS. (Destouches.)

CONSONNANT, part. prés. du v. Consonner.

CONSONNANT, ANTE, adj. (*consonne.*) Pron. *kon-ço-nan, nantt.* — Mus. Qui donne, qui produit une consonnance, ou qui est formé par des consonnances : *Intervalle* CONSONNANT. *Accord* CONSONNANT. *Chaque harmonie* CONSONNANTE *fournit trois accords.* (Diderot.)

— *Mots consonnants*, mots qui ont une terminaison semblable. On dit aussi : *Terminaisons* CONSONNANTES.

CONSONNANTE, n. f. Anc. Mus. Grand instrument qui tient du clavecin et de la harpe.

CONSONNANTES, n. f. pl. Lettres qui s'articulent par le secours des vocales.

CONSONNE, n. f. (*consonus*, qui sonne avec; lat.) — Gramm. Lettre qui figure une articulation, ou la modification du son exprimé par une des voyelles : *La* CONSONNE *b.* CONSONNE *initiale.* CONSONNE *finale.*

Gramm. Nous avons dix-neuf consonnes ou articulations distinctes qu'on a classées dans l'ordre de l'alphabet latin : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.*

Lorsque ces diverses articulations se produisent avec le concours particulier d'un des organes de la parole, on les désigne d'après le nom de l'organe qui paraît contribuer principalement à leur formation; ainsi on appelle :

Labiales, celles qui sont formées par le mouvement des lèvres : *b, p, f, v ;*

Dentales, celles qui ne peuvent être émises sans que la langue s'appuie sur les dents : *ç, s, z, ch.* On leur a aussi donné le nom de *sifflantes ;*

Linguales, celles à la formation desquelles la langue contribue principalement : *d, l, n, r, t ;*

Palatales, celles dont le son semble produit par un mouvement de la langue contre le palais : *g, j, c, k, q ;*

Nasales, celles qui se prononcent un peu du nez : *m, n, gn ;*

Gutturale, celle qui est prononcée avec une aspiration forte et un mouvement du fond de la gorge : *h ;*

Liquides, celles qui, jointes à une autre articulation, se prononcent aisément et sont coulantes : *l, r.* — L'Académie range parmi les *liquides* les nasales *m, n.*

En comparant certaines articulations, on s'est aperçu qu'il y avait entre elles une analogie de son, et qu'elles ne différaient que par le plus ou moins d'intensité, et l'on a établi deux classes :

Les *faibles : b, d, g, j, v, z,*
Et les *fortes : p, t, c, k, ch, f, s.*

CONSONNÉ, part. pass. invar. du v. Consonner.

CONSONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *kon-co-né.* — Former une des consonnes.

— V. intr. ou neutr. Former une consonnance.

CONSORT, n. m. Pron. *kon-çor.* — Il se dit d'un terrain vague sur les confins de deux pays. || Rare.

CONSORTS, n. m. plur. (*consors, sortis*, qui participe au sort de, compagnon ; lat.) Prat. Ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès ou dans une affaire civile, etc. : *On l'a condamné lui et ses* CONSORTS *à payer solidairement.* (Acad.)

— Par extens. Ceux qui suivent un chef de parti, un meneur ; il se prend en m. part : *Un tel et* CONSORTS.

CONSOUDE, n. f. (*consolida ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-çoud.* — Genre de plante à tige herbacée de la famille des Borraginées ; une espèce, la *grande-consoude* ou *consoude officinale,* est employée contre les hémorragies et les diarrhées : *Sirop de grande* CONSOUDE.

— Vulg. *Petites consoudes,* espèce de Bugles.

CONSPIRANCE, n. f. (*conspirant.*) Néol. Tendance au même but.

CONSPIRANT, part. prés. du v. Conspirer.

CONSPIRANT, ANTE, adj. (*conspirer.*) Pron. *konss-pi-ran, rantt.* — Méc. *Puissances conspirantes,* celles qui agissent sous la même direction et concourent à produire le même effet.

CONSPIRATEUR, TRICE, n. (*conspirer.*) Celui, celle qui conspire, qui prend part à une conspiration. Il ne se dit guère que des conspirations tramées contre l'État ou contre le souverain : *C'était un des* CONSPIRATEURS. *C'est un* CONSPIRATEUR. *Les* CONSPIRATEURS *furent dénoncés.*

CONSPIRATION, n. f. (*conspiratio;* lat., m. sign.) Pron. *konss-pi-ra-cion.* — Dessein secret formé par plusieurs personnes contre l'État, le souverain ou tout autre pouvoir public : *Former une* CONSPIRATION. *Ourdir une* CONSPIRATION. *Tramer une* CONSPIRATION. *Dangereuse* CONSPIRATION. *Ils machinèrent une* CONSPIRATION *contre la vie du prince. Il était le chef, l'auteur, l'âme de cette* CONSPIRATION. *Découvrir une* CONSPIRATION. *Les* CONSPIRATIONS *peuvent être des actes héroïques de patriotisme ; mais presque toujours elles ne sont que des crimes punissables.* (J.-J. Rouss.) *La clémence des grands caractères tue les* CONSPIRATIONS. (Ségur.)

— Par extens. Menée, intrigue particulière dirigée contre quelqu'un : *On a fait une* CONSPIRATION *pour lui enlever cette place.* (Acad.) *Duclos a peint la sorte d'empire qu'usurpaient dans un certain monde ces petites* CONSPIRATIONS *de méchanceté.* (La Harpe.)

— Fig. et mor. *L'indulgence pour le vice est une* CONSPIRATION *contre la vertu.* (Barthél.)

CONSPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Conspirer : *Sa ruine fut* CONSPIRÉE. *Sa mort a été* CONSPIRÉE.

CONSPIRER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*conspirare ;* lat., m. sign.) Il se dit en parlant de plusieurs personnes unies pour accomplir un même dessein, bon ou mauvais : CONSPIRER *au bien général. Ils* CONSPIRENT *au malheur de la patrie.*

— Fig. Il se dit des choses qui semblent concourir à un même dessein, à un même but : *Tous les événements* CONSPIRENT *à notre bonheur, à notre malheur.*

Tout *conspire* à mon contentement. (Mol.)

— Suivi d'un infinit. précédé de la prép. *à.*

Tout à la fois *conspire* à m'échauffer la bile.
(Coll. d'Harlev.

— Être d'accord, tendre au même but. *Mes désirs* CONSPIRAIENT *avec les vôtres.* (Acad.)

— *Conspirer contre,* former un complot, une conjuration : ILS ONT CONSPIRÉ *contre le chef de l'État.*

— Figur. Il se dit des choses : *Tous ces faits* CONSPIRENT *contre nous.*

— V. trans. ou act. Former un dessein, un complot dans un but coupable : *Ils* CONSPIRENT *la mort du prince. Ils* CONSPIRENT *votre ruine.*

— Absol. Former un complot, une conjuration : *Le gouvernement eut avis que l'on* CONSPIRAIT *dans cette ville.* (Acad.)

Que fait Colomb ? Il dort ;
La fatigue l'accable, et dans l'ombre on *conspire.* (C. Del.)

La France aurait conservé sa tranquillité si chacun y eût CONSPIRÉ *selon son devoir.* (La Rochef.) || *SYN.* V. COMPLOTER.

CONSPUÉ, ÉE, part. pass. du v. Conspuer : *Un auteur* CONSPUÉ. *Cet ouvrage a été honni et* CONSPUÉ. (Acad.)

CONSPUER, v. trans. ou act. 1[re] conj. (*conspuere,* cracher ; lat.) Pron. *konss-pu-é.* — Cracher sur. || Il ne s'emploie qu'au fig. Honnir publiquement, mépriser de la façon la plus marquée : *On le* CONSPUA *partout où il osa se montrer.* (Acad.)

— Avec un nom de choses pour complément : CONSPUER *un ouvrage.*

CONSTABLE, n. m. Pron. *konss-tabl.* — En Angleterre, Officier public dont les attributions sont analogues à celles de nos commissaires de police. *Les juges de paix ordonnèrent aux* CONSTABLES *de placer des gardes auprès de Westminster pour dissiper les rassemblements.* (Guizot.)

Le bâton de *constable* est l'arme de la loi. (C. Del.)

— Anc. Connétable.

CONSTAMMENT, adv. (*const-ant-amment.*) Pron. *konss-ta-man.* — Avec constance, fermeté, persévérance, courage : *Souffrir* CONSTAMMENT. *Aimer* CONSTAMMENT. *Suivre* CONSTAMMENT *un dessein. Soutenir* CONSTAMMENT *un fait. Il y a différence entre souffrir la mort* CONSTAMMENT *et la mépriser.* (La Rochef.) *Vous en avez vu mille périr* CONSTAMMENT *dans les gênes.* (Mézeray.)

— Invariablement, toujours : *Faire* CONSTAMMENT *la même chose. Les astres suivent* CONSTAMMENT *la route qui leur fut tracée. On l'a vu* CONSTAMMENT *se dévouer au bien public.* (Acad.) *Il a été* CONSTAMMENT *heureux. Dans le monde et dans la solitude, il honora* CONSTAMMENT *l'épiscopat.* (Auger.) *On lui offrit des positions avantageuses qu'il refusa* CONSTAMMENT. (Arago.)

— Anc. Certainement, indubitablement, assurément : *Cette nouvelle est* CONSTAMMENT *vraie.* (Acad.)

CONSTANCE, n. f. (*constantia ;* lat., m. sign.) Pron. *konss-tanss.* — Vertu, force morale par laquelle on résiste à la douleur, aux tourments, aux peines, à l'adversité : *La* CONSTANCE *était la vertu des stoïciens. Montrer de la* CONSTANCE. *S'armer de* CONSTANCE. *Cet homme est plein de* CONSTANCE *dans l'adversité. Il y a du courage à souffrir avec* CONSTANCE *les maux qu'on ne peut éviter.* (J.-J. R.) *Rien ne peut lasser, ébranler ma* CONSTANCE. *La fortune a rudement éprouvé la* CONSTANCE *de ce philosophe. La* CONSTANCE *affermit, soutient l'homme contre les adversités. La* CONSTANCE *des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.)

— Persévérance, stabilité dans les goûts, dans les sentiments : *La* CONSTANCE *est une fermeté raisonnable dans les sentiments.* (Vauv.) *Il a poursuivi ce dessein avec beaucoup de* CONSTANCE. *Travailler avec* CONSTANCE. *Sa* CONSTANCE *dans le mal me désespère. La* CONSTANCE *dans l'amitié. La* CONSTANCE *dans la charité est chez la femme le signe caractéristique de la vertu.* (St-M. Girard.)

— Par analog. *C'est dans la dioptrique que Descartes donna pour la première fois la loi de la* CONSTANCE *du rapport des sinus d'incidence et de réfraction.* (Arago.)

— Particul. Fidélité dans l'amour : *Aimer avec* CONSTANCE. *La* CONSTANCE *d'un amant. Il n'a point de* CONSTANCE.

Ce n'est qu'aux cœurs usés qu'on permet la *constance.*
(Desmahis.)

— Iron. Patience à supporter quelque désagrément, persistance : *Il faut que vous ayez bien de la* CONSTANCE *pour supporter tant de caprices. Il attend depuis le matin à cette porte, quelle* CONSTANCE ! *C'est la sixième fois que vous recommencez, vous avez de la* CONSTANCE. (Acad.)

Perdez votre procès, madame, avec *constance,*
Et ne ménagez pas un rival qui m'offense. (Mol.)

SYN. Constance, fidélité. Le premier terme est relatif au caractère, le second à un engagement. On a de la *constance* dans ses idées, dans ses goûts, dans ses habitudes, et de la *fidélité* à sa parole, à sa religion, à son devoir. Il y a cette différence entre l'amant *constant* et l'amant *fidèle,* que le premier est libre, et que le second est plus ou moins engagé.

CONSTANT, ANTE, adj. (*constans, antis ;* lat., m. sign.) Pron. *konss-tan, tantt.* — Qui a de la constance, de la fermeté dans le malheur, dans les douleurs : *Il a montré une âme* CONSTANTE *dans les plus grands revers. Il est ferme et* CONSTANT *dans l'adversité.* (Acad.)

— Persévérant : *Homme* CONSTANT *dans ses desseins, dans son travail. Un esprit* CONSTANT. *Une* CONSTANTE *volonté. Une ferme et* CONSTANTE *résolution.*

— Constant en amour, dans son amour : *Un cœur* CONSTANT. *Généralement parlant, les hommes sont moins* CONSTANTS *que les femmes, et se rebutent plus tôt qu'elles de l'amour heureux.* (J.-J. Rouss.)

— Durable, qui reste toujours ou longtemps dans le même état : *Fortune fixe et* CONSTANTE. *Bonheur* CONSTANT. *Prospérité* CONSTANTE. *État* CONSTANT *et immuable. Tout change en ce monde, il n'y a rien de* CONSTANT. *Santé* CONSTANTE.

— Continu, non interrompu : *Tradition* CONSTANTE.

Je le sais, une étude et *constante* et profonde
Des triomphes pour vous fut la source féconde. (C. Del.)

— *Vents constants,* vents qui soufflent toujours dans la même direction, tels que les vents alizés et les moussons.

— Géom. *Quantités constantes,* quantités qui demeurent toujours les mêmes, par oppos. aux *Quantités variables,* celles qui changent constamment.

— Certain, indubitable, bien établi : *Il n'en faut pas douter, la chose est* CONSTANTE, *très-*CONSTANTE. *Le fait est* CONSTANT. *C'est une vérité* CONSTANTE. *On me l'a donné pour* CONSTANT. *Il est* CONSTANT *que.*

SYN. Constant, ferme, inébranlable, inflexible. Pour être *constant*, il suffit de ne pas changer d'idées, d'opinions ; pour être *ferme*, il faut un courage que les malheurs ou les dangers ne peuvent abattre ; pour être *inébranlable*, il faut savoir maintenir sa volonté malgré les oppositions les plus violentes ; pour être *inflexible*, il faut un courage que les émotions douces, les prières, les chagrins ne peuvent amollir.

CONSTANT, prép. Pendant. || Peu usité.

— Prat. *Constant le mariage,* pendant la durée du mariage.

CONSTANTE, n. f. (*constant.*) Géom. et alg. Quantité qui demeure la même, tandis que d'autres croissent et décroissent : *À la méthode féconde de la variation des* CONSTANTES *se trouvent glorieusement attachés les noms de Lagrange, de Laplace et de Poisson.* (Arago.)

CONSTATATION, n. f. (*constater.*) Pron. *konss-ta-ta-cion.* — Action de constater : *La* CONSTATATION *d'un fait. La* CONSTATATION *d'une parole.*

CONSTATÉ, ÉE, part. pass. du v. Constater : *Un fait* CONSTATÉ. *Une parole* CONSTATÉE. *Il est* CONSTATÉ *par un grand nombre de pièces, de preuves, d'expériences,* etc. (Acad.) *Les changements qu'on fait à un contrat de mariage doivent être* CONSTATÉS *par acte notarié.*

CONSTATER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*constare,* être constant ; lat.) Pron. *konss-ta-té.* — Établir la vérité d'un fait par des preuves certaines, s'en assurer : *Il faut* CONSTATER *ce fait avant que d'en tirer aucune induction. Je veux* CONSTATER *le fait.*

— Recueillir, consigner une chose dans un acte légal : CONSTATER *un délit par procès-verbal.* (Acad.)

— Il se dit des actes, des écrits qui font foi de quelque chose : *Ces pièces* CONSTATENT *telle chose,* ou CONSTATENT *que telle chose a eu lieu.*

CONSTELLATION, n. f. (*constellatio, onis ;* lat., m. sign.) Pron. *kons-tèl-la-cion.* — Assemblage d'un certain nombre d'étoiles fixes, auquel on a supposé une figure soit d'homme, soit d'animal, et donné un nom correspondant à cette figure pour le distinguer des autres groupes : *Les douze* CONSTELLATIONS *du zodiaque. La* CONSTELLATION *de la Vierge, du Taureau,* etc. *On a divisé les étoiles en groupes auxquels on a donné le nom de* CONSTELLATIONS. (Arago.) *Ce ne sont pas toujours les mêmes groupes étoilés, les mêmes* CONSTELLATIONS *qu'on aperçoit au firmament pendant les nuits de chaque saison.* (Id.) *Les astrologues croient que les* CONSTELLATIONS *ont de l'influence sur les destinées humaines.*

Les *constellations,* radieuses abeilles,
Aspirent le printemps par toutes les corbeilles. (Al. Soum.)

— *La rivière tour à tour se perdait dans les bois, tour à tour reparaissait brillante des* CONSTELLATIONS *de la nuit, qu'elle répétait dans son sein.* (Châteaub.)

— *Être né sous une heureuse, sous une malheureuse constellation,* éprouver ordinairement du bonheur ou du malheur dans le cours de sa vie.

CONSTELLÉ, ÉE, adj. (*constellatus,* constellé, parsemé d'étoiles ; lat.) Pron. *kons-tèl-lé.* — Astrol. Qui est produit sous l'influence supposée de certaine constellation : *Anneau* CONSTELLÉ. *Pierre* CONSTELLÉE. *C'est une superstition de l'astrologie que d'attribuer des vertus à des anneaux* CONSTELLÉS. (Acad.) *Des vertus talismaniques, des paroles* CONSTELLÉES *en usage dans les évocations.* (H. de Balz.)

Un saphir scintillant dans cet or enchâssé,
Taillé comme une croix, *constellé* par Dieu même.
(Al. Soumet.)

— Néol. Poét. Étoilé, parsemé d'étoiles, etc.

CONSTELLER, v. intr. ou neut. Néolog. Resplandir d'étoiles :

Quel firmament la nuit *constellait* dans leurs seins?
(Lam.)

CONSTER, v. intr. ou neut. impers. 1re conj. (*constare*; lat., m. sign.) Pron. *konss-té*. — Être évident, être certain; il ne s'emploie qu'en style de palais : IL CONSTE *par tel acte que...*

CONSTERNATION, n. f. (*consternatio*; lat., m. sign.) Pron. *konss-tèr-na-cion*. — Abattement, stupeur générale causée par la nouvelle soudaine ou l'attente prochaine d'une grande calamité. *Grande* CONSTERNATION. *Cet événement causa une profonde* CONSTERNATION *dans la ville. Cette perte fut suivie d'une* CONSTERNATION *universelle. Sa famille était dans la dernière* CONSTERNATION. (Acad.) *Ces trépas éclatants remplissent tout un palais de deuil, tout un empire de* CONSTERNATION. (Auger.)

CONSTERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Consterner : *Il paraissait* CONSTERNÉ. *Air* CONSTERNÉ. *Visage* CONSTERNÉ. *Je n'ai jamais vu un homme si* CONSTERNÉ. (Regn.)

CONSTERNER, v. trans. ou act. 1re conj. (*consternare*; lat., m. sign.) Pron. *konss-tèr-né*. — Causer un trouble violent; frapper de consternation, de stupeur : *Cette nouvelle* CONSTERNA *la ville. Cette perte les* A *tous* CONSTERNÉS. *Un si triste événement était bien propre à* CONSTERNER *les esprits*.

Déjà la Renommée, indiscrète déesse,
A de ce bruit fatal *consterné* sa tendresse. (Del.)

CONSTIPANT, part. prés. du v. Constiper.

CONSTIPANT, ANTE, adj. Méd. Qui constipe.

CONSTIPATION, n. f. (*constiper*.) Pron. *konsti-pa-cion*. — Méd. État dans lequel se trouve une personne qui a des excrétions alvines rares et qui éprouve de la difficulté dans l'acte de défécation : *Une si longue* CONSTIPATION *est dangereuse*. (Acad.) *Dans le plus haut degré de* CONSTIPATION, *l'intestin distendu rejette par la bouche les matières qui ne peuvent plus être excrétées par l'anus*. (Chomel.)

CONSTIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Constiper : *Il est* CONSTIPÉ. *Pendant leur grossesse, les femmes sont habituellement* CONSTIPÉES. (Caseaux.)

CONSTIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec, *stipare*, serrer, condenser; lat.) Pron. *kons-ti-pé*. — Resserrer le ventre de telle sorte qu'il y a difficulté dans l'acte de défécation : *Ces fruits* CONSTIPENT *les personnes qui en mangent*.

— Absol. *Certains fruits* CONSTIPENT.

CONSTITUANT, part. prés. du v. Constituer : *La révolution de 1830 a affranchi la Belgique en la* CONSTITUANT *à part de la Hollande*. (Mignet.)

CONSTITUANT, ANTE, adj. (*constituer*.) Pron. *konns-ti-tuan, tuantt*. — Didact. Il se dit des choses qui en constituent d'autres, qui entrent dans leur composition : *Parties* CONSTITUANTES. *Principes* CONSTITUANTS *d'une chose. Molécules* CONSTITUANTES. *L'acide et l'alcali sont les principes* CONSTITUANTS *du sel marin*. (Buff.)

— Mor. : *L'homme, en tant qu'homme, a deux parties* CONSTITUANTES, *l'esprit et le cœur, ou, si l'on veut, l'intelligence et la volonté*. (Michelet.)

— Prat. Personne qui constitue un procureur, qui donne procuration; personne qui crée, qui établit une rente, etc., en faveur de quelqu'un : *Ledit sieur* CONSTITUANT, *ladite dame* CONSTITUANTE *a déclaré...* || Substant. *Le* CONSTITUANT. *La* CONSTITUANTE.

— Hist. pol. *L'assemblée constituante*, nom que prirent les états généraux de 1789 formés en assemblée nationale, lorsqu'ils décrétèrent la constitution de 1791.

— N. f. *La constituante*, l'assemblée constituante.

— N. m. *Un constituant*, un membre de l'assemblée constituante.

CONSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Constituer : *Une chose* CONSTITUÉE. *Une affaire* CONSTITUÉE. *Un homme* CONSTITUÉ *en dignités*.

— *Les autorités constituées, les corps constitués*, les autorités, les corps établis par la constitution ou les lois du pays.

— Fam. *Être bien constitué, avoir le corps mal constitué*, être de bonne ou de mauvaise complexion, être bien ou mal conformé.

— Fig. *État, gouvernement bien constitué*, auquel une sage organisation assure de la stabilité et de la prospérité : *Une monarchie paisible et régulièrement* CONSTITUÉE. (Thiers.)

— *Rente constituée*, établie par acte : *Tout son bien est en* RENTES CONSTITUÉES.

CONSTITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*constituere*, établir; lat.) Composer un tout; il se dit de plusieurs choses qui s'unissent ensemble pour former un tout : *L'âme et le corps* CONSTITUENT *l'homme. La matière et la forme* CONSTITUENT *le corps physique*. (Acad.) *Les bords du Nil* CONSTITUENT *toute l'Égypte*. (Thiers.)

— Il se dit de ce qui fait l'essence, le fond d'une chose : *Cette action ne* CONSTITUE *point un délit*. (Acad.) *L'harmonie est une des qualités qui* CONSTITUENT *essentiellement le style oratoire*. (D'Alemb.) *Le parfait équilibre des forces vitales ne constitue pas la santé*. (Chom.) *Un petit nombre d'observations isolées ne* CONSTITUENT *point encore la science*. (Lémontey.)

— Par extens. Faire consister : *Les philosophes* CONSTITUENT *l'essence de l'homme dans la raison. Ils* CONSTITUENT *le souverain bien dans la vertu*. (Acad.) || Dans ce sens il a vieilli.

— Établir, placer dans tel ou tel état : *Je l'*AI CONSTITUÉ *mon procureur*. (Acad.) CONSTITUER *avoué. Qui vous* A CONSTITUÉ *juge? Cette résistance les* CONSTITUE *en état de rébellion*. CONSTITUER *en état de suspicion*.

— Pal. *Constituer quelqu'un prisonnier*, le mettre en prison.

— *Constituer quelqu'un en frais, en dépense*, donner lieu aux frais, aux dépenses qu'il fait.

— *Constituer une rente, une pension*, établir par acte authentique une rente, une pension.

— *Constituer une dot, constituer telle somme, tel héritage en dot*, établir une dot, assigner une dot sur tels deniers, sur tel héritage : *C'est une raillerie que de vouloir me* CONSTITUER SA DOT *de toutes les dépenses qu'elle ne fera pas*. (Mol.)

= **Se constituer**, v. pr. S'établir : SE CONSTITUER *juge dans sa propre cause*. (Acad.) SE CONSTITUER *partie civile dans un procès criminel*. (Id.)

— Pal. *Se constituer prisonnier*, se livrer soi-même pour être mis en prison.

CONSTITUT, n. m. Pron. *konss-ti-tu*. — Anc. jurispr. Acte par lequel on reconnait qu'on possède naturellement et sans aucun droit de propriété ni de possession civile une chose appartenant à autrui, mais dont on a la jouissance.

CONSTITUTIF, IVE, adj. (*constituer*.) Pron. *konss-ti-tu-tif, tiv*. — Qui constitue essentiellement une chose : *La divisibilité est une propriété* CONSTITUTIVE *de l'étendue*. (Acad.) *Le libre consentement en matière de lois et d'impôts était au nombre des principes* CONSTITUTIFS *du droit féodal*. (Guizot.)

— Jurispr. Il se dit des actes qui établissent un droit : *Titre* CONSTITUTIF *de propriété*.

CONSTITUTION, n. f. (*constituer*.) Pron. *konss-ti-tu-cion*. — Composition, formation : *La forme et la matière entrent essentiellement dans la* CONSTITUTION *des corps*. (Acad.)

— Manière d'être d'une chose : *La* CONSTITUTION *de l'air*. || *La constitution atmosphérique*, l'état de l'atmosphère.

— Ordre, arrangement des parties d'un tout : *La* CONSTITUTION *des parties du corps humain. La* CONSTITUTION *du monde*. (Acad.) *La* CONSTITUTION *d'un discours*. (J.-J. Rouss.)

— Particul. Tempérament, complexion du corps humain : *Robuste* CONSTITUTION. CONSTITUTION *délicate. Jouir, être d'une bonne* CONSTITUTION. *Je ne demanderais point une meilleure* CONSTITUTION *que la vôtre*. (Mol.) *Descartes avait une* CONSTITUTION *débile*. (Arago.)

— Fig. La nature d'un gouvernement, sa forme organique : *La* CONSTITUTION *de l'état monarchique, de l'état républicain*, etc. *Il n'y a qu'une* CONSTITUTION *réelle pour tout état : liberté, n'importe le mode... Chaque homme l'a reçue en naissant sous le nom d'indépendance individuelle*. (Châteaub.)

— Par ext. Charte, loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement et qui exprime les droits politiques des citoyens : *Faire une* CONSTITUTION. *Jurer le maintien de la* CONSTITUTION. *Violer la* CONSTITUTION. *La France a eu successivement plusieurs* CONSTITUTIONS. *La* CONSTITUTION *de 1791. La* CONSTITUTION *américaine. Le procureur tire la* CONSTITUTION *de sa poche*. (Mich.) *Les* CONSTITUTIONS *ont remplacé les chartes*. (Mignet.)

— Au plur. Ensemble, recueil des lois fondamentales qui établissent les droits d'une nation.

— *Constitution civile du clergé*, organisation du clergé français, telle que la décréta l'assemblée constituante.

— Par extens. Ordonnance, loi, règlement; il ne se dit guère qu'en termes de législation ancienne ou en matière ecclésiastique : *Les* CONSTITUTIONS *des empereurs. Les* CONSTITUTIONS *canoniques. La* CONSTITUTION *ou bulle unigenitus*. CONSTITUTIONS *apostoliques. Les* CONSTITUTIONS *d'un ordre religieux. Faire des* CONSTITUTIONS. *Enfreindre, violer les* CONSTITUTIONS.

— Établissement, création d'une rente, d'une pension : CONSTITUTION *de rente*.

— La rente elle-même : *Un contrat de* CONSTITUTION. *Il a pour cent mille francs de* CONSTITUTIONS. *Il a mis la plus grande partie de son bien en* CONSTITUTIONS. (Acad.)

— Dans Molière, Harpagon dit à son fils en faisant allusion à tous les rubans dont il est paré : « *Il y avait là de quoi faire une bonne* CONSTITUTION. » Il veut dire qu'avec le prix de ces rubans on pourrait se constituer de bonnes rentes; à cette époque, dans un placement d'argent, l'acte que le notaire dressait s'appelait *constitution de rente* ou simpl. *constitution*. Au XVIIe siècle le rentier disait ma *constitution*, comme aujourd'hui le porteur d'une inscription de rente sur l'État dit mon *inscription*.

— Jurispr. Par analog. : CONSTITUTION *de dot*.

— Prat. *Constitution d'avoué*, déclaration qu'un tel avoué occupera pour telle partie dans tel procès : *Cette assignation est nulle, on y a omis la* CONSTITUTION *d'avoué. Donner acte à un avoué de sa* CONSTITUTION *lorsqu'elle est faite à l'audience*. (Acad.)

CONSTITUTIONNAIRE, n. m. Pron. *konss-ti-tu-cio-nèr*. — Hist. rom. Titre qu'on donnait aux officiers chargés de publier les constitutions des empereurs et les codes.

— Hist. ecclés. Celui qui reconnaissait la bulle ou *constitution unigenitus*.

CONSTITUTIONNALITÉ, n. f. (*constitution*.) Pron. *konss-ti-tu-cio-na-li-té*. — Qualité de ce qui est constitutionnel : *La* CONSTITUTIONNALITÉ *d'une loi, d'une ordonnance*.

CONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. (*constitution*.) Pron. *konss-ti-tu-cio-nèl*. — Polit. Qui est soumis à une constitution, qui est réglé par une constitution : *Monarchie* CONSTITUTIONNELLE. *Roi* CONSTITUTIONNEL. *Sous un gouvernement* CONSTITUTIONNEL, *le roi règne et ne gouverne pas*. (Thiers.) *Il suspecte la grande expérience de ce siècle, le gouvernement* CONSTITUTIONNEL. (Nisard.) *C'est la gloire des gouvernements* CONSTITUTIONNELS *de pondérer les pouvoirs en les divisant*. (Barth. St-Hil.)

— Qui concerne la constitution, qui est conforme à la constitution : *Formes* CONSTITUTIONNELLES. *Acte* CONSTITUTIONNEL. *La conduite de ce ministre n'est guère* CONSTITUTIONNELLE. (Acad.)

— Par extens. Qui est partisan de la constitution : *Le parti* CONSTITUTIONNEL.

— N. m. Dans ce sens : *Un* CONSTITUTIONNEL. *Tous les vrais* CONSTITUTIONNELS *pensent ainsi*. (Acad.)

— Hist. pol. *Prêtre constitutionnel*, prêtre qui avait adopté la constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale.

— Méd. Il se dit des affections qui tiennent à la constitution de l'individu : *Maladie* CONSTITUTIONNELLE.

CONSTITUTIONNELLEMENT, adj. (*constitutionnel*.) Polit. D'une manière constitutionnelle, conformément à la constitution : *Agir* CONSTITUTIONNELLEMENT. CONSTITUTIONNELLEMENT *parlant, trois ministres s'accordent plus facilement que sept*. (H. de Balz.) *Napoléon ne pouvait gouverner* CONSTITUTIONNELLEMENT. (Bérang.) CONSTITUTIONNELLEMENT *le roi ne pouvait ordonner que par un ministre*. (Mich.)

CONSTRICTEUR, adj. et n. m. (*constrictum*, sup. de *constringere*, serrer; lat.) Pron. *konss-trik-teur*. — Anat. Il se dit des différents muscles qui resserrent certaine partie, surtout en agissant circulairement : *Les muscles* CONSTRICTEURS.

— N. m. *Les* CONSTRICTEURS *du pharynx. Les* CONSTRICTEURS *du vagin*.

CONSTRICTIF, IVE, adj. Méd. Qui resserre : *Vertu, action* CONSTRICTIVE.

CONSTRICTION, n. f. (*constrictio, onis*; lat., m. sign.) Pron. *konss-trik-cion*. — Méd. resserrement : *L'appareil fut appliqué au degré de* CONSTRICTION *convenable pour empêcher toute espèce de mouvement*. (Dupuytren.)

CONSTRINGENT, ENTE, adj. (*constringens*, qui resserre; lat.) Pron. *konss-train-jan, jantt*. — Didact. Qui resserre.

CONSTRUCTEUR, n. m. (*construire*.) Pron. *konss-truk-teur*. — Celui qui construit, qui connait l'art de construire : *Bon* CONSTRUCTEUR. *Savant* CONSTRUCTEUR, *Habile* CONSTRUCTEUR. *Ingénieur*-CONSTRUCTEUR. *Ils n'ont pas un bon* CONSTRUCTEUR *de vaisseau*. (Volt.)

CONSTRUCTION, n. f. (*constructio;* lat., m. sign.) Pron. *konss-truk-cion.* — Action de construire, d'élever, d'édifier : *La* CONSTRUCTION *d'un bâtiment, d'un édifice, d'un navire. Navire en* CONSTRUCTION. *Chantier de* CONSTRUCTION ou *de marine. La* CONSTRUCTION *d'une machine. La* CONSTRUCTION *d'un baromètre, d'un thermomètre.*

— Par extens. Les édifices mêmes que l'on construit : *De vastes* CONSTRUCTIONS *vont être commencées.* (Acad.) *Faire de nouvelles* CONSTRUCTIONS.

— L'art de construire des édifices, des navires : *Cet homme entend fort bien la* CONSTRUCTION. (Ac.)

— L'assemblage, la disposition des matériaux, l'arrangement des diverses parties considérées comme concourant à former un tout homogène, régulier; il se dit des édifices, des navires, des machines, etc. : *Bonne* CONSTRUCTION. *La* CONSTRUCTION *de ce palais est belle et solide. Ce pont est d'une* CONSTRUCTION *parfaite. La* CONSTRUCTION *de ce vaisseau ne laisse rien à désirer. La* CONSTRUCTION *de cette machine est très-ingénieuse.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. des œuvres de l'esprit : *Cet ouvrage est d'une habile* CONSTRUCTION. *La* CONSTRUCTION *de ce poëme n'est pas régulière, n'est pas heureuse.* (Acad.) || Peu usité.

— Gramm. L'arrangement des mots suivant les règles et les usages de la langue : CONSTRUCTION *grammaticale. La* CONSTRUCTION *de cette phrase est fort bonne, est régulière, est vicieuse, est louche.* CONSTRUCTION *elliptique. Défaut, vice de* CONSTRUCTION. (Acad.)

— *Construction directe,* construction selon l'ordre grammatical; *construction inverse,* construction contraire à l'ordre direct.

— *Faire la construction d'une phrase* ou simpl. *faire la construction,* disposer suivant l'ordre direct ou analytique les mots d'une phrase qui renferme une inversion.

— Géom. Il se dit de la figure qu'on trace, des lignes qu'on tire pour résoudre un problème.

— Géogr. Dans le m. sens : *La* CONSTRUCTION *d'une carte géographique.*

— Math. *Construction d'une équation,* méthode suivant laquelle on détermine géométriquement, par des lignes droites des cercles ou des courbes supérieures, les racines réelles d'une équation.

CONSTRUCTIVITÉ, n. f. (*construire.*) Phil. Penchant ou faculté affective par laquelle l'homme est enclin à bâtir : *Organe de la* CONSTRUCTIVITÉ.

CONSTRUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*construere;* lat., m. sign.) Pron. *konss-truir.* — Bâtir, faire un édifice; élever une construction quelconque : CONSTRUIRE *un temple.* CONSTRUIRE *un vaisseau.* CONSTRUIRE *une machine,* etc. *Il a fait* CONSTRUIRE *deux pavillons.* CONSTRUIRE *un pont.* CONSTRUIRE *un bateau, une barque.*

— Dans le m. sens : CONSTRUIRE *un baromètre, un thermomètre.*

Oh ! mais je vais *construire,* et sans en avoir l'air,
Une sape profonde, obscure et souterraine. (V. Hugo.)

— Géom. *Construire une figure,* la tracer régulièrement avec la règle et le compas.

— Dans le m. sens : CONSTRUIRE *un polygone.* CONSTRUIRE *une carte géographique.*

— Fig. *Construire un poëme,* arranger, disposer toutes les parties d'un poëme : *Pour bien* CONSTRUIRE *un poëme, il faut avoir beaucoup d'imagination et de jugement.* (Acad.)

— Fig. Gramm. Arranger les mots suivant les règles et l'usage de la langue : CONSTRUIRE *une phrase.* (Acad.)

— Astrol. *Construire un talisman,* tracer les figures, les caractères qui forment un talisman.

= **Se construire.** v. pr. Construire pour soi :
Il voulait *se construire* un agréable asile. (Andr.)

SYN. Construire, bâtir. *Construire,* c'est généralement assembler des matériaux pour composer un ouvrage de quelque nature qu'il soit; *bâtir,* c'est particulièrement faire un ouvrage de maçonnerie. On *construit* un édifice, une machine, un système; on *bâtit* une maison, un mur. Quand *bâtir* et *construire* peuvent avoir pour objet le même ouvrage, le premier n'exprime que l'action matérielle, et le second la pensée qui dirige cette action.

CONSTRUIT, ITE, part. pass. du v. Construire : *Un édifice bien* CONSTRUIT. *La salle du Palais-Royal est aussi mal* CONSTRUITE *que la pièce pour laquelle elle fut bâtie.* (Volt.) *Cela est* CONSTRUIT *avec de bons matériaux.*

— Fig. *Un poëme* CONSTRUIT *avec art. Cette période est bien* CONSTRUITE.

CONSTUPRATION, n. f. (*constuprer.*) Pron. *konss-tu-pra-cion.* — Néol. Viol.

CONSTUPRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*constuprare;* lat.) Pron. *konss-tu-pré.* — Néol. Profaner, violer.

CONSUBSTANTIALITÉ, n. f. (*consbustantiel.*) Pron. *kon-çub-stan-cia-li-té.* — Théol. Unité et identité de substance : *Les ariens niaient la* CONSUBSTANTIALITÉ *du fils avec le père.* (Acad.)

CONSUBSTANTIEL, ELLE, adj. (*cum,* avec, *substantia,* substance; lat.) Pron. *kon-çub-stan-ciel.* — Théol. Qui est identique par la substance; il se dit des personnes de la Trinité : *Les trois personnes de la Trinité sont* CONSUBSTANTIELLES. *Le Fils est* CONSUBSTANTIEL *avec le Père, au Père.* (Acad.) *Je crois en Jésus-Christ,* CONSUBSTANTIEL *à Dieu.* (Volt.)

CONSUBSTANTIELLEMENT, adv. (*consubstantiel.*) Pron. *kon-çub-stan-cièl-man.* — Théol. D'une manière consubstantielle : *Le Fils est* CONSUBSTANTIELLEMENT *un avec le Père.*

CONSUBSTANTIATION, n. f. (*cum,* avec, *substantia,* substance; lat.) Chez les chrétiens, Présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

CONSUÉTUDINAIRE, n. des 2 g. (*consuetudo, inis,* coutume; lat.) Pron. *kon-çu-é-tu-di-nèr.* — Qui a coutume de faire quelque chose.

CONSUL, n. m. (m. lat.) Nom des deux magistrats qui exerçaient la principale autorité dans la république romaine : *Créer, faire, élire des* CONSULS. *Les deux* CONSULS *étaient élus pour un an. Il fut nommé* CONSUL *pour la troisième fois. En l'année où Cicéron et Antoine étaient* CONSULS. (Acad.)

— Nom que prirent en France les trois magistrats suprêmes auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république : *Premier* CONSUL. *Le second et le troisième* CONSUL *avaient seulement voix consultative.* CONSUL *à vie.*

— Officier, agent établi dans un port étranger pour y exercer une sorte de juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente, pour y défendre leurs intérêts, etc. : *Le* CONSUL *de France à Smyrne.* CONSUL *général.* CONSUL *français.* CONSUL *anglais.*

— *Vice-consul,* celui qui remplace le consul.

— Dans certaines municipalités, Magistrat civil connu à Paris et dans quelques villes communales sous le nom d'*Échevin.*

— Juges parmi les marchands et les négociants pour connaître d'urgence de certaines matières de commerce. *Les* CONSULS. *Les* CONSULS *des marchands. Il fut assigné par-devant les* CONSULS, *par-devant les juges-*CONSULS. *Par sentence des* CONSULS. *Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges-*CONSULS. (Acad.) *Jamais il ne parlait d'un jugement du tribunal de commerce sans le nommer la sentence des* CONSULS. (H. de Balzac.)

— Au plur. Juridiction, tribunal des consuls : *Avoir une affaire aux* CONSULS. Assigner aux consuls.

— Zool. Vulg. Oiseau du Spitzberg à trois doigts palmés; espèce de Pétrel.

CONSULAIRE, adj. des 2 g. (*consularis;* lat., m. sign.) Hist. rom. Qui appartient à la dignité de consul : *Pouvoir* CONSULAIRE. *Dignité* CONSULAIRE. *Les faisceaux* CONSULAIRES.

— *Famille consulaire,* celle dont un des membres avait été consul. || *Homme consulaire, personnage consulaire* ou simpl. *consulaire,* celui qui avait été consul. || *Provinces consulaires,* celles qui ne pouvaient être gouvernées que par des consuls ou des personnages consulaires. || *Année consulaire,* période de temps qui s'écoulait entre deux installations successives de consuls.

— *Gouvernement consulaire,* le gouvernement qui fut établi en France par la constitution de l'an VIII et dans lequel le pouvoir suprême était remis aux mains de trois consuls.

— Anc. Qui appartenait aux juges-consuls : *Juridiction* CONSULAIRE. *La jurisprudence* CONSULAIRE.

— Ironiq. *Goutte consulaire. Depuis une* GOUTTE CONSULAIRE *qui m'a pris, je n'ai de santé que les fêtes et les dimanches, encore ne marché-je pas trop sûrement.* (Dancourt.)

CONSULAIREMENT, adv. (*consulaire.*) Pron. *kon-çu-lèr-man.*—Hist. À la manière des juges-consuls; par la juridiction des juges-consuls : *Demande jugée* CONSULAIREMENT.

CONSULARITÉ, n. f. (*consul.*) Pron. *kon-çu-la-ri-té.* — Hist. rom. Dignité des consuls honoraires sous les empereurs.

CONSULAT, n. m. (*consulatus;* lat., m. sign.) Pron. *kon-çu-la.* — Hist. rom. Dignité de consul : *Demander, briguer, obtenir le* CONSULAT. *Le* CONSULAT *était la première dignité dans la république romaine.* (Acad.)

— Par extens. Temps pendant lequel le consul était en charge : *Sous le* CONSULAT *de Tullius Cicéron. Son* CONSULAT *fut remarquable par les nombreux agrandissements du territoire de la république.*

— Absol. Le gouvernement consulaire qui succéda en France au gouvernement directorial après le coup d'État du 18 brumaire et fut réglé par la constitution de l'an VIII : *L'établissement du* CONSULAT.

— Par extens. Il se dit du temps pendant lequel dura ce gouvernement : *Sous le* CONSULAT. *À l'époque du* CONSULAT.

— Charge de consul dans un port étranger : *Il a obtenu le* CONSULAT *d'Alexandrie.* (Acad.) CONSULAT *général. Le* CONSULAT *de cette ville a été supprimé.*

— Lieu où demeure un consul, où il a ses bureaux : *Aller au* CONSULAT *d'Angleterre. La chancellerie d'un* CONSULAT.

— Dans le m. sens : *La maison du* CONSULAT *est bâtie presque au bord de la mer.* (Châteaub.)

— Anc. La charge des officiers municipaux portant le nom de consuls.

CONSULTANT, part. prés. du v. Consulter.

CONSULTANT, adj. m. (*consulter.*) Qui donne avis et conseil; il s'emploie surtout dans ces deux dénominations : *Avocat* CONSULTANT, celui qui ne plaide pas, qui donne seulement son avis et son conseil par écrit sur les affaires litigieuses; *Médecin consultant,* celui qui donne des conseils aux malades sans les suivre habituellement dans le cours de leurs maladies.

— N. m. *Il était au nombre des* CONSULTANTS.

— Celui qui consulte, qui demande conseil à un avocat, à un médecin : *Les* CONSULTANTS *ont telle voie pour attaquer l'acte qu'on leur oppose. L'incommodité dont le* CONSULTANT *se plaint ne peut point avoir de suites fâcheuses.* (Acad.)

CONSULTAT, n. m. (*consulter.*) Pron. *kon-çul-ta.* — Hist. eccles. Conseiller, commissaire du pape.

CONSULTATIF, IVE, adj. (*consulter.*) Pron. *kon-çul-ta-tif, tiv.* — Que l'on consulte; qui est institué pour donner des conseils, des avis sur certaines matieres : *Comité* CONSULTATIF *de l'artillerie. Comité* CONSULTATIF *et permanent d'administration.* (Acad.) *Chambres* CONSULTATIVES *de commerce.*

— *Avoir voix consultative,* avoir le droit de dire son avis, mais sans que cet avis soit compté dans les delibérations : *Les évêques ont voix délibérative dans les conciles; mais les docteurs n'y ont que* VOIX CONSULTATIVE. (Acad.)

CONSULTATION, n. f. (*consulter.*) Pron. *kon-çul-ta-cion.* — Conférence que l'on tient pour consulter sur quelque affaire ou sur une maladie : *Grande, longue* CONSULTATION. *La maladie est grave, on doit faire une* CONSULTATION. *Ils furent longtemps en* CONSULTATION. *Les médecins n'ont rien résolu après une longue* CONSULTATION. *Les avocats sont entrés en* CONSULTATION. *Il lui faut tant pour sa* CONSULTATION, *pour son droit de* CONSULTATION.

— Anc. *Le banc des consultations, la chambre des consultations, le pilier des consultations,* se disait autrefois des lieux où l'on trouvait les avocats consultants et où l'on se rendait pour avoir leur avis.

— Avis par écrit que les médecins ou les avocats donnent touchant les maladies, les affaires qu'ils sont appelés à examiner, à traiter. *Prendre une* CONSULTATION. *La* CONSULTATION *du médecin. La* CONSULTATION *de l'avocat. J'ai produit, j'ai fait voir la* CONSULTATION *qu'il m'a donnée. Il a signé sa* CONSULTATION.

— Mémoire à consulter par l'avocat et qui lui est nécessaire pour donner son avis : *Cet avocat n'a pas encore répondu à ma* CONSULTATION.

CONSULTE, n. f. (*consultus,* part. pass. de *consulere,* consulter, délibérer; lat.) Assemblée, conseil; sénat. *La* CONSULTE *de Lyon constitua la république cisalpine.* (Mignet.) *Vous m'apprîtes tout ce qu'il y avait à m'apprendre sur l'objet de ma* CONSULTE. (Beaum.)

— *Consulte sacrée,* sorte de conseil permanent chargé à Rome de l'administration intérieure et de la justice.

CONSULTÉ, ÉE, part. pass. du v. Consulter : *L'avocat a été* CONSULTÉ.

CONSULTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consultare;* lat.) Prendre avis, conseil, instruction de quelqu'un : CONSULTER *l'oracle.* CONSULTER *les devins.* CONSULTER *les avocats.* CONSULTER *les médecins. Il* CONSULTA *les experts. Il a* CONSULTÉ *les docteurs, les casuistes sur ces points-là.*

... J'ai visité le pays des Hellènes,
A la fois *consulté* l'oracle d'Apollon,
L'oracle de Lycurgue et celui de Solon. (Pons.)
On l'allait *consulter* sur chaque événement. (La Font.)

— Fig. *Le génie ne doit jamais* CONSULTER *que lui-même, parce qu'il a seul la conscience de ses moyens et le secret de sa puissance.* (Maury.)

— Fam. *Consulter son chevet*, délibérer à tête reposée, remettre au lendemain pour se déterminer.

— Examiner attentivement, chercher des éclaircissements, des indices : CONSULTER *les astres.* CONSULTER *ses livres.* CONSULTER *les faits.* CONSULTER *les auteurs. J'*AI CONSULTÉ *tous les historiens.* CONSULTONS *l'histoire. Ce chien semble* CONSULTER *son maître, et vouloir deviner sa pensée.* (Acad.)

— Fig. *Le fat* CONSULTE *la mode pour son médecin comme pour son tailleur.* (Desmahis.)

— *Consulter son miroir*, se regarder, s'ajuster au miroir : *Il passe une heure à sa toilette, à* CONSULTER SON MIROIR. (Lesage.)

— Fig. S'inspirer d'une idée, se guider sur un motif dans ses déterminations; il se dit tant au sens physique qu'au sens moral : *Ne* CONSULTER *que la justice.* CONSULTER *sa conscience.* CONSULTER *son devoir.*

Avant vos goûts *consultez* vos besoins. (Campen.)

C'est un homme qui ne CONSULTE *que ses intérêts.*

— Prendre en considération : *Il part sans* CONSULTER *le péril qui le menace. Descartes ne* CONSULTA *que les idées claires.* (Guénard.)

— *Consulter ses forces*, examiner si l'on est capable de faire, d'exécuter une chose :

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et *consultez* longtemps *votre esprit et vos forces.* (Boil.)

— Particul. Il se dit en parlant de la chose sur laquelle on prend conseil : CONSULTER *une affaire aux meilleurs avocats.* CONSULTER *une maladie aux plus grands médecins.* ‖ Vieux.

— Absol. Conférer ensemble, délibérer : *Ils* CONSULTÈRENT *longtemps ensemble. Il en veut* CONSULTER *avec ses amis. Les avocats* ONT CONSULTÉ *sur cette affaire. Les médecins* ONT CONSULTÉ *sur sa maladie. Souvent il convoquait des assemblées de notables pour* CONSULTER *sur les affaires du pays.* (Barante.)

— Prendre conseil, demander conseil : *Il* CONSULTA *très-longtemps avant de se décider.* (Acad.)

Je ne *consulte* point pour suivre mon devoir. (Corn.)

= **Se consulter,** v. pr. Réfléchir en soi, peser mûrement les raisons qui doivent faire agir dans un sens ou dans un autre : SE CONSULTER *soi-même.* CONSULTEZ-VOUS *bien avant d'agir, avant de répondre. Je n'ai rien à vous dire là-dessus, c'est à vous à* VOUS CONSULTER. *Vous* ÊTES-VOUS *bien* CONSULTÉ ?

CONSULTEUR, n. m. (*consulter.*) Il ne s'emploie que dans cette dénomination : CONSULTEUR *du Saint-Office,* docteur commis par le pape pour donner son avis sur quelque matière qui intéresse la foi ou la discipline : *Plusieurs* CONSULTEURS *du Saint-Office ont donné leur avis sur cette question.* (Acad.)

CONSUMANT, part. prés. du v. Consumer.

CONSUMANT, ANTE, adj. (*consumer.*) Qui consume : *Un feu* CONSUMANT.

CONSUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Consumer : *La maison tout entière fut* CONSUMÉE. *La victime tombe* CONSUMÉE *par le feu céleste.* (A. Soumet.) *La lumière des lampes presque* CONSUMÉE *menaçait de s'éteindre.* (Châteaub.)

— Fig. *Un homme* CONSUMÉ *par la douleur. Il est* CONSUMÉ *du désir de connaître.* (Did.)

— Fig. En parl. du temps : *Un jour ou deux* CONSUMÉS *en recherches!* (H. de Balz.)

Quoi! ce moment si cher, madame, est *consumé*
A louer l'ennemi dont je suis opprimé. (Rac.)

CONSUMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*consumere*; lat., m. sign.) Pron. *kon-cu-mé.* — Détruire, anéantir; user. Il se dit particul. du feu considéré comme agent destructeur : *Le feu* CONSUMA *ce grand édifice en moins de deux heures.* (Acad.) *Le feu prit pendant la nuit dans notre château, et* CONSUMA *presque la moitié de nos effets.* (Lesage.)

Sur un autel sanglant l'affreux bûcher s'allume;
La foudre dévorante aussitôt le *consume.* (J.-B. Rouss.)

— Fig. Détruire, user : *La rouille* CONSUME *le fer.*

— Fig. et mor. Il se dit en parlant des passions, des peines, de toutes les affections morales et qui opèrent sur celui qui les ressent comme une sorte de destruction morale : *La douleur le* CONSUME. *Cet amour le* CONSUME *et le dévore.*

Recèle-t-il, ce cœur qui te fit infidèle,
Du feu qui me *consume* une faible étincelle? (Longpré.)

— Consacrer tout entier, appliquer sans réserve : *J'*AI CONSUMÉ *tout mon temps à cet ouvrage.* CONSUMER *son temps et ses yeux à déchiffrer des pièces nouvelles.* (V. Cousin.)

— Fig. Dépenser : CONSUMER *de grandes sommes en équipages.* (La Br.)

= **Se consumer,** v. pr. Être consumé : *Ce bois* SE CONSUME *promptement.*

— Fig. S'épuiser, se détruire, etc., au point de vue de la santé, des richesses : SE CONSUMER *en procès.* SE CONSUMER *en débauches.*

— S'employer tout entier à quelque travail, quelque occupation : *Il* SE CONSUME *en un travail stérile.*

— Absol. Dépérir, au physique et au moral, par une cause quelconque : *Cet homme se* CONSUME.

— Mor. SE CONSUMER *en douleurs.*

Syn. Consumer, consommer. Dans le sens d'anéantir le premier exprime l'action de détruire sans but, follement ; le second la destruction accomplie avec méthode et dans un but d'utilité.

CONTABESCENCE, n. f. (*contabescent.*) Pron. *kon-ta-bèss-çanss.* — Méd. Consomption, marasme.

CONTABESCENT, ENTE, adj. (*contabescens, entis,* qui dépérit; lat.) Pron. *kon-ta-bèss-çan, çantt.* — Méd. Qui est attaqué de consomption.

CONTACE, n. m. Liturg. Livre d'église, missel.

— *Archonte des contaces,* officier ecclésiastique qui avait en sa garde les contaces.

— Hymne fort court.

CONTACT, n. m. (*contactus*; lat., m. sign.) Pron. *kon-takt.* — État de deux corps qui se touchent : *Le* CONTACT *de deux corps. Point de* CONTACT. *La tige naissante se dresse et appelle le* CONTACT *de l'air au milieu duquel elle est destinée à croître.* (Kératry.) *Il y a des maladies qui se communiquent par le* CONTACT. (Ac.)

— Fig. Relation, rapport : *C'est le commerce qui met en* CONTACT *les peuples les plus éloignés. Tout demeure informe et rude chez les Romains jusqu'à leur* CONTACT *avec la Grèce.* (Barante.)

— Physiol. Impression générale du toucher des corps : *Ce* CONTACT *lui est désagréable.*

— Géom. *Point de contact,* point où deux lignes, deux circonférences se rencontrent, se touchent.

CONTADIN, n. m. (*contadino*; ital.) Pron. *kon-ta-dain.* — Paysan.

A l'aide, *contadins,* aux armes. (La Font.)

CONTAGIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*contagion.*) Méd. Communiquer la contagion : *Le typhus pestilentiel et le varioleux peuvent* CONTAGIER *malgré toutes les précautions.* (Brouss.)

CONTAGIEUX, IEUSE, adj. (*contagion.*) — Pathol. Il se dit de tout agent insaisissable qui transmet la contagion : *Le bien public demande que l'on persuade au peuple que la peste n'est point* CONTAGIEUSE. (D'Aguess.) *Beaucoup d'auteurs ont comparé le développement des maladies* CONTAGIEUSES *à celui des végétaux.* (Chomel.)

— Qui développe la contagion : *Principe, air* CONTAGIEUX.

— Fig. et mor. Il se dit des idees, des principes pernicieux qui se communiquent facilement : *Rien n'est plus* CONTAGIEUX *que l'erreur appuyée d'un grand nom.* (Buff.) *L'exemple donné par les princes devient* CONTAGIEUX. *Une doctrine* CONTAGIEUSE.

— Par extens. Il se dit de toute chose qui se communique aisément : *Le rire est* CONTAGIEUX. *La majesté de la nuit est vraiment* CONTAGIEUSE; *elle impose, elle inspire; il y a je ne sais quelle puissance dans cette idée : tout dort, et je veille.* (H. de Balzac.)

CONTAGION, n. f. (*cum,* avec, *tangere,* toucher; lat.) Pron. *kon-ta-jion.* — Pathol. Transmission d'une maladie : *Ce mal se prend par* CONTAGION.

— *Contagion immédiate,* celle qui est directement transmise de l'individu qui a engendré le principe contagieux à celui qui le reçoit. ‖ *Contagion médiate,* celle qui est communiquée au moyen de substances qui ont été en contact avec le corps du malade, comme ses vêtements et les objets dont il fait usage.

— Par extens. Maladie contagieuse : *Les ravages de la* CONTAGION. *La* CONTAGION *se ligue avec la faim.* (Del.)

— Fig. et mor. Invasion dans les esprits d'idées, de principes mauvais et pernicieux : *La* CONTAGION *des mauvaises mœurs. La* CONTAGION *de l'erreur, de l'hérésie. La* CONTAGION *du vice.*

CONTAGIONNAIRE ou **CONTAGIONNISTE,** n. et adj. m. (*contagion.*) Pron. *kon-ta-jio-nèr* ou *jio-nist.*

— Méd. Celui qui soutient que telle maladie est contagieuse : *C'est un* CONTAGIONNAIRE, *un* CONTAGIONNISTE.

CONTAILLE, adj. f. Pron. *kon-ta-y.* — Comm. Soie de basse qualité : *Soies* CONTAILLES.

CONTAMINATION, n. f. (*contaminer.*) Pron. *kon-ta-mi-na-cion.* — Souillure : CONTAMINATION *légale. Suivant la loi de Moïse il y avait plusieurs sortes de* CONTAMINATIONS. (Acad.) ‖ Vieux.

CONTAMINÉ, ÉE, p. pass. du v. Contaminer : *Dans la loi de Moïse, ceux qui touchaient les morts, qui mangeaient les animaux qu'elle avait déclarés immondes étaient* CONTAMINÉS. (Acad.)

CONTAMINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*contaminare*; lat., m. sign.) Souiller. ‖ Vieux.

CONTAUR, n. m. Pron. *kon-tor.* — Mar. Pièce de bois placée dans une galère au-dessus de l'enceinte.

CONTE, n. m. (Anc. *Compte.*) Pron. *kont.* — Récit d'aventures imaginaires, avec un mélange de vraisemblance et de merveilleux : CONTES *de fées. Les* CONTES *arabes. Les* CONTES *de Boccace. Les* CONTES *de La Fontaine. Ce n'est pas le* CONTE *de Barbe-Bleue que je vous fais là.* (V. Hugo.)

Quand vous voudrez écrire, ajustez mieux vos *contes.* (Boursault.)

— Fam. : *Conte de bonne femme, de vieille, d'enfants, de ma mère l'oie; Conte de Peau-d'âne; Conte à dormir debout, conte bleu, conte borgne,* locutions diverses qui se disent de fables ridicules et dépourvues de toute vraisemblance, comme sont celles qu'on raconte aux enfants pour les amuser : *Ce sont là des* CONTES BLEUS. (Acad.)

Voilà les *contes bleus* qu'il vous faut pour vous plaire. (Mol.)

Je n'aime point du tout
Qu'on me berce d'un *conte* à dormir tout debout. (Bours.)
Ils se prendront aux cheveux
Pour dix ou douze *contes bleus.* (La Font.)

— *Conte en l'air,* mensonge, duperie : *Héritage, contrats et bijoux, tout cela* CONTES EN L'AIR. (Ancelot.)

— Fam. Récit plaisant, vrai ou faux que l'on fait pour amuser, railler, médire, etc. : *Faites-nous le* CONTE *de ce qui se passa. On fait d'étranges* CONTES *sur cet homme-là.* (Acad.) *Dire, débiter un* CONTE.

— Pop. *Conte gras,* conte licencieux.

— Discours mensonger et sans vraisemblance qu'une personne tient à une autre sérieusement ou en plaisantant : *Faire des* CONTES. *C'est un faiseur de* CONTES. *A d'autres de tels* CONTES! *C'est un* CONTE *des plus ridicules.* (Dest.)

— Iron. : *Voilà un beau* CONTE, *de beaux* CONTES.

— Pop. *Conte ton conte,* mens à ton aise, on ne te croit pas.

Syn. Conte, fable, roman. La *fable* est un récit dont le but est moral, instructif et dont la fausseté même, ordinairement trop évidente pour tromper, peut couvrir un sens vrai en général. Le *conte* est un récit faux et court, qui ne contient rien d'impossible, mais qui n'a pas de but moral. Le *roman* est un long conte, qui se compose d'une multitude d'aventures supposées et qui n'a pour objet que le plaisir des lecteurs.

CONTÉ, ÉE, p[art]. pass. du v. Conter : *Ce fait m'a été* CONTÉ. *Cette h[isto]ire m'a été* CONTÉE.

Si Peau d'[âne m'ét]ait *conté,*
J'y prendra[is un] plaisir extrême. (La Font.)

CONTEMPLATEUR, TRICE, n. (*contempler.*) Pron. *kon-tan-pla-teur, triss.* — Celui, celle qui contemple : CONTEMPLATEUR *des merveilles de Dieu.*

— Particul. Observateur attentif : *Les amis de Molière le nommaient à juste titre le* CONTEMPLATEUR. (Barante.) *Xénophon, plus soldat que* CONTEMPLATEUR, *aimait la place publique d'Athènes, et ne ruminait pas en philosophe contre la constitution de son pays.* (Lerminier.) ‖ Le féminin est peu usité.

CONTEMPLATIF, IVE, adj. (*contempler.*) Qui se plait dans la contemplation : *Esprit* CONTEMPLATIF. *L'homme* CONTEMPLATIF *est sédentaire.* (Rayn.)

— *Vie contemplative,* celle qui se passe presque toute dans la méditation, par opposition à la vie active.

— N. m. Celui qui se dévoue à la vie d'oraison et de méditation : *Les extases des* CONTEMPLATIFS. (Acad.)

CONTEMPLATION, n. f. (*contempler.*) Pron. *kon-tan-pla-cion.* — Action de contempler : *La* CONTEMPLATION *des astres. Il est en* CONTEMPLATION *devant ce beau tableau.*

— Extase mystique : *La* CONTEMPLATION *des choses divines. S'adonner à la* CONTEMPLATION. (Acad.) *Le caractère de George Fox, qui le portait à la* CONTEMPLATION *religieuse, le dégoûta d'une profession mécanique, et lui fit quitter son atelier.* (Raynal.)

= **En contemplation de,** loc. prép. En considération de, en vue de : *Les deux princes,* EN CONTEMPLATION *de la paix, ont relâché de leurs prétentions. Le père,* EN CONTEMPLATION *de cette alliance, a donné...* (Acad.) ‖ Vieux.

CONTEMPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Contempler : *Ce tableau, ce monument a été longtemps* CONTEMPLÉ.

CONTEMPLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*contemplari*; lat., m. sign.) Regarder, considérer attentivement et dans un sentiment d'admiration, d'é-

fonnement : CONTEMPLER *un monument, un tableau, un point de vue.* CONTEMPLER *le ciel. Il y a longtemps que je* CONTEMPLE *cet homme sans pouvoir le reconnaître.* (Acad.)

Dieu caché, disais-tu, la nature est ton temple;
L'esprit te voit partout quand notre œil la *contemple.* (Lam.)

— Par extens. Examiner par la pensée : CONTEMPLER *la vérité.* CONTEMPLER *le génie.* CONTEMPLER *les choses divines.*

— Fig. : *Soldats! du haut de ces pyramides quarante siècles vous* CONTEMPLENT. (Nap.)

— Absol. Méditer : *C'est un homme qui passe sa vie à* CONTEMPLER. (Acad.)

= **Se contempler,** v. pron. Se regarder, s'examiner avec complaisance : *Tout entières à* SE CONTEMPLER, *les femmes ne devinent pas un homme.* (J. Janin.)

— Fig. *Le verbe que Dieu engendre éternellement en* SE CONTEMPLANT *lui-même.* (Boss.)

CONTEMPORAIN, AINE, adj. (*cum*, avec, *tempus*, temps; lat.) Pron. *kon-tan-po-rain, rènn.* — Qui est du même temps : CONTEMPORAIN *de Tilly et de Mansfeld, Grotius voulut faire intervenir le droit au milieu de ces capitaines.* (Lerm.) *Quelques savants prétendent qu'Hésiode a été* CONTEMPORAIN *d'Homère.*

— Absol. au plur. : *Les auteurs, les écrivains* CONTEMPORAINS.

— *Historien contemporain*, qui écrit ou qui a écrit les événements de son temps : *C'est un historien* CONTEMPORAIN.

— On dit de même : *L'histoire* CONTEMPORAINE.

— Employé absol., il a le plus souv. un sens vague qui rend la pensée obscure :

Heureux qui peut l'entendre en ces heures où Dieu
Le rend *contemporain* et présent en tout lieu. (Lamart.)

— Par extens. Simultané : *Des sensations* CONTEMPORAINES *et pour ainsi dire indivises les unes avec les autres.* (Buff.) *Plusieurs sensations combinées et* CONTEMPORAINES *font des impressions profondes et des empreintes étendues.* (Id.)

— Substantiv. Celui, celle qui vit à la même époque qu'un autre : *Un* CONTEMPORAIN. *Des* CONTEMPORAINS. *Combattre les préjugés de ses* CONTEMPORAINS. *Elle fut la* CONTEMPORAINE *de ces grands hommes.* (Acad.) *Toutes les fois que l'on veut trop élever un* CONTEMPORAIN, *il est sûr de trouver beaucoup de gens qui le rabaissent.* (Volt.)

CONTEMPORANÉITÉ, n. f. (*contemporain.*) Pron. *kon-tan-po-ra-né-i-té.* — Il se dit de l'existence de deux ou de plusieurs personnes dans un même temps, à une même époque : *Plusieurs savants révoquent en doute la* CONTEMPORANÉITÉ *d'Homère et d'Hésiode.* (Acad.) || Peu usité.

CONTEMPTEUR, n. m. (*contemptor*; lat., m. sign.) Pron. *kon-tanp-teur.* — Celui qui méprise ce que les autres honorent : CONTEMPTEUR *de Dieu.* CONTEMPTEUR *de la vertu. Dieu applique la loi du talion à ces* CONTEMPTEURS *de toutes les affections et de tous les droits.* (Salvandy.) *L'esprit humain se fit le juge des croyances, le* CONTEMPTEUR *des traditions et le superbe adversaire d'un passé dont il devait méconnaître le mérite.* (Mignet.) *C'était un maître signalé en artifices, un* CONTEMPTEUR *de tout honneur, de toute religion.* (St-Simon.)

— Adj. Dédaigneux, méprisant : *Regards* CONTEMPTEURS. *Esprit* CONTEMPTEUR.

CONTEMPTIBLE, adj. des 2 g. (*contempteur.*) Pron. *kon-tanp-tibl.* — Vil, méprisable : *Il s'est rendu* CONTEMPTIBLE. (Acad.)

CONTENANCE, n. f. (*contenir.*) Capacité : *Un vase de la* CONTENANCE *de deux litres. Ce navire est de la* CONTENANCE *de tant de tonneaux.* (Acad.)

— Étendue, superficie : *Ce parc est de la* CONTENANCE *de cent hectares.*

— Maintien, posture qu'on prend, qu'on a naturellement : *Bonne* CONTENANCE. *Mauvaise* CONTENANCE. CONTENANCE *naturelle.* CONTENANCE *forcée. Quand son mari grondait, elle s'efforçait de sourire en affectant une* CONTENANCE *calme.* (H. de Balzac.) *Sa figure, son port, sa* CONTENANCE *annoncent l'assurance et le contentement.* (J.-J. Rouss.)

— *N'avoir point de contenance*, ne savoir de quelle manière se tenir.

— *Porter quelque chose par contenance*, pour aider au maintien.

— *Servir de contenance*, en parlant des choses : *Le tabac en effet est pour les hommes ce que l'eau de la reine de Hongrie et les boîtes de vapeurs sont pour les femmes. L'un et l'autre* SERT DE CONTENANCE. (Campistr.)

— *Perdre contenance*, cesser tout à coup d'avoir sa contenance naturelle par suite de l'embarras qu'on éprouve : *Elle* PERDIT *tout à fait* CONTENANCE, *balbutia et ne répondit rien.* (G. Sand.)

— Fig. *Faire bonne contenance*, montrer un maintien ferme, assuré, courageux dans quelque circonstance critique.

CONTENANT, part. prés. du v. Contenir : *Les argiles proviennent de la décomposition de minéraux* CONTENANT *de la silice et de l'alumine.*

CONTENANT, ANTE, adj. (*contenir.*) Pron. *kontt-nan, nantt.* — Qui contient, qui renferme en soi : *Cette bouteille est la partie* CONTENANTE, *et la liqueur est la chose contenue.* (Acad.)

— N. m. *Le* CONTENANT *est plus grand que le contenu.* (Acad.)

CONTENDANT, ANTE, adj. (*contendens, entis*; lat., m. sign.) Pron. *kon-tan-dan, dantt.* — Qui est en dispute avec un autre; concurrent, compétiteur : *Les princes* CONTENDANTS. *Les parties* CONTENDANTES.

— Subst. Il se dit surtout au plur. : *Les* CONTENDANTS *qui aspiraient au prix de la course.* (Acad.) *Il y avait trois* CONTENDANTS. (Acad.) *Les* CONTENDANTS *ont exercé sur les esprits une influence générale.* (Nisard.)

CONTENIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*continere*; lat., m. sign.) (*Je contiens, tu contiens, il contient, nous contenons, vous contenez, ils contiennent; je contenais, nous contenions; je contins, nous contînmes; je contiendrai, nous contiendrons; je contiendrais, nous contiendrions; contiens, contenons, contenez; que je contienne, que nous contenions; que je continsse, que nous continssions; contenant; contenu, ue.*) Comprendre, enfermer dans un certain espace, dans une étendue déterminée : *Ce vase* CONTIENT *huit litres. Cette salle de spectacle* CONTIENT *deux mille spectateurs.*

— Par analog. *Ce volume* CONTIENT *huit cents pages.*

— *Cette loi* CONTIENT *douze articles.* (Acad.)

— Renfermer, sans aucune détermination de quantité, de nombres : *La bouteille ne* CONTIENT *presque plus rien.* (Acad.) *On lui a volé la cassette qui* CONTENAIT *son trésor.*

— Par extens. : *Ce livre* CONTIENT *toute la doctrine de Platon.* (Acad.) *Ce précepte* CONTIENT *tous les autres.*

— Retenir dans de certaines bornes : *Ces levées servent à* CONTENIR *la rivière dans son lit. Les gardes avaient peine à* CONTENIR *la foule.* (Acad.)

Comme un torrent d'hiver qu'on ne peut *contenir*,
Le vieillard n'était plus que voix et souvenir. (Lam.)

— Fig. Maintenir dans le calme, la modération : *Son irritation était telle qu'on avait bien de la peine à le* CONTENIR. CONTENIR *quelqu'un dans le devoir, dans l'obéissance.* CONTENIR *des provinces qui menacent de se soulever.* (Acad.) CONTENIR *ses passions, son indignation, sa fureur.*

Je n'ai pu *contenir* mes transports furieux. (C. Delav.)

= **Se contenir,** v. pron. Fig. et moral. Se retenir, empêcher que quelque sentiment vif dont on est possédé ne paraisse au dehors : CONTENEZ-VOUS, *on vous regarde.* (Acad.) *Peu s'en fallut qu'il ne s'emportât; néanmoins, il* SE CONTINT.

— Etre modéré sur les choses qui peuvent porter atteinte à la santé : *Tout le monde n'a pas la force de* SE CONTENIR. *Il est plus difficile de s'abstenir que de* SE CONTENIR. (Acad.)

CONTENT, ENTE, adj. (*contentus*; lat., m. sign.) Pron. *kon-tan, tantt.* — Qui est dans un état de satisfaction, de plaisir : *Un homme* CONTENT. *Une femme* CONTENTE. *Un cœur* CONTENT. *Une âme* CONTENTE. *Vivre* CONTENT *dans la médiocrité.* (Mass.) *La cour ne rend pas* CONTENT, *elle empêche qu'on ne le soit ailleurs.* (La Br.)

— *Avoir l'air content, le visage content*, faire paraître sa satisfaction par son air, sur son visage.

— Prov. *Il est riche qui est content*, la joie de l'âme est une véritable richesse.

— *Être content de quelqu'un*, être satisfait de lui, de sa conduite : *J'ai vu un homme bien* CONTENT DE VOUS. (Acad.) *Ceux qui ne sont* CONTENTS DE PERSONNE *sont ceux mêmes* DONT *personne n'est* CONTENT. (La Br.)

— *Être bien content de soi-même :*

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit *content de soi-même* en un coin retiré! (Boil.)

— Ironiq. *Être content de sa personne, de sa petite personne*, s'estimer beaucoup, être fort satisfait de soi-même.

— Il prend pour complément un nom de chose : *Il n'est pas* CONTENT *de votre procédé.* (Acad.)

— Particul. *Être content de quelque chose*, s'en trouver satisfait, s'en accommoder, s'en tenir là : *Je suis* CONTENT *de ma médiocre position, parce qu'elle m'assure du moins la tranquillité. Non* CONTENT *de l'avoir trahi, vous osez le calomnier.* (Acad.)

Qui vit *content* de peu possède toutes choses. (Boil.)

— Fam. Suivi d'un infinitif, Acquiescer, consentir : *Je suis* CONTENT *de vous céder cette terre à la charge...* (Acad.)

— Suiv. d'une propos. subordonnée, *Être content que...* JE SUIS CONTENT QUE *vous soyez venu.* JE SUIS *fort* CONTENT QUE *vous ayez réussi.* (Acad.)

CONTENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contenter.

CONTENTEMENT, n. m. (*content.*) Pron. *kon-tantt-man.* — Joie, plaisir, satisfaction : *Avoir du* CONTENTEMENT. *Être plein de* CONTENTEMENT. *La suprême jouissance est dans le* CONTENTEMENT *de soi.* (J.-J. Rouss.) *Ses enfants lui donnent du* CONTENTEMENT. *Vous aurez* CONTENTEMENT. (Acad.)

.. Vivre sans plaider, est-ce *contentement?* (Boil.)

— Sage modération dans les désirs : *Qui est pauvre en désirs est riche en* CONTENTEMENT. (Charron.)

— Prov. *Contentement passe richesse*, il vaut mieux la joie avec la pauvreté, la médiocrité que les peines avec la richesse.

— *Ce n'est pas contentement;* cela ne suffit pas, ne peut satisfaire entièrement.

— Jeu. *Parfait contentement*, se dit à l'hombre d'un coup qui consiste à jouer sans prendre, avec un jeu composé de cinq matadors.

Syn. Contentement, satisfaction. On trouve le *contentement* dans un état heureux ou qu'on estime tel; la *satisfaction* naît du plaisir que procure un succès même passager. On éprouve toujours du *contentement* d'avoir fait son devoir, quoiqu'on n'ait pas toujours une grande *satisfaction* de ce qui s'ensuit. Les gens d'un caractère taquin n'éprouvent jamais de *contentement*; les ambitieux n'ont jamais de *satisfaction.*

CONTENTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*content.*) Pron. *kon-tan-té.* — Rendre content, satisfaire : *Il faut peu de chose pour le* CONTENTER. (Acad.) *Quel est l'homme qu'une vie douce ne* CONTENTE *pas?* (Volt.)

On ne peut *contenter* tout le monde et son père. (La F.)
Notre condition jamais ne nous *contente.* (Id.)

— Particul. Satisfaire quelqu'un, en remplissant auprès de lui certains engagements : *Il* A CONTENTÉ *ses créanciers.*

— Apaiser quelqu'un par quelque don, quelque faveur : *Cet homme ira se plaindre partout si on ne le* CONTENTE. (Acad.) *Il fallut pour les* CONTENTER *établir la loi qui permettait d'appeler au peuple.* (Boss.)

— Donner de la satisfaction à quelqu'un : *Cet enfant* CONTENTE *ses parents,* CONTENTE *ses maîtres.*

— Fig. En parl. des choses, donner satisfaction à l'esprit, au jugement : *Ces preuves, ces raisons me* CONTENTENT *et de reste. Jamais personne ne m'a pu* CONTENTER *sur ce sujet.*

— Flatter, plaire : *Cette musique ne* CONTENTE *pas l'oreille.* (Ac.)

Sur ce point seulement *contente* mon désir. (Corn.)

— Fig. et mor. Il se dit en parl. des passions : *Cette place* A CONTENTÉ *son ambition.* (Acad.) *Je n'ai pu* CONTENTER *ma curiosité.* (Id.) *Rien ne saurait* CONTENTER *son avarice.*

= **Se contenter,** v. pron. Satisfaire son envie, ses désirs : *Il aime à* SE CONTENTER *sur toutes choses. Il y a longtemps que je désire acheter cela, il faut enfin que je* ME CONTENTE.

— Être satisfait d'une chose, s'en accommoder, s'y tenir : *Il* SE CONTENTE *de sa médiocre fortune. Les hommes semblent être convenus entre eux de* SE CONTENTER *des apparences.* (La Br.)

— Fig. *Je* ME CONTENTE *de vos raisons. Les sots ne* SE CONTENTENT *pas de dire des sottises, très-souvent ils en font.* (Lam.)

— Ne pas vouloir davantage : *Il faut savoir* SE CONTENTER.

De sa condition heureux qui *se contente!* (Lebrun.)

— Se borner à : CONTENTEZ-VOUS *de la démarche que vous avez faite.* (Acad.) *Je* ME CONTENTE *de lui avoir prêté de l'argent, et ne veux point le cautionner.* (Id.)

CONTENTIEUSEMENT, adv. (*contentieux.*) Pron. *kon-tan-cieuz-man.* — Avec contention, avec dispute, avec débat. || Il est peu usité.

CONTENTIEUX, EUSE, adj. (*contention.*) Pron. *kon-tan-cieu, cieuz.* — Qui est en débat, qui est ou qui peut être disputé : *Un droit* CONTENTIEUX. *Une affaire* CONTENTIEUSE. *Ce point est* CONTENTIEUX *entre les théologiens.* (Ac.)

— Anc. *Juridiction contentieuse*, juridiction des juges naturels et ordinaires, par opposit. à la *juridiction gracieuse.*

— Qui aime à disputer, à contester : *Cet homme a*

l'humeur CONTENTIEUSE. (Ac.) *Les distractions d'une vie occupée et* CONTENTIEUSE *rompent nos passions.* (Diderot.) *Il faut remarquer dans les Alexandrins leur esprit* CONTENTIEUX *et querelleur.* (Volt.) *La coquetterie, la frivolité, les caprices, les jalousies rendent leur vie nulle ou* CONTENTIEUSE. (Desmahis.)

= **Contentieux**, n. m. collect. Affaires contentieuses : *Ce commis était chargé du* CONTENTIEUX *au ministère de la guerre.* (Acad.) *Bureau du* CONTENTIEUX. (Id.) *Il y a, au conseil d'État un comité du* CONTENTIEUX. (Id.)

CONTENTIF, adj. m. (*contentus*, part. pass. de *continere*, retenir; lat.) Pron. *kon-tan-tif*, *ive.* — Chir. Qui sert à retenir, à maintenir en place : *Bandage* CONTENTIF. *Quelque soin qu'on ait mis dans le choix des moyens* CONTENTIFS, *il peut arriver que la consolidation des os se fasse attendre bien au delà du temps ordinaire.* (Dupuytr.)

CONTENTION, n. f. (*contentio*, *nis*; lat., m. sign.) Pron. *kon-tan-cion.* — Débat, dispute : *Il s'éleva une* CONTENTION *entre eux à ce sujet. Il y a matière à* CONTENTION. *C'est une source de* CONTENTION *éternelle.* (Ac.) *C'est la Bible et l'Évangile à la main que l'on doit parcourir la Terre Sainte ; si l'on veut y porter un esprit de* CONTENTION *et de chicane, la Judée ne vaut pas la peine qu'on l'aille chercher si loin.* (Châteaubr.)

— Chaleur, véhémence dans la dispute : *Ils disputèrent de part et d'autre avec beaucoup de* CONTENTION. (Acad.) || Vieux.

— Grande application à des matières qui exigent une extrême attention : *Il travaille à cet ouvrage avec une grande* CONTENTION. (Ac.) *Je relirai ces mémoires avec toute la* CONTENTION *d'esprit dont je suis capable.* (Did.) *Il peut arriver que les juges, fatigués d'une trop longue* CONTENTION *d'esprit, s'accordent moins.* (Beaum.) *Toute* CONTENTION *de l'esprit est nuisible dans le cours des affections aiguës.* (Chom.) *Une continuelle* CONTENTION *d'esprit le plongea dans une sorte d'hallucination.* (Arago.) *Je trouvais à la plupart de ceux qui composaient le conseil un air de* CONTENTION. (St-Sim.) *L'esprit suivant ces objets quelque temps avec* CONTENTION *se relâche enfin, s'embarrasse et se perd dans le labyrinthe.* (Piron.)

— Chir. Ensemble des moyens par lesquels on maintient une fracture ou une luxation qui a été réduite.

CONTENU, UE, part. pass. du v. Contenir : *Cette liqueur était* CONTENUE *dans ce vase. La chair et le sang de Jésus-Christ sont* CONTENUS *sous les espèces du pain et du vin.* (Pasc.)

— Retenu, réprimé : *Les eaux du fleuve étaient* CONTENUES *par une digue.*

— Fig. et mor. : *Les passions de l'homme doivent être* CONTENUES *par la morale et par la raison.*

— *Une personne contenue*, une personne qui s'observe dans ses mouvements, ses paroles, ses actions, etc.

= **Contenu**, n. m. Didact. Ce qui est renfermé dans quelque chose : *Le contenant est plus grand que le* CONTENU. (Ac.)

— Ce que contient un écrit, un discours : *Le* CONTENU *de sa lettre, Le* CONTENU *d'un arrêt. Je vous en dirai le* CONTENU.

CONTER, v. tr. ou act. 1re conj. (Anc. *compter.*) Narrer, faire le récit d'une chose vraie ou fausse, sérieuse ou plaisante : CONTER *une histoire.* CONTER *des fables. Jeppa a la maladie de* CONTER *des histoires quand il a bu.* (V. Hugo.) *Il m'A* CONTÉ *de fil en aiguille toute son histoire.* (Ac.)

Conte-moi tes vertus, tes glorieux travaux. (Corn.)

— Poét. Il se dit quelquefois des plaintes qu'on adresse à des objets inanimés : *J'irai* CONTER *ma peine aux rochers de ces bords.* (Acad.)

— Fam. *Conter ses raisons à quelqu'un*, s'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, lui expliquer les motifs de la conduite qu'on a tenue.

— *Conter des sornettes*, des choses vaines, frivoles.

— Prov. *Conter des fagots*, conter des choses sans vraisemblance, débiter des fadaises, des sornettes.

— Fam. *En conter de belles*, raconter des choses fausses, dire des mensonges.

— On dit dans ce sens : *Il nous en conte, vous m'en contez, que venez-vous me conter là ? etc.*

— Il est souv. suivi d'une prop. subordonnée : *Il nous* CONTE *qu'il a fait telle chose.*

— Fam. *En conter à une femme*, lui débiter des galanteries, des douceurs : *Vous* EN CONTEZ À MA FEMME; *mais tout cela n'était que pour rire.* (Piron.) *Et qui s'aviserait de m'EN* CONTER, *habillée comme je suis.* (Campistr.) || Dans le m. sens : *Conter fleurettes à une femme.*

— Absol. : *Les vieillards aiment à* CONTER. (Acad.)

Après le plaisir de *conter*,
Selon moi, le plus grand est celui d'écouter. (C. Bonj.)

— *Cette personne conte bien*, elle fait agréablement un récit.

CONTERIE, n. f. Pron. *kont-rî.* — Comm. Grosse verroterie de Venise.

CONTESTABLE, adj. des 2 g. (*contester.*) Pron. *kon-tèss-tabl.* — Qui peut être contesté : *Maxime, opinion* CONTESTABLE.

CONTESTABLEMENT, adv. (*contestable.*) D'une manière contestable.

CONTESTANT, part. prés. du v. Contester.

CONTESTANT, ANTE, adj. (*contester.*) Pron. *kon-tèss-tan, tant.* — Qui conteste en justice : *Les parties* CONTESTANTES.

— Subst. *Les contestants*, ceux qui contestent.

CONTESTATION, n. f. (*conteste.*) Pron. *kon-tèss-ta-cion.* — Démêlé, débat sur quelque chose, quelque question : *Il y eut entre eux une* CONTESTATION. *Ils sont en* CONTESTATION. *Ce point est en* CONTESTATION. *On perdit le temps en vaines* CONTESTATIONS.

— Litige : CONTESTATION *en justice.*

CONTESTE, n. m. (*contester.*) L'Académie le fait féminin. — Débat, contestation : *Je l'ajourne à mon lit de mort pour agiter nos grands* CONTESTES *à ces portes que l'on ne repasse plus.* (Châteaubr.)

— *Être en conteste*, avoir un démêlé sur quelque question de droit, de littérature ou d'intérêt : *Ils* SONT EN CONTESTE *pour la succession du pauvre homme.*

= **Sans conteste**, loc. adv. Sans contestation :

La maison à présent, comme savez de reste,
Au bon monsieur Tartufe appartient *sans conteste*. (Mol.)

CONTESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contester : *Cette affaire fut longtemps* CONTESTÉE. *Droits* CONTESTÉS.

— Prat. *Cause non contestée*, cause que l'on peut faire renvoyer et sur laquelle il n'y a eu ni règlement ni plaidoirie.

CONTESTER, v. trans. ou act. 1re conj. (*contestari*, entamer un débat judiciaire; lat.) Pron. *kon-tèss-té.* — Refuser de reconnaître le droit qu'une personne prétend avoir à quelque chose : CONTESTER *la qualité de quelqu'un. On lui* CONTESTE *cette succession.* (Ac.) *Qui* CONTESTERA *au génie l'indépendance qu'il tient de la nature et qu'il ne se laisse point ravir.* (M. J. Chén.)

— Par extens. Ne pas admettre comme exact, comme valable un principe, une maxime, un fait quelconque : CONTESTER *la vérité d'un fait. Je* CONTESTE *le fait.* CONTESTER *une proposition.* (Acad.) *On ne peut* CONTESTER *le talent dont il a fait preuve.* (M. J. Chén.)

— Absol. Débattre ; disputer : *Ils* ONT *longtemps* CONTESTÉ *là-dessus. Il se plaît à* CONTESTER. *Je ne veux pas* CONTESTER *avec vous.* (Acad.)

CONTEUR, EUSE, n. (*conte.*) — Celui, celle qui fait un conte, des contes ; il se dit d'une personne qui a l'habitude de faire des contes en société : CONTEUR *agréable.* CONTEUR *ennuyeux.*

Il est l'historien, le *conteur* du village. (Del.)
A peine un vieil ami qui s'éveille à ton nom
Demande si c'est là ce *conteur* plein de grâce. (Lam.)

— Absol. et fam. Celui, celle qui débite des faussetés ou des choses frivoles : *Il ne faut pas croire ce qu'il dit ; ce n'est qu'un* CONTEUR.

— On dit dans ce sens : *C'est un conteur de sornettes, de chansons, de fleurettes*, etc.

— Prov. et fig. *C'est un conteur de fagots*, se dit d'un homme qui conte des bagatelles, des mensonges.

— : Adj. *L'Iliade avait précédé, dans l'ordre des temps, la* CONTEUSE *Odyssée.* (Patin.)

En cercle un même attrait rassemble autour de l'âtre
La vieillesse *conteuse* et l'enfance folâtre. (Del.)

CONTEXTE, n. m. (*cum*, avec ; lat., et *texte.*) Pron. *kon-tèkst.* — Prat. Texte d'un acte public ou sous seing privé ; l'ensemble que forment par leur liaison mutuelle les différentes dispositions ou clauses dont un acte est composé : *Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même* CONTEXTE. (Acad.)

— Il se dit d'un texte quelconque considéré surtout par rapport à l'ensemble d'idées qu'il présente ou au sens que certains passages empruntent de ce qui les précède ou de ce qui les suit : *Il résulte du* CONTEXTE *de l'article que...* (Ac.)

CONTEXTURE, n. f. (*contexte.*) Pron. *kon-tèks-tur.* — Enchaînement ; tissure de plusieurs parties qui forment un corps, un tout. *La* CONTEXTURE *des os, des muscles, des fibres. La* CONTEXTURE *d'un drap.*

— Fig. Liaison qui unit les parties d'un ouvrage d'esprit : *Un juge équitable ne se lassera pas de rendre justice à l'artificieuse et fine* CONTEXTURE *des tragédies de Racine.* (Voltaire.) *La* CONTEXTURE *de ce poëme est bien entendue. Tout en est vrai dans la* CONTEXTURE. (Lam.)

CONTHUY, n. m. Comm. or. Étoffe qui se fabrique à Constantinople et à Brousse.

CONTIGNATION, n. f. (*contignatio*, charpente ; lat.) Pron. *kon-tigna-cion.* — Tech. Assemblage de pièces de bois destinées à porter un fardeau.

— Astr. Assemblage des pièces d'un instrument qui servent à le rendre fixe.

CONTIGU, UË, adj. (*contiguus* ; lat., m. sign.) Qui touche une chose sans qu'il y ait rien qui l'en sépare : *Chambres* CONTIGUËS. *Sa maison est* CONTIGUË *à la mienne. Ces deux provinces sont* CONTIGUËS. (Ac.) *On voit souvent deux vignes* CONTIGUËS *dont le produit ne peut être comparé sous le rapport du prix.* (Chaptal.)

— Géom. *Angles contigus*, ceux qui ont un côté commun. || On dit aussi *Angles adjacents.*

Syn. Contigu, proche. L'un et l'autre désignent le voisinage ; mais *contigu* se dit des objets qui se touchent, et *proche* de ceux qui ne sont séparés que par une très-petite distance. On dira donc que deux maisons sont *contiguës* et que deux chaises sont *proches* l'une de l'autre. *Contigu* n'est d'usage qu'au sens propre ; *proche* s'emploie au figuré en parlant du temps, des rapports de parenté ou de mérite.

CONTIGUITÉ, n. f. (*contigu.*) Pron. *kon-tigu-i-té.* — État de deux choses qui se touchent : *La* CONTIGUITÉ *de ces deux maisons.* (Acad.) *Les os, dans les articulations mobiles, sont réunis par* CONTIGUITÉ.

CONTINENCE, n. f. (*cum*, avec, *tenere*, tenir, retenir ; lat.) Pron. *kon-ti-nanss.* — Vertu qui consiste à s'abstenir des plaisirs de l'amour : *Le don de* CONTINENCE. *Vivre dans la* CONTINENCE. *Garder la* CONTINENCE. *Le tiers du monde est appelé à la* CONTINENCE *absolue, et les deux autres tiers à la* CONTINENCE *modérée.* (Lacordaire.)

CONTINENCE, n. f. Étendue, capacité : *Connaître la* CONTINENCE *d'un vase. Mesurer la* CONTINENCE *d'un champ.* || Plus ordinairement. *Contenance.*

CONTINENT, ENTE, adj. (*continens*, *entis*, qui contient, qui retient ; lat.) Pron. *kon-ti-nan, nantt.* — Qui vit dans la continence : *Il est fort* CONTINENT.

— Méd. *Maladie continente*, celle dont le type est continu et qui présente une intensité égale pendant tout son cours : *Fièvre* CONTINENTE.

— N. m. pl. Hérétiques qui faisaient une loi de la continence absolue et condamnaient le mariage.

CONTINENT, n. m. Pron. *kon-ti-nan.* — Géogr. Il se dit des deux plus vastes espaces de terre ferme que la mer entoure de tous les côtés : *L'ancien* CONTINENT. *Le nouveau* CONTINENT.

— Par analog. Vaste contrée : *On prétend que la Sicile était jointe autrefois au* CONTINENT *de l'Italie.* (Acad.) *Je me proposais de traverser tout le* CONTINENT *de l'Amérique septentrionale.* (Châteaub.) *La Morée est jointe au* CONTINENT *par un isthme.*

— Particul. Le continent européen, par rapport à l'Angleterre et à quelques autres îles : *Voyager sur le* CONTINENT.

CONTINENTAL, ALE, adj. (*continent.*) Pron. *kon-ti-nan-tal.* — Qui appartient, qui touche au continent européen : *Les puissances* CONTINENTALES.

— Géog. *Eaux continentales*, les fleuves, les rivières, les lacs et les autres amas d'eau appartenant à une vaste étendue de terre ferme.

— Hist. *Système continental*, système prohibitif établi par Napoléon pour fermer au commerce anglais tous les ports du continent.

CONTINGENCE, n. f. (*contingent.*) Pron. *kon-tain-janss.* — L'ensemble des éventualités, des circonstances qui peuvent se produire ; il n'est guère employé que dans ces deux locutions : *Selon la* CONTINGENCE *des affaires*, selon que les affaires tourneront bien ou mal. *Selon la* CONTINGENCE *des cas*, selon ce qui arrivera. || Rare.

— État de ce qui ne repose que sur certaines probabilités, de ce qui peut ou non arriver, se produire ; il se dit par oppos. à *Nécessité* : *La* CONTINGENCE *des événements.*

— Géom. *Angle de contingence*, l'angle que fait une ligne droite avec une ligne courbe, ou deux lignes courbes qui se touchent en un point.

— Gnomon. *Ligne de contingence*, ligne qui coupe la sous-stylaire à angle droit.

CONTINGENT, ENTE, adj. (*contingens*, *entis*, qui arrive ; lat.) Pron. *kon-tain-jan, jantt.* — Casuel, qui peut arriver ou ne pas arriver, incertain, éventuel : *Le produit de ces mines est si peu assuré, si* CONTINGENT, *qu'il serait fort imprudent d'établir un fourneau dans ce lieu.* (Buffon.)

— *Chose contingente,* chose sur laquelle il ne faut pas compter.

— *Les arts travaillent en matière* CONTINGENTE. (Boss.)

— Philos. Il se dit de ce qui peut arriver ou n'arriver pas, être ou ne pas être, par opposit. à ce qui existe ou se produit *nécessairement.*

— *Futur contingent,* ce qui peut ou non arriver.

— *Proposition contingente,* proposition énonçant une chose qui peut être ou n'être pas.

— Jur. *Portion contingente,* la part qui peut appartenir à quelqu'un dans un partage; il se dit aussi de la part des frais communs d'une société, et auxquels chacun doit contribuer à proportion des intérêts qu'il y a :

Il leur laissait tout son bien par portions égales,
En donnant à leur mère tant,
Payables quand chacune d'elles
Ne posséderait plus sa *contingente* part. (La Font.)

— N. m. Jur. Ce qui revient à chacun dans un partage : *Il lui revient tant de cette succession pour son* CONTINGENT. (Acad.)

— La part qu'un État ou des personnes doivent fournir dans une affaire quelconque :

Pour notre *contingent* nous donnions trois soldats.
(Étienne.)

Chaque État de l'Allemagne doit fournir son CONTINGENT.

— Philos. Ce qui peut ou non arriver, être ou ne pas être, par opposit. à *Nécessaire.*

CONTINU, UE, adj. (*continuus;* lat., m. sign.) Pron. *kon-ti-nu.* — Dont les parties se tiennent ou se suivent sans division, sans interruption : *Étendue, quantité* CONTINUE. *Machine à papier* CONTINU. *Jet* CONTINU.

— Qui n'est pas interrompu dans sa durée : *Dix jours* CONTINUS *de pluie. Un bruit* CONTINU. *Un travail* CONTINU. *Éprouver des souffrances* CONTINUES. *La leçon* CONTINUE *du malheur dispose à la docilité.* (Rayn.) *Étude* CONTINUE.

Un bonheur *continu* rendrait l'homme superbe. (Mol.)

— Fig. En parlant du style. *Élégance, pureté continue,* élégance, pureté qui règne dans toutes les parties du style.

— Archit. *Piédestal continu,* le soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche.

— Mus. *Basse continue,* la partie d'un morceau de musique qui est la plus basse et qui dure pendant tout le morceau.

— Pathol. *Fièvre continue,* fièvre sans intermission ni rémission, qui ne présente que des paroxysmes et des exacerbations : *D'intermittente, la fièvre devint* CONTINUE. (Mignet.)

— Math. *Proportion continue,* celle où le conséquent de la première raison est l'antécédent de la seconde.

— *Fraction continue.* V FRACTION.

— Bot. *Tige continue,* celle qui conserve un axe principal de la base au sommet.

— N. m. Didact. : *Le* CONTINU *est divisible à l'infini.* (Acad.)

— Anc. prat. Prolongation d'un compromis dont le temps est expiré.

= **À la continue,** loc. adv. À la longue, à force de faire toujours la même chose : À LA CONTINUE, *il se lasse.*

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue
Quand ce vient *à la continue.* (La F.)

CONTINUANCE, n. f. (*continuer.*) Anc. Syn. de *continuation.*

CONTINUATEUR, n. m. (*continuer.*) Pron. *kon-ti-nu-a-teur.* — Il se dit d'un auteur qui continue l'ouvrage d'un autre : *Crévier a été le* CONTINUATEUR *de Rollin.* (Acad.) *Volney parut être le* CONTINUATEUR *d'Hérodote.* (Laya.)

CONTINUATION, n. f. (*continuer.*) Pron. *kon-ti-nu-a-cion.* — Action de continuer quelque chose : *Entreprendre la* CONTINUATION *d'un ouvrage.* (Acad.)

— État dans lequel quelque chose se continue : *La* CONTINUATION *des pluies m'a empêché de faire mon voyage. La* CONTINUATION *de la guerre.*

— Durée pendant laquelle se prolonge la chose continuée : *J'ai été horriblement fatigué pendant la* CONTINUATION *de ce travail.*

— La chose qu'on ajoute à une autre pour la continuer : *La* CONTINUATION *de l'histoire de France.*

— Prolongement : *La* CONTINUATION *d'une muraille.* (Ac.)

Syn. Continuation, suite. Ces deux mots expriment un rapport de liaison; *continuation* se dit de ce qui n'est pas achevé, *suite* de ce qu'on ajoute à ce qui est fini. La *continuation* d'un procès est impossible lorsqu'il est jugé; mais ce procès jugé peut avoir des *suites.* Chaque scène de la comédie du *Menteur,* à partir de la première, est la *continuation* de la pièce; mais on a composé, longtemps après, une comédie qui en est la *suite.*

CONTINUÉ, ÉE, part. pass. du v. Continuer : *Ce travail fut* CONTINUÉ. *La pensée paraît avoir été introduite dans l'univers pour que Dieu fût admiré dans son œuvre et* CONTINUÉ *dans ses desseins.* (Mignet.)

CONTINUEL, ELLE, adj. (*continu.*) Pron. *kon-to-nu-èl.* — Qui n'éprouve pas d'interruption dans sa durée : *Travail* CONTINUEL. *Pluie* CONTINUELLE. *Je suis dans une inquiétude* CONTINUELLE. (Acad.) *Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, il fallait qu'ils se rendissent plus qu'hommes; c'est ce qu'ils firent par un travail* CONTINUEL *qui augmentait leur force.* (Montesq.) *La jeunesse est une ivresse* CONTINUELLE; *c'est la fièvre de la raison.* (La Rochef.)

Syn. Continuel, continu. Dans leurs rapports avec la durée, ces deux mots diffèrent en ce que le premier marque la longueur, et le second l'unité. On dit que le mois dernier les orages ont été *continuels* et qu'on a essuyé jusqu'à six heures d'averse *continue.*

CONTINUELLEMENT, adv. (*continuel.*) Pron. *kon-ti-nuèl-man.* — Sans interruption, sans cesse; la plupart du temps, le plus souvent : *Travailler* CONTINUELLEMENT. *Les passions sont* CONTINUELLEMENT *excitées par les objets.* (Fléch.) *La terre est* CONTINUELLEMENT *en mouvement sur elle-même et autour du soleil.* (Arago.) *Les Romains étaient* CONTINUELLEMENT *occupés des grands intérêts publics.* (D'Alemb.)

CONTINUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*continuare;* lat., m. sign.) Pron. *kon-ti-nué.* — Donner une suite à ce qui était commencé : CONTINUER *un ouvrage.* CONTINUER *son voyage.* CONTINUER *ses études, sa lecture.* CONTINUER *de faire.* CONTINUER *à faire...*

— Prolonger : CONTINUER *une ligne, une allée.* CONTINUER *un mur.*

— Fig. Prolonger à quelqu'un la possession de quelque chose : *On lui* CONTINUA *les priviléges de sa charge.* (Acad.) CONTINUER *un bail à un fermier.* (Id.) CONTINUEZ-*lui vos bienfaits.*

— Maintenir quelqu'un dans un emploi : CONTINUER *un préfet.* CONTINUER *un recteur. On le* CONTINUA *dans son emploi.* (Acad.)

— Être le continuateur de quelqu'un; lui succéder; le remplacer dans la même œuvre :

... Nous sommes
Les fils des grands barons et des grands gentilshommes.
Nous les *continuons.* (V. Hugo.)

— V. intr. ou neut. Ne pas cesser; ne pas s'arrêter : CONTINUEZ, *je vous prie.*

.. Les fils sont debout, et le duel *continue.* (V. Hugo.)

— S'étendre, se prolonger : *Cette côte* CONTINUE *de tel endroit à tel autre.*

— Fig. et moral. Persévérer dans une habitude : CONTINUEZ *à bien faire, et vous vous en trouverez bien.* (Acad.) *Je* CONTINUERAI *de vous avertir de tout ce qui se passe.* (Pasc.)

— Absol. Poursuivre ce qu'on avait commencé : *La mémoire lui a manqué au milieu de son discours, et il n'a pu* CONTINUER. (Acad.)

— Durer, persister : *Le mauvais temps* CONTINUE.

= **Se continuer,** v. pron. Être continué : *Cet ouvrage* SE CONTINUE. *Ce sacrifice* SE CONTINUE *par la vie et s'accomplit à la mort.* (Pasc.)

— Se prolonger, s'étendre : *La côte* SE CONTINUE *sans escarpement.* (Lam.) *Ces montagnes* SE CONTINUENT *depuis tel endroit jusqu'à tel autre.*

Syn. Continuer, poursuivre. *Continuer,* c'est ne pas s'interrompre ou reprendre ce qui a été commencé pour le compléter, le terminer; *poursuivre,* c'est continuer sur le même plan, d'après les mêmes idées, et souvent se hâter d'arriver au but. On *continue* sa marche lorsque rien ne nous retient plus; on la *poursuit* malgré ce qui s'y oppose.

CONTINUITÉ, n. f. (*continu.*) Pron. *kon-ti-nui-té.* — État dans lequel toutes les parties d'un tout sont reliées l'une à l'autre sans aucune interruption : *La* CONTINUITÉ *des parties.*

— *Solution de continuité,* toute division de parties auparavant continues; il se dit principalement en médecine : *Les plaies, les fractures sont des* SOLUTIONS DE CONTINUITÉ *dans les chairs ou dans les os.*

— Durée continue : *La* CONTINUITÉ *du travail. C'est surtout la* CONTINUITÉ *des maux qui rend leur poids insupportable.* (J.-J. Rouss.) *La* CONTINUITÉ *de ce bruit m'importune. L'esprit religieux ne s'acquiert que par la* CONTINUITÉ *d'un enseignement où la loi divine se trouve comme infusée.* (Kératry.)

— Par extens. : *La franchise est une* CONTINUITÉ *de caractère.* (Duclos.)

— Philos. *La loi de continuité,* la loi suivant laquelle nul changement ne s'opère dans la nature que par degrés insensibles.

Syn. Continuité, continuation. *Continuité* se dit de la durée non interrompue : *Une* CONTINUITÉ *de malheurs;* et *continuation* de la durée prolongée : *La* CONTINUATION *de la guerre ruine le pays.*

CONTINÛMENT, adv. (*continu.*) Pron. *kon-ti-nu-man.* — Sans aucune interruption : *Il faut y travailler* CONTINÛMENT. (Acad.)

CONTONDANT, ANTE, adj. (*contundens, entis,* qui blesse, qui meurtrit; lat.) Pron. *kon-ton-dan-dantt.* — Chir. Qui blesse sans percer ni couper, mais en faisant des contusions, comme un bâton, une massue, etc. : *Instrument* CONTONDANT.

CONTONDRE, v. trans. ou act. 4e conj. (*contundere,* blesser, meurtrir; lat.) Didact. Produire des contusions. ‖ Peu usité.

CONTORNIATE, adj. f. (*cum,* avec, *tornare,* façonner; lat.) Pron. *kon-tor-niatt.* — Il se dit des médailles de cuivre qui sont terminées à leur circonférence par un cercle d'une ou de deux lignes de largeur, continu avec le métal, bien qu'une rainure assez profonde régnant à l'extrémité de chaque côté de la médaille semble l'en détacher.

CONTORSILE, adj. des 2 g. (*contorsus,* tourné; lat.) Bot. Il se dit d'une feuille ou d'une foliole dont le pétiole est susceptible de torsion.

CONTORSION, n. f. (*cum,* avec; lat., et *torsion.*) Pron. *kon-tor-cion.* — Mouvement violent produit par quelque accident intérieur, et qui tord les muscles, les membres d'une personne : *Éprouver de violentes* CONTORSIONS. *La colique cause d'horribles* CONTORSIONS.

— Par extens. Geste forcé, exagéré : *Les violons commençaient à démancher sans trop d'efforts ni de* CONTORSIONS. (Vitet.) *Les* CONTORSIONS *déplaisent dans un orateur.* (Acad.)

Non, je ne hais rien tant que les *contorsions*
De tous les grands faiseurs de protestations. (Mol.)

— Peint. et sculpt. Attitude outrée, mouvement forcé et exagéré que l'artiste a donné à la pose, aux traits, à la physionomie de son œuvre.

— Fig. *Donner une contorsion à la vérité,* faire prendre à une phrase, donner à une idée un sens qu'elle n'a pas; avoir l'air de dire la vérité tout en mentant.

CONTOUR, n. m. (*cum,* avec; lat., et *tour.*) Ce qui termine extérieurement un corps ou les parties d'un corps; il ne se dit guère qu'en parlant des objets dont les formes sont arrondies : *Les* CONTOURS *d'un beau corps.* (Acad.) *De gracieux* CONTOURS. *Pour que l'œil soit satisfait, le* CONTOUR *extérieur de la partie sphérique d'une coupole ne doit pas être le même que le* CONTOUR *intérieur.* (Stendhal.)

— Il se dit en peinture et en sculpture lorsqu'on parle des figures : *Le* CONTOUR *de cette figure est admirable. Des* CONTOURS *hardis, moelleux.* (Acad.)

— *Les contours d'une draperie,* les tours qu'elle fait aux endroits où elle se relève.

— Circuit, enceinte : *Le* CONTOUR *d'une ville, d'une forêt. C'est là que la nature, dans une étendue de trente lieues de* CONTOUR, *étale sa richesse avec toute sa simplicité.* (Rayn.)

CONTOURNABLE, adj. des 2 g. (*contourner.*) Pron. *kon-tour-nabl.* — Qui peut être contourné.

CONTOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Contourner : *Taille* CONTOURNÉE. *Jambes* CONTOURNÉES.

— Arch. *Le fût d'une colonne torse est* CONTOURNÉ *en forme de vis.* (Acad.)

— Fig. et littér. Mal arrangé, mal construit; *Phrase* CONTOURNÉE.

CONTOURNEMENT, n. m. (*contourner.*) Action de contourner ou de se contourner : *Les* CONTOURNEMENTS *multipliés des longues vrilles du concombre.* (Dutrochet.)

CONTOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec; lat., et *tourner.*) Pron. *kon-tour-né.* — Peint. et sculpt. Donner à une figure ou à un ouvrage d'architecture le contour convenable : *Savoir bien* CONTOURNER *une figure.* CONTOURNER *des volutes.* (Acad.)

— Vulgair. Déformer, faire qu'une chose soit de travers : *Cette position finit à la longue par* CONTOURNER *les jambes. La chaleur* A CONTOURNÉ *ce morceau de bois.* (Acad.)

— Passer autour de quelque chose : *Ce muscle* CONTOURNE *telle partie.* (Acad.)

— M. de Lamartine l'a employé dans le sens de Suivre les contours, faire le tour en marchant : *Les chevaliers se jetèrent dans les montagnes,* CONTOURNÈRENT *de crête en crête le golfe, et furent recueillis par les galères chrétiennes.*

Nos pas se fatiguant à *contourner* leur base. (Lam.)

— Néol. Anat. Entourer, environner.

= **Se contourner,** v. pron. Se déformer : *Sa taille* SE CONTOURNE.

CONTRA, n. m. Ornith. Étourneau de Bengale.

— Bot. Espèce d'armoise.

— Anc. mus. Haute-contre.

CONTRACTABLE, adj. des 2 g. (*contracter.*) Qui peut être contracté.

CONTRACTANT, part. prés. du v. Contracter.

CONTRACTANT, ANTE, adj. (*cum,* avec, *tractans, antis,* qui traite; lat.) Pron. *kon-trak-tan, tant.* — Qui contracte : *Parties* CONTRACTANTES.

— N. m. *Les* CONTRACTANTS. *Un des* CONTRACTANTS. (Acad.) *Le traité social a pour fin la conservation des* CONTRACTANTS. (J.-J. Rouss.)

CONTRACTATION, n. f. (*contracter.*) Pron. *kon-trac-ta-cion.* — Anc. Tribunal qui tenait ses séances à Cadix pour les affaires et le commerce des Indes Orientales.

CONTRACT, ACTE, adj. (*contractus,* contraction, resserrement; lat.) Pron. *kon-trakt.* — Gramm. gr. Il se dit des noms, des adjectifs et des verbes soumis à la contraction : *Déclinaisons, verbes* CONTRACTS. *Noms* CONTRACTS. || GRAMM. V. COMPACT.

CONTRACTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contracter : *Les habitudes contractées de bonne heure s'effacent difficilement.*

— Minér. Il se dit d'un dodécaèdre dans lequel les bases des pentagones extrêmes éprouvent une sorte de contraction par suite de l'inclinaison des faces latérales.

— Bot. Nectaire contracté, nectaire qui ne déborde pas le vase de l'ovaire.

CONTRACTER, v. trans. ou act. 1re conj. (*contractus,* sup. de *contractare,* réunir; lat.) Pron. *kon-trak-té.* — Dr. Prendre un engagement, faire une convention avec quelqu'un : CONTRACTER *un mariage, un engagement.*

— Absol. *François I^{er} abolit l'ancien usage de* CONTRACTER *en latin.* (Volt.) *Un mineur ne peut pas* CONTRACTER.

— Mor. *Contracter des obligations envers quelqu'un,* en accepter des services qui obligent, engagent.

— Il se dit des liaisons qui se forment entre deux personnes par suite d'une fréquentation habituelle : CONTRACTER *amitié, familiarité avec quelqu'un.*

— Il se dit des habitudes qui s'acquièrent par des actions réitérées : *A force de commettre de petites fautes, il a* CONTRACTÉ *l'habitude du vice.* CONTRACTER *de bonnes, de mauvaises habitudes. Il y a des vices que nous apportons en naissant, il y en a d'autres que nous* CONTRACTONS. (La Br.) *L'oreille de Gluck* AVAIT CONTRACTÉ *le besoin des effets compliqués et du choc des dissonances.* (Vitet.) *Plusieurs personnes effacent leurs taches aussi promptement qu'elles les* CONTRACTENT. (Pasc.)

— Par extens. *Ce vin* A CONTRACTÉ *un goût fort désagréable.*

— Méd. En parl. des maladies, Se gagner par la contagion ou de toute autre façon : CONTRACTER *un rhume, une pleurésie.*

— Particul. Resserrer, diminuer le volume d'un corps par le rapprochement de ses parties : *L'abaissement de la température* CONTRACTE *les corps.*

— Il se dit surtout en parl. des muscles et des nerfs : *La fureur* CONTRACTE *les muscles du visage.* (Acad.) *L'habitude de froncer ses gros sourcils, de* CONTRACTER *les rides de son visage rendait son abord glacial.* (H. de Balzac.)

— Gramm. Réunir deux voyelles ou deux syllabes pour n'en former qu'une seule : *On* CONTRACTE *à le en* AU, *de le en* DU.

= **Se contracter,** v. pr. Être contracté : *Ces habitudes* SE CONTRACTENT *facilement. C'est un défaut qui* SE CONTRACTE *aisément.*

— Mor. Être formé : *Chez les nations slaves l'amitié est un engagement solennel qui* SE CONTRACTE *au pied des autels.* (Portalis.)

— Se resserrer : *Ses muscles* SE SONT CONTRACTÉS. *Certains liquides* SE CONTRACTENT *au moment de la congélation.* (Cuv.)

— Gramm. Il se dit de deux voyelles ou de deux syllabes qui s'unissent pour n'en former qu'une seule : *Dans les verbes grecs en* ΕΩ, ΕΕ SE CONTRACTE *en* ΕΙ. (Acad.)

CONTRACTIF, IVE, adj. (*contracter.*) Pron. *kon-trak-tif, tiv.* — Méd. Qui détermine un resserrement, une contraction.

CONTRACTILE, adj. des 2 g. (*contracter.*) Pron. *kon-trak-til.* — Physiol. Qui est susceptible de contraction : *La fibre des muscles est* CONTRACTILE. (Ac.)

CONTRACTILITÉ, n. f. (*contractile.*) Pron. *kon-trak-ti-li-té.* — Physiol. Faculté de se contracter : CONTRACTILITÉ *volontaire.* CONTRACTILITÉ *involontaire.* CONTRACTILITÉ *et sensibilité sont les témoignages ou les preuves de l'état de vie.* (Broussais.) *C'est à la* CONTRACTILITÉ *de la fibre musculaire que sont entièrement dus les mouvements qui donnent l'impulsion au liquide que le cœur doit faire circuler.* (Corvisart.) *La prunelle de ses yeux, doués d'une grande* CONTRACTILITÉ, *semblait alors s'épanouir.* (H. de Balz.)

CONTRACTION, n. f. (*contracter.*) Pron. *kon-trak-cion.* — Phys. Resserrement des molécules d'un corps:

— Lorsque la température d'un corps s'abaisse, les molécules se rapprochent les unes des autres, en sorte que plus il se refroidit, moins il occupe d'espace. Ce phénomène, appelé *contraction,* est l'opposé de celui de la dilatation.

— *Force de contraction,* propriété dont jouissent certains corps, de revenir à leur premier état après qu'on les a étendus par un effort. Telles sont les cordes à boyau et la gomme élastique ou caoutchouc.

— Physiol. Raccourcissement des nerfs ou des muscles lorsqu'ils viennent à se retirer : *Cette blessure causa la* CONTRACTION *de tel muscle.* (Acad.) *Le sang court exciter dans le cœur cette* CONTRACTION *par laquelle le mouvement se perpétue.* (A. Mart.)

— Gramm. Réduction ou réunion de deux voyelles, de deux syllabes en une seule, comme *ao* dans les mots *août, paon, faon,* etc., qu'on prononce *oût, pan, fan,* etc. : *L'accent circonflexe indique ordinairement que le mot a subi une* CONTRACTION. ÂGE *est formé de* AAGE, RÔLE *de* ROOLE *par* CONTRACTION.

— Il se dit particul. dans la grammaire grecque : *Il y a deux sortes de* CONTRACTION, *la synérèse et la crase.* (Acad.)

CONTRACTUEL, ELLE, adj. (*contracter.*) Pron. *kon-trak-tuèl.* — Jurispr. Qui est stipulé par un contrat : *Substitution* CONTRACTUELLE.

CONTRACTUELLEMENT, adv. (*contractu-el-elle-ment.*) Jurispr. Qui se fait par contrat.

CONTRACTURE, n. f. (*contracter.*) Archit. Rétrécissement qui se fait dans la partie supérieure d'une colonne.

— Pathol. Affection qui consiste dans la rigidité permanente et chronique des muscles fléchisseurs; elle a pour cause une lésion de quelque point du système nerveux : *La* CONTRACTURE *peut être l'effet de l'abus des liqueurs spiritueuses.*

CONTRADICTEUR, n. m. (*contradictor,* opposant; lat.) Pron. *kon-tra-dik-teur.* — Celui qui contredit : *C'est un éternel* CONTRADICTEUR. *Ces vérités n'ont point de* CONTRADICTEURS. (Beaum.)

— Jurispr. L'avocat de la partie adverse. || *Légitime contradicteur,* celui qui a qualité ou intérêt pour contredire.

— *Acte sans contradicteur,* acte par défaut, sans que les parties intéressées y aient été appelées.

CONTRADICTION, n. f. Pron. *kon-tra-dik-cion.* — Action de contredire; opposition aux sentiments et aux discours de quelqu'un : *Les grands n'aiment pas la* CONTRADICTION. (Acad.) *Cet avis a passé sans* CONTRADICTION. *Leur langage était plein de cependant, de néanmoins, de moi je ferais, moi à votre place, toutes phrases qui préparent la* CONTRADICTION. (H. de Balzac.)

— Au pl. Discours, paroles par lesquelles on s'oppose à l'avis de quelqu'un : *J'ai entendu plusieurs* CONTRADICTIONS *à cet avis.* || Peu usité.

— *Esprit de contradiction,* disposition à contredire sans cesse; il se dit d'une personne qui n'est jamais de l'avis d'une autre, qui aime à faire opposition à tout ; *C'est un esprit de* CONTRADICTION.

— *Faire une chose par esprit de contradiction,* pour le plaisir d'être en opposition avec un autre.

— Action de se contredire : *Être, tomber en* CONTRADICTION *avec soi-même. Les* CONTRADICTIONS *de cet accusé l'ont perdu.* (Acad.)

— Au pl. Opposition à un sentiment, à une doctrine : *Les* CONTRADICTIONS *ne l'ont pas rebuté.* (Volt.) *Il y a dans sa conduite mille* CONTRADICTIONS. *L'exécution de ce projet, plus brillant peut-être que sage, n'éprouve que peu de* CONTRADICTIONS. (Rayn.)

— Par extens. Opposition, incompatibilité entre les éléments d'une même chose : *Il n'y a point de* CONTRADICTION *dans la nature.* (Vauv.) *L'esprit humain est la* CONTRADICTION *même.* (Montesq.) *Il y a* CONTRADICTION *entre ces deux propositions.* (Acad.)

— *Impliquer contradiction,* exprimer des idées dont l'une exclut et détruit l'autre.

CONTRADICTOIRE, adj. des 2 g. (*contredire.*) Pron. *kon-tra-dik-toar.* — Qui implique contradiction : *Il est* CONTRADICTOIRE *d'aimer une chose sans s'y plaire.* (Vauv.)

— Qui est en contradiction avec : *Cette proposition est* CONTRADICTOIRE *à telle autre. Des nouvelles* CONTRADICTOIRES.

— Jurispr. Il se dit de tout ce qui se fait ou s'instruit dans un procès en présence des parties intéressées.

— *Jugement, arrêt contradictoire,* jugement, arrêt rendu sur les plaidoiries ou les productions respectives des parties.

— N. m. Ce qui contredit : *La reine mère et le roi, séduits par les jésuites, s'étaient laissé persuader par eux le* CONTRADICTOIRE *exact et précis de la vérité.* (St-Simon.) *Les* CONTRADICTOIRES *sont incompatibles et nécessairement exclusifs l'un de l'autre.* (Marm.)

CONTRADICTOIREMENT, adv. (*contradictoire.*) Pron. *kon-tra-dik-toar-man.* — D'une manière contradictoire.

Toutes deux gouvernaient *contradictoirement.* (C. Del.)

— Jurispr. Il se dit des jugements rendus après les plaidoiries et les productions des parties : *Arrêt rendu* CONTRADICTOIREMENT.

CONTRAIGNABLE, adj. des 2 g. (*contraindre, contraignant.*) Pron. *kon-trè-gniabl.* — Jurispr. Qui peut être contraint à exécuter une convention, une promesse, un jugement, un acte obligatoire : *Les adjudicataires et leurs cautions sont responsables et* CONTRAIGNABLES *par corps.* (Cod. forest.)

CONTRAIGNANT, part. prés. du v. Contraindre.

CONTRAIGNANT, ANTE, adj. Gênant, pénible : *Rien de* CONTRAIGNANT *ni d'imposant dans sa société, il mettait tout le monde à l'aise.* (St-Sim.)

..... Je sais comme embarrasse
Le *contraignant* effort de ces aveux en face. (Mol.)

CONTRAINDRE, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec, *stringere,* serrer; lat.) (*Je contrains, tu contrains, il contraint, nous contraignons, vous contraignez, ils contraignent; je contraignais; je contraignis, je contraindrai; je contraindrais; contrains, contraignons, contraignez; que je contraigne; que je contraignisse; contraignant; contraint, contrainte.*) Obliger quelqu'un par violence, par influence ou de toute autre manière à faire quelque chose contre son gré, l'influencer, comprimer sa volonté : *On l'*A CONTRAINT *à se soumettre à tout.* CONTRAINDRE *les ennemis à recevoir la paix.* (La Br.)

— Prov. *La nécessité contraint la loi,* la nécessité oblige parfois à transgresser la loi.

.. Lui-même au torrent nous *contraint* de céder. (Rac.)

— Fig. *La nécessité l'*A CONTRAINT *d'agir ainsi.*

— Prat. Obliger par quelque voie de droit à donner ou à faire quelque chose : CONTRAINDRE *quelqu'un par justice, par saisie de biens, par corps et autres voies.* (Acad.)

— Gêner quelqu'un dans ses goûts, dans ses habitudes, dans sa manière de vivre, etc. : *Il me* CONTRAINT *beaucoup dans mes habitudes.* CONTRAINDRE *ses goûts.*

— Fig. Il se dit en parl. de choses qui imposent une certaine obligation : *Cela me* CONTRAINT. *Ces considérations me* CONTRAIGNIRENT *d'agir ainsi.*

— Serrer, presser, mettre à l'étroit : *Ces chaussures le* CONTRAIGNENT *tellement qu'il ne peut marcher.* || Vieux.

— Fig. Il est plus usité dans ce sens : *Ces choses* CONTRAIGNENT *bien moins l'éloquence qu'elles ne la fixent.* (La Br.)

— Absol. Forcer, imposer des obligations par la force, la violence : *La religion ne doit pas* CONTRAINDRE, *mais persuader.*

= **Se contraindre,** v. pron. Se gêner, se faire violence à soi-même dans ses goûts, ses habitudes, ses pensées, etc. : *Il* SE CONTRAINT *devant ces personnes-là. Ne* VOUS CONTRAIGNEZ *pas pour moi, je vous prie.* (Acad.) *En certaines occasions il faut savoir* SE CONTRAINDRE.

Trop libre en volonté, je ne *me* puis *contraindre.*
(Regnier.)

Syn. Contraindre, forcer, violenter. Tous les trois marquent une atteinte portée à la liberté : *Contraindre* se dit de ce qui comprime l'expansion de la liberté, les sentiments ou la réflexion ; *forcer,* de ce qui annule la volonté et fait agir contrairement à ce qu'on voulait ; *violenter* renchérit sur *forcer* et y ajoute encore l'idée d'une lutte désespérée.

CONTRAINT, AINTE, part. pass. du v. Contraindre : *Cet homme a été* CONTRAINT *d'agir ainsi. Il fut* CONTRAINT *d'abandonner le pouvoir.* (Guizot.)

— Fig. Gêné, embarrassé : *Air* CONTRAINT. *J'étais parvenu à la mettre à l'aise, et je me sentais toujours extrêmement* CONTRAINT. (Chateaub.) *Un homme*

né chrétien et Français se trouve CONTRAINT *dans la satire.* (La Br.) *Il n'y a rien de* CONTRAINT *dans ses manières.* (Acad.) *La mer est* CONTRAINTE *dans ce détroit.* (Id.)

— Forcé : *La jalousie est un aveu* CONTRAINT *du mérite.* (La Br.)

Laisser là mes douleurs, en effacer l'empreinte,
Pour animer un bal de ma gaîté *contrainte.* (C. Del.)

— Littér. *Style contraint*, gêné, forcé, par oppos. à Libre, naturel.

— Mus. *Basse contrainte*, celle dont le chant est borné à un petit nombre de mesures.

— Suivi d'un infinitif, il prend tantôt la prép. *à*, tantôt la prép. *de* : *Je me vois* CONTRAINT À *retracer le tableau d'une époque déjà éloignée.* (Barante.) *J'ai été* CONTRAINT D'*agir comme je l'ai fait.*

CONTRAINTE, n. f. (*contraindre.*) Violence qu'on exerce contre quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose contre son gré, ou pour l'empêcher de faire ce qu'il voudrait : *Employer la* CONTRAINTE. *User de* CONTRAINTE. *Agir sans* CONTRAINTE. (Acad.)

....J'aurais, s'il le faut, recours à la *contrainte.* (C. Del.)
Quoi ! seigneur, vous iriez jusques à la *contrainte.* (Rac.)

— État de celui à qui on fait cette violence : *Il est dans une dure* CONTRAINTE. *Cette* CONTRAINTE *blesse.* (Acad.)

— *Contrainte morale*, violence morale pour obliger quelqu'un à agir contre son gré.

— Retenue qu'on est obligé de garder dans sa conduite, ses pensées, etc., par respect pour certaines considérations, certaines bienséances : *C'est une grande* CONTRAINTE *que d'être obligé de se taire en de certaines occasions.* (Acad.) *Toutes ces façons m'embarrassent ; je suis libre, et la* CONTRAINTE *me désespère.* (Campistr.) *L'affectation est le dehors de la* CONTRAINTE *et du mensonge.* (Vauv.)

— Gêne produite par les choses qui serrent, qui tiennent trop à l'étroit, comme les vêtements, les chaussures, etc. : *Vos souliers sont bien étroits, vous devez être dans une grande* CONTRAINTE. (Acad.) ‖ Ce sens vieillit.

— Fig. *La contrainte de la mesure, de la rime*, la gêne, l'embarras que font éprouver aux poëtes les règles de la mesure et les difficultés de la rime.

— Prat. Acte par lequel on force quelqu'un à faire ou à donner une chose : CONTRAINTE *par saisie de biens.*

— *Contrainte par corps*, acte qui confère le droit de faire emprisonner une personne, principalement un débiteur.

— Action même d'arrêter, d'emprisonner en vertu de ce droit : *Les* CONTRAINTES *s'exécutaient pour dettes par les riches contre les pauvres.* (Boss.)

— Mat. fisc. Mandement décerné contre un redevable de deniers publics : *Porteur de* CONTRAINTES. *Décerner une* CONTRAINTE. CONTRAINTES, *garnisaires, recors, ventes forcées, tout est mis en jeu par les agents du fisc.* (J.-B. Say.)

CONTRAIRE, adj. des 2. g. (*contrarius*; lat., m. sign.) Pron. *kon-trèr.* — Opposé ; il se dit ordinairement en parl. de deux choses que l'on compare : *Le froid et le chaud sont* CONTRAIRES. *La vertu et le vice sont* CONTRAIRES. (Acad.) *Cette action est* CONTRAIRE *à l'honneur.*

— Qui suit une direction opposée : *La mer est le jouet de tous les vents* CONTRAIRES. (Fén.) *Être, aller en sens* CONTRAIRE. (Acad.)

— Qui exprime une chose contraire : *Deux arrêts* CONTRAIRES. *Deux propositions* CONTRAIRES *à la vérité.*

— Fig. Qui enfreint ou offense : *Ce qui est* CONTRAIRE *à la loi de Dieu.* (Mass.) *De tels actes sont* CONTRAIRES *à nos droits.* (Acad.)

— Nuisible : *Il y a des aliments qui sont* CONTRAIRES *aux bilieux.* (Acad.) *Le vin nous est* CONTRAIRE.

— Qui est en contradiction : *En cela, vous êtes* CONTRAIRE *à vous-même.* (Acad.)

— Log. *Propositions contraires*, se dit de deux propositions qui énoncent des choses opposées, de manière qu'elles peuvent être fausses toutes deux, quoi qu'elles ne puissent pas être toutes deux vraies, comme : *La fortune se plaît à suivre la vertu ; la fortune se plaît à suivre le vice.*

— Défavorable : *C'est un homme qui m'a toujours été* CONTRAIRE. (Acad.)

— Poét. *Les dieux nous sont* CONTRAIRES. *La fortune m'a jusqu'alors été* CONTRAIRE.

— Prat. *Les parties sont contraires en faits*, leurs allégations sont tout à fait contradictoires.

— *Défense au contraire*, réserve que l'on fait d'alléguer en temps et lieu des raisons contraires aux prétentions de la partie adverse.

— Mar. *Vent contraire*, vent qui force d'orienter les voiles au plus près et de courir des bordées pour approcher le plus possible du point que l'on veut atteindre.

= **Contraire**, n. m. L'opposé : *Vous m'avez dit le* CONTRAIRE. *Le chaud est le* CONTRAIRE *du froid. Nous faisons tout le* CONTRAIRE *de ce que Dieu nous commande.* (Boss.) *Deux* CONTRAIRES *ne peuvent subsister ensemble.* (Acad.) *Vous m'aviez promis d'agir ainsi, et vous avez fait tout le* CONTRAIRE. *Malheur à l'audacieux chevalier qui oserait soutenir le* CONTRAIRE. (Étienne.)

— Fam. *Aller au contraire d'une chose*, s'y opposer, y contredire.

— N. m. pl. Choses opposées entre elles : *Chercher à concilier les* CONTRAIRES. *C'est des* CONTRAIRES *que résulte l'harmonie du monde.* (B. de St-P.)

— Log. Propositions qui se détruisent : *Il donnerait beaucoup pour que les* CONTRAIRES *pussent être vrais en même temps.* (Beaum.) *La raison des* CONTRAIRES.

= **Au contraire**, locut. adv. Tout autrement, d'une manière opposée : *Loin de parler ainsi, il a dit* AU CONTRAIRE *que... Je ne lui suis pas opposé ;* AU CONTRAIRE, *je le sers de tout mon pouvoir.* (Acad.)

— On emploie dans un sens analogue : TOUT AU CONTRAIRE ; BIEN AU CONTRAIRE.

CONTRAIREMENT, adv. (*contraire.*) Pron. *kon-trèr-man.* — D'une manière opposée : *Il a agi* CONTRAIREMENT *à ce qu'il vous avait dit. Agir* CONTRAIREMENT *aux dispositions de la loi.* (Acad.)

CONTRALTO, n. m. (mot ital.) Pron. *kon-tral-tô.* — Mus. La plus grave des voix de femme : *Les castrats chantent dans les églises d'Italie la partie de* CONTRALTO. (Acad.)

— Au pl. *Des* CONTRALTO. On dit aussi CONTRALTE.

CONTRAPONTISTE, n. m. (*contra*, contre, *punctum*, point ; lat.) Mus. Compositeur qui connaît les règles du contre-point.

CONTRARIANT, part. prés. du v. Contrarier.

CONTRARIANT, ANTE, adj. (*contrarier.*) Qui se plaît, qui aime à contrarier : *C'est une personne bien* CONTRARIANTE. *Homme, esprit* CONTRARIANT. *Les humeurs incommodes et* CONTRARIANTES *des hommes.* (Boss.)

— Qui est propre à contrarier : *C'est un accident bien* CONTRARIANT. *Cela est bien* CONTRARIANT. (Acad.) *Événements* CONTRARIANTS.

CONTRARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Contrarier : *Je fus* CONTRARIÉ *dans mes desseins.*

— Mar. *Navire contrarié par la marée, par le vent*, qui a la marée ou le vent contraire.

CONTRARIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*contrarius*, contraire ; lat.) Pron. *kon-tra-rié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous contrariions, vous contrariiez.*

— Dire ou faire le contraire de ce que dit ou de ce que fait une personne : *Vous me* CONTRARIEZ *sans cesse.*

.... Je devrais à genoux devant toi
Ne point *contrarier* ta fièvre et ton délire. (V. Hugo.)

— Faire obstacle, s'opposer à quelqu'un dans ses desseins, dans ses volontés : *Il me* CONTRARIE *dans mes desseins. Nous écoutons avec défiance les censeurs qui* CONTRARIENT *nos penchants et qui nous avertissent de nos erreurs, de nos dangers.* (Ségur.)

— Fig. Il se dit en parl. des choses : *Cet événement me* CONTRARIE. *Vos concurrents vous supplantent, les éléments vous* CONTRARIENT. (Mass.)

— Par extens. Troubler, déranger : CONTRARIER *la nature, c'est ramer contre le courant.* (Beaum.) *Ce mouvement* CONTRARIE *cet autre.*

— Mor. : *L'ignorance* CONTRARIE *singulièrement l'établissement de la liberté parmi nous.*

— Absol. Faire obstacle, résister : *Il aime à* CONTRARIER.

= **Se contrarier**, v. pron. Agir soi-même contrairement à ses principes, à ses idées, à ce qu'on avait fait dans une circonstance analogue : *Cet homme* SE CONTRARIE *à chaque instant dans sa conduite.*

— Agir en opposition l'un de l'autre : *Ils prennent plaisir à* SE CONTRARIER.

— Fig. En parl. des choses, Ne pas concorder l'une avec l'autre ; être en opposition directe : *Ces deux mouvements* SE CONTRARIENT.

— Moral. : *Ces deux idées* SE CONTRARIENT.

CONTRARIÉTÉ, n. f. (*contraire.*) Pron. *kon-tra-rié-té.* — Opposition entre certaines choses : *La* CONTRARIÉTÉ *qui existe entre le froid et le chaud.* CONTRARIÉTÉ *de volontés, d'humeurs.* (Acad.) *Elles étaient animées par la* CONTRARIÉTÉ *de leurs intérêts.* (Boss.) *Il y a* CONTRARIÉTÉ *entre vos deux esprits. Nous ne sommes que mensonge, duplicité,* CONTRARIÉTÉ. (Pasc.)

— Ce qui gêne, ennuie : *La* CONTRARIÉTÉ *seule peut l'émouvoir.* (Piron.)

— Obstacle, empêchement, traverse ; dans ce sens, on l'emploie le plus souvent au pluriel : *Il a éprouvé mille* CONTRARIÉTÉS *avant de réussir.*

— Contre-temps : *Il pleut au moment où je veux sortir ; quelle* CONTRARIÉTÉ ! (Ac.)

— Prat. Allégation de faits contraires sur lesquels on donne un appointement dit *de contrariété*, pour permettre aux parties de faire preuve chacune de son côté.

— *Contrariété d'arrêts*, opposition entre deux décisions rendues en dernier ressort et fondées sur les mêmes moyens.

CONTRASTANT, part. prés. du v. Contraster.

CONTRASTANT, ANTE, adj. Qui contraste : *Figures* CONTRASTANTES.

— Min. Il se dit d'un cristal en forme de rhomboïde aigu, dans lequel on observe, relativement au noyau, une inversion d'angle qui se rapporte à un rhomboïde beaucoup plus obtus : *Carbonate de chaux* CONTRASTANT.

CONTRASTE, n. m. (*contra*, contre, *status*, position ; lat.) Pron. *kon-trastt.* — Opposition : CONTRASTE *d'ombre et de lumière. La voiture semble se plaire à multiplier les* CONTRASTES. (Acad.)

— Mor. : CONTRASTE *de caractères, de sentiments. L'avare et le dissipateur sont deux* CONTRASTES *parfaits.* (Dest.) *Sa vie offre de grands* CONTRASTES. (Ac.)

— Littér. et arts : *Il force et exagère une passion, un* CONTRASTE, *des attitudes.* (La Br.) *Le* CONTRASTE *de deux idées.*

— Opposition d'effets : *Ce peintre entend bien les* CONTRASTES. ‖ *L'art des contrastes*, l'art de ménager d'heureuses oppositions.

— Il s'emploie en musique dans un sens analogue : *Ce morceau forme un très-beau* CONTRASTE *au milieu de cette partition. Il est très-ordinaire aux compositeurs qui manquent d'invention d'abuser du* CONTRASTE. (J.-J. R.)

CONTRASTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contraster : *Des caractères bien* CONTRASTÉS. *Des figures bien* CONTRASTÉES.

CONTRASTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*contra*, contre, *stare*, se tenir ; lat.) Pron. *kon-trass-té.* — Être en opposition, en contraste : *Les frontons de cet édifice* CONTRASTENT. *Les lumières et les ombres de ce tableau* CONTRASTENT *bien.* (Acad.) *Dans l'univers tout se tient, se soutient,* CONTRASTE *sans se contredire.* (Thiers.) *Sa conduite* CONTRASTE *avec son état.* (Id.) *Ces deux caractères* CONTRASTENT *l'un avec l'autre. L'Italie aux cent princes et aux magnifiques souvenirs* CONTRASTE *avec la Suisse obscure et républicaine.* (Chât.) *La majesté de la nature* CONTRASTE *avec notre néant.* (Laya.)

— V. tr. Peint. et sculpt. Faire contraster, mettre en opposition : *Il faut être un peintre habile pour savoir* CONTRASTER *les têtes, et leur conserver cependant l'air naturel.* (Ac.)

CONTRAT, n. m. (*contractus* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-tra.* — Convention, pacte, traité entre deux ou plusieurs personnes, rédigé par écrit, sous la sanction de l'autorité publique : *L'homme n'est pas seulement en contact avec les choses, il est en rapport avec les personnes libres et volontaires comme lui ; de là les* CONTRATS. (Lerminier.) *Dresser un* CONTRAT. *Rédiger les clauses d'un* CONTRAT. *Faire la lecture d'un* CONTRAT.

— Jurispr. *Contrat pur et simple*, qui n'est ni conditionnel, ni à terme, ni aléatoire.

— *Contrat judiciaire*, convention prise en justice.

— *Contrat de mariage*, acte notarié qui constate les conventions faites entre de futurs époux. Il se dit aussi du lien qui unit les époux.

— *Contrat simulé*, acte notarié pour la forme, ou bien pour cacher quelque opération illicite.

— *Contrat unilatéral*, acte par lequel une des parties contractantes seulement est tenue envers l'autre.

— Mar. *Contrat de bienfaisance*, prêt fait sur des objets composant une expédition maritime. Si ces objets périssent, la somme du prêt n'est pas remboursée : s'ils ne périssent pas, le prêteur a non-seulement la somme prêtée, mais encore un gain sur les marchandises.

— Par extens. Toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes : *Qu'est-ce qu'un* CONTRAT ? *une stipulation entre deux ou plusieurs volontés.* (Cousin.) CONTRAT-*verbal.* CONTRAT *tacite.*

Je donne, et vous payez ; ce n'est plus qu'un *contrat*

Où le cœur n'est pour rien ; personne n'est ingrat. (C. D.)

— *Contrat social*, convention expresse ou tacite par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement.

— Jeu. Fiche valant dix, fiches ordinaires.

CONTRAVENTION, n. f. (*contrevenir.*) Pron. *kon-tra-van-cion.* — Action de contrevenir à une loi, à une ordonnance, à un règlement, à un traité quelconque : *C'est une* CONTRAVENTION *manifeste au traité de paix.* (Ac.) *Être en* CONTRAVENTION *avec les règlements.* (Ac.)

— Le fait lui-même par lequel on contrevient à une ordonnance, etc. : *Il a commis plusieurs* CONTRAVENTIONS.

— Législ. pén. Infraction à quelque règlement de police, par oppos. à *délit* et à *crime* : *Les crimes, les délits et les* CONTRAVENTIONS. *Suivant le Code pénal, il y a* CONTRAVENTION, *crime et délit non pas d'après la moralité de l'action et la nature de l'homme, mais d'après le tarif de la pénalité.* (Lerminier.)

Syn. Contravention, désobéissance. La *contravention* est un acte tout extérieur, la *désobéissance* un acte hautement moral ; par la première on manque de respect à la loi, par la seconde au législateur.

CONTRAYERVA, n. m. (*contra*, contre, et *yerva*, herbe ; esp.) Pron. *kon-tra-i-èr-va.* — Bot. Plante d'Amérique employée en médecine comme alexipharmaque.

CONTRE, prép. (*contra* ; lat., m. sign.) Il marque l'opposition qui existe entre les personnes ou les choses : *Marcher* CONTRE *l'ennemi. Donner de la tête* CONTRE *une muraille.* (Acad.) *Les voilà aux prises pied* CONTRE *pied, mains* CONTRE *mains.* (Fén.) *Jansénistes* CONTRE *molinistes, gens du parlement* CONTRE *gens d'église, gens de lettres* CONTRE *gens de lettres, courtisans* CONTRE *courtisans, financiers* CONTRE *le peuple, femmes* CONTRE *maris, parents* CONTRE *parents ; c'est une guerre éternelle.* (Volt.) *Ils se sont révoltés* CONTRE *leur souverain. Faire une satire* CONTRE *quelqu'un. S'élever* CONTRE *le vice. Ce qui est* CONTRE *la raison est sottise ou folie ;* CONTRE *l'équité, c'est crime.* (Duclos.)

Faites-vous un rempart des fils *contre* la mère. (Corn.)
Les peuples ni les rois ne peuvent rien *contre* elles.
(Rac.)

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre république,
Lions *contre* lions, parents *contre* parents
Combattre follement pour le choix des tyrans ? (Boil.)

— Fig. *Agir* CONTRE *les convenances,* CONTRE *la politesse. La vanité nous fait faire plus de choses* CONTRE *notre goût que la raison.* (La Rochef.) *Le courage a plus de ressources* CONTRE *les disgrâces que la raison.* (Vauv.)

— Fig. et mor. *Parler* CONTRE *sa pensée,* CONTRE *sa conscience.*

— *Avoir contre soi*, comme obstacle : *Il a* CONTRE LUI *un homme fort influent. Vous n'avez que votre âge, votre air et votre visage* CONTRE *vous.* (Regn.)

— Fig. *Élever autel contre autel*, faire un schisme dans l'Église ou dans quelque communauté. ‖ Par extens. Opposer son crédit au crédit d'une autre personne.

— Fig. et fam. *Aller contre vent et marée*, poursuivre obstinément ses projets malgré tous les obstacles qu'on rencontre.

— Prov. et fig. *C'est le pot de terre contre le pot de fer*, se dit d'un homme faible, sans crédit, sans appui, qui a un démêlé avec un homme puissant.

— Malgré, nonobstant : *Il a fait cela* CONTRE *mon sentiment.* (Acad.) CONTRE *le témoignage du genre humain.* (Boss.) CONTRE *leur propre inclination.* (Fléch.)

— Auprès, proche, en touchant quelque chose : *J'étais assis* CONTRE *le mur.* (Acad.) *Nous voici* CONTRE *la maison.* (Mass.) *C'est pour cela que depuis peu ce damoiseau poli s'est venu loger* CONTRE *moi.* (Mol.) *Dorilas,* CONTRE *qui j'étais, a été de mon avis.* (Id.)

— Il se dit des choses : *Le champ est* CONTRE *le bois.* (Acad.)

Dans le fond de mon âme agitant ma pensée,
Je restai là rêveur, et la tête baissée,
Debout *contre* un tombeau. (Th. Gauth.)

— *Attacher quelque chose contre la muraille*, l'attacher à la muraille.

— *Ci-contre*, V. Ci.

= **Là-contre**, loc. adv. Contre cela ; en opposit. à la chose dont on parle : *Qui diantre peut aller* LÀ-CONTRE ? (Mol.)

— Elliptiq. En opposition de : *Parler pour et* CONTRE. *Sa proposition fut repoussée, tous se sont levés* CONTRE. *L'assemblée a voté* CONTRE.

— Mar. *Courir à contre*, se dit de la marche de deux bâtiments quand ils tiennent une route opposée : *Ces deux vaisseaux* COURENT À CONTRE *l'un de l'autre.*

= **Par contre**, loc. adv. En compensation, du moins : *Si, dans son système, Buffon refuse toute intelligence aux oiseaux, dans son langage* PAR CONTRE *il leur en accorde avec excès.* (Cuv.) *Si plusieurs des essais de Buffon sont heureux, quelques autres* PAR CONTRE *ne le sont pas.* (Id.) ‖ Vieux.

— Jeu. *Faire contre*, se dit lorsqu'un des joueurs faisant jouer un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi.

= **Tout contre**, loc. adv. Tout auprès : *La muraille était derrière lui, il se tenait* TOUT CONTRE. *J'étais* TOUT CONTRE.

— *Être tout contre*, en parl. d'une porte, être entrebâillée : *Je pousse la porte au hasard ; elle* ÉTAIT TOUT CONTRE ; *elle s'ouvre.* (V. Hugo.)

— Cette préposition entre dans la composition d'un grand nombre de mots. Dans les uns elle conserve le sens d'opposition qui lui est propre ; dans d'autres elle a un sens de proximité, de dépendance ou de subordination.

Syn. Contre, malgré, nonobstant. *Contre* exprime une opposition à la règle, à la loi, à la volonté ; *malgré*, une résistance aux obstacles ; *nonobstant*, une résistance aux protestations et aux remontrances. Ce qui se fait *contre* se fait en opposition directe à la chose même ; ce qui se fait *malgré* se fait en dépit des circonstances dans lesquelles la chose se présente ; ce qui se fait *nonobstant* se fait en ne tenant aucun compte des oppositions qui peuvent se rencontrer.

= **Contre**, n. m. Il se dit des raisons, des faits, des circonstances défavorables en quelque affaire, par opposit. à *pour*, qui est alors également substantif : *Soutenir le pour et le* CONTRE. *On parle diversement de cette affaire, il faut savoir le pour et le* CONTRE. (Acad.) *Le pour et le* CONTRE *a été soutenu par les mêmes personnes, mais en différents temps et suivant divers intérêts.* (Duclos.)

— Jeu. Celui qui a fait contre : *Le* CONTRE *paye double.* (Acad.)

— Billard. Effet d'une bille qui, ayant été frappée par une autre bille, revient ensuite frapper : *Faire un* CONTRE.

— Escr. *Parer un contre*, parer en dégageant.

— Techn. Instrument long et large dont se servent les formiers pour fendre leur bois.

CONTRE-ALLÉE, n. f. Pron. *kon-tra-lé.* — Allée latérale et parallèle à une allée principale :

— Au pl. *Des* CONTRE-ALLÉES. *Les* CONTRE-ALLÉES *de cette avenue sont réservées aux piétons.* (Acad.)

CONTRE-AMIRAL, n. m. Pron. *kon-tra-mi-ral.* — Celui qui a le troisième grade d'officier général dans la marine militaire : *Les* CONTRE-AMIRAUX *représentent les chefs d'escadre d'autrefois.*

— Le vaisseau monté par un contre-amiral : *Pavillon de* CONTRE-AMIRAL.

CONTRE-APPEL, n. m. Second appel qui se fait ordinairement à l'improviste pour s'assurer de l'exactitude du premier appel : *Il n'était présent ni à l'appel ni au* CONTRE-APPEL.

— Escr. Mouvement opposé à l'appel de l'adversaire.

— Au pl. *Des* CONTRE-APPELS.

CONTRE-APPLÉGEMENT, n. m. Anc. Jurispr. Opposition formée aux applégements.

CONTRE-APPLÉGER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *contre-appleg* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous contre-applégeons, il contre-appléges*, etc. — Anc. jurispr. S'opposer à la complainte de celui qui veut rentrer dans son héritage.

CONTRE-APPROCHE, n. f. Min. Ensemble de tranchées et boyaux que l'assiégé dirige contre les tranchées de l'assiégeant pour lui barrer le chemin, le harceler et faciliter les sorties de la garnison.

— *Ligne de contre-approche*, tranchée pour découvrir ou envelopper les travaux des ennemis.

CONTRE-ARC, n. m. Pron. *kon-trark.* — Mar. Partie de la quille d'un navire située sous les pieds de la mâture.

CONTRE-ATTAQUE, n. f. Fortif. Travaux qu'exécutent les assiégés en opposition aux tranchées ou lignes d'attaque de l'assiégeant. ‖ Pl. *Des* CONTRE-ATTAQUES.

CONTRE-AUGMENT, n. m. Pron. *kon-trogh-man.* — Anc. jurispr. Gain nuptial et de survie qui consistait, pour le mari, à retenir une partie de la dot de sa femme prédécédée.

CONTRE-AVEU, n. m. Pron. *kon-tra-vou.* — Anc. cout. Opposit. du défendeur qui soutenait que des meubles revendiqués lui appartenaient. ‖ Au pl. *Des* CONTRE-AVEUX.

CONTRE-BALANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-balancer : *Un poids qui est* CONTRE-BALANCÉ *par un autre.*

— Fig. *Ses vertus étaient* CONTRE-BALANCÉES *par ses vices.*

CONTRE-BALANCER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-ba-lan-cé.* — Le *c* du rad. *contre-balanc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous contre-balançons, il contre-balança*, etc. — Il se dit de deux forces opposées dont l'une balance l'autre : *Dans beaucoup de constructions, il importe de* CONTRE-BALANCER *les pressions.*

— Fig. Il se dit en parl. de l'égalité de force, de valeur, de mérite, etc., qui existe entre des choses opposées qu'on met en présence : *Leur puissance* A *longtemps* CONTRE-BALANCÉ *la sienne.* (Acad.) *La femme est imbécile par nature ; il semble que, pour* CONTRE-BALANCER *l'éminente supériorité que ses délicates perceptions lui donnent sur nous, le ciel ait mis à dessein dans son cœur une vanité aveugle.* (G Sand.)

— Faire compensation : *Ses bonnes qualités* CONTRE-BALANCENT *ses défauts.* (Acad.)

= **Se contre-balancer**, v. pr. S'équilibrer : *Ces deux poids* SE CONTRE-BALANCENT *mutuellement.* (Acad.)

— Fig. *Ses défauts et ses qualités* SE CONTRE-BALANÇAIENT. *Le bien et le mal ne* SE CONTRE-BALANCENT *pas toujours.*

CONTREBANDE, n. f. (*contrabando*, contre, malgré le ban, la publication des défenses ; ital.) — Action d'introduire dans un pays des marchandises prohibées, en fraudant les droits : *Marchandises de* CONTREBANDE.

— Par extens. Fraude par laquelle on élude le payement des droits imposés sur les marchandises nationales ou étrangères, soit aux frontières, soit à l'intérieur : *Faire la* CONTREBANDE. *Se livrer à la* CONTREBANDE. *Les droits d'entrée excessifs ont fait dégénérer le commerce en* CONTREBANDE. (Raynal.)

— Il se dit même des marchandises de contrebande : *Acheter de la* CONTREBANDE. *Vendre de la* CONTREBANDE. *Un bâtiment chargé de* CONTREBANDE.

— Fig. et fam. *C'est un homme de contrebande*, se dit d'un homme qui gêne dans une compagnie, dans lequel on n'a pas confiance. *Visage de contrebande*, mauvaise figure.

— Mar. *Contrebande de guerre*, action par laquelle en temps de guerre un navire neutre tente d'introduire dans le territoire de l'une des puissances belligérantes des objets pouvant servir aux hostilités : *Il n'y a de marchandise interdite que la* CONTREBANDE *de guerre.* (Thiers.)

CONTRE-BANDÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit d'un écu où les bandes sont opposées les unes aux autres.

CONTREBANDIER, IÈRE, n. (*contrebande.*) Celui, celle qui fait la contrebande : *Une troupe de* CONTREBANDIERS. *Il se glissait comme un* CONTREBANDIER *sur le rivage.* (Cuv.)

CONTREBARRÉ, ÉE, adj. (*kontr-ba-ré.* — Blas. Il se dit d'un écu où les barres sont opposées les unes aux autres.

CONTRE-BAS (EN), Locut. adv. Pron. *en-kontr-bâ.* — Archit. Dans une direction, une position de haut en bas : *Poser une pièce de construction* EN CONTRE-BAS. *Le fond de la rivière se trouve* EN CONTRE-BAS *de l'étiage.* ‖ On dit qu'un point est *en contre-bas* d'un autre pour exprimer qu'il est à un niveau inférieur.

CONTRE-BASSE, n. f. Mus. Grosse basse sur laquelle on joue la même partie que celle de la basse, mais qui sonne une octave au-dessous de la basse ordinaire et par conséquent deux octaves au-dessous du violon : *Jouer de la* CONTRE-BASSE.

— Par extens. Un homme dont la voix est la plus ordinaire de toutes : *Une bonne* CONTRE-BASSE.

— Au pl. *Des* CONTRE-BASSES.

CONTRE-BASSISTE, n. m. (*contre-basse.*) Mus. Celui qui joue de la contre-basse. ‖ Au pl. Des CONTRE-BASSISTES.

CONTRE-BASSON, n. m. Mus. Instrument à vent qui donne l'octave basse du basson.

— Celui qui joue de cet instrument.

— Au pl. *Des* CONTRE-BASSONS.

CONTRE-BATTERIE, n. f. Pron. *kontr-batt-ri.* — Fortif. Batterie de canons dressée pour en abattre ou pour en protéger une autre : *Faire, élever une* CONTRE-BATTERIE.

— Fig. et fam. Il se dit des moyens qu'on emploie pour déjouer quelque manœuvre, quelque intrigue :

Faire une CONTRE-BATTERIE *pour déjouer une intrigue.* — Au pl. *Des* CONTRE-BATTERIES.

CONTRE-BIAIS (À), loc. adv. Pron. *a-kontr-biè.* — À contre-sens : *Couper une étoffe* À CONTRE-BIAIS.

CONTRE-BISEAU, n. m. Pron. *kontr-bi-zô.* — Techn. Morceau de bois garni de métal que les facteurs d'orgues placent au bas d'un tuyau pour le fermer hermétiquement. || Au pl. *Des* CONTRE-BISEAUX.

CONTRE-BITTES, n. f. pl. Pron. *kontr-bitt.* — Mar. Courbes qui soutiennent les montants des bittes sur l'avant.

CONTRE-BOUTANT, part. prés. du v. Contre-bouter.

CONTRE-BOUTANT, n. m. Archit. Pièce de bois de construction qui sert d'appui. || Au pl. *Des* CONTRE-BOUTANTS.

— Adj. : *Mur* CONTRE-BOUTANT.

CONTRE-BOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-bouter : *Mur* CONTRE-BOUTÉ. *Muraille* CONTRE-BOUTÉE. V. Hugo a employé *contre-buté* dans le même sens : *Une enceinte* CONTRE-BUTÉE *par quatre tours carrées.*

CONTRE-BOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Arch. Appuyer un mur d'un autre mur posé à angles droits.

CONTRE-BRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-brasser : *Voile* CONTRE-BRASSÉE.

CONTRE-BRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-bra-cé.* — Mar. Brasser par le côté opposé à celui par lequel on a brassé d'abord : CONTRE-BRASSER *les voiles.*

CONTRE-BRETÊCHE, n. f. Blas. Rangée de créneaux de différent émail sur une même fasce ou bande.

CONTRE-BRETÊCHÉ, ÉE, adj. Il se dit d'un écusson, d'une pièce où se trouvent des contre-bretèches.

CONTRE-BRODE, n. m. Comm. Sorte d'étoffe blanche et noire.

CONTRE-CALQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-calquer : *Dessein* CONTRE-CALQUÉ.

CONTRE-CALQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-kal-ké.* — Grav. Faire la contre-épreuve d'un calque, ou calquer un calque de manière à obtenir un dessin en sens contraire du dessin original.

= **Se contre-calquer**, v. pron. *Ce dessin se* CONTRE-CALQUE *facilement.*

CONTRE-CANIVEAU, n. m. Constr. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. || Au pl. *Des* CONTRE-CANIVEAUX.

CONTRE-CAPION, n. m. — Anc. Mar. Pièce de bois qui sert de doublage au capion de poupe. || Au pl. *Des* CONTRE-CAPIONS.

CONTRE-CARÈNE, n. f. — Anc. Mar. Pièce opposée à la carène dans la construction d'une galère. || Au pl. *Des* CONTRE-CARÈNES.

CONTRE-CARRE, n. f. Résistance, opposition. || Vieux.

— Jeu, Mise double de la carre.

CONTRECARRÉ, part. pass. du v. Contre-carrer. *Personne* CONTRE-CARRÉE. *Joueur* CONTRE-CARRÉ.

CONTRE-CARRER, v. trans. ou act. 1re conj. Se mettre en opposition avec quelqu'un, combattre ses desseins, ses plans, ses actions, etc. : *Il me* CONTRE-CARRE *dans toutes mes démarches. Elle a* CONTRE-CARRÉ *une heure durant les choses que je veux faire.* (Mol.)

A la *contre-carrer* je mets toute ma joie. (Boursault.)
...Ce vieux rêveur qui naguères à Rome
Contre-carrait Caton. (Regn.)

CONTRE-CHANGÉ, ÉE. Adj. Blas. Il se dit de l'écu quand il est coupé par des lignes.

CONTRE-CHANGEMENT, n. m. Man. Manœuvre du cavalier qui décrit une véritable équerre, à l'angle de laquelle le cheval change de côté.

CONTRE-CHARGE, n. f. Pron. *kontr-charj.* — Pois que le rubanier ajoute à son métier. || Au pl. *Des* CONTRE-CHARGES.

CONTRE-CHARME, n. m. T. de sorcell. Charme contraire qui détruit ou empêche l'effet d'un autre charme. || Peu usité.

CONTRE-CHÂSSIS, n. m. Pron. *kontr-châ-ci.* — Châssis de verre ou de papier qui se place devant un châssis ordinaire.

— Hortic. Double vitrage qu'on met aux fenêtres des orangeries et des serres. || Au pl. *Des* CONTRE-CHÂSSIS.

CONTRE-CHEVRON, n. m. Blas. Chevron opposé de différent émail. || Au pl. *Des* CONTRE-CHEVRONS.

CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE, adj. Il se dit d'un écu où les chevrons sont opposés les uns aux autres.

CONTRE-CIVADIÈRE, n. f. Anc. Mar. Fausse civadière.

CONTRE-CLEF, n. f. Pron. *kontr-clé.* — Arch. Voussoir posé immédiatement à gauche et à droite de la clef d'une voûte. || Au pl. *Des* CONTRE-CLEFS.

CONTRE-CŒUR, n. m. Constr. Fond de la cheminée contre lequel se place le bois qu'on veut brûler.

— Plaque de fer qu'on attache contre le fond de la cheminée pour le préserver de la dégradation et et renvoyer la chaleur. || Au pl. *Des* CONTRE-CŒURS.

= **À contre-cœur**, loc. adv. À regret, avec répugnance, malgré soi : *Agir à* CONTRE-CŒUR. *Faire une chose* À CONTRE-CŒUR.

CONTRE-COMPONÉ, ÉE, adj. Pron. *kontr-kon-po-né.* — Il se dit d'une bordure dont les compons sont disposés à l'inverse des fasces de l'écu.

CONTRE-CORNIÈRE, n. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains.

CONTRE-COUP, n. m. Pron. *kontr-kou.* — Répercussion d'un corps sur un autre : *La balle a donné contre la muraille, et il a été blessé du* CONTRE-COUP. (Acad.)

— Impression faite à une partie opposée à celle qui a été frappée : *Le contre-coup est souvent plus dangereux que le coup.* (Acad.)

— Fig. Événement fâcheux qui arrive par suite ou à l'occasion d'un autre : *Que les loups s'entretuent, heureuses les brebis! mais de la lutte des grands de la terre jaillissent de terribles* CONTRE-COUPS *pour les peuples.* (Châteaubr.) *Elle lui présente aux extrémités de la Pologne les* CONTRE-COUPS *de cette guerre affreuse.* (Thom.) *Dans les plus hautes places, les plus légères fautes ont de violents* CONTRE-COUPS. (Fén.)

— Billard, Il se dit lorsqu'une bille frappée par une autre revient ensuite frapper celle qu'elle a touchée d'abord.

CONTRE-COURANT, n. m. Courant inférieur dont la direction est opposée à celle du courant supérieur : *La théorie des* CONTRE-COURANTS *de Bernoulli.* (Ac.) *À l'aide des* CONTRE-COURANTS, *les pirogues remontent le Meschacébé.* (Châteaubr.)

CONTREDANSE, n. f. (*country*, campagne ; angl. et *danse.*) Pron. *kontr-danss.* — Sorte de danse d'allure vive et légère qui s'exécute ordinairement à huit personnes : *Cette dame est engagée pour la première* CONTREDANSE. (Acad.)

— Il se dit aussi d'un air de contredanse : *Jouer une* CONTREDANSE.

CONTREDATÉ, ÉE, part. pass. du v. Contredater. *Une lettre* CONTREDATÉE.

CONTREDATER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-da-té.* — Mettre à une lettre une date autre que celle qu'on avait mise d'abord.

CONTRE-DÉCLARATION, n. f. Déclaration contraire à une déclaration précédente.

CONTRE-DÉGAGEMENT, n. m. Pron. *kontr-dé-gaj-man.* — Escr. Action de dégager en même temps que l'adversaire, de manière que les épées soient toujours dans la même position.

— *Contre du contre-dégagement*, double dégagement deux fois de suite pour détruire un contre-dégagement.

CONTRE-DÉGAGER, v. intr. Escr. Dégager en même temps que son adversaire.

CONTRE-DIGUE, n. f. Il se dit quelquefois d'une digue qui en renforce une autre, d'un ouvrage fait pour garantir une digue. || Au pl. *Des* CONTRE-DIGUES.

CONTREDIRE, v. tr. ou act. 1re conj. (*contre* et *dire.*) (*Je contredis, tu contredis, il contredit, nous contredisons, vous contredisez, ils contredisent ; je contredisais, nous contredisions ; je contredis, nous contredîmes ; je contredirai, nous contredirons ; je contredirais, nous contredirions ; contredis, contredisons, contredisez ; que je contredise, que nous contredisions ; que je contredisse, que nous contredissions ; contredisant ; contredit, dite.*) Dire le contraire, contester : CONTREDIRE *quelqu'un.* CONTREDIRE *une proposition. Point de contestations, s'il vous plaît ; je n'aime pas qu'on me* CONTREDISE. (Dancourt.) *Le ci-devant monstre ne* CONTREDISAIT *jamais les femmes.* (H. de Balz.) *L'esprit de société et de commerce entraîne naturellement à ne pas* CONTREDIRE *celui-ci et celui-là.* (La Br.) *Démétrius aimait la discussion et accordait à ses boyards la liberté la plus complète de le* CONTREDIRE. (Mérimée.)

. . .Depuis quelques jours tout ce que je désire
Trouve en vous un censeur prêt à me *contredire.* (Rac.)

— Être en opposition avec : *Je l'*AI CONTREDIT *sur diverses questions. On aurait rougi autrefois d'avancer certaines maximes si on les* EÛT CONTREDITES *par ses actions.* (Duclos.)

— Fig. : *Une telle loi* CONTREDIT *la nature.* (Acad.) *Bien souvent l'effet* CONTREDIT *l'apparence.* (Reg.) *Ce règlement* CONTREDIT *la nature.* (Volt.)

— Aller à l'encontre de : *Sa conduite est maîtresse des événements, la fortune n'oserait* CONTREDIRE *ses desseins.* (Boil.)

— V. intr. S'opposer aux sentiments de quelqu'un.

Les dieux ont prononcé ; loin de leur *contredire*,
C'est à vous de passer du côté de l'empire. (Rac.)

— Absol. : *Il n'ouvre la bouche que pour* CONTREDIRE. (La Br.) *Il ne faut* CONTREDIRE *que pour mieux s'instruire.* (La Rochef.) *Il n'aime pas à* CONTREDIRE, *mais il aime encore moins à flatter.* (Fléch.)

— Jurispr. Faire des écritures pour combattre les moyens ou les raisons de la partie adverse : *Prendre communication et* CONTREDIRE.

= **Se contredire**, v. pron. Dire le contraire de ce qu'on avait dit d'abord : *Cet auteur, ce philosophe* SE CONTREDIT *à chaque instant dans ses ouvrages.*

— Être en opposition avec : *Ma belle-mère et ma femme passent leur journée à* SE CONTREDIRE.

— Fig. Il se dit des choses : *Ces deux propositions semblent* SE CONTREDIRE. (Acad.) *Tout cela est vrai, mais ne* SE CONTREDIT *pas.* (Pasc.)

CONTREDISANT, part. prés. du v. Contredire.

CONTREDISANT, ANTE, adj. Pron. *kontr-di-zan, zantt.* — Qui aime à contredire ; se dit de l'esprit, de l'humeur, etc. : *Esprit* CONTREDISANT. *Humeur* CONTREDISANTE. (Acad.) *Quant à l'humeur* CONTREDISANTE, *je ne sais s'il avait raison.* (La F.)

CONTREDIT, ITE, part. pass. du v. Contredire : *C'est un principe* CONTREDIT, *c'est une opinion* CONTREDITE *par beaucoup de gens.*

CONTREDIT, n. m. (*contredire.*) Pron. *kon-tr-di.* — Réponse que l'on fait contre ce qui a été dit. Il n'est usité qu'au plur. : *Ce sont dits et* CONTREDITS *sans fin.* (Piron.) *Après quelques dits et* CONTREDITS, *ils convinrent de s'en rapporter au jugement d'un tiers.* (Diderot.)

— Jurispr. Écrits qui contiennent les réponses à la production de la partie adverse : *Fournir des* CONTREDITS. *Les dits et* CONTREDITS. || Il commence à vieillir.

= **Sans contredit**, loc. adv. Certainement ; sans opposition ; de l'aveu de tout le monde : *Il est,* SANS CONTREDIT, *le plus grand homme du siècle.* (Acad.)

Me voilà donc enfin veuve *sans contredit.* (Quin.)

CONTRÉE, n. f. (*constrata*, fém. de *constratus*, étendu à terre, de *consternere*, étendre ; lat.) Pron. *kon-tré.* — Étendue de pays : CONTRÉE *riche.* CONTRÉE *fertile.* CONTRÉE *sablonneuse.* (Acad.) *Ce sont les meilleures terres de la* CONTRÉE. *Cette belle et riche* CONTRÉE *tenta l'avidité des conquérants du monde.* (Rayn.)

— Il se dit aussi dans une acception générale : *Toutes les* CONTRÉES *de l'Europe, de l'Amérique. Errer de* CONTRÉE *en* CONTRÉE.

Tyrol, nul barde encor n'a chanté tes *contrées!*
(A. de Muss.)

CONTRE-ÉCAILLE, n. f. Pron. *kon-tré-kâ-y.* — L'envers, le dessous des écailles. || Au pl. : *Des* CONTRE-ÉCAILLES.

CONTRE-ÉCART, n. m. Pron. *kon-tré-kar.* — Blas. Partie d'un écu contre-écartelé.

CONTRE-ÉCARTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-écarteler : *Écu* CONTRE-ÉCARTELÉ.

CONTRE-ÉCARTELER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *kont-tré-kartt-lé.* — Blas. Diviser un quartier de l'écu en quatre quartiers.

CONTRE-ÉCARTELLEMENT, n. m. Pron. *kont-tré-kar-tèl-man.* — Blas. Action de contre-écarteler.

— État d'un écu contre-écartelé. || Au pl. : *Des* CONTRE-ÉCARTELLEMENTS.

CONTRE-ÉCHANGE, n. m. Pron. *kon-tré-chanj.* — Échange, troc. || Peu usité. || Au pl. : *Des* CONTRE-ÉCHANGES.

CONTRE-ÉDIT, n. m. Second édit rendu pour annuler les effets d'un édit précédent. || Au pl. : *Des* CONTRE-ÉDITS.

CONTRE-ÉMAIL, n. m. Techn. Émail placé sur le côté concave d'un cadran. || Au pl. : *Des* CONTRE-ÉMAUX.

CONTRE-ÉMAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-émailler : *Cadran* CONTRE-ÉMAILLÉ.

CONTRE-ÉMAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kon-tré-ma-ié.* — Techn. Émailler le côté concave d'un cadran.

CONTRE-ENQUÊTE, n. f. Pron. *kon-tran-kètt.* — Palais. Enquête opposée à celle de la partie adverse. || Au pl. : *Des* CONTRE-ENQUÊTES.

CONTRE-ÉPAULETTE, n. f. Pron. *kon-tré-pô-lètt.* — Cost. milit. Corps d'épaulette dépourvu de frange.

CONTRE-ÉPREUVE, n. f. Pron. *kon-tré-preuv.* — Bos. et grav. Estampe ou dessin qu'on tire sur

une estampe fraichement imprimée ou sur un dessin au crayon, et qui les reproduit mais à rebours : *Tirer une* CONTRE-ÉPREUVE, *des* CONTRE-ÉPREUVES. *Ils m'accordent le mérite d'être vrai comme une* CONTRE-ÉPREUVE. (Ch. Nod.)

— Par extens. Ouvrage qui n'est qu'une faible imitation d'un autre : *Ce n'est qu'une pâle* CONTRE-ÉPREUVE *de tel poëme.* (Acad.) *Ils ont eu la déplorable idée de nous donner servilement des* CONTRE-ÉPREUVES *du grand maître.* (Vitet.)

— Il se dit dans les assemblées délibérantes de l'action de faire voter sur la proposition contraire à celle qui a d'abord été mise aux voix : *Faire la* CONTRE-ÉPREUVE. (Acad.) *À la* CONTRE-ÉPREUVE *l'amendement a été rejeté.*

CONTRE-ÉPREUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-épreuver, et adj. : *Dessin* CONTRE-ÉPREUVÉ. *Estampe* CONTRE-ÉPREUVÉE.

CONTRE-ÉPREUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kon-tré-preu-vé.* — Boss. et grav. Faire une contre-épreuve.

CONTRE-ESPALIER, n. m. Pron. *kon-tress-pa-lié.* — Horticult. Rangée d'arbres taillés en espalier, et plantés vis-à-vis d'un espalier : *Un* CONTRE-ESPALIER *de pêches.* || Au pl. *Des* CONTRE-ESPALIERS.

CONTRE-ÉTAMBOT ou **CONTRE-ÉTAMBORD,** n. m. Mar. Pièce courbe qui lie l'étambot à la quille d'un vaisseau. || Au pl. *Des* CONTRE-ÉTAMBOTS *ou* CONTRE-ÉTAMBORDS.

CONTRE-ÉTRAVE, n. f. Pron. *kon-tré-trav.* — Mar. Renfort intérieur formé de pièces de bois qui lient l'étrave à la quille. || Au pl. *Des* CONTRE-ÉTRAVES.

CONTRE-EXTENSION, n. f. Pron. *kon-trèks-tan-cion.* — Chir. Opération par laquelle on retient fixe et immobile, la partie supérieure d'un membre pendant qu'on réduit une fracture ou une luxation. || Au pl. *Des* CONTRE-EXTENSIONS.

CONTREFAÇON, n. f. Action de copier, d'imiter de fabriquer quelque chose au préjudice de celui qui a le droit exclusif de la faire, de la fabriquer : *La* CONTREFAÇON *d'un ouvrage. L'inventeur de cette machine craint la* CONTREFAÇON. (Acad.) *Être condamné pour* CONTREFAÇON. (Id.)

— Par ext. Chose faite par contrefaçon surtout en parl. de livres, de musique, de gravures : *Ce livre est une* CONTREFAÇON. *Les* CONTREFAÇONS *Belges. Il y a plusieurs* CONTREFAÇONS *de cet ouvrage.*

CONTREFACTEUR, n. m. Celui qui fait une contrefaçon, qui est coupable de contrefaçon : *Il a été puni comme* CONTREFACTEUR. (Acad.) *La loi inflige une peine aux* CONTREFACTEURS.

CONTREFACTION, n. f. (*contrefaire.*) Pron. *kontr-fak-cion.* — Jurispr. Imitation ou falsification des monnaies, des effets publics, des poinçons, etc. : *La* CONTREFACTION *des sceaux de l'État.* (Acad.)

— On dit plus souv. dans ce sens : *Contrefaçon.* V. ce mot.

— Action d'imiter dans des vues coupables l'écriture ou la signature de quelqu'un : *La* CONTREFACTION *de ce billet est évidente.*

Syn. Contrefaction, contrefaçon. Les deux mots ont rapport à l'imitation illicite de tout produit dont la fabrication n'appartient pas au public; *contrefaction* désigne proprement l'action de contrefaire, et *contrefaçon* le caractère de la chose contrefaite. La *contrefaction* serait le délit, et la *contrefaçon* le corps du délit. *Contrefaçon* s'emploie généralement dans les deux sens, c'est-à-dire pour l'action de contrefaire et pour l'effet de cette action.

CONTREFAIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*contra,* contre, *facere,* faire; lat.) Pron. *kontr-fèr.* — (*Je contrefais, tu contrefais, il contrefait, nous contrefaisons, vous contrefaites, ils contrefont; je contrefaisais, nous contrefaisions; je contrefis, nous contrefîmes; je contreferai, nous contreferons; je contreferais, nous contreferions; contrefais, contrefaisons, contrefaites; que je contrefasse, que nous contrefassions, que vous contrefassiez, qu'ils contrefassent; que je contrefisse, que nous contrefissions; contrefaisant; contrefait, aite.*) Copier, imiter, représenter; il se dit des personnes et des choses : CONTREFAIRE *quelqu'un.* CONTREFAIRE *le chant du rossignol.* (Acad.) *Ce qu'Ovide conte a un air tout particulier, il est impossible de le* CONTREFAIRE. (La F.)

— En mauv. part, Imiter la voix, les gestes, l'allure ou la physionomie de quelqu'un, pour le tourner en ridicule :

Dis-moi qui de nous deux en prétend *contrefaire.*
(Boursault.)

Il CONTREFAISAIT *le docteur à son cours.* (H. de Balzac.) *Il est de mauvais ton de* CONTREFAIRE *les gens. Il y eut quelques moments où la reine* CONTREFIT *la dame.* (De Retz.)

— Déguiser, fausser : CONTREFAIRE *sa voix,* lui donner un accent qu'elle n'a pas afin de tromper quelqu'un.

— Feindre d'être ce qu'on n'est pas : *Certains hommes* CONTREFONT *les simples et les naturels.* (La Br.) *Brutus sut* CONTREFAIRE *l'insensé.*

— Défigurer, décomposer les traits : *Il a eu des convulsions qui lui ont* CONTREFAIT *tout le visage.* (Ac.)

— Dr. crim. Pratiquer la contrefaçon, reproduire, rééditer un ouvrage, une gravure; exploiter une invention, un procédé qui ne vous appartient pas : CONTREFAIRE *un ouvrage, une gravure, une machine, le poinçon d'un fabricant.*

— Commettre le crime de faux en imitant la signature de quelqu'un ou son écriture : *Grâce à un paraphe, je suis peut-être le seul négociant dont on ne puisse* CONTREFAIRE *la signature.* (Picard.)

= **Se contrefaire,** v. pr. Déguiser son humeur, son caractère, sa voix.

— Être contrefait : *Son écriture peut se* CONTREFAIRE *facilement.*

CONTREFAISANT, part. prés. du v. Contrefaire.

CONTREFAISEUR, n. m. Pron. *kontr-fè-zeur.* — Celui qui contrefait les personnes, les animaux : *C'est un excellent* CONTREFAISEUR *d'animaux.* (Acad.) || *Point de quartier à ce* CONTREFAISEUR *de gens.* (Mol.) || Rare.

CONTREFAIT, AITE, part. pass. du v. Contrefaire. Qui est imité, reproduit, copié : *Édition* CONTREFAITE. *Écriture* CONTREFAITE.

— Altéré; difforme : *Un homme* CONTREFAIT.

CONTRE-FANON, n. m. Anc. Mar. Il se dit des cordes amarrées au milieu de la vergue du côté opposé à la bouline, pour carguer un côté de la voile.

CONTRE-FASCE, n. f. Pron. *kontr-fass.* — Blas. Fasce opposée à une autre. || Au pl. *Des* CONTRE-FASCES.

CONTREFENDIS, n. m. Pron. *kontr-fan-di.* — Techn. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

CONTRE-FENÊTRE, n. f. Constr. Double clôture d'une fenêtre. || Au pl. *Des* CONTRE-FENÊTRES.

CONTRE-FICHE, n. f. Constr. Pièce de bois inclinée qui soutient un mur.

CONTRE-FINESSE, n. f. Finesse opposée à une autre finesse : *User de* CONTRE-FINESSE. (Acad.) || Au pl. *Des* CONTRE-FINESSES.

CONTRE-FISION, n. f. (*contra,* contre, *fisum,* sup. de *fidere,* se fier; lat.) Rhét. Figure par laquelle l'orateur affecte de mettre sa confiance en quelqu'un qui lui inspire au contraire de la méfiance.

CONTRE-FLAMBANT, ANTE, adj. Blas. Il se dit des pièces opposées, ondées et aiguisées en forme de flammes.

CONTRE-FLEURI, IE, ou **CONTRE-FLEURONNÉ, ÉE,** adj. Blas. Il se dit d'un écu dont les fleurons alternent de la couleur au métal.

CONTRE-FORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-forger : *Pièce* CONTRE-FORGÉE.

CONTRE-FORGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*contre,* prép., et *forger.*) Forger de champ et de face.

= **Se contre-forger,** v. pron. Être contre-forgé : *Cette pièce de fer doit se* CONTRE-FORGER.

CONTRE-FORT, n. m. Pron. *kontr-for.* — Arch. Mur contre-boutant servant d'appui à un mur chargé d'une terrasse, d'une voûte.

— *Contre-fort de forteresse,* sorte de contre-fort en forme de trapèze enfermé dans l'escarpe : *Ces fortes murailles présentaient à l'extérieur l'aspect de leurs masses grisâtres, appuyées de distance en distance sur d'énormes* CONTRE-FORTS. (H. de Balz.)

— Géogr. Petites chaînes latérales qui sont comme les appuis de la montagne principale : *Gênes est situé au fond du beau golfe qui porte son nom, au pied d'un* CONTRE-FORT *de l'Apennin.* (Thiers.) *Le petit ruisseau sortait d'une gorge étroite entre deux hauts* CONTRE-FORTS *de la Sierra de Cabra.* (Mérimée.) *Cette marche à travers la Ligurie et les* CONTRE-FORTS *de l'Apennin présentait de grandes difficultés.* (Thiers.)

— Technol. Pièce de cuir dont on fortifie le derrière d'une botte ou d'un soulier.

— Imprim. Pièce de bois qui contient le contre-sommier d'une presse, et porte sur le plancher.

— Mar. Pièce de construction qui tient les estains avec l'étambot.

CONTRE-FOSSE, n. m. Pron. *kontr-fô-ce.* — Arch. milit. Avant-fossé d'une forteresse. || Au pl. *Des* CONTRE-FOSSÉS.

CONTRE-FOULEMENT, n. m. Pron. *kontr-foul-man.* — Hydr. Mouvement des eaux qui remontent dans un tuyau. || Au pl. *Des* CONTRE-FOULEMENTS.

CONTRE-FRACTURE, n. f. Méd. Fracture qui résulte d'un contre-coup. || Au pl. *Des* CONTRE-FRACTURES.

CONTRE-FRASAGE, n. m. Pron. *kontr-fra-zaj.* — Techn. Action de contre-fraser.

CONTRE-FRASE, n. f. Techn. Troisième façon donnée à la pâte du pain.

CONTRE-FRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-fraser : *Pâte* CONTRE-FRASÉE.

CONTRE-FRASER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-fra-sé.* — Techn. Donner le dernier tour à la pâte du pain.

CONTRE-FRUIT, n. m. Pron. *kontr-frui.* — Constr. Addition latérale faite à un mur. || Au pl. *Des* CONTRE-FRUITS.

CONTRE-FUGUE, n. f. Pron. *kontr-fugh.* — Mus. Fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre. || Au pl. *Des* CONTRE-FUGUES.

CONTRE-GAGE, n. m. Pron. *kontr-gaj.* — Anc. jurispr. Ce que l'on donnait à un créancier pour sûreté de sa créance, ou à un seigneur pour sûreté de ses droits.

— Droit en vertu duquel un seigneur pouvait saisir, par représailles, les biens d'un autre seigneur ou des vassaux de celui-ci.

CONTRE-GAGER, v. trans. ou act. 1re conj. (*contre,* et *gage.*) Pron. *kontr-ga-jé.* — Jurispr. Prendre des sûretés de quelqu'un avant de s'engager avec lui et de lui accorder ce qu'il demande : *Un supérieur trouve mauvais que son inférieur prétende le* CONTRE-GAGER.

CONTRE-GARDE, n. f. Fortif. Ouvrage construit autour d'un bastion, d'une demi-lune, d'une pile de pont. || Au pl. *Des* CONTRE-GARDES.

CONTRE-GARDE, n. m. Pron. *kontr-gard.* — Anc. adm. Officier de la monnaie préposé pour recevoir les matières destinées à la fonte. || Au pl. *Des* CONTRE-GARDES.

CONTRE-GARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-garder.

— Fortif. Qui est couvert de contre-gardes : *Bastion* CONTRE-GARDÉ.

CONTRE-GARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Garder avec soin.

= **Se contre-garder,** v. pron. Se tenir sur ses gardes.

CONTRE-HACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-hacher : *Dessin* CONTRE-HACHÉ.

CONTRE-HACHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-ha-ché.* — Grav. et dess. Croiser des hachures par d'autres hachures.

CONTRE-HACHURE, n. f. Grav. et dess. Hachure qui en croise d'autres. || Au pl. *Des* CONTRE-HACHURES.

CONTRE-HARMONIQUE, n. f. Mus. Qui est opposé à l'harmonie, aux rapports naturels.

— Arith. *Proportion contre-harmonique,* rapports qui existent entre trois nombres quand la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième comme le troisième est au premier : *Les nombres* 3, 5 *et* 6 *sont en proportion* CONTRE-HARMONIQUE.

CONTRE-HÂTIER, n. m. Pron. *kon-tre-â-tié.* — Grand chenet de cuisine garni de crochets et de chevilles. || Au pl. *Des* CONTRE-HÂTIERS.

CONTRE-HAUT (EN), loc. adv. Pron. *an-kon-tre-ô.* — Constr. En dessus d'un objet; de bas en haut.

CONTRE-HERMINE, n. f. Pron. *kon-trèr-minn.* — Blas. Hermine peinte en sens contraire; mouchetures d'argent sur un fond de sable. || Au pl. *Des* CONTRE-HERMINES.

CONTRE-HERMINÉ, ÉE, adj. Pron. *kon-trèr-miné.* — Blas. Il se dit d'un écu, d'un champ de contre hermine.

CONTRE-HEURTOIR, n. m. Pron. *kontr-heur-toar.* — Techn. Fer sur lequel frappe le heurtoir, le marteau d'une porte. || Au pl. *Des* CONTRE-HEURTOIRS.

CONTRE-HILOIRE, n. f. Pron. *kon-tri-loar.* — Mar. Bordages élevés au-dessus des autres et qui servent à renforcer les hiloires.

CONTRE-INDICATION, n. f. Pron. *kon-train-di-ka-cion.* — Méd. Circonstance qui empêche de faire ce qui est indiqué par la nature de la maladie. || Au pl. *Des* CONTRE-INDICATIONS.

CONTRE-INDIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kon-train-di-ké.* — Méd. Présenter une contre-indication.

CONTRE-ISSANT, ANTE, adj. Blas. Issant et adossé.

CONTRE-JAN, n. m. Trictr. Action de battre à faux. On dit aussi : *Jan qui ne peut.* || *Contre-jan des deux tables,* coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues bat à faux les deux coins.

CONTRE-JAUGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-jô-jé*. — Techn. Comparer une mortaise avec un tenon.

CONTRE-JET, n. m. Pron. *kontr-jé*. — Techn. Endroit d'une pièce d'étain qui a été recouvert par les tenailles à paillonner.

CONTRE-JOUR, n. m. Pron. *kontr-jour*. — Endroit où le jour ne donne pas en plein : *Les femmes aiment d'ordinaire le* CONTRE-JOUR. (Acad.) || Au pl. *Des* CONTRE-JOURS.

= **A contre-jour**, loc. adv. Dans un jour contraire, défavorable : *Se mettre* A CONTRE-JOUR. *Vous ne sauriez bien juger de ce tableau, vous ne le voyez qu'*A CONTRE-JOUR. (Acad.)

CONTRE-JUMELLES, n. f. pl. Pron. *kontr-ju-mèl*. — Ponts et chauss. Pavés qui se joignent deux à deux dans le milieu d'un ruisseau.

CONTRE-LAMES, n. f. pl. Techn. Pièces du métier à faire la gaze ; tringles de bois qui servent à mouvoir les lisses.

CONTRE-LATTE, n. f. Latte plus longue et plus épaisse que des lattes ordinaires et qu'on pose perpendiculairement entre deux chevrons.

— *Contre-lattes de fente*, lattes minces, qui servent pour les tuiles. || *Contre-lattes de sciage*, lattes refendues qu'on emploie pour les ardoises.

CONTRE-LATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-latter : *Cloison* CONTRE-LATTÉE.

CONTRE-LATTER, v. tr. ou act. 1re conj. Garnir de contre-lattes.

CONTRE-LATTOIR, n. m. Pron. *kontr-la-toar*. — Techn. Outil qui sert de support aux lattes dans lesquelles le couvreur enfonce les clous.

CONTRE-LETTRE, n. f. Acte secret par lequel on entend déroger à ce qu'on a stipulé dans un acte public : *L'obligation est simulée ; il y a une* CONTRE-LETTRE. (Acad.)

— Jurispr. *Contre-lettre en fait de contrat de mariage*, acte qui modifie un contrat de mariage, et qui est dans la même forme et signé des mêmes personnes que le contrat.

CONTRE-LIGUE, n. f. Hist. Ligue opposée à une autre ligue. || Au pl. *Des* CONTRE-LIGUES.

CONTRE-MAILLE, Pron. *kontr-ma-y*. — Techn. Maille d'un tramail qui correspond à d'autres mailles.

CONTRE-MAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-mailler : *Filet* CONTRE-MAILLÉ.

CONTRE-MAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Doubler les mailles d'un filet de pêche.

CONTRE-MAÎTRE, n. m. Pron. *kontr-mètr*. — Mar. Officier de manœuvre qui à bord a rang entre les seconds maîtres et les quartiers-maîtres : *Le* CONTRE-MAÎTRE *est au-dessous du second maître d'équipage*.

— Manuf. Celui qui dirige les ouvriers dans les grandes fabriques : *L'intérêt personnel appelle sans cesse chaque chef d'atelier à choisir, à préférer pour* CONTRE-MAÎTRES *les plus adroits, les plus expérimentés et les plus intelligents*. (Ch. Dupin.) *Par sa bonne conduite et son travail assidu, il est devenu* CONTRE-MAÎTRE. (Vitet.) || Au pl. *Des* CONTRE-MAÎTRES.

— Zool. Fauvette ou Bec-fin du Paraguay.

CONTRE-MANCHÉ, ÉE, adj. Pron. *kontr-man-ché*. — Blas. Il se dit d'un écu à pointes opposées.

CONTREMAND, n. m. Pron. *kontr-man*. — Anc. Délai ; défense.

— Anc. prat. Excuse proposée pour faire différer ou remettre une assignation.

CONTREMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Contremander : *Dîner* CONTREMANDÉ.

CONTREMANDEMENT, n. m. (*contremander*.) Ordre contraire à un premier ordre donné.

— Action de contremander quelque chose.

CONTREMANDER, v. tr. ou act. 1re conj. Révoquer la demande ou la commande qu'on avait faite : *Il* A CONTREMANDÉ *sa voiture. Il* A CONTREMANDÉ *son costume de bal, son dîner*. (Acad.)

CONTRE-MANŒUVRE, n. f. Art milit. Changement subit de disposition sur le terrain un jour d'action. || Au pl. *Des* CONTRE-MANŒUVRES.

CONTRE-MARC, n. m. Techn. Trait que le charpentier trace sur chaque bois achevé, pour le reconnaître.

CONTRE-MARCHE, n. f. Art milit. Mouvement d'une armée contraire à un mouvement antérieur ; il n'est usité que dans cette locut. : *L'armée s'était mise en marche vers cette place, et tout d'un coup on lui fit faire une* CONTRE-MARCHE. (Acad.) *Après plusieurs marches et* CONTRE-MARCHES, *il fallut nous en revenir au corps de garde*. (Mérimée.)

— Évolution d'une troupe qui fait volte-face, d'un vaisseau ou d'une escadre qui vire de bord : *Le bataillon se déploya après avoir exécuté la* CONTRE-MARCHE. (Acad.)

— Mar. Évolution qui s'exécute en virant vent devant.

— Techn. Levier interposé entre les marches d'un métier à tisser.

— Hauteur de chaque marche d'un escalier.

CONTRE-MARCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Art milit. Faire une contre-marche.

CONTRE-MARÉE, n. f. Mar. Marée dont la direction est opposée à la direction ordinaire. || Au pl. *Des* CONTRE-MARÉES.

CONTRE-MARQUE, n. f. Pron. *kontr-mark*. — Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent : *Il est inutile de faire des* CONTRE-MARQUES.

— Monn. Types imprimés sur une médaille postérieurement à sa fabrication : *Sur les monnaies grecques les* CONTRE-MARQUES *sont ordinairement des figurines accompagnées d'inscriptions*. (Millin.)

— Second billet qu'on délivre, au théâtre, dans un concert, etc., à ceux qui sortent pour rentrer : *Prendre une* CONTRE-MARQUE *en sortant. Il était vendeur de* CONTRE-MARQUES *à la porte des spectacles*. (Mich.) *Il était receveur de* CONTRE-MARQUES *le soir à un théâtre royal*. (H. de Balz.)

CONTRE-MARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-marquer : *Ballot* CONTRE-MARQUÉ. *Médailles* CONTRE-MARQUÉES.

CONTRE-MARQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-mar-ké*. — Apposer une seconde marque à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent.

— Man. Fausse marque que le maquignon fait lui-même aux dents d'un cheval qui ne marque plus, pour faire croire que l'animal n'a que six ans.

CONTRE-MINE, n. f. Art milit. Mine opposée à une mine qu'on suppose exister ou dont on veut empêcher l'effet : *Les mineurs de la mine et de la* CONTRE-MINE *se rencontrèrent*. (Ac.)

— Mine pratiquée sous les défenses d'une place pour faire sauter les assaillants : *En bâtissant la place, on avait fait une* CONTRE-MINE *sous chaque bastion*. (Acad.)

— Fig. Ruse par laquelle on prévient l'effet d'une autre ruse :

C'est quelque *contre-mine !* Oui, quelque avis fidèle
Dont il aura chargé don Guritan pour elle ! (V. Hugo.)

CONTRE-MINÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-miner : *Terrain* CONTRE-MINÉ. *Tous les dehors de la place avaient été* CONTRE-MINÉS. (Acad.)

CONTRE-MINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-mi-né*. — Art. milit. Faire une contre-mine : *Les assiégés* AVAIENT CONTRE-MINÉ *ce bastion*. (Ac.)

— Fig. Opposer une ruse à une autre ruse semblable : CONTRE-MINER *les menées de quelqu'un*.

CONTRE-MINEUR, n. m. Art milit. Celui qui travaille à une contre-mine. || Au pl. *Des* CONTRE-MINEURS.

CONTRE-MONT, loc. adv. Pron. *kontr-mon*. — *Gravir* CONTRE-MONT, gravir une montagne. || Peu usité.

— En haut : *Tomber à la renverse les pieds* CONTRE-MONT. (Acad.) || Vieux.

— Mar. *Ce bateau va à contre-mont*, il remonte la rivière.

CONTRE-MOT, n. m. Art milit. Mot que l'on échange contre le mot d'ordre.

CONTRE-MOULE, n. m. Techn. Moule qui enveloppe un autre moule.

— Cartons épais sur lesquels on dispose en relief ou en creux les dessins qu'on veut représenter. || Au pl. *Des* CONTRE-MOULES.

CONTRE-MUR, n. m. Petit mur bâti latéralement à un autre qu'il soutient et fortifie : *Faire un* CONTRE-MUR *à une terrasse*.

— Art. milit. Mur extérieur qui entoure le mur principal d'une ville. || Au pl. *Des* CONTRE-MURS.

CONTRE-MURÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-murer : *Remparts* CONTRE-MURÉS.

CONTRE-MURER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire un contre-mur : *La loi oblige, dans certains cas, à* CONTRE-MURER *les contre-cœurs de cheminée*. (Acad.)

CONTRE-ONGLE, n. m. Vén. Il n'est usité que dans cette locut. : *Prendre le pied de la bête à* CONTRE-ONGLE, se tromper sur les allures du cerf, et voir le talon où est la pince.

CONTRE-OPPOSITION, n. f. Pron. *kon-tro-pô-zi-cion*. — Polit. Réunion de certains membres actifs de l'opposition qui s'en détachent dans certaines questions : *La* CONTRE-OPPOSITION *fera tant de fautes qu'elle finira par ruiner le parti de l'opposition*. (Ac.) || Au pl. *Des* CONTRE-OPPOSITIONS.

CONTRE-ORDRE, n. m. Révocation d'un ordre donné : *Il avait eu ordre de partir, mais il a reçu* CONTRE-ORDRE. (Ac.) *Dépêchez un courrier tout à cette heure avec un* CONTRE-ORDRE, *et qu'il arrive à temps*. (St-Simon.) || Au pl. *Des* CONTRE-ORDRES.

CONTRE-OUVERTURE, n. f. Chir. Ouverture faite à l'opposé d'une plaie pour faciliter l'écoulement des matières ou l'extraction d'un corps étranger.

CONTREPAL, n. m. Blas. Pal divisé en deux parties différentes par la couleur et le métal dont elles sont faites :

.... Tous ces mots de cimier et d'écart,
De pal, de *contre-pal*, de lambel et de fasce. (Boil.)

— Au pl. *Des* CONTRE-PALS.

CONTRE-PAN, n. m. (*contre*, fr., et *pand*, gage ; tudesq.) Anc. jurispr. Seconde hypothèque sur un fonds de terre, assignée pour plus ample sûreté d'une rente ou d'un cens dû sur un autre fonds.

— Partie de l'estimation d'un héritage donné à cens ou rente, laquelle est destinée à servir au rachat conventionnel.

CONTRE-PANER ou **CONTRE-PANNER**, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. jurispr. Assurer par un contre-pan.

CONTRE-PANNETON, n. m. Technol. Platine évidée servant à recevoir les pannetons d'une espagnolette. || Au pl. *Des* CONTRE-PANNETONS.

CONTRE-PARTIE, n. f. Mus. Partie de musique opposée à une autre : *La basse est* CONTRE-PARTIE *du dessus*. (Acad.)

— La partie du second dessus : *Jouer, chanter la* CONTRE-PARTIE. *Faire une* CONTRE-PARTIE *à un air*.

— Jeu. Revanche, partie qui se fait contre une autre pour perdre ou gagner les deux.

— Fig. Opinion, sentiment contraire : *Quoi que vous proposiez, cet homme soutiendra toujours la* CONTRE-PARTIE. (Acad.)

— *Faire la contre-partie d'un ouvrage*, traiter un sujet littéraire ou scientifique dans un esprit opposé à celui de cet ouvrage. || Au pl. *Des* CONTRE-PARTIES.

CONTRE-PAS, n. m. Art milit. Demi-pas qui, dans la marche cadencée d'une troupe, sert à reprendre le pas perdu.

CONTRE-PASSANT, ANTE, adj. Blas. Il se dit de deux animaux superposés, dont l'un semble se diriger d'un côté et l'autre en sens inverse.

CONTRE-PASSATION, n. f. Pron. *kontre-pass-ça-cion*. — Comm. Action de repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient : CONTRE-PASSATION *d'ordre*.

CONTRE-PASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Comm. Repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient.

CONTRE-PENTE, n. f. Pron. *kontr-pantt*. — Pente opposée à une autre pente.

— Ponts et chauss. Inégalité de terrain qui empêche les eaux de s'écouler soit dans un aqueduc, soit dans un canal.

— Géogr. Versant le plus abrupte d'une chaîne de montagnes.

CONTRE-PERCER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Percer dans un sens contraire.

CONTRE-PESÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-peser : *Raisons* CONTRE-PESÉES.

CONTRE-PESER, v. tr. ou act. 1re conj. Contre-balancer, servir de contre-poids ; il ne se dit qu'au fig. : *L'orgueil* CONTRE-PÈSE *toutes nos misères*. (Pasc.) *Il* A CONTRE-PESÉ *toutes nos raisons*. || Peu usité.

CONTRE-PIED, n. m. Pron. *kontre-pié*. — Vén. Voie que la bête a suivie et qu'elle a quittée pour en suivre une autre : *Lorsque le veneur ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le* CONTRE-PIED *de la bête*. (Buff.)

— Fig. Le contraire d'une chose : *Il presse, il fait le* CONTRE-PIED *de ce qu'il faudrait faire*.

Après bien du temps et des peines,
Les gens avaient pris justement
Le *contre-pied* du testament. (La Font.)

Il était entraîné à suivre le CONTRE-PIED *de cette politique*. (Mérim.)

CONTRE-PILASTRE, n. m. Arch. Pilastre placé vis à vis d'un autre.

CONTRE-PLANCHE, n. f. Techn. Deuxième planche gravée sur le même dessin que la première, qui porte le mordant coloré sur les endroits que celle-ci n'a pas touchés.

CONTRE-PLATINE, n. f. Arquéb. Porte-vis ; pièce métallique sur laquelle porte la tête des vis qui fixent la platine d'un fusil. || Au pl. *Des* CONTRE-PLATINES.

CONTRE-POIDS, n. m. Pron. *kontr-poa*. — Poids qui contre-balance ou modère l'action d'une force opposée : *Le* CONTRE-POIDS *d'une horloge.*

— Balancier dont les funambules se servent pour se tenir en équilibre. || Peu usité.

— Man. Aplomb du cavalier sur sa selle.

— Fig. *Dans la république romaine, la puissance tribunitienne était le* CONTRE-POIDS *de la puissance du sénat.* (Ac.) *La Providence sait donner aux conditions les plus élevées leur* CONTRE-POIDS. (Boss.) *Les passions s'opposent aux passions, et peuvent servir de* CONTRE-POIDS. (Vauv.) || Au pl. *Des* CONTRE-POIDS.

CONTRE-POIL, n. m. Pron. *kontr-poal.* — Le rebours du poil; le sens contraire à son inclinaison naturelle : *Vous prenez le* CONTRE-POIL. (Ac.)

= **À contre poil**, loc. adv. Contrairement à la direction naturelle du poil : *Étriller un cheval* À CONTRE-POIL. *Brosser un chapeau* À CONTRE-POIL.

— Fig. *Prendre une affaire à contre-poil*, de son côté le moins favorable, dans le sens le moins naturel.

— *Prendre quelqu'un à contre-poil*, agir avec lui de manière à le choquer, à lui déplaire.

— Fig. Hors de saison : *Sans soins de l'avenir, je te laisse d'un bien qui vient* À CONTRE-POIL. (Régn.)

CONTRE-POINÇON, n. m. Pron. *kontr-poain-çon.* — Techn. Poinçon qui sert à contre-percer. || Tige d'acier présentant le creux d'une lettre. || Au pl. *Des* CONTRE-POINÇONS.

CONTRE-POINÇONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Techn. Enfoncer le contre-poinçon dans la pièce qu'on veut marquer.

CONTRE-POINT, n. m. Pron. *kontr-poain.* — Mus. Art de composer de la musique à deux ou plusieurs parties : *Apprendre, savoir le* CONTRE-POINT.

— Par extens. Composition faite d'après les règles du contre-point : CONTRE-POINT *simple.* CONTRE-POINT *fleuri.* CONTRE-POINT *double, triple, quadruple, à l'octave, à la douzième. L'alliance des beautés sévères du* CONTRE-POINT *et de la fugue avec l'expression dramatique constitue un fait nouveau qui appartient tout entier au génie de Chérubini.* (Raoul-Rochette.)

— Mar. Bout de ralingue qui sert à renforcer le point des voiles. || Au pl. *Des* CONTRE-POINTS.

CONTRE-POINTE, n. f. Escr. Partie tranchante du bout du dos de la lame d'un sabre.

— Maniement du sabre où l'on combine les coups de taille et d'estoc : *Apprendre la* CONTRE-POINTE.

— Écon. dom. Couverture piquée. || V. COURTE-POINTE.

CONTRE-POINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-pointer : *Couverture* CONTRE-POINTÉE.

— Blas. Il se dit des pièces dont les pointes sont en regard l'une de l'autre : *Chevrons* CONTRE-POINTÉS.

CONTRE-POINTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *kontr-poain-té.* — Piquer une étoffe des deux côtés : CONTRE-POINTER *une jupe, une couverture.*

— Art mil. Opposer une batterie à une autre : CONTRE-POINTER *du canon.*

— Blas. Mettre pointe contre pointe sur l'écu.

CONTRE-POINTIER, n. m. Techn. Celui qui fait des contre-pointes ou courtes-pointes.

CONTRE-POINTISTE, n. m. Pron. *kontr-poain-tist.* — Mus. Celui qui fait un grand usage du contre-point. || Au pl. *Des* CONTRE-POINTISTES. On dit mieux *Contrepontiste.* V. ce mot.

CONTRE-POISON, n. m. Pron. *kontr-poa-zon.* — Antidote; spécifique contre un poison : *Le lait est, dans certains cas, un excellent* CONTRE-POISON. (Ac.) *L'albumine est un des* CONTRE-POISONS *des préparations mercurielles et cuivreuses.* (Rich.) *Les* CONTRE-POISONS *doivent pouvoir être pris à grande dose sans danger.* (Orfila.)

— Fig. *Ce livre est le* CONTRE-POISON *des nouvelles doctrines.* (Ac.) *Il voulut acheter les richesses par le travail, qui en est le* CONTRE-POISON. (Fén.) *L'attrait de la vie domestique est le meilleur* CONTRE-POISON *des mauvaises mœurs.* (J.-J. Rouss.)

CONTRE-PORTE, n. f. Fortif. Seconde porte d'une place.

— Porte légère ordinairement faite d'un châssis garni de toile et qu'on place devant une autre pour garantir un appartement du froid et du vent. || Au pl. *Des* CONTRE-PORTES.

CONTRE-POSÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-poser : *Article* CONTRE-POSÉ.

— Blas. Posé dans un sens différent.

CONTRE-POSER, v. tr. ou act. 1^re conj. Mal poser.

— Comm. Porter inexactement un article sur un livre de commerce.

CONTRE-POSEUR, n. m. Techn. Celui qui aide le maçon à poser les pierres. || Au pl. *Des* CONTRE-POSEURS.

CONTRE-POSITION, n. f. Action de contre-poser.

— Blas. Position différente des figures de l'écu. || Au pl. *Des* CONTRE-POSITIONS.

CONTRE-POTENCE, n. f. Pron. *kontr-po-tanss.* — Horlog. Petit pilier qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. || Au pl. *Des* CONTRE-POTENCES.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE, adj. Pron. *kontr-po-tan-cé.* — Blas. Écu où les potences sont opposées les unes aux autres.

CONTRE-POUCE, n. m. Pron. *kontr.-pouss.* — Techn. Espèce de levier du métier à bas. || Au pl. *Des* CONTRE-POUCES.

CONTRE-PROFILER, v. tr. ou act. 1^re conj. Tech. Entailler une pièce de bois de manière que les moulures qui sont en relief sur une autre pièce entrent exactement dans les creux de celle-ci.

CONTRE-PROJET, n. m. Projet formé pour en faire échouer un autre, opposé à un autre. || Au pl. *Des* CONTRE-PROJETS.

CONTRE-PROMESSE, n. f. Pron. *kontr-promèss.* — Jurispr. Déclaration par laquelle celui au profit duquel une promesse est faite confesse que cette promesse est simulée, et qu'il ne prétend point s'en servir.

CONTRE-PROPOSITION, n. f. Proposition opposée à une autre. || Au pl. *Des* CONTRE-PROPOSITIONS.

CONTRE-QUEUE, n. f. Pron. *kontr-keu.* — Anc. art milit. Ouvrage à cornes ou à couronne. || On disait aussi : *Contre-queue d'aronde.* || Au pl. *Des* CONTRE-QUEUES.

CONTRE-QUILLE, n. f. Pron. *kontr-ki-y.* — Mar. Pièce de bois, ajoutée intérieurement à la quille dans toute sa longueur; c'est sur la contre-quille que sont faites les entailles pour recevoir les varangues.

CONTRER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Jeu de cartes. Annoncer que l'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait.

CONTRE-REGARDER, v. tr. ou act. et intr. ou neut. 1^re conj. Néol. Regarder du côté opposé.

CONTRE-RETABLE, n. m. Archit. Fond de l'autel contre lequel le tabernacle est adossé. || Au pl. *Des* CONTRE-RETABLES.

CONTRE-RÉVOLUTION, n. f. Pron. *kontr-ré-vo-lu-cion.* — Révolution politique qui tend à détruire les résultats de celle qui l'a précédée. || Au pl. *Des* CONTRE-RÉVOLUTIONS.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *kontr-ré-vo-lu-cio-nèr.* — Qui est favorable à la contre-révolution, qui tend à la contre-révolution : *Doctrines, mesures* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. *Les préjugés, les prétentions, les passions* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES *et révolutionnaires reparaîtront plus d'une fois, et plus d'une fois s'épouvanteront réciproquement.* (Guizot.) *Il était* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE *bien qu'il détestât l'ancien régime.* (Lamart.)

— Substantiv. *Un* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. (Ac.) *Des* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES.

CONTRE-RÉVOLUTIONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Polit. Opérer une contre-révolution.

CONTRE-RIPOSTE, n. f. Escr. Mouvement d'épée opposé à une riposte.

CONTRE-RIVURE, n. f. Techn. Petite plaque de fer que l'on met entre le bois et une rivure.

CONTRE-RONDE, n. f. Art milit. Ronde faite dans une place de guerre à la suite d'une première ronde.

CONTRE-RUSE, n. f. Ruse opposée à une autre. || Peu usité. || Au pl. *Des* CONTRE-RUSES.

CONTRE-SABORD, n. m. Pron. *kontr-ça-bor.* — Anc. mar. Fenêtre qui ferme le sabord. || Au pl. *Des* CONTRE-SABORDS.

CONTRE-SAILLANT, ANTE, adj. Pron. *kontr-ça-ian, -antt.* — Blas. Il se dit de deux animaux qui, se tournant le dos, semblent s'élancer en sens contraire.

CONTRE-SAISON, n. f. Pron. *kontr-cè-zon.* — Hortic. Pousse hors de saison.

= **À contre-saison**, loc. adv. Hors de saison; à contre-temps.

CONTRE-SALUT, n. m. Pron. *kontr-ça-lu.* — Mar. Salut rendu d'un même nombre de coups immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. || Au pl. *Des* CONTRE-SALUTS.

CONTRE-SANGLON, n. m. Pron. *kontr-çanglon.* — Manég. Courroie clouée sur l'arçon de la selle et qui sert à arrêter la boucle de la sangle. || Au pl. *Des* CONTRE-SANGLONS.

CONTRESCARPE, n. f. Pron. *kon-trèss-karp.* — Fortif. Pente du mur extérieur du fossé qui fait face à l'escarpe.

— Par extens. Le chemin couvert et le glacis : *Attaquer, emporter la* CONTRESCARPE.

CONTRESCARPER, v. tr. ou act. 1^re conj. Art milit. Munir, garnir d'une contrescarpe.

CONTRE-SCEL, n. m. Pron. *kontr-cèl.* — Petit sceau apposé sur le tiret de parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie.

— Prat. Sceau qu'un juge apposait sur des effets déjà scellés par un autre juge lorsque plusieurs juridictions différentes prétendaient avoir droit d'en faire inventaire. || Au pl. *Des* CONTRE-SCELS.

CONTRE-SCELLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *kontr-cè-lé.* — Chancell. Mettre le contre-scel à des lettres.

CONTRE-SEING, n. m. Pron. *kontr-çain.* — Signature de celui qui contre-signe.

— *Avoir le contre-seing*, avoir l'autorisation de signer au nom d'un autre : *Avoir le* CONTRE-SEING *d'un ministre.* || Au pl. *Des* CONTRE-SEINGS.

CONTRE-SEMPLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *kontr-çan-plé.* — Techn. Transporter un dessin d'un semple dans un autre.

CONTRE-SENS, n. m. Pron. *kontr-çan*, et *kontr-çanss* devant une voyelle ou une *h* muette. — Sens contraire : *Vous prenez le* CONTRE-SENS *de mes paroles.*

— Interprétation opposée au sens véritable d'un texte : *Cette traduction est pleine de* CONTRE-SENS.

— Manière de lire, de déclamer en désaccord avec le sens : *Cet acteur fait sans cesse des* CONTRE-SENS.

— Ce qui choque la raison : *À ses yeux, l'État possesseur de domaines constituait un* CONTRE-SENS *administratif.* (H. de Balz.)

— Le sens contraire à celui dans lequel certaines choses doivent être prises : *En faisant ce manteau, on a pris le* CONTRE-SENS *de l'étoffe.* (Ac.)

— Fig. Le contre-pied : *Prendre le* CONTRE-SENS *d'une affaire.*

= **À contre-sens**, loc. adv. Dans le sens opposé : *Une dentelle cousue* À CONTRE-SENS.

... Grammaire est pris *à contre-sens* par toi. (Mol.)

CONTRE-SIGNAL ou **CONTRE-SIGNE**, n. m. Pron. *contr-si-gnial.* — Art milit. Signal double ou accessoire.

CONTRE-SIGNATAIRE, adj. et n. m. Polit. Il se dit de celui qui contre-signe un acte.

CONTRE-SIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-signer : *Ordonnance signée par le roi et* CONTRE-SIGNÉE *par le ministre.*

CONTRE-SIGNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *kontr-ci-gnié.* — Signer en second et après celui dont une pièce, un acte émane : *Un ministre* CONTRE-SIGNE *toujours les ordonnances du roi.* CONTRE-SIGNER *un brevet.*

— Admin. CONTRE-SIGNER *une lettre*, mettre sur l'adresse le nom de celui qui l'envoie.

— Diplom. Apposer sa signature à un acte, ainsi que le fait un officier public, pour en attester l'authenticité.

CONTRE-SOL, n. m. Agric. Sorte d'abri contre le soleil. || Au pl. *Des* CONTRE-SOL.

CONTRE-SOMMATION, n. f. Pron. *kontr-çom-ma-cion.* — Prat. Acte par lequel une tierce personne appelée en garantie en appelle elle-même à une quatrième pour se faire garantir à son tour. || Au pl. *Des* CONTRE-SOMMATIONS.

CONTRE-SOMMER, v. tr. ou act. 1^re conj. Prat. Dénoncer à son propre garant une demande en garantie formée par un acquéreur : *Un garant* CONTRE-SOMME *à son vendeur toutes les poursuites dirigées contre lui.* (Acad.)

CONTRE-SOMMIER, n. m. Pron. *kontr-ço-mié.* — Techn. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux.

— Impr. Pièce de bois carrée qui soutient le sommier. || Au pl. *Des* CONTRE-SOMMIERS.

CONTRE-SORTIE, n. f. Art milit. Opposition active des assiégeants à une sortie des assiégés. || Au pl. *Des* CONTRE-SORTIES.

CONTRE-STIMULANT, ANTE, adj. Pron. *kontr-sti-mu-lan, lantt.* — Méd. Qui ralentit l'action vitale. *Force* CONTRE-STIMULANTE. *Médicament* CONTRE-STIMULANT.

— Substantiv. Médicament qui ralentit l'action vitale : *Un* CONTRE-STIMULANT. *Action des* CONTRE-STIMULANTS.

— *Contre-stimulants directs*, ceux qui produisent le ralentissement de l'action vitale. || *Contre-stimulants indirects*, ceux qui y coopèrent seulement.

CONTRE-STIMULISME, n. m. Pron. *kontr-sti-mu-lism.* — Méd. Système dans lequel on traite les maladies par les contre-stimulants.

CONTRE-STIMULATION, n. f. Effet produit par les contre-stimulants.

CONTRE-STIMULISTE, n. m. Pron. *kontr-sti-mu-list.* — Méd. Partisan du contre-stimulisme.

CONTRE-TAILLE, n. f. Pron. *kontr-ta-y.* — Grav. Taille qui croise une première taille.

— Boulang. Seconde taille en bois pour marquer le pain fourni et vérifier l'autre taille. || Au pl. *Des* CONTRE-TAILLES.

CONTRE-TAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Contre-tailler : *Gravure* CONTRE-TAILLÉE.

CONTRE-TAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kontr-ta-ié.* — Grav. Couvrir de contre-tailles.

— Boulang. Marquer sur la contre-taille.

CONTRE-TEMPS, n. m. Pron. *kontr-tan.* — Accident inopiné qui rompt les mesures qu'on avait prises ou qui retarde le succès d'une affaire :

Qui diable aurait prévu ce nouveau *contre-temps.* (C. Del.)
O fâcheux *contre-temps !* ô cruelle disgrâce. (Étienne.)
Il est des *contre-temps* qu'il faut qu'un sage essuie. (Rac.)

— Idées opposées, sentiments contradictoires : *Il était tout pétri de bile et de* CONTRE-TEMPS. (De Retz.)

— Chorégr. *Les* CONTRE-TEMPS *sautés ne conviennent qu'à de jeunes personnes ou à des personnes de moyenne taille.* (Rameau.) *On fait des* CONTRE TEMPS *dans la gavotte.*

— Mus. Action d'appuyer sur le temps faible d'une mesure et de passer légèrement sur le temps fort.

— Escr. Mouvement des deux adversaires qui se fendent en même temps. || Méprise de l'un des combattants qui saisit un temps faux.

— Man. Passage subit et inattendu de l'action à l'inaction.

= **A contre-temps,** loc. adv. En prenant mal son temps ; mal à propos : *Parler* À CONTRE-TEMPS. *Il fait tout à* CONTRE-TEMPS. (Boil.)

Le magister, se tournant à ses cris,
D'un ton fort grave à *contre-temps* s'avise
De le tancer. (La F.)

CONTRE-TENANT, n. m. Hist. Dans les tournois, Champion qui tenait contre un autre champion. || Au pl. *Des* CONTRE-TENANTS.

CONTRE-TENIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Appuyer derrière l'ouvrage avec le marteau ou le maillet pendant qu'un autre ouvrier frappe par-devant.

— Général. Soutenir par derrière.

CONTRE-TERRASSE, n. f. Archit. Terrasse appuyée contre une autre plus élevée. || Au pl. *Des* CONTRE-TERRASSES.

CONTRE-TIRER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire la contre-épreuve d'une estampe.

— *Contre-tirer un tableau, une carte, un plan,* copier trait par trait en calquant. || Peu usité.

CONTRE-TOUR, n. m. Pêch. Chambre de la bourdigue servant de décharge à la dernière enceinte lorsque la pêche est abondante.

CONTRE-TRANCHÉE, n. f. Pron. *kontr-tran-ché.* — Art. milit. Tranchée ouverte par les assiégés contre les assiégeants.

CONTRE-VAIR, n. m. Pron. *kontr-vèr.* — Blas. Vair dans lequel le métal est opposé au métal et la couleur à la couleur.

CONTRE-VAIRÉ, ÉE, adj. Pron. *kon-vè-ré.* — Blas. Il se dit d'un écu chargé de contre-vair.

CONTREVAL (À), loc. adv., oppos. à la locut. *à contre-mont ;* en descendant.

CONTREVALLATION, n. f. (*contre,* et *vallum,* rempart ; lat.) Pron. *kontr-val-la-cion.* — Fort, fossé ou retranchement qu'on fait tout autour d'une place assiégée pour couper toutes ses communications : *Lignes de* CONTREVALLATION. *L'agger se commençait à partir des lignes de* CONTREVALLATION *par laquelle l'armée assiégeante avait eu soin d'abord de couvrir son camp.* (Dur. de La Malle.)

CONTREVALLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Art. milit. Travailler à une contrevallation.

CONTREVENANT, p. prés. du v. Contrevenir.

CONTREVENANT, ANTE, n. Qui contrevient, qui enfreint une défense de police : *Les* CONTREVENANTS *payeront l'amende.* (Acad.)

CONTREVENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*Je contreviens, tu contreviens, il contrevient, nous contrevenons, vous contrevenez, ils contreviennent ; je contrevenais, nous contrevenions ; je contrevins, nous contrevînmes ; je contreviendrai, nous contreviendrons ; je contreviendrais, nous contreviendrions ; contreviens, contrevenons, contrevenez ; que je contrevienne, que nous contrevenions ; que je contrevinsse, que nous contrevinssions ; contrevenant, contrevenu ;* il prend *avoir* dans ses temps composés.) Enfreindre une défense ; agir contre une ordonnance, un règlement de police, d'administration ou contre une obligation que l'on a contractée : CONTREVENIR *à un règlement. Il A* CONTREVENU *à la clause du contrat.* CONTREVENIR *aux commandements de Dieu, au précepte de la charité.* (Acad.) CONTREVENIR *aux ordres que l'on a reçus.* (Id.)

Syn. Contrevenir, enfreindre, transgresser, violer. *Contrevenir,* c'est faire le contraire de ce qui a été prescrit ; *enfreindre,* c'est s'élever ouvertement contre une règle établie, s'affranchir d'une obligation gênante ; *transgresser,* c'est franchir les bornes posées par les lois divines ou humaines ; *violer,* c'est s'attaquer audacieusement à ce qui doit être respecté, à ce qui est sacré.

CONTREVENT, n. m. (*contre,* et *vent.*) Pron. *kontr-van.* — Grand volet de bois qui se ferme à l'extérieur d'une fenêtre : *On entr'ouvrit un* CONTREVENT. (Mich.) *Faire mettre des* CONTREVENTS *à toutes les fenêtres d'une maison.* (Acad.)

— Constr. Partie du comble d'un bâtiment en forme de croix de Saint-André.

— Ponts et chauss. Pièce de bois placée obliquement entre deux fermes d'un pont ou d'une charpente pour l'empêcher de se déformer dans le sens transversal.

— Techn. Parement d'un creuset de forge.

CONTREVENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Contreventer : *Pont* CONTREVENTÉ.

CONTREVENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Ponts et chauss. Placer des contre-vents ; garnir un comble de contrevents.

CONTREVENU, p. pass. inv. du v. Contrevenir.

CONTRE-VERGE, n. f. Techn. Instrument du métier des étoffes de soie. || Au pl. *Des* CONTRE-VERGES.

CONTRE-VÉRITÉ, n. f. Paroles dont l'expression est contraire au sens : *Toute ironie est une* CONTRE-VÉRITÉ. *Il y a des gens qui ne louent ou qui ne blâment que par des* CONTRE-VÉRITÉS. (Acad.)

CONTRE-VISITE, n. f. Pron. *kontr-vi-zitt.* — Prat. Seconde visite de lieux à laquelle une partie fait procéder quand elle prétend que la première visite faite à la requête de sa partie adverse est nulle.

— Adm. milit. Visite itérative à laquelle on soumet des malades ou des conscrits.

CONTREVOILE D'ÉTAI, n. f. Pron. *kontr-voal-dé-té.* — Mar. Voile quadrangulaire, gréée entre la voile d'étai de hune et celle de perroquet. || On l'appelle aussi *Fausse voile d'étai.*

CONTRE-VOLTE, n. f. Art. milit. Manœuvre par laquelle la cavalerie, après avoir fait une volte, se rétablit face en tête. || Au pl. *Des* CONTRE-VOLTES.

CONTREVOLTER, v. intr. ou neut. Faire une contre-volte.

CONTRIBUABLE, n. des 2 g. (*contribuer.*) Celui qui doit payer ou paye une portion quelconque des contributions ou de l'impôt : *Diminuer les charges qui pèsent sur les* CONTRIBUABLES. *Les charges publiques étant ce qu'il y a de plus sensible pour le* CONTRIBUABLE, *on s'attache aisément à qui promet de les alléger.* (Viennet.)

CONTRIBUANT, part. prés. du v. Contribuer.

— Substantiv. : *Le consentement particulier de chacun des* CONTRIBUANTS. (J.-J. Rouss.)

CONTRIBUÉ, part. pass. invar. du v. Contribuer.

CONTRIBUER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il prend le tréma sur l'*i* de la terminaison de la 1re et de la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous contribuïons, que vous contribuïez.* — Concourir avec une ou plusieurs personnes à l'exécution d'un dessein, d'une entreprise quelconque ; avoir part à un certain résultat : CONTRIBUER *à la fortune, à l'avancement de quelqu'un.* (Acad.) *Nous* AVONS CONTRIBUÉ *au succès de cette affaire.* CONTRIBUER *au gain d'une bataille, au progrès de la science. L'âpreté du climat et la sauvage inégalité du sol, en rendant plus difficile le rapprochement des personnes,* CONTRIBUAIENT *à la désunion des esprits.* (Auger.)

— Suivi d'un infinit. pour compl. ind. : *Il A* CONTRIBUÉ *à faire le bonheur de l'État. Il y a de certains hommes qu'une certaine médiocrité d'esprit* CONTRIBUE *à rendre sages.* (La Br.)

— Part. Payer une part de quelque dépense ou charge commune : CONTRIBUER *pour un tiers.* CONTRIBUER *par tête.* CONTRIBUER *aux charges publiques en proportion de ses revenus.* (Acad.)

— Absol. Guerr. Payer un tribut à l'ennemi pour se préserver du pillage et des autres exécutions militaires : *À l'arrivée des vainqueurs, tout le pays fut obligé de* CONTRIBUER.

— *Faire contribuer,* obliger à une contribution : *Les soldats* FIRENT CONTRIBUER *le pays.*

— Fig. et mor. User de, employer : FAIRE CONTRIBUER *à son élévation les talents et les mérites d'autrui.*

CONTRIBUTAIRE, adj. des 2 g. (*cum,* avec, *tributarius,* tributaire ; lat.) Pron. *kon-tri-bu-tèr.* — Néol. Il se dit de celui qui paye sa part d'un tribut, d'un impôt : *Personne* CONTRIBUTAIRE.

— Substantiv. : *Un* CONTRIBUTAIRE. *Des* CONTRIBUTAIRES.

CONTRIBUTEUR, n. m. (*cum,* avec ; lat., et *tribut.*) Celui qui contribue. || Garant.

CONTRIBUTIF, IVE, adj. (*cum,* avec ; lat., et *tribut.*) Pron. *kon-tri-bu-tif.* — Néol. Qui concerne la contribution.

CONTRIBUTION, n. f. (*cum,* avec ; lat., et *tribut.*) Pron. *kon-tri-bu-cion.* — Il se dit surtout en matière d'impôts, somme que chacun donne pour sa part des charges publiques : CONTRIBUTION *foncière.* CONTRIBUTION *mobilière. Le seul secret de faire contribuer sans murmure est de montrer le bon usage qu'on fait des* CONTRIBUTIONS. (J.-J. Rouss.)

— *Contributions directes,* impôts sur les propriétés et les personnes : *Les* CONTRIBUTIONS DIRECTES, *la principale branche du revenu de l'État, n'étaient point perçues.* (Thiers.) *Des percepteurs reçoivent mois par mois les* CONTRIBUTIONS DIRECTES, *c'est-à-dire les impôts assis sur la terre, les propriétés bâties et les personnes.* (Id.)

— *Contributions indirectes,* impôts qui comprennent les droits de douane établis aux frontières sur les marchandises étrangères, les droits d'enregistrement établis sur les mutations des propriétés et sur les actes judiciaires, enfin les droits établis sur les consommations de tout genre, telles que boissons, tabac, sel, etc. : *Les receveurs des* CONTRIBUTIONS INDIRECTES *en versent le produit au fur et à mesure des recettes dans les mains du receveur particulier, et celui-ci entre les mains du receveur général.* (Thiers.)

— *Contribution au sou la livre, au marc la livre, au marc le franc,* répartition de ce qui doit être payé ou reçu par chacun en proportion de l'intérêt qu'il a dans une affaire, du montant de sa créance.

— Absol. : CONTRIBUTION *aux dettes d'une succession.* CONTRIBUTION *aux dettes d'un défunt.*

— Prat. Partage proportionnel entre les créanciers des biens des débiteurs lorsque les biens ne suffisent pas au payement intégral des créances : *Distribution par* CONTRIBUTION, *entre créanciers, des sommes provenant d'une saisie faite sur leur débiteur commun.*

— Comm. mar. *Contribution au jet dans la mer,* répartition de pertes et dommages qui a lieu tant sur les valeurs que sur le navire et le fret, lorsque ce navire a été contraint par la tempête ou par l'ennemi de jeter à la mer une partie du chargement ou des agrès.

— Guerr. Somme d'argent ou valeurs quelconques auxquelles on impose les habitants d'un pays envahi occupé par l'ennemi pour se préserver du pillage et autres exécutions militaires : *Lever une* CONTRIBUTION, *des* CONTRIBUTIONS *sur des vaincus.*

— *Mettre un pays à contribution, les vaincus à contribution,* etc., les forcer de payer une certaine somme pour s'affranchir du pillage et autres exécutions militaires.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un à contribution,* lui faire payer une certaine somme, le faire contribuer de quelque manière à une dépense : *Il* MET *souvent ses amis* À CONTRIBUTION.

— Littér. et fig. Prendre à quelqu'un de force, le dépouiller : *Il A* MIS À CONTRIBUTION *tous les auteurs qui traitaient de cette question.*

— Il se dit dans ce sens en parl. des choses : *Pour leurs jouissances, les Césars* METTAIENT À CONTRIBUTION *les richesses et les produits du monde entier.*

— Il se dit fig. encore en parl. des choses dont on tire un avantage, qu'on fait servir à ses vues, à ses intérêts : *Il* MET *la curiosité publique* À CONTRIBUTION.

CONTRIBUTOIRE, adj. des 2 g. (*cum,* avec ; lat., et *tribut.*) Pron *kon-tri-bu-toar.* — Admin. Qui concerne la contribution : *Portion* CONTRIBUTOIRE.

CONTRIBUTOIREMENT, adv. Par forme de contribution.

CONTRISTÉ, ÉE, part. pass. du v. contrister. *Une personne* CONTRISTÉE. *Un cœur* CONTRISTÉ. *Une âme* CONTRISTÉE.

CONTRISTER, v. trans. ou act. 1re conj. (*contristare ;* lat., m. sign.) Affliger, causer de la peine, du chagrin : CONTRISTER *ses parents.* CONTRISTER *ses amis. Cette nouvelle l'A fort* CONTRISTÉ.

— Fig. Il se dit des choses abstraites : *Vous* CONTRISTEZ *mon âme.* (Mass.)

= **Se contrister,** v. pr. S'affliger profondément : *Il SE* CONTRISTE *facilement.*

CONTRIT, ITE, adj. (*contritus,* p. pass. de *conterere, écraser ;* lat.) Théol. Qui a un grand regret de ses péchés : *Un cœur* CONTRIT. *Elle offrait à Dieu un cœur* CONTRIT *et humilié.* CONTRIT *de ses péchés.*

— Fam. Triste, affligé, mortifié : *Il paraissait tout* CONTRIT *de cette action. Il a le cœur* CONTRIT, *l'âme* CONTRITE.

CONTRITION, n. f. (*contrit.*) Pron *kon-tri-cion.* — Théol. Regret que fait éprouver le péché et qui a pour principe l'amour de Dieu : *La* CONTRITION *est une douleur intérieure et une détestation du péché que l'on a commis avec le propos de ne plus pécher à l'avenir.* (Gousset.) CONTRITION *parfaite. Faire un acte de* CONTRITION. *La vraie* CONTRITION. (Pasc.)

Syn. Contrition, repentir, remords. La *contrition* est la douleur d'avoir offensé Dieu ; elle regarde spécialement le péché ; le *repentir* est le regret d'avoir commis une faute, accompagné du désir de la réparer ; il regarde toutes sortes d'actions répréhensibles ; le *remords* est le reproche vengeur que l'auteur d'une action coupable entend au fond de sa conscience ; il regarde le crime ou la violation de quelque grande loi morale ou naturelle. La *contrition* est volontaire et part du cœur ; le *repentir* est réfléchi et vient de la raison ; le *remords* est inévitable, et l'on dirait qu'il naît sans nous, malgré nous.

CONTRÔLAGE, n. m. Adm. Action de contrôler.

CONTRÔLE, n. m. (*contre*, et *rôle.*) Registre double qu'on tient pour la vérification d'un rôle, d'un autre registre.

— Anc. Registre double qu'on tenait des expéditions des actes de finances et de justice, pour en assurer la conservation et l'exactitude : *Le* CONTRÔLE *du sceau. Le* CONTRÔLE *des exploits. Le* CONTRÔLE *des finances.*

— Par extens. Il se disait du droit de contrôle : *Payer le* CONTRÔLE *d'un acte. Être chargé de l'inspection et du* CONTRÔLE *d'une perception, d'une caisse.* (Ac.)

— Anc. prat. *Contrôle des dépens*, droits que les contrôleurs des déclarations de dépens prélevaient pour examiner les taxes.

— État nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, à une troupe : *Il venait d'être réintégré sur le* CONTRÔLE *des officiers en disponibilité.* (H. de Balz.)

— Hôtels de monn. Bureau où se fait la vérification du titre des matières d'or et d'argent. *Aller au* CONTRÔLE.

— *Droit de contrôle* ou simpl. *Contrôle*, impôt sur les ouvrages d'or et d'argent : *Le* DROIT DE CONTRÔLE *sur l'argent est de onze francs quarante centimes par kilogramme et de vingt-cinq francs par hectogramme sur l'or.* (Francœur.)

— Absol. Marque qui atteste que les ouvrages d'or et d'argent livrés au commerce ont été fabriqués avec une matière où l'alliage n'entre que dans la proportion légale : *Tous les ouvrages d'orfèvrerie sont soumis au* CONTRÔLE. (Ac.)

— Bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre : *On refusa son billet au* CONTRÔLE. (Acad.)

— Fig. Censure, critique : *Je ne subirai pas son* CONTRÔLE. *Je ne veux point être soumis à son* CONTRÔLE.

CONTRÔLÉ, ÉE, part. pass. du v. Contrôler : *Exploit* CONTRÔLÉ. *Quittance* CONTRÔLÉE. *Vaisselle* CONTRÔLÉE.

CONTRÔLEMENT, n. m. (*contrôle.*) Admin. Action d'exercer un contrôle.

CONTRÔLER, v. trans. ou act. 1re conj. (*contrôle.*) Pron. *kon-trô-lé.* — Anc. Inscrire, mettre sur le contrôle : *Faire* CONTRÔLER *des pièces, des exploits.* CONTRÔLER *des quittances de finances.*

— Administr. Vérifier : *Le fonctionnaire chargé de* CONTRÔLER *le monnayage.* (Acad.)

— Monn. Mettre le contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent pour en constater le titre, etc. : *Il a fait* CONTRÔLER *sa vaisselle.* (Acad.)

— Fig. Reprendre, censurer avec exagération et injustice : *Il est sans cesse à* CONTRÔLER *ses actions.*

Et quel droit prenez-vous de *contrôler* mon choix.
(Em. Augier.)

Car il *contrôle* tout ce critique zélé,
Et tout ce qu'il *contrôle* est fort bien *contrôlé.* (Mol.)

— Absol. : *Il aime à* CONTRÔLER *sur tout.*

CONTRÔLEUR, n. m. (*contrôle.*) Celui dont la charge est de tenir registre de certaines choses, d'en faire la vérification : *Il y avait autrefois en France un* CONTRÔLEUR *général des finances, un* CONTRÔLEUR *général des bâtiments, un* CONTRÔLEUR *à la chancellerie, un* CONTRÔLEUR *général de la maison du roi, un* CONTRÔLEUR *général des rentes, un* CONTRÔLEUR *général des monnaies de France, des* CONTRÔLEURS *généraux des eaux et forêts*, etc. *Il sera* CONTRÔLEUR *des bâtiments; il conduira la main des peintres, des statuaires, des sculpteurs.* (La Font.)

— *Contrôleur des contributions directes*, agent dont la mission consiste à concourir à tous les travaux préparatoires du recouvrement des contributions foncières, personnelles ou mobilières.

— Admin. milit. *Contrôleur de manufactures d'armes*, préposé qui, après examen, applique les marques aux pièces d'armes.

— Théât. Receveur des billets, des contre-marques : *On place des* CONTRÔLEURS *à la porte des spectacles pour recevoir et vérifier les billets et les contre-marques.* (Acad.)

— *Contrôleur de la bouche*, économe d'une maison princière.

— Fig. Celui qui censure, critique les actions d'autrui ; il se prend ordinairement en mauvaise part : *C'est un* CONTRÔLEUR *perpétuel.* || En ce sens on dit au fém. *une* CONTRÔLEUSE.

CONTROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Controuver : *Un fait* CONTROUVÉ. *Il n'y a pas un mot de vrai à tout cela, ce sont toutes choses* CONTROUVÉES. (Acad.)

Un fait donné pour vrai peut être *controuvé*,
Et je le maintiens faux tant qu'il n'est pas prouvé. (C.-D.)

CONTROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec ; lat., et *trouver.*) Inventer un fait faux, quelque mensonge dans l'intention de nuire : *C'est un fait qu'on a* CONTROUVÉ *pour le perdre.* (Acad.) *Comment le juge s'assurera-t-il d'avoir bien démêlé des faits exactement vrais ceux qu'il* CONTROUVE, *qu'il altère, qu'il colore à sa fantaisie.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Il est défendu à l'historien de* CONTROUVER, *mais non pas d'embellir.* (La Harpe.) *Voyez le peuple, il* CONTROUVE, *il augmente.* (La Br.)

= **Se controuver**, v. pron. Être controuvé : *Les choses* SE CONTROUVENT *aisément lorsqu'on veut nuire.*

CONTROVERSABLE, adj. des 2 g. Didact. Sujet à controverse : *C'est un point* CONTROVERSABLE.

CONTROVERSE, n. f. (*controversia*, contestation, débat ; lat.) Pron. *kon-tro-vèrss.* — Débat, discussion sur quelque question, quelque opinion, ordinairement sérieuse et importante : *Longue* CONTROVERSE. *Les systèmes et les* CONTROVERSES *divisent les cœurs et les intelligences.* (Lam.) *Vous ne trouverez pas ici l'écho des* CONTROVERSES *qui émeuvent les esprits au dehors.* (V. Hugo.) *Je ne viens point ici entreprendre une* CONTROVERSE *pénible.* (Dupanl.) *La révolution tua les coteries comme tant d'autres choses; le temps des clubs n'est pas celui des* CONTROVERSES *littéraires.* (Viennet.)

— Partic. Discussions sur un point de foi entre les catholiques et les dissidents : *Traiter un point de* CONTROVERSE. *Je n'ai de* CONTROVERSE *religieuse avec personne ; on ne prouve à l'homme que ce qu'il croit déjà.* (Lamart.)

— Matière de controverse : *Étudier, prêcher la* CONTROVERSE.

CONTROVERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Controverser : *C'est un point* CONTROVERSÉ *parmi les docteurs.* (Acad.) *Pour la jeunesse, toute foi* CONTROVERSÉE *est bientôt une foi morte.* (Kératry.)

CONTROVERSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*controversari*; lat., m. sign.) Discuter, débattre sur une question.

— Absol. Soutenir une controverse : *Le général Bonaparte* CONTROVERSAIT *volontiers sur les questions philosophiques et religieuses avec Monge, Lagrange, Laplace.* (Thiers.)

CONTROVERSISTE, n. m. (*controverse.*) Celui qui traite par écrit ou de vive voix des sujets de controverse religieuse : *Habile* CONTROVERSISTE. *Un grand, un célèbre* CONTROVERSISTE. *Je ne parle pas ici du théologien profond, de l'infatigable* CONTROVERSISTE *dont la plume féconde et victorieuse était tour à tour l'épée et le bouclier de la religion.* (La Harpe.)

CONTUMACE, n. f. (*contumacia*, opiniâtreté ; lat.) Pron. *kon-tu-mass.* — Jurispr. crim. Le refus, le défaut que fait un accusé de comparaître devant le tribunal où il est appelé : *Être en état de* CONTUMACE. *Condamnation par* CONTUMACE. *Jugement de* CONTUMACE. *Purger la* CONTUMACE. *Il venait d'être condamné par* CONTUMACE. (Ch. Nod.)

— Il s'emploie souvent pour *Contumax*. V. ce mot.

CONTUMACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*contumace.*) Pron. *kon-tu-ma-cé.* — Le *c* du radical *contumac* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous contumaçons, il contumaça*, etc. — Jurispr. crim. Instruire la contumace ; poursuivre l'instruction de la contumace : *Faire* CONTUMACER *un criminel.* || Peu usité.

CONTUMAX, adj. des 2 g. (*contumax, acis*, opiniâtre, rebelle ; lat.) Pron. *kon-tu-maks.* — Jurispr. crim. Accusé ou prévenu qui est en état de contumace, qui s'est soustrait par la fuite aux recherches de la justice et auquel on fait son procès, sauf à le juger de nouveau s'il se représente en temps utile : *Accusé* CONTUMAX. *Elle a été déclarée* CONTUMAX.

— Substantiv. *Le* CONTUMAX *a été arrêté.*

CONTUS, USE, adj. (*contusus*, part. pass. de *contundere*, écraser, broyer ; lat.) Pron. *kon-tu, tuze.* — Anat. Meurtri, froissé sans être entamé.

— Anat. *Plaie contuse*, plaie résultant d'une solution de continuité des parties molles, faite par un instrument contondant : *Des fractures compliquées de* PLAIES CONTUSES *et déchirées.* (Dupuytren.)

CONTUSIF, IVE, adj. (*contus.*) Pron. *kon-tu-zif, ziv.* — Path. Qui produit une contusion : *Action* CONTUSIVE.

— Pathol. *Douleur contusive*, douleur semblable à celle qui succède à la contusion et que certains malades expriment sous le nom de *Brisement* : elle est fréquente dans le prodrôme des maladies aiguës.

CONTUSION, n. f. (*contus.*) Meurtrissure produite par un instrument contondant : *Plaie avec* CONTUSION. CONTUSION *à la tête. Ce malheureux a reçu des* CONTUSIONS *sur tout le corps.*

CONTUSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Contusionner : *Il a la tête* CONTUSIONNÉE.

CONTUSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*contusion.*) Path. Faire une contusion, des contusions.

= **Se contusionner**, v. pron. Se faire des contusions : *Je* ME SUIS *tout* CONTUSIONNÉ *en tombant.*

CONVAINCANT, ANTE, adj. (*convaincre.*) Pron. *kon-vain-kan, kantt.* — Qui a la force de convaincre, qui est propre à convaincre : *Argument* CONVAINCANT. *Preuve* CONVAINCANTE. *Des preuves géométriquement* CONVAINCANTES. (Pasc.) *Être* CONVAINCANT *dans ses discours.* (Boss.)

CONVAINCRE, v. trans. ou act. 4e conj. (*convincere*; lat., m. sign.) *Je convaincs, tu convaincs, il convainc, nous convainquons, vous convainquez, ils convainquent; je convainquais, nous convainquions; je convainquis, nous convainquîmes; je convaincrai, nous convaincrons; je convaincrais, nous convaincrions; convaincs, convainquons, convainquez; que je convainque, que nous convainquions; que je convainquisse, que nous convainquissions; convainquant; convaincu, ue.*) Porter la persuasion, la certitude sur quelque chose dans l'esprit de quelqu'un ; le forcer à demeurer d'accord sur ce qu'on prétend, sur ce qu'on avance : CONVAINCRE *quelqu'un d'une chose. Je l'*AI *tout à fait* CONVAINCU. *J'ai fait ce que j'ai pu pour le* CONVAINCRE. *Cela doit suffire pour vous* CONVAINCRE *que je n'ai pas voulu mal faire.* (Ac.) *Il est difficile de* CONVAINCRE *quelqu'un de l'utilité de son malheur.* (Mme de Staël.) *Dans les graves réunions, presque toujours sa voix était prépondérante, et ceux même qu'il n'*AVAIT *pas* CONVAINCUS *demeuraient ébranlés.* (De Quélen.)

— Fig. : CONVAINCRE *l'obstination de quelqu'un. Ses preuves ne* CONVAINQUENT *que l'esprit.* (Pasc.)

— Avec ellipse du compl. direct : *La logique est l'art de* CONVAINCRE *de quelque vérité.* (Pasc.)

— Absol. *Il a l'art de* CONVAINCRE. *On ne peut toucher sans être touché ni* CONVAINCRE *sans être convaincu.* (D'Alemb.)

— Partic. Donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute : *Tout l'art de l'instruction criminelle tend à* CONVAINCRE *le coupable.* CONVAINCRE *un accusé du crime qui lui est imputé. Il le* CONVAINQUIT *d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi.* (Acad.)

— Fig. CONVAINCRE *une doctrine d'erreur.*

= **Se convaincre**, v. pron. S'assurer positivement d'une chose : *Je veux* M'EN CONVAINCRE *par moi-même.* (Ac.) *Je* ME SUIS CONVAINCU *de cette vérité.* SE CONVAINCRE *par ses propres yeux qu'une chose est en tel état. Je* ME CONVAINQUIS *qu'il n'y avait pas de remède.* (Mariv.)

— Se persuader l'un l'autre : *Ils* SE SONT CONVAINCUS *mutuellement de cette vérité. Chacun de nos sens pris à part nous abuse par de vaines illusions ; ils se* CONVAINQUENT *à toute heure mutuellement d'imposture.* (Lamenn.)

Syn. Convaincre, persuader. *Convaincre*, c'est agir sur l'esprit ; *persuader*, c'est agir sur le cœur. On *convainc* par le nombre et la valeur des preuves qu'on produit ; on *persuade* par les sentiments que l'on émet et par l'autorité qu'on a su prendre. On peut être *persuadé* sans être *convaincu*, et réciproquement.

CONVAINCU, UE, part. pass. du v. Convaincre : *Je suis* CONVAINCU *qu'il l'a fait à bonne intention.* (Ac.) *Ils le voient, ils lui parlent, ils le touchent, ils sont* CONVAINCUS. (Boss.)

Et de mon impuissance à la fin *convaincu*,
Me voilà demandant si jamais j'ai vécu. (Lam.)

— *Sa doctrine fut* CONVAINCUE *d'erreur.* (Ac.)

— *Atteint et convaincu*, formule par laquelle on déclare un accusé coupable.

Syn. Convaincu, assuré. Ces deux termes expriment deux modes de certitude, l'un plutôt intellectuel, l'autre plutôt matériel. *Convaincu* a sa raison d'être dans l'évidence que donne le raisonnement; *assuré* a pour principe la confiance qu'inspirent les personnes ou les choses.

CONVAINQUANT, part. prés. du v. Convaincre.

CONVALESCENCE, n. f. (*convalescent.*) Pron. *kon-va-lèss-canss.* — État intermédiaire entre la maladie qui n'existe plus et la santé qui n'existe pas encore; la *convalescence* commence lorsque les symptômes qui caractérisent la maladie ont disparu, et finit à l'époque où l'exercice libre et régulier des fonctions qui constitue la santé est pleinement rétabli : *L'état de* CONVALESCENCE *est accompagné d'une augmentation remarquable dans la susceptibilité nerveuse.* (Chomel.) *Entrer en* CONVALESCENCE.

CONVALESCENT, ENTE, adj. (*convalescens, entis;* lat., m. sign.) Pron. *kon-va-lèss-çan, cantt.* — Qui relève de maladie et se trouve en voie de recouvrer la santé : *Une personne* CONVALESCENTE. *Être* CONVALESCENT.

— Substantiv. : *Un* CONVALESCENT. *Une* CONVALESCENTE. *Les* CONVALESCENTS *doivent observer un certain régime. Les* CONVALESCENTS, *bien qu'enclins aux pensées agréables, sont impatients et irascibles.* (Chomel.)

CONVALLAIRE, n. f. (*convallis*, vallée; lat.) Bot. Plante d'Europe appelée aussi Muguet.

CONVENABLE, adj. des 2 g. Sortable : *Il a fait un mariage* CONVENABLE.

— Favorable : *Il faut en tout choisir le moment* CONVENABLE.

— Assorti à : *Cet emploi n'est pas* CONVENABLE *à ses talents.*

— Conforme : *Faire une dépense* CONVENABLE *à sa fortune. Il sera reçu d'une manière* CONVENABLE *à son rang.* (Acad.)

— Digne : *Cette bonne action a eu une récompense* CONVENABLE. (Ac.)

— Décent; d'accord avec les convenances : *Il n'est pas* CONVENABLE *à un homme sage de parler si légèrement.*

— Qui est expédient, à propos : *Cela, pour le moment, ne serait pas* CONVENABLE. *J'ai jugé* CONVENABLE *de le faire.* (Acad.)

= **Convenable**, n. m. Tout ce qui est conforme aux idées généralement reçues, aux mœurs, aux habitudes, aux croyances et général. à tout ce qui est modéré : *Le* CONVENABLE *consiste souvent dans la conformité de la conduite avec les usages établis et les opinions reçues. Le* CONVENABLE *est le grand malheur du dix-neuvième siècle.* (Stenhal.)

CONVENABLEMENT, adv. (*convenable.*) D'une façon convenable : *Parler* CONVENABLEMENT. *On ne m'a pas traité* CONVENABLEMENT. (Ac.)

— Conformément : *J'agirai* CONVENABLEMENT *à vos vues, à vos desseins.* (Ac.)

CONVENANCE, n. f. (*convenant.*) Rapport, conformité, accord : *Il n'y a pas de* CONVENANCE *entre ces deux choses.* CONVENANCE *d'humeur, de goût, de caractère*, etc. *Quelle* CONVENANCE *peut-il y avoir entre des choses si différentes?* (Acad.)

— *Mariage de convenance*, mariage où les rapports de naissance, de fortune ont été plus consultés que l'inclination.

— Bienséance, décence : *Il n'y a pas de* CONVENANCE *à se conduire ainsi. Observer, respecter, braver les* CONVENANCES. *Les* CONVENANCES *sociales.*

— *Raisons de convenance*, raisons de pure bienséance : *Des* RAISONS DE CONVENANCE *m'ont forcé à en user de la sorte.*

— Raisons seulement probables et plausibles, mais non démonstratives. ‖ Peu usité.

— Didact. Ce qui est généralement reçu, adopté : *L'art reconnaît les* CONVENANCES *pour les arbitres des règles.* (Lamotte.)

— Commodité, utilité particulière : *Avoir une chose à* SA CONVENANCE. (Ac.) *Payer la* CONVENANCE.

— Rhét. *Convenances oratoires*, conformité de langage ou de style de l'orateur ou de l'écrivain par rapport aux personnages dont il parle, aux circonstances au milieu desquelles agissent ces personnages : *Garder les* CONVENANCES *oratoires. Observer les* CONVENANCES *oratoires. La* CONVENANCE *du style avec le sujet exige le choix et la propriété des termes.* (D'Alemb.)

CONVENANCIER, n. m. Pron. *konv-nan-cié.* — Féod. Celui à qui le seigneur avait alloué une portion d'héritage.

CONVENANT, part. prés. du v. Convenir.

CONVENANT, ANTE, adj. (*convenir.*) Pron. *konv-nan, nantt.* — Conforme, bienséant, qui répond à la convenance. ‖ Il a vieilli.

CONVENANT, n. m. Pron. *konv-nan.* — Convention faite : *Selon le* CONVENANT. (La F.) ‖ Il est vieux.

CONVENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*convenire;* lat., m. sign.) Pron. *konv-nir.* — (*Je conviens, tu conviens; il convient, nous convenons, vous convenez, ils conviennent; je convenais, nous convenions; je convins, nous convînmes; je conviendrai, nous conviendrons; je conviendrais, nous conviendrions; conviens, convenons, convenez; que je convienne, que tu conviennes, qu'il convienne, que nous convenions, que vous conveniez, qu'ils conviennent; que je convinsse, que nous convinssions; convenant; convenu, convenue*) Demeurer d'accord, reconnaître la vérité de quelque chose : *Il* EST CONVENU *lui-même de sa méprise.* (Ac.) *Je* CONVIENS *de ce que vous dites.*

— Il a souv. pour compl. une proposition subordonnée : CONVENEZ *que vous avez tort. On* CONVIENT *qu'il surpassait tous ceux de son temps.* (Fléch.)

— S'accorder; être de même sentiment : *Les historiens ne* CONVIENNENT *pas sur la date de cet événement.* (Ac.)

— Faire un accord, une convention : CONVENIR *d'un arbitre, d'un article.* CONVENIR *du prix de quelque chose.* (Acad.) *Ils* SONT CONVENUS *de faire telle chose.*

— En parl. des choses, Être conforme, avoir du rapport : *Leurs dépositions* CONVIENNENT *en tout.* (Ad.)

— Être propre, sortable, convenable à : *Cette place lui* CONVIENT *bien. C'est un parti qui* CONVIENT *à votre fille.* (Acad.) *C'est un très-grand hasard si les lois d'une nation peuvent* CONVENIR *à une autre.* (Montesq.)

— Log. *Dans cette proposition, l'attribut* CONVIENT *bien au sujet.* (Acad.)

— Par extens. Plaire, agréer : *Ce domestique ne me* CONVIENT *pas. Cette étoffe me* CONVIENT *assez. Cette maison m'*A CONVENU. *Être en commerce plus assidu avec les idées qu'avec les hommes* CONVENAIT *à ce jeune solitaire, qui avait des besoins bornés.* (Mignet.) *Nous réglons l'avenir sur ce qui nous* CONVIENT *aujourd'hui sans savoir s'il nous* CONVIENDRA *demain.* (J.-J. Rouss.)

— Être approprié : *Ce style ne* CONVIENT *point au sujet que vous traitez.* (Acad.)

— Impers. Être expédient, être à propos : *Il* CONVIENT *d'agir ainsi. On délibéra sur ce qu'il* CONVENAIT *de faire dans une telle occurrence. Il ne vous* CONVIENT *pas de parler si fièrement.* (Acad.)

= **Se convenir**, v. pron. Il se dit réciproq. des personnes que des rapports de goûts, d'habitudes, d'idées, etc., peuvent facilement rapprocher les unes des autres : *Ces personnes* SE CONVIENNENT *en tout. Ce jeune homme et cette demoiselle* SE CONVIENNENT *très-bien.* (Acad.) *Nos goûts, nos caractères, etc., peuvent* SE CONVENIR. *Les gens qui* SE CONVIENNENT *sont trop dispersés dans ce monde.* (Volt.) *Vous pouvez aller vous présenter de ma part à ce magistrat, je lui ai parlé de vous, et je crois que vous vous* CONVIENDREZ *l'un à l'autre.* (Lesage.)

Gramm. *Convenir*, dans le sens d'être à la convenance, être convenable, prend l'auxiliaire avoir : *Ce domestique ne m'*A *point* CONVENU. *Cette place lui* AURAIT *bien* CONVENU. Il prend l'auxiliaire *être* dans le sens de demeurer d'accord, faire une convention : *Il* EST CONVENU *lui-même de sa méprise. Ils* SONT CONVENUS *de se trouver en tel lieu.* (Acad.)

CONVENTICULE, n. m. (*conventiculum*, assemblée, réunion; lat.) Pron. *kon-van-ti-kul.* — Petite assemblée; il se dit en parlant d'une assemblée secrète et illicite : *Ce ne fut qu'un* CONVENTICULE. *Les* CONVENTICULES *sont défendus.* (Acad.)

CONVENTION, n. f. (*conventio, nis*, assemblée, pacte; lat.) Pron. *kon-van-cion.* — Accord, pacte conclu entre deux ou plusieurs personnes : CONVENTION *tacite, expresse, verbale*, etc. *Pour Bacon la loi est la* CONVENTION *d'hommes effrayés du danger..* (Lerminier.) *Toutes les* CONVENTIONS *se passaient avec solennité pour les rendre plus inviolables.* (J.-J. Rouss.)

— Clause, condition : *Faire des* CONVENTIONS. *Voici quelles ont été nos* CONVENTIONS.

— Jurispr. *Conventions matrimoniales* ou absol. *Conventions*, les articles stipulés entre les époux par le contrat de mariage : *Je ne trouve rien de plus fatigant pour moi que des* CONVENTIONS, *des articles.*

— Il se disait plus particulièrement autrefois des divers objets accordés à une femme sur son contrat de mariage et de ce qui lui appartenait en vertu des lois ou de la coutume.

— *De convention*, locut. adv. Conventionnel, qui n'a de valeur, de réalité que par l'effet de certaines conventions, de certaines habitudes : *Signes* DE CONVENTION. *Une chose* DE CONVENTION. *En haine de la noblesse* DE CONVENTION, *on s'est jeté dans le trivial.* (Mérim.)

— *Monnaie de convention*, monnaie qui a cours dans plusieurs États par une convention de leurs gouvernements.

Syn. Convention, accord. La *convention* est proprement le rapprochement entre deux personnes qu'un intérêt divise, l'*accord* l'union qui en résulte. Dans un sens plus étendu, la *convention* est l'acte par lequel on établit les concessions qu'on se fait mutuellement pour terminer un différend; l'*accord* est plutôt un acte qui constate les points sur lesquels on ne diffère pas, qui établit, souvent sans contestation, la base d'une union future.

CONVENTION, n. f. Il se dit de certaines assemblées nationales formées pour établir une constitution ou pour la changer, la modifier, etc. : *La constitution des États-Unis a été rédigée par une* CONVENTION. (Acad.)

— Hist. *La convention nationale* ou simpl. *la convention*, assemblée nationale qui s'établit à Paris, au château des Tuileries, le 21 septembre 1792, et constitua la France en république. Elle concentra entre ses mains tous les pouvoirs jusqu'au 26 octobre 1795 : *La* CONVENTION, *modèle d'énergie, fut composée en grande partie de têtes jeunes.* (H. de Balzac.)

— Assemblée extraordinaire du parlement anglais après la fuite de Jacques II. La *convention* fut convertie par le prince d'Orange en *parlement.*

— Anc. législ. *Conventions royales de Nîmes*, juridiction royale établie à Nîmes, pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort.

CONVENTIONNEL, ELLE, adj. (*convention.*) Pron. *kon-van-cio-nèl.* — Qui suppose convention, qui résulte d'une convention : *Valeur* CONVENTIONNELLE. *Préciput* CONVENTIONNEL.

— Établi par convention : *Les entraves de toutes les bienséances* CONVENTIONNELLES. (Chamf.) ‖ Rare.

— Anc. *Bail conventionnel*, bail fait du consentement libre des parties, par oppos. à *Bail judiciaire*, bail fait par autorité de justice, à la poursuite du commissaire aux saisies réelles.

— Hist. Partisan de la convention : *Le parti* CONVENTIONNEL.

— Subst. Membre de la convention nationale : *Un* CONVENTIONNEL.

CONVENTIONNELLEMENT, adv. Sous convention, par convention.

CONVENTUALITÉ, n. f. (*conventuel.*) Pron. *kon-van-tu-a-li-té.* — État d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE, adj. (*conventus*, réunion; lat.) Pron. *kon-van-tu-èl.* — Qui est du couvent, qui appartient au couvent, qui concerne le couvent : *On devinait la régularité* CONVENTUELLE *de ses occupations.* (H. de Balzac.) *Une rigidité* CONVENTUELLE *que rien n'avait altérée recommandait cet asile dans toutes les mémoires du monde catholique.* (Id.)

— *Assemblée conventuelle*, assemblée qui se compose de toute la communauté du couvent.

— *Messe conventuelle*, messe où assiste toute la communauté des religieux.

— *Mense conventuelle*, portion du revenu de l'abbaye qui appartient à la communauté des religieux : *Le revenu des offices claustraux fut joint à la* MENSE CONVENTUELLE. (Ac.)

— *Religieux conventuels*, religieux qui ont droit de demeurer toujours dans le même couvent, à la différence de ceux qui n'y sont que pour peu de temps, comme pendant la convocation d'un chapitre. ‖ On dit substantiv. dans ce sens : *Un* CONVENTUEL.

CONVENTUELLEMENT, adv. (*conventuel.*) Pron. *kon-van-tu-èl-man.* — En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse : *Vivre* CONVENTUELLEMENT.

CONVENU, UE, part. pass. de Convenir. Qui est arrêté, entendu : *Chose* CONVENUE. *Pacte* CONVENU.

— Préparé d'avance : *Assise à une table de jeu, alternativement attentive et distraite, elle répond à l'un, serre la main à l'autre, et jette en même temps quelques mots* CONVENUS *à un troisième.* (Desmahis.)

— Qui résulte d'une convention :

Les vains égards, les devoirs *convenus.* (C. Del.)

CONVERGEANT, part. prés. du v. Converger : *Sur ses ordres deux chefs de file partent à droite et à gauche,* CONVERGEANT *par une ligne courbe au point indiqué pour leur jonction.* (L. Viardot.)

CONVERGENCE, n. f. (*convergent.*) Géom. et phys. Disposition de deux ou de plusieurs lignes droites qui se dirigent vers un même point, soit qu'elles l'atteignent, soit qu'elles ne l'atteignent pas : *La* CONVERGENCE *de deux lignes. La* CONVERGENCE *des rayons lumineux au sortir d'une lentille.*

CONVERGENT, ENTE, adj. (*cum*, avec, *ver-*

gens, qui penche vers ; lat.) Pron. *kon-vèr-jan, jantt.* — Phys. Qui converge : *Rayons* CONVERGENTS.

— *Lentille convergente*, celle qui fait converger les rayons.

— Géom. Lignes droites qui se dirigent vers un même point : *Droites* CONVERGENTES.

— *Hyperbole convergente*, courbe hyperbolique du troisième ordre, dont les branches tendent l'une vers l'autre en se dirigeant dans le même sens.

— *Séries convergentes*, séries telles qu'en prenant un nombre suffisamment grand de termes l'erreur que l'on fait en négligeant le reste des termes peut être rendue infiniment petite.

CONVERGER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*cum*, avec, *vergere*, se diriger vers ; lat.) Il prend un *e* muet euphonique entre le radical *converg* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous convergeons, il convergea*, etc. — Géom. et phys. En parl. des lignes ou des rayons, Tendre vers un seul et même point : *Ces deux lignes* CONVERGENT. *Deux lignes qui* CONVERGENT *ne peuvent manquer de se rencontrer.* (Acad.)

— Fig. : *Tous nos efforts* CONVERGENT *au même but. Il fallait donc faire* CONVERGER *sur ce même point l'avant-garde, la réserve et la gauche.* (Thiers.)

CONVERS, ERSE, adj. (*cum*, avec, *versum*, sup. de *vertere*, tourner, transposer ; lat.) Pron. *kon-vèr, vèrs*. — Qui est employé aux œuvres serviles de la communauté : *Frère* CONVERS. *Une sœur* CONVERSE *m'apporta à souper et rangea tout dans ma chambre.* (Mariv.)

— Substantiv. : *Ils interrogèrent toutes les religieuses, même les* CONVERSES. (Rac.)

CONVERSATION, n. f. (*conversatio*, commerce d'amitié, rapport ; lat.) Pron. *kon-vèr-ça-cion.* — Action de converser ensemble, de s'entretenir familièrement : *Aimer la* CONVERSATION. *Jouir du charme de la* CONVERSATION. *Avoir une agréable* CONVERSATION. *Monsieur le baron m'a dit que toutes les* CONVERSATIONS *du beau monde ne roulaient jamais que sur des médisances ou sur des fadaises.* (Dest.) *La lecture de tous les bons livres est comme une* CONVERSATION. (Dest.) *La* CONVERSATION *de Montesquieu était légère, agréable et instructive.* (D'Alemb.) *Paris est la ville du monde où l'esprit et le goût de la* CONVERSATION *sont le plus généralement répandus.* (M^me^ de Staël.) *Les bureaux, sur les neuf heures que leurs employés doivent à l'État, en perdent quatre en* CONVERSATIONS, *en narrés, en disputes et surtout en intrigues.* (H. de Balz.) *À Paris, comme l'a dit un homme d'esprit, le parler gâte la* CONVERSATION. (Andr.) *Rien n'est si fastidieux qu'une* CONVERSATION *où l'on est toujours d'accord.* (Dest.)

La *conversation* périrait de langueur
Sans ce tour amusant qu'un esprit fin lui donne. (C. Del.)

— *Être à la conversation*, y prendre part, ou simpl. écouter ce qui se dit.

— Par extens. Le sujet de la conversation, de l'entretien ; dans ce sens il s'emploie au plur. : *J'ai assisté à cette* CONVERSATION. *Aimer les* CONVERSATIONS *sérieuses, les* CONVERSATIONS *futiles, légères.*

— Manière de converser : *La* CONVERSATION *est aisée, badine, enjouée. Il aime beaucoup votre* CONVERSATION. (Ac.)

— *Conversation criminelle*, se dit en Angleterre d'un commerce adultère.

Syn. Conversation, entretien. Une *conversation* est un discours familier dont la variété, la vivacité et l'imprévu font le charme ; un *entretien* est un discours sérieux où l'on traite d'une matière presque toujours déterminée d'avance.

CONVERSE, adj. et n. f. (*cum*, avec, *versus*, tourné ; lat.) Log. Il se dit d'une proposition mise en rapport avec une autre lorsque l'attribut de la première devient le sujet de la seconde et le sujet de la première l'attribut de la seconde, sans que la proposition cesse d'être vraie ; ainsi au lieu de : *Ce qui est le vrai est le beau*, on peut dire : *le beau est ce qui est le vrai*, sans qu'aucune des deux propositions soit contraire à la vérité ; de même la proposition : *Toute matière est impénétrable*, est CONVERSE de celle-ci : *Tout ce qui est impénétrable est matière.*

— Géom. *Proposition converse*, celle qui, après avoir été déduite d'une autre comme conclusion, sert à son tour de principe à celle-ci.

CONVERSEAU, n. m. (*cum*, avec, *versus*, tourné ; lat.) Pron. *kon-vèr-çô.* — Techn. Pièce d'un moulin qui se trouve au-dessus des archures.

CONVERSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*conversari*, vivre dans la société de, fréquenter ; lat.) Pron. *kon-vèr-cé.* — S'entretenir familièrement avec quelqu'un : *Nous avons longtemps* CONVERSÉ *ensemble. Se plaire à* CONVERSER *avec les savants.* (Acad.)

Il ne compose point, il *converse*. (La H.)

Un des défauts que je remarque chez les Parisiens, c'est la manie de vouloir CONVERSER *ensemble sans s'écouter, sans se répondre, et de parler plusieurs à la fois.* (Andrieux.)

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre ;
Il faut savoir encore et *converser* et vivre. (Boil.)

— Fig. *Converser avec les livres, avec les morts*, s'adonner à la lecture des auteurs du temps passé.

— Art. milit. Exécuter une conversion : CONVERSER *à droite, à gauche.*

CONVERSIBLE, adj. des 2 g. (*conversum*, sup. de *convertere*, tourner ; lat.) Néol. Qui peut être converti. || V. CONVERTIBLE.

CONVERSION, n. f. (*conversio* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-vèr-sion.* — Transmutation : *La* CONVERSION *des métaux en or était la préoccupation des alchimistes.*

— Simple changement dans la forme et la valeur : *La* CONVERSION *des espèces. La* CONVERSION *des écus en pièces de cinq francs. La* CONVERSION *des toises en mètres.*

— Fin. Il se dit des rentes qui étant à un certain taux sont mises à un taux plus bas ou plus élevé : *La* CONVERSION *des rentes.*

— Jurispr. Changement d'un acte, d'une procédure en un autre : *La* CONVERSION *d'une obligation en rente, d'un procès civil en un procès criminel.*

— *Conversion de rente sur saisie immobilière*, changement d'une rente sur saisie immobilière, en une adjudication aux enchères, devant notaires, ou en justice.

— Alg. *Conversion des équations*, opération par laquelle, une quantité inconnue étant sous la forme de fraction, on réduit le tout à un même dénominateur, pour ne conserver ensuite que les numérateurs.

— Médec. *Conversion des maladies*, le changement, la transformation d'une maladie en une autre.

— Art. milit. Mouvement par lequel une troupe change de direction en tournant ou pivotant sur l'une de ses extrémités.

— Logiq. Changement d'une proposition en sa converse.

— Rhét. Antistrophe, forme qui consiste à terminer de la même manière plusieurs membres consécutifs du discours.

— Changement de doctrine religieuse ; passage d'une croyance à une autre : *Saint Paul fut l'instrument de la* CONVERSION *des gentils. La* CONVERSION *d'un courtisan, l'abbé de Dongeau, et bientôt la* CONVERSION *plus illustre du maréchal de Turenne valurent à Bossuet une nouvelle célébrité.* (Lamart.)

— Retour aux pratiques de la religion : *Se flatter d'une* CONVERSION *tardive, c'est insulter à la grâce.* (Mass.)

— Par extens. et moral. Changement de croyance, d'idées, de principes en quelque matière que ce soit : *Ce jeune homme est devenu bon sujet : c'est une* CONVERSION *que vous avez faite.* (Ac.)

CONVERSIONISTE, n. m. (*conversion.*) Néol. Celui qui est partisan de la conversion des rentes, par oppos. à *Non-conversioniste*, celui qui combat et repousse cette mesure.

CONVERTI, IE, part. pass. du v. Convertir : *Dans la digestion une partie des aliments est* CONVERTIE *en chyle, en sang, en bile. Ce théâtre d'allégresse fut* CONVERTI *en un monceau de cendres.* (Alibert.) *Le gentilhomme rentra en lui-même, se repentit de ses fautes, et mourut du moins en apparence parfaitement* CONVERTI. (Lesage.)

— Substantiv. Personne convertie à une religion, principalement au christianisme, au catholicisme : *Un nouveau* CONVERTI. *Une nouvelle* CONVERTIE. *Le nouveau* CONVERTI *fut présenté à Sigismond par le nonce en audience solennelle.* (Mérimée.)

— Fig. et fam. *Vous prêchez un converti*, vous parlez pour convaincre un homme qui partage votre avis :

On dit que dans ces chants ton génie exalté
Prêche à des convertis l'antique liberté. (Lam.)

CONVERTIBILITÉ, n. f. Propriété des chose qui peuvent être changées en d'autres.

CONVERTIBLE, adj. des 2 g. (*convertir.*) Pron. *kon-vèr-tibl.* — Il se dit d'une chose qui peut être convertie en une autre ou changée contre une autre : *On a cru longtemps que certains métaux étaient* CONVERTIBLES *en or.* (Acad.) *Des obligations* CONVERTIBLES *en rentes.*

— Log. Il se dit d'une proposition susceptible de devenir la converse d'une autre. || V. CONVERSE.

CONVERTIR, v. trans. ou act. 2^e^ conj. (*convertere* ; lat., m. sign.) Changer, transformer une chose en une autre : *Il y a environ un sixième de nos vins que l'on* CONVERTIT *en eau-de-vie.* (Chaptal.) *Les alchimistes espéraient* CONVERTIR *les métaux imparfaits en or.* CONVERTIR *du sucre en alcool, de l'alcool en vinaigre.* (Acad.)

— Fig. et mor. : CONVERTIR *sa haine en amour. La vertu* CONVERTIT *tout en bien, et le vice tout en mal.* (Boil.)

— Particul. Il se dit de certaines transactions commerciales ou financières : *Il a* CONVERTI *ses pierreries en vaisselle d'argent.* (Acad.)

— Jurispr. Changer la nature, l'espèce de : CONVERTIR *une peine corporelle en peine pécuniaire.* CONVERTIR *une obligation en contrat de constitution.* (Acad.)

— Relig. Faire passer quelqu'un d'une croyance à une autre :

Convertissez le sauvage idolâtre ;
Près de mourir, il retourne à ses dieux. (Bérang.)

— Par extens. et fam. Faire adopter à quelqu'un une opinion nouvelle, faire changer de sentiment, de résolution : *Je l'*AI CONVERTI *à notre opinion.*

— Absol. : *Il faut* CONVERTIR *par la douceur, et non par le fer.*

= **Se convertir**, v. pron. Être converti : *Ce vin* S'EST CONVERTI *en vinaigre.*

Tout ce qu'il a touché *se convertit* en or. (Regn.)

— Fig. et mor. : *Sa noble fierté* S'EST CONVERTIE *en orgueil. Son amour* SE CONVERTIT *en haine.* (Ac.)

— Relig. Passer d'une croyance à une autre plus élevée, plus pure : *Les peuples païens* SE CONVERTIRENT *peu à peu au christianisme. Ce pécheur* S'EST CONVERTI.

— Log. Il s'applique à deux termes qui peuvent se dire réciproquement l'un de l'autre : *Dieu et être immortel sont deux termes qui* SE CONVERTISSENT.

— Il se dit aussi de deux propositions dont l'une est la converse de l'autre : *Ces deux propositions* SE CONVERTISSENT. || V. CONVERSE.

CONVERTISSABLE, adj. des 2 g. (*convertir.*) Pron. *kon-vèr-ti-çabl.* — Théol. Il se dit d'une personne qui peut être convertie.

CONVERTISSANT, part. prés. du v. Convertir.

CONVERTISSANT, ANTE, adj. Qui cherche à convertir : *Alarmés de la ferveur* CONVERTISSANTE *de Sigismond, les Suédois lui imputèrent des projets menaçants pour leur croyance.* (Mérimée.)

CONVERTISSEMENT, n. m. (*convertir.*) Pron. *kon-vèr-tiss-man.* — Changement ; il n'est guère usité qu'en matière d'affaires et de fabrique de monnaie.

CONVERTISSEUR, n. m. (*convertir.*) Pron. *kon-vèr-ti-ceur.* — Celui qui entreprend avec ardeur la conversion des âmes, qui les amène facilement à sa foi : *On n'a jamais vu de* CONVERTISSEURS *si zélés.* (Volt.)

— Celui qui s'efforce de convertir les autres à sa religion : *Les* CONVERTISSEURS *avaient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance.* (St-Simon.)

— Comm. et monn. Celui qui se charge des convertissements en matière d'affaires et de monnaie.

CONVERTOR, n. m. (*convertere*, tourner ; lat.) Pron. *kon-vèr-tor.* — Mécan. Moteur qui change en mouvement de rotation le mouvement de deux lignes parallèles.

CONVEXE, adj. des 2 g. (*convexus* ; lat., m. sign.) Pron. *kon-vèks.* — Dont la surface est bombée sphériquement ; il se dit par oppos. à *concave*. *Surface* CONVEXE. *Un verre* CONVEXE. *La tête de la baleine est* CONVEXE *par-dessus, de manière à représenter une portion d'une large sphère.* (Lacépède.) *La surface de la terre est* CONVEXE. (Arago.)

— Par analog. : *Le côté* CONVEXE *d'une ligne courbe, d'une parabole, d'une ellipse.*

CONVEXITÉ, n. f. (*convexe.*) Pron. *kon-vèk-ci-té.* — La saillie, la surface bombée de ce qui affecte une forme convexe : *La* CONVEXITÉ *d'un globe.*

— Par analog. : *La* CONVEXITÉ *d'une ligne courbe.*

CONVICTION, n. f. (*convincere.*) Pron. *kon-vik-cion.* — Effet qu'une preuve évidente produit dans l'esprit, certitude morale que l'on a de la vérité d'un fait, d'un principe : *La* CONVICTION *réelle est la suite de l'évidence.* (D'Alemb.) *Pour nous autres mortels la vérité n'est qu'une* CONVICTION. (Lam.) *Il y a cette différence entre la persuasion et la* CONVICTION *que ce dont on est convaincu ne peut être faux, au lieu qu'on peut être persuadé d'une chose fausse.* (Did.) *Le seul juge des cœurs et des intelligences, c'est la* CONVICTION. (Lam.) *On n'est jamais parvenu, touchant les faits qu'on soupçonnait, à une* CONVICTION *bien établie et bien authentique.* (Ste-Beuve.)

— Opinion religieuse, politique : *Ma* CONVICTION

religieuse en grandissant a dévoré mes autres CONVICTIONS. (Châteaub.) *Il avait au plus haut degré le courage du devoir, et il savait garder une fidélité périlleuse à ses* CONVICTIONS. (Miguet.)

— Preuve évidente, indubitable de la vérité d'un fait : *On l'accuse de divers crimes, et on en a des* CONVICTIONS *en mains.* (Acad.) ‖ *SYN.* V. PERSUASION.

CONVICTIONNEL, ELLE, adj. (*conviction.*) Pron. *kon-vik-cio-nel.* — Néol. Qui tient à la conviction, qui la produit : *Éléments* CONVICTIONNELS.

CONVICTIONNELLEMENT, adv. (*convictionnel.*) Néol. Avec conviction.

CONVIÉ, ÉE, part. pass. du v. Convier : *Il fut* CONVIÉ *à un festin. Les personnes* CONVIÉES *à cette cérémonie.*

La foule aux noces *conviée.* (Bérang.)

— Substantiv. Personne invitée à un festin : *Un* CONVIÉ. *Des* CONVIÉS.

Autour du grand banquet siége une foule avide ;
Mais bien des *conviés* laissent leur place vide
Et se lèvent avant la fin. (V. Hugo.)
Chez tous les *conviés* la joie est redoublée. (Boil.)

CONVIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec, *vivere,* vivre ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous conviions ; que vous conviiez.* — Inviter à un festin, à une fête, à une cérémonie : *Nous n'avons pas un repas de famille sans l'y* CONVIER. *Je l'*AI CONVIÉ *à dîner.* (Acad.)

— Absol. : *On* CONVIE, *on invite, on offre son bien.* (La Br.)

— Par extens. Engager à, exciter à : *On le voit* CONVIER *aux forfaits cette horde d'assassins.* (V. Hugo.)

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie.* (Corn.)

— Fig. : *Mille espérances me* CONVIENT, *mille frayeurs m'arrêtent.* (G. Sand.)

— Suivi d'un infinitif, il veut *de* ou *à* : *On nous* CONVIA DE *parler.* (Acad.) *On l'*A CONVIÉ DE OU À *faire cette démarche. Un air parfumé, un soleil radieux le* CONVIENT À *vivre et* À *jouir.* (Salvandy.)

Faut-il qu'à feindre encor votre amour me *convie?* (Rac.)
Va, marche sur leurs pas, où l'honneur te *convie.* (Corn.)

— *SYN.* V. INVITER.

CONVIVANT, n. m. (*cum,* avec, *vivere,* vivre ; lat.) Hist. ecclés. Il se dit de certains religieux qui vivent en commun avec d'autres.

CONVIVE, n. des 2 g. (*cum,* avec, *vivere,* vivre ; lat.) Pron. *kon-viv.* — Celui, celle qui se trouve à un repas avec d'autres : *Tous les* CONVIVES *étaient de bonne humeur.* (Acad.) *Oui, madame, augmentation de* CONVIVES, *surcroît de plaisir.* (Lesage.)

— *Bon convive,* personne qui sait égayer un banquet, un repas par une conversation pleine de saillies, de bons mots, par sa gaieté communicative : *Nous avons eu soin de n'inviter que de* BONS CONVIVES. *Mme de Fécourt est une* BONNE CONVIVE, *plus joyeuse que spirituelle à table.* (Mariv.)

— On dit de même : *C'est un joyeux, un agréable, un charmant, un aimable* CONVIVE.

— Fig. :

Au banquet de la vie infortuné *convive*
J'apparus un jour, et je meurs. (Gilb.)

CONVIVIAL, ALE, adj. (*convive.*) — Néol. Qui a rapport aux festins : *Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction* CONVIVIALE. (Brillat-Sav.)

CONVIVIALITÉ, n. f. (*convive.*) — Néol. Goût des festins, des réunions joyeuses ; sociabilité : *Un esprit général de* CONVIVIALITÉ *s'est répandu dans toutes les classes de la société.* (Brillat-Sav.)

CONVIVIAT, n. m (*convive.*) Pron. *kon-vi-vi-a.* — Néol. Durée obligée de la présence d'un convive dans un repas : *Le plaisir d'observer m'a sauvé des ennuis du* CONVIVIAT. (Brillat-Sav.)

CONVOCABLE, adj. des 2 g. (*convoquer.*) Néol. Qui peut être convoqué.

— Substantiv. : *Les* CONVOCABLES, ceux qui peuvent ou doivent être convoqués.

CONVOCATION, n. f. (*convocatio, nis ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-vo-ka-cion.* — Action de convoquer : *La* CONVOCATION *d'une assemblée. Lettre de* CONVOCATION.

J'ai porté vos billets de *convocation.* (C. Bonjour.)

CONVOI, n. m. (*convoyer.*) Pron. *kon-voa.* — Réunion de personnes accompagnant un corps mort qu'on porte à la sépulture : *Un grand* CONVOI. *Un modeste* CONVOI, etc.

J'aurai soin du *convoi,* de la pompe funèbre. (Regn.)

Rien ne donne de plus vives et de plus douloureuses émotions que le CONVOI *de la jeune vierge, que ses compagnes, vêtues de blanc, conduisent au lieu fatal où tout vient aboutir.* (Tissot.)

— Mar. Réunion de bâtiments de commerce naviguant sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'État : *Le* CONVOI *des Indes. Nous avions trois frégates pour escorter notre* CONVOI. (Acad.)

— Il se dit de l'escorte elle-même.

— Guerr. Certaine quantité de munitions, de vivres, etc., qu'on transporte, ordinairement à l'aide de fourgons, dans un camp, dans une ville assiégée : *Ils firent entrer en plein jour dans la ville un* CONVOI *de poudre et de farine.* (Mérimée.)

— Ch. de fer. Suite de voitures reliées les unes aux autres par des chaînes ou autres attaches, et marchant ensemble en vertu de la même impulsion. Les convois peuvent être composés d'un nombre de voitures considérable.

CONVOIEMENT, n. m. (*convoi.*) Pron. *kon-voa-man.* — Mar. Escorte. ‖ V. CONVOI.

CONVOITABLE, adj. des 2 g. (*convoiter.*) Pron. *kon-voa-tabl.* — Qui peut être convoité, qui excite le désir : *Un bonheur* CONVOITABLE. ‖ Vieux.

CONVOITÉ, ÉE, part. pass. du v. Convoiter : *Les richesses sont ardemment* CONVOITÉES. *Places* CONVOITÉES.

CONVOITER, v. trans. ou act. 1re conj. (*cum,* avec, *votum,* vœu ; lat.) Pron. *kon-voa-té.* — Désirer avec avidité, avec une ardeur déréglée : CONVOITER *les richesses, les honneurs. Il ne faut pas* CONVOITER *le bien d'autrui.* CONVOITER *la femme de son prochain.* (Acad.)

— Il ne se dit que rarement en bonne part :

Ce que je *convoitais,* seigneur, c'est votre nom,
C'est la gloire de vivre en épouse pudique,
C'est la sérénité du foyer domestique. (E. Aug.)

— Absol. :

Hélas ! par tout pays toujours la même vie :
Convoiter, regretter, prendre et tendre la main,
Toujours mêmes acteurs et même comédie.
(A. de Musset.)

— Prov. *Qui tout convoite tout perd,* on perd tout pour vouloir trop avoir.

CONVOITEUR, n. m. (*convoiter.*) Pron. *kon-voa-teur.* — Néol. Celui qui convoite quelque chose : *C'est un* CONVOITEUR.

Maints *convoiteurs* de biens se tenaient à l'affût. (C. Del.)

— Adj. : *Cet homme est* CONVOITEUR.

CONVOITEUX, EUSE, adj. (*convoiter.*) Pron. *kon-voa-teu, teuz.* — Qui convoite : *Être* CONVOITEUX *de richesses, de gloire, d'honneurs.* ‖ Vieux.

— Substantiv. : *Un* COVVOITEUX.

Cette part du récit s'adresse aux *convoiteux.* (La F.)

CONVOITISE, n. f. (*convoiter.*) Pron. *kon-voa-tiz.* — Désir immodéré, déréglé ; cupidité : CONVOITISE *effrénée. La* CONVOITISE *des richesses, des honneurs. Les bêtes ont les mêmes sens que nous et à peu près les mêmes* CONVOITISES. (Tocquev.)

— *Regarder quelque chose d'un œil de convoitise,* être pris d'une vive ardeur de la posséder.

CONVOL, n. m. (*convoler.*) — Prat. Action de contracter un second mariage.

CONVOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cum,* avec, *volare,* voler ; lat.) — Prat. Se marier pour la seconde, pour la troisième, etc., fois ; il ne s'emploie guère que dans ces expressions : CONVOLER *en secondes noces,* CONVOLER *en troisièmes noces,* etc.

— *Convoler à un second mariage,* etc., se dit aussi, mais plus rarement.

— Absol. : *Cette veuve* A CONVOLÉ. (Acad.) Il est familier.

Faite comme l'on est, ayant quelques appas,
On aurait pu trouver à *convoler* de reste. (Regn.)

CONVOLUTÉ, ÉE, adj. (*convolutus,* tourné, plié ; lat.) Pron. *kon-vo-lu-té.* — Bot. Il se dit des parties d'une plante qui sont roulées en cornet : *Les feuilles du bananier sont* CONVOLUTÉES.

CONVOLUTIF, IVE, adj. Convoluté.

CONVOLVULACÉ, ÉE, adj. (*convolvulus.*) — Bot. Qui ressemble à un liseron.

= **Convolvulacées,** n. f. pl. Famille de plantes.

CONVOLVULUS, n. m. (m. lat.) Pron. *kon-vol-vu-luss* — Bot. Liseron : *Au milieu des buissons verts éclatait la clochette d'un* CONVOLVULUS. (H. de Balzac.) *Les* CONVOLVULUS, *les mousses, les capillaires d'eau suspendent devant son nid des draperies de verdure.* (Châteaub.)

CONVOQUANT, part. pr. du v. Convoquer.

CONVOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Convoquer : *L'assemblée a été* CONVOQUÉE. *Une monarchie tempérée par des assemblées* CONVOQUÉES *de toute la terre.* (E. Quinet.)

CONVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*convocare ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-vo-ké.* — Faire assembler, provoquer une réunion de personnes par un ordre ou un simple avertissement : CONVOQUER *les collèges électoraux* (Acad.) CONVOQUER *un concile. Les empereurs* CONVOQUAIENT *les grandes assemblées.* CONVOQUER *une assemblée de créanciers.*

= **Se convoquer,** v. pron. Être convoqué : *Les chambres* SE CONVOQUERONT *bientôt.*

CONVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Convoyer : *Tout bâtiment* CONVOYÉ *ne peut être visité.* (Thiers.)

CONVOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum,* avec, lat., et *voie.*) Pron. *kon-voa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *convoy* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. ‖ Mar. et art. milit. Accompagner, escorter : CONVOYER *des navires marchands. Une simple chaloupe canonnière, disaient les Anglais, portant le pavillon d'un État neutre, pourra donc* CONVOYER *le commerce du monde et soustraire à notre surveillance le négoce de nos ennemis qui se ferait en temps de guerre aussi facilement qu'en temps de paix !* (Thiers.) CONVOYER *un train d'artillerie.*

Le pèlerin à coups de gaule
Jusqu'au logis le *convoya.* (La F.)

CONVOYEUR, n. m. (*convoyer.*) Pron. *kon-voa-ieur.* — Mar. Bâtiment qui en convoie d'autres.

— Adj. : *Bâtiment* CONVOYEUR.

CONVULSÉ, ÉE, adj. (*convulsus,* part. pass. de *convellere,* arracher, déchirer ; lat.) Pron. *kon-vul-sé.* — Méd. Crispé par les convulsions : *Membres, muscles* CONVULSÉS.

— Substantiv. Personne attaquée de convulsions.

CONVULSIBILITÉ, n. f. (*convulsible.*) Pron. *kon-vul-ci-bi-li-té.* — Méd. Aptitude d'un muscle à entrer en convulsion.

— Disposition aux convulsions.

CONVULSIBLE, adj. des 2 g. (*convulsion.*) Pron. *kon-vul-cibl.* — Méd. Qui est sujet aux convulsions ; qui annonce des convulsions.

CONVULSIF, IVE, adj. (*convulsion.*) Pron. *kon-vul-cif, civ.* — Qui se fait avec convulsion, qui est accompagné de convulsions : *Mouvement* CONVULSIF. *Toux* CONVULSIVE. *Pouls* CONVULSIF. *Rire* CONVULSIF. *La révolution ne se serait pas opérée par la force* CONVULSIVE *du peuple.* (Mignet.) *La société reste agitée et* CONVULSIVE. (Barante.)

— Méd. Il se dit de certains remèdes qui causent des convulsions : *Remède* CONVULSIF.

CONVULSION, n. f. (*convulsio, onis ;* lat., m. sign.) Pron. *kon-vul-cion.* — Pathol. Mouvement irrégulier et involontaire des muscles, avec des secousses plus ou moins violentes : CONVULSION *épileptique. Tomber, être en* CONVULSION. *Avoir des* CONVULSIONS. (Acad.) *Les* CONVULSIONS, *dans tous les siècles et chez tous les peuples, ont paru annoncer soit l'approche d'une divinité propice, soit la présence de mauvais génies.* (Lacretelle.)

— On distinguait autrefois les *convulsions* en *cloniques* et en *toniques.* ‖ *Convulsions cloniques,* celles que caractérisent des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement. *Convulsions toniques,* contraction permanente des muscles. ‖ On donne le nom de *Convulsion tétanique* à la contraction égale et permanente de tous les muscles.

— Par extens. Mouvements violents causés par les passions : *Les* CONVULSIONS *de la rage, du désespoir. Quel intérêt peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les* CONVULSIONS *de la fureur ou du désespoir ?* (Barthél.) *Les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaient des* CONVULSIONS. (Volt.)

— Fig. Grands troubles qui agitent les États, le monde physique : CONVULSIONS *politiques. La situation intérieure offrait le spectacle, quelquefois horrible, des dernières* CONVULSIONS *des partis expirants.* (Thiers.) *Les États et les empires, après tant de tristes* CONVULSIONS *qui les agitent, prendront enfin une consistance fixe et assurée.* (Boss.) *Les ruines des montagnes renversées sur elles-mêmes attestent les* CONVULSIONS *souterraines qui les ont détruites.* (Salvandy.)

— *Convulsions de St-Médard.* V. CONVULSIONNAIRE.

Syn. Convulsion, spasme. Quelques auteurs ont voulu établir une distinction entre la convulsion et le spasme. Ils ont réservé le nom de *convulsions* à celles qu'on nomme cloniques, et le nom de *spasmes* aux convulsions toniques. Mais les mots *spasmes* et *convulsions* ont toujours été employés comme synonymes, et l'on ne doit pas changer l'acception que l'usage a conservée pour chaque mot. (Chomel.)

CONVULSIONNAIRE, adj. et n. des 2 g. (*convulsion.*) Pron. *kon-vul-cio-nèr.* — Qui a des convulsions.

— N. m. pl. Hist. Fanatiques auxquels l'exaltation religieuse causait des convulsions : *Vintimille, moins moliniste que courtisan, prit parti contre les* CONVULSIONNAIRES. (Lacretelle.)

— *Convulsionnaires de St-Médard,* ceux qui, étant

allés prier à St-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris, furent saisis de convulsions.

CONVULSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Méd. Donner des convulsions.

= **Se convulsionner**, v. pron. Éprouver des convulsions.

CONVULSIONNISTE, n. des 2 g. (*convulsion.*) — Hist. Il s'est dit des partisans des convulsionnaires : *Un* CONVULSIONNISTE.

— Adj. : *Parti* CONVULSIONNISTE.

CONVULSIVEMENT, adv. (*convulsif.*) Pron. *kon-vul-civ-man.* — D'une manière convulsive : *S'agiter* CONVULSIVEMENT.

CONYZE, n. f. (κόνυζα; gr.) Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CONZÉLATEUR, n. m. (*cum*, avec; lat., et *zélateur.*) Il se dit de celui qui est avec d'autres personnes à la tête d'un parti.

COOBLIGATION, n. f. (*cum*, avec; lat., et *obligation.*) Pron. *kô-o-bli-ga-cion.* — Obligation commune; obligation mutuelle.

COOBLIGÉ, n. m. (*cum*, avec; lat., et *obligé.*) — Celui qui est obligé avec un ou plusieurs autres dans un contrat, engagé dans une obligation commune. *Il a été condamné à payer, sauf son recours sur ses* COOBLIGÉS, *contre ses* COOBLIGÉS. (Acad.)

— Anc. *Défense d'attenter à sa personne, ses biens, ses cautions et ses coobligés*, formule usitée dans les arrêts rendus en faveur des débiteurs que la justice prenait sous sa protection.

COOPÉRATEUR, TRICE, n. (*cum*, avec, *operator*; lat., m. sign.) Celui, celle qui coopère à quelque chose.

— Particul. *Les ministres de l'Église sont les* COOPÉRATEURS *de Jésus-Christ.* (Ac.) *Les prêtres établis de Dieu pour* [illegible] COOPÉRATEURS *de l'épiscopat.* (Bossuet.)

— Théol. *Coopérateur de la grâce*, celui dont les efforts contribuent à l'efficacité de la grâce divine sur son âme.

COOPÉRATIF, IVE, adj. (*coopérer.*) Philos. sociét. Qui réunit les efforts de tous les intéressés; il se dit du système de communauté des produits du travail, inventé par le philanthrope anglais Owen.

COOPÉRATION, n. f. (*cum*, avec, *operatio*, opération; lat.) Pron. *ko-o-pé-ra-cion.* — Action de celui qui coopère : *Nous avons eu sa* COOPÉRATION *dans ce travail. Sa* COOPÉRATION *nous a été bien utile dans cette entreprise. Dieu ne nous sauve qu'avec notre* COOPÉRATION. (Acad.)

COOPÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cum*, avec, *operare*, opérer; lat.) Pron. *ko-o-pé-ré.* — Opérer conjointement avec quelqu'un, travailler à la même œuvre : COOPÉRER *à un travail, à un dessein.* COOPÉRER *à la conversion de quelqu'un. Tout doit* COOPÉRER *à la formation de cette sainte Jérusalem.* (Mass.)

— Théol. *Coopérer à la grâce*, rendre efficace la grâce divine par les efforts de l'âme pour le bien : *C'est la force de la grâce même qui fait que nous* COOPÉRONS *avec elle dans l'œuvre de notre salut.* (Pasc.)

COOPTATION, n. f. (*coopter.*) Pron. *kô-op-ta-cion.* — Admission dans un corps, en dehors des voies légales, grâce à quelque dispense : *Il fut admis par* COOPTATION *dans l'université de Paris.* (Acad.) ‖ Peu usité.

COOPTER, v. trans. ou act. 1re conj. (*cooptare*, choisir, élire, admettre; lat.) Pron. *ko-op-té.* — Admettre quelqu'un dans un corps en le dispensant des conditions ordinaires d'admission : *L'université de Paris* COOPTA *Pierre Halley en 1641.* ‖ Peu usité.

COORDINATION, n. f. (*coordinatio*; lat., m. sign.) Pron. *kô-or-di-na-cion.* — Action de coordonner des choses entre elles : *La* COORDINATION *d'un travail. Une habile* COORDINATION.

— Disposition relative de choses coordonnées : *La* COORDINATION *de tous les êtres.*

COORDONNABLE, adj. des 2 g. — Qui peut être coordonné.

COORDONNATEUR, TRICE, n. (*coordonner.*) Celui, celle qui coordonne.

— Adj. : *Il reste avec le sentiment d'une intelligence* COORDONNATRICE *que je n'ose appeler créatrice, quoiqu'elle doive l'être.* (Broussais.)

COORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Coordonner : *Ce travail est complètement* COORDONNÉ. *Ces vérités sont enchaînées et* COORDONNÉES *en un ensemble régulier.* (Vitet.) *Les solennités du christianisme sont* COORDONNÉES *d'une manière admirable aux scènes de la nature.* (Châteaub.) *Les diverses parties de la science législative furent embrassées, liées,* COORDONNÉES *dans l'Esprit des lois.* (M. J. Chén.)

— Gramm. *Propositions coordonnées*, propositions qui se suivent et qui sont en analogie de construction. ‖ V. PROPOSITION.

— Géom. n. f. pl. Les *coordonnées*, les abscisses et les ordonnées d'une courbe, etc., considérées ensemble et relativement les unes aux autres. ‖ Deux droites qui servent à déterminer un point.

COORDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec; lat., et *ordonner.*) Pron. *ko-or-do-né.* — Arranger certaines choses entre elles suivant les rapports qu'elles doivent ou qu'elles peuvent avoir; les disposer convenablement pour un but, une fin. *Le créateur a* COORDONNÉ *tous les êtres.* (Acad.) *L'auteur de ce système en a habilement* COORDONNÉ *toutes les parties entre elles. Recherchant avec soin les lambeaux épars des auteurs latins, j'ai essayé de les* COORDONNER. (Mérimée.) *L'intelligence qui a* COORDONNÉ *l'univers s'est réservé à elle seule la connaissance des ressorts qui en maintiennent l'harmonie.* (Chomel.)

COPAGINAIRE, n. m. (*cum*, avec, *paganus*, qui est d'un hameau, d'un village; lat.) Pron. *ko-pa-ji-nèr.* — Féod. Cotenancier d'un même héritage.

COPAHIER ou **COPAÏER**, n. m. V. COPAYER.

COPAHU, n. m. — Espèce de baume ou de térébenthine qu'on tire par incision d'un arbre du Brésil appelé *Copayer*, et qui sert en médecine dans les affections des voies urinaires : *Baume de* COPAHU. *Térébenthine de* COPAHU. *Le* COPAHU *est purgatif.*

COPAL, n. m. ou **COPALE**, n. f. (n. mexic.) Gomme d'une odeur agréable qu'on tire par incision de plusieurs espèces d'arbres de la Nouvelle-Espagne : *Le* COPAL *entre dans la composition du vernis.* (Ac.)

— Adj. *Gomme* COPALE. *Vernis* COPAL.

COPALCHI, n. m. Pron. *ko-pal-ki.* — Pharm. Écorce fébrifuge d'une amertume désagréable.

COPALLINE, n. f. (*copal.*) Pron. *ko-pa-linn.* — Chim. Résine qu'on extrait du copal.

COPALME, n. m. Comm. Sorte de résine.

COPANG, n. m. Monnaie d'or du Japon.

COPARTAGE, n. m. (*cum*, avec; lat., et *partage.*) Partage fait entre plusieurs personnes.

COPARTAGEANT, part. prés. du v. Copartager.

COPARTAGEANT, ANTE, adj. (*cum*, avec; lat., et *partageant.*) Pron. *ko-par-ta-jan, jantt.* — Qui partage, qui est appelé à partager avec un ou plusieurs autres une chose quelconque : *Héritier* COPARTAGEANT. *Puissance* COPARTAGEANTE. *Souches* COPARTAGEANTES.

— Substantiv. : *Donner à chacun des* COPARTAGEANTS *la part qui lui revient. Le commerce anglais domine à Pétersbourg, et c'est là le lieu qui, retenant en partie la politique russe enchaînée à la politique anglaise, retarde une rivalité tôt ou tard inévitable entre ces deux grands* COPARTAGEANTS *de l'Asie.* (Thiers.)

COPARTAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec; lat., et *partager.*) Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *copartag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous copartageons, il copartagea*, etc. — Didact. Partager avec un ou plusieurs autres.

COPAYER, n. m. Pron. *cô-pâ-ié.* — Bot. Arbre fort élevé, de la famille des Légumineuses, indigène de l'Amérique méridionale : *On retire le baume de copahu de l'écorce du* COPAYER.

COPEAU, n. m. (*couper.*) Pron. *ko-pô.* — Éclat, morceau de bois que la hache, la doloire, le rabot ou quelque autre instrument tranchant fait tomber du bois qu'on met en œuvre : *Gros* COPEAUX. *Menus* COPEAUX. *Brûler des* COPEAUX.

— *Vin de copeau*, vin nouveau dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir.

COPECK, n. m. Monnaie russe de cuivre; elle vaut la centième partie du rouble ou 4 centimes.

COPERMUTANT, n. m. (*copermuter.*) Celui qui permute avec un autre son bénéfice.

— Par extens. Chacun de ceux qui prennent part à un échange.

COPERMUTATION, n. f. (*copermuter.*) Pron. *ko-pèr-mu-ta-cion.* — Action de copermuter.

COPERMUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Copermuter.

COPERMUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cum*, avec; lat., et *permuter.*) Hist. ecclés. Échanger un bénéfice contre un autre.

COPERNICIEN, ENNE, n. des 2 g. Pron. *ko-pèr-ni-ciain, ciène.* — Partisan du système de Copernic.

— Adj. Qui a rapport à l'astronome Copernic.

— Anc. *Hérésie copernicienne*, opinion de ceux qui croient que la terre tourne autour du soleil.

COPHOSE, n. f. (κώφωσις, action d'assourdir; gr.) Pron. *ko-fôz.* — Pathol. Diminution ou perte de l'ouïe.

COPHTE ou **COPTE**, n. m. (κόπτειν, couper; gr.) Pron. *koft, kopt.* — Nom qu'on donne aux chrétiens originaires d'Égypte qui sont de la secte des Jacobites ou Eutychéens.

— Adj. *Un moine* COPHTE. ‖ *La langue cophte* ou simpl. *le cophte*, l'ancienne langue des Égyptiens. ‖ *Écriture cophte*, écriture adoptée par les Égyptiens après leur conversion au christianisme. Elle est formée de l'alphabet grec enrichi de quelques signes.

COPHTIQUE ou **COPTIQUE**, adj. des 2 g. (*cophte.*) Pron. *kof, kop-tik.* — Qui appartient, qui a rapport aux Cophtes : *Langue* COPHTIQUE.

COPIATE, n. m. (κοπιατής; gr., m. sign.) Pron. *ko-piatt.* — Hist. ecclés. Religieux chargé de préparer les fosses des morts.

— Adj. *Prêtre* COPIATE, prêtre chargé de présider aux inhumations.

COPIE, n. f. (*copia*, abondance; lat.) Écrit fait d'après un autre qu'on appelle *original* : *L'original et la* COPIE. COPIE *exacte. Fidèle* COPIE. COPIE *collationnée à l'original. Tirer, donner, prendre* COPIE. *Faire une* COPIE. *Retenir* COPIE. *Vous n'avez que la* COPIE *de vos titres, et il en a les originaux. La pièce n'est pas si rare; il y en a cent* COPIES. *On en a distribué plusieurs* COPIES. (Ac.) *La* COPIE *d'un contrat, d'un exploit. La* COPIE *d'un manuscrit. Pétrarque, ayant reçu d'Orient une* COPIE *d'Homère, gémissait de posséder ce trésor stérile dans ses mains.* (Villem.) *Il y a chez les négociants un livre de* COPIES *de lettres.*

— Particul. Devoir écrit que dans les écoles les élèves remettent à leurs professeurs : *Le professeur classe les* COPIES *suivant le degré de mérite des compositions.* (Acad.)

— *Copie figurée*, copie d'une écriture, dans laquelle on reproduit exactement la forme des caractères, la disposition des lignes, des ratures, etc., enfin toute l'apparence extérieure de l'original : *Les fac-simile sont des* COPIES FIGURÉES. (Acad.)

— Procéd. *Copie de pièces*, copie signifiée en tête d'un exploit ou d'un acte d'avoué à avoué, soit dans une instance, soit par acte extrajudiciaire.

— *Copie de copie*, copie faite par un notaire, non sur la minute, mais sur une autre copie de la minute.

— Par extens. Imitation exacte de quelque ouvrage de peinture, de sculpture ou de gravure, quand cette imitation n'est pas de la même main que l'original : *Avoir une* COPIE *des meilleurs originaux, des meilleurs tableaux. Une* COPIE *tirée sur l'original. Ce n'est pas un original, ce n'est qu'une* COPIE. *La* COPIE *ne le cède guère à l'original. Une* COPIE *de l'Hercule Farnèse. Une* COPIE *de la Vénus de Médicis. Une* COPIE *du Titien.* (Ac.)

— Fam. Il se dit d'un portrait par rapport à la personne qui y est représentée : *Si la* COPIE *vous plaît tant, que sera-ce de l'original?* (Acad.)

— Arts et littér. En m. part. Ouvrage dont l'idée et l'exécution sont empruntées d'un autre : *Beaucoup de nos églises modernes ne sont que de médiocres* COPIES *des églises gothiques, construites au moyen âge. Ce roman n'est qu'une pâle* COPIE *de tel ouvrage.*

— Fig. Il se dit de toute personne qui s'attache à en imiter, à en suivre une autre dans ses actions, ses gestes, ses manières : *Ce jeune homme est en tout la* COPIE *de son père. Cet acteur s'est fait la* COPIE *de tel autre.*

— Fam. *C'est une mauvaise copie d'un fort bon original*, se dit d'une personne qui ne réussit pas à en imiter une autre qui excelle dans son genre.

— *C'est un original sans copie*, se dit d'un homme singulier dont on ne trouverait pas le pareil.

— Fig. Il se dit des choses : *Il n'y a qu'une sorte d'amour, mais il y en a mille différentes* COPIES. (La Rochef.)

— Impr. Le manuscrit ou l'imprimé d'après lequel se fait la composition : COPIE *manuscrite.* COPIE *imprimée. Le compositeur n'a pas assez de* COPIE *pour achever la feuille.* (Acad.)

Syn. Copie, modèle. A proprement parler le *modèle* est l'original qu'on doit produire; la *copie* la reproduction même de l'original. Cependant, dans les beaux-arts et principalement dans la sculpture et la gravure, *modèle* se dit de la reproduction d'un original faite [illegible] de l'exécution définitive ou pour servir à l'instruction. En ce sens, la *copie* suppose plutôt la ressemblance, et le *modèle* la justesse des proportions.

COPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Copier : *Un manuscrit* COPIÉ. *Un ouvrage* COPIÉ. *Ce tableau est bien* COPIÉ. *Ce palais est* COPIÉ *sur tel bâtiment. Les plus excellentes choses sont sujettes à être* COPIÉES *par de mauvais singes.* (Mol.)

COPIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous copiions, vous copiiez.* — Faire la copie d'un écrit : COPIER *fidèlement, exactement.* COPIER *un manuscrit.* COPIER *de la musique.* COPIER *une pièce de théâtre.* COPIER

un contrat, un exploit. COPIER *un écrit mot à mot.* COPIER *un passage de quelque écrit. Démosthène, pour perfectionner son style,* COPIA *jusqu'à huit fois l'histoire de Thucydide.* (Barthél.)

— Par extens. Reproduire une œuvre d'art : COPIER *un tableau.* COPIER *une statue.* COPIER *un bas-relief. Il a habilement* COPIÉ *ce tableau. L'architecte* A COPIÉ *le dôme de ce monument.* (Acad.) *Un architecte écossais s'est avisé de* COPIER *le Panthéon à Édimbourg.* (Mérim.)

— Par extens. *Copier quelqu'un,* chercher à imiter ses gestes, ses manières, ses actions, etc. : *Ce jeune homme* COPIE *en tout son père. Il* COPIE *jusqu'à ses défauts. Il s'attache à* COPIER *ce qu'il y a de meilleur dans son modèle.* (Acad.) || Contrefaire par moquerie : *Cet homme a un grand talent pour* COPIER *les gens.* (Ac.)

— *Copier un auteur, un artiste,* tâcher d'imiter sa manière ; il se prend le plus souv. en mauv. part.

— *Copier la nature,* se dit d'un auteur dont les productions ont un cachet de naturel et de vérité : *Ce peintre* A *fidèlement* COPIÉ *la nature. Molière n'est si vrai que parce qu'il* A *toujours* COPIÉ *la nature.* (Acad.)

— Techn. *Instrument, machine, presse à copier,* propre à fournir des copies d'un original : *Il s'était empressé de faire tirer deux exemplaires de ce travail au moyen d'*UNE PRESSE À COPIER. (H. de Balzac.)

= **Se copier,** v. pr. Dans les arts et en littérature. Se répéter sans cesse dans ses œuvres ; manquer d'invention dans la forme comme dans les idées : *Ce peintre, cet écrivain a peu d'invention, et il lui arrive souvent de* SE COPIER. (Acad.)

COPIEUSEMENT, adv. (*copieux.*) Pron. *ko-pieuz-man.* — Avec abondance, beaucoup : *Manger* COPIEUSEMENT. *Boire* COPIEUSEMENT. *Nous avons déjeuné* COPIEUSEMENT.

Syn. Copieusement, abondamment. *Abondamment* exprime moins la grande quantité que la quantité dans un rapport plus que suffisant au besoin et à l'usage : la terre fournit *abondamment* à tous les besoins de l'homme modeste qui la cultive. *Copieusement* ajoute à l'idée d'abondance l'idée d'un excédant ou d'un superflu inutiles, il ne s'emploie guère aujourd'hui que lorsqu'il est question de vivres.

COPIEUX, EUSE, adj. (*copiosus* ; lat., m. sign.) Pron. *ko-pieu, pieuz.* — Abondant : *Faire un repas* COPIEUX. *Avoir une évacuation, une selle* COPIEUSE. || Il ne se dit que des vivres et de ce qui y a rapport.

— Par extens. : *Ils s'étaient pourvus d'une grande abondance de vivres et d'une* COPIEUSE *quantité de bouteilles des meilleurs vins, comme s'ils eussent dû aller au bout du monde.* (Lesage.)

COPISTE, n. des 2 g. (*copie.*) Pron. *ko-pist.* — Celui qui copie quelque écrit, dont le travail ordinaire est de copier : *Un bon* COPISTE. *Un fidèle* COPISTE. *Un mauvais* COPISTE. COPISTE *de musique. Une faute de* COPISTE. *On le voit réduit pour vivre à accepter une petite place de* COPISTE. (Cuvier.)

— Arts et littér. Artiste, écrivain qui s'attache à imiter la manière, le genre, etc., d'un autre artiste, d'un autre écrivain : *Un froid, un insipide* COPISTE. *Dépourvu de génie, d'invention, il s'est fait le* COPISTE *de cet auteur, de ce peintre, etc. Cet auteur original a eu bien des émules, mais il n'a fait jusqu'à présent que de mauvais* COPISTES. (Acad.) *Ce peintre était un modèle difficile à suivre, et comme il n'avait point été* COPISTE, *il ne devait pas en faire.* (Bailly.)

— Par dénigr. *C'est un copiste, ce n'est qu'un copiste,* se dit d'un peintre qui ne fait que copier les tableaux des autres.

— Hist. Esclaves qui, chez les anciens, étaient employés à copier les manuscrits.

— Il désigne aussi ceux qui, depuis le christianisme jusqu'à la découverte de l'imprimerie, faisaient profession d'écrire les livres : *Cet éditeur a intercalé la glose d'un* COPISTE *dans le texte. Les* COPISTES *étaient en général fort ignorants.*

— Hist. ecclés. Titre que prenaient les chanceliers des abbayes.

COPORISTIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui guérit les cors aux pieds : *Baume* COPORISTIQUE. *Pommade* COPORISTIQUE.

— N. m. Topique végétal pour la guérison des cors.

COPOU, n. m. Comm. Toile de la Chine.

COPPA ou **KOPPA,** n. m. Philol. Le coph des Hébreux et des Phéniciens ; les Grecs l'ont employé comme signe numérique (90), et les Romains en ont fait leur lettre *Q*.

COPRENEUR, n. m. (*cum,* avec ; lat., et *preneur.*) Jurispr. Celui qui prend conjointement avec un autre un objet à loyer ou à ferme.

COPRIN, n. m. Pron. *ko-prain.* — Bot. Genre de champignons.

COPROCRASIE, n. f. (κόπρος, excrément, ἀκρασία, incontinence ; gr.) Méd. Évacuation involontaire des excréments.

COPROCRITIQUE, adj. et n. m. (κόπρος, excrément, κρίνειν, excréter, évacuer ; gr.) — Méd. Laxatif.

— Adj. *Médicament* COPROCRITIQUE.

COPROÉMÈSE, n. f. (κόπρος, excrément, ἔμεσις, vomissement ; gr.) Pron. *ko-pro-é-mès.* — Méd. Vomissement d'excréments.

COPROPHAGE, adj. des 2 g. (κόπρος, excrément, φαγεῖν, manger ; gr.) Pron. *ko-pro-faj.* — Zool. Qui vit d'excréments.

— N. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

COPROPHORIE, n. f. (κόπρος, excrément, φέρειν, porter ; gr.) Pron. *ko-po-fo-ri.* — Méd. Action d'un purgatif ; purgation.

COPROPRIÉTAIRE, n. des 2 g. (*cum,* avec ; lat., et *propriétaire.*) Pron. *ko-pro-pri-é-tèr.* — Celui, celle qui possède par indivis avec un autre une maison, une terre, une propriété quelconque.

COPROPRIÉTÉ, n. f. (*cum,* avec ; lat., et *propriété.*) Propriété commune entre plusieurs personnes. || Possession en commun.

COPRORRHÉE, n. f. (κόπρος, excrément, ῥεῖν, couler, gr.) Méd. Flux alvin ; diarrhée.

COPROSE, n. f. Bot. Coquelicot.

COPROSTASIE, n. f. (κόπρος, excrément, στάσις, action de s'arrêter ; gr.) Pron. *ko-pross-ta-zi.* — Méd. Rétention des excréments ; constipation.

COPTE, n. m. V. COPHTE.

COPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cop,* coup, v. lang.) Faire sonner une cloche en la frappant seulement d'un côté avec le battant : COPTER *la cloche.* || Vieux.

COPULATIF, IVE, adj. (*copuler.*) Pron. *ko-pu-la-tif, tive.* — Gramm. Qui sert à lier ; n'est guère usité que dans cette locution : *Conjonction* COPULATIVE. Et *est une conjonction* COPULATIVE.

— N. f. *La* COPULATIVE et.

COPULATION, n. f. (*copuler.*) Pron. *ko-pu-la-cion.* — Anat. Rapprochement et premier acte des deux sexes en vue de la génération. Il se dit plus particul. de la conjonction de l'homme et de la femme, et se joint presque toujours avec l'adjectif *charnel* : *La* COPULATION *charnelle est défendue hors le mariage.* (Ac.)

COPULE, n. f. (*copula,* lien ; lat.) — Log. Verbe ; mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. || Rare.

— Dr. can. Union de l'homme et de la femme.

COPULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*copule.*) Accoupler, assembler, réunir. || Vieux.

COQ, n. m. (mot celt.) Pron. *kok.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacées ; il se distingue du paon par sa tête surmontée d'une crête charnue et par son tarse muni d'un éperon ; c'est l'oiseau domestique le plus commun ; il s'accommode de presque tous les climats, quoiqu'il soit originaire de l'Inde : *Un bon* COQ. *Un jeune* COQ. *Un vieux* COQ. *Crête de* COQ. *Le* COQ *a un chant très-sonore.* (Dumér.) *Les habitants de Sibaris avaient banni les* COQS *de peur d'en être éveillés.* (Fonten.)

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle,
Un vieux *coq* adroit et matois. (La Font.)

— Fig. *Le chant du coq,* le point du jour : *Au premier chant du* COQ.

— *Coq de bruyère* ou *des bois,* espèce de coq sauvage qui vit dans les bruyères.

— Par extens. Le mâle de plusieurs gallinacées : *Le* COQ *de la perdrix.* || *Coq d'inde* (Pron. *cô-d'Inde*), le dindon, le mâle de la dinde. || *Coq faisan,* le faisan mâle.

— Fam. *Être rouge comme un coq,* se dit d'une personne à qui une émotion subite fait monter le sang au visage.

— Prov. *Être comme un coq en pâte,* être dans son lit, bien chaud et bien couvert. || Par extens. Être dans une situation très-commode, très-agréable ; avoir toutes ses aises.

— Par analog. Figure de coq qu'on met sur la pointe des clochers des églises, et qui sert de girouette : *Le* COQ *de l'église. Le* COQ *du clocher. Il faut voir où est tourné le* COQ, *pour savoir de quel côté vient le vent.* (Ac.)

— Fig. et fam. L'homme le plus riche, le plus considéré d'une paroisse de campagne, d'un village, d'un petit endroit : *Il est le* COQ *de son village. C'est le* COQ *du village. C'est un* COQ *de paroisse.*

— Bot. *Coq-des-jardins, Menthe de coq,* ou *Herbe au coq,* plante corymbifère, d'une l'odeur agréable, qui est employée en médecine. || V. TANAISIE.

— Techn. *Le coq d'une montre,* la pièce d'une montre qui couvre et maintient le balancier.

COQ, n. m. (*coquus,* cuisinier ; lat.) Pron. *kok.* — Mar. Sur les grands bâtiments, Homme qui fait la cuisine de l'équipage.

— Dans les corderies, Ouvrier qui fait chauffer le goudron.

COQ-À-L'ÂNE, n. m. Pron. *ko-ka-lânn.* — Discours qui n'a point de suite, de liaison, qui passe brusquement d'un sujet à un autre : *Faire un* COQ-À-L'ÂNE. *Beaucoup de gens font des* COQ-À-L'ÂNE, *comme M. Jourdain faisait de la prose.* (Jouy.) *Il m'a répondu par un* COQ-À-L'ÂNE.

— On n'écrirait plus aujourd'hui :

Il faut avec mépris écouter ce qu'on dit ;
Rêver dans un fauteuil, répondre en *coq-à-l'âne*,
Et voir tous les mortels ainsi que des profanes. (Régn.)

COQ-SOURIS, n. f. Pron. *kok-sou-ri.* — Mar. Voile ou bonnette en deux parties ; elle se place entre le hunier et la voile inférieure d'un sloop, d'une galiote, pour remplir le vide laissé par l'échancrure du hunier. || On l'appelle aussi *Lèchefrite.*

COQUALIN, n. m. Pron. *ko-ka-lain.* — Zool. Espèce d'écureuil de la Nouvelle-Espagne.

COQUARD, n. m. Pron. *ko-kar.* — Zool. Métis du faisan et de la poule.

COQUART, n. m. Popul. Sot, benêt.

— Vieillard qui fait le coquet, le galant.

COQUE, n. f. (*concha,* coquille ; lat.) Pron. *kok.* — Enveloppe extérieure de l'œuf : *Le poussin becquetait déjà la* COQUE. *Les poulets, les perdreaux courent au sortir de la* COQUE. (Acad.) *On peut très-bien faire cuire les ortolans dans une* COQUE *d'œuf, comme on y faisait cuire autrefois les becfigues.* (Buff.)

— *Œufs à la coque,* œufs cuits dans leur coque, et qu'on mange en y trempant des mouillettes.

— Prov. et fig. *Ne faire que sortir de la coque,* être très-jeune, trop jeune pour certaines choses : *Il ne* FAIT QUE SORTIR DE LA COQUE, *et il ose déjà se permettre de parler sur ces choses-là.* (Acad.)

— Enveloppe ligneuse de certains fruits : COQUE *d'amande.* COQUE *de noix.*

— Bot. Enveloppe de certaines semences : *Les fruits de la coriandre, de l'anis, de la capucine, du géranium, etc., sont formés de* COQUES. (Acad.)

— *Coque du Levant,* fruit d'un arbre des Indes, d'un brun noirâtre et de la grosseur d'un pois, qui a la propriété d'enivrer les poissons, de manière qu'on peut les pêcher à la main.

— Enveloppe où se renferment les vers à soie et autres larves d'insectes qui filent : *Ce ver à soie commence à faire sa* COQUE.

— Mar. *La coque d'un navire,* corps d'un navire considéré indépendamment de son gréement.

— Par analog. *Coque d'une chaudière.*

— *Coques de perle* ou simpl. *Coques,* demi-perles qu'on réunit ordinairement deux à deux, de manière qu'elles imitent des perles entières.

COQUECIGRUE, n. f. (*coq* et *grue.*) Pron. *kok-ci-gru.*

— Baliverne, conte en l'air : *Conter des* COQUECIGRUES. *Nous vous conterons bien des* COQUECIGRUES. (Mme de Sév.)

— Fam. *Raisonner comme une coquecigrue,* follement.

COQUELICOT, n. m. Pron. *kok-li-kô.* — Bot. Espèce de pavot qui croît parmi les blés et dont les pétales sont employés en infusion comme légèrement calmants : *Le* COQUELICOT *rouge et simple croît parmi les blés. Sirop de* COQUELICOT. *On cultive dans les jardins des* COQUELICOTS *doubles et de différentes couleurs.* (Acad.)

COQUELINER, v. intr., ou neut. 1re conj. (*coq.*) Pron. *kok-li-né.* — Il se dit du chant que fait entendre le coq. || Pop.

COQUELOURDE, n. f. Pron. *kok-lourd.* — Bot. Vulg. L'anémone pulsatille.

— Hortic. Plante d'ornement des parterres.

COQUELUCHE, n. f. Pron. *kok-lu-ch.* — Anc. Capuchon.

— Fig. et fam. *Être la coqueluche de la ville, du quartier,* y être hautement loué, vanté ; y être en vogue, fêté et choyé : *Ce jeune homme était la* COQUELUCHE *d'Hippone.* (Volt.)

— *Être la coqueluche des femmes,* être très-bien auprès d'elles : *Vous* ÊTIEZ LA COQUELUCHE *ou l'entêtement de certaines femmes.* (La Br.) *Il veut peut-être parler des belles filles de Lyon, dont il se croyait la* COQUELUCHE. (Piron.)

— Méd. Toux violente et convulsive revenant par quintes à des intervalles plus ou moins rapprochés, et consistant en plusieurs expirations successives, suivies d'une inspiration pénible, lente et sonore ; cette af-

fection attaque surtout les enfants depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition ; elle est souvent épidémique et présente généralement un caractère contagieux : *Il a eu la* COQUELUCHE. *Il est malade de la* COQUELUCHE.

COQUELUCHON, n. m. (*coqueluche.*) Pron. *kok-lu-chon.* — Zool. Espèce de capuchon : *Un* COQUELUCHON *d'un beau noir recouvre sa tête.* (Buff.) COQUELUCHON *de moine. Porter un* COQUELUCHON.

COQUELUCHONNÉ, ÉE, adj. Disposé en coqueluchon : *Mademoiselle de Méri déguisait votre fils avec trois vieilles jupes noires, si bien rangées, si plaisamment* COQUELUCHONNÉES *que tout le monde l'attaquait.* (Mme de Sév.)

COQUEMAR, n. m. Pron. *kok-mar.* — Pot de terre vernissé ou de métal, à anse, propre à faire bouillir des liquides : *Faire bouillir de l'eau, de la tisane dans un* COQUEMAR. (Acad.) *Prenez votre bouteille et votre* COQUEMAR, *et descendez.* (Diderot.)

COQUEPLUMET, n. m. Anc. Fier-à-bras ; homme qui porte des panaches, un costume éclatant.

COQUEREAU, n. m. Pron. *kok-rô.* — Petit navire.

COQUERELLE, n. f. (*coque*, dim.) Pron. *kok-rèl.* — Bot. Noisette verte.

— Blas. Noisette représentée dans son enveloppe.

COQUERET, n. m. Pron. *kok-rè.* — Bot. L'Alkékenge.

COQUERICO, n. m. Pron. *kok-ri-kô.* — Onomatopée par laquelle on désigne familièrement le chant du coq : *Le coq chante* COQUERICO.

COQUERIE, n. f. (*coq.*) Pron. *kok-rî.* — Mar. Grande cuisine bâtie sur un quai, dans laquelle les coqs ou les cuisinières préparent les aliments destinés aux équipages des navires.

COQUERIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kok-ri-ké.* — Il se dit du chant du coq.

COQUERON, n. m. (*coq.*) Mar. Fouveat situé sur l'arrière de la soute aux poudres ; varangue.

— Sortes de petites armoires pratiquées à l'avant et à l'arrière d'une chaloupe.

COQUET, ETTE, adj. (*coq.*) Pron. *kokè, kètt.* — De coquetterie ; qui a de la coquetterie : *Homme* COQUET. *Femme* COQUETTE. *Genre* COQUET. *Manières* COQUETTES. *Il ne fut jamais d'homme si* COQUET. *Il a l'esprit* COQUET, *l'humeur* COQUETTE.

Je suis un peu *coquet*, tu n'es pas mal *coquette*. (Regn.)
Je vous croyais *coquet*, et non pas inhumain. (Scarron.)

— Substantiv. *C'est un* COQUET, *une* COQUETTE. *Une franche* COQUETTE. *Une* COQUETTE *fieffée. Une vieille* COQUETTE. *C'est un jeune damoiseau, un petit mignon de couchette, un* COQUET *banal.* (Campist.) *Tous les* COQUETS *de profession portent des mouches, et c'est aujourd'hui la marque des gens à bonne fortune.* (Id.) *Le personnage d'un* COQUET *n'est pas si facile à faire que vous pensez.* (Marivaux.)

Une *coquette* est un vrai monstre à fuir. (Volt.)
La *coquette* tendit ses lacs tous les matins. (Boil.)

— Théât. *Jouer les coquettes*, l'emploi des coquettes. || *La grande coquette*, la comédienne qui joue les emplois de coquette dans la comédie de caractère :

Notre *grande coquette*
Déjoue incessamment les projets de Lisette. (C. Del.)

COQUETER, v. intr. ou n. 1re conj. (*coquet.*) Pron. *kok-té.* — Il redouble le *t* du rad. *coquet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je coquette ; il coquetterait.* — Fam. Être coquet ou coquette ; user de coquetterie : *Il ne fait que* COQUETER. *Elle ne peut s'empêcher de* COQUETER *tout le jour avec tout le monde.*

Vous m'avez quittée
Pour venir *coqueter* avec un buveur d'eau ! (Dest.)

Tu as été la dupe des sentiments les plus beaux ; tu as COQUETÉ *avec la poésie, et non avec un homme.* (H. de Balzac.)

— Mar. V. GODILLER.

COQUETIER, n. m. (*coque.*) Pron. *kok-tié.* — Marchand d'œufs et de volaille en gros.

— Petit ustensile de table, ordinairement en forme de verre à liqueur, dans lequel on met un œuf pour le manger à la coque : *Un* COQUETIER *de buis. Un* COQUETIER *de porcelaine.*

COQUETTE, n. f. Pron. *ko-kètt.* — Zool. Sorte de poisson de mer.

— Bot. Variété de laitue.

— Boîte à herborisation.

COQUETTERIE, n. f. (*coquet.*) Pron. *ko-kètt-rî.* — Goût de la parure ; désir outré de plaire, d'attirer, d'engager ; il se dit surtout en parl. des femmes qui cherchent à plaire par vanité : *Cette jeune personne a déjà de la* COQUETTERIE. *Cette femme a de nombreux admirateurs ; sa* COQUETTERIE *doit être satisfaite.* (Ac.) *C'est l'esprit que la vanité de plaire nous donne qu'on appelle la* COQUETTERIE. (Mariv.)

— Manières, paroles en vue de plaire, soit qu'on éprouve ou non le sentiment que l'on veut inspirer : *Dire des* COQUETTERIES. *Faire des* COQUETTERIES *à quelqu'un. User de* COQUETTERIE. *Ses manières ont bien de la* COQUETTERIE. *Il n'y a eu entre eux que de la* COQUETTERIE. *Il s'est laissé prendre aux* COQUETTERIES *de cette femme.* (Lesage.)

— Par extens. Moyens employés pour se faire valoir ou pour ajouter à la valeur d'une chose : *Ce poëte lit ses vers avec une espèce de* COQUETTERIE. *C'est par une sorte de* COQUETTERIE *que les personnes qui ont une jolie voix se font prier pour chanter.* (Acad.) *Elle met de la* COQUETTERIE *jusque dans le moindre de ses gestes.*

— Prétention, afféterie : *Son style a de la* COQUETTERIE. *Sa conversation sent la* COQUETTERIE. *Il faisait des frais pour plaire, mais il n'allait pas jusqu'à cette insupportable* COQUETTERIE *de langage qui rend l'esprit faux et le cœur sec.* (G. Sand.)

Syn. Coquetterie, galanterie. La *coquetterie* a pour but la satisfaction de l'amour-propre ; elle provoque des sentiments qu'elle ne partage pas, des désirs auxquels elle ne veut pas répondre. La *galanterie*, qui a pour mobile la passion ou l'intérêt, ne poursuit que la satisfaction de ses désirs personnels. La *coquetterie* s'étale au grand jour ; la *galanterie* cherche plutôt le mystère : l'une occupe l'esprit pour tromper le cœur, l'autre ne s'adresse qu'aux sens, qu'elle veut séduire.

COQUILLADE, n. f. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-iad.* — Zool. Sorte de poisson de mer.

— Alouette cochevis.

COQUILLAGE, n. m. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-iaj.* — Zool. Mollusque revêtu d'une coquille : *Sur les côtes de la mer, les pauvres gens se nourrissent en partie de* COQUILLAGES. *Toute cette côte est pleine de* COQUILLAGES. *Il y a des* COQUILLAGES *de mer, d'eau douce et de terre.* (Acad.)

— Coquille : COQUILLAGE *doré, marqueté*, etc. *Des débris de* COQUILLAGES. *Une grotte ornée de* COQUILLAGES. COQUILLAGES *fossiles.* (Acad.) *Il faisait des collections de minéraux et de* COQUILLAGES. (H. de Balz.)

COQUILLART, n. m. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-iar.* — Minér. Lit de pierres de taille parsemé de coquilles.

COQUILLE, n. f. (κογχύλιον ; gr., m. sign.) Pron. *ko-ki-y.* — Coque ou enveloppe calcaire des mollusques testacés, tels que les limaçons, les moules, les huîtres, etc. : *Les* COQUILLES *sont appelées univalves, bivalves ou multivalves, selon qu'elles sont d'une, de deux ou d'un plus grand nombre de pièces.* COQUILLES *d'eau douce.* COQUILLES *de mer. La* COQUILLE *d'un limaçon. Les mollusques à* COQUILLE. *Ramasser des* COQUILLES. *Faire une collection de* COQUILLES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Rentrer dans sa coquille*, par allusion au limaçon, se retirer d'une entreprise téméraire ; ne souffler plus mot par confusion ou par peur.

— Prov. et fig. *À qui vendez-vous vos coquilles ?* se dit pour faire entendre à celui à qui l'on parle qu'on n'est pas dupe de sa ruse, de sa finesse.

A qui vendent-ils leurs *coquilles ?* (Dest.)

— On dit dans le m. sens : *Portez vos* COQUILLES *à d'autres ; portez vos* COQUILLES *ailleurs.*

— Prov. et fig. *Cet homme vend bien, fait bien valoir ses coquilles*, il fait bien valoir sa marchandise, son travail. || *Il ne donne pas ses coquilles*, il sait tirer bon parti de ce qu'il vend ; il est peu généreux.

— Peint. *Or de coquille, en coquilles*, sorte de pâte faite de miel et de feuilles d'or réduites en poudre, dont on se sert pour dorer et qui se vend dans des coquilles.

— Arts. Objet à qui l'on donne la forme d'une coquille ou d'une conque marine : *Orner une voûte de* COQUILLES. *Le bassin de cette fontaine est une vaste* COQUILLE *de marbre.* (Acad.)

— *En coquille*, en forme de coquille : *Vase fait en* COQUILLE. *On portait autrefois des gardes d'épée en* COQUILLE.

— Arch. *Coquille d'escalier*, le dessous des marches d'un escalier tourné en limaçon.

— Par analog. Coque d'œuf, de noix, d'amande, etc., surtout quand elle est vide, cassée : *Quand on a fini de manger un œuf à la coque, l'usage est de briser la* COQUILLE.

— *Sortir de la coquille*, se dit des petits des oiseaux qui brisent la coquille de l'œuf qui les renferme.

— Fig. et fam. *Ne faire que sortir de la coquille*, être encore fort jeune et sans nulle expérience.

— Sculpt. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond.

— Arm. Partie de la poignée d'une épée qui sert à protéger le poignet : *Le poignard attira son attention ; la* COQUILLE *en était percée à jour d'une infinité de petits trous destinés à arrêter la pointe de l'épée ennemie.* (Mérim.)

— Outil en forme de coquille dont se sert le diamantaire pour la soudure.

— Partie d'un tuyau sur laquelle porte une soupape.

— Lame de métal qui recouvre le moule de bois d'un bouton.

— Chacune des deux parties d'un moule. || *Moulage en coquille*, moulage dans lequel la matière, au lieu d'être coulée dans des moules en sable ou en terre, est coulée dans des moules en fonte.

— Écon. dom. Espèce de fourneau économique pour rôtir la viande.

— Impr. Lettre qui a été employée pour une autre dans la composition : *Faire des* COQUILLES. *Le correcteur a laissé bien des* COQUILLES *dans cette épreuve.*

— Sorte de papier collé qui a pour marque une coquille.

— Planche sur laquelle reposent les pieds du cocher d'une voiture.

COQUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-ié.* — Se boursoufler. Il ne se dit que de la croûte du pain.

COQUILLEUX, EUSE, adj. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-ieu, ieuz.* — Minér. Rempli de coquilles.

COQUILLIER, IÈRE, adj. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-ié, ièr.* — Minér. Il se dit des pierres qui contiennent des coquilles fossiles : *Pierre, roche* COQUILLIÈRE. *Marbre* COQUILLIER. *Le calcaire* COQUILLIER *du bassin de Paris.*

— N. m. Terrain qui contient des coquillages fossiles.

— Collection de coquilles.

— Boîte où l'on renferme des coquilles. || Rare.

COQUILLON, n. m. (*coquille.*) Pron. *ko-ki-ion.* — Chim. Argent qui s'attache au bout de la canne lorsqu'on le retire de la coupelle.

COQUIN, INE, n. (*coquinus*, de cuisine ; lat.) Pron. *ko-kain, kinn.* — Fripon, voleur, maraud, belître : *C'est un* COQUIN, *une* COQUINE. *Un tour de* COQUIN. *Un grand, un vil* COQUIN. *C'est un* COQUIN *qui trahirait son meilleur ami pour le moindre intérêt.* (Acad.) *Celui qui viole la probité est un* COQUIN. (Roubaud.)

Voilà, je vous l'avoue, une grande *coquine*. (Regn.)

Comment, j'ai assez de bien ! ceux qui le disent en ont menti ; il n'y a rien de plus faux ; et ce sont des COQUINS *qui font courir tous ces bruits-là.* (Mol.)

J'ai l'air d'un franc *coquin*. (V. Hugo.)

— Fam. Homme lâche : *Il a fui comme un* COQUIN.

— Particul. Femme débauchée, qui trompe beaucoup d'amants : *C'est une* COQUINE.

Mon fils ne sera pas gendre d'une *coquine*. (Em. Aug.)

— Il se dit quelquefois dans la colère ou dans la menace, sans qu'on attache à ce mot un sens rigoureux et exact : *Mon* COQUIN *de domestique n'est pas encore de retour.* (Acad.) *Te tairas-tu,* COQUINE.

Tous les jours le *coquin* use ma patience. (Regn.)

Je veux ce soir lui donner pour époux un homme aussi riche que sage, et la COQUINE *me dit au nez qu'elle se moque de le prendre.* (Mol.)

— Fam. et iron. *C'est un fameux coquin, un plaisant coquin.*

— Fam. Il se dit d'un homme qui a ou qu'on suppose avoir quelque bonne fortune : *Vous êtes un heureux* COQUIN, *un petit* COQUIN.

— Il se dit par amitié d'un enfant vif et espiègle : *C'est un gentil petit* COQUIN.

— Adj. Qui a rapport à la galanterie : *Marivaux, qui a si bien connu le côté malin et* COQUIN *du cœur n'a jamais dépassé les bornes.* (Sainte-Beuve.)

— Il se dit d'une femme débauchée : *Cette femme est bien* COQUINE.

— Fam. *Métier coquin*, emploi facile, où il n'y a presque rien à faire. || Plus souv. : *Métier de coquin.*

— *Vie coquine*, vie douce, pleine de paresse et de mollesse.

COQUINE, n. f. (*coquinus*, qui sert pour la cuisine ; lat.) Pron. *ko-kinn.* — Anc. Espèce de pot dans lequel on faisait cuire la viande.

COQUINERIE, n. f. (*coquin.*) Pron. *ko-kinn-rî.* — Fam. Action de coquin, de fripon : *Il m'a fait une* COQUINERIE *du premier ordre.* (Acad.)

— Caractère du coquin, du fripon : *Sa* COQUINERIE *est bien connue.*

COQUINET, n. m. Fam. Petit coquin.

COQUIOULE, n. f. Bot. Nom vulg. de plusieurs graminées : la Folle avoine, la Fétuque ovine.

COR, n. m. (*cornu*, corne ; lat.) Pron. *kor.* — Tumeur épidermique, dure et circonscrite, qui a son

siége dans les orteils ; elle s'étend à travers le derme, jusqu'aux tendons, aux ligaments, au périoste ; c'est par là que le cor se distingue du simple durillon : *Avoir un* COR *au pied, à un doigt du pied. Les* CORS *sont ordinairement produits par la pression de chaussures trop étroites.* (Robin.) *Couper un* COR. *Extirper les* CORS.

COR, n. m. (*cornu*, corne ; lat.) Pron. *kor.* — Ven. Andouiller.

— *Cerf de dix cors*, vieux cerf qui est dans sa septième année.

— *Cerf de dix cors jeunement*, cerf âgé de six ans : *Le piqueur doit savoir reconnaître précisément si le cerf qu'il a détourné avec son lévrier est un daguet, un jeune cerf,* UN CERF DE DIX CORS JEUNEMENT, UN CERF DE DIX CORS, *ou un vieux cerf.* (Buff.) || V. CORS.

COR, n. m. (*cornu* ; lat., m. sign.) Pron. *kor.* — Instrument à vent, formé d'un tube de cuivre, courbé en spirale et dont l'embouchure est conique : *Un* COR *en argent. Emboucher le* COR. *Jouer du* COR. *Un grand* COR. *Un petit* COR. COR *d'orchestre. Le son du* COR. *La partie de* COR *dans une symphonie. Un solo de* COR.

— *Cor de chasse* ou simpl. *Cor*, trompe dont se servent les chasseurs pour exciter les chiens et pour donner certains signaux : *Donner, sonner du* COR.

J'aime le son du *cor*, le soir, au fond des bois.
(A. de Vigny.)

— Ven. *Chasser à cor et à cri*, chasser à grand bruit avec le cor et les chiens : *Il a le droit de chasser* À COR ET À CRI *dans telle forêt.* (Acad.)

— Fig. et fam. *À cor et à cri*, avec grand bruit : *On demanda Préville* À COR ET À CRI. (Grimm.)

— *Demander, vouloir, poursuivre une chose à cor et à cri*, la demander, la vouloir, la poursuivre vivement, à toute force.

— Mus. *Cor d'harmonie*, cor d'orchestre.

— *Cor anglais*, instrument à vent et à anche, qui ressemble au haut-bois, mais dont le pavillon se termine en boule.

— *Cor de basset*, instrument à vent de la nature de la clarinette, mais d'une forme plus grande.

— *Cors russes*, espèce de trompes dont chacune ne donne qu'une seule note ; on en réunit un certain nombre pour exécuter des symphonies.

— *Cor à pistons.* || V. CORNET.

COR, n. m. Métrol. Mesure pour les solides employée autrefois en Asie et en Égypte.

CORACES, n. m. pl. Pron. *ko-rass.* — Zool. Famille d'oiseaux, dont les corbeaux, les pies, les geais font partie.

CORACO-BRACHIAL, adj. et n. m. (κόραξ, corbeau, βραχίων, bras ; gr.) Pron. *ko-ra-kô-bra-kial.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule au bras.

CORACO-CLAVICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ko-ra-kô-kla-vi-ku-lèr.* — Anat. Il se dit d'un ligament qui appartient à l'épaule et à la clavicule.

CORACO-CUBITAL, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule à l'avant-bras.

CORACO-HUMÉRAL, adj. et n. m. Pron. *ko-ra-kô-u-mé-ral.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule au bras.

CORACOÏDE, n. f. Pron. *ko-ra-ko-id.* — Anat. Une des apophyses de l'omoplate.

CORACOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *ko-ra-ko-i-diain, dièn.* — Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde.

CORACO-RADIAL, adj. Pron. *ko-ra-kô-ra-dial.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule à l'avant-bras.

CORAIGNE, n. f. Pron. *ko-rè-gn.* — Comm. Petite boule de pastel.

CORAIL, n. m. (κοράλλιον ; gr., m. sign.) Pron. *ko-ra-y.* — Zool. Production marine, pierreuse et calcaire, qui a la forme d'un arbuste plus ou moins rameux et qui sert d'habitation à certains polypes de l'ordre des Alcyoniens : CORAIL *rouge, pâle, blanc, noir. Branche de* CORAIL. *Un chapelet de* CORAIL. *Des bracelets de* CORAIL. *Rouge comme le* CORAIL. CORAIL *en poudre. La pêche du* CORAIL. (Acad.) *Les sites les plus propres à l'accroissement du* CORAIL *sont ceux où la mer est tranquille et les eaux presque dormantes.* (Blainville.)

— Fig. *Une bouche de corail, des lèvres de corail*, une belle bouche, des lèvres fraîches et vermeilles.

— Au plur. Collection de pièces de corail : *Ce naturaliste a de beaux* CORAUX, *des* CORAUX *très-rares.* (Acad.)

— Bot. *Corail des jardins*, vulg. Espèce d'érythrine ; piment annuel.

CORAILLÉ, ÉE, adj. (*corail.*) Hist. nat. Qui contient du corail.

CORAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (κόραξ, corbeau ; gr.) Pron. *ko-ra-ié.* — Il se dit du cri du corbeau.

CORAILLÈRE, n. f. (*corail.*) Pron. *kora-ièr.* — Mar. Petit bâtiment pour la pêche du corail.

CORAILLEUR, n. m. (*corail.*) Pron. *ko-ra-ieur.* — Celui qui va à la pêche du corail.

— Adj. *Pêcheur, navire* CORAILLEUR.

CORAISCHITES ou **CORÉISCHITES,** n. m. pl. Pron. *ko-ra-iss-chitt.* — Membre de la principale tribu de la Mecque, celle à laquelle appartenait Mahomet.

CORALINE, n. f. (*corail.*) Mar. Chaloupe qui sert dans la Méditerranée à pêcher le corail et le poisson

— Agate qui a la couleur du corail.

CORALLAIRE, adj. des 2 g. (*corail.*) Pron. *ko-ral-lèr.* Bot. Qui tient du corail.

CORALLE, n. m. Zool. Genre de serpents, très-voisins des Boas.

CORRALLÉ, ÉE, adj. (*corail.*) Pron. *ko-ral-lé.* — Pharm. Où il entre du corail.

CORALLIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme du corail.

CORALLIGÈNE, adj. des 2 g. (κοράλλιον, corail, γένος, naissance, origine ; gr.) Pron. *ko-ral-li-jènn.* — Zool. Qui produit le corail : *Polypes* CORALLIGÈNES.

CORALLIN, INE, adj. (*corail.*) Pron. *ko-ra-lain, linn.* — Qui a la rougeur du corail ; il était en usage autrefois dans le style poétique : *Une bouche* CORALLINE. *Des lèvres* CORALLINES.

CORALLINE, n. f. Pron. *ko-ra-linn.* — Bot. Plante cryptogame de la classe des algues et de la famille des Floridées, caractérisée par des tiges et rameaux articulés, incrustés d'une matière calcaire blanchâtre ou verdâtre, ce qui l'a fait confondre longtemps avec un polypier. Elle s'emploie quelquefois comme vermifuge : *Sirop de* CORALLINE.

CORALLINÉ, ÉE, adj. Pron. *ko-ral-li-né.* — Zool. Qui a du rapport à la coralline.

= **Corallinées,** n. f. pl. Famille de plantes cryptogames.

CORALLIOGRAPHIE, n. f. (κοράλλιον, corail, γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *ko-ral-liô-gra-fî.* — Description du corail.

CORALLOÏDE, adj. des 2 g. (κοράλλιον, corail, εἶδος, aspect ; gr.) Pron. *ko-ral-lô-id.* — Bot. Qui présente l'aspect du corail.

CORAN ou **ALCORAN,** n. m. (*al*, la, *coran*, lecture par excellence ; arab.) — Livre qui contient la loi de Mahomet et qui est tout à la fois le code religieux, civil et militaire des musulmans. Mahomet le composa vers le milieu du VIIIe siècle. Pour en perpétuer les préceptes, il prétendit les tenir de l'inspiration divine que lui communiquait l'ange Gabriel. Le Coran, qu'il avait transmis à ses disciples comme un dépôt sacré, fut mis en ordre après lui par le calife Abou-bekr, puis de nouveau par le calife Osman ; c'est d'après cette dernière révision que fut définitivement écrit le Coran tel qu'il est aujourd'hui : *Lire le* CORAN. *Passage du* CORAN.

Le glaive et l'*alcoran* dans mes sanglantes mains
Imposeraient silence au reste des humains. (Volt.)

CORBAT, n. m. Zool. Vulg. Le Cormoran.

CORBEAU, n. m. (*corvus* ; lat., m. sign.) Pron. *kor-bô.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles, et de la famille des Conirostres ; il comprend les Corbeaux proprement dits, les Pies et les Geais :

. . Sous le manteau blanc qui vient de le cacher
L'immobile *corbeau* sur l'arbre se balance. (A. de Vign.)

— *Être noir comme un corbeau*, être très-noir ; avoir la figure le teint, très-noir.

— Prov. *Nourris un corbeau, il te crèvera l'œil*, on reçoit souvent le mal pour le bien.

— Archit. Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie, qui soutient une poutre. || Morceau de bois ou de fer scellé dans un mur.

— Mar. Croc de fer pour accrocher les vaisseaux de l'ennemi. || Vieux ; on dit aujourd'hui : *Grappin d'abordage.*

— Astr. Constellation de l'hémisphère méridional.

CORBEILLE, n. f. (*corbio* ; lat., m. sign.) Pron. *kor-bè-y.* — Petit panier fait ordinairement d'osier : *Une* CORBEILLE *de fleurs. Une* CORBEILLE *de fruits. Leurs mains soutenaient sur leurs têtes des* CORBEILLES *remplies de fruits.* (Barthél.)

De tes saules nombreux que les souples rameaux
Ne suffisent qu'à peine à tresser les *corbeilles*
Qui rompent sous le poids des vendanges vermeilles.
(Millev.)

— *Corbeille de mariage* ou simpl. *Corbeille*, parure et bijoux que le futur envoie à sa fiancée dans une corbeille d'ornement : *Il a dépensé tant pour la* CORBEILLE.

— Art milit. *Corbeille défensive*, panier plein de terre qu'on emploie, dans la fortification passagère, en manière de sac à terre.

— Pêch. Panier d'osier, garni de cuir en dedans et en dehors, dont les Anglais se servent pour pêcher.

— Arch. et sculpt. Il se dit de certains ornements en forme de corbeille.

— Jardin. Petit espace de terrain, ordinairement orné de fleurs et disposé en forme de corbeille.

— Bot. *Corbeille d'or*, vulg. l'Alysson cultivé dans les jardins.

CORBEILLÉE, n. f. (*corbeille.*) Pron. *kor-bè-ié.* — Ce que contient une corbeille.

CORBICULÉ, ÉE, adj. (*corbis*, corbeille ; lat.) Zool. Qui a la forme d'une corbeille.

CORBIGEAU et **CORBIJEAU,** n. m. Vulg. Le courlis.

CORBILLARD, n. m. (*Corbeil.*) Pron. *kor-bi-iar.* — Anc. Grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil.

— Aujourd'hui, Char dans lequel on transporte les morts au lieu de leur sépulture : *Mettre un cercueil sur le* CORBILLARD, *dans le* CORBILLARD. *Les chevaux qui traînent un* CORBILLARD.

Votre tombeau sera pompeux sans doute,
J'aurai sous l'herbe une fosse à l'écart ;
Un peuple en deuil vous fait cortége en route,
Du pauvre, moi, j'attends le *corbillard.* (Bérang.)

— Grand carrosse qui sert chez les princes à voiturer les gens de leur suite.

— Zool. Jeune corbeau.

CORBILLAT, n. m. Le petit du corbeau.

CORBILLON, n. m. (*corbeille.*) Pron. *kor-bi-ion.* — Sorte de petite corbeille : *Le* CORBILLON *du pain bénit. Mettre la main dans le* CORBILLON. *Le* CORBILLON *d'un pâtissier.*

— Prov. et fig. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit*, on se plaît dans le changement. || On dit de même : *Changement de* CORBILLON *fait trouver le pain bon.*

— Jeu. Petite corbeille dans laquelle se déposent les enjeux.

— Jeu où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en *on* : *Jouer au* CORBILLON.

— Mar. Petit baquet dans lequel se met le biscuit pour la distribution de chaque jour.

CORBILLOT, n. m. Zool. Le petit du corbeau.

CORBIN, n. m. (*corbeau.*) Pron. *kor-bain.* — Corbeau ; il a vieilli et n'est plus usité que dans ces locut. : *Bec-de-corbin, bec-à-corbin.* || V. BEC.

CORBINE, n. f. (*corbeau.*) Zool. Espèce de corbeau d'Europe.

CORBIVEAU, n. m. Pron. *kor-bi-vô.* — Zool. Sorte de corbeau d'Afrique.

CORBLEU ou **CORDIEU,** interj. Pron. *kor-bleu*, ou *kor-dieu.* || Jurement adouci, pour *corps Dieu* :

Corbleu ! j'y vais aussi travailler de bon cœur. (Dest.)

— *Par la corbleu*, loc. interj. m. sens ;

Par la corbleu ! que les nonnes sont folles. (Gresset.)

CORBULE, n. f. Pron. *kor-bul.* — Genre de coquilles bivalves fossiles.

CORBULÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à une corbule.

= **Corbulés,** n. m. pl. Genre de mollusques dont on ne connaît que des espèces fossiles.

CORCERONS, n. m. pl. Pêch. Petits morceaux de liége qu'on attache aux empiles pour que les hameçons ne touchent point au fond. || V. FLOTTE.

CORCHORE, n. f. (κόρχορος, sorte d'herbe ; gr.) Pron. *kor-kor.* — Bot. Corète commune ; mauve des Juifs. || V. CORÈTE.

CORDACE, n. f. (κόρδαξ ; gr.) Pron. *kor-dass.* — Ant. gr. Sorte de danse bouffonne et lascive.

CORDAGE, n. m. (*corde.*) Pron. *kor-daj.* — Mar. Général. Toute corde qui sert au gréement et à la manœuvre des navires : CORDAGES *d'un vaisseau. Avoir des* CORDAGES *de rechange. Magasin de* CORDAGES. *Gros* CORDAGE. *Menu* CORDAGE. CORDAGE *goudronné. Ce* CORDAGE *n'est pas assez fort. Le canon donna dans les* CORDAGES, *coupa les* CORDAGES. (Acad.) *L'amiral Horne craint d'éprouver corps à corps la valeur française ; il se retire sous le vent aux dépens de quelques* CORDAGES. (L. Monnais.)

— *Cordage blanc*, cordage sans goudron.

— Art. milit. Mécan. Cordes qu'on emploie aux trains d'artillerie ou qu'on applique à certaines machines : *Il faut bien du* CORDAGE *dans un équipage d'artillerie. Les* CORDAGES *qui servent au jeu d'une machine.*

— Comm. Manière de mesurer le bois nommé *Bois de corde : Le bois est bon, mais on vous a trompé au* CORDAGE. *Le* CORDAGE *est bon. Perdre, gagner au* CORDAGE.

CORDAGER, v. intr. ou n. 1re conj. (*cordage.*) Pron. *kor-da-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *cordag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous cordageons, il cordagea*, etc. — Techn. Faire du cordage.

CORDASSON, n. m. (*corde.*) Comm. Sorte de toile grossière.

CORDAT, n. m. (*corde.*) Pron. *kor-da.* — Comm. Grosse serge croisée et drapée.

CORDE, n. f. (*chorda*; lat., m. sign.) Pron. *kord.* — Tortis fait ordinairement de chanvre et quelquefois de coton, de laine, de soie, de filaments ligneux, de poil, de crin, de jonc et d'autres matières flexibles : *Grosse* CORDE. *Petite* CORDE. CORDE *menue.* CORDE *déliée. Filer, tordre une* CORDE. *Attacher, serrer avec une* CORDE. *Un prisonnier lié, garrotté de* CORDES. *Étendre du linge sur une* CORDE, *sur des* CORDES. CORDE *de puits. Échelle de* CORDE. *Couper la* CORDE *d'un bateau, d'une cloche.*

— *Ceux qui n'avaient pas d'échelle avaient des* CORDES *à nœuds.* (V. Hugo.)

— Fig. *Amurat adopta pour coiffure le bonnet d'or à la place du bonnet de laine entouré d'une* CORDE *de mousseline.* (Lamart.)

— *Mettre une chose en corde*, lui donner la forme d'une corde.

— *Tabac en corde*, tabac tordu, roulé comme une corde.

— Prov. et fig. *Vous verrez beau jeu si la corde ne rompt*, vous verrez des choses fort surprenantes dans telle affaire, dans telle entreprise, si les moyens qu'on emploie pour réussir ne manquent pas.

— Fig. et fam. *Tirer sur la même corde*, s'entendre, agir de concert pour un intérêt commun.

— *Corde de jeu de paume*, grosse corde garnie de filets jusqu'en bas, de façon à arrêter la balle qui ne doit pas la dépasser.

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé à fleur de corde*, il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât.

— Fig. et fam. *Il a frisé la corde*, se dit de quelqu'un qui a été sur le point d'éprouver des malheurs dans une circonstance quelconque.

— Anc. *Corde d'estrapade*, corde avec laquelle on guindait ceux qui étaient condamnés à subir l'estrapade. || *Donner trois coups de corde à quelqu'un*, le guinder trois fois et le laisser retomber de toute sa pesanteur à un pied près de terre.

— Absol. Supplice de la potence : *Cela mérite la* CORDE. *Il a échappé la* CORDE. *C'est un homme échappé de la* CORDE. (Acad.)

Un traître, un usurier, qui par miséricorde,
Par argent ou faveur s'est sauvé de la *corde*. (Regn.)

— Fam. *Il a frisé la corde*, se disait autrefois d'un homme qui avait failli être condamné au supplice de la potence; il se dit encore d'un fripon ou d'un criminel qui a échappé à la punition de la justice.

— Fig. et fam. *Filer la corde*, commettre des actions qui peuvent mener au gibet, aux châtiments infligés par la justice.

— Fig. et fam. *Mettre la corde au cou à quelqu'un*, le mettre en danger d'être pendu, ou plus général. être cause de sa perte, de sa ruine : *La trop grande indulgence de son père lui* A MIS LA CORDE AU COU. || On dit de même : *Se mettre la corde au cou.*

— Prov. et fig. *Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu*, il ne faut pas parler des choses qui peuvent être reprochées à ceux devant qui l'on parle.

— Prov. et fig. *Il a de la corde de pendu dans sa poche*, se dit d'un homme qui gagne beaucoup au jeu, qui réussit dans ses entreprises les plus hasardeuses.

— *Un homme de sac et de corde*, un scélérat, un homme capable de tout, un fripon, un filou, un mauvais garnement : *Ce sont des gens* DE SAC ET DE CORDE.

— Prov. *Se racheter de la corde*, corrompre ses juges.

— *La corde au cou*, avec une corde autour du cou : *Il a fait amende honorable* LA CORDE AU COU. (Acad.) *Ils se présentèrent au vainqueur pieds nus et* LA CORDE AU COU. (Barante.)

— Fig. *Se rendre la corde au cou, venir la corde au cou*, se mettre sans aucune condition à la merci du vainqueur : *Ces assiégeants se rendirent* LA CORDE AU COU. || S'avouer vaincu dans une discussion, poser les armes.

— Tortis de chanvre, de crin ou d'autres matières dont on garnit les arcs, les arbalètes, pour les bander : *Mettre une* CORDE *à un arc. Changer une* CORDE. *Tendre la* CORDE. *Bander la* CORDE. *La* CORDE *était trop bandée, elle rompit. Il ne faut pas tenir la* CORDE *tendue.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Avoir deux cordes à son arc, plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc*, avoir plus d'un moyen pour réussir, pour se tirer d'affaire.

— Horlog. *Corde de montre*, corde de boyau qu'on mettait autrefois aux montres et qui servait à tendre le grand ressort : *Cette montre est au bout de sa* CORDE; *elle a filé toute sa* CORDE. (Acad.)

— Gros câble tendu en l'air et attaché par les deux bouts, sur lequel les bateleurs dansent et font leurs tours : *Danser sur la* CORDE, *sur la* CORDE *roide. Aller voir les danseurs de* CORDE.

— Fig. et fam. *Danser sur la corde*, se trouver dans une position périlleuse, dans une affaire mauvaise, où l'on risque de succomber.

— Cordelettes ou petites cordes, fils de boyau ou de métal appliqué à divers instruments de musique, tels que la lyre, la harpe, la guitare, et qu'on fait résonner par le secours des doigts, de l'archet ou des touches, etc. : *La lyre, la harpe, la guitare, la mandoline, le violon, l'alto, la basse, la contrebasse, le clavecin, l'épinette, le piano sont des instruments à* CORDES. CORDE *de métal.* CORDE *de cuivre.* CORDE *de soie recouverte de laiton.* CORDE *de piano. La grosse* CORDE. *Paquet de* CORDES. CORDE *de Naples.* CORDE *fausse, sourde. Les* CORDES *noueuses et écorchées ne sauraient servir. Hausser, baisser une* CORDE. *Détendre les* CORDES *d'une guitare. Toucher délicatement la* CORDE. *Il pince bien les* CORDES. *Il attaque bien la* CORDE. *Il a un jeu fort expressif, il fait parler les* CORDES.

Un jour de nobles pleurs laveront ce délire,
Et ta main, étouffant le son qu'elle a tiré,
Plus forte arrachera des *cordes* de ta lyre
La *corde* injurieuse où la haine a vibré. (Lam.)

— *Corde de boyau* ou *à boyau*, corde qu'on fabrique avec les intestins de plusieurs animaux et qui sert dans l'industrie et dans la musique surtout.

— *Flatter la corde*, la toucher légèrement, avec délicatesse.

— Fig. et fam. *Toucher la grosse corde*, parler de ce qu'il y a de principal, important, dans une affaire.

— Fig. et fam. *Toucher la corde sensible*, parler de ce qui intéresse le plus vivement une personne, de ce qui lui fait le plus de peine ou de plaisir.

— Fig. et fam. *Ne touchez pas cette corde, il ne faut pas toucher cette corde-là*, ne parlez pas, il ne faut pas parler de telle chose, aborder telle question, parce que cela est dangereux, blessant ou irritant : *On ne peut toucher cette* CORDE *sans réveiller en lui de tristes souvenirs.* (Acad.)

— Mus. Note, son : *La quinte a cinq* CORDES. *La voix de ce chanteur est belle dans les* CORDES *élevées. Cette actrice a de belles* CORDES *dans le bas.* (Acad.)

— Accord d'harmonie : CORDE *fondamentale.*

— Anc. mus. *Violon à cordes avalées*, violon accordé à la quarte.

— Géom. Portion de ligne droite traversant un cercle et terminée à sa circonférence, comme la corde d'un arc véritable se termine aux extrémités de sa courbure : *Toute* CORDE *partage le cercle en deux parties égales ou inégales, qui se nomment segments.*

— Fils dont le drap est tissu : *Ce drap a la* CORDE *bien fine. Ce drap a la* CORDE *bien grosse. Brûlez ce drap, si vous en voulez voir la* CORDE. *Son habit montre la* CORDE, *il est usé jusqu'à la* CORDE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela montre la corde*, se dit d'une finesse grossière et facile à découvrir : *Ses vieilles gentillesses, toujours neuves pour les imbéciles,* MONTRAIENT TROP LA CORDE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Cela est usé jusqu'à la corde*, se dit d'une ruse, d'une plaisanterie, d'un argument, etc., souvent employé et que tout le monde connaît.

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde*, il laisse voir l'embarras de ses affaires; il montre qu'il en est aux expédients, qu'il est réduit aux dernières ressources.

— Fig. et fam. *Être usé jusqu'à la corde*, se dit d'un homme qui a perdu tout crédit, toute faveur, toute estime.

— Méd. Tension d'un muscle causée par un ulcère, une inflammation, etc. : *Il avait mal à la jambe, au bras, et il y sentait une* CORDE *qui le tirait.* (Acad.) || Vieux.

— Vétér. *Corde du flanc*, saillie que forme à la région du flanc du cheval le muscle ilio-abdominal. || *Corde de farcin*, tension que le farcin cause aux parties qui en sont attaquées.

— Vétér. *Flanc cordé*, flanc du cheval dont la corde est saillante.

— Pêch. *Maîtresse corde*, la plus forte de celles qu'emploient les pêcheurs.

— *Pêcher aux cordes*, pêcher avec une longue corde à laquelle on attache de distance en distance des lignes garnies d'hameçons.

— Man. La grande longe que l'on tient autour du pilier où le cheval est attaché, pour lui donner du mouvement et le faire manœuvrer.

— *Cordes de deux piliers*, longes du caveçon quand le cheval travaille entre deux piliers.

— Billard. Chacun des deux clous placés sur les deux bandes des côtés, en deçà desquels un joueur doit placer sa bille pour commencer à jouer.

— Métr. Mesure pour le bois à brûler qui équivaut à deux voies : *Cent* CORDES *de bois.* || *Bois de corde*, bois neuf.

CORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Corder.

— Blas. Se dit des arcs et des instruments de musique dont les cordes sont d'un autre émail que le corps.

— Méd. Il se dit d'une inflammation violente de l'urètre, qui roidit douloureusement la verge : *Gonorrhée* CORDÉE.

CORDÉ, ÉE, adj. (*cor, cordis*, cœur; lat.) Zool. Qui a la forme du cœur des cartes à jouer.

CORDEAU, n. m. (*corde.*) Petite corde.

— Part. Petite corde à l'usage des maçons, des jardiniers, des ingénieurs, etc., qui leur sert à tracer des lignes droites, à aligner quelque chose suivant la direction de cette corde : *Des allées tirées au* CORDEAU. *Aligner une muraille au* CORDEAU. *Tracer un travail, un fort avec le* CORDEAU. *Placer, faire conduire le* CORDEAU. *Tenir le* CORDEAU. *Tel ingénieur tenait le* CORDEAU *à l'ouverture de la tranchée.* (Acad.)

... Soldats de plomb que nous sommes,
Au *cordeau* nous alignant tous... (Bérang.)

— Pêch. Petite corde, d'un pied environ de longueur, qui s'attache à la corde principale d'une ligne de fond.

— Techn. Lisière de certaines étoffes de laine.

CORDÉE, n. f. (*corde.*) Pron. *kor-dé.* — Pêch. Petite corde de six à sept brasses, à laquelle on attache, d'espace en espace, plusieurs petits hameçons munis d'amorces pour prendre des anguilles.

CORDELAT, n. m. (*corde.*) Pron. *kord-la.* — Comm. Étoffe de laine grossière qu'on fabrique dans plusieurs provinces de France.

CORDELÉ, ÉE, part. pass. du v. Cordeler : *Une chevelure* CORDELÉE.

— Hist. nat. Qui est marqué de côtes imitant des tours de corde.

CORDELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corde.*) Pron. *kord-lé.* — Il change l'*e* du rad. *cordel* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent.* — Tordre, tresser en forme de corde : CORDELER *des cheveux.*

CORDELETTE, n. f. (*corde.*) Petite corde : *Un paquet* DE CORDELETTES. *Un gros câble garni de* CORDELETTES *par le bout.* (Acad.)

CORDELIER, n. m. (*corde.*) Pron. *kord-lié.* — Nom de certains religieux établis par saint François d'Assise, les anciens *Frères mineurs*; ils portaient à la ceinture une corde à nœuds comme signe distinctif de leur ordre : *Couvent de* CORDELIERS. CORDELIER *conventuel.* CORDELIER *de l'observance ou* CORDELIER *observantin. Il se fit* CORDELIER.

Deux *cordeliers*, pour vous le trancher net,
Suivaient de loin et l'homme et le genêt. (Piron.)

— Fig. et fam. *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, apporter peu de scrupule dans les choses de la morale.

— *Être gris comme un cordelier*, se dit d'un homme ivre, par une équivoque sur le costume des cordeliers, qui était de couleur grise.

— Prov. et fig. *Parler latin devant les cordeliers*, parler avec assurance d'une chose qu'on sait mal devant des gens qui la savent très-bien.

— *Aller sur la haquenée, sur la mule des cordeliers*, aller à pied, un bâton à la main.

CORDELIÈRE, n. f. (*cordelier.*) Pron. *kord-lièr.* — Corde qui est munie de plusieurs nœuds. Il n'est guère usité qu'en termes de blason : *La reine Anne de Bretagne entoura son écu d'une* CORDELIÈRE. (Acad.)

— Torsade de soie, d'argent ou d'or que les femmes ont portée à diverses époques autour de la taille. || Petite tresse à plusieurs nœuds dont elles entouraient leur cou.

— Torsade qui entrait dans la frange des épaulettes des officiers supérieurs.

— Arch. Baguette sculptée en forme de corde.

— Zool. Nom vulgaire de quelques coquilles univalves.

— Bot. Variété de figue. ‖ Espèce d'amaranthe.

— Hist. monast. Religieuses qui portaient un costume semblable à celui des cordeliers.

CORDELINE, n. f. (*corde.*) Lisière d'une étoffe de soie.

— Techn. Petite tringle avec laquelle l'ouvrier prend le verre nécessaire pour faire le cordon d'une bouteille.

CORDELLE, n. f. (*corde.*) Corde de moyenne grosseur qui sert au halage des bâtiments, des bateaux.

— *Haler, tirer à la cordelle*, haler le long d'une jetée, tirer un bâtiment au moyen des aussières ou grelins : *Tantôt nos matelots nous* TIRAIENT *à la* CORDELLE, *tantôt nous marchions à l'aide d'une brise qui ne soufflait qu'un moment.* (Châteaub.)

CORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corde.*) Mettre en corde : CORDER *du chanvre.*

— *Corder du tabac*, mettre en corde, rouler et tordre ensemble les feuilles du tabac.

— Affermir l'enveloppe d'un ballot, les ais d'une caisse, etc., en les entourant d'une corde fortement serrée : CORDER *un ballot, une malle.*

— Mesurer à la corde ou à la membrure : CORDER *du bois neuf.* CORDER *du bois flotté. On ne* CORDE *pas le bois de compte.*

= **Se corder**, v. pron. : *Le gros chanvre ne* SE CORDE *pas si bien que le chanvre délié.* (Acad.)

— Se mesurer à la corde : *Le bois tortu ne se* CORDE *pas si bien que l'autre.*

— Bot. Il se dit d'une racine qui devient filandreuse.

CORDERIE, n. f. (*corde.*) Pron. *kord-ri.* — Lieu, atelier où l'on fait de la corde, des cordages : *Une* CORDERIE *couverte. Une* CORDERIE *découverte. Une longue* CORDERIE. *Ce port de mer a une très-belle* CORDERIE.

— L'action, l'art de faire des cordes : *L'art de la* CORDERIE *est fort utile.*

CORDIAL, ALE, adj. (*cor, cordis*, cœur; lat.) Pron. *kor-dial.* — Méd. Propre à conforter le cœur : *Breuvage* CORDIAL. *Potion* CORDIALE. *Le vin vieux est* CORDIAL. *C'est un remède* CORDIAL. (Acad.) *Des remèdes* CORDIAUX.

— Qui est plein d'une véritable affection : *Un ami* CORDIAL. *C'est un homme franc et* CORDIAL. *Elle est très-*CORDIALE.

— Qui vient du fond du cœur, qui exprime une affection véritable : *Affection* CORDIALE. *Des manières* CORDIALES. *Les deux amis se quittèrent en se donnant une* CORDIALE *poignée de main.* (H. de Balz.) *Son accueil fut très-*CORDIAL. *Le repas était* CORDIAL *et les manières affectueuses.* (Châteaub.)

— Il ne s'emploie jamais dans ces deux derniers sens au masc. plur.

= **Cordial**, n. m. Pron. *kor-dial.* — Méd. Médicament excitant et stimulant propre à accroître promptement la chaleur du corps et l'action du cœur et de l'estomac : *Un* CORDIAL. *De bons* CORDIAUX.

CORDIALEMENT, adv. (*cordial.*) Pron. *kor-dial-man.* — De tout son cœur; d'une manière cordiale : *Il l'aime* CORDIALEMENT. *Il m'a parlé* CORDIALEMENT *et en ami. Est-ce là agir sincèrement et* CORDIALEMENT? (Pasc.) *Ils s'embrassèrent* CORDIALEMENT. *Vivre* CORDIALEMENT *avec ses parents, avec ses voisins.* (Acad.)

— On dit par antiphrase : *Haïr quelqu'un cordialement*, le haïr du fond du cœur : *Les femmes le détestaient* CORDIALEMENT. (Demoust.)

CORDIALITÉ, n. f. (*cordial.*) Affection véritable, sincère, qui part réellement du cœur : *Aimer quelqu'un avec* CORDIALITÉ. *Il nous accueillit avec beaucoup de* CORDIALITÉ. *Parler, procéder avec une grande* CORDIALITÉ.

CORDIER, n. m. (*corde.*) Pron. *kor-dié.* — Artisan qui fait ou vend de la corde, des cordes.

— Pêch. Celui qui pêche avec des cordes garnies d'hameçons.

— Adj. Pêcheurs cordiers.

CORDIFOLIÉ, ÉE, adj. (*cor, cordis*, cœur; *folium*, feuille, lat.) Bot. Qui a des feuilles en forme de cœur.

CORDIFORME, adj. des 2 g. (*cor, cordis*, cœur; lat., et *forme.*) Bot. Qui est en forme de cœur.

CORDILLAS, n. m. (*corde.*) Comm. Étoffe grossière de laine.

CORDILLE, n. m. Pron. *kor-di-y.* — Zool. Jeune thon qui sort de l'œuf.

CORDIMANE, adj. des 2 g. (*cor, cordis*, cœur, *manus*, main; lat.) Zool. Qui a les mains ou les serres en forme de cœur.

CORDON, n. m. (*corde.*) Petite corde; un des brins dont une plus grosse corde est composée.

— Fig. Il se dit de certaines choses qui ont l'apparence de cordon : *Des* CORDONS *de vigne aux pampres vrillés entraient par les fenêtres.* (H. de Balz.)

— Petite corde ou petite tresse ronde ou plate, faite de fil, de soie, etc. : *Un* CORDON *de soie. Un* CORDON *de fil.*

— Par ext. Ce qui sert à lier, à attacher, à tirer ou à pendre certaines choses : CORDON *de sonnette, de montre, de souliers.*

— Fam. et fig. *Tenir les cordons de la bourse*, avoir le maniement de l'argent. ‖ *Tenir les cordons de la bourse serrés*, se dit d'une personne qui tient la bourse et qui se montre sévère, parcimonieuse dans la dépense qu'elle permet : TIENS LES CORDONS *de la bourse un peu* SERRÉS. (H. de Balz.) ‖ *Délier les cordons de la bourse*, payer, donner quelque somme.

— Prov. *Il n'est pas digne de dénouer les cordons des souliers d'un tel*, il lui est bien inférieur en mérite.

— *Cordon de chapeau*, le ruban, le tissu, etc., qui entoure et qui serre la forme d'un chapeau, pour le tenir en état ou seulement pour l'orner.

— Petite corde au moyen de laquelle un portier ouvre à ceux qui veulent entrer ou sortir : *Demander le* CORDON. *Tirez le* CORDON, *s'il vous plaît*, et plus ordin. elliptiq. : *Le* CORDON, *s'il vous plaît.*

— Lacet de soie usité en Turquie pour étrangler les personnages importants dont le sultan veut se défaire.

— Large ruban que confèrent les divers ordres de chevalerie et qui se porte ordinairement en sautoir de l'épaule au côté : *Le* CORDON *de Saint-Louis. Le grand* CORDON *de la Légion d'honneur.* ‖ Fig. et fam. *Être bardé de cordons*, avoir un grand nombre de décorations.

— *Cordon rouge*, ruban large, moiré et couleur de feu, auquel est attachée la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

— Il se dit des commandeurs de l'ordre de Saint-Louis : *Il est* CORDON ROUGE.

— *Cordon bleu*, ruban large, bleu et moiré, auquel est attachée la croix de l'ordre du Saint-Esprit : *Le roi envoya le* CORDON BLEU *à tel prince.* (Ac.)

— Par extens. Chevalier du Saint-Esprit : *Il était* CORDON BLEU. (Acad.)

L'argent d'un *cordon bleu* n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un aide à maçon. (Regnier.)

— Fam. et iron. Cuisinière très-habile : *Ils ont maintenant un* CORDON BLEU. *Mon grand-oncle avait pour cuisinière un* CORDON BLEU *qui n'avait jamais affaire qu'à des palais d'une expérience et d'un discernement consommés.* (G. Sand.)

— *Cordon noir*, ruban large, moiré et noir, auquel est attachée la croix de l'ordre de Saint-Michel.

— Blas. Signe de distinction joint à l'écusson d'un dignitaire ecclésiastique. Le *cordon* descend du chapeau qui sert de cimier et se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité.

— Petite cordelette bénite que portent les membres de certaines confréries : *Il est de la confrérie du* CORDON.

— Arch. Grosse moulure qui règne tout autour d'une muraille ou d'un bâtiment, ou le long d'une corniche, dans un appartement.

— Jard. *Cordon de gazon*, bande de gazon qui s'étend le long d'une plate-bande.

— Monn. Petit bord façonné qui entoure une pièce de monnaie.

— Min. Veine de cailloux qui arrête le travail dans un bloc d'ardoises.

— Anat. Il se dit de certaines parties du corps humain qui ont de la ressemblance avec une petite corde : CORDON *spermatique, nerveux.* ‖ *Cordon ombilical*, le lien qui attache l'enfant au placenta par le nombril.

— Bot. Filet qui attache la graine au placenta.

— Fig. Rangée, file de plusieurs choses, ordinairement de même nature, qui sont placées les unes à côté des autres : *Un* CORDON *de chaises s'étendait tout le long de la promenade.*

— Guerre. *Cordon de troupes*, ou simpl. *Cordon*, suite de postes munis de troupes qui sont à portée de communiquer entre eux.

— *Cordon sanitaire*, ligne militaire formée pour empêcher la propagation de la peste ou de tout autre mal épidémique.

— Zool. Vulg. Espèces diverses d'oiseaux, de plantes et de coquilles.

CORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cordonner : *Ce religieux portait une robe de laine retroussée et attachée à une ceinture de soie blanche* CORDONNÉE. (Lesage.)

— Fig. *Une belle église surmontée d'un haut clocher et* CORDONNÉE *à l'abside d'une galerie de petites archivoltes.* (V. Hugo.)

CORDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cordon.*) Pron. *kor-do-né.* — Tortiller en forme de cordon : CORDONNER *du lin, de la soie.* CORDONNER *de la filasse de chanvre.*

— *Cordonner des cheveux*, entourer d'un ruban des cheveux qui sont tortillés.

CORDONNERIE, n. f. (*cordon.*) Pron. *kor-donn-ri.* — Le métier de cordonnier : *Apprendre la* CORDONNERIE. *Atelier de* CORDONNERIE.

— Lieu où se vendent des souliers, des bottes : *Acheter des souliers à la* CORDONNERIE. ‖ Vieux.

— Lieu où se confectionnent, où sont déposées les chaussures dans les colléges, dans les garnisons, etc. : *Aller à la* CORDONNERIE.

CORDONNET, n. m. (*cordon.*) Pron. *kor-do-nè.* — Petit cordon, tresse : CORDONNET *pour mettre à des chemises.*

— Petit ruban pour attacher ou pour enfiler quelque chose : *Faire passer du* CORDONNET *dans une coulisse. Du* CORDONNET *pour enfiler des chapelets. Un paquet, une pièce de* CORDONNET.

— Monn. Marque empreinte sur la tranche des pièces d'or et d'argent.

CORDONNIER, ÈRE, n. (*cordon.*) Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre des souliers et toute autre espèce de chaussures : *Un bon* CORDONNIER. *Une habile* CORDONNIÈRE. *Maître* CORDONNIER. CORDONNIER *qui chausse bien.* CORDONNIER *pour hommes.* CORDONNIÈRE *pour femmes. Son* CORDONNIER *fait des souliers admirables.* (Mérim.)

Lisez mon nom; vous le pouvez, messieurs;
Mon *cordonnier* l'a mis autour de ma semelle. (La F.)

— Prov. et fig. *Les cordonniers sont les plus mal chaussés*, on néglige ordinairement les avantages qu'on est le plus à portée de se procurer par son état, par sa position, etc.

CORDONNIER, n. m. Vulg. Le goëland brun. ‖ Espèce de poisson du golfe de Guinée.

CORDOUAN, n. m. Pron. *kor-dou-an.* — Comm. Cuir de chèvre tanné de Cordoue.

CORDOUANIER, n. m. (*cordouan.*) Pron. *kor-don-a-nié.* — Qui prépare le cuir appelé cordouan.

— Anc. Cordonnier.

CORDYLE, n. m. Pron. *kor-dil.* — Zool. Genre de reptiles sauriens.

CORDYLÉE, n. f. Pron. *kor-di-lé.* — Pharm. Excréments de lézard qui s'employaient autrefois en médecine.

CORÉE, n. m. V. CHORÉE.

*CORÉGENCE**, n. f. (*cum*, avec; lat., et *régence.*) Pron. *ko-ré-janss.* — Dignité de corégent.

CORÉGENT, n. m. (*cum*, avec; lat., et *régent.*) Pron. *ko-ré-jan.* — Prince qui partage avec une autre personne les fonctions de régent d'un royaume : *Monsieur espérait obtenir le titre de* CORÉGENT *avec la reine Anne d'Autriche.*

CORÉGONE, n. m. Zool. Espèce de saumon.

CORELIGIONNAIRE, n. des 2 g. (*cum* avec; lat., et *religionnaire.*) Pron. *ko-re-li-jio-nèr.* — Celui, celle qui professe la même religion qu'un autre, que plusieurs autres : *Suleiman fut témoin des souffrances, du désespoir de ses* CORELIGIONNAIRES. (Thiers.) *Il défendit les intérêts de ses* CORELIGIONNAIRES.

CORÉONCION, n. m. (κόρη, prunelle de l'œil, ὄγκη, crochet; gr.) Pron. *ko-ré-on-sion.* — Chir. Instrument propre à l'opération de la cataracte.

CORESSE, n. f. Pron. *ko-rèse.* — Pêch. Lieu où l'on prépare les harengs-saurets.

CORET, n. m. Zool. Coquille univalve.

CORÈTE, n. f. Bot. Genre de plante tiliacée des deux Indes.

CORGE ou **COURGE**, n. f. Pron. *korj, kourj* — Comm. Paquet de vingt pièces de toile de coton de provenance des Indes.

CORGNOULE, n. f. Pron. *kor-gnioul.* — Horticult. Sorte de galle du prunier.

CORIACE, adj. des 2 g. (*corium*, cuir; lat.) Pron. *ko-riass.* — Qui est dur comme du cuir.

— En parl. de la viande, Dure, difficile à mâcher : *Viande* CORIACE. *Ce bœuf est* CORIACE. *La chair de cet animal est très-*CORIACE.

— Fig. et fam. En parl. des personnes, Avare, dure, difficile, dont on a de la peine à tirer quelque chose : *C'est un homme* CORIACE. *Il est très-*CORIACE.

CORIACÉ, ÉE, adj. (*coriace.*) Qui a la consistance du cuir.

CORIAIRE, n. f. Pron. *ko-rièr.* — Bot. Arbrisseau du midi de la France.

CORIAMBE, n. m. V. CHORIAMBE.

CORIANDRE, n. f. (κόρις, punaise, ἀνήρ, homme; gr.) Pron. *ko-riandr.* — Bot. Genre de la famille des Ombellifères, qui renferme plusieurs espèces, entre autres la *Coriandre cultivée*, originaire de l'Italie et

naturalisée en France. La plante sur pied répand une odeur de punaise, mais ses fruits desséchés ont une odeur agréable; elle entre dans la composition des liqueurs, des dragées, et jouit de propriétés stomachiques et carminatives.

CORIARINE, n. f. (κόρις, punaise, ἠρινός, printanier; gr.) Chim. Alcali végétal.

CORIDE ou **CORIS**, n. f. (κόρις, punaise; gr.) Pron. *ko-rid.* — Bot. Petite plante du midi de la France.

CORINDE, n. f. (κόρις, punaise; gr.) Pron. *ko-raind.* — Bot. Genre de plantes des grandes Indes.

CORINDON, n. m. Pron. *ko-rain-don.* — Minéral vitreux ou pierreux, extrêmement dur, composé d'alumine presque pure, et cristallisant en rhomboïdes; il se trouve disséminé dans les granits : *On trouve l'alumine dans la nature à l'état de pureté; elle constitue le* CORINDON *des minéralogistes, substance la plus dure que l'on connaisse après le diamant.* (Dumas.)

CORINDONIQUE, adj. des 2 g. (*corindon.*) Minér. Qui tient du corindon.

CORINTHIEN, ENNE, adj. (*Corinthe.*) Pron. *ko-rain-tiain, tièn.* — Archit. Il se dit de celui des cinq ordres d'architecture qui par sa proportion et sa décoration présente le plus de majesté et de richesse; il est surtout usité dans la construction des temples.

— Il se dit des différentes parties de l'architecture qui appartiennent à cet ordre : *Chapiteau* CORINTHIEN. *Base, corniches, moulures* CORINTHIENNES. *Les deux étages supérieurs du Colisée sont formés de demi-colonnes et de pilastres* CORINTHIENS. (Stendhal.)

— Subst. :

Ces ordres dont les Grecs nous ont fait un présent,
Le dorique sans fard, l'élégant ionique
Et le *corinthien* superbe et magnifique. (La F.)

CORION, n. m. (*corium*, cuir; lat.) Pron. *ko-rion.* — Anat. La couche la plus inférieure ou la plus épaisse de la peau ou le derme : *L'excoriation est la légère altération qu'offre la peau dépouillée de son épiderme et des couches les plus superficielles du* CORION. (Chomel.)

— Quelques lexicographes, remontant à l'étymologie grecque χορίον, enveloppe, écrivent *Chorion.*

CORIS, n. m. (κόρις, punaise; gr.) Pron. *ko-riss.* — Zool. Genre de poissons. || Coquille très-blanche qui se pêche aux Philippines et aux Maldives et qui sert de monnaie aux Indes Orientales et dans tous les pays où l'on fait la traite.

CORISANTHÉRIE, n. f. (κόρις, punaise, ἄνθηρος, fleuri; gr.) Pron. *ko-ri-zan-té-rî.* — Bot. État des plantes dont les anthères sont distinctes les unes des autres.

CORISE, n. m. (κόρις, punaise; gr.) Zool. Genre d'insectes hémiptères.

CORISPERME, n. m. (κόρις, punaise, σπέρμα, semence; gr.) Pron. *ko-riss-perm.* — Bot. Plante de la Sibérie.

CORLIEU, n. m. Zool. Espèce de courlis.

CORME, n. f. Pron. *korm.* — Bot. Fruit acide qui croît sur le cormier ou sorbier domestique : *Les* CORMES *servent, dans quelques campagnes, à préparer une boisson vineuse analogue au poiré.* (Acad.) || On l'appelle aussi *Sorbe.*

CORMÉ, n. m. Pron. *kor-mé.* — Écon. rur. Boisson fermentée qui se fait avec des cormes.

CORMIER, n. m. (*corme.*) Pron. *kor-mié.* — Bot. Nom vulgaire du sorbier domestique, dont le fruit, qui a la forme d'une petite poire, est d'un goût très-acide et sert à la préparation d'une espèce de cidre : *Le bois de* CORMIER *est très-dur.*

CORMORAN, n. m. (*corvo marino*, corbeau marin; ital.) Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Totipalmes; il a le cou très-long, les jambes très-hautes, et vit ordinairement de poisson : *Le nom de* CORMORAN *vient de corbeau marin.* (Buff.) *En Chine, on se sert des* CORMORANS *pour pêcher.* (Acad.)

CORNAC, n. m. Pron. *kor-nak.* — Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant.

— Fig. Homme qui se fait le prôneur d'un autre : *C'est le* CORNAC *de tel poëte.*

CORNACHINE, n. f. Pron. *kor-na-chinn.* — Pharm. Sorte de poudre purgative composée.

CORNAGE, n. m. (*corner.*) Pron. *kor-naj.* — Art vétér. Vice dans l'exercice de la respiration de certains chevaux; il se manifeste par un bruit qu'ils font entendre en respirant lorsqu'ils courent ou trottent avec quelque rapidité : *Un cheval atteint de* CORNAGE. *Dans les ventes ou échanges des chevaux, le* CORNAGE *chronique est un vice rédhibitoire.*

CORNAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kor-na-ié.* — Techn. En parl. d'un tenon, Ne pas entrer carrément dans sa mortaise.

CORNAL, n. m. Zool. Pintade de Guinée.

CORNALINE, n. f. (κοράλλιον, corail; gr.) Sorte d'agate d'un beau rouge et légèrement transparente : *Tête gravée sur une* CORNALINE. *Cachet de* CORNALINE. *Il y a des* CORNALINES *de plusieurs couleurs.* CORNALINE *sanguine.* CORNALINE *de vieille roche. Bague de* CORNALINE.

CORNARD, adj. m. (*corne.*) Pron. *kor-nar.* — Pop. et bas. Celui dont la femme a violé la fidélité conjugale : *Ce pauvre homme est* CORNARD.

— Subst. : *C'est un* CORNARD.

CORNARD, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-nar.* — Techn. Instrument dont se servent les fondeurs de glaces.

CORNARET, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-na-rè.* — Bot. Genre de plantes.

CORNE, n. f. (*cornu*; lat., m. sign.) Pron. *korn.* — Excroissance pointue et diversement recourbée, formée de matière dure, qui pousse au front ou à la tête de certains animaux, et leur sert d'ornement et de défense : *Grande* CORNE. *Petite* CORNE. CORNE *lisse ou lissée.* CORNE *raboteuse, aiguë.* CORNE *émoussée.* CORNE *plate, torse, recourbée, recoquillée, tortillée. Les animaux qui ont des* CORNES, *qui portent* CORNES, *qui sont armés de* CORNES.

— *Bêtes à cornes*, désigne les bœufs, les vaches et les chèvres, par opposit. aux brebis et aux moutons. *Un troupeau de* BÊTES À CORNES.

— Prov. *On prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes*, c'est-à-dire pour persuader et gagner les hommes il faut user de paroles, de conseils, et non pas de violence comme on fait souvent envers les animaux.

— Prov. et fig. *Attaquer le taureau, la bête par les cornes, prendre le bœuf par les cornes*, entamer une affaire, une question par le côté difficile, épineux.

— *Montrer les cornes*, se mettre en état de se défendre.

— Popul. *Les* CORNES *du diable, le diable et ses* CORNES, quelque chose d'étrange, d'extraordinaire.

— *Il mangerait le diable et ses cornes*, se dit d'une personne qui mange beaucoup.

— Fig. et fam. *Les cornes lui en sont venues à la tête*, se dit de quelqu'un qui a été fort surpris d'une chose, d'un événement inattendu, subit.

— Pop. *Porter des cornes, avoir des cornes*, se dit d'un mari dont la femme est infidèle.

— *Faire les cornes à quelqu'un*, faire par dérision à quelqu'un avec deux doigts un signe qui représente des cornes.

— Instrument de corne naturelle dont se servent les vachers pour appeler les troupeaux.

— Anc. *Corne à bouquin*, trompe recourbée faite d'une corne : *Nous ne pensons pas qu'on se fie pour nos jouissances futures sur la* CORNE À BOUQUIN *ou la flûte à l'oignon.* (Vitet.) || V. BOUQUIN.

— Anc. Coupe, vase à boire fait d'une corne : *Les Saxons chantaient leurs vieux chants nationaux en vidant autour de leurs feux des* CORNES *remplies de bière et de vin.* (Aug. Thierry.)

— *Corne d'abondance* ou *corne d'Amalthée*, corne qu'on représente pleine de fruits et de fleurs; la Fable raconte qu'elle fut arrachée de la tête de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter.

— Art vétér. *Donner un coup de corne à un cheval*, saigner un cheval au palais avec le bout d'une corne de cerf ou de chevreuil. || *Corne de chamois*, instrument de vétérinaire : *Pratiquer une saignée avec la* CORNE DE CHAMOIS. (Lecoq.)

— La partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, de l'âne, etc.; dans ce sens il ne se dit qu'au singulier.

— Vén. La tête du chevreuil.

— Artill. *Corne d'amorce*, corne de bœuf dans laquelle on met le pulvérin servant à amorcer les bouches à feu.

— Techn. Moitié d'une corne coupée dans sa longueur et taillée de façon à pouvoir se glisser dans l'intérieur d'un soulier trop étroit pour en relever le quartier. || *Corne de cerf*, bois du cerf lorsqu'il est employé dans les arts.

— Jeu. *Tenir la corne*, avoir des dés et jouer pour son compte.

— Minér. *Cornes d'Ammon*, espèce de coquilles fossiles ressemblant à des cornes de bélier, qu'on nomme aussi *Ammonites.*

— Zool. Espèce d'huître.

— Bot. *Corne de cerf*, plante de la famille des Crucifères, qui a ses feuilles divisées à peu près comme le bois du cerf. || *Corne d'abondance*, espèce de champignon. || Plante graminée.

— Nom de plusieurs champignons et de diverses espèces de plantains.

— Par analog. Pointe que les limaçons, quelques serpents et quelques insectes portent sur la tête.

— Par extens. Pointe des angles saillants que présentent certains objets : *Les* CORNES *d'un croissant. Chapeau à* CORNES.

— *Faire une corne à un livre, à un feuillet*, etc., plier le coin, l'angle d'un feuillet dans un livre pour marquer l'endroit qu'on veut retrouver : *Dame! Monsieur a l'habitude de faire des* CORNES *comme cela aux beaux endroits.* (Mérim.) || Par analog. : *Faire une* CORNE *à une carte.*

— Fortif. *Ouvrage à cornes*, ouvrage avancé hors du camp de la place, qui se compose d'une courtine et de deux demi-bastions.

— Archit. *Corne d'abaque*, encoignure du tailloir des chapiteaux corinthiens.

— *Corne de vache*, espèce de voûte à surface développable, qui ne s'étend que d'un côté.

— Géogr. Sommet prismatique et anguleux d'une montagne, qu'on appelle aussi *aiguille* et *dent.*

— Mar. *Corne d'artimon*, sorte de vergue qui embrasse l'arrière du mât d'artimon par une entaille en croissant faite à son gros bout et qui porte la voile d'artimon.

— Anat. Il se dit de certaines parties du corps humain qui ont quelque ressemblance avec une corne : *Les* CORNES *de la matrice, du larynx.* CORNE *d'Ammon*, etc.

— Techn. Éminence qui dépasse le rebord d'un réchaud. || Outils de tonnelier et de charron. || Raie blanche sur la tranche du cuir, indiquant qu'il a été mal tanné.

— *Corne de daim*, nom vulg. de quelques madrépores, de quelques mousses et de certains champignons.

CORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Corner.

CORNÉ, ÉE, adj. (*corne.*) Qui est de la nature, qui a l'apparence de la corne : *Un poil est un filet de nature* CORNÉE, *qui doit sa flexibilité à son excessive petitesse.* (G. St-Hil.) *La bouche de la chenille est armée latéralement d'une paire de mandibules* CORNÉES *très-solides.* (A. de Quatrefages.)

— Anat. *Tissu corné*, celui qui forme les ongles.

CORNEAU, n. m. Pron. *kor-nô.* — Véner. Chien sorti du mâtin et du chien courant.

— Adj. *Chien* CORNEAU. *Des chiens* CORNEAUX.

CORNÉE, n. f. (*corne.*) Pron. *kor-né.* — Anat. La première des tuniques de l'œil, qu'on nomme vulgairement *le blanc de l'œil* : *La* CORNÉE *est offensée. Les paupières servent à garantir les yeux et à empêcher la* CORNÉE *de se dessécher.* (Buff.)

CORNÉENNE, n. f. (*corne.*) Pron. *kor-né-ènn.* — Min. Substance pierreuse qui fait la base des diverses roches mélangées.

CORNEILLARD, n. m. Zool. Petit de la corneille.

CORNEILLE, n. f. (*cornix*; lat.) Pron. *kor-nè-y.* Zool. Oiseau du genre corbeau; il y en a plusieurs espèces : la plus commune est la *corneille vulgaire*, appelée aussi *Corbine, Cravant* et *Corbeau*; elle ne diffère du corbeau ordinaire que par sa taille, qui est plus petite : *Jeune* CORNEILLE. *Une bande de* CORNEILLES. *Le cri de la* CORNEILLE.

— Fam. *Bayer aux corneilles*, s'amuser niaisement à regarder en l'air, la bouche ouverte :

Il est dans quelque allée à *bayer aux corneilles.* (Piron.)

— Fam. *Y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix*, s'employer à quelque chose avec plus de zèle que de réflexion.

— Fig. et fam. *C'est la corneille d'Ésope*, ou *c'est la corneille de la fable*, se dit d'un auteur qui a fait un ouvrage composé de plusieurs morceaux pris dans d'autres ouvrages.

— Bot. Vulg. la Lysimachie.

CORNÉITE, n. f. (*cornée.*) Pron. *kor-né-itt.* — Méd. Inflammation de la cornée transparente.

CORNÉLIE, n. f. Bot. Plante de la Chine.

CORNÉLIEN, IENNE, adj. (*Corneille.*) Littér. Il se dit du style de P. Corneille et des vers dont la forme rappelle celle de ce poëte.

CORNEMENT, n. m. (*corne.*) Pron. *korn-man.* — Méd. Sorte de bruit semblable à celui du cornet qui se fait entendre dans l'oreille.

CORNEMUSE, n. f. (*corne, musette*). Pron. *korn-mus.* — Sorte d'instrument de musique à vent, composé de deux tuyaux et d'une peau de mouton servant de réservoir d'air, qu'on enfle par le moyen du premier tuyau appelé *porte-vent* : *La* CORNEMUSE *est un instrument villageois. Jouer de la* CORNEMUSE. *Enfler une* CORNEMUSE. *Les sons de la* CORNEMUSE. (Acad.) *Tous nos jeunes vassaux sont en bas avec les violons et les* CORNEMUSES. (Beaum.)

CORNEMUSEUR, n. m. (*cornemuse.*) Pron. *korn-mu-zeur.* — Joueur de cornemuse.

CORNÉOLE, n. f. Pron. *kor-né-ol.* — Bot. Le genêt des teinturiers.

CORNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*corne.*) Pron. *kor-né.* — Sonner du cornet, d'une corne ou d'une trompe : *Le vacher s'est mis à* CORNER *pour appeler les troupeaux. J'ai entendu* CORNER *dans les bois.*

— Iron. *Il ne fait que corner*, se dit d'un homme qui sonne mal du cor ou qui importune le voisinage en donnant du cor.

— Par analog. : *Était-ce pour* CORNER *qu'on vous mit à la bouche la trompette de la renommée?* (Beaum.)

— Parler dans un cornet pour se faire entendre à une personne qui a l'ouïe faible.

— Fig. et fam. *Corner aux oreilles de quelqu'un*, parler continuellement d'une chose à quelqu'un dans le dessein de la lui persuader : *Il a obtenu cela de lui, il l'a déterminé à cela à force de lui* CORNER AUX OREILLES. (Acad.)

— Absol. Il se dit des oreilles, lorsqu'on y éprouve un bourdonnement : *Les oreilles me* CORNENT.

— Fig. et fam. *Les oreilles vous cornent*, se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas ou un bruit qui n'est pas réel : *Vous ne nous ferez pas accroire que* LES OREILLES NOUS CORNENT. (Dest.)

— Fam. *Les oreilles ont lieu de vous corner*, nous avons beaucoup parlé de vous en votre absence.

— V. trans. ou act. Aller partout répandre, publier quelque chose : *Il* A CORNÉ *cette nouvelle par toute la ville.*

— Vén. *Corner les chiens*, sonner du cor pour les exciter ou pour les rappeler. || *Corner requête*, donner du cor pour obliger les chiens à quêter de nouveau la bête lorsqu'ils sont en défaut.

CORNET, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-nè.* — Petit cor, petite trompe : CORNET *de vacher.* CORNET *de postillon.* CORNET *de cuivre, d'argent d'ivoire.*

— *Cornet à bouquin*, sorte de trompe recourbée, qui est faite ordinairement d'une corne : *Jouer du* CORNET *à bouquin. Un joueur de* CORNET À BOUQUIN. || V. CORNE.

— Mus. *Cornet de voltigeurs*, instrument de cuivre en usage dans les armées sous l'empire et qu'on a remplacé par le clairon. || Par extens. Celui qui jouait du cornet.

— *Cornet à pistons*, trompette d'harmonie dans laquelle la justesse des sons est assurée par l'effet de plusieurs pistons.

— *Cornet acoustique* ou simpl. *Cornet*, petit instrument en forme d'entonnoir ou de cor, dont un sourd insinue le petit bout dans son oreille pour entendre plus facilement : *Il est si sourd qu'il n'entend qu'avec un* CORNET.

— Fig. Morceau de papier roulé en cône, de manière à pouvoir contenir quelque chose : *Un* CORNET *de tabac. Un* CORNET *de bonbons. Un* CORNET *de dragées. Faire des* CORNETS.

... Et j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en *cornets* de papier. (Boil.)

— Pâtiss. Oublie à laquelle on donne cette même forme de cornet.

— Anat. Lames osseuses très-minces, roulées en forme de cornet et qui sont situées dans l'intérieur des fosses nasales; on en compte quatre de chaque côté.

— Art vétér. Partie des dents : *Chez quelques ânes, le* CORNET DENTAIRE *persiste très-longtemps.* (Lecoq.)

— Jeu. Petit vase de corne, d'ivoire ou de cuir dans lequel on agite les dés avant de les jeter sur le tapis : *Mettre les dés dans le* CORNET. *Jeter les dés avec le* CORNET.

Vois les *cornets* en l'air jetés avec transport
Qu'on veut rendre garants des caprices du sort. (Reg.)
... Le *cornet* en main,
L'adroit joueur calcule un hasard incertain. (Del.)

— Encrier portatif qui se ferme au moyen d'un couvercle à vis : CORNET *de cuivre.* CORNET *de plomb.*

— Par extens. La partie de l'écritoire dans laquelle on met l'encre : *Mettre de l'encre dans le* CORNET. *Un* CORNET *d'encre.*

... Il est arrivé dans votre cabinet ;
Il a pris aussitôt sa plume et son *cornet.* (Regn.)

— Mar. Entourage que l'on fait au pied des mâts dans les embarcations. || *Cornet d'épisse*, sorte de broche avec laquelle on épisse un cordage.

— Mus. Jeu d'orgues dont chaque touche fait parler quatre tuyaux.

— Papet. Sorte de papier.

— Zool. Nom vulg. de plusieurs coquilles.

— Mollusques du genre des Sèches, qu'on appelle aussi *Calmar.*

— Bot. Appendice creux et évasé qu'on remarque dans certaines fleurs.

CORNETER, v. tr. ou act. 1re conj. Art vétér. Appliquer des ventouses.

CORNETIER, n. m. (*corne.*) Pron. *korn-tié.* — Techn. Artisan qui prépare la corne et la dispose pour la main d'œuvre.

CORNETTE, n. f. (*corne.*) Espèce de coiffure que portent les femmes dans leur dé[illegible]ne élégante* CORNETTE. CORNETTE *à dent[illegible] de nuit. Elle était en* CORNETTE.

— Anc. Longue et large bande [illegible] les conseillers au parlement portaien[illegible] au cou comme marque d'honneur et qui, [illegible] ordonnance de François Ier, devint aussi le s[illegible]ne de distinction des professeurs du collége de France.

— Mar. Long pavillon à deux pointes ou cornes; il est la marque distinctive du capitaine de frégate, du lieutenant de vaisseau ou de frégate, commandant une division de trois bâtiments au moins : *La* CORNETTE *se hisse à la tête d'un mât comme une flamme.* (Acad.)

— Autrefois, étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers : *Enfants, si les* CORNETTES *vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc.* (Henri IV.)

— Par extens. La troupe elle-même.

— *Cornette blanche*, le premier régiment de cavalerie de France, qui était le régiment du colonel général de la cavalerie : *Il était lieutenant, il était capitaine de la* CORNETTE BLANCHE. *La* CORNETTE BLANCHE *eut ordre de marcher.* (Acad.)

— N. m. L'officier d'une compagnie de cavalerie ou de dragons qui portait la cornette : CORNETTE *du mestre de camp de la cavalerie. Il était le plus ancien* CORNETTE *du régiment.*

— Officier de certains corps de la maison du roi, mais qui ne portait point l'étendard : *Il était* CORNETTE *dans la première compagnie des mousquetaires.*

— N. f. L'emploi de cornette dans la maison du roi : *Acheter une* CORNETTE *dans les chevau-légers.*

— Fauc. Houppe qui surmonte le chaperon d'un oiseau de proie.

— Constr. Ferrement qui protége un coin de mur.

— Comm. Sorte de fer en barres.

— Agric. Un des noms du blé de vache.

CORNEUR, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-neur.* — Fam. Celui qui corne, qui sonne de la trompe, du cor ou de la corne.

— Adj. Art vétér. *Cheval* CORNEUR, cheval qui fait entendre en respirant une espèce de sifflement par suite d'un vice dans l'organe de la respiration.

CORNICHE, n. f. (*coronis*, couronnement; lat.) Pron. *kor-ni-ch.* — [illegible]rchit. Partie essentielle de l'architecture, composée de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre; elle sert de couronnement à toute sorte d'ouvrages, principalement dans les ordres d'architecture, où elle est placée sur la frise de l'entablement : CORNICHE *dorique, ionique, corinthienne. La* CORNICHE *du palais, de la maison.*

— Ornement composé de moulures en saillie servant de couronnement à toutes sortes d'ouvrages : CORNICHE *de plâtre, de marbre, de bois.* CORNICHE *de plafond. La* CORNICHE *d'une armoire, d'une porte.*

CORNICHON, n. m. (*corne.*) Petite corne : *Le* CORNICHON *d'un chevreau.*

— Bot. Petit concombre qu'on fait confire dans le vinaigre : *Une salade de* CORNICHONS. *Servir du bœuf aux* CORNICHONS. *Confire des* CORNICHONS.

CORNICULAIRE, n. f. (*corniculum*, petite corne; lat., dim.) Pron. *kor-ni-ku-lèr.* — Bot. Genre de lichens.

CORNICULE, n. f. (*corniculum*; lat., m. sign.) Petite corne.

— Sorte de ventouse.

— Ant. rom. Ornement qui surmontait le casque des légionnaires romains.

CORNICULÉ, ÉE, adj. (*corne.*) Qui a la forme d'une petite corne, d'un cornet.

CORNIDIE, n. f. Bot. Arbre du Pérou.

CORNIER, IÈRE, adj. (*corne.*) Placé à la corne, à l'angle de quelque chose; il se dit surtout des pilastres, des poteaux qui sont à l'encoignure d'un bâtiment, et des gros arbres qui marquent les bornes des ventes et des coupes de bois : *Pilastre, poteau, pied* CORNIER.

— Subst. m. Mar. Partie élevée des angles de l'arrière d'un bâtiment, au-dessus des hanches.

— Bot. Un des noms du cornouiller.

CORNIÈRE, n. f. (*corne.*) Constr. Conduit de tuiles ou de plomb qui est à la jointure de deux pentes de toit et qui en reçoit les eaux.

— N. f. Techn. Équerre de fer attachée à l'angle d'un coffre.

— Ornement des coins de l'impériale d'une voiture.

— Mar. V. ESTAIN.

— Blas. Anse de pot qui figure dans plusieurs écus.

— N. f. plur. Impr. Équerres de fer qui sont attachées aux angles du marbre d'une presse d'imprimerie et qui servent à maintenir la forme.

— Adj. *Une jointure* CORNIÈRE.

CORNIGÈRE, adj. des 2 g. (*cornu*, corne, *gero*, je porte; lat.) Zool. Qui porte des cornes.

CORNILLAS, n. m. (*cornix, icis*, corneille; lat.) Pron. *kor-ni-lâss.* — Le petit d'une corneille.

CORNILLET, Bot. V. CARNILLET.

CORNILLON, n. m. (*corne*, dim.) Pron. *kor-ni-ion.* — Zool. Os contenu dans la corne des bœufs.

— Vulg. Le choucas.

CORNINE, n. f. (*corne.*) Pron. *kor-ninn.* — Chim. Alcali que produit le fruit d'une espèce de cornouiller.

CORNIOLE, n. f. Bot. Vulg. La coronille et la mâcre.

CORNIOLLE, n. f. Zool. Vulg. corlieu.

CORNION, n. m. Pron. *kor-nion.* — Pêch. Partie de la nasse qu'on ajuste à l'extrémité des digniaux.

CORNOUILLE, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-nou-y.* — Bot. Le fruit du cornouiller. || On dit aussi *Corne.*

CORNOUILLER, n. m. (*cornouille.*) Pron. *kor-ñou-ié.* — Bot. Arbrisseau de la famille des Caprifoliacées, dont les fruits, rougeâtres, de la grosseur d'une olive et contenant un noyau, ont une saveur aigrelette; l'écorce est astringente et fébrifuge : CORNOUILLER *mâle.* CORNOUILLER *femelle.*

CORNU, UE, adj. (*cornutus*; lat., m. sign.) Qui a des cornes, qui est muni de cornes : *Animal* CORNU. *Bête* CORNUE. *Front* CORNU. *Satyre* CORNU.

Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, aucuns même *cornue.* (La F.)

— Par extens. Il se dit de certaines choses qui ont des coins ou angles saillants : *Cette pièce de terre est* CORNUE. *Montagne* CORNUE. *Pain* CORNU.

— Prov. et fig. *À mal enfourner on fait les pains cornus*, le mauvais succès d'une affaire, d'une entreprise vient souvent de ce qu'on s'y est mal pris d'abord.

— Fig. et fam. *Raisons cornues, raisonnements cornus*, raisons, raisonnements absurdes, qui ne prouvent rien, ne concluent à rien.

— *Visions cornues*, idées folles, extravagantes :

J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau
Que d'aller follement, égaré dans les nues,
Me lasser à chercher des *visions cornues.* (Boil.)

— Logiq. *Argument cornu*, argument tel que dans chacune de ses parties il presse également la personne à qui on s'adresse qu'il ne lui laisse aucun moyen de recours.

— Man. Il se dit d'un cheval tellement conformé que les os de ses hanches s'élèvent à la hauteur de sa croupe.

— Agric. *Blé cornu.* || V. ERGOTÉ.

CORNUAU, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-nu-ô.* — Zool. Poisson de mer semblable à l'alose.

CORNUCHET, n. m. (*corne.*) Pron. *kor-nu-chè.* — Techn. Petit cornet.

— Jard. *Enter en cornuchet.*

CORNUDE, n. f. (*corne.*) Pron. *kor-nud.* — Techn. Seau de bois dont se sert le savonnier.

CORNUDET, n. m. (*cornude.*) Pron. *kor-nu-dè.* — Petit seau de bois.

CORNUE, n. f. (*cornutus*, qui a des cornes; lat.) Chim. Vaisseau distillatoire de verre, de terre ou de métal, renflé, arrondi et se terminant à sa partie supérieure par un tuyau recourbé que l'on appelle *col* : *Le ventre ou la panse d'une* CORNUE. *Le col d'une* CORNUE. *La* CORNUE *sert en chimie à distiller, à dissoudre et à décomposer les corps.* (Acad.) CORNUE *de grès. Les* CORNUES *de verre sont principalement employées dans les laboratoires de chimie.* (Pelouze.)

CORNUELLE, n. f. Pron. *kor-nu-èl.* — Vulg. La mâcre.

CORNUET, n. m. Pron. *kor-nu-è.* — Agricult. Vulg. Le bédent.

— Art. culin. Sorte de pâtisserie qui se fait surtout en Champagne.

CORNULAIRE, n. f. (*cornu*, corne, lat.) Pron. *kor-nu-lèr.* — Zool. Genre de polypiers.

CORNUPÈTE, adj. des 2 g. (*cornu*, corne, *peto*, j'attaque; lat.) Numism. Qui frappe de la corne : *Taureau* CORNUPÈTE.

CORO, n. m. Pron *ko-rô.* — Relat. Droit que l'on payait au roi d'Espagne pour l'or et l'argent extraits du Chili, du Pérou.

COROCORO, n. m. Pron. *ko-ro-ko-ro*. — Zool. Poisson du Brésil.

COROLLAIRE, n. m. (*corollarium*; lat., m. sign.) Pron. *ko-rol-lèr*. — Didact. et log. Raisonnement secondaire qui vient à l'appui d'une proposition suffisamment prouvée déjà et qui a pour but de la corroborer : *À ce qui a été dit on peut ajouter pour* COROLLAIRE, *comme* COROLLAIRE....

— Math. Conséquence qui découle d'une proposition déjà démontrée et dont la déduction n'exige pas de démonstration spéciale, attendu qu'elle n'a besoin que d'être énoncée pour être établie évidemment.

COROLLAIRE, adj. des 2 g. (*corolle*.) Pron. *ko-rol-lèr*. — Bot. Qui est de la nature des corolles, qui se rapporte aux corolles.

COROLLE, n. f. (*corolla*; lat., m. sign.) Pron. *ko-rol*. — Bot. La partie d'une fleur complète qui enveloppe immédiatement les étamines et le pistil, et qui est ordinairement colorée : *Le limbe, la gorge, le fond d'une* COROLLE. COROLLE *régulière*. COROLLE *irrégulière*. COROLLE *caduque*. *Les pétales d'une* COROLLE. COROLLE *monopétale, polypétale. C'est dans la* COROLLE *que brille l'éclat des fleurs. La* COROLLE *du lis n'est pas d'une seule pièce*. (J.-J. Rouss.)

COROLLÉ, ÉE, adj. (*corolle*.) Pron. *ko-rol-lé*. — Bot. Qui est muni d'une corolle.

COROLLIFÈRE, adj. des 2 g. (*corolla*, corolle, *fero*, je porte; lat.) Pron. *ko-rol-li-fèr*. — Bot. Qui porte une corolle.

COROLLIFLORE, adj. des 2 g. (*corolla*, corolle, *flos*, *oris*, fleur; lat.) Bot. Qui a la fleur munie d'une corolle.

COROLLIFORME, adj. des 2 g. (*corolla*, corolle, *forma*, forme; lat.) Pron. *ko-rol-li-form*. — Bot. Qui a la forme d'une corolle.

COROLLIN, INE, adj. (*corolle*.) Bot. Qui appartient à la corolle.

COROLLITIQUE, adj. (*corolle*.) Pron. *ko-rol-li-tik*. — Archit. Il se dit d'une colonne ornée d'une guirlande de feuillages et de fleurs tournant en spirale autour du fût.

COROLLULE, n. f. (*corolla*, corolle; lat.) Bot. Petite corolle.

CORONAIRE, adj. des 2 g. (*coronarius*, qui a la forme d'un couronne; lat.) Pron. *ko-ro-nèr*. — Anat. Il se dit de deux artères qui naissent de l'aorte et qui portent le sang dans le cœur : *Artère* CORONAIRE.

— Ant. rom. *Or coronaire*, couronne d'or que les provinces décernaient à un général vainqueur en signe de reconnaissance et de soumission.

CORONAL, ALE, adj. (*coronalis*, qui a la forme d'une couronne; lat.) Anat. Il se dit de l'os qui forme la partie antérieure du crâne ou du front, d'où il est aussi nommé *frontal* : *Os* CORONAL.

— Subst. *Le* CORONAL.

— Adj. : *Fosses* CORONALES, *Suture* CORONALE, etc.

CORONELLE, n. f. (*corona*, couronne; lat., dim.) Pron. *ko-ro-nèl*. — Zool. Genre de serpents.

— Techn. Tringle de métal qui retient les dents d'un peigne d'acier.

CORONER, n. m. Pron. *ko-ro-nèr*. — En Angleterre, Officier de justice chargé de faire au nom de la couronne, et avec l'assistance d'un jury, des informations sur les causes de mort violente.

CORONET, n. m. (κορώνη, couronne; gr.) Pron. *ko-ro-nè*. — Petite couronne servant d'insigne à la pairie anglaise : *Porter le* CORONET.

CORONILLE, n. f. (*corona*, couronne; lat.) Pron. *ko-ro-ni-ll*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses renfermant un assez grand nombre d'espèces dont plusieurs sont cultivées dans les jardins; l'une d'elles, la *coronille bigarrée*, passe pour être vénéneuse : *Dans les* CORONILLES, *les fleurs sont ordinairement disposées en couronne*. (Dumér.)

CORONILLÉ, ÉE, adj. (*coronille*.) Bot. Qui ressemble à la coronille.

CORONOÏDE, adj. (κορώνη, corneille, εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *ko-ro-no-id*. — Anat. Il se dit de deux apophyses qui ont quelque ressemblance avec le bec d'une corneille : *Apophyse* CORONOÏDE.

CORONOÏDIEN, IENNE, adj. (*coronoïde*.) Pron. *ko-ro-no-i-diain, dièn*. — Anat. Qui a rapport à l'apophyse coronoïde.

CORONULACÉ, ÉE, adj. (*coronule*.) Zool. Qui ressemble à une coronule.

— N. m. pl. Famille de cirripèdes.

CORONULE, n. f. (*corona*, couronne; lat., dim.) Pron. *ko-ro-nul*. — Zool. Genre de mollusque acéphale.

COROPHIE, n. f. Pron. *ko-ro-fî*. — Zool. Genre de crustacés; écrevisse.

COROSSOL, n. m. Bot. Fruit du corossolier.

COROSSOLIER, n. m. Bot. Vulg. Anone, arbre d'Amérique.

CORPORAL, n. m. (*corporalis*, qui est relatif au corps; lat.) Liturg. cathol. Linge bénit que le prêtre étend sur l'autel et sur lequel il place le calice et l'hostie : *Blanchir, empeser les* CORPORAUX.

CORPORALIER, n. m. (*corporal*.) Pron. *kor-po-ra-lié*. — Liturg. cath. Sorte de bourse où l'on serre le corporal.

CORPORALITÉ, n. f. (*corporal*.) Didact. État de ce qui est corps.

CORPORATIF, IVE, adj. (*corps*.) Didact. Qui tend à former un corps.

— Philos. sociét. *Passion corporative*, la passion de l'ambition, laquelle est regardée par l'école sociétaire comme le lien du corps social.

CORPORATION, n. f. (*corpus*, *corporis*, corps; lat.) Pron. *kor-po-ra-cion*. — Association d'un certain nombre de personnes de même profession, de même état, observant entre elles certaines règles qui leur sont communes et qui sont reconnues par la loi : *Les* CORPORATIONS *ouvrières. Les arts et métiers étaient autrefois organisés en* CORPORATIONS, *sous le nom de jurandes et maîtrises. Les membres d'une* CORPORATION. *Entrer dans une* CORPORATION. *Les statuts d'une* CORPORATION. *Les* CORPORATIONS *des métiers, les jurandes, les maîtrises ne sont pas des moyens que la raison approuve*. (Rossi.)

— Par analog. : *Corporation religieuse*.

— Hist. anc. : *L'Étrurie était divisée en douze cités ou* CORPORATIONS *civiles*. (Lamenn.)

— En Angleterre, Corps politique auquel une charte ou patente royale a donné le droit d'avoir un sceau commun, d'agir, de concéder, d'acquérir, etc., en un mot, de faire, dans l'étendue du territoire qui lui est assigné, tout ce que la loi permet aux particuliers.

CORPORÉITÉ, n. f. (*corpus*, *oris*, corps; lat.) Pron. *kor-po-ré-i-té*. — Didact. Ce qui constitue un corps tel qu'il est.

CORPOREL, ELLE, adj. (*corps*.) Pron. *kor-po-rèl*. — Qui a un corps; il se dit par oppos. à *spirituel* : *Dieu n'est point* CORPOREL. *Les êtres* CORPORELS.

— Qui appartient au corps, qui concerne le corps : *Dieu nous a donné des yeux* CORPORELS *pour voir la lumière du jour*. (Fén.) *Les infirmités* CORPORELLES. *Plaisir* CORPOREL. *Il ne songe qu'aux choses* CORPORELLES. *Peine, punition* CORPORELLE.

CORPORELLEMENT, adv. (*corporel*.) Pron. *kor-po-rèl-man*. — D'une manière corporelle, qui a rapport au corps : *Punir* CORPORELLEMENT.

— En corps même : *Manger, recevoir le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ réellement et* CORPORELLEMENT. (Acad.)

— Matériellement : *Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme, il nous a parlé* CORPORELLEMENT *et sensiblement*. (Pelliss.) || Dans ce sens il s'oppose à *spirituellement*.

CORPORIFICATION, n. f. (*corporifier*.) Pron. *kor-po-ri-fi-ka-cion*. — Phys. Action de condenser des vapeurs en un corps solide.

CORPORIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*corpus*, *oris*, corps, *fieri*, devenir; lat.) Pron. *kor-po-ri-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous corporifiions; que vous corporifiiez*. — Donner, supposer un corps à ce qui n'en a point : *Il y a eu des hérétiques qui* CORPORIFIAIENT *les anges*. (Ac.)

— Mettre, fixer en corps les parties éparses de quelque substance : CORPORIFIER *des globules de mercure*.

— Phys. Ramener des vapeurs à l'état de corps solide. || Peu usité.

CORPS, n. m. (*corpus*; lat.) Pron. *kor*. — Portion de matière qui forme un tout individuel et distinct : *Tout* CORPS *a trois dimensions, longueur, largeur et profondeur*. (Acad.) *Toute quantité de matière limitée est un* CORPS. (Péclet.) CORPS *solides, liquides, gazeux. Les portions de matière que je conçois réunies en êtres individuels, je les appelle des* CORPS. (J.-J. R.) *Les* CORPS *sont tous originairement composés d'atomes semblables*. (Cuv.) *La chaleur pénètre tous les* CORPS *qui lui sont exposés*. (Buff.) *Les* CORPS *n'ont ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur; ces modalités sont dans nos sensations, et non dans les objets*. (Volt.)

— Corpuscule, émanation odorante :

Cependant le cerf vole, et les chiens sur sa voie
Suivent ces *corps* légers que le vent leur envoie. (Del.)

— Chim. *Corps simples* ou *élémentaires*, ceux dont on ne peut retirer qu'une seule substance, comme le soufre. || *Corps composés*, ceux dont on peut extraire deux ou plusieurs substances, douées chacune de propriétés différentes.

— Pathol. *Corps étrangers*, tous les corps qui séjournent dans l'intérieur ou à la surface de l'organisme contre l'ordre normal. Ces corps, qui déterminent des accidents plus ou moins graves, peuvent être *solides*, *liquides* ou *gazeux*. Les deux derniers donnent spécialement lieu aux *épanchements*. Les *corps étrangers solides* se développent au dedans des organes ou proviennent du dehors. Dans le premier cas, ils constituent les *calculs* lorsqu'ils sont inertes, et les *Acéphalocystes* ou les *Entozoaires* lorsqu'ils jouissent de la vie. On les divise en *organiques* et *inorganiques*.

— *Corps fibreux*, tumeurs circonscrites formées par l'agglomération de fibres juxtaposées et qui ont le plus souvent leur siége dans l'utérus.

— Partie matérielle d'un être animé, et particulièrement de l'homme : CORPS *vivant*. *Le* CORPS *de l'homme. Le* CORPS *d'un animal*. (Acad.) *Tout est ménagé dans le* CORPS *humain avec un artifice merveilleux*. (Boss.) *Le* CORPS *achève de prendre son accroissement en hauteur à l'âge de la puberté*. (Buff.) *Un ouvrage tel que le monde ne se fait jamais de lui-même; les os, les tendons, les veines, les artères, les nerfs, les muscles qui composent le* CORPS *de l'homme ont plus d'art et de proportion que toute l'architecture des anciens Grecs et Égyptiens*. (Lamart.)

La couronne du sacre et le manteau d'hermine
Chargent son front qui tremble et son *corps* qui s'incline.
(C. Delav.)

— Il se dit dans ce sens par oppos. à Esprit, âme, intelligence : *L'homme est composé de* CORPS *et d'âme*. (Acad.) *L'âme, qui remue les membres et tout le* CORPS *par sa volonté, le gouverne comme une chose qui lui est intimement unie*. (Boss.) *De même que nous ne savons pas ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un* CORPS; *nous voyons quelques propriétés; mais quel est le sujet en qui ces propriétés résident ?* (Volt.)

Travail, bon appétit et bonne conscience,
Sommeil à l'avenant, voilà notre science
Pour avoir l'âme en paix et le *corps* en santé. (C. Del.)

— Il se dit par rapport à la conformation, à la taille : *Le* CORPS *de cet homme, de cet animal est singulièrement conformé*. (Acad.) *Un* CORPS *mal fait peut renfermer une fort belle âme*. (Buff.)

Demoiselle belette, au *corps* long et fluet,
Entre dans un grenier par un trou fort étroit. (La Font.)

— Particul. La partie qui est entre le cou et les hanches et qui est comme le tronc du corps humain : *Il a le* CORPS *bien fait, mais les jambes un peu trop courtes*. (Acad.) *Le* CORPS *de la Minerve de Phidias était de bois doré, la tête, les mains et les pieds étaient de marbre pentélique*. (G. Planche.)

— Il se dit encore par rapport aux mouvements, aux exercices, aux luttes : CORPS *souple, agile*. *Les mouvements, les exercices du* CORPS. *Il est si agile qu'il fait de son* CORPS *ce qu'il veut*. (Acad.)

Alors chacun saisit au *corps* son ennemi. (A. de Musset.)

— *Corps à corps*, corps contre corps. *Ils luttaient* CORPS À CORPS. (Acad.) *Il s'engagea une de ces luttes à l'arme blanche pendant lesquelles on se bat* CORPS À CORPS *et où, à courage égal, le nombre décide de la victoire*. (H. de Balzac.)

— *À bras-le-corps*, se dit lorsqu'on saisit une personne au moyen du bras ou des deux bras passés autour du corps.

— Il se dit aussi par rapport à la santé et aux diverses impressions ou altérations que le corps peut éprouver : CORPS *bien constitué, mal constitué*. CORPS *fluet, délicat, faible, perclus*. (Acad.)

Je suis plein d'avenir : Dieu dans ce *corps* débile,
Avec un cœur de feu, mit une âme virile. (C. Delav.)

— Prov. et fig. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, prendre des médicaments souvent et sans raison.

— Fam. *Nous verrons ce qu'il a dans le corps*, ce qu'il peut faire, de quoi il est capable.

— *Corps mort* ou simpl. *Corps*, cadavre, corps privé de vie; il ne se dit qu'en parlant du corps humain : *Un long cortége de Turcs, d'Arabes, d'Arméniens, de Juifs accompagnaient le* CORPS. (Lam.) *Ils creusèrent une fosse où ils déposèrent le* CORPS. (Florian.) *Le* CORPS *du tsar enterré près de la chapelle ne devait pas longtemps demeurer en repos*. (P. Mérimée.) *On déposa dans la cour le* CORPS *du marquis pour le confronter avec l'assassin*. (H. de Balz.)

Il est prisonnier ! — Lui ! Son *corps* est prisonnier,
Son âme est libre. (C. Delav.)

— Prov. *Gagner sa vie, son pain à la sueur de son corps*, en travaillant beaucoup, en se donnant beaucoup de peine.

— Fam. et par exagérat. *Se tuer le corps et l'âme*,

se donner beaucoup de peine, travailler sans fruit.

— *Se donner à quelqu'un de corps et d'âme*, se dévouer entièrement à lui.

— Prov. et fig. *C'est un corps sans âme*, se dit d'une compagnie, d'un parti sans chef ou dont le chef est incapable : *En substituant à la haute éducation intellectuelle l'enseignement tout professionnel, on condamne la société à n'être plus qu'un* CORPS SANS ÂME. (Dupanl.)

— Fam. *Faire bon marché de son corps*, exposer facilement sa vie aux dangers.

— Fam. *Faire folie de son corps*, se dit quelquefois d'une fille qui se livre au libertinage.

— Prov. et fig. *Avoir le diable au corps*, être méchant, furieux. ‖ Il se dit plus souvent par étonnement en parlant d'un homme qui montre beaucoup d'adresse, de courage, d'audace.

— Fam. *C'est un pauvre corps*, se dit d'un homme qui n'a ni esprit ni vigueur.

— Pop. *C'est un drôle de corps, un plaisant corps*, se dit d'un homme plaisant, facétieux, singulier.

— Pop. *Cet homme n'est pas traître à son corps*, il ne s'épargne rien, il ne se refuse point les commodités de la vie.

— Fig. *Faire corps neuf*, se dit quand, après une longue maladie, la santé se rétablit et que le corps semble être renouvelé.

— Fig. et fam. *Il a un corps de fer, c'est un corps de fer*, se dit d'un homme robuste et qui résiste aux plus grandes fatigues.

— *Prendre du corps*, prendre de l'embonpoint.

— Fig. et fam. *Tomber rudement sur le corps à quelqu'un*, dire de quelqu'un des choses désobligeantes, le frapper moralement.

— Fam. *À corps perdu*, sans songer à se ménager, avec violence : *Se jeter* À CORPS PERDU *sur quelqu'un.*

— Fig. *Il se jette* À CORPS PERDU *dans les entreprises les plus hasardeuses.*

— *À son corps défendant*, en repoussant une attaque.

— Fam. Malgré soi, à regret, avec répugnance.

— Il s'emploie quelquefois pour désigner les personnes mêmes ; ainsi il s'entend de la personne du roi dans ces phrases : *Gardes du* CORPS; *le carrosse, le cocher du* CORPS. (Acad.) *Le tsar attaque le fort lui-même à la tête de ses gardes du* CORPS. (Mérim.)

— Il se dit des personnes par oppos. aux biens, aux marchandises : *Confiscation de* CORPS *et de biens. Séparation de* CORPS *et de biens. Le vaisseau a péri* CORPS *et biens*. (Acad.)

— Pal. Toute personne considérée comme sujette à être emprisonnée par ordre de justice : *J'ai une bonne sentence* PAR CORPS *que je vais faire mettre à exécution.* (Regn.) *Solon ordonna que personne ne serait obligé* PAR CORPS *pour dettes civiles.* (Montesq.)

— Rel. cathol. Le sacrement de l'Eucharistie : *Recevoir le* CORPS *de Notre-Seigneur*. (Acad.)

— *Corps glorieux*, l'état où seront les corps des bienheureux après la résurrection.

— *Corps saint*, le corps, le cadavre d'un saint.

— Par extens. Partie de certains habillements qui couvre depuis le cou jusqu'à la ceinture : CORPS *de jupe.* CORPS *de robe.* CORPS *de cuirasse.*

— Absol. Corsage et corset : CORPS *rembourré pour cacher les défauts de la taille.* (Acad.) *Les* CORPS *que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse causent cependant plus d'incommodités et de difformités qu'ils n'en préviennent.* (Buff.) *Elle paraît ordinairement en simple déshabillé, sans* CORPS *et avec des mules.* (La Br.) *La comtesse déboutonna promptement son* CORPS *étroit, et tira de son sein une petite boîte d'or plate, attachée par un ruban noir.* (Mérim.)

— Par analog. Partie principale de certaines choses.

— *Le corps d'une guitare, d'un violon*, etc., la partie creuse d'une guitare, d'un violon, etc., sans comprendre le manche.

— *Le corps d'un vaisseau, d'un navire*, le vaisseau, le navire sans ses ponts, mâts, etc.

— *Le corps d'un carrosse*, la caisse, la partie qui est suspendue.

— *Le corps d'une place, d'une forteresse*, la place ou la forteresse, abstraction faite de ses dehors.

— *Le corps d'un État, d'un royaume*, son territoire.

— Théât. *Le corps de ballet*, la troupe des danseurs qui exécutent un ballet, par oppos. à ceux qui dansent un pas.

— *Le corps d'un livre, d'un ouvrage*, le livre, l'ouvrage sans la préface, les annotations, les tables.

— *Le corps d'une lettre*, l'objet de la lettre sans les compliments de forme, etc.

— Calligr. *Le corps d'une lettre*, le principal trait dont une lettre est formée.

— Typogr. *Le corps d'une lettre*, la dimension de la pièce fondue qui supporte l'œil de la lettre et qui se mesure par points typographiques du côté du cran : *Ce caractère est fondu sur le* CORPS *dix, sur le* CORPS *douze*, etc. *La force de* CORPS *d'un caractère.*

— Mécan. *Corps de pompe*, le tuyau d'une pompe dans lequel joue le piston.

— Archit. *Le corps d'un édifice*, la grosse maçonnerie, prise sans la charpente et la menuiserie.

— *Corps de logis, de bâtiment*, la masse ou la partie principale d'un bâtiment sans les pavillons, les ailes, etc. : *Il a mis à découvert des* CORPS DE FERME *entiers*. (Vitet.)

— *Corps de logis simple*, celui qui ne renferme qu'une seule pièce ou une seule suite de pièces, et *corps de logis double*, celui dans l'épaisseur duquel il y a deux pièces ou deux suites de pièces.

— Astr. *Le corps du soleil, d'une planète*, le globe ou le disque du soleil, d'une planète : *Je vois ces grands* CORPS *de lumière auprès desquels la terre n'est qu'un atome imperceptible.* (Mass.)

— Blas. *Le corps d'une devise*, la figure qui y est représentée, par oppos. aux paroles, qu'on nomme l'âme de la devise.

— Droit crim. *Corps de délit*, ce qui prouve l'existence du délit : *On ne trouve pas ce qu'on appelle un* CORPS DE DÉLIT *dans le procès criminel.* (Volt.)

— Dr. civil. *Corps héréditaire*, tous les biens qui composent une succession.

— Anat. La partie principale de chaque os ou de chaque muscle : *Le* CORPS *du fémur.* — Les anatomistes ont aussi donné ce nom aux organes ou aux parties d'organes dont la dénomination ne pouvait être tirée de leur structure particulière : CORPS *calleux.* CORPS *caverneux.* CORPS *muqueux.*

— Il se dit de la force de certains corps solides et de la consistance de certains liquides : *Cette étoffe a du* CORPS. *Cette lame d'épée est bien mince, elle n'a point de* CORPS. *Ce sirop, cet onguent a trop peu de* CORPS. (Acad.)

— Il se dit encore de la force du vin, des liqueurs : *Ce vin a du* CORPS, *n'a pas beaucoup de* CORPS. *Ce vin prendra du* CORPS.

— *Faire corps*, se dit de deux ou de plusieurs choses qui ont contracté une forte adhérence et qui sont unies de manière à n'en faire qu'une.

— Fig. Société, union de personnes soumises aux mêmes lois, aux mêmes coutumes, aux mêmes règles : *Lorsque dans la république le peuple en* CORPS *a la souveraine puissance, c'est une démocratie.* (Montesq.) *L'Église est un* CORPS *mystique dont Jésus-Christ est le chef et dont les fidèles sont les membres.* (Acad.) *Le* CORPS *politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant et semblable à celui de l'homme.* (J.-J. Rouss.)

— Compagnies, communautés particulières dans l'État ou dans l'Église : *Le* CORPS *de la noblesse. Le* CORPS *du clergé. Le* CORPS *de la magistrature. Les différents* CORPS *de l'État. Il y avait autrefois en France six* CORPS *des marchands.* (Acad.)

Un tas de procureurs, le *corps* de la finance,
Assommants parvenus, boursouflés d'arrogance. (Longpré.)

Ceux qui composent les communautés n'ont qu'un esprit dès qu'il s'agit de l'intérêt du CORPS. (Duclos.) *Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la morale, ni des* CORPS *en crédit, ni de l'Opéra, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement.* (Beaum.)

— *Esprit de corps*, opinions, sentiments communs à une corporation, à une classe d'individus.

— *Repas de corps*, repas où se réunissent des individus d'une même association, d'une même profession.

= **En corps**, loc. adv. En assemblée ; tous les membres étant réunis : *Non-seulement je consulte l'Académie* EN CORPS, *mais je m'adresse à des membres qui ne peuvent assister aux assemblées.* (Volt.)

— *Corps constitués*, les autorités administratives, judiciaires ou militaires.

— *Corps municipal*, les membres d'un conseil municipal, le maire, les adjoints d'une ville.

— *Corps diplomatique*, les ambassadeurs, les consuls, les ministres étrangers accrédités.

— Armée ; certain nombre de gens de guerre : *L'armée était divisée en deux* CORPS. (Acad.) *Le lendemain du combat un* CORPS *de douze mille Zaporogues vint joindre le vainqueur.* (Mérim.) *Au bout de quelques minutes exigées par la marche des deux* CORPS *l'un vers l'autre, il se fit une décharge à bout portant qui répandit la mort dans les deux troupes.* (H. de Balz.)

— Régiment, troupe, par rapport à ceux qui en font partie : *Il est aimé de son* CORPS. *Les capitaines ont ordre de se rendre au* CORPS. (Acad.)

— Ensemble de ceux qui appartiennent à certaines armes spéciales : *Le* CORPS *de la gendarmerie. Le* CORPS *des sapeurs-pompiers.* (Acad.)

— *Corps de garde*, nombre de soldats placés en un lieu pour faire la garde : *Mayence n'est plus qu'une sorte de* CORPS DE GARDE *où l'Autriche et la Prusse font faction.* (V. Hugo.) ‖ V. POSTE.

— *Corps de garde*, lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde : *Charlemagne fit élever des* CORPS DE GARDE (excubiæ) *sur toute la côte pour tenir en respect les Normands.* (Vitet.)

— *Mots, plaisanteries de corps de garde*, mots, plaisanteries grossières, telles que s'en permettent les soldats dans les corps de garde.

— Fig. Recueil, assemblage de plusieurs pièces, de plusieurs ouvrages de divers auteurs en un ou plusieurs tomes : *Le* CORPS *des poëtes latins. Le* CORPS *des historiens de France.* (Acad.)

— *Corps de doctrine*, réunion de principes formant un système.

— Jurispr. *Corps de preuves*, réunion de plusieurs sortes de preuves, qui toutes ensemble forment une preuve complète.

— *Corps-Dieu*, espèce de jurement :

Charle est fou comme lui, *corps-Dieu !* de me l'adjoindre.
(V. Hugo.)

CORPULENCE, n. f. (*corpulentia* ; lat., m. sign.) Pron. *kor-pu-lanss.* — La taille de l'homme envisagée sous le point de vue de sa grandeur et de sa grosseur : *Grande, grosse* CORPULENCE. *Un homme de cette* CORPULENCE-*là mange beaucoup. Un homme de petite* CORPULENCE. *Commode, rencontrant un homme d'une* CORPULENCE *extraordinaire, le coupa en deux pour prouver sa force.* (Châteaub.)

— *Il est d'une belle corpulence*, se dit d'un homme bien proportionné dans chacune de ses parties.

Syn. Corpulence, embonpoint. La *corpulence* désigne le corps arrivé naturellement à son entier développement ; c'est la grandeur aussi bien que la grosseur. L'*embonpoint*, écartant le sens de la grandeur, offre, de plus, l'idée de formes plus arrondies, plus moelleuses, l'idée d'une bonne santé.

CORPULENT, ENTE, adj. (*corpulence.*) Pron. *kor-pu-lan, lantt.* — Qui a beaucoup de corps, de corpulence : *Un homme* CORPULENT. *Une femme* CORPULENTE. *Il est très-*CORPULENT.

CORPUSCULAIRE, adj. des 2 g. (*corpuscule.*) Pron. *kor-puss-ku-lèr.* — Didact. Qui est relatif aux corpuscules, aux atomes : *Philosophie, physique* CORPUSCULAIRE. *La chimie est en quelque manière la physique des petits corps ou la physique* CORPUSCULAIRE. (Fourcroy.)

CORPUSCULE, n. m. (*corpusculum* ; lat., m. sign.) Phys. Corps d'une excessive petitesse : *Les atomes sont des* CORPUSCULES. *Le mélange, la rencontre de plusieurs* CORPUSCULES.

— Émanation odorante : *L'âne a les yeux bons, l'odorat admirable, surtout pour les* CORPUSCULES *de l'ânesse.* (Buff.)

CORRE ou **CORRET**, n. m. Pron. *kor, kor-rè.* — Pêch. Sorte de filet.

CORREAU, n. m. Mar. Bateau qui servait autrefois à décharger les navires.

CORRECT, ECTE, adj. (*correctus* ; lat., m. sign.) Pron. *kor-rèkt.* — Qui est pur de toute faute, de toute imperfection ; il se dit surtout de l'écriture, de l'impression, du langage, du style et en général de ce qui est bien conforme aux règles de la grammaire, de la langue : *Copie* CORRECTE. *Écrire d'une manière* CORRECTE. *Cette édition est fort* CORRECTE. *Cette page n'est pas* CORRECTE. *Son langage, son discours, son style est très-*CORRECT. *Cette phrase n'est pas* CORRECTE.

— Par extens. Il se dit d'un auteur, d'un écrivain exact soit dans son style, soit dans les faits, dans les dates, dans les noms qu'il rapporte : *Cet auteur n'est pas* CORRECT.

Boileau, *correct* auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault et flatteur de Louis. (Volt.)

— *Dessin correct*, dessin où toutes les règles sont observées et qui rend exactement la forme des objets qu'il représente. ‖ Dans le m. sens : *Peintre* CORRECT.

CORRECTEMENT, adv. (*correct.*) Pron. *kor-rèk-te-man.* — Qui est fait d'une manière correcte, conformément aux règles de la grammaire, de la langue, etc. : *Écrire* CORRECTEMENT. *Cet auteur n'écrit pas* CORRECTEMENT. *Il parle* CORRECTEMENT. *Il dessine* CORRECTEMENT.

CORRECTEUR, n. m. (*correct.*) Pron. *kor-rèk-teur.* — Celui qui corrige, qui reprend quelque faute ; celui qui est chargé de corriger : *Un sévère* CORRECTEUR.

— *Correcteur d'imprimerie*, celui qui corrige les

épreuves d'une imprimerie : *Bon* CORRECTEUR. CORRECTEUR *exact*. CORRECTEUR *négligent*.

— Mor. Qui relève, qui reprend quelque faute.

— Anc. législ. *Correcteur des comptes*, membre de la chambre des comptes qui était chargé de la correction des comptes.

— Hist. mon. Supérieur d'un couvent de minimes.

CORRECTIF, IVE, adj. (*correct.*) Pron. *kor-rèk-tif, tiv.* — Qui a pour but de corriger, de tempérer : *Vertu* CORRECTIVE. *Phrase* CORRECTIVE.

= **Correctif**, n. m. Ce qui a la vertu de tempérer, de corriger : *Le sucre est le* CORRECTIF *du citron.* (Acad.) *Il faut mettre un peu d'anis pour servir de* CORRECTIF *au séné.*

— Littér. Tour employé pour adoucir une proposition, une expression trop hardie, trop forte, comme les locutions : *En quelque façon, pour ainsi dire, s'il m'est permis d'user de ce mot, etc.* : *Cette proposition a besoin de quelque* CORRECTIF. *Un orateur ne doit point hasarder un mot barbare ou nouveau sans quelque* CORRECTIF *ou adoucissement.* (Bourd.)

CORRECTION, n. f. (*correctio* ; lat., m. sign.) Pron. *kor-rèk-cion.* — Action de corriger, d'ôter les défauts de quelque chose, ou le résultat de cette action : *La* CORRECTION *des défauts. La* CORRECTION *des abus.*

— Changement qu'on fait dans les ouvrages pour les perfectionner : *Cet ouvrage a besoin de* CORRECTION. (Acad.) *Un censeur cherche à s'élever au-dessus de celui qu'il censure par la supériorité de la* CORRECTION. (St-Évremond.)

— *Recevoir une pièce de théâtre à correction*, la recevoir avec la condition que l'auteur y fera certains changements.

— *Sauf correction, sous correction*, locutions adv. dont on se sert pour adoucir ce qui peut déplaire à ceux devant qui l'on parle et auxquels on veut témoigner du respect, de la déférence :

Sauf *correction*, vous imposez. (Bours.)

— Impr. *La correction des épreuves*, l'art ou l'action de corriger les épreuves, d'indiquer les fautes de composition, afin que l'ouvrier les fasse disparaitre. || L'action du compositeur, qui exécute les changements indiqués sur l'épreuve. || Changements écrits à la marge, entre les lignes d'une épreuve ou d'un manuscrit.

— Qualité de ce qui est correct : *Ce travail se distingue par sa* CORRECTION.

— Peint. *Correction de dessin*, exactitude dans la représentation des couleurs et des détails de la figure, abstraction faite du coloris : *Il n'y a rien à désirer dans ce tableau pour la* CORRECTION *du dessin.* (Dider.)

— Réprimande, admonition : *Cela mérite bien une* CORRECTION. (Acad.)

Ils trouvent trop d'orgueil dans ces *corrections*. (Mol.)

— Châtiment, peine : *Il vaut mieux dissimuler quelques défauts que rendre la* CORRECTION *trop fréquente.* (Nicolle.)

— *Maison de correction*, lieu où l'on enferme ceux qui doivent subir une détention.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur se reprend pour dire quelque chose de plus fort que ce qu'il vient de dire.

— Pharm. Opération par laquelle on affaiblit l'énergie d'un médicament en le mêlant avec d'autres substances.

Syn. Correction, exactitude. La *correction* consiste dans la propriété des termes et l'observation des règles grammaticales et de l'usage ; elle varie d'une langue à l'autre. L'*exactitude* consiste dans la reproduction fidèle des idées, des faits ; elle est une et absolue.

CORRECTIONNEL, ELLE, adj. (*correction.*) Pron. *kor-rèk-cio-nel.* — Jurispr. crim. Se dit des peines qu'on applique aux actes qualifiés de délits par la loi, ainsi que de ces délits mêmes et des tribunaux qui en connaissent : *Délit* CORRECTIONNEL. *Peine* CORRECTIONNELLE. *Tribunal de police* CORRECTIONNELLE. *Juridiction* CORRECTIONNELLE.

CORRECTIONNELLEMENT, adv. (*correctionnel.*) Prat. D'une manière correctionnelle.

CORRECTIVEMENT, adv. (*correctif.*) De manière à corriger, à reprendre, d'une façon corrective.

CORRÉGIDOR, n. m. (*corregir*, corriger ; esp.) Pron. *kor-ré-ji-dor.* — Nom que porte en Espagne le premier officier de justice d'une ville, d'une province : *Il fut arrêté par ordre du* CORRÉGIDOR.

CORRÉLATIF, IVE, adj. (*cum*, avec ; lat., et *relatif.*) Pron. *kor-ré-la-tif, tiv.* — Didact. Qui marque une relation réciproque entre deux choses : *Les termes de père et de fils sont des termes* CORRÉLATIFS. (Acad.)

— Gramm. *Mots corrélatifs*, mots qui vont ordinairement ensemble et qui servent à indiquer une relation entre deux membres de phrase ; tels sont *d'autant plus* et *que*, *tellement* et *que* en français, *eò* et *quò*, *tantum* et *quantum* en latin.

— *Membres de phrase corrélatifs* ou *propositions corrélatives*, membres de phrase, propositions unies l'une à l'autre par deux mots corrélatifs.

— Subst. : *Des* CORRÉLATIFS. *Ce mot est le* CORRÉLATIF *de tel autre.*

CORRÉLATION, n. f. (*cum*, avec ; lat., et *relation.*) Pron. *kor-ré-la-cion.* — Didact. Relation réciproque entre deux choses : *Les termes de père et de fils emportent* CORRÉLATION. *Il y a* CORRÉLATION *entre ces deux membres de phrase. Une étroite* CORRÉLATION *unit ces deux principes.* (Acad.) *Est-ce une vivacité d'imagination plus grande qui cherche entre les choses des* CORRÉLATIONS *qu'il n'est pas donné à l'homme de saisir ?* (Lam.)

CORRESPONDANCE, n. f. (*correspondre.*) Pron. *ko-rès-pon-danse.* — Conformité, rapport entre deux ou plusieurs choses : *Il règne une exacte* CORRESPONDANCE *entre les différentes parties de cet édifice. Il y avait entre eux une parfaite* CORRESPONDANCE *d'opinion. Il y a beaucoup de* CORRESPONDANCE *entre ces deux organes.* (Acad.) *Une grande* CORRESPONDANCE *existe entre tous les êtres moraux et physiques.* (B. Const.) *La* CORRESPONDANCE *des âmes double leur existence.*

— Peint. et sculpt. Rapport exact, selon la nature, qui doit exister entre les diverses parties d'une figure.

— Fig. Relation, liaison de certaines personnes entre elles : *Entretien*, CORRESPONDANCE *avec des savants. Avoir des* CORRESPONDANCES *suspectes. C'était à qui gagnerait son amitié, c'était à qui vivrait avec lui dans une parfaite* CORRESPONDANCE. (La Font.)

— Réciprocité de sentiments : *Quoi ! écouter impudemment l'amour d'un damoiseau, et y promettre de la* CORRESPONDANCE ! (Mol.)

— Comm. Relation d'affaires que les négociants entretiennent entre eux : *Ce commerçant a des* CORRESPONDANCES *dans toutes les villes de l'Europe. Avoir* CORRESPONDANCE. *Entretenir* CORRESPONDANCE. *Établir une* CORRESPONDANCE *dans les pays étrangers. Être en* CORRESPONDANCE *avec quelqu'un. Rompre toute* CORRESPONDANCE.

— Part. Se dit du travail qui chez les commerçants, dans les bureaux, etc., consiste à recevoir les lettres, à en écrire sur les choses concernant les affaires, l'administration : *Être chargé de la* CORRESPONDANCE. *Faire la* CORRESPONDANCE.

— S'emploie dans un sens analogue en parlant des lettres privées, particulières que deux personnes s'écrivent l'une à l'autre régulièrement ou à peu près : *Avoir une* CORRESPONDANCE, *être en* CORRESPONDANCE *avec un ami. Notre* CORRESPONDANCE *a été longtemps interrompue.* CORRESPONDANCE *secrète.* CORRESPONDANCE *littéraire.* CORRESPONDANCE *interrompue.*

— Par ext. Se dit de l'ensemble de ces lettres elles-mêmes : *J'ai toute votre* CORRESPONDANCE. *Il a toute sa* CORRESPONDANCE. *J'ai lu la* CORRESPONDANCE *de cet ambassadeur. Faire imprimer, publier la* CORRESPONDANCE *de quelqu'un.* (Acad.) *La* CORRESPONDANCE *de Voltaire, de J.-J. Rousseau.*

— Relations, communications entre divers lieux : *La* CORRESPONDANCE *entre ces deux villes a lieu par cette route. La* CORRESPONDANCE *sera plus prompte par cette voie que par toute autre.*

— *Voiture de correspondance*, voiture publique qui prend à un certain endroit de la route les voyageurs arrivés par une autre voiture, et les transporte plus loin.

— *Services de correspondance*, services de poste qui transportent les lettres sur les routes que ne parcourent pas les malles-poste.

CORRESPONDANT, part. prés. du v. Correspondre.

CORRESPONDANT, ANTE, adj. (*correspondre.*) Pron. *ko-rèss-pon-dan, dantt.* — Se dit des choses qui se correspondent, qui sont unies par certains rapports : *Angles* CORRESPONDANTS. *Lignes* CORRESPONDANTES. *Des niches* CORRESPONDANTES *aux arcades s'élèvent au-dessus de la frise de la dernière galerie.* (Châteaub.) *Les géomètres à l'aide de quelques points* CORRESPONDANTS *mesurent des hauteurs inaccessibles.* (Bequm.)

— N. m. Négociant ou banquier qui entretient une correspondance réglée avec un autre négociant ou banquier sur des objets de commerce.

— Par extens. Toute personne avec laquelle on est en commerce épistolaire régulier ou à peu près : *Mon* CORRESPONDANT *m'apprend que...*

— Celui qui est chargé de veiller sur un jeune homme éloigné de sa famille, de ses parents, et qui pourvoit à ses besoins.

CORRESPONDRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*cum*, avec, *respondere*, répondre ; lat.) Pron. *kor-rèss-pondr.* — (*Je corresponds, tu corresponds, il correspond, nous correspondons, vous correspondez, ils correspondent ; je correspondais, nous correspondions ; je correspondis, nous correspondîmes ; je correspondrai, nous correspondrons ; je correspondrais, nous correspondrions ; corresponds, correspondons, correspondez ; que je corresponde, que nous correspondions ; que je correspondisse, que nous correspondissions ; correspondant, correspondu*, invar.) Avoir du rapport, de la symétrie, en parlant des choses : *L'aile gauche de cet édifice ne* CORRESPOND *pas avec l'aile droite.* (Acad.)

— Par extens. Se rapporter à, être en conformité avec : *Les deux termes de ces deux propositions* CORRESPONDENT *ensemble. Cet article* CORRESPOND *à tel autre.*

— Être la conséquence, la suite : *Il n'y a pas un désordre politique ou social auquel ne* CORRESPONDE *une crise industrielle.* (Blanqui.)

— Particul. En parl. des appartements, des pièces, etc., Communiquer ensemble : *La chambre* CORRESPOND *au cabinet. Ces deux pavillons* CORRESPONDENT *ensemble par une galerie.*

— Avoir des relations, des communications d'un lieu à un autre : *L'inondation empêche cette ville de* CORRESPONDRE *avec la capitale.* (Acad.)

— Avoir avec quelqu'un un commerce de lettres régulier ou suivi : *Je* CORRESPONDS *avec lui depuis longtemps. Nous avons cessé de* CORRESPONDRE.

— Fig. et mor. Répondre par ses actions, par ses sentiments, etc., aux actions, aux sentiments d'autrui : CORRESPONDRE *à l'affection de quelqu'un. Cet enfant ne* CORRESPOND *pas aux bonnes intentions de ses parents. Je vous ai rendu toutes sortes de bons offices, mais vous n'y* AVEZ *pas* CORRESPONDU. (Acad.) *Et la fille* CORRESPOND*-elle fort à votre amour ?* (Mol.) Ce sens vieillit.

= **Se correspondre**, v. pron. Avoir de la symétrie l'un avec l'autre : *Les portes de ce corridor* SE CORRESPONDENT *deux à deux.* (Acad.) *Les deux ailes de ce bâtiment* SE CORRESPONDENT.

— Fig. *Ces deux termes, qui devraient unir vos deux propositions, ne* SE CORRESPONDENT *nullement.*

— En parl. des appartements, des pièces, etc., communiquer : *Ces deux salles* SE CORRESPONDENT *par une petite porte de clôture. Toutes les pièces de cet appartement* SE CORRESPONDENT.

CORRIDOR, n. m. (*corridore* ; ital., m. sign.) Pron. *ko-ri-dor.* — Espèce de galerie étroite qui sert de passage pour se rendre dans différents appartements, différentes pièces :

Ici s'offre un perron, là règne un *corridor*. (Boileau.)

Le rez-de-chaussée se composait de deux chambres séparées par un CORRIDOR. (H. de Balzac.) *Les murs des* CORRIDORS *funèbres étaient bordés d'un triple rang de cercueils placés les uns au-dessus des autres.* (Châteaub.)

CORRIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Corriger : *Ce travail a été* CORRIGÉ.

— *Édition revue et corrigée*, édition nouvelle dont on a fait disparaître toutes les fautes qui se trouvaient dans la précédente.

CORRIGÉ, n. m. (*corriger.*) Pron. *ko-ri-jé.* — Devoir corrigé donné par le professeur comme exemple à ses élèves : *Le* CORRIGÉ *d'un thème, d'une version. Un recueil de* CORRIGÉS.

CORRIGEANT, part. prés. du v. Corriger.

CORRIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corrigere* ; lat., m. sign.) Pron. *ko-ri-jé.* — On met un *e* muet euphonique entre le radical *corrig* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous corrigeons, il corrigea*, etc. — Oter un défaut, des défauts, faire perdre de mauvaises habitudes : *Elle n'a qu'un défaut, mais il sera fort difficile de l'en* CORRIGER. CORRIGEZ *cette humeur violente.* (Ac.)

La meilleure leçon ne *corrige* personne. (Vigée.)

— Châtier, punir : *Le père* CORRIGE *ses enfants. C'est au supérieur à* CORRIGER *ses inférieurs.* (Acad.) *On l'A* CORRIGÉ *d'importance.*

— Reprendre, redresser ce qui n'est pas selon la justice, la morale : *On ne parviendra jamais à* CORRIGER *tous les abus. Il entreprit de* CORRIGER *les mœurs de son peuple.*

Molière a *corrigé* les vices de son temps. (Prad.)
Chacun a débité ses maximes frivoles,

Corrigé la police et réformé l'État. (Boil.)

— Fig. : CORRIGER *l'injustice du fort.*

Je sus de mon destin *corriger* l'injustice. (Rac.)

— *Corriger la fortune*, se dit d'un joueur qui répare ses pertes en trichant avec adresse.

— Rendre plus sage, plus retenu, plus circonspect : *Les plus grandes pertes ne peuvent* CORRIGER *ce joueur obstiné. Cette indigestion le* CORRIGERA *peut-être de sa gourmandise.* (Acad.) *Le malheur ne l'*A *pas* CORRIGÉ.

Pour *corriger* un fou jamais il n'est trop tard. (C. Del.)

— Absol. *Celui qui sait* CORRIGER *sans déplaire est bien habile.*

— Rendre correct ce qui est fautif ou défectueux : CORRIGER *un thème, une version. Cette copie était pleine de fautes, j'ai eu bien de la peine à la* CORRIGER, *je l'*AI CORRIGÉE *sur l'original.* CORRIGER *les fautes, les défauts d'un ouvrage.* CORRIGER *un plan, un dessin, des vers, une pièce de musique. Il m'a envoyé son livre, son poëme pour le* CORRIGER. *Il* A *revu,* CORRIGÉ *et augmenté son livre.* (Acad.) *Ce n'est pas assez d'une moitié de la vie pour faire un bon livre et de l'autre moitié pour le* CORRIGER. (J.-J. Rouss.) *Les modernes* ONT CORRIGÉ *les anciens en plusieurs choses.*

— Impr. Indiquer par certains signes à la marge d'une épreuve les fautes de composition ou les changements à faire : *C'est lui qui* A CORRIGÉ *les épreuves de ce livre. Il ne faut pas tirer la feuille avant qu'on l'*AIT CORRIGÉE.

— Absol. Remplacer par les caractères nécessaires ceux qui avaient été mis par erreur du compositeur : CORRIGER *sur le plomb d'après les changements indiqués à l'épreuve.*

— Tempérer, adoucir; se dit surtout en parlant des aliments, des remèdes, des humeurs : *Il faut* CORRIGER *la crudité de l'eau avec un peu de vin.* CORRIGER *l'acrimonie de la bile.* CORRIGER *les humeurs peccantes.* (Acad.)

— Mar. *Corriger la route d'un bâtiment en pleine mer*, rectifier par certaines observations les erreurs provenant de la dérive ou de la variation de la boussole.

= **Se corriger,** v. pron. Se défaire de quelque défaut : *Il n'a pu* SE CORRIGER *encore de sa mauvaise humeur.*

— Fig. Être corrigé : *Les vices de l'esprit peuvent* SE CORRIGER. (Volt.)

— Part. Être tempéré, en parlant des aliments, des remèdes, etc. : *L'acidité du citron* SE CORRIGE *par le sucre.* (Acad.)

— Absol. *Se corriger*, en parlant des personnes, se défaire de quelque défaut ou plutôt de tous ses défauts : *Ce jeune homme commence à* SE CORRIGER. (Acad.) *Je ne crois pas qu'il parvienne jamais à* SE CORRIGER.

Syn. Corriger, reprendre, réprimander. *Corriger*, c'est montrer comment on fait mieux, c'est rectifier. *Reprendre*, c'est montrer la faute, c'est avertir. *Réprimander*, c'est faire un acte d'autorité en désapprouvant, c'est punir. — Dans un sens particulier on *corrige quelqu'un* en lui infligeant un châtiment; on *le reprend* en lui faisant des observations sur une erreur, une faute; on *le réprimande* en lui adressant des reproches sévères.

CORRIGIBLE, adj. des 2 g. (*corriger.*) Pron. *ko-ri-jibl.* — Qui peut être corrigé; se dit principalement en parlant des personnes : *Cet homme n'est pas* CORRIGIBLE. (Acad.) Il ne s'emploie guère qu'avec la négative.

CORRIPIANT, ANTE, adj. (*corripiens, entis*, qui saisit; lat.) Méd. Qui saisit tout à coup : *Douleurs* CORRIPIANTES.

CORROBORANT, part. prés. du v. Corroborer.

CORROBORANT, ANTE, adj. (*corroborans, antis*, qui corrobore, qui fortifie; lat.) Pron. *kor-ro-bo-ran, rantt.* — Méd. Qui fortifie, qui donne du ton : *Aliments, remèdes* CORROBORANTS.

— N. m. *Le vin est un* CORROBORANT.

CORROBORATIF, IVE, adj. (*corroborer.*) Méd. Qui fortifie, qui donne du ton.

— N. m. Il se dit des mots redondants, des phrases pléonastiques qui ajoutent quelque force à l'expression.

CORROBORATION, n. f. (*corroborer.*) Pron. *kor-ro-bo-ra-cion.* — Méd. Action de corroborer.

— État de ce qui est corroboré.

CORROBORER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*corroborare*, fortifier; lat.) — Méd. Fortifier, donner du ton aux organes; se dit des remèdes et des aliments : *Le vin* CORROBORE *l'estomac.* (Acad.)

— Absol. : *Le vin sert à* CORROBORER.

— Fig. et mor. : *Ces faits peuvent servir à* CORROBORER *mon système.* CORROBORER *des preuves.* (Acad.) *Depuis la veille elle s'attachait à Charles par tous les liens de bonheur qui unissent les âmes; désormais la souffrance allait donc les* CORROBORER. (H. de Balz.)

CORRODANT, part. prés. du v. Corroder.

CORRODANT, ANTE, adj. (*corrodens, entis*, qui ronge, qui corrode; lat.) Pron. *kor-ro-dan, dantt.* — Didact. Qui ronge, qui corrode les parties solides, qui a la propriété de ronger, de corroder.

— N. m. Toute substance capable de ronger, de consumer les parties avec lesquelles on la met en contact : *L'eau-forte est un* CORRODANT.

CORRODÉ, ÉE, part. pass. du v. Corroder.

CORRODER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*corrodere*; lat., m. sign.) Pron. *kor-ro-dé.* — Ronger, consumer; se dit des humeurs malignes et des substances qui, par une certaine acrimonie ou par une qualité caustique, rongent, brûlent quelque partie du corps vivant ou de quelque autre corps solide : *Le poison lui* A CORRODÉ *les intestins. Une humeur maligne* A CORRODÉ *la partie. La rouille* CORRODE *le fer. Cette eau-forte, ce dissolvant n'a fait que* CORRODER *légèrement la surface du métal.* (Acad.)

— Fig. et moral. : *La camaraderie* CORRODE *les plus belles âmes.* (H. de Balz.)

CORROI, n. m. (*corium*, cuir; lat.) Pron. *ko-roa.*

— Techn. La façon que le corroyeur donne au cuir.

— Étendoir sur lequel l'apprêteur déplisse et étend les étoffes.

— Sorte de chape en terre glaise ou en béton dont on revêt les parois d'un bassin, d'une fontaine pour empêcher l'infiltration des eaux : *Faire un* CORROI.

CORROIRIE, n. f. (*corroi.*) Techn. Atelier de corroyeur.

— Art du corroyeur.

CORROMPRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*corrumpere*; lat., m. sign.) Pron. *ko-ronpr.* — (*Je corromps, tu corromps, il corrompt, nous corrompons, vous corrompez, ils corrompent; je corrompais, nous corrompions; je corrompis, nous corrompîmes; je corromprai, nous corromprons; je corromprais, nous corromprions; corromps, corrompons, corrompez; que je corrompe, que nous corrompions; que je corrompisse, que nous corrompissions; corrompant; corrompu, ue.*) Altérer, gâter, causer la décomposition : *Le grand chaud* CORROMPT *la viande.* (Acad.)

— Altérer, vicier, empester : *La fièvre* CORROMPT *la masse du sang,* CORROMPT *les humeurs.*

Le mal *corrompt* le sang, infecte les humeurs. (Del.)

Ces miasmes AVAIENT CORROMPU *l'air.*

— *Corrompre une fille, une femme*, la séduire, la débaucher.

— Part. En parlant du langage, du style, du goût

— Engager quelqu'un par des dons ou de quelque autre façon à commettre une action contraire à son devoir, à sa conscience : *On* CORROMPT *les témoins.* (Acad.) *On* A CORROMPU *le grand juge; il* CORROMPT *l'autre, et je perds mon procès.* (Beaum.)

— En parlant des choses, les altérer, en changer, en modifier la forme, la nature, l'état. Ce sens a vieilli.

— Part. Se dit d'un texte, d'un passage qu'on altère : *Plusieurs fois des scribes ignorants* ONT CORROMPU *des textes précieux.*

— *Corrompre le sens d'un passage, d'un texte*, leur donner une interprétation forcée.

— Fig. et moral. Troubler, diminuer quelque sentiment agréable : *La crainte* CORROMPT *le plaisir.* (Acad.)

Adieu donc. Fi du plaisir,
Que la crainte peut *corrompre*. (La Font.)

— Techn. Plier, rompre à force de plier : CORROMPRE *un métal.*

— *Corrompre la cire*, lui ôter sa ductilité.

= **Se corrompre,** v. pr. : *La viande* SE CORROMPT *quand on la garde trop.* (Ac.)

— Fig. et moral. : *Ses mœurs* SE CORROMPENT. *Le peuple français est le seul qui peut perdre ses mœurs sans* SE CORROMPRE. (Duclos.)

— En parlant du style, du langage, du goût : *Le goût* SE CORROMPT *avec les mœurs.* (Acad.)

Syn. Corrompre, dépraver, pervertir. *Corrompre*, c'est vicier, détruire la substance même; *dépraver*, c'est fausser, détruire la manière d'être; *pervertir*, c'est troubler profondément l'ordre naturel, c'est détruire l'effet. On *corrompt* ce qui est bon, sain, pur; on *déprave* ce qui est droit, réglé, parfait; on *pervertit* un bon naturel.

CORROMPU, UE, part. pass. du v. Corrompre; s'emploie adj. : *Viande* CORROMPUE. *Chair* CORROMPUE.

— Fig. et mor. *Des mœurs* CORROMPUES. *L'armée,* CORROMPUE, *avilie, se dissolvait dans la licence des camps.* (Aug. Thierry.)

Tout est si *corrompu* dans le siècle où nous sommes ! (Lebr.)

— Part. Se dit du style, du langage, du goût : *L'italien, l'espagnol et le français sont du latin* CORROMPU. (Acad.)

CORROSIF, IVE, adj. (*corrosum*, sup. de *corrodere*, ronger; lat.) Pron. *kor-ro-sif, siv.* — Qui corrode, qui ronge et altère les corps avec lesquels il est en contact : *Sublimé* CORROSIF. *L'arsenic est* CORROSIF. *Substance* CORROSIVE. *Humeur* CORROSIVE. *L'âme corrompue agit sur le corps comme une liqueur* CORROSIVE *qui détruit le vase où elle se trouve contenue.* (Jussieu.)

— N. m. *Se servir d'un* CORROSIF. *Le nitrate d'argent est un puissant* CORROSIF. *Le chirurgien a mis un* CORROSIF *sur la chair morte. Employer les* CORROSIFS.

CORROSION, n. f. (*corrosio*; lat., m. sign.) Pron. *kor-ro-sion.* — Effet produit par ce qui est corrosif : *La* CORROSION *de l'estomac est un indice de poison.* (Acad.)

CORROYAGE, n. m. (*corroyer.*) Techn. Art, profession du corroyeur.

CORROYANT, part. prés. du v. Corroyer : *On se procure des aciers de qualité supérieure en cémentant les aciers corroyés et en les* CORROYANT *de nouveau.* (Francœur.)

CORROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Corroyer; s'emploie adj. : *Des cuirs* CORROYÉS. *Peau* CORROYÉE.

CORROYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*corium*, cuir; lat.) Pron. *ko-roa-ié.* — Parer, repasser, manier, ratisser, adoucir des cuirs, leur donner le dernier apprêt : CORROYER *des peaux de vache.* CORROYER *des cuirs.*

— Battre et pétrir de la terre glaise pour en faire un massif qui retienne l'eau : CORROYER *de la terre glaise.*

— *Corroyer un bassin de fontaine, un canal*, etc., y mettre un massif de terre glaise corroyée pour retenir l'eau.

— *Corroyer du mortier*, mêler ensemble de la chaux et du sable pour en faire du mortier.

— *Corroyer du fer*, le battre à chaud prêt à fondre; réunir, souder plusieurs morceaux de fer ensemble, de manière qu'ils n'en forment plus qu'un seul.

— *Corroyer du bois*, en ôter la superficie grossière.

CORROYEUR, n. m. (*corroyer.*) Pron. *ko-roa-ieur.* — Techn. Artisan dont le métier est de corroyer les cuirs :

.... Et l'animal de somme
Passe du jardinier aux mains du *corroyeur*. (La Font.)

CORRUGATEUR, n. m. (*corrugare*, rider; lat.) Pron. *kor-ru-ga-teur.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui plisse la peau de la base du nez.

— Adj. *Le muscle* CORRUGATEUR.

CORRUGATION, n. f. Pron. *kor-ru-ga-cion.* — Didact. Froncement, plissement.

CORRUPTEUR, TRICE, n. (*corruptor, oris*; lat., m. sign.) Pron. *ko-rup-teur, triss.* — Celui, celle qui corrompt les mœurs, l'esprit, le langage, le goût, etc. : *Elle fut séduite par un vil* CORRUPTEUR. *Cette femme est une dangereuse* CORRUPTRICE *de la jeunesse. Ces écrivains furent les premiers* CORRUPTEURS *du langage, du goût.* (Acad.)

Périsse l'homme vil ! périssent les flatteurs,
Des rois, du peuple infâmes *corrupteurs* ! (A. Chén.)

— Celui qui détourne quelqu'un de son devoir par des dons, etc. : *Les* CORRUPTEURS *des témoins sont encore plus coupables que les faux témoins mêmes.* (Acad.)

— Adj. : *Un gouvernement* CORRUPTEUR *doit conduire une nation au despotisme ou à la liberté* (J.-J.R.) *Des doctrines impies et* CORRUPTRICES. (Portalis.) *Une politique* CORRUPTRICE *a pu faire un moment fléchir le caractère national; après un peu de temps, il s'est vengé en se relevant.* (Ch. Rémusat.)

— *Un langage* CORRUPTEUR. *Des faveurs* CORRUPTRICES. *Ce serait une chose curieuse qu'un livre qui indiquerait toutes les idées* CORRUPTRICES *de l'esprit humain.* (Chamf.) *L'instrument le plus énergique du désordre est une littérature corrompue et* CORRUPTRICE. (Cous.)

CORRUPTIBILITÉ, n. f. (*corruptible.*) Pron. *ko-rup-ti-bi-li-té.* — Didact. Qualité par laquelle un corps physique est sujet à la corruption : *La* CORRUPTIBILITÉ *est attachée à tous les corps.* (Acad.)

CORRUPTIBLE, adj. des 2 g. (*corruptibilis*; lat., m. sign.) Pron. *ko-rup-tibl.* — Sujet à la corruption : *Il n'y a rien sous le ciel qui ne soit* CORRUPTIBLE. *Les*

corps les plus humides sont les plus CORRUPTIBLES (Acad.)

— Fig. Qui peut se laisser corrompre pour faire quelque chose contre son devoir : *C'est un homme qui n'est* CORRUPTIBLE *ni par or ni par argent. C'est un juge très-*CORRUPTIBLE.

— Il est plus d'usage avec la négative.

CORRUPTION, n. f. (*corruptio* ; lat., m. sign.) Pron. *ko-rup-cion.* — Altération dans les qualités principales, dans la substance d'une chose; et la putréfaction, la pourriture qui en résulte : *La* CORRUPTION *de la viande. La* CORRUPTION *de l'air. La* CORRUPTION *du sang, des humeurs. Il y a des terres où les corps se conservent longtemps sans* CORRUPTION. *Quelques philosophes ont prétendu que la* CORRUPTION *d'une chose était la génération d'une autre.* (Buff.) *On a cru longtemps que les vers s'engendraient de la* CORRUPTION.

— Fig. : *Ce qu'il y a de pire est la* CORRUPTION *de ce qu'il y a de meilleur.* (Cous.)

— Toute dépravation dans les mœurs : *La* CORRUPTION *du siècle. La* CORRUPTION *de la jeunesse. Il y avait en lui un fond de* CORRUPTION. (Acad.) *Rarement la* CORRUPTION *commence par le peuple.* (Montesq.) *La* CORRUPTION *des méchants déterminés est souvent moins funeste à la société que les irrégularités d'une vertu qui plie et se dément.* (Desmahis.)

— T. de dogm. : *La* CORRUPTION *du cœur de l'homme. Le monde n'est que* CORRUPTION. *La* CORRUPTION *profonde de notre nature.* (Boss.)

— Moyens qu'on emploie pour gagner quelqu'un, et le déterminer à agir contre son devoir et la justice : *Les brigues et la* CORRUPTION *pouvaient tout à Rome.* (Boss.) *Employer la* CORRUPTION *pour obtenir des suffrages. Comme les menaces n'intimidaient pas les témoins, il eut recours à la* CORRUPTION. *Moyens de* CORRUPTION. (Acad.) *Je suis poursuivi criminellement sur une dénonciation que M. Goezman a faite contre moi en* CORRUPTION *de juge.* (Beaum.)

— *Ce juge est accusé de corruption*, est accusé d'avoir été corrompu.

— Changements vicieux qui se trouvent dans un texte, dans quelque passage d'un livre : *Il y a* CORRUPTION *dans ce texte-là.* (Acad.)

— Altération du langage, du goût : *Ces innovations bizarres amenèrent la* CORRUPTION *du langage, la* CORRUPTION *du goût.* (Acad.)

— *Ce mot se dit, par corruption, pour tel autre, il est formé de tel autre par corruption*, il n'en est qu'une altération.

Syn. CORRUPTION, DÉPRAVATION. Moralement la *corruption* est la complète altération de tous les principes, produite par l'agitation des passions mauvaises; la *dépravation* est une perturbation dans les idées et les sentiments qui se manifeste par des dérèglements excessifs.

CORS, n. m. pl. (*cornu*, corne; lat.) Pron. *kor.* — Vén. Cornes qui sortent des perches du cerf : *Cerf de dix* CORS ; plus ordin. *Cerf dix* CORS. || V. COR.

CORSAGE, n. m. (*corps.*) Pron. *kor-çaj.* — La taille du corps humain depuis les épaules jusqu'aux hanches; ne se dit guère qu'en parlant des femmes : *Beau* CORSAGE. *Joli, gentil* CORSAGE. *Le* CORSAGE *délié.*

Un fourbe assez haut de *corsage.* (La F.)

— Il se dit du cerf et du cheval : *Ce cheval a un beau* CORSAGE.

— Par extens. La partie de certains vêtements de femme qui embrasse la taille : *Le* CORSAGE *d'une robe. Une robe très-serrée du* CORSAGE *faisait ressortir l'élégance de sa tournure.* (Mérim.)

— Dr. féod. *Gens de corsage*, ceux qui étaient sujets à la mainmorte personnelle.

CORSAIRE, n. m. (*cursus*, course; lat.) Pron. *kor-cèr.* — Bâtiment armé en course par des particuliers avec l'autorisation du gouvernement : CORSAIRE *de Saint-Malo. Il fut attaqué par un* CORSAIRE.

— Celui qui commande ce bâtiment.

— Pirate : *Les* CORSAIRES *d'Alger, de Maroc. Il fut pris par les* CORSAIRES. *Tomber entre les mains des* CORSAIRES.

Un autre, mal pourvu des armes nécessaires,
Fut enlevé par des *corsaires.* (La F.)

Les CORSAIRES *arborèrent l'étendard de Barbarie.* (Regn.) *Le* CORSAIRE *veut me couler à fond.* (Volt.)

— Fig. et fam. Celui que sa cupidité pousse à des actions iniques : *Cet homme est un vrai* CORSAIRE.

Endurcis-toi le cœur, sois arabe, *corsaire.* (Boil.)

— Prov. *A corsaire corsaire et demi*, un fripon a souvent affaire à plus fripon que lui.

— *Corsaires contre corsaires ne font pas leurs affaires*, un fripon ne peut rien gagner à s'attaquer à quelque autre fripon.

— Adj. *Capitaine corsaire*, officier qui commande un bâtiment armé en course.

— Zool. n. m. Vulg. l'Épervier.

CORSECQUE, n. f. Pron. *kor-cèk.* — Anc. Arme à lame fourchue, qui ressemblait à la pertuisane : *La* CORSECQUE *est originaire de la Corse.*

CORSELET, n. m. (*corset*, dim.) Pron. *korss-lè.* — Corps de cuirasse léger que portaient les piquiers.

Après ces mots elle sauta du lit
Son *corselet* et son haubert vêtit. (Volt.)

— Hist. nat. La partie du corps des insectes qui est entre la tête et le ventre et qui correspond au thorax des vertébrés : *Le* CORSELET *d'un hanneton, d'une guêpe. Le* CORSELET *porte toujours la première paire de pattes. Les gosiers des insectes ne sont pas résonnants comme ceux des oiseaux, mais leurs* CORSELETS *le sont; et leurs ailes, ainsi que des archets, frappent l'air et en tirent des murmures agréables.* (Bernardin de St-Pierre.) || On dit quelquefois, dans un sens analogue, *Le* CORSELET *d'une écrevisse, d'une langouste*, etc.

— Par ext. Corset, corsage : *Au delà de la Reuss, la cuirasse de velours noir des Suissesses devient un* CORSELET *de damas à fleurs, au beau milieu duquel elles cousent un large galon d'or.* (V. Hugo.) *Cet élégant* CORSELET *en velours bleu de ciel modelait finement les formes de la jeune fille.* (H. de Balz.)

CORSERON, n. m. Pron. *korss-ron.* — Pêch. Petit morceau de liége qui fait partie d'une ligne.

CORSET, n. m. (*corps.*) Pron. *kor-cè.* — Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la taille, et se met ordinairement sur la chemise : *Mettre un* CORSET. *Serrer, lacer un* CORSET. CORSET *de toile.* CORSET *de soie. Comment ferai-je? j'ai coupé tous les lacets de mon* CORSET *avec votre poignard.* (Mérimée.)

Elle fait sur son flanc qui ploie
Craquer son *corset* de satin. (A. de Musset.)

— Le corps d'une cotte de villageoise : CORSET *de taffetas.* CORSET *à fleurs. Elle portait ce* CORSET *en pointe par devant et carré par derrière que les peintres italiens ont presque tous donné à leurs saintes et à leurs madones.* (H. de Balz.)

— Chir. Bandages qui embrassent la plus grande partie du tronc.

CORTÉGE, n. m. (*corteggio* ; ital.,) m. sign. Pron. *kor-tèj.* — Suite de personnes qui en accompagnent une autre avec cérémonie, en signe d'honneur, de considération : *Grand* CORTÉGE. CORTÉGE *nombreux.* CORTÉGE *de carrosses, de voitures. Cet ambassadeur avait un très-beau* CORTÉGE. *Grossir le* CORTÉGE. *Faire* CORTÉGE. *Aller en* CORTÉGE. *Inviter au* CORTÉGE. *Couper le* CORTÉGE. *Le* CORTÉGE *se met en marche.* (Acad.) *Les prôneurs sont nécessaires au mérite comme le* CORTÉGE *à la puissance.* (Suard.)

— Par extens. et par exagér. Foule, suite nombreuse de personnes qui en accompagnent, en suivent une autre : *Il arriva suivi d'un* CORTÉGE *d'enfants.* (Acad.) Ce sens est familier.

— Fig. et poét. Se dit des choses : *Les infirmités sont le* CORTÉGE *de la vieillesse. Les inquiétudes sont le* CORTÉGE *de la puissance.* (Acad.)

CORTELIN, n. m. Pron. *kortt-lain.* — Hist. Nom de certains bas officiers de la cour de Constantinople.

CORTÈS, n. f. pl. (*cortes*, cours; esp.) Pron. *kor-tèss.* — Assemblée des États en Espagne et en Portugal : *Membre des* CORTÈS *espagnoles, des* CORTÈS *portugaises. Les* CORTÈS *furent convoquées. L'acte de renonciation a été passé en pleines* CORTÈS. (St-Simon.)

CORTICAIRE, n. f. (*cortex, icis*, écorce; lat.) Zool. Genre d'insectes coléoptères.

CORTICAL, ALE, adj. (*cortex, icis*, écorce; lat.) Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'écorce : *Bouton* CORTICAL. *Couches* CORTICALES. *Les plantes cryptogames manquent de pores* CORTICAUX. (Cuv.)

— Anat. *Substance corticale*, la substance qui forme la partie extérieure du cerveau. || Se dit aussi de la partie extérieure des reins.

CORTICIFORME, adj. des 2 g. (*cortex icis*, écorce; *forma*, figure; lat.) Bot. Qui a l'apparence d'une écorce.

CORTICINE, n. f. (*cortex, icis*, écorce ; lat.) Substance qu'on trouve dans les écorces.

CORTINAIRE, n. f. Pron. *kor-ti-nèr.* — Hist. Huissier de la cour à Constantinople. *Comte des cortinaires*, le chef des huissiers. || Bot. Genre de champignons.

CORTINE, n. f. Pron. *kor-tinn.* — Ant. rom. Sorte de vase de forme ronde. Il se dit particulièrement des vases consacrés aux dieux et surtout de ceux qui étaient offerts à Apollon.

— Par extens. Trépied d'Apollon qui était surmonté d'un vase semblable à la cortine : *Les quindécemvirs étaient préposés à la garde de la* CORTINE *d'Apollon.*

— Bot. Frange bordant le chapeau de quelques champignons.

CORTIQUEUX, EUSE, adj. (*cortex, icis*, écorce; lat.) Pron. *kor-ti-keu, keuz.* — Bot. Qui a une écorce épaisse.

CORUSCANT, ANTE, adj. (χόρυς, casque; gr.) Pron. *ko-russ-kan, kantt.* — Scintillant, brillant, éclatant. || Vieux.

CORUSCATION, n. f. (*coruscatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ko-russ-ka-cion.* — Phys. Éclat de lumière : *La* CORUSCATION *d'un météore.*

— Manifestation du phénomène appelé éclair pendant la coupellation.

CORVÉABLE, adj. des 2 g. (*corvée.*) Pron. *kor-vé-abl.* — Anc. Législ. Qui était soumis à la corvée, qui devait supporter la corvée, les corvées : *Selon d'anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé* CORVÉABLE *et taillable à merci.* (Acad.)

— Subst. *Un* CORVÉABLE, *des* CORVÉABLES. *On commanda les* CORVÉABLES.

CORVÉE, n. f. (*corvatæ* ou *curvatæ* ; m. sign. lat., barb. du rad. lat.) *curvus*, courbe, recourbé ; le corvéable étant obligé de courber son corps pour se livrer aux travaux de la terre auxquels il était soumis.) Pron. *kor-vé.* — Anc. législ. Travail et service gratuit que le paysan, le serf ou le tenancier était tenu d'accomplir envers son seigneur et qui consistait surtout dans la culture de la terre. Il se faisait soit en journée de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs et de harnais : CORVÉE *ordinaire. Grande* CORVÉE. *Il devait tant de* CORVÉES *au seigneur. Servir en* CORVÉE. *Exiger des* CORVÉES *extraordinaires. Faire travailler à* CORVÉES, *à la* CORVÉE. (Acad.) *Les* CORVÉES *furent abolies dans la fameuse nuit du 4 août 1789. L'ancienne* CORVÉE *a été remplacée par la taxe des barrières.* (Thiers.)

— *Corvées personnelles*, celles auxquelles étaient soumis les habitants d'un lieu par le fait même de leur habitation dans ce lieu.

— *Corvées à merci*, celles qui n'étaient dues qu'autant qu'il plaisait au seigneur de les exiger.

— T. milit. Se dit des divers travaux que doivent faire à tour de rôle les soldats d'une compagnie : *On a commandé tant d'hommes de* CORVÉE. CORVÉE *pour aller chercher les vivres, le bois*, etc. *Être appointé de de* CORVÉE, *par punition.* (Acad.) *Le sergent anglais distribue le service et les* CORVÉES. (Foy.)

— Fig. Tout travail de corps ou d'esprit qu'on exécute volontairement ou par contrainte, mais à regret, avec peine et sans profit : *Ce que je fais est un travail ingrat, c'est une* CORVÉE, *une vraie* CORVÉE, *une pure* CORVÉE. *Ce n'est qu'une* CORVÉE *pour moi. Je me serais bien passé de cette* CORVÉE. *Épargnez moi cette rude* CORVÉE. (Acad.) *Je vais donc faire cette petite* CORVÉE. (Mme de Sév.)

CORVÉIEUR, n. m. (*corvée.*) Pron. *kor-vé-ieur.* — Celui qui travaille à la corvée.

CORVETTE, n. f. (*corbita*, petit navire; lat.) Pron. *kor-vètt.* — Petit bâtiment de guerre entre le brik et la frégate : *Une* CORVETTE *montée de vingt-six canons ou caronades. On envoya plusieurs* CORVETTES *pour découvrir la flotte ennemie. Équiper une* CORVETTE. *Capitaine de* CORVETTE. (Acad.)

CORVIDÉ, ÉE, adj. (*corvus*, corbeau ; lat.) Zool. Qui ressemble au corbeau.

= **Corvidés**, n. m. pl. Famille d'oiseaux.

CORYBANTE, n. m. (χορύβας, αντος, m. sign. ; de χορύπτειν, secouer la tête ; gr.) Pron. *ko-ri-bantt.* — Mythol. ant. Nom des prêtres de Cybèle qui célébraient le culte de cette déesse avec des danses sauvages et une musique bruyante de flûtes et de tambours, entremêlée de cris et de transports frénétiques : *C'était surtout en Phrygie, sur les hauteurs du mont Bérécynthe, qu'avaient lieu les cérémonies des* CORYBANTES *en l'honneur de la bonne Déesse.*

CORYBANTIASME, n. m. (*corybante.*) Pron. *ko-ri-ban-tiasm.* — Mythol. ant. Danse frénétique des Corybantes.

— Méd. Sorte de frénésie.

CORYBANTIQUE, adj. des 2 g. (*corybante.*) Pron. *ko-ri-ban-tik.* — Myth. ant. Qui a rapport aux corybantes, qui concerne les corybantes : *Les danses* CORYBANTIQUES.

= **Corybantiques**, n. m. pl. Fête que l'on célébrait dans la ville de Cnosse en Crète en l'honneur des corybantes.

CORYDALIDE, n. f. Bot. Genre de plantes voisines des fumeterres.

CORYDALINE, n. f. Chim. Alcali qui existe dans la racine de corydalide.

CORYDALIQUE, adj. des 2 g. (*corydaline.*) Chim. Se dit des sels à base de corydaline.

CORYMBE, n. m. (*corymbus*, grappe ; lat.) Pron. *ko-rainb.* — Assemblage de fleurs ou de fruits dont les pédoncules naissent de différents points de la tige et s'élèvent tous à peu près à la même hauteur : *Les fleurs du lierre, de la tanaisie, du sorbier sont disposées en* CORYMBE. *Fleurs en* CORYMBE. (Acad.)

CORYMBÉ, ÉE, adj. (*corymbe.*) Bot. Qui est disposé en forme de corymbe.

CORYMBEUSE, EUSE, adj. (*corymbe.*) Pron. *ko-rain-beu, beuz.* — Bot. Qui forme un corymbe.

CORYMBIFÈRE, adj. des 2 g. (*corymbus*, grappe ; *ferre*, porter ; lat.) Bot. Qui porte un corymbe, des corymbes.

= **Corymbifères,** n. m. pl. V. RADIÉES.

CORYMBIFLORE, adj. des 2 g. (*corymbus*, grappe ; *flos, oris*, fleur ; lat.) Bot. Qui a les fleurs disposées en corymbe.

CORYPHÉE, n. m. (κορυφαῖος; gr., m. sign.) Pron. *ko-ri-fé.* — Ant. gr. Le premier les personnages du chœur au théâtre.

— Celui qui dans nos opéras remplit le même office.

— Fig. Celui qui est le plus remarquable, le plus célèbre dans un genre quelconque : *Pétrarque était le* CORYPHÉE *des poëtes de son siècle. Épictète fut le* CORYPHÉE *des stoïciens de son temps. Il est le* CORYPHÉE *du parti.* (Acad.) *Zénon fut le* CORYPHÉE *des philosophes de l'antiquité. Le rossignol est le* CORYPHÉE *du printemps.* (Buffon.)

CORYZA, n. m. (κόρυζα ; gr., m. sign.) Pron. *ko-ri-za.* — Méd. Rhume de cerveau : *Le* CORYZA *est l'avant-coureur des rhumes de poitrine ou bronchites.* (Chomel.)

COSAQUES, n. m. pl. Pron. *ko-zak.* — Peuple de l'Ukraine formant dans les armées russes une remarquable cavalerie légère qui porte aussi ce nom : *Un* COSAQUE. *Les* COSAQUES *du Don. Des* COSAQUES *nous enveloppèrent. Les* COSAQUES *formaient plusieurs républiques, qu'on appelait des armées.* (Mérim.)

— Fig. Un homme méchant et dur.

— Adj. : *Nous fûmes surpris par des cavaliers* COSAQUES.

COSAQUE, n. f. Pron. *ko-zak.* — Sorte de danse imitée de la manière de danser des Cosaques : *Danser la* COSAQUE.

COSÉCANTE, n. f. (*cum*, avec ; *secans, antis*, qui coupe ; lat.) Pron. *ko-cé-kantt.* — Géom. La sécante du complément d'un angle.

COSEIGNEUR, n. m. (*cum*, avec ; lat., et *seigneur.*) Pron. *ko-cè-gnieur.* — *S* se prononce fortement. — Féod. Seigneur qui possédait une terre, un fief avec un autre seigneur.

COSEIGNEURIE, n. f. (*coseigneur.*) Féod. Seigneurie possédée en commun par plusieurs seigneurs.

COSINUS, n. m. (*cum*, avec ; *sinus* ; lat.) Pron. *ko-ci-nüss.* — Les deux *s* se prononcent fortement. — Géom. Le sinus du complément d'un angle.

COSMÉTIQUE, adj. des 2 g. (κοσμητικός; gr., m. sign.) Pron. *koss-mé-tik.* — Hyg. Se dit des substances qui servent à entretenir, à embellir la peau : *Les eaux de senteur, les fards, le lait virginal sont des préparations* COSMÉTIQUES. (Acad.)

— N. m. *Un bon* COSMÉTIQUE. *Certains* COSMÉTIQUES *nuisent à la santé. Le plus parfait des* COSMÉTIQUES *est l'eau pure d'une fontaine limpide.* (Mme de Genlis.) *Rentrée dans sa loge, elle est obligée d'enlever à grand renfort de* COSMÉTIQUE *son rouge ou son blanc.* (H. de Balzac.)

— N. f. Hyg. La partie de l'hygiène qui traite des cosmétiques, de leur usage : *Il a écrit sur la* COSMÉTIQUE.

COSMIMÉTRIE, n. f. (κόσμος, le monde ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *koss-mi-mé-tri.* ‖ V. COSMOMÉTRIE.

COSMIQUE, adj des 2 g. (κοσμικός, qui se rapporte au monde ; gr.) Pron. *koss-mik.* — Astron. Il se dit en parlant d'un astre par opposition à *Acronyque.* Qui a lieu lorsque le jour commence, lorsque le soleil se lève : *Lever, coucher* COSMIQUE *d'un astre.*

COSMOCRATE, n. m. (κόσμος, monde, univers ; κρατεῖν, commander ; gr.) Pron. *koss-mo-kratt.* — Néol. Partisan de la monarchie universelle.

— Celui qui aspire à la monarchie universelle.

COSMOSCRATIE, n. f. (*cosmocrate.*) Pron. *koss-mo-kra-cí.* — Néol. Monarchie universelle.

COSMOGÉNIE, n. f. (κόσμος, monde ; γένεος, naissance ; gr.) Pron. *kos-mo-gé-ní.* — Didact. Formation de l'univers.

COSMOGÉNIQUE, adj. des 2 g. (*cosmogénie.*) Didact. Qui a rapport à la cosmogénie.

COSMOGONIE, n. f. (κόσμος, monde ; γονεία, création ; gr.) Pron. *koss-mo-go-ní.* — Science ou système de la formation de l'univers : *La* COSMOGONIE *d'Hésiode. On ne sait si l'Égyptien Thot, qui vivait huit cents ans avant Sanchoniaton, écrivait des annales ou seulement une* COSMOGONIE. (Volt.)

Syn. Cosmogonie, cosmographie, cosmologie. — De ces trois sciences, la première, qui est toute conjecturale, enseigne la formation primitive, la création de l'univers ; la seconde, tout historique, décrit les rapports de ces mondes entre eux et montre les lois qui les régissent ; la dernière, purement expérimentale, est la philosophie des deux autres ; elle en examine les faits pour en déduire les lois générales qui gouvernent l'univers.

COSMOGONIQUE, adj. des 2 g. (*cosmogonie.*) Pron. *koss-mo-go-nik.* — Qui appartient, qui a rapport à la cosmogonie : *Les premières histoires, comme l'esprit des premières sociétés, furent* COSMOGONIQUES, *religieuses et poétiques.* (Barante.) *Les progrès de la géologie ont rectifié le système* COSMOGONIQUE *de Buffon.*

COSMOGRAPHE, n. m. (κόσμος, monde ; γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *koss-mo-graf.* — Celui qui connaît la cosmographie, qui s'en occupe : *C'est un savant* COSMOGRAPHE.

COSMOGRAPHIE, n. f. (*cosmographe.*) Pron. *koss-mo-gra-fí.* — Description du monde physique : *Il sait bien la* COSMOGRAPHIE. *Il a fait un traité de* COSMOGRAPHIE *qui est très-estimé.*

COSMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*cosmographie.*) Pron. *koss-mo-gra-fik.* — Qui appartient, qui a rapport à la cosmographie : *Description* COSMOGRAPHIQUE. *Table* COSMOGRAPHIQUE.

COSMOLOGIE, n. f. (κόσμος, monde ; λόγος, discours, traité ; gr.) Pron. *koss-mo-lo-gí.* — Science des lois générales qui régissent le monde physique : *Traité de* COSMOLOGIE.

COSMOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*cosmologie.*) Pron. *koss-mo-lo-jik.* — Qui appartient, qui a rapport à la cosmologie.

COSMOLOGISTE, n. m. (*cosmologie.*) Pron. *koss-mo-lo-jist.* — Didact. Celui qui s'occupe, qui traite de la cosmologie.

COSMOMÉTRIE, n. f. (κόσμος, monde ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *koss-mo-mé-trí.* — Science qui traite de la mesure du monde entier.

COSMONOMIE, n. f. (κόσμος, monde ; νόμος, loi ; gr.) Did. Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE, adj. des 2 g. (*cosmonomie.*) Qui se rapporte à la cosmonomie.

COSMOPOLITAIN, AINE, adj. et n. (*cosmopolite.*) Pron. *koss-mo-po-li-tain, tènn.* — Néol. Qui appartient au cosmopolitisme.

— Substantiv. Citoyen de l'univers.

COSMOPOLITE, n. des 2 g. (κόσμος, monde ; πολίτης, citoyen ; gr.) Pron. *koss-mo-po-litt.* — Propr. Citoyen du monde, de l'univers ; celui pour lequel il n'est pas de patrie particulière, qui ne reconnaît entre les peuples ni bornes ni limites, et qui embrasse tous les hommes dans la même affection, le même amour de l'humanité : *Un* COSMOPOLITE *ou un citoyen de tous les pays est toujours un mauvais citoyen, ou au moins n'en saurait être un bon.* (J. J. R.) *Xénophon juge les hommes avec l'impartialité d'un* COSMOPOLITE. (Mérimée.)

— Fam. Il se dit d'une personne qui parcourt tous les pays sans avoir de demeure fixe, ou qui se prête aisément aux coutumes, aux mœurs des pays dans lesquels il se trouve : *C'est un vrai* COSMOPOLITE.

— Par extens. Personne qui voyage beaucoup.

— Adj. des 2 g. *Un philosophe* COSMOPOLITE.

— Fig. Il se dit des choses : *Souvent le génie de la France a paru* COSMOPOLITE *parce qu'il était vrai.* (Villem.) *La jurisprudence se partage en droit privé et en droit public, qui se subdivise en droit national, droit international et droit* COSMOPOLITE. (Lerminier.)

— Fam. *Cet homme est vraiment* COSMOPOLITE. *Cette existence* COSMOPOLITE *a beaucoup de charmes pour lui.* (Acad.)

COSMOPOLITISME, n. m. (*cosmopolite.*) Pron. *koss-mo-po-li-tism.* — Système, idées du cosmopolite : *Les chefs de cette école attiraient autour d'eux la jeunesse par la beauté de leur parole et le* COSMOPOLITISME *même de leur système.* (Mignet.)

— Goût qui tient de ceux des différentes nations.

— *Cosmopolitisme littéraire*, goût, connaissance de toutes les littératures.

COSMORAMA, n. m. (κόσμος, monde ; ὅραμα, spectacle ; gr.) Pron. *koss-mo-ra-ma.* — Tableau du monde.

— Espèce d'optique où l'on voit ce tableau ou une suite de tableaux représentant les principales villes du monde.

COSMOSOPHE, n. des 2 g. Qui se livre à la cosmosophie.

COSMOSOPHIE, n. f. (κόσμος, monde ; σοφία, science ; gr.) Didact. Étude mystique de l'univers.

COSMOSOPHIQUE, adj. des 2 g. (*cosmosophie.*) Didact. Qui concerne la cosmosophie.

COSSARD, n. m. Zool. Vulg. La Buse.

COSSAS, n. m. Pron. *ko-çâss.* — Comm. Mousseline unie des Indes.

COSSE, n. f. (*cossa* ; b. lat., m. sign.) Pron. *koss.* — Enveloppe de certains légumes, tels que pois, fèves, lentilles, vesces, etc. : COSSE *dure, tendre, ferme, longue.* COSSE *de pois. Des pois en* COSSE. *Des fèves en* COSSE.

— *Pois sans cosse*, pois dont la cosse tendre et molle peut facilement se manger ; on les nomme aussi *pois goulus.*

— Fruit de quelques arbustes : COSSE *de genêt.*

— Mar. Anneau de fer creusé en gouttière, autour duquel peut s'enrouler une corde.

— Techn. Première couche d'une ardoisière.

— *Parchemin en cosse*, peau de mouton telle qu'elle sort de la mégie et dont on a seulement détaché la laine.

COSSER, v. intr. ou n. 1re conj. En parl. des béliers, se heurter tête contre tête.

COSSIGNÉE, n. f. Pron. *koss-çi-gné.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Balsamiers.

COSSIQUE, adj. des 2 g. (*cosa*, chose ; ital.) Pron. *koss-cik.* — Algèbre. Ancienne expression qui désignait la racine d'une équation du second degré : *Racine* COSSIQUE. *Nombres* COSSIQUES.

COSSON, n. m. Agric. Espèce de charançon qui attaque les pois, les fèves, les blés : *Le* COSSON *s'est mis dans le blé de cette grange. Les pois sont pleins de* COSSONS.

— Nouveau sarment, bouton que pousse la vigne après qu'on l'a taillée.

COSSU, UE, adj. (*cosse.*) Agric. Qui a une large et forte cosse : *Des pois bien* COSSUS. *Des fèves bien* COSSUES.

— Fig. et pop. *En conter de cossues*, dire des choses sans vraisemblance : *Il nous en conte là de bien* COSSUES.

— Fig. et pop. Qui est à son aise, riche, opulent : *Homme* COSSU. *C'est une maison bien* COSSUE.

— *Mise cossue*, qui annonce une certaine aisance.

COSTAL, ALE, adj. (*costa*, côte ; lat.) Pron. *koss-tal.* — Anat. Qui appartient aux côtes : *Nerfs* COSTAUX. *Vertèbres* COSTALES. *Muscles* COSTAUX.

COSTALGIE, n. f. (*costa*, côte ; lat. ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *koss-tal-jí.* — Méd. Douleur, névralgie à la région des côtes.

COSTALGIQUE, adj. des 2 g. (*costalgie.*) Pron. *koss-tal-jik.* — Méd. Qui concerne la costalgie.

COSTÉ, ÉE, adj. (*costa*, côte ; lat.) Did. Qui est marqué de côtes.

COSTIÈRE, n. f. Constr. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. ‖ Bande sur un madrier.

— Côte, pente. ‖ V. CÔTIÈRE.

COSTO-ABDOMINAL, adj. et n. m. (*costa*, côte ; *abdomen, inis*, bas-ventre ; lat.) Pron. *koss-tô-ab-do-mi-nal.* — Anat. Un des muscles du bas-ventre.

COSTO-CLAVICULAIRE, adj. et n. des 2 g. (*costa*, et *clavicula*, petite clé ; lat.) Pron. *koss-tô-kla-vi-ku-lèr.* — Anat. Qui s'étend de la première côte à la clavicule.

COSTO-CORACOÏDIEN, adj. et n. m. (*costa*, et κόραξ, corbeau ; εἶδος, ressemblance, figure ; gr.) Pron. *koss-tô-ko-ra-ko-i-diain.* — Anat. Un des muscles de la poitrine.

COSTO-PUBIEN, adj. et n. m. (*costa*, et *pubes*, parties sexuelles ; lat.) Pron. *koss-tô-pu-biain.* — Anat. Un des muscles du bas-ventre.

COSTO-SCAPULAIRE, adj. et n. m. (*costa*, et *scapula*, épaule ; lat.) Anat. Un des muscles de la poitrine.

COSTO-STERNAL, ALE, adj. et n. m. (*costa*, côte ; lat. ; στέρνον, sternum ; gr.) Anat. Qui s'étend des côtes au sternum.

COSTO-THORACIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (*costa*, et *thorax, acis*, poitrine ; lat.) Anat. Qui se rapporte aux côtes et à la poitrine.

lat. ; τράχηλος, cou ; gr.) Anat. Un des muscles du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE, adj. des 2 g. et n. m. Anat. Qui appartient aux côtes et aux apophyses transverses.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE, adj. et n. m. Anat. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres.

COSTO-XYPHOÏDIEN, IENNE, adj. et n. m. Anat. Qui appartient aux côtes et à l'appendice xyphoïde.

COSTON ou **COTON**, n. m. Anc. Mar. Pièce de bois dont on se sert pour fortifier un mât.

COSTULE, n. f. (*côte*, anc. *coste*.) Anat. Petite côte.

COSTUME, n. m. (*consuetudo*, coutume; lat.) Pron. *koss-tum*. — Habillements, usages, mœurs, caractères distinctifs d'une nation, d'un pays, à telle ou telle époque; il se prend surtout en ce sens en parlant des historiens, des poëtes qui doivent dans leurs œuvres reproduire fidèlement les différents caractères des peuples et s'y conformer : *Les nombreux écrivains de l'histoire romaine n'ont pas toujours observé la fidélité au* costume *des temps qu'ils retraçaient. C'est la fidélité au* costume *qui fait le mérite des compositions de ce romancier, de ce poëte.* (Acad.)

— Peint. Usages relatifs aux édifices, aux meubles, aux armes et surtout à l'habillement chez les différents peuples et aux différentes époques : *Garder, observer, négliger le* costume. *Pécher contre le* costume. *L'école romaine a mieux observé le* costume *que l'école lombarde.* (Acad.)

— Manière de se vêtir : *Le* costume *romain. Le* costume *grec. Le* costume *français. Le* costume *des femmes de ce pays est assez pittoresque.* (Acad.) *Dans ce pays de sève et de beauté, la nature tend à rendre l'homme entreprenant; le* costume *rend la femme coquette.* (V. Hugo.)

— L'habillement lui-même, surtout en parlant des vêtements de théâtre, de bal, de mascarade : Costume *de bal.* Costume *de sénateur romain. Louer un* costume. Costume *de théâtre. La pièce est montée avec beaucoup de soin; les décorations et les* costumes *y sont d'une grande magnificence. Le sujet nécessite des* costumes *extravagants par leur excessive ampleur et leur forme disgracieuse.* (Vitet.)

— Part. Habillement spécial, uniforme que revêtent les dignitaires, les fonctionnaires comme signe de distinction dans certaines circonstances : *Le* costume *de pair de France, de député. Le* costume *de préfet, de maire, de juge*, etc. *Être en* costume. *Il était en grand* costume, *en petit* costume. *J'annonçai au général que je me rendrais sur la place d'où les conscrits devaient partir en* costume *de membre de l'Institut.* (Arago.)

— Fig. : *La langue allemande avait pris de fort bonne heure une allure et un* costume *qui la caractérisaient.* (Lerminier.)

COSTUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Costumer : *Vous êtes parfaitement* costumé.

COSTUMER, v. tr. ou act. 1^{er} conj. (*costume*.) Habiller selon le costume historique; il se dit surtout en peinture, où l'artiste doit viser à reproduire exactement dans ses personnages le costume du temps : *Ce peintre* a bien costumé *ce héros grec.*

— Revêtir d'un certain costume : *Elle* avait costumé *sa fille en bergère.* (Acad.)

= **Se costumer**, v. pr. Revêtir tel ou tel costume : Se costumer *en Turc, en Espagnol, en sauvage. Cet acteur se* costume *bien.*

COSTUMIER, ÈRE, n. (*costume*.) Pron. *koss-tu-mié-mièr*. — Celui, celle qui fait, qui vend ou qui loue des costumes de théâtre, de bal, etc. : *Louer un domino chez le* costumier.

— Celui qui a la garde des costumes dans un théâtre.

COTANGENTE, n. f. (*cum*, avec; lat., et *tangente*.) Pron. *ko-tan-jant*. — Géom. La tangente du complément d'un angle : *La* cotangente *de 30 degrés est la tangente de 60 degrés.*

COTE, n. f. (*quotus*, le combien; lat.) Pron. *kott*. — Prat. Marque alphabétique ou numérale qu'on emploie pour mettre en ordre les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. : *Ces pièces sont sous la* cote a, *sous la* cote b. *La* cote *trois. La* cote *quatre.*

— *Cote par chiffres, par lettres*, dossier renfermant des pièces relatives à un même objet et indiquées par une même cote.

— *Cote mal taillée*, composition, convention faite en gros sans qu'il y ait eu discussion sur les différents objets.

— Fin. Adjudication du taux des effets publics, ou change, etc.

— Ce que dans un impôt, une dépense solidaire chacun doit payer; quote-part : *Payer sa* cote. *Sa* cote *s'élève à tant.* Cote *personnelle.* Cote *mobilière. La quantité des* cotes *foncières s'est accrue d'environ deux cent mille dans les onze premières années de la restauration.* (Ch. Dupin.)

CÔTE, n. f. (*costa*; lat., m. sign., anc. *coste*.) Anat. Chacun des vingt-quatre os recourbés en forme d'arc, qui concourent à former les parois latérales de la poitrine : *Il a une* côte *froissée. Il s'est cassé une* côte. *Dieu forma Ève d'une* côte *d'Adam.* (Acad.)

— *Vraies côtes* ou *côtes sternales*, celles d'en haut, qui aboutissent au sternum. ‖ *Fausses côtes* ou *côtes flottantes*, celles d'en bas, qui n'aboutissent point au sternum.

— Fam. *On lui compterait les côtes*, se dit d'une personne ou d'un animal extrêmement maigre.

— Fig. et popul. *Mesurer les côtes à quelqu'un*, le battre à coups de bâton, de plat d'épée, de nerf de bœuf ou de toute autre chose qui plie en frappant.

— *Rompre les côtes à quelqu'un*, le battre à outrance.

— Vétér. Partie du corps du cheval bornée par l'épaule, les flancs, le dos et le ventre : Côte *plate.* Côte *arrondie. Les chevaux d'Espagne ont la* côte *ronde.* (Buff.) *La* côte *plate annonce en général un cheval de peu d'haleine; la* côte *ronde, au contraire, annonce une poitrine large et la faculté de supporter un exercice violent.* (Lecoq.) ‖ Il se dit aussi du bœuf et du taureau.

— Fig. *Serrer les côtes à quelqu'un*, le presser vivement pour l'obliger à faire quelque chose : *Il ne voulait pas payer, on lui* a *si bien* serré les côtes *qu'il s'est exécuté.*

— Fig. *Se tenir les côtes de rire*, rire démesurément.

— Fig. et fam. Race, lignée, extraction : *Nous sommes tous de la* côte *d'Adam. Ne les vaux-tu pas bien? ils* sont de la côte *d'Adam tout comme toi.* (H. de Balzac.)

— Fig. *Il s'imagine être de la côte de saint Louis*, se dit d'un homme qui se vante mal à propos d'une haute naissance : *Que voulez-vous donc dire avec votre gentilhomme? est-ce que nous sommes, nous autres, de la* côte *de saint Louis?* (Mol.)

— Par analog. Il se dit de quelques objets ayant dans leur forme une certaine ressemblance avec les côtes des animaux : Côte *de melon, de citrouille*, etc. *Pomme de reinette à* côtes. Côte *de luth.*

— Mar. *Les côtes d'un bâtiment, d'un navire*, les pièces qui sont jointes à la quille et qui montent jusqu'au plat-bord.

— Bot. *La côte d'une feuille*, la grosse nervure du milieu, qui est formée par le prolongement du pétiole : *Les insectes ont tellement rongé cette feuille qu'il n'en reste plus que la* côte. (Acad.)

— Arch. Saillie qui divise et orne la surface concave d'une voûte sphérique ou la surface convexe d'un dôme : Côtes *de coupole.* Côtes *de dôme.*

— Il se dit des listels qui séparent les cannelures d'une colonne.

— Tech. La partie excédante d'un battant de croisée qui porte le volet.

— Géogr. Penchant d'une colline, d'une montagne : *Belle* côte. Côte *fertile, agréable.* Côte *rude. Une* côte *bien roide.* Côte *de vignobles.* Côte *plantée de vignes, de bois. Les riches* côtes *du pays de Vaud.* (J. J. R.) *Le long de la* côte. *Sur la* côte. *Sur le haut de la* côte. *Au bas de la* côte.

— Rivage de la mer : Côte *basse, escarpée, sablonneuse. La* côte *ou les* côtes *de France, d'Angleterre*, etc. *La France a plus de cinq cents lieues de* côtes. *Les* côtes *de l'Océan, de la Méditerranée, de la Manche. Le vent le poussa, le jeta sur la* côte. *Ce bâtiment est échoué sur la* côte, *est à la* côte. *Les matelots crièrent* côte. *On alluma des feux le long des* côtes. *Les habitants des* côtes. *Toutes les* côtes *étaient en armes.* (Acad.)

— Par analog. Approches de la terre, jusqu'à une certaine distance au large : Côte *pleine d'écueils, pleine de bancs.* Côte *dangereuse. L'armée navale parut à la* côte, *sur la* côte, *sur nos* côtes. *Les pirates qui couraient nos* côtes. *Nettoyer les* côtes *des corsaires dont elles sont infestées.* (Acad.)

— *Faire côte*, faire naufrage sur le bord d'une terre : *Ce navire* a fait côte *avant de pouvoir virer de bord.* (Acad.)

— N. f. pl. Pays voisin de la mer : *La température est toujours moins excessive sur les* côtes *que dans l'intérieur des continents.*

= **Côte à côte**, locut. adv. À côté l'un de l'autre : *Ils allaient* côte à côte. *Ils marchaient* côte à côte.

Et le soir devant Dieu, notre père et notre hôte,
Sous le ciel étoilé nous dormions *côte à côte*. (V. Hugo.)

= **Côte à côte de**, loc. prép. À côté de : *Marcher* côte à côte *de quelqu'un.*

Côte à côte d'un pauvre on l'avait inhumé. (Scarron.)

= **A mi-côte**, loc. adv. Vers le milieu du penchant d'une côte : *Une maison bâtie* à mi-côte.

CÔTÉ, n. m. (*costa*, côté; lat.) Pron. *kô-té*. — (On écrivait autrefois *costé*, et on dit encore *accoster*, venir au côté de quelqu'un). La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche : Côté *droit,* côté *gauche*, etc.

Ma dague d'un sang noir à mon *côté* ruisselle,
Et ma hache est pendue à l'arçon de ma selle. (V. Hugo.)

— Fam. et impr. *Se tenir les côtés de rire*, rire démesurément, pour *se tenir les côtes*, expression familière qui est seule admise.

— Par extens. Toute la partie gauche ou droite de l'homme ou de l'animal : *Il était perclus de tout le* côté *gauche. Il boite des deux* côtés, etc. *Porter l'épée au* côté. *Ils arrivaient à cheval, pistolets aux arçons, couteau de chasse au* côté. (Châteaub.)

— Fam. *Être sur le côté*, être blessé ou malade au point de ne pouvoir se remuer que très-difficilement : *Le voilà* sur le côté *pour six mois.* (Acad.)

— Fig. Être mal dans ses affaires, perdre sa faveur, son crédit : *Ce négociant est* sur le côté. (Acad.)

— *Jeter, mettre quelqu'un sur le côté*, le renverser, le coucher par terre, mort ou dangereusement blessé.

— Fig. et fam. *Mettre, faire passer quelque chose du côté de l'épée*, mettre quelque profit, quelques fonds à couvert, en réserve; se dit d'ordinaire en mauvaise part : *Il abandonna ses biens à ses créanciers, mais il* mit quelque chose du côté de l'épée. (Acad.)

— Méd. *Point de côté*, vive douleur dans le côté.

— Par extens. La partie droite ou la partie gauche, ou les différentes parties d'une chose : *Les* côtés *d'une armoire, d'une commode*, etc. *Ces* côtés *du rivage étaient tout fleuris. L'océan environne de tous* côtés *les continents.* (Buff.)

= **À mon, ton, son côté; à mes, tes, ses côtés**; la première de ces expressions a seulement rapport à un nom de chose : *Un sabre pend toujours* à son côté; la seconde à un nom de personne : *Son fils est toujours* à ses côtés.

Chaque jour, à ma table, *à mes côtés* assis,
Je prétends vous traiter comme mon propre fils. (Rac.)
Depuis qu'*à mes côtés* rit cette tête folle,
Elle en chasse à la fois le sommeil et l'ennui. (A. de Muss.)

— Les constructions suivantes sont donc condamnables :

Le roi siége au banquet...,
La reine avec Louis se place *à son côté*. (Ancelot.)
Écoute. J'ai besoin, pour un résultat sombre,
De quelqu'un qui travaille *à mon côté* dans l'ombre
Et qui m'aide à bâtir un grand événement. (V. Hugo.)

— *Le côté de l'épître, le côté de l'Évangile*, le côté droit, le côté gauche de l'autel.

— *Les bas-côtés d'une église*, les nefs latérales, plus étroites et ordinairement moins élevées que la nef principale.

— *Le côté droit* ou *gauche d'un bâtiment* doit s'entendre par rapport au bâtiment lui-même, et non par rapport à celui qui regarde.

— *Le côté du roi, le côté de la reine* désignait autrefois le côté droit, le côté gauche du théâtre.

— Dans une assemblée délibérante, *le côté droit, le côté gauche*, le côté de la salle qui est à la droite, qui est à la gauche du président.

— Politiq. Parti, c'est en ce sens qu'on dit absol. *le côté droit, le côté gauche.*

— Par extens. *Le côté des ennemis, le bon côté, le mauvais côté.*

— *Mettre les rieurs de son côté*, tourner ses adversaires en ridicule.

— Ligne de parenté : *Le* côté *maternel. Le* côté *paternel.*

— *Être du côté gauche*, être bâtard.

— Géom. *Le côté d'une figure*, la ligne qui passe par son périmètre ou contour.

— Mar. *Les côtés d'un vaisseau*, les flancs d'un vaisseau à partir du plat-bord : *Le côté de tribord*, ou le côté droit; *le côté de bâbord*, ou le côté gauche.

— Mar. *Côté du vent*, le côté du navire, du vaisseau qui est exposé au vent.

— En parlant d'une chose ou d'un lieu par rapport à la chose ou au lieu qui se trouve dans une situation directement opposée : *Ce* côté *de la rivière est plus agréable que l'autre.* (Acad.)

... De quelque *côté* que vînt souffler le vent,
Il y tournait son aile et s'endormait content. (Andr.)

— Chacune des faces différentes que présente un objet : *On avait sculpté des emblèmes sur les quatre* côtés *du monument.*

— Il s'emploie spécialement dans ce sens en parl. des étoffes : *Le* côté *de l'envers. Le* côté *de l'endroit.*

— Fig. et mor. Il se dit en parl. des personnes et de choses abstraites : *Vous ne l'avez pas pris par son bon* côté. *Prenez cette discussion par le bon* côté.

Mais eût-on d'autre part cent bonnes qualités,

On regarde les gens par leurs méchants *côtés*. (Mol.)
... L'esprit humain tient à si peu de chose !
Un rien le fait tourner d'un et d'autre *côté*.
On veut fixer en vain cette mobilité. (Coll. d'Harl.)

— Endroit, partie quelconque d'une chose : *De ce* côté*-là, de ce* côté*-ci*, etc. *Attaquer la place du* côté *le plus faible.*

— Fig. *Le côté faible d'une chose*, ce qu'elle a de défectueux ; se prend surtout au sens abstrait.

— Fig. *Le côté faible d'une personne*, son défaut habituel, sa passion dominante, ou ce qu'elle sait le moins.

— Sens, direction : *Venez-vous de mon* côté *? De quel* côté *vient le vent ?*

— Prov. et fig. *Regarder, voir de quel côté vient le vent*, regarder dehors par amusement, sans aucun dessein.

— Fam. Observer le cours, la marche des choses, afin de régler sa conduite suivant ce qu'on a découvert ; il se prend ordinairement en mauvaise part.

— Fig. et fam. *Ne savoir plus de quel côté tourner*, c'est-à-dire que faire, que devenir, être à bout de ressources.

= **De tout côté,** De chaque côté ; il exprime un sens distributif.

= **De tous côtés,** De tous les côtés ; il exprime un sens collectif : *L'Océan environne* de tous côtés *les continents*. (Buffon.) *De tous* côtés *il m'arrivait des plaintes contre cet homme.* (Acad.)

Du sang de Jupiter issu de *tous côtés*. (Rac.)

= **Du côté de,** loc. prép. qui signifie relativement à, par rapport à, pour ce qui concerne : *Je te défie d'attendrir* du côté de *l'argent l'homme dont il est question*. (Mol.)

= **De mon côté,** loc. prép. En ce qui me concerne.

= **A côté de,** loc. prép. Auprès, à droite ou à gauche : A côté *de l'église*. À côté de *la place*. *Marcher* à côté *de quelqu'un*. *La nature semble avoir mis le dégoût* à côté de *l'excès*. (Buff.)

— Fig. et mor. *Mettre le trivial* à côté *du sublime*. À côté *de l'action puissante qui dans le treizième siècle fut exercée par plusieurs princes on voit se déployer la force populaire.* (Villem.)

— Fig. Il s'emploie comme terme de comparaison : *Pour la profondeur et la concision, on peut mettre cet écrivain* à côté *de Tacite*. (Acad.)

— Fig. *Passer à côté d'une difficulté, d'une question*, ne pas la résoudre, l'éluder.

— Fig. *Être à côté de la question*, ne pas bien saisir la question, s'en écarter.

= **A côté,** loc. adv. Près, à peu de distance : *Marcher* à côté. *Être* à côté. *Marcher un peu* à côté. *Il est plus facile à un grand d'être au-dessus d'un homme de lettres qu'*à côté. (Chamfort.)

— Fam. et fig. *Donner à côté*, s'éloigner du but ; se dit au propre et au figuré.

= **De côté,** loc. adv. De biais, de travers, obliquement : *Il marche* de côté, etc.

... Chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
Faisait un tour à gauche et mangeait *de côté*. (Boil.)

— Fig. *Regarder de côté*, regarder avec humeur, embarras, haine ou dédain.

— *Mettre, ranger une chose de côté*, la mettre à gauche ou à droite pour laisser libre l'espace qu'elle occupait.

— *Mettre une chose de côté*, la mettre en réserve ; la passer sous silence.

— Fig. *Mettre, laisser une chose, une personne de côté*, la laisser, l'abandonner pour un temps, ne plus s'en occuper, ne pas l'employer : *Peut-on laisser* de côté *un officier de ce mérite ?*

— *Mettre de côté*, faire des économies : *Il* met *tous les ans quelque chose* de côté. *Il* met *un millier d'écus* de côté.

— *Se mettre, se ranger de côté*, se tenir à l'écart par prudence ou dans un sentiment de respect.

— Man. *Porter un cheval de côté*, le faire marcher sur deux pistes, dont l'une est marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

= **De l'autre côté,** loc. adv. Dans la pièce, dans la chambre voisine.

COTÉ, ÉE, part. pass. du v. Coter : *Registre* coté. *La rente a été* cotée *au pair. Dans les plans les moindres dimensions des monuments sont* cotées *avec précision et rigueur*. (Vitet.)

— Fig. *En Angleterre chaque homme est* coté *strictement au taux de son traitement*. (Michelet.)

COTEAU, n. m. (*côte*.) Pron. *ko-tô*. — Penchant d'une colline : *Agréable, fertile* coteau. Coteau *planté de vignes.*

— Par extens. Une colline prise dans son étendue : *Les* coteaux *qui bordent la Saône. Des* coteaux *toujours verts. Le long du* coteau. *Sur le haut du* coteau. *Sur le* coteau. (Acad.)

... Sur l'herbe assis, au pied de ces *coteaux*
Où Polycrène épand ses libérales eaux. (Boil.)

= **Coteaux,** n. pl. Nom donné au XVII[e] siècle à trois grands seigneurs qui étaient divisés d'opinion sur l'estime qu'on devait faire des vins des coteaux de Reims ; c'est à ses seigneurs et à leurs partisans que Boileau fait allusion dans ces vers :

Certain hâbleur à la gueule affamée
Et qui s'est dit profès dans l'ordre des *coteaux*.

— On disait elliptiquement *Un coteaux*, pour un profès, un chevalier de l'ordre des *coteaux*, et non pas *un coteau*, comme le prétend le Dictionnaire national ; et il était admis à la cour de dire *Être coteaux* pour être gourmet en bons vins : *Qu'ils se contentent d'être gourmets ou* coteaux. (La Br.)

CÔTELÉ, ÉE, adj. (*côte*.) Pron. *kôtt-lé*. — Qui est disposé par côtes : *Fruit* côtelé.

— Par analog. : *Au-dessus de la pendule brillent les tailles* côtelées *d'une glace de Venise encadrée d'un ébène plein de figures en relief*. (H. de Balz.)

CÔTELETTE, n. f. (*côte*.) Pron. *kött-lètt*. — Côte de certains animaux, comme moutons, veaux, agneaux, porcs, etc. ; se dit d'une côte détachée de l'animal et à laquelle est adhérente une certaine quantité de chair : *Mettez-nous des* côtelettes *sur le gril.* Côtelette *de mouton.* Côtelette *de veau en papillotte. Cette* côtelette *est tendre, est dure. Manger des* côtelettes. *Une* côtelette *au naturel.*

COTELINE, n. f. (*côte*.) Comm. Sorte d'étoffe de fil et de coton.

COTEPALIS, n. m. Pron. *kott-pa-li*. — Comm. Étoffe légère tissue de soie et de poil de chèvre.

COTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cote*.) Pron. *ko-té*. — Marquer suivant l'ordre des lettres ou des chiffres, numéroter : Coter *des pièces. Les notaires ont* coté *et paraphé ces pièces.* Coter *un registre par première et dernière.*

— *Coter un registre, un article, un verset*, etc., marquer le numéro d'un chapitre, d'un article, d'un verset, etc. : Coter *à la marge*.

— Comm. Fixer le prix, le taux de quelque chose : Coter *une marchandise, le cours des effets publics, de la rente.* Coter *le change*, etc.

COTEREAUX, n. m. pl. (*cultellus*, dague courte ; lat.) Pron. *kott-rô*. — Hist. Brigands armés de coutelas, qui, au XII[e] siècle, désolaient la France et surtout les provinces méridionales. On les appelait aussi routiers : *Les* cotereaux *furent détruits par Philippe-Auguste*.

COTERET ou **COTTEREL,** n. m. Pron. *kott-rè* ou *kott-rèl*. — Anc. Couteau d'armes ; espèce de sabre court.

COTERIE, n. f. (*coter*.) Pron. *kott-rî*. — Anc. Compagnie, association de marchands qui trafiquaient en commun : *Ils ont formé une* coterie *pour acheter ce chargement et le revendre. Le terme de* coterie *est emprunté des associations du commerce subalterne, où chacun fournit sa quote-part*. (Did.)

— Par analog. Société de personnes qui cabalent, qui intriguent dans tel ou tel but ; dans ce sens il s'applique spécialement aux gens qui cultivent les lettres ou s'adonnent à la politique : Coterie *littéraire.* Coterie *politique. Chaque* coterie *a ses règles, ses principes, qui ne sont point admis ailleurs*. (J. J. R.) *Toute la ville était partagée en* coteries *animées les unes contre les autres*. (Acad.) *Fonctionnaires, savants, gens de lettres, autant de* coteries *pensant et vivant chacune à part*. (Guizot.) *Les médiocrités politiques et littéraires se réunissent en* coteries *pour se faire jour aux dépens du vrai mérite*. (Viennet.)

— *Faire coterie avec quelqu'un*, s'entendre avec lui pour agir de concert.

CÔTE-RÔTIE, n. m. Pron. *kôtt-rô-ti*. — Vin fort estimé qu'on récolte dans un vignoble du même nom situé sur les bords du Rhône.

COTHURNE, n. m. (*cothurnus*, lat. ; κόθορνος ; gr.) Pron. *ko-turn*. — Ant. gr. et rom. Chaussure en usage chez les Grecs ; elle recouvrait le pied en entier et se laçait par devant ; en général, chaussure élevée que portaient les Grecs.

— Chaussure munie de semelles de liége très-élevées à l'usage des acteurs tragiques grecs et romains ; elle était destinée à exhausser leur taille, afin d'ajouter à leur majesté physique dans l'image des héros qu'ils étaient chargés de représenter.

Masques décents, sublimité du style,
Cothurne altier sont l'ouvrage d'Eschyle. (M. J. Chén.)

— Fig. *Chausser le cothurne*, composer des tragédies ; se dit aussi de l'acteur qui joue la tragédie.

Nous chaussons maintenant le *cothurne* tragique. (Regn.)

— *Chausser le cothurne*, enfler son style, faire de la déclamation :

Mais quoi ! je chausse ici le *cothurne* tragique. (Boil.)

— Il se dit le plus souvent en mauv. part.

— Sorte de bottine de femme imitant le cothurne.

Ce pied que de ses nœuds un *cothurne* entrelace. (Vig.)

COTHURNÉ, ÉE, adj. (*cothurne*.) Ant. Qui porte un cothurne.

COTICE, n. f. (*côte*.) Pron. *ko-tiss*. — Blas. Espèce de bande diminuée, étroite, qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire, et qui n'occupe que la quatrième ou cinquième partie de l'écu.

COTICÉ, ÉE, adj. (*cotice*.) Pron. *ko-ti-cé*. — Blas. Il se dit de l'écu dont le champ est rempli de dix bandes de couleurs alternées.

CÔTIER, IÈRE, adj. (*côte*.) Pron. *kôtié-tièr*. — Mar. Qui a la connaissance, la pratique d'une côte, des côtes : *Pilote* côtier. *Le pilote* côtier *nous quitta après nous avoir mis hors des passes*. (Chateaubr.)

— *Navigation côtière*, navigation près des côtes, le long des côtes.

— Subst. Dans le premier sens : *Ce pilote est un habile* côtier.

CÔTIÈRE, n. f. (*côte*.) Pron. *kô-tièr*. — Mar. Suite de rivages, de côtes : *Il croise sur cette* côtière. *Ces* côtières *sont sujettes à tel vent*. (Acad.) *Ce paysage est un des plus beaux points de vue de la* côtière *de l'ouest*. (Jal.)

— Jardin. Planche de jardinage qui forme un léger talus et qui est le plus souvent adossée à une muraille : *Cette* côtière *est propre pour des pois*. On dit plutôt *ados*.

— Techn. Planche qui soutient le grain dans une brasserie.

— Chacune des deux parties d'un moule à couler les tuyaux de plomb.

COTIGNAC, n. m. (*cotoneum*, coing ; lat.) Pron. *ko-ti-gnia*. — Sorte de confiture faite avec des coings : cotignac *d'Orléans*. *Boîte de* cotignac.

COTILLON, n. m. (*cotte*.) Pron. *ko-ti-ion*. — Cotte ou jupe de dessous à l'usage des femmes ; il se dit particul. du jupon des femmes du peuple et des paysannes : cotillon *de serge, de flanelle, de basin. Elle n'avait pas de robes, mais ce vêtement antique nommé dans la Touraine et dans la Picardie des cottes, ou plus généralement en France des* cotillons, *espèces de jupes plissées derrière et sur les côtés*. (H. de Balz.)

Légère et court-vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant pris ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats. (La F.)

— Fig. et pop. *Aimer le cotillon*, rechercher les grisettes, les femmes.

— Jeux. *Remuer le cotillon*, au jeu de la ginguette, remuer le talon et y prendre une carte en échange de celle qu'on a écartée.

— Sorte de danse : *Danser le* cotillon.

COTIN, n. m. Pron. *ko-tain*. — Bot. Un des noms du fustel ; sorte d'olivier sauvage.

COTINGA, n. m. Pron. *ko-tain-ga*. — Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique.

COTIQUE BLANC, n. m. Pron. *ko-tik-blan*. — Zool. Coquille univalve ; espèce du genre Porcelaine.

COTIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pop. Il se dit en parl. des fruits, meurtrir : *La grêle* a coti *ces pommes, ces poires*. (Acad.)

COTISATION, n. f. (*cotiser*.) Pron. *ko-ti-za-sion*. — Action de cotiser, imposition faite par cote : Cotisation *volontaire.* Cotisation *forcée. Cette* cotisation *a donné beaucoup de peine. Cette* cotisation *est mal faite. Le rôle des* cotisations. (Acad.)

— Action volontaire de plusieurs personnes qui se cotisent entre elles : *Cette généreuse* cotisation *fournit une somme plus que suffisante pour les besoins du moment*. (Acad.)

— La quote-part de chacun : *J'ai donné tant pour ma* cotisation. *L'argent qu'ils payaient provenait de* cotisation *pour lesquelles tous les juifs s'étaient imposés en proportion de leur fortune*. (Am. Thierry.)

COTISÉ, ÉE, part. pass. de Cotiser : *Il a été* cotisé *à tant*.

COTISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cote*.) Pron. *ko-ti-zé*. — Taxer, imposer par cote, régler la part que chacun doit payer dans la somme générale à laquelle on veut atteindre : *On l'a* cotisé *à tant*.

= **Se cotiser,** v. pr. S'imposer, se taxer suivant une certaine somme : *Il faut que chacun* se cotise *selon ses facultés*. (Acad.)

— S'entendre entre plusieurs personnes et donner volontairement chacun une certaine somme pour atteindre à la somme totale qui doit être formée : *Ils se* cotisèrent *ensemble, et lui firent la somme nécessaire*

pour son voyage. (Acad.) *Les gens de Vaucouleurs, ne doutant point de la mission de Jeanne,* SE COTISÈRENT *pour l'équiper et lui acheter un cheval.* (Mich.)

COTISSURE, n. f. (*cotir.*) Pron. *ko-ti-çur.* — Il ne se dit que des fruits; meurtrissure : *La* COTISSURE *empêche que les fruits ne soient de garde.* (Acad.)

COTON, n. m. (*cotonia* ou *cotonea mala*, coings; lat.; à cause du duvet qui recouvre ces fruits.) Pron. *ko-ton.* — Espèce de bourre qui enveloppe les semences du Cotonnier : COTON *de Chypre.* COTON *des Indes.* COTON *fin.* COTON *délié.* COTON *filé.* COTON *cordé.* COTON *épluché. Balle de* COTON. *Toile de* COTON. *Bas de* COTON. *Matelas de* COTON. *Couverture de* COTON. *Chemise de* COTON. *Papier de* COTON. *Mettre du* COTON *dans une écritoire. Se boucher les oreilles avec du* COTON. (Acad.)

— Fig. et fam. *Élever un enfant dans du coton,* l'élever dans la mollesse, dans des habitudes efféminées : *Mettez bien votre petite poitrine dans du* COTON*; ménagez-la bien.* (Mme de Sév.)

— Fam. et par plais. *Porte-coton*, valet de garde-robe.

— Bot. Duvet long, entrecroisé et crépu qui recouvre la surface des fruits, des feuilles et de certains végétaux, et qui y forme comme un véritable coton.

— *Cette étoffe jette son coton, du coton,* se dit d'une étoffe qui se couvre d'une espèce de bourre, de duvet semblable à du coton.

— Fig. et fam. *Cet homme jette un vilain coton,* il perd son crédit, sa réputation. || Iron. dans le m. sens : *Il jette là un beau coton.*

— Fig. et fam. *Jeter, filer un mauvais coton*, se dit d'une personne atteinte d'une maladie qui la ruine insensiblement.

— Fig. Poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens.

. . . . À peine son menton
Était vêtu de son premier *coton.* (La F.)

COTON-POUDRE, n. m. V. POUDRE-COTON.

COTONINE, n. f. (*coton.*) Comm. Étoffe dont la chaîne est de chanvre ou de fil et la trame de coton.

COTONIS ou **COTONNIS**, n. m. (*coton.*) Pron. *ko-to-niss.* — Comm. Étoffe satinée des Indes; sorte de taffetas.

COTONNADE, n. f. (*coton.*) Pron. *ko-to-nad.* — Comm. Toute espèce d'étoffe faite de coton : *Une pièce de* COTONNADE. *Vendre des* COTONNADES. *Elle portait un grand fichu de* COTONNADE *blanche.* (H. de Balz.) *Il ne se fabriquait point de* COTONNADE *en Angleterre au dix-septième siècle.* (J.-B. Say.)

COTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cotonner.

— *Cheveux cotonnés,* cheveux courts et crépus comme ceux des nègres.

COTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coton.*) Remplir de coton, munir de coton : COTONNER *une courtepointe.*

— V. intr. ou neut. Il se dit des étoffes sur lesquelles apparaît une espèce de bourre : *Cette étoffe* COTONNE.

— Fam. Se couvrir de poil follet : *Ses joues commencent à* COTONNER.

= **Se cotonner**, v. pr. Se couvrir de duvet : *Ses joues commencent à* SE COTONNER. (Acad.) || Peu usité.

— Il se dit des étoffes qui se recouvrent d'une espèce de bourre : *Ce drap* SE COTONNE *facilement. Le drap d'Espagne* SE COTONNE. *Cette étoffe s'est* COTONNÉE.

— Bot. En parl. des légumes, des fruits, des racines dont la substance par un accident quelconque devient molle et spongieuse : *Ces raves, ces artichants, ces poires,* etc., SE COTONNENT.

COTONNERIE, n. f. (*coton.*) Lieu planté de cotonniers. || Culture du coton.

COTONNEUX, EUSE, adj. (*coton.*) Pron. *ko-to-neu, neûz.* — Bot. En parl. des végétaux. Recouvert d'un duvet épais et serré : *Tige* COTONNEUSE. *Feuille* COTONNEUSE. *Les néfliers entr'ouvrent leur larges fleurs aux extrémités d'un rameau* COTONNEUX. (B. de St-P.) *En Angleterre, les édifices ont un aspect de carton, des arrêtes empatées, des profils mous et* COTONNEUX. (Vitet.)

— Vulg. Qui devient mou, spongieux; il se dit particul. de certains légumes, de certains fruits : *Navets* COTONNEUX. *Pommes, pêches, poires* COTONNEUSES.

COTONNIER, n. m. (*coton.*) Pron. *ko-to-nié.* — Arbuste de la famille des Malvacées; ses fruits sont des capsules de la grosseur d'une noix contenant plusieurs graines dont le tégument est chargé de longs filaments blancs ou roussâtres, doux, soyeux que l'on connaît sous le nom de *coton* : *Il y a beaucoup de* COTONNIERS *aux Indes.* (Acad.) *Le* COTONNIER *herbacé peut être cultivé en Espagne.* (Dumér.) *On a essayé d'introduire la culture du* COTONNIER *dans les provinces méridionales de la France; mais elle y a peu réussi.* (Richard.)

COTONNIER, ÈRE, adj. (*coton.*) Comm. Qui a pour objet la fabrication du coton : *L'industrie* COTONNIÈRE.

COTONNINE, n. f. (*coton.*) Pron. *ko-to-ninn.* — Comm. Toile de gros coton, qui sert à fabriquer des voiles pour certains bâtiments : *Les galères avaient des voiles de* COTONNINE. (Acad.)

CÔTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Côtoyer.

CÔTOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*côte.*) Pron. *kô-toa-ié.* — Aller côte à côte avec quelqu'un : *Il me* CÔTOYAIT. *Ne souffrez pas qu'il vous* CÔTOIE. *Un vassal ne devait pas* CÔTOYER *son seigneur.* (Acad.) *Bientôt il lui fut impossible de la* CÔTOYER *parallèlement à la voiture.* (G. Sand.) || Peu usité dans ce sens.

— Plus ordin. Aller, suivre tout le long de, en parl. d'un lieu : *Nous avons* CÔTOYÉ *le rivage. Il faut* CÔTOYER *la forêt.* CÔTOYER *la rivière. L'armée ennemie* CÔTOYAIT *la nôtre. Leurs navires* CÔTOYAIENT *le rivage.* (Acad.)

— Mar. Absol. Garder la côte : *Ils n'osèrent prendre le large, et ne firent que* CÔTOYER. (Acad.)

COTRE, n. m. Mar. V. CUTTER.

COTRET, n. m. (*constrictus*, serré; lat.) Pron. *ko-trè.* — Petit fagot, composé de morceaux de bois courts et peu volumineux, qui se lie par les deux bouts : COTRET *de bois rond, de bois blanc, de bois de hêtre, de chêneau.* COTRET *relié. Une charge de* COTRETS. *Un cent, un millier de* COTRETS.

— *Châtrer des cotrets*, en retrancher quelques bâtons.

— Chacun des bâtons qui composent le fagot : *Un coup de* COTRET.

— Fam. *Être sec comme un cotret*, être très-maigre et décharné. || On dit dans ce sens : *Des jambes de cotrets.*

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret*, des coups de bâton : *On l'a frotté d'*HUILE DE COTRET.

— Techn. Morceau de bois qui entre dans les ailes d'un moulin à vent. || Madrier qui fait partie du métier de haute-lisse.

COTTAGE, n. m. (*cottage*; angl.) Pron. *kot-taj.* — Petite maison de campagne que distingue une élégante simplicité : *Quelques lords entre les mains desquels le sol anglais se partage divisent leurs terres en fermes de douze à quinze cents arpents ou en* COTTAGES *de quelques perches suivant qu'ils y trouvent mieux leur intérêt.* (S. de Sism.) *Il a bâti le plus charmant* COTTAGE *dans une délicieuse situation.* (H. de Balz.) *En Angleterre, dans les plus humbles* COTTAGES*, les ustensiles de ménage, les serrures, le bouton de cuivre de la porte vous serviront de miroir.* (Vitet.)

COTTE, n. f. (*coat*, vêtement; angl.) Pron. *kott.* — Jupe, la partie de l'habillement des femmes qui est plissée par le haut, et descend depuis la ceinture jusqu'à terre; ne se dit plus qu'en parlant des femmes de basse condition et par plaisanterie : *Elle n'avait pas de robe, mais ce vêtement antique nommé dans la Touraine et dans la Picardie des* COTTES*, ou plus généralement en France des cotillons, espèces de jupes plissées derrière et sur les côtés.* (H. de Balz.)

— Anc. cost. *Cotte d'armes*, casaque que les chevaliers, les hommes d'armes mettaient autrefois pardessus leurs cuirasses et que portaient aussi les hérauts d'armes à l'ancienne cour de France.

— *Cotte de mailles,* espèce de chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer, qui servait autrefois d'arme défensive; on disait aussi *Jaque de mailles* : *Une troupe de boyards et de gentilshommes s'était déjà réunie sur la grande place, à cheval, la* COTTE DE MAILLES *sur les épaules et l'arc à la main.* (Mérim.)

COTTERON, n. m. (*cotte.*) Petite cotte courte et étroite. || Vieux.

COTTIÈRE, n. f. Pron. *ko-tier.* — Techn. Barre de fer plus large qu'une barre ordinaire.

COTULE, n. f. Pron. *ko-tul.* — Bot. Genre de plantes des pays chauds, de la famille des Composées, voisines de la Camomille.

COTUTEUR, n. m. (*cum*, avec; lat., et *tuteur.*) Dr. Celui qui est chargé d'une tutelle conjointement avec un autre : *Le roi de Pologne était avec Maximilien* COTUTEUR *du jeune roi de Bohême.* (Mign.)

COTYLE, n. f. (κοτύλη, cavité; gr.) Pron. *kotil.* — Ant. gr. Mesure pour les liquides; elle répondait à un quart de litre.

— Mesure pour les choses sèches qui équivalait à peu près à un demi-boisseau.

— Mesure de capacité pour les liquides et les choses sèches usitée en Égypte et dans quelques parties de l'Asie.

— Anat. Cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. || L'Académie la fait à tort masc. en ce sens.

COTYLÉAL, n. m. (κοτύλη, cavité; gr.) Pron. *ko-ti-lé-al.* — Anat. L'un des os qui forment la voûte du crâne.

COTYLÉDON, n. m. (κοτυληδών, emboîture d'un os; gr.) Pron. *ko-ti-lé-don.* — Anat. Chacun des deux lobes qui forment le placenta.

— Bot. Par analog. Corps charnus qui se remarquent dans la plupart des semences et qui accompagnent ordinairement la tige lorsqu'elle sort de terre.

COTYLÉDONAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ko-ti-lé-do-nèr.* — Bot. Qui a rapport aux cotylédons.

COTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Pron. *ko-ti-lé-do-né.* — Bot. Qui est pourvu de cotylédons.

COTYLÉPHORE, adj. (κοτύλη, cotyle, φέρειν, porter; gr.) Qui porte un cotyle; il se dit des bras de quelques Céphalopodes.

COTYLET, n. m. Pron. *ko-ti-lè.* — Bot. Genre de plantes grasses de la famille des Joubarbes.

COTYLIFÈRE, adj. des 2 g. (κοτύλη, cavité; gr.; *ferre*, porter; lat.) Pron. *ko-ti-li-fèr.* — Bot. Qui porte de petites excavations.

COTYLIFORME, adj. des 2 g. (κοτύλη, cavité; gr., et *forme.*) Pron. *ko-ti-li-form.* — Bot. Qui a la forme d'une écuelle.

COTYLISQUE, n. m. (κοτυλίσκη, cavité, cotyle; gr.) Pron. *ko-ti-lisk.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

COTYLOÏDE, adj. (κοτύλη, cavité, εἶδος, ressemblance; gr.) Anat. Cavité de l'os iliaque, dans laquelle s'articule l'os du fémur : *La cavité* COTYLOÏDE.

COTYLOÏDIEN, IENNE, adj. (*cotyloïde.*) Pron. *ko-ti-lo-i-diain, dièn.* — Anat. Qui se rapporte à la cavité cotyloïde : *Ligament* COTYLOÏDIEN.

COU ou **COL**, n. m. (*collum*; lat., m. sign.) La partie du corps qui joint la tête aux épaules chez l'homme et chez les animaux : *Long* COU. *Grand* COU. *Gros* COU. *Les vertèbres du* COU. *Le chignon du* COU. *La nuque du* COU. *Le* COU *d'un cheval, d'un chien,* etc. *À deux fois il manqua de se faire couper le* COU *pour être allé entendre la messe d'un prêtre non assermenté.* (H. de Balz.)

Sous leur tête mobile un *cou* blanc, délicat
Se plie, et de la neige effacerait l'éclat. (A. Chén.)

Le COU *du héron est garni de plumes pendantes et effilées.* (Dumér.)

Le héron au long bec emmanché d'un long *cou.* (La F.)

— Fig. et poét. *Un cou d'ivoire, d'albâtre, un col de lis,* un cou d'une forme et d'une blancheur parfaites. || On dit dans le m. sens : *L'albâtre, les lis de son* COU.

— Fig. et fam. *Avoir un cou de grue, le cou d'une grue*, avoir le cou long et grêle.

— *Sauter au cou, se jeter au cou de quelqu'un*, l'embrasser avec beaucoup d'empressement, d'affection, de tendresse.

— Fam. Dans ce même sens : *Se pendre au cou de quelqu'un*, avoir les bras passés autour de son cou et l'embrasser avec tendresse, à plusieurs reprises : *Cet enfant est toujours* PENDU AU COU *de sa mère.* (Acad.)

— Pop. et par pléon. *Pendre quelqu'un par son cou*, le pendre : *Il a été condamné à* ÊTRE PENDU PAR SON COU.

— Pop. et fig. *Prendre ses jambes à son cou*, partir sur l'heure et avec précipitation, s'enfuir en toute hâte.

— *Couper le cou à quelqu'un*, lui trancher la tête : *On* COUPA LE COU *à ce criminel.*

— Fam. et par exag. *Se casser le cou*, se blesser en tombant.

— Fig. et fam. *Rompre, casser le cou à quelqu'un*, lui faire perdre ses espérances d'avenir, de fortune, d'avancement.

— On dit dans ce sens : *Se rompre le cou, se casser le cou par sa mauvaise conduite, par son imprudence*, etc.

— Fig. *Mettre le pied sur le cou de quelqu'un*, lui faire violence, en obtenir quelque chose par force.

— *Cou de chemise*, partie de la chemise qui entoure le cou. || V. COL.

— *Le cou d'une bouteille, d'une carafe*, etc., cette partie longue et étroite par laquelle on emplit et on vide ces vases. On dit aussi et plus souv. *Col d'une bouteille,* etc.

— Techn. *Cou de cygne*, partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée, afin

de laisser passer les roues de devant par dessous lorsque la voiture tourne.

— *Cou-jaune*, joli petit oiseau de Saint-Domingue; espèce de fauvette.

— Bot. *Cou-de-chameau*, le Narcisse des poëtes. ‖ *Cou-de-cigogne*, le géranium des bois. ‖ V. Col.

COUA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux; espèce de coucou. ‖ Vulg. Corneille.

COUACHO, n. m. Zool. Vulg. La bergeronnette.

COUAGGA, n. m. Pron. *kou-agh-ga*. — Zool. Espèce de zèbre brun du cap de Bonne-Espérance.

COUAILLES, n. f. pl. Écon. rur. Extrémités d'un étang qui demeurent à sec à l'époque des eaux basses.

COUALE, n. m. Zool. Vulg. La corneille mantelée. ‖ On l'appelle aussi *Coua*.

COUALIOS, n. m. Pron. *kou-a-lios*. — Écon. rur. Œufs tardifs, couvain de rebut des vers à soie; chenilles chétives et tardives dans la filature de leurs cocons.

COUANA, n. m. Pron. *kou-a-na*. — Bot. Chou alimentaire d'un palmier de Cayenne.

COUAQUE, n. f. Bot. Racine de manioc préparée : *Une provision de dix livres de* COUAQUE *suffit à un voyageur pour se nourrir pendant quinze jours*. (Jussieu.)

COUARD, ARDE, adj. (*codardo*; ital., m. sign.) Pron. *kou-ar, ard*. — Anc. Timide, pusillanime : *Un homme* COUARD. *Une âme* COUARDE. *C'est une humeur* COUARDE *et servile de s'aller déguiser et cacher sous un masque*. (Montaigne.) *Il leur faut mourir au risque d'être les plus* COUARDS *des personnages de roman*. (Nisard.) *Nous aurions mis à la raison en cinq minutes toute cette* COUARDE *et hargneuse louvetaille de la montagne*. (Ch. Nod.)

— Subst. *C'est un franc* COUARD. *Il s'est conduit comme le dernier des* COUARDS. ‖ Il a vieilli.

— Blas. Il se dit d'un lion qui porte la queue entre les jambes.

— Techn. Extrémité par laquelle on applique le manche à la faux.

COUARDEMENT, adv. (*couard*.) Pron. *kou-ard-man*. — Adv. D'une manière couarde, lâchement : *Il s'est conduit bien* COUARDEMENT.

COUARDERIE, n. f. (*couard*.) Poltronnerie. ‖ On dit mieux Couardise.

COUARDISE, n. f. (*couard*.) Pron. *kou-ar-dis*. — Lâcheté, timidité, poltronnerie : *Le czar Pierre était de son propre aveu enclin à la* COUARDISE. (Kératry.)

> Ma *couardise* est extrême
> D'avoir eu le moindre effroi. (La Font.)

COUBAIS, n. m. Pron. *kou-bè*. — Mar. Embarcation du Japon propre à la navigation intérieure.

COU-BLANC, n. m. Zool. Vulg. Le motteux.

COUCAL, n. m. Pron. *kou-kal*. — Zool. Genre d'oiseaux; espèce de coucou.

COUCHAGE, n. m. (*couche*.) Literie : *Un bon* COUCHAGE.

— Action de coucher à l'auberge : *J'ai payé tant pour mon* COUCHAGE.

— Hortic. Mode de reproduction par couche.

COUCHANT, part. prés. du v. Coucher.

COUCHANT, ANTE, adj. (*coucher*.) Qui se couche.

— *Soleil couchant*, se dit du soleil quand il est près de descendre sous l'horizon : *Je suis arrivé à Cologne après le* SOLEIL COUCHANT. (V. Hugo.) *Cette offrande sera présentée à Dieu depuis le* SOLEIL *levant jusqu'au* COUCHANT. (Boss.)

— Prov. et fig. *On adore plutôt le soleil levant que le soleil couchant*, on courtise, on encense plutôt la faveur, la puissance qui se lève que celle qui touche à son déclin.

— *Chien couchant*, chien de chasse qui se couche ordinairement sur le ventre pour arrêter les perdrix, les cailles, les lièvres et autre gibier : *Dresser un chien* COUCHANT.

— Prov. et fig. *Faire le chien couchant auprès de quelqu'un*, le flatter, tâcher de le gagner par des soumissions basses et rampantes. ‖ Dans ce sens : *C'est un bon chien* COUCHANT.

= **Couchant**, n. m. L'occident : *Cette région est au* COUCHANT. *Les pays du* COUCHANT.

> Du *couchant* ténébreux s'élance un vent rapide. (St-Lamb.)

Ma demeure est exposée au COUCHANT.

> Sa chaleur se répand du *couchant* à l'aurore. (Rac.)

— L'endroit de l'horizon où le soleil se couche ou semble se coucher : *Le* COUCHANT *d'hiver. Le* COUCHANT *d'été*.

— Fig. et poét. *Être, toucher à son couchant*, arriver à la vieillesse, au déclin de la vie :

> Au midi de mes années,
> Je touchais à mon *couchant*. (J.-B. R.)

— Mor. Il se dit de quelqu'un dont le génie commence à baisser, à s'éteindre, et du génie lui-même.

— Il se dit aussi des choses qui commencent à perdre de leur vogue, de leur splendeur, de leur éclat : *Cette mode est à son* COUCHANT. *Beaucoup de choses éclatantes ont eu en tout lieu leur orient et leur* COUCHANT. (Volt.)

COUCHE, n. f. (*culcita*, matelas; lat.) Lit, dans le style poétique élevé : *La* COUCHE *royale. La* COUCHE *nuptiale. Il meurt, et, longtemps après qu'il n'est plus, ses amis font silence autour de sa* COUCHE, *car ils croient qu'il sommeille encore*. (Châteaub.) *Aucun bruit ne montait de son enceinte muette et morte comme la* COUCHE *d'un agonisant*. (Lam.)

> Quittez la *couche* oisive
> Où vous ensevelit une molle langueur. (Rac.)
> Passer toute une nuit si voisin de ta *couche*,
> Je ne le puis; j'ai peur d'y faire un rêve affreux. (C. Del.)

— Fig. *Souiller, déshonorer la couche de quelqu'un*, abuser de la femme de quelqu'un.

— *Souiller la couche nuptiale*, se dit de la femme qui viole la fidélité conjugale.

— Fig. *Dieu a béni leur couche*, beaucoup d'enfants sont nés de leur mariage.

— Fam. Bois de lit : COUCHE *de bois de noyer*.

— Le temps pendant lequel une femme garde le lit à cause de l'enfantement; dans ce sens on emploie souvent le pluriel : *Une femme en* COUCHES. *Cette femme vient de faire ses* COUCHES.

— L'enfantement même : *Heureuse, mauvaise* COUCHE.

— *Fausse couche*, couche avant terme. ‖ Fig. et fam. Projet avorté, entreprise qui n'aboutit pas.

— Linge dont on enveloppe les petits enfants : *Une douzaine de* COUCHES.

— Jardin. Planches relevées et faites de fumier mêlé avec de la terre, pour semer certaines fleurs qui viennent de graines, des melons, des concombres et autres légumes : COUCHE *de fumier, de tan*, etc. *Champignons, melons de* COUCHE.

— *Couche sourde*, celle qui ne s'élève point au dessus de la superficie de la terre.

— Maçonn. Substance étendue qu'on applique sur une autre pour la couvrir : *Revêtir un mur d'une* COUCHE *de plâtre. À Londres, on métamorphose la brique en pierre au moyen d'une* COUCHE *de mortier et à force de mastics et d'enduits*. (Vitet.)

— Techn. Enduit fait avec des couleurs ou des métaux pour peindre, bronzer ou dorer : *Donner trois* COUCHES *de blanc à l'huile*.

— Feuille d'or ou d'argent qu'on pose sur l'objet qu'on veut dorer ou argenter : COUCHE *d'or*. COUCHE *d'argent*.

— Il se dit des choses qu'on met par lits, et particul. des fruits, des viandes, des médicaments dont on veut faire quelque composition : COUCHE *de pommes, de lard*, etc.

— Techn. Toile dans laquelle on met le pain pour le faire lever.

— Géol. Chacun des lits qui composent un terrain : *Une* COUCHE *de sable, de craie. Les minéraux croissent parce que de nouvelles* COUCHES *les enveloppent*. (Cuv.) *On peut reconnaître à peu près l'âge des poissons en examinant les* COUCHES *annuelles dont sont composées leurs écailles*. (Buff.) *Je vois que la première* COUCHE *qui enveloppe le globe est partout de la même substance*. (Id.)

— Bot. *Couches ligneuses*, les couches dont se compose le tronc d'un arbre et qu'indiquent les cercles concentriques présentés par la coupe horizontale : *Le nombre des* COUCHES LIGNEUSES *est ordinairement le même que celui des années de l'arbre*. (Ac.)

— *Couches corticales*, les feuillets en général peu distincts qui forment la partie intérieure de l'écorce d'un arbre.

— Jeu. Au lansquenet, Ce qu'on met sur une carte.

— Charp. Pièce de bois placée horizontalement sur le sol pour supporter des étais.

— Ch. de fer. *Arbre de couche*, celui qui reçoit directement l'action du moteur transformé en mouvement de rotation. Dans les machines à vapeur le mouvement est imprimé à l'*arbre de couche* par la manivelle sur laquelle agit le piston. Dans les machines fixes, l'*arbre de couche* porte le volant et les principales roues d'engrenage, qui transmettent à leur tour le travail du moteur aux diverses pièces de l'appareil.

— Au plur. Constr. marit. Assemblage des pièces nécessaires à la composition d'un mat.

COUCHÉ, ÉE, part. pass. de Coucher : *Cet enfant a été* COUCHÉ *dans son berceau. Quand nous arrivâmes, tout le monde était* COUCHÉ. (Ac.) *O membres tendres et délicats, si souvent* COUCHÉS *sur la dure*. (Boss.)

> Votre digne moitié, *couchée* entre des fleurs,
> Tout près d'ici m'est apparue. (La F.)
> Quoi, mortes! quoi, déjà sous la pierre *couchées*! (V. H.)
> Il s'approche du roi *couché* sur la poussière. (Rac.)

— Prov. *On est plus couché que debout*, le temps que dure la vie est peu considérable au prix du temps qui la suit.

= **A soleil couché**, loc. adv. Au commencement de la nuit. On dit plus souvent et mieux *après le soleil couché* : *Je suis arrivé à Cologne* APRÈS LE SOLEIL COUCHÉ. (V. Hugo.)

— Bot. *Tige couchée*, tige qui ne s'élève point, qui reste étendue sur la terre.

— Blas. Il se dit d'une pièce dont la pointe regarde le côté droit de l'écu : *Chevron, croissant* COUCHÉ.

COUCHÉE, n. f. (*couche*.) Lieu où on loge la nuit pendant un voyage : *Il n'y a qu'une* COUCHÉE *d'ici à Vannes*. (Mme de Sév.)

— Le souper et le logement des voyageurs dans l'hôtellerie : *La dernière* COUCHÉE *nous coûta cher*. (Châteaubr.)

COUCHE-POINT, n. m. Tech. Trépointe du talon d'un soulier ou d'une botte. ‖ Au pl. *des* COUCHE-POINTS.

COUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couché*.) Pron. *kou-ché*. — Étendre de son long sur un lit, sur la terre, etc. : *On* COUCHA *le blessé sur un matelas*. (Acad.) COUCHER *une statue, une colonne par terre*. COUCHER *une échelle*.

— *Coucher quelqu'un par terre, le coucher sur le carreau*, l'étendre sur la place mort ou très-blessé.

— Fig. *Coucher quelqu'un sur l'état des pensions, sur une liste*, etc., l'inscrire sur l'état des pensions, sur une liste, etc.

> . . . . En un jour, sur mes livres
> Je vous *couchai*, monsieur, pour deux cent mille livres.
> (F. d'Églantine.)

‖ Cette locution vieillit; on dit aujourd'hui *Porter*.

— Fig. et fam. *Coucher par écrit*, mettre par écrit :

> Un poëte, un astrologue ou quelque pédantaille
> Qui durant ses amours avec son bel esprit
> *Couche* de ses faveurs l'histoire par écrit. (Regnier.)

— *Coucher une clause, un article dans un acte*, etc., l'y insérer. ‖ *Coucher un article en recette, en dépense*, porter un article sur l'état de la recette, de la dépense. ‖ Vieux.

— Guerr. *Coucher en joue*, ajuster son fusil en l'étendant et en l'appuyant contre la joue pour tirer sur quelqu'un, sur quelque chose : *Un d'eux le* COUCHA EN JOUE. (Thiers.) *J'ai vu des Albanais* COUCHER EN JOUE *des enfants qui couraient sur la rive en demandant l'aumône*. (Châteaub.)

— Fig. et fam. Observer, ne pas perdre de vue une personne, une chose sur laquelle on a quelque dessein. Regnier l'a employé absol. dans le même sens :

> La corneille barbare
> Ne *couche* de rien moins que l'immortalité.

— *Coucher*, mettre quelqu'un au lit, le déshabiller, l'aider à se mettre au lit : *Il faut* COUCHER *cet enfant. Ce valet de chambre* COUCHE *son maître*. (Ac.)

— Pencher : COUCHEZ *un peu votre papier, vous écrirez plus commodément*. (Acad.)

— Incliner ce qui est naturellement droit : *La pluie et le vent* COUCHENT *les blés*. COUCHER *un serment*. COUCHER *le poil d'un chapeau*. (Ac.) *L'eau bondit sur les rochers, verte comme l'herbe, qu'elle* COUCHE *à peine sur son passage*. (G. Sand.)

— Mar. *Coucher un bâtiment pour le caréner*.

— Techn. Il se dit en part. des dentelles et autres ornements qu'on étend sur quelque étoffe : COUCHER *des galons sur du drap*.

— En part. des couleurs ou de l'émail, Étendre une couleur, en mettre une couche sur quelque chose : COUCHER *une couleur*. COUCHER *de l'or, de l'argent*.

— Peint. *Coucher des couleurs*, étendre des couleurs avec le pinceau l'une à côté de l'autre avant de les fondre.

— Jeu. Mettre comme enjeu : *Il est grand joueur, il* COUCHE *mille écus sur une carte*. (Acad.)

— Absol. *Coucher gros*, jouer très-gros jeu. ‖ Fig. Risquer beaucoup dans une entreprise, dans une affaire quelconque. ‖ Il a vieilli.

— Il signifiait aussi avancer dans ses paroles quelque chose d'extraordinaire, d'invraisemblable.

= **Coucher**, v. intr. ou neut. Être étendu pour prendre son repos : COUCHER *dans un lit, dans des draps, entre deux draps. Chambre à* COUCHER.

> Vous plaît-il de *coucher* dans un lit très-mal fait. (Pons.)

Il arriva dans la CHAMBRE À COUCHER, *où l'on avait*

servi un souper froid, qu'il se mit à manger. (H. de Balzac.)

— *Coucher avec une femme*, avoir commerce avec elle.

— Prov. et fig. *Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi*, ou simpl. *coucher dans son fourreau*, coucher tout habillé.

— Passer la nuit en quelque endroit en y prenant du repos : *Il a* COUCHÉ *à l'auberge, à l'hôtellerie.* COUCHER *en ville.* COUCHER *dans la rue.* (Ac.) *Il passa des mains mercenaires auxquelles il avait été confié au collége d'Harcourt, et de là à Saint-Sulpice et à la Sorbonne, sans avoir* COUCHÉ *une seule fois depuis sa naissance sous le toit paternel.* (Mign.) || *Le premier consul parcourut à cheval les rangs de ses soldats : Mes amis, leur dit-il, c'est assez reculer; souvenez-vous que j'ai l'habitude de* COUCHER *sur le champ de bataille.* (Thiers.)

— Fig. et fam. *Coucher à la belle étoile*, coucher en plein air.

— Popul. on dit dans le même sens : *Coucher à l'enseigne de la lune.*

— Prov. *Pour boire de l'eau et coucher dehors il ne faut demander congé à personne.*

— Jeux. *Coucher de tant*, se disait autrefois au jeu pour jouer telle somme.

— Fig. *coucher de tel sentiment*. On trouve dans P. Corneille :

Vous *couchez* d'imposture, et vous osez jurer!

== **Se coucher**, v. pron. S'étendre tout de son long sur quelque chose : SE COUCHER *sur un lit, sur un sofa.*

— Part. Se mettre au lit : *Il rentrait se* COUCHER *vers minuit après la promenade ou le spectacle.* (T. Gaut.) *Nous nous sommes* COUCHÉS *bien tard.* (Acad.)

Est-ce donc pour veiller qu'on *se couche* à Paris? (Boil.)

— Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche*, revient à dire : Vous récolterez ce que vous aurez semé, ou, il faut s'attendre au résultat qu'on s'est préparé par sa conduite, par ses efforts.

— Fig. et pop. *Allez-vous coucher*, laissez-moi tranquille, en parl. à un homme ennuyeux et importun. || Dans le m. sens : *Qu'il aille se coucher.*

— Descendre sous l'horizon, en parlant du soleil et des autres astres : *Le soleil s'est* COUCHÉ *depuis une heure. Le soleil se* COUCHERA *bientôt.* (Ac.) *Il est des étoiles qui ne se* COUCHENT *ou ne disparaissent jamais.* (Arago.)

— Man. *Se coucher sur la volte*, se dit d'un cheval qui, malgré son cavalier, force ses inclinaisons dans les changements de direction : *Moi qui commandais à des États si vastes que le soleil ne s'y* COUCHAIT *jamais.* (C. Del.)

— Fig. *Le soleil ne doit jamais se* COUCHER *sur notre colère; il ne doit pas se* COUCHER *plus de sept fois sur notre affliction.* (Fléch.) *Le soleil ne se lève et ne* SE COUCHE *que pour vous seuls.* (Mass.)

COUCHER, n. m. (*coucher.*) Pron. *kou-ché.* — Action de se coucher : *Je fus présent à son* COUCHER.

— *Le coucher du roi* ou simplement *le coucher*, l'heure à laquelle, sous l'ancienne monarchie, le roi recevait ceux qu'il admettait à lui faire leur cour avant qu'il se retire pour se coucher :

Il se trouve au *coucher*, au lever, à ces heures
Que l'on sait être les meilleures. (La F.)
Vous ferez bien encore de paraître au *coucher*. (Étienne.)

— *Le petit coucher du roi* ou simpl. *le petit coucher*, l'espace de temps qui restait depuis que le roi avait donné le bonsoir jusqu'à ce qu'il se mît au lit : *Assister au* PETIT COUCHER. *Cela fut dit au* PETIT COUCHER *du roi.* (Ac.)

— Par extens. Couchée : *Il paya tant à l'auberge pour le* COUCHER.

— Façon dont on est couché : *Il est délicat pour le boire, pour le manger et pour le* COUCHER. (Ac.)

— La garniture d'un lit, comme matelas, lit de plume, etc. : *Un bon, un mauvais* COUCHER.

— Fig. Astron. *Le coucher d'un astre*, le temps où cet astre descend et se cache sous l'horizon : *Le* COUCHER *du soleil, d'une étoile, etc. Les* COUCHERS *et les levers du soleil étaient admirables.* (Châteaubr.) *Elle ne reparut au château qu'après le* COUCHER *du soleil.* (G. Sand.)

— Peint. *Un coucher de soleil*, *le coucher du soleil*, aspect du ciel et de l'horizon au moment où le soleil se couche : *Ce tableau représente un* COUCHER DE SOLEIL.

— Absol. Tableau représentant un coucher de soleil : *Voici un beau* COUCHER DE SOLEIL.

COUCHERIE, n. f. (*coucher.*) Pron. *kou-ch-rî.* — Pop. Commerce avec une femme : *Je n'ai vu dans le monde que des dîners sans digestion, des soupers sans plaisir, des conversations sans confiance, des liaisons sans amitié et des* COUCHERIES *sans amour.* (Volt.)

COUCHETTE, n. f. (*couche.*) Petit lit, petite couche sans rideaux : *Une* COUCHETTE *de bois, de noyer.* (Ac.) *Les lits des Israélites étaient des* COUCHETTES *sans courtines et sans rideaux.* (Fleury.)

Tout est aux écoliers *couchette*, matelas. (La F.)

COUCHEUR, EUSE, n. (*couche.*) Celui, celle qui couche avec une autre personne; il ne se dit guère que par rapport au plus ou moins de gêne que cause la personne avec laquelle on couche : *C'est un bon* COUCHEUR, *une mauvaise* COUCHEUSE.

— Fig. et fam. *C'est un mauvais coucheur*, se dit d'un homme difficile à vivre, querelleur.

— Techn. Ouvrier qui renverse la forme sur les feutres et y dépose ainsi la feuille de papier.

COUCHIS, n. m. (*couche.*) Pron. *kou-chi.* — Constr. Lit de sable et de terre qu'on met sur les madriers d'un pont de bois pour asseoir le pavé.

— Pièces de bois qu'on pose sur les fermes des cintres pour supporter une voûte pendant sa construction.

— Jard. Nouvelle pousse couchée en terre.

COUCHOIR, n. m. (*couche.*) Pron. *kou-choar.* — Techn. Instrument dont se sert le doreur.

— Morceau de bois avec lequel le relieur prend et applique les feuilles d'or.

COUCHURE, n. f. (*couche.*) Techn. Défaut des dents d'un peigne d'acier qui se renversent ou se couchent.

— Espèce de broderie.

COUCI-COUCI, loc. adv. (*cosi cosi*, ainsi, ainsi; ital.) À peu près, tellement quellement : *Madame se porte assez bien, moi* COUCI-COUCI. (Did.) *Vous faites votre devoir* COUCI-COUCI. (Acad.) || Il est familier.

COUCOU, n. m. (*cuculus*; lat.) Pron. *kou-kou.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, caractérisé par un bec comprimé très-fendu, légèrement arqué, une queue longue et les tarses médiocres; il a pour habitude singulière de pondre ses œufs dans le nid des autres oiseaux, auxquels il abandonne le soin de les couver et d'élever ses petits. Le cri particulier qu'il fait entendre pendant les chaleurs de la canicule est connu de tout le monde : *Les* COUCOUS *sont des oiseaux voyageurs qui ont de la grâce dans les mouvements, le vol aisé.* (Duméril.)

— Adjectiv. *Lorsqu'une fois la mère* coucou *a déposé son œuf dans le nid qu'elle a choisi, elle s'éloigne, semble oublier sa géniture.* (Buff.)

— Le cri du coucou :

Un misérable oiseau pense me rendre fou
A force de crier *coucou, coucou, coucou!* (Bours.)

— Petit soufflet qui imite le cri du coucou et qui sert de jouet aux enfants.

— *Pendule à coucou* ou simpl. *coucou*, pendule faite ordinairement de bois, dans laquelle est renfermée une figure d'oiseau qui paraît à une petite fenêtre et imite le chant du coucou lorsque les heures sonnent.

— Jardin. Fraisier qui fleurit beaucoup, mais ne produit point de fruit.

— Famil. Petite voiture à quatre ou six places qui parcourt les environs de Paris : *Aujourd'hui la bourgeoisie a remplacé la cour; elle va à Versailles pour voir jouer les eaux, elle en revient au galop des chevaux de* COUCOU. (J. Janin.)

— Sorte de jeu de cartes, appelé aussi *as qui court*.

COUCOUER ou **COUCOULER**, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*coucou.*) Crier à la manière des coucous.

COUCOUMELLE, n. f. Bot. Espèce de champignon alimentaire.

COU-COUPÉ, n. m. Zool. Vulg. Gros-bec du Sénégal. || Au pl. *Des* COUS-COUPÉS.

COUCOURDE, n. f. Courge, calebasse desséchée et nettoyée, propre à servir de vase.

COUCOURELLE, n. f. Agric. Variété de figue.

COUDE, n. m. (*cubitus*; lat., m. sign.) La partie extérieure du bras à l'endroit où il se plie; l'angle saillant formé par l'apophyse olécrane à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras : *Il lui donna un coup de* COUDE. *Il le poussa du* COUDE. *Il a les* COUDES *fort pointus.* (Acad.) *Appuyé sur un* COUDE, *il semblait fermer ses yeux pesants, comme un moissonneur qui, fatigué d'un jour d'été, se couche et attend le sommeil.* (A. Guérand.)

— Fig. et pop. *Hausser le coude*, boire beaucoup : *Il aime à* HAUSSER LE COUDE. (Acad.)

— Endroit de la manche qui couvre le coude : *Les* COUDES *de son habit percés.* (Acad.)

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir
Qui m'a duré deux ans soit percé par le *coude?* (Scarr.)

— Prov. *Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude*, il faut se garder d'y toucher.

— Fam. *Il ne se mouche pas du coude*, il n'est pas dégoûté, il a de grandes prétentions.

— Fig. Angle que forme un mur, une rivière, une allée, un tuyau, etc., à l'endroit où sa direction change brusquement : *Cette muraille fait un* COUDE. *La rivière forme un* COUDE *en cet endroit. À l'endroit où la route fait le* COUDE. (Acad.) *Le pont du Gard se cache dans le* COUDE *de deux montagnes.* (Nisard.) *Toutes les fois qu'un conduit d'eau, changeant brusquement de direction, forme un* COUDE, *le mouvement du fluide éprouve un ralentissement sensible.*

— Agric. Endroit du cep d'où sort la branche qui donne le raisin.

— *Coude de baïonnette*, partie cylindrique et courbée de la baïonnette des fusils de munition.

— Man. Jointure du train de devant d'un cheval; attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

== **Coude à coude**, loc. adv. Côte à côte, tout près : *Nous marchions* COUDE À COUDE. *Ces deux ennemis acharnés se trouvèrent* COUDE À COUDE. *Employer tous les moyens licites ou illicites pour arriver* COUDE À COUDE *à la renommée, aux dignités ou à la fortune, tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.)

COUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Couder : *Dans l'état de repos la trompe de l'abeille est* COUDÉE *et fléchie sous le menton et sous le corselet.* (Duméril.)

— Techn. *Outils coudés*, qui forment un coude.

— Mécan. *Arbre, essieu coudé*, essieu qui porte les grandes roues d'une locomotive.

COUDÉE, n. f. (*coude.*) Pron. *kou-dé.* — Toute l'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu.

— *Avoir ses, les coudées franches*, avoir la liberté du mouvement des bras, des coudes.

— Fig. et fam. N'être point gêné dans une entreprise, dans une affaire : *Il peut faire son parc, son bâtiment aussi grand qu'il voudra, il* A SES COUDÉES *franches,* LES COUDÉES *franches. Personne ne contrôle plus ses actions, il n'est plus en tutelle, il* A SES COUDÉES FRANCHES. (Acad.) *Je veux* AVOIR MES COUDÉES FRANCHES. (La Br.)

— Mesure de longueur qui équivaut à l'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu : *La* COUDÉE *était d'un pied et demi. Cette muraille, cette colonne, etc., avait tant de* COUDÉES *de haut.* (Acad.)

Les bastilles d'État sont nuit et jour gardées;
Les portes sont de fer, les murs ont vingt *coudées*.
(V. Hugo.)

COU-DE-PIED, n. m. (*collo del piede*; ital.) Pron. *koud-pié.* — Partie la plus élevée du pied; la partie antérieure de son articulation avec la jambe : *Avoir le* COU-DE-PIED *saillant.* || Au pl. *Des* COUS-DE-PIED.

— Dans son *Voyage en Orient* M. de Lamartine a écrit : COUDE-PIED *très-élevé;* cette orthographe est vicieuse, comme le dit très-bien l'Académie.

COUDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*coude.*) Plier en forme de coude : COUDER *une barre de fer, une branche de vigne.*

— Coutur. *Couder une manche*, faire le coude.

== **Se couder**, v. pron. Prendre la forme d'un coude : *Cette branche* SE COUDE.

COUDONNIER, n. m. Bot. Vulg. Le coignassier.

COUDOU ou **COUDOUS**, n. m. Zool. Antilope d'Afrique pourvu de grandes cornes lisses.

COUDOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Coudoyer : *Nous fûmes* COUDOYÉS *à la promenade.*

On ne peut faire un pas sans être *coudoyé*. (Vigée.)

COUDOYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*coude.*) Pron. *kou-doa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *coudoy* en *i* avant l'*e* muet : *Je coudoie, il coudoie*, etc. — Heurter quelqu'un du coude : *Il faut prendre garde de* COUDOYER *les gens. Je vous demande pardon de vous avoir fait* COUDOYER *par cet homme-là.* (V. Hugo.)

Las! ne m'approchez pas de plus près, je vous prie;
J'ai trop de répugnance à *coudoyer* un mort. (Mol.)
Le plus petit *coudoie* et heurte les plus grands. (Ancel.)

== **Se coudoyer**, v. pron. — Se heurter réciproquement du coude : *Nous* NOUS SOMMES COUDOYÉS *en passant. Nous étions si serrés à table qu'il était impossible de ne pas* SE COUDOYER. (Acad.)

COUDRAIE, n. f. (*coudre.*) Pron. *kou-drè.* — Lieu planté de coudres ou coudriers.

— Par extens. Bocage : *Sous la* COUDRAIE. (La Font.)

COUDRAN, n. m. Goudron dont on enduit les cordages pour les empêcher de pourrir.

COUDRANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Coudranner. Qui est enduit de coudran : *Un câble* COUDRANNÉ.

COUDRANNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coudran.*) Mar. Tremper une corde dans le coudran, l'en enduire.

COUDRANNEUR, n. m. (*coudran.*) Mar. Celui qui coudranne les cordes.

COUDRE, n. m. (*corylus;* lat., m. sign.) — Bot. Coudrier, noisetier : COUDRE *franc. Baguette, cerceaux de* COUDRE.

COUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*consuere;* lat., m. sign.) — (*Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent; je cousais, nous cousions; je cousis, nous cousîmes; je coudrai, nous coudrons; je coudrais, nous coudrions; couds, cousons, cousez; que je couse, que nous cousions; que je cousisse, que nous cousissions; cousant; cousu, cousue.*) Attacher, joindre deux ou plusieurs choses ensemble avec du fil, de la soie, etc., au moyen d'une aiguille : COUDRE *un jabot à une chemise.* COUDRE *deux morceaux d'étoffe.* COUDRE *une pièce à un vêtement.* COUDRE *un bouton, un cahier. On* COUD *certaines plaies. Elle* COUSAIT *des brassières pour les enfants des pauvres femmes.* (H. de Balzac.)

— Pêch. *Coudre un filet*, joindre ensemble deux ou plusieurs filets de la même espèce pour en former un grand.

— Mar. *Coudre un bordage,* le clouer sur les membres.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion,* joindre la ruse à la force.

— Techn. Arrêter les parties d'un treillage en bois par des liens de fer. || Lier des sarments avec de l'osier.

— Fig. Assembler, joindre : *Elle ne sait pas* COUDRE *deux idées.* (H. de Balzac.) *Cinq ou six passages qu'il* AVAIT COUSUS *ensemble faisaient tout son discours.* (Acad.)

Je sais *coudre* une rime au bout de quelques vers. (Boil.)

— Absol. *Ce tailleur* COUD *bien.* COUDRE *en linge.* COUDRE *à grands points. Il s'est piqué en* COUSANT. (Acad.)

Jeune comme je suis, monsieur, je sais tout faire;
Je rase, je blanchis, je *couds,* je sais saigner. (Scarron.)
Coudre et filer, c'était son exercice. (La F.)

Quand on a COUSU *tout le jour jusqu'à ce que l'ombre ne vous laisse plus distinguer un fil noir d'un fil blanc, on a bien besoin de reposer un peu ses doigts.* (Lamartine.)

— Fig. et fam. *On ne sait quelle pièce y coudre*, on ne sait quel remède apporter au mal.

COUDREMENT, n. m. Pron. *koudr-man.* — Techn. Opération que le tanneur fait subir aux peaux pour les préparer; action de les étendre dans la cuve.

COUDRER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Soumettre les cuirs au coudrement; les brasser au tan.

COUDRETTE, n. m. (*coudre.*) Anc. Coudraie : *Danser sous la* COUDRETTE.

— Ce mot n'est employé que dans les chansons villageoises.

COUDRIER, n. m. (*coudre.*) Pron. *kou-dri-é.* — Coudre, noisetier, arbrisseau de la famille des Cupulifères.

Baguette de coudrier, baguette divinatoire.

COUDURE, n. f. (*coude.*) Didact. Forme coudée; direction en coude : COUDURE *d'une articulation.*

COUÉ, ÉE, adj. (*coue,* anc., queue.) Chass. Anc. il se disait des animaux à qui l'on n'a point ôté la queue.

COUENNE, n. f. (*cutis,* peau ; lat.) Pron. *kouann.* — La peau du cochon, surtout lorsqu'elle a été raclée : COUENNE *de lard.*

— La peau des marsouins.

— Pathol. Croûte plus ou moins épaisse et solide qui se forme à la surface du sang tiré des veines : *La* COUENNE *n'est jamais plus épaisse que quand elle est très-infiltrée de sérum.* (Chomel.) || COUENNE *inflammatoire,* celle que forme le sang dans les inflammations; comme elle se produit aussi à la suite des phlegmasies de poitrine, quelques auteurs la désignent dans ce cas sous le nom de *Couenne pleurétique.*

COUENNEUX, EUSE, adj. (*couenne.*) Pron. *kouaneux, neus.* — Qui a la consistance de la couenne.

— Pathol. Il se dit du sang qui est couvert d'une couenne ou d'une croûte épaisse et solide : *Le sang* COUENNEUX *se rencontre quelquefois chez les individus pléthoriques, bien portants, ainsi que chez la plupart des femmes enceintes.* (Chomel.)

COUET, n. m. Pron. *koué.* — Anc. mar. Amarre; cordes amarrées à la voile.

COUETTE, n. f. (κοίτη, lit; gr.) Pron. *kouatt.* — Lit de plume : *Coucher sur une* COUETTE. || Vieux.

— Techn. Crapaudine en fer ou en cuivre sur laquelle tourne un des pivots du tour.

— Zool. Vulg. La Mouette.

COUFFE, n. f. — Sorte de panier pour la pêche. || *Couffe de palangue,* panier de sparte rempli de pierres auquel on attache des hameçons et qu'on descend au fond de la mer.

COUFFIN, n. m. Pron. *kou-fein.* — Techn. Panier fait de feuilles de palmier nain.

COUFLE, n. f. Comm. Balle de séné du Levant.

COUGOURDE, n. f. Bot. Petite calebasse.

COUGUARD, n. m. Pron. *kou-gouar.* — Zool. Grand chat sauvage de l'Amérique : *Le* COUGUARD *est un animal auquel on a mal à propos donné le nom de tigre.* (Buff.) *Les rugiments du* COUGUARD *animent seuls ces profondeurs.* (Salvandy.)

COUI, n. m. — Bot. Enveloppe vide du fruit du calebassier.

COUIER, n. m. Pron. *kou-ié.* — Navig. Corde qui sert à attacher au rivage la poupe d'un bateau.

COUILLARD, n. m. Pron. *kou-iar.* — Mar. Raban de ferlage en forme de tresse, frappé à patte d'oie sur l'arrière d'une basse vergue, pour retrousser et retenir le fond d'une voile serrée.

— Techn. Pièce d'un moulin.

COUILLON, n. m. Pron. *kou-ion.* — Mar. Petit tampon d'étoupe placé dans une espèce de poche de la voile et qui forme une espèce de bouton.

— Petite oreille ou adent d'une vergue d'ancre.

— Morceau de bois encastré dans le calcet et percé de deux trous pour le passage des itagues des vergues de mestre et de trinquet.

COU-JAUNE, n. m. Pron. *kou-jônn.* — Zool. Vulg. Fauvette de Saint-Domingue.

COULADOUX, n. m. pl. — Anc. mar. Cordages qui, sur les galères, tenaient lieu des rides de haubans.

COULAGE, n. m. (*couler.*) — Perte, diminution d'une liqueur qui s'écoule d'un tonneau, d'un baril où elle est renfermée : *Il faut tenir compte du* COULAGE.

— Fam. Action de couler, résultat de cette action : *D'un martinet en cuivre s'élevait une haute chandelle cannelée par différents* COULAGES. (H. de Balz.)

— Fig. Déchet, pertes résultant du gaspillage dans les fabriques, les maisons de commerce ou les administrations : *Il y a ici beaucoup de* COULAGE. *Marchandises sujettes à* COULAGE, *au* COULAGE. (Ac.) *Le haut* COULAGE *ne regarde pas l'employé. Cette mauvaise gestion des affaires du pays concerne l'homme d'État qui conduit le vaisseau.* (H. de Balz.)

— Écon. dom. Action de couler la lessive : *Veillez au* COULAGE *de notre lessive.*

COULAMMENT, adv. (*couler.*) Pron. *kou-la-man.* D'une manière coulante, facile, qui n'a rien de rude; il se dit des discours et du style : *Cela est écrit* COULAMMENT. *Il parle* COULAMMENT.

COULANT, part. prés. du v. Couler : *Des fontaines* COULANT *avec un doux murmure.* (Fén.) *Des ruisseaux* COULANT *dans une plaine.* (Regnier.)

COULANT, ANTE, adj. (*couler.*) — Qui coule aisément : *Encre* COULANTE.

On découvre à présent des prés, une rivière,
Qui, lentement *coulante,* arrose un vert gazon. (Danc.)

— *Vin coulant*, vin agréable à boire, qui passe aisément.

— Fig. Il se dit du temps, des heures, etc. : *Que les heures sont légères, qu'elles sont* COULANTES *avec ce qu'on aime!* (Mme de Lambert.)

— *Nœud coulant*, nœud qui se serre et se desserre sans se dénouer.

— Littér. Fig. Qui est aisé, facile, naturel, qui ne sent pas l'effort : *Vers* COULANTS. *Prose* COULANTE. *Le ton de la bonne compagnie est* COULANT *et naturel.* (Fén.)

— Peint. *Dessin coulant*, dessin qui procède par couleurs légères et plus facile que correct.

Fam. *Être coulant en affaires*, être facile, accommodant en matière d'intérêt : *Je l'ai trouvé très-coulant.* (Acad.)

COULANT, n. m. (*couler.*) Pron. *kou-lan.* — Diamant ou pierre précieuse que les femmes portent pour ornement à leur cou et qui est enfilé à un cordon de soie, en sorte qu'on peut le hausser et le baisser : *Cette dame avait un* COULANT *de grand prix.*

— Anneau de fer ou d'acier au moyen duquel on serre et l'on desserre une chose : *Des* COULANTS *de bourse.*

— Techn. Outil, anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille pour faire joindre les mâchoires.

— Agric. Jet d'une plante qui pousse des feuilles et des racines de distance en distance.

COULAVAN, n. m. Gros loriot des Indes.

COULÉ, ÉE, part. pass. du v. Couler : *Statue* COULÉE *en bronze,*

Son navire est *coulé*; sa vie est révolue. (A. de Vigny.)

— Agric. *Blé coulé*, blé dont les grains sont petits et peu farineux. || *Des fruits coulés,* flétris, desséchés.

— Grav. Il se dit d'un trait, d'une taille qui suivent facilement la direction d'un contour.

— Fam. *C'est un homme* COULÉ, perdu, ruiné.

— *Voilà une affaire coulée à fond*, la voilà terminée. || *Cette question a été coulée*, épuisée.

COULÉ, n. m. (*couler.*) — Mus. Passage d'une note à une autre qui se fait avec la voix ou sur un instrument en liant les notes par le même coup de gosier, de langue, d'archet, etc : *Le* COULÉ *se marque par un trait en arc placé au-dessus des notes liées.*

— Chorégr. Pas de danse.

— Fonder. Ouvrage jeté en moule.

— Peint. Ensemble des premières teintes d'une ébauche.

COULÉE, n. f. (*couler.*) — Calligr. Caractère d'écriture penchée dont toutes les lettres se tiennent et dont tous les jambages sont droits : *Écrire la* COULÉE.

— Mar. Partie submergée du navire. || Courbure des fonds extérieurs du bas de la carène.

— Phys. Flot de lave, de métal ou de verre à l'état de fusion.

— Techn. Endroit par où s'écoule la fonte contenue dans un creuset de forge.

— Chass. Chemin étroit que le cerf suit pour se rendre dans son réduit.

COULEMELLE ou **COULMOTTE**, n. f. Pron. *koul-mèl.* — Bot. Sorte de champignon comestible.

COULEMENT, n. m. (*couler.*) Pron. *koul-man.* — Phys. Mouvement des liquides suivant leur pente.

— Escr. *Coulement d'épée*, attaque qui se fait en glissant d'un bout à l'autre la lame de son épée contre celle de son adversaire. || *Coulement de pied*, pas glissé en avant.

COULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*colare,* verser goutte à goutte; lat.) — Il se dit des liquides, des eaux d'une rivière, d'un fleuve qui se meuvent suivant leur pente naturelle : *L'eau, le vin, le lait* COULE, etc. *L'Ilissus* COULE *au pied du mont Hymette* (Barthél.) *Ce ruisseau, cette fontaine* COULE *lentement. Tantôt on me trouvait assis au bord d'un fleuve que je regardais tristement* COULER. (Châteaub.)

— Il se dit des pleurs, des larmes : *Des ruisseaux de larmes* COULAIENT *des yeux de tous les habitants.* (Fléch.) *Les pleurs* COULAIENT *sur son visage. Je n'ai jamais vu* COULER *de larmes sans être attendri.* (Montesq.)

Ah! laissez-les *couler*; elles me sont bien chères,
Ces larmes que soulève un cœur encor blessé! (A. Muss.)

— *Cette chandelle coule*, se dit d'une chandelle qui fond trop vite et dont le suif s'épanche sur les côtés.

— Fam. *Le nez lui coule*, des sérosités, des humeurs lui tombent du nez.

— *Faire couler le sang*, être cause d'une guerre ou d'une rixe sanglante.

— *Le sang a coulé*, il y a eu des personnes blessées ou tuées.

.. Que de sang aura *coulé* ce soir! (C. Del.)

— S'épancher, sourdre : *Le vin* COULAIT *du tonneau. L'eau* COULAIT *du rocher.*

Mes yeux ont vu son sang
Couler à gros bouillons de son généreux flanc. (Volt.)

— Être plus ou moins fluide : *Cette encre ne* COULE *pas assez.*

— Fig. : *La douceur, la persuasion* COULE *de ses livres. Combien de fois a-t-elle fait* COULER *jusqu'à vous ses consolations et ses aumônes.* (Fléch.) *Partout l'hydromel et l'eau-de-vie* COULAIENT *à flots.* (Mérim.)

Henri voit ces beaux lieux, et soudain à leur vue
Sent *couler* dans son âme une joie inconnue. (Volt.)
Dieu sait comme les vers chez vous s'en vont *couler*. (Boil.)

— Fig. En parl. des œuvres de l'esprit, Être fait sans effort, avec facilité : *Ces vers, cette période* COULENT *bien.*

— Fig. Glisser, passer légèrement : *Son style, noble et léger, ressemblait à la démarche des divinités fabuleuses, qui* COULAIENT *dans les airs sans poser le pied sur la terre.* (Fén.)

— Fam. *Cela coule de source*, est dit ou écrit avec naturel : *Il s'était fait un style qui n'était qu'à lui et qui* COULAIT DE SOURCE *avec abondance.* (Volt.)

— Circuler : *Le sang qui* COULE *dans nos veines.*

.. Songe au sang qui *coule* dans tes veines. (Volt.)

— Fig. Passer, en parlant du temps : *Les années* COULENT *insensiblement. Il ne craignait pas d'ailleurs de laisser* COULER *le temps, qu'il était sûr de mieux employer que ses adversaires.* (Guizot.) *Siècles, hé-*

tez-vous de COULER *et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson.* (Did.)

Mes jours moins agités *coulaient* dans l'innocence. (Rac.)

— Techn. *Cette statue, cette cloche a coulé*, etc., se dit lorsque, dans l'opération de la fonte, le métal s'est échappé par quelque fente du moule.

— Agric. En parl. des raisins et de certains fruits, tels que les melons, les figues, etc., tomber, se dessécher :

... Quelque longue pluie, inondant vos vallons,
A-t-elle fait *couler* vos vins et vos melons? (Boil.)

— Glisser, s'échapper : *L'échelle n'avait pas assez de pied; elle* COULA. (Acad.)

— *Ce rasoir coule bien*, coupe sans gratter.

— Glisser le long d'une chose : *Il saisit la corde et se laissa* COULER *jusqu'à terre.* (Acad.)

— Passer sans faire de bruit, pour éviter d'être aperçu : COULER *vite le long de cette muraille.* (Acad.)

— Fig. *Couler sur un fait, sur une circonstance*, etc., n'en parler que légèrement, en passant, pour attirer l'attention.

— Mar. *Couler à fond, couler bas* ou simpl. *couler*, en parl. d'un bâtiment, s'enfoncer dans l'eau : *Ce bâtiment va* COULER.

= **Couler**, v. trans. ou act. — *Couler un bâtiment à coups de canon*, le submerger : *Nous* AVONS COULÉ *trois vaisseaux ennemis.*

— Par analog. *Couler quelqu'un à fond*, ruiner son crédit, sa fortune, etc. || *Couler quelqu'un à fond dans la dispute, dans la discussion*, le confondre par ses arguments, le réduire à ne savoir plus que répondre. || *Couler une matière à fond*, la traiter complétement, l'épuiser. || *Couler à fond une affaire*, l'achever entièrement, de façon à ce qu'on n'y revienne plus.

— Passer une chose liquide au travers du linge, du sable, etc., pour la clarifier, la purger des éléments étrangers et mauvais qui pourraient s'y rencontrer : COULER *du vin.* COULER *du lait.* COULER *un bouillon.*

— Particul. *Couler la lessive*, jeter à plusieurs reprises de l'eau chaude sur le linge contenu dans un cuvier.

— Fig. *Couler sa vie, couler ses jours*, passer sa vie, passer ses jours; il se joint ordinairement à un complém. circonstanciel exprimant une idée d'oisiveté, de douceur : COULER *sa vie dans la paix, dans l'abondance. Rien ne vous empêche de* COULER *dans la retraite, au sein des plaisirs simples, des jours exempts d'orages.* (T. Gaut.) *Que de délicieux jours nous* AVIONS COULÉS *ensemble.* (J.-J. Rous.)

Je veux *couler* au sein de la retraite
La triste fin de ma vie inquiète. (Volt.)
.. Pourvu qu'avec toi je *coulasse* ma vie,
Les rois les plus contents me porteraient envie. (Mairet.)

— Fig. Glisser adroitement, furtivement une chose en quelque endroit ou parmi d'autres choses : *Je lui* AI COULÉ *deux mots dans l'oreille. En comptant de l'argent, il y* COULA *quelques écus faux.* (Acad.) *Je lui* COULAI *un louis dans la main.* (Id.) *Il a* COULÉ *quelques pièces de mauvais drap parmi celles qu'il m'a livrées.*

Moi, sans m'imaginer vous faire aucune injure,
Je *coulai* mes avis dans ce libre murmure. (Rotrou.)

— Danse. Il se dit des pas qu'on fait en glissant et sans appuyer : COULER *un pas.*

— Mus. Exécuter deux ou plusieurs notes en les liant par un même coup de gosier, de langue, d'archet : COULER *un trait, un passage.*

— Fond. Jeter au moule : COULER *une pièce de canon, une statue en bronze.*

— *Couler une glace*, en faire couler la matière fondue sur une table propre à cette opération. || Dans ce sens : COULER *une gueuse de fer.*

— Arch. *Couler les joints des dalles de pierre*, etc., y verser du plomb fondu pour les fermer.

— Constr. *Couler de la chaux*, la délayer après l'avoir éteinte et la verser dans un bassin.

— Man. Rendre la bride au cheval, afin d'activer sa marche quand il galope.

— Vén. *Couler la queue*, se dit du cerf qui fuit.

= **Se couler**, v. pron. — Se glisser sans faire de bruit, furtivement, afin de ne pas être aperçu : *Il* SE COULA *le long de la muraille. Ils cherchaient à se* COULER *en Espagne par des chemins détournés.* (St-Sim.) *Il* S'EST COULÉ *dans son appartement.* (Campistr.) *Il trouva moyen de passer sans effort et de* SE COULER *sans être aperçu.* (La Br.)

— Se mêler avec adresse, promptitude : *Il* S'EST COULÉ *dans la foule.*

— Fig. *Ces sentiments* SE COULAIENT *insensiblement parmi le peuple.* (Boss.)

— Fam. Se perdre de réputation, de fortune : *Cet homme* S'EST COULÉ *à jamais.*

Syn. Couler, glisser. Au propre *couler* se dit d'un fluide ou d'un corps solide qui, par l'effet de la pesanteur, est entraîné sur un plan incliné; *glisser* s'applique à tous les solides poussés ou entraînés sur quelque surface unie. Fig. *couler*, c'est passer rapidement et souvent furtivement; *glisser*, c'est passer avec légèreté, avec adresse.

COULERESSE, n. f. Techn. Bassin à l'usage du raffineur de sucre.

COULETTE, n. f. Techn. Instrument du rubanier.

— Pêch. Sorte de filet.

COULEUR, n. f. (*color*; lat., m. sign.) Pron. *kou-leur.* — Impression que produit sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps : *Les* COULEURS *simples, composées. La* COULEUR *d'un fruit, d'une étoffe.* COULEUR *rouge, blanche, noire, sombre, foncée, claire. Les diverses nuances d'une même* COULEUR. *Assortir les* COULEURS. (Acad.)

. . . Des sept *couleurs* la brillante famille
Prête à chaque rayon l'éclat dont elle brille. (Del.)
J'ai choisi les *couleurs* que vous aimez le mieux.
(C. Del.)

— Phys. *Couleurs primitives*, les sept couleurs qui se montrent dans la décomposition de la lumière : ce sont le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, le *violet* et le *pourpre.*

— *Couleurs complémentaires*, celles qui se complètent réciproquement pour former tout le rayon lumineux : *La* COULEUR COMPLÉMENTAIRE *du rouge est le vert; celle du jaune est le violet*, etc. (Arago.)

— Prov. *Juger, parler d'une chose comme un aveugle des couleurs*, juger, parler d'une chose dont on n'a aucune connaissance.

— Prov. *Je ne connais pas la couleur de son argent, je ne sais pas de quelle couleur est son argent*, se dit d'une personne qui ne donne jamais d'argent à ses créanciers : *Je ne sais pas de quelle* COULEUR *est l'argent de monsieur le marquis; je viens pourtant ici depuis six mois trois fois la semaine.* (Lesage.)

— En parl. d'étoffes, d'habits, Toute autre couleur que le noir et le blanc : *Elle avait une robe de* COULEUR. (Acad.)

— *Renoncer à la couleur*, ne plus porter que le noir ou d'autres couleurs peu éclatantes.

— Particul. Le teint du visage : *Il a une bonne* COULEUR, *une mauvaise* COULEUR. *Il a repris ses* COULEURS. *Vos* COULEURS *vives se fanent.* (J.-J. Rous.) *Une syncope ne lui laissa ni* COULEUR *ni respiration.* (Boss.)

— *Être haut en couleur*, avoir la figure très-colorée : *Sa fille était haute en* COULEUR. (Volt.)

— *Reprendre couleur*, perdre sa pâleur, revenir à la vie. || Fig. et fam. Rentrer en faveur; rétablir sa fortune.

— *Changer de couleur*, éprouver une altération subite qui change la couleur : *Il entendit son arrêt sans* CHANGER DE COULEUR.

— *Les hommes de couleur*, les mulâtres, les hommes provenant du mélange de la race blanche.

— *Une femme de couleur*, une mulâtresse.

— Particul. La nuance colorée que doivent offrir les viandes, les pâtisseries, le pain qu'on expose au feu lorsque ces aliments ont atteint le degré de cuisson convenable : *Ce rôti a bien pris* COULEUR.

— Fig. *L'affaire prend couleur*, se dit d'une affaire dont on commence à espérer quelque bon résultat : *L'affaire* PREND UNE BONNE COULEUR. || Dans le sens contraire : *L'affaire* PREND UNE MAUVAISE COULEUR.

— Substance qu'on emploie pour donner aux objets une couleur artificielle : *Broyer les* COULEURS. *Mêler les* COULEURS. *Préparer les* COULEURS. *Mettre la première* COULEUR.

— Part. Préparation qu'on emploie pour peindre : *Appliquer, coucher les* COULEURS. *Ce peintre a préparé ses* COULEURS. *Ce peintre entend bien l'art de mélanger les* COULEURS. (Acad.) *Elle resta plus d'une fois sa palette d'une main, son pinceau de l'autre, sans que le pinceau s'abreuvât des* COULEURS *de sa palette.* (H. de Balzac.)

— *Couleurs amies*, couleurs qui s'accordent bien ensemble, qui produisent par leur mélange un heureux effet.

— *Couleur locale*, la couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres.

— Le coloris d'un tableau : *Ce tableau est d'une bonne* COULEUR.

— Grav. *Cette estampe, cette gravure est d'une belle couleur*, on y reconnaît la couleur du tableau d'après lequel elle a été faite, bien que l'artiste n'y ait employé que le noir et ses diverses teintes.

— Fig. Se dit du style, des expressions par lesquelles l'écrivain, l'orateur peignent leur pensée et la rendent pour ainsi dire saisissable aux yeux, comme fait le peintre dans ses tableaux : *Cet écrivain a peint les malheurs de ces temps sous les plus vives* COULEURS. *Son style a une* COULEUR *brillante. Ce morceau manque de* COULEUR.

— Partic. Qualité propre du style, du langage par laquelle l'écrivain, l'orateur retracent avec des couleurs animées et exactes les choses dont ils parlent : *Observer la* COULEUR *locale. Suétone n'a point de* COULEUR, *mais il est net et rapide.* (La H.) *Ses ennemis dans le parlement représentèrent cette action avec des* COULEURS *très-noires.* (La Rochef.)

Mais je ne trouve pas de *couleurs* assez noires
Pour en représenter les tragiques histoires. (Corn.)

— Fig. Caractère particulier que revêtent les choses selon les diverses dispositions de l'âme : *Aux yeux du mélancolique tout revêt de sombres* COULEURS. (Acad.) *Des êtres passent à travers leur siècle sans rien emprunter de sa* COULEUR. (Thomas.) *Il sait donner une* COULEUR *spécieuse à ce qu'il fait de plus mal.* (Acad.)

— Polit. Caractère propre à telle ou telle opinion, de ce qu'autrefois les chefs de parti adoptaient une couleur que prenaient leurs partisans : *Il a changé de* COULEUR *dans ses idées politiques. La* COULEUR *de ce journal est encore indécise. Prendre* COULEUR. *N'examinons pas sous quelle* COULEUR *et sous quel signe, mais pour qui et pourquoi nous combattons.* (Lam.)

— Fig. Prétexte, faux semblant :

Ils vont, sous les *couleurs* d'une feinte prudence,
Par des pleurs et du sang cimenter leur puissance.
(C. Del.)

— Raison apparente, fausse, qu'on invente ordinairement dans le but de faire prendre le change sur sa conduite, ses actions : *Il a su donner une* COULEUR *plausible à sa mauvaise action. Nous savons bien que vous ne manquerez jamais d'esprit pour donner de belles* COULEURS *aux fautes que vous pourrez faire.* (Mol.)

— Au pl. Livrée : *Ce page porte les* COULEURS *de la maison. La* COULEUR *du roi.*

Faire par les *couleurs* distinguer ses valets. (Boil.)

|| Il a vieilli; on dit plus souv. *Livrée.*

— Fig. *Porter les couleurs d'une dame*, porter dans son ajustement des couleurs semblables à celles que cette dame affectionne le plus, et par ext. se faire son adorateur.

— Dans un sens analogue : *Porter une écharpe*, etc., *aux* COULEURS *de sa dame.*

— Blas. Émaux non métalliques qui colorent l'écu ou les pièces dont il est chargé; on compte cinq couleurs : *azur, gueules, sable, sinople* et *pourpre*; on y ajoute quelquefois la *carnation* et l'*orangé*, que l'on nomme *couleurs anglaises* : *Le moyen âge portait pour ainsi dire sur son écusson les* COULEURS *germaniques.* (Lerm.)

— Drapeaux : *Les* COULEURS *nationales. Les trois* COULEURS.

J'irai dans les combats vaincre sous vos *couleurs*. (C. Del.)
... Nos *couleurs* bientôt flotteront sur Carlisle. (Id.)

— Mar. Pavillon.

— Méd. *Pâles couleurs.* V. CHLOROSE.

— Jeu de cartes. Chacune des quatre couleurs, appelées pique, trèfle, cœur et carreau : *J'ai des quatre* COULEURS *dans mon jeu. De quelle* COULEUR *tourne-t-il?*

— Au lansquenet, *Prendre couleur*, entrer au jeu et couper.

— À l'hombre, *Nommer la couleur*, faire la triomphe en indiquant la couleur.

— *Rue des trois couleurs*, jeu de hasard qui se joue avec un plateau et trois dés portant chacun une couleur spéciale.

— *Couleur favorite*, couleur qui est tirée la première, au hasard, et qui donne certains priviléges.

— Il se prend au masculin dans les expressions comme celles-ci : *Le* COULEUR *de rose, de chair, de citron*, etc. *Ce ruban est d'un beau* COULEUR *de feu.* (Acad.)

— Jointes à un nom, ces expressions sont invariables : *Un ruban* COULEUR *de feu. Des souliers* COULEUR *de rose.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Voir tout couleur de rose*, voir tout en beau : *Tout lui paraît* COULEUR DE ROSE. *Il n'a que des pensées* COULEUR DE ROSE. (Acad.)

= **Sous couleur de**, loc. prép. Sous le prétexte de : *Ils mettaient sous le joug les rois et les na-*

tions SOUS COULEUR DE *les défendre.* (Volt.) *Il l'a trompé sous* COULEUR D'*amitié.* (Acad.)

Je plaignais ses commis sous *couleur d'*amitié. (E. Aug.) || Cette expression commence à vieillir.

Syn. Couleur, coloris. La *couleur* est l'effet simple et naturel de la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps. Le *coloris* est le résultat de la combinaison des *couleurs*. Les *couleurs* séparent et distinguent les parties, déterminent des contours. Le *coloris*, par la manière même dont les couleurs sont disposées, graduées, semble fondre harmonieusement les parties et adoucir les contours.

COULEUVRE, n. f. Pron. *kou-leuvr.* — Zool. Genre d'Ophidiens de la famille des Colubériens; il comprend tous les serpents non venimeux de nos climats; leur queue est fort allongée, non prenante et garnie de plaques disposées par paires; on en trouve en France de nombreuses espèces; la plus commune est la *Couleuvre à collier*, qu'on rencontre plus particulièrement dans les marais des bois; elle a trois taches blanc jaunâtre en forme de collier; son corps est de couleur cendrée olivâtre avec des taches noires le long des flancs.

— *Se glisser comme une couleuvre*, se glisser doucement et comme en rampant, pour ne pas être vu ou entendu.

— Prov. et fig. *Avaler des couleuvres*, recevoir des dégoûts, des chagrins, des humiliations qu'on est obligé de dissimuler, dont on n'ose se plaindre.

Que nous allons lui faire *avaler de couleuvres !* (Dest.)

COULEUVREAU, n. m. (*couleuvre.*) Pron. *kou-leu-vrô.* — Petit de couleuvre.

COULEUVRÉE, n. f. Pron. *kou-leu-vré.* — Bot. Plante sarmenteuse à feuilles palmées, très-commune dans nos climats et jouissant de propriétés purgatives : on l'appelle aussi *bryone*.

COULEUVRIN, INE, adj. (*couleuvre.*) Qui ressemble à une couleuvre.

COULEVRINE, n. f. (*couleuvre.*) Pron. *koul-vrinn.* — Ancienne pièce d'artillerie qui dépasse en dimension les canons ordinaires : *Les* COULEVRINES *portaient fort loin des boulets de petit calibre.*

— *Cette maison, cette terre est sous la coulevrine de la place*, elle est si proche de la place que celle-ci peut la défendre au besoin, mais aussi la menacer.

— Fig. et fam. *Être sous la coulevrine de quelqu'un*, avoir son bien dans le voisinage d'un plus puissant que soi; être dans la dépendance de quelqu'un, l'avoir pour supérieur.

COULIÈRE, n. f. Techn. Fer aplati en verge.

— Pièce d'un train de bois.

COULIN, n. m. Zool. Vulg. Le pigeon ramier.

COULINAGE, n. m. Agric. Action de passer rapidement une torche enflammée sur l'écorce des arbres à fruits, pour brûler les insectes et les lichens.

COULIS, adj. m. (*couler.*) Pron. *kou-li.* — N'est usité que dans cette locution, *vent coulis*, vent qui passe par de petites ouvertures, qui se glisse au travers des fentes et des trous : *Ma jambe était glacée par un de ces vents* COULIS *qui vous gèlent une moitié du corps.* (H. de Balzac.)

COULIS, n. m. (*couler.*) Pron. *kou-li.* — Cuis. Suc d'une chose consommée à force de cuire, passé par une étamine, par un linge, etc. : COULIS *de chapon.* COULIS *d'écrevisse. Quand on voit sur une table des mets sains et bien préparés, on est fort aise que la cuisine soit devenue une science; mais quand on y voit des jus de* COULIS, *des pâtés de truffes, on maudit les cuisines et leur art funeste.* (Chamfort.)

— Constr. Plâtre ou mortier gâché assez clair pour couler dans les joints qu'il est destiné à garnir.

— Techn. Métal fondu qu'on coule dans les joints.

COULISSE, n. f. (*couler.*) Pron. *kou-liss.* — Longue rainure par laquelle on fait glisser, aller et revenir un châssis, une fenêtre, une porte : *Graisser une* COULISSE.

— Le volet qui va et vient dans cette rainure et qui sert à fermer.

— Fig. et fam. *Faire les yeux en coulisse*, faire les yeux doux en regardant de côté. || Dans le m. sens : *Regarder en coulisse.*

— Impr. *Coulisse de galée* ou simpl. *coulisse*, planche très-plate avec laquelle on fait couler sur le marbre les pages trop grandes pour être prises avec les mains.

— Mar. Canal en fort bordage disposé sur la cale et dans lequel glisse un bâtiment de rang inférieur lancé à coittes mortes ou sans ber.

— Bourse. La réunion des coulissiers à la Bourse : *Qu'a fait aujourd'hui la* COULISSE?

— Anat. *Mouvement de coulisse*, le mouvement d'un os glissant sur un autre.

— Techn. Trace faite par l'eau sur les bords d'un pain de sucre.

— Pièce d'une montre, placée sur la petite platine et ayant la forme d'un demi-cercle.

— Rempli d'un vêtement ou d'une autre chose faite d'étoffe, dans lequel on passe un ruban ou un cordon pour le serrer ou le desserrer.

— Théâtr. Châssis de toiles mobiles qui forment la décoration des deux côtés de la scène : *Le feu prit aux* COULISSES.

Une lettre perdue au pied d'une *coulisse*,
Ce doit être du beau. (C. Del.)

— N. pl. Les intervalles qui sont entre les coulisses : *Pendant toute la pièce il resta dans les* COULISSES. (Acad.) *Il passe toutes ses soirées dans les* COULISSES.

— Fig. Il se dit de ce qui est propre aux gens du théâtre : *Langage, propos de* COULISSES. *Intrigue de* COULISSES.

— Blas. La herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

COULISSÉ, ÉE, adj. (*coulisse.*) Blas. Il se dit d'un château, d'une tour dont la porte est munie d'une herse ou coulisse : *Château* COULISSÉ. *Tour* COULISSÉE.

COULISSEAU, n. m. (*coulisse.*) Pron. *kou-li-sô.* — Techn. Petite coulisse.

— Pièce de bois ayant une rainure en saillie.

— Au pl. Bâtis pour placer des tiroirs.

COULISSEUR, n. m. (*coulisse.*) Pron. *kou-li-seur.* — Techn. Outil pour faire des coulisses.

COULISSIER, n. m. (*coulisse.*) Pron. *kou-li-cié.* — Comm. Celui qui fait des affaires à la Bourse hors du parquet des agents de change, après ou avant l'heure des négociations sur les effets publics.

— Celui qui a l'habitude de fréquenter les coulisses des théâtres.

COULISSOIRE, n. f. (*coulisse.*) Pron. *kou-li-soar.* — Techn. Écouane de facteurs d'instruments pour faire les coulisses.

COULOIR, n. m. (*couler.*) Pron. *kou-loar.* — Écon. dom. Écuelle faite ordinairement de bois, dont le fond percé est garni d'un linge par où l'on coule le lait.

— Passage de dégagement d'un appartement à un autre : *Un* COULOIR *obscur.* (Lam.) *Il se promène dans les* COULOIRS. (Acad.)

— Théât. Passages qui entourent les loges, l'orchestre, le parterre et qui y conduisent.

— Anc. Anat. Conduits par lesquels s'écoulent les humeurs excrémentielles du corps animal.

— *Couloirs naturels*, les voies urinaires, biliaires, lacrymales.

— *Couloirs accidentels ou artificiels*, les ulcères, les exutoires.

COULOIRE, n. f. (*couler.*) Pron. *kou-loar.* — Vaisseau qui sert à faire passer ou égoutter la partie la plus liquide ou le suc de quelque substance qu'on veut en séparer : COULOIRE *d'apothicaire.*

— Techn. Filière par laquelle l'épinglier passe le laiton et le réduit à la grosseur voulue.

COULOMBE, n. f. Constr. Gros poteau d'une cloison. || V. COLOMBE.

COULON, n. m. Zool. Vulg. Le pigeon de colombier. || Vieux.

COULON-CHAUD, n. m. Zool. Tourne-pierre, oiseau de Cayenne, de la grosseur du merle, qui se nourrit d'insectes de rivage.

COULOTTE, n. f. Pron. *kou-lott.* — Techn. Outil du plombier.

— Charp. Pièce qui soutient le bois que refend le scieur de long.

COULPE, n. f. (*culpa*; lat., m. sign.) Faute, péché; il ne s'emploie qu'en matière de religion pour indiquer la souillure, la tache du péché, qui prive le pécheur de la grâce de Dieu : *Jésus-Christ a pris la seule peine du péché sans en avoir ni la* COULPE *ni aucun des mauvais désirs qui nous y portent.* (Boss.) *Par la confession la* COULPE *est remise, et non pas la peine.* (Acad.)

— Prov. *Dire sa coulpe*, faire l'aveu d'une faute, en témoigner du repentir.

COULT, n. m. Techn. Bois de marqueterie.

COULURE, n. f. (*couler.*) Pron. *kou-lur.* — Agric. Maladie des plantes causée par la pluie ou le vent qui détruit les étamines. Il se dit part. des grains de la grappe qui tombent ou se dessèchent quand le raisin commence à se nouer.

— Techn. La portion du métal qui s'échappe du moule où la fonte est jetée.

— Pêch. Les longues cordes de crin qui bordent le haut ou le bas des seines.

COUMAILLE, n. f. Pron. *kou-ma-y.* — Min. Roche des mines où la houille est divisée.

COUMARINE, n. f. Chim. Sorte de camphre qui provient de la fève de Tonka.

COUMAROU, n. m. Pron. *kou-ma-rou.* — Bot. Arbre de la Guyane dont le fruit renferme une semence ovale d'une odeur aromatique, que l'on vend en Europe sous le nom de *fève de Tonka.*

COUMIER, n. m. Bot. Arbre de la Guyane dont l'écorce distille un suc laiteux abondant qui se fige et se convertit en une résine qui a beaucoup de rapport avec l'ambre gris.

COUP, n. m. (κολάπτω, je frappe; gr.) Pron. *cou.* — Résultat du mouvement d'un corps qui en rencontre un autre, quelle que soit la nature du mouvement ou la forme du corps, depuis le plus léger attouchement jusqu'au choc le plus violent, depuis l'objet pointu qui ne touche qu'un point jusqu'aux corps les plus grands qui écrasent ou enveloppent ce qu'ils touchent : *Grand* COUP. *Petit* COUP. COUP *léger.* COUP *pesant. La force du* COUP. COUP *de pointe.* COUP *de plat d'épée.* COUP *de hache.* COUP *de bâton, de marteau. Donner, frapper, porter, allonger, asséner un* COUP, etc. *Assommer de* COUPS. *Le* COUP *pénétra dans les chairs. Le* COUP *ne fit qu'effleurer son bras. Elle écrase le prince d'un* COUP *de pierre.* (Mass.)

Le cheval s'approchant lui donne un coup de pied,
Le loup un *coup* de dent, le bœuf un coup de corne. (La F.)

Le coup fut mal porté, mais la botte était bonne. (A. de Musset.)

Il affrontait leurs *coups* sans casque, sans armure. (C. Del.)

— *Sans coup férir*, sans se battre, sans en venir aux mains : *La ville fut prise* SANS COUP FÉRIR.

— Fig. et fam. Sans éprouver de résistance : *Ils ont réduit leurs adversaires au silence* SANS COUP FÉRIR.

— *Frapper des coups en l'air*, faire des mouvements inutiles, sans effet, sans résultat : ILS FRAPPENT *à présent* DES COUPS EN L'AIR; *mais que serait-ce si la fureur était animée par la présence de l'ennemi.* (Montesq.)

— Fig. et fam. *C'est un coup dans l'eau, un coup d'épée dans l'eau*, se dit d'un effort inutile, qui ne peut amener aucun résultat.

— Au plur. Il se dit souvent de l'action de se battre, d'échanger des coups de poing, etc. : *En venir aux* COUPS.

— Lutte, combat :

Les Romains pour l'attendre ont suspendu leurs *coups*. (Corn.)

— Fig. et fam. *Rabattre les coups*, adoucir, apaiser des gens irrités les uns contre les autres.

— Se dit aussi des bons offices qu'on rend auprès d'un homme puissant à quelqu'un contre qui il était prévenu.

— *Se donner un coup contre la muraille, contre un arbre*, etc., se heurter, se blesser.

— Fam. *Faire le coup de poing*, se battre à coups de poing avec quelqu'un.

— Prov. et fig. *Faire d'une pierre deux coups*, venir à bout de deux choses, de deux affaires par un seul moyen.

— Blessure, contusion, la marque des coups qu'on a reçus : *Il était tout couvert de* COUPS. *Il tomba percé de* COUPS.

Vous vouliez que ma main portât les premiers *coups*. (Rac.)

— *Coup orbe.* V. ORBE.

— Prov. et pop. *Il a été le plus fort, il a porté les coups*, se dit d'un homme qui a été battu par un autre.

— *Le coup de la mort*, la blessure, l'accident qui la détermine.

— *Coup de grâce*, le dernier coup que dans l'ancienne pénalité l'exécuteur donnait sur l'estomac au supplicié roué vif, pour l'achever complètement.

— Fig. Ce qui achève de perdre, de ruiner quelqu'un : *Cet événement sera son* COUP DE GRÂCE. *Ce fut son* COUP DE GRÂCE.

— Fig. Atteinte, attaque imprévue et soudaine : *Porter un* COUP *décisif dans une affaire. Frapper de grands* COUPS. *Les deux antagonistes sont devant nos yeux; nous jugeons les* COUPS *qu'ils se portent.* (Auger.)

Ah ! vous m'avez porté le plus terrible *coup*. (Étienne.)

C'est dans le jeu qu'on voit les plus grands *coups* du sort. (Mol.)

— *Porter coup*, porter atteinte, atteindre, frapper : *Chacun de ces mots* PORTE COUP. *Ce chagrin* PORTA COUP *à sa santé*, etc.

— *Porter coup* signifie encore être d'un effet sûr, tirer à conséquence : *Comme il se dit rien qui ne*

soit à propos, toutes ses paroles PORTENT COUP, etc.

— *Le coup est porté*, le mal est fait.

— *Coup de foudre, coup de tonnerre*, l'action de la foudre sur les corps qu'elle frappe : *Être tué d'un* COUP DE FOUDRE.

— Fig. *Ce fut un coup de massue, un coup de foudre, un coup de tonnerre pour lui*, se dit d'un événement funeste et inattendu qui a frappé quelqu'un tout à coup : *Cette nouvelle fut pour lui un* COUP DE FOUDRE.

— On dit dans ce sens : *Il a eu un* COUP DE MASSUE *sur la tête*.

— *Avoir un coup de hache à la tête* ou simpl. *avoir un coup de hache, un petit coup de hache*, avoir le cerveau un peu dérangé, avoir un certain degré de folie.

— On dit dans ce sens : *Avoir un coup de marteau, un coup de massue*.

— Fig et fam. *Coup de bec, coup de dent, coup de langue*, trait piquant, en parlant des attaques de la calomnie, de l'ironie, etc.

— On dit dans ce sens : *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un*, lancer quelque trait vif et malin contre une personne, qu'elle soit absente ou présente.

— Prov. et fig. *Le coup de pied de l'âne* (par allusion à une fable de La Fontaine et de Phèdre), insulte gratuite qu'un lâche adresse à un homme qui a été puissant et qui se trouve désormais hors d'état de se venger.

— *Coup de Jarnac* (par allusion au duel entre les seigneurs de Jarnac et de La Châtaigneraie sous Henri II), coup imprévu, soudain; coup de traître; manœuvre déloyale et perfide : *La reine attendait, pâle et tremblante, le succès de ce violent* COUP DE JARNAC. (Mich.)

— Fig. *Coup de fortune, coup de bonheur, coup de malheur, coup d'aventure, coup de hasard*, événement extraordinaire et imprévu :

...Des *coups du hasard* aucun n'était garant. (Mol.)

— *Coup de théâtre*, événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce.

— Fig. *Son arrivée fut un* COUP DE THÉÂTRE. (Acad.)

— Fig. Événement malheureux, accident funeste, calamité subite : *La mort de son père fut pour lui un terrible* COUP. *Cette nouvelle lui porta un* COUP *funeste*.

Jamais coup si cruel fut-il mieux mérité ? (A. Mass.)
Tant de coups imprévus m'accablent à la fois
Qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix. (Rac.)

— Chance favorable, circonstance heureuse : COUP *du ciel*. COUP *de bonheur*. COUP *d'en haut*. COUP *de la Providence*. *Je suis bienheureux de vous avoir rencontré ; c'est un* COUP *de ma bonne fortune, et vous pourrez me rendre un bon office*. (Campist.)

— *Coup de canon, de fusil, de pistolet*, etc., et en général *coup de feu*, effet d'une arme à feu qu'on décharge : *On repoussa l'attaque à* COUPS DE FUSIL. *Il l'abattit d'un* COUP DE PISTOLET. *Il lâchait son* COUP DE FUSIL *et rechargeait son arme en courant*. (Châteaubr.) *Nelson lutta corps à corps avec un ours qui l'étreignit dans ses pattes, et ne dut la vie qu'à un camarade dont le* COUP DE FEU *tua l'animal sur sa proie*. (Lam.)

— *Tirer à coup perdu, à coups perdus*, tirer au hasard, tirer hors de portée.

— Fam. *Faire le coup de fusil*, tirer des coups de fusil; se dit seulement des soldats qui tirent sur l'ennemi et surtout de ceux envoyés en tirailleurs.

— Partic. Blessure faite par une arme à feu : *Il avait deux* COUPS *de feu au bras*.

— Charge d'une arme à feu : *J'ai encore deux* COUPS *de poudre et un* COUP *de plomb*. (Ac.)

— *Fusil à deux coups*, fusil de chasse à double canon et à double batterie, avec lequel on peut tirer deux coups de suite sans être obligé de recharger.

— Décharge, détonation, bruit d'une arme à feu qu'on tire : *Une salve de cent* COUPS *de canon*. (Ac.) *On entendit deux* COUPS *de pistolet*.

— *Coup de tonnerre*, le bruit qui accompagne ou suit un éclair.

— Fam. et iron. *Être secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, se dit d'une personne d'une grande indiscrétion, qui révèle ce qu'on lui confie.

— *Coup*, son que rendent certains corps par le choc : *Un* COUP *de cloche, de tambour, etc.*

— *Au coup de minuit, de midi, etc., de telle ou telle heure*, au moment où minuit, midi, etc., l'heure en question sonnait.

— Chacun des mouvements d'un corps qui doivent se répéter : *À chaque* COUP *du pendule. Un* COUP *de piston dans une pompe*.

— Par extens. Fois. *Un* COUP, *deux* COUPS, etc. *Encore un* COUP.

— Occasion, moment : *Il a réussi du premier* COUP. (Acad.) *Tout du premier* COUP *elle a compris ce que je voulais*. (Mol.)

Les hommes valeureux le sont du premier coup. (Corn.)

— Partic. La quantité de vin, de liqueurs, etc., que l'on boit en une seule fois : *Un* COUP *de vin, d'eau-de-vie*.

Je vous ai seulement offert un *coup* de vin. (V. Hugo.)

— Fam. *Boire un coup*, un verre de vin :

Je boirai volontiers un coup en ton honneur. (Ponsard.)
Il faut assurément qu'il ait trop bu d'un coup. (Regn.)

— *Le coup du milieu*, la liqueur ou le vin de liqueur qu'on boit quelquefois entre les deux services.

— *Le coup de l'étrier*. || V. ÉTRIER.

— *Boire à petits coups*, peu à la fois, mais souvent.

— Action rapide d'un organe, d'un instrument : *Un coup de langue. Des* COUPS *de gosier éclatants*. (Buff.) *Un* COUP *d'archet. Je vais d'un* COUP *de pinceau le dépeindre*. (Paliss.)

— Mouvement impétueux, effet subit de certaines choses : *Un* COUP *de mer fit écrouler une partie de la falaise*. (Vitet.)

— *Coup de sang*, épanchement qui se produit dans le cerveau par la rupture subite de quelques vaisseaux sanguins.

— *Coup de soleil*, impression violente et quelquefois mortelle que le soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui sont exposés à ses rayons.

— *Coup d'air*, fluxion ou douleur provenant de ce qu'on s'est exposé à un courant d'air.

— Il se dit de tout ce qui se fait rapidement, légèrement et sans soin : *Un* COUP *de balai. Donnez un* COUP *de brosse à mon chapeau. Un* COUP *de pinceau. Un* COUP *de peigne*.

— Fam. *Coup de chapeau*, action de saluer quelqu'un en ôtant son chapeau.

— Fam. *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit*, aller jusqu'à tel endroit; se dit surtout de quelque lieu rapproché.

— On dit dans ce sens : *Il n'y a qu'un coup de pied d'ici à tel endroit*.

— Fam. *Donner un coup de main à quelqu'un*, lui prêter aide, secours.

— On dit dans ce sens : *Donner un coup d'épaule à quelqu'un*.

— Fig. et fam. *Donner un coup de collier*, faire un nouvel effort pour réussir dans quelque dessein, dans quelque entreprise.

— Il se dit en général des actions qu'on fait ordinairement avec une certaine précipitation et en vue d'un résultat immédiat que l'on poursuit : *Il a fait un bon* COUP, *un mauvais* COUP. *Faire un* COUP *d'étourdi, un* COUP *de désespoir. Vous avez fait là un beau* COUP ! *Il leur déclara que le seul moyen de sauver leurs têtes c'était de prévenir le tyran par un* COUP *hardi*. (Mérimée.) *Pour Machiavel, les hommes ne sont bons ni mauvais, mais habiles ou ignorants; il les observe, juge des* COUPS *et rédige le succès en principe*. (Lerminier.)

Oui, comme ses exploits nous admirons vos *coups* ;
Hector tomba sous lui, Troie expira sous vous. (Rac.)

— *Faire un mauvais coup*, ordinairement commettre un crime, un méfait.

— Dans un sens anal., *faire le coup* : *Je crois que c'est monsieur votre cher intendant qui* A FAIT LE COUP. (Mol.)

— Fam. *Faire son coup, manquer son coup*, réussir ou ne pas réussir dans son entreprise, exécuter ou ne pas exécuter un dessein, un projet quelconque; il se prend ordinairement en mauvaise part.

— *Faire un coup de tête*, accomplir un acte hardi ou extravagant sans prendre le temps de la réflexion.

— *Faire des coups de sa tête*, se déterminer de soi-même à quelque chose, sans prendre conseil de personne; faire de fausses démarches, pour n'avoir voulu consulter personne.

— *Coup d'ami*, service d'ami. || Rare.

— *Coup d'essai*, la première action, le premier ouvrage par lequel on donne des marques de ce qu'on peut faire.

— *Coup de maître*, action, ouvrage par lequel on témoigne d'une grande habileté.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour des *coups d'essai* veulent des *coups de maître*.
(Corn.)

— *Coup d'éclat*, action éclatante, qui doit procurer de la gloire, de la renommée.

— *Coup d'autorité*, usage extraordinaire et illégal qu'une personne fait de l'autorité dont elle est investie dans une certaine circonstance : *Ces* COUPS D'AUTORITÉ *ne revenaient que de loin en loin*. (C. Rémusat.)

— *Coup d'État*, l'action violente et illégale accomplie contre l'État dans un but politique, par celui ou ceux qui sont revêtus du souverain pouvoir dans une nation ou par un usurpateur quelconque : *Ce qu'on appelait autrefois des* COUPS D'ÉTAT *ne serait aujourd'hui, indépendamment de l'horreur, que des imprudences*. (Montesq.)

— On dit dans un sens analogue *coup de majorité* lorsque c'est la majorité d'une assemblée représentative qui commet un acte violent et inconstitutionnel.

— *Coup monté*, se dit d'un événement qui a été médité et préparé longtemps à l'avance : *Ce coup d'État fut un* COUP MONTÉ.

— Jeux. *Coup* se dit de certaines manières de jouer, de certaines chances du jeu : *Il a bien paré le* COUP.

— Désigne chaque fois qu'un des joueurs donne une carte, lance des dés, etc.

— *Coup forcé*, celui qu'on ne peut parer.

— *Coup de repos*, se dit de la position dans laquelle l'un des joueurs a plusieurs fois de suite à prendre, et l'autre autant de fois à jouer librement sans obstacle.

— *Avoir le coup*, avoir un jeu tellement disposé qu'on peut toujours jouer sans perte et au détriment de son adversaire.

— *Remettre un coup*, permettre à quelqu'un de recommencer un coup mal joué.

— *Coup de partie*, coup qui décide la partie.

— Fig. *Coup de partie*, ce qui décide du succès d'une affaire.

— *Coup de dés*, toute combinaison que les dés peuvent présenter : *Tout le monde blâme un homme à son aise qui, dans l'espoir de doubler son bien, l'ose risquer en un* COUP *de dé*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *C'est un coup de dés ou de dé*, c'est une affaire dont le résultat est presque livré au hasard.

— *Rompre le coup*, arrêter, détourner une chance des dés en les empêchant de rouler librement.

— Fig. Empêcher l'exécution d'un projet, le succès d'une affaire.

— Au trictrac, *Coup et dés*, se dit pour faire entendre que la primauté appartiendra à celui qui amènera le dé le plus fort.

— Au billard, *Coup du roi*, se dit lorsque la bille sur laquelle on joue est placée derrière la blouse du milieu, près de la bande, et qu'on va frapper de sa bille la bande du haut, de manière qu'en revenant elle pousse l'autre dans la blouse.

— À la paume : *Coup d'arrière-main. Coup coupé. Coup de grille, de dedans, d'ais. Coup de brèche. Coup de cavasse. Coup de poteau.*

— Au jeu de mail, *Coup d'ajustement*.

— Au jeu de l'hombre, *Coup faux*.

— Fig. et fam. *Tout coup vaille*, quelque chose qui arrive.

— Art mil. *Coup de main*, expédition, attaque faite à l'improviste, sans le matériel et les précautions nécessaires pour livrer une attaque en règle : *Les Français ne trouvent point d'égaux dans ces* COUPS DE MAIN *et dans ces entreprises rapides où l'impétuosité, l'agilité, l'ardeur renversent en un moment tous les obstacles*. (Volt.)

— Par extens. Toute tentative hardie et promptement exécutée : *Cette action fut un véritable* COUP DE MAIN.

— Pêch. *Coup de filet*, le jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson; tout le poisson qu'on prend d'un seul coup : *Acheter un* COUP DE FILET. (Acad.)

— Fig. et fam. *Prendre plusieurs voleurs, plusieurs ennemis*, etc., *d'un seul coup de filet*, les envelopper, les prendre en même temps.

— On dit dans un sens analogue : *Voilà un beau* COUP DE FILET.

— Il se dit aussi lorsqu'on parle de quelque gain, de quelque profit important fait d'un seul coup.

— Escr. *Coup fourré*, coup que reçoit et que donne en même temps chacun des deux adversaires. || On dit aussi dans ce sens : *Coup pour coup*.

— Fig. Les mauvais offices que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps : *Ils ont fait un* COUP FOURRÉ.

— Fig. et fam. *Porter un coup fourré*, rendre en secret un mauvais office à quelqu'un.

— *Coup de temps*, coup pris d'opposition sur un développement et qui est regardé par les tireurs comme un des plus beaux coups d'armes.

— Peint. Application sur la toile de la brosse ou du pinceau chargé de couleurs; trace que laisse cette opération.

— *Peindre au premier coup*, peindre d'une manière

à ne point revenir sur son ouvrage. || Il se dit le plus souvent en parlant de la manière de l'artiste, indiquant un travail de large et facile composition.

— Mus. *Coup de fouet*, se dit fig. d'un effet plus fort, plus brillant que tout le reste, par lequel on finit un morceau.

— Mar. *Coup de fouet*, forte raffale, coup de vent de peu de durée. || *Coup de talon*, le choc que ressent un navire qui heurte un écueil. || *Coup de partance*, le coup de canon qu'on tire au devant d'une flotte, d'un vaisseau. || Par extens. Signal de départ dans différentes occasions.

— Art cul. *Coup de feu*, degré de chaleur nécessaire pour que les aliments atteignent un état de cuisson convenable.

— Fig. *Coup de feu*, moment de presse.

— Impr. *Coup de barreau*, action par laquelle l'ouvrier imprimeur tire à lui le barreau de la presse, fait descendre la platine sur le petit tympan, et opère, par le foulage qui en résulte, l'impression de la forme sur le papier.

— *Presse à deux coups*, celle où deux coups de barreau sont nécessaires pour l'impression de chaque feuille, et *Presse à un coup*, celle où un seul coup de barreau suffit.

— Méc. *Coup de piston*, mouvement exécuté par le piston qui va d'une extrémité à l'autre du corps de pompe. Si le mouvement de va-et-vient se trouve transformé en mouvement de rotation, il faut deux coups de pistons pour produire la révolution entière de la roue.

— Techn. *Coup de poing*, instrument pour percer les tonneaux. || Genre de pistolets fort petits.

= **Coup d'œil.** Regard vif et rapide : *Jeter un* COUP D'ŒIL *sur quelqu'un, sur quelque chose. Un* COUP D'ŒIL *furtif. Un* COUP D'ŒIL *d'intelligence, de défi*, etc. *Les deux ennemis se quittent et semblent se jeter des* COUPS D'ŒIL *foudroyants.* (V. Hugo.)

— *Donner un coup d'œil*, c'est quelquefois donner quelque attention, surveiller de loin.

— Fig. Examen rapide : *Jetons un* COUP D'ŒIL *sur les événements remarquables de cette période.* (Acad.)

— Perspicacité : *Buffon dans ses admirables tableaux saisit et embrasse le monde entier, et rien n'échappe à son* COUP D'ŒIL. (Boissy d'Anglas.)

— Peint. Le talent de saisir à la simple vue, avec précision, la figure, les proportions et le caractère des objets : *Avoir* DU COUP D'ŒIL. *Le* COUP D'ŒIL *est une qualité que doivent avoir les peintres.*

— Fig. *Avoir un coup d'œil excellent*, voir promptement le parti qu'on doit prendre dans une circonstance subite, et général. discerner promptement ce qu'il y a d'important ou d'intéressant dans une affaire.

— On dit dans un sens anal. : *Avoir le* COUP D'ŒIL *juste, sûr, pénétrant*, etc., et absol. : *Avoir du* COUP D'ŒIL.

— Aspect que présente aux regards un paysage, un édifice, une assemblée, etc., un spectacle quelconque offrant un certain intérêt, une certaine grandeur : *La salle de bal présentait un magnifique* COUP D'ŒIL.

— *Le premier coup d'œil*, le premier aspect d'une personne ou d'une chose : *Au premier* COUP D'ŒIL *je ne l'ai pas reconnu.*

= **À coups de,** loc. prép. En se servant de ; avec. Il se dit de tout ce qui sert d'instrument : *À* COUPS DE *couteau, À* COUPS DE *massue. Abattre un mur à* COUPS DE *canon.*

— On dit dans ce sens, pour renforcer l'expression : *À grands coups de...*

— Fig. et fam. *Casser le nez à coups d'encensoir*, donner en face des louanges outrées, par lesquelles on se moque évidemment de celui qu'on a l'air de louer ; ou prodiguer de grossières louanges qui blessent au lieu de flatter.

— Par extens. et fig. il se dit du fréquent usage, de l'abus qui résulte de l'emploi d'une chose.

— *À coups de dictionnaire*, à l'aide du dictionnaire, avec le secours exclusif du dictionnaire. Il se dit le plus souvent par dénigr. d'un mauvais travail et surtout d'une mauvaise traduction. *Il ne peut orthographier qu'*À COUPS DE DICTIONNAIRE. *Traduction faite* À COUPS DE DICTIONNAIRE.

— *Faire un journal à coups* DE *ciseaux*, recueillir un peu au hasard la matière d'un journal, en coupant avec des ciseaux ce que l'on rencontre dans les autres journaux, pour le coller sur la copie.

= **À tous coups,** locut. adv. et fam. À tous propos, à tous moments :

M'interrompre *à tous coups*, c'est me chiffonner l'âme.
(Boursault.)

= **À coup sûr,** locut. adv. D'une manière certaine, infaillible : *Nous réussirons* À COUP SÛR. (Acad.)

Non, ce n'est pas toujours *à coup sûr* qu'on spécule. (Vig.)

— *Jouer, parier à coup sûr*, avec la certitude de gagner.

= **Pour le coup,** locut. adv. Pour cette fois-ci. Express. d'impatience et d'humeur : POUR LE COUP, *c'en est trop!* (Étienne.)

— On dit de même : *C'est assez*, POUR CE COUP, POUR UN COUP. POUR CE COUP-LÀ, POUR CE COUP-CI, *je dois vous punir.* (Acad.)

— On disait aussi : *À ce coup ;* cette locution n'est plus guère usitée.

= **En un coup, en deux coups,** loc. adv. Rapidement, prestement.

Permettez qu'*en deux coups* j'ôte... (Mol.)

= **Encore un coup,** locut. adv. Encore une fois ; s'emploie surtout lorsqu'on répète avec vivacité ce qu'on a déjà dit : ENCORE UN COUP, *je vous défends d'agir ainsi.* ENCORE UN COUP, *je vous dis que cela n'est pas possible.* (Acad.)

. . . . *Encore un coup*, motus,
Bouche cousue ; ouvrez les yeux sans peur. (La Font.)
Sauvons, *encore un coup*, notre gloire offensée. (Rac.)

= **Coup sur coup,** locut. adv. En se succédant rapidement : *Les dépêches désespérantes du président de Bouillé arrivaient* COUP SUR COUP. (Volt.) *Je vous fait* COUP SUR COUP *des questions empressées.* (La Br.) *Au milieu de tant de malheurs qui arrivaient* COUP SUR COUP. (Boss.)

= **Après coup,** locut. adv. ellipt. Propr. après le coup donné ; et fig. trop tard, après qu'une chose est arrivée, est faite.

= **Tout à coup,** loc. adv. Soudain et sans qu'on s'y attende : TOUT À COUP *elle aperçut les débris d'un navire.* (Fén.)

= **Tout d'un coup,** locut. adv. Tout en une fois, à la fois, du premier coup : *Basilide met* TOUT D'UN COUP *sur pied une armée.* (La Br.) *La tragédie grecque avait pris forme* TOUT D'UN COUP *entre les mains d'Eschyle.* (Chamf.) *Le vrai sublime saisit* TOUT D'UN COUP *et sans peine tous les esprits.* (Marm.) *Il se sent* TOUT D'UN COUP *rudement frappé à l'estomac ou au visage.* (La Br.) *Les brebis qui ont peuplé la Grèce ne sont point arrivées* TOUT D'UN COUP *et par une seule invasion.* (Ch. Guiraud.)

Il devint pauvre *tout d'un coup.* (La F.)
L'amour est un grand maître, il instruit *tout d'un coup.*
(Corn.)

Sous le coup de, locut. prép. Menacé de, dans l'attente de : *Le malheureux* SOUS LE COUP *d'une accusation capitale.*

= **Gramm. Tout à coup, tout d'un coup.** *Tout à coup* signifie soudainement, en un moment : *Dieu changea* TOUT À COUP *le cœur du roi.* (Boss.) *Cette étonnante nouvelle retentit* TOUT À COUP *comme un éclat de tonnerre.* (Id.)

— *Tout d'un coup* signifie en même temps, d'une seule fois : *Cet homme a gagné mille écus* TOUT D'UN COUP.

— C'est dans ce sens que Regnard a dit des médecins :

Qui pourrait s'en passer et mourir *tout d'un coup*
De son vivant sans doute épargnerait beaucoup.

COUPABLE, adj. des 2 g. (*culpabilis ;* lat., m. sign.) Pron. *kou-pabl.* — Qui a commis une faute, un délit, un crime, une action plus ou moins répréhensible : *S'avouer, se rendre* COUPABLE *d'une faute. Être* COUPABLE *de négligence. Sur mon honneur et sur ma conscience, oui, l'accusé est* COUPABLE. *Il est juste que je porte la peine du crime dont je suis seule* COUPABLE. (J.-J. Rouss.)

Je saurai vous tenir innocent ou *coupable.* (Corn.)
Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable
Qu'un oubli d'un moment a pu rendre *coupable.* (Volt.)
Des crimes qu'il permet un monarque est *coupable.* (J.)

— Par antiphrase : *Il n'est* COUPABLE *que de trop de zèle.*

Quand sous le crime heureux tout languit abattu,
Malheur au citoyen *coupable* de vertu. (J. Chénier.)

— Il se dit des choses répréhensibles, criminelles, qui rendent coupable ou qui appartiennent à une personne coupable. *Pensée* COUPABLE. *Action* COUPABLE. *Négligence* COUPABLE. *Conscience* COUPABLE.

Il tient le fruit *coupable* encore dans ses mains. (Lam.)
Des ennemis de Dieu la *coupable* insolence. (Rac.)

— Substantiv. : *Punir un* COUPABLE. *La justice atteindra les* COUPABLES. *Tout* COUPABLE *est timide.* (Volt.)

Une *coupable* aimée est bientôt innocente. (Mol.)
. . . . Les remords, à vos yeux méprisables,
Sont la seule vertu qui reste à des *coupables.* (Volt.)

— Fam. et par plais. Celui qui a fait quelque chose et qui cherche à dissimuler qu'il en est auteur : *Vous désiriez connaître l'auteur de cet ouvrage ; voici le* COUPABLE. (Acad.)

COUPAGE, n. m. (*coupe.*) Action de couper, surtout en parlant de liqueurs : COUPAGE *du vin.*

COUPANT, part. prés. du v. Couper.

COUPANT, ANTE, adj. (*couper.*) Fam. Qui coupe : *Ce couteau n'est pas assez* COUPANT. *Une herbe* COUPANTE.

COUPANT, n. m. (*couper.*) Néol. Tranchant : *Le* COUPANT *d'un sabre.*

— Vén. Les bords de l'ongle du sanglier.

COUPE, n. f. (*couper.*) Action de couper diverses choses : *La* COUPE *des foins se fait en juin. Vers le temps de la* COUPE *des blés.* (Châteaub.)

— *Cette étoffe est dure à la coupe*, elle résiste au ciseau lorsqu'on la coupe.

— Il se dit de l'action d'ouvrir certains fruits dont on veut apprécier la qualité : *Il a acheté ce melon à la* COUPE.

— En parl. des monnaies que l'on coupe pour en reconnaître le bon aloi : *On n'a reconnu la fausseté de cette monnaie qu'à la* COUPE. (Acad.)

— Action de couper un bois sur pied : *La* COUPE *d'un bois taillis, d'un bois de haute futaie.*

— Bois destiné à être coupé : *Mettre des bois en* COUPE *réglée.*

— Fig. *Mettre quelqu'un en coupe réglée*, lui imposer certaines privations, le condamner à certaines choses pénibles et désagréables.

— La façon dont on taille l'étoffe, le cuir, etc., pour en confectionner divers ouvrages : *Ce tailleur est habile à la* COUPE. (Acad.) *Ces costumes sont informes dans la* COUPE *des vêtements.* (Lam.) *Pour le désespoir des femmes, sa toilette était irréprochable ; toutes lui envièrent une* COUPE *de robe.* (H. de Balz.)

— Mar. *Maître de coupe*, artisan qui coupe les manœuvres d'un bâtiment.

— Endroit où la chose a été coupée : *Ce drap est beau à la* COUPE. *On peut compter l'âge d'un arbre par le nombre des couches ligneuses qui apparaissent sur la* COUPE.

— Constr. L'art, la manière de tailler les pierres qui entrent dans la construction des édifices : *Connaître la* COUPE *des pierres. Traité de la* COUPE *des pierres.* || L'action même de tailler les pierres.

— Archit. Plan qu'on suppose passer dans l'intérieur d'une construction pour en faire voir les dimensions relatives et les détails intérieurs : COUPE *perpendiculaire.* COUPE *horizontale. Une suite de constructions antiques se laisse voir de profil, comme dans une* COUPE *architecturale.* (Vitet.) *La* COUPE *d'un cintre, d'un dôme. La* COUPE *d'une plate-bande, d'un escalier, de l'inclinaison des joints, des voussoirs d'un arc.*

— On dit dans ce sens : *Donner plus ou moins de* COUPE *à une plate-bande, à un cintre, à un dôme, à un escalier.*

— Manière dont la coupe est pratiquée : *La* COUPE *de ce cintre est élégante et hardie.*

— Fig. et littér. Les principales divisions. *La coupe d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre*, la manière dont les parties en sont distribuées : *La* COUPE *en cinq actes est la meilleure pour une tragédie.* (Acad.)

— *La coupe des vers, des phrases*, la manière dont les repos sont ménagés dans les vers, dans les phrases.

— *La coupe du style*, la manière d'écrire en phrases plus ou moins longues, suivant la nature des idées : *Bossuet connaissait parfaitement la* COUPE *du style.* (Condill.)

— Jeu. L'action du joueur qui sépare un jeu de cartes en deux parties après que celui qui donne a mêlé.

— *Faire sauter la coupe*, rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans l'état où il était avant qu'on eût coupé : *Cet escamoteur* FAIT *très-habilement* SAUTER LA COUPE. (Acad.) *C'est un escroc qui* FAIT SAUTER LA COUPE. (Hamilt.)

— Fig. et fam. *Cet homme est heureux à la coupe*, manière adoucie de faire entendre qu'un homme est soupçonné de tricher au jeu.

— *Être sous la coupe de quelqu'un*, être le premier en cartes, et ouvrir le jeu immédiatement après la coupe et la distribution des cartes.

— Fig. et fam. *Être, se trouver sous la coupe de quelqu'un*, être dans sa dépendance ; se trouver exposé aux effets de son ressentiment. *Je vous adresserai les dupes qui tomberont sous* MA COUPE. (Danc.)

— Natat. Manière de nager par laquelle on fend rapidement l'eau, en portant alternativement et avec force chaque bras le long du corps, d'avant en arrière : *Nager à la* COUPE. *Faire la* COUPE. *La* COUPE *est la manière de nager la plus difficile et la plus gracieuse.*

COUPE, n. f. (*cupa*, cuve ; lat.) Espèce de tasse, de vase ordinairement plus large que profond : COUPE *d'or*. COUPE *d'argent*.

— Particul. Toute sorte de vase à boire, surtout en poésie : *Chez les anciens, la fleur couronnait la* COUPE *du banquet*. (Châteaubr.) *Nous n'avions qu'une pipe à nous deux, nous buvions dans la même* COUPE, *nous couchions sous la même toile*. (De Maistre.)

Recevez de ma main la coupe nuptiale. (Corn.)
Hâtez-vous, jeunes gens, la coupe de vie pleine
Est une bonne chose à boire en jour de fête. (Ronsard.)

— Fig. et poét. *La* COUPE *du malheur. La* COUPE *de l'infortune. La* COUPE *du plaisir. Il but sans pâlir la* COUPE *de la mort*. (Volt.)

Chaste amour, dans ta coupe il n'est donc point de lie!
(Lamart.)
La *coupe* de mes jours s'est brisée encor pleine. (Id.)
Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La *coupe* en mes mains encor pleine. (A. Chén.)

— *Boire la coupe jusqu'à la lie*, souffrir une humiliation, une douleur complète jusqu'au bout.

— Il se dit souvent dans ce sens : *Boire le calice jusqu'à la lie*.

— Arch. *Coupe de fontaine*, petit bassin de marbre ou de pierre posé sur un balustre ou sur un piédouche, pour recevoir l'eau d'un jet.

— Lang. dogm. Communion sous l'espèce du vin : *Les laïques avaient autrefois l'usage de la* COUPE. (Acad.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère méridional.

— Métrol. Mesure de capacité pour les grains : *La* COUPE *de blé de Genève*.

— Techn. Partie abattue d'une masse d'ardoises.

— Ant. gr. *Fête des coupes*, fête athénienne où chaque convive, dans le repas sacré qui était donné publiquement, avait une coupe particulière, contre l'usage du temps ; car dans les repas ordinaires la même coupe servait à tout le monde.

COUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Couper.

Une tête *coupée* en fait renaître mille. (Corn.)

— En parl. des pays, du sol, etc. Traversé par : *Ce pays est* COUPÉ *de canaux. Les diverses peuplades, séparées par la nature du sol*, COUPÉ *en vallées profondes et difficilement accessibles, avaient peu de relations entre elles*. (Lamenn.) *Un pays* COUPÉ *par des montagnes*. (M^me de Staël.)

— Arch. *Pan coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur.

— Par anal. Qui est abrupt, qui est à pic : *Il réussit à peindre les roches* COUPÉES *avec les lits de pierre et de sable placés alternativement, des carrières de grès avec leurs crevasses*. (Bailly.)

— Fig. et litt. *Style coupé*, style dont les phrases sont courtes et sans liaisons.

— Poét. Il se dit des vers considérés sous le rapport de leur coupe, des repos qui y sont ménagés : *Strophe mal* COUPÉE. *Stance bien* COUPÉE.

— Mélangé : *Lait* COUPÉ. *Vin* COUPÉ *avec de l'eau*.

— Châtré : *Les anciens étaient dans l'usage de faire la castration aux jeunes marcassins qu'on pouvait enlever à leur mère, après quoi on les reportait dans les bois : ces sangliers* COUPÉS *grossissent beaucoup plus que les autres, et leur chair est meilleure que celle des cochons domestiques*. (Buff.)

— Blas. Il se dit d'un écu, d'une bande, d'un chevron partagé en deux parties par une ligne droite ou horizontale.

— *Tête coupée*, celle dont le cou est tranché net et droit, par opposition à *tête arrachée*.

— Mar. *Pont coupé*, élévation d'une partie du pont de certains bâtiments de commerce.

COUPÉ, n. m. (*couper*.) Chorégr. Mouvement de celui qui, en dansant, se jette sur un pied et pose l'autre devant ou derrière : *Le* COUPÉ *est composé de deux pas, un demi-coupé et un pas glissé*. (Rameau.)

COUPÉ, n. m. (*couper*.) Voiture dont la caisse n'a qu'un fond : *Un joli* COUPÉ.

— Adj. *Un carrosse* COUPÉ.

— Partie antérieure des grandes voitures de voyage : *Prendre une place dans le* COUPÉ. *J'ai roulé toute la nuit dans le* COUPÉ *d'une malle-poste*. (V. Hugo.)

— Escr. *Coupé sur pointe*, manœuvre qui équivaut, quant au résultat, au changement d'épée ou à un dégagement.

— Mus. Mot qui, écrit sur une note, marque que l'on doit la frapper et l'abandonner à l'instant sans avoir égard à sa valeur de durée.

COUPEAU, n. m. (*kappe*; all., m. sign.) Pron. *kou-pô*. — Sommet, cime d'une montagne. || Il vieillit.

— Techn. Éclat de bois ou de pierre ; on dit mieux *Copeau*. || V. COPEAU.

— Bande de carton contenant cinq cartes sur sa largeur.

COUPE-BOURGEON, n. m. Pron. *koup-bour-jon*. — Zool. Les vignerons désignent sous ce nom la larve de l'*Eumolpe* de la vigne.

— Au pl. *Des* COUPE-BOURGEONS.

COUPE-CERCLE, n. m. Pron. *koup-cèrkl*. — Techuol. Instrument qui sert à couper le carton en cercle.

— Au pl. *Des* COUPE-CERCLES.

COUPE-CORS, n. m. Pron. *koup-kor*. — Chir. Instrument qui sert à enlever les cors.

COUPE-FAUCILLE, n. f. Bot. Vulg. Muflier des champs.

— Au pl. *Des* COUPE-FAUCILLE.

COUPE-GAZON, n. m. Agric. Instrument qui sert à détacher le gazon, par plaques.

— Au pl. *Des* COUPE-GAZON.

COUPE-GORGE, n. m. Pron. *koup-gorj*. — Lieu suspect, mal fréquenté, où l'on court risque d'être volé, assassiné : *Ce bois est un vrai* COUPE-GORGE. *Les journalistes sont des* COUPE-GORGE *des bois et des grands chemins du Parnasse*. (J.B. R.)

— Par extens. Toute sorte d'endroits où se commettent ordinairement certains méfaits, certaines friponneries : *Ce cabaret n'est qu'un* COUPE-GORGE.

— Fig. *Le monde est un* COUPE-GORGE, *il n'y a que fraude et trahison*. (St-Évrem.)

— Jeu. Au jeu du lansquenet, il se dit quand celui qui tient les cartes amène sa carte la première, ce qui lui fait perdre tout ce qu'il peut perdre de cette main-là.

...Perdre tous les paris !
Vingt fois le *coupe-gorge*, et toujours premier pris.
(Regn.)
Quel soudain désespoir saisit ce malheureux,
Que vient d'assassiner un *coupe-gorge* affreux. (Id.)

— Au pl. *Des* COUPE-GORGE.

COUPEILLON, n. m. Pron. *kou-pè-iion*. — Pêch. Sorte de filet.

COUPE-JARRET, n. m. Pron. *koup-ja-rè*. — Brigand, assassin, qui ne porte l'épée qu'à dessein de se battre, de maltraiter ou d'insulter ceux qu'il rencontre : *Il est toujours accompagné de* COUPE-JARRETS.

Tout seigneur à ses gages
A cent *coupe-jarrets* qui parlent cent langages. (V. Hug.)

COUPE-LÉGUME, n. m. Écon. dom. Instrument qui sert à couper les légumes en menus morceaux.

— Au pl. *Des* COUPE-LÉGUMES.

COUPELLATION, n. f. (*coupelle*.) Pron. *kou-pèl-la-cion*. — Chim. Action de mettre à la coupelle ; opération que l'on pratique dans l'essai de l'or et de l'argent ou dans l'affinage de ces métaux : *La* COUPELLATION *de l'or, de l'argent. La* COUPELLATION *laisse l'or encore allié d'argent*. (Buff.)

COUPELLE, n. f. (*coupe*.) Pron. *kou-pèl*. — Chim. Petit vase en forme de tasse, fait avec des cendres lavées ou des os calcinés, dont on se sert pour séparer par l'action du feu l'or et l'argent des autres métaux qui y sont alliés et surtout du cuivre : *Grande* COUPELLE. *Petite* COUPELLE. *Mettre, passer un métal à la* COUPELLE. *Il m'apporte une* COUPELLE *et un creuset*. (Lesage.)

— *Or de coupelle, argent de coupelle*, l'or et l'argent du plus haut titre.

— Fig. *Mettre à la coupelle, passer à la coupelle*, mettre à une épreuve rigoureuse, soumettre à un sévère examen : *Mes amis n'auront plus rien à y voir quand je serai sorti de cette* COUPELLE *où l'on m'a mis au creuset*. (Beaum.)

— Artill. Petite pelle de fer-blanc ou de cuivre avec laquelle les canonniers mettent la poudre dans les gargousses.

COUPELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Coupeller : *Or* COUPELLÉ.

COUPELLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*coupelle*.) Pron. *kou-pèl-lé*. — Chim. Mettre à la coupelle : *Pour juger de la bonté d'un or, il faut le* COUPELLER.

COUPE-PAILLE, n. m. Agric. Instrument qui sert à diviser la paille en morceaux très-menus. On dit mieux HACHE-PAILLE. || V. ce mot.

— Au pl. *Des* COUPE-PAILLE.

COUPE-PÂTE, n. m. Techn. Instrument avec lequel on coupe la pâte.

— Au pl. *Des* COUPE-PÂTE.

COUPE-QUEUE, n. m. Vétér. Instrument qui sert à couper la queue des chevaux.

— Techn. Platine de cuivre que l'on chauffe et sur laquelle on aplatit l'extrémité inférieure des chandelles à la baguette.

— Au pl. *Des* COUPE-QUEUE.

COUPER, v. tr. ou act. 1^re conj. (κόπτειν, gr. ; m. sign.) Trancher, séparer, diviser un corps continu, avec quelque chose de tranchant : COUPER *du pain, de la viande, du papier*, etc. COUPER *avec un couteau, avec des ciseaux*, etc. COUPER *du bois avec une hache*. COUPER *un bras, une jambe*. COUPER *la tête*. COUPER *les ailes d'un oiseau*.

Ils gagnent leurs vaisseaux, ils en *coupent* les câbles. (Co.)

— Tailler suivant les règles de l'art : COUPER *un habit*. COUPER *une robe. Il s'entend bien à* COUPER *les pierres*.

— Enlever, retrancher une partie d'une chose : COUPER *un rocher, une maison*, etc. *On a* COUPÉ *la montagne en cet endroit*. (Acad.) COUPER *un pont*. COUPER *un pan de bois*.

— Châtrer : COUPER *un chien*. COUPER *un chat*, etc.

— Entamer la chair, y faire une incision : COUPER *quelqu'un à la main, au doigt*.

— Fam. *Couper la bourse à quelqu'un*, lui voler adroitement sa bourse ou d'autres choses qu'il a sur lui.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter dans quelque affaire.

— Fig. *Couper le mal à sa racine*, l'attaquer à sa source et l'extirper. || Dans le m. sens, *Couper pied, racine à quelque chose : Il faut* COUPER PIED *à cet abus*. (Acad.)

— Fam. *Je lui couperai bras et jambes, je lui couperai les oreilles*, se dit par exagér. et par menace.

— Fig. et fam. *Couper bras et jambes à quelqu'un*, le priver de tout moyen d'action, le réduire aux dernières extrémités.

— *Couper la gorge à quelqu'un*, l'égorger, le tuer. || Pop. dans le m. sens : COUPER *le sifflet à quelqu'un*.

— Fig. et fam. *Couper le sifflet à quelqu'un*, le rendre muet, le mettre hors d'état de répondre.

— Barrer, détourner, intercepter : COUPER *le cours d'un fleuve, d'un ruisseau*.

— *Couper chemin, le chemin à quelqu'un*, se mettre au-devant de lui sur son chemin pour l'empêcher de passer.

— Fig. *Couper chemin à quelque chose*, en arrêter, en empêcher le cours, le progrès.

— Fig. *Couper quelqu'un*, le traverser, le passer, le devancer dans sa marche.

La femme du banquier, dorée et triomphante,
Coupe orgueilleusement la duchesse indigente. (Régn.)

— *Couper à quelqu'un sa journée, sa semaine*, etc., déranger le plan d'occupation qu'il s'était arrangé pour la journée, pour la semaine, etc.

— *Couper les eaux à une place assiégée*, couper les canaux, les conduits des fontaines qui portent de l'eau à la ville.

— *Couper les vivres à une ville assiégée, à une armée*, etc., fermer les avenues par lesquelles pourraient pénétrer les vivres.

— Fig. et fam. *Couper les vivres à quelqu'un*, lui retrancher l'argent, les moyens de subsister, etc.

— Guerr. *Couper les ennemis*, établir sa position entre les deux portions de leur armée ou entre leur armée et la place qu'ils couvraient.

— On dit dans un sens anal. : COUPER *la communication d'une ville, d'un quartier*, se poster de manière qu'on ne puisse y envoyer du secours.

— *Couper la parole à quelqu'un*, l'interrompre en prenant la parole, ou lui imposer silence.

— Par analog. *Les soupirs, les sanglots lui coupèrent la parole, la voix*, l'empêchèrent de parler, de s'exprimer.

— Il se dit de l'action du froid sur les lèvres, qu'il fait gercer : *Le froid lui* COUPE *les lèvres*.

— Fig. *Le vent coupe le visage*, se dit d'un vent froid qui fouette dans le visage : *Le vent de bise me* COUPE *le visage*. (Piron.)

— En parl. d'un liquide, le mêler avec un autre : COUPER *son vin avec de la tisane*. (Acad.)

— On dit absol. *Couper du vin, couper du lait*, pour exprimer qu'on y mélange de l'eau.

— Traverser, diviser, partager : *Leurs vaisseaux ne purent* COUPER *la ligne ennemie*. (Acad.) *Une chaîne de montagnes* COUPE *toute cette province. Je* COUPERAI *cette pièce en deux par une cloison*. (Id.) *Je n'ignore pas que le grand chemin ordonné par moi pour aller de l'inconnu Merin à l'inconnu Versoy dans l'inconnu pays de Gex vous a* COUPÉ *quatre belles prairies et des terres que vous ensemencez au semoir*. (Volt.)

— On dit dans un sens analogue : *Couper la fièvre, le feu, un incendie*.

— Il se dit de deux choses dont l'une croise l'au-

tre : *Cette route* COUPE *celle d'Orléans. Un plan qui en* COUPE *un autre.* (Ac.)

— *Couper l'eau*, fendre l'eau en nageant.

— *Couper le courant*, le traverser à la nage ou en bateau.

— Mar. *Couper la lame*, se dit d'un bâtiment dont l'avant court sur la lame et la traverse.

— *Couper l'équateur*, passer d'un hémisphère dans l'autre en traversant l'équateur.

— Mus. *Couper les sons*, marquer un silence entre chaque son, dans les expressions de tristesse, de douleur ou d'admiration.

— Jeu. A la paume, *Couper le coup*, pousser la balle en sorte qu'elle ne fasse point de bond.

— *Couper les dés*, les jeter sur la table en retirant le cornet pour qu'ils restent à la même place.

— Aux cartes. Séparer un jeu de cartes en deux avant que celui qui a la main donne.

— Au lansquenet. Prendre carte, et se ranger au nombre des joueurs.

— Techn. Exécuter en creux ou en relief différents ornements ; ôter le superflu d'une bougie ou d'une chandelle. || Passer la racloire sur une mesure de grain qui est comble.

= **Couper,** v. intr. ou neut. Avoir un tranchant plus ou moins aigu, en parlant des instruments qui servent à couper certaines choses : *Ce rasoir* COUPE *bien.*

— *Couper par le plus court, par un sentier,* aller par le chemin le plus court.

— Fig. et fam. *Couper court*, abréger son discours.

— *Couper court à quelqu'un*, le quitter brusquement en lui faisant une réponse brève et décisive.

— *Couper dans le vif*, se dit des chirurgiens qui en faisant leurs opérations coupent jusque dans la chair vive.

— Fig. Rompre tout à coup des relations nuisibles ; prendre des mesures énergiques pour mettre fin à une situation mauvaise : *Il faut* COUPER DANS LE VIF *avec cette personne si vous voulez conserver votre indépendance.* COUPEZ DANS LE VIF *dans cette affaire, afin d'en finir au plus vite.*

— Se priver tout à coup et absolument d'une chose à laquelle on tient beaucoup : *Pour me défaire de ce gage d'amour, il m'a fallu* COUPER DANS LE VIF.

— Danse. Faire le pas appelé *coupé*.

— Vén. Il se dit des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête.

— Escr. *Couper la mesure,* la dégager.

— *Couper sous le poignet*, dégager par-dessous le poignet de son adversaire.

— *Couper sur pointe*, porter une botte à son adversaire, en dégageant par-dessus la pointe de son épée.

— Mar. *Couper à terre,* aller directement le cap sur la terre.

= **Se couper,** v. pron. Se blesser avec un instrument tranchant : *Elle* S'EST COUPÉE *à la main.* (Acad.) *On appelait poltrons ceux qui* S'ÉTAIENT COUPÉ *le pouce pour ne pas aller à la guerre.*

— *Se couper la gorge,* se tuer.

— *Se couper la gorge avec quelqu'un*, se battre en duel : *Oui, je veux* ME COUPER LA GORGE *avec lui.* (Campistr.)

— Être coupé, se fendre : *Cette pierre* SE COUPE *aisément.*

Dans le roc qui cède et *se coupe* aisément
Chacun peut de sa main creuser son logement. (Boil.)

La bouche des Lapons SE COUPE *depuis une oreille jusqu'à l'autre.* (Regnard.)

— En parl. des personnes grasses et surtout des enfants lorsque leur chair se fend dans les plis qu'elle forme : *Les* ENFANTS *gras se coupent facilement.*

— En parl. des étoffes, s'user en se fendant : *Ce drap, ce velours*, etc., SE COUPE, c'est-à-dire qu'il s'use promptement aux endroits où se sont formés des plis.

— *Ce cheval se coupe*, il s'entre-taille des pieds de devant ou de ceux de derrière.

— S'entre-croiser : *Ces deux lignes, ces deux routes* SE COUPENT. *Ces deux plans* SE COUPENT.

— Fig. Se contredire dans ses assertions : *On* SE COUPE *aisément quand on ne dit pas la vérité.* (Ac.)

— Couper à soi : *Il* S'EST COUPÉ *un morceau de gigot énorme.* COUPEZ-VOUS *du pain.*

COUPE-RACINE, n. m. Pron. *koup-ra-cinn.* — Agricult. Machine qui sert à diviser les racines pour la nourriture des bestiaux.

COUPERAS, n. m. Pron. *koup-ra.* — Pêch. Espèce de filet.

COUPERET, n. m. (*couper.*) Pron. *koup-rè.* — Sorte de couteau de boucherie et de cuisine fort large, qui sert à couper de la viande.

— Techn. Outil d'acier pour couper les filets d'émail.

COUPEROSE, n. f. (*cuprum roseum,* cuivre rose ; lat.) Pron. *koup-roz.* — Anc. chim. Différents sulfates métalliques.

— *Couperose verte,* sulfate de protoxyde de fer.

— *Couperose blanche,* sulfate de zinc.

— *Couperose bleue,* sulfate de cuivre.

— Méd. Maladie dont le siége principal est le visage et qui est caractérisée par des pustules peu étendues plus ou moins dures et entourées d'une aréole rosée.

COUPEROSÉ, ÉE, adj. (*couperose.*) Pron. *koup-rô-zé.* — Qui est atteint de la maladie appelée Couperose : *Il a le visage* COUPEROSÉ. *Ne va pas t'amuser à pleurer, tu serais* COUPEROSÉE *en vain.* (G. Sand.)

COUPERU, n. n. Pêch. Sorte de filet.

COUPET, n. m. Zool. Coquille univalve du genre cône.

COUPETÉE, n. f. Néol. Volée légère de sons lancés par une cloche : *Le royal carillon du palais jette sans relâche de tous côtés des trilles resplendissantes, sur lesquelles tombent à temps égaux les lourdes* COUPETÉES *du beffroi de Notre-Dame.* (V. Hugo.)

COUPE-TÊTE, n. m. Pron. *koup-tètt.* — Sorte de jeu que jouent les enfants en sautant de distance en distance les uns par-dessus les autres : *Jouons à* COUPE-TÊTE.

— Bourreau, exécuteur :

Le cardinal ne va qu'avec son *coupe-tête.*
Il faut bien l'employer ; la hache rouillerait. (V. Hugo.)

COUPEUR, EUSE, n. (*couper.*) Pron. *kou-peur, peuz.* — Qui coupe.

— *Coupeur de bourses*, filou qui dérobe adroitement sur la personne même l'argent ou tout autre objet qu'elle porte sur soi.

— Techn. Tailleur d'habits chargé de la coupe des étoffes.

— Celui, celle qui coupe les grappes en vendange.

— Joueur au lansquenet : *Il y avait tant de* COUPEURS.

COUPEUR-D'EAU, n. m. Zool. Nom vulgaire du Bec-en-ciseaux et en général de tous les pétrels : *L'air retentissait des cris des frégates, des* COUPEURS-D'EAU *et d'une multitude d'oiseaux de marine.* (B. de St-P.)

COUPI DE LA GUIANE. Bot. Grand arbre de la Guiane, très-rapproché du *conépi.*

COUPIS, n. m. Pron. *kou-pi.* — Mar. Élévation verticale entre le pont coupé et le reste du pont.

— Comm. Toile de coton des Indes.

COUPLAGE, n. m. Pron. *kou-plaj.* — Techn. Seizième partie d'un train de bois.

COUPLE, n. f. (*copula,* lien ; lat.) Il se dit de deux choses de même espèce mises ou considérées ensemble : *Une* COUPLE *d'œufs. Une* COUPLE *de serviettes.* (Acad.) *Une* COUPLE *de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes.* (Guizot.) *Je suis bien aise que vous ayez cet hiver une* COUPLE *de beaux-frères.* (Mme de Sévig.) *Depuis une* COUPLE *de jours j'ai assez écrit de lettres d'affaires.* (V. Jacquemont.)

— Il ne s'applique jamais à deux choses qui vont nécessairement ensemble, comme les souliers, les bas, etc. ; dans ce cas on dit *une paire.*

— Chass. Attache de cuir ou de fer avec laquelle on assemble deux chiens.

— N. m. Il se dit de deux personnes qu'unissent les mêmes sentiments, la même volonté et qui par conséquent sont prêtes l'une et l'autre à accomplir les mêmes actions : *Un* COUPLE *d'amis. Un* COUPLE *de fripons.*

Tout vivait en commun sous ce *couple* adoré. (Boil.)
Un tourbillon d'amour emportait deux à deux
Dans sa sphère de bruit les *couples* amoureux. (Lam.)

— Il s'applique aux animaux considérés comme étant deux ensemble, de même nature, de même espèce : *Un* COUPLE *de chiens.*

— Poét. En parl. des personnes :

Ma sœur ! oh ! quel doux temps ce doux nom me rappelle ;
Tendre *couple*, buvant à la même mamelle,
Que notre jeune mère, en se penchant sur nous,
Asseyait et berçait sur les mêmes genoux ! (Lamart.)

— Il se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage : *Les paysans chantaient, buvaient et proclamaient le nouveau* COUPLE *le plus beau, le plus heureux et le plus honorable de la contrée.* (G. Sand.)

Dans leurs lits les époux sont arrangés par *couples*,
Leurs têtes font ployer les coussins doux et souples.
(Th. Gauth.)

C'était un *couple* heureux d'amants unis la veille. (Lam.)

— Il s'emploie dans un sens analogue en parl. de certains oiseaux : *Un* COUPLE *de pigeons, de tourterelles,* etc.

— Mar. Les deux membres ou côtes d'un bâtiment qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'un à l'autre.

— *En couple,* se dit la position d'un navire qui en touche un autre de long en long, ou qui se tient exactement, par son travers, à petite distance.

— Pêch. Fil de fer légèrement recourbé, portant au milieu un petit poids et et aux deux bouts deux piles munies chacune d'hameçons.

= **Gramm.** *Couple* est masculin quand il ajoute à l'idée de nombre celle d'assemblage moral, d'union du cœur entre deux personnes de sexe différent, ou d'unité d'action ou de volonté entre deux personnes qu'un même sentiment ou qu'un même espoir anime : *L'Écriture, en faisant descendre les hommes d'un seul* COUPLE, *a voulu sans doute les préparer à la fraternité universelle qu'ils doivent un jour réaliser sur la terre.* (Mich. Chev.)

Zaïre ! Nérestan ! COUPLE *ingrat,* COUPLE *affreux !*
(Volt.)

Syn. Couple, paire. L'un et l'autre s'emploient pour désigner collectivement deux choses de la même espèce ; mais les idées accessoires établissent entre eux de très-grandes différences. *Couple* exprime deux choses de même espèce accidentellement unies : il n'éveille qu'une idée de similitude dans les deux objets considérés collectivement. Il diffère de *paire* en ce qu'il ne désigne que le nombre deux, et que *paire* ajoute à cette signification celle de la jonction par une nécessité d'usage : une *couple* de bœufs, ce sont deux bœufs ; une *paire* de bœufs, sont deux bœufs qu'on doit atteler ensemble à la même charrue. On dit de même, par analogie, une *paire* de souliers, une *paire* de bas.

COUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Coupler : *Chiens* COUPLÉS.

— Ch. de fer : *Roues* COUPLÉES. || V. ACCOUPLÉ.

COUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*copulare,* joindre, unir ; lat.) Pron. *kou-plé.* — Véner. Attacher des chiens de chasse avec une couple pour les conduire : *Il faut* COUPLER *les chiens.*

— Techn. *Coupler du linge*, l'attacher en le cousant.

— Navig. *Coupler un train.* || V. TRAIN.

COUPLET, n. m. (*copula,* liaison, enchaînement ; lat.) Pron. *kou-plè.* — Certain nombre de vers, stance qui fait partie d'une chanson ou qui forme seule la chanson : *Chanter un* COUPLET. *Le premier, le second* COUPLET.

— *Il tourne bien le couplet,* il fait bien la chanson.

— Plur. *Couplets,* se dit pour *chanson* : COUPLETS *satiriques.* COUPLETS *de circonstance. Faire de joyeux* COUPLETS.

— Théâtr. Tirade, morceau d'une certaine étendue en vers ou en prose qui se trouve dans un rôle : *Jouez avec beaucoup d'âme et de force la fin du* COUPLET *de votre premier acte.* (Volt.)

Et votre grand *couplet*, le savez-vous par cœur ?
(C. Delav.)

— Techn. Il se dit de deux pattes de fer à queue d'aronde, assemblées par une charnière, qui unissent un châssis avec son dormant, un couvercle avec le corps d'une cassette, etc. || Fusil dont le canon est formé de deux pièces vissées ensemble. || Charnière à deux tranches.

COUPLETÉ, ÉE, part. prés. du v. Coupleter : *Il a été méchamment* COUPLETÉ.

COUPLETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couplet.*) — Il double le *t* final du rad. *couplet* avant une finale commençant par un *e* muet : *Il couplette, il coupletera*, etc. — Faire une chanson, des couplets contre quelqu'un : *On l'A* COUPLETÉ. || Fam.

COUPLETEUR, n. m. (*couplet.*) Qui fait des couplets. || Il est moins usité que coupletier.

COUPLETIER, n. m. (*couplet.*) Pron. *koupl-tie.* — Littér. Faiseur de couplets ; chansonnier médiocre.

COUPLIÈRE, n. f. (*copula,* lien, assemblage ; lat.) Pron. *kou-pli-èr.* — Comm. Portion d'un train de bois.

COUPOIR, n. m. (*couper.*) Pron. *kou-poar.* — Monn. Instrument avec lequel on coupe dans les lames de métal les flans destinés à la fabrication des monnaies.

— Techn. Outil du fondeur de caractères, de l'imprimeur, du boursier, du cartier, etc.

COUPOLE, n. f. (*kuppel ;* all., m. sign.) L'intérieur, la partie concave d'un dôme : *La* COUPOLE *du Panthéon.*

— Fig. : *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires entamant les glaces du pôle austral et s'enfermant dans les franges de cette immense* COUPOLE. (Lem.)

— Le dôme lui-même.

Sonnez, cloches, sonnez sur la sainte *coupole.* (C. Del.)

Sur les *coupoles* de Venise
Deux ramiers blancs aux pieds rosés,
Au nid où l'amour s'éternise,
Un soir de mai se sont posés. (Th. Gauth.)

COUPON, n. m. (*coupé.*) Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile.

— Finan. Certains papiers de crédit.

— *Coupons d'intérêts*, promesses d'intérêts jointes à une action et que l'on en détache à l'échéance indiquée.

— *Coupons d'action*, chacune des parties d'une action divisée entre deux ou plusieurs personnes.

— Théâtr. *Coupon de loge*, chacun des billets qui donnent entrée dans une même loge.

COUPUI, n. m. Bot. Grand arbre de la Guiane dont les fleurs ne sont pas connues, mais qui, par le caractère de ses fruits, paraît appartenir à la famille des *myrtacées* et se rapprocher des *eugenias*.

COUPURE, n. f. (*couper.*) Séparation, division faite dans un corps par un instrument tranchant : *J'ai une* COUPURE *au doigt. Il y a une* COUPURE *à cette étoffe*. (Acad.)

— Fig. Suppression, retranchement dans une composition littéraire, une pièce de théâtre : *Faire des* COUPURES.

— Fortif. Retranchements, fossés, palissades, etc., qui se font dans un ouvrage derrière une brèche.

— Fossé qu'on ouvre pour faire écouler des eaux : *Saigner une rivière, un marais par des* COUPURES. (Acad.)

— Agric. Rigoles, petits canaux que l'on pratique pour faciliter ou changer le cours des eaux.

— Géolog. *D'innombrables* COUPURES *divisent la Grèce en régions indépendantes*. (Ch. Gir.)

COUQUE, n. f. Boulang. Sorte de gâteau qui se fait en Flandre.

COUR, n. f. (*cors* ou *cohors* ; lat., m. sign.) Espace découvert qui dépend d'une maison, d'une hôtel, etc., et qui est environné de murs ou de bâtiments, etc. : COUR *d'entrée*. COUR *principale*. *Petite* COUR. *Avant*-COUR. COUR *de derrière*. COUR *intérieure*.

— *Cour d'honneur*, la principale cour d'un château, d'un palais.

— *Basse-cour*, cour d'une ferme, d'une maison de campagne où sont les étables, où l'on nourrit la volaille : *Servante de* BASSE-COUR. *Chien de* BASSE-COUR.

— Il désigne dans les grandes maisons des villes une cour séparée de la cour principale et qui contient les écuries, les équipages et autres objets de ce genre.

— Fig. et fam. *Nouvelles de la basse-cour*, *de basse-cour*, bruits populaires, nouvelles fausses, invraisemblables.

COUR, n. f. (*cohors*, *ortis*, cohorte, réunion de personnes ; lat.) Les officiers, les principaux personnages qui accompagnent ordinairement un roi, un souverain, qui forment son cortége habituel : COUR *royale*. COUR *impériale*. *La* COUR *du roi*, *de l'empereur*, *du pape*, etc. *Une* COUR *superbe et tumultueuse*. (Fléch.) *La* COUR *est partie à la suite du roi. Un homme qui sait la* COUR *est maître de sa son geste*. (La Br.)

Tous les ingrats ne sont point à la *cour*. (Étienne.)
Pour moi, j'ai de la *cour* autant comme il m'en faut. (Regnier.)

. . . . J'augure
Que vous faites en *cour* une triste figure. (C. Del.)

— Prov. et fig. *C'est la cour du roi Pétaud*, se dit d'un lieu, d'une maison où chacun veut commander, où règnent le désordre et la confusion. || Il se dit aussi d'une réunion où tout le monde veut parler à la fois.

— Anc. La suite d'un grand seigneur, d'un prince, bien qu'il ne soit pas prince souverain : *La* COUR *du grand duc de*... etc. *La* COUR *de l'électeur*, *du margrave*, etc. *Les petites* COURS *ont leurs intrigues aussi bien que les grandes*. (Acad.)

Ses honneurs abolis, son palais déserté,
La fuite d'une *cour* que sa chute a bannie
Sont autant de liens qui retiennent Junie. (Rac.)

— Fig. :

Sur votre rive fortunée
Apollon ramène sa *cour*. (Gress.)

— *La cour céleste*, le paradis.

— Particul. Le souverain et son conseil : *Ordre de la* COUR. *Décret de la* COUR. *Il s'est dévouée à la* COUR.

— *Être bien en* COUR, être en faveur.

— Par extens. Le gouvernement lui-même considéré dans ses rapports avec les autres puissances : *La* COUR *de France*. *La* COUR *d'Espagne*. *Les trois* COURS *du Nord sont d'accord. Il ne devait son plumage de baron qu'à la nécessité dans laquelle Napoléon s'était trouvé de lui donner un titre en l'envoyant dans une* COUR *étrangère*. (H. de Balzac.)

— Le lieu où résident le souverain, les officiers, sa suite ordinaire : *Il est à la* COUR. *Je me rends à la* COUR. (Ét.)

— Il disait par oppos. à Paris : *Je défie Paris et la* COUR *de produire un cavalier plus accompli*. (Dest.)

— *Avoir bouche à cour* ou *bouche en cour*, avoir droit de manger à quelqu'une des tables du roi, du prince : *Il avait de gros appointements et* BOUCHE A COUR. (Acad.)

— Par extens. L'air, le ton de la cour, la manière de vivre de la cour : *Il entend bien sa* COUR.

— On dit dans ce sens : *L'air*, *l'esprit*, *le ton de la* COUR. *Esprit de* COUR.

— *Un homme*, *un seigneur de la cour*, *une dame de la cour*, *les gens de la cour*, les personnes qui suivent la cour et qui vivent à la manière de la cour.

— *Homme de cour*, celui qui a les manières, les habitudes de la cour.

— Il se dit souvent en mauvaise part, avec une idée d'intrigue, de corruption ou tout au moins de légèreté de mœurs attachée à sa signification : *Un abbé de* COUR. (Acad.) *Un valet de* COUR.

— Fig. *Ami de cour*, celui qui n'a que des dehors d'amitié.

— Prov. *Être effronté comme un page de cour*, être d'une effronterie impudente.

— Prov. et fig. *De l'eau bénite de cour*, de vaines promesses, de stériles protestations d'amitié, telles qu'en font d'ordinaire les gens de cour : *Donner de l'*EAU BÉNITE DE COUR.

— Particul. Il se dit de ceux qui courtisent une femme, qui la recherchent, qui se constituent ses *adorateurs*, pour nous servir de ce terme fade, mais consacré : *Les amants de cette femme lui forment une brillante* COUR.

— Par extens. Respects, assiduités, complaisances qu'on prodigue à une personne dans la pensée de lui plaire, d'obtenir ses bonnes grâces, ses faveurs : *Faire sa* COUR *au roi. Faire la* COUR *aux grands*. (Acad.) *Il* FAIT SA COUR *aux grands, qu'il hait, et aux riches, qu'il méprise*. (J.-J. Rous.)

— Fam. *Faire un doigt de cour à quelqu'un*, montrer auprès de quelqu'un une certaine assiduité, une certaine complaisance.

— *Faire la cour de quelqu'un*, lui rendre de bons offices auprès d'un autre.

— *Faire sa cour d'une chose auprès de quelqu'un*, se rendre agréable à quelqu'un en lui apprenant une chose qu'il tient beaucoup à savoir.

— *Faire sa cour aux dépens de quelqu'un*, chercher à plaire, à se faire bien venir aux dépens de quelqu'un.

— Part. et fam. *Faire la cour à une femme*, l'entourer de ses assiduités, de ses complaisances dans l'espoir de gagner son cœur, de capter son amour ou simplement de mériter ses bonnes grâces. *J'avais dessein de vous faire la* COUR. (P. L. Cour.)

— Fig. *Je n'ai fait ma* COUR *qu'à la vérité*. (Volt.)

— Anc. *Cour plénière*, assemblée solennelle du clergé et de la noblesse que convoquait le roi à certaines époques de l'année pour y traiter d'affaires intéressant le royaume et y rendre la justice. Ces assemblées étaient aussi désignées sous le nom de *champ de mars*, *champ de mai* : *Tous ceux qui se présentaient à la* COUR PLÉNIÈRE *étaient traités aux frais du prince*.

— Fig. et fam. *Avoir*, *tenir cour plénière*, avoir chez soi plus de monde, une société plus nombreuse qu'à l'ordinaire.

COUR, n. f. (*curia* ; lat.) Siége de justice où l'on plaide. Il se disait anc. de la plupart des tribunaux : COUR *ecclésiastique*, *laïque*, *souveraine*, *supérieure*, etc.

— Il ne s'applique aujourd'hui qu'aux tribunaux supérieurs : *La* COUR *de cassation*. COUR *d'appel*. COUR *d'assises*. COUR *de justice criminelle*. *Les membres d'une* COUR. *La* COUR *va en délibérer*. *La* COUR *suprême*. *La jurisprudence de la* COUR *est constante à cet égard*. (Acad.) *La* COUR *par son arrêté du*... *a confirmé le jugement*. (Id.) *La* COUR *s'était réunie à la majorité des jurés*. (Id.)

— *La cour des comptes*, cour instituée en 1807 pour exercer les fonctions de la comptabilité nationale et vérifier tous les comptes des recettes et dépenses publiques.

— *La cour des pairs* ou *haute cour*, la chambre des pairs constituée en haute cour de justice pour connaître d'un crime d'État.

— *Cour d'assises*, juridiction supérieure qui siége par intervalle dans chaque département pour juger les accusés que la cour royale lui a déférés.

— *Cour de cassation*, juridiction établie pour maintenir dans tout le territoire français l'unité de législation et de principes, et veiller à ce que les différentes juridictions restent dans les limites de compétence que la loi leur a tracées.

— *Cour royale* ou *impériale*, tribunal de premier ordre, ayant pour attribution générale de connaître souverainement, en matière civile, des appels de jugements de première instance rendus par des tribunaux d'arrondissement et de commerce de son ressort, et en matière criminelle des appels de police correctionnelle, et de statuer sur les mises en accusation des prévenus contre lesquels les chambres du conseil des tribunaux de première instance ont rendu des ordonnances de prises de corps.

— Anc. législ. *Cour des aides*, se disait d'une compagnie souveraine instituée pour juger en dernier ressort tout procès, tant civil que criminel, au sujet des aides, gabelles, tailles, etc.

— *Mettre hors de cour*, *mettre hors de cour et de procès*, renvoyer les parties ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement. *On a statué sur plusieurs chefs de demandes ; sur le surplus, les parties* ONT ÉTÉ MISES HORS DE COUR ET DE PROCÈS. (Ac.)

Le cas ainsi jugé, *hors de cour*, sans dépens. (Dest.)

— Anc. législ. crim. *Hors de cour*, signifiait que les preuves n'étaient pas suffisantes pour asseoir une condamnation.

— Subst. *Un hors de cour*, un jugement qui met hors de cour.

— Lieu où siége une cour de justice : *Je vais à la* COUR *de cassation*. (Acad.)

COURABLE, adj. des 2 g. (*courir.*) Vén. Il se dit d'une bête qui est bonne à courir.

COURAGE, n. m. (*cor*, cœur ; *agere*, agir ; lat.) Pron. *kou-raj*. — Disposition forte et énergique de l'âme qui porte l'homme à accomplir physiquement ou moralement un acte difficile, hardi, généreux : *Cet homme est plein de* COURAGE. *Le véritable* COURAGE *est bien opposé à la témérité*. (Fontan.) *Le* COURAGE *moral est souvent plus difficile que le* COURAGE *physique. Le vrai* COURAGE *est une des qualités qui supposent le plus de grandeur d'âme*. (Vauv.) *Il avait au plus haut degré le* COURAGE *du devoir*. (Mignet.) *Le vrai* COURAGE *est de savoir souffrir*. (Volt.) *Que ne peut le* COURAGE *aidé de la sagesse*. (Pasc.)

— Prov. *Il n'y a plus que courage*, se dit en manière d'exhortation lorsqu'on approche de la fin de quelque travail.

— Fig. et fam. *Prendre*, *tenir son courage à deux mains*, s'imposer un effort violent pour s'affermir dans quelque résolution pénible, difficile.

— S'applique à certains animaux d'un naturel hardi : *Le lion, le cheval, le chien*, etc., *montrent souvent du* COURAGE.

— Insensibilité, dureté de cœur : *Auriez-vous bien le* COURAGE *d'abandonner vos enfants ?* (Acad.) *Le traître eut le* COURAGE *de livrer son meilleur ami*. (Id.) *Je n'ai pas le* COURAGE *de lui refuser cela*.

— Fig. et poét. Homme courageux : *Ces* COURAGES *si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu*. (Vert.) *C'est la poésie qui a élevé les* COURAGES *pour la guerre et qui les a modérés pour la paix*. (Fén.)

Tu peux bien sans rougir aimer un grand *courage*.
La parole suffit entre les grands *courages*. (Id.)
(Corn.)

— Fam. Zèle, ardeur avec laquelle on se porte à faire une chose : *Il y va de grand* COURAGE. *Je vous servirai de grand* COURAGE.

— Mouvement de l'âme, passion, sentiment : *Écoutez votre* COURAGE, *et marchez*.

— Absol. et comme interj. Pour animer, pour exciter : *Allons*, COURAGE ! COURAGE, *mes amis !* COURAGE *et bon espoir !* (Ancelot.)

— Bot. Vieux nom de la bourrache.

Syn. Courage, bravoure, valeur. La *bravoure*, qui n'est souvent que le fruit de l'exemple et de l'habitude, ne se manifeste que dans les périls de la guerre ; le *courage*, dû au raisonnement et au sang-froid, trouve à s'exercer dans toutes les conjonctures difficiles de la vie ; la *valeur*, que produit un sang plus vif, court affronter les périls pour trouver la gloire.

COURAGEUSEMENT, adv. (*courage.*) Pron. *kou-ra-jeuz-man*. — Avec courage, avec constance, avec fermeté : *Il a agi* COURAGEUSEMENT *dans cette circonstance. Il s'est battu* COURAGEUSEMENT. *Supporter* COURAGEUSEMENT *l'infortune*. (Acad.)

COURAGEUX, EUSE, adj. (*courage.*) Pron. *kou-ra-jeu*, *jeuz*. — Qui a du courage, de la fermeté, de la constance : *Homme* COURAGEUX. *Femme* COURAGEUSE. *Un cœur* COURAGEUX. *Une âme* COURAGEUSE. *Se montrer* COURAGEUX *dans le malheur. Il me semble qu'il faut de la santé pour avoir l'esprit* COURAGEUX. (Volt.)

Lâche qui veut mourir, *courageux* qui peut vivre. (Rac.)

— Se dit des actions, des paroles : *Un trait* COURAGEUX. *Un discours* COURAGEUX. *Réponse* COURAGEUSE.

COURAI ou **COURAY**, n. m. Constr. Mélange de brai sec, de soufre et de suif ; on l'applique très-chaud sur la carène des bâtiments pour la garantir de la piqûre des vers. || V. COURÉE et COUROI.

COURAILLER, v. intr. ou n. 1re conj. (dim.

de *courir.*) Fam. Courir fréquemment, perdre son temps à courir.

— Pop. Mener une vie débauchée.

COURALIN, n. m. Mar. Espèce de pirogue.

COURAMMENT, adv. (*courir.*) Pron. *kou-ra-man.* — Rapidement, avec facilité : *Cet enfant lit déjà* COURAMMENT. *Écrire* COURAMMENT.

COURANT, part. prés. du v. Courir : *On le rencontre toujours* COURANT *après l'argent. A demi vêtue, elle s'échappe,* COURANT *au hasard, et d'abord elle essaye de se cacher dans une cave.* (Mérim.)

La victoire en *courant* renouvelle les rois. (C. Delav.)

En COURANT *une chose on en rencontre une autre.* (Beaum.)

= **Tout-courant,** locut. adv. Très-vite : *Il est venu* TOUT-COURANT. *Elle est arrivée* TOUT-COURANT. *Ces impatients arrivèrent sans s'arrêter* TOUT-COURANT *au vestibule.* (Mich.).

— Fig. Sans hésitation, sans peine, facilement : *Il lit et il écrit* TOUT-COURANT. *Il récita cela* TOUT-COURANT.

COURANT, ANTE, adj. (*courir.*) Pron. *kou-ran, rantt.* — Qui court.

— Chasse. *Chien courant,* chien dressé à courir après le gibier.

— *Eau courante*, eau vive qui coule sans cesse : *Horace ne souhaitait qu'un petit champ, un peu d'*EAU COURANTE *et quelques arbres.* (St-Marc-Girardin.) *Les couches produites par les rivières et les* EAUX COURANTES *ne sont pas de l'ancienne formation.* (Buff.)

— Mar. *Manœuvres courantes,* les cordages mobiles qui servent à chaque instant à la manœuvre du bâtiment.

— Fig. Qui circule, qui est répandu :

Il s'empresse, il préside à toutes les lectures ;
Les manuscrits *courants* sont pleins de ses ratures.
(Desmahis.)

— Fig. Présent, actuel, en parlant d'années, de mois, etc. *L'année* COURANTE. *Le mois* COURANT. *Le terme* COURANT.

— On dit dans un sens analogue : *Les intérêts* COURANTS.

— Fig. Commun, ordinaire, habituel : *Il est chargé des affaires* COURANTES. *Les commerçants évitent de garder de l'argent au delà de ce que peuvent exiger les usages* COURANTS. (J.-B. Say.)

— Qui a cours : *Monnaie* COURANTE.

— Comm. *Prix courant,* bulletin indiquant le prix des denrées vendues au marché : *C'est la balance de l'offre et de la demande qui règle le* PRIX COURANT. (Droz.) *La concurrence fait baisser le* PRIX COURANT *au niveau des frais de production.* (J.B. Say.)

Le suffrage avili s'achète à *prix courant.* (C. Del.)

— Fin. *Compte courant,* état indiquant le doit et l'avoir respectifs de deux négociants qui sont en relations d'affaires : *Les receveurs généraux sont de vrais banquiers en* COMPTE COURANT *avec le trésor.* (Thiers.)

— Tenue des livres. *Main courante.* V. BROUILLARD.

— *Toise courante, aune courante,* etc., la mesure de quelque chose par toises ou par aunes, en longueur, sans considérer la hauteur.

— Impr. *Titre courant,* ligne en petites capitales qui est mise au haut des pages d'un livre, d'un chapitre, pour indiquer le sujet dont il traite.

COURANT, n. m. (*courir.*) Pron. *kou-ran.* — L'action de courir, l'état de quelque chose qui court, qui circule.

— *Le courant de l'eau* ou absol. *le courant,* le fil de l'eau : *Se laisser aller au* COURANT *du fleuve.*

— *Courant d'eau,* canal ou ruisseau qui court : *Ce* COURANT D'EAU *a fait la fortune de cet industriel.*

— Fig. *J'étais née douce et confiante comme ma mère ; je me laissais aller comme elle au* COURANT *de la destinée.* (G. Sand.) *Écoutons Fénelon parler de sainte Thérèse, et nous reconnaîtrons à son admiration quel est le goût intime, le* COURANT *natif de sa piété.* (Lamart.)

— Mar. Endroit de la mer où l'eau possède un mouvement propre et indépendant de l'action du vent : *Le* COURANT *fit dévier notre navire de la route. Il y a sur cette côte des* COURANTS *très-dangereux.* (Acad.) *Les* COURANTS *coulent dans la mer comme les fleuves coulent sur la terre.* (Buff.)

— Phys. Fluide quelconque lorsqu'il est en mouvement dans une certaine direction : COURANT *électrique. Le* COURANT *d'une pile.*

— *Courant d'air,* dans un sens anal., se dit des mouvements continus et uniformes que l'on rencontre dans l'atmosphère : *Un* COURANT D'AIR *augmente de vitesse comme un courant d'eau.* (Buff.) *A mesure que les* COURANTS D'AIR *cheminent, ils participent de plus en plus de la vitesse de rotation de la terre.* (Arago.)

— *Courant d'air,* se dit particul. et vulg. du vent qui pénètre à travers un espace resserré et y souffle d'une manière uniforme et continue : *Il est dangereux de s'exposer à un* COURANT D'AIR.

— Fig. il se dit ellipt. en parl. du mois dans lequel on se trouve : *Le cinq, le six, le huit du* COURANT.

— Bourse. *Fin courant,* la fin du mois courant.

— *Dans le courant de l'année, du mois, de la semaine* à une époque indéterminée de l'année, du mois, de la semaine.

— Fig. L'état actuel, présent d'une chose au moment où l'on parle.

— *Le courant du marché,* le prix actuel des denrées.

— L'état ordinaire d'une chose, les circonstances qui l'accompagnent le plus communément.

— *Le courant des affaires,* les affaires ordinaires, par oppos. aux affaires extraordinaires qui peuvent survenir.

— *Courant d'affaires,* la quantité d'affaires que l'on traite ou dont on est chargé : *Ce négociant a un bon* COURANT D'AFFAIRES.

— *Mettre, tenir quelqu'un au courant d'une chose ;* le mettre, le tenir au fait d'une chose, lui en donner une connaissance exacte.

— *Être au courant d'une affaire,* en être instruit à peu près dans tous les détails : *Cet homme, par sa position, doit être* AU COURANT DES AFFAIRES.

Vous voilà maintenant *au courant de l'affaire.*
(De La Ville.)

— On dit dans un sens analog. : *Se mettre au* COURANT, *être au* COURANT.

— Théâtre. *Mettre une pièce au courant du répertoire,* la mettre au nombre des pièces qui se jouent habituellement.

— Rente, intérêts en cours de jouissance : *Il me doit tout le* COURANT. (Acad.) *L'affaire venait à des gens dans le* COURANT *de leurs revenus.* (Mme de Sév.) *Je vous remets les arrérages sans préjudice du* COURANT. (Acad.) *Il fallait payer l'arriéré d'abord, puis le* COURANT, *et le tout en numéraire* (Thiers.)

— Mar. Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

COURANTE, n. f. (*courir.*) Sorte de danse qui a un caractère de gravité : *La* COURANTE *est une danse grave qui inspire un air de noblesse plus que les autres danses.* (Ram.) *Louis XIV dansait la* COURANTE *mieux que personne de la cour.*

Pécourt, tous les matins, lui montre la *courante.* (Regn.)

— Air qui règle cette danse :

Il faut que je te chante
Certain air que j'ai fait de petite *courante.* (Mol.)

— Air à trois temps analogue à ce dernier.

— Sorte d'écriture cursive : *Il écrit la* COURANTE. On dit aussi, *Écriture courante.*

— Pop. Diarrhée, flux de ventre.

COURANTILLE, n. f. (*courant.*) Pron. *kou-ranti-y.* — Pêch. Espèce de filet qu'on livre à lui-même au gré du courant.

COURANTIN, n. m. (*courant.*) Pron. *kou-rantain.* — Pyrot. Fusée qui court le long d'une corde tendue et bandée.

COURAP ou **COWRAP**, n. m. Méd. Sorte de dartre lépreuse dont sont affectés surtout les habitants des Moluques.

COURAQUET, n. m. Bot. Nom vulg. de la rousserolle.

COURATARI, n. m. Bot. Très-grand arbre de la Guiane. Les naturels du pays coupent en larges bandes l'écorce de cet arbre, dont ils forment des cordes en manière d'anneau, par le moyen desquelles, ils parviennent au sommet des plus grands arbres. Son fruit consiste en une capsule ligneuse. || Vulg. *Balatas blanc, Maou des Nègres.*

COURAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Courayer : *Vaisseau* COURAYÉ.

COURAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courai.*) Pron. *kou-rai-ié.* — Mar. Appliquer une couche de courai sur la carène d'un navire.

COURBABLE, adj. des 2 g. (*courber.*) Bot. Il se dit de parties qui sont susceptibles de se toucher ou de se rapprocher par le sommet sans se toucher.

COURBÂG, n. m. Pron. *kour-bâgh.* — Relat. Instrument de supplice usité en Orient avec lequel le bourreau frappe sur la plante des pieds du condamné.

— Il se prend quelquefois pour le supplice même.

COURBAGE, n. m. (*courbe.*) Pron. *kour-baj.* — Didact. Action de courber.

COURBARIL, n. m. Pron. *kour-baril.* — Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des Légumineuses, dont le caractère essentiel consiste dans un calice coriace, turbiné, à cinq, quelquefois quatre divisions profondes, cinq ou quatre pétales presque égaux, dix étamines libres, les anthères oblongues, couchées, un ovaire supérieur, un style, un stigmate simple. Le fruit consiste en une gousse grande, ligneuse, ovale, oblongue, un peu comprimée, indéhiscente, contenant, dans une seule loge, plusieurs semences environnées de fibres et d'une pulpe farineuse, jaunâtre, d'une saveur douce.

COURBARINE, n. f. (*courbarii.*) Pharm. Résine de courbaril.

COURBATION, n. f. (dim. de *courbe.*) Mar. Petite courbe. || Il ne se dit guère qu'en Provence.

COURBATU, UE, adj. (*curvatus,* courbé ; lat.) Man. Il se dit d'un cheval qui, fatigué par un travail trop pénible, a les mouvements des jambes embarrassés.

— Il s'applique aux personnes dans un sens analog. : *Je me sens tout* COURBATU.

COURBATURE, n. f. (*curvatura ;* lat., m. sign.) Maladie du cheval courbatu.

— En parl. des personnes, fatigue de corps excessive accompagnée d'une sensation de brisement ou de contusion des muscles des membres : *La maladie commença par une* COURBATURE.

COURBATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Courbaturer : *Ce cheval est tout* COURBATURÉ. *Je suis tout* COURBATURÉ.

COURBATURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courbatu.*) Méd. Donner, causer une courbature.

= **Se courbaturer,** v. pron. Gagner une courbature.

COURBE, adj. des 2 g. (*curvus ;* lat., m. sign.) Géom. Il se dit des lignes qui ne sont pas droites ou des surfaces qui ne sont pas planes : *Ligne* COURBE. *Surface* COURBE. *Cette règle est* COURBE.

— N. f. Géom. Ligne courbe : *Décrire une* COURBE. *La théorie des* COURBES. *Une* COURBE *du premier, du second degré. Les étoiles accomplissent leurs mouvements de révolution suivant des* COURBES *différentes de celles des planètes.* (Arago.) *Mais quelle est la nature de la* COURBE *que décrivent les étoiles dans l'espace ?* (Id.)

— Constr. Pièce de bois servant aux ouvrages de charpenterie, et qui entre principalement dans la construction des navires.

— Arch. *Courbe rampante,* limon courbe d'un escalier.

— Vétér. Tumeur dure et calleuse en dedans du jarret du cheval ; elle est située au-dessus de l'éparvin ; c'est un développement anormal de la tubérosité inférieure et interne du tibia.

COURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Courber.

— En parl. des personnes : COURBÉ, COURBÉE *de vieillesse. Se tenir* COURBÉ. *Devenir* COURBÉ.

Mon corps n'est point *courbé* sous le faix des années. (Boil.)

— Fig. COURBÉ *sous le poids de la honte, du déshonneur.*

COURBEMENT, n. m. (*courbe.*) Pron. *kourb-man.* — Action de courber.

COURBÉMENT, adv. (*courbe.*) Pron. *kour-bé-man.* — Néol. D'une manière courbe.

COURBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*curvare ;* lat., m. sign.) — Rendre courbe une chose qui était droite : COURBER *une baguette, une branche de noisetier.* COURBER *un arc pour le bander.*

— Fig. en parl. de la vieillesse : *La vieillesse, l'âge l'*A COURBÉ, A COURBÉ *son corps. Sa vieillesse l'*A *tout* COURBÉ.

L'âge *a courbé* mon corps et blanchi mes cheveux.
(C. Del.)

— Poét. dans un sens analog. *L'âge* A COURBÉ *sa tête, son front.*

— Fig. et mor. *Courber le front, courber la tête devant quelqu'un, devant quelque chose,* saluer, s'incliner en signe de respect, de dépendance, de flatterie.

Vous *courbiez* tous la tête, ô maîtres de la terre ! (Millev.)

— Intransit. Plier, fléchir : COURBER *sous le faix.*

= **Se courber,** v. pron. Se plier : *Cette branche* SE COURBE *facilement.*

— Il se dit des personnes : SE COURBER *pour ramasser quelque chose.*

— Absol. en parl. de l'action de la vieillesse : *Il devient vieux, il commence à* SE COURBER.

— S'incliner :

.. Mon front malgré moi *se courba* devant elle. (C. Del.)

— Fig. S'humilier sous la volonté d'un supérieur : *Il* SE COURBE *avec complaisance sous l'autorité de cet homme. Je ne veux point* ME COURBER *devant l'idole.* (Acad.) *Tout* SE COURBE *devant cet homme.* (Id.)

Qu'importe sous quel pied *se courbe* un front d'esclave ;
Le joug d'or ou de fer n'en est pas moins honteux !
(Lamart.)

COURBET, n. m. (*courbe.*) Pron. *kour-bè.* — Techn. Grande serpe qui sert à couper les taillis, à abattre les branches.

— Partie d'un bât de mulet.

COURBETTE, n. f. (dim. de *courbe.*) Man. Air relevé, mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt : COURBETTE *haute.* COURBETTE *basse. Petite* COURBETTE. *Commencer par une* COURBETTE. *Faire faire des* COURBETTES *à un cheval; le manier, le faire aller à* COURBETTES. (Acad.) ‖ *Un cheval bat la poudre à* COURBETTES, quand il les hâte trop et qu'elles sont trop basses. ‖ *Faire la croix à courbettes*, faire une espèce de saut tout d'une haleine en forme de croix.

— N. pl. Fig. Politesses, prévenances basses et intéressées : *Je suis las de toutes ses* COURBETTES. (Regn.) *Il réussit à force de* COURBETTES. (Dest.)

— Fig. et fam. *Faire des courbettes*, être bas et rampant devant quelqu'un.

— Fig. et fam. *Faire aller un homme à courbettes*, avoir un plein pouvoir sur lui.

COURBETTER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*courbette.*) Pron. *kour-bè-té.* — Man. Faire des courbettes : *Ce cheval ne fait que* COURBETTER.

COURBINE, n. f. V. CORBINE.

COURBOTTE, n. f. (*courbe.*) Techn. Balancier auquel on attache les chaînes des soufflets de forge.

COURBOUILLONNÉ, ÉE, adj. Art. culin. Cuit au court-bouillon.

COURBU, n. m. Agric. Variété de raisin.

COURBURE, n. f. (*courbe.*) État d'une chose courbée : *La* COURBURE *d'un arc. La* COURBURE *du globe terrestre est sensible à la surface des mers.* (Arago.) *Un opticien donne la forme aux verres qu'il travaille dans des bassins de cuivre; la* COURBURE *du verre dépend de la* COURBURE *du bassin.* (Bailly.)

— Topogr. Inflexion d'une ligne en arc : *La rivière se jette sur la ville par une élégante* COURBURE. (H. de Balzac.)

— En ce sens on dit plus souv. *Courbe.*

— Anat. *Grande et petite courbure de l'estomac*, les bords antérieurs et postérieurs de ce viscère.

— Géom. *Rayon de courbure d'une courbe en un point donné*, rayon du cercle osculateur, à la courbe en ce point. ‖ *Courbe à double courbure*, courbe dont les divers éléments et par conséquent les tangentes ne sont pas situés dans un même plan.

COURCAILLER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Pron. *kour-ka-ié.* — Il se dit du cri de la caille.

COURCAILLET, n. m. Pron. *kour-ka-iè.* — Cri des cailles.

— Petit sifflet avec lequel on imite le cri des cailles pour les attirer : *Prendre des cailles avec le* COURCAILLET.

COURCE, n. m. Agric. Bois que le vigneron laisse à la taille.

COURCELLE, n. f. (dim. de *cour.*) Pron. *kour-cèl.* — Cour, dépendance d'un édifice.

COURCET, n. m. (*cource.*) Agric. Grande serpe pour tailler les arbres.

COURCIVE, n. f. Mar. V. COURSIVE.

COURÇON, n. m. Pron. *kour-çon.* — Art mil. Pieu caché dans l'eau.

— Techn. Bois qui n'a pas la longueur prescrite.

— Pièce de fer avec laquelle on serre les moules des pièces de fonte.

COUREAU, n. m. Pron. *kou-rô.* — Mar. Il se dit des sinuosités qui se trouvent au fond de l'eau entre des bas-fonds et des roches.

— Barque de pêche employée à Bordeaux.

COURÉE, n. f. Mar. Composition de suif, de soufre, de résine, etc., qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments pour les préserver de la piqûre des vers.

COURESSE, n. f. Zool. Sorte de couleuvre.

COURET, n. m. Mar. V. COURÉE.

COUREUR, n. m. (*courir.*) Celui qui est léger à la course, qui a la réputation de bien courir : *C'est un bon* COUREUR, *un excellent* COUREUR.

— Athlète qui lutte à la course : *La trompette donna le signal, et les* COUREURS *partirent.* (Barthél.)

— Fig. :

Le Temps, ce grand *coureur*, ce vieillard sans pitié.
(A. Barb.)

— Il se dit d'un cheval de selle que sa taille et sa légèreté rendent propre à la course : *Il avait tant de* COUREURS *dans son écurie.* (Acad.)

Des *coureurs* de pur sang, une meute de chiens. (Th. G.)

— Celui qui va et vient, qui est souvent par la ville ou en voyage : *Un grand* COUREUR. *Un* COUREUR *perpétuel. C'est un grand* COUREUR, *on ne le trouve jamais à la maison.*

— *Coureur de nuit*, celui qui aime à rentrer fort tard à son logis, qui fait pour ainsi dire de la nuit le jour.

— *Coureur de sermons, de bals, de spectacles, de ventes publiques*, etc., celui qui fréquente avec assiduité les sermons, les bals, etc.

— *Coureur de filles*, celui qui aime à fréquenter les femmes de mauvaise vie, qui se livre à la débauche.

— Particul. Domestique qui court à pied, qu'on charge ordinairement de faire des messages avec une grande diligence : *Il a de nombreux* COUREURS *à ses ordres.*

... A quinze ans j'étais des plus ingambes ;
Mais devenir *coureur* quand on n'a plus de jambes !
(C. Del.)

— *Coureur de vin*, officier de la maison du roi qui était chargé de porter du vin en accompagnant le roi.

— Guerr. Au pl. Cavaliers détachés du gros de la troupe pour aller à la découverte ou à la petite guerre : *Un parti de* COUREURS. *Envoyer des* COUREURS *en avant. Les Moscovites se portèrent en avant, mais s'arrêtèrent aussitôt à la vue des* COUREURS *qui engagèrent l'escarmouche.* (Mérim.)

— Anc. Homme, soldat envoyé en avant pour examiner les chemins : *Selon le rapport des* COUREURS, *c'était plus de cent mille hommes qu'il allait avoir sur les bras.* (Mérimée.) ‖ Aujourd'hui on dit *Éclaireur.*

— Jeux. *Coureur de bague, de tête*, celui qui court la bague, les têtes.

— Zool. Oiseau d'Italie.

COUREUR, EUSE, adj. Chasse : *Chevaux coureurs*, chevaux de relais qui courent la chasse.

— Entom. *Araignées coureuses*, araignées qui sont vagabondes et qui ne filent pas de toiles.

COUREUSE, n. f. (*courir.*) Pron. *kou-reus.* — Fille ou femme prostituée.

— Man. Jument légère : *C'est une bonne* COUREUSE.

COURE-VITE ou **COURT-VITE**, n. m. Pron. *kour-vitt.* — Zool. Genre d'oiseaux des pays chauds, de l'ordre des Échassiers.

COURGE, n. f. (*cucurbita* ; lat.) Pron. *kourj.* — Bot. Genre type de la famille des Cucurbitacées, renfermant des plantes herbacées, annuelles, dont les principaux caractères sont des tiges fistuleuses, rampantes ou grimpantes, des feuilles couvertes de poils courts et roides, des fleurs jaunes ou blanches en entonnoir plus ou moins évasé ; elles produisent un fruit alimentaire très-volumineux et de forme variable, et ne diffèrent des concombres que par leurs semences, qui sont entourées d'un bourrelet très-marqué.

— Fruit de cette plante.

— Archit. Corbeau de pierre ou de fer qui supporte le manteau d'une cheminée sans chambranle.

COURGÉE, n. f. Agric. Sarment de vigne qu'on sépare des ceps pour le lier à un échalas plus éloigné.

COURICACA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux.

COURIMARI, n. m. Bot. Arbre de la Guiane dont l'écorce intérieure sert aux naturels du pays à envelopper le tabac pour fumer, ce qui leur tient lieu de pipe, et qu'ils nomment *cigale*, *cigare* ou *chirame.*

COURINGUÉ, n. f. Pron. *kou-rain-ghé.* — Bot. Genre de plantes crucifères.

COURIR, v. intr. ou neut. irrég. 2^e conj. (*currere* ; lat., m. sign.) *Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent ; je courais, nous courions ; je courus, nous courûmes ; je courrai, nous courrons ; je courrais, nous courrions ; cours, courons ; que je coure, que nous courions ; que je courusse, que nous courussions ; courant ; couru, courue.* (Il prend *avoir* dans ses temps composés.) — Se hâter dans sa marche, aller avec vitesse : COURIR *légèrement.* COURIR *de toute sa force. Cet homme* COURT *comme un Basque.* (Acad.)

Mon mari !... pour vous voir j'ai *couru* ce matin. (C. D.)
Où *courez*-vous ainsi tout pâle et hors d'haleine. (Rac.)

— Il se dit des animaux :

Tu *cours* bien, mon cheval, et ta croupe est fidèle ;
Tu dépasses le vent, le son et l'hirondelle. (Th. Gauth.)

— Fig. :

Le Pange, c'est vers toi qu'à l'heure du réveil
Court cette jeune Idylle au teint frais et vermeil. (A. Ch.)

— Jouter à la course : *Ceux qui devaient* COURIR *n'attendaient que le signal pour s'élancer dans la carrière.* (Acad.)

— Fig. Il se dit des choses qui sont mues avec une certaine vitesse : *Ces nuages* COURENT *avec une grande vitesse.* (Acad.) *Le seul bruit qui s'élevât était celui des plumes qui* COURAIENT *rapidement sur le papier.* (A. de Vigny.)

Je la laisse au hasard *courir* sur le papier. (Boil.)

— Prov. et fig. *Ce n'est pas le tout que de courir, il faut partir de bonne heure*, il ne suffit pas de se hâter lorsqu'on veut réussir dans quelque entreprise, mais il faut prendre ses mesures de loin.

— Fig. et fam. *Courir sur le marché de quelqu'un*, enchérir sur les offres d'un acheteur. ‖ Faire des démarches pour obtenir la place, l'avantage qu'un autre sollicite.

— *Courir sur les brisées de quelqu'un*, courir sur son marché, entrer en concurrence, en rivalité avec lui pour une place, pour un avantage quelconque.

— En parl. de quelque ouvrage d'art, d'esprit, cette locution se dit d'une imitation trop servile qui tient du plagiat.

— *Courir sus à quelqu'un*, se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter et même pour le tuer. ‖ Anc. phrase de déclarations, d'ordonnances, etc.

— Aller plus vite que le pas ordinaire : *Il ne marchait pas, il* COURAIT.

— Aller avec empressement, se diriger avec promptitude vers quelqu'un, vers quelque endroit, dans un certain but : COURIR *au feu.* COURIR *au médecin. Le meilleur des médecins est celui après lequel on* COURT *et qu'on ne trouve point.* (Did.)

Rien ne sert de *courir*, il faut partir à point. (La F.)
Tous ces bannis, traqués comme des cannibales,
Pour toi, durant trois jours, *coururent* sous les balles.
(Barthél.)

— Prov. *Il n'y va pas, il y court, il y court comme à la noce*, il se rend à tel ou tel lieu avec ardeur, avec joie.

— *Courir au plus pressé*, s'occuper d'abord de ce qui importe le plus dans le moment.

— *Courir aux armes*, prendre les armes en hâte pour quelque alarme ou pour quelque occasion pressante.

— Fig. et fam. *Courir à l'hôpital*, marcher à sa ruine par des dépenses excessives, des prodigalités insensées.

— Dans un sens analog. et mor. *Courir à sa ruine, à sa perte : Il* COURT *à sa ruine. Un peuple qui n'aurait en partage que des vices* COURRAIT *à sa perte infaillible.* (Vauv.)

— Suivi d'un inf., il s'emploie sans prép. : *Je* COURS *le chercher. Il* COURT *accomplir votre ordre. Je* COURS *le prévenir.*

Quelqu'un récitait quelque chose,
Vers ou prose,
Puis nous *courions* recommencer
A danser. (A. Musset.)

— Fig. *Courir après les honneurs, les places, les richesses, la gloire, la renommée*, etc. Dans ces phrases et dans d'autres analogues, il a un sens défavorable et donne l'idée d'intrigues, de moyens de toute sorte employés dans la recherche des honneurs, des places, des richesses, etc.

— *Courir après des chimères, après des fantômes*, poursuivre de vains rêves, de pures imaginations, qui ne peuvent mener à rien de sûr, de positif.

— Fam. *Courir à l'argent, après l'argent*, chercher avec empressement les occasions de gagner de l'argent. ‖ Cela ne se dit qu'en mauvaise part.

— *Courir après son argent*, continuer à jouer pour regagner ce qu'on a perdu, ou faire des démarches, des poursuites pour recouvrer une somme d'argent qu'on a de la peine à se faire rendre, à se faire payer.

— *Courir à l'évêché, au bâton de maréchal de France, au chapeau de cardinal*, etc., être près de parvenir à la dignité d'évêque, de maréchal de France, etc.

— *Courir après l'esprit*, chercher avec effort et affectation à montrer qu'on a de l'esprit : *On tombe dans l'affectation en* COURANT APRÈS L'ESPRIT. (Marm.) *Quant on* COURT APRÈS L'ESPRIT, *on attrape la sottise.* (Montesq.)

— *Courir à sa fin*, en parl. des choses qui sont près de finir : *Ma provision de bois* COURT À SA FIN. (Acad.)

— Fig. Agir précipitamment dans une affaire, dans une circonstance quelconque : *Il faut dans cette occasion agir avec réflexion, et ne pas* COURIR.

— Particul. Prononcer, réciter, écrire trop vite, de façon à n'être pas clair, à écrire mal : *Il a la mauvaise habitude de* COURIR *en lisant.*

— Aller çà et là sans s'arrêter longtemps en chaque endroit : *Il ne fait que* COURIR. *Il est toujours à* COURIR. (Acad.)

— Part. Faire des courses, des démarches en vue d'un certain objet : *Il* A COURU *toute la journée pour cette affaire.* (Acad.)

Quand on est candidat, on *court* plus qu'on ne pense.
(C. Del.)

— Mar. Faire route : COURIR *au nord.* COURIR *au sud.*

— Escr. Avancer sur son adversaire.

— Il se dit d'une chose qui se prolonge le long d'une autre : *Les murs de Jérusalem forment un carré long dont le grand côté* COURT *d'orient en occident.* (Chat.

— Il se dit particul. dans ce sens des côtes, des terres, des montagnes, etc., qui s'étendent dans une certaine direction : *Cette montagne* COURT *du nord au sud. Le chemin* COURT *entre des vignes au bord du lac.* (V. Hugo.) *L'Hémus* COURT *parallèlement au Danube.* (Am. Thierry.)

— Par extens. Couler : *Un raisseau* COURT *dans la prairie. Le sang* COURT *dans les veines.*

— Fig. il se dit du temps considéré dans sa marche : *Le temps* COURT *insensiblement. L'année qui* COURT. *On lui a donné trois mois, qui* COURENT *à partir de tel jour.*

— Fam. *Au temps, par le temps qui court*, dans ce temps, dans les circonstances actuelles : *On est bien malheureux* PAR LE TEMPS QUI COURT. (Did.)

— Il se dit dans un sens analogue des intérêts de l'argent, constitué ou dû, de gages, d'appointements, etc. : *La rente* COURT *de tel jour* (Acad.) *Tu es à moi, et tes gages* COURENT *dès aujourd'hui.* (Lesage.)

— Circuler, se propager, se communiquer, en parlant des bruits, des écrits qui circulent : *Ce livre* COURT *dans la ville. Il* COURT *un libelle, un pamphlet. Ces maladies* COURENT *ordinairement pendant l'été.* (Acad.) *Le contraire des bruits qui* COURENT *est souvent la vérité.* (La Br.)

— Impers. : *Il* COURT *des bruits fort désavantageux sur son compte.* (Acad.)

— On dit de même : *Cette chanson courait par la ville* :

Là *courent* à la ronde et les propos joyeux
Et la vieille romance et les aimables jeux. (Del.)

— Être en vogue : *La mode qui* COURT.

— *L'avis qui court*, l'avis qui a le plus de voix dans une délibération non terminée. || Aujourd'hui inus.

— *Les billets de ce négociant, de ce banquier*, etc., *courent sur la place*, on cherche à s'en défaire.

— Propr. *Faire courir* : FAIRE COURIR *quelqu'un.* FAIRE COURIR *un chien.*

— Il se dit de ce qui attire, entraîne beaucoup de monde : *Tandis que le Britannicus de Racine atteignait à peine la huitième représentation, les pièces de Pradon* FAISAIENT COURIR *tout Paris.* (Viennet.)

— Mettre en circulation, en vogue : FAIRE COURIR *un libelle, un pamphlet.* FAIRE COURIR *une nouvelle, un bon mot.*

— *Faire courir une santé*, à table, la faire porter par tous les convives.

— *Faire courir la voix*, demander l'avis de chacun de ceux qui composent une assemblée, une réunion. || Cette locut. n'est guère usitée.

— *Faire courir le billet.* V. BILLET.

— Mar. *Faire courir une manœuvre dans les poulies*, la dégager lorsqu'un obstacle l'empêche de passer librement dans les poulies, dans des conduits.

= **Courir,** v. tr. ou act. Poursuivre à la course pour attraper, pour saisir : COURIR *quelqu'un pour le prendre, le* COURIR *l'épée dans les reins.* (Acad.)

...Les petits enfants, sitôt qu'on m'aperçoit,
Me *courent* dans la rue et me montrent au doigt.
(Corn.)

— Chass. COURIR *le cerf, le lièvre, le daim. Le roi arrive à six heures de la chasse, où il* A COURU *deux cerfs.* (M^me^ de Maintenon.)

— Prov. et fig. *Courir le même lièvre*, se dit de deux personnes qui sont en concurrence pour la même chose.

— *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois* ou *qui court deux lièvres n'en prend aucun*, il ne faut pas poursuivre deux affaires à la fois, crainte de ne réussir ni dans l'une ni dans l'autre.

.. On ne *court* pas *deux lièvres à la fois.* (Rac.)

— Fig. *Courir un bénéfice*, avec ellipse de la prép. *après*, envoyer un courrier à celui qui a la nomination du bénéfice, pour être le premier à le demander.

— Par extens. *Courir un bénéfice, une charge*, etc., les poursuivre, les solliciter avec ardeur.

— Fig et fam. *Courir le cachet*, donner des leçons, des répétitions en ville.

— Au jeu de bague. *Courir la bague*, tâcher d'emporter avec la lance la bague suspendue au bout de la carrière.

— On dit dans un sens analog. : COURIR *la quintaine*, COURIR *le faquin*, COURIR *les têtes*, COURIR *les taureaux.* || V. les mots QUINTAINE, FAQUIN, etc.

— Rechercher avec empressement quelqu'un ou quelque chose : COURIR *les honneurs. Est-ce que les médecins ne* COURENT *pas les malades, les procureurs les procès?* (Picard.) *On* COURT *fort le nouvel ouvrage. Il y a des nobles indiens et des espagnols d'un goût capricieux qui* COURENT *ces femmes.* (Lesage.)

— *Courir la poste*, aller en poste, voyager par la poste.

— Dans ce sens on dit : COURIR *trois postes, quatre postes sur le même cheval.*

— Fig et fam. Faire une chose avec une grande précipitation : VOUS AVEZ COURU LA POSTE *dans ce travail.*

— Parcourir : J'AI COURU *toute la ville sans le trouver.* COURIR *les rues.* COURIR *les champs.* (Acad.)

— *Courir le pays, courir le monde*, voyager.

On perd à trop *courir le monde.* (Gress.)
J'ai couru le pays, j'ai vu bien des soubrettes. (Coll. Harl.)

— On dit dans le même sens : *Il* A COURU *toute l'Allemagne. Il* A *bien* COURU.

— Prov. *Être fou à courir les rues, à courir les champs*, être extrêmement fou.

— Fig. et fam. *Cette nouvelle, cette aventure, cette histoire court les rues*, elle est connue de tous, elle est devenue vulgaire et banale.

— *L'esprit court les rues*, l'esprit est commun, tout le monde en possède plus ou moins.

— Fam. *Courir la pretentaine*, aller, venir, courir çà et là, sans sujet, sans dessein.

— *Cette femme court la pretentaine*, elle fait des promenades, des sorties, des voyages contraires à la bienséance, aux convenances.

— Pop. *Courir le guilledou*, fréquenter, surtout pendant la nuit, les mauvais lieux.

— Hanter, fréquenter : COURIR *les bals, le bal.* COURIR *les spectacles, les concerts, les maisons de jeu, les mauvais lieux*, etc. *J'ai soupé au cabaret avec mes amis, et de là nous avons* COURU *le bal.* (Dest.)

— Fig. et fam. *Courir les ruelles*, aller fréquemment rendre visite aux dames. || Cette phrase a vieilli, et ne se dit plus qu'en mauv. part.

— Guerr. Parcourir un pays, des rivages pour les dévaster, y faire du ravage. *Les troupes ennemies* ONT COURU *tout notre malheureux pays. Les pirates* COURENT *la mer.*

— Fig. *Courir une carrière*, être engagé dans une profession, dans un art, etc., où l'on s'efforce d'obtenir des succès, de surpasser ses rivaux : *Hortensius et Cicéron* COURAIENT *la même* CARRIÈRE. *Sophocle et Euripide* COURURENT, *après Eschyle, la même* CARRIÈRE. (Ch.)

O vous tous qui, brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la *carrière* épineuse. (Boil.)

— Fig. S'exposer, être exposé à : COURIR *le hasard.* COURIR *la fortune.* COURIR *la chance.* COURIR *un risque, un péril, des périls*, etc.

Ils le priaient d'être sensible
Au sort qu'ils allaient *courir.* (La Font.)

Ne se souvient-il plus du siége d'Amiens, où il m'a vu tant de fois, couvert de feu et de plomb, COURIR *tant de hasards pour donner ou pour recevoir la mort?* (Mézeray.) *Tous obéirent, et, fidèles à leur chef, voulurent* COURIR *jusqu'à la fin sa fortune.* (Raynal.)

... Quel danger vous peut faire *courir*
Une femme mourante et qui cherche à mourir. (Rac.)
Les dangers que pour toi j'ai mille fois *courus* (Chamf.)

Ce n'étaient pas véritablement les plus étranges aventures qu'elle eût COURUES. (La Font.)

— *Courir fortune, courir risque, courir hasard, courir le risque, la chance, etc.*, être en péril de : *La confusion et le désordre furent si grands qu'ils* COURURENT FORTUNE *d'être tués.* (La Rochef.)

— *Courir même fortune*, être dans la même situation d'affaires, dans les mêmes intérêts. || Être exposé aux mêmes risques et périls :

..Je veux avec vous *courir* même fortune. (Regn.)

— *Courir une belle fortune*, être sur le point d'atteindre quelque avantage éminent, remarquable.

— Mar. *Courir des bordées, courir des bords*, louvoyer, aller alternativement à droite et à gauche quand le vent est presque debout.

— Fig. Anc. *Courir le bon bord*, pirater. || Fam. Fréquenter les mauvais lieux.

— *Courir la bouline.* V. BOULINE.

COURIS, n. m. Métrol. Petit coquillage servant de monnaie aux indigènes de la Guinée, et qu'on nomme aussi *Zembis.*

COURLAN ou **COURLIRI,** n. m. Zool. Oiseau de Guiane.

COURLERET, n. m. Zool. Vulg. Le courlis commun, qu'on appelle aussi *Courleru.*

COURLEROLE, n. f. Zool. Nom donné, dans quelques provinces aux larves des courtillières et des hannetons.

COURLIÈRE, n. f. Zool. V COURLIS.

COURLIS ou **COURLIEU,** n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers, de la famille des Longirostres et du genre Bécasse; il se distingue par un bec grêle et cylindrique et par la mandibule supérieure, qui est plus longue que l'inférieure : *Au laboureur, l'alouette et le rossignol; au matelot, le* COURLIS *et l'alcyon, leurs prophètes*, (Chateaubr.)

COURMI, n. m. Sorte de bière faite avec de l'orge fermenté. On croit qu'elle agace les nerfs, affecte la tête et produit un mauvais chyle.

COUROI, n. m. Pron. *kou-roa.* — Mar. Composition de soufre, de résine, de verre pilé et d'huile de baleine, dont on enduit la carène des vaisseaux pour la préserver des vers. || V. COURAI.

COUROIR, n. m. (*courir.*) Pron. *kou-roar.* — Mar. Passage étroit entre les chambres d'un bâtiment.

COUROL, n. m. Zool. Oiseaux d'Afrique qui tiennent du coucou et du rollier, et qui forment une section du genre coucou.

COURONNADE, n. f. (*couronne.*) Art mil. Attaque dans laquelle une troupe enveloppe le point dont on veut s'emparer.

COURONNANT, part. prés. du v. Couronner : *Sieyès voulait la monarchie, mais il la voulait restreinte,* COURONNANT *et ne supportant pas l'édifice.* (Mignet.)

COURONNANT, ANTE, adj. Qui se termine en couronne.

— Bot. *Bractées couronnantes*, celles qui, comme dans la fritillaire impériale, surmontent les fleurs. || *Feuilles couronnantes*, celles qui, comme dans les palmiers, sont ramassées ou étalées en rose au bout de la tige ou des rameaux. || *Nectaire couronnant*, celui qui, comme dans les ombellifères, surmonte l'ovaire.

COURONNE, n. f. (*corona*; lat., m. sign.) Ornement fait de feuillage ou de fleurs enlacés en rond et qui se porte sur la tête comme une simple parure ou en signe d'honneur, de joie : COURONNE *de laurier.* COURONNE *de lierre.* COURONNE *d'olivier.* COURONNE *de roses. Une* COURONNE *de feuilles de chêne ou de laurier devenait inestimable parmi les soldats.* (Boss.) *Les Romains récompensaient les belles actions par diverses* COURONNES. (Acad.)

— *Couronne triomphale, murale, obsidionale, civique, vallaire, rostrale.* V. TRIOMPHALE, MURALE, etc.

— Il se dit des ornements, des guirlandes en forme de couronne qu'on suspend aux monuments, aux pierres funèbres, aux croix, en signe de deuil, de regret :

La bise, feuille à feuille, emportait la *couronne*
Dont les débris jonchaient le fût de la colonne.
(Th. Gauth.)

— Particul. Ornement de tête que les rois, princes ou seigneurs portent comme marque de leur puissance, de leur dignité, ou qui est représenté dans leurs armoiries, etc. : COURONNE *impériale, royale, ducale. La* COURONNE *est l'insigne de la puissance royale et de diverses dignités féodales.*

— *La triple couronne*, la tiare du pape.

— Absol. La puissance royale : *Prendre la* COURONNE. *Disputer la* COURONNE. *Renoncer à la* COURONNE. *Abdiquer la* COURONNE. *Aspirer à la* COURONNE.

Tous deux également nous portons des *couronnes*;
Mais, roi, je les reçois; poëte, tu les donnes. (Charl. IX.)

— *Mettre la couronne sur la tête de quelqu'un*, lui conférer le souverain pouvoir.

— *C'est un des plus beaux fleurons de sa couronne, le plus beau fleuron de sa couronne*, se dit d'une des meilleures prérogatives d'un prince, d'un de ses plus grands revenus, d'une de ses plus importantes provinces, et par extens. de ce qu'une personne a de plus considérable, de plus avantageux.

— C'est dans ce sens qu'on dit : *Ajouter un fleuron à sa* COURONNE. *Il a perdu le plus beau, les plus beaux fleurons de sa* COURONNE.

— Fig. La monarchie, l'État lui-même gouverné par un roi, par un empereur : *La* COURONNE *de France. La* COURONNE *d'Angleterre. Saint Grégoire a donné cet éloge singulier à la* COURONNE *de France, qu'elle est au-dessus des autres couronnes du monde.* (Bom.)

— Le souverain lui-même : *Les charges, les officiers de la* COURONNE. *Les droits de la* COURONNE.

— *Traiter de couronne à couronne*, traiter de souverain à souverain : *Le roi* TRAITA *avec le duc* DE COURONNE À COURONNE. (Volt.) || Il se dit ironiq.

— *Couronne d'épines*, celle que l'on mit sur la tête de Jésus-Christ à l'instant de sa passion.

— Fig. Il se dit de ce qui cause un vif déplaisir, une profonde douleur : *Ma destinée était d'être coiffé de trois ou quatre petits bonnets de laurier et d'une trentaine de* COURONNES D'ÉPINES. (Volt.)

— Fig. Il se prend pour Emblème de la gloire : *Il aura dans l'avenir une* COURONNE *qui ne passera pas.*

— Fig. Prix, récompense : *Il devait recevoir de vous la* COURONNE *de la justice.* (Fléch.)

— *La couronne du martyre*, la gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi.

Et déjà du martyre il attend la *couronne.* (Pars.)

— Fig. La béatitude que Dieu réserve à ses saints, à ses élus : *La* COURONNE *de gloire.*

— Particul. Prix remporté dans un concours

démique : *Il a obtenu la* COURONNE, *trois* COURONNES.

— Liturg. La tonsure cléricale que l'on fait sur le haut de la tête des gens d'Église : COURONNE *d'évêque, de prêtre, de tinere*, etc.

— Agric. *Greffe en couronne*, celle qui consiste à scier le sujet et à mettre plusieurs greffes autour de la coupe, entre le bois et l'écorce.

— Fortif. *Ouvrage à couronne* ou simpl. *Couronne*, ouvrage couronné. || V. COURONNÉ.

— Anat. *La couronne d'une dent*, la partie de la dent qui est hors de la gencive.

— Méd. *Couronne de Vénus*, pustules qui affectent le front et les tempes et qui sont attribuées à la maladie vénérienne. || Anc. *Chapelet*.

— Chir. La scie du trépan.

— Art. vétér. La partie inférieure du paturon du cheval, ou la bordure qui surmonte, qui couronne le bord supérieur du sabot.

— Techn. Sorte de papier servant principal. aux impressions de bureau et qui porte pour marque une couronne. || Adj. *Papier* COURONNE.

— Il se dit par analog. de certaines choses qui ont une forme circulaire, qui ressemblent à une couronne.

— Sorte de chapelet qui n'a qu'une dizaine : COURONNE *de la vierge*.

— Astr. Espèce de météore en forme de cercle lumineux qui entoure le soleil et la lune. || *Couronne septentrionale et couronne australe*, deux constellations, l'une de l'hémisphère septentrional et l'autre de l'hémisphère austral.

— Jardin. Touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'ananas.

— Bot. Ce qui couvre le sommet de plusieurs semences. || Espèce d'ombilic au sommet de certains fruits, comme dans la poire. || Appendice qui, dans quelques plantes, surmonte la gorge de la corolle (*silène*) ou du périanthe simple (*narcisse*.) || Assemblage des fleurs à corolles non masculines, c'est-à-dire des fleurs femelles ou neutres qui occupent la bordure.

— *Couronne impériale*, espèce de fritillaire. || Nom d'une courge. || *Couronne royale*, sorte de mélilot officinal. || *Couronne de terre*, le lierre terrestre. || *Couronne-des-frères*, nom vulgaire du chardon.

— Mus. Trait en demi-cercle renversé qui surmonte le point d'orgue et le point de repos.

— Faucon. Duvet qui entoure la base du bec d'un oiseau de proie.

— Vén. Bois du cerf lorsque les andouillers forment une espèce de cercle.

— Techn. Partie d'une lampe qui porte le verre. || Voûte du fourneau dans une glacerie.

— Hist. nat. Nom donné à plusieurs plantes et à plusieurs coquilles.

— Métrolog. En Angleterre, monnaie d'argent valant 6 fr. 18 c. En Allemagne, monnaie d'argent valant 5 fr. 81 c., 5 fr. 71 c., 5 fr. 65 c., 5 fr. 68 c., 5 fr. 71 c. En Portugal, monnaie d'or valant 30 fr. 19 c., Monnaie d'argent valant 6 fr. 03 c.

COURONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Couronner : *Il fut* COURONNÉ *de roses, de lauriers.*

Voyez de vos vaisseaux les poupes *couronnées*. (Rac.)

— *Tête couronnée*, tout prince souverain, empereur ou roi : *Jamais tant de* TÊTES COURONNÉES *ne se pressèrent sur les rives de la Seine.* (H. de Balzac.) *Il a eu l'honneur de peindre six têtes couronnées et un grand nombre de princes et de princesses.* (Bailly.)

— Anc. prov. : *Un roi non lettré est un âne couronné*, l'instruction est indispensable aux monarques.

— Fig. :

Sombre quatre-vingt-treize, épouvantable année,
De lauriers et de sang grande ombre couronnée,
Du fond des temps passés ne te relève pas!
(Aug. Barb.)

— Par extens. : *Les papillons n'ont point de queue comme les oiseaux, mais la plupart sont* COURONNÉS *d'antennes qui dirigent leur vol.* (Bern. de St-P.)

— Fortif. *Ouvrage couronné*, ouvrage avancé vers la campagne, et fait en forme de couronne, pour défendre les abords d'une place. || On dit aussi *ouvrage à couronne* ou simpl. *couronne*.

— Surmonté : *Des monts* COURONNÉS *de créneaux.* (Persev.) *Les maisons étaient* COURONNÉES *par une forteresse.* (Vitet.) *Ces murailles sont* COURONNÉES *d'une tour byzantine et de créneaux vénitiens.* (Lam.)

— Couvert à sa cime, en parlant des montagnes : *Des montagnes* COURONNÉES *de frimas.* (Marm.) *Les coteaux sont* COURONNÉS *de vignobles et d'arbres fruitiers.* (Fén.)

— Art. vétér. Il se dit d'une plaie ronde que se font aux genoux les chevaux qui s'abattent : *Le genou* COURONNÉ *atteste la faiblesse des membres antérieurs.* (Lecoq.) || *Cheval couronné*, celui qui a aux genoux une cicatrice résultant d'une ou de plusieurs chutes.

— Littér. *Rime couronnée*. V. RIME.

— *Ouvrage couronné*, celui qui a remporté un prix.

— Terminé, accompli : *Je ne m'étonne plus qu'une vie si religieuse ait été* COURONNÉE *d'une mort si sainte.* (Fléch.)

— Bot. *Fruit couronné*, celui qui, faisant corps avec le calice, conserve à son sommet une partie du limbe de ce dernier, comme dans le groseillier, le poirier, etc. || *Épi couronné*, celui qui est terminé par des feuilles ou de grandes bractées, comme dans l'ananas.

COURONNEMENT, n. m. (*couronne*.) Pron. *kou-roun-man*. — Action de couronner, cérémonie dans laquelle on couronne solennellement un souverain : *Le* COURONNEMENT *du roi, de la reine, de l'empereur, du pape, etc. La cérémonie, le jour du* COURONNEMENT. (Acad.)

Essayer un habit pour le *couronnement*,
C'est grave.... (C. Del.)

— Tout tableau représentant cette cérémonie.

— Époque de la cérémonie : *Le* COURONNEMENT *est différé.*

— Archit. Tout ornement, tout membre d'architecture qui termine un édifice ou quelqu'une de ses parties : *Les édifices ont pour* COURONNEMENT *des entablements. La corniche est le* COURONNEMENT *des ordres d'architecture.* (Acad.)

— Ornement qui termine la partie supérieure d'un meuble, d'un vase : *Cela forme un beau* COURONNEMENT.

— Fig. Accomplissement, perfection de quelque chose : *Cette noble action fut le* COURONNEMENT *de toutes les autres. C'est le* COURONNEMENT *de l'œuvre.* (Acad.)

— Mar. *Le couronnement d'un vaisseau, d'un navire*, la partie du vaisseau, du navire qui est au dessus de la poupe.

— Chir. *L'enfant est au couronnement*, il est à l'entrée de la matrice.

— Art mil. Occupation de la crête des glacis par l'assiégeant. || *Couronnement du chemin couvert*, action de prendre de vive force un chemin couvert.

— Horticul. *Couronnement d'un arbre*, maladie d'un arbre dont les feuilles du sommet jaunissent. || Manière de tailler un arbre en forme de couronne.

COURONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couronne*.) Pron. *kou-ro-né*. — Mettre une couronne sur la tête de quelqu'un : COURONNER *un vainqueur. Les anciens* COURONNAIENT *les victimes.* (Acad.) *On nous avait* COURONNÉS *de fleurs.* (Fén.)

— Fig. Avec un sujet de chose abstraite et inanimée, en parl. de ce qui pare, de ce qui décore, de ce qui procure de l'honneur, de la gloire : *Le génie* COURONNAIT *son front.*

O Dieu, que la gloire *couronne*. (Rac.)

Un guerrier généreux, que la vertu *couronne*,
Vaut bien un roi formé par le secours des lois. (Créb.)

— Particul. Poser la couronne sur la tête d'un souverain dans une cérémonie solennelle, pour consacrer son titre et sa puissance : COURONNER *un pape, un roi, un empereur.*

— Par extens. Donner le titre de roi, de souverain à quelqu'un, l'appeler à l'autorité suprême : *Le monarque, avant de mourir, voulut* COURONNER *son fils.* (Acad.)

Il va sur tant d'États *couronner* Bérénice. (Rac.)

Le fier Assuérus *couronne* sa captive,
Et le Persan superbe est aux pieds d'une Juive. (Id.)

— Absol. :

. . . C'est le Dieu qui règne et qui *couronne*,
C'est le Dieu qui punit, c'est le Dieu qui pardonne.
(Lamart.)

— Proclamer quelqu'un vainqueur, et l'honorer, le récompenser en lui décernant une couronne, un prix : COURONNER *l'auteur de la meilleure action, du meilleur ouvrage.*

— Il s'applique spécialement aux ouvrages eux-mêmes, à ce qui a valu à son auteur la couronne, le prix : *L'Académie* A COURONNÉ *trois ouvrages cette année.*

— Fig. Honorer, glorifier, se dit des personnes et des choses : *L'avenir méprisera bien des hommes que le présent* A COURONNÉS. *On ne saurait trop* COURONNER *le bien et flétrir le mal. N'est-ce pas* COURONNER *le crime que d'élever un tel homme à cette dignité.* (Acad.)

Oui, je veux *couronner* une flamme si belle. (Corn.)

Par un bonheur qui ne COURONNE *pas tous les efforts de toutes les mères, elle était adorée de son fils.* (H. de Balz.)

— Décorer, orner d'une couronne : *Alexandre* COURONNA *le tombeau d'Achille. Les anciens* COURONNAIENT *la poupe de leurs vaisseaux en signe d'allégresse.* (Acad.)

— Il se dit de ce qui orne, de ce qui entoure la tête en manière de couronne : *Des fleurs* COURONNAIENT *sa tête. Chez les anciens les fleurs* COURONNAIENT *la coupe du banquet et les cheveux blancs du sage.* (Chateaub.)

— Blas. Peindre ou graver une couronne au-dessus d'un chiffre, d'armoiries, pour indiquer le rang, la dignité : *On* A COURONNÉ *ses chiffres d'une couronne de duc, de comte. Ses chiffres sont* COURONNÉS *de lauriers.*

— Par extens. Archit. Il se dit des choses qui en surmontent d'autres, qui en forment le couronnement : *Un entablement* COURONNE *l'édifice* (Acad.)

— Dominer : *Des batteries redoutables* COURONNAIENT *la plaine. L'immense chaîne des Alpes* COURONNAIT *le paysage.* (J.-J. R.)

— Fig. Combler, accomplir : *Cette généreuse action* A COURONNÉ *toutes les autres.* (Acad.) *Il* A COURONNÉ *son œuvre par un coup d'État. Ces jours qui doivent* COURONNER *un règne aussi glorieux que le vôtre* (Fléch.) *Le succès* A COURONNÉ *son entreprise.*

Ma journée est complète, et la nuit la *couronne*,
(C. Del.)

— Prov. *La fin couronne l'œuvre*, c'est-à-dire elle l'accomplit, elle la fait ressortir, la montre dans tout son éclat.

— *Couronner les vœux de quelqu'un*, les remplir, les réaliser :

Oui, dès ce soir je *couronne vos vœux* (Rac.)

— Environner, ceindre, en parl. d'une hauteur : *Plusieurs coteaux* COURONNENT *cette ville.* (Acad.)

— Hortic. *Couronner un arbre*, tailler toutes les branches fortes ou faibles à la même hauteur.

= **Se couronner**, v. pron. Se mettre une couronne sur la tête : *Cette bergère* SE COURONNE *de fleurs.*

— Fig. *Se couronner de gloire*, s'illustrer.

Voilà par quels exploits il sut *se couronner*. (Rac.)

— Particul. En parlant d'un roi, d'un souverain : *Le roi* SE COURONNA *lui-même.*

— Fig. et par extens. Avec un nom de chose pour sujet, s'armer, s'embellir : *Les arbres* SE COURONNENT *de verdure. L'aubépine parfumée* SE COURONNAIT *de nombreux bouquets.* (B. de St-P.)

— Hortic. *Cet arbre se couronne*, se dit d'un arbre qui vieillit et dont la tête se dessèche.

COURONNURE, n. f. (*couronne*). Vén. Il se dit de six ou huit menus cors du sommet de la tête du cerf, qui sont rangés en forme de couronne.

COUROUCOU, n. m. Zool. Genre d'oiseaux des deux Indes.

COUROUCOUCOU, n. m. Zool. Espèce de coucou du Brésil.

COU-ROUGE, n. m. Zool. Vulg. Rouge-gorge.

COUROUMON, n. m. Zool. Espèce de vautour.

COUROUPITE, n. f. Bot. Grand arbre de la Guiane, de la famille des *Myrtacées*. Le fruit est une capsule arrondie, renfermant une très-grosse noix, ayant les semences placées dans une pulpe succulente.

COURPONTIÈRE, n. f. Anc. Doublure matelassée d'une cuirasse.

COURRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*courir*.) Pron. *kour*. — Il ne s'emploie qu'à l'inf. — Vén. Courir une bête, la poursuivre : *Courre le cerf, le lièvre, le daim.* (Acad.)

En chasse ! allons *courre* les cerfs. (V. Hugo.)

— Absol. : *Chasse à courre.*

— Fam. Courir : *Mais l'abbé Dubois, averti, fit* COURRE *après eux, et ils furent arrêtés.* (St.-Sim.) || Il vieillit.

— *Laisser courre les chiens*, ou simplement *laisser courre*, découpler les chiens, afin qu'ils courent après la bête.

— Man. *Courre un cheval*, le faire courir à toute bride lorsqu'on est monté dessus. *Voulez-vous* COURRE *votre cheval contre le mien?* (Acad.)

= **Laisser-courre**, n. m. Lieu où l'on découple les chiens.

— Il se dit aussi de l'air que le cor fait entendre quand on découple les chiens.

COURRE, n. m. (*courre, courir*) Pron. *kour*. — Vener. Endroit où l'on place les lévriers lorsqu'on chasse le sanglier, le loup ou le renard avec ces chiens.

— *C'est un beau courre*, se dit d'un pays commode pour la chasse.

COURRIER, n. m. (*courir*). Pron. *kou-rié*. — Celui qui court la poste pour porter des dépêches : COURRIER *ordinaire*. COURRIER *extraordinaire*. *Les* COURRIERS *venaient l'un sur l'autre annoncer au roi que l'ennemi entrait dans la ville*. (Boss.)

Courrier du cabinet, envoyé du gouvernement pour différentes affaires.

— Préposé de l'administration des postes qui est chargé de porter les lettres d'une ville à une autre et qui voyage dans une voiture appelée malle-poste ou malle : COURRIER *de la malle*. *Le* COURRIER *de Lyon*.

— Fig. et fam. *Courrier de malheur*, se dit d'une personne qui vient annoncer quelque mauvaise nouvelle.

— Par extens. La voiture elle-même qui porte le courrier : *Voyager par le* COURRIER.

— Par extens. et fig. La totalité des lettres qu'on écrit ou qu'on reçoit par un seul ordinaire : *Lire son* COURRIER. *Faire son* COURRIER.

— Par extens. Tout homme qui court la poste à cheval, bien qu'il ne porte aucune dépêche : *Toute la route était pleine de* COURRIERS. (Acad.) *Voyager en* COURRIER. *J'ai rencontré quatre* COURRIERS. (Acad.)

— Hist. *Courrier apostolique*, désignait au temps des persécutions contre les chrétiens l'envoyé qui portait la lettre des évêques indiquant aux fidèles le lieu où l'on devait se réunir pour la célébration des saints mystères. Depuis, ce nom a passé à l'officier qui avertit les cardinaux et autres prélats de se rendre aux consistoires ou aux chapelles que tient le pape.

— Hist. ecclés. Cellérier.

— Procureur ou intendant d'un évêque, d'un abbé, d'une communauté ecclésiastique.

— Hist. Second magistrat de la ville de Vienne (Dauphiné), qui émanait de l'archevêque et avait la juridiction des affaires laïques.

— Coureur, valet de pied.

— Partic. Il se dit d'un domestique qui précède une voiture à cheval :

Par votre ordre en *courrier* j'ai précédé la chaise. (C. Del.)

— Art mil. *Courrier volant*, projectile creux, aussi nommé *courrier messager*, parce qu'il contenait une missive.

— On appelle ainsi en Perse un pigeon dressé à porter des lettres.

— Zool. Nom vulgaire du Chevalier à pieds rouges.

COURRIÈRE, n. f. (*courrier*.) Pron. *kou-rièr*. — Celle qui court ; il ne se dit guère que dans le style soutenu.

— Fig. :

La renommée enfin, cette prompte *courrière*. (Volt.)

La philosophie, aventureuse COURRIÈRE, *travaille avec ardeur, de découverte en découverte, de système en système, à expliquer et à gouverner le monde*. (Lerminier.)

— Poét. Il se dit de la lune : *L'inégale* COURRIÈRE *des nuits*.

De ce mois malheureux l'inégale *courrière*. (Volt.)

COURROI, n. m. Pron. *kou-roa*. — Techn. Rouleau sur lequel on étend les étoffes de laine qui sortent de la teinture. || Apprêt que le fondeur donne au sable.

COURROIE, n. f. (*corium*, cuir ; lat.) Pron. *kou-roa*. — Pièce de cuir coupée en long, qui sert à lier, à attacher quelque chose : *Attacher avec des* COURROIES. *Nouer, serrer, lâcher la* COURROIE. *Mettre des* COURROIES *à quelque chose*.

— Prov. et fig. *Allonger la courroie*, tirer parti d'une somme modique, d'un faible revenu en vivant avec une grande économie.

— Fig. *Allonger, étendre la courroie*, signifie quelquefois étendre, augmenter les profits, les droits d'une charge, d'un emploi au delà de ce qu'il est permis.

— Fam. *Serrer la courroie à quelqu'un*, diminuer ses ressources.

— Prov. et fam. *Faire du cuir d'autrui large courroie*, être libéral du bien d'autrui.

— Prov. *Mieux vaut ami en voie que denier en courroie*, les démarches d'un ami peuvent être plus utiles que notre argent.

COURROUCÉ, ÉE, part. pass. du v. Courroucer : *Il est* COURROUCÉ *contre moi*.

Les dieux *courroucés* contre la race humaine
Ont mis avec les biens la sueur et la peine. (Regnier.)

— Fig. : *Les flots sont* COURROUCÉS *contre nous*.

Ses yeux auparavant si fiers, si *courroucés*. (Volt.)

COURROUCER, v. tr. ou act. (*courroux*.) Pron. *kour-rou-cé*. — Le *c* du radical *courrouc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou par un *o* : *nous courrouçons, il courrouça*, etc. — Mettre en courroux, irriter : *Cette conduite* COURROUÇA *son père contre lui*. (Acad.) *Ses crimes* ONT COURROUCÉ *le ciel*. (Id.)

— En parl. de certains animaux nobles et fiers : COURROUCER *un lion, un tigre*.

— Fig. :

Déchaîner la tempête et *courroucer* les eaux. (Del.)

= **Se courroucer,** v. pr. Se mettre en courroux : *Il s'est* COURROUCÉ *contre moi*. *Dieu* SE COURROUCE *contre les méchants*. (Acad.)

C'est contre le péché que son cœur *se courrouce*. (Mol.)

— *Se courroucer de : Le lion et la lionne ne* SE COURROUCENT *pas* D'*un moucheron*. (V. Hugo.)

— Fig. Il se dit de la mer, des flots, etc : *La mer* SE COURROUCE.

COURROUX, n. m. (*coruscare*, briller, luire, lancer des éclairs ; lat.) Pron. *kour-rou*. — Colère violente et emportée ; il s'emploie surtout en poésie et dans le style soutenu : *Le* COURROUX *de Dieu*. *Le* COURROUX *du ciel*. *Le* COURROUX *des hommes*.

Je reconnais mon sang à ce noble *courroux*. (Corn.)
Désarmez le *courroux* de ce Dieu qui m'attend. (C. Del.)

— En parl. de quelques animaux féroces ou regardés comme nobles : *Le* COURROUX *du lion, de l'éléphant*.

— Fig. Il se dit aussi des choses et surtout de la mer agitée par la tempête : *Le* COURROUX *de la mer, des flots*. *Le* COURROUX *des révolutions*.

Du fleuve subjugué l'onde en *courroux* murmure. (Del.)

Syn. Courroux, colère, emportement. La *colère* vient de l'humeur, c'est une passion qui dure et quelquefois se dissimule ; le *courroux* vient de l'orgueil ou de quelque sentiment de supériorité, c'est une menace ; l'*emportement* vient de la pétulance de l'imagination ou de la vivacité des nerfs, c'est une bourrasque.

COURROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Courroyer : *Étoffe* COURROYÉE.

COURROYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courroi*.) Pron. *kou-roa-ié*. — Techn. Mettre au courroi.

COURROYEUR, n. m. (*courroyer*.) Pron. *kou-roa-ieur*. — Ouvrier qui courroie les étoffes.

COURS, n. m. (*cursus* ; lat., m. sign.) Action de couler d'un liquide quelconque, d'un fleuve, d'une rivière, etc. : COURS *rapide*. COURS *lent*. *Arrêter le* COURS *d'un fleuve*. *Remonter, descendre le* COURS *d'un fleuve*.

Suivre des frais ruisseaux le *cours* capricieux. (Del.)

— Direction d'une eau courante : *La rivière prend son* COURS *derrière la colline*. *Ce fleuve prend son* COURS *sous la mer*.

— Étendue que parcourt en longueur un fleuve, une rivière, un ruisseau : *Cette rivière est navigable dans la plus grande partie de son* COURS. (Acad.)

— *Cours d'eau* désigne particul. l'eau des rivières, des ruisseaux et surtout des petites étendues d'eau.

— Source, filet d'eau qui souvent arrose les propriétés particulières.

— *Donner un libre cours à ses larmes*, les laisser couler en toute liberté, ne plus faire d'efforts pour les retenir.

— Fig. *Donner un libre cours à ses transports, à sa fureur, à sa douleur*, etc., s'y abandonner, ne plus les contenir.

— Fig. Il s'applique aussi à plusieurs autres expressions abstraites du même genre : *Donner* COURS *à sa tristesse, à sa haine*. *Suivre le* COURS *de son inspiration*.

— Pathol. Il se dit des mauvaises humeurs qui circulent dans le corps de l'homme et des animaux : *Il faut que cette humeur ait son* COURS. (Acad.)

— *Le cours du sang*, le mouvement du sang dans les vaisseaux qui le renferment.

— *Cours de ventre*, dévoiement ou flux de ventre.

— Astr. Il s'applique au mouvement réel ou apparent du soleil et des autres astres : *Le* COURS *des astres est réglé*. (Acad.) *La lune est attirée non-seulement par la terre, mais encore par le soleil ; et c'est à cette dernière attraction qu'on doit attribuer les irrégularités de son* COURS. (D'Alemb.)

Je n'entends point le *cours* du ciel ni des planètes. (Régnier.)

— Fig. Direction, marche, disposition que prennent ou semblent prendre les affaires, les entreprises quelconques : *Le* COURS *naturel des choses fut interverti dans cette affaire*. (Volt.) *Monk devait croire que tel serait le* COURS *des événements et s'en applaudir*. (Guizot.)

— Fig. et par extens. Il s'applique dans un sens analogue aux choses abstraites : *Les gens adroits suivent toujours le* COURS *de l'opinion*. *Aucune tyrannie ne saurait arrêter le* COURS *de l'humanité*.

— Fig. Exécution, réalisation : *La justice aura son* COURS.

— Fig. et par extens. Durée, espace de temps : *Pendant le* COURS *des dix années qui viennent de s'écouler*. (Acad.) *Achever le* COURS *de sa vie*. *La nuit est au milieu de son* COURS. (Chateaub.) *Les Carthaginois avaient, dans le* COURS *de la guerre, perdu cinq cents galères*. (Mich.)

De nos inimitiés le *cours* est achevé. (Rac.)
Tu sentiras l'ennui miner tes tristes jours
Si l'affreux désespoir n'en abrége le *cours*. (Coll. d'Harl.)

— Fig. Suite, enchaînement : *La mort interrompit le* COURS *de ses destinées glorieuses*. *Le* COURS *des saisons, des événements*.

— Particul. Suite de leçons que fait un professeur sur une même matière : *Suivre un* COURS *de chimie, d'algèbre, de littérature*.

— Traité qui contient une suite de leçons sur quelque science : *Ce professeur a publié un* COURS *de philosophie*. (Acad.)

— Anc. jurisp. *Cours civil, cours canonique*, recueil de lois, de canons.

— Par extens. Études que l'on fait en quelque science et principalement celles qui exigent qu'on suive un ou plusieurs cours : *Ce jeune homme a fini ses* COURS. (Acad.)

— Fig. et par extens. *Donner cours, avoir cours*, expressions particulières qui veulent dire : mettre en vogue, en circulation, répandre ; être en vogue, être répandu : *Ces étoffes* N'ONT *plus de* COURS. (Acad.) DONNER COURS *à une opinion, à un bruit*. *La satire a peu de* COURS *dans les grandes villes* (J. J. R.) *La flatterie est une fausse monnaie qui n'a de* COURS *que par notre vanité*. (La Rochef.) *Il faudrait* DONNER COURS *aux idées fécondes de la littérature et de l'art*. *On a lieu de croire imaginaires les récits qui* ONT COURS *dans le pays*. (Vitet.)

— Il se dit dans un sens analog. en parl. de la monnaie : *Monnaie de* COURS. *Cette monnaie a* COURS *dans ce pays*. *Une monnaie qui n'a plus de valeur devrait cesser d'avoir* COURS. (Duclos.) *Dans ce siècle positif et calculateur s'il en fut jamais, on n'estime les honneurs que pour ce qu'ils rapportent en espèces métalliques, sonnantes et ayant* COURS. (Viennet.)

— T. de commerce. Crédit : *Les papiers de cette banque n'ont plus de* COURS. *Les billets ont* COURS.

Rien n'eut *cours* ni débit (La F.)

— Comm. Prix actuel des marchandises, taux auquel est le change, la rente : *Acheter des marchandises au* COURS *de la place*. COURS *du change, de la rente*.

Par malheur sa gaîté suit le *cours* de la rente. (C. Del.)

— Bourse. Hausse ou baisse des fonds au parquet : *Quelques gens pressés agiotent avant que les* COURS *soient ouverts* (Ancel.)

— L'étendue d'une chose sans considérer sa hauteur : *Une tapisserie de douze mètres de* COURS.

— Promenade publique formée d'une large chaussée bordée de chaque côté de plusieurs rangs d'arbres : *Il y a beaucoup de voitures sur le* COURS.

— Mar. Sillage, route que fait un vaisseau.

— *Voyage de long cours*, voyage par mer, sur des rivages lointains, par oppos. au *Cabotage*, qui se fait sur les côtes voisines.

— *Capitaine au long cours*, capitaine marchand qui fait des voyages de long cours.

— Arch. *Cours d'assises*, rang continu de pierres de même hauteur, posées de niveau dans toute la longueur d'un mur.

COURSE, n. f. (*cours*.) Pron. *kourss*. — Action, mouvement de celui qui court : COURSE *légère*. COURSE *rapide*. COURSE *impétueuse, soutenue*. *Prendre un lièvre à la* COURSE.

— *Pas de course*, pas militaire plus vif que le *pas accéléré*.

— Route où l'on s'efforce de gagner de vitesse. COURSE *à pied, en char*. *Aller aux* COURSES *de chevaux*.

— *Course au clocher*, celle qui se fait à vue de but et par la voie la plus courte, à travers champs, haies et fossés.

— Attaque dans un tournoi : *En trois* COURSES, *il rompit trois lances*.

— Allées et venues, sorties que l'on fait dans la journée pour tel ou tel motif : *Il est en* COURSE *depuis ce matin*. *J'ai de nombreuses* COURSES *à faire aujourd'hui*.

— Le trajet que fait une voiture de place en transportant une ou plusieurs personnes d'un lieu à un autre : *Ce cocher n'a fait que deux* COURSES *dans toute la journée*. (Acad.) *Le cocher s'enrouait à prouver qu'on ne lui donnait pas son compte, qu'on voulait avoir sa* COURSE *pour rien*. (Mariv.)

— Le trajet parcouru ou à parcourir, soit à pied,

soit en voiture : *Il y a une très-longue* COURSE *de sa demeure à la mienne. Il y a une longue* COURSE *d'ici à la barrière. Prendre un fiacre à la* COURSE.

— Ce que gagne un courrier, l'argent qu'on lui donne pour les frais de voyage et comme pour-boire : *Ce courrier a eu trente francs de* COURSE.

— Poétiq. et dans le style soutenu, Cours, mouvement des astres, etc. : *L'astre du jour va commencer sa* COURSE. (Acad.)

— Fig. : *La* COURSE *d'un fleuve, d'un torrent, etc. L'ouragan, dans sa* COURSE, *déracinait les arbres. J'aime à voir Descartes debout sur la cime des Alpes, suivant de l'œil la* COURSE *du Pô, du Rhin, du Rhône, du Danube, et de là s'élevant par la pensée vers les cieux, qu'il paraît toucher.* (Thomas.)

— Particul. Les déprédations, les actes d'hostilité que commettent des corps ennemis dans un pays envahi ou sur les rivages qu'ils parcourent : *L'ennemi a ravagé dans ses* COURSES *nos malheureuses provinces. Les pirates font des* COURSES *dans l'Archipel.* (Acad.) *Il régnait un grand désordre dans cette province ; les compagnies y faisaient sans cesse des* COURSES. (Barant.) *Les Scythes ont fait des* COURSES *plutôt que des conquêtes.* (Boss.)

— Il se dit en parl. des corsaires, des bâtiments armés en guerre qui sont autorisés à courir sur les navires marchands ennemis : *Aller en* COURSE. *Armer un vaisseau en* COURSE. *Faire la* COURSE.

— Au pl. Voyages, excursions, promenades : *Il est parti pour des* COURSES *lointaines.*

— Fig. La marche, les progrès rapides d'une personne : *Rien n'arrêtera le vainqueur dans sa* COURSE. (Acad.)

— En parlant du temps : *La* COURSE *précipitée du temps. Le temps s'enfuit d'une* COURSE *précipitée, irrévocable.* (Boss.)

— Fig. Carrière ; action de parcourir une carrière : *Il suit une* COURSE *honorable. Il a heureusement fourni sa* COURSE. *La mort arrêta ce grand homme au milieu de sa* COURSE. (Ac.)

— La durée de la vie : *Il a fini sa* COURSE.

— Techn. Étendue de mouvement d'un pêne de serrure ; espace dans lequel il peut avancer ou reculer.

— L'aller et le venir d'une navette.

COURSIER, n. m. (*course.*) Pron. *kour-cié.* — Grand et beau cheval propre pour les batailles et pour les tournois. Il n'est guère usité qu'en poésie et dans le style soutenu : *Noble, généreux* COURSIER. *Un* COURSIER *fougueux, rapide. Les superbes* COURSIERS. (Ac.)

> Ses superbes *coursiers*, qu'on voyait autrefois
> Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,... (Rac.)
> Ce fier Babiéça qui sous toi fend des airs
> On le cite en exemple aux *coursiers* des déserts. (C. Del.)

Les Arabes sont parvenus, par l'influence invincible d'une éducation douce, à faire de leurs chevaux les premiers COURSIERS *de l'univers.* (B. de St-P.)

— Mar. anc. Passage de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. ‖ Par extens. Canon qui était sous le coursier, et dont la bouche sortait par la proue.

— Mar. Canon de chasse placé à l'avant des chaloupes canonnières, etc.

— Archit. hydr. Conduit qui verse de l'eau sur la roue d'un moulin.

Syn. Coursier, cheval, rosse. C'est le même animal que ces trois mots désignent sous des aspects différents : *cheval* est le nom de l'espèce ; *coursier* est le cheval plein de vigueur et de courage, tel qu'il le faut pour les courses publiques ou pour la guerre ; *rosse* est le cheval dégénéré, usé par l'âge et la fatigue. *Cheval* est conséquemment de l'usage le plus étendu ; *coursier* est un terme poétique ; *rosse* appartient au style familier, dans lequel on l'applique même quelquefois aux personnes pour caractériser un défaut de cœur ou d'intelligence.

COURSIÈRE, n. f. Pron. *kour-cièr.* — Jument : *L'Arabe arrive monté sur sa belle* COURSIÈRE. (B. de St-P.) ‖ Très-peu usité.

— Mar. anc. Pont-levis qui servait, pendant un combat, à rendre les communications plus promptes entre le gaillard d'un vaisseau et son château de proue. ‖ V. COURSIVE.

COURSIVE, n. f. (*course.*) Pron. *kour-siv.* — Mar. Il se dit d'une ou de deux planches établies horizontalement le long du plat-bord, de chaque côté de certains bâtiments non pontés, pour passer de l'avant à l'arrière. ‖ Tout passage pratiqué entre des soutes, etc., dans le sens de la longueur d'un bâtiment.

COURSOIRE, n. f. Pron. *kour-çoar.* — Anc. Écon. rur. Cour ou basse-cour d'une ferme.

COURSON, n. m. Pron. *kour-çon.* — Agric. Branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux. ‖ Branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le jardinier conserve lorsqu'il est obligé de couper les autres.

— Minér. Sorte de fer très-doux.

COURT, COURTE, adj. (*curtus* ; lat., m. sign.) Pron. *kour, kourtt.* — Qui a peu de longueur ou, par comparaison, qui n'a pas la même longueur qu'une autre chose ; il est opposé à *long* : *Habit* COURT. *Manteau* COURT. *Robe* COURTE. *Cheveux* COURTS. *Herbe* COURTE. *Le cochon de Guinée n'est pas couvert de soies longues, mais d'un poil* COURT. (Buff.)

— Prov. *Faire courte messe et long dîner*, être sensuel et peu dévot.

— Prov. *À vaillant homme courte épée*, le courage supplée aux armes.

— Fig. et fam. *Son épée est trop courte*, se dit d'un homme qui n'a pas assez de crédit, assez de force pour réussir dans quelque entreprise.

— On dit dans ce sens : *Il a les bras* COURTS *pour atteindre jusque-là, pour atteindre si haut. Le glaive de la loi est souvent trop* COURT *pour atteindre le crime.* (Lévis.)

— *Faire la courte échelle*, se dit de plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres, pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé.

— Fig. et fam. *Faire à quelqu'un la courte échelle*, lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose.

— Fam. *Escalader un mur à la courte échelle*, escalader un mur en s'aidant de plusieurs personnes qui font la courte échelle.

— De petite taille : *C'est un beau, gros,* COURT *et jeune vieillard, gris pommelé, rusé, blasé, qui guette et furète et gronde et geint tout à la fois.* (Beaum.)

> La trop *courte* beauté monta sur des patins. (Boil.)

— Fam. *Être court*, avoir la taille petite et épaisse : *Il est gros et* COURT.

— Fam. *Être court d'argent, court de finance*, avoir peu d'argent.

— *Être court de mémoire, avoir courte mémoire*, manquer de mémoire, oublier facilement.

— *Vue courte*, vue qui ne porte pas loin, qui ne distingue pas les objets un peu éloignés.

— Fig. Défaut de prévoyance, de sagacité.

— Plur. *Des vues courtes*, des vues bornées, étroites.

— Ellipt. *Le plus court*, le chemin le plus court : *Passez par ici, c'est* LE PLUS COURT.

— Fig. *Le chemin le plus court* ou simpl. *le plus court*, le moyen de terminer le plus promptement quelque chose : *Dans cette affaire il faut agir de cette façon, c'est* LE PLUS COURT.

— Prov. et fig. *Le chemin le plus long est quelquefois le plus court*, on arrive quelquefois plus vite à son but par des voies détournées que par le chemin direct.

— Fig. Prompt, facile : *Cet expédient est* COURT *et décisif. C'est le plus* COURT *moyen que vous puissiez employer. Il se sert des moyens les plus* COURTS *pour arriver.* (La Br.)

— Fig. Il se dit de certaines choses insuffisantes, qui ne peuvent conduire au but qu'on se propose : *Il veut tenter cette affaire, mais ses moyens sont bien* COURTS *pour qu'il puisse la mener à bien.*

— Borné, peu étendu : *Avoir l'esprit* COURT, *l'intelligence* COURTE.

— En parlant des facultés, des puissances intellectuelles de l'homme considérées comme incapables de s'élever à une certaine hauteur, d'atteindre un certain but, d'accomplir certains actes : *La science humaine, la sagesse humaine est* COURTE. *La sagesse humaine est toujours* COURTE *par quelque endroit.* (Boss.) *Laissons la Providence nous ménager des solutions qui échappent à notre* COURTE *sagesse.* (Dupanl.)

— Qui ne dure guère : *En hiver les jours sont* COURTS. *En été les nuits sont* COURTES. *Nos printemps sont* COURTS. (Lam.) *Comptons comme très-*COURT *ce qui finit.* (Boss.) *La prospérité des méchants est* COURTE. (Fén.)

> Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures. (Mol.)

— Il a quelquefois le sens négatif.

> Deux malheureux ensemble ont toujours *courte* joie. (Corn.)

— Prov. *Les plus courtes folies sont les meilleures*, il ne faut pas demeurer longtemps engagé dans une mauvaise affaire, dans une situation funeste où on s'est fourvoyé par mégarde, par imprudence.

— *Courte haleine*, essoufflement, respiration difficile et fréquente : *Avoir la* COURTE HALEINE.

— On dit dans ce sens : *Avoir la respiration* COURTE, *l'haleine* COURTE.

— Fig. et ellipt. *Il veut la faire courte et bonne*, pour *il veut faire la vie courte et bonne*, se dit d'un homme qui passe ses jours dans les plaisirs et qui ruine sa santé :

> La devise du sage, ami, c'est *courte et bonne*. (E. Aug.)

— Bref, de peu d'étendue ; ne se dit guère dans ce sens que des discours et des ouvrages d'esprit en général ; *Une phrase* COURTE. *Cette pièce de théâtre est fort* COURTE. *L'épigramme doit être* COURTE. *Le vieux langage avait je ne sais quoi de* COURT, *de naïf, de hardi, de vif et de passionné.* (Fén.)

— Prov. *Courte prière pénètre les cieux*, la prière la plus courte, si elle est fervente, est agréée par Dieu.

— Prov. *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*, revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.

— *Être court*, se dit d'un orateur, d'un écrivain, etc., ne pas parler longtemps, être succinct.

— *Pour vous le faire court*, c'est-à-dire *pour faire cela court*, se dit d'un récit, d'un discours qu'on veut abréger.

— Man. *Cheval court*, cheval dont le corps a peu de longueur du garot à la croupe.

— Mar. *Avoir le vent court*, se dit d'un bâtiment qui ne peut atteindre que très-difficilement, à la bordée, le point vers lequel il se dirige.

— N. m. Ce qui est court : *le* COURT.

— Prov. et fig. *Savoir le court, le long d'une affaire*, en connaître tous les détails, toutes les particularités.

— *Le plus court*, ce qu'il y a de plus simple et de plus facile.

— Adv. D'une manière courte : *Se faire couper les cheveux* COURT, *très-*COURT.

— *Faire court*, locut. ellipt. Abréger.

> Pour *faire court*, elle l'obtint. (La F.)

— *Couper court*, abréger, interrompre. ‖ Il a vieilli.

> Voulez-vous *couper court* à toute procédure. (E. Aug.)

— *Couper court à quelqu'un*, le quitter brusquement, rompre l'entretien par une parole brève et décisive.

— Fam. *Être pendu haut et court*, être exécuté à la potence.

— Fig. *Demeurer, rester court, tout court*, se dit d'une personne qui vient à manquer de mémoire en récitant un discours appris par cœur, ou qui au milieu d'une improvisation, d'une conversation ne trouve plus ce qu'elle avait à dire, s'arrête tout d'un coup sans avoir développé son idée : *Les plus doctes à chaque pas ne sont-ils pas contraints de demeurer* COURT? (Boss.)

> Que d'autres, à ma place, auraient pu rester *court!* (C. D.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un de court*, lui donner peu de liberté : *Elles ne répondent pas à notre amour ; mais cela viendra, on les* TIENT DE COURT. (Danc.)

— *Prendre quelqu'un de court*, le presser, ne pas lui donner un temps suffisant pour faire ce qu'on exige de lui.

— Brusquement, subitement : *La noble bête manquant de respiration s'arrêta* COURT. (T. Gauth.)

— *Tourner court*. V. TOURNER.

= **Tout court**, loc. adv. Sans rien ajouter de plus : *Il me répondit un non* TOUT COURT. (Acad.) *Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous il faut dire monsieur* TOUT COURT. (Mol.)

COURTAGE, n. m. (*courter.*) Pron. *kour-taj.* — La profession d'un courtier, l'entremise ou négociation de courtier : *Faire le* COURTAGE *des vins.*

— Prime qui sert de rétribution au courtier : *Sans autres frais qu'un* COURTAGE *payé à un agent de change on peut acheter des rentes, les revendre et disposer ainsi de son capital.* (J.-B. Say.) *Un quart pour cent de* COURTAGE.

— On dit dans ce dernier sens : *Droit de* COURTAGE, ou simpl. COURTAGE.

COURTAILLE, n. f. (*court.*) Pron. *kour-ta-y.* — Techn. Épingle manquée.

COURTANELLE, n. f. Pron. *kour-ta-nèl.* — Agric. Variété de raisin.

COURTAUD, AUDE, n. (*court.*) Pron. *kour-tô, tôd.* — Qui est de taille courte, grosse et ramassée ; est familier et ne se dit que des personnes : *Un gros* COURTAUD.

— *Courtaud de boutique* ou simpl. *courtaud*, garçon de boutique chez un marchand, se dit par mépris :

> ... Il n'est crocheteur ni *courtaud* de boutique
> Qui n'estime à vertu l'art où la main s'applique. (Regn.)
> Au dernier *courtaud* de boutique

Nos filles vendent leur honneur. (P. Dup.)

— Cheval auquel on a coupé les oreilles et la queue : *Être monté sur un* COURTAUD.

J'étais parti du Mans, monté sur un *courtaud*. (La F.)

— Chien auquel on a coupé la queue et les oreilles.

(Il) Fait crever les *courtauds* en chassant aux forêts. (Regn.)

— Adj. *Cheval courtaud. Chien courtaud.*

— Fam. *Étriller, frotter quelqu'un en chien courtaud*, l'assommer de coups.

— Substantiv. Cheval, chien courtaud.

COURTAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Courtauder : *Un cheval* COURTAUDÉ, à qui on a coupé les oreilles et la queue.

— Fig. Mal reçu, maltraité : *Cela signifie que, si Timandre est aussi méchant et aussi brutal que son valet, nous serons tous deux* COURTAUDÉS. (Campistr.)

COURTAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courtaud.*) Pron. *kour-tô-dé.* — Couper la queue ; il se dit du cheval.

COURT-BÂTON, n. m. Pron. *kour-bâ-ton.* — Art. mil. Arme du genre des cannes d'armes, des demi-piques, des épieux. || Au pl. *Des* COURTS-BÂTONS.

COURT-BOUILLON, n. m. Pron. *kour-bou-ion.* — Art cul. Manière d'apprêter le poisson, consistant à le faire cuire dans de l'eau, avec du vinaigre, du sel et du beurre : *Carpe, brochet au* COURT-BOUILLON. || Au pl. *Des* COURTS-BOUILLONS.

COURT-BOUTON, n. m. — Écon. rur. Pièce de l'attelage des bœufs. || Au pl. *Des* COURTS-BOUTONS.

COURT-CÔTÉ, n. m. Techn. Il se dit des deux parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. || Au pl. *Des* COURTS-CÔTÉS.

COURT-CUREAU, n. m. Techn. Partie de l'équipage du gros marteau de forge. || Au pl. *Des* COURTS-CUREAUX.

COURT-D'ALEAUME, n. m. Pron. *kour-da-lôm.* — Agric. Variété de pomme à cidre. || Au pl. *Des* COURTS-D'ALEAUME.

COURTÉ, ÉE, part. pass. du v. Courter : *Marchandise* COURTÉE.

COURTE-BOTTE, n. m. Pron. *kourtt-bott.* — Pop. Tout homme de petite taille. || Au pl. *Des* COURTES-BOTTES.

COURTE-BOULE, n. f. — Jeux. Jeu de boule renfermé dans un espace fort limité. || Au pl. *Des* COURTES-BOULES.

COURTE-ÉPÉE, n. f. Anc. art. mil. Il se disait génériquement des armes blanches dont la lame avait peu de longueur, telles que la dague, la flambe, la miséricorde, etc. || Au pl. *Des* COURTES-ÉPÉES.

COURTE-ÉPINE, n. f. Pron. *kour-té-pinn.* — Zool. Espèce de poisson. || Au pl. *Des* COURTES-ÉPINES.

COURTE-HALEINE, n. f. Méd. Vieux nom de l'asthme. || Il se dit quelquefois comme syn. de HALEINE COURTE. || Au pl. *Des* COURTES-HALEINES.

COURTE-LETTRE, n. f. Pron. *kourtt-lètr.* — Techn. Il se dit, en termes de fondeur, des lettres dont le corps doit être coupé des deux côtés. || Au pl. *Des* COURTES-LETTRES.

COURTEMENT, adv. (*court, courte-ment.*) Pron. *kourtt-man.* — Brièvement, en peu de mots : *Raconter* COURTEMENT. (Fén.) *Il ajouta* COURTEMENT *les mêmes choses qu'il venait de dire.* (Saint-Simon.) *Le garde des sceaux prit la parole, et paraphrasa ce que son Altesse Royale avait dit plus* COURTEMENT. (Id.) || Peu usité.

COURTE-PAILLE, n. f. Sorte de jeu : *Jouer à la* COURTE-PAILLE.

COURTE-PAUME, n. f. Jeux. Jeu de paume dans lequel il faut peu de force pour chasser la balle jusqu'au bout de l'espace où l'on joue. || Au pl. *Des* COURTES-PAUMES.

COURTE-POINTE, n. f. (*coltre*, anc. étoffe de laine, formé de *culcitra;* lat., et *poinct, oincte,* part. pass. de *poindre,* piquer.) Pron. *kourtt-poaintt.* — Couverture de parade qu'on place sur un lit. || Au pl. *Des* COURTES-POINTES.

COURTE-POINTIER, n. m. Pron. *kourtt-poaintié.* — Techn. Celui qui fait des courtes-pointes. || Au pl. *Des* COURTE-POINTIERS.

COURTE-QUEUE, n. f. Pron. *kourtt-keu.* — Zool. Espèce de tortue à queue courte. || Au pl. *Des* COURTES-QUEUES.

COURTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cursitare,* courir de çà et de là ; lat.) Pron. *kour-té.* — Faire le courtage.

= **Courter**, v. trans. ou act. Chercher à vendre une chose : COURTER *une marchandise.*

COURTEROLLE, n. f. Zool. Un des noms vulgaires de la larve, du hanneton ou du man.

COURTI, n. m. Blas. Désigne une tête de More ceinte d'un collier d'argent.

COURTIBAULT, n. m. Pron. *kour-ti-bô.* — Liturg. cath. Tunique ou chasuble courte que portaient les diacres ou les sous-diacres en officiant.

COURTIER, n. m. (*courter.*) Pron. *kour-tié.* — Comm. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente ou l'achat de certaines marchandises, pour faire prêter de l'argent sur la place, ou pour les affrétements, les assurances, etc. : COURTIER *de marchandises.* COURTIER *d'assurances.* COURTIER *de chevaux.* COURTIER *de vin. Le Hollandais s'est constitué le principal* COURTIER *de l'Europe.* (Chaptal.)

— Législ. *Courtier de marine,* courtier pour les négociations du commerce maritime.

— *Courtier marron,* celui qui exerce sans brevet.

— Iron. *Courtier, courtière de mariage,* celui, celle qui s'ingère dans les mariages, qui aime à faire des mariages.

COURTIÈRE, n. f. Pron. *kour-tièr.* — Techn. Espace dans lequel tourne la roue du moulin à eau.

COURTIGE, n. f. (*court.*) Pron. *kour-tij.* — Comm. Terme usité à Marseille et dans le Levant pour désigner ce qui manque à la longueur prescrite d'une étoffe.

COURTIL, n. m. (*court.*) Pron. *kour-til.* — Petit jardin, enclos semé de chanvre ; il n'est plus guère usité :

Cette fleur a vécu dans l'air seul du *courtil.* (Brizeux.)

COURTILIÈRE, n. f. (*courtil.*) Pron. *kour-ti-lièr.* — Zool. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des Grilliens, vulg. appelé *taupe-grillon* à cause de sa double ressemblance avec ces deux animaux ; l'une des espèces, *la courtilière commune,* fait de grands ravages dans les jardins.

COURTILLE, n. f. (*courtil.*) Pron. *kour-ti-y.* — Anc. lang. Jardin.

— *Courtille,* partie des faubourgs du nord de Paris, où se trouvent des cabarets très-fréquentés par le peuple.

— *Descente de la courtille,* rentrée dans Paris des masques qui ont passé la nuit du mardi gras à la Courtille.

COURTINE, n. f. (*cortina;* lat., m. sign.) Pron. *kour-tinn.* — Rideau de lit : *Leurs lits n'étaient que des couchettes sans* COURTINE *et sans rideaux.* (Fleury.)

Oui, seule j'ai revu le logis déserté,
Le lit enveloppé de ses *courtines* grises. (A. Dumas.)

|| Il a vieilli dans ce sens.

— Fortif. Le mur qui est entre deux bastions et qui en joint les flancs : *Attaquer la* COURTINE.

— Pêch. Sorte de petit parc dont l'enceinte est formée par des filets tendus sur des piquets.

— Bot. Nom vulgaire du plantain corne-de-cerf.

— N. f. pl. Blas. Partie du pavillon royal qui forme le manteau.

COURTIS, n. m. Agric. Il se dit en Bretagne d'une certaine dépendance d'une habitation champêtre, d'une espèce d'arrière-jardin où l'on sème diverses plantes potagères.

COURTISAN, n. m. (*courtiser.*) Pron. *kour-tizan.* — Celui qui vit à la cour, qui fréquente la cour ; il se prend ordinairement dans un sens défavorable, et implique une idée de bassesse, de servilité, souvent déterminée par une épithète : *Un* COURTISAN. *Des* COURTISANS. *De lâches* COURTISANS. *Un vieux, un adroit* COURTISAN. (Acad.) *Nous sommes* COURTISANS *et soldats.* (Châteaubr.) *La vie, les mœurs et la fidélité de Piombo faisaient la censure de la plupart des* COURTISANS. (H. de Balzac.) *Il faudra vous y accoutumer, et apprendre à la manière des* COURTISANS *à orner de temps en temps vos discours d'un serment fait à propos.* (Campist.)

...... Une fille à seize ans
En sait plus pour tromper que nos vieux *courtisans.* (C. Del.)

— Par extens. Celui qui par ses soins, ses assiduités cherche à gagner les bonnes grâces de quelque personne en vue d'un certain bénéfice : *Il a de nombreux* COURTISANS. *Ceux qui ont des emplois à donner ne manquent point de* COURTISANS. (Acad.)

— Particul. Celui qui adresse ses soins, ses hommages à une femme : *Cette coquette a plusieurs* COURTISANS.

— Fig. Il s'applique à certains mots abstraits, et dans ce cas se prend souvent en bonne part : *Un* COURTISAN *de la fortune, de la gloire,* etc. *Un* COURTISAN *du malheur.*

COURTISANE, n. f. (*courtisan.*) Pron. *kour-ti-zann.* — Femme de mœurs déréglées qui met à prix ses faveurs et se fait remarquer par une certaine élégance dans ses vêtements, ses manières : *Le poète est le peintre faisant également bien une madone et une* COURTISANE. (H. de Balzac.) *L'insouciance d'une* COURTISANE *qui ne sait ni le goût des choses ni la valeur des hommes.* (Id.) *Je reconnais que parmi ces riches il y en a qui, la nuit au milieu des festins, entourés de* COURTISANES, *consomment leur fortune.* (Thiers.)

— Nom qu'on donne aux femmes de cette espèce chez les peuples de l'antiquité et dans les grandes villes de l'Italie.

— En style soutenu, toute femme de mauvaise vie qui fait métier de son corps, et qui par un certain luxe qu'elle affiche est regardée comme étant un peu au-dessus des prostituées de la basse classe.

COURTISANERIE, n. f. (*courtisan.*) Pron. *kour-ti-zann-ri.* — Art, manière de courtiser à la cour, auprès des rois.

— Assiduités, soins par lesquels on s'efforce de plaire à quelqu'un : *Je m'étudiais à lui plaire, et il se prêtait à toutes mes* COURTISANERIES. (H. de Balzac.)

— Adulation, bassesse.

COURTISANESQUE, adj. des 2 g. (*courtisan.*) Pron. *kour-ti-za-nèsk.* — Néol. De courtisan, qui concerne le courtisan.

— Il se dit de ce qui touche à la bassesse, à l'adulation, aux assiduités serviles par lesquelles on s'efforce de plaire à quelqu'un.

COURTISÉ, ÉE, part pass. du v. Courtiser : *Les rois, les puissants sont souvent* COURTISÉS. *Son étonnement fut au comble lorsqu'elle apprit qu'elle avait été* COURTISÉE *avec tant d'assiduité par le chef d'un complot.* (T. Gauthier.) *Il goûta quelque temps la satisfaction de se voir* COURTISÉ *par les deux plus puissants rois de la chrétienté.* (Volt.)

COURTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corteggiare;* ital., m. sign.) Pron. *kour-ti-zé.* — Faire sa cour à quelqu'un dans l'espérance d'en obtenir quelque chose ; il se prend ordinairement en mauv. part : COURTISER *le roi.* COURTISER *les puissants. Il* COURTISE *ce vieillard pour avoir sa succession.* (Acad.) COURTISER *un ministre. Vous* COURTISEZ *les rois ; j'ai bien plus tort que vous.* (Volt.)

— Particul. et fam. Offrir ses soins, ses hommages à une femme : COURTISER *une femme, une demoiselle.*

— Fig. *Courtiser les muses,* se livrer aux lettres et surtout à la poésie.

— Fig. Avec un nom de chose abstraite pour complém. dir. il peut dans ce cas se prendre dans un sens favorable : COURTISER *la gloire.* COURTISER *la fortune.* COURTISER *le malheur.*

COURT-JOINTÉ, ÉE, adj. Pron. *kour-joain-té.* — Man. Il se dit d'un cheval, d'une jument dont les articulations sont trop courtes, etc. : *Ce cheval est* COURT-JOINTÉ.

— Fauc. Il se dit d'un oiseau qui a les jambes d'une médiocre longueur.

COURT JOUR (À), locut. adv. Comm. *Lettre de change à court jour,* lettre de change dont l'échéance est très-prochaine. || On met aussi le pl. *à courts jours.*

COURT-MANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Courtmancher : *Épaule* COURT-MANCHÉE.

COURT-MANCHER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *kour-man-ché.* — Écon. dom. Passer une broche de bois dans le manche d'une épaule de mouton, pour rapprocher ce manche du gros de l'épaule.

COURT-MONTÉ, ÉE, adj. Man. Il se dit d'un cheval qui a les reins bas.

COURTOIS, OISE, adj. (*cortese;* ital., m. sign.) Pron. *kour-toa, toaz.* — Qui est poli, civil, gracieux : *Un chevalier* COURTOIS. *C'est un homme fort* COURTOIS, *une femme* COURTOISE.

— Il se dit des façons, des manières extérieures, etc. : *Il a des façons, des manières* COURTOISES.

— Cheval. *Armes courtoises,* se disait des armes dont on se servait dans les tournois, parce que la pointe et le tranchant en étaient émoussés ; on appelait *armes émoulues* les armes de guerre.

COURTOISEMENT, adv. (*courtois.*) Pron. *kour-toaz-man.* — D'une manière courtoise : *Agir* COURTOISEMENT. *Parler* COURTOISEMENT.

COURTOISIE, n. f. (*courtois.*) Pron. *kour-toa-zi.* — Civilité, politesse : *Il a de la* COURTOISIE *dans ses manières, dans ses paroles. Il le reçut avec* COURTOISIE.

— Bon office gracieusement rendu : *Acte de* COURTOISIE. *Je vous remercie de votre* COURTOISIE.

— *Votre courtoisie,* se dit en s'adressant à quelqu'un :

Quel est le bon plaisir de *votre courtoisie?* (Musset.)

— Faucon. *Faire courtoisie aux autours,* leur permettre de plumer le gibier.

COURTON, n. m. Techn. Troisième qualité de filasse.

COURT-PENDU, n. m. Agric. Fruit d'une espèce de pommier qu'on appelle aussi *fenouillet rouge*. || V. CAPENDU.

— Zool. Un des noms du loriot. || Au pl. *Des* COURT-PENDUS.

COURT-VÊTU, UE, adj. Pron. *kour-vé-tu*. — Qui a des vêtements courts :

Legère et *court-vêtue*, elle allait à grands pas. (La F.)

COURU, UE, part. pass. du v. Courir : *Ce cerf a été souvent* COURU.

— Traversé, parcouru : *Tout le pays était* COURU *par les hommes d'armes des deux partis*. (Michelet.)

— Fig. Recherché : *Ce livre est fort* COURU. *Ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est* COURU. (La Br.)

Les maris aujourd'hui, monsieur, sont si *courus*. (Regn.)

— **Gram.** M. de Barante a employé ce mot dans le sens de Qui court, qui se précipite : *Je ne pouvais prétendre ôter le caractère de précipitation à des jugements portés à la hâte, à un style* COURU *au hasard*. Ce participe ne doit pas se prendre dans cette acception, et si nous en citons cet exemple, c'est pour qu'une faute échappée à un de nos académiciens les plus distingués ne soit pas à l'occasion invoquée comme autorité.

COUS, n. m. Pron. *kouss*. — Techn. Pierre à aiguiser.

— Zool. Espèce de poisson.

COUSCOUSOO et **COUSCOUSSOU**, n. m. Mets arabe, sorte de semoule faite avec du blé de Barbarie : *Les Arabes se nourrissent de* COUSCOUSOO. (Buff.)

COUSEUSE, n. f. (*coudre*.) Pron. *kou-zeuz*. — Femme qui coud, dont la profession est de coudre : *J'aurais besoin d'une* COUSEUSE. *Dans cet atelier il y avait dix* COUSEUSES.

— Particul. Ouvrière qui coud des livres pour les brocher.

COUSIN, INE, n. (*cugino*; ital., m. sign.) Pron. *kou-zain, zinn*. — Qui sont issus ou qui descendent soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère ou de la sœur : COUSINS *germains*. COUSINS *issus de germain*. COUSIN *au troisième, au quatrième degré. C'est ma* COUSINE.

Vos plus proches *cousins*, si vous n'y prenez garde,
Pourront à l'échafaud vous servir d'avant-garde. (C. D.)

— Prov. *Tous gentilshommes sont cousins et tous vilains compères*, tous les hommes d'une même classe, d'une même condition se regardent à peu près comme étant de la même famille.

— Hist. fr. *Mon cousin*, nom que le roi donnait dans ses lettres aux princes du sang, à plusieurs princes étrangers, aux cardinaux, aux pairs, aux ducs, aux maréchaux de France, aux grands d'Espagne et à certains personnages importants du royaume.

— Fam. *Si cette fortune lui arrivait, le roi ne serait pas son cousin*, il en ressentirait un orgueil excessif.

— Fig. et fam. Il se dit de ceux qui sont amis, qui vivent en bonne intelligence : *Si vous faites telle chose, nous ne serons pas* COUSINS. (Acad.)

— Au fig. Il s'emploie presque toujours négativement.

COUSIN, n. m. (*culicino*, moucheron; ital.) Pron. *kou-zain*. — Zool. Genre d'insectes diptères dont plusieurs espèces sont communes dans nos climats. Ces insectes sont armés d'une trompe longue, filiforme, cornée, renfermant un suçoir composé de cinq soies fines et dentelées, avec lesquelles ils font des piqûres et introduisent sous la peau une liqueur âcre qui détermine de petites élevures accompagnées de chaleur et d'une vive démangeaison. Les femelles seules font ces piqûres : *Les pavillons légers que les Grecs nommaient des conopées servaient à les garantir des* COUSINS. (Fleury.) *Les hirondelles nous délivrent des* COUSINS. (Buff.)

— Fig. *Chasser les cousins*, éloigner les parasites qui prennent prétexte de parenté ou d'amitié. || Cette locut. est fondée sur le double sens que présente le mot *cousin*.

— Bot. Nom donné en Amérique à des plantes dont quelques parties, chargées d'aspérités, s'attachent aux vêtements des passants.

COUSINAGE, n. m. (*cousin*.) Pron. *kou-zi-naj*. — La parenté qui existe entre cousins : *Il est entré dans cette maison sous prétexte de* COUSINAGE. (Ac.)

— Tous les parents : *Il pria tout son* COUSINAGE.

COUSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Cousiner : *Parents* COUSINÉS.

COUSINER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*cousin*.) Pron. *kou-zi-né*. — Traiter quelqu'un de cousin :

Un homme de fortune évite un parent mince,
Qui vient le *cousiner* du fond de la province. (Desmah.)

= **Cousiner**, v. intr. ou neutr. Fam. Vivre en parasite chez l'un et chez l'autre sous prétexte de parenté ou d'amitié : *Il va* COUSINER *chez l'un et chez l'autre*.

— Fig. et fam. *Ils ne cousinent pas ensemble*, se dit de deux personnes dont les caractères ne peuvent s'accorder.

= **Se cousiner**, v. pron. — Se traiter réciproquement de cousins.

COUSINÈS, n. m. Pron. *kou-zi-nè*. — Bot. Nom commun de l'airelle myrtille.

— *Cousinès de marais*, nom donné à la canneberge qui forme des gazons dans des terrains marécageux.

COUSINETTE, n. f. Pron. *kou-zi-nètt*. — Agric. Variété de pomme.

COUSIN-GERMAIN, n. m. **COUSINE-GERMAINE**, n. f. Fils, fille du frère ou de la sœur.

COUSINERIE ou **COUSINIÈRE**, n. f. (*cousin*.) Pron. *kou-zinn-ri, zi-nièr*. — Fam. Parenté nombreuse et à charge.

Abîmé tout d'un coup dans une *cousinière*. (Du Cerc.)

COUSINIÈRES, n. f. pl. (*cousin*.) Pron. *kou-zi-nièr*. — Grand rideaux de gaze, soutenus par des cerceaux, dont on couvre les lits pour préserver de la piqûre des cousins les personnes qui y sont endormies.

COUSOIR, n. m. (*coudre*.) Pron. *kou-soar*. — Techn. Instrument à l'usage du relieur et du gantier.

COUSSECAYE ou **COUSSECAILLE**, n. f. Pron. *kouss-ka-y*. — Relat. Ragoût des créoles.

COUSSIER ou **COUTURIER**, n. m. Il se disait autrefois des tailleurs.

COUSSIN, n. m. (*kissen*; all., m sign.) Pron. *kou-çain*. — Sac cousu de tous les côtés et rempli de plume ou de crin, etc., pour s'appuyer, pour s'asseoir ou pour mettre les pieds dessus : COUSSIN *de voiture*. COUSSIN *de canapé. Le patriarche était enveloppé dans des robes de soie et assis sur des* COUSSINS. (Châteaub.)

Dans leurs lits les époux sont arrangés par couples
Leurs têtes font plier les *coussins* doux et souples.
(Th. Gauth.)

Croisez ce mantelet. — Vos pieds sur ce *coussin*.
Après un jour d'été l'air du soir est malsain. (Ponsard.)

Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les *coussins* sous sa molle épaisseur. (Boil.)

— Mar. Tissu de bitord placé sur le plat-bord d'un navire pour garantir l'amure de la grande voile, ou sur le beaupré pour recevoir le frottement de certaines manœuvres.

— Fig. Renflement charnu : *Le mouton de Barbarie n'a rien de remarquable que sa queue, qu'il porte comme si on lui avait attaché un* COUSSIN *sur les fesses*. (Buff.)

COUSSINEMENT, n. m. — Action de coussiner.

COUSSINER, v. trans. ou act. 1^re conj. (*coussin*.) — Néol. Garnir de coussins.

= **Se coussiner**, v. pron. Se servir de petits coussins pour paraître mieux fait.

COUSSINET, n. m. (*coussin*.) Dim. Petit coussin : COUSSINET *de selle, de cuirasse*.

Perrette sur sa tête avait un pot au lait
Bien posé sur un *coussinet*. (La Font.)

— Parfum. COUSSINET *de senteur*.

— Anc. art. mil. *Coussinet de mousquetaire*, matelassure qui préservait du contre-coup de l'arme faisant feu.

— Mécan. Support sur lequel l'arbre tourne.

— Archit. Pierre placée à la partie supérieure d'un pied droit, et dont le lit inférieur est horizontal, tandis que celui de dessus est taillé en coupe pour recevoir le premier cours de voussoirs. || Dans le chapiteau conique, face du côté des volutes. || Il se dit aussi des ornements du même genre que l'on voit aux deux bouts de la table des autels antiques.

— Bot. *Coussinet des marais*, la canneberge. || Petit renflement de la tige qui est situé sous la feuille, lui sert comme de support et est très-visible surtout dans les légumineuses.

— Chem. de fer. Pièce de fonte sur laquelle le rail porte directement et qui est intermédiaire entre lui et le support proprement dit.

— Chir. Petit sac rempli de son, de balle d'avoine, pour servir de soutien aux femmes malades.

— Phys. Petit coussin en cuir de buffle, enduit d'un amalgame d'étain et dont on se sert pour frotter le globe électrique ou le plateau circulaire.

COUSSINETTE, n. f. Agric. Variété de pomme.

COUSSON, n. m. (καῦσος, grande chaleur; gr.) Pron. *kou-çon*. — Agric. Vent humide et chaud qui brûle les jeunes pousses de la vigne.

COUSTIÈRE, n. f. Anc. mar. Gros cordage qui soutenait les mâts d'une galère.

COUSU, UE, part. pass. du v. Coudre : *Cet habit est bien* COUSU. *Elle portait toujours un chapeau de paille* COUSU. (H. de Balzac.)

On ne voit point d'écrits comparables aux vôtres :
Que d'éloges charmants *cousus* les uns aux autres.
(Boursault.)

— Fig. et fam. *Des finesses cousues de fil blanc*, des finesses grossières, qu'on peut parfaitement découvrir.

— *Être tout cousu de pistoles, tout cousu d'écus, tout cousu d'or*, avoir beaucoup d'argent comptant, être fort riche : *On me viendra couper la gorge dans la pensée que je suis tout cousu de pistoles*. (Mol.)

— *Être tout cousu de coups*, être couvert de blessures.

— *Avoir les joues cousues*, creuses et maigres

— *Avoir le visage cousu, tout cousu de petite vérole*, avoir le visage fort marqué de petite vérole.

— *Tiens la bouche cousue* ou ellipt. *Bouche cousue*, soyez silencieux, discret :

Encore un coup, motus,
Bouche cousue; ouvrez les yeux sans plus. (La Font.)

Lisette, quelque temps tiens la bouche *cousue*,
Si tu peux, va fermer la porte de la rue. (Regn.)

— Blas. Il se dit d'un chef de métal sur métal ou de couleur sur couleur.

— Man. *Cousu à la selle*, se dit figur. d'un cavalier solide sur son cheval.

COÛT, n. m. (*coûter*.) Pron. *kou*. — Ce qu'une chose coûte, son taux. Il ne se dit guère qu'au palais : *Les frais et les loyaux* COÛTS. *Le* COÛT *d'un exploit, d'un jugement, d'une assurance*.

— *Les menus coûts*, les petites dépenses.

— Prov. *Le coût fait perdre le goût*, la trop grande dépense qu'il faudrait faire pour avoir une chose en ôte l'envie.

COUTAGE, n. m. Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient sur leurs vassaux.

COUTAL, n. m. Anc. art. mil. Sabre qui s'ajustait aux carabines en manière de baïonnette.

COÛTANT, part. prés. du v. Coûter. Invar.

COÛTANT, adj. m. Pron. *kou-tan*. — N'est employé que dans cette locution : *Prix* COÛTANT, le prix qu'une chose a coûté.

COUTARDE, n. f. Pron. *kou-tard*. — Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des *Convolvulacées*, à fleurs monopétales.

COÛTÉ, ÉE, part. prés. du v. Coûter. Voici ce que dit l'Académie à l'article Coûter : « Le verbe « coûter, étant neutre, n'a point de participe; cependant plusieurs personnes écrivent : *Les vingt « mille francs que cette maison m'a* COÛTÉS; *les efforts « que ce travail m'a* COÛTÉS, *la peine qu'il m'a* COÛTÉE. L'exactitude grammaticale exige : *Les vingt « mille francs que cette maison m'a* COÛTÉ, *les efforts, « la peine que ce travail m'a* COÛTÉ. »

Il est très-vrai que *coûter* n'est pas un verbe essentiellement transitif ou actif et que le terme qui s'y joint sans le secours d'une préposition est plutôt un complément direct apparent qu'un complément direct réel; mais l'on ne peut nier que, grammaticalement et logiquement, il ne remplisse très-bien ce dernier rôle; aussi la plupart des écrivains se sont-ils habitués à le considérer comme tel et à y subordonner l'orthographe du participe *coûté*; ainsi, se conformant à la règle établie pour tous les participes des verbes transitifs, ils ont écrit :

— INVARIABLE : *Après une dernière fête de Versailles qui avait duré les trois jours gras, et* COÛTÉ *des millions à tout le monde*, etc. (Bazin.)

Aux regards de celui qui fit l'immensité
L'insecte vaut un monde; ils ont autant *coûté*. (Lamart.)

VARIABLE : *Cinquante mille familles seraient riches des sommes que cette maison a* COÛTÉES. (J.-J. Rouss.) *Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez* COÛTÉS *depuis votre enfance*. (Fén.)

... Vous savez quels maux, quels attentats
M'a *coûtés* son amour; ne me l'arrachez pas. (F. Legouvé.)

COUTEAU, n. m. (Anc. *coutel*, de *cultellus*; lat., m. sign.) Pron. *kou-tô*. — Instrument composé d'une lame et d'un manche, et qui sert ordinairement à couper, surtout à table : COUTEAU *de cuisine, de table, de poche. La lame, la pointe, le tranchant, le dos d'un* COUTEAU. *Ce* COUTEAU *coupe bien*.

— Fig. *Être sous le couteau, avoir le couteau sur la gorge*, être sous le coup de quelque menace, de quelque persécution, de quelque danger imminent : *Quel avantage pouvaient-ils se promettre, tandis qu'ils étaient sous le* COUTEAU *de la persécution, à soutenir et à pratiquer un nouveau dogme*. (Gousset.)

— Prov. et fig. *On vous en donnera des petits couteaux pour les perdre*, se dit aux enfants à qui l'on refuse quelque chose.

— *Aller en Flandre sans couteau,* entreprendre quelque chose sans avoir fait les préparatifs nécessaires.

— *Amours qui commencent par anneaux finissent par couteaux*, les mariages d'inclination sont rarement heureux.

— Poét. Espèce de poignard avec lequel on égorgeait les victimes chez les anciens : *Le* COUTEAU *sacré.*

Du perfide *couteau*, comme eux, il fut frappé. (Rac.)

— Épée courte qui se porte des deux côtés : *Il ne porte qu'un* COUTEAU. || Il vieillit.

— Prov. et fig. *Aiguiser ses couteaux*, se préparer au combat ou à la dispute.

— Prov. et fig. *Être à... ou aux couteaux tirés* : *Ils* AVAIENT ÉTÉ *plus d'une fois dans leurs querelles* AUX COUTEAUX TIRÉS *l'un contre l'autre.* (Marm.)

— Par extens. *Jouer des couteaux*, se battre à coups de couteau : *Il joue de la guitare et jouerait des* COUTEAUX *au besoin.* (Mérim.)

— *Couteau de chasse*, courte épée qui d'ordinaire ne tranche que d'un côté et dont on se sert pour couper les branches quand on passe au travers des bois, ou pour achever le cerf, le sanglier.

— Techn. Il désigne dans les arts certains instruments de forme assez diverse, qui en général servent à couper, à tailler, à racler, etc. : COUTEAU *de palette.* COUTEAU *de doreur.* COUTEAU *à papier.*

— *Couteau de tripière*, couteau qui tranche des deux côtés.

— Mar. Nom que l'on donne à la partie fine et saillante du faux étambot et à la mèche du gouvernail qui lui est opposée.

— Zool. Espèce de poisson du genre able. || Sorte de coquille bivalve. || *Manche de couteau*, espèce de coquillage bivalve. || *Couteau polonais,* nom marchand d'une espèce du genre solen.

COUTEL, n. m. Techn. Serpe dont on se sert pour couper les roseaux.

COUTELAS, n. m. (*coutel*, couteau.) Pron. *koutt-lâ.* — Sorte d'épée courte et large qui ne tranche que d'un côté : COUTELAS *de Damas.*

Furieuse, elle approche avec un coutelas. (Volt.)

L'Indien était accompagné du père Cyrille, qui l'exhortait en proconchi à contenter le vice-roi, tandis que de l'autre l'exécuteur tenait à la main un large COUTELAS, *dont il affectait de faire briller la lame aux yeux du malheureux qu'elle menaçait.* (Lesage.)

COUTELÉ, ÉE, adj. (*coutel.*) T. de mégiss. Il se dit d'une peau qui a été endommagée par le couteau.

COUTELET, n. m. Pron. *koutt-lè.* — Pêch. Entrée des bourdigues.

COUTELIER, IÈRE, n. (*coutel.*) Pron. *koutt-lié, lièr.* — Celui, celle dont le métier est de faire, de vendre des couteaux, ciseaux, rasoirs, lancettes, canifs, etc. : *Un bon* COUTELIER. *Un excellent* COUTELIER.

— Adj. : *Garçon* COUTELIER. *Maître* COUTELIER.

COUTELIÈRE, n. f. (*coutel*, couteau.) Pron. *koutt-lièr.* — Étui qui sert à enfoncer plusieurs couteaux. Il n'est plus guère usité ; on dit plutôt aujourd'hui : *Une boîte à couteaux,* et *une boîte de couteaux* lorsque la boîte est munie de ses couteaux.

COUTELINE, n. f. Pron. *koutt-linn.* — Comm. Grosse toile de coton des Indes.

COUTELLERIE, n. f. (*coutel,* couteau.) Pron. *kou-tèl-ri.* — Métier, art d'un coutelier : *Connaître la* COUTELLERIE. *Il entend bien la* COUTELLERIE.

— Atelier où se fabriquent des couteaux : *Établir une* COUTELLERIE.

— Objets de coutellerie : *Un commerce de* COUTELLERIE. *Acheter de la* COUTELLERIE. *Vendre de la* COUTELLERIE.

COUTELURE, n. f. (*coutel.*) Techn. Défaut du parchemin entamé par le couteau.

COÛTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*constare;* lat., m. sign.) Être évalué, vendu, acheté à un prix ; il se dit des objets quant au prix d'acquisition : *Cette chose* COÛTE *plus qu'elle ne vaut.* (Acad.) *Cela* COÛTE *cher,* COÛTE *bon marché. Combien vous* COÛTE *cette étoffe, ce cheval, cette maison?*

— Par analog. *Il n'en* EÛT *guère* COÛTÉ *à l'État que les frais d'établissement.* (Rayn.) *L'entretien d'un cheval, d'une voiture* COÛTE *tant par an.*

Plus un bien *a coûté*, plus il est précieux. (Quin.)

— Fam. *Coûte que coûte*, à quelque prix que ce soit, quoi qu'il puisse arriver.

— *Coûter cher*, revenir à un prix élevé.

— Fig. *Un vice* COÛTE *plus cher à satisfaire qu'une famille à nourrir.* (Balz.) *Cette sottise lui* COÛTERA *cher, il en sera cruellement puni.*

— Par extens. Il se dit avec la négation des choses dont on est prodigue : *Vraiment, l'argent ne lui* COÛTE *guère. Ce général expose ses troupes à tout moment ; les hommes ne lui* COÛTENT *guère.* (Acad.)

— *Rien ne lui coûte*, il n'épargne rien.

— Il se dit encore des promesses, des marques d'amitié données légèrement : *Il vous promettra tout ce que vous voudrez ; cela ne lui* COÛTE *rien.*

— Fig. Causer un préjudice, une perte, un sacrifice : *Les hommes n'attachent de prix au plaisir qu'autant qu'il leur* COÛTE *des peines.* (Marm.) *Quand le bonheur d'autrui ne* COÛTE *rien au nôtre, il l'augmente.* (J.-J. Rouss.) *Dans tout, il n'y a, dit-on, que le premier pas qui* COÛTE. (Mariv.) *On n'aime plus lorsque les sacrifices* COÛTENT ; *on aime peu lorsqu'on s'aperçoit qu'on en fait.* (Levis.)

.. Peut-on être heureux sans qu'il en *coûte* rien ! (La F.)

— Être fait à regret ou avec difficulté : *Les refus semblent lui* COÛTER *beaucoup plus que les grâces.* (Mass.) *Les beaux endroits de leurs ouvrages sont ceux qui leur* ONT *le moins* COÛTÉ. (D'Alemb.)

— Impers. *Il coûte, il en coûte,* il est pénible : *Il* COÛTE *de renoncer à ses anciennes habitudes. Il lui* COÛTE *de faire cela. Il vous en* COÛTERA *la vie.* (Ac.)

A qui veut se venger trop souvent *il en coûte.* (Corn.)

= **Coûter,** v. trans. ou act. Occasionner une avance de fonds déterminées, comme moyen d'acquisition (V. COÛTÉ, participe) : *Après une dernière fête de Versailles qui* AVAIT *duré les trois jours gras et* COÛTÉ *des millions à tout le monde, trois armées s'étaient mises en mouvement.* (Bazin.)

— Fig. Produire, occasionner quelque peine, quelque sacrifice, quelque mal en général : *Ce trait de courage lui* A COÛTÉ *la vie. Que de regrets il m'*A COÛTÉS.

Je ne ris plus de rien ; je sais ce qu'il en *coûte.* (C. Del.)
La place à l'emporter *coûtera* bien des têtes. (Corn.)
Que de soins m'*eût coûtés* cette tête charmante. (Rac.)

COÛTEUSEMENT, adv. (*coût-eux-euse-ment.*) À un grand prix : *Il les invitait à signer sans retard afin de lier définitivement les électeurs envers lui et de ne pas ébranler l'édifice si* COÛTEUSEMENT *élevé de sa grandeur.* (Mignet.)

COÛTEUX, EUSE, adj. (*coût.*) Pron. *kou-teu, teuz.* — Qui oblige à de la dépense : *Les voyages sont* COÛTEUX. (Acad.) *On doit toujours préférer le bon un peu cher au médiocre moins* COÛTEUX. (Volt.)

COUTIER, n. m. (*coutil.*) Techn. Ouvrier qui fait des coutils.

COUTIL, n. m. (*culcita*, oreiller, traversin; lat.) Pron. *kou-ti.* — Espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin, dont le tissu est fort serré, qui est propre à faire des lits de plume, des taies d'oreillers, des tentes, etc. : COUTIL *de Flandre.* COUTIL *de Bruxelles. Il venait au bureau habillé fort simplement, et gardait le pantalon de* COUTIL *jusqu'en octobre.* (H. de Balz.)

COUTILIER ou **COUTILLIER,** n. m. (*coutille.*) Anc. Soldat armé d'une coutille : *Ceux qui n'avaient pas d'armures suivaient la sainte expédition en simples jaques, comme archers, comme* COUTILIERS. (Michel.)

COUTILLADE, n. f. Pron. *kou-ti-iad.* — Anc. mil. Blessure faite par une arme de taille.

COUTILLE, n. f. (*cultellus*, petit couteau; lat.) Pron. *kou-ti-y.* — Anc. Arme mince, longue et pointue.

— Bot. Vulg. La fétuque dorée.

COUTILLÉ, ÉE, part. pass. de Coutiller : *Personne* COUTILLÉE.

COUTILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *kou-ti-ié.* — Anc. Frapper à coups de coutille.

COU-TORS, n. m. V. TORCOL.

COUTOUBÉE, n. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales régulières, de la famille des Gentianées ; elles sont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique.

COUTOUILLE, n. f. Zool. Vulg. Torcol.

COUTRAU, n. m. Hortic. Variété de poire.

COUTRE, n. m. (*culter ;* lat., m. sign.) Fer tranchant qui fait partie de la charrue et qui sert à fendre la terre quand on laboure : *Un* COUTRE *bien tranchant.*

— Par extens. La charrue. || Vieux.

— Techn. Fer tranchant dont on se sert pour fendre le bois à échalas.

COUTRIER ou **COUTRY,** n. m. Agric. Sorte de charrue.

COUTUMAT, n. m. Anc. Bureau des droits de coutume. || Pays où le droit de coutume était établi.

COUTUME, n. f. (*consuetudo ;* lat., m. sign.) Habitude passée dans les mœurs, dans l'usage ordinaire et la pratique de la vie : *Bonne* COUTUME. *Mauvaise* COUTUME. *Prendre, quitter une* COUTUME. *Se défaire d'une* COUTUME. *Cela est passé en* COUTUME. *Alléguer la* COUTUME *et l'usage.* (La Font.) *Sa* COUTUME *était de garder toujours la première ébauche de ses portraits.* (Bailly.)

Coutume, opinion, reine de notre sort,
Vous réglez des mortels et la vie et la mort. (Volt.)

— *Avoir coutume,* suivi d'un infinitif précédé de la prép. *de*, Faire telle ou telle chose habituellement, ordinairement : *Il* AVAIT COUTUME DE *faire cela. C'est une politesse que notre nation* A COUTUME D'*avoir pour les étrangers.* (Boss.) *Il* A COUTUME D'*arriver tard,* DE *se faire attendre*, etc. *Nous sommes assez portés à regarder comme juste et raisonnable ce que nous* AVONS COUTUME DE *faire.* (Duclos.)

— Il s'emploie souvent en parl. de choses inanimées : *Ce pommier* A COUTUME DE *donner beaucoup de fruits.* (Acad.)

— Par extens. Règle, obligation : *Il ne faut pas tourner en* COUTUME *un abus parce qu'on l'a commis une fois.*

— Prov. *Une fois n'est pas coutume*, ce qu'on fait une fois ne doit pas nécessairement être fait toujours.

— Ce qui se pratique ordinairement dans un pays ; usage qui fait loi en quelque sorte : *Vieille* COUTUME. *C'est la* COUTUME *de ce pays de célébrer une fête à cette époque. Dans toutes les sociétés bien réglées, il y a des* COUTUMES *qui valent des lois.* (Fléch.)

— On dit dans ce sens : *Cela est venu en* COUTUME, *est passé en* COUTUME.

— Anc. législat. Espèce de droit municipal qui s'établissait par l'usage et par la commune pratique dans une ville, dans un pays, et qui y était reconnu comme loi ; l'ensemble de ces coutumes érigées peu à peu en loi formait ce qu'on appelait le *droit coutumier*, suivi dans le nord de la France, par opposit. au *droit romain* ou au *droit écrit,* adopté dans le midi, surtout à partir du XI[e] siècle : *Pays de* COUTUME. *Une législation uniforme a remplacé les anciennes* COUTUMES. (Acad.) *Le droit français, qui était épars dans les* COUTUMES *et les us de nos provinces, reçut enfin de Dumoulin quelque lumière et quelque stabilité.* (Lerminier.)

— *Les us et coutumes.* || V. US.

— Par extens. Le recueil du droit coutumier d'un ou de plusieurs pays : *Il a étudié la* COUTUME *du Nivernais, de Bretagne,* etc. *Il quittait volontiers la* COUTUME *et le Digeste pour Cicéron et Virgile.* (Mass.)

— Anc. législat. Il s'est dit de certains droits et impôts : *Payer la* COUTUME. *Lever la* COUTUME *sur les vins, les vivres*, etc. COUTUME *de Bayonne, de Bordeaux.*

— Comm. Droit payé aux princes des Indes, de l'Afrique et du Levant par les marchands étrangers.

= **De coutume,** locut. adv. À l'ordinaire : *Il en use comme* DE COUTUME. *Il se porte mieux que* DE COUTUME.

Syn. Coutume, habitude. La *coutume*, produite par une continuité d'action des choses sur nous, est une force qui nous entraîne ; *l'habitude,* par l'application réitérée de la volonté aux mêmes actes, aux mêmes choses, devient une force d'impulsion qui se substitue aux penchants naturels.

COUTUMIER, IÈRE, adj. (*coutume.*) Pron. *kou-tu-mié, mièr.* — Qui a coutume de faire telle ou telle chose : *Il est* COUTUMIER *de mentir.* (Acad.) *Ces brigandages de Cosaques n'avaient rien de bien inquiétant, et leurs hordes indisciplinées étaient* COUTUMIÈRES *de pareils excès.* (Mérim.) || Peu usité.

— Fam. *Être coutumier du fait,* avoir coutume de faire certaines choses ; il se prend le plus souvent en mauv. part.

— Ordinaire, habituel, accoutumé :

Et mes yeux éclairés des célestes lumières
Ne trouvent plus aux siens leurs grâces *coutumières.*

|| Vieux en ce sens.

— Anc. législat. Qui appartient à la coutume : *Droit* COUTUMIER. || V. COUTUME.

— *Pays coutumier,* pays où régnait le droit coutumier, par opposit. au pays de droit écrit. || V. COUTUME.

— Il se disait pour Roturier, par opposit. à Noble : *personne* COUTUMIÈRE.

— Substantiv. : *Un* COUTUMIER, *les* COUTUMIERS, celui, ceux qui n'étaient pas nobles.

COUTUMIER, n. m. (*coutume.*) Pron. *kou-tu-mié.* — Livre contenant la coutume, le droit municipal d'une ville, d'une province ou d'un canton.

— *Grand coutumier* ou *coutumier général,* recueil général des coutumes.

— *Coutumiers et coutumes,* les usagers et les usages de bois, pacages et passages.

COUTUMIÈREMENT, adv. (*coutumier.*) Pron. *kou-tu-mièr-man.* — D'une manière roturière.

— Habituellement, ordinairement.

COUTURE, n. f. (*coudre.*) Assemblage de deux choses qui se fait par le moyen de l'aiguille ou de l'alène, avec du fil, de la soie : *Grosse* COUTURE. COUTURE *plate.* COUTURE *ronde. Les* COUTURES *d'un habit, d'une chemise.* COUTURE *en surjet, à grands points.*

— *Rabattre les coutures,* les replier et aplatir sous le carreau.

— Fig. et fam. *Il faut lui rabattre les coutures,* se dit à un homme qui a un habit neuf et qu'on frappe en jouant.

— Il se dit encore en parl. d'un homme dont l'orgueil aurait besoin d'être rabaissé.

— L'action de coudre : *Il faut encore un ou deux points de* COUTURE *à cet habit.* (Acad.)

— La façon dont une chose est cousue : *Cette* COUTURE *est mal faite.*

— L'art de coudre, la profession qui consiste à coudre : *Apprendre, savoir la* COUTURE.

— Par analog. La cicatrice qui reste d'une plaie, qu'elle ait été recousue ou non, les marques que laisse la petite vérole sur le visage : *Il a le visage tout plein de* COUTURES. (Acad.)

Son front était rayé de *coutures* profondes. (Al. Soum.)

— Mar. L'intervalle qui se trouve entre deux bordages et que les calfats remplissent d'étoupes ‖ l'étoupe elle-même qu'on a fait entrer de force dans l'intervalle des bordages et qu'on recouvre de brai.

— *Cette couture est couverte*, l'étoupe est sortie d'entre les joints.

— Archit. Jonction de deux tables de métal par le moyen d'un pli fait sur le bord de chacune d'elles.

— Techn. Marque des joints du moule sur une figure cerclée en plâtre. ‖ Manière d'ajuster le plomb sur les toits sans le souder. ‖ Lien de fil de fer avec lequel on arrête le treillage.

= **À plate couture,** loc. adv. Complétement : *Les ennemis sont défaits* À PLATE COUTURE.

COUTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Couturer.

— Qui est couvert de cicatrices, d'inégalités semblables à des coutures : *Il est tout* COUTURÉ *de petite vérole.*

COUTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couture.*) Couvrir le visage de coutures, d'inégalités : *La petite vérole* COUTURE *le visage.* (Acad.)

COUTURERIE, n. f. (*couture.*) Techn. Atelier de couture.

COUTURIER, n. m. (*couture.*) Celui qui fait métier de coudre. ‖ Vieux.

— Anat. Muscle de la jambe qui tient d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure antérieure et interne du tibia : *Le* COUTURIER *était tellement confondu avec la graisse qui environnait le genou qu'on ne pouvait le distinguer.* (Vicq.-d'Azir.)

— Adj. *Le muscle* COUTURIER.

COUTURIÈRE, n. f. (*couture.*) Pron. *kou-tu-rièr.* — Celle qui travaille en couture, de linge ou d'habits : COUTURIÈRE *en robes. Une grande* COUTURIÈRE *a dit : Il n'y a que le nu qui habille.* (Mérimée.)

— Zool. Nom vulg. d'une espèce du genre fauvette.

COUVAIN, n. m. collect. (*couver.*) Œufs des abeilles, des punaises et de quelques autres insectes, surtout de ceux qui vivent en société. — *Les fourmis cherchent avec avidité le* COUVAIN *des punaises.* (Ac.)

— Rayons de cire des abeilles, qui ne contiennent que les larves ou les nymphes.

COUVAISON, n. f. (*couver.*) Pron. *kou-vè-zon.* — Temps où couvent les poules et autres oiseaux de basse-cour.

COUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Couver. *Œufs* COUVÉS.

— Fig. :

La main de l'oiseleur dans l'ombre s'est glissée
Partout où chante un nid *couvé* par la pensée. (V. Hug.)

COUVÉE, n. f. collect. (*couver.*) Totalité des œufs soumis à l'incubation : *Garder la* COUVÉE. *Détruire une* COUVÉE.

— Époque à laquelle cette opération a lieu.

— Les petits qui sont nés d'une même ponte : *La poule et toute sa* COUVÉE.

Un rossignol, sur la branche élevée,
Enchante aux bords des eaux sa flottante *couvée*.
(Al. Soum.)

— Fig. et fam. et en mauv. part : Race, engeance : *Toute la* COUVÉE *n'en vaut rien. Quelle joie de voir partir une* COUVÉE *de Provençaux.* (Mme de Sév.)

COUVENT, n. m. (*conventus,* assemblée; lat.) Pron. *kou-van.* — Maison religieuse, monastère : COUVENT *de capucins, de chartreux.* COUVENT *du Sacré-Cœur. Mettre une fille au* COUVENT.

.. Un *couvent* c'est un monde;
On y pense, on y rêve, on y prie, on y croit. (Th. Gauth.)

— *Entrer au couvent, sortir du couvent,* prendre, quitter l'habit religieux.

— Les personnes qu'enferme le couvent : *C'est un* COUVENT *bien réglé.* (Acad.) *Tout le* COUVENT *s'assembla.*

— On disait anc. *Convent* : CONVENT *de vierges.* (Nicot.) *Quelques femmes donnent aux* CONVENTS *et à leurs amants.* (La Br.) Vaugelas voulait qu'on écrivit *Convent* et qu'on prononçât *Couvent ;* mais, dans son édition de 1694, l'Académie établit qu'on doit écrire et dire *couvent.*

COUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cubare,* être couché; lat.) En parl. des oiseaux, Se tenir sur les œufs et les échauffer pour les faire éclore : *Il est embarrassé comme une poule qui* AURAIT COUVÉ *l'œuf d'un aigle.* (C. Del.) *Les autruches ne* COUVENT *point leurs œufs sous la zone torride, et les* COUVENT *au cap de Bonne-Espérance, où la chaleur du climat ne serait pas suffisante pour les faire éclore.* (Buff.)

— Absol. *Tandis que la femelle* COUVE, *le mâle passe la nuit sur le bord du nid.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Couver des yeux une personne, une chose,* la regarder avec complaisance : *Elle* COUVE DES YEUX *son fils.* (Ac.) *Plus la mort approche, plus il* COUVE DES YEUX *son misérable trésor.* (Mass.)

— Fig. Préparer sourdement dans sa pensée l'exécution de quelque dessein, de quelque entreprise; se prend ordinairement en mauvaise part : *Je* COUVAI *longtemps des projets de vengeance que le sentiment religieux fit évanouir par la suite.* (G. Sand.) *Cet homme* COUVE *de mauvais desseins.*

— Par extens. : *Tout cela* COUVE *une guerre civile.*

— En parl. des maladies, contenir à l'état latent un mal sur le point d'éclater : *Il* COUVE *une grande maladie.* (Acad.)

— Fig. et poétiq.

Le chaos bout et *couve* un nouvel univers. (Lam.)

= **Couver,** v. intr. ou neut. Il se dit des choses qui sont cachées, dissimulées, mais qui peuvent se découvrir au bout d'un certain temps, ou du feu, des vapeurs, des humeurs : *Le feu* COUVE *sous la cendre.*

— Fig. et mor. Il se dit d'un dessein, d'une passion : *L'insurrection* COUVAIT *sourdement dans le peuple. L'amour* COUVAIT *dans son cœur. Sa haine* A *longtemps* COUVÉ *dans son cœur.* (Acad.)

L'affreux projet qui *couve* dans son âme. (Del.)

— Fig. *C'est un feu qui couve sous la cendre,* se dit d'une passion, d'une haine prête à se réveiller.

— *Il faut laisser couver cela,* se dit d'une chose qu'il ne faut faire qu'après de mûres réflexions.

= **Se couver,** v. pron. Être préparé en secret, sourdement, en parl. d'un dessein, d'une entreprise, etc. : *Il* SE COUVE *quelque chose de dangereux.* (Acad.)

COUVERCLE, n. m. (*cooperculum ;* lat., m. sign.) Ce qui est fait pour couvrir, ce qui sert à couvrir un pot, une boite ou quelque vase, etc. : *Le* COUVERCLE *d'un pot, d'une écuelle.*

.. Je vais moi-même sur ma tête
Faire choir du tombeau le *couvercle* pesant. (V. Hug.)
Lorsque la lourde tombe a clos notre paupière,
L'âme lève du doigt le *couvercle* de pierre
Et s'envole. (V. Hugo.)

— Prov. *Il n'y a si méchant pot qui ne trouve son couvercle*, il n'y a si laide fille qui ne trouve un mari.

. . . . . Il n'est si décrépite
Qui ne *trouve* en dormant *couvercle à sa marmite.*
(Regnier.)

COUVERSEAU, n. m. (*couvrir.*) Pron. *kou-ver-çô.* — Techn. Planche mince dont on forme un couvercle pour les meules d'un moulin.

COUVERT, ERTE, part. pass. du v. Couvrir.

Quel champ *couvert* de morts me condamne au silence.
(Rac.)

— Chargé, rempli de : *Une table* COUVERTE *de mets. Pays* COUVERT *de bois. Être* COUVERT *de poussière,* COUVERT *de coups, de meurtrissures. Un pays* COUVERT *de chênes, de sapins,* etc. *Le cochon de Guinée n'est pas* COUVERT *de soies longues, mais d'un poil court.* (Buff.) *Ne se souvient-il plus du siége d'Amiens, où il m'a vu tant de fois,* COUVERT *de feu et de plomb, courir tant de hasards, pour donner ou pour recevoir la mort.* (Mézeray.)

— Vêtu : *Il n'était* COUVERT *que de simple serge.*

— *Être bien couvert,* être bien et chaudement vêtu, garni : *Tous les oiseaux des pays froids sont bien fourrés et* BIEN COUVERTS. (Buff.)

— Fig. : *Ce discours fut* COUVERT *des plus vives acclamations des soldats.* (Guiz.) *Être couvert d'honneur, de gloire, de honte, de crimes. Les chefs de cette expédition revenaient* COUVERTS *de gloire.* (Barth.)

— Particul. Qui a son chapeau, sa coiffure sur la tête : *Cet homme reste toujours* COUVERT.

— *Un propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et* COUVERT. ‖ Fig. et fam. *Se tenir clos et couvert.*

Je n'ai point encore eu de passion pour elle;
Et si je n'avais eu celle de voir le roi,
Je serais demeuré clos et *couvert* chez moi. (Poisson.)

— *Allée couverte*, allée en berceau.

— Guerr. Abrité, défendu : *Le général était* COUVERT *par une petite rivière.* (Thiers.) *La ville de Saint-Philippe est* COUVERTE *par un mauvais fort.* (Rayn.)

— Fortif. *Chemin couvert*, chemin sur le bord extérieur du fossé, où le soldat est couvert du feu des assiégeants : *C'est une forteresse gothique, avec des cours intérieures, des fossés, des* CHEMINS COUVERTS. (Châteaub.)

— *Pays couvert*, pays rempli de bois.

— Fig. *Mots couverts, termes couverts,* mots, termes sous lesquels se dérobe le sens véritable qu'ils ont, qui offrent tout d'abord quelque autre sens plus apparent :

Sa semonce,
Quoiqu'en termes *couverts,* très clairement m'annonce
Que j'ai trop de défauts pour mériter ses vœux.
(Desmahis.)

— *Vin couvert,* vin très-chargé en couleur.

— *Temps couvert,* chargé de nuages.

— Fig. et mor. Caché, dissimulé : *Haine* COUVERTE. *C'est un homme* COUVERT.

— Il se dit des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles : *Cette chienne a été* COUVERTE *par un épagneul.* (Acad.)

— Bot. Il se dit des fruits difficiles à distinguer au premier aspect, parce qu'ils sont cachés par quelque organe particulier qui les couvre.

COUVERT, n. m. (*couvrir.*) Pron. *kou-vèr.* — La nappe avec les serviettes, les cuillers, etc., dont on couvre la table : *Mettre le* COUVERT. *Ranger le* COUVERT.

On appelle un valet, la chandelle s'allume,
On apporte la nappe et l'on met le *couvert.* (Regnier.)

— *Grand couvert,* repas qu'un monarque fait en public avec un certain cérémonial.

— L'assiette, la serviette, etc., qu'on sert pour chaque personne : *Donnez un* COUVERT *à monsieur.*

— *Avoir son couvert mis dans une maison, chez quelqu'un*, être certain qu'on y sera toujours reçu à diner, en qualité d'ami de la maison : *Vous trouverez votre* COUVERT MIS *tous les jours et à tous les repas.* (Did.)

— Étui garni d'une cuiller, d'une fourchette et d'un couteau : COUVERT *de vermeil doré.*

— La cuiller et la fourchette réunies : *Une douzaine de* COUVERTS *d'argent à filet.*

— Retraite, asile, logement; il s'emploie toujours avec l'article *le : Donner le* COUVERT *à quelqu'un. La solitude lui a préparé le vivre et le* COUVERT. (Châteaub.) *Elle leur donnait la table et le* COUVERT *sans partager leurs doctrines.* (Viennet.)

Le vivre et le *couvert,* que faut-il davantage? (La F.)

— Lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre : *Il espère qu'en moins de vingt années le jeune bois lui donnera un beau* COUVERT. (La Br.) *Quelques centaines de Suisses se lancèrent comme des cerfs furieux sous le* COUVERT *des grands arbres.* (Mich.)

— L'enveloppe, l'adresse d'un paquet : *Cela est arrivé franc de port sous le* COUVERT *du ministre.*

= **À couvert,** locut. adv. À l'abri, en parl. d'un lieu où l'on peut se garantir des injures du temps : *Se mettre* À COUVERT.

— Fig. En sûreté : *Moins on tient de place, plus on est* À COUVERT. (B. de St-P.) *Des forteresses inaccessibles, élevées de toutes parts paraissaient plus destinées à menacer les États voisins qu'à mettre nos États* À COUVERT. (Mass.) *Mettre son bien* À COUVERT.

— Comm. *Être à couvert,* avoir des garanties sûres pour les avances ou les prêts faits à quelqu'un. *Pour moi, quoi qu'il en arrive, je serais à* COUVERT. (Did.)

= **A couvert de,** locut. prép. À l'abri de; en garde contre : *Rien ne met* À COUVERT *de la calomnie.* (Acad.) *L'amour-propre est parfois* À COUVERT *des yeux les plus pénétrants.* (La Rochef.) *Nos flottes, qui suffisaient à peine sous les derniers règnes pour mettre nos côtes* À COUVERT *de l'insulte des pirates, portaient partout au loin la terreur et la victoire.* (Mass.) *Je ne me vante pas d'être* À COUVERT *des surprises de la vanité.* (Lamotte.)

— Guerr. *Être à couvert de, se mettre à couvert de,* être défendu, se garantir contre : ÊTRE À COUVERT, SE METTRE À COUVERT *du canon, de la fusillade.*

— *Être à couvert d'un bois, d'un marais,* etc., être protégé, être garanti par un bois, un marais.

— Fig. et mor. *Être à couvert du besoin; être à couvert de la honte, du déshonneur.*

COUVERTE, n. f. (*couvrir.*) Mar. Toiture des bâtiments désarmés.

— Fam. Couverture de lit. *Une épaisse couverte.*

— Tout ce qui couvre : *On voit ensuite quelques allées profondes, des* COUVERTES *agréables.* (La Font.)

— Techn. Substance vitreuse en émail dont on recouvre les poteries.

— Faucon. L'une des deux grandes pennes du milieu de la queue d'un faucon.

— *Vol à la couverte*, sorte de chasse dans laquelle on approche le gibier à la faveur d'une haie.

COUVERTEMENT, adv. (*couvert.*) Pron. *kou-vèrt-man.* — Secrètement, en cachette : *Agir* COUVERTEMENT. || Vieux.

COUVERTURE, n. f. (*couvert.*) Ce qui sert à couvrir quelque chose, à l'envelopper, comme toile, drap, etc., étoffe quelconque : COUVERTURE *de charrette, de fauteuil, de canapé.* COUVERTURE *de cheval. La* COUVERTURE *d'une maison.*

— Particul. Couverture de lit : *Il suait et tremblait sous une méchante* COUVERTURE, *dans un accès de fièvre violent.* (Volt.)

— *Faire la couverture*, replier le drap et la couverture après que le lit est fait, afin d'en rendre l'entrée plus facile.

— Fig. *Tirer la couverture à soi, de son côté*, se tirer d'une affaire, s'adjuger dans un partage au delà de ce qui revient légitimement.

— Techn. Papier, peau, etc., pour couvrir un livre : *La* COUVERTURE *d'un livre.* Quand on se sert de peau, on dit plus ordinairement *reliure.*

— Ce qui forme la surface extérieure d'un toit : COUVERTURE *de chaume, de tuile, d'ardoise*, etc.

— Fig. Prétexte, apparence, marque, faux semblant : *L'hypocrisie sert de* COUVERTURE *à bien des crimes.* (Acad.) *Sous* COUVERTURE *d'amitié.*

— Banq. et Comm. Garantie par laquelle on assure un payement : *Ce négociant me doit beaucoup ; mais j'ai de bonnes* COUVERTURES.

— N. f. pl. Zool. Plumes qui garnissent la surface supérieure ou inférieure des ailes et de la queue des oiseaux dans une partie de leur longueur : *Le derrière du solitaire, qui est arrondi à peu près comme la croupe d'un cheval, est revêtu de ces plumes qu'on appelle* COUVERTURES. (Buff.) *L'ortolan a le croupion et les* COUVERTURES *supérieures de la queue d'un marron brun et noirâtre.* (Id.)

COUVERTURIER, n. m. (*couverture.*) Pron. *kou-vèr-tu-rié.* — Marchand ou artisan qui vend, qui fait des couvertures.

COUVET, n. m. (*couver.*) Pron. *kou-vè.* — Pot de terre ou de cuivre qui contient de la braise et qui sert de chaufferette aux femmes de la halle ou aux marchandes qui se tiennent en plein air.

COUVEUSE, n. f. (*couver.*) Pron. *kou-veuz.* — Poule qui couve : *Une bonne* COUVEUSE.

— Techn. Four hydraulique où l'on fait éclore la graine des vers à soie ou les œufs de poule.

COUVI, adj. m. (*couver.*) Il se dit d'un œuf à demi couvé, ou gâté pour avoir été gardé trop longtemps : *Des œufs* COUVIS.

COUVOIR, n. m. (*couver.*) Pron. *kou-voar.* — Techn. Appareil pour l'incubation artificielle des œufs.

COUVRANT, part. prés. du v. Couvrir : *Le camp de gardes nationaux, en* COUVRANT *la place, l'eût-il défendue, ou tout au contraire rendu la défense impossible? c'est ce qu'on ne peut pas trop dire.* (Mich.)

COUVRE-CHEF, n. m. (*couvrir*, et *chef*, tête.) Bonnet, chapeau, tout ce qui sert à couvrir la tête : *Il n'avait d'autre coiffure qu'un petit* COUVRE-CHEF *en feutre noir.* (Fr. Soulié.) || Il a vieilli.

— Chir. Bandage qui enveloppe la tête.

— Au pl. *Des* COUVRE-CHEF.

COUVRE-FACE, n. f. Mil. Ancienne pièce de fortification à peu près pareille aux contre-gardes.

COUVRE-FEU, n. m. Ustensile de cuivre ou de fer qu'on met sur le feu pour le couvrir et le conserver la nuit.

— Signal de se retirer, d'éteindre le feu, qu'on donne dans certaines villes au son de la cloche : *Sonner le* COUVRE-FEU. *À Milan, il y a au coin de chaque rue un factionnaire autrichien, dans une guérite jaune et noire, aussitôt que le* COUVRE-FEU *est sonné.* (Jal.)

— Nom de la cloche qui sonnait le *couvre-feu.*

— Au pl. *Des* COUVRE-FEU.

COUVRE-GIBERNE, n. m. Cost. mil. Étui de giberne fait de toile écrue ou vernie. || Au pl. *Des* COUVRE-GIBERNE.

COUVRE-LUMIÈRE, n. m. Mar. Plaque de plomb qui couvre la lumière du canon. || Au pl. *Des* COUVRE-LUMIÈRE.

COUVRE-PIEDS, n. m. Pron. *kouvr-pié.* — Petite couverture d'étoffe qui ne s'étend que sur une partie du lit et qui sert à couvrir les pieds : *Un* COUVRE-PIEDS *piqué.* || Au plur. *Des* COUVRE-PIEDS.

COUVRE-PLAT, n. m. Pron. *kouvr-pla.* — Écon. dom. Couvercle qu'on place sur les plats pour les servir. || Au pl. *Des* COUVRE-PLATS.

COUVRE-PLATINE, n. m. Art. mil. Morceau de cuivre qui couvrait la platine du fusil, pour le mettre à l'abri de la pluie et de l'humidité.

— Mar. Plaque de plomb dont on recouvre la batterie-platine d'un canon. || Au pl. *Des* COUVRE-PLATINE.

COUVRE-SHAKO, n. m. Cost. milit. Couverture de shako faite de toile cirée.

COUVREUR, n. m. (*couvrir.*) Artisan qui couvre les maisons : COUVREUR *en ardoise, en tuile, en chaume*, etc.

.. Des *couvreurs* grimpés aux toits d'une maison. (Boil.)

COUVRIR, v. trans. ou act. 2ᵉ conj. (*cooperire*, lat., m. sign.) *Je couvre, tu couvres, il couvre, nous couvrons, vous couvrez, ils couvrent ; je couvrais, nous couvrions ; je couvris, nous couvrîmes ; je couvrirai, nous couvrirons ; je couvrirais, nous couvririons ; couvre, couvrons, couvrez ; que je couvre, que nous couvrions ; que je couvrisse, que nous couvrissions ; couvrant ; couvert, erte.*) Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner : COUVRIR *une statue.* COUVRIR *un chapeau.* COUVRIR *d'or un uniforme.* COUVRIR *une voiture avec la bâche, une couche avec des paillassons. Je relevai précipitamment la lampe, que j'*AVAIS COUVERTE *et non éteinte.* (G. Sand.)

D'un des pans de sa robe il *couvrait* son visage. (Corn.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Empêcher de voir : *Un voile* COUVRAIT *cette statue.*

— Fig. Avec un nom de chose abstraite pour sujet : *La poésie* COUVRE *d'or les guerriers des temps barbares.* (Mich.)

— Vêtir : COUVRIR *les pauvres. Le voleur qui dépouille les passants* COUVRE *encore la nudité du pauvre.* (J.-J. Rouss.)

— Avec un nom de chose pour sujet : *Les vêtements qui nous* COUVRENT.

— Mettre le couvercle : COUVRIR *la marmite.*

— Garnir un toit : COUVRIR *une maison en ardoise, en tuile.*

— Envelopper, recouvrir : COUVRIR *un canapé de serge.*

— Il se dit aussi des personnes :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le *couvre.* (Malh.)

— Être répandu sur, s'étendre : *La pâleur* COUVRAIT *son visage. D'épaisses ténèbres* COUVRIRENT *ses yeux.*

Répandus sur la terre, ils en *couvraient* la face. (Rac.)

— Particul. En parl. des morts ensevelis :

Heureux, trois fois heureux ceux que la terre *couvre ;*
Heureux les morts tombés sur les gazons du Louvre!
(Barthél.)

— Mettre une chose en grande quantité sur une autre : COUVRIR *un habit d'or, d'argent*, etc. *Ce cabriolet m'*A COUVERT *de boue.* COUVRIR *la mer de vaisseaux.*

— Fig. : *Louis ajoute six provinces à son royaume, et* COUVRE *ses frontières de places fortes.* (Frayssinous.)

— Fig. Combler : *On le* COUVRIT *d'éloges, d'applaudissements.*

— Avec un nom de chose pour sujet : *Cette action le* COUVRIT *de gloire. Ce fait le* COUVRIT *d'infamie.*

— Il se dit des choses qui s'étendent, qui se répandent sur d'autres : *La rivière débordée* COUVRAIT *la plaine.*

Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je *couvre* le voisinage. (La F.)

— Fig. avec un nom de chose abstraite pour sujet : *L'idolâtrie* COUVRAIT *toute la face de la terre.* (Boss.) *La charité* A COUVERT *le monde d'institutions admirables.* (Cousin.) *La majesté royale* COUVRAIT *tout l'empire, et le nom d'un grand roi fut celui d'un grand siècle.* (Lacretelle.)

— Fig. Cacher, dissimuler : *Cet homme sait* COUVRIR *ses desseins. Dieu* A COUVERT *la vérité d'un voile.* (Pasc.) *Les livres et tous les comptes des régisseurs servent moins à déceler leurs infidélités qu'à les* COUVRIR. (J.-J. Rouss.) *Je veux changer de batterie,* COUVRIR *le zèle que j'ai pour vous et feindre d'entrer dans les sentiments de votre père et de votre belle-mère.* (Mol.)

Tout cet éclat trompeur *couvre* mal vos faiblesses. (Rac.)

— Guerr. *Couvrir sa marche*, cacher sa marche, la dérober à l'ennemi. || Fig. Cacher ses desseins, aller à son but adroitement et obscurément.

— Fig. Excuser, pallier, faire pardonner : *Nous* AVONS COUVERT *sa faute par nos paroles. De quelques prétextes que Nicolas Monk eût pris soin de* COUVRIR *son voyage, il avait excité des soupçons.* (Guizot.) *La charité* COUVRE *tout. On veut* COUVRIR *ses fautes.* (La Br.)

— Fig. et littér. : *Quelques beautés ne sauraient* COUVRIR *les nombreux défauts de cet ouvrage.* (Acad.)

— Interposer une chose comme défense : *Il le* COUVRIT *de son corps.* (Acad.) *Une armée* COUVRE *nos frontières. Dieu vous* COUVRIT *de son bouclier.* (Mass.)

— Fig. COUVRIR *quelqu'un de sa protection, de sa faveur*, etc. COUVRIR *l'innocence du bouclier des lois.* (Fléch.)

— Guerr., Protéger, défendre : *La citadelle* COUVRE *la ville. Le général de Kienmayer* COUVRAIT *le débouché de Strasbourg en avant de la Kinzig.* (Thiers.)

— *Couvrir un siége*, empêcher que l'ennemi ne vienne mettre obstacle à la continuation du siége.

— Mar. *Couvrir un vaisseau*, se dit d'un vaisseau qui dans un combat se place entre l'ennemi et un vaisseau attaqué.

— *Le pavillon couvre la marchandise.* Voy. PAVILLON.

— Amnistier : *Une amnistie* A COUVERT *ce délit.*

— Par analog. Dominer, étouffer : *Le bruit qui se faisait dans l'assemblée* COUVRAIT *la voix de l'orateur.* (Ac.) *Qu'y a-t-il de plus incivil que de ne point écouter celui qui parle, de l'interrompre, de* COUVRIR *sa voix?* (Andrieux.) *Les cris du vainqueur* COUVRIRENT *les plaintes des blessés.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit de ce qui indemnise des frais, des dépenses qu'on a faites dans quelque entreprise : *Le produit de la recette n'*A *pas* COUVERT *les frais.*

— Jurisp. *Couvrir la prescription*, l'interrompre.

— On dit aussi : *Couvrir la péremption, couvrir une fin de non-recevoir, une nullité*, faire qu'elle ne puisse plus être opposée.

— On a dit parfois dans un sens analogue : COUVRIR *un crime.*

— *Couvrir une enchère*, enchérir au-dessus de quelqu'un.

— *Couvrir un malade*, augmenter le nombre des couvertures pour le garantir du froid ou le faire transpirer.

— *Couvrir le feu*, mettre de la cendre dessus pour le conserver.

— *Couvrir une carte*, mettre une carte sur une autre, ou mettre de l'argent sur la carte.

— J. de trictr. *Couvrir une dame*, mettre sur une flèche une seconde dame pour empêcher que la première ne soit battue.

— *Couvrir un dé* au jeu de domino, adapter à un dé posé un autre dé qui manque à l'adversaire.

— Fig. *Couvrir d'or un domaine, un tableau*, en offrir un prix excessif.

— Pop. *Couvrir la joue à quelqu'un*, lui donner un soufflet.

— Il se dit des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles.

= **Se couvrir,** v. pr. Mettre quelque chose sur soi dans un but quelconque ; se vêtir, s'envelopper : SE COUVRIR *d'un voile, d'un manteau*, etc. *Ces étoffes commodes dont* SE COUVRE *le pauvre.* (Cuv.)

— Prov. et fig. *Se couvrir d'un sac mouillé*, se servir d'une sotte excuse qui aggrave la faute loin de la diminuer.

— Absol. Se vêtir convenablement : *Il faut avoir soin de* SE *bien* COUVRIR *en hiver. Je* ME SUIS COUVERT *de mon paletot.* (Acad.)

— Particul. Mettre son chapeau sur sa tête :

Je ne *me couvrirai* si vous ne *vous couvrez.* (Mol.)

— Se charger : SE COUVRIR *de diamants, de pierreries.*

— Fig. : SE COUVRIR *d'opprobre, d'infamie, de honte.* SE COUVRIR *de gloire.*

— *Se couvrir de lauriers*, remporter des victoires.

— *Se couvrir de boue*, s'avilir, se déshonorer par des actes infâmes.

— *Se couvrir du sang de quelqu'un*, tuer ou faire tuer quelqu'un.

— Par extens. Être couvert, revêtu, voilé : *La terre* SE COUVRE *de verdure. Le ciel et le temps* SE COUVRENT *de nuages.*

— Absol. *Le ciel, l'horizon se couvre*, se couvre de nuages. || Par anal. : *Le temps* SE COUVRE.

— Fig. *L'horizon se couvre*, des obstacles surgissent, de tristes événements se préparent.

— Fig. *La veuve, à ce discours, sentit renouveler sa douleur, et ses yeux* SE COUVRIRENT *de larmes.* (Lesage.)

.. Son front *se couvrit* d'une aimable rougeur. (Rac.)

— Se dissimuler, se pallier : *L'hypocrite* SE COUVRE *du manteau de la vertu. Le vice cherche quelquefois à* SE COUVRIR *des apparences de la vertu.* (Acad.)

— Fig. Avec un nom de chose abstraite pour sujet :

La vertu n'a pas besoin de SE COUVRIR *d'un voile, elle marche nue et à découvert.*

— Fig. S'excuser : SE COUVRIR *d'un prétexte.*

— Se garantir, se protéger : *Les anciens* SE COUVRAIENT *de leurs boucliers.*

— Fig. : SE COUVRIR *de la faveur, du crédit d'autrui.*

— Par extens. Escr. *Se couvrir de son épée,* se servir assez adroitement de son epée pour mettre à couvert et défendre le corps tout entier.

— Absol. au trictrac. *Se couvrir,* placer une seconde dame sur une flèche qui n'en avait qu'une.

— Guerr. Se défendre, se garantir, se fortifier : SE COUVRIR *d'un bois, d'un marais, d'un retranchement, d'une rivière.*

COVADO, n. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Portugal pour les étoffes. ‖ Mesure des États barbaresques.

COVENANT, n. m. (*covenant,* convention, ligue; angl.) Pron. *kov-nan.* — Hist. Nom donné à la ligue ou convention organisée par les Écossais et qui avait pour but de maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580; le covenant a été renouvelé en 1638 : *Signer le* COVENANT. *Refuser le* COVENANT. *Casser le* COVENANT.

COVENANTAIRE, n. des 2 g. (*covenant.*) Pron. *kov-nan-tèr.* — Hist. Partisan du covenant, membre de l'association du covenant.

COVENDEUR, n. m. (*cum,* avec; lat., et *vendeur.*) Pron. *ko-van-deur.* — Celui qui vend avec un autre un objet possédé en commun.

COW-POX, n. m. (*cow,* vache, *pox,* vérole; angl.) Pron. *kou-poks.* — Méd. Éruption au pis des vaches qui donne le vaccin.

COXAGRE, n. f. (*coxa,* hanche; lat.; ἄγρα, proie; gr.) Pron. *kok-çagr.* — Méd. Goutte à la hanche. ‖ V. ISCHIAGRE.

COXAL, ALE, adj. (*coxa,* hanche; lat.) Pron. *kok-çal.* — Anat. Qui a rapport à la hanche.

COXALGIE, n. f. (*coxa,* hanche; lat.; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *kok-çal-ji.* — Méd. Douleur à la hanche. ‖ V. ISCHIALGIE.

COXARTHROCACE, n. f. (*coxa,* hanche; lat.; ἄρθρον, articulation; κακία, vice; gr.) Chir. Carie de l'articulation de la hanche. ‖ V. ISCHIARTHROCACE.

COXO-FÉMORAL, ALE, adj. (*coxa,* hanche; *femur,* cuisse; lat.) Anat. Qui a rapport au fémur et à l'os de la hanche.

COYAU, n. m. Pron. *koa-iô.* — Techn. Morceau de bois qui porte sur la partie inférieure des chevrons et sur la saillie de l'entablement pour former l'avance de l'égout d'un toit. ‖ Pièce de bois entaillée sur la roue d'un moulin à eau.

— Zool. Poisson de mer du genre des Spares dont la chair est peu estimée.

COYER, n. m. Pron. *koa-ié.* — Techn. Pièce de bois placée horizontalement sous l'arrêtier d'un comble et qui sert au même usage que l'entrait sous l'arbalétrier. Le coyer part de l'angle du mur, et s'assemble soit dans l'entrait, soit dans le poinçon, soit dans le gousset.

CRABE, n. m. (*krabbe;* all., m. sign.) Pron. *krab.* — Petit crustacé presque sphérique et assez mou, qui se loge dans l'intérieur de la coquille des moules et de quelques mollusques bivalves; les naturalistes le nomment *pinnothère;* il n'est nullement vénéneux, comme on le croit vulgairement : *Le* CRABE *a le corps rond, et non allongé comme l'écrevisse.*

— Méd. Excroissances blanchâtres et purulentes qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés du pian.

CRABIER, n. m. Pron. *kra-bié.* — Zool. Oiseau d'Amérique qui se nourrit de crabes et ressemble au héron. ‖ Espèce de martin-pêcheur. ‖ Espèce de chien, de renard, de sarigue, de raton.

CRABOTAGE, n. m. Pron. *kra-bo-taj.* — Techn. Commencement d'ouverture sous le ciel d'une ardoisière.

CRABRON, n. m. Zool. Genre d'insectes hymnoptères.

CRABRONITES, n. m. pl. Zool. Famille d'insectes hymnoptères.

CRAC, onomatopée. Pron. *krak.* — Espèce d'onomatopée qui exprime le bruit produit par certains corps durs, secs et solides, lorsqu'ils se frottent violemment ou qu'ils se rompent : *J'entendis* CRAC; *c'était une solive qui éclatait.* (Ac.)

Quand la corde se rompt; *crac,* pouf! il tombe à terre. (La Font.)

— *Cric crac.* V. cette onomatopée à son ordre alphabétique.

— *Crac!* interjection familière qui marque la soudaineté d'un fait, d'un événement : CRAC! *il est parti. Mais,* CRAC! *à l'entrée de la rue voilà une des soupentes qui casse.* (Did.)

CRAC, n. f. Pron. *krak.* — Fauconn. Maladie des oiseaux de proie : *Ce faucon, ce vautour a la* CRAC.

CRACHANT, part. prés. du v. Cracher :

Voyez ce commandeur, à qui la tête tremble,
Parlant, toussant, *crachant,* se mouchant tout ensemble.
(Desmahis.)

En CRACHANT *ce mot latin, qu'il accompagna d'une vive accolade, il me quitta pour aller travailler.* (Lesage.)

CRACHAT, n. m. (*screatus;* lat., m. sign.) Pron. *kra-cha.* — Méd. Matières qui proviennent des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx, de l'isthme du gosier, de la partie la plus profonde des fosses nasales ou de la bouche et qui sont rejetées par l'ouverture de cette dernière cavité sous la forme liquide et en petite masse à la fois : CRACHATS *séreux, visqueux, sanguinolents, spumeux, purulents, puriformes, tachés* ou *striés de sang.*

— Prov. et fig. : *Cette maison n'est faite que de boue et de crachat,* elle n'est bâtie que de mauvais matériaux.

— Prov. et par exagér. *Se noyer dans son crachat, dans un crachat,* se dit d'un homme malheureux ou malhabile qui échoue sans rencontrer d'obstacles sérieux.

— Pop. La plaque qui distingue les grades supérieurs dans les ordres de chevalerie.

CRACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Cracher.

— Fig. et fam. *C'est son père tout craché,* se dit d'un homme, d'un enfant qui ressemble beaucoup à son père.

— *Portrait tout craché,* portrait très-ressemblant.

En le voyant l'esprit le plus bouché
Y reconnaît mon portrait tout *craché.* (Volt.)

CRACHEMENT, n. m. (*cracher.*) Pron. *kra-chman.* — Méd. Action par laquelle on rejette les mucosités parvenues dans la bouche ou exhalées dans cette cavité : CRACHEMENT *continuel. Un* CRACHEMENT *de sang opiniâtre fit craindre pour sa vie.* (Lemont.)

CRACHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*screare;* lat., m. sign.) Pron. *kra-ché.* — Pousser, jeter dehors la salive, la pituite ou toute autre chose qu'on a dans la bouche, dans la gorge, dans le poumon : *Il* CRACHE *du sang. Il* CRACHE *le sang. Il* CRACHE *son poumon, ses poumons. Il voulut goûter de cette viande, mais le premier morceau qu'il prit, il le* CRACHA. (Acad.) *Je le vis* CRACHER *son cure-dent et en prendre un neuf; je me dis : Bon! c'est bon signe.* (Mérimée.)

— Fig. : *Ils ne m'ont pas dit mon nom, ils me l'*ONT CRACHÉ. (V. Hugo.)

— Prov. *Cracher blanc* ou *cracher du coton,* avoir soif, être très-altéré.

— Fig. et fam. *Cracher des injures,* injurier, accabler d'injures.

— Prov. iron. *Cracher du latin, cracher du grec,* parler latin, parler grec mal à propos : *Ces animaux-là ne sauraient s'empêcher de* CRACHER *du latin.* (Brueys.)

— On dit dans ce sens : *Cracher des sentences, cracher des proverbes,* etc., les prodiguer à tout propos, sans raison, au milieu de la conversation.

— Mar. *Cracher ses étoupes,* se dit d'un bâtiment dont la fatigue fait ouvrir les coutures de ses œuvres mortes, au point que les étoupes en sortent.

— Absol. : *Ne faire que* CRACHER, *il* A CRACHÉ *toute la nuit.*

Courbé sur un bâton, le bon petit vieillard
Tousse, *crache,* se mouche, et fait le goguenard. (Quin.)

S'il m'avait dit cette impertinence, je lui AURAIS CRACHÉ *au nez,* CRACHÉ *au visage.* (Acad.)

— Fig. *Cracher sur quelqu'un,* l'injurier, le diffamer :

Cet enfant ne croit pas, il *crache* sur sa mère,
Le nom du ciel pour lui n'est qu'une farce amère.
(A. Barb.)

Rien ne lui plaisait plus que lorsqu'il voyait monter à la tribune quelques-uns de ces orateurs impétueux qui CRACHAIENT *au visage des ministres.* (Capefigue.)

Le ciel me conduisit chez un vieux journaliste
Qui, dix fois dans sa vie à bon marché vendu,
Sur les honnêtes gens *crachait* pour un écu. (A. Muss.)

— Prov. et fig. *Il crache contre le ciel,* se dit d'un homme qui parle contre des riens ou contre des puissances si élevées que l'injure qu'il leur lance retombe sur lui.

— Fig. et fam. *Cela est à cracher dessus,* en parlant d'une chose pour laquelle on veut témoigner un profond mépris.

— Prov. fig. *Cracher au bassin,* donner de l'argent pour contribuer à quelque chose : *Il faut bien qu'il* CRACHE AU BASSIN *pour contribuer à marier sa nièce.* (Acad.) ‖ Bas.

— Prov. et fig. *Il a craché en l'air, et cela lui est retombé sur le nez,* il a dit ou fait quelque chose qui a tourné à son désavantage. ‖ On dit simpl. dans ce sens : *Cracher en l'air.*

— Il se dit en parl. d'une plume dont le bec fait jaillir l'encre de côté et d'autre sur le papier, autour des caractères que l'on trace : *Quel supplice qu'une plume qui* CRACHE *et du papier qui boit.* (V. Hugo.)

— Art. mil. Il se dit d'un fusil dont le bassinet jette au dehors des grains de poudre et des étincelles : *Ce fusil* CRACHE.

— Techn. En parlant d'un moule qui rejette une partie du métal en fusion.

CRACHEUR, EUSE, n. (*cracher.*) Celui, celle qui crache souvent : *C'est un vieux* CRACHEUR, *un grand* CRACHEUR.

CRACHOIR, n. m. (*cracher.*) Pron. *kra-choar.* — Petit vase d'argent, de faïence ou de toute autre matière, dans lequel on crache : CRACHOIR *d'argent.*

— Espèce de boîte sans couvercle, remplie de sable, de cendre ou de sciure de bois qui se place pour cracher dans les lieux qui doivent être tenus propres : *Les* CRACHOIRS *sont fort en usage dans la Hollande.* (Acad.)

CRACHOTEMENT, n. m. (*crachoter.*) Pron. *kra-chott-man.* — Action de crachoter : *Il a un* CRACHOTEMENT *perpétuel.*

CRACHOTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*cracher.*) Pron. *kra-cho-té.* — Fréquent. Cracher souvent et peu à la fois : *Il est toujours à* CRACHOTER.

CRACIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au Crax ou Hocco.

= **Cracidées,** n. f. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, remarquables par leur tête emplumée et ordinairement huppée et un bec garni à sa base d'une peau nue. ils appuient en marchant tous leurs doigts sur le sol. Le type de cette famille est le *Hocco,* en latin *Crax.*

CRAFFE, n. f. Techn. Banc de pierre qui gêne l'exploitation d'une ardoisière.

CRAIE, n. f. (*creta;* lat., m. sign.) Pron. *krè.* — Carbonate de chaux, sorte de pierre calcaire et tendre, qui est blanche et propre à marquer : *Cela est blanc comme* CRAIE. *Un morceau de* CRAIE. *Marquer avec de la* CRAIE. *Tracer avec de la* CRAIE. *Autrefois le maréchal des logis, les fourriers marquaient les logis avec de la* CRAIE, *et écrivaient sur les portes les noms de ceux qui devaient y loger. Marquer à la* CRAIE. (Acad.) *Je m'étais armé de la* CRAIE. (Arago.) *Il remarqua un homme mal vêtu qui s'arrêtait devant quelques maisons et qui marquait les portes en faisant une croix blanche avec de la* CRAIE. (Mérim.)

— La marque que le maréchal des logis faisait sur la porte des maisons où devaient loger les personnes qui suivaient la cour en voyage : *Mettre la* CRAIE. *Effacer la* CRAIE. *Contrefaire la* CRAIE. *Cette maison n'est point sujette à la* CRAIE, *elle est exempte de la* CRAIE. *Loger à la* CRAIE.

CRAIGNANT, part. prés. du v. Craindre. Pron. *krè-gnian.* ‖ *Homme craignant Dieu,* homme pieux, religieux.

CRAILLEMENT ou **CROAILLEMENT,** n. m. (*crailler* ou *croailler.*) Onomatopée qui exprime le cri du corbeau et de la corneille.

CRAILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*cri.*) Crier comme le corbeau et la corneille.

CRAIN, n. m. Minér. Fissure qui sépare les couches d'une substance minérale.

CRAINDRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*tremere,* trembler; lat.) Pron. *kraindr.* — (*Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent; je craignais, nous craignions; je craignis, nous craignîmes; je craindrai, nous craindrons; je craindrais, nous craindrions; crains, craignons; que je craigne, que nous craignions; que je craignisse, que nous craignissions; craignant; craint, crainte.*) Avoir peur, appréhender, redouter : CRAINDRE *la mort.* CRAINDRE *les périls.*

Il ne faut *craindre* rien quand on a tout à *craindre.* (Corn.)

À Rome on CRAIGNAIT *plus l'oisiveté que les ennemis.* (Montesq.)

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces. (Boil.)

Il faut tout attendre et tout CRAINDRE *du temps et des hommes.* (Vauven.)

Les plus à *craindre* sont souvent les plus petits. (La F.)
Sont-ils pour toi des dieux dont tu *craignes* la foudre. (Volt.)

Il avait l'âge où l'on aime les dangers inutiles, où l'on croit honteux de montrer que l'on CRAINT *quelque chose.* (Mérimée.)

— Fam. *Il ne craint ni Dieu ni diable,* se dit d'un

homme courageux, déterminé, qui ne recule devant aucun péril ; cela se dit souvent en mauv. part.

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet :

Ce que veut mon pays, mon amitié *le craint*. (Corn.)

— *Craindre que : Jamais homme ne* CRAIGNIT *moins que le prince de Condé* QUE *la familiarité blessât le respect.* (Bossuet.) *Je* CRAINS QUE *quelque rival n'ait avancé ses affaires pendant mon absence.* (Campistr.)

On *craint qu*'avec Hector Troie un jour ne renaisse.
(Rac.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de : Ne craignez point la mort ; les lâches seuls* CRAIGNENT DE *mourir.* (Lamenn.)

Ah ! qu'on trouve aisément son amour excusable
Quand le cœur en secret *craint de* le voir coupable !
(Desmahis.)

On doit plus CRAINDRE D'*avoir trop à l'heure de la mort que trop peu pendant la vie.* (Domat.)

— Absol. *Il est toujours à* CRAINDRE, *on l'a accoutumé à* CRAINDRE. *On loue tous ceux dont on croit avoir à espérer ou à* CRAINDRE. (Duclos.) *On croit parce que l'on* CRAINT *ou parce que l'on désire.* (Marm.)

— Révérer, respecter : CRAINDRE *Dieu.* CRAINDRE *son père.* CRAINDRE *sa mère.*

Je *crains* Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.
(Rac.)

— Redouter l'influence, l'action, le contact de certaines choses qui sont nuisibles, mauvaises ; il se dit des choses et des animaux : *Ce cheval* CRAINT *l'éperon. Ces arbres* CRAIGNENT *le froid.*

— Prov. et fig. *Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu,* un bon vaisseau ne peut craindre que d'échouer ou d'être brûlé.

= **Se craindre,** v. pr. Avoir peur de soi : *Je craignais de manquer de courage, et je* ME CRAIGNAIS *moi-même.* (Mariv.)

Syn. Craindre, appréhender, redouter, avoir peur. On *craint* ce que la réflexion nous fait prévoir et ce que la prudence nous empêche de dédaigner ; on *appréhende* une chose que l'on pressent, qui nous donne de vagues inquiétudes et dont nous désirons trop ardemment le contraire, on *redoute* une chose que l'on voit et dont on mesure l'étendue, l'importance, la gravité ; on *a peur* de tout ce que l'imagination invente ou grandit, de tout ce qu'on n'a pas le courage d'aborder.

CRAINT, AINTE, part. pass. du v. Craindre.

— Redouté, appréhendé :

Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre. (Rac.)

Boris voulait être CRAINT *avant tout.* (Mérimée.)

A ce pouvoir si *craint* tout mortel rend hommage. (Rac.)

CRAINTE, n. f. (*craindre.*) Appréhension, peur, sentiment pénible que l'image, la pensée de quelque mal à venir fait naître dans l'âme : *Grande* CRAINTE. *Juste* CRAINTE. *La* CRAINTE *de la mort. La* CRAINTE *de l'enfer. La* CRAINTE *des jugements de Dieu. Donner, inspirer, imprimer de la* CRAINTE.

Cet animal est triste, et la *crainte* le ronge. (La Font.)

Il sentit une CRAINTE *lâche descendre au fond de son cœur, et même l'idée de se sauver en abjurant sa religion se présenta à son esprit avec la rapidité d'un éclair.* (P. Mérimée.)

On pâlit de colère aussi bien que de *crainte.* (C. Del.)

L'ambition est agitée par l'espérance et l'avarice par la CRAINTE. (Duclos.)

— *Crainte servile,* la crainte qui résulte de la seule appréhension du châtiment.

— *Crainte filiale,* la crainte qui naît de l'amour et du respect. || On dit dans ce sens : CRAINTE *respectueuse.*

— Jurispr. *Crainte grave,* celle qui est capable d'ébranler une âme forte, comme la crainte de la mort, de la captivité, etc. : *La* CRAINTE *grave suffit pour annuler un contrat.* (Acad.) On dit par oppos. CRAINTE *légère.*

— *De crainte de, de crainte que,* de peur de, de peur que : DE CRAINTE *d'être surpris.* DE CRAINTE *qu'on ne vous trompe.*

— On dit ellipt. : CRAINTE *de malheur, d'accident.* CRAINTE *de pis,* etc.

CRAINTIF, IVE, adj. (*crainte.*) Pron. *krain-tif, tiv.* — Sujet à la crainte, timide, peureux : *Homme* CRAINTIF. *Femme* CRAINTIVE. *Naturel* CRAINTIF. *Ame* CRAINTIVE.

— Il se dit de certains animaux domestiques : *Chien* CRAINTIF.

CRAINTIVEMENT, adv. (*craint-if-ive-ment.*) Pron. *krain-tiv-man.* — Avec crainte : *Parler, agir* CRAINTIVEMENT.

CRAMAILLER, n. m. Pron. *kra-ma-ié.* — Techn. Râteau denté à l'usage de l'horloger.

CRAMBE, n. m. Bot. Chou cultivé plus connu sous le nom de Colza.

— Chou marin, plante de la famille des Crucifères.

CRAMINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *kra-mi-né.* — Techn. Fouler les peaux préparées afin de les amollir ayant de les tanner.

CRAMOISI, n. m. Pron. *kra-moa-zi.* — Sorte de teinture servant à donner aux couleurs plus d'éclat et plus de consistance : *Étoffe teinte en* CRAMOISI.

— Prov. et fig. *Être sot, être laid en cramoisi,* être très-sot, très-laid ; cette locution a vieilli.

— Ordinair. Couleur de [illegible]é : *Voilà un beau* CRAMOISI. *Teindre une* [illegible] CRAMOISI.

On dit que c'est de moi d[illegible]ler
Quand certaine bourgeoise à qu[illegible]nce
Pour être en *cramoisi* fit défaire [illegible] (Boursault.)

CRAMOISI, IE, adj. (*chermici,* [illegible] *kermès ;* ital.) Pron. *kramoa-zi.* — Qui est teint en cramoisi : *Velours* CRAMOISI. *Soie* CRAMOISIE. *Rouge* CRAMOISI. *Violet* CRAMOISI. *Sa Majesté descendit à la belle église neuve, qui, ce jour-là, était parée de tous ses rideaux* CRAMOISIS. (Stendhal.)

— Fig. et fam. *Devenir tout cramoisi,* rougir extrêmement de honte, de dépit, etc. : *Il est devenu tout* CRAMOISI *quand je lui ai dit cela.* (Acad.)

CRAMOISIÈRE, n. f. Pron. *kra-moa-zièr.* — Agric. Variété de poire.

CRAMPE, n. f. (*krampf ;* all., m. sign.) Pron. *kranp.* — Pathol. Névrose ; contraction d'un ou de plusieurs muscles, accompagnée de dureté dans leur tissu, d'engourdissement et d'impossibilité de faire exécuter aucun mouvement à la partie qui en est affectée : *La* CRAMPE *se fait particulièrement sentir dans les muscles du mollet.* (Chomel.) *Les* CRAMPES *sont fréquentes chez les femmes dans les derniers mois de la grossesse.* (Id.) *Il lui prit une* CRAMPE, *il fut saisi par une* CRAMPE *en nageant.* (Acad.)

— *Crampe d'estomac,* contraction subite et douloureuse qui se fait sentir dans la région de l'épigastre et qui détermine ordinairement la flexion forcée du tronc en avant pendant tout le temps qu'elle dure. Autrefois on disait aussi *Goutte-crampe.*

CRAMPILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Se Crampiller.

CRAMPILLER (SE), v. pron. 1^re^ conj. Pron. *se-kran-pi-ié.* — Il se dit du fil en écheveau qui se mêle et se tortille.

CRAMPON, n. m. (*kramme ;* all., m. sign.) Pron. *kran-pon.* — Pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert dans les ouvrages de maçonnerie, de charpenterie ou de menuiserie à attacher fortement quelque chose : *Ces grosses pierres sont jointes ensemble par des* CRAMPONS *de fer.* (Châteaub.) *Attacher avec un* CRAMPON. *Mettre un* CRAMPON. *Cela est tenu par un* CRAMPON. *Les barbares de Totila ruinèrent diverses parties du Colisée afin de s'emparer des* CRAMPONS *de bronze qui liaient les pierres.* (Stendhal.)

— Bout recourbé qui termine les fers du cheval quand on le ferre à glace.

— Anc. art milit. *Crampon d'assaut,* espèce de crochet de fer que les soldats attachaient à leur chaussure pour escalader les murailles. || On disait aussi *chardon.* || *La tige du lierre est pourvue de* CRAMPONS. (Nysten.)

— Bot. Tout appendice à l'aide duquel une tige s'accroche aux corps voisins et qui n'est point roulé en spirale.

— Blas. Image d'un crochet de fer dont plusieurs seigneurs décoraient leurs armoiries.

CRAMPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Cramponner.

— Prov. et fig. *Avoir l'âme cramponnée dans le corps,* avoir la vie dure.

— Blas. Il se dit des pièces qui ont à leur extrémité une demi-potence.

CRAMPONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*crampon.*) Pron. *kram-po-né.* — Attacher avec un crampon : CRAMPONNER *une pièce de bois.* CRAMPONNER *une serrure.*

— *Cramponner des fers de cheval,* y faire des crampons.

— *Cramponner un cheval,* ferrer un cheval avec des crampons.

= **Se cramponner,** v. pr. Se tenir à quelque chose au moyen d'un crampon : *La tige de cette plante* SE CRAMPONNE *aux corps voisins.* (Acad.)

— S'attacher fortement à quelque chose pour n'en être point arraché : SE CRAMPONNER *à des barreaux. Il saisit le battant de la porte auquel* SE CRAMPONNAIT *la vieille et le referma.* (T. Gauth.)

— Fig. :

Chez vous je suis venu sur la foi des traités,
Et *me cramponne* à vous, mon cher, si vous sortez.
(C. Delav.)

CRAMPONNET, n. m. (*crampon.*) Pron. *kran-po-nè.* — Dim. Petit crampon ; il se dit surtout de la partie d'une serrure dans laquelle se meut le pêne.

CRAN, n. m. Pron. *kran.* — Entaille qu'on fait à un corps dur pour accrocher ou arrêter quelque chose : *Faire un* CRAN. *Le* CRAN *d'une arbalète.*

— Fig. et fam. *Monter, descendre d'un cran,* passer de l'emploi qu'on occupait à l'emploi qui est immédiatement inférieur ou supérieur.

— *Baisser d'un cran,* en parlant des choses qui perdent de leur valeur, de leur qualité : *Sa fortune, son crédit, sa santé, son esprit* A BAISSÉ D'UN CRAN. (Acad.)

— On dit dans le sens contraire : *Hausser d'un cran.*

— Impr. Petit sillon, petite cannelure faite sur un des côtés du corps de chaque lettre, pour que l'ouvrier qui compose puisse placer les caractères dans le sens convenable : *Le côté du* CRAN.

— Techn. Morceau d'étoffe que le tailleur ajoute au derrière d'un habit.

CRAN ou **CRON,** n. m. V. RAIFORT.

CRANAGE, n. m. (*craner.*) — Techn. Action de craner une roue, d'y faire des crans.

CRANCELIN ou **CANCERLIN,** n. m. Pron. *kranss-lain.* — Blas. Portion de couronne posée en bande à travers un écu, du chef à la pointe.

CRANCHIE, n. f. Genre de mollusques céphalopodes.

CRAND, n. m. Anc. cout. Sûreté, assurance. || Ce qui est prêté.

CRÂNE, n. m. (κρανίον ; gr., m. sign.) Pron. *krânn.* — Boîte osseuse du cerveau de l'homme et des animaux : *La capacité du* CRÂNE. *Les sutures du* CRÂNE. *Les trous, la cavité du* CRÂNE. *La partie antérieure, la partie postérieure du* CRÂNE. *La base du* CRÂNE. *Les deux tables du* CRÂNE. (Acad.) *Le* CRÂNE, *c'est-à-dire l'os de la tête, renferme le cerveau.* (Boss.) *Un second coup le renversa la face contre terre, un troisième lui fendit le* CRÂNE, *et fut asséné avec une telle violence que l'épée se brisa sur le pavé.* (Aug. Thierry.) *Ses cheveux, devenus blancs et rares, laissaient à découvert un* CRÂNE *large et protubérant qui donnait une haute idée de son caractère et de sa fermeté.* (H. de Balzac.)

CRÂNE, n. m. Tapageur rodomont : *C'est un* CRÂNE. *Faire le* CRÂNE.

— Adj. : *Il est* CRÂNE, *il a l'air* CRÂNE.

CRANÉ, ÉE, part. pass. du v. Craner.

CRÂNEMENT, adv. D'une manière crâne, hardiment et rigoureusement. || Pop.

CRANEQUIN, n. m. (dimin. de *cran.*) Pron. *krann-kain.* — Anc. Instrument en pied de biche à l'aide duquel les soldats à cheval nommés cranequiniers bandaient leur arbalète.

CRANEQUINIER, n. m. Pron. *krann-ki-nié.* — Anc. Arbalétriers.

— Il se disait particulièrement des cavaliers qui, avant les fantassins, furent armés d'arbalètes légères ou à la *cranequin.*

CRANER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cran.*) — Faire au pied de chaque dent d'une roue une entaille qui la détache bien.

CRÂNERIE, n. f. (*crâne.*) Pron. *krânn-ri.* — Caractère tapageur et rodomont de celui qui est crâne : *Il a de la* CRÂNERIE. *La* CRÂNERIE *me déplaît.* || Fam.

— Action d'une témérité, d'une audace emportée et folle : *Vous avez fait une* CRÂNERIE. *Les* CRÂNERIES *n'épouvantent personne.*

CRANIACÉ, ÉE, adj. (*cranie.*) Qui ressemble à une cranie.

— N. m. pl. Famille de mollusques.

CRANIE, n. f. Pron. *kra-ni.* — Conchyl. Genre de coquilles univalves.

CRÂNIEN, IENNE, adj. (*crâne.*) Pron. *krâ-niain, niên.* Anat. Qui a rapport au crâne

CRÂNIO-ABDOMINAL, ALE, adj. (*crâne, abdomen.*) Anat. Qui concerne le crâne et l'abdomen.

CRÂNIO-CÉPHALIQUE, adj. des 2 g (κράνιον, *crâne ;* κεφαλή, tête ; gr.) Qui a rapport à la tête et au crâne.

CRÂNIO-FACIAL, ALE, adj. (*crâne,* et *facies,* visage ; lat.) Qui concerne le crâne et la face.

CRÂNIOGRAPHE, n. m. (κρανίον, crâne ; γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *krâ-nio-graf.* — Didact. Celui qui a fait une description du crâne.

CRANIOGRAPHIE, n. f. (*craniographe.*) Didact. Description du crâne.

CRÂNIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*cranio-*

graphie.) Pron. *krâ-nio-gra-fik.* — Didact. Qui concerne la crâniographie.

CRANIOÏDE, adj. des 2 g. (κρανίον, crâne; εἶδος, figure; gr.) Hist. nat. Qui ressemble à un crâne.

CRANIOLOGIE, n. f. Pron. *krâ-nio-lo-ji.* — V. CRANOLOGIE.

CRANIOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*craniologie.*) Didact. Qui concerne la craniologie.

CRANIOLOGUE, n. m. (κρανίον, crâne; λόγος, traité; gr.) Pron. *krâ-nio-logh.* — Partisan de la craniologie.

CRANIOMANCIE, n. f. (κρανίον, crâne; μαντεία, divination; gr.) Didact. V. CRANIOSCOPIE.

CRANIOMÉTRIE, n. f. (κρανίον, crâne; μέτρον, mesure; gr.) Anat. Mesure du crâne.

CRANIOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*craniométrie.*) Pron. *krâ-nio-mé-trik.* — Anat. Qui concerne la craniométrie.

CRANIOSCOPE, n. m. (κρανίον, crâne; σκοπεῖν, examiner; gr.) Celui qui se livre à la cranioscopie.

CRANIOSCOPIE, n. f. (*cranioscope.*) Science qui consiste à découvrir les dispositions morales d'un individu d'après la forme du crâne.

CRANIOSCOPIQUE, adj. des 2 g. (*cranioscopie.*) Qui concerne la cranioscopie : *Plus sont anciennes les couches des sépultures, plus sont tranchés les caractères* CRANIOSCOPIQUES *aborigènes des restes humains.* (Serres.)

CRANIO-THORACIQUE, adj. des 2 g. (κρανίον, crâne; θώραξ, poitrine; gr.) Pron. *krâ-nio-to-ra-cik.* — Qui a rapport au crâne et à la poitrine.

CRANIQUE, adj. des 2 g. (*crâne.*) Anat. Qui a rapport au crâne.

CRANIQUE, n. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

CRANOIR, n. m. (*craner.*) Techn. Sorte de lime qui sert à craner.

CRANOLOGIE, n. f. (κρανίον, crâne; λόγος, traité; gr.) Pron. *krâ-no-lo-ji.* — Anat. Connaissance des protubérances ou bosses que présente le crâne et des indices qu'on en tire pour déterminer les dispositions morales, les penchants des individus. || On dit aussi *craniologie.*

CRANQUILLIER, n. m. Pron. *kran-ki-iĕ.* — Bot. Nom vulgaire du chèvrefeuille.

CRANSON, n. m. Pron. *kran-çon.* — Bot. Nom vulgaire du cochléaria.

CRANTÈRE, n. et adj. (κραίνειν, rendre parfait; gr.) Pron. *kran-tèr.* — Nom donné aux dernières molaires ou dents de sagesse.

CRANTZIE, n. f. Bot. Genre de plantes.

CRAONILLE et **CRAONILLÈRE,** n. f. Nom vulg. de la pie-grièche.

CRAPAUD, n. m. (*repere*, ramper; lat.) Pron. *kra-pô.* — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens anoures; ils ont le corps bombé, la peau rude et couverte de verrues et de papilles, les pattes de derrière à peine plus grandes que les antérieures, une sorte de bourrelet percé de pores derrière l'oreille. C'est dans ces papilles que se sécrète l'humeur laiteuse qui recouvre ces animaux. Les *crapauds* sont des animaux immondes, objet de dégoût pour presque tout le monde. Ils se retirent dans les lieux sombres, sous les pierres, et n'en sortent guère que la nuit. Nous en avons un assez grand nombre d'espèces aux environs de Paris. Quelques-unes font entendre le soir pendant les chaleurs de l'été un petit cri plaintif et monotone : CRAPAUD *de terre.* CRAPAUD *de marais. Gros* CRAPAUD. *Vilain* CRAPAUD. *La bave d'un* CRAPAUD. *Le venin d'un* CRAPAUD. *Le* CRAPAUD *habite pour l'ordinaire dans les fossés, surtout dans ceux où une eau fétide croupit depuis longtemps; on le trouve dans les fumiers, dans les caves, dans les antres profonds, dans les forêts, où il peut se dérober aisément à la clarté qui le blesse, en choisissant de préférence les endroits ombragés, sombres, solitaires, en s'enfonçant sous les décombres et sous les tas de pierres.* (Lacépède.)

— Fig. : *Chamfort disait que quand on va dans le grand monde il faut tous les matins avaler un* CRAPAUD. (Stendhal.)

— Fig. et fam. *C'est un vilain crapaud,* se dit d'un homme petit et très-laid.

— On dit dans ce sens : *Être laid comme un crapaud.*

— Prov. *Sauter comme un crapaud,* vouloir montrer une agilité, une prestesse qu'on n'a pas réellement.

— Prov. *Être chargé d'argent comme un crapaud de plumes,* n'avoir point d'argent.

— Zool. *Crapaud ailé,* nom marchand d'une coquille univalve.

— *Crapaud de mer,* poisson des Indes.

— *Crapaud volant,* nom vulgaire de l'engoulevent.

— Mar. Forte plate-bande de fer coudée, dont la plus grande branche est fixée sur le bout de la barre du gouvernail.

— Art. vétér. Maladie du pied du cheval; on dit aussi crapaudine.

— Petite bourse de soie, dans laquelle on enfermait autrefois les cheveux par derrière : *Il portait un* CRAPAUD, *de la poudre et des ailes de pigeon.* (H. de Balzac.)

— Petit fauteuil très-bas pour s'asseoir au coin du feu.

CRAPAUD, n. m. Art mil. Affût non roulant, le plus ordinairement de fonte et sur lequel on asseoit les mortiers : CRAPAUD *de bronze. Les* CRAPAUDS *de bois ne sont en usage que dans les places.* (Acad.)

CRAPAUDAILLE, n. f. Pron. *kra-pô-da-y.* — Par corruption de *crépodaille*, crêpe fort délié et fort clair : *Une coiffe de* CRAPAUDAILLE.

CRAPAUDIÈRE, n. f. (*crapaud.*) Pron. *kra-pô-dièr.* — Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds.

— Fig. et fam. Lieu bas, humide et malpropre : *Ce jardin est une* CRAPAUDIÈRE, *une vraie* CRAPAUDIÈRE. (Acad.)

CRAPAUDIN, n. m. Pron. *kra-po-dain.* — Techn. Plaque creuse en fer, dans laquelle on tourne les fers à friser l'étoffe.

CRAPAUDINE, n. f. (*crapaud.*) Pron. *kra-pô-dinn.* — Pierre précieuse qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud et qui est une dent ou un palais de poisson pétrifié : *Enchâsser une* CRAPAUDINE. *On attribuait à la* CRAPAUDINE *la vertu d'indiquer en suant la présence du poison.* (L. de Labord.)

— Techn. Plaque de plomb, de tôle, etc., qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir et pour empêcher les crapauds ou les ordures d'y entrer. || Soupape de décharge qui est au fond d'un bassin, d'une baignoire. || Morceau de fer ou de cuivre creux dans lequel entre le gond d'une porte, d'une vis de dressoir, etc.

— Mécan. La boîte qui reçoit le pivot d'un arbre debout : *Les anciens croyaient que le mouvement de révolution du ciel s'opérait autour d'un axe solide, pourvu de pivots tournant dans des* CRAPAUDINES *fixes.* (Arago.)

— Vétér. Ulcère qui se développe à la partie antérieure de la couronne du cheval et dont la persistance nuit à la régularité du développement du sabot.

— His. nat. Nom vulgaire du loup de mer.

— Art. culin. Action de préparer les pigeons en les ouvrant, les aplatissant et les faisant rôtir sur le gril : *Mettre des pigeons à la* CRAPAUDINE. *Manger des pigeons à la* CRAPAUDINE. *Cette palombe dont vous parlez, c'est cet oiseau que nous avons mangé aujourd'hui à la* CRAPAUDINE. (Mérimée.) *Le pigeon, l'oiseau sacré des Russes, est préservé par sa ressemblance avec l'Esprit-Saint de la broche et de la* CRAPAUDINE. (L. Viardot.)

CRAPELET, n. m. (*crapaud*, dim.) Pron. *krap-lé.* — Petit crapaud.

CRAPONE, n. f. Pron. *kra-ponne.* — Technol. Sorte de lime d'horloger.

CRAPOUSSIN, n. m. Pron. *kra-pou-çain.* — Sorte d'animal crustacé.

CRAPOUSSIN, INE, n. (*crapaud.*) Pron. *kra-pou-çain, çinn.* — Il se dit des personnes courtes, grosses, mal faites : *Ce n'est qu'un* CRAPOUSSIN, *une* CRAPOUSSINE. || Popul.

CRAPULE, n. f. (κραιπάλη; gr., m. sign.) Pron. *kra-pul.* — Débauche habituelle et grossière : *Honteuse, vilaine* CRAPULE. *Il se plaît, il est plongé dans la* CRAPULE. *Il est dans une* CRAPULE *continuelle.* (Acad.) *Au sortir de l'enfance, Tacite vit les horreurs de la cour de Néron, ensuite les ignominies de Galba, la* CRAPULE *de Vitellius et les brigandages d'Othon.* (La Harpe.) *Si l'on vous offrait le plaisir par la* CRAPULE, *l'accepteriez-vous?* (Vauv.)

— Il se dit surtout en parlant des excès d'une vie livrée à la gourmandise et à l'ivrognerie : *Il aime la* CRAPULE. *Vivre dans la* CRAPULE.

— Par extens. et fam. Il se dit collect. des gens qui vivent dans la crapule : *N'allez pas avec ces libertins, c'est de la* CRAPULE. (Acad.)

CRAPULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*crapule.*) Pron. *kra-pu-lé.* — Être, vivre dans la crapule : *C'est un homme qui ne fait que* CRAPULER, *qui aime à* CRAPULER. *Il* CRAPULE *jour et nuit.* || Très-fam. et peu usité.

CRAPULEUSEMENT, adv. (*crapuleux.*) Pron. *kra-pu-leuz-man.* — D'une manière crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE, adj. (*crapule.*) Pron. *kra-pu-leu, leuz.* — Qui vit, qui se plaît dans la crapule : *Homme* CRAPULEUX. *Femme* CRAPULEUSE.

— Qui a rapport à la crapule : *Manières* CRAPULEUSES. *Mener une vie* CRAPULEUSE. *Avoir des goûts* CRAPULEUX, *des inclinations* CRAPULEUSES. (Acad.)

CRAQUANT, part. prés. du v. Craquer.

CRAQUANT, ANTE, adj. (*craquer.*) Qui craque : *La petite fille entendit les pas d'un homme chaussé en souliers* CRAQUANTS. (H. de Balz.)

CRAQUE, n. f. Mensonge, hâblerie : *Quelle* CRAQUE ! || Trivial.

— Minér. Cavité pleine de cristaux, dans une roche.

CRAQUELÉ, ÉE, adj. f. Comm. Porcelaine fissurée ou truitée.

CRAQUELIN, n. m. Pron. *krak-lain.* — Espèce de gâteau qui craque sous les dents lorsqu'on le mange : CRAQUELIN *aux œufs.* CRAQUELIN *au beurre. Faire des* CRAQUELINS. *Manger des* CRAQUELINS.

— Zool. Crabe qui vient de changer de peau.

— Mar. Bâtiment dont la charpente trop faible joue à la mer.

CRAQUELOT, n. m. Comm. Hareng saur nouveau.

CRAQUELOTIÈRE, n. f. Pron. *krak-lo-tièr.* — Comm. Femme qui prépare les craquelots.

CRAQUEMENT, n. m. (*craquer.*) Pron. *krak-man.* — Le bruit que produisent les corps en craquant : *Avez-vous entendu le* CRAQUEMENT *de cette poutre. Le* CRAQUEMENT *des mâts. Un* CRAQUEMENT *de dents.* (Ac.)

Le pilote, en silence appuyé tristement,
Sur la barre qui crie au milieu des ténèbres,
Écoute des roulis les sourds mugissements
Et des mâts fatigués les *craquements* funèbres. (C. Del.)

CRAQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kra-ké.* — Onomatopée qui désigne le bruit produit par certains corps qui sont violemment pressés ou qui éclatent : *Ce lit* CRAQUE. *Le plancher est si chargé que les poutres en* CRAQUENT. *Les vis du pressoir* CRAQUAIENT. *Cette charpente* CRAQUE. *Un coup de vent rompit le mât, on l'entendit* CRAQUER. *Cet homme est si sec que les os lui* CRAQUENT. *Faire* CRAQUER *ses doigts en les tirant. Les croûtes, le biscuit* CRAQUENT *sous la dent.* (Acad.) *Le brick* CRAQUE *comme s'il allait s'entr'ouvrir.* (Lam.)

... En tirant son bas de soie
Elle fait sur son flanc qui ploie
Craquer son corset de satin. (A. de Musset.)

La puissante ville avait fait successivement CRAQUER *ses quatre ceintures de murs, comme un enfant qui grandit et crève ses vêtements de l'an passé.* (V. H.)

— Fig. *En Europe tout* CRAQUE *et tout croule.* (Lam.)

— Faucon. Il se dit du bruit que fait la grue en fermant son bec, ou du cri de cet oiseau : *Le perroquet remuait sa tête ridiculement, il faisait* CRAQUER *son bec.* (Fén.)

— Popul. Mentir, hâbler, vanter, mal à propos et faussement : *C'est un homme qui ne fait que* CRAQUER. (Acad.

CRAQUERIE, n. f. (*craquer.*) Pron. *krak-ri.* — Pop. Hâblerie, menterie, conte en vue de tromper.

CRAQUÈTEMENT, n. m. (*craqueter.*) Pron. *krakètt-man.* — Convulsion dans les muscles des mâchoires qui fait craquer les dents. || V. CRAQUEMENT.

CRAQUETER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*craquer.*) Pron. *krak-té.* — Fréquent. Craquer à des intervalles rapprochés et à petit bruit : *Quand on jette du sel, du laurier dans le feu, on l'entend* CRAQUETER. (Acad.)

— Il se dit pour exprimer le cri de quelques oiseaux : *On entend* CRAQUETER *les cigognes.*

CRAQUETTE, n. f. Pron. *kra-kètt.* — Techn. Petit billot de fer à l'usage des tailleurs.

CRAQUEUR, EUSE, n. (*craque.*) Pron. *kra-keur, keuz.* — Celui, celle qui aime à mentir à tout propos, à se vanter faussement : *C'est un grand* CRAQUEUR, *une grande* CRAQUEUSE. (Acad.) || Pop.

CRASE, n. f. (κρᾶσις; gr., m. sign.) Pron. *krâz.* — Gramm. Il se dit de la contraction de deux ou de plusieurs voyelles formant ordinairement deux syllabes en une seule syllabe; ex. : τείχους, crase de τείχεος, gén. de τεῖχος, mur. Le même fait se reproduit en latin dans certains mots, comme par ex. : *nil* pour *nihil*, *mi* pour *mihi*, datif de *ego*, moi; et en français dans la prononciation des mots *Lan, Can, fan,* qui s'écrivent *Laon, Caen, faon.*

— Méd. Mélange des parties constituantes des liquides de l'économie animale. || Par extens. syn. de *constitution.*

CRASIOGRAPHIE, n. f. Partie de la crasiologie, qui traite des divers tempéraments et de toutes les circonstances dont ils sont accompagnés.

CRASIOLOGIE, n. f. Partie de l'hygiène qui s'occupe des tempéraments.

CRASIORISTIQUE, n. f. Partie de la crasiologie. Science qui apprend à connaître les signes des divers tempéraments et la valeur relative de ces signes.

CRASPÉDON, n. m. (κράσπεδον; gr., m. sign.) Pron. *krass-pe-don.* — Méd. Relâchement de la luette.

CRASSAMENTUM, n. m. (*crassus*, épais; lat.) Pron. *krass-ça-main-tom.* — Phys. Partie coagulable du sang. ‖ Rare.

CRASSANE, n. f. V. CRESANE.

CRASSANGE, n. f. Bot. Genre de plantes orchidées.
— N. m. pl. Famille de mollusques.

CRASSATELLE, n. f. Pron. *krass-ça-tèl.* — Zool. Genre de coquilles bivalves.

CRASSE, n. f. (*crassus*, épais, gras; lat.) — Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou de l'animal : *La CRASSE de la tête, des mains. Il est plein de CRASSE.* (Acad.)
— Se dit aussi des vêtements, du linge : *La CRASSE du linge sale. La CRASSE d'un habit. Elle a eu beaucoup de peine à ôter la CRASSE qui était sur ce bonnet.* (Acad.)
— Écume d'un métal en fusion : *La CRASSE d'un métal, des métaux.*
— *La crasse du collége, la crasse de l'école*, la rusticité, les manières gauches, dépourvues d'urbanité de ceux qui ont toujours demeuré dans le collége ou qui n'ont guère fréquenté le monde : *Ce jeune homme a encore toute la CRASSE du collége. Cela sent la CRASSE de l'école.* (Acad.)

Rossés par un sous-maître et toujours paresseux,
Dans la *crasse* et l'oubli nous dormions tous les deux.
(A. de Musset.)

— Fig. et fam. Naissance, condition très-basse : *Être né dans la CRASSE. C'est un homme sorti de la CRASSE.* (Acad.) ‖ Dans ce sens peu usité, il est injurieux.
— Avarice sordide : *Il a toujours vécu dans la CRASSE.* (Acad.)
— Peint. Couche sale qui se forme avec le temps sur la peinture par l'évaporation des huiles, la dégradation du vernis, l'humidité, etc. On dit d'un tableau en cet état qu'il *est sous la crasse* : *C'est un talent précieux que d'apercevoir le mérite d'un tableau sous la CRASSE.*

CRASSE. Méc. Matières terreuses contenues dans la houille et les autres combustibles et qui restent sur les grilles du foyer. Il est nécessaire de les faire tomber dans le coudrier. Elle contiennent souvent une assez forte proportion de combustible, et alors on les appelle escarbilles.

CRASSE, adj. (*crasse*, n.) Épais, grossier, *Humeur CRASSE et visqueuse. Matière CRASSE et épaisse.*
— Fig. et fam. *Ignorance crasse*, ignorance grossière et inexcusable.

CRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Crasser.

CRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crasse.*) Pron. *kra-cé.* — Mettre, introduire de la crasse, couvrir de crasse; il s'emploie surtout en parlant des armes à feu : *Cette poudre CRASSE le bassinet.*
= **Se crasser**, v. pron. Être crassé : *Les fusils à pierre SE CRASSENT facilement.*

CRASSES, n. f. pl. (*crasse.*) Pron. *krass.* — Écailles qui se séparent de quelques minéraux lorsqu'on les frappe à coups de marteau.

CRASSEUX, EUSE, adj. (*crasse.*) Pron. *kra-ceu, ceuz.* — Plein de crasse, couvert de crasse : *Visage CRASSEUX. Mains CRASSEUSES. Cheveux CRASSEUX. Barbe CRASSEUSE. Il est tout CRASSEUX. Bonnet CRASSEUX. Calotte CRASSEUSE.*
— Fig. et fam. Il se dit d'un homme très-avare : *Il est CRASSEUX, CRASSEUX à l'excès. Fi! que cela est vilain d'être CRASSEUSE.* (Mariv.)

Nous l'y voyons fréquenter tous les jours
De gens *crasseux* une malpropre bande. (La Font.)

— Substantiv. *Un CRASSEUX. Vilain CRASSEUX. Petite CRASSEUSE.*
— Fig. *C'est un CRASSEUX. Vivre en CRASSEUX. Un pourpoint de fin velours, c'est trop beau pour ces CRASSEUX-là.* (P. Mérimée.)

CRASSI, particule formée du lat. *crassus*, épais; est entrée dans la composition d'un très-grand nombre de mots de botanique et de zoologie; la liste en est considérable, et les naturalistes la grossissent tous les jours; il suffit donc d'indiquer ici la valeur du préfixe; en recourant au simple on aura la valeur du composé.

CRASSISQUAMME, adj. des 2 g. (*crassus*, épais; *squama*, écaille; lat.) Hist. nat. Qui a des écailles épaisses.

CRASSISULCE, adj. des 2 g. (*crassus*, épais; *sulcus*, sillon; lat.) Hist. nat. Qui a de larges sillons.

CRASSOCÉPHALE, n. m. (*crassus*, épais; lat.; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *krass-ço-cé-fal.* — Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CRASSULE, n. f. (*crassus*, épais; lat.) Bot. Genre de plantes grasses.

CRATÈRE, n. m. (κρατήρ, ῆρος; gr., m. sign.) Pron. *kra-tèr.* — Ant. gr. et rom. Grande coupe où l'on mêlait le vin avec l'eau.
— La partie supérieure d'un volcan ou l'ouverture par laquelle il vomit sa lave, ses feux, sa fumée et ses cendres : *Le CRATÈRE du Vésuve, de l'Etna.*

Au fond de ce *cratère* où l'Averne immobile
Couvre un volcan éteint de ses dormantes eaux. (C. Del.)

L'Averne est le CRATÈRE d'un ancien volcan. (St-M. Gir.) *Beaucoup de montagnes de l'Auvergne et du Vivarais offrent de vastes CRATÈRES.* (Acad.)

CRATÉRELLE, n. f. Bot. Genre de champignons.

CRATÉRIFORME, adj. des 2 g. (κρατήρ, ῆρος, cratère; gr.; *forma*, forme; lat.) Qui est en forme de coupe : *La constitution CRATÉRIFORME de la plupart des régions de la lune a été étudiée avec soin.* (Arago.)

CRATÉRION, n. m. Bot. Genre de champignons.

CRATÉROÏDE, ÉE, adj. (κρατήρ, ῆρος, cratère; εἶδος, figure; gr.) Bot. Qui a la forme d'une coupe.

CRATICULAIRE, adj. des 2 g. (*craticula*, petite claie; lat.) Pron. *kra-ti-ku-lèr.* — Dess. Il se dit des divisions en forme de grille que l'on trace sur un dessin pour le réduire : *Réseau CRATICULAIRE.*
— *Prototype CRATICULAIRE*, modèle d'une anamorphose.

CRATICULATION, n. f. (*craticuler.*) Pron. *kra-ti-ku-la-cion.* — Dess. Opération qui consiste à craticuler un dessin.

CRATICULÉ, ÉE, part. pass. du v. Craticuler.

CRATICULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kra-ti-ku-lé.* — Peinture, dess. et grav. Diviser le dessin que l'on a entrepris de copier en un nombre indéfini de petits carrés égaux. ‖ V. GRATICULER.

CRAVACHE, n. f. Pron. *kra-va-ch.* — Fouet d'une seule pièce, qui a la forme d'une badine et qui sert aux cavaliers à exciter le cheval : *Une bonne CRAVACHE. Donner des coups de CRAVACHE. La jeune comtesse leva sa CRAVACHE et lui en appliqua un violent coup sur les mains.* (H. de Balz.)

CRAVACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Cravacher.

CRAVACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cravache.*) Pron. *kra-va-ché.* — Frapper avec une cravache : *J'irai lui CRAVACHER la figure.* (A. de Musset.)

CRAVAN, n. m. Pron. *kra-van.* — Zool. Oiseau aquatique, noir de plumage et de la grosseur d'un canard.
— Antiq. Oiseau sacré des anciens Égyptiens.
— Vulg. Anatife.

CRAVANT, n. m. Zool. La cane de mer à collier blanc.

CRAVATE, n. f. (*Cravates*, aujourd'hui *Croates.*) Pron. *kra-vatt.* — Morceau d'étoffe légère de batiste, de mousseline ou de soie que les hommes se mettent ordinairement autour du cou et qui se noue par devant : *CRAVATE de mousseline, de soie, de taffetas. CRAVATE blanche, noire. CRAVATE de couleur. Le nœud, les bouts d'une CRAVATE. Mettre sa CRAVATE.* (Ac.) *Apprenez à vous jouer toujours avec quelque chose, avec un de vos gants, avec votre CRAVATE, avec une canne ou avec les bouts de votre perruque.* (Campistr.) *Une CRAVATE énorme décrivait de nombreux contours autour de son cou.* (H. de Balzac.)

Vénus, flambeau divin! tu sais que de *cravates*
Un jour de rendez-vous chiffonne un amoureux. (A de Muss.)

— *Cravate d'un drapeau*, l'ornement de soie, brodé d'or ou d'argent, qu'on attache comme une cravate au haut de la lance d'un drapeau et dont les bouts sont pendants.

CRAVATE, n. m. (*Croate.*) Pron. *kra-vatt.* — Cheval de Croatie : *Les CRAVATES sont des chevaux de grand travail.* (Acad.)
— Anc. Soldat de certains régiments de cavalerie légère : *Les CRAVATES servaient d'enfants perdus dans les batailles, de batteurs d'estrade*, etc. *Compagnie, régiment de CRAVATES. Le régiment de royal-CRAVATE. Il fut poursuivi par un CRAVATE.*
— Adjectiv. *Cheval CRAVATE.*

CRAVATÉ, ÉE, part. pass. du v. Cravater; s'emploie adj. : *Il est bien, il est mal CRAVATÉ.*

CRAVATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cravate.*) Pron. *kra-va-té.* — Mettre une cravate à quelqu'un; néol. : *Il faut le CRAVATER.*
= **Se cravater**, v. pron. Mettre sa cravate : *Il ne sait pas SE CRAVATER.*

CRAVE ou **CORACIAS**, n. m. Pron. *krav, ko-ra-ciass.* — Genre d'oiseaux qui tiennent des corbeaux.

CRAVICHON, n. m. Pron. *kra-vi-chon.* — Bot. Vulg. Le prunellier.

CRAYER, n. m. Pron. *kré-ié.* — Mar. V. CRAIER.

CRAYEUX, EUSE, adj. (*craie.*) Pron. *kré-ieu, ieuz.* — Géol. Qui a rapport à la craie : *Terrain CRAYEUX.*

CRAYON, n. m. (*craie.*) Pron. *krè-ion.* — Petit morceau de pierre de mine ou de quelque autre matière colorante, propre à dessiner : *CRAYON noir, blanc, rouge. Dessiner avec un CRAYON. Tailler un CRAYON. Il a entrepris de raconter avec le CRAYON l'histoire entière de la civilisation depuis la Genèse jusqu'à la révolution française.* (G. Planche.)
— Fig. La manière de dessiner, ou la manière dont une chose est dessinée : *Un CRAYON moelleux, facile, large.*
— Par extens. Tout dessin et particul. un portrait fait au crayon. *Les CRAYONS de cet artiste sont fort estimés.* (Acad.)
— Fig. Portrait d'une personne; description d'une chose.

Un *crayon* imparfait de leur sanglante paix. (Corn.)

— La première idée ou le premier dessin d'un tableau, tracé avec du crayon : *CRAYON grossier. Léger CRAYON.*
— Fig. Il se dit dans un sens analogue des ouvrages d'esprit.
— Petite baguette de bois qui renferme un crayon de mine de plomb ou autre et dont on se sert pour tracer, marquer, écrire : *Écrire au CRAYON. Il écrivait avec un CRAYON, couché sur le dos.* (Mérim.)

CRAYONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Crayonner : *Ce dessin est bien, est mal CRAYONNÉ.*

CRAYONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crayon.*) Pron. *kré-io-né.* — Dessiner avec son crayon : *CRAYONNER une tête, un bras, une main, un arbre*, etc. *Il CRAYONNAIT en un instant des portraits pleins de grâce ou des caricatures pleines de verve.* (G. Sand.)
— Dessiner grossièrement, mettre seulement les premiers traits : *Je ne fais que le CRAYONNER. C'est peu de CRAYONNER, il faut comme eux placer des traits choisis dans des cadres heureux.* (La H.)
— Fig. Dépeindre, décrire rapidement, à grands traits : *Je vais vous CRAYONNER le caractère de cet homme.* (Acad.)
— Par extens. Écrire rapidement, tracer : *Je m'occupai pendant quelques heures à CRAYONNER des notes sur les lieux que je venais de voir.* (Chateaub.) *Tacite EÛT peut-être CRAYONNÉ la satire de Pétrone s'il eût siégé au sénat de Néron.* (Id.)

CRAYONNEUR, n. m. (*crayon.*) Pron. *kré-io-neur.* — Celui qui crayonne, qui dessine à grands traits, grossièrement; se dit par dénigrement : *Ce n'est pas un peintre, c'est un CRAYONNEUR.* (Acad.)

CRAYONNEUX, EUSE, adj. (*crayon.*) Pron. *kré-io-neu, neuz.* — Qui est de la nature du crayon : *Pierre CRAYONNEUSE. Terre CRAYONNEUSE.*

CRÉAC, n. m. Vulg. Esturgeon.

CRÉADIER, n. m. Pron. *kré-a-dié.* — Pêch. Sorte de filet.

CRÉANCE, n. f. (*credere*, croire; lat.) Pron. *kré-anss.* — Croyance, foi : *Cela ne mérite aucune CRÉANCE, n'est pas digne de CRÉANCE. Ne donnez aucune CRÉANCE à ce qu'il dit. Quand les vices nous quittent, nous nous flattons de la CRÉANCE que c'est nous qui les quittons.* (La Rochef.) *La CRÉANCE distincte de la résurrection a effacé parmi les chrétiens l'horreur que les anciens avaient des corps morts et des sépulcres.* (Fleury.)

On parle volontiers; mais un homme d'esprit
Doit donner rarement *créance* à ce qu'on dit. (Régn.)

— *Donner créance à une chose*, faire qu'on y ajoute foi, la rendre croyable : *Le caractère d'un honnête homme donne CRÉANCE à ses paroles.* (La Br.)
— Foi religieuse : *La pureté de sa CRÉANCE.* ‖ Vieux.
— Diplom. L'instruction secrète qu'un souverain, un chef d'État confie à son ministre pour qu'il en confère avec un autre souverain.
— *Lettre de créance*, lettre qu'un ministre, un ambassadeur remet au souverain vers lequel il est envoyé pour lui déclarer l'autorité de sa mission et se faire accréditer auprès de lui.
— En général, lettre par laquelle on annonce que confiance doit être donnée à celui qui la remet.
— T. de Comm. Lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur pour toucher de l'argent sur le vu de cette lettre.
— Néol. *Chien de bonne créance*, chien sûr.
— Fauconn. La ficelle ou filière avec laquelle on retient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré.
— *Oiseau de peu de créance*, oiseau peu sûr.

Syn. Créance, croyance. *Créance* se lie à une idée de crédit, d'autorité, de raison, et suppose un motif

de croire; *croyance* fait abstraction de toute idée semblable. La *croyance* se rapproche donc beaucoup de l'opinion pure et simple; la *créance* est une opinion admise sur preuves ou tout au moins sur de très-grandes probabilités. On accorde quelquefois sa *croyance* à des récits fabuleux; on n'a jamais de *créance* que pour des faits solidement appuyés.

CRÉANCE, n. f. Dette active; titre, droit qui rend une personne créancière d'une autre : *Une* CRÉANCE *bonne, ancienne, assurée. On lui contesta sa* CRÉANCE. (Acad.) CRÉANCE *hypothécaire, chirographaire.* CRÉANCE *privilégiée Que sont devenus tous ces titres de* CRÉANCE *que je réclame?* (Beaum.) *Nous avons cru bien faire en achetant les* CRÉANCES *sur lui à soixante pour cent de remise.* (H. de Balz.)

CRÉANCIER, IÈRE, n. (*créance.*) Pron. *kré-ancié, cièr.* — Celui, celle à qui il est dû de l'argent ou quelque autre chose qui se peut estimer à prix d'argent : CRÉANCIER *importun, fâcheux.* CRÉANCIER *privilégié, hypothécaire. On voit tous les jours de riches marchands, après avoir fait banqueroute, se retirer dans une terre qu'ils achètent aux dépens de leurs* CRÉANCIERS. (Lesage.)

...Il ne me restait plus
De mes prospérités, ou réelles ou fausses,
Qu'un tas de *créanciers* hurlant après mes chausses. (V. H.)

CRÉAT, n. m. (*creato*, domestique; ital.) Pron. *kré-a.* — Celui qui sert de sous-écuyer dans une école d'équitation.

CRÉATEUR, TRICE, n. m. (*creator, oris*; lat., m. sign.) Pron. *kré-a-teur, triss.* — Celui qui crée, qui tire du néant : *Le souverain* CRÉATEUR *de toutes choses*, et absol. *Le* CRÉATEUR. *L'esprit de l'homme ne peut concevoir un effet sans cause, la créature sans le* CRÉATEUR. (Boss.)

La nature, sortant des mains du *créateur*,
Était en tous sens le nom de son auteur. (Lam.)

L'essentiel pour le CRÉATEUR *était d'obtenir des êtres distincts et responsables.* (Kératry.) *Chaque nouveau pas que nous faisons dans la nature nous rapproche du* CRÉATEUR. (Buff.)

— Par ext. Celui qui a trouvé, inventé quelque chose dans quelque genre que ce soit : *Il s'était formé aux idées les plus élevées et les plus pratiques sur la finance, dans le commerce intime de M. Panchaud, le* CRÉATEUR *de la caisse d'escompte et de la caisse d'amortissement.* (Mign.)

— Fig. Il se dit des choses : *La méthode de Descartes est la* CRÉATRICE *de la philosophie.* (Thom.)

— Adjectiv. Qui crée, qui trouve, qui invente dans un genre quelconque :

Il dit; l'homme naquit. A ce dernier ouvrage
Le verbe *créateur* s'arrête et s'applaudit. (Lamart.)

— Fig. Se dit des choses : *La misère est rêveuse et la solitude* CRÉATRICE. (Ch. Nod.)

Un esprit *créateur* est un don malheureux. (C. Del.)

— Suivi d'un compl. : *Une industrie* CRÉATRICE *de jouissance y appelait les richesses de tous les climats.* (Volney.)

CRÉATINE, n. f. (κρέας, κρέατος, chair; gr.) Chim. Substance qu'on extrait de la chair.

CRÉATION, n. f. (*créer.*) Pron. *kré-a-cion.* — Action par laquelle Dieu crée : *Aucune* CRÉATION *n'est possible si ce n'est à Dieu lui-même.* (Kératry.)

— Absol. La création du monde :

Crois-tu ta mission dignement accomplie,
Et comme l'Éternel, à la *création*,
Trouves-tu que c'est bien et que ton œuvre est bon?
(A. de Musset.)

— L'univers, l'ensemble des êtres créés :

Dès que l'homme lève la tête,
Il croit t'entrevoir dans les cieux;
La *création*, sa conquête,
N'est qu'un vaste temple à ses yeux. (A. de Musset.)

Je ne saurais longtemps, dans ma pensée, séparer l'Éternel de la CRÉATION, *qui seule a pu le faire connaître.* (Kératry.)

— Ce qui est produit, exécuté par l'homme, en parlant des œuvres d'art, de l'esprit : *La* CRÉATION *d'un mot, d'un genre en littérature, en peinture.*

— Ouvrage d'art, composition littéraire : *C'est une grande* CRÉATION, *une* CRÉATION *remarquable.*

— Action de composer un personnage dans un ouvrage dramatique : *Il a créé le Tyrrel de Casimir Delavigne,* CRÉATION *terrible, pêle-mêle de crimes et de remords, de pitié et de terreur.* (J. Janin.)

— Époque où un ouvrage dramatique est monté pour la première fois : *À la* CRÉATION *du Festin de Pierre Molière joua Sganarelle.*

— Action d'établir, de fonder une institution, un emploi, une rente, etc. : *La* CRÉATION *d'un emploi, d'un titre, d'une rente, d'une pension. Les sénateurs consentirent à la* CRÉATION *de trois nouveaux magistrats.* (Boss.)

CRÉATURE, n. f. (*créer.*) Pron. *kré-a-tur.* — Tout être créé : *Les* CRÉATURES *visibles. Les* CRÉATURES *animées, inanimées.* (Acad.) *L'homme est la plus excellente des* CRÉATURES *et en même temps la plus misérable.* (Pasc.)

. . . . .Les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi *créatures* parlantes. (La Font.)

— L'homme par oppos. à Dieu : *Le créateur et la* CRÉATURE. *Malheur à la* CRÉATURE *qui se plaît en elle-même, et non pas en Dieu.* (Boss.) *L'intelligence est le complément de la vie que l'Éternel réserve ici-bas à la* CRÉATURE *la plus méritante.* (Kératry.)

Créature d'un jour qui t'agites une heure,
De quoi viens-tu te plaindre et qui te fait gémir?
(A. de Musset.)

— Fam. et absol. Il se dit des personnes : *Cet homme est la meilleure* CRÉATURE *du monde.* (Acad.) *Cet enfant est une jolie* CRÉATURE. (Acad.)

— En mauv. part. Femme de mauvaise vie : *C'est une* CRÉATURE *de mauvaise vie.* (Acad.)

. . . .Des *créatures*
Qui viennent comme vous chercher des aventures. (Regn.)
. . . .Qui sont ces *créatures?*
Mon oncle, s'il vous plaît, supprimez vos injures. (Dest.)
Ah! vile *créature*, impure entre les femmes! (V. Hugo.)

— Personne qui doit sa fortune et sa position à une autre et lui est toute dévouée : *Cet homme a beaucoup de* CRÉATURES. (Acad.) *Il vécut trop pauvre, trop indépendant et trop fier pour se faire des* CRÉATURES. (Ch. Nod.) *Tous les fonctionnaires publics étaient ses* CRÉATURES. (Mérim.)

— Partic. Les cardinaux, quand on veut indiquer le pape qui les a créés : *Les* CRÉATURES *de tel pape étaient les plus forts dans le conclave.* (Acad.)

CRÉCELLE, n. f. (κρέκειν, rendre un son aigu; gr.) Pron. *kré-cèl.* — Moulinet de bois qui fait un bruit discordant et qui servait autrefois, au lieu de cloches, le jeudi et le vendredi saint :

Prenons du saint jeudi la bruyante *crécelle.* (Boil.)

Vous pouvez suivre le dialogue tour à tour grave et criard de la CRÉCELLE *et du bourdon.* (V. Hugo.)

CRÉCERELLE ou CRESSERELLE, n. f. Pron. *krèss-rèl.* — Zool. Oiseau de proie du genre faucon : *La* CRÉCERELLE *fait ordinairement son nid dans les vieilles murailles.* (Acad.)

CRÈCHE, n. f. (*krippe*, râtelier; celt.) Pron. *krè-ch.* — La mangeoire des bœufs, des brebis et des autres animaux domestiques : *Mettre du foin dans une* CRÈCHE. (Acad.)

— Absol. *La crèche, la sainte crèche,* la crèche où Notre-Seigneur fut placé au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléem : *Le fils de Dieu a voulu naître dans une* CRÈCHE. (Acad.)

— Espèce d'asile ouvert dans ces derniers temps par les soins de la religion pour les petits enfants orphelins, délaissés ou nés de familles malheureuses : *Non-seulement, pour recueillir les délaissés, la religion ouvre des asiles, elle vient même d'inventer des* CRÈCHES *pour les abriter à leur entrée dans la vie.* (Dupanl.)

— Ponts. et Ch. Maçonnerie ordinairement comprise entre deux files de planches et descendue plus profondément que le surplus de la fondation, pour préserver un ouvrage hydraulique des filtrations de l'eau.

CRÉCHET, n. m. Zool. Vulg. Le Motteux.

CRÉCISE, n. f. Pron. *kré-ciz.* — Techn. Instrument qui sert à la construction des fourneaux.

CRÉDENCE, n. f. (*credenza*; ital., m. sign.) Pron. *kré-danss.* — Petite table au côté de l'autel, sur laquelle se placent les burettes, le bassin et les autres choses servant à la célébration de la messe ou de quelque cérémonie ecclésiastique : *Il y a ordinairement deux* CRÉDENCES *aux côtés de l'autel.* (Acad.) *On appelait du nom de* CRÉDENCE *la table ou le buffet sur lequel on posait les vases, aussi bien à l'église que dans la maison, et qui servait à faire l'essai, la* crédence *en italien* credenza. (L. de Laborde.) *C'est sur la table que nous nommons* CRÉDENCE *que les diacres et les sous-diacres préparaient les vases sacrés, la patène et les calices.* (Fleury.)

— Dans certains établissements publics, tels que colléges, séminaires, l'endroit où sont déposées les provisions de bouche : *L'archevêque de Mayence eut pour sa part cinquante deux mille florins d'or comptant, une* CRÉDENCE *et un service d'argent.* (Mignet.)

CRÉDENCIER, n. m. (*crédence.*) Pron. *kré-dancié.* — Celui qui tient la crédence dans un établissement public, tel que collége, séminaire, etc., qui est chargé de la garde et de la distribution des provisions de bouche.

CRÉDIBILITÉ, n. f. (*credibilis*, croyable; lat.) Pron. *kré-di-bi-li-té.* — Ce qui porte à croire qu'une chose est vraie : *Sa dénégation détruirait toute la* CRÉDIBILITÉ *de mon récit.* (Ch. Nod.)

— Théol. *Motifs de crédibilité*, les motifs qui font croire à la vérité de la religion chrétienne.

CRÉDIT, n. m. (*creditum*; lat., m. sign.) Pron. *kré-di.* — Réputation de solvabilité dont on jouit et qui fait que l'on trouve aisément à emprunter : *Bon* CRÉDIT. *Grand* CRÉDIT. *Il n'a point d'argent, mais il a du* CRÉDIT. (Acad.) *Le* CRÉDIT *qu'on a se prouve en empruntant.* (C. Del.) *Le* CRÉDIT *est l'âme du commerce et seul vivifie l'industrie.* (Say.)

— *Le crédit public*, degré de confiance qu'on accorde à un gouvernement au point de vue du placement des fonds, des opérations commerciales : *Le* CRÉDIT *est la seule aumône qu'on puisse faire à un grand État.* (Rivarol.) *Ne distinguez-vous pas le grand banquier qui contribue à fonder le* CRÉDIT *d'un État du spéculateur vulgaire qui demande à un hasard une opulence de quelques jours?* (Thiers.)

— Banque. *Donner crédit en banque*, faire enregistrer le transport mutuel des sommes qu'on a en banque. || *Avoir crédit en banque*, être inscrit comme créancier sur les livres de la banque. || *Prêter son crédit*, prêter son nom et fournir son obligation pour un emprunt au bénéfice d'un autre.

— *Lettre de crédit*, lettre qui permet au porteur de toucher de l'argent de ceux à qui elle est adressée : *Lettre de* CRÉDIT *limitée, de* CRÉDIT *illimitée.*

— *Ouvrir un crédit, faire un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme ou sans limite fixée.

— On dit dans ce sens : *Avoir un* CRÉDIT *ouvert chez un banquier, un* CRÉDIT *de tant sur tel banquier.*

— *Faire crédit, donner à crédit*, livrer quelque denrée, quelque marchandise sans en exiger le payement comptant.

— On dit dans ce sens : *Prendre des marchandises à crédit; acheter à crédit.*

— Fam. et iron. *Faire crédit de la main à la bourse*, ne point faire de crédit, ne vendre qu'argent comptant.

— Prov. et pop. *Crédit est mort*, on ne veut plus prêter, il faut payer comptant : *Est-ce vous qui payerez l'écot? Vous savez que* CRÉDIT EST MORT. (Mérim.)

— Fig. *A crédit*, inutilement, en vain, sans profit : *Vous vous donnez de la peine* À CRÉDIT. (Acad.)

— La confiance plus ou moins grande qu'inspirent sur la place, parmi les négociants, les papiers, les effets de commerce de telle ou telle personne, de telle ou telle compagnie; le cours plus ou moins facile de ces papiers, de ces effets : *Les billets de cette compagnie prennent* CRÉDIT. (Acad.)

— Tenue des livres. Par opposit. à *Débit*, La partie d'un compte où l'on écrit ce qui est dû à quelqu'un ou ce qu'on a reçu de quelqu'un : *Porter une somme, un article au* CRÉDIT *d'un compte.* (Acad.)

— Fig. et mor. Considération, autorité, pouvoir : *Il a du* CRÉDIT *à la cour, du* CRÉDIT *dans le monde.* (Acad.) *N'accordez rien au* CRÉDIT *contre l'équité et la justice.* (Fléch.) *Par le* CRÉDIT *qu'ils ont dans le monde ils peuvent calomnier sans craindre la justice des hommes.* (Pasc.)

...Nous avons du *crédit*;
Le duc me rend des soins dont tout bas on médit.
(C. Delav.)

— *Avoir du crédit sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un*, avoir du pouvoir sur son esprit.

— Se dit des choses : *La vertu a toujours du* CRÉDIT *auprès des gens de bien.*

. . . . N'est-ce point une vaine chimère
Qui sur ses sens troublés a su prendre *crédit?* (Mol.)

— Créance, foi qu'on accorde à quelque chose, quelque nouvelle, etc. : *Cette nouvelle prend du* CRÉDIT, *acquiert beaucoup de* CRÉDIT. (Acad.)

— *Mettre quelque chose en crédit*, le faire adopter généralement, lui donner cours, le mettre en vogue : *Il* A MIS *cette mode* EN CRÉDIT.

Syn. Crédit, faveur. Le *crédit* suppose un ascendant attaché à un mérite quelconque; la *faveur* n'implique rien de semblable. Le *crédit* s'acquiert; la *faveur* se donne. Si la *faveur* produit quelquefois le *crédit*, il est presque inouï que le *crédit* ait produit la *faveur*. De grands ministres ont eu du *crédit* sur un prince faible, tandis que d'indignes courtisans avaient seuls sa *faveur*.

CRÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Créditer.

— *Être crédité sur une ville*, avoir des lettres de crédit sur cette ville : *Je suis* CRÉDITÉ *sur plusieurs places de commerce.* (Acad.)

CRÉDITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*crédit.*) Pron. *kré-di-té.* — Comm. Écrire sur le journal et sur le grand-livre ce que l'on doit à quelqu'un ou ce que l'on a reçu de quelqu'un : *Je vous* AI CRÉDITÉ *des cinq*

cents francs que vous m'avez prêtés, que vous m'avez remboursés. (Acad.)

= **Se créditer,** v. pr. Être crédité.

CRÉDITEUR, n. m. (*crédit.*) Comm. Celui qui a des sommes portées à son crédit sur les livres.

— Néolog. Celui qui vend à crédit.

CRÉDO, n. m. (mot lat., 1re pers. prés. ind. de *credere*, croire.) Pron. *kré-do.* — Le symbole des apôtres, qui contient les articles de la foi et qui fut rédigé au concile de Nicée en 325, et dont le premier mot en latin est *Credo* (je crois) : *Dire le* CREDO. *À la grand'messe on a chanté un* CREDO *en musique.* (Acad.)

— Par anal. Exposition de doctrine : *Sully nous a laissé son* CREDO *religieux et son symbole tout chrétien sans rien d'exclusif.* (Ste-Beuve.)

CRÉDULE, adj. des 2 g. (*credulus* ; lat., m. sign.) Pron. *kré-dul.* — Qui est trop porté à croire, qui croit trop facilement : *Homme* CRÉDULE. *Femme* CRÉDULE. *Esprit* CRÉDULE. *Le peuple est malheureusement trop* CRÉDULE. *Que vous êtes* CRÉDULE ! *Il trompe un oncle* CRÉDULE, *le vole, fabrique un faux testament et s'empare de sa succession.* (Chamfort.)

— Il se dit aussi des choses : *Simplicité, piété* CRÉDULE. (Acad.) *Elle repoussait toutes les occasions de déployer une compassion inutile et* CRÉDULE. (G. Sand.)

Mais ne flattez-vous point un *crédule* transport ? (Gresset.)

CRÉDULEMENT, adv. (*crédule.*) Pron. *kré-dulman.* — D'une façon, d'une manière crédule.

CRÉDULITÉ, n. f. (*credulitas* ; lat., m. sign.) Pron. *kré-du-li-té.* — Facilité, propension de l'esprit à croire poussée à l'excès, exagérée et qui porte souvent à des erreurs ou des inepties : *Il a une grande* CRÉDULITÉ, *une sotte* CRÉDULITÉ. *Il abusait de la* CRÉDULITÉ *des peuples.* (Acad.)

Ah ! je vous aime encore, et ma *crédulité*
Prouve à quel fol excès cet amour est porté. (C. Delav.)
Notre *crédulité* fait toute leur science. (Volt.)

— En poésie il s'emploie au plur. :

Nos mortels ennemis, maîtres de nos cités,
N'ont pas tendu ce piége à nos *crédulités.* (A. Soum.)

CRÉE, n. f. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

CRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Créer. S'emploie adj. : *Un être* CRÉÉ. *Il n'y a que les expressions* CRÉÉES *qui portent un écrivain à la postérité.* (Rivarol.) *Toute chose a été* CRÉÉE *pour une fin.* (Jouffroy.) *Des offices* CRÉÉS *de nouveau. Une rente* CRÉÉE *sur tel fonds. Un art nouvellement* CRÉÉ. (Acad.)

CRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*creare* ; lat., m. sign.) Pron. *kré-é.* — (*Je crée, tu crées, nous créons, ils créent ; je créais, nous créions ; je créai, nous créâmes ; je créerai, tu créeras, il créera, nous créerons, vous créerez, ils créeront ; je créerais, tu créerais, il créerait, nous créerions, vous créeriez, ils créeraient ; crée, créons, créez ; que je crée, que tu crées, qu'il crée, que nous créions, que vous créiez, qu'ils créent ; que je créasse, que nous créassions ; créant ; créé, créée.*) Tirer du néant, donner l'être, faire de rien quelque chose : *Dieu* A CRÉÉ *le ciel et la terre.* (Acad.)

Et le nom d'un tel chef *eût créé* des soldats. (C. Del.)
Il fallait tout un Dieu pour *créer* un ciron. (L. Racine.)

Il est certaines âmes que Dieu A CRÉÉES *pour être maîtresses des autres.* (Fléch.)

— Il se dit des œuvres de l'homme : *Homère* A CRÉÉ *l'épopée.* (Acad.)

— Absol. *Le génie* CRÉE, *l'esprit arrange.* (Lévis.) *D'aussi loin que mon esprit puisse embrasser les choses, je vois l'ancien des jours travaillé du besoin de* CRÉER. (Kératry.)

— Part. il se dit en parl. des choses dont l'établissement, l'organisation offre certaines difficultés, demande quelque effort : CRÉER *une législation nouvelle, une marine,* etc.

— Produire, faire naître, susciter : *De nouveaux besoins* CRÉENT *de nouvelles industries.* (Acad.)

En *créant* des vertus nous enfantons des droits. (C. Del.)

Elle s'enivra de la lecture des romans qui CRÉENT *un monde imaginaire à l'amour ou à l'ambition des jeunes âmes.* (Lamart.)

— Fonder, instituer, élire : CRÉER *une académie, une institution.* CRÉER *des magistrats. Pour dominer plus sûrement le clergé, le régent avait voulu lui donner un chef suprême,* CRÉER *une espèce de pape de l'Église russe.* (Mérimée.)

— *Créer une rente, une pension,* la constituer : *Il lui* A CRÉÉ *une pension sur le plus clair de son bien.* (Acad.)

— Dans un sens analog. : CRÉER *des actions industrielles.*

— *Créer une pension sur un bénéfice,* se dit proprement lorsque le pape octroie l'établissement d'une pension sur un bénéfice.

— *Créer un genre, une espèce,* etc., établir un nouveau genre, une nouvelle espèce, etc., pour y ranger des êtres qu'on ne peut rapporter à aucun genre, à aucune espèce connue.

— Théât. *Créer un rôle,* le jouer pour la première fois dans une pièce.

— Par extens. il se dit d'une pièce : *Le Sicilien* A ÉTÉ CRÉÉ *par Molière, le roi Louis XIV, mademoiselle de La Vallière, madame Henriette d'Angleterre et les deux Noblet.* (J. Janin.)

= **Se créer,** v. pron. Créer pour soi : SE CRÉER *des ressources. C'est d'instinct que les peuples les plus grossiers* SE CRÉENT *un langage soumis à des règles.* (Cuvier.)

— Fig. SE CRÉER *des chimères, des besoins. Il* SE CRÉE *à plaisir des difficultés, des embarras.* (Acad.)

CRÉMAILLÈRE, n. f. (κρέμασθαι, suspendre ; gr.) Pron. *kré-ma-ièr.* — Ustensile ordinairement de fer, muni de crans et recourbé en crochet par le bas, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine et qui sert à pendre au-dessus du feu les chaudrons, les marmites, etc., où l'on fait cuire ou chauffer quelque chose : *Petite* CRÉMAILLÈRE. *Grosse* CRÉMAILLÈRE. *Baisser, hausser la* CRÉMAILLÈRE *d'un cran, de deux crans.* (Acad.) *La quantité de vaisselle d'argent devait être immense au XIVe siècle, puisqu'on y comprenait des ustensiles aussi vulgaires et aussi lourds qu'une* CRÉMAILLÈRE. (L. de Lab.)

— Prov. *Pendre la crémaillère,* faire un repas pour célébrer un établissement, une installation dans un nouveau logement : *Le baron voulait en* PENDANT LA CRÉMAILLÈRE *toucher le prix de tant de sacrifices.* (H. de Balzac.)

— On dit dans ce sens : *Aller pendre la crémaillère chez quelqu'un,* en parlant des personnes invitées à un repas de ce genre.

— Techn. Pièces de bois ou de métal munies de crans, qui servent à supporter, abaisser, relever, etc. : *Balance à* CRÉMAILLÈRE. || *Chaise, fauteuil à crémaillère,* dont on peut abaisser ou relever le dossier au moyen d'une crémaillère. || Tringle de bois dentelée sur le champ pour recevoir les tablettes d'une bibliothèque.

— Méc. Barre de métal dentelée sur sa longueur, de manière à engrener avec une roue à dents ordinaires, et à transformer en mouvement rectiligne ou de va-et-vient un mouvement de rotation.

— Horlog. La pièce d'une montre ou pendule à répétition que l'on pousse ou que l'on tire lorsqu'on veut qu'elle sonne.

— Art milit. Ligne défensive dont le plan offre la forme d'une scie ; la *crémaillère,* que l'on appelle aussi *ouvrage à crémaillère,* est propre à donner des feux obliques et des feux croisés.

— Mar. Adents pratiqués dans deux pièces de bois composant une vergue d'assemblage. || Instrument qui sert à rider les haubans.

— Nom vulgaire de la cuscute.

CRÉMAILLON, n. m. Pron. *kré-ma-ion.* — Petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande.

CRÉMASTER, adj. et n. m. (κρεμάω, je suspends ; gr.) Pron. *kré-mas-tèr.* — Anat. Muscle suspenseur du testicule.

CRÉMATION, n. f. (*cremare,* brûler ; lat.) Pron. *kré-ma-cion.* — Il se dit de l'usage de brûler les corps des morts par opposit. à *Inhumation.*

CRÈME, n. f. (*cremor* ; lat., m. sign.) Pron. *krèm.* — La partie grasse du lait avec laquelle on fait le beurre : CRÈME *nouvelle. Petite* CRÈME *ou* CRÈME *douce. Fromage à la* CRÈME. *Manger de la* CRÈME. *Cette vache est bonne, son lait rend bien de la* CRÈME, *fait bien de la* CRÈME. (Acad.)

— *La première crème,* celle qui surnage d'abord.

— Mets fait ordinairement de lait et d'œufs et qui a la consistance de la crème de lait : CRÈME *à la vanille, au chocolat, à la fleur d'orange, aux amandes,* etc. *Un plat de* CRÈME. *Il fait fort bien, il entend fort bien les* CRÈMES. *Tarte à la* CRÈME. (Acad.)

— Fig. et fam. *Crème fouettée,* se dit de ce qui a plus de brillant que de solidité : *Ce n'est que de la* CRÈME FOUETTÉE.

— *Crème de riz,* bouillie faite avec de la farine de riz.

— *Crème de chaux,* pellicule de carbonate de chaux qui se forme sur l'eau de chaux par son contact avec l'air.

— *Crème de tartre,* tartre de vin purifié : *La* CRÈME DE TARTRE *est apéritive. Purger avec de la* CRÈME DE TARTRE. || Les chimistes la nomment *Bitartrate de potasse.*

— Il se dit de certaines liqueurs fines : CRÈME *des Barbades, de moka, de cacao,* etc.

— Fig. et fam. Ce qu'il y a de meilleur, de plus estimable dans une chose ou parmi plusieurs choses de même espèce : *Il n'y a plus rien à gagner dans cette affaire, dans cette entreprise, un tel en a pris toute la* CRÈME, *en a eu toute la* CRÈME. *Il a extrait cet auteur avec soin, il en a pris toute la* CRÈME. (Acad.)

— Fam. il se dit des personnes : *Cette famille est la* CRÈME *des honnêtes gens.* (Acad.)

CRÉMENT, n. m. (*crementum* ; lat., m. sign.) Pron. *kréman.* — Gramm. Augmentation dans un mot d'une ou de plusieurs syllabes, qui se produit lorsqu'on forme les temps d'un verbe ou les cas d'un nom dans les langues qui ont des cas : *Le* CRÉMENT *tombe toujours sur les syllabes qui précèdent immédiatement la désinence.* Dans *hominibus* (de *homo*), il y a deux créments *mi* et *ni* ; dans *amabimini* (d'*amare*), il y en a trois, *ma, ba* et *mi.* (Acad.)

CRÉMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*crème.*) Pron. *kré-mé.* — Se couvrir de crème ; il ne se dit que du lait : *En été, le lait* CRÈME *plus qu'en hiver. Le lait de cette vache* CRÈME *bien, ne* CRÈME *guère.* (Acad.)

CRÉMERIE, n. f. Établissement où l'on vend de la crème et du laitage.

CRÉMEUX, EUSE, adj. (*crème.*) Pron. *kré-meu, meuz.* — Qui contient de la crème : *Lait* CRÉMEUX.

CRÉMIER, IÈRE, n. (*crème.*) Pron. *kré-mié, ièr.* — Celui, celle qui vend de la crème et du lait, des fromages frais : CRÉMIER-*glacier,* CRÉMIER-*fruitier.*

CREMILLÉE, n. f. Pron. *kré-mi-ié.* — Garde d'une serrure.

CREMNOMÈTRE, n. m. (κρεμνάω, je précipite ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *krèm-no-mètr.* — Phys. Instrument propre à évaluer la quantité d'un précipité.

CREMNONCOSE, n. f. (κρημνός, lèvre d'une plaie ; ὄγκος, tumeur ; gr.) Pron. *krèm-non-kôz.* — Chir. Tumeur aux grandes lèvres de la vulve.

CRÉMOCARPE, n. m. (κρεμάω, je suspends ; καρπός, fruit ; gr.) Pron. *kré-mo-karp.* — Bot. Fruit divisé en deux coques qui restent suspendues par le sommet.

CRÉMOSPERME, adj. des 2 g. Bot. Il se dit des plantes dont la graine est attachée par le sommet.

CRÉNAGE, n. m. (*créneau.*) Pron. *kré-naj.* — Techn. Action de créner les caractères d'imprimerie.

CRÉNATULE, n. f. Pron. *kré-na-tul.* — Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

CRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Créner : *Lettre* CRÉNÉE.

CRÉNEAU, n. m. (*crena* ; lat., m. sign.) Pron. *kré-nô.* — Une de ces pièces de maçonnerie qui sont coupées en forme de dents et séparées l'une de l'autre par intervalles égaux, au haut des anciens murs de ville ou de château : *Les* CRÉNEAUX *d'une muraille. Attacher les échelles aux* CRÉNEAUX. *Il tomba avec le* CRÉNEAU *qu'il tenait embrassé. On le pendit aux* CRÉNEAUX. (Acad.)

Les vieux forts démolis relèvent leurs *créneaux.* (Parsev.)
Voyez-vous ces turbans errer sur les *créneaux.* (C. D.)

Cette herse, ce pont-levis, cette enveloppe de CRÉNEAUX *qui entaillait aux yeux la verdure des prés d'alentour faisaient une magnifique figure à l'horizon.* (V. Hugo.)

— Art milit. Intervalle que les pelotons laissent entre eux dans l'ordre de bataille, et où se placent les chefs.

— Mar. Tuyau de plomb ou de bois qui sert au passage des ordures.

CRÉNELAGE, n. m. (*créneler.*) Pron. *krénn-laj.* — Métr. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELÉ, ÉE, part. pass. du v. Créneler : *Tour* CRÉNELÉE. *Une muraille* CRÉNELÉE *enferme Jérusalem dans son entier.* (Chateaub.) *On entrevoyait d'espace en espace un gros pan de mur moussu, une épaisse tour ronde, une porte de ville* CRÉNELÉE. (V. Hugo.)

— Blas. Il se dit des pièces qui ont des créneaux sur l'un des bords : *Pal* CRÉNELÉ. *Croix* CRÉNELÉE.

— Bot. Il se dit des parties d'une plante dont le bord est découpé en dents arrondies : *Les feuilles du lierre terrestre sont* CRÉNELÉES. (Acad.)

CRÉNELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*créneau.*) Pron. *krénn-lé.* — Il change l'*e* muet du radic. *crénel* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet. — Munir de créneaux, façonner en crénaux une tour, une muraille, etc. : CRÉNELER *une muraille.*

— *Créneler une roue de machine,* y faire des dents en forme de créneaux.

— *Créneler une pièce de monnaie,* la denteler sur son épaisseur.

CRÉNELURE, n. f. (*créneau.*) Pron. *krénn-lur.* — Dentelure faite en créneaux, découpure en dents ar-

rondies : *Il y a des feuilles de plantes, des dentelles qui sont en* CRÉNELURE, *à* CRÉNELURE. (Acad.)

— Bot. Il se dit des dents qui forment cette espèce de découpure : *Les feuilles de la bétoine sont bordées de* CRÉNELURES. (Acad.)

CRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kré-né.* — Techn. Évider en dessous la partie de l'œil d'une lettre qui déborde le corps : *On* CRÈNE *les lettres longues afin que la partie excédante puisse se placer sur la lettre voisine.* (Acad.)

CRÉNERIE, n. f. (*créner.*) Pron. *krénn-rî.* — Techn. Action de créner la tige d'une lettre.

CRÉNEUR, n. m. (*créner.*) Techn. Ouvrier qui crène.

CRÉNIOT, n. m. Pron. *kré-nió.* — Techn. Espèce d'auge dont se sert le verrier.

CRÉNOU, n. m. Pron. *kré-nou.* — Techn. Première division d'un bloc d'ardoises.

CRÉNURE, n. f. (*créneau.*) Pron. *kré-nur.* — Techn. Trou dans les barres d'un châssis de presse d'imprimeur pour recevoir l'ardillon des pointures.

CRÉOGRAPHIE, n. f. (κρέας, chair; γράφειν, décrire; gr.) Description des chairs ou parties molles du corps.

CRÉOLE, n. des 2 g. (*criolo*; esp.) Nom qu'on donne à un Européen d'origine né dans les colonies : *Un* CRÉOLE. *Une* CRÉOLE. *Je viens d'être informé de l'arrivée de ce jeune* CRÉOLE *que j'attends de la Jamaïque.* (Andrieux.)

— Adj. *Les femmes* CRÉOLES *sont indolentes. Les planteurs* CRÉOLES.

— N. f. Zool. Vulg. Coquille du genre des Vénus.

CRÉOPHAGE, adj. des 2 g. (κρέας, chair; φαγεῖν, manger; gr.) Pron. *kré-o-faj.* — Zool. Qui se nourrit de chair.

CRÉOPHAGIE, n. f. (*créophage.*) Pron. *kré-o-faji.* — Action de se nourrir de chair.

CRÉOPHILE, adj. des 2 g. (κρέας, chair; φιλεῖν, aimer; gr.) Zool. Qui aime la chair.

CRÉOSOTE, n. f. (κρέας, chair; σωτήρ, sauveur; gr.) Chim. Substance particulière qu'on retire des produits de la distillation du gondron; c'est une huile volatile qui a la propriété de conserver les substances animales; on n'en emploie plus guère que sur la carie des dents : *La* CRÉOSOTE *est un spécifique contre le mal de dents et les hémorragies.*

CRÊPE, n. m. (*crispus*, frisé; lat.) Pron. *krêp.* — Sorte d'étoffe très-claire et ordinairement un peu frisée, qui est faite de laine fine ou de soie crue et gommée : CRÊPE *blanc.* CRÊPE ROSE. CRÊPE *noir. Le* CRÊPE *noir sert principalement pour le deuil. Gros* CRÊPE. *Un cordon de* CRÊPE. *Une étoffe de* CRÊPE. *Un bandeau de* CRÊPE. *Un voile de* CRÊPE. *Une robe de* CRÊPE. *Une ceinture de* CRÊPE. CRÊPE *funèbre.*

Autour du char noir pas à pas
Des trépassés l'ordre s'avance;
La croix d'airain qu'on ne voit pas
Sous un *crêpe* noir les devance. (C. Del.)

— *Crêpe lisse*, crêpe qui n'est pas frisé et dont on fait ordinairement les coiffures de femmes.

— Absol. Morceau de crêpe qui se porte en signe de deuil, ordinairement attaché au chapeau : *Mettre un* CRÊPE *à son chapeau. Les militaires portent le* CRÊPE *au bras.* (Acad.) *Un cadre voilé d'un* CRÊPE *fut mis à l'endroit que devait occuper son portrait avec cette inscription : Place de Marin Faliero, décapité.* (Daru.)

Il porte le grand deuil, son linge est effilé,
Un baudrier noué d'un *crêpe* tortillé. (Regnard.)

— Fig. et poét. Obscurité, ténèbres; il s'emploie surtout en parlant de la nuit, de la mort : *Le* CRÊPE *des nuits voilait la terre.*

L'ombre d'un *crêpe* noir enveloppe la ville. (Boil.)

CRÊPE, n. f. Pron. *krèp.* — Pâte semblable à celle des beignets et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle : *Manger des* CRÊPES. *Faire une* CRÊPE. *Une* CRÊPE *épaisse. Des* CRÊPES *légères.*

CRÊPÉ, ÉE, part. pass. du v. Crêper : *Étoffe* CRÊPÉE. *Cheveux* CRÊPÉS. *Chevelure* CRÊPÉE. *Elle tricotait des bas et avait sous son bonnet de dentelle une aiguille fichée dans ses boucles* CRÊPÉES. (H. de Balz.)

CRÊPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crêpe.*) Friser en manière de crêpe : CRÊPER *une étoffe.* CRÊPER *des cheveux.*

= **Se crêper**, v. pr. Etre crêpé : *Ses cheveux commencent à* SE CRÊPER.

— Peigner ses cheveux en les crêpant : *Toutes les femmes* SE CRÊPENT *légèrement.*

CRÉPI, IE, part. pass. du v. Crépir : *Muraille* CRÉPIE. *Les murs de la chambre étaient nus et* CRÉPIS *seulement de chaux.* (Lam.)

CRÉPI, n. m. (*crispus*, frisé, ondé; lat.) Enduit fait de mortier et de plâtre dont on recouvre une muraille : *Il faut mettre un* CRÉPI *sur cette muraille. Il faut donner un* CRÉPI *à cette muraille. Faire un* CRÉPI. (Acad.)

CRÉPIDE, n. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CRÉPIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une crépide.

= **Crépidées**, n. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

CRÉPIN, n. m. (de *saint Crépin*, patron des cordonniers.) Pron. *kré-pain.* — Le capital d'un cordonnier en outils.

— Sac qui contient les outils d'un cordonnier.

— Prov. *Porter, perdre tout son saint-crépin*, porter, perdre tout ce qu'on possède.

— N. m. pl. Menues fournitures des cordonniers : *Une provision de* CRÉPINS. *Un marchand de* CRÉPINS.

CRÉPINE, n. f. (*crêpe.*) Sorte de frange qui est tissue et ouvragée par le haut : CRÉPINE *d'argent.* CRÉPINE *de soie, de soie torse, d'or et d'argent. Riche* CRÉPINE. *Grande, petite* CRÉPINE. *La* CRÉPINE *d'un lit. La* CRÉPINE *d'un dais, d'une tapisserie de velours, de damas.* (Acad.)

— Vulg. L'épiploon des bêtes tuées dans les boucheries.

CRÉPINETTE, n. f. (*crépine.*) Pron. *kré-pi-nètt.* — Art. culin. Saucisse plate entourée de crépine.

CRÉPINIÈRE, n. f. Pron. *kré-pi-nièr.* — Bot. Vulg. l'Épine-vinette.

CRÉPIR, v. tr. ou act. 2^{e} conj. (*crépi.*) Pron. *kré-pir.* — Techn. Enduire une muraille de mortier ou de plâtre : *Il faut* CRÉPIR *cette muraille.* (Acad.)

— *Crépir du cuir*, y faire venir le grain.

— *Crépir le crin*, le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSURE, n. f. Le crépi d'une muraille : *Cette* CRÉPISSURE *était nécessaire pour conserver cette muraille.* (Acad.) || On dit plus ordinairement *crépi.*

CRÉPITACLE, n. m. (*crepitare*, craquer; lat.) Bot. Fruit qui s'ouvre avec élasticité et bruit.

CRÉPITANT, ANTE, adj. Pron. *kré-pi-tan, tantt.* — Didact. Qui produit un bruit de crépitation : *Les poumons, quoique* CRÉPITANTS, *étaient granuleux dans toute leur étendue.* (Corvisart.)

— Méd. *Râle crépitant*, bruit de la respiration dans la pneumonie au premier degré.

CRÉPITATION, n. f. (*crepitus*, action de craquer, de grincer; lat.) Pron. *kré-pi-ta-cion.* — Petit bruit aigu et redoublé que fait entendre la flamme qui pétille, ou de certains corps exposés au feu.

— Bruit aigu, en général.

— Chir. Bruit que produit le frottement mutuel des fragments d'un os fracturé.

CRÉPITER, v. intr. ou neut. (*crepitare*; lat., m. sign.) Chim. Faire du bruit en brûlant; pétiller.

— Il se dit du bruit que produit dans la poitrine la respiration gênée : *Sa poitrine* CRÉPITE.

CRÉPODAILLE, n. f. (*crêpe.*) Comm. Nom primitif d'un crêpe fort mince que l'on appelle par corruption *crapaudaille.* || V. ce mot.

CRÉPON, n. m. (*crêpe.*) Pron. *kré-pon.* — Sorte d'étoffe de laine ou de soie, frisée comme le crêpe, mais beaucoup plus épaisse : CRÉPON *de laine.* CRÉPON *de soie. Il avait la tête enveloppée d'un turban de* CRÉPON *rouge.* (Lesage.)

CREPS, n. m. Pron. *krèps.* — Jeux. Sorte de jeu de dés originaire d'Angleterre.

— Sorte de crépon.

CRÉPU, UE, adj. (*crêpe.*) Crêpé, très-frisé : *Les nègres ont les cheveux* CRÉPUS. (Acad.) *Pour la qualité, la laine lisse vaut mieux que la laine* CRÉPUE. (Buff.)

— Bot. *Feuille crépue*, feuille dont le bord est ondulé et présente de petites rides très-rapprochées les unes des autres.

CRÉPUSCULAIRE, adj. des 2 g. (*crépuscule.*) Pron. *kré-puss-ku-lèr.* — Astr. Qui a rapport, qui appartient au crépuscule : *Lumière* CRÉPUSCULAIRE.

— *Cercle crépusculaire*, le cercle de la sphère que l'on suppose passer par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse.

— Zool. Qui ne se montre que le soir.

= **Crépusculaires**, n. m. pl. Famille de papillons.

CRÉPUSCULE, n. m. (*crepusculum*; lat., m. sign.) Pron. *kré-puss-kul.* — La lumière qui précède le lever du soleil ou celle qui reste après le soleil couché jusqu'à ce que la nuit soit entièrement close : *Le* CRÉPUSCULE *du matin. Le* CRÉPUSCULE *du soir. Un faible* CRÉPUSCULE *commençait à éclairer les objets. Il y avait encore un peu de* CRÉPUSCULE. (Acad.) *L'aurore et le* CRÉPUSCULE *sont une grâce que la nature nous a faite.* (Fonten.)

— Fig. Déclin.

Au *crépuscule* de mes jours
Rejoignez, s'il se peut, l'aurore. (Volt.)

CRÉPUSCULIN, INE, adj. (*crépuscule.*) Pron. *kré-puss-ku-lain, linn.* — Néol. Du crépuscule, qui a rapport au crépuscule : *Lueur* CRÉPUSCULINE.

CRÉQUIER, n. m. Pron. *kré-kié.* — Prunier sauvage.

— Blas. : *Le* CRÉQUIER, *en blason, ressemble à un chandelier à sept branches.* (Acad.)

CRÈS, n. f. Pron. *krè.* — Comm. Sorte de toile de lin.

CRESABOUS ou **CRESSABOUT**, n. m. Pron. *kré-za-bou.* — Nom que l'on donne vulgairement, dans l'Auvergne, au Cinobale Behen, dont on mange les feuilles.

CRESANE, n. f. Poire fondante d'une saveur exquise : *On me servit une très-belle poire de* CRESANE, *du raisin frais et du meilleur café de Moka.* (Marm.) || On dit plus exactement, mais plus rarement *crassane.*

CRESCENDO, adv. (*crescendo*, en croissant; ital.) Pron. *kress-çain-dô.* — Mus. En renforçant progressivement les sons de la voix ou de l'instrument : *Ce passage doit être exécuté* CRESCENDO. (Acad.)

— Fam. De plus fort en plus fort : *Hardi, ferme, poussez,* CRESCENDO. (A. de Muss.) *Sa mauvaise humeur va* CRESCENDO.

— N. m. Augmentation graduelle des sons de la voix ou des instruments : *Cette ouverture se termine par un admirable* CRESCENDO. (Acad.) *La grande scène finale du second acte d'Othello renferme deux* CRESCENDO *magnifiques.* (Castil-Blaze.) *La calomnie grandit et devient peu à peu un* CRESCENDO *public, un chorus universel de haine et de proscription.* (Beaum.)

— M. Michelet a donné à ce mot un sens particulier : *Pour expliquer et faire comprendre cette influence* (des femmes) *si puissante au dix-huitième siècle, il en faudrait donner les précédents, le* CRESCENDO *dans les siècles antérieurs.*

CRÉSEAU, n. m. Pron. *kré-zô.* — Comm. Étoffe de laine croisée.

CRESMEAU, n. m. Nom qu'on donnait autrefois au bonnet ou béguin qu'on met sur la tête de l'enfant après qu'il a reçu le baptême.

CRÉSON, n. m. Pron. *kré-zon.* — Techn. Bois refendu au coutre. || On dit aussi *courson.*

CRESSAI, n. m. Pron. *krè-cè.* — Agricult. Il se dit, dans le midi de la France, des terres trop peu profondes pour nourrir le froment.

CRESSERELLE, n. f. Zool. Espèce de faucon.

CRESSERELLETTE, n. f. (*cresserelle.*) Zool. Espèce de faucon.

CRESSON, n. m. Pron. *kré-çon.* — Bot. Genre de plantes crucifères dont l'espèce la plus connue croît dans les eaux vives, et se mange ordinairement en salade ou avec du rôti : CRESSON *de ruisseau, de fontaine. Poulet au* CRESSON. *Bifteck au* CRESSON. CRESSON *des prés.* (Acad.)

— *Cresson alénois*, plante crucifère qui a une odeur plus aromatique, une saveur plus âcre que le cresson de fontaine, et qu'on met dans les salades de laitue ou de chicorée pour en relever le goût. Les médecins l'emploient comme antiscorbutique.

— Il se dit abusivement de quelques autres plantes qui appartiennent à des genres très-différents : CRESSON *sauvage.* CRESSON *d'hiver.* CRESSON *doré*, etc.

CRESSONNIÈRE, n. f. (*cresson.*) Pron. *kré-ço-nièr.* — Petite étendue d'eau vive où croît du cresson : *Si vous voulez trouver du cresson, il y a une* CRESSONNIÈRE *en tel endroit.* (Acad.)

CRÉSUS, n. m. (*Crésus*, roi de Lydie, qui possédait de grandes richesses.) Pron. *kré-zuss.* — Dernier roi de la Lydie, de la race des Mermiades, célèbre par ses richesses, qui régna vers l'an 559 av. J. C.

— Fam. *C'est un Crésus*, en parlant d'un homme qui possède de grandes richesses.

... Irais-je amuser un *Crésus* stupide. (Gresset.)

CRÉTACÉ, ÉE, adj. (*creta*, craie; lat.) Pron. *kré-ta-cé.* — Hist. nat. Qui est ou qui tient de la nature de la craie.

CRÊTE, n. f. (*crista*; lat., m. sign.) Pron. *krêtt.* — Morceau de chair rouge, ordinairement dentelé, qui vient en forme de petite éminence sur la tête des coqs et des poules et de quelques autres oiseaux : *Belle* CRÊTE. *Grosse* CRÊTE. *Double* CRÊTE. CRÊTE *pendante. Ce coq a la* CRÊTE *droite. Il baisse la* CRÊTE. *Un pâté, un potage avec des* CRÊTES *de coq.* (Acad.)

— Huppe de certains oiseaux à la tête : *La* CRÊTE *d'une alouette.*

— Fig. et fam. *Lever la crête*, déployer dans une

certaine circonstance un courage, une hardiesse plus grande que celle qu'on avait montrée d'abord; ou, dans un sens défavorable, faire paraître de l'orgueil, de l'outrecuidance : *Il commence à* LEVER LA CRÊTE *et à vouloir faire l'entendu.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Baisser la crête*, perdre courage ou rabaisser son orgueil.

— Fig. et fam. *Rabaisser la crête à quelqu'un, lui donner sur la crête*, rabattre l'orgueil de quelqu'un, lui faire subir quelque mortification.

— Partie relevée qui se trouve sur la tête de quelques reptiles et de quelques poissons :

> ... Deux fiers serpents
> ..... Lèvent leurs cous mouvants,
> Et vers le ciel deux menaçantes *crêtes*,
> Rouges de sang, se dressent sur leurs têtes. (Malfil.)

— *Crête de morue*, endroit proéminent du dos de la morue vers la tête.

— Par analog. Le haut de la terre qui est relevée sur le bord des fossés, dans les champs : *La* CRÊTE *d'un fossé.*

— La partie la plus élevée, le sommet d'une montagne, d'un rocher, d'une vague élevée, etc. : *La* CRÊTE *des monts. La* CRÊTE *des vagues. Il n'a pu monter jusqu'à la* CRÊTE *du rocher. La* CRÊTE *sourcilleuse des Alpes.* (Cuv.)

— Pièce de fer en forme de crête sur un casque ou sur quelque autre coiffure de ce genre : *La* CRÊTE *d'un morion, d'un armet, d'un casque.*

— Arch. L'ensemble des tuiles faîtières d'un toit : *La* CRÊTE *d'un toit.*

— Anat. Il se dit de certaines saillies osseuses étroites et allongées : *La* CRÊTE *de l'ethnoïde, du tibia.*

— Hist. Il désignait, sous la Convention, le parti extrême de cette assemblée, ou les montagnards, qui occupaient les siéges les plus élevés de la salle des séances. || On disait aussi *la montagne.*

CRÊTÉ, ÉE, adj. (*crête.*) Pron. *krê-té.* — Qui porte une crête, qui est muni d'une crête : *Un coq* CRÊTÉ.

— Blas. Il se dit d'un animal représenté avec une crête d'un autre émail que son corps.

CRÊTE-DE-COQ, n. f. Bot. Plante des prés dont la fleur est en casque et dont les graines sont bordées d'une large membrane : *Des* CRÊTES-DE-COQ. || Variété de l'amarante.

— Pathol. Excroissances aplaties qui viennent à l'anus.

CRÊTE-MARINE, n f V. CRISTE-MARINE.

CRÉTIN, n. m. (par corruption du mot *chrétien*, les crétins étant regardés comme incapables de commettre aucun péché à cause de leur égale ignorance du bien ou du mal.) Pron. *kré-tain.* — Méd. Celui qui est affecté du crétinisme : *La plupart des* CRÉTINS *sont sourds et muets. Les* CRÉTINS *des Alpes. Les* CRÉTINS *portent à leur cou les insignes de la misère physique.* (Thiers.)

— Fam. et fig. *C'est un crétin*, se dit d'un homme stupide, dépourvu tout à fait d'intelligence.

CRÉTINISME, n. m. (*crétin.*) Pron. *kré-ti-nism.* — Méd. Maladie répandue dans quelques gorges de montagnes, en Suisse surtout, affligeant principalement les goîtreux et produisant l'abrutissement complet de l'intelligence en même temps que certaines difformités physiques.

CRETONNE, n. f. Pron. *kre-tonn.* — Comm. Toile blanche très-forte : *Des chemises de* CRETONNE. (Ac.)

CRETONNIER, n. m. (*cretons.*) Pron. *kre-to-nié.* — Comm. Celui qui achète les résidus des suifs en rame.

CRETONS, n. m. pl. Pron. *kre-ton.* — Résidu de la fonte du suif et de la graisse des animaux qui sert principalement à faire des pains pour la nourriture des chiens de basse-cour et des chiens de chasse : *Pain de* CRETONS.

CREUSAGE, n. m. (*creuser.*) Pron. *kreu-zaj.* — Techn. Action de creuser, surtout chez les graveurs.

CREUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Creuser : *Un fossé fut* CREUSÉ.

> Un vaste front *creusé* par les travaux. (C. Del.)

— Fig. : *C'est un sujet* CREUSÉ, *déjà* CREUSÉ.

CREUSEMENT, n. m. (*creuser.*) Pron. *kreuz-man.* — Action de creuser. Peu usité.

CREUSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*creux, euse.*) Pron. *kreu-zé.* — Faire un creux, caver, rendre creux : CREUSER *la terre.* CREUSER *une pierre. L'eau* CREUSE *la pierre.* CREUSER *un tronc d'arbre.* CREUSER *les fondements d'une maison.* CREUSER *une carrière. L'âge* A CREUSÉ *des rides sur son front.* CREUSER *un puits, une fosse.*

> J'ai vu *creuser* sa tombe, hélas ! et j'ai pleuré. (A. Mart.)

Je n'y ai entendu que le hennissement de mes chevaux qui s'impatientaient au soleil et qui CREUSAIENT *du pied le sol en poussière.* (Lam.)

— Fig. :

> Je *creuse* nuit et jour, dans mes réflexions,
> Cet abîme sanglant des révolutions. (Lam.

— Fig. *Creuser sa fosse, creuser son tombeau*, préparer soi-même sa mort par ses excès, ses débauches.

— Grav. Revenir sur une taille, la rentrer pour qu'elle soit plus profonde.

— Grav. en bois. Évider certaines parties, de manière qu'à l'impression elles atteignent encore le papier et marquent plus légèrement que les autres.

— Fig. Étudier attentivement, approfondir quelque chose : CREUSER *un sujet.* CREUSER *une question. C'est dans le commerce des anciens que nous contractons cette habitude constante de* CREUSER *un sujet.* (Maury.)

— Absol. : CREUSER *en terre.* CREUSER *sous terre.* CREUSER *dix pieds en terre.* CREUSER *bien avant.* CREUSER *jusque sous les fondements. On trouva un trésor en* CREUSANT. *On trouva de l'eau à force de* CREUSER. (Acad.)

— Fig. : *Il* A CREUSÉ *bien avant dans cette question. Personne n'*AVAIT *encore* CREUSÉ *si avant dans cette science.* (Acad.)

= **Se creuser,** v. pron. Creuser pour soi : *Quelques animaux* SE CREUSENT *des demeures souterraines.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Se creuser l'esprit, se creuser le cerveau*, se fatiguer beaucoup, intellectuellement pour arriver à la découverte de quelque vérité, à la solution de quelque problème : *Il* S'EST CREUSÉ *le cerveau pour résoudre cette question. Il* S'EST CREUSÉ *le cerveau à chercher la pierre philosophale, la quadrature du cercle. J'ai beau* ME CREUSER *le cerveau, je ne trouve aucun expédient.* (Acad.)

— Devenir creux : *Ce vieil arbre commence à* SE CREUSER. (Acad.)

— Mar. Il se dit de la mer quand elle roule des lames très-profondes.

Syn. Creuser, approfondir. *Creuser*, c'est proprement pénétrer dans l'intérieur d'une matière, soit en enlevant, soit en écartant les parties qui s'opposent à cette opération ; *approfondir* n'ajoute que des degrés au même sens, c'est *creuser* plus avant. Les deux mots sont d'un grand usage au figuré et conservent entre eux une différence analogue. Il se joint de plus au second une idée accessoire d'intelligence et de pénétration qui ne paraît pas attachée au premier : on dit *creuser* une matière, *approfondir* une question. Si l'on donne le même sujet aux deux verbes, cette nuance de sens les distingue encore : *creuser* ne s'entend que de l'œuvre patiente, consciencieuse du chercheur ; *approfondir* implique le succès d'un travail mené à bonne fin par un esprit intelligent. Tout érudit peut *creuser* une matière historique ; il n'y a que les Bossuet et les Montesquieu qui sachent l'*approfondir.*

CREUSET, n. m. (*creux.*) Pron. *kreu-zè.* — Vaisseau de terre ou de métal, ordinairement rétréci vers son fond, qu'on met au milieu du feu pour faire fondre certaines substances et surtout les métaux : CREUSET *de terre, d'argent, de platine. Éprouver, épurer l'or et l'argent dans le* CREUSET. *Passer par le* CREUSET. (Acad.) *Envoyez chercher de la litharge, jetez-y un grain de la poudre rouge que je vous donne, mettez le tout dans un* CREUSET, *et en moins d'un quart d'heure vous aurez de l'or.* (Voltaire.)

— Fig. Il se dit en parlant des choses morales qu'on soumet à un examen, qui subissent une épreuve : *Éprouver une pensée au* CREUSET *de la raison. Cette pensée s'évapore au* CREUSET *du bon sens. Sa vertu a été mise au* CREUSET. (Acad.) *L'adversité est le* CREUSET *des âmes fortes.* (Did.)

> Que ne puis-je à l'instant dans le *creuset* du sage
> Épurer mes talents. (Desmahis.)

CREUSET ou **CREUSOT,** n. m. (*creux.*) Bot. Nom vulgaire de quelques champignons en forme d'entonnoir. || Sorte d'agaric qui se rencontre dans les caves très-humides.

CREUSOIR, n. m. (*creux.*) Pron. *kreu-zoar.* — Techn Outil avec lequel le luthier creuse la table d'un instrument de musique.

CREUSURE, n. f. (*creux.*) Pron. *kreu-zur.* — Techn. Cavité d'une certaine étendue, mais peu profonde.

CREUX, EUSE, adj. (*scrobs*, fosse pour planter des vignes ; lat.) Pron. *kreu, kreuz.* — Qui a une cavité intérieure : *Un pilier* CREUX. *Une boule* CREUSE. *Une dent* CREUSE. *Bâton* CREUX. *Statue, colonne* CREUSE. *Les cornes dans les bœufs, les chèvres, les gazelles, etc., sont* CREUSES *en dedans.* (Buff.) *Les vieux chevaux ont les salières* CREUSES. (Id.)

> ... Je me trompe, ou ce quadruple est *creux.* (Bours.)

— Fam. *Avoir le ventre creux, le ventre bien creux*, avoir grand besoin de prendre de la nourriture.

— Prov. et fig. *Il n'y en a pas pour sa dent creuse*, en parlant d'un repas où il n'y a pas suffisamment à manger pour quelqu'un, ou d'un gain trop faible pour satisfaire l'avidité de quelqu'un.

— T. de chasse. *Trouver buisson creux*, ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée. || Prov. et fig. Ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé chercher.

— Fig. et fam. *Viande creuse*, mets qui ne nourrit point, qui n'a point de solidité : *Les écrevisses sont* VIANDE CREUSE *pour un homme de bon appétit.* (Acad.)

— Fig. Cela se dit aussi des divertissements qu'on donne ou qu'on propose à une personne qui éprouve le besoin de manger : *La musique est une* VIANDE *bien* CREUSE *pour un homme affamé.* (Acad.)

— Cela se dit encore en parlant des livres futiles, sans portée, sans enseignements : *La plupart des romans sont une* VIANDE *bien* CREUSE *pour l'esprit.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Se repaître de viandes creuses*, se repaître de folles espérances, se remplir l'esprit de rêves, de chimères.

— Jeux. *Jeu creux*, se dit d'un jeu de cartes incomplet.

— Cavé, concave : *Avoir les joues* CREUSES.

> Suis-je pas belle encor ? Pour trois nuits mal dormies
> Ma joue est-elle *creuse ?* (A. de Musset.)

— *Des yeux creux*, des yeux très-enfoncés dans la tête : *Il a les* YEUX CREUX.

— Profond : *Cette assiette n'est pas assez* CREUSE. *Un chemin* CREUX. *Un fossé très-*CREUX, CREUX *de deux pieds, de trois pieds. La rivière est fort* CREUSE *en cet endroit. Elle n'est pas* CREUSE *à deux pas de là. Un antre* CREUX. (Acad.)

— Fig. Chimérique, visionnaire : *Esprit* CREUX. *Idée* CREUSE. *Imagination* CREUSE. *Cette vision, cette pensée est bien* CREUSE. (Acad.)

— Fam. *C'est une tête creuse*, se dit d'une personne qui a peu d'idées ou qui manque de bon sens.

— On dit dans ce sens : *Cerveau* CREUX, *cervelle* CREUSE.

> Les atomes, enfants d'un cerveau *creux.* (La Font.)

— Mar. Il se dit de la mer qui se creuse.

CREUX, adv. Pron. *kreu.* — Il se dit particul. en parl. des corps dont le son, lorsqu'on les frappe, indique qu'ils sont creux et vides : *Cette statue sonne* CREUX. *Ce tonneau sonne bien* CREUX. (Acad.)

— En parl. des rêves, des chimères dont on remplit sa pensée, son imagination : *Songer* CREUX. *Ne faire que songer* CREUX.

— *Songe-creux.* V. SONGE.

CREUX, n. m. Pron. *kreu.* — Cavité : *Le* CREUX *d'un arbre. Le* CREUX *d'un rocher. Faire un* CREUX. *Cacher quelque chose dans un* CREUX. *Tomber dans un* CREUX. (Acad.)

— *Le creux de la main*, la cavité que forme la paume de la main quand on la plie légèrement : *Les femmes et les enfants ne t'apporteront plus le lait du chameau, l'orge ou le doura dans* LE CREUX DE LA MAIN. (Lam.)

— *Le creux de l'estomac*, cavité extérieure entre l'estomac et la poitrine.

— On dit dans un sens analogue : *Le* CREUX *de l'aisselle, le* CREUX *de la nuque.*

— Pop. *Avoir du creux, un bon creux, un beau creux*, se dit d'un homme qui chante la basse, dont la voix peut descendre fort bas. || On dit de même : *C'est un* BEAU CREUX. *Quel* CREUX !

— Arts. Moule qui sert pour mouler ou pour imprimer quelque figure de relief : *Un* CREUX *de plâtre. Un* CREUX *d'acier. Graver en* CREUX.

— *Mouler à bon creux, à creux perdu.* V. MOULER.

— Mar. Profondeur d'un bâtiment, qui se mesure d'aplomb depuis le dessus de la quille jusqu'à la face supérieure du maître-ban || *Le creux de la cale*, profondeur mesurée du dessus de la carlingue au-dessous du maître-ban. || Profondeur des lames.

CREVAILLE, n. f. (*crever.*) Pron. *kre-va-y.* — Repas où l'on mange avec excès. || Pop. et bas.

CREVALE, n. m. Pron. *kre-val.* — Zool. Sorte de poisson du genre du gastré.

CREVASSE, n. f. (*crever.*) Fente à la surface d'un corps : *Il y avait une* CREVASSE *à la muraille. La grande sécheresse fait des* CREVASSES *à la terre. A travers la* CREVASSE *elle avait entrevu l'aigle impériale et sur un lit de sangles faiblement éclairé la figure d'un officier de la garde.* (H. de Balz.) *Il réussit comme Salvator Rosa à peindre les roches coupées avec les lits de pierre et de sable placés alternativement ; des carrières de grès avec leurs* CREVASSES. (Bailly.)

— Il se dit de la peau : *Avoir des* CREVASSES *aux pieds et aux mains.* (Acad.)

CREVASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Crevasser : *Une terre brûlante, aride, desséchée et* CREVASSÉE *par le feu.* (Buffon.) *S'il était content de sa journée, il se frottait les mains en laissant échapper par les rides* CREVASSÉES *de son visage une fumée de gaieté.* (H. de Balzac.)

CREVASSÉE, n. f. Pron. *kre-va-cé.* — Chose fendue, mur, plafond crevassé.

CREVASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crevasse.*) Pron. *kre-va-cé.* — Faire des crevasses : *Le froid lui a* CREVASSÉ *les mains. La trop grande sécheresse fait* CREVASSER *la terre.* (Acad.)

= **Se crevasser,** v. pr. Être crevassé : *La terre se* CREVASSE *pendant les grandes chaleurs. Cette muraille commence à se* CREVASSER.

CREVÉ, ÉE, part. pass. du v. Crever :

L'œil gauche était *crevé ;* le pommeau de l'épée
Avait ouvert le front. (A. de Musset.)

— Mort : *Une grande marque que vous avez un corps parfaitement bien composé, c'est que vous n'êtes point* CREVÉ *de toutes les médecines qu'on vous a fait prendre.* (Mol.)

CREVÉ, n. m. (*crever.*) Tailleurs. Ouverture qu'on pratique aux manches des robes de femme ou des habits à l'espagnole : *Une veste d'homme en drap noir avec des morceaux de soie rouge imitant des* CREVÉS *et des taillades cousus à la taille et aux manches.* (V. Hugo.)

— Pop. et par mépris. *Un gros crevé, une grosse crevée,* un gros homme, une grosse femme.

— *Manger, ronfler, rire,* etc., *comme un crevé,* manger, ronfler, rire avec excès.

CRÈVE-CŒUR, n. m. Pron. *krèv-keur.* — Fam. Grande douleur mêlée de dépit ou d'un déplaisir amer : *Cette nouvelle est pour moi un* CRÈVE-CŒUR.

CREVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crepare,* craquer, résonner, faire du bruit ; lat.) Pron. *kre-vé.* — Ce verbe change l'*e* muet du radical *crev* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je crève, je crèverai, je crèverais,* etc. — Faire éclater, rompre, faire rompre avec un effort violent : CREVER *une botte, un soulier.*

— *Crever un cheval,* le fatiguer tellement qu'il en meure ou qu'il en reste fourbu.

— Fig. *Crever le cœur,* exciter dans l'âme une profonde compassion, à laquelle se mêle parfois un sentiment d'horreur, comme il arrive à l'aspect d'un spectacle cruel et odieux.

— Fig. et fam. *Crever les yeux,* se dit des choses qu'on a sous les yeux et que cependant on ne voit pas.

— Mor. : *Il ne conçoit pas cette vérité, qui cependant* CRÈVE LES YEUX *par son évidence.*

— Fig. et fam. Faire boire et manger avec excès : *Il les* CREVA *de bonne chère.* (Acad.)

= **Crever,** v. intr. ou n. Éclater par explosion.

A leurs pieds aussitôt cent nuages *crevèrent.* (La Font.)
C'est un ballon qui *crève* et du vent qui s'envole. (Lam.)

Il n'était pas rare que les spectateurs eussent à se garantir des intempéries de l'air et d'un orage qui CREVAIT *sur l'amphithéâtre.* (Nisard.)

Vous, nuages, *crevez ;* essuyez ce chemin,
Que le pied sans glisser puisse y passer demain.
(A. de Musset.)

— Suivi d'un complém. indir., Être rempli, regorger :

Je crus que ma maison *crèverait d'écoliers.* (Boursault.)

— Fam. et par exagér. : *Crever d'embonpoint, de graisse,* être excessivement gras.

— Fig. et fam. *Crever dans sa peau,* être gras à pleine peau, à ne plus tenir dans ses habits. ‖ Éprouver quelque vif dépit qu'on s'efforce de concentrer sur soi-même.

— Fig. et fam. *Crever de biens,* regorger de richesses, de biens.

— *Crever de faim, de soif,* avoir une grande faim, une grande soif.

— *Crever de chaud,* avoir très-chaud, être incommodé par une trop grande chaleur.

— *Crever de rire,* rire avec excès : *Je crois que je* CRÈVERAI *à force* DE RIRE. (Montesq.) *Il y a deux mois que je menais un gros moine de la Merci ; je lui contai sur la route des historiettes qui le firent tant* RIRE *qu'il en pensa* CREVER. (Lesage.)

Ses beaux discours plaisamment étourdis
Feraient *crever de rire* un saint du paradis. (Regn.)

— Mor. *Crever d'orgueil, de dépit, de rage, d'envie, etc.,* avoir énormément d'orgueil, etc.

Elles en *crèveront* toutes deux *de dépit.* (Regn.)

— Fam. Mourir : CRÈVE, CRÈVE ; *cela t'apprendra une autre fois à te jouer de la faculté.* (Mol.)

Laisserons-nous *crever* un pauvre agonisant. (Regn.)
… Je n'ai ni paix ni trêve ;
Si cela dure encore, il faudra que je *crève.* (Id.)
Damnation ! tu vas me laisser là *crever*
Comme un païen, gredin, et ne pas m'achever !
(A de Musset.)

Je CRÈVERAIS *plutôt que d'avouer ce que tu dis.* (Mol.)

— *Manger à crever,* manger avec excès : *Louis XIV jamais ne goûtait à rien entre ses repas, non pas même à aucun fruit ; mais il s'amusait à voir manger, et* MANGER À CREVER. (St-Sim.)

— Jeu. Il se dit à certains jeux lorsqu'on perd la partie pour avoir fait plus de points qu'il n'en fallait pour la gagner.

= **Se crever,** v. pr. Être crevé, fondu, rompu : *Le ballon se* CREVA *en trois endroits.*

— Fig. et fam. *Se crever de travail, de fatigue,* travailler avec excès.

— *Se crever de boire et de manger* ou absol. *Se crever,* boire et manger avec excès.

CREVET, n. m. Pron. *kre-vè.* — Costum. Lacet de tresse serré aux deux bouts.

CREVETTE, n. f. Pron. *kre-vètt.* — Nom vulg. de plusieurs espèces de crustacés décapodes, communs sur les côtes d'Europe et recherchés comme aliments.

— Particul. Petite écrevisse de mer, nommée aussi *salicoque.*

— *Crevette d'eau douce* ou *des ruisseaux,* nom vulg. d'un très-petit crustacé amphipode, très-commun dans nos ruisseaux.

CREVETTINE, n. f. Zool. Famille de crustacés.

CRÈVE-VESSIE, n. m. Pron. *krèv-vé-ci.* — Phys. Cylindre de verre, ouvert aux deux bouts, mais ayant l'une de ses extremités garnie d'une peau de vessie qui crève lorsqu'on fait le vide dans le cylindre.

CREVICHE, n. f. Vulg. La *crevette* ou *chevrette.*

CRI, n. m. (*crier.*) Voix haute, inarticulée, poussée avec effort sous l'action de la douleur ou par l'effet d'une émotion vive : *Grand* CRI. *Horrible, épouvantable* CRI. CRI AIGU. *Un* CRI *aigu et perçant. Un* CRI *douloureux. Un* CRI *de douleur. Jeter un* CRI. *Faire un* CRI. *À la lecture de cette lettre, elle fit un* CRI *et s'évanouit.* (Mariv.) *Pousser un grand* CRI. *J'entends un* CRI. *Il fit un* CRI *en mourant. Les* CRIS, *les lamentations des femmes. Il jetait les hauts* CRIS. *Il fit un* CRI *que nous entendîmes de très-loin.* CRI *de joie, d'allégresse.* CRI *d'horreur.* (Acad.) *Le fifre aux* CRIS *aigus.*

Qui frappe l'air, bon Dieu ! de ces lugubres *cris ?* (Boil.)
Des *cris* d'emportement, d'espérance et de joie. (Volt.)
Alors il se soulève, ouvre son aile au vent,
Et se frappe le cœur avec un *cri* sauvage. (A de Musset.)
J'entends sortir du cœur de mon malheureux père
Ce *cri :* « Mon frère est mort ! j'ai fait mourir mon frère.
(C. Delav.)
Un *cri* semblable au *cri* dont le terrible écho
Fit rentrer dans le sol les murs de Jéricho. (Lam.)

— Il se dit quelquefois au singulier des cris poussés par plusieurs personnes à la fois : *Un* CRI *s'éleva dans l'assemblée. Un* CRI *général se fit entendre.*

— Fig. *N'avoir qu'un cri après quelqu'un,* se dit de plusieurs personnes qui en désirent, qui en attendent une autre avec impatience.

— Fig. et fam. *Jeter, pousser les hauts cris,* se récrier, se plaindre hautement : *Cette innovation fit* JETER LES HAUTS CRIS. (Acad.)

— La voix ordinaire des animaux et particul. des quadrupèdes et des oiseaux : *Le* CRI *d'un animal. Son* CRI *ordinaire est un rugissement prolongé. Le* CRI *de la corneille annonce de la pluie. La chouette a un vilain* CRI, *un triste* CRI. *Imiter le* CRI *d'un oiseau.* (Acad.) *Les hirondelles de cheminée ont le* CRI *d'assemblée, le* CRI *du plaisir, le* CRI *d'effroi, le* CRI *de colère.* (Buff.)

…. A peine les coqs, commençant leur ramage,
Auront de *cris* aigus frappé le voisinage. (Boil.)
On n'entendait au loin que le *cri* du grillon. (Lam.)

Le CRI *de l'éléphant se fait entendre de plus d'une lieue.* (Buff.)

Des sinistres oiseaux les *cris* longs et funèbres. (St-Vict.)

— Chass. *Chasser à cor et à cri,* chasser à grand bruit, avec le cor et le cri des chiens.

— Fig. et fam. *Demander quelqu'un à cor et à cri,* le chercher en demandant partout de ses nouvelles.

— Il se dit de l'annonce que font à haute voix de leur commerce, de leur industrie les petits marchands, les ouvriers ambulants : *Les* CRIS *de Paris.*

— Il s'applique à certaines phrases brèves, impérieuses qui s'emploient ordinairement dans des circonstances pressantes, telles qu'un danger public, un appel aux armes, etc., ou qui sont l'expression de quelque émotion vive : *Un* CRI *d'alarme a retenti. Dans ce danger pressant, il poussa un* CRI *de détresse.* (Acad.)

Il expire, et le fer qu'il voit sans épouvante
De sa bouche expirante
Arrache avec son âme un *cri* de liberté. (C. Delav.)

On entendit les CRIS : *Au meurtre, à l'assassin !*

Gloire à toi ! gloire à toi ! Frappe, anéantis-moi ;
Tu n'entendras qu'un *cri :* Gloire à jamais à toi ! (Lam.)

— *Cri de guerre, cri d'armes,* ou simpl. *cri,* se dit de certains mots qu'un peuple, une ville, une puissante famille portait écrits sur ses drapeaux, sur les cottes d'armes et que les gens de guerre criaient en marchant aux combats, comme signal de ralliement : *Le* CRI *des Français était Montjoie Saint-Denis.* (Acad.) *Le nouveau* CRI DE GUERRE *qui s'élevait dans leurs steppes donnait une importance extraordinaire à cette prise d'armes.* (Mérimée.)

Ses enfants opprimés s'arment au *cri de guerre.* (C. Del.)

— Fig. Les plaintes, les gémissements de ceux qui sont dans l'affliction, dans l'oppression, etc. : *Dieu entend les* CRIS *des veuves et des orphelins.* (Acad.) *Il écouta les* CRIS *de son peuple.* (Bossuet.)

.. Le Seigneur, qui seul lit à son livre,
Mêle éternellement, dans un fatal hymen,
Le chant de la nature au *cri* du genre humain.

— Fig. L'expression vive de la douleur : *Le* CRI *du malheur. Le* CRI *de la douleur publique.*

Un long *cri* de douleur traversa l'Italie
Lorsqu'au pied des autels Michel-Ange expira. (A. de Muss.)

— Par extens. Il se dit de toute opinion manifestée hautement, et surtout de l'opinion générale d'un certain nombre de personnes qui blâment, désapprouvent, attaquent quelqu'un ou quelque chose : *Il n'y a qu'un* CRI *contre lui. Les* CRIS *de la cabale, d'une redoutable, d'une impuissante cabale. Un* CRI *unanime d'admiration accueillit cette œuvre savante.* (G. Planche.)

— Fig. et mor. *Cri public,* l'opinion publique : *Le* CRI PUBLIC *était que cette tentative de despotisme échouerait misérablement.*

— Fig. et mor. Mouvement ou plutôt jugement en quelque sorte distinctif de l'âme qui naît en nous à la suite de certains sentiments, de certaines idées bonnes ou mauvaises, et qui nous pousse au bien ou au mal suivant la nature de ces idées, de ces sentiments : *Le* CRI *de la conscience. Le* CRI *de l'amour. Le cri de la vertu. Le* CRI *de l'égoïsme, du mal, du remords,* etc. *Le* CRI *du devoir a parlé en lui. Le* CRI *de la nature est d'être heureux.* (J. J. Rouss.) *Le sentiment religieux est la réponse à ce* CRI *de l'âme que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'infini que nul ne parvient à dompter entièrement.* (Benj. Constant.)

— Il se dit par analogie du bruit que font entendre certaines choses qu'on presse, qu'on remue : *Le* CRI *de la scie. Le* CRI *de l'étain.*

— Blas. Devise d'un mot ou de plusieurs mots inscrits ordinairement au cimier des armes.

Syn. Cri, clameur. Le *cri* est l'effet de toute émotion vive et soudaine ; la *clameur* est un grand cri provoqué par le mécontentement, la réprobation, l'indignation. *Clameur* ajoute à *cri* une idée de tumulte, d'excès et souvent de ridicule.

CRIAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*crier.*) Pron. *kri-a-ié.* — Dim. Crier, gronder, se plaindre à chaque instant et souvent à tort : *Il ne fait que* CRIAILLER. *Cette femme* CRIAILLE *toujours après ses domestiques. Si vous ne le contentez, il sera toujours à votre porte à* CRIAILLER. (Acad.) *Il se faisait un triste plaisir de gronder et de* CRIAILLER *sans cesse.* (Brueys.) ‖ Fam.

CRIAILLERIE, n. f. (*criailler.*) Pron *kri-a-y-ri.* — Action de criailler : *Sa* CRIAILLERIE *est insupportable.*

— Les cris eux-mêmes les plaintes importunes et sans motifs ; et dans ce cas il peut s'employer au pluriel : *Il est insupportble avec ses* CRIAILLERIES.

Délivrez-moi, monsieur, de la *criaillerie* (Mol.)

Il faut pourtant une fin, car toutes ces CRIAILLERIES *ne font pas le fond de l'affaire.* (Beaum.) ‖ Fam.

CRIAILLEUR, EUSE, n. (*criailler.*) Pron. *kri-a-ieur, ieuz.* — Fam. Qui criaille, qui a la manie, l'habitude de criailler : *Grand* CRIAILLEUR. *C'est un* CRIAILLEUR, *une* CRIAILLEUSE. (Acad.)

CRIANT, part. prés. du v. Crier.

… *Criant,* courant, sans détourner la vue,
Essoufflée et tremblante, ici je suis venue. (Regn.)
Vous marcherez le fer et le feu dans les mains,
En *criant :* Trahison ! sauvez la république. (C. Delav.)

CRIANT, ANTE, adj. (*crier.*) Il se dit de quelque action mauvaise, injuste, etc., qui excite à se plaindre

hautement : *Des abus* CRIANTS. *Une injustice* CRIANTE. *Il était tel du moins avant qu'on y eût allumé, par de* CRIANTES *iniquités, des ressentiments et des haines qui ne s'éteindront jamais.* (P. L. Cour.)

CRIARD, ARDE, adj. (*crier.*) Pron. *kri-ar, ard.*— Fam. Qui crie souvent, qui aime à crier : *Homme* CRIARD. *Femme* CRIARDE. *Cette petite fille est bien* CRIARDE.

C'est cet enfant *criard* que l'on voit à toute heure,
Paresseux et flânant et loin de sa demeure. (Aug. Barb.)

— *Oiseaux criards*, ceux qui crient souvent et dont le chant est désagréable : *Les oiseaux niais sont* CRIARDS. *Le geai et la corneille sont des oiseaux* CRIARDS. (Acad.)

— *Voix criarde*, voix aigre qui déplait à l'oreille. On dit de même : *Un instrument* CRIARD. *Son* CRIARD. *Vous pouvez suivre le dialogue tour à tour grave et* CRIARD *de la crécelle et du bourdon.* (V. Hugo.) *Elle distingue le bruit de ses pas sur le pavé* CRIARD. (H. de Balzac.)

— Peint. Il se dit fig. des tons, des couleurs qui tranchent trop fortement, qui offensent le regard.

— Qui se plaint, qui gronde souvent pour des sujets de peu d'importance ou même sans sujet : *Cette femme est bien* CRIARDE. *Il est* CRIARD *de son naturel. Il est d'une humeur* CRIARDE.

— Fig. et fam. *Dettes criardes*, petites sommes dues à des marchands, à des ouvriers et dont ils sollicitent le payement avec importunité :

Mémoire juste et bref de nos *dettes criardes.* (Regn.)

Je me suis débarrassé des DETTES CRIARDES. (Acad.)

CRIARD, ARDE, n. (*crier.*) Pron. *kri-ar.* — Fam. Celui qui crie beaucoup, qui gronde souvent : *C'est un* CRIARD. *Vous êtes une* CRIARDE.

— Zool. Vulg. Pluvier à collier. || Espèce de crapaud.

CRIARDE, n. f. (*crier.*) — Comm. Sorte de toile fortement gommée.

CRIBLAGE, n. m. Agric. Action de cribler.

CRIBLE, n. m. (*cribrum*; lat., m. sign.) Instrument fait ordinairement d'une peau attachée au dedans d'un cercle et percée de plusieurs trous ; il sert principalement à séparer le bon grain d'avec le mauvais et d'avec les ordures : *Grand* CRIBLE. *Petit* CRIBLE. *Les fondeurs de plomb à tirer font usage d'un crible.* (Acad.)

Le froment dans le *crible* en tournoyant s'épure. (Foucher.)

Monder, nettoyer des drogues avec un CRIBLE. *On fait des* CRIBLES *avec les soies du cochon.* (Buff.)

— Prov. *Percé comme un crible*, se dit de ce qui est percé en beaucoup d'endroits.

— Math. *Crible d'Eratosthène*, méthode pour séparer les nombres premiers et en dresser une table.

CRIBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Cribler : *Ce blé n'a pas été* CRIBLÉ. *Ce grain est bien* CRIBLÉ. *Les flancs du vaisseau étaient* CRIBLÉS *de coups de canon.*

— Fig. *Être criblé de blessures, de petite vérole*, etc., être couvert de blessures, de marques de petite vérole, etc. : *Une face orbiculaire et* CRIBLÉE DE PETITE VÉROLE. (Ch. Nod.) *Il avait le visage* CRIBLÉ DE PETITE VÉROLE. (Did.)

— *Être criblé de dettes*, avoir beaucoup de dettes : *C'était un grand seigneur* CRIBLÉ DE DETTES *et à bout de moyens pour soutenir son rang avec le faste que commandaient les mœurs de son pays.* (Mérimée.)

— *Être criblé de ridicules*, être accablé de ridicules.

CRIBLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*crible.*) Pron. *kri-blé.* — Nettoyer avec le crible, passer par le crible : CRIBLER *du blé.* CRIBLER *des graines.*

— Par analog. Perforer de trous nombreux : CRIBLER *quelqu'un de coups de stylet. Les balles* ONT CRIBLÉ *ce mur, la façade de cette maison.* (Acad.) *En vain pendant six semaines leur artillerie tonna contre le monastère et le* CRIBLA *de ses boulets.* (Mérimée.)

CRIBLEUR, EUSE, n. (*cribler.*) Celui, celle qui crible.

CRIBLEUX, EUSE, adj. (*crible.*) Pron. *kri-bleu, bleuz.* — Hist. nat. Qui est percé de trous comme un crible.

CRIBLIER, n. m. (*crible.*) Pron. *kri-bli-é.* — Techn. Celui qui fait les cribles.

CRIBLURE, n. f. (*crible.*) Le mauvais grain et les ordures qui sont séparés du bon grain par le crible : *On donne les* CRIBLURES *aux volailles.* (Acad.)

CRIBRATION, n. f. (*cribrare*, cribler ; lat.) Pron. *kri-bra-cion.* — Chim. Opération qui complète la pulvérisation et qui consiste à séparer à l'aide du tamis ou du crible les parties les plus déliées des substances sèches ou humides d'avec celles qui sont plus grossières.

CRIC, n. m. (*Onomatopée.*) Pron. *kri.* — Méc. Machine simple pour soulever des fardeaux. Il est composé d'une barre de fer verticale taillée sur une de ses faces en crémaillère qui s'engrène avec un pignon que l'on tourne avec une manivelle et qui la fait monter et descendre à volonté. La crémaillère porte à sa tête une partie plate que l'on place sous l'objet à soulever.

CRIC-CRAC, Pron. *krik-krak.* — Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit que fait une chose en se déchirant ou en se cassant. || Famil.

CRICÉAL, n. m. Anat. Un des os qui soutiennent les branchies des poissons.

CRICET, n. m. Pron. *kri-cè.* — Zool. Un des noms du hamster.

CRICETIN, INE, adj. (*cricet.*) Pron. *kriss-tain, tinn.* — Zool. Qui ressemble au hamster.

= **Cricetins,** n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs.

CRICOÏDE, adj. et n. des 2 g. (κρίκος, anneau ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *kri-ko-id.* — Anat. Il se dit d'un cartilage annulaire, situé à la partie inférieure du larynx.

CRICO-PHARYNGIEN, adj. m. Pron. *kri-kô-fa-rain-jiain.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx.

CRICO-THYROÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *kri-kô-ti-ro-i-diain, dièn.* — Anat. Qui appartient au cartilage cricoïde et au cartilage thyroïde.

CRICO-TRACHÉAL, ALE, adj. et n. Pron. *kri-kô-tra-ché-al.* — Anat. Qui appartient au cartilage cricoïde et à la trachée-artère.

CRI-CRI, n. m. (*Onomatopée*, pop.) Le grillon domestique, qui se tient ordinairement au foyer de la maison.

CRID, n. m. Pron. *krid.* — Poignard des Malais dont la lame est en zigzag.

CRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Crier.

CRIÉE, n. f. Prat. Annonce de la vente des biens en justice : *Mettre une terre, une maison en* CRIÉE. *Il s'opposa aux* CRIÉES. *Le Code de procédure civile a substitué les affiches aux criées proprement dites. La vente d'un navire saisi doit être précédée de trois* CRIÉES *et publications. La première, la seconde* CRIÉE. (Acad.)

— Annonce du montant des enchères sur un objet dont la vente ou l'adjudication a lieu publiquement : *Audience des* CRIÉES. *Diverses denrées se vendent à la* CRIÉE *dans les halles et les marchés de Paris.*

CRIER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*quiritare*; lat., m. sign.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous criions, que vous criiez*, etc. — Pousser, jeter un ou plusieurs cris : *Les enfants* CRIENT *en jouant. On entend partout mes ennemis* CRIER *contre moi, s'agiter, menacer.* (Beaum.)

.. Que se passe-t-il ? on nous appelle, on *crie.*
Qui donc est là par terre étendu dans son sang. (A. de Muss.)

— Il se dit des animaux : *Votre chien* CRIE *à la porte. On entendait* CRIER *les hiboux.* (Acad.)

— Fam. *Crier comme un perdu, comme un fou, comme un enragé, comme un beau diable*, etc. ; *crier à pleine tête, à tue-tête*, pousser de grands cris, crier de toutes ses forces ; *Ils sortirent tous ensemble* CRIANT *comme des furieux.* (Bossuet.)

— *Crier comme un aigle*, pousser des cris aigus : *Hé bien, hé bien, ma belle, qu'avez-vous à* CRIER COMME UN AIGLE ? (M[me] de Lafayette.)

— Pop. : CRIER *comme un* [illegible]

— Fam. Dans le m. sens : *Il* CRIE *comme si on l'écorchait.*

— Prov. et fig. *Il ressemble aux anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, il a peur sans avoir aucun mal ou avant de le sentir.

— Prov. *Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton*, crier très-fort.

— Dans le m. sens par pléonasme : CRIER *les hauts cris.*

— Fig. et fam. *Plumer la poule sans la faire crier*, commettre des exactions avec assez d'habileté pour qu'elles n'excitent aucune plainte.

— Élever très-haut la voix dans la conversation, dans une discussion : *Il* CRIE *comme un sourd. Il ne saurait discuter sans* CRIER. (Acad.)

— Élever la voix pour avertir quelqu'un : *Il court au Tsar et lui* CRIE : *Malheur, maître ! le peuple en veut à ta vie.* (Mérim.)

S'il tombe sous ma main, je ne *crierai* pas gare. (C. Del.)

— Gronder, réprimander quelqu'un en élevant la voix ; en ce sens il s'emploie avec la prép. *après* : CRIER *après quelqu'un.*

— On disait anc. *Crier quelqu'un.*

Tu ne me diras plus, toi qui toujours me *cries*,
Que je gâte en brouillon toutes tes fourberies. (Mol.)
Pourquoi me *criez-vous ?* — J'ai grand tort en effet. (Id.)

— Se plaindre hautement : *Le peuple* CRIE.

— Fig. et mor. Il se dit d'une opposition, d'une désapprobation absolue : *L'honneur, la morale* CRIE *contre cette action.*

La morale : Eh ! morbleu ! la morale en alarmes
Doit-elle à tout propos *crier*, prendre les armes ? (C. Del.)

— Fig. : *Le sang crie*, il demande à être vengé :

Le sang de vos rois *crie*, et n'est point écouté. (Rac.)

N'attendez pas que je fasse CRIER *son sang comme celui d'Abel.* (Fléch.)

— Lancer publiquement le blâme, la réprimande : *Les prédicateurs* CRIENT *contre le vice. Faire* CRIER *après soi.* (Acad.)

O temps, ô mœurs ! j'ai beau *crier.* (La Font.)

Les plus célèbres philosophes de l'antiquité ont donné des louanges à la comédie, eux qui CRIAIENT *sans cesse après les vices de leur siècle.* (Mol.)

— Prononcer un ou plusieurs mots d'un ton de voix très-élevé, pour commander, exhorter, animer dans quelque circonstance pressante, impérieuse : CRIER *aux armes.* CRIER *au feu.*

J'entends *crier* partout : Au meurtre ! on m'assassine ! (Boil.)

De petites troupes de conjurés parcourent les faubourgs en CRIANT *aux armes.* (Mérim.) CRIER *tue, tue,* CRIER *haro sur quelqu'un.*

A ces mots on *cria* : Haro sur le baudet. (La Font.)

— Fig. *Crier à l'injustice, à l'oppression*, etc., se plaindre hautement d'une injustice, d'un acte d'oppression, etc.

— *Crier au scandale, à l'exagération*, etc., accuser hautement quelqu'un de scandale, d'exagération.

— *Crier vers Dieu*, implorer sa pitié : *Nous* CRIERONS *vers vous, Seigneur.* (Lamenn.)

— Pousser un certain cri, soit pour rallier des combattants, soit pour témoigner de l'allégresse : *Les Français* CRIAIENT *Montjoie et Saint-Denis.*

— Fig. Suivi d'un infinitif ou d'une prop. subordonnée, avertir souvent quelqu'un d'une chose, le presser vivement par ses exhortations : *Nous lui* CRIONS *en vain d'être sage et prudent. On lui* CRIAIT *de toutes parts qu'il était imprudent d'avancer. La conscience nous* CRIE *qu'une telle action ne saurait être juste.* (Acad.)

Amitié, dont la voix *crie* au fond de mon âme,
Contre toi vainement mon équité réclame. (C. Del.)

— Fig. Il se dit des choses qui rendent un son clair et aigu : *Cette porte* CRIE.

Le long du bord le câble *crie*,
L'ancre s'élève et sort des eaux,
La voile s'ouvre ; adieu, patrie. (C. Del.)

.. La corde rompue a *crié* sous nos doigts. (Lam.)

A travers les rochers la peur les précipite :
L'essieu *crie* et se rompt... (Rac.)

— Pop. *Les boyaux lui crient*, un bruit se fait dans ses entrailles.

— Par analog :

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le soir entend *crier ses entrailles* à jeun
Goûte peu d'Hélicon les douces promenades. (Boil.)

= **Crier,** v. trans. ou act. Dire une chose hautement, la répéter avec importunité : *Il* A CRIÉ *cela partout.* || Fam.

— Fig. et fam. *Crier famine, crier misère*, se plaindre hautement de la disette que l'on souffre ou que l'on redoute.

Elle alla *crier famine*
Chez la fourmi sa voisine. (La Font.)

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé*, se plaindre au sein de l'abondance.

— *Crier vengeance*, la demander à hauts cris : *Toute la ville est en rumeur, toutes les bouches* CRIENT VENGEANCE. (Volt.)

— Fig. Il se dit des choses qui excitent à se venger ou dont on doit tirer vengeance : *Voilà qui* CRIE VENGEANCE *au ciel.* (Mol.) *Le sang du juste* CRIE VENGEANCE. (Mass.) *La cabale* CRIE VENGEANCE. (P. L. Cour.)

— Proclamer, annoncer quelque chose officiellement, au nom de l'autorité publique : CRIER *un bulletin, un arrêt.*

— *Crier une marchandise*, annoncer le prix auquel elle se vend.

— *Crier des meubles*, etc., les mettre à l'enchère.

— *Faire crier un objet perdu*, faire publier qu'on a perdu un objet, pour qu'il puisse être rapporté par ceux qui l'ont trouvé.

— Il se dit du cri que font entendre dans les rues, sur la voie publique les marchands colporteurs : CRIER *de la salade, de vieux habits.*

= **Se crier,** v. pr. Être crié, proclamé : *Cette nouvelle* SE CRIE *et se répand par toute la ville ; tous s'accordent à dire la même chose.* (La Br.)

CRIERIE, n. f. (*cri.*) Pron. *kri-rí.* — Le bruit que l'on fait en criant pour quelque motif que ce soit, cris importuns : CRIERIE *importune. Faites cesser cette* CRIERIE. *Que gagnez-vous avec toutes vos* CRIERIES. (Acad.) || Fam.

CRIEUR, EUSE, n. (*cri.*) Celui, celle qui fait beaucoup de bruit par ses cris, ses éclats de voix : *Faites taire ce* CRIEUR, *cette* CRIEUSE. *Quel* CRIEUR *est-ce là ? C'est un* CRIEUR *perpétuel, une* CRIEUSE *insupportable.*

C'est bien fait de fermer la porte à ce *crieur.* (Rac.)

— Celui qui proclame, qui annonce quelque chose : *Un* CRIEUR *public. Les* CRIEURS *de la Bourse. Un* CRIEUR *de vin.*

— Anc. Cout. *Juré-crieur* ou simpl. *crieur,* officier public qui faisait dans la ville des annonces au nom des particuliers, qui invitait aux funérailles, fournissait la tenture pour les cérémonies funèbres, etc.

...Le *crieur* a voulu malgré moi
Faire entrer avec lui l'attirail d'un convoi. (Regn.)

— *Juré-crieur,* désignait l'officier qui publiait les édits, les arrêts royaux, etc., au son de la trompette.

— *Crieur des corps* ou *clocheteur des trépassés,* celui qui précédait les convois en faisant sonner lentement une clochette et qui proclamait à haute voix le nom du défunt.

— Il se dit des gens qui courent habituellement les rues en annonçant à haute voix ce qu'ils vendent, ce qu'ils achètent : *Un* CRIEUR *de vinaigre. Une* CRIEUSE *de vieux chapeaux. Un* CRIEUR *de bulletins.* (Acad.)

CRIME, n. m. (*crimen, inis,* accusation, crime ; lat.) Pron. *krim.* — Acte coupable qui tombe sous le coup de la loi et qui entraine après lui une condamnation afflictive ou infamante : *Grand* CRIME. CRIME *horrible. Commettre un* CRIME.

Croyez-vous m'abuser ? couverts de noms sublimes,
Ces *crimes* consacrés en sont-ils moins des *crimes* ?
(C. Del.)

. . .La guerre civile est le règne du *crime.* (P. Corn.)
Quelques *crimes* toujours précèdent les grands *crimes.*
(Rac.)

Le *crime* fait la honte, et non pas l'échafaud. (Corn.)
Laisser le *crime* en paix, c'est s'en rendre complice.
(Créb.)

Un *crime* sans succès perd toujours son auteur. (Gress.)
Dans les nombreux suivants de l'étendard du *crime*
L'Angleterre voyait un homme magnanime. (Châteaubr.)
... Le *crime* vous tient, partout vous le traînez. (V. H.)

Il est invraisemblable qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un CRIME *abominable et inouï s'il n'en a pas été le témoin oculaire.* (Volt.)

— *Crime de lèse-majesté, de lèse-nation,* tout ce qui porte atteinte à la majesté royale, à l'honneur national, etc. : *Si un citoyen avait, sous un empereur régnant, la statue du compétiteur de l'empire, c'était, disait-on, un* CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ. (Volt.)

— *Couvrir un crime,* le protéger.

— Par extens. Toute infraction grave aux lois de la morale ou de la religion : *Notre-Seigneur Jésus-Christ a porté la peine de nos* CRIMES. (Acad.)

Est-ce un *crime,* ô mon Dieu ! de trop aimer le beau.
(Lam.)

— Par exagér. Toute action, même légère, qui mérite un blâme, une réprimande : *C'est un* CRIME *que d'avoir laissé perdre ces manuscrits.* (Acad.)

— *Faire un crime à quelqu'un de quelque chose,* considérer une faute légère comme un crime, l'exagérer à plaisir par sentiment de colère, de haine.

On sait comme je pense, on m'en *a fait un crime.*
(C. Del.)

— Reprocher à quelqu'un comme une faute, une mauvaise action ce qui devrait au contraire lui mériter des éloges : *On lui* FAISAIT UN CRIME *de ses vertus.*

Et l'on accuserait la froideur de mon zèle.
Qu'on en blâme l'excès, on le peut, j'y souscris...
Qu'on en *fasse* à vos yeux *un crime* impardonnable.
(C. Del.)

— On dit dans ce sens : *Imputer à crime.*

— Fam. *Ce n'est pas un grand crime,* se dit pour excuser, diminuer quelque faute.

— Dans un sens analog. : *Est-ce un si grand* CRIME ? *Est-ce donc un* CRIME ?

— *Tout son crime est de...,* se dit en parlant d'une personne qu'une faute légère, une action indifférente ou même plutôt louable expose au même traitement, aux mêmes malheurs que si elle eût commis une action réellement condamnable : *Tout son* CRIME *est d'avoir trop aimé.* (Acad.) *Son mérite et son rang ont fait jusqu'ici tout son* CRIME. (Mol.)

— On dit de même : *Voilà tout son crime, tout mon crime :*

De tout ce qui vous plait je me suis embellie,
Et rien ne m'a coûté pour vous sembler jolie :
Mes *crimes,* les voilà. (C. Del.)

— Absol. et au sing. En parl. des dispositions vicieuses de l'individu qui le portent au mal, au crime, ou de l'habitude même de commettre des crimes : *Être porté au* CRIME. *Avoir du penchant pour le* CRIME. *Homme vieilli dans le* CRIME.

— Fig. Il se dit souvent dans le langage soutenu pour la personne criminelle elle-même : *Châtier le* CRIME. *Désarmer le* CRIME. *Le* CRIME *va tête levée.* (Mass.) *Il poursuivait le* CRIME. (Fléch.)

— Hist. *Tribunal des crimes,* une des six cours souveraines de la Chine.

Syn. V. FORFAIT.

CRIMINALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Criminaliser.

CRIMINALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*criminel.*) Jurispr. anc. Porter, renvoyer une affaire d'un tribunal civil à un tribunal criminel, faire d'un procès civil un procès criminel : CRIMINALISER *une affaire.*

CRIMINALISTE, n. m. (*criminel.*) Auteur qui écrit sur les matières criminelles : *Un savant* CRIMINALISTE. *Depuis Kant, de profonds dissentiments séparent les* CRIMINALISTES *allemands.* (Lerm.) *Il refusa à la société le droit de se défendre, auquel les anciens* CRIMINALISTES *rattachaient le droit de punir ; mais il ne fit pas reposer ce dernier sur le besoin de la défense.* (Migu.)

— Celui qui fait sa principale étude de la jurisprudence criminelle, qui est très-versé dans cette étude : *C'est un bon* CRIMINALISTE. *Avant qu'il y eût une procédure entamée, il me paraissait au-dessous même du moins instruit des* CRIMINALISTES. (Beaum.) *On appelle un grand* CRIMINALISTE *un barbare en robe qui sait faire tomber les accusés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide les témoins et les force à déposer contre le prévenu. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.* (Volt.)

CRIMINALITÉ, n. f. (*criminel.*) Jurispr. crim. Qualité de ce qui est criminel.

CRIMINATION, n. f. Pron. *kri-mi-na-cion.* — Accusation.

CRIMINEL, ELLE, adj. (*crime.*) Coupable de quelque crime, qui a commis un crime, des crimes : *Homme* CRIMINEL. *Femme* CRIMINELLE. *Se rendre* CRIMINEL. *Il est* CRIMINEL, *il est fort* CRIMINEL. *Il serait* CRIMINEL *devant Dieu et devant les hommes. Être* CRIMINEL *de lèse-majesté. Ce serait être* CRIMINEL *d'État. Tous ceux qui sont accusés ne sont pas* CRIMINELS.

On n'est pas *criminel* toujours pour le paraître.
(P. Corn.)

De quoi l'accuse-t-il et par quel attentat
Devient-elle en un jour *criminelle* d'État ? (Rac.)
Je le crois *criminel* puisque vous l'accusez. (Id.)
Je me suis fait pour lui moi-même *criminelle.* (Corn.)
Ah ! si du dévouement l'excès même est coupable,
Jamais devant son juge avec moins de remords
Sujet plus *criminel* n'a reconnu ses torts. (C. Del.)

— Condamnable, illicite : *Vie* CRIMINELLE. *Dessein* CRIMINEL. *Action, pensée* CRIMINELLE. *Désirs* CRIMINELS. *Attachements* CRIMINELS.

D'un amour *criminel* Phèdre accuse Hippolyte. (Rac.)

Je crains surtout le changement de votre cœur et cette froideur CRIMINELLE *dont ceux de votre sexe payent le plus souvent les témoignages trop ardents d'un innocent amour.* (Mol.)

— Fig. Il se dit de ce qui appartient, de ce qui a rapport à une personne criminelle : *Une main* CRIMINELLE. *Des regards* CRIMINELS.

Grâces à Dieu ces mains ne sont pas *criminelles.* (Rac.)
Je dévoue à l'exil ta tête *criminelle ;*
Va, fuis ; l'humanité te rejette loin d'elle. (C. Del.)

— Mor. : *Un cœur* CRIMINEL. *Des pensées* CRIMINELLES.

— Il se dit de la législation qui concerne les crimes et de tout ce qui touche à la procédure qu'on fait contre les personnes accusées de crime : *Code* CRIMILEL. *Législation* CRIMINELLE. *Juge* CRIMINEL. *Tribunal* CRIMINEL. *Matière* CRIMINELLE. *Affaire* CRIMINELLE. *Procédure* CRIMINELLE. (Acad.) *Les rédacteurs de la procédure* CRIMINELLE *ancienne ont plus songé à trouver des coupables que des innocents.* (Volt.) *Intenter une action* CRIMINELLE. *Code d'instruction* CRIMINELLE. *Procès* CRIMINEL. *La plus lâche accusation m'a livré à un procès* CRIMINEL *suivi d'un jugement portant condamnation au blâme.* (Beaum.)

— N. m. Personne qui est convaincue de crime, et quelquefois abusivement simple accusé ou prévenu : *Un grand* CRIMINEL. *Un* CRIMINEL *d'État.*

L'escalier des géants, à ton heure suprême,
Verra le *criminel* par ses pairs condamné
Périr où le héros fut par eux couronné. (C. Del.)

Juger un CRIMINEL. *Paraître en* CRIMINEL *devant quelqu'un. Illustre* CRIMINEL. *Condamner, punir, exécuter un* CRIMINEL. *La prison, les cachots où l'on met les* CRIMINELS. *Interroger un* CRIMINEL. *Juger un* CRIMINEL. (Acad.)

Jamais un *criminel* ne s'absout de son crime. (Rac.)

Est-ce que Crispin ne s'est pas assuré de l'existence du crime ? — Crispin ! il s'est seulement assuré de la personne du CRIMINEL. (C. Delav.)

— La matière criminelle, la procédure criminelle : *Le grand, le petit* CRIMINEL. *Poursuivre quelqu'un au* CRIMINEL. *Procéder au* CRIMINEL.

— Prov. et fig. *Prendre quelque chose au criminel,* s'en tenir offensé. || *Aller d'abord au criminel,* juger malignement de quelque chose sur les moindres apparences. || Ces deux locut. ne sont plus guère usitées.

CRIMINELLEMENT, adv. (*criminel.*) Pron. *kri-mi-nèl-man.* — D'une manière criminelle : *Agir* CRIMINELLEMENT.

— *Poursuivre quelqu'un criminellement, poursuivre une affaire criminellement,* les poursuivre au criminel.

— On dit aussi : *Juger* CRIMINELLEMENT.

— *Expliquer criminellement quelque chose, en juger criminellement,* l'expliquer, l'interpréter en mauvaise part.

CRIN, n. m. (*crinis,* cheveux, chevelure ; lat.) Pron. *krain.* — Poil long et rude qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux : CRIN *long, noir, blanc. Le* CRIN *du cou du cheval. Le* CRIN *de la queue. Tresser le* CRIN. *Faire le* CRIN. *Peigner le* CRIN *d'un cheval. Ce cheval a le* CRIN *beau, les* CRINS *pendants. Se tenir, s'attacher aux* CRINS *d'un cheval. L'Arabie et la Libye ont des chevaux dont la crinière et les* CRINS *sont fort courts et hérissés.* (Buff.)

Des coursiers attentifs le *crin* s'est hérissé. (Rac.)

Les CRINS *d'un lion. Faire bouiller du* CRIN *pour l'employer. Sommier de* CRIN. *Garnir un matelas de* CRIN. *Cordon, bouton de* CRIN. *Sacs de* CRIN. *Tamis de* CRIN.

— *Cheval à tous crins,* qui a tous ses crins.

— Par analog. Il se dit quelquefois des cheveux :

Thétis chassait Phébus aux *crins* dorés. (La Font.)
Quelques *crins* blancs couvrent son noir chignon. (Volt.)

— Pop. : *Prendre aux crins, se prendre aux crins,* saisir quelqu'un aux cheveux, se prendre mutuellement aux cheveux : *Ils* SE SONT PRIS AUX CRINS *et ils se sont longtemps battus.* (Acad.)

— Au pl. Les queues de cheval qui servent d'insigne, d'honneur aux pachas turcs :

Vous vivez, Lorédan, Bembo, Confarini,
Vous vivez sur la toile où le Croissant puni
Livre ses *crins* captifs à vos pieux courages. (C. Del.)

— Techn. Fissure dans un filon de mine.

— Pêch. *Crin d'empile,* crin très-fort sur lequel on monte un ou plusieurs hameçons.

— Zool. Sorte de poisson de mer. || *Crin de fontaine et crin de mer,* noms vulgaires du dragonneau.

— Bot. *Crin de cheval,* sorte de lichen.

CRINAL, ALE, adj. (*crin.*) Qui est de la grosseur d'un crin.

CRINAL, n. m. (*crin.*) Chir. Instrument dont on se servait autrefois pour comprimer la fistule lacrymale.

CRINCRIN, n. m. Pop. Espèce d'instrument que font les enfants en adaptant à un tuyau de canne de Provence très-court un morceau de parchemin percé de deux trous où ils passent un crin et qu'ils font vivement tourner autour d'un bâton.

Qui frappe là si fort ? — Monsieur, ce sont des masques
Qui portent des *crincrins* et des tambours de basque. (Mol.)

— Par extens. Méchant rebec.

— Râcleur de violon.

CRINICORNE, adj. des 2 g. (*crinis,* cheveu ; lat., et *corne.*) Zool. Qui a les antennes terminées par une longue soie.

CRINIER, n. m. (*crin.*) Pron. *kri-nié.* — Ouvrier qui prépare le crin, qui le rend propre à servir à divers usages.

CRINIÈRE, n. f. (*crin.*) Pron. *kri-nière.* — Les crins du cou d'un cheval ou d'un lion : *La* CRINIÈRE *d'un cheval, d'un lion. Le lion rugissait*

et secouait sa CRINIÈRE. *Il avait la* CRINIÈRE *toute hérissée. Longue, épaisse* CRINIÈRE. (Acad.) *D'une main il empoignait la* CRINIÈRE *du cheval, et il était en selle avant que ses officiers eussent eu le temps de s'acquitter de leur office.* (Mérimée.)

— *La crinière d'un casque,* touffe de crin tombante qui part du cimier d'un casque de dragon, de cuirassier, etc., et qui flotte par derrière.

— Fig. Chevelure malpropre, en désordre, hérissée; vilaine perruque. *Grande* CRINIÈRE. *Vilaine* CRINIÈRE.

— Il se dit, dans le style plaisant, de la chevelure en général :

Ce nouvel Adonis à la blonde *crinière*. (Boil.)

CRINIFÈRE, adj. des 2 g. (*crinis*, cheveu; *ferre*, porter; lat.) Zool. Qui porte une crinière.

CRINIFLORE, adj. des 2 g. (*crinis*, cheveu; *flos, oris*, fleur; lat.) Bot. Dont la corolle se divise en segments longs et grêles.

CRINIFORME, adj. des 2 g. (*crinis*, cheveu; lat., et *forme*.) Hist. nat. Qui a la forme d'un crin.

CRINIGÈRE, n. m. (*crinis*, cheveu; *gerere*, porter; lat.) Pron. *kri-ni-jèr*. — Zool. V. CRINIFÈRE.

CRINITA, n. f. (*crinitus*, chevelu; lat.) Pron. *kri-ni-ta*. — Bot. V. CHRISOCOME et PAVETTA.

CRINOLINE, n. f. (*crinis*, cheveu; lat.) Comm. Étoffe de crin dont on fait des cols, des jupons et autres objets de la toilette des femmes : *Ses formes ne devaient rien aux mensonges de la* CRINOLINE. (T. Gauthier.)

CRINON, n. m. (*crinis*, cheveu; lat.) Zool. Genre d'oiseaux. || Genre de vers intestinaux

CRINULE, n. f. (*crinis*, cheveu; lat.) Poil tordu qui renferme l'ovaire de certaines plantes.

CRIOCÉPHALE, adj. des 2 g. (χριοχέφαλος; gr., m. sign.) Ant. et zool. Qui a une tête de bélier.

CRIOCÈRE n. f. (χρίος, bélier; κέρας, corne; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères.

CRIOCÉRIDE, adj. des 2. (*criocère*.) Zool. Qui ressemble à une criocère.

= **Criocérides**, n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

CRIPART, n. m. Zool. Vulg. Le grimpereau.

CRIQUE, n. f. (*crick*; angl.) Pron. *krik*. — Petite baie, partie du rivage qui forme un enfoncement où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

Voguant de cap en cap, nageant de *crique* en *crique*,
La barque, balançant sa brise de musique,
Élevait, abaissait, modulait ses accords,
Que l'onde palpitante emportait à ses bords. (Lam.)

— Art milit. *Crique d'armurerie*, se dit des fissures, défectuosités des métaux employés dans la fabrication des armes.

CRIQUET, n. m. Pron. *kri-kè*. — Zool. Espèce de sauterelles volantes qui viennent par troupes nombreuses : *Les* CRIQUETS *dévastent souvent les pays qu'ils traversent.* (Acad.)

— Genre d'insectes orthoptères.

— Fig. et par dénigr. Petit cheval, faible et de vil prix : *Un petit* CRIQUET. *Il était monté sur un* CRIQUET. *Ce n'est qu'un* CRIQUET. (Acad.)

— Par extens. Un homme maigre et de petite taille. *C'est un* CRIQUET.

CRISE, n. f. (κρίσις; gr., m. sign.) Méd. Changement subit, soit en bien, soit en mal, pendant l'état ou la seconde période de la maladie, joint à quelque phénomène remarquable : *Bonne* CRISE. *Mauvaise* CRISE. CRISE *favorable, salutaire.* CRISE *complète.* CRISE *incomplète. Jour de* CRISE. *Attendre la* CRISE. *Cette* CRISE *l'a sauvé.* (Acad.)

— *Crises proprement dites*, celles qui sont promptes et qui sont précédées d'un accroissement dans l'intensité des symptômes. || *Crises régulières*, celles qui sont annoncées par des signes précurseurs, qui arrivent aux jours prévus. || *Crises irrégulières*, celles que rien n'annonce et qui se produisent à des intervalles inégaux. || *Crises complètes*, celles qui amènent la terminaison de la maladie, soit par la guérison, soit par la mort. || *Crises incomplètes*, celles qui en se produisant laissent le malade dans un état douteux. || *Crises salutaires*, celles qui conduisent le malade à la guérison. || *Crises mortelles*, celles qui déterminent la mort.

— État de convulsion, assoupissement produit par l'action du magnétisme animal.

— Fig. L'instant périlleux ou décisif d'une affaire : *Voilà le moment de la* CRISE. *Nous approchons de la* CRISE. *Une* CRISE *se prépare. Les affaires sont dans un état de* CRISE. *Dans la* CRISE *actuelle.* (Acad.) CRISE *politique. Une* CRISE *ministérielle. Il est malaisé, lorsqu'on est au milieu d'une* CRISE *sociale, de s'en rendre un compte exact.* (Rossi.) *J'entends marcher, on vient... voici l'instant de la* CRISE. (Beaum.)

La duègne ou la potence ! en cette *crise* extrême
Que ne me laissait-elle au moins choisir moi-même.
(V. Hugo.)

— *Crise commerciale*, affaiblissement du crédit, détresse des personnes qui se livrent au commerce par suite de perturbations dans les affaires commerciales. *Le temps de Richelieu est une des* CRISES *de l'histoire de France.* (Rémusat.)

CRISIAQUE, adj. (*crise.*) Qui est dans l'état de crise magnétique.

— Substantiv. *Un* CRISIAQUE.

CRISIE, n. m. Pron. *kri-zi*. — Genre de polypiers flexibles.

CRISPATIF, IVE, adj. (*crisper.*) Bot. Qui a des plis irréguliers, qui est pour ainsi dire frisé.

CRISPATION, n. f. (*crispatio*; lat., m. sign.) Pron. *kriss-pa-cion*. — Contraction des choses qui se resserrent, se rident par l'action de la chaleur ou par une autre cause : *Le feu produit la* CRISPATION *du cuir.*

— Méd. Contraction faible et involontaire des muscles, des nerfs; spasme : CRISPATION *de nerfs. Cela lui donne des* CRISPATIONS. *Il la trouva en proie à une affreuse* CRISPATION *de nerfs, et dit qu'il faudrait tâcher de lui faire avaler tout de suite une cuillerée de la potion calmante.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. Il se dit par exagér. d'une vive impatience, d'un violent dépit : *Sa lenteur me donne des* CRISPATIONS. *La seule vue de cet homme lui cause des* CRISPATIONS. (Acad.)

CRISPÉ, part. pass. du v. Crisper : *Avoir les nerfs* CRISPÉS.

CRISPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crispare*; lat., m. sign.) Pron. *kriss-pé*. — Causer de la crispation, des crispations : *Le feu* CRISPE *le parchemin. Ce froid* CRISPE *la peau, les nerfs*, etc.

— Fig. et fam. Il se dit de ce qui excite une vive impatience, une grande inquiétude, une violente colère : *Sa paresse me* CRISPE. *Les cris aigus de cet enfant me* CRISPENT *les nerfs, me* CRISPENT. (Ac.)

= **Se crisper**, v. pr. Être crispé : *Le parchemin, les cheveux se* CRISPENT *à une forte chaleur.* (Acad.) *Ses deux mains bronzées et calleuses* SE CRISPAIENT *sur la mienne avec des efforts inouis.* (V. Hugo.)

CRISPIFLORE, adj. des 2 g. (*crispus*, frisé; *flos*, fleur; lat.) Bot. Qui a les pétales frisés.

CRISPOFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles se crispent par l'effet de la chaleur ou de la dessiccation.

CRISPIN, n. m. Nom d'un valet de comédie. On dit quelquefois : *C'est un crispin*, en parlant d'un homme qui aime à plaisanter.

CRISPIN, n. m. Petit manteau à l'usage des femmes et des enfants.

CRISSEMENT, n. m. (*crisser.*) Pron. *kriss-man*. — Action de crisser des dents.

CRISSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (onomatopée.) Pron. *kri-cé*. — Il se dit des dents qui rendent un bruit aigre lorsqu'on les serre et qu'on les grince fortement.

CRISSURE, n. f. (*crisser.*) Techn. Ride à la surface du fil de fer.

CRISTACÉ, n. m. Zool. Famille de mollusques.

CRISTAIRE, n. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

CRISTAL, n. m. (κρύσταλλος; gr., m. sign.) Pron. *kriss-tal*. — Minér. et chim. Il se dit des formes symétriques que prennent d'elles-mêmes les parties de certains corps lorsqu'ils passent de l'état liquide ou gazeux à l'état solide : *La figure des* CRISTAUX *varie beaucoup. Les* CRISTAUX *de telle substance ont, affectent telle configuration. Les* CRISTAUX *de sel marin sont cubiques. Ce sel se présente en* CRISTAUX *hexaèdres, octaèdres*, etc. (Acad.)

— Les corps eux-mêmes lorsqu'ils sont en cristaux : CRISTAL *d'Islande.* CRISTAL *minéral. Il y a des* CRISTAUX *de différentes couleurs.* (Acad.)

— *Cristal de roche* ou simpl. *cristal*, pierre transparente, non colorée et composée de prismes à six côtés, terminés à leurs deux extrémités par une pyramide hexagone : *Tailler du* CRISTAL. *Des morceaux de* CRISTAL. *Chandelier de* CRISTAL. *Moins dur que les pierres fines, le* CRISTAL *de roche raye le verre et résiste à la lime.* (L. de Laborde.)

— Sorte de verre blanc qui offre la transparence et la limpidité du cristal de roche : CRISTAL *de Venise.* CRISTAL *de Bohême. Un flacon de* CRISTAL. *Des verres de* CRISTAL. *Grains de cristal. Ce lustre n'est pas de* CRISTAL *de roche, il n'est que de* CRISTAL *fondu ou factice. Colorer du* CRISTAL. (Acad.) *Elle a devant elle un vase de* CRISTAL *rempli d'eau de savon.* (Bailly.)

— Objets faits de cristal vrai ou factice; dans ce sens il ne s'emploie jamais qu'au pluriel : *Magasin de* CRISTAUX. *Il a de beaux* CRISTAUX. *Servir des fruits sur des* CRISTAUX.

— Fig. et poét. *Le cristal d'une onde pure, le cristal des eaux*, se dit pour exprimer la limpidité, la pureté de l'eau :

Dans le *cristal* d'une fontaine
Un cerf se mirant autrefois
Louait la beauté de son bois. (La F.)
.. Les flots noirs de son généreux sang
Ont altéré le *cristal* de la source. (Millev.)

CRISTALLERIE, n. f. (*cristal.*) Pron. *kriss-tal-ri*. — Art de travailler le cristal, de fabriquer des cristaux.

— Lieu, atelier où se fabriquent des cristaux : *Chaque nation a attaché du prix à avoir chez elle des fabriques de porcelaine, des* CRISTALLERIES. (Michel Chevalier.)

CRISTALLIER, n. m. (*cristal.*) Pron. *kriss-ta-lié*. — Techn. Graveur en cristal artificiel.

— Armoire propre à ranger une collection de cristaux.

CRISTALLIÈRE, n. f. (*cristal.*) Pron. *krist-ta-lièr*. — Hist. nat. Mine de cristal.

— Techn. Machine sur laquelle on travaille les cristaux.

CRISTALLIFÈRE, adj. des 2 g. (κρύσταλλος, cristal; gr.; *ferre*, porter; lat.) Minér. Qui contient des cristaux.

CRISTALLIN, INE, adj. (*cristal.*) Pron. *kriss-ta-lain, linn*. — Chim. Qui appartient aux cristaux, qui concerne les cristaux : *Formes* CRISTALLINES. *La nature nous présente à l'état* CRISTALLIN *un grand nombre de substances.*

— Fig. et poét. Qui a la pureté, la limpidité du cristal; se dit surtout de l'eau : *Une onde* CRISTALLINE. *La transparence* CRISTALLINE *des yeux de Ralph me glaçait de crainte.* (G. Sand.)

CRISTALLIN, n. m. (*cristal.*) Pron. *kris-ta-lain*. — L'une des trois humeurs transparentes de l'œil et qui a la forme d'une lentille : *Le* CRISTALLIN *est un corps transparent à demi solide, formé de couches d'inégale densité.*

— Adj. *Humeur* CRISTALLINE. *Corps* CRISTALLIN.

— Il se dit dans le système de Ptolémée des cieux transparents et concentriques dont cet astronome supposait la terre enveloppée : *Le premier, le second* CRISTALLIN.

— Cristal artificiel : *Lorsque les verreries de Venise luttèrent avec l'éclat du cristal naturel, on distingua soigneusement le cristal de roche du* CRISTALLIN *de verre.* (L. de Laborde.)

CRISTALLINE, n. f. (*cristal.*) Pron. *kriss-ta-linn*. — Base salifiable huileuse.

— Méd. Il se dit des vésicules aqueuses, transparentes, entourées d'un cercle rouge qui surviennent au prépuce, au gland, quelquefois au pourtour de l'anus, ou aux lèvres de la vulve; elles sont souvent syphilitiques.

— Bot. Vulg. La glaciale.

CRISTALLISABILITÉ, n. f. (*cristallisable.*) Chim. Propriété d'un corps cristallisable.

CRISTALLISABLE, adj. des 2 g. (*cristalliser.*) Chim. Qui est susceptible de se cristalliser.

CRISTALLISANT, part. prés. du v. Cristalliser.

CRISTALLISANT, ANTE, adj. Pron. *kriss-ta-lizan, zant*. — Qui cristallise.

CRISTALLISATION, n. f. (*cristalliser.*) Pron. *kriss-ta-li-za-cion*. — Action par laquelle les molécules d'une substance dissoute dans un liquide se condensent en un corps compact, diaphane et d'une forme géométrique plus ou moins régulière : CRISTALLISATION *naturelle.* CRISTALLISATION *artificielle. La* CRISTALLISATION *s'opère par le moyen du feu comme par le moyen de l'eau.* (Buffon.)

— État particulier d'un corps : *Le feld-spath est un exemple de la* CRISTALLISATION *par le feu primitif.* (Buff.)

— Minéral. Concrétion de cristaux : *De belles* CRISTALLISATIONS.

CRISTALLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Cristalliser : *Un corps* CRISTALLISÉ. *La glace est de l'eau* CRISTALLISÉE. *Carbonate de soude* CRISTALLISÉ. *Nitrate d'argent* CRISTALLISÉ.

CRISTALLISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cristal.*) Pron. *kriss-ta-li-zé*. — Congeler en forme de cristal : CRISTALLISEZ *ce suc, cette eau.*

= **Cristalliser**, v. intr. ou neut. : *Faire* CRISTALLISER *un sel. Ce corps ne* CRISTALLISE *que lentement: Ce sel* CRISTALLISE *en prismes hexaèdres.* (Acad.)

= **Se cristalliser**, v. pron. Se former en cristaux soit naturellement, soit par des procédés chimiques : *Les sels* SE CRISTALLISENT. *Tous les sels dissous*

dans l'eau SE CRISTALLISENT *en formes assez régulières.* (Buff.)

CRISTALLISOIR, n. m. (*cristal.*) Chim. Vase dans lequel l'on met une liqueur pour qu'elle se cristallise.

CRISTALLO-ATOMIQUE, adj. des 2 g. (κρύσταλλος, cristal; ἄτομος, atome; gr.) Phys. Il se dit d'un système, d'une théorie qui explique la formation des cristaux par une réunion d'atomes.

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. (κρύσταλλος, cristal; gr., et *électrique.*) Phys. Il se dit des phénomènes électriques que la chaleur développe dans certains cristaux.

CRISTALLOGÉNIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; γένος, naissance; gr.) Did. Science de la formation des cristaux.

CRISTALLOGRAPHE, n. m. (κρύσταλλος, cristal; γράφειν, décrire; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-graf.* — Celui qui s'occupe de cristallographie.

CRISTALLOGRAPHIE, n. f. (*cristallographe.*) Pron. *kriss-ta-lo-gra-fi.* — Science qui décrit les formes géométriques sous lesquelles se présentent les cristaux naturels et qui calcule la dépendance mutuelle de ces formes dans toutes les variétés qu'une même substance peut offrir.

CRISTALLOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*cristallographe.*) Pron. *kriss-ta-lo-gra-fik.* — Did. Qui concerne la cristallographie.

CRISTALLOÏDE, adj. des 2 g. (κρύσταλλος, cristal; εἶδος, figure; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-id.* — Qui offre l'apparence d'un cristal.

CRISTALLOLOGIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; λόγος, traité; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-lo-ji.* — Did. Traité des cristaux.

CRISTALLOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*cristallologie.*) Pron. *kriss-ta-lo-lo-jik.* — Didact. Qui concerne la cristallologie.

CRISTALLOMANCIE, n. f (κρύσταλλος, cristal; μαντεία, divination; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-man-ci.* — Art. divin. Divination à l'aide d'une glace bien polie.

CRISTALLOMÉTRIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; μέτρον, mesure; gr.) Connaissance des propriétés mathématiques des cristaux.

CRISTALLOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*cristallométrie.*) Didact. Qui a rapport à la cristallométrie.

CRISTALLONOMIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; νόμος, loi; gr.) Did. Connaissance des lois de la cristallisation.

CRISTALLONOMIQUE, adj. des 2 g. (*cristallonomie.*) Did. Qui a rapport à la cristallonomie.

CRISTALLOTECHNIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; τέχνη, art; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-tèk-ni.* — Did. Art de produire des cristaux.

CRISTALLOTECHNIQUE, adj. des 2 g. (*cristallotechnie.*) Pron. *kriss-ta-lo-tèk-nik.* — Didact. Qui concerne la cristallotechnie.

CRISTALLOTOMIE, n. f. (κρύσταλλος, cristal; τομή, action de couper; gr.) Pron. *kriss-ta-lo-to-mi.* — Minér. Division des cristaux.

CRISTALLOTOMIQUE, adj. des 2 g. (*cristallotomie.*) Pron. *kriss-ta-lo-to-mik.* — Didact. Qui concerne la cristallotomie.

CRISTARIE, n. f. Pron. *kriss-ta-ri.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

CRISTATELLE, n. f. Pron. *kriss-ta-tèl.* — Genre de polypes nus.

CRISTÉ, ÉE, adj. (*crista*, crête; lat.) Pron. *kriss-té.* — Hist. nat. Qui est muni d'appendices en forme de crêtes.

CRISTE-MARINE, n. f. Bot. Un des noms de la perce-pierre.

CRITÉRIUM, n. m. (κριτήριον; gr., m. sign.) Pron. *kri-té-riom.* — Philos. et dogm. La marque à laquelle on reconnaît la vérité dans l'ordre philosophique, moral et religieux : *L'évidence est le* CRITÉRIUM *de la vérité.* (Acad.) *La substitution d'un* CRITÉRIUM *véritable à la foule des* CRITÉRIUMS *faux adoptés jusqu'ici, voilà ce qui a produit l'éclectisme.* (Jouff.) || CRITÉRIUM *pratique.* CRITÉRIUM *spéculatif.*

CRITHE, n. m. (κριθή, orge; gr.) Pron. *kritt.* — Méd. Orgelet, maladie des paupières.

CRITHME, n. m. Bot. La perce-pierre ou bacile.

CRITHOMANCIE, n. f. (κριθή, orge; μαντεία, divination; gr.) Pron. *kri-to-man-ci.* — Art. divin. Divination qui se pratiquait en observant les gâteaux d'orge offerts aux dieux ou la farine répandue sur la victime.

CRITHOMANCIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *kri-to-man-ciain, ciên.* — Qui exerce, qui concerne la crithomancie.

CRITHOPHAGE, adj. des 2 g. (κριθή, orge; φαγεῖν, manger; gr.) Pron. *kri-to-faj.* — Qui vit d'orge.

CRITICISME, n. m. (*critique.*) Pron. *kri-ti-cism.* — Système philosophique de Kant, exposé dans son ouvrage capital, intitulé : *Critique de la raison pure.* Le *criticisme* se préoccupe surtout de fixer les limites et l'exercice légitime de notre faculté de connaître; il est d'une tendance idéaliste : *Kant et son* CRITICISME *imprimèrent aux jurisconsultes qui cherchèrent le fondement de la pénalité un caractère rationnel et scientifique.* (Lerminier.)

CRITICISTE, adj. des 2 g. (*criticisme.*) Pron. *kri-ti-cist.* — Phil. Qui appartient au criticisme, qui concerne le criticisme.

— N. m. Partisan du criticisme.

CRITIQUABLE, adj. des 2 g. (*critique.*) Pron. *kri-ti-kabl.* — Qui tombe sous la critique, qui peut être justement critiqué.

CRITIQUE, adj. des 2 g. (κριτικός; gr., m. sign.) Méd. Qui annonce une crise, qui concerne la crise : *Le cancer du col utérin est souvent la suite de l'irritation causée par les règles douloureuses à l'époque qu'on appelle* CRITIQUE. (Broussais.)

— *Phénomènes critiques : L'influence des* PHÉNOMÈNES CRITIQUES *sur la maladie est et sera toujours enveloppée d'une grande obscurité.* (Chomel.)

— *Age critique*, l'âge auquel cesse la menstruation chez les femmes; on l'appelle *critique* à cause des maladies graves qui sont fréquentes à cette époque de la vie des femmes.

— *Jours critiques*, jours qu'Hippocrate regardait comme les plus favorables aux changements qui surviennent dans les maladies; ces jours étaient le 7ᵉ, le 14ᵉ, le 20ᵉ, le 27ᵉ, le 34ᵉ et le 40ᵉ.

— Par extens. Qui doit produire un changement en bien ou mal, et par suite qui est inquiétant, dangereux : *Les moments* CRITIQUES *de la vie. Se trouver dans une position* CRITIQUE.

— Littér. Qui concerne la critique, qui a pour objet la critique, l'examen de quelque ouvrage d'art ou d'esprit : *Observations, notes* CRITIQUES.

— Il se dit de la disposition à censurer trop légèrement : *Esprit, humeur* CRITIQUE. *Les femmes, parmi lesquelles il y en avait d'assez jolies, me considérèrent avec une attention* CRITIQUE, *et me trouvèrent plus de défauts que je n'en avais.* (Lesage.)

Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit *critique* ;
On ne sait bien souvent quelle mouche le pique. (Boil.)

CRITIQUE, n. m. Celui qui examine les ouvrages littéraires pour en porter son jugement devant le public, qui y ajoute ses commentaires, ses éclaircissements, son analyse pour les présenter plus nettement au lecteur : *Habile* CRITIQUE. *Savant* CRITIQUE. *Un excellent* CRITIQUE *serait un artiste qui aurait beaucoup de science et de goût sans préjugés et sans envie, cela est difficile à trouver.* (Volt.) *Les meilleurs* CRITIQUES *ont été de bons philosophes.* (La Harp.) *L'ignorant ne voit point les beautés ; le détracteur ne veut point les voir ; le* CRITIQUE *les voit et les met en évidence.* (M. J. Chén.)

— Celui qui examine et juge les ouvrages d'art : *Les* CRITIQUES *ont reproché à ce peintre de manquer de correction dans le dessin.* (Acad.) *On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres des gens qui se sont établis* CRITIQUES *de profession, comme on a créé des langueyeurs de porcs pour examiner si les animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades.* (Volt.)

— Par extens. Censeur trop sévère, exagéré : *C'est un insupportable* CRITIQUE.

CRITIQUE, n. f. L'art, le talent qui consiste à porter sur les œuvres littéraires et artistiques un jugement éclairé, sérieux et qui fasse autorité dans le public : *La* CRITIQUE *est un art difficile.*

La *critique* est aisée, et l'art est difficile. (Dest.)

Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un goût sûr, d'une CRITIQUE *judicieuse.* (La Bruy.) *Quel discernement ! quelle finesse de discussion n'exige pas l'art de la* CRITIQUE ! (Duclos.) *La* CRITIQUE *est une lime qui polit ce qu'elle mord.* (E. Legouvé.)

— Discussion qui a pour but d'établir dans un ordre de faits quelconque la vérité, la certitude, l'évidence : CRITIQUE *historique.* CRITIQUE *philologique, grammaticale.*

— Écrit, dissertation dans laquelle on examine, on juge quelque ouvrage de littérature ou d'art : *Faire la* CRITIQUE *d'un livre, d'un poëme. Faire la* CRITIQUE *d'un tableau. Une des meilleures* CRITIQUES *qui aient été faites sur aucun sujet est celle du Cid.* (La Bruy.) *Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de sa* CRITIQUE *d'un passage de Chaufepied.* (Voltaire.)

— Toute observation par laquelle on signale quelque défaut dans une production de l'esprit ou de l'art : *Cette note est une sévère* CRITIQUE. *On est accoutumé, chez toutes les nations, aux mauvaises* CRITIQUES *de tous les ouvrages qui ont eu du succès.* (Volt.)

— Par extens. Ce qui fait ressortir indirectement les défauts d'une chose : *Cette parodie est une habile* CRITIQUE *de cette pièce.*

— Mor. : *Sa conduite est la* CRITIQUE *de celle de ses compagnons.*

— Censure sévère ou maligne : *Il exerce sa* CRITIQUE *sur tout le monde. Il fait la* CRITIQUE *de tous mes actes. Je livre mes amusements à la* CRITIQUE *la plus rude.* (Mˡˡᵉ Deshoul.)

— Fig. Celui-là même, ceux mêmes qui exercent la critique, en quelque genre que ce soit : *Toute la* CRITIQUE *se ligue contre lui.*

Quant à messieurs de la *critique*,
Du bon sens, ils en ont, mais presque autant, ma foi,
Que messieurs de la politique,
Et c'est tout dire selon moi. (C. Delav.)
Vous le savez d'ailleurs, quand la *critique* veille,
Les sots n'ont pas beau jeu. (Vigée.)
Je ne fais pas grand cas pour moi de la *critique* ;
Toute mouche qu'elle est, c'est rare qu'elle pique.
(A. de Muss.)

— Philos. Il se prend quelquefois pour *criticisme*, nom sous lequel est connu le système de Kant, et sert à désigner les diverses parties de ce système : CRITIQUE *de la raison pure, de la raison théorétique, de la raison pratique.* || V. RAISON.

— *Critique du jugement.* V. JUGEMENT.

— Prat. Examen des moyens proposés par la partie adverse, réponse qu'on y fait, témoins que l'on produit, et reproche qu'on oppose dans une requête.

Syn. Critique, censure. La *critique* examine et raisonne ; la *censure* condamne au nom d'une loi, d'une règle, d'une coutume. La *censure* implique erreur et châtiment ; La *critique* est l'examen des actes ou des écrits d'un homme, et de cet examen peut sortir l'éloge ou le blâme. La *critique* précède la *censure*. L'une est la cause, l'autre l'effet.

CRITIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Critiquer : *Cette pièce de théâtre fut beaucoup* CRITIQUÉE. *Les inimitables tragédies de Racine ont toutes été* CRITIQUÉES *et très-mal ; c'est qu'elles l'étaient par des rivaux.* (Volt.)

CRITIQUER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*critique.*) Pron. *kri-ti-ké.* — Prononcer un blâme, une critique contre quelqu'un ou quelque chose : CRITIQUER *quelqu'un.* CRITIQUER *la conduite de quelqu'un.*

— *Critiquer un écrivain*, examiner ses ouvrages pour en faire ressortir les défauts, les mérites aux yeux du public : *Il est aisé de* CRITIQUER *un auteur. Il ne fallait pas sans doute donner de si détestables ouvrages pour modèle à celui qu'on* CRITIQUAIT *avec tant d'amertume.* (Voltaire.)

— *Critiquer une personne*, trouver à redire à ses manières, à sa conduite en général.

— Absol. : *Il vaut mieux admirer à tort que* CRITIQUER *sans raison.*

CRITIQUEUR, n. m. (*critique.*) Fam. Celui qui se plaît à relever sans cesse les défauts des personnes ou des choses, qui aime à critiquer : *Quel ennuyeux* CRITIQUEUR. *Un critique n'est formé qu'après plusieurs années d'observations et d'études ; un* CRITIQUEUR *naît du soir au matin.* (La Bruyère.)

Les *critiqueurs* sont un peuple sévère. (La Font.)

CRITONIE, n. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CROARD, n. m. Pron. *kro-ar.* — Techn. Crochet dont se sert le fondeur pour arracher le laitier.

CROASSANT, part. prés. du v. Croasser.

Venge cette querelle, et justement sépare
Du cygne d'Apollon la corneille barbare,
Qui *croassant* partout d'un orgueil effronté
Ne couche de rien moins que l'immortalité. (Régn.)

CROASSEMENT, n. m. (*croasser.*) Pron. *kro-ass-man.* — Le cri des corbeaux.

— Par analog. : *Ici l'oreille est blessée par le* CROASSEMENT *du perroquet ou par le cri aigu du singe malfaisant.* (B. de St-P.) *Passé le mois de juin, il ne reste au rossignol qu'une sorte de* CROASSEMENT *où l'on ne reconnaît point du tout la mélodieuse Philomèle.* (Buff.)

CROASSER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (κόραξ, corbeau; gr.) Pron. *kro-a-çé.* — Il se dit du cri du corbeau : *Les corbeaux* CROASSENT.

— Fig. :

Ses rivaux obscurcis autour de lui *croassent.* (Boil.)

CROATE, n. m. V. CRAVATE.

CROC, n. m. Pron. *kro.* — Instrument de fer, de bois, à une ou plusieurs branches recourbées, dont on se sert pour pendre ou pour attacher quelque chose : CROC *de fer.* CROC *de bois. Grand* CROC. CROC

de cuisine. Pendre de la viande au CROC. CROC *bien garni.*

Bien d'autres moutons comme moi,
Pendus aux *crocs* sanglants du charnier populaire,
Seront servis au peuple-roi. (A. Chén.)

— Prov. et fig. *Mettre les armes au croc, pendre son épée au croc*, quitter le métier de la guerre.

— Fig. et fam. *Mettre un procès au croc, le pendre au croc*, cesser de le poursuivre, suspendre les procédures.

— On dit dans ce sens : *Cette affaire, ce procès est au* CROC. *Mon ouvrage est au* CROC, *je l'ai mis au* CROC *pour quelque temps.* (Acad.)

— *Arquebuse à croc.* V. ARQUEBUSE.

— Longue perche terminée par une pointe de fer, armée d'un crochet : CROC *de batelier. Tirer avec un* CROC.

— *Les crocs de la ville*, se disait à Paris et dans quelques autres villes des grands crocs dont on se servait pour arrêter les progrès du feu dans un incendie en abattant les parties du bâtiment livrées aux flammes.

— Art milit. *Croc de sape*, instrument employé surtout dans les travaux de sape volante; on dit plus ordinairement *fourchette de sapeur*.

— Mar. Pièce de fer recourbée : CROC *de candelette.* CROC *de pompe.* CROC *de palan.* CROC *à cosse.* CROC *à ourdir.* || *Croc à émérillon*, celui qui tourne sur l'estrope ferrée d'une poulie. || *Croc à trois branches*, sorte de grappin à draguer, plus fort qu'une chatte. || Au pl. Il se dit fam. de grandes moustaches recourbées en forme de crochet : *Ce grenadier a une belle paire de* CROCS. *Sa bouche était surmontée de deux* CROCS *de moustache rousse.* (Lesage.)

— Certaines dents pointues de quelques animaux : *Ce mâtin a de grands* CROCS. (Acad.) *Les* CROCS *d'un cheval.*

Mieux te plaît, cher démon, traîner en souverain
L'énorme chien qui la tête pendante
Souffre, géant soumis, que ta petite main
Insulte aux *crocs* de sa gueule béante. (C. Del.)

— On dit encore dans le même sens : *Crochet.*

— Pop. et fig. Il se dit des voleurs au jeu.

CROC, n. m. Pron. *krok.* — Espèce d'onomatopée familière servant à exprimer le bruit que font des choses sèches et dures quand on les mâche, ou que fait la neige durcie qu'on foule aux pieds : *Cela fait* CROC *sous la dent.*

CROC-EN-JAMBE, n. m. Pron. *kro-kan-jamb.* — Manière de passer sa jambe en crochet entre les jambes de celui avec qui on est aux prises, de façon à lui faire perdre pied : *Donner un* CROC-EN-JAMBE *à quelqu'un. D'un* CROC-EN-JAMBE *je le renverserai sur l'herbe.* (Scarron.) *Le* CROC-EN-JAMBE *d'Europe ne l'avait pas frappé seulement au tibia. « C'est un coup qui sent son Saint-Lazare! » s'était-il dit en se relevant.* (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. Manière adroite qu'on emploie pour supplanter quelqu'un, pour le faire échouer dans une circonstance quelconque : *Il était bien auprès du prince, mais un courtisan plus adroit lui donna le* CROC-EN-JAMBE. (Acad.) *Voilà de ces* CROCS-EN-JAMBE *qui renversent tout l'édifice de votre fortune.*

CROCHE, adj. des 2 g. (*croc.*) Qui est courbé et tortu : *Il a la jambe* CROCHE, *le genou* CROCHE.

— Fig. et fam. *Avoir la main croche*, être d'un naturel rapace.

CROCHE, n. f. (*croc.*) Mus. Note qui vaut pour la durée le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire et qui se figure par une noire avec un petit crochet à l'extrémité de la queue : *Une suite de* CROCHES.

— *Double croche, triple croche, quadruple croche*, note dont la queue a deux, trois, quatre crochets, et qui vaut pour la durée la moitié, le quart, le huitième de la croche : *Il y a encore des gens qui aiment les vers, et l'univers entier n'est pas uniquement asservi aux* DOUBLES CROCHES. (Volt.)

CROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croc.*) Techn. Égaliser les boucles du tricot.

— Mus. Tirer au burin les queues des notes de musique.

— Mar. Faire prendre un croc dans un cordage. || Intr. *Crocher dans une manœuvre*, l'empoigner; s'y accrocher.

CROCHES, n. f. pl. Pron. *kro-ch.* — Techn. Sorte de tenailles en équerre tenant sur l'enclume les barres de fer rouge.

CROCHET, n. m. (*croc.*) Pron. *kro-chè.* — Petit croc; agrafe : CROCHET *de fer. Grand* CROCHET. *Un* CROCHET *à pendre de la viande.* CROCHET *bien garni. Un* CROCHET *à pendre une montre. Un* CROCHET *d'acier. Un* CROCHET *d'or. Un* CROCHET *de diamants.*

— Fig. *Faire un crochet*, changer subitement de route, de direction en prenant de côté : *Il a fait un* CROCHET *pour m'éviter.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *La route fait un* CROCHET *en cet endroit.* (Acad.)

— Particul. Il se dit des crochets mobiles, adaptés à certaines parties d'un bâtiment, à certains meubles, etc., et qui servent à fixer, à retenir une chose contre une autre : *Cette porte, ce volet est retenu en dedans par un* CROCHET. *Arrêter les contrevents en dehors avec des* CROCHETS. *Mettre un* CROCHET *à une porte. Mettre le* CROCHET *d'une porte.* (Acad.) CROCHET *d'agrafe.*

— *Clou à crochet*, clou dont la tête est en crochet, au lieu d'être plate ou ronde.

— *Broder au crochet*, broder avec une espèce d'aiguille nommée crochet, qui a un petit manche et dont la pointe est recourbée.

— Prov. et fig. *Aller aux mûres sans crochet*, entreprendre quelque chose sans avoir tout ce qu'il faut pour l'exécuter.

— *Crochet de serrurier* ou simpl. *crochet*, instrument de serrurier, courbé en crochet, qui sert à ouvrir une porte dont on n'a pas la clef : *Ouvrir une porte avec un* CROCHET. (Acad.)

— *Crochet de chiffonnier*, petit bâton armé à l'une de ses extrémités d'un morceau de fer pointu et recourbé, et qui sert aux chiffonniers à ramasser les haillons, etc.

— Pêche. Instrument de fer, ajusté au bout d'une perche, qui sert à détacher les coquillages des rochers et à retirer les crustacés et quelques autres poissons d'entre les rochers : *Traîner le* CROCHET, *le double* CROCHET.

— Chir. Instrument recourbé à l'une de ses extrémités, employé fréquemment autrefois pour extraire les parties du fœtus qui sont restées dans la matrice. L'usage en est fort rare aujourd'hui : CROCHET *aigu.* CROCHET *mousse.*

— Instrument à peser, autrement nommé *peson* ou *romaine : Peser cela avec le* CROCHET.

— Dents aiguës de certains animaux, particulièrements des chiens et des chevaux; on dit aussi *croc : Les* CROCHETS *commencent à pousser à ce cheval, à ce chien.* (Acad.)

— Au pl. Espèce de support que les portefaix s'attachent sur le dos avec des bretelles et sur lequel ils placent leurs fardeaux : *Les* CROCHETS. *Il n'avait pour toute fortune que ses bras et des* CROCHETS *de porteur d'eau.* (Viennet.) *A son réveil son beau carquois d'or était changé en un* CROCHET *de bois.* (Voltaire.)

— Prov. et fig. *Être sur ses crochets, être sur les crochets de quelqu'un*, vivre à ses dépens, vivre aux dépens de quelqu'un.

— Impr. Parenthèses moins usitées que les parenthèses ordinaires et consistant en des lignes verticales dont les extrémités sont recourbées à angle droit] [: *Mettre entre des* CROCHETS *les mots d'un texte qui sont interpolés.* (Acad.)

— Certaines figures recourbées qui servent à unir deux ou plusieurs articles.

— Traits recourbés ou droits qui s'ajoutent à la queue de certaines notes de musique.

— Petites boucles de cheveux que les femmes appliquent à leur front ou à leurs tempes :

Elle donne déjà le bon tour aux *crochets.* (Regn.)

Vos CROCHETS *sont défrisés.*

— Techn. Matière du plafond qui pénètre entre les lattes, se replie ensuite et retient la couche de plâtre.

— Zool. *Crochet de matelot*, nom marchand d'une coquille univalve.

CROCHETAGE, n. m. (*crocheter.*) Pron. *kro-ch-taj.* — Techn. Action de crocheter.

CROCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Crocheter : *Cette serrure a été* CROCHETÉE.

CROCHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crochet.*) Pron. *kro-ch-té.* — Ce verbe change l'*e* du radical *chrochet* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent;* il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais*, etc. On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il crochet'ra, il crochet'rait.* — Ouvrir une porte, un secrétaire, etc., à l'aide d'un crochet : *Nous avions oublié la clef, il fallut* CROCHETER *la porte.* CROCHETER *une serrure. Je surpris un voleur qui* CROCHETAIT *mon armoire, mon secrétaire.* (Acad.) *J'ai entendu des voleurs qui* CROCHETAIENT *une porte.* (Brueys.)

CROCHETEUR, n. m. (*crochet.*) Portefaix qui porte des crochets : *Charger, décharger un* CROCHETEUR. *La charge d'un* CROCHETEUR. *Fort comme un* CROCHETEUR. *Des injures de* CROCHETEUR. *Mener une vie de* CROCHETEUR. *Pythagore est peut-être le premier* CROCHETEUR *qui soit devenu philosophe.* (Barthél.) *Il était simple* CROCHETEUR *et n'avait d'autre trésor que ses épaules.* (Volt.)

— Fam. *Santé de crocheteur*, santé vigoureuse, qui résiste à tout.

— Celui qui crochète; dans ce sens il est toujours suivi d'un complément : CROCHETEUR *de serrures.* CROCHETEUR *de portes.* On ne l'emploie que pour désigner celui qui a commis un vol avec effraction.

CROCHETIER, n. m. (*crochet.*) Pron. *kro-ch-tié.* — Techn. Ouvrier qui fait des crochets d'agrafe.

CROCHETON, n. m. (*crochet.*) Pron. *kro-ch-ton.* — Il se dit de chacune des deux petites branches des crochets d'un portefaix.

CROCHU, UE, adj. (*chroche.*) Pron. *kro-chu.* — Courbé ou croche : *Un morceau de fer* CROCHU, *très-*CROCHU. *Cela est* CROCHU, *tout* CROCHU. *Mains* CROCHUES. *Ses mains maigres et velues montraient les doigts* CROCHUS *des hommes habitués à compter des écus.* (H. de Balzac.) *On n'est plus obligé d'avoir des angles* CROCHUS *et la barbe sale pour être libre.* (Chateaub.) *Nez* CROCHU. *Bec* CROCHU. *Tous les oiseaux de proie ont le bec* CROCHU. (Cuv.)

— Prov. et fig. *Avoir les mains crochues*, être fort enclin à dérober :

..., Leur main *crochue*, à voler toujours prête,
Aime mieux écorcher que de tondre la bête. (Bours.)

— Man. Il se dit d'un cheval qui a les jarrets trop rapprochés l'un de l'autre.

CROCIDISME, n. m. (χροχιδίζειν, ramasser de légers flocons; gr.) Pron. *kro-ci-dism.* — Pathol. || V. CARPHOLOGIE.

CROCIDURE, n. m. Zool. Genre de mammifères établi aux dépens de celui des musaraignes.

CROCINE, n. f. (χρόχινος, de safran; gr.) Chim. Principe du safran qu'on n'a pu obtenir jusqu'à présent.

CROCINON ou **CROCINION**, n. m. (*crocus*, safran; lat.) Pharm. Espèce d'onguent préparé avec du safran.

CROCIPÈDE, adj. des 2 g. (*crocus*, safran; *pes, edis*, pied; lat.) Zool. Qui a les pattes de couleur safranée.

CROCIQUE, adj. V. CROCONIQUE.

CROCISE, n. f. Pron. *kro-ciz.* — Zool. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères.

CROCODILE, n. m. (χροχόδειλος; gr.) Espèce de grand lézard amphibie couvert d'écailles, très-redoutable par sa force et sa voracité, qui vit sur le bord de certains fleuves : *Les* CROCODILES *du Nil. Grand* CROCODILE. *La peau d'un* CROCODILE. *Des œufs de* CROCODILE. *L'ichneumon mange les œufs des* CROCODILES. *Les anciens Égyptiens adoraient les* CROCODILES. *Le* CROCODILE *feint, dit-on, de gémir pour attirer sa proie.* (Acad.) *Le* CROCODILE, *vivant sur les confins de la terre et des eaux, étend sa puissance sur les habitants des mers et sur ceux que la terre nourrit.* (Lacépède.)

— Il se dit fam. au figuré :

Crocodile trompeur, de qui le cœur félon
Est pire qu'un satrape ou bien qu'un Lestrigon. (Mol.)

— Prov. et fig. *Larmes de crocodile*, larmes hypocrites par lesquelles on cherche à émouvoir quelqu'un afin de le duper : *Ne vous laissez pas toucher aux larmes de cette femme; ce sont des* LARMES DE CROCODILE. (Acad.)

CROCODILÉEN, ENNE, ou **CROCODILIEN, ENNE**, adj. Pron. *kro-ko-di-lé-ain, ainn* ou *li-ain.* — Qui est de l'espèce du crocodile.

= **Crocodiliens**, n. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des Sauriens; ils établissent le passage entre ceux-ci et les Chéloniens. Ils ont la peau garnie de grandes plaques dures et cornées; leur queue offre une série d'écailles relevées en forme de crête. Cette famille renferme les Sauriens les plus grands et les plus carnassiers, tels que les *Crocodiles, les Caïmans* et les *Caviales*, espèces énormes qui habitent les grands fleuves de l'ancien et du nouveau monde.

CROCONIQUE ou **CROCIQUE**, adj. des 2 g. (χρόχος, safran; gr.) Chim. Il se dit d'un acide orangé, cristallisable, qui se rencontre dans le produit volatil formé par l'action de l'acide de carbone sur le potassium.

CROCONASE, n. m. (*croconique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide croconique avec une base.

CROCOTTE, n. f. Pron. *kro-kott.* — Zool. Espèce d'hyène.

— Métis du loup et du chien.

CROILER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kroa-*

lé. — Faucon. Il se dit des oiseaux qui se vident par le bas : *Quand un oiseau de proie* CROILE, *c'est une marque de santé.*

CROIRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*credere*; lat., même sign.) Pron. *kroar.* — (*Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient; je croyais, nous croyions; je crus, nous crûmes; je croirai, nous croirons; je croirais, nous croirions; crois, croyons, croyez; que je croie, que nous croyons; que je crusse, que nous crussions; croyant; cru, ue.*) Ajouter foi à quelque chose, la regarder comme certaine, comme assurée : *Je* CROIS *ce que vous me dites. Je ne le* CROIS *pas. Cabanis eut à souffrir dans ce qu'il* CROYAIT *le plus et dans ce qu'il aimait le mieux.* (Mignet.) *Que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne* CROIENT *pas?* (Volt.)

L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne *croit* pas. (Boil.)

Au troisième jour, il ressuscite, il paraît aux siens, qui l'avaient abandonné et qui s'obstinaient à ne pas CROIRE *sa résurrection.* (Boss.) *Il en est comme de ces beaux songes qui ne vous laissent au réveil que le déplaisir de les* AVOIR CRUS. (Mol.) *On* CROIT *trop ce que l'on souhaite.* (Lamotte.)

L'amour avidement *croit* tout ce qui le flatte. (Racine.)

Il est de notre intérêt de CROIRE *son immortalité; mais il n'est pas aisé de la concevoir.* (St-Évremond.)

S'il vous *croit* de l'amour, il en aura bientôt. (E. Aug.)

L'homme, qui ne CROIT *posséder que lorsqu'il peut user et abuser de ce qu'il possède, a trouvé le moyen de faire nicher les rossignols.* (Buff.)

— Fam. *Si vous ne le croyez pas, allez y voir,* se dit à une personne qui doute de ce qu'on lui dit.

— *J'aime mieux le croire que d'y aller voir,* se dit en parlant d'une chose dont on doute, mais qu'on ne veut pas se donner la peine de vérifier.

— Fig. Il se dit des choses abstraites : *L'ignorance* CROIT *facilement ce qu'elle ne veut pas étudier.*

— Avec une propos. subord. pour complém. : *Je* CROIS QUE *vous m'aimez d'un véritable amour et que vous me serez fidèle.* (Mol.)

— Jurispr. Recevoir pour preuve : CROIRE *un titre.*

— Il se dit en matière de religion : CROIRE *les mystères, les articles du symbole.* CROIRE *l'Évangile. Impie, tu ne* CROYAIS *pas la religion.* (Fénelon.)

— *Croire que : Je* CROIS *fermement* QU'*il existe un Dieu.* (Acad.)

— Fam. *Croire une chose comme l'Évangile, comme article de foi,* la croire fermement.

— *Croire tout comme article de foi,* être d'une grande crédulité.

— Absol. CROIRE *légèrement.* CROIRE *sans preuve. Il ne faut pas être si facile à* CROIRE. (Acad.) CROIRE *sur parole est souvent commode en politique et en morale, mais dans les arts c'est le grand chemin de l'ennui.* (Stendhal.)

... Avant que de *croire* on doit examiner. (Bernis.)

— Particul. En matière religieuse, Avoir la foi et admettre comme vérité tout ce que l'Église enseigne : *Il est religieux, il* CROIT. *C'est un incrédule, il ne* CROIT *point.* (Acad.) *Il fait de très-mauvaises réponses, il en rougit; et cependant non-seulement il dit qu'il* CROIT, *mais il veut aussi vous engager à* CROIRE. (Volt.) *Elle ne savait que deux choses, obéir et* CROIRE. (Fléch.) *Heureux ceux qui* CROIRONT *sans avoir vu!* (Châteaub.)

...*Crois* et sois enfanté
Par une mort chrétienne à l'immortalité. (C. Del.)
En présence du ciel il faut *croire* ou nier. (A. de Musset.)
...Ma raison révoltée
Essaie en vain de *croire*, et mon cœur de douter. (Id.)

— Avec un nom de personne pour complém. dir., Ajouter foi à quelqu'un, tenir pour vrai ce qu'il dit : *C'est un menteur avéré, on ne le* CROIT *plus.* (Acad.)

— Adopter les avis, les conseils de quelqu'un : *Il ne* CROIT *point les médecins.* (Acad.)

— Par analog. *Croire une chose,* s'y fier : *Je me défie des autres, et je n'ose* CROIRE *moi-même mes propres lumières.* (Bossuet.)

— *Croyez-moi, crois-moi,* locutions usitées pour engager quelqu'un à avoir confiance, pour donner plus de poids à ce qu'on dit : CROYEZ-MOI, *messieurs, la religion rassure l'âme bien loin de l'amollir.* (Mass.)

Crois-moi, ce monstre affreux ne doit pas t'échapper. (Rac.)

— *En croire quelqu'un*, locut. ellipt., s'en rapporter à lui sur quelque chose : *Il m'*EN CROIT *sur parole. Le roi d'Espagne s'est bien trouvé d'*EN AVOIR *plutôt* CRU *Christophe Colomb* (Pasc.)

Ah ! fallait-il *en croire* une amante insensée. (Rac.)
Mais c'est trop que *d'en croire* un Romain sur sa foi. (Corneille.)

— *L'en croyez-vous, si vous l'en croyez, à l'en croire, s'il faut l'en croire,* etc., locut. très-usitées pour exprimer un léger doute ou une affirmation sans preuves positives.

— *En croire une chose,* y voir une preuve, la considérer comme un indice, etc : CROYEZ-EN *mon courage, j'agirai résolument.*

Que n'*en croyais-je* alors ma tendresse alarmée! (Rac.)
... Est-il bien vrai ? Florimond en ces lieux !
A peine en ce moment j'ose *en croire* mes yeux. (Coll. d'Harl.)

En crois-tu mes soupirs? *en crois-tu* mes alarmes. (Corn.)

*J'*EN CROIS *plus encore mon cœur que mes yeux.* (Regnard.)

— Penser, estimer, s'imaginer, présumer : *Je* CROIS *cela bon, cela mauvais. Vous ne sauriez* CROIRE *le plaisir qu'elle aura de vous voir.* (Mol.)

Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage ? (Rac.)

*Je ne me suis proposé que de donner une nouvelle interprétation de l'allégorie du Prométhée enchaîné d'Eschyle, et d'offrir sur cette pièce singulière quelques observations que j'*AI CRUES *neuves et intéressantes.* (Andrieux.)

— Suivi d'un infinitif pour compl. dir. : *Je* CROIS *bien faire en agissant ainsi. A peine* CROIS-JE *voir ce que je vois et tenir ce que je tiens, tant j'ai trouvé souvent ma raison fautive.* (Bossuet.)

Spinosa, fatigué de tenter l'impossible,
Cherchant en vain son Dieu, *croit* le trouver partout. (A de Musset.)

Je *crois* sans vanité n'être pas une bête. (Dest.)

— *Croire que,* penser, espérer que : *Je* CROIS QU'*il viendra demain.*

Je *crois que* notre abord met ces dames en fuite ;
Ah ! monseigneur, j'ai peur de leur avoir déplu. (A. de Musset.)

— *A ce que je crois, je crois,* à mon avis, selon mon sentiment : *Vous ferez bien,* JE CROIS, *de ne plus fréquenter cet homme-là.* (Acad.) *Il avait,* A CE QUE JE CROIS, *étudié la question toute la matinée.* (Pascal.)

— Fig. En parl. de choses abstraites : *L'ambition* CROIT *volontiers que tout doit céder devant elle.*

— Regarder comme : *Nous voulons* CROIRE *impossible ce que nous n'avons pas la force de pratiquer.* (Fleury.)

Les vrais religieux me trouveront impie,
Et les indifférents me *croiront* insensé. (A. de Musset.)

= **Faire croire**, suggérer l'opinion, l'idée de la vérité d'un fait : *Tous ces excès me* FAISAIENT CROIRE *leur perte assurée.* (Pasc.) *Nous serions coupables de* FAIRE CROIRE *une fausseté.* (Id.)

Je *fis croire* et je crus ma victoire certaine. (Rac.)

— Il a souv. pour complément une proposition subordonnée : *Quatre batailles* FIRENT CROIRE QUE *Rome allait tomber.* (Mass.)

— Fig. : *Le vice voudrait souvent* FAIRE CROIRE QU'*il est habile pour tromper la vertu.*

= **Croire**, v. int. ou neut. *Croire à quelqu'un,* ajouter foi à quelqu'un, lui donner sa confiance : *Il* CROIT *aux astrologues, aux médecins.*

Allez, ne *croyez* pas à monsieur votre père ! (Mol.)

Cette locution n'est plus guère usitée ; on dit plutôt *croire quelqu'un.*

...... Oh ! oh ! *qui* des deux *croire ?*
Ce discours au premier est fort contradictoire. (Mol.)

— *Croire à quelque chose,* ajouter foi à quelque chose, s'y fier : *Il a eu le tort de* CROIRE *à vos promesses mensongères. C'est un homme qui* CROIT AUX *règles de la médecine plus qu'à toutes les démonstrations des mathématiques.* (Molière.)

Aujourd'hui l'art n'est plus... personne n'*y* veut *croire*, (A. de Musset.)

Je CROIS *à la sincérité de tout le monde, mais je ne* CROIS *pas aux lumières de tous.* (Troplong.)

Je *croyais* au bonheur, je *croyais* à la gloire. (Ancel.)

— Bossuet a dit *en croire à : Vous n'*EN AVEZ CRU *ni* À *ma parole ni* À *l'expérience des autres* (Boss.)

— Être persuadé de l'existence ou de la vérité de quelque chose, y donner sa croyance : *Il* CROIT AUX *sorciers,* AUX *démons.*

L'amour n'existe plus, la vie est dévastée,
Et l'homme resté seul ne *croit* plus qu'à la mort. (A. de Musset.)

— Molière l'a employé transitivement : *Un Turc, un hérétique qui ne* CROIT *ni ciel, ni saint, ni Dieu, ni loup-garou.* (D. Juan, act. I.) *Mais encore faut-il* CROIRE QUELQUE CHOSE *au monde. Qu'est-ce donc que vous* CROYEZ. (Id., act. II.)

— On dit dans le même sens : CROIRE *en Dieu, en Jésus-Christ, en la divinité de Jésus-Christ.*

— *Croire en soi*, avoir une idée exagérée de son mérite.

= **Se croire**, v. pr. Être cru : *Ce qui se dit* SE CROIT, *et ce qui se répète souvent devient bientôt avéré.* (Mignet.)

— Se regarder soi-même comme, s'imaginer être : *Il* SE CROIT *habile. Il* SE CROIT *capable d'entreprendre cet œuvre.*

Pour être plus qu'un roi, tu *te crois* quelque chose. (Corn.)

L'âme ne SE CROIT *jamais de même nature que le corps.* (Boss.) *Chacun* SE CROIT *le malheureux et l'obligé.* (Fléch.) *Plus ils* SE CROIENT *bas, moins ils* SE CROIENT *à leur place* (Mass.)

— *Se* est quelquefois complém. indir. et dépend de l'adj. ou du part. qui suit le verbe : *Les grands* SE CROIENT *tout permis.* (Mass.)

— Absol. S'en rapporter à soi-même, avoir confiance dans ses propres forces : *On a quelque honte de* SE CROIRE, *quelque bonne opinion qu'on ait de soi, quand on est seul à s'estimer et à s'applaudir.* (Fléch.)

— *S'en croire*, locut. ellipt., en croire ses forces, ses pressentiments, etc.

Mais si *je m'en croyais*, je ne la verrais pas. (Rac.)

— Mor. *S'en croire beaucoup, s'en croire beaucoup trop*, avoir dans ses forces, dans sa capacité une grande confiance, une confiance exagérée.

— *Se faire croire,* faire qu'on ajoute foi à nos paroles, à nos jugements, etc. : *En parlant, il se faisait aimer,* IL SE FAISAIT CROIRE. (Fén.)

— Faire croire à soi-même, se persuader telle ou telle chose : *A force de se dire qu'on est un sot, on* SE LE FAIT CROIRE. (Pasc.)

Gramm. *Croire* suivi d'une proposition subordonnée veut le verbe placé sous sa dépendance au mode *indicatif* :

1° S'il est employé affirmativement :

Je CROIS QUE *l'âme* EST *immortelle.*

2° Ou s'il est employé interrogativement, par une simple forme oratoire :

Croirai-je qu'un mortel avant sa dernière heure
Peut pénétrer des morts la profonde demeure ? (Racine.)

Cette construction équivaut à celle-ci : *Je crois, je croirai toujours* qu'un mortel *ne peut pas*, etc.

Cependant on trouve dans quelques écrivains la proposition subordonnée au subjonctif avec *croire* affirmatif : *Ce magistrat,* CROYANT *que ce tumulte ne* FÛT *qu'une querelle particulière, voulut interposer son autorité.* (Vertot.)

Mais il veut toujours le verbe de la proposition subordonnée au *subjonctif* :

1° S'il exprime la négation ou s'il est accompagné d'une expression qui rende moins positif le sens qu'il énonce :

Il NE CROIT PAS *que cela* SOIT *arrivé.*

Il NE VOULAIT PAS CROIRE *qu'un Dieu* EUT *pu se faire homme.* (Bossuet.)

IL EST BIEN ÉLOIGNÉ DE CROIRE *que cela* SOIT *permis.* (Pascal.)

2° S'il exprime une interrogation :

Crois-tu donc que *je sois* insensible à l'outrage ? (Corn.)

D'où CROYEZ-VOUS *que* VIENNENT *les calamités publiques ?* (Mass.)

CROYEZ-VOUS QU'IL VIENDRA ? CROYEZ-VOUS QU'IL VIENNE ? — Ces deux expressions sont très-différentes :

Par la première on témoigne qu'on est persuadé qu'il ne viendra pas ; c'est comme si l'on disait : *Êtes-vous assez simple pour croire qu'il* VIENDRA.

Par la seconde on marque que l'on doute véritablement s'il viendra, et c'est comme si l'on disait : *Je ne sais s'il* VIENDRA, *je doute qu'il* VIENNE.

Syn. Faire croire, faire accroire. On *fait croire* ce qui est probable ; on *fait accroire* ce qui est faux ou absurde. Il faut de bonnes raisons pour *faire croire* ; il faut avoir de l'habileté ou rencontrer de la simplicité lorsqu'on veut en *faire accroire*. Il y a des choses qu'il est facile de *faire croire* à tout le monde ; il en est qu'on ne *fait accroire* qu'à des sots.

CROISADE, n. f. (*croix.*) Pron. *kroa-zad.* — Hist. Nom qu'on donne aux expéditions militaires entreprises contres les musulmans pendant le cours du moyen âge, principalement au XIᵉ et au XIIᵉ siècle ; cette appellation vient de ce que les hommes de guerre engagés dans ces expéditions portaient sur leurs habits une croix d'étoffe qui différait de couleur suivant la nation à laquelle ils appartenaient : *Prêcher la* CROISADE. *Publier la* CROISADE. *La première* CROISADE *amena la prise de Jérusalem La* CROISADE *contre les Sarrasins Il était chef de la* CROISADE, *légat de la* CROISADE. *Au temps, dans le temps des* CROISADES. *Histoire des* CROISADES. (Acad.) *Un pèlerin d'Amiens suscita les* CROISADES. (Volt.)

— Par extens. Expédition armée dirigée contre les hérétiques : CROISADE *contre les Albigeois.*

CROISAT, n. m. Pron. *kroa-za.* — Monnaies d'argent de Gênes.

CROISÉ, n. m. (*croix.*) Pron. *kroa-zé.* — Celui qui faisait partie de la croisade, qui avait pris la croix pour aller combattre les infidèles ou les hérétiques : *L'armée des* CROISÉS. *Les* CROISÉS, *s'étant emparés de*

Jérusalem le 15 *juillet* 1099, *arrachèrent le tombeau de Jésus-Christ des mains des infidèles.* (Châteaub.) *Le butin devait se partager selon les grades et selon les dépenses des* CROISÉS. (Volt.)

— Hist. nat. Il se dit des animaux qui ont une marque naturelle en forme de croix. *Il y a des renards de toutes couleurs, des noirs, des bleus, des gris, des gris de fer, des gris argentés, des blancs et enfin des* CROISÉS *qui ont une ligne noire le long de l'épine du dos et une autre ligne noire sur les épaules, qui traverse la première.* (Buff.)

— Techn. Les bâtons qui soutiennent la corde sur laquelle on danse. || Il se dit d'une étoffe croisée.

— Blas. Il se dit d'un globe surmonté d'une croix ou du pannonceau d'un agneau pascal lorsque la croisette est d'émail différent.

CROISÉ, ÉE, part. passé du v. Croiser.

— *Étoffe croisée*, étoffe fabriquée à quatre marches au moins et où les fils de la trame sont plus serrés que dans l'étoffe à deux marches.

— Art mil. *Feux croisés*, feux partant de différents côtés et dirigés vers un même point ou qui prennent en écharpe les points battus.

— Fig. et fam. *Demeurer, se tenir, avoir les bras croisés*, demeurer sans rien faire, demeurer dans l'inaction lorsqu'on devrait agir : *Tout le monde travaille, il n'y a que vous qui* AYEZ LES BRAS CROISÉS, *qui* VOUS TENIEZ, *qui* DEMEURIEZ *bras* CROISÉS. (Acad.) *Je t'ai laissé ici trois jours* LES BRAS CROISÉS, *tu dois connaître toutes les femmes de Vire.* (C. Delav.)

— Hist. Il se dit de ceux qui prenaient part aux croisades : *Soliman ne put résister au premier torrent de tous ces princes* CROISÉS. (Volt.)

— *Rimes croisées*, rimes masculines et féminines mêlées et entrelacées.

— *Vers croisés*, vers dont les rimes sont croisées : *La tragédie de Tancrède est en vers* CROISÉS. (Acad.)

— Chorégr. *Chassé croisé*, chassé que le danseur et la danseuse font en même temps, l'un à droite, l'autre à gauche.

— Escr. Il se dit du tireur qui n'est pas en ligne et qui a le pied droit trop en dedans.

— Bot. Il se dit d'une partie d'une plante, telle que la corolle, dont les divisions, étant au nombre de quatre, se trouvent disposées en croix. || *A paires croisées*, se dit lorsque les quatre parties en croix sont deux à deux dans un même plan.

— Anat. Il se dit de deux ligaments très-forts situés à la partie postérieure de l'articulation *fémoro-tibiale*.

CROISÉE, n. f. (forme fém. du part. pass. *croisé*, de *croiser*.) Pron. *kroazé*. — Fenêtre, ouverture pratiquée dans le mur d'un bâtiment pour donner du jour à l'intérieur et qui est quelquefois divisée par un montant et par une ou plusieurs traverses : *Faire une* CROISÉE. *Grande* CROISÉE. *Demi-*CROISÉE. *Il y a tant de* CROISÉES *à cet édifice. Les* CROISÉES *d'une église. Les grandes* CROISÉES *y sont bien pratiquées, bien ouvertes.* (Acad.) *Aucune* CROISÉE *n'avait de rideaux, plusieurs vitres manquaient.* (L. Reybaud.) *Ces* CROISÉES *dégradées étaient défendues par de gros barreaux en fer très-espacés.* (H. de Balzac.)

— Châssis vitré, ordinairement à battant, avec lequel on ferme cette ouverture : CROISÉE *à coulisse.* CROISÉE *à deux ventaux.* CROISÉE *à petits, à grands carreaux. Placer, poser une* CROISÉE. *Plâtrer une* CROISÉE. *Ouvrir, fermer une* CROISÉE. *Peindre une* CROISÉE.

— Mar. Partie de l'ancre qui forme la croix sur la vergue, étendue des bras d'une ancre. || *Croisée d'un bâtiment.* V. CROISURE.

— Techn. Petits bâtons croisés au haut d'une ruche. || Entrelacement de fils bien serrés ensemble. || Outil du couverturier et du potier d'étain. || Rayons qui maintiennent le centre d'une roue d'horlogerie.

CROISELLE, n. f. Pron. *kroa-zèl*. — Comm. Espèce de papier.

CROISEMENT, n. m. (*croiser.*) Pron. *kroaz-man*. — Action par laquelle deux choses se croisent ; résultat de cette action : *Le* CROISEMENT *de deux chemins.*

— Escr. *Le croisement du fer*, l'action de croiser les fleurets, les épées, de se mettre en garde contre son adversaire.

— Écon. rur. Accoupler des animaux de même genre, mais de races différentes : *Le mulet issu de la jument et de l'âne est incomparablement plus grand et plus fort que celui qui provient d'un* CROISEMENT *inverse.* (Chomel.) *Cette race de moutons a été fort améliorée par son* CROISEMENT *avec les mérinos.* (Acad.)

CROISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croix.*) Pron. *kroa-zé*. — Mettre, disposer quelque chose en forme de croix : CROISER *les bras.* CROISER *les jambes.*

— *Croiser les épées, le fer*, se mettre en garde, se battre à l'épée :

Noble ou non, pour *croiser* le fer avec le fer.
Tout homme qui m'outrage est assez gentilhomme. (V. Hug.)
Mon bras avec le sien *eût croisé* cette épée. (C. Del.)

— *Croiser les bras*, ne rien faire, se tenir en repos :

Pour toi, peuple affranchi, dont le bonheur commence,
Tu peux *croiser tes bras* après ton œuvre immense.
(C. Del.)

— Art mil. *Croiser la baïonnette*, placer, tenir son fusil de manière que la baïonnette soit dirigée en avant : *Ils* CROISÈRENT *la baïonnette pour résister à cette charge de cavalerie.* (Acad.)

— Traverser, aller, passer en travers de : *Le lièvre* CROISA *le chemin. Je le vis devant moi qui* CROISAIT *le chemin. Cette route* CROISE *celle qui va de Paris à Lyon.* (Acad.)

— Fig. *Croiser quelqu'un*, le traverser dans ses desseins.

— Rayer quelque écriture avec un trait à la plume : *Il* A CROISÉ *plusieurs lignes de cette page. Il* A CROISÉ *trois ou quatre articles de mon compte. Il faut* CROISER *tout cet alinéa.* || Plus souv. *Barrer, biffer.*

— Passer un des côtés, un des pans d'un vêtement sur l'autre. CROISER *son habit, son gilet.* CROISER *son châle.*

— Vén. *Croiser les chiens*, traverser la voie de l'animal qu'ils poursuivent.

— Écon. rur. Accoupler des animaux de races différentes : CROISER *deux races, une race avec une autre.* CROISER *des moutons français avec des mérinos.*

— Techn. *Croiser les soies, les fils*, les tordre légèrement avec un moulin.

= **Croiser,** v. intr. ou neut. Il se dit des vêtements, des habits, etc., dont les côtés passent l'un sur l'autre : *Cet habit* CROISE *trop. Cette redingote ne* CROISE *pas assez.* (Acad.)

— Mar. Naviguer en tout sens dans quelque parage pour attendre des bâtiments ennemis, pour bloquer un port, et en éloigner les navires étrangers, etc. : *Des vaisseaux* CROISENT *dans la Manche,* CROISENT *à l'entrée de telle rivière, sur telles côtes,* etc. *L'escadre destinée à* CROISER *devant Cadix, dans l'espoir d'intercepter les galions d'Espagne, était prête à faire voile.* (Guizot.) *Le brick* CROISAIT *à la hauteur des Açores.* (L. Reybaud.)

= **Se croiser,** v. pr. Être croisé. *Ces branches d'arbre* SE CROISENT. *Leurs épées* SE CROISAIENT *lorsque je survins et les arrêtai. Le point où deux lignes, deux chemins, deux allées* SE CROISENT. *Ce chemin* SE CROISE *avec cet autre. Leurs directions* SE CROISENT. *Il était vêtu d'un cafetan de satin blanc sur lequel* SE CROISAIENT *de grosses chaînes d'or.* (Mérim.)

— Il se dit en parlant des objets en mouvement dont les directions se coupent : *Le fleuve était couvert de nacelles qui* SE CROISAIENT *dans tous les sens.* (Acad.)

— Fig. : *On peut se fier à lui pour mener une intrigue, deux, trois, quatre à la fois, bien embrouillées, qui* SE CROISENT. *J'étais né pour être courtisan.* (Beaum.)

— Il se dit de deux personnes qui font le même trajet, mais en sens contraire : VOUS VOUS ÊTES CROISÉ *avec mon père, il vient de sortir pour aller chez vous. On* SE CROISE *souvent sans se rencontrer. Ces deux courriers* SE SONT CROISÉS. (Acad.)

Les masques avinés, *se croisant* dans la fange,
S'accostaient d'une injure ou d'un refrain banal.
(A. de Muss.)

— Par analog. Il se dit des choses : *Nos lettres se* CROISÈRENT. *Ma lettre* S'EST CROISÉE *avec la sienne.*

— Fig. Chercher mutuellement à se nuire, à se supplanter : *Ils* SE CROISENT *dans leurs prétentions, dans leurs entreprises,* etc.

— Il se dit du croisement des races : *Cette race* SE CROISE *très-bien avec cette autre. Il y a des parties de l'Amérique où l'Européen et le nègre* SE SONT *tellement* CROISÉS *qu'il est difficile de rencontrer un homme qui soit tout à fait blanc ou tout à fait noir.* (Tocquev.)

— Hist. Il s'est dit des gens de guerre qui au XIe et XIIe siècle, etc., prenaient la croix pour aller combattre les infidèles ou les hérétiques : *La plupart des chevaliers français* S'ÉTAIENT CROISÉS *après les prédications de Pierre l'Ermite. Éléonore de Guienne* SE CROISA *avec son mari, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles aventures.* (Volt.)

CROISERIE, n. f. Pron. *kroaz-rî*. — Techn. Ouvrage de brins d'osier croisés.

CROISETTE, n. f. (*croix*, dim.) Pron. *kroa-zètt*. — Dans quelques provinces, il se dit pour *croix de par Dieu* ou l'*A, B, C.*

— Blas. Petite croix : *Croix cantonnée de* CROISETTES.

— Mar. Barre de perroquet. || Peu usité.

— Escr. Fleuret de maître d'armes.

— Bot. Plante commune dans les champs.

CROISEUR, n. m. (*croiser.*) Pron. *kroa-zeur*. — Mar. Bâtiment de guerre qui tient une croisière : *Nos* CROISEURS *nous donnèrent tel avis. Nos* CROISEURS *ont rencontré ce corsaire à la hauteur du cap Saint-Vincent.* (Acad.)

— Adj. *Un bâtiment* CROISEUR.

— Zool. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

CROISIER, n. m. Pron. *kroa-zié*. — Nom des membres de quelques congrégations de chanoines réguliers d'Italie, de Flandre, de France et de Bohême ; on les nomme aussi *chanoines de Sainte-Croix.*

CROISIÈRE, n. f. (*croiser.*) Pron. *kroa-zièr*. — Mar. Action de croiser : *Une longue* CROISIÈRE. *La* CROISIÈRE *a duré trois mois. Vaisseau en* CROISIÈRE. *Aller en* CROISIÈRE. *Tenir la* CROISIÈRE. *Arriver en* CROISIÈRE. (Acad.) *Pendant leurs* CROISIÈRES *sur une mer dont tous les ports leur étaient fermés, ils enduraient des privations de tous genres.* (Mérimée.) *On prétendit qu'elle était allée rejoindre son mari, alors en* CROISIÈRES *dans le golfe du Mexique.* (L. Reybaud.)

— Par extens. Les lieux, les parages où l'on croise : *La Manche est une mauvaise* CROISIÈRE. (Acad.)

— Les bâtiments qui croisent : *Notre* CROISIÈRE *se composait de tant de vaisseaux.* (Acad.) *Une forte, une nombreuse* CROISIÈRE.

— Ch. de fer. Disposition des rails de deux voies qui se croisent de niveau.

CROISILLE, n. f. Pron. *kroa-zi-y*. — Techn. Pièce du rouet des fileurs de corde.

CROISILLON, n. m. (*croix.*) Pron. *kroa-zi-ion*. — La traverse d'une croix, d'une croisée : *La croix de Lorraine avait deux* CROISILLONS. *Cette croisée a deux* CROISILLONS, *trois* CROISILLONS. (Acad.)

— Petites traverses de bois ou de fer disposées en croix : *Le parloir était coupé en deux par une grille renforcée de* CROISILLONS *de fer très-serrés.* (E. Sue.)

CROISOIRE, n. f. Pron. *kroa-zoar*. — Techn. Instrument servant à rayer le dessus du biscuit de mer.

CROISSANCE, n. f. (*croître.*) Pron. *kroa-çanss*. — Développement progressif des corps. Il se dit des personnes, des animaux et des arbres : *Age de* CROISSANCE. *Ce jeune garçon n'a pas encore pris toute sa* CROISSANCE. *Cet enfant est dans sa période de* CROISSANCE. *Ce cheval, ce chien prend beaucoup de* CROISSANCE. *Cet arbre n'a pas encore toute sa* CROISSANCE. *Arrêter la* CROISSANCE *d'un arbre.* (Acad.) *En moins de quinze jours les souris prennent assez de force et de* CROISSANCE *pour aller chercher à vivre.* (Buff.)

CROISSANT, part. prés. du v. Croître : *L'intérêt est excité, ménagé ; il va en* CROISSANT *jusqu'à la fin.* (Andr.)

Fatigué de gravir ces monts *croissant* sans cesse. (Lam.)

CROISSANT, ANTE, adj. (*croître.*) Pron. *kroa-çan, çantt*. — Qui s'accroît, qui augmente : *Le peuple était épuisé par des impôts toujours* CROISSANTS. *Une population* CROISSANTE. *Un bruit sans cesse* CROISSANT. *Sédition* CROISSANTE. *Haine, fureur* CROISSANTE. (Ac.)

— Mar. *Échelle de latitude croissante*, échelle qui sert à mesurer les distances parallèles à l'équateur sur les cartes dont tous les méridiens sont parallèles entre eux.

CROISSANT, n. m. (*croître.*) Pron. *kroa-çan*. — La figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier : *Le* CROISSANT *de la lune. La lune est dans son* CROISSANT. *Les cornes du* CROISSANT.

Le nocturne *croissant* sur l'onde réfléchi. (Thomas.)

— Il se dit de ce qui a la figure, la forme du croissant de la lune : *Les armes de l'empire turc sont un* CROISSANT. *Cela est en forme de* CROISSANT. *Les cornes de cet animal forment le* CROISSANT. *Ils arborèrent enfin l'étendard de Barbarie, coupé en flamme, au* CROISSANT *descendant.* (Regnard.)

— Étendards de l'empire turc ; et fig. cet empire même : *Arborer la croix à la place du* CROISSANT. *L'empire du* CROISSANT. *L'orgueil du* CROISSANT. *Abattre, relever le* CROISSANT.

Du prophète imposteur les tribus insolentes
Arboraient le *croissant* sur vingt cités tremblantes.
(Arnault.)

On croyait voir déjà les temples changés en mosquées et le CROISSANT *arboré où la croix était adorée.* (Boss.)

. . . . La fortune aurait-elle
Trahi pour le *croissant* notre sainte querelle ?
Des Turbans dans nos murs ! (C. Delav.)
C'est Coron. Le *croissant* en dépeupla l'enceinte ;
Le Turc y règne en paix au milieu des tombeaux. (Id.)

— *Ordre du croissant,* ordre fondé par Sélim III en 1800 : *Il a mérité que le grand-seigneur lui conférât l'*ORDRE DU CROISSANT. (Dupin.)

— Jardin. Instrument de fer fait en forme de croissant et qui sert à tondre les palissades.

— Techn. Branche de fer recourbée qu'on scelle dans les jambages des cheminées pour y mettre les divers ustensiles de foyer. || Branches recourbées de fer ou de cuivre avec lesquelles on arrête les portières et les rideaux de fenêtres. || Deux ouvertures en forme de demi-cercle qu'on perce dans la table de certains instruments à cordes.

— Mar. Portion de cercle que le bout de la barre du gouvernail décrit dans ses mouvements. || Tringles courbées, clouées au-dessus des abords, pour détourner les eaux qui coulent le long du bord. || Massif de bois dur, placé sur l'avant des affûts, dont une partie est mobile par l'effet des charnières et qui sert à faciliter le pointage des canons. || Espèce de grosse tringle clouée sur l'arrière du mât d'artimon, pour supporter la mâchoire de la bôme.

— Zool. et Bot. Nom vulgaire de plusieurs poissons, de quelques champignons et d'un oiseau.

— Vétér. Tumeur de la sole qui est une suite de la fourbure.

CROISSET, n. m. Zool. Anc. Grenouille verte ou rainette.

CROISURE, n. f. (*croiser.*) Pron. *kroa-zur.* — Tissure d'une étoffe croisée.

— Mar. Croix que les vergues font avec les mâts. || *Croisure d'un cordage,* l'endroit où les doubles se rencontrent. || *Un bâtiment a beaucoup de croisure ou de croisée,* quand ses voiles ont beaucoup de largeur ou ses vergues beaucoup de longueur.

— Salin. La levée la plus large dans un marais salant.

— Blas. Centre d'un écu divisé en quatre quartiers.

CROÎT, n. m. (*croître.*) Pron. *kroa.* — Anc. cout. Augmentation, accroissement d'un troupeau, son produit : *Le cheptel se donne à perte et à* CROÎT. (Acad.)

Cet homme possédait un fertile héritage,
Et de plusieurs troupeaux dans l'ardente saison
Vendait à ses voisins le *croît* et la toison. (La Font.)

— Jurispr. *Bail à croît,* bail de bétail fait à charge d'en partager le produit ou l'augmentation.

— *Croît de Cens.* V. SUR-CENS au mot CENS.

CROÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*crescere;* lat., m. sign.) Pron. *kroatr.* — (*Je crois, tu crois, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent; je croissais, nous croissions; je crûs, nous crûmes; je croîtrai, nous croîtrons; je croîtrais, nous croîtrions; crois, croissons, croissez; que je croisse, que nous croissions; que je crûsse, que nous crûssions; croissant; crû, crue.*) Devenir plus grand : *Ces arbres* ONT CRÛ *très-vite. Les cheveux* CROISSENT *en peu de temps.* CROÎTRE *très-vite, à vue d'œil, insensiblement.* CROÎTRE *à une certaine hauteur. Cette pluie a fait* CROÎTRE *les blés. Ces animaux* CROISSENT *jusqu'à tel âge.*

— Il se dit également des personnes : *Je l'ai vu* CROÎTRE. *Un roi qui n'a pas eu le loisir de* CROÎTRE *sous vos yeux.* (Mass.)

— Prov. *Mauvaise herbe croît toujours,* se dit par plaisanterie des enfants qui grandissent beaucoup.

— Prov. *Ne faire que croître et embellir,* devenir tous les jours plus grand et plus beau : *Cette jeune fille* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. (Acad.)

— Il se dit iron. des choses : *Ses défauts* NE FONT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. *Il se débauche tous les jours de plus en plus, cela* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. *La sottise tous les jours* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. (Mol.)

— Augmenter, s'élever : *La rivière* A CRÛ. *La lune commence à* CROÎTRE. *Les jours* CROISSENT. *Sa fièvre* CROÎT *tous les jours. Cette dartre, cette érésipèle* CROÎT. *Ce mal* CROÎTRA *si on n'y prend garde. Les marées* CROISSENT *dans l'équinoxe. Le bruit* CROÎT. *Le tumulte* CROISSAIT *à chaque instant. La sédition* CROÎT *rapidement. Son courage* CROISSAIT *avec les périls. Je sens* CROÎTRE *mon amour. Il a vu un luxe monstrueux et insensé* CROÎTRE *avec la misère publique.* (Mass.) *Le peuple* CROISSAIT *en nombre et en force.* (Boss.)

— Fig. *Croître en beauté, en sagesse, en vertu,* etc., acquérir chaque jour plus de beauté, de sagesse, de vertu, etc.

— Multiplier : *La population* CROÎT *beaucoup en peu de temps. Sa famille* A BIEN CRÛ; *il a six enfants. Son armée, ses troupes* CROISSENT *d'heure en heure. Ses biens* CROISSENT. (Acad.) *Elle voit* CROÎTRE *ses mauvais désirs avec ses richesses.* (Boss.)

Je vois mes honneurs *croître* et tomber mon crédit. (Rac.)

— En parl. des végétaux, pousser, être produit : *Cette plante* CROÎT *dans les plaines, dans les marais, sur le bord des ruisseaux,* etc. *Il* CROÎT *de bon blé sur cette terre. Il* CROÎT *du lin dans ce pays. Il n'y* CROÎT *ni blé ni vin. Ce pays est bon, il y* CROÎT *tout ce qu'il faut pour la vie, toutes sortes de plantes y* CROISSENT. (Acad.) *L'hysope* CROÎT *dans les plus profondes vallées.* (Massill.) *Sur chaque redan du rocher* CROISSAIENT *des touffes de chênes nains et des lauriers-roses.* (Châteaubr.) *Ces arbres naquirent et* CRÛRENT *avec mes rêveries.* (Id.)

Dans les champs de Saba l'encens *croît* pour les dieux.
(Del.)

— Fig. *Les abus* CROISSENT *de toutes parts.* (Ac.)

— Anc. il s'employait transitiv. en poésie ou dans le style soutenu : *Cet honneur va* CROÎTRE *son audace.* (Acad.)

Me donner du repos, c'est *croître* mes malheurs. (Corn.)

Syn. Croître, augmenter. *Croître,* c'est grandir en subissant un développement intérieur et naturel; *augmenter,* c'est grossir en s'assimilant extérieurement des substances de même nature. — Fig. *Croître,* c'est gagner en intensité; *augmenter,* c'est gagner en extension. *Croître* indique une idée de gradation, d'accroissements successifs qui n'est pas sensible dans *augmenter.*

CROIX, n. f. (*crux, ucis;* lat., m. sign.) Pron. *kroa.* — Instrument de supplice formé de deux pièces de bois mises en travers, se coupant à angles droits et présentant une figure à quatre branches, où l'on attachait autrefois certains grands criminels pour les faire mourir : *Les bras de la* CROIX. *Le pied de la* CROIX. *L'arbre de la* CROIX. *Le supplice de la* CROIX. *La* CROIX *était le supplice des voleurs, des esclaves,* etc. *Les opprobres et les souffrances de la* CROIX. (Mass.) *La* CROIX *a été sanctifiée par la mort de Jésus-Christ.* (Acad.) *Du haut de sa* CROIX, *Jésus-Christ embrasse tous les temps, et les rapproche.* (De La Luzerne.)

— Rel. cathol. *Le mystère de la croix, le sacrifice de la croix,* le mystère de notre rédemption par la mort que Jésus-Christ souffrit sur la croix.

— *La vraie croix, la sainte croix,* le bois de la croix où fut attaché Notre-Seigneur : *Du bois de la vraie* CROIX. *Adorer la vraie* CROIX.

— Fig. et absol. *La croix* se dit dans le style poétique ou soutenu pour désigner la religion chrétienne : *L'étendard de la* CROIX. *Combattre pour la* CROIX. *Faire triompher la* CROIX.

— Fig. *Mettre une injure, une disgrâce, mettre son ressentiment au pied de la croix,* souffrir patiemment une injure, une disgrâce, en faire le sacrifice à Dieu; pardonner pour l'amour de Dieu à ceux qui nous ont offensés.

— Fig. moral. Affliction, malheur, revers quelconque que la religion fait entrer dans les vues de Dieu sur l'homme : *Supporter sa* CROIX *avec patience. Il faut que chacun porte sa* CROIX *en ce monde. Sa doctrine n'annonçait que des* CROIX *et des souffrances.* (Mass.) *Il a eu bien des* CROIX *en sa vie. Dieu lui a envoyé cette* CROIX. *N'attachez pas les yeux sur les* CROIX *que la religion vous présente; vous ignorez combien elle les rend légères.* (Mme de Maintenon.) *Elle regarde les* CROIX *choisies par le ciel comme un bienfait et une grâce de plus.* (Boismont.)

— Figure de bois, d'or, d'argent, d'étoffe, de broderie, etc.; tout simulacre représentant la croix de Jésus-Christ : CROIX *de bois, de fer, d'or, d'argent,* etc. *On porte la* CROIX *à la procession.* CROIX *de diamants.* CROIX *d'évêque.* CROIX *archiépiscopale.* CROIX *pectorale. Le bâton de la* CROIX. *Arborer la* CROIX. *Mettre élever, planter une* CROIX *en quelque endroit. On dit qu'une* CROIX *lumineuse apparut dans les cieux.* (Lamenn.) *Les femmes portent quelquefois, pour ornement de cou, de petites* CROIX *d'or ou d'argent.* (Ac.) *La* CROIX *est le sceptre du pauvre, mais c'est aussi le dernier que porte la main des rois.* (Lacord.)

— Prov. et fig. *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière,* aller au-devant de lui cérémonieusement; le recevoir avec appareil.

— *Il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière,* se dit en parlant d'une personne qui se fait beaucoup prier pour se rendre à quelque invitation, ou qu'on détermine avec peine à prendre une résolution, à faire quelque démarche.

— *Prendre la croix,* se dit de ceux qui, au moyen âge, s'engageaient, par un vœu solennel, dans une croisade contre les infidèles ou les hérétiques et qui, pour marque de ce vœu, portaient une croix sur leurs habits : *Un nombre infini de gentilshommes* PRIRENT LA CROIX.

— *Le signe de la croix,* le signe que les chrétiens font en portant la main au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite, en disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Faire* LE SIGNE DE LA CROIX *en se levant et en se couchant. Faire* LE SIGNE DE LA CROIX *sur le front, sur les lèvres.*

— Fam. *Faire un signe de croix,* exprimer une vive crainte, un étonnement extrême : *Quand je vis entrer cet homme-là,* JE FIS *un grand* SIGNE DE CROIX. (Acad.)

— *Croix de par Dieu,* l'*A, B, C,* ou alphabet pour apprendre à lire, ainsi nommé parce que le titre est ordinairement orné d'une croix; on dit aussi : *Croix de Jésus. Cet enfant sait déjà bien sa* CROIX DE PAR DIEU; *il est encore à la* CROIX DE PAR DIEU. *Achetez-lui une* CROIX DE PAR DIEU. (Acad.)

Je n'ai jamais appris que ma *croix de par Dieu.* (La F.)

— Fig. et fam. Les éléments de quelque art, de quelque science, etc. : *Dans l'étude du dessin, il en est encore à la* CROIX DE PAR DIEU. *Veut-on nous envoyer à la* CROIX DE PAR DIEU ? || Vieux.

— Il se dit des choses qui sont mises en travers l'une sur l'autre en forme de croix : *Elle pâlit quand le couteau et la fourchette forment une* CROIX. *Les pétales de cette fleur sont disposés en* CROIX. (Acad.)

— *Avoir, mettre les jambes en croix,* l'une sur l'autre.

— Prov. fig. *Baiser les pouces en croix,* faire les vœux les plus ardents pour le succès d'une affaire, d'une entreprise.

— *Croix de Saint-André,* croix faite en forme d'X : *La* CROIX *en X porte le nom de saint André parce qu'elle servit à son martyre.* (L. de Laborde.)

— Mar. Forte et large sangle placée quelquefois en sautoir sur l'avant de la misaine, pour la fortifier dans une tempête et tenir le fond de la voile éloigné de l'étai.

— *Croix de Saint-Antoine,* croix faite en forme de T. *La* CROIX *en Tau, béquille ou potence, fut adoptée symboliquement par quelques églises à une époque assez ancienne.* (L. de Laborde.)

— *Croix de Lorraine,* croix qui a deux traverses ou croisillons.

— *Croix grecque,* celle qui a ses quatre branches d'égale longueur : *La* CROIX *à quatre angles droits et à quatre jambages égaux est la* CROIX *de l'Église grecque.* (L. de Laborde.)

— *Croix latine,* celle dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres.

— Arch. Il se dit en parl. des églises formées de quatre nefs disposées en croix : *Avant de pénétrer dans l'intérieur de la nef, il faut jeter les yeux sur le clocher qui s'élève du centre de l'église, du milieu de la* CROIX. (Vitet.) *La* CROIX LATINE *est la forme d'un crucifix couché par terre. Cette église est bâtie en* CROIX *grecque, en* CROIX *latine, forme la* CROIX *grecque, la* CROIX *latine.* (Acad.) *La* CROIX *à quatre angles droits avec le jambage inférieur plus long que les autres est la* CROIX *du calvaire, la* CROIX *chrétienne, la* CROIX *de l'Église catholique.* (L. de Laborde.)

— Particul. Décoration en forme de croix que portent les membres de plusieurs ordres de chevalerie : *La* CROIX *du Saint-Esprit. La* CROIX *de Malte. La* CROIX *de Saint-Louis. La* CROIX *de la Légion d'honneur,* ou simpl. *la* CROIX *d'honneur, la* CROIX. *Donner, accorder la* CROIX *à quelqu'un. Il a reçu la* CROIX. *Distribuer des* CROIX. *Selon lui, un homme qui avait eu la patience d'être assis pendant vingt-cinq ans dans un bureau, derrière un grillage, s'était tué pour la patrie et avait bien mérité la* CROIX. (H. de Balz.)

Tous ces gens tatoués de plaques et de *croix*
Ont léché sans rougir le botte de vingt rois. (Ancelot.)

— *Grand-croix,* celui qui a le grade le plus élevé dans la plupart des ordres de chevalerie : *Les* GRANDS-CROIX *de l'ordre de la Légion d'honneur, de l'ordre du Christ,* etc.

— Mar. Forme que prennent les deux câbles d'un bâtiment affourché lorsqu'en évitant il passe par-dessous le câble qui ne travaille pas.

— *Être en croix,* se dit des vergues lorsqu'elles se trouvent brassées perpendiculairement à leurs mâts.

— Man. *Faire la croix à courbettes* ou *à ballotade,* faire exécuter à un cheval des sauts en avant, en arrière et sur les côtés, tout d'une haleine, de façon à représenter la figure d'une croix.

— Jeu. *Croix de Jérusalem,* assemblage de plusieurs morceaux de bois que le joueur doit enchevêtrer les uns dans les autres, de telle sorte qu'ils figurent une croix.

— Marque formée de deux traits croisés que l'on fait avec la plume, avec le crayon, etc., sur du papier, sur un mur, etc. : *On fait une* CROIX *au bas d'un acte quand on ne sait pas signer. Faire une* CROIX *sur un alinéa, sur un article, pour l'annuler. Marquer quelque chose d'une* CROIX. *Les renvois sont indiqués par de petites* CROIX.

— Fig. et pop. *Il faut faire la croix, une croix à la cheminée,* se dit en signe d'étonnement lorsque quelqu'un se présente dans un lieu où il n'avait pas

paru depuis longtemps, ou à propos d'un événement imprévu, extraordinaire.

— Fam. *Quand nous serons à dix nous ferons une croix*, se dit en énumérant certains faits qui menacent de se reproduire souvent :

Et trois ;
Quand nous serons à dix nous ferons une *croix*. (Mol.)

— Monn. Le côté d'une pièce de monnaie qui portait autrefois et qui porte encore dans plusieurs États la figure d'une croix.

— Prov. *N'avoir ni croix ni pile*, n'avoir point d'argent.

— *Croix ou pile* ou *Croix et pile*, sorte de jeu de hasard dans lequel l'un des joueurs jette en l'air une pièce de monnaie tandis que l'autre doit nommer l'un des côtés de la pièce, *croix* ou *pile*, et gagne lorsque la pièce en tombant présente la face qu'il a choisie : *Jetons, jouons à* CROIX *et à* PILE *qui l'aura. Que retenez-vous*, CROIX *ou* PILE ? *Je retiens* CROIX. *Un assez grand nombre, qui ne savent qu'en penser, décideraient volontiers la question à* CROIX *ou* PILE. (Did.)

— On dit aussi : *Jouer à croix-pile*.

— Fam. *Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile, à croix-pile*, se dit en parl. de choses égales, entre lesquelles on n'a pas de préférence marquée.

— Astr. *Croix du Sud*, constellation de l'hémisphère austral :

Les astres de l'Europe ont disparu des cieux :
L'ardente *croix du Sud* épouvante ses yeux. (C. Delav.)

— Blas. Réunion du pal et de la fasce; c'est une des douze pièces honorables de l'écu.

— Chir. *Croix de Malte*, sorte de bandage.

— Zool. *Croix de mer*, l'huître, appelée Manteau.

Syn. Croix, peines, afflictions. Les *peines*, inhérentes à la nature humaine, sont des émotions pénibles ou de vives douleurs; les *afflictions*, indépendantes de notre caractère, sont des accidents plus ou moins rares qui causent les émotions violentes, des douleurs profondes; les *croix* sont les peines et les afflictions, les épreuves du chrétien. Les *peines* nous irritent, les *afflictions* nous accablent, les *croix* nous éprouvent et nous retrempent.

CROMLECH, n. m. Antiq. Monument druidique formé de plusieurs grosses pierres rangées en cercle autour d'une pierre plus élevée qui est posée debout : *Les* CROMLECHS *gaulois s'élèvent dans la solitude de la Manche comme une protestation du vieux monde idolâtre contre le progrès des générations*. (G. Sand.) || On dit aussi *Dolmen* et *Pierre-levée*.

CROMORNE, n. m. (*krumm horn*. cor recourbé; all.) Pron. *kro-morn*. — Mus. Tuyau des jeux de l'orgue à l'unisson de la trompette.

— Trompette de très-grande dimension.

CRON, n. m. Min. Terre, sable qui contient beaucoup de débris de coquillages.

— Vulg. Plâtras ou gravois.

CRONE, n. m. Pron. *kronn*. — Espèce de grue servant à charger et à décharger les bâtiments.

— Pêch. Endroits rempli d'herbages, de racines d'arbres, etc., où se retire le poisson.

CRONE, n. f. Pron. *kronn*. — Monnaie d'argent du royaume de Danemark.

CRONOGRAPHIE, n. f. (χρόνος, Saturne; γράφειν, écrire; gr.) Description de la planète appelée Saturne ou Cronos.

CRONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*cronographie*.) Qui concerne la cronographie.

CROQUADE, n. f. (*croquer*.) Pron. *kro-kad*. — Peint. Composition faite à la hâte, esquisse, croquis.

CROQUANT, part. prés. du v. Croquer.

CROQUANT, ANTE, adj. (*croquer*.) Pron. *kro-kan, kantt*. — Qui croque sous la dent : *Biscuit* CROQUANT. *Tourte* CROQUANTE. *Croûtes* CROQUANTES *sous la dent*. (Mol.)

— Absol. et subst. *Une croquante*, une tourte croquante.

CROQUANT, n. m. Fam. Homme pauvre, misérable ou d'infime condition : *C'est un* CROQUANT. *Méfiez-vous de ce* CROQUANT.

Là-dessus,
Passe un certain *croquant* qui marchait les pieds nus.
(La Font.)

Un CROQUANT *vieilli dans de sales intrigues*. (Ancel.)

— Hist. Paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV et sous Louis XIII : *La révolte des* CROQUANTS.

CROQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Croquer : *Ce poulet fut* CROQUÉ *en peu d'instants*.

— Peint. Dessiné vivement; indiqué seulement par quelques traits : *Ce dessin n'est que* CROQUÉ.

— Littér. Qui n'est pas achevé :

Nous n'avons plus que des pièces *croquées*.
(Fr. de Neufch.)

CROQUE AU SEL (A LA), locut. adv. ellipt. Sans autre assaisonnement que le sel : *Manger une chose* À LA CROQUE AU SEL.

— Fig. et fam. *Manger quelqu'un à la croque au sel*, lui être très-supérieur en force, physiquement ou moralement : *Je le mangerais* À LA CROQUE AU SEL.

CROQUE-LARDON, n. m. Pron. *krok-lar-don*. — Écornifleur, parasite.

CROQUEMITAINE, n. m. Fam. Être imaginaire, méchant, terrible et burlesque dont on a l'habitude de menacer les enfants qu'on veut intimider : *Cet enfant a grand'peur de* CROQUEMITAINE.

— Fig. Épouvantail : *A Rome l'examen personnel est comme à Paris l'idée de république le grand* CROQUEMITAINE *du gouvernement*. (Stendhal.)

CROQUE-MORT, n. m. Pron. *krok-mor*. — Par dénigr. Employé des pompes funèbres chargé de transporter les morts au cimetière : *Ils accompagnèrent seuls avec deux* CROQUE-MORTS *le char qui emmenait le pauvre homme*. (H. de Balz.)

CROQUE-NOISETTES ou **CROQUE-NOIX**, n. m. Pron. *krok-noa-zètt, noa*. — Zool. Vulg. Le muscardin.

CROQUENOTE, n. m. Pron. *krok-nott*. — Fam. et par dénigr. Musicien qui lit couramment la musique, mais qui l'exécute sans expression, sans goût. || On dit aussi *Croque-sol*.

CROQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*croc*.) Pron. *kro-ké*. — Manger des choses qui font du bruit sous la dent : CROQUER *du biscuit*. CROQUER *des pralines*.

— Fig. et fam. *N'en croquer que d'une dent*, n'avoir pas tous ses vœux accomplis, ne pas obtenir ce qu'on désire : *Vous n'en* CROQUEREZ *que d'une dent*.

— Fam. Manger avidement et entièrement : *Il* CROQUA *ce poulet en un instant*.

— Fig. En parl. d'une femme, obtenir ses faveurs.

Trop bien croyait, ces sœurs étant peu sages,
Qu'il en pourrait croquer une en passant. (La Font.)

— Fig. *Croquer le marmot*, attendre longtemps.

— Absol. et fam. *Elle est jolie, gentille à croquer, elle est à croquer*, se dit d'une personne très-jolie.

— Peint. Dessiner à la hâte et à grands traits quelque objet dont on veut conserver le souvenir : *Elle prit une feuille de papier et se mit à* CROQUER *à la sépia la tête du pauvre reclus*. (H. de Balz.)

— Indiquer seulement par quelques traits l'idée d'un tableau, d'une composition; raconter, analyser : *Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la* CROQUE. (M[me] de Sév.)

— V. intr. En parl. des choses dures et sèches, Faire un certain bruit sous la dent lorsqu'on les mange : *Ce biscuit* CROQUE. *Une gimblette qui* CROQUE *sous la dent. Ces morilles, ces fraises sont pleines de gravier; elles* CROQUENT *sous les dents*. (Acad.)

CROQUE-SOL, n. m. V. CROQUENOTE.

CROQUET, n. m. (*croc*.) Pron. *kro-kè*. — Sorte de biscuit mince et sec, garni d'amandes.

CROQUETTE, n. f. (*croquet*.) Pron. *kro-kètt*. — Art culin. Boulette de pâte de pommes de terre, etc., qu'on fait frire après l'avoir trempée dans du jaune d'œuf et saupoudrée de mie de pain : CROQUETTES *de pommes de terre, de riz. Manger des* CROQUETTES.

CROQUEUR, EUSE, n. Pron. *kro-keur*. — Celui, celle qui croque quelque chose :

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand *croqueur* de poulets. (La Font.)

CROQUIGNOLE, n. f. (*croquer*.) Pron. *kro-ki-gniol*. — Chiquenaude, petit coup donné du bout des doigts sur la tête ou sur le nez : *Donner des* CROQUIGNOLES. *J'ai prêté mon visage à Sophocle pour recevoir des* CROQUIGNOLES. (Volt.)

— Petite pâtisserie sèche est très-dure : *Manger des* CROQUIGNOLES.

CROQUIGNOLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*croquignole*.) Pron. *kro-ki-gnio-lé*. — Fam. Donner des croquignoles ou chiquenaudes : CROQUIGNOLER *quelqu'un*.

CROQUIS, n. m. (*croquer*.) Pron. *kro-ki*. — Peint. Esquisse rapide; idée première d'un tableau, d'une composition indiquée seulement par quelques traits principaux et caractéristiques : *Faire le* CROQUIS *d'une figure, d'un groupe. Le* CROQUIS *d'un dessin. Cahier de* CROQUIS. *Ses* CROQUIS *sont remarquables par la pureté du trait et l'esprit qui les anime*. (Daru.) *On reconnait dans un simple* CROQUIS *l'habile homme ou l'ignorant*. (Acad.)

— Il se dit par analog. des ouvrages d'esprit : *Il a jeté sur le papier un* CROQUIS *de son poëme*. (Acad.)

CROSSANDRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Acanthacées.

CROSSE, n. f. (*croc*.) Bâton pastoral d'évêque ou d'abbé : *La* CROSSE *est le symbole du pouvoir, de l'autorité ecclésiastique*. (Fleury.) CROSSE *d'or, d'argent, de bois. Il officia avec la* CROSSE *et la mitre. Les évêques et les archevêques eurent des* CROSSES *au moyen âge; les abbés et les abbesses eurent aussi la leur*. (L. de Laborde.)

— La partie recourbée d'une tête de canne; celle d'un bois de fusil, de mousquet, d'arquebuse, que l'on appuie contre l'épaule pour tirer : *La* CROSSE *d'un mousquet, d'une arquebuse. La* CROSSE *de son fusil reposait dans une poche de cuir attachée à l'arçon de sa selle*. (Mérim.) *Ils l'assommèrent à coups de* CROSSE.

— Navig. Pièce du gouvernail d'un bateau.

— Écon. rur. Long bâton servant à soutenir les claies d'un parc à moutons.

— Jeu. Bâton courbé par le bout qui sert à chasser une balle, une pierre. || Vieux.

— Anat. Partie de l'aorte qui se recourbe sur elle-même : *Les dilatations de la* CROSSE *de l'aorte sont souvent l'effet de l'inflammation chronique de son tissu*. (Broussais.)

— Bot. *Feuilles en crosse* ou *roulées en crosse*, feuilles circinales : *Les feuilles de l'héliotrope, du myosotis sont* ROULÉES EN CROSSE.

CROSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Crosser.

— Adj. Qui a droit de porter la crosse : *Un abbé* CROSSÉ *et mitré*.

CROSSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*crosse*.) Pron. *kro-cé*. — Jeu. Pousser une balle, une pierre avec une crosse : *Il s'amuse* À CROSSER. *Cet enfant est allé* CROSSER. *Ce petit garçon aime beaucoup à* CROSSER.

— Transitiv. CROSSER *une balle, une pierre*, etc.

— Fig. et fam. Malmener, traiter quelqu'un avec mépris : *C'est un homme à* CROSSER.

= **Se crosser**, v. pron. Pop. Se battre; s'invectiver : *Ils* SE SONT *durement* CROSSÉS.

CROSSETTE, n. f. Agric. Branche de vigne, de figuier, etc., où on laisse un peu de bois de l'année précédente et qui sert à faire des boutures : CROSSETTE *de vigne, de saule*.

— Archit. Partie d'un voussoir qui est prolongé horizontalement au delà du joint de la voûte. || Partie des lits de pierre qui est taillée perpendiculairement au couronnement d'un mur. || Ressaut au coin d'un chambranle. || Plâtre à côté d'une lucarne.

CROSSEUR, n. m. (*crosse*.) Pron. *kro-ceur*. — Celui qui crosse, qui joue à la crosse : *Cette allée est pleine de* CROSSEURS. (Acad.)

CROSSILLON, n. m. Pron. *kro-ci-iou*. — Extrémité recourbée d'une crosse.

CROSSOSTYLE ou **CROSTYLE**, n. m. Bot. Plante exotique de la famille des Myrtacées.

CROSSURE, n. m. Genre de reptiles sauriens.

CROTALAIRE, n. f. (κροταλον, castagnettes; gr.) Pron. *kro-ta-lèr*. — Bot. Genre de plantes intertropicales de la famille des Papilionacées.

CROTALE, n. m. (κρότειν, frapper; gr.) Pron. *kro-tal*. — Zool. Genre de reptiles de la tribu des Ophidiens venimeux; il se distingue par des appendices creux disposés par paires et comme autant de petits grelots à l'extrémité de sa queue; lorsque l'animal les agite, ils produisent un bruissement semblable à du sable tombant sur une feuille de papier; de là le nom vulgaire de *Serpent à sonnette* qui lui a été donné. Le venin de ces serpents est tellement subtil que leur morsure suffit pour tuer en quelques minutes un cheval ou un bœuf; on doit prendre les plus grandes précautions en touchant la tête de ces animaux après leur mort.

— Ant. Sorte de cliquette ou de grelots dont se servaient les prêtres de Cybèle dans leurs danses religieuses. || Espèce de castagnettes :

Et le rauque tambour et les doubles *crotales*
Qu'agitaient en dansant le Faune et le Sylvain. (A. Chén.)

— Sorte de sandale fort lourde que l'on chaussait pour battre la mesure avec le pied.

CROTALISTRE, n. f. Pron. *kro-ta-listr*. — Ant. Joueuse de crotale.

CROTAPHAL, ALE, adj. (κρόταφος, tempe; gr.) Anat. Il se dit d'une des pièces osseuses élémentaires de la tête.

CROTAPHE, n. m. (κρόταφος, tempe; gr.) Pron. *kro-taf*. — Méd. Céphalalgie à la tempe.

CROTAPHIQUE, adj. des 2 g. (κρόταφος, tempe; gr.) Pron. *kro-ta-fik*. — Qui appartient à la tempe : *Artère* CROTAPHIQUE.

CROTAPHITE, n. m. (κρόταφος, tempe; gr.) Pron. *kro-ta-fitt*. — Anat. Le temporal; muscle qui occupe la tempe.

— Adj. : *Le muscle* CROTAPHITE.

CROTON, n. m. Pron. *kro-ton*. — Bot. Genre de plante d'Amérique.

— Astr. anc. La constellation du Sagittaire.

CROTOPHAGE, n. m. (κροτων, ricin; φαγειν, manger; gr.) Pron. *kro-to-fag*. — Zool. Oiseau qui se nourrit ordinairement du fruit du croton.

CROTTE, n. f. (*crusta*, croûte; lat.) Boue, mélange de poussière et d'eau de pluie qui se forme dans les rues, sur les chemins, etc. : *Les rues sont pleines de* CROTTE. *Il fait bien de la* CROTTE *dans les rues. Aller, courir, trotter par les* CROTTES. *Il y a de la* CROTTE *sur votre habit*. (Acad.)

Léandre, ce rêveur, cet homme si distrait,
Vient d'arriver en poste ici, couvert de *crotte*. (Regn.)

— Fig. et pop. *Être, tomber dans la crotte*, être ou tomber dans une misère honteuse, dégradante par les causes qui l'ont amenée.

— Fiente de certains animaux domestiques, tels que brebis, chèvres, lapins, etc. : CROTTES *de lapins, de brebis*, etc.

Leur ennemi, changeant de note,
Sur la robe du dieu fit tomber une *crotte*. (La Font.)

CROTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Crotter : *Un habit* CROTTÉ, *tout* CROTTÉ. *Il l'aimait avec ses bas* CROTTÉS, *avec ses souliers éculés*. (H. de Balzac.)

— Fam. *Être crotté comme un barbet, crotté jusqu'à l'échine, jusqu'aux oreilles*, fort crotté.

— *Il fait bien crotté dans les rues*, il y a beaucoup de boue.

— Pop. et fig. Dont l'extérieur est sale et misérable : *Il a l'air* CROTTÉ. *Il est bien* CROTTÉ.

— Fig. *Poëte crotté*, mauvais poëte.

CROTTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *kro-té*. — Salir avec la crotte : *Vous* CROTTEREZ *votre robe si vous la laissez traîner*. CROTTER *son pantalon. N'entrez pas avec vos bottes, vous* CROTTERIEZ *le parquet*. (Acad.)

= **Se crotter**, v. pron. Se salir de crotte : *Prenez garde de vous* CROTTER. *Elle s'est* CROTTÉE. *Venir à pied, ne pas se* CROTTER, *ménager ses habits, pour lui quelles préoccupations !* (H. de Balzac.)

CROTTIN, n. m. Pron. *kro-tain*. — La crotte ou fiente des chevaux, des moutons et de quelques autres animaux : *Du* CROTTIN *de cheval. Les rues de Rome, sèches, sans boue, mais couvertes de* CROTTIN, *ressemblent à des écuries mal balayées*. (A. Jal.)

CROU, n. m. Pron. *krou*. — Agric. Terre argilo-sablonneuse peu fertile.

CROUCHAUT, n. m. Pron. *krou-chô*. — Navigat. Pièce de bois portant sur le chef d'un bateau.

CROULANT, part. prés. du v. Crouler :

Voyez tomber les mâts *croulant* sur les sabords. (C. Del.)

CROULANT, ANTE, adj. (*crouler*.) Pron *kroulan, lantt*. — Qui croule : *Édifice* CROULANT. *Les flots viennent expirer sous de* CROULANTS *portiques*. (Chateaub.)

Le temple s'ébranla ; sous ses voûtes *croulantes*
Je crus le ciel vengeur prêt à m'ensevelir. (Saurin.)

Le faubourg de la rive gauche, qu'on traverse, se pelotonne admirablement autour d'une vieille douve CROULANTE *de l'ancienne enceinte*. (V. Hugo.)

CROULEMENT, n. m. (*crouler*.) Pron. *kroul-man*. — Chute de ce qui croule; éboulement : *Le* CROULEMENT *d'un bastion, d'une terrasse*.

CROULER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*crollare*, ébranler; ital.) Tomber en s'affaissant : *Cet édifice* CROULE. *Ce bâtiment va* CROULER. *La terre* CROULA.

Et sur son frêle appui le colosse *a croulé !* (Delille.)
Ces gigantesques monts *couleront* à leur tour. (Lam.)

— Fig. *Cet empire croule*, est ébranlé, près d'être renversé.

— Il se dit des choses abstraites : *Toutes ses espérances* CROULÈRENT *en un instant*.

— Il se dit en parl. des choses de l'esprit, des preuves, des arguments, etc., dans un discours : *Cette objection fait* CROULER *son système*. (Acad.) *Son système* CROULA *au premier examen. Ses raisonnements* CROULÈRENT *devant l'examen*.

— Vén. *Crouler la queue*, se dit d'un animal qui agite la queue par un sentiment d'effroi.

CROULIER, ÈRE, adj. (*crouler*.) Pron. *krou-lié, lièr*. — Il se dit des terres dont le fond est mouvant : *Des terres* CROULIÈRES. *Des prés* CROULIERS.

— N. f. Terrain sablonneux et mouvant, qui n'est propre à aucune culture.

CROUP, n. m. (*croup*; angl., m. sign.) Pron. *kroupp*. — Méd. Angine souvent mortelle qui attaque surtout les enfants en bas âge et qui est caractérisée par le développement d'une fausse membrane à l'intérieur des voies aériennes : *Cet enfant est attaqué du* CROUP. *Il est mort du* CROUP. (Acad.)

CROUPADE, n. f. (*croupe*.) Pron. *krou-pad*. — Man. Saut du cheval plus relevé que la courbette.

CROUPAL, ALE, adj. Pron. *krou-pal*. — Méd. Qui caractérise le croup.

CROUPE, n. f. (*grob*, épais, grossier; all.) Pron. *kroup*. — La partie relevée du train de derrière du cheval et de quelques autres animaux : *Belle* CROUPE. *Ce cheval n'a point de* CROUPE, *n'a guère de* CROUPE. *Cheval chatouilleux sur la* CROUPE. *Il est blessé sur la* CROUPE. *Il porte, il ne porte point en* CROUPE. *Ce chevalier mit, prit sa femme en* CROUPE, *avait sa femme en* CROUPE. (Acad.)

L'homme crut avoir tort, et mit son fils en *croupe*. (La F.)
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa *croupe* se recourbe en replis tortueux. (Rac.)

— *Monter en croupe*, monter à cheval derrière la personne qui est en selle.

Montez toujours *en croupe*. (A. de Musset.)

— Fig. :

Le chagrin *monte en croupe* et galope avec lui. (Boil.)

— *Croupe de mulet*, croupe pointue, aiguë : *Ce cheval a la* CROUPE DE MULET.

— *Gagner la croupe du cheval de son ennemi*, l'approcher par derrière.

— *Porter la croupe au mur*, faire aller un cheval de coté, la croupe tournée vers la muraille ou la barrière, et la tête et les épaules vers le centre du manége.

— Par analog. il se dit des personnes dans le langage libre et familier : *Sa veste accusait, en marquant sa taille, une* CROUPE *qui ne devait rien aux mensonges de la crinoline*. (Gautier.)

— Partie renflée d'une montagne qui se prolonge et qui n'est pas à pic : *Le château est situé sur la* CROUPE *de la montagne*. (Acad.) *Il faisait paître son troupeau sur une* CROUPE *du mont Lycée*. (B. de St-P.) *Il a fallu pour faire le parterre qu'on ait tranché toute la* CROUPE *d'une montagne*. (La Font.) *Sur notre droite, les larges et hautes* CROUPES *de l'Anti-Liban fuyaient comme d'immenses vagues d'ombre*. (Lamartine.) *Montée sur la* CROUPE *verte où commence la forêt de Montmorency, elle aperçut à ses pieds l'immense vallée qui déroulait ses sinuosités semées de villages*. (H. de Balzac.)

— Arch. Partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église. ‖ Partie de comble qui forme le prolongement d'un mur de pignon et qui se rattache aux deux égouts du toit par des arêtiers.

— Vén. Limier. ‖ Peu usité.

— Fig. Intérêt qu'on donne dans les profits d'une place ou d'une entreprise de finances. ‖ Vieux.

CROUPÉ, ÉE, adj. Il n'est employé que dans les locutions suivantes : *Cheval bien* CROUPÉ, *jument bien* CROUPÉE, cheval, jument qui a une belle croupe.

CROUPI, IE, part. pass. du v. Croupir : *De l'eau croupie*.

CROUPIAT, n. m. Pron. *krou-pia*. — Mar. Espèce de grelin qui diffère peu de la croupière.

CROUPIER, n. m. (*croupe*.) Pron. *krou-pié*. — Celui qui est de part au jeu avec quelqu'un qui tient la carte ou le dé : *Il a gagné beaucoup au jeu, mais il n'en profite pas seul, il a bien des* CROUPIERS. *C'est un bon* CROUPIER *qu'un tel, il conseille bien. A la charge que les* CROUPIERS *ne conseilleront point*. (Ac.) *Il prit des* CROUPIERS, *parce que le jeu était gros : il y fut heureux*. (St-Simon.)

— Celui qui assiste le banquier, qui observe les pontes et qui l'avertit des cartes qu'il passe :

Les *croupiers* nasillards chevrottent en cadence,
Au son des instruments, leurs mots mystérieux.
(A. de Musset.)

— Celui qui a un intérêt dans quelque entreprise de finance, qu'il ait ou non avancé de l'argent : *Les bénéfices furent dévorés par les* CROUPIERS *de l'entreprise*. (H. de Balzac.)

— Dr. canon. Confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un bénéfice.

CROUPIÈRE, n. f. (*croupe*.) Morceau de cuir rembourré que l'on passe sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc., et qui empêche la selle ou le bât d'avancer sur le garrot : *Mettre une* CROUPIÈRE *à une selle. Mettre une* CROUPIÈRE *à un cheval. Serrer la* CROUPIÈRE *d'un cheval*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Tailler des croupières à une troupe de gens de guerre*, la mettre en fuite, la presser dans sa fuite :

Les ennemis pensaient nous *tailler des croupières*. (Mol.)

— *Tailler des croupières à quelqu'un*, lui susciter des affaires, des embarras, des ennuis : *Je* LUI TAILLERAI DES CROUPIÈRES.

— Mar. Grelin frappé sur une ancre avant de la mouiller, et qui fait abattre ou éviter un navire. ‖ Grosse bosse à aiguillette située sur l'avant des bittes. ‖ Petite erse sur l'arrière d'un affut, à laquelle s'accroche le palan de retraite.

CROUPION, n. m. (*croupe*.) Fam. L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme : *Se démettre le* CROUPION.

— Partie où se tient la plume de la queue d'un oiseau : *Le* CROUPION *d'un poulet d'Inde, d'un chapon. Le* CROUPION *est le morceau le plus gras*.

CROUPIR v. intr. ou neut. 2^e conj. (*crube*, fosse; all.) En parl. des liquides, Être dans un état de corruption faute de mouvement : *Les eaux qui* CROUPISSENT *deviennent puantes*. (Acad.) *Les eaux stagnantes qui* CROUPISSAIENT *remplirent l'air de vapeurs pestilentielles*. (De Tracy.)

— Se corrompre, pourrir : *De la paille qui* CROUPIT *dans une mare*.

— En parl. des enfants au maillot, des personnes malades qu'on laisse dans du linge malpropre : *Cet enfant* CROUPIT *dans son ordure*, CROUPIT *dans ses langes. Il ne faut pas laisser* CROUPIR *un malade dans la saleté*. (Acad.)

— Fig. et mor. Être plongé dans un état honteux, abrutissant : CROUPIR *dans le vice, dans l'oisiveté*. CROUPIR *dans un lâche repos*. (Acad.) *Au seizième siècle les esprits ne* CROUPISSAIENT *plus dans l'ignorance*. (Barante.) CROUPIR *dans la bassesse, ah! c'est le lot des trois quarts des humains*. (Volt.) *Nous aimons mieux* CROUPIR *dans notre ignorance que de chercher à en sortir*. (Boss.)

CROUPISSANT, part. prés. du v. Croupir.

CROUPISSANT, ANTE, adj. (*croupir*.) Pron. *krou-pi-çan, çantt*. — Qui croupit : *Une eau* CROUPISSANTE. *L'eau* CROUPISSANTE *des marais et des étangs*.

CROUPISSEMENT, n. m. (*croupir*.) Pron. *krou-piss-man*. — État de ce qui croupit.

CROUPON, n. m. Pron. *krou-pon*. — Comm. Cuir de bœuf ou de vache tanné, sans tête ni ventre.

CROUSILLE, n. f. Pron. *krou-zi-y*. — Pêch. Enceinte de filets.

CROUSTADE, n. f. (*crusta*, croûte; lat.) Pron. *krouss-tad*. — Art. culin. Préparation de certains aliments avec de la croûte de pain : CROUSTADE *de truffes*. CROUSTADE *de champignons*.

CROUSTILLANT, part. prés. du v. Croustiller.

CROUSTILLANT, ANTE, adj. (*croustiller*.) Pron. *krouss-ti-ian, iantt*. — En parl. des mets, Qui croque sous la dent.

CROUSTILLE, n. f. (*crusta*, croûte; lat.) Pron. *krouss-ti-y*. — Fam. Petite croûte de pain : *Donnez-lui encore une* CROUSTILLE.

CROUSTILLER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*croustille*.) Pron. *krous-ti-ié*. — Fam. Manger de petites croûtes pour boire après le repas et demeurer plus longtemps à table : *Il se mit à* CROUSTILLER.

CROUSTILLEUSEMENT, adv. (*croustilleux*.) Pron. *krouss-ti-ieuz-man*. — Fam. D'une façon plaisante, libre, graveleuse.

CROUSTILLEUX, EUSE, adj. (*croustiller*.) Pron. *krouss-ti-ieu, ieuz*. — Fam. Plaisant, libre, graveleux : *Des contes* CROUSTILLEUX. *Anecdote* CROUSTILLEUSE. *Ce passage est un peu* CROUSTILLEUX. (Acad.)

CROÛTE, n. f. (*crusta*; lat., m. sign.) Pron. *kroutt*. — La partie extérieure du pain, durcie par la cuisson : CROÛTE *de pain*. CROÛTE *épaisse, dure, brûlée. Du pain où il y a bien de la* CROÛTE. *La* CROÛTE *de dessus. La* CROÛTE *de dessous. Ce pain est tout en* CROÛTE. *Ce n'est que* CROÛTE. *Vous mangez toute la* CROÛTE, *et vous laissez la mie*. (Acad.)

— Fig. et pop. *Casser la croûte, une croûte avec quelqu'un*, faire amicalement et sans façon un léger repas avec quelqu'un : *Je le connais beaucoup, nous* AVONS *souvent* CASSÉ LA CROÛTE *ensemble. Voulez-vous* CASSER UNE CROÛTE ?

— *Ne manger que des croûtes*, faire maigre chère : *C'est un avare qui* NE MANGE QUE DES CROÛTES *pour épargner*. (Acad.)

— Absol. Gros morceau de pain où il y a plus de croûte que de mie et qu'on fait mitonner longtemps avec du bouillon : *Servir des* CROÛTES. *Manger une* CROÛTE *au pot*.

— Pâtiss. Pâte enfermant la viande d'un pâté, d'une tourte : *La* CROÛTE *d'un pâté*. CROÛTE *fine, feuilletée. La* CROÛTE *de dessus. On voit le dedans d'un pâté dont on vient d'ôter la* CROÛTE. (Lesage.)

— Prov. et fig. *Croûte de pâté vaut bien du pain* ou *faute de pain on mange des croûtes de pâté*, se dit quand on remplace une chose d'une valeur commune par une autre d'une plus grande valeur.

— Par extens. Tout ce qui s'attache et se durcit sur quelque chose : *Mettez de la mie de pain sur ce chapon pour y faire une* CROÛTE. *Il s'est fait une* CROÛTE *de tartre autour du tonneau. Lorsqu'on est longtemps sans remuer le blé, il s'y fait une* CROÛTE *qui aide à le conserver. Dans la sécheresse il se forme sur la terre une* CROÛTE *qui la rend difficile à labourer*. (Acad.)

— Méd. Plaques plus ou moins dures qui se forment sur la peau par la dessiccation d'un liquide sécrété à la surface : *Quand une gale sèche, il s'y forme une* CROÛTE. CROÛTE *de la tête des enfants nouveau-nés.*

— *Croûtes de lait*, croûtes squammeuses qui se forment sur la tête des enfants à la mamelle.

— Par exagér. *Son corps n'est qu'une croûte*, se dit en parl. d'une personne couverte de gale.

— Peint. Vieux tableau dont la couleur est noire et gercée,.. et plus souv. Mauvais tableau : *Une vieille* CROÛTE. *Ce peintre ne fait que des* CROÛTES. (Acad.) *On me donnerait un Boucher pour un Rubens ou un Raphael, et j'apprécierais mille écus une* CROÛTE *de six francs.* (Dider.)

CROÛTELETTE, n. f. V. CROUSTILLE.

CROÛTIER, n. m. (*croûte.*) Pron. *krou-tié.* — Fam. Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. ‖ On dit aussi *Croûton.*

CROÛTON, n. m. (*croûte.*) Morceau de croûte de pain : *Donnez-moi un* CROÛTON.

— Art culin. Petit morceau de pain frit qu'on met dans une omelette, une purée, ou qui sert à garnir des plats d'entrée ou d'entremets : *Omelette aux* CROÛTONS. *Purée aux* CROÛTONS. *Mettre des* CROÛTONS *sur des épinards.*

— Fig. et fam. Très-mauvais peintre : *Ce n'est qu'un* CROÛTON.

CROYABLE, adj. des 2 g. (*credibilis*; lat., m. sign.) Pron. *kroa-iabl.* — Qui peut ou qui doit être cru : *C'est un homme* CROYABLE. *Vous êtes partie intéressée dans cette affaire, vous n'êtes pas* CROYABLE. *Cela est-il* CROYABLE? *Cela n'est pas* CROYABLE. *Il n'est pas* CROYABLE *combien on a perdu d'hommes dans cette bataille.* (Acad.)

CROYANCE, n. f. (*croire.*) Pron. *kroa-ianss.* — Pleine conviction, persuasion intime : *Telle est ma* CROYANCE. *Il a la ferme* CROYANCE *que.... La* CROYANCE *de l'immortalité de l'âme.* (Acad.)

— Opinion : *Cela passe toute* CROYANCE. *Cela est arrivé contre la* CROYANCE *de tout le monde.* (Acad.)

— L'action d'ajouter foi à quelqu'un, à quelque chose : *Ils donnaient* CROYANCE *à cet imposteur. J'ai* CROYANCE *en lui, en ce qu'il dit. Cette nouvelle ne mérite aucune* CROYANCE, *ne peut trouver* CROYANCE *auprès des gens sensés, ne mérite pas que les gens sensés y aient la moindre* CROYANCE. (Acad.)

Puis-je à de tels discours donner quelque *croyance?*
(Corn.)

— Foi religieuse : *La* CROYANCE *des chrétiens. La* CROYANCE *des Juifs. Les articles de notre* CROYANCE. *Renoncer à sa* CROYANCE. *Il essaya de les attirer à sa* CROYANCE. (Acad.) *On doit le respect à la* CROYANCE *d'un peuple.* (Did.) *Il faut une* CROYANCE *religieuse, il faut un culte à toute association humaine.* (Thiers.)

Quittez cette espérance,
Que deux fois en un jour il change de *croyance.* (Corn.)

Syn. Croyance, foi. La *croyance* est la persuasion qui résulte de l'évidence ou de la raison d'être d'une chose ; c'est un acte de l'esprit. La *foi* est la persuasion qui naît d'un sentiment intime et personnel ou de la haute autorité de celui par qui une vérité nous est révélée ; c'est plutôt un acte du cœur. On discute ses *croyances* ; la *foi* n'admet pas l'examen.

CROYANT, part. prés. du v. Croire.

CROYANT, ANTE, n. (*croire.*) Pron. *kroa-ian, iantt.* — Celui, celle qui croit en matière religieuse : *Abraham est appelé le père des* CROYANTS. (Acad.) *Les califes prenaient le titre de chefs ou commandeurs des* CROYANTS.

Tout *croyant* porte en lui la grâce suffisante. (V. Hugo.)

CRU, UE, part. pass. du v. Croire. En parl. des personnes : *Être* CRU *sur parole. Le messie doit toujours être* CRU. (Pasc.) *Les sages sont-ils* CRUS *dans ces temps d'emportement.* (Boss.)

— En parl. des choses : *Cette nouvelle mérite d'être* CRUE. *Qu'y a-t-il de plus universellement* CRU? (Pasc.) *L'évangile doit être* CRU *par tout le monde.* (Id.)

CRÛ, UE, part. pass. du v. Croître : *Il a trouvé mes arbres* CRÛS. (Mad. de Sév.)

CRU, n. m. Terroir où quelque chose croît, en parl. des produits agricoles et surtout du vin : *Ce foin, ce vin est d'un bon* CRU.

— *Vin du cru*, vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme.

— Prov. *Il faut se défier du vin du cru*, se dit parce que beaucoup de crus sont mauvais.

— Fig. et fam. Choses qu'on possède en propre, qu'on imagine, qu'on invente ; par oppos. à celles qu'on tient, qu'on emprunte d'un autre : *Cette histoire est de votre* CRU. *Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son* CRU, *qui ne coûtent rien.* (Mol.)

— Accroissement : *Ces arbres ont bien poussé, voilà le* CRU *de cette année.* (Acad.)

— Chass. Le milieu du buisson où se retire la perdrix pour échapper à la poursuite des chiens.

CRU, UE, adj. (*crudus*; lat., m. sign.) Pron. *kru.* — Qui n'est point cuit : *Viande* CRUE. *Pomme* CRUE. *Chair* CRUE. *Des fruits* CRUS. *Voilà qui est encore tout* CRU. *Cela se mange à demi* CRU.

Je puis t'avaler *cru* sans qu'il m'en coûte rien. (Volt.)

— Par extens. *Cuir cru*, cuir qui n'est pas préparé.

— *Chanvre cru*, chanvre qui n'a pas été trempé dans l'eau.

— *Soie crue*, celle qui n'est ni lavée, ni teinte. ‖ On dit plus souv. *Soie écrue.*

— Chim. *Métal cru*, celui qui est tel qu'il est sorti de la mine : *Antimoine* CRU. *Mercure* CRU.

— Méd. *Excréments crus*, ceux qui n'ont pas été préparés par la digestion. ‖ Dans le langage des humoristes, *Humeurs crues*, celles qui n'ont pas été suffisamment élaborées par la chaleur naturelle.

— Difficile à digérer : *Ce fruit est bien* CRU *sur l'estomac.* (Acad.) *Le concombre est très-*CRU, *il n'en faut guère manger.*

— *Eau crue*, celle qui ne dissout pas le savon et qui ne cuit pas les légumes : *L'eau* CRUE *n'est pas favorable à la digestion.* (Acad.)

— Fig. Désagréable, fâcheux, qu'on dit à quelqu'un sans ménagement : *Une parole, une réponse bien* CRUE. *Voilà un discours bien* CRU. *Il lui annonça cette nouvelle toute* CRUE. *Une vérité triste et* CRUE. (Stendhal.)

— Libre, peu décent : *Elle se servait de mots* CRUS *qui ne choquaient pas, tant elle les disait d'un air simple.* (G. Sand.) *Il y a deux sortes d'injures usitées dans les contestations des gens de lettres : les unes toutes* CRUES, etc., *mille autres formulées poliment.* (La Motte.)

— Littér. Il se dit d'une production de l'esprit qui n'est qu'ébauchée, à laquelle on n'a pas mis encore la dernière main : *Il n'a pas encore bien digéré cela, il a mis sa pensée toute* CRUE *sur le papier.* (Acad.)

— Peint. *Ton cru*, ton qui ne se fond pas bien avec celui qui l'avoisine : *Le peintre de ce magnifique personnage sera certes taxé d'avoir outrepassé le vrai, tandis qu'il adoucit quelques tons trop* CRUS *et qu'il éteint des parties trop ardentes chez son modèle.* (H. de Balz.)

— *Couleur crue*, couleur tranchante, trop vive : *Les maisons sont peintes de couleurs* CRUES. (Lam.)

— *Lumière, ombre crue*, se dit lorsque les tons clairs ne sont pas séparés des tons bruns par des passages.

= **A cru,** loc. adv. Sur la peau nue : *Chaussé* À CRU. *En été, il n'y a rien de meilleur que d'être botté* À CRU. (Danc.) *Des postillons montés* À CRU. (Cuv.-Fleury.)

— Par extens. *Les gravures sont collées* À CRU *sur le mur.* (V. Hugo.) *L'effraie dépose ses œufs* À CRU *dans des trous de murailles ou sur des solives sous les toits.* (Buff.)

— Archit. *Porter à cru*, se dit d'une construction qui porte directement sur le sol.

CRUAUTÉ, n. f. (*crudelitas*; lat., m. sign.) Inhumanité, inclination à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir ou à voir souffrir les autres : *Grande* CRUAUTÉ. *Avoir de la* CRUAUTÉ. *Exercer sa* CRUAUTÉ *sur des innocents. Traiter ses ennemis avec cruauté. User de* CRUAUTÉ *envers quelqu'un.* (Acad.) *L'orgueil se tourne aisément en* CRUAUTÉ. (Boss.) *Il y a de la* CRUAUTÉ *à tuer un homme pour un soufflet.* (Pasc.)

Tu ne saurais plus loin pousser la *cruauté.* (Rac.)

— Il se dit de certains animaux féroces : *La* CRUAUTÉ *du tigre, du lion.*

— Fig. Il se dit de la fortune, du destin, etc., considéré comme cause des revers, des malheurs : *La* CRUAUTÉ *du sort, de la fortune. J'ai ressenti la* CRUAUTÉ *du destin.*

Ainsi tous deux fuyaient les *cruautés* du sort,
L'enfant dans le sommeil et l'homme dans la mort.
(A. de Musset.)

— Par exagér. *La cruauté, les cruautés d'une maîtresse*, son indifférence ou ses rigueurs.

Que parlez-vous du Scythe et de mes *cruautés.* (Rac.)

— Action cruelle : *Horrible* CRUAUTÉ. *Faire des* CRUAUTÉS. *Commettre, exercer des* CRUAUTÉS. *C'est une* CRUAUTÉ *inouïe que ce qu'on leur fait souffrir.* (Acad.) *Souvent les débauches nuisent plus aux princes que les* CRUAUTÉS. (Boss.)

Va par tes *cruautés* mériter la fortune. (Boil.)

— Par exagér. Tout acte rigoureux, injuste, etc. : *C'est une* CRUAUTÉ *que de séparer ces deux amants. Vous refusez de me voir, quelle* CRUAUTÉ! *quelle étrange* CRUAUTÉ! (Acad.) *Quelle* CRUAUTÉ *de se voir trahi par ses amis!*

CRUCHADE, n. f. Sorte de bouillie de maïs.

CRUCHE, n. f. (*krug*; all., m. sign.) Vase de terre ou de grès à anse, qui a ordinairement le ventre large et le col étroit : *Grande* CRUCHE. *Petite* CRUCHE. CRUCHE *pleine d'huile, pleine d'eau. Mettre de l'eau, porter de l'eau dans une* CRUCHE. *Cette* CRUCHE *est fêlée. Casser une* CRUCHE. *La* CRUCHE *à l'huile.* (Acad.)

La *cruche* au large ventre est vide en un instant. (Boil.)

Les CRUCHES *tenaient lieu de tonneau ; partout où vos traducteurs disent un tonneau entendez une* CRUCHE. (P. L. Cour.)

— Prov. et fig. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, qu'enfin elle se brise*, quand on retombe souvent dans la même faute, s'expose trop souvent à un péril, on finit par y subir la peine.

— Quantité de liquide contenue dans une cruche : *Une* CRUCHE *d'huile. Répandre une* CRUCHE *d'eau.*

— Fig. et fam. Personne très-sotte, stupide : *Quelle* CRUCHE! *C'est une* CRUCHE. *Vous tourmentez trop cet enfant, vous le ferez devenir* CRUCHE, *vous le rendrez* CRUCHE. (Acad.)

Vous me prenez pour *cruche.* (La Font.)

CRUCHÉE, n. f. (*cruche.*) Pron. *kru-ché.* — Ce que peut contenir une cruche : *Une* CRUCHÉE *de vin.* ‖ Peu usité.

CRUCHERIE, n. f. (*cruche.*) Pron. *kru-ch-ri.* — Fam. Bêtise, ânerie.

CRUCHETTE, n. f. (*cruche.*) Petite cruche.

CRUCHON, n. m. (*cruche.*) Petite cruche : *Boire un* CRUCHON *de bière.*

CRUCIAL, ALE, adj. (*crux, cis,* croix ; lat.) Pron. *kru-cial.* — Chir. Fait en croix ; il n'est guère usité que dans cette locution : *Incision* CRUCIALE.

CRUCIANELLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées.

CRUCIFÈRE, adj. des 2 g. (*crux, cis,* croix ; *ferre*, porter ; lat.) Pron. *kru-ci-fèr.* — Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs ont leurs pétales disposés en forme de croix, telles que le cresson, le chou, etc. : *Plante* CRUCIFÈRE.

— Archit. *Colonne crucifère*, colonne surmontée d'une croix.

— N. f. Bot. *La famille des* CRUCIFÈRES. *Une* CRUCIFÈRE.

CRUCIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Crucifier : *Je prêche la gloire de Jésus* CRUCIFIÉ. (Boss.) *Ce n'est point avec cette ostentation de paroles que saint Pierre annonçait Jésus* CRUCIFIÉ *dans ces sermons qui convertissaient tant de milliers d'hommes.* (Fén.)

— Fig. *Être crucifié avec Jésus-Christ*, être entièrement mort au monde.

— N. m. Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Une tristesse immense, mais intime et recueillie, est sur le visage de la mère du* CRUCIFIÉ. (V. Cousin.)

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFÎMENT,** n. m. (*crucifier.*) Pron. *kru-ci-fi-man.* — L'action de crucifier, de mettre en croix : *Le* CRUCIFIEMENT *de Notre-Seigneur.*

— Le supplice de la croix.

— Tableau où est représenté le crucifiement de Jésus-Christ : *Le* CRUCIFIEMENT *de Lebrun, de Rubens. Il y a quelques fresques à l'église supérieure de St-François à Assise, entre autres le* CRUCIFIEMENT *de saint Pierre.* (Stendhal.)

— Fig. Mortification : *Elle porte la chasteté jusqu'au* CRUCIFIEMENT *de la chair.* (Fléch.)

CRUCIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*crux, cis,* croix ; *figere*, clouer, attacher ; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] personne du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous crucifiions, que vous crucifiiez*, etc. — Attacher à une croix, mettre en croix : *Autrefois on* CRUCIFIAIT *les criminels. Les Juifs firent* CRUCIFIER *Jésus-Christ.*

— Fam. et par exagér. *Je me ferais crucifier pour cela*, je souffrirais tout pour cela. ‖ On dit de même : *C'est un homme qui se ferait crucifier pour ses amis*, c'est un homme complétement dévoué à ses amis, qui ferait tout pour eux.

— Fig. Mortifier ses passions, sa chair : *Il faut tout* CRUCIFIER *pour suivre Jésus-Christ.* (Boss.)

CRUCIFIX, n. m. (*crux, cis,* croix ; *fixus*, cloué, de *figere* ; lat.) Pron. *kru-ci-fi.* — Figure ou représentation de Jésus-Christ attaché à la croix : *Beau* CRUCIFIX. CRUCIFIX *d'or, d'argent. Lorsque le prêtre lui approcha des lèvres le* CRUCIFIX *en vermeil pour lui faire baiser le Christ, il fit un épouvantable geste pour le saisir.* (H. de Balz.) *Un* CRUCIFIX *d'ivoire reposait dans ses mains.* (Lam.)

Vois le saint *crucifix* dont un prêtre inflexible
Menace les vaincus au sortir du combat. (C. Del.)

Se mettre au pied du CRUCIFIX. *Baiser le* CRUCIFIX. *Le prieur de l'église du St-Esprit commanda au jeune sculpteur un* CRUCIFIX *en bois.* (G. Planche.) *Michel-Ange fit un* CRUCIFIX *de bois presque aussi grand que nature.* (Stendhal.)

— *Mettre une injure, une disgrâce, un ressentiment au pied du crucifix*, en faire le sacrifice à Dieu, pardonner pour l'amour de Dieu à ceux qui nous ont offensés, affligés.

— Fig. et Fam. *Un mangeur de crucifix*, un faux dévot, un bigot.

CRUCIFIXION, n. f. (*crucifix.*) Pron. *kru-ci-fik-cion*. Néol. Action de crucifier.

— Le supplice du crucifié : *Je n'ai vu ni la crypte pavée de mosaïques de Saint-Géréon ni la* CRUCIFIXION *de saint Pierre, peinte par Rubens.* (V. Hugo.)

CRUCIFORME, adj. des 2 g. (*crux, cis*, croix; *forma*, forme; lat.) Pron. *kru-ci-form.* — Didact. Qui a la forme d'une croix.

— Math. *Hyperbole cruciforme*, courbe hyperbolique du 3e degré dont les branches se coupent en forme de croix.

CRUCIGÈRE, adj. de 2 g. (*crux, cis*, croix; *gerere*, porter; lat.) Qui porte la figure d'une croix.

CRUCIROSTRE, adj. des 2 g. (*crux, cis*, croix; *rostrum*, bec; lat.) Zool. Qui a le bec croisé.

CRUDITÉ, n. f. (*cruditas*; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est cru : *La* CRUDITÉ *de l'eau.*

— Il se dit des aliments crus et de ceux qui sont d'une digestion difficile : *Manger des* CRUDITÉS. *Les estomacs faibles ne peuvent pas supporter les* CRUDITÉS. (Acad.)

— Matières contenues dans les premières voies lorsqu'elles proviennent d'aliments mal digérés : *Il a des* CRUDITÉS *d'estomac. Ces viandes engendrent des* CRUDITÉS, *causent des* CRUDITÉS. (Acad.)

— Méd. *La crudité des humeurs*, la mauvaise qualité des humeurs qui ne sont pas suffisamment élaborées.

— Peint. L'effet des tons crus, des couleurs crues.

— Fig. Gravelures, traits peu décents dans un ouvrage d'esprit, dans la conversation : *On trouve dans cet ouvrage certaines* CRUDITÉS *qui le déparent.* (Acad.)

CRUE, n. f. (*cru.*) Pron. *kru.* — Augmentation, accroissement; se dit surtout en parlant des rivières, des ruisseaux, etc. : *La* CRUE *des eaux. Ils sortirent, et, grimpant sur l'écluse, chargèrent le maître ouvrier d'en soulever les pelles et de constater les variations de la* CRUE. (G. Sand.)

— En parl. des personnes, Croissance, augmentation de grandeur : *Cet enfant n'a pas pris encore toute sa* CRUE.

— Par extens. Il se dit des arbres, des plantes : *Cet arbre a pris toute sa* CRUE.

— Anc. Il se disait de l'augmentation des tailles : *La* CRUE *des tailles.*

— Dans l'ancienne pratique et en matière d'inventaire, le cinquième denier au-dessus de la prisée : *Il a eu ces meubles pour la prisée et pour la* CRUE. (Acad.)

CRUEL, ELLE, adj. (*crudelis*; lat., m. sign.) Inhumain, impitoyable, qui aime le sang, qui prend plaisir à faire souffrir ou à voir souffrir : *Homme* CRUEL. CRUEL *tyran. Avoir l'âme* CRUELLE. *Valérien ne fut* CRUEL *qu'aux chrétiens.* (Boss.)

La justice est coupable alors qu'elle est *cruelle*.
(C. Delav.)

— Il se dit de certains animaux féroces : *Le tigre est une bête* CRUELLE.

— *Ses plus cruels ennemis*, ses ennemis les plus acharnés et les plus dangereux.

— Fig. Il se dit de la fortune du destin, de ce qui apporte des revers, des malheurs : *Fortune* CRUELLE. *Sort* CRUEL.

Mithridate revient. Ah ! fortune *cruelle !* (Rac.)

— Qui dénote de la cruauté, où il y a de la cruauté : *Action* CRUELLE. *Ordre* CRUEL.

Tu te fais une joie orgueilleuse et *cruelle*
D'attacher sur mon front une honte éternelle. (C. Delav.)

La politique CRUELLE *et ambitieuse de ce roi.* (Bossuet.) *Quel plaisir* CRUEL *que celui de haïr.* (Mass.)

Je redoutai du roi les *cruelles* amours. (Rac.)

— *Guerre cruelle*, guerre acharnée, très-sanglante.

— Par exagér. Sévère, exigeant, inflexible : *Un père* CRUEL. *Un tuteur* CRUEL.

Hélas ! fus-je jamais si *cruel* que vous l'êtes ? (Rac.)
Cruel auteur des troubles de mon âme. (J. B. R.)

— Fig. Funeste, fatal :

Le ciel a pour nos vœux une bonté *cruelle*. (La Font.)
... La mollesse est douce, et sa suite est *cruelle*. (Volt.)

— Dur : *Les critiques de La Harpe sont souvent* CRUELLES *et plus propres à décourager les jeunes littérateurs qu'à les instruire.* (Morellet.)

— Désagréable : *Malheur au musicien qui termine son œuvre par de* CRUELLES *dissonances.* (J. Janin.)

— Particul. Il se dit d'une femme qui n'écoute point ou rebute ceux qui lui font la cour : *C'est une dame bien* CRUELLE, *une beauté* CRUELLE.

— On dit dans le sens opposé : *Elle n'est pas* CRUELLE.

— Fâcheux, insupportable, douloureux : *C'est un* CRUEL *mal, une* CRUELLE *douleur.*

— *Un cruel homme*, un homme ennuyeux, incommode, fâcheux : *C'est un* CRUEL HOMME.

— On dit de même : *Une cruelle femme.*

— Substantiv. Personne dure, exigeante, impitoyable :

Va, *cruel*, va mourir ; tu ne m'aimas jamais. (Corn.)
Le *cruel !* de quel œil il m'a congédié. (Rac.)

La CRUELLE *est sourde à nos plaintes.* (Acad.)

Ah ! le *cruel !* pour lui j'ai tout sacrifié ;
J'ai tout trahi, mon Dieu, l'honneur et l'amitié. (C. Del.)

— Fam. *Ne pas trouver de cruelles*, être toujours heureux en amour auprès des femmes.

— *Faire le cruel*, se montrer dédaigneux à l'égard des femmes.

CRUELLEMENT, adv. (*cruel.*) Pron. *kru-èl-man.* — Avec cruauté, d'une manière cruelle : *Il l'a traité* CRUELLEMENT. *Il l'a* CRUELLEMENT *battu. Il l'a fait mourir* CRUELLEMENT. *La marmotte a les quatre dents du devant assez longues et assez fortes pour blesser* CRUELLEMENT. (Buff.)

— Par exagér. : *J'ai été* CRUELLEMENT *humilié.* (Chateaub.)

CRUENTATION, n. f. (*cruentare*, ensanglanter; lat.) Pron. *kru-an-ta-cion.* Néol. Action d'ensanglanter. || État d'une chose couverte de sang.

CRUMÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (*crumena*, bourse; *ferre*, porter; lat.) Hist. nat. Qui porte une bourse.

CRUMÉNOPHTHALME, adj. des 2 g. (*crumena*, bourse; lat.; ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *kru-mé-nof-talm.* — Zool. Qui a l'œil entouré d'une bourse.

CRÛMENT, adv. (*cru.*) Pron. *kru-man.* — D'une manière sèche et dure; sans aucun ménagement, sans prendre la peine d'adoucir ce qu'il y a de trop dur dans ce qu'on a à dire : *Il m'a dit cela si* CRÛMENT. *Il lui est allé dire tout* CRÛMENT *que.... Dire* CRÛMENT *de fâcheuses vérités.*

— Des. Avec une teinte tranchée, arrêtée : *Les aiguilles de ses nombreux minarets, les cintres de ses dômes éclatants se découpent à nu* ET CRÛMENT *sur le bleu du ciel d'Orient.* (Lamart.)

CRUOR, n. m. (*cruor*, sang; lat.) Physiol. Caillot ou matière colorante du sang.

CRUORIQUE, adj. des 2 g. (*cruor.*) Qui a rapport au cruor.

— Anc. Chim. *Acide cruorique*, acide qui avait été admis hypothétiquement comme existant dans le sang.

CRURAL, ALE, adj. (*cruralis*; lat., m. sign.) Anat. Qui appartient à la cuisse : *Le muscle, le nerf* CRURAL. *L'artère, la veine, l'arcade* CRURALE.

CRUSTACÉ, ÉE, adj. (*crusta*, enveloppe; lat.) Pron. *kruss-ta-cé.* — Zool. Il se dit général. des animaux qui sont couverts d'une enveloppe dure, mais flexible, et divisée par des jointures : *Les homards, les écrevisses sont des animaux* CRUSTACÉS.

— N. m. plur. *Les crabes sont des* CRUSTACÉS.

CRUSTACÉEN, ENNE, adj. (*crustacé.*) Zool. Qui concerne les crustacés.

CRUSTACÉOLOGIE, n. f. (*crustacé*, et λόγος, traité; gr.) Didact. Histoire des crustacés.

CRUSTACÉOLOGUE, n. m. (*crustacéologie.*) Didact. Celui qui s'occupe des crustacés.

CRUSTACITE, n. m. (*crustacé.*) Pron. *kruss-ta-citt.* — Zool. Crustacé fossile.

CRUSTODERME, adj. des 2 g. (*crusta*, enveloppe; lat.; δέρμα, peau; gr.) Pron. *kruss-to-dèrm.* — Zool. Qui a la peau dure et croûteuse.

= **Crustodermes**, n. m. pl. Famille de poissons.

CRUZADE, n. f. Monnaie de Portugal. Les cruzades vieilles, qui sont d'or, valent trois francs trente centimes de France, et les cruzades neuves, qui sont d'argent, valent aujourd'hui un peu moins de trois francs.

CRUZITE, n. f. Bot. Plante d'Amérique de la famille des Arroches.

CRYMODE, adj. (κρυμός, froid; gr.) Méd. Il se dit d'une fièvre accompagnée d'un grand froid.

CRYMODYNIE, n. f. (κρυμός, froid; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur rhumatismale.

CRYMOSE, n. f. Pron. *kri-môz.* — Méd. Maladie causée par le froid.

CRYOLITHE, n. f. (κρύος, glace; λίθος, pierre; gr.) Pron. *kri-o-litt.* — Minér. Variété de fluate d'alumine.

CRYOPHORE, n. m. (κρύος, froid; φέρειν, porter; gr.) Instrument au moyen duquel l'eau se congèle par sa propre évaporation.

CRYPSIDE, n. f. Pron. *krip-cid.* — Bot. Genre de plantes graminées.

CRYPTANDRE ou **CRYPTANDRIQUE**, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; ἀνδρεῖος, viril, mâle; gr.) Bot. Qui n'a pas d'organes mâles apparents.

CRYPTANTHE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; ἄνθος, fleur; gr.) Bot. Qui a la fleur cachée ou très-peu apparente.

CRYPTANTHÉRÉ, ÉE, adj. (m. étym.) Bot. Qui n'a pas les étamines apparentes.

CRYPTE, n. f. (κρυπτός, caché; gr.) Lieu souterrain où l'on enterre les morts dans certaines églises : *Le christianisme a bâti ses églises au-dessus des* CRYPTES *où s'étaient célébrés ses premiers mystères.* (St-Marc Gir.) *Ils sentirent en entrant le froid des* CRYPTES *profondes.* (H. de Balz.)

— Anat. Petit corps arrondi ou lenticulaire, creux, situé dans l'épaisseur de la peau ou des membranes muqueuses et destiné à sécréter des liquides de diverse nature qui s'échappent de leur cavité par une ouverture étroite; dans ce sens, il est ordinairement masculin : CRYPTES *sébacés.* || On dit aussi *Follicule.*

CRYPTOBRANCHE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; βράγχια, branchies; gr.) Pron. *krip-to-bran-ch.* — Zool. Qui respire par des branchies cachées.

— N. m. pl. Famille de poissons. || Genre de reptiles batraciens.

CRYPTOCARPE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; καρπός, fruit; gr.) Bot. Dont les fruits sont cachés.

CRYPTOCÉPHALE, adj. des 2. (κρυπτός, caché; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *krip-to-cé-fal.* — Zool. Qui a la tête cachée.

— N. m. Sorte d'insecte coléoptère.

CRYPTOCÈRES, n. m. pl. (κρυπτός, caché; κέρας, corne; gr.) Zool. Genre d'insectes hyménoptères à antennes cachées.

CRYPTOCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. (κρυπτός, caché; κοτυληδών, cavité; gr.) Bot. Qui a les cotylédons imparfaits ou méconnaissables.

CRYPTODIBRANCHE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; δίς, deux fois; βράγχια, branchies; gr.) Pron. *krip-to-di-bran-ch.* — Zool. Qui respire par deux branchies cachées dans le corps.

= **Cryptodibranches**, n. m. plur. Famille de mollusques.

CRYPTOGAME, adj. des 2. (κρυπτός, caché; γάμος, mariage; gr.) Bot. Il se dit des plantes qui ont les organes sexuels peu apparents ou cachés, telles que les mousses, les fougères, les lichens, etc. : *Les plantes* CRYPTOGAMES *ont été étudiées avec une attention toute particulière.* (Cuvier.)

— N. f. *Une* CRYPTOGAME. *La famille des* CRYPTOGAMES. *Ces* CRYPTOGAMES *si chétives en apparence résistent cependant à toutes les vicissitudes des saisons.* (Mirbel.)

— Quelques-uns le font masculin : *La botanique avait jeté sur ces pierres la plus élégante tapisserie de* CRYPTOGAMES BRUNS. (H. de Balz.)

CRYPTOGAMIE, n. f. (*cryptogame.*) Pron. *krip-to-ga-mî.* — Bot. La vingt-quatrième et dernière classe du système de Linné, celle qui renferme les plantes agames et cryptogames : *La structure de la truffe ou de la plante la plus obscure de la* CRYPTOGAMIE *mérite notre attention.* (Kératry.)

CRYPTOGAMIQUE, adj. des 2 g. (*cryptogame.*) Pron. *krip-to-ga-mik.* — Bot. Qui appartient à la cryptogamie.

CRYPTOGASTRE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; γαστήρ, ventre; gr.) Zool. Qui a l'abdomen caché.

CRYPTOGÈNE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché; γένος, naissance; gr.) Zool. Qui naît et vit dans l'intérieur d'un autre corps vivant.

CRYPTOGRAPHIE, n. f. (κρυπτός, caché; γράφειν, écrire; gr.) Paléogr. Écriture secrète qui consiste à transposer les lettres de l'alphabet ou à les représenter par des signes convenus; ce genre d'écriture était fréquemment usité dans l'ancienne Grèce et au moyen âge.

CRYPTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Paléogr. Qui concerne la cryptographie.

CRYPTOMÉTALLIN, INE, adj. (κρυπτός, caché; μέταλλον, métal; gr.) Pron. *krip-to-mé-tal-lain, linn.* — Chim. Qui renferme un métal caché.

CRYPTONYME, n. m. (κρυπτός, caché; ὄνομα, nom, gr.) Pron. *krip-to-nim.* — Bibliogr. Auteur qui déguise son nom, surtout en transposant les let-

tres de manière à former l'anagramme ou nom véritable : *Les auteurs* CRYPTONYMES *du seizième et du dix-septième siècle ne sont ni plus ni moins connus sous un de leurs noms que sous l'autre.* (Ch. Nodier.)

CRYSTAL, n. m. V. CRISTAL.

CRYTOPODE, adj. des 2 g. (κρυπτός, caché ; ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui a des pattes cachées.

= **Cryptopodes,** n. m. pl. Genre de tortues de la famille des Potamites ; elles vivent dans les grands fleuves et se nourrissent de poissons et de mollusques.

C-SOL-UT, Pron. *cé-çol-utt.* Anc. mus. Le ton d'*ut*.

CTÉNITE, n. f. (κτείς, ενός, peigne ; gr.) Pron. *kté-nitt.* — Zool. Peigne fossile.

CTÉNOBRANCHE, adj. des 2 g. (κτείς, ενός, peigne ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Qui a des branchies pectinées.

= **Cténobranches,** n. m. pl. famille de mollusques.

CTÉNODONTE, n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

CTÉNOPHORE, n. m. (κτείς, peigne ; φέρειν, porter ; gr.) Pron. *kté-no-for.* — Zool. Genre d'insectes diptères.

CTONOGÈNE ou mieux **CHTHONOGÈNE,** adj. m. (χθών, ονός, terre ; γένος, naissance ; gr.) Minér. Il se dit d'un métal dont les oxydes sont des terres.

CUARTERON, n. m. Métr. Mesure espagnole de capacité pour les liquides : *Une arrobe d'huile contient* 100 CUARTERONS. || V. ARROBE.

CUARTILLO, n. m. Métr. Mesure espagnole de capacité : *Une arrobe de vin vaut* 32 CUARTILLOS. *Une arrobe d'huile vaut* 4 CUARTILLOS. || V. ARROBE.

CUBAGE, n. m. (*cube.*) Pron. *ku-baj.* — Action de cuber ; il s'emploie surtout dans les arts.

— Méthode pour cuber : *Le* CUBAGE *des bois de construction.* || On dit aussi *cubature.*

— La quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné : *Cette pièce de bois a tant de* CUBAGE.

CUBATION, n. f. (*cube.*) Pron. *ku-ba-cion.* — Action de cuber, de mesurer un solide. || Mieux *Cubage.*

CUBATURE, n. f. V. CUBAGE.

CUBE, n. m. (κύβος ; gr., m. sign.) Géom. Corps solide qui a six faces carrées égales : *Les dés ont la forme du* CUBE. *Un* CUBE *de sel marin se compose de la réunion d'une infinité de* CUBES *plus petits.* (Cuv.) *Ces masses de pierres sont posées d'aplomb comme des* CUBES *solides.* (Lam.)

— Arithm. Le produit du carré d'un nombre multiplié par ce nombre : *Élever un nombre au* CUBE.

— Adj. *Pied cube, mètre cube,* etc., Mesure convenue qui équivaut au volume d'un cube dont les côtés auraient en longueur un pied, un mètre, etc.

— *La racine* CUBE. || V. CUBIQUE.

CUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuber : *Bois* CUBÉ.

CUBÈBE, n. m. Bot. Plante médicinale ; sorte de poivre des grandes Indes ; il a des qualités toniques et excitantes.

CUBÉBINE, n. f. (*cubèbe.*) Chim. Substance particulière qu'on extrait du cubèbe.

CUBER, v. trans. ou act. 1re conj. (*cube.*) Géom. Évaluer le nombre d'unités cubiques que renferme un volume donné : CUBER *un solide.* CUBER *des bois de construction.*

— Arith. *Cuber un nombre,* l'élever au cube, à sa troisième puissance.

= **Se cuber,** v. pron. Être cubé : *Le bois* SE CUBE.

CUBIQUE, adj. des 2 g. (*cube.*) Géom. Qui concerne le cube, qui appartient au cube : *Figure* CUBIQUE. *Forme* CUBIQUE. *Certains cristaux presque* CUBIQUES *ont été reconnus pour un composé de magnésie et d'acide boracique.* (Cuv.)

— Arith. *La racine cubique d'un nombre,* le nombre entier ou fractionnaire qui, élevé au cube, donne le nombre proposé.

— *Mesures cubiques,* mesures de solidité.

CUBITAL, ALE, adj. (*cubitus,* coude; lat.) Anat. Qui appartient au coude, qui concerne le coude : *Nerf, muscle* CUBITAL.

— Paléogr. *Écriture cubitale,* écriture dont les caractères étaient extrêmement allongés.

— Qui a une coudée de longueur.

CUBITO-CARPIEN, adj. (*cubitus,* coude ; lat. ; καρπός, poignet ; gr.) Anat. Il se dit d'un des muscles de l'avant-bras : *Le muscle* CUBITO-CARPIEN.

— N. m. *Le* CUBITO-CARPIEN, le muscle de l'avant-bras.

CUBITO-DIGITAL, ALE, adj. (*cubitus,* coude; *digitus,* doigt; lat.) Pron. *ku-bi-to-di-ji-tal.* — Anat. Qui appartient au doigt et au cubitus.

CUBITO-MÉTACARPIEN, IENNE, adj. (*cubitus,* coude ; lat. ; μετά, avec ; καρπος, poignet ; gr.) Pron. *ku-bi-tó-mé-ta-kar-piain, ien.* — Anat. Qui appartient au cubitus et au métacarpe.

CUBITO-PALMAIRE, adj. des 2 g. (*cubitus,* coude ; *palma,* paume de la main ; lat.) Pron. *ku-bi-tó-pal-mèr.* — Anat. Qui appartient au cubitus et à la paume de la main.

CUBITO-RADIAL, ALE, adj. (*cubitus,* coude ; lat., et *radius.*) Anat. Qui appartient au cubitus et au radius.

CUBITUS, n. m. (*cubitus,* coude ; lat.) Pron. *ku-bi-tuss.* — Anat. Le plus gros des deux os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure forme le coude.

CUBLA, n. f. Zool. Pie-grièche d'Afrique.

CUBO-CUBE, n. m. Math. Carré du cube ou la sixième puissance d'un nombre.

CUBO-CUBIQUE, adj. des 2 g. Math. Qui est relatif au cubo-cube.

— *Racine cubo-cubique,* racine sixième.

CUBOÏDE, adj. m. (κύβος, *cube ;* εἶδος, figure ; gr.) Pron. *ku-bo-id.* — Minér. Il se dit d'un rhomboïde très-approchant du cube : *La chaux carbonatée* CUBOÏDE.

— N. m. Anat. Os du tarse en forme de cube.

CUCERON, n. m. Pron. *kuss-ron.* — Zool. Insecte qui dévore les légumes.

CUCUBALE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées

CUCULIDE, adj. des 2 g. (*cuculus,* coucou ; lat.) Zool. Qui ressemble au coucou.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre coucou.

CUCULLAIRE, adj. (*cucullus,* capuchon ; lat.) Pron. *bu-ku-lèr.* — Anat. Il se dit d'un muscle du dos qui a la forme d'un capuchon.

— N. m. *Le cucullaire,* le muscle trapèze.

CUCULLIFÈRE, adj. des 2 g. (*cucullus,* cornet ; *ferre,* porter ; lat.) Bot. Qui porte des appendices en forme de cornet.

CUCULLIFOLIÉ, ÉE, adj. (*cucullus,* capuchon ; *folium,* feuille ; lat.) Bot. Qui a des feuilles en forme de capuchon, de cornet.

CUCUMÉRACÉ, ÉE, adj. (*cucumis,* concombre ; lat.) Bot. Qui ressemble à un concombre.

CUCURBIFÈRE, adj. des 2. g. (*cucurbita,* courge ; *ferre,* porter ; lat.) Bot. Qui porte des fruits en forme de calebasse.

CUCURBITACÉ, ÉE, adj. (*cucurbita,* courge ; lat.) Pron. *ku-kur-bi-ta-cé.* — Bot. Il se dit des plantes herbacées, à tiges rampantes : les melons, les concombres, etc.

= **Cucurbitacées,** n. f. pl. Famille de plantes herbacées, généralement annuelles : *La courge est le type des* CUCURBITACÉES.

CUCURBITAIN, n. m. Sorte de ténia ou de ver solitaire.

— Adj. *Ver* CUCURBITAIN.

CUCURBITE, n. f. (*cucurbita,* courge ; lat.) Chim. Partie inférieure de l'alambic, vaisseau d'étain, de cuivre ou de verre, qui contient les substances qu'on veut distiller et au-dessous duquel on adapte le chapiteau.

CUCURBITÉ, ÉE, adj. (*cucurbita,* courge ; lat.) Bot. Qui ressemble à une courge.

CUCURBITIN, INE, adj. (*cucurbita,* courge ; lat.) Bot. Qui se rapproche du potiron.

CUCURI, n. m. Zool. Sorte de chien de mer.

CUCURUCU, n. m. Zool. Serpent du Brésil.

CUEILLAGE, n. m. Pron. *keu-iaj.* — Action de cueillir.

— Techn. Action d'enlever le verre en fusion avec la sarbacane.

CUEILLAISON, n. f. (*cueillir.*) Pron. *keu-ié-zon.* — Écon. rur. Action de cueillir.

CUEILLE, n. f. (*cueillir.*) Pron. *keu-y.* — Mar. Largeur d'une pièce de toile à voile. || Tour d'un cordage cueilli.

— Action de cueillir : *La* CUEILLE *est faite.* || Peu usité.

CUEILLÉE, n. f. (*cueillir.*) Techn. Faisceau de fils redressé par l'engin de l'épinglier.

CUEILLEMENT, n. m. (*cueillir.*) Pron. *keu-y-man.* — Action de cueillir : *Le* CUEILLEMENT *des fleurs.*

CUEILLERON ou **CUILLERON,** n. m. (*cuiller.*) Pron. *keu-y-ron* ou *kui-y-ron.* — Zool. Lame cornée demi-circulaire qui existe à la base de l'aile des insectes diptères.

— Bot. Il se dit des pétales ou de toute autre partie d'une fleur ou d'une plante qui a la forme d'une cuiller.

CUEILLETTE, n. f. (*cueillir.*) Pron. *keu-iett.* — Récolte des fruits que donnent certains arbres : *La* CUEILLETTE *des olives, des pommes. La* CUEILLETTE *des lins a dépassé nos prévisions. Tout le monde participe à la vive* CUEILLETTE. (H. de Balz.)

— Comm. Récolte de chiffons destinés à faire le papier.

— Par extens. Action de recueillir des deniers pour les pauvres ou pour quelque œuvre d'intérêt général ou de dévotion : *Faire une* CUEILLETTE *pour les pauvres.* || On dit plutôt aujourd'hui *collecte.*

— Mar. *Charger un navire à la cueillette, en cueillette,* le charger de marchandises qui appartiennent à différents chargeurs.

CUEILLEUR, EUSE, n. (*cueillir.*) Pron. *keu-ieur, ieus.* — Écon. rur. Celui, celle qui cueille.

— Techn. Celui qui prend le verre fondu dans le pot. || Pièce du rouet à filer l'or.

CUEILLI, IE, part. pass. du v. Cueillir : *Ces fleurs viennent d'être* CUEILLIES.

— Fig. :

. . . Un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris. (Boil.)

CUEILLIE, n. f. (*cueillir.*) Pron. *keu-yí.* — Techn. Trainée de plâtre étendue le long d'une règle pour servir de repère. || Faisceau de fils de laiton redressés par l'engin.

CUEILLIR, v. tr. ou act. 2^{e} conj. (*colligere,* rassembler ; lat.) Pron. *keu-yir.* — (*Je cueille, nous cueillons ; je cueillais, nous cueillions ; je cueillis, nous cueillîmes ; je cueillerai, nous cueillerons ; que je cueille, que nous cueillions ; que je cueillisse, que nous cueillissions ; cueillant ; cueilli, ie.*) Détacher des fruits, des fleurs, des légumes de leurs branches ou de leurs tiges : CUEILLIR *des fraises, des raisins.* CUEILLIR *une rose.* CUEILLIR *des feuilles de mûrier. Les premiers sauvages* CUEILLIRENT *dans les forêts quelques fruits nourriciers.* (Cuv.)

> *Cueille* ces roses sans effroi ;
> Car, bien que pâles comme toi,
> Ce sont des roses... (C. Del.)

— *Cueillir un bouquet,* cueillir des fleurs pour en former un bouquet.

> J'*ai cueilli* sur ma route *un bouquet* d'églantine.
> (A. de Muss.)

— Absol.

> Mais du pauvre conteur les fruits sont au pillage.
> *Cueillez,* coupez, pillez ; il en vient davantage ;
> C'est bénédiction. (C. Delav.)

— Fig. *Cueillir des palmes, cueillir des lauriers,* remporter des victoires.

— Fig. et poét. *Cueillir un baiser,* prendre un baiser.

— Fig. CUEILLIR *les plaisirs.*

— Mar. Plier une manœuvre en rond ou en ellipse. || On dit aussi *lover.*

— Techn. Prendre le verre fondu avec la canne. || Boucler la soie étendue sur les platines, en faisant descendre les platines à onder. || Couper le fil destiné à faire les épingles.

— Anc. *Cueillir la dîme, les aumônes,* faire la recette de la dîme, des aumônes.

CUEILLISSAGE, n. m. (*cueillir.*) Pron. *keu-yi-çage.* — Techn. Action de cueillir la soie sur les platines. || Mouvement du métier à bas qui plie le fil étendu sur les aiguilles.

CUEILLOIR, n. m. (*cueillir.*) Pron. *keu-yoar.* — Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille.

— Instrument propre à cueillir les fruits ; c'est ordinairement une corbeille attachée au bout d'un long bâton.

CUFIQUE, adj. des 2 g. (*Koufa,* nom d'une ville arabe.) Philol. Il se dit de l'écriture des Arabes avant le IV^{e} siècle de l'hégire, époque à laquelle ils adoptèrent le caractère *neski,* aujourd'hui en usage : *Vous cheminez entre des pierres chargées d'inscriptions* CUFIQUES *éparses, retournées, plantées indistinctement sur le sable.* (Lenormand.) || On écrit aussi COUFIQUE.

CUIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cogitare ;* lat., m. sign.) Pron. *kui-dé.* — V. lang. Croire, penser ; il se trouve dans Marot et dans La Fontaine, et s'emploie même de nos jours dans le style naïf ou burlesque.

> Il se plait aux trésors qu'il *cuide* ravager. (Régnier.)
> Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui
> Qui souvent s'engeigne soi-même. (La F.)

CUIL, n. m. Pron. *kuil.* — Zool. Coucou du Malabar.

CUILLER ou **CUILLÈRE,** n. f. (*cochlear ;* lat., m. sign.) Pron. *kui-ièr.* — Ustensile de table qui sert à manger le potage et les aliments liquides ou de peu de consistance : CUILLER *d'argent, d'étain.* CUILLER *à soupe, à café. Les* CUILLERS *sont vieilles, je ne dirai pas comme le monde, mais certainement autant*

que la soupe, et les textes les plus anciens sont bien moins anciens qu'elles. (L. de Laborde.) *Il nous dit qu'il avait donné ses* CUILLÈRES *d'argent à blanchir.* (Regnard.)

— *Cuiller à potage, cuiller à ragoût*, etc., cuillers pour servir le potage, le ragoût, etc.

— Ustensile de cuisine de même forme, mais à long manche : CUILLER *de bois. Il alla emprunter trois* CUILLÈRES *de bois chez son hôte.* (Regn.)

— Ustensile en forme de cuiller qui servait autrefois à différents usages dans les églises : *On s'est servi dans plusieurs églises catholiques d'une petite* CUILLER *avec laquelle on prenait dans le ciboire les hosties consacrées dont on devait se servir à la messe.* (L. de Laborde.) ‖ Dans ce sens on écrit aussi *Cullier.*

— *Biscuit à la cuiller*, biscuit long et mince, fort léger.

— Archit. Pierre dans laquelle on a creusé un trou peu profond pour recevoir la chute de l'eau.

— Techn. Ustensile en forme de cuiller qu'emploient différents artisans : CUILLER *à fondre du plomb.* CUILLER *à brai.*

— Art milit. *Cuiller à boulets rouges*, outil avec lequel on transporte les boulets du gril à la pièce ; il sert aussi à retirer un boulet d'un canon. ‖ On dit encore *Casque.*

— Mar. Espèce de gouje ou de ciseau pour percer les pompes.

— Bot. *Pétales, feuilles en cuiller*, pétales, feuilles, etc., qui ont la forme d'une cuiller.

CUILLERÉE, n. f. (*cuiller.*) Pron. *ku-y-ré.* — Ce que contient une cuiller : *Une* CUILLERÉE *de sirop, de potage.*

CUILLERON, n. m. (*cuiller.*) Pron. *ku-y-ron.* — La partie creuse d'une cuiller.

CUINE, n. f. Pron. *kuinn.* — Chim. Cornue qu'on employait pour la distillation de l'eau-forte.

CUIR, n. m. (*corium*; lat., m. sign.) Pron. *kuir.* — La peau rude et épaisse de certains animaux : *L'éléphant est invincible par la seule résistance de sa masse, par l'épaisseur du* CUIR *qui le couvre.* (Buff.)

— Plus ordin. Peau des animaux séparée de la chair et corroyée : CUIR *de vache, de mouton, de cheval.* CUIR *fort, faible.* CUIR *lisse.* CUIRS *bruts. La peau du rhinocéros fait le* CUIR *le meilleur et le plus dur qu'il y ait au monde.* (Buff.) *Parmi tous les genres de* CUIRS *employés au moyen âge, je citerai celui fait de peau de lion, non pas seulement parce qu'il était considéré comme de grande vertu contre la gravelle et le mal de reins, mais parce qu'il était très-orné en raison de sa rareté.* (L. de Laborde.) *Il portait un pourpoint de* CUIR *de Hongrie noirci par le frottement des armes et soigneusement rapiécé en plusieurs endroits.* (Mérimée.)

— Comm. *Cuir de Russie*, peau de phoque tannée avec l'écorce du bouleau noir.

— Prov. et fig. *Faire du cuir d'autrui large courroie*, se montrer libéral du bien d'autrui.

— *Cuir cru*, qui n'est pas encore tanné.

— *Cuir bouilli*, cuir cuit et préparé qu'on emploie sous diverses formes : *Tabatière de* CUIR BOUILLI. *On se servait autrefois du* CUIR BOUILLI *pour faire les effigies dans les funérailles royales.* (L. de Laborde.)

— *Cuir à rasoir*, bande de cuir préparée pour donner le fil aux rasoirs.

— *Cuir de laine*, étoffe de laine, croisée et très-forte.

— Il se dit quelquefois de la peau de l'homme, mais surtout des parties plus denses.

— *Entre cuir et chair*, entre la peau et la chair : *Les sérosités s'amassent* ENTRE CUIR ET CHAIR. (Ac.)

— Prov. *Pester entre cuir et chair*, avoir un mécontentement intérieur qu'on n'ose exprimer. ‖ On dit de même : *Jurer* ENTRE CUIR ET CHAIR. *Enrager* ENTRE CUIR ET CHAIR.

— *Le cuir chevelu*, la peau qui couvre le crâne et d'où naissent les cheveux.

CUIR, n. m. Pop. Vice de langage qui consiste à mettre à la fin des mots un *t* pour une *s*, et réciproquement, ou bien à employer à tort l'une de ces deux lettres pour lier les mots entre eux : *Faire un* CUIR. *Faire des* CUIRS.

CUIRASSE, n. f. (*cuir.*) Pron. *kui-rass.* — Pièce d'armure défensive qui est ordinairement de fer et qui couvre le corps par devant et par derrière, depuis les épaules jusqu'à la ceinture : CUIRASSE *de cuir, d'acier. Les* CUIRASSES *doivent être à l'épreuve de la balle.* (Acad.)

Le plus hardi n'est brave qu'à moitié
Devant un ennemi dont le bras vous terrasse
Sans qu'on puisse opposer ni casque ni *cuirasse.* (C D.)

Il avait ôté sa CUIRASSE *et son casque, et n'avait conservé qu'un pourpoint de cuir de Hongrie.* (Mérimée.) *Tu quitteras ta* CUIRASSE *et prendras les habits d'un capitaine de miquelets.* (H. de Balz.)

— *Le défaut de la cuirasse*, l'intervalle qui est entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui s'y joignent.

— Fig. et fam. Le côté le plus faible du caractère d'une personne : *Frappez son orgueil, vous l'aurez blessé au* DÉFAUT DE LA CUIRASSE.

— Par analog. : *Ce livre est écrit très-médiocrement, c'est là le* DÉFAUT DE LA CUIRASSE.

— Fig. La carrière des armes : *Endosser* LA CUIRASSE.

Il prit, quitta, reprit la *cuirasse* et la haire. (Volt.)

— *Cuirasse marine* ou *flottante*, appareil destiné à soutenir sur l'eau en laissant la facilité de nager et la liberté de tous les mouvements.

CUIRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuirasser : *Il marchait toujours* CUIRASSÉ. (Acad.) *Ces trente mille hommes* CUIRASSÉS *foulaient aux pieds huit ou neuf millions d'hommes nus.* (Chamfort.) *Les grandes âmes sont* CUIRASSÉES *contre les revers.*

— Fig. *Il croyait le surprendre, mais il l'a trouvé bien cuirassé*, sur ses gardes.

— En mauv. part. Qui est endurci aux affronts ou contre les remords : *C'est un homme* CUIRASSÉ ; *il a la conscience* CUIRASSÉE.

CUIRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cuirasse.*) Pron. *kui-ra-cé.* — Armer, revêtir quelqu'un d'une cuirasse : *On* A CUIRASSÉ *ces cavaliers.*

= **Se cuirasser**, v. pron. *Ils* SE SONT CUIRASSÉS.

— Fig. et mor. *Il* S'ÉTAIT CUIRASSÉ *contre toutes les entreprises de ses ennemis et de ses rivaux.*

CUIRASSIER, n. m. (*cuirasse.*) Pron. *kui-ra-cié.* — Cavalier armé d'une cuirasse.

— Soldat qui fait partie d'un corps de grosse cavalerie et qui porte un casque et une cuirasse de fer : *Un régiment de* CUIRASSIERS. *Capitaine de* CUIRASSIERS. *Il pâlit au seul nom des* CUIRASSIERS *de l'empereur.* (La Br.)

Vingt fois ses *cuirassiers* l'ont cru, dans la bataille,
Coupé par des boulets, brisé par la mitraille. (A. de Muss.)

CUIRATIER, n. m. (*cuir.*) Techn. Celui qui travaille à la préparation des cuirs.

CUIRE, v. tr. ou act. 1re conj. (*coquere*; lat., m. sign.) Pron. *kuir.* — (*Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuisons, vous cuisez, ils cuisent ; je cuisais, nous cuisions ; je cuisis, nous cuisîmes ; je cuirai, nous cuirons ; je cuirais, nous cuirions ; cuis, cuisons, cuisez ; que je cuise, que nous cuisions ; que je cuisisse, que nous cuisissions ; cuisant ; cuit, cuite.*) Préparer des aliments par le moyen du feu, de la chaleur, pour les rendre propres à être mangés : CUIRE *un gigot.* CUIRE *des côtelettes sur le gril.* CUIRE *du bœuf dans une marmite.* CUIRE *des pommes au four. On* CUIT *la bécasse sans ôter les entrailles, qui, broyées avec ce qu'elles contiennent, font le meilleur assaisonnement de ce gibier.* (Buff.) *On faisait quelques gâteaux qu'on* CUISAIT *sous la cendre.* (J. J. Rouss.) *Elle* CUISAIT *admirablement un canard aux navets.* (H. de Balz.)

— Par extens. Préparer certaines choses par le moyen du feu ou de la chaleur, pour les rendre propres à l'usage qu'on en veut faire : CUIRE *de la brique, du plâtre, de la chaux*, etc. CUIRE *du fil, de la soie.*

— Il se dit de l'action que certaines choses exercent sur d'autres par le moyen de la chaleur : *Un feu doux et modéré* CUIT *un rôti à point. L'eau du Sprudel* CUIT *les œufs.* (Châteaub.)

— Particul. En parl. de l'action du soleil sur les fruits, sur les productions de la terre : *Le soleil* A CUIT *ces fruits. Le soleil n'est pas assez chaud pour* CUIRE *les melons.*

. . . . . Le soleil *cuit* la grappe. (Del.)

— Il se dit de la coction des aliments dans l'estomac, de l'élaboration des humeurs. *Il y a des aliments que l'estomac a peine à* CUIRE.

— Résoudre : *La guimauve est bonne pour* CUIRE *le rhume.*

— Absol. Cuire du pain : *Ce boulanger* CUIT *deux fois par jour. Les boulangers ont l'ordre de ne* CUIRE *que pour l'armée, et de laisser mourir tout le reste.* (Mme de Maintenon.)

— Fig. et par menace, *Vous viendrez cuire à mon four*, vous aurez un jour besoin de moi, je trouverai alors l'occasion de me venger.

— Anc. prov. *Il a cuit et moulu*, on ne veut plus entendre parler de lui.

— V. intr. ou neut. Être exposé au feu, être préparé par le feu, en parl. des aliments : *Le souper est au feu, il* CUIT. *Il faut que cette viande* CUISE *dans son jus.*

— Fig. :

Et l'aigle impérial, qui jadis sous ta loi
Couvrait le monde entier de tonnerre et de flamme,
Cuit, pauvre oiseau plumé, dans leur marmite infâme !
(V. Hugo.)

— *Cuire bien, cuire mal*, être plus ou moins difficile à cuire : *Ces légumes* CUISENT BIEN. *Ces haricots sont durs, ils* CUISENT MAL.

— Causer une douleur vive et aiguë, en parl. d'une brûlure, d'une écorchure, etc. : *Il s'est brûlé ; la main lui* CUIT *très-fort. Les yeux me* CUISENT *comme du feu.* (Acad.)

L'aiguillon de l'abeille
Cuit plus d'un jour à qui l'ose outrager. (J. B. R.)

— Prov. *Trop gratter* CUIT, *trop parler nuit.*

= **En cuire**, v. impers. Fam. Être l'occasion d'un désagrément, d'un regret, d'un repentir : *Il m'*EN CUIT. *Il vous* EN CUIRA *quelque jour. Il pourrait bien vous* EN CUIRE.

= **Se cuire**, v. pron. Être cuit : *Ces aliments* SE CUISENT *très-bien au feu. Les ortolans gras* SE CUISENT *très-facilement au bain-marie.* (Buff.)

Quand il pleut au dehors, c'est une douce chose
D'avoir pour se chauffer un joli feu qui luit,
Et de sentir l'odeur du dîner qui *se cuit.* (Autran.)

— Par extens. : *La terre limoneuse se fondra, les argiles* SE CUIRONT, *les grès se coaguleront.* (Buff.)

CUIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuirer : *Malle* CUIRÉE.

CUIRÉE, n. f. (*cuir.*) Pron. *kui-ré.* — Anc. Partie de l'ancien habillement militaire : *La* CUIRÉE *était un collet de buffle.*

CUIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cuir.*) Pron. *kui-ré.* — Techn. Garnir de cuir une malle de bois.

CUIRET, n. m. (*cuir.*) Pron. *kui-rè.* — Anc. Bourse de cuir.

CUIRIE, n. m. (*cuir.*) Anc. Morceau de cuir qu'on portait par-dessus l'armure, qu'on étendait sur les chariots et dont on couvrait les coffres chargés sur sommiers. Dans le dernier cas c'était quelquefois une peau entière de vache ; de là les mots vache et bâche. (L. de Laborde.)

CUISAGE, n. m. (*cuire.*) Pron. *kui-zaj.* — Techn. Action du feu sur le bois pour le réduire en charbon.

CUISANT, part. prés. du v. Cuire.

CUISANT, ANTE, adj. (*cuire.*) Pron. *kui-zan, zantt.* — Qui fait éprouver une sensation de douleur âpre, piquante, aiguë : *Un froid* CUISANT.

— Il se dit des souffrances morales : *Douleur* CUISANTE.

Je sens au fond du cœur mille remords *cuisants.* (Corn.)

— Fig. Aigre, piquant :

. . . . Fuyez ce médisant ;
Fâcheuse est son humeur, et son parler *cuisant.*
(Regn.)

— Bot. *Tiges cuisantes*, tiges parsemées de piquants qui excitent l'inflammation, comme dans l'ortie.

CUISEUR, n. m. (*cuire.*) Pron. *kui-zeur.* — Techn. Ouvrier qui dirige le feu d'un fourneau à briques.

CUISINE, n. f. (*coquina*; lat., m. sign.) Pron. *kui-zinn.* — L'endroit de la maison où l'on fait cuire les aliments : *Grande, petite* CUISINE. *Portez ces provisions à la* CUISINE. *Ustensile de* CUISINE. *Chef, garçon, aide de* CUISINE. *Le malheureux maître de l'auberge contemplait la larme à l'œil la scène de désordre dont sa* CUISINE *était le théâtre.* (Mérim.) *Elles entrèrent dans la* CUISINE, *inévitable antichambre des auberges dans tout l'Ouest.* (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. *La cuisine est bien froide, la cuisine n'est guère échauffée dans cette maison*, on y fait mauvaise chère.

— Prov. *Du latin de cuisine*, du fort mauvais latin.

— Par extens. L'ordinaire d'une maison, les mets qu'on y mange le plus souvent : *C'est un homme qui cherche les bonnes* CUISINES. (Acad.) *Il ne hante que les maisons où il y a bonne* CUISINE. *Faire maigre* CUISINE.

— *Faire la cuisine, s'occuper de la cuisine*, apprêter à manger. *Les uns pansaient leurs chevaux attachés à la muraille, d'autres attisaient le feu, tournaient les broches et s'occupaient de la* CUISINE. (Mérim.)

— *Faire aller, faire rouler la cuisine*, avoir soin de ce qui concerne la dépense habituelle de la table, faire en sorte que la table aille bien.

— Fig. et pop. *Se ruer en cuisine*, manger beaucoup, avec avidité, ou dépenser beaucoup pour la bonne chère.

— Prov. et fig. *Être chargé de cuisine*, être fort gras, avoir un gros ventre.

— Absol. Art d'apprêter les mets, les aliments, de faire la cuisine : *Apprendre la* CUISINE. *Savoir la* CUISINE. *La* CUISINE *française est la plus renommée. Elle entend la* CUISINE *et l'office ; elle sait le prix des denrées, elle en connaît les qualités.* (J. J. Rouss.)

— Les officiers, les domestiques qui dans les grandes maisons sont attachés au service de la cuisine : *Il a laissé sa* CUISINE *à Paris.*

— Mar. Partie réservée d'un bâtiment où se fait la cuisine. || Aujourd'hui il se dit généralement d'une grande caisse de tôle divisée en plusieurs parties, avec des foyers pour le bois et le charbon.

— Anc. cout. Petite boite longue, partagée en plusieurs compartiments, dans laquelle on serrait les ingrédients nécessaires aux ragoûts : *A l'époque où les epic[illegible]es étaient chères, beaucoup de gens portaient leur* CUISINE *en poche.* (Acad.)

Porter *cuisine* en poche et poivre concassé. (Regn.)

CUISINÉ, part. pass. inv. du v. Cuisiner.

— Fam. Il s'empl. adjectiv. : *Une vieille table posée sur un X, mais dénuée de linge, était garnie de quelques couverts d'étain et du plat* CUISINÉ *par la vieille.* (H. de Balz.)

CUISINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cuisine.*) Pron. *kui-zi-né.* — Fam. Apprêter les mets, les aliments; il se dit surtout en parlant de l'art, de l'habileté du cuisinier : *Ce garçon* CUISINE *bien,* CUISINE *mal. J'aime à* CUISINER. *Elle* CUISINE, *comme jadis Nausicaa faisait la lessive, par pur délassement.* (H. de Balz.)

CUISINERIE, n. f. (*cuisiner.*) Pron. *kui-zinn-rí.* — Fam. Art, manière de faire la cuisine. || Vieux.

CUISINIER, IÈRE, n. (*cuisine.*) Pron. *kui-zi-nié, nièr.* — Celui, celle qui fait la cuisine, qui apprête à manger, domestique de l'un ou de l'autre sexe que l'on prend à gages pour faire la cuisine : *Un bon* CUISINIER. *Une bonne* CUISINIÈRE. *Un* CUISINIER *est un mortel divin.* (Volt.)

Ce parvenu, si fier de son riche équipage,
De son valet de chambre et de son *cuisinier*. (Vigée.)
Vingt *cuisiniers* ont fait de leur mieux pour vous plaire. (Regn.)

On devient CUISINIER ; *mais on naît rôtisseur.* (Brillat-Savarin.)

Il eut mainte ambassade, et savait qu'en affaire
Un *cuisinier* profond vaut un vieux secrétaire. (C. Del.)
L'art dont un *cuisinier* emprunte le secours
Déguise en vain la mort qu'il nous sert tous les jours. (Andrieux.)

— *Le Parfait* CUISINIER ; *la* CUISINIÈRE *bourgeoise*, livres où l'on traite de la cuisine.

— Hist. ottom. Titre que portaient certains sous-officiers des janissaires.

CUISINIÈRE, n. f. (*cuisine.*) Pron. *kui-zi-nièr.* — Ustensile de fer-blanc qui sert à faire rôtir la viande.

CUISSAGE, n. m. (*cuisse.*) Pron. *kui-çaj.* — Féod. Droit de jambage : *Vous ne trouverez ni dans les constitutions d'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les registres du parlement d'Angleterre aucune loi positive qui adjuge le droit de* CUISSAGE *aux barons.* (Volt.)

CUISSARD, n. m. (*cuisse.*) Pron. *kui-çar.* — Anc. Partie de l'armure de fer qui couvrait les cuisses de l'homme d'armes.

. . . Déjà leurs *cuissards*, où dégouttaient des larmes,
Laissaient voir clairement qu'ils saignaient sous leurs armes. (A. de Musset.)

CUISSARDÉ, ÉE, adj. Qui porte des cuissards : *Le titre le plus respectable de la noblesse française, c'est de descendre immédiatement de ces trente mille hommes casqués, cuirassés, brassardés,* CUISSARDÉS *qui, sur de grands chevaux bardés de fer, foulaient aux pieds huit ou neuf millions d'hommes nus qui sont les ancêtres de la génération actuelle.* (Chamf.)

CUISSART, n. m. (*cuisse.*) Pron. *kui-çar.* — Chir. Instrument qui remplace le membre inférieur après l'amputation de la cuisse.

— Anc. V. CUISSARD.

CUISSE, n. f. (*coxa*; lat., m. sign.) Pron. *kuiss.* — Anat. Partie du corps de l'homme ou d'un animal qui s'étend depuis la hanche jusqu'au jarret : *L'os de la* CUISSE. *La* CUISSE *d'un homme. La* CUISSE *d'un cheval, d'un bœuf*, etc. *Une* CUISSE *de perdrix. Avoir la* CUISSE *cassée. Être blessé à la* CUISSE. *Une* CUISSE *de poulet. Remarquez les cônes agréables de la* CUISSE *et de la jambe renversés sur leur pointe.* (Kératry.)

— Man. *Aider des cuisses*, se dit des mouvements des cuisses par lequels le cavalier imprime au cheval le mouvement qu'il veut.

— Arch. *Cuisse de triglyphe*, la côte qui est entre deux glyphes.

— Techn. Pilier qui supporte la couronne et l'arche dans une verrerie.

— *Cuisse de noix*, quartier [illegible]oix.

— Zool. Sorte de coquille.

— Bot. *Cuisse-de-nymphe*, variété de rose blanche.

— *Cuisse-madame*, poire allongée qui a la peau jaune et rouge. || Au pl. : *Des* CUISSES-MADAME.

CUISSETTE, n. f. Pron. *kui-cètt.* — Techn. Moitié des fils d'une portée.

— Anc. Petite cuisse.

CUISSIÈRE, n. f. (*cuisse.*) Garniture de peau qui recouvre la cuisse gauche d'un tambour.

CUISSON, n. f. (*cuire.*) Pron. *kui-çon.* — Action de cuire ou de faire cuire : *Il a tant pour la* CUISSON *des viandes.* (Acad.)

— Le résultat de cette action : *La* CUISSON *de ces viandes n'est pas suffisante. Brique de pâte et de* CUISSON *romaines.* (Vitet.)

— *Degré de cuisson*, l'état de quelque chose plus ou moins cuit.

— *Pain de cuisson*, le pain de ménage que l'on fait chez soi.

— Douleur que l'on ressent dans une partie malade : *Je sens une horrible* CUISSON *dans ma plaie.* (Acad.)

CUISSOT, n. m. (*cuisse.*) Pron. *kui-çó.* — Art culin. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier, etc.; il ne se dit qu'en parl. de venaison.

CUISTRE, n. m. (*custos*, gardien, sacristain; lat.) Anc. et par injure, Valets de collége : *Un* CUISTRE *de collége. Il a l'air d'un* CUISTRE; *mais je puis vous assurer qu'il n'est pas un sot.* (Regn.)

— Par extens. Homme pédant et grossier : *C'est un* CUISTRE, *un* CUISTRE *fieffé. Ce* CUISTRE *est garde d'une bibliothèque qu'il devrait balayer.* (P. L. Cour.)

Un *cuistre* en son taudis compose une satire. (Volt.)

CUIT, ITE, part. pass. du v. Cuire : *Des viandes* CUITES. *Des pommes* CUITES, etc. *Des légumes* CUITS *à l'eau.* (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit*, avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre à l'abri du besoin :

Hélas ! si j'eusse étudié
Au temps de ma jeunesse folle,
J'aurais pain cuit et couche molle. (Villon.)

— Prov. et fig. *Liberté et pain cuit*, se dit pour exprimer qu'il n'y a pas de plus grand bien que la liberté et la possession des ressour[illegible] nécessaires à la vie.

— *Vin cuit*, vin vieux.

— Il se dit dans les arts des divers objets qu'on soumet à l'action du feu : *Vase de terre* CUITE. *Statue* CUITE.

— Pop. *Je suis cuit*, je suis perdu.

— Fam. et fig. Bien préparé, bien amené :

L'art de servir à point un dénoûment bien *cuit*. (A. Muss.)

CUITE, n. f. Pron. *kuitt.* — Techn. Action de cuire, de faire cuire certains objets, tels que la porcelaine, la faïence, les tuiles, etc. : *La première* CUITE. *La seconde* CUITE.

— Ce qu'on cuit en une fournée : *Toute la* CUITE *est perdue.* (Acad.)

— *Maître de cuite*, celui qui dirige cette opération.

CUIVRE, n. m. (*cuprum*; lat., m. sign.) Pron. *kuivr.* — Métal, corps simple et rougeâtre à l'état de pureté, plus dense, mais moins dur que le fer : CUIVRE *rouge. Plaque de* CUIVRE. *Le* CUIVRE *tire son origine de l'île de Chypre. Le* CUIVRE *est le plus sonore de tous les métaux. C'est un ouvrage d'un grand style, peint sur* CUIVRE, *dont les figures ont environ dix pouces de hauteur.* (Bailly.) *Les ajustements des Japonnes sont ornés par en bas de quantité d'anneaux de* CUIVRE *de plusieurs grosseurs.* (Regnard.)

— *Cuivre jaune*, alliage de cuivre et de zinc. || *Cuivre blanc*, alliage de cuivre, d'arsenic et de zinc. || *Cuivre noir*, cuivre qui n'a pas encore été purifié. || *Cuivre de rosette*, celui qui a été complétement purifié des autres métaux qui y étaient joints. || *Cuivre vierge* ou *cuivre natif*, cuivre qui sort de la mine et qui n'a point été fondu.

— *Oxyde de cuivre.* V. VERT-DE-GRIS.

— Mus. Instruments à vent dont le corps est métallique, tels que cors, trombones, etc. : *Les* CUIVRES *ont je ne sais quoi de guerrier et développent en nous des sensations animées et quelque peu furieuses.* (H. de Balzac.)

— Grav. Planche gravée sur cuivre.

— Fig. *Couper le cuivre hardiment, adroitement*, manier le burin hardiment, adroitement.

— Monnaie de cuivre :

Sous ses heureuses mains le *cuivre* devient or. (Regn.)

— *Cuivre ammoniacal*, ammoniaque qui contient du deutoxyde de cuivre en dissolution.

— *Cuivre azuré*, carbonate de cuivre.

CUIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuivrer : *Une pièce de métal* CUIVRÉE.

— Qui a la couleur du cuivre : *Couleur* CUIVRÉE. *Quelques petits nuages* CUIVRÉS. (B. de St-P.) *Un teint fort* CUIVRÉ. (A. de Vigny.)

CUIVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cuivre.*) Pron. *kui-vré.* — Revêtir de cuivre en feuilles.

= **Se cuivrer**, v. pron. Être cuivré : *Tous ces ouvrages doivent* SE CUIVRER.

CUIVREUX, EUSE, adj. (*cuivre.*) Pron. *kui-vreu, vreuz.* — Qui se rapporte au cuivre, qui est formé de cuivre.

— Mus. Qui a le son du cuivre : *Son* CUIVREUX. *Voix* CUIVREUSE.

— Peint. Qui se rapproche de la couleur du cuivre : *Tons* CUIVREUX.

CUIVRIQUE, adj. des 2 g. (*cuivre.*) Pron. *kui-vrik.* — Chim. Qui a rapport au cuivre.

— *Oxyde cuivrique*, second degré d'oxydation du cuivre.

CUIVROT, n. m. (*cuivre.*) Pron. *kui-vró.* — Techn. Outil d'horloger.

CUL, n. m. (*culus*; lat., m. sign.) Pron. *ku.* — (On écrit aussi *cu.*) Fam. et bas. Le derrière, cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement : *Tomber sur son* CUL. *Être assis sur le* CUL. *Donner des coups de pied au* CUL *à quelqu'un.*

Chacune sur le *cul* au foyer s'accroupit. (Regnier.)

Le grand sacrificateur et ses suivants se laissent tomber sur le CUL; *Arlequin fait la même chose.* (Lesage.)

— *Cul de plomb*, homme sédentaire.

— *Avoir le cul sur la selle*, être à cheval : *Ce général est infatigable, il a toujours le* CUL SUR LA SELLE. (Acad.)

— Fam. *La tête a emporté le cul*, se dit en parlant d'une personne qui est tombée la tête en bas, le cul en haut.

— Prov. et fig. *Donner du pied au cul à un valet*, le chasser de son service.

— Prov. et fig. *Y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix*, ou simpl. *y aller de cul et de tête*, s'employer avec une ardeur précipitée, aventureuse pour le succès d'une affaire.

— Prov. et fig. *Prendre son cul pour ses chausses*, commettre une erreur, une méprise grossière.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*, le serrer de si près qu'il ne peut s'échapper, qu'on le force d'en passer par où l'on veut.

— Prov. et fig. *Se trouver, être, demeurer entre deux selles le cul à terre*, se dit lorsque de deux choses qu'on espérait on n'en obtient aucune, ou lorsque, ayant deux moyens de réussir dans une affaire, on ne réussit par aucun des deux.

— Prov. et fig. *Ce sont deux culs dans une chemise*, se dit de deux hommes intimement liés.

— Prov. et fig. *S'être levé le cul devant*, se dit de ceux qui paraissent plus sévères, plus grondeurs qu'à l'ordinaire.

— Prov. et fig. *Montrer le cul*, se dit par exagér. d'une personne qui a des habits déchirés : *Cet homme montre le* CUL, *on lui voit le* CUL.

— Il se dit aussi pop. d'un homme qui dans une certaine circonstance montre de la faiblesse, de la lâcheté lorsqu'on attendait de lui du courage : *Ce n'était qu'un fanfaron, il* A MONTRÉ LE CUL *devant le danger.*

— Prov. *Se tenir par le cul comme des hannetons ou comme des juifs*, ne s'allier qu'entre gens de même famille.

— Fig. et fam. *Arrêter quelqu'un sur cul*, l'arrêter tout court : *La cavalerie approchait; mais l'infanterie l'*ARRÊTA SUR CUL.

— Arrêter court quelqu'un dans une conversation, dans une discussion : *L'argument de son adversaire l'*ARRÊTA SUR CUL.

— Fig. et bas. *Mettre une personne à cul*, la mettre dans l'impossibilité de reculer davantage, d'éluder plus longtemps. || *Être à cul*, ne savoir plus que devenir, n'avoir plus de ressource.

— *Jouer à cul levé*, jouer les uns après les autres en prenant la place de celui qui perd.

— Il se dit de certains animaux : *Le* CUL *d'un singe. Ces ortolans, ces cailles ont le* CUL *bien gras.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire le cul de poule*, faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres.

— L'anus, qui donne passage aux excréments; il se dit des hommes et des animaux : *Le* CUL *d'un homme, d'un cheval, d'une vache*, etc.

— Prov. et bas. *On lui boucherait le cul d'un grain de millet*, se dit d'une personne qui a grand'peur. || *Baiser le cul à quelqu'un*, lui témoigner une soumission servile et lâche. || *Péter plus haut que le cul*, entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état.

— Par analog. La partie inférieure, le fond de cer-

taines choses : *Le* CUL *d'un verre, d'une bouteille, d'une lampe*, etc.

Une vieille lanterne, un tabouret de paille
Qui s'était aux trois pieds sauvé de la bataille,
Un baril défoncé, deux bouteilles sur cu
Qui disaient sans goulot nous avons trop vécu. (Regnier.)

— *Mettre un tonneau sur cul*, le lever sur son fond. || Fig. et fam. le vider : *Il met le tonneau sur le* CUL *et le défonce*. (Piron.)

— Mar. *Ce bâtiment est sur cul*, son arrière est trop enfoncé dans l'eau.

— *Cul d'artichaut*, la partie charnue d'un artichaut, qui en fait le fond : *Le fond d'un artichaut est fermé et creusé en ligne courbe, et le nom de* CUL *ne lui convient en aucune manière*. (Volt.)

— *Cul de basse-fosse*, cachot souterrain creusé dans la basse-fosse même.

— Le derrière d'une charrette : *Mettez cela au* CUL *de la charrette*.

— *Mettre une charrette à cul*, la mettre les limons en haut.

— Peint. *Cul de bouteille*, couleur d'un vert très-foncé. || Adj. : *Couleur* CUL DE BOUTEILLE.

— Jeux. *Cul-bas*. || V. CUBAS.

— Agric. *Cul de mulet*, variété de figue. || *Cul noué*, variété de pomme à cidre.

— Zool. *Cul-blanc*, nom vulgaire des Motteux : *L'œnante est une espèce de moineau cendré ; pourquoi lui donner le nom de* CUL-BLANC. (Volt.)

— *Cul d'or*, espèce de merle d'Afrique. || *Cul rouge*, Vulg. L'Epeiche ; le Rossignol de muraille. || *Cul rousset*, Vulg. Bruant du Canada ; le Gorge-bleue ; le Rossignol de muraille. || *Cul luisant*, Vulg. Femelle du ver luisant. || *Cul jaune*, Vulg. Il se dit de plusieurs espèces de cassiques. || *Cul de lampe*, nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

— Bot. *Cul de chaudron*, Vulg. L'Amélanchier. || *Cul tout nu*, Vulg. Le Colchique d'automne.

CULAGE. V. CULLAGE.

CULART, n. m. Pron. *ku-lar*. — Techn. Partie du gros marteau de forge.

CULASSE, n. f. (*cul.*) La partie de derrière d'un canon : *La* CULASSE *du* CANON. *Le canon creva par la* CULASSE. (Acad.)

— Il se dit aussi des fusils, mousquets et pistolets : *Démonter la* CULASSE *d'un fusil*.

— Techn. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau.

CUL BADOU, n. m. Mar. Le dessous de la chambre d'un canot, ou celui de la plate-forme de la soute à poudre.

CULBUTE, n. f. (*culbuter.*) Pron. *kul-butt*. — Anc. *Cullebutte*. Saut qu'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en haut pour retomber de l'autre côté : *Faire la* CULBUTE. *Faire une* CULBUTE. *Un faiseur de* CULBUTES. *Il lui présenta le bout de son pistolet et lui fit faire la* CULBUTE. (Lesage.)

— Chute : *En descendant les degrés, il a fait une horrible* CULBUTE. (Acad.)

— *Faire la culbute*, tomber en roulant.

— Fig. Tomber de la faveur dans la disgrâce, de la richesse dans la pauvreté.

— Méd. Mouvement qu'on a supposé que faisait le fétus vers le septième mois de la grossesse, et qui porterait sa tête vers l'orifice de la matrice. Ce mouvement a été reconnu impossible.

— Prov. et fig. *Au bout du fossé la culbute*, j'irai jusqu'au bout, quoi qu'il doive en résulter.

CULBUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Culbuter : *L'ennemi fut* CULBUTÉ *partout*.

CULBUTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*culbute.*) Pron. *kul-bu-té*. — Renverser cul par-dessus tête, ou simplement renverser, faire tomber : *Il le* CULBUTA *de haut en bas des degrés*. (Acad.)

— *Culbuter l'ennemi*, le battre complétement : *Ils* CULBUTÈRENT *l'armée moscovite rangée devant le camp et la mirent en désordre*. (Mérimée.)

— Fig. Faire tomber quelqu'un du pouvoir, ruiner son crédit : *En revenant d'Angleterre Dubois* CULBUTA *les conseils pour* CULBUTER *le maréchal d'Huxelles*. (Saint-Simon.)

= **Culbuter,** v. intr. ou neut. Tomber en faisant la culbute. *Il fit un faux pas, et* CULBUTA *du haut au bas de l'escalier*. (Acad.)

— Fig. Tomber du pouvoir :

. . . . Qu'un ministre *culbute*,
Il doit tout, à l'entendre, entraîner dans sa chute.
(C. Del.)

— Fig. Être ruiné, perdre sa fortune : *Ce banquier vient de* CULBUTER.

CULBUTIS, n. m. (*culbute.*) Pron. *kul-bu-ti*. — Fam. Amas confus de choses culbutées, en désordre.

CULCITION, n. m. Pron. *kul-si-sion*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

CUL-D'ÂNE, DE CHEVAL, n. m. Bot. Orties de mer : *Pourquoi nommer* CUL-D'ÂNE *et* CUL DE CHEVAL *des orties de mer ?* (Voltaire.)

CUL-DE-CHAUDRON, n. m. Bot. Vulg. L'amélanchier.

CUL-DE-COUVENT, n. m. Couvent sans issue par l'extrémité opposée à l'entrée.

Vous rebutez mes vœux et me poussez à bout ;
Mais un *cul de couvent* me vengera de tout. (Mol.)

CULDÉE, n. m. Nom qu'on donne en Écosse à certains moines. || On nomma ainsi, dans ce pays, les premiers missionnaires.

CUL-DE-FOUR, n. m. Archit. Voûte sphérique : *Certainement il n'y avait nulle nécessité de donner le nom de* CUL DE FOUR *aux voûtes sphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four, qui est toujours surbaissée*. (Voltaire.) *La croisée méridionale de la chapelle Clémentine à Saint-Pierre, ainsi que celle du nord, est terminée en* CUL DE FOUR, *comme disent les architectes*. (Stendhal.)

CUL-DE-JATTE, n. m. Personne estropiée qui est privée de l'usage de ses cuisses et de ses jambes :

. . . . Qu'on me rende impotent
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content. (La Font.)

Causer avec un petit esprit semble aussi difficile que de voyager à pied avec un CUL-DE-JATTE. (Saurin.) *Un troisième brigand en* CUL-DE-JATTE, *portant un pistolet à sa ceinture, paraît et s'empare subtilement de la bourse*. (Lesage.) || Au pl. *Des* CULS-DE-JATTE.

CUL-DE-LAMPE, n. m. Arch. Ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église.

— Espèce de cabinet qui fait saillie en dehors d'une maison et dont la partie intérieure se rapproche de cette forme.

— Impr. Ornement terminé en pointe, qui n'est plus guère d'usage et qui servait principalement à remplir le blanc de la page où finissait un livre, un chapitre : *On se sert continuellement du mot* CUL-DE-LAMPE *pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendentif, un encorbellement*. (Volt.)

Je m'arrêtai d'abord chez un marchand d'estampes
Qui pour certains romans faisait des *culs-de-lampes*.
(Musset.)

— Partie renflée de la culasse d'un canon.

— Au plur. *Des* CULS-DE-LAMPE.

CUL-DE-MULET, n. m. V. CUL.

CUL-DE-POT, n. m. Mar. Nœud qui se fait au bout d'un cordage pour y former un bouton. || Au pl. *Des* CULS-DE-POT.

CUL-DE-POULE, n. m. Art vétér. Ulcère dont les bords sont dehors. || Éminence que la graisse forme près de la queue des chevaux qui ont trop d'embonpoint.

CUL-DE-SAC, n. m. Petite rue qui n'a point d'issue. : *Un* CUL-DE-SAC. *Comment a-t-on pu donner le nom de* CUL-DE-SAC *à l'angiportus des Latins ? On lui donnait autrefois chez nous le nom d'impasse, qui est expressif et sonore ; c'est une grossièreté énorme que le mot de* CUL-DE-SAC *ait prévalu*. (Volt.) *O Paris ! qui n'a pas admiré tes* CULS-DE-SAC *profonds et silencieux !* (Balz.) On dit aussi *impasse*.

— Il se dit de tout ce qui lui ressemble : *Les marmottes creusent la terre en forme d'y grec dont les deux branches ont chacune une ouverture, et aboutissent toutes deux à un* CUL-DE-SAC. (Buff.) *Quand l'âge du cheval n'a pas dépassé douze à treize ans, on retrouve le cornet dentaire en arrière du* CUL-DE-SAC *artificiel*. (Lecoq.)

— Fig. Il se dit d'une place, d'une fonction assez médiocre qui ne peut conduire à une meilleure, ni procurer aucun avancement.

— Au pl. *Des* CULS-DE-SAC.

CUL-DE-VERRE, n. m. Art vétér. Sorte d'opacité verdâtre qui recouvre le cristallin de l'œil de certains chevaux et qui est un signe de la cataracte. *Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux ; on l'appelle* CUL-DE-VERRE. (Voltaire.)

— Adj. : *L'œil de ce cheval est* CUL-DE-VERRE.

CUL DE VILAIN, n. m. Cette expression n'est usitée que dans la locution : *une bourse à cul de vilain. La culotte du pauvre est souvent percée, et laisse voir la contenu. L'enveloppe de la bourse échancrée à pointe pendante par le bas donnait jour au fond de la bourse ; de là l'expression à* CUL DE VILAIN, *c'est-à-dire à fond percé*. (L. de Laborde.)

CULÉ, part. pass. invar. du v. Culer.

CULÉE, n. f. (*cul.*) Archit. Grosse masse de pierre qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont et toute leur poussée.

— Mar. Action de culer. || Chemin fait en arrière. *Ce navire donne des culées*, ce navire donne des coups de sa quille sur le sable.

— Techn. Partie du cuir la plus rapprochée de la queue. || Espace d'où l'on extrait l'ardoise.

CULER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*cul.*) Pron. *ku-lé*. — Mar. Aller en arrière, avancer par les poupes. : *Mettre ou brasser les voiles à* CULER.

— Avancer moins qu'un autre navire qui fait la même route.

— *Mettre à culer*, coiffer les voiles sur les mâts pour faire culer le vaisseau. || *Le vent cule*, le vent adonne.

CULERON, n. m. (*cul.*) Pron. *kul-ron*. — Man. Partie de la croupière sur laquelle pose la queue du cheval. *La queue peut être blessée par le* CULERON *de la croupière lorsqu'il n'est pas assez épais*. (Lecoq.)

CULICIDE, adj. des 2 g. (*culex, icis*, cousin ; lat. ; εἶδος, figure ; gr.) Zool. Qui ressemble à un cousin. = **Culicides,** n. m. pl. Famille d'insectes diptères.

CULICIFORME, adj. des 2 g. (*culex, icis*, cousin ; *forma*, forme ; lat.) Zool. Qui a la forme d'un cousin.

CULICOÏDE, adj. des 2 g. (*culex, icis*, cousin ; lat. ; εἶδος, figure ; gr.) Pron. *ku-li-ko-id*. — Zool. Qui ressemble à un cousin.

CULIER, adj. m. (*cul.*) Pron. *ku-lié*. — Il ne s'emploie que dans cette locution : *Boyau* CULIER, le gros boyau qui se termine à l'anus. || On dit plus souvent *le rectum*.

CULIÈRE, n. f. (*cul.*) Pron. *ku-lièr*. — Techn. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval pour empêcher le harnais de couler en avant.

— Archit. Pierre plate creusée pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente et les conduire dans le ruisseau.

CULINAIRE, adj. des 2 g. (*culinarius* ; lat., m. sign.) Pron. *ku-li-nèr*. — Qui a rapport à la cuisine, qui concerne la cuisine : *Art* CULINAIRE. *Dépenses* CULINAIRES. *Préparation* CULINAIRE.

CULINA-MARIANA, n. f. Bot. Plante d'Amérique.

CULIT-API, n. m. Bot. Arbre des Moluques.

CULLAGE et **CULAGE,** n. m. (*cul.*) Pron. *ku-laj*. — Féod. Droit qu'avait le seigneur sur la première nuit de la nouvelle mariée d'un de ses vassaux. *Le terme de* CULAGE *signifiait le droit que s'étaient réservé plusieurs seigneurs, dans les temps de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres*. (Voltaire.) || On dit plus souv. *Le droit du seigneur*.

CULLEBUTE, n. f. Anc. Culbute :

Du haut jusques en bas je fais la *cullebutte*. (Regnier.)

CULLUMIE, n. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CULMIFÈRE, adj. des 2 g. (*culmus*, chaume ; *ferre*, porter, lat.) Pron. *kul-mi-fèr*. — Bot. Qui porte, qui produit du chaume.

CULMIGÈNE, adj. des 2 g. (*culmus*, chaume ; lat. ; γένος, naissance ; gr.) Bot. Qui naît, qui croît sur les chaumes.

CULMINANT, part. prés. du v. Culminer.

CULMINANT, ANTE, adj. Astr. Il se dit du point du ciel où se trouve un astre quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon : *Point* CULMINANT.

— *Point culminant*, par extens. la partie la plus élevée de certaines choses : *Le* POINT CULMINANT *d'une chaîne de montagnes. Le Mont-Blanc est le* POINT CULMINANT *des Alpes*.

— Fig. Le point de vue principal d'une question, d'une affaire ; le plus haut degré : *Se placer au* POINT CULMINANT *de la question. Le* POINT CULMINANT *d'une période*.

— Par extens. et fig. Qui est le plus haut, le plus élevé : *Indiana, passionnée et chaste, amoureuse et réservée, était un précieux sujet à produire et à exploiter ; une femme comme elle pouvait captiver les têtes* CULMINANTES *de ce monde hypocrite, et résister aux dangers des plus délicates missions*. (G. Sand.)

CULMINATION, n. f. (*culminer.*) Pron. *kul-mi-na-cion*. — Astr. Instant précis où un astre atteint son point le plus élevé : *La* CULMINATION *a lieu à l'instant où l'astre passe au méridien*.

CULMINÉ, part. pass. invar. du v. Culminer.

CULMINER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*culmen, inis*, sommet ; lat.) Pron. *kul-mi-né*. — Astr. Atteindre son point culminant, en parlant d'un astre : *L'astre* CULMINE *quand il passe au méridien*.

CULOT, n. m. (*cul.*) Pron. *ku-lô*. — L'oiseau le dernier éclos d'une couvée.

— Le dernier né des autres animaux.

— Fam. Le dernier né d'une famille.

— Fig. et fam. *Le culot d'une compagnie*, le dernier reçu dans une compagnie.

— Techn. La partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion et qui s'est séparée des scories. || Résidu épais et noirâtre qui se forme et s'amasse dans le foyer d'une pipe au bout d'un certain temps. || Petit plateau cylindrique de terre cuite sur lequel on pose le creuset dans le fourreau pour le garantir de l'action trop vive du feu. || La partie inférieure d'une lampe d'église. || Lingot qui reste au fond du creuset après la fonte. || Escabelle sur laquelle le miroitier pose la sébille au vif-argent. || Petit entonnoir mobile pour le chandelier. || Base mobile du moule d'une fusée.

— Archit. Ornement du chapiteau corinthien d'où sortent les petites volutes et les hélices.

— Artill. Fond d'une gargousse. || Partie renforcée d'une bombe et opposée à l'ouverture qu'on appelle *œil*.

CULOTTE, n. f. (*cul.*) Partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'au-dessous des genoux : CULOTTE *de drap.* CULOTTE *de velours. Le marquis n'avait point abandonné la* CULOTTE *française, ni les bas de soie blancs, ni les boucles.* (H. de Balz.)

.. Ma *culotte* s'use en deux ou trois endroits. (Regnard.)

— Fam. et par dénigr. *Culotte de peau*, vieux soldat vantard et bravache : *Si vous avez servi, vous connaissez parfaitement ce que les soldats appellent* CULOTTE DE PEAU, *et vous avouerez que le nombre en est grand parmi les débris des vieilles cohortes impériales.* (G. Sand.)

— *Une paire de culottes* ou simpl. *des culottes. Porter* DES CULOTTES. *Il avait* DES CULOTTES COURTES, *des bas blancs, des guêtres de nankin.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Cette femme porte la culotte*, elle est plus maîtresse que son mari.

— *Première culotte*, petit garçon, jeune homme qui affecte une importance ridicule.

— *Culotte de bœuf*, partie de la fesse du bœuf voisine du jarret ; on dit aussi simpl. *Culotte : La* CULOTTE *constitue une viande de choix.* (Lecoq.)

— *Culotte de pigeon*, la partie de derrière d'un pigeon.

— Technol. *Culotte d'un pistolet*, morceau de métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet.

— Méc. On appelle culottes les tubes verticaux ou légèrement inclinés qui mettent en communication deux récipients de vapeur, ou des bouilleurs avec le corps de la chaudière.

— Jeux. Il se dit fam. au jeu de domino et à quelques autres de l'action de perdre de suite toutes les parties que l'on joue : *Quelle* CULOTTE !

— Zool. *Culotte de velours*, Vulg. Variété de coq. || *Culotte de suisse*, Vulg. Coquille univalve.

— Bot. Vulg. Variété de poix. || La grenadille bleue. || Bot. *Culotte de chien*, Vulg. Sorte d'oranger.

CULOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Culotter. *Enfant* CULOTTÉ.

— *Pipe culottée*, pipe dont le tuyau et la cheminée sont noircis régulièrement à l'extérieur.

CULOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*culotte.*) Mettre une culotte à quelqu'un : *Il faut* CULOTTER *cet enfant. Je me crus destiné à toute autre chose qu'à coiffer et à* CULOTTER *le genre humain.* (L. Reybaud.)

— Absol. *Ce tailleur* CULOTTE *bien.*

— Fam. Fumer longtemps dans une pipe de manière à noircir régulièrement l'extérieur et surtout le bas du fourneau.

= **Se culotter**, v. pr. Mettre sa culotte : *Cet enfant ne sait pas* SE CULOTTER.

— Se couvrir régulièrement de noir : *Ma pipe* SE CULOTTE *bien.*

CULOTTIER, IÈRE, n. (*culotte.*) Pron. *ku-lo-tié, tièr.* — Celui, celle qui fait, qui vend des culottes de peau, des gants, des guêtres, etc.

— Adj. *Ouvrier* CULOTTIER. *Ouvrière* CULOTTIÈRE.

CULOTTIN, n. m. (*culotte.*) Pron. *ku-lo-tain.* — Anc. Sorte de culotte fort étroite.

— Fam. Petit garçon qui porte pour la première fois des culottes : *Un petit* CULOTTIN.

CULPABILITÉ, n. f. (*culpabilis*, coupable ; lat.) État de celui qui est coupable ou réputé coupable d'un crime, d'un délit : *Degré de* CULPABILITÉ. *La justice, naguère encore aussi inhumaine qu'aveugle, ayant la* CULPABILITÉ *du prévenu pour objet, était parvenue à supposer l'innocence jusqu'à la démonstration de la* CULPABILITÉ. (Mignet.)

CULTE, n. m. (*cultus* ; lat., m. sign.) Honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion : CULTE *divin.* CULTE *religieux. Le* CULTE *du vrai Dieu. Le* CULTE *public. L'exercice, les cérémonies du* CULTE. *Les différents* CULTES. (Acad.) *La sainteté du* CULTE. (Fléch.)

Un *culte* sans amour est un stérile hommage (L. Rac.)

— *Culte extérieur*, les cérémonies religieuses qui se pratiquent hors des temples, dans les rues ou dans les champs.

— *Culte domestique*, les prières, les lectures pieuses, etc., qui se font en commun dans l'intérieur de la famille.

— Théol. *Culte de latrie*, le culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul.

— *Culte de dulie*, le culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

— *Culte d'hyperdulie*, le culte que l'on rend à la sainte Vierge.

— Il se dit en parl. de l'idolâtrie : *Un* CULTE *impie.* (Mass.) *Les Chinois rendent à leurs ancêtres une espèce de* CULTE. (Acad.)

Comme il est aveuglé du *culte* de ses dieux. (Rac.)

— Fig. et poétiq. *Se vouer au culte des Muses*, s'adonner à la poésie, aux lettres.

— Religion : *Interdire, abolir, rétablir un* CULTE. *La liberté des* CULTES.

Quittez donc votre *culte*. — Abandonnez le vôtre. (C. Del.)

— *Les ministres du culte*, les ecclésiastiques.

— Acte d'adoration : *La majesté et la décence extérieure du* CULTE. (Mass.) *Le* CULTE *des idoles, des faux dieux.*

— Grande admiration, vénération profonde : *Il vouait un* CULTE *à sa mère.* (Acad.)

Ce *culte* de respect et de reconnaissance
Que l'on rend aux vertus bien plus qu'à la naissance,
Un peuple vous le doit. (C. Del.)

Les Romains, qui entendent parler de Michel-Ange depuis leur enfance, sont accoutumés à le vénérer, c'est un CULTE. (Stendhal.) *Il rend aux anciens une espèce de* CULTE.

CULTELLAIRE, adj. des 2 g. (*cultellus*, petit couteau ; lat.) Pron. *kul-tèl-lèr.* — Qui a la forme d'un couteau.

— Chir. Il se dit d'une espèce de cautère.

CULTELLATION, n. f. (*cultellare*, niveler ; lat.) Pron. *kul-tel-lacion.* — Géom. anc. En arpentage, la mesure d'un terrain projeté horizontalement.

CULTISME, n. m. Littér. Il se dit du système de recherche, d'affectation qui se remarque dans certains écrivains espagnols.

CULTIVABLE, adj. des 2 g. (*cultiver.*) Susceptible de culture : *Un terrain* CULTIVABLE. *Un terrain qui n'est pas* CULTIVABLE. *Deux langues de terre* CUTIVABLE. (Thiers.) *Les pays les plus aisément* CULTIVABLES *sont nécessairement les premiers peuplés.* (Volt.)

CULTIVANT, part. prés. du v. Cultiver : *L'étrangère gagna sa vie et celle de son enfant en* CULTIVANT *la terre pour les fermiers du village.* (Lam.)

CULTIVATEUR, n. m. (*cultiver.*) Celui qui cultive la terre ou qui exploite une terre, un domaine : *Ce pays manque de* CULTIVATEURS. (Acad.) *C'est à la Chine, où le* CULTIVATEUR *ne paye point d'impots, que la terre est le mieux cultivée.* (J. J. Rouss.)

Heureux *cultivateur*, que je te porte envie ! (Coll. d'Har.)

.Le *cultivateur*
Fut des premiers États l'antique fondateur. (Chêned.)

— Petite charrue très-légère, destinée à suppléer la houe dans les binages et à donner aux plantes, pendant la végétation, les cultures nécessaires à leur prompt accroissement.

— Adjectiv. *Les peuples* CULTIVATEURS. (Acad.) *Un propriétaire* CULTIVATEUR *donne bien plus de soins à ses travaux que ne le fait un mercenaire.* (Chaptal.)

CULTIVATION, n. f. (*cultiver.*) Pron. *kul-ti-vacion.* — Néol. Il se dit du travail nécessaire pour mettre les terres en culture. *Les travaux de* CULTIVATION. *La* CULTIVATION *des colonies.*

CULTIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Cultiver : *Terrain bien* CULTIVÉ. *Terres* CULTIVÉES. *Ce sont les petits héritages qui sont les mieux* CULTIVÉS. (Mably.)

— Fig. : *La musique y était* CULTIVÉE *comme faisant partie du culte.* (Mad. Staël.)

— Fig. *Esprit cultivé*, instruit, orné de connaissances agréables.

CULTIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*culte.*) Faire les travaux nécessaires pour rendre la terre plus fertile et pour améliorer ses productions : CULTIVER *un champ.* CULTIVER *un jardin.*

Nous *cultivons* les vergers et la plaine. (Mad. Deshoul.)

— Se livrer, s'adonner à la culture de certaines plantes : *Les fruits que j'ai* CULTIVÉS *moi-même.* (B. de St-P.) CULTIVER *la vigne.*

— Fig. En parl. des arts, des sciences, etc., et en général des travaux de l'esprit auxquels on se donne spécialement pour y faire des progrès ou developper ses connaissances : *Il* CULTIVE *les lettres, les arts avec talent.* CULTIVER *la poésie, la musique. Il cultivait les Muses, dont il était chéri.* (Fén.) *Les anciens attribuaient aux Étrusques l'honneur d'*AVOIR *les premiers* CULTIVÉ *la sculpture en Italie.* (Ampère.)

— Former, développer, perfectionner par l'instruction, par l'exercice : *Il* A CULTIVÉ *ma jeunesse par l'étude des grands maîtres de notre langue. Il* A CULTIVÉ *mon enfance.* CULTIVER *sa mémoire* (Ac.) *C'est être un monstre que de ne pas aimer ceux qui* ONT CULTIVÉ *notre âme.* (Volt.)

— En parl. des relations, des sentiments qui unissent les personnes entre elles, les conserver, les entretenir, les augmenter : CULTIVER *la connaissance, l'amitié, la bienveillance de quelqu'un.*

— Par analog. : CULTIVER *ses connaissances.*

Cultivez vos amis, soyez homme de foi. (Boil.)

— *C'est un homme qu'il faut cultiver, c'est une connaissance à cultiver*, c'est un homme dont il faut ménager, entretenir la bienveillance.

CULTRIROSTRE, adj. des 2 g. (*culter*, couteau ; *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *kul-tri-rostr.* — Zool. Qui a le bec en forme de couteau.

= **Cultrirostres**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers ; elle comprend les espèces à bec gros, long, fort et souvent pointu et tranchant ; la Grue, le Héron, la Cigogne et la Spatule.

CULTURE, n. f. (*cultura* ; lat., m. sign.) Action de cultiver la terre, de soigner certaines plantes : *La* CULTURE *des champs. La* CULTURE *des vignes, du blé, du tabac, de la garance. Rien ne profite sans* CULTURE. *Ce sont les produits de la* CULTURE *du sol qui font la richesse d'un peuple.*

— *Grande culture*, se disait autrefois de la culture pour laquelle on emploie des chevaux, et se dit aujourd'hui de l'exploitation d'un vaste terrain qui se fait avec de grands capitaux et par les moyens les plus renommés de la science agronomique ; il se dit par oppos. à *pays de petite culture*, où la culture se fait uniquement par le travail de l'homme.

— *Culture alterne*, assolement où l'on cultive chaque année des plantes diverses sans laisser reposer la terre.

— Fig. Le soin qu'on apporte à se perfectionner dans les arts, les sciences, les travaux de l'esprit en général : *Se donner à la* CULTURE *des lettres, des arts*, etc. *La* CULTURE *des lettres, des sciences, des beaux-arts.*

— Développement, perfectionnement ; il se dit de l'esprit, des qualités de l'esprit : *La* CULTURE *de l'esprit. La* CULTURE *du génie.*

Tout l'art n'est rien sans un génie heureux,
Et tout génie a besoin de *culture*. (M. J. Chén.)

— Instruction, éducation : *Un esprit sans* CULTURE.

Des premiers ans du roi la funeste *culture*. (Volt.)

CUMIN, n. m. (*cuminum* ; lat., m. sign.) Pron. *ku-main.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères, qui ne renferme qu'une seule espèce, le *Cumin officinal.* Les graines du cumin sont stimulantes et carminatives, mais peu usitées : *Les peuples du Nord aromatisent leur pain et les Hollandais leurs fromages avec du* CUMIN.

CUMINÉE, ÉE, adj. (*cumin.*) Pron. *ku-mi-né.* — Bot. Qui ressemble au cumin.

— **Cuminées**, n. f. pl. Famille de plantes.

CUMINIFOLIÉ, ÉE, adj. (*cuminum*, cumin ; *folium*, feuille ; lat.) Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du cumin.

CUMINOÏDE, adj. des 2 g. (κύμινον, cumin ; εἶδος, forme ; gr.) Bot. Qui ressemble au cumin.

CUMUL, n. m. (*cumulus*, amas ; lat.) Jurispr. Action de cumuler une chose avec une autre : *Le* CUMUL *du possessoire avec le pétitoire n'est pas permis.* (Acad.)

— Polit. Action de cumuler plusieurs places, plusieurs emplois : *Loi sur le* CUMUL *des places.*

CUMULARD, n. m. (*cumul.*) Pron. *ku-mu-lar.* — Polit. Il se dit fam. et par dénigr. des gens qui occupent simultanément plusieurs charges, plusieurs emplois : *C'est un* CUMULARD.

CUMULATIF, IVE, adj. (*cumul.*) Jurispr. Qui se fait par accumulation : *Droit* CUMULATIF.

CUMULATIVEMENT, adv : Par accumulation.

CUMULÉ, ÉE, part. pass. du v. Cumuler : *Emplois* CUMULÉS.

CUMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cumul.*) Jurispr. Assembler, réunir plusieurs choses : CUMULER *plusieurs droits pour fortifier une prétention.* CUMULER *le possessoire avec le pétitoire.* (Acad.)

— En parlant des places, des fonctions, en occuper plusieurs à la fois : *Il* CUMULE *plusieurs emplois.*

— *Cumuler des traitements*, jouir de plusieurs traitements à la fois.

— Absol. Occuper simultanément plusieurs places, plusieurs emplois : *C'est un fonctionnaire qui* CUMULE. *Quel est son homme d'affaires ou son intendant? — Je suis l'un et l'autre. — C'est-à-dire que vous* CUMULEZ. (Scribe.)

CUNÉIFORME, adj. des 2 g. (*cuneus*, coin ; *forma*, forme ; lat.) Anat. Qui a la forme d'un coin. *Os*, CUNÉIFORME.

— Bot. Il se dit des parties qui vont en s'élargissant de la base au sommet : *Feuilles, pétales* CUNÉIFORMES.

— *Écriture cunéiforme*, écriture des anciens Perses, formée de figures en fer de lance diversement inclinées.

CUNÉIROSTRE, adj. des 2 g. (*cuneus*, coin ; *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *ku-né-i-rostr.* — Zool. Qui a le bec en forme de coin.

= **Cunéirostres**, n. m. pl. Famille d'oiseaux.

CUNETTE, n. f. (*cunæ*, berceau ; lat.) Fortif. Petit fossé creusé au milieu d'un grand fossé de forteresse, soit pour recueillir les eaux de ce fossé, soit pour en rendre le passage plus difficile.

CUNICULAIRE, adj. des 2 g. (*cuniculus*, lapin ; lat.) Zool. Qui se rapproche du lapin, qui a quelques rapports avec le lapin.

CUPIDE, adj. des 2 g. (*cupidus* ; lat., m. sign.) Qui a de la cupidité : *Homme* CUPIDE. *Ame* CUPIDE. *Ardeur* CUPIDE.

— Anc. il se prenait en bonne part, dans le sens de Désireux, et admettait un complément.

Relevé, courageux et *cupide d'honneur*,
Il se plait aux chevaux, aux chiens, à la campagne.
(Régnier.)

CUPIDITÉ, n. f. (*cupiditas* ; lat., m. sign.) Désir immodéré, convoitise ; il se dit surtout en parlant de l'amour du gain, des richesses : *Il est dévoré d'une insatiable* CUPIDITÉ. *Effrayer la* CUPIDITÉ *des gens d'affaires.* (Volt.) *C'est un précepte transmis de génération en génération chez les Cosaques qu'il faut exciter la terreur et décourager la* CUPIDITÉ. (Mérimée.)

— Passion, désir immodéré ; dans ce sens, il peut se mettre au plur. *Satisfaire des* CUPIDITÉS *injustes.* (Mass.)

Syn. Cupidité, avidité. La *cupidité* est un désir de richesses que l'on peut assouvir et calmer. L'*avidité* est un désir insatiable comme l'avarice. L'homme cupide est âpre jusqu'à ce qu'il ait satisfait ses désirs. L'homme avide reste intéressé toute sa vie.

CUPIDON, n. m. Myth. rom. Un des noms de l'Amour.

— Fig. et iron. Homme qui se croit beau, qui fait l'aimable : *Quel* CUPIDON ! *C'est un vieux* CUPIDON.

CUPRESSINÉ, ÉE, adj. (*cupressus*, cyprès ; lat.) Bot. Qui ressemble au cyprès.

= **Cupressinées**, n. f. plur. Famille de plantes.

CUPRIDES, n. m. plur. (*cuprum*, cuivre ; lat.) Minér. Famille de minéraux qui renferme le cuivre.

CUPRIFÈRE, adj. des 2 g. (*cuprum*, cuivre ; *fero*, je porte ; lat.) Min. Qui contient du cuivre.

CUPROXYDE, n. m. (*cuprum*, cuivre ; lat., et *oxyde*.) Minér. Oxyde de cuivre.

CUPULAIRE, adj. des 2 g. (*cupule*.) Pron. *ku-pu-lèr.* — Hist. nat. Qui a la forme d'une petite coupe ou d'un godet.

CUPULE, n. f. (*cupula*, petite cuve ; lat.) Bot. Assemblage de petites bractées écailleuses, soudées entre elles par la base, formant une sorte de coupe qui entoure la fleur et persiste autour du fruit qu'elle enveloppe en totalité ou seulement à la base ; *Le gland, la noisette, la fève, la châtaigne se développent dans une* CUPULE.

CUPULÉ, ÉE, adj. (*cupule*.) Qui est muni d'une cupule.

CUPULIFÈRE, adj. des 2 g. (*cupula*, petite cuve ; *fero*, je porte ; lat.) Bot. Dont les fruits sont munis d'une cupule.

CUPULIFORME, adj. des 2 g. (*cupula*, petite cuve ; lat., et *forme*.) Pron. *ku-pu-li-form.* — Bot. Qui a la forme d'une cupule.

CURABILITÉ, n. f. (*curable*.) Méd. Qualité d'une maladie qui est susceptible de guérison.

CURABLE, adj. des 2 g. (*cure*.) Qui peut être guéri : *Une maladie, un mal* CURABLE. *Un malade* CURABLE.

CURAÇAO, n. m. (*Curaçao*, une des Antilles.) Pron. *ku-ra-çô.* — Sorte de liqueur qui se fait avec de l'eau-de-vie, de l'écorce d'oranges amères et du sucre, et qui doit son nom à l'île de Curaçao, l'une des Antilles, où se récoltent ces oranges : *Un verre de* CURAÇAO.

CURAGE, n. m. (*curer*.) Action de curer, de nettoyer ou le résultat de cette action : *Le* CURAGE *d'un puits, d'un canal.*

CURARE, n. m. Bot. Poison végétal avec lequel les habitants de l'Orénoque empoisonnent leurs flèches : *Le* CURARE *est un des plus curieux poisons que fournissent les forêts du nouveau monde.* (L. Figuier.)

CURARINE, n. f. (*curare*.) Chim. Alcali qu'on extrait du curare.

CURATELLE, n. f. (*cura*, soin ; lat.) Jurispr. Pouvoir et charge de curateur : *Il est nommé à la* CURATELLE. *On lui donna la* CURATELLE *de...*

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

CURATEUR, n. m. (*curator* ; lat., m. sign.) Jurispr. Celui qui est établi par justice soit pour veiller aux intérêts d'un mineur émancipé et l'assister dans certains actes, soit pour administrer les biens d'un majeur déclaré incapable de les gouverner lui-même, soit enfin pour régir une succession vacante ou une chose abandonnée : *Établir, élire, nommer, créer un* CURATEUR.

— *Curateur au ventre*, celui que le conseil de famille nomme pour veiller aux intérêts de l'enfant dont une femme est enceinte au temps du décès de son mari.

— *Curateur au mort, curateur du mort*, désignait autrefois celui que le juge nommait d'office pour défendre la cause d'un homme accusé de s'être donné la mort.

— *Curateur à la mémoire*, celui qui est chargé de poursuivre la réhabilitation d'un condamné.

— Fig. et fam. *Il faudrait lui donner un curateur*, se dit d'un homme qui administre mal son bien, qui le consume en prodigalités excessives.

— Il se dit des membres des conseils universitaires en Belgique : CURATEUR *de l'université de Louvain.*

CURATIF, IVE, adj. (*curare*, soigner ; lat.) Méd. Qui concerne, qui a pour but la cure, la guérison d'une maladie. *Remède* CURATIF. *Méthode* CURATIVE. *Traitement* CURATIF. (Acad.)

— Substantiv. Remède curatif. *Employer les* CURATIFS. (Acad.)

CURATION, n. f. (*curatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ku-ra-cion.* — Méd. Traitement d'une maladie, d'une plaie. *Méthode de* CURATION. (Acad.) *Relativement aux moyens de* CURATION, *les modernes sont beaucoup plus riches que les anciens.* (Cabanis.)

CURATRICE, n. f. (*curatrix* ; lat., m. sign.) Celle qui est chargée d'une curatelle. *Elle est* CURATRICE *de son mari, de ses enfants.* (Acad.)

CURCULIONIDE, adj. des 2 g. (*curculio*, charançon ; lat. ; εἶδος, figure ; gr.) Zool. Qui ressemble à un charançon, qui se rapproche du charançon.

CURCUMA, n. m. (*curkum* ; ar.) Bot. Genre de plantes de la famille des Amomées ; elles appartiennent à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, et contiennent pour la plupart un principe aromatique et colorant employé dans les arts.

CURCUMINE, n. f. (*curcuma*.) Chim. Matière colorante jaune du curcuma.

CURE, n. f. (*cura* ; lat., m. sign.) Soin, souci ; il n'est usité dans ce sens que dans quelques locutions familières : *Il n'a* CURE *de rien.*

Le meunier n'en a *cure* (La Font.)

— Prov. *A beau parler qui n'a cure de bien faire*, se dit en parlant d'un homme qui fait de belles promesses sans se soucier de les tenir.

— *On a beau parler à qui n'a cure de bien faire*, il est inutile de donner des conseils à celui qui n'en veut pas profiter. ‖ Dans ces sortes de phrases, on dit quelquefois *cœur* au lieu de cure.

— Traitement, guérison de quelque maladie ou blessure ; il se dit surtout en parlant des mots, des affections graves ou chroniques : *Belle* CURE. *Grande* CURE. CURE *heureuse.* CURE *merveilleuse. Il a entrepris cette* CURE. *Il fait d'aussi belles* CURES *que de beaux discours.* (Mol.)

O Dieu ! c'est ma plus belle *cure* ;
J'ai donc sauvé mon roi ! (C. Del.)

— Fauconn. Drogue ou remède que l'on donne aux oiseaux de proie : *Ce faucon tient sa* CURE. ‖ Excrément des oiseaux de proie.

Syn. Cure, guérison. *Cure* exprime proprement l'ensemble des soins qu'on donne à un malade pour lui rendre la santé, et *guérison* le résultat final de ces soins ; on peut donc dire que le médecin fait une *cure* pour procurer une *guérison*. La *cure* a tellement rapport à l'acte de traiter pour guérir qu'on la qualifie ordinairement de belle, d'heureuse, tandis qu'on dit de la *guérison* qu'elle est prompte, complète. *Guérison* signifie pourtant quelquefois l'action de guérir ; mais alors le mot ne s'applique qu'à des maladies légères ; tandis qu'on emploie *cure* pour les affections opiniâtres et invétérées.

CURE, n. f. (*cura*, soin ; lat.) Pron. *kur* — Fonction ecclésiastique à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse : *Donner, conférer une* CURE. *Nommer à une* CURE. *Desservir une* CURE. *Les* CURES *obligent à résidence.* (Ac.)

— Par extens. La demeure du curé, le presbytère : *Aller à la* CURE.

CURÉ, n. m. (*cure*.) Prêtre pourvu d'une cure : *L'Église grecque a grand soin d'encourager les* CURÉS *au mariage ; l'Église anglicane et les protestants ont la même sagesse.* (Voltaire.) *Le* CURÉ *doit toujours avoir l'évangile à la main, toujours sous les yeux, toujours dans le cœur. Un bon prêtre est un commentaire vivant de ce livre divin.* (Lamart.)

— Prov. et fig. *C'est gros Jean qui remontre à son curé*, se dit d'un ignorant qui veut enseigner une personne plus instruite que lui.

— *Avoir affaire au curé et aux paroissiens*, avoir affaire à plusieurs parties ensemble.

— *Il va trop vite à l'offrande, il fera choir M. le curé*, il se hâte trop d'arriver à son but, il en résultera quelque malheur.

— Techn. Morceau de chapeau qui sert au coutelier à tenir les pointes des pièces sur le polissoir.

CURÉ, ÉE, part. pass. du v. Curer ; *Canal* CURÉ. *Étang* CURÉ.

CUREAU, n. m. Pron. *ku-rô.* — Techn. Instrument du tondeur de draps.

CURE-DENT, n. m. Pron. *kur-dan.* — Petit instrument pour nettoyer les dents, en ôter les petits corps étrangers et malpropres qui se glissent dans les interstices : CURE-DENT *de plume, d'écaille*, etc. *Les* CURE-DENTS *des dames romaines étaient de lentisque.* (Encycl.) *La Chalotais écrivit sur du linge, avec un* CURE-DENTS, *de l'eau et de la suie, les mémoires qui firent tant de bruit.* (Chateaub.) *Il allait, un* CURE-DENT *à la bouche, se promener dans la grande allée des Tuileries, absolument comme un millionnaire sortant de table.* (H. Balz.) *Une jeune marchande cajole un homme une heure entière pour lui faire acheter un paquet de* CURE-DENTS. (Montesq.)

— Bot. *Cure-dent d'Espagne*, Vulg. Espèce de carotte.

CURÉE, n. f. (*corasa*, les parties qui avoisinent le cœur ; ital. ; *cor*, cœur ; lat.) Vèner. Pâture qu'on donne aux chiens de chasse, en leur faisant manger quelque partie de la bête qu'ils ont prise : *Faire* CURÉE. *Donner la* CURÉE *aux chiens. Sonner la* CURÉE.

— Fig. et poétiq.

.. Combien au jour de la *curée*
Étiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant. (Barthél.)

— *Faire curée, être en curée*, se dit des chiens lorsque, sans attendre le veneur, ils mangent la bête qu'ils ont prise.

— *Défendre la curée*, empêcher à coups de fouet ou de gaule que les chiens n'approchent trop tôt de la curée.

— *Mettre les chiens en curée*, leur donner plus d'ardeur à la chasse par la curée qu'on leur fait. ‖ Dans un sens analogue : *Les chiens sont en* CURÉE.

— Fig. et fam. *Mettre en curée, être en curée*, se dit des personnes lorsque le butin ou le profit qu'elles ont fait les anime davantage à quelque entreprise. ‖ Peu usité.

— Fig. *Être âpre à la curée*, être très-avide de gain, de butin.

CURE-FEU, n. m. Techn. Instrument de forge qui sert à enlever le mâche fer du fourneau. ‖ Au pl. *Des* CURE-FEU.

CURE-LANGUE ou **GRATTE-LANGUE**, n. m. Petit instrument de toilette propre à râcler la langue, à la nettoyer. ‖ Au pl. *Des* CURE-LANGUE.

CUREMENT, n. m. (*curer*.) Pron. *kur-man.* Action de curer les puits, les fossés, etc.

CURE-MÔLE, n. m. Machine qui sert à curer les ports et qui est établie sur un ponton. ‖ Au pl. *Des* CURE-MÔLES.

CURE-OREILLE, n. m. Pron. *ku-ro-rè-y.* — Petit instrument propre à curer, à nettoyer l'oreille : CURE-OREILLE *d'or, d'argent*, etc.

N'avez-vous point sur vous quelque bon *cure-oreille* ?
Je ne puis dire quoi me chatouille dedans. (Scarron.)

— Au pl. *Des* CURE-OREILLES.

CURE-PIED, n. m. Techn. Instrument pour nettoyer le dedans du pied des chevaux. ‖ Au pl. *Des* CURE-PIED.

CURER, v. trans. ou act. 1re conj. (*curare*, avoir soin ; lat.) Pron. *ku-ré*. — Nettoyer quelque chose de creux, comme un puits, un fossé, un canal, etc., pour ôter les ordures, la terre, etc. : CURER *un fossé*. CURER *les fossés*.

— *Curer la charrue*, la nettoyer, ôter la terre qui s'y est attachée.

— *Curer une vigne en pied*, ôter du cep des vignes tout le bois inutile.

— Fauconn. Donner une aire à un oiseau.

Or, la table levée, ils *curent* la mâchoire. (Régnier.)

= **Se curer**, v. pron. Se nettoyer : *Se* CURER *les dents ;* SE CURER *l'oreille*, se nettoyer les dents, l'oreille.

CURETTE, n. f. (*curer.*) Art mil. Outil de bois qui sert à nettoyer le métal des armes.

— Mar. Sorte de gratte placée à l'extrémité d'un long manche et servant à nettoyer l'intérieur des pompes. V. GRATTE.

— Chir Espèce de petite cuiller à long manche.

— Techn. Instrument du couverturier. || Outil propre à nettoyer le coutre de la charrue.

— Bot. Nom de plusieurs champignons.

CUREUR, n. m. (*curer.*) Celui qui cure, qui nettoie ; il n'est guère usité que dans les dénominations : CUREUR *de puits*, CUREUR *de retraits*.

CURIAL, ALE, adj. (*cure.*) Se dit de ce qui concerne une cure : *Fonction* CURIALE. *Droits* CURIAUX.

— *La maison curiale*, le presbytère.

CURIALE, n. m. (*curialis ;* lat., m. sign.) Hist. rom. Magistrat municipal des colonies et des municipes ; il devait posséder une propriété foncière de vingt-cinq arpents ; on le nommait aussi *décurion*. || On écrit quelquefois *curial* et au plur. *curiaux*.

CURIATE, adj. des 2 g. (*curiatus ;* lat., m. sign.) Hist. rom. Qui se compose de la réunion des curies : *Comices* CURIATES.

— Qui est voté par les curies assemblées : *Loi* CURIATE.

CURIE, n. f. (*curia ;* lat.) Antiq. Subdivision de la tribu chez les Romains : *Romulus partagea le peuple romain en trois tribus, et chaque tribu en dix* CURIES. (Acad.)

— Le lieu où s'assemblait le sénat : *Humilier la noblesse entière, planter la croix infâme à la porte de la* CURIE, *quelle joie, quel triomphe pour une populace qui regardait tous les sénateurs comme des tyrans !* (Mérim.)

— Sous le gouvernement impérial, Assemblée des principaux habitants, ou des magistrats municipaux de la cité.

CURIEUSEMENT, adv. (*curieux, euse.*) Pron. *ku-rieuz-man*. — Avec curiosité ; soigneusement, exactement : *S'informer* CURIEUSEMENT *de quelque chose. Conserver* CURIEUSEMENT *quelque chose. Il dit* CURIEUSEMENT *ce que tout le monde sait*. (Volt.) *Chacun sait combien* CURIEUSEMENT *les Égyptiens conservaient les corps morts.* (Boss.)

— Beaux-arts. Avec soin, d'une manière délicate : *Le cor de Charlemagne est une énorme dent d'éléphant évidée et sculptée* CURIEUSEMENT *vers le gros bout*. (V. Hugo.)

CURIEUX, EUSE, adj. Qui a de la curiosité : *Un homme* CURIEUX. *Une femme* CURIEUSE. *Il veut tout voir, tout savoir ; il est* CURIEUX. (Ac.)

— Il se dit en mauvaise part d'une personne qui cherche indiscrètement à pénétrer les secrets d'autrui : *Ne soyez pas si* CURIEUX *que de fouiller dans mes papiers.*

— Il se prend aussi en bonne part : *C'est un homme* CURIEUX, *qui ne néglige aucune occasion de s'instruire.* (Barth.)

— Part. Il se dit des personnes qui recherchent, qui rassemblent des objets nouveaux, rares, excellents, etc. : *Il est* CURIEUX *de livres, de tableaux. Il est* CURIEUX, *elle est* CURIEUSE *de fleurs, de tulipes.*

— En parlant des choses, inspiré par la curiosité : *Un désir* CURIEUX. *Des regards* CURIEUX

— Rare, nouveau, singulier, surprenant, excellent en son genre : *Travail* CURIEUX. *Un livre* CURIEUX. *L'aventure est* CURIEUSE. *Voilà qui est* CURIEUX. *Il me semble que ce procès est assez* CURIEUX. (Volt.) *Un savant grammairien court risque de composer une grammaire trop* CURIEUSE *et trop remplie de préceptes.* (Fén.)

— Suivi d'un compl., nom ou infinitif, il veut la prép. *de* : *Ce dictionnaire servira aux étrangers qui sont* CURIEUX DE *notre langue.* (Fén.) *Il n'y a personne de moins* CURIEUX D'*apprendre que les gens qui ne savent rien* (Sicard.) *Les anciens Romains étaient peu* CURIEUX DE *vers et* DE *musique.* (Volt.)

— Fig. et mor. Empressé, plein de zèle : *Soins* CURIEUX. *Amour* CURIEUX.

Dans un fils tel que toi, crois-moi l'on n'aime guère
Ces soins si *curieux* de la santé d'un père. (Quinault.)

— N. Il se dit en mauvaise part d'une personne qui cherche indiscrètement à pénétrer les secrets d'autrui : *C'est un* CURIEUX, *une* CURIEUSE. *Il faut punir cette petite curieuse.*

— N. Personne curieuse, dominée par la curiosité : *La foule des* CURIEUX. *Éloigner les* CURIEUX. *Je ne suis qu'un amateur, un simple* CURIEUX. (Acad.) *L'atelier, qui occupait tout le comble de la maison, offrait ces proportions énormes qui surprennent toujours les* CURIEUX. (H. de Balzac.) *Ce spectacle attire les* CURIEUX.

— N. m. Celui qui recherche, qui rassemble des objets nouveaux, rares, excellents, etc. : *Les* CURIEUX *recherchent beaucoup cette variété de tulipe.* (Acad.) *Le cabinet d'un* CURIEUX. (Id.) *Il a laissé des dessins très-beaux et fort recherchés par les* CURIEUX. (Bailly.)

— T. d'hist. Officier de police : *Le grand maître des offices agissait par les officiers spéciaux de la police impériale, nommée* CURIEUX. (Naudet.)

— Ce qu'il y a de curieux, d'intéressant dans une affaire, dans une chose quelconque : *Le* CURIEUX *de cette affaire, c'est que...*

CURION, n. m. (*curio, onis ;* lat.) Antiq. Prêtre institué par Romulus pour diriger les fêtes et les sacrifices de chaque curie. || Le chef d'une curie.

CURIOSITÉ, n. f. (*curiositas ;* lat., m. sign.) Passion, désir, empressement de voir, d'apprendre des choses nouvelles, intéressantes, rares : *Grande* CURIOSITÉ. *Louable* CURIOSITÉ. CURIOSITÉ *blâmable. Sotte* CURIOSITÉ. *La* CURIOSITÉ *publique n'est pas encore épuisée.* (Acad.)

. . . Pour les nouveautés
On peut avoir parfois des *curiosités*. (Mol.)

Je suis déjà dévorée de CURIOSITÉ. (Mme de Sév.) *Ma* CURIOSITÉ *me rendait presque aussi ardent que lui.* (Pasc.) *C'est à mon avis la* CURIOSITÉ *seule qui fait courir sur le rivage pour voir un vaisseau que la tempête va submerger.* (Volt.)

— En mauv. part. Envie de connaître les affaires d'autrui, de s'immiscer dans les secrets des autres : *La* CURIOSITÉ *le porta à écouter ce qu'ils disaient entre eux.* (Acad.) *La* CURIOSITÉ *est naturelle à l'homme, aux singes et aux petits chiens. Mettez avec vous ce petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe.* (Volt.) *Sa* CURIOSITÉ *fut punie. Il eut la* CURIOSITÉ *d'écouter à la porte. Une* CURIOSITÉ *téméraire mérite d'être confondue.* (Fén.) *La curiosité naît de la jalousie.* (Mol.)

— Goût qui porte à rechercher les objets curieux, rares, nouveaux : *Donner dans la* CURIOSITÉ. *Sa* CURIOSITÉ *n'est pas un goût pour ce qui est bon ou beau, mais pour ce qui est rare.* (La Br.)

— Chose rare, nouvelles singulières ; dans ce sens, il s'emploie le plus souvent au plur. : *Magasin de* CURIOSITÉS. *Nous ne pûmes voir toutes les* CURIOSITÉS *de la foire.* (Acad.) *Un cabinet plein de* CURIOSITÉS. *Elle demanda des explications à chaque* CURIOSITÉ *nouvelle.* (H. de Balzac.) *Ce garçon faisait des collections de minéraux et de coquillages, savait empailler les oiseaux, emmagasinait dans sa chambre un tas de* CURIOSITÉS *achetées à bon marché.* (H. de Balz.)

CURLE, n. f. Techn. Rouet de cordier pour le fil de caret.

CUROIR ou **CURON**, n. m. (*curer.*) Pron. *ku-roar, ron*. — Agric. Bâton qui sert à nettoyer la charrue.

CURRICLE, n. m. (*curriculum*, char ; lat.) Pron. *kur-rikl*. — Sorte de voiture en usage en Angleterre.

CURSEUR, n. m. (*cursor*, coureur ; lat.) Pron. *kur-ceur*. — Astr. Fil qui traverse le champ d'un micromètre ; il se meut au moyen d'une vis, et sert à renfermer les deux bords d'un astre pour mesurer son diamètre apparent.

— Math. Petit corps qui glisse dans une fente ou coulisse pratiquée au milieu d'une règle ou d'un compas.

— Mar. Bois qui traverse la flèche de l'arbalète.

CURSIF, IVE, adj. (*cursum*, sup. de *currere*, courir ; lat.) Pron. *kur-cif, civ*. — Calligr. Il se dit de toute écriture tracée avec quelque rapidité, par opposit. à celle dont les caractères sont faits à main posée : *Écriture* CURSIVE. *Lettres* CURSIVES. *Le mémorial de Saint-Germain est en quatre lignes d'un caractère* CURSIF *remarquablement ferme.* (Lenorm.)

— Subst. *La cursive*, l'écriture cursive.

CURSIVEMENT, adv. (*cursif, ive.*) Pron. *kur-civ-man*. — D'une manière cursive.

CURSORIPÈDE, adj. des 2 g. (*cursor*, coureur ; *pes*, pied ; lat.) Zool. Qui a des pattes propres à la course.

CURTATION, n. f. (*curtare*, accourir ; lat.) Pron. *kur-ta-cion*. — Astr. Différence entre la distance réelle d'une planète au soleil, et cette distance réduite au plan de l'écliptique. || Vieux.

CURULE, adj. des 2 g. (*curulis ;* lat.) Ant. rom. Il se dit de la chaise d'ivoire qui était la marque de la dignité de certains magistrats romains : *Chaise* CURULE. *Les Romains empruntèrent aux Étrusques leurs chaises* CURULES. (Mich.) *A peine le consul s'était-il rassis dans sa chaise* CURULE *que Catilina hors de lui balbutia d'une voix entrecoupée quelques mots de justification.* (Mérim.)

— *Magistrats, édiles curules*, magistrats, édiles qui siégeaient sur la chaise curule.

CURURE, n. f. (*curer.*) Écon. rur. Boue qu'on retire d'un certain amas d'eau.

CURVATEUR, adj. m. (*curvare*, courber ; lat.) Anat. Il se dit d'un des muscles du coccyx, l'ischio-coccygien.

CURVATIF, IVE, adj. (*curvare*, courber ; lat.) Didact. Qui se courbe légèrement.

CURVICAUDE, adj. des 2 g. (*curvus*, courbe ; *canda*, queue ; lat.) Zool. Qui a une queue recourbée.

CURVICAULE, adj. des 2 g. (*curvus*, courbe ; *caulis*, tige ; lat.) Bot. Qui a une tige courbée.

CURVICOLLE, adj. des 2 g. (*curvus*, courbe ; *collum*, col ; lat.) Zool. Qui a le col courbé.

CURVICOSTÉ, ÉE, adj. (*curvus*, courbe ; *costa*, côte ; lat.) Hist. nat. Qui est marqué de petites côtes courbées.

CURVIGRAPHE, n. m. (*curvus*, courbe ; lat. ; γραφειν, décrire ; gr.) Pron. *kur-vi-graf*. — Instrument de mathématiques qui sert à tracer différentes espèces de courbes.

CURVILIGNE, adj. des 2 g. (*curvus*, courbe ; *linea*, ligne ; lat.) Géom. Qui est formé par des lignes courbes : *Figure* CURVILIGNE.

CURVIROSTRE, adj. des 2 g. (*curvus*, courbe ; *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *kur-vi-rostr*. — Zool. Qui a le bec recourbé.

CUSCUTE, n. f. (*cuscuta ;* lat.) Pron. *kuss-kutt*. — Genre de plantes de la famille des Convolvulacées, qui renferme une quarantaine d'espèces toutes plus ou moins grimpantes et parasites.

CUSPIDE, n. f. (*cuspis, idis*, pointe ; lat.) Pron. *kuss-pid*. — Bot. Pointe aiguë et allongée.

CUSPIDÉ, ÉE, adj. (*cuspide.*) Pron. *kuss-pi-dé*. — Didact. Qui se termine par une pointe aiguë et dure.

— *Dents cuspidées*, les dents canines.

CUSTODE, n. f. (*custodia*, garde ; lat.) Rideau.

— Particul. Rideau de lit ; il n'est plus guère usité dans ce sens.

— Prov. et fig. *Donner le fouet sous la custode*, châtier, réprimander secrètement.

— Rideaux ou courtines qui ornent dans quelques églises les côtés du maître-autel.

— Couverture ou pavillon qu'on met sur le ciboire où sont déposées les hosties consacrées : *La* CUSTODE *est le ciboire qui enveloppe les hosties et quelquefois le rideau ou le voile qui couvre le ciboire aux hosties consacrées.* (L. de Laborde.)

CUSTODE, n. m. (*custos*, gardien ; lat.) Hist. ecclés. Supérieur de certains ordres religieux, capucins, cordeliers et autres : *Je voulais voir ce tableau : le bedeau vous quitte et revient quelques minutes après avec le* CUSTODE ; *le brave homme presse un ressort et vous voyez le tableau.* (V. Hug.)

— Techn. Fond d'un carrosse. || Chaperon d'un fourreau de pistolet.

CUSTODI-NOS, n. m. (mots tirés du latin, qui signifient *garde-nous.*) Pron. *kuss-to-di-nôss*. — Fam. Confidentiaire qui garde un bénéfice ou un office pour le rendre à un autre dans un certain temps, ou qui n'en a que le titre et en laisse les fruits, celui dont il est le prête-nom.

CUTANÉ, ÉE, adj. (*cutis*, peau ; lat.) Anat. et Méd. Qui concerne la peau, qui appartient à la peau : *Muscle* CUTANÉ. *Nerfs* CUTANÉS. *Maladie* CUTANÉE. *Absorption* CUTANÉE.

— N. m. Nerf cutané : *Le* CUTANÉ *interne. Le* CUTANÉ *externe.*

CUTICULE, n. f. (*cuticula ;* lat., m. sign.) Anat Petite peau très-mince, pellicule, épiderme.

— L'un des noms de l'épiderme.

CUTICULAIRE, adj des 2 g. Bot. Qui appartient à la cuticule, à l'épiderme : *Couches* CUTICULAIRES.

CUTTER, n. m. (*cutter*, qui coupe ; angl.) Pron. *kotr*. — Mar. Petit bâtiment de guerre à un mât, qui a la grande voile très-étendue : *Les plus grands* CUTTERS *portent un mât de hune.*

CUVAGE, n. m. (*cuve.*) Pron. *ku-vaj*. — Techn. Endroit où l'on met les cuves. || Action de faire cuver le vin.

— Anc. Les cuves dont un héritage est garni.

CUVE, n. f. (*cuva*; lat., m. sign.) Grand vaisseau, le plus souvent de bois, qui n'a qu'un fond, qui sert ordinairement à fouler la vendange et dans lequel on laisse fermenter le vin nouveau avec le raisin, la bière, etc : CUVE *de vendange.*

— Tout autre vaisseau à peu près de même forme qui sert à faire de la bière ou à quelque autre usage dans les arts, l'industrie : CUVE *de brasseur, de teinturier.*

— Fortif. *Fossés à fond de cuve*, fossés d'une forteresse, d'une ville, etc, qui sont revêtus des deux côtés à pied-droit.

— Fig. et poétiq.

Il est, il est sur terre une infernale *cuve* ;
On la nomme Paris... (A. Barbier.)

CUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuver. et adj.

— Fig. : *Le vin trop* CUVÉ *sent la rafle.*

Je bus obstinément, et bientôt j'éprouvai
Que l'ennui s'en allait avec le vin *cuvé*. (Augier.)

CUVEAU, n. m. (*cuve.*) Pron. *ku-vó*. — Petite cuve, baquet.

CUVÉE, n. f. (*cuve.*) Ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve. *Il a fait trois* CUVÉES *de vin. Ces tonneaux sont de la même* CUVÉE.

— Fig. et fam. *Seconde cuvée*, nouvelle façon : *Je crois les premiers actes meilleurs de cette seconde* CUVÉE. (Volt.)

CUVELAGE, n. m. Pron. *kuv-laj*. — Opération par laquelle on revêt de planches ou de solives l'intérieur des puits qui descendent dans les mines pour empêcher l'éboulement des terres et des roches.

CUVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Cuveler : *Mine* CUVELÉE.

CUVELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kuv-lé*. — Faire un cuvelage.

= **Se cuveler,** v. pron. Être cuvelé : *Les mines* SE CUVELENT, *pour qu'il n'y ait pas d'éboulements.*

CUVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*cuve.*) Demeurer dans la cuve ; il se dit du vin nouveau qu'on y laisse avec le raisin durant quelques jours pour qu'il fermente : *Ce vin* CUVE *depuis huit jours dans ce tonneau.*

= **Cuver,** v. tr. ou act. Fig. et fam. *Cuver son vin*, dormir, reposer après avoir bu avec excès, ce qui dissipe ordinairement l'ivresse : *Lorsqu'ils* EURENT CUVÉ *leur vin, ils réfléchirent non sans terreur aux conséquences de cette affreuse boucherie.* (Mérimée.)

Ces fiers Bretons, ayant bu tristement,
Cuvaient leur vin, dormaient profondément. (Volt.)

— Fig. *Cuver son vin*, se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison : *Il faut lui laisser le temps de* CUVER *son vin.*

CUVERIE, n. f. (*cuve.*) Écon. rur. Il se dit quelquefois de l'endroit du cellier où se trouvent les cuves.

CUVETTE, n. f. (*cuve.*) Vase large et à bords très-évasés dont on se sert pour se laver les mains ou pour d'autres usages : *Lorsqu'à la fin du XVIe siècle la forme ovale devint à la mode, on donna cette courbe aux* CUVETTES *et l'on commença à s'en servir comme bassin à laver.* (L. de Laborde.)

— Archit. Vaisseau ou entonnoir de plomb disposé pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente ou les eaux d'une source, d'un aqueduc.

— Fossé d'irrigation entre deux arbres.

— *La cuvette d'un baromètre*, espèce de petit vase qui est à la partie inférieure du tube d'un baromètre.

— Mus. Partie de la harpe qui sert de base à l'instrument et qui contient les pédales.

— Techn. Garniture au bas du manche d'un couteau. || Plaque de cuivre qui couvre en arrière le mouvement de certaines montres : *Montre à* CUVETTE.

— Fort. V. CUNETTE.

CUVIER, n. m. (*cuve.*) Pron. *ku-vié*. — Cuve où l'on fait la lessive : *Grand* CUVIER.

CYANATE, n. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide cyanique avec les bases.

CYANIDE, n. m. (κυανός, bleu ; εἶδος, forme ; gr.) Chim. Combinaison du cyanogène avec un corps simple.

CYANIQUE, adj. des 2 g. (κυανός, bleu ; gr.) Chim. Qui a rapport au cyanogène ; *Acide* CYANIQUE. *Sulfite* CYANIQUE. *Éther* CYANIQUE.

CYANISME, n. m. (κυανός, bleu ; gr.) Pron. *ci-a-nism*. — Phys. Intensité progressive de l'azur céleste que l'on mesure au moyen du cyanomètre.

CYANITE, n. m. (κυανός, bleu ; gr.) Pron. *ci-a-nitt*. — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyaneux avec une base.

CYANODERMIE, n. f. (κυανός, bleu ; δέρμα, peau ; gr.) Méd. V. CYANOSE ET CYANOPATHIE.

CYANOGÈNE, n. m. (κυανός, bleu ; γένος, naissance ; gr.) Pron. *ci-a-no-jèun*. — Chim. Composé de carbone et d'azote qui est un des principes constituants du bleu de Prusse.

CYANOÏDE, adj. des 2 g. (κυανός, bleu ; εἶδος, figure ; gr.) Pron. *ci-a-no-id*. — Bot. Qui ressemble au bluet.

CYANOÏLE, n. m. Corps qui se forme pendant la fermentation du tourteau restant de la fabrication d'huiles d'amandes ou autres.

CYANOMÈTRE, n. m. (κυανός, bleu ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ci-a-no-mètr*. — Phys. Instrument qui sert à déterminer le degré d'intensité du bleu de l'air.

CYANOPATHIE, n. f. (κυανός, bleu ; πάθος, affection ; gr.) Pron. *ci-a-no-pa-ti*. — Méd. Maladie dans laquelle la peau est colorée en bleu.

CYANOPOTASSIQUE, adj. des 2 g. (κυανός, bleu ; gr., et *potassium*, potasse ; lat.) Chim. Il se dit d'un composé de cyanogène et de potassium.

CYANOPTÈRES, n. m. pl. (κυανός, bleu ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *ci-a-nop-tèr*. — Zool. Genre de poissons à ailes bleues.

CYANOSE, n. m. (κυανός, bleu ; gr.) Minér. Nom du cuivre sulfuré.

CYANOSE, n. f. Méd. Teinte bleuâtre que présente la peau dans certaines affections : *La* CYANOSE *paraît dépendre d'une stagnation du sang dans les vaisseaux capillaires.* (Chomel.)

CYANOTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la cyanose : *Affection* CYANOTIQUE.

— N. m. Celui qui est affecté de cyanose.

CYANURE, n. m. Chim. Combinaison de cyanogène avec un corps simple.

CYANURÉ, ÉE, adj. (*cyanure.*) Chim. Qui est converti à l'état de cyanure.

CYANURIQUE, adj. m. Chim. il se dit d'un acide qu'on obtient en distillant l'acide urique.

CYATHE n. m. (*cyathus*, gobelet ; lat.) Antiq. Petite coupe, espèce de gobelet qui servait dans les repas à verser l'eau et le vin.

— Métrol. Mesure de capacité qui équivaut à la moitié d'un demi-litre.

CYATIFORME, adj. des 2 g. (*cyathus*, gobelet, *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un gobelet.

CYCLAMEN, n. m. Bot. Genre de plantes communes, à racine vivace :

Ces frêles *cyclamens* fanés à leur naissance. (C. Del.)

— On dit aussi, *Cyclame* et *Pain de pourceau*.

CYCLE, n. m. (κύκλος, cercle ; gr.) Chronol. Cercle, période dans la révolution d'un astre : *Le* CYCLE *solaire est de vingt-huit ans. Le* CYCLE *lunaire est de dix-neuf ans. Le* CYCLE *chaldéen.*

— *Cycle épique* ou *mythique*, la période des temps fabuleux de l'histoire grecque, célébrée par les poëtes épiques.

— *Cycle troyen*, série de fables ou sujets de poëmes tirés des événements compris entre le jugement de Paris et la mort d'Ulysse.

— Il s'applique aussi, dans le même sens, à une série de poëmes du moyen âge : CYCLE *de Charlemagne.* CYCLE *d'Arthur* ou *de la Table ronde.*

CYCLIQUE, adj. des 2 g. ((*cycle.*) Il se dit des anciens poëtes grecs qui ont raconté dans une série de petits poëmes, appelés *cycle* ou cercle épique, l'histoire des temps fabuleux et celle de la guerre de Troie.

— Il se dit des poésies elles-mêmes.

— Chron. Tout ce qui se rapporte à un cycle : *Année* CYCLIQUE. *Une année lunaire, corrigée par une année* CYCLIQUE.

CYCLISQUE, n. m. (κυκλίσκος ; gr., m. sign.) Chir. Sorte de bistouri concave. || V. PHACOTE.

CYCLOCÉPHALE, n. m. (κύκλος, cercle ; κεφαλή, tête ; gr.) Anat. Monstre dont les deux yeux sont confondus en un seul.

CYCLOCÉPHALIE, n. f. (*cyclocéphale.*) Anat. Monstruosité produite par la fusion des deux yeux.

CYCLOÏDAL, ALE, adj. (*cycloïde.*) Géom. Qui appartient à la cycloïde ; qui en a la forme, qui décrit une cycloïde : *Espace* CYCLOÏDAL.

— Mécan. *Pendule cycloïdal*, celui dans lequel le point matériel pesant est assujetti à décrire un arc de cycloïde.

CYCLOÏDE, n. f. (κύκλος, cercle ; εἶδος, figure ; gr.) Géom. La *cycloïde* est une ligne décrite par le mouvement d'un point de la circonférence d'un cercle, tandis que le cercle fait une révolution sur une ligne droite. Ainsi, quand une roue de carrosse tourne, un des clous de la circonférence décrit dans l'air une *cycloïde*. Cette ligne fut découverte par le P. Mersenne, expliquée par Roberval, examinée par Descartes, qui en découvrit la tangente, usurpée par Toricelli, qui se donna pour l'inventeur, approfondie par Pascal qui contribua beaucoup à en démontrer la nature et les rapports.

CYCLOLITHE, n. f. (κύκλος, rond ; λίθος, pierre ; gr.) Genre de polypiers.

CYCLOMÉTRIE, n. f. (κύκλος, cercle ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ci-klo-mé-tri*. — Math. Art de mesurer des cercles ou des cycles.

CYCLOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*cyclométrie.*) Math. Qui a rapport à la cyclométrie.

CYCLOPE, n. m. (κύκλωψ ; gr., m. sign.) Mythol. Nom des géants monstrueux qui, suivant la fable, n'avaient qu'un seul œil, de forme ronde, au milieu du front, et qui étaient les forgerons de Vulcain : *Les* CYCLOPES *étaient des mineurs qui pénétraient, la lampe fixée au front, dans les profondeurs de la terre.* (Mic.)

Un *cyclope* terrible, roulant un œil de sang. (Parsev.)

— Zool. Genre de coquilles univalves. || Genre de crustacés. || Genre d'insectes coléoptères.

CYCLOPÉ, ÉE, adj. (*cyclope.*) Zool. Qui ressemble à un cyclope.

— N. m. plur. Famille de crustacés.

CYCLOPÉEN, ENNE, adj. (*cyclope.*) Pron. *ci-klo-pé-ain, ènn*. — Antiq. Il se dit de monuments très-anciens, remarquables par la solidité de leur construction, et dont on voit encore des ruines en Italie et dans la Grèce : *Les monuments* CYCLOPÉENS *appartiennent à une civilisation antérieure qui semble avoir été très-florissante.*

— Il se dit des ouvriers auxquels sont attribuées ces constructions.

CYCLOPIDÉ, ÉE, adj. (*cyclope.*) Zool. Qui ressemble à un cyclope.

= **Cyclopidés,** n. m. plur. Famille de crustacés.

CYCLOPIE, n. f. (*cyclope.*) Anat. Monstruosité qui consiste dans la fusion des deux yeux en un seul.

CYCLOSTOME, adj. des 2 g. (κύκλος, cercle ; στόμα, bouche ; gr.) Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture ronde.

= **Cyclostomes,** n. m. pl. Ordre de poissons cartilagineux de la classe des Chondroptérygiens, ayant les branchies fixes et les maxillaires soudés en un anneau immobile.

CYCLOTOME, n. m. (κύκλος, cercle ; τομή, coupure ; gr.) Chir. Instrument circulaire pour fixer l'œil dans les opérations.

CYGNE, n. m. (κύκνος ; gr., m. sign.) Pron. *ci-gn*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, de la famille des Lamellirostres ; on en connaît deux espèces : le *Cygne à bec rouge* et le *Cygne à bec noir*.

Le *cygne* au cou flexible, au plumage argenté. (Del.)
Le *cygne* sur les eaux navigue avec noblesse. (Parsev.)
Un *cygne* voyageur crie en fendant les airs. (C. Del.)

— *Être blanc, blanche comme un cygne*, avoir la peau très-blanche.

— Prov. *Faire un cygne d'un oison*, louer une personne outre mesure.

— Fig. *C'est le chant du cygne*, se dit de la dernière œuvre que produit avant sa mort un poëte, un musicien.

— Fig. et dans le style élevé, il se dit d'un poëte remarquable : *Le* CYGNE *de Mantoue*, Virgile. *Le* CYGNE *thébain*, Pindare. *Le* CYGNE *de Cambrai*, Fénelon.

— Astr. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— *Cou de cygne*. V. COU.

CYLINDRAGE, n. m. (*cylindre.*) Pron. *ci-lain-draj*. — Techn. Action du cylindre. || Résultat de cette action.

CYLINDRE, n. m. (κύλινδρος ; gr., m. sign.) Pron. *ci-laindr*. — Corps de figure longue et ronde et d'égale grosseur partout : *Dans les oiseaux, les os des membres, au lieu de former des* CYLINDRES *pleins, forment des tubes.* (Cuv.) *Quelle admiration n'éprouverait pas Guttemberg s'il voyait sortir d'entre deux* CYLINDRES *ces longues pages de journaux.* (Id.) *La masse du fleuve qui se précipite au midi s'arrondit en un vaste* CYLINDRE. (Chateaubr.)

— Techn. Rouleau armé de lames de fer, qui sert à broyer, à allonger : *Les* CYLINDRES *d'un laminoir.* || Rouleau armé de lames de fer pour broyer les chiffons. || Vaisseau de cuivre ou de tôle en forme de marabout, qu'on remplit de braise et qu'on tient plongé dans l'eau d'un bain pour la chauffer.

— Agric. Rouleau dont on se sert pour écraser les mottes, pour aplanir les allées.

— Paléog. Petit rouleau de bois, d'ivoire ou de métal autour duquel on liait une pièce de papyrus ou de parchemin pour en faire un volume.

— Mécan. Gros tube circulaire dans lequel se meut le piston sous l'action de la vapeur, ou le piston des pompes de toute nature. Les cylindres des machines à vapeur sont en fonte, coulés d'un seul morceau et alésés intérieurement. Ils sont fermés à leurs extrémités par des couvercles bien mastiqués et boulonnés, afin de ne permettre aucune fuite de vapeur.

— Géogr. Sommet cylindrique d'une montagne.

— Zool. Coquillage qu'on appelle aussi *Volute* et *Rouleau*.

CYLINDRÉ, ÉE, part. pass. du v. Cylindrer : Passé au cylindre, qui a la forme d'un cylindre : *Allée* CYLINDRÉE. *Bois* CYLINDRÉ.

CYLINDRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cylindre.*) Pron. *ci-lain-dré.* — Techn. Donner la forme d'un cylindre : CYLINDRER *un morceau de bois.*

— Techn. Faire passer au rouleau, au cylindre : CYLINDRER *une avenue.*

CYLINDRIQUE, adj. des 2 g. (*cylindre.*) Pron. *ci-lain-drik.* — Qui a la forme d'un cylindre, qui est rond comme un cylindre : *Leucippe et Anaximandre s'étaient contentés de regarder la figure de la terre comme* CYLINDRIQUE. (Malte-Brun.)

CYLINDRIQUEMENT, adv. (*cylindrique.*) Pron. *ci-lain-drik-man.* — En forme cylindrique.

CYLINDROÏDE, adj. des 2 g. (κύλινδρος, cylindre ; εἶδος, figure ; gr.) Pron. *ci-lain-dro-id.* — Didact. Qui a presque la forme d'un cylindre.

— N. m. Géom. Solide ou surface cylindrique, ayant une base différente du cercle. ‖ Solide ou surface résultant de la révolution d'une hyperbole autour de son axe transverse.

CYMAISE, n. f. (κυμάτιον ; gr., m. sign.) Pron. *ci-mèz.* — Arch. Moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

CYMBALAIRE, n. f. Bot. Espèce de muflier à tiges rampantes qui croît sur les vieux murs.

CYMBALE, n. f. (κύμβαλον ; gr., m. sign.) Pron. *çain-bal.* — Anc. Instrument de musique fait d'airain :

Sans amour, ma gloire n'égale
Que la gloire de la *cymbale*,
Qui d'un vain bruit frappe les airs. (Rac.)

— Au pl. Instrument de musique consistant en deux disques ou plateaux de cuivre que l'on frappe en mesure l'un contre l'autre.

— Bot. Plante qui croît comme le lierre contre les murailles.

CYMBALIER, n. m. (*cymbale.*) Pron. *çain-ba-lié.* — Celui qui joue des cymbales.

CYME, n. m. Bot. V. CIME.

CYMETTE, n. f. Hortic. Il se dit des rejetons de choux appelés vulgairement *Choux de Bruxelles.*

CYMEUX, EUSE, adj. (*cyme.*) Bot. Qui a ses fleurs disposées en cime.

CYNANCIE ou **CYNANCHE**, n. f. (κυνάγχη ; esquinancie ; gr.) Pron. *ci-nan-ci.* — Méd. Angine dans laquelle la langue se tuméfie et pend hors de la bouche comme celle d'un chien haletant.

CYNANQUE, n. m. Bot. Genre de plantes : *Le* CYNANQUE *de la Caroline passait pour la plante consacrée à envenimer les flèches.* (L. Fig.)

CYNANTHÉMIS, n. f. (κύων, chien ; ἀνθεμίς, fleur ; gr.) Bot. La camomille puante.

CYNANTHROPIE, n. f. (κύων, κυνός, chien ; ἄνθρωπος, homme ; gr.) Pron. *ci-nan-tro-pî.* — Pathol. Sorte de mélancolie dans laquelle le malade imite la voix et l'attitude du chien.

CYNÉGÉTIQUE, n. f. (κυνηγετικός, qui concerne la chasse ; gr.) Pron. *ci-né-jé-tik.* — Didact. Art de la chasse et en particulier de la chasse au chien courant : *Traité de* CYNÉGÉTIQUE.

CYNIQUE, adj. des 2 g. (κυνικός ; gr., m. sign.) Ant. Il se dit d'une secte de philosophes dont le chef est Antisthène, et qui plaçait le souverain bien dans le mépris des choses extérieures ; ce mépris qu'ils affectaient leur fit donner le nom de κύων, chien.

— Fig., qui n'a de considération, le pudeur pour rien : *Diogène, philosophe* CYNIQUE.

— Tout ce qui appartient à cette secte : *École* CYNIQUE.

— Par extens. Impudent, trivial, obscène : *Être* CYNIQUE *dans son langage. Vers* CYNIQUES.

Depuis assez longtemps mon rire satirique
Sur les autres répand une bile *cynique*. (Regn.)

— N. m. Philosophe de l'école d'Antisthène : *Un* CYNIQUE. *Les* CYNIQUES *étaient mordants et sans pudeur.*

— Personne sans pudeur dans sa conduite ou son langage : *C'est un* CYNIQUE.

CYNISME, n. m. (*cynique.*) Ant. La doctrine, la philosophie des cyniques : *Le* CYNISME *fit de grands progrès dans la Grèce.* (Acad.)

— Par extens. Impudence, effronterie : *Le* CYNISME *de sa conduite, de sa vie.* (Acad.) *Il prenait le* CYNISME *de son langage pour la peinture des mœurs de sa cour.* (Chateaub.)

CYNOCÉPHALE, adj. des 2 g. (κύων, κυνός, chien ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *ci-no-cé-fal.* — Zool. Qui a une tête de chien.

= **Cynocéphales**, n. m. pl. Famille de singes : *Les* CYNOCÉPHALES *sont remarquables entre tous les singes pour leur grande taille.* (G. St.-Hil.)

CYNOGLOSSE, n. f. (κύων, κυνός, chien ; γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *ci-no-gloss.* — Bot. Genre de plante, ainsi nommées à cause de la forme de leurs feuilles : *La* CYNOGLOSSE *officinale passe pour anodine et légèrement narcotique.* (Acad.) *Pilules de* CYNOGLOSSE.

CYNOREXIE, n. f. (κύων, chien ; ὄρεξις, appétit ; gr.) Méd. anc. Faim canine.

CYNORRHODON, n. m. (κύων, chien ; ῥόδον, rose ; gr.) Anc. Eglantier. ‖ Fruit de l'églantier : *Conserve de* CYNORRHODON.

CYNOSIEN, IENNE, adj. (κύων, κυνός, chien ; gr.) Pron. *ci-no-zicin, zièn.* — Zool. Qui ressemble au chien.

= **Cynosiens**, n. m. plur. Famille de mammifères ayant pour type le grand chien.

CYNOSORCHIS, n. m. (κύων, chien ; ὄρχις, testicule ; gr.) Pron. *ci-no-zor-kiss.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

CYNOSURE, n. f. (κύων, κυνός, chien ; οὐρά, queue ; gr.) Pron. *ci-no-zur.* — Astr. Constellation voisine du pôle nord ; la petite Ourse.

— Bot. Genre de plantes graminées.

CYPÉRACÉES ou **CYPEROÏDÉES**, n. f. pl. (κύπειρον, souchet ; gr.) Bot. Famille de plantes à tige cylindrique ou triangulaire, à feuilles engaînantes, qui a pour type le Souchet.

CYPHELLÆ, n. f. (κῦφος, vase à boire ; gr.) Pron. *ci-fèl.* — Bot. Fossette orbiculaire et bordée comme celle de la surface inférieure des lichens.

CYPRÈS, n. m. (*cupressus* ; lat.) Pron. *ci-prè.* — Bot. Arbre de la famille des Conifères, qui a donné son nom à la famille des Cupressinées ; il est originaire du Levant et très-répandu dans le midi de l'Europe : *Le* CYPRÈS, *d'une apparence sombre et triste, sert à orner les tombeaux. Chez les anciens, le* CYPRÈS *était l'emblème du deuil.* (Acad.)

Ces noirs *cyprès* à la nuit consacrés. (J. B. R.)

— Fig. La mort, le deuil, la tristesse : *Les* CYPRÈS *funèbres. Les tristes* CYPRÈS.

Il vit, au fort de ses disgrâces,
Changer ses *cyprès* en lauriers. (J. B. R.)

Changer les myrtes en CYPRÈS. (Acad.)

CYPRIÈRE, n. f. (*cyprès.*) Pron. *ci-pri-èr.* — Écon. rur. Bois de cyprès.

CYPRIN, n. m. (κυπρῖνος, carpe ; gr.) Pron. *ci-prain.* — Zool. Genre de poissons de la même famille que la carpe.

CYSTALGIE, n. f. (κύστις, vessie ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *ciss-tal-jî.* — Méd. Douleur nerveuse de la vessie.

CYSTÉOLITHE, n. m. (κύστις, vessie ; λίθος, pierre ; gr.) Méd. Calcul vésical.

CYSTHÉPATIQUE, adj. des 2 g. (κύστις, vessie ; ἧπαρ, ἥπατος, foie ; gr.) Pron. *ciss-té-pa-tik.* — Anat. Qui appartient au foie et à la vésicule biliaire.

CYSTICERQUE, n. m. (κύστις, vessie ; κέρκος, queue ; gr.) Zool. Genre de vers intestinaux.

CYSTIDE, n. m. (κύστις, vessie ; gr.) Bot. Sorte de petites cellules saillantes, le plus souvent arrondies ou ovales, qu'on observe sur le réceptacle, et qui sont des organes végétatifs accessoires de l'organe reproducteur.

CYSTIQUE, adj. des 2 g. (κύστις, vessie ; gr.) Pron. *ciss-tik.* — Anat. Qui appartient à la vésicule biliaire : *Artère* CYSTIQUE. *Bile* CYSTIQUE. *Dans le casoar le canal pancréatique s'insère au-dessus du* CYSTIQUE, *conformation absolument différente de celle qu'on voit dans l'autruche.* (Buff.)

CYSTIRRHAGIE, n. f. (κύστις, vessie ; ῥηγή, rupture ; gr.) Pron. *ciss-ti-ra-ji.* — Méd. Écoulement de sang par la vessie.

CYSTIRRHÉE, f. n. (κύστις, vessie ; ῥέειν, couler ; gr.) Pron. *ciss-ti-ré.* — Méd. Catarrhe vésical chronique.

CYSTITE, n. f. (κύστις, vessie ; gr.) Pron. *ciss-titt.* — Inflammation de la vessie.

CYSTITOME, n. m. (κύστις, vessie ; τομή, incision ; gr.) Pron. *ciss-ti-tom.* — Chir. Instrument qui sert à inciser la vessie.

CYSTOBUBONOCÈLE, n. f. (κύστις, vessie ; βουβών, bubon ; κήλη, hernie ; gr.) Méd. Hernie de la vessie à travers l'anneau inguinal.

CYSTOCÈLE, n. f. (κύστις, vessie ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *ciss-to-cèl.* — Méd. Hernie de la vessie.

CYSTODYNIE, n. f. (κύστις, vessie ; ὀδύνη, douleur ; gr.) Pron. *ciss-to-di-nî.* — Méd. Douleur rhumatismale de la vessie.

CYSTOHÉMIE, n. f. (κύστις, vessie ; αἷμα, sang ; gr.) Méd. Congestion du sang à la vessie.

CYSTOPLÉGIE, n. f. (κύστις, vessie ; πληγή, coup violent ; gr.) Pron. *ciss-to-plé-jî.* — Méd. Paralysie de la vessie.

CYSTOPTOSE, n. f. (κύστις, vessie ; πτῶσις, chute ; gr.) Pron. *ciss-top-tôz.* — Méd. Prolapsus ou hernie de la vessie.

CYSTOSPASTIQUE, adj. des 2 g. (κύστις, vessie ; σπαστικός, sujet au spasme ; gr.) Pron. *ciss-toss-pass-tik.* — Méd. Qui dépend du spasme de la vessie.

CYSTOTOME, n. m. (κύστις, vessie ; τομή, incision ; gr.) Pron. *ciss-to-tom.* — Chir. instrument dont on se sert pour inciser la vessie.

CYSTOTOMIE, n. f. (*cystotome.*) Pron. *ciss-to-to-mî.* — Chir. Opération qui consiste à inciser la vessie.

CYTHÉRÉE, n. f. Pron. *ci-té-ré.* — Zool. Genre de coquilles bivalves. ‖ Genre d'insectes diptères.

CYTINE ou **CYTINELLE**, n. f. Bot. Genre de plantes herbacées parasites.

CYTISE, n. m. (*cytisus* ; lat.) Pron. *citiz.* — Bot. Genre de la famille des Légumineuses : *Elle n'avait jamais vu de camélias blancs, jamais senti le* CYTISE *des Alpes.* (H. de Balzac.)

CYTISINE, n. f. (*cytise.*) Pron. *ci-ti-zinn.* — Chim. Principe amer du cytise.

CYZICÈNE, n. f. Ant. gr. Grande salle exposée au Nord ; que les Latins appelaient Cénacle.

CZAR, n. m. (m. tartare.) Pron. *ksar.* — Titre que porte l'empereur de Russie : *L'empire des* CZARS. *La chimie était à peine connue de l'Europe avant le* CZAR *Pierre.* (Volt.) *Le* CZAR, *par enthousiasme pour Bonaparte, avait été un moment Français ; mais voyant Napoléon édifier le nord de l'Europe contre la Russie, il était redevenu russe.* (V. Hugo.) ‖ On écrit aussi *Tzar.* V. ce mot.

CZARIEN, IENNE, adj. Pron. *kza-riain, rièn.* — Qui appartient au czar, qui concerne le czar.

— *Sa Majesté czarienne*, le czar.

CZARINE, n. f. (*czar.*) Pron. *kza-rinn.* — Titre que porte l'épouse de l'empereur de Russie ou la souveraine de cet empire : *Une esclave est sultane, une servante a été* CZARINE. (V. Hugo.)

CZAROWITZ, n. m. (*czar.*) Pron. *kza-ro-vits.* — Fils de czar.

D, n. m. La quatrième lettre de l'alphabet français et la troisième des consonnes. Elle répond au δ (delta) des Grecs. On la nomme *dé* suivant l'appellation la plus usuelle, et *de* suivant la méthode moderne : *Un petit* D. *Un* D *majuscule*.

— Le *d* est une des consonnes qu'on appelle *dentales*, parce qu'on les prononce des dents, et est la douce de *t*.

— *D* signe alphabétique est masculin : *Henri II mariait son H aux deux C de Catherine en en faisant un D, qui trompe les gens superficiels*. (H. de Balzac.)

— Pour rendre raison de sa forme, il suffit d'observer la disposition de la langue lorsque celle-ci profère ce son. En effet, dans cette articulation, on remarque que la langue s'appuie sur toute la surface des dents supérieures, qui la bornent et la circonscrivent de toutes parts, et forme ainsi un arc naturel, dont l'image représentée fidèlement sur le papier donne cette figure Ɔ. Pour mieux distinguer cette figure du C, dont elle ne diffère que par la position, on est convenu de la fermer par un trait perpendiculaire. On a obtenu ainsi un D parfait. (Moussaud.)

— *D* au commencement et au milieu des mots conserve le son qui lui est propre : *Dame, démon, dieu, devoir, douleur, décision, dommage, admirable, admission, jardin, ordonner*.

— *D* final est nul dans presque tous les noms communs et la plupart des noms propres ; *Abord, chaud, fond, nid, Édouard, Picard* ; mais il sonne dans les noms propres *Obed, David, Joad*, et dans *sud* (vent), etc.

— Il prend le son accidentel *t* si le mot qui finit par un *d* est un adjectif suivi immédiatement d'un substantif commençant par une voyelle ou une *h* aspirée ; ainsi *grand homme, profond abîme* se prononcent *gran-thomme, profon-tabîme*.

— Si l'adjectif n'est pas immédiatement suivi de son substantif, le *d* final ne doit pas se faire sentir ; ainsi *le chaud aujourd'hui n'est pas grand en comparaison d'hier* doit se prononcer *le chau aujourd'hui... gran en comparaison..*, etc.

— Il a le même son à la fin d'un verbe lorsqu'il est suivi d'une voyelle : *Il prend intérêt ; entend-il ? coud-elle bien ? répond-on ainsi ?* se prononcent *en-ten-til ? cou-telle bien ? répon-ton ainsi ?*

— Quant aux substantifs suivis immédiatement de leurs adjectifs, il n'est pas d'usage, surtout dans la conversation, de faire sonner le *d* final avant une voyelle ; ainsi *chaud épouvantable, bord escarpé* se prononcent comme s'il n'y avait pas de *d* aux mots *chaud, bord*.

— On fait sentir le *d* dans ces expressions *de fond-en-comble, pied-à-boule, de pied-en-cap*, mais jamais dans *pied-à-pied*.

— Deux *d* placés de suite ne se font sentir tous les deux que dans un petit nombre de mots ; tels sont : *addition, additionnel, reddition, adducteur*, etc.

— *D*, en chiffres romains, vaut 500.

— *D*, dans le calendrier romain, était la quatrième des lettres nundinales ; il est encore dans notre calendrier la quatrième des lettres dominicales. || Il marque le dimanche dans les calendriers modernes. || Il désigne le mercredi dans le calendrier des livres d'office de l'ancien rituel.

— *D*, en musique, indique le ton de *ré*. || Écrit au-dessous des lignes de la portée, il est l'abréviation de *dolce* en ital. (*doux*,) et indique un mouvement lent. | En tête d'une partie vocale, il indique que c'est celle du dessus.

— *D*, sur les monnaies, est la marque de la ville de Lyon.

— *D. M*, sur les pierres tumulaires, signifie *Diis Manibus*, aux Dieux Mânes.

— *D. O. M.*, sur le fronton des temples et des églises, se met pour *Deo Optimo Maximo*, au Dieu très-bon, très-grand.

— *D* est l'abréviation du mot *don* ou *dom*, appellation honorifique d'un seigneur espagnol ou d'un moine de Saint-Benoît.

— Il se met de même comme abréviation de *Notre-Dame* dans *N. D.*

— *D*, dans l'ancien alphabet chimique, désignait le sulfate de fer.

DA (contr. de *dea*). Particule qui se joint quelquefois, dans le langage familier, à l'affirmative *Oui* et à la négative *Nenni*, pour exprimer plus formellement une adhésion ou un refus : *Oui-da. Nenni-da*.

— N. m. Mus. milit. Coup frappé faiblement sur la peau du tambour avec la baguette de gauche.

DAALDER, n. m. Pron. *dâl-dèr*. — Métrol. Monnaie d'argent de Hollande, qui vaut 3 f. 25 c.

D'ABONDANT, loc. adv. V. Abondant.

D'ABORD, loc. adv. V. Abord.

DA-CAPO, loc. adv. (*da capo*, depuis la tête ; ital.) Pron. *da-ka-pô*. — Il se met à la fin d'un morceau de musique pour indiquer qu'il faut le reprendre depuis le commencement jusqu'au signe de terminaison.

D'ACCORD, loc. adv. V. Accord.

DACRYCYSTALGIE, n. f. (δάκρυ, larme ; κύστις, sac ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *da-kri-ciss-tal-ji*. — Méd. Douleur ressentie au sac lacrymal.

— Qui concerne la diacrycystalgie.

DACRYNOME, n. m. (δάκρυ, larme ; νέμω, je partage ; gr.) Pron. *da-kri-nom*. — Médec. Larmoiement causé par le resserrement des points lacrymaux.

DACRYOADÉNALGIE, n. f. (δάκρυον, larme ; ἀδήν, glande ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *da-kri-ô-a-dé-nal-ji*. — Méd. Douleur que l'on éprouve à la glande lacrymale.

DACRYOADÉNITE, n. f. (δάκρυον, larme ; ἀδήν, glande ; gr.) Pron. *da-kri-ô-a-dé-nitt*. — Inflammation de la glande lacrymale.

DACRYOBLENNORRHÉE, n. f. (δάκρυον, larme ; βλέννα, mucosité ; ῥεῖν, couler ; gr.) Pron. *da-kri-o-blèn-no-ré*. — Méd. Écoulement de larmes mêlées de mucosités.

DACRYOCYSTE, n. m. (δάκρυον, larme ; κύστις, sac ; gr.) Pron. *da-kri-o-cist*. — Anat. Sac lacrymal.

DACRYOCYSTITE, n. f. (*dacryocyste*.) Pron.

da-kri-o-ciss-titt. — Méd. Inflammation du sac lacrymal.

DACRYOÏDE, adj. des 2 g. (δάκρυον, larme; εἶδος, ressemblance; gr.) Bot. Qui ressemble à une larme; il se dit d'une graine oblongue, pointue à son extrémité.

DACRYOLINE, n. f. (δάκρυον, larme; gr.) Méd. Substance organique des larmes.

DACRYOLITHE, n. f. (δάκρυον, larme; λίθος, pierre; gr.) Pron. *da-kri-o-litt.* — Méd. Calcul lacrymal.

DACRYOME, n. m. (δακρυω, je pleure; gr.) Méd. Écoulement des larmes causé par l'oblitération des points lacrymaux.

DACRYON, n. m. (δάκρύον, larme; gr.) Bot. Suc de plante qui se concrète en larmes ou gouttes. || Larme de Job, sorte de graine qui ressemble un peu à une larme.

DACRYOPÉ, ÉE, adj. (δάκρυον, larme; ποιεῖν, faire; gr.) Méd. Qui détermine le larmoiement.

DACRYOPYORRHÉE, n. f. (δάκρυον, larme; πῦον, pus; ῥεῖν, couler; gr.) Pron. *da-kri-o-ré.* — Méd. Écoulement de larmes purulentes.

DACRYORRHÉE, n. f. (δάκρυον, larme; ῥεῖν, couler; gr.) Pron. *da-kri-o-ré.* — Médec. Larmoiement, flux de larmes.

DACRYORRHYSE, n. f. (δάκρυον, larme; ῥύσις écoulement; gr.) Pron. *da-kri-o-riz.* — Méd. Écoulement de larmes, larmoiement.

DACRYOSTASE, n. f. (δάκρυον, larme; στάσις, repos, suspension; gr.) Méd. Abolition de la fonction des points lacrymaux.

DACTYLE, n. m. (*dactylus*; lat., m. sign.) Pron. *dak-til.* — Littér. Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, qui est formée d'une syllable longue suivie de deux brèves : *Le vers hexamètre est composé de* DACTYLES *et de spondées.* (Acad.) *En vers français les plus nombreux sont ceux où le rhythme* DACTYLE *est le plus fréquemment employé.* (Marm.)

On voyait à côté des *dactyles* volants
Le spondée allongé se traîner à pas lents.
(François de Neufchâteau.)

— Bot. Genre de graminées, voisin des Bromes, formé de plantes herbacées, à tiges noueuses, garnies de feuilles alternes et à fleurs terminales disposées en panicules resserrées ou quelquefois en têtes.

DACTYLÉ, ÉE, adj. (δάκτυλος, doigt; gr.) Il se dit d'un corps qui a la forme d'un doigt.

— Qui est muni de doigts.

= **Dactylés,** n. m. pl. Zool. Famille de poissons de l'ordre des Holobranches.

DACTYLIFÈRE, adj. des 2 g. (*dactylus*, doigt; *ferre*, porter; lat.) Bot. Qui porte, qui produit des dattes.

DACTYLIN, INE, adj. (δάκτυλος, doigt; gr.) Zool. Qui a un ou plusieurs doigts remarquables par leur forme, leur longueur ou leur position.

— Qui a la forme d'un doigt.

= **Dactylins,** n. m. pl. Zool. Genre de coquillages.

DACTYLIOLOGIE, n. f. (δακτύλιον, anneau; λόγος, discours, traité; gr.) Ant. Partie de l'archéologie qui concerne les pierres gravées.

DACTYLIOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*dactyliologie.*) Pron. *dak-ti-lio-lo-jik.* — Ant. Qui a rapport à la dactyliologie.

DACTYLIOLOGUE, n. m. (*dactyliologie.*) Ant. Celui qui s'occupe de dactyliologie, qui écrit sur les pierres gravées.

DACTYLIOMANCIE, n. f. (δακτύλιον, anneau; μαντεία, divination; gr.) Art de prédire l'avenir au moyen d'anneaux constellés.

DACTYLIOMANCIEN, IENNE, adj. et n. (*dactyliomancie.*) Pron. *dak-ti-lio-man-ciain, ciè n.* — Art divinat. Celui, celle qui pratique la dactyliomancie.

DACTYLION, n. m. (δακτύλιον, anneau; gr.) Pron. *dak-ti-lion.* — Mus. Petit instrument formé d'une série d'anneaux mobiles qui s'adapte à un piano et au moyen duquel on exerce ses doigts afin de leur donner plus de souplesse et de force.

— Méd. Adhérence congéniale ou accidentelle de doigts entre eux.

— Bot. Genre de champignon.

DACTYLIOTHÈQUE, n. f. (δακτύλιον, anneau; θήκη, boîte; gr.) Pron. *dak-ti-lio-tèk.* — Collection d'anneaux ou de pierres gravées.

DACTYLIQUE, adj. des 2 g. (*dactyle.*) Pron. *dak-ti-lik.* — Anc. Qui contient des dactyles : *Mètres* DACTYLIQUES.

— *Vers dactylique*, vers hexamètre uniquement composé de dactyles. || Vers dont le dernier pied est un dactyle au lieu d'être un spondée.

DACTYLITE, n. f. (δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *dák-ti-litt.* — Méd. Inflammation des doigts ou d'un doigt; panaris.

— Min. Corps organisé fossile qui a la forme d'un doigt.

DACTYLOBE, adj. des 2 g. (δάκτυλος, doigt; λόβος, lobe; gr.) Zool. Qui a les doigts garnis d'une membrane lobée ou festonnée.

= **Dactylobes,** n. m. pl. Genre d'oiseaux de la famille des Échassiers.

DACTYLOGRAPHE, n. m. (δάκτυλος, doigt; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *dak-ti-lo-graf.* — Instrument à clavier destiné à transmettre par le toucher des signes qui représentent la parole; c'est un moyen de communication entre les aveugles et les sourds-muets.

— Celui qui pratique la dactylographie.

DACTYLOGRAPHIE, n. f. (*dactylographe.*) Pron. *dak-ti-lo-gra-fi.* — Didact. Art de converser au moyen de signes faits avec les doigts.

— Traité sur cet art.

DACTYLOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*dactylographie.*) Qui concerne la dactylographie.

DACTYLOÏDE, adj. des 2 g. (δάκτυλος, doigt; εἶδος, forme; gr.) Qui a l'apparence d'un doigt.

DACTYLONOME, n. des 2 g. (δάκτυλος, doigt; νόμος, règle; gr.) Celui qui compte, qui calcule avec les doigts.

DACTYLONOMIE, n. f. (*dactylonome.*) Arith. Art de compter avec les doigts.

DACTYLONOMIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la dactylonomie, à l'art de compter avec les doigts.

DACTYLOPÈRES, n. m. pl. (δάκτυλος, doigt; πηρός, mutilé; gr.) Zool. Famille de reptiles sauriens.

DACTYLOPORE, n. m. (δάκτυλος, doigt, πόρος, pore; gr.) Zool. Genre de polypiers fossiles.

DACTYLOPTÈRE, adj. des 2 g. (δάκτυλος, doigt; πτερόν, aile, nageoire; gr.) Pron. *dak-ti-lop-tèr.* — Zool. Qui a les ailes ou nageoires munies de rayons libres en manière de doigts.

= **Dactyloptères,** n. m. pl. Genre de poissons de la famille des Triglioïdes et de l'ordre des Acanthoptérygiens, caractérisé par des nageoires pectorales fort grandes qui lui permettent de s'élancer hors de l'eau et de s'y soutenir quelque temps; on les désigne vulgairement sous les noms *d'Hirondelles de mer* et de *Poissons volants*.

DACTYLORHIZE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

DACTYLOSTYLE, n. m. (δάκτυλος, doigt; στῦλος, style; gr.) Bot. Genre de la famille des Orchidées, plante du Brésil, à fleurs fort belles.

DACTYLOTHÈCE, n. f. (δάκτυλος, doigt; θήκη, boîte; gr.) Pron. *dak-ti-lo-tès.* — Chir. Instrument propre à tenir les doigts étendus.

DACTYLOTHÈQUE, n. f. (δάκτυλος, doigt; θήκη, boîte; gr.) Zool. Peau qui enveloppe les doigts des mammifères.

DADA, n. m. (*onomatopée.*) Terme dont se servent les enfants et quelquefois ceux qui empruntent leur langage pour désigner un cheval. *Un petit* DADA. *Aller à* DADA. (Acad.)

— Fig. Bâton sur lequel un enfant se met à cheval.

— Fig. et fam. *C'est son dada*, c'est son idée favorite, celle à laquelle il revient toujours. On dit aussi *Être sur son dada*.

DADAIS, n. m. Pron. *da-dè.* — Fam. Homme niais, nigaud, gauche : *C'est un* DADAIS. (Ac.) *Le fils du gentilhomme de notre village est le plus grand malitorne et le plus sot* DADAIS *que j'aie jamais vu.* (Mol.)

Un grand *dadais* qu'on veut lui bailler pour époux.
(La Font.)

DADIQUE ou **DADIX,** n. f. Metrol. Mesure de capacité de l'Asie et de l'Égypte. La *dadique* valait six *chénices*. Voy. HIN.

DADYLE, n. m. Chim. V. CAMPHOGÈNE.

DAGARD, n. m. Véner. Jeune cerf qui pousse son premier bois. || On dit mieux DAGUET.

DAGUE, n. f. (*deghen*, épée; all.) Pron. *dagh.* — Espèce de courte épée. *Donner des coups de* DAGUE. (Acad.) *Des bourgeois, sans se donner le temps de regarder, s'élancent en avant la* DAGUE *au poing.* (Vitet.)

Et sans vouloir pousser son discours plus avant,
Comment il disait ce mot, il mit la *dague* au vent. (Muss.)
..Seigneur, qu'il te souvienne
Qu'hier encor ta *dague* a rencontré la mienne. (V. Hugo.)

— Prov. et fig., *Il est fin comme une dague de plomb*, se dit d'un homme qui a l'esprit lourd et qui veut faire le fin.

— Techn. Lame de fer munie d'un manche de bois, servant au relieur à ratisser les peaux de veau.

— N. f. pl. Vénér. Premier bois du cerf, qui ne vient qu'à la seconde année et qui n'a qu'une simple tige. || Défenses du sanglier.

DAGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Daguer. : *Une biche* DAGUÉE. (Acad.)

DAGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dague.*) Pron. *da-ghé.* — Frapper de coups de dague : *Il le fit* DAGUER *dans son lit.* (Acad.) || Vieux.

— Chass. Il se dit du cerf qui s'accouple avec la biche.

— Faucon. Voler de toute sa force.

— Anc. Frapper les matelots avec la dague ou garcette.

DAGUERRÉOTYPAGE, n. m. (*daguerréotype.*) Photogr. Action de daguerréotyper.

DAGUERRÉOTYPE, n. m. (*Daguerre*, nom de l'inventeur; τύπος, empreinte; gr.) Photogr. Appareil à l'aide duquel on fixe les images de la chambre obscure sur une lame de plaqué ou de cuivre recouvert d'argent : *Le* DAGUERRÉOTYPE *reproduit impitoyablement les plus inutiles détails d'un paysage, et donne par conséquent une traduction inexacte des sensations que provoque en nous l'aspect de la nature.* (L. Figuier.)

— Fig. : *La beauté est le* DAGUERRÉOTYPE *du cœur.* (Lamart.)

DAGUERRÉOTYPÉ, ÉE, part. pass. du v. Daguerréotyper, et adj. : *Portrait* DAGUERRÉOTYPÉ. *Figure* DAGUERRÉOTYPÉE.

DAGUERRÉOTYPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Photogr. Reproduire un dessin, une image au moyen du daguerréotype. DAGUERRÉOTYPER *un point de vue.* DAGUERRÉOTYPER *une personne.*

DAGUERRÉOTYPIE, n. f. (*daguerréotyper.*) Photogr. L'art de daguerréotyper.

— Atelier où se confectionnent les daguerréotypes.

DAGUERRIEN, IENNE, adj. (*Daguerre.*) Photogr. Qui est exécuté d'après le procédé de Daguerre : *Plaque, épreuve* DAGUERRIENNE.

DAGUET, n. m. Pron. *da-ghè.* — Vén. Jeune cerf qui est à sa première tête, qui pousse son premier bois : *Les* DAGUETS *mettent bas vers le milieu et la fin de mai.* (Buff.)

— Zool. Vulg. L'Æglefin.

DAGUETTE, n. f. (*dague.*) Anc. Dague de la plus petite dimension.

DAHLIA, n. m. (*Dahl*, n. pr.) Pron. *da-lia.* — Bot. Plante de la famille des Synanthérées, très recherchée comme plante d'ornement; elle porte de très-belles fleurs, et ses tiges naissent en touffe. DAHLIA *jaune, rouge, simple, double. Semer des* DAHLIAS. (Ac.) *Les* DAHLIAS *sont le plus bel ornement de nos jardins.*

Il brisa sur sa tige un pauvre *dahlia.* (A. de Musset.)

DAHLINE, n. f. (*dahlia.*) Pron. *da-linn.* — Chim. Substance extraite des tubercules du dahlia.

DAI, n. m. Hist. Titre honorifique en usage au Japon. || On dit aussi *Dai-seogun*.

DAIGNÉE, n. f. Pron. *dè-gnié.* — Techn. Veine de charbon de terre de 1 mètre 20 cent. d'épaisseur.

DAIGNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*dignari*, juger digne; lat.) Pron. *dè-gnié.* — Avoir pour agréable; condescendre jusqu'à; vouloir bien; il a toujours un infinitif pour complément : *Cet homme demande que vous* DAIGNIEZ *l'écouter. Il n'a pas* DAIGNÉ *lui faire réponse.* (Ac.) *Le fils de Dieu est venu au monde, et il a* DAIGNÉ *habiter en nous.* (Boss.) DAIGNEZ *me tirer de ce doute insupportable.* (J. J. R.)

. . . . Ah! demeurez et *daignez* m'écouter. (Rac.)

— Il est d'usage dans les formules de politesse employées à la fin des lettres : DAIGNEZ *agréer mes respectueux hommages.* DAIGNEZ *croire à ma sincère et cordiale affection.*

D'AILLEURS, loc. adv. V. AILLEURS.

DAIM, n. m. (*dama*; lat., m. sign.) Pron *dain* — Zool. Bête fauve d'une grandeur moyenne entre le cerf et le chevreuil : *Vite comme un* DAIM. *Les* DAIMS *ont leur bois plat et palmé.* (Acad.) *Il est rare de trouver des* DAIMS *dans les pays qui sont peuplés de beaucoup de cerfs.* (Buff.)

Le *daim* léger bondit, vole et fend l'air. (C. Del.)

— Par extens. Peau du daim manufacturée : *Des gants de* DAIM. (Acad.)

DAINE, n. f. (*daim.*) Pron. *dènn.* Les chasseurs prononcent *dine.* — Zool. La femelle du daim : *La* DAINE *produit ordinairement un faon, quelquefois deux et très-rarement trois.* (Buff.)

— Zool. Vulg. La sciène cirrheuse.

DAINTIERS, n. m. pl. Pron. *dain-tié.* — Vén. Testicules du cerf, du chevreuil mâle ou brocart : *La*

chute ou le renouvellement de la tête des cerfs dépendent en totalité de la présence des DAINTIERS *ou testicules et en partie de leur état plus ou moins complet.* (Buff.)

— Vulg. Rognons.

DAIR ou **GRAND-DAIR**, n. m. Pron. *dèr.* — Titre que prenait l'empereur du Japon au XVIe siècle : *Le Grand-Lama, le Grand-Cathay, le* GRAND-DAIR *allaient se perdant les uns derrière les autres dans les brumes profondes de l'Asie.* (V. Hugo.)

DAIS, n. m. (*dach*, toit ; all.) Pron. *dè.* — Ouvrage de bois de la forme des ciels de lit et qui se place à une certaine hauteur au-dessus d'un maître-autel, d'une chaire à prêcher, d'un trône, et au-dessus de l'endroit où siègent dans les circonstances solennelles les personnages éminents : *Se mettre sous le* DAIS. *Tendre un* DAIS. *Orner le* DAIS. *Vous étiez vous-même bien belle, Madame, sous votre* DAIS *de brocart d'argent.* (V. Hugo.)

Où sont ces *dais* de pourpre élevés pour les jeux. (C. Del.)

— Poét. et fig. *Sous le dais*, sur le trône, au sein des grandeurs.

La honte *sous le dais* est la terreur des sages. (Berois.)

— Poét. Berceau, Couvert, de feuillage : *Un* DAIS *de feuillage.* (Fléch.)

Un *dais* de myrte et de lilas. (Dorat.)
Je te revois sous le *dais* de verdure
Que forment les lilas aux panaches fleuris. (Bérang.)

— Poêle soutenu par deux ou quatre petites colonnes sous lequel on porte le saint Sacrement, principalement dans les processions, et sous lequel on reçoit les rois, les princes, etc., lorsqu'ils font une entrée solennelle : *Porter le* DAIS. *Tenir les cordons du* DAIS. *Marcher sous le* DAIS.

DALAI-LAMA. V. LAMA.

DALBERGIE, n. f. (*Dalberg*, n. pr.) Pron. *dal-ber-ji.* — Bot. Genre de plantes légumineuses.

DALBERGIÉ, ÉE, adj. (*dalbergie.*) Pron. *dal bèr-jié.* — Bot. Qui ressemble à une Dalbergie.

= **Dalbergiées**, n. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses papilionacées.

DALINIÈRE, n. f. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

DALLAGE, n. m. (*dalle.*) Pron. *da-laj.* — Constr. Action de paver avec des dalles ; pavé en dalles : *Les trottoirs dans les rues, le* DALLAGE *des boulevards et des quais furent des bienfaits pour lui.* (H. de Balz.)

DALLE, n. f. (*diele*, planche ; all.) Pron. *dal.* — Tablette de pierre ou de marbre, de peu d'épaisseur et destinée à couvrir des terrasses ou à paver des salles, des vestibules, des trottoirs, etc. : *On entre dans ce cachot par une* DALLE *qu'on soulevait et qu'on laissait retomber sur le prisonnier.* (V. Hugo.) *Couvrir une terrasse de* DALLES. *Une cuisine pavée de* DALLES. (Acad.)

Oh ! lorsqu'un lourd soleil chauffait les grandes *dalles*
Des ponts et de nos quais déserts. (Aug. Barb.)

Ils entrèrent à l'église le sabre au côté, traînant sur les DALLES. (Mérimée.)

— Tranche de quelque gros poisson. ‖ En ce sens, on dit plus souv. *Darne.*

— Anc. Espèce de monnaie : *Tornéo paye tous les ans deux mille* DALLES *de cuivre.* (Regn.)

— Techn. Bassin de cuivre muni d'un tuyau à l'aide duquel le sucre passe de la chaudière à clarifier dans la chaudière à cuivre. ‖ Gouttière de fer où les barres se rendent dans une tréfilerie à mesure que l'ouvrier les a travaillées sous le martinet.

— Mar. Conduit en bois.

DALLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dalle.*) Pron. *da-lé.* — Couvrir ou paver de dalles. DALLER *une plate-forme, un vestibule.* (Acad.)

— Il se dit des pierres mêmes qui servent à cet usage : *Une petite fille entendit sur les grands carreaux qui* DALLAIENT *les deux salles basses les pas d'un homme.* (H. de Balzac.)

DALMATIQUE, n. f. (*dalmaticus*, de Dalmatie ; lat.) Pron. *dal-ma-tik.* — Espèce de tunique, à longues manches, dont l'usage est venu à Rome de la Dalmatie : *Les empereurs se déshonoraient aux yeux des Romains en portant des* DALMATIQUES. (Millin.)

— Ornement que portent sur leur aube les diacres, les sous-diacres et autres ecclésiastiques quand ils servent à la messe le prêtre qui officie : *Le diacre et le sous-diacre étaient revêtus de leurs* DALMATIQUES.

— *Les rois de France, à la cérémonie de leur sacre, étaient revêtus d'une* DALMATIQUE *sous leur manteau royal.* (Acad.)

DALOT, n. m. Pron. *da-lô.* — Mar. Trou, canal pour faire écouler les eaux hors du navire. ‖ *Dalots à feu*, endroits qui servent de communication entre les différentes parties des artifices d'un brûlot.

DALTONISME, n. m. (*Dalton*, n. pr.) Méd. Vice de la vue qui empêche de distinguer les couleurs.

DAM, n. m. (*damnum*, perte, dommage ; lat.) Pron. *dan.* — Dommage, préjudice ; il est vieux et n'est plus guère usité que dans ces locutions adverbiales, *A son dam, à votre dam, à leur dam*, qui sont même fort rares : *Croyez-moi ; vous êtes revenue saine et sauve de l'affaire ; laissez-le courir à son* DAM. (Piron.)

Au *dam* d'autrui je ne me sers jamais
D'aucun des dons que le Seigneur m'a faits. (La Chauss.)

— Théol. *La peine du dam*, la peine des damnés, en tant qu'ils seront privés de la vue de Dieu, par opposition à la peine du sens et du feu.

DAMAN, n. m. (*ghanam* ; arab. m. sign.) Zool. Mammifère de l'ordre des Pachydermes, fissipèdes ; il est un peu plus gros que notre lapin d'Europe : *Il ne paraît pas douteux que le* DAMAN *ou agneau d'Israël ne soit le Saphan de l'Écriture sainte.* (Buff.)

DAMARSAS, n. m. Comm. Sorte de taffetas des Indes.

DAMAS, n. m. Pron. *da-mâ.* — Comm. Sorte de satin à deux envers, ainsi nommé parce qu'il se fabriquait originairement à Damas, ville de Syrie : DAMAS *cramoisi, jaune, vert.* DAMAS *de deux couleurs. Elles portent un corselet de* DAMAS *à fleurs, au beau milieu duquel elles cousent un large galon d'or.* (V. Hugo.)

— Comm. Espèce de linge ouvré fabriqué dans la basse Normandie.

— Lame faite d'une espèce d'acier très-fin et renommé par l'excellence de sa trempe, qui se fabrique à Damas ou selon les procédés usités à Damas : *Ce sabre est un* DAMAS, *un fin* DAMAS.

— Dans le m. sens : *Acier de* DAMAS.

— Espèce de prune d'un goût exquis, dont le plant nous vient de Damas : *Prune de* DAMAS. DAMAS *musqué.* DAMAS *rouge.*

— Horticult. Sorte de raisin.

DAMASQUINAGE, n. m. (*damasquiner.*) Techn. Action de damasquiner. ‖ Travail de ce qui est damasquiné.

DAMASQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Damasquiner : *Couteau* DAMASQUINÉ. *Garde* DAMASQUINÉE. *Cuirasse* DAMASQUINÉE. *Pistolets* DAMASQUINÉS. (Ac.) *Damas, Mossoul, Bagdad semblent avoir été au moyen âge les villes industrielles qui nous fournissaient d'ouvrages* DAMASQUINÉS, *de verreries, de parfums.* (L. de Laborde.)

DAMASQUINER, v. trans. ou act. 1re conj. (*damas.*) Pron. *da-mass-ki-né.* — Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. DAMASQUINER *une épée, une garde d'épée.* DAMASQUINER *d'or.* DAMASQUINER *d'argent.* (Acad.)

DAMASQUINERIE, n. f. (*damasquiner.*) Pron. *da-mass-kinn-ri.* — L'art de damasquiner.

DAMASQUINEUR, n. m. (*damasquiner.*) Pron. *da-mass-ki-neur.* — Celui qui damasquine.

DAMASQUINURE, n. f. Pron. *da-mass-ki-nur.* — Le travail de ce qui est damasquiné : *La* DAMASQUINURE *de cette épée est fort belle.* (Ac.)

— L'art de damasquiner : *Il attribue aux Arabes une grande supériorité dans l'art de la* DAMASQUINURE, *et le nom même que ce procédé a conservé prouve qu'il a raison.* (L. de Laborde.)

DAMASSADE, n. f. (*damas.*) Comm. Étoffe damassée, soie et fil.

DAMASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Damasser.

— Il se dit principalement du linge de table qui est ou à fleurs ou à personnages : *Linge* DAMASSÉ. *Serviette* DAMASSÉE. (Ac.)

— N. m. Linge damassé : *Un service de* DAMASSÉ. (Acad.)

DAMASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*damas.*) Pron. *da-ma-cé.* — Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de Damas.

— Vannier. Faire des ornements en losange, en croix ou autres figures semblables à celles que l'on voit sur le linge damassé.

DAMASSERIE, n. f. (*damasser.*) Pron. *da-mass-ri.* — Comm. Fabrique de linge damassé.

DAMASSEUR, EUSE, n. (*damas.*) Techn. Pron. *dama-çeur, ceuz.* — Ouvrier qui fabrique du linge damassé.

DAMASSIN, n. m. (*damas.*) Pron. *da-ma-çain.* — Comm. Étoffe moins forte que le damas ordinaire.

DAMASSURE, n. f. (*damas.*) Pron. *da-ma-çur.* — Dessin qui se fait sur la toile damassée dans le tissage : *La* DAMASSURE *de cette nappe est fort belle.* (Acad.)

DAME, n. f. (*domina* ; lat., m. sign.) Pron. *dam.* — Titre donné autrefois à la femme d'un seigneur et à celle qui possédait une seigneurie :

Agnès, la *dame* de Beauté,
En donnant à son roi des leçons de courage
Crut n'aimer que la gloire. (C. Delav.)

— *Dame à carreau*, celle qui occupait la première place à l'église, où elle avait droit à un carreau de velours.

— Titre donné à toute femme de qualité : *C'est une grande* DAME. *Les* DAMES *de la cour.*

A Brest vous étiez fort épris
D'une *dame* Éliante, et je sais que la *dame*
N'était pas insensible à votre tendre flamme. (Coll. d'H.)

— Ironiq. *Elle fait la Dame, la grande Dame*, elle affecte les manières des femmes de qualité : *Je veux me retirer à mon château de Caralla, et* FAIRE LA DAME *de paroisse.* (Lesage.)

— Femme noble à laquelle un chevalier consacrait ses soins : *Combattre, mourir pour sa* DAME. *La* DAME *de ses pensées. Porter une écharpe aux couleurs de sa* DAME.

Le Poitevin prend le chemin d'Ancône
Avec sa *dame*, un bourdon à la main. (Volt.)

— Femme à qui l'on rend d'assidus hommages : *Être dévoué, fidèle à sa* DAME.

— Aujourd'hui, Toute femme mariée qui n'est pas de la dernière classe du peuple : *C'est une* DAME *fort estimable. Être posé avec les* DAMES.

Entre l'homme d'épée et l'homme de science
Les *dames* au premier inclineront toujours. (La Font.)

— Titre donné à certaines religieuses et aux chanoinesses : *Les* DAMES *de Chelles. Les* DAMES *du Sacré-Cœur.*

— *Dames de chœur*, religieuses qui siégent au chœur, par oppos. aux novices, qui sont dans les stalles basses, et aux sœurs converses, qui n'ont été reçues que pour le service de la maison.

— Titre d'honneur ou d'office donné à certaines femmes : DAME *d'honneur.* DAME *d'atours.* DAME *de charité. Haute* DAME. *Grande* DAME. *La maréchale de Tourville a été* DAME *de madame la duchesse de Berri.* (St-Simon.)

— *Les dames de France*, les filles du roi.

— *Notre-Dame*, la vierge Marie : NOTRE-DAME, *protégez-nous.* Église dédiée à la Vierge : NOTRE-DAME *de Paris.*

— *Dame galante*, n. f. Femme de mœurs légères : *Je crois que je m'acquitterais assez bien des devoirs d'un laquais favori d'une* DAME GALANTE, *et j'en connais plus d'une en cette ville qui me donnerait de bons gages pour la servir.* (Campist.)

— *Dames blanches*, nom que les Allemands et les Écossais donnaient autrefois à des êtres surnaturels dont l'apparition avait sur les familles une influence bonne ou mauvaise selon les circonstances.

— Joint à un nom propre, il est fam. et du style badin : DAME *Nicole.* DAME *belette.* DAME *nature.*

Il jugea qu'à son appétit
Dame baleine était trop grosse. (La F.)
Dame fourmi trouva le ciron trop petit. (Id.)

— *Les dames de la halle*, la corporation des marchandes de fruits, de légumes ou de poisson : *Les* DAMES *de la halle allaient complimenter le roi en certaines occasions.*

— Prat. *La* DAME *une telle. La susdite* DAME.

— Figure du jeu de cartes : *La* DAME *de cœur. La* DAME *de pique. Un brelan de* DAMES. (Ac.)

— Aux échecs, la pièce la plus considérable après le roi : *Un joueur d'échecs se lasse de jouer avec des gens auxquels il faut donner la* DAME. (Chamf.) ‖ On dit plus souvent *la reine.*

— Pièce ronde et plate du jeu de trictrac : *Battre une* DAME.

— Partic. Jeu dans lequel on se sert exclusivement de ces pièces : *Jeu de* DAMES. *Jouer aux* DAMES. DAME *touchée* DAME *jouée.*

— *Aller à dame*, pousser un pion au dernier rang des cases de l'adversaire.

— *Dame damée* ou simpl. *Dame*, le pion qui est allé à dame et sur lequel on en a mis un autre pour le distinguer.

— *Dames rabattues*, sorte de jeu différent du trictrac, mais qui se joue avec les mêmes pièces : *Jouer aux* DAMES RABATTUES.

— J. de paume. *Les dames*, le premier coup qui se sert sur le toit et qui n'est compté pour rien : *Je n'ai pas eu mes* DAMES.

— J. de bague. *La course pour les dames*, la première course, qui ne compte pas pour le prix : on dit aussi *C'est pour les* DAMES ; *voilà pour les* DAMES.

— Anc. *Dame du milieu*, membrane de l'hymen.

— Astrol. Adjectiv. Il se disait des planètes dominantes : *Cet homme a la lune* DAME *du milieu du ciel.*

— Techn. Pièce de bois ferrée dont se servent les paveurs pour affermir les pavés. ‖ On dit plus souv. *Demoiselle.* V. ce mot.

— Archit. hydraul. Digue qu'on laisse en travers d'un canal quand on le creuse, afin de contenir les

eaux d'infiltration. || Petits cônes que l'on pratique dans les tranchées pour indiquer la hauteur des terres qu'on a fouillées.

— Mar. Au [illegible]. Arrêts pratiqués pour retenir un aviron à sa place de nage dans un canot lorsque cet aviron n'est pas monté sur un tolet. || Chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation chargée d'une ancre en cravate, afin que le câble ne s'échappe pas sur le côté. || Dans ce sens, on dit aussi *Demoiselle*.

— Artill. *Dame de mine*, masse de terre restée debout quand plusieurs fourneaux peu distants ont sauté du même coup. || *Dame de fortification*, petite tour à cintre plein, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête ne puisse servir de pont pour traverser le fossé.

— Zool. Vulg. Le grèbe huppé; l'effraie; la mésange à longue queue, etc. || *Belle-dame*, papillon du genre nymphale.

— Bot. Vulg. L'arroche des jardins. || *Dame d'onze-heures*, plante liliacée à fleurs blanches qui ont l'extérieur des pétales vert.

= **Dame**, interj. qui sert général. à exprimer la surprise : *Mais*, DAME, *oui. Oh!* DAME, *non. Ah!* DAME, *vous m'en direz tant. Oh!* DAME, *interrompez-moi donc si vous voulez. Je ne saurais disputer si l'on ne m'interrompt*. (Mol.)

— *Dame* est la traduction de *dominum*, par syncope *domnum*, et par une prononciation altérée *damne*, *dame*. Cette exclamation signifie simplement *seigneur*. (F. Génin.)

DAME-DAME, n. f. Écon. rur. Espèce de frommage.

DAME-JEANNE, n. f. Pron. *dam-jann*. — Très-grosse bouteille qui sert à garder ou à transporter du vin et d'autres liqueurs. *Une* DAME-JEANNE *clissée*. (Acad.) || Au pl. *Des* DAMES-JEANNES.

DAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Damer : *Une dame* DAMÉE *peut aller en tous sens*. (Acad.)

— Fam. Qui est changée en dame :

Point d'asistants, blessure clandestine,
Fille *damée* et le vainqueur vaincu, (La Font.)

DAMELOT, n. m. Agric. Variété de pomme.

DAMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*dame*.) Jeu. Mettre une dame sur celle que l'adversaire a poussée jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes : DAMER *une pièce. Ma pièce est à dame*, DAMEZ-*la. Me voilà à dame*, DAMEZ-*moi*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Damer le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui avec une supériorité marquée : *Il prétendait exceller en ce genre, mais il a trouvé un homme qui lui* A DAMÉ LE PION. (Acad.)

Au chantre de Satan je *dame le pion*. (Soumet.)

— Anc. Accorder à une demoiselle un brevet de dame.

— Constr. Humecter, corroyer et battre la terre par couches successives pour en augmenter la ténacité. || Battre la terre ou les pavés avec une dame.

DAMERET, n. m. (*dame*.) Pron. *dam-rè*. — Homme soigneux de sa parure et fort empressé de plaire aux dames. *C'est un* DAMERET. *Un vieux* DAMERET. (Acad.)

Vois ces autres maris, volages, infidèles,
Fatigants *damerets*, tyrans nés des ruelles. (Regnard.)

— Adjectiv. :

Peindre Brutus galant et Caton *dameret*. (Boil.)

DAMETTE, n. f. Zool. Vulg. La Bergeronnette à collier.

DAMIER, n. m. (*dame*.) Pron. *da-mié*. — Échiquier; table sur laquelle on joue aux dames, aux échecs et qui est marquée d'un certain nombre de cases ou carrés de deux couleurs, comme blanc et noir, jaune et rouge : *Le* DAMIER *ordinaire est composé de soixante-quatre cases ou carrés. Pour le jeu des dames polonaises, le* DAMIER *doit avoir cent cases*. (Acad.)

— Zool. Coquillage marqueté de carrés de diverses couleurs, comme un damier : *Des troupes de pingouins et de* DAMIERS *bondissaient dans l'écume que soulevait la proue du navire*. (G. Sand.)

— Vul. Le Pétrel tacheté.

— Bot. Vulg. La Fritillaire.

DAMMAR ou **DAMMARA**, n. m. Pron. *dam-mar*, *ma-ra*. — Bot. Arbre de la famille des Conifères.

— Résine de couleur ambrée fournie par le *Dammara*.

DAMMARINE, n. f. Bot. Résine particulière extraite de la résine dammar ou dammara.

DAMNABLE, adj. des 2 g. (*damnabilis*; lat., m. sign.) Pron. *dâ-nabl*. — Qui peut attirer la damnation éternelle, qui peut faire mériter les peines de l'enfer : *Une pensée* DAMNABLE. *Une action* DAMNABLE. (Acad.) *La simonie est honteuse et* DAMNABLE. (Pasc.)

— Par extens. Pernicieux, détestable, abominable : *Avancer des maximes* DAMNABLES, *des propositions* DAMNABLES. *Projet* DAMNABLE. *Une entreprise* DAMNABLE. (Acad.)

.... Je vois leur *damnable* artifice. (C. Del.)

DAMNABLEMENT, adv. D'une manière damnable : *Il a abusé* DAMNABLEMENT *de la confiance qu'on avait en lui*. (Acad.) || Peu usité.

DAMNATION, n. f. (*damnatio*; lat., m. sign.) Pron. *dâ-na-cion*. — Action de damner, de se damner; la punition des damnés : *Sa* DAMNATION *est certaine. La* DAMNATION *éternelle. Sur peine de* DAMNATION. (Acad.) *Laisse-moi prier Dieu afin que ce soir il me pardonne et que je puisse aller dormir sans que la* DAMNATION *pèse sur moi*. (G. Sand.) *Vous avez fait des vœux pour leur* DAMNATION. (Pasc.)

— Espèce de jurement : *Moi novice;* DAMNATION! *mort! enfer! — Co*[illegible]*il jure*. (C. Del.)

DAMNÉ, ÉE, [illegible] du v. Damner : *C'est être déjà* DAMNÉ [illegible] *trop de l'être*. (M[me] de Sév.)

— Fig. Déteste, [illegible] :

Ses talents so[illegible] ce monde. (Volt.)

— Fam. et par exagér. [illegible]*ouffrir comme une âme damnée*, souffrir cruellement.

— Fig. et fam. *C'est son âme damnée*, se dit d'une personne entièrement dévouée à une autre et qui exécute aveuglément toutes ses volontés, quelque injustes et quelque condamnables qu'elles soient.

— Substantiv. *Les tourments des* DAMNÉS. *Les* DAMNÉS *se haïssent les uns les autres*. (Boss.) *L'enfer chrétien est à la fois le séjour des* DAMNÉS *et des démons qui les tourmentent*. (Lamenn.)

DAMNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*damnare*, condamner; lat.) Pron. *dâ-né*. — Condamner aux peines de l'enfer, punir de la privation éternelle de la vue de Dieu : *Dieu* DAMNERA *les méchants*. (Acad.)

— En parl. des actions, Rendre digne des peines de l'enfer; causer la damnation : *La mollesse et l'inutilité* DAMNERONT *ceux qui habitent les villes*. (Mass.)

— Déclarer une personne digne des peines de l'enfer :

Damner tous les humains de sa pleine puissance. (Boil.)

— Fam. *Faire damner*, tourmenter : *Il me* FAIT DAMNER.

Vous me *feriez damner*, ma mère. (Mol.)

— *Dieu me damne!* sorte de jurement : *Je crois*, DIEU ME DAMNE! *que vous ne pourriez pas vivre si tous les jours vous ne me faisiez quelque mercuriale*. (Dest.) DIEU ME DAMNE, *Dorante, si je ne me sens tout autre*. (C. Del.) DIEU ME DAMNE *si je ne vous dis vrai*. (Campistr.) DIEU ME DAMNE! *voilà son portrait véritable*. (Mol.)

= **Se damner**, v. pron. Attirer contre soi les peines de l'enfer : *On sait qu'en général le grand nombre* SE DAMNE. (Mass.)

Fuyons, sauvons sa vie, ah! fuyons... Mais son âme!
Il la perd, il *se damne*, et le ciel, qui pour lui
Se fermera demain, peut s'ouvrir aujourd'hui. (C. Del.)

DAMOISEAU, n. m. (*dame*.) Pron. *da-moa-zô*. — Anc. Jeune homme qui fait le beau, le galant auprès des femmes et qui se donne pour homme à bonnes fortunes : *C'est un jeune* DAMOISEAU, *un petit mignon de couchette, un coquet banal, qui n'a vu que* [illegible]*el, Vincennes et le bois de Boulogne; et peut-être est-ce sur le tout le fils d'un fermier*. (Campistr.)

Je vais la mener loin de tous les *damoiseaux*. (Regn.)

DAMOISEL, n. m. (*dame*.) Pron. *da-moa-zèl*. — Anc. Jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier, et qui aspirait à l'être :

Un *damoisel*
Brave, de haut lignage et d'antique noblesse. (C. Del.)

DAMOISELLE, n. f. (dimin. de *dame*.) Pron. *da-moa-zèl*. — Anc. Fille noble; il était surtout employé dans les actes publics : DAMOISELLE *telle, fille mineure. La dite* DAMOISELLE. (Acad.) *Je soussigné reconnais avoir reçu de* DAMOISELLE *Marceline de Verte-Allure la somme de deux mille piastres fortes cordonnées*. (Beaum.) || V. DEMOISELLE.

DANDIN, INE, n. (*Dandin*, n. pr.) Pron. *dan-dain, dinn*. — Niais qui n'a aucune contenance. *Un grand* DANDIN. *Un vrai* DANDIN. (Ac.) || Familier.

DANDINANT, part. prés. du v. Dandiner : *Chamillart était un grand homme, qui marchait en* DANDINANT *et dont la physionomie ouverte ne disait mot*. (St-Simon.)

DANDINANT, ANTE, adj. Pron. *dan-di-nant, nantt*. — Qui balance, oscille : *Je ne me serais pas emboîté comme un sot dans cette caisse* DANDINANTE. (Marm.)

DANDINEMENT, n. m. (*dandin*.) Pron. *dan-dinn-man*. — Action de dandiner; mouvement de celui qui se dandine.

DANDINER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*dan-din*.) Balancer son corps nonchalamment, soit exprès, soit faute de contenance : *Il ne fait que* DANDINER. (Acad.)

= **Se dandiner**, v. pron. Se porter sur son corps de côté et d'autre : *Il est toujours à* SE DANDINER. *Il marche en se* DANDINANT. (Ac.) || Fam.

DANDY, n. m. (mot angl.) Pron. *dan-di*. — Néol. Homme affecté dans ses manières et dans son costume; élégant qui se pique de suivre rigoureusement les modes. On écrit au pluriel *dandys*, ou comme en anglais *dandies* :

Que d'élégants *dandys* changés en diplomates. (Ancel.)

*A l'*incroyable, *au* merveilleux, *à l'*élégant, *ces trois héritiers des* petits-maîtres, *ont succédé le* DANDY, *puis le* lion. (H. de Balzac.) *Les courses au clocher des* DANDYS, *des lions et de toutes ces sociétés élégantes et corrompues de jeunes gens qui s'abdiquent eux-mêmes*. (Dupanl.) *Il a le secret d'être aisé, gracieux et aimé avec ses manières de* DANDY. (G. Sand.)

DANDYSME, n. m. (*dandy*.) Pron. *dan-dism*. — Néol. Fatuité; manières et habitudes du dandy : *Il était la fleur du* DANDYSME *il y a dix ans*. (H. de Balzac.) *Notre voyageur a des doutes sur le comme il faut, il chancelle dans sa foi au* DANDYSME. (St-M. Girardin.)

DANGER, n. m. (*damnum*, mal, perte; *gerens*, qui cause; lat.) Pron. *dan-jé*. — Risque, péril; ce qui est ordinairement suivi d'un malheur; ce qui peut causer une perte, un dommage : *Grand* DANGER. DANGER *évident, inévitable. S'exposer au* DANGER. *Se mettre en* DANGER. *Se sauver du danger. Tomber en* DANGER. *Affronter le* DANGER. (Fléch.) *Courir les plus grands* DANGERS. (Volt.) *La raison et l'humanité veulent qu'on ne fasse courir aux hommes de véritables* DANGERS *que dans le cas où il s'agit de les soustraire à des* DANGERS *plus grands*. (Dupuytren.) *Le* DANGER *des liaisons disproportionnées*. (Beaum.) *Les aristocraties ambitieuses et timides adoptent facilement un chef au moment du* DANGER, *mais elles veulent recueillir pour elles-mêmes les fruits de la victoire*. (Mérimée.)

Le trop de confiance attire le *danger*. (Corn.)

— Fam. Inconvénient : *Il n'y a point de* DANGER *d'entrer; vous ne dérangerez personne. Quel* DANGER *y-a-t-il de lui parler?* (Acad.) *La victoire même a ses* DANGERS. (Mass.)

— *Être en danger*, être exposé à un malheur : *Ne restez pas là, vous* ÊTES EN DANGER.

— *La patrie est en danger*, formule adoptée pour déclarer le pays dans un péril imminent et appeler les citoyens aux armes.

— Mar. Écueil, rocher, banc, vigies, etc.

— Féod. Droit de dixième payé au seigneur pour la permission de vendre un bois qui relevait de lui. || *Tiers et danger*, droit que le roi prélevait sur plusieurs bois, et entre autres sur ceux de Normandie. Le *tiers et danger* consistait dans un tiers et un dixième du prix de la vente. || *Fief de danger*, celui dont l'acquéreur ne pouvait prendre possession avant d'avoir rendu foi et hommage.

Syn. Danger, péril. *Danger* est relatif à un mal qui peut arriver; *péril* à un bien qu'on peut perdre. *Danger* se dit de toute espèce de malheurs à craindre; *péril* d'une épreuve décisive dans laquelle on peut périr. Le *danger* est présent ou éloigné; le *péril* est toujours présent.

DANGEREUSEMENT, adv. (*danger*.) Pron. *danj-reuz-man*. — Avec danger : DANGEREUSEMENT *blessé, malade*. (Acad.) DANGEREUSEMENT *atteint. On ne saurait tromper plus* DANGEREUSEMENT *les hommes qu'en leur montrant le bonheur comme le but de leur vie terrestre*. (Lamenn.)

DANGEREUX, EUSE, adj. (*danger*.) Pron. *danj-reu, reuz*. — Périlleux, qui expose à quelque danger : *Le Vésuve ne commença à être un volcan* DANGEREUX *que quand l'Etna cessa de l'être*. (Volt.)

— Redoutable, en parl. des personnes :

Il serait *dangereux* s'il devenait rebelle. (C. Del.)

— Nuisible, pernicieux : *Il est moins* DANGEREUX *de prendre un mauvais parti que de n'en prendre aucun*. (Fén.) *Toute confiance est* DANGEREUSE *si elle n'est entière*. (Condill.) *Un livre* DANGEREUX.

— A qui l'on ne peut se fier sans danger : *Ce sont des gens très-*DANGEREUX. (Acad.)

— Il se dit aussi d'un homme qui, par ses avantages personnels, est habile à se faire aimer des femmes et est à craindre pour elles : DANGEREUX *séducteur*.

— Par iron. : *Les sots se croient* DANGEREUX.

— Suivi d'un complém. il veut la prép. *à* avant un nom de chose : *Aman trouve la puissance et la religion des Juifs* DANGEREUSE *à l'empire*. (Mass.) *L'absence du chef est toujours* DANGEREUSE *aux affaires*. (Volt.)

— Il veut *pour* avant un complément circonstanciel : *Il serait trop* DANGEREUX POUR *lui d'opprimer publiquement ses frères*. (Mass.) *Sa mort pré-*

cipitée n'avait rien de DANGEREUX POUR *elle.* (Boss.) *N'était-il pas à craindre qu'un tzar de seize ans ne subît lui-même une influence* DANGEREUSE POUR *son salut autant que* POUR *l'Église catholique.* (Mérimée.)

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *A* : *Cet ouvrage n'est ni mauvais ni* DANGEREUX À *publier.* (Pasc.)

— Dans les loc. impers. *Il est dangereux de... Il serait dangereux de...*, etc., suivi d'un verbe à l'infin. il veut la prép. DE : IL EST DANGEREUX DE *trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes sans lui montrer sa grandeur;* IL EST *encore* DANGEREUX DE *lui faire trop voir sa grandeur sans lui montrer sa bassesse;* IL EST *encore plus* DANGEREUX DE *lui laisser ignorer l'un et l'autre.* (Pasc.) *En France,* IL EST *souvent utile de montrer ses vices et toujours* DANGEREUX DE *montrer ses vertus.* (Chamfort.)

— *Il est dangereux que,* il est à craindre que : IL EST DANGEREUX QUE *la vanité n'étouffe une partie de la reconnaissance.* (Fléch.)

DANOIS, n. m. Espèce de chien, originaire du Danemarck : *Un beau* DANOIS.

— Adj. *Un chien* DANOIS.

DANS, prép. (d[illegible]e ; *intus*, dedans ; lat.) Pron. *dan.* — Il exprime le plus ordinairement :

— 1° Un rapport de lieu : *Presque tous les peuples policés demeurent* DANS *des maisons.* (Montesq.) *On tira quelques coups de pistolet* DANS *le carrosse où il était, sans que néanmoins il fût blessé.* (La Rochef.) *Il s'était assoupi au bord du grand chemin, la bride de son cheval passée* DANS *son bras.* (Did.)

— Fig. : *Que de travers entrent* DANS *la tête d'un sot !* (Duclos.) DANS *le doute, abstiens-toi.*

Juvénal, élevé *dans* les cris de l'école. (Boil.)

Dans cette pièce on voit un procureur,
On trouve le secret de voler un voleur. (Boursault.)

L'on confie son secret DANS *l'amitié, mais il échappe* DANS *l'amour.* (La Br.)

— Il est souvent suivi d'un complément déterminatif : *Être habile* DANS *un art. S'illustrer* DANS *les combats.* (Acad.)

— 2° Un rapport de temps : DANS *le temps et* DANS *l'éternité. On ne sait de quoi l'on doit se réjouir ou s'affliger* DANS *la vie.* (Did.) *Les hommes insolents* DANS *la prospérité sont toujours faibles et tremblants* DANS *la disgrâce.* (Fén.) *Mille peines nous inquiètent* DANS *la route.* (Boss.) *Le succès que les Précieuses ridicules avaient eu* DANS *la représentation était assez beau.* (Mol.)

— Quand le rapport de temps résulte clairement du sens de la phrase, on sous-entend quelquefois *dans* : *Il aime à travailler* LA NUIT. *Ne vous lasserez-vous jamais de faire parler de vous* TOUTES *les campagnes?* (Mme de Sév.) *Ces événements ont eu lieu* LA MÊME ANNÉE.

Dans l'espace de, au bout de, après : DANS *peu de temps.* DANS *huit jours.*

Dans une heure sois prêt. (C. Del.)

— 3° L'état, la disposition physique ou morale : *Être* DANS *une posture contrainte. Être* DANS *la joie,* DANS *la douleur,* DANS *la misère. Vivre dans l'attente,* DANS *l'espérance,* DANS *la crainte.*

— *Dans un métier, dans un corps d'état,* parmi les gens qui appartiennent à ce métier : *Nous sommes glorieux comme tous les diables* DANS *notre profession.* (Regnard.)

— Il s'emploie souvent pour les prép. suivantes :

— Avec : *Faire une chose* DANS *l'intention d'être utile,* DANS *la pensée d'être agréable.*

— Selon : *Cela est vrai* DANS *les principes d'Aristote. Ce mot est employé* DANS *telle acception.* (Ac.)

— À, jusqu'à : *N'allez point pousser les choses* DANS *les dernières violences du pouvoir paternel.* (Mol.)

= **Gramm. Dans, en, à.** Ils s'emploient l'un pour l'autre dans un grand nombre de cas, quand l'euphonie le permet, surtout en poésie :

Eh ! qui peut pénétrer *dans* le cœur des humains. (Saurin.)

Je sais quel est le peuple ; on le change *en* un jour. (Volt.)

Tout l'État est EN *lui, la volonté de tout le peuple est renfermée* DANS *la sienne.* (Boss.)

Il meurt comblé de gloire *au* sein de l'infamie. (M. J. Chén.)

— Mais *en* et *dans* ont une valeur toute différente lorsqu'ils expriment un rapport de temps ; ainsi *dans* marque le terme, et *en* la durée d'une période ; on dira donc : *Il aura fini son travail* DANS *un an* (au bout d'un an), et *Il aura fini son travail* EN *un an* (dans l'espace d'un an.) ‖ V. DEDANS.

DANSABLE, adj. des 2 g. (*danse.*) Qui peut être dansé : *Air* DANSABLE.

DANSANT, part. prés. du v. Danser : *J'apercevais Cythérée, l'Amour et les Grâces, avec les plus belles nymphes,* DANSANT *au clair de lune.* (La Font.)

DANSANT, ANTE, adj. (*danser.*) Pron. *dan-çan, çante.* — Il se dit d'une personne qui danse, qui est naturellement portée à danser : *Jamais je n'ai vu une petite fille si* DANSANTE *naturellement.* (Mme de Sév.)

— Par extens. Propre à faire danser, qui fait danser : *Musique* DANSANTE.

Mon oreille est encor pleine des airs *dansants*
Que les échos du jour rapportent à mes sens. (Lamart.)

— Il se dit d'une réunion où l'on danse : *Concert* DANSANT. *Soirée* DANSANTE.

DANSE, n. f. (*tanz* ; all., m. sign.) Pron. *danss.* — Mouvement cadencé du corps, habituellement réglé par la musique : *Une* DANSE *grave, légère. La* DANSE *accompagnait les chants.* (Barthél.) *Hérode ne trouve plus de plaisir que dans les* DANSES. (Mass.)

Au son de la musette, une jeune bergère
Accorde ainsi les pas de sa *danse* légère. (B. Lorm.)

Il te prend pour la *danse* une ardeur surprenante. (C. D.)

— Action de plusieurs personnes qui dansent : *Entrer en* DANSE. *Commencer la* DANSE. *Il est arrivé au milieu de la* DANSE.

— *Mener la danse*, conduire, diriger les danseurs.

— Fig. *Commencer la danse*, être le premier à faire ou à souffrir quelque chose de fâcheux : *C'est vous qui commencerez la* DANSE. (Acad.)

— Fam. *Avoir l'air à la danse*, être en disposition de beaucoup danser. ‖ Fig. Être tout disposé à la chose dont il s'agit.

— *Avoir le cœur à la danse*, être de bonne humeur. ‖ *N'avoir pas le cœur à la danse*, avoir de la préoccupation, de l'inquiétude.

— Fig. et pop. *Donner une danse à quelqu'un*, le battre, l'accabler de coups.

— Prov. *Après la panse vient la danse*, après avoir fait bonne chère on ne songe qu'à se divertir.

— Manière de danser : *Il a une* DANSE *noble, libre, aisée.* (Ac.) *Eh bien ! madame, que dites-vous de ma* DANSE ? — *J'en suis charmée.* (Regnard.)

— Caractère particulier de danse ; tel ou tel pas : *Le menuet était la* DANSE *de prédilection de nos pères. Il savait toutes les* DANSES *de caractère de l'Europe, et il les dansait toutes avec une grâce enchanteresse.* (G. Sand.)

— Air de danse : *Jouer toute sorte de* DANSES.

— Pop. Le lieu où l'on danse : *Aller à la* DANSE. (Acad.)

— *Danse de Saint-Guy*, affection caractérisée par des mouvements convulsifs ; elle se développe dans l'enfance ou vers l'époque de la puberté. ‖ V. CHORÉE.

DANSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*danse.*) Pron. *dan-cé.* — Mouvoir le corps en faisant des pas mesurés et cadencés au son d'un ou de plusieurs instruments :

Heureux villageois, *dansons.* (Béran.)

Le dimanche on se rassemble, et l'on DANSE *jusqu'au souper.* (J. J. R.)

Aux autels du veau d'or pourquoi *danser* toujours ? (V. H.)

Quand vous saurez que je m'appelle monsieur de la Gavotte, sieur de Trottenville, vous devinerez aisément que je suis maître à DANSER. (Regnard.)

Vous chantiez ! j'en suis fort aise,
Eh bien, *dansez* maintenant. (La Font.)

Pour les violons, je n'en entendis pas un : c'était aux chansons que l'on DANSAIT. (La Font.)

— *Danser sur la corde*, exécuter des pas cadencés, des sauts, sur la corde tendue. ‖ Fig. Être engagé dans une affaire scabreuse.

— Prov. *Ne savoir sur quel pied danser*, être incertain du parti à prendre, de la conduite à tenir.

— Prov. *Toujours va qui danse*, se dit de celui qui ne fait pas une chose absolument comme on le désire, mais qui fait de son mieux.

— Fig. et fam. *Faire danser quelqu'un, le faire danser sans violon*, lui susciter des embarras, des désagréments, se venger de lui.

— *Vin à faire danser les chèvres*, du vin très-aigre.

— Fig. *Notre cœur danse de joie* (Volt.), nous sommes dans une joie extrême.

— Fig. *Cette irisation capricieuse* DANSE *sur la gueule béante des abîmes.* (G. Sand.)

= **Danser**, v. trans. ou act. Exécuter une danse : DANSER *une valse, un menuet, une bourrée.* (Ac.) *La conversation dura si longtemps qu'elle* AVAIT DANSÉ *deux contredanses.* (Scribe.)

— Par extens. et poétiq.

Pour *danser* d'autres bals elle était encor prête. (V. H.)

— Loc. prov. *Faire danser à quelqu'un un branle de sortie*, le chasser, l'expulser honteusement d'un lieu.

— Pop. *Il la dansera*, il me la payera, je me vengerai.

— Techn. *Danser la pâte*, travailler la pâte à biscuit jusqu'à ce qu'elle devienne bien ferme.

= **Se danser**, v. pron. Convenir à la danse, être propre à la danse, en parlant d'un air, d'un pas : *Cet air* SE DANSE *facilement.*

DANSEUR, EUSE, n. (*danse.*) Pron. *dan-ceur, ceuz.* — Celui, celle qui danse : *Il y avait à ce bal plus de* DANSEURS *que de* DANSEUSES. (Acad.) *Quelle est votre* DANSEUSE ?

— Par extens. Celui, celle qui aime à danser, qui danse souvent ou qui fait profession de danser : *C'est un bon* DANSEUR, *un grand* DANSEUR. *Un* DANSEUR, *une* DANSEUSE *de l'Opéra.* (Ac.)

— *Danseur, danseuse de corde*, celui, celle dont la profession est de danser sur la corde.

— Adj. et n. m. Véner. Il se dit d'un chien qui voltige et ne sent pas la voie de l'animal qu'il chasse.

DANTESQUE, adj. des 2 g. (*Dante*, poëte italien.) Pron. *dan-tèsk.* — Néol. Il se dit de ce qui imite ou rappelle le caractère sombre et grandiose que le Dante a imprimé à ses poëmes.

DAPHNÉ, n. m. (δάφνη, laurier ; gr.) Bot. Arbuste dont les tiges servent à faire les chapeaux dits de paille blanche, c'est la *Lauréole mâle.*

DAPHNÉINE ou **DAPHNINE**, n. f. (δάφνη, laurier ; gr.) Chim. Nom donné à un principe particulier, cristallisable, blanc, amer, soluble dans l'eau, ni acide, ni alcalin, que Vauquelin a trouvé dans l'écorce du *Daphné.*

DAPIFER, n. m. (*dapes*, mets ; *ferens*, qui porte ; lat.) Pron. *da-pi-fèr.* — Hist. Titre d'un des grands officiers de l'empire. Au couronnement de l'empereur, le *dapifer* portait les premiers plats à cheval ; depuis 1623 l'électeur de Bavière était *dapifer.*

— Féod. Sénéchal d'une baronnie, d'un manoir : *Le* DAPIFER *connaissait des causes qui relevaient de sa juridiction et de celles de son maître.*

DAPIFÉRAT, n. m. (*dapifer.*) Pron. *da-pi-fé-ra.* — Hist. Dignité et titre de dapifer.

D'APRÈS, loc. prép. V. APRÈS.

DARCE, n. f. V. DARSE.

DARCEAU, n. m. Anc. Petit dard, poisson.

DARD, n. m. (*dar*, pointe ; celt.) Pron. *dar.* — Arme de trait garnie par le bout d'une pointe de fer et qu'on lance avec la main : *Jeter un* DARD. *Lancer un* DARD. (Ac.)

. . . D'un *dard* lancé d'une main sûre
Il lui fait dans le flanc une large blessure. (Rac.)

La vanité seule a souvent engagé l'homme à montrer toute l'énergie de son âme ; du bois ajouté à un acier pointu fait un DARD ; *deux plumes ajoutées au bois font une flèche.* (Chamfort.)

— Art mil. Garniture de fer qui renforce le bout du fourreau de sabre, pour qu'il ne s'use pas en traînant à terre.

— Arch. Ornement en forme de fer de dard qui sépare les oves.

— Astr. Petite constellation boréale, plus communément appelée *le Javelot.*

— Hist. nat. Espèce de carpe, ainsi nommée parce qu'elle s'élance avec beaucoup de vitesse. ‖ On l'appelle aussi *Vaudoise.*

— Jardin. Terme employé par les jardiniers et les fleuristes pour désigner le pistil ou la partie femelle d'une fleur.

— Géom. Petite pointe servant à fixer le trou oculaire de la visière dans la direction de l'objet que l'arpenteur choisit pour point de vue.

— Mar. Baguettes artificiées garnies de barbes ou dents, qui étaient destinées à être lancées dans les voiles, à s'y accrocher et à les incendier.

— Zool. Partie essentielle de l'aiguillon des insectes hyménoptères, composée de deux stylets cannelés qui, par leur adossement, forment un canal servant à l'issue du venin. On appelle aussi de ce nom la queue des scorpions : *Le* DARD *d'une abeille.* (Acad.)

— Il se dit aussi de la langue des serpents.

. . . Les rapides *dards* de leurs langues brûlantes
S'agitent en sifflant.... (Del.)

— Fig. Trait vif et mordant : *Il décoche un* DARD *qui porte coup.* (Pasc.) ‖ Peu usité.

DARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Darder : *Flèche* DARDÉE.

DARDEL, ELLE, adj. (*dard.*) Pron. *dar-dèl.* — Anc. Il se disait des armes qui se lançaient à la manière des dards, des traits : *Armes* DARDELLES.

= **Dardelle**, n. f. Petit dard qui se lançait avec les arbalètes.

DARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dard.*) Pron. *dar-dé.* — Lancer une arme ou quelque autre chose comme on lancerait un dard : DARDER *un javelot.* DARDER *un poignard.*

— Par analog. *Le serpent* DARDE *sa langue. La guêpe* DARDE *son aiguillon.*

— Fig. *Le soleil* DARDE *ses rayons.*

La mer où le soleil *darde* ses derniers traits. (C. Del.)

— *Le soleil* DARDE *inutilement ses rayons sur cette masse froide.* (Buff.)

— Fig. *Darder un trait malin, un sarcasme mordant, une épigramme acérée*, lancer un trait, etc.

— Par analog. *Darder des yeux enflammés, darder un regard sur quelqu'un*, lancer un regard vif, pénétrant.

— Absol. Frapper, blesser avec un dard : DARDER *une baleine.*

DARDILLON, n. m. (*dard.*) Pron. *dar-di-ion.* — Pêch. Languette pointue d'un hameçon.

DARE, interj. Onomatopée qui peint le bruit, le fracas que fait une chose qui roule ou qui tombe : DARE, DARE, DARE, *voilà un homme qui vient en cabriolet, comme si le diable l'emportait.* (Did.)

— *Je ne comprends pas à quoi songe Élisabeth, qui a employé Godard à avoir,* DARE DARE, *un passe-port.* (H. de Balz.)

DARIOLE, n. f. Art. cul. Sorte de pâtisserie contenant de la crème.

DARIOLET, ETTE, n. (*Dariolette*, personnage de l'Amadis.) Entremetteur, entremetteuse.

... La même vertu se dressant au poulet
De vertueux qu'il fut le rend *dariolet*. (Regn.)
En un cas de nécessité
Elle eût été *dariolette*. (Scarron.)

DARIQUE, n. f. (*daricus*, qui appartient à Darius; lat.) Monnaie d'or ou d'argent des anciens Perses, frappée d'abord au nom de Darius le Mède : *La* DARIQUE *d'or valait environ dix-huit francs cinquante-quatre centimes de notre monnaie.* (Ac.) *Si une* DARIQUE *a été mal frappée, que m'importe qu'elle représente le fils d'Hystaspe? Ce n'est pas trois mille ans qui doivent plaire, c'est la chose même.* (Volt.)

DARNE, n. f. Dalle, rouelle, tranche d'un poisson, tel que le saumon, l'alose, l'esturgeon : *Une* DARNE *de saumon.* (Acad.)

DARSE, n. f. Pron. *darss.* — Mar. Partie intérieure d'un port, fermée avec une chaîne et où l'on a coutume de retirer les bâtiments désarmés pour les conserver et les réparer.

DART, n. m. Anc. art. milit. Dard.

— Comm. Sorte de papier de pâte grise.

DARTOS, n. m. (δαρτός, écorché; gr.) Pron. *dartoss.* — Anat. Partie de l'enveloppe du testicule qui adhère au scrotum.

DARTRE, n. f. (δέρω, j'écorche; gr.) Pron. *dartr.* — Méd. Maladie de la peau, inflammation aiguë qui se couvre de pellicules blanchâtres : *Un malade couvert de* DARTRES. (Acad.) *Les gerçures sont dues souvent aux* DARTRES. (Chomel.)

DARTREUX, EUSE, adj. (*dartre.*) Pron. *dar-treu, treuz.* — Méd. Qui est de la nature des dartres : *Humeur* DARTREUSE. (Acad.)

— Substantiv. Personnes affectées de dartres : *Le traitement des* DARTREUX. (Acad.)

DARTRIER, n. m. (*dartre.*) Pron. *dar-tri-é.* — Bot. Plante légumineuse exotique dont on emploie la semence contre les dartres.

DASYURE, adj. des 2 g. (δασὺς, velu; οὐρά, queue; gr.) Pron. *da-zi-ur.* — Zool. Qui a la queue velue. || Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus imitant une queue.

= **Dasyures**, n. m. pl. Zool. Genre de mammifères de la famille des Didelphes, originaires de la Nouvelle-Hollande. Ils ont la queue non prenante.

DATA, n. m. pl. (m. lat., les choses données.) Phil. Faits connus d'une science ou des sciences en général : *Une table bien faite des* DATA *et des* DESIDERATA *de toutes les sciences serait un ouvrage utile.* (Compl. de l'Acad.)

DATAIRE, n. m. Pron. *da-tèr.* — Officier de la cour de Rome, qui préside à la daterie.

— Adjectiv. *L'empereur écrivit une lettre au cardinal* DATAIRE, *et une autre à son ambassadeur. Le cardinal fit expédier les provisions.* (Chamfort.)

DATE, n. f. (*datum*, donné; lat.) Indication du temps et du lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, etc. : *La* DATE *d'une lettre, d'un contrat. Ces deux lettres sont de la même date. Fraîche, nouvelle* DATE. *Vieille* DATE. *Cet homme a produit une lettre en* DATE *de tel jour.*

— *Date authentique*, celle qui est constatée par un officier public.

— T. de comm. *Une lettre de change à vingt jours de date, à trois jours de date*, c'est-à-dire dont le payement est exigible vingt jours après celui de sa date, etc.

— Il se dit aussi de l'époque où un événement a eu lieu et de l'indication de cette époque. *La* DATE *d'un événement. L'art de vérifier les* DATES. *Ce fait a mille ans de* DATE. *Sous la même* DATE. DATE *incertaine.*

— *Prendre, retenir date*, consigner, constater l'époque où une chose doit se faire.

DATÉ, ÉE, part. pass. du v. Dater : *Les épîtres de Boileau sont* DATÉES *des conquêtes de Louis XIV.* (Villemain.)

DATER, v. trans. ou act. 1re conj. (*date.*) Pron. *da-té.* — Mettre la date : DATER *une lettre, un contrat. Le sultan* DATAIT *de son étrier impérial les lettres qu'il écrivait aux rois de la chrétienté.* (V. Hugo.)

— Il se dit du jour de l'enregistrement d'une supplique pour obtenir un bénéfice en cour de Rome : *Nous* DATERONS *notre supplique de Rome.*

= **Dater**, v. intr. ou neut. Avoir eu son commencement; dans ce sens il veut la préposition *de* : *Notre amitié* DATE DU *commencement du siècle.*

— Fam. *Cet homme ne* DATE *pas* D'*hier*, il y a très-longtemps qu'il est né; il est très-âgé.

— Commencer à compter d'une certaine époque : *A* DATER *de ce jour. Vos appointements* DATERONT *d'aujourd'hui. La science du droit dans l'Europe moderne ne* DATE *que du douzième siècle.* (Lerminier.) *Le Grand-Seigneur accepta les quatorze mille sequins, et à* DATER *de ce jour il protégea les franchises des Ragusains.* (V. Hugo.)

— Faire époque, en parlant des hommes et des choses : *Cet événement* DATERA *dans l'histoire. Ce fait* DATERA *dans ma vie. Peu d'hommes ont* DATÉ *dans l'histoire de l'humanité. On veut* DATER *par ses talents.*

= **Se dater**, v. pron. Être daté.

DATERIE, n. f. (*dataria*; ital., m. sign.) Pron. *datt-ri.* — Espèce de chancellerie de la cour de Rome. *Cela a passé en* DATERIE. *Il a obtenu des lettres à la* DATERIE. (Acad.)

— Il se dit aussi de l'office de dataire : *Le pape a donné la* DATERIE *au cardinal un tel.* (Acad.)

DATIF, n. m. (*dativus*; lat., m. s.) Pron. *da-tif.* — Gramm. Le troisième cas des noms, des adjectifs et des pronoms latins. On le nomme cas d'attribution, et comme il marque le terme où aboutit une action, il se joint aux compléments indirects des verbes transitifs. Ce rapport s'exprime en français par la préposition *à* suivie d'un nom ou d'un pronom : DATIF *singulier.* DATIF *pluriel. Il faut deux* DATIFS.

— Voici quelques exemples du rapport exprimé par le *datif* : *Rendez* À CÉSAR *ce qui appartient* À CÉSAR. *En sacrifiant tout* À SON DEVOIR *on est sûr d'arriver* AU BONHEUR. (Flor.) *Il vaut mieux s'exposer* À L'INGRATITUDE *que de manquer* AUX MISÉRABLES. (La Br.)

— L'emploi du *datif* ou de l'ablatif, car c'est tout un, pour exprimer ce qu'on rend aujourd'hui avec la préposition *dans*, est un latinisme qui remonte à l'origine de la langue. Montaigne dit : *De toutes les absurdités la plus absurde* AUX *épicuriens est de désavouer la force et l'effet des sens, Absurdum est epicureis.* Cette tournure, qui va se perdant chaque jour, était encore en pleine vigueur du temps de Molière. (F. Génin.)

DATIF, IVE, adj. Pron. *da-tif, tiv.* — Jurispr. Il est principalement usité dans cette locution : *Tutelle dative*, la tutelle donnée par justice, à la différence de celle qui est déférée par la loi ou par testament. || Dans un sens analog. : *Tuteur datif.*

DATION, n. f. (*dare*, donner; lat.) Pron. *dacion.* — Jurispr. Il ne s'emploie que dans cette phrase : *Dation en payement*, action de donner une chose en payement d'une autre qui était due.

DATISME, n. m. (*Datis*, n. pr.) Pron. *da-tism.* — Répétition ennuyeuse de termes ou de propositions synonymes pour exprimer la même chose; ex : *Je me réjouis beaucoup, je suis bien aise, je suis content, je suis satisfait de votre arrivée.*

— Par extens. Vice de prononciation ou de langage.

DATTE, n. f. (δάκτυλος, doigt; gr.) Bot. Fruit du dattier : DATTE *fraîche.* DATTE *sèche. Sirop de* DATTES. (Acad.) *Des hommes chargés de provisions parcouraient toute la caravane, criant : « Qui a faim? » et distribuant du pain et des* DATTES. (Lam.)

DATTIER, n. m. Anc. *Dactier* (δάκτυλος; gr., m. s.) Pron. *da-tié.* — Bot. Arbre de la famille des Palmiers, originaire des pays chauds; il est particulièrement cultivé en Asie et en Afrique :

Les branches d'un *dattier* vers sa main sont penchées;
Il en cueille les fruits, il apaise sa faim. (Fontanes.)

— Zool. Oiseau commun en Barbarie.

DATURA, n. m. (*datora*; ar.) Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, toutes plus ou moins narcotiques et vénéneuses. On donne spécialement ce nom à l'espèce qui est cultivée dans quelques jardins à cause de ses grandes fleurs blanches et odorantes.

DATURÉ, ÉE, adj. Pron. *da-tu-ré.* — Bot. Qui ressemble au Datura.

= **Daturées**, n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des Solanées, ayant pour type le genre Datura.

DATURINE, n. f. Chim. Substance extraite des semences du Datura; elle est très-vénéneuse.

DATURIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide particulier qu'on a cru trouver dans le Datura.

DAUBE, n. f. (*dauber*, battre.) Pron. *dôb.* — Art. cul. Sorte d'assaisonnement qu'on fait à de certaines viandes après les avoir fait macérer : *Dindon, gigot à la* DAUBE, *en* DAUBE. *Faire une* DAUBE. (Acad.)

— Il se prend aussi pour la viande qui est assaisonnée de cette sorte : *Servir une* DAUBE. *Manger une* DAUBE. DAUBE *froide.* (Acad.)

DAUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Dauber : *Gigot* DAUBÉ.

— Fig. Raillé, berné, persiflé :

Ridicule jamais ne fut si bien *daubé*. (Piron.)

DAUBENTONIE, n. f. (*Daubenton*, n. pr.) Pron. *dô-ban-to-nî.* — Bot. Genre de plantes du Mexique.

DAUBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dubla*, frapper; sax.) Pron. *dô-bé.* — Frapper à coups de poing : *Il* A DAUBÉ *vigoureusement celui qui l'avait insulté.*

— Fig. et fam. Railler, injurier quelqu'un, mal parler de lui : *Je les* DAUBERAI *tant, en toutes rencontres, qu'à la fin ils se rendront sages.* (Mol.)

Le loup *daube* au coucher du roi
Son camarade absent. (La Font.)
A ce que je puis voir, vous *daubez* ma méthode. (Montfl.)

— Attaquer sans ménagement, s'exercer contre :

Comme sur les maris accusés de souffrance
Votre langue en tous temps *a daubé* d'importance. (Mol.)

= **Se dauber**, v. pr. Se battre : *Ces écoliers* SE SONT *bien* DAUBÉS. (Acad.)

DAUBEUR, n. m. Pron. *dô-beur.* — || Fam. et peu usité. Celui qui raille, qui médit :

Les *daubeurs* ont leur tour d'une ou d'autre manière. (L. F.)

DAUBIÈRE, n. f. Pron. *dô-bièr.* — Art. culin. Vase dans lequel on cuit une daube.

DAUCINÉ, ÉE, adj. (*daucus*, carotte sauvage; lat.) Bot. Qui ressemble à la carotte.

= **Daucinées**, n. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

DAUCOÏDE, adj. des 2 g. (δαῦκος, carotte; εἶδος, forme; gr.) Pron. *do-ko-id.* — Bot. Qui ressemble à la carotte.

DAUCUS, n. m. (m. lat., carotte.) Bot. Pron. *dôkuss.* — Genre de plantes ombellifères.

DAUDENT, n. m. Agric. Variété de pomme.

DAUGREBOT, n. m. Pron. *dôgr-bô.* — Mar. Bateau de pêche hollandais. || On dit aussi *Dogrebot*, et mieux *Dogerboot.* || V. DOGRE.

DAUPHIN, n. m. (*delphinus*; lat.) Pron. *do-fain.* — Zool. Mammifère de la famille des Cétacés ichthyophages; il a le museau très-allongé, le front saillant, des dents aux deux mâchoires et une seule nageoire dorsale; on en connaît de très-nombreuses espèces qui habitent les mers de toutes les contrées du globe : *L'excessive rapidité avec laquelle nagent les* DAUPHINS *les a fait nommer* Flèches de mer *par les marins.* (Lav.)

Un *dauphin* le prit pour un homme,
Et sur son dos le fit asseoir. (La Font.)

— Ant. gr. et rom. Masse de plomb à laquelle on donnait la figure du poisson qui porte ce nom et que l'on suspendait aux antennes des vaisseaux. Dans un combat naval on laissait tomber les *dauphins* sur les vaisseaux ennemis pour les couler bas.

— Ant. rom. Il se dit des images de ce poisson qui étaient placées sur la *spina* du cirque. On élevait un nouveau *dauphin* à chaque course.

— Constr. Pierre dans laquelle on a creusé un trou recourbé pour le passage de l'eau.

— Techn. Machine qui sert à plonger. || Sorte de pièce d'artifice qui entre dans l'eau et en sort.

— Comm. Espèce de papier. || Sorte d'étoffe de laine.

— Mar. N. pl. Pièces de construction placées extérieurement dans le sens des bordages, et qui servent à lier l'étrave, l'éperon, la guibre et les apôtres; elles sont au nombre de deux ou trois de chaque bord. || V. JOTTEREAUX.

— Astr. Constellation de l'hémisphère septentrional.

DAUPHIN, INE, adj. Pron. *dô-fain, finn.* — Philol. Il se dit des critiques et des commentateurs qui furent chargés par Louis XIV de publier les anciens auteurs latins pour l'éducation du *grand dauphin* : *Les critiques* DAUPHINS.

— Substantiv. Il se dit aussi de ces ouvrages eux-mêmes : *L'édition des* DAUPHINS *coûta quatre cent mille livres au roi.*

DAUPHIN, n. m. (*delphinus*; lat., m. sign.) Pron. *dô-fain.* — Titre que portaient les princes du Dau-

phiné, et qui avait passé aux fils aînés des rois de France depuis la réunion de cette province au royaume. *Monseigneur le* DAUPHIN. *Les* DAUPHINS *de France.* (Acad.)

De mon bonheur advienne que pourra;
Le *dauphin* a promis, le roi s'en souviendra. (C. Del.)

DAUPHINE, n. f. Titre qu'on donnait à la femme du dauphin de France : *Le duc de Noailles donna une fort belle boîte de tabac d'Espagne à la* DAUPHINE. (St-Simon.)

— Comm. Sorte d'étoffe de soie.

— Agric. Variété de laitue, de poire et de prune.

— Chorég. Sorte de danse : *La* DAUPHINE *était une fort belle danse, une courante figurée, qui n'est plus en usage.*

DAURADE, n. f. V. DORADE.

D'AUTANT, loc. adv. V. AUTANT.

DAVANTAGE, adv. (*de, avantage.*) Pron. *da-van-taj.* — Plus : *Quelque prompt que soit un mouvement, on peut en supposer un qui le soit* DAVANTAGE. (Pasc.) *La langue paraît s'altérer tous les jours; mais le style se corrompt bien* DAVANTAGE. (Volt.)

Des sectes et des lois dédaignant l'esclavage,
Vous réfléchissez moins, vous sentez *davantage.* (C. Del.)

— Plus longtemps : *Ne me rompez pas* DAVANTAGE *la tête.* (Mol.)

— Gramm. *Davantage* ne peut précéder ni un adjectif, ni un participe; DAVANTAGE *savant*, DAVANTAGE *instruit*, pour PLUS *savant*, PLUS *instruit*, sont des barbarismes.

— Aujourd'hui il n'est plus permis de construire *davantage* avec la conjonction *que;* on ne dirait donc pas : *Il n'y a rien qui chatouille* DAVANTAGE QUE *les applaudissements.* (Molière.) *On voit dans le cours de quelques années la jurisprudence varier* DAVANTAGE QU'*elle n'a fait dans les trois cents dernières années de notre monarchie.* (Montesq.) On devait dire *chatouille* PLUS QUE, *varier* PLUS QU'*elle*....

— Il faut dire enfin quand on veut exprimer la supériorité relative : *De toutes les pièces de Molière, le Misanthrope est celle qui me plaît* LE PLUS, et non DAVANTAGE.

— *Davantage* ne doit pas non plus être suivi de la préposition *de;* ainsi l'on ne dira pas comme Malherbe :

Tu vas à qui te fuit, et toujours te réserves
A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis,

Mais *plus.* || On dirait très-bien cependant : *Cela me venge* DAVANTAGE DES *sottises d'autrui*, parce qu'ici le complément qui suit *de* dépend non de l'adverbe *davantage*, mais du verbe qui précède.

— *Davantage* peut très-bien être placé à la fin de la comparaison : *La vanité est dangereuse, la paresse l'est* DAVANTAGE. *Philippe affectait plus de modération avec ses ennemis; Alexandre en avait réellement* DAVANTAGE, *et mettait dans sa clémence plus de grâce et de bonne foi.* (La Harpe.)

DAVIER, n. m. Pron. *da-vié.* — Chir. Instrument de fer ou d'acier, en forme de tenaille courbée, dont on se sert pour arracher les dents qui n'ont qu'une racine.

— Art vétér. *Davier à bascule de Plasse*, fortes tenailles pour pratiquer l'avulsion des dents polaires du cheval.

— Mar. Montants installés derrière la chaloupe et garnis d'un rouleau de gayac tournant sur un essieu de fer; on en fait usage lorsqu'on a un câble à paumoyer et pour d'autres travaux analogues. || Nom des cercles de bout-dehors de bonnettes. || Roue établie dans le bas d'une pompe à chapelet, et qui s'engrène avec les plateaux.

— Technol. Petite patte de fer serrée par une vis qui sert à maintenir le petit tympan d'une presse typographique dans l'enchâssure du grand. || Barre de fer attachée à la pièce qu'on veut forger au moyen de crampons qui permettent de la transporter sur l'enclume. || Outil servant à faire entrer les cerceaux d'un tonneau.

DE, prép. (*de*, touchant; lat.) — Combiné avec *le*, il forme l'art. masc. contr. *du;* avec l'art. plur. *les*, l'art. plur. contr. des 2 genr. *des*. Quand il précède un mot commençant par une voyelle ou une *h* muette, *e* se retranche et se remplace par l'apostrophe. — Il exprime deux rapports principaux : 1° un rapport d'attribution, et dans ce cas il répond au génitif des Latins et forme avec le nom qui le suit une expression presque toujours traduisible par un adjectif : *La magnificence* DE *Dieu.* (Buff.) *Le cœur* D'*une mère est le chef-*D'*œuvre* DE *la nature.* (Dupaty.) *L'homme, animal* DE *raison et* DE *liberté, a l'univers pour théâtre* DE *cette raison et* DE *cette liberté.* (Lermin.) *Amurat adopta pour coiffure le bonnet* D'*or à la place du bonnet* DE *laine entouré d'une corde* DE *mousseline.* (Lamart.) *Le trois* DE *mai, je mis le pied sur les côtes* DE *France.* (Chateaub.) *Dans tous les climats les oiseaux* D'*eau sont à peu près également garnis de plumes.* (Buff.) *Les quakers sont des gens* DE *beaucoup de réflexion et* DE *peu de mots.* (Andrieux.)

Le Maure à chaque pas rencontre autour de lui
Dans ses vainqueurs d'hier ses vainqueurs d'aujourd'hui.
(L. Arnault.)

Il n'y avait point dans tout l'univers de meilleurs hommes DE *cheval que les Égyptiens.* (Boss.)

Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée
La différence est grande. (La Font.)

La science a enregistré bien des faits nouveaux, et les doctrines D'*il y a dix ans ont dû se modifier en bien des choses.* (A. de Quatrefages.)

Les gens *de latin* des sots sont dénigrés. (Regnier.)

— 2° Un rapport d'éloignement de séparation, et alors il répond à l'ablatif latin : *On ne saurait voir à deux pas* DE *soi.* (Regnard.) *La justice et la charité ont disparu* D'*au milieu de nous.* (Lamenn.) *Il n'y a personne qui ne sorte* D'*avec lui très-satisfait.* (La Br.) *La mer a un mouvement constant* D'*orient en occident.* (Buffon.) *Le travail est* D'*institution divine.* (Portalis.)

.... La misère est la loi la plus forte;
C'est elle qui me pousse ainsi *de* porte en porte. (Pons.)

— Il précède un très-grand nombre de compléments circonstanciels : *Si* D'*ennui,* DE *dépit, ou par quelque dégoût on quittait le service, la disgrâce était certaine.* (St.-Simon.)

Qui va *de bonne foi* hait les discours frivoles. (Corn.)

Si César fût né au temps des mœurs, il eût été le rival DE *sagesse des Cincinnatus et des Fabricius.* (Chateaub.)

Il m'a reçu d'abord *d'un* accueil obligeant. (Regn.)
En l'y cherchant *des* yeux dans nos rangs j'ai couru.
(C. Del.)

— Il précède les compléments directs en leur donnant un sens partitif : *Il est mort également regretté de toutes les classes de la société, où il comptait* DE *vénérables,* DE *nobles,* DE *savants,* D'*estimables et* DE *nombreux amis.* (De Quélen.)

— Quand il rempl. l'article avant un compl. direct, il généralise le sens de la proposition : *Le luxe peut être nécessaire pour donner du pain aux pauvres; mais s'il n'y avait point* DE *luxe, il n'y aurait point* DE *pauvres.* (J. J. Rousseau.)

— Il précède le complém. déterminatif des noms : *La modération* DES *faibles est médiocrité.* (Vauv.) *La malignité est souvent indigence* D'*esprit.* (La Br.) *La constance* DES *sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.) *Mais l'après-dînée? j'ai mal à la tête; mais le matin j'y ai mal encore, et je prends des bouillons* D'*herbes qui m'enivrent.* (Mme de La Fayette.) *On retire un homme* DE *son nom d'un état malheureux dont on pouvait partager la honte; est-ce générosité? c'est tout au plus décence, ou peut-être orgueil, intérêt réel et sensible.* (Duclos.) *Une heure* DE *prospérité fait oublier une amitié* DE *vingt années.* (Bourdaloue.) *Je ne vous insulte pas, grand colosse* D'*Italien que vous êtes.* (V. Hugo.)

N'ai-je pas cent raisons, dont la moindre est fort bonne,
De n'aimer, n'estimer et n'épargner personne. (C. Del.)

— Souvent il forme avec le nom qui le suit une expression qualificative : *Les dévots* DE *cœur sont aisés à connaître.* (Mol.) *Quelques fous se sont dit à table : il n'y a que nous qui soyons* DE *bonne compagnie; et on les croit.* (Vauv.) *Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps* DE *mort? Une réputation générale et* DE *longue durée est rarement fausse.* (La Rochef.) *Les grands hommes* DE *guerre qui ont brillé dans les luttes de peuple à peuple, ceux qui nous ont toujours le plus intéressé ou le plus ébloui, ce sont les grands hommes* DE *mer.* (Lamart.)

Tout homme *de* courage est homme *de* parole. (Corn.)

— Il précède le complém. d'un très-grand nombre d'adjectifs : *Le plancher est gris* DE *poussière et le plafond jaune* DE *fumée.* (H. de Balz.) *Son bon homme de mari est plus amoureux* D'*elle qu'il ne l'a jamais été.* (Dancourt.)

Un menteur est toujours prodigue *de* serments. (Corn.)
Mécontent *de* soi-même, on l'est *de* tout le monde. (C. D.)

— Souvent l'adjectif est sous-entendu : *Un homme* DE *six pieds* (haut). *Un voile* D'*une aune* (long.)

Cette idée, à ton âge, est *d'*un cerveau malade. (C. Del.)

— Souvent il forme avec l'infinitif une locution qui équivaut au participe présent précédé de la prép. *en* : *Que les impies qui se piquent de supériorité d'esprit et de raison sont méprisables, ô mon Dieu!* DE *ne pas reconnaître votre gloire, votre grandeur et votre sagesse dans la structure magnifique des cieux.* (Mass.) *L'amiral Coligny se serait cru sacrilége* DE *soupçonner un jeune roi qui le nommait son père et qui s'attendrissait avec lui sur les misères publiques.* (Lémontey.) *La liberté de la pensée et de la parole était sa vie, son honneur; il se fût senti avili à ses propres yeux* D'*y renoncer, et la maintenait au profit de tous.* (Guizot.)

— 3° Le compl. des participes passés : *Les chefs revenaient couverts* DE *gloire, et les soldats chargés* DE *butin.* (La Br.) *L'amour-propre est un ballon gonflé* DE *vent.* (Volt.) *Jésus-Christ, ayant été battu* DE *verges, couronné* D'*épines et revêtu* D'*une casaque de pourpre, fut présenté aux Juifs par Pilate.* (Chateaub.)

Qui vit haï *de* tous ne saurait longtemps vivre. (Corn.)
Que ne peut le courage aidé *de* la sagesse. (Pir.)

— 1° Le compl. indir. d'un grand nombre de verbes : *Tirer avantage* DE *ses talents.* (Volt.) *Le vrai mérite ne dépend point* DU *temps ni* DE *la mode.* (La Rochef.) *Il ne peut exister* DE *bons citoyens là où l'on ne croit pas fermement à la vertu.* (Ségur.) *Vous êtes bonne, Madame, et je vous aime* DE *pleurer* DE *ce qu'écrit ma mère.*

Et *de* votre courroux triomphant aujourd'hui,
Contentez votre frère et régnez avec lui. (Rac.)
Je vais t'entretenir *de* moindres aventures. (La Font.)

— Il forme souvent avec son complément une expression adverbiale :

Après tous ces propos qu'on se dit *d'arrivée.* (Regnier.)
Ayant de longs discours étourdi l'assemblée,
Tous deux pour électeurs furent choisis *d'emblée.* (Andr.)

Cujas a DE PRIME ABORD *révélé l'originalité de son esprit.* (Lerminier.)

— Placé devant un infinitif il forme un gallicisme : *C'est le rôle d'un sot* D'*être importun.* (La Br.) *C'est le lot des esprits rares* D'*allier la justesse avec l'imagination.* (Helvet.)

— *C'est à moi, à lui*, etc., *de*, suivi d'un infinitif, exprime la nécessité, l'obligation : *S'ils ne savent pas qui je suis, je n'ai rien à craindre; s'ils savent qui je suis,* C'EST A EUX D'AVOIR *peur.* (V. Hugo.)

C'est à lui de fournir, *à lui de* dépenser. (Dest.)

— Plusieurs verbes, tels que *commencer, continuer,* etc., se construisent tantôt avec la prép. *de;* tantôt avec la prépos. *à* avant un infinitif : *Je doute qu'il doive* CONTINUER D'*écrire.* (La Br.) *Je continuai* A *me plaindre.* (Pasc.)

— Il précède souvent un infinitif complément d'un verbe sous-entendu : *Aussitôt les ennemis* DE *s'enfuir et* DE *jeter leurs armes. Il s'éloigna tout honteux, et nous* DE *rire.* (Acad.)

La princesse, à ces mots, ne se put plus contraindre;
Pleurs *de* couler, soupirs *d'*être poussés,
Regards *d'*être au ciel adressés. (La Font.)
Et moi *de* voler chez ma mère,
Le sein de plaisir palpitant. (Ducis.)

— Ce gallicisme, qui s'employait souvent autrefois, est aujourd'hui peu usité.

— On peut aussi regarder comme gallicismes les expressions : *Quel chien* DE *métier! Ce diable* D'*homme. Un drôle* DE *corps. Un fripon* D'*enfant. Une drôle* D'*affaire. Ah! voici mon étourdi* DE *maître.* (Dest.) *Elle vit sous la conduite d'une bonne femme* DE *mère qui est presque toujours malade et pour qui cette aimable fille a des sentiments d'amitié qui ne sont pas imaginables.* (Mol.)

— Il précède toujours le complém. des adverbes de quantité :

Tant *de* bontés ont lieu de me confondre. (Rac.)

Trop ou trop peu D'*exercice nuit à la santé.*

— *Bien* fait exception, et veut l'article :

Bien *du* sang aura coulé ce soir. (C. Delav.)

— Il précède également le compl. des propositions négatives : *Je n'ai point* D'*argent.*

La solide vertu *n'admet point de* faiblesse. (Corn.)

— Voici les principaux rapports qu'exprime la prép. *de.*

— La cause : *Les malheurs* DE *la guerre.*

— L'origine : *Le vent* DU *nord. Les peuples* DU *Midi. Les productions* DES *colonies. Les fables* DE *La Fontaine.*

— L'instrument : *Un coup* DE *fusil. Un signe* DE *tête. Un serrement* DE *main.*

— L'objet, le but, la fin : *Acte* DE *vente. Maître* DE *danse. Cours* DE *botanique.*

— La destination : *Une salle* DE *spectacle. Un habit* DE *ville. Des souliers* DE *chasse. Quinze à seize heures* DE *cheval ne lui étaient rien; les veilles pas davantage.* (St-Sim.)

— La profession : *Un homme* DE *guerre. Une femme* DE *ménage. Un garçon* DE *magasin.*

— La nature, la qualité : *Un homme* DE *génie. On ne reste pas un homme* DE *rien quand on est un homme* DE *cœur* (C. Del.)

— La matière : *Une table* DE *marbre. Une tabatière* D'*or. Il y a beaucoup de grandeur à se servir des vases* DE *terre comme si c'étaient des vases* D'*argent, et il n'y en a pas moins à se servir des vases* D'*argent comme si c'étaient des vases* DE *terre.* (Bouhours.)

Un lit d'hôpital avec des rideaux DE *serge verte, une table et un coffre.* (Chateaub.)

— La durée : *La guerre* DE *Trente Ans. Un travail* DE *dix années. Les années où les hivers ont été trop rigoureux et les neiges abondantes et* DE *longue durée, souvent la famille entière du chevreuil est détruite.* (Buff.)

— Elliptiq. Il exprime le terme d'une durée précise et déterminée : *Ces gens promirent de ne pas servir* DE *trois ans contre la France.* (Barante.)

Je ne veux *de* trois mois rentrer dans la maison. (Rac.)

— La dimension : *Un voile* DE *deux aunes. Un homme* DE *six pieds.*

— La valeur : *Une pièce* DE *cent sous. Une maison* DE *cent mille francs.*

Ils nous vendent dix francs leurs fioles *de* dix sous. (Ancelot.)

— La quantité : *Une armée* DE *cent mille hommes. Une population* DE *quinze cents âmes.*

— La distance : *Ce village est à trois lieues* DE *toute grande route.* (Mme de Staël.)

— Le contenu : *Une pièce* DE *vin. Une tasse* DE *lait.*

— Il s'emploie pour un très-grand nombre de prépositions :

1° Entre, parmi : DE *tout les orateurs, Démosthène ne craignait que Phocion.* (Mably.)

2° Sur, touchant : *Je t'avertirai* DE *tout. Ils disputaient quelquefois* DE *métaphysique et* DE *morale.* (Volt.) *On a trop écrit* DE *l'autruche, et pas assez* DU *Tangou.* (Buffon.)

3° Pendant : *Psyché jugea à propos de ne marcher que* DE *nuit.* (La Font.) DE *toute antiquité les bouches de l'Indus ont servi de repaire à des bandes de pirates.* (Reynaud.)

4° Par : *Il y a peu de choses impossibles* D'*elles-mêmes, et l'application pour les faire réussir nous manque plus que les moyens.* (La Rochef.)

5° Avec : *Jouer* DE *bonheur.*

Les masques avinés, se croisant dans la fange,
S'accostaient *d'*une injure ou *d'*un refrain banal.
(A. de Musset.)

En l'y cherchant *des* yeux, dans nos rangs j'ai couru.
(C. Delav.)

Qui va *de* bonne foi hait les discours frivoles. (Corn.)

Il m'a reçu d'abord *d'*un accueil obligeant. (Regnard.)

6° A cause de : *Si* D'*ennui,* DE *dépit ou par quelque dégoût on quittait le service, la disgrâce était certaine.* (St-Sim.)

7° Pour : *L'amour* DE *la patrie. Le respect* DES *aïeux.* (Boil.)

8° Vers : *Mettez-vous* DE *ce côté-ci, vous verrez mieux. Regardez bien* DE *ce côté.*

— Placé avant les noms propres de famille, il s'emploie comme signe de noblesse : *Madame* DE *Sévigné. Le duc* DE *La Rochefoucauld.*

— On dit substantiv. : *Placer un* DE *devant son nom.*

— Anc. *De par le roi,* au nom du roi, formule qui se mettait au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc., et en tête des jugements : DE PAR LE ROI, *la loi et justice.*

— *De* marque l'espèce de relation qu'il peut y avoir entre les personnes ou les choses : *Il y a une grande différence* DE *l'un à l'autre,* DE *cet homme à celui-là. Traiter* DE *puissance à puissance,* D'*égal à égal,* DE *pair à compagnon,* DE *Turc à More.* (Ac.)

— Fam. *Ceci est de vous à moi,* ceci doit rester secret entre vous et moi.

— *De* sert à établir un rapport de comparaison : *On voit mieux* DE *deux yeux ensemble que* D'*un seul, encore qu'il y en ait qui ne remarquent guère cette différence.* (Boss.)

— *De* entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et modifie la signification des primitifs par une idée d'origine ou de séparation : *Découler,* couler de haut en bas ; *Dénouer,* défaire ce qui était noué.

— Dans certains mots comme *départir, désunir,* etc., *de* n'est qu'une altération de la particule négative *dis* ou *di* : *Phocion* DÉGAGEA *Mégare, et* DÉFIT *le général Mécion.* (Mably.)

— Dans certains cas on peut lui attribuer l'une et l'autre signification : *Déjoindre, dépouiller,* en lat. *dejungere* ou *disjungere, despoliare* ou *dispoliare.*

— **Gramm.** *De* se répète généralement avant chaque complément : *Poquelin, sentant son génie, se résolut* DE *s'y livrer tout entier,* D'*être à la fois comédien et auteur et* DE *tirer de ses talents de l'utilité et de la gloire.* (Volt.)

Ce monde-ci n'est qu'une loterie
De biens, *de* rangs, *de* dignités, *de* droits. (Id.)
J'y consens ; mais du moins échappons au tourment
De douter, *de* trembler, *de* mourir lentement. (C. Del.)

— Cependant on peut dans les énumérations ne l'exprimer qu'avant le premier terme.

— Lorsque *de* est précédé de la conj. *que,* on ne l'exprime qu'une fois, parce que la répétition rendrait alors la phrase lourde et trainante :

C'est assez de constance, en un si grand danger,
Que de le voir, l'attendre et ne point s'affliger. (Corn.)

— On peut remplacer *de* par la conjonction *ou* qu'on répète avant le premier et le second terme de la comparaison : *On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer dans l'auteur,* OU *son génie* OU *son âme.* (La Harpe.)

— Si les termes de la comparaison sont deux infinitifs, on exprime presque toujours la préposition *de* avant le second : *Il n'y a rien qui exhorte tant à bien mourir que* DE *ne point avoir de plaisir à vivre.* (Voiture.) *On est bien plus heureux* DE *donner que* DE *recevoir.* (Fén.) *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que* DE *manquer aux misérables.* (La Br.)

— La suppression de la prép. *de* est admise dans les phrases sentencieuses et proverbiales :

Plutôt souffrir *que* mourir.
C'est la devise des hommes. (La Font.)

— Après un *adjectif numéral* ou un *nom collectif* modifié par un *participe,* on fait le plus souvent usage de la préposition *de* ; ainsi l'on dit plutôt : *Il y eut* CENT *hommes* DE *tués, une* FOULE *d'hommes* DE *blessés,* que CENT *hommes* TUÉS, *une* FOULE *d'hommes* BLESSÉS. *Les Prussiens n'ont eu que trois mille hommes* DE *tués ; mais ils ont eu dix mille blessés au moins.* (Voltaire.)

— Mais s'ils sont modifiés par un *adjectif,* la préposition se supprime : *Il n'y a pas quatre monuments* REMARQUABLES *dans cette province.*

— Mais si le nom est représenté par le pronom *en,* auquel se rapporte le participe ou l'adjectif, la préposition *de* ne se supprime pas : *Ces rosiers sont chargés de fleurs ; s'il y* EN *a* DE *passées, il y* EN *a* DE *fraîches.* (Buffon.) *On connaissait autrefois sept bouches du Nil ; on les aperçoit encore, mais il n'y* EN *a plus que deux* DE *navigables.* (Thiers.)

— DE, PAR. Le participe passé veut la prép. *par* avant son complément s'il s'agit d'un acte, d'un fait matériel : *Ce travail a été conçu* PAR *une bonne tête.* (Ac.) *Les Gaules furent conquises* PAR *César.*

— Il veut *de* s'il s'agit d'un effet moral : *Ils sont aimés et estimés* DE *tout le monde.* (Montesq.) *Un pays déchiré* DE *factions.* (Villem.)

— C'est l'idée d'action qui résulte le plus ordinairement de l'emploi de la prép. *par,* et l'idée d'état que révèle la prép. *de* : *Les flancs du cheval sont* SILLONNÉS DE *cicatrices* FAITES PAR *l'éperon.* (Buffon.)

— Quand le participe est pris figurément, ou détourné de son acception ordinaire, il veut la prép. *de* : *Combien d'âmes* TOUCHÉES DE *Dieu et* DÉGOÛTÉES DU *monde n'osent se déclarer.* (Mass.)

— Les meilleurs écrivains, pour éviter dans une même phrase l'emploi successif de la même préposition, ont souvent employé *de* au lieu de *par,* et réciproquement : *Sa conduite a été approuvée* DE *tous,* PAR *ses partisans comme* PAR *ses ennemis. Lamothe fut l'écrivain le mieux* DOUÉ PAR *l'esprit et le moins* DOUÉ DU *talent.* (Lacretelle.)

Qu'Énée et ses vaisseaux, *par* le vent écartés,
Soient aux bords africains *d'*un orage emportés. (Boil.)

DÉ, n. m. (*dad,* jeu ; ar.) Petit morceau d'os ou d'ivoire de figure cubique, marqué sur chaque face d'un différent nombre de points, et servant à jouer : *La chance tourne, le* DÉ *lui devient favorable.* (Hamilt.) *Un fatal jeu de* DÉ, *dont la fureur les possédait, absorbait leur esprit.* (Marm.)

Le *dé,* non sans fracas, part, rentre, part encore. (Del.)

Jamais dans les tavernes
Plus indocile enfant ne s'était accoudé
Sur une table chaude ou sur un coup de *dé.* (Musset.)

— *Avoir le dé,* être le premier à jouer.

— *Flatter le dé,* jeter doucement les dés en jouant, dans l'espoir de n'amener qu'un petit nombre de points.

— Fig. et fam. Déguiser, adoucir quelque chose de fâcheux par des termes qui en atténuent le mal : *En lui annonçant cette nouvelle,* IL A FLATTÉ LE DÉ. *Parlez-nous franchement, ne* FLATTEZ POINT LE DÉ. (Acad.)

— *Rompre le dé,* arrêter les dés quand ils sortent du cornet, afin d'annuler le coup.

— *Faire quitter le dé,* faire abandonner les dés par le joueur qui les tient, pour qu'ils passent à un autre.

— Fig. Obliger quelqu'un à céder, à renoncer à quelque entreprise.

— Fig. *Tenir le dé dans la conversation,* la diriger :

Car madame à jaser *tient le dé* tout le jour. (Mol.)

— Fig. *Le dé en est jeté,* la résolution est prise. || Dans le m. sens : *Le sort en était jeté, et le* DÉ *lancé.* (Mich.)

— *Coup de dé,* fig. Coup de hasard : *Tout est* COUP DE DÉ *dans le monde.* (Volt.) *Tout le monde blâme un homme à son aise qui, dans l'espoir de doubler son bien, l'ose risquer en un* COUP DE DÉ. (J. J. R.)

— Fig. *A vous le dé,* C'est à vous à parler, à répondre ; cela vous regarde : « *Pour l'homme aux rubans verts...* » *A vous le* DÉ, *monsieur.* (Mol.)

— Arch. La partie cubique d'un piédestal : *Le piédestal est composé d'une base, d'un* DÉ *et d'une corniche.* (Acad.)

— Il se dit aussi des pierres cubiques qu'on place sous des poteaux, des colonnes, des vases, etc., pour les isoler de terre.

— Milit. *Dé de drapeau,* culot qui garnit la partie inférieure de la hampe d'une enseigne.

— Vén. Bouts de sureau que l'on fiche à l'extrémité des branches d'un arbre pour soutenir les gluaux.

— Mar. Garniture en métal placée au milieu des réas en bois. || Plaque de métal avec excavations, et fixée à une bande circulaire en cuir ; les voiliers passent la main dans cette bande, et la plaque leur sert à pousser leur aiguille. || Tampon de bois avec lequel les charpentiers bouchent les trous des nœuds des pièces de bout. || Sorte de cheville qui se fixe dans l'intérieur des mâts ou vergues d'assemblage, pour en réunir ou consolider les faces contiguës ; les *dés* remplacent alors les dents et engrenages.

— Typogr. Morceau d'acier de forme carrée, qui se place dans la grenouille d'une presse typographique et reçoit le pivot de la vis.

DÉ, n. m. (*digitalis,* qui appartient au doigt ; lat.) Petit cylindre de métal ou d'ivoire qu'on met au bout du troisième doigt pour pousser l'aiguille : *Un* DÉ *d'or, d'argent, d'ivoire,* etc. DÉ *fermé.* DÉ *ouvert.*

— On dit plus généralement *dé à coudre* pour ne pas confondre avec son homonyme *Dé à jouer.*

— Bot. *Dé-à-coudre,* l'agaric campanulé.

DÉALBATION, n. f. (*dealbare,* blanchir ; lat.) Pron. *dé-al-ba-cion.* — Anat. Action de blanchir.

DÉAMBULATION, n. f. (*déambuler.*) Pron. *dé-an-bu-la-cion.* — Physiol. Action de marcher.

DÉAMBULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*deambulare,* se promener ; lat.) Pron. *dé-an-bu-lé.* — Anc. Marcher ; se promener.

DÉARTICULATION, n. f. V. ABARTICULATION.

DÉAURATION, n. f. (*deaurare,* dorer ; lat.) Pron. *dé-ô-ra-cion.* — Didact. Art ou action de dorer, de donner la couleur de l'or.

DÉBÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Débâcher, et adj. : *Chariot* DÉBÂCHÉ.

DÉBÂCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bâche.*) Pron. *dé-bâ-ché.* — Oter la bâche : DÉBÂCHER *une voiture.*

DÉBÂCLAGE, n. m. Pron. *dé-bâ-klaj.* — Mar. Démarrage de navires dans un port, une rivière ou un bassin, dû à une cause fortuite.

DÉBÂCLE, n. f. Pron. *dé-bâkl.* — Rupture, ordinairement subite, de la glace qui couvrait une rivière, et qui se partage alors en glaçons dont la descente est plus ou moins rapide : *La rivière grossit ; il faut se préparer à la* DÉBÂCLE. *La* DÉBÂCLE *a fait perdre bien des bateaux.* (Acad.) *Les* DÉBÂCLES *de la Loire causent souvent de grands désastres.*

— Fig. et fam. Tout changement brusque et inattendu qui amène du désordre, de la confusion : *Ce fut une* DÉBÂCLE *générale. Cet accident commença la* DÉBÂCLE *de sa fortune.* (Acad.)

Le beau-père est crédule, et lui prête ses fonds ;
La faillite est au bout, et ce sera miracle
Si l'an prochain m'amène une grosse *débâcle.* (Ponsard.)

— Déblâcage : *Il y a un temps déterminé pour la* DÉBÂCLE *du port.* (Acad.) || Peu usité en ce sens.

DÉBÂCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Débâcler : *Rivière* DÉBÂCLÉE. *Porte* DÉBÂCLÉE.

DÉBÂCLEMENT, n. m. (*débâcle.*) Pron. *dé-bâkl-man.* — Moment de la débâcle des glaces : *Beaucoup de bateaux ont péri par le* DÉBÂCLEMENT *de la rivière.* (Acad.) || Peu usité.

— Action de débâcler un port, des navires, des bateaux.

DÉBÂCLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*debaculare ;* basse lat.) Débarrasser un port des navires, des bateaux vides, afin d'en rendre l'accès libre à ceux qui arrivent chargés : DÉBÂCLER *un port.* DÉBÂCLER *des bateaux.* (Acad.)

— Fam. Ouvrir ce qui était bâclé : DÉBÂCLER *une porte, une fenêtre.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Il se dit d'une rivière, quand les glaces viennent à se rompre et à suivre le cours de l'eau : *La rivière* A DÉBÂCLÉ *cette nuit.* (Acad.)

DÉBÂCLEUR, n. m. Officier qui préside au débâclage d'un port.

DÉBADER, v. tr. ou act. 1re conj. Écon. rur. Couper les racines de la vigne près du tronc.

DÉBADINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Jeu de cartes, Démarquer les points que l'on a quand l'adversaire compte une impériale.

DÉBAGOULER, v. intr. ou neut. 1re conj (*gula*, gueule ; lat.) Pop. et bas. Vomir.

= **Débagouler**, v. trans. ou act. Fig. Dire précipitamment tout ce qui vient à la bouche : *Il* DÉBAGOULA *un torrent d'injures*, (Ac.) *Il* DÉBAGOULA *tout ce qu'il avait sur le cœur.* (Volt.)

DÉBAGOULEUR, n. m. Pop. Celui qui dit sans retenue toutes les injures qui lui viennent à la bouche.

— Bredouilleur : *Et vous, vieux* DÉBAGOULEUR *de Sarrasin, vous n'avez jamais joué Alvarès comme moi, entendez-vous.* (Volt.)

DÉBAIL, n. m. Pron. *dé-ba-y.* — Anc. Cessation de bail.

— État d'une femme qui devient libre par la mort de son mari : *Quand une femme passe sous la puissance maritale, il y a* BAIL ; *quand elle devient libre par suite de la dissolution du mariage, il y a* DÉBAIL.

DÉBAILLER, v. intr. ou neutr. Anc. Tirer de l'arbalète à travers une baille, une meurtrière.

DÉBÂILLONNÉ, ÉE, p. pass. du v. Débâillonner : *Quand l'Italie sera-t-elle* DÉBÂILLONNÉE ? (Stendh.)

DÉBÂILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bâillon.*) Ôter un bâillon.

— Fig. Délivrer d'entraves : DÉBÂILLONNER *la presse.*

DÉBALLAGE, n. m. (*déballer.*) Pron. *dé-ba-laj.* — Action de déballer : *On vient de faire le* DÉBALLAGE *de ces marchandises.* (Acad.) *Surveiller le* DÉBALLAGE. *Procéder au* DÉBALLAGE.

DÉBALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Déballer : *Marchandises fraîchement* DÉBALLÉES.

DÉBALLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*balle.*) Pron. *dé-ba-lé.* — Défaire une balle, un ballot ; ôter l'emballage : DÉBALLER *des marchandises. On n'A pas encore* DÉBALLÉ *mes meubles.* (Acad.)

— Absol. *Elles sont fatiguées d'*AVOIR *essuyé, frotté,* DÉBALLÉ. (H. de Balzac.)

DÉBANDADE (A LA), Loc. adv. Confusément et sans ordre : *Fuir* À LA DÉBANDADE.

— Fam. *Mettre tout à la débandade*, mettre tout en désordre, en confusion.

— *Laisser tout à la débandade*, abandonner tout au hasard. *Vivre à la débandade*, sans règles, sans principes.

— *Tout va* À LA DÉBANDADE, tout va mal.

DÉBANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Débander : *Pistolet* DÉBANDÉ. *Plaie* DÉBANDÉE.

DÉBANDEMENT, n. m. (*débander.*) Pron. *dé-band-man.* — En parl. des troupes, Action de se débander : *Il y eut un* DÉBANDEMENT *général.* (Acad.)

DÉBANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bande.*) Pron. *dé-ban-dé.* — Ôter une bande, un bandage, un bandeau : DÉBANDER *une plaie.* DÉBANDER *les yeux.*

— Détendre : DÉBANDER *un arc. Cela dit, il* DÉBANDA *l'arc et le donna aux ambassadeurs.* (Boss.)

= **Se débander**, v. pr. En parl. des armes, Se détendre : *Son arc* SE DÉBANDA.

— Être débarrassé de ses bandes : *Cette plaie* S'EST DÉBANDÉE.

— S'ôter un bandeau : SE DÉBANDER *les yeux.*

— Fig. *Se débander l'esprit*, donner à son esprit fatigué quelque relâche.

— En parl. d'une troupe, Se disperser confusément, prendre la fuite : *Toute l'armée* SE DÉBANDA. *Au premier choc les Moscovites* SE DÉBANDÈRENT, *et le carnage fut grand parmi les fuyards.* (Mérim.) *Il savait que l'armée désordonnée et sans argent serait bientôt forcée de* SE DÉBANDER. (Guizot.)

— Se séparer d'un corps dont on fait partie : *Quelques soldats* SE DÉBANDÈRENT *pour courir à la maraude.*

— En parl. du temps, de la température, S'adoucit : *Le temps* SE DÉBANDE.

DÉBANQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Débanquer : *Joueur* DÉBANQUÉ. *Vaisseau* DÉBANQUÉ.

DÉBANQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*banque.*) Jeu. Gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui. *On le* DÉBANQUA *deux jours de suite.* (Ac.)

Elle a gagné tout ce qu'elle a risqué,
Et jusqu'à quatre fois elle l'a *débanqué.* (Dest.)

— Mar. Quitter un banc sur lequel on naviguait.

= **Débanquer**, v. intr. ou neutr. Pêch. Quitter le banc de Terre-Neuve lorsque la pêche est achevée.

— Démonter les bancs d'une embarcation à rames. ‖ Rare en ce sens.

DÉBAPTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Débaptiser.

DÉBAPTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baptême.*) Pron. *dé-ba-ti-zé.* — Priver quelqu'un des avantages du baptême ; il n'est guère usité que dans cette phrase familière : *Il se ferait plutôt* DÉBAPTISER *que de faire telle chose.*

— Fig. et fam. Changer le nom de quelqu'un : DÉBAPTISER *quelqu'un par méprise.* (Acad.)

= **Se débaptiser**, v. pr. Changer de nom : *Il jugea à propos de* SE DÉBAPTISER *pour mieux dérouter les limiers de la police.* (Acad.)

Qui diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante et deux ans, de *vous débaptiser.* (Mol.)

DÉBARBARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarbariser : *Nation* DÉBARBARISÉE.

DÉBARBARISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. pr., et *barbare.*) Néol. Civiliser ; tirer de la barbarie.

DÉBARBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barbe.*) Agric. Couper les petites racines de la vigne qui tracent la superficie du terrain.

DÉBARBOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarbouiller : *Enfant* DÉBARBOUILLÉ.

DÉBARBOUILLER, v. tr. ou act 1re conj. (*barbouiller.*) Pron. *dé-bar-bou-ié.* — Nettoyer, ôter ce qui salit ; il ne se dit guère qu'en parlant du visage. DÉBARBOUILLER *un enfant.* (Ac.)

= **Se débarbouiller**, v. pr. Se nettoyer : SE DÉBARBOUILLER *le visage.* (Ac.) *Allez* VOUS DÉBARBOUILLER.

— Pop. *Débarbouille-toi comme tu pourras*, tire-toi seul de cette affaire.

DÉBARBOUILLOIR, n. m. Pron. *dé-bar-bou-ioar.* — Écon. dom. Serviette à débarbouiller.

DÉBARCADÈRE, n. m. Mar. Espèce de cale, de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer, et qu'on nomme également *Embarcadère*, parce qu'elle est destinée à servir à l'embarquement comme au débarquement.

— Chem. de fer. Lieu de départ et d'arrivée. ‖ On dit aussi *Embarcadère.*

DÉBARDAGE, n. m. Pron. *dé-bar-daj.* — Action de débarder : *Faire le* DÉBARDAGE.

DÉBARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarder : *Marchandises* DÉBARDÉES.

DÉBARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-bar-dé.* — Tirer du bois hors d'un bateau ou de la rivière, et le porter sur le bord : DÉBARDER *des cotrets.* DÉBARDER *un train de bois flotté.* (Acad.)

— Eaux et For. Transporter des bois hors du taillis où ils ont été coupés, afin que les voitures n'y entrent pas, ce qui endommagerait les nouvelles pousses.

DÉBARDEUR, n. m. Homme de journée qui débarde : DÉBARDEUR *de bois. Vous trouverez assez de* DÉBARDEURS *sur le port.* (Acad.)

— *Costume de débardeur*, déguisement du carnaval français, accoutrement semblable à celui des débardeurs.

DÉBARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarquer : *Troupes* DÉBARQUÉES.

— Par extens. Arrivé tout récemment :

Débarqué d'hier soir, j'arrive et je t'écris. (C. Del.)

— *Un homme fraîchement débarqué*, nouvellement arrivé de sa province.

— Substantiv. *Il a toujours l'air d'un nouveau* DÉBARQUÉ. *Les nouveaux* DÉBARQUÉS. (Acad.)

DÉBARQUEMENT, n. m. (*débarquer.*) Pron. *dé-bark-man.* — Action par laquelle on débarque des marchandises, des passagers, des troupes, etc. : *Le* DÉBARQUEMENT *des marchandises. Le* DÉBARQUEMENT *de tous les passagers. Le* DÉBARQUEMENT *des troupes se fit à la faveur de la nuit.* (Acad.)

— L'instant où une personne débarque : *Il fut arrêté à son* DÉBARQUEMENT. (Ac.)

— *Troupes de débarquement*, troupes destinées à faire une descente sur une côte.

DÉBARQUER, v. tr. ou act 1re conj. (*barque.*) Pron. *dé-bar-ké.* — Tirer faire sortir d'un navire, d'un bateau les passagers, les troupes, les équipages, les marchandises, etc., qu'il contient : DÉBARQUER *des troupes, du canon. Où allez-vous nous* DÉBARQUER ? (Acad.)

= **Débarquer**, v. intr. ou neut. Il se conjugue dans les temps composés avec *avoir* et *être* ; avec *avoir* quand c'est l'action qu'on a en vue, avec *être* quand c'est l'état qu'on veut exprimer. — Quitter le navire, le bateau, et descendre à terre : *Nous* DÉBARQUÂMES *en tel endroit, à tel port. Le navire n'ayant pu mettre à la voile, nous fûmes obligés de* DÉBARQUER. (Acad.) *Le dernier fils d'Édouard III* AVAIT DÉBARQUÉ *à Calais et s'était dirigé vers la Champagne.* (Barante.) *Ils* DÉBARQUÈRENT *sous les feux des forts.*

= **Au débarquer**, loc. adv. Au moment même du débarquement : *Il se trouva* AU DÉBARQUER. *On l'attendait* AU DÉBARQUER. (Acad.)

DÉBARRAS, n. m. (*débarrasser.*) Pron. *dé-ba-ra.* — Cessation d'embarras ; délivrance de ce qui embarrassait : *Les voilà partis, c'est un grand* DÉBARRAS. (Acad.) *Enfin on me hissa sur le pont à demi mort : si je m'étais noyé, le bon* DÉBARRAS *pour moi et pour les autres.* (Chateaubr.) ‖ Fam.

DÉBARRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarrasser : *Rue* DÉBARRASSÉE. *Les campagnes sont* DÉBARRASSÉES *des grands végétaux.* (Tracy.) *Son esprit est* DÉBARRASSÉ *de cet importun souvenir.* (Acad.)

J'ai cru n'être jamais *débarrassé* de lui. (Mol.)
. . . Je veux de mon doute être *débarrassé.* (Rac.)

DÉBARRASSEMENT, n. m. Pron. *dé-ba-rass-man.* — Action de débarrasser. ‖ Peu usité.

DÉBARRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*débarras.*) Pron. *dé-ba-ra-cé.* — Ôter ce qui embarrasse : DÉBARRASSEZ *ce bureau.* DÉBARRASSONS *ce couloir.*

— Par extens. Délivrer d'embarras : DÉBARRASSONS-LE *de cette affaire, de cette surveillance.*

= **Se débarrasser**, v. pr. Se défaire de ; abandonner, quitter : *Il ne sait comment* SE DÉBARRASSER *de ses créanciers. Il* S'EST DÉBARRASSÉ *de ces importuns. Près de* SE DÉBARRASSER *de ses derniers langes, l'âme se montre à nu.* (Ch. Nod.) *Il est plus difficile de* SE DÉBARRASSER *d'une femme que d'en captiver une autre.* (Desmahis.)

Syn. Débarrasser, dégager. *Débarrasser*, c'est délivrer d'un embarras, d'une difficulté ; *dégager*, c'est délivrer d'un lien, d'une chaîne. On *débarrasse* un homme des ennuis qui le préoccupent ; on le *dégage* de la parole qu'il est tenu de respecter. On se *débarrasse* d'une intrigue qui importune ; on se *dégage* d'une invitation qui oblige.

DÉBARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Débarrer : *Porte* DÉBARRÉE.

DÉBARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barre.*) Pron. *dé-ba-ré.* — Ôter la barre : DÉBARRER *une porte.* (Acad.)

— Anc. prat. Décider entre plusieurs personnes dont les avis sont partagés.

— Fig. Se ranger à l'opinion d'une personne opposée à une autre.

DÉBAT, n. m. (*débattre.*) Pron. *dé-ba.* — Différend, contestation, altercation : *Entre voisins il y a toujours quelques* DÉBATS. (Acad.)

Vis sans bruit, sans *débats*, sans noise, sans procès.
(Boil.)
Rien n'est plus scandaleux qu'un *débat* domestique.
(Étienne.)

— *Débat de compte*, discussion entre deux intéressés sur un article de compte.

— Prov. *A eux* ou *entre eux le débat*, je ne me mêle pas de leur contestation ; qu'ils s'arrangent entre eux.

Mais *entre eux le débat.* . . . .
La suite m'en doit être au moins indifférente. (La F.)

— N. m. pl. Discussions des assemblées politiques :

Je suis pour ce qui tient pour le pays, et toi,
L'aigle de nos *débats*, toi de qui la parole
Domine au parlement, tu bois à ton idole,
A la gloire. (C. Del.)

— Jurispr. La partie de l'instruction judiciaire qui est publique : *Ouvrir, fermer les* DÉBATS. *Le président a résumé les* DÉBATS *avec beaucoup d'impartialité.*

— Dr. féod. *Débat de tenure*, contestation élevée entre deux seigneurs pour la mouvance d'un héritage ; mandat d'un juge royal à l'effet d'assigner les deux seigneurs qui étaient en contestation.

Syn. Débat, contestation. L'un et l'autre se disent d'une dispute entre plusieurs personnes ; mais il existe entre ces deux mots une sorte de gradation de sens. La *contestation* est la simple discussion que fait naître un désaccord ; le *débat* est une discussion changée en dispute tumultueuse. Une *contestation* sur le sens d'une clause, d'un testament aboutit souvent à un vif *débat* devant les tribunaux. Un article de traité sujet à *contestation* peut être l'objet de longs *débats.*

DÉBÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Débâter.

DÉBATELAGE, n. m. Pron. *dé-batt-laj.* — Comm. Décharge des bateaux, des navires.

DÉBATELÉ, ÉE, part. pass. du v. Débateler : *Marchandises* DÉBATELÉES.

DÉBATELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* priv., et *bateau.*) Comm. Faire le débatelage.

DÉBÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bât.*) Ôter le bât : DÉBÂTER *un mulet, un cheval, un âne.* (Acad.)

DÉBÂTI, IE, part. pass. du v. Débâtir : *Corsage* DÉBÂTI.

DÉBÂTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*bâtir.*) Détruire, démolir un édifice.

DÉBATTABLE, adj. des 2 g. (*débat.*) Pron. *dé-ba-tabl.* — Anc. Susceptible d'être débattu : *Des choses incertaines,* DÉBATTABLES. (Montaig.)

DÉBATTRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*battre.*) Pron. *dé-batr.* — Contester, discuter : DÉBATTONS *froidement les faits.* (Beaum.) *L'ouvrier* DÉBAT *le prix de son œuvre.* (Blanq.) *Avant de* DÉBATTRE *ce point.* (C. Del.) *Le drame n'est l'œuvre littéraire la plus indigène et la plus originale d'un pays que parce qu'il ne peut se faire sans que le peuple le* DÉBATTE *en plein théâtre.* (Nisard.)

— Fin. *Débattre un compte, les articles d'un compte,* contester l'exactitude de la balance des recettes et de celle des dépenses.

= **Se débattre,** v. pron. S'agiter vivement, faire de grands efforts pour résister, pour se dégager : *Un oiseau* SE DÉBAT *quand on le tient.* (Acad.) *Il* S'EST *longtemps* DÉBATTU *contre les gardes qui l'ont arrêté. Il râlait et* SE DÉBATTAIT *contre la mort ; mais il ne pouvait prononcer une parole.* (Mérim.)

Je l'ai vu dans leurs mains quelque temps *se débattre.* (Rac.)

Nos désirs et nos fantaisies nous tiraillent en sens contraire, et nous NOUS DÉBATTONS *dans l'impuissance de les satisfaire.* (Daru.) *Je* ME DÉBATTAIS *contre elle, je l'implorais en vain.* (G. Sand.)

Contre l'opinion en vain tu *te débats.* (C. Del.)
Il ne *se débat* point contre une erreur qu'il aime. (Id.)

— Prov. et fig. *Se débattre de la chape à l'évêque.* || V. CHAPE.

Syn. Débattre, discuter. On *débat* ses propres intérêts ; on *discute* indifféremment ses intérêts ou ceux des tiers. *Débattre* implique plus de chaleur, et *discuter* plus de raison. Les parties, au lieu de *débattre* elles-mêmes leurs droits, gagneraient beaucoup à choisir des arbitres pour les *discuter.*

DÉBATTU, UE, part. pass. du v. Débattre : *Le prix a été longtemps* DÉBATTU. *Ces propositions seront examinées et* DÉBATTUES. *Il y a deux principes politiques soulevés et* DÉBATTUS *en France à l'heure qu'il est : le gouvernement absolu et le gouvernement constitutionnel.* (G. Sand.) *Les paysans étaient libres et louaient leurs bras à leurs seigneurs selon une convention* DÉBATTUE *de gré à gré.* (Mérim.)

— Contesté disputé :

Ce titre par aucun ne leur est *débattu.* (Mol.)

DÉBAUCHE, n. f. (*débaucher.*) Pron. *dé-bô-che.* — Honteux excès dans le boire et dans le manger : *On passe du crime et de la* DÉBAUCHE *à la mort.* (Mass.)

— Excès de table : *Ils aiment à faire de temps en temps une petite* DÉBAUCHE.

Je fis pour l'obliger cette *debauche*-là ;
Et ce fut de son mieux qu'il nous y régala. (Bours.)

Insensiblement j'oubliai que j'étais avec le père de mon disciple, et nous fîmes ensemble la DÉBAUCHE. (Lesage.)

— Déréglement de mœurs, excès : *Il est perdu de* DÉBAUCHES *et de dettes.* (Volt.) *Ils consument leur jeunesse dans l'oisiveté et la* DÉBAUCHE. (Thiers.) *N'as-tu point de honte, dis-moi, d'en venir à ces* DÉBAUCHES-*là ?* (Mol.)

— Fig. Usage déréglé, mauvais, de l'esprit, de l'imagination : *Les* DÉBAUCHES *de lecture et d'esprit ne sont guère moins dangereuses que celles des sens.* (Acad.) *Ces* DÉBAUCHES *d'imagination ne sauraient obtenir l'approbation de gens de goût.*

— Fam. en parl. d'ouvrages de littérature ou d'art, Divertissement, pochade.

— Anc. mar. Déréglement des marées.

DÉBAUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Débaucher : *Homme* DÉBAUCHÉ. *Les enfants du riche sont-ils tous oisifs,* DÉBAUCHÉS, *dissipateurs ?* (Thiers.)

— Substantiv. Homme abandonné à la débauche : *Un grand* DÉBAUCHÉ. *Un vieux* DÉBAUCHÉ. *Ce sont des* DÉBAUCHÉS. (Acad.)

Un vrai dissipateur, un parfait *débauché.* (Boil.)
Le *debauché* se rit des leçons de son père. (Regn.)

— Fam. *C'est un agréable débauché,* homme qui est agréable dans la débauche de table.

= **Débauchée,** n. f. Mar. Heure de la fin du travail. || Il se dit par oppos. à *Embauchée.*

DÉBAUCHER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*debacchari,* s'épuiser en transports furieux; lat.) Pron. *dé-bô-ché.* — Jeter, précipiter dans la débauche, dans l'inconduite : *Les mauvaises compagnies l'*ONT DÉBAUCHÉ. (Acad.) DÉBAUCHER *une fille, une femme mariée. L'Égyptienne est une malavisée, une impertinente de dire des injures à un homme d'honneur, qui saura lui apprendre à venir ici* DÉBAUCHER *les enfants de famille.* (Mol.)

— Détourner d'un travail, d'une occupation par oppos. à *Embaucher :* DÉBAUCHER *un ouvrier, un domestique. La comtesse pourra ne pas trouver bon que vous* DÉBAUCHIEZ *ses filles.* (Lesage.)

— Corrompre : DÉBAUCHER *des troupes. Papius essaya, et avec succès, de* DÉBAUCHER *les Gaulois auxiliaires de César.* (Mérim.) *Le mécontentement des officiers eut l'imprudence d'éclater en propos et en manœuvres pour* DÉBAUCHER *les soldats.* (Guizot.)

— Fam. Faire quitter un moment le travail pour le plaisir : *Un de ces jours j'irai vous* DÉBAUCHER. *Il faut le* DÉBAUCHER, *le mener à la campagne.*

— Anc. Enlever de dessus un mur un enduit appelé *Bauche.*

= **Se débaucher,** v. pr. Se jeter dans la débauche : *Malheur au jeune homme qui* SE DÉBAUCHE ! *La mauvaise compagnie est souvent cause que les jeunes gens* SE DÉBAUCHENT. (Acad.)

DÉBAUCHEUR, EUSE, n. (*débauche.*) Pron. *dé-bô-cheur, cheuz.* — Celui, celle qui débauche, qui excite à la débauche : *C'est un* DÉBAUCHEUR *de filles. Cette femme est une* DÉBAUCHEUSE. (Acad.)

DÉBELLER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*debellare,* combattre ; lat.) Anc. Combattre, vaincre.

DÉBENTUR, n. m. (*debentur,* ils sont dus ; lat.) Pron. *dé-bain-tur.* — Féod. Quittance que les officiers des cours souveraines donnaient au roi lorsqu'ils recevaient les honoraires qui leur étaient dus.

DÉBET, n. m. (*debet,* il doit ; lat.) Pron. *dé-bè* ou *bètt.* — Fin. Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte : *Le* DÉBET *d'un compte. Rester en* DÉBET. (Acad.) *Un arrêté de nos* DÉBETS *réciproques. Il y avait des* DÉBETS *pour l'an V, pour l'an VI et l'an VII.* (Thiers.)

— Législ. *Acte enregistré en débet,* acte enregistré sans payement immédiat des droits.

— Anc. *Payer une charge en débet,* payer une charge en acquittant les dettes du vendeur.

— *Être, rester en débet,* avoir un restant de compte : *Ils* ÉTAIENT *les uns et les autres* EN DÉBET. (Thiers.)

DÉBIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Débiffer.

— *Visage débiffé,* le visage d'une personne qui paraît affaiblie par quelque excès.

— *Estomac débiffé,* estomac qui ne fait pas bien ses fonctions.

— *Être tout débiffé,* avoir le visage, l'estomac fatigué.

DÉBIFFER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *dé-bi-fé.* — Affaiblir, déranger, gâter par des excès : DÉBIFFER *l'estomac. Les excès lui* ONT DÉBIFFÉ *le visage.*

DÉBILE, adj. des 2 g. (*debilis,* faible; lat.) Faible, affaibli, qui manque de forces ; il ne se dit guère qu'en parlant des personnes : *Un enfant* DÉBILE. *Un malade qui est encore* DÉBILE. *Avoir l'estomac* DÉBILE, *les jambes* DÉBILES. (Ac.)

Je suis plein d'avenir. Dieu dans ce corps *débile,*
Avec un cœur de feu, met une âme virile. (C. Delav.)
. . . . Le père était *débile*
Au point qu'il ne pouvait tenir un parchemin. (V. H.)

— Il s'applique quelquefois aux choses, et surtout aux plantes : *Un arbrisseau* DÉBILE. (Boil.) *Une plante* DÉBILE. (Acad.)

— Fig. et moral. : *Avoir le cerveau, l'esprit* DÉBILE. (Acad.)

— Par extens. : *Une voix frêle et* DÉBILE. (La Br.) *Une* DÉBILE *vue.* (Boil.)

Syn. Débile, faible. *Débile* exprime un excès de faiblesse, *faible* un degré inférieur de force; le premier a un sens absolu, le second un sens relatif. *Débile* est d'un usage très-restreint; *faible,* au contraire, a un emploi très-étendu. Quand on emploie les deux mots pour qualifier l'esprit ou les facultés intellectuelles, *faible* se dit de ce qui a trop peu de force pour résister, et *débile* de ce qui s'abandonne faute d'une force quelconque.

DÉBILEMENT, adv. D'une manière débile. || Peu usité.

DÉBILITANT, part. prés. du v. Débiliter.

DÉBILITANT, ANTE, adj. Méd. Il se dit de tout ce qui tend à diminuer l'énergie des organes et particulièrement celle des muscles : *Remède* DÉBILITANT. *Nourriture* DÉBILITANTE.

— N. m. *La diète est un* DÉBILITANT. *Employer des* DÉBILITANTS.

DÉBILITATION, n. f. (*debilitatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-bi-li-ta-cion.* — Méd. Affaiblissement : DÉBILITATION *de nerfs.* DÉBILITATION *de l'estomac.* (Ac.)

DÉBILITÉ, n. f. (*debilitas,* faiblesse ; lat.) Faiblesse : *Une grande* DÉBILITÉ *de nerfs, d'estomac. Une extrême* DÉBILITÉ. DÉBILITÉ *de cerveau.* (Acad.) *La* DÉBILITÉ *du corps entraine la* DÉBILITÉ *de l'âme.* (J. J. Rouss.)

— Méd. Diminution de l'énergie vitale.

— Par extens. : *La* DÉBILITÉ *de la vieillesse.*

— Fig. *La* DÉBILITÉ *de l'esprit. Dès le début de la guerre, la* DÉBILITÉ *du pouvoir s'était montrée.* (Mignet.)

DÉBILITÉ, ÉE, part. pass. du v. Débiliter : *Un estomac* DÉBILITÉ. (Acad.) *Organe* DÉBILITÉ.

DÉBILITER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*debilitare* ; lat., m. sign.) Rendre débile, affaiblir : *Cela* DÉBILITE *les nerfs, l'estomac, la vue, l'esprit.* (Acad.)

— Par extens. : DÉBILITER *la santé.* DÉBILITER *les forces.*

DÉBILLARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Débillarder : *Bois* DÉBILLARDÉ.

DÉBILLARDEMENT, n. m. (*débillarder.*) Pron. *dé-bi-iard-man.* — Action de débillarder.

DÉBILLARDER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*de,* part., et *bille.*) Pron. *dé-bi-iar-dé.* — Techn. Dégrossir, couper une pièce de bois diagonalement : DÉBILLARDER *une pièce de bois.*

— Absol. : *Il ne fallait qu'un ouvrier adroit et diligent pour scier, tailler et* DÉBILLARDER. (G. Sand.)

DÉBILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Débiller : *Cheval* DÉBILLÉ.

DÉBILLER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *dé-bi-ié.* — Navig. Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur une rivière.

DÉBINE, n. f. Pop. État d'une personne qui fait mal ses affaires et qui éprouve de la gêne : *Il est tombé dans la* DÉBINE.

DÉBINÉ, ÉE, part. pass. du v. Débiner.

DÉBINER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*bini,* par deux ; lat.) Agric. Donner un léger labour à la vigne pour enlever les mauvaises herbes.

— Pop. : *Débiner quelqu'un,* le dénigrer.

DÉBIT, n. m. (*debitum,* ce qui est dû ; lat.) Pron. *dé-bi.* — Vente continue, répétée : *Cette marchandise a un grand* DÉBIT. *Être de bon, de mauvais* DÉBIT. *Cela n'est pas de* DÉBIT. (Acad.) *Le marchand n'achète qu'à proportion de son* DÉBIT. (J. J. R.)

Je représente un auteur distingué,
A qui, de compte fait, le *débit* de ses livres
Rapporte tous les ans plus de dix mille livres. (Boursault.)

— Droit de vendre certaines marchandises dont le monopole appartient au gouvernement : *Tenir un* DÉBIT *de tabac. Avoir un* DÉBIT *de poudre, de cartes à jouer.*

— Exploitation du bois selon ses diverses destinations ; action de le mettre en cerceaux, en merrain, en poutres, en planches, etc. : *Le* DÉBIT *du châtaignier en planches ou en échalas est plus profitable qu'en bois à brûler.* (Acad.)

— Comm. Compte des articles fournis ou des sommes payées. Il se dit par oppos. à *Crédit : J'ai passé telle somme à votre* DÉBIT. (Acad.) || Il se dit aussi de la page même du grand-livre où il est inscrit.

— Manière de parler, de raconter, de réciter : *Il a un* DÉBIT *pénible, froid. Cet orateur a une grande netteté de* DÉBIT. *Elle étonnait les convives par la volubilité de son* DÉBIT. (A. Jal.)

— Rhét. *Débit oratoire,* manière dont l'orateur prononce son discours : *Le* DÉBIT ORATOIRE *joint au geste formait ce que les anciens appelaient l'action.* (Marm.)

— Mus. Manière de chanter très-rapide qui tient le milieu entre le chant et la parole, qui s'applique surtout aux *récitatifs.*

— Hydraul. *Débit d'une fontaine, d'une conduite d'eau,* quantité que cette fontaine, cette conduite d'eau fournissent dans un temps donné.

Syn. Débit, vente. *Débit* a un caractère essentiellement commercial ; *vente* s'entend également d'une opération de commerce ou d'un acte civil; *débit* a de plus une idée accessoire de détail qui ne se trouve pas dans *vente.*

DÉBITAGE, n. m. (*débit.*) Action de débiter. Particul. Action de débiter les bois suivant les formes exigées par leur destination particulière, leur emploi déterminé ou pour le placement dans la composition suivant les besoins du commerce.

DÉBITANT, part. prés. du v. Débiter.

DÉBITANT, ANTE, adj. Dont la profession, le métier est de débiter, de vendre en détail.

— N. Celui, celle qui débite quelque marchandise : *Un* DÉBITANT *de tabac.* (Acad.)

DÉBITÉ, ÉE, part. pass. du v. Débiter : *Marchandise* DÉBITÉE. *La première édition était presque* DÉBITÉE, *et je ne savais pas que le livre eût paru.* (Volt.)

— Divisé, distribué : *Bois* DÉBITÉ.

— Rhét. Récité : *Vers mal* DÉBITÉS.

— Mus. : *Récitatif bien* DÉBITÉ.

DÉBITER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*débit.*) Faire le débit d'une marchandise ; vendre en détail : DÉBITER *des denrées, des vins, des étoffes, des toiles.* (Acad.) *Il faut remplir son magasin avant de* DÉBITER *sa marchandise.* (St-Evrem.)

Songeons à *débiter* moi mon vin, toi ton huile. (Andrieux.)

— Abs. Vendre en détail : *On ne* DÉBITE *pas dans cette maison.*

— Prov. *Il débite bien sa marchandise*, il sait faire valoir ce qu'il dit.

— Exploiter le bois, le marbre, l'approprier à diverses destinations : DÉBITER *le bois en planches, en poutres, en cerceaux.* DÉBITER *le marbre à la scie.*

— *Scie à débiter*, scie dont on se sert pour débiter le bois, le marbre.

— Par extens. *Débiter de l'ouvrage*, en faire beaucoup.

— Exposer, développer : *Il* DÉBITE *une morale pernicieuse.* (Mol.) DÉBITER *des maximes dangereuses.* (La H.) *Le plus grand de nos saints n'*A *jamais* DÉBITÉ *de maxime plus céleste.* (Volt.) *Si Jésus-Christ eût* DÉBITÉ *des fables, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu reconnaître l'imposture.* (Pasc.)

— Réciter : DÉBITER *un discours, des vers, un compliment.*

— Absol. DÉBITER *froidement.* DÉBITER *lourdement.* DÉBITER *avec feu.* DÉBITER *avec naturel.*

— Mus. Réciter rapidement avec le sentiment des paroles plutôt qu'avec celui du chant.

— Répandre de côté et d'autre; raconter au hasard : DÉBITER *des nouvelles. Vos voisins sont gens à vous* DÉBITER *tout ce qu'on peut dire à ce sujet.* (Mol.) *Nous fûmes bien désolés lorsque nous vîmes paraître, dans une chambre d'auberge où se donnait cette comédie, une femme prête d'accoucher; elle nous* DÉBITA *un galimatias auquel on n'entendait rien.* (Lesage.)

Un homme de mon âge a cru légèrement
Ce qu'un homme du tien *débite* imprudemment. (Corn.)

— *Débiter des injures*, en dire beaucoup.

— Comm. Porter au débit d'un compte; inscrire comme débiteur au verso du grand livre : *On exige les contributions directes par douzième et par mois : on en* DÉBITE, *ce qui veut dire qu'on en constitue débiteurs les comptables, tous les mois.* (Thiers.)

— Hydraul. Fournir une certaine quantité d'eau dans un temps donné, en parlant d'une fontaine, etc. *Cette fontaine* DÉBITE *mille litres par heure.*

= **Se débiter,** v. pr. Être débité : *La lave peut* SE DÉBITER *en lames d'une dimension très-considérable.* (Mérim.) *Cette marchandise* SE DÉBITE *très-bien.*

Le blâme et la louange au hasard *se débite.* (Regnier.)
Quand un livre au palais se vend et *se débite.* (Boil.)

DÉBITEUR, EUSE, n. (*débiter.*) Celui, celle qui débite. Il ne se dit que fig. et en mauv. part : *C'est un grand* DÉBITEUR *de nouvelles, de fariboles, de sornettes. C'est une grande* DÉBITEUSE *de mensonges.* (Acad.)

DÉBITEUR, TRICE, n. (*debitor*; lat., m. sign.) Celui, celle qui doit; il est opposé à Créancier : *Bon* DÉBITEUR. DÉBITEUR *solvable. Il est mon* DÉBITEUR. *Elle est votre* DÉBITRICE. (Acad.) *A Athènes et à Rome il fut d'abord permis de vendre les* DÉBITEURS *qui n'étaient pas en état de payer.* (Montesq.)

DÉBITIS, n. m. (*debitus*, dû; lat.) Pron. *dé-bi-tiss.* — Anc. prat. Lettres qui contenaient un mandement au premier huissier de contraindre le débiteur à payer ce qu'il devait à l'impétrant.

DÉBITTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. DÉBITTER *le câble*, défaire le tour de bitte fait avec ce câble.

DÉBLAI, n. m. (*déblayer.*) Pron. *dé-blè.* — Action d'enlever des terres pour mettre un terrain de niveau : *On a fait un* DÉBLAI *considérable. Quand le* DÉBLAI *sera terminé. Faire que le remblai soit égal au* DÉBLAI. (Acad.)

— *Être en déblai*, se dit d'un terrain qu'on ne peut niveler convenablement sans un déblai.

— N. pl. Les terres, les décombres qu'on a enlevés : *Ces* DÉBLAIS *serviront à combler les fossés.*

— Fig. et fam. Débarras d'une personne ou de quelque chose qui incommode, qui est à charge : *Enfin voilà ces ennuyeux partis, c'est un beau* DÉBLAI. (Acad.) || Peu usité.

DÉBLAIEMENT, n. m. Propr. Action de déblayer; état de ce qui est déblayé.

DÉBLANCHI, IE, part. pass. du v. Déblanchir : *Métal* DÉBLANCHI.

DÉBLANCHI, n. m. Technol. Opération qui consiste à épuiser une cuve d'indigo de toute la couleur bleue qu'elle peut fournir.

DÉBLANCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. Technol. Enlever la croûte qui se forme à la surface des métaux en pleine fusion.

— Monn. Détacher le flan d'une pièce de monnaie à l'aide du coupoir.

DÉBLATÉRATION, n. f. Pron. *dé-bla-té-ra-cion.* — Néol. Action de déblatérer; déclamation violente contre quelqu'un ou quelque chose : *Que faire contre de telles* DÉBLATÉRATIONS?

DÉBLATÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*deblaterare*, bavarder; lat.) — Il change l'*é* fermé du radical *déblatér* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *je déblatère, tu déblatères, ils déblatèrent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je déblatérerai, nous déblatérerions*, etc. — Parler longtemps et avec violence contre quelqu'un : *Il a passé deux heures à* DÉBLATÉRER *contre moi.* (Acad.) *Cet homme* DÉBLATÈRE *contre tous ses confrères.* || Il est familier.

DÉBLAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Déblayer : *Le terrain est complétement* DÉBLAYÉ. *Rue* DÉBLAYÉE.

DÉBLAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*débluer, desbléer*, ôter le blé; v. lang.) (*Je déblaye, tu déblayes, il déblaye ou déblaie, nous déblayons, vous déblayez, ils déblayent ou déblaient; je déblayais, nous déblayions, vous déblayiez, ils déblayaient; je déblayai, nous déblayâmes; je déblayerai ou déblaierai, nous déblayerons; je déblayerais ou déblaierais, nous déblayerions; déblaye, déblayons, déblayez; que je déblaye ou déblaie, que nous déblayions; que je déblayasse, que nous déblayassions; déblayant; déblayé, ée.*) Ôter, enlever des terres, des décombres : DÉBLAYER *des terres. Il faudra* DÉBLAYER *ces décombres.* (Acad.)

— Débarrasser, dégager un lieu des choses qui l'encombrent, qui s'y trouvent entassées confusément : DÉBLAYER *un terrain.* DÉBLAYER *une maison, une salle, une cour, une rue.* (Acad.) *Jeanne passa la journée à* DÉBLAYER *le sentier par lequel nous devions partir.* (G. Sand.) *On* A DÉBLAYÉ *le carreau. J'y suis descendu.* (V. Hugo.)

— Fig. *Déblayer le terrain*, aplanir les difficultés d'une entreprise, faciliter quelqu'un dans l'exécution d'un projet, d'une affaire.

DÉBLOCAGE, n. m. (*débloquer.*) Pron. *dé-blo-kaj.* — Imprim. Action de débloquer, de remplacer les lettres bloquées et renversées : *Le* DÉBLOCAGE *est à la charge de l'imprimeur.*

DÉBLOCUS, n. m. (*blocus.*) Art. milit. Action de lever un blocus; levée forcée d'un blocus. *La réunion de Hoche et de Pichegru amena le* DÉBLOCUS *de Landau.* (Thiers.)

DÉBLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Débloquer : *Cette place est* DÉBLOQUÉE. *Lettre* DÉBLOQUÉE.

DÉBLOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*blocquer.*) Pron. *dé-blo-ké.* — Guerr. Obliger l'ennemi à lever un blocus : *Il parvint à* DÉBLOQUER *la place, à* DÉBLOQUER *la garnison.* (Acad.)

— Imprim. Ôter d'une composition les lettres bloquées et renversées, pour les remplacer par celles qui conviennent : *On n'*A *pas* DÉBLOQUÉ *toutes les lettres.*

= **Se débloquer,** v. pron. Être débloqué. Faire lever soi-même le blocus, en parl. des assiégés.

— Biliard. Il se dit d'une bille qui ressort d'une des blouses après y être entrée.

DÉBOIRE, n. m. (*boire.*) Pron. *dé-boar.* — Mauvais goût qui reste de quelque liqueur après qu'on l'a bue. *Du vin qui a du* DÉBOIRE, *qui a quelque* DÉBOIRE, *un insupportable* DÉBOIRE. *Liqueur qui laisse du* DÉBOIRE. *Le pauvre enfant, à qui l'on avait fait prendre médecine, en avait encore le* DÉBOIRE *à la bouche.* (J. J. R.)

Ce vin n'a qu'un goût plat et qu'un *déboire* affreux. (Boil.)

— Fig. Tristesse, dégoût qui suit quelquefois les plaisirs : *Les plaisirs ont leur déboire.* (Acad.)

— Par extens. Dégoûts, sujets de regret, mécontentement, mortifications : *C'est un homme qui lui a donné de fâcheux* DÉBOIRES. *Il a éprouvé bien des* DÉBOIRES. (Acad.) *J'eus le* DÉBOIRE *de les voir partir les uns après les autres, et je restai seul sous la porte.* (V. Hugo.) *Ce monde oublieux et sans pitié qui n'avait plus pour elle que des déceptions et des* DÉBOIRES. (G. Sand.) *Hélas! depuis quelques années, j'ai souvent éprouvé de cruels* DÉBOIRES. (De La Ville.)

DÉBOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Déboiser : *Pays* DÉBOISÉ. *Province* DÉBOISÉE. *Une petite plaine* DÉBOISÉE *et semée de quelques hameaux s'étendait à droite et à gauche de la route.* (Thiers.)

DÉBOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bois.*) Néol. Arracher, détruire les bois qui couvrent une contrée.

DÉBOÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déboîter : *Os* DÉBOÎTÉ. *Pièce de menuiserie* DÉBOÎTÉE.

DÉBOÎTEMENT, n. m. (*déboîter.*) Pron. *déboatt-man.* — Déplacement d'un os sorti de son articulation : *Le* DÉBOÎTEMENT *d'un os.* (Acad.) || On dit mieux *Luxation.*

DÉBOÎTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr., et *boîte.*) Pron. *dé-boa-té.* — Disloquer; il ne se dit proprement que des os qu'un accident, un effort fait sortir de leur place : *La chute qu'il a faite lui* A DÉBOÎTÉ *un os, lui* A DÉBOÎTÉ *l'épaule.* (Acad.) || On dit mieux *Luxer.*

— Par extens. En parl. des ouvrages de menuiserie et de serrurerie, Se déjoindre : *A force de pousser la porte, on l'*A *toute* DÉBOÎTÉE. (Acad.)

= **Se déboîter,** v. pron. Être déboîté : *Les os ne* SE DÉBOÎTENT *pas sans beaucoup de douleur.*

— Par extens. : *Une table qui* SE DÉBOÎTE. (Ac.) *Les jambes des jeunes faucons se cassent et* SE DÉBOÎTENT *aisément.* (Buff.)

DÉBONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Débonder : *Tonneau* DÉBONDÉ.

DÉBONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bonder.*) Ôter la bonde : DÉBONDER *un tonneau, une pièce d'eau.*

— Par extens. Il se dit d'un purgatif qui fait cesser une grande constipation : *Il était fort constipé, cette médecine l'*A DÉBONDÉ. (Acad.)

— Fig. et familièrement :

Elle avait le cœur gros,
Elle le *débonda* d'abord par des sanglots. (Quinault.)

— **Débonder,** v. intr. ou neut. S'écouler abondamment et rapidement : *L'eau* A DÉBONDÉ *cette nuit par une ouverture.* (Acad.)

— Fig. et fam. S'épancher tout à coup : *J'ai le cœur plein, il faut que je* DÉBONDE. (Volt.)

= **Se débonder,** v. pr. Se vider par un écoulement rapide, abondant : *L'étang* S'EST DÉBONDÉ. (Acad.)

DÉBONDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Débondonner : *Muid* DÉBONDONNÉ.

DÉBONDONNEMENT, n. m. Pron. *dé-bon-donn-man.* — Technol. Action de débondonner.

DÉBONDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bonde.*) Techn. Ôter le bondon d'un muid, d'un tonneau : *Pour remplir le tonneau, il faut le* DÉBONDONNER. (Acad.)

DÉBONNAIRE, adj. des 2 g. (*de bonne aire*, de bon nid, de bonne race.) Pron. *dé-bo-nèr.* — Doux, facile et bon jusqu'à la faiblesse : *Un prince* DÉBONNAIRE. *Louis le* DÉBONNAIRE. (Acad.)

— On ne le dit plus guère que dans un sens ironique et familier : *Humeur, caractère* DÉBONNAIRE. (Acad.)

— *On n'est pas plus* DÉBONNAIRE *que cet homme.*

Ce John Bull tant raillé, si longtemps *débonnaire*,
Prend sa chaîne à deux mains, frappe, se régénère. (C. Del.)

Je trouvai ma maîtresse douce, affable, DÉBONNAIRE *et d'une humeur égale.* (Lesage.)

Il devait vous suffire
Que votre premier roi fût *débonnaire* et doux. (La F.)

— *Un mari débonnaire*, un mari qui souffre patiemment la mauvaise conduite de sa femme.

DÉBONNAIREMENT, adv. Pron. *dé-bo-nèr-man.* — Avec bonté, avec douceur. *Le vainqueur les traita* DÉBONNAIREMENT. (Acad.) || Vieux.

DÉBONNAIRETÉ, n. f. (*débonnaire.*) Pron. *dé-bo-nèr-té.* — Bonté, douceur : *Le vainqueur les traita avec* DÉBONNAIRETÉ. *Nous avons traité les généraux ennemis prisonniers avec beaucoup de* DÉBONNAIRETÉ. (Acad.) *Il crut qu'en se montrant clément jusqu'à la* DÉBONNAIRETÉ *il se ferait aimer et obéir.* (Mérim.) *Il avait une grande* DÉBONNAIRETÉ. (Chateaub.) || Il a vieilli.

DÉBONNETÉ, ÉE, part. pass. du v. Débonneter : *Fusée* DÉBONNETÉE.

DÉBONNETER, v. tr. ou act. 1re conj. Artill. Crever avec l'ongle le papier qui couvre l'amorce d'une fusée.

DÉBOQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Déboqueter : *Pilotis* DÉBOQUETÉ.

DÉBOQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-bok-té.* — Ponts et Chauss. Ôter les planches qui environnent les pilotis.

DÉBORD, n. m. (*bord.*) Pron. *dé-bor.* — Débordement. Il est vieux, et ne se disait que de l'écoulement des humeurs, de la bile. : DÉBORD *de bile.* DÉBORD *d'humeurs.* (Acad.)

— Vulg. Partie d'une route qui borde le pavé : *L'impériale surchargée entraîna la voiture dans le* DÉBORD *du pavé.* (Cuv. Fleury.)

— Monn. Partie extrême d'une pièce, celle qui enveloppe le cordon de la légende.

— Techn. Passe-poil formé par la doublure qui dépasse l'étoffe.

DÉBORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Déborder : *Chapeau* DÉBORDÉ. *Jupe* DÉBORDÉE.

— Art milit. Tourné, enveloppé par un côté : *Les généraux Grouchy et Grandjean accourent au secours de la brigade qui était* DÉBORDÉE *et commençait à perdre du terrain.* (Thiers.)

— Fig. Dépassé dans ses idées, devancé dans ses opinions : *Un parti* DÉBORDÉ. *Une opinion* DÉBORDÉE *par les événements.*

— Absol. Mor. Débauché, dissolu : *C'est un jeune homme fort* DÉBORDÉ. *Une femme* DÉBORDÉE. *Mener une vie* DÉBORDÉE. (Acad.)

— Subst. Homme dissolu : *Les fous propos de quelques* DÉBORDÉS. (St-Simon.)

DÉBORDÉMENT, adv. Pron. *dé-bor-dé-man.* — Néol. Sans ordre ; d'une manière immorale.

DÉBORDEMENT, n. m. (*déborder.*) Pron. *débord-man.* — Action d'un fleuve, d'une rivière qui franchit ses bords et sort de son lit : *La cause du* DÉBORDEMENT *du Nil vient des pluies qui tombent en Éthiopie.* (Buff.)

— Vulg. Évacuation prompte et copieuse de la matière excrémentitielle ; écoulement des humeurs.

— *Débordement de bile,* excrétions alvines copieuses et liquides que l'on suppose être principalement composées de bile.

— Guerr. Invasion, irruption armée : *Le* DÉBORDEMENT *des barbares dans l'empire romain.* (Acad.) *Le* DÉBORDEMENT *possible des Russes fait réparer la muraille de Chine et bâtir la muraille de Paris.* (V. Hugo.)

— Par extens. et fig. : *Un effroyable* DÉBORDEMENT *de mille sectes bizarres.* (Boss.) *Quand on voit le* DÉBORDEMENT *des passions.* (Fléch.)

Les fleuves teints de sang et rendus plus rapides
Par le *débordement* de tant de parricides. (Corn.)

— Profusion excessive, désordonnée : DÉBORDEMENT *de paroles. C'est un* DÉBORDEMENT *de louanges.* (La Br.)

— Dissolution de mœurs, débauche : *Vivre dans le* DÉBORDEMENT. *Les* DÉBORDEMENTS *allèrent à l'excès.* (Boss.) *Cela ouvre la porte aux plus grands* DÉBORDEMENTS. (Pasc.) *Les* DÉBORDEMENTS *de son indigne maître ont ruiné son malheureux père.* (Viennet.) *Où sont les bornes que la société pose devant nos* DÉBORDEMENTS ? (G. Sand.) *Le* DÉBORDEMENT *de leur vie fit grand bruit.* (St-Simon.)

DÉBORDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bord.*) En parl. d'une rivière, Dépasser ses bords, sortir de son lit : *La Loire* A DÉBORDÉ *cette année. Quand les neiges fondent, la rivière* DÉBORDE. (Acad.)

Et quand le flot grossi doit enfin *déborder*,
Nul homme, quel qu'il soit, ne saurait le guider. (Pons.)
Vous serez engloutis si le torrent *déborde.* (C. Del.)

— Par extens. : *Les humeurs* DÉBORDENT. *La bile* DÉBORDE.

— Fig. : *Il sentait dans son cœur jeune, dans sa tête active la vie* DÉBORDER *par tous les pores.* (G. Sand.) *La colère* DÉBORDE *de son cœur. Son cœur est plein, et voudrait* DÉBORDER. (Lam.) *Les mauvaises mœurs* DÉBORDENT *et menacent de tout envahir.* (Boud.) *La haine nationale des Moscovites enregistrait soigneusement tous ces méfaits. La coupe était pleine ; elle allait bientôt* DÉBORDER. (Mérim.)

— Dépasser le bord d'une autre chose : *La plante du pied de l'éléphant est revêtue d'une semelle de cuir dur comme la corne, et qui* DÉBORDE *tout autour.* (Buff.)

— Mar. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé : *Après l'abordage, il fit tous ses efforts pour* DÉBORDER. (Acad.)

= **Déborder,** v. tr. ou act. Dépasser le bord de l'extrémité d'une chose : *Cette pierre* DÉBORDE *l'autre de trois pouces.* (Acad.)

Nos fronts seuls *débordaient* la béante muraille. (Lam.)

L'avant-garde de notre flotte DÉBORDAIT *celle de l'ennemi.* (Acad.) *L'éclipse du soleil est annulaire lorsque le soleil, masqué par la lune, la* DÉBORDE *tout autour sous la forme d'un cercle lumineux.* (Arago.)

— Art mil. Il se dit d'une ligne de troupes et de vaisseaux qui a plus d'étendue que celle qui lui est opposée.

— Ôter la bordure d'une étoffe : DÉBORDER *une jupe, un chapeau.*

— Fig. Dépasser, aller au delà de : *Si vous soulevez le flot populaire, il vous* DÉBORDERA. *Les événements nous* DÉBORDENT, *leur torrent nous entraîne.* (Chateaub.)

— Mar. *Déborder les avirons,* les retirer ou les rentrer.

— *Déborder les voiles,* en larguer les écoutes.

— *Déborder un bâtiment,* en déclouer, en enlever les bordages.

— *Déborder une embarcation,* l'éloigner du bord, la pousser au large.

— Technol. Étendre ou étaler les bords d'une peau destinée à faire des gants. || Couper les deux côtés des tables de plomb avec une plane.

= **Se déborder,** v. pr. Sortir de ses rives : *L'Euphrate était droit dans son cours, et jamais ne* SE DÉBORDAIT. (Boss.)

— Par extens. : *La bile* SE DÉBORDE.

— Fig. Faire irruption : *C'est de la Suède que* SE DÉBORDÈRENT *ces multitudes de Goths qui inondèrent l'Europe.* (Volt.) *Les vices* SE DÉBORDENT.

— Fam. *Se déborder en injures contre quelqu'un,* l'en accabler.

= **Gramm.** *Déborder,* employé intransitiv., prend *avoir* pour exprimer l'action : *La rivière* A DÉBORDÉ *cette nuit* ; et *être* pour exprimer l'état : *La rivière* EST DÉBORDÉE ; *elle* EST DÉBORDÉE *depuis huit jours.*

DÉBORDOIR, n. m. Pron. *dé-bor-doar.* — Techn. Outil à l'usage du plombier et du tonnelier. || Bassin dans lequel l'opticien travaille les verres de lunettes.

DÉBOSSÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débosser : *Câble* DÉBOSSÉ.

DÉBOSSELÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débosseler.

DÉBOSSELER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bosse.*) Didact. Détruire, faire disparaître des bosses.

DÉBOSSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bosse.*) Pron. *dé-bo-cé.* — Mar. Ôter les bosses de dessus un câble où elles étaient frappées, les larguer : DÉBOSSER *un câble.*

DÉBOTTÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débotter : *Homme* DÉBOTTÉ.

DÉBOTTÉ, n. m. Action de retirer ses bottes :

J'ai de son *débotté* moi-même été témoin. (Desmahis.)

— *Au débotté,* à l'arrivée : *Prendre quelqu'un* AU DÉBOTTÉ. On écrit aussi *Le débotter.*

DÉBOTTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*botter.*) Pron. *dé-bo-té.* — Tirer les bottes à quelqu'un : *Son valet l'*A DÉBOTTÉ. (Acad.) *Il n'eut que la peine de reprendre ses dépêches et de faire* DÉBOTTER *le courrier.* (St-Simon.)

= **Se débotter,** v. pron. Ôter ses bottes : *Allez vous* DÉBOTTER. (Acad.) *Ne voulez-vous point vous* DÉBOTTER ? (Danc.)

— Substantiv. : *Le* DÉBOTTER *du roi. Se trouver au* DÉBOTTER. (Acad.)

— Par extens. Le moment où l'on arrive : *Il ne faisait que de descendre de voiture, et il me reçut à son* DÉBOTTER. (Acad.)

— Dans cette acception et dans celle qui précède, on écrit aussi *Débotté* : *Le* DÉBOTTÉ *du roi,* etc. (Acad.) || V. ce mot.

DÉBOUCHANT, part. prés. du v. Déboucher : *Le Rhône, en* DÉBOUCHANT *du lac de Genève, est bleu comme la Méditerranée ; le Rhin, en sortant du lac de Constance, est vert comme l'Océan.* (V. Hugo.)

DÉBOUCHÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Déboucher : *Flacon* DÉBOUCHÉ. *Route* DÉBOUCHÉE.

DÉBOUCHÉ, n. m. (*de,* part. séparat., et *boucher.*) L'extrémité d'un défilé, d'une vallée, du col d'une montagne : *L'ennemi nous attendait au* DÉBOUCHÉ *de la vallée.* (Acad.) *Au* DÉBOUCHÉ *des collines, notre regard suivait les sinuosités de la plaine.* (Lam.)

— Écon. polit. Moyen d'écoulement, d'échange, de vente pour un produit, des marchandises : *Carthage entreprenait des conquêtes pour ouvrir des* DÉBOUCHÉS *à ses marchandises.* (Mich.) *On protége la plupart des industries non-seulement dans l'intérêt de la production, mais encore dans le but de faciliter les* DÉBOUCHÉS *des produits.* (Blanqui.)

— Endroit, point d'exportation : *L'Amérique est un de nos meilleurs* DÉBOUCHÉS. (Say.) *L'attaque avait pour but de dégager cette place, qui était notre principal* DÉBOUCHÉ. (Thiers.)

— Expédient pour sortir de difficulté, pour sortir d'embarras : *Chercher un* DÉBOUCHÉ *pour se tirer d'affaire.* (Acad.)

DÉBOUCHEMENT, n. m. (*déboucher.*) Pron. *débouch-man.* — Action de déboucher : *Le* DÉBOUCHEMENT *des canaux.* (Acad.) *Le* DÉBOUCHEMENT *d'un égout, d'une bouteille.*

— Point de communication d'un endroit resserré avec un lieu plus ouvert : *L'armée fut attaquée au* DÉBOUCHEMENT *de la vallée.* (Acad.)

— Fig. Expédient, moyen de se défaire d'effets de commerce, de marchandises, etc., dont il n'est pas facile de trouver le placement, le débit : *On a trouvé un* DÉBOUCHEMENT *pour ces billets. Chercher un* DÉBOUCHEMENT *pour des marchandises.* (Acad.) || Plus ordinairement *Débouché.*

DÉBOUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bouche.*) Pron. *dé-bou-ché.* — Ôter ce qui bouche : DÉBOUCHER *une bouteille.*

— Enlever ce qui obstrue une voie : DÉBOUCHER *une porte, un passage.*

— Quitter un lieu : *Le parlement était en marche, à pied, et commençait à* DÉBOUCHER *le palais.* (St-Sim.)

= **Déboucher,** v. intr. ou neut. Sortir, passer d'un lieu resserré dans un autre plus ouvert : *Chaque fois qu'il voulait* DÉBOUCHER *du bois, un feu violent arrêtait ses colonnes.* (Thiers.) *Il se plaça sur le palier, à un endroit d'où il pouvait voir* DÉBOUCHER *les employés de dessous la porte cochère.* (H. de Balz.) *L'armée* DÉBOUCHA *au point du jour.* (Acad.)

— Par analog. Avoir son embouchure : *Le Rhône* DÉBOUCHE *dans la Méditerranée. La Loire* DÉBOUCHE *dans l'Océan.*

— Fig. *Nous sommes descendus au Forum par la rue qui* DÉBOUCHE *vis-à-vis de l'arc de triomphe de Septime Sévère.* (Stendhal.)

DÉBOUCHOIR, n. m. Pron. *dé-bou-choar.* — Techn. Instrument dont le lapidaire se sert pour repousser la queue de la coquille lorsqu'elle est cassée.

DÉBOUCLÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Déboucler : *Ceinturon* DÉBOUCLÉ. *Cheveux* DÉBOUCLÉS.

DÉBOUCLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*boucle.*) Pron. *dé-bou-klé.* — Dégager, détacher l'ardillon d'une boucle : DÉBOUCLER *une cuirasse.* DÉBOUCLER *une ceinture.*

— Défaire des boucles : DÉBOUCLER *des souliers.*

— Fam. *Déboucler sa ceinture,* être disposé à donner de l'argent ; faire acte de générosité : *J'*AI DÉBOUCLÉ MA CEINTURE, *profitez-en.* (V. Hugo.)

— Déranger les boucles d'une chevelure, défriser : DÉBOUCLER *des cheveux.*

— *Déboucler une jument,* ôter les boucles qu'on lui avait mises pour empêcher qu'elle ne fût saillie.

= **Se déboucler,** v. pr. Être débouclé : *Vos souliers* SE DÉBOUCLENT. *Vos cheveux* SE DÉBOUCLERONT *à l'air.*

DÉBOUILLI, **IE**, part. pass. de Débouillir : *Étoffe* DÉBOUILLIE. *Soie* DÉBOUILLIE.

DÉBOUILLI, n. m. Pron. *dé-bou-y* — Teintur. Opération qui consiste à exposer une toile ou une étoffe teinte, des écheveaux de soie ou de laine à l'action de l'eau bouillante, afin de s'assurer de la solidité des couleurs : *Mettre une étoffe au* DÉBOUILLI. (Acad.)

DÉBOUILLIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pron. *débou-yir.* — Techn. Faire bouillir dans de l'eau, avec certains ingrédients, des échantillons d'étoffes de soie ou de laine teintes, pour éprouver si la teinture en est bonne ou pour leur rendre leur première blancheur : DÉBOUILLIR *de la soie, une étoffe.*

DÉBOUILLISSAGE, n. m. Techn. V. DÉBOUILLI.

DÉBOUQUÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débouquer.

DÉBOUQUEMENT, n. m. (*débouquer.*) Pron. *débouk-man.* — Mar. Canal entre deux ou plusieurs îles, cayes ou écueils, par lequel il faut passer pour aller chercher le large, lorsqu'on appareille de certains pays et surtout des Antilles : *Les* DÉBOUQUEMENTS *des petites et des grandes Antilles sont nombreux. Entrer, donner dans le* DÉBOUQUEMENT. *Sortir du* DÉBOUQUEMENT. (Acad.)

— Action de débouquer : DÉBOUQUEMENT *difficile.*

DÉBOUQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*de,* de, hors ; *bucca,* ouverture ; lat.) Mar. Sortir d'un débouquement, d'un détroit, etc., pour entrer dans une mer libre.

DÉBOURBAGE, n. m. (*débourber.*) Pron. *débour-baj.* — Métall. Opération par laquelle on sépare le minerai de la boue qui l'enveloppe.

DÉBOURBÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débourber : *Voiture* DÉBOURBÉE.

DÉBOURBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Ôter la bourbe : DÉBOURBER *un bassin d'eau.* DÉBOURBER *un fossé.* DÉBOURBER *un étang.* (Acad.)

— Tirer de la bourbe : DÉBOURBER *une charrette, une voiture.*

— *Faire débourber du poisson,* le mettre dans de l'eau claire, pour qu'il perde le goût de bourbe.

— Technol. Soutirer le vin après que la fermentation a cessé.

— Métall. Séparer le minerai de la boue qui l'enveloppe.

DÉBOURGEOISÉ, **ÉE**, p. pass. du v. Débourgeoiser : *Jeune homme* DÉBOURGEOISÉ. *Femme* DÉBOURGEOISÉE.

DÉBOURGEOISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bourgeois.*) Pron. *dé-bour-joa-zé.* — Ôter à quelqu'un les manières bourgeoises, le ton et les airs bourgeois : *Il est vrai que je n'ai pas mon pareil pour* DÉBOURGEOISER *un enfant de famille.* (Regnard.)

= **Se débourgeoiser,** v. pr. Quitter les manières bourgeoises.

DÉBOURRÉ, **ÉE**, part. pass. du v. Débourrer : *Fusil* DÉBOURRÉ. *Pipe* DÉBOURRÉE.

DÉBOURRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Ôter la bourre : DÉBOURRER *un fusil, un pistolet.* (Acad.)

— *Débourrer une pipe,* ôter le tabac qu'elle contient.

— Fig. et fam. *Débourrer un jeune homme*, lui faire perdre le mauvais ton, les manières gauches, l'air embarrassé qu'il avait, le former, le façonner : *Mettre un jeune homme dans le monde, dans les bonnes compagnies pour le* DÉBOURRER. (Acad.) *Quelque sujet que nous eussions tous deux de nous applaudir d'*AVOIR DÉBOURRÉ *notre disciple, je ne sais si Coston n'y eut pas encore plus de part que nous.* (Lesage.)

— Fam. *Débourrer un cheval*, commencer à l'assouplir, à le rendre propre aux usages auxquels on le destine.

= **Se débourrer,** v. pr. Se façonner aux manières du monde.

DÉBOURS, n. m. (*débourser.*) Pron. *dé-bour.* — Argent que l'on a avancé pour le compte de quelqu'un ; il s'emploie surtout au pluriel : *On lui a payé ses* DÉBOURS. (Acad.) *Je désire immédiatement le remboursement des trois effets et de tous mes* DÉBOURS. (H. de Balzac.) || On dit plus souv. *Déboursés.*

DÉBOURSÉ, ÉE, part. pass. du v. Débourser : *Il n'y a rien à rabattre là-dessus, c'est un argent* DÉBOURSÉ. (Acad.)

Un seul sou *déboursé* lui semble arracher l'âme. (Hauter.)

— N. m. Argent dépensé pour frais, pour avances : *Il lui faut tant pour ses* DÉBOURSÉS. *Le tailleur ne demande que son* DÉBOURSÉ. *Il a donné un mémoire de ses* DÉBOURSÉS. (Acad.) *Rien ne devrait être plus gratuit que les conseils ; ils ne coûtent point de* DÉBOURSÉS. (Ségur.)

DÉBOURSEMENT, n. m. (*débourser.*) Pron. *dé-bourss-man.* — Action de débourser. || Peu usité.

DÉBOURSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bourse.*) Pron. *dé-bour-cé.* — Tirer de l'argent de sa bourse, de sa caisse, pour faire quelque payement : *Il n'*A DÉBOURSÉ *que peu d'argent pour cette emplette. Il a acheté une terre, et il l'a payée sans rien* DÉBOURSER. *Se faire rendre l'argent qu'on* A DÉBOURSÉ *pour quelqu'un.* (Acad.)

— Absol. : Donner de l'argent ; payer :

Monsieur mon trésorier, *déboursez*, le temps presse. (Volt.)

DEBOUT, adv. (*de bout.*) Pron. *de-bou.* — Il se dit de ce qui est dressé et tient sur un de ses bouts : *Mettre une colonne, un tonneau, du bois* DEBOUT.

— *Être, se tenir debout*, être droit sur ses pieds, en parl. d'une personne : *Le berger attentif* EST DEBOUT *auprès de ses brebis.* (La Br.) *Il faut* SE TENIR DEBOUT *dans la chambre des princes.* (Pasc.) *Il vaut mieux être assis que* DEBOUT, *être couché qu'assis ; mais il vaut mieux être mort que tout cela.* (Chamf.)

— Fig. *Il ne saurait tomber que debout*, se dit d'un homme dont le crédit est inébranlable.

— *Laisser quelqu'un debout*, ne pas le faire asseoir : *Il me* LAISSA DEBOUT *tout le temps que je restai avec lui.* (Acad.)

— Il se dit d'une personne qui est hors de son lit : *Tout le monde était* DEBOUT *dès le matin.* (Acad.) *Tu t'occupais de tes travaux champêtres,* DEBOUT *avant le jour.* (C. Del.)

— Sur les pieds de derrière, en parl. des animaux : *La marmotte mange* DEBOUT *comme l'écureuil.* (Buff.)

— Fig. *Être debout, être encore debout*, se dit des choses qui ont échappé à une destruction, à une ruine presque inévitable : *Le vieux chêne qui avait ombragé sa chaumière* ÉTAIT *encore* DEBOUT. (Acad.)

Ils vivent cependant, et leur temple *est debout.* (Rac.)

Ce vieil empire ÉTAIT ENCORE DEBOUT, *mais tout annonçait sa ruine prochaine. La société* EST DEBOUT ; *elle survivra, elle prospérera ; tous les bons citoyens réuniront leurs efforts pour la défendre, quels que soient les assaillants.* (Ch. Dupin.)

— Fig. et fam. *Être debout*, être sur la défensive, prêt à combattre :

Tout un peuple *debout* sur le seuil les attend. (C. Del.)

— On dit aussi d'un souverain pour exprimer qu'il a été actif et vigilant : *Il mourut* DEBOUT.

— *Dormir debout*, éprouver un extrême besoin de sommeil.

— *Conte à dormir debout*, récit ennuyeux ; promesses en l'air : *Il fait toujours des* CONTES À DORMIR DEBOUT.

— *Passer debout*, se dit des marchandises qu'on ne décharge point aux douanes avant le lieu de leur destination.

— Mar. *Être debout à la lame, au courant, au vent*, y présenter l'avant d'une embarcation. || *Aborder un bâtiment debout au corps*, lui mettre l'éperon dans le flanc. || *Avoir vent debout*, vent contraire. || Quelques-uns écrivent *de bout*, en deux mots, dans ces sortes de phrases.

— Vén. *Mettre un animal debout*, le lancer.

= **Debout,** loc. interj. Lève-toi, levez-vous :

Debout ! dit l'Avarice ;
Il est temps de marcher. (Boil.)

Syn. Debout, droit. Le premier se dit de la situation, le second de la direction. Tout ce qui est levé ou dressé est *debout* ; tout ce qui n'est ni incliné ni courbé est *droit*. Un arbre planté en terre est toujours *debout*, mais il n'est pas toujours *droit*.

DÉBOUTANCE, n. f. ou **DÉBOUTEMENT,** n. m. Anc. Action de débouter. || Expulsion.

DÉBOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Débouter : *Plaideur* DÉBOUTÉ. *Partie* DÉBOUTÉE. *Il a été* DÉBOUTÉ *de sa demande, de son opposition, de ses prétentions.* (Acad.)

DÉBOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bouter.*) Jurispr. Déclarer par jugement, par arrêt, qu'une personne est déchue de la demande par elle faite en justice :

DÉBOUTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Déboutonner : *Habit* DÉBOUTONNÉ. *Cet homme est toujours* DÉBOUTONNÉ. (Acad.)

— Par extens. *J'étais vêtu comme eux,* DÉBOUTONNÉ *et débraillé comme eux.* (Chateaubr.)

— Prov. et fig. *Rire à ventre déboutonné*, rire excessivement. || *Manger à ventre déboutonné*, manger avec excès.

— Escr. *Fleuret déboutonné*, fleuret dont on a ôté le bouton. || On dit plus souv. *démoucheté.*

DÉBOUTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bouton.*) Ôter, faire sortir les boutons d'une boutonnière : *Je* DÉBOUTONNAIS *les revers de mon habit.* (Chateaubr.)

— *Déboutonner un fleuret*, en ôter le bouton.

— Fam. *Déboutonner sa conscience, son cœur*, dire ce qu'on a sur la conscience, sur le cœur :

— **Se déboutonner,** v. pr. Défaire ses boutons : *Je* ME DÉBOUTONNAI *pour respirer plus à l'aise.*

— Par analog. *Mon gilet* S'EST DÉBOUTONNÉ. (Acad.)

— Fig. Parler librement, dire tout ce qu'on pense : *Il faut que je* ME DÉBOUTONNE. *Il s'est tenu longtemps sur la réserve, mais à la fin il* S'EST DÉBOUTONNÉ.

Ce beau jeune seigneur, tantôt qu'on a dîné,
A mangé comme un diable et *s'est déboutonné !* (Scarr.)

DÉBRAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Débrailler : *Un homme tout* DÉBRAILLÉ. *Une femme* DÉBRAILLÉE. (Acad.) *Avoir la gorge, la poitrine* DÉBRAILLÉE. *Un grand air* DÉBRAILLÉ. (Regn.)

Mon dîner fait, ne vous déplaise,
Je dors et ronfle dans ma chaise ;
Je me mets en déshabillé,
Devant mon feu, tout *débraillé*. (Malérieux.)

DÉBRAILLER (SE), v. pron. (*braies*, culotte ; v. lang.) Pron. *se-dé-brâ-ié.* — Se découvrir la gorge, la poitrine avec quelque indécence : SE DÉBRAILLER *devant tout le monde.* (Acad.)

DÉBRAISAGE, n. m. Pron. *dé-brè-zaj.* — Techn. Action de débraiser un four.

DÉBRAISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*braise.*) Pron. *dé-bré-zé.* — Techn. Enlever la braise qui se forme dans un four qu'on chauffe.

DÉBREDOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bredouiller.*) Pron. *dé-bre-dou-ié.* — Trictr. Faire ôter la bredouille, ou empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple : *Je vous* DÉBREDOUILLE. (Acad.)

DÉBRIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Débrider : *Cheval* DÉBRIDÉ. *Ribeira, pour me montrer Caton mourant, m'expose une large plaie* DÉBRIDÉE, *des viscères et des flots de sang.* (Mérimée.)

DÉBRIDEMENT, n. m. (*débrider.*) Pron. *dé-brid-man.* — Action de débrider, d'ôter la bride à un cheval.

— Chir. Opération qui consiste à enlever les brides ou filaments qui dans une plaie mettraient obstacle à la sortie du pus. || Action de couper un tissu membraneux qui étrangle les parties sous-jacentes. || *Débridement des hernies*, opération qui consiste à agrandir l'ouverture qui étreint le collet de la hernie.

DÉBRIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brider.*) Ôter la bride à un cheval, à une bête de somme : *Il ne faut pas encore* DÉBRIDER *ce cheval.* (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit en parlant de certaines choses qu'on fait avec précipitation : *Voyez comme il* DÉBRIDE. *Il* A *bientôt* DÉBRIDÉ *son bréviaire.* (Ac.)

— Fam. et par analog.

Je m'en vais, palsangué, lui *débrider* ma chance. (Regn.)

— Absol. Il s'y joint une idée de repos, de cessation de mouvement : *Il est temps de* DÉBRIDER. *La cavalerie venait de* DÉBRIDER, *quand tout à coup on vit paraître les ennemis. Faire dix lieues sans* DÉBRIDER. (Acad.)

— **Sans débrider,** fig. et fam. Tout de suite et sans interruption : *Il a travaillé dix heures* SANS DÉBRIDER. (Acad.)

— Chirurg. Opérer le débridement : DÉBRIDER *une plaie.*

— Technol. Détacher le câble de la pierre lorsqu'elle est arrivée au haut de la carrière.

DÉBRIDEUR, n. m. (*débrider.*) Technol. Ouvrier qui détache les câbles dans une carrière.

DÉBRILLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Débrillanter : *Dorure* DÉBRILLANTÉE.

DÉBRILLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brillanter.*) Technol. Ôter le brillant, rendre moins brillant.

DÉBRIS, n. m. (*de*, part., et *bris.*) Pron. *dé-bri.* — Reste d'une chose brisée, fracassée et détruite en grande partie : *Le* DÉBRIS *d'un vieux vase.* (La F.) *Il ne put rien sauver des* DÉBRIS *de son navire.* (Ac.)

Un long *débris* de bouteilles cassées. (Boil.)

Le vent, redoublant de violence, emporta le toit d'une des tours et couvrit la route de ses DÉBRIS. (Mérim.)

— Fam. par extens. Les restes : *Les* DÉBRIS *d'un pâté, d'un repas* ; il n'est usité qu'au pluriel.

— Fig. *A Rome, on ne trouve guère que les* DÉBRIS *des monuments publics.* (Mme de Staël.) *Cette terre est composée de la poussière des morts et des* DÉBRIS *des empires.* (Chateaubr.)

Sur les *debris* du monde élevons l'Arabie. (Volt.)

Quoique fort réduite, l'armée russe bien dirigée suffisait à exterminer les DÉBRIS *des rebelles.* (Mérim.)

— Fig. Il se dit de la fortune, des honneurs, etc. : *Il revint avec les* DÉBRIS *de sa fortune.* (J. J.-R.) *Au milieu des* DÉBRIS *de cette gloire humaine.* (Mass.)

— Poét. Les restes mortels de l'homme :

De vos aïeux en poudre exhumez les *debris*. (B.-Lorm.)

— Bot. Les parties de feuilles adhérentes encore à la tige malgré la mort du reste.

— Dégât ; choses brisées : *On fit donner tant à l'hôte pour le* DÉBRIS. (Lesage.)

Syn. Débris, ruines, décombres. *Décombres* ne se dit jamais qu'au propre ; *débris* et *ruines* se disent au propre et au figuré ; mais le dernier emporte plus particulièrement une idée de destruction complète ; il se dit rarement au pluriel dans le sens figuré : *La* RUINE *de l'État, la* RUINE *de la religion.*

DÉBROCHAGE, n. m. Technol. Action d'enlever la couverture d'un livre broché.

DÉBROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Débrocher : *Livre* DÉBROCHÉ.

DÉBROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*broche.*) Technol. Ôter les mèches ou les chandelles de dessus les broches.

— Diviser par feuilles un livre broché.

DÉBROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Débrouiller : *Question* DÉBROUILLÉE. *Objets* DÉBROUILLÉS.

DÉBROUILLEMENT, n. m. (*débrouiller.*) Pron. *dé-brou-y-man.* — Action de démêler, de débrouiller une chose embrouillée : *Il est habile et patient, il faut lui laisser le* DÉBROUILLEMENT *de cette affaire. Il fera fort bien ce* DÉBROUILLEMENT. (Acad.)

DÉBROUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *brouiller.*) Pron. *dé-brou-ié.* — Démêler : DÉBROUILLER *du fil, de la soie. Les poètes disent que l'amour* DÉBROUILLA *le chaos.* (Acad.)

— Mettre en ordre ce qui était en confusion : DÉBROUILLER *du papier, des pièces, une comptabilité, une procédure compliquée.*

— Fig. Éclaircir : *Un mélange de sentiments et d'idées que je ne pouvais* DÉBROUILLER. (Chateaubr.) *C'est un chaos d'affaires très-difficiles à* DÉBROUILLER. DÉBROUILLER *une intrigue.* DÉBROUILLER *un sujet. Cette affaire n'est pas encore bien* DÉBROUILLÉE *dans ma tête.* (Acad.)

Rien ne lui peut *débrouiller* ce mystère. (La F.)
Débrouiller des vieux temps les querelles célèbres. (Boil.)

= **Se débrouiller,** v. pr. Se démêler, s'arranger : *Le chaos ne commença à* SE DÉBROUILLER *que quand la lumière fut séparée des ténèbres.* (Buff.) *Le réseau des intérêts était mêlé en Italie de façon à ne jamais* SE DÉBROUILLER. (V. Hugo.)

— Devenir moins confus, plus facile à comprendre : *Le sens de cette phrase* SE DÉBROUILLE (Boiste.)

DÉBRÛLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brûler.*) Pron. *dé-brû-lé.* Anc. Chim. Faire l'opération inverse de la combustion ; désoxygéner : *On peut dire qu'en général la lumière* DÉBRÛLE *les corps brûlés.* (Fourcroy.)

DÉBRUTI, IE, part. pass. du v. Débrutir : *Marbre* DÉBRUTI.

DÉBRUTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*brut.*) Techn. Ôter ce qu'il y a de rude et de brut ; il se dit principalement en parlant des glaces, des diamants et du marbre : DÉBRUTIR *une glace.* DÉBRUTIR *un diamant.* DÉBRUTIR *un marbre.* (Acad.)

— Absol. Commencer à dégrossir une glace.

DÉBRUTISSEMENT, n. m. (*débrutir.*) Pron. *dé-bru-tiss-man.* — Technol. Action de débrutir ; résultat de cette action. ‖ Action d'adoucir ou de polir jusqu'à un certain point la surface d'une glace.

DÉBUCHÉ, n. m. (*débucher.*) Chass. Fanfare que l'on sonne quand l'animal chassé entre en plaine.

DÉBUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*déboucher.*) Chass. Sortir du bois ; il se dit des bêtes fauves lorsqu'elles sont chassées de leur fort : *Le cerf* A DÉBUCHÉ. (Ac.)

— V. tr. ou act. Faire sortir une bête de son fort : DÉBUCHER *le cerf.* (Ac.)

= **Débucher**, n. m. Sortie de la bête de son fort : *Il se trouva au* DÉBUCHER. *Sonner le* DÉBUCHER. (Acad.)

DÉBUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Débusquer : *Ennemi* DÉBUSQUÉ. *Troupes* DÉBUSQUÉES.

DÉBUSQUEMENT, n. m. (*débusquer.*) Pron. *de-busk-man.* — Guerr. Action de débusquer.

DÉBUSQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*busch*, bosquet ; all.) Pron. *dé-buss-ké.* — Guerr. Chasser quelqu'un d'un poste avantageux : *Les ennemis s'étaient postés sur une hauteur, nous les en* DÉBUSQUÂMES *à coups de canon.* (Acad.)

— Fig. et fam. Faire perdre à quelqu'un une situation, une condition avantageuse, l'en déposséder, le supplanter : *Il était entré dans le ministère, mais on l'en* A DÉBUSQUÉ. *Il était le favori du prince, un nouveau venu l'*A DÉBUSQUÉ. (Acad.)

DÉBUT, n. m. (*but.*) Pron. *débu.* — Premier coup à certains jeux, comme au mail, à la boule, au billard, pour savoir qui jouera le premier : *Voilà un mauvais coup ; ce* DÉBUT *n'est pas heureux.*

— Fig. Commencement d'une affaire, d'un ouvrage, d'un discours : *Le* DÉBUT *fut heureux, mais l'affaire a mal tourné.*

Que le *debut* soit simple et n'ait rien d'affecté. (Boil.)
L'assemblée applaudit à ce *début* si sage. (Andrieux.)

— Entrée dans une carrière : *On réussit rarement dès le* DÉBUT.

— Premier ouvrage d'un auteur : *Œdipe est le* DÉBUT *tragique de Voltaire. La manière sombre a été le* DÉBUT *de tous les paysagistes allemands.* (Bailly).

— Premiers essais sur un théâtre : *Le* DÉBUT *fut brillant. Cet acteur a terminé ses* DÉBUTS. (Acad.)

Il a fait à Paris un *debut* malheureux. (C. Del.)

DÉBUTANT, part. prés. du v. Débuter.

DÉBUTANT, ANTE, n. (*débuter.*) Celui, celle qui débute ; il se dit principalement des acteurs : *Le* DÉBUTANT *et la* DÉBUTANTE *ont été fort applaudis.* (Acad.)

— Fam. *C'est un débutant*, un homme sans expérience.

DÉBUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Débuter.

— *Achevez, c'est fort bien débuté* (Rac.), le commencement, le début est heureux.

— Jeu. Éloigné, chassé du but : *Boule* DÉBUTÉE.

DÉBUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*but.*) Pron. *dé-bu-té.* — Jouer le premier coup au mail, à la boule, au billard, etc. : *Mal* DÉBUTER. *Cette fois, c'est à moi* À DÉBUTER. *Il a* DÉBUTÉ *par un beau coup.*

— Fig. Commencer : *Il* DÉBUTE *par une invocation à Vénus.* (Acad.)

— Faire ses premiers pas dans une carrière : DÉBUTER *dans les sciences, dans les lettres.*

— *Debuter dans le monde*, y paraître pour la première fois

Vous allez *débuter* sur la scène du monde ;
Chaque rôle y demande une étude profonde. (Desmahis.)

— Faire une action qui doit avoir des conséquences :

Dans le crime il suffit qu'une fois on *débute*,
Une chute toujours entraine une autre chute. (Boil.)

— Abs. Jouer pour la première fois sur un théâtre :

Quand elle *débuta*, ce fut la pauvreté
Qui réduisit son père à cette extrémité. (C. Del.)

— Donner son premier ouvrage :

.... Vous *débutez* ; dans ce pas hasardeux
Aurez-vous pour soutien un journaliste ou deux ? (C. Del.)

= **Débuter**, v. trans. ou act. Jeu. Éloigner du but : DÉBUTER *une boule.*

DÉCA, (δέκα, dix ; gr.) Particule qui, jointe au nom des nouvelles mesures, désigne une unité dix fois plus grande que l'unité génératrice : *Décalitre, décastère, décagramme, décamètre.* ‖ V. ces mots.

DEÇA, loc. prép. (*de, ça.*) De ce côté-ci, par oppos. à *delà*, de ce côté-là : DEÇÀ *la rivière.* DEÇÀ *et delà la rivière, les habitudes et le langage diffèrent beaucoup.* (Acad.)

— Adv. : *Être assis jambe* DEÇÀ, *jambe delà*, d'un côté et de l'autre.

= **En deçà de**, loc. prép. De ce côté-ci de : *Il demeure* EN DEÇÀ DU *pont.*

= **En deçà**, loc. adv. *Être situé* EN DEÇÀ. *Un peu* EN DEÇÀ.

= **Deçà et delà**, loc. adv. De côté et d'autre : *Aller* DEÇÀ ET DELÀ, *sans savoir que devenir.* (Acad.)

— Il signifie aussi d'un côté et de l'autre : *La navette du tisserand va* DEÇÀ ET DELÀ.

— Fig. *L'esprit se plaît à voltiger* DEÇÀ, DELÀ *sur les fleurs comme les abeilles.* (D'Ablancourt.)

DÉCACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Décacheter : *Paquet* DÉCACHETÉ. *Lettre* DÉCACHETÉE.

DÉCACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cachet.*) — Il double la consonne finale du radical quand la terminaison commence par un *e* muet ; *je décachette, je décachetterai.* — Ouvrir ce qui est cacheté : DÉCACHETER *une lettre, un paquet.* (Acad.) *Quel nombre infini de lettres il doit* DÉCACHETER *et lire !* (H. de Balz.) *Je remis au prieur la dépêche du provincial. Avant qu'il la* DÉCACHETÂT *il la baisa très-respectueusement.* (Lesage.)

= **Se décacheter**, v. pr. Être décacheté : *Le paquet* S'EST DÉCACHETÉ.

DÉCACHORDE, n. m. (δεκάχορδον ; gr.) Pron. *dé-ka-kord.* — Ant. gr. Instrument de musique à dix cordes.

DÉCADAIRE, adj. des 2 g. (*décade.*) Pron. *dé-ka-dèr.* — Hist. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain.

— Qui a lieu chaque décade.

DÉCADE, n. f. (δέκα, dix ; gr.) Espace de dix jours : *Première, seconde, troisième* DÉCADE. (Acad.) *La révolution avait divisé le mois en trois* DÉCADES *ou semaines de dix jours chacune, et réduit ainsi les jours de repos à trois par mois.* (Thiers.)

— Il se dit aussi des parties d'un ouvrage qui sont composées chacune de dix livres : *Les* DÉCADES *de Tite-Live.* (Acad.)

— Journal publié tous les dix jours : *L'apparition d'un journal intitulé la* DÉCADE *signala le réveil d'une coterie philosophique.* (Viennet.)

— Ant. gr. Escouade de dix hommes.

— Tiers de mois des Athéniens. Dans les mois caves, la dernière décade était de neuf jours.

DÉCADENASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cadenas.*) Enlever un cadenas : DÉCADENASSER *une armoire.*

DÉCADENCE, n. f. (*cadere*, tomber ; lat.) Pron. *dé-ka-danss.* — Commencement de dégradation, de ruine, de destruction, état de ce qui tend à sa ruine : *Tomber en* DÉCADENCE. *Aller en* DÉCADENCE. *Cette maison tombe en* DÉCADENCE. (Acad.) ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Il se dit de tout ce qui déchoit, de tout ce qui va en déclinant : *La* DÉCADENCE *d'un empire. La* DÉCADENCE *des lettres. Sa santé, ses affaires sont en* DÉCADENCE. *La* DÉCADENCE *du commerce. Une maison une famille qui tombe en* DÉCADENCE. (Acad.) *La* DÉCADENCE *du royaume de Juda.* (Boss.) *La* DÉCADENCE *des mœurs publiques.* (Mass.) *Les causes de la* DÉCADENCE *des langues.* (Riv.)

Le théâtre français marche à sa *décadence.* (C. Del.)

L'art, les artistes et les juges sont également corrompus ; c'est l'époque de la DÉCADENCE. (La Harpe.) *Toutes les* DÉCADENCES *se tiennent par un lien étroit, et celle des lettres présage les autres.* (Saint-Priest.) *Vous pouvez mesurer l'accroissement et la* DÉCADENCE *des peuples sur la sévérité ou sur la dépravation de leurs mœurs.* (Ségur.)

Syn. Décadence, ruine. *Décadence*, en exprimant l'idée de chute, éveille l'idée accessoire de progression ; la *décadence* dure plus ou moins longtemps ; la *ruine* est un état, un événement indivisible dans sa durée. Quand les deux mots s'appliquent au même objet, le premier exprime la cause, le second l'effet : *La longue* DÉCADENCE *de l'empire romain aboutit à sa* RUINE *totale.*

DÉCADENT, ENTE, adj. (*décadence.*) Qui tombe en décadence. ‖ Vieux.

DÉCADI, n. m. (*décade.*) Pron. *dé-ca-di.* — Le dixième et dernier jour de la décade dans le calendrier républicain : *La révolution avait substitué aux quatre dimanches du calendrier grégorien les trois* DÉCADIS *du calendrier républicain.* (Thiers.)

DÉCAÈDRE, adj. des 2 g. et n. m. (δέκα, dix ; ἕδρα, base ; gr.) Minér. Il se dit d'un solide qui a dix faces ou côtés.

DÉCAGONE, n. m. (δέκα, dix ; γωνία, angle ; gr.) Pron. *dé-ka-gônn.* — Figure qui a dix angles et dix côtés : *Un* DÉCAGONE *régulier a ses angles et ses côtés égaux.* (Acad.)

— Adject. : *Un bassin* DÉCAGONE. (Ac.)

— Fortific. Il se dit d'un ouvrage composé de dix bastions.

DÉCAGRAMME, n. m. (δέκα, dix ; γράμμα, gramme ; gr.) Pron. *dé-ka-gram.* — Métrol. Nouvelle mesure de poids qui vaut dix grammes.

DÉCAGYNIE, n. f. (δέκα, dix ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *dé-ka-ji-ni.* — Bot. Ordre de la première classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix pistils.

DÉCAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Décaisser.

DÉCAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. ext., et *caisse.*) Pron. *dé-kè-cé.* — Tirer d'une caisse : *Quand on* AURA DÉCAISSÉ *ces marchandises.*

— Horticult. Enlever un arbuste de sa caisse pour le mettre dans une autre, ou le transplanter en pleine terre. *Il faut* DÉCAISSER *ces orangers.* (Acad.)

DÉCALITRE, n. m. (δέκα, dix ; λίτρα, mesure ; gr.) Mesure de capacité qui vaut dix litres, ou un peu plus des trois quarts du boisseau de Paris, ou douze litrons un tiers.

— Ant. gr. Monnaie d'Égine, de Corinthe et de Syracuse, qui valait dix *litres.*

DÉCALOBÉ, ÉE, adj. (δέκα, dix ; λοβός, lobe, feuille ; gr.) Bot. Il se dit d'une partie dont le limbe présente dix divisions ou lobes arrondis.

DÉCALOGUE, n. m. (δέκα, dix ; λόγος, discours, parole ; gr.) Pron. *dé-ka-logh.* — Les dix commandements de Dieu, les dix commandements de la loi donnée à Moïse : *Les tables, les préceptes du* DÉCALOGUE. (Acad.)

DÉCALOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décalotter.

DÉCALOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*calotte.*) Pron. *dé-ka-lo-té.* — Techn. Ôter le dessus, la calotte.

DÉCALQUE, n. m. Action de décalquer. ‖ Opération par laquelle on reporte un calque sur une planche.

DÉCALQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Décalquer : *Gravure* DÉCALQUÉE.

DÉCALQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*calque.*) Pron. *dé-kal-ké.* — Reporter le calque d'un dessin ou d'un tableau sur du papier, sur une toile, sur une planche de cuivre, etc.

DÉCAMÉRIDE, n. f. (δέκα, dix ; μερίς, fraction, segment ; gr.) Mus. Partie de l'octave établie pour arriver au système le plus exact de tempérament :

DÉCAMÉRON, n. m. (δέκα, dix ; ἡμέρα, jour ; gr.) Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours. — Particul. Recueil des nouvelles de Boccace : *Le* DÉCAMÉRON *de Boccace.* (Acad.)

DÉCAMÈTRE, n. m. (δέκα, dix ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *dé-ka-mètr.* — Métrol. Nouvelle mesure de longueur et de solidité égale à dix mètres.

DÉCAMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Décamper : *L'armée est* DÉCAMPÉE. (Acad.) *Vous ne trouverez rien, il est* DÉCAMPÉ. (Dancourt).

DÉCAMPEMENT, n. m. (*décamper.*) Pron. *dé-kamp-man.* — Action de decamper : *Le* DÉCAMPEMENT *se fit avec précipitation. Une heure après le* DÉCAMPEMENT. (Acad.)

DÉCAMPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*camp.*) Pron. *dé-kan-pé.* — Lever le camp : *L'armée fut obligée de* DÉCAMPER. *Les patriarches étaient souvent occupés à camper et à* DÉCAMPER. (Fleury.)

— Fig. et fam. Se retirer précipitamment de quelque lieu, s'enfuir : *Il vous craint extrêmement, dès qu'il vous voit il* DÉCAMPE. *Quand il sut que les officiers de police le cherchaient, il* DÉCAMPA *bien vite.* (Acad.) *Ils* DÉCAMPÈRENT *dès l'aube du jour.* (Did.) *Vous savez bien, si vous n'*EUSSIEZ DÉCAMPÉ, *comment la conversation aurait fini.* (Dest.) *Hé ! morbleu ! ma patience est à bout. Je ne puis plus souffrir cette insolence. — Comment ? Qu'est-ce à dire ? — C'est-à-dire que tu prennes la peine de* DÉCAMPER, *autrement tu verras beau jeu.* (Campistr.)

Selon ce qu'il dira,
Chacun de nous *décampera.* (La F.)

DÉCAN, n. m. (*decanus* ; lat.) Ant. rom. Bas officier qui commandait dix soldats : *Il y avait dix* DÉCANS *dans la centurie.*

— Chef des hommes employés dans les funérailles.

— Hist. ecclés. Chef de dix religieux dans les monastères ; doyen.

— Astron. Nom que l'on a donné à chaque dizaine de degrés ou à chaque tiers de chacun des signes du zodiaque. Il y avait trois *décans* pour chaque signe et trente-six pour tout le cercle. ‖ Les Égyptiens, qui adoraient les étoiles, adoraient également les *décans*, c'est-à-dire les groupes d'étoiles composant le tiers de chaque signe. Les Platoniciens supposèrent des génies attachés à la direction de chaque *décan.*

DÉCANAL, ALE, adj. Hist. eccl. Qui appartient à un décan ou doyen, à un décanat.

DÉCANAT, n. m. (*decanus*, doyen ; lat.) Pron. *dé-ka-na.* — Dignité de doyen : *Le* DÉCANAT *du sacré*

collége. Le DÉCANAT *de la faculté des lettres, des sciences,* etc. (Acad.) *Les années de son* DÉCANAT *furent le moment le plus glorieux de la vie de Gui-Patin.* (Ste-Beuve.)

— Par extens. Exercice des fonctions de doyen : *Son* DÉCANAT *a duré trois ans. Pendant son* DÉCANAT. (Acad.)

DÉCANDRE, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; ἀνήρ, δρός, mari ; gr.) Bot. Qui a dix étamines.

DÉCANDRIE, n. f. (*décandre.*) Botan. Classe du système de Linné qui renferme les plantes qui ont dix étamines.

— Ordre de plantes dont les organes sexuels existent séparés sur le même individu ou sur deux individus différents.

DÉCANIE, n. f. Pron. *dé-ka-ni.* — Hist. Division de dix esclaves. || Subdivision du comté chez les Bourguignons et les Visigoths.

DÉCANISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *de-ka-ni-zé.* — Anc. prat. Occuper la place, remplir les fonctions de doyen.

DÉCANTAGE, n. m. (*décanter.*) Pron. *dé-kan-taj.* — Chim. Action de décanter.

DÉCANTATION, n. f. (*décanter.*) Pron. *dé-kan-ta-cion.* — Chim. et Pharm. Opération qui consiste à séparer les liquides qui surnagent des parties qui s'en sont précipitées et forment dépôt au fond du vase.

— Action de décanter, de transvaser des vins, des liqueurs.

DÉCANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décanter : *Substance* DÉCANTÉE.

DÉCANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cantharus,* coupe ; lat.) Chim. et Pharm. Transvaser doucement une liqueur au fond de laquelle il s'est fait un dépôt.

— Absol. : *Pour* DÉCANTER, *il faut d'abord laisser précipiter par le repos tous les corps qui sont en suspension dans la liqueur, et soutirer ensuite la partie qui s'est éclaircie.* (Soubeiran.)

= **Se décanter,** v. pr. Être décanté.

DÉCAPAGE, n. m. Pron. *dé-ka-paj.* — Action de décaper.

DÉCAPARTI, IE, adj. Pron. *dé-ka-par-ti.* — Bot. Divisé jusqu'à sa base en dix parties.

DÉCAPELAGE, n. m. Pron. *dé-kap-laj.* — Mar. Action de décapeler.

DÉCAPELÉ, ÉE, part. pass. du v. Décapeler.

DÉCAPELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*capelage.*) Pron. *dé-kap-lé.* — Il double la consonne finale du radical avant toute terminaison commençant par un *e* muet. — Mar. Enlever le capelage ; dégarnir un navire, un mât ou une vergue de ses dormants.

DÉCAPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cape.*) Chim. Enlever, détacher la rouille, l'oxyde qui s'est formé à la surface d'un métal : DÉCAPER *du cuivre.* (Ac.)

— V. intr. ou neut. Mar. Sortir d'une grande baie, d'un golfe, passer un cap en dedans duquel on naviguait : *Ce bâtiment* A DÉCAPÉ. *Nous* AVONS DÉCAPÉ. (Acad.)

DÉCAPEUR, n. m. (*décaper.*) Technol. Celui qui décape les métaux.

DÉCAPHYLLE, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *dé-ka-fil.* — Bot. Il se dit d'un organe composé de dix folioles.

DÉCAPITATION, n. f. (*décapiter.*) Pron. *dé-ka-pi-ta-cion.* — Action de décapiter : *La* DÉCAPITATION *est, en France, le supplice des criminels condamnés à mort.* (Acad.) *Le roi crut être magnanime en commuant la peine en celle de la* DÉCAPITATION. (Franck.)

DÉCAPITÉ, ÉE, part. pass. du v. Décapiter : *Il fut condamné à être* DÉCAPITÉ. (Acad.) *Un cadre voilé d'un crêpe fut mis à l'endroit que devait occuper le portrait du doge, avec cette inscription : Place de Marin Falier,* DÉCAPITÉ. (Daru.) *J'ai su que Sabiani devait décidément être* DÉCAPITÉ *aujourd'hui.* (V. Hugo.)

DÉCAPITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caput,* tête ; lat.) Décoller, trancher la tête à quelqu'un. Il ne se dit guère qu'en parlant d'une personne mise à mort par ordre de justice : *On l'*A DÉCAPITÉ.

— Fig. Découronner : *On* DÉCAPITE *aujourd'hui la France de toutes ses gloires. Dans la guerre que le despotisme fait aux supériorités sociales, il ne recule pas plus que la démagogie devant les attentats qui* DÉCAPITENT *la société même.* (V. Hugo.)

DÉCAPODE, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; πούς, pied ; gr.) Zool. Qui a dix pieds ou tentacules.

= **Décapodes,** n. m. pl. Premier ordre des crustacés, caractérisé par cinq paires de pattes.

DÉCAPODE, n. m. (δέκα dix ; πούς, pied ; gr.) Ant. gr. Mesure linéaire des Grecs, composée de dix pieds, et variant dans les différents États selon la longueur du pied lui-même.

DÉCAPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (δέκα, dix ; πτερόν, nageoire ; gr.) Zool. Qui a dix nageoires.

= **Décaptérygiens,** n. m. pl. Famille de poissons.

DÉCAPTIVER, v. tr. ou act 1re conj. (*captif.*) Anc. Tirer de captivité.

DÉCAPUCHONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*capuchon.*) Enlever le capuchon.

DÉCARBONATÉ, ÉE, part. pass. du v. Décarbonater.

— Chim. Il se dit d'un oxyde qui a perdu l'acide carbonique avec lequel il était combiné.

DÉCARBONATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. extr., *carbonater* ; *carbonate.*) Enlever à une substance l'acide carbonique avec lequel elle était combinée.

DÉCARBURATION, n. f. (*carburation.*) Chim. Destruction de l'état de carburation d'une substance.

DÉCARBURÉ, ÉE, part. pass. du v. Décarburer.

DÉCARBURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *carbone.*) Pron. *dé-kar-bu-ré.* — Technol. Séparer le carbone de la fonte par l'affinage.

= **Se décarburer,** v. pr. Il se dit de l'acier qui perd une partie de son carbone.

DÉCARGYRE, n. m. (δέκα, dix ; ἄργυρος, pièce d'argent ; gr.) Ant. Pièce de monnaie en usage dans l'empire grec. Le *décargyre* valait dix *argyres* ou le sixième d'une livre, et s'appelait aussi *Majorine.*

DÉCARNELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caro,* chair ; lat.) Pron. *dé-karn-lé.* — Anc. Couper la chair au vif.

DÉCARRELÉ, ÉE, part. pass. du v. Décarreler : *Une chambre* DÉCARRELÉE. (Ac.)

DÉCARRELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*carreler*) Pron. *dé-kar-lé.* — Il double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je décarrelle, il décarrelle, je décarrellerai,* etc. — Ôter les carreaux qui pavent une chambre ou autre pièce d'un logement : *Il a fait* DÉCARRELER *sa chambre, sa cuisine.* (Ac.)

DÉCARVER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. *Décarver deux pièces de bois de construction,* les joindre en y clouant une troisième qui couvre leur écart.

DÉCASÉ, ÉE, part. pass. du v. Décaser.

DÉCASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*case.*) Pron. *dé-ka-zé.* — Néol. Faire sortir de sa case ; déloger quelqu'un.

— Fig. Déplacer ; priver d'une position acquise.

DÉCASPERME, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; σπέρμα, semence ; gr.) Bot. Qui renferme dix semences.

— N. m. Arbuste de Ceylan.

DÉCASTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décaster.

DÉCASTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caste.*) Néol. Exclure un individu de la caste dans laquelle il est né.

DÉCASTÈRE, n. m. (δέκα, dix ; στερέος, solide ; gr.) Pron. *dé-kass-tèr.* — Nouvelle mesure de solidité égale à dix stères ou dix mètres cubes.

DÉCASTYLE, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; στῦλος, colonne ; gr.) Pron. *dé-kass-til.* — Archit. Édifice à dix colonnes de front.

DÉCASYLLABE, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; συλλαβή, syllabe ; gr.) Pron. *dé-ka-cil-lab.* — Il se dit des vers français de dix syllabes.

DÉCASYLLABIQUE, adj. des 2 g. (*décasyllabe.*) Pron. *dé-ka-cil-la-bik.* — Littér. Il se dit des vers de dix syllabes.

DÉCATI, IE, part. pass. du v. Décatir : *Du drap* DÉCATI. (Acad.) *Étoffe* DÉCATIE.

DÉCATIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*cati,* sorte d'apprêt.) Ôter le cati, l'apprêt que le fabricant a donné à une étoffe de laine : DÉCATIR *du drap.* (Acad.)

— Technol. Démêler le poil d'une peau. || Séparer les brins d'un écheveau que l'humidité a collés ensemble.

DÉCATISSAGE, n. m. (*décatir.*) Pron. *dé-ka-ti-saj.* — Action de décatir, résultat de cette action.

DÉCATISSEUR, n. m. (*décatir.*) Pron. *dé-ka-ti-ceur.* — Artisan qui fait le décatissage des étoffes de laine : *Envoyer une pièce de drap au* DÉCATISSEUR. (Acad.)

DÉCATOME, adj. des 2 g. (δέκα, dix ; τομή, incision ; gr.) Zool. Qui est partagé en dix parties.

DÉCAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Décaver : *Il perdit un coup superbe qu'il devait gagner ; il s'en applaudit, car il lui tardait d'être* DÉCAVÉ. (Scribe.)

DÉCAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cave.*) Pron. *dé-ka-vé.* — Jeu de brelan ou de bouillotte. Gagner toute la cave de l'un des joueurs : *Il m'*A DÉCAVÉ EN *deux coups.*

= **Se décaver,** v. pron. Perdre sa cave, être décavé : *Ne vous* DÉCAVEZ *pas ainsi ? Je* ME SUIS *trop vite* DÉCAVÉ.

DÉCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Décéder : *Enfant* DÉCÉDÉ. *Les ombres des bardes* DÉCÉDÉS *l'entendent sur les flancs de Stimora.* (Chateaubr.)

— Substantiv. *Les décédés,* les morts.

DÉCÉDER, v. intr. ou neut 1re conj. (*decedere,* s'en aller ; lat.) Mourir de mort naturelle ; il ne se dit que des personnes et n'est guère usité qu'en termes de jurisprudence et d'administration : *Il* DÉCÉDA *tel jour. Il* EST DÉCÉDÉ *à l'âge de quatre-vingt-dix ans.* (Acad.) *Si je* DÉCÈDE *hors de France, je souhaite que mon corps ne soit rapporté dans ma patrie qu'après cinquante ans révolus d'une première inhumation.* (Chateaub.)

Gramm. Ce verbe, exprimant une action, devrait toujours prendre l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés ; cependant on dit plutôt : *Cet homme* EST *décédé,* que *cet homme a décédé.*

DÉCELÉ, ÉE, part. pass. de Déceler : *Crime* DÉCELÉ.

DÉCÈLEMENT, n. m. (*déceler.*) Pron. *dé-cèl-man.* — Action de déceler.

DÉCELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*celer.*) Pron. *déss-lé.* — Ce verbe change l'*e* muet du radical *décel* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je décèle, nous décèlerons, ils décèleraient,* etc. — Découvrir ce qui est caché. Il se dit en parlant des choses et des personnes : DÉCELER *un secret.* DÉCELER *un crime. Il s'était caché chez son ami, on l'*A DÉCELÉ. *Son embarras* DÉCELA *son crime. Son action* DÉCÈLE *une âme corrompue. De telles fautes* DÉCÈLENT *une grande négligence.* (Acad.) *Il s'anima peu à peu et déploya bientôt la vivacité d'âme que* DÉCELAIT *sa figure.* (H. de Balzac.)

Vois sur le vieux sérail que ses hauts murs *décèlent*
Cent coupoles d'étain qui dans l'ombre étincellent
Comme des casques de géants. (V. Hugo.)

. . . . Ne me *décèle* point. (Anc. Chén.)

— Faire connaître, être l'indice de : *L'égoïsme a quelque chose de honteux et d'embarrassé qui le* DÉCÈLE. (B. Const.) *Les maximes des hommes* DÉCÈLENT *leur cœur.* (Vauv.) *Mélange du sang allemand et du sang français, le peuple anglais* DÉCÈLE *de toutes parts sa double origine.* (Chateaub.)

La satire à coup sûr *décèle* un mauvais cœur ;
J'eus toujours du dégoût pour ce genre d'escrime.
(Coll. d'Harl.)

= **Se déceler,** v. pron. Être decelé, découvert, dévoilé : *Il craignait de* SE DÉCELER. *Elle* S'EST DÉCELÉE *bien involontairement. Son caractère* S'EST *enfin* DÉCELÉ. (Acad.) *La dualité de race* SE DÉCÈLE *fréquemment dans l'histoire de Carthage.* (Mich.) *Toute affection finit par* SE DÉCELER. (Duclos.) *Ils* SE DÉCÈLENT *les uns les autres.* (La Br.) *Un menteur qui n'a pas de mémoire* SE DÉCÈLE *d'abord.* (Dest.)

— Vén. Il se dit d'un cerf quand il quitte le buisson où il s'était retiré.

Syn. Déceler, découvrir. On *décèle* ce qui était secret ; on *découvre* ce qui était inconnu. Le bruit des pas *décèlent* la présence d'un espion ; le génie de Colomb *découvre* l'Amérique. La perspicacité d'un juge *découvre* le vrai coupable que son trouble *décèle.*

DÉCEMBRE, n. m. (*december* ; lat., m. sign., formé de *decem,* dix.) Pron. *dé-çanbr.* — Le dernier mois de l'année, ainsi nommé parce qu'il était le dixième de l'année romaine : *Le mois de* DÉCEMBRE. *Le premier de* DÉCEMBRE, ou ellipt. *le premier* DÉCEMBRE. *Cela arriva en* DÉCEMBRE. (Acad.)

DÉCEMMENT, adv. (*décent.*) Pron. *dé-ça-man.* — D'une manière décente : *Il est vêtu fort* DÉCEMMENT. *Se comporter* DÉCEMMENT. *Parlez plus* DÉCEMMENT. (Acad.)

— Par extens. Convenablement : DÉCEMMENT, *nous ne pouvons pas nous dispenser de faire une visite.* (Acad.)

DÉCEMNOVAL, adj. m. (*decem,* dix ; *novem,* neuf ; lat.) Chronol. Il ne s'emploie que dans cette locution : *Cycle décemnoval,* cycle lunaire de dix-neuf ans.

DÉCEMPÉDAL, ALE, adj. (*decem,* dix ; *pes,* pied ; lat.) Pron. *dé-cèm-pé-dal.* — De dix pieds.

DÉCEMPÈDE, n. f. (*decem,* dix ; *pes,* pied ; lat.) Pron. *dé-cèm-pèd.* — Ant. rom. Mesure linéaire de dix pieds romains.

— Adj. des 2 g. Zool. Qui a dix pattes.

DÉCEMPONCTUÉ, ÉE, adj. (*decem,* dix ; *punctum,* point ; lat.) Hist. nat. Qui est marqué de dix points.

DÉCEMVIR, n. m. (*decem,* dix ; *vir,* homme, lat.) Pron. *dé-cèm-vir.* — Hist. Un des dix magistrats qui furent créés par la république romaine

pour rédiger un code de lois : *Les premiers* DÉCEMVIRS *firent les lois des douze tables. Le pouvoir des* DÉCEMVIRS. (Acad.) *Dix patriciens, appelés* DÉCEMVIRS, *furent investis de tous les pouvoirs et chargés de rédiger des lois.* (Mich.) *A Rome on créa des* DÉCEMVIRS. (Id.)

— Ant. rom. *Décemvirs judiciaires*, magistrats tirés du corps des centumvirs, qui rendaient la justice avec le préteur. || *Décemvirs sacerdotaux*, citoyens préposés à la garde des livres sibyllins, à la célébration des jeux apollinaires et aux supplications publiques.

DÉCEMVIRAL, ALE, adj. (*décemvir.*) Pron. *dé-cèm-vi-ral.* — Qui appartient aux décemvirs : *Collége* DÉCEMVIRAL. *Autorité* DÉCEMVIRALE. (Acad.) *Droits* DÉCEMVIRAUX.

— Ant rom. *Lois décemvirales*, se dit des lois des douze tables.

DÉCEMVIRAT, n. m. (*décemvir.*) Pron. *dé-cèm-vi-ra.* — La dignité de décemvir, la magistrature décemvirale : *L'abolition du* DÉCEMVIRAT. (Acad.) *Le peuple romain se constitua lui-même en établissant le* DÉCEMVIRAT.

— Durée du décemvirat : *Pendant le premier* DÉCEMVIRAT. *Sous le* DÉCEMVIRAT. (Ac.) *Appius se fit continuer le* DÉCEMVIRAT. (Mich.)

DÉCENCE, n. f. (*decentia*; lat., m. sign.) Pron. *décanss.* — Honnêteté extérieure; bienséance qu'on doit observer quant aux lieux, aux temps et aux personnes : *Il n'est pas de la* DÉCENCE *de faire telle chose. Cela n'est pas dans la* DÉCENCE. (Acad.) *L'amour-propre persuade grossièrement à chacun que ce qu'il fait par* DÉCENCE, *on le lui rend par justice.* (Duclos.)

—Particul. Bienséance en ce qui concerne la pudeur : *Avoir un maintien plein de* DÉCENCE. *Mettre de la* DÉCENCE *dans ses expressions. Cette femme est toujours vêtue avec beaucoup de* DÉCENCE. *Garder la* DÉCENCE. (Acad.) *Cela blesse toute* DÉCENCE.

— Au plur : *Les mœurs exigent des* DÉCENCES *et pardonnent des vices; on est dans la société plus délicat que sévère.* (Duclos.)

— Bienséance dans le langage, les manières : *La bonne compagnie exige de la* DÉCENCE *dans les expressions et l'extérieur* (Barthél.) *C'est une des meilleures sauvegardes de la* DÉCENCE *que de l'avoir rendue de bon goût.* (Ging.)

— Littér. *Décence oratoire*, se dit de l'accord parfait qui doit exister entre la contenance, les gestes, l'accent d'un orateur et le sujet du discours qu'il prononce.

Syn. Décence, bienséance, convenance. *La décence* est le caractère général de ce qui est honnête; la *bienséance* est le mérite accidentel de ce qui sied bien; la *convenance* est l'accord moral d'un objet avec un autre ou de plusieurs objets entre eux. *Décence* se dit de ce qui est conforme à l'honnêteté morale; *bienséance* ne regarde que les mœurs et les usages de la société; *convenance* s'applique indifféremment à toutes choses qui vont bien ensemble. La *décence* est une et n'admet pas de variations.

DÉCENNAIRE, adj. des 2. g. (*decem*, dix; lat.) Néol. Qui procède par dix. || V. DÉCENNAL.

DÉCENNAL, ALE, adj. (*decennalis*; lat., m. sign.) Pron. *dé-cen-nal.* — Qui dure dix ans ou qui revient tous les dix ans : *Magistrature* DÉCENNALE. *Vœux* DÉCENNAUX. *Prix* DÉCENNAUX. (Acad.)

—Ant. rom. *Fêtes décennales*, ou substantiv. *Décennales*, fêtes qu'Auguste fit célébrer tous les dix ans, pendant la durée de son règne, lorsqu'on lui prorogeait les pouvoirs dont il était revêtu. Après la mort d'Auguste, bien que cette prorogation fût tombée en désuétude, les *décennales* furent célébrées par les empereurs tous les dix ans, à partir de leur avénement.

DÉCENT, ENTE, adj. (*decens*; lat., m. sign.) Pron. *déçan, çantt.* — Qui est selon les règles de la bienséance et de l'honnêteté extérieure : *Cette conduite n'est pas* DÉCENTE *pour un magistrat. Être en habit* DÉCENT. *Se présenter d'une manière* DÉCENTE. (Acad.)

Ce manteau me paraît plus *décent* que le mien.
(V. Hugo.)

La fausse modestie est le plus DÉCENT *de tous les mensonges.* (Chamf.)

— Particul. Conforme à la pudeur : *Cette femme a un maintien fort* DÉCENT. *S'exprimer en termes peu* DÉCENTS. (Acad.) *Propos* DÉCENT. *L'air* DÉCENT *est nécessaire partout.* (Volt.) *Les délassements même doivent avoir je ne sais quoi de* DÉCENT. (Mass.)

Un facile abandon, une gaîté *décente*
Assaisonne les mets que l'amitié présente. (And.)

DÉCENTOIR, n. m. Pron. *dé-çan-toar.* — Technol. Outil dont le carreleur se sert pour préparer l'aire destinée à recevoir les carreaux.

DÉCENTRALISATION, n. f. (*centralisation.*) Pron. *dé-çan-tra-li-za-cion.* — Polit. Action de détruire la centralisation.

DÉCENTRALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Décentraliser : *Administration* DÉCENTRALISÉE.

DÉCENTRALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*centraliser.*) Pron. *dé-çan-tra-li-sé.* — Néolog. Polit. Opérer la décentralisation.

DÉCEPTEUR, n. m. (*deceptor*; lat., m. sign.) Néolog. Trompeur.

DÉCEPTIF, IVE, adj. (*decipere*, tromper; lat.) Pron. *dé-cep-tif, tiv.* — Néol. Propre à tromper.

DÉCEPTION, n. f. (*deceptio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-cèp-cion.* — Tromperie, séduction : *Cela s'est fait sans fraude ni* DÉCEPTION. *C'est une* DÉCEPTION *bien cruelle. C'est une véritable* DÉCEPTION. (Acad.) *Une nation s'indigne des* DÉCEPTIONS *politiques.*

— Erreur, fausse attente, désappointement : *L'espérance rend nulle la leçon des* DÉCEPTIONS *journalières.* (Dum.)

DÉCEPTIVEMENT, adv. (*déception.*) Pron. *dé-cèp-tiv-man.* — Anc. Frauduleusement.

DÉCERCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Décercler : *Tonneau* DÉCERCLÉ.

DÉCERCLER, v. tr. ou act., 1re conj. (*cercle.*) Pron. *dé-cèr-klé.* — Technol. Ôter les cercles, les cerceaux d'une cuve.

DÉCERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Décerner : *Prix* DÉCERNÉ.

DÉCERNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decernere*, décider; lat.) Pron. *dé-cèr-né.* — Accorder, donner, en parl. des honneurs, des récompenses : *Le sénat lui* DÉCERNA *des honneurs jusqu'alors inouis dans Rome.* (Boss.) DÉCERNER *un hommage à la valeur.* (Barthél.) *On fit acte de justice en lui* DÉCERNANT *le prix de vertu.* (Acad.) *On lui* DÉCERNAIT *le triomphe pour la seconde fois.* (Id.) *Le peuple, enthousiasmé par ses paroles et son exemple, le prit pour chef et lui* DÉCERNA *le titre d'élu de tout l'empire russe.* (Mérimée.)

— Fig. *Décerner la palme à quelqu'un*, déclarer sa supériorité sur ses rivaux.

— Prononcer une peine juridique : *Le crime se punit de lui-même lorsque la loi ne* DÉCERNE *aucune peine contre lui.* (Dumars.) *De tels hommes sont coupables, quoique les lois ne* DÉCERNENT *aucune peine contre eux.* (Acad.

— Ordonner, enjoindre par un acte juridique : DÉCERNER *un mandat d'amener.*

= **Se décerner**, v. pr. Être décerné : *Les prix* SE DÉCERNENT *demain.*

— En parl. des personnes, Se donner à soi-même une récompense, un prix, la palme.

DÉCÈS, n. m. (*decessus*, départ; lat.) Pron. *dé-cè.* — Mort naturelle d'une personne : *Le jour de son* DÉCÈS. *Après son* DÉCÈS. *Il y a eu cette année, dans Paris, plus de naissances que de* DÉCÈS. *Acte de* DÉCÈS. *Constater le* DÉCÈS *d'une personne. Vente après* DÉCÈS. (Acad.)

Déshéritant, en tant que besoin pourrait être,
Parents, nièces, neveux, nés aussi bien qu'à naître...
S'il s'en trouvait aucuns au jour de mon *décès*. (Regn.)

— Il s'emploie surtout en termes de jurispr. et d'adm.

DÉCEVABLE, adj. des 2 g. (*décevoir.*) Pron. *dess-vabl.* — Facile à tromper; sujet à être trompé.

DÉCEVANCE, n. f. (*décevoir.*) Pron. *déss-vanss.* Anc. Tromperie. || Ruse.

DÉCEVANT, part. prés. du v. Décevoir.

DÉCEVANT, ANTE, adj. (*décevoir.*) Pron. *déss-vant, vantt.* — Qui abuse, qui trompe : *Espoir* DÉCEVANT. *Propos* DÉCEVANTS. *Paroles* DÉCEVANTES. *Apparences* DÉCEVANTES. (Acad.) *Un charme* DÉCEVANT. (Rac.) *La faveur* DÉCEVANTE *de la fortune. Un objet* DÉCEVANT. (Mol.)

DÉCEVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. (*decipere*; lat.) Pron. *déss-voar.* — (*Je déçois, tu déçois, il déçoit, nous décevons, vous décevez, ils déçoivent; je décevais, nous décevions; je déçus, nous déçûmes; je décevrai, nous décevrons; je décevrais, nous décevrions; déçois, décevons, décevez; que je déçoive, que nous décevions; que je déçusse, que nous déçussions; décevant; déçu, ue.*) — Séduire, abuser, tromper par quelque chose de spécieux et d'engageant : *Ces propositions ne tendent qu'à vous* DÉCEVOIR. *Les rêves qui* DÉÇOIVENT *notre temps.* (V. Cousin.)

Mais pour moi que l'éclat ne saurait *décevoir*. (Boil.)
Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle *déçue*. (Rac.)

DÉCHAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchaîner : *Chien* DÉCHAÎNÉ. *Colère* DÉCHAÎNÉE. *Dès que les passions humaines sont* DÉCHAÎNÉES *il est difficile de les calmer.* (Acad.) *Le bruit des vents* DÉCHAÎNÉS. (St-Lamb.) *Les passions sont* DÉCHAÎNÉES *autour de nous.* (V. Cousin.)

— Fig. et fam. *C'est un diable déchaîné*, se dit d'un méchant homme qui se permet tout, qui ne garde aucune mesure.

— Fig. *Il semblait que tous les vents fussent déchaînés*, se dit en parlant d'un violent ouragan.

DÉCHAÎNEMENT, n. m. Pron. *dé-chènn-man.* — Fig. Emportement qui se manifeste par des actes, des discours violents ou des paroles injurieuses : *Il est dans un perpétuel* DÉCHAÎNEMENT *contre vous. On ne vit jamais un pareil* DÉCHAÎNEMENT. *Le* DÉCHAÎNEMENT *de l'envie contre le mérite.* (Acad.) *Le* DÉCHAÎNEMENT *contre la raison.* (D'Alemb.) *Ces braves gentilshommes se vengeaient des contraintes claustrales par un* DÉCHAÎNEMENT *de bravoure inouï.* (V. Hugo.) *L'applaudissement général que la pièce obtint des spectateurs servit de signal au* DÉCHAÎNEMENT *des claqueurs.* (Bazin.)

— Par analog. : *Ils bravent le* DÉCHAÎNEMENT *des vents et de la tempête.* (Alibert.)

DÉCHAÎNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaîne.*) Pron. *dé-chè-né.* — Ôter la chaîne, les chaînes; détacher de la chaîne : *On* DÉCHAÎNA *les captifs.* DÉCHAÎNER *un chien.* (Acad.)

— Fig. Exciter, animer, soulever : *Il* DÉCHAÎNE *toute sa cabale contre vous. Il divisa ces petits peuples, et les* DÉCHAÎNA *les uns contre les autres.* (Ac.)

= **Se déchaîner**, v. pr. Se dégager de sa chaîne : *Les chiens* SE SONT DÉCHAÎNÉS.

— Fig. S'emporter avec violence : *Je ne sais pourquoi il* SE DÉCHAÎNE *si fort contre vous.* (Acad.)

— Déclamer contre quelqu'un d'une manière aigre, violente :

On vous voit en tous lieux *vous déchaîner* sur moi. (Mol.)
Zoïle contre Homère en vain *se déchaîna*. (Pir.)

— Souffler avec violence, en parl. des vents : *Les vents* SE DÉCHAÎNÈRENT *avec furie.*

DÉCHALANDER, Néol. V. DÉSACHALANDER.

DÉCHALASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*échalas.*) Pron. *dé-cha-la-cé.* — Agric. Ôter les échalas : DÉCHALASSER *des vignes.*

DÉCHALÉ, part. pass. du v. Déchaler.

— Mar. *Navire déchalé*, échoué, dont la mer a laissé la carène à sec.

DÉCHALEMENT, n. m. Mar. V. LAISSE.

DÉCHALER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *dé-cha-lé.* — Mar. Baiser, descendre : *La mer* DÉCHALE.

DÉCHANT ou **DISCANT**, n. m. (*dis, dé*, part. disj.; *cantus*, chant; lat.) Pron. *dé-chan* ou *diss-kan.* — Anc. Mus. Sorte de contre-point improvisé par les chanteurs.

DÉCHANTÉ, part. pass. invar. du v. Déchanter.

DÉCHANTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*chant.*) Pron. *dé-chan-té.* — Anc. musiq. Chanter en partie; exécuter le contre-point.

— Fig. et fam. Changer de ton, rabattre de ses prétentions, de ses espérances, de sa vanité : *Il a bien eu à* DÉCHANTER. *Il trouvera bien à* DÉCHANTER. *Il faudra* DÉCHANTER. *Il espérait en tirer de grands avantages, mais il y aura bien à* DÉCHANTER. *Je le ferai* DÉCHANTER. (Acad.)

Tu vois qu'à chaque instant il te faut *déchanter*. (Mol.)

— *Quand on a passé la saison des plaisirs, on ne chante plus, on* DÉCHANTE.

DÉCHANTEUR, n. m. (*déchanter.*) Anc. mus. Accompagnateur qui improvisait une seconde partie.

DÉCHAPERONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchaperonner : *Oiseau* DÉCHAPERONNÉ. *Mur* DÉCHAPERONNÉ. (Acad.)

DÉCHAPERONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaperon.*) Pron. *dé-chap-ro-né.* — Faucon. Ôter à un oiseau dressé pour le vol le chaperon dont on lui avait couvert les yeux : DÉCHAPERONNER *un oiseau.*

— Maçonn. Enlever le chaperon d'un mur : DÉCHAPERONNER *un mur.*

DÉCHAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchapper : *Cloche* DÉCHAPPÉE.

DÉCHAPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-cha-pé.* — Fonder. Retirer le modèle de la chemise.

DÉCHARGE, n. f. (*charge.*) Pron. *dé-charj.* — Action de décharger des marchandises, des ballots, etc., placés sur une voiture, un bateau, une bête de somme : *Faire la* DÉCHARGE *des marchandises, des balles, des colis.*

— Mar. *Navire en décharge*, qui débarque sa charge, sa cargaison.

— Action de tirer à la fois plusieurs armes à feu : DÉCHARGE *de mousqueterie, d'artillerie. Leur effroya-*

ble DÉCHARGE *mit nos soldats en furie.* (Boss.) *Le peuple, qui s'était mis sous les armes pour recevoir plus honorablement son nouveau magistrat, fit une triple* DÉCHARGE *de mousqueterie.* (Lesage.) *Une* DÉCHARGE *de mousqueterie obligea les gardes du corps à reculer.* (Mérimée.)

— Par extens et fam. *Une décharge de coups de bâton*, une bastonnade.

— Réservoir pour le trop plein d'une rivière, d'une fontaine : *Établir une* DÉCHARGE.

— Écoulement des eaux d'un canal, d'un bassin : *La* DÉCHARGE *des eaux surabondantes.* (Acad.)

— Lieu d'une maison où l'on serre ce qui n'est pas d'un usage ordinaire : *Nous avons près du cellier une* DÉCHARGE *très-spacieuse.*

— Dans le même sens : *Pièce de* DÉCHARGE.

— Arch. Espèce de construction pour soulager quelque partie d'un édifice du poids qu'il supporte.

— Jurispr. Acte de quittance ou libération d'une dette : *Obtenir quittance et* DÉCHARGE. *Il m'en donna* DÉCHARGE, *et me tint quitte de tout.* (Beaum.)

— Comm. *Porter une somme en décharge*, l'inscrire comme reçue.

— Jurispr. crim. Défense ; témoignages, preuves favorables à un accusé : *Témoins à* DÉCHARGE. *Il n'a rien dit pour la* DÉCHARGE.

— *À la décharge de*, à la défense de : *Il faut dire pourtant*, À LA DÉCHARGE *des jeunes hommes de cette époque, qu'ils furent souvent remorqués comme de légères embarcations par les gros navires sans trop savoir où on les conduisait.* (G. Sand.)

— Soulagement, allégement : *C'est une* DÉCHARGE *considérable pour l'État.* (Acad.) *C'est une* DÉCHARGE *pour lui.*

— Mor. *La décharge de la conscience*, l'acquit, le soulagement de la conscience : *Il faut confesser pour la* DÉCHARGE *de ma conscience que j'ai emprunté....* (Lesage.)

— Méd. Expulsion, déjection : *La* DÉCHARGE *des humeurs.* (Acad.) *La* DÉCHARGE *des excréments est nécessaire à la vie comme la nourriture.* (Volt.)

— Impr. *Papier de décharge*, papier sans colle dont on se sert pour sécher une forme typographique et préparer le tirage. ‖ On dit simplement *Décharge*.

— Faucon. Action d'un héron qui, pour rendre son vol plus léger et plus rapide, se débarrasse de la nourriture qu'il a dans l'estomac.

— Orfévr. Poinçon qui, appliqué sur une pièce d'argenterie, justifie l'acquit des droits.

DÉCHARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Décharger : *Chariot* DÉCHARGÉ. *Marchandises* DÉCHARGÉES.

— Fig. : *Il désirait être* DÉCHARGÉ *de toute fonction.* (Guizot.)

— Blas. V. DIFFORMÉ.

— Man. *Ce cheval est déchargé d'encolure*, ou simpl. *est déchargé*, il a la taille fine, l'encolure fine.

DÉCHARGEMENT, n. m. (*décharger.*) Pron. *décharj-man*. — Action de décharger ; il se dit principalement en parlant des navires, des bateaux et des voitures de transport : *Le* DÉCHARGEMENT *d'un navire, d'une diligence.* (Acad.)

— Artill. *Déchargement d'une bouche à feu*, opération par laquelle on en retire la charge.

DÉCHARGEOIR, n. m. (*décharger.*) Pron. *déchar-joar*. — Endroit où l'eau se décharge. ‖ Tuyau par lequel elle s'écoule.

— Techn. Cylindre autour duquel le tisserand roule la toile à mesure qu'il la fait.

DÉCHARGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*charge.*) Il prend *e* muet euphonique entre le radical *décharg* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous déchargeons, il déchargea*, etc. — Ôter la charge, enlever des marchandises, des denrées, etc., d'un navire ou d'une voiture : DÉCHARGER *des marchandises, des ballots, des pierres, du blé.*

— Par extens. DÉCHARGER *un navire, une voiture.* DÉCHARGER *un portefaix.* DÉCHARGER *un cheval.*

— Fam. *Décharger le plancher*, sortir d'une maison, se retirer, décamper.

— Absol. : *Les voitures* DÉCHARGENT *à la barrière.*

— Fig. Soulager d'une charge, libérer d'un impôt : *Ils* DÉCHARGÈRENT *le menu peuple de tout impôt.* (Boss.)

— Dispenser, débarrasser d'un soin : *Le magistrat* DÉCHARGE *le prince du soin de juger les peuples.* (La Br.)

— Fig. *Décharger sa conscience*, mettre sa responsabilité morale à couvert : *Nous lui donnons le moyen de* DÉCHARGER SA CONSCIENCE. (Boss.)

— *Décharger son cœur*, découvrir ses sentiments, le sujet de douleur, de plainte qu'on a longtemps renfermé en soi-même.

— Fam. *Décharger sa rate*, donner libre carrière à sa colère.

. . . . Il faut qu'enfin j'éclate,
Que je lève le masque et *décharge ma rate.* (Mol.)

— *Décharger sa bile, sa colère*, épancher sa mauvaise humeur, faire sentir les effets de sa colère : *Il faut que je* DÉCHARGE MA BILE *sur quelqu'un.*

— Jurispr. *Décharger un accusé*, porter un témoignage en sa faveur.

— *Décharger d'une accusation*, déclarer qu'un accusé est innocent : *J'ai relevé toutes vos bonnes qualités, je vous* AI DÉCHARGÉ *de toutes les choses odieuses ; que pouvais-je faire de mieux ?* (Fontenelle.)

— *Décharger quelqu'un d'une obligation, d'une dette*, l'en déclarer quitte.

— *Décharger un compte*, en rayer les sommes qui ont été payées.

— En parl. d'une arme à feu, Tirer, faire partir le coup : DÉCHARGEZ *votre arme en l'air.*

— Retirer la charge avec un tire-bourre : *Il est prudent de* DÉCHARGER *les armes dont la charge est vieille.*

— Par extens. Asséner : *Il lui* DÉCHARGEA *un coup de bâton sur la tête.*

— Impr. *Décharger une forme*, en enlever l'encre.

— Mar. *Décharger la mâture*, faire donner dans les voiles le vent qui était dessus. ‖ *Décharger une bouche à feu*, en retirer la charge. ‖ *Décharger une pompe*, vider, extraire l'eau qu'elle contient ou qu'elle peut fournir.

— V. intr. ou neut. Impr. Maculer : *Cette encre* DÉCHARGE.

= **Se décharger**, v. pr. Se débarrasser : SE DÉCHARGER *d'un fardeau.*

— Par extens. : *Était-ce là de ces tempêtes par où le ciel a besoin de* SE DÉCHARGER *quelquefois ?* (Boss.)

— *Se décharger sur quelqu'un d'une affaire*, lui en abandonner le soin, la direction : *Il* SE DÉCHARGE *sur eux du poids des affaires.* (Fléch.) *Dieu* SE DÉCHARGE *sur les grands du soin des faibles et des petits.* (Mass.)

— *Se décharger d'une faute sur un autre*, la lui imputer.

— En parl. des eaux, S'écouler, se jeter : *Les eaux de ce réservoir* SE DÉCHARGENT *par cette ouverture. Une multitude de fleuves* SE DÉCHARGENT *dans cette mer.*

— Fig. Épancher sa mauvaise humeur : *Sa bizarrerie ne connaît personne ; elle s'en prend sans choix à tout ce qu'elle trouve ; le premier venu lui est bon pour* SE DÉCHARGER. (Fén.)

— En parl. des couleurs, Déteindre : *Cette couleur* SE DÉCHARGE.

DÉCHARGEUR, n. m. (*décharger.*) Pron. *dé-charjeur*. — Celui qui décharge les marchandises : *Les* DÉCHARGEURS *du port, de la halle.* (Acad.)

DÉCHARMÉ, ÉE, part. pass. du v. Décharmer.

DÉCHARMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*charme.*) Pron. *dé-char-mé*. — Ôter un charme. ‖ Désenchanter.

DÉCHARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Décharner : *Des os* DÉCHARNÉS.

— Amaigri : *Corps* DÉCHARNÉ. *Visage* DÉCHARNÉ. *Bras* DÉCHARNÉ. *Main* DÉCHARNÉE. (Acad.)

— Fig. *Un style décharné*, trop sec, trop nu.

DÉCHARNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chair.*) Pron. *dé-char-né*. — Dépouiller les os de la chair qui les couvre : DÉCHARNER *un cadavre.* (Acad.)

— Par extens. Amaigrir, ôter l'embonpoint : *Cette maladie l'*A *fort* DÉCHARNÉ. (Acad.)

— Fig. En parl. du langage, du style, Dépouiller d'agréments, d'ornements : *Il* DÉCHARNE *son style, et croit le rendre simple.* (Acad.)

DÉCHARPIR, v. act. ou trans. 2[e] conj. Séparer des combattants qui s'acharnent l'un contre l'autre :

Andrès et Trufaldin, accourus d'aventure,
Ont à les *décharpir* eu de la peine assez,
Tant leurs esprits étaient par la fureur poussés. (Mol.)

DÉCHARPIR *les combattants* est regrettable comme terme expressif ; *séparer* est loin d'atteindre à la même énergie. (F. Génin.)

DÉCHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchasser : *Cheville* DÉCHASSÉE.

— N. m. Chorégr. Pas de danse opposé au *Chassé*.

DÉCHASSEMENT, n. m. Anc. Action de chasser, renvoi. ‖ Vieux.

DÉCHASSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, part. explét., et *chasser.*) Pron. *dé-cha-cé*. — Chorégr. Faire un chassé vers la gauche après en avoir fait un vers la droite : *Chassez et* DÉCHASSEZ. (Acad.)

— Anc. Chasser ; renvoyer. ‖ Vieux.

— Techn. Faire sortir de force une cheville de bois ou de fer.

DÉCHAUMAGE, n. m. (*chaume.*) Pron. *dé-chô-maj*. — Agric. Action de déchaumer une terre.

DÉCHAUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchaumer : *Terrain* DÉCHAUMÉ. *Terre* DÉCHAUMÉE.

DÉCHAUMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chaume.*) Pron. *dé-chô-mé*. — Agric. En parl. d'une terre, La retourner avec la bêche ou la charrue pour enterrer ce qui reste de chaume après la moisson.

— Par extens. Commencer le défrichement d'une terre.

DÉCHAUSSAGE, n. m. Agric. Action de déchausser les arbres. ‖ V. DÉCHAUSSEMENT.

DÉCHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchausser : ARBRE DÉCHAUSSÉ. *Les murs de ce quai sont tout* DÉCHAUSSÉS. (Acad.) *Il n'y a plus là qu'un peu d'herbe et un vieux lierre mort autour d'une vieille poutre* DÉCHAUSSÉE. (V. Hugo.)

— *Moines, carmes déchaussés* ou *déchaux*, carmes de la réforme de Sainte-Thérèse, qui ne portent point de bas et qui n'ont que des sandales : *Je l'informai du changement qui s'était fait en moi et du dessein que j'avais pris d'entrer dans l'ordre des* CARMES DÉCHAUSSÉS. (Lesage.) *J'étais assis à rêver au milieu des ruines du Capitole, pendant que les* MOINES DÉCHAUSSÉS *étaient à chanter vêpres dans le temple de Jupiter.* (Ste-Beuve.)

— Méd. Il se dit des dents lorsqu'une portion de leur racine n'est plus couverte par la gencive. *Il a toutes les dents* DÉCHAUSSÉES.

DÉCHAUSSEMENT, n. m. (*déchausser.*) Pron. *dé-chôss-man*. — Agric. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes lorsqu'on les laboure au pied, ou qu'on ôte une partie de la terre qui est sur les racines pour les recouvrir avec du terreau ou du fumier.

— Chir. Action de déchausser une dent avant de l'arracher.

— État des dents lorsque les gencives en sont décollées et retirées par l'effet de l'âge ou de quelque maladie.

— Construct. État d'une construction qui est déchaussée.

DÉCHAUSSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*chausser.*) Pron. *dé-chô-cé*. — Tirer à quelqu'un sa chaussure : *Un valet* DÉCHAUSSE *son maître.*

— Fig. et par exagér. *N'être pas digne de déchausser quelqu'un*, lui être fort inférieur en talents.

— Fig. *Déchausser un mur*, enlever la terre qui est autour de ses fondations.

— Jardin. *Déchausser des arbres*, ôter la terre qui est autour du pied pour mettre à découvert la greffe enfouie.

— Chir. *Déchausser une dent*, en détacher les gencives : *Un dentiste* DÉCHAUSSE *toujours les molaires avant de les extraire. Il y a des maladies qui* DÉCHAUSSENT *les dents.*

= **Se déchausser**, v. pr. Ôter sa chaussure : *Il ne peut* SE DÉCHAUSSER *lui-même. Elle* S'EST DÉCHAUSSÉE *en rentrant.*

— Être déchaussé : *A mesure que le bélier vieillit, ses dents* SE DÉCHAUSSENT *et s'émoussent.* (Buff.)

DÉCHAUSSIÈRE ou **DÉCHAUSSURE**, n. f. Pron. *dé-chô-cièr, çur*. — Vén. Lieu où le loup a gratté et où il gite.

DÉCHAUSSOIR, n. m. (*déchausser.*) Pron. *déchô-çoar*. — Chir. Instrument de chirurgie qui sert à détacher les gencives d'autour des dents qu'on veut arracher.

DÉCHAUX, adj. m. Prov. *C'est un pied déchaux*, se dit d'un homme sans naissance ou sans fortune, qui se donne des airs de grand seigneur.

— *Carme déchaux*. V. DÉCHAUSSÉ.

DÉCHÉANCE, n. f. (*déchoir.*) Pron. *dé-ché-anss*. — Jurispr. Perte d'un droit pour défaut d'accomplissement d'une formalité dans un délai déterminé : *A peine de* DÉCHÉANCE. DÉCHÉANCE *de privilége. Prononcer une* DÉCHÉANCE. (Acad.)

— Perte de la couronne, du trône : *Quarante-sept sections sur quarante-huit avaient voté la* DÉCHÉANCE *du roi.* (Mich.) *Les États de Suède prononcèrent sa* DÉCHÉANCE. (Mérim.)

Qu'il parte de nos rangs un cri de *déchéance !*
L'arr[illegible]e est peuple. (C. Del.)

— Par extens. Chute, disgrâce :

Le cabinet tremblant prévoit sa *déchéance.* (C. Del.)

— Fig. Décadence : *Dans la lutte entre nos instincts physiques et nos instincts moraux on reconnaît le signe d'une* DÉCHÉANCE, *la nécessité d'une réhabilitation.* (Barante.) *On ne connaît le défaut que comme une* DÉCHÉANCE *de la perfection.* (Boss.)

DÉCHET, n. m. (*déchoir.*) Pron. *dé-chè*. — Diminution, perte qu'une chose éprouve dans sa substance ou dans quelqu'une de ses qualités : *Il y a du* DÉCHET *dans la fonte des monnaies. Le* DÉCHET *des*

matériaux que l'on taille pour les employer à une construction, est ordinairement d'un sixième, etc. (Acad.) *La cuisson fait éprouver au pain du* DÉCHET.

— Diminution de valeur, de prix : *Il y a du* DÉCHET *sur le prix de certaines espèces quand on les porte en pays étranger. Toute marchandise qui n'est plus de mode subit un grand* DÉCHET.

— Résidu : *Les seuls* DÉCHETS *de la fabrication du sucre indigène engraisseront cent mille bœufs.* (Cuv.)

— Fig. Discrédit, diminution : *Son autorité a éprouvé un grand* DÉCHET. (Volt.)

— Prov. *Il y a bien du déchet sur la filasse*, telle personne a fait de grandes pertes de fortune; un profit ou une succession n'est pas aussi considérable qu'on se l'était figuré.

DÉCHEVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Décheveler : *Elle accourut pâle et* DÉCHEVELÉE. (Ac.)

DÉCHEVELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cheveu.*) Pron. *dé-chev-lé.* — Il change l'*e* muet du radical *déchevel* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Il déchevèle, il déchevèlera.* — Mettre en désordre la chevelure de quelqu'un.

= **Se décheveler,** v. pron. Mettre ses cheveux en désordre : *Ces deux femmes, en se battant,* SE SONT *toutes deux* DÉCHEVELÉES.

DÉCHEVÊTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchevêtrer : *Jument* DÉCHEVÊTRÉE.

DÉCHEVÊTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chevêtre.*) Pron. *dé-ch-vê-tré.* — Agricult. Ôter le chevêtre d'une bête de somme.

DÉCHEVILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Décheviller.

DÉCHEVILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cheville.*) Technol. Enlever les chevilles qui lient ensemble deux pièces de bois.

= **Se décheviller,** v. pr. Être dechevillé.

DÉCHIFFRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être déchiffré : *Un chiffre qui n'est pas* DÉCHIFFRABLE. *Cette lettre, cette écriture n'est pas* DÉCHIFFRABLE. *Cela est-il* DÉCHIFFRABLE ? (Acad.) *Il ne restait plus de l'inscription que quelques lettres* DÉCHIFFRABLES. (V. Hugo.)

DÉCHIFFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchiffrer : *Écrit* DÉCHIFFRÉ. *Affaire* DÉCHIFFRÉE.

DÉCHIFFREMENT, n. m. (*chiffre.*) Pron. *dé-chifr-man.* — Action de déchiffrer ou le résultat de cette action : *Il est chargé du* DÉCHIFFREMENT *des lettres. Apportez-moi le* DÉCHIFFREMENT *de cette lettre.* (Acad.) *J'ai entrepris le* DÉCHIFFREMENT *de ces tablettes, et j'ai réussi à les transcrire d'un bout à l'autre.* (N. de Wailly.)

DÉCHIFFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chiffre.*) Pron. *dé-chi-fré.* — Expliquer ce qui est écrit en chiffres : DÉCHIFFRER *une somme, un nombre.*

— Par extens. Lire une écriture mauvaise, un texte presque illisible : *Il s'occupait à* DÉCHIFFRER *et à copier des parchemins.* (Did.) *Donnez-moi le billet, je vais le* DÉCHIFFRER. (Regn.) DÉCHIFFRER *des inscriptions anciennes presque effacées.* (Ac.) *On sait combien ceux qui consument leur temps et leurs yeux à* DÉCHIFFRER *des pièces ont de faiblesse pour leurs laborieuses découvertes.* (V. Cousin.) *J'ai beaucoup de peine à* DÉCHIFFRER *son écriture.*

— Mus. Lire de la musique à première vue : *Cette jeune fille* DÉCHIFFRE *toute espèce de musique.*

— On dit absol. dans ce sens : *Il* DÉCHIFFRE *bien.* DÉCHIFFRER *passablement.*

— Fig. Démêler, pénétrer ce qu'il y a de compliqué et d'obscur dans une affaire : *Cette affaire était difficile, il nous l'*A *bien* DÉCHIFFRÉE. *Je ne saurais* DÉCHIFFRER *toute cette intrigue.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Déchiffrer quelqu'un*, révéler ou découvrir ses inclinations, ses desseins, ce qu'il fait ou ce qui lui est arrivé de plus secret : *On a parlé de lui dans une compagnie où on l'*A *bien* DÉCHIFFRÉ. *De quelque mystère que cet homme s'enveloppe, on saura le* DÉCHIFFRER. (Acad.)

DÉCHIFFREUR, n. m. Celui qui a la clef d'un chiffre, qui est chargé du déchiffrement.

— Celui qui a le talent de déchiffrer des lettres sans en avoir le chiffre : *C'est un grand* DÉCHIFFREUR, *un excellent* DÉCHIFFREUR. (Ac.)

— Par extens. et fam. Celui qui sait lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire : *C'est un habile* DÉCHIFFREUR *de manuscrits, d'inscriptions.* (Acad.)

DÉCHIQUETANT, part. prés. du v. Déchiqueter.

Les Druides liaient la victime au poteau,
Et, la *déchiquetant* avec un long couteau,
La faisaient par degrés mourir d'une mort lente.
(F. de Neufch.)

DÉCHIQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchiqueter : *Un cadavre défiguré,* DÉCHIQUETÉ, *le ventre ouvert, les bras hachés à coups de sabre, est traîné sur le perron.* (Mérim.) *Des loques bizarrement* DÉCHIQUETÉES. (V. Hugo.) *Son pantalon de toile était* DÉCHIQUETÉ *par le bas, troué, mal raccommodé.* (H. de Balz.)

— Bot. *Feuille déchiquetée*, feuille dont le bord a des découpures inégales et profondes.

DÉCHIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chiquet.*) Pron. *dé-chik-té.* — (Il change l'*e* muet du radical *déchiquet* en *è* ouvert seulement avant les finales *e, es, ent*; il conserve l'*e* muet avant les terminaisons *erai, erais*, etc. — On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il déchiquet'ra, il déchiquet'rait.*) Tailler menu, découper en faisant diverses taillades : DÉCHIQUETER *la peau.* DÉCHIQUETER *la chair.* DÉCHIQUETER *une étoffe. L'ouvrière* A DÉCHIQUETÉ *avec beaucoup de soin la bordure de cette robe. On a laissé des ciseaux à la portée de cet enfant, il s'en est servi pour* DÉCHIQUETER *sa chemise.* (Acad.)

— Fig. et Fam. *Déchiqueter un ouvrage*, le critiquer à fond jusque dans ses moindres détails.

— Technol. Faire des trous à une pièce de poterie dans l'endroit où l'on veut appliquer un manche ou une oreille.

DÉCHIQUETEUR, m. (*déchiqueter.*) Pron. *dé-chik-tèur.* — Néol. Celui qui déchiquète.

DÉCHIQUETURE, n. f. (*déchiqueter.*) Pron. *dé-chik-tur.* — Taillades qu'on a faites à une étoffe : *Il ne faut point de* DÉCHIQUETURE *à cette robe.* (Ac.) || Vieux.

DÉCHIRAGE, n. m. (*déchirer.*) Pron. *dé-chi-raj.* — Action de défaire un train de bois flotté, ou de désassembler les planches qui composent un bateau : DÉCHIRAGE *de trains.* DÉCHIRAGE *de bateaux.* (Acad.) *Les bateaux hors de service sont conduits sur les ports de* DÉCHIRAGE *pour être dépecés.*

— *Bois de déchirage*, bois qui provient du déchirage d'un bateau.

DÉCHIRANT, part. prés. du v. Déchirer.

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre république,
Lions contre lions, parents contre parents
Combattre follement pour le choix des tyrans. (Boil.)

DÉCHIRANT, ANTE, adj. (*déchirer.*) Pron. *dé-chi-ran, rantt.* — Qui déchire; il n'est d'usage qu'au figuré. : *Un spectacle* DÉCHIRANT. *Des cris* DÉCHIRANTS. *Une situation* DÉCHIRANTE. *Des remords* DÉCHIRANTS. (Acad.) *Bridaine faisait retentir les voûtes des temples des sons d'une voix* DÉCHIRANTE. (Volt.)

Rappelle-toi
Cet écrit *déchirant* que tu lui renvoyas. (C. Del.)

DÉCHIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchirer : *Un vêtement* DÉCHIRÉ. *Un ours était lâché au milieu d'une espèce d'arène, et là des chasseurs armés de piques le tuaient ou étaient* DÉCHIRÉS *par l'animal furieux.* (Mérimée.)

— En parl. d'un bateau, Détruit, mis en pièces : *Les bateaux jugés hors d'état de servir sont* DÉCHIRÉS *sur place ou dans les endroits désignés par l'inspecteur général.*

— Fig. *Nulle cité manufacturière n'a jamais été* DÉCHIRÉE *par des dissensions plus terribles.* (Blanqui.) *Un pays* DÉCHIRÉ *de factions.* (Villem.) *Le coupable mourant ne peut plus se fuir, le remords impitoyable l'attache à lui-même, et la mort le saisit* DÉCHIRÉ *par le désespoir.* (De Boismont.)

.. De quelques remords êtes-vous *déchirée ?* (Rac.)

— En parl. d'un terrain, D'une conformation inégale; abrupt : *Des montagnes arides et* DÉCHIRÉES. (Thiers.)

— *Être déchiré, tout déchiré*, se dit d'une personne qui a ses vêtements déchirés, en lambeaux.

— Fig. et fam. *Cette femme, cette fille n'est pas trop déchirée, n'est pas tant, si déchirée*, elle n'est pas laide, elle est assez jolie. || On le dit aussi d'une femme d'un certain âge qui conserve encore des restes de beauté.

— Prov. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*, il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— Bot. Il se dit de toute partie dont les bords présentent des découpures inégales et difformes.

— Anat. *Trou déchiré*, nom donné à l'hiatus temporal, à cause de l'irrégularité de son pourtour.

DÉCHIREMENT, n. m. (*déchirer.*) Pron. *dé-chir-man.* — Action de déchirer ; résultat de cette action : *Le* DÉCHIREMENT *des habits était parmi les Juifs une marque de douleur et d'indignation. Il y a eu* DÉCHIREMENT *des muscles et des fibres.* (Acad.) *Le* DÉCHIREMENT *des voiles.* (Lam.)

— Fig. : *L'expropriation du foyer et le* DÉCHIREMENT *de la famille forcèrent les populations à fuir la persécution.* (Lam.)

— Par exagér. *Déchirements d'entrailles*, violentes douleurs d'entrailles : *La colique cause des* DÉCHIREMENTS D'ENTRAILLES. (Acad.)

— Fig. *Déchirement de cœur*, douleur vive et amère.

— N. m. pl. Troubles, discordes, guerres que causent les factions dans une ville, dans un pays : *Les longs* DÉCHIREMENTS *auxquels l'Italie fut en proie pendant le moyen âge.* (Acad.) *L'Europe est en proie à de grands* DÉCHIREMENTS.

DÉCHIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*scheeren, tondre*; all.) Diviser en morceaux, mettre en pièces sans se servir d'un instrument tranchant : DÉCHIRER *ses vêtements en signe d'affliction. Le tigre* DÉCHIRE *sa proie.* (Buff.)

. . . . Reprenez ce brevet.
Tenez, prenez-le donc ; tenez, je le *déchire* ;
Je ne vous dois plus rien, et je puis tout vous dire.
(C. Delav.)

— Par extens. : *On voit souvent des enfants naître avec des dents assez grandes pour* DÉCHIRER *le sein de leur nourrice.* (Buff.)

— Prov. et fig. : *Il ne s'est pas fait* DÉCHIRER *le manteau* ou *son manteau pour cela*, se dit en parl. d'un homme de qui l'on a obtenu facilement tout ce qu'on désirait.

— Poét. : *Plus on* DÉCHIRE *les entrailles de la terre, plus elle est libérale.* (Fén.)

— Fendre : *L'aigle fondant sur sa proie* DÉCHIRE *les airs. Une tempête effroyable* DÉCHIRE *les flots de la mer.*

— En parl. de l'Église, de l'État, etc., Les troubler par des dissensions intestines : *Les sectes* DÉCHIRENT *le christianisme.* (Mass.)

Pourquoi nous *déchirer* par des guères civiles. (Corn.)

— *Déchirer le cœur, l'âme*, causer une affliction profonde : *Ils lui* ONT *tous* DÉCHIRÉ LE CŒUR. (Boss.)

Un mal cuisant *déchire* ma poitrine (Bérang.)

— Absol. Affliger profondément, désespérer :

Que vous devez souffrir ! vous voir pleurer ainsi ;
Non, je ne le veux pas ; non, cela me *déchire.* (V. Hugo.)

— Diffamer : *Mes ennemis, pour m'*AVOIR DÉCHIRÉ, *m'ont-ils accablé ?* (Beaum.)

Qu'ils me *déchirent*, soit; leur haine est honorable.
(C. Del.)

— Absol. : *Une duplicité indigne qui loue en face et qui* DÉCHIRE *en secret.* (Mass.)

— Prov. et fig. *Déchirer quelqu'un à belles dents*, en médire outrageusement.

— Fig. et fam. *Déchirer l'oreille, les oreilles*, affecter le sens de l'ouïe d'une manière désagréable.

— Art milit. *Déchirer la cartouche*, l'ouvrir avec les dents.

— *Déchirer la toile*, exécuter sans ensemble des feux d'infanterie.

— Mar. *Déchirer un bateau*, en débiter les parties, les planches.

= **Se déchirer,** v. pr. Déchirer son corps, un de ses membres : SE DÉCHIRER *le sein.*

Le malheureux lion *se déchire* lui-même. (La F.)
.. La France en travail et croyant grandir l'homme
Se déchirait les flancs. (Al. Soum.)

— Sens récipr. : *Vous voyez deux chiens qui se* DÉCHIRENT. (La Br.)

— Fig. Médire les uns des autres : *Les hommes de parti se calomnient et se* DÉCHIRENT. *Ceux que le sang du moins devrait unir se* DÉCHIRENT, *se dévorent.* (Mass.)

DÉCHIREUR, n. m. (*déchirer.*) Néol. Celui qui déchire.

— Constr. Ouvrier qui fait métier de dépecer les bateaux hors de service.

DÉCHIRURE, n. f. (*déchirer.*) Rupture faite en déchirant : *Il y a une* DÉCHIRURE, *plusieurs* DÉCHIRURES *à votre habit. Raccommoder une* DÉCHIRURE.

— Par extens. : *La lumière du ciel étincelle à travers les* DÉCHIRURES *des pans de murailles.* (Lam.)

— Fig. *Ces* DÉCHIRURES *creuses et capricieuses altèrent la pureté du profil.* (H. de Balz.)

— Chir. Solution de continuité d'un tissu, dans laquelle les bords de la division sont inégaux et frangés : *La* DÉCHIRURE *d'une plaie.* (Acad.) DÉCHIRURE *de l'utérus.*

DÉCHOIR, v. intr. ou neut. irrég. 3e conj. (*choir.*) (*Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient; je déchoyais, nous déchoyions*, peu usité ; *je déchus, nous déchûmes; je décherrai, nous décherrons; je décherrais, nous décherrions; déchois, déchoyons, déchoyez; que je déchoie, que nous déchoyions; que je déchusse, que nous déchussions*; point de part. pr.; *déchue, déchue.*) Tomber dans un état inférieur à celui où l'on était : DÉCHOIR *de son rang, de sa réputation, de son crédit, de ses espérances. Déchoir dans l'estime publique. Les Amé-*

ricains ne voulurent pas DÉCHOIR *de la glorieuse condition de citoyens.* (Mignet.)

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir.* (Boil.)

Souffrir n'est rien, c'est tout que de *déchoir.* (Volt.)

— *Déchoir du trône*, perdre la souveraineté.

— Diminuer, s'affaiblir : *Son crédit commence à* DÉCHOIR. (Acad.)

— Il se dit de l'affaiblissement graduel des organes : *Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de perfection qu'il commence à* DÉCHOIR. (Buff.)

— Il se dit d'un homme avancé en âge, dont les facultés commencent à s'affaiblir : *Commencer à* DÉCHOIR. (Acad.) *Il vieillit sans* DÉCHOIR. (La Br.)

Gramm. *Déchoir* prend l'un et l'autre auxiliaire dans ses temps composés ; *avoir* pour exprimer une circonstance : *Son crédit* A *beaucoup* DÉCHU *depuis un an* ; *être* pour exprimer l'état : *Son crédit* EST *considérablement* DÉCHU.

DÉCHOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déchouer.

DÉCHOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*échouer.*) Mar. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué. || On dit mieux *Déséchouer*.

DÉCHU, UE, part. pass. du v. Déchoir : *Ange* DÉCHU. *Pouvoir* DÉCHU. *Il est fort* DÉCHU *dans l'estime du public.* (Acad.)

. . . . Fuis, monarque *déchu.* (Parceval.)

Des ennemis *déchus* de leur vaine espérance. (Rac.)

Il eût été imprudent de laisser à la tête du clergé un partisan de la maison DÉCHUE. (Mérimée.)

— *Déchu de*, abaissé, tombé au-dessous de : *La nature des hommes est corrompue et* DÉCHUE DE *Dieu.* (Pasc.)

DÉCIARE, n. m. (*decimus*, dixième ; lat., et *are.*) Métrol. Dixième partie de l'are, nouvelle mesure de superficie qui vaut dix mètres carrés.

DÉCIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Décider.

— Qui a pris une résolution, une détermination : *Je suis* DÉCIDÉ *à tout entreprendre.* (Acad.)

A me désobéir vous êtes *décidée.* (C. Del.)

— Résolu : *C'est une chose* DÉCIDÉE. (Acad.)

Bientôt ces questions vont être *décidées.* (Volt.)

— Signalé : *Elle n'accorde à personne une préférence* DÉCIDÉE. (Mad. Staël.) *La Pologne, par l'étendue de ses provinces, le développement relatif de sa civilisation et les habitudes belliqueuses de ses peuples, semblait avoir une supériorité* DÉCIDÉE *sur la Russie.* (Mérim.)

— Déterminé ; qui n'a rien de vague, d'incertain : *Son style n'a point de caractère* DÉCIDÉ. *Le gouvernement prit une marche* DÉCIDÉE. (Acad.)

— Plein de résolution : *Homme* DÉCIDÉ. *Il a un caractère très-*DÉCIDÉ. (Acad.) *Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père du plus intrépide et du plus ferme de tous les hommes, fut le plus faible et le moins* DÉCIDÉ. (Volt.) *La sagesse vous rend plus* DÉCIDÉ *et plus tranquille.* (Mass.)

— Dans un sens analog. : *Air* DÉCIDÉ. *Ton* DÉCIDÉ. (Acad.)

DÉCIDÉMENT, adv. (*décider.*) Pron. *dé-ci-dé-man*. — D'une manière décidée : *Prendre* DÉCIDÉMENT *son parti. Je n'y entends rien du tout, quoique j'en juge aussi* DÉCIDÉMENT *qu'un amateur.* (Did.)

— Il sert à exprimer une résolution bien arrêtée, un fait bien certain : DÉCIDÉMENT, *je ne partirai pas.* DÉCIDÉMENT, *cet homme est fou.* (Acad.) DÉCIDÉMENT, *je n'en ferai rien.* DÉCIDÉMENT, *j'y renonce.*

DÉCIDENCE, n. f. (*decidere*, tomber ; lat.) Pron. *dé-ci-danss.* — Méd. Affaissement : *La* DÉCIDENCE *du ventre se manifeste souvent chez une femme grosse lorsque l'enfant est sans vie.* (Caseaux.)

DÉCIDENT, ENTE, adj. Bot. V. DÉCIDU.

DÉCIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decidere* ; lat., m. sign.) Porter un jugement sur une chose douteuse ou contestée ; la résoudre : *L'Église* DÉCIDE *les points de foi avec une autorité divine.* (Boss.) *Le roi apprit sous Turenne le métier de la guerre, et fit plusieurs campagnes où il écoutait, exécutait et ne* DÉCIDAIT *rien.* (Mme de Maint.)

Puis-je rien *décider* avant de tout connaître. (C. Del.)

— Absol. :

Ne *décidons* jamais où nous ne voyons goutte. (Pir.)

La raison *décide* en maîtresse. (La F.)

— Terminer : *Ils* DÉCIDÈRENT *leur querelle à Pharsale.* (Boss.) *Le feu* DÉCIDE *tout dans les batailles.* (Id.)

Pharsale *a décidé* ce qu'ils n'osaient juger. (Corn.)

— Déterminer, trancher une difficulté : *Cette raison l'*A DÉCIDÉ *à ne rien entreprendre.* (Acad.) *Dans une égalité même de raison, son cœur et sa raison devaient le* DÉCIDER *en faveur de la loi.* (Mass.)

— Faire prendre un parti : *Un livre peut* DÉCIDER *l'âme.* (Villem.)

= **Décider**, v. intr. ou neut. Ordonner, disposer de : *Le peuple* DÉCIDAIT *de la paix ou de la guerre.* (Boss.) *Est-ce le mérite qui* DÉCIDE *toujours de la fortune ? Un seul sujet fidèle* DÉCIDE *souvent de la fidélité d'un règne et de la gloire du souverain.* (Mass.)

Il faudra *décider* du destin de l'État. (Rac.)

— Porter un jugement sur : *On devrait* DÉCIDER *cela avec plus de précaution.* (La Br.) *Sur ce que vous seriez si l'on venait vous juger dans le moment vous pouvez presque* DÉCIDER *de ce qui vous arrivera au sortir de la mort.* (Mass.) *Les manières sont souvent ce qui fait que les hommes* DÉCIDENT *de vous en bien ou en mal.* (La Br.) *Ceci ne* DÉCIDE *encore de rien.* (Mariv.)

Décider du mérite et du prix des auteurs. (Boil.)

— Résoudre une question, prendre un parti : *C'est la raison qui* DÉCIDE *du sentiment qu'on préfère.* (J. J. R.) *Faisant la comparaison d'eux-mêmes avec leur mérite, ils* DÉCIDENT *toujours en faveur de leur mérite.* (La Br.)

Je ne *décide* point entre Genève et Rome. (Volt.)

= **Se décider**, v. pr. Prendre un parti, une résolution : *Je* ME DÉCIDE *à rester, à partir. Ainsi poussés l'un et l'autre à bout, ils* SE DÉCIDÈRENT *à tenter, le roi la tyrannie, et le parti national l'insurrection.* (Guizot.)

Il faut qu'entre les deux pourtant je *me décide* ;
Car enfin feuilletez tous les livres divers,
Vous trouverez partout de la prose ou des vers.
(Coll. d'Harl.)

— Incliner, pencher : *La victoire* SE DÉCIDERA *pour nous.*

— Être décidé, terminé, conclu : *Tout* SE DÉCIDAIT *par l'intérêt et par la force.* (Boss.)

On se raille, on s'outrage, et rien ne *se décide.*
(Lamotte.)

Chaque armée fit un empereur ; la question SE DÉCIDA *auprès de Rome.* (Boss.)

Syn. Décider, juger. *Décider* une question, c'est la trancher avec ou sans examen préalable ; la *juger*, c'est prononcer après l'avoir examinée. *Décider* n'implique pas la réflexion, mais *juger* suppose toujours la conviction. Il y a aussi dans le dernier mot une idée d'autorité et de compétence qui n'est pas dans le premier : les arbitres, les simples particuliers même *décident* ; les tribunaux *jugent*.

DÉCIDU, UE, adj. (*deciduus*, qui tombe ; lat.) Bot. Il se dit de tout organe qui ne se détache que plus ou moins longtemps après son développement. || *Calice décidu*, celui qui tombe dans le même temps que la corolle, après la fécondation. || *Feuilles décidues*, celles qui tombent avant la nouvelle feuillaison.

DÉCIGRAMME, n. m. (*decimus*, dixième ; lat. ; γράμμα, gramme ; gr.) Nouvelle mesure de pesanteur, qui vaut la dixième partie du gramme et qui équivaut à un peu plus d'un grain.

DÉCILITRE, n. m. (*decimus*, dixième ; lat., λίτρα, litre ; gr.) Métrol. La dixième partie du litre.

DÉCIMABLE, adj. des 2 g. (*decima*, dîme ; lat.) Sujet à la dîme : *Champ* DÉCIMABLE. (Acad.)

DÉCIMAIRE, adj. des 2 g. (*decem*, dix ; lat.) Didact. Qui procède par dix. || *Arithmétique décimaire*, celle qui emploie dix caractères pour compter. || On dit plus souv. *Décimal*.

DÉCIMAL, ALE, adj. (*decimalis* ; lat.) Arith. Qui procède par dix et par puissances de dix.

— *Fractions décimales*, fractions dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc., d'unité. || On dit de même *Parties décimales*. || *Chiffres décimaux*, ceux qui expriment le numérateur d'une fraction décimale dont le dénominateur ne s'écrit pas. || *Calcul décimal*, le calcul des fractions décimales.

— *Système décimal*, système de numération qui a pour base le nombre *dix*. || Il se dit du mode de sous-division décimale appliqué aux poids et aux mesures.

= **Décimale**, n. f. Fraction décimale : *Une* DÉCIMALE. *Évaluer en* DÉCIMALES *les parties plus petites que l'unité.* (Acad.)

DÉCIMATEUR, n. m. (*decem*, dix.) Celui qui avait droit de lever la dîme dans une paroisse : *Principal* DÉCIMATEUR. *Gros* DÉCIMATEUR. (Acad.)

DÉCIMATION, n. f. Pron. *dé-ci-ma-cion.* — Action de décimer : DÉCIMATION *des soldats. On en vint à la* DÉCIMATION *de toute la légion.* (Acad.)

DÉCIME, n. f. (*decimus*, dixième ; lat.) Anc. Dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour quelque affaire importante à la religion ou à l'État : *Le second concile de Lyon ordonna une* DÉCIME *pour six ans.* (Acad.) *Un légat enlevait des* DÉCIMES *pour soutenir la guerre en Languedoc et en Provence.* (Volt.)

— N. f. pl. Ce que les bénéficiers payaient tous les ans au roi sur le revenu de leurs bénéfices : DÉCIMES *ordinaires.* DÉCIMES *extraordinaires. Imposer les* DÉCIMES. *Payer les* DÉCIMES. *Receveur des* DÉCIMES. *Une quittance des* DÉCIMES. (Acad.)

DÉCIME, n. m. Valeur monétaire qui est la dixième partie du franc : *Un* DÉCIME *vaut à peu près deux sous tournois.* (Acad.)

— *Décime par franc*, impôt de dix centimes par franc sur droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque et sur les amendes.

DÉCIMÉ, ÉE, part. pass. de Décimer : *Régiment* DÉCIMÉ. *Malgré tous ses efforts pour soulager les peuples* DÉCIMÉS *par l'épidémie, Boris, comme toujours, fut rendu responsable du malheur public.* (Mérim.)

DÉCIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decimus*, dixième ; lat.) Mettre à mort ou frapper de quelque autre peine une personne sur dix, selon que le sort en décide. Il se dit principalement d'une exécution militaire : DÉCIMER *une compagnie.* DÉCIMER *un régiment. On* DÉCIMA *les vaincus, les rebelles.* (Acad.) DÉCIMER *les habitants d'une ville.*

— Fig. Faire périr un certain nombre de personnes sur un nombre beaucoup plus grand : *On parvint à faire cesser le fléau qui* DÉCIMAIT *chaque année la population.* (Acad.) *La mort nous* A *cette année plus que* DÉCIMÉS. (La H.) *C'est à l'action délétère des habitations que sont dus les infirmités précoces des enfants et les fléaux de toute espèce qui les* DÉCIMENT. (Blanq.)

— Absol. : *Il fut jeté sur des pontons infects, où la mort* DÉCIMAIT *autour de lui.* (Villem.)

DÉCIMÈTRE, n. m. (*decimus*, dixième ; lat. ; μέτρον, mesure ; gr.) Nouvelle mesure de longueur, qui vaut la dixième partie du mètre, équivalant à environ trois pouces huit lignes. || *Décimètre carré*, la centième partie du mètre carré. || *Décimètre cube*, unité de mesure de capacité, le litre.

DÉCIMEUR, n. m. V. DÉCIMATEUR.

DÉCIMO, adv. (mot latin.) Dixièmement. Il est ordinairement indiqué par ce signe, 10°, dans une série d'articles : 1°, ou *primo* ; 2°, ou *secundo*, etc. On dit également : 13°, ou *decimo-tertio*, pour treizièmement ; 14°, ou *decimo-quarto*, quatorzièmement ; 15°, ou *decimo-quinto*, quinzièmement ; 16°, ou *decimo-sexto*, seizièmement ; 17°, ou *decimo-septimo*, dix-septièmement ; 18° ou *decimo-octavo*, dix-huitièmement ; 19, ou *decimo-nono* ou *undevigesimo*, dix-neuvièmement.

DÉCINTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Décintrer.

DÉCINTREMENT, n. m. (*décintrer.*) Pron. *dé-çaintr-man.* — Archit. Action de décintrer : *Le* DÉCINTREMENT *d'une voûte.*

DÉCINTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cintre.*) Archit. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte : *On ne doit* DÉCINTRER *les voûtes que quand elles sont bien sèches.* (Acad.)

DÉCINTROIR, n. m. Pron. *dé-çain-troar.* — Technol. Sorte de manteau à l'usage des maçons.

DÉCIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Déciper.

DÉCIPER, v. tr. ou act 1re conj. (*decipere* ; lat., m. sign.) Anc. Abuser, tromper.

DÉCIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Décirer : *Chambre* DÉCIRÉE.

DÉCIRER, v. tr. ou act. 1re. conj. (*cire.*) Technol. Enlever la cire qui couvre un objet : DÉCIRER *un meuble, le parquet d'une chambre.*

DÉCISIF, IVE, adj. Pron. *dé-ci-zif, ziv.* — Qui décide, qui fait cesser toute indécision : *La pièce* DÉCISIVE *d'un procès. Le point* DÉCISIF *de la cause. Un jugement* DÉCISIF. *Voici le moment* DÉCISIF. *Un combat* DÉCISIF. *Une bataille* DÉCISIVE. *Une raison, une preuve* DÉCISIVE. (Acad.) *Des miracles* DÉCISIFS. (Pasc.) *Des réponses courtes, mais* DÉCISIVES. (Boss.) *La bataille de Klouchino semblait devoir être* DÉCISIVE *et assurer pour jamais la prépondérance de la Pologne dans le nord.* (Mérimée.)

Un instant quelquefois, un mot sont *décisifs.* (C. Del.)

— En parl. des personnes, Qui décide hardiment, avec autorité, avec un air d'importance : *C'est un homme* DÉCISIF. *Il est un peu trop* DÉCISIF. *Les jeunes gens sont ordinairement plus* DÉCISIFS *qu'il ne faudrait.* (Acad.) *Ils sont hardis,* DÉCISIFS *avec ceux qui ne savent rien.* (La Br.) *Ce qui me révolte contre le marquis, c'est qu'il est trop* DÉCISIF. (Reg.) *Un père disait à son fils : Vous êtes sot ; soyez au moins* DÉCISIF, *cela réparera votre bêtise.* (Helvét.)

— On dit dans le même sens : *Avoir l'esprit* DÉCISIF. *Prendre un ton* DÉCISIF. *Rien n'est aussi* DÉCISIF *que l'ignorance.* (J. J. R.) *Vos sens trop* DÉCISIFS *emportent suffisamment votre raison.* (Boss.)

DÉCISION, n. f. (*decisio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-ci-zion.* — Jugement, résolution : DÉCISION *sage, impartiale. Solliciter, provoquer une* DÉCISION. *Prendre une* DÉCISION. (Acad.) *Former une* DÉCISION.

— Opinion, sentiment : *Cette présomption qui prétend tout ranger à sa* DÉCISION. (Gress.) *Nous respectons les* DÉCISIONS *du monde.* (Mass.) *Quelques opinions paraissent choquer notre* DÉCISION. (Pasc.) *Il n'insultait jamais par des railleries à ces propos si vagues, à ces* DÉCISIONS *ignorantes qu'on appelait conversations dans Babylone.* (Volt.)

— Ce qui a été arrêté par une assemblée, un roi, etc. : *Cela est contraire aux* DÉCISIONS *des conciles. On attend la* DÉCISION *du roi, du ministre, du conseil. Les sentiments de vos docteurs sont conformes aux* (Acad.) DÉCISIONS *des papes. Maître de l'Europe, formant presque avec la même autorité les* DÉCISIONS *des cours étrangères que celles de ses propres conseils.* (Mass.)

— Manière dont une chose est décidée, un fait résolu : *Une* DÉCISION *de droit. La* DÉCISION *d'une affaire, d'une question, d'un dogme, d'un cas de conscience.* (Acad.) *Toutes les nations attendront à ses pieds la* DÉCISION *de leurs destinées.* (Mass.)

— Droit rom. *Décisions de Justinien*, les cinquante ordonnances que cet empereur rendit, après la publication de son premier code, pour statuer sur de grandes questions qui partageaient les jurisconsultes.

— Anc. législ. *Décisions du conseil*, résolutions prisés au conseil des finances sur les requêtes, mémoires et placets que l'on y présentait.

— Législ. *Décision ministérielle*, véritable jugement rendu, sur la réclamation d'un citoyen, par un ministre dans les limites de son autorité et sauf le pourvoi au conseil d'État.

Syn. Décision, résolution. La *décision* est un acte de l'esprit, la *résolution* un acte de la volonté; l'une et l'autre précèdent l'action. Il peut y avoir, à l'occasion du même acte, *décision* et *résolution*; alors la *décision* est la cause dont la *résolution* est l'effet. La *résolution* suppose donc la *décision*, mais la *décision* n'entraîne pas nécessairement la *résolution*.

DÉCISIONNAIRE, n. m. Pron. *dé-ci-zio-nèr*. — Celui qui décide rapidement et avec assurance. || Peu usité.

DÉCISIVEMENT, adv. D'une manière décisive : *Parler* DÉCISIVEMENT. (Acad.) || Peu usité.

DÉCISOIRE, adj. des 2 g. (*décision.*) Pron. *dé-cizoar*. — Jurispr. Décisif ; il est principalement usité dans cette locution : *Serment* DÉCISOIRE, celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause.

DÉCISTÈRE, n. m. (*decimus*, dixième ; lat. ; στερεός, solide ; gr.) Métrol. Dixième partie du stère.

DÉCLAMATEUR, n. m. (*déclamer.*) Celui qui déclame ; il se dit des anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles.

— Celui qui déclame des vers, un discours, etc. : *C'est un excellent* DÉCLAMATEUR, *un mauvais* DÉCLAMATEUR. (Acad.) || Ce sens vieillit.

— Plus ordinairement, Orateur, écrivain emphatique, outré dans ses expressions : *Ce n'est qu'un* DÉCLAMATEUR. *Un* DÉCLAMATEUR *ridicule, fatigant.* (Acad.) *Théophraste n'est qu'un* DÉCLAMATEUR. (La Br.) *Les* DÉCLAMATEURS *rendent quelquefois absurdes des idées vraies, des sentiments humains.* (Droz.) *Plus un* DÉCLAMATEUR *ferait d'efforts pour m'éblouir par les prestiges de son discours, plus je me révolterais contre sa vanité.* (Fén.)

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un *déclamateur* amoureux de paroles. (Boil.)

— Adjectiv. *Il est un peu* DÉCLAMATEUR. *Ton* DÉCLAMATEUR. (Acad.) *Un style* DÉCLAMATEUR *arrête l'action.* (La Br.)

DÉCLAMATION, n. f. (*declamatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-kla-ma-cion*. — Action, manière, art de déclamer : *L'art de la* DÉCLAMATION. *Poquelin s'associa avec quelques jeunes gens qui avaient du talent pour la* DÉCLAMATION. (Volt.)

— Pièce d'éloquence que l'on compose comme exercice ou pour être déclamée : *Une* DÉCLAMATION *de collége. Les* DÉCLAMATIONS *de Quintilien.*

— Par extens. Emploi vicieux d'expressions et de phrases pompeuses : *Tomber dans la* DÉCLAMATION. (Volt.)

— Discours ou écrit plein de recherche et d'affectation : *Ce discours n'est qu'une ennuyeuse, une plate* DÉCLAMATION.

— Invective, discours injurieux : *L'Académie avait écouté en silence cette insolente* DÉCLAMATION, *et le public l'avait applaudie.* (Marm.) *Ne prenons pas les souffrances du peuple pour textes de vaines* DÉCLAMATIONS *contre les classes plus heureuses.* (Viennet.) *Son plaidoyer ne contient que des* DÉCLAMATIONS *contre sa partie.* (Acad.)

— Mus. Art de rendre, par les inflexions et le nombre de la mélodie, l'accent grammatical et l'accent oratoire convenables aux paroles.

DÉCLAMATOIRE, adj. des 2 g. Qui appartient à la déclamation : *Art* DÉCLAMATOIRE. (Acad.)

— Qui ne renferme que des déclamations : *Style* DÉCLAMATOIRE. (Acad.) *L'éloge et la satire, l'un et l'autre* DÉCLAMATOIRES, *sont toujours difficiles à éviter quand on parle de Richelieu.* (Rémusat.) || Dans ce sens il ne se prend qu'en mauvaise part.

DÉCLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déclamer : *Discours bien* DÉCLAMÉ. (Acad.)

DÉCLAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*declamare* ; lat., m. sign.) Prononcer, réciter à haute voix et avec le ton et les gestes convenables : DÉCLAMER *des vers.* DÉCLAMER *un discours.* DÉCLAMER *une tirade, une scène de tragédie.* (Acad.) DÉCLAMER *un rôle avec âme* (Volt.) DÉCLAMER *pompeusement un froid discours.* (La Br.)

— Absol. : DÉCLAMER *en public. S'exercer à* DÉCLAMER. *Un acteur qui* DÉCLAME *bien.* (Acad.) *Il* DÉCLAME *en grec et en latin devant un auditoire transporté.* (Nisard.) *Pour* DÉCLAMER *parfaitement il ne lui manque que de parler avec la bouche.* (La Br.)

= **Déclamer**, v. intr. ou neut. Invectiver ; parler avec chaleur contre quelqu'un, contre quelque chose : *Il* DÉCLAME *toujours contre les personnes en place.* DÉCLAMER *contre le vice, contre le luxe.* (Acad.) *On estime forcément ceux contre qui on* DÉCLAME. (Del.) *Je commençai à* DÉCLAMER *contre le monde et à vanter à mon disciple les douceurs de l'état monastique.* (Lesage.)

DÉCLARATEUR, n. m. (*déclarer.*) Néol. Qui declare, qui proclame.

DÉCLARATIF, IVE, adj. (*declarativus*, qui déclare ; lat.) Jurispr. Qui porte déclaration : *Acte* DÉCLARATIF. *Il rapporte un titre qui n'est point attributif du droit et qui est seulement* DÉCLARATIF. (Acad.)

DÉCLARATION, n. f. (*declaratio* ; lat.) Pron. *dé-kla-ra-cion*. — Action de déclarer ; discours, acte, écrit par lequel on déclare : DÉCLARATION *publique, solennelle, authentique. Les droits et les devoirs de l'homme, dont la* DÉCLARATION *est moderne, sont aussi anciens que l'homme.* (V. Cous.) *Ils devaient comme Jésus-Christ aller à la croix avec une* DÉCLARATION *publique de leur innocence.* (Boss.) *C'est une* DÉCLARATION *qu'il fait avec joie* (Pasc.)

— Droit crim. Témoignage porté soit devant l'officier de police, soit devant le juge chargé de l'instruction préparatoire d'un crime.

— Jurispr. *Déclaration au profit d'un tiers*, acte par lequel un particulier déclare que le bien acquis en son nom, la constitution faite à son profit ou l'obligation par lui acceptée ne lui appartient pas, mais appartient à une autre personne à laquelle il a prêté son nom. || V. COMMAND.

— Énonciation, état exact, énumération : *Donner une* DÉCLARATION *de son bien.* DÉCLARATION *de frais et dépens.*

— Prat. Mémoire : *Il a minuté la première* DÉCLARATION *et dicté la seconde.* (Beaum.)

— Admin. Loi, ordonnance d'un prince en interprétation d'un édit : *Le roi a donné une* DÉCLARATION *sur l'édit de tel mois.* (Acad.) *Cette célèbre* DÉCLARATION *de Constantin arriva l'an* 312 *de Notre-Seigneur.* (Boss.)

— *Déclaration de cessation de fonctions*, déclaration faite, soit par le titulaire d'un emploi assujetti à un cautionnement, soit par ses héritiers, pour obtenir le remboursement de ce cautionnement.

— *Déclaration de naissance, de décès*, déclaration faite à la municipalité, d'une naissance, d'un décès.

— Comm. *Déclaration de faillite*, acte de dépôt de bilan fait par un commerçant.

— Droit féod. *Déclaration seigneuriale*, tout acte récognitif qu'un seigneur était en droit d'exiger ; ce qui comprenait l'aveu, le dénombrement, et la reconnaissance censuelle, mainmortable, et en franche aumône.

— Mar. Facture, état détaillé des objets d'une cargaison.

— *Déclaration de guerre*, acte par lequel une puissance déclare la guerre à une autre.

— Hist. *Déclaration des droits.* || V. DROIT.

— Aveu de l'amour qu'on éprouve : *Ce déguisement vous est avantageux, et vous n'aurez pas plus tôt paru avec cet équipage que vous aurez trente* DÉCLARATIONS *à essuyer ou de vive voix ou par écrit.* (Campistr.)

La *déclaration* est tout à fait galante. (Mol.)

DÉCLARATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-kla-ra-toar*. — Prat. Il se dit d'un acte par lequel on déclare juridiquement quelque chose : *Acte* DÉCLARATOIRE. *Sentence* DÉCLARATOIRE. (Acad.) || Peu usité.

DÉCLARÉ, ÉE, part. pass. du v. Déclarer : *Volonté* DÉCLARÉE. *Amour* DÉCLARÉ. *Quatre ans avant la guerre* DÉCLARÉE. (Boss.)

— Avoué, connu : *Ennemi* DÉCLARÉ. *Partisan* DÉCLARÉ. (Acad.) *Il eût été imprudent de laisser à la tête du clergé un partisan* DÉCLARÉ *de la maison déchue.* (Mérim.)

DÉCLARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*declarare* ; lat., m. sign.) Manifester, faire connaître : DÉCLARER *ses desseins, ses intentions. Je vous* DÉCLARERAI *mon sentiment.* (Pascal.) *Il n'a besoin pour faire exécuter ses volontés que de les* DÉCLARER. (Racine.) DÉCLARERAI-*je donc ce que je pense?* (La Bruyère.)

— Prononcer, décréter par acte public : DÉCLARER *un acte, un mariage nul. Il les* DÉCLARE *infâmes pendant leur vie* (Pasc.)

— Révéler, dénoncer : DÉCLARER *un complot.* DÉCLARER *ses complices.*

— Révéler quelque chose au tribunal de la pénitence : *Il n'est pas obligé de* DÉCLARER *cette circonstance.* (Pasc.)

— Reconnaître publiquement : *Les Athéniens* DÉCLARÈRENT *Jupiter le seul roi du peuple d'Athènes.* (Boss.) *Il approuve cette doctrine et la* DÉCLARE *catholique.* (Pasc.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Elle* DÉCLARE *qu'elle n'aime pas le monde.* (Fléch.) *Il* DÉCLARE *par un édit public que sa bonne foi a été surprise.* (Mass.)

Ainsi tu me *déclares*
Que pour l'éternité de moi tu te sépares. (C. Del.)

— Suivi d'un infinitif. sans prép. : *Un péché qu'il* DÉCLARE *avoir commis par ignorance.* (Pasc.)

— Rendre public : *Il a* DÉCLARÉ *son mariage après l'avoir longtemps tenu secret.* (Acad.)

— Faire connaître quelqu'un : *Platon, en parlant du Dieu qui a formé l'univers, dit qu'il est difficile de le prouver et qu'il est défendu de le* DÉCLARER *au peuple.* (Boss.)

Aussitôt assemblant nos lévites, nos prêtres,
Je leur *déclarerai* l'héritier de leurs maîtres. (Rac.)

— *Déclarer la guerre*, annoncer publiquement qu'on va prendre les armes et commencer les hostilités :

Faisons jusqu'au tombeau la guerre à nos tyrans,
Ne *la déclarons* pas. (C. Del.)

— Fig. DÉCLARER UNE GUERRE *immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs.* (Boss.)

= **Se déclarer**, v. pr. S'expliquer ; faire connaître ses intentions : *Il* S'EST DÉCLARÉ *hautement.* (Acad.)

— Se manifester, se faire connaître : *Sa grande âme* SE DÉCLARA *tout entière.* (Boss.) *Toute affectation finit par* SE DÉCLARER. (Duclos.) *L'orage* SE DÉCLARE. (La Br.) *Dissimuler quelque temps et* SE DÉCLARER *à propos.* (Boss.)

Le destin *se déclare.* (Corn.)
L'amour par un soupir quelquefois *se déclare.* (Rac.)
... Votre humeur hautement *se déclare.* (Regn.)

— Il se dit des personnes dans un sens analogue : *Dès les premières lueurs de la raison et de l'intelligence de l'enfant, les penchants du cœur se révèlent, l'homme fait ses premiers pas et* SE DÉCLARE. (Dupanl.)

Notre ennemi cruel devant vous *se déclare.* (Rac.)

— Il est souvent suivi d'un attribut qui en détermine le sens : *Il y a des gens qui attendent pour être dévots que tout le monde* SE DÉCLARE *impie et libertin.* (La Br.) *Il* SE DÉCLARA *l'ennemi du christianisme.* (Boss.)

— Se prononcer, prendre parti pour ou contre quelqu'un : *Une partie de l'Allemagne* SE DÉCLARA *pour les Suédois.* (Acad.) *Nous* NOUS DÉCLARONS *pour le monde.* (Mass.)

Que Rome *se déclare* ou pour ou contre vous. (Corn.)

Syn. Déclarer, découvrir, révéler. *Déclarer*, c'est dire ouvertement et avec intention les choses qu'on veut divulguer ; *découvrir*, c'est les montrer avec ou sans dessein ; *révéler*, c'est les publier en violant un secret. On *déclare* ses sentiments, ses projets ; on *découvre* ses fautes par un aveu, son naturel par un geste ; on *révèle* un secret dont on a reçu la confidence.

DÉCLASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Déclasser.

DÉCLASSEMENT, n. m. (*déclasser.*) Pron. *dé-klâss-man*. — Néol. Action de déclasser, de défaire un classement.

— État des choses ou des personnes déclassées : *Son système reposait sur un* DÉCLASSEMENT, *il se traduisait*

par une nouvelle nomenclature administrative. (H. de (Balz.)

— Par extens. Bouleversement de rang, de conditions.

DÉCLASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*classe.*) Pron. *dé-kla-sé.* — Néol. [illegible] classe au milieu duquel il a vécu.

— Polit. Briser les barrières qui divisent une société en plusieurs classes.

— Mar. Rayer le nom d'un [illegible] sur le registre des classes.

DÉCLENCHÉ, ÉE, part. pass. [illegible] Déclencher : *Porte* DÉCLANCHÉE.

DÉCLENCHER, v. tr. ou [illegible] conj. (*clenche.*) Pron. *dé-klan-ché.* — Lever la clenche d'une porte pour l'ouvrir.

DÉCLIC ou **DECLICQ**, n. m. Pron. *dé-klik.* — Mécan. Ressort, crochet ou dent de loup qui sert à arrêter ou à mettre en mouvement une machine quelconque.

— Ressort qui tient le bélier, le mouton suspendu.

DÉCLIMATÉ, ÉE, part. pass. du v. Déclimater : *Animal* DÉCLIMATÉ. *Plante* DÉCLIMATÉE.

DÉCLIMATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*climat.*) — Zool. et Bot. Faire perdre à un animal, à une plante les habitudes contractées dans le pays natal.

— Fig. et fam. *Déclimater quelqu'un*, lui faire perdre les manières, les habitudes, le ton du monde.

DÉCLIN, n. m. (*décliner.*) Pron. *dé-klain.* — État d'une chose qui penche vers sa fin, qui arrive au terme de son cours, qui perd de sa force, de son éclat : *Le* DÉCLIN *du jour. Le* DÉCLIN *de l'âge. Le* DÉCLIN *de la vie. Le* DÉCLIN *d'une maladie, de la fièvre. Sa fortune est sur son* DÉCLIN. *Cette beauté est sur son* DÉCLIN. (Acad.) *La puissance des Tartares était sur son* DÉCLIN. (Mérim.) *Nous contemplions le splendide coucher du soleil, le* DÉCLIN *mélancolique du jour, l'arrivée grave et solennelle de la nuit.* (G. Sand.) *Le* DÉCLIN *de l'industrie entraîne le* DÉCLIN *du crédit.* (J. B. Say.) *Son esprit n'avait encore subi aucun* DÉCLIN. (Mignet.) *Pour aucune nation le* DÉCLIN *n'est une loi irrésistible.* (Villem.)

Soleil si doux au *déclin* de l'automne,
Arbres jaunis, je viens vous voir encor. (Bérang.)
D'un règne à son *déclin* l'avenir est sinistre. (C. Del.)

— Artill. Le ressort par lequel le chien d'un pistolet, d'un fusil s'abat sur le bassinet : *Le* DÉCLIN *vint à se lâcher, à se débander.* (Acad.)

— Horticult. *Déclin de la sève*, époque à laquelle la sève des végétaux se ralentit et commence à n'être plus abondante dans les vaisseaux qui la renferment.

Syn. Déclin, décours. Le *déclin* est proprement l'état de ce qui va en pente, le *décours* est l'état d'un mouvement qui tire à sa fin. Après midi, le soleil est dans son *déclin*; il est dans son *décours* lorsque son cours va finir. *Décours* ne s'emploie qu'au sens propre; *déclin* est d'un usage très-étendu au propre comme au figuré.

DÉCLINABILITÉ, n. f. (*décliner.*) Gramm. Qualité d'un mot déclinable.

DÉCLINABLE, adj. des 2 g. (*décliner.*) Gram. Qui peut être décliné : *Nom* DÉCLINABLE. (Acad.)

DÉCLINAISON, n. f. (*declinatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-cli-nè-zon.* — Astr. Arc de la sphère céleste qui mesure la distance dont un astre est éloigné de l'équateur, soit au nord, soit au sud : *La* DÉCLINAISON *d'un astre se mesure sur son cercle horaire.* DÉCLINAISON *boréale, australe.* (Acad.)

— *Cercles de déclinaison*, grands cercles qui passent par les pôles de la sphère céleste et sur lesquels se mesure la déclinaison.

— *Parallaxe de déclinaison*, arc du cercle de déclinaison, qui mesure la quantité dont la déclinaison d'un autre cercle est augmentée ou diminuée par le parallaxe de hauteur. ‖ *Réfraction de déclinaison*, arc du cercle de déclinaison, qui mesure la quantité dont la réfraction augmente ou diminue la déclinaison d'une étoile.

— Phys. *La déclinaison de l'aiguille aimantée*; l'angle qui mesure son écart du vrai nord, soit vers l'est, soit vers l'ouest.

— Phil. *Déclinaison des atomes*, mouvement oblique au moyen duquel Épicure suppose que les atomes doivent se rencontrer et former des corps. Selon Démocrite, les atomes se mouvaient en ligne droite dans le vide infini.

— Gramm. Série de finales propres aux noms et aux adjectifs dans les langues qui ont des cas : *Le français, n'ayant point de* DÉCLINAISONS, *ne peut adopter les inversions grecques et latines.* (Volt.) *Il n'y a point de cas en français ni par conséquent de* DÉCLINAISONS *proprement dites.* (Acad.) *Notre langue, par le défaut de* DÉCLINAISONS *et de conjugaisons, est plus sujette que les langues anciennes à l'ambiguïté des phrases et des tours.* (D'Alemb.) *Au lieu d'apprendre docilement les* DÉCLINAISONS *ou les conjugaisons, il s'occupait à dessiner tout ce qu'il voyait.* (G. Planche.)

DÉCLINANT, p. prés. du v. Décliner.

DÉCLINANT, ANTE, adj. (*décliner.*) Qui décline, qui est sur son déclin. ‖ Rare.

— *Cadran déclinant*, cadran qui ne regarde pas directement un des points cardinaux.

DÉCLINATEUR, n. m. (*décliner.*) Gnomon. Instrument par le moyen duquel on détermine la déclinaison du plan d'un cadran.

— Instrument en forme de boussole, que l'on emploie dans la levée des plans pour orienter une planchette. ‖ On dit aussi *Déclinatoire.*

DÉCLINATION, n. f. (*décliner.*) Pron. *dé-kli-nacion.* — Anc. Pente. ‖ Déclin, décadence.

DÉCLINATOIRE, adj. des 2 g. (*décliner.*) Pron. *dé-kli-na-toar.* — Procéd. Il se dit des exceptions, des moyens qu'on allègue pour décliner une juridiction : *Exceptions* DÉCLINATOIRES. *Fins* DÉCLINATOIRES. (Acad.)

DÉCLINATOIRE, n. m. (*décliner.*) Pron. *dé-kli-na-toar.* — Acte à l'effet de décliner une juridiction, d'en contester la compétence : *Le tribunal a accueilli le* DÉCLINATOIRE. *Faire signifier un* DÉCLINATOIRE. (Acad.)

Je propose d'abord un bon *déclinatoire*;
On passe outre : je forme empêchement formel. (Regn.)

— Phys. Boussole qui sert à estimer la déclinaison de l'aiguille aimantée.

DÉCLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Décliner.

— Adj. Bot. Il se dit d'un organe qui retombe en arc, soit naturellement, soit par faiblesse : *Pédoncule* DÉCLINÉ. *Tiges* DÉCLINÉES.

DÉCLINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*declinare*; lat., m. sign.) Déchoir, pencher vers sa fin, s'affaiblir : *Le jour* DÉCLINE. *Ses forces* DÉCLINENT *beaucoup.* (Acad.) *Le malade* DÉCLINE *d'heure en heure. Son esprit, ses facultés* DÉCLINENT.

Leur puissance *décline.* (Rac.)
J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant. (J. B. R.)

— Phys. S'écarter du nord vrai, en parl. de l'aiguille aimantée : *L'aiguille* DÉCLINE.

— Astr. S'éloigner de l'équateur, en parl. d'un astre : *Cet astre* A DÉCLINÉ *de tant de degrés.*

= **Décliner**, v. trans. ou act. Gramm. Faire passer un nom, un pronom, un adjectif par toutes ses désinences ou par tous ses cas : DÉCLINER *un substantif, un adjectif.*

— Fig. *Décliner son nom*, se nommer, dire qui l'on est :

J'aimerais mieux encor qu'il *déclinât son nom*
Et dit : Je suis Oreste ou bien Agamemnon. (Boil.)

— Procéd. Ne pas reconnaître, ne pas accepter : DÉCLINER *une juridiction, la compétence d'un juge, d'un tribunal.* (Acad.) *L'opinion publique est une juridiction que l'honnête homme ne doit jamais reconnaître parfaitement et qu'il ne doit jamais* DÉCLINER. (Chamf.)

— Par anal. Je DÉCLINE *l'honneur que vous voulez me faire.*

= **Se décliner**, v. pr. Être décliné; être déclinable : *Ce mot* SE DÉCLINE. (Acad.)

DÉCLINQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clin.*) Mar. Enlever le bordage d'un bâtiment à clin.

DÉCLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*déclic.*) Mécan. Faire partir, lâcher un déclic : DÉCLIQUER *une machine.*

DÉCLIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cliquet.*) Horlog. Dégager le cliquet des dents du rochet : DÉCLIQUETER *la chaîne.*

DÉCLIVE, adj. des 2 g. (*declivis*; lat., m. sign.) Qui va en pente : *Terres* DÉCLIVES. (Acad.)

— Chir. Il se dit de la partie la plus basse d'une plaie ou d'un foyer de pus.

DÉCLIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*déclive.*) Néol. Pencher, s'abaisser graduellement.

DÉCLIVITÉ, n. f. (*déclive.*) Situation d'une chose qui est en pente : *La* DÉCLIVITÉ *d'un terrain.* (Acad.) *Les* DÉCLIVITÉS *des montagnes. Les* DÉCLIVITÉS *des précipices.* (Lam.)

DÉCLOÎTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Décloîtrer : *Religieux* DÉCLOÎTRÉ. *Nonne* DÉCLOÎTRÉE.

DÉCLOÎTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cloître.*) Pron. *dé-kloa-tré.* — Tirer du cloître.

DÉCLORE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*clore.*) — Il ne s'emploie que dans les formes suivantes : *Je déclos, tu déclos, il déclôt; je déclorai; je déclorais; déclos, que je déclose; déclos, déclose.* — Ôter la clôture : *Il fut condamné* À DÉCLORE *son champ, son parc.* (Acad.)

— Pêch. *Déclore une bourdigue*, ôter les roseaux qui bouchaient l'entrée des filets, pour laisser un libre passage aux poissons.

DÉCLOS, OSE, part. pass. du v. Déclore. Qui n'est plus clos ou dont la clôture est tombée en partie : *Ce parc est* DÉCLOS *en plusieurs endroits.* (Acad.)

DÉCLÔTURE, n. f. (*clore.*) Clôture brisée, qui laisse une ouverture.

— Action de déclore.

DÉCLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déclouer : *Cette caisse est toute* DÉCLOUÉE. (Acad.)

DÉCLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clou.*) Détacher quelque chose en arrachant les clous qui l'attachent : DÉCLOUER *des ais, des planches.*

= **Se déclouer**, v. pron. Être décloué : *Cette planche* SE DÉCLOUE. (Acad.)

DÉCOAGULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coaguler.*) Phys. Faire cesser l'état de coagulation d'un liquide.

DÉCOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Décocher : *Flèche* DÉCOCHÉE.

DÉCOCHEMENT, n. m. Pron. *dé-ko-ch-man.* — Action de décocher une flèche.

— Fig. : *Le* DÉCOCHEMENT *d'une épigramme.*

DÉCOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coche.*) Tirer une flèche, un trait avec l'arbalète ou avec quelque autre machine semblable : DÉCOCHER *une flèche.* (Acad.)

De son arc détendu quand la flèche s'envole,
Il suit de l'œil le trait qu'il vient de *décocher.* (Del.)

— Fig. et fam. *Décocher un trait de satire, une épigramme*, etc., lancer un trait malin, une épigramme :

.. Une main sacrilége
Contre moi *décoche ses traits.* (J.-B. R.)

— Fam. *Décocher un compliment*; adresser, faire un éloge en face.

= **Se décocher**, v. pr. Être décoché.

DÉCOCONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cocon.*) Techn. Détacher le cocon du ver à soie des corps sur lesquels il est appliqué.

DÉCOCTÉ, n. m. Méd. Produit d'une décoction.

DÉCOCTION, n. f. (*decoquere*, faire bouillir, lat.) Pron. *dé-kok-cion.* — Pharm. Composition médicinale qu'on obtient en faisant bouillir, dans l'eau ou dans quelque liquide, des drogues ou des plantes : *Boire une* DÉCOCTION *de mauve. Mettre infuser quelque substance dans une* DÉCOCTION. *Faire de la* DÉCOCTION *pour un lavement.* (Acad.) *Apprenez-moi si vous exercez la pharmacie. Je m'en suis mêlé d'abord, me répondit-il; j'ai fait des* DÉCOCTIONS, *et cela m'a dégoûté du métier.* (Lesage.)

DÉCOGNOIR, n. m. (*cognoir.*) Typogr. Coin de buis qu'on emploie pour serrer ou desserrer les formes.

DÉCOIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Décoiffer : *Femme* DÉCOIFFÉE.

DÉCOIFFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coiffe.*) Pron. *dé-koa-fé.* — Ôter ce qui coiffe; défaire la coiffure : *Il faut me* DÉCOIFFER *avec beaucoup de soin.*

— Déranger la coiffure, les cheveux, les mettre en désordre : *Le vent l'a toute* DÉCOIFFÉE. (Acad.)

Ah ! je m'en vais si bien vous *décoiffer*, ma belle,
Qu'à vous peigner demain vous passerez un jour.
(A. de Muss.)

— Fig. *Décoiffer une bouteille*, ôter l'enveloppe qui entoure le bouchon; la déboucher.

— Art. milit. *Décoiffer une fusée*, déchirer la garniture qui la préservait contre une inflammation accidentelle.

= **Se décoiffer**, v. pr. Ôter, défaire sa coiffure. *Elle est occupée à* SE DÉCOIFFER.

— Mettre sa coiffure en désordre : *Cet enfant* SE DÉCOIFFE *toujours.*

— Sens récipr. *Ces deux femmes se sont prises aux cheveux, et* SE SONT DÉCOIFFÉES *l'une l'autre.* (Acad.)

DÉCOINCER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Retirer les coins.

DÉCOLLATION, n. f. (*decollatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-kol-la-cion.* — Action par laquelle on coupe le cou : *La* DÉCOLLATION *de sainte Reine.*

— Ce mot n'est guère en usage que pour désigner le martyre de saint Jean-Baptiste : *La* DÉCOLLATION *de saint Jean.* (Acad.)

— Chir. Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, lorsque celui-ci reste dans la matrice.

DÉCOLLÉ, ÉE, part. pass. du v. Décoller : *Papier* DÉCOLLÉ.

DÉCOLLEMENT, n. m. (*décoller.*) Pron. *dé-kol-man.* — Action de décoller, de se décoller.

— État de ce qui est décollé.

— Chirurg. Il se dit d'un organe qui se détache d'un autre auquel il doit adhérer : *Dans certains abcès, il y a* DÉCOLLEMENT *de la peau* (Acad.)

— Technol. Entaille que le charpentier pratique du côté de l'épaulement, pour dérober la mortaise.

DÉCOLLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decollare*; lat., m. sign.) Pron. *dé-co-lé.* — Couper le cou à quelqu'un : *On ne* DÉCOLLAIT *autrefois en France que les gentilshommes.* (Acad.) *Il voulut montrer son pouvoir, comme un sultan qui, pour prouver son adresse, s'amuse à* DÉCOLLER *des innocents.* (H. de Balz.)

DÉCOLLER, v. tr. ou act. Séparer, détacher une chose qui était collée : DÉCOLLER *du papier.*

— Bill. *Décoller une bille,* la détacher de la bande.

= **Se décoller,** v. pr. Être décollé : *Ce papier* SE DÉCOLLE.

DÉCOLLETAGE, n. m. (*collet.*) Agric. Opération qui consiste à couper le collet des plantes.

DÉCOLLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Décolleter : *Une femme trop* DÉCOLLETÉE, *toute* DÉCOLLETÉE. *Habit trop* DÉCOLLETÉ. (Acad.) *Il y avait là une immodeste Sabine* DÉCOLLETÉE *qui... Fi! Ces nudités sont scandaleuses pour la jeunesse.* (Regn.)

DÉCOLLETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*collet.*) Pron. *dé-kol-té.* — *L'e* muet du radic. *décollet* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je décollète, il décollète, ils décollètent, je décollèterais,* etc. — Découvrir le cou, la gorge, les épaules.

— V. intr. ou neut. Il se dit d'un vêtement dont le collet se rabat et n'embrasse pas le cou : *Vous avez là un habit qui* DÉCOLLÈTE *beaucoup!* (Acad.)

= **Se décolleter,** v. pr. Se découvrir le cou, la gorge, les épaules : *Cette femme ne devrait pas tant* SE DÉCOLLETER. (Acad.) *Elle écrivit en cour de Rome sur la question de savoir si une femme pouvait, sans compromettre son salut,* SE DÉCOLLETER *et aller au bal pour complaire à son mari.* (H. de Balzac.)

DÉCOLLEUR, n. m. (*décoller.*) Pêch. Celui qui coupe la tête et arrache les entrailles de la morue.

DÉCOLORATION, n. f. (*decoloratio*; lat., m. sign.) Perte de la couleur naturelle : *La* DÉCOLORATION *de la peau.* (Acad.)

— Chim. Opération qui a pour but d'enlever à un corps sa couleur.

DÉCOLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Décolorer : *Un teint* DÉCOLORÉ. *Des roses* DÉCOLORÉES. (Lam.) *Des lèvres* DÉCOLORÉES. *Des fruits* DÉCOLORÉS. *Un style* DÉCOLORÉ. (Acad.)

Ses yeux étaient éteints, sont front *décoloré.* (A. Mart.)
.. Le jour qui suivit son rapide passage,
Terne et *décoloré,* ressemblait à la nuit. (C. Del.)

DÉCOLORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couleur.*) Ôter, effacer la couleur : *La maladie l'A toute* DÉCOLORÉE. *Le vinaigre* DÉCOLORE *les lèvres.* (Acad.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Ôter le premier éclat : *Les corrections trop minutieuses peuvent* DÉCOLORER *le style,* DÉCOLORER *un ouvrage.* (Acad.)

= **Se décolorer,** v. pron. Perdre sa couleur : *Ces roses* SE DÉCOLORENT.

Son corps s'est desséché, son teint *se décolore.* (Malfil.)

DÉCOLORIMÈTRE, n. m. (*décolorer*; μέτρον, mesure; gr.) Chim. Instrument qui sert à mesurer la force décolorante de certaines substances, ou le degré de décoloration qu'une substance a subi.

DÉCOLORIS, n. m. (*coloris.*) Perte du coloris.

DÉCOMBANT, ANTE, adj. (*decumbere,* tomber à terre; lat.) Bot. Il se dit des tiges qui s'élèvent d'abord un peu à leur naissance et qui retombent ensuite par débilité.

DÉCOMBRANT, part. prés. du v. Décombrer.

DÉCOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Décombrer : *Terrain* DÉCOMBRÉ.

DÉCOMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-kon-bre.* — Ôter les décombres, les immondices, les débris, les plâtras qui embarrassent un terrain et qui obstruent quelque passage : DÉCOMBRER *le pied d'une muraille.* DÉCOMBRER *une rue, un passage,* etc. (Acad.)

DÉCOMBRES, n. m. pl. (*comble.*) Amas de matériaux inutiles qui restent sur le terrain après la démolition d'un bâtiment : *Des* DÉCOMBRES *entassés. Il faut faire enlever les* DÉCOMBRES. (Acad.)

— Fig. : *Je ne crois pas que nous ayons parmi nous un seul système qu'on ne retrouve chez les anciens; ce n'est qu'avec les* DÉCOMBRES *de l'antiquité que nous avons élevé tous nos édifices modernes.* (Volt.)

DÉCOMBUSTION, n. f. (*combustion.*) Pron. *dé-kon-buss-tion.* — Chim. Séparation de l'oxygène des corps qui ont subi la combustion. || *Désoxygénation,* m. sign.

DÉCOMMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Décommander.

DÉCOMMANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*commander.*) Pron. *dé-ko-man-dé.* — Comm. Contremander une demande.

— Annuler un ordre par un ordre contraire : *Il n'y a qu'à* DÉCOMMANDER *le repas, écrire à tous les parents; il est encore temps.* (Picard.) *Il écrivit à Paris pour* DÉCOMMANDER *l'appartement qui devait le recevoir.* (Mérim.) *Elle commanda d'atteler ses chevaux, elle les* DÉCOMMANDA, *changea d'avis vingt fois dans la même heure.* (H. de Balz.)

DÉCOMMETTRE, v. tr. ou act. 4e conj. Mar. Détordre un cordage.

DÉCOMPLÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décompléter.

DÉCOMPLÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*compléter.*) — Il change l'*é* fermé du rad. *décomplet* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent* : *je décomplète, tu décomplètes, ils décomplètent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je décompléterai, nous décompléterions,* etc. — Rendre incomplet : DÉCOMPLÉTER *une collection.*

DÉCOMPOSABLE, adj. des 2 g. (*décomposer.*) Chim. Susceptible d'être décomposé : *Corps* DÉCOMPOSABLE.

— Gramm., m. sens : *Mot* DÉCOMPOSABLE.

DÉCOMPOSANT, part. prés. du v. Décomposer.

DÉCOMPOSANT, ANTE, adj. (*décomposer.*) Qui décompose, qui amène la décomposition : *Principe* DÉCOMPOSANT.

DÉCOMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Décomposer.

— Chim. Il se dit d'un corps mixte quand il est réduit à ses principes : *Une substance* DÉCOMPOSÉE.

— Bot. Il se dit des feuilles qui sont partagées en nombreuses divisions irrégulières.

— Fig. Il se dit du visage quand il a subi une grande altération dans les traits : *Un visage* DÉCOMPOSÉ. (Acad.)

DÉCOMPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*composer.*) Pron. *dé-kon-pô-zé.* — Analyser un corps, en séparer les parties, les éléments : DÉCOMPOSER *un corps.* DÉCOMPOSER *la lumière.* (Acad.) DÉCOMPOSER *les rayons solaires.*

— Fig. : DÉCOMPOSER *un discours, une phrase, une idée.*

— Mor. : *Le philosophisme* DÉCOMPOSE *tous les sentiments et les réduit à l'égoïsme.* (Boiste.)

— Math. Diviser; remplacer une grandeur, une figure par les parties qui la constituent : DÉCOMPOSER *un polygone pour en évaluer la surface.* || *Décomposer une équation,* la transformer en plusieurs autres pour en faciliter la solution.

— Mécan. *Décomposer le mouvement d'un corps,* considérer le mouvement actuel d'un corps comme produit par la coexistence de plusieurs mouvements partiels ayant des directions et des intensités diverses.

— Altérer, corrompre une substance : *La chaleur* DÉCOMPOSE *les matières animales.* (Acad.)

— Par anal. : *La fièvre* DÉCOMPOSE *le sang.*

— Fig. En parl. des traits du visage, Altérer profondement :

La mort, la pâle mort *décomposa* ces traits. (C. Del.)

= **Se décomposer,** v. pr. Être décomposé : *Cette liqueur* SE DÉCOMPOSE.

— Fig. : *Son visage* SE DÉCOMPOSA. (Acad.)

DÉCOMPOSITION, n. f. (*composition.*) Pron. *dé-kon-pô-zi-cion.* — Chim. Résolution d'un corps en ses principes; séparation de ses éléments : *La* DÉCOMPOSITION *d'une substance par les acides.* (Acad.) *La* DÉCOMPOSITION *la plus simple du fer primordial est sa conversion en rouille.* (Buff.)

— Fig. : *La* DÉCOMPOSITION *d'une idée.* (Acad.) *Il l'initia à la* DÉCOMPOSITION *du discours.* (Mign.)

— Mécan. Action de décomposer un mouvement : *La* DÉCOMPOSITION *d'un mouvement.*

— Altération ordinairement suivie de corruption, de putréfaction, de dissolution, etc. : *La* DÉCOMPOSITION *qu'éprouvent certains corps par le contact de l'air.* (Acad.) || On dit de même : *La* DÉCOMPOSITION *du sang, des humeurs.*

— Fig. Altération des traits du visage, produite par la maladie, par quelque passion violente, la mort, etc. *La* DÉCOMPOSITION *du visage, des traits.*

DÉCOMPTE, n. m. (*compte.*) Pron. *dé-kontt.* — Ce qu'il y a à rabattre, à déduire sur une somme qu'on paye : *Il y a tant de* DÉCOMPTE. (Acad.)

— *Faire le décompte,* rabattre sur une certaine somme, ou faire la supputation de ce qu'il y a à rabattre : *Faire à quelqu'un son* DÉCOMPTE, *en lui payant ses gages, son traitement.* (Acad.)

— *Payer le décompte,* payer ce qui est dû en retenant ce qu'on a avancé.

— Fig. et fam. *Trouver du* DÉCOMPTE *dans une affaire,* reconnaître qu'elle n'est pas aussi avantageuse qu'on l'avait espéré : *Il attend cent mille francs de cette affaire, mais il y* TROUVERA *bien* DU DÉCOMPTE. (Acad.)

DÉCOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décompter. *Une somme* DÉCOMPTÉE. (Acad.)

DÉCOMPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*compte.*) Pron. *dé-kon-té.* — Déduire, rabattre d'une somme : *Sur ce qu'on lui doit il faut* DÉCOMPTER *ce qu'il a reçu. On* A DÉCOMPTÉ *aux soldats ce qu'on leur avait avancé pour leur paye.* (Acad.)

— Absol. Fig. et fam. Rabattre de l'opinion qu'on avait d'une chose, d'une personne; il n'est guère usité qu'à l'infinitif : *Il croit que cette succession va lui donner une somme énorme; mais il trouvera à* DÉCOMPTER. *On leur avait donné une grande idée de lui; mais ils ont bien trouvé à* DÉCOMPTER. (Acad.) *Quand on vient au fait, on trouve à* DÉCOMPTER. (La Chauss.)

— V. intr. ou n. Mus. Faire passer la voix par tous les degrés d'un intervalle pour le saisir plus facilement.

— Jeu. Démarquer ses points.

DÉCONCERTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déconcerter : *Il parut tout* DÉCONCERTÉ. (Acad.) *Les hommes véritablement louables sont sensibles à l'estime et* DÉCONCERTÉS *par les louanges.* (Duclos.)

Muet, *déconcerté,*
Je suis comme étourdi du coup qu'on m'a porté. (C. Del.)

J'étais quelquefois surpris et DÉCONCERTÉ *de la sagesse et de la vivacité de leurs réponses.* (Dupanl.)

DÉCONCERTEMENT, n. m. (*déconcerter.*) Néol. État de celui qui est déconcerté.

DÉCONCERTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*concert.*) Pron. *dé-kon-cèr-té.* — Troubler un concert de voix ou d'instruments : *Il ne faut qu'une voix discordante pour* DÉCONCERTER *toutes les autres.* (Acad.)

— Fig. Rompre les mesures, les projets de quelqu'un : *Cette victoire* DÉCONCERTA *les alliés.* (Acad.) *Il* DÉCONCERTAIT *leurs desseins.* (Boss.)

— Absol. *Ce qu'il y a de plus simple* DÉCONCERTE *ce qu'il y a de plus rafiné.* (St-M. Girard.)

— Troubler, interdire quelqu'un, lui faire perdre contenance : *Il faut peu de chose pour le* DÉCONCERTER. (Acad.) *La supériorité de cette intelligence* DÉCONCERTA *tout jusqu'à l'admiration.* (Lamart.)

= **Se déconcerter,** v. pr. Être déconcerté : *Il* SE DÉCONCERTE *et s'étourdit.* (La Br.) *Les intérêts particuliers se taisent; les factions* SE DÉCONCERTENT *ou se réunissent; Stanislas est porté sur le trône.* (Boismont.)

DÉCONFÈS, ESSE, adj. (*confès,* confessé.) Pron. *dé-kon-fè.* — Il se dit d'une personne qui ne s'est point confessée à un prêtre : *Mourir* DÉCONFÈS. || Inusité, surtout au fém.

DÉCONFIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*conficere,* achever, composer; lat.) — (*Je déconfis, tu déconfis, il déconfit, nous déconfisons, vous déconfisez, ils déconfisent; je déconfisais, nous déconfisions; je déconfis, nous déconfîmes; je déconfirai, nous déconfirons; je déconfirais, nous déconfirions; déconfis, déconfisons, déconfisez; que je déconfise, que nous déconfisions; que je déconfisse, que nous déconfissions; déconfisant; déconfit, ite.*) Défaire entièrement dans une bataille. DÉCONFIRE *les ennemis.* (Acad.) || Vieux.

— Fig. et plais. Réduire quelqu'un à ne savoir plus que dire ni quelle contenance tenir.

DÉCONFIT, ITE, part. pass. du v. Déconfire *Les ennemis ont été* DÉCONFITS. *Armée* DÉCONFITE.

— Fig. et fam. : *Le pauvre homme est resté tout* DÉCONFIT. *Ce discours l'embarrassa, il fut tout* DÉCONFIT. (Acad.)

DÉCONFITURE, n. f. (*déconfire.*) Entière défaite. *Grande, horrible, furieuse, sanglante* DÉCONFITURE. *La* DÉCONFITURE *des troupes.* (Acad.) || Vieux.

— Fig. et fam. Ruine entière d'un négociant, d'un banquier, etc. *Les banqueroutes qu'il a essuyées ont été cause de sa* DÉCONFITURE. (Acad.) *Sa* DÉCONFITURE *est complète.*

— *Faire déconfiture de,* détruire, exterminer : *On* FIT *une grande* DÉCONFITURE DE *gibier.* (Acad.)

Un chat...
Faisait de rats telle déconfiture
Que l'on n'en voyait presque plus. (La F.)

— Fig. et fam. Grande consommation : *Il y avait à ce repas quantité de volailles, force pâtés, etc., on en fit une belle* DÉCONFITURE. (Acad.)

— Jurispr. Insolvabilité, état d'un débiteur dont les biens ne sont pas suffisants pour payer ses dettes. *Une société finit par la* DÉCONFITURE *de l'un des associés.* (Acad.)

DÉCONFORT, n. m. (*confort,* secours. Pron.

dé-kon-fot. — Découragement, désolation d'une personne qui se voit sans secours. || Vieux.

DÉCONFORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déconforter : *Elle n'est nullement* DÉCONFORTÉE. (Mme de Sév.)

DÉCONFORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*confort.*) Décourager, abattre, affliger. *Cet accident l'*A *extrêmement* DÉCONFORTÉ. (Acad.)

= **Se déconforter**, v. pron. Se désoler, perdre courage : *Plus on essaye de le consoler, plus il* SE DÉCONFORTE. (Acad.) || Vieux.

DÉCONSACRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déconsacrer : *Vases* DÉCONSACRÉS.

DÉCONSACRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*consacrer.*) Pron. *dé-kon-ça-kré.* — Détruire l'état de consécration d'une chose : DÉCONSACRER *des vases, une église, un religieux.*

DÉCONSEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Déconseiller.

DÉCONSEILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conseil.*) Pron. *dé-kon-cè-ié.* — Dissuader, conseiller de ne pas faire une chose, en détourner par ses raisons, par ses avis. *Je ne lui conseille ni ne lui* DÉCONSEILLE *cette entreprise.* (Acad.) *Beaucoup de gens sages et habiles* DÉCONSEILLAIENT *cette entreprise.* (Barante.) *L'ambassadeur d'Angleterre, qui voulut* DÉCONSEILLER *le départ, fut assez rudement éconduit.* (Bazin.) *Ils lui* DÉCONSEILLÈRENT *ce mariage.* (Lam.) *Les frères du général Bonaparte lui* DÉCONSEILLAIENT *fortement ce qu'ils regardaient comme une réaction imprudente ou prématurée.* (Thiers.) *L'abbé mourut avant le mariage de la jeune fille, mariage qu'il* AURAIT *sans doute* DÉCONSEILLÉ. (H. de Balzac.) *Si aujourd'hui l'ambition a pu conseiller une pareille mesure, plus tard l'ambition la* DÉCONSEILLERA. (Dupin.)

— On lui donne aussi le nom de la personne pour régime. *Il fera ce qu'il voudra, je ne le conseille ni ne le* DÉCONSEILLE. (Acad.) || Fam. en ce sens.

DÉCONSIDÉRATION, n. f. (*déconsidérer.*) Pron. *dé-kon-ci-dé-ra-cion.* — Perte de la considération. || Manque de considération ; mésestime.

DÉCONSIDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déconsidérer.

— Qui n'est plus jugé digne de considération, d'estime. *Homme, magistrat* DÉCONSIDÉRÉ. *Corps* DÉCONSIDÉRÉ. *Cette compagnie est fort* DÉCONSIDÉRÉE. (Acad.)

DÉCONSIDÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*considérer.*) Cesser d'estimer.

—Perdre de réputation : DÉCONSIDÉRER *une femme.*

= **Se déconsidérer**, v. pron. Agir de manière à perdre la considération, à s'attirer le mépris : SE DÉCONSIDÉRER *par une mauvaise action.*

DÉCONSTRUCTION, n. f. (*déconstruire.*) Action de déconstruire, de désassembler les parties d'un tout.

— Gramm. Arrangement des termes d'une phrase inverse selon l'ordre grammatical ; c'est ce que dans les écoles on appelle improprement *Construction : Faire la construction d'une phrase ; c'est en opérer la* DÉCONSTRUCTION *en violant la syntaxe de la langue dans laquelle cette phrase est écrite.*

DÉCONSTRUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*construire.*) Désassembler les parties d'un tout.

— Littér. *Déconstruire des vers*, les rendre, par la suppression de la mesure et de la rime, semblables à la prose : *On* DÉCONSTRUIT *les vers pour reconnaître s'ils ont véritablement un sens, et si ce sens est en harmonie avec l'expression.*

— Gramm. Faire la déconstruction.

= **Se déconstruire**, v. pr. Être déconstruit : *L'érudition moderne nous atteste que, dans une contrée de l'immobile Orient, une langue parvenue à sa perfection* S'EST DÉCONSTRUITE *et altérée d'elle-même.* (Villem.)

DÉCONSTRUIT, ITE, part. pass. du v. Déconstruire.

— Gramm. Dont la forme, la construction est changée : *La poésie française* DÉCONSTRUITE *ressemble souvent à de l'excellente prose.* (La Harpe.)

DÉCONTENANCE, n. f. (*contenance.*) Pron. *dé-kontt-nanss.* — Néol. Défaut ou perte de contenance.

DÉCONTENANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Décontenancer. Qui a perdu contenance ou qui n'a point de contenance : *Quand il est en compagnie, il est tout* DÉCONTENANCÉ. (Acad.)

DÉCONTENANCEMENT, n. m. (*contenance.*) Pron. *dé-kont-nanss-man.* — État de celui qui est décontenancé. || Peu usité.

DÉCONTENANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*contenance.*) — Le c du radical *décontenanc* prend la cédille, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous décontenançons, il décontenança*, etc. — Faire perdre contenance à quelqu'un : *On lui a dit des choses qui l'*ONT DÉCONTENANCÉ. *Il est aisé à* DÉCONTENANCER. (Acad.)

= **Se décontenancer**, v. pron. Perdre contenance par timidité, par embarras : *Ce jeune homme* SE DÉCONTENANCE *très-aisément.* (Acad.)

DÉCONVENANCE, n. f. (*convenance.*) Anc. Inconvénient.

DÉCONVENUE, n. f. (*convenir.*) Malheur, mauvais succès : *Il m'a conté sa* DÉCONVENUE. (Acad.) *Vous savez la* DÉCONVENUE *qui lui est arrivée.* (Volt.) *Le désaccord entre la société qui parle ou écrit et la société qui agit est une source féconde d'erreurs et de* DÉCONVENUES. (St-M. Girard.)

DÉCOR, n. m. (*decus, decoris*, ornement ; lat.) Archit. Ce qui décore ; il ne se dit guère que des peintures de bâtiment qui font partie de la décoration intérieure des appartements : *Voilà un joli* DÉCOR. *Cet architecte entend bien le* DÉCOR. (Acad.) *Un amateur aurait reconnu là mieux qu'ailleurs cette science de distribution et de* DÉCOR *qui distingue nos architectes modernes.* (H. de Balz.)

— Décoration d'une pièce de théâtre : *Le* DÉCOR *n'est pas encore prêt.*

DÉCORATEUR, n. m. (*décorer.*) Celui dont la profession est d'orner l'intérieur des appartements, ou qui fait des décorations pour les théâtres, pour des fêtes, pour des pompes religieuses, etc. : *Un habile* DÉCORATEUR. (Acad.)

— Adjec. : *Un peintre* DÉCORATEUR.

DÉCORATIF, IVE, adj. (*décor.*) Néol. Qui sert à décorer ; qui décore bien : *Porcelaines, chinoiseries* DÉCORATIVES.

DÉCORATION, n. f. (*decorare*, orner ; lat.) Pron. *dé-ko-ra-cion.* — Ornements d'architecture, de peinture ou de sculpture : DÉCORATION *extérieure, intérieure. La* DÉCORATION *d'un salon, d'un édifice.* (Acad.)

— Théât. La représentation des lieux où l'action est supposée se passer : *Il y a un changement de* DÉCORATION *à chaque acte de cette pièce.*

— Au pl. Toiles peintes qui forment l'ensemble d'une décoration : *De vieilles* DÉCORATIONS. *Le feu prit aux* DÉCORATIONS. (Acad.) *Eschyle apportait un soin particulier aux habillements de ses acteurs, aux* DÉCORATIONS, *aux machines, au chant du chœur, aux mouvements et à la pantomine des personnages muets.* (Andrieux.) *Le monde est une pièce misérable, un mauvais opéra, sans intérêt, qui se soutient un peu par les machines et les* DÉCORATIONS. (Chamf.)

— Marque d'honneur, de dignité ; signe distinctif d'un ordre de chevalerie : *Les* DÉCORATIONS *n'ajoutent pas au mérite des hommes.* (Volt.) *Il ne portait plus la* DÉCORATION *de la Légion d'honneur.* (H. de Balzac.)

— Par analog. *Le trône de France, désormais affermi sur l'abaissement d'une noblesse altière, qui ne devait plus lui servir que de* DÉCORATION, *était encore environné de tous les prestiges de la puissance, de la fortune et de la grandeur.* (Duss.)

DÉCORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corde.*) Détortiller une corde, séparer les petites cordes dont elle est composée : DÉCORDER *un vieux câble.* (Acad.)

DÉCORDONNAGE, n. m. (*décordonner.*) Artill. Opération par laquelle on enlève la matière qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre.

DÉCORDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Artill. Exécuter le décordonnage.

DÉCORÉ, ÉE, part. pass. du v. Décorer : *Un salon* DÉCORÉ *avec élégance. La salle était magnifiquement* DÉCORÉE. *Le jardin est* DÉCORÉ *de statues.* (Acad.) *Les palmiers paraissaient alignés sur la rive, comme ces avenues dont les châteaux de France sont* DÉCORÉS. (Chateaub.) *Les proues et les mâts étaient richement* DÉCORÉS. (Anquet.)

— Caché sous des dehors trompeurs : *Combien de désirs sont* DÉCORÉS *du nom de volontés.* (Lévis.)

— Qui porte une décoration, un ordre de chevalerie : *Cet homme est* DÉCORÉ *de plusieurs ordres. Il était* DÉCORÉ *de l'ordre du Saint-Esprit.*

— Absol. Qui porte la croix de la Légion d'honneur.

— Substantiv. : *Un* DÉCORÉ. *Les* DÉCORÉS *de Juillet.*

DÉCORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decorare*, orner ; lat.) Orner, parer : DÉCORER *un théâtre, un temple, un édifice public, un salon*, etc. *Il* A DÉCORÉ *comme il a pu son habitation étroite et chétive.* (La H.) *Les ornements qui* DÉCORENT *un salon.* (Acad.) *Des tentures en étoffe grise, égayées par des agréments en soie verte,* DÉCORAIENT *les murs de sa chambre à coucher.* (H. de Balzac.)

— Fig. : *Cette multitude d'étoiles qui* DÉCORENT *le firmament.* (Mass.) *Le cygne* DÉCORE, *embellit tous les lieux qu'il fréquente.* (Buff.) *Les génies qui ont* DÉCORÉ *le siècle de Louis XIV.* (Volt.)

La grâce *décorait* son front et ses discours. (A. Chén.)

— Par extens. Cacher sous des dehors trompeurs ; déguiser : *Ils* ONT DÉCORÉ *du nom de sagesse leur insensibilité.* (Acad.)

— *Ils* DÉCORENT *du nom de château une misérable bicoque.* (Acad.)

— Honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité : *Il le* DÉCORA *d'un nouveau titre, d'une nouvelle dignité.* (Acad.) DÉCORER *quelqu'un de l'ordre du Saint-Esprit.*

— Particul. Donner la croix de la Légion d'honneur : *L'empereur l'*A DÉCORÉ.

— *Les titres pompeux qui le décorent*, dont il est revêtu.

= **Se décorer**, v. pr. Prendre un titre, etc. SE DÉCORER *d'un titre qu'on n'a pas mérité.* (Acad.)

— En parl. des choses, Être décoré, embelli.

DÉCORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Décorner : *Page* DÉCORNÉE.

DÉCORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corne.*) Abattre la marque ou la corne faite à une carte. || Ôter les cornes faites aux pages d'un livre.

DÉCORPORATION, n. f. (*corps.*) Art milit. Action de dissoudre un corps militaire.

DÉCORTICANT, ANTE, adj. (*cortex*, écorce ; lat.) Hist. nat. Qui soulève et détache l'écorce des arbres.

DÉCORTICATION, n. f. (*cortex*, écorce ; lat.) Pron. *dé-kor-ti-ka-cion.* — Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, etc.

DÉCORTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cortex, icis*, écorce ; lat.) Didact. Enlever l'écorce, l'enveloppe : DÉCORTIQUER *des noix.* DÉCORTIQUER *un chêne.*

= **Se décortiquer**, v. pr. Se dépouiller de son écorce.

DÉCORUM, n. m. (*decorum* ; lat.) Pron. *dé-co-rom.* — Bienséance ; il n'est guère usité que dans ces phrases : *Garder, observer le* DÉCORUM. *Blesser le* DÉCORUM.

. . . . Il faut sans cesse
Garder le *décorum* de la Divinité. (Mol.)
Comme ton rang m'oblige au *décorum*,
Je veux en ta faveur créer un muséum. (C Del.)

— Ce mot n'a pas de pluriel.

DÉCOUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*couche.*) Coucher hors de chez soi, hors du logis où l'on est accoutumé de coucher. DÉCOUCHER *de sa maison.* (B. de St-P.) *Depuis huit jours il* A DÉCOUCHÉ *trois fois. Il ne veut point que ses domestiques* DÉCOUCHENT. (Acad.) *Elle n'a pas d'autre lit que celui de ce cher époux, et elle ne veut pas* DÉCOUCHER. (La Br.)

Mon maître à *découcher* sans chagrin se résout. (Danc.)

Nous ne sortions que deux fois par mois et nous ne DÉCOUCHIONS *qu'au jour de l'an.* (G. Sand.)

— Fam. *Ce mari ne découche point d'avec sa femme*, il couche toujours dans le même lit que sa femme.

= **Découcher**, v. trans. ou act. Être cause que quelqu'un quitte le lit où il couche : *Le maître de la maison m'avait offert son lit, mais je n'ai pas voulu le* DÉCOUCHER. *Je n'ai garde de vous* DÉCOUCHER. (Acad.) *Dans un hôtel on ne* DÉCOUCHE *personne.* || Fam.

= **Se découcher**, v. p. Se lever :

.... En chasseur fameux j'étais enharnaché,
Et dès le point du jour je *m'étais découché.* (Mol.)

|| Il est vieux.

DÉCOUDRE, v. tr. ou act., irrég. 4e conj. (*coudre.*) — (*Je découds, tu découds, il découd, nous décousons, vous décousez, ils décousent ; je décousais, nous décousions ; je décousis, nous décousîmes ; je découdrai, nous découdrons ; je découdrais, nous découdrions ; découds, décousons, décousez ; que je découse, que nous décousions ; que je décousisse, que nous décousissions ; décousant ; décousu, ue.*) Défaire une couture, ce qui est cousu : DÉCOUDRE *une doublure, un habit.*

— Fig. Faire une blessure en long, déchirer : *Le sanglier* A DÉCOUSU *le ventre d'un de nos chiens.* (Acad.) || Peu usité.

— Mar. Détacher quelque pièce du bordage d'un navire.

= **En découdre**, v. intr. ou neut. En venir aux mains ; lutter ; contester ; disputer : *L'ennemi s'avance, nous aurons à* EN DÉCOUDRE. *Il veut plaider, il faut* EN DÉCOUDRE. (Acad.)

— Jeu. *En découdre aux cartes, aux échecs*, se livrer une espèce de combat aux cartes, aux échecs.

= **Se découdre**, v. pr. Se détacher par les coutures : *Cette doublure* SE DÉCOUD.

— Fig. et fam. : *Leur amitié* SE DÉCOUDRA *bientôt.*

DÉCOUENNAGE, n. m. (*découenner.*) Pron. *dé-koua-naj.* — Techn. Action de découenner ; son produit, ses frais : *Le* DÉCOUENNAGE *d'un porc.*

DÉCOUENNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couenne.*) Pron. *dé-koua-né.* — Techn. Ôter la couenne d'un porc.

DÉCOULANT, part. prés. du v. Découler : *Une liqueur* DÉCOULANT *d'un vase.*

DÉCOULANT, ANTE, adj. Pron. *dé-kou-lan, lantt.* — Qui découle. ‖ D'où découle une liqueur. ‖ Inus.

— Écrit. : *La terre de promission était une terre* DÉCOULANTE *de lait et de miel.*

DÉCOULÉ, part. pass. invar. du v. Découler :

Un sang digne des rois dont il est *découlé.* (Rac.)

DÉCOULEMENT, n. m. (*découler.*) Pron. *dé-koul-man.* — Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu et de suite : *Le* DÉCOULEMENT *des humeurs. Le* DÉCOULEMENT *de la pituite.* (Acad.) ‖ Il n'est guère usité que dans ces phrases ; il vieillit.

DÉCOULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*couler.*) Couler. Il ne se dit que des liquides qui tombent peu à peu et de suite. *Il s'est fait une coupure, et il en* DÉCOULE *du sang. La sueur* DÉCOULAIT *de son visage. L'eau* DÉCOULAIT *peu à peu. Les humeurs qui* DÉCOULENT *du cerveau.* (Acad.) *Le miel y* DÉCOULE *naturellement du tronc des arbres.* (B. de St-Vinc.)

— Fig. Il se dit de certaines choses spirituelles et morales : *Dieu fait* DÉCOULER *ses grâces sur nous. La raillerie, l'insulte leur* DÉCOULE *des lèvres.* (La Br.)

Fig. Sortir, naître : *Les biens et les maux* DÉCOULENT *d'un même principe.* (Acad.)

Du trop d'amour de soi *decoulent* tous les vices. (Andr.)

— Se déduire, être la conséquence. *De ce principe* DÉCOULENT *plusieurs conséquences.* (Acad.) *Les lois de la morale* DÉCOULENT *des rapports mutuels et nécessaires des hommes en société, ces rapports de leurs besoins.* (Cabanis.)

DÉCOUPAGE, n. m. (*découper.*) Technol. Action de découper : *Le* DÉCOUPAGE *d'un rôti.*

DÉCOUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Découper. *Bœuf* DÉCOUPÉ. *Image* DÉCOUPÉE.

Les tristes falbalas, *découpés* en pleureuses,
Sans entente et sans goût, sont pour les ricaneuses
L'objet le plus bouffon. (Desmahis.)

— Blas. Il se dit de l'écu semé de figures nombreuses qui sont faites comme des tierces feuilles renversées, ayant la queue en haut. *Voy.* PAPELONNÉ.

— Peint. *Les figures de ce tableau semblent découpées, sont découpées*, se dit des figures qui tranchent trop sur le fond, à cause de la sécheresse des contours ou de la crudité des couleurs.

— Bot. Il se dit des parties foliacées des plantes, quand leur bord semble rogné en divers sens.

— Particul. *Parterre bien découpé*, bien dessiné.

— N. m. Il se dit d'un parterre divisé en plusieurs pièces, carrées, rondes et ovales, destinées à recevoir des fleurs : *Un beau* DÉCOUPÉ.

DÉCOUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couper.*) Couper par morceaux, diviser par membres : DÉCOUPER *un morceau de bœuf, une volaille, un poulet, un chapon.*

— Abs. *Il* DÉCOUPE *bien. Nous le ferons* DÉCOUPER.

— Tailler sur mesure ou sur patron : DÉCOUPER *du velours.* DÉCOUPER *une robe. Une machine à vapeur* DÉCOUPE *la semelle et l'empeigne des souliers.* (Cuv.)

— Tailler en figurant des dessins : DÉCOUPER *du papier.*

— Absol. : DÉCOUPER *à l'emporte-pièce. Il* DÉCOUPE *avec beaucoup de goût.*

— Détacher une figure du fond où elle est appliquée : DÉCOUPER *une image, des fleurs.*

— Fig. : *La cataracte* DÉCOUPE *des golfes qu'emplissent de larges squammes blanches.* (V. Hugo.)

= **Se découper**, v. pr. Être découpé : *Les aiguilles de ses nombreux minarets, les cintres de ses dômes éclatants* SE DÉCOUPENT *à nu et crûment sur le bleu d'un ciel d'Orient.* (Lam.)

DÉCOUPEUR, EUSE, n. Celui, celle qui travaille en découpure.

DÉCOUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Découpler.

— Fig. et fam. *Être bien découplé*, être vigoureux et de belle taille : *C'est un drôle, un gaillard bien* DÉCOUPLÉ. (Acad.) *C'était un jeune homme large d'épaules, bien* DÉCOUPLÉ, *le teint hâlé, l'œil fier et la bouche méprisante.* (Mérimée.) *Il ne s'agit pas seulement ici de leur former une constitution robuste de les rendre agiles et* DÉCOUPLÉS, *mais de les accoutumer de bonne heure à la règle, à l'égalité, à la fraternité, etc.* (J. J. Rouss.) *C'était un grand gaillard alerte et* DÉCOUPLÉ. (J. Janin.)

DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER**, n. m. Chass. Action de détacher les chiens pour qu'ils courent après la bête : *Au premier* DÉCOUPLE. *Au premier* DÉCOUPLER. (Acad.) *Sonner le* DÉCOUPLE.

DÉCOUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couple.*) Détacher des chiens couplés. Il ne se dit guère qu'en parlant des chiens courants qu'on mène attachés deux à deux : DÉCOUPLER *des chiens. Dès qu'on fut arrivé au rendez-vous, on* DÉCOUPLA *les chiens.* (Acad.) *Quand le cerf est lancé, le veneur doit* DÉCOUPLER *les chiens* (Buff.)

— Absol. : *Dès qu'on fut arrivé sur la bruyère, on* DÉCOUPLA. (Acad.)

— Fig. et fam. *Découpler des gens après quelqu'un*, lâcher des gens après quelqu'un pour le maltraiter, le poursuivre : *S'il me fâche, je* DÉCOUPLERAI *sur lui, je lui* DÉCOUPLERAI *des gens qui le traiteront comme il faut. Je* DÉCOUPLERAI *les huissiers après lui.* (Acad.)

DÉCOUPOIR, n. m. (*découper.*) Techn. Instrument qui sert à faire des découpures.

DÉCOUPURE, n. f. (*découper.*) Action de découper une étoffe, de la toile, du papier, etc. ; le résultat de cette action : DÉCOUPURE *fine.* DÉCOUPURE *grossière. Faire de la* DÉCOUPURE. *Faire des* DÉCOUPURES. *Travailler en* DÉCOUPURE. *Cette* DÉCOUPURE *représente des enfants qui jouent.* (Acad.) *J'ai vu des paysages en* DÉCOUPURES *sur des feuilles de papier blanc, où la perspective était observée avec un art prodigieux.* (Marm.)

DÉCOURAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Décourager : *Armée* DÉCOURAGÉE. (B. de St-P.)

— *Il est* DÉCOURAGÉ *de travailler,* DÉCOURAGÉ *du travail.*

DÉCOURAGEABLE, adj. des 2 g. (*décourager.*) Que l'on peut décourager, qui se laisse facilement décourager.

DÉCOURAGEANT, part. prés. du v. Décourager.

DÉCOURAGEANT, ANTE, adj. (*décourager.*) Pron. *dé-kou-ra-jan, jantt.* — Qui décourage, qui rebute : *Cela est fort* DÉCOURAGEANT. *Des obstacles* DÉCOURAGEANTS. *Ce maître, ce professeur est* DÉCOURAGEANT *par sa sévérité. Ce poëte est d'une perfection* DÉCOURAGEANTE. (Acad.)

DÉCOURAGEMENT, n. m. (*décourager.*) Pron. *dé-kou-raj man.* — Perte de courage, abattement de cœur : *Ce général, voyant le* DÉCOURAGEMENT *de ses soldats, leva le siége. Il abandonna cette entreprise par* DÉCOURAGEMENT. *Tomber dans le* DÉCOURAGEMENT. *Se laisser aller au* DÉCOURAGEMENT. *Un* DÉCOURAGEMENT *profond, absolu.* (Acad.)

— *SYN.* V. ABATTEMENT.

DÉCOURAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ecurage.*) — On met un *e* muet euphonique entre le radical *décourag* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous décourageons, il découragea*, etc. — Abattre le courage, ôter le courage : DÉCOURAGER *quelqu'un. Cet accident, cette nouvelle* DÉCOURAGEA *fort les soldats.* (Acad.) *Les obstacles m'excitent au lieu de me* DÉCOURAGER. (C. Del.)

— Absol. :

L'espérance trompée accable et *décourage.* (Volt.)

— Il signifie aussi faire perdre le courage, ôter l'envie de faire quelque chose. *C'était un précepte transmis de génération en génération parmi les Cosaques qu'il fallait exciter la terreur et* DÉCOURAGER *la cupidité.* (Mérimée.)

— Suivi d'un complém. : *Ses amis l'en ont* DÉCOURAGÉ. (Acad.) ‖ On dirait mieux *détourner* ou *dissuader.*

= **Se décourager**, v. pron. : *Il y a de quoi* SE DÉCOURAGER. *Il se* DÉCOURAGE *au premier obstacle qu'il rencontre.* (Acad.) *Les soldats* SE DÉCOURAGEAIENT. (Volt.)

DÉCOURANT, ANTE, adj. Anc. Coulant.

DÉCOURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Décourber.

DÉCOURBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courbe.*) Didact. Redresser une chose courbe : DÉCOURBER *une tringle.*

DÉCOURONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Découronner : *Roi* DÉCOURONNÉ. *Arbres* DÉCOURONNÉS.

DÉCOURONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couronne.*) Néol. Enlever la couronne.

— Mil. Balayer une hauteur ; en chasser les troupes ; prendre les fortifications qui la couronnaient.

DÉCOURS, n. m. (*decurrere*, descendre ; lat.) Pron. *dé-kours.* — Astr. Espace de temps qui s'écoule entre la pleine et la nouvelle lune, pendant lequel le disque de cet astre diminue successivement : *La lune était dans son plein avant-hier, elle est maintenant en* DÉCOURS. (Acad.)

— Il se dit aussi du déclin des maladies : *La fièvre était en son* DÉCOURS. (Acad.) ‖ Peu usité.

DÉCOUSU, UE, part. pass. de Découdre : *Habit* DÉCOUSU.

— Fig. Propos sans suite, style qui n'a point de liaison, etc. : *Style* DÉCOUSU. *Conversation* DÉCOUSUE. *Des idées* DÉCOUSUES. *Il ne m'a tenu que des propos* DÉCOUSUS. (Acad.)

— *C'est une personne décousue*, qui n'a ni ordre ni fixité dans les idées.

— Il se dit, en termes de haras, des animaux dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles.

DÉCOUSU, n. m. Défaut de liaison, de suite dans un ouvrage de littérature : *Le* DÉCOUSU *du style. Je remarquais du* DÉCOUSU *dans ses propos, et je voyais bien qu'il avait l'esprit préoccupé.* (Acad.) *La multitude de traits séparés forme le* DÉCOUSU *du style.* (La H.)

DÉCOUSURE, n. f. (*découdre.*) Pron. *dé-kou-zur.* — Endroit décousu de quelque linge ou de quelque étoffe : *Cela n'est pas déchiré, ce n'est qu'une* DÉCOUSURE. (Acad.)

— Chass. Blessure que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses.

DÉCOUVERT, ERTE, part. pass. du v. Découvrir : *Ses petits yeux enfoncés, son profil de loup et ses oreilles* DÉCOUVERTES *en faisaient une figure atroce.* (V. Hugo.) *Ils ont toujours la tête* DÉCOUVERTE.

— Trouvé ; dont on a fait la découverte : *Une planète récemment* DÉCOUVERTE.

— Bot. Épithète donnée aux fruits qui ne sont marqués par aucun organe étranger.

— Peu boisé, en parl. des lieux : *La marte fuit les pays habités et les lieux* DÉCOUVERTS. (Buff.)

— Procéd. *A deniers découverts*, en deniers comptants.

= **A visage découvert**, expr. adv. Sans masque, sans voile : *Dans ce pays les femmes vont toutes* À VISAGE DÉCOUVERT. (Acad.)

— Fig. Sans détour : *Agir, se montrer* À VISAGE DÉCOUVERT.

DÉCOUVERT, n. m. (*découvrir.*) Financ. Ce que l'on a payé : *Les découverts du trésor.*

— Terrain découvert : *A peine çà et là aperçoit-on quelques grands* DÉCOUVERTS ; *partout ailleurs ce n'est qu'un entassement confus de maisons.* (L. Reybaud.)

= **A découvert**, loc. adv. Sans être couvert : *Se promener* À DÉCOUVERT.

— Art. milit. Sans que rien garantisse du feu de l'ennemi : *Ils allèrent* À DÉCOUVERT *attaquer la demi-lune.* (Acad.)

— Fig. Manifestement, clairement : *On eût dit qu'il voyait* À DÉCOUVERT *les vérités du christianisme.* (Fléch.)

Juste ou non, mal ou bien, je pense à *découvert.*
(Desmahis.)

— Comm. *Être à découvert*, n'avoir aucun gage de sa créance ; être en avance.

DÉCOUVERTE, n. f. (*découvrir.*) Pron. *dé-kou-vèrtt.* — Action de découvrir, ou la chose même qu'on a découverte, qu'on a trouvée : *Travailler à la* DÉCOUVERTE *d'un trésor, d'une mine. La* DÉCOUVERTE *d'un secret. Faire des* DÉCOUVERTES *en physique, en astronomie. Depuis la* DÉCOUVERTE *du nouveau monde. Voilà une grande* DÉCOUVERTE. *C'est lui qui a fait cette* DÉCOUVERTE. *De nouvelles* DÉCOUVERTES. *Un voyage de* DÉCOUVERTES. (Acad.) *La* DÉCOUVERTE *de la poudre à canon, de la vaccine. Toute* DÉCOUVERTE *dans les sciences est un bienfait pour l'humanité.* (Condorcet.) *Les titres d'admission de ces hommes célèbres se tiraient de leurs* DÉCOUVERTES *dans les sciences qui servent d'auxiliaires à la médecine.* (Cuv.) *La* DÉCOUVERTE *d'un bon citoyen appartient à son pays autant qu'à lui.....* (G. Sand.) *Quand on veut devenir philosophe, il ne faut pas se rebuter des premières* DÉCOUVERTES *affligeantes qu'on fait dans la connaissance des hommes.* (Chamfort.)

— Guerre. *Aller ou envoyer à la découverte du pays, à la découverte des ennemis, à la découverte*, aller ou envoyer reconnaître le lieu où sont les ennemis, leur nombre, leur contenance.

— *Être à la découverte*, être à la recherche :

..Votre vieux cerbère *est à la découverte.* (Regn.)

— Mar. Bâtiment léger envoyé à une certaine distance, en avant ou sur les ailes d'une escadre, pour observer les mouvements de l'ennemi, pour découvrir la terre ou un danger que l'on redoute. ‖ Matelot en vigie en haut du mât.

— Escr. Action de se découvrir, de donner jour à l'arme de son adversaire.

Syn. Découverte, Invention. *Découverte* s'applique non-seulement à ce qui est nouveau, mais en même temps curieux, utile, difficile à trouver ; *invention* désigne seulement ce qui, dans les choses nouvellement

trouvées, a au moins un de ces trois caractères. L'objet de toute *découverte* existe caché dans la nature; celui de *l'invention* n'existe que dans des éléments que l'art ou la science rapprochent et combinent. On dit la *découverte* de la gravitation et l'*invention* de la poudre, la *découverte* de l'électricité et l'*invention* du paratonnerre.

DÉCOUVREUR, n. m. (*découvrir.*) Néol. Celui qui fait une découverte. || Il se dit particulièrement des voyageurs qui découvrent de nouvelles contrées.

DÉCOUVRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*couvrir.*) — (*Je découvre, tu découvres, il découvre, nous découvrons, vous découvrez, ils découvrent; je découvrais, nous découvrions; je découvris, nous découvrîmes; je découvrirai, nous découvrirons; je découvrirais, nous découvririons; que je découvre, que nous découvrions; que je découvrisse, que nous découvrissions; découvrant; découvert, découverte.*) Ôter ce qui couvrait une chose ou une personne : DÉCOUVRIR *un plat, un vase, un panier.* DÉCOUVRIR *une maison.* DÉCOUVRIR *un malade.* DÉCOUVRIR *les racines d'un arbre.*

A ces mots, Achilles *découvre* cette tête. (Corn.)

— Dégarnir un pays des forces qui le mettaient à couvert de l'ennemi : DÉCOUVRIR *la frontière en rappelant les troupes dans l'intérieur. Ordonner à la cavalerie de se retirer et de* DÉCOUVRIR *l'infanterie.* (Acad.)

— Échecs. *Découvrir une pièce*, l'isoler de celles qui la défendaient.

— Trictrac. *Découvrir une dame*, la laisser seule dans une case exposée à être battue.

— Jeu de cartes. *Découvrir son jeu*, le montrer.

— Fig. Agir de manière à laisser pénétrer ses desseins.

— Voir, apercevoir d'un lieu élevé : *Du haut de la montagne on* DÉCOUVRIT *une quantité surprenante d'îles. Sur une hauteur d'où on* DÉCOUVRE *la ville.* (La Br.)

Cependant de nos murs on *découvre* Pompée. (Corn.)

— Commencer d'apercevoir : *On* DÉCOUVRIT *les vaisseaux de la flotte ennemie.* (Acad.) *Quand ils eurent navigué tant de jours, ils* DÉCOUVRIRENT *un cap.*

Demain sans différer je prétends que l'aurore
Découvre mes vaisseaux déjà loin du Bosphore. (Corn.)

— Trouver ce qui n'était pas connu, ce qui était resté ignoré : DÉCOUVRIR *un trésor, une source.* DÉCOUVRIR *la vérité.* (J. J. R.) *Je* DÉCOUVRE *un passage assuré pour le secours.* (Boss.)

Je ne *découvre* point de marques de sa fuite. (Corn.)
A chaque instant en elle
Je *découvre*, je vois quelque grâce nouvelle. (Regnard.)

— Faire une découverte dans les sciences, les arts : *Qui* A DÉCOUVERT *la boussole?* (La H.)

— Reconnaître un pays nouveau, une étoile nouvelle, etc. : *Colomb* A DÉCOUVERT *l'Amérique. Nous y* AVONS DÉCOUVERT *une infinité de petites étoiles.* (Pasc.)

— Parvenir à connaître ce qui était caché : DÉCOUVRIR *une conspiration. On* A DÉCOUVERT *le mystère.* (Acad.)

Des novateurs, tu *découvres* la fraude. (Boil.)
Il DÉCOUVRAIT *les entreprises les plus cachées.* (Boss.)
Cache mon sentiment et *découvre* le sien. (Corn.)

— Prov. et fig. *Découvrir le pot aux roses*, découvrir ce qu'il y a de secret dans quelque intrigue : *Il croyait que son intrigue était bien cachée, mais enfin on* A DÉCOUVERT LE POT AUX ROSES.

— Trouver quelqu'un qui se cache : *Maraud, si tu me fais* DÉCOUVRIR, *je te donnerai cent coups de bâton quand nous serons dehors.* (Dest.) *Des familles malheureuses qu'une sainte curiosité lui faisait* DÉCOUVRIR *pour les soulager.* (Fléch.) *On pourrait le* DÉCOUVRIR *quand il se cache.* (Boss.)

Quoi! pour les *découvrir* votre recherche est vaine.
(C. Del.)

— Fig. Révéler, faire connaître ce qui était caché, secret : *Le temps* A DÉCOUVERT *ces mystères.* (Volt.) DÉCOUVRIR *une conspiration. Il m'*A DÉCOUVERT *son secret. Je n'*AI DÉCOUVERT *cela à personne.* (Acad.) *Tous les hommes sont semblables par les paroles, et ce n'est que les actions qui les* DÉCOUVRENT *différents.* (Mol.)

Je puis te *découvrir* d'effroyables abus. (C. Del.)
...A Calchas je vais tout *découvrir.* (Rac.)

— Dans le même sens : *Cela* DÉCOUVRE *assez l'esprit de votre société.* (Pasc.) *Une chose folle et qui* DÉCOUVRE *bien notre petitesse, l'assujettissement au monde.* (La Br.) *La foi lui* DÉCOUVRE *tous les pièges.* (Mass.) *D'ordinaire le délateur* DÉCOUVRE *plus ses propres vices que ceux des autres.* (Id.)

— Révéler, faire connaître avec éclat : *L'univers* DÉCOUVRE *dans toutes ses parties l'art de l'ouvrier suprême qui l'a formé.* (Fén.)

— *Découvrir que*, s'apercevoir que : *C'est là qu'on* DÉCOUVRE QUE *le lustre qui vient de la flatterie est superficiel.* (Boss.)

— *Découvrir à quelqu'un que*, lui montrer, lui faire voir, connaître que : *Des traitements indignes qui lui* DÉCOUVRENT *qu'elle est la dupe d'un hypocrite ou d'un ingrat.* (La Br.)

— *Découvrir si*, chercher à savoir si : *De quelle adresse n'usa-t-il pas pour* DÉCOUVRIR *si le désir qu'ils avaient de se consacrer à Dieu était une résolution constante.* (Fléch.)

— Grav. Dépouiller la planche de son vernis lorsque l'eau-forte a suffisamment mordu.

— Technol. Nettoyer un outil trempé, en le fichant à plusieurs reprises dans un morceau de pierre-ponce.

— V. intr. Mar. Il se dit des objets que la mer laisse à découvert en se retirant.

= **Se découvrir**, v. pr. Ôter ce qui nous couvre : *Ce malade* S'EST DÉCOUVERT *en s'agitant dans son lit.* (Acad.)

— Laisser trop voir son sein, etc. Il se dit surtout des femmes : *Une femme qui* SE DÉCOUVRE *la gorge, qui* SE DÉCOUVRE *trop.* (Acad.)

— Ôter son chapeau, son bonnet, en signe de respect : *Il* SE DÉCOUVRE *dès l'antichambre.* (La Br.)

— Être aperçu de loin : *La flèche de Strasbourg* SE DÉCOUVRE *à plus de trente lieues.*

— Être découvert : *Ces beaux talents* SE DÉCOUVRENT *en eux du premier coup.* (La Br.)

Et les siècles futurs devant moi *se découvrent.* (Rac.)

— Se faire connaître : *Si Dieu* SE DÉCOUVRAIT *continuellement aux hommes, il n'y aurait pas de mérite à le connaître; et s'il ne* SE DÉCOUVRAIT *jamais, il n'y aurait pas de foi.* (Pasc.) *Ignorant trop sa captivité et sentant sa grandeur, elle* SE DÉCOUVRE *elle-même.* (Boss.)

Ce grand cœur qui paraît aux discours que je tiens
Par ses yeux chaque jour *se découvrait* aux miens. (Corn.)

— *Se découvrir à quelqu'un*, lui faire part de ses sentiments.

Souffrez, pour vous parler, madame, qu'un amant
Prenne l'occasion de cet heureux instant
Et *se découvre à vous* de sa sincère flamme.... (Mol.)

— Escr. Ne pas se mettre bien en garde : *Il eut l'imprudence de* SE DÉCOUVRIR, *et reçut un coup d'épée dans la poitrine.* (Acad.)

— Guerr. S'exposer : *Ce soldat* SE DÉCOUVRE *trop.* (Acad.)

DÉCRAMPILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrampiller : *Soie* DÉCRAMPILLÉE.

DÉCRAMPILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-kran-pi-ié.* — Technol. Démêler la soie après qu'elle a été teinte.

DÉCRAMPRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Décramponner.

DÉCRAMPONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cramponner.*) Technol. Enlever les crampons.

— Fig. Faire lâcher prise à quelqu'un qui s'est cramponné.

DÉCRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrasser : *Cet enfant a toujours les mains* DÉCRASSÉES. *Visage* DÉCRASSÉ.

— Fig. :

Le manant *décrassé* devient capitaliste. (Ancelot.)

DÉCRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crasser.*) Pron. *dé-kra-cé.* — Ôter la crasse : DÉCRASSER *la tête, les mains d'un enfant.*

— *Décrasser du linge*, en ôter la partie la plus sale avec une première eau.

— Fig. Enseigner à quelqu'un ce qu'il ne peut ignorer sans honte : *On le mit quelque temps au collége pour le* DÉCRASSER *un peu.* (Acad.)

— Former aux habitudes du monde : *Il faut bien un peu* DÉCRASSER *un pédant.* (Volt.)

Jamais la cour ne le *décrassera.* (La Font.)

M. le marquis, voilà un homme que je vous donne à DÉCRASSER. (Boissy.) *Que ces hommes nouveaux qu'on vient de* DÉCRASSER *soient enivrés de titres peu faits pour eux, ils sont excusables.* (Duclos.)

— Revêtir d'une charge, d'un titre une personne de basse condition : *On l'a* DÉCRASSÉ *en le faisant baron.* (Étienne.)

= **Se décrasser**, v. pr. : SE DÉCRASSER *les mains.*

— Fig. et fam. Se former, se faire aux manières du monde : *Il commence à* SE DÉCRASSER *un peu. Il avait été marchand, et s'était retiré du commerce, tant pour* SE DÉCRASSER *que pour vivre plus tranquillement.* (Lesage.)

— Sortir de la roture : *Je* ME DÉCRASSE, *et j'achète un bailliage.* (Volt.)

DÉCRAVATER, v. tr. ou act. 1re conj. Ôter la cravate, mettre la cravate en désordre; on ne l'emploie guère que fig. : *Il contrefaisait le docteur Gall à son cours de manière à* DÉCRAVATER *de rire le diplomate le mieux boutonné.* (H. de Balz.)

= **Se décravater**, v. pron. Ôter sa cravate : *Donne-moi le temps de* ME DÉCRAVATER.

DÉCRÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Décréditer : *Un négociant* DÉCRÉDITÉ. *Un homme* DÉCRÉDITÉ, *tout à fait* DÉCRÉDITÉ. *Un remède* DÉCRÉDITÉ. *Opinion* DÉCRÉDITÉE. (Acad.)

Me proposer le fat le plus *décrédité*,
Odieux au public, comme il l'a mérité! (Desmah.)

Les violences inutiles attirèrent quelque intérêt sur le prélat DÉCRÉDITÉ *par sa rapide palinodie.* (Mérim.) *Ce prétendu spécifique est aujourd'hui fort* DÉCRÉDITÉ. (Acad.)

DÉCRÉDITEMENT, n. m. (*décréditer.*) Action de décréditer.

DÉCRÉDITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*créditer.*) Ôter le crédit, faire perdre le crédit : *La mauvaise foi* DÉCRÉDITE *un négociant.* (Acad.)

— Absol. : *Le temps n'avait que trop vérifié que ce transport d'argent en Italie était une invention fabuleuse pour* DÉCRÉDITER. (La Rochef.)

— Fig. Faire perdre à quelqu'un la considération, l'autorité, l'estime, la confiance dont il jouissait : *Cette action, ce procédé, cette conduite l'*A *étrangement* DÉCRÉDITÉ. *On a cherché à me* DÉCRÉDITER *dans son esprit.* (Acad.) *Unissons-nous pour le* DÉCRÉDITER. (La Br.) *Il distribua des présents de peu de valeur qui ne servirent qu'à le* DÉCRÉDITER *dans l'armée.* (La Rochef.)

— Par analog. Il se dit en parlant des choses : *Voilà ce qui* A DÉCRÉDITÉ *ces doctrines. Quelquefois même pour dernière ressource, ne pouvant* DÉCRÉDITER *les raisons, ils essayent de* DÉCRÉDITER *l'auteur qui les allègue en lui reprochant d'autres fautes indifférentes au fait présent.* (Lamotte.) *Unissons-nous pour le* DÉCRÉDITER. (La Br.)

= **Se décréditer**, v. pron. *Il* S'EST DÉCRÉDITÉ *par sa mauvaise conduite. Cette opinion* SE DÉCRÉDITE, *commence à* SE DÉCRÉDITER. *Cette maison de commerce* SE DÉCRÉDITE *de jour en jour.* (Acad.)

Syn. Décréditer, discréditer. L'Académie, en admettant ces deux mots, ne signale entre eux aucune différence de sens. L'un et l'autre en effet s'emploient au propre et au figuré dans le sens de Faire perdre le crédit, la considération, la faveur; mais *décréditer* a un sens beaucoup plus absolu, et signifie Priver du crédit, enlever toute considération, et *discréditer*, ôter une partie du crédit, etc. Il faut ajouter que *discréditer* tend à s'approprier le sens figuré. Aussi, quand il s'agit d'opinions, de systèmes, de sectes, on préfère déjà et on préférera de plus en plus *discréditer* à *décréditer.*

DÉCRÉPIT, ITE, adj. (*decrepitus*; lat.) Pron. *dé-kré-pi, pitt.* — Qui est dans la décrépitude : *Cet homme est* DÉCRÉPIT. *Femme* DÉCRÉPITE. *Vieille* DÉCRÉPITE.

— On dit de même : *Age* DÉCRÉPIT. *Vieillesse* DÉCRÉPITE. (Acad.)

Un lion *décrépit*, goutteux, n'en pouvant plus. (La F.)

DÉCRÉPITATION, n. f. (*decrepitatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-kré-pi-ta-cion.* — Chim. Petillement ou bruit que font quelques sels dans le feu : *Quand on jette du sel marin dans le feu, le bruit qu'il fait s'appelle* DÉCRÉPITATION. (Acad.) *La présence de l'eau dans les minéraux est indiquée par la* DÉCRÉPITATION *au feu.* (Chevreul.)

DÉCRÉPITÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrépiter.

DÉCRÉPITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*crepitare*, petiller; lat.) Petiller, faire du bruit : *Le sel marin* DÉCRÉPITE *quand on le jette dans le feu. Les feuilles de laurier* DÉCRÉPITENT *en brûlant.* (Acad.) *L'anthracite* DÉCRÉPITE *lorsqu'on le chauffe.* (Pelouze.) *On fait* DÉCRÉPITER *le sel en le chauffant dans une bassine.* (Chom.) *Il faut chauffer l'alumine pure avec beaucoup de précaution, car elle* DÉCRÉPITE *avec la plus grande facilité.* (Brongniart.)

DÉCRÉPITUDE, n. f. (*décrépit.*) État de vieillesse extrême, état d'un vieillard cassé : *Être dans la* DÉCRÉPITUDE, *dans la dernière* DÉCRÉPITUDE. *La* DÉCRÉPITUDE *suit la caducité. Les maladies l'ont réduit avant le temps à un véritable état de* DÉCRÉPITUDE. (Acad.) *Il avait saisi merveilleusement tous les traits de la* DÉCRÉPITUDE; *la tête de vieille qu'on conserve dans la galerie impériale enleva le suffrage de tous les amateurs.* (Syl. Bailly.) *Les fortunes se succèdent dans l'histoire du monde comme les êtres dans l'univers; elles ont leur jeunesse, leur* DÉCRÉPITUDE *et leur mort.* (Thiers.) *La caducité commence à soixante-dix ans, la* DÉCRÉPITUDE *suit.* (Buff.) || *SYN.* V. CADUCITÉ.

DECRESCENDO, adv. (*decrescere*, décroître; lat.)

Pron. *dé-krèss-çain-dô*. — Mus. En diminuant l'intensité des sons : *Jouer* DECRESCENDO.

— Substantiv. *Un decrescendo*, par oppos. à *Un crescendo*.

— Il s'emploie quelquefois dans le langage familier, et signifie En décroissant : *Son influence va toujours* DECRESCENDO *comme sa fortune*.

DÉCRET, n. m. (*decretum* ; lat.) Pron. *dé-krè*. — Ordonnance, décision, arrêt : *Rendre un* DÉCRET. DÉCRET *impérial. Les décisions de l'ancienne Sorbonne portaient le titre de* DÉCRETS. (Acad.) *L'exécution du* DÉCRET *qui retirait à Job la haute dignité fut accompagnée de violences inutiles*. (Mérim.) *Ce qu'ordonne le souverain sur un objet particulier n'est pas une loi, mais un* DÉCRET. (J. J. Rouss.)

— Acte de l'autorité ecclésiastique : *Les* DÉCRETS *des conciles n'ont plus été des lois sacrées et inviolables*. (Boss.)

— Fig. Au pl. *Les* DÉCRETS *éternels de la divine Providence règlent tous les événements*. (Boss.) *Les* DÉCRETS *du destin, du sort*.

— Anc. Ordonnance portant saisie ou prise de corps : *J'aurai un* DÉCRET *contre toi*. (Mol.)

— Recueil d'anciens canons, de constitutions des papes et de sentences des pères de l'Église.

— Anc. jurispr. *Décret forcé*, décret d'immeubles qui était précédé d'une saisie, et se compliquait de formalités nombreuses réglées par les édits de François Ier et de Henri II. ‖ *Décret volontaire*, décret d'immeubles qui exigeait les mêmes formalités que le décret forcé, mais qui, à la différence de celui-ci, avait lieu par suite d'un accord entre les parties. ‖ *Décret d'immeubles*, vente d'un immeuble saisi réellement sur un débiteur.

— Législ. Acte de l'assemblée constituante avant sa conversion en loi par la sanction royale.

DÉCRÉTALE, n. f. (*decretalis*, qui décrète ; lat.) Théol. Epître, lettre écrite par les anciens papes pour répondre à des consultations qui leur étaient adressées sur des points de discipline ou pour faire quelque règlement : *Le recueil des* DÉCRÉTALES. *Les fausses* DÉCRÉTALES *de Mercator. Il n'était pas soupçonné d'hérésie, mais étant fils d'un hérétique il devait être dépouillé de tous ses biens en vertu des* DÉCRÉTALES ; *c'était la loi*. (Volt.)

— Hist. eccl. *Fausses décrétales*, recueil de décrétales forgées au VIIIe siècle par le moine Isidore Mercator, ou plutôt par des écrivains de la chancellerie romaine, pour appuyer les prétentions de la cour de Rome à la suprématie du pouvoir temporel : *Les* FAUSSSES DÉCRÉTALES, *qui font partie du fameux décret de Gratien, furent produites pour la première fois par le pape Adrien Ier*.

DÉCRÉTALISTE, n. m. Docteur en droit canon.

DÉCRÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décréter : *Peine* DÉCRÉTÉE.

. . N'est-il pas *décrété*
Que c'est un crime ici de lèse-majesté. (C. Del.)

DÉCRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*décret*.) — (Ce verbe change l'*é* fermé du radical *décrét* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent : je décrète, il décrète, ils décrètent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je décréterai, nous décréterons*, etc.) — Ordonner, régler par un décret : *Le prince en* DÉCRÉTA *l'établissement. Il* DÉCRÉTA *que nul ne pourrait à l'avenir.... Nous* AVONS DÉCRÉTÉ *et* DÉCRÉTONS *ce qui suit*. (Acad.) DÉCRÉTER *une levée en masse, des mesures énergiques. La constituante n'*A *pas* DÉCRÉTÉ *les droits de l'homme*. (Barth. St-Hil.)

— Lancer un décret contre quelqu'un : DÉCRÉTER *quelqu'un d'ajournement personnel, de prise de corps*. (Acad.) ‖ On dit neutralement, dans le même sens : DÉCRÉTER *contre quelqu'un*.

— Anc. prat. *Décréter une maison, une terre*, en faire le décret pour le payement des créanciers et pour la sûreté des acheteurs.

— Absol. : *L'affaire des deux mille écus va mal, monsieur ; on* DÉCRÈTE. (Danc.)

DÉCRÉTISTE, n. m. (*décret*.) Théol. Docteur en droit canon chargé d'expliquer, dans une école publique, le décret de Gratien : *A bas les médecins, les* DÉCRÉTISTES *et les procureurs !* (V. Hugo.)

— Anc. prat. Celui qui poursuit la vente par décret d'un bien saisi réellement.

DÉCRÉTOIRE, adj. des 2 g. (*decretorius*, décisif ; lat.) Pron. *dé-kré-toar*. — Méd. Il se dit des jours auxquels s'opèrent les crises des maladies.

— Hist. *Année décrétoire* ou *normale*, se dit de l'année 1624, parce que, aux termes du traité de Westphalie, l'état public de la religion, dans toute l'Allemagne, fut remis sur le pied où il était au 1er janvier de cette année.

DÉCREUSAGE, n. m. Technol. Opération qui a pour but de blanchir et de dégommer la soie.

DÉCREUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Décreuser : *Fil* DÉCREUSÉ.

DÉCREUSEMENT, n. m. Techn. V. DÉCREUSAGE.

DÉCREUSER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Exécuter le décreusage : DÉCREUSER *de la soie, du fil*.

DÉCRI, n. m. (*décrier*.) Action de décrier, proclamation par laquelle l'autorité décrie quelque chose. Il se dit surtout en parlant de la suppression ou de la réduction d'une monnaie : *On lui a fait un remboursement la veille du* DÉCRI. (Acad.) *Le* DÉCRI *est une défense faite à cri public. C'est revenir sur la permission ou l'ordonnance proclamée par le cri*. (F. Génin.) *Il y a des âmes toujours inquiètes sur le rabais ou sur le* DÉCRI *des monnaies*. (La Br.)

Oh ! que je sais au roi bon gré de ces *décris*. (Mol.)

— Fig. Perte de réputation, d'estime, de considération : *Il est dans le* DÉCRI. *Cela le mit tout à fait dans le* DÉCRI. (Acad.) *Quel* DÉCRI *et quel avilissement pour le prince dans l'opinion des cours étrangères !* (Mass.) *Ils veulent nous imputer le* DÉCRI *universel où tombe nécessairement tout ce qu'ils exposent au grand jour de l'impression*. (La Br.)

DÉCRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrier : *Un homme* DÉCRIÉ. *Les marchandises anglaises furent* DÉCRIÉES. (Acad.) *Une doctrine* DÉCRIÉE.

— Fig. *Il est tout à fait* DÉCRIÉ *parmi les marchands, parmi les étrangers, dans sa compagnie*. (Acad.) *Combien de serviteurs de Dieu* DÉCRIÉS *et calomniés !* (Bourd.)

Il est plus *décrié* que la fausse monnaie. (Corn.)

La satire en vers, et même en beaux vers, est aujourd'hui DÉCRIÉE. (Volt.)

Des auteurs *décriés* il prend en main la cause.

— *Une conduite décriée*, une mauvaise conduite que tout le monde connaît et désapprouve.

DÉCRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cri*) — (Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, *nous décriions, vous décriiez ; que nous décriions, que vous décriiez*.) — Défendre, par une proclamation ou autrement, la vente, le cours, l'usage de quelque chose : *On* DÉCRIA *les étoffes de l'Inde*.

— Il s'applique plus ordinairement à la suppression ou la réduction d'une monnaie : *On* A DÉCRIÉ *telle sorte de monnaie*. (Acad.)

— Fig. Décréditer, ôter la réputation, l'estime, la considération : *Il en dit beaucoup de mal et le* DÉCRIE *partout. Il a fait une action qui l'*A *fort* DÉCRIÉ. *Cette partialité* A *fort* DÉCRIÉ *son ouvrage*. (Acad.)

Madame, nous irons voir l'opéra du jour
Pour en *décrier* la musique. (Desm.)

A propos de la comédie, j'y dois aller demain ; et je suis prié d'en aller DÉCRIER *une qu'on représentera pour la première fois*. (Camp.)

. . Je saurai si bien vous *décrier* partout
Qu'il sera très-honteux d'avoir pour vous du goût. (Desm.)

C'est donner un avantage à ses ennemis que de leur imputer des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les DÉCRIER. (Duclos.) *Quand un homme s'est élevé par son caractère, les fripons et les demi-honnêtes gens le* DÉCRIENT *et l'évitent avec soin*. (Chamf.) *Ils ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de vouloir* DÉCRIER *un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent*. (Mol.)

= **Se décrier**, v. pron. Perdre l'estime des autres par sa faute : *Il* S'EST DÉCRIÉ *lui-même. Cette femme* S'EST *fort* DÉCRIÉE *par sa mauvaise conduite*. (Acad.)

DÉCRIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*describere* ; lat., m. sign.) — (*Je décris, tu décris, il décrit, nous décrivons, vous décrivez, ils décrivent ; je décrivais, nous décrivions ; je décrivis, nans décrivîmes ; je décrirai, nous décrirons ; je décrirais, nous décririons ; décris, décrivons, décrivez ; que je décrive, que nous décrivions ; que je décrivisse, que nous décrivissions ; décrivant ; décrit, ite*.) Représenter, dépeindre par le discours : DÉCRIRE *une plante, un animal. Il nous* A *bien* DÉCRIT *ce palais. Homère* DÉCRIT *avec exactitude les lieux qui servirent de théâtre aux combats des Grecs et des Troyens*. (Malte-Brun.) DÉCRIRE *une bataille, une tempête. Comment* DÉCRIRE *sa fureur*. (Acad.) *C'est peu de* DÉCRIRE *les traits de tous les animaux, Buffon veut encore assister à leur création et à celle de l'univers*. (A. Martin.) *Quelles mœurs étranges ne* DÉCRIT-IL *pas ?* (La Br.)

— Donner une idée générale de quelque chose : *Il y a certaines choses qu'on ne définit pas aisément, on se contente de les* DÉCRIRE. (Acad.)

— Il est souv. suivi d'une propos. subordonnée :

.. *Décrire* en quels affreux pays
Par sept bouches l'Euxin reçoit le Tanaïs. (Boil.)

— Géom. Tracer, marquer, former : DÉCRIRE *une courbe, un demi-cercle. Après avoir* DÉCRIT *plusieurs cercles dans les airs, l'oiseau fondit sur sa proie*.

— Par extens. : *L'orbite qu'une planète* DÉCRIT *autour du soleil dans son mouvement. Les sinuosités que le fleuve* DÉCRIT *au fond de cette vallée*. (Acad.) *Un petit poêle et ses grands tuyaux, qui* DÉCRIVAIENT *un effroyable zig-zag avant d'atteindre les hautes régions du toit, étaient l'infaillible ornement de cet atelier*. (H. de Balz.) *Le cercle que Saturne* DÉCRIT *a plus de six cents millions de lieues de diamètre*. (La Br.)

= **Se décrire**, v. pron. Être décrit : *Cette merveille, ce prodige ne saurait* SE DÉCRIRE. (Acad.)

— Peindre son propre caractère : *Ces éloquents et graves discours dans lesquels, formant l'idée d'un homme de bien, il* SE DÉCRIVAIT *lui-même sans y penser*. (Fléch.)

DÉCRIT, ITE, part. pass. du v. Décrire. *Cette bataille, cette plante est très-bien* DÉCRITE.

DÉCROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrocher : *Tableau* DÉCROCHÉ.

DÉCROCHEMENT, n. m. (*décrocher*.) Pron. *dé-kro-ch-man*. — Techn. Action de décrocher.

DÉCROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crochet*.) Détacher une chose qui était accrochée. DÉCROCHER *une tapisserie*. DÉCROCHER *un tableau*. (Acad.)

= **Se décrocher**, v. pr. Se détacher : *Le rideau* S'EST DÉCROCHÉ.

DÉCROCHOIR, n. m. (*décrocher*.) Techn. Instrument propre à détacher une chose accrochée.

DÉCROIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*croire*.) Pron. *dé-kro-ar*. — Ne pas croire. Il n'est guère usité qu'en opposition avec le mot Croire, et dans cette phrase : *Je ne crois ni ne* DÉCROIS. (Acad.) *Je n'y crois ni* DÉCROIS. (Diderot.) ‖ Fam.

DÉCROISÉ, ÉE, part. pass. du v. Décroiser.

DÉCROISEMENT, n. m. (*décroiser*.) Pron. *dé-kroaz-man*. — Technol. Action de décroiser.

DÉCROISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croiser*.) Pron. *dé-kroa-zé*. — Mettre dans une autre position des objets qui étaient croisés.

— Art. mil. *Décroiser les échelons*, redresser les échelons obliques de l'infanterie en manœuvre, pour qu'ils puissent se remettre en bataille perpendiculairement.

— Technol. Changer le pli des capades ou des pièces préparés pour faire les chapeaux.

DÉCROISSANCE, n. f. (*décroître*.) Décroissement.

DÉCROISSANT, part. prés. du v. Décroître :

DÉCROISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de décroissement : *Série* DÉCROISSANTE.

DÉCROISSEMENT, n. m. (*décroître*.) Pron. *dé-kroass-man*. — Diminution : DÉCROISSEMENT *de la rivière*. DÉCROISSEMENT *des jours*. (Acad.) *Le* DÉCROISSEMENT *de la température varie avec les saisons*. (Arago.)

DÉCROÎT, n. m. (*décroître*.) Pron. *dé-kroa*. — Astron. Décroissement de la lune lorsqu'elle entre dans son dernier quartier : *La lune est dans son* DÉCROÎT ou *sur son* DÉCROÎT.

DÉCROÎTRE, v. intr. ou neut, 4e conj. (*croître*.) Pron. *dé-kroatr*. — (*Je décrois, tu décrois, il décroît, nous décroissons, vous décroissez, ils décroissent ; je décroissais, nous décroissions ; je décrus, nous décrûmes ; je décroîtrai, nous décroîtrons ; je décroîtrais, nous décroîtrions ; décrois, décroissons ; que je décroisse, que nous décroissions ; que je décrusse, que nous décrussions ; décroissant ; décru, décrue*.) Diminuer : *La rivière* DÉCROÎT. *Les jours* DÉCROISSENT. (Acad.)

Le bruit de sa lyre
Décroît à chaque pas, et lentement expire. (Fontanes.)
Autour de lui tout change ;
La terre se dépouille et bientôt reverdit ;
La lune, tous les mois, *décroît* et s'arrondit. (C. d'Harl.)
.. Le pilier loin d'eux baisse et déjà *décroît*. (Boil.)

— Fig. :

... Je vois sa raison *décroître* avec le jour. (C. Del.)

Gramm. Ce verbe prend dans les temps composés *avoir* pour exprimer l'action : *La rivière* A *décru* ; *être* pour exprimer l'état : *La rivière* EST *considérablement décrue*.

DÉCROTTAGE, n. m. Pron. *dé-kro-taj*. — Action de décrotter.

DÉCROTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Décrotter.

DÉCROTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crotte*.) Pron. *dé-kro-té*. — Ôter la crotte. DÉCROTTER *des bottes, des souliers*. DÉCROTTER *des habits. Faites-vous* DÉCROTTER. (Acad.)

— Fig. Dépouiller de son ignorance, de sa rusticité.

DÉCROTTEUR, EUSE, n. (*décrotter.*) Celui, celle qui fait métier de décrotter, de cirer les souliers ou les bottes : *Il y a un* DÉCROTTEUR *à chacune des extrémités des ponts de Paris.*

DÉCROTTOIR, n. m. (*décrotter.*) Lame de fer ou boite garnie de brosses placée à la porte d'un appartement pour que ceux qui viennent du dehors puissent décrotter leur chaussure avant d'entrer.

DÉCROTTOIRE, n. f. (*décrotter.*) Sorte de brosse dont on se sert pour décrotter.

DÉCRUAGE, n. f. (*décruer.*) Techn. Action de décruer le fil et la soie.

DÉCRUE, n. f. (*décroître.*) En parl. des eaux, quantité dont une chose a décru : *La* DÉCRUE *est de six pouces.* (Acad.)

DÉCRUER, v. trans. ou act. 1[re] conj. (*cru.*) Techn. Préparer, par une lessive, du fil ou de la soie à recevoir la teinture.

DÉCRÛMENT, n. m. Techn. Action de décruer.

DÉCRUSEMENT, n. m. Techn. Action de décruser.

DÉCRUSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*crusta*, croûte; lat.) Techn. Mettre des cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec facilité.

DÉÇU, UE, part. pass. du v. Décevoir : *Ils sont tout à coup revenus d'eux-mêmes* DÉÇUS *par leur liberté.* (Boss.) *Notre espérance ne sera pas* DÉÇUE *en cette occasion.* (Pasc.)

— N. m. Espoir trompé ; désappointement.

= **Au deçu de**, prép. En trompant l'espoir de :

...Au sort de Babet les nœuds de l'hyménée,
Au deçu de mon père, ont joint ma destinée. (Hauter.)

DÉCUBITUS, n. m. (m. lat.) Pron. *dé ku-bi-tuss.* — Méd. Attitude du corps couché sur un plan plus ou moins horizontal : DÉCUBITUS *dorsal.* DÉCUBITUS *latéral.*

— Escarre, croûte qui se forme aux parties du corps sur lesquelles les malades sont restés longtemps couchés.

DÉCUIRE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*cuire.*) Confis. Corriger l'excès de la cuisson des sirops, des confitures et les rendre plus liquides : *Ce sirop est trop épais, il faut le* DÉCUIRE. (Acad.)

= **Se décuire**, v. pron. En parl. des confitures des sirops, Se liquéfier trop faute d'avoir été assez cuit : *Ces sirops* SE DÉCUISENT.

DÉCUIT, ITE, part. pass. du v. Décuire. Pharm. Il se dit d'un sirop qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit.

DÉCUPLE, adj. des 2 g. (*decuplum* ; lat., m. sign.) Qui vaut dix fois autant : *Une somme* DÉCUPLE. *Une quantité* DÉCUPLE *d'une autre.* (Acad.) *La distance de la terre à Saturne est au moins* DÉCUPLE *de celle de la terre au soleil.* (La Br.)

— N. m. Quantité dix fois plus grande : *Il a gagné dans cette affaire le* DÉCUPLE *de ce qu'il avait avancé.* (Acad.)

DÉCUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Décupler : *Sa force était* DÉCUPLÉE *par son désespoir.* (Mich.)

DÉCUPLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*décuple.*) Rendre dix fois plus grand; augmenter de dix fois autant : *Pour* DÉCUPLER *une somme en chiffres, on y ajoute un zéro. Il* A DÉCUPLÉ *son bien en moins de dix ans.* (Acad.)

DÉCURIE, n. f. (*decuria* ; lat.) Antiq. rom. Troupe de soldats composée de dix hommes et formant le dixième de la centurie : *Commander une* DÉCURIE.

— Division du peuple qui formait le dixième d'une centurie : *Le chef d'une* DÉCURIE. (Acad.)

DÉCURION, n. m. (*decurio* ; lat.) Antiq. rom. Le chef d'une décurie militaire ou civile.

— Chacun des dix juges ou conseillers municipaux d'une colonie romaine.

DÉCURIONAT, n. m. (*décurie.*) Pron. *dé-ku-riona.* — Antiq. rom. Dignité, fonction de décurion.

DÉCURRENCE, n. f. (*décurrent.*) Bot. Partie décurrente du limbe; état des feuilles décurrentes.

DÉCURRENT, ENTE, adj. (*decurrere*, descendre ; lat.) Pron. *de-kur-ran, rantt.* — Bot. Il se dit d'une feuille dont le limbe se prolonge des deux côtés en languettes foliacées qui semblent naître de la tige elle-même.

DÉCURSIF, IVE, adj. (*decurro, decursum*, descendre ; lat.) Bot. Il se dit d'une feuille dont le pétiole, collé à la tige, produit une ligne saillante.

DÉCURTATION, n. f. (*decurtare*, écourter ; lat.) Pron. *dé-kur-ta-cion.* — Agric. Maladie des arbres qui en fait périr la cime.

DÉCUSSATIF, IVE, adj. Bot. Il se dit de parties opposées, dont les paires se croisent à angle droit.

DÉCUSSATION, n. f. (*decussatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-kuss-ça-cion.* — Anat. Croisement en manière d'x. Il se dit surtout du chiasma, ou entrecroisement du nerf optique.

DÉCUSSÉ, ÉE, adj. (*decussatus* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-kuss-cé.* — Bot. Qui est disposé en croix ou en sautoir.

DÉCUSSIS, n. m. (*decussis* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-kuss-ciss.* — Ant. rom. Monnaie romaine dont la valeur était de dix as.

DÉCUSSOIRE, n. m. (*decutio*, j'abats ; lat.) Pron. *dé-kuss-çoar.* — Chir. Instrument dont les anciens se servaient après l'opération du trépan pour déprimer la dure-mère et faciliter la sortie du pus.

DÉCUVAISON, n. f. (*cuve.*) Technol. Action de transvaser le vin d'une cuve dans les tonneaux.

DÉCUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Décuver : *Le vin est* DÉCUVÉ.

DÉCUVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cuve.*) Techn. Mettre le vin hors de la cuve.

DÉDAIGNABLE, adj. des 2 g. Pron. *dé-dè-gnabl.* — Que l'on peut dédaigner. || Peu usité.

DÉDAIGNANT, part. prés. du v. Dédaigner : *On ne triomphe de la calomnie qu'en la* DÉDAIGNANT. (M[me] de Maint.)

DÉDAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédaigner :

Las d'être *dédaigné*, je résolus de plaire. (C. Del.)

Amour DÉDAIGNÉ. *Fille* DÉDAIGNÉE. *Quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas* DÉDAIGNÉE. (Boss.)

Ces vivants *dédaignés* seront d'illustres morts. (Ancel.)

DÉDAIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*dedignari* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-dè-gnié.* — Marquer du dédain à quelqu'un : *Cette nation* DÉDAIGNE *toutes les autres.* (Acad.) *Les grands* DÉDAIGNENT *les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit.* (La Br.)

— Rejeter avec mépris, regarder comme indigne de soi : *Je me suis senti quelquefois cette fierté d'âme qui* DÉDAIGNE *les serviles bienséances.* (J. J. R.) *Vous* DÉDAIGNEZ *mon amitié.*

— Repousser avec dédain : *Ce parti n'est point à* DÉDAIGNER. *Elle* A DÉDAIGNÉ *tous ceux qui ont voulu l'épouser.* (Acad.) *Laissons jaser l'oisiveté,* DÉDAIGNONS *les libelles.* (Beaum.) *Les grands hommes* ONT DÉDAIGNÉ *toutes ces calomnies, direz-vous ; sans doute, mais qui vous dit qu'ils n'ont pas souffert autant qu'ils* ONT DÉDAIGNÉ. (V. Hugo.)

J'*ai dédaigné* pour toi les vœux de tous nos princes. (Rac.)

— Fig. Négliger, laisser sans réponse : *Il épuise la controverse et ne* DÉDAIGNE *aucune objection.* (Nisard.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prépos. *de* : *Il ne* DÉDAIGNAIT *pas* D'*être leur arbitre.* (Mass.) *Pour leur inspirer la charité, on leur fait donner l'aumône, comme si l'on* DÉDAIGNAIT DE *la donner soi-même.* (J. J. R.)

DÉDAIGNEUSEMENT, adv. (*dédain.*) Avec dédain, d'une manière dédaigneuse : *Regarder, traiter* DÉDAIGNEUSEMENT. (Acad.) *Ils annoncent* DÉDAIGNEUSEMENT *la veille de leur réception qu'ils n'ont que deux mots à dire.* (La Br.)

DÉDAIGNEUX, EUSE, adj. (*dédain.*) — Pron. *dé-dè-gnieu, gnieuz.* — Qui exprime du dédain, qui a du dédain : *Avoir l'air* DÉDAIGNEUX. *Des regards* DÉDAIGNEUX. *Caractère* DÉDAIGNEUX. *Humeur* DÉDAIGNEUSE. *Beauté fière et* DÉDAIGNEUSE. (Acad.) DÉDAIGNEUX *et fiers, ils n'abordent plus leurs pareils.* (La Br.) *Notre amour-propre veut nous faire passer pour habiles en nous rendant* DÉDAIGNEUX. (Chateaub.) *Tremblez donc devant moi, hommes superbes et* DÉDAIGNEUX *qui m'écoutez.* (Bridaine.) *L'opulence est superbe et la société* DÉDAIGNEUSE. (La Harpe.)

Rien n'est vil pour le sage; un sot est *dédaigneux.* (Del.)

— Suivi d'un compl. précédé de la prep. *de*, Qui dédaigne de faire une chose :

Un monarque indolent, *dédaigneux* de s'instruire. (Volt.)

— Substantiv. : *Faire le* DÉDAIGNEUX, *la* DÉDAIGNEUSE. (Ac.)

— Chir. *Muscle dédaigneux*, muscle abducteur de l'œil. || Substantiv. : *Le* DÉDAIGNEUX.

DÉDAIN, n. m. (*dedignatio* ; lat., m. sign.) Mépris vrai ou affecté, exprimé par l'air, le ton, le maintien : *Recevoir avec* DÉDAIN. *Il lui témoigna beaucoup de* DÉDAIN. *Essuyer les* DÉDAINS *d'un grand seigneur.* (Acad.) *La plus cruelle vengeance est le* DÉDAIN *d'une vengeance possible.* (H. de Balz.) *Leurs airs insolents ne leur attirent que mortifications,* DÉDAINS, *railleries.* (J. J. Rouss.) *Elle n'écoute plus les autres qu'avec un souris de* DÉDAIN. (St-Évr.) *Qui sait tout ce qu'il y a de douleurs poignantes dans les profondeurs muettes du* DÉDAIN ? (V. Hugo.)

Je vois que mon silence irrite vos *dédains.* (Rac.)

Comme on me traite, ô ciel ! que d'orgueil ! quels *dédains !* (C. Delav.)

— *Prendre en dédain*, mépriser : *Aussi m'a-t-elle* PRIS DANS *le plus parfait* DÉDAIN. (J. J. R.)

Syn. Dédain, fierté. Le *dédain* est la marque du mépris qu'on a pour autrui ; la *fierté* est le signe de la haute estime qu'on a de soi. La *fierté* engendre le *dédain* ; celui qui est *fier* de sa valeur personnelle se montre souvent *dédaigneux* à l'égard de ceux qu'il juge ses inférieurs par le mérite ou la position.

DÉDALE, n. m. (*Dædalus*, n. pr. lat.) Labyrinthe, lieu où l'on s'égare, où l'on se perd, à cause de la complication des détours : *Je pris une fausse route, et au lieu de sortir du* DÉDALE *je m'y enfonçai.* (Chat.)

— Fig. Embarras, complication : *C'est s'égarer dans un* DÉDALE *inextricable.* (Cuv.)

L'innocence aux abois
Erre dans les détours d'un *dédale* de lois. (Boil.)

— Multiplicité, confusion : *Le* DÉDALE *immense des opinions humaines.* (J. J. R.)

La chicane difforme
Entoure son palais du *dédale* des formes. (C. Del.)

DÉDALLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*dalle.*) Technol. Enlever les dalles d'une salle, d'un trottoir.

DÉDAMER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*dame.*) Jeu de dames, Déplacer une des dames du premier rang.

DEDANS, adv. de lieu. (*de, dans.*) Pron. *de-dan.* — Dans l'intérieur : *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore ; mais l'espérance est encore* DEDANS. (Marm.) *Il entre* DEDANS *par la fenêtre.* (Lesage.) *Je le croyais hors de la maison, il était* DEDANS. (Acad.)

Quand vous serez *dedans*, vous ferez à partie... (Regn.)

— Fig. et fam. *Ne pas savoir si l'on est dedans ou dehors*, être incertain de l'état de ses affaires, de la situation où l'on est, du parti qu'on doit prendre, de l'opinion qu'on doit embrasser, etc. : IL NE SAIT S'IL EST DEDANS OU DEHORS *avec ce prince.* || Dans le m. sens *N'être ni* DEDANS *ni dehors.*

— *Ne pas savoir si une personne est dedans ou dehors*, ne pas connaître son opinion, ses vues, ses intentions, etc.

— Prov. et fig. *Donner dedans*, se laisser sottement tromper.

— Jeu de trictrac. *Mettre dedans*, mettre une dame sur une flèche qui reste à remplir.

— Fam. *Mettre quelqu'un* DEDANS, l'emprisonner.

— Fig. Le tromper : *Il* NOUS A MIS *tous* DEDANS.

— Pop. *Être dedans*, être en prison. || Être pris de vin.

— Fauconn. *Mettre un oiseau dedans*, l'appliquer actuellement à la chasse.

— Mar. *Être vent dessus, vent dedans*, avoir quelques-unes de ses voiles masquées tandis que les autres sont pleines.

= **Là-dedans**, loc. adv. Dans ce lieu : *Entrez* LÀ-DEDANS. *La baronne est* LÀ-DEDANS. (Lesage.)

= **Au dedans**, loc. adv. Dans l'État : *La guerre civile, la guerre étrangère, le feu* AU DEDANS *et au dehors.* (Boss.) *Il donnait à la France la gloire au dehors et l'unité* AU DEDANS. (Nis.)

— Mor. Au fond de l'âme : *Il y a* AU DEDANS *quelque chose qui nous avertit.* (Volt.) *Il n'est pas fort vif au dehors, mais il a beaucoup de vivacité* AU DEDANS. (Fléch.)

Que je souffre *au dedans*, et [illegible] me mortifie ! (Regn.)

= **En dedans, Au dedans**, loc. adv. A l'intérieur : *Il fait toute la nuit sentinelle* EN DEDANS. (Regn.)

— *Fermer une porte en* DEDANS. *Ce cratère a plus d'une lieue de circonférence* EN DEDANS. (Buff.)

— Fig. : *Un bourgeois milanais, dandy de son métier, portait l'épaule* EN DEDANS, *parce que la dernière estampe du journal des modes de Paris avait fait cette faute de dessin.* (Stendhal.)

— Danse. *Être en dedans*, se dit d'un danseur dont les hanches et les genoux sont mal posés.

— *Porter, mettre, avoir les pieds en dedans*, que les deux pointes des pieds soient plus rapprochées l'une de l'autre que les talons.

— Fig. *Esprit en dedans*, esprit timide, sournois, bourru. || *Être tout en dedans*, n'être point ouvert, communicatif ; manquer de franchise.

= **En dedans de**, loc. prép. Même sens que l'adv. : EN DEDANS *et en dehors* DE *la ville.* (Acad.)

= **Au dedans de**, loc. prép. Même sens que l'adv. : *Sa gloire était affermie* AU DEDANS *et au dehors* DU *royaume.* (Volt.) *Quand il n'est pas avec des gens qui lui plaisent, il demeure* AU DEDANS *de lui-même.* (Fléch.)

— **Par dedans**, loc. prép. : *Il passa* PAR DEDANS *la ville.* (Acad.)

= **Gramm.** Autrefois *dedans* s'employait comme préposition et comme adverbe; aujourd'hui il est adverbe seulement; ainsi l'on ne dirait plus :

Puissiez-vous ne trouver *dedans* votre union
Qu'horreur, que désespoir et que confusion. (Corn.)

mais DANS *votre union*.

— Opposé à *dehors* à *dessus* ou à *dessous*, il admet cependant un complément : *Ses ennemis sont* DEDANS *et dehors la ville*.

DEDANS, n. m. L'intérieur d'une chose : *Le* DEDANS *d'une maison, de la main. Le* DEDANS *de ces chapelles est orné de peintures à fresque qui représentent les différentes sortes de tourments que les martyrs ont soufferts*. (Lesage.)

— L'intérieur d'un pays, d'un État : *Il veille aux intérêts du dehors, à ceux du* DEDANS. (La Br.)

Il s'applique à régler le *dedans* du royaume. (Rac.)

— Mor. : *Tout ce qui est hors de nous ne saurait faire un bonheur pour nous; les plaisirs occupent le dehors; le* DEDANS *est toujours vide*.

— Galerie d'un jeu de paume.

— Man. Côté sur lequel le cheval tourne : *La rène du* DEDANS.

— Jeu de bague. *Avoir deux, trois dedans*, avoir remporté deux, trois fois la bague.

DÉDICACE, n. f. (*dedicatio*; lat., m. sign.) Consécration d'un temple, d'une église, d'une chapelle : *Faire la* DÉDICACE *d'une église*. (Acad.) *Un drame représenté avec une pompe extraordinaire faisait la* DÉDICACE *d'un théâtre*. (Stendhal.) *Lors de la* DÉDICACE *du Colisée par Titus, le peuple romain eut le plaisir de voir mourir cinq mille lions, tigres et autres bêtes féroces et près de trois mille gladiateurs*. (Id.)

— Fête annuelle en mémoire de la consécration d'une église : *La fête de la* DÉDICACE *de l'église de Saint-Pierre*. (Acad.)

— Ant. juiv. *Fête des dédicaces*, fête célébrée par les juifs en mémoire de la restauration et de la nouvelle *dédicace* du temple, faites par Judas Machabée.

— Fig. Hommage qu'on fait d'un livre à quelqu'un par une épitre ou par une inscription à la tête de l'ouvrage : *Accepter une* DÉDICACE. *Un livre sans* DÉDICACE. (Acad.) *La plupart des* DÉDICACES *en Angleterre ont été faites pour de l'argent*. (Volt.) *Nous ne sommes plus dans ces temps où le génie, dans une humble* DÉDICACE, *demandait à un sot la permission de passer à la postérité à l'ombre de son nom*. (Id.)

De tes titres pompeux enfler leurs *dédicaces*. (Boil.)

DÉDICATEUR, n. m. Néol. Ironiq. Faiseur de dédicaces.

DÉDICATOIRE, adj. des 2 g. (*dédicace*.) Pron. *dé-di-ca-toar*. — Qui contient la dédicace d'un livre; il n'est guère usité que dans la locution *Épitre* DÉDICATOIRE : *Ils ont enchéri sur les épitres* DÉDICATOIRES. (La Br.) *L'épitre* DÉDICATOIRE *n'a été souvent présentée que par la bassesse intéressée à la vanité dédaigneuse*. (Volt.)

DÉDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédier : *La statue de Minerve avait été* DÉDIÉE *par Périclès lui-même*. (Raoul-Roch.) *Le monde est un vaste temple* DÉDIÉ *à la discorde*. (Volt.)

DÉDIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dedicare*, vouer; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous dediions, vous dédiiez*.) Consacrer au culte divin; mettre sous la protection d'une divinité, sous l'invocation d'un saint : *Ils* DÉDIÈRENT *le nouveau temple à Minerve*. DÉDIER *une église, un autel, une chapelle*. (Acad.)

— Fig. *Dédier un livre, un ouvrage à quelqu'un*, lui faire hommage d'un ouvrage par une épitre ou par une inscription à la tête du livre : *Je vous* DÉDIE *mes vers*. (La F.)

A toi cette œuvre au théâtre applaudie;
Ces vers qu'à peine, ami, tu liras couramment,
Ta mère veut que je te les *dédie*. (C. Delav.)

— Dans un sens analogue : DÉDIER *une gravure*.

— Anc. Consacrer, donner.

DÉDIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*dire*.) — (*Je dédis, tu dédis, il dédit, nous dédisons, vous dédisez, ils dédisent; je dédisais, nous dédisions; je dédis, nous dédîmes; je dédirai, nous dédirons; je dédirais, nous dédirions; dédis, dédisons, dédisez; que je dédise, que nous dédisions; que je dédisse, que nous dédissions; dédisant; dédit, dédite*.) Désavouer quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait : *N'allez pas me* DÉDIRE. (Acad.)

Il m'a donnée à vous, et nul autre que moi
N'a droit de l'en *dédire*. (Corn.)

= **Se dédire**, v. pron. Se rétracter; désavouer ce qu'on a dit : *L'on n'a nul droit de se plaindre de tout homme qui* SE DÉDIT. (Mol.) *C'est l'opinion d'un favori qui* SE DÉDIRA *à l'agonie*. (La Br.)

— Ne pas tenir sa parole, revenir sur un engagement pris : *L'orgueil trouverait de la lâcheté et de l'inconstance à* SE DÉDIRE. (Mass.)

De tout ce que j'ai dit, je *me dédis* ici. (Mol.)
Mais quand le choix est fait on ne s'en *dédit* plus. (Corn.)

— Fam. *Il n'y pas à s'en dédire*, la chose est trop avancée pour reculer.

— Prov. *Normand qui s'en dédit*, locution empruntée à une ancienne coutume de Normandie qui permettait le dédit pendant vingt-quatre heures.

Syn. Se dédire, se rétracter. On *se dédit* d'une opinion témérairement émise, d'une parole, d'une promesse légèrement donnée; on *se rétracte* en détruisant ce qu'on avait avancé, en retirant un aveu.

DÉDIT, ITE, part. pass. du v. Dédire.

DÉDIT, n. m. (*dédire*.) Pron. *dé-di*. — Révocation d'une parole donnée; rétractation en ce qui a été dit.

— Prov. et fam. *Avoir son dit et son dédit*, être sujet à changer d'idée, d'avis.

— Somme stipulée et due par celui qui ne remplit par les termes d'une convention : *Il y a un* DÉDIT. *Un* DÉDIT *de mille écus. Il y a dix mille francs de* DÉDIT. (Acad.)

— Acte qui garantit cette stipulation : *Le notaire qui avait rédigé le* DÉDIT *en resta dépositaire. Les deux parties s'étant arrangées, on déchira le* DÉDIT.

DÉDOLANT, part. prés. du v. Dédoler : *Une incision est faite aux téguments et prolongée en* DÉDOLANT. (Dupuytren.)

DÉDOLATION, n. f. (*dedolatio*; lat.) Pron. *dé-do-la-cion*. — Chir. Action de dédoler.

DÉDOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédoler.

DÉDOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dedolare*, tailler en doloire; lat.) Chir. Opérer en portant obliquement un instrument tranchant de manière à enlever une partie superficielle et à produire une plaie avec perte de substance de peu d'importance.

DÉDOMMAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédommager : *Il fut* DÉDOMMAGÉ *de tant de sacrifices par l'estime publique*.

DÉDOMMAGEMENT, n. m. (*dommage*.) Pron. *dé-do-maj-man*. — Réparation d'un dommage : *Dix mille francs de* DÉDOMMAGEMENT. *Obtenir, recevoir un bon* DÉDOMMAGEMENT. (Acad.) *Avec leur liberté il leur offrit des* DÉDOMMAGEMENTS *pour les pertes éprouvées par eux*. (Mérim.)

— Fig. Compensation : *Il trouve dans votre amitié un* DÉDOMMAGEMENT *à ses malheurs. C'est une peine, un mal qui n'est pas sans quelque* DÉDOMMAGEMENT. (Ac.) *Nous trouvons mille* DÉDOMMAGEMENTS *humains à nos malheurs*. (Mass.)

DÉDOMMAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dommage*.) Pron. *dé-do-ma-jé*. — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad. *dédommag* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous dédommageons, il dédommagea*. — Indemniser, rendre l'équivalent du dommage souffert : *On l'*A DÉDOMMAGÉ *de toutes ses pertes. Si vous ne me* DÉDOMMAGEZ, *je vous ferai un procès*.

— Fig. : *Un moment de plaisir* DÉDOMMAGE *d'une année de souffrance*. (Mass.) *Rien peut-il* DÉDOMMAGER *de la perte d'un ami?* (Acad.) *La liberté que je donne à mon élève le* DÉDOMMAGE *amplement des légères incommodités auxquelles je le laisse exposé*. (J. J. R.)

= **Se dédommager**, v. pr. Être dédommagé : *On ne* SE DÉDOMMAGE *pas toujours des maux qu'on a soufferts.* SE DÉDOMMAGER *d'un côté de ce qu'on a perdu de l'autre. Il* SE DÉDOMMAGE *de la contrainte où il a été tenu si longtemps*. (Acad.) *Il* SE DÉDOMMAGE *en particulier d'une si grande servitude par le ris et la moquerie*. (La Br.)

DÉDORÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédorer : *Cadre* DÉDORÉ. *Chaine* DÉDORÉE. *Cette figure pâle et blafarde ressemblait à du vermeil* DÉDORÉ. (H. de Balz.)

DÉDORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dorer*.) Enlever, effacer la dorure en tout ou en partie : *A force de toucher à ce cadre-là, vous le* DÉDOREZ. (Acad.)

= **Se dédorer**, v. pr. Perdre sa dorure : *Cette vaisselle de vermeil commence à* SE DÉDORER. (Acad.)

DÉDOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédosser : *Pièce de bois* DÉDOSSÉE.

DÉDOSSEMENT, n. m. Techn. Action de dédosser une pièce de bois.

DÉDOSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dos*.) Pron. *dé-dô-cé*. — Technol. Dresser à la scie une pièce de bois pour la mettre à vive arête.

— Hortic. Diviser une touffe de racines vivaces.

DÉDOUBLAGE, n. m. Mar. Action de dédoubler, d'enlever, de déclouer le doublage d'un bâtiment.

DÉDOUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dédoubler : *Manteau* DÉDOUBLÉ. *Robe* DÉDOUBLÉE.

DÉDOUBLEMENT, n. m. Action de partager en deux une chose double.

— Bot. Reproduction d'appendices que présentent des feuilles, des pétales et des étamines, latéralement ou parallèlement à leur face.

DÉDOUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*double*.) Ôter la doublure : DÉDOUBLER *un habit, un manteau*.

— Art. mil. *Dédoubler les rangs, les files*, faire mettre sur un rang, sur une file des soldats qui étaient sur deux rangs, sur deux files.

— *Dédoubler un régiment, une compagnie*, partager un régiment, une compagnie en deux.

— *Dédoubler une pierre*, la diviser, la partager en deux dans sa longueur ou son épaisseur.

— Mar. Enlever le doublage d'un bâtiment pour en visiter la carène. *Dédoubler les rabans*, en défaire les derniers tours, ceux qui tiennent les voiles fermées.

= **Se dédoubler**, v. pr. Être dédoublé : *Cette garniture* S'EST DÉDOUBLÉE.

— Devenir moindre de moitié : *Tous les régiments* S'ÉTAIENT DÉDOUBLÉS. *Les carrés* SE DÉDOUBLÈRENT. (Thiers.)

— Se diviser dans sa longueur : *Entre les différentes pierres qu'on tire des carrières voisines de Paris, il n'y a que la lambourde qui se* DÉDOUBLE. (Rayn.)

DÉDUCTIF, IVE, adj. Phil. Qui tient à la déduction synthétique : *Méthode* DÉDUCTIVE.

DÉDUCTION, n. f. (*deductio*, retranchement; lat.) Pron. *dé-duk-cion*. — Retranchement, soustraction : *Faire, demander une* DÉDUCTION. *Il redoit tant,* DÉDUCTION *faite des à-compte qu'il a payés. On lui a payé tant en* DÉDUCTION *du principal*. (Acad.)

— Exposition détaillée de faits, de preuves : *Faire une longue* DÉDUCTION *de ses plaintes, de raisons*. || Vieux.

— Log. Action d'inférer une chose d'une autre; raisonnement par lequel on déduit : *Une* DÉDUCTION *claire. Une* DÉDUCTION *fausse. En bonne philosophie, toute* DÉDUCTION *qui a pour base des faits ou des vérités reconnues est préférable à ce qui n'est appuyé que sur des hypothèses même ingénieuses*. (D'Alemb.)

— Mus. Succession de notes qui montent diatoniquement ou par degrés conjoints.

DÉDUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*deducere*, extraire; lat.) Retrancher, soustraire une somme d'une autre : *Il y a plus de moitié à* DÉDUIRE *sur ce compte*.

— Fam. *Il faut en déduire*, il y a beaucoup à rabattre de ce qu'il dit.

— Inférer comme conséquence, raisonner par déduction : *Le but du philosophe naturaliste doit être de s'élever assez haut pour pouvoir* DÉDUIRE *d'un seul effet général, pris comme cause, tous les effets particuliers*. (Buff.) *Il excelle à analyser et à* DÉDUIRE *les parties compliquées de son sujet*. (Ste-Beuve.) *Quelles conséquences peut-on* DÉDUIRE *de ce principe?*

— Raconter, exposer avec détail : DÉDUIRE *ses griefs*. (Acad.) *J'ai été fort ébranlé de toutes les raisons qu'il m'*A DÉDUITES *fort au long*. (Volt.) *Quand le colonel* AVAIT *nettement* DÉDUIT *ses idées et déclaré ses sentiments, le pauvre baronnet croyait avoir tout dit, et il n'espérait jamais faire rétracter un refus*. (G. Sand.)

D'un récit ennuyeux il m'a *déduit* sa cause. (La F.)

— Anc. Amuser.

= **Se déduire**, v. pr. Être déduit, retranché, exposé, narré avec amples détails.

— Anc. S'amuser.

DÉDUIT, n. m. Pron. *dé-dui*. — Anc. Divertissement, occupation agréable :

Là, tous les jours, étaient nouveaux *déduits*. (La F.)

— Chass. Tout l'équipage qui sert à prendre le plaisir de la chasse; veneurs, chiens, oiseaux, valets, etc.

DÉDUIT, ITE, part. pass. du v. Déduire : *Somme* DÉDUITE.

— Logiq. Qui résulte logiquement de : *Faits* DÉDUITS. *Conséquences* DÉDUITES. *En matière religieuse, ses doctrines étaient simples, fermes, vigoureusement* DÉDUITES. (Guizot.)

DÉDURCI, IE, part. pass. du v. Dédurcir : *Substance* DÉDURCIE.

DÉDURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*durcir*.) Didact. Amollir, faire cesser la dureté.

DÉESSE, n. f. (*dea*; lat., m. sign.) — Divinité fabuleuse du sexe féminin :

Des dieux de ces vallons contez-moi les secrets,
Berger; quelle *déesse* habite ces fontaines? (C. Del.)
Hélas! la joue en fleur plaisait à la *déesse*
Qui porte dans ses mains la force et la santé. (A. de Muss.)

— *Elle a la figure, l'air, le port d'une déesse*, se

femme très-belle, qui a l'air et le port majestueux : *Amusez-vous, madame, ayez la santé d'une déesse, comme vous en avez la figure.* (Mme de Maint.)

— Fig. et absol. : *C'est une déesse.*

DÉFÂCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fâcher.*) Apaiser. || Pop. et rare.

— V. intr. ou neut. S'apaiser : *Il ne DÉFÂCHE point.*

= **Se défâcher**, v. pron. S'apaiser après s'être mis en colère. Il n'est guère usité que dans certaines phrases familières : *S'il est fâché, il se DÉFÂCHERA.*

DÉFAILLANCE, n. f. (*défaillir.*) Pron. *dé-fa-ianss.* — Faiblesse, évanouissement, pâmoison : *Tomber en DÉFAILLANCE. Souvent il était saisi de DÉFAILLANCE subite.* (Thiers.) *L'écriture était altérée; elle annonçait la DÉFAILLANCE de la main.* (Chateaub.)

— Fig. : *Les fautes, les emportements, les catastrophes peuvent n'être que des accidents passagers, des DÉFAILLANCES momentanées de la raison des peuples.* (Salvandy.)

— *Défaillance de nature*, état d'une personne affaiblie par l'âge, par l'excès du travail, par la maladie, etc.

— Anc. Chim. Déliquescence.

DÉFAILLANT, part. prés. du v. Défaillir.

DÉFAILLANT, ANTE, adj. Pron. *dé-fa-ian, iantt.* — Qui s'affaiblit : *Louis était entouré de sa famille en larmes, des princes consternés, des princesses DÉFAILLANTES.* (Chateaub.)

Il se leva, sur moi pencha ses cheveux blancs,
Et pâle me bénit de ses bras *défaillants.* (C. Del.)

Le génie poétique ne jette plus que des lueurs pâles et DÉFAILLANTES. (Marm.) *Un ange est obligé de sortir du ciel pour soutenir la Divinité DÉFAILLANTE sous le fardeau des misères de l'homme.* (Chateaubr.)

Relevez, ô mon Dieu, ma force *défaillante*, (C. Del.)

DÉFAILLANT, ANTE, n. Pron. *dé-fa-ian, iantt.* — Procéd. Celui, celle qui manque à comparaître, à se trouver à l'assignation donnée en justice : *Le DÉFAILLANT a été condamné.*

DÉFAILLEMENT, n. m. Anc. défaut, manque.

DÉFAILLI, IE, part. pass. du v. Défaillir : *Le royaume de Babylone, où la famille royale était DÉFAILLIE.* (Boss.)

DÉFAILLIR, v. intr. ou neut. 2 conj. (*faillir.*) Pron. *dé-fa-yir.* — Il n'est plus guère usité qu'aux temps et aux formes suivantes : *Nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent; je défaillais; je défaillis, j'ai défailli; que je défaillisse, que nous défaillissions; défaillir; défaillant.* Les autres formes sont anciennes et inusitées. — Manquer, faire défaut : *Toutes choses commençaient à leur DÉFAILLIR.* (Acad.)

Leur âge *défaudra* plus tôt que la matière. (Regnier.)

— *Le jour vint à leur DÉFAILLIR avant qu'ils fussent arrivés.* (Acad.) || Vieux en ce sens.

— Dépérir, s'affaiblir : *Je rends grâces à Dieu de voir DÉFAILLIR mon corps avant mon esprit.* (Boss.) *Molière sentait chaque jour sa toux augmenter, son mal empirer, ses forces DÉFAILLIR.* (Bazin.)

— Fig. : *Il n'y a guère de personnes qui, dans le premier penchant de l'âge, ne fassent connaître par où leur corps et leur esprit doivent DÉFAILLIR.* (La Rochef.) *Toutes les forces de mon âme DÉFAILLENT.*

— Quelques écrivains modernes ont employé le sing. du prés. de l'ind. *je défaille, etc. : Quand les sommets de la société chancellent et s'abaissent, c'est que depuis longtemps déjà la base DÉFAILLE et s'écroule.* (Dupanl.)

— Tomber en défaillance, s'évanouir : *Oppressé par ses souvenirs, succombant à ses émotions, il DÉFAILLIT.* (Mignet.) *J'ai vu mon fils DÉFAILLIR sur le sein qui l'avait allaité.* (Ch. Nod.) *Une nuit le garde-malade lui-même se vit au moment de DÉFAILLIR.* (L. Reyb.)

Je me sens *défaillir* sous un poids qui m'oppresse. (C. Del.)

DÉFAIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*faire.*) Pron. *dé-fèr.* — (*Je défais, tu défais, il défait, nous défaisons, vous défaites, ils défont; je défaisais, nous défaisions; je défis, nous défîmes; je déferai, nous déferons; je déferais, nous déferions; défais, défaisons, défaites; que je défasse, que nous défassions; que je défisse, que nous défissions; défaisant; défait, aite.*) Détruire ce qui est fait; changer l'état d'une chose; diviser un tout : *Alexandre, ne pouvant DÉFAIRE le nœud gordien, le coupa.* (Acad.) *Ce sont les passions qui font et DÉFONT tout dans ce monde.* (Fonten.) *Pénélope DÉFAISAIT la nuit l'ouvrage qu'elle avait fait le jour.* (Acad.) *Les causes qui font et DÉFONT les empires dépendent des ordres secrets de la divine Providence.* (Boss.) *Les dieux savent bien ce qu'ils font et ce qu'ils DÉFONT.* (Piron.)

— Fig. *Défaire un mariage, un marché*, le rompre.

— Débarrasser une personne d'une autre : *DÉFAITES-moi de cet importun.* (Acad.)

— Par extens. Délivrer par la mort :

Je t'ai *défait* d'un père et d'un frère et de moi. (Corn.)

— Abattre, affaiblir, amaigrir : *La maladie a bien DÉFAIT cet homme.* (Acad.)

— Fam. et pop. Faire mourir : *Cette malheureuse a DÉFAIT son fruit, son enfant.* (Acad.)

— Guerr. Mettre en déroute, tailler en pièces; vaincre : *DÉFAIRE de nombreuses armées.* (Fléch.) *Il DÉFIT trois préteurs.* (Corn.) *Il valait mieux sauver un citoyen que de DÉFAIRE mille ennemis.* (Boss.)

— Fig. Éclipser, effacer par plus d'éclat, par plus de beauté, par plus de mérite : *Quand elle arrive au bal, elle DÉFAIT toutes les autres femmes. Le diamant DÉFAIT toutes les autres pierres précieuses. Cet homme DÉFAIT tous les autres par la supériorité de son esprit.* (Acad.) || Vieux.

Une fille à seize ans *défait* bien une mère. (Quinault.)

= **Se défaire**, v. pr. *Ce nœud S'EST DÉFAIT. Sa cravate S'EST DÉFAITE.*

— Par extens. Se décomposer, s'affaiblir : *Le vin SE DÉFAIT.*

— Se désaccoutumer, se corriger d'une chose : *Ne voulez-vous point VOUS DÉFAIRE de vos pensées extravagantes?* (Mol.) *J'ai encore quelque faiblesse pour lui, mais je M'EN DÉFERAI.* (Dest.) *DÉFAITES-VOUS de cette haine que vous avez pour les détails.* (Mme de Sév.) *Une extrême politesse dont ils NE SE DÉFONT jamais.* (La Br.)

— Vendre : *Vous êtes orfèvre, M. Josse, et votre conseil sent son homme qui veut SE DÉFAIRE de sa marchandise.* (Mol.) *Elle est dégoûtée de sa garniture, elle veut s'en DÉFAIRE.* (Lesage.)

— Abandonner, renoncer à : *Dieu nous ordonne de NOUS DÉFAIRE de nos richesses.* (Fléch.)

— Congédier, mettre dehors :

Un seul valet restait...
Sa vue embarrassait; il fallut *s'en défaire.* (Boil.)

— Faire mourir :

Si tu prétends régner, *défais-toi* de tous deux. (Corn.)

— Se donner la mort : *Dans son désespoir, il SE DÉFIT lui-même.* (Acad.) || Rare.

— Perdre sa qualité : *Ces sortes de vins ne sont pas de garde, ils SE DÉFONT aisément.* (Acad.)

DÉFAIT, AITE, part. pass. du v. Défaire : *Nœud DÉFAIT. Travail DÉFAIT.*

— Dérangé : *Une coiffure toute DÉFAITE.*

— Vaincu, mis en déroute, taillé en pièces : *L'armée ennemie a été DÉFAITE.*

Rome est sujette d'Albe, et vos fils sont *défaits.* (Corn.)

— Débarrassé : *On n'a pas plus tôt fait emplette de cette marchandise qu'on voudrait en être DÉFAIT.* (Regn.)

— Abattu, amaigri : *Il est tout DÉFAIT. Je l'ai vu avec un visage pâle et DÉFAIT.* (Acad.)

Plus *défait* et plus blême
Que n'est un pénitent au sortir du carême. (Boil.)

DÉFAITE, n. f. (*défaire.*) Pron. *défètt.* — Déroute d'une armée ou de quelques troupes; perte d'une bataille : *Après la DÉFAITE des ennemis. La DÉFAITE fut sanglante. Il y a des DÉFAITES aussi glorieuses que de grandes victoires.* (Acad.)

D'une part dans sa *défaite*,
Il fit de chacun d'eux une immortalité. (C. Del.)

Il fut plus grand le jour de sa DÉFAITE que dans les jours de ses triomphes. (Mass.)

— Comm. Débit d'une marchandise; facilité plus ou moins grande de se défaire de quelque chose : *Des marchandises de prompte, de difficile DÉFAITE.* (Acad.) *La bonne marchandise est de DÉFAITE en ce pays-ci.* (Danc.)

— Fig. Excuse artificieuse, mauvaise raison, prétexte : *Il a toujours des DÉFAITES prêtes. C'est une mauvaise DÉFAITE. Pour refuser, je trouverai une DÉFAITE honnête.*

On ne m'aveugle point par de vaines *défaites.* (Mol.)

Syn. Défaite, déroute. La *défaite* est l'état d'une armée vaincue; la *déroute* est la *défaite* avec un désordre qui exclut toute possibilité de ralliement. Au figuré, *déroute* est d'un plus grand usage que *défaite.* On dit la *défaite* d'un ministère, la *déroute* d'un parti.

DÉFAIX, n. m. Pron. *dé-fè.* — Anc. cout. Lieu défendu : *Une garenne, un étang qui appartenait au seigneur était un DÉFAIX.*

DÉFALCATION, n. f. (*défalquer.*) Pron. *dé-fal-kacion.* — Déduction, retranchement : *Faire DÉFALCATION des avances. DÉFALCATION faite des frais.* (Acad.)

DÉFALQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Défalquer : *Somme DÉFALQUÉE.*

DÉFALQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*defalcare*; lat., m. sign.) Pron. *dé-fal-ké.* — Rabattre, retrancher d'une somme ou d'une quantité quelconque : *DÉFALQUER les à-compte d'une facture générale. Il faut en DÉFALQUER ce que j'ai payé pour vous.* (Acad.)

— **Se défalquer**, v. pr. Être défalqué, déduit.

DÉFAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Défausser.

DÉFAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fausser.*) Pron. *dé-fô-cé.* — Techn. Redresser ce qui a été faussé. || Peu usité.

= **Se défausser**, v. pron. J. de cartes. Il se dit du joueur qui, n'ayant pas de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile.

DÉFAUT, n. m. (*defectus*; lat., m. sign.) Pron. *dé-fô.* — Imperfection physique : *Les DÉFAUTS du corps.* (Buff.) *Cette femme est belle, mais elle a un DÉFAUT dans la taille. C'est un DÉFAUT dans un cheval que d'avoir le ventre gros.* (Acad.) *Il n'y a aucuns DÉFAUTS du corps qui ne soient aperçus par les enfants.* (La Br.)

.. Cette beauté-là n'est point ce qu'il me faut;
J'aime sur un visage à voir quelque *défaut.* (Coll. d'Harl.)

— Imperfection morale : *Il n'y a personne sans DÉFAUT. Cet homme a bien des DÉFAUTS.* (Acad.) *Si nous n'avions point de DÉFAUTS, nous ne prendrions pas tant plaisir à en remarquer dans les autres.* (La Rochef.)

Les maîtres, sans mentir, sont étrangement faits!
Ils sont pleins de *défauts*, et nous veulent parfaits.
(Coll. d'Harl.)

L'irrésolution est le DÉFAUT qui s'oppose le plus à notre avancement ou au succès de nos affaires. (Brueys.) *Les faux honnêtes gens sont ceux qui déguisent leurs DÉFAUTS.* (La Rochef.) *Les hommes n'avouent d'eux-mêmes que de petits DÉFAUTS.* (La Br.)

Mes *défauts* désormais sont mes seuls ennemis. (Boil.)
Chacun a son *défaut*, où toujours il revient. (Id.)

Il y a certains DÉFAUTS qui préservent de quelques vices épidémiques, comme on voit dans un temps de peste les malades de fièvre quarte échapper à la contagion. (Chamfort.)

— Ce qui est contraire aux règles de l'art, au goût : *Il y a bien des DÉFAUTS dans cet ouvrage, dans ce tableau, dans cette statue. Relever, critiquer les DÉFAUTS d'un poëme, d'une tragédie.* (Acad.) *Le grand intérêt qui règne dans ce dernier acte, la terreur de cette situation et le grand nom de Corneille couvraient ici tous les DÉFAUTS.* (Volt.) *Elle pénétrait les DÉFAUTS les plus cachés des ouvrages d'esprit.* (Fléch.)

Un sonnet sans *défauts* vaut seul un long poëme. (Boil.)

— Défectuosité d'une partie dans une étoffe, dans un bois, dans un ouvrage quelconque : *Il y a un DÉFAUT dans cette feuille d'acajou. J'ai remarqué plusieurs DÉFAUTS dans cette pièce de drap. Cette pièce de porcelaine a un DÉFAUT.* (Acad.)

— Manque, privation de quelque chose : *Le DÉFAUT de subsistance a forcé la garnison à se rendre.* (Acad.) *Si je pèche par excès, ils pèchent par DÉFAUT.* (Chateaubr.) *Le DÉFAUT d'exercice entraîne des désordres nombreux dans l'économie.* (Chomel.)

— Manque absolu, privation, absence de certains avantages, de certaines qualités : *DÉFAUT de jugement, de mémoire, d'imagination. DÉFAUT de pénétration, de fermeté, de constance. DÉFAUT d'attention, de prévoyance, de soin, d'ordre. DÉFAUT de proportion dans un édifice.* (Acad.) *Si la pauvreté est la mère des crimes, le DÉFAUT d'esprit en est le père.* (La Br.) *Le DÉFAUT d'union entre deux époux, par quelque cause qu'il soit produit, amène d'effroyables malheurs.* (H. de Balzac.)

.. Cette haute alliance
Dont vous aurait privé ce *défaut* de naissance. (Corn.)

— *Le défaut des côtes*, l'endroit où elles se terminent : *Il lui enfonça son épée au DÉFAUT des côtes avec tant de force que le fer se brisa après avoir pénétré de la longueur d'une palme.* (Mérimée.)

— *Le défaut de la cuirasse*, l'intervalle entre deux pièces d'une cuirasse.

— Fig. Le côté faible, sensible d'une personne : *Blesser quelqu'un AU DÉFAUT DE LA CUIRASSE. C'est là le DÉFAUT DE LA CUIRASSE.*

— Jurispr. Manquement à une assignation donnée, refus de comparaître : *Jugement par DÉFAUT. Faire rabattre un DÉFAUT.* (Acad.)

— *Faire défaut*, ne pas comparaître, manquer à l'assignation donnée : *Il A FAIT DÉFAUT à la citation, à l'audience.*

— Par analog. Manquer; ne pas exister :

Où le cœur *fait défaut* les armes sont peu sûres,
Et l'appareil guerrier qui couvre les soldats
Ne donne pas du cœur à ceux qui n'en ont pas. (Ponsard.)

— Fig. Ne pas répondre à l'appel, manquer à une promesse, un devoir : *Quoi! vous pouviez croire que vos instituteurs primaires FAISAIENT DÉFAUT à la religion et à la moralité du peuple, parce que l'argent leur manquait!* (Acad.)

— Chasse. Action de perdre la voie : *Les chiens sont en* DÉFAUT.

— *Le cerf a mis les chiens en défaut*, il leur a fait perdre les voies.

— *Les chiens ont bien relevé le défaut*, ils se sont bien remis sur les voies.

— Fig. *Être en défaut*, faillir, se tromper, commettre quelque erreur : *Prenez garde d'*ÊTRE EN DÉFAUT. *Sa mémoire* EST *souvent* EN DÉFAUT.

— Dans un sens analog. *Mettre en défaut, trouver en défaut, prendre en défaut* : *Les fautes des sots* METTENT *quelquefois les sages* EN DÉFAUT. (La Br.) *Son habileté* SE TROUVE EN DÉFAUT.

— Bot. *Anomalies ou monstruosités par défaut*, celles qui sont caractérisées par l'absence d'une ou de plusieurs parties ou par diminution de nombre.

= **A défaut de, au défaut de,** loc. prép. Au lieu de, à la place de : A DÉFAUT DE *vin, nous boirons de l'eau.* (Acad.) A DÉFAUT DE *compère, on fait ses affaires soi-même.* (Viennet.) *On n'entendra peut-être pas sans quelque intérêt la voix d'un solitaire, qui apporte de la bonne foi* À DÉFAUT DE *bon goût, de la conviction* À DÉFAUT DE *talent, des études* À DÉFAUT DE *science.* (V. Hugo.) *Heureuse alternative que de réduire les censeurs à l'admiration,* AU DÉFAUT DE *l'estime.* (Duclos.) *Nous avons été souvent forcé,* AU DÉFAUT DU *vrai, de nous contenter du vraisemblable.* (Buff.)

A défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (Corn.)

— Quelquefois l'adj. poss. tient lieu du complém.

Moi-même *à leur défaut* je serai la conquête
De quiconque à mes pieds apportera sa tête. (Corn.)

Syn. Défaut, manque. Le *défaut* est l'absence de la chose qu'il faudrait avoir ; le *manque* est l'absence de ce qu'il faudrait pour que la chose fût complète. Le *défaut* est une privation absolue ; le *manque* est une privation relative, un déficit. On accuse son *manque* de mémoire lorsqu'on se souvient imparfaitement d'une chose, et son *défaut* de mémoire lorsqu'on ne s'en souvient pas du tout.

DÉFAUX, n. m. Dr. cout. Amende due au seigneur par le sujet qui refusait de payer le cens.

DÉFAVEUR, n. f. (*faveur.*) Cessation de faveur ; disgrâce : *Être, tomber en* DÉFAVEUR. *Il est en* DÉFAVEUR.

— Particul. Fin. et Comm. État de ce qui tombe en discrédit : *La* DÉFAVEUR *des effets publics. Le papier de cette maison de commerce est en* DÉFAVEUR, *en grande* DÉFAVEUR. (Acad.)

Syn. Défaveur, disgrâce. La *défaveur* est une diminution temporaire de crédit, une perte momentanée de la bienveillance et des bonnes grâces d'un homme puissant ; la *disgrâce* est la privation et souvent la perte d'une dignité, d'un rang. *Défaveur* se dit plutôt des choses, *disgrâce* des personnes.

DÉFAVORABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable : *Opinion* DÉFAVORABLE.

DÉFAVORABLEMENT, adv. D'une manière défavorable, fâcheuse : *Il l'a jugé* DÉFAVORABLEMENT.

DÉFÉCATION, n. f. (*defæcatio*, action d'ôter la lie ; lat.) Pron. *dé-fé-ka-cion.* — Méd. Excrétion alvine, acte par lequel les matières contenues dans le rectum sont rejetées au dehors : *La* DÉFÉCATION *fréquente constitue le dévoiement ; la* DÉFÉCATION *rare constitue la constipation.* (Chomel.)

— Chim. et Pharm. Dépuration d'une liqueur, qui se fait par la chute spontanée des parties qui la rendaient trouble.

DÉFECTIBILITÉ, n. f. Philos. Qualité de ce qui est défectible.

DÉFECTIBLE, adj. des 2 g. Imparfait, incomplet.

DÉFECTIF, IVE, adj. (*defectivus* ; lat.) Pron. *dé-fèk-tif, tiv.* — Gramm. Il se dit d'un verbe qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes : *Défaillir est un verbe* DÉFECTIF. || On dit aussi *Défectueux.*

— Géom. *Hyperbole* DÉFECTIVE, courbe hyperbolique de troisième degré, qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne.

DÉFECTION, n. f. (*defectio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-fèk-cion.* — Action d'abandonner un parti auquel on est lié. Il se dit surtout de sujets qui abandonnent leur prince, de troupes qui abandonnent leur général, d'alliés qui abandonnent leurs alliés : *La* DÉFECTION *est générale. La* DÉFECTION *des alliés a tout compromis. Il se borna à réprimander ses boyards ; mais il n'en punit aucun, car sa rigueur eût peut-être précipité une* DÉFECTION *générale.* (Mérim.) *Cette* DÉFECTION *ne fit qu'enflammer davantage le courage des chevaliers.* (Aug. Thierry.)

— Théol. Il se disait fig. de la ruine de l'Église romaine. *Une prétendue prophétie marquait les premières années du XVIII*e *siècle comme l'époque de la* DÉFECTION DE L'ÉGLISE.

— Astrol. Éclipse.

DÉFECTIVITÉ, n. f. Gramm. Qualité des verbes défectifs.

DÉFECTUEUSEMENT, adv. D'une manière défectueuse : *Parler, écrire* DÉFECTUEUSEMENT. || Peu usité.

DÉFECTUEUX, EUSE, adj. (*defectus*, défaut ; lat.) Pron. *dé-fèk-tu-eu, euz.* — Qui manque de certaines qualités, qui a quelques défauts d'ensemble : *Ouvrage, poëme* DÉFECTUEUX. *L'amble peut être regardé comme une allure* DÉFECTUEUSE. (Buff.)

— Fig. : *Il a le goût* DÉFECTUEUX. (La Br.)

— Pal. Qui manque des formalités requises : *Acte* DÉFECTUEUX. *Sentence* DÉFECTUEUSE.

— Gramm. En parl. d'un verbe, Qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes. || On dit plus souvent *Défectif.*

DÉFECTUOSITÉ, n. f. Vice, imperfection, défaut : *Les* DÉFECTUOSITÉS *de ce bâtiment sont sensibles.* (Lav.)

— Il ne se dit guère au sens moral.

DÉFENDABLE, adj. des 2 g. Pron. *dé-fan-dabl.* — Qui peut être défendu contre l'ennemi ou contre un adversaire : *Ce poste n'est pas* DÉFENDABLE.

— *Partie de jeu* DÉFENDABLE, non encore perdue.

DÉFENDANT, part. prés. du v. Défendre.

= **A son corps défendant,** loc. adv. En se défendant contre une attaque : *Il a tué l'agresseur* À SON CORPS DÉFENDANT. (Acad.)

— Fam. À contre-cœur, avec répugnance : *J'ai fait cela* À MON CORPS DÉFENDANT. *Je n'y allai, je ne signai qu'*À MON CORPS DÉFENDANT. (Acad.) *Je ne sustentais mes clercs qu'*À MON CORPS DÉFENDANT. (Scribe.)

DÉFENDEUR, ERESSE, n. (*défendre.*) Pron. *dé-fan-deur, drèss.* — Procéd. Celui, celle à qui on fait une demande en justice. Il est opposé à *Demandeur, eresse* : *Êtes-vous demandeur,* DÉFENDEUR, *accusé ou accusateur ?* (Danc.)

Souvent au Châtelet un même procureur
Est pour le demandeur et pour le *défendeur.* (Bours.)
Vous, maître Petit-Jean, serez le demandeur ;
Vous, maître l'Intimé, serez le *défendeur.* (Rac.)

DÉFENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*defendere* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-fandr.* — Protéger, soutenir contre une agression, contre des prétentions illégitimes : DÉFENDRE *quelqu'un au péril de sa vie.* (Acad.) *L'aigle* DÉFEND *courageusement ses petits.* (Buff.) DÉFENDRE *la liberté de tous.* DÉFENDRE *ses priviléges.* (La Br.) *Temps difficiles, où pour* DÉFENDRE *les peuples il faut presque les accabler.* (Mass.)

J'ai votre fille ensemble et ma gloire à *défendre.* (Rac.)
Le *défendrez*-vous seul contre toute l'armée. (Corn.)

— En parl. d'un accusé, Exposer ses moyens de défense : *Qui* DÉFEND *le prévenu ? Cet avocat nous* A *très-bien* DÉFENDUS. *Il l'*A DÉFENDU *avec beaucoup de talent.* (Acad.)

— Intercéder pour quelqu'un :

Instruit de votre sort, j'ai couru vous *défendre.* (C. Del.)

— Soutenir, prendre la défense de : *Arnault* DÉFENDIT *le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence.* (Volt.) *La philosophie humaine est trop faible pour* DÉFENDRE *la vertu contre la nature.* (Boiste.) *Ils* DÉFENDENT *la même cause.* (Fléch.)

— Empêcher que l'ennemi ne puisse entrer dans un lieu ou en approcher : *Il* DÉFENDIT *ce passage à lui seul contre une vingtaine d'assaillants. Une garnison de neuf mille hommes* DÉFENDAIT *la ville. Mille foudres qui portent la mort partout* DÉFENDENT *l'approche du camp.* (Mass.)

— Garantir, protéger : *Aucune barrière ne pouvait* DÉFENDRE *les Moscovites.* (Volt.) *La montagne* DÉFEND *cette maison du vent du nord.* (Acad.)

Le soleil en naissant la regarde d'abord,
Et le mont la *défend* des injures du nord. (Boil.)
Vous n'auriez pas tant à souffrir,
Je vous *défendrais* de l'orage. (La F.)

— Fig. : *Cette paresse ne nous* DÉFEND *que des crimes qui coûtent.* (Mass.) *La justesse et la portée de son jugement* DÉFENDIRENT *Mirabeau de l'utopie, de l'illusion et du sophisme.* (Lamart.)

Barbare, ta fierté qu'un moment j'ai blessée
Défend bien ton esprit d'une telle pensée. (C. Del.)

La gloire DÉFEND *de quelques faiblesses ; mais la gloire* DÉFEND-*elle de la gloire même.* (Boss.)

— Interdire prohiber : DÉFENDRE *le vin à un malade.* DÉFENDRE *les mauvais livres.* DÉFENDRE *sa maison à quelqu'un.* DÉFENDRE *les duels.* DÉFENDRE *quelque chose sous peine de la vie. Il* DÉFENDAIT *les pleurs.* (Boss.) *Les attachements que l'on nous* DÉFEND. (La Br.)

Mon oncle me *défend* sa porte, mais peut-être
N'a-t-il pas entendu *défendre* sa fenêtre. (Em. Augier.)
Les lois à tout profane en *défendent* l'entrée. (Rac.)

— Enjoindre de ne pas faire : *On lui* DÉFEND *de travailler. La dignité de la charité chrétienne ne me* DÉFEND *pas de le dire ici.* (Mass.)

— Dans ce sens, il a souv. pour complément une prop. subordonnée : *Je* DÉFENDS *qu'on prenne les armes.* (Volt.)

... Mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.)

= **Défendre,** v. intr. ou neut. Jurispr. Fournir des défenses aux demandes de la partie adverse : *Il a bien mal* DÉFENDU. *Il a été condamné faute de* DÉFENDRE. (Acad.)

— Mar. *Défendre un canot*, éviter de le faire choquer contre un bâtiment ou un quai.

= **Se défendre,** v. pr. Repousser la force :

Mais il fallait livrer bataille,
Et le mâtin était de taille
A *se défendre* hardiment. (La F.)

Ces nations se liguent ensemble pour SE DÉFENDRE. (La Br.) *Ils* SE DÉFENDIRENT *dans ce poste pendant un jour et une nuit. Il l'a tué en se* DÉFENDANT. *Il tira son épée en lui criant* DÉFENDEZ-VOUS. (Acad.)

Prends ce fer, *défends-toi*, meurs du moins en guerrier. (C. Del.)

— *Cette place se défend d'elle-même*, elle est facile à défendre et difficile à attaquer. || On dit dans le sens contraire : *Cette place n'est pas en état de* SE DÉFENDRE. (Ac.)

— S'interdire, ne pas se permettre une chose :

Sois avare d'encens, *défends-toi* la satire. (Saurin.)

Ils SE DÉFENDENT *les excès.* (Mass.) *Ils trouvent du faible dans un ris excessif comme dans les pleurs, et ils* SE *les* DÉFENDENT *également.* (La Br.)

— Se préserver, se garantir : *Porter un manteau pour* SE DÉFENDRE *du froid, de la pluie.* DÉFENDEZ-VOUS *des séductions, des charmes de cette femme. Il est difficile de* SE DÉFENDRE *de quelque partialité pour ses proches.* (Acad.) *Il faut* SE DÉFENDRE *de cette vanité.* (La Br.)

Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,
Je crois faire beaucoup de *m'en* pouvoir *défendre.* (Corn.)

— *Cette étoffe est bonne, il n'y a qu'à se défendre du prix*, il n'y a qu'à disputer sur le prix.

— S'excuser de faire une chose : *Il n'a pu* SE DÉFENDRE *de ce qu'on souhaitait de lui. Il ne peut* SE DÉFENDRE *de vous accompagner.* (Mme de Sév.) *On voulait le forcer d'aller dans cette maison, mais il s'en* EST DÉFENDU. *On lui voulait donner cette commission, il s'*EST *toujours* DÉFENDU *de l'accepter.* (Acad.)

— Se disculper, nier quelque chose qu'on nous reproche : *On l'accuse d'avoir pris part à cette affaire, mais il s'en* DÉFEND. *On dit qu'il est marié, il s'*EN DÉFEND *très-fort.* (Acad.) VOUS VOUS DÉFENDEZ *d'être son ami. Il s'*EN DÉFEND *comme d'un meurtre.* (Mme de Sév.)

— Ellipt. *Ne s'en pas défendre*, avouer une chose, en convenir.

Je *ne m'en défends pas*, mes pleurs, belle Ériphile,
Ne tiendront pas longtemps contre les pleurs d'Achille. (Rac.)

— Mar. *Se défendre bien à la mer*, se dit d'un bâtiment qui reçoit peu d'eau à bord par un gros temps.

— Man. Il se dit d'un cheval qui se refuse à exécuter ce qu'on exige de lui, soit en sautant, soit en reculant, et aussi d'un cheval qui se sert de ses dents contre les personnes qui l'entourent.

= **Gramm.** Après *défendre*, qui exprime une chose positive, le verbe de la proposition subordonnée ne prend jamais la négation :

... *J'avais défendu* que vous vissiez personne. (Mol.)
Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.)

— *Ni* a été quelquefois construit avec *défendre*, employé affirmativement.

....Apollon
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer. (Boil.)

Est-ce là une faute ? non ; car si la phrase est affirmative dans la forme, elle est négative par la pensée, et elle équivaut à celle-ci : *Apollon* ne voulut pas *qu'un vers faible y pût jamais entrer*, NI *qu'un mot déjà*, etc...

Syn. Défendre, protéger. On *protége* un objet en le couvrant ; on le *défend* en repoussant ce qui l'atteint ou le menace. Ce qu'on *défend* est attaqué, ce qu'on *protége* est faible. On *défend* un petit État en temps de guerre ; on le *protége* en temps de paix. On peut se *défendre* soi-même, on n'est *protégé* que par les autres. Nos égaux et même nos inférieurs peuvent nous *défendre* ; ceux qui nous *protégent* sont toujours nos supérieurs sous quelque rapport.

DÉFENDS ou **DÉFENS,** n. m. pl. (*défendre.*) Pron. *dé-fan.* — Eaux et for. Mot qui s'emploie principalement dans cette locution, *Bois en défens*, bois dont la coupe est défendue au propriétaire, ou dans

lequel il n'est pas permis de faire entrer des bestiaux.

— Temps où le pacage est interdit dans les forêts.

DÉFENDU, UE, part. pass. du v. Défendre : *La frontière est* DÉFENDUE *de ce côté par trois places fortes.* (Acad.) *L'arbre de la science porte encore le fruit* DÉFENDU. (Lévis.) *Il y a toujours dans l'âme des plus grands hommes quelque endroit mal* DÉFENDU. (Volt.)

Ma vie à son déclin sera peu *défendue.* (C. Del.)

— Prohibé : *Marchandises* DÉFENDUES. *Livres* DÉFENDUS. *Le fruit* DÉFENDU. (Boss.) *C'était le dernier point de gloire et de réputation au delà duquel il était* DÉFENDU *de prétendre.* (Mass.)

— Prov. et fig. *Bien attaqué, bien défendu*, la défense a bien répondu à l'attaque.

DÉFENDUDE, n. f. Anc. cout. Terrains où le pâturage est défendu, bien qu'ils soient situés parmi des fonds qui y sont sujets.

DÉFÉNESTRATION, n. f. Hist. Nom sous lequel on désigne les excès que commirent les protestants de Bohême en 1618 et pendant lesquels deux des quatre gouverneurs assemblés dans la salle du conseil, à Prague, furent précipités par les fenêtres avec le secrétaire : *La* DÉFÉNESTRATION *de Prague fut le prélude de la guerre de Trente ans.*

DÉFENSE, n. f. (*defensio* ; lat.) Pron. *dé-fanss.* — Action de défendre ou de se défendre ; protection, appui contre une agression : *Le dernier signe de vie du parlement avait été la* DÉFENSE *de payer les impôts, la désorganisation des autorités militaires alors au pouvoir.* (Guizot.) *C'est un beau rôle que celui de prendre en main la* DÉFENSE *d'un homme innocent.* (Volt.)

Vous seul pouvez contre eux embrasser sa *défense.* (Rac.)

— *Se mettre en défense*, en état de se défendre.

— Ce qui sert à la défense :

Téméraire, où vas-tu désarmé, sans *défense.* (C. Del.)

— Action de défendre une place ; disposition à se défendre dans un poste : *L'attaque et la* DÉFENSE. *Ligne de* DÉFENSE. *Ce général a fait une belle* DÉFENSE. (Acad.)

Prévenons leur *défense*, et, le fer à la main,
Dans leurs rangs dispersés ouvrons-nous un chemin.
(C. Del.)

Une longue *défense* égale une victoire. (Piron.)

En méprisant les mauvaises saisons il a ôté jusqu'à la DÉFENSE *à ses ennemis.* (Boss.)

— *Place de défense, place en état défense*, bien fortifiée.

— Absol. Ligne défensive, retranchement : *Les Anglais étaient en marche et n'avaient pas comme à l'ordinaire planté leur* DÉFENSE *de pieux.* (Michelet.)

— Fortification, travaux qui servent à protéger une place, à couvrir les soldats qui la défendent : *Ruiner les* DÉFENSES *d'une ville.* (Acad.)

— Fig. Ressources, protection, appui :

Vos pleurs en sa faveur sont de faibles *défenses.* (Corn.)

— Procéd. Ce qu'on répond par écrit et par ministère d'avoué à la demande de sa partie : *Faire signifier ses* DÉFENSES.

— Développement des moyens de défense d'un accusé : *Son avocat a présenté sa* DÉFENSE *avec un très-grand talent. Sa* DÉFENSE *sera simple et sommaire.* (Beaum.) *Vos* DÉFENSES *dans ce procès vous ont placé bien haut.* (H. de Balzac.)

— Par extens. Justification : *Entendez ma* DÉFENSE. (Corn.)

— Prohibition, interdiction : *Faire* DÉFENSE. *Publier des* DÉFENSES. *Il est fait* DÉFENSE *expresse à tout citoyen de....* || *Une passion qui s'irrite par la* DÉFENSE. (Boss.)

... J'aime, il est vrai, malgré votre *défense.* (Rac.)

— Man. Action du cheval qui se défend.

— Techn. Lattes croisées et attachées au bout d'une corde, que les couvreurs suspendent au toit d'une maison pour écarter les passants. || Corde à laquelle le couvreur s'attache pour travailler sur un toit dangereux.

— N. f. plur. Zool. Dents prolongées hors de la bouche de certains animaux et qui leur servent d'armes de défense ou d'attaque : *Les* DÉFENSES *des sangliers croissent pendant toute la vie de ces animaux ; il en est de même de celles de l'éléphant.* (Buff.)

— Mar. Tronçons de vieux cordages que l'on place contre le bord pour préserver la muraille du navire des chocs contre d'autres navires ou des quais.

— Bot. Épines, aiguillons ; et général. tout ce qui protége une plante.

Syn. Défense, prohibition. La *défense* s'applique à ce qui ne doit se faire en aucun cas, la *prohibition* à ce qui n'est que temporairement interdit. La loi fait *défense* à tout citoyen d'attenter à la vie d'un autre ; la police *prohibe* le port d'armes cachées.

DÉFENSEUR, n. m. (*defensor* ; lat.) Pron. *dé-fan-ceur.* — Celui qui défend, qui soutient, qui protége : *Tout le royaume pleure son* DÉFENSEUR. (Fléch.)

Nos *défenseurs* se pressaient sur vos pas. (Bérang.)

— Avocat, avoué :

Les plaideurs aux abois
Sont par leurs *défenseurs* pillés au fond des bois.
(C. Del.)

— *Défenseur d'office*, celui qui est désigné pour défendre un accusé qui n'a pas de défenseur.

— *Défenseur officieux*, celui qui prend la défense des accusés devant les conseils de guerre.

DÉFENSIF, IVE, adj. Pron. *dé-fan-cif, civ.* — Fait pour la défense. *Ligne* DÉFENSIVE. *Armes* DÉFENSIVES. *Traité* DÉFENSIF.

= **Défensive,** n. f. Disposition à se défendre : *On demeura sur la* DÉFENSIVE *sans livrer combat.* (La Br.)

— *Être, se tenir sur la défensive*, être prêt à se défendre, en mesure de repousser une agression.

DÉFENSIVEMENT, adv. (*défensif.*) Pron. *dé-fan-civ-man.* — Néol. Sur la défensive ; en se défendant ; de manière à se défendre.

DÉFÉQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déféquer : *Liqueur* DÉFÉQUÉE.

DÉFÉQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*defæcere* ; lat., m. sign.) — L'*é* fermé du radical *défequ* se change en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent : je défèque, il défèque, ils défèquent* ; on écrit avec l'*é* fermé *je déféquerai, nous déféquerions*, etc. — Chim. Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur : DÉFÉQUER *des sucs, une liqueur.*

DÉFÉRANT, part. prés. du v. Déférer : *Les chefs de notre littérature associèrent le nom de Patru à leur renommée, en* DÉFÉRANT *fréquemment à ses critiques officieuses.* (Maury.)

DÉFÉRANT, ANTE, adj. Qui défère, qui cède, condescend : *Esprit* DÉFÉRANT. || Peu usité.

DÉFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déférer : *Honneurs* DÉFÉRÉS.

— *Serment* DÉFÉRÉ.

DÉFÉRENCE, n. f. (*deferre*, décerner ; lat.) Pron. *dé-fé-ranss.* — Condescendance mêlée d'égards : *La* DÉFÉRENCE *rend les hommes sociables.* (Boss.) *Il abuse de la folle* DÉFÉRENCE *qu'on a pour lui.* (La Br.) *Toutes les* DÉFÉRENCES *extérieures sont odieuses aux quakers.* (Rayn.) *J'avais pour eux les* DÉFÉRENCES *les plus attentives.* (Lesage.)

— Par extens. Acte de condescendance : *Il affectait de lui rendre des* DÉFÉRENCES *extrêmes.* (La Rochef.) *Le roi se leva de table, et conduisit avec* DÉFÉRENCE *le général dans l'embrasure d'une fenêtre.* (Lamart.)

— *User de déférence*, montrer des égards :

Vous feriez beaucoup mieux d'*user de déférence.* (La F.)

DÉFÉRENT, ENTE, adj. (*de*, hors ; *ferens*, qui porte ; lat.) Pron. *dé-fé-ran, rantt.* — Anat. Il ne s'emploie que dans cette loc. : *Canal* ou *conduit déférent*, canal excréteur du sperme.

— Bot. *Dans les végétaux, le* CANAL DÉFÉRENT, *à la fois tube intestinal et artère, est le principal organe de la circulation de la sève.* (Kératry.)

DÉFÉRENT, n. m. Pron. *dé-fé-ran.* — Astron. Cercle imaginé par les anciens astronomes pour expliquer certaines inégalités des planètes : *Le* DÉFÉRENT *portait l'épicycle de la planète, ou la planète elle-même.*

DÉFÉRENTIEL, ELLE, adj. Anat. *Artère déférentielle*, artère qui accompagne le canal déférent.

DÉFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deferre* ; lat., m. sign.) — Il change l'*é* fermé du radical *défér* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent ; je défère, il défère, ils défèrent* ; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je déférerai, nous déférerions*, etc. — Décerner des honneurs, une dignité : *Il écoute avec complaisance des applaudissements qui semblent lui* DÉFÉRER *les honneurs divins.* (Mass.) *Les quakers condamnaient les titres dans ceux même qui les déféraient.* (Rayn.) *Les cardinaux lui* DÉFÉRÈRENT *le pontificat. Les sénateurs et la noblesse de Pologne lui* DÉFÉRÈRENT *la couronne.* (Acad.)

— Dénoncer : *C'est vous qu'on pendra si vous ne le* DÉFÉREZ. (Did.) DÉFÉRER *un traître à la société.* (Gress.) *Je* DÉFÈRE *ce jugement à votre justice.* (Beaum.)

— *Déférer le serment à quelqu'un*, s'en rapporter à ce qu'il témoigne sous serment.

= **Déférer,** v. intr. ou neut. Céder, condescendre : DÉFÉRER *à l'usage.* DÉFÉRER *aux sentiments de quelqu'un. Les esprits les plus politiques lui reprochèrent d'*AVOIR *trop* DÉFÉRÉ *à la Russie.* (Villem.) *On ne feignait de* DÉFÉRER *à la voix de la raison que pour l'étouffer plus sûrement de part et d'autre.* (G. Sand.)

DÉFERLÉ, ÉE, part. pass. du v. Déferler : *Les voiles* DÉFERLÉES *qui coiffaient les mâts s'enflèrent.* (Chateaubr.)

DÉFERLER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Déployer les voiles, larguer les rabans de ferlage : DÉFERLER *les voiles.*

Il *déferle* une voile... il ouvre ses deux rames. (Lamart.)

— V. intr. ou neut. Se déployer avec impétuosité, se résoudre en écume, en parl. des vagues : *La vague* DÉFERLAIT *au bas de la falaise.* (Chateaubr.) *Le vent tombe, la vague ne* DÉFERLE *plus.* (Lam.)

= **Se déferler,** v. pron. Etre déferlé.

— En parl. des vagues, m. sens que les intr. : *Les vagues* SE DÉFERLAIENT *en énormes voûtes, qui se roulaient sur elles-mêmes en mugissant et en écumant.* (B. de St-P.)

DÉFERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déferrer : *Cheval* DÉFERRÉ.

— Pop. et fig. *Etre déferré d'un œil*, avoir un œil de moins.

DÉFERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fer.*) Pron. *dé-fè-ré.* — Ôter une ferrure, le fer appliqué sur un objet : DÉFERRER *une caisse, un lacet, une porte, une roue*, etc.

— Ôter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. : DÉFERRER *un cheval des quatre pieds.*

— Fig. Déconcerter, interdire : *C'est un homme qu'on* DÉFERRE *aisément.*

= **Se déferrer,** v. pr. Perdre son fer : *Ce cheval* S'EST DÉFERRÉ. *Ce lacet* SE DÉFERRE.

— Fig. Se déconcerter : *Au premier mot il se trouble et* SE DÉFERRE.

DÉFET, n. m. Pron. *dé-fè.* — Libr. Feuille superflue et dépareillée d'un ouvrage, qui ne peut servir à compléter un exemplaire : *On conserve les* DÉFETS *pour remplacer les feuilles qui viendraient à se gâter dans les volumes.*

— Feuille défectueuse, de rebut.

DÉFEUILLAISON, n. f. (*feuille.*) Pron. *dé-feu-iè-zon.* — Néol. Chute des feuilles d'un arbre.

— Époque à laquelle a lieu ce phénomène.

DÉFEUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Défeuiller : *Arbre* DÉFEUILLÉ. *Branche* DÉFEUILLÉE.

DÉFEUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*feuille.*) Pron. *dé-feu-ié.* — Hortic. Enlever les feuilles d'un arbre.

= **Se défeuiller,** v. pron. Perdre ses feuilles : *Beaucoup d'arbres* SE DÉFEUILLENT *en automne.*

DEFFIANCE, n. f. Hist. féod. Défi, provocation : *Tout gentilhomme qui en attaquait un autre sans lui avoir fait* DEFFIANCE, *soit par lettre, soit par messager, était regardé comme traître et félon.*

— Par extens. Pillage, rapine, préjudice, en parlant des choses et des personnes.

DEFFUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diffibulare*, dégrafer ; lat.) Anc. Dépouiller, découvrir, débarrasser.

DÉFI, n. m. (*défier.*) Appel, provocation au combat, et qui se fait soit de vive voix, soit par écrit, soit par gestes : *Porter un* DÉFI. *Envoyer un* DÉFI *à quelqu'un. Quand je suis seul, je fais au plus brave un* DÉFI. (La F.)

— Par extens. Il se dit de toute sorte de provocations : *Je lui ai fait un* DÉFI *à la paume, aux échecs. Accepter, relever un* DÉFI. *Vous n'avez pas répondu à ce* DÉFI. (Pass.)

— Fam. *Mettre quelqu'un au défi de faire une chose*, l'en défier, lui déclarer qu'on regarde comme impossible qu'il la fasse : *Je vous* METS AU DÉFI *de le prouver.*

— Hist. *Cartel de défi*, sorte de manifeste par lequel on résiliait les engagements contractés : *On envoyait un* CARTEL DE DÉFI *au peuple auquel on déclarait la guerre.*

DÉFIANCE, n. f. (*dé* et *fiance* ; inus.) Soupçon, crainte d'être trompé, surpris : *Notre* DÉFIANCE *justifie la tromperie d'autrui.* (La Rochef.) *L'extrême* DÉFIANCE *n'est pas moins nuisible que son contraire.* (Vauv.) *Un esprit de discorde et de* DÉFIANCE *soufflait la guerre aux quatre coins de l'Europe.* (Rac.) *La* DÉFIANCE *et le mécontentement augmenta lorsqu'on apprit que le tzar avait l'intention d'épouser une Polonaise.* (Mérim.)

— Prov. *La défiance est mère de sûreté*, pour éviter d'être trompé il faut ne pas donner légèrement sa confiance.

— Manque de confiance dans ses forces, dans ses ressources, etc. : *Avoir une juste* DÉFIANCE *de ses propres forces. Avoir une grande* DÉFIANCE *de soi-même. Une sotte* DÉFIANCE *le retient.* (Acad.) *Il a été charmé de la* DÉFIANCE *où vous êtes de vous-même.* (V.)

— *Être en défiance*, agité de soupçons jaloux :

Elle a lieu de douter et d'*être en défiance*. (Corn.)

— *SYN*. V. MÉFIANCE.

DÉFIANT, part. prés. du v. Défier.

DÉFIANT, ANTE, adj. (*défier*.) Pron. *dé-fian, fiantt*. — Soupçonneux, qui craint toujours d'être trompé : *On ne devient* DÉFIANT *qu'après avoir été plusieurs fois trompé*.

A maître *défiant* serviteur indiscret. (Piron.)

DÉFICIENT, ENTE, adj. Pron. *dé-fi-ciant, ciantt*. — Arith. *Nombre déficient*, nombre dont les parties aliquotes ajoutées ensemble font une somme moindre que le nombre lui-même ; 8 est un *nombre déficient*, parce que ses parties aliquotes, 1, 2 et 4, ne font que 7. ‖ On dit aussi substantiv. *Déficient*.

DÉFICIT, n. m. (*deficit*, il manque ; lat.) Pron. *dé-fi-citt*. — Ce qui manque : *Il y a un grand, un énorme* DÉFICIT *dans les finances, dans les revenus de l'État*. (Acad.) *Le vide annuel des dépenses fut déclaré sous le nom de* DÉFICIT. (Chamf.) *Le* DÉFICIT *est le prologue des révolutions*. (Boiste.) *Il y a là quelques* DÉFICITS. (Dest.)

DÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Défier.

DÉFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*diffidere*, se défier ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *que nous défiions, que vous défiiez*. — Provoquer quelqu'un au combat : DÉFIER *un ennemi*. DÉFIER *tout seul une armée. Autrefois un prince qui déclarait la guerre envoyait* DÉFIER *son ennemi par un héraut*. (Acad.) *Ajax* DÉFIE *Jupiter ; Achille vaut Mars*. (V. Hugo.) *Je* DÉFIAIS *hautement le peuple de Dieu*. (Mass.)

— Par extens. : DÉFIER *quelqu'un à la course, à la paume, aux échecs*.

Défier aux chansons les oiseaux dans les bois. (Boil.)

— Fig. et fam. : *Son teint pouvait* DÉFIER *toutes les roses du printemps*. (Marm.) *Son ouvrage eût pu* DÉFIER *la durée des siècles*. (Mass.)

— Prov. *Il ne faut jamais défier un fou*, se dit lorsque quelqu'un propose de faire quelque chose d'extravagant, et qui demande si on l'en défie.

— Suivi d'un infinitif, Déclarer à quelqu'un qu'on ne le croit pas capable de faire une chose : *Je vous* DÉFIE *de prouver ce que vous avancez. Je vous* DÉFIE *de deviner qui m'a dit telle chose. Je le* DÉFIE *de se tirer de là*. (Acad.)

Je *défiais* ses yeux de me troubler jamais. (Rac.)

— Fam. : *Je le* DÉFIE *d'être plus votre serviteur que moi*.

— Braver un danger, l'affronter hardiment : *Son ouvrage eût pu* DÉFIER *la durée des siècles*. (Mass.) *Dans quelque temps que la mort vienne, je la* DÉFIE. (J. J. R.)

— Mar. *Défier un abordage*, le prévenir, en amortir le choc. ‖ *Défie de l'arrière*, commandement fait lorsqu'un bâtiment navigue au plus près. ‖ *Défie du vent*, ordre de mettre la barre au vent. ‖ *Défie tout*, ordre de faire agir vivement le gouvernail sous le plus grand angle possible, pour éviter que les voiles ne soient masquées par le vent.

= **Se défier,** v. pr. Se provoquer : *Ces deux ennemis* SE DÉFIAIENT *l'un l'autre*. (Acad.)

— Avoir de la défiance, être en garde contre : *Il est plus honteux de* SE DÉFIER *de ses amis que d'en être trompé*. (La Rochef.) *Celui qui* SE DÉFIE *des intentions des autres m'apprend à* ME DÉFIER *des siennes*. (Barthél.) *Je ne trouve point de honte à être trompé par quelqu'un j'en trouve beaucoup à* SE DÉFIER *de tout le monde*. (Desmahis.) DÉFIONS-NOUS *du sort, et prenons garde à nous après le gain d'une bataille*. (La F.) *Je* ME DÉFIE *comme toi de ce monsieur*. (V. Hugo.) *On* SE DÉFIE *de ceux qui cherchent à déguiser leur pensée*. (C. Del.)

— Absol. *Défiez-vous* (Fén.), soyez sur vos gardes.

Moi qui sais ce que c'est que l'esprit d'une femme,
Je *me serais* à bon droit *défié*. (La Font.)

— Avoir peu de confiance dans : *Je* ME DÉFIE *de ses lumières et même de sa probité*. (La Br.) *J'espère que tu ne* TE DÉFIES *plus de ton souper*. (V. Hugo.)

— *Se défier de soi-même, de ses forces, de son esprit*, etc., avoir peu de confiance en soi, en ses forces, etc. : *Le silence est le parti le plus sûr pour celui qui* SE DÉFIE DE SOI-MÊME. (La Rochef.)

— Se douter : *Une chose vous manque, à vous et à vos semblables les diseurs de phœbus ;* VOUS NE VOUS *en* DÉFIEZ *point : c'est l'esprit*. (La Br.)

— Prévoir, soupçonner : *Je ne* ME *serais jamais* DÉFIÉ *que vous dussiez m'abandonner ainsi*. (Acad.) VOUS *ne* VOUS DÉFIIEZ *pas que cela dût arriver*.

DÉFIGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Défigurer : *Visage* DÉFIGURÉ. *Bientôt un cadavre* DÉFIGURÉ, *déchiqueté, les bras hachés à coups de sabre, est traîné sur le perron*. (Mérimée.)

... Ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps *défiguré*. (Rac.)

— Fig. *La vérité livrée à la multitude est bientôt* DÉFIGURÉE. (Buff.) *Le grec, tout* DÉFIGURÉ *qu'il est aujourd'hui dans la Grèce, peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers*. (Volt.)

— Anc. Qui est laid de figure :

... Une autre vieille assez *défigurée*
L'ayant de près au nez assez considérée. (Mol.)

DÉFIGUREMENT, n. m. Pron. *dé-fi-gur-man*. — État de ce qui est défiguré. ‖ Peu usité.

DÉFIGURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*figure*.) Gâter la figure, le visage : *Je le trouvai sans pouvoir le reconnaître ; le plomb l'*AVAIT DÉFIGURÉ. (Chateaubr.) *La petite vérole, sans la* DÉFIGURER, *l'a rendue méconnaissable*. (St-Sim.)

— Changer la forme d'une chose :

Sur le marbre animé le Puget *défigure*
Tout le corps du lutteur sous les maux qu'il endure.
(Le Mierre.)

— Altérer, dénaturer : DÉFIGURER *un tableau en le retouchant. Ils* ONT DÉFIGURÉ *l'histoire du monde*. (Mass.) *Nos premiers poëtes ne savaient rien de mieux que de* DÉFIGURER *les poëmes des Grecs en les imitant*. (Marm.) DÉFIGURER *la vérité*. DÉFIGURER *le langage par la manie du néologisme*. (Acad.)

= **Se défigurer,** v. pr. Se gâter la figure : *Cette femme* S'EST DÉFIGURÉE.

— Perdre sa première forme : *Ce visage si gracieux tout à coup* SE DÉFIGURA. (Mass.)

DÉFILAGE, n. m. (*fil*.) Techn. Opération qui consiste à diviser et déchirer les chiffons dont on fait le papier.

— Masse de chiffons qui ont subi l'opération du défilage.

DÉFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Défiler :

Et les gouttes, des fleurs sur leur sein découlées,
Y roulaient comme autant de perles *défilées*. (Lam.)

DÉFILÉ, n. m. (*défiler*.) Passage étroit où il ne peut passer que peu de personnes de front : *Trois cents Spartiates périrent glorieusement au* DÉFILÉ *des Thermopyles. S'engager dans un* DÉFILÉ. *Un pays de* DÉFILÉS, *plein de* DÉFILÉS. *Les troupes étaient à l'entrée du* DÉFILÉ. (Acad.) *Être pris dans un* DÉFILÉ.

— Fig. Situation embarrassante : *Je ne sais comment il sortira d'un pareil* DÉFILÉ. *Le voilà dans un étrange* DÉFILÉ.

— Art. mil. Action de défiler, de faire défiler en colonne : *Commander le* DÉFILÉ. *Exécuter le* DÉFILÉ. *Un beau* DÉFILÉ.

DÉFILEMENT, n. m. (*défiler*.) Pron. *dé-fil-man*. — Fortific. Méthode pour préserver un ouvrage de l'enfilade : *Le bon* DÉFILEMENT *des tranchées nécessite un grand nombre de crochets et de zigzags*.

— Art. milit. Marche en colonne d'une troupe qui défile devant un chef. ‖ V. DÉFILÉ.

DÉFILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*fil*.) Ôter le fil passé dans quelque chose : DÉFILER *des perles*. DÉFILER *un collier*.

— Fig. et fam. *Défiler son chapelet*. ‖ V. CHAPELET.

— Fortif. *Défiler un ouvrage*, garantir son prolongement des feux qui en balayeraient les défenseurs.

= **Se défiler,** v. pr. : *Les perles de son collier* SE SONT DÉFILÉES.

— V. intr. ou neut. Aller l'un après l'autre, à la file : DÉFILER *un à un, deux à deux. Je laissai la caravane* DÉFILER *lentement sous les pins*. (Lam.)

— Marcher par pelotons dans une revue : *Les troupes* ONT DÉFILÉ *devant l'empereur*. (Thiers.) *Après la revue on fit* DÉFILER *les troupes par compagnies*.

— Fam. et fig. Mourir à peu d'intervalle les uns des autres : *Notre Académie* DÉFILE. (Volt.) ‖ Pop. dans le m. sens : *défiler la parade*.

= **Défiler,** n. m. L'action des troupes qui défilent : *Un beau* DÉFILER. *Le* DÉFILER *a duré deux heures*. ‖ On écrit aussi *Défilé*.

DÉFINI, IE, part. pass. du v. Définir : *Nombre* DÉFINI. *Sens* DÉFINI. *Quantité* DÉFINIE. *Il n'y a point de temps* DÉFINI *pour cela. Les questions* DÉFINIES *par l'Église*. (Acad.) *L'impôt peut être* DÉFINI *le sacrifice d'une partie de la propriété pour la défense et la conservation de l'autre*. (Rayn.)

— Gram. *Article défini*, article qui donne au nom auquel il est joint une signification précise, un sens déterminé ; *le la, les* sont les *articles définis*, et *un, une* et quelquefois *du, des* sont des *articles indéfinis* ; ainsi dans : *L'estime* DES *gens de bien ; des* est *article défini*, au lieu que dans : DES *gens de bien pensent le contraire*, l'article est *indéfini*.

— *Passé défini*, un des cinq temps primitifs du verbe, celui du mode indicatif qui exprime que le fait énoncé a eu lieu dans une période entièrement écoulée et à une époque précise et déterminée : J'ARRIVAI *la nuit dernière. Le sort général de l'humanité nous importe ; mais notre sympathie est plus vivement émue quand on vous raconte ce que* FIRENT, *ce que* PENSÈRENT, *ce que* SOUFFRIRENT *ceux qui nous* SUCCÉDÈRENT *sur la scène du monde*. (Barante.)

— Bot. Il se dit des étamines quand leur nombre ne dépasse pas douze et se montre constant dans une espèce donnée. ‖ *Inflorescence définie*, celle qui a lieu lorsque la tige, au lieu de se prolonger indéfiniment en ligne droite et de ne porter des fleurs que latéralement, se termine par une fleur qui porte à la base de son pédicelle deux bractées opposées.

— Minér. *Proportions définies*, celles qui, pour les substances naturelles, offrent des rapports simples d'un atome à un, deux, trois, quatre, etc.

DÉFINI, n. m. Phil. Il se dit absolument des choses définies, par opposition à *Indéfini : Le* DÉFINI *et l'indéfini*.

DÉFINIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*definire ;* lat., m. sign.) Marquer, déterminer : *Dieu* A DÉFINI *le temps et le lieu auquel cela arrivera*. (Acad.)

— Expliquer une chose par les attributs, les qualités qui la distinguent : *On* DÉFINIT *le triangle une figure qui a trois côtés et trois angles*. (Acad.) *Il faut* DÉFINIR *avec exactitude les idées attachées aux mots*. (Barthél.) *Je ne saurais* DÉFINIR *le sentiment que j'éprouve. On ne peut* DÉFINIR *les couleurs. On peut* DÉFINIR *l'esprit de la politesse, l'on ne peut en fixer la pratique*. (La Br.)

Je *définis* la cour un pays où les gens,
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Sont ce qu'il plaît au prince... (La Font.)

— *Définir un mot, un terme, une expression*, en exposer le véritable sens et dans toute son étendue : *L'idée du beau n'implique pas seulement le vrai, mais le vrai manifesté ; on pourrait le* DÉFINIR *la forme du vrai*. (Lamenn.) *Platon* DÉFINIT *la sagesse la faculté qui perfectionne l'homme*. (Mich.)

— Absol. *L'esprit d'un auteur consiste à bien* DÉFINIR *et à bien peindre*. (La Br.) *Dans toutes les sciences le point principal est de bien* DÉFINIR. (Boiste.) *Très-souvent il vaut mieux sentir que* DÉFINIR.

— *Définir une personne*, la faire connaître par les qualités qui la distinguent : *Je vais vous le* DÉFINIR *en deux mots. Quel moyen de vous* DÉFINIR, *Téléphon*. (La Br.)

— Plus particul. *Je ne puis le définir*, je ne comprends rien à sa manière de faire, d'agir.

— Régler : *Les lois humaines* DÉFINISSENT *les droits et les devoirs des hommes dans l'état de société*.

— Dogm. Décider : *Les conciles* ONT DÉFINI *que....*

= **Se définir,** v. pr. Expliquer sa nature, son caractère : *Laissez-les un peu* SE DÉFINIR *eux-mêmes*. (La Br.)

— Être défini : *Le désintéressement* SE DÉFINIT *avec rigueur*. (V. Cousin.) *Tel homme au fond et en lui-même ne peut* SE DÉFINIR ; *trop de choses qui sont hors de lui l'altèrent, le changent*. (La Br.)

DÉFINISSABLE, adj. des 2 g. (*définir*.) Néol. Que l'on peut définir.

DÉFINISSEUR, n. m. (*définir*.) Pron. *dé-fi-niceur*. — Didact. Celui qui définit ; homme qui attache beaucoup d'importance aux définitions.

DÉFINITEUR, n. m. Ordr. relig. Celui qui est préposé pour assister le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre.

DÉFINITIF, IVE, adj. (*definitivus* ; lat., m. sign.) Qui termine complétement une chose, une affaire : *Traité* DÉFINITIF. *Règlement, résultat* DÉFINITIF. *Résolution* DÉFINITIVE.

— Procéd. Qui décide, qui juge le fond d'un procès, par oppos. à *Préparatoire : Arrêt* DÉFINITIF. *Sentence* DÉFINITIVE. *Jugement* DÉFINITIF.

= **En définitive,** loc. adv. Prat. Par jugement définitif. : *Il a gagné son procès* EN DÉFINITIVE. (Acad.)

— Décidément : EN DÉFINITIVE, *que ferez-vous ?*

DÉFINITION, n. f. (*definitio ;* lat., m. sign.) Pron. *dé-fi ni çion*. — Explication de ce qu'est une chose ; énonciation des attributs, des qualités qui la distinguent : DÉFINITION *juste, exacte. Il y a des idées plus claires que toute* DÉFINITION *qu'on en peut donner*. (Condill.) *Le dévouement échappe à toute* DÉFINITION. (V. Cousin.) *Nommer un roi père du peuple est moins faire son éloge que l'appeler par son nom ou faire sa* DÉFINITION. (La Br.)

Vous n'aviez pas besoin tantôt de nos leçons,
Ni nous de nous étendre en *définitions*. (Regnard.)

— *La définition d'un mot, d'un terme*, etc., l'explication du sens de ce terme.

— Dogm. Règlement, décision : *Les* DÉFINITIONS *des conciles font autorité dans l'Église. Avant la* DÉFINITION *du concile sur ce point.*

DÉFINITIVEMENT, adv. (*définitif.*) Pron. *dé-fi-ni-tiv-man.* — D'une manière définitive, en dernière analyse : *Il veut savoir* DÉFINITIVEMENT *à quoi s'en tenir.* (Acad.) IL A DÉFINITIVEMENT *accepté.*

— Par jugement définitif : *Cette affaire a été jugée* DÉFINITIVEMENT. (Acad.)

DÉFINITOIRE, n. m. Pron. *dé-fi-ni-toar.* — Lieu où s'assemblent les principaux officiers d'un chapitre. || Assemblée même de ces officiers.

DÉFLAGRATEUR, n. m. (*déflagration.*) Phys. Appareil qui excite énergiquement la puissance électro-magnétique.

DÉFLAGRATION, n. f. (*deflagratio;* lat., m. sign.) Pron. *dé-fla-gra-cion.* — Chim. Opération par laquelle un corps est brûlé avec flamme; ce phénomène a lieu lorsque des corps, en réagissant fortement l'un sur l'autre, produisent une grande chaleur, entrent en fusion et lancent autour d'eux des parcelles embrasées.

— Géolog. Ensemble des phénomènes ignés qui précèdent l'éruption d'un volcan.

— Fig. : *Il ne faut rien moins qu'un déluge universel, une* DÉFLAGRATION *générale pour détruire ce qui vaut la peine d'être conservé.* (Did.)

DÉFLÉCHI, IE, part. pass. du v. Défléchir : *Les âmes faibles et tièdes sont plus sujettes aux passions haineuses, qui ne sont que des passions secondaires et* DÉFLÉCHIES. (J. J. Rouss.)

— Bot. Il se dit de la tige lorsque après s'être élevée à une certaine hauteur elle retombe vers la terre en décrivant un arc.

DÉFLÉCHIR, v. intr. ou neut. 2^{e} conj. (*fléchir.*) Changer de direction; se détourner de sa direction naturelle.

— Fig. *Ils se laissent* DÉFLÉCHIR *par mille obstacles qui les détournent du vrai but, leur font prendre des routes obliques, où l'homme oublie sa première destination.* (J. J. Rouss.)

— Phys. Être défléchi, en parl. des rayons lumineux : *Les rayons* DÉFLÉCHISSENT.

DÉFLEGMATION, n. f. (*déflegmer.*) Pron. *dé-flègh-ma-cion.* — Chim. Action d'enlever à des liquides spiritueux l'eau qu'ils contiennent.

DÉFLEGMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déflegmer : *Des liqueurs spiritueuses et bien* DÉFLEGMÉES. (Robiq.)

DÉFLEGMER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*flegme.*) Pron. *dé-flègh-mé.* — Chim. Enlever la partie aqueuse d'une substance : DÉFLEGMER *de l'esprit-de-vin.* (Acad.)

DÉFLEURAISON, n. f. (*de,* et *fleur.*) Chute des fleurs; époque de la chute des fleurs. || V. DÉFLORAISON.

DÉFLEURI, IE, part. pass. du v. Défleurir : *Arbre* DÉFLEURI. *Plante* DÉFLEURIE.

DÉFLEURIR, v. intr. ou neut 2^{e} conj. (*de,* part. priv., et *fleur.*) Il se dit des arbres, des arbrisseaux qui viennent à perdre leur fleur : *Les lilas fleurissent et* DÉFLEURISSENT *promptement. Quand la vigne vint à* DÉFLEURIR. (Acad.)

═ V. trans. ou act. Faire tomber la fleur des arbres : *La gelée et le mauvais vent* ONT DÉFLEURI *tous les abricotiers.* (Acad.) *La grêle* A DÉFLEURI *tous les arbres fruitiers.*

— Ôter le velouté de certains fruits en les touchant : *En cueillant ces pêches, prenez garde de les* DÉFLEURIR. *Vous touchez ces prunes, vous les* DÉFLEURISSEZ. (Acad.)

— Mor. Par extens. Détruire le charme, l'éclat, la fraîcheur d'une chose : *Le funeste positif* DÉFLEURIT *l'imagination.* (Ch. Nod.)

DÉFLEXION, n. f. (*deflexus,* défléchi ; lat.) Pron. *dé-flèk-cion.* — Phys. Changement de direction : *La* DÉFLEXION *des rayons lumineux.*

DÉFLORAISON, n. f. (*defloratio ;* lat., m. sign.) Bot. Temps qui suit immédiatement la fécondation, lorsque les fleurs, ayant perdu leur éclat, se fanent et tombent.

DÉFLORATION, n. f. (*defloratio ;* lat.) Pron. *dé-flo-ra-cion.* — Action par laquelle on ôte à une fille sa virginité : *Il ne parut aucune marque, aucun signe de* DÉFLORATION. (Acad.)

— Fig. Par extens. *Toute action, tout état dont une fille est obligée de rougir, est une vraie* DÉFLORATION. (Buff.)

DÉFLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Déflorer : *Jeune fille* DÉFLORÉE.

— Fig. *Sujet* DÉFLORÉ. *Idée* DÉFLORÉE.

DÉFLOREMENT, n. m. Action de déflorer ; résultat de cette action.

— *Droit de déflorement*, droit dont jouissait le seigneur d'un fief : *Le* DROIT DE DÉFLOREMENT *fut converti en prestation pécuniaire au* XIV^{e} *siècle.*

DÉFLORER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*de,* et *flos, floris,* fleur. ; lat.) Ôter la fleur de la virginité : *Le bourreau qui connaît les deux crimes abominables de* DÉFLORER *une jeune fille de huit ans et de l'étrangler ensuite, méritait d'être un des favoris de Tibère.* (Volt.)

— Fig. Défraîchir : DÉFLORER *les plis réguliers d'une chemise.* (H. de Balzac.)

— Fig. *Déflorer un sujet*, ôter à un sujet sa fleur, sa pureté, sa fraîcheur, sa nouveauté : *Les lectures de société* DÉFLORENT *un ouvrage.* (Rivar.)

DÉFLUER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*defluere ;* lat., m. sign.) Anc. Couler, découler. || S'affaiblir.

— Astron. Il se dit d'une planète qui, après avoir passé à la conjonction d'une autre planète, continue à s'en éloigner : *Une planète qui* DÉFLUE.

DÉFOLIATION, n. f. (*defoliare*, dépouiller de ses feuilles ; lat.) Pron. *dé-fo-lia-cion.* — Bot. Chute des feuilles des plantes ligneuses. || Époque à laquelle ce phénomène a lieu.

DÉFONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Défoncer : *Tonneau* DÉFONCÉ.

— *Chemin défoncé*, chemin rompu, dégradé, effondré : *Les difficultés d'une marche de nuit par des chemins* DÉFONCÉS *l'avaient obligé de laisser en arrière son infanterie.* (Mérim.) *Les petits chemins qu'il fallait suivre étaient* DÉFONCÉS; *les gros transports avaient la plus grande peine à s'y mouvoir.* (Thiers.)

DÉFONCEMENT, n. f. (*défoncer.*) Pron. *dé-fonss-man.* — Action de défoncer : *Le* DÉFONCEMENT *d'un terrain, d'un chemin.*

DÉFONCER, v. trans. ou act. 1^{re} conj. (*fond.*) — Le *c* du rad. *défonc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous défonçons, il défonça*, etc. — Ôter, enlever le fond ; il se dit surtout en parl. de futailles, de tonneaux, etc. : *Il fit* DÉFONCER *quelques pièces de vin pour les soldats.* (Vitet.)

— Agric. *Défoncer un terrain*, le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, en ôter les pierres, les gravois, et y mettre du fumier ou de la terre nouvelle.

— Fig. *Défoncer une route*, la dégrader : *Les voitures trop chargés* DÉFONCENT *les routes les plus solides.*

— Techn. *Défoncer un cuir de vache*, le fouler aux pieds après l'avoir mouillé.

— Mar. Briser, crever : *Le vent* DÉFONCE *les voiles.*

DÉFORMATEUR, TRICE, adj. et n. (*déformer.*) Néol. Mor. Ce qui déforme ou corrompt.

DÉFORMATION, n. f. (*déformer.*) Pron. *dé-forma-cion.* — Méd. Altération de la forme de quelque partie du corps : *La* DÉFORMATION *de la tête, du dos, de bassin.*

DÉFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déformer : *Bras* DÉFORMÉ. *Taille* DÉFORMÉE. *Soulier* DÉFORMÉ.

DÉFORMER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*forme.*) Gâter, altérer la forme d'une chose : *Un corset* DÉFORME *la taille. Les convulsions* ONT DÉFORMÉ *cet enfant.*

— Par extens. DÉFORMER *un chapeau, des souliers.*

— Fig. : *Les mauvais conseils* DÉFORMENT *l'esprit et le cœur.*

═ **Se déformer**, v. pron. Être déformé : *Le visage* SE DÉFORME. (Buff.) *Sa taille* SE DÉFORME. (Acad.) || *Ses souliers* SE SONT DÉFORMÉS.

DÉFOUETTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*fouet.*) Pron. *dé-foué-té.* — Technol. Ôter la ficelle dont se servent les relieurs pour serrer un livre et pour en marquer les nerfs.

DÉFOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Défourner : *Pain* DÉFOURNÉ.

DÉFOURNEMENT, n. m. (*défourner.*) Pron. *dé-fourn-man.* — Technol. Action de défourner.

DÉFOURNER v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*four.*) Tirer d'un four : DÉFOURNER *du pain.*

DÉFOURNIS, n. m. Mar. Vides, défauts qui altèrent les dimensions voulues d'une pièce de construction.

DÉFOURRER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*fourrer.*) Pron. *dé-fou-ré.* — Anc. Ôter la fourrure. || Dépouiller.

— Mar. Ôter la fourrure d'une manœuvre ou le bitord dont elle avait été enveloppée.

— Technol. Chez les batteurs d'or, Retirer les cauchers ou feuillets de vélin de l'enveloppe.

DÉFRAI, n. m. Pron. *dé-frè.* — Fam. Action de défrayer, de payer les dépenses d'une maison.

DÉFRAÎCHIR. v. tr. ou act. 2^{e} conj. Enlever la fraîcheur d'une chose.

DÉFRANCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Défranciser.

DÉFRANCISER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*franc, français.*) Néol. Faire perdre les mœurs, la langue, les opinions françaises.

DÉFRAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Défrayer : *Être* DÉFRAYÉ *de tout.* (Acad.)

DÉFRAYER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*frais,* dépenses.) Pron. *dé-fré-ié.* — (*Je défraye, tu défrayes, il défraye* ou *défraie, nous défrayons, vous défrayez, ils défrayent* ou *défraient ; je défrayais, nous défrayions ; je défrayai, nous défrayâmes ; je défrayerai* ou *défraierai, nous défrayerons ; je défrayerais* ou *défraierais, nous défrayerions ; défraye, défrayons, défrayez ; que je défraye* ou *défraie, que nous défrayions ; que je défrayasse ; défrayant ; défrayé, ée.*) Payer la dépense de quelqu'un : *Il l'a reçu en grand seigneur, et l'*A DÉFRAYÉ *avec toute sa suite.* (Acad.) *On m'*A *largement* DÉFRAYÉ. *Aux trois* DÉFRAYANT *presque une maison où j'ai plus de trente personnes et plus de douze chevaux à nourrir.* (Volt.) *Le roi de Pologne avait sept cent mille écus par an, et la Lithuanie le* DÉFRAYAIT. (V. Hugo.)

— Par extens. : *Rousseau, le citoyen modèle, avait de l'orgueil à* DÉFRAYER *toute une aristocratie.* (H. de Balzac.) *Au moment où Corneille parut, trois genres d'ouvrages dramatiques* DÉFRAYAIENT *le théâtre.* (Nisard.)

— Fig. et fam. *Défrayer la compagnie*, l'entretenir, l'amuser, la faire rire ; lui servir de risée : *Ils pensaient tous qu'il était là pour* DÉFRAYER LA COMPAGNIE *de bons mots.* (Mol.)

DÉFRAYEUR, n. m. (*défrayer.*) Pron. *dé-frè-ieur.* — Celui qui défraye, qui paye la dépense des autres. || Fam. et peu usité.

DÉFRICHAGE, n. m. (*défricher.*) Agric. Action de défricher un terrain.

DÉFRICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Défricher : *Terrain* DÉFRICHÉ. *Les campagnes* SONT DÉFRICHÉES *et nettoyées.* (De Tracy.) *Je fais plus de cas d'une lieue carrée* DÉFRICHÉE *que d'une plaine jonchée de morts.* (Volt.)

DÉFRICHEMENT, n. m. (*défricher.*) Pron. *dé-fri-ch-man.* — Action de défricher, ce qu'on fait pour mettre en valeur un terrain inculte : *De tous côtés, on poussa en Pensylvanie les* DÉFRICHEMENTS *avec une vigueur et un succès qui étonnèrent toutes les nations.* (Rayn.) *Ce pays abonde en blé depuis les* DÉFRICHEMENTS *qu'on y a faits.* (Acad.)

— Par extens. Terrain qu'on défriche ou qu'on a défriché : *Les* DÉFRICHEMENTS *reussissent, ont bien réussi dans telle colonie.* (Acad.)

— Fig. Commencement, premier travail : *Avoir su passer des plus hautes conceptions de la poésie aux* DÉFRICHEMENTS *même de la numismatique.* (Maury.) *Cet État doit rester endetté tout le temps que le progrès de ses* DÉFRICHEMENTS *exigera des avances plus considérables que leur produit.* (Rayn.)

DÉFRICHER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*friche.*) En parl. d'une terre inculte, Arracher les mauvaises herbes, les arbres, les broussailles, les épines, pour cultiver ensuite : J'AI DÉFRICHÉ *un champ ; je l'ai enclos, planté, arrosé, couvert de bâtisses.* (Thiers.) *J'ai fait* DÉFRICHER *des bruyères immenses.* (Volt.)

— Fig. Commencer à cultiver, à polir par l'étude : DÉFRICHER *le champ de la littérature. Amyot est un des premiers écrivains qui* DÉFRICHÈRENT *notre langue.* (Acad.) *Bacon au seizième siècle indique à l'esprit humain la marche qu'il doit suivre et distribue d'avance aux grands hommes qui lui ont succédé les terrains qu'ils ont à* DÉFRICHER *ou à conquérir.* (Chamf.)

— Fam. Éclaircir, démêler une chose difficile et embrouillée : DÉFRICHER *une matière. Cette affaire était bien épineuse, il est parvenu à la* DÉFRICHER. (Acad.) || Peu usité.

DÉFRICHEUR, n. m. Celui qui défriche une terre : *Les* DÉFRICHEURS *ont joui longtemps des terres qu'ils avaient défrichées.* (Acad.)

DÉFRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Défriser : *Cheveux* DÉFRISÉS. *Sa chevelure était aplatie et* DÉFRISÉE *d'un côté.* (Mich.) *Les boucles de ses cheveux noirs* DÉFRISÉS *étaient éparpillées sur ses épaules.* (H. de Balz.)

DÉFRISEMENT, n. m. (*défriser.*) Pron. *dé-friz-man.* — Action de défriser, état de ce qui est défrisé.

— Fig. et fam. Désappointement, mécompte.

DÉFRISER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*de* et *friser.*) Défaire la frisure : *Le temps humide* DÉFRISE *les cheveux.* (Acad.)

— Fig. et fam. Désappointer, déconcerter.

═ **Se défriser**, v. pron. Être défrisé : *Les cheveux* SE DÉFRISENT *quand le temps est pluvieux.* (Acad.)

DÉFRONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Défroncer : *Robe* DÉFRONCÉE.

DÉFRONCEMENT, n. m. (*défroncer.*) Pron. *dé-frouss-man.* — Action de défroncer ; état de ce qui est défroncé : *Le* DÉFRONCEMENT *d'une étoffe.*

DÉFRONCER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*froncer.*) — Le *c* du radical *défronc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous défonçons, il défronça,* etc. — Déplisser, ôter, défaire les plis d'une étoffe ou d'une toile froncée : DÉFRONCER *une robe.*

— Fig. *Défroncer le sourcil,* se dérider le front, prendre un air serein.

DÉFROQUE, n. f. (*défroquer.*) Le petit mobilier et l'argent qu'un religieux laisse en mourant : *La* DÉFROQUE *d'un moine appartenait à l'abbé.* (Acad.)

— Par extens. et fam. Meubles, effets que quelqu'un abandonne : *Il nous a laissé toute sa* DÉFROQUE.

— Vêtements hors d'usage : *On dirait que tu portes la* DÉFROQUE *de ton maître.* (C. Del.)

DÉFROQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Défroquer : *Il n'est autre qu'un moine* DÉFROQUÉ, *fils d'un capitaine de strélitz.* (Mérim.)

DÉFROQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*froc.*) Ôter le froc à quelqu'un ; il ne se dit guère qu'en mauv. part, en parl. d'un religieux à qui on a fait quitter ou à qui on veut faire quitter l'état monastique : *On travaille à le* DÉFROQUER. (Acad.)

= **Se défroquer,** v. pron. Quitter l'habit de moine, l'état monastique : *C'est un ancien moine qui* S'EST DÉFROQUÉ. || Fam.

DÉFRUCTU, n. m. (*fructus,* fruit ; lat.) Anc. Menue dépense que fait en pain, salade, fruit, dessert, etc., celui qui prête sa table pour un repas où chacun apporte son plat.

DÉFRUCTUM, n. m. Pharm. V. DÉFRUTUM.

DÉFRUIT, n. m. Anc. Provision, subsistance. || Consommation.

DÉFRUITÉ, ÉE, part. pass. du v. Défruiter : *Arbre* DÉFRUITÉ.

DÉFRUITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*fruit.*) Anc. Dépouiller de ses fruits : DÉFRUITER *un abricotier.*

DÉFRUTUM, n. m. Pron. *dé-fru-tom.* — Anc. Pharm. Le suc de raisin réduit par l'évaporation.

DÉFUNÉ, ÉE, part. pass. du v. Défuner : *Mât* DÉFUNÉ.

DÉFUNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*funis,* corde ; lat.) Mar. Dégarnir des cordages : DÉFUNER *un mât.*

DÉFUNT, UNTE, adj. (*defunctus ;* lat., m. sign.) Mort ; décédé depuis peu de temps : *Je vous le garantis* DÉFUNT *avant qu'il soit peu.* (Mol.)

De ta *défunte* mère est-ce là la leçon. (Rac.)
J'étais l'ami de *défunt* votre père. (M. J. Chén.)
Vous devriez leur mettre un bon exemple aux yeux,
Et leur *défunte* mère en usait beaucoup mieux. (Mol.)
.. Tel est cru *défunt* qui n'en a que la mine. (Id.)

Il faut attendre que le bonhomme soit DÉFUNT. (Dest.)

— Substant. : *Ils ont déjà oublié le pauvre* DÉFUNT. *La* DÉFUNTE *m'avait fait passer pour sa nièce.* (Mariv.) *Prier Dieu pour les* DÉFUNTS. *Ces titres glorieux n'ont jamais donné d'orgueil au respectable* DÉFUNT *que nous regrettons.* (Boss.)

On me parle déjà de me remarier ;
Mais je tiens au *défunt* par de si fortes chaînes
Que je n'y veux penser de plus de trois semaines. (Bours.)

Elle était restée à Trieste, veillant sur le tombeau des deux royales DÉFUNTES. (Villem.) || V. FEU.

DÉGAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégager : *Les mosaïques* DÉGAGÉES *de la cendre de Pompéi reparaissent avec leur éclat et leur coloris.* (Villem.)

— Aisé ; souple ; gracieux : *Voilà un corps taillé, libre et* DÉGAGÉ *comme il faut, et qui ne marque aucune incommodité.* (Mol.) *Elle avait une opulence de contours que son costume* DÉGAGÉ *permettait d'apprécier librement.* (T. Gaut.) *La taille svelte et* DÉGAGÉE *des nymphes.* (Barthél.)

— Aisé ; qui affecte un certain laisser-aller : *Manières* DÉGAGÉES. *Le roi lui répondit d'un air et d'un ton plus* DÉGAGÉS. (St-Simon.) *Mon capitaine me regarda avec une attention qui m'obligea à passer deux ou trois fois la main sur ma jeune moustache d'un air aussi* DÉGAGÉ *qu'il me fut possible.* (Mérim.)

— Fam. *Airs dégagés,* manières trop libre.

— Fig. Exempt de : *Un esprit* DÉGAGÉ *de préjugés.* (Acad.) *Nos actions les plus pures ne sont pas* DÉGAGÉES *de tout intérêt personnel.* (La Rochef.) *Sa philosophie de l'histoire est d'un homme très-réfléchi, très-éclairé et* DÉGAGÉ *de toute espèce de prévention.* (Ste-Beuv.) *Un homme de tête et de cœur,* DÉGAGÉ *d'ambition personnelle.* (Mérim.)

— *Chambre dégagée,* chambre qui a un dégagement.

— *Escalier dégagé,* escalier dérobé.

DÉGAGEMENT, n. m. (*dégager.*) Pron. *dé-gaj-man.* — Action de dégager ; résultat de cette action : *Au mont-de-piété, la somme des engagements est double de celle des* DÉGAGEMENTS. *Ce phénomène a lieu avec* DÉGAGEMENT *de calorique et de lumière.* (Acad.)

— Escr. Action de dégager le fer : *Faire un* DÉGAGEMENT.

— Chorégr. Action de tirer un pied engagé derrière l'autre, pour le faire passer devant ou à côté.

— Archit. Partie d'un appartement qui sert de passage, de communication d'une pièce à une autre : *Pratiquer un* DÉGAGEMENT. *Il y aura dans l'appartement des* DÉGAGEMENTS, *des escaliers dérobés, des agréments à l'infini.* (Did.) *Dans cette maison chaque chambre a son* DÉGAGEMENT. (Acad.)

— Dans le même sens : *Escalier de* DÉGAGEMENT.

— Techn. Sorte de moulure qui forme des grains d'orge détachés.

DÉGAGER, v. tr. ou act 1^re^ conj. (*gage.*) Pron. *dé-ga-jé.* — Il prend un *e* muet euphonique entre le radical *dégag* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous dégageons, il dégagea,* etc. — Retirer ce qui avait été engagé, donné en hypothèque, en nantissement : DÉGAGER *des terres.* DÉGAGER *sa vaisselle, des pierreries.*

— Absol. *Engager ou* DÉGAGER *au mont-de-piété, acheter les reconnaissances.* (H. de Balz.)

— Par extens. *Dégager sa parole,* la retirer ou la tenir : *Je vous avais promis votre argent tel jour, je viens* DÉGAGER MA PAROLE ; *le voilà* (Acad.)

Mais je ne prétends pas qu'un impuissant courroux
Dégage ma parole et m'acquitte envers vous. (Corn.)

— Dans un sens analog. : DÉGAGER *sa foi.* DÉGAGER *sa promesse.* DÉGAGER *ses serments.*

— *Dégager quelqu'un de sa parole,* la lui rendre, l'en affranchir :

D'un serment solennel qui peut vous *dégager ?* (Corn.)

— Fig. *Dégager son cœur,* rompre un engagement d'amour ou de galanterie.

— *Dégager un soldat,* lui faire obtenir ou lui donner son congé.

— Débarrasser un lieu qui était obstrué : DÉGAGER *la voie publique, un passage. Je reconnus le tombeau, et je le fis* DÉGAGER *de la terre et des ronces dont il était couvert.* (Andr.)

— Fig. et fam. *Cet habit dégage bien la taille,* fait ressortir la taille d'une manière avantageuse.

— *Dégager un appartement,* y pratiquer des dégagements : *Il* A DÉGAGÉ SON APPARTEMENT *par un corridor, par un escalier dérobé.* (Acad.)

— Méd. *Dégager le cerveau, la tête, la poitrine,* les rendre libres : *Il avait de l'oppression, on lui a donné un sirop qui lui a* DÉGAGÉ LA POITRINE.

— Délivrer quelqu'un d'un embarras, d'un péril : *Il l'*A DÉGAGÉ *du milieu des ennemis. On eût de la peine à le* DÉGAGER *de dessous son cheval.* (Acad.) *La multitude se précipite sur lui, et ses amis eurent grand'peine à le* DÉGAGER. (Guizot.) *Il eût été pris sans une douzaine d'arquebusiers qui le* DÉGAGÈRENT *et l'emportèrent tout sanglant loin du champ de bataille.* (Mérim.)

— *Dégager un corps de troupes,* le débarrasser de l'ennemi qui l'accablait : *L'attaque du général avait pour but de* DÉGAGER *la place, qui était notre principal débouché.* (Thiers.)

— Mar. *Dégager un vaisseau,* le délivrer de la poursuite de vaisseaux ennemis.

— Fig. : DÉGAGER *son cœur des intérêts du monde.* DÉGAGER *une question de ce qui n'y a point directement rapport. Comment* DÉGAGER *notre âme de toutes les illusions de notre esprit ?* (Buff.)

— Escr. *Dégager le fer* ou absol. *Dégager,* détacher son arme de celle de son adversaire.

— Chim. Séparer une substance d'une autre : DÉGAGER *l'hydrogène de l'eau.*

— Produire une émanation : *Cette substance* DÉGAGE *une odeur sulfureuse.* (Acad.)

— Techn. *Dégager une pierre,* la dépouiller de la matière superflue.

— Math. *Dégager l'inconnue,* trouver la quantité cherchée pour la solution d'un problème.

— Grav. Repasser la pointe autour des traits déjà gravés, pour enlever plus facilement l'acier ou le bois des vides.

— V. intr. ou neut. Chorégr. Faire un pas en détachant vivement un pied ou une jambe de l'autre.

= **Se dégager,** v. pr. Se débarrasser : *La soirée est superbe ; dès le matin le ciel* S'EST DÉGAGÉ. (Jal.) *Cette substance* SE DÉGAGE *sous forme de vapeur. Il a fait une promesse dont il voudrait bien* SE DÉGAGER. (Acad.) *Ma tête* SE DÉGAGE *un peu.*

Je veux *me dégager* du poids de mes soupçons. (C. Del.)

— Se retirer d'un poste périlleux, d'une situation mauvaise : *A force de courage et de coups de sabre, le capitaine* S'EST DÉGAGÉ *du milieu des ennemis.*

Syn. Dégager, délivrer. On *dégage* une armée qui se trouve dans une position périlleuse entre plusieurs corps de troupes ennemies ; on la *délivre* quand elle est cernée de près et de toutes parts, comme une garnison dans une ville bloquée. Celui qu'on *dégage* s'est engagé lui-même ; celui qu'on *délivre* a été enveloppé par le fait d'autrui. On *se dégage* d'une invitation, d'une promesse ; on *se délivre* d'une dette, d'un procès.

DÉGAINE, n. f. Pron. *dé-ghènn.* — Manière ridicule ; tournure gauche. — Il ne s'emploie guère que dans cette locution adverbiale et ironique : *D'une belle dégaine,* d'une façon, d'une manière ridicule, maussade. || Fam.

DÉGAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégaîner : *Sabre* DÉGAÎNÉ.

DÉGAÎNER, v. tr. ou act 1^re^ conj. (*gaîne.*) Pron. *dé-ghè-né.* — Tirer un instrument perçant ou tranchant de sa gaine, de son fourreau : DÉGAÎNER *son épée.*

— Absol. Mettre l'épée à la main pour se battre : *Mais n'appréhendez-vous point qu'il vous querelle et vous oblige à* DÉGAÎNER? (Campistr.)

Vous êtes de l'humeur de ces amis d'épée
Que l'on trouve toujours plus prompts à *dégaîner*
Qu'à tirer un teston, s'il le fallait donner. (Mol.)

— Prov. : *Il ne frappe point comme il dégaîne,* il est plus violent en paroles qu'en actions.

— Substantiv. : *Être brave jusqu'au dégaîner,* se dit d'un fanfaron ; et fig. de quiconque promet beaucoup et ne tient pas sa parole quand il est question d'agir : *Vous êtes brave jusqu'au* DÉGAÎNER. (Dest.)

DÉGAÎNEUR, n. m. Pron. *dé-ghè-neur.* — Bretteur, ferrailleur.

DÉGALÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégaler.

DÉGALER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Technol. Chapell. Débarrasser les peaux de tout ce qu'elles peuvent avoir d'inutile ou de nuisible : DÉGALER *une peau.*

DÉGANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déganter : *Main* DÉGANTÉE.

DÉGANTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*gant.*) — Ôter les gants : DÉGANTEZ *cet enfant.*

= **Se déganter,** v. pron. Ôter ses gants : *Elle* SE DÉGANTE *par coquetterie.*

DÉGARNI, IE, part. pass. du v. Dégarnir : *Place* DÉGARNIE. *Des arbres trop* DÉGARNIS. (Acad.) *Ces murailles nues, cette table* DÉGARNIE *lui font peur.* (Boss.) *Les places frontières n'étaient pas* DÉGARNIES. (Volt.)

— *Dégarni de,* dépourvu : *Darius avait laissé l'Égypte* DÉGARNIE *de troupes.* (Montesq.) *Il crut le moment favorable pour un coup de main sur Moscou ; en effet la ville était* DÉGARNIE DE *troupes et la populace était disposée à le seconder.* (Mérim.)

DÉGARNIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*garnir.*) — Ôter ce qui garnit un objet, ce qui forme la garniture d'une chose : DÉGARNIR *un appartement, une cheminée, une robe.* DÉGARNIR *un chapeau de femme.* DÉGARNIR *un lit.* DÉGARNIR *une terrasse des statues qui l'ornaient, des arbres qui l'ombrageaient.* (Acad.)

— Guerr. *Dégarnir une place,* retirer une partie de la garnison, des munitions. *Les ennemis furent obligés de* DÉGARNIR LEURS PLACES *pour mettre une armée en campagne.* (Acad.) || Dans le m. sens : DÉGARNIR *les côtes, les frontières ; le centre, les ailes d'une armée.*

— Mar. Enlever la garniture d'une manœuvre : les paillets, les sangles, les limandes qui l'enveloppaient. || Retirer la garniture d'un mât ou d'une vergue : les poulies, les cordages, cosses ou amarrages dont ils sont pourvus. || Ôter la tournevire et les barres d'un cabestan ou d'un guindeau. || *Dégarnir les avirons,* les désarmer. || *Dégarnir un vaisseau,* en ôter les agrès.

— Agric. *Dégarnir un arbre,* en couper les branches inutiles : *Il faut* DÉGARNIR *cet abricotier, ces pruniers.*

= **Se dégarnir,** v. pron. Être dégarni : *La table se garnissait et* SE DÉGARNISSAIT *de travailleurs.* (A. Thierry.)

— *Cet arbre se dégarnit,* perd ses feuilles.

— *Sa tête s'est promptement dégarnie,* ses cheveux sont tombés de bonne heure.

— Se vêtir plus légèrement : *Il s'est enrhumé pour* S'ÊTRE DÉGARNI *trop tôt.* (Ac.)

— Fig. Se dessaisir de son argent comptant : *En ce temps, il est bon de ne pas trop* SE DÉGARNIR.

DÉGASCONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gascon.*) Pron. *dé-gass-ko-né.* — Défaire de l'accent gascon.

= **Se dégasconner,** v. pr. Prendre l'accent gascon.

DÉGÂT, n. m. (*gâter.*) Pron. *dé-gâ.* — Ruine, ravage, détriment causé par une force majeure, par un accident quelconque, comme la tempête, la grêle, le passage de gens de guerre, etc. : *La grêle, l'orage a fait de grands* DÉGÂTS. *Le passage d'une armée cause toujours des* DÉGÂTS *considérables.*

Plus leur cours est borné, plus ils font de ravage,
Et d'horribles *dégâts* signalent leur passage. (Rac.)

— Absol. *Faire le dégât*, ravager, dévaster : *Les ennemis* ONT FAIT LE DÉGÂT *dans cette province.* (Acad.)

— Consommation de denrées, de vivres faite avec désordre et sans économie : *On fait un grand* DÉGÂT *de bois, de vin dans cette maison.* (Acad.)

— Législ. Ravage commis par les bestiaux d'un cultivateur dans l'héritage d'autrui : *Un troupeau de moutons est entré dans cette avoine et y a fait de grands* DÉGÂTS. (Lav.)

— Dommage causé par les personnes aux propriétés d'autrui : *Les lois punissent le* DÉGÂT *causé dans le seul but de détruire.*

DÉGAUCHI, IE, part. pass. du v. Dégauchir : *Bois* DÉGAUCHI.

DÉGAUCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*gauche.*) Pron. *dé-gô-chir.* — Techn. Dresser le parement d'une pierre, d'une pièce de charpente ou de menuiserie, etc.

— Fig. et fam. Corriger la gaucherie : DÉGAUCHIR *un jeune homme.*

= **Se dégauchir,** v. p. Devenir moins gauche : *Ce jeune homme* SE DÉGAUCHIT.

DÉGAUCHISSAGE ou **DÉGAUCHISSEMENT,** n. m. Pron. *dé-gô-chiss-çaj, man.* — Techn. Action de dégauchir : *Le* DÉGAUCHISSAGE *d'une pièce de bois.*

DÉGEL, n. m. (*geler.*) Pron. *dé-jèl.* — Fonte de la glace, de la neige, par suite de l'élévation de la température : *Le* DÉGEL *est venu tout à coup. Le vent tourne au* DÉGEL. (Acad.)

— Par extens. Adoucissement de l'air : *Une succession de* DÉGELS *est toujours nuisible aux plantes.*

DÉGELÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégeler : *Terre* DÉGELÉE.

DÉGELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*geler.*) Pron. *déj-lé.* — L'*e* final du rad. *dégel* se change en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *il dégèle, il dégèlera*, etc. — Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être : *Le soleil du matin* A DÉGELÉ *la rivière.*

= **Dégeler,** v. intr. ou neut. Passer de l'état de glace à l'état liquide : *La rivière* DÉGÈLE. *La neige* DÉGÈLE.

— Impers. : *Il* DÉGÈLE.

= **Se dégeler,** v. pron. Cesser d'être gelé : *Les fontaines commencent à* SE DÉGELER.

DÉGÉNÉRANT, part. prés. du v. Dégénérer : *Les enfants des rois,* DÉGÉNÉRANT *de leur auguste naissance.* (Mass.) *La libéralité de Charles XII,* DÉGÉNÉRANT *en profusion, a ruiné la Suède.* (Volt.)

DÉGÉNÉRANT, ANTE, adj. Qui peut dégénérer : *Les sociétés* DÉGÉNÉRANTES. *La civilisation* DÉGÉNÉRANTE.

DÉGÉNÉRATEUR, TRICE, adj. (*dégénérer.*) Qui produit la dégénération : *Principe* DÉGÉNÉRATEUR. *Opinion* DÉGÉNÉRATRICE.

DÉGÉNÉRATION, n. f. (*dégénérer.*) Pron. *dé-jé-ne-ra-cion.* — État de ce qui dégénère : *La* DÉGÉNÉRATION *des animaux.* (Cuv.) *La médecine attribua pendant longtemps les maladies au défaut d'économie ou à la* DÉGÉNÉRATION *des parties liquides du corps, ce qui avait fondé l'humorisme avec ses nombreuses variétés.* (Mignet.) *Les naturalistes disent que dans toutes les espèces animales la* DÉGÉNÉRATION *commence par les femelles.* (Chamfort.)

— Méd. Altération qui survient dans les solides ou dans les liquides, et particul. changement de quelque partie en une substance morbide.

— Vétér. État, condition inférieure à l'état naturel ou acquis par les soins de l'homme.

DÉGÉNÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégénérer : *Plante* DÉGÉNÉRÉE. *Race* DÉGÉNÉRÉE. (Acad.)

Je ne suis pas de vous un fils *dégénéré*,
Mânes de mes aïeux! je ne suis pas un lâche. (C. Del.)
Pour qu'un peuple soit libre il lui faut des vertus;
Rome *dégénérée* eut-elle des Brutus? (Ancelot.)

DÉGÉNÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*degenerare*; lat., m. sign.) — Ce verbe change l'*é* fermé du rad. *dégénér* en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *je dégénère, tu dégénères, ils dégénèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *je dégénérerai, nous dégénérerions*, etc. — S'abâtardir, se détériorer avec le temps et par succession : *Le blé* DÉGÉNÈRE *dans un mauvais terrain.* (Acad.) *Les races de moutons d'Espagne* ONT DÉGÉNÉRÉ *en Angleterre.* (Id.) *Au bout de quelques générations, les races périssent ou* DÉGÉNÈRENT. (J. J. R.) *Tout est bien sortant des mains de l'auteur de toutes choses, tout* DÉGÉNÈRE *entre les mains de l'homme.* (Id.)

— N'avoir pas autant de noblesse, de vertu, de mérite que ceux dont on est sorti : DÉGÉNÉRER *de ses ancêtres.* (Acad.)

Le fils *dégénère*
Qui survit un moment à l'honneur de son père. (Corn.)

— Dans le m. sens : *Il* A DÉGÉNÉRÉ *de la valeur de ses aïeux. Il prouva dans la guerre qu'il n'*AVAIT *pas* DÉGÉNÉRÉ *du courage de ses aïeux.* (Mérimée.)

— *Dégénérer dans l'esprit de quelqu'un*, baisser dans son estime : *Timante, toujours le même et sans rien perdre de son mérite, ne laissait pas de* DÉGÉNÉRER *dans l'esprit des courtisans.* (La Br.)

— Absol. Il se dit dans le même sens : *C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui le moment d'après baisse,* DÉGÉNÈRE. (La Br.)

— Suivi d'un compl. déterm. précédé de la prép. *en*, Changer de bien en mal, de mal en pis : *La bonté jouée* DÉGÉNÈRE EN *politesse contrainte.* (Duel.) *La liberté* DÉGÉNÈRE *presque toujours* EN *licence. La guerre de la Fronde* DÉGÉNÉRA EN *plaisanterie. Le style pompeux* DÉGÉNÈRE *quelquefois* EN *galimatias.* (Ac.) *Le courage* DÉGÉNÈRE EN *présomption.* (Mass.) *Des repas modestes au commencement* DÉGÉNÉRÈRENT *bientôt* EN *pyramides de viandes et* EN *banquets somptueux.* (La Br.) *La monarchie pure est un état violent qui* DÉGÉNÈRE *toujours* EN *despotisme ou* EN *république.* (Montesq.) *L'esprit d'égalité* DÉGÉNÈRE *presque toujours* EN *une révoltante et monstrueuse inégalité.* (Portalis.)

— Méd. Se changer en une maladie plus ou moins violente : *Son rhume* A DÉGÉNÉRÉ EN *catarrhe. L'apoplexie* DÉGÉNÈRE *quelquefois* EN *paralysie.*

DÉGÉNÉRESCENCE, n. f. (*dégénérer.*) Pron. *dé-jé-né-rèss-çanss.* — Disposition à dégénérer.

— Méd. Dégénération : *La* DÉGÉNÉRESCENCE *cartilagineuse n'est le plus souvent que le premier degré de la transformation osseuse.* (Chomel.)

DÉGÉNÉRESCENT, ENTE, adj. (*dégénérer.*) Pron. *dé-jé-né-rèss-çan, çantt.* — Didact. Qui subit une dégénérescence ou une dégénération.

DÉGINGANDÉ, ÉE, adj. (*de hinc, hac*, d'ici, delà; lat.) Pron. *dé-jain-gan-dé.* — Il se dit d'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées : *Homme* DÉGINGANDÉ. *Cette femme est toute* DÉGINGANDÉE. *Une petite fille maigre, bras* DÉGINGANDÉS, *air timide.* (Chateaubr.)

— Fig. Qui n'a pas de suite, d'enchaînement : *Il ne faut rien de plus à des conduites aussi* DÉGINGANDÉES *que les nôtres.* (Mme de Sév.) *Vous verrez que la pièce n'est pas si* DÉGINGANDÉE. (Volt.) || Fam.

DÉGINGANDEMENT, n. m. Pron. *déjain-gand-man.* — État, aspect d'une personne dégingandée.

DÉGINGANDER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-dé-jain-gan-dé.* — Fam. N'avoir ni contenance ni démarche assurée.

DÉGLANDER ou **ÉGLANDER,** v. tr. ou act. 1re conj. Vétér. Extirper les ganglions lymphatiques dont l'induration constitue les glandes de la morve.

DÉGLUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*glu.*) Ôter la glu, débarrasser de la glu : DÉGLUER *un bâton.* DÉGLUER *un oiseau.*

— Fig. *Dégluer les yeux*, ôter la chassie qui colle les paupières.

= **Se dégluer,** v. pron. Se débarrasser de la glu : *Cet oiseau parviendra à* SE DÉGLUER.

DÉGLUTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*deglutire*; lat., m. sign.) Physiol. Avaler.

DÉGLUTITEUR, adj. et n. m. (*déglutir.*) Anat. Qui sert à la déglutition. || Muscle de l'œsophage.

DÉGLUTITION, n. f. (*déglutir.*) Pron. *dé-glu-ti-cion.* — Méd. Action d'avaler : *La* DÉGLUTITION *conduit les aliments dans l'estomac.*

DÉGOBILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gober.*) Pron. *dé-go-bi-ié.* — Vomir le vin et les aliments qu'on a pris avec excès. || Bas.

DÉGOBILLIS, n. m. Collect. (*dégobiller.*) Pron. *dé-go-bi-ys.* — Matières vomies, dégobillées.

DÉGOISÉ, ÉE, part. pass. de v. Dégoiser.

DÉGOISEMENT, n. m. (*dégoiser.*) Anc. Ramage.

— Pop. Bavardage, babillage.

DÉGOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gosier.*) Pron. *dé-goa-zé.* — Anc. En parl. des oiseaux, Chanter, gazouiller.

— Fig. Parler plus qu'il ne faut et avec volubilité : DÉGOISER *un compliment.* || Très-fam.

— *Les injures qu'elle lui* A DÉGOISÉES. *En* DÉGOISE-*t-elle!* (Acad.)

— Dire ce qu'on devrait taire, ce qu'on aurait intérêt de cacher. || Vieux.

— *Il* A DÉGOISÉ *tout ce qu'il sait. On a su adroitement le faire* DÉGOISER. (Acad.)

— V. intr. ou neut. Jaser : *Dieu! la bonne femme, comme vous* DÉGOISEZ!

DÉGOMMAGE, n. m. (*dégommer.*) Pron. *dé-go-maj.* — Techn. Il se dit, chez les teinturiers, de l'action de dégommer ou décreuser la soie.

DÉGOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégommer : *Soie* DÉGOMMÉE.

— Fig. et pop. *Il est dégommé*, il est destitué de son emploi ; il est mort. || Fam.

DÉGOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gomme.*) Pron. *dé-go-mé.* — Techn. Ôter la gomme. || Décruser la soie.

— Fig. et pop. Destituer d'un emploi, d'un poste quelconque. || Faire mourir, tuer.

DÉGONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gond.*) Techn. Dégager de ses gonds : DÉGONDER *une porte.*

DÉGONFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégonfler : *Tumeur* DÉGONFLÉE.

— Fig. *Cœur* DÉGONFLÉ *de joie.*

DÉGONFLEMENT, n. m. (*dégonfler.*) Pron. *dé-gonfl-man.* — Action de dégonfler, de se dégonfler.

DÉGONFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gonfler.*) Faire cesser le gonflement : DÉGONFLER *un ballon.*

— Fig. *Dégonfler le cœur*, livrer passage aux sentiments qui le gonflent. || *Dégonfler la rate* (Mol.), décharger sa colère.

= **Se dégonfler,** v. pron. Être dégonflé : *Ce ballon* SE DÉGONFLE. *Cette tumeur commence à* SE DÉGONFLER.

DÉGOR, n. m. Techn. Tuyau de décharge par lequel on fait passer la liqueur distillée.

DÉGORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégorger : *Tuyau* DÉGORGÉ. *Poisson* DÉGORGÉ. *Laines* DÉGORGÉES.

DÉGORGEMENT, n. m. (*egurgitare*, dégorger; lat.) Pron. *de-gorj-man.* — Écoulement d'eaux et d'immondices : DÉGORGEMENT *d'un canal, d'une gouttière. En cinglant à l'ouest, nous parvînmes à l'extrémité du* DÉGORGEMENT *de cette immense écluse.* (Chateaub.) *La cataracte apparaît d'abord comme un* DÉGORGEMENT *de moulins, puis comme une fontaine, puis c'est une cascade, une avalanche, un chaos.* (V. Hugo.)

— Méd. Écoulement des matières qui embarrassent les vaisseaux ou les conduits et en occasionnent la distention : DÉGORGEMENT *de la bile, des humeurs.*

— Arts. Action de dépouiller certaines matières des corps étrangers : DÉGORGEMENT *des laines, des cuirs. Les moulins à foulon servent au* DÉGORGEMENT *des draps.* (Acad.)

DÉGORGEOIR, n. m. (*dégorger.*) Pron. *dé-gor-joar.* — Art. mil. Fil de fer dont un chef de pièce est muni, et qu'il introduit par la lumière d'un canon pour percer la gargousse ou pour la dégager.

— Technol. Instrument à l'usage du serrurier.

— Instrument qui sert à tondre la laine.

DÉGORGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gorge.*) Pron. *dé gor-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *dégorg* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous dégorgeons; il dégorgea*, etc. — Déboucher un conduit, débarrasser un passage obstrué : DÉGORGER *un tuyau, une gouttière.*

— Par extens. Prendre, expulser de la gorge ou d'un lieu étroit : *La mère* DÉGORGE *la nourriture à ses petits comme font les femelles des serins.* (Buff.) *La gouttière de fer-blanc* DÉGORGEAIT *avec furie un flot jaunâtre et fangeux.* (V. Hugo.)

— Fig. : *Comme la plupart des jeunes ambitieux de la littérature, il* DÉGORGE *aujourd'hui son instruction d'hier.* (H. de Balz.)

— Arts et mét. Dépouiller, nettoyer une chose des corps étrangers qu'elle contient : DÉGORGER *du cuir. Faire* DÉGORGER *de la laine, de la soie.*

— Mar. Faire usage du dégorgeoir pour percer la cartouche, ou dégager la lumière d'une bouche à feu.

— V. intr. ou neut. Rejeter ce qui obstrue : *Les ravines d'eau ont fait* DÉGORGER *cet étang. Si cet égout vient une fois à* DÉGORGER, *il infectera tout le quartier.* (Acad.)

— *Faire dégorger du poisson*, le mettre dans l'eau claire pour qu'il perde le goût de marée ou de bourbe.

— *Faire dégorger des sangsues*, leur faire rendre le sang qu'elles ont pris.

= **Se dégorger,** v. pron. Épancher ses eaux, en parl. d'un tuyau, d'un canal : *La gouttière* S'EST DÉGORGÉE *tout à coup. Ce tuyau va* SE DÉGORGER *dans un bassin.*

— Fig. : *J'évite d'être repoussé par la foule des courtisans dont la maison d'un ministre* SE DÉGORGE. (La Br.)

— Perdre le goût de marée ou de bourbe dans l'eau claire, en parl. du poisson : *Donnez à ces poissons le temps de* SE DÉGORGER. *Les saumons qu'on prend dans la mer n'ont pas si bon goût que ceux qui* SE SONT DÉGORGÉS *dans les rivières.* (Acad.)

DÉGOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégoter.

DÉGOTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Fam. Déplacer, chasser d'un poste ; se mettre à la place de quelqu'un : *J'ai peur qu'on ne* DÉGOTE *la Russie.* (Volt.) || Peu usité.

DÉGOURDI, IE, part. pass. du v. Dégourdir : *Membres* DÉGOURDIS.

— *Eau dégourdie,* tiède.

— Fam. *C'est un homme, un gaillard bien dégourdi,* adroit, avisé, difficile à tromper.

— *Cette femme a l'air bien dégourdie,* elle a des manières vives et même un peu libres.

— Subst. : *C'est un* DÉGOURDI. *Quelle* DÉGOURDIE.

C'est une *dégourdie*
Qui sait bien mieux que nous ce que c'est que la vie. (Volt.)

DÉGOURDIR, v. tr. ou act 2^e conj. (*gourd.*) Redonner de la chaleur, du mouvement à ce qui était engourdi : DÉGOURDIR *ses jambes. Nous le secouâmes pour le* DÉGOURDIR. (Acad.)

— Fig. et fam. Faire perdre à quelqu'un sa gaucherie, sa timidité : *Ce jeune homme a besoin qu'on le* DÉGOURDISSE. (Acad.) *Le mariage forme et* DÉGOURDIT *les gens.* (Volt.)

— *Faire dégourdir de l'eau*, la faire chauffer légèrement.

= **Se dégourdir,** v. pron. : *Je* ME SUIS *un peu* DÉGOURDI *en marchant. Mes jambes commencent à* SE DÉGOURDIR.

— Fig. Secouer sa mollesse, son indolence :
Dégourdis-toi ! courage ! allons, qu'on s'évertue ! (C. D.)

DÉGOURDISSANT, part. prés. du v. Dégourdir.

DÉGOURDISSEMENT, n. m. Pron. *dé-gourdiss-man.* — Action par laquelle les membres engourdis reprennent du mouvement, de la chaleur, etc.: *Le* DÉGOURDISSEMENT *se fait sentir par un picotement dans les nerfs.* (Acad.)

DÉGOÛT, n. m. (*goût.*) Pron. *dé-gou.* — Manque de goût, d'appétit : *Ce malade a un* DÉGOÛT *de toutes choses.*

— Pathol. Aversion générale pour les aliments : *Il a un si grand* DÉGOÛT *qu'il ne peut manger de rien.* (Acad.) *On ne doit pas confondre le* DÉGOÛT *avec l'anorexie : celle-ci consiste seulement dans le défaut d'appétit, au lieu que l'autre est une véritable répugnance pour les aliments.* (Chomel.)

— Mor. Répugnance qui suit la satiété : *Le* DÉGOÛT *nous rend difficiles.* (Bernis.) *Les amours meurent par le* DÉGOÛT, *et l'oubli les enterre.* (La Br.)

— Aversion, répugnance particulière pour une chose ou pour une personne : *Il lui a pris un* DÉGOÛT *pour la viande. Il a du* DÉGOÛT *pour le poisson* (Acad.) *La nature, toujours sage, semble avoir mis le* DÉGOÛT *à côté de l'excès pour nous sauver de notre intempérance.* (Buff.) *Il a du* DÉGOÛT *pour l'étude. Il a du* DÉGOÛT *pour toute espèce de plaisir. Nous ne considérons qu'avec* DÉGOÛT *les idées abstraites de l'entendement.* (Malebr.)

. . .Le *dégoût* de soi mène au mépris des hommes. (C. Del.)

Je n'ai jamais de bien longues rencontres avec ces livres que l'ennui ouvre et que le DÉGOÛT *ferme.* (V. Hugo.) *Le cardinal parut si enflé de cette prospérité qu'il renouvela dans tous les esprits le* DÉGOÛT *et la crainte de sa domination.* (La Rochef.)

— N. pl. Déplaisirs, mortifications : *On lui a donné bien des* DÉGOÛTS. *Il a eu bien des* DÉGOÛTS *à essuyer.* (Acad.) *Combien de* DÉGOÛTS *et d'ennuis ne pourrait-on pas s'épargner si on osait aller à la gloire par le seul mérite ?* (Vauv.) *Jésus-Christ éprouva ces affreux* DÉGOÛTS *de la vie que la vertu même a de la peine à surmonter.* (Chateaub.)

— J. de l'hombre, Payement.

— **DÉGOUT,** n. m. (*dégoutter.*) Art culin. Jus qui tombe, qui dégoutte des viandes en rôtissant.

— Anc. Avers ; pluie abondante :
L'eau du haut des maisons tombait en tel *dégout*
Que les chiens altérés pouvaient boire debout. (Régn.)

DÉGOÛTANT, ANTE, adj. Pron. *dé-gou-tan, tantt.* — Qui donne du dégoût : *Plaie* DÉGOÛTANTE. *Malpropreté* DÉGOÛTANTE. *Les sauvages du Nord avalent à longs traits l'huile* DÉGOÛTANTE *de la baleine.* (Buff.) *Les femmes se distinguèrent par leurs excès et les outrages* DÉGOÛTANTS *qu'elles inventèrent ; partout, dans les fureurs populaires, les plus faibles sont les plus lâches et les plus féroces.* (Mérim.)

— Fig. Qui inspire de l'aversion, de la répugnance : *C'est un homme* DÉGOÛTANT *par sa laideur, par sa malpropreté.* (Acad.) *Il y a des gens* DÉGOÛTANTS *avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts.* (La Rochef.)

— Fig. et fam. Qui cause du déplaisir, qui rebute, qui décourage : *Cela est* DÉGOÛTANT.

Syn. Dégoûtant, fastidieux. Ce qui est *dégoûtant* nous répugne ; ce qui est *fastidieux* nous ennuie. Le premier a plus rapport aux choses physiques, le second aux choses morales : un homme est *dégoûtant* par sa saleté et sa laideur ; il est *fastidieux* par ses manières et sa sottise.

DÉGOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégoûter. Qui a du dégoût : *Certes, pour un malade, il n'est point* DÉGOÛTÉ. (La Font.)

— Fig. *Il se montra si* DÉGOÛTÉ *de cette affaire.* (Guizot.) *Quand vous le connaîtrez, vous en serez bientôt* DÉGOÛTÉ. (Acad.) *Rapides et fugitifs, les plaisirs des sens ne laissent après eux que du vide, et tous les hommes en sont* DÉGOÛTÉS *avec l'âge.* (Laromig.) DÉGOÛTÉ *de la Russie, pleurant peut-être ses rêves ambitieux, il s'empressa de retourner en Pologne.* (Mérim.)

— *Être dégoûté de la vie*, être las de la vie.

— Substantiv. : *L'esprit humain n'est plus qu'un* DÉGOÛTÉ *qui redoute la peine, craint les duperies et préfère l'orgueil de douter à l'humiliation de croire ce qu'il sait imparfaitement.* (A. Rémusat.)

— *Faire le dégoûté,* faire le difficile, le délicat : *Tu fais bien* LA DÉGOÛTÉE. (Piron.)

— Prov. : *C'est un bon dégoûté,* se dit d'un homme de bon appétit, d'un amateur de bonne chère.

— Fam. *N'être pas dégoûté,* se dit de celui qui veut avoir une chose difficile à obtenir.

DÉGOÛTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*goût.*) Ôter l'appétit : *Il suffit d'une huître mauvaise pour* DÉGOÛTER *le plus grand amateur.*

— Inspirer de la répugnance pour un aliment : *Ils m'*ONT DÉGOÛTÉ *du poisson à force de m'en faire manger.* (Acad.) *Si un mets ne nous semble pas bon, il n'en faut* DÉGOÛTER *personne.* (H. de Balz.)

— Fig. Inspirer de l'éloignement, donner de l'aversion : *Marque-moi bien, pour m'en* DÉGOÛTER, *tous les défauts que tu peux voir en elle.* (Mol.) *Les commotions violentes l'*AVAIENT DÉGOÛTÉ *même du mouvement.* (C. Del.) *On l'*A DÉGOÛTÉ *de la guerre.*

. . .Ce qui m'a surtout *dégoûté* du service,
C'est, il faut l'avouer, ce maudit exercice. (C. d'Harl.)

Les habitudes basses, son penchant à l'ivrognerie, son insolence DÉGOÛTAIENT *Démétrius, qui paraît avoir cherché à l'éloigner de lui.* (Mérim.) *Il aimait fort cette femme, mais on l'en* A DÉGOÛTÉ. (Acad.) *Comment l'attrait de la vertu ne* DÉGOÛTE-*t-il pas pour toujours du vice ceux qui l'ont une fois connue ?* (J. J. Rouss.) *En lui faisant sentir quel charme ajoute à l'attrait des sens l'union des cœurs, je le* DÉGOÛTERAI *du libertinage.* (Id.)

— Fatiguer, ennuyer : *La prolixité* DÉGOÛTE *le lecteur.* (Volt.)

= **Se dégoûter,** v. pron. SE DÉGOÛTER *d'un emploi. Comme les hommes ne* SE DÉGOÛTENT *point du vice, il ne faut pas se lasser de le leur reprocher.* (La Br.) *L'homme* SE DÉGOÛTE *de ses plaisirs, comme l'enfant de ses jouets.* (Chateaub.) *Les plaisirs sont comme les aliments ; les plus simples sont ceux dont on* SE DÉGOÛTE *le moins.* (C. Nodier.)

DÉGOUTTANT, part. pr. du v. Dégoutter.

DÉGOUTTANT, ANTE, adj. Pron. *dé-gou-tan, tantt.* — Qui dégoutte : *Un arbuste* DÉGOUTTANT *de rosée. Un habit tout* DÉGOUTTANT.

— Fig. : *Les vengeances toutes* DÉGOUTTANTES *de sang.* (Fén.)

Les ronces *dégouttantes*
Portent de ses cheveux les dépouilles sanglantes. (Rac.)
Le fils tout *dégouttant* du meurtre de son père. (Corn.)

DÉGOUTTEMENT, n. m. (*dégoutter.*) Pron. *dégoutt-man.* — Didact. Action, état, d'une liqueur qui dégoutte, d'un objet qui laisse dégoutter une liqueur.

— Ce qui dégoutte d'un objet : *Le* DÉGOUTTEMENT *du frêne passe pour endommager tous les végétaux qui en sont atteints.*

DÉGOUTTER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*goutte.*) Pron. *dé-gou-té.* — Couler goutte à goutte : *La sueur lui* DÉGOUTTAIT *du front. Le sang lui* DÉGOUTTAIT *du nez.* (Acad.) *Le jus et les sauces lui* DÉGOUTTENT *du menton.* (La Br.) *La sueur des deux champions* DÉGOUTTAIT *sur leurs armures.* (Viennet.)

Ces voiles déchirés *dégoutteront* de sang. (A. Soumet.)

— Il se dit aussi des choses d'où l'eau ou quelque autre liqueur dégoutte : *Tous ces arbustes* DÉGOUTTENT *de rosée. Mon glaive* DÉGOUTTAIT *d'un sang immonde.* (Ballanche.)

Lors le chêne de manne et de miel *dégouttait.* (Regn.)

— Prov. et fig. *A la cour, auprès des grands, s'il n'y pleut, il y dégoutte,* si on n'y fait pas toujours grande fortune, au moins on y obtient quelque avantage. || *S'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous,* s'il m'arrive quelque chose de bien ou de mal, vous en aurez votre part. || Dans le m. sens : *Quand il pleut sur le curé, il* DÉGOUTTE *sur le vicaire.*

= **Dégoutter,** v. tr. ou act. Fig. Manifester, faire voir : *Pressez-les, tordez-les, ils* DÉGOUTTENT *l'orgueil, l'arrogance, la présomption.* (La Br.)

DÉGRADANT, part. prés. du v. Dégrader.

DÉGRADANT, ANTE, adj. Pron. *dé-gra-dan, dantt.* — Avilissant, propre à faire perdre l'estime, la considération : *Action* DÉGRADANTE. *Conduite* DÉGRADANTE.

DÉGRADATION, n. f. (*dégrader.*) Pron. *dé-gra-da-cion.* — Destitution infamante d'un ordre, d'une dignité, d'une qualité : *Aucune peine infamante ne peut être exécutée contre un membre de la Légion d'honneur sans que d'abord il ait subi la* DÉGRADATION. *On le dépouilla de ses habits pontificaux, et sa* DÉGRADATION *fut proclamée au nom du tsar.* (Mérim.)

— *Dégradation civique,* privation de tous les droits de citoyen, exclusion de tout office public.

— *Dégradation militaire,* action d'arracher à un officier, en vertu d'un jugement, les insignes de son grade, ou de dépouiller un soldat du costume militaire.

— Fig. Avilissement : *La* DÉGRADATION *des âmes est une suite de la servitude.* (Acad.) *Le terme de la* DÉGRADATION, *c'est de ne plus concevoir la honte, de braver le mépris.* (Boiste.)

— Acte duquel résulte le dégât, la détérioration d'une chose : *La* DÉGRADATION *des monuments publics est prévue par la loi. Le locataire de cet appartement y a fait beaucoup de* DÉGRADATIONS.

— État de délabrement d'une chose par vétusté, dépérissement, à la suite d'un sinistre, d'un accident : *La chaumière est dans un affreux état de* DÉGRADATION. *La* DÉGRADATION *de ce palais est horrible à voir.* (Acad.)

...Leur *dégradation* n'est pas une ruine. (Lam.)

— Peint. et grav. Diminution progressive de la lumière, des ombres, des couleurs : *Ce peintre entend bien la* DÉGRADATION *des couleurs.* (Acad.) *La* DÉGRADATION *des plans, la légèreté des lointains.* (Vitet.) *La teinte foncée de la voûte du ciel arrivait par d'insensibles* DÉGRADATIONS *à se confondre avec la couleur des eaux.* (H. de Balz.)

DÉGRADÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégrader : *Deux soldats ont été* DÉGRADÉS.

— Fig. Avili : *Un homme* DÉGRADÉ. *Une âme* DÉGRADÉE. *Plus ils étaient* DÉGRADÉS, *plus il eût fallu essayer de les relever.* (G. Sand.)

— Qui va en diminution progressive : *A l'exception de quelques espèces majeures, telles que l'éléphant, le rhinocéros, etc., tous les autres animaux semblent former des groupes de similitudes* DÉGRADÉES. (Buff.)

— Mar. *Être dégradé,* être souventé. || Peu usité.

DÉGRADEMENT, n. m. Anc. Dégradation.

— Guerr. Perte d'un grade militaire en vertu d'un jugement : *Il a subi le* DÉGRADEMENT *devant tout le bataillon.*

DÉGRADER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* part. extr., et *grade.*) Dépouiller quelqu'un de son grade, de sa dignité, de son emploi, etc. : DÉGRADER *un militaire, un magistrat, un officier de justice.*

— Fig. : *C'est Dieu qui place les rois sur le trône et qui les en* DÉGRADE. (Mass.)

— Fig. Rabaisser : *Ce serait* DÉGRADER *l'Évangile de le regarder comme la religion du peuple.* (Mass.)

— Mor. Avilir : *Ne* DÉGRADEZ *jamais l'homme, il est l'image de Dieu.* (La Br.) *La flatterie* DÉGRADE *le prince et les flatteurs.* (Id.) *Il n'y a que les âmes fortes qui ne se laissent pas* DÉGRADER *par le malheur et la misère.* (Merc.) *Sa conduite le* DÉGRADE *aux yeux de tout le monde.* (Acad.) DÉGRADER *son âme par des bassesses.* (J. J. R.) *L'ignorance* DÉGRADE *l'homme.* (M^me de Staël.) *C'est tout à fait* DÉGRADER *la vertu que de dire à l'homme qu'elle est dans ses intérêts.* (Id.) *Nos arlequins de toute espèce imitent le beau pour le* DÉGRADER, *pour le rendre ridicule.* (J. J. R.)

— Détériorer, endommager : *Les longues pluies*

ONT DÉGRADÉ *les chemins. Ce tremblement de terre* A DÉGRADÉ *beaucoup d'édifices.* (Acad.) *Des palais superbes que le temps va* DÉGRADER *et détruire.* (Mass.)

— Se détériorer : *Les peintures* SE DÉGRADENT *promptement à l'air. Cette maison* SE DÉGRADE *tous les jours davantage.* (Acad.) *A la longue, les plus solides édifices* SE DÉGRADENT.

— Peint. Diminuer graduellement : DÉGRADER *la lumière, les ombres.*

— Mar. Ôter les agrès d'un vaisseau devenu inutile.

— V. intr. ou neut. Mar. Tomber sous le vent : *Ce bâtiment* DÉGRADE. *Il* A DÉGRADÉ.

= **Se dégrader**, v. pr. Descendre de hauteur : *Les montagnes* SE DÉGRADENT *et s'abaissent.* (J.-J.-Rouss.)

— Fig. : *Ils croiraient* SE DÉGRADER *en paraissant à la tête des solennités religieuses.* (Mass.)

— S'avilir : *C'est* SE DÉGRADER *que de louer un homme que l'on méprise.* (J.-J.-Rouss.) *Ceux qui se prosternent devant l'iniquité,* SE DÉGRADENT *honteusement eux-mêmes.* (Mass.) *Les grands veulent qu'on* SE DÉGRADE, *non pour un bienfait, mais pour une espérance.* (Chamf.)

— Diminuer graduellement : *Dans tous les animaux détenus en captivité, les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour* SE DÉGRADER, *se nuancer et s'adoucir.* (Buff.)

Syn. Dégrader, avilir. *Dégrader*, c'est faire déchoir, rendre moins estimable ; *avilir*, c'est rendre méprisable au dernier point ; ce qui *dégrade* ne touche en quelque sorte qu'à l'extérieur ; ce qui *avilit* altère l'essence même, le fonds moral ; *dégrader* se dit d'une déchéance dans l'opinion des autres ; *avilir* suppose un abaissement réel, une honte méritée.

DÉGRAFÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégrafer : *Habit* DÉGRAFÉ.

DÉGRAFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *agrafe.*) Détacher une chose qui était agrafée, qui était retenue par une agrafe ou des agrafes :

Dégrafez-moi cet atour des dimanches :
Fort bien. Otez ce corset et ces manches :
Encore mieux. (La Font.)

= **Se dégrafer**, v. pron. Être dégrafé.

DÉGRAISSAGE, n. m. (*dégraisser.*) Pron. *dé-grè-caj.* — Techn. Action de dégraisser les laines, les étoffes, les habits, etc. : *Il fait le* DÉGRAISSAGE *avec soin. Envoyer un habit au* DÉGRAISSAGE.

DÉGRAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégraisser : *Viande* DÉGRAISSÉE.

— Fig. et fam. *Financier dégraissé*, financier qui a perdu les bénéfices qu'il avait faits.

DÉGRAISSEMENT, n. m. V. DÉGRAISSAGE.

DÉGRAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *graisse.*) Pron. *dé-grè-cé.* — Ôter la graisse de quelque chose : DÉGRAISSER *le bouillon.*

— Par extens. : DÉGRAISSER *le pot.*

— Dépouiller une chose de la matière grasse qui la couvre : *La poudre* DÉGRAISSE *les cheveux.* DÉGRAISSER *une étoffe de laine en la foulant.* (Acad.)

— Ôter toute matière grasse ; enlever les taches de graisse : *On* DÉGRAISSAIT *autrefois les draps par le moyen de la terre argileuse, aujourd'hui on emploie la potasse.* (Chaptal.) DÉGRAISSER *un habit, un collet.*

— Par extens. *Les ouvrières appellent* DÉGRAISSER *l'argile, ajouter à cette terre une certaine quantité de sable ou de silice.* (Brongniart.)

— Techn. *Dégraisser une pièce de bois*, enlever, en la travaillant, les dernières parties qui nuisent aux proportions requises de ses faces.

— *Dégraisser le vin*, lui ôter, au moyen d'un ingrédient quelconque, la mauvaise qualité qu'il a en tournant à la graisse.

— Agric. Il se dit aussi du mauvais effet que les torrents et les ravines d'eau pluviale font sur les terres labourables, en emportant ce qu'il y a de plus propre à les rendre fertiles : *Les ravines* DÉGRAISSENT *les terres.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Dégraisser quelqu'un*, lui ôter une partie des richesses qu'il avait acquises : *Ce financier avait fait des gains énormes, mais on l'*A *bien* DÉGRAISSÉ. (Acad.) || Fam. *Cela me dégraisse un peu*, cela réduit mes bénéfices, mes ressources.

— Fam. Appauvrir : DÉGRAISSER *un pays. Sous Louis XV, les contrôleurs généraux des finances* ONT DÉGRAISSÉ *le royaume.* (Duclos.)

DÉGRAISSEUR, n. m. (*dégraisser.*) Pron. *dé-grè-ceur.* — Celui qui dégraisse les habits, les étoffes.

— Technol. Espèce de moulin avec lequel on tord la laine imprégnée d'eau de savon, avant de la mettre sous le peigne.

DÉGRAISSIS, n. m. Pron. *dé-grè-ci.* — Technol. Ce que l'on enlève par l'opération du dégraissage.

DÉGRAISSOIR, n. m. Pron. *dé-grè-çoar.* — Technol. Instrument dont le boyaudier se sert pour enlever la graisse des boyaux.

— Instrument dont le teinturier se sert pour tordre la laine savonnée.

DÉGRAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gramen*, gazon ; lat.) Agricult. Enlever le chiendent au moyen d'une fourche, après les labours, pour le mettre en tas et le brûler.

DÉGRAPPER, v. Agric. V. ÉGRAPPER.

DÉGRAPPINÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégrappiner : *Vaisseau* DÉGRAPPINÉ.

DÉGRAPPINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grappin.*) Pron. *dé-gra-pi-né.* — Mar. Relever un grappin mouillé. || Retirer un vaisseau du milieu des glaces, par le moyen des grappins.

DÉGRAPPOIR, n. m. Agric. V. ÉGRAPPOIR.

DÉGRAS, n. m. (*gras.*) Pron. *dé-grà.* — Technol. Mélange d'huile de poisson et d'acide azotique dont se servent les chamoiseurs et les tanneurs pour préparer les peaux et les cuirs : *Les fabriques de* DÉGRAS *sont rangées dans la première classe des établissements insalubres.*

DÉGRAT, n. m. Pron. *dé-gra.* — Pêch. Départ.

— *Être en dégrat*, se dit d'un bateau qui a quitté le port pour gagner le banc ; aller à la pêche de la morue.

DÉGRAVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégraveler : *Tuyaux* DÉGRAVELÉS.

DÉGRAVELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gravier.*) Pron. *dé-grav-lé.* — L'*e* muet du rad. *dégravel* se change en *è* ouvert, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je dégravèle, il dégravèle, ils dégravèleraient*, etc. — Technol. Débarrasser un tuyau de conduite du sédiment ou du gravier qui s'y est accumulé.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOIMENT**, n. m. Pron. *dé-gra-voa-man.* — Effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchausse des murs, des pilotis, etc.

DÉGRAVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégravoyer : *Mur* DÉGRAVOYÉ.

DÉGRAVOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gravois.*) Pron. *dé-gra-voa-ié.* — L'*y* du rad. se change en *i* avant toute terminaison qui commence par un *e* muet : *je dégravoie ; je dégravoierai ; je dégravoierais ; dégravoie ; que je dégravoie.* — Dégrader, déchausser des murs, des pilotis : *L'eau* A DÉGRAVOYÉ *ce mur dans toute la longueur.* (Acad.)

— Ponts. et Chauss. Enlever le gravier, au moyen de l'eau dont on accroît l'action en la dirigeant sur le point où l'on veut opérer cet enlèvement.

DEGRÉ, n. m. (*degressus*, de *degredior*, je descends, lat.) Marche d'un escalier : *Les* DEGRÉS *d'un perron. Il a presque vu la tour de Babel, il en a compté les* DEGRÉS. (La Br.) *Il y a quatre cents* DEGRÉS *pour monter au château dont je vous ai parlé.* (Mme de Maint.)

— Marches qui servent d'entrée à un édifice : *Les* DEGRÉS *de l'hôtel de ville.* (Acad.)

Du lieu saint à pas lents je montais les *degrés*
Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés. (C. Del.)

Il trouve un carrosse au bas du grand DEGRÉ. (La Br.)

— Fig. *Dieu fait quelquefois du plus haut point de notre élévation ce premier* DEGRÉ *de notre décadence.* (Mass.)

Et par sa propre main mon père massacré,
Du trône où je le vois fut le premier *degré*. (Corn.)

— Fig. Il se dit des emplois qui mènent successivement à une position plus élevée : *Il a passé par tous les* DEGRÉS *avant d'arriver à ce poste éminent.* (Marm.) *Cet emploi fut le premier* DEGRÉ *de sa fortune. Il est dans un haut* DEGRÉ *d'élévation.* (Acad.)

— Progrès, transition :

Ainsi que la vertu le crime a ses *degrés*. (Rac.)
Il n'est point de *degré* du médiocre au pire. (Boil.)

— Grade conféré dans une université : *Prendre ses* DEGRÉS. *Avoir tous ses* DEGRÉS.

L'on est docteur sans prendre ses *degrés*. (Regn.)

— Différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles : *Le fer est de tous les métaux celui qui exige le plus grand* DEGRÉ *de chaleur pour se fondre.* (Buff.) *Chaque* DEGRÉ *de température a ses plantes particulières.* (Id.)

— Par analog. : *Du dernier* DEGRÉ *de la honte, elle a su parvenir au premier* DEGRÉ *de l'honneur.* (J.-J. Rouss.) *C'est le dernier* DEGRÉ *de l'avilissement.* (Acad.)

— Gramm. *Degrés de signification*, les trois formes de l'adjectif désignées sous les noms de *positif*, de *comparatif* et de *superlatif*. Dans plusieurs langues, c'est au moyen d'une terminaison substituée à celle de l'adjectif simple que les degrés de signification se forment ; en français, c'est à l'aide d'un adverbe ; aussi n'avons-nous, à proprement parler, ni comparatifs, ni superlatifs. || V. POSITIF, COMPARATIF et SUPERLATIF.

— Jurispr. *Degrés de juridiction*, ordre hiérarchique des tribunaux devant lesquels on peut successivement porter la même affaire.

— Proximité ou éloignement entre parents : *Ils ne sont parents à nul* DEGRÉ. (Beaum.)

..Pour peu qu'un seul jour on ait administré,
On connaît ses parents au trentième *degré*. (C. Del.)

— Mus. Différence de position ou d'élévation entre deux notes placées dans une même portée : UT *est au premier* DEGRÉ, RÉ *au second,* MI *au troisième*, etc. DEGRÉ *conjoint.* DEGRÉ *disjoint.*

— Géom. Chacune des parties d'une circonférence : *Le cercle a été divisé en trois cent soixante parties ou* DEGRÉS. (Arago.)

— Géogr. L'espace compris entre deux méridiens ou entre deux parallèles : DEGRÉ *de longitude,* DEGRÉ *de latitude.*

— Chacune des divisions du baromètre et du thermomètre : *Le thermomètre, cet hiver, est descendu à* 15 DEGRÉS *de froid.*

— Méd. *Degré d'une maladie*, point où une maladie est parvenue : *Le troisième* DEGRÉ *de la phthisie pulmonaire. Ce régime l'a guéri d'une phthisie au second* DEGRÉ. (Acad.)

— Algèb. *Équation du premier, du second, du troisième degré*, équation dont l'inconnue est à la première puissance, à la seconde, etc.

— Chim. *Degré de feu*, point auquel il faut pousser le feu pour l'opération que l'on se propose.

— Fauconn. Chacun des endroits où l'oiseau, durant sa montée ou son élévation, tourne la tête et prend une nouvelle carrière : *L'oiseau échappe à la vue au quatrième* DEGRÉ.

= **Par degrés**, loc. adv. Graduellement : *Le son s'affaiblit* PAR DEGRÉS. (Acad.) *Le mouvement du corps diminue* PAR DEGRÉS. (Buff.) *La nuit s'avance, les chants et les danses cessent* PAR DEGRÉS. (Chateaub.) *Mon bonheur, monté* PAR DEGRÉS, *était au comble ; il ne pouvait plus que déchoir.* (J.-J. R.)

J'approchai *par degrés* de l'oreille des rois. (Rac.)

= **De degré en degré**, loc. adv. Par degrés successifs : *S'élever* DE DEGRÉ EN DEGRÉ.

Syn. Degré, marche. Ces deux mots désignent les pas ou divisions de l'escalier ; dans le *degré* on ne considère que la hauteur, dans la *marche* on considère surtout l'étendue superficielle. On dit monter les *degrés*, et se tenir sur les *marches*. Au fig. *degré* est d'un grand usage ; *marche* ne s'emploie guère que dans des phrases comme celle-ci : *Les princes du sang sont sur les* MARCHES *du trône.*

DÉGRÉAGE, n. m. Mar. Action d'ôter les agrès d'un vaisseau.

DÉGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégréer : *Vaisseau* DÉGRÉÉ. || Abusiv. *Notre vaisseau fut* DÉGRÉÉ *par le mauvais temps.* (Acad.)

DÉGRÉEMENT, n. m. (*dégréer.*) Pron. *dé-grè-man.* — Mar. État d'un bâtiment dépouillé de son gréement.

— Perte accidentelle des agrès.

DÉGRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gré.*) (*Je dégrée, tu dégrées, il dégrée, nous dégréons, vous dégréez, ils dégréent ; je dégréais, nous dégréions ; je dégréai, nous dégréâmes ; ils dégréèrent ; je dégréerai, nous dégréerons ; je dégréerais, nous dégréerions ; dégrée, dégréez ; que je dégrée, que nous dégréions ; que je dégréasse, que nous dégréassions ; dégréant ; dégréé, dégréée.*) Mar. En parl. d'un bâtiment, Ôter les agrès, les voiles, les cordages et autres choses nécessaires à la manœuvre.

— *Dégréer les perroquets, les cacatois*, mettre en bas les vergues de perroquet, de cacatois, par suite du mauvais temps. || On dit plus souv. *Désagréer.*

DÉGRÉNAGE, n. m. (*dégréner.*) Technol. Action de retirer du moulin les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

DÉGRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégréner : *Matières* DÉGRÉNÉES.

DÉGRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. L'*é* fermé du rad. *dégrén* se change en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent* : *je dégrène, il dégrène, ils dégrènent, etc.* — Techn. Exécuter le dégrénage.

DÉGRÉVÉ, ÉE, part. pass. de Dégréver : *Imposition* DÉGRÉVÉE. *Le bugdet est* DÉGRÉVÉ, *qu'avez-vous à dire ?* (Lam.)

DÉGRÈVEMENT, n. m. (*dégréver.*) Pron. *dé-grèv-man.* — Action de diminuer la quantité des impositions.

— Diminution d'une taxe, d'une imposition : *Il obtint des* DÉGRÈVEMENTS *de contribution.* (H. de Balzac.) *Les impôts sont du présent et les* DÉGRÈVEMENTS *sont de l'avenir, et toujours de l'avenir.* (Vienn.)

DÉGRÉVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grever.*)

— Il change l'é fermé du rad. *dégrév*, (en è ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent : je dégrève, il dégrève, ils dégrèvent.*) — Diminuer une imposition, une taxe jugée trop forte.

DÉGRINGOLADE, n. f. Pron. *dé-grain-go-lad.* — Action de dégringoler. || Fam.

DÉGRINGOLANDO, adv. Pron. *dé-grain-go-lan-dô.* — En dégringolant.

— Fig. De mal en pis. || Fam.

DÉGRINGOLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-grain-go-lé.* — Descendre avec précipitation, et souvent plus vite qu'on ne voudrait : DÉGRINGOLER *un escalier.*

— V. intr. ou neut. *La voiture* A DÉGRINGOLÉ *dans un précipice.* (Acad.) DÉGRINGOLEZ *donc de votre perchoir.* (L. Reyb.)

— Fig. et fam. : *Si deux ou trois personnes ne soutenaient le bon goût, nous* DÉGRINGOLERIONS *dans la barbarie.* (Volt.)

DÉGRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégriser : *Homme* DÉGRISÉ.

DÉGRISEMENT, n. m. (*dégriser.*) Pron. *dé-griz-man.* — Fam. Passage de l'état d'ivresse, d'exaltation à une situation calme, à la plénitude de la raison : *Les imaginations vives passent promptement de l'ivresse au* DÉGRISEMENT (Boiste.)

DÉGRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gris*; ivre.) Pron. *dé-gri-zé.* — Faire passer, dissiper l'ivresse : *Rien ne* DÉGRISE *mieux un homme que le sommeil.*

— Fig. Détruire l'illusion, le charme, l'espérance ; *Cet échec l'*A *un peu* DÉGRISÉ. (Acad.) || Fam.

DÉGROSSAGE, n. m. (*dégrosser.*) Pron. *dé-gró-caj.* — Techn. Action de dégrosser un lingot pour le faire passer à la filière.

DÉGROSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégrosser : *Lingot* DÉGROSSÉ.

DÉGROSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *gros.*) Pron. *dé-gró-cé.* — Techn. Amincir les lingots qu'on veut faire passer à la filière.

DÉGROSSI, IE, part. pass. du v. Dégrossir : *Pièce de bois* DÉGROSSIE.

DÉGROSSI, n. m. Pron. *dé-gró-ci.* — Technol. Laminoir des plombiers.

— Presse dont on se sert pour rendre les monnaies plus unies.

— Action de dégrossir une glace, avant de la polir.

DÉGROSSIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*dé,* et *grossir.*) Pron. *dé-gró-cir.* — Ôter le plus gros d'une matière, la préparer, la disposer à recevoir la forme qu'on veut lui donner, l'approprier à un usage particulier : DÉGROSSIR *une pièce de bois, un bloc de marbre.*

— Fig. Ébaucher : *Socrate eut plus de peine et plus de mérite qu'un autre homme à* DÉGROSSIR *et à sculpter en lui-même ce modèle du beau intellectuel qui fut la passion et le travail de sa vie.* (Lamart.) *Il tracasse son corps, ébauche son esprit et* DÉGROSSIT *son âme.* (Chamfort.)

— Fig. *Dégrossir quelqu'un,* lui former l'esprit, les manières.

— Commencer à débrouiller, à éclaircir : *L'homme a trouvé la terre brute ; il l'*A DÉGROSSIE, *façonnée, fertilisée par son labeur.* (Troplong.)

— Impr. *Dégrossir une épreuve,* lire la première épreuve d'une feuille, pour en ôter les plus grosses fautes. || Peu usité.

DÉGROSSISSAGE, n. m. (*dégrossir.*) Pron. *dé-gró-ci-çaj.* — Technol. Action de dégrossir, de donner la première façon à un ouvrage.

DÉGROSSISSANT, part. prés. du v. Dégrossir.

DÉGROSSISSEUR, n. m. (*dégrossir.*) Technol. Cylindre en fonte dont on se sert pour réduire la loupe en grosses barres.

DÉGU, n. m. Zool. Le Loir du Chili.

DÉGUÉLIE, n. f. Pron. *dé-ghé-li.* — Bot. Arbrisseau ; plante grimpante de la Guiane.

DÉGUENILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Déguenilller. Dont les vêtements sont en lambeaux : *De tout temps, les étudiants de Salamanque et des autres universités d'Espagne ont mis une espèce de point d'honneur à paraître* DÉGUENILLÉS. (Mérim.) *On vit sous Constantin des prêtres* DÉGUENILLÉS *errer autour de leurs temples déserts.* (Rayn.) *Les routes sont couvertes de mendiants* DÉGUENILLÉS.

— Substantiv. : *Il vit venir cinq ou six mille* DÉGUENILLÉS *qui poussaient des hurlements.* (Chateaubr.)

DÉGUENILLER, v. trans. ou act. 1re conj. (*de,* et *guenille.*) Pron. *dégh-ni-ié.* — Déchirer les vêtements ; mettre en guenilles.

— Fig. et pop. Maltraiter de paroles : *On l'*A *singulièrement* DÉGUENILLÉ.

DÉGUERPI, IE, part. pass. du v. Déguerpir : *Héritage* DÉGUERPI.

DÉGUERPIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* hors, et *guerpir,* anc. *Abandonner.*) Pron. *dé-ghèr-pir.* — Prat. Abandonner la possession d'un immeuble : DÉGUERPIR *un héritage.*

— V. intr. ou neut. Abandonner, quitter un lieu à la hâte ; s'en aller :

Ce serait tous les jours procédure nouvelle,
Et je serais encore contraint de *déguerpir.* (Regnard.)

Vois ta honte et ma gloire ; et tôt, qu'on *déguerpisse !* (Piron.)

— *Faire déguerpir,* chasser, expulser : *Je les* FAIS DÉGUERPIR, *mordieu ! je leur fais rendre gorge, et la Providence me bénit.* (Volt.)

DÉGUERPISSEMENT, n. m. (*déguerpir.*) Pron. *dé-ghèr-piss-man.* — Prat. Abandonnement de la possession d'un immeuble : *Le* DÉGUERPISSEMENT *n'avait lieu qu'en matière de rente foncière.*

— Anc. lég. *Déguerpissement volontaire,* celui qui, étant accepté par le vendeur, ne se trouvait, dès lors, soumis à aucune formalité particulière.

— *Déguerpissement forcé,* celui qui n'était point accepté, et qui, pour ce motif, se faisait par acte au greffe du tribunal avec notification et assignation au bailleur.

DÉGUERPISSEUR, n. m. Anc. Prat. Celui qui fait abandon.

DÉGUEULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de,* part. extr., et *gueule.*) Pron. *dé-gheu-lé.* — Pop. Vomir.

— Il est bas et ne se dit que d'un vomissement qui vient d'un excès de débauche.

DÉGUEULEUX, n. m. (*de,* hors, et *gueule.*) Pron. *dé-gheu-leu.* — Anc. Masque adapté à l'extrémité d'une fontaine, et qui paraît vomir l'eau.

DÉGUIGNONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Déguignonner : *Je suis* DÉGUIGNONNÉ.

DÉGUIGNONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. extr., et *guignon.*) Pron. *dé-ghi-gnio-né.* — Fam. Faire cesser le guignon, le malheur. Il se dit principalement au jeu.

DÉGUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Déguiser. *Il fut assassiné par des gens* DÉGUISÉS. (Acad.)

Qui t'aurait reconnu *déguisé* de la sorte ? (Rac.)

— Fig. Caché, dissimulé : *Ambition* DÉGUISÉE. *Fraude habilement, maladroitement* DÉGUISÉE. (Ac.) *Elle croyait voir dans toutes ses actions un amour-propre* DÉGUISÉ. (Boss.)

Et je prends tous ces biens pour des maux *déguisés.* (Corn.)

— *Déguisé en,* revêtu du costume de : *Jean le Parricide, qui assassina son oncle l'empereur Albert, parce qu'il lui refusait son héritage, vint,* DÉGUISÉ EN *moine, demander un asile à Tell.* (Mme de Staël.)

— Substantiv. : *C'est un* DÉGUISÉ, *une* DÉGUISÉE. *Venez voir les* DÉGUISÉS. *Laissons passer la troupe des* DÉGUISÉS.

DÉGUISEMENT, n. m. (*déguiser.*) Pron. *dé-ghiz-man.* — Ce qui sert à déguiser une personne : *Les* DÉGUISEMENTS *remontent à la plus haute antiquité.*

À tout moment
Elle change de forme et de *déguisement.* (Regn.)

— État d'une personne déguisée : *Mon* DÉGUISEMENT *vous répond du secret.* (C. Del.)

— Fig. Apparence : *L'impôt est un prélèvement d'argent fait sur les choses ou sur les personnes sous des* DÉGUISEMENTS *plus ou moins spécieux.* (H. de Balzac.)

— Dissimulation, artifice pour cacher la vérité : *Toute sa vie n'a été qu'une suite de* DÉGUISEMENTS. (Mass.) *Parler sans* DÉGUISEMENT. (Mol.) *La vérité se reconnaît malgré les artifices et les* DÉGUISEMENTS. *Il n'y a point de* DÉGUISEMENT *qui puisse longtemps cacher l'amour où il est, ni le feindre où il n'est pas.* (La Rochef.)

DÉGUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guise,* manière.) Pron. *dé-ghi-zé.* — Travestir une personne de manière qu'il soit difficile de la reconnaître : DÉGUISER *des enfants. On le* DÉGUISA *en femme. Une fausse barbe* DÉGUISE *un homme.* (Acad.) *Le masque qui les cache et les* DÉGUISE. (Mass.)

— Changer les traits : *Le rouge les vieillit et les* DÉGUISE. (La Br.)

— Fig. Cacher une chose sous des apparences trompeuses : DÉGUISER *l'orgueil par les dehors de la bienséance.* (Volt.)

On ne me verra point *déguiser* ma pensée. (Boil.)
Comment à leurs regards *déguiser* mon effroi ? (C. Del.)

— *Déguiser son nom,* changer son nom pour n'être pas connu.

— Par extens. *Déguiser sa voix, son écriture,* la changer pour qu'on ne la reconnaisse pas.

— *Déguiser les mets, les viandes,* les assaisonner, les apprêter de manière qu'il soit difficile de les reconnaître.

— Présenter une chose autrement qu'elle n'est : *Il* DÉGUISE *ou il exagère les faits.* (La Br.) DÉGUISER *ses sentiments.* DÉGUISER *la vérité.* (Acad.)

Tu mourras si tu *déguises* rien,
Apprends-moi mon malheur pour éviter le tien. (Montfl.)

La loi de l'histoire ne nous a permis ni de rien DÉGUISER, *ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure.* (Volt.)

L'art dont un cuisinier emprunte le secours,
Déguise en vain la mort qu'il nous sert tous les jours. (Andrieux.)

= **Se déguiser,** v. pr. Se travestir : SE DÉGUISER *en marquis, en nécromancien. Se mettre un emplâtre sur l'œil pour* SE DÉGUISER. (Acad.) *Vous vous* ÊTES DÉGUISÉS *de cette sorte pour jouer quelque comédie.* (Lesage.)

— Se cacher, se dissimuler : *Les passions* SE DÉGUISENT *autant qu'elles le peuvent aux yeux des autres.* (La Br.) *Cet homme fait toutes sortes de personnages, il* SE DÉGUISE *de mille manières.* (Acad.) *Je suis née si sincère que je ne me croyais pas capable de* ME DÉGUISER. (Dest.) *Dans les affaires d'éclat on se contraint, on* SE DÉGUISE. (Fléch.)

— Être caché : *La vérité ne peut* SE DÉGUISER *aisément.*

— Se cacher à soi-même : *Nous sommes si accoutumés à* NOUS DÉGUISER *aux autres, qu'enfin* NOUS *nous* DÉGUISONS *à nous-mêmes.* (La Roch.) SE DÉGUISER *ses torts, ses faiblesses.* (Mass.) *Le cœur de l'homme est inépuisable en ressources pour* SE DÉGUISER *un sinistre avenir.* (Ballanche.)

Syn. Déguiser, masquer, travestir. *Masquer* signifie uniquement mettre un faux visage ; *déguiser,* c'est faire tout changement contraire aux formes extérieures ou habituelles ; *travestir,* c'est mettre un costume contraire au costume ordinaire ou à celui qu'exige la condition de la personne. On se *masque* dans le seul but de n'être pas reconnu ; on se *déguise* le plus souvent pour n'être pas reconnu, dans le but de tromper ; on se *travestit* pour n'être pas reconnu dans sa qualité, qu'on ait en vue de s'amuser, ou d'échapper à quelque péril.

DÉGUSTANT, part. prés. du v. Déguster.

DÉGUSTATEUR, n. m. (*déguster.*) Pron. *dé-guss-ta-teur.* — Officier qui vérifie et constate la qualité des boissons.

— Adject. : *Officier* DÉGUSTATEUR.

DÉGUSTATION, n. f. (*déguster.*) Pron. *dé-guss-ta-cion.* — Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant.

— Action de goûter, d'apprécier les qualités sapides d'une substance.

DÉGUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déguster : *Vin* DÉGUSTÉ.

DÉGUSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*degustare*; lat. m. s.) Pron. *dé-guss-té.* — Goûter du vin ou quelque autre boisson, pour en connaître la qualité.

DÉHAIT ou **DÉHAIZ,** n. m. Pron. *dé-è.* — Anc. Maladie, tristesse, chagrin.

— Fauconn. Maladie des oiseaux de proie.

DÉHAITÉ, ÉE, adj. Pron. *dé-è-té.* — Anc. Malade.

— Fauconn. *Oiseau déhaité,* celui qui ne vole pas de bon gré.

DÉHALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. extr., et *haler.*) Pron. *dé-a-lé.* — Mar. Haler un navire hors du port, le relever au vent à l'aide d'embarcations, de remorques ou d'amarres, lorsqu'il est tombé en dérive ou qu'il a été affalé sous quelque côte : DÉHALER *un bâtiment.*

= **Se déhaler,** v. pron. Mar. En parl. d'un navire, Se relever, en faisant de la voile, ou par ses propres moyens.

— Fig. Sortir d'embarras, ou se retirer d'une mauvaise position.

DÉHÂLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dé,* part. extr., et *hâler.*) Pron. *dé-â-lé.* — Ôter l'impression que le hâle a faite sur le teint : *Elle* DÉHÂLE *son visage avec une certaine pommade.*

— Absol. *Cela* DÉHÂLE. *Ce cosmétique est bon pour* DÉHÂLER. (Acad.)

= **Se déhâler,** v. pron. *Elle garde la chambre pour* SE DÉHÂLER. (Acad.)

DÉHANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Déhancher. Qui a les hanches rompues ou disloquées : *Cette personne est toute* DÉHANCHÉE.

— Vétér. Se dit du cheval chez lequel la saillie d'un des angles des hanches est plus ou moins effacée ou abaissée.

— Fig. et fam. Peu ferme sur ses hanches.

DÉHANCHER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-dé-an-ché.* — Affecter une démarche molle et abandonnée : DÉHANCHE-TOI *un peu ; renverse ta tête sur les épaules.* (C. Del.)

DÉHARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Déharder : *Chiens* DÉHARDÉS.

DÉHARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *hart*, courroie, corde.) Pron. *dé-ar-dé*. — Chass. Détacher des chiens ; lâcher ceux qu'on a liés ensemble.

DÉHARNACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Déharnacher : *Cheval* DÉHARNACHÉ.

DÉHARNACHEMENT, n. m. Pron. *dé-ar-na-ch-man*. — Action de déharnacher.

DÉHARNACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr., et *harnacher*.) Pron. *dé-ar-na-ché*. — Ôter le harnais à un cheval de trait : *Le cocher n'a pas encore* DÉHARNACHÉ *ses chevaux*. (Acad.)

DÉHISCENCE, n. f. (*dehiscentia* ; lat.) Pron. *dé-iss-çanss*. — Bot. Action par laquelle les parties distinctes d'un organe clos se séparent sans déchirure ; rupture régulière qui, à une certaine époque, s'opère dans des organes clos, pour laisser sortir le pollen, les graines, etc.

DÉHISCENT, ENTE, adj. (*déhiscence*.) Pron. *dé-iss-çan, çantt*. — Bot. Il se dit des organes clos qui s'ouvrent à leur maturité.

DÉHONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déhonter.

— Adj. Éhonté, sans honte, sans pudeur.

J'ai droit d'écraser sous l'injure
L'imposteur *déhonté* qui te pousse au parjure. (C. Del.)

— Substantiv. *Quel* DÉHONTÉ ! *Quelle* DÉHONTÉE ! || V. ÉHONTÉ.

DÉHONTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *honte*.) Pron. *dé-on-té*. — Anc. Déshonorer :

Comment ! dans un château dont l'antiquité brille
Venir de guet-apens *déhonter* une fille. (T. Corn.)

DEHORS, adv. de lieu. (*de*, *hors*.) Pron. *de-or*. — Hors ; à l'intérieur ; il se dit par oppos. à Dedans : *Hier je sortis, et je demeurai tout le jour* DEHORS. (Montesq.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est *dehors*. (Boil.)

— Fig. *Mettre quelqu'un dehors*, le chasser, lui donner son congé : *Il a* MIS *son domestique* DEHORS. (Acad.)

— Comm. *Mettre dehors un billet*, etc., le mettre en circulation en le passant à l'ordre de quelqu'un.

— Mar. La pleine mer, le large, par opposition aux rades, aux ports, aux côtes : *Ce bâtiment va mettre* DEHORS. *La mer est grosse* DEHORS. (Acad.)

— *Toutes les voiles* DEHORS, toutes voiles déployées.

— Fig. *Ne pas savoir si l'on est* DEDANS OU DEHORS, être incertain de l'état de ses affaires, de la situation où l'on est auprès de certaines personnes, du parti qu'on prendra : *Il ne sait s'il est dedans ou* DEHORS *avec ce ministre*. || On dit dans le m. sens : *N'être* NI DEDANS NI DEHORS.

— *Ne pas savoir si une personne est dedans ou dehors*, ne pas connaître son opinion, ses vues, ses intentions, etc.

= **Au dehors,** loc. adv. A l'extérieur : *Cette monarchie donnait à la France la gloire* AU DEHORS. (Nisard.)

La maison du seigneur, seule un peu plus ornée,
Se présente au *dehors* de murs environnée. (Boil.)
Mes fureurs au *dehors* ont osé se répandre. (Rac.)

— Il s'oppose à *Au dedans* : *Le glaive* AU DEHORS *les poursuit, le remords* AU DEDANS *les glace*.

= **Au dehors de,** loc. prép. A l'extérieur de : *Les avantages qui sont* AU DEHORS DE *nous*. (La Br.) *Il protége la religion au dedans et* AU DEHORS *du royaume*. (Boss.) *La mort, cachée au dedans, laisse voir* AU DEHORS *des signes toujours infaillibles*. (Mass.)

= **De dehors,** loc. adv. De l'extérieur : *Il vient* DE DEHORS.

= **En dehors,** loc. adv. Par l'extérieur : *La porte s'ouvre* EN DEHORS.

— *Marcher les pieds en dehors*, les talons rapprochés, et les pointes éloignées l'une de l'autre.

— Fig. *Être en dehors, tout en dehors*, très-franc, très-ouvert.

= **En dehors de,** loc. prép. Hors de : *Il demeure* EN DEHORS *de la ville. Tout ce qui est* EN DEHORS DE *cette ligne ne fait point partie de la France*. (Acad.)

— Fig. *Cela est en dehors du débat, de la question*, cela n'appartient pas, ne se rapporte pas à la question.

— Il s'oppose à EN DEDANS : *Il a des intelligences* EN DEDANS *et* EN DEHORS *de la ville*.

= **Par dehors,** loc. adv. et prép. Par l'extérieur : *Faire le tour* PAR DEHORS. *Il passa* PAR DEHORS *la ville*. (Acad.) || Gramm. V. DEDANS.

DEHORS, n. m. (*de*, de, *foris*, hors ; lat.) Pron. *de-or*. — La partie extérieure d'une chose : *Cette maison paraît belle par le* DEHORS. *Le* DEHORS *d'un château*. (Acad.)

— *Les* DEHORS *d'une place*, ou simpl. *Les* DEHORS, les fortifications extérieures et avancées :

Il faut premièrement s'emparer des *dehors*. (Regn.)

— Man. *La jambe, la rêne* DU DEHORS, etc., la jambe, la rêne, qui sont du côté du mur.

— N. m. pl. Fig. Les apparences : *Il cherchait à se parer des* DEHORS *d'une vertu austère*. (Barthél.) *Il garde bien les* DEHORS. *Sauver les* DEHORS. *Ce sont des* DEHORS *trompeurs*. (Acad.) *Toute religion qui se bornerait à de purs* DEHORS, *et qui ne réglerait pas le cœur et les affections, serait indigne de l'Être suprême*. (Mass.) *Il cachait son ambition sous les* DEHORS *de la piété et d'un attachement sans bornes à la patrie et à son souverain*. (Mérim.)

— Magnificence, pompe extérieure : *Les* DEHORS *brillants ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide*. (Girard.)

DÉHORTATION, n. f. (*dehortari*, détourner de, dissuader de ; lat.) Pron. *dé-or-ta-cion*. — Anc. Discours par lequel on exhorte à ne pas faire une chose.

DÉHORTATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-or-ta-toar*. — Diplom. Qui exhorte, qui engage à ne pas faire une chose.

DÉICIDE, adj. des 2 g. (*Deus*, Dieu ; *cædere*, faire mourir ; lat.) Pron. *dé-i-cid*. — Meurtrier de Dieu ; il ne se dit que des Juifs, par rapport à J.-C. : *Nous appelons les Juifs* DÉICIDES. (Ségur.)

— Le crime du déicide : *Le crucifiement de J.-C. a été un* DÉICIDE.

— Il se dit des instruments qui ont servi à la mort de J.-C. : *Le marteau* DÉICIDE.

— Substantiv. : *Un* DÉICIDE.

DÉICOLE, adj. et n. des 2 g. (*Deus, Dei*, Dieu, et *colere* ; lat.) Pron. *dé-i-kol*. — Didact. Il se dit de ceux qui adorent un seul Dieu.

DÉIFIANT, part. prés. du v. Déifier.

DÉIFICATION, n. f. (*deificatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-i-fi-ka-cion*. — Apothéose, action par laquelle on déifie, on divinise : *La* DÉIFICATION *de Romulus se fit à huis clos, sans que le peuple qui faisait les dieux et les demi-dieux intervînt*. (Nisard.)

— Par extens. : *M. le prince laissera passer encore un nombre d'années avant le temps de sa* DÉIFICATION. (La F.)

DÉIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Déifier : *Hercule fut* DÉIFIÉ *sur le mont OEta*. (Acad.) *Les vautours furent* DÉIFIÉS *chez les Égyptiens*. (Cuv.)

— Fig. Glorifié, mis en honneur : *Les choses les plus ignorées sont les plus propres à être* DÉIFIÉES. (Montaig.) *L'intérêt exclusif*, DÉIFIÉ *partout, menace l'Europe d'une dévastation universelle*. (Mirab.)

DÉIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Deus*, Dieu ; *facere*, faire ; lat.) Pron. *dé-i-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous déifiions, vous déifiiez, que nous déifiions, que vous déifiiez*. — Admettre, placer au nombre des dieux, diviniser : *Les Romains* DÉIFIÈRENT *la plupart de leurs empereurs*. (Acad.)

— Fig. Vénérer à l'égal des dieux :

Vous trembliez tous, ô rois qu'on *déifie*. (Bérang.)

— Fig. : *Nous adorons les caractères ardents et passionnés, nous* DÉIFIONS *le vice même, s'il a l'air fier et hardi*. (St-M. Girard.)

DÉIFIQUE, adj. des 2 g. (*deificus* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-i-fik*. — Qui élève à la divinité ; divin : *Vertus* DÉIFIQUES. || Peu usité.

DÉINCLINANT ou DÉINCLINÉ, adj. m. Pron. *dé-ain-kli-nan*, ou *né*. — Gnomon. *Cadran* DÉINCLINANT OU DÉINCLINÉ, cadran solaire qui incline et décline à la fois.

DÉIPNOPHORES, n. f. pl. (δεῖπνον, souper, et φερειν, porter ; gr.) Pron. *dé-ip-no-for*. — Ant. gr. Femmes qui présentaient les mets dans certaines fêtes.

DÉIPNOSOPHISTE, n. m. (δεῖπνον, repas ; σοφιστής ; gr.) *dé-ip-no-ço-fist*. — Anc. Philosophe qui dissertait à table sur des points de métaphysique ou de morale.

DÉISIDÉMONIE, n. f. (δειδω, je crains ; δαιμων, démon ; gr.) Pron. *dé-i-ci-dé-mo-ni*. — Didact. Crainte superstitieuse des puissances invisibles.

DÉISME, n. m. (*Deus*, Dieu ; lat.) Pron. *dé-ism*. — Croyance qui consiste uniquement à reconnaître l'existence d'un Dieu.

— Système des philosophes qui s'en tiennent à admettre l'existence d'un Dieu unique, comme la seule vérité ayant pour elle l'adhésion universelle du genre humain, et qui rejettent toute révélation, et, par conséquent, toute religion positive, tout culte extérieur. Le *Déisme* exclut encore l'idée de la providence, le Dieu qu'il reconnait étant un être souverain, mais souverainement oisif, qui ne peut ou ne veut exercer aucune action sur le monde.

DÉISTE, n. des 2 g. (*déisme*.) Pron. *dé-ist*. — Celui ou celle qui n'a point de religion particulière, et qui se borne à reconnaître l'existence d'un Dieu. Le déiste nie qu'il puisse exister quelque rapport entre Dieu et l'homme. Dieu n'est pour lui qu'une nécessité de raison, qu'il faut admettre pour expliquer le monde, mais à laquelle le monde ne doit ni culte, ni hommage : *Le* DÉISTE, *en admettant l'existence de Dieu, rejette une religion et un culte public*. (La Harpe.) || V. THÉISTE.

DÉITÉ, n. f. (*deitas* ; bass. lat.) — Divinité, dieu ou déesse de la fable ; il n'est guère usité qu'en poésie :

Offrez un encens pur aux *déités* champêtres. (Del.)
Athène offrit des vœux à cette *déité*. (La Font.)
D'agrestes *déités* quelle noble famille ! (A. Chén.)
Cessez de fatiguer par des vœux impuissants
La Parque et le destin, *déités* inflexibles. (Id.)

DÉIVIRIL, ILE, adj. (*Deus*, Dieu, *virilis*, humain ; lat.) Pron. *dé-i-vi-ril*. — Théol. Qui est à la fois divin et humain. || V. THÉANDRIQUE.

DÉJÀ, adv. de temps. (*dès*, *jà*.) Dès l'heure présente, dès ce moment : *Il y a* DÉJÀ *trois heures que nous marchons. Quoi ! vous voilà* DÉJÀ *revenu ?* (Acad.)

Du temple *déjà* l'aube blanchit le faîte. (Rac.)

— Dans le moment dont on parle : DÉJÀ *frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté*. (Fléch.) *Si ce jeune homme continue ses dérèglements, il sera* DÉJÀ *vieux à trente ans*. (Acad.)

— Auparavant : *Rappellerai-je ici ces jours de deuil, tant de fois* DÉJÀ *rapportés ?* (Mass.) *J'avais* DÉJÀ *été chez vous pour vous voir*.

Déjà la renommée
Par d'étonnants récits m'en avait informée. (Rac.)

DÉJAUGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*jauger*.) — Il prend l'*e* muet après le rad. *déjaug*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous déjaugeons, il déjaugea*, etc. — Mar. S'élever au-dessus de sa ligne de flottaison ; il se dit d'un bâtiment qui est échoué.

DÉJECTION, n. f. (*dejectio* ; lat.) Pron. *dé-jèk-cion*. — Méd. Excrétion des matières fécales.

— Matières rejetées.

— N. pl. Géolog. Toutes les matières lancées par les volcans.

— Astrol. *Déjection* ou *chute d'une planète*, se disait d'un signe du zodiaque opposé à celui où la planète avait le plus d'influence.

DÉJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Déjeter : *Bois* DÉJETÉ.

— Fig. Faussé, perverti. *Un esprit corrompu par l'intrigue et l'ambition, un cœur* DÉJETÉ *par une dévotion d'apparat*. (G. Sand.)

DÉJETER (SE), v. pron. 1re conj. (*dejectus*, jeté hors ; lat.) Pron. *déj-té*. — Il double le *t* du rad. *déjet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Il se déjette ; il se déjettera* ; etc. — Propr. il se dit du bois qui, soit par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité, soit parce qu'il a été employé trop vert, Se resserre, s'enfle, se courbe, se déjoint, ou se fend : *Le bois de ce meuble* S'EST DÉJETÉ.

— Par extens. En parl. de certaines parties du corps, Se contourner ou s'écarter de la direction naturelle : *Sa colonne vertébrale* S'EST *un peu* DÉJETÉE.

— Agric. En parl. des arbres, Pousser, se développer irrégulièrement : *Ce chêne* EST *tout* DÉJETÉ.

DÉJEUNÉ, n. m. V. DÉJEUNER.

DÉJEUNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de*, et *jeûner*.) Pron. *dé-jeu-né*. — Propr. Rompre le jeûne, et par extens., Faire le premier repas du matin, puisque *jeûner* c'est ne pas manger avant midi : DÉJEUNER *de café, de chocolat*. DÉJEUNER *d'un pâté. Gardez les restes du pâté, nous en* DÉJEUNERONS *demain*. (Acad.) *Je lui contai en* DÉJEUNANT *tout ce qui m'était arrivé*. (Lesage.) *Après* AVOIR DÉJEUNÉ, *j'allai faire une visite au patriarche grec*. (Chateaub.)

— Fam. *Déjeuner d'une affaire*, apprendre cette affaire dès le matin et s'en réjouir, ou l'apprendre en déjeunant.

Gramm. Ce verbe veut la prép. *de* quand il a pour complément un nom de chose, c. à. d. lorsqu'il est suivi d'un compl. indirect : DÉJEUNER *de fromage, d'un morceau de pâté* ; il veut la prép. *avec* quand son compl. est un nom de personne, c. à. d. lorsqu'il est suivi d'un comp. circonstantiel : DÉJEUNER AVEC *des amis*. Telle est la règle fondée sur le meilleur usage. Chateaubriand a dit cependant : *Nous* DÉJEUNÂMES AVEC *nos galettes de maïs* ; il eût été plus correct de dire DE *nos galettes*.

DÉJEUNER, n. m. (*de*, et *jeûne*.) Pron. *dé-jeu-né*. — Le repas du matin ; les mets qui composent ce repas : DÉJEUNER *froid, chaud, léger, solide. Qu'avez-vous mangé à votre* DÉJEUNER ? *Son* DÉJEUNER *lui pèse sur l'estomac. Notre* DÉJEUNER *se compose ordinairement de deux plats*. (Acad.) *Moi, j'aime assez le* DÉ-

DÉJEUNER *parce que ça repose; et ça coupe la matinée.* (Scribe.)

— *Déjeuner à la fourchette*, déjeuner où l'on mange de la viande et où l'on boit du vin, par oppos. à un *déjeuner* où l'on ne prend que du café, du chocolat, et où par conséquent on n'a pas besoin de fourchette : *Les* DÉJEUNERS À LA FOURCHETTE *sont fort en usage depuis que nous dînons si tard.* (Noël.)

— *Déjeuner-dîner*, grand déjeuner qui se fait tard dans la matinée, et tient lieu par conséquent de dîner.

— Prov. *Il n'en a pas pour déjeuner*, se dit en parl. d'un homme qui dissipe follement son bien. *Il n'y en a pas pour un* DÉJEUNER. || Se dit d'un patrimoine qui peut être aisément dissipé en peu de temps, ou d'une résistance que l'on croit facile à vaincre : *Cette place est trop faible pour tenir longtemps; il* N'Y EN A PAS POUR UN DÉJEUNER. (Acad.)

— *C'est un déjeuner de soleil*, se dit d'une étoffe dont la couleur est peu solide.

— Petit plateau, garni d'un sucrier, d'une tasse, et des autres objets nécessaires pour le déjeuner : *Un* DÉJEUNER *de porcelaine.*

DÉJOIGNANT, part. prés. du v. Déjoindre.

DÉJOINDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*disjungere*; lat.) Pron. *dé-joaindr.* — (*Je déjoins, tu déjoins, il déjoint, nous déjoignons, vous déjoignez, ils déjoignent; je déjoignais, nous déjoignions; je déjoignis, nous déjoignîmes; je déjoindrai, nous déjoindrons; je déjoindrais, nous déjoindrions; déjoins, déjoignons, déjoignez; que je déjoigne, que nous déjoignions; que je déjoignisse, que nous déjoignissions; déjoignant; déjoint, ointe.*) Techn. Faire que ce qui était joint ne le soit plus; il ne se dit qu'en parl. des ouvrages de menuiserie, de charpenterie et de maçonnerie. *C'est la sécheresse, le soleil qui* A DÉJOINT *ces ais.* (Acad.)

= **Se déjoindre**, v. pron. *Ces ais* SE DÉJOIGNENT. (Acad.)

DÉJOINT, OINTE, part. pass. du v. Déjoindre : *Cela est tout* DÉJOINT. (Acad.)

DÉJOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déjouer : *Complot* DÉJOUÉ.

DÉJOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., et *jeu*, jouer contre.) Pron. *dé-jou-é.* — (*Je déjoue, tu déjoues, il déjoue, nous déjouons, vous déjouez, ils déjouent; je déjouais, nous déjouions, vous déjouiez; je déjouai, nous déjouâmes; je déjouerai, nous déjouerons; je déjouerais, nous déjouerions; déjoue, déjouons, déjouez; que je déjoue, que nous déjouions; que je déjouasse; déjouant; déjoué, ée.*) Faire manquer, faire échouer un projet, un dessein, une intrigue : DÉJOUER *de coupables desseins. Il* DÉJOUA *leurs complots.* (Acad.) *Ayant reçu des offres considérables pour attenter à la vie de l'héritier présomptif, il avait feint d'y consentir afin de mieux* DÉJOUER *les projets du tyran.* (Mérim.)

— *Déjouer quelqu'un*, empêcher l'effet nuisible, préjudiciable, qu'il se propose par ses discours, par ses actions, par ses démarches.

— V. intr. ou neut. Jeu. Fam. N'être pas à son jeu; jouer plus mal qu'à l'ordinaire : *Faites donc attention, vous* DÉJOUEZ.

— Mar. En parl. d'un pavillon, Flotter au gré des vents.

DÉJUC, n. m. (*de, jugum*, joug; lat.) Pron. *dé-juk.* — Fauconn. Le temps du lever des oiseaux. || Vieux.

— Fam. par extens. Lever des hommes.

DÉJUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Déjucher : *Oiseaux* DÉJUCHÉS.

DÉJUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de*, part. extr., et *juc*, juchoir.) Pron. *dé-ju-ché.* — Propr. en parl. des poules, Sortir du juchoir : *Les poules* DÉJUCHAIENT. (Acad.)

— V. tr. ou act. Faire quitter le juchoir : DÉJUCHER *des poules.*

— Fig. *Faire déjucher quelqu'un*, lui faire abandonner une retraite, un lieu élevé.

DELÀ, prép. (*de* et *là.*) Plus loin, de l'autre côté de : DELÀ *la rivière*; DELÀ *les monts.*

— Il est le plus ordinairement précédé de *par, au.*

= **Par delà**, loc. pop. Beaucoup plus loin que : PAR DELÀ *le cap de Bonne-Espérance.* (Acad.)

— Fig. *Agrippine promet* PAR DELÀ *son pouvoir,* (Rac.) bien plus qu'elle ne peut tenir. *Le juste est récompensé* PAR DELÀ *ses mérites*, plus qu'il ne le mérite.

= **Au delà de**, loc. prép. Plus loin que : AU DELÀ DES *mers* (Acad.)

— Fig. *Tout prospère* AU DELÀ *de leur attente.* (La Br.)

— *Au delà de l'imagination*, plus qu'on ne saurait croire

= **Par delà, au delà**, loc. adv. Encore plus : *J'ai regagné mon argent, et* AU DELÀ. *Je l'ai satisfait, et* PAR DELÀ. (Acad.)

= **En delà**, loc. adv. Plus loin : *Ayez soin de vous tenir* EN DELÀ.

= **Deçà et delà**, loc. adv. De côté et d'autre : *Aller* DEÇÀ, DELÀ; *jambe* DEÇÀ, *jambe* DELÀ.

DÉLABRÉ, ÉE, part. pass. du v. Délabrer : *Un petit nombre de fermes* DÉLABRÉES *se montrent sur la nudité des champs.* (Chateaub.) *Elle quitta tout pour aller s'ensevelir dans un château* DÉLABRÉ. (Volt.) *Des toits* DÉLABRÉS, *des maisons de boue, où la lumière ne semble pénétrer qu'à regret.* (De Boismont.)

— *Leur misère perce à travers des vêtements* DÉLABRÉS. (Ch. Dup.) *Ses vêtements* DÉLABRÉS *annonçaient qu'il venait d'un pays étranger.* (H. de Balz.)

— Fam. *Être délabré*, avoir des vêtements en lambeaux : *Le pauvre diable est bien* DÉLABRÉ. (Acad.)

— Qui est en mauvais état : *L'aventure n'a pas été mauvaise pour vous; car sans moi vos affaires étaient fort* DÉLABRÉES, *et mon argent a servi à reboucher d'assez bons trous.* (Mol.)

— *Estomac* DÉLABRÉ, estomac affaibli, ruiné par les privations.

DÉLABREMENT, n. m. (*délabrer.*) Pron. *dé-lâbr-man.* État de vétusté, de ruine : DÉLABREMENT *d'un édifice, d'un vêtement. Je ne puis vous dépeindre l'état de* DÉLABREMENT *où est tombée Rome.* (P. L. Cour.)

DÉLABRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lacerare*, déchirer; lat.) Pron. *dé-lâ-bré.* — Déchirer, mettre en pièces, hors d'état de servir : DÉLABRER *une tapisserie.*

— Par extens. DÉLABRER *une machine. Le temps* A *bien* DÉLABRÉ *cette maison.* (Acad.)

— Fig. Détériorer, ruiner : DÉLABRER *sa fortune.* (Volt.) *Les veilles* AURONT *bientôt* DÉLABRÉ *sa santé. Les fatigues, le manque de vivres,* ONT DÉLABRÉ *cette armée.* (Acad.) *Ce que vous mettrez dans votre corps après ce qu'il faut pour le nourrir ne servira qu'à le* DÉLABRER. (De Juss.) *Ses héritiers ne* DÉLABRENT *pas mal sa réputation.* (Bruéys.)

= **Se délabrer**, v. pr. Tomber en ruines : *Tous ces meubles* SE DÉLABRENT. (Acad.) *Une machine qui* S'EST DÉLABRÉE *à force de servir. Une maison* SE DÉLABRE *bien vite, quand on n'a pas soin de la réparer. Au milieu de ces pénibles travaux ma santé* SE DÉLABRE. *Ses affaires* SE DÉLABRENT. (Acad.) *L'estomac* SE DÉLABRE *par la privation de nourriture.*

DÉLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Délacer : *Corset* DÉLACÉ.

DÉLACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *lacet, lacs.*) Pron. *dé-la-cé.* — Le *c* du rad. *délac* prend la cédille, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous délaçons, il délaça*, etc. — Ôter le lacet, défaire ce qui est lacé : DÉLACER *un corset, un brodequin.*

— *Délacer une femme*, défaire, lâcher le lacet de son corset, de sa robe : *Hé! tôt, tôt de l'eau de la Reine de Hongrie, du vinaigre! Il faut commencer par la* DÉLACER. (Danc.) *Elle se laissa aller à demi évanouie sur un fauteuil; sa fille se jeta à ses genoux et aida à la* DÉLACER. (G. Sand.) *Voulez-vous qu'on vous* DÉLACE ? (Mol.)

= **Se délacer**, v. pr. Être délacé : *Mon brodequin* SE DÉLACE.

— Défaire un de ses lacets :

Sur le coude il se met, trois boutons *se délace.* (Regn.)

— Mar. *Délacer une voile*, retirer le petit cordage qui servait à lacer momentanément une portion de voile supplémentaire et à l'attacher à une voile basse.

DÉLAI, n. m. (*dilatio*; lat. m. s.) Pron. *dé-lè.* — Temps accordé pour faire une chose, et à l'expiration duquel on sera tenu de la faire : *Demander un* DÉLAI. *Obtenir un* DÉLAI. *Accorder un nouveau* DÉLAI, *un* DÉLAI *de huit jours. Le* DÉLAI *fatal expire dans trois jours.* (Acad.) DÉLAI *de rigueur.* DÉLAI *de grâce. Je tombai si malade que cette affaire s'évanouit dans les* DÉLAIS. (Volt.)

— Retardement, remise : *Ne vous a-t-il pas dit que tout* DÉLAI *aggravait le péril?* (Mirab.) *St-Louis rendait sans* DÉLAI *ses jugements.* (Fléch.)

Le *délai* vous convient; il me déplaît, à moi. (Dest.)

— Procéd. *Bref délai*, ou *Délai d'abréviation*, délai moindre que le délai ordinaire. Le *bref délai* est fixé, soit par la loi, soit sur requête, par le président du tribunal.

— *Délai d'augmentation*, délai accordé pour le temps qu'exige le transport des parties ou la transmission d'un acte dont celles-ci doivent justifier.

DÉLAIS, n. m. Anc. prat. Cession, abandon d'un bien pour lequel on est inquiété.

DÉLAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Délaisser : *Elle se trouva bien* DÉLAISSÉE *à la mort de son mari. J'ai été* DÉLAISSÉ *de toute la terre dès ma naissance.* (Boss.)

— Adj. *Enfant* DÉLAISSÉ. *Des orphelins* DÉLAISSÉS. *Biens* DÉLAISSÉS.

— Subst. *La nature refuse à ces* DÉLAISSÉS *jusqu'aux facultés les plus vulgaires.* (Passy.)

DÉLAISSEMENT, n. m. (*délaisser.*) Pron. *dé-lèss-man.* — Manque de tout secours, de toute assistance : *Agar leur raconta son* DÉLAISSEMENT; *ils s'attendrirent sur elle.* (Lam.) *L'espérance le soutint dans les divers* DÉLAISSEMENTS *qu'il éprouva.* (Saint-Sim.) *Dans les villes, les pauvres vivent et meurent quelquefois dans le plus grand isolement, dans le* DÉLAISSEMENT *le plus complet.* (Lélut.)

— Jurispr. et Comm. Abandonnement, action d'abandonner une chose à quelqu'un.

— Abandon d'un lieu, d'un édifice : *Le parc se sent du* DÉLAISSEMENT *où languit depuis longtemps le palais.* (A. Jal.)

— Fig. : *Le* DÉLAISSEMENT *des vieux préjugés est un pas vers les idées saines.* (Salvandy.)

DÉLAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *laisser.*) Pron. *dé-lè-cé* — Abandonner, laisser sans aucun secours, sans aucune assistance : *Dieu ne* DÉLAISSE *jamais ceux qui espèrent en lui.* (Acad.)

O Dieu ! dans ce péril m'*auriez-vous délaissée?* (Rac.)
...Croyez que les dieux tout-puissants
Ne nous *délaissent* pas, quoiqu'ils semblent absents.
(Ponsard.)

— Jurispr. Quitter une chose dont on était en possession : *En conséquence de l'arrêt, il lui* A DÉLAISSÉ *cet héritage. Il fut condamné à lui quitter et* DÉLAISSER *la possession de cette terre.* (Acad.)

— Procéd. Ne pas continuer, renoncer à : DÉLAISSER *des poursuites.* (Acad.) DÉLAISSER *une action commencée.*

= **Se délaisser**, v. pr. Être délaissé, abandonné.

— S'abandonner, se laisser les uns les autres sans assistance : *Les hommes, même par intérêt, sinon par vertu, ne devraient jamais* SE DÉLAISSER.

DÉLAITAGE, n. m. (*délaiter.*) Pron. *dé-lè-taj.* — Écon. rur. Action de débarrasser le beurre du petit-lait qui est demeuré dans ses interstices.

DÉLAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Délaiter : *Beurre* DÉLAITÉ.

DÉLAITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *lait.*) Pron. *dé-lè-té.* — Écon. rur. Exécuter l'opération du délaitage; faire sortir le lait du beurre : DÉLAITER *du beurre.*

DÉLARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Délarder.

DÉLARDEMENT, n. m. Pron. *dé-lard-ma* — Archit. et charpent. Action de délarder, ou le résultat de cette action,

DÉLARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-lar-dé.* — Archit. Enlever une partie du lit d'une pierre. — Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier.

— Charpent. Abattre les arêtes d'une pièce de bois.

DÉLASSANT, part. prés. du v. Délasser.

DÉLASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Délasser : *Voyageur* DÉLASSÉ.

DÉLASSEMENT, n. m. (*délasser.*) Pron. *dé-lâss-man.* — Repos, relâche qu'on prend pour se délasser de quelque travail : *Tout est* DÉLASSEMENT *pour un cœur innocent.* (Mass.) *Le* DÉLASSEMENT *se mesure aux travaux.* (Pir.) *Il menait la vie d'un anachorète, et se ne donnait d'autre* DÉLASSEMENT *que de changer de travail.* (Cuv.)

— Fig. Exercice agréable : *La chasse est le seul* DÉLASSEMENT *sans mollesse.* (Buff.) *Les lettres lui servaient de* DÉLASSEMENT *à des études austères.* (C. Del.) *La chasse au faucon, les courses de chevaux, étaient ses* DÉLASSEMENTS *après ses travaux de cabinet.* (Mérim.)

DÉLASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *las.*) Pron. *dé-la-cé.* — Ôter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las : *Un sommeil paisible venait me* DÉLASSER *de mes travaux.* (Fén.) *Épuisé par les travaux de la journée, je n'avais durant la nuit que quelques heures pour* DÉLASSER *mes membres fatigués.* (Chat.)

— Absol. *Un travail agréable* DÉLASSE. *La musique* DÉLASSE.

= **Se délasser**, v. pron. Prendre du relâche; se reposer de ses fatigues : *C'était pour lui* SE DÉLASSER *que de pouvoir être utile aux peuples.* (Fléch.) *Ils* SE DÉLASSAIENT *déjà de leurs travaux, et goûtaient par avance les douceurs de la paix.* (Fén.)

DÉLATEUR, TRICE, n. (*delator, delatrix*; lat., m. sign.) Pron. *dé-la-teur, triss.* — Celui, celle qui accuse et fait métier de dénoncer : *Néron et Caligula n'auraient point été des tyrans, s'ils n'avaient trouvé parmi les Romains des* DÉLATEURS, *des espions,*

des bourreaux et des flatteurs. (B. de St.-P.) *Quand les* DÉLATEURS *sont récompensés, on ne manque plus de coupables.* (Malesherb.) *Quand un homme se fait le* DÉLATEUR *d'un autre, il est probable, il est presque sûr qu'il est mû par quelque passion secrète qu'il a grand soin de déguiser.* (J.-J. Rouss.) *Tibère inventa le crime de lèse-majesté, d'où naquit la race des* DÉLATEURS. (Chateaub.)

— Adjectiv. : *Un flambeau* DÉLATEUR. (Desaint.) *Toutes les passions devinrent également* DÉLATRICES. (Raynal.)

Syn. Délateur, dénonciateur. Le *délateur* est mû par son intérêt ou par sa méchanceté ; il épie ceux qu'il veut perdre; les dénonce sourdement; c'est un être partout odieux et méprisable. Le *dénonciateur* a pour mobile l'intérêt bien ou mal entendu de la loi, du gouvernement, et souvent la crainte d'être traité comme complice des crimes qui sont venus à sa connaissance.

DÉLATION, n. f. (*delatio* ; lat.) Pron. *dé-la-cion.* — Accusation, dénonciation ; habitude de dénoncer : *Les* DÉLATIONS *se multiplient.* (Barthél.) *Constantin encouragea la* DÉLATION *par des récompenses.* (Am. Th.) *Le Père de La Chaise était d'un esprit médiocre, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, fort ennemi de la* DÉLATION, *de la violence et des éclats.* (St-Simon.)

DÉLATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Délatter : *Toit* DÉLATTÉ.

DÉLATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*latte.*) Pron. *dé-la-té.* — Techn. Ôter les lattes de dessus un toit : DÉLATTER *la toiture d'une maison.*

DÉLAVAGE, n. m. Pron. *dé-la-vaj.* — Dess. et Peint. Action de délaver.

DÉLAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Délaver.

— Adjectiv. Il se dit des couleurs faibles et blafardes.

— Joaill. *Pierre délavée*, pierre dont la couleur est faible.

— Écon. rur. *Foin délavé*, foin qui a été exposé à la pluie ou à des rosées abondantes pendant la fenaison.

DÉLAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laver.*) Pron. *dé-la-vé.* — Dess. Enlever ou affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur du papier.

— Écon. rur. *Délaver le foin*, l'exposer à la pluie pendant la fenaison.

= **Se délaver**, v. pr. Il se dit en parl. d'une couleur que l'eau enlève ou rend plus pâle.

DÉLAYAGE, n. m. Pron. *dé-lè-iaj.* — Tech. Action de délayer.

DÉLAYANT, part. prés. du v. Délayer.

DÉLAYANT, ANTE, adj. (*diluens* ; lat., m. s.) Pron. *dé-lè-ian, iant.* — Méd. Il se dit de tous les médicaments qui ont la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs : *Remède* DÉLAYANT. *Boisson* DÉLAYANTE.

— N. m. Remède délayant : *Un* DÉLAYANT, *des* DÉLAYANTS.

DÉLAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Délayer : *Farine* DÉLAYÉE. *Œufs* DÉLAYÉS. *Couleur* DÉLAYÉE.

DÉLAYEMENT, n. m. Pron. *dé-lè-man.* — Action de délayer.

DÉLAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diluere* ; lat.) Pron. *dé-lè-ié.* — (*Je délaye, tu délayes, il délaye ou délaie, nous délayons, vous délayez, ils délayent* ou *délaient ; je délayais, nous délayions ; je délayai, nous délayâmes ; je délayerai ou délaierai, nous délayerons ; je délayerais, ou délairais, nous délayerions ; délaye, délaie, délayons, délayez ; que je délaye, délaie, que nous délayions ; que je délayasse, que nous délayassions ; délayant ; délayé, ée.*) Détremper dans un liquide : *L'eau a saisi toutes les matières qu'elle pouvait* DÉLAYER *et dissoudre.* (Buffon.)

— Fig. Exprimer trop longuement et avec diffusion : DÉLAYER *une pensée.*

DÉLAYURE, n. f. Technol. Opération qui consiste à mêler la farine et le levain avec l'eau.

DÉLÉATUR, n. m. (*deleatur*, qu'il soit effacé ; lat.) Imprim. Signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, les lettres, les mots ou les lignes à retrancher.

DÉLÉBILE, adj. des 2 g. (*delebilis* ; lat., m. sign.) Didact. Qui peut être effacé ; qui s'efface facilement.

DÉLECTABLE, adj. des 2 g. (*delectabilis* ; lat., m. sign.) Qui plaît beaucoup ; très-agréable : *Quel instant* DÉLECTABLE. (Gress.) *Cet endroit n'est pas le moins beau de ceux qu'enferme un lieu si* DÉLECTABLE. (La F.)

..... Je me suis fait un plaisir *délectable*
De venir habiter dans un hôtel garni. (Coll. d'Harl.)

DÉLECTATION, n. f. (*delectatio* ; lat., m. s.) Pron. *dé-lèk-ta-cion.* — Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec sensualité : *Le besoin de prendre des aliments n'a pas été donné à l'homme pour la* DÉLECTATION *de son palais.* (Portalis.) *Les passions douces que la comédie excite en nous sont les seules qui soient accompagnées de cette* DÉLECTATION *intérieure qui nous attache aux objets que l'imitation représente.* (J. J. Rouss.)

DÉLECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Délecter : *Cœur* DÉLECTÉ. *Sens* DÉLECTÉS.

DÉLECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*delectare* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-lèk-té.* — Charmer, réjouir : DÉLECTER *les sens, le cœur, l'esprit.* ‖ Il est particul. usité dans le style ascétique.

= **Se délecter**, v. pron. Prendre beaucoup de plaisir à quelque chose : *D'où me vient cette erreur de* ME DÉLECTER *moins de la vérité que du témoignage que lui rendent les hommes ?* (Boss.) *L'enfant* SE DÉLECTE *dans la torture des animaux.* (Broussais.) *L'éléphant* SE DÉLECTE *au son des instruments.* (Buff.)

DÉLÉGATAIRE, adj. et n. des 2 g. Pron. *dé-lè-ga-tèr.* — Prat. Celui, celle à qui on délègue une chose, qui est porteur d'une délégation.

DÉLÉGATION, n. f. (*delegatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-lé-ga-cion.* — Commission donnée à quelqu'un pour agir au nom d'un autre : *Par* DÉLÉGATION *du prince, du tribunal. Agir en vertu d'une* DÉLÉGATION. (Acad.)

— *Délégation de pouvoir*, acte par lequel on délègue son pouvoir, l'exercice de ses droits : *En France, le pouvoir souverain, exercé par* DÉLÉGATION, *n'est que la première des fonctions publiques.* (Lamenn.)

— *Délégation de dette*, ou simpl. *Délégation*, acte par lequel un débiteur assigne à son créancier un autre débiteur, qui se charge de payer la dette : *La* DÉLÉGATION *ne peut se faire sans le consentement du déléguant, du délégué et du créancier. Faire une* DÉLÉGATION *sur son fermier, sur son banquier. Donner, accepter une* DÉLÉGATION. (Acad.) *On n'avait plus émis de bons de* DÉLÉGATIONS, *car le premier consul avait adopté un système invariable à l'égard des traitants avec l'État.* (Thiers.)

— Jurispr. *Délégation de juridiction*, commission par laquelle un juge charge un autre juge de remplir ses fonctions.

DÉLÉGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-lé-ga-toar.* — Prat. Qui contient une délégation : *Rescrit* DÉLÉGATOIRE.

DÉLÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déléguer : *Pouvoir* DÉLÉGUÉ. *Créancier* DÉLÉGUÉ.

— Substant. Celui qui a reçu une délégation, qui a commission de quelqu'un : *Un* DÉLÉGUÉ. *Des* DÉLÉGUÉS. *Les colonies ont des* DÉLÉGUÉS *près le gouvernement.*

DÉLÉGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*delegare* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-lé-ghé.* — Il change l'*é* fermé du rad. *délégu* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *je délègue, tu délègues* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *je déléguerais, nous déléguerions*, etc. — Commettre, envoyer quelqu'un avec pouvoir de juger, de résoudre, d'agir : DÉLÉGUER *quelqu'un pour connaître de quelque chose.* (Ac.) *Le tribunal* A DÉLÉGUÉ *un des juges pour faire cette vérification.* (Id.)

— *Déléguer son autorité*, en investir quelqu'un : *Tout supérieur en Turquie a le droit de* DÉLÉGUER *ses pouvoirs à un inférieur.* (Chateaub.)

— Par extens. Confier, remettre le soin de : *Les peuples* DÉLÈGUENT *les choses difficiles aux hommes supérieurs.* (Mignet.)

— Assigner des fonds pour le payement d'une dette : DÉLÉGUER *une somme pour payer un créancier.*

DÉLESTAGE, n. m. (*leste.*) Pron. *dé-lèss-taj.* — Mar. Action de délester, déchargement du lest d'un bâtiment.

DÉLESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Délester : *Bâtiment* DÉLESTÉ.

DÉLESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lest.*) Pron. *dé-lèss-té.* — Mar. Ôter le lest d'un bâtiment : DÉLESTER *un navire.*

DÉLESTEUR, n. m. (*délester.*) Pron. *dé-lèss-teur.* — Mar. Celui qui, dans un fort, est chargé de faire délester les bâtiments.

DÉLÉTÈRE, adj. des 2 g. (δηλητήριος ; gr., m. sign.) Pron. *dé-lé-tèr.* — Méd. Qui attaque la santé ou la vie, qui peut causer la mort : *C'est à l'action* DÉLÉTÈRE *des habitations qu'il faut attribuer les infirmités précoces d'une foule d'enfants.* (Blanq.) *Substance* DÉLÉTÈRE. *Gaz* DÉLÉTÈRE.

DÉLEURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déleurrer.

DÉLEURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*leurre.*) Pron. *dé-leu-ré.* — Anc. Détromper.

DÉLIAISON, n. f. (*liaison.*) Pron. *dé-li-è-zon.* — Mar. Jeu dans les pièces qui composent la coque d'un bâtiment.

— Construct. Arrangement des pierres d'un mur, auxquelles on donne moins de six pouces de recouvrement, tant au dedans du mur qu'au parement.

DÉLIAQUE, adj. n. des 2 g. Pron. *dé-li-ak.* — Ant. gr. Habitant de Délos. ‖ Qui appartient à Délos ou à ses habitants : *L'airain déliaque* était recherché par les anciens.

— *Problème déliaque*, se dit du problème de la duplication du cube, qui fut proposé par un oracle aux habitants de Délos.

DÉLIASTE, n. m. (Δήλιος, Délien, surnom d'Apollon.) Ant. gr. Il se dit des députés que les villes grecques envoyaient chaque année à Délos, pour offrir des sacrifices.

DÉLIBATION, n. f. (*delibare*, goûter ; lat.) Pron. *dé-li-ba-cion.* — Action de goûter.

— Jurispr. Détail, article par article : *Rendre un compte par* DÉLIBATION.

— Démembrement : *Le legs est une* DÉLIBATION *de l'héritage. Une servitude est une* DÉLIBATION *de la propriété.*

— Action de démembrer : *Le préciput se prend par* DÉLIBATION *sur la masse des biens.*

DÉLIBÉRANT, part. prés. du v. Délibérer.

DÉLIBÉRANT, ANTE, adj. Pron. *dé-li-bé-ran, rant.* — Qui délibère. Il se dit surtout des assemblées politiques : *Corps* DÉLIBÉRANT. *Assemblée* DÉLIBÉRANTE.

— Substantiv. *Les* DÉLIBÉRANTS, ceux qui délibèrent.

DÉLIBÉRATIF, IVE, adj. Pron. *dé-li-bé-ra-tif, tiv.* — Rhétor. Il se dit de ce genre de discours par lequel l'orateur se propose de faire adopter ou rejeter une résolution, dans une affaire publique mise en délibération : *Le genre* DÉLIBÉRATIF.

— Substantiv. *Le délibératif*, le genre délibératif.

— *Voix délibérative*, se dit par oppos. à *voix consultative*, du droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal, etc.

Vous n'avez pas ici *voix délibérative.* (C. Del.)

DÉLIBÉRATION, n. f. (*délibérer.*) Pron. *dé-li-bé-ra-cion.* — Discussion entre plusieurs personnes sur une résolution à prendre, sur une question à résoudre : *Mettre une affaire en* DÉLIBÉRATION.

— Examen intérieur, réflexion : *Agir sans* DÉLIBÉRATION. (Acad.) *Toute* DÉLIBÉRATION *légère est un crime quand il s'agit du soin de la vertu.* (J.-J. R.)

— Résolution, décision : *Cette mesure a été prise par une* DÉLIBÉRATION *unanime.* (Cuv.)

— Anc. Délivrance.

DÉLIBÉRATOIRE, adj. des 2 g. (*délibérer.*) Pron. *dé-li-bé-ra-toar.* — Prat. Qui contient une délibération.

DÉLIBÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Délibérer : *L'affaire mûrement* DÉLIBÉRÉE. *C'est une chose* DÉLIBÉRÉE, c'est une chose arrêtée, conclue.

— Adj. Aisé, libre, déterminé : *Marche ferme et* DÉLIBÉRÉE. (La Br.) *Il a l'air* DÉLIBÉRÉ. (Acad.)

— En ce sens il se dit quelquefois des personnes : *Certains esprits vains, légers, familiers,* DÉLIBÉRÉS. (La Br.) *Tu me parais pourtant assez* DÉLIBÉRÉE, *et ta physionomie répond assez au personnage que tu vas jouer.* (Campistr.)

= **De propos délibéré**, loc. adv. A dessein ; de parti pris : *Je sais que jamais,* DE PROPOS DÉLIBÉRÉ, *vous ne nous exposerez à mal dire.* (J.-J. R.)

DÉLIBÉRÉ, n. m. Jurispr. Jugement rendu après la remise des pièces sur le bureau, et le rapport d'un juge, mais sans nouvelle instruction : *Rapport sur* DÉLIBÉRÉ.

— Anc. *Délibéré sur le registre*, jugement pareil accompagné d'un rapport.

— Prat. *Vider un délibéré*, statuer sur l'objet d'un délibéré.

— Procéd. Toute délibération à huis clos entre les juges d'un tribunal : *L'affaire est en* DÉLIBÉRÉ.

DÉLIBÉRÉMENT, adv. Pron. *dé-li-bé-ré-man.* — Hardiment, d'une manière délibérée : *S'avancer* DÉLIBÉRÉMENT.

DÉLIBÉRER, v. intr. ou n. 1re conj. (*deliberare* ; lat., m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *délibér* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent, je délibère, tu délibères, ils délibèrent* ; on écrit avec l'*é* fermé *je délibérerais, nous délibérerions*, etc. — Examiner, consulter en soi-même ou avec les autres ; prendre une détermination : *Il* A *longtemps* DÉLIBÉRÉ *sur ce qu'il devait faire. On* DÉLIBÉRA *s'il fallait partir sur-le-champ.* (Acad.) *On* DÉLIBÈRE *aujourd'hui de la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne.* (Volt.) *La colère le ranima, il se releva, et* DÉLIBÉRA *un instant s'il ne la tuerait pas.* (G. Sand.)

Tandis que les méchants *délibèrent* entre eux. (Rac.)

— Absol. : *On fut longtemps à* DÉLIBÉRER. (Fléch.)

On devient sacrilége alors qu'on *délibère.* (Volt.)

Le nonce demeura seul quelques instants avec le roi pour avoir l'air de DÉLIBÉRER. (Mérim.)

— V. tr. ou act. Man. Accoutumer, déterminer un cheval à certains airs : DÉLIBÉRER *un cheval à cabrioler ; le* DÉLIBÉRER *au terre à terre, au manége de guerre*, etc.

Syn. Délibérer, opiner. Ce qui fait la synonymie de ces termes, c'est que tous deux sont relatifs à une décision qui doit être prise sur le même objet par plusieurs personnes réunies. *Délibérer* exprime un acte collectif; *opiner*, un acte individuel. Le tribunal *délibère*; chaque juge *opine*.

DÉLICAT, ATE, adj. (*delicatus*, lat., m. signif.) Pron. *dé-li-ka, katt.* — Tendre, faible, frêle, en parlant des choses : *Peau, couleur* DÉLICATE. *Teint* DÉLICAT. *Mains* DÉLICATES. *Tempérament* DÉLICAT.

Dieux ! ces bras et ces fleurs, ces cheveux, ces pieds nus,
Si blancs, si *délicats !* je ne les verrai plus. (A. Chén.)

— Fin, délié, travaillé avec un soin minutieux : *Trait* DÉLICAT. *Dentelle* DÉLICATE. *Ouvrage* DÉLICAT. (La Br.)

— Par extens. Léger, élégant : *Art, pinceau* DÉLICAT. (Boil.) *Œuvre* DÉLICATE. *Travail* DÉLICAT. *Ce sculpteur a le ciseau* DÉLICAT.

Que d'un art *délicat* les pièces amorties
Ne fassent qu'un seul tout de diverses parties. (Boil.)

— Difficile, périlleux, embarrassant : *C'est une opération fort* DÉLICATE. *La question est* DÉLICATE. (Acad.) *Le pas est* DÉLICAT, *laissez-moi vous guider.* (Étienne.) *Cette matière est* DÉLICATE *à traiter. Vous voyez d'un coup d'œil la situation* DÉLICATE *où je me trouve.* (Volt.) *Les missions* DÉLICATES *confiées à sa discrétion eussent été lucratives pour tout autre.* (H. de Balzac.)

— Arts. Finement senti; qui est exprimé d'une manière ingénieuse et élégante : *Expression* DÉLICATE. *Tour* DÉLICAT.

— Subtil, difficile à apprécier : *Sa déférence est tellement* DÉLICATE *qu'elle peut échapper à bien des esprits.* (Acad.)

— Fig. Qui sent et apprécie finement : *Goût, esprit* DÉLICAT. (Fléch.) *Un connaisseur* DÉLICAT. (Volt.) *Des sens* DÉLICATS.

— Ombrageux, susceptible :

Vous êtes *délicat* et facile à piquer. (La F.)

Cet homme est fort DÉLICAT *sur le point d'honneur.* (Acad.) *Il est extrêmement* DÉLICAT *sur ce qui touche à la probité, aux convenances.* (Id.) *On est dans la société plus* DÉLICAT *que sévère.* (Duclos.)

— Scrupuleux en fait de probité, de bienséance : *Il a une conscience très-*DÉLICATE. *Un amant* DÉLICAT. (Acad.)

— En parl. des choses. Conforme à la probité, aux bienséances : *Avoir des sentiments* DÉLICATS. *Ce procédé me semble peu* DÉLICAT. *Elle avait dans le cœur des sentiments assez* DÉLICATS *pour sentir toute l'amertume de son sort.* (Mérim.)

— Par extens. *N'aimer que les plaisirs* DÉLICATS ; *ne rechercher que des jouissances* DÉLICATES. (Acad.) *Celui qui chicane ses jouissances et n'admet que des plaisirs* DÉLICATS *finit par n'en plus avoir.* (Chamfort.)

— Qui a le goût difficile : *Il est fort* DÉLICAT *sur le manger. Les chevreuils sont* DÉLICATS *sur le choix de la nourriture.* (Buff.)

— Il se dit aussi du sens de l'ouïe : *Avoir l'oreille* DÉLICATE.

— Agréable au goût : *Mets* DÉLICAT ; *vin* DÉLICAT. *Il donnait des soupers* DÉLICATS. (Volt.) *Cet homme fait une chère fort* DÉLICATE.

— *Avoir le sommeil* DÉLICAT, se dit d'une personne que le moindre bruit éveille.

— Prov. *Il est délicat et blond*, se dit d'un homme qui fait le beau et le difficile.

— Substantiv. *Faire le délicat.* (Acad.)

Les *délicats* sont malheureux ;
Rien ne saurait les satisfaire. (La Font.)

Syn. Délicat, délié. *Délicat* a rapport au cœur, aux sentiments ; *délié* a rapport à l'esprit. Les gens *délicats* sont ceux qui, par un vif et profond sentiment d'honnêteté, sont constamment attentifs à n'offenser personne, et aussi très-disposés à s'offenser de la moindre injustice, du tort le plus léger. Les gens *déliés* sont ceux qu'une certaine pratique des choses et des hommes rendent propres aux négociations difficiles, féconds en expédients, et auxquels les questions d'honnêteté restent indifférentes.

DÉLICATÉ, ÉE, part. pass. du v. Délicater : *Enfant* DÉLICATÉ, trop choyé, élevé trop mollement.

DÉLICATEMENT, adv. Pron. *dé-li-katt-man.* — Avec délicatesse : *Prendre une pensée* DÉLICATEMENT. (La Br.) *Ce bijou est travaillé* DÉLICATEMENT. *Cette affaire veut être traitée* DÉLICATEMENT. (Acad.) *Il s'est conduit peu* DÉLICATEMENT *dans cette affaire.*

— Mollement : *N'élevez pas les enfants trop* DÉLICATEMENT.

DÉLICATER, v. tr. Pron. *dél-li-ka-té.* — Traiter avec délicatesse, accoutumer à la mollesse : *Il ne faut pas* DÉLICATER *les enfants.* (Acad.)

= **Se délicater,** v. pron. Se choyer trop, avoir de trop petits soins pour sa personne.

DÉLICATESSE, n. f. (*délicat.*) Pron. *dé-li-ka-tèss.* — Qualité de ce qui est délicat, fin, délié : *La* DÉLICATESSE *de la peau. Des tissus d'une extrême* DÉLICATESSE.

— Légèreté, élégance : *Travail remarquable par la* DÉLICATESSE *de l'exécution. Il ne faut manier cela qu'avec beaucoup de* DÉLICATESSE. (Acad.)

— Fig. Ménagement, circonspection : *Cette affaire veut être traitée avec beaucoup de* DÉLICATESSE.

— La qualité de ce qui plaît, est agréable au goût : *La* DÉLICATESSE *du vin, des mets. Ce poisson n'est pas recherché pour la* DÉLICATESSE *de sa chair.* (Lacépède.) *La* DÉLICATESSE *de la table.*

— Fig. Pureté, élégance du sentiment ou de l'expression : *La* DÉLICATESSE *d'une pensée, du langage, du style. Joindre la* DÉLICATESSE *et la pureté attique à la majesté romaine.* (Boss.) *Il y a beaucoup de* DÉLICATESSE *dans ce qu'il écrit, dans tout ce qu'il dit.* (Acad.)

— Faiblesse, débilité : *La* DÉLICATESSE *de sa complexion.* (Fléch.) *Avoir une extrême* DÉLICATESSE *d'organe.*

— Mollesse : *Élever un enfant avec trop de* DÉLICATESSE. *La* DÉLICATESSE *des Asiatiques.* (Boss.) *Dompter par la pénitence la* DÉLICATESSE *des sens et de la nature.* (Id.) *Vous faites servir votre* DÉLICATESSE *de prétexte à votre dureté.* (Fléch.)

— Fig. Sensibilité, aptitude à juger finement : DÉLICATESSE *de goût, de tact, d'oreille, de jugement.*

— Susceptibilité, facilité à s'offenser, à se choquer : *Homme d'une grande* DÉLICATESSE. (Volt.) *On ne saurait avoir trop de* DÉLICATESSE *sur de certaines choses.* (Acad.) *Cet homme pousse jusqu'au bout la* DÉLICATESSE.

— Scrupules sur ce qui touche à la morale, aux bienséances, au goût : *La* DÉLICATESSE *est pour les âmes élevées un devoir plus impérieux encore que la justice.* (Mme de Staël.) *Nous avons banni de nos mœurs la* DÉLICATESSE *et nous l'avons portée dans nos discours et dans nos écrits.* (D'Alemb.) *Il y a des esprits malades de* DÉLICATESSE. (St-Évrem.) *Les grands croient être seuls parfaits, et n'admettent qu'à peine dans les autres la droiture d'esprit, l'habileté, la* DÉLICATESSE. (La Br.) *N'ayez pas la* DÉLICATESSE *de vous refuser à un subterfuge qui vous est proposé par un ami que vous connaissez pour un galant homme.* (Picard.)

— Par extens. Il se dit des choses : *J'approuve la* DÉLICATESSE *de son scrupule.* (Rac.)

— N. pl. *Les* DÉLICATESSES *d'une langue*, ses finesses, ses nuances les plus déliées.

DÉLICATISSIME, adj. des 2 g. Pron. *dé-li-ka-tiss-cim.* Néol. Très-délicat.

DÉLICES, n. f. pl. (*deliciæ*, lat., m. sign.) Pron. *dé-liss.* — Plaisir, volupté : *Fouler aux pieds les molles* DÉLICES. (Fén.) *J'ai quitté toutes les innocentes* DÉLICES *du foyer domestique.* (Lam.) *Goûter les* DÉLICES *de la vie. Il fait toutes ses* DÉLICES *de l'étude. Se plonger dans les* DÉLICES. (Acad.)

Puis les gueux en gueusant trouvent maintes *délices*,
Un repos qui s'engage en quelque oisiveté. (Regnier.)

Il est évident pour tous que les DÉLICES *de la table ne sont pas au nombre de ces biens qui doivent être l'objet des poursuites raisonnables.* (Portalis.) *L'abondance préparée par les Autrichiens pour leur armée allait faire les* DÉLICES *de la nôtre.* (Thiers.) *A Naples, en face de cette belle nature, comment ne pas se livrer aux embrassements de ce ciel, de cette mer et de toutes les* DÉLICES *qui vous entourent ?* (St-M. Girard.)

— Fig. *Ce royal enfant fait les* DÉLICES *des peuples.* (Mass.) *On a dit de l'empereur Titus, qu'il était les* DÉLICES *du genre humain. Par la vertu des deux Antonin, ce nom devint les* DÉLICES *des Romains.* (Boss.)

— Au sing. il est masc. : *Quel* DÉLICE *ne cause pas une bonne action ? Bientôt son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie est son seul* DÉLICE. (Chateaub.) *C'est un* DÉLICE *que de contribuer au bonheur des autres.* (Trév.) Il est moins usité qu'au pluriel.

= **Gramm.** *Délice* est masc. au sing.; mais l'harmonie exige, s'il figure aux deux nombres dans une même phrase, que les adj. qui le modifient se mettent tous au masc. : *Un de mes plus grands* DÉLICES *était de laisser mes livres bien encaissés, et de n'avoir point d'écriture.* (J. J. R.) *J'ai sous ma fenêtre une très-belle fontaine dont le bruit fait une de mes plus grandes* DÉLICES. (J. J. Rouss.) *Un baiser cueilli sur la bouche d'Aminte devait être une chose aussi douce que pas* UNE *de ces* DÉLICES *dont l'amour récompense ceux qui le servent fidèlement.* (La Font.)

— Les poëtes le font quelquefois masc. au pluriel :

Ces jeux et tous ces vains *délices*
N'offrent qu'illusions et que beautés factices.
(Coll. d'Harl.)

DÉLICIEUSEMENT, adv. Pron. *dé-li-cieus-man.* — Avec délices, d'une manière délicieuse : *Pour qu'un homme vive* DÉLICIEUSEMENT, *il faut que cent autres travaillent sans relâche.* (Montesq.)

DÉLICIEUX, EUSE, adj. (*délice.*) Pron. *dé-li-cieu, cieus.* — Extrêmement agréable : *Fruit* DÉLICIEUX. (Mass.) *Habitation* DÉLICIEUSE. *Les louanges méritées sont* DÉLICIEUSES. (Levis.) *Quel sentiment* DÉLICIEUX *j'éprouve !* (J. J. R.)

DÉLICOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Délicoter.

DÉLICOTER, (SE) v. pron. Man. (*licou.*) Il se dit d'un cheval qui se défait de son licou : *Ce cheval est sujet à se* DÉLICOTER, *il faut lui mettre un sous-gorge.* (Acad.)

DÉLIÉ, ÉE, part. pass. de Délier : *Gerbe* DÉLIÉE. *Cordon* DÉLIÉ.

— Menu, grêle, mince : *Trait de plume fort* DÉLIÉ. (Acad.) *Taille* DÉLIÉE. *Les petits animaux sont doués d'organes très-fins et de membres très-*DÉLIÉS. (Buff.)

— Léger, facile : *C'est un ramage suave et* DÉLIÉ. *Que de finesse, que d'esprit, et quelle métaphysique* DÉLIÉE *dans la création d'une langue !* (Rivarol.)

— Fig. *Être délié, avoir l'esprit délié*, avoir beaucoup de finesse d'esprit, d'habileté, de pénétration, d'adresse, d'astuce : *Soldat grossier et politique* DÉLIÉ. (V. Hug.) *Celui-ci est plus* DÉLIÉ *que l'autre ; il a servi chez un chanoine.* (C. Del.) *Il était homme* DÉLIÉ *et pratique dans les affaires.* (La Br.)

— Littér. *Vers déliés*, vers non rimés et dans lesquels le poëte n'observe d'autre règle que la cadence et la mesure. ‖ Peu usité.

— Mar. Il se dit d'un navire dont le gros temps ou un échouement a fatigué la coque.

— N. m. Calligr. Par opposition à *Plein*, Partie fine et déliée d'une lettre : *Il ne fait pas un seul* DÉLIÉ. *Tous ses mots se tiennent par des* DÉLIÉS.

DÉLIÉES, n. f. pl. Pron. *dé-li-é.* — Véner. Il se dit des fumées du cerf lorsqu'elles sont bien moulues.

DÉLIEMENT, n. m. (*délier.*) Pron. *dé-li-man.* — Action de délier ; état de ce qui est délié.

DÉLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lien.*) Pron. *dé-li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous déliions, vous déliiez.* — Détacher, défaire ce qui lie quelque chose : DÉLIER *une corde, un paquet, une gerbe, un fagot.*

— Dénouer : DÉLIER *des cordons, des rubans.*

— Fig. DÉLIER *les nœuds qui attachent au monde.* (Fléch.)

— Fig. Affranchir d'un engagement : *On l'*A DÉLIÉ *de toute obligation.* (Acad.) *On vous* A DÉLIÉ *de vos vœux.*

Jamais rien sous le ciel ne m'eût fait oublier
Des vœux dont un Dieu seul a pu me *délier.* (Marm.)

— Théol. Absoudre : *Moi absoudre, moi* DÉLIER *les âmes, moi dont l'âme était enchaînée par un pouvoir infernal !* (G. Sand.)

— Absol. *L'Église a le pouvoir de lier et de* DÉLIER. (Acad.) *C'est aux évêques, aux pasteurs, à lier et à* DÉLIER. (Id.)

= **Se délier,** v. pr. *Ils semblent appréhender de pouvoir se* DÉLIER *un jour et de devenir libres.* (La Br.)

DÉLIGATION, n. f. (*deligare*, lier ; lat.) Pron. *dé-li-ga-cion.* — Chir. Application des bandages, des appareils et des médicaments externes.

DÉLIGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-li-ga-toar.* Chir. Qui appartient à la déligation.

DÉLIME, n. f. Bot. Arbrisseau sarmenteux d'Amérique.

DÉLIMITATION, n. f. (*délimiter.*) Pron. *dé-li-mi-ta-cion.* — Action de délimiter ; résultat de cette action : *La* DÉLIMITATION *fixe la ligne qui sépare les héritages contigus.*

DÉLIMITÉ, ÉE, part. pass. du v. Délimiter : *Héritages* DÉLIMITÉS.

DÉLIMITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*limite.*) Pron. *dé-li-mi-té.* — Marquer, fixer, tracer une limite : DÉLIMITER *deux champs.* DÉLIMITER *la frontière de deux États.*

DÉLINÉATION, n. f. (*delineatio* ; lat.) Pron. *dé-li-né-a-cion.* — Action de tracer le contour d'un objet au simple trait. ‖ Il se dit aussi de la figure qui en résulte.

DÉLINQUANT, part. prés. du v. Délinquer.

DÉLINQUANT, ANTE, n. (*delinquere*, faillir ; lat.)

Pron. *dé-lin-kan, kantt.* — Jurispr. Celui, celle qui a commis un délit. Il s'emploie surtout au masculin : *Les communes votèrent que les gens du roi seraient arrêtés et traduits à la barre comme* DÉLINQUANTS. (Guizot.)

DÉLINQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*delinquere*; lat. m. s.) Pron. *dé-lain-ké.* — Jurispr. et n'est guère usité qu'au passé infini. Faillir, contrevenir à la loi : *En quoi a-t-il* DÉLINQUÉ. || Vieux.

DÉLIOT, n. m. V. Délot.

DÉLIQUESCENCE, n. f. (*liquidus*, liquide; lat.) Pron. *dé-li-kuèss-çanss.* — Chim. Phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, ont absorbé assez de vapeur aqueuse pour s'y dissoudre.

DÉLIQUESCENT, ENTE, adj.; lat., m. s.) Pron. *dé-li-kuèss-çan, çantt.* — Chim. Qui absorbe l'humidité de l'air et s'y dissout : *L'eau de mer contient des sels* DÉLIQUESCENTS. (Chomel.)

DELIQUIUM, n. m. (m. lat.) Pron. *dé-li-qui-om.* — Chim. État d'un corps solide devenu liquide en absorbant la vapeur continue dans l'air atmosphérique.

— *Tomber en deliquium*, se fondre en absorbant l'humidité.

DÉLIRANT, part. prés. du v. Délirer.

DÉLIRANT, ANTE, adj. (*délirer.*) Pron. *dé-li-ran, rantt.* — Méd. qui est en délire, qui fait délirer : *Malade* DÉLIRANT. *Fièvre* DÉLIRANTE.

— Substantiv. Personne en délire : *Il est dangereux de laisser libres les* DÉLIRANTS.

— Fig. Fou, extravagant, en parl. de l'esprit : *Imagination* DÉLIRANTE. *Esprit* DÉLIRANT. *Plus de règles, plus de limites; elle a secoué toutes les entraves, elle n'a pris conseil que de son imagination* DÉLIRANTE. (Viennet.)

— Fam. et fig. *C'est* DÉLIRANT.

DÉLIRE, n. m. (*delirium*; lat., m. sign.) Pron. *dé-lir.* — Pathol. Perversion d'une ou de plusieurs facultés intellectuelles ou affectives : DÉLIRE *doux;* DÉLIRE *furieux. Le* DÉLIRE *peut, chez le même malade, être alternativement tranquille et furieux.* (Chomel.) *Le* DÉLIRE *est aigu ou chronique. Les actes faits dans l'état de* DÉLIRE *ne sont pas valables.*

— Absol. : *Êtes-vous en* DÉLIRE*?* (C. Del.) *Puis-je te croire assez vil pour abuser de l'aveu fatal que mon* DÉLIRE *m'arrache?* (J. J. R.)

— *Délire des sens*, surexcitation des organes; état d'extase que cause la jouissance de quelque bien.

— Fig. Agitation extrême, trouble, égarement que causent à l'âme les passions violentes, les vives émotions; désordre momentané des idées, de l'intelligence : *Le* DÉLIRE *de l'esprit, de l'imagination, des passions. Il n'appartient qu'au* DÉLIRE *et aux grâces de prendre le sentiment et le plaisir.* (Barthél.) *Il n'y a rien de bien qui n'ait un excès blâmable, même la dévotion qui tourne en* DÉLIRE. (J. J.R.)

— Par extens. Exagération, excès : *Le* DÉLIRE *de la religion dégénère souvent en quiétisme.* (Montesq.)

— Poétiq. Enthousiasme, vive inspiration, fureur poétique :

Je hais les graves riens et le docte *délire*
De ces gens inspirés qui n'ont rien à nous dire. (Regn.)

Syn. Délire, égarement. *Délire* désigne l'état de l'esprit troublé; *égarement*, les conséquences ou les manifestations de cet état. Il se joint à *délire* l'idée d'une vive agitation telle qu'en produisent les passions portées à leur dernier degré d'exaltation; *égarement* n'implique aucune idée semblable, et peut même s'associer à celle de faiblesse, de défaillance.

DÉLIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*délire.*) Avoir le délire, être en délire : *Je m'aperçus qu'il* DÉLIRAIT. (Lav.) *Sentant que rien ne pouvait autoriser une pareille infidélité, je le laissai* DÉLIRER *à ses risques.* (J. J.R.) DÉLIRER *de joie, de colère.*

DELIRIUM TREMENS, n. m. (m. lat.) Méd. Délire avec agitation et tremblement des membres, particulier aux personnes adonnées à l'usage des boissons alcooliques.

DÉLISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-li-cé.* — Techn. Trier les feuilles de papier, les chiffons.

DÉLISSEUR, EUSE, n. Pron. *dé-li-ceur, ceuz.* — Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait le choix, le triage des feuilles de papier.

DÉLIT, n. m. (*delictum*; lat., m. sign. anc. *délict.*) Violation de la loi; infraction passible d'une peine correctionnelle : *La peine n'était pas proportionnée au* DÉLIT. DÉLIT *capital.* (Acad.) *L'immoralité des* DÉLITS *politiques varie selon les temps, les événements, les droits et les mérites du pouvoir.* (Guizot.)

— *Corps de délit*, les preuves qui le constatent : *Les trois diffamations forment un* CORPS DE DÉLIT *dont il est nécessaire de demander justice.* (Volt.)

— *Prendre ou surprendre en flagrant délit*, surprendre sur le fait.

— Eaux et For. *Délit rural*, action, entreprise, voie de fait nuisible aux propriétés de campagne, aux récoltes, etc.

— *Délit forestier*, dégât commis dans les bois et forêts.

— *Bois, arbres de délit*, bois, arbres coupés en fraude : *Quiconque enlève des chablis et* BOIS DE DÉLIT *est passible des mêmes amendes que s'il les avait abattus.*

— Dr. can. *Délit ecclésiastique*, délit du ressort de la discipline ecclésiastique.

DÉLIT, n. m. (*lit.*) Techn. Le côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière.

— Maçonn. Pose d'une pierre dans le sens opposé à celui qu'elle avait dans la carrière.

— Joint ou veine que présente un bloc d'ardoise.

DÉLITAGE, n. m. (*déliter.*) Pron. *dé-li-taj.* — Techn. Action de déliter.

DÉLITÉ, ÉE, part. pass. du v. Déliter : *Pierre* DÉLITÉE.

DÉLITEMENT, n. m. (*déliter.*) Écon. rur. Action de déliter les vers à soie. Effet de cette action.

DÉLITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lit.*) Maçonn. Poser une pierre en délit, ou sur le côté opposé au lit qu'elle avait dans la carrière : *Il ne faut pas* DÉLITER *les pierres.* (Acad.)

— Technol. Détacher l'ardoise ou la pierre par dalles ou blocs, de la masse de la carrière.

— Couper, diviser une pierre dans le sens de son lit de carrière : *L'argile smectique se* DÉLITE *promptement dans l'eau.* (Brongniart.)

— Écon. rur. Oter les vers à soie de dessus la litière formée par les débris des feuilles et par leurs excréments.

= **Se déliter,** v. pron. Constr. En parl. d'une pierre, Se fendre naturellement dans le sens de son lit de carrière : *En vain l'Océan enroule les granits dans ses flots; aucune pierre ne* SE DÉLITE, *tant est fort le ciment naturel qui en congloméra les grains dans la carrière.* (B. de St-P.)

DÉLITESCENCE, n. f. (*delitescentia*; lat.) Pron. *dé-li-tèss-çanss.* — Chim. Phénomène qui a lieu quand un cristal perd son eau de cristallisation, et se détache en parcelles; ou quand un corps se désagrége en absorbant de l'eau.

— Pathol. Disparition subite d'une tumeur, d'une éruption avant qu'elle ait parcouru sa période, et sans qu'il en résulte aucun accident. || V. MÉTASTASE.

DÉLIVRANCE, n. f. (*délivrer.*) Action par laquelle on délivre, ou l'état de ce qui est délivré : *Heureuse, entière* DÉLIVRANCE. *La* DÉLIVRANCE *des captifs, d'un prisonnier.* (Acad.) *Annoncer à Israël la* DÉLIVRANCE *de son peuple.* (Fléch.) *Elle fait une entreprise pour la* DÉLIVRANCE *du roi.* (Boss.) *L'Allemagne eut sa guerre de trente ans,* DÉLIVRANCE *sanglante des liens du moyen âge.* (Lermin.)

— Pathol. Expulsion des annexes du fœtus; c'est le complément de l'accouchement : *Comme l'accouchement, la* DÉLIVRANCE *est le plus souvent simple et naturelle.* (Cazeaux.)

— Action par laquelle on livre, on remet une chose entre les mains d'une personne : *Je vous ferai remettre les effets de votre frère, malgré les tours de passe-passe qu'on voudra faire pour en retarder la* DÉLIVRANCE. (Lesage.) *L'exécuteur testamentaire doit faire la* DÉLIVRANCE *des legs.* (Acad.)

DÉLIVRE, n. m. Pron. *dé-livr.* — Chir. Arrière-faix, enveloppe du fœtus.

— Fauconn. *Être fort à délivre*, se dit d'un oiseau qui est maigre et n'a point de corsage.

DÉLIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Délivrer : *Peuple* DÉLIVRÉ. *Prisonniers* DÉLIVRÉS. *On célébra Rocroi* DÉLIVRÉ. (Boss.)

— *Femme* DÉLIVRÉE, femme débarrassée du délivre ou de l'arrière-faix.

— Fin. Compté, payé : *Le consul, n'osant de son chef donner une si grosse somme, écrivit à Versailles pour obtenir l'agrément de la cour; Louis XVI donna ordre qu'elle fût* DÉLIVRÉE. (B. de St-P.)

— Fauconn. Il se dit du héron, lorsqu'il n'a point de corsage et qu'il est presque sans chair.

DÉLIVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deliberare*; lat.) Prop. *dé-li-vré.* — Mettre en liberté; tirer de la captivité : *Ces captifs, allons les* DÉLIVRER. (C. Del.) *Vous avez contribué à vous* DÉLIVRER *d'esclavage.* (Volt.) *Il avait été pris par les corsaires, on l'*A DÉLIVRÉ *en payant la rançon.* (Acad.) *Ils atteignirent l'escorte moscovite, la taillèrent en pièces, et* DÉLIVRÈRENT *le Palatin et sa fille.* (Mérimée.)

— Fig. Affranchir, débarrasser : *Qui me* DÉLIVRERA *de ce corps mortel?* (Boss.) *Les dieux ne nous ont-ils* DÉLIVRÉS *de tant de périls que pour nous faire périr aujourd'hui?* (Fén.)

— Affranchir d'un danger : DÉLIVRER *sa patrie des divisions intestines.* (Barthél.) DÉLIVRER *quelqu'un d'un grand péril.* DÉLIVRER *une âme du purgatoire.*

— Par extens. DÉLIVRER *quelqu'un des importuns.*
Délivrez-moi, monsieur, de la criaillerie... (Mol.)
Qui nous *délivrera* des Grecs et des Romains? (Berch.)

— Mar. Délivrer un bordage, l'enlever à coups de hache pour le remplacer.

— Comm. et admin. Livrer, remettre : DÉLIVRER *de la marchandise.* DÉLIVRER *une expédition d'un acte. On lui* A DÉLIVRÉ *tant de quintaux de foin, tant de sacs de blé*, etc. (Acad.)

— Constr. *Délivrer des ouvrages à un entrepreneur, à un maçon*, donner des travaux, des constructions à faire à un entrepreneur, à un maçon.

— *Délivrer des ouvrages*, signifie aussi les rendre terminés, confectionnés.

— Fam. Appliquer, donner : DÉLIVRER *des coups de bâton.* DÉLIVRER *des coups de poing.*

— Accoucher une femme : *La sage-femme l'*A DÉLIVRÉE. (Acad.)

= **Se délivrer,** v. pr. S'affranchir, se débarrasser : SE DÉLIVRER *d'un joug insupportable. Il* DÉLIVRAIT *l'Europe, il* SE DÉLIVRAIT *lui-même d'un fatal ennemi.* (La Br.) SE DÉLIVRER *d'un ennuyeux.*

DÉLIVREUR, n. m. Fam. Libérateur : *Voiture appelle Persée le* DÉLIVREUR *d'Andromède.*

— Guerr. Celui qui distribue les vivres, les munitions.

— Man. Domestique qui distribue l'avoine aux chevaux.

— Technol. Un des deux tambours qui font partie des cardes à carder le coton en gros ou à nappe.

DÉLOGEANT, part. prés. du v. Déloger.

DÉLOGÉ, ÉE, part. pass. du v. Déloger : *Famille* DÉLOGÉE. *Les ennemis* DÉLOGÉS, *nous nous établîmes à leur place.*

DÉLOGEMENT, n. m. (*déloger.*) Pron. *dé-loj-man.* — Action de déloger : *Quand l'époque du* DÉLOGEMENT *sera arrivée.*

— Départ des gens de guerre logés par étape : *Le* DÉLOGEMENT *des troupes.*

— Décampement : *Le* DÉLOGEMENT *de cette division s'est fait à la hâte.* (Acad.) || Vieux.

DÉLOGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de*, part. extr., et *loge*, logis.) Pron. *dé-lo-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad. *délog* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous délogeons, il délogea*, etc. — Partir d'un logement pour aller s'établir ailleurs : *Ils* DÉLOGENT *à chaque terme. Il fut obligé de* DÉLOGER *à la fin de son bail.* (Ac.) *D'abord j'ai couru au logis de cette fille : on m'a dit que depuis hier elle* AVAIT DÉLOGÉ. (Brueys.) *Le diable s'est emparé de la maison; il nous a fallu* DÉLOGER *à mi-terme.* (Regnard.)

— Fam. Partir d'un lieu, d'une position : *Les ennemis* DÉLOGÈRENT *pendant la nuit. Je le ferai* DÉLOGER *de là.*

— Fam. : *Faire* DÉLOGER *la fièvre. Son rhumatisme ne veut pas* DÉLOGER.

— Fig. Disparaître, s'évanouir :

L'âge la fit déchoir; elle vit chaque jour
Déloger quelques ris, quelques jeux, puis l'amour.
(La Font.)

— *Déloger sans tambour ni trompette*, ou *Déloger sans trompette*, s'en aller secrètement, sans faire de bruit.

Et les petits en même temps
Délogèrent sans trompette. (La Font.)

— V. tr. ou act. Oter un logement à quelqu'un; lui faire quitter son appartement, le lieu de sa résidence : *Je n'ai pas dessein de vous* DÉLOGER.

— Guerr. Faire quitter un poste, une position : *Le roi de Prusse* AVAIT DÉLOGÉ *les Suédois de cette île.* (Volt.) *Ils chargèrent tous ensemble et* DÉLOGÈRENT *les Autrichiens.* (Thiers.)

DÉLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Délonger : *Faucon* DÉLONGÉ.

DÉLONGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*longe.*) Pron. *dé-lon-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *délong*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous délongeons, il délongea*, etc. — Fauconn. Ôter la longe à un oiseau.

DÉLOT, n. m. Pron. *dé-lô.* — Mar. Garniture de cuir dont les calfats s'enveloppent le petit doigt pour travailler.

— Doigtier en cuir à l'usage des couturières.

— Anneau de fer concave que l'on met dans une boucle de corde pour l'empêcher de se couper.

DÉLOVÉ, ÉE, part. pass. du v. Délover : *Câble* DÉLOVÉ.

DÉLOVER, v. t. ou act. 1re conj. Mar. Dérouler un câble qui était lové ou plié en cercle.

DELOYAL, ALE, adj. (*de*, part. priv. et *loyal*.) Pron. *dé-loa-ial*. — Perfide, qui n'a ni foi ni parole, qui compte pour rien les engagements les plus formels : *Il faut bien être* DÉLOYAL *pour trahir son ami*. (Acad.)

Un ami *déloyal* peut trahir ton dessein. (Corn.)

— Il s'applique également aux choses : *Conduite* DÉLOYALE ; *procédé* DÉLOYAL, conduite, procédé qui annonce un manque de bonne foi :

Ce monsieur Loyal porte un air bien *déloyal*. (Mol.)

DÉLOYALEMENT, adv. Pron. *dé-loa-ial-man*. — Sans foi, avec perfidie : *Il en a usé le plus* DÉLOYALEMENT *du monde*. (Acad.)

DÉLOYAUTÉ, n. f. (*de*, part. priv. et *loyal*.) Pron. *dé-loa-iô-té*. — Manque de loyauté, de foi, infidélité, perfidie : *Faire acte de* DÉLOYAUTÉ. *Quelle* DÉLOYAUTÉ *abominable !* (Acad.)

DELPHINAL, ALE, adj. (*delphinus*, dauphin ; lat.) Pron. *dèl-fi-nal*. — Hist. Qui appartient aux dauphins du Viennois ou d'Auvergne.

DELPHINE, ou **DELPHININE,** n. f. Pron. *dèl-finn*. — Chim. Substance pulvérulente et blanche ; alcaloïde découvert dans le staphisaigre, dont il est le principe actif.

DÉLPHINÉ, E, adj. Zool. Qui ressemble à un dauphin.

= **Delphinés,** n. m. pl. Famille de mammifères cétacés.

DELPHINIUM, n. m. Bot. Pied d'alouette.

DELPHINORHYNQUE, n. m. (δελφίν, dauphin, ῥύγχος, bec, museau ; gr.) Pron. *dèl-fi-no-raink*. — Zool. Espèce de dauphin.

DELTA, n. m. Pron. *dèl-ta*. — Philol. gr. Quatrième lettre et troisième consonne de l'alphabet grec.

— Triangle entouré de rayons, dans lequel on dessine un œil ou les lettres hébraïques qui composent le nom de Jéhova.

— Géogr. Espace de terre de forme triangulaire, compris entre les branches principales d'un fleuve qui se bifurque vers son embouchure : *Le* DELTA *du Rhône. Les Étrusques avaient exécuté de grands travaux pour dessécher le* DELTA *du Pô*. (Ampère.) *Les Zoporogues habitaient le* DELTA *formé par le Dniéper*. (Mérim.)

DÉLTOÏDE, adj. des 2 g. (δέλτα, 4e lettre de l'alphabet, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *dèl-to-id*. — Anat. Qui a la forme d'un delta.

— N. m. Muscle attaché supérieurement à la partie externe de la clavicule, et dont la forme est triangulaire.

DELTOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *dèl-to-i-diain, dièn*. — Anat. Qui a rapport au deltoïde.

DELTOTON, n. m. Pron. *dèl-to-ton*. — Astr. Le Triangle, constellation.

DÉLUGE, n. m. (*diluvium* ; lat.) Pron. *dé-luj*. — Inondation, qui couvre une étendue immense de terrains : *Le* DÉLUGE *universel*.

Il semble que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un *déluge* nouveau. (Boil.)
De crimes odieux la terre était couverte,
Lorsqu'un affreux *déluge* en fut le châtiment. (L. Rac.)

— Fam. *Depuis le déluge*, depuis très-longtemps : *Il faut que je mette en valeur des terres abandonnées* DEPUIS LE DÉLUGE. (Volt.)

— Fam. *Cela date du déluge*, cela est vieux, très-vieux.

La presse avec vigueur nous juge
Sur des torts arriérés qui *datent du déluge*. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Après moi le déluge !* quoi qu'il arrive après ma mort, je m'en inquiète peu.

— Fam. *Passons au déluge*, abrégeons, arrivons au fait.

— Fig. Très-grande quantité : *Un* DÉLUGE *de pluie*. (Did.) *Un* DÉLUGE *de maux. Un* DÉLUGE *de sang*. (Boss.) *Un* DÉLUGE *de feux*. (Corn.) *D'où part ce* DÉLUGE *d'éclairs ?* (Malfil.) *Un* DÉLUGE *d'explications*. (Boss.) *Je voudrais voir, après ces* DÉLUGES *de plaisanteries et de sarcasmes, quelque ouvrage sérieux*. (Volt.) *Il inondera son homme d'un* DÉLUGE *de paroles*. (La Harpe.)

DÉLUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Délustrer : *Drap* DÉLUSTRÉ.

DÉLUSTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., et *lustre*.) Ôter le lustre : DÉLUSTRER *un drap, une étoffe*.

DÉLUTAGE, n. m. Pron. *dé-lu-taj*. — Chim. Action d'ôter le lut qui fermait un vaisseau.

DÉLUTANT, part. prés. du v. Déluter.

DÉLUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déluter : *Vase* DÉLUTÉ.

DÉLUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *lut*, de *lutum*, terre glaise ; lat.) Ôter le lut ou l'enduit qui servait à fermer un vase destiné à aller au feu : DÉLUTER *un vase*.

DÉMACLAGE, n. m. Pron. *dé-ma-klaj*. — Techn. Action de démacler.

DÉMACLER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *dé-ma-klé*. — Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer.

DÉMAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Démaçonner : *Ouvrage* DÉMAÇONNÉ.

DÉMAÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *maçonner*.) Défaire un ouvrage de maçonnerie : DÉMAÇONNER *un mur, une façade*.

DÉMAGOGIE, n. f. (δῆμος, peuple ; ἄγω, je conduis ; gr.) Pron. *dé-ma-go-jî*. — Domination des factions populaires : *Le despotisme, comme la* DÉMAGOGIE, *hait les supériorités naturelles et les supériorités sociales*. (V. Hugo.)

— Désordre anarchique : *Une aveugle* DÉMAGOGIE. *La* DÉMAGOGIE *est funeste à la liberté*. (Acad.)

DÉMAGOGIQUE, adj. des 2 g. (*démagogie*.) Pron. *dé-ma-go-jik*. — Qui appartient à la démagogie : *Menées* DÉMAGOGIQUES. *Idées* DÉMAGOGIQUES. *Opinions* DÉMAGOGIQUES.

DÉMAGOGISME, n. m. Polit. Opinion, conduite de ceux qui poussent la démagogie à l'excès.

DÉMAGOGUE, n. m. (*démagogie*.) Pron. *dé-magogh*. Chef d'une faction populaire ; celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, afin de gagner sa faveur et de le dominer : *Un* DÉMAGOGUE *audacieux. Un habile* DÉMAGOGUE.

— Celui qui est du parti populaire ; homme dont les opinions sont fort exagérées : *Socrate abhorrait le parti des anarchistes et des* DÉMAGOGUES, *qui bouleversait sans cesse Athènes*. (Lamart.)

— Adj. : *Un orateur* DÉMAGOGUE.

DÉMAIGRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *maigrir*.) Pron. *dé-mè-grir*. — Devenir moins maigre : *Sans être engraissé, il* A DÉMAIGRI. || Fam. et peu usité.

— V. tr. ou act. Techn. Retrancher quelque chose d'une pierre, d'une pièce de bois : *Il faut* DÉMAIGRIR *cette pièce de bois, cette pierre*. (Acad.)

= **Se démaigrir,** v. pr. Techn. Être démaigri.

DÉMAIGRISSEMENT, n. m. (*de*, et *maigre*.) Pron. *dé-mè-griss-man*. — Techn. Action de démaigrir une pierre, une pièce de bois, un tenon. || État d'une pierre, d'une pièce de bois démaigrie.

DÉMAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *maille*.) Pron. *dé-ma-iè*. — Défaire les mailles : DÉMAILLER *un filet, un bas*.

— Mar. Détacher : DÉMAILLER *la bonnette*, la détacher de la voile.

DÉMAILLOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr. et *maillot*.) Pron. *dé-ma-io-té*. — Ôter du maillot : DÉMAILLOTTER *un enfant*.

= **Se démaillotter,** v. pr. Défaire son maillot. *Cet enfant* SE DÉMAILLOTTE *pendant la nuit*.

DEMAIN, adv. de temps (*de*, du, et *mane*, matin ; lat.) Le jour qui suit immédiatement celui où l'on est : *Il fera* DEMAIN *ce qu'il fait aujourd'hui, ce qu'il fit hier*. (La Br.) *Je vous attends* DEMAIN. (Boil.) *Son procès se jugera* DEMAIN. (Acad.)

— Il se dit quelquefois d'une époque qui en suit une autre de fort près, par oppos. à *Aujourd'hui* : *La multitude est inconstante ; elle ne voudra pas* DEMAIN *ce qu'elle veut aujourd'hui*. (Acad.)

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie,
Qui sait si nous serons *demain ?* (Rac.)

Il dit cela aujourd'hui, DEMAIN *il dira le contraire*. (Acad.)

— Prov. *À demain les affaires sérieuses*, songeons aujourd'hui au plaisir, et remettons les affaires à un autre jour.

— Fam. *Aujourd'hui* ou *D'aujourd'hui pour demain*, d'un moment à l'autre : *Il peut* AUJOURD'HUI POUR DEMAIN *nous quitter et nous laisser dans l'embarras*.

— N. m. *Rien ne ressemble plus à aujourd'hui que* DEMAIN. (La Br.) *Vous avez tout* DEMAIN *pour y songer*. DEMAIN *est un jour de fête*. (Acad.) *Ce* DEMAIN *après lequel je soupire viendra-t-il ?*

Demain ramènera l'époque solennelle
Où le peuple batave assemble ses États. (M. J. Chén.)

DÉMANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Démancher : — *Couteau* DÉMANCHÉ. *Balai* DÉMANCHÉ.

— Fig. *Ma machine n'est pas encore* DÉMANCHÉE ; *mais elle se démanche*. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Homme démanché*, qui se tient mal, qui se présente mal.

— Anc. *Esprit démanché*, esprit dérangé : *Impressions superficielles nées de la débauche d'un* ESPRIT DÉMANCHÉ. (Montaig.)

— Substant. *C'est un démanché, un grand démanché*, un homme qui ne sait ni se tenir ni se présenter.

— N. m. Mus. Démanchement : *L'art du* DÉMANCHÉ. *Les principes du* DÉMANCHÉ.

DÉMANCHEMENT, n. m. (*démancher*.) Pron. *dé-man-ch-man*. — Action de démancher, ou l'état de ce qui est démanché.

— Mus. Changement de la première position ou de la position naturelle de la main sur le manche du violon ; action de la main qui change de position sur le manche du violon, de l'alto, de la basse, etc., de manière à tirer des sons plus aigus.

DÉMANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *manche*.) Pron. *dé-man-ché*. — Ôter le manche d'un instrument. *Démancher une cognée, un couteau. Démancher un balai*. (Acad.)

— Fig. Disloquer : *Il a* DÉMANCHÉ *cette table*.

— V. intr. ou neut. Mus. Ôter la main de sa position naturelle sur le manche d'un violon, d'une base, etc., pour l'avancer sur une position plus haute ou plus à l'aigu. *Il* DÉMANCHE *aisément. On peut jouer cet air sans* DÉMANCHER. (Acad.)

— Mar. Sortir de la Manche : *Notre vaisseau* A DÉMANCHÉ *tel jour, et est entré dans l'Océan*. (Acad.)

= **Se démancher,** v. pr. Se séparer de son manche : *Ce poignard* S'EST DÉMANCHÉ. *Ce balai* S'EST DÉMANCHÉ.

— Fig. et fam. Se désunir en parl. d'un parti, d'une société, d'une compagnie : *Ce parti* SE DÉMANCHE. *Cette réunion n'a pas tardé à* SE DÉMANCHER.

— Fig. Aller mal ; clocher : *Il y a quelque chose qui* SE DÉMANCHE *dans cette affaire. Leurs actions* SE DÉMANCHÈRENT. (Montaig.)

— Pop. Se démener, se donner beaucoup de mal, de tracas : *A quoi bon tant* SE DÉMANCHER *pour ne rien obtenir ?*

DEMANDE, n. f (*demander*.) Pron. *de-mand*. — Action de demander : *Une* DEMANDE *fondée. J'appuierai votre* DEMANDE. (C. Del.) *Il a fait la* DEMANDE *d'une place*. (Acad.)

— Écrit qui contient une demande : *Adresser une* DEMANDE *au ministre*.

— Démarche auprès des parents d'une fille pour la demander en mariage : *Sa* DEMANDE *a été agréée de toute la famille. C'est l'oncle du jeune homme qui a fait la* DEMANDE. (Acad.)

— Procéd. Action judiciaire pour obtenir une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir droit : *Il fut débouté de sa* DEMANDE *par deux sentences*. (Beaum.) DEMANDE *en garantie*. (Acad.)

— *Demande en intervention*, celle que forme un tiers pour prendre part aux intérêts de la demande.

— *Demande préparatoire*, celle qui tend à faire prononcer un jugement préparatoire.

— *Demande principale*, celle qui sert d'élément, de base à un procès ; il se dit quelquefois par oppos. à *Demande incidente*.

— *Demande provisoire*, celle qui tend à faire prononcer un jugement provisoire.

— *Demande sur le barreau*, celle que la partie ou son avocat fait au tribunal, sans en avoir fait préalablement la demande par écrit.

— Comm. Commande : *Quand la* DEMANDE *est abondante et soudaine, les ouvriers élèvent leurs prétentions*. (Blanq.)

— Écon. polit. Recherche d'un produit : *La* DEMANDE *est l'expression des besoins des demandeurs ; connaître la* DEMANDE, *ce n'est autre chose qu'étudier la valeur des choses en usage*. (J. B. Say.)

— Question : *Un livre par* DEMANDES *et par réponses*.

L'heure approche où mes sœurs couvrent l'autel d'offrandes ;
Elles vont m'entourer... que je crains leurs *demandes !* (C. Del.)

— Prov. *A sotte demande point de réponse*, on ne doit pas de réponse à qui fait une question inconvenante.

— Fam. et iron. *Voilà une belle demande* ; ou simpl. *Belle demande !* cela va sans dire, il n'y a pas de doute : *Si je veux cela ?* BELLE DEMANDE ! (Acad.)

— Mus. Dans une fugue ou une symphonie, Sujet ou motif que l'on propose à imiter ; la phrase qui y correspond se nomme la *réponse*.

— *À la demande générale*, au désir, à la sollicitation du public : *La pièce a été reprise,* À LA DEMANDE *générale*.

— Mar. *Filer un câble à la demande du vent*, filer le câble à mesure qu'il se tend, pour éviter de faire chasser l'ancre.

Syn. Demande, question. On dit dans le même sens : *Il m'a fait une* DEMANDE *et une* QUESTION ; mais

ces deux termes diffèrent en ceci : *Demande* est d'un usage plus général, et s'applique à toutes matières sur lesquelles on interroge : il a pour correspondant *réponse ; question* s'emploie plus spécialement en matière de doctrine : il a pour relatif *solution*.

DEMANDÉ, ÉE, part. prés. du v. Demander : *Grâce* DEMANDÉE. *Pardon* DEMANDÉ.

— Comm. Recherché : *Les marchandises sont offertes en abondance, et peu* DEMANDÉES. (Droz.)

DEMANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*demandare ;* bass. lat. m. sign.) Exprimer qu'on souhaite obtenir quelque chose : *Il* DEMANDE *du travail, un emploi.* (La Br.) *Il demande du pain, un abri. La charge me plaisait, et je l'ai* DEMANDÉE. (Montfleury.)

Nous *demandons* au ciel ce qu'il nous faut le moins. (Boil.)

Qu'avions nous À DEMANDER *à Dieu* POUR *cette princesse ?* (Boss.) *Il leur* DEMANDE POUR *son fils et* POUR *la faiblesse de son âge, le même zèle et la même fidélité.* (Mass.)

— *Demander la bourse ou la vie*, exiger par la menace et la violence qu'un homme vous remette l'argent qu'il a.

— *Demander son pain*, demander l'aumône.

— Pal. Solliciter. DEMANDER *une remise, une enquête, un examen.* DEMANDER *communication d'un dossier.* DEMANDER *une provision.* DEMANDER *des dommages-intérêts.*

— Absol. *Il ne sait plus parler quand il s'agit de demander.* (Fléch.) *N'avoir qu'à* DEMANDER *pour obtenir.*

— Absol. J. de cartes : *Je* DEMANDE. *Il* A DEMANDÉ.

— *Demander à*, suivi d'un infinitif, Exprimer le désir de : *On heurte sans fin à cette belle porte ; tous* DEMANDENT À *voir la maison.* (La Br.) *Il demanda à être admis dans cette société.*

— Fam. *Ne demander qu'à*, suivi d'un inf., Désirer uniquement : *Il ne* DEMANDE *qu'à s'amuser. On était gai, on* NE DEMANDAIT QU'À *rire et* À *danser.* (Montesq.)

— Prov. *Ne demander que plaie et bosse*, se plaire dans le trouble et le désordre.

— Fam. et ellipt. *Ne demander pas mieux*, acquiescer à une résolution, ne s'y pas opposer ; consentir volontiers à une chose : *Nous ne* DEMANDONS PAS MIEUX *que de partir.* (Acad.) || On dit dans le même sens : *Faut-il* DEMANDER *à un malade s'il veut la santé ?*

— Par extens. Commander : *Faites dans tous les temps ce que la vertu* DEMANDE. (J. J. Rouss.)

— Absol. : *Si c'est la volupté qui* DEMANDE, *tout cède.* (Mass.)

— *Demander de* suivi d'un infin. *Demander que* suiv. d'une prop. subordonnée, Exiger : *On ne vous* DEMANDE *pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre.* (La Br.) *On ne leur* DEMANDE *pas qu'ils soient plus fidèles à leur devoir.* (Id.) *Dieu nous* DEMANDE *que nous secourions nos semblables.* (Fén.)

Mais je *demande* au moins *que*, pour grâce dernière,
Jusqu'à la fin, seigneur, vous m'entendiez parler. (Rac.)

— Dire, prier de donner, d'apporter d'expédier une chose, d'aller chercher quelqu'un : DEMANDER *le journal.* DEMANDER *son déjeuner, sa canne, ses gants. Ce libraire n'a pas les livres que vous* DEMANDEZ. (Acad.) DEMANDER *des renforts.*

— *Demander un commis, un associé, un ouvrier, un domestique*, etc., faire savoir qu'on a besoin d'un commis, d'un associé, d'un ouvrier, etc.

— Chercher quelqu'un pour le voir, lui parler :

Ils *demandent* le chef ; je me nomme, ils se rendent. (Corn.)

Un monsieur tout chargé de clinquant vous *demande*. (La F.)

La reine me *demande ;*
Et vous ne voulez pas, cher cousin, qu'elle attende. (C. Delav.)

— Ellipt. *Demander une jeune fille*, la demander en mariage : *Sans doute, je l'*AI DEMANDÉE *à son père.* (Mol.) *S'il réussit, ils lui* DEMANDENT *sa fille.* (La Br.)

— *Demander le voile*, demander à être reçue religieuse dans un couvent.

— Interroger sur ce qu'on veut savoir, s'enquérir : DEMANDER *des nouvelles.* DEMANDER *le nom, la demeure de quelqu'un. On* DEMANDAIT *qui j'étais, d'où je venais, où j'allais.* (Barthél.) *On* DEMANDE *pourquoi tous les hommes ensemble ne forment pas une seule nation.* (La Br.) *Si vous me* DEMANDEZ *comment tant de factions opposées ont pu conspirer ensemble, vous l'allez apprendre.* (Boss.)

Puis-je vous *demander* quel funeste nuage,
Seigneur, a pu troubler votre auguste visage ? (Rac.)

— Fam. *Demandez-moi pourquoi*, se dit en parl. d'une chose dont on ne saurait rendre raison : DEMANDEZ-MOI POURQUOI *il s'est mis en colère.* (Acad.)

— Exiger, nécessiter : *D'autres affaires* DEMANDENT *vos soins.* (Boss.) *Cela* DEMANDE *explication.* (Acad.)

— Par anal. DEMANDER *raison d'une injure.* DEMANDER *réparation d'honneur.* || DEMANDER *compte.* || V. COMPTE.

— Avoir besoin : *Les terres* DEMANDENT *de l'eau. Les fruits* DEMANDENT *de la chaleur et du soleil. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures* DEMANDE *un sol sec et pierreux.* (Rayn.)

— Fig. Réclamer, requérir : *La corruption des nations civilisées* DEMANDE *le pinceau de Thucydide.* (Ch.)

— Fam. *Cet habit en demande un autre*, il ne peut servir plus longtemps.

= **Se demander,** v. pr. Être sollicité : *Un conseil* SE DEMANDE *moins volontiers qu'il ne se donne.*

— Chercher à se rendre compte ou raison d'une chose : *On* SE DEMANDE *d'où vient que nos siècles sont si différents de ceux de nos pères.* (Mass.)

— S'interroger : *Ils* SE DEMANDENT *les uns aux autres quel est cet étranger.* (Marm.)

— Être l'objet d'une question : *Cela ne* SE DEMANDE *pas.* (Volt.) *Est-ce que cela* SE DEMANDE ?

DEMANDERESSE, n. f. Procéd. Celle qui intente un procès, qui forme une demande en justice : *Une telle,* DEMANDERESSE *contre un tel.* (Acad.) *Que peut requérir la* DEMANDERESSE ? *Mariage à défaut de payement ; les deux impliqueraient.* (Beaumarchais.)

DEMANDEUR, EUSE, n. (*demander.*) Pron. *de-man-deur, deuz.* — Celui, celle qui demande quelque chose, qui fait métier de demander : *Quel infatigable* DEMANDEUR ! *Il aime l'argent plus que réputation, qu'honneur et que vertu ; et la vue d'un* DEMANDEUR *lui donne des convulsions.* (Mol.)

— Procéd. Celui qui intente un procès, qui forme une demande en justice : *Vous êtes le* DEMANDEUR, *parlez.* (Brueys.)

Souvent, au Châtelet, un même procureur
Est pour le *demandeur* et pour le défendeur. (Bours.)

— Dans ce sens, il fait au fém. *Demanderesse.* || V. ce mot.

DÉMANGEAISON, n. f. (*démanger.*) Pron. *dé-man-jè-zon.* Picotement, irritation qu'on éprouve à la peau, et qui excite à se gratter : *Il éprouve de vives* DÉMANGEAISONS.

— Fig. et fam. Envie immodérée de faire une chose : *La* DÉMANGEAISON *de dire ses ouvrages est un vice attaché à la qualité de poëte.* (Mol.) *J'ai une* DÉMANGEAISON *naturelle à faire part des contes que je sais.* (Id.)

Ma maîtresse a sans doute, à parler tout de bon,
De se remarier grande *démangeaison.* (Quinault.)

DÉMANGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*demangiare ;* bas. lat., m. s.) Pron. *dé-man-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *démang*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous démangeons, il démangea*, etc. — Éprouver une démangeaison : *Sa tête, tout le corps lui* DÉMANGE. *Quand le temps vient à changer, sa plaie lui* DÉMANGE. (Acad.) *A la fin de juin, les gros cerfs ont leur tête allongée, et elle commence à leur* DÉMANGER. (Buff.)

— Fig. et fam. *Les poings, les mains, les doigts, la langue, les pieds lui démangent*, il a grande envie de se battre, d'écrire, de parler, de courir.

J'ai peine à me tenir, et *la main me démange.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Le dos lui démange*, se dit d'une personne qui fait tout ce qu'il faut pour qu'on en vienne à la battre.

— Prov. et fig. *Gratter quelqu'un où il lui démange*, faire ou dire quelque chose qui lui plaît.

— Anc. Vomir. || Se purger.

DÉMANTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Démanteler : *Rome, quoique* DÉMANTELÉE, *était encore restée forte.* (V. Hugo.) *Les places, presque toutes* DÉMANTELÉES, *n'opposaient qu'une barrière impuissante aux barbares.* (Aug. Thierry.)

DÉMANTÈLEMENT, n. m. (*démanteler.*) Pron. *dé-man-tèl-man.* — Action de démanteler, ou l'état d'une place démantelée.

DÉMANTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, partie et *mantel*, manteau.) Il double la consonne finale du rad. *démantel*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je démantelle, il démantelle, ils démantellent ;* mais on écrit avec l'accent grave je *demantèlerai*, etc. Anc. Ôter le manteau. || Séparer.

— Démolir les murailles, les fortifications : DÉMANTELER *une place forte, une ville.*

— Fig. : *Il voulait rétablir et réorganiser les grandes monarchies qu'*AVAIENT DÉMANTELÉES *les guerres de Napoléon.* (Villem.)

= **Se démanteler,** v. pr. Être démoli.

— Beaumarchais a dit : *Il* SE DÉMANTELAIT *la mâchoire à force de bâiller.* (Beaum.) En ce sens, il *se démantibulait* est la seule expression propre.

Syn. Démanteler, raser. *Démanteler*, c'est, l'étymologie, Détruire ce qui fait le revêtement d'une place forte : ses murailles, ses remparts ; *raser*, c'est détruire une maison de telle sorte que sa trace même disparaisse. *Démanteler* est un acte de guerre ; *raser* est une exécution de justice.

DÉMANTIBULÉ, ÉE, part. pass. du v. Démantibuler : *Mâchoire toute* DÉMANTIBULÉE.

— Fig. *Meubles* DÉMANTIBULÉS. *Tourne-broche* DÉMANTIBULÉ. *Montre* DÉMANTIBULÉE.

DÉMANTIBULER, v. tr. ou act. 1re conj. (Anc. *dé-mandibuler*, formé de *mandibula*, mâchoire ; lat.) Rompre la mâchoire ; il n'est plus usité au propre que dans cette phrase : *Il criait à* SE DÉMANTIBULER *la mâchoire.*

— Fig. et fam. Il se dit en parl. des meubles et autres ouvrages d'art dont les parties sont ou rompues, ou tellement dérangées qu'ils ne peuvent plus servir : DÉMANTIBULER *une machine, une pendule.*

= **Se démantibuler,** v. pron. Être rompu, démonté, mis en pièces : *Cette armoire à glace* S'EST *toute* DÉMANTIBULÉE. *Cette machine se* DÉMANTIBULE.

DÉMARCATION, n. f. (*démarquer.*) Pron. *dé-mar-ka-cion.* — Action de marquer, de délimiter ; il ne s'emploie guère que dans cette phrase : *Ligne de démarcation*, la ligne tracée sur la mappemonde, en 1493, par le pape Alexandre VI, qui, de son autorité pontificale, donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est.

— Par extens. Toute ligne tracée sur un terrain, sur une carte, etc., pour marquer les limites de deux territoires, de deux propriétés : *Tracer une* LIGNE DE DÉMARCATION *entre deux États.*

— Fig. *Tracer une* LIGNE DE DÉMARCATION *entre les pouvoirs.*

DÉMARCHE, n. f. (*de*, et *marche.*) Allure, manière, façon de marcher : DÉMARCHE *sûre, ferme, égale, modeste, altière, majestueuse, hardie, incertaine, etc. Il a une* DÉMARCHE *molle.* (La Br.) *Sa voix, sa* DÉMARCHE, *son geste, son attitude, accompagnent son visage.* (Id.) *Sa* DÉMARCHE *possédait un caractère de noblesse et de grâce qui commandait le respect.* (H. de Balzac.)

La lune, qui du ciel voit leur *démarche* altière,
Retire en leur faveur sa paisible lumière. (Boil.)

— Fig. Manière d'agir, de se conduire, ou ce qu'on fait pour la réussite d'une entreprise, d'une affaire : *Faire une* DÉMARCHE *grave, décisive. Il est impénétrable dans ses* DÉMARCHES. (Boss.) *Toutes ses* DÉMARCHES *sont mesurées.* (La Br.) *Une* DÉMARCHE *opposée à l'honneur.* (Mass.) *Observer les* DÉMARCHES *de quelqu'un. Il avait joint d'abord des* DÉMARCHES *généreuses à ses desseins politiques.* (Volt.) *L'honnêteté de ses* DÉMARCHES *suffisait pour la justifier à ses propres yeux.* (J. J. R.)

— Manuf. Défaut dans la tonte des draps, lorsqu'il s'y trouve des endroits qui ne sont pas tondus d'assez près : *Ce drap d'Elbeuf n'a pas de* DÉMARCHE.

DÉMARCHIE, n. f. (δῆμος, peuple, ἀρχή, principauté ; gr.) Pron. *dé-mar-chî.* — Ant. gr. Charge de Démarque. || Juridiction d'un démarque.

DÉMARGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *marge.*) Pron. *dé-mar-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *démarg* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous démargeons, il démargea*, etc. — Technol. Nettoyer les marges, les bords.

— Déboucher les orifices d'un four de verrerie.

DÉMARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., et *marier.*) Pron. *dé-ma-rié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous démariions, vous démariiez.* Séparer juridiquement deux époux.

= **Se démarier,** v. pron. Divorcer : *Ils voudraient bien l'un et l'autre pouvoir* SE DÉMARIER.

DÉMARQUE, n. m. (δῆμος, peuple, et ἀρχή, pouvoir ; gr.) Pron. *dé-mark.* — Ant. gr. Magistrat qui était à la tête d'un dème ou bourg de l'Attique.

DÉMARQUE, n. f. Jeu. Partie à démarquer : *Jouer à la* DÉMARQUE.

DÉMARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Démarquer : *Livre* DÉMARQUÉ. *Page* DÉMARQUÉE.

DÉMARQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., et *marque.*) Pron. *dé-mar-ké.* — Ôter une marque : DÉMARQUER *du linge, un livre.*

— V. En parl. neut. Man. En parl. d'un cheval. Ne marque plus l'âge qu'il a.

— Jeu. Perdre tout ce qu'on a déjà gagné quand l'adversaire fait un ou plusieurs points : *Il faut que vous* DÉMARQUIEZ.

= **Se démarquer,** v. pr. Être démarqué : *Ces mouchoirs* SE SONT DÉMARQUÉS *à la lessive.*

DÉMARQUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marquis.*) Pron. *dé-mar-ki-zé.* — Fam. Ôter le titre de marquis à celui qui se l'est arrogé.

DÉMARRAGE, n. m. (*démarrer.*) Pron. *dé-mâ-raj.* — Mar. Déplacement d'un navire, soit qu'on le démarre du poste qu'il occupe dans un port, ou que la force du vent fasse rompre les amarres.

DÉMARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Démarrer : *Vaisseau* DÉMARRÉ.

DÉMARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amarre.*) Pron. *dé-ma-re.* — Mar. Détacher ce qui est amarré ; défaire un amarrage : DÉMARRER *un bâtiment.* DÉMARRER *les canons,* DÉMARRER *un cordage.*

... Le voilà qui nage. Il *démarre* un esquif. (Lamart.)

— V. intr. ou neut. En parl. d'un navire, Partir du port, quitter l'amarrage : *Le navire* DÉMARRA *par un beau temps.* (Acad.)

— Rompre ses amarres par accident. *Le vent était si fort que plusieurs bâtiments* ONT DÉMARRÉ. (Acad.)

— Par extens. et fam. Quitter une place, un lieu : *On m'assommera plutôt que de me faire* DÉMARRER *d'ici.* (Dest.)

— Dans ce sens, on l'empl. surtout avec la négation : *Ne* DÉMARREZ *pas de là jusqu'à mon retour.*

= **Se démarrer,** v. pr. Mar. En parl. d'un navire, Être démarré, rompre ses amarres ; quitter l'ancrage.

DÉMASQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Démasquer : *Homme* DÉMASQUÉ. *Imposteurs* DÉMASQUÉS. *Quand l'imposture et l'adulation* DÉMASQUÉE *n'aura plus à attendre que votre désaveu.* (Boss.)

Vous êtes *démasqué*, vous n'êtes plus à craindre. (Gress.)

DÉMASQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*masquer.*) Pron. *dé-mass-ké.* — Ôter à quelqu'un le masque qu'il a sur le visage : *C'est faire insulte à un homme qui est en masque, que de le* DÉMASQUER. (Acad.) ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Faire connaitre quelqu'un pour ce qu'il est ; dévoiler, mettre en évidence sa conduite secrète, ses intentions cachées : *C'est celui-là qu'il fallait* DÉMASQUER. (Beaum.) *Je* DÉMASQUERAI *le fourbe. Cet homme vouloit paraître ce qu'il n'est pas, je* L'AI DÉMASQUÉ. (La Font.) *Il doit craindre toujours qu'un coup d'œil plus heureux ne le perce enfin et ne le* DÉMASQUE. (La Br.)

Ils craignent qu'un censeur que sa verve encourage
Ne vienne en ses écrits *démasquer* leur visage. (Boil.)

Seul, j'ai tenté de DÉMASQUER *l'imposteur, et j'ai failli périr sa victime.* (É. Mérim.)

— Par analog. : DÉMASQUER *le vice. L'histoire* DÉMASQUE *les fausses vertus.* (Roll.)

— Guer. *Démasquer une batterie,* découvrir une batterie cachée, ôter ce qui la masque et la mettre en état de tirer.

= **Se démasquer,** v. pron. Ôter son masque : *L'inconnu aussitôt* SE DÉMASQUE. (Dest.) *Je vous demande la grâce de* VOUS DÉMASQUER : *que je connaisse au moins la personne pour qui je me fais cette violence.* (Campistr.)

— Fig. Se faire connaître pour ce qu'on est, découvrir ses desseins : *Le fourbe finit toujours par* SE DÉMASQUER *lui-même.*

DÉMASTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Démastiquer : *Vitres* DÉMASTIQUÉES. *Châssis* DÉMASTIQUÉ.

DÉMASTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mastic.*) Pron. *dé-mass-ti-ké.* — Techn. Détacher une chose qui était retenue par du mastic ; enlever le mastic qui tenait une chose attachée : DÉMASTIQUER *un châssis, les vitres d'une fenêtre.*

= **Se démastiquer,** v. pr. Se détacher : *Par suite de l'humidité, ce châssis* S'EST DÉMASTIQUÉ. *Les vitres de cette fenêtre* SE DÉMASTIQUENT.

DÉMÂTAGE, n. m. (*démâter.*) Pron. *dé-mâ-taj.* — Mar. En parl. d'un bâtiment, Action de perdre ses mâts. ‖ État d'un navire qui a perdu sa mâture.

DÉMÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Démâter :

Démâtés, nivelés, comme un vaisseau qu'on rase. (C. D.)

DÉMÂTEMENT, n. m. Pron. *dé-mâtt-man.* — Mar. Dématage ; action d'ôter les mâts d'un navire.

DÉMÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mât.*) Pron. *dé-mâ-té.* — Ôter les bas mâts d'un bâtiment : *On a coutume de* DÉMÂTER *les vaisseaux dans le port.*

— Par extens. Rompre, abattre le mât, les mâts d'un vaisseau, d'un navire : DÉMÂTER *à coups de canon. Tirer à* DÉMÂTER.

— Fig. et fam. Déconcerter : DÉMÂTER *quelqu'un.*

— V. intr. ou neut. Il se dit d'un bâtiment qui perd ses mâts dans une tempête : *Ce vaisseau* A DÉMÂTÉ *de tous ses mâts.* (Acad.)

= **Se démâter,** v. pr. Être dégarni de ses mâts : *Tous les vaisseaux* SE SONT DÉMÂTÉS.

DÉMATÉRIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*matériel.*) Pron. *dé-ma-té-ria-li-zé.* — Phil. Séparer, distinguer de la matière.

— Détourner des doctrines matérialistes : DÉMATÉRIALISER *la philosophie.*

— Anc. chim. Séparer une essence des matières grossières ; réduire en esprit.

DEMBE, n. m. Tambour des nègres.

D'EMBLÉE, loc. adv. V. EMBLÉE.

DÈME, n. m. (δῆμος, peuple ; gr.) Ant. gr. Bourg ou canton de l'Attique : *Les habitants de l'Attique étaient partagés en tribus, en* DÈMES *et en phratries.* (H. Wallon.)

DÉMÊLAGE, n. m. (*démêler.*) Pron. *dé-mê-laj.* — Techn. Action de démêler la laine pour la rendre apte à être filée.

— Opération du brassage, dans la fabrication de la bière.

DÉMÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Démêler : *Fil* DÉMÊLÉ. *Cheveux* DÉMÊLÉS. *Intrigue* DÉMÊLÉE.

DÉMÊLÉ, n. m. (*mêler.*) Pron. *dé-mê lé.* — Querelle, contestation, débat : *Nous n'aurons jamais aucun* DÉMÊLÉ *ensemble.* (Mol.) *Êtes-vous fou d'avoir un pareil* DÉMÊLÉ ? (Id.) *Leur* DÉMÊLÉ *est fini.* (Acad.) *Les rois de Pologne, dans leurs* DÉMÊLÉS *avec la Russie, étaient animés autant par la ferveur religieuse que par l'ambition d'augmenter leur empire.* (Mérim.)

DÉMÊLEMENT, n. m. Pron. *dé-mêl-man.* — Action de démêler.

— Fig. Dénoûment.

DÉMÊLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mêler.*) Pron. *dé-mê-lé.* — Séparer des choses qui sont mêlées ensemble : DÉMÊLER *les cheveux. Il faut beaucoup d'adresse pour* DÉMÊLER *un écheveau si embrouillé.* (Beaum.)

Ces fils de soie et d'or vont tomber de vos bras :
Bien ! les voilà mêlés ! — Tu les *démêleras.* (C. Del.)

— Abs. *Peigne à* DÉMÊLER, peigne qui sert à démêler les cheveux.

— Fig. Débrouiller, éclaircir : DÉMÊLER *une affaire.* DÉMÊLER *des intrigues.* (Fléch.) *Je saurai* DÉMÊLER *cette confusion.* (Corn.) *On* DÉMÊLA *leurs vues plus tôt qu'il ne convenait à leurs intérêts.* (Rayn.)

— Prov. et fig. : *Démêler une fusée*, même sens.

— Apercevoir, reconnaître une personne, une chose, au milieu de beaucoup d'autres : *J'eus beaucoup de peine à le* DÉMÊLER *dans la foule.* (Acad.) *La fortune est si aveugle que si, dans la foule, il n'y a qu'un sage, il n'est pas à craindre qu'elle l'aille* DÉMÊLER. (J. J. R.) *Un enfant a un intérêt à connaître sa nourrice, et il la connaît bientôt, il la* DÉMÊLE *entre plusieurs personnes, et ne la confond avec aucune.* (Condill.)

— Fig. *Parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien* DÉMÊLER *ce qui vous est propre.* (Boss.) *Il observe les hommes, et use ses esprits à en* DÉMÊLER *les vices et les ridicules.* (La Br.) *Les hommes de lettres qui se sont voués au théâtre, en examinant cette pièce, pourront y* DÉMÊLER *une intrigue de comédie, fondue dans le pathétique d'un drame.* (Beaum.)

— Fig. *Il n'est pas aisé à démêler*, se dit de quelqu'un dont il est difficile de connaître le caractère, de pénétrer les vues, les projets.

— Contester, éclaircir, débattre : *Qu'avez-vous à* DÉMÊLER *ensemble ? Je n'ai rien à* DÉMÊLER *avec vous.* (Acad.) *Vous êtes un homme de parole, et nous n'avons plus aucune affaire à* DÉMÊLER *ensemble.* (Lesage.)

— Par analog. : *Le sentiment et le génie n'ont rien à* DÉMÊLER *avec les sciences exactes.* (Boiste.)

— Fig. Distinguer, discerner ; il se dit des personnes et des choses : *Je m'ennuie de n'être au fait de rien, et de vivre avec des gens que je ne saurais* DÉMÊLER. (Montesq.) *Toutes les histoires contemporaines parviennent falsifiées à la postérité, qui ne peut plus guère* DÉMÊLER *la vérité du mensonge.* (Volt.)

— On dit *Démêler de* et *d'avec*, distinguer, discerner ; la seconde expression a plus d'énergie que la première : DÉMÊLER *la vérité* DU *mensonge.* (Volt.) *Les gens d'esprit savent* DÉMÊLER *le vrai* D'AVEC *le faux.* (Boss.)

Démêler la vertu *d'avec* ses apparences. (Mol.)

— Chass. *Démêler les voies de la bête*, distinguer les nouvelles traces d'avec les anciennes.

= **Se démêler,** v. pr. Se débrouiller, s'éclaircir : *L'intrigue commence à* SE DÉMÊLER. (Acad.) *Tirez ce bout de fil, et l'écheveau* SE DÉMÊLERA *facilement. Mes idées ne* SE DÉMÊLAIENT *que lentement.* (Acad.)

— Se dégager, se tirer de : *Il sut habilement* SE DÉMÊLER *de cet embarras. On lui avait suscité beaucoup d'affaires, mais il s'en* EST *heureusement* DÉMÊLÉ. (Acad.) *Le prisonnier* SE DÉMÊLA *d'entre les mains des gendarmes, et s'échappa. Un prince pieux* SE DÉMÊLE *toujours de la foule des autres princes.* (Mass.)

Syn. Démêler, discerner. On *démêle* les choses qui se trouvent mêlées naturellement ou qui ont été embrouillées à dessein ; on *discerne* celles qui sont ou peuvent être confondues avec d'autres. *Démêler* suppose un assez grand nombre d'objets ; il suffit qu'il y en ait deux pour donner lieu de *discerner.* On a besoin de jugement pour *discerner ;* il ne faut que de la patience pour *démêler.*

DÉMÊLEUR, n. m. Techn. Celui qui fait le démêlage. ‖ Ouvrier briquetier qui corroie la terre.

DÉMÊLOIR, n. m. (*démêler.*) Pron. *dé-mê-loar.* — Machine ou instrument qui sert à démêler.

— Particul. Peigne à grosses dents, fort séparées, qui sert à démêler les cheveux.

DÉMEMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Démembrer : *Le patient meurt, par quatre chevaux lentement* DÉMEMBRÉ. (V. Hugo.) *L'empire germanique avait été* DÉMEMBRÉ. (Thiers.)

— Blas. Il se dit des oiseaux qui sont représentés sans pieds et sans cuisses. ‖ Il se dit encore des animaux dont les membres sont séparés.

DÉMEMBREMENT, n. m. (*démembrer.*) Pron. *démanbr-man.* — Action de démembrer ; il ne se dit qu'au fig. : *Plusieurs monarchies se formèrent du* DÉMEMBREMENT *de l'empire romain.* (Acad.)

— Par extens. La chose démembrée, détachée d'une autre : *Cette province est un* DÉMEMBREMENT *de l'empire d'Allemagne.*

— Par extens. : *Le* DÉMEMBREMENT *d'une administration. Le* DÉMEMBREMENT *d'un ministère.*

— Féod. *Démembrement de fief*, action de faire plusieurs fiefs d'un seul.

DÉMEMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*membre.*) Pron. *dé-man-bré.* — Arracher, séparer les membres d'un corps, le mettre en pièces : *On taille, on* DÉMEMBRE *messire loup.* (La F.) *Les bacchantes déchirèrent et* DÉMEMBRÈRENT *Penthée.* (Acad.)

— Fam. et par exagér. *Il se ferait plutôt démembrer,* se dit de quelqu'un disposé à tout souffrir plutôt que d'abandonner une résolution.

— Fig. Diviser, séparer les parties d'un tout, détacher, retrancher quelque partie de ce qui formait un corps : DÉMEMBRER *un état.* (Volt.) *On* A DÉMEMBRÉ *ce ministère, on en a séparé plusieurs attributions.* (Acad.) *Il* DÉMEMBRAIT, *de sa seule autorité, la Bavière.* (Volt.) *Ils l'accusèrent d'avoir voulu* DÉMEMBRER *l'Empire et détruire la religion nationale.* (Mérim.)

— Par analog. : *Démembrer un parti, une société,* séparer ceux qui en font partie.

— Féod. *Démembrer un fief*, diviser un fief, faire d'un fief plusieurs tenues en hommage séparé.

— Vendre les dépendances de son fief sans se réserver aucun droit.

— Anc. jurispr. *Démembrer une justice,* créer une justice avec réserve du ressort.

= **Se démembrer,** v. pr. Être démembré, divisé : *Le sort des petits États est de s'étendre ; celui des grands, de* SE DÉMEMBRER. (Rayn.)

DÉMÉNAGEMENT, n. m. (*déménager.*) Pron. *dé-mé-naj-man.* — Action de déménager ; transport de meubles d'une maison dans une autre où l'on va loger : *C'est une maxime devenue proverbe, que trois* DÉMÉNAGEMENTS *valent un incendie.* (Acad.)

DÉMÉNAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ménage.*) Pron. *dé-mé-na-jé.* — Il prend un *e* muet euphonique entre le rad. *déménag* et la terminaison toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous déménageons, il déménagea,* etc. — Ôter, retirer ses meubles d'une maison que l'on quitte, pour les transporter dans une autre où l'on va s'établir : J'AI DÉMÉNAGÉ *tous mes meubles, tous mes livres.*

— Absol. : *Nous* AVONS DÉMÉNAGÉ *hier.* (Acad.) *La fin du terme approche il faut songer à* DÉMÉNAGER. *Tu n'ignores pas quel embarras, c'est de* DÉMÉNAGER. (J. J. R.) *Un sage, un philosophe* DÉMÉNAGE *sans avertir personne.* (Picard.)

— Fig. et fam. Sortir du lieu où l'on est : *Or sus, qu'on se retire et qu'on* DÉMÉNAGE *au plus vite. Je me charge de le faire* DÉMÉNAGER.

— Fig. et fam. *Sa raison, sa tête déménage*, sa

raison s'affaiblit, ses idées se troublent. || On dit aussi en ce sens : *Il* DÉMÉNAGE.

— Prov. *On n'est jamais si riche que quand on déménage*, on trouve toujours alors trop de choses à emporter.

— Pop. Mourir. *Je suis acoquiné à la vie, et, quelque mauvais lieu que j'habite, quelque incommodité que j'y reçoive, j'aurai de la peine à* DÉMÉNAGER. (H. de Balz.)

DÉMENCE, n. f. (*dementia ;* lat., m. sign.) Pron. *dé-manss*. — Méd. Altération plus ou moins complète de l'intelligence, qui succède quelquefois à la manie ou à la monomanie ; perte des facultés intellectuelles : *Il est tombé en* DÉMENCE. (Acad.) *Il fut interdit pour cause de* DÉMENCE.

— Par exagér. Action, conduite qui indique de la déraison, de l'extravagance : *Êtes-vous en* DÉMENCE *? C'est le comble de la* DÉMENCE. *Il y a un degré d'amour-propre qui est une espèce de* DÉMENCE *très-commune.* (La Harpe.) *Il n'y a pas de grand génie sans mélange de* DÉMENCE.

— Fig. Excès : *Les acclamations allaient jusqu'à la* DÉMENCE. *Sa joie va jusqu'à la* DÉMENCE.

DÉMENER (SE), v. pron. 1re conj. (*mener.*) Pron. *se-dém-né*. — Il change l'*e* muet du rad. *démen* en *è* ouvert toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je démène, je démènerai, je démènerais*, etc. — Fam. Se débattre, s'agiter, se remuer violemment : *Il* SE DÉMÈNE *comme un possédé.* (Acad.)

— Fig. Se donner beaucoup de mouvement pour quelque chose.

Vous vous *démenez* fort, mon oncle, qu'avez-vous ?
(E. Augier.)

— Fig. S'émouvoir, s'irriter : *Jean-Jacques pleure et* SE DÉMÈNE *contre les hommes et les mœurs.* (Desaug.)

DÉMENTANT, part. prés. du v. Démentir.

Et bientôt, *démentant* le faux bruit de sa mort,
Mithridate lui-même arrive dans le port. (Rac.)

DÉMENTI, IE, part. pass. du v. Démentir : *La philosophie avait désavoué l'athéisme avant qu'il fut* DÉMENTI *par la conscience publique.* (Lacret.) *Leur éducation avait un avantage sur la nôtre ; elle n'était jamais* DÉMENTIE. (Montesq.)

J'ai vu tous mes projets tant de fois *démentis*. (Rac.)

DÉMENTI, n. m. Pron. *dé-man-ti*. — Parole, discours par lequel on nie en face d'un homme la vérité de ce qu'il affirme ou avance : *Donner, recevoir un* DÉMENTI. *Il s'est battu en duel pour un* DÉMENTI. (Acad.)

..... Un *démenti !* me le donner en face ! (C. Del.)

En politique, un DÉMENTI *vaut très-souvent un aveu.* (Mme Roland.)

— Par extens. Il se dit des choses qui contredisent une assertion, une conjecture : *Ces faits donnent un* DÉMENTI *formel à votre assertion.* (Acad.)

— Fig. et fam. Désappointement qu'on éprouve dans une entreprise, dans une tentative dont on avait le succès à cœur : *Il a entrepris cela, et je crois qu'il en aura le* DÉMENTI. *Je n'en aurai pas, je ne veux pas en avoir le* DÉMENTI.

DÉMENTIR, v. tr. ou act. et irrég. 2e conj. (*mentir.*) (*Je démens, tu démens, il dément, nous démentons, vous démentez, ils démentent ; je démentais, nous démentions ; je démentis, nous démentîmes ; je démentirai, nous démentirons ; je démentirais, nous démentirions ; démens, démentons, démentez ; que je démente, que nous démentions ; que je démentisse, que nous démentissions ; démenti, démentie.*) — Dire à quelqu'un ou de quelqu'un qu'il n'a pas dit vrai : *Ose me* DÉMENTIR. (Corn.) *S'il dit cela, je le* DÉMENTIRAI. *Quoi ! voudriez-vous me* DÉMENTIR ? (Acad.)

Dément donc tout Paris, qui, prenant la parole,
Te dira : Je l'ai vu. (Boil.)

C'est avec son poignard qu'il doit me *démentir*. (C. Del.)

— Nier la vérité, l'exactitude de quelque fait, le déclarer faux : DÉMENTIR *des faits avérés.* (Volt.)

A quoi bon *démentir* un bruit sans consistance.
(C. Del.)

Tiens, perfide, regarde, et *démens* cet écrit. (Rac.)

— Ne pas confirmer ce qu'une personne a dit, annoncé, conjecturé, pensé : *Que d'espérances l'événement* A DÉMENTIES ! (Mass.) *C'est une chose que l'expérience* DÉMENT *tous les jours.* (Acad.) *La classe moyenne depuis plus de soixante ans ne se* DÉMENTIRA *pas.* (Barth. St.-Hil.)

Son livre, en paraissant, *dément* tous ses flatteurs. (Boil.)

— Faire des choses indignes de : DÉMENTIR *sa gloire, son caractère.* (Acad.)

Son cœur *dément* en lui sa superbe origine. (Rac.)
. . . . Son lâche repentir
Dément le sang des dieux dont on le fait sortir. (Id.)

— N'être pas conforme à : *Ses actions* DÉMENTENT *ses discours.* (Acad.) *Qu'est-ce que pourront nos paroles, si toutes nos actions les* DÉMENTENT ? (Fén.)

= **Se démentir**, v. pr. Se contredire : *Il* SE DÉMENT *lui-même à tout propos. Des bruits qui* SE DÉMENTENT. (Acad.)

— N'être pas conséquent avec soi-même ; s'écarter de son caractère ; être en contradiction avec ses principes : *Les hommes les plus vertueux* SE DÉMENTENT. (Vauv.) *Oh ! combien la vertu souffre à* SE DÉMENTIR ! (La H.) *Faites dans tous les temps ce que la vertu demande, vous ne* VOUS DÉMENTIREZ *jamais.* (J. J. Rouss.)

Le lâche, au gré du temps,
Varie et *se dément*..... (Gress.)

— Changer de nature, de caractère, cesser d'être le même qu'auparavant : *Je vois dans le système du monde un ordre qui ne* SE DÉMENT *point.* (J. J. R.) *La nature ne* SE DÉMENT *jamais. Toutes les espèces restent les mêmes, tout est invariable dans cette prodigieuse variété.* (Vol.) *Les mœurs des personnages d'Eschyle* SE DÉMENTENT *rarement.* (Barthél.) *Que votre ardeur ne* SE DÉMENTE *point.* (C. Del.) *Il y est bien reçu du maître : leur politesse et leur bonté ne* SE DÉMENTENT *à l'égard de personne.* (Montesq.)

. . . . A l'aspect du trépas,
Ces braves chevaliers ne *se dementent* pas. (Rayn.)

DÉMÉRITE, n. m. (*démériter.*) Ce qui peut attirer l'improbation, ce qui nous expose à perdre la bienveillance de quelqu'un : *Pour avoir méconnu le principe du mérite et du* DÉMÉRITE, *le stoïcisme s'est ruiné lui-même.* (V. Cousin.)

DÉMÉRITÉ, part. pass. invar. du v. Démériter.

DÉMÉRITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*mériter.*) Faire quelque chose qui prive de l'estime, de la bienveillance, de l'affection de quelqu'un : DÉMÉRITER *de quelqu'un. Heureux celui qui n'a pas* DÉMÉRITÉ *de sa patrie.* (Boiste.) *Si ces nations n'ont point une volonté comme l'individu, elles peuvent mériter ou* DÉMÉRITER *selon leur caractère moral.* (Barante.)

— Il se dit aussi de la conduite, des actions, etc. : *Toutes les fautes ne* DÉMÉRITENT *pas également, comme toutes les vertus ne sont pas également méritoires.* (Cousin.)

— Il signifie particulièrement, dans le dogmatique, faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu : *L'homme est libre de mériter et de* DÉMÉRITER. *On ne* DÉMÉRITE *pas, quand on n'agit pas avec connaissance et liberté.*

DÉMESURE (A,) loc. adv. A l'excès.

DÉMESURÉ, ÉE, adj. (*mesure.*) Pron. *dém-zu-ré*. — Qui excède la mesure ordinaire : *Homme d'une grandeur* DÉMESURÉE.

— Fig. et mor. Extrême, excessif : *Une ambition* DÉMESURÉE. (Barthél.) *Une présomption* DÉMESURÉE. (Pasc.) *Une soif* DÉMESURÉE *de gloire.* (De Bonald.)

DÉMESURÉMENT, adv. Pron. *dém-zu-ré-man*. — D'une manière démesurée, excessive : *Il est* DÉMESURÉMENT *grand.*

DÉMÉTAPHORISER, v. intr. ou n. 1re conj. Anc. Parler sans figures.

.. Pour vous aujourd'hui je *démétaphorise*,
Démétaphoriser, c'est parler bassement. (Scarron.)

DÉMETTRE, v. tr. ou act. et irrég. 4e conj. (*mettre.*) Pron. *dé-mètr*. — (*Je démets, tu démets, il démet, nous démettons, vous démettez, ils démettent ; je démettais, nous démettions ; je démis, nous démîmes ; je démettrai, nous démettrons ; je démettrais, nous démettrions ; démets, démettons, démettez ; que je démette, que nous démettions ; que je démisse, que nous démissions ; démettant ; démis, démise.*) — Disloquer, ôter un os de sa place : DÉMETTRE *la jambe à quelqu'un.* DÉMETTRE *l'épaule.*

— Fig. Procéd. Débouter : DÉMETTRE *quelqu'un de son appel, de sa demande*.

— Destituer : *On l'*A DÉMIS *de son emploi.*

= **Se démettre**, v. pron. : *Son poignet* S'EST DÉMIS. SE DÉMETTRE *le bras.*

— Plus ordinairement, quitter une charge, un emploi, une dignité, etc., s'en défaire : *Sylla* S'EST DÉMIS *de la dictature.* (Montesq.) *Guillaume, son bisaïeul, après avoir sagement gouverné ses États, s'en* DÉMET *par une abdication volontaire.* (Fléch.) *Vous* VOUS ÉTIEZ *comme* DÉMIS *entre les mains de l'homme de votre domaine sur toutes les créatures.* (Mass.)

Il *s'est* en plein sénat *démis* de sa puissance. (Corn.)

Syn. Se démettre, abdiquer. Un roi *abdique ;* un employé *se démet* de ses fonctions. *Abdiquer*, c'est renoncer par nécessité, dans des circonstances graves, au pouvoir souverain ; *se démettre*, c'est renoncer volontairement, par fatigue ou par ennui, à un poste administratif.

DÉMEUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Démeubler : *Chambre* DÉMEUBLÉE. *La maison est* DÉMEUBLÉE *à faire pitié.* (Regn.)

DÉMEUBLEMENT, n. m. Pron. *dé-meu-ble-man*. — Action de démeubler, ou l'état de ce qui est démeublé.

DÉMEUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meubler.*) Pron. *dé-meu-blé*. — Dégarnir de meubles : DÉMEUBLER *ses appartements. Je le trouve admirable pour faire une ressource, pour écarter les créanciers, amadouer des usuriers,* DÉMEUBLER *une maison en un tour de main.* (Regnard.)

DEMEURANCE, n. f. Anc. Demeure ; séjour.

DEMEURANT, part. prés du v. Demeurer.

DEMEURANT, ANTE, adj. Qui est logé en quelque endroit : *A monsieur un tel,* DEMEURANT *à Paris.* || Il n'est d'usage au féminin qu'en style de pratique : *Au lieu où la dame est* DEMEURANTE. (Acad.)

— N. m. Ce qui reste.

= **Au demeurant**, loc. adv. Du reste, au surplus : *Le vieillard est bon homme,* AU DEMEURANT. (La F.) *Je sais,* AU DEMEURANT, *que M. le marquis vous aime.* (Mariv.)

DEMEURE, n. f. (*demeurer.*) Pron. *de-meur*. — Habitation, domicile, retraite : *Belle, agréable* DEMEURE. *Triste, sombre, vilaine* DEMEURE. (Acad.) *Quelques animaux se creusent des* DEMEURES *souterraines.* (Buff.)

— Lieu de résidence : *Les dieux n'auraient pu choisir une plus belle* DEMEURE. (La Br.)

Samos est leur patrie, et Rhodes leur *demeure*. (La F.)

— Durée de la résidence : *Je ne ferai pas longue* DEMEURE *en cette maison.*

— Jurispr. Retardement : *Être en demeure avec ses créanciers*, être en retard avec eux, avoir laissé passer le terme où l'on était tenu de les payer. On dit par analogie : *Être en* DEMEURE *de livrer une chose. Encourir la* DEMEURE.

— Fig. *Être en demeure envers quelqu'un*, être en reste de bienfaits, de bons offices, etc., envers quelqu'un.

— Procéd. *Mettre quelqu'un en demeure de*, le sommer de remplir une obligation, un engagement.

— *Mise en demeure*, sommation de faire telle ou telle chose.

— *Il y a péril en la demeure*, le moindre retard peut être préjudiciable.

= **A demeure**, loc. adv. De manière à n'être pas déplacé : *Établir un châssis* A DEMEURE. (Acad.)

— Agric. *Labourer à demeure*, donner le dernier labour avant de semer.

— *Semer à demeure*, répandre la semence dans un lieu d'où la plante ne doit pas être transplantée : *On sème* A DEMEURE *le persil, le cerfeuil.*

DEMEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Demeurer : *Télémaque était* DEMEURÉ *seul avec Mentor.* (Fén.) *Si l'homme, tel qu'il est aujourd'hui après sa chute, fût* DEMEURÉ *immortel, peut-être n'eût-il jamais connu la vertu.* (Chateaubr.) *Les noms sont* DEMEURÉS, *et les choses ont changé.* (Buff.)

— Anc. prat. *Cause demeurée sur l'heure*, ceux dont la plaidoirie est interrompue par la levée de l'audience.

DEMEURER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*demorari ;* lat., m. sign.) Habiter, faire sa demeure : *Il* A DEMEURÉ *longtemps à la Chine.* (Buff.) *Quel temps* AVEZ-VOUS DEMEURÉ *en Angleterre ? Sept ans.* (Mol.) *J'*AI DEMEURÉ *onze ans près de votre ville.* (Volt.) *Je sortis de la maison de ma sœur, d'où je fis porter mes nippes à l'hôtel où j'*AVAIS *auparavant* DEMEURÉ. (Lesage.)

L'un *demeure* au Marais, et l'autre aux Incurables. (Boil.)

— Employer un certain temps à faire quelque chose : *Il* A DEMEURÉ *longtemps en chemin.* (Acad.) *Il* DEMEURE *longtemps à venir. Il n'*A DEMEURÉ *qu'une heure à faire cela.* DEMEURER *un an à bâtir une maison.* DEMEURER *huit jours à faire un drame.*

— S'arrêter, se tenir en quelque endroit : *Mon cheval* EST DEMEURÉ *en chemin.* DEMEURER *en arrière. La voiture* DEMEURA *au milieu du chemin, sans pouvoir avancer.* (Acad.) *Elle a promis aux dieux, dans sa douleur, de* DEMEURER *auprès de ce tombeau, tant que l'eau de ce ruisseau coulerait auprès.* (Volt.)

— *Faire demeurer*, faire attendre : *J'ai rencontré nos gens à deux pas d'ici, et je les* AI FAIT DEMEURER. (Regnard.)

— *Ne pas demeurer en place*, être en continuel mouvement :

Je ne puis *demeurer en place* un seul moment. (Regn.)
Demeurons dans le poste où le ciel nous a mis. (L. R.)

— Fig. : *Il* EST DEMEURÉ *au-dessous de son sujet.* (Boss.)

— *Demeurer sur la défensive.* (La Br.) *Eh bien! puisque vous ne voulez pas m'écouter,* DEMEUREZ *dans votre pensée, et faites ce qu'il vous plaira.* (Mol.) *Le prince* DEMEURE *un moment dans le silence.* (Boss.) *Elle* DEMEURA *dans une joie que rien ne peut exprimer.* (Id.) *Il* DEMEURE *au dedans de lui-même.* (Mol.)

— *Demeurer sur la place*, être tué sur la place même où l'on combattait : *Quinze mille hommes* DEMEURÈRENT SUR LA PLACE.

— *Demeurer sur l'estomac*, en parl. d'un aliment, Causer des soulèvements de cœur, des maux d'estomac : *Ce que j'ai mangé m'*EST DEMEURÉ SUR L'ESTOMAC.

— Fig. et fam. *Cela lui est demeuré sur le cœur*, il en conserve du ressentiment.

— *Demeurer en beau chemin*, s'arrêter au moment le plus favorable, quand on était près de réussir : *Vous êtes déjà capitaine, il ne faut pas* DEMEURER EN SI BEAU CHEMIN.

— Dans le même sens : *Vous ne pouvez* EN DEMEURER LÀ, *vous devez continuer. Puisque à cet âge il se porte à de tels excès, on doit craindre qu'il n'*EN DEMEURE PAS LÀ. (Acad.)

— *L'affaire n'en demeurera pas là*, elle aura des suites, des conséquences.

— *En demeurer là d'un travail, d'un discours, d'une lecture*, etc., discontinuer un travail, une lecture, etc. || Dans le m. sens : *Où* EN EST-IL DEMEURÉ *de son travail? Voilà où* NOUS EN SOMMES DEMEURÉS *de notre lecture. Je reprends mon discours* OU J'EN ÉTAIS DEMEURÉ, etc. (Acad.)

— *Demeurons-en là*, n'en parlons pas davantage, cessons.

— *Demeurons-en là, demeurons-en à cela*, tenons-nous-en à cela; c'est cela que nous devons préférer, choisir.

— Fig. *Ne pas demeurer en reste*, rendre la pareille à quelqu'un.

— Fig. et fam. *Demeurer pour les gages*, être pris ou tué dans un combat d'où les autres se sauvent : *La moitié des noms* SONT DEMEURÉS POUR LES GAGES. || Il se dit encore des personnes que l'on retient dans une hôtellerie, dans un cabaret, afin de les faire payer pour les autres.

— Par anal. Il se dit en parl. d'une chose qu'on a perdue quelque part ou qu'on a laissée en nantissement : *J'eus peine à me tirer de cette foule; mon manteau, mon chapeau y* DEMEURA POUR LES GAGES. (Acad.) *Je n'avais pas d'argent, ma malle* EST DEMEURÉE POUR LES GAGES.

— *Demeurer court, tout court*, manquer de mémoire, s'arrêter au milieu d'un discours : *Il* EST DEMEURÉ COURT *au beau milieu de sa période. Elle* EST DEMEURÉE COURT *après les premiers mots de son compliment. On l'accabla de si fortes raisons, qu'il* DEMEURA COURT. (Acad.)

— *Demeurer sur la bonne bouche*, ne plus rien prendre après une chose qui laisse un goût agréable.

— Fig. S'en tenir à une chose qui plaît.

— *Demeurer sur son appétit*, se retenir de manger, quoiqu'on ait encore faim. || Fig. Imposer un frein à ses désirs.

— Suiv. d'un qualificatif, il exprime un état prolongé : *Les bataillons* DEMEURAIENT *inébranlables au milieu de tout le reste en déroute.* (Boss.) *Elle* DEMEURE *ferme au milieu du péril.* (La Br.) *Tout le camp* DEMEURE *immobile.* (Fléch.)

Madame, je me tais et *demeure* immobile. (Rac.)
Du mensonge toujours le vrai *demeure* maître. (Boil.)
Ton nom *demeurera* grand, illustre, fameux. (Corn.)

Il croyait n'avoir rien fait tant qu'une troupe ennemie DEMEURERAIT *encore en armes.* (Mérim.)

— Rester : DEMEURE; *j'ai à te parler.*

Vous, Cinna, *demeurez*, et vous, Maxime, aussi. (Corn.)
Qu'on me laisse, et qu'Asoph seul *demeure* avec moi. (Rac.)

— Être à demeure, tenir, persister, durer, subsister : *Rien ne* DEMEURE; *tout change; tout s'use; tout s'éteint.* (Mass.) *L'arrêt public est le seul qui* DEMEURE. (Gress.) *La tâche en* DEMEURE *toujours.* (Acad.) *Cet arc de triomphe n'a pas été fait pour* DEMEURER. *Les paroles s'envolent, mais les écrits* DEMEURENT. *Dieu seul* DEMEURE *toujours le même.* (Mass.) *Ces ouragans passent et la philosophie* DEMEURE. (Volt.)

— Être conservé, laissé ou dévolu à quelqu'un : *Ce bien lui* EST DEMEURÉ. *Ce titre lui* DEMEURE.

— Fig. *La victoire lui* DEMEURA. *La gloire lui en* EST DEMEURÉE *tout entière. Que la honte vous en* DEMEURE! (Acad.)

— V. impers. Rester : *Il lui* EST DEMEURÉ *une cicatrice.* (Acad.) *Il ne lui* EST *pas* DEMEURÉ *de quoi se faire enterrer.* (La Br.) *Qu'*EST-*il* DEMEURÉ *de ce qu'ont fait autrefois vos Apelles et vos Zeuxis?* (La Font.)

— Man. Ne pas aller assez en avant, en parl. d'un cheval : *Ce cheval* DEMEURE.

— Gram. *Demeurer* se conj. avec les deux auxiliaires. Il prend *avoir* dans le sens d'habiter, s'arrêter, rester, mettre un certain temps à : *Il* A DEMEURÉ *dans cette rue. Il* A DEMEURÉ *longtemps à ce travail. Sa plaie* A DEMEURÉ *trois mois à se fermer.* (Acad.) *On serait tenté de croire que le nouveau monde* A DEMEURÉ *plus longtemps que le reste du globe sous les eaux de la mer.* (Buff.)

— Il prend encore *avoir*, si la circonstance qu'il exprime a cessé :

Ma langue embarrassée,
Dans ma bouche vingt fois *a demeuré* glacée. (Rac.)

— Mais quand il exprime un état, une manière d'être définitive ou prolongée, il prend l'auxil. être : *Deux mille hommes* SONT DEMEURÉS *sur le carreau. Nous* SOMMES DEMEURÉS *deux heures sur nos jambes. Les choses en* SONT DEMEURÉES *là.* (Acad.)

Syn. Demeurer, habiter, loger. C'est l'idée de résidence, commune à ces trois verbes, qui constitue leur synonymie. *Demeurer* implique la plus longue résidence; *habiter*, une résidence temporaire; *loger* un simple séjour. Un employé est forcé de *demeurer* dans le lieu où il a sa place; les gens riches *habitent* tantôt à la ville, tantôt à la campagne; ceux qui ne viennent à Paris que pour quelques jours *logent* dans des hôtels garnis.

DEMI, IE, adj. sing. (*dimidius*, m. sign.; lat.) Qui est l'exacte moitié d'une chose : *La rade d'Alger forme un* DEMI-*cercle.* (Rayn.) *La marine militaire est réduite à trois* DEMI-*galères.* (Id.) *Une pluie violente nous obligea de passer la nuit à deux lieues et* DEMIE *de Bornéo.* (Regn.)

— Joint à un nom, il marque l'infériorité de rang ou de valeur : *Les grands dieux et les* DEMI-DIEUX. *Un louis et un* DEMI-LOUIS. *Un* DEMI-SAVANT.

— Souvent, comme dans ce dernier exemple, il exprime une idée de dénigrement : *Je méprise les* DEMI-VENGEANCES. *Ils glissent des phrases adroitement; des* DEMI-RÉPONSES *à ce que j'y ai dit.* (Beaum.) *C'est un de ces* DEMI-GENS *de bien qui sont tout fâchés du mal qu'ils font; qui persécutent et tourmentent avec des manières bénignes.* (Andrieux.) *Comme les* DEMI-DIEUX, *nous tenons moins de la terre que du ciel.* (Chateaubr.) *Les* DEMI-PARTIS *sont les plus funestes de tous.* (Thiers.)

... Faudra-t-il toujours se fier à des filles?
Du moins c'est *demi-mal* quand elles sont gentilles. (Desmahis.)

— Joint à certains noms, il forme des expressions diminutives : DEMI-JOUR. DEMI-CLARTÉ. DEMI-SOUPÇON. DEMI-SAVOIR (savoir médiocre.) DEMI-MESURE (précaution insuffisante.) (Acad.) *Il n'y a que* DEMI-MAL.

— *Entendre à demi-mot*, entendre ce qu'un homme veut dire, bien qu'il s'explique à mots couverts.

— Peint. *Demi-teinte*, dégradation de couleur, passage d'un ton à un autre.

— Sculpt. *Demi-bosse*, bas-relief qui a des parties saillantes et détachées.

— Anc. Ch. *Demi-métal*, métal cassant qui n'a pas la malléabilité, conductibilité, etc.

— Loc. prov. et fam. *En diable et demi*, excessivement mal à l'aise : *Mettre quelqu'un* EN DIABLE ET DEMI.

— Dans un sens analogue, *demi* s'emploie avec la préposition *à*, suivie de mots qui expriment une mauvaise qualité; et alors il renchérit sur cette qualité : *A fourbe fourbe et* DEMI. *A trompeur trompeur et* DEMI. *A menteur menteur et* DEMI. (Acad.)

= **Demie**, n. f. Pron. *de-mî.* — Une moitié d'unité : *Un quart, un tiers, une* DEMIE.

— Demi-heure : *La* DEMIE *vient de sonner. Un réveil qui sonne les heures et les* DEMIES. (Aubert.)

= **Demi**, adv. A moitié : *Il est* DEMI-*fou. Les nymphes émues se sont élancées précipitamment et* DEMI-VÊTUES *sur le char qui les amène.* (Andrieux.)

Tout pâle, *demi-nu*, la barbe hérissée. (Andr. Chén.)
Vous ne voudriez pas, au prix de votre vie,
Me traîner au salon, sans rouge et *demi-nu*. (A. de Musset.)

= **A demi**, loc. adv. m. sign. et plus usité : *Peuple* À DEMI *barbare.* (Montesq.) *Celui dont les malheurs attirent l'attention est* À DEMI *consolé.* (Duclos.)

— En partie, imparfaitement : *On ne pouvait l'aimer* À DEMI. (Boss.) *S'expliquer* À DEMI. (Ac.) *Ne voir, n'examiner une chose qu'*À DEMI. (Acad.) *Il s'agitait sur son siége, étouffait* À DEMI *quelques bâillements mélancoliques, et frappait la pincette sur les bûches pétillantes, avec l'intention marquée de lutter contre l'ennui commun.* (G. Sand.) *La Providence ne fait rien* À DEMI : *à un grand génie elle procure une grande œuvre, et à toute grande œuvre un grand génie.* (Thiers.)

= **Gramm.** *Demi* placé avant un nom est invariable, et comme il forme avec celui-ci une expression substantive, on les lie toujours par le trait d'union : *Je n'aime ni les* DEMI-*vengeances ni les* DEMI-*fripons.* (Volt.)

Un homme issu d'un sang fécond en *demi-dieux*. (Boil.)

— Placé après le nom, il en prend le genre seulement : *Hier à dix heures et* DEMIE, *le roi déclara qu'il épousait la princesse de Pologne.* (Volt.) *Opimius paya la tête de Caïus Gracchus dix-sept livres et* DEMIE *d'or.* (Vertot.)

DEMI-ACCULEMENT, n. m. Mar. Acculement moyen entre les varangues plates et les plus acculées. || Au plur. *Des* DEMI-ACCULEMENTS.

DEMI-ARPENTEUSE, adj. f. En parl. des chenilles, qui n'ont que quatorze pattes, ou qui, en ayant seize, nombre normal, ont la première paire des membraneuses tellement courte qu'elle ne peut servir à la progression, ce qui les force à marcher comme de véritables arpenteuses.

DEMI-BRIGADE, n. f. Anc. Régiment. || Au pl. *Des* DEMI-BRIGADES.

DEMI-CLEF, n. f. Mar. Nœud très-simple qu'on forme en faisant revenir le bout d'un cordage, et en l'engageant sur lui-même. || Au pluriel. *Des* DEMI-CLEFS.

DEMI-COUPÉ, Danse. Espèce de pas par lequel on commence ordinairement les pas composés : *Ordinairement les pas composés commencent par un* DEMI-COUPÉ. (Rameau.) *Les* DEMI-COUPÉS *font la base et le fondement des différents pas.* (Id.)

DÉMIELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Démieller : *Cire* DÉMIELLÉE.

DÉMIELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr., et *miel*.) Pron. *dé-miel-lé.* — Technol. Enlever de la cire tout le miel qu'elle peut contenir.

DEMI-FORTUNE, n. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval. || Au pl. *Des* DEMI-FORTUNES.

DEMI-FUTAIE, n. f. Eaux et For. Bois dont les arbres sont âgés de quarante à soixante ans. || Pl. *Des* DEMI-FUTAIES.

DEMI-LUNE, n. f. Pièce de fortifications correspondante à une porte, et construite en avant d'une courtine, pour couvrir la contrescarpe et le fossé.

— Archit. civile. Il se dit également d'une partie circulaire à l'entrée d'un palais, à l'extrémité d'un jardin, à la rencontre de plusieurs allées, de plusieurs routes.

— Zool. Nom vulgaire d'une espèce de Mouette et d'un poisson du genre des spares.

— Archit. *Demi-lune d'eau*, espèce d'amphithéâtre pour la décoration des jardins, orné de colonnes, de pilastres, de nappes d'eau ou de statues hydrauliques. || Au pl. *Des* DEMI-LUNES.

DEMI-MÉTAL, n. m. Chim. anc. Nom que l'on donnait aux substances métalliques cassantes et volatiles comme l'antimoine, le zinc, le bismuth, l'arsenic, etc.

DÉMIS, ISE, part. pass. du v. Démettre : *Bras* DÉMIS. *Épaule* DÉMISE.

DÉMISSION, n. f. (*démettre.*) Pron. *dé-mi-çion.* — Acte par lequel on se démet d'une dignité, d'un emploi, etc. : *Il a donné sa* DÉMISSION. *Sa* DÉMISSION *a été acceptée. Ma* DÉMISSION *est entre les mains du ministre, et je ne veux pas rester cinq minutes de plus qu'il ne faut dans les bureaux.* (H. de Balzac.)

— Jurispr. *Démission de biens*, abandon général qu'une personne faisait de ses biens à ses héritiers présomptifs, moyennant certaines charges et conditions.

— Féod. Acte par lequel celui qui avait fait un contrat translatif de propriété d'un héritage déclarait, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait cet héritage, qu'il s'en était démis en faveur de l'acquéreur. || *Démission de foi*, aliénation que faisait un vassal d'une partie de son fief sans rétention de foi, en sorte que le nouvel acquéreur la tenait en plein fief.

DÉMISSIONNAIRE, n. des 2 g. (*démission*,) Pron. *dé-mi-cio-nèr.* — Anc. Personne en faveur de laquelle une démission était donnée.

— Celui ou celle qui donne sa démission : *Les* DÉMISSIONNAIRES *abandonnent leur droit à la retraite.*

DÉMISSOIRE, n. m. V. DÉMISSOIRE, m. sign. : *J'attends toujours un* DÉMISSOIRE. (Rac.)

DEMI-TIGE, Adj. Jardin. Arbre fruitier qui n'a qu'environ quatre à cinq pieds de hauteur. On dit aussi *demi-vent.* || Pl., des *demi-tiges*.

DEMI-TON, n. m. Musiq. Degré de l'échelle musicale, valant la moitié d'un ton : *Je n'ai jamais élevé ma voix contre lui d'un* DEMI-TON *seulement*. (Fén.)

DÉMITTES, n. f. Pron. *dé-mitt*. — Comm. Sorte de toile de coton du Levant.

DÉMITTONS, n. m. Pron. *dé-mi-ton*. — Comm. Toile de coton étroite et peu serrée, inférieure aux démittes.

DÉMIURGE, n. m. (δῆμος, peuple, et ἔργον, travail; gr.) Pron. *dé-mi-urj*. — Phil. Dans le gnosticisme, La dernière émanation du *Buthos*. Le *démiurge* est la première puissance du monde inférieur, qu'il produit et organise.

— Général. Le Créateur.

DEMIURGIQUE, adj. des 2 g. Phil. Du démiurge, du Créateur.

DEMI-VOLTE, n. f. Manég. Un des mouvements qu'on fait exécuter au cheval : *La première ligne de cavalerie fit* DEMI-VOLTE *pour recharger ses armes*. (Mérim.) ‖ On dit aussi *Demi-Tour*. V. TOUR.

DÉMOCRATE, n. m. (*démocratie*.) Pron. *dé-mo-kratt*. — Celui qui est attaché aux principes de la démocratie.

DÉMOCRATIE, n. f. (δῆμος, peuple, κράτος, force, puissance ; gr.) Pron. *dé-mo-kra-cí*. — Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté : *Lorsque dans la république le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une* DÉMOCRATIE. (Montesq.) *La* DÉMOCRATIE *convient aux États petits et pauvres*. (J. J. Rouss.) *La* DÉMOCRATIE *pure dégénère facilement en anarchie*. (Did.) *Toutes les* DÉMOCRATIES *n'ont donné le pouvoir suprême qu'à de très-courtes échéances*. (Barth. St-Hil.)

DÉMOCRATIQUE, adj. des 2 g. (*démocratie*.) Pron. *dé-mo-kra-tik*. — Qui appartient à la démocratie : *Gouvernement, esprit, tendance* DÉMOCRATIQUE. *On ne comprend point assez les prodiges qu'a enfantés à toutes les époques l'amour de la liberté chez tous les peuples* DÉMOCRATIQUES. (Barth. St-Hil.) *Le merveilleux génie de la* DÉMOCRATIQUE *Athènes*. (Villem.)

DÉMOCRATIQUEMENT, adv. Pron. *dé-mo-kra-tik-man*. — D'une manière démocratique : *Gouverner* DÉMOCRATIQUEMENT.

DÉMOCRATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Démocratiser : *Nation* DÉMOCRATISÉE.

DÉMOCRATISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*démocratie*.) Pron. *dé-mo-kra-ti-zé*. — Néol. Conduire à la démocratie : *Réunir ces deux républiques aurait fait croire au projet de* DÉMOCRATISER *toute l'Italie*. (Thiers.)

— V. neut. Afficher des principes démocratiques.

DEMOISELLE, n. f. Pron. *de-moa-zèl*. — Dénomination commune à toutes les filles d'honnête famille, et par laquelle on les distingue des femmes mariées : *Une jolie* DEMOISELLE. *Une* DEMOISELLE *bien faite*. (Acad.) *Dès le lendemain j'allai saluer, comme voisin, les parents de la* DEMOISELLE *que j'avais vue la veille*. (Lesage.) *Ce jeune homme modèle était méprisé par les ouvrières de sa sœur, et surtout par la* DEMOISELLE *du comptoir, qui pendant longtemps avait espéré l'enganter*. (H. de Balz.) *Il était entré dans le plan du peintre de n'accepter pour écolières que des* DEMOISELLES *appartenant à des familles riches ou considérées, afin de n'avoir pas de reproches à subir sur la composition de son atelier*. (H. de Balzac.)

— Il se disait particulièrement, autrefois, d'une fille et même d'une femme née de parents nobles :

Oh ! qu'une femme *demoiselle* est une étrange affaire. (Mol.)

La DEMOISELLE *est mineure. Elle vient de s'émanciper*. (Beaum.)

— *Demoiselle d'honneur* ; jeune fille attachée au service d'une princesse, d'une reine : *Les* DEMOISELLES *d'honneur se serraient autour de la grande maîtresse du palais*. (Mérimée.)

— Mar. Cheville enfoncée à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation, tribord et bâbord du davier.

— Pièce de bois cylindrique à l'usage des paveurs pour enfoncer et affermir les pavés.

— Écon. dom. Bouteille de grès dont on se sert pour chauffer les lits. Autrement appelée *Moine*.

— Techn. Brosse à étendre le vermillon. ‖ Espèce de verge de fer qui sert aux fondeurs à empêcher les charbons de couler de la cuiller dans les moules avec les matières fondues. ‖ Outil de bois tourné qui sert à ouvrir les doigts d'un gant. ‖ Espèce de jambier qui soutient le cheval, et qui est à l'usage des scieurs de long. ‖ Lucarne au toit de la halle où sont contenues les chaudières, dans une raffinerie de sucre.

— Zool. Vulg. Poissons, Oiseau. Poules de Numidie. ‖ Libellule : Insectes à quatre ailes membraneuses, qui ont les yeux fort gros et le corps très-long : *Les insectes qui vivent de lumière,* DEMOISELLES *vertes volaient à leurs frênes*. (H. de Balz.)

— Adj. *Être demoiselle, être encore demoiselle*, être encore fille, n'être pas mariée.

DÉMOLI, IE, part. pass. du v. Démolir : *Palais* DÉMOLI. *Cette vieille tour* DÉMOLIE *n'est habitée que par les oiseaux de la nuit*. (Alf. de Vigny.)

DÉMOLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, part. priv. et *molire*, élever : lat.) Pron. *dé-mo-lir*. — Détruire, abattre pièce à pièce. Il ne se dit guère qu'en parlant des bâtiments, des constructions : *On ne* DÉMOLIT *pas les palais, on les laisse tomber*. (G. Sand.)

— Par extens. : *Les déclamations de l'académicien Chamfort contribuèrent à* DÉMOLIR *l'Académie*. (Viennet.)

Syn. Démolir, détruire. L'idée principale, commune à ces deux verbes, est abattre une chose construite, mais leurs idées accessoires établissent entre eux quelques distinctions importantes. On *démolit* par spéculation un vieux château qu'on a acheté à bon marché et dont les matériaux ont une grande valeur ; c'est le genre d'opération auquel se livrait en France une compagnie devenue fameuse sous le nom de *bande noire*. On *démolit* encore pour bâtir sur l'emplacement de l'édifice abattu. On *détruit* dans le seul but de dévaster, d'anéantir, dans une guerre, une invasion, une révolution.

DÉMOLISSEUR, n. m. (*démolir*.) Pron. *dé-mo-li-ceur*.) — Art milit. Ancienne machine de guerre, munie d'un corbeau en forme de crochet emmanché : *Les* DÉMOLISSEURS *ne peuvent pas devenir constructeurs*. (St-Marc Girardin.)

— Néol. Se dit de ceux qui achètent les vieux édifices pour les démolir. V. *Bande noire*, au mot BANDE.

— Fig. Il se dit de ceux qui veulent détruire les institutions sociales.

DÉMOLITION, n. f. (*démolir*.) Pron. *dé-mo-li-cion*. — Action de démolir : *La* DÉMOLITION *est commencée*.

— N. f. pl. Matériaux qui restent de ce qu'on démolit : *On a enlevé toutes les* DÉMOLITIONS.

DÉMON, n. m. (δαίμων, génie, intelligence; gr.) Diable, malin esprit : *Les ruses du* DÉMON. (Acad.)

— Génie, esprit : *Le* DÉMON *de Socrate*. (Acad.) *Quel* DÉMON *vous irrite ?* (Boil.) *Le* DÉMON *de la jalousie. Le* DÉMON *du jeu le possède*. (Acad.)

Étouffez les conseils du *démon* qui vous pousse. (C. D.)
Le *démon* des combats tourmente tous les cœurs. (A. Soumet.)

Le DÉMON *de la propriété infecte tout ce qu'il touche*. (J. J. Rouss.)

Debout avant le jour, doucement tourmenté
Du *démon* vigilant de la propriété. (C. Del.)

— Chateaubriand a dit, en parlant de sa muse : *Mon élégante* DÉMONE *me transportait au bord du Nil*, etc. Cette fantaisie de poëte ne saurait faire autorité.

— Fig. et fam. *Avoir de l'esprit comme un démon*, avoir beaucoup d'esprit.

— Personne méchante qui se plaît à tourmenter les autres : *Cet homme est un vrai* DÉMON, *un* DÉMON *incarné*.

Premièrement, monsieur, sous un air très-sincère,
Vous êtes faux, rusé, malin comme un *démon*. (Dest.)

— Fig. Il se dit d'un enfant vif et malin : *Le* DÉMON *le plus charmant du monde*. (C. Del.) *C'est un petit* DÉMON.

— Fig. et fam. *Faire le démon*, tempêter, faire du bruit, donner de la peine : *Il est là qui fait le* DÉMON. *Cet enfant a fait le* DÉMON *toute la nuit*.

DÉMONÉTISATION, n. f. (*démonétiser*.) Pron. *dé-mo-né-ti-za-cion*. — Action de démonétiser, ou l'état de ce qui est démonétisé.

DÉMONÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Démonétiser : *Papier* DÉMONÉTISÉ. *Espèces* DÉMONÉTISÉES.

DÉMONÉTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *monnaie*.) Pron. *dé-mo-né-ti-zé*. — Ôter à une monnaie, à un papier-monnaie, la valeur que la loi lui avait attribuée.

— Néol. Il s'emploie quelquefois, au fig., dans le sens de déprécier, rabaisser.

DÉMONIAQUE, adj. des 2 g. (*démon*.) Pron. *dé-mo-niak*. — Qui est possédé du malin esprit : *Un homme* DÉMONIAQUE. *Une femme* DÉMONIAQUE.

— Il s'emploie aussi substantivement : *Vous voyez un jeune* DÉMONIAQUE *que ses parents ont amené aux disciples de Jésus, pour qu'ils le guérissent au nom du Maître*. (Kératry.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une personne qui est colère, emportée, passionnée : *C'est un* DÉMONIAQUE.

— N. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, ainsi nommés parce qu'ils croyaient que les démons seraient sauvés [illegible] du monde.

DÉMONICOLE, adj. des 2 g. Théol. Adorateur des démons. Mot employé par saint Augustin pour désigner les païens.

DÉMONISME, n. m. (*démon*.) Philos. Croyance aux démons.

DÉMONISTE, adj. et n. des 2 g. Philos. Qui croit aux démons.

DÉMONOCRATIE, n. f. (δαίμων, démon ; κράτος, pouvoir ; gr.) Pron. *dé-mo-no-kra-ci*. — Théol. Influence des démons.

DÉMONOGRAPHE, n. m. (δαίμων, démon ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *dé-mo-no-graf*. — Didact. Auteur qui a écrit sur les démons ; auteur d'un traité sur les démons.

DÉMONOGRAPHIE, n. f. (*démonographe*.) Pron. *dé-mo-no-gra-fi*. — Théol. Science, traité de la nature et de l'influence des démons.

DÉMONOLÂTRE, n. et adj. des 2 g. (δαίμων, démon ; λατρεία, adoration ; gr.) Pron. *dé-mo-no-lâtr*. — Théol. Adorateur, adoratrice des démons.

DÉMONOLATRIE, n. f. (*démonolâtre*.) Pron. *dé-mo-no-lâ-trí*. — Théol. Adoration des démons.

DÉMONOLOGIE, n. f. V. DÉMONOGRAPHIE.

DÉMONOMANE, n. des 2 g. (δαίμων, démon ; μανία, manie ; gr.) Pron. *dé-mo-no-mann*. — Malade atteint de démonomanie.

DÉMONOMANIE, n. f. (δαίμων, démon ; μανία, manie ; gr.) Pron. *dé-mo-no-ma-ní*. — Variété de l'aliénation dans laquelle le malade croit être possédé du démon.

— Il se dit aussi d'un traité sur les démons.

DÉMONSTRABILITÉ, n. f. (*démontrer*.) Pron. *dé-mons-tra-bi-li-té*. — Didact. Qualité de ce qui peut être démontré.

DÉMONSTRATEUR, n. m. (*démontrer*.) Pron. *dé-mons-tra-teur*. — Celui qui démontre. Il se dit surtout des professeurs chargés d'enseigner l'anatomie, l'histoire naturelle, la physique, etc.

DÉMONSTRATIF, IVE, adj. (*demonstrativus* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-mons-trà-tif, tiv*. — Qui démontre, qui sert à démontrer : *Argument, geste* DÉMONSTRATIF. (Lav.) *Preuve* DÉMONSTRATIVE. *Faire un raisonnement* DÉMONSTRATIF.

— Rhétor. Celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme : *Genre* DÉMONSTRATIF. *Le genre* DÉMONSTRATIF *comprend les oraisons funèbres, les sermons, les discours académiques*, etc. (La H.)

— Substantiv. : *Le* DÉMONSTRATIF.

— Famil. Il signifie qui donne des signes extérieurs d'affection, de bienveillance, d'intérêt, de zèle, etc. : *Ralph était gauche, mélancolique, peu* DÉMONSTRATIF ; *il aimait la solitude, apprenait avec lenteur, et ne faisait pas montre de ses connaissances*. (G. Sand.)

— Se dit aussi des sentiments et des signes extérieurs par lesquels on exprime ce qu'on ressent : *Gestes* DÉMONSTRATIFS. *Paroles* DÉMONSTRATIVES.

— Gramm. Les adjectifs *démonstratifs* déterminent le sens des noms à l'aide d'une idée d'indication, de désignation précise; ces adjectifs sont : *ce, cet, cette, ces* : *Je n'ai pas le loisir d'entrer bien avant dans* CETTE *matière*. (Boss.) CES *juges perdent le mérite de leur équité par leur austérité chagrine*. (Fléch.)

Ce jour, *ce* triste jour frappe encor ma mémoire. (Rac.)

DÉMONSTRATION, n. f. (*demonstratio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-mons-tra-cion*. — Raisonnement qui prouve d'une manière évidente et convaincante : DÉMONSTRATION *claire, nette, invincible, incontestable*. *Faire une* DÉMONSTRATION. (Acad.) *Sans la* DÉMONSTRATION *une vérité reste une hypothèse dans les sciences*. (Mignet.) *La vérité n'a besoin que de* DÉMONSTRATIONS, *et point du tout d'ornements ; elle se passe fort bien du ramage des poëtes et de l'art frivole des orateurs*. (Andrieux.) *Tout raisonnement qui fait voir avec évidence la liaison ou l'opposition de deux idées s'appelle* DÉMONSTRATION. (D'Alemb.) *L'expérience est la* DÉMONSTRATION *des* DÉMONSTRATIONS. (Vauv.) *Il veut faire passer ses raisons pour des* DÉMONSTRATIONS *mathématiques*. (La-F.)

— *Démonstration à priori*, celle que l'on tire d'une chose préexistante à celle que l'on veut prouver; démonstration par les causes mêmes de la chose.

— *Démonstration à posteriori*, celle que l'on tire d'une chose postérieure à celle qu'il s'agit de prouver ; c'est la démonstration par les effets de la chose.

— *Démonstration simultanée*, celle qui est tirée d'une chose qui a de la simultanéité ou une connexion nécessaire avec ce que l'on veut prouver.

— Mathém. *Démonstration analytique* ou *algébrique*, par opposition à *démonstration synthétique*. La première procède par analyse ou décomposition ; la seconde, par synthèse ou composition. Ces deux dé-

monstrations sont inverses l'une de l'autre, et se vérifient l'une par l'autre.

— Il se dit également de tout ce qui sert de preuve à quelque chose : *Ces faits sont la meilleure* DÉMONSTRATION *que l'on puisse donner de...* (Acad.) *Le bas prix est la* DÉMONSTRATION *de l'abondance, quand il n'est pas une suite de la rareté des métaux.* (Volt.)

— Au pl. Marques, signes, témoignage, toute parole, tout acte par lequel on manifeste ses dispositions, ses intentions, etc. : *Des* DÉMONSTRATIONS *de joie. Des* DÉMONSTRATIONS *hostiles. Elle accompagna ce discours de* DÉMONSTRATIONS *si agaçantes que le pauvre don Chérubin, qui ne trouvait déjà la dame que trop aimable, en devint éperdument amoureux.* (Le Sage.) *Tout cet étalage de fierté et de noblesse dans son procédé n'était qu'une vaine* DÉMONSTRATION *qui ne signifiait rien.* (Mariv.) *Un traître prodigue les* DÉMONSTRATIONS *d'amitié à l'homme qu'il veut perdre.*

— Leçons que donne un professeur lorsqu'il met sous les yeux de ses élèves les objets mêmes dont il leur parle : *Faire une* DÉMONSTRATION *d'anatomie sur un cadavre. Une* DÉMONSTRATION *de botanique au jardin des Plantes.* (Acad.)

— Art mil. Manœuvres pour cacher ses plans ultérieurs, pour donner le change sur ses véritables desseins : *Se laisser abuser par de fausses* DÉMONSTRATIONS. *Tromper par d'adroites* DÉMONSTRATIONS.

Syn. Démonstration, témoignage. Entre une *démonstration* et un *témoignage* d'amitié, il y a la même différence qu'entre la disposition et l'acte ; *la démonstration* est l'apparence, *le témoignage* est la réalité. Un ami de salon est prodigue de *démonstrations* exagérées ; le véritable ami se contente de vous donner par les services qu'il vous rend le *témoignage* de son amitié.

DÉMONSTRATIVEMENT, adv. (*démonstratif.*) Pron. *dé-monss-tra-tiv-man.* — D'une manière démonstrative, convaincante.

DÉMONTAGE, n. m. (*démonter.*) Techn. Action de démonter.

— *Démontage d'un fusil,* action d'en désunir les pièces pour les nettoyer ou les réparer.

DÉMONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Démonter : *Une machine* DÉMONTÉE. *Ressorts* DÉMONTÉS. *Visage* DÉMONTÉ. *Tant qu'un cavalier* DÉMONTÉ *n'a pas lâché la bride, l'essentiel pour lui, c'est de remettre le pied dans l'étrier*

— Fig. Brisé : *Il semble que son corps soit* DÉMONTÉ. (Mol.)

— Chasse. *Oiseau* DÉMONTÉ, oiseau qui a une aile cassée.

DÉMONTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *monter.*) Renverser quelqu'un de sa monture, la lui ôter : *Il a rencontré des voleurs qui l'*ONT DÉMONTÉ. (Acad.) *Ce cavalier fut* DÉMONTÉ *d'un coup de canon qui tua son cheval.* (Id.)

— *Ce cheval* A DÉMONTÉ *son cavalier,* l'a jeté par terre : *Ce cheval fougueux* EUT *bientôt* DÉMONTÉ *son homme.*

— Par extens. Abattre : *C'est sur les ports de mer qu'on peut ajuster les martinets plus à son aise, et que les bons tireurs en* DÉMONTENT *toujours quelques-uns.* (Buffon.)

— Art. milit. *Démonter de la cavalerie, un corps de cavalerie,* lui faire faire le service à pied dans quelque occasion extraordinaire.

— Mar. *Démonter un capitaine de vaisseau,* lui ôter le commandement de son vaisseau, du vaisseau qu'il montait.

— Désassembler les différentes pièces dont une chose est composée : DÉMONTER *des ressorts, une machine, une armoire.* DÉMONTER *des pierreries, des diamants.* DÉMONTER *une horloge, une montre, un fusil, une voiture.*

— *Démonter un canon,* l'ôter de dessus son affût.

— *Démonter une batterie,* la mettre hors de service : *En deux heures, on* DÉMONTA *tout le canon des ennemis, toutes leurs batteries.* (Acad.)

— Typogr. *Démonter un composteur,* en dévisser le talon mobile pour en modifier la justification.

— Fig. Déconcerter, mettre hors d'état d'agir, de répondre : *Cette objection le* DÉMONTA *tout à fait.* (Acad.) *Ce ministre* A DÉMONTÉ *la politique des ennemis.* (Id.)

— Abs. *Une pareille chose* DÉMONTE *et embarrasse d'abord.* (Danc.)

= **Se démonter,** v. pr. Être fait de manière à être démonté : *Cela* SE DÉMONTE. (Acad.)

— Se disjoindre : *La machine commence à* SE DÉMONTER. (Acad.)

— Fig. Se déranger : *Les vieilles cervelles* SE DÉMONTENT *comme les jeunes.* (Mol.)

Toujours de plus en plus son cerveau *se démonte.* (Regn.)

— Fam. et par exag. *Bâiller à se démonter la mâchoire,* faire de grands bâillements.

— Fig. et fam. *Il* SE DÉMONTE *le visage, il* DÉMONTE *son visage comme il lui plaît,* se dit en parl. d'un homme qui sait donner à son visage, selon qu'il convient à ses intérêts, l'expression de la joie, de la tristesse, de l'espérance ou de la crainte.

— Se déconcerter : *A cette question, l'accusé* SE DÉMONTA. (Acad.)

DÉMONTOIR, n. m. Pron. *dé-mon-toar.* — Techn. Planche sur laquelle l'imprimeur posait les balles pour les monter et les démonter.

DÉMONTRABLE, adj. des 2 g. Pron. *dé-montrabl.* — Didact. Qui peut être démontré.

DÉMONTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Démontrer. *Il n'y a point de morale* DÉMONTRÉE. (J. J. Rouss.) *L'impossibilité du succès lui sera* DÉMONTRÉE. (Rayn.)

DÉMONTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *monstrare,* montrer ; lat.) Pron. *dé-mon-tré.* — Prouver d'une manière évidente et convaincante, par des conséquences nécessaires d'un principe incontestable : *La succession du jour et de la nuit* DÉMONTRE *la rondeur de la terre.* (Acad.) *On ne* DÉMONTRE *que ce qui est une conséquence, et non pas ce qui est un principe.* (Lacord.)

— Fournir la preuve ou l'indice de quelque chose : *Tout* DÉMONTRE *à l'époque dite romantique son alliance intime et créatrice avec le beau.* (V. Hugo.) *Ces faits* DÉMONTRENT *la nécessité d'une réforme.* (Acad.) *Le calme de son visage* DÉMONTRE *la paix de son âme. Ses cris* DÉMONTRENT *qu'il souffre.* (J. J. R.)

— Anat. Bot. et Hist. nat. Faire voir aux yeux la chose dont on parle, comme les parties du corps humain, une plante, un animal, etc.

= **Se démontrer,** v. pr. Être démontré : *Cela* SE DÉMONTRE *par l'analyse.*

Syn. Démontrer, prouver. La synonymie de ces deux mots consiste en ce que tous deux ont un rapport aux moyens d'établir la vérité. Mais il y a entre eux des différences importantes. *Prouver* est d'une application générale ; *démontrer* est spécialement consacré à certains sujets. On *prouve* tout ce que l'on démontre ; mais on ne *démontre* pas tout ce qu'on *prouve.* On *prouve* des propositions et des faits ; on ne *démontre* que des propositions. Les vérités géométriques se *démontrent* ou se *prouvent* ; les phénomènes physiques se *prouvent,* mais ne se *démontrent* pas. Après cette différence dans les objets, il faut encore en remarquer une dans les moyens implicitement indiqués par chaque verbe pour établir la vérité. On *prouve* par des raisonnements, par des témoignages et par des faits, on ne *démontre* que par des raisonnements.

DÉMOPHILE, n. m. (δῆμος, peuple ; φίλος, ami ; gr.) — Polit. Il s'est dit quelquefois pour ami du peuple.

DÉMORALISATEUR, TRICE, adj. (*démoraliser.*) Néol. Qui démoralise : *Pouvoir* DÉMORALISATEUR. *Discours* DÉMORALISATEUR. *Œuvre* DÉMORALISATRICE.

DÉMORALISATION, n. f. (*démoraliser.*) Pron. *dé-mo-ra-li-za-cion.* — Néol. Action de démoraliser.

État d'un peuple, d'un individu démoralisé.

DÉMORALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Démoraliser : *Tous les corps de cette armée étaient exténués de fatigues et complétement* DÉMORALISÉS. (Thiers.)

DÉMORALISEUR, n. m. Néol. V. DÉMORALISATEUR.

DÉMORALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. priv., et *moraliser.*) Pron. *dé-mo-ra-li-zé.* — Néol. Corrompre les mœurs ; ôter la moralité : *Les cabarets ont pour objet de* DÉMORALISER *l'ouvrier.* (Blanq.) *A Rouen et à Lille, c'est l'atelier qui* DÉMORALISE *l'homme ; à Lyon, c'est l'homme qui* DÉMORALISE *l'atelier.*

— Détruire la force morale : *Ne vous* DÉMORALISEZ PAS. DÉMORALISER *une armée, un parti.*

= **Se démoraliser,** v. pr. Être démoralisé, perdre la force morale : *Après cet échec, nos troupes* SE SONT DÉMORALISÉES.

DÉMORDRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*de,* et *mordre.*) Pron. *dé-mordr.* — Quitter prise après avoir mordu. Il se dit particulièrement des chiens, des loups, etc. : *Le chien prit le sanglier à l'oreille, et ne* DÉMORDIT *point. Les dogues d'Angleterre ne* DÉMORDENT *jamais, ils se laissent plutôt tuer que de* DÉMORDRE. (Acad.) *La belette mord de toute sa mâchoire, et, au lieu de* DÉMORDRE, *elle suce le sang de l'endroit entamé.* (Buff.)

— Fig. et fam. Se départir de quelque entreprise, de quelque dessein, abandonner une opinion, un avis qu'on soutenait avec chaleur. Il s'emploie toujours avec la négation : *Il ne* DÉMORD *pas de ses prétentions. Vous avez beau faire, vous ne l'en ferez pas* DÉMORDRE. *Il n'en* DÉMORDRA *point.* (Acad.) *On ne peut point me faire des leçons là-dessus, et j'ai su montrer en ma vie, par vingt actions de vigueur, que je ne suis pas homme à* DÉMORDRE *jamais d'un pouce de mes prétentions.* (Molière.) *Il ne* DÉMORDIT *pas de sa rigidité.* (Flourens.)

De ce que vous voulez rien ne vous fait *démordre.* (Dest.)
Non, monsieur, je veux le premier pas.
Non, monsieur, je n'en *démordrai* pas. (Boursault.)

DÉMORDU, part pass. du v. Démordre.

DÉMOTIQUE, adj. des 2 g. (δῆμος, peuple ; gr.) Pron. *dé-mo-tik.* — Qui concerne le peuple, qui est à l'usage du peuple. Il se dit seulement de l'écriture qui, dans l'ancienne Égypte, pouvait être lue et comprise du peuple, par opposition à *hiératique,* qui se dit de l'écriture dont on pense que les prêtres seuls avaient l'intelligence : *Aujourd'hui la langue* DÉMOTIQUE *et la langue hiératique des Égyptiens ont détrôné jusqu'au chinois.* (Ch. Nodier.)

DÉMOUCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Démoucheter : *Ils se sont battus avec des fleurets* DÉMOUCHETÉS.

DÉMOUCHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *moucheter.*) Il change l'*é* fermé du rad. *démouchet* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent : je démouchète, il démouchète, ils démouchètent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé, *je démouchéterai, nous démouchéterions,* etc.) — Escr. Dégarnir un fleuret de son bouton, l'aiguiser pour en faire une arme offensive. DÉMOUCHETER *un fleuret.*

DÉMOULAGE, n. m. (*démouler.*) Techn. Action de retirer du moule une pièce qui a été moulée : *On a fait le* DÉMOULAGE *de cette statue.*

DÉMOULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. extr., et *moule.*) Pron. *dé-mou-lé.* — Technol. Exécuter le démoulage.

DÉMOUVOIR, v. tr. ou act. et irrég. 3e conj. (*de,* et *mouvoir.*) Pron. *dé-mou-voar.* — Il se conj. c. *mouvoir ;* mais il n'est aujourd'hui d'usage qu'au prés. de l'infinitif. Prat. Faire qu'une personne se désiste de quelque prétention : *Rien n'a pu le* DÉMOUVOIR *de cette prétention.* (Acad.) *Les obstances sont tous les obstacles qui pourraient* DÉMOUVOIR *le pape d'accorder une grâce.* (Fleury.) || Il est vieux.

DÉMU, UE, part. pass. du v. Démouvoir.

DÉMUNI, IE, part. pass. du v. Démunir : *Place* DÉMUNIE.

DÉMUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de,* part. priv., et *munir.*) Ôter les munitions d'une place : DÉMUNIR *une place.*

= **Se démunir,** v. pron. Il signifie se dépouiller des choses qu'on avait mises en réserve pour quelque besoin futur, pour quelque projet : SE DÉMUNIR *de son argent, de sa bourse.*

DÉMURÉ, ÉE, part. pass. du v. Démurer : *Citerne* DÉMURÉE.

DÉMURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *murer ; mur.*) Pron. *dé-mu-ré.* — Ouvrir une porte ou une fenêtre qui était murée, ôter la maçonnerie qui la bouchait.

DÉMUSELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *museau.*) — L'*e* muet du radical *démusel* se change en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent : je démusèle, il démusèle, ils démusèlent ;* on écrit avec l'*é* fermé *je démuselerai, nous démuselerions, etc.* — Enlever la muselière d'un animal.

— Fig. DÉMUSELER *le lion populaire.*

DÉNAIRE, adj. des 2 g. (*denarius ;* lat., m. sign.) Pron. *dé-nèr.* — Qui a rapport au nombre dix : *Nombre* DÉNAIRE. *Arithmétique* DÉNAIRE. (Acad.) || On dit, plus ordin. *Décimal.*

DÉNANTI, IE, part. pass. du v. Dénantir : *Créancier* DÉNANTI.

DÉNANTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de,* part. priv. et *nantir.*) Enlever un titre de créance, un gage donné en nantissement.

= **Se dénantir,** v. pron. Jurispr. Abandonner des valeurs, des gages, des nantissements qu'on avait entre les mains.

— Par extens. Se dépouiller de ce qu'on a : *Ils* SE SONT *complétement* DÉNANTIS.

Il n'est rien dont pour vous il ne *se dénantisse.* (Piron.)

DENARO, n. m. Métrol. Denier ; monnaie de cuivre de plusieurs États de l'Italie. || Au pl. *Denari : La livre courante de Milan vaut* 240 DENARI.

— Poids en Italie : *La livre vaut* 288 DENARI.

DÉNATIONALISER, (*de,* et *nation.*) Pron. *dé-na-cio-na-li-zé.* — Néol. Faire perdre le caractère national : DÉNATIONALISER *un peuple.*

— Effacer du nombre des nations : *Je demande comment un consul pourrait* DÉNATIONALISER *des Français.* (Thiers.)

DÉNATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *natte*. Pron. *dé-na-té*. — Défaire ce qui était arrangé en natte : DÉNATTER *des cheveux*.

DÉNATURALISATION, n. f. (*dénaturaliser.*) Pron. *dé-na-tu-ra-li-za-cion*. — Néol. Perte de l'état de naturalisation.

DÉNATURALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *naturaliser*; *natura*, nature; lat.) Pron. *dé-na-tu-ra-li-zé*. — Néol. Faire cesser, détruire l'état de naturalisation : DÉNATURALISER *un homme*.

DÉNATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénaturer : *Vos moindres ordres sont interprétés, commentés et* DÉNATURÉS *par chacun, suivant son intérêt ou la disposition de son esprit.* (Picard.)

— Adj. Qui manque d'affection et de tendresse pour ses plus proches parents : *Enfant* DÉNATURÉ. *Fils* DÉNATURÉ, *Père* DÉNATURÉ. *Mère* DÉNATURÉE. (Acad.) *Pour peu qu'on ne soit pas barbare,* DÉNATURÉ. (Mass.) *Cette parente* DÉNATURÉE *ne porta pas loin la punition de sa dureté.* (B. de St-P.) *Il fut dénoncé comme traître par ce fils* DÉNATURÉ. (Mérimée.)

— Ce qui est contraire aux sentiments naturels, d'affection ou d'humanité : *C'est une action* DÉNATURÉE. *L'athéisme est une opinion* DÉNATURÉE *et monstrueuse.* (Montaig.)

— Subst. *Un* DÉNATURÉ. *Une* DÉNATURÉE. *Un assemblage d'insensés, de fourbes, de* DÉNATURÉS. (Mass.)

DÉNATURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *nature.*) Pron. *dé-na-tu-ré*. — Changer la nature ou les qualités d'une chose : DÉNATURER *une liqueur*, DÉNATURER *du vin en le transformant en vinaigre*.

— Changer l'acception, la signification d'un mot, l'état d'une question, la forme d'un objet, pour le rendre méconnaissable : *Vous* AVEZ *méchamment* DÉNATURÉ *cette phrase. Ils* DÉNATURENT *la question. Tu as* DÉNATURÉ *ces objets volés.*

— Fig. Ôter les sentiments naturels, gâter la nature : *Lycurgue* A DÉNATURÉ *le cœur de l'homme.* (J. J. R.) *Des préjugés absurdes* ONT DÉNATURÉ *partout la raison humaine.* (Rayn.) *L'esprit de parti* DÉNATURE *l'instinct d'équité des femmes.* (Lamart.) *Ce peuple, qui depuis s'est peut-être laissé* DÉNATURER, *était alors la bonté même.* (Marm.) *Laissons-les confondre l'abus et l'usage, et ne voir dans les meilleures choses que l'excès qui les* DÉNATURE. (La Harpe.) *On ne saurait détruire la famille sans* DÉNATURER *l'homme.* (Portalis.)

— Jurispr. *Dénaturer une créance*, convertir une créance en une créance d'une autre nature, une rente constituée en une obligation pure et simple.

— *Dénaturer ses biens*, faire changer ses biens de nature, céder un immeuble pour une créance mobilière.

= **Se dénaturer**, v. pron. Gâter sa nature, son naturel : *Le créole* S'EST DÉNATURÉ *insensiblement; il a substitué à ses mœurs simples et vertueuses des mœurs polies et corrompues.* (Parny.)

— Perdre ses propriétés, son caractère : *Souvent les faits* SE DÉNATURENT *quand ils passent par plusieurs bouches.* (Acad.)

DENCHÉ, ÉE, adj. Pron. *dan-ché*. — Blas. Il se dit d'une pièce qui est bordée de petites dents.

DENDRITE, n. f. (δένδρον, arbre; gr.) Pron. *dan-dritt*. — Hist. nat. Pierre sur laquelle on trouve des accidents qui représentent des buissons, des arbrisseaux, etc.

DENDROGRAPHIE, n. f. (δένδρον, arbre, γράφω, je décris; gr.) Didact. Histoire des arbres, traité sur les arbres.

DENDROÏDE, adj. des 2 g. (δένδρον, arbre; εἶδος, forme; gr.) Pron. *dain* ou *dan-dro-id*. — Hist. nat. Qui ressemble en petit à un arbre.

DENDROLOGIE, n. f. (δένδρον, arbre; λόγος, discours; gr.) Pron. *dain* ou *dan-dro-lo-jî*. — Bot. Partie de la botanique qui a les arbres pour objet.

DENDROMÈTRE, n. m. (δένδος, arbre; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *dain* ou *dan-dro-mètr*. — Géom. Instrument imaginé pour résoudre graphiquement les problèmes de la trigonométrie rectiligne.

DÉNÉGATEUR, n. m. (*denegare*, nier; lat.) Néol. Celui qui nie.

DÉNÉGATION, n. f. (*denegatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-né-ga-cion*. — Jurispr. Déclaration par laquelle une personne soutient qu'un fait avancé par une autre n'est pas véritable.

DÉNÉGATOIRE, adj. des 2 g. Il n'est employé qu'en pratique, dans cette location, *exception dénégatoire*, qui signifie la même chose que *Dénégation*. || V. ce mot.

DÉNÉRAL, n. m. Technol. Plaque ronde qui sert de modèle au monnayeur.

— Au pl. *Dénéraux*, poids étalonnés.

DÉNI, n. m. (*dénier.*) Jurispr. Refus d'une chose due.

Et moi, devant monsieur, qui tous deux nous écoute,
Je m'offre à le prouver en cas de *déni*.... (Boursault.)

— Il n'est guère usité que dans ces locutions : *Déni d'aliments, Déni de justice* et *Déni de renvoi*.

DÉNIAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Déniaiser : *Il devrait être bien* DÉNIAISÉ ! (Lesage.)

— Substantiv. Un homme adroit et rusé : *C'est un* DÉNIAISÉ. || Peu usité.

DENIAISEMENT, n. m. Pron. *dé-nièz-man*. — Action de déniaiser, de détromper les niais.

DÉNIAISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *niais.*) Pron. *dé-niè-zé*. — Fam. Rendre quelqu'un moins niais, moins simple, moins gauche, plus fin, plus rusé qu'il n'était : *Il faut donc avant tout faire son éducation; il faut le* DÉNIAISER. (St-M. Girardin.)

— Iron. Tromper quelqu'un, abuser de sa simplicité : *On l'*A DÉNIAISÉ *dès son arrivée à Paris.*

= **Se déniaiser**, v. pron. : *Le monde* SE DÉNIAISE. (Volt.) *Il* SE DÉNIAISERA *dans vos bureaux.* (Lesage.)

DÉNIAISEUR, n. m. (*déniaiser.*) Pron. *dé-niè-zeur*. — Celui qui déniaise, qui détrompe. || Peu usité.

DÉNICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénicher : *Oiseaux* DÉNICHÉS. *Ce brigand a été* DÉNICHÉ *dans le bois.*

DÉNICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *nid*, *niche*, form., *nidus*; lat.) Fam. Enlever du nid : DÉNICHER *des oiseaux, des fauvettes.*

— Ôter, enlever d'une niche : DÉNICHER *une statue.*

— *Il est familier dans* ces deux sens.

— Fig. Débusquer d'un poste, d'une retraite : DÉNICHER *les ennemis d'un fort.* DÉNICHER *des voleurs de leur repaire.*

— Découvrir la demeure, la retraite de quelqu'un à force de recherches : *Si je l'*AI DÉNICHÉ, *ce n'est pas sans peine.*

— Découvrir un objet rare, curieux : *Je ne sais où il a été* DÉNICHER *cela.* (Acad.)

— V. intr. Abandonner le nid : *Tous les oiseaux* ONT DÉNICHÉ *ce matin.*

— Fig. Sortir, s'évader avec précipitation : DÉNICHONS *au plus tôt, s'il vous plaît.* (Regn.) *Il a* DÉNICHÉ *cette nuit. Les ennemis eurent peur, ils* DÉNICHÈRENT *aussitôt.* (Acad.)

Dénichez de céans et sans cérémonie. (Mol.)

— Prov. *Tous les oiseaux ont déniché* ou *sont dénichés*, les prisonniers se sont évadés; telles personnes ne sont plus où on allait les chercher; les choses qu'on croyait trouver dans un lieu n'y sont plus.

DÉNICHEUR, n. m. (*dénicher.*) Celui qui déniche les petits oiseaux : *Le roitelet échappe à la recherche des* DÉNICHEURS. (Buff.) Il n'est guère usité au propre.

— Prov. fig. et pop. *C'est un dénicheur de merles*, se dit d'un homme fort appliqué à rechercher et à découvrir tout ce qui peut lui être agréable ou utile, et fort adroit à en profiter. *A d'autres, dénicheur de merles*, se dit à une personne à qui l'on ne se fie pas.

— *Dénicheur de saints*, celui qui scrute la vie des saints de manière à en déposséder plusieurs de leurs miracles et de leur béatification : *M. de Launoy était un grand* DÉNICHEUR *de saints.* (Ménage.)

— Fig. : *Des* DÉNICHEURS *de manuscrits.* (Ancel.)

DENIER, n. m. (*denarius*, dixième; lat.) Pron. *de-nier*. — Monnaie romaine d'argent, qui jusqu'à l'an de Rome valut dix as, et plus tard seize : *Les drachmes grecques et les* DENIERS *romains ont circulé en même temps dans les Gaules. Judas vendit Notre-Seigneur pour trente* DENIERS.

— *Denier trigramme*, denier un peu faible, qui eut cours depuis Néron jusqu'à Constantin.

— *Denier de Papirius*, ancien poids des Romains, qui valait six sextants de Celsus.

— *Denier de Néron*, poids qui valait dix-huit siliques.

— Ancienne monnaie française qui valait la douzième partie d'un sou, ou le tiers d'un liard : *Il est parvenu à nourrir le pauvre pour dix-huit* DENIERS *par repas.* (Cuv.)

— *Denier de gros*, ancienne monnaie de compte, qui valait la moitié d'un sou, et qui avait cours en Hollande et en Flandre.

— *Denier de poids de marc*, troisième partie du gros ou vingt-quatrième partie de l'once.

— *Deniers tournois*, deniers qui étaient frappés à Tours par l'archevêque de cette ville.

— *Deniers parisis*, deniers frappés par ordre du roi, et valant un quart de plus que les deniers tournois.

— Il y avait aussi *les deniers toulousains, les deniers viennois, toulois*, etc.

— Fig. La plus petite somme.

. . . . Jamais de sa caisse un *denier* ne s'absente. (C. D.)

— Fam. *Rendre compte à livres, sous et deniers*, rendre compte avec la plus grande exactitude.

— Prov. et fig. *Cette chose vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*, se dit d'une chose qui a été mise en meilleur état qu'elle n'était.

— *Le denier de la veuve*, l'aumône faite par le pauvre : *Dans le ciel, le* DENIER *de la veuve sera compté comme un trésor.* (Al. Guir.)

— *Le denier de saint Pierre*; tribut que l'Angleterre payait autrefois à la cour de Rome.

— *Denier à Dieu*, arrhes pour une location, un marché.

— *Denier de César*, contributions qui assujettissait chaque chef de famille à payer trois deniers au roi par année.

— Par extens. Somme d'argent indéterminée : *Quatre ou cinq mille écus est un* DENIER *considérable.* (Mol.) *Il sera payé sur les premiers* DENIERS *de cette recette. Les* DENIERS *publics.* DENIERS *revenant-bons. Il l'a acheté de ses* DENIERS, *de ses propres* DENIERS. (Ac.) *Le jardin des Oliviers appartient aux Pères latins, qui l'ont acheté de leurs propres* DENIERS. (Chateaub.)

— Fam. *Tirer un grand denier, un bon denier de quelque chose*, tirer un grand profit, recevoir une grande somme d'argent de quelque affaire. || Peu us.

— Fam. *J'y mettrais bien mon denier*, j'achèterais volontiers telle chose, si elle était à vendre.

— Prov. et fig. *Vendre quelqu'un à beaux* DENIERS *comptants*, le trahir par intérêt. On dit dans un sens moins odieux, *il le vendrait à beaux deniers comptants*, il est beaucoup plus fin, plus rusé que lui.

— Loc. prov. *Brûler une chandelle d'un liard à chercher une épingle dont le quarteron ne vaut qu'un denier*, dépenser plus dans une affaire que le bénéfice qu'on espère en retirer.

— *Il n'y a point d'huis qui ne lui doive un denier.* Il flâne et s'arrête souvent à toutes les portes.

— *Ne pas donner une chose pour denier d'or*, estimer cette chose à un prix fort élevé.

— Intérêt d'une somme, d'un capital : *Le* DENIER *cinq, dix, vingt*, l'intérêt du cinquième, du dixième, du vingtième du capital :

Cent francs au *denier* cinq, combien font-ils? Vingt livres. (Boil.)

Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordures, curieuses et avides du DENIER *dix.* (La Br.)

Quelque honnête usurier qui prête au *denier* trois. (Regn.)

On réduisit les rentes à tel DENIER. (Acad.)

— Ce sens a vieilli : on n'emploie guère maintenant que les locutions *à quatre pour cent, à cinq pour cent, à six pour cent*, etc.

— *Le denier de l'ordonnance, le denier du roi*, se disait autrefois du taux auquel il était permis par l'ordonnance du roi de mettre son argent à rente, ou auquel s'estimaient les intérêts qui étaient adjugés. On dit maintenant *le taux légal*.

— *Denier fort*, intérêt excédant le taux ordinaire.

— *Denier de fin* ou *de loi*, argent pur : *Pièce à douze* DENIERS *de fin*, monnaie sans alliage. *Monnaie à sept* DENIERS *de loi*, qui a cinq parties d'alliage : L'argent pur s'appelle de *l'argent à douze* DENIERS; s'il y a une douzième partie d'alliage; il s'appelle de *l'argent à onze* DENIERS, s'il y a un onzième d'alliage. On évalue la bonté de l'argent par deniers, et celle de l'or par carats.

— Anc. administr. *Centième denier*, droit de la paulette, après qu'il eût été réduit au centième du prix des offices.

— *Deniers d'octroi*, droits que les villes percevaient sur les denrées qui rentraient.

— *Deniers patrimoniaux*, rentes et héritages appartenant aux villes et communautés.

— *Deniers royaux*, impôts que percevait le roi.

— *Denier Saint-André*, droit perçu sur les marchandises qui passaient du Languedoc en Dauphiné, dans la Provence et dans le Comtat, ou qui venaient de ces provinces en Languedoc.

— *Maître de la chambre aux deniers*, celui qui présidait le bureau où se faisait l'ordre de la dépense de la maison du roi.

DÉNIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*denegare*; lat., m. s.) Pron. *dé-ni-é*. — Nier :

Qu'il accuse par là César de tyrannie,
Qu'il approuve sa mort, c'est ce que je *dénie*. (Corn.)

— Il est principal. usité en langage de palais : DÉNIER *un fait*, DÉNIER *un crime*. DÉNIER *une dette*. (Acad.) *Comment! vous* DÉNIEZ *vos dettes?* (Regn.)

— Refuser quelque chose que la bienséance, l'honnêteté, l'équité, la justice ne veut pas qu'on refuse :

DÉNIER *des aliments. On lui* A DÉNIÉ *toute justice.* (Ac.)

Se donne par ses mains l'encens qu'on lui *dénie.* (Boil.)
Pour obtenir les vents que le ciel vous *dénie.* (Rac.)

— Ce sens est peu usité.

= **Se dénier,** v. pr. Être nié, être refusé.

DÉNIGRANT, part. prés. du v. Dénigrer.

DÉNIGRANT, ANTE, adj. (*dénigrer.*) Pron. *dé-ni-gran, grantt.* — Qui dénigre ; qui est porté à dénigrer : *La démocratie florentine n'est ni parcimonieuse, ni mesquine, ni* DÉNIGRANTE. (St-M. Girard.) *Les sots, chez les Français, sont* DÉNIGRANTS *et jaloux.* (Mme de Staël.)

DÉNIGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénigrer : *Homme* DÉNIGRÉ. *Ouvrage* DÉNIGRÉ.

DÉNIGREMENT, n. m. (*dénigrer.*) Pron. *dé-nigre-man.* — Action de dénigrer : *Le public me paraît avoir le comble du mauvais goût et la rage du* DÉNIGREMENT. (Chamf.)

— État de mépris : *Tomber dans le* DÉNIGREMENT.

DÉNIGRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*denigrare;* lat., m. sign.) Pron. *dé-ni-gré.* — Tenir un langage qui tend à atténuer, à détruire la bonne opinion que les autres ont de quelqu'un : AVEZ-VOUS DÉNIGRÉ *bassement l'un des deux ?* (Beaum.) DÉNIGRER *ceux qui ne sont pas de leur parti, exalter la valeur de ceux qui en sont.* (Viennet.) DÉNIGRER *les gens de bien.* (Volt.)

— Fig. : *Je ne veux ni flatter ni* DÉNIGRER *mon siècle.* (Droz.)

— Déprécier : *Dénigrer un produit.*

= **Se dénigrer,** v. pr. Se déchirer en paroles les uns les autres : *Ils* SE DÉNIGRENT *sans cesse.*

DÉNIGREUR, n. m. Néol. Celui qui dénigre.

DÉNOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénombrer : *Peuple* DÉNOMBRÉ.

DÉNOMBREMENT, n. m. (*dénombrer.*) Pron. *dé-non-bre-man.* — Compte de personnes ; il ne se dit guère qu'en parlant d'un nombre considérable : *Tous les cinq ans, on faisait à Rome le* DÉNOMBREMENT *des citoyens.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois des choses : *Le* DÉNOMBREMENT *des vaisseaux qui composent une escadre, une flotte.*

— *Dénombrement des terres.* V. CADASTRE.

— Anc. Déclaration détaillée qu'un vassal donnait à son seigneur de tout ce qu'il tenait de lui en fief.

— Énumération : *Il manque au* DÉNOMBREMENT *de ces qualités celle de mauvais prédicateur.* (La Br.) *L'Ecclésiaste fait le* DÉNOMBREMENT *des illusions.* (Boss.)

DÉNOMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *nombre.*) Faire un dénombrement : *Athènes avait vingt mille citoyens lorsque Démétrius de Phalère les* DÉNOMBRA. (Montesq.) *Je* DÉNOMBRAI *les royaumes de Damas et de l'Idumée.* (Voln.)

Dieu nous *dénombrera* d'une voix solennelle. (V. Hugo.)

— Il est maintenant peu usité.

DÉNOMINATEUR, n. m. (*denominare :* lat.) Arithm. C'est, des deux nombres qui expriment une fraction, celui qui s'écrit au-dessous de l'autre, et qui marque en combien de parties on suppose l'unité divisée.

DÉNOMINATIF, IVE, adj. (*dénominativus ;* lat.) Pron. *dé-no-mi-na-tif, ive.* — Qui sert à nommer : *Terme* DÉNOMINATIF.

— Gramm. hébr. Qui est formé ; qui tire son origine d'un nom, et non pas d'un verbe : *Dérivé* DÉNOMINATIF.

DÉNOMINATION, n. f. (*dénommer.*) Pron. *dé-no-mi-na-cion.* — Désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime ordinairement l'état, l'espèce, la qualité, etc. : *Tout le monde connaît le chant du coucou ; il est si bien articulé que dans presque toutes les langues, il a influé sur la* DÉNOMINATION *de l'oiseau.* (Buff.) *Donner à un homme une* DÉNOMINATION *flétrissante.* (Barthél.) *Dans le choix des* DÉNOMINATIONS, *celle qui peint ou qui caractérise l'objet doit toujours être préférée.* (Buff.)

— Arithm. *Réduire des fractions à même dénomination,* leur donner le même dénominateur.

DÉNOMMÉ, part. pass. du v. Dénommer : *Il n'est pas* DÉNOMMÉ *dans l'acte.* (Acad.) *Cette princesse avec laquelle la Bruyère passa une partie de sa vie se trouve ici* DÉNOMMÉE. (Walckenaer.)

DÉNOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. explét. et *nom.*) Pron. *dé-no-mé.* — Pratiq. Nommer une personne dans un acte : DÉNOMMER *toutes les parties dans un contrat. Les couleurs des quadrupèdes n'étant qu'en petit nombre et assès uniformes, on peut aisément les* DÉNOMMER *et les indiquer par le discours* (Buff.)

DÉNONÇANT, part. prés. du v. Dénoncer : *L'action du fils* DÉNONÇANT *son propre père frappa d'horreur tous les Tartares.* (Mérim.)

DÉNONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénoncer :

Devant vous aujourd'hui criminel *dénoncé.* (Boil.)
Mais qui sont ces auteurs dont les noms offensés
Se virent par ma plume au sifflet *dénoncés ?* (Gilbert.)

DÉNONCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-non-cé.* — Le *c* du rad. *dénonc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o*, *nous dénonçons, il dénonça,* etc. — Déclarer, publier : *On avait* DÉNONCÉ *la guerre.* (Mich.) DÉNONCER *la fin de l'armistice.* (Acad.)

— Faire connaître : *Les sages lui* DÉNONCÈRENT *qu'il mettait tout l'État en péril.* (Boss.)

— *Dénoncer un excommunié, dénoncer quelqu'un pour excommunié,* déclarer publiquement, selon les formes ecclésiastiques, que telle personne a encouru la peine de l'excommunication.

— Déférer, signaler à la justice, à l'autorité, à un supérieur : DÉNONCER *un coupable.* DÉNONCER *quelqu'un au magistrat.*

Vos yeux n'osent verser
Quelques pleurs innocents qu'on pourrait *dénoncer.*
(C. Del.)

La loi oblige dans certains cas à DÉNONCER *le crime.* (Acad.)

— Jurispr. Faire connaître extrajudiciairement quelque chose à quelqu'un.

— Absol. *Faire métier de* DÉNONCER. (Acad.)

Ici l'écho *dénonce,* et les murs ont des yeux. (C. Del.)

= **Se dénoncer,** v. pr. Être dénoncé : *Il* S'EST DÉNONCÉ *au préfet de police. Ces voleurs* SE SONT DÉNONCÉS *les uns les autres.*

DÉNONCIATEUR, TRICE, n. Pron. *dé-non-cia-teur, triss.* — Celui, celle qui dénonce, qui accuse : *Souvent le* DÉNONCIATEUR *égare la justice, et l'associe à des haines privées.* (Guiz.) *Naturellement brave, gâté par la fortune, il accueillit fort mal les* DÉNONCIATEURS *de profession.* (Mérim.)

DÉNONTIATIF, IVE, adj. Anc. Qui dénonce.

DÉNONCIATION, n. f. (*denuntiatio ;* lat.) Pron. *dé-non-cia-cion.* — Déclaration, publication : DÉNONCIATION *de guerre.*

— Par extens. Délation, accusation : *La loi veut que toute* DÉNONCIATION *soit signée par son auteur. Le délateur eut tout pour le prix de sa* DÉNONCIATION. *A Lucques, sur une* DÉNONCIATION *jetée dans la boîte du conseil, tout citoyen pouvait être déclaré* discole, *c'est-à-dire homme de mauvais exemple, et banni pour trois ans.* (V. Hugo.)

— Jurispr. Il se dit de toute signification extrajudiciaire : DÉNONCIATION *à des tiers. La* DÉNONCIATION *d'une usurpation faite par l'usufruitier au propriétaire.* (Acad.)

— *Dénonciation de nouvel œuvre,* action possessoire par laquelle on s'oppose à la continuation d'une entreprise dont on a lieu de craindre quelque préjudice, comme une construction, un agrandissement, etc.

DÉNOTATION, n. f. (*dénoter.*) Pr. *dé-no-ta-cion.* — Désignation d'une chose par certains signes. || Vieux.

DÉNOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénoter : *Il n'est pas nommé, mais il est si bien* DÉNOTÉ, *qu'on le reconnaît aisément.* (Acad.)

DÉNOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *noter.*) Désigner.

— Marquer, indiquer : *Sa conversation ne* DÉNOTE *pas un grand sens. Tout en lui* DÉNOTE *un ambitieux sans scrupule pour le choix de ses moyens.* (Mérim.) *On trouve dans ces peintures un mélange d'acquis et d'ignorance qui* DÉNOTE *un art vieillissant.* (Lenormant.)

DÉNOUABLE, adj. des 2 g. (*dénouer.*) Pron. *dé-nou-abl.* — Qui peut se dénouer. || Vieux.

DÉNOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénouer : *Ruban* DÉNOUÉ. *Membres* DÉNOUÉS.

— Fig. Rendu plus libre, plus souple : *Essayez de rendre dans notre idiome* DÉNOUÉ *par trois siècles du génie quelques accents de cette voix étrangère.* (Villemain.) *J'estime que nos âmes sont* DÉNOUÉES *à vingt ans.* (Montesq.)

DÉNOUEMENT, n. m. V. DÉNOÛMENT.

DÉNOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. priv. et *nœud.*) Pron. *dé-nou-é.* — Défaire un nœud ; détacher ce qui est retenu par un nœud : *L'éléphant* DÉNOUE *les cordes avec sa trompe.* (Buff.) DÉNOUER *sa ceinture.*

— Fig. Démêler, développer une intrigue, en parl. d'une pièce de théâtre : *Molière a pensé qu'un père, un oncle tombé des nues, suffirait pour* DÉNOUER *une pièce.* (Marm.)

— Rompre : DÉNOUER *un hymen.* (Rac.)

— Rendre plus souple, plus agile : *La gymnastique* DÉNOUE *le corps.*

= **Se dénouer,** v. pr. Être dénoué : *Ce cordon* SE DÉNOUERA. *L'intrigue* SE DÉNOUE *bien. Les membres* SE DÉNOUENT *à la course. Cet hymen* S'EST DÉNOUÉ.

— Fig. : *Avec un tel secret leur langue* SE DÉNOUE (Corn.)

— En parl. des animaux, Se développer : *Les chevaux napolitains ne* SE DÉNOUENT *qu'à six ou sept ans.* (Ac.)

DÉNOÛMENT, n. m. (*dénouer.*) Pron. *dé-nou-man.* — Solution d'une chose difficile, embrouillée : *La Grèce touchait alors au* DÉNOÛMENT *des craintes qui l'avaient agitée.* (Barthél.) *Nous approchons du* DÉNOÛMENT. (Regn.) *Les* DÉNOÛMENTS *qui découvrent les crimes.* (La Br.) *L'appauvrissement des finances précipitait la France vers un grand* DÉNOÛMENT. (Villem.)

— Le point où aboutit et se résout une intrigue épique, dramatique ou romantique : DÉNOÛMENT *forcé, brusque, sans effet. Préparer le* DÉNOÛMENT. *Molière paraît quelquefois s'être peu occupé du* DÉNOÛMENT. (Marm.) *Cette scène est inutile au* DÉNOÛMENT *de la pièce.* (Volt.) *Il me semble que, dans une tragédie, il faut que le* DÉNOÛMENT *soit contenu dans l'exposition, comme dans son germe.* (Id.)

Clore un si beau roman d'un *dénoûment* si mince. (V. H.)

— *Le dénoûment d'une affaire, d'une intrigue,* la manière dont une affaire, une intrigue se termine.

Syn. Dénoûment, catastrophe. La synonymie de ces deux mots est dans le sens qu'ils expriment relativement à une action ou à une intrigue dramatique. Le *dénoûment* a spécialement rapport au nœud, il le *dénoue,* comme le mot même le dit ; la *catastrophe* change la face des choses, elle a rapport au nœud, mais elle le tranche. Le *dénoûment* amène la *catastrophe ;* la *catastrophe* complète le *dénoûment.*

DENRÉE, n. f. (*denariata,* quantité qu'on avait pour un denier ; bas. lat.) Pron. *dan-ré.* — Toute production de la terre qui se vend pour la nourriture : *Les plus précieuses* DENRÉES *que la terre produise.* (Droz.) *Les* DENRÉES *les plus nécessaires à la vie.* (P. L. Cour.) *Cette* DENRÉE *commençait à manquer.* (Acad.) *De sages règlements favorisant le commerce et la circulation des* DENRÉES *firent succéder l'abondance à la disette.* (Mérimée.)

— Toute espèce de marchandise : *En Perse, les droits du roi sur les* DENRÉES *se payent en* DENRÉES. (J. J. R.)

— *Denrées coloniales,* toutes matières premières, nutritives ou non, qui proviennent des colonies.

— Fam. *C'est une chère denrée,* se dit de toute chose qui est mise à très-haut ou à trop haut prix.

C'est chère *denrée*
Qu'un protecteur. (La Font.)

— Fam. *Il vend bien sa denrée,* se dit en général de quiconque sait tirer un bon prix de ce qu'il vend.

— Fig. On le dit encore de celui qui sait bien se faire valoir.

DENSE, adj. des 2 g. (*densus ;* lat. m. s.) Pron. *danss.* — Épais, compacte, dont les parties sont serrées ; il est opposé à *Rare ! Corps* DENSE.

— Phys. Il exprime les divers degrés de densité des corps : *L'eau est plus* DENSE *que l'air.* (Acad.) *L'or est la matière la plus* DENSE. (Buff.) *De deux corps ayant le même volume, le plus* DENSE *est celui qui a le plus grand poids.* (Acad.)

— Bot. Il se dit des corymbes, des cymes et des ombelles qui sont épaisses, garnies de beaucoup de fleurs.

Syn. Dense, épais. *Épais* est d'un usage général ; *dense* n'a qu'un emploi spécial à la physique ; mais *épais* indique le resserrement avec moins de rigueur que *dense.* On dit qu'une forêt est *épaisse,* que l'argent est plus *dense* que le plomb, que les corps liquides sont plus *denses* que les gazeux. Enfin *épais* s'emploie seul au figuré : on qualifie d'*épais* certains esprits, par opposition aux esprits déliés.

DENSITÉ, n. f. (*densitas ;* lat.) Pron. *dan-ci-té.* — Qualité de ce qui est dense, rapprochement plus ou moins intime des particules d'un corps : *La* DENSITÉ *est un caractère de relation.* (Acad.) *L'or et l'air sont les deux extrêmes de toute* DENSITÉ. (Buff.)

— Quantité de matière que renferme un corps sous un volume donné, du rapport du volume à la masse : *Prendre la* DENSITÉ *d'un corps, c'est déterminer combien il pèse comparativement à un autre corps qui a le même volume.* (Soubeiran.) *La* DENSITÉ *de Mercure est égale à celle du métal auquel nous avons donné le même nom.* (Arago.)

DENT, n. f. (*dens,* formé du v. *edere,* manger *edens,* mangeant, lat.) Pron. *dan.* — Chacun des petits os recouverts d'émail, qui sont enchâssés dans la mâchoire, et servent à la mastication des aliments : *Dans l'homme, les* DENTS *sont au nombre de trente-deux.* (Acad.) *Avoir mal aux* DENTS. *Enfant qui fait*

ses DENTS, *Poudre à blanchir les* DENTS. *Mille soldats veillent l'arc et la lance au poing, et le sabre aux* DENTS. (V. Hugo.) *De ses* DENTS *l'éblouissant émail.* (Mass.)

Et l'émail de tes *dents* est plus blanc que la laine
De l'agneau qu'a baigné la limpide fontaine. (Millev.)
Sire rat accourut, et fit tant par ses *dents*
Qu'une maille rongée emporta tout l'ouvrage. (La F.)

Quand il avait un accès de colère, il leur faisait casser les DENTS *à coups de poing par le bourreau.* (V. Hug.)

— *Dents incisives* ou *cunéiformes*, les quatre antérieures.

— *Dents canines* ou *conoïdes*, *laniaires*, *angulaires*, *cuspidées*, les quatre dents qui viennent immédiatement après les incisives de chaque côté de la mâchoire.

— *Dents molaires* les quatre dents qui viennent après les canines.

— *Dents de lait*, les premières dents.

— *Dents de sagesse*, celles qui poussent les dernières.

— *Fausses dents*, dents d'imitation, que fabriquent et posent les dentistes.

L'autre de faux cheveux compose sa coiffure,
Cette autre de ses *dents* bâtit l'architecture. (Regn.)

— Fam. *Ne pas perdre un coup de dent*, manger sans que rien puisse interrompre : *La cohorte n'en perd pas un seul coup de* DENT. (La F.)

— Prov. et fig. *Il n'y en a pas pour sa dent creuse*, se dit de quelqu'un de grand appétit, à qui l'on présente peu de chose à manger.

— *N'avoir plus de quoi mettre sous la dent*, n'avoir plus de ressource :

Souvent, pauvre amoureux, n'ayant rien sous la *dent*,
J'avise une cuisine au soupirail ardent,
D'où la vapeur des mets aux narines me monte. (V. H.)

— *Manger de toutes ses dents*, manger vite et beaucoup.

— Fam. *Avoir les dents longues*, avoir faim : *On a le temps d'avoir les* DENTS *longues, lorsqu'on attend pour vivre le trépas de quelqu'un.* (Mol.)

— Prov. *C'est vouloir prendre la lune avec les dents*; *on prendrait plutôt la lune avec les dents*, vouloir faire une chose impossible.

— Fig. et fam. *Il est armé jusqu'aux dents*, être armé plus qu'on n'a coutume de l'être.

— Prov. et par plaisanterie. *Être savant jusqu'aux dents*, être très-savant.

— Prov. et popul. *Une vieille sans dents*, une vieille femme décrépite. Il se dit aussi par exagération d'une femme qui n'est plus jeune.

— Prov. et pop. *Il y a longtemps qu'il n'a plus mal aux dents, qu'il est guéri du mal de dents*, se dit d'une personne morte depuis longtemps.

— Fig. *Malgré lui, malgré ses dents*, en dépit de lui et de toute sa résistance.

— Prov. et fig. *Œil pour œil, dent pour dent*, traiter un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres; lui appliquer la loi du talion.

Tous, taillant et hurlant, en bandits que nous sommes,
Œil pour œil, dent pour dent, c'est bien ! hommes [contre hommes,
Mais doucement détruire une femme... (V. Hugo.)
Œil pour œil, dent pour dent, nous tuons qui nous tue. (Méry.)

— *Être sur les dents*, être exténué de fatigue. *Le voilà sur les* DENTS. (La F.) *Pour moi, je n'en puis plus, je vous l'avoue. Je suis sur les* DENTS. (Campistr.)

— *Mettre quelqu'un sur les* DENTS, l'excéder de fatigue.

— *Prendre le mors aux dents*, se dit, au propre, d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient absolument insensible et qu'il s'emporte sans qu'on puisse le retenir, le mors n'opérant plus d'effet sur les barres : *Les chevaux prirent le mors aux dents, et entraînèrent la voiture.* (Acad.)

— Fig. Prendre le mors aux dents, se livrer tout entier à ses passions, sans rien écouter : *Si vous n'avez la main ferme, ce jeune homme prendra le mors aux* DENTS *et nous échappera.* (Acad.)

— Se mettre en colère, s'emporter subitement : *On lui a fait un léger reproche, il a pris le mors aux* DENTS.

— Se livrer au travail avec ardeur, en parl. d'une personne qui pendant quelque temps est restée indolente, inactive : *A présent il étudie beaucoup, il a pris le mors aux* DENTS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Avoir la mort entre les dents*, être fort vieux ou fort malade, n'avoir pas longtemps à vivre : *Il a la mort entre les* DENTS, *et il songe encore à bâtir.*

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents, ne rire que du bout des dents*, s'efforcer de rire, quoiqu'on n'en ait nulle envie; rire avec contrainte.

— *Manger du bout des dents*, manger à contre-cœur.

— Prov. *Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une dent*, Se dit d'une personne qui ne donne qu'avec peine.

— *Ne pas desserrer les dents*, se taire obstinément : *On n'a pu lui faire desserrer les* DENTS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il lui revient du bien lorsqu'il n'a plus de dents*, se dit de quelqu'un à qui il vient de la fortune lorsqu'il est trop vieux pour en jouir.

— *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*, donner à quelqu'un des choses dont il n'est plus en état de se servir.

— Fig. *Coup de dent*, mot piquant, médisant.

— *Mordre à belles dents*, mordre de toute sa force.

— Fig. *Déchirer quelqu'un à belles dents*, médire contre lui sans aucune retenue.

— *Avoir une dent contre quelqu'un*, lui en vouloir.

— *Avoir une dent de lait contre quelqu'un, lui garder une dent de lait*, lui vouloir du mal depuis longtemps, avoir quelque ancienne rancune contre lui : *C'est que vous avez, mon frère,* DENT DE LAIT *contre lui.*

— *Montrer les dents à quelqu'un*, lui faire voir qu'on ne le craint pas : *Ils voulaient l'attaquer, mais il leur a montré les* DENTS. (Acad.)

— *Parler des grosses dents à quelqu'un*, lui parler sincèrement, durement; le menacer, le réprimander.

— *Parler, gronder entre les dents*, ne pas parler assez haut ni assez distinctement pour être entendu :

Tant que le jour est long, il gronde entre ses *dents*. (Regn.)

Il ajouta je ne sais quoi entre les DENTS, *que je n'entendis pas.* (Retz.)

— Prov. *Mentir comme un arracheur de dents*, être fort accoutumé à mentir.

— Prov. et fig. *Il n'en tâtera, il n'en cassera, il n'en croquera que d'une dent*, il en aura peu, il n'en aura point, il n'obtiendra pas ce qu'il désire.

— Fig. *Il se dit de toutes les choses armées de pointes : Les* DENTS *d'une scie.*

Tu m'as d'un coup de *dent* (de peigne) presque [emporté l'oreille. (Mol.)

Les DENTS *de roches détachées marquaient la place des torrents.* (Marm.)

J'entends crier la *dent* de la lime mordante. (Delille.)
La molette dorée
Des éperons armés de courtes *dents*
De son coursier pique les nobles blancs. (Volt.)

— *Dent de loup*, cheville pour arrêter la soupente d'une voiture.

— Espèce de polissoire.

— Broderie découpée à angle aigu.

— Mécan. Aspérités dont on arme la circonférence d'une roue pour la faire engréner.

— Mar. Saillie dans une pièce de bois ou de fer.

— Botan. *Les* DENTS *d'une feuille, d'une stipule.*

— Géogr. On applique le nom de dent au sommet d'une montagne, lorsqu'il est prismatique et anguleux : *Au fond, à ma gauche au-dessous de la lune, les* DENTS *d'Oche mordaient un charmant nuage gris-perle, et toutes sortes de montagnes fuyaient tumultueusement dans la vapeur.* (V. Hugo.)

— *Ce couteau a des dents*, il y a des brèches sur son tranchant.

— CHIEN-DENT. V. ce mot.

— DENT-DE-LION, V. Pissenlit.

DENTAIRE, adj. des 2 g. (*dentarius*; lat.) Pron. *dan-tèr*. — Qui a rapport aux dents : *Arcades* DENTAIRES. *Cavités* DENTAIRES, *pulpe* DENTAIRE, *nerfs* DENTAIRES, *artères* DENTAIRES. *Ce n'est que de neuf à dix ans que se termine la seconde dentition, et ce qu'on pourrait appeler la période* DENTAIRE. (Flourens.)

— *Canaux* DENTAIRES, ceux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires.

DENTAIRE, n. f. (*dentaria*; lat.) Pron. *dan-tèr*. — Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, dont la racine est dentée.

= **Dentaire**, n. f. Gramm. Lettre qui se prononce avec les dents.

— *Les dentales*, consonnes qui se prononcent par l'action de la langue contre la base des dents supérieures : D, T.

— Zool. Genre de mollusques que l'on faisait entrer autrefois dans plusieurs compositions pharmaceutiques.

DENTAL, ALE, adj. (*dent*.) Pron. *dan-tal*. — Gramm. Il se dit de certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents.

DENTALITHE, n. f. (*dens*, dent, et λίθος, pierre.) Pron. *dan-ta-litt*. — Zool. Dentale fossile.

DENTÉ, ÉE, adj. (*dentatus*; lat.) Pron. *dan-té*. — Qui est garni de dents : *Roue* DENTÉE.

— Fig. Divisée à la façon des dents : *Le casoar a la langue* DENTÉE *sur les bords.* (Buff.)

— Bot. Il se dit des feuilles dont les bords présentent de petites incisions.

— *Feuille dentée en scie*, feuille dont les dents sont dirigées, inclinées vers le sommet.

— Diplom. *Charte dentée*, papier poli avec une dent de loup ou de sanglier. || N. m. Zool. Poisson de la Méditerranée.

DENTÉE, n. f. (*dent*.) Pron. *dan-té*. — Vénér. Coup de dent qu'un lévrier donne à une bête que l'on chasse : *Le lévrier a donné une* DENTÉE *au loup.* (Ac.)

— Coups que le sanglier donne avec ses défenses : *Le sanglier a d'une* DENTÉE *éventré un chien, un cheval.* (Acad.)

DENTELAIRE, n. f. Pron. *dantt-lèr*. — Bot. Plante dont la racine mâchée a la faculté de calmer le mal de dents.

DENTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Denteler.

— Numism. *Médailles dentelées*, se dit de certaines médailles consulaires d'argent et de bronze des rois de Syrie, dont la tranche est garnie de découpé en manière de dents.

— N. m. Anat. Nom de plusieurs muscles ainsi nommés à cause des dentelures que présente un de leurs bords.

— Bot. Il ne diffère de *denté* qu'en ce que les feuilles, les calices et les pétales dentelés ont leurs découpures moins égales et plus écartées que ceux qui sont dentés.

DENTELÉE, n. f. Pron. *dantt-lé*. Vénér. Coup de dent de sanglier; blessure qu'il fait.

DENTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dent*.) Pron. *dantt-lé*. — Technol. Faire des entailles en forme de dents.

DENTELET, n. m. V. DENTICULE.

DENTELLE, n. f. (*dent*.) Pron. *dan-tèl*. — Sorte de passement à jour et à mailles très-fines, ainsi nommé parce que les premières qu'on fit étaient dentelées : DENTELLE *de fil, de soie, d'or, d'argent.* (Acad.) *Elles portaient des chapeaux de paille noire à haute forme, comme à Florence, avec une* DENTELLE *sur les yeux, comme à Madrid.* (V. Hugo.)

— Au pl. Objets de parure faits de dentelle.

— Zool. Espèce de tortue.

— *Dentelle de mer*, polypiers.

— *Dentelle de Vénus*, très-joli polypier réticulé.

— Bot. Petite plante des îles de l'océan Pacifique.

— Technol. Partie de la superficie d'un diamant taillé en rose, qui fait le mur.

— Petit brillant dans lequel les arêtes des biseaux sont rabattues par une simple facette.

— Ornement d'imprimerie servant d'entourage aux pages, ou de vignette aux titres des chapitres.

— Rel. Dessin poussé sur le bord des livres ou sur le plat de leur couverture.

— Ornement ciselé sur la tête d'une pipe.

— Ensemble des points qui forment le peigne du dominotier.

DENTELLIÈRE, n. f. Pron. *dan-tè-lièr*. — Techn. Ouvrière qui fait de la dentelle.

DENTELURE, n. f. (*dent*.) Pron. *dentt-lur*. — Ouvrage de sculpture fait en forme de dents, ou dentelé.

— Il se dit aussi, dans l'usage ordinaire, des découpures faites en forme de dents à quelque chose que ce soit, ou de ce qui ressemble à ces découpures : *Faire des* DENTELURES *à un morceau de cuir, à une bande de linge.* (Acad.)

— N. f. pl. Bot. Dents fines et serrées des bords d'une feuille ou d'un autre organe.

DENTICULE, n. f. (*denticula*, petite dent; lat.) Pron. *dan-ti-kul*. — Dent très-petite.

— Légère dentelure.

— Archit. Moulure plate refondue dans le sens de la hauteur, de manière à former, dans toute sa longueur, une suite de dents.

DENTICULÉ, ÉE, adj. (*denticulatus*; lat.) Pron. *dan-ti-ku-lé*. — Bot. Qui est garni de très-petites dents : *La façade présentait une courtine portant une galerie à mâchicoulis,* DENTICULÉE *et couverte.* (Chateaubr.)

— Blas. *Écu denticulé*, écu dont la bordure est formée de denticules pareils à ceux qu'on emploie dans l'architecture.

DENTIER, n. m. (*dent*.) Pron. *dan-tié*. — Rang de dents. En ce sens, il est familier et peu usité.

— Chirurg. Série de dents artificielles montées sur une même pièce, de manière à représenter une ou les deux arcades dentaires, selon que le dentier est simple ou double, et destiné à remplacer les dents naturelles chez les personnes qui en sont privées.

— Technol. Outil qui sert à diviser chaque pain de savon en laves.

DENTIFORME, adj. des 2 g. (*dens*, dent ; *forma*, forme ; lat.) Pron. *dan-ti-form*. — Qui a la forme d'une dent.

DENTIFRICE, adj. des 2 g. (*dens, dentis*, dent, et *fricare*, frotter ; lat.) Pron. *dan-ti-friss*. — On donne ce nom à quelques préparations pharmaceutiques dont on fait usage pour nettoyer les dents.

— N. m. Ces préparations elles-mêmes : *L'alcool camphré est un bon* DENTIFRICE.

— Par ignorance de l'étymologie, quelques personnes disent *dentrifice* ; c'est un double barbarisme : *Je connais et vous connaissez comme moi un savant médecin qui dit poudre* DENTRIFICE, *ce qui prouve qu'il ne sait ni le latin ni le français*. (V. Hugo.)

DENTIROSTRES, adj. des 2 g. (*dens*, dent ; *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *dan-ti-rostr*. — Zool. Dont le bec offre une ou plusieurs dents.

= **Les dentirostres**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles ; ils ont une ou deux dents à la pointe de leur bec ; ils vivent d'insectes et quelquefois de fruits. On a divisé cette famille en plusieurs genres, établis d'après les différences qu'on a remarquées dans la forme de leur bec ; ce sont les *Pies-grièches*, les *Gobe-mouches*, les *Merles*, auxquels se rattachent les *Grives*, les *Loriots* et les *Becs-fins*.

DENTISTE, n. m. (*dens, dentis*, dent ; lat.) Pron. *dan-tist*. — Chirurgien qui s'occupe spécialement de tout ce qui concerne les dents : *Habile* DENTISTE.

— Adj. *Un chirurgien* DENTISTE.

DENTITION, n. f. (*dentitio* ; lat.) Pron. *dan-ti-cion*. — Série des phénomènes qui produisent la sortie et l'accroissement des dents.

DENTO-LABIALES, n. f. pl. (*dens, dentis*, dent, et *labialis*, labial ; lat.) Pron. *dain-to-la-bial*. — Philol. Il se dit, selon quelques grammairiens, des consonnes qui se forment par l'imposition des dents supérieures sur la lèvre inférieure.

DENTURE, n. f. (*dens, dentis*, dent ; lat.) Pron. *dan-tur*. — Ordre dans lequel les dents sont rangées ; *Son buste était puissant, son nez un peu camard, sa* DENTURE *encore belle*. (L. Reybaud.)

— Horlog. et mécan. Nombre de dents qu'on donne à chaque roue.

DÉNUDATION, n. f. (*dénuder*.) Pron. *dé-nu-da-cion*. — Chir. État d'une partie dépouillée de ses enveloppes naturelles : DÉNUDATION *d'un os*.

DÉNUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. explét., et *nu*, de *nudus* ; lat.) Pron. *dé-nu-dé*. — Chir. Opérer la dénudation ; enlever les téguments qui recouvrent une partie : DÉNUDER *un os*. DÉNUDER *une dent*.

— Dépouiller un animal de sa peau, un arbre de son écorce.

= **Se dénuder**, v. pr. Être dénudé, mis à nu : *Les dents* SE DÉNUDENT.

DÉNUÉ, ÉE, part. pass. du v. Dénuer. et adj. : *Un sophiste éloquent, mais* DÉNUÉ *de logique, est à un orateur philosophe ce qu'un faiseur de tours de passe-passe est à un mathématicien*. (Chamfort.) *Mais le mal de l'affaire était que mon amant se trouvait dans l'état où l'on voit le plus souvent la plupart des fils de famille, c'est-à-dire qu'il était un peu* DÉNUÉ *d'argent*. (Mol.) *Rien d'affreux comme une vieillesse* DÉNUÉE *de tout. Il est* DÉNUÉ *de toutes ressources. Des sujets extravagants et* DÉNUÉS *de vraisemblance*. (Rac.)

Dénué de cervelle, il fait l'esprit profond,
Ne s'habille jamais comme les autres font. (Boursault.)

DÉNUÉ *d'argent et de presque toutes ressources, obligé de compter avec ses soldats comme avec ses capitaines, il n'avait pas cessé de tourner sa vue vers Moscou et le trône des tsars*. (Mérimée.)

— Subst. S'empl. absolum. Pauvre, sans ressources : *La lutte des partis est presque toujours celle des* DÉNUÉS *contre les propriétaires. Les plus* DÉNUÉS *sont secourus, les plus faibles sont défendus*. (Acad.)

Syn. Dénué, dépourvu. *Dénué* a un sens plus absolu que *dépourvu*. Quand on est *dénué* de biens, on est dans la misère ; si l'on est *dépourvu* de biens, on est seulement dans le besoin.

DÉNUEMENT, n. m. V. DÉNÛMENT.

DÉNUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*denudare*, mettre à nu ; lat.) Pron. *dé-nu-é*. — Priver, dépouiller des choses nécessaires ou regardées comme nécessaires.

= **Se dénuer**, v. pron. SE DÉNUER *du nécessaire pour ses enfants*. (Acad.)

DÉNÛMENT, n. m. (*dénuer*.) Pron. *dé-nu-man*. — Dépouillement, privation des choses nécessaires : *Cette famille est dans le* DÉNÛMENT *le plus complet. Je suis dans le plus triste* DÉNÛMENT.

DÉPAISSANCE, n. f. (*de, paître*.) Lieu où les bestiaux vont paître ; pâturage : *On trouvait dans l'usage des jachères l'avantage de réserver une* DÉPAISSANCE *pour les bestiaux*. (Chaptal.)

DÉPAQUETER, v. tr. ou act. 1er conj. (*de*, et *paquet*.) Pron. *dé-pak-té*. — (Il change l'*e* du radical *dépaquet* en *è* ouvert, seulement avant les terminaisons *e, es, ent* ; il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais, etc*. On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il dépaquet'ra, il dépaquet'rait*.) Défaire, développer un paquet, ce qui forme un paquet : DÉPAQUETER *des marchandises*.

— Mar. *Dépaqueter une voile*, la retirer de son étui, la déplier pour l'enverguer ; quelquefois c'est la déferler. V. ce mot.

DÉPARAGEMENT, n. m. (*par*, égal ; lat.) Anc. jurispr. Mariage inégal, union dans laquelle il y a de la disparité, soit quant aux biens, soit quant aux personnes des époux.

DÉPARAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*par*, égal ; lat.) Pron. *dé-pa-ra-jé*. — (Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *déparag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous déparageons, il déparagea*, etc.) Dr. cout. Marier une fille à une personne de condition inégale : DÉPARAGER *une jeune fille*.

DÉPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Déparer. *Autel* DÉPARÉ. *Marchandises* DÉPARÉES : *Vous avez* DÉPARÉ *de votre personne toute cette société*.

DÉPAREILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépareiller : *Mouchoirs* DÉPAREILLÉS. *Serviettes* DÉPAREILLÉES. *Vases* DÉPAREILLÉS.

— *Ouvrage dépareillé*, un ouvrage où il manque un ou plusieurs volumes : *J'aurais donné l'ouvrage de Flaccus Illyricus pour un volume* DÉPAREILLÉ *de Rabelais*. (Ch. Nod.)

— *Un de ses chevaux vient de mourir, son bel équipage est* DÉPAREILLÉ. (Acad.)

DÉPAREILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pareil*.) Pron. *dé-pa-rè-ié*. — De deux choses pareilles en ôter une, et ne point la remplacer, ou la remplacer par une autre qui n'a pas la forme ou la couleur convenable. Il se dit également en parlant d'un plus grand nombre de choses pareilles, dont on ôte une ou plusieurs : DÉPAREILLER *des chevaux. Cette femme avait mis des gants* DÉPAREILLÉS ; *l'un était d'un jaune pâle, et l'autre d'un jaune foncé*. (Acad.) DÉPAREILLER *des livres, des ouvrages. J'ai tous les volumes de cet ouvrage, mais d'éditions et de formats différents ; c'est un exemplaire* DÉPAREILLÉ.

DÉPARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *parer*.) Pron. *dé-pa-ré*. — Oter ce qui pare : DÉPARER *un autel*. (Acad.) ‖ Peu usité dans les autres sens.

— Fig. *Déparer la marchandise*, choisir le dessus d'un panier de fruits ou d'autres denrées, prendre ce qu'il y a de plus beau.

— Rendre moins agréable, nuire au bon effet de quelque chose : *La façon dont elle se met la* DÉPARE *beaucoup. Ce pavillon* DÉPARE *toute la maison*. (Ac.) *Couvrir sa cheminée au mois de janvier de végétations forcées, de fleurs pâles et sans odeur, c'est moins parer l'hiver que* DÉPARER *le printemps*. (J. J. Rouss.) *Resté dépositaire de ses documents et de ses pensées, son fils s'est consacré avec un soin pieux à l'achèvement d'un ouvrage qu'il continue sans le* DÉPARER. (Mignet.) *Il y a de certains hommes dont la vertu brille davantage dans la condition privée qu'elle ne le ferait dans une fonction publique : le cadre les* DÉPARERAIT. (Chamfort.) *Ces taches légères ne peuvent* DÉPARER *un ouvrage qui renferme tant de beautés*. (Acad.)

— *Cet intrus dépare une société si distinguée, si bien choisie*, se dit d'une personne qui est déplacée dans une réunion.

= **Se déparer**, v. pr. Être déparé ; se rendre moins agréable par le mauvais goût de la mise, ou moralém. par quelque travers, quelque susceptibilité de caractère.

DÉPARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Déparier : *Gants* DÉPARIÉS. *Animaux* DÉPARIÉS.

DÉPARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *apparier* ; rad. *paire*.) Pron. *dé-pa-rié*. — (Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous dépariions, vous dépariiez, que nous dépariions, que vous dépariiez*. — Ôter l'une des deux choses qui font une paire : DÉPARIER *des gants, des bas*.

— Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de certains animaux : DÉPARIER *des tourterelles*.

DÉPARLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de*, et *parler*.) Pron. *dé-par-lé*. — Cesser de parler : *Quand* DÉPARLERA-*t-il ?*

— Il s'emploie le plus ordinairement avec la négation :

Je vois certaines gens tous fiers de leur maintien,
Qui ne *déparlent* pas, et qui ne disent rien. (Regnard.)

— *Sans déparler*, loc. adv. Sans s'arrêter de parler : *Il a tenu toute la séance* SANS DÉPARLER.

DÉPARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déparquer : *Troupeau* DÉPARQUÉ.

DÉPARQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *parquer* ; de *parc*.) Écon. rur. Faire sortir les moutons d'un parc.

— Détruire un parc.

DÉPART, n. m. (*partir*.) Pron. *dé-par*. — Action de partir : *Le jour du* DÉPART. *Avant son* DÉPART. *Après son* DÉPART. *Avancer, hâter, retarder son* DÉPART. (Acad.) *Plus ce* DÉPART *m'était douloureux, plus je m'honorais d'un pareil sacrifice*. (J. J. R.)

Dans l'ombre de la nuit cache bien ton *départ*. (Corn.)
On dit qu'un prompt *départ* vous éloigne de nous. (Rac.)

— *Être sur son départ*, être près de partir.

— Chim. Opération par laquelle on sépare quelques métaux et les substances métalliques, au moyen de certains acides ; et particul. Séparation de l'or d'avec l'argent par l'acide nitrique ou par l'acide sulfurique : *Faire le* DÉPART. *Eau de* DÉPART. (Acad.)

— Fig. *Un despote fait le* DÉPART *d'une nation : d'un côté, toutes ses victimes ; de l'autre, tous les ambitieux, les cupides, les méchants qui le secondent*.

DÉPARTAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Départager : *Assemblée* DÉPARTAGÉE. *Suffrages* DÉPARTAGÉS.

DÉPARTAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *partager*.) Pron. *dé-par-ta-jé*. — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *départag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous départageons, il départagea*, etc. — Jurispr. Faire cesser le partage d'opinions qui résulte, dans une délibération, entre des juges, des arbitres, lorsque deux avis opposés ont obtenu un égal nombre de voix, de suffrages : *On a nommé un troisième arbitre pour* DÉPARTAGER *les voix. Il n'y a jamais lieu, en matière criminelle, à* DÉPARTAGER *les juges, l'avis le plus doux étant toujours celui qui prévaut*. (Acad.)

= **Se départager**, v. pr. Être départagé.

DÉPARTEMENT, n. m. (*départir*.) Pron. *dé-parte-man*. — Anc. Séparation, distribution, répartition en matière d'administration : *Envoyer le* DÉPARTEMENT *des quartiers aux troupes*. (Acad.) *Faire le* DÉPARTEMENT *général des tailles. Faire le* DÉPARTEMENT *des intendants des provinces, des intendants maritimes*.

— Il se disait aussi des lieux qui étaient distribués, départis entre les divers intendants, et surtout des provinces ou circonscriptions maritimes : *Le* DÉPARTEMENT *de Brest, de Toulon. Tous les officiers de marine eurent ordre de se rendre chacun à leur* DÉPARTEMENT. (Acad.)

— Partie de l'administration des affaires d'État dont la connaissance est attribuée à un ministre : *Le* DÉPARTEMENT *de l'intérieur. Ministre secrétaire d'État au* DÉPARTEMENT *de la justice. Distraire telle chose de tel* DÉPARTEMENT. *Cette affaire est dans son* DÉPARTEMENT. (Acad.)

— Fig. *Les déesses eurent leur séjour dans les cieux, et leur* DÉPARTEMENT *sur la terre*. (B. de St-Pierre.)

— Fam. *Cela est ou n'est pas de son département, dans son département*, cela n'est pas dans ses attributions, cela n'est pas de sa compétence : *Ne vous mêlez point de ces choses-là, elles ne sont point de votre* DÉPARTEMENT.

— Chacun des quatre-vingt-six grandes divisions administratives du territoire français ; *La France était autrefois divisée en provinces, elle l'est aujourd'hui en* DÉPARTEMENTS. (Acad.) *Chaque* DÉPARTEMENT *est administré par un préfet. Ce* DÉPARTEMENT *envoie tant de députés à la chambre. Les* DÉPARTEMENTS *du sud, de l'ouest, du centre. Le conseil général du* DÉPARTEMENT. *Le* DÉPARTEMENT *envoya seulement deux de ses membres*. (Mich.)

— N. m. pl. La province par oppos. à Paris : *Faire des envois dans les* DÉPARTEMENTS. *Les* DÉPARTEMENTS *sont tranquilles*.

DÉPARTEMENTAL, ALE, adj. Pron. *dé-par-te-man-tal*. — Qui a rapport au département : *Administration* DÉPARTEMENTALE. *Circonscription* DÉPARTEMENTALE. *Conseils* DÉPARTEMENTAUX.

DÉPARTEMENTALEMENT, adv. Par département : *Une milice organisée* DÉPARTEMENTALEMENT. (Passy.)

DÉPARTEUR, n. m. et adj. Techn. Ouvrier qui fait le départ des métaux, et particul. de l'or.

DÉPARTI, IE, part. pas. du v. Départir : *Il est d'institution divine que les facultés* DÉPARTIES *à l'homme doivent être cultivées et développées par le travail.* (Dupanl.)

La foule d'agréments qui vous est *départie*
Prend un nouvel éclat de votre modestie. (Desmah.)

— Fig. Délié :

De l'hymen tout d'un coup me voilà *départi.* (Regn.)

— Anc. *Commissaires départis,* les intendants des provinces.

DÉPARTIE, n. f. Pron. *dé-par-tî.* — Départ, séparation : *Dure, cruelle* DÉPARTIE. (Acad.)

— Il est vieux.

DÉPARTIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, dis; partiri,* partager; lat.) (*Je départs, nous départons; je départais, nous départions; je départis, nous départîmes; je départirai, nous départirons; je départirais, nous départirions; départs, départons, départez; que je départe; que je départisse; départant, départi, départie.*) Distribuer, partager : DÉPARTIR *une somme aux pauvres.* DÉPARTIR *son bien à ses parents, à ses amis.*

— Accorder : *La nature* AVAIT DÉPARTI *à ce jeune homme les plus belles qualités.*

Tout ce qu'un roi *départ*
En grâces, trop souvent est pris à la justice. (V. Hug.)
Tout dépend du destin qui, sans avoir égard,
Les faveurs et les biens en ce monde *départ.* (Régn.)
Du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie. (Corn.)

— Prat. Partager des procès entre les juges, et leur distribuer les pièces qui en dépendent : *Ce procès ne tardera pas à être jugé; on vient de le* DÉPARTIR.

— Vener. *Départir les quêtes,* assigner à chaque veneur qui va au bois le canton où il doit quêter.

— Signifiait autrefois, dans le sens neutre, s'en aller, se séparer.

= **Se départir,** v. pr. Se désister : SE DÉPARTIR *de son droit. Pourquoi voulez-vous qu'il s'en* DÉPARTE? *C'est une opinion dont il ne veut pas se* DÉPARTIR. (Acad.)

— S'écarter : *Les États où la multitude gouverne* SE DÉPARTENT *facilement des lois.* (Mass.) *Vous avez trop d'obligations au roi pour* VOUS DÉPARTIR *jamais du respect et de l'amour que les sujets lui doivent.* (Mme de Maint.) *L'impie aime mieux démentir tout le genre humain que se* DÉPARTIR *d'une opinion monstrueuse.* (Mass.)

Ne *vous départez* point d'une si noble audace. (Corn.)

— Dériver, provenir : *Toutes les grâces* SE DÉPARTAIENT *du consentement des princes.* (La Rochef.)

DÉPASSÉ, ÉE, part. pas. du v. Dépasser : *Cordon* DÉPASSÉ. *Aiguille* DÉPASSÉE. *Courrier* DÉPASSÉ. *Rivaux* DÉPASSÉS.

DÉPASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dé,* part. extr., et *passer.*) Pron. *dé-pâ-cé.* — Passer au delà, aller plus loin : *Le vaisseau qui voulait nous attaquer nous* DÉPASSA *et fut porté plus loin.* (Acad.) *Quand on ne reste pas en deçà du but, on le* DÉPASSE *presque toujours. Nous avions, sans nous en apercevoir,* DÉPASSÉ *l'endroit où nous voulions nous arrêter. Les Polonais n'*AVAIENT *pas encore* DÉPASSÉ *Mojaisk, et la populace de la capitale était disposée à les seconder.* (Mérim.)

— Fig. Excéder : *Tout impôt qui* DÉPASSE *certaines limites équitables est une exaction et une confiscation.* (Troplong.) DÉPASSER *les ordres qu'on a reçus. Le succès* DÉPASSA *nos espérances.*

Mon Dieu ! toujours vos dons *dépassent* vos promesses. (Lam.)

Il est des ateliers où l'excès de travail DÉPASSE *toute mesure.* (Blanq.)

— Devancer, laisser derrière en allant plus vite : *Il vous* A DÉPASSÉ *à moitié route. Ce cheval* DÉPASSE *tous les autres à la course.*

— Fig. Être supérieur en talents, en progrès, laisser ses rivaux loin derrière soi, dans quelque carrière que ce soit : *Cet écolier n'a pas eu de peine à* DÉPASSER *ses condisciples. Washington n'appartient pas, comme Bonaparte, à cette race des Alexandres et des Césars, qui* DÉPASSE *la stature de l'espèce humaine.* (Chateaubr.)

— Être plus long, plus haut, etc. : *Il le* DÉPASSE *de toute la tête.*

— Sortir de l'alignement : *Ce soldat* DÉPASSE *la ligne. La façade de cette maison* DÉPASSE *toutes celles du même côté de la rue.*

— Retirer un ruban, un cordon ou quelque autre chose semblable qui était passée dans une boutonnière, dans un œillet, dans une coulisse, etc.

— *Dépasser un navire,* gagner un navire de vitesse.

— *Dépasser le lit du vent,* commencer à avoir le vent de l'autre bord, soit par l'avant, pendant l'évolution du virement de bord vent devant, soit par l'arrière, pendant l'évolution du virement vent arrière, et autres cas analogues.

— *Dépasser la terre,* laisser sur l'arrière à soi les points d'une terre le long de laquelle on navigue.

= **Se dépasser,** v. pr. Se devancer l'un l'autre : *Ils se* DÉPASSÈRENT *plusieurs fois.*

— Mar. *Dépasser des tours de rubans,* défaire ou larguer ces tours.

— *Dépasser un câble,* faire sortir le bout du câble par son écubier.

— *Dépasser un mât de hune, de perroquet,* le faire descendre assez pour que la tête sorte du chouquet et des barres.

— *Dépasser le tournevire,* la changer de bord.

DÉPASSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *passionner.*) Néol. Effacer les traces d'une passion : DÉPASSIONNER *une discussion.*

= **Se dépassionner,** v. pr. : *Faites qu'ils se* DÉPASSIONNENT *de ces discussions.*

DÉPÂTISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *pâte.*) Pron. *dé-pâ-ti-cé.* — Technol. Distribuer les caractères d'imprimerie mêlés.

DÉPAVÉ, ÉE, part. pas. du v. Dépaver : *Rue* DÉPAVÉE.

DÉPAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *paver.*) Pron. *dé-pa-vé.* — Arracher, ôter le pavé qui est placé : *On* DÉPAVE *les boulevards.*

DÉPAYSÉ, ÉE, part. pas. du v. Dépayser : *Les troupes au service de Carthage étaient* DÉPAYSÉES *avec soin.* (Mich.) *Un rayon du soleil couchant, entré par je ne sais quelle lucarne, et comme* DÉPAYSÉ *dans cette église nue et morne, est venu se poser sur ces deux tombes.* (V. Hug.)

— *Plus le spectateur est* DÉPAYSÉ, *plus la pièce est heureuse.* (Nisard.)

— Fig. et fam. *Se trouver dépaysé dans une société,* y rencontrer un grand nombre de visages nouveaux, de personnes qu'on ne connaît pas.

DÉPAYSEMENT, n. m. (*dépayser.*) Pron. *dé-pè-iz-man.* — Néol. Action de dépayser.

DÉPAYSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* hors, et *pays.*) Pron. *dé-pè-i-zé.* — Conduire, envoyer quelqu'un hors de son pays; le faire sortir d'un pays, d'un lieu, pour lui en faire habiter un autre : *C'est un jeune homme qui se perd dans le lieu de sa naissance, il faudrait le* DÉPAYSER. (Acad.) *Il faut de temps en temps* DÉPAYSER *les troupes, en les changeant de garnison.* (Id.) DÉPAYSER *un malade pour raison de santé.*

— Dérouter, désorienter, faire qu'une personne ne sache pas où elle est : *Le pauvre homme était si complétement* DÉPAYSÉ, *qu'il lui eût été impossible de retrouver son chemin.* (Acad.)

— Mettre une personne sur un sujet qu'elle connaît peu, sur lequel elle n'est point préparée : *Il faut que je le* DÉPAYSE *adroitement sur ce sujet.* (Dest.) *Il cherchait par cette question à me* DÉPAYSER. (Ac.)

— Éloigner quelqu'un de la chose qu'on traite, lui donner de fausses idées pour empêcher qu'il ne devine ou ne vienne à connaître ce qu'on veut lui cacher : *Que de talents elle aura pour* DÉPAYSER *un jaloux.* (Dest.) *Il me fut très-facile, par ces fausses confidences, de lui donner le change et de le* DÉPAYSER. (Ac.)

= **Se dépayser,** v. pron. Quitter son pays, ou le pays, le lieu dans lequel on a été longtemps : *On a obligé cette famille à se* DÉPAYSER.

DÉPEÇAGE, n. m. Technol. Action de dépecer.

DÉPECÉ, ÉE, part. pas. du v. Dépecer : *Poulet* DÉPECÉ. *Bateaux* DÉPECÉS.

DÉPÈCEMENT, n. m. Pron. *dé-pèss-man.* — Action par laquelle on dépèce, on met en pièces : *Le boucher fit le* DÉPÈCEMENT *de son bœuf.* (Ac.)

DÉPECER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pièce.*) Pron. *dép-cé.* — Le c du rad. *dépec* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous dépeçons, il dépeça,* etc., et l'e muet se change en è ouvert avant une finale commençant par un e muet : *je dépèce, nous dépeçons,* etc.) — Mettre en pièces, couper en morceaux : DÉPECER *une volaille.* DÉPECER *de vieux bateaux. L'Église a pris le squelette impérial, l'a* DÉPECÉ *comme saint, pour faire de chaque ossement une relique.* (V. Hug.)

— Fig. : *Dépecer un état, un royaume,* le démembrer : *Amurath augmentait chaque jour ses conquêtes, et achevait de* DÉPECER *l'empire.* (B. de Xivr.)

— Technol. Ouvrir les peaux à faire des gants, en les étirant dans tous les sens sur le bord arrondi d'une table.

DÉPECEUR, n. m. Pron. *dép-ceur.* — Technol. Celui qui dépèce. ‖ *Dépeceur de bateaux,* celui qui les met en pièces. V. DÉCHIREUR.

DÉPÊCHE, n. f. Pron. *dé-pê-ch.* — Lettre concernant les affaires publiques : *Il l'en informa par une* DÉPÊCHE. *Envoyer des* DÉPÊCHES. *Une* DÉPÊCHE *de la cour. Des* DÉPÊCHES *désespérantes arrivaient coup sur coup.* (Volt.) *Intercepter les* DÉPÊCHES. *Le roi les autorisa à ouvrir toutes les* DÉPÊCHES *qui lui étaient adressées.* (Mignet.)

— Lettres que les négociants et les banquiers écrivent, chaque ordinaire, à leurs correspondants. Quelquefois on le dit familièrement de toute espèce de lettres : *Adieu, je vais achever mes* DÉPÊCHES. (Mol.) *Avez-vous terminé vos* DÉPÊCHES? *Il n'en finira pas aujourd'hui avec toutes ses* DÉPÊCHES.

DÉPÊCHÉ, ÉE, part. pas. du v. Dépêcher. Envoyé avec diligence : *Courrier* DÉPÊCHÉ. *Estafette* DÉPÊCHÉE *en avant.*

— Fait promptement : *Ouvrage* DÉPÊCHÉ. *Besogne* DÉPÊCHÉE.

DÉPÊCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*depediscare;* lat., barb.) Pron. *dé-pê-ché.* — Faire promptement, hâter l'exécution d'une chose : DÉPÊCHEZ *ce que vous avez à faire.* (Acad.) *Il faut* DÉPÊCHER *cette besogne, cet ouvrage.*

— Envoyer quelqu'un en toute diligence : DÉPÊCHER *un courrier.* DÉPÊCHER *une nouvelle.*

— Fam. Se défaire de quelqu'un en le tuant : *Il* DÉPÊCHA *son adversaire à la première attaque. C'est un homme expéditif, qui aime à* DÉPÊCHER *les malades; et quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde.* (Mol.) *Il fut jeté dans un trou sous la glace de l'Oka, par ordre du tsar. Telle était la manière ordinaire de* DÉPÊCHER *les traîtres, ou plutôt les suspects.* (Mérim.)

— Prov. *Travailler à dépêche compagnon,* travailler vite et négligemment, ne chercher qu'à faire, sans se mettre en peine de la perfection de l'ouvrage.

— On dit aussi : *C'est un ouvrage fait* À DÉPÊCHE COMPAGNON.

— Prov. et fig. *Se battre à dépêche compagnon,* se battre sans quartier.

= **Se dépêcher,** v. pr. Se hâter : DÉPÊCHEZ-VOUS. *Dites-lui qu'il se* DÉPÊCHE. DÉPÊCHEZ-VOUS *de partir.*

J'aime à marcher;
L'exercice m'est bon, je vais *me dépêcher.* (C. Del.)

— Elliptiq. et fam. *Dépêchons, dépêchez,* hâtons-nous, hâtez-vous.

La robe? *dépêchons,* passez-la dans mes bras. (Regn.)

DÉPÊCHEUR, n. m. Celui qui dépêche.

DÉPEÇOIR, n. m. Pron. *dép-çoar.* — Technol. Outil ou couteau propre à dépecer.

DÉPEINDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*depingere;* lat., m. sign.) Pron. *dé-paindr.* (*Je dépeins, tu dépeins, il dépeint, nous dépeignons, vous dépeignez, ils dépeignent; je dépeignais, nous dépeignions; je dépeignis, nous dépeignîmes; je dépeindrai, nous dépeindrons; je dépeindrais, nous dépeindrions; dépeins, dépeignons, dépeignez; que je dépeigne, que nous dépeignions; que je dépeignisse, que nous dépeignissions; dépeignant; dépeint, einte.*) Propr. Reproduire, représenter avec le pinceau; mais il ne s'empl. plus qu'au fig. Décrire et représenter par le discours : *Le péril n'est pas si grand qu'on vous le* DÉPEINT. (Mézer.) DÉPEINDRE *la vertu avec tous ses charmes, le vice avec tout ce qu'il a de hideux.* (Ac.) *Je vois cette scène que vous m'*AVEZ *autrefois* DÉPEINTE, *et qui ne sortira jamais de ma mémoire.* (J. J. Rous.) *C'est un beau sujet de réflexion, que l'état où vous le* DÉPEIGNEZ. (Mme de Sév.)

Si je veux d'un galant *dépeindre* la figure. (Boil.)

= **Se dépeindre,** v. pron. Être dépeint, décrit, représenté par le discours.

— Tracer, faire écrire son propre portrait : *Cet auteur s'*EST DÉPEINT *dans ses ouvrages. Byron ne s'*EST*-il pas* DÉPEINT *dans son Don Juan, dans Child-Harold?*

DÉPEINT, EINTE, part. pas. du v. Dépeindre : *Personnage* DÉPEINT. *Les mœurs de ce peuple ont été vigoureusement* DÉPEINTES *par cet écrivain.*

DÉPENAILLÉ, ÉE, adj. (*de, pannus;* lat.) Pron. *dép-na-ié.* — Déguenillé, couvert de haillons : *Je m'adressai à une portière assez* DÉPENAILLÉE. (E. Sue.)

— Par exagér. Qui est mis négligemment, de manière que les différentes parties de son habillement ne paraissent pas tenir ensemble : *Il est sale et tout* DÉPENAILLÉ.

— Fig. et fam. *Visage dépenaillé, figure dépe-*

naillée, visage flétri, défait. *Fortune dépenaillée,* fortune délabrée.

DÉPENAILLEMENT, n. m. (*dépenaillé.*) Pron. *dép-na-y-man.* — État d'une personne ou d'une chose dépenaillée. || Il est très-familier.

DÉPENDAMMENT, adj. Pron. *dé-pan-da-men.* — Avec dépendance, d'une manière dépendante : *L'âme agit souvent* DÉPENDAMMENT *des organes.* (Acad.) || Peu usité.

DÉPENDANCE, n. f. Pron. *dé-pan-danss.* — Sujétion, subordination : *Les enfants sont sous la* DÉPENDANCE *de leurs pères.* (Lav.) *La nature les a fait naître dans la* DÉPENDANCE. (Mass.) *Tenir quelqu'un dans la* DÉPENDANCE, *en* DÉPENDANCE. (Acad.) *S'affranchir de toute* DÉPENDANCE. *L'âme attachée à Dieu sent continuellement sa* DÉPENDANCE. (Boss.) *Il faut avoir la main légère, et lui faire sentir le moins qu'on peut sa* DÉPENDANCE. (La Br.) *Celui qui ne sait rien a toujours besoin des autres, et reste dans la* DÉPENDANCE *de tout le monde.* (De Juss.)

La *dépendance* irrite,
Quand on n'estime pas ceux qui donnent la loi. (Lam.)

— Anc. Jurispr. Toute terre qui dépendait d'une autre terre, qui relevait d'un fief seigneurial : *Cette terre est de la* DÉPENDANCE *de la mienne. Cela était de la* DÉPENDANCE *de tel seigneur.*

— Par extens. Rapport intime entre certains êtres, certaines choses : *Une étroite* DÉPENDANCE *unit toutes nos facultés.* (Acad.) *La secrète* DÉPENDANCE *que Dieu paraît avoir voulu établir entre tous les êtres.* (Id.) *Nous rompons tous les liens de la* DÉPENDANCE. (Mass.)

— Jurispr. Il s'emploie le plus ordinairement au pluriel. Tous les accessoires d'une chose principale, tout ce qui fait partie d'un héritage, d'une propriété, d'un bien : *Ce château a de fort belles* DÉPENDANCES. *Vendre une terre avec toutes ses appartenances et* DÉPENDANCES. (Acad.) *Je sais cette affaire et ses* DÉPENDANCES. (Id.) *La cour, les écuries, le jardin, le parc et toutes les autres* DÉPENDANCES. *Voilà une propriété magnifique, un beau château, de vastes* DÉPENDANCES. (Picard.)

— Gramm. *Syntaxe de dépendance,* celle qui comprend les règles auxquelles les compléments ou régimes sont soumis. V. *Syntaxe.*

DÉPENDANT, part. prés. du v. Dépendre. Qui dépend : *Les noms* DÉPENDANT *de la composition des corps, doivent nécessairement varier avec l'état de la science.* (Pelletan.)

— Mar. : *Arriver en dépendant,* se dit d'un bâtiment sous voiles, qui se dirige vers un objet en courbant graduellement sa route. On dit de même : *Venir en* DÉPENDANT. *Porter en* DÉPENDANT. *Gouverner en* DÉPENDANT.

Gramm. Dépendant est participe et *invariable,* toutes les fois que du sens de la phrase et du rapport du participe avec les autres termes, il résulte une simple circonstance, ou que le participe peut être traduit par un temps personnel précédé d'une des conjonctions *si, quand, lorsque, parce que, attendu que, vu que,* etc.; ainsi il sera invariable dans cette phrase et dans toutes les phrases analogues : *L'idée de propriété,* DÉPENDANT *de beaucoup d'idées antérieures, ne se forme pas tout d'un coup dans l'esprit humain.* (J. J. Rouss.)

DEPENDANT, ANTE. adj. Pron. *dé-pan-dan, dantt.* — Qui dépend, qui est subordonné : *Ces deux choses sont* DÉPENDANTES *l'une de l'autre.* (Ac.) *C'est une affaire tout à fait* DÉPENDANTE *de telle autre.* (Id.)

Nos cœurs n'étaient pas faits *dépendants* l'un de l'autre. (Volt.)

Un emploi DÉPENDANT *du ministère de l'intérieur.*

— Soumis :

Cette âme si superbe est enfin *dépendante.* (Rac.)

— Jurispr. féod. Qui relève d'un autre : *Fief* DÉPENDANT.

— Il s'empl. substantiv. en parlant des personnes : *On veut des* DÉPENDANTS. (La Br.)

Votre prince a des *dépendants*
Qui de leur chef sont si puissants
Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée. (La F.)

DÉPENDEUR, n. m. Pron. *dé-pan-deur.* — Celui qui dépend, qui décroche. || Il se disait autrefois pour prodigue, dépensier.

DÉPENDRE, v. tr. ou act 4ᵉ conj. (*dependere,* détacher ce qui était pendu; lat.) Pron. *dé-pandr.* — Détacher, ôter, une chose de l'endroit où elle était pendue : DÉPENDRE *un tableau, une enseigne.*

DÉPENDRE, v. intr. ou neut. 4ᵉ conj. (*dependere;* lat.) Pron. *dé-pandr.* — Être sous la domination, l'autorité de : *Rendez service à ceux qui* DÉPENDENT *de vous.* (La Br.) *Les domestiques* DÉPENDENT *de leurs maîtres. Ne* DÉPENDRE *que de soi.* (Acad.) *Tout ce qui* DÉPEND *des grands veut vivre comme les grands.* (Mass.)

Rien n'est libre en ce monde ; et chaque homme *dépend,*
Comtes, princes, sultans, de quelque autre plus grand. (Regn.)

— Abs. : *Les faibles veulent* DÉPENDRE, *afin d'être protégés ; ceux qui craignent les hommes aiment les lois.* (Vauv.) *Là, on obéit sans* DÉPENDRE. (Boss.) *Il faut suer, veiller,* DÉPENDRE, *pour avoir un peu de fortune.* (La Br.)

— Par extens. Être à la disposition de : *On* DÉPEND *d'un serrurier et d'un menuisier, selon ses besoins.* (La Br.)

— Tenir, se rattacher à : *Les choses qui* DÉPENDENT *de notre métier.* (Mol.) *Ces rapides moments d'où* DÉPENDENT *les victoires.* (Boss.) *Le salut de l'état* DÉPEND*-il d'une citadelle de plus ou de moins ?* (La Br.)

— Jurispr. féod. Relever de : *Cette terre, cette châtellenie* DÉPENDAIT *de tel marquisat.* (Ac.)

— Par extens. : *Cette cure* DÉPEND *de tel diocèse. Ces juges* DÉPENDENT *de tel tribunal.*

— Faire partie de quelque chose : *Ce territoire ne* DÉPEND *pas de la France. Il acheta l'établissement avec tout ce qui en* DÉPENDAIT.

— Fig. Être soumis à l'action, subir l'influence de; résulter : *Le bon droit ne* DÉPENDIT *plus ou du caprice ou du crédit de la partie.* (Mass.) *Le succès* DÉPEND *souvent du hasard.* (Acad.) *Notre bonheur* DÉPEND *de notre conduite* (Fén.) *Ils faisaient* DÉPENDRE *leurs résolutions de ces présages trompeurs.* (Acad.) *Mon salut ou ma perte* DÉPENDENT *de leur réponse.* (Id.) *Les mouvements, même les plus prompts,* DÉPENDENT *toujours de la réflexion.* (Buff.) *Nos sentiments* DÉPENDENT *de nos idées.* (J.-J. Rous.) *Les opinions des hommes* DÉPENDENT *des temps, des lieux et des circonstances.* (Volt.) *La capacité productive des sociétés* DÉPEND *de l'abondance des capitaux dont elles disposent.* (Passy.) *La liberté consiste à ne* DÉPENDRE *que des lois.* (Volt.)

— Dériver : *L'effet* DÉPEND *de la cause.* (Acad.) *La conclusion* DÉPEND *des prémisses.* (Id.) *Cette démonstration* DÉPEND *de tel principe.*

— Mar. *Le vent dépend de tribord,* le vent souffle ou vient de tribord.

— Être au pouvoir de : *Il s'agit d'une grâce qui* DÉPEND *entièrement de vous.* (Volt.) *A qui ne fit-elle pas tout le bien qui* DÉPENDAIT *d'elle.* (Fléch.)

Princesse, mon bonheur ne *dépend* que de vous ! (Rac.)

DÉPENDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. Pron. *dépandr.* — Dépenser. Il n'est plus usité que dans les phrases proverbiales : *Qui bien gagne et bien* DÉPEND *n'a que faire de bourse pour serrer son argent.* (Ac.)

— *Je suis à vous à vendre et à dépendre,* et plus ordinairement, *à pendre et à dépendre,* vous pouvez absolument disposer de moi.

— On dit de même, *ami à vendre et à dépendre,* ou *à pendre et à dépendre* : *On a beau être honnête homme, Français à pendre ou à* DÉPENDRE, *avoir l'âme citoyenne.* (Grimm.)

Bien qu'il m'eust à l'abord doucement fait entendre
Qu'il estait mon valet *à vendre et à despendre.* (Régn.)

DÉPENDU, UE, part. pass. du v. Dépendre : *Moi qui vous parle, j'ai senti le roussi bien souvent, et je ne suis pas sûr de n'avoir pas été deux ou trois fois* DÉPENDU. (V. Hugo.)

DÉPENS, n. m. pl. (*depensus,* lat. ; m. sign.) Pron. *dé-pan.* — Dépenses, frais : *On fera reconstruire ce mur* À VOS DÉPENS.

Apprenez que tout flatteur
Vit *aux dépens* de celui qui l'écoute. (La Font.)
Ces brillants parasites...
Vivent à mes *dépens,* et lui m'oblige aux siens. (C. Del.)

— Fam. : *Faire la guerre à ses dépens,* avancer son argent sans profit, sans qu'il en soit tenu compte.

— *Gagner ses dépens,* gagner autant qu'on a dépensé.

— *Devenir sage à ses dépens,* à la suite d'une fâcheuse expérience.

— Dans le même sens : *Apprendre une chose à ses* DÉPENS.

— Procéd. Frais qu'entraine la poursuite d'un procès : *Il a été condamné* AUX DÉPENS. *Payer les* DÉPENS.

— *Distraction des dépens.* Transport en vertu duquel un avoué a le droit de toucher ses déboursés et honoraires sur les dépens adjugés à la partie.

— *Dépens compensés,* dépens mis à la charge de chacune des deux parties.

— *Dépens de cassation.* Dépens faits à l'occasion d'un pourvoi, et auxquels la cour de cassation condamne définitivement la partie qui succombe devant elle.

= **Aux dépens de,** loc. prép. Par le sacrifice, la perte de : *La basse-cour a été agrandie* AUX DÉPENS DES *remises.* (J. J. Rous.)

Il va vous obéir *aux dépens* de sa vie. (Corn.)
Aux *dépens* de mon sang satisfaites Chimène. (Id.)

— Au détriment : *Racheter sa vie* AUX DÉPENS DE *sa vertu.* (Mass.) *Des chrétiens qui se font,* AUX DÉPENS *même* DE *la dévotion, une réputation d'être dévots.* (La Br.)

Il n'accepte aucun bien *aux dépens de* l'honneur. (Corn.)
Aux dépens du bon sens gardez de plaisanter. (Boil.)

— Fig. *Rire aux dépens de quelqu'un,* s'amuser à son sujet, en faire le but de ses plaisanteries.

Suis-je si criminel *de rire à ses dépens.* (C. Del.)
On commence à craindre, à Versailles,
De le voir *rire à nos dépens.* (Volt.)

— On dit aussi, *s'amuser, se divertir* AUX DEPENS DE *quelqu'un.*

DÉPENSE, n. f. (*depensus ;* lat. ; m. sign.) Pron. *dé-panss.* — Argent employé à toutes choses : *Ne pas regarder à la* DÉPENSE. (Acad.) *Faire de folles* DÉPENSES. *Il faut mesurer sa* DÉPENSE *sur son bien et sur son rang.* (Mass.) *Sa* DÉPENSE *excède ses revenus. Le budget des* DÉPENSES. *L'état seul, et non le bien, règle sa* DÉPENSE. (La Br.) *Ne sut-il pas régler ses* DÉPENSES *en sorte qu'elles fissent honneur à sa dignité et ne fussent à charge à personne ?* (Fléch.)

— *Faire de la dépense,* dépenser beaucoup d'argent.

— *Se mettre en dépense,* faire une dépense qui n'est pas ordinaire.

— *Dépense sourde,* dépense cachée, secrète.

— *Faire la dépense,* être chargé du détail des frais.

— *Forcer la dépense, les dépenses,* augmenter la dépense, ou la donner comme plus grande qu'elle n'est.

— Sommes déboursées : *La* DÉPENSE *se monte chaque mois à tant. La* DÉPENSE *excède la recette. Passer en* DÉPENSE. *Porter une somme, un article en* DÉPENSE.

— Prov. :

.. Jamais ma *dépense,* excédant ma recette,
Ne me force à bâtir un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé. (C. Del.)

Le gain n'en vaut pas la DÉPENSE. (La Font.) La chose coûte plus qu'elle ne rapporte.

— Fig. Mauvais, inutile emploi. *Cela exigerait une* DÉPENSE *de temps considérable : Il a fait une grande* DÉPENSE *d'érudition, d'esprit. Cette* DÉPENSE *de temps sera donc perdue ?* (Ac.) || Fam.

— Par extens. Endroit où l'on dépose les provisions; lieu où l'on reçoit et où l'on distribue les objets en nature : *La* DÉPENSE *est bien approvisionnée. Nous avions plus de vingt pièces de gibier dans notre* DÉPENSE. (Régn.)

— Mar. Le lieu où l'on distribue les vivres, et qu'on appelle aujourd'hui *Cambuse.*

— Admin. *Dépenses secrètes,* dépense affectées à un service secret, principalement à salarier les agents de la police secrète.

— Hydraul. Quantité d'eau qu'une fontaine, un conduit fournit dans un temps donné.

DÉPENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépenser : *Argent bien* DÉPENSÉ. *Somme* DÉPENSÉE.

— Fig. : *Journée* DÉPENSÉE. *Esprit* DÉPENSÉ.

— Expr. prov. *Journée gagnée, journée dépensée,* s'applique à ceux qui dépensent leur argent à mesure qu'ils le gagnent.

DÉPENSER, (*dependere* ou *dispendere ;* m. sign. ; lat.) v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *dé-pan-sé.* — Employer de l'argent à quelque chose : *Il a* DÉPENSÉ *tout son argent comptant. Il* DÉPENSE *son bien mal à propos.* (Acad.) *C'est un homme qui ne* DÉPENSERAIT *pas une pistole mal à propos.* (Danc.) *L'avare mort* DÉPENSE *plus en un seul jour que, vivant, il ne faisait en dix années.* (La Br.) *Ce qu'il* DÉPENSE *de ce côté, il l'épargne de l'autre.* (Id.)

— Absol. *Je n'aime pas à* DÉPENSER. *Il* DÉPENSE *follement en habits, en chevaux, etc.* (Acad.) DÉPENSER *n'est pas jouir.* (Droz.) *Ce n'est pas l'art d'acquérir, c'est celui de* DÉPENSER *qu'il faudrait apprendre.* (Id.)

— Fig. et fam. Employer, prodiguer, consumer : DÉPENSER *son temps, ses moments, sa vie.*

Mes jours, je les *dépense* au hasard, sans compter. (C. Del.)

Les grandes âmes sont celles qui DÉPENSENT *le moins en projet pour l'avenir.* (Fonten.) DÉPENSEZ *votre*

loisir à écouter les discours des sages. (Barth.) *Elle n'est point dupe de la sorte de tendresse et d'amitié qu'on* DÉPENSE *à la cour.* (Mme de Sév.)

— Prov. *Autant dépense chiche que large*, celui qui épargne mal à propos finit par être entraîné à des dépenses considérables.

— *Il y a plus de moyens de dépenser que d'acquérir*, on consomme plus facilement qu'on n'acquiert.

— Expr. prov. *Il ne dépense guère en espions*, se dit d'un homme qui ne sait point ce qu'il lui importe de connaître.

DÉPENSIER, IÈRE, adj. Pron. *dé-pan-cié, cièr.* — Qui aime excessivement la dépense, qui dépense excessivement : *Un homme fort* DÉPENSIER. *Une femme très-*DÉPENSIÈRE. (Acad.)

Prodigue, *dépensier*, il ne conserve rien. (Régnier.)

L'âme est économe; mais le corps est DÉPENSIER. (Chateaubr.) *La fortune est souvent comme les femmes riches et* DÉPENSIÈRES, *qui ruinent les maisons où elles ont apporté une riche dot.* (Chamfort.)

Vous êtes *dépensière*, et cet état me blesse,
Que vous alliez vêtue ainsi qu'une princesse. (Mol.)

Prodigue et DÉPENSIER *comme je le suis, c'est un bonheur pour moi d'avoir un serviteur économe.* (Picard.)

— Substantiv. : *Un grand* DÉPENSIER. *Une grande* DÉPENSIÈRE. *De grands* DÉPENSIERS.

— Il se dit absolument, dans quelques communautés religieuses, de celui qui est chargé du soin de la dépense de toute la communauté : *Le* DÉPENSIER. *La* DÉPENSIÈRE. *Le frère* DÉPENSIER. *La sœur* DÉPENSIÈRE.

— *Le dépensier d'un vaisseau*, celui qui distribue les vivres. Cette dénomination a vieilli : on dit aujourd'hui, *Cambusier.*

DÉPERDITION, n. f. (*deperdere*, perdre; lat.) Pron. *dé-pèr-di-cion.* — Perte, diminution, déchet : *La* DÉPERDITION *de la chaleur.* (Cuv.) *La nuit est le commencement de la* DÉPERDITION *du calorique.* (Ar.) *Dans les animaux, il se fait une grande* DÉPERDITION *de substance par la transpiration.* (Buff.) *En Sibérie, l'eau qui tombe se conserve presque entièrement sans* DÉPERDITION. (Babinet.)

— Chim. *Il y a eu* DÉPERDITION *de substance pendant l'opération. Il y a* DÉPERDITION.

— Chir. *Déperdition de substance*, plaie avec enlèvement des tissus lésés.

DÉPÉRI, IE, part. pass. du v. Dépérir. Adjectiv. *Corps* DÉPÉRI. || *Santé* DÉPÉRIE. || *Armée* DÉPÉRIE. *Soldats* DÉPÉRIS. || *Arbre* DÉPÉRI. *Plantes* DÉPÉRIES. || *Marchandises* DÉPÉRIES.

DÉPÉRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*deperire*; lat.) Pron. *dé-pé-rir.* — Diminuer, s'affaiblir : *Cet enfant* DÉPÉRIT *à vue d'œil.* (Acad.) *Ma santé* DÉPÉRIT *tous les jours.* (Volt.) *Je* DÉPÉRISSAIS *à vue d'œil.* (Chateaub.)

Tu vois dans quels ennuis *dépérissent* mes jours. (A. Chén.)
Il a depuis un mois *dépéri* de moitié. (Longpré.)

— Se détériorer, se délabrer, être près de tomber en ruine : *Ces meubles, ces monuments* DÉPÉRISSENT.

Ah! triste sort d'une maison sans maître!
Tout *dépérit* quand le chef est absent. (Ponsard.)

— Par analogie : *Les arts, les lettres, les sciences* DÉPÉRISSENT. *La philosophie, la religion* DÉPÉRIT.

— Fig. *La morale, la vertu, les mœurs* DÉPÉRISSENT. *Une société, un État politique* DÉPÉRIT.

— Fig. : *Ces créances dépérissent*, ces créances deviennent plus difficiles à recouvrer.

— Jurispr. crimin. *Les preuves dépérissent par la longueur du temps*, avec le temps les preuves deviennent plus faibles, parce que les témoins meurent.

Gramm. Ce verbe prend les deux auxiliaires : *avoir*, s'il exprime l'action; *être*, s'il exprime l'état. Il n'est général, usité qu'avec les noms de choses.

DÉPÉRISSEMENT, n. m. (*dépérir.*) Pron. *dé-pé-riss-man.* — État de ce qui dépérit ou de ce qui est dépéri : DÉPÉRISSEMENT *du corps.* DÉPÉRISSEMENT *de la santé. Le* DÉPÉRISSEMENT *d'un arbre, d'une plante.* DÉPÉRISSEMENT *d'une terre, d'un édifice, d'un meuble, d'un vêtement. Le* DÉPÉRISSEMENT *d'une marchandise, d'une créance, des effets d'une succession. Un soudain* DÉPÉRISSEMENT *ébranle d'abord.* (Mass.) *Les vieillards sont sujets à des infirmités naturelles qui ne viennent que du* DÉPÉRISSEMENT *et de l'affaiblissement de toutes les parties du corps.* (Buff.)

— Jurispr. *Le dépérissement des preuves*, l'altération ou la perte de ce qui peut servir à constater un fait.

DÉPERSUADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *persuader.*) Pron. *dé-pèr-çu-a-dé.* — Néol. Détromper; ôter une persuasion : *Vous aurez de la peine à me* DÉPERSUADER. (J. J. R.)

DÉPÊTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépêtrer : *Cheval* DÉPÊTRÉ. *Me voilà* DÉPÊTRÉ *de cette affaire.*

DÉPÊTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *petra*, pierre; lat.) Pron. *dé-pê-tré.* — Débarrasser, dégager. Il ne se dit, au propre, qu'en parlant des pieds, quand ils sont embarrassés : DÉPÊTRER *un cheval.*

— Fig. Délivrer : DÉPÊTRER *quelqu'un d'un engagement dangereux.* (Mme de Sév.) DÉPÊTRER *quelqu'un des mains d'un usurier.* Dans les deux sens, il est familier.

= **Se dépêtrer**, v. pr. Se débarrasser : SE DÉPÊTRER *d'un bourbier.*

— Fig. SE DÉPÊTRER *d'un travail ingrat.* (Volt.) *Vous aurez de la peine à vous* DÉPÊTRER *de cette jeune veuve.* (Brueys.) *La difficulté de se* DÉPÊTRER *de l'embarras l'occupait tout entier.* (St-Sim.) *Plus vous raisonnerez, plus je croirai que vous aurez de la peine à vous* DÉPÊTRER *d'elle.* (Brueys.)

Tu ne pouvais, ma nièce, honnêtement
Te dépêtrer de cet accoutrement,
Prendre du sexe et l'habit et la mine,
Devant les yeux de vingt gardes-marine. (Volt.)

DÉPEUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépeupler. *Un pays* DÉPEUPLÉ. *Une ville* DÉPEUPLÉE. (Acad.) *Rome,* DÉPEUPLÉE *de Romains, se recrutait d'affranchis, esclaves et fils d'esclaves, ramassés dans tous les coins du monde.* (D. Nisard.) *L'astre de la nuit, ce globe que l'on suppose un monde fini et* DÉPEUPLÉ, *promène ses pâles solitudes au-dessus des solitudes de Rome.* (Chateaub.)

DÉPEUPLEMENT, n. m. (*dépeupler.*) Pron. *dé-peu-pl-man.* — Action de dépeupler un pays; état d'un pays dépeuplé : *L'abus des boissons alcooliques est, en Sibérie, une des causes les plus efficaces de* DÉPEUPLEMENT. (Babinet.)

DÉPEUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *peuple.*) Pron. *dé-peu-plé.* — Dégarnir d'habitants une ville, un pays, etc., en diminuer extrêmement le nombre : *Est-on héros pour* DÉPEUPLER *la terre?* (J. J. R.) *La guerre et la peste* ONT DÉPEUPLÉ *cette province, cette ville.* (Ac.) *La révocation de l'édit de Nantes et les diverses proscriptions, plutôt que les déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce complot affreux qui* DÉPEUPLA *un quart du royaume et ruina son commerce.* (St-Simon.)

— Par extens. Dégarnir un lieu de la plus grande partie des animaux qui s'y trouvaient : DÉPEUPLER *un pays de gibier.* DÉPEUPLER *une garenne de lapins, un étang de poissons*, etc. (Acad.)

De monstres, pour nos jeux, nous *dépeuplons* la terre.
(V. Hug.)

— *Dépeupler une forêt, une pépinière*, en tirer une trop grande quantité d'arbres ou de plantes.

= **Se dépeupler**, v. pr. *Dans toute contrée qui* SE DÉPEUPLE, *on doit tôt ou tard mourir de faim.* (J. J. R.) *Cette garenne commence à* SE DÉPEUPLER. (Ac.)

DÉPHLEGMATION, n. f. V. DÉFLEGMATION.

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déphlogistiquer. (*dé*, et φλογιστός, brûlé; gr.) Pron. *dé-flo-jiss-ti-ké.* — Chim. qui a perdu son phlogistique.

DÉPHLOGISTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-flo-jiss-ti-ké.* — Enlever le phlogistique.

DÉPICAGE, n. m. Agric. V. DÉPIQUAGE.

DÉPICATOIRE, adj. des 2 g. (*dépiquer.*) Pron. *dé-pi-ka-toar.* — Agric. Qui sert à faire le dépiquage.

DÉPIÈCEMENT, n. m. (*dépiécer.*) Pron. *dé-pièss-man.* — Il se dit quelquefois de l'état d'une chose dépiécée.

DÉPIÉCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pièce.*) Pron. *dé-pié-cé.* — (Le c du radical *dépiéc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous dépiéçons, il dépiéça*, etc.) Démembrer. *Voy.* DÉPECER.

DÉPILAGE, n. m. (*dépiler.*) Technol. Opération qui a pour but de détruire l'adhérence du poil et de l'épiderme à la peau, et d'en faciliter la séparation.

DÉPILANT, ANTE, adj. (*dépiler.*) Technol. Qui fait tomber les poils.

DÉPILATIF, IVE, adj. (*de*, part. priv. et *pilus*, poil; lat.) Pron. *dé-pi-la-tif, tiv.* — Qui fait tomber le poil, les cheveux.

DÉPILATION, n. f. Pron. *dé-pi-la-cion.* — Chute des poils.

DÉPILATOIRE, adj. des 2 g. (*dépiler.*) Pron. *dé-pi-la-toar.* — Qui produit la chute des poils.

— N. m. Préparation caustique qui a le même but.

DÉPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépiler : *Crâne* DÉPILÉ.

DÉPILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*depilare*, m. sign.; lat.) Pron. *dé-pi-lé.* — Ôter le poil, les cheveux : DÉPILER *une peau.* On dit mieux *épiler.*

= **Se dépiler**, v. pron. Il se dit d'un animal qui perd son poil. || V. ÉPILER.

DÉPINGLAGE, n. m. (*dépingler.*) Technol. Action de dépingler.

DÉPINGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *épingler.*) Pron. *dé-pain-glé.* — Technol. Enlever les épingles d'une toile tendue par les bords.

DÉPIQUAGE, n. m. (*dépiquer.*) Agricult. Action de dégager le grain de son épi en plaçant les gerbes dans une aire où des animaux les foulent aux pieds.

DÉPIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépiquer : *Grain* DÉPIQUÉ. *Blé* DÉPIQUÉ. *Robe* DÉPIQUÉE. *Couverture* DÉPIQUÉE. *Femme* DÉPIQUÉE. *Esprit* DÉPIQUÉ.

DÉPIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*épi.*) Pron. *dé-pi-ké.* — Agric. Faire sortir le grain de son épi : DÉPIQUER *le froment.* DÉPIQUER *le seigle.*

= **Se dépiquer**, v. pron. Être dégagé de son épi : *Ce froment* S'EST DÉPIQUÉ.

DÉPIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *piquer.*) Techn. Défaire les piqûres antérieurement faites à une étoffe : DÉPIQUER *une courte-pointe, une couverture.* (Acad.)

— Fig. et fam. Ôter à quelqu'un la mauvaise humeur qu'il a d'une chose, faire qu'il n'en soit plus piqué : *Le gain de ce procès l'*A *un peu* DÉPIQUÉ *de toutes ses pertes.* (Acad.)

= **Se dépiquer**, v. pr. Il ne s'emploie qu'au fig. Se distraire de sa mauvaise humeur, se secouer : *Il commence pourtant à* SE DÉPIQUER. (Acad.) *Je* ME DÉPIQUE *actuellement en jouant la comédie.* (Volt.)

DÉPIQUEUR, n. m. (*dépiquer.*) Pron. *dé-pi-keur.* — Agricult. Ouvrier qui conduit le dépiquage.

DÉPISTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépister. *Lièvre* DÉPISTÉ. *Secret* DÉPISTÉ.

DÉPISTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*piste.*) Pron. *dé-piss-té.* — Chass. Découvrir la trace, les pistes d'un animal qu'on chasse : DÉPISTER *un lièvre.*

— Fig. et fam. Découvrir ce qu'on veut savoir, en épiant les démarches de quelqu'un : DÉPISTER *un secret.* DÉPISTER *une affaire.*

— Fig. et fam. Découvrir quelqu'un, la retraite de quelqu'un : DÉPISTER *un débiteur. Nous l'*AVONS DÉPISTÉ *au quatrième étage. La police* A DÉPISTÉ *cet homme dangereux. Ils allèrent bravement* DÉPISTER *des voleurs qui s'étaient réfugiés dans le bois.* (A. Jal.) *Si je ne réussis à* DÉPISTER *ce monstre, tout est perdu.* (Beaum.)

DÉPIT, n. m. (*despectus*, mépris; lat.) Pron. *dé-pi.* — Chagrin mêlé d'un peu de colère : *Quand il en devrait crever de* DÉPIT. (Ac.) *Avec quel noble* DÉPIT *reprit-elle alors les chaînes qu'elle croyait avoir quittées.* (Fléch.) *Ces paroles artificieuses perçaient le cœur de Télémaque, et le remplissaient de* DÉPIT *contre Mentor.* (Fén.) *Un simple* DÉPIT *est souvent toute la raison qui nous attache au monde.* (Mass.) *Il voyait avec* DÉPIT *cette résistance héroïque qui durait depuis un an.* (Mérimée.)

Un généreux *dépit* succède à sa fureur. (Rac.)
Tous ces présents, Albine, irritant mon *dépit*. (Id.)

— Fam. *En dépit qu'il en ait*, malgré qu'il en ait; malgré lui : *C'est son cœur qui le mène,* EN DÉPIT QU'IL EN AIT. (Mariv.)

Tu me forces à rire, *en dépit que j'en aie*. (Corn.)

— *En dépit de*, malgré :

Des écrits formés *en dépit du* bon sens. (Boil.)
Je sens qu'*en dépit de* toute ma colère,
Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père. (Corn.)

— Fig. et fam. *En dépit du sort, de la fortune*, malgré toutes les résistances, tous les obstacles : *Nous serons heureux* EN DÉPIT DU SORT. (J. J. R.)

— Fig. et fam. *Faire quelque chose* EN DÉPIT DU *sens commun, du bon sens, etc.*, le faire très-mal.

— *Écrire* EN DÉPIT DU *bon sens. Faire des vers* EN DÉPIT DE *Minerve.*

DÉPITÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépiter : *Joueur* DÉPITÉ. *Femme* DÉPITÉE. *Homme* DÉPITÉ *de son sort.*

DÉPITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dépit.*) Pron. *dé-pi-té.* — Causer du dépit à quelqu'un, le mutiner : *Cela me* DÉPITE. *Ces faits* DÉPITÈRENT *bien des envieux.* (Thiers.) *Cela est bien fait pour* DÉPITER. (Ac.) *Ne* DÉPITEZ *point cet enfant.* (Id.)

= **Se dépiter**, v. pron. Concevoir du dépit, se fâcher, se mutiner : *Il* SE DÉPITE *contre le jeu, la mauvaise chance. Il* S'EST DÉPITÉ *de ce que vous lui avez dit.* (Ac.) *Le bon homme* SE DÉPITAIT *et s'emportait.* (G. Sand.)

On gèle, on *se dépite*, et l'on n'avance pas. (C. Del.)

— Fam. *Se dépiter contre son ventre*, se priver de manger par dépit ou par humeur, comme font quelquefois les enfants. Cela se dit aussi, figurément, d'une personne qui, par dépit, refuse ce qu'on sait qu'elle désire et qui lui convient.

DÉPITEUSEMENT, adv. Pron. *dé-pi-teuz-man*. — Avec dépit. ‖ Vieux.

DÉPITEUX, EUSE, adj. (*dépit.*) Pron. *dé-pi-teu, teuz*. — Qui a du dépit.

— Faucon. *Oiseau dépiteux*, se dit d'un oiseau qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

DÉPLACÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplacer. Qui est changé de place : *Des meubles* DÉPLACÉS. *Des livres* DÉPLACÉS. *Tout a été* DÉPLACÉ.

— Par extens. Qui est privé de son emploi : *Il est* DÉPLACÉ.

— Mal placé, placé dans un poste qui ne convient pas, ou auquel on n'est pas propre : *Paraître* DÉPLACÉ *dans la nouvelle place que l'on exerce. Vous êtes ici-bas* DÉPLACÉS. (Mass.) *De tous côtés, que de vocations égarées et d'existences* DÉPLACÉES! *que de désappointement et de mécomptes!* (Dupanl.) *Il y a, on ne peut le nier, quelques grands caractères dans l'histoire moderne : ils y semblent comme* DÉPLACÉS; *ils y sont comme des cariatides dans un entresol.* (Chamfort.)

— Qui ne doit pas figurer dans un certain monde : *Elle dut se trouver bien* DÉPLACÉE *parmi ce monde là. Partout simple, doux et modeste; il n'était* DÉPLACÉ *nulle part*. (Mérim.) *Elle se sentirait* DÉPLACÉE *dans cette société.* (G. Sand.)

— Inconvenant, qui ne convient pas : *Tenir des propos* DÉPLACÉS. *Une fierté* DÉPLACÉE (J. J. R.) *Des exemples* DÉPLACÉS *et dangereux*. (Ch. Nod.) *Le langage des passions est* DÉPLACÉ *partout où la loi seule est juge.* (Marmont.) *Cette seule observation, bien confirmée, me paraît décisive et n'est pas* DÉPLACÉE *dans un traité d'éducation.* (J. J. R.)

De tels jeux sont au moins *deplacés*,
Et c'est plus sérieux que vous ne le pensez. (Étienne.)

DÉPLACEMENT, n. m. (*déplacer.*) Pron. *dé-plass-man*. — Action de déplacer ou de se déplacer. *Le* DÉPLACEMENT *des bornes d'un champ. Le* DÉPLACEMENT *d'un meuble. Frais de* DÉPLACEMENT. (Acad.)

— Pathol. On donne ce nom à certaines anomalies de disposition des organes, et surtout des viscères.

— Chir. *Déplacement de la cataracte*, opération de la cataracte par abaissement.

— Pharm. On donne le nom de déplacement à un procédé de lixiviation de certaines matières végétales et animales, dans lequel les couches des liquides se déplacent mutuellement.

— Mar. Volume d'eau auquel se substitue un vaisseau pendant qu'il flotte; ce volume, à raison de 72 livres de poids par pied cubique, représente le poids total du vaisseau.

DÉPLACER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *placer.*) Pron. *dé-pla-cé*. — Le *c* du radical *déplac* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous déplaçons, il déplaça*. — Changer une chose de place : DÉPLACER *des livres, des chaises. Ne* DÉPLACEZ *rien*. (Acad.) *Ils voudraient tout changer, tout* DÉPLACER. (Mass.)

Pour mettre tout en ordre il faut *déplacer* tout. (C. Del.)
J'élève, je détruis, je place, je *déplace* ;
J'organise, en un mot. (Id.)

— *Déplacer quelqu'un*, prendre la place qu'il occupait : *Vous étiez là, je n'ai garde de vous* DÉPLACER. *Je ne veux* DÉPLACER *personne.* (Acad.)

— Fig. Ôter à quelqu'un sa place, son emploi, pour y mettre une autre personne : *Le ministre n'a pas voulu* DÉPLACER *les créatures de son prédécesseur.* (Acad.)

— Fig. *Déplacer le point de la question*, changer le point sur lequel porte la difficulté, dans une discussion.

— Par extens. Changer la valeur, le sens : *Pour arriver à des choses neuves en littérature, il faut* DÉPLACER *les expressions, et, en philosophie, il faut* DÉPLACER *les idees.* (Rivarol.)

— Procéd. Enlever, retirer quelque chose d'un lieu, d'une maison, et le transporter ailleurs : *On est quelquefois obligé de* DÉPLACER *les meubles, les objets saisis, pour les vendre plus avantageusement.* (Acad.)

= **Se déplacer**, v. pr. Changer de place, de lieu, se transporter d'un lieu dans un autre : *Il est dur de* SE DÉPLACER *à cinquante ans.* (D'Alemb.) *Le juge fut obligé de* SE DÉPLACER *pour faire la visite des lieux. On n'aime pas à* SE DÉPLACER. (Acad.)

= **Sans déplacer**, loc. adv. Sans ôter les choses de leur place, sans les emporter; et plus ordinairement, sans changer de place, sans quitter le lieu : *Nous terminâmes l'affaire* SANS DÉPLACER. (Acad.)

DÉPLAIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4^e conj. (*de*, part. nég. et *plaire*) Pron. *dé-plèr*. (*Je déplais, nous déplaisons; je déplaisais, nous déplaisions; je déplus, nous déplûmes; je déplairai, nous déplairons; je déplairais, nous déplairions; déplais, déplaisons; que je déplaise, que nous déplaisions, que je déplusse, que nous déplussions; déplaisant; déplu, invar.*) Être désagréable : *Le monde me* DÉPLAIT (Mass.) *Cette femme n'est pas belle, mais elle ne* DÉPLAIT *pas*. (Acad.) *Cela lui* DÉPLAIT *à la mort. Il se pose, il se regarde, il se mire, il* DÉPLAIT. (Ste-Beuve.)

... Tout fat me *déplaît* et me blesse les yeux. (Boil.)
... Lui, de me *déplaire* il a le privilége. (C. Del.)

— Fâcher, donner du chagrin : *La condition humaine* DÉPLAIT *et fatigue.* (Mass.) *Il aime mieux* DÉPLAIRE *que de flatter.* (C. Del.) *Je ne dis pas cela pour vous* DÉPLAIRE. *Ce que j'en fais n'est pas pour vous* DÉPLAIRE. *Votre procédé* DÉPLAIT *à tout le monde.* (Ac.)

— Irriter : *La crainte de* DÉPLAIRE *à Dieu.* (Mass.)

— Impers. : IL ME DÉPLAIT *de me trouver avec cet homme.* IL ME DÉPLAIT *fort d'être obligé à cela.* IL LUI DÉPLAIT *extrêmement que les choses se soient passées de la sorte.* (Acad.)

— *N'en déplaise à*, malgré, en dépit de : N'EN DÉPLAISE AU *bon Pétrone*. (La F.)

N'en déplaise à ces gens nommés sages de Grèce,
En ce monde il n'est point de parfaite sagesse. (Boil.)
... Parfois, *n'en déplaise* à votre austère honneur,
Il est bon de cacher ce qu'on a sur le cœur. (Mol.)

= **Se déplaire**, v. pr. S'ennuyer, se trouver mal à son aise : *L'homme sensé* SE DÉPLAIT *où le commun des hommes trouve du plaisir*. (Duclos.) *Il aime la solitude, il* SE DÉPLAIT *en compagnie.* (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux et des plantes : *Les troupeaux* SE DÉPLAISENT *dans ce lieu-là.* (Acad.) *Ces plantes* SE DÉPLAISENT *en cet endroit.* (Id.) *La girafe* SE DÉPLAIT *au froid.* ‖ V. Plaire.

DÉPLAISAMMENT, adv. (*déplaire.*) Pron. *dé-plè-za-man*. — D'une manière déplaisante.

DÉPLAISANCE, n. f. (*déplaire.*) Pron. *dé-plè-zanss*. — Éloignement, répugnance, dégoût : *Au sein du parti qui vient de se former, bientôt s'éveilleront les doutes, les méfiances, les* DÉPLAISANCES, *les regrets.* (Guizot.)

DÉPLAISANT, part. prés. du v. Déplaire.

DÉPLAISANT, ANTE, adj. Pron. *dé-plè-san, santt*. — Désagréable, qui déplait, qui fâche, qui chagrine: *Un homme* DÉPLAISANT. *Des manières* DÉPLAISANTES. *De* DÉPLAISANTES *pensées.* (Volt.)

DÉPLAISIR, n. m. (*plaisir.*) Pron. *dé-plè-zir*. — Chagrin, affliction, sentiment pénible : *Grand* DÉPLAISIR. DÉPLAISIR *sensible. S'il part, c'est à mon grand* DÉPLAISIR. (Ac.) *Il donnait à des rois ligués contre lui des* DÉPLAISIRS *mortels.* (Fléch.) *Le plus grand* DÉPLAISIR *qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un indévot, et que Dieu vous est devenu indifférent.* (Rac.)

— Mécontentement, ennui, contrariété : *Causer, donner de grands* DÉPLAISIRS. *Je ne crois pas vous avoir jamais fait aucun* DÉPLAISIR. (Ac.) *J'entre fort bien dans tous vos* DÉPLAISIRS. (Mad. de Sév.)

Qui croirait qu'une dame aussi jeune que vous
Eût eu le *déplaisir* de perdre quatre époux. (Boursault.)

DÉPLANCHÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplancher. *Grenier* DÉPLANCHÉ.

DÉPLANCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, part. extr. et *planche.*) Ôter les planches dont une construction est faite.

DE-PLANO, adv. (*de*, sur, de, *planus*, plan, uni; lat.) Pron. *dé-plâ-nô*. — Jurispr. Directement; de suite, sans qu'il y ait besoin de jugement.

DÉPLANTAGE, n. m. (*déplanter.*) Agricult. Action de déplanter un arbre.

DÉPLANTATION, n. f. Pron. *dé-plan-ta-cion*. Action de déplanter.

DÉPLANTÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplanter. *Arbre* DÉPLANTÉ.

DÉPLANTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *planter.*) Pron. *dé-plan-té*. — Ôter un arbre, une plante de terre, pour les planter ailleurs : DÉPLANTER *un arbre*.

— *Déplanter un parterre, un bosquet*, arracher ce qui s'y trouve planté.

— Mar. *Déplanter une ancre*, l'arracher du fond de la mer.

DÉPLANTEUR, n. m. (*déplanter.*) Qui arrache les arbres. Expression de Montaigne.

DÉPLANTOIR, n. m. Pron. *dé-plan-toir*. — Outil avec lequel on déplante des racines ou des plantes.

DÉPLÂTRAGE, n. m. (*déplâtrer.*) Pron. *dé-plâ-traj*. — Action de déplâtrer.

DÉPLÂTRÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplâtrer : *Mur* DÉPLÂTRÉ. *Chambre* DÉPLÂTRÉE.

— Démasqué, mis à nu : *Hypocrisie* DÉPLÂTRÉE. *Vices* DÉPLÂTRÉS.

DÉPLÂTRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *plâtre.*) Pron. *dé-pla-tré*. — Ôter le plâtre : DÉPLÂTRER *un plafond*.

— Fig. Mettre à découvert : DÉPLÂTRER *quelqu'un*. DÉPLÂTRER *les vices d'une personne. Nous avons déplâtré tant d'hypocrisie.*

DÉPLÉTIF, IVE, adj. (*depletivus*; lat.) Pron. *dé-plé-tif, tiv*. — Méd. Qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps : *Saignée* DÉPLÉTIVE. *Moyens* DÉPLÉTIFS.

DÉPLÉTION, n. f. (*déplétif.*) Pron. *dé-plé-cion*. — Méd. Action de vider, résultat de cette action : *La contractilité de tissu et la contractilité organique s'exercent successivement lors du travail, pendant la* DÉPLÉTION *graduelle de l'utérus.* (Caseaux.)

DÉPLIÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplier : *Linge* DÉPLIÉ. *Étoffes* DÉPLIÉES.

DÉPLIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, part. extr. et *pli.*) Pron. *dé-pli-é*. (Il prend deux *i* de suite à la 1^re et à la 2^e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. *nous dépliions, vous dépliiez ; que nous dépliions, que vous dépliiez*, etc.) Étendre, défaire, couvrir une chose qui était pliée : DÉPLIER *un drap, une serviette, un paquet*.

— Fig. Ouvrir, dérouler : DÉPLIER *son cœur*. DÉPLIER *l'histoire*.

— Absol. Il signifie quelquefois étaler de la marchandise : *La pluie qui survint dès le matin empêcha les marchands de* DÉPLIER *sur la place.*

— *Déplier toute sa marchandise*, se dit d'un marchand qui fait voir tout ce qu'il a de meilleur dans sa boutique : *Il nous* DÉPLIA, *nous lui fîmes* DÉPLIER *toute sa marchandise, mais nous ne trouvâmes rien à notre goût.* (Acad.)

— Fig. Étaler, faire montre : DÉPLIER *ses richesses*. (Patru.)

= **Se déplier**, v. pr. *Ce linge* S'EST DÉPLIÉ.

— Fig. *L'histoire de notre cœur* SE DÉPLIERA *alors.* (Mass.) *Devant le juge terrible, tout se présentera à la fois; l'histoire* SE DÉPLIERA *tout entière.* (Id.)

DÉPLISSAGE, n. m. (*déplisser.*) Pron. *dé-pli-çaj*. — Technol. Action de déplisser.

DÉPLISSÉ, ÉE, part. pas. du v. Déplisser. *Chemise* DÉPLISSÉE.

DÉPLISSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, part. priv. et *plisser, pli.*) Pron. *dé-pli-cé*. — Défaire le plis d'une étoffe, d'une toile, etc. : *Les arbres commencent à* DÉPLISSER *leurs bourgeons.* (E. Souvestre.)

= **Se déplisser**, v. pron. *Une chemise qui n'a pas d'empois* SE DÉPLISSE *tout de suite.*

DÉPLOIEMENT, n. m. (*déployer.*) Pron. *dé-ploa-man*. Action de déployer, ou l'état de ce qui est déployé : *L'Europe fait un* DÉPLOIEMENT *de forces considérables.*

— Tactique. Manœuvre par laquelle on développe en ordre de bataille une troupe qui était en colonne.

DÉPLOMBAGE, n. m. (*déplomber.*) Comm. Action de déplomber.

DÉPLOMBER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *plomb.*) Comm. Enlever les plombs que la douane a mis sur un ballot.

DÉPLORABLE, adj. des 2 g. Pron. *dé-plo-rabl*. — Qui mérite d'être déploré, qui est digne de compassion, de pitié. Il ne se dit guère que des choses : DÉPLORABLE *aveuglement.* (Boss.) *Un sort si* DÉPLORABLE. (La H.)

Et qu'importe la vie à qui perd le bonheur?
Pourquoi m'inquiéter d'un fardeau qui m'accable :
Pour nourrir sans espoir un amour *déplorable*. (C. Del.)

— Malheureux : *Chère et* DÉPLORABLE *amie.* (J. J. Rouss.)

— Fâcheux : *Une* DÉPLORABLE *polémique.* (Cous.)

— Gramm. Parmi les adjectifs terminés en *able*, quelques-uns se disent des personnes, et quelques autres s'emploient en parlant des choses. Ils se joignent ordinairement aux noms qui peuvent figurer comme compléments directs des verbes dont ces adjectifs dérivent. Ainsi l'on peut dire : *Un homme estimable, consolable, excusable*, parce qu'on dit : *Estimer, consoler, excuser un homme. Un fait contestable, un événement déplorable*, parce qu'on dit : *Contester un fait, déplorer un événement*. Cependant, quoiqu'on ne dise pas *déplorer une personne*, on trouve :

Des vaincus la *déplorable* sœur. (Corn.)
Vous voyez devant vous un prince *déplorable*. (Rac.)
Va, c'est trop accabler un père *déplorable*. (Volt.)

— *Famille* DÉPLORABLE. DÉPLORABLE *victime de la tyrannie.* (Acad.)

On dit aussi fam. : *C'est un homme* DÉPLORABLE, pour désigner un homme sans talent, sans caractère, sans conduite, etc. Il est cependant mieux de dire *une personne digne de compassion, de pitié*, ou, selon le sens, *une personne méprisable.* ‖ V. ABLE.

DÉPLORABLEMENT, adv. Pron. *dé-plo-rabl-man.* — D'une manière déplorable; très-mal : *Ce drame finit* DÉPLORABLEMENT. *Elle chante* DÉPLORABLEMENT.

DÉPLORATION, n. f. (*déplorer.*) Pron. *dé-plo-ra-cion.* — Anc. Plainte, lamentation. ‖ Nom que l'on donnait, au onzième siècle, à une espèce de poésie.

DÉPLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Déplorer : *Cela ne peut ni se comprendre ni être assez* DÉPLORÉ. (Volt.)

— Adj. *Sa santé est tellement* DÉPLORÉE, *depuis quelque temps qu'il n'y a ni maux passés, ni régime, sur quoi il puisse compter.* (Mme de Sév.) *Sa fortune ne paraît pas* DÉPLORÉE. (Mme de Sév.)

DÉPLORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deplorare*; lat., m. sign.) Pron. *dé-plo-ré.* — Plaindre avec de grands sentiments de compassion; il ne se dit guère qu'en parl. des choses : DÉPLORER *la misère et la perversité humaines.* (J. J. R.) *Je* DÉPLORAIS *sa mort.* (Chamf.) *Cet homme dont je* DÉPLORAIS *l'abandon, n'avait-il pas trouvé les soins de l'hôpital, la bière et l'humble sépulture où il allait reposer?* (E. Souv.)

DÉPLOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Déployer : *Marcher aux ennemis enseignes* DÉPLOYÉES. (Acad.) *Voguer à voiles* DÉPLOYÉES; *toutes voiles* DÉPLOYÉES.

— *Rire à gorge déployée*, rire de toute sa force, rire aux éclats : *Faites-le rire* À GORGE DÉPLOYÉE, *quand même il devrait tousser un peu.* (Buss.-Rab.)

DÉPLOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ployer.*) Pron. *dé-ploa-ié.* — (*Je déploie, tu déploies, il déploie, nous déployons, vous déployez, ils déploient; je déployais, nous déployions; je déployai, nous déployâmes; je déploierai, nous déploierons; je déploierais, nous déploierions; déploie, déployons, déployez; que je déploie, que nous déployions; que je déployasse, que nous déployassions; déployant; déployé, ée.*) Étendre, développer ce qui était ployé : DÉPLOYER *un ample mouchoir.* (La Br.) DÉPLOYER *ses drapeaux.* (Boil.) DÉPLOYER *les voiles d'un navire. Un aigle qui* DÉPLOIE *ses ailes.* DÉPLOYER *les bras. Voici la première fois qu'on* DÉPLOIE *l'étendard de la guerre, uniquement pour donner la paix et pour rendre les hommes heureux.* (Volt.)

— Guerr. *Déployer une armée*, lui faire occuper un plus grand espace de terrain devant l'ennemi.

— Dans la théorie militaire, *Déployer la colonne*, passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

— Fig. et fam. *Déployer ses jambes*, s'enfuir, prendre sa course, se mettre en marche.

— Fig. Faire paraître, montrer, étaler : DÉPLOYER *son éloquence.* DÉPLOYER *ses avantages.* DÉPLOYER *sa fierté.* DÉPLOYER *sa rigueur sur, contre quelqu'un. La magnificence que la nature* DÉPLOIE. (Acad.)

Je n'ai qu'à *déployer* l'appareil des supplices (Corn.)

— Pêch. *Déployer le trait*, allonger la corde de crin qui tient à la botte du limier.

— Mar. *Déployer une voile*, en larguer les rabans et les cargues. ‖ *Déployer le pavillon*, le laisser développé au vent.

= **Se déployer**, v. pron. Se développer, s'étendre; se montrer, se manifester : *L'armée* SE DÉPLOIE *dans la plaine. Son énergie* S'EST DÉPLOYÉE. (Acad.)

Déjà dans les vaisseaux la voile *se déploie.* (Rac.)
Que la rage du peuple à présent *se déploie.* (Id.)
La liberté française en ses vers *se déploie.* (Boil.)
La flamme en ondes *se déploie.* (Id.)

DÉPLU, part. pass. invar. du v. Déplaire.

DÉPLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déplumer : *Un oiseau* DÉPLUMÉ. (Ac.)

— Fig. et pop. *Avoir l'air déplumé*, avoir l'extérieur de la misère, après avoir eu celui de l'opulence.

DÉPLUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *plume.*) Pron. *dé-plu-mé.* — Ôter les plumes : DÉPLUMER *un oiseau. Diogène, en jetant au milieu de l'Académie un coq qu'il* AVAIT DÉPLUMÉ, *s'écria : voilà l'homme de Platon.* (A. Martin.) *La louve apporte à ses petits des perdrix, des volailles vivantes; elle les* DÉPLUME, *les écorche, les déchire, et en donne une part à chacun.* (Buff.) ‖ On dit plus souv. *Plumer.*

— Fig. Dépouiller : DÉPLUMER *quelqu'un.*

= **Se déplumer**, v. pron. S'arracher les plumes : *Oiseaux qui se* DÉPLUMAIENT *à coups de bec.*

— Plus ordinairement, Perdre ses plumes : *Les oiseaux* SE DÉPLUMENT *tous les ans pendant la mue.*

DÉPOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépocher : *Argent* DÉPOCHÉ.

DÉPOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *poche.*) Pron. *dé-po-ché.* — Tirer de sa poche.

DÉPOINTAGE, n. m. Pron. *dé-poain-taj.* — Comm. Action de dépointer.

DÉPOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr. et *point.*) Pron. *dé-poain-té.* — Comm. Couper les points qui retiennent les plis d'une pièce d'étoffe.

DÉPOLARISATION, n. f. (*dépolariser.*) Phys. Action de détruire l'état qui constitue la polarisation.

DÉPOLARISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *polariser.*) Phys. Détruire ou faire cesser l'état de polarisation.

DÉPOLI, IE, p. pass. du v. Dépolir : *Fer* DÉPOLI.

DÉPOLI, n. m. Technol. État, qualité de ce qui est dépoli : *Le feu* DÉPOLIT *le marbre.* (Ac.)

DÉPOLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *polir.*) Ôter le poli de quelque chose.

= **Se dépolir**, v. pron. Perdre le poli : *Le fer* SE DÉPOLIT *promptement.*

DÉPOLISSAGE, n. m. Pron. *dé-po-li-saj.* — Techn. Action de dépolir un verre, une glace, un cristal, de manière que ces corps transparents laissent encore passer la lumière, mais non plus l'image des objets.

DÉPOLISSEMENT, n. m. V. DÉPOLISSAGE.

DÉPONENT, adj. (*deponens*, qui quitte; lat.) Pron. *dé-po-nen.* — Gramm. Il se dit des verbes latins qui ont la signification active et la terminaison passive, parce qu'on suppose qu'ils *ont déposé*, abandonné la forme active qu'ils avaient primitivement.

DÉPOPULARISATION, n. f. Pron. *dé-po-pu-la-ri-za-cion.* — Néol. Perte de la popularité, de la faveur populaire : *La* DÉPOPULARISATION *de la royauté.* (Lamart.)

DÉPOPULARISÉ, ÉE, part. pass, du v. Dépopulariser : *Roi, ministre* DÉPOPULARISÉ.

DÉPOPULARISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *populariser.*) Pron. *dé-po-pu-la-ri-zé.* — Faire perdre l'affection, la faveur du peuple : DÉPOPULARISER *un ministre.*

= **Se dépopulariser**, v. pron. Perdre la faveur du peuple : *Le ministère* S'EST DÉPOPULARISÉ *par cette tentative. Les hommes d'État* SE DÉPOPULARISENT *facilement.*

DÉPOPULATEUR, TRICE, adj. et n. (*depopulari*, dévaster; lat.) Néol. Qui dépeuple, qui dévaste : *Les sectateurs d'Odin croyaient l'honorer en l'appelant le dieu des armées, le père du carnage, le* DÉPOPULATEUR, *l'incendiaire.* (Raynal.) *Hordes* DÉPOPULATRICES.

DÉPOPULATION, n. f. (*depopulatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-po-pu-la-cion.* — L'état d'un pays dépeuplé, ou dont la population diminue : *Rechercher les causes de la* DÉPOPULATION *d'un pays, d'une province.* (Acad.) *Curius Dentatus acheva la* DÉPOPULATION *de l'Italie.* (Mich.) *La dégradation des mœurs indiennes a marché de pair avec la* DÉPOPULATION *des tribus.* (Chateaubr.) *Ces siècles de barbarie pendant lesquels tout périt, sont toujours préparés par la guerre, et arrivent avec la disette et la* DÉPOPULATION. (Buff.) *Par la manière dont la guerre se fait aujourd'hui, la moindre* DÉPOPULATION *qu'elle produit est celle qui se fait dans les armées.* (J. J. R.)

DÉPORT, n. m. Pron. *dé-por.* — Anc. Joie excessive.

— Procéd. Acte par lequel un juge se récuse lui-même : *Le* DÉPORT *d'un juge, d'un arbitre.* (Ac.)

— Retardement, délai. Il n'est usité que dans cette locution adverbiale, *sans déport*, incontinent, sur-le-champ : *Il fut condamné à payer l'amende* SANS DÉPORT. (Acad.)

— Jurisp. féodale. Droit qu'avait un seigneur de jouir du revenu d'un fief, la première année après la mort du possesseur : *Le droit de* DÉPORT *était différent selon les coutumes des lieux.* (Ac.).

— Droit qu'avaient les évêques ou autres ecclésiastiques de jouir, la première année, du revenu des cures vacantes : *Le droit de* DÉPORT *n'avait pas lieu dans tous les diocèses.* (Acad.)

DÉPORTATION, n. f. (*deportatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-por-ta-cion.* — Action de déporter; exil infamant et perpétuel dans un lieu déterminé : *La peine de la* DÉPORTATION. *Être condamné à la* DÉPORTATION. *Subir la* DÉPORTATION. *Sous les empereurs romains, pour battre les chevaux avec un bâton au lieu d'un fouet, on encourait la* DÉPORTATION. (Naudet.)

DÉPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déporter : *Ils furent tous* DÉPORTÉS *à la Guyane.* (Acad.)

DÉPORTEMENT, n. m. (*portamento*, conduite; ital.) Pron. *dé-portt-man.* — Conduite, mœurs, manière de vivre; il ne se prend qu'en mauv. part, et s'empl. le plus souv. au pluriel : DÉPORTEMENT *scandaleux. Veiller sur les* DÉPORTEMENTS *de quelqu'un.* (Ac.)

Oui, m'amie, et sans bruit,
De vos *déportements* on n'est que trop instruit. (Regn.)

DÉPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deportare*; lat., m. sign.) Pron. *dé-por-té.* — Transporter, exiler quelqu'un dans un lieu d'où il ne doit point sortir, et qui est ordinairement éloigné : *On le* DÉPORTA *dans une île.* (Ac.)

= **Se déporter**, v. pron. Se désister, se départir : SE DÉPORTER *de ses prétentions. Il* S'EST DÉPORTÉ *de la poursuite de ce procès, de cette affaire.* (Ac.)

— Anc. S'amuser, se réjouir.

DÉPORTUAIRE, n. m. Hist. eccl. Celui qui était chargé du déport d'un bénéfice pendant l'année où il n'y avait pas de titulaire.

DÉPOSANT, part. prés. du v. Déposer.

DÉPOSANT, ANTE, adj. Pron. *dé-pô-zan, zantt.* — Pal. Qui dépose et affirme devant le juge : *Tels et tels témoins* DÉPOSANTS. (Ac.)

— Substantiv. : *Tous les* DÉPOSANTS *disent la même chose. Il y a contrariété parmi les* DÉPOSANTS. (Acad.)

— *Plus n'en sait le dit déposant*, formule dont on se sert pour marquer que le déposant ne sait rien de plus que ce qu'il vient de dire.

— Celui qui dépose de l'argent à la caisse d'épargne : *Le nombre des* DÉPOSANTS *augmente chaque année.*

DÉPOSE, n. f. (*déposer.*) Pron. *dé-pôz.* — Construct. Enlèvement d'un objet scellé, maçonné : *Pour préserver ce monument d'une destruction imminente, il en ordonna la* DÉPOSE *et la reconstruction pierre pour pierre.* (Lenormant.)

DÉPOSÉ, ÉE, part. pass, du v. Déposer : *Les armes sont* DÉPOSÉES. (Mme de Staël.) *Ce manuscrit précieux,* DÉPOSÉ *à la maison professe des jésuites, fut dérobé sans qu'on ait pu en connaître aucune trace.* (Chateaubr.) *Toutes les mines de fer en grains ont été* DÉPOSÉES *par les eaux de la mer.* (Buffon.)

Ce vizir *déposé*, ce grand qu'on emprisonne. (Volt.)

DÉPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (formé de *deposui*, parf. de *deponere*; lat., m. s.) Pron. *dé-po-zé.* — Poser une chose que l'on portait : *Il* DÉPOSA *son fardeau.* (Acad.)

— Placer, mettre une chose dans un lieu : DÉPOSER *sa canne à la porte.* DÉPOSER *des marchandises en lieu sûr.* (Acad.) DÉPOSER *un cadavre dans un cercueil.* DÉPOSER *un cercueil dans un tombeau.*

— Mettre en dépôt : DÉPOSER *un testament chez le notaire.* DÉPOSER *de l'argent à la caisse d'épargne.* DÉPOSER *une somme entre les mains de quelqu'un.*

— Donner une garantie : DÉPOSER *un cautionnement.* DÉPOSER *une somme pour répondre de sa gestion.*

— DÉPOSER *son bilan*, faire faillite.

— Se démettre, abdiquer : *Sylla* DÉPOSA *la dictature. Charles-Quint* DÉPOSA *l'empire.*

— Fig. DÉPOSER *son autorité entre les mains de quelqu'un.*

— Fig. DÉPOSER *sa fierté.* (Acad.) *Quand ce prince visitait ses amis, il semblait* DÉPOSER *sa grandeur en entrant.* (Id.)

— Fam. *Déposer le masque*, parler, agir franchement, à visage découvert.

— Dépouiller une personne d'une magistrature, d'une dignité élevée : DÉPOSER *un empereur, un pape, un évêque. On* DÉPOSA *les magistrats.* (Barthél.) *Je te* DÉPOSERAI *de ton ministère.* (Boss.)

Je puis faire les rois, je puis les *déposer.* (Rac.)

Chaque ville avait ses velléités d'indépendance, et nommait des chefs qu'elle DÉPOSAIT *au bout de quelques jours.* (Mérim.)

— Absol. Faire sa déposition comme témoin : DÉPOSER *en faveur de quelqu'un.* DÉPOSER *d'un fait, sur un fait.*

— Attester : *J. C. appelle en témoignage la loi de Moïse, les prophètes, comme des témoins qui* DÉPOSENT *tous de la même vérité.* (Boss.) *Tous les historiens* DÉPOSENT *et s'accordent sur ce point.* (Duclos.)

Que d'illustres témoins de ta vaste bonté
Vont pour toi *déposer* à la postérité. (Boil.)

— Il se dit aussi des choses : *Cela* DÉPOSE *en votre faveur.* (Acad.) *Le duel est un reste de barbarie qui* DÉPOSE *contre la civilisation.* (Boiste.)

— En parl. des liquides. Former un dépôt au fond d'un vase : *Cette liqueur* DÉPOSE. *Ce vin a beaucoup* DÉPOSÉ.

= **Se déposer**, v. pr. Être déposé, être quitté, abandonné : *Sa royauté ne peut* SE DÉPOSER *sans périr.*

— Tomber au fond d'un vase : *Dans la formation de l'hydrogène, l'oxyde de zinc forme avec l'acide sulfurique du sulfate de zinc qui* SE DÉPOSE *au fond du vase.*

DÉPOSITAIRE, n. des 2 g. (*depositarius*; lat. m. s.) Pron. *dé-pó-zi-tèr.* — Celui ou celle à qui on confie un dépôt : DÉPOSITAIRE *infidèle. Le* DÉPOSITAIRE *de ces papiers, de ces meubles.* (Acad.) *Le* DÉPOSITAIRE *des trésors de son maître.* (La Br.) *Ma nièce fut la* DÉPOSITAIRE *de cette lettre.* (Volt.)

— Fig. *Les* DÉPOSITAIRES *de l'autorité. Il était le* DÉPOSITAIRE *et l'interprète des lois anciennes.* (Volt.) *Être le* DÉPOSITAIRE *d'un secret.* (Barthél.) *L'Académie,* DÉPOSITAIRE *des bienséances et de la pureté du goût.* (Mass.) *A défaut d'un seul chef,* DÉPOSITAIRE *de la puissance publique, il aurait été d'avis d'en confier l'exercice alternatif à deux consuls élus pour deux ans.* (Mign.) *Il est le* DÉPOSITAIRE *de leurs jours et de leurs chagrins, de leurs désirs, de leurs jalousies, de leurs haines et de leurs amours.* (La Br.)

— Fig. Il se dit des choses :

Souvent ce cabinet superbe et solitaire
Des secrets de Titus est le *dépositaire.* (Rac.)

Déjà partout l'harmonie devient la DÉPOSITAIRE *des monuments de la patrie.* (Gress.) *Nous-mêmes, nous ministres de la vérité, et dont les lèvres en sont les* DÉPOSITAIRES *sacrés.* (Mass.)

— Dans les commun. relig. Celui, celle qui a la garde de l'argent : *L'abbesse entre avec la* DÉPOSITAIRE *à sa droite, et la doyenne à sa gauche.* (G. Sand.)

DÉPOSITEUR, n. m. Pron. *dé-po-zi-teur.* — Comm. Celui qui a un dépôt de marchandises.

DÉPOSITION, n. f. (*depositio*; lat.) Pron. *dé-pó-zi-cion.* — Destitution, privation de certaines dignités, de certaines fonctions : *La* DÉPOSITION *d'un empereur, d'un évêque.* (Acad.) *Rien de moins rare, pendant le moyen âge, que les* DÉPOSITIONS *de souverains.* (Lamenn.) *Le pape lança contre l'empereur la sentence depuis si longtemps oubliée des royales* DÉPOSITIONS, *et l'empereur fit arrêter le pape dans Rome.* (Mignet.)

— Procéd. Ce qu'un témoin dépose, affirme en justice : *Les lois qui font périr un homme sur la* DÉPOSITION *d'un seul témoin sont fatales à la liberté.* (Montesq.) *Les* DÉPOSITIONS *des témoins le chargent.* (Acad.) *Il a varié dans ses* DÉPOSITIONS. (Id.) *Le ministre de la police envoya les* DÉPOSITIONS *sans y ajouter aucune réflexion.* (B. de St-Pierre.)

— Droit. crim. Témoignage porté devant le tribunal assemblé pour juger définitivement, par opposition à *Déclaration.* V. DÉCLARATION.

DÉPOSITO (À), loc. adv. (m. lat., *à dépôt.*) *Donner, prendre à déposito,* se disait autrefois pour donner, prendre à intérêt.

DEPOSITOIRE, n. m. (*déposer.*) Pron. *dé-pó-zi-toar.* — L'endroit public où l'on déposait les cadavres, avant de les inhumer.

DÉPOSSÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *posséder.*) Pron. *dé-po-cé-dé.* — Il change l'*é* fermé du rad. *déposséd* en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent*; *je dépossède, tu dépossèdes, ils dépossèdent*; mais on écrit avec l'*é* fermé, *je déposséderai, nous déposséderions,* etc. — Ôter la possession de quelque chose à quelqu'un : DÉPOSSÉDER *un mineur de ses biens. Il ne l'en* DÉPOSSÉDA *pas, il est vrai, mais il s'y établit avec lui.* (La Br.) *Ne pouvant pas le faire fléchir, il le* DÉPOSSÉDA. (Mignet.)

Le roi de son pouvoir se voit *dépossédé.* (Rac.)

L'État ne peut DÉPOSSÉDER *un propriétaire que pour cause d'utilité publique.* (Troplong.)

DÉPOSSESSION, n. f. Pron. *dé-po-cè-cion.* — Jurispr. Action de déposséder, ou l'état d'une personne dépossédée.

DÉPOSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déposter : *Détachement* DÉPOSTÉ.

DÉPOSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *poste.*) Pron. *dé-poss-té.* — Guerr. Chasser d'un poste; le faire abandonner : DÉPOSTER *l'ennemi. On aperçut une nombreuse infanterie barrant le fond du village de Neuzingen, appuyée de droite et de gauche à des bois, et couverte par du canon. Il fallut un assez grand effort pour la* DÉPOSTER.

DÉPÔT, n. m. (*depositum*; lat., m. s.) Pron. *dé-pô.* — Action de déposer une chose en un lieu : *Le* DÉPÔT *d'un corps dans un caveau provisoire. Faire à la direction de la librairie le* DÉPÔT *ordonné par la loi. La chambre a ordonné le* DÉPÔT *de cette pétition au bureau des renseignements.* (Acad.)

— Action de confier quelque chose à la garde de quelqu'un : *Le* DÉPÔT *est un contrat essentiellement volontaire.*

La vie est un *dépôt* confié par le ciel :
Oser en disposer, c'est être criminel. (Gress.)

— Valeur confiée : *Le* DÉPÔT *est une chose sacrée. Nier, violer un* DÉPÔT. (Acad.)

— Fig. *Révéler un secret, c'est violer un* DÉPÔT *sacré. Dans ce siècle, ils avaient seuls le* DÉPÔT *des connaissances humaines.* (Acad.)

— Par extens. Lieu où l'on dépose certains objets : *Le* DÉPÔT *des archives.* DÉPÔT *de cannes, de parapluies. Plus une langue se répand, plus elle a besoin de* DÉPÔT *et d'archives.* (Rivarol.)

— Comm. Magasin où l'on tient des marchandises à la disposition des acheteurs : *Ce propriétaire a établi un* DÉPÔT *de ses vins à Paris. C'est le seul* DÉPÔT *de ces marchandises qu'il y ait dans la ville.* (Acad.)

— Guerre. Lieu de résidence des soldats qui ne peuvent suivre le régiment; lieu où l'on organise les cadres et où l'on exerce les recrues : *Rester au* DÉPÔT. *Les recrues quittèrent le* DÉPÔT *pour aller rejoindre le corps.* Acad.)

— *Dépôt de mendicité,* établissement où l'on recueille les pauvres.

— Jurispr. *Mandat de dépôt;* ordre d'appréhender et d'incarcérer celui contre lequel il a été lancé.

— Méd. Abcès, amas d'humeurs infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité : *Il faut donner un coup de bistouri en cet endroit, il s'y est fait un* DÉPÔT. (Acad.)

— Sédiment qui tombe au fond de certains liquides : *Il y a un* DÉPÔT *au fond du vase.* (Acad.)

DÉPOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépoter : *Plante* DÉPOTÉE. *Liqueurs* DÉPOTÉES.

DÉPOTEMENT, n. m. (*dépoter.*) Hortic. Action de dépoter une plante.

DÉPOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *pot.*) Hortic. Ôter une plante d'un pot pour la mettre en terre, ou dans un autre pot : DÉPOTER *un rosier.*

— *Dépoter du vin, des liqueurs,* les changer de vase.

DÉPOUDRÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépoudrer : *Cheveux* DÉPOUDRÉS. *Perruque* DÉPOUDRÉE.

DÉPOUDRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *poudre.*) Ôter, faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque.

— Par analog. Enlever la poussière dont un corps est couvert : DÉPOUDRER *un meuble.*

= **Se dépoudrer,** v. pr. Être dépoudré : *Ma chevelure* SE DÉPOUDRE.

— Ôter sa poudre : *Rentrée dans sa loge, elle est obligée d'enlever à grand renfort de cosmétique son rouge ou son blanc, et de* SE DÉPOUDRER. (H. de Balzac.)

DÉPOUILLE, n. f. (*spolium,* lat. m. sign.) Pron. *dé-pou-ye.* — La peau enlevée à un animal : *La* DÉPOUILLE *d'un lion, d'un serpent.*

De sa *dépouille* il fit un vêtement. (Parny.)

Hercule se revêtit de la DÉPOUILLE *du lion de Némée.* (Acad.) *Cette classe contient toutes les* DÉPOUILLES *des animaux et des végétaux par l'action ou l'intermède de l'eau.* (Buff.)

Souffrez, si quelque monstre, a pu vous échapper,
Que j'apporte à vos pieds sa *dépouille* honorable. (Rac.)

— Fig. *Dépouille mortelle,* le corps d'un homme après la mort : *Ces tristes* DÉPOUILLES *d'une illustre morte.* (Fléch.) *Quel tombeau renfermera de si précieuses* DÉPOUILLES ? (Id.)

— Par extens. *La* DÉPOUILLE *des champs et des guérets,* les grains, les moissons. *La* DÉPOUILLE *des arbres,* les feuilles. *La* DÉPOUILLE *des vergers,* les fruits.

De la *dépouille* de nos bois
L'automne avait jonché la terre. (Millev.)

— Fam. Vêtements, et tout ce que laisse un mourant : *Il eut la* DÉPOUILLE *du défunt. Il a laissé sa* DÉPOUILLE *à sa sœur. La* DÉPOUILLE *d'un religieux appartenait à l'abbé.* (Acad.)

Sur un saule courbé je suspends ma *dépouille.* (Dessaint.)

— Fig. *Il voulait me déposséder, et s'enrichir de mes* DÉPOUILLES. (Acad.)

C'est un gueux revêtu des *dépouilles* d'Horace. (Boil.)

— Fig. Dignités, emplois qui deviennent vacants par la mort d'un personne : *C'était un homme qui occupait beaucoup de places; les ambitieux auront là une riche* DÉPOUILLE *à se partager.* (Acad.)

— Guerr. Tout ce que l'on prend à l'ennemi : *Il a remporté de riches* DÉPOUILLES (Ac.) *Il revenait chargé des* DÉPOUILLES *de Samarie* (Fléch.) *Paris, comme Rome triomphante, s'embellissait de* DÉPOUILLES *des nations.* (Mass.) *Il revint après neuf ans, chargé des* DÉPOUILLES *de tous les peuples vaincus* (Boss.)

— *Dépouilles opimes.* A Rome, le soldat qui avait tué de sa main le chef des ennemis s'appropriait ses dépouilles : c'était un insigne honneur de remporter les dépouilles opimes : *Il avait triomphé trois fois, et avait deux fois remporté les* DÉPOUILLES OPIMES.

DÉPOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. *Dépouiller. La Grèce ressemble à un sépulcre* DÉPOUILLÉ *de ses ossements* (Sam.) *Les fers de Suède sont plus* DÉPOUILLÉS *d'oxygène que les nôtres; ce qui les rend et plus doux à la lime et plus flexibles.* (Monge.) *Tant de campagnes* DÉPOUILLÉES *de leur ancienne beauté.* (Mass.)

Tandis que les flots du torrent
Inondaient la forêt par l'hiver *dépouillée.* (Soumet.)

Des forêts DÉPOUILLÉES *par les frimas.* (Chateaub.)

— *Jouer au roi dépouillé,* jouer à une sorte de jeu où l'on ôte pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait le roi du jeu. ‖ Fig. et fam. il se dit quand plusieurs personnes s'attachent à quelqu'un pour le piller, le ruiner.

— Substantiv. *Dans ce pays et ce temps misérables, le* DÉPOUILLÉ *du jour devenait le spoliateur du lendemain.* (Am. Thierry.)

DÉPOUILLEMENT, n. m. (*dépouille,* de *spolium*; lat.) Pron. *dé-poui-y-man.* — Action de dépouiller, ou l'état de ce qui est dépouillé; il se dit surtout en parl. d'une personne que l'on a privée de ses biens, ou qui s'en est privée elle-même : *Sa tendresse pour ses enfants l'a réduit à un* DÉPOUILLEMENT *déplorable.* (Ac.)

— Fig. Renoncement : *L'entier* DÉPOUILLEMENT *des biens et du désir de les posséder.* (Fléch.)

— Par extens. *Un* DÉPOUILLEMENT *entier de tant de préjugés.* (Buff.) *Il est plus grand dans ce* DÉPOUILLEMENT *de sa grandeur.* (Fléch.)

— Comm. Examen d'un registre, d'un dossier, d'un compte, d'un inventaire, dont on fait l'extrait, le relevé.

— *Le dépouillement d'un scrutin,* l'action de compter les voix, les suffrages, quand les membres de l'assemblée ont donné leurs votes.

DÉPOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*spoliare*; lat. m. sign.) Pron. *dé-pou-ié.* — Ôter la peau d'un animal : DÉPOUILLER *un lièvre, une anguille.*

— Par extens. Ôter à quelqu'un ses vêtements : *On l'*A DÉPOUILLÉ *de tous ses habits. On le* DÉPOUILLA *de ses habits pontificaux, et sa dégradation fut proclamée au nom du tzar.* (Mérim.)

— Enlever aux arbres leurs fruits, leurs feuilles, à la terre ses moissons : *Un seul coup de vent* A DÉPOUILLÉ *cet arbre superbe de toutes ses feuilles, et, après l'avoir ébranlé jusque dans ses racines, l'a arraché en un moment de la terre.* (Rollin.)

Elle s'en va de fleurs *dépouiller* le rivage. (Boil.)

— Fig. et poétiq. : *L'insecte* DÉPOUILLE *sa première forme.* (A. Mart.)

— DÉPOUILLER *son orgueil,* s'humilier : *Elle a* DÉPOUILLÉ *cette pudeur qui fait l'ornement de son sexe.* (Ac.)

Avez-vous *dépouillé* cette haine si vive ? (Rac.)

— Fig. et fam. *Dépouiller le vieil homme,* quitter ses anciennes et mauvaises habitudes.

— Par extens. Enlever à quelqu'un ce qu'il a; le dévaliser : *Les voleurs l'attaquèrent et le* DÉPOUILLÈRENT. (Chateaubr.) DÉPOUILLER *un prince de ses États.* (Ac.) DÉPOUILLER *un homme de tout son bien.*

— Peler; dénuder : *On lui jeta de l'eau bouillante qui lui* DÉPOUILLA *toute la jambe.*

— Fig. Faire le relevé, l'examen sommaire; établir le compte de : DÉPOUILLER *un inventaire.* DÉPOUILLER *le scrutin.* (Ac.) DÉPOUILLER *des registres.*

= **Se dépouiller,** v. pr. *Les serpents* SE DÉPOUILLENT *tous les ans. Il* S'EST DÉPOUILLÉ *de ses habits pour se jeter à la nage.* — Par extens.

La terre *se dépouille,* et bientôt reverdit. (Coll. D'Harl.)

Un arbre qui SE DÉPOUILLE. *Pompéi achève chaque jour de* SE DÉPOUILLER *du linceuil de cendres qui l'enveloppait.* (S.-M. Girard.)

— Fig. *Se dépouiller d'une majesté empruntée* (Boss.) SE DÉPOUILLER *de toute passion, de toute haine.* SE DÉPOUILLER *de ses préjugés.*

— Fig. *Se dépouiller en faveur de quelqu'un* (Ac.), tout sacrifier pour lui.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas* SE DÉPOUILLER *avant de se coucher,* il ne faut pas se dessaisir de son bien avant sa mort.

DÉPOURVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*de,* et *pourvoir.*) Pron. *dé-pour-voar.* (*Je dépourvois, nous dépourvoyons; je dépourvoyais, nous dépourvoyions; je dépourvus, nous dépourvûmes; je dépourvoirai, nous dépourvoirons; je dépourvoirais, nous dépourvoirions; dépourvois, dépourvoyons, dépourvoyez; que je dépourvoie, que nous dépourvoyions; que je dépourvusse, que nous dépourvussions; dépourvoyant; dé-*

pourvu, ue.) Dégarnir de ce qui est nécessaire ; il n'est guère usité qu'au prés. de l'infin. et au passé indéf. : *Il le* DÉPOURVUT *de tout. Il ne faut pas* DÉPOURVOIR *une place de guerre.* (Ac.)

= **Se dépourvoir,** v. pron. *Il* S'EST DÉPOURVU *de tout pour ses enfants.*

DÉPOURVU, UE, part. pass. du v. Dépourvoir. Privé : DÉPOURVU *de moyens d'instruction, il a su s'en créer à lui-même, et il s'est élevé au rang de nos savants les plus illustres.* (Acad.) *Nous naissons* DÉPOURVUS *de tout.* (J. J. R.) *Une femme* DÉPOURVUE *de toute espèce d'agréments.* (Mad. de Staël.) *Être* DÉPOURVU *de raison.* (Ac.) *Entrons sous ces toits pauvres et* DÉPOURVUS. (Mass.)

La cigale.......
Se trouva fort *dépourvue*,
Quand la bise fut venue. (La F.)

= **Au dépourvu.** loc. adv. Sans être pourvu des choses nécessaires, sans être préparé, à l'improviste : *Si vous me prenez* AU DÉPOURVU, *je vous ferai mauvaise chère.* (Ac.)

DÉPRAVATION, n. f. (*depravatio* ; lat.) Pron. *dé-pra-va-cion.* — Méd. État d'un sens dépravé, altéré : DÉPRAVATION *du goût, de l'ouïe*, état dans lequel ces sensations offrent un caractère insolite et bizarre. Altération : *La* DÉPRAVATION *du sang, de l'appétit.*

— Fig. Corruption : *La* DÉPRAVATION *du siècle, des mœurs. Les vices partent d'une* DÉPRAVATION *du cœur.* (La Br.) *La* DÉPRAVATION *entière d'une âme abîmée dans le vice.* (Mass.) *Vous pouvez mesurer l'accroissement et la décadence des peuples sur la sévérité ou sur la* DÉPRAVATION *de leurs mœurs.* (De Ségur.) *Sans la vertu, les arts n'ont plus d'inspiration, et ne sont plus qu'instrument de* DÉPRAVATION *publique.* (Dupanl.) *La conscience parle à tous les hommes qui ne se sont pas, à force de* DÉPRAVATION, *rendus indignes de l'entendre.* (Duclos.)

Syn. Dépravation, corruption. Dans le sens matériel, *dépravation* comprend toutes les perversions accidentelles ou naturelles; *corruption* désigne une altération profonde des éléments, et de la substance même du sujet. Ainsi la *dépravation* porte sur les proportions ou les caractères d'une chose et la *corruption* sur sa nature même. ‖ V. CORRUPTION.

DÉPRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépraver : *Sang* DÉPRAVÉ. *Goût* DÉPRAVÉ. *Âme* DÉPRAVÉE. *Les pièces de Ménandre que Térence nous a transmises sont le tableau d'une jeunesse* DÉPRAVÉE. (Daru.) *Le rétablissement de la discipline, si horriblement* DÉPRAVÉE, *et dans le clergé et parmi le peuple.* (Boss.)

Votre instinct *dépravé* seconde sa furie ;
Elle donne la mort, vous conservez la vie. (Del.)

DÉPRAVER, v. tr. ou act. 1^er^ conj. (*depravare* ; lat.) Pron. *dé-pra-vé.* — Médec. Altérer d'une manière fâcheuse, faire passer d'un bon à un mauvais état : *Ces aliments* DÉPRAVENT *l'estomac.* (Ac.)

— Fig. en parl. des personnes et des choses, corrompre, pervertir : *La corruption du vice n'a pas moins* DÉPRAVÉ *leur goût que leur cœur.* (J. J. R.) — *Les lois, selon qu'elles sont plus ou moins en harmonie avec les mœurs, les* DÉPRAVENT *ou les corrigent.* (Walckenaer.) *Les grands partis déchirent la société, les petits la* DÉPRAVENT. (De Tocquev.)

= **Se dépraver,** v. pr. Tomber dans la dépravation : *L'homme* SE DÉPRAVE, *dès qu'il a dans le cœur une seule pensée qu'il est constamment forcé de dissimuler.* (B. Const.) *Son appétit* SE DÉPRAVE. *Les mœurs et le goût* SE DÉPRAVÈRENT *en même temps.* (Ac.) *Le sentiment de ma liberté ne s'efface en moi que quand je* ME DÉPRAVE. (J. J. R.)

DÉPRÉCATIF, IVE, adj. (*deprecativus* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-pré-ka-tif, tiv.* — Théol. Qui est en forme de prière.

DÉPRÉCATION, n. (*deprecatio*, m. sign. form. de *deprecari*, prier ; lat.) Pron. *dé-pré-ka-cion.* — Rhét. Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un.

— Prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute : *Certains vases enfouis dans le voisinage des tombeaux proviennent sans doute des cérémonies de* DÉPRÉCATION *ou d'évocation, si communes dans l'antiquité.* (Lenormand.)

DÉPRÉCIATEUR, TRICE, adj. et n. (*déprécier.*) Pron. *dé-pré-cia-teur, triss.* — Néol. Qui déprécie.

DÉPRÉCIATION, n. f. Pron. *dé-pré-cia-cion.* — Action de déprécier ; état d'une chose dépréciée : *La* DÉPRÉCIATION *d'une marchandise. Toutes les marchandises ont subi une* DÉPRÉCIATION *considérable.*

— Fig. *La* DÉPRÉCIATION *du mérite.*

DÉPRÉCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Déprécier. *Ouvrage* DÉPRÉCIÉ. *Marchandises* DÉPRÉCIÉES.

DÉPRÉCIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*depretiare* ; lat. m. sign.) — (Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous dépréciions, vous dépréciiez.* — Mettre une chose au-dessous de son prix, en rabaisser la valeur, le mérite : DÉPRÉCIER *une marchandise.*

— Par extens. DÉPRÉCIER *une action. Vous* DÉPRÉCIEZ *trop cet homme.* (Ac.)

= **Se déprécier,** v. pron. *Ils* SE DÉPRÉCIENT *mutuellement.* SE DÉPRÉCIER *avec acharnement, par jalousie.*

DÉPRÉDATEUR, TRICE, n. (*deprædator* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-pré-da-teur, triss.* — Celui, celle qui exerce ou qui tolère des déprédations : *Les Scythes ont été les* DÉPRÉDATEURS *de l'Asie.* (Volt.) *Je m'engage à vous venger dans peu de jours de ces* DÉPRÉDATEURS *de vos campagnes. Le glouton est plus insatiable, plus* DÉPRÉDATEUR *que le loup.* (Buff.)

— Adjectiv. : *Ministre* DÉPRÉDATEUR. (Ac.)

DÉPRÉDATIF, IVE, adj. (*præda*, proie, pillage ; lat.) Pron. *dé-pré-da-tif, tiv.* — Néol. Qui porte le caractère de la déprédation.

DÉPRÉDATION, n. f. (*déprædatio* ; lat. m. sign.) Pron. *dé-pré-da-cion.* — Vol, ruine, pillage avec dégât : *Les* DÉPRÉDATIONS *des corsaires.* (Rayn.) *Faire des* DÉPRÉDATIONS. (Ac.) *Les envoyés russes près de la Porte Ottomane avaient d'ordinaire pour mission de désavouer les* DÉPRÉDATIONS *des Cosaques sur les rives de la mer Noire.* (Mérim.) *Par une fécondité aussi grande que notre* DÉPRÉDATION. (Buff.)

— Malversations commises dans l'administration ou la régie de quelque chose : *Les* DÉPRÉDATIONS *qui se commettent dans un État.* (Ac.) *Sully parut après les* DÉPRÉDATIONS *des favoris et les désordres de la Ligue.* (Thomas.) *La* DÉPRÉDATION *des finances. C'est une* DÉPRÉDATION *manifeste.*

DÉPRENDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*de*, et *prendre.*) Pron. *dé-prandr.* (*Je déprends, tu déprends, il déprend, nous déprenons, vous déprenez, ils déprennent ; je déprenais, nous déprenions ; je dépris, nous déprîmes ; je déprendrai, nous déprendrons ; je déprendrais, nous déprendrions ; déprends, déprenons, déprenez ; que je déprenne, que nous déprenions ; que je déprisse, que nous déprissions ; déprenant ; dépris, ise.*) Détacher, séparer ; il se dit surtout en parl. des êtres animés. : *Ces deux dogues étaient tellement acharnés l'un contre l'autre, qu'on eut toutes les peines du monde à les* DÉPRENDRE. (Ac.)

= **Se déprendre,** v. pron. Se dégager : *Cet oiseau s'était pris à la glu, et ne pouvait* S'EN DÉPRENDRE.

— Fig. *Il est tellement attaché à cette personne qu'il saurait ne* S'EN DÉPRENDRE. (Ac.) *Voulant sans cesse se fixer dans les créatures, et sans cesse obligé de* S'EN DÉPRENDRE. (Mass.) ‖ On dit plus ordin. *Détacher.*

DÉPRÉOCCUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépréoccuper : *Esprit* DÉPRÉOCCUPÉ.

DÉPRÉOCCUPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*préoccuper.*) Pron. *dé-pré-o-ku-pé.* — Néol. Tirer d'une préoccupation.

DÉPRESSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*presse.*) Pron. *dé-prè-cé.* — Technol. Ôter de la presse un livre fraîchement relié. ‖ Enlever aux draps le lustre qu'ils avaient acquis à la presse ; les délustrer.

DÉPRESSICAUDE, adj. des 2 g. (*depressus*, déprimé ; *cauda*, queue ; lat.) Zool. Qui a la queue aplatie.

DÉPRESSICOLLE, adj. des 2 g. (*depressus*, déprimé ; *collum*, col ; lat.) Zool. Qui a le cou ou le corselet aplati.

DÉPRESSICORNE, adj. des 2 g. (*depressus*, déprimé ; *cornu*, corne ; lat.) Zool. Qui a des cornes ou des antennes aplaties.

DÉPRESSIOMÈTRE, n. m. (*depressio*, dépression ; lat. ; μέτρον, mesure ; gr.) Mar. Appareil que l'on verse sur l'alidade de la lunette, pour mesurer l'arc du grand cercle passant par le zénith compris entre deux points opposés de l'horizon.

DÉPRESSION, n. f. (*depressio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-prèss-cion.* — Méd. Enfoncement, affaissement accidentel de quelque partie du corps : DÉPRESSION *des os du crâne.*

— Anat. et hist. nat. Il se dit également d'un enfoncement ou aplatissement naturel : *On remarque une légère* DÉPRESSION *dans cette partie.* (Acad.) *Je remarquai, dans la* DÉPRESSION *de ses joues, les traces de pensées importunes.* (H. de Balzac.) *La courbure de chanfrein de la chèvre de la haute Égypte est séparée par un* DÉPRESSION *au point où les os du nez s'unissent à ceux du front.* (Cuv.)

— Chir. Opération de la cataracte par abaissement.

— Phys. Affaissement produit sur un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas : *La* DÉPRESSION *du mercure dans un tube de verre.*

— Astron. naut. Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai : DÉPRESSION *de l'horizon.*

— *Tables de dépression*, tables servant à faciliter les calculs des hauteurs, de la dépression de l'horizon.

— Pathol. Diminution des forces qui veulent être relevées par les toniques et les excitants.

— Fig. Anc. Abaissement, humiliation. On le trouve dans Rabelais.

— Néol. Blâme, mépris : *Parler d'une personne sans louange et sans* DÉPRESSION. (J. J. R.)

DÉPRESSOIR, n. m. (*déprimer.*) Pron. *dé-prè-çoar.* — Chir. Instrument dont on se sert, après l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère.

DÉPRÉVENIR, v. tr. ou act. irrég. 2^e^ conj. (*de, prévenir.*) (*Je dépréviens, nous déprévenons ; je déprévenais, nous déprévenions ; je déprévins, nous déprévînmes ; je dépréviendrai, nous dépréviendrons ; je dépréviendrais, nous dépréviendrions ; dépréviens, déprévenons, déprévenez ; que je déprévienne, que nous déprévenions ; que je déprévinsse, que nous déprévinssions ; déprévenant ; déprévenu, ue.* Néol. Faire abandonner une prévention. ‖ Ôter les préventions.

DÉPRI, n. m. Féod. Notification que l'on faisait au seigneur de l'intention où l'on était d'acquérir un héritage dans sa censive, à l'effet de composer avec lui des droits de lods et de ventes, et d'obtenir remise d'une partie de ces droits. ‖ Notification d'une acquisition déjà faite, à l'effet d'obtenir la remise d'une partie des droits seigneuriaux. ‖ Déclaration que l'on faisait au bureau des aides de l'intention où l'on était de transporter des marchandises d'un lieu sur un autre, à l'effet de les vendre. Le *dépri* emportait soumission de payer le droit de gros.

DÉPRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Déprier : *Convives* DÉPRIÉS.

DÉPRIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*de, prier.*) Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous dépriions, vous dépriiez ; que nous dépriions, que vous dépriiez.* — Retirer une invitation qu'on avait faite pour un dîner, pour une fête, pour une assemblée, etc. : *Je vais contremander le souper, et* DÉPRIER *nos gens.* (Boissy.) *On les a envoyé* DÉPRIER. (Acad.)

— Féod. Demander une remise au seigneur. ‖ Faire le dépri au bureau des aides. V. DÉPRI.

DÉPRIMAGE, n. m. (*déprimer.*) Pron. *dé-pri-maj.* — Agricult. Action de déprimer les prairies.

DÉPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déprimer.

— Méd. Il se dit d'un pouls faible qui disparaît sous la pression du doigt : *Pouls* DÉPRIMÉ.

— Il se dit aussi de certaines tumeurs dont le centre est enfoncé ou aplati.

— Scienc. Aplati, comme écrasé : *Des graines* DÉPRIMÉES. *Le bec de cet oiseau est* DÉPRIMÉ.

— Bot. Couché, aplati, enfoncé : *Radicule* DÉPRIMÉE. *Capsule* DÉPRIMÉE. *Tige* DÉPRIMÉE. *Rameaux* DÉPRIMÉS. *Fruit* DÉPRIMÉ.

= **Déprimés,** n. m. pl. Zool. Tribu de la famille des Coléoptères, comprenant ceux qui ont le corps aplati de haut en bas.

DÉPRIMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*deprimere* ; lat., m. sign.) Chirurg. Enfoncer, affaisser ; il se dit surtout des os du crâne : *Le coup* A DÉPRIMÉ *les os du crâne.*

— Par analog. ; *En Sibérie, les rares habitants des campagnes* DÉPRIMENT *le niveau de leurs habitations au dessous du sol pour y trouver une température un peu moins basse.* (Babinet.)

— Fig. Chercher à diminuer, à détruire la bonne opinion que les autres ont conçue de quelqu'un, l'idée avantageuse qu'ils se font de quelque chose : DÉPRIMER *ses rivaux.* DÉPRIMER *le mérite, la vertu. Quel poëte oserait* DÉPRIMER *Corneille ?* (Acad.) *Je* DÉPRIMERAI *tout ce qu'on admirera ; je serai affirmatif, dur, capricieux : sûr, avec ces mauvaises qualités, d'être aussi recherché que j'étais fui dans mon indulgence.* (Piron.)

— Agricult. Faire manger par les bestiaux la pointe des herbes des prairies qui a été flétrie par les premières gelées du printemps : DÉPRIMER *une prairie.* DÉPRIMER *l'herbe.*

= **Se déprimer,** v. pron. Être déprimé : *Les os du crâne* SE SONT DÉPRIMÉS. (Acad.)

— Fig. Se rabaisser, s'avilir, se déprécier : *Les envieux* SE DÉPRIMENT *les uns les autres. Les partis* SE DÉPRIMENT, *parce qu'ils se jugent l'un et l'autre par eux-mêmes.*

DÉPRIS, n. m. (*de*, et *priser.*) Sentiment qui

nous porte à dépriser une chose ; dépréciation : *L'expérience nous mène lentement du* DÉPRIS *au mépris.* (Boiste.)

DÉPRISANT, part. prés. du v. Dépriser.

DÉPRISANT, ANTE, adj. Pron. *dé-pri-zan, zantt.* — Méprisant, dédaigneux : *Un homme* DÉPRISANT ; *une femme* DÉPRISANTE. *C'est un terme* DÉPRISANT. (J. J. Rouss.)

DÉPRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Dépriser : *Personne* DÉPRISÉE. *Marchandises* DÉPRISÉES.

DÉPRISEMENT, n. m. (*dépriser.*) Pron. *dé-priz-man.* — Néol. Action de dépriser. ‖ Expression d'un jugement déprisant.

DÉPRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, priser.*) Mettre une chose au-dessous de son prix, de sa valeur. Il se dit surtout en parlant de marchandises : *Si vous ne voulez point acheter, du moins ne* DÉPRISEZ *point notre marchandise.* (Acad.)

— Fig. Faire peu de cas d'une personne ou d'une chose : *Un autre attaquera jusqu'à la raison, sans songer qu'il* DÉPRISE *l'image de Dieu.* (Boss.) *N'est-ce pas s'avilir soi-même que de* DÉPRISER *à ce point l'humanité ?* (Mass.) *On croit souvent qu'on méprise certaines personnes parce qu'on s'attache à les* DÉPRISER. (Duclos.)

— Absol. *On ne* DÉPRISE *avec affectation que par le chagrin de ne pouvoir mépriser.* (Duclos.)

DÉPRISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, prison.*) Pron. *dé-pri-zo-né.* — Néol. Tirer de prison.

DE PROFUNDIS, n. m. (*de profundis,* des profondeurs ; lat.) Pron. *dé-pro-fon-diss.* — Le sixième des sept psaumes de la pénitence, qui commence en latin par les mots *De profundis,* et qui sert ordinairement de prière pour les morts : *Chanter le* DE PROFUNDIS. *Dire un* DE PROFUNDIS *pour quelqu'un.* (Acad.)

De profundis ! Le pape est mort. (C. Del.)

DÉPROMETTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*de, promettre.*) Pron. *dé-pro-mètr.* (*Je dépromets, tu dépromets, il dépromet, nous dépromettons, vous dépromettez, ils dépromettent ; je dépromettais, nous dépromettions ; je dépromis, nous dépromîmes ; je dépromettrai, nous dépromettrons ; je dépromettrais, nous dépromettrions ; dépromets, dépromettons, dépromettez ; que je dépromette, que nous dépromettions ; que je dépromisse, que nous dépromissions ; dépromettant ; dépromis, dépromise.*) Retirer une promesse ; revenir sur une chose promise :

De se moquer de nous ainsi l'on se permet :
On m'a promis sa fille. — On te la *dépromet.* (De la Ville.)

— Absol. : Retirer sa parole :

. . . . . Elle eut de vous promesse
De l'épouser. — Eh bien ! je *dépromets.* (Volt.)

= **Se dépromettre,** v. pr. Revenir sur sa promesse, retirer sa parole :

Vous vous êtes promis, il faut *vous dépromettre.* (Regn.)

DÉPROPRIEMENT, n. m. Pron. *dé-pro-pri-man.* — Hist. eccl. Il se dit du testament des chevaliers de Malte.

DÉPROVINCIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, provincial.*) Pron. *dépro-vain-cia-li-zé.* — Néol. Faire perdre les manières provinciales : *On m'a chargé de le* DÉPROVINCIALISER.

= **Se déprovincialiser,** v. pron. Se dégourdir : *C'est un sot qui ne peut* SE DÉPROVINCIALISER.

DÉPUCELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-puss-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *dépucel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je dépucelle, il dépucellera, etc.* — Faire violence à une jeune fille.

DÉPUCELEUR, n. m. Celui qui dépucelle ; il n'est guère usité que dans cette express. proverbiale : *Un* DÉPUCELEUR *de nourrices,* un fanfaron.

DÉPUCELLEMENT, n. m. Pron. *dé-pu-cèl-man.* Droit. cout. Action de déflorer une fille.

DEPUIS, prép. (*de, puis.*) Pron. *de-pui.* — Préposition qui indique un rapport de temps, de lieu ou d'ordre : *La France s'étend* DEPUIS *le Rhin jusqu'à l'Océan. Je vous attendrai* DEPUIS *cinq heures jusqu'à six. Je les ai tous vus* DEPUIS *le premier jusqu'au dernier. Il est arrivé* DEPUIS *peu de temps.* DEPUIS *quand est-il parti ?* (Acad.) *Il est fier* DEPUIS *son élévation.* (La Br.) *Quelle tradition de héros chrétiens,* DEPUIS *le sang d'Abel jusqu'à nous !* (Mass.)

Les vents *depuis* trois mois déchaînés sur nos têtes. (Rac.)

— *Depuis peu,* depuis peu de temps. *Depuis quand ?* Depuis quel temps ?

= **Depuis que,** loc. conj. Depuis le moment que : DEPUIS QUE *je vous ai vu.* DEPUIS QU'*elle fut promise à J. C., elle ne chercha plus qu'à lui plaire.* (Fléch.) DEPUIS QUE *la justice gémit sous un amas de lois.* (Id.) *Le monde,* DEPUIS QU'*il est monde, se plaint qu'il s'ennuie.* (Mass.)

= **Depuis,** adv. A compter de cette époque, de ce temps : *Je n'en ai point entendu parler* DEPUIS. *Il est parti il y a un an, on ne l'a pas revu* DEPUIS. (Acad.) *L'histoire poétique des Grecs commence à Homère, à ce modèle de perfection que* DEPUIS *on n'a jamais atteint.* (Patin.) *Il suivit* DEPUIS *la même règle.* (Boss.) *Nourri* DEPUIS *par les maîtres de l'erreur.* (Fléch.) *Elle a* DEPUIS *attaqué le culte lui-même.* (Mass.)

Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui *depuis*.... Rome alors estimait leurs vertus. (Rac.)

= **Du depuis,** loc. adv. Depuis lors, depuis ce temps-là ; c'est un archaïsme encore usité dans les campagnes, mais qui a disparu aujourd'hui de la langue écrite :

La belle, *du depuis,* ne la recherche point. (Regn.)

DÉPURATIF, IVE, adj. (*depurare,* dépurer ; lat.) Pron. *dé-pu-ra-tif, tiv.* — Méd. se dit des médicaments que l'on croit propres à dépurer le sang, les humeurs : *Remède* DÉPURATIF. *La tige de la douce-amère est employée comme* DÉPURATIVE *dans les maladies de la peau.* (Soubeiran.)

— N. m. *Un* DÉPURATIF. *Des* DÉPURATIFS.

DÉPURATION, n. f. (*depuratio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-pu-ra-cion.* — Méd. et chim. Action de dépurer : *La* DÉPURATION *du sang, des humeurs. La* DÉPURATION *d'un métal.*

— Pharm. Séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble quand on le laisse en repos.

— Pathol. Travail de la nature qui purifie l'économie animale, soit à l'aide des maladies éruptives ou d'une évacuation, soit à l'aide de médicaments.

DÉPURATOIRE, adj. des 2 g. (*depuratorius* ; lat.) Pron. *dé-pu-ra-toar.* — Qui sert à dépurer, qui dépure : *Appareil* DÉPURATOIRE. *Maladie* DÉPURATOIRE. *Remède* DÉPURATOIRE. ‖ V. DÉPURATIF.

DÉPURÉ, ÉE, part. pres. du v. Dépurer : *Le lait est une espèce de chyle, de nourriture* DÉPURÉE *qui contient une grande quantité de nourriture réelle, de matière organique.* (Buff.)

DÉPURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, pur.*) Pron. *dé-pu-ré.* — Méd. et chim. Rendre pur, rendre plus pur : DÉPURER *un métal.* DÉPURER *un liquide.* DÉPURER *le sang, les humeurs. L'un des plus grands moyens de* DÉPURER *la fonte est de la laisser séjourner au fourneau.* (Buff.)

= **Se dépurer,** v. pron. Devenir pur.

DÉPUTATION, n. f. Pron. *dé-pu-ta-cion.* — Envoi d'une ou de plusieurs personnes chargées d'une mission : *La* DÉPUTATION *fut admise en présence du prince.* DÉPUTATION *solennelle.* (Acad.)

— Réunion d'un corps de députés : *La* DÉPUTATION *d'un département. La* DÉPUTATION *de la France entière.*

— Il se dit encore de la charge, des fonctions de député, surtout en parlant de ceux qui sont envoyés pour faire partie d'une assemblée délibérante : *Aspirer à la* DÉPUTATION. *Résigner la* DÉPUTATION. *Sa jeunesse l'avait désespéré pendant longtemps, car il sentait que sa fortune politique dépendait de la* DÉPUTATION. (H. de Balz.)

— Hist. Assemblée des États de l'empire d'Allemagne, dans laquelle se discutaient et se réglaient certaines affaires renvoyées par la diète.

— Admin. *Députation des États,* comité formé d'un certain nombre de membres des États qui reste assemblé pendant l'absence de ces mêmes États, pour diriger certaines branches d'administration.

DÉPUTÉ, n. m. Celui qui est envoyé par une nation, par un prince, par un corps, etc., pour remplir une mission particulière auprès de quelqu'un, soit seul, soit avec d'autres : *Athènes envoya trois* DÉPUTÉS *à Lacédémone.* (Acad.)

— Particul. Membre d'une assemblée où l'on doit s'occuper des intérêts généraux d'un pays, d'une province, d'une confédération, etc. : *Les* DÉPUTÉS *aux états généraux. La chambre des* DÉPUTÉS. *Les* DÉPUTÉS *de la gauche, du centre, de la droite. Trois cents* DÉPUTÉS *eurent le courage de former une majorité compacte, systématiquement ministérielle.* (H. de Balz.) *De protégé qu'il était jusqu'alors, le nouveau* DÉPUTÉ *se fait protecteur à son tour.* (Viennet.)

DÉPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Députer : *Anges de Dieu,* DÉPUTÉS *à la garde du roi et à la sienne.* (Fléch.) *Il a été* DÉPUTÉ *vers nous.*

DÉPUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deputare* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-pu-té.* — Envoyer en députation, ou comme député : *Ils* DÉPUTÈRENT *cinq d'entre eux. Les hommes que la province* DÉPUTA *pour la représenter dans cette assemblée.* (Acad.)

— Absol. : *Les Athéniens* DÉPUTÈRENT *vers Philippe.* (Acad.) *Ils* DÉPUTÈRENT *au roi pour le supplier.* (Volt.)

DÉQUALIFICATION, n. f. (*déqualifier.*) Pron. *ka-li-fi-ka-cion.* — Néol. Perte d'une qualification.

DÉQUALIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Déqualifier : *Mot* DÉQUALIFIÉ.

DÉQUALIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, qualifier.*) Pron. *dé-ka-li-fié.* — Néol. Enlever une qualification, faire perdre une qualité.

DÉRACINABLE, adj. des 2 g. Qui peut être déraciné : *Arbre* DÉRACINABLE.

— Fig. : *Vice* DÉRACINABLE. *Habitudes* DÉRACINABLES.

DÉRACINÉ, ÉE, part. pass. du v. Déraciner : *Arbre* DÉRACINÉ. *Ses murailles sont presque* DÉRACINÉES. (Regn.)

— Fig. : *Un mal* DÉRACINÉ. *Une opinion* DÉRACINÉE. *Le plus noble orgueil y germa sur les débris de la vanité* DÉRACINÉE. (J. J. Rouss.)

DÉRACINEMENT, n. m. (*déraciner.*) Pron. *dé-ra-cinn-man.* — Action de déraciner, ou l'état de ce qui est déraciné : *Le* DÉRACINEMENT *d'un végétal, d'un arbre, d'une souche. Le* DÉRACINEMENT *de ce chêne prouve toute la violence de la tempête.*

— Par extens. : *Le* DÉRACINEMENT *d'une dent, d'un cor.*

— Fig. Destruction profonde, entière : *Le* DÉRACINEMENT *d'un préjugé, des passions.*

DÉRACINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, racine.*) Tirer de terre, arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines : *Le grand Dieu se vante de* DÉRACINER *par son souffle les cèdres du Liban.* (Boss.) *Les grands vents, les orages* DÉRACINENT *quelquefois les arbres.* (Acad.)

Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il *déracine*
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts. (La F.)

— Par extens. Cerner, couper autour, extirper : DÉRACINER *une dent, une verrue.*

— Fig. *Déraciner un mal,* le guérir entièrement.

— Fig. Il se dit en parlant des mauvaises coutumes, des opinions, des vices, des mauvaises habitudes, etc. *On ne* DÉRACINE *pas du cœur les sentiments que Dieu lui-même y a mis.* (De Noailles.) *Il y avait depuis longtemps dans Rome un abus difficile à* DÉRACINER. (Volt.) *On aura peine à* DÉRACINER *cet abus, cette opinion, cette erreur.* (Ac.) *Il y a toujours un petit reste de barbarie que le beau siècle de Louis XIV n'a pu* DÉRACINER. (Volt.) *C'est le seul expédient qui pourrait* DÉRACINER *en moi tout sentiment de jalousie.* (J. J. Rouss.)

= **Se déraciner,** v. pr. *Cet arbre* SE DÉRACINE. *Une habitude vicieuse* SE DÉRACINE *difficilement.*

DÉRADELPHE, n. m. (δέρη, cou ; ἀδελφός, frère ; gr.) Anat. Monstres présentant deux corps réunis par le haut et n'ayant qu'une seule tête.

DÉRADELPHIE, n. f. (*déradelphe.*) Anat. Réunion de deux corps par le cou et la tête.

DÉRADELPHIEN, ENNE, adj. (*déradelphe.*) Anat. Il se dit des monstres qui ont deux corps et une seule tête.

DÉRADER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de, rade.*) Mar. Il se dit d'un bâtiment qui est emporté de la rade ou du mouillage par la force du vent ou des courants.

— Pêch. Désagréer un bateau quand la saison de la pêche est finie.

DÉRAIDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Faire cesser l'état de raideur. ‖ V. DÉROIDIR.

DÉRAISON, n. f. (*de, raison.*) Pron. *dé-rè-zon.* — Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable : *Cet homme donne dans un excès de* DÉRAISON *qui n'est pas concevable.* (Acad.) *Sa raison est comme à l'envers ; c'est la* DÉRAISON *elle-même en personne.* (Fén.) *La* DÉRAISON *me pique, et le manque de bonne foi m'offense.* (Mme de Sév.)

DÉRAISONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *dé-rè-zo-nabl.* — Qui n'est pas raisonnable dans sa conduite, dans ses projets, dans ses propositions, etc. : *C'est un homme tout à fait* DÉRAISONNABLE. (Acad.)

— Il se dit également de ce qui ne s'accorde pas avec la raison, de ce qui est contraire à la raison : *Des conditions, des propositions* DÉRAISONNABLES. (Acad.) *La plupart des choses qui vous font plaisir sont* DÉRAISONNABLES. (Montesq.)

DÉRAISONNABLEMENT, adv. (*déraisonner.*) Pron. *dé-rè-zo-nabl-man.* — Sans raison : *Parler, agir* DÉRAISONNABLEMENT. (Acad.)

DÉRAISONNEMENT, n. m. Pron. *dé-rè-zonn-man.* — Néol. Action de déraisonner.

DÉRAISONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de, raisonner.*) Pron. *dé-rè-zo-né.* — Tenir des discours

dénués de raison : *Le malade commençait à* DÉRAISONNER. *Il ne fait que* DÉRAISONNER. (Acad.)

DÉRALINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déralinguer : *Voile* DÉRALINGUÉE.

DÉRALINGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, ralingue.*) Pron. *dé-ra-lain-ghé.* — Mar. Ôter les ralingues d'une voile pour les réparer ou les changer.

— Absol. : *Il faut* DÉRALINGUER.

— En parl. du vent, Déchirer une voile le long de ses ralingues.

DÉRAMAGE, n. m. (*ramus,* rameau ; lat.) Technol. Action de détacher les cocons des vers à soie des rameaux auxquels ils sont fixés.

DÉRAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Déramer : *Cocons* DÉRAMÉS.

DÉRAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, rameau.*) Technol. Faire l'opération du déramage.

DÉRANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Déranger : *Il a le cerveau* DÉRANGÉ. (Acad.) *Sa fortune est fort* DÉRANGÉE. (Étienne.)

— *Être dérangé chez soi, dans sa maison,* n'avoir pas d'ordre, pas de propreté dans ses meubles, dans ses effets.

DÉRANGEMENT, n. m. (*déranger.*) Pron. *déranj-man.* — Action de déranger, état de ce qui est dérangé : *Je n'aime le* DÉRANGEMENT *ni dans mes livres, ni dans mes occupations habituelles. Causer du* DÉRANGEMENT *dans une assemblée. Je ne voudrais pas vous causer le moindre* DÉRANGEMENT. (Acad.)

— Fig. Changement, désordre : *Le* DÉRANGEMENT *de ses affaires.* (Acad.) *Il m'arrive du* DÉRANGEMENT *dans ma fortune.* (Volt.) *Le* DÉRANGEMENT *et les extravagances du vice.* (Mass.)

— Altération des fonctions organiques et intellectuelles : *Le* DÉRANGEMENT *du corps, de l'estomac, de la santé. Le* DÉRANGEMENT *de l'esprit, de la raison, de l'intelligence.*

DÉRANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *ranger, rang.*) — Il prend l'e muet euphonique après le radical *dérang* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous dérangeons, il dérangea,* etc. — Ôter une chose de son rang, de sa place ; troubler l'ordre, l'arrangement des choses : DÉRANGER *des papiers, un meuble, quelques pièces d'une machine.* DÉRANGER *une montre.*

— *Déranger une chambre,* en déplacer les objets.

— *Déranger quelqu'un,* lui faire quitter sa place, l'interrompre dans ses occupations : *Je ne veux point* DÉRANGER *ces dames.* (Acad.) *Il* DÉRANGEA *tout le monde pour aller à sa place.* (Id.) *J'étais à travailler, il est venu me* DÉRANGER. *Que n'éprouve-t-on pas quand des fâcheux viennent vous* DÉRANGER ?

— Fig. : *Cela lui a* DÉRANGÉ *le cerveau. Cet orage va* DÉRANGER *le temps. Un moment d'impatience* DÉRANGEA *toutes ses mesures.* (Volt.) *Si les peines détruisent le bonheur, les plaisirs le* DÉRANGENT. (Lévis.)

— Par extens. Altérer un peu sa santé : *J'ai mangé un peu plus qu'à l'ordinaire, et cela m'a* DÉRANGÉ. (Acad.) *Les plaisirs de la table et de l'amour avaient* DÉRANGÉ *sa santé.* (Volt.)

— Fig. Détourner quelqu'un de ses habitudes, de sa vie régulière : *Les mauvaises compagnies l'ont* DÉRANGÉ. (Ac.) *C'est un crime de* DÉRANGER *un père de famille.*

— Contrarier, chagriner, déplaire : *On parle d'arrangements de finances qui* DÉRANGERONT *furieusement les particuliers.* (Volt.)

Quand je m'attendais, moi, cela me dérange. (C. Del.)

— Anc. mar. *Déranger la bonnette,* la débonnetter du corps de la voile.

= **Se déranger,** v. pron. : Quitter sa place ou ses occupations : *Ne vous* DÉRANGEZ *pas, je reviendrai plus tard. Je me suis* DÉRANGÉ *pour le faire mieux placer.*

— Être dérangé : *Rien de ce qui était dans la malle ne s'est* DÉRANGÉ *pendant le voyage.* (Acad.)

— Fig. *Ses affaires commençaient à se* DÉRANGER.

— Mener une conduite peu réglée, oublier ses devoirs : *Ce jeune homme se* DÉRANGE *depuis qu'il voit mauvaise compagnie.* (Acad.)

DÉRAPER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Mar. Il se dit d'une ancre qui, quoique mouillée, n'est plus fixée au fond et laisse dériver le vaisseau.

DÉRATÉ, ÉE, part pass. du v. Dérater : *Chien* DÉRATÉ.

— Fam. *Courir comme un chien dératé,* courir comme on suppose que le ferait un chien auquel on aurait ôté la rate. || Dans le m. sens : *Courir comme un dératé.*

— Substantiv. Fig. et fam. *C'est un dératé, une dératée,* se dit d'une personne gaie, alerte, étourdie, sans retenue.

— *Une petite dératée,* se dit d'une jeune fille qui en sait plus qu'on n'en sait ordinairement à son âge.

DÉRATER, v. trans. ou act. 1re conj. (*de, rate.*) Ôter, retrancher la rate : *On a quelquefois* DÉRATÉ *des chiens, pour voir s'ils en seraient plus agiles.* (Acad.)

DERECHEF, adv. (*de, re, chef,* commencement.) Pron. *de-rechèf.* — Une seconde fois, de nouveau :

> Me voilà saisi *derechef*
> D'étonnement et d'épouvante. (La F.)

> La voilà *derechef* condamnée au repos. (C. Del.)

— Il commence à vieillir.

DÉRÉGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérégler : *Avoir le pouls* DÉRÉGLÉ. *Une horloge, une montre* DÉRÉGLÉE. *Temps* DÉRÉGLÉ. *Saison* DÉRÉGLÉE.

— Qui n'a point de règle, qui n'est point dans la règle : *Appétit* DÉRÉGLÉ. *Goût* DÉRÉGLÉ. *Esprit* DÉRÉGLÉ. *Imagination* DÉRÉGLÉE.

> La muse *déréglée* en ses vers vagabonds. (Boil.)

— Particul. Ce qui est contraire aux règles de la morale pour les personnes et les choses : *Un homme* DÉRÉGLÉ. *Mener une vie* DÉRÉGLÉE. *Mettre un frein à ses passions* DÉRÉGLÉES. *Les inclinations* DÉRÉGLÉES. (Mass.)

DÉRÈGLEMENT, n. m. (*dérégler.*) Pron. *dérègl-man.* — Désordre, état d'une chose déréglée : *Le* DÉRÈGLEMENT *du pouls, des humeurs, d'une machine, d'une horloge, d'une pendule.*

— Fig. Désordre dans les facultés mentales : *Le* DÉRÈGLEMENT *de la tête, du cerveau, de l'esprit,* etc.

— Particul. Désordre dans la conduite, opposition aux règles de la morale : *Vivre dans le* DÉRÈGLEMENT. (Acad.) *Dieu le punit par son propre* DÉRÈGLEMENT. (Boss.) *On se fait des modèles de ces* DÉRÈGLEMENTS *de mœurs.* (Fléch.) *Quoique son cœur se fût sauvé des* DÉRÈGLEMENTS *que causent d'ordinaire les passions, il prit encore plus de soins de le régler.* (Fén.) *L'abondance avait introduit trop de* DÉRÈGLEMENTS *dans les mœurs, et Darius n'avait pas lui-même conservé assez de force pour être capable de redresser tout à fait les autres.* (Boss.)

DÉRÉGLÉMENT, adv. Pron. *dé-ré-glé-man.* — Sans règle : *Vivre* DÉRÉGLÉMENT. (Acad.) || Peu usité.

DÉRÉGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, régler.*) Faire oublier, faire négliger la règle de vie, de conduite, les règles du devoir : *Il nous a tous* DÉRÉGLÉS. (Acad.)

— Prov. : *Il ne faut qu'un mauvais moine pour* DÉRÉGLER *tout le couvent.* || Ce sens vieillit.

— Faire qu'une chose ne soit plus réglée, n'ait plus sa marche, son cours accoutumé, n'exerce plus son action avec régularité : *Le froid, le chaud,* DÉRÈGLENT *les horloges, les montres.* (Acad.)

= **Se dérégler,** v. pron. Se déranger, être hors du cours ordinaire des choses, de la nature ou de l'art : *Le temps se* DÉRÈGLE. *Les montres se* DÉRÈGLENT. *Un tempérament délicat qui se* DÉRÈGLE. (Fléch.) *Son estomac se* DÉRÈGLE *aisément.*

— Fig. Mener une conduite désordonnée : *Cet homme se* DÉRÈGLE.

— Il se dit aussi des choses : *Ses mœurs se sont* DÉRÉGLÉES. (Mass.)

DÉRENCÉPHALE, n. m. (δέρη, cou ; ἐγκέφαλος, encéphale ; gr.) Pron. *dé-ran-cé-fal.* — Anat. Nom donné à des monstres dont le cerveau, très-petit, est enveloppé par les vertèbres du cou.

DÉRENCÉPHALIE, s. f. (*dérencéphale.*) Anat. Implantation d'un cerveau imparfait sur le cou ; absence de la moelle épinière à la région cervicale.

DÉRENCÉPHALIEN, IENNE, adj. (*dérencéphale.*) Anat. Il se dit des monstres qui présentent la dérencéphalie.

DÉRENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. (*dérencéphale.*) Anat. Qui offre les caractères de la dérencéphalie.

DÉRIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérider :

> Les fronts sont *déridés,* les cœurs épanouis. (Del.)

DÉRIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, rider.*) Ôter les rides, faire passer les rides : *Pommade pour* DÉRIDER *la peau. La joie* DÉRIDE *le front.* (Acad.) *Eau pour* DÉRIDER.

— Fig., Égayer, réjouir : *Rien ne saurait le* DÉRIDER. *Cette plaisanterie* DÉRIDA *le front des juges.*

= **Se dérider,** v. pron. *Le front se* DÉRIDE. *La peau se* DÉRIDE.

— Fig. s'égayer, rire : *Il ne* SE DÉRIDE *jamais.* (Acad.) *Son front ne* SE DÉRIDE *jamais.* (Acad.)

DÉRISEUR, n. m. Pron. *dé-ri-zeur.* — Néol. Celui qui se joue de tout, qui tourne en dérision des choses respectables.

DÉRISION, n. f. (*derisio ;* lat., m. signif.) Pron. *dé-rizion.* — Moquerie souvent accompagnée de mépris : *Tourner quelqu'un en* DÉRISION. *Faire, dire quelque chose par* DÉRISION. *Exciter la* DÉRISION *de tous les bons esprits.* (Ch. Nod.) *Il est injuste et même cruel de tourner la bêtise en* DÉRISION. (Lévis.) *Il insultait avec mépris à l'ignorance du peuple, avec* DÉRISION *à nos préjugés.* (Barth.)

— *C'est une amère dérision,* se dit d'une chose ou d'une parole tellement déplacée qu'elle touche à la raillerie, au mépris : *C'est une* DÉRISION *amère que de prêcher l'abstinence à des gens dépourvus de tout.* (Acad.)

DÉRISOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-ri-zoar.* — Qui tient de la dérision ; qui est fait par dérision. *Proposition* DÉRISOIRE. *Offres* DÉRISOIRES. (Acad.)

— Qui exprime la moquerie : *Lorsqu'on le tourmente, l'âne ouvre la bouche et retire les lèvres d'une manière très-désagréable, ce qui lui donne l'air moqueur et* DÉRISOIRE. (Buff.)

DÉRITOIR, n. m. Pron. *dé-ri-toar.* — Technol. Madrier qui fait partie d'un moulin à olives.

DÉRIVANT, part. prés. invar. du v. Dériver.

DÉRIVANT, ANTE, adj. Pron. *dé-ri-van, vantt.* — Résultant, qui procède.

DÉRIVATIF, IVE, adj. (V. *dériver.*) Pron. *dé-riva-tif, tiv.* — Méd. Qui sert à opérer une dérivation : *Employer des moyens* DÉRIVATIFS. *Un topique* DÉRIVATIF. (Acad.)

= **Dérivatif,** n. m. Méd. Moyen, remède qui produit une dérivation : *Un* DÉRIVATIF. *Les sinapismes, les saignées sont des* DÉRIVATIFS.

— Gramm. Il se dit quelquefois pour dérivé.

DÉRIVATION, n. f. (*derivatio ;* lat., m. sign.) Pron. *dé-ri-va-cion.* — Action de dériver des eaux courantes : *La* DÉRIVATION *d'un fleuve.* || *Canal de* DÉRIVATION. *Le fleuve n'était pas guéable en cette saison ; on avait encore augmenté la masse de ses eaux en fermant tous les canaux de* DÉRIVATION. (Thiers.)

— Méd. Action d'attirer le sang ou les humeurs vers une partie pour les détourner d'une autre où ils pourraient causer des accidents.

— Gramm. La manière dont les mots d'une même racine se forment les uns des autres par changements, suppressions ou additions de lettres : *Les règles de la* DÉRIVATION. (Acad.)

— Littér. Figure qui consiste à employer, dans une même phrase ou dans une même période, plusieurs mots qui ont la même origine.

DÉRIVE, n. f. (rive de.) Mar. Déviation de la route d'un bâtiment, occasionnée par l'obliquité des voiles, orientées au plus près du vent.

— *L'angle de la dérive,* ou simplement *la dérive,* l'angle que la quille du bâtiment fait avec la direction réelle de sa route.

— Il se dit de chacune des deux ailes dont l'extrémité la plus étroite est fixée par une cheville à chaque bord des bâtiments à plates varangues.

— *Ce bâtiment va en dérive,* Le vent, les courants le détournent de sa route : *Nous nous laissâmes aller à la* DÉRIVE. (Acad.)

— *Il y a de la dérive,* se dit quand on se trouve loin d'une côte ou d'un écueil, pour n'avoir pas à craindre d'y être poussé par la dérive. || On dit de même *avoir belle dérive.*

— *La dérive vaut la route,* se dit lorsque, étant en panne ou à la cape, le bâtiment éprouve une dérive qui le pousse du côté où il doit aller.

— *Être, aller en dérive, à la dérive,* se dit de ce qui flotte abandonné au gré du vent, du courant, etc. : *Ce bateau* EST EN DÉRIVE. *Du bois qui* EST EN DÉRIVE. *Plusieurs autres bâtiments étaient désemparés et s'en* ALLAIENT *à la* DÉRIVE *après avoir fait des pertes d'hommes énormes.* (Thiers.)

DÉRIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Dériver : *Bateau* DÉRIVÉ. *Eaux* DÉRIVÉES. *La source d'où sont* DÉRIVÉS *tous les maux.* (Boss.)

— Substantiv. Gramm. Il se dit d'un mot dérivé d'un autre : *Le verbe Courir et ses* DÉRIVÉS. *Amitié est un* DÉRIVÉ *d'Ami.* (Acad.)

DÉRIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rive.*) Mar. Quitter le rivage : *Il est temps de partir,* DÉRIVE ! (Acad.)

— Il se dit aussi d'un bateau, d'un navire qui suit le courant : *Le vent est si fort que le brick* DÉRIVE *considérablement.* (Lam.) *Pour regagner l'anse nous n'eûmes qu'à nous laisser* DÉRIVER *au gré de l'eau et des brises.* (Chateaubr.)

— Avoir de la dérive, aller en dérive, s'écarter plus ou moins de la route par l'effet des vents ou des courants : *Nous trouvâmes que les courants avaient*

fait DÉRIVER *le vaisseau de tant de lieues. Le pilote, pour ne pas donner sur un rocher, fut obligé de laisser* DÉRIVER *le bateau.* (Acad.)

— Fig. : *Quelquefois nous nous sentons* DÉRIVER *à une douce rêverie.* (Bar.)

— Par extens. Il se dit des eaux détournées de leur cours : *On a pratiqué des rigoles qui font* DÉRIVER *les eaux du fleuve dans ce canal.* (Acad.)

— Fig. Avoir sa cause, prendre son origine : *Les témoignages du même temps ont dû* DÉRIVER *d'une même source.* (Lam.) *C'est de là que* DÉRIVENT *tous nos malheurs. De là* SONT DÉRIVÉES *tant d'erreurs, tant d'hérésies.* (Acad.) *Je vous ai parlé souvent des conséquences qui* DÉRIVENT *de ces vérités.* (Barth.)

— Gram. Tirer son origine : *Le mot latin* tradere (*livrer*), *dont* TRAÎTRE *dérive.* (Volt.) *Ce mot* EST DÉRIVÉ *de l'arabe. Bien des mots, dans les langues européennes, paraissent* DÉRIVER *du sanskrit. Si Dieu n'a donné à l'homme qu'une langue, d'où sont venues toutes les autres? sont-elles* DÉRIVÉES *de la première? Où retrouver les traces de cette langue primitive?* (And.)

= **Dériver**, v. tr. ou act. Détourner les eaux de leur cours au moyen d'un canal de dérivation : *Ils* (les réservoirs) *servent à arroser et à abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en* DÉRIVE *de tous côtés.* (Buff.)

— Gramm. Indiquer l'origine, le radical d'un mot : *D'où* DÉRIVEZ-VOUS *ce mot-là?* (Acad.)

— Méd. Opérer la dérivation, rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade.

— Techn. Oter, limer la rivure : DÉRIVER *un clou.*

— Horlog. : DÉRIVER *une roue*, la chasser de son pivot.

= **Se dériver**, v. pron. Être dérivé, provenir de : *Les eaux* SE DÉRIVENT *de tel endroit. Ce mot* SE DÉRIVE *de l'arabe.*

— Techn. Perdre sa rivure : *Cette goupille* SE DÉRIVE. *Tous les clous de ce tuyau* SE SONT DÉRIVÉS.

DÉRIVETTE, n. f. Pron. *dé-ri-vètt.* — Sorte de pêche, qui se fait avec des manets qu'on laisse dériver au gré du courant.

DÉRIVOIR, n. m. Pron. *dé-ri-voar.* — Technol. Instrument dont on se sert pour dériver les pignons et les séparer des roues, sans les gâter.

DÉRIVOTE, n. f. Pron. *dé-ri-vott.* Technol. Grande perche qui sert à éloigner un train de bois de la rive.

DERLE, n. f. Technol. Terre à porcelaine; argile propre à faire de la belle faïence.

DERMANYSSES, n. m. pl. (δέρμα, peau; νύσσω je peigne; gr.) Zool. Genre d'arachnides, de la famille des holètres.

DERMAPTÈRE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; πτερός, aile; gr.) Zool. Genre d'insectes dont les ailes supérieures ou élytres sont coriacées et protégent les ailes inférieures.

DERMATALGIE, ou **DERMALGIE**, n. f. (δέρμα, peau; ἄλγος, douleur; gr.) Douleur à la peau.

DERMATANEURIE, n. f. (δέρμα, peau; α priv.; νεῦρον, nerf; gr.) Méd. Paralysie de la peau.

DERMATHÉMIE ou **DERMOHÉMIE**, n. f. (δέρμα, peau; αἷμα, sang; gr.) Méd. Congestion passagère de sang à la peau.

DERMATITE, ou **DÉMITE**, n. f. (δέρμα, peau; gr.) Méd. Inflammation de la peau.

DERMATOBRANCHE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; βράγχια, branchies; gr.) Zool. Dont la peau fait office de branchie.

= **Dermatobranches**, n. m. pl. Famille de mollusques.

DERMATOCARPE, n. m. (δέρμα, ατος, peau; καρπός, fruit; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des lichens.

= **Dermatocarpes**, n. m. pl. Famille de champignons.

DERMATÉCHÉLYS, n. m. pl. (δέρμα, peau; χέλος, tortue gr.) — Zool. Genre de chelonnées qui réunit toutes les grandes tortues de mer, et dont la principale espèce est la *Tortue du luth.*

DERMATODYNIE, n. f. (δέρμα, peau; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur à la peau.

DERMATOGRAPHE, n. m. Pron. *dèr-ma-to-graf.* — Auteur d'une description de la peau.

DERMATOÏDE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; εἶδος, ressemblance; gr.) Qui a la consistance ou l'épaisseur de la peau.

DERMATOPATHIE, n. f. (δέρμα, peau; πάθος, maladie; gr.) — Méd. Maladie de la peau en général.

DERMATOPATHOLOGIE, n. f. (δέρμα, peau; πάθος, maladie; λόγος, discours; gr.) Méd. Traité des maladies de la peau.

DERMATOLOGIE, n. f. (δέρμα, peau; λόγος, discours; gr.) Traité de la peau.

DERMATOPHIDE, adj. des 2 g. (δέρμα, ατος, peau; ὄφις, serpent; gr.) Zool. Il se dit des serpents qui ont la peau nue.

DERMATOPNONTE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; πνέω, je respire; gr.) Zool. Qui respire par la peau.

DERMATOPODE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; ποῦς, pied; gr.) — Zool. Qui a les pieds couverts de peau seulement.

= **Dermatopodes**, n. m. pl. Famille d'oiseaux.

DERMATORRHAGIE, n. f. (δέρμα, peau; ῥήγνυμι, je romps; gr.) Méd. Hémorrhagie par la peau.

DERMATORRHÉE, n. f. (δέρμα, peau; ῥεῖν, couler; gr.) Méd. Sueur plus ou moins abondante.

DERMATOSCLÉROSE, n. f.) δέρμα, peau; σκληρός, dur; gr.) Pron. *dèr-ma-toss-klé-rôz.* — Méd. Induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE, n. f. (δέρμα, ατος, peau; gr.) Méd. Maladie de la peau en général.

DERMATOSQUELETTE, n. m. Anat. Squelette cutané ou extérieur.

DERMATOSQUELETTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au dermatosquelette.

DERMATOTOMIE, (δέρμα, peau; τομή, section; gr.) Méd. Dissection de la peau.

DERMATOVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à la dermatovertèbre.

DERMATOVERTÈBRE, n. f. Anat. Vertèbre du dermatosquelette.

DERME, n. m. (δέρμα, peau; gr.) Pron. *dèrm.* — Anat. Tissu qui constitue le corps de la peau : *Le* DERME *est entamé.* (Acad.) *C'est le derme de quelques animaux qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.*

DERMÉE, n. f. (δέρμα, peau; gr.) Bot. Genre de champignons.

DERMESTE, n. m. (δέρμα, peau, ἐσθίω, je mange; gr. Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères, dont les larves causent de grands dégâts dans les collections d'anatomie et d'histoire naturelle.

DERMÉEN, ÉENNE, adj. Bot. Qui ressemble à une dermée.

= **Derméens**, n. m. pl. Famille de champignons.

DERMITE, n. f. (δέρμα, peau; gr.) Méd. Inflammation du derme.

DERMOBLASTE, n. m. (δέρμα, peau; βλάστη, bourgeon; gr.) Bot. Embryon végétal dont le cotylédon est formé d'une membrane qui se rompt irrégulièrement.

DERMOBRANCHE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau, et βράγχια, branchies; gr.) Zool. Dont les branchies sont situées sur la peau.

= **Dermobranches**, n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

DERMODONTE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; ὀδούς, όντος, dent; gr.) Zool. Il se dit des poissons dont les dents sont implantées dans la peau seulement, au lieu de l'être dans les os maxillaires.

DERMOGRAPHE, n. m. Pron. *dèr-mo-graf.* — Méd. Auteur d'une description de la peau.

DERMOGRAPHIE, n. f. (δέρμα, peau; γράφω, je décris; gr.) Pron. *dèr-mo-gra-fi.* — Méd. Description de la peau.

DERMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la dermographie.

DERMOÏDE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; εἶδος, ressemblance; gr.) Anat. Qui ressemble à la peau.

— *Système dermoïde*, le derme : *Bichat a décrit le derme lui-même sous le nom de* SYSTÈME DERMOÏDE. (Nyster.)

DERMOLOGIE, n. f. (δέρμα, peau; λόγος, discours; gr.) Pron. *dèr-mo-lo-ji.* — Méd. Traité sur la peau.

DERMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dèr-mo-lo-jik.* — Méd. Qui a rapport à la dermologie.

DERMOLOGISTE ou **DERMOLOGUE**, n. m. Pron. *dèr-mo-lo-jist, logh.* — Méd. Celui qui traite de la dermologie.

DERMOLYSIE, n. f. (δέρμα, peau; λύσις, relâchement; gr.) Méd. Insensibilité de la peau.

DERMOPHAGE, n. m. (δέρμα, peau; φαγεῖν, manger; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères.

DERMOPTÈRE, adj. des 2. g. (δέρμα, peau; πτερόν, aile; gr.) Pron. *dèr-mop-tèr.* — Zool. Qui a des ailes ou des nageoires membraneuses.

= **Dermoptères**, n. m. pl. Famille de mammifères qui, comme l'écureuil volant, voltigent au moyen d'une membrane. ‖ Famille de poissons qui ont la nageoire dorsale simplement formée par la peau, comme les saumons, les truites, etc. ‖ Ordre d'insectes qui ont les ailes supérieures coriaces.

DERMORHYNQUE, adj. des 2 g. (δέρμα, peau; ῥύγχος, bec; gr.) Pron. *dèr-mo-raink.* — Zool. Qui a le bec couvert de peau.

= **Dermorhynques**, n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

DERMOSPORIÉ, ÉE ou **DERMOSPORÉ, ÉE**, Bot. Qui ressembe à un champignon.

= **Dermosporiées**, n. f. pl. Famille de champignons.

DERMOSPORION, n. m. Bot. Genre de champignons.

DERNIER, IÈRE, adj. (*de*, et *retro*, derrière; lat.) Pron. *dèr-nié, nièr.* — Qui est, qui vient après tous les autres : *Le* DERNIER *soldat de la file. La* DERNIÈRE *année de son règne. Ils se dirent un adieu bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le* DERNIER. (Boss.)

— Précédent : *L'année, la semaine* DERNIÈRE. *Étiez-vous à la* DERNIÈRE *séance? Dimanche* DERNIER. *L'été* DERNIER. *Ce sermon est encore plus beau que le dernier.* (La Br.)

— Le plus reculé : *Les* DERNIERS *temps. Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos* DERNIERS *neveux.* (Mass.) *Dans le point qu'ils se vont rendre mémorables à la* DERNIÈRE *postérité, faut-il leur ravir le fruit prêt à cueillir de la plus grande résolution qui soit jamais tombée dans l'esprit d'un particulier?* (F. Réal.)

— Final, définitif : *Rendre le* DERNIER *soupir. Il touchait à sa* DERNIÈRE *heure.* (Fén.)

Allons, ton *dernier* mot, bonhomme, et prends-y garde!
(Andr.)

Je vous écrirai ma DERNIÈRE *résolution.* (Volt.)

— Fig. *Mettre la dernière main à un travail*, l'achever de telle manière qu'on ne doive plus y revenir, y toucher.

— Restant : *Il a employé jusqu'à son* DERNIER *sou.* (Acad.)

— Extrême; le plus haut ou le plus bas : *Le* DERNIER *degré de la perfection. Condamner au* DERNIER *supplice. Faire les* DERNIERS *efforts. Un homme du* DERNIER *ordre.* (La Bruy.) *Quand nous aurions été les* DERNIÈRES *personnes du monde, on ne pouvait pas nous faire pis qu'elles ont fait.* (Mol.) *Ce que vous dites là est du* DERNIER *bourgeois.* (Id.) *A l'Opéra, il causait avec les journalistes, car il était avec eux du* DERNIER *bien; il y avait entre eux un continuel échange de petits services, il leur entonnait ses fausses nouvelles et gobait les leurs.* (H. de Balz.) *Tomber dans le* DERNIER *mépris.* (Boss.)

— Il se dit de celui ou de celle dont on vient de parler, après avoir parlé des autres, dans l'ordre du discours : *Il y a plus d'outils que d'ouvriers, et de ces* DERNIERS *plus de mauvais que d'excellents.* (La Bruy.) *Les bons et les mauvais princes ont été également loués pendant leur vie; il semble que les basses flatteries ont été plus prodiguées à ces* DERNIERS. (Mass.)

— Substantiv. : *Il est le* DERNIER *de sa classe. C'est le* DERNIER *de sa race. Si l'on ne faisait attention qu'à la figure, on pourrait regarder l'orang-outang comme le premier des singes ou le* DERNIER *des hommes.* (Buff.)

— *Être le dernier à faire une chose*, la faire le dernier : *Il* FUT LE DERNIER À *prendre la fuite. Il a toujours la consolation d'*ÊTRE LE DERNIER À *aimer.* (Fléch.)

— *Le dernier des hommes*, le plus méprisable :

.. Je le tiens pour *le dernier des hommes.* (C. Del.)

.. C'est à nous de montrer qui nous sommes
Et de ne voir en lui que *le dernier des hommes.* (Rac.)

— Dans le même sens : *Un grand voluptueux est plus à plaindre que le* DERNIER *et le plus vil d'entre le peuple.* (Mass.) *C'est la* DERNIÈRE *des créatures.*

— Celui qui survit à tous les autres : *Ils se firent tuer jusqu'au* DERNIER *en défendant leurs canons.* (Mérim.)

— Fig. : *Brutus et Cassius furent les derniers des Romains*, ils furent les derniers qui combattirent pour la liberté de la république.

— Dans un sens analogue :

Ce roi que l'Orient, tout plein de ses exploits,
Peut nommer justement le *dernier* de ses rois. (Rac.)

— *C'est le dernier homme à qui je me confierais, à qui je voudrais demander un service* : c'est un homme à qui je ne me confierais nullement, à qui je ne voudrais jamais demander un service.

— Jeu : *Ne pas avoir le dernier*, n'être pas le dernier touché.

— Fig. : *Il ne veut jamais avoir le dernier*, il répond; il réplique toujours.

— *Le dernier en cartes*, celui qui ne doit jouer qu'après tous les autres.

— Prov. : *Aux derniers les bons*. Ce qui reste après que les autres ont fait leur choix est souvent ce qu'il y avait de mieux.

— Jeu de paume. Chacune des deux ouvertures de la galerie.

DERNIÈREMENT, adv. de temps. Pron. *dèr-nièr-man*. — Depuis peu, il n'y a pas longtemps : *Il arriva* DERNIÈREMENT *un étrange accident*. (Acad.)

DÉRO, n. m. Zool. Genre de la classe des annélides.

DÉROBANT, part. pass. du v. Dérober. *En se* DÉROBANT *à l'oisiveté, on échappe à l'ennui*. (Saurin.) *Un Cupidon* DÉROBANT *les armes d'Hercule*. (P. L. Cour.)

DÉROBÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérober : *Argent* DÉROBÉ. *Pain* DÉROBÉ *réveille l'appétit*.

— Fig. : *Le vice* DÉROBÉ *ici-bas à la honte publique, et la vertu aux éloges qu'elle mérite*. (Mass.)

— *Escalier dérobé, porte dérobée, corridor dérobé*, escalier, porte, corridor qui servent à dégager un appartement, et par lesquels on peut entrer et sortir sans être vu.

— *Faire quelque chose à ses heures dérobées*, prendre sur ses occupations ordinaires le temps de faire une chose : *Je ferai ce mémoire* À MES HEURES DÉROBÉES. (Acad.)

= **A la dérobée**, loc. adv. Secrètement, avec une sorte de mystère : *Il s'en est allé* À LA DÉROBÉE. *J'avais déjà lu quelques romans* À LA DÉROBÉE. (Mariv.) *La fable se joue autour de la vérité, pour ne la laisser voir qu'*À LA DÉROBÉE. (Bailly.) *Les soupirs commencèrent vis-à-vis de moi à se faire entendre par-ci par-là, comme* À LA DÉROBÉE. (St-Sim.)

DÉROBÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérober. Art cul. Dépouillé de sa première peau : *Fèves* DÉROBÉES.

— Art vétér. Il se dit du pied du cheval duquel des portions de corne sont enlevées : *Le pied* DÉROBÉ *exige une ferrure particulière*.

DÉROBEMENT, n. m. Pron. *dé-rob-man*. — Construct. Mode du tracé des pierres, dans lequel on ne fait pas usage du panneau, mais seulement de l'épure qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

DÉROBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*robare*, voler; ital.) Commettre un larcin, prendre furtivement le bien d'autrui : DÉROBER *une bourse, un manteau. On m'*A DÉROBÉ *mon argent*. (Mol.) DÉROBER *du vin, des fruits*.

— Fam. : *S'il a du bien, il ne l'a pas dérobé*, il l'a bien gagné.

— Dans ce sens il prend aussi un compl. dir. de personne : *Ce domestique* DÉROBE *ses maîtres. Mon fils, toutes vos manières me déplaisent fort; vous donnez furieusement dans le marquis; et, pour aller ainsi vêtu, il faut que vous me* DÉROBIEZ. (Mol.)

— Fig. : DÉROBER *à quelqu'un la gloire qui lui est due*. DÉROBER *quelques moments à ses affaires*. DÉROBER *à quelqu'un le secret qu'il ne voulait pas révéler*. (Acad.) *Les plaisirs des sens* DÉROBENT *à Dieu les cœurs et l'attention des esprits*. (Boss.)

.... *Dérobons* quelques heures encore
Au temps qui nous les jette et qui nous les dévore. (Lam.)

— S'approprier un passage d'un ouvrage, des vers : *Il n'y a rien de bon dans son livre que ce qu'il* A DÉROBÉ. *C'est un hardi plagiaire, il* DÉROBE *des chapitres entiers*. (Acad.)

— *Dérober un baiser*, le prendre par surprise.

— Faire perdre : *Chaque instant nous* DÉROBE *une partie de nous-mêmes*. (Mass.) *Il n'est pas inutile de rappeler aux hommes ce que l'inattention leur* DÉROBE. (Port.)

— Fig. :
Ils nous ont *dérobés*. *Dérobons* nos neveux. (Pir.)

— Absol. : *Être enclin à* DÉROBER. *Tu ne* DÉROBERAS *pas*. (Acad.)

— Prov. : *Il est bien larron, qui larron dérobe*.

— Par extens. Soustraire, enlever à : DÉROBER *un criminel à la justice, quelqu'un à la fureur du peuple. Je prie le ciel de te* DÉROBER *à tous les dangers*. (Montesq.) *Le ciel* A DÉROBÉ *sa tête au bandeau des prêtresses*. (C. Del.) *Je me représente à toute heure cette générosité surprenante qui vous fit risquer votre vie pour* DÉROBER *la mienne à la fureur des ondes*. (Mol.)

— Cacher, soustraire aux regards, à la connaissance : *Un mur lui* DÉROBAIT *la vue de la campagne. Ce général sut habilement* DÉROBER *sa marche à l'ennemi*. (Acad.) *Un tourbillon de vent, soulevant des flots de poussière, obscurcit la place, et* DÉROBA *le tsar et son cortége à la multitude aveuglée*. (Mérim.)

— Fig. Cacher les moyens dont on se sert pour arriver à ses fins : *C'est un homme habile à* DÉROBER *sa marche*. (Acad.)

— Mar. *Un bâtiment dérobe le vent à un autre quand il le lui intercepte, en passant trop près de lui, du côté du vent*.

= **Se dérober**, v. pron. Disparaître, se soustraire : *Il* SE DÉROBA *à la multitude* (Chateaub.) *Le docteur épouvanté* SE DÉROBE *à sa furie*. (La Font.) SE DÉROBER *à tous les yeux, aux recherches. Profitant de la nuit, il* SE DÉROBE *avec le reste de sa troupe, et dans le plus profond silence marche sur le camp principal des Moscovites*. (Mérimée.) SE DÉROBER *aux applaudissements du public. Il* SE DÉROBE *à la curiosité de la foule*. (Chateaub.)

Comme un hibou, souvent il *se dérobe* au jour. (Boil.)

Le pape et l'empereur furent contraints de SE DÉROBER *par les sentiers les plus escarpés des montagnes*. (Lamart.)

— SE DÉROBER *d'une compagnie* (Acad.), la quitter sans prévenir ou saluer personne : *Et sur le soir il tâchera de* SE DÉROBER *pour se rendre ici*. (Brueys.)

— Se cacher, disparaître : *Le chevreuil est plus adroit à* SE DÉROBER, *plus difficile à suivre que le cerf*. (Buff.) *Ils mirent à la voile, et bientôt tous les objets du rivage* SE DÉROBÈRENT *à leur vue*. (Acad.)

— Fig. : *Ses genoux se dérobent sous lui*, fléchissent.

— *Ce cheval se dérobe sous l'homme*, se dégage du cavalier : *Ce cheval est bon, mais il a le défaut de* SE DÉROBER DE DESSOUS L'HOMME. (Acad.)

SYN. Dérober, voler. Les deux verbes expriment l'action d'enlever ce qui appartient à un autre. Mais il y a entre eux des différences qui correspondent aux différentes manières dont cette action s'opère. *Voler*, c'est s'emparer par un moyen quelconque du bien d'autrui. *Dérober*, c'est s'en emparer d'une manière furtive. On *vole* la bourse à un voyageur sur une grande route, on la *dérobe* dans la poche d'un musard, dans une rue. Il faut de la hardiesse pour *voler*; il faut de l'adresse pour *dérober*.

DÉROBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de* et *robe*.) Oter la robe, l'enveloppe de certaines graines, surtout des fèves : DÉROBER *des fèves*.

DÉROCHAGE, n. m. Techn. Action de dérocher.

DÉROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérocher : *Métaux* DÉROCHÉS. *Oiseau* DÉROCHÉ.

DÉROCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-ro-ché*. — Fauconn. Il se dit des grands oiseaux qui, en poursuivant des bêtes à quatre pieds, les obligent à se précipiter de la pointe des rochers

— Technol. Il se dit de l'opération qu'on fait subir aux métaux pour en nettoyer et en affirmer la surface.

DÉRODYME, n. m. (δέρη, nuque; δίδυμος, double; gr.) Anat. Monstre qui n'a qu'un corps avec deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIE, n. f. (δέρη, nuque; δίδυμος, double; gr.) Anat. Duplicité de la tête et du cou.

DERODYMIEN, IENNE, adj. (δέρη, nuque; δίδυμος, double; gr.) Anat. Il se dit des monstres qui ont deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIQUE, adj. des 2 g. (δέρη, nuque; δίδυμος, double; gr.) Anat. Qui offre les caractères de la dérodymie.

DÉROGATION, n. f. (*derogatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-ro-ga-cion*. — Action de déroger à une loi, à un acte quelconque de l'autorité publique, à un traité, à un usage, à des droits, etc.; ou le résultat de cette action : DÉROGATION *expresse. C'est une* DÉROGATION *à nos droits, à l'usage. Ce codicille renfermait une* DÉROGATION *importante au testament. Cette clause n'emporte aucune* DÉROGATION *à celle du précédent traité*. (Acad.)

DÉROGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dé-ro-ga-toar*. — Qui contient une dérogation, qui emporte dérogation : *Acte, clause* DÉROGATOIRE.

DÉROGÉ, part. pass. invar. du v. Déroger.

DÉROGÉANCE, n. f. Pron. *dé-ro-janss*. — Anc. Chancell. Action par laquelle on perd les droits et priviléges attachés à la noblesse. *C'eût été une* DÉROGEANCE, *et Richelieu ne pouvait pas faire une pareille faute*. (Chamf.) *Quand il y a* DÉROGEANCE, *il faut des réhabilitations*. (Acad.)

— Par extens. : *L'infidélité est une* DÉROGEANCE *à nos engagements*. (Vauv.)

DÉROGEANT, part. prés. du v. Déroger.

DÉROGEANT, ANTE, adj. Pron. *dé-ro-jan, jantt*. — Qui déroge. — *Un acte postérieur* DÉROGEANT *au premier. Des actions* DÉROGEANTES *à la noblesse*. (Acad.)

DÉROGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*derogare*; lat., m. sign.) Pron. *dé-ro-jé*. — (Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *dérog*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous dérogeons, il dérogea*, etc.) Jurispr. Statuer différemment ou contrairement à des dispositions antérieures : *La loi nouvelle* DÉROGE *en ce point*. DÉROGER *à une transaction par une autre. Le roi, par son ordonnance de tel jour,* A DÉROGÉ *à l'ancienne*. (Acad.)

— Ne pas se conformer à : DÉROGER *aux droits de quelqu'un. Les deux parties* ONT DÉROGÉ *à leur contrat*. DÉROGER *à l'usage établi*. (Acad.)

— *Déroger à noblesse*, ou simplement *Déroger*, Faire quelque chose qui, par les lois du pays, entraîne la perte des priviléges attachés à la noblesse : *Il était de noble race; mais son aïeul, son père* A DÉROGÉ. DÉROGER *en s'alliant à une famille plébéienne*. (Mich.) *Il vaut mieux* DÉROGER *à la noblesse qu'à la vertu, et la femme d'un charbonnier est plus respectable que la maîtresse d'un prince* (J. J. Rouss.)

S'il voulait *déroger*, il irait loin, ma foi. (De Longpré.)
Roi qui rime *déroge*. ...... (V. Hug.)

— Par extens. Faire une chose indigne de.. : DÉROGER *à la majesté de l'empire*. (Mass.) *Vous* DÉROGEZ *à votre caractère par une si lâche complaisance. Je suis fondé, dit le prélat, à demander la rétribution, sans me trouver à l'office, et l'on ne me verra point* DÉROGER *à mon titre*. (La Br.)

— Condescendre, s'abaisser. On l'emploie souvent en ce sens par ironie : *Il voulut bien* DÉROGER *jusque-là*.

.. Mes talents, voués à la fortune,
Jusqu'à la prose encor voudront bien *déroger*. (Pir.)

DÉROIDI, IE, part. pass. du v. Déroidir. *Membres* DÉROIDIS. *Caractère* DÉROIDI.

DÉROIDIR, v. tr. ou act 2[e] conj. (*de*, *roidir*.) Pron. *dé-roa-dir, dé-rè-dir*. — Diminuer, ôter la roideur : *Il faut mettre ce linge devant le feu pour le* DÉROIDIR. (Acad.)

= **Se déroidir**, v. pron. *Les membres engourdis par le froid* SE DÉROIDISSENT *auprès du feu*. (Acad.)

— Fig. *Son caractère commence à* SE DÉROIDIR.

DÉROMPOIR, n. m. Pron. *dé-ron-poar*. — Technol. Table garnie d'un instrument tranchant, dont les papetiers se servent pour couper les chiffons en petits morceaux au sortir du pourrissoir.

DÉROMPRE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*rompre*.) Anc. Torturer, rompre sur la roue.

— Fauconn. Il se dit de l'action d'un oiseau de proie qui fond sur un autre, et le précipite à terre par un coup violent.

— Technol. Couper les chiffons pourris en petits morceaux avant de les porter dans les piles à effilocher.

DÉROMPU, UE, part. pass. du v. Dérompre. *Oiseau* DÉROMPU. *Chiffons* DÉROMPUS.

DÉROQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-ro-ké*. — Fauconn. V. DÉROCHER.

— J. d'échecs. Empêcher le roi de son adversaire de pouvoir roquer.

DÉROSTOME, adj. des 2 g. (δέρη, cou; στόμα, bouche; gr.) Zool. Qui a la bouche placée sur le cou.

DÉROUGI, IE, part. pass. du v. Dérougir. *Visage* DÉROUGI. *Nez* DÉROUGI.

DÉROUGIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*de*, *rougir*.) Ôter la rougeur, ce qui rend rouge, perdre de sa rougeur : *Elle avait le visage tout rouge de la petite vérole; un mois de temps l'*A *entièrement* DÉROUGIE. (Acad.)

— V. intr. ou neut. Devenir moins rouge : *Cela dérougira à l'air. Le nez ne lui a pas dérougi*.

= **Se dérougir**, v. pron : *Cela commence à* SE DÉROUGIR. *Son teint* SE DÉROUGIT.

DÉROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérouiller : *Fer* DÉROUILLÉ. *Pistolets* DÉROUILLÉS. *Armes* DÉROUILLÉES.

— Fig. *Esprit* DÉROUILLÉ. *Mémoire* DÉROUILLÉE. *Manières* DÉROUILLÉES.

DÉROUILLEMENT, n. m. (*dérouiller*.) Pron. *dé-rou-y-man*. — Technol. Action de dérouiller; état de ce qui est dérouillé.

DÉROUILLER, v. tr. ou act 1[re] conj. (*de*, et *rouiller*; *rouille*.) Pron. *dé-rou-ié*. — Oter

la rouille : DÉROUILLER *des armes, un fusil.* DÉROUILLER *un vieux sabre.*

— Fig. et fam., en parl. des personnes, Façonner, former, polir : *Le commerce du monde* L'A DÉROUILLÉ. (Acad.) DÉROUILLER *l'esprit, la mémoire en les exerçant par l'étude et la lecture.*

= **Se dérouiller**, v. pron. Perdre la rouille.

— Fig. *Ce jeune homme commence à* SE DÉROUILLER. (Acad.) *L'esprit* SE DÉROUILLE *à la cour.* (Acad.)

— Par extens. Se remettre au fait d'une chose que l'on a autrefois pratiquée, mais que l'on a négligée depuis : *J'ai grand besoin de* ME DÉROUILLER.

DÉROULÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérouler. *Étoffe* DÉROULÉE. *Tableau* DÉROULÉ. *Ses beaux cheveux* DÉROULÉS *étaient répandus en flots noirs sur sa robe.* (G. Sand.)

DÉROULEMENT, n. m. Pron. *dé-roul-man.* — Action de dérouler; effet de cette action.

DÉROULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *rouler.*) Pron. *dé-rou-lé.* — Étendre ce qui était roulé, et le mettre de son long : DÉROULER *une pièce d'étoffe, un tableau.* (Acad.) DÉROULER *un manuscrit, une carte géographique. Un serpent* DÉROULE *ses anneaux, ses replis.*

— Fig. *Faut-il* DÉROULER *à vos yeux les annales des temps passés ?*

— Géom. DÉROULER *une courbe*, former une courbe par la disposition des rayons d'une autre courbe.

— Typogr. DÉROULER *une presse*, faire retourner en arrière le train de la presse, à l'aide de la manivelle et du rouleau.

= **Se dérouler**, v. pron. *Une pièce d'étoffe qui* SE DÉROULE *en tombant. Les vagues* SE DÉROULAIENT *sur la plage.* (Acad.)

— Fig. *La neige* SE DÉROULAIT *comme un tapis de verdure.* (Ch. Nod.) *Au sommet de la colline, le tableau le plus riche* SE DÉROULA *devant nous.* (Acad.) *Sur le bord occidental, des savanes* SE DÉROULENT *à perte de vue.* (Chateaub.)

DÉROUTE, n. f. (*dérouter.*) Pron. *dé-route.* — Fuite de troupes défaites, rompues et en désordre. *Mettre une armée en* DÉROUTE. (Acad.) *Jamais* DÉROUTE *ne fut plus prompte.* (Volt.) *Dans la* DÉROUTE, *il se fit un grand carnage. Ils demeurèrent inébranlables au milieu de tout le reste en* DÉROUTE. (Boss.)

.. Si désir leur vient de vous barrer la route,
Mon ombre suffira pour les mettre en *déroute.* (C. D.)

— Fig. Renversement total des affaires de quelqu'un : *Ses affaires sont en* DÉROUTE. (Acad.) *Il a été poussé par le jeu à une* DÉROUTE *universelle.* (Mass.)

De sa *déroute* illustre effrayer tout Paris. (Boil.)

Ce négociant, depuis sa DÉROUTE, *n'a pu retrouver aucun crédit.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en déroute dans une dispute*, le déconcerter, le mettre hors d'état de répondre.

DÉROUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dérouter. *Voyageur* DÉROUTÉ.

— En parl. des choses, Rompu, déjoué : *Mesures* DÉROUTÉES; *plan* DÉROUTÉ.

— Déconcerté, en parl. d'une personne : *Que nous a-t-on dit ? vous êtes tout* DÉROUTÉ.

DÉROUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *route.*) Pron. *dé-rou-té.* — Détourner, égarer quelqu'un de sa route, de son chemin : *Le lièvre* DÉROUTE *par mille moyens les chasseurs et les chiens.* (Did.) *Nous étions dans le bon chemin, vous nous* AVEZ DÉROUTÉS. (Acad.)

— Fig. Rompre les mesures que quelqu'un prenait, et qui le conduisaient à son but : *La disgrâce de ce ministre m'a* DÉROUTÉ. *Cet événement l'a totalement* DÉROUTÉ. *Il ne sait plus quelle porte prendre, il est tout* DÉROUTÉ. (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens; il est peu usité.

Je saurai *dérouter* comme j'ai su mentir. (Lam.)

— Par extens. Déconcerter : *Ce qu'on lui a dit* L'A DÉROUTÉ. *Tout étant écouté, écarté par l'habileté de quelque homme de confiance dont la logique* DÉROUTAIT *aisément ses maladroits antagonistes.* (Guizot.)

DERRI, n. m. Pron. *dé-ri.* — Géolog. Couche de tourbe qui se trouve à six pouces au-dessous de la surface du sol.

DERRIÈRE, prép. (*de*, et *retro*, en arrière.) Pron. *dè-rièr.* — Il exprime un rapport de lieu, de situation. En arrière de, après : *Avoir les mains liées* DERRIÈRE *le dos.* (Acad.) *Fuir sans regarder* DERRIÈRE *soi.* (La Br.) *Ce fut par des associations* DERRIÈRE *le Danube et le Rhin que les barbares purent résister aux Romains.* (Montesq.) *C'est un terrible spectacle pour un peuple, de contempler une muraille* DERRIÈRE *laquelle il se passe quelque chose.* (V. Hug.)

Vénus *derrière* un voile écoutait leurs discours. (Rac.)
Un grand chasseur perché *derrière* un équipage. (C. Del.)

— Prov. *Il ne faut pas regarder derrière soi*, en certaines entreprises, il faut aller hardiment en avant.

— A la suite : *Ses gens venaient* DERRIÈRE *lui.*

— Fig. *Le désappointement marche* DERRIÈRE *l'enthousiasme.* (Mad. de Staël.)

— Advers. En arrière : *Je l'ai laissé bien loin* DERRIÈRE. (Acad.) *Qu'importe que cela soit devant ou* DERRIÈRE ? *Il m'a frappé par* DERRIÈRE. *Corps de logis de* DERRIÈRE.

= **Sens devant derrière**, loc. adv. En mettant le devant à la place du derrière : *Elle a mis son bonnet* SENS DEVANT DERRIÈRE. (Acad.)

DERRIÈRE, n. m. Pron. *dè-rièr.* — La partie postérieure d'un objet : *Le poil du hibou est plus long sur le devant du corps que sur le* DERRIÈRE. (Buff.) *Le* DERRIÈRE *de la maison. Le* DERRIÈRE *de la tête.* (Acad.) *Il est logé sur le* DERRIÈRE, dans un arrière-corps de logis.

— Fig. *Porte de* DERRIÈRE, faux-fuyant, défaite, échappatoire : *On ne saurait traiter sûrement avec cet homme, il a toujours quelque porte de* DERRIÈRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire usage des pieds de* DERRIÈRE, faire tous ses efforts, mettre tout en usage pour réussir.

— La partie inférieure et postérieure du corps de l'homme : *S'écorcher le* DERRIÈRE. *Montrer le* DERRIÈRE. (Acad.)

— Pop. *Montrer le derrière*, fuir dans un combat. || Fig. Ne pouvoir pas exécuter ce qu'on s'était vanté de faire.

— Au pl. *Les* DERRIÈRES, les parties les plus reculées, les moins fréquentées d'un lieu : *Les* DERRIÈRES *d'une ville. Prendre les* DERRIÈRES, *pour ne pas être vu.*

— Guerr. *Les derrières d'une armée*, les corps qui viennent les derniers : *En entendant le canon sur les* DERRIÈRES, *il avait rebroussé chemin.* (Thiers.) *Il fondit sur les* DERRIÈRES *de l'ennemi. Un marais protégeait ses* DERRIÈRES. *Assurer ses* DERRIÈRES. (Acad.)

DERRIS, n. f. (δέρρις, étui; gr.) Bot. Genre de plantes légumineuses.

— Zool. Genre de la classe des annélides.

DÉRUSIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *dé-ru-ziain, ziènn.* — Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. || Membre de cette tribu. Les *Dérusiens* étaient agriculteurs.

DERVICHE ou **DERVIS**, n. m. (*littéral.* pauvre.) Pron. *der-vi-ch, vi.* — Espèce de moine chez les Turcs. Ce mot signifie *Pauvre.*

DES, art. plur. des 2 g. Pron. *dè*, et *dèz.* — Contract. pour *de les* devant une voyelle une *h* muette. *Ainsi agité de dispositions contraires, impérieux et incertain, fanatique et modéré tour à tour, le parti presbytérien n'avait pas même* DES *chefs sortis de ses rangs et toujours animés de sentiments conformes aux siens.* (Guizot.) *Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la honte* DES *moyens.*

Que la terre est petite à qui la voit *des* cieux. (C. Del.)

La baleine bondit au sein DES *mers.* (Id.)

Le bonheur *des* méchants comme un torrent s'écoule. (Rac.)
Dieu tient le cœur *des* rois entre ses mains puissantes. (Id.)

La multiplicité DES *lois est la source* DES *infractions.* (Lav.)

— Art. indéf. Quelques : DES *mères respectables.* (Chamf.) DES *princesses la désirent à l'envi pour favorite.* (Fléch.) || V. ARTICLE.

Des flûtes, *des* hautbois, *des* cors : c'est un enfer ! (C. Boujour.)

DÈS, prép. de temps et de lieu. Pron. *dè* et *dèz.* Depuis, à partir de. Il indique un rapport de temps ou de lieu : *En Suède, il gèle* DÈS *le mois d'octobre* (Volt.)

Qui tremble *dès* le port ne doit point s'embarquer. (Dest.)

La confession était pratiquée DÈS *les premiers siècles du christianisme. Les passereaux,* DÈS *le lever du jour, font retentir les toits.* (Michaud.)

— En, dans : *Il est un bonheur réservé* DÈS *ce monde aux seuls amis de la vertu.* (J. J. Rouss.)

= **Dès avant**, loc. prép. Bien avant, longtemps avant : *On sait que la nation chinoise étendit,* DÈS AVANT *notre ère, sa domination sur le Thibet et sur la Tartarie.* (Regnard.)

= **Dès lors**, loc. adv. Aussitôt : DÈS LORS *il commença ses poursuites.* (Acad.)

— Loc. conj. Conséquemment : *Il ne peut user de ce moyen; qu'avons-nous* DÈS LORS *à craindre de lui ?* (Acad.)

= **Dès que**, loc. conj. Aussitôt que, quand : *Le plus petit atome,* DÈS QUE *la nature veut l'employer, est forcé d'obéir.* (Buff.) *Je vous renverrai à Ithaque,* DÈS QUE *la guerre sera finie.* (Fén.) *L'admiration, même sincère, indispose* DÈS QU'*elle est exagérée.* (Paliss.)

Dès que d'un autre objet je le verrai l'époux,
Si vous m'aimez encor, seigneur, je suis à vous. (Corn.)

— Puisque : DÈS QUE *vous en êtes tombé d'accord, je n'ai rien à dire.* DÈS QUE *vous l'affirmez, il faut bien le croire.*

— On dit aussi *dès-là* dans le même sens. *L'impie était proscrit* DÈS-LÀ *qu'il était connu.* (Mass.)

DÈS, partic. prépos. que l'on place devant certains mots commençant par une voyelle ou une *h* muette. Elle est formée de *de*, particule négat., et de *s* euphonique : *Désaveu* (aveu) déshonneur (honneur), désobéissance (obéissance), déshabiller (habiller.) *Desceptrer*, détrôner. *Désembarrasser*, débarrasser. *Désembrasser*, cesser d'embrasser.

DÉSABRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *abriter; abri.*) Néol. Enlever un abri.

DÉSABUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Désabuser. *Ambitieux* DÉSABUSÉ. (Chateaubr.) Ce n'est qu'après l'essai qu'on est *désabusé.* (C. d'Harl.)

DÉSABUSEMENT, n. m. (*désabuser.*) Pron. *dé-za-buz-man.* — Action de désabuser. || État d'une personne désabusée : *Il y a des erreurs agréables qui valent mieux que ce qu'on appellerait* DÉSABUSEMENT. (Buss.-Rab.) || Vieux.

DÉSABUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euphonique, et *abuser, abus.*) Pron. *dé-za-bu-zé.* — Tirer d'erreur, détromper de quelque fausse croyance.

Je t'aime encore assez pour te *désabuser.* (Corn.)
De le *désabuser* l'instant n'est pas venu. (C. Del.)
Ce n'est qu'après l'essai qu'on est *désabusé.* (C. d'Harl.)

— Détromper quelqu'un de l'idée avantageuse ou défavorable qu'il se fait de quelque personne, de quelque chose. *Il faut que le monde nous* DÉSABUSE *du monde.* (Boss.) *Je ne viens pas ici vous* DÉSABUSER *des grandeurs humaines.* (Mass.)

Le public, prompt à le mépriser,
De son mérite faux veut le *désabuser.* (Boil.)

= **Se désabuser**, v. pron. *Il* S'EST DÉSABUSÉ *des vanités du monde.* (Acad.) *Les souverains savent rarement* SE DÉSABUSER. (Mass.) DÉSABUSEZ-VOUS *de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus facile.* (Boss.)

DÉSACCOINTER, v. intr. V. DÉSACOINTER.

DÉSACCORD, n. m. (*de*, part. priv., *s* euph. et *accord.*) Pron. *dé-za-kor.* — État de ce qui n'est point d'accord; il se dit surtout de la différence d'opinions, de sentiments entre les personnes : *Ces discussions amenèrent le désaccord, et le désaccord les brouilleries.* (Montesq.)

DÉSACCORDANT, part. prés. du v. Désaccorder.

DÉSACCORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaccorder : *Violon* DÉSACCORDÉ. *Couleurs* DÉSACCORDÉES. *Esprits* DÉSACCORDÉS. *Opinions* DÉSACCORDÉES.

DÉSACCORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euph. et *accorder; accord.*) Pron. *dé-za-kor-dé.* — Mus. Faire que les cordes d'un instrument ne soient plus d'accord : *La chaleur* A DÉSACCORDÉ *ce piano.* (Acad.)

— Fig. Détruire l'union des esprits, des sentiments, des opinions.

= **Se désaccorder**, v. pron. *Cette harpe* S'EST DÉSACCORDÉE. (Acad.)

— Fig. *Esprits qui* SE DÉSACCORDENT. *Il craindrait de* SE DÉSACCORDER *d'avec lui-même.* (Helvet.)

DÉSACCOUPLANT, part. prés. du v. Désaccoupler.

DÉSACCOUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaccoupler. CHIENS DÉSACCOUPLÉS. *Draps de lit* DÉSACCOUPLÉS.

DÉSACCOUPLEMENT, n. m. (*désaccoupler.*) Pron. *dé-za-koupl-man.* — Hist. nat. Cessation de l'accouplement.

DÉSACCOUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euph. et *accoupler; couple.*) Pron. *dé-za-kou-plé.* — Détacher les unes des autres des choses accouplées : DÉSACCOUPLER *des draps, des bas.* (Ac.)

= **Se désaccoupler**, v. pron. ne plus être accouplé : *Ces chiens* SE SONT DÉSACCOUPLÉS. (Acad.)

DÉSACCOUTUMANCE, n. f. (*coutume.*) Pron. *dé-za-kou-tu-manss.* — Perte de quelque coutume ou de quelque habitude. || Vieux.

DÉSACCOUTUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désac-

coutumer. *Homme* DÉSACCOUTUMÉ. *Cœur* DÉSACCOUTUMÉ.

DÉSACCOUTUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euph. et *accoutumer ; coutume.*) Pron. *dé-za-kou-tu-mé.* — Faire perdre, faire quitter une coutume, une habitude. *On aura bien de la peine à le* DÉSACCOUTUMER *du vice.* (Acad.) *La mortification lui rend la mort familière, le détachement des plaisirs le* DÉSACCOUTUME *du corps.* (Boss.)

= **Se désaccoutumer,** v. pron. *Les jugements sur les apparences sont si souvent faux, qu'il est étonnant qu'on ne* S'EN DÉSACCOUTUME *pas.* (Mme de Sév.)

DÉSACCUMULANT, part. prés. du v. Désaccumuler.

DÉSACCUMULÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaccumuler.

DÉSACCUMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *accumuler*, formé de *cumuler ; cumulus*, cumul, comble.) Néol. Détruire un amas, une accumulation.

DÉSACHALANDAGE, n. m. (*désachalander.*) Pron. *dé-za-chalandaj.* — Comm. Perte des chalands ; état d'une boutique désachalandée.

DÉSACHALANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Désachalander : *Magasin* DÉSACHALANDÉ.

DÉSACHALANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euph. et *achalander ; chaland.*) Pron. *dé-za-cha-lan-dé.* — Éloigner les chalands, faire perdre les pratiques, éloigner ceux qui vont habituellement acheter chez un marchand : *Ce mauvais bruit* A *fort* DÉSACHALANDÉ *la boutique de ce marchand.*

= **Se désachalander,** v. pr. Perdre ses chalands, ses pratiques. *Ce magasin de vin* S'EST DÉSACHALANDÉ.

DÉSACIDIFICATION, n. f. (*désacidifier.*) Chim. Action de désacidifier.

DÉSACIDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Désacidifier : *Substance* DÉSACIDIFIÉE.

DÉSACIDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *acidifier, acide.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous désacidifiions, que vous désacidifiiez.* — Chim. Détruire l'état d'acidité d'une substance.

DÉSACIÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaciérer.

DÉSACIÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aciérer ; acier.*) — L'*é* fermé du rad. *désacier*, se change en *è* ouvert seulement devant les terminaisons *e, es, ent : je désacière, ils désacièrent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé : *je désaciérerai, nous désaciérerions*, etc.) Technol. Détruire l'état d'aciération du fer.

DÉSACOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désacointer.

DÉSACOINTER, v. tr. ou act. 1er conj. (*de*, et *accointance.*) Anc. Détruire l'accointance, les rapports de familiarité.

DÉSAFFAIRÉ, ÉE, adj. (*de*, et *affairé ; faire.*) Néol. Qui n'a rien à faire ; qui n'est point affairé.

DÉSAFFAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaffamer : *Muse* DÉSAFFAMÉE. (Scar.)

DÉSAFFAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *affamer ; fames*, faim.) Pron. *dé-za-fa-mé.* — Néol. Délivrer de la faim. || Faire cesser la faim : DÉSAFFAMER *quelqu'un.*

DÉSAFFECTION, n. f. (*de*, part. priv. et *affection.*) Pron. *dé-zaf-fèk-cion.* — Néol. La cessation ou l'opposé de l'affection.

DÉSAFFECTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaffectionner : *Des peuples* DÉSAFFECTIONNÉS.

DÉSAFFECTIONNEMENT, n. m. (*désaffection.*) Néol. Perte de l'affection. Il se dit surtout du refroidissement de l'amour du peuple pour le souverain.

DÉSAFFECTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *affectionner ; affection.*) Pron. *dé-zaf-fèk-cio-né.* — Néol. Cesser de porter de l'affection à quelqu'un : *Que de sages mesures* ONT DÉSAFFECTIONNÉ *les peuples !*

= **Se désaffectionner,** v. pron. : *Il* S'EST DÉSAFFECTIONNÉ *la nation. Je* ME SUIS DÉSAFFECTIONNÉ *mon parent.* Absolument, ou avec la préposition *de. Les peuples* SE DÉSAFFECTIONNENT *quelquefois de leur souverain.*

DÉSAFFLEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaffleurer.

DÉSAFFLEUREMENT, n. m. (*désaffleurer.*) Pron. *dé-zaf-fleur-man.* — Construct. État de ce qui est désaffleuré.

DÉSAFFLEURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *affleurer.*) Pron. *dé-zaf-fleu-ré.* — Construct. Faire ressortir certaines parties d'une surface sur les autres.

DÉSAFFOURCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaffourcher : *Ancre* DÉSAFFOURCHÉE. *Vaisseau* DÉSAFFOURCHÉ.

DÉSAFFOURCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-zaf-four-ché.* — Mar. Lever l'ancre d'affourche.

— Abs. *Ce vaisseau* DÉSAFFOURCHE.

DÉSAFFRANCHI, IE, part. pass. du v. Désaffranchir.

DÉSAFFRANCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *affranchir ; franc.*) Pron. *dé-zaf-franchir.* — Néol. Révoquer un affranchissement.

DÉSAFFRANCHISSANT, part. prés. du v. Désaffranchir.

DÉSAFFUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. extr., *s* euphon. et *affubler.*) Ôter ce qui affuble ; déshabiller, dévêtir.

DÉSAGENÇANT, part. prés. du v. Désagencer.

DÉSAGENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Désagencer. *Machine* DÉSAGENCÉE.

DÉSAGENCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv. et *agencer.*) Pron. *dé-za-jan-cé.* — (Le *c* du radical *désagenc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous désagençons, il désagença*, etc.) Néol. Détruire l'agencement.

DÉSAGRAFÉ, ÉE, part. pass. du v. Désagrafer. *Robe* DÉSAGRAFÉE.

DÉSAGRAFER, v. tr. ou act. 1re conj. Ôter les agrafes. || V. DÉGRAFER.

DÉSAGRÉABLE, adj. des 2 g. (*de, agréable ; gré.*) Pron. *dé-za-gré-abl.* — Qui déplaît, de quelque manière que ce soit. Il se dit des personnes et des choses : *Figure, aspect* DÉSAGRÉABLE. *Personne, humeur* DÉSAGRÉABLE. (Acad.) *Ce fruit a un goût* DÉSAGRÉABLE. (Id.) *Ma situation est trop* DÉSAGRÉABLE. (J. J. R.) *Il est* DÉSAGRÉABLE *d'avoir affaire à des gens difficultueux. Les passions ont leurs goûts, leurs contre-temps, leurs bruits* DÉSAGRÉABLES. (Mass.) *Dans un état toujours violent et* DÉSAGRÉABLE *à la nature.* (Id.) *Il est* DÉSAGRÉABLE *pour vous d'avoir encouru la disgrâce de votre souverain.*

DÉSAGRÉABLEMENT, adv. (*désagréable.*) Pron. *dé-za-gré-a-ble-man.* — D'une manière désagréable. *Cette lumière affecte* DÉSAGRÉABLEMENT *l'organe de la vue. Passer* DÉSAGRÉABLEMENT *sa vie. Il est fort* DÉSAGRÉABLEMENT *en ce lieu-là.*

DÉSAGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Désagréer. (*gré.*) *Demande* DÉSAGRÉÉE.

DÉSAGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Désagréer. (*agrès.*) *Vaisseau* DÉSAGRÉÉ.

DÉSAGRÉER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de, des*, part. nég. et *agréer.*) Pron. *dé-za-gré-é.* — Il se conj. c. Agréer. (*Je désagrée, tu désagrées, il désagrée, nous désagréons, vous désagréez, ils désagréent ; je désagréais, nous désagréions ; je désagréai, nous désagréâmes, ils désagréèrent ; je désagréerai, nous désagréerons ; je désagréerais, nous désagréerions ; désagrée, désagréons, désagréez ; que je désagrée, que nous désagréions ; que je désagréasse, que nous désagréassions ; désagréant ; désagréé, désagréée.*) Déplaire ; n'agréer pas : *Si cela ne vous* DÉSAGRÉE *pas.* (Acad.) || Peu usité.

DÉSAGRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Agrès.*) Pron. *dé-za-gré-é.* — Ce verbe a deux *e* de suite aux trois premières personnes du singulier du présent de l'indicatif et du subjonctif, et aux trois personnes des deux nombres du futur et du conditionnel ; le premier appartient au radical *désagré*, et le second aux diverses terminaisons. — Le participe féminin a trois *e*, deux fermés et un muet, *désagréée.*) Mar. Il se dit en parlant d'un bâtiment dont on ôte les agrès, les voiles, les cordages et autres choses nécessaires pour la manœuvre, ou d'un bâtiment qui perd ses agrès par accident ou dans un combat : DÉSAGRÉER *un vaisseau.* || Il est vieux ; on dit aujourd'hui *Dégréer.*

DÉSAGRÉGATION, n. f. (*de*, et *agrégation*, formé de *agréger ; grex*, assemblage.) Didact. Séparation des parties d'un corps.

DÉSAGRÉGEANT, part. prés. de Désagréger.

DÉSAGRÉGÉ, ÉE, part. pass. de Désagréger : *Corps* DÉSAGRÉGÉ. *Minéral* DÉSAGRÉGÉ.

DÉSAGRÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*désagrégation.*) Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *désagreg*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous désagrégeons, il désagrégea*, etc. — Didact. Détruire l'agrégation des parties : *On* DÉSAGRÈGE *les fragments d'étoffe de laine, et l'on en forme de la laine cardée.*

— Se dit particulièrement en minéralogie : DÉSAGRÉGER *un minéral.*

= **Se désagréger,** v. pr. : *Sans le ciment cristallin qui lui donne de la solidité, le calcaire* SE DÉSAGRÉGERAIT *facilement.* (Dufrénoy.)

DÉSAGRÉMENT, n. m. (*de*, part., priv. *s* euph. et *agrément*, formé de *agréer, gré.*) Pron. *dé-za-gré-man.* — Chose désagréable, sujet de chagrin, d'ennui, de dégoût : *Il s'est attiré des* DÉSAGRÉMENTS (Acad.) *Ses dettes sont de vieux péchés qui n'ont que des* DÉSAGRÉMENTS. (Mad. de Sév.) *Les fatigues et les* DÉSAGRÉMENTS *journaliers de votre état.* (Mass.) *Le dégoût ou les* DÉSAGRÉMENTS *qui suivent les plaisirs.* (Id.)

— Les défauts qui nuisent aux agréments extérieurs d'une personne : *Cette tache au visage est un grand* DÉSAGRÉMENT. (Acad.)

DÉSAGUERRI, IE, part. pass. du v. Désaguerrir.

DÉSAGUERRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *aguerrir ; guerre.*) Pron. *dé-za-ghè-rir.* — Anc. Décourager.

DÉSAIGRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *aigrir ; aigre.*) Pron. *dé-zè-grir.* — Anc. Soulager.

— Chim. Faire perdre à un corps ses qualités aigres.

DÉSAIGRISSANT, part. prés. du v. Désaigrir.

DÉSAIGUILLETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aiguilleter ; aiguillette.*) (Le *t* du rad. *désaiguillet* se double avant une syllabe muette : *Je désaiguillette, il désaiguillette*, etc.) Anc. Détacher les aiguillettes.

DÉSAIMANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aimant.*) Priver de l'aimant : *Lorsque des aiguilles aimantées sont liées ensemble, elles ne restent pas aimantées au même degré : les plus fortes* DÉSAIMANTENT *d'abord les plus faibles, qui prennent ensuite le magnétisme contraire.* (Becquerel.)

= **Se désaimanter,** v. pron. Perdre son aimant.

DÉSAIMER, v. tr. ou act., 1re conj. (*de*, et *aimer.*) Pron. *dé-zè-mé.* — Anc. Cesser d'aimer.

DÉSAIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aire*, nid d'aigle.) Pron. *dé-zè-ré.* Fauconn. Tirer les oiseaux de l'aire ou de l'endroit où on les nourrit.

DÉSAJUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désajuster : *Canon* DÉSAJUSTÉ. *Machine* DÉSAJUSTÉE. *Toilette* DÉSAJUSTÉE. *Coiffure* DÉSAJUSTÉE.

— Man. *Ce cheval est désajusté*, se dit d'un cheval qui ne fait plus le manége avec la même justesse, dont les allures sont dérangées.

DÉSAJUSTEMENT, s. m. Action de désajuster, de défaire l'ajustement d'une machine.

DÉSAJUSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, part. priv., *s* euph. et *ajuster ; juste.*) Pron. *dé-za-juss-té.* — Faire qu'une chose cesse d'être dans l'arrangement, dans la position où elle était, et où elle devrait être : DÉSAJUSTER *un canon.* DÉSAJUSTER *la parure de quelqu'un.*

— Fig. *Les affaires étaient près d'être conclues ; un accident imprévu* A *tout* DÉSAJUSTÉ. (Féraud.)

= **Se désajuster,** v. pron. Être désajusté, dérangé : *Ce canon* S'EST DÉSAJUSTÉ. *Les affaires* SE SONT DÉSAJUSTÉES.

DÉSALIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaligner.

— Adj. : *Façade* DÉSALIGNÉE. *Rue* DÉSALIGNÉE. *Troupe* DÉSALIGNÉE.

DÉSALIGNEMENT, n. m. (*désaligner.*) Pron. *dé-za-li-gn-man.* — Art. milit. Désordre dans l'alignement d'une troupe.

DÉSALIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aligner ; ligne.*) Pron. *dé-za-li-gnié.* — Détruire un alignement : DÉSALIGNER *la façade d'une maison sur la voie publique.*

— Art. milit. Causer un désalignement : DÉSALIGNER *une compagnie, un bataillon.*

= **Se désaligner.** *Ce bataillon* S'EST DÉSALIGNÉ, *a rompu sa ligne.*

DÉSALITÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaliter : *Malade* DÉSALITÉ.

DÉSALITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aliter ; lit.*)

= **Se désaliter,** v. pron. Sortir du lit, cesser de garder le lit.

DÉSALLAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Désallaiter. *Enfant* DÉSALLAITÉ. *Petite fille* DÉSALLAITÉE.

DÉSALLAITEMENT, n. m. (*désallaiter.*) Méd. Action de désallaiter.

DÉSALLAITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *allaiter ; lait.*) Méd. Cesser d'allaiter un enfant, le sevrer.

DÉSALLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Désallier. *Gentilhomme* DÉSALLIÉ.

DÉSALLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*allier.*) Pron. *dé-za-lié.* — Détacher d'une alliance, désunir. || Peu usité en ce sens.

= **Se désallier,** v. pron. Néol. Se mésallier. || Se marier d'une manière peu convenable sous le rapport de l'éducation, de la fortune, etc.

DÉSALTÉRANT, part. prés. du v. Désaltérer.

DÉSALTÉRANT, ANTE, adj. Néol. Qui désaltère : *Fruit* DÉSALTÉRANT. *Boisson* DÉSALTÉRANTE.

DÉSALTÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaltérer : *Animal* DÉSALTÉRÉ. *Bouche* DÉSALTÉRÉE.

DÉSALTÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *altérer.*) Pron. *dé-zal-té-ré.* — L'*é* fermé du rad. *désaltér* se change en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent, je désaltère, ils désaltèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé : *je désaltérerai, nous désaltérerions,* etc. — Apaiser la soif : *L'eau rougie* DÉSALTÈRE *mieux que l'eau pure.* (Ac.) *A chaque pas, on trouve des fruits qui* DÉSALTÈRENT.

— Fig. *La rosée* DÉSALTÈRE *la nature.* (Fén.) *La joie, l'amour, le contentement* DÉSALTÈRENT *le cœur.*

= **Se désaltérer,** v. pron. Boire :

Un agneau *se désaltérait*
Dans le courant d'une onde pure. (La F.)

— Fig. *Ne pouvoir* SE DÉSALTÉRER *de sang.*

DÉSAMARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désamarrer. *Vaisseau* DÉSAMARRÉ.

DÉSAMARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *amarrer; amarre.*) Pron. *dé-za-ma-ré.* — Mar. Détacher un bâtiment, un objet qui est amarré.

DÉSANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Désancher : *Instrument* DÉSANCHÉ.

DÉSANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *anché.*) Pron. *dé-zan-ché.* — Musiq. Ôter l'anche d'un instrument à vent.

= **Se désancher,** v. pron. Être désanché : *Cet instrument* SE DÉSANCHE *sans cesse.*

DÉSANCRANT, part. prés. du v. Désancrer.

DÉSANCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désancrer. *Vaisseau* DÉSANCRÉ. *Frégate* DÉSANCRÉE.

DÉSANCRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*de,* et *ancrer; ancre.*) Pron. *dé-zan-kré.* — Mar. Lever l'ancre : *On* DÉSANCRE *pour gagner la rade et le port de Baltimore.* (Chateaubr.) *Nous* DÉSANCRÂMES *au point du jour.* || Il a vieilli.

DÉSANDAINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*andain.*) Pron *dé-zan-dè-né.* — Agric. Ramasser le foin coupé et disposé en andais.

DÉSANIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désanimer.

De sorte qu'à présent deux corps *désanimés*
Termineront l'exploit de tant de gens armés. (Corn.)

— On emploie aujourd'hui l'adjectif *Inanimé.*

DÉSANIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *animer; anima,* âme; lat.) Pron. *dé-za-ni-mé.* — Cesser d'animer. || Vieux.

DÉSAPPAREILLAGE, n. m. (*désappareiller.*) Mar. Action de désappareiller.

DÉSAPPAREILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Désappareiller : *Bâtiment* DÉSAPPAREILLÉ.

DÉSAPPAREILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. priv. et *appareiller.*) Pron. *dé-za-pa-ré-ié.* — Oter une ou plusieurs choses d'un certain nombre de choses pareilles, dont la réunion forme une sorte d'ensemble, d'assortiment. On dit plus ordinairement, *Dépareiller.*

— Mar. Faire les manœuvres contraires à celles qui sont nécessaires pour appareiller, c'est-à-dire replier les voiles, etc : DÉSAPPAREILLER *une flotte, une escadre, un bâtiment.*

= **Se désappareiller,** v. pron. Être désappareillé.

DÉSAPPARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Désapparier : *Pigeons* DÉSAPPARIÉS.

DÉSAPPARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. priv., *s* euph. et *apparier; par,* d'où *paire.*) Pron. *dé-za-pa-rié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subj.: *nous désappariions, vous désappariiez.* — Séparer deux oiseaux appariés; tuer le mâle ou la femelle : DÉSAPPARIER *ces pigeons, ces perdrix.* (Acad.)

DÉSAPPOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désappointer : *Capitaine* DÉSAPPOINTÉ.

— Fig. : *Homme* DÉSAPPOINTÉ.

DÉSAPPOINTEMENT, n. m. (*désappointer.*) Pron. *dé-za-poaintt-man.* — Contrariété qu'on éprouve lorsqu'on est trompé dans ses espérances, déconcerté dans un projet. *Le* DÉSAPPOINTEMENT *marche derrière l'enthousiasme.* (Mad. de Staël.) *Nous avons bien ri de son* DÉSAPPOINTEMENT. (Acad.) *Éprouver du* DÉSAPPOINTEMENT. *De tous côtés, que de vocations égarées et d'existences déplacées, que de* DÉSAPPOINTEMENTS *et de mécomptes!* (Dupanl.)

DÉSAPPOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *appointer; point.*) Pron. *dé-za-poain-té.* — Anc. Rayer un militaire des contrôles de l'armée : DÉSAPPOINTER *un capitaine.* (Acad.)

— Fig. : Tromper quelqu'un dans ses espérances, ne pas remplir son attente : *Cela dut bien le* DÉSAPPOINTER. (Acad.) *Ce fâcheux contre-temps a* DÉSAPPOINTÉ *toute la campagne.*

— Par extens. : *Le temps* DÉSAPPOINTE *souvent l'espérance.* (Amyot.) || Vieux.

— *Désappointer une pièce d'étoffe,* couper les points de fil ou de ficelle qui tiennent en état les plis de cette pièce. || On dit mieux *Dépointer.*

= **Se désappointer,** v. pron. Être dérouté, contrarié, frustré dans ses espérances, dans son attente.

DÉSAPPRENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*de,* et *apprendre.*) Pron. *dé-za-prandr.* (*Je désapprends, tu désapprends, il désapprend, nous désapprenons, vous désapprenez, ils désapprennent; je désapprenais, nous désapprenions; je désappris, nous désapprîmes; je désapprendrai, nous désapprendrons; je désapprendrais, nous désapprendrions; désapprends, désapprenons, désapprenez; que je désapprenne, que nous désapprenions, que je désapprisse, que nous désapprissions; désapprenant; désappris, ise.*) Oublier ce qu'on avait appris : *Descartes prouva que ses persécuteurs devaient* DÉSAPPRENDRE *ce qu'ils croyaient savoir.* (Guénard.) *Les troupes mal payées* DÉSAPPRENAIENT *l'obéissance et la discipline, comme elles* AVAIENT DÉSAPPRIS *la victoire.* (Lam.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : *Ceux qui parlent beaucoup, lors même qu'ils parlent bien,* DÉSAPPRENNENT *souvent* À *écrire.* (Vitet.)

— Abs. : *Quand l'écolier se néglige, il* DÉSAPPREND.

= **Se désapprendre,** v. pron. Être désappris, oublié : *Tout* SE DÉSAPPREND *à la longue.*

DÉSAPPRIS, ISE, part. pass. du v. Désapprendre. En parl. des choses : *Leçon* DÉSAPPRISE. *Langue* DÉSAPPRISE.

— Fig. En parl. des personnes : *Un homme* DÉSAPPRIS.

— Subtantiv. Un homme impoli, malhonnête, qui a perdu le bon ton, les manières du monde : *C'est un* DÉSAPPRIS.

DÉSAPPROBATEUR, TRICE, adj. Pron. *dé-za-pro-ba-teur, triss.* — Qui désapprouve par caractère, par habitude : *Je n'ai pas naturellement l'esprit* DÉSAPPROBATEUR. (Montesq.) *Vous refusez du ton le plus* DÉSAPPROBATEUR. (La Baum.)

— Substantiv. : *C'est un* DÉSAPPROBATEUR *éternel.* (Acad.) *Vous êtes un ennuyeux* DÉSAPPROBATEUR.

DÉSAPPROBATION, n. f. (*de,* et *approbation.*) Pron. *dé-za-pro-ba-cion.* — Action de désapprouver : *Votre* DÉSAPPROBATION *l'a chagriné. Manifester sa* DÉSAPPROBATION. *Que peuvent les* DÉSAPPROBATIONS *des esprits sages, les résistances mêmes des cœurs hardis contre les entraînements des révolutions?* (Mignet.)

DÉSAPPROPRIATION, n. f. (*désapproprier.*) Pron. *dé-za-pro-pri-a-cion.* — Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose : *Il ne se résignera pas aisément à la* DÉSAPPROBATION *de ses biens.*

DÉSAPPROPRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Désapproprier.

DÉSAPPROPRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *approprier.*) Pron. *dé-za-pro-pri-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous désappropriions, vous désappropriiez.* — Oter, faire perdre à quelqu'un la propriété d'une chose. || Peu usité en ce sens.

= **Se désapproprier,** v. pron. Renoncer à une propriété, s'en dépouiller : *Il faut* SE DÉSAPPROPRIER *de tout pour payer ses dettes.*

DÉSAPPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Désapprouver : *Langage* DÉSAPPROUVÉ. *Action* DÉSAPPROUVÉE.

DÉSAPPROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *approuver.*) Pron. *dé-za-prou-vé.* — Blâmer, condamner, trouver mauvais ce qu'un autre fait. *Tout le monde vous* DÉSAPPROUVE. *Nous* DÉSAPPROUVONS *dans un temps ce que nous approuvons dans un autre.* (La Rochef.) *Son altesse a tout su, et n'a pu* DÉSAPPROUVER *ma retraite.* (J. J. R.)

— On l'emploie aussi avec une proposition subordonnée : *Je ne* DÉSAPPROUVE *pas que vous preniez ce parti.* (Acad.)

= **Se désapprouver,** v. pron. Être désapprouvé, ne pas s'approuver : *Le sage* SE DÉSAPPROUVE *souvent lui-même.*

SYN. Désapprouver, improuver, réprouver. *Désapprouver* c'est ne pas approuver; *improuver,* c'est penser le contraire, et, de plus, blâmer; *réprouver,* c'est s'élever avec force contre, et condamner. Il suffit qu'une chose ne paraisse pas convenable pour qu'on la *désapprouve;* il faut qu'elle soit mauvaise pour qu'on l'*improuve;* mais on ne *réprouve* que ce qui est odieux. Il appartient à la liberté de *désapprouver,* à la raison d'*improuver,* et à l'autorité de *réprouver.*

DÉSARBORÉ, ÉE, part. pass. du v. Désarborer : *Mât* DÉSARBORÉ. *Pavillon* DÉSARBORÉ. *Drapeau* DÉSARBORÉ.

DÉSARBORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *arborer.*) Pron. *dé-zar-bo-ré.* — Mar. Abattre des mâts.

— Néol. Cesser d'arborer; abattre un pavillon, un drapeau arboré.

— Fig. : DÉSARBORER *l'étendard de la révolte.*

DÉSARÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désarçonner : *Cavalier* DÉSARÇONNÉ.

DÉSARÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *arçon.*) Pron. *dé-zar-ço-né.* — Mettre hors des arçons, jeter hors de la selle : DÉSARÇONNER *un cavalier. Son cheval en sautant l'*A DÉSARÇONNÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. Confondre quelqu'un dans une discussion, le mettre hors d'état de répondre : *Ce philosophe* EUT *bientôt* DÉSARÇONNÉ *son adversaire.* (Acad.)

= **Se désarçonner,** v. pron. Perdre les arçons.

— Fig. Perdre la tête dans une discussion.

DÉSARGENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désargenter : *Chandelier* DÉSARGENTÉ. *Vaisselle* DÉSARGENTÉE.

— Fam. Sans argent : *Homme* DÉSARGENTÉ. *Un pauvre diable tout* DÉSARGENTÉ.

DÉSARGENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* part. priv., *s* euph. et *argenter; argent.*) Pron. *dé-zar-jan-té.* — Enlever l'argent d'une chose qui était argentée : DÉSARGENTER *de la vaisselle.*

— Fig. et fam. Dégarnir d'argent comptant : *Les frais de noces l'*ONT *entièrement* DÉSARGENTÉ. (Acad.)

= **Se désargenter,** v. pron. Être désargenté : *Ces chandeliers* SE DÉSARGENTENT.

— Fam. Être sans argent : *A Paris, on* SE DÉSARGENTE *promptement.*

DÉSARMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désarmer : *Que de choses fit le désespoir dans Carthage* DÉSARMÉE! (Montesq.)

— Adjectiv. Qui n'a pas d'armes, qui est dépourvu de moyens de défense : *Que pouvait-il, seul et* DÉSARMÉ, *contre une troupe de furieux?* (Acad.) *Qu'y a-t-il de plus* DÉSARMÉ *que l'hirondelle?* (Lamenn.)

DÉSARMEMENT, n. m. (*désarmer.*) Pron. *dé-zar-me-man.* — Action par laquelle on fait quitter les armes à des gens de guerre ou autres : *Le* DÉSARMEMENT *de la garnison. On ordonna le* DÉSARMEMENT *des habitants.* (Acad.)

— Par extens. Licenciement des gens de guerre : *On convint du* DÉSARMEMENT. *Les places ne furent rendues qu'après le* DÉSARMEMENT. (Acad.)

— Mar. Action de désarmer un vaisseau, de débarquer tout ce qui constitue son armement : *On a commencé le* DÉSARMEMENT *de cette frégate.*

— Escrim. Action par laquelle on fait sauter l'épée de son adversaire : *Tenter le* DÉSARMEMENT.

DÉSARMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *armer.*) Pron. *dé-zar-mé.* — Débarrasser quelqu'un de son armure : *Après le combat, il se fit* DÉSARMER *par son écuyer.* (Acad.)

— Enlever à quelqu'un ses armes; le contraindre à les rendre : *On le* DÉSARMA *de son épée.* Il ne court à ses ennemis que pour les DÉSARMER (Volt.) *Vous qui l'*AVEZ DÉSARMÉ, *vous ne le suivez pas.* (C. Del.) *Il avoit donné ordre de* DÉSARMER *les citoyens.* (Mich.)

— Fig. Apaiser : *Se laisser* DÉSARMER *par des soumissions, par le repentir. Quel soin ne prit-il pas de* DÉSARMER *cette multitude irritée?* (Fléch.)

— Fig. *Auguste chargea les Muses de* DÉSARMER *l'histoire; et le monde a pardonné à l'ami d'Horace.* (Chateaub.) *Cherchez à* DÉSARMER *vos ennemis plutôt qu'à les vaincre.* (Mass.) *Les mauvais succès irritent nos ennemis sans les* DÉSARMER. (Mass.)

Désarmez le courroux de ce Dieu qui m'attend. (C. Del
Ma jeunesse, mes traits ne l'*ont* point *désarmé.* (Malfil.)

— Dépouiller, priver : *Ces princes que la mort* A DÉSARMÉS *de leur puissance.* (Acad.)

— Escr. *Désarmer son adversaire,* lui faire tomber l'épée de la main : *Il se battit contre un tel, et le* DÉSARMA. (Acad.)

— Mar. *Désarmer un vaisseau,* lui ôter son artillerie, ses agrès. || *Désarmer les avirons,* c'est les rentrer après qu'ils ont nagé.

— *Désarmer un bâtiment,* débarquer : *On* DÉSARME

dans un port quand on y procède au désarmement de plusieurs bâtiments.

— V. intr. Cesser de se tenir sur le pied de guerre, congédier les troupes : *Toutes les puissances belligérantes* ONT DÉSARMÉ. *La flotte doit* DÉSARMER. *On n'a pas encore réglé qui* DÉSARMERAIT *le premier*. (Acad.)

Hercule à *désarmer* coûtait moins qu'Hippolyte. (Rac.)

— Art. *Désarmer un canon*, en ôter le boulet.

— *Désarmer un fusil*, mettre la batterie d'un fusil à l'état de repos.

— Man. *Désarmer un cheval*, le tenir en sujétion.

= **Se désarmer**, v. pr. *Il alla* SE DÉSARMER. (Acad.)

DÉSARRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désarrimer : *Objets* DÉSARRIMÉS.

DÉSARRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *arrimer*.) Pron. *dé-za-ri-mé*. — Mar. Déranger les objets arrimés dans la cale d'un navire.

DÉSARROI, n. m. (*de*, et *arroi*.) Pron. *dé-za-roa*. — Désordre dans les affaires, renversement de fortune; il n'est guère usité qu'avec les prépositions *en* et *dans* : *La mort du général mit l'armée en* DÉSARROI. (Acad.)

— Fig. : *C'est au trouble jeté dans les esprits par nos grandes commotions qu'il faut attribuer le* DÉSARROI *de nos opinions et de nos doctrines*. (Blanq.)

— Par exagérat. : *Nous venons de déménager; tout est chez nous dans le* DÉSARROI. (Acad.)

DÉSARRONDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*dé*, et *arrondir*; *rond*.) Technol. Détruire la forme arrondie d'un corps.

DÉSARTICULATION, n. f. (*désarticuler*.) Pron. *dé-zar-ti-ku-la-cion*. — Chir. Amputation d'un membre dans son articulation. || Section des liens fibreux qui unissent deux ou plusieurs os.

— Anat. Action d'isoler les uns des autres les divers os du squelette, en particulier ceux de la tête.

DÉSARTICULÉ, ÉE, part. pass. du v. Désarticuler : *Os* DÉSARTICULÉ. *Squelette* DÉSARTICULÉ.

DÉSARTICULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, *articulus*, article; lat.) Pron. *dé-sar-ti-ku-lé*. — Chir. Pratiquer l'amputation dans l'articulation des os : *La jambe fut d'abord sciée supérieurement, puis on* DÉSARTICULA *le fémur*. (Dupuytren.)

— Anat. Isoler les uns des autres les os du squelette, principalement ceux de la tête : DÉSARTICULER *le squelette*.

= **Se désarticuler**, v. pron. Être désarticulé : *L'os de la cuisse* S'EST DÉSARTICULÉ.

DÉSASSAISONNEMENT, n. m. Pron. *dé-za-cè-zonn-man*. — Néol. Action de désassaisonner. || État de ce qui est désassaisonné.

DÉSASSAISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *assaisonner*.) Pron. *dé-za-cè-zo-né*. — Néol. Oter l'assaisonnement. Affadir un mets.

DÉSASSEMBLAGE, n. m. (*désassembler*.) Technol. Action de se désassembler.

DÉSASSEMBLANT, part. prés. du v. Désassembler.

DÉSASSEMBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *assembler*, *ensemble*.) Pron. *dé-za-çan-blé*. — Séparer ce qui était joint par assemblage. Il ne se dit guère qu'en parlant des pièces de charpenterie et de menuiserie : *On* A DÉSASSEMBLÉ *cette charpente*. DÉSASSEMBLER *une armoire pour la transporter*. (Acad.)

— Fig. *La grandeur de Charles V n'était qu'un composé de plusieurs hasards, et qui* DÉSASSEMBLERAIT *toutes les pièces dont elle était formée, vous le ferait voir bien clairement*. (Font.)

= **Se désassembler**, v. pron. *Ces boiseries* SE DÉSASSEMBLENT.

DÉSASSIÉGEMENT, n. m. (*désassiéger*.) Pron. *dé-za-ciéj-man*. — Néol. Levée d'un siége. || État d'une place que l'on cesse d'assiéger.

DÉSASSIÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *assiéger*; *siége*.) Pron. *dé-za-cié-jé*. — (Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *désassiég*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous désassiégeons*, *il désassiégea*, *etc.*) Néol. Cesser d'assiéger. || Faire lever un siége.

— Fig. et fam. Cesser d'importuner quelqu'un : *Jamais l'armée des solliciteurs ne* DÉSASSIÉGE *les ministres*.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE, adj. (*désassimiler*.) Pron. *dé-zass-ci-mi-la-teur*, *triss*. — Didact. Qui produit un effet contraire à l'assimilation.

DÉSASSIMILATION, n. f. (*désassimiler*.) Pron. *dé-zass-ci-mi-la-cion*. — Didact. Cessation ou destruction de l'état d'assimilation.

DÉSASSIMILÉ, ÉE, part. pass. du v. Désassimiler : *Corps* DÉSASSIMILÉ.

DÉSASSIMILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *assimiler*; *similis*, semblable; lat.) Pron. *dé-zass-ci-mi-lé*. Didact. Cesser d'assimiler.

DÉSASSOCIATION, n. f. (*désassocier*.) Néol. Rupture d'une association.

DÉSASSOCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Désassocier.

DÉSASSOCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *associer*; *socius*, d'où *socialis*, social.) Pron. *dé-za-ço-cié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous désassociions*, *que vous désassociiez*. — Détruire une association.

= **Se désassocier**, v. pron. Être désassocié.

DÉSASSORTI, IE, part. pass. du v. Désassortir : *Livres* DÉSASSORTIS. *Étoffes* DÉSASSORTIES.

— Fig. : *Qualité, dignité* DÉSASSORTIE. *Un mariage* DÉSASSORTI. *Il me semble que c'est une chose toute* DÉSASSORTIE. (Mme de Sév.)

DÉSASSORTIMENT, n. m. (*désassortir*.) Action de désassortir. || État des choses mal assorties.

DÉSASSORTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *assortir*; formé de *sorte*.) Pron. *dé-za-sor-tir*. Ôter ou déplacer quelqu'une des choses qui avaient été assorties : *On* A DÉSASSORTI *ces porcelaines*.

DÉSASSOURDI, IE, part. pass. du v. Désassourdir.

DÉSASSOURDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *assourdir*; *sourd*.) Néol. Cesser d'assourdir. || Guérir la surdité.

DÉSASSURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *assurer*; *sûr*.) Pron. *dé-za-çu-ré*. Néol. Dépersuader; ôter la certitude.

DÉSASTRE, n. m. (*de*, et *adstruere*, établir.) Pron. *dé-zastr*.) Événement funeste, grand malheur; ou les effets qui en résultent : *Les plus grands* DÉSASTRES *accablèrent les Romains*. (Volt.) *La vue de ce* DÉSASTRE *fait fendre le cœur*. (Acad.) *La retraite de Moscou est le plus grand de tous les* DÉSASTRES *qui soit jamais tombé sur une armée victorieuse*.

Des *désastres* fameux ce messager fidèle. (Boil.)

— Fam. Déconfiture commerciale : *Cette maison est en* DÉSASTRE ou *dans le* DÉSASTRE.

DÉSASTREUSEMENT, adv. (*désastreux*.) Pron. *dé-zass-treuz-man*. — D'une manière désastreuse : *Qu'auraient fait les Autrichiens dans ce coupe-gorge? Ils auraient succombé plus* DÉSASTREUSEMENT *encore que dans les champs de la Bormida*. (Thiers.) *Cette fête a fini bien* DÉSASTREUSEMENT.

DÉSASTREUX, EUSE, adj. (*désastre*.) Pron. *dé-zass-treu*, *treuz*. — Funeste, malheureux : *Événement* DÉSASTREUX. (Acad.) *La tentative eut une issue* DÉSASTREUSE. (Lesage.) *O nuit effroyable! O nuit* DÉSASTREUSE! (Boss.)

— En m. part. : en parl. des personnes, Affreux : *Personne* DÉSASTREUSE. *Homme* DÉSASTREUX.

DÉSATTRISTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désattrister : *Cœur* DÉSATTRISTÉ. *Ame* DÉSATTRISTÉE.

DÉSATTRISTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *attrister*.) Pron. *dé-za-tris-té*. — Faire cesser la tristesse : DÉSATTRISTER *quelqu'un*.

= **Se désattrister**, v. pr. Être désattristé :

Las! en l'état qu'il est comment vous contenter?
Donnez-lui le loisir de *se désattrister*. (Mol.)

DÉSAUBAGE, n. m. (*désauber*.) Hist. Repas qui se faisait autrefois le huitième jour après le baptême d'un nouveau-né, et dans lequel les parents donnaient des gâteaux aux enfants.

DÉSAUBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aube* form. de *alba*, blanche; lat.) Anc. Ôter la robe blanche que l'on mettait aux catéchumènes.

DÉSAUTORISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *autoriser*.) Pron. *dé-zo-to-ri-zé*. — Néol. Cesser d'autoriser, détruire une autorisation.

DÉSAVANCEMENT, n. m. Anc. Retard. || Éloignement. || Dommage.

DÉSAVANCER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*avancer*.) Pron. *dé-za-van-cé*. — Anc. Reculer; retarder. || Empêcher.

DÉSAVANTAGE, n. m. (*de*, et *avantage*.) Pron. *dé-za-van-taj*. — Infériorité, en quelque genre que ce soit, de combat, de lutte, de dispute, de concurrence, etc. : *Avoir le* DÉSAVANTAGE. *Avoir du* DÉSAVANTAGE.

— Infériorité relative : *Le* DÉSAVANTAGE *des armes, du poste, du vent*. (Ac.) *L'infanterie a du* DÉSAVANTAGE, *en rase campagne, contre la cavalerie. Avoir du* DÉSAVANTAGE *au jeu*.

— Préjudice, dommage : *L'affaire a tourné à leur* DÉSAVANTAGE. *On ne fera rien à notre* DÉSAVANTAGE. (Acad.)

— *Voir quelqu'un à son désavantage*, le voir sous un aspect, sous un jour défavorable. || On dit dans un sens analogue, *Se montrer à son* DÉSAVANTAGE; *se présenter avec* DÉSAVANTAGE. (Mme de Staël.)

DÉSAVENTAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Désavantager : *Héritier* DÉSAVANTAGÉ.

DÉSAVENTAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *avantager*.) Pron. *dé-za-van-ta-jé*. — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *désavantag* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou par un *o* : *nous désavantageons*, *il désavantagea*, etc.) — Faire subir un désavantage.

— *Désavantager des marchandises*, leur ôter l'apparence, ce qui permet de les vendre avec avantage.

— Jurispr. Causer de la perte; ôter à quelqu'un ce qui lui appartient. || Diminuer la part d'un héritier en augmentant celle des autres.

DÉSAVANTAGEUSEMENT, adv. (*désavantageux*.) Pron. *dé-za-van-ta-jeuz-man*. — D'une manière désavantageuse : *Qui de vous l'ouït jamais parler* DÉSAVANTAGEUSEMENT *de personne?* (Fléch.) *Il s'est marié* DÉSAVANTAGEUSEMENT. *Vous jugez* DÉSAVANTAGEUSEMENT *de lui*. (Acad.)

DÉSAVANTAGEUX, EUSE, adv. Pron. *dé-za-van-ta-jeu*, *jeuz*. — Qui cause ou qui peut causer du désavantage, du préjudice : *Cette clause du contrat vous est* DÉSAVANTAGEUSE. *Les discours qu'il tient partout sont fort* DÉSAVANTAGEUX. (Acad.) *Mariage* DÉSAVANTAGEUX. *Ses affaires sont dans une situation* DÉSAVANTAGEUSE. *Il débite ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus* DÉSAVANTAGEUSES. (La Br.)

— Guerre, *Poste désavantageux*, poste mal choisi ou mauvais par la situation, et où il est malaisé aux troupes de se défendre.

DÉSAVENANT, ANTE, adj. (*avenant*.) Pron. *dé-zav-nan*, *nantt*. — Anc. Désavantageux; désagréable. || Inconvenant.

DÉSAVEU, n. m. (*de*, et *aveu*.) Pron. *dé-za-veu*. — Dénégation, rétractation : *Vous confirmez par ce* DÉSAVEU *même le reproche que je vous fais*. (Pasc.) *Il fit un* DÉSAVEU *public de sa doctrine. On prétendait qu'il avait tenu ce propos; mais il a fait un* DÉSAVEU *formel. J'ai son* DÉSAVEU. (Ac.) *Qui pouvait croire à sa sincérité, après tant d'aveux et de* DÉSAVEUX *contradictoires?* (Mérimée.)

Des sentiments d'un cœur si fier, si dédaigneux,
Peux-tu me demander le *désaveu* honteux? (Rac.)

— Fig. Désapprobation, condamnation : *Sa vie entière est un* DÉSAVEU *de ses principes*.

— Féod. Refus d'un nouveau vassal de prêter foi et hommage à son seigneur, ce qui donnait lieu à la commise. || V. COMMISE.

— Dr. Acte par lequel on déclare n'avoir point autorisé quelqu'un à faire ce qu'il fait : *Former sa demande en* DÉSAVEU *contre un avoué*. (Acad.)

— *Le* DÉSAVEU *d'un enfant légitime*, l'acte par lequel un mari refuse de reconnaître un enfant dont sa femme est accouchée. On dit de même : DÉSAVEU *de paternité*.

DÉSAVEUGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Désaveugler : *Il est enfin* DÉSAVEUGLÉ. (Ac.) *Esprit, cœur* DÉSAVEUGLÉ.

DÉSAVEUGLEMENT, n. m. (*désaveugler*.) Néol. État d'une personne désaveuglée, désabusée : *Le* DÉSAVEUGLEMENT *de l'esprit*.

DÉSAVEUGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *aveugler*; *aveugle*; *ab oculo*, sans œil; lat.) Pron. *dé-za-veu-glé*. — Tirer quelqu'un de l'aveuglement, le détromper d'une erreur, le guérir d'une passion : *Qui pourrait le* DÉSAVEUGLER?

= **Se désaveugler**, v. pron. Se dessiller les yeux; sortir d'erreur, se guérir d'une passion.

DÉSAVOUABLE, adj. des 2 g. (*désavouer*.) Pron. *dé-za-vou-abl*. — Que l'on peut, que l'on doit désavouer : *Un mandataire* DÉSAVOUABLE. *Un fait* DÉSAVOUABLE.

DÉSAVOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Désavouer : *Parole, action* DÉSAVOUÉE.

— *Signature* DÉSAVOUÉE. *Écrit* DÉSAVOUÉ.

— *Enfant* DÉSAVOUÉ.

— *Opinions, doctrines* DÉSAVOUÉES.

— *Ambassadeur, mandataire* DÉSAVOUÉ.

— Substantiv. Jurispr. *Lorsque l'action en désaveu a été accueillie, le* DÉSAVOUÉ *est condamné, envers toutes les parties auxquelles il a porté préjudice, aux dommages et intérêts qui leur sont dus*. (Teulet.)

DÉSAVOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *avouer*.) Pron. *dé-za-vou-é*. — (*Je désavoue, nous désavouons; je désavouais, nous désavouions, vous désavouiez; je désavouai, nous désavouâmes; je désavouerai, nous désavouerons; je désavouerais, nous désavouerions; désavoue, désavouons, désavouez;*

que je désavoue, que nous désavouions, que vous désavouiez; que je désavouasse, que nous désavouassions; désavouant; désavoué, ée.) — Nier qu'on ait dit ou fait quelque chose : *Vous l'avez dit, vous n'oseriez le* DÉSAVOUER. (Acad.)

— Fam. *Ne pas* DÉSAVOUER, ne pas nier, convenir : *Je* NE DÉSAVOUE PAS *que j'en ai été fâché.* (Acad.)

— Ne pas reconnaître, ne pas admettre : DÉSAVOUER *hardiment les choses les plus évidentes.* (Pasc.) DÉSAVOUER *son seing.* DÉSAVOUER *un ouvrage. Pressés de* DÉSAVOUER *politiquement cette maxime.* (Pasc.) *Ces listes que je* DÉSAVOUE. (La Br.)

— Il se dit aussi des personnes : DÉSAVOUER *quelqu'un pour son parent. Si vous étiez coupable d'une telle action, je vous* DÉSAVOUERAIS *pour mon fils, pour mon sang.* (Acad.) *Cette mère dénaturée* A DÉSAVOUÉ *son enfant. Ils ne rougissaient pas de leurs ancêtres, et, en héritant de leurs biens, ils n'avaient garde de* DÉSAVOUER *leur nom.* (Mass.)

— Fig. : *L'orgueil et la vanité* DÉSAVOUENT *ceux qui les défendent.*

— Condamner, renier, désapprouver : *Lui-même* DÉSAVOUA *les doctrines qu'il avait professées jusqu'alors.* (Acad.) *La philosophie* AVAIT DÉSAVOUÉ *l'athéisme avant même qu'il fût démenti par la conscience publique.* (Lacret.) *La religion* DÉSAVOUE *les œuvres les plus saintes qu'on substitue au devoir.* (Mass.) *Le goût* DÉSAVOUE *les fictions bizarres.* (Acad.)

Va faire chez les Grecs admirer ta fureur ;
Va, je la *désavoue*, et tu me fais horreur. (Rac.)

Je suis incapable de DÉSAVOUER *après l'événement toute démarche que j'ai librement faite.* (Étienne.)

Mon erreur,
Je la *désavouerai* sans remords, sans terreur. (C. Del.)

On vit Rome même DÉSAVOUER, *par un monument public, le droit des gens violé et l'outrage fait à une couronne de qui elle tient sa splendeur.* (Mass.)

— Jurispr. Déclarer qu'on n'a pas autorisé quelqu'un en ce qu'il a fait : DÉSAVOUER *un mandataire, un agent, un ambassadeur.* DÉSAVOUER *les paroles, la conduite, les actes d'un ambassadeur. Malgré le danger de provoquer un orage du côté de la France, le cabinet impérial prit le parti de* DÉSAVOUER *M. de Saint-Julien.* (Thiers.)

= **Se désavouer,** v. pron. Être désavoué, se rétracter, se désapprouver, se blâmer soi-même.

DESCALORINÈSE, n. f. (*de*, et *calor*, chaleur ; lat.) Pron. *dé-ka-lo-ri-nèz.* — Méd. Ordre de maladies produites par la diminution du calorique.

DESCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Desceller : *Diplôme* DESCELLÉ. *Lettre* DESCELLÉE.

DESCELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *sceller ; sceau, scel* devant une voyelle.) Pron. *dé-cé-lé.* — Détacher ce qui est scellé en plâtre, en plomb, etc. : *Il faut* DESCELLER *ces gonds.* (Acad.)

— Par extens. Ôter le sceau d'un acte, d'un titre.

— Technol. Dégrossir une glace jusqu'à ce que la règle porte exactement sur toute la surface.

= **Se desceller,** v. pron. Être descellé : *Ces gonds* SE DESCELLENT.

DESCENDANCE, n. f. (*descendre.*) Pron. *dé-çan-danss.* — Extraction, filiation : *Les Américains n'ont avec les habitants de l'ancien monde aucun rapport qui décèle une* DESCENDANCE *marquée.* (Rayn.) *La* DESCENDANCE *des rois de Juda.* (Mass.) *Il dit qu'il est de cette maison, mais il ne prouve pas bien sa* DESCENDANCE. (Acad.) *Les preuves de ma* DESCENDANCE *furent faites entre ses mains.* (Chateaubr.) *C'est la* DESCENDANCE *des grandes races qui constitue ce qui, dans la langue française, se nomme la naissance.* (Dupanl.)

DESCENDANT, part. pass. du v. Descendre.

Gram. Ce participe est *invariable* toutes les fois que, du sens de la phrase et du rapport du participe avec les autres termes, il résulte une *simple circonstance*, ou que le participe peut être traduit par un temps personnel précédé d'une des locutions *si, quand, lorsque, parce que, attendu que, vu que* etc.; ainsi, il sera invariable dans cette phrase et dans toutes les phrases analogues : *Les Turks* DESCENDANT *de l'Orient.* (Chateaubr.) *L'ombre de Washington, en* DESCENDANT *sur ce dôme majestueux.* (Fontan.)

— L. Racine, voulant exprimer une *circonstance*, une *action* relative à une autre *action*, a fait avec raison ce participe *invariable* dans ces vers :

Les rois des nations, *descendant* de leur trône,
T'allèrent recevoir.

Voltaire a écrit :

Les enfants de Louis, *descendants* au tombeau,
Ont laissé dans la France un monarque au berceau.

Descendants est dans ces vers, comme dans ceux de Racine, traduisible par EN DESCENDANT, LORSQU'ILS DESCENDIRENT ; il est donc *verbe*, et rigoureusement il devait être *invariable*. Mais le poëte a senti qu'il devait faire à la clarté le sacrifice de la correction. S'il eût dit :

Les enfants de Louis, *descendant* au tombeau,

le rapport de *descendant* eût été amphibologique, et l'expression obscure.

DESCENDANT, ANTE, adj. Pron. *de-çan-dan, dantt.* — Mar. Qui descend : *La marée* DESCENDANTE.

— Par extens. Guerre : *La garde* DESCENDANTE, celle qui cède le service d'un poste à la garde *montante*, ou à celle qui le reprend.

— Généal. *Ligne descendante*, ceux qui sont directement issus d'une personne ; par opposition à *Ligne* ASCENDANTE, qui se dit de la suite des ancêtres.

— Mus. *Gamme* DESCENDANTE, la suite des tons de la gamme du haut en bas, par oppos. à *Gamme ascendante*, la suite des tons de la gamme du bas en haut.

— Astr. *Signes descendants*, ceux par lesquels passe le soleil, du solstice d'été au solstice d'hiver ; on dit aussi, *nœud* DESCENDANT, point où une planète ou une comète coupe l'écliptique.

— Arith. *Progression* DESCENDANTE, dont les nombres vont en décroissant.

— Anat. *Aorte descendante*, la partie de l'aorte qui chez l'homme passe derrière le cœur et distribue le sang aux parties inférieures du corps. || On dit aussi : *Fibres* DESCENDANTES. *Muscles* DESCENDANTS.

— Bot. *Caudex* DESCENDANT, la partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre. || On dit encore, *collet* DESCENDANT et *poils* DESCENDANTS.

= **Descendant, ante,** n. Pron. *dé-çan-dan, dantt.* — Celui, celle qui descend, qui tire son origine d'une personne, d'une race : *Le mariage est défendu entre les ascendants et les* DESCENDANTS *en ligne directe. C'est une* DESCENDANTE *de ce grand homme.* (Acad.) *Un* DESCENDANT *de saint Louis.*

— N. pl. Postérité : *La postérité des impies n'a jamais passé à leurs* DESCENDANTS. (Mass.) *Ne vous reposez pas sur vos* DESCENDANTS. (La Br.) *Ils n'ont ni aïeuls ni* DESCENDANTS. (Id.)

DESCENDERIE, n. f. (*descendre.*) Technol. Il se dit d'une galerie pratiquée dans les mines, suivant la pente de la couche à exploiter.

DESCENDRE, v. intr. ou n. 4e conj. (*descendere ;* lat., m. s.) Pron. *dè-çandr.* — Aller du haut en bas : DESCENDRE *de sa chambre, d'un arbre.* DESCENDRE *de cheval, de voiture.*

... Bientôt sur la nue un juge doit *descendre.* (V. Hugo.)

Devant le tribunal de l'histoire, les conquérants DESCENDENT *de leurs chars de triomphe, les tyrans n'effrayent plus par leurs satellites.* (Ségur.)

— Venir d'un lieu élevé : *Il* DESCEND *du palais.* (La Br.)

— Mar. Il se dit de la mer lorsqu'il y a jusant. || *Descendre un bâtiment*, le faire sortir d'une rivière ou d'un port. || *Descendre une rivière*, aller vers l'embouchure de cette rivière.

— *Descendre à terre*, s'absenter du bord, le quitter pour aller à terre : *Nous* DESCENDÎMES *dans une île. Nous vîmes* DESCENDRE *sur le rivage les théories de Céos.* (Barthél.)

— *Le vent descend*, passe du nord vers le sud.

— Faire une irruption : *Les Goths, les Lombards* DESCENDIRENT *en Italie.* (Acad.) *Les Sarrasins* DESCENDIRENT *en Espagne.*

— Loger en voyage : *Il* DESCEND *toujours au même hôtel. Il alla* DESCENDRE *chez un de ses amis.* (Acad.)

On se fait une loi,
Quand on vient à Paris, de *descendre* chez moi. (C. d'Harl.)

— Procéd. *La justice* A DESCENDU *chez lui.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des choses qui tombent, qui s'abaissent : *La marée* DESCEND. *Après s'être élevé fort haut, le ballon* DESCENDIT *rapidement. Les nuages* DESCENDENT. *Le thermomètre* A DESCENDU *de quatre degrés depuis hier. Les rivières* DESCENDENT, *vont toujours en* DESCENDANT *depuis leur source.* (Acad.)

— Pendre : *Les cheveux lui* DESCENDENT *jusqu'à la ceinture.*

— En parl. des lieux. Aller en pente : *Ce sentier* DESCEND *vers le village. La route* DESCEND *beaucoup en cet endroit.* (Acad.) *L'âpre sentier qui* DESCEND *du château de Laufen à l'abîme traverse un jardin.* (V. Hugo.) *Elle occupait une maison dont les jardins* DESCENDAIENT *en terrasse sur un vallon.* (Chateaub.) *Un escalier en vis* DESCENDAIT *de l'oratoire au jardin.* (G. Sand.)

— Fig. *Descendre du trône*, se démettre de l'autorité royale ; être détrôné.

Tyran, *descends* du trône, et fais place à ton maître. (Corn.)

— *Descendre au tombeau, au cercueil*, mourir :

Mon âme, chez les morts, *descendra* la première. (Rac.)

Philippe, fils et successeur de Louis, ne quittait pas son père, qu'il voyait près de DESCENDRE *au tombeau.* (Chateaub.)

— Fig. *Descendre en soi-même, dans sa conscience*, s'interroger, s'examiner.

Ah ! si dans mes tourments vous *descendiez*, mon père,
Je vous arracherais des larmes de pitié ! (C. Del.)

— *Descendre dans le détail d'une affaire*, s'y appliquer avec une minutieuse attention : *Fénelon pense à tout, il pourvoit à tout, il* DESCEND *au plus petit détail.* (Lam.)

— S'abaisser, se renouveler : *Le règne du vice arrive, et l'homme* DESCEND *au-dessous des animaux.* (Portalis.) *Il* DESCENDIT *jusqu'à la prière.* (Acad.) *Elle ne voulut pas* DESCENDRE *à se justifier.*

Pour monter où ne *descend*-on pas. (C. Del.)

Ces braves outragés,
A se justifier n'ont pas voulu *descendre.* (Id.)

— Déchoir : *Il vaut mieux monter que* DESCENDRE. *Parvenu à ce degré de puissance, il ne pouvait plus que* DESCENDRE. (Acad.) *C'est un homme dont la vanité seule forme le caractère, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation, et qui, voulant s'élever au-dessus des autres,* DESCENDRA *au-dessous de lui-même.* (Desmahis.) *Des idées que j'ai vu autrefois regarder comme dangereuses et trop hardies, sont depuis devenues communes et presque triviales, et ont* DESCENDU *jusqu'à des hommes peu dignes d'elles.* (Chamf.)

Et monté sur le faîte, il aspire à *descendre.* (Corn.)

— S'étendre : *La corruption ne tarda pas à* DESCENDRE *des hautes classes parmi le peuple.* (Acad.)

— Mus. Passer de l'aigu au grave : DESCENDRE *d'un ton, d'une quinte. Sa voix ne peut* DESCENDRE *plus bas.* (Acad.)

— Être issu : *La gloire de* DESCENDRE *d'une race royale.* (Mass.) *Les Français* DESCENDENT *des Germains. Les généalogistes vous feront* DESCENDRE *d'où il vous plaira.* (Acad.)

— Émaner : *Cette sagesse qui vient d'en haut, et qui* DESCEND *du père des lumières.* (Mass.)

— V. trans. ou act. : *Il faut* DESCENDRE *cela plus bas.* DESCENDRE *un courrier de cheval.* DESCENDRE *un tableau de l'endroit où il est suspendu. On* A DESCENDU *la châsse du saint pour la porter en procession.* (Acad.)

Voyez si mon carrosse est venu me reprendre :
J'avais quelques parents qu'il est allé *descendre.* (Bours.)

— DESCENDRE *un escalier, une montagne, une rivière, un canal, un fleuve. En restant sur la rive droite on pouvait* DESCENDRE *le Danube fort au-dessous d'Ulm.* (Thiers.)

— Mettre, déposer à terre : *On* A DESCENDU *plusieurs passagers dans cette île.* (Acad.)

— *Descendre la gamme*, suivre les tons de la gamme du haut en bas ; par opposition à *Monter la gamme*, suivre les tons du bas en haut.

— *Descendre la garde*, se dit d'une troupe qui se retire d'un poste d'où une autre troupe vient de la relever ; par opposition à *Monter la garde.* On dit encore dans le même sens, *descendre la tranchée.*

= **Gram.** *Descendre* prend, dans ses temps composés, *avoir* quand c'est l'action qu'on veut exprimer ; *être* quand c'est le résultat qu'on a en vue.

= **Se descendre,** v. pron. Se transporter soi-même de haut en bas.

DESCENDU, UE, part. pass. du v. Descendre : *A la fin de la journée, le soleil était* DESCENDU *à l'horizon, et plus de la moitié de son disque avait disparu.* (A. KARR.) *Combien d'enfants sont* DESCENDUS *du pôle de la vie sans avoir fait le tour de la sphère !* (B. de St-P.) *Je suis* DESCENDU *de ma gloire pour sauver mes sujets.* (Mass.) *Une doctrine* DESCENDUE *du ciel.* (Id.) *On les croit d'une naissance illustre, et* DESCENDUS *des plus grands noms.* (Id.)

DESCENSION, n. f. (*descensio*, descente ; lat.) Pron. *dè-çan-cion.* — Astron. Terme qui n'est employé que dans cette location, *Descension droite d'un astre*, distance entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui descend avec l'astre sous l'horizon. La *descension droite* est égale à l'*ascension droite.*

— Artill. Courbe que trace la bombe en descendant, à partir du plus haut point de son ascension.

DESCENSIONNEL, ELLE, adj. Pron. *dè-çan-cio-nèl.* — Didact. Qui affecte un mouvement de haut en bas : *Marche* DESCENSIONNELLE.

— Astron. *Différence descensionnelle*, celle qui existe entre la descension droite et la descension oblique d'une étoile.

DESCENSUM, n. (m. lat.) Pron. *dè-çain-çom.* — lat. Chimie. Espèce de distillation qui se faisait en plaçant le feu au-dessus du liquide à distiller. || Peu usité.

DESCENTE, n. f. (*descensio* ou *descensus ;* lat.,

m. sign.) Pron. *dè-çantt.* — Action de descendre soi-même ou de faire descendre une chose : *La* DESCENTE *de J. C. aux enfers. La* DESCENTE *d'un ouvrier dans une carrière.* (Acad.) *La* DESCENTE *de cette cloche ne sera pas facile. Cette montagne est rude à la* DESCENTE. *Le plus grand danger, pour les Anglais, c'était la* DESCENTE *en Irlande.* (Thiers.)

— Pente par laquelle on descend : *Nous allons trouver une* DESCENTE *à quelque distance. Cette montagne est fort escarpée, cet escalier est trop étroit, la* DESCENTE *en est rude, bien raide, bien difficile.* (Acad.) *On revêtit de brique les deux bords du fleuve, en y laissant des* DESCENTES *revêtues de même, et d'un aussi bel ouvrage que les murailles de la ville.* (Boss.)

— Guerr. *Descente de fossé*, tranchée en galerie que l'assiégeant pratique à travers la contrescarpe pour atteindre le fond du fossé : *Travailler à la* DESCENTE *du fossé. Faire la* DESCENTE *du fossé.* (Acad.)

— Par extens. Mécan. Mouvement de haut en bas de quelque chose : *La* DESCENTE *des eaux. Hâter la* DESCENTE *d'un aérostat, en laissant échapper une partie du gaz qu'il contient.* (Acad.)

— *Ligne de la plus courte descente*, le plus court chemin d'un point à un autre pour un corps qui tombe en vertu de sa pesanteur.

— Irruption : *C'est le lieu de la côte le plus favorable pour la* DESCENTE. (Rayn.) *Les Anglais firent une* DESCENTE *en Flandre.* (Acad.) *La* DESCENTE *des Normands dans la Neustrie.* (Id.)

— Palais. *Descente de justice*, recherche, perquisition faite en un lieu par les gens de justice : *On a ordonné une* DESCENTE *sur les lieux. La justice a fait une* DESCENTE *chez lui.* (Acad.)

— Architect. Tuyau d'écoulement pour les eaux de pluie ou de ménage : *Une* DESCENTE *de plomb, de zinc, de fer-blanc.* Il se dit aussi d'une voûte inclinée à l'horizon, ou d'une voûte rampante sous laquelle on établit un escalier ou une rampe.

— *Descente de lit*, tapis que l'on met au bas d'un lit.

— Peint. *Une descente de croix*, un tableau, une gravure représentant N. S. J.-C. qu'on détache de la croix : *La* DESCENTE DE CROIX *de Rubens.*

— Méd. Nom vulgaire de la hernie : DESCENTE *de matrice*, abaissement de l'utérus.

— Mar. Abordage sur une côte ennemie, pour y jeter des hommes armés.

— Manég. *Descente de main*, mouvement d'un cavalier, quand le cheval est au galop, pour s'assurer de l'égalité des rênes.

— Faucon. *Un tiercelet de faucon qui est fort léger et qui fait une belle* DESCENTE *sur la perdrix.* (La Br.)

— Loc. prov. *A grande montée grande descente*, on tombe quelquefois aussi vite du faîte des honneurs qu'on s'y est élevé.

= **A la descente de,** loc. adv. *Allons recevoir notre frère* À LA DESCENTE DU *vaisseau. Il donna la main à cette dame* À LA DESCENTE DE *l'escalier.*

DESCHAMPSIE, n. f. Pron. *dè-chan-cî.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

DESCRIPTEUR, n. m. Pron. *dèss-krip-teur.* — Didact. Celui qui décrit : *Il faut nous défier du témoignage des* DESCRIPTEURS *de cabinet et des nomenclateurs.* (Buff.)

DESCRIPTIF, IVE, adj. Pron. *dèss-krip-tif, tiv.* — Qui a pour objet de décrire : *On a un peu abusé du genre* DESCRIPTIF. *La poésie* DESCRIPTIVE.

En style *descriptif* chantez l'agriculture. (C. Delav.)

— *Géométrie, anatomie* DESCRIPTIVE.

DESCRIPTION, n. f. (*descriptio*, formé de *de* et de *scribere, scriptum*, écrire; lat.) Pron. *dèss-kripcion.* — Discours par lequel on décrit, on dépeint : *La* DESCRIPTION *des passions, d'une maladie, d'un animal, d'une machine, d'un palais. Souvent une épithète bien choisie est une courte* DESCRIPTION. (Lamotte.) *Il charge ses* DESCRIPTIONS *et s'appesantit sur les détails.* (La Br.) *Cruel ami, que de regrets vous me préparez dans votre* DESCRIPTION *de Savagnac !* (J. J. Rouss.)

Soyez riche et pompeux dans vos *descriptions.* (Boil.)

— Poëme descriptif : *Il n'existe guère dans notre langue un meilleur morceau de* DESCRIPTION. (Chateaub.)

— Inventaire qui indique le nombre et la qualité des meubles, papiers, etc., qui se trouvent dans une maison : *Le procès-verbal de saisie contient la* DESCRIPTION *des meubles.* (Acad.)

— Livre qui fait connaître l'état présent d'une province, d'un royaume, d'une partie du monde : *La* DESCRIPTION *de l'Allemagne. La* DESCRIPTION *de la France.*

— Logique. Définition vague, imparfaite : *Ce n'est pas là une définition, ce n'est qu'une* DESCRIPTION. (Ac.)

— Géom. Action de décrire, de tracer une ligne, une surface.

DÉSÉCHOUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *échouer.*) Pron. *dé-zé-chou-é.* — Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué : *Déséchouer un bâtiment.*

DÉSEMBALLAGE, n. m. Pron. *dé-zan-ba-laj.* — Action de désemballer.

DÉSEMBARGO, n. m. Admin. Cessation de l'embargo : *Publier le* DÉSEMBARGO.

DÉSEMBARQUEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-bark-man.* — Action de désembarquer : *Le* DÉSEMBARQUEMENT *des marchandises, des troupes, des chevaux. Le* DÉSEMBARQUEMENT *fut bientôt fait.* (Acad.)

DÉSEMBARQUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *embarquer.*) Pron. *dé-zan-bar-ké.* — Tirer ou faire sortir du navire, avant le départ, ou avant l'arrivée au lieu de destination : *Nous avions embarqué des marchandises à Marseille; il vint un contre-ordre, il fallut les* DÉSEMBARQUER. *Il fallut* DÉSEMBARQUER *les troupes à moitié chemin.* (Acad.)

= **Se désembarquer,** v. pron. Être désembarqué.

DÉSEMBELLI, IE, part. pass. du v. Désembellir. *Visage* DÉSEMBELLI. *Traits* DÉSEMBELLIS. *Palais* DÉSEMBELLI. *Nature* DÉSEMBELLIE.

DÉSEMBELLIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*de*, et *embellir, beau.*) Pron. *dé-zan-bè-lir.* — Néol. Détruire des embellissements : *Une parure mal choisie* DÉSEMBELLIT *la femme la plus gracieuse. Les rides de l'âge* DÉSEMBELLISSENT *bientôt les plus beaux visages. L'hiver* DÉSEMBELLIT *les jardins et la nature entière. Un seul meuble de mauvais goût* DÉSEMBELLIT *une chambre.*

— V. intr. ou neutr. Devenir moins beau. Cette femme DÉSEMBELLIT.

= **Se désembellir,** v. pron. Être désembelli, perdre de sa beauté.

DÉSEMBELLISSEMENT, n. m. Action de désembellir ; état de ce qui est désembelli.

DÉSEMBOÎTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Disloquer un os, faire sortir une articulation de sa jointure.

— Menuis. Disjoindre les planches d'une cloison.

= **Se désemboîter,** v. pron. Se disloquer, se disjoindre. V. DÉBOÎTER, qui est plus usité.

DÉSEMBOÎTURE, n. f. État de ce qui est désemboîté.

DÉSEMBOURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Désembourber : *Chariot* DÉSEMBOURBÉ. *Voiture* DÉSEMBOURBÉE.

— Par extens. *Cocher, charretier* DÉSEMBOURBÉ.

DÉSEMBOURBER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *embourber; bourbe.*) Pron. *dé-zan-bour-bé.* — Tirer hors de la bourbe : *Il faut* DÉSEMBOURBER *cette charrette.*

= **Se désembourber,** v. pron. Sortir de la bourbe.

DÉSEMMANCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *emmancher; manche.*) Techn. Ôter le manche d'un outil, d'un instrument.

DÉSEMMUSELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, *en* et *museler.*) Man. Ôter la muselière d'un cheval.

DÉSEMPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Désemparer.

— Mar. *Vaisseau désemparé*, vaisseau auquel on a coupé ses mâts, ses vergues, ses manœuvres, déchiré ses voiles ou démonté ses canons.

DÉSEMPAREMENT, n. m. Pron. *dé-zan-parman.* — Néol. Action de désemparer.

DÉSEMPARER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*desemparar*; espagn., m. sign.) Pron. *dé-zan-pa-ré.* — Abandonner le lieu où l'on est, en sortir : *Je n'*AI *point* DÉSEMPARÉ *de la ville. Les ennemis qui étaient devant la place* ONT DÉSEMPARÉ. *Tous les habitants* DÉSEMPARÈRENT *à l'arrivée des gens de guerre.* (Acad.)

— *Sans désemparer*, sans quitter la place, sans interruption : *Réglons cette affaire* SANS DÉSEMPARER.

— V. tr. ou act. Mar. Démâter un bâtiment, en ruiner les manœuvres, et le mettre hors d'état de servir : *Il eut bientôt* DÉSEMPARÉ *le vaisseau ennemi.* (Acad.) *Nelson reporta tous ses efforts contre les autres vaisseaux rasés, et réussit à en* DÉSEMPARER *plusieurs.* (Thiers.)

DÉSEMPENNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désempenner. S'emploie adjectiv. Vieux mot qui signifie, Dégarni de plumes, et qui s'est conservé dans cette phrase proverbiale, aujourd'hui peu usitée : *Il va comme un trait* DÉSEMPENNÉ, il va de travers.

— Expr. prov. *S'en aller comme un matras désempenné.* Conduire une affaire, entreprendre une chose sans posséder ce qui est indispensable pour réussir.

DÉSEMPENNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *empenner; penna*, penne, plume; lat.) Pron. *dé-zan-pèn-né.* — Vieux mot qui signifiait, Dégarnir une flèche de ses plumes.

DÉSEMPESÉ, ÉE, part. pass. du v. Désempeser : *Chemise* DÉSEMPESÉE. *Col* DÉSEMPESÉ.

DÉSEMPESER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *empeser; empois.*) Pron. *dé-zanpe-zé.* — Il change l'*e* muet du rad. *désempes* en *è* ouvert devant une syllabe muette : *je désempèse, il désempèse, ils désempèsent*, etc.). Ôter l'empois d'une étoffe en la faisant tremper, ou en l'imprégnant d'humidité : *L'humidité* A DÉSEMPESÉ *sa collerette. Il faut* DÉSEMPESER *ce bonnet.*

= **Se désempeser,** v. pron. *Mon jabot* S'EST *tout* DÉSEMPESÉ. (Acad.) *Le linge fin* SE DÉSEMPÈSE *aisément à l'humidité.*

DÉSEMPÊTRER, v. tr. ou act. 1^re conj. Anc. Dépêtrer; débarrasser : *Votre premier soin sera de* DÉSEMPÊTRER *votre diocèse de tant de prêtres volants et sans titre.* (Nic. Pasquier.)

DÉSEMPLI, IE, part. pass. du v. Désemplir : *Maison* DÉSEMPLIE. *Salle de spectacle* DÉSEMPLIE.

DÉSEMPLIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*de*, et *emplir.*) Pron. *dé-zan-plir.* — Vider en partie, faire qu'une chose qui était pleine le soit moins : *Il faut* DÉSEMPLIR *cette malle, elle est trop pleine.* (Acad.)

— Absol. Il ne s'emploie guère qu'avec une négation : *Sa maison ne* DÉSEMPLIT *pas de Normands.* (Buss. Rab.) *Il est si riche que son coffre, sa bourse ne* DÉSEMPLIT *point, quelque dépense qu'il fasse.* (Acad.)

= **Se désemplir,** v. pron. Devenir moins plein : *Ce canal* SE DÉSEMPLIT. *Sa bourse* SE DÉSEMPLIT.

DÉSEMPLOTOIR, n. m. Faucon. Fer avec lequel on tire de la mulette des oiseaux de proie la viande qu'ils ne peuvent digérer.

DÉSEMPOINTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*point.*) Technol. Couper les points d'une étoffe pour la déplier et l'étendre.

= **Se désempointer,** v. pr. Être désempointé.

DÉSEMPOISONNEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-poa-zonn-man.* — Médec. Action de désempoisonner, de détruire l'effet du poison.

DÉSEMPOISONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *empoisonner; poison.*) Pron. *dé-zan-poa-zo-né.* — Méd. Détruire l'effet d'un poison ; annuler les qualités vénéneuses d'une substance.

DÉSEMPRISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désemprisonner. Adj. : *Un homme* DÉSEMPRISONNÉ. *Une femme* DÉSEMPRISONNÉE.

DÉSEMPRISONNEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-pri-zonn-man.* — Néol. Action de désemprisonner.

DÉSEMPRISONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *emprisonner; prison.*) Pron. *dé-zan-pri-zo-né.* — Néol. Tirer de prison, mettre en liberté : DÉSEMPRISONNER *quelqu'un.*

— Fig. et fam. Faire sortir quelqu'un d'un lieu où il était contraint de rester momentanément.

= **Se désemprisonner,** v. pron. Être désemprisonné, mis en liberté.

DÉSENAMOURÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenamourer.

Mais est-ce coup bien sûr que votre seigneurie
Soit *désenamourée*, ou si c'est raillerie ? (Mol.)

DÉSENAMOURER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *enamourer; amour.*) Pron. *dé-zan-na-mou-ré.* — Guérir de l'amour.

= **Se désenamourer,** v. pron. Cesser d'aimer.

DÉSENCHAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenchaîner : *Captif* DÉSENCHAÎNÉ.

DÉSENCHAÎNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *enchaîner; chaîne.*) Pron. *dé-zan-ché-né.* — Néol. Ôter les chaînes : DÉSENCHAÎNER *un prisonnier.*

— Fig. : DÉSENCHAÎNER *les cœurs.*

= **Se désenchaîner,** v. pron. Briser ses fers, au propre et au fig.

DÉSENCHANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenchanter : *Jeune homme* DÉSENCHANTÉ. *Esprit, cœur* DÉSENCHANTÉ. *La France est* DÉSENCHANTÉE *des ruineuses illusions de la victoire.* (Salvandy.)

DÉSENCHANTEMENT, n. m. (*désenchanter.*) Pron. *dé-zan-chantt-man.* — Action de désenchanter, ou l'état de ce qui est désenchanté : *Faire un* DÉSENCHANTEMENT. *Ce fut alors un* DÉSENCHANTEMENT *complet.* (Acad.)

DÉSENCHANTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de*, et *enchanter; chant.*) Pron. *dé-zan-chan-té.* — Rompre un charme, un enchantement.

— Fig. Guérir d'une passion, pour quelqu'un ou pour quelque chose : faire cesser l'engouement de quelqu'un : *On aura bien de la peine à* DÉSENCHANTER

ce jeune homme. (Acad.) *Après tant de révolution et tant de mécomptes, la philosophie la plus vulgaire suffit aujourd'hui à* DÉSENCHANTER *les hommes graves des opinions et des intérêts politiques.* (Dupanloup.) *Les révolutions n'avaient pas blanchi sa tête, sans* DÉSENCHANTER *quelquefois son cœur.* (Mignet.) *L'idéal qu'il poursuit le* DÉSENCHANTE *sans cesse de la réalité.* (E. Souvest.)

Désenchanter les cœurs des voluptés du monde. (C. Del.)

= **Se désenchanter,** v. pron. Se guérir d'une passion, d'un engouement : *Il faut faire bien des pas dans le monde pour* SE DÉSENCHANTER.

DÉSENCHANTEUR, EUSE, adj. Il se dit de ce qui désenchante. Delille a dit :

Les yeux *désenchanteurs* de la réalité.

— Substantiv. Celui, celle qui désenchante.

DÉSENCHÂSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enchâsser; châsse.*) Néol. Tirer une pierre précieuse de son chaton, une relique de sa châsse.

DÉSENCHÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *enchérir; cher.*) Néol. Offrir un prix inférieur à celui qui a été offert.

DÉSENCLOUAGE, n. m. (*désenclouer.*) Pron. *dé-zan-klou-aj.* — Art milit. Action de désenclouer une pièce de canon.

— Vétér. Action de tirer un clou du sabot d'un cheval.

DÉSENCLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenclouer : *Cheval* DÉSENCLOUÉ. *Canon* DÉSENCLOUÉ.

DÉSENCLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enclouer; clou.*) Pron. *dézan-klou-é.* — Tirer un clou de l'endroit où il est enfoncé. On l'emploie principalement dans ces phrases : *Désenclouer un cheval*, lui ôter un clou qui le faisait boiter. ‖ *Désenclouer un canon*, ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon pour le mettre hors du service.

DÉSENCOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désencombrer : *Terrain* DÉSENCOMBRÉ. *Maison* DÉSENCOMBRÉE.

DÉSENCOMBREMENT, n. m. (*désencombrer.*) Néol. Action de désencombrer : *Le* DÉSENCOMBREMENT *d'une rue, d'un passage, d'une maison.*

DÉSENCOMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *encombrer.*) Ôter les empêchements; faire cesser l'encombrement : DÉSENCOMBRER *la voie publique.*

— Fig. Lever un obstacle.

DÉSENCROÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désencroûter.

— Fig. Déniaisé, dégourdi : *Il s'en faut beaucoup qu'il soit tout à fait* DÉSENCROÛTÉ.

DÉSENCROÛTEMENT, n. m. Anc. t. de phys. Action de dégager ce qui est encroûté.

DÉSENCROÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *encroûter; croûte.*) Anc. t. de phys. Opérer le désencroûtement.

— Fig. et fam. Il se dit pour, Déniaiser.

= **De désencroûter,** v. pron. Être désencroûté.

— Fig. et fam. Se déniaiser : *Il lui faudra du temps pour* SE DÉSENCROÛTER.

DÉSENFILÉ, ÉE, part. pass du v. Désenfiler : *Perles* DÉSENFILÉES. *Aiguilles* DÉSENFILÉES.

DÉSENFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enfiler; fil.*) Pron. *dé-zan-fi-lé.* —Faire que ce qui était enfilé ne le soit plus : DÉSENFILER *des perles, les grains d'un chapelet.*

= **Se désenfiler,** v. pron. : *Ces perles* SE SONT DÉSENFILÉES. (Acad.)

DÉSENFLAMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenflammer : *Maison* DÉSENFLAMMÉE.

— Fig. Qui est guéri de sa passion : *Cœur* DÉSENFLAMMÉ.

DÉSENFLAMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enflammer; flamme.*) Néol. Éteindre la flamme qui consume un objet.

— Fig. : DÉSENFLAMMER *un cœur.*

= **Se désenflammer,** v. pron. Il se prend quelquefois au fig., et signifie cesser d'être épris : *Son cœur* S'EST DÉSENFLAMMÉ *facilement.*

DÉSENFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenfler. Adj. : *Ballon* DÉSENFLÉ. *Ventre* DÉSENFLÉ. *Bras* DÉSENFLÉ.

DÉSENFLEMENT, n. m. DÉSENFLURE.

DÉSENFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enfler.*) Pron. *dé-zan-flé.* — Faire qu'une chose enflée cesse de l'être, ou le soit moins ; dégonfler : DÉSENFLER *un ballon, des outres.*

— V. intr. ou neut. Devenir moins enflé, ou cesser d'être enflé, tuméfié : *Son bras commence à* DÉSENFLER. (Acad.) *Le ventre de cet hydropique* DÉSENFLE.

= **Se désenfler,** v. pron. Même sens : *Le corps du malade* SE DÉSENFLE. *Je croyais voir sa tête* SE DÉSENFLER *insensiblement du vent dont elle était remplie.* (Marm.)

DÉSENFLURE, n. f. (*désenfler.*) Pron. *dé-zan-flur.* — Diminution, cessation d'enflure : *La* DÉSENFLURE *le soulagera.*

DÉSENFUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenfumer : *Appartement* DÉSENFUMÉ. *Chambre* DÉSENFUMÉE

— Fig. : *Tapisseries* DÉSENFUMÉES. *Tableaux* DÉSENFUMÉS.

DÉSENFUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enfumer fumus*, fumée; lat.) Néol. Chasser la fumée d'un lieu : DÉSENFUMER *une chambre.*

— Fig. Raviver les couleurs ternies par la fumée : DÉSENFUMER *un tableau.*

DÉSENGRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Désengrener. Adj. : *Rouages* DÉSENGRENÉS.

DÉSENGRENER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-zan-gre-né.* — L'*e* muet du rad. *désengren* se change en *è* ouvert, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je désengrène, il désengrène, ils désengrènent, etc.*) Mécan. Détacher un engrenage : DÉSENGRENER *les rouages d'une machine.*

= **Se désengrener,** v. pron. Être désengrené, dégagé.

DÉSENIVREMENT, n. m. (*désenivrer.*) Action de désenivrer, ou de se désenivrer, au propre et au fig. : *Le* DÉSENIVREMENT *des richesses. Le* DÉSENIVREMENT *des honneurs. Le* DÉSENIVREMENT *des plaisirs.*

DÉSENIVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, enivrer; ivre.*) Pron. *dé-zan-ni-vré.* — Faire passer l'ivresse : *Le sommeil l'*A DÉSENIVRÉ. (Acad.) *La peur l'*A DÉSENIVRÉ.

— Fig. : *Son enthousiasme dura peu, la réflexion l'*EUT *bientôt* DÉSENIVRÉ. (Acad.)

— Il est aussi neutre; et dans cette acception on dit, *cet homme ne désenivre point*, il est toujours ivre : *Pendant sept jours, l'armée d'Alexandre ne* DÉSENIVRA *pas.* (Roll.)

= **Se désenivrer,** v. pron. Sortir de son ivresse : *Boire du café pour se* DÉSENIVRER.

— Fig. : *L'homme* SE DÉSENIVRE *difficilement d'une chimère.*

DÉSENLACEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-lass-man.* — Fauc. L'action de désenlacer.

DÉSENLACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enlacer; lacs, lacet.*) Pron. *dé-zan-la-cé.* — Le *c* du rad. *désenlac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous désenlaçons, il désenlaça*, etc. — Fauc. Tirer des lacets : DÉSENLACER *les oiseaux.*

— Fig. Délivrer d'un piége : DÉSENLACER *quelqu'un.*

= **Se désenlacer,** v. pron. Se délivrer des lacets, des piéges.

DÉSENLAIDI, IE, part. pass. du v. Désenlaidir : *Visage* DÉSENLAIDI.

DÉSENLAIDIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enlaidir; laid.*) Pron. *dé-zan-lé-dir.* — Néol. Détruire, atténuer la laideur.

— Absol. Cesser d'enlaidir : *Les vertus et la bienveillance* DÉSENLAIDISSENT.

DÉSENNUYÉ, ÉE, part. pass. du v. Désennuyer : *Esprit* DÉSENNUYÉ. *Cœur* DÉSENNUYÉ.

DÉSENNUYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *ennuyer; ennui.*) Pron. *dé-zan-nuiié.* (*Je désennuie, nous désennuyons; je désennuyais, nous désennuyions; je désennuyai, nous désennuyâmes; je désennuierai, nous désennuierons; je désennuierais, nous désennuierions; désennuie, désennuyons; que je désennuie, que nous désennuyions; que je désennuyasse, que nous désennuyassions; désennuyant; désennuyé, ée.*) Dissiper, chasser l'ennui de quelqu'un : *Je cherchais par toutes sortes de moyens à le* DÉSENNUYER. (Acad.) *Aujourd'hui j'acquitte de toute mon âme la dette du passé et ma vie s'écoule à tâcher d'embellir et* DÉSENNUYER *la sienne.* (G. Sand.)

Je n'avais qu'un valet pour me *désennuyer*,
Et je m'avise encor de le congédier!.... (Coll. d'Harl.)

— Absol. : *La lecture* DÉSENNUIE. (Acad.) *Quelquefois un petit chagrin* DÉSENNUIE.

= **Se désennuyer,** v. pron. *Jouons pour nous* DÉSENNUYER. (Acad.) *Vos vieux amis ne sont pas amusants. M. le comte, pour* SE DÉSENNUYER, *est obligé de descendre, et il finirait par s'encanailler.* (H. de Balz.) *Je m'ennuyais pour* ME DÉSENNUYER. (Chateaubr.) DÉSENNUYER *les autres est quelquefois le meilleur moyen de* SE DÉSENNUYER *soi-même.*

DÉSENORGUEILLI, IE, part. pass. du v. Désenorgueillir : *Un homme* DÉSENORGUEILLI. *Une femme* DÉSENORGUEILLIE. *Esprit, cœur* DÉSENORGUEILLI.

DÉSENORGUEILLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *enorgueillir; orgueil.*) Néol. Rabattre l'orgueil de quelqu'un.

DÉSENRAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenrayer. *Roue* DÉSENRAYÉE.

DÉSENRAYEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-rè-man.* — Action de désenrayer. V. DÉSENRAYER.

DÉSENRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enrayer; rayure.*) Pron. *dé-zan-rèié.* — Ôter la corde, la chaîne ou le sabot qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne. *La descente est moins rapide, on peut* DÉSENRAYER *la roue.* (Acad.)

— Absolument. *Il faut* DÉSENRAYER. DÉSENRAYONS.

= **Se désenrayer,** v. pr. *Cette roue* S'EST DÉSENRAYÉE.

DÉSENRHUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enrhumer; rhume.*) Pron. *dé-zan-ru-mé.* — Guérir le rhume, faire cesser le rhume : *Le sirop de gomme* DÉSENRHUME *bien des gens.*

— Absol. *Je crois que je* DÉSENRHUME. *Cette boisson est très-bonne pour* DÉSENRHUMER.

= **Se désenrhumer,** v. pron. *Il* S'EST DÉSENRHUMÉ.

DÉSENRÔLEMENT, n. m. (*désenrôler.*) Pron. *dé-zan-rôl-man.* — Anc. Il se disait de l'action de casser un enrôlement militaire.

DÉSENRÔLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enrôler; rôle.*) Pron. *dé-zan-rô-lé.* Anc. Casser un enrôlement militaire.

DÉSENROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Désenrouer. *Femme* DÉSENROUÉE.

DÉSENROUEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-rou-man.* — Cessation de l'enrouement.

DÉSENROUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *enrouer.*) Pron. *dé-zan-rou-é.* — Faire cesser l'enrouement : *Le sirop de mûres l'*A DÉSENROUÉ. (Acad.)

= **Se désenrouer,** v. pron. Cesser d'être enroué, ou devenir moins enroué : SE DÉSENROUER *en buvant de l'eau fraîche.* (Acad.)

DÉSENSEVELI, IE, part. pass. du v. Désensevelir, *Un cadavre* DÉSENSEVELI.

DÉSENSEVELIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *ensevelir.*) Pron. *dé-zan-cevlir.* — Ôter le linceul qui ensevelissait un mort : *On* A DÉSENSEVELI *le cadavre de cet homme pour en faire l'autopsie.*

DÉSENSEVELISSEMENT, n. m. Action de désensevelir. *Le* DÉSENSEVELISSEMENT *d'un cadavre.*

DÉSENSORCELÉ, ÉE, part. pass. du v. Désensorceler : *Jeune homme* DÉSENSORCELÉ.

DÉSENSORCELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *ensorceler; sorcier.*) Pron. *dé-zan-çorss-lé.* — Il double la lettre *l* finale du radical *désensorcel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je désensorcelle, il désensorcelle, ils désensorcellent, etc.* — Délivrer des effets d'un sortilége : *Il prétendait qu'on avait jeté un sort sur elle, et entreprit de la* DÉSENSORCELER. (Acad.)

— Fig. et fam. : *On ne peut le* DÉSENSORCELER *de cette passion funeste.*

DÉSENSORCELLEMENT, n. m. Pron. *dé-zan-çor-cèl-man.* — Action de désensorceler : *Il n'y a que des ignorants qui croient aux ensorcellements et aux* DÉSENSORCELLEMENTS.

DÉSENTÊTEMENT, n. m. (*désentêter.*) Action de se désentêter; effet de cette action.

DÉSENTÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *entêter; tête.*) Pron. *dé-zan-tê-té.* — Faire cesser l'entêtement, la prévention de quelqu'un : *C'est une opinion dont il faut essayer de le* DÉSENTÊTER. (Acad.)

= **Se désentêter,** v. pr. *C'est un préjugé dont il ne peut* SE DÉSENTÊTER. (Acad.) Il est familier et peu usité.

DÉSENTORTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *entortiller; tors.*) Pron. *dé-zan-tor-ti-ié.* — Démêler ce qui était entortillé.

— Fig. et fam. DÉSENTORTILLER *une affaire, une intrigue.*

= **Se désentortiller,** v. pron. Être désentortillé.

DÉSENTRAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *entraver; entrave.*) Pron. *dézan-tra-vé.* — Technol. Ôter les entraves, les liens employés pour assujettir les animaux dans le travail d'un maréchal.

— Fig. *Désentraver une affaire*, aplanir les difficultés qu'elle présente.

DÉSENVENIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *envenimer; venin.*) Ôter le venin.

— Enlever le venin d'une blessure d'une partie malade : DÉSENVENIMER *une plaie.*

— Fig. DÉSENVENIMER *les esprits.*

DÉSÉPERONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* et *éperonner; éperon.*) Ôter les éperons. DÉSÉPERONNER *un cavalier.*

DÉSÉQUIPER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* et *équiper.*) Pron. *dé-zé-ki-pé.* — Mar. Désarmer : DÉSÉQUIPER *un vaisseau.*

DÉSERGOTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* et *ergot.*) Pron. *dé-sèr-go-té.* — Vétér. Couper ou enlever du pied du cheval les portions de corne nommées ergots.

— Écon. rur. Couper les ergots d'un coq.

DÉSERT, ERTE, adj. (*desertus,* part. de *deserere,* abandonner; lat.) Pron. *dézèr, zèrtt.* — Inhabité, ou qui n'est guère fréquenté : *Champs* DÉSERTS. (Buff.) *Ile* DÉSERTE.

— Très-peu fréquenté : *Ville* DÉSERTE. *Église* DÉSERTE. *Les cours seraient* DÉSERTES *si l'on était guéri de la vanité et de l'intérêt.* (La Br.)

... Il vous peut, si tard, arriver des malheurs;
Cette rue est *déserte* et pleine de voleurs. (V. Hug.)

— Inculte, négligé, mal cultivé : *Campagnes* DÉSERTES. *Terres* DÉSERTES. *Tout est mort et* DÉSERT *autour d'Ajaccio.* (Mérim.)

— Vide, privé : *La terre est* DÉSERTE *des premières vertus.* (Lebrun.)

Syn. Désert, solitaire. *Désert* signifie abandonné, vide; *solitaire,* seul. *Désert* s'applique à de grandes étendues; *solitaire* aux petites comme aux grandes, mais plus particul. aux petits espaces. Ce qui est *désert* manque surtout de culture; ce qui est *solitaire* manque surtout de bruit. Quelques tribus nomades habitent les lieux les plus *déserts ;* les gens studieux recherchent dans les grandes villes les quartiers les plus *solitaires.*

DÉSERT, n. m. Lieu, pays désert : *Les* DÉSERTS *de la Thébaïde.* (Ac.) *Il faut sortir de cette Égypte, pour aller sacrifier à Dieu dans le* DÉSERT. (Fléch.) *Il se retira dans les* DÉSERTS *de la Calabre.* (Id.)

Les *déserts* que le ciel refuse d'éclairer,
Où la nature semble elle-même expirer. (Rac.)

Cette riche nature si coite a pour cadre un DÉSERT *d'Afrique bordé par l'Océan.* (H. de Balzac.) *Mais vous n'êtes pas en état de passer les* DÉSERTS *et les ondes.* (La F.)

Un *désert* peut être aimable
Pour quiconque sait être heureux. (Gress.)

— Fig. *Le malheur fait dans certaines âmes un vaste* DÉSERT *où retentit la voix de Dieu.* (H. de Balzac.) *Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un* DÉSERT *d'idées !* (Buff.)

— Fig. et fam., *Prêcher dans le désert,* N'avoir pas d'auditeurs, ou n'être point écouté : *Les plus grands orateurs parlaient dans le* DÉSERT. (Mich.)

— Par exagérat. Lieu peu habité : *C'est un* DÉSERT *que cette ville.* (Acad.)

Je fuis dans un *désert* l'approche des humains. (Mol.)

— Fig. Lieu dans lequel on se trouve fort isolé, quoiqu'il ne manque point d'habitants : *Depuis votre départ, Paris est un* DÉSERT *pour moi.* (Mad. de Sév.)

DÉSERTÉ, ÉE, part. pass. du v. Déserter. *Pays* DÉSERTÉ. *Ville* DÉSERTÉE. *Poste* DÉSERTÉ.

Ses honneurs abolis, son palais *déserté.* (Rac.)

DÉSERTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*désert.*) Pron. *dé-zèr-té.* — Quitter un lieu, le fuir : *On* DÉSERTE *les pays que ravage la peste.*

Était-ce le moment de *déserter* la ville ? (C. Del.)

Ils y courent en foule, et, jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre. (Rac.)

— Abandonner : *Ils* DÉSERTERAIENT *la table des dieux.* (La Br.) DÉSERTER *son poste, la maison paternelle. La fumée me fera* DÉSERTER *la maison.* (Acad.)

— Milit. Abandonner son drapeau, son poste : DÉSERTER *le service ;* DÉSERTER *l'armée.*

Et l'ennemi vaincu, *désertant* ses remparts,
Au-devant de ton joug courait de toutes parts. (Boil.)

— Par extens. DÉSERTER *la bonne cause.* DÉSERTER *son parti,* en changer. *Il* DÉSERTA *le parti pour lequel il avait si longtemps combattu.* (Acad.) *Il soutenait qu'on faisait bien de* DÉSERTER *un peu moins la révolution et ses idées.* (Thiers.) DÉSERTER *l'honneur, le devoir.*

— V. intr. ou neut. DÉSERTER *devant l'ennemi.* DÉSERTER *avec armes et bagage.* (Acad.) *Des compagnies entières* DÉSERTÈRENT *avec leurs enseignes.* (Mérim.)

— *Déserter à l'ennemi,* se dit des transfuges : *Un soldat qui* DÉSERTE *à l'ennemi est puni de mort.* (Acad.) || On dit par oppos. *Déserter à l'intérieur.*

— Absol. *Cet homme est si importun qu'il me fera* DÉSERTER. *On passa par les armes ceux qui* AVAIENT DÉSERTÉ. (Acad.) *Partout où il a prêché, les paroissiens* ONT DÉSERTÉ. (La Br.)

Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à *déserter.* (Boil.)

DÉSERTES, n. f. pl. Techn. Forces peu tranchantes dont se servent les tondeurs de drap.

DÉSERTEUR, n. m. (*desertor;* lat., m. sign.) Pron. *dé-zèr-teur.* — Militaire ou marin qui déserte, ou qui a déserté : *Poursuivre, arrêter un* DÉSERTEUR. *Lois contre les* DÉSERTEURS. (Acad.) *Les* DÉSERTEURS *sortaient par centaines pour s'aller rendre au camp de Toutchino.* (Mérim.)

— Fig. et par extens. Celui qui abandonne une religion, une cause, un parti, etc., qui se sépare d'une association, d'une compagnie, ou qui en trahit les intérêts : DÉSERTEUR *de la foi de ses pères.* (Acad.) *Si je mollis dans ma défense, je passerai pour un lâche* DÉSERTEUR *des intérêts de mon client.* (Dupin.)

Mathan, de nos autels infâme *déserteur.* (Rac.)
Déserteur de nos dieux, *déserteur* de nos lois. (Volt.)

— Fam. : *Je vous ramène votre* DÉSERTEUR. (Ac.), l'ami qui nous avait quittés.

— Fam. On dit au fém. *Désertrice : Oh! monsieur on ne punit point les* DÉSERTRICES. (Danc.)

Syn. Déserteur, Transfuge. Le *déserteur* est le soldat qui abandonne simplement son drapeau; le *transfuge* est celui qui l'abandonne pour passer au service de l'ennemi. L'un et l'autre s'emploient au figuré avec des distinctions analogues.

DÉSERTION, n. f. (*désertio;* lat., m. sign.) Pron. *dé-zèr-cion.* — Action de déserter, de quitter sans congé le service de l'État : *La* DÉSERTION *des soldats avait affaibli l'armée.* (Acad.) *L'infâme* DÉSERTION *de la milice.* (Boss.) *Il y a de nombreuses* DÉSERTIONS *dans l'armée. La terreur et la* DÉSERTION *se met dans leurs troupes.* (Id.)

— Fig. Séparation, rénonciation, d'un parti, d'une association, d'une compagnie, etc. : *Nous ne vous pardonnons pas votre* DÉSERTION. (Acad.) *Les hommes en place ont l'expérience de la* DÉSERTION *que leurs pareils ont éprouvée dans la disgrâce.* (Duclos.)

— Anc. prat. *Désertion d'appel,* abandonnement d'appel, faute de le relever dans le temps prescrit. || *Désertion d'un héritage,* conduite d'un propriétaire négligent qui laisse un héritage en friche.

DÉSESPÉRADE (À LA), loc, adv. Pron. *à-la-dé-zèss-pé-rad.* — A la manière d'un désespéré. Il est familier et il a vieilli.

DÉSESPÉRANCE, n. f. Anc. Perte de l'espérance : *Une sorte de désespoir, ou tout au moins de* DÉSESPÉRANCE *dans mes affections, me poussait à m'étourdir.* (G. Sand.)

DÉSESPÉRANT, part. prés. du v. Désespérer : *Les uns,* DÉSESPÉRANT *du secours, parlaient de se rendre.* (Anquet.)

DÉSESPÉRANT, ANTE, adj. Pron. *dé-zèss-péran, rantt.* — Qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin : *Que d'images effrayantes et* DÉSESPÉRANTES ! (Bourdal.) *Il ne se complut point aux pensées* DÉSESPÉRANTES *du génie hautain et sombre de lord Byron.* (Mignet.) *Des dépêches* DÉSESPÉRANTES. (Volt.)

— Fam. : *C'est désespérant,* cela est triste; l'événement est fâcheux.

— Il se dit aussi des personnes : *Enfant* DÉSESPÉRANT. *Personne* DÉSESPÉRANTE.

DÉSESPÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désespérer : *Elle est* DÉSESPÉRÉE *de la mort de son fils.* (Acad.)

— Fam. Très-fâché, très-contrarié : *Je suis* DÉSESPÉRÉ *de vous avoir fait attendre. Vous me voyez* DÉSESPÉRÉ *de ce contre-temps.* (Acad.) *Et l'impie sera-t-il assez* DÉSESPÉRÉ *pour attribuer à ce qui n'est pas une toute-puissance qu'il ose refuser à celui qui est essentiellement, et par qui tout a été fait.* (Mass.)

— Qui est en proie au désespoir : *L'amour ne doit pas être ombrageux, jaloux, furieux,* DÉSESPÉRÉ, *mais simple, tendre, délicat.* (Fonten.)

Mon cœur *désespéré* se livre à la fureur. (Rac.)

— Qui ne donne plus d'espoir : *La guérison de la sœur était presque* DÉSESPÉRÉE. (Mariv.) *Il le traitait comme un malade* DÉSESPÉRÉ *qu'on abandonne.* (Fén.) *Des affaires domestiques* DÉSESPÉRÉES. (Mass.)

— *Être désespéré ou dans un état désespéré,* se dit d'un malade dont la maladie ne laisse plus d'espoir, d'une chose dont la perte, la ruine est regardée comme inévitable : *Tout est-il donc* DÉSESPÉRÉ *pour nous ?* (Boss.) *Ce prince qui était arrivé quand tout était* DÉSESPÉRÉ, *rétablit tout.* (Volt.)

— Qui est très-affligé : *Il savait verser à propos des bénédictions secrètes sur des familles* DÉSESPÉRÉES. (Fléch.) *Il meurt* DÉSESPÉRÉ. (Mass.)

— En parl. des choses, Extrême; qui semble définitivement perdu : *Un parti* DÉSESPÉRÉ. *Une résolution* DÉSESPÉRÉE. *Tout est-il donc* DÉSESPÉRÉ *pour vous ?*

... En voyant tout, perdu, *désespéré,*
Par modération, je suis immodéré. (C. Delav.)

Dans les situations DÉSESPÉRÉES *on peut prendre des partis violents; mais il faut qu'elles soient* DÉSESPÉRÉES. (Vauv.)

— Par analog. : *La collation des divers manuscrits d'un même ouvrage peut mettre sur la voie de la véritable leçon d'un passage* DÉSESPÉRÉ. (Guigniaut.)

— Dont on ne peut rien attendre : *C'est un jeune homme tout à fait* DÉSESPÉRÉ. (Acad.)

— Subst. : *Se battre en* DÉSESPÉRÉ. (Acad.) *Agir en* DÉSESPÉRÉ. *Jouer en* DÉSESPÉRÉ. *Crier comme un* DÉSESPÉRÉ.

C'est un *désespéré* qui peut tout attenter. (Corn.)

DÉSESPÉRÉMENT, adv. Pron. *dé-zèss-pé-ré-man.* — Éperdument, avec excès. || Peu usité.

DÉSESPÉRER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*de,* et *espérer, spes,* espoir; lat.) Pron. *dé-zèss-pé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *désespér,* en *è* ouvert, avant les finales *e, es, ent : je désespère, il désespère, ils désespèrent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé : *je désespérerai, nous désespérerions,* etc. — Perdre l'espoir qu'on avait dans le succès, la destinée d'une chose : *Je* DÉSESPÈRE *de venir à bout de cette affaire. Ne* DÉSESPÉRER *de rien.* DÉSESPÉRER *de la république.* (Acad.) *Je ne* DÉSESPÈRE *pas de mourir à l'hôpital.* (Chateaubr.) *Je ne* DÉSESPÈRE *pas de le voir ministre un jour. Après ce coup-là, je* DÉSESPÈRE *de gagner la partie.*

— *Désespérer de quelqu'un,* ne plus espérer qu'il se corrige, qu'il devienne ce qu'on voulait qu'il fût : *Il faut* DÉSESPÉRER *de ce jeune homme, puisqu'il n'a pas profité de cette leçon.* DÉSESPÉRER *d'un écolier.* (Acad.)

— Absol. *La religion ne veut pas qu'on* DÉSESPÈRE. (Mass.) *Il faut espérer peu et ne* DÉSESPÉRER *jamais.* (La Mothe.) *Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la peste du pays, et qui nous firent* DÉSESPÉRER. (Regn.)

— V. tr. ou act. Causer une vive douleur; réduire au désespoir, pousser à bout : *Cet enfant me* DÉSESPÈRE, *il ne fait aucun progrès. Il ne faut pas* DÉSESPÉRER *cet homme.* (Acad.)

Ne *désespère* pas une âme qui t'adore. (Corn.)

= **Se désespérer,** v. pr. Se livrer au désespoir, s'abandonner à la plus vive douleur : *Pourquoi tant* VOUS DÉSESPÉRER ? *Il s'attriste et* SE DÉSESPÈRE *sur un refus.* (Acad.) *Il crie et* SE DÉSESPÈRE. (La Br.) *Il* SE DÉSESPÈRE *au point de vouloir attenter sur sa vie. Ne pas prendre le chemin de* SE DÉSESPÉRER. (La Br.)

DÉSESPOIR, n. m. (*de,* et *espoir.*) Pron. *dé-zèss-poar.* — Perte de l'espérance :

La honte suit toujours un lâche *désespoir.* (Créb.)
Je ne prendrai conseil que de mon *désespoir.* (Corn.)
Tu sentiras l'ennui miner tes tristes jours,
Si l'affreux *désespoir* n'en abrége le cours. (Coll. d'Harl.)

— Par extens. Ce qui désespère : *L'Iliade d'Homère est le* DÉSESPOIR *de tous les poëtes. L'église de Saint-Pierre de Rome est le* DÉSESPOIR *de tous les architectes. La fortune de ce méchant homme est le* DÉSESPOIR *des gens de bien.* (Acad.)

L'éternel *désespoir* de tous ses ennemis. (Rac.)

— *Faire le désespoir de,* désoler, attrister : *Ses succès* FONT LE DÉSESPOIR *de ses rivaux.* (Acad.)

— *Faire une chose en désespoir de cause,* essayer d'un dernier moyen, d'une ressource extrême, sans espérance de succès : *Il s'est servi de ce moyen* EN DÉSESPOIR DE *cause.* (Acad.)

— Résolution extrême, inspirée par un grand péril, par un état misérable : *Les soldats, effrayés de l'entreprise, la regardaient comme le* DÉSESPOIR *d'un prince qui ne cherchait qu'à périr avec gloire.* (Rac.) *Réduire au* DÉSESPOIR. *Un noble* DÉSESPOIR *pouvait seul le tirer du péril.* (Acad.)

Mon unique espérance est dans mon *désespoir.* (Rac.)
Un noble *désespoir* enfante des miracles. (Saurin.)

Les hussards, s'animant par leur DÉSESPOIR, *culbutèrent les reîtres et percèrent le centre de l'ennemi.* (Mérim.)

— Désolation, affliction extrême : *Cette nouvelle l'a plongé dans le* DÉSESPOIR. *Tomber dans le* DÉSESPOIR. (Acad.) *Partout on voit le* DÉSESPOIR *et la douleur.* (Boss.) *Plein de* DÉSESPOIR, *il alla se faire tuer en Crète.* (La Br.) *Porter le* DÉSESPOIR *dans le cœur.* (Mass.)

O *désespoir !* ô crime ! ô déplorable race ! (Rac.)
O rage ! ô *désespoir !* ô vieillesse ennemie ! (Corn.)

— Démoralisation, abattement. *Un* DÉSESPOIR *secret de le perdre.* (Mass.)

Le *désespoir* n'est point d'un âme magnanime. (Gress.)

— Par exagér. Contrariété, déplaisir : *Je suis au* DÉSESPOIR *de ne pouvoir faire ce que vous désirez*

de moi. (Acad.) *Je suis au* DÉSESPOIR *de l'accident qui vous frappe.*

— On l'employait autrefois au pluriel :

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié,
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. (Corn.)

DÉSHABILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshabiller.

DÉSHABILLÉ, n. m. Pron. *dé-za-bi-ié.* — Vêtement négligé propre à l'intérieur; il n'est guère usité qu'en parl. des femmes : DÉSHABILLÉ *du matin. Elle était en* DÉSHABILLÉ. (Acad.) *Elle paraît ordinairement en simple* DÉSHABILLÉ, *sans corset et avec des mules.* (La Br.)

— Fig. *Se montrer, paraître dans son déshabillé, en déshabillé*, se montrer, paraître tel que l'on est, sans art, sans affectation, sans déguisement.

DÉSHABILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *habiller; habit.*) Pron. *dé-za-bi-ié.* — Ôter à quelqu'un ses habits : DÉSHABILLER *un enfant pour le mettre au lit. Dites à ma femme de chambre qu'elle vienne me* DÉSHABILLER.

— Fig. : *Comme la plaisanterie bouffonne* DÉSHABILLAIT *et analysait cette gracieuse et pudique créature!* (H. de Balzac.) *Nous considérons les passions comme les pare la poésie, et non pas comme la morale les* DÉSHABILLE. (Id.)

— Prov. et fig. *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul,* remédier à un inconvénient par un inconvénient pareil.

= **Se déshabiller,** v. pron. Quitter ses vêtements : SE DÉSHABILLER *pour se mettre au bain.* (Ac.)

— *Il a été quinze jours sans* SE DÉSHABILLER, sans se mettre au lit.

— Par extens. Changer de vêtements : *Je vais* ME DÉSHABILLER, *et je reviens à l'instant.* (Acad.)

— Il se dit d'un ecclésiastique qui quitte ses vêtements sacerdotaux, d'un avocat qui quitte sa robe, d'un acteur qui quitte son costume de théâtre, etc. : *Aller* SE DÉSHABILLER *dans la sacristie, dans le vestiaire, dans sa loge*, etc. (Ac.)

— Prov. et fig. *Il ne faut pas se déshabiller avant de se coucher,* il ne faut pas se dépouiller de ses biens avant sa mort.

DÉSHABITÉ, ÉE, Qui cesse d'être habité, qui n'est plus habité : *Maison* DÉSHABITÉE. (Acad.)

DÉSHABITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshabituer. *Estomac* DÉSHABITUÉ *du vin. Esprit, cœur* DÉSHABITUÉ *du tumulte du monde.*

DÉSHABITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *habituer.*) Pron. *dé-za-bi-tu-é.* (*Je déshabitue, nous déshabituons; je déshabituais; nous déshabituïons, vous déshabituïez; je déshabituai, je déshabituerai; je déshabituerais; déshabitue, déshabituons; que je déshabitue, que nous déshabituions, que vous déshabituïez; que je déshabituasse; déshabituant, déshabitué, ée.*) Désaccoutumer, faire perdre l'habitude de quelque chose : *Je veux vous* DÉSHABITUER *de ces manières.*

— **Se déshabituer,** v. pron. Perdre l'habitude : *Il est difficile de* SE DÉSHABITUER *du tabac. Tâchez de* VOUS *en* DÉSHABITUER *de bonne heure.* (Acad.)

DÉSHARMONIE, n. f. (*harmonie.*) Pron. *dé-zar-mo-ni.* — Néol. Discordance. *Dans l'intérêt même du corps enseignant, nous devons faire cesser cette* DÉSHARMONIE. (Tracy.)

DÉSHARMONIÉ, ÉE, ou **DÉSHARMONISÉ, ÉE,** part. pass. du v. Désharmonier ou Désharmoniser. *Société* DÉSHARMONIÉE. *Affaires* DÉSHARMONISÉES.

DÉSHARMONIER ou **DÉSHARMONISER,** v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *harmonie.*) Pron. *dé-zar-mo-nié,* ou *mo-ni-zé.* — Néol. Troubler l'harmonie des choses, des opinions : DÉSHARMONIER *les affaires.* DÉSHARMONISER *des opinions.*

— **Se désharmonier,** ou **Se désharmoniser,** v. pron. Se mettre en désaccord.

DÉSHARMONISATION, n. f. Pron. *dé-zar-mo-ni-za-cion.* — Action de désharmoniser; discordance.

DÉSHÉRENCE, n. f. (*de* et *heres,* héritier; lat.) Pron. *dé-zé-ranss.* — Jurispr. Droit qu'a l'État, et qu'avaient autrefois le roi et les seigneurs hauts justiciers, de recueillir la succession des personnes mortes sans héritiers. *Droit de* DÉSHÉRENCE. *Les biens des seigneurs furent, par successions, par* DÉSHÉRENCES *et par confiscations, incorporés au royaume.* (Michelet.)

— État d'une succession à l'égard de laquelle peut s'exercer le droit de déshérence : *Bien, patrimoine tombé en* DÉSHÉRENCE.

DÉSHÉRITANT, part. prés. du v. Déshériter. *Le parti national demandait à Charles II, en* DÉSHÉRITANT *son frère, de détruire de ses propres mains la monarchie.* (Guizot.)

DÉSHÉRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshériter.

— Fig. :

Par ses propres enfants on est *déshérité.* (Étienne.)

Elle était sans bien et DÉSHÉRITÉE. (B. de St.-P.)

— *Les heureux accueilleront comme le Légataire universel celles du fils* DÉSHÉRITÉ. (A. Karr.)

Il voit avec douleur
Tous ces infortunés *déshérités* du ciel. (C. Del.)

DÉSHÉRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *hériter; hæreditare;* lat.) Pron. *dé-zé-ri-té.* — Priver quelqu'un de sa succession. *Vous avez fait tous vos efforts dans le temps pour me faire* DÉSHÉRITER *par mon père.* (Picard.) *Un père peut, en certains cas,* DÉSHÉRITER *ses enfants.* (Acad.)

Il vient *déshériter* ses fils par son retour. (Corn.)
Vous qui, *déshéritant* le fils de Claudius,
Avez nommé César l'heureux Domitius. (Rac.)

— Fig. *Dieu semble* AVOIR DÉSHÉRITÉ *le génie des jouissances terrestres.*

— V. neut. Anc. cout. des Pays-Bas, faire l'acte de déshéritance.

DÉSHEURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *heure.*) Pron. *dé-zeu-ré.* — Changer les heures du travail, des repas de quelqu'un; le déranger dans ses occupations habituelles : *Cette visite me* DÉSHEURE (Acad.)

Changer pour être mieux est un travers qu'il fronde;
Les révolutions *désheurent* tout le monde. (C. Del.)

= **Se désheurer,** v. pron. Se déranger dans ses habitudes : *A Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas* SE DÉSHEURER. (De Retz.) ‖ Fam. et peu usité.

DÉSHONNÊTE, adj. des 2 g. (*de*, et *honnête.*) Pron. *dé-zo-nètt.* — Qui est contre la pudeur, contre la bienséance : *Pensées, paroles, actions* DÉSHONNÊTES. (Acad.) *Hanter des compagnies* DÉSHONNÊTES, *des lieux* DÉSHONNÊTES. (Id.) *Lieu* DÉSHONNÊTE.

SYN. Déshonnête, Malhonnête. *Déshonnête* se dit des choses contraires aux mœurs; *malhonnête*, des choses contraires à la bienséance, à la probité. Une pensée, un propos qui blesse la pudeur, la chasteté, est *déshonnête*; une action, une manière de se conduire qui choque l'équité, les usages reçus, est *malhonnête. Déshonnête* ne se dit que des choses; *malhonnête*, des personnes et des choses.

DÉSHONNÊTEMENT, adv. Pron. *dé-zo-nètt-man.* — D'une manière déshonnête, contre l'honnêteté, contre la pudeur : *Parler, agir, gesticuler* DÉSHONNÊTEMENT.

DÉSHONNEUR, n. m. (*de*, et *honneur.*) Pron. *dé-zo-neur.* — Honte, avilissement, opprobre, infamie : *Les indigènes de l'Amérique du Nord ne considèrent pas seulement le travail comme un mal, mais comme un* DÉSHONNEUR.

Mourant sans *déshonneur*, je mourrai sans regret. (Corn.)

— Déconsidération : *Il ne vous fera point* DÉSHONNEUR. (Acad.)

— Fam. *Prier quelqu'un de son déshonneur,* lui demander de faire ou d'accorder une chose qui le déshonorerait. ‖ *C'est le prier de son déshonneur*, c'est lui demander une chose qui lui déplaît fort. ‖ Vieux.

DÉSHONORABLE, adj. des 2 g. Qui cause du déshonneur. ‖ V. *Déshonorant.*

DÉSHONORABLEMENT, adv. Pron. *dé-zo-no-rable-man.* — Néol. D'une manière déshonorante : *Agir, se conduire* DÉSHONORABLEMENT.

DÉSHONORANT, part. prés. du v. Déshonorer : *Des femmes* DÉSHONORANT *leur sexe.*

Et me *déshonorant* par d'injustes alarmes,
Pour attendrir un cœur on a recours aux larmes. (Rac.)

DÉSHONORANT, ANTE, adj. Pron. *dé-zo-no-ran, rantt.* — Qui déshonore, qui tend à déshonorer : *Outrage, affront* DÉSHONORANT. *Action, conduite* DÉSHONORANTE. *Prodiguer des épithètes* DÉSHONORANTES. (Barthel.) *Une condition* DÉSHONORANTE *pour une nation, pour un homme.*

DÉSHONORATION, n. f. Pron. *dé-zo-no-ra-cion.* — Action de déshonorer; avilissement : *Bossuet n'éclate que quand son silence deviendrait une défection de son épiscopat, une* DÉSHONORATION *de son caractère.* (Lamart.) ‖ Peu usité.

DÉSHONORÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshonorer : *Le plus grand capitaine de la Grèce fut-il* DÉSHONORÉ *pour s'être laissé menacer du bâton.* (J. J. R.)

— Adj. *Un homme* DÉSHONORÉ. *Une femme* DÉSHONORÉE. *Ces rois fainéants si* DÉSHONORÉS *dans nos histoires.* (Mass.)

— En parl. des choses, mal famé : *Il y a dans Paris certaines rues* DÉSHONORÉES *autant que peut l'être un homme coupable d'infamie.* (Balz.)

— Poét. *Champs déshonorés*, champs dépouillés, privés de leurs ornements, de leurs richesses.

— Subst. Homme qui a perdu l'honneur.

. . . D'un *déshonoré* l'haleine déshonore. (C. Del.)

DÉSHONORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *honorer.*) Pron. *dé-zo-no-ré.* — Ôter l'honneur à quelqu'un, le priver de la considération, de l'estime : *Ils* DÉSHONORENT *ceux qui ont quelque part au hasard de leur élévation.* (La Br.) *Un tel affront* DÉSHONORE. DÉSHONORER *quelqu'un par des médisances. Vous le* DÉSHONOREZ *par vos discours.* (Acad.)

— Fig. Flétrir, dégrader : *Il* DÉSHONORE *son nom et son rang.* (Boss.)

— *Déshonorer une femme, une fille,* la séduire, en abuser.

— Commettre une action indigne de ceux auxquels on est allié; dégénérer de la vertu de ses ancêtres : DÉSHONORER *ses ancêtres, sa famille.* (Acad.)

— En parl. des choses : *Leurs vices* DÉSHONORENT *leurs talents.* (Mass.) *Ces révélations* DÉSHONORENT *sa mémoire. Les excès qui* ONT DÉSHONORÉ *leur victoire.* (Acad.) *Aucun état ne* DÉSHONORE *un homme; mais un homme* DÉSHONORE *parfois son état.* (De Juss.)

— Absol. *C'est là un travers qui* DÉSHONORE. (Mass.) *Le ridicule* DÉSHONORE *plus que le déshonneur aux yeux des fous.* (La Rochef.)

. . . . Le fer tue et la main *déshonore.* (C. Del.)

— Poét. Enlaidir, gâter, défigurer, ternir : *Les vents, par leurs haleines humides et froides, agitent et* DÉSHONORENT *les têtes de ces beaux arbres qui étendent leurs branches épaisses.* (L. Rac.)

Quelle affreuse pâleur *déshonore* sa face! (Bouch.)

— Eaux et Forêts : *Déshonorer des arbres*, en couper la cime et les branches.

— Sculpt. DÉSHONORER *une statue*, la mutiler.

— Archit. DÉSHONORER *un bâtiment,* en gâter la forme, la disposition, la beauté.

— Dans le m. sens DÉSHONORER *un livre, un tableau, une composition musicale.*

= **Se déshonorer,** v. pr. *Vous* VOUS DÉSHONOREZ *par une telle conduite.* (Acad.) *Les opinions, les erreurs par lesquelles l'homme abusé* SE DÉSHONORE *lui-même.* (Boss.) *Le fils qui rougit de l'humilité de ses parents* SE DÉSHONORE *lui-même.* (De Juss.)

Ah! je ne pense point qu'aux exploits consacrées,
Vos mains par des forfaits *se soient déshonorées.* (Volt.)

DÉSHUMANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshumaniser : *Cœur* DÉSHUMANISÉ. *Entrailles* DÉSHUMANISÉES.

DÉSHUMANISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, *humaniser; humanus,* humain; lat.) Pron. *dé-zu-ma-ni-zé.* — Néol. Dépouiller des sentiments naturels. *Il ne faut pas* DÉSHUMANISER *l'homme en faveur du héros.* (St.-Evrem.)

= **Se déshumaniser,** v. pron. Se dépouiller des sentiments naturels.

DÉSHYDROGÉNATION ou **DÉSHYDROGÉNISATION,** n. f. (*déshydrogéner.*) Chim. Soustraction de l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance.

DÉSHYDROGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Déshydrogéner : *Corps* DÉSHYDROGÉNÉ. *Substance* DÉSHYDROGÉNÉE.

DÉSHYDROGÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *hydrogène.*) Pron. *dé-zi-dro-jé-né.* — Il change l'*é* fermé du rad. *déshydrogén* en *è* ouvert, devant les terminaisons *e, es, ent* : *je déshydrogène, ils déshydrogènent;* mais on écrit avec l'*é* fermé : *je déshydrogénerai, nous déshydrogénerions, etc.*) Chim. Enlever à une substance tout ou partie de son hydrogène.

= **Se déshydrogéner,** v. pron. Perdre son hydrogène.

DÉSIDERATA, n. m. pl. (m. lat. *choses désirées.*) Phil. Il se dit de toutes les parties d'une science qui ne sont pas encore traitées, et sur lesquelles il est à désirer que l'on s'exerce : *Bacon a signalé le premier les* DESIDERATA *de la science humaine.* (Acad.)

DÉSIDÉRATIF, IVE, adj. Philol. Qui exprime le désir : *Verbe* DÉSIDÉRATIF. *Forme* DÉSIDÉRATIVE.

DÉSIGNATEUR, n. m. (*désigner.*) Ant. rom. Employé chargé de conduire chaque spectateur à la place qui lui était assignée par son rang ou au théâtre, ou dans les cérémonies funèbres.

DÉSIGNATIF, IVE, adj. Pron. *dé-sigh-na-tif, tiv.* — Qui désigne, qui spécifie, qui distingue : *Attribut, symbole, emblème* DÉSIGNATIF. *Le trident est l'attribut* DÉSIGNATIF *de Neptune.*

DÉSIGNATION, n. f. (*designer.*) Pron. *dé-si-gna-cion.* — Dénotation, indication d'une peronne ou d'un chose par des expressions, par des marques qui la font connaître. DÉSIGNATION *d'un lieu, d'un individu. Cette* DÉSIGNATION *est précise. Sans autre* DÉSIGNATION.

— Choix, nomination et destination expresse : *Il a fait la* DÉSIGNATION *de son successeur. Chez*

les Romains on faisait la DÉSIGNATION *des consuls quelque temps avant leur élection.* (Acad.)

DÉSIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désigner : *Vous êtes* DÉSIGNÉ *pour l'ambassade. L'individu est parfaitement* DÉSIGNÉ. *Héritier* DÉSIGNÉ.

— *À l'heure désignée,* à une heure fixée d'avance : *Tout le monde était présent* À L'HEURE DÉSIGNÉE.

DÉSIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*designare*; m. sign. ; *de,* et *signum,* signe ; lat.) Pron. *dé-zi-gnié.* — Indiquer de manière à faire reconnaître : *Il ne l'a point nommé dans son discours, mais il l'a si bien* DÉSIGNÉ *qu'on l'a aisément reconnu.* (Ac.) *Il n'y avait aucun de vos prédécesseurs qu'on ne* DÉSIGNÂT *par quelque ouvrage fameux. Les Égyptiens* DÉSIGNAIENT *l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue.* (Acad.) *Des prédictions le* DÉSIGNAIENT *depuis longtemps comme le restaurateur de la monarchie.* (Mérim.)

— Être le signe, révéler : *Cet hiéroglyphe* DÉSIGNE *telle chose. Ce vent-là* DÉSIGNE *de la pluie. La fraîcheur du teint* DÉSIGNE *la santé.* (Acad.) *Les traits découvrent la complexion et les mœurs ; la mine* DÉSIGNE *les biens de la fortune.* (La Br.)

— Fixer : DÉSIGNEZ-*moi le temps et le lieu.* (Ac.)

— Signaler : DÉSIGNER *quelqu'un à la haine publique.* (Acad.) *Frappe qui je* DÉSIGNE. (C. Del.)

— Choisir, nommer d'avance : *Auguste* DÉSIGNA *Tibère pour son successeur.* (Acad.) *On le* DÉSIGNA *pour cet emploi. J. C.* DÉSIGNE *saint Pierre personnellement.* (Boss.) *Le président des États-Unis* DÉSIGNE *aux emplois, mais il n'y nomme pas.* (De Tocquev.)

— On dit de même, DÉSIGNER *quelqu'un pour son héritier, pour son exécuteur testamentaire.*

= **Se désigner,** v. pron. Être désigné ; se montrer soi-même ; se mettre en évidence : *Il* SE DÉSIGNA *aux faveurs du roi.*

DÉSILLUSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désillusionner : *Cœur* DÉSILLUSIONNÉ.

DÉSILLUSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *illusionner ; illusion.*) Néol. Éclairer ; faire cesser les illusions.

= **Se désillusionner,** v. pr. Perdre ses illusions : *Je* ME SUIS DÉSILLUSIONNÉ *dès mes premiers pas dans la vie.*

DÉSINCAMÉRATION, n. f. Pron. *dé-zain-ka-méra-cion.* — Dr. can. Acte par lequel on désincamère.

DÉSINCAMÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *camera ;* chambre ; ital.) — Il change l'é fermé du rad. *désincamér* en è ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent : je désincamère, ils désincamèrent ;* mais on écrit avec l'é fermé : *je désincamérerai, nous désincamérerions, etc.* — Droit can. Démembrer de la chambre apostolique les terres qui lui appartiennent.

DÉSINCORPORATION, n. f. (*désincorporer.*) Pron. *dé-zain-kor-po-ra-cion.* — T. milit. Disjonction de troupes. || Renvoi d'hommes qui avaient été incorporés dans une compagnie militaire.

DÉSINCORPORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *incorporer ;* lat.) Pron. *dé-zain-kor-po-ré.* — Séparer une chose de celle avec laquelle elle avait été incorporée : DÉSINCORPORER *par échange les terres unies au domaine. On avait incorporé cette compagnie dans tel régiment, on l'a* DÉSINCORPORÉE.

DÉSINCULPATION, n. f. Néol. Action de disculper.

DÉSINENCE, n. f. (*desinere,* finir ; lat.) Pron. *dé-zi-nanss.* — Gramm. Terminaison des mots : *Les cas des noms et des adjectifs en latin sont indiqués par des* DÉSINENCES. *Ces deux mots ont la même* DÉSINENCE. DÉSINENCES *grammaticales.* (Acad.) *Dans les langues anciennes, la* DÉSINENCE *permet aux mêmes mots de se rapprocher, de se répéter sans offenser l'oreille.* (Dureaux de la Malle.)

— Par extens. *Son caractère offrait des* DÉSINENCES *vraiment inexplicables.* (H. de Balzac.)

— Bot. Il se dit de la manière dont se termine un organe ou une partie d'organe : DÉSINENCE *acuminée.*

DÉSINFATUATION, n. f. Action de désinfatuer.

DÉSINFATUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dé,* et *infatuer.*) Pron. *dé-zain-fa-tué.* — Désabuser quelqu'un, le faire revenir de préventions aveugles : *C'est une chimère dont vous aurez bien de la peine à le* DÉSINFATUER.

= **Se désinfatuer,** v. pron. Revenir de ses préventions : *Il* S'EST DÉSINFATUÉ *de cette personne. Il ne voit plus cette femme, il s'en* EST DÉSINFATUÉ. (Ac.)

DÉSINFECTANT, part. prés. du v. Désinfecter.

DÉSINFECTANT, ANTE, adj. des 2 g. Pron. *dé-zain-fèk-tan, tantt.* — Qui désinfecte, qui opère la désinfection, qui a la vertu de désinfecter : *Moyen, procédé* DÉSINFECTANT. *Eau* DÉSINFECTANTE.

— Subst. *Un* DÉSINFECTANT. *Le chlore est un* DÉSINFECTANT.

DÉSINFECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désinfecter : *Air* DÉSINFECTÉ. *Vaisseau* DÉSINFECTÉ. *Vêtements* DÉSINFECTÉS.

DÉSINFECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *infecter ; infect.*) Pron. *dé-zain-fèk-té.* — Purger d'un mauvais air, de vapeurs infectes, de miasmes putrides : DÉSINFECTER *un hôpital, une viande gâtée.* DÉSINFECTER *des hardes, du linge.*

— *Désinfecter l'air,* purifier un air vicié : *On avait cherché à* DÉSINFECTER *la masse atmosphérique.* (Grognier.)

= **Se désinfecter,** v. pr. Être désinfecté, purgé de miasmes.

DÉSINFECTEUR, adj. et n. m. (*désinfecter.*) Pron. *dé-zin-fèk-teur.* — Phys. Qui désinfecte ; qui est propre à désinfecter : *Appareil* DÉSINFECTEUR.

DÉSINFECTION, n. f. (*désinfecter.*) Pron. *dé-zain-fek-sion.* — Action de désinfecter : *En temps de peste, on travaille à la* DÉSINFECTION *des maisons, des effets et des marchandises.* (Acad.)

— Chim. Action d'enlever à l'air, à divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les miasmes méphitiques dont ils sont imprégnés.

DÉSINSUFFLATION, n. f. (*sufflare,* souffler ; lat.) Pron. *dé-zain-çu-fla-cion.* — Technol. Il se dit, chez les boyaudiers, de l'action de percer les boyaux secs avec une pointe de ciseaux pour en chasser l'air.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Désintéresser. Qui n'a aucun intérêt engagé dans une affaire : *Il n'est pas aussi* DÉSINTÉRESSÉ *qu'on le croyait dans cette affaire.* (P. L. Cour.)

— Qui ne fait rien par un mobile d'intérêt : *Un homme* DÉSINTÉRESSÉ. (Fléch.) *Un juge* DÉSINTÉRESSÉ. (Acad.) *Il pardonne sans orgueil, il est* DÉSINTÉRESSÉ *sans faste.* (Mass.)

— Dans le m. sens : *Conseils, sentiments* DÉSINTÉRESSÉS. *Action, conduite* DÉSINTÉRESSÉE. (Acad.) *Une âme parfaitement* DÉSINTÉRESSÉE *veut tout pour Dieu et rien pour elle.* (Fléch.)

— Substantiv. *L'intérêt parle toutes sortes de langues et joue toutes sortes de personnages, même celui de* DÉSINTÉRESSÉ. (La Rochef.)

DÉSINTÉRESSEMENT, n. m. (*désintéresser.*) Pron. *dé-zain-té-rèss-man.* — Détachement de son propre intérêt : *Faire preuve de* DÉSINTÉRESSEMENT. *C'est un homme d'un grand* DÉSINTÉRESSEMENT. (Acad.) *Que de grands exemples de* DÉSINTÉRESSEMENT ! (La Br.) *Ce cœur dont nous avons tant vanté la droiture, la magnanimité, le* DÉSINTÉRESSEMENT. (Mass.) *Il avait un sens droit, un tact sûr, un* DÉSINTÉRESSEMENT *presque unique à cette époque.* (Mérim.)

— Absence de tout intérêt pour une chose, de toute attention à certains faits : *Dans la Bible, cette belle allégorie de l'arbre de la science du bien et du mal qui produit la mort, ne veut-elle pas dire que, lorsqu'on a pénétré le fond des choses, la perte des illusions amène la mort de l'âme, c'est-à-dire un* DÉSINTÉRESSEMENT *complet sur tout ce qui touche et occupe les autres hommes ?* (Chamfort.)

DÉSINTÉRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *intéresser ; intérêt.*) Pron. *dé-zain-té-rè-cé.* — Mettre quelqu'un hors d'intérêt, en le dédommageant de ce qu'il perd ou de ce qu'il espérait : *Vous n'y perdrez rien, on vous* DÉSINTÉRESSERA. *Il a* DÉSINTÉRESSÉ *tous ceux qui avaient part à cette affaire, qui avaient des droits à faire valoir.* (Acad.)

= **Se désintéresser,** v. pron. Être désintéressé : *Un honnête homme se paye par ses mains de l'application à son devoir par le plaisir qu'il sent à le faire, et* SE DÉSINTÉRESSE *sur les éloges, l'estime, la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois.* (La Br.)

DÉSINVESTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de,* et *investir ; vestire,* vêtir ; lat.) Pron. *dé-zain-vès-tir.* — Cesser d'investir : DÉSINVESTIR *une ville.*

— Néol. Enlever, retirer la connaissance d'une chose, le droit d'examiner cette chose : DÉSINVESTIR *la chambre de l'examen des lois.* (C. Périer.)

DÉSINVESTISSEMENT, n. m. (*desinvestir.*) Action de désinvestir, de lever le blocus : *Exécuter le* DÉSINVESTISSEMENT *d'une ville, d'une place.*

— Fig. Privation du droit d'examen.

DÉSINVITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *inviter.*) Pron. *dé-zain-vi-té.* — Fam. Retirer, rétracter une invitation : *Après la cérémonie vous aurez la bonté d'aller sur-le-champ* DÉSINVITER *tout le monde.* (Scribe.)

— Absol. Contremander des invitations : *Ce fâcheux contre-temps nous a forcés à* DÉSINVITER.

DÉSINVOLTURE, n. f. (*desinvoltura ;* ital., m. sign.) Pron. *dé-zain-vol-tur.* — Tournure pleine de laisser-aller ; mouvements, allure, gestes simples et gracieux. Ce mot, emprunté de l'italien, est surtout en usage parmi les artistes : *Rien n'égale son élégance, sa prestesse, sa* DÉSINVOLTURE *et sa grâce.* (Cuv. Fleury.)

DÉSIR, n. m. (*desiderium ;* lat., m. sign.) Pron. *dé-zir,* et quelquefois dans la conversation, *de-zir.* — Souhait, mouvement de la volonté vers un bien, un avantage qu'on n'a pas : DÉSIR *vif, immodéré, aveugle. Allumer, exciter les* DÉSIRS. (Acad.) *Modérer, contenter, satisfaire, assouvir son* DÉSIR, *ses* DÉSIRS. (Id.) *On a peu de* DÉSIRS *quand on souffre.* (J. J. R.) *Ces désirs changent d'objet.* (Montesq.) *Les* DÉSIRS *de la multitude sont rarement contenus par la prévoyance. Qui est pauvre en* DÉSIRS *est riche en contentement.* (Charron.)

Heureux qui vit chez soi,
De régler ses *désirs* faisant tout son emploi. (La F.)

— Il a souvent un infinitif pour compl. déterminatif : *Le* DÉSIR *de paraître habile empêche souvent de le devenir.* (La Rochef.) *Après de grandes maladies causées par de grands travaux, on voyait revivre cet ardent* DÉSIR *de reprendre ses exercices ordinaires.* (Boss.) *On forme de ces* DÉSIRS *chimériques de parvenir à de grandes places.* (Mass.) *Il n'y a rien dont l'avare ne se prive dans le* DÉSIR *de jouir de tout.* (Duclos.)

— *Au gré de ses désirs,* selon ses désirs : *Il marche sans règle et sans conduite,* AU GRÉ DE SES *aveugles* DÉSIRS. (Boss.)

— Anc. pratiq. *Au désir de l'ordonnance, au désir de la coutume,* suivant l'ordonnance, suivant la coutume.

Syn. Désir, Souhait. *Désir* exprime une aspiration qui vient de la passion ; *souhait* un désir qui vient de l'imagination. *Souhait* s'applique à des choses plus ou moins éloignées ; *désir* ne s'applique qu'à des choses prochaines. Les *désirs* n'ont qu'un objet personnel à ceux qui les éprouvent ; les *souhaits* peuvent avoir pour objet le bonheur d'autrui.

DÉSIRABLE, adj. des 2 g. (*desiderium ;* désir ; lat.) Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir : *Un état* DÉSIRABLE. (Boss.) *Un sort, une situation* DÉSIRABLE. *La santé est un bien* DÉSIRABLE. (Acad.) *Il n'est pas permis à une nation d'acheter le bien le plus* DÉSIRABLE *par le sang de l'innocence.* (J. J. R.)

DÉSIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Désirer : *Cette gloire tant* DÉSIRÉE. (Boss.)

La paix *désirée*
Sous ces conditions est aussitôt jurée. (Corn.)

DÉSIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*desiderare ; desiderium,* désir ; lat.) Pron. *dé-zi-ré.* — Souhaiter un bien qu'on n'a pas ; avoir désir, envie de quelque chose : DÉSIRER *les richesses.* DÉSIRER *ardemment. Ce n'est pas être heureux que de n'avoir plus rien à* DÉSIRER. (Mass.) *Les castors jouissent de tous les biens que l'homme ne sait que* DÉSIRER. (Buff.) DÉSIRER *peu ; qui ne souhaite rien est aussi riche que celui qui jouit de tout.* (Charron.) *Il ne* DÉSIRE *rien tant que de... On doit* DÉSIRER *qu'il réussisse.* (Acad.)

— Absol. *La vie est courte et ennuyeuse ; elle se passe toute à* DÉSIRER. (La Br.) *S'attrister sans abattement,* DÉSIRER *sans inquiétude.* (Fléch.)

— Fam. *Se faire désirer,* Ne pas se rendre à l'empressement que les autres ont de vous voir : *Il aime beaucoup à se faire* DÉSIRER. (Acad.)

— *Ne laisser rien à désirer,* Être achevé, parfait en son genre : *Cet ouvrage ne laisse rien à* DÉSIRER. (Acad.)

— *Il y a quelque chose à* DÉSIRER, *il y a telle chose à* DÉSIRER *dans cette personne, dans cet ouvrage,* etc., il y manque quelque chose, telle chose. *Il est honnête homme, mais il y a encore quelque chose à* DÉSIRER *en lui. Il y a bien des choses à* DÉSIRER *dans cet ouvrage.* (Acad.)

— Souhaiter : *Je vous désire toutes sortes de prospérités.* (Acad.) *La même charité qui nous fait* DÉSIRER *leur salut.* (Mass.)

C'est le bien qu'à tous deux Polyeucte *désire.* (Corn.)

= **Se désirer,** v. pr., S'attirer mutuellement : *Deux amis, deux cœurs qui* SE DÉSIRENT. || Il n'est guère employé que dans cette acception.

— **Gramm.** *Désirer* veut la prép. *de* avant l'infinitif qu'il régit, quand la phrase énonce quelque chose d'incertain : *Elle* DÉSIRAIT *avec ardeur* DE CONNAÎTRE *la vérité.* (Boss.) *Il y a longtemps que je* DÉSIRAIS DE *vous rencontrer.* (Acad.) *Je* DÉSIRERAIS *bien* D'EN ÊTRE DÉBARRASSÉ. (Id.) ; mais, quand l'accomplissement du désir est probable et dépendant de la volonté seule de celui qui l'exprime, le verbe alors s'emploie sans prépos. : *Je* DÉSIRE

le VOIR, *l'*ENTENDRE, *amenez-le-moi. Venez, elle* DÉSIRE *vous* PARLER. (Acad.) *Je* DÉSIRERAIS *seulement* SAVOIR *quelle forme vous préférez.* (J. J. R.)

DÉSIREUX, EUSE, adj. (*désir.*) Pron. *dé-zi-reu, reuz.* — Qui désire avec ardeur : DÉSIREUX *de gloire, d'honneur. Le peuple est* DÉSIREUX *de nouveauté.* (Acad.) DÉSIREUX *de lui plaire.* (Id.) DÉSIREUX *de s'instruire.* (Volt.) *Pourquoi un homme,* DÉSIREUX *de la paix, ne la cherche-t-il pas dans l'église?* (Boss.)

DÉSISTEMENT, n. m. (*desistere*, se désister; lat.) Pron. *dé-ziss-te-man.* — Jurispr. Action de se désister : DÉSISTEMENT *verbal, écrit.*

— Acte par lequel on se désiste : *Faire, donner son* DÉSISTEMENT.

Syn. Abandonnement, désistement. Le *désistement*, c'est la renonciation à un droit, à une prétention, à une action ou une instance; *l'abandonnement* est la renonciation à un objet en possession duquel on est, dont on a la jouissance.

DÉSISTER (SE), v. pron. 1re conj. (*desistere*; de *de*, et *sistere*, placer; lat.) Pron. *dé-ziss-té.* — Se départir de quelque chose, y renoncer : *Il* S'EST DÉSISTÉ *de l'accusation qu'il avait portée contre moi. Quand* SE DÉSISTERONT-*ils de leurs prétentions?* SE DÉSISTER *d'une demande.* (Acad.)

DÈS LORS, loc. adv. V. DÈS.

DESMAN, n. m. Pron. *dè-man.* — Zool. Rat musqué de Laponie; mammifère de la tribu des Insectivores et de l'ordre des Carnassiers; c'est un animal aquatique à museau effilé terminé par une espèce de petite trompe flexible, et à queue longue et écailleuse. || V. MYGALE.

DESMANTHE, n. m. (δεσμός, lien; ἄνθος, fleur; gr.) Bot. Genre de plantes légumineuses de l'Amérique méridionale.

DESMIDIE, n. f. Genre d'algues microscopiques formée de filaments prismatiques de couleur verte.

DESMITE, n. f. (δεσμός, ligament; gr.) Méd. Inflammation des ligaments.

DESMODYNIE, n. f. (δεσμός, ligament, ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur dans les ligaments.

DESMOGRAPHIE, n. f. (δεσμός, ligament, γράφειν, décrire; gr.) Méd. Description des ligaments.

DESMOLOGIE, n. f. (δεσμός, ligament; λόγος, discours; gr.) Méd. Traité sur les ligaments.

DESMOPATHIE, n. f. (δεσμός, ligament, πάθος maladie; gr.) Méd. Maladie des ligaments.

DESMOPHLOGOSE, n. f. (δεσμός, ligament, φλογεῖν, enflammer; gr.) Méd. Inflammation des ligaments.

DESMORRHEXIE, n. f. (δεσμός, ligament, ῥῆξις, rupture; gr.) Méd. Rupture, déchirure des ligaments.

DESMOTOMIE, n. f. (δεσμός, ligament, τομή, section; gr.) Pron. *dèss-mo-to-mî.* — Anat. Préparation anatomique des ligaments.

DÉSOBÉI, IE, part. pass. du v. Désobéir : *Pourquoi ont-ils* DÉSOBÉI *à mes ordres? Si on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours* DÉSOBÉI *par ses officiers.* (Montesq.) *Un empereur faible et* DÉSOBÉI *serait hors d'état de défendre l'Allemagne.* (Mignet.)

DÉSOBÉIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*de*, et *obéir.*) Pron. *dé-zo-bé-ir.* — Ne pas obéir, refuser d'obéir à quelqu'un : DÉSOBÉIR *au prince, à son supérieur, à ses parents.* (Acad.)

Quoi ! vous craignez si peu de me *désobéir* ? (Corn.)

— Enfreindre : DÉSOBÉIR *à la loi.* (Acad.) DÉSOBÉIR *à un commandement, à des ordres.* (Id.)

— Quoique neutre, ce verbe a un passif : *Je ne veux pas* ÊTRE DÉSOBÉI. (Acad.)

DÉSOBÉISSANCE, n. f. (*de*, et *obedientia*, formé de *obedire*, obéir; lat.) Pron. *dé-zo-bé-i-çans.* — Manque ou refus d'obéissance, action de désobéir : DÉSOBÉISSANCE *au prince, à la loi. Les factieux entretenaient le peuple dans la* DÉSOBÉISSANCE. *Acte de* DÉSOBÉISSANCE. (Acad.) *Dieu voulut punir leur honteuse* DÉSOBÉISSANCE. (Boss.)

— Habitude de désobéir : *La* DÉSOBÉISSANCE *est le défaut principal de cet enfant.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'un acte de désobéissance, et, dans ce sens, il peut s'employer au pluriel : *C'est pour une seule* DÉSOBÉISSANCE *qu'il a été puni. Les* DÉSOBÉISSANCES *de cet enfant lui attirent de fréquentes punitions.* (Acad.)

— Jurispr. *Désobéissance à justice*, refus de se soumettre aux ordres, aux décrets d'un juge légitime.

DÉSOBÉISSANT, part. prés. du v. Désobéir : *Les soldats,* DÉSOBÉISSANT *à leur général, se livrèrent à des excès sans nombre.*

DÉSOBÉISSANT, ANTE, adj. Pron. *dé-zo-bé-i-çan. — çantt.* — Qui désobéit : *Fils* DÉSOBÉISSANT. *Fille* DÉSOBÉISSANTE. *Sujets* DÉSOBÉISSANTS. (Acad.)

DÉSOBLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Désobliger : *Personne* DÉSOBLIGÉE.

DÉSOBLIGEAMMENT, adv. Pron. *dé-zo-bli-ja-man.* — D'une manière désobligeante.

DÉSOBLIGEANCE, n. f. (*désobliger.*) Disposition à désobliger. *Il est d'une* DÉSOBLIGEANCE *extrême.*

DÉSOBLIGEANT, part. prés. du v. Désobliger.

DÉSOBLIGEANT, ANTE, adj. (*désobliger.*) Pron. *dé-zo-bli-jan, jantt.* — Qui désoblige : *Un homme* DÉSOBLIGEANT. *Procédé* DÉSOBLIGEANT. *Action, parole* DÉSOBLIGEANTE. *Il lui a fait une réponse* DÉSOBLIGEANTE. (Acad.) *Faire des comparaisons* DÉSOBLIGEANTES. (La Br.)

DÉSOBLIGEANTE, n. f. Sorte de voiture étroite qui ne peut contenir que deux personnes.

DÉSOBLIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *obliger.*) Pron. *dé-zo-bli-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad. *désoblig* et la termin. lorsqu'elle commence par un *a* ou un *o* : *nous désobligeons, il désobligea*, etc. — Faire de la peine, du déplaisir à quelqu'un : *Il m'*A DÉSOBLIGÉ *extrêmement. Il ne faut* DÉSOBLIGER *personne. Vous me* DÉSOBLIGERIEZ *beaucoup en n'acceptant pas.* (Acad.) *Chacun a son fait sans qu'il ait eu l'intention de le lui donner; il n'est pas encore assis, qu'il* A, *à son insu,* DÉSOBLIGÉ *toute l'assemblée.* (La Br.)

= **Se désobliger,** v. pron. Se rendre de mauvais services entre amis, connaissances : *Ils* SE DÉSOBLIGENT *tant qu'ils peuvent.*

DÉSOBSTRUANT, ANTE, adj. (*désobstruer.*) Pron. *dé-zobs-tru-an, antt.* — Méd. Qui a pour but de dissiper les obstructions.

— Subst. *Ce remède est un bon* DÉSOBSTRUANT. (Acad.) || V. APÉRITIF.

DÉSOBSTRUCTIF, IVE, adj. (*désobstruer.*) Pron. *dé-zobs-truk-tif, tiv.* — Méd. Désobstruant.

DÉSOBSTRUCTION, n. f. (*désobstruer.*) Pron. *dé-zobs-truk-cion.* — Méd. Action de désobstruer; résultat de cette action.

DÉSOBSTRUÉ, ÉE, part. pass. du v. Désobstruer : *Passage, canal* DÉSOBSTRUÉ. *Rue* DÉSOBSTRUÉE. *Entrailles* DÉSOBSTRUÉES.

DÉSOBSTRUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *obstruer.*) Pron. *dé-zobs-tru-é.* — (*Je désobstrue, nous désobstruons; je désobstruais; nous désobstruions, vous désobstruiez; je désobstruerai; je désobstruerais; que je désobstrue, que nous désobstruions, que vous désobstruiez; que je désobstruasse; désobstruant; désobstrué, ée.*) Débarrasser, dégager de ce qui obstrue, bouche, encombre : DÉSOBSTRUER *une rue, un passage, un canal.* (Acad.)

— Méd. Détruire, faire cesser une obstruction. DÉSOBSTRUER *les entrailles.* || Ce sens a vieilli.

DÉSOCCUPATION, n. f. (*désoccuper.*) Pron. *dé-zo-ku-pa-cion.* — État d'une personne désoccupée : *La* DÉSOCCUPATION *est un état pénible pour ceux qui ont passé leur vie dans les affaires.* (Acad.) || Peu usité.

DÉSOCCUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Désoccuper. Qui n'a point d'occupation, qui ne s'occupe de rien : *Tous les gens* DÉSOCCUPÉS *s'ennuient. C'est un homme qu'on trouve rarement* DÉSOCCUPÉ. *Mener une vie* DÉSOCCUPÉE. (Acad.) *Une âme plus sensible qu'une autre, plus* DÉSOCCUPÉE, *peut être si touchée du spectacle de la nature, qu'elle voudrait s'élancer jusqu'au maître éternel qui l'a formée.* (Voltaire.)

Syn. Désoccupé, désœuvré. L'homme *désoccupé* ne fait rien, parce qu'il ne trouve rien à faire; l'homme *désœuvré* ne fait rien, parce qu'il ne veut rien faire. *Désoccupé* ne s'entend d'ailleurs que de la privation de tout travail; *désœuvré* comprend l'abstention de toute occupation. On est quelquefois *désoccupé* sans être *désœuvré*, mais l'homme *désœuvré* ne sait ni s'occuper ni s'amuser.

DÉSOCCUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *occuper.*) Pron. *dé-zo-ku-pé.* — Ôter l'occupation; il n'est usité que sous la forme pronominale.

= **Se désoccuper,** v. pron. Cesser de s'occuper : *Ils s'appliquaient à ce qu'ils devaient à Dieu, et* SE DÉSOCCUPAIENT *de tout autre soin.* (Port-Royal.)

DÉSŒUVRÉ, ÉE, part. pass. de Désœuvrer. Qui n'a rien à faire, qui ne sait point s'occuper : *Le temps pèse aux gens* DÉSŒUVRÉS. (La Br.) *La visite d'un homme* DÉSŒUVRÉ *est fatigante.* (Acad.) *Son maître l'ayant chargé de faire un petit tableau d'autel, Brandel l'acheva le même jour, et de si bonne heure, que Schrœter, le voyant* DÉSŒUVRÉ *à la fenêtre de l'atelier, lui fit une querelle.* (Bailly.)

— Substantiv. : *Ils sont là un tas de* DÉSŒUVRÉS. (Acad.) *Ces* DÉSŒUVRÉS *qu'on appelle bonne compagnie.* (J. J. R.) || *SYN.* V. DÉSOCCUPÉ.

DÉSŒUVREMENT, n. m. (*désœuvrer.*) Pron. *dé-zeuvr-man.* — État d'une personne désœuvrée : *Il passa sa vie dans le* DÉSŒUVREMENT. (Acad.) *Prévenez le* DÉSŒUVREMENT *et l'ennui.* (J. J. R.) *Le temps, trésor de l'homme occupé, tombe comme un impôt sur le* DÉSŒUVREMENT. (Rivarol.)

— Technol. Séparation des feuilles de papier.

DÉSŒUVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *œuvre.*) Pron. *dé-zeu-vré.* — Réduire quelqu'un à l'état de désœuvrement. Inusité en ce sens.

— Technol. Séparer les feuilles de papier les unes des autres.

= **Se désœuvrer,** v. pron. Techn. Se séparer, se détacher.

DÉSOLABLE, adj. des 2 g. Anc. Déplorable.

DÉSOLANT, part. prés. du v. Désoler : *Des insectes* DÉSOLANT *les moissons.*

DÉSOLANT, ANTE, adj. Pron. *dé-zo-lan, lantt.* — Qui désole, qui cause une grande affliction : *Une nouvelle* DÉSOLANTE. *Ce que vous dites là est* DÉSOLANT. (Acad.)

— Par exagér. Qui cause de la contrariété : *Il se fait bien attendre, cela est* DÉSOLANT. (Acad.)

— Insupportable, ennuyeux, importun, fatigant, en parl. des personnes : *Cet homme est* DÉSOLANT *avec ses vers. Elle est* DÉSOLANTE *avec ses caprices.* (Acad.)

— Fâcheux, funeste : *De* DÉSOLANTES *doctrines.* (J.-J. R.) *Il vit la diète contrainte de consommer elle-même ce* DÉSOLANT *sacrifice.* (Mignet.)

DÉSOLATEUR, n. m. Pron. *dé-zo-la-teur.* — Celui qui désole, qui ravage, qui détruit. Il est peu usité : *Ce conquérant fut le désolateur de l'Asie.* (Acad.) *Attila fut le* DÉSOLATEUR *de l'Europe.*

— Adj. DÉSOLATEUR, TRICE, qui cause de la désolation : *Calme* DÉSOLATEUR. *Perte* DÉSOLATRICE. || Peu usité.

DÉSOLATION, n. f. (*desolatio*, lat.; m. sig.) Pron. *dé-zo-la-cion.* — Ravage, ruine, destruction : *La peste a causé une grande* DÉSOLATION *dans ce pays.* (Acad.) *La* DÉSOLATION *du temple et de la cité sainte.* (Mass.) *Un feu dévorant qui ne laisse partout où il passe que la ruine et la* DÉSOLATION. (Barthél.)

— Par extens. Extrême affliction. *C'était une* DÉSOLATION *générale. Cette nouvelle l'a mis dans la plus grande* DÉSOLATION. *Toute cette famille est plongée dans la* DÉSOLATION. (Acad.)

— Chagrin, vive contrariété : *Vous me voyez dans la* DÉSOLATION, *je n'ai pu obtenir ce que vous désiriez.* (Acad.)

— En style de l'Écriture, *L'abomination de la désolation*, une désolation extrême.

Syn. Désolation, douleur, affliction. *L'affliction* est le sentiment intérieur d'une peine quelconque qui nous frappe; la *douleur* est ce même sentiment devenu si vif qu'il se manifeste extérieurement par la plainte; la *désolation* est la *douleur*, à laquelle se joint un certain désespoir, comme s'il ne restait rien qui pût nous consoler.

DÉSOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Désoler : *Une ville* DÉSOLÉE *par la peste. Une province* DÉSOLÉE *par la guerre. Il est* DÉSOLÉ *de cette perte.* (Acad.) *Je n'ai vu que des pays fréquentés par les Européens et* DÉSOLÉS *par la guerre ou par l'esclavage.* (B. de St.-P.)

— Affligé, contrarié, fâché : *Je suis* DÉSOLÉ *de vous avoir fait attendre.* (Acad.)

— Triste, malheureux : *L'aspect de la vallée de Josaphat est* DÉSOLÉ. (Chateaub.)

Voir du Nord au Midi l'univers *désolé.* (Volt.)
De quoi viens-tu frapper mon esprit *désolé* ? (Rac.)

DÉSOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*desolare*, lat.; m. sig.) Pron. *dé-zo-lé.* — Ravager, ruiner, détruire : *Dieu permit que la famine et la peste* DÉSOLASSENT *ce grand royaume.* (Fléch.)

On verra, sous le nom du plus juste des princes,
Un perfide étranger *désoler* nos provinces. (Rac.)

— Causer une grande affliction : *La mort de son ami le* DÉSOLE. *La mauvaise conduite de son fils le* DÉSOLE. (Acad.) *Quelque tragique événement* AVAIT DÉSOLÉ *sa famille.* (Boss.) *La perte de ce procès le* DÉSOLE.

Quoi ! toujours de ce Juif l'image vous *désole*. (Rac.)

— Incommoder, ennuyer, importuner, tourmenter : *L'hiver nous* DÉSOLE. (Volt.) *Les solliciteurs le* DÉSOLENT. *Ce contre-temps me* DÉSOLE. *Elle l'*A *tant* DÉSOLÉ *pour obtenir cette grâce, qu'il a fini par la lui accorder. Les cousins, les moustiques nous* DÉSOLAIENT. (Acad.)

— Guerr. *Désoler une troupe, un ennemi*, les tourmenter, les harceler par des agressions fréquentes et soudaines.

= **Se désoler,** v. pr. S'abandonner à une grande affliction : *Il* SE DÉSOLE *nuit et jour. Sa mère*

SE DÉSOLAIT *de son absence. Elle* S'EST *longtemps* DÉSOLÉE. (Acad.) *Que de princes* SE DÉSOLENT *pour la perte d'un pays qu'ils* N'ONT *jamais vu!* (J. J. R.)

DÉSOPILANT, part. prés. du v. Désopiler.

DÉSOPILANT, ANTE, adj. (*désopiler.*) Méd. Qui est propre à guérir les opilations.

— N. m. *Un* DÉSOPILANT.

— Fig. Qui fait rire, qui réjouit beaucoup : *Pièce* DÉSOPILANTE. *Acteur* DÉSOPILANT.

DÉSOPILATIF, IVE, adj. Pron. *dé-zo-pi-la-tif, tiv.* — Méd. Apéritif propre à désopiler. Il n'est usité que dans cette locut. *Remède* DÉSOPILATIF.

DÉSOPILATION, n. f. Pron. *dé-zo-pi-la-cion.* Méd. Guérison d'une obstruction : *La* DÉSOPILATION *de la rate.*

DÉSOPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Désopiler. *Rate* DÉSOPILÉE.

DÉSOPILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*oppilare*; fermer; lat.) Pron. *dé-zo-pi-lé.* — Méd. Déboucher, détruire les obstructions, les opilations.

— Fig. et fam. DÉSOPILER *la rate,* faire beaucoup rire.

= **Se désopiler**, v. pron. Être désopilé, désobstrué.

— Fig. SE DÉSOPILER *la rate,* se réjouir beaucoup.

DÉSORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désordonner : Livré au désordre, mal réglé : *Une maison* DÉSORDONNÉE. *Il savait que cette armée, beaucoup plus nombreuse que la sienne, mais* DÉSORDONNÉE *et sans argent, serait bientôt forcée de se débander.* (Guizot.)

— Excessif réglé : *Des passions* DÉSORDONNÉES. (Fléch.) *Un appétit* DÉSORDONNÉ. *Une passion* DÉSORDONNÉE *pour la chasse.* (Acad.)

— *Mener une vie* DÉSORDONNÉE. (Acad.) *C'est un homme* DÉSORDONNÉ *dans sa conduite.* (Id.) *La vie ne peut être longtemps* DÉSORDONNÉE *quand l'âme est si droite et si tendre.* (Guizot.)

— Par extens. : *Il vit commencer l'agonie mortelle de ce peuple brave et mobile, généreux et* DÉSORDONNÉ. (Mignet.) *Il devait résulter de cette lutte* DÉSORDONNÉE *des complications redoutables.* (Blanqui.)

DÉSORDONNÉMENT, adv. (*désordonné-ment.*) Pron. *dé-zor-do-né-man.* — D'une manière désordonnée ; sans frein ni règle : *Vivre* DÉSORDONNÉMENT. *Il aime le jeu* DÉSORDONNÉMENT. ‖ Peu usité.

DÉSORDONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *ordonner.*) Pron. *dé-zor-do-né.* — Mettre le désordre, mettre en désordre. DÉSORDONNER *les rangs. Il multiplie les faces des questions, attire l'unité de votre point de vue, et vous force enfin à* DÉSORDONNER *votre ouvrage afin de l'agrandir.* (Rémusat.)

— Fig. *Les passions* DÉSORDONNENT *le cœur.*

Une raison hardie
De l'état social *désordonne* les rangs. (Del.)

= **Se désordonner**, v. pron. Se mettre en désordre. *Les rangs* SE SONT DÉSORDONNÉS.

DÉSORDRE, n. m. (*de,* et *ordre.*) Pron. *dé-zordr.* — Manque d'ordre : *Le mal général ne peut être que dans le* DÉSORDRE. (J. J. R.)

— Dérangement, confusion : *Les images du* DÉSORDRE *font naître les idées d'ordre.* (B. de St.-P.) *Le* DÉSORDRE *se mit dans les rangs.* (Acad.) *Mes papiers et mes livres étaient dans un* DÉSORDRE *épouvantable.* (J. J. R.) *Ses vêtements étaient en* DÉSORDRE. (Acad.) *L'armée ennemie s'est retirée en* DÉSORDRE.

Ainsi de toutes parts les *désordres* cessèrent. (Boil.)

Pour eux, le DÉSORDRE *était comme une preuve d'indépendance qu'ils chérissaient.* (Mérim.)

— Fig. *Ses affaires sont en* DÉSORDRE. *Il régnait un grand* DÉSORDRE *dans l'administration. Il y a dans cet ouvrage un grand* DÉSORDRE *d'idées.* (Acad.)

— En parl. des ouvrages de poésie : DÉSORDRE *lyrique. Un beau* DÉSORDRE. (Acad.) DÉSORDRE *pindarique.* (Id.)

Chez elle un beau *désordre* est un effet de l'art. (Boil.)

— Pillage, dégât : *Les troupes ont passé sans faire aucun* DÉSORDRE. (Acad.)

— Trouble, égarement : *Il a l'esprit en* DÉSORDRE. *Les passions mettent le* DÉSORDRE *dans l'âme. Il fut surpris, et parut tout en* DÉSORDRE. (Acad.)

De vos sens étonnés quel *désordre* s'empare? (Rac.)
Pardonnez au *désordre* où la douleur me plonge. (C. Del.)

— Querelles, dissensions intestines : *Un temps de confusion et de* DÉSORDRE. (Fléch.) *Cette famille était fort unie, un misérable intérêt y a mis le* DÉSORDRE. *Il y eut de graves* DÉSORDRES *dans cette ville.* (Acad.)

— Dérèglement des mœurs : *Vivre dans le* DÉSORDRE. *Il faut fermer les yeux sur les* DÉSORDRES *que vous autorisez par vos mœurs.* (Mass.) *Cette femme est dans le* DÉSORDRE. *S'abandonner, se livrer à toutes sortes de* DÉSORDRES. (Acad.) *Combien n'a-t-elle pas arrêté de* DÉSORDRES? (Fléch.)

— Perturbation dans les fonctions du corps : *Le corps humain est soumis à des* DÉSORDRES *qui troublent l'action de ses organes.* (Portalis.)

DÉSORGANISATEUR, TRICE, adj. (*désorganiser.*) Pron. *dé-zor-ga-ni-za-teur, triss.* — Néol. Qui désorganise : *Principes* DÉSORGANISATEURS. *Passions* DÉSORGANISATRICES. *Il a appuyé toutes les tentatives* DÉSORGANISATRICES. (H. de Balzac.)

— N. m. : *Réprimer les tentatives des* DÉSORGANISATEURS. *Les* DÉSORGANISATEURS *endoctrinaient à leur aise l'ignorante multitude.* (Daunou.)

DÉSORGANISATION, n. f. (*desorganisatio*; lat., m. sign.) Pron. *dé-zor-ga-ni-za-cion.* — Action de se désorganiser; état de ce qui est désorganisé : *La* DÉSORGANISATION *d'une administration. La* DÉSORGANISATION *de la société. Le dernier signe de vie du parlement avait été la défense de payer les impôts, la* DÉSORGANISATION *des autorités militaires alors au pouvoir.* (Guizot.)

— Méd. Altération profonde dans la texture d'un organe, qui ne lui permet plus de remplir ses fonctions : *La* DÉSORGANISATION *des tissus.*

— Effet de cette altération.

DÉSORGANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Désorganiser : *Corps* DÉSORGANISÉ. *Société* DÉSORGANISÉE.

DÉSORGANISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *organiser, organe.*) Pron. *dé-zor-ga-ni-zé.* — Détruire l'organisation, les organes : DÉSORGANISER *un service public, un corps.*

= **Se désorganiser**, v. pron. : *Les corps animés* SE DÉSORGANISENT *avec le temps.* (Acad.)

— Par. extens : *Dans un moment de tourmente révolutionnaire, un État* SE DÉSORGANISE *bien vite.*

DÉSORIENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Désorienter : *Voyageur* DÉSORIENTÉ. *Notre guide avoua qu'il était tout à fait* DÉSORIENTÉ. (Lam.) *Je suis tout* DÉSORIENTÉ *au milieu de cette assemblée. Quand un homme de province vient à Paris, il est d'abord tout* DÉSORIENTÉ, (Acad.)

DÉSORIENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *orient.*) Pron. *dé-zo-rian-té.* — Propr. Faire perdre la connaissance du véritable côté du ciel où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est : *La brume acheva de nous* DÉSORIENTER. *Nous étions au milieu d'un bois si épais, que nous fûmes bientôt entièrement* DÉSORIENTÉS. (Acad.)

— Par extens. Faire qu'une personne ne reconnaisse plus son chemin : *Il croyait me* DÉSORIENTER, *en me conduisant par ces détours.* (Acad.)

— Fig. Déconcerter, embarrasser : *Il est facile à* DÉSORIENTER. *Si vous lui parlez d'autre chose que de chicane, vous l'*AUREZ *bientôt* DÉSORIENTÉ. *Il fait le savant; mais quand on le met sur quelque question un peu difficile, on le* DÉSORIENTE. (Acad.)

DÉSORMAIS, adv. de temps. (*dès,* depuis; *ore,* v. mot formé de *hora,* lat., heure, et *mais,* du lat. *magis,* plus.) Pron. *dé-zor-mè.* — Dorénavant, à l'avenir, dès ce moment-ci : *Qui pourrait* DÉSORMAIS *se fier à vous.* (Mass.) *Je ne sortirai plus* DÉSORMAIS *si tard.* (Acad.) *Vous êtes* DÉSORMAIS *mon seul soutien. Que me reste-t-il donc* DÉSORMAIS *à faire.* (J. J. Rouss.) *Puisse-t-il épargner* DÉSORMAIS *à sa famille et au monde de si terribles leçons.* (Mass.) *Espérer de puiser* DÉSORMAIS *à la source des plus pures eaux de l'éloquence française.* (La Br.) *En toutes choses,* DÉSORMAIS *rien ne peut être nouveau que par la forme.* (Ch. Nodier.)

Mes crimes *désormais* ont comblé la mesure. (Rac.)
Faut-il donc *désormais* jouer un nouveau rôle? (Boil.)

DÉSORNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *orner.*) Pron. *dé-zor-né.* — Néol. Enlever les ornements.

— Techn. *Désorner la fonte,* la séparer des scories qui sont adhérentes aux parois de la forge.

DÉSOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Désosser : *Épaule de mouton* DÉSOSSÉE. *Dinde* DÉSOSSÉE.

— Par extens. Il se dit de certains poissons dont on a ôté les arêtes : *Carpe* DÉSOSSÉE. *Brochet* DÉSOSSÉ. (Acad.)

DÉSOSSEMENT, n. m. Pron. *dé-zôss-man.* — Action de désosser : *Le* DÉSOSSEMENT *d'un gigot, d'un poulet.*

DÉSOSSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *os.*) Pron. *dé-zô-cé.* — Ôter les os de quelque animal, ou d'une partie de viande, pour en mettre la chair en pâte ou en hachis.

DÉSOURDI, IE, part. pass. du v. Désourdir : *Toile* DÉSOURDIE.

DÉSOURDIR, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *ourdir.*) Pron. *dé-zour-dir.* — Techn. Défaire ce qui a été ourdi : DÉSOURDIR *une étoffe.* ‖ Peu usité.

DÉSOXYDANT, part. prés. du v. Désoxyder.

DÉSOXYDANT, ANTE, adj. (*désoxyder.*) Chim. Qui a la propriété d'enlever l'oxyde d'un corps : *Le feu est un élément* DÉSOXYDANT.

— Subst. : *Un* DÉSOXYDANT *des désoxydants.*

DÉSOXYDATION, n. f. Pron. *dé-zok-ci-da-cion.* — Chim. Action de désoxyder; résultat de cette action. ‖ V. DÉSOXYGÉNATION.

DÉSOXYDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*oxyder.*) Pron. *dé-zok-ci-dé.* — Chim. Séparer l'oxygène des corps avec lesquels il était uni : *La chaleur* DÉSOXYDE *un très-grand nombre de corps.* (Acad.)

= **Se désoxyder**, v. pr. Perdre son oxygène : *Le fer* SE DÉSOXYDE *en passant au violet pourpre.* (Pelouze.) *Il y a des corps qui* SE DÉSOXYDENT *à la lumière.* (Acad.) ‖ On dit aussi, *Désoxygéner.*

DÉSOXYGÉNANT, part. pr. du v. Désoxygéner.

DÉSOXYGÉNATION, n. f. (*de,* et *oxygène.*) Chim. Soustraction totale ou partielle de l'oxygène qui entre dans la composition d'une substance.

DÉSOXYGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Désoxygéner : *Substance* DÉSOXYGÉNÉE.

DÉSOXYGÉNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de,* et *oxygéner; oxygène.*) Chim. Pratiquer la désoxygénation. ‖ V. DÉSOXYDER.

DESPONSATION, n. f. (*desponsatio,* fiançailles; lat.) Pron. *dèss-pon-ça-cion.* — Hist. relig. Fiançailles de la Vierge.

DESPOTAT, n. m. (*despote*) Pron. *dèss-po-ta.*

— Hist. Dignité de despote.

— Territoire soumis à l'autorité d'un despote : *L'Étolie, cette ancienne république si puissante et si fière, formait le* DESPOTAT (V. Hugo.)

— Anc. Infirmier militaire chargé d'enlever les blessés du champ de bataille.

DESPOTE, n. m. (δεσπότης, maître, seigneur; gr.) Pron. *dèss-pott.* — Souverain qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue : *Le monarque gouverne par des lois, le* DESPOTE *ne connaît de loi que sa volonté.* (Acad.) *C'est le sort des* DESPOTES *qu'on les rende responsables de tous les événements qui peuvent s'expliquer par un crime.* (Mérim.)

— Par extens. Gouverneur de certains petits États tributaires de la Turquie : DESPOTE *de Servie.*

— Fam. et en mauv. part, Maître :

Ces dons sont pour mon cœur d'un sinistre présage;
De mon *despote* avare ils choqueront les yeux. (A. Chén.)

— Par extens. Personne qui exerce ou s'arroge une autorité absolue, oppressive, tyrannique : *Cet homme, cette femme est* DESPOTE *dans sa famille. Cet enfant est un petit* DESPOTE. (Acad.)

— Adj. Il ne se dit que des personnes : *Une reine* DESPOTE. *Un homme* DESPOTE.

DESPOTIQUE, adj. des 2 g. (δεσποτικός; gr.) Pron. *dèss-po-tik.* — Il ne se dit que des choses, Absolu, arbitraire, tyrannique : *Pouvoir* DESPOTIQUE. (Acad.) *Dans le gouvernement* DESPOTIQUE *un seul homme entraîne tout par sa volonté.* (Montesq.)

— *État despotique,* État gouverné par un despote.

— Subst. Le gouvernement arbitraire : *Il n'y a point de patrie qui intéresse dans le* DESPOTIQUE; *la gloire, le service du prince y suppléant.* (La Bruy.) ‖ Peu usité.

Syn. Despotique, absolu. Un pouvoir *absolu,* quoique affranchi de tout contrôle, se renferme toutefois dans certaines bornes; un pouvoir *despotique* ne donne aucunes bornes à son action. Le pouvoir *absolu* pousse son principe aux dernières conséquences; le pouvoir *despotique* n'a pas de principe et n'agit que d'après sa volonté. L'autorité des anciens rois de France était *absolue,* celle des rois d'Asie est *despotique.*

DESPOTIQUEMENT, adj. Pron. *dess-po-tik-man.* — D'une manière despotique; avec une autorité, un pouvoir despotique : *Gouverner* DESPOTIQUEMENT. (Acad.)

DESPOTISME, n. m. (*despote.*) Pron. *dèss-potism.* — Pouvoir absolu et arbitraire : *Le* DESPOTISME *tyrannique des souverains est un attentat sur les droits de la fraternité humaine.* (Fén.) *Le* DESPOTISME *est un état violent qui semble ne pouvoir durer.* (Volt.) *Le* DESPOTISME *est préférable de beaucoup à l'anarchie.* (Lamenn.) *Le* DESPOTISME, *utile, expédient, inspirateur, parfois nécessaire pour les hommes de génie, effare et trouble l'homme médiocre : le vin des forts est le poison des faibles.* (V. Hugo.)

Ne soupçonn[illegible] pas que, dans la royauté,
L'attrait du *despotisme* aujourd'hui m'ait tenté. (C. D.)

Les Russes avaient enduré avec une inexorable résignation et le DESPOTISME *féroce et brutal d'Ivan, et le* DESPOTISME *ingénieux et tracassier de Boris.* (Mérim.)

— Par extens. Toute espèce d'autorité absolue,

oppressive, tyrannique : *Cet homme a établi le plus grand* DESPOTISME *dans sa maison. Ce journaliste prétend exercer son* DESPOTISME *sur nos meilleurs écrivains.* (Acad.)

DESPUMATION, n. f. (*de*, et *spuma*, écume; lat.) Pron. *déss-pu-ma-cion.* — Chim. Action d'ôter l'écume et les impuretés rassemblées à la surface d'un liquide en ébullition.

DESPUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *spuma*, écume; lat.) Pron. *déss-pu-mé.* — Chim. Opérer la despumation.

DESQUAMATION, n. f. (*de*, et *squama*, écaille; lat.) Pron. *dèss-koua-ma-cion.* — Pharm. Action d'enlever les squames ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses.

— Pathol. Exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles.

DESQUAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*squama*, écaille; lat.) Pron. *dèss-koua-mé.* — Pharm. Détacher des parties qui s'enlèvent par squames ou écailles.

= **Se desquamer,** v. pron. S'enlever, se détacher sous forme d'écailles.

DESQUELS, DESQUELLES, pr. V. LEQUEL.

DESSABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *sabler, sable.*) Écon. rur. Enlever le sable : DESSABLER *une allée, une promenade.*

DESSABOTÉ, ÉE, adj. Art. vét. Il se dit d'un cheval dont le sabot a été arraché par une cause violente, ou détaché par l'effet d'une maladie.

DESSAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saigner.*) Pron. *dé-cè-gnié.* — Technol. Enlever le sang et les ordures qui restent attachées aux peaux fraiches venant de la boucherie.

DESSAISI, IE, part. pass. du v. Dessaisir : *Je l'ai trouvé* DESSAISI *du dépôt que je lui avais confié.* (Acad.)

DESSAISINE, n. f. (*saisine.*) Pron. *dé-cè-zinn.* — Anc. Privation de possession.

— Cession; formalité au moyen de laquelle s'opérait l'aliénation d'un héritage, ou par laquelle on conférait un droit d'hypothèque, etc.

DESSAISIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *saisir.*) Pron. *dé-cè-zir.* — Jurispr. Ôter à quelqu'un une chose qu'il avait en sa possession, en ses mains : DESSAISIR *quelqu'un d'un dépôt, d'un gage.*

= **Se dessaisir,** v. pron. Abandonner, laisser prendre ce qu'on avait en sa possession, en ses mains : *Il ne faut pas* SE DESSAISIR *trop facilement. Quand on a de bons gages, de bons nantissements, il ne faut pas s'en* DESSAISIR. (Acad.) *Quiconque* SE DESSAISIT *des deniers que l'on a saisis entre ses mains, court risque de payer deux fois.* (Id.) *Elle était un otage trop précieux pour que les chefs des rebelles consentissent à s'en* DESSAISIR. (Mérim.)

— Fig. : SE DESSAISIR *du pouvoir, de l'autorité,* l'abandonner, s'en démettre.

DESSAISISSEMENT, n. m. Pron. *dé-cè-ziss-man.* — Jurispr. Action par laquelle on se dessaisit : *Le* DESSAISISSEMENT *des meubles du locataire fait perdre au propriétaire son privilége.* (Acad.)

DESSAISONNEMENT, n. m. (*saison.*) Pron. *dé-cè-zonn-man,* — Agric. Changement dans l'ordre alternatif des cultures,

DESSAISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saison.*) Pron. *dé-cè-zo-né.* — Agric. S'écarter de l'ordre alternatif qu'on avait coutume d'observer pour la culture et l'ensemencement des terres : *Par les baux à ferme, on défend ordinairement aux fermiers de* DESSAISONNER *les terres.*

— Hortic. Changer l'époque de la floraison; faire croître et fructifier une plante hors de l'époque naturelle.

DESSALAISON, n. f. V. DESSALEMENT.

DESSSALÉ, ÉE, part. pass. du v. Dessaler : *Harengs* DESSALÉS. *Morues* DESSALÉES.

— Fig. et pop. *C'est un homme dessalé; c'est un dessalé*, c'est un homme fin, rusé : *Taisez-vous, vous êtes un* DESSALÉ. (Mol.) *Vous faites la sournoise, mais je vous connais il y a longtemps, et vous êtes une* DESSALÉE. (Id.)

DESSALEMENT, n. m. (*de*, et *sal*, sel; lat.) Didact. Action de dessaler quelque chose, résultat de cette opération : *Le* DESSALEMENT *des eaux de la mer.*

DESSALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *saler.*) Pron. *dé-ça-lé.* — Ôter, extraire le sel d'une chose; faire qu'elle soit moins salée qu'elle ne l'était, ou qu'elle ne le soit plus : DESSALER *de la morrue, des harengs. On* DESSALE *l'eau de mer en la distillant. Mettre de la viande à* DESSALER. (Acad.)

DESSANGLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dé-çangh-lé.* — Lâcher, défaire les sangles : DESSANGLER *un cheval.* DESSANGLER *un lit.*

DESSÉCHANT, part. prés. du v. Dessécher.

DESSÉCHANT, ANTE, adj. Qui dessèche : *Un vent* DESSÉCHANT. *Une exhalaison* DESSÉCHANTE. (Acad.)

— Fig. *Sa raillerie* DESSÉCHANTE *se jouait de tout.* (Mol.) *A la triste époque du Bas-Empire, la propriété s'évapore, pour ainsi dire, sous l'action* DESSÉCHANTE *du fisc romain.* (Troplong.)

DESSÉCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Dessécher : *Des ossements* DESSÉCHÉS. *Un corps* DESSÉCHÉ. *Une poitrine* DESSÉCHÉE. (Acad.) *Dans une anfractuosité du roc j'ai remarqué une petite touffe d'herbe* DESSÉCHÉE. (V. Hug.) *Je tire de mon cerveau ce que je peux, mais ce cerveau est bientôt* DESSÉCHÉ, *il n'y a que le cœur d'inépuisable.* (Volt.) *Ma palette est* DESSÉCHÉE. (Beaum.)

Sur un tronc *desséché* rien de bon ne peut naître. (L. Rac.)
Leur langue *desséchée* aux accents se refuse. (Millev.)

Cet homme est DESSÉCHÉ *par le souffle des passions, aucune fraîcheur de jeunesse ne colore plus ses traits.* (G. Sand.)

DESSÉCHEMENT, n. m. (*dessécher.*) Pron. *dé-cèch-man.* — Action de dessécher; état d'une chose desséchée : *Il a entrepris le* DESSÉCHEMENT *d'un grand marais.* (Acad.) *J'ai obtenu du conseil le* DESSÉCHEMENT *des marais qui infectaient la province.* (Volt.)

— État du corps humain affaibli, amaigri : *Je l'ai trouvé dans un* DESSÉCHEMENT *qui fait craindre pour sa vie.* (Acad.)

DESSÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *sécher; sec.*) Pron. *dé-cé-ché.* — Il change l'é fermé du radical *dessécħ* en è ouvert avant les finates *e, es, ent.* Rendre sec ce qui est humide : *C'est une fleur que le soleil* A DESSÉCHÉE. (Boss.) DESSÉCHER *des plantes pour les conserver dans un herbier. Le vent, la chaleur* A DESSÉCHÉ *les feuilles de cet arbre. Une expectoration trop fréquente* DESSÈCHE *les poumons, la poitrine.* (Acad.)

— Mettre à sec : DESSÉCHER *un étang, un marais.* DESSÉCHER *les fossés d'une ville.* (Acad.)

— Par extens. Amaigrir, réduire à un état de consomption : *Un corps que les veilles et les travaux* ONT DESSÉCHÉ. (Acad.)

— Fig. *Dessécher le cœur,* le rendre froid, insensible; diminuer en lui-même le sentiment de la piété : *Peut-être pensez-vous qu'une foi vive étouffe le cri du sang et va* DESSÉCHER *jusqu'au fond de l'âme la source de ces précieuses larmes que le sentiment fait couler.* (De Boismont.) *Il y a toujours des vents brûlants qui passent sur l'âme de l'homme, et la* DESSÈCHENT. (Lamenn.)

= **Se dessécher,** v. pron. *Un arbre qui* SE DESSÈCHE *et qui meurt. Ces marais* SE DESSÈCHENT *en partie dans l'été.* (Acad.) *Dans la vieillesse, les parties du corps* SE DESSÈCHENT. (Buff.) *Ses vives couleurs s'effacent, elle languit, elle* SE DESSÈCHE. (Fén.)

— Fig. et mor. *Au milieu de ces faux plaisirs, le cœur* SE DESSÈCHE *en se corrompant.* (Mme de Genl.) *Son cœur* S'EST DESSÉCHÉ *dans l'inaction où, par défiance, il le laisse s'endormir.* (G. Sand.)

DESSEIN, n. m. (*designare*, disposer régler; lat.) Pron. *dè-çain.* — Projet, résolution : *Beau, grand, mauvais* DESSEIN. *Concevoir un* DESSEIN *généreux. Exécuter, accomplir un* DESSEIN. *Ils connaîtront les* DESSEINS *que j'ai sur eux. Prévenir, renverser, traverser, ruiner les* DESSEINS *de quelqu'un.* (Acad.) *Vous voyez un ordre constant dans tous les* DESSEINS *de Dieu.* (Boss.) *Il mêle à ces projets ambitieux des* DESSEINS *de vengeance.* (Chateaub.) *Je pénétrai son* DESSEIN *et le fis avorter.* (Lesage.) *Vous serez peut-être traversés dans vos* DESSEINS. (Campistr.) *Des sous-officiers intelligents s'appliquaient à gagner la confiance des soldats, et secondaient avec zèle les* DESSEINS *de leur général.* (Guizot.)

Elle oppose ses pleurs au *dessein* que je fais,
Et tâche à m'empêcher de sortir du palais. (Corn.)

— But, intention : *A quel* DESSEIN *êtes-vous assemblés ici?* (Fléch.) *Mon* DESSEIN *n'est point d'entrer dans les détails.* (J. J. R.) *Il l'a fait sans* DESSEIN. *Il y a là du* DESSEIN. *Il était parti dans le* DESSEIN, *avec le* DESSEIN *de faire telle chose.*

— Plan d'un ouvrage d'esprit : *Le* DESSEIN *de ce poëme est très-heureux. Le* DESSEIN *d'une tragédie, d'un tableau. Un tel auteur a fait un tel* DESSEIN. (Mol.)

= **A dessein,** loc. adv. Avec une intention toute particulière : *Je l'ai fait* A DESSEIN. *Ce qu'il en dit, c'est* A DESSEIN *que vous en fassiez votre profit. Il va chez lui* A DESSEIN DE *le faire changer de résolution.* (Acad.)

Syn. Dessein, projet. Le *dessein* est ce qu'on se désigne à soi-même comme devant être exécuté; le *projet* est l'ensemble des moyens trouvés pour l'exécution. On conçoit des *desseins*; on forme, on combine des *projets*. L'unité et la simplicité de vues font quelquefois la grandeur des *desseins*, comme la multiplicité et la complication des moyens peuvent faire la beauté des *projets*.

DESSELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *seller; selle.*) Pron. *dé-cè-lé.* — Ôter la selle de dessus un cheval.

DESSEMELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*semelle.*) Pron. *dé-cem-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *dessemel*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je dessemelle, il dessemellera, etc.*

— Techn. Ôter la semelle d'une botte, d'un soulier : DESSEMELER *une botte.*

DESSERRE, n. f. (*serrer.*) Pron. *dé-cèr.* — Il n'est usité que dans cette phrase famil., *Être dur à la desserre,* ne se déterminer qu'avec beaucoup de peine à donner de l'argent, à payer :

Son seigneur dit : Payez donc cent écus,
Net et comptant; je sais qu'à *la desserre*
Vous êtes dur.... j'en suis fâché pour vous. (La Font.)

DESSERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Desserrer : *Robe* DESSERRÉE.

DESSERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *serrer.*) Pron. *dé-cè-ré.* — Relâcher ce qui est serré : DESSERRER *sa ceinture.* DESSERRER *un lien, un nœud.* (Ac.)

— *Desserrer les dents à quelqu'un,* lui faire ouvrir par force les deux mâchoires, lorsqu'il les tient extrêmement serrées l'une contre l'autre.

— Fig. et fam. *Ne pas desserrer les dents,* se taire obstinément, ne pas dire un seul mot : *Il fallut lui couper le bras; il souffrit cela sans* DESSERRER LES DENTS. (Rac.) ‖ *On n'a pu lui faire* DESSERRER LES DENTS, on n'a pu l'obliger à parler, à rompre le silence.

— Fig. et fam. *Desserrer un coup de pied, un coup de fouet, un soufflet, etc.,* donner un coup de pied, un coup de fouet, un soufflet avec violence. ‖ Peu usité.

= **Se desserrer,** v. pron. Se relâcher : *Le nœud* SE DESSERRE. *Cette tresse* S'EST DESSERRÉE.

DESSERROIR, n. m. (*serrer.*) Pron. *dé-cè-roar.* — Techn. Outil servant à desserrer.

— Bûche plate, dont on se sert pour préparer la place des pièces de bois destinées à remplir les vides d'un train à flotter.

DESSERT, n. m. (*de*, et *servir.*) Pron. *dé-cèr.* — Ce qu'on sert, ce qui se mange à la fin du repas, comme le fruit, le fromage, les confitures, la pâtisserie, etc. : *Servir le* DESSERT. *Assiettes du* DESSERT. (Acad.) *Un* DESSERT *sans fromage est une belle à qui il manque un œil.* (Brill.-Savar.) ‖ V. FRUIT.

— Par extens. Le moment du dessert : *Il arriva au* DESSERT. *Nous causerons de cette affaire au* DESSERT.

DESSERTE, n. f. (*desservir.*) Pron. *dé-cèrtt.* — Viandes, mets qu'on a desservis, qu'on a ôtés de dessus la table.

Votre seule *desserte*
Nous met tous en état de tenir table ouverte. (Dest.)

— Fonction attachée au service d'une cure, d'une chapelle, etc. ‖ Particul. Service que fait un prêtre commis pour remplacer le titulaire.

— Ponts et ch. *Chemin de desserte,* celui qui met une propriété, une forêt en communication avec le grand chemin.

DESSERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de* et *sertir.*) Pron. *dé-cèr-tir.* — Dégager une pierre précieuse, une pierre gravée, un portrait, de la matière qui les retient dans une monture de métal.

— Technol. Couper la sertissure d'un diamant un peu au-dessous des feuilletis.

DESSERVANT, part. prés. du v. Desservir.

DESSERVANT, n. m. (*desservir.*) Pron. *dé-cèr-vant.* — Celui qui dessert une cure, une chapelle, etc. : *Le* DESSERVANT *d'une succursale.*

DESSERVI, IE, part. pass. du v. Desservir : *Table* DESSERVIE.

Sur un buffet ouvert, trente plats *desservis*
Du souper de la veille étalaient les débris. (Andrieux.)

— *La maison de Caïphe est aujourd'hui une église* DESSERVIE *par les Arméniens.* (Chateaub.) *Hôpital* DESSERVI *par les moines de tel ordre.* (Acad.) *Les églises de Pologne sont belles et bien* DESSERVIES. (Regn.)

DESSERVIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*de*, et *servir.*) Pron. *dé-cèr-vir.* — (*Je dessers, tu dessers, il dessert, nous desservons, vous desservez, ils desservent; je desservais, nous desservions; je desservis, nous desservîmes; je desservirai, nous desservirons; je desservirais, nous desservirions; dessers, desservons, desservez; que je desserve, que nous desservions; que je desservisse, que nous desservissions; desservant; desservi, desservie.*) Ôter, lever les plats de dessus la table : DESSERVEZ *la table avec précaution.*

— Absol. *On* DESSERT. *On* A DESSERVI. (Acad.)

— Faire le service d'une cure, d'une chapelle, etc. Il se dit surtout d'un prêtre commis pour remplacer le titulaire : *L'évêque a commis tel prêtre pour* DESSERVIR *cette église.* (Acad.)

Depuis vingt ans de la vierge céleste
Il *desservait* la chapelle modeste. (Millev.)

— Fig. Nuire à quelqu'un, lui rendre de mauvais offices : *Il est très-possible qu'on vous* AIT DESSERVI. (Volt.) *Il vous* A DESSERVI *auprès d'un tel.* (Acad.)

= **Se desservir,** v. pron. Se rendre mutuellement de mauvais services : *Dans une affaire où l'intérêt pécuniaire est en jeu, des amis mêmes* SE DESSERVENT.

DESSERVITORERIE, n. f. Pron. *dè-cèr-vi-tor-rî.* — Office ou bénéfice qui oblige à desservir une église, un chœur.

DESSICCANT, ANTE, adj. V. DESSICCATIF.

DESSICCATEUR, n. m. (*siccus*, sec; lat.) Pron. *dèss-ci-ka-teur.* — Techn. Bâtiment dans lequel on fait sécher les draps. || Peu usité. V. SÉCHOIR.

DESSICCATIF, IVE, adj. (*siccus*, sec; lat.) Pron. *dèss-ci-ka-tif, tiv.* — Méd. Qui est propre à dessécher les plaies, les ulcères, en s'emparant de l'humidité qui retarde leur guérison : *Onguent* DESSICCATIF. *Cette herbe a une vertu* DESSICCATIVE. (Acad.)

— N. m. Topique qui absorbe le pus ou en arrête la sécrétion : DESSICATIFS *absorbants.* DESSICATIFS *astringents.*

— Peint. *Huiles dessiccatives*, huiles qui rendent les couleurs propres à sécher plus promptement.

DESSICCATION, n. f. (*siccus*, sec; lat.) Pron. *dèss-ci-ka-cion.* — Évaporation ou consomption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps : *Les bois du Nord sont moins sujets que ceux du midi à se fendre et à se déformer pendant la* DESSICCATION. *Une* DESSICCATION *trop prompte nuit aux briques.* (Brongniart.)

— Bot. *La dessiccation d'une plante*, l'action de dessécher une plante par la pression ou par la chaleur.

DESSILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Dessiller :

Mes yeux sont *dessillés*, le crime est confondu. (Rac.)

DESSILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*de*, et *cilium*, cil; lat.) — Quelques personnes écrivent *déciller*, conformément à l'étymologie. — Pron. *dé-ci-ié.* — Séparer les paupières l'une de l'autre, afin de faire voir clair : *Ses paupières étaient tellement collées ensemble qu'on a eu de la peine à les* DESSILLER. (Acad.)

— Fig. *Dessiller les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, le détromper, le désabuser, lui faire voir clair sur quelque chose : *Les mortels doivent tout à Prométhée : ils étaient aveugles et ignorants ; il* A DESSILLÉ *leurs yeux, et les a instruits.* (Andrieux.)

....Malheur à qui veut lui *dessiller* la vue !
Le moindre mot contre eux l'assassine, le tue. (Piron.)

= **Se dessiller,** v. pron. *Ses paupières* SE DESSILLÈRENT. *Mes yeux* SE DESSILLÈRENT, *et je reconnus mon erreur.* (Acad.)

DESSIN, n. m. (*designare*, dessiner; lat.) Pron. *dè-çain.* — Représentation d'une figure, d'un objet, d'un groupe, d'un paysage, au crayon, à la plume, etc. : DESSIN *au trait, au lavis.* DESSIN *lithographié, colorié.*

— Esquisse, première idée d'un tableau : *Des* DESSINS *de Raphaël, du Guide, de Jules Romain, de Callot.* (Acad.) *Il a laissé des* DESSINS *très-beaux et fort recherchés par les curieux.* (Bailly.)

— Figure d'ornement dans certains tissus : *Cette étoffe est d'un joli* DESSIN. *Le* DESSIN *d'un papier de tenture. Le* DESSIN *de cette indienne me plaît beaucoup.*

— Art qui enseigne à dessiner : *Apprendre le* DESSIN. *Posséder bien le* DESSIN.

— *Les arts du dessin*, la peinture, la sculpture.

— Délinéation des figures, des contours : DESSIN *pur. Le coloris de ces figures est bien entendu, mais le* DESSIN *n'en est pas correct.* (Acad.)

— Ordonnance générale d'un tableau : *Le* DESSIN *de ce tableau est sagement conçu, mais il est mal exécuté.* (Acad.)

— Archit. Plan d'un bâtiment : *Je fais faire le* DESSIN *d'une construction nouvelle. Son architecte lui a présenté plusieurs* DESSINS *pour la maison qu'il veut bâtir.* (Acad.)

— Mus. La disposition des diverses parties d'un morceau : *Le chœur produit beaucoup d'effet, et le* DESSIN *de l'orchestre est fort original.* (Acad.)

DESSINATEUR, n. m. Pron. *dè-ci-na-teur.* — Celui dont la profession est de dessiner : *Un bon* DESSINATEUR.

— Par anal. Peintre qui sait rendre avec justesse les formes, le contour des figures : *Beaucoup de peintres ne sont pas* DESSINATEURS.

— Adject. *Le voyageur* DESSINATEUR *trouvait à chaque moment un nouveau ciel à étudier.* (B. de St-P.)

DESSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Dessiner : *Ces panthères ont été* DESSINÉES *vivantes.* (Buff.) *Une figure bien* DESSINÉE. *Un jardin bien* DESSINÉ. (Acad.)

— Fig. Bien marqué, bien accusé : *Deux sourcils hardiment* DESSINÉS *couronnaient ses yeux étincelants.* (Marm.)

DESSINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dessin.*) Pron. *dè-ci-né.* — Faire le dessin de quelque objet, le représenter : DESSINER *une figure d'après nature.* DESSINER *un paysage, des arabesques, un plan.* (Acad.)

— Par extens. En parl. des vêtements. Qui fait ressortir les formes du corps : *Ce vêtement* DESSINE *bien les formes.* (Acad.) *Son bonheur, son seul plaisir était la toilette. Il se ruinait, en bottes fines, en habits bien faits qui* DESSINAIENT *sa taille, en gants frais, en chapeaux.* (H. de Balz.)

— Reproduire, figurer, représenter : *Des rochers noirs* DESSINENT *des visages sinistres sous l'eau. Ils paraissent toucher la surface, et sont à dix pieds de profondeur.* (V. Hug.)

— Musiq. Faire le dessin, concevoir l'ordonnance d'un morceau de musique.

— V. intr. DESSINER *au crayon, à la plume.*

— Peint. Tracer les contours des figures d'un tableau : *Ce peintre colorie mieux qu'il ne* DESSINE.

— Par analog. : *J'y ai dépensé beaucoup d'argent ; c'est moi qui* AI DESSINÉ *le jardin.* (Picard.)

— Par extens. : *Les buis qui* DESSINENT *les allées croissent à leur fantaisie.* (H. de Balz.) *Ces galeries écroulées* DESSINAIENT *les places publiques.* (Voln.)

= **Se dessiner,** v. pron. Se montrer; se détacher d'un fond obscur : *Peu à peu la plaine sort de l'ombre, et* SE DESSINE *le long de la mer.* (Chateaub.) *Je voyais* SE DESSINER *sur la muraille l'ombre des gens qui allaient et venaient. La terre* SE DESSINE *dans la brume,* SE DESSINE *légèrement à l'horizon.* (Acad.)

— Prendre, acquérir des contours plus saillants, plus prononcés : *Cette jeune personne a beaucoup grandi, les formes de sa taille commencent à* SE DESSINER. (Acad.)

— Prendre des attitudes, des positions propres à faire ressortir ses avantages extérieurs : *Cette danseuse* SE DESSINE *bien.* SE DESSINER *avec grâce.*

— Se déclarer, s'expliquer : *Elle flottait entre mille partis, lorsqu'il* S'ÉTAIT *déjà* DESSINÉ *nettement*, (H. de Balz.)

DESSOLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sole.*) Pron. *dé-ço-lé.* — Agric. Dessaisonner; changer l'ordre des soles d'une terre labourable : DESSOLER *les terres d'une ferme.*

— Art. vétér. Ôter la sole : DESSOLER *un cheval, un mulet.* (Acad.)

DESSOLURE, n. f. Pron. *dé-ço-lur.* — Art. vét. Opération par laquelle on enlève tout ou partie de la sole de la corne du pied du cheval ou du bœuf.

— Agric. Changement du mode d'assolement d'une terre.

DESSOUCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*souche.*) Écon. rur. Arracher les souches : DESSOUCHER *une forêt.*

DESSOUDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *dé-çou-dé.* — Ôter, fondre la soudure.

= **Se dessouder,** v. pron. Être dessoudé : *Cette casserole* S'EST DESSOUDÉE.

DESSOUFFLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*souffler.*) Techn. Pratiquer l'opération de la désinsufflation.

DESSOUFRAGE, n. m. (*soufre.*) Pron. *dé-çou-fraj.* — Techn. Opération par laquelle on débarrasse le charbon de terre du soufre qu'il contient.

DESSOUFRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sulfur*, soufre; lat.) Pron. *dé-çou-fré.* — Techn. Enlever le soufre qui se trouve dans une substance : DESSOUFRER *le charbon de terre.*

DESSOÛLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*soûl.*) Pron. *dé-çou-lé.* — Fam. Faire cesser l'ivresse : *La peur l'*A DESSOÛLÉ.

— Absol. Cesser d'être ivre : *Il ne* DESSOÛLE *pas.*

DESSOUS, adv. de lieu. (*de* et *sous.*) Pron. *de-çou.* — Il exprime la situation d'une chose qui est placée sous une autre : *J'ai cherché sur la table, et il était* DESSOUS.

— Opposé à *dessus*, il s'empl. comme prép. : *Il n'est ni* DESSUS *ni* DESSOUS *la tasse.* (Acad.)

— J. de paume. *Mettre dessous*, se dit quand on lance une balle assez bas pour qu'elle ne soit arrêtée ni par la corde, ni par le filet tendu au milieu du jeu.

— *Sens dessus dessous.* V. DESSUS.

= **Au-dessous,** prép. et adv. Plus bas : *En avoir* AU-DESSOUS *du genou. Être logé* AU-DESSOUS *de quelqu'un. Le thermomètre est* AU-DESSOUS *de zéro. Ce village est* AU-DESSOUS *du pont ; il est bien* AU-DESSOUS, en aval.

— Par extens. Il marque l'infériorité par rapport à un terme : *On enrôla tous les hommes* AU-DESSOUS *de cinquante ans. Toute somme* AU-DESSOUS *de mille francs. Vendre* AU-DESSOUS *du cours. Les enfants de l'âge de deux ans et* AU-DESSOUS. *Sa taille est fort* AU-DESSOUS *de la taille ordinaire.* (Acad.) *Dans la hiérarchie ecclésiastique, l'évêque est* AU-DESSOUS *de l'archevêque.* (Id.) *Il est* AU-DESSOUS *d'un tel en mérite, en qualité, en richesse.* (Id.) *Cela est* AU-DESSOUS *de l'idée que je m'en faisais.*

— Fig. *Être au-dessous de sa place*, n'être pas en état de la remplir.

— *Cet emploi est au-dessous de lui*, il est capable et digne d'occuper un poste plus élevé.

— Mar. *Être au-dessous du vent d'un vaisseau*, se dit d'un vaisseau sur lequel un autre a le vent, l'avantage du vent.

— Fig. *Cet ouvrage est au-dessous de la critique*, il ne vaut pas qu'on prenne la peine de le critiquer.

= **En dessous,** loc. adv. Vers ou dans la partie de dessous : *Un pain tout brûlé* EN DESSOUS.

— Fig. *Regarder en dessous*, regarder obliquement en baissant les yeux.

— *Être en dessous*, être morne et dissimulé : *C'est un homme* EN DESSOUS. (Acad.)

— *Avoir le regard, la mine en dessous*, se dit d'une personne sournoise, cafarde, etc., qui regarde habituellement en dessous.

= **De dessous,** loc. prép. *Il naît* DE DESSOUS *terre un autre clerc pour remplir cette place.* (La Br.) *Il se plaça sur le palier, à un endroit d'où il pouvait voir déboucher les employés* DE DESSOUS *la porte cochère.* (H. de Balzac.)

= **Par-dessous,** prép. et adv. En dessous de : PAR-DESSOUS *ses vêtements. Passer* PAR-DESSOUS *la barrière. Prenez-le* PAR-DESSOUS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Par-dessous la jambe*, sans difficulté, en un moment, avec promptitude : *Il leur était d'une si grande utilité qu'ils le protégeaient malgré sa malfaisance ; il expédiait leur besogne* PAR-DESSOUS LA JAMBE. (H. de Balzac.)

= **Là-dessous,** adv. Sous cela : *Mettez ce paquet* LÀ-DESSOUS. (Acad.)

— Fig. *Il y a quelque piége* LÀ-DESSOUS.

= **Ci-dessous,** loc. adv. Au dessous du lieu où l'on est : CI-DESSOUS *gît un tel.*

— Ci-après, plus bas dans la même page : *Comme on le verra* CI-DESSOUS. (Acad.) *Dans le tableau, dans la note* CI-DESSSOUS. (Id.)

DESSOUS, n. m. La partie, le côté, l'endroit qui est sous le dessus : *Le* DESSOUS *d'une table, d'une étoffe. Voilà le* DESSOUS. (Acad.) *Le* DESSOUS *est plus beau que le dessus.*

— *Les dessous d'un théâtre*, les étages à planchers mobiles qui sont au-dessous de la scène, et d'où s'élèvent ou dans lesquels descendent certaines décorations : *Le premier, le second et le troisième* DESSOUS. (Acad.)

— Fig. *Le dessous des cartes*, les ressorts secrets d'une intrigue, d'une affaire : *Il y a dans cette affaire un* DESSOUS *de cartes. Il en sait là-dessus plus qu'un autre, il a vu le* DESSOUS *des cartes.* (Acad.)

— Absol. *Un dessous*, quelque chose de caché dont il faut se défier : *Il y a un* DESSOUS *dans cette affaire.*

— *Avoir le dessous*, avoir le désavantage dans un combat, dans une discussion : *Les ennemis eurent le* DESSOUS. *Il aime la dispute quoiqu'il y ait presque toujours le* DESSOUS. (Acad.)

DESSUINTAGE, n. m. (*de* et *suint.*) Pron. *dé-çuain-taj.* — Techn. Opération par laquelle on dépouille la laine du suint qui la recouvre : *Faire le* DESSUINTAGE *des laines.*

DESSUINTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*suint.*) Pron. *dé-çuain-té.* — Techn. Enlever le suint de la laine : DESSUINTER *les laines.*

DESSUS, adv. de lieu. (*de* et *sur*) Pron. *de-çu.* — Il exprime la situation ; il est l'opposé de *dessous* : *Ce qui est sous la table, mettez-le* DESSUS. *Il n'est ni* DESSUS *ni dessous.* (Acad.) *Ce fondement est mal affermi, nous craignons de bâtir* DESSUS. (Boss.) *Il croit voir un prie-Dieu, il se jette lourdement* DESSUS. (La Br.) *Pourquoi l'homme, qu'appellent ailleurs des destinées si hautes, quitte-t-il cette froide terre avec tant de regrets ? Y a-t-il quelque chose qui vaille qu'en partant il se retourne pour jeter* DESSUS *un dernier regard ?* (Lamennais.)

— *Sens dessus dessous*, se dit d'un objet tourné de manière que ce qui devrait être dessus ou en haut

se trouve dessous ou en bas : *Cette boîte est* SENS DESSUS DESSOUS. (Acad.) *Renverser un objet* SENS DESSUS DESSOUS.

— Fam. En désordre, dans un grand bouleversement : *Ma bibliothèque est* SENS DESSUS DESSOUS. *Tous mes papiers sont* SENS DESSUS DESSOUS. (Acad.) — On écrivait auc. *Cen dessus dessous.*

— Jeu. *Mettre dessus*, se dit, à la paume, quand on pousse ou qu'on relève une balle avec la raquette, assez haut pour qu'elle passe au-dessus de la carde.

= **Gramm.** *Dessus* s'employait autrefois comme préposition et comme adverbe, c'est-à-dire avec ou sans complément :

Toute la ville est *dessus la muraille.* (Mairet.)

= **Au-dessus de,** prép. Plus haut : AU-DESSUS *du genou, de la tête. En été, le soleil reste bien plus* AU-DESSUS *de l'horizon qu'en hiver.* (Arag.) *Quinze degrés* AU-DESSUS *de zéro. La Marne se jette dans la Seine* AU-DESSUS *de Paris. Sa taille est fort* AU-DESSUS *de la taille ordinaire.* (Acad.) *Je loge juste* AU-DESSUS *de vous.*

— Fig. et fam. *Être au-dessus du vent*, être en état de ne rien craindre.

— Par extens. Il marque la supériorité par rapport à un terme indiqué : *Tous les hommes* AU-DESSUS *de cinquante ans; de cinquante ans et* AU-DESSUS. AU-DESSUS *du cours, du taux ordinaire. Vendre une chose* AU-DESSUS *de sa valeur.* (Acad.)

— Il marque aussi la supériorité de rang : *L'archevêque est* AU-DESSUS *de l'évêque.*

— Fig. *Être* AU-DESSUS *d'un autre en mérite. La faveur met l'homme* AU-DESSUS *de ses égaux, et sa chute au-dessous.* (La Br.) *Le grand homme est* AU-DESSUS *du héros.* (Volt.)

— Moral. *Il ne croyait rien* AU-DESSUS *de ses espérances et de son audace.* (Rac.) *La vraie philosophie nous met* AU-DESSUS *des grandeurs; mais rien ne nous met* AU-DESSUS *de l'ennui qu'elles causent.* (Mme de Maint.) *Une grande âme est* AU-DESSUS *de l'injure, de l'injustice et de la moquerie.* (La Br.)

— *Être au-dessus de sa place*, mériter mieux.

— *Être au-dessus de sa condition*, avoir des sentiments, des qualités qui se trouvent rarement chez les personnes de la même condition.

... Je me sens une âme *au-dessus du* commun. (Pir.)

— *Être au-dessus des faiblesses humaines*, en être incapable. *Mais pour être* AU-DESSUS *d'une lâcheté, ce cœur facile est-il* AU-DESSUS *d'une faiblesse?* (J. J. Rouss.)

— *Être au-dessus de l'opinion*, ne pas s'inquiéter de ce qu'on peut dire.

— *Courage au-dessus des périls*, très-grand courage.

— *Être au-dessus de ses affaires*, posséder plus qu'on ne dépense, plus qu'on ne doit gagner.

— *Se mettre au-dessus des événements*, se prémunir contre toute espèce de désastre.

— *Se mettre au-dessus des bienséances, au-dessus de tout*, ne plus garder de retenue, se moquer de tout.

— *Avoir une mise au-dessus de son état*, trop recherchée pour sa condition.

= **Au-dessus,** loc. adv. Sur le dessus; plus haut : AU-DESSUS *étaient écrits ces mots. Il occupe le premier étage, et ses domestiques logent* AU-DESSUS. *Cela est admirable, et je ne connais rien qui soit* AU-DESSUS. (Acad.)

— Aujourd'hui il est seulement adverbe, et n'admet pas de complément.

= **De dessus,** loc. prép. De la partie supérieure, du haut de : *Otez cela* DE DESSUS *le buffet.* (Acad.) *L'on ne vient point crier* DE DESSUS *un théâtre ce qui doit se dire en particulier.* (Mol.)

Jé détournais les yeux *de dessus* la victime. (Piron.)

Il y avait certains prédicateurs qui parlaient si vite qu'il ne fallait pas seulement détourner les yeux DE DESSUS *eux, à moins que l'on ne voulût perdre le fil de leurs sermons.* (Lesage.)

= **En dessus,** loc. prép. Par-dessus : *Cela est noir* EN DESSUS. *J'ai mis* EN DESSUS *les effets dont on a le plus souvent besoin. Ces cordons se nouent* EN DESSUS. (Acad.)

= **Par-dessus,** loc. prép. Sur, plus haut et au delà : *Il porte un gros manteau* PAR-DESSUS *son habit. Il sauta* PAR-DESSUS *la barrière. Il le jeta* PAR-DESSUS *la muraille. Il avait deux pieds d'eau* PAR-DESSUS *la tête.* (Acad.)

— Fig. et fam. *En avoir par-dessus les yeux, par-dessus la tête*, être excédé d'une chose, ne la pas tolérer davantage.

— En outre de : *Il lui a donné dix francs* PAR-DESSUS *ce que je lui devais. Il est riche, il est jeune, et* PAR-DESSUS *cela il est sage.* (Acad.) PAR-DESSUS *le marché.*

= **Par dessus,** Loc. adv. *Il avait un habit court et un manteau* PAR-DESSUS. *Il passa, il sauta* PAR-DESSUS. *On lui donna ce qu'il demandait, et quelque chose* PAR-DESSUS. (Acad.)

= **Par-dessus tout,** loc. adv. Principalement, avant tout, surtout.

= **Là-dessus,** adv. Sur cela : *Mettez ce livre* LÀ-DESSUS. (Acad.)

— Fig. Sur ce sujet, sur ce point : *Pourquoi revenir toujours* LÀ-DESSUS? *Passons* LÀ-DESSUS. *Que n'a-t-on pas écrit* LÀ-DESSUS?

— Fam. *Vous pouvez compter là-dessus*, vous pouvez vous fier à cet engagement, cette promesse.

— Après cela : *On lui déclara qu'il n'obtiendrait rien;* LÀ-DESSUS *il se retira.* (Acad.) *Je suis partie* LÀ-DESSUS. (Mme de Sév.)

= **Ci-dessus,** loc. adv. Plus haut : *Voyez ce qui a été exposé* CI-DESSUS. *Comme* CI-DESSUS. (Acad.)

DESSUS, n. m. Le côté d'une chose qui forme la partie supérieure : *Le* DESSUS *d'une table, d'une étoffe. Voyez le* DESSUS. *Le* DESSUS *est plus beau que le dessous. Enlever le* DESSUS *d'une caisse.* (Acad.) *La laine du cou et du* DESSUS *du dos des brébis est la laine de la première qualité.* (Buff.)

— L'étage supérieur : *Dans ce corps de logis, un tel occupe le* DESSUS, *et moi le dessous.* (Acad.)

— Anc. Adresse, suscription d'une lettre : *Le* DESSUS *de cette lettre est de la main d'un tel.* (Acad.)

Je trouve par hasard un billet sans *dessus*,
Sans signature, écrit en termes ambigus. (Desmahis.)
... J'ai fini, je n'ai plus
Qu'à cacheter ma lettre et mettre le *dessus*. (Regnard.)

— Il se dit de diverses choses qui se mettent sur d'autres : *Un* DESSUS *de porte, de table*, etc.

— *Le dessus d'un théâtre*, les étages qui sont au-dessus de la scène, et d'où descendent certaines décorations, certaines machines.

— Mar. *Le dessus du vent*, l'avantage du vent : *Avoir, gagner, prendre le* DESSUS DU VENT.

— Fig. *Avoir le dessus*, l'avantage dans un combat, dans une lutte quelconque : *Il aime la dispute, et il y a presque toujours le* DESSUS. (Acad.)

— *Prendre le dessus*, l'emporter, dominer, surmonter : *La nature* AVAIT PRIS LE DESSUS. (Buff.) *La maladie était violente, mais la nature* A PRIS LE DESSUS. (Acad.)

— Mus. La partie la plus haute, par oppos. à la basse : *Premier, second* DESSUS. *Il faut que les basses laissent entendre le* DESSUS, *les* DESSUS. (Acad.) *Le perroquet cherche à prendre le* DESSUS *de toutes les voix qui frappent son oreille.* (Buff.)

— Personne qui chante le dessus : *Un beau* DESSUS. *Il vous faudra trois voix, un* DESSUS, *une haute-contre et une basse.* (Mol.)

DESTIN, n. m. (*destinare*, destiner, fixer, lat.) Pron. *dess-tain.* — Enchaînement nécessaire et fatal des événements et de leurs causes : *Les païens avaient fait du* DESTIN *une puissance à laquelle les dieux mêmes étaient soumis : Laissez périr un malheureux que le* DESTIN *veut perdre.* (Fén.)

Au livre du *destin* les mortels peuvent lire. (La F.)
Le bon *destin* de Rome a fait plus que son bras. (Corn.)
Avec quelle rigueur, *Destin*, tu me poursuis! (Id.)

— Poétiq. Il se dit au sing. ou au plur. : DESTIN *cruel. Souffrez que j'accomplisse ce que les* DESTINS *ont marqué.* (Fén.)

— Destinée, sort : *C'est le* DESTIN *des choses humaines, de n'avoir qu'une durée courte et rapide.* (Mass.) *On ne peut fuir son* DESTIN. (Acad.) *Deux rois dont la puissance et la vertu peuvent faire le* DESTIN *de toute l'Europe.* (La Br.)

Attendre son *destin* d'un quatorze ou d'un sept. (Boil.)
Le *destin* des combats flottait encor douteux. (C. Del.)

— Vie, existence : *Il a terminé son* DESTIN, *ses* DESTINS. *Trancher les* DESTINS *de quelqu'un.* (Acad.)

Osez chercher ailleurs un *destin* plus paisible. (Rac.)

Syn. Destin, destinée. *Destin* s'étend aux causes et à leurs effets; *destinée* ne s'applique qu'aux effets : l'idée de fatalité est donc plus absolue dans le premier que dans le second. *Destin* a un sens plus général; *destinée*, une signification plus individuelle. Le *destin* de l'homme est de mourir, la *destinée* du pauvre est de vivre de son travail. *Destin*, par l'idée païenne qu'il rappelle, n'appartient qu'au style élevé; *destinée* est de la langue commune, et peut se concilier avec les idées morales et religieuses.

DESTINATAIRE, n. des 2 g. Pron. *dèss-ti-na-tèr.* — Personne à qui une lettre est adressée : *Souvent on demande un accusé de réception au* DESTINATAIRE.

DESTINATEUR, TRICE, n. Pron. *dèss-ti-na-teur, triss.* — Néol. Celui, celle qui destine une chose à telle personne ou à tel but.

DESTINATION, n. f. (*destinatio*; lat.) Pron. *dèss-ti-na-cion.* — Emploi d'une personne ou d'une chose pour un objet, pour un usage déterminé; détermination même de cet emploi : *Cet édifice a changé de* DESTINATION. *On a employé ces fonds suivant la* DESTINATION *qui en avait été faite.* (Acad.) *Toute leur grandeur consiste à remplir leur* DESTINATION. (Mass.) *Quelle est, l'histoire étant donnée, la* DESTINATION *finale de la France?* (De Rémusat.)

— Jurispr. Disposition déterminée : *On ne doit pas changer la* DESTINATION *des fondateurs. La* DESTINATION *du père de famille vaut titre à l'égard des servitudes continues et apparentes.* (Acad.

— Le lieu où l'on doit se rendre; le lieu où une chose est envoyée, expédiée : *Partir pour sa* DESTINATION. *Ces marchandises sont arrivées à leur* DESTINATION. *Ce corps de troupes va se rendre à sa* DESTINATION. (Acad.) *La* DESTINATION *de cette flotte est pour l'Amérique.*

DESTINATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *dèss-ti-na-toar.* — Prat. Qui assigne l'emploi, l'usage d'une chose.

DESTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Destiner : *Cette princesse est* DESTINÉE *au sage et valeureux Philippe.* (Boss.) *Je fus* DESTINÉ *à la marine royale.* (Chateaub.)

— Que son destin porte, conduit à : *Un homme* DESTINÉ *aux grandes choses.* (Acad.) *Une victime* DESTINÉE *au sacrifice.* (Fléch.) *La duchesse est le véritable modèle d'une femme* DESTINÉE *par la nature au rang le plus illustre.* (Mad. de Staël.)

DESTINÉE, n. f. (*destin.*) Pron. *dèss-ti-né.* — Le destin; l'effet, l'influence du destin : *Une cruelle, une fatale* DESTINÉE. *Le cours des* DESTINÉES. (Acad.)

Libre encor malgré les *destinées*. (Boil.)

— Destin particulier d'une personne ou d'une chose : *Remplir, accomplir ses* DESTINÉES. (Acad.) *Dieu tient notre* DESTINÉE *entre ses mains.* (Mass.) *Un prince passait alors pour un être privilégié dont la* DESTINÉE *était régie par d'autres lois que le reste des mortels.* (Mérim.) *Remplir sa tâche et se reposer, c'est toute la* DESTINÉE *de l'homme.* (Ch. Nod.) *Ne murmure point contre ta* DESTINÉE. (Chateaubr.)

— Prov. *On ne peut fuir sa destinée*, on ne peut échapper aux arrêts du destin.

— *Les destinées d'un peuple, d'un pays*, l'avenir, le sort d'un peuple, d'un pays : *La France a ses* DESTINÉES *et son génie propres; qu'elle les conserve et qu'elle s'y confie.* (Guizot.) *Cette monarchie marche à de hautes* DESTINÉES. (V. Hugo.) *Sigismond était devenu, par la victoire de son général, l'arbitre des* DESTINÉES *de la Russie.* (Mérim.)

— Poétiq. Vie, existence : *Finir sa* DESTINÉE. *Trancher la* DESTINÉE *de quelqu'un.* (Acad.)

Vous pouvez d'un seul mot trancher ma *destinée*. (Corn.)

DESTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*destinare*; lat., m. sign.) Pron. *dèss-ti-né.* — Fixer, régler la destination d'une personne ou d'une chose : DESTINER *son fils au barreau. Il* DESTINE *cet argent à l'achat d'une maison.* (Acad.) *Je* DESTINE *les soirées à cette occupation charmante.* (J. J. R.) *Savons-nous à quoi le ciel nous* DESTINE? (Acad.) *Leur naissance les* DESTINE *à de grandes choses.* (Mass.)

— Préparer, réserver : *Dieu lui* DESTINAIT *d'autres couronnes.* (Fléch.)

Je sais à son retour l'accueil qu'il me *destine*. (Rac.)

= **Se destiner,** v. pron. *Il* SE DESTINE *à l'église, au barreau, à la guerre.* (Acad.)

DESTITUABLE, adj. des 2 g. Pron. *dèss-ti-tuabl.* — Qui peut être destitué : *Fonctionnaire* DESTITUABLE. || V. AMOVIBLE.

DESTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Destituer : *Deux commis ont été* DESTITUÉS.

— Adj. Dépourvu, dénué : *Tout l'éclat que vous mendiez dans les choses extérieures montre trop visiblement combien vous-mêmes vous êtes* DESTITUÉS *de ce qui vous relève.* (Boss.) *Un homme* DESTITUÉ *de tout secours. Personne* DESTITUÉE *de bon sens, de raison. Une crainte* DESTITUÉE *de fondement.* (Acad.) *Nos idées sur cette antiquité étaient* DESTITUÉES *de toute vraisemblance.* (Volt.)

DESTITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*destituere*; lat., m. sign.) Pron. *dèss-ti-tué.* — (*Je destitue, nous destituons; je destituais, nous destituions, vous destituiez; que je destitue, que nous destituions, que vous destituiez; que je destituasse*, etc., Déposer, ôter, priver quelqu'un de la charge, de l'emploi, de la fonction qu'il exerçait : DESTITUER *un préfet, un maire. On l'A* DESTITUÉ *de son emploi, de sa commission, de la tutelle de son neveu.* (Acad.)

DESTITUTION, n. f. (*destitutio*; lat., m. sign.) Pron. *dèss-ti-tu-cion.* — Déposition, privation forcée d'une charge, d'un emploi, d'une commission, etc. :

Il a reçu sa DESTITUTION. *Depuis sa* DESTITUTION *il ne se mêle de rien. Prononcer la* DESTITUTION *d'un administrateur, d'un employé.* (Acad.)

DESTRIER, n. m. (*dextre*; anc. main droite.) Pron. *dèss-tri-é.* — Anc. Cheval de main, de bataille :

Il exerce en champ clos
Son *destrier* fatigué du repos. (Millev.)

Syn. Destrier, palefroi. Le *destrier* était un coursier qu'on dressait pour les combats ; le *palefroi*, un cheval de main dressé pour le service d'une dame.

DESTRUCTEUR, TRICE, n. (*destruere*, *destructrum*, détruire ; lat.) Pron. *dèss-truk-teur, triss.* — Celui qui détruit : *Les Grecs furent les* DESTRUCTEURS *de Troie.* (Acad.) *L'histoire nous dit que les premiers héros n'ont été que des* DESTRUCTEURS *de bêtes.* (Buff.) *Tous les animaux, jaloux de leur liberté, fuient l'homme et ne le voient que comme leur tyran ou leur* DESTRUCTEUR. *Les hommes parlent souvent plus volontiers des* DESTRUCTEURS *d'un empire que de celui qui l'a fondé.* (Volt.) *Ceux qui soumettent les lois aux passions humaines sont les vrais* DESTRUCTEURS *des gouvernements.* (J. J. Rouss.)

— Par extens. Toute personne qui rompt, qui brise, ravage, détruit, etc. : *Quel* DESTRUCTEUR *que cet enfant !* (Acad.) *Les soldats abandonnés à la licence sont de grands* DESTRUCTEURS. (Id.) *Ils me dénoncent comme* DESTRUCTEUR *d'un des plus beaux monuments de l'antiquité.* (P. L. Cour.)

— Fig. Celui qui ruine, anéantit : *Le* DESTRUCTEUR *des abus.*

— Adjectiv. : *Les animaux* DESTRUCTEURS *cèdent la place à des troupeaux domestiques.* (Rayn.) *Les hirondelles nous délivrent de plusieurs insectes* DESTRUCTEURS *de nos potagers.* (Buff.) *C'était une nation bien* DESTRUCTRICE *que celle des Goths.* (Montesq.) *Un système* DESTRUCTEUR. (Acad.)

DESTRUCTIBILITÉ, n. f. Pron. *dèss-truk-ti-bi-li-té.* — Qualité de ce qui peut être détruit.

DESTRUCTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *dèss-truk-tibl.* — Qui peut être détruit.

DESTRUCTIF, IVE, adj. Pron. *dèss-truk-tif, ive.* — Qui détruit, qui cause la destruction : *Principe* DESTRUCTIF. *Édits* DESTRUCTIFS *du bonheur public.* (Helvét.) *L'anarchie, sorte de chaos social, est* DESTRUCTIVE *de tout ordre, de toute sécurité.* (Portalis.) *Des lois* DESTRUCTIVES *de l'agriculture.* (Chamf.) *Doctrine* DESTRUCTIVE *de toute morale.* (Acad.) *Des opinions* DESTRUCTIVES *de la société.* (Lamenn.)

DESTRUCTION, n. f. (*destructio* ; lat. m. sign.) Pron. *dèss-truk-cion.* — Ruine totale : *La* DESTRUCTION *du temple de Jérusalem* (Acad.) *La nature hâte partout la* DESTRUCTION *des êtres inutiles.* (B. de St-P.) *Ces maximes tendent à la* DESTRUCTION *de la morale. Travailler à la* DESTRUCTION *de l'hérésie, des abus.* (Acad.) *Il y a un principe de* DESTRUCTION *en tout. À quelle fin Dieu l'a-t-il établi ? C'est son secret.* (Chateaubr.)

DESTRUCTIVITÉ, n. f. Pron. *dèss-truk-ti-vi-té.* — Penchant à détruire. La *destructivité* est une des facultés affectives que reconnait le système craniologique : *Spurzheim a appelé, dans son langage un peu barbare, organe de la* DESTRUCTIVITÉ *celui que Gall avait appelé organe du meurtre.* (Mignet.)

DÉSUDATION, n. f. (*desudare*, suer ; lat.) Pron. *dé-çu-da-cion.* — Méd. Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet, que l'on observe surtout chez les enfants.

DÉSUÉTUDE, n. f. (*desuetudo* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-çué-tud.* — Cessation, par laps de temps, d'un usage, d'une habitude ; il se dit surtout en parl. des lois, des règlements, etc., qu'on a cessé d'observer sans qu'ils aient été formellement révoqués : *Une loi privée de soutien tombe en* DÉSUÉTUDE. (Portalis.) *La* DÉSUÉTUDE, *et par suite le dégoût de la langue latine, amèneraient nécessairement pour les élèves l'éloignement et le dégoût.* (Dupanl.)

DÉSULFURATION, n. f. (*de*, et *sulfur*, soufre ; lat.) Pron. *dé-çul-fu-ra-cion.* — Chim. Action de désulfurer ; résultat de cette action.

DÉSULFURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *sulfur*, soufre ; lat.) Pron. *dé-çul-fu-ré.* — Chim. Détruire l'état de sulfuration d'un corps, lui enlever le soufre avec lequel il était combiné : DÉSULFURER *une substance.*

DÉSUNI, IE, part. pass. du v. Désunir : *Planches* DÉSUNIES. *Parquet* DÉSUNI. *Terres* DÉSUNIES. *Fief* DÉSUNI. *Les philosophes sont* DÉSUNIS. (Volt.) *Il n'y avait que le seul point de la religion où leurs cœurs fussent* DÉSUNIS. (Boss.)

— Man. *Galop* DÉSUNI. Galop irrégulier du cheval. ‖ *Cheval* DÉSUNI, qui traîne les hanches en galopant.

DÉSUNION, n. f. (*de*, et *union*.) Pron. *dé-zu-nion.* — Séparation des parties qui composent un tout, un assemblage : *La* DÉSUNION *des ais d'une cloison.*

— Démembrement, disjonction : *La* DÉSUNION *des deux cures. Ces terres ont diminué de valeur depuis leur* DÉSUNION. (Acad.)

— Fig. Mésintelligence, division : *On ne s'aperçut que trop tôt de la* DÉSUNION *du Prieur avec le cardinal.* (La Rochef.) *La diversité d'intérêts cause la* DÉSUNION. *C'est lui qui a mis la* DÉSUNION *dans cette famille. Cela ne peut manquer d'amener entre eux la plus complète* DÉSUNION. (Acad.)

DÉSUNIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*de*, et *unir*.) Pron. *dé-zu-nir.* — Disjoindre, opérer la désunion : DÉSUNIR *les pièces d'un ouvrage de menuiserie.* DÉSUNIR *un fief d'une terre.* (Acad.)

— Fig. Séparer :

Tant d'états, tant de mers qui vont nous *désunir*. (Rac.)
.... A deux autels voisins
Offrons nos dons divers, sans *désunir* nos mains. (C. D.)

— Rompre l'union, l'accord entre les personnes : *C'est l'intérêt qui unit et* DÉSUNIT *les princes.* (Acad.)

= **Se désunir**, v. pron. Se séparer ; se diviser : *Ils ont manqué de forces dès qu'ils* SE SONT DÉSUNIS.

DÉSUSITÉ, ÉE, adj. Tombé en désuétude : *Son confesseur l'avait assujetti à des pratiques peu convenables et aujourd'hui* DÉSUSITÉES. (Volt.)

DÉTACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Détacher : *L'homme qui est plus savant qu'il n'est historien, n'épargne à son lecteur aucun fait sec et* DÉTACHÉ. (Fén.) *Un individu est un être à part, isolé,* DÉTACHÉ, *qui n'a rien de commun avec les autres êtres, sinon qu'il leur ressemble, ou bien qu'il en diffère.* (Buff.) *Les notes qui doivent être* DÉTACHÉES *sont marquées d'un petit trait vertical, placé au-dessus.*

— Isolé : *L'ennemi fondit sur un corps* DÉTACHÉ. (Acad.) *Pour louvoyer seul prudemment parmi les écueils, il aima mieux avoir à soi sa barque libre et* DÉTACHÉE. (Marm.)

— Qui est sans liaison avec ce qui précède et ce qui suit : *Pièces, pensées détachées : Des pages* DÉTACHÉES *d'une œuvre poétique.* (Lam.)

— Fort. *Pièces détachées*, , celles qui ne tiennent point au corps de la place : *Les dehors sont des pièces* DÉTACHÉES. (Acad.)

— Exempt de : *Raisonner sur les affaires avec un esprit* DÉTACHÉ *de toute passion.* (Mol.)

— Absol. Exempt de passion : *Les prédicateurs ne sont pas tous également humbles et* DÉTACHÉS. (Fén.)

DÉTACHEMENT, n. m. (*détacher*.) Pron. *dé-tach-man.* — État de celui qui est dégagé, délivré d'une passion, d'un sentiment, de tout ce qui peut captiver trop l'esprit ou le cœur : *Le* DÉTACHEMENT *des plaisirs.* (Boss.) *Le* DÉTACHEMENT *du monde.* (Fléch.) *Être dans un entier* DÉTACHEMENT *de toute espèce d'intérêt. Être dans un parfait* DÉTACHEMENT *des choses du monde.* (Acad.)

— Absol. *L'austère abnégation et le* DÉTACHEMENT *spirituel de la morale évangélique.* (Villem.)

— Guerr. N. collect. Troupe de soldats, tirée d'un corps plus considérable pour quelque service : *Un* DÉTACHEMENT *commença la première attaque.* (Thiers.) *Il commanda ce* DÉTACHEMENT. (Boss.) *Former, envoyer un* DÉTACHEMENT. (Acad.)

DÉTACHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, part. extr. et *tache*.) Pron. *dé-ta-ché.* — Enlever les taches : DÉTACHER *un habit.*

— Absol. : *Savon à* DÉTACHER. *Liqueur qui sert à* DÉTACHER.

DÉTACHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*distaccare* ; ital., m. sign.) Dégager d'une attache, d'un lien : DÉTACHER *un forçat, un chien.* (Acad.)

— Défaire ce qui était attaché, fixé : DÉTACHER *une tapisserie.* (Acad.) DÉTACHER *un fruit de l'arbre.*

Détachez ma couronne et ces voiles jaloux. (V. Hugo.)
Je *détache* un soulier, je m'ôte une jartière. (Regn.)

— Ôter, défaire ce qui sert à attacher : DÉTACHER *un ruban, une épingle.* DÉTACHER *une agrafe.* (Acad.)

— Par extens. Éloigner, séparer : DÉTACHER *vos bras du corps.* DÉTACHER *le pied gauche du pied droit.* (Acad.)

— Isoler : DÉTACHER *les notes du texte par un filet.* (Acad.)

— Mus. *Détacher des notes*, les séparer par de courts silences.

— Extraire : *Il a* DÉTACHÉ *ce traité de son grand ouvrage.* DÉTACHER *un pré d'une ferme. Cette administration a été réunie au ministère dont on* L'AVAIT *autrefois* DÉTACHÉE. (Acad.)

— Faire abandonner : DÉTACHER *quelqu'un d'un parti, d'une alliance. On* L'A DÉTACHÉ *de* [illegible] *femme.* (Acad.)

— Fig. Inspirer le détachement, le renoncement : *On* L'A DÉTACHÉ *du monde. On ne le* DÉTACHERA *point de son étude favorite.* (Ac.) *Rien ne fut capable de le* DÉTACHER *de la foi de saint Louis.* (Boss.)

— Guerr. Envoyer une partie d'un corps de troupes en expédition : *On* DÉTACHA *mille hommes pour investir la place.* DÉTACHER *des voltigeurs.* (Acad.)

— Mar. *On* DÉTACHA *de la flotte deux bâtiments légers qui prirent les devants.* (Acad.)

— *Détacher des gendarmes des agents de police contre quelqu'un*, les mettre à sa poursuite.

— Fam. *Détacher un soufflet, une ruade*, l'appliquer soudain avec force : *Il lui* DÉTACHE UN COUP *de botte dont il est renversé.* (Did.) *Le cheval* A DÉTACHÉ UNE RUADE. (Acad.) *J'ai quelquefois désiré qu'il eût le droit de* DÉTACHER UN OU DEUX COUPS *de bâton à celui qui l'interromprait.* (Andr.)

— Peint. Faire ressortir le relief des objets : *Ce peintre ne sait pas* DÉTACHER *ses figures.* (Acad.)

= **Se détacher**, v. pr. Se délier, se séparer : *Votre manteau* SE DÉTACHE. *Un créneau qui commence à* SE DÉTACHER *de la muraille.* (Acad.)

— Fig. SE DÉTACHER *d'un parti, d'une opinion.* SE DÉTACHER *du monde, des choses du monde, des plaisirs.*

— Ressortir : *Ces notes ne* SE DÉTACHENT *pas assez du texte. Ces fleurs rouges* SE DÉTACHENT *bien sur ce fond noir. Les figures de ce tableau* SE DÉTACHENT *bien du fond.* (Acad.)

DÉTACHEUR, n. m. (*tache*.) Technol. Celui qui ôte les taches des habits ; dégraisseur.

DÉTACHOIR, n. m. Pron. *dé-ta-choar.* — Techn. Pièce de la machine qui sert à couper les flans des médailles et des monnaies.

DÉTAIL, n. m. (*détailler*.) Pron. *dé-ta-y.* — Comm. Vente de marchandises par petite quantité, en petit nombre : *Ce marchand en gros fait aussi le* DÉTAIL. *Je réserve ces marchandises pour le* DÉTAIL. (Acad.)

— *Magasin de détail*, où l'on vend en détail.

— Par extens. Énumération des parties : *Les* DÉTAILS *d'un compte. Il doit tant pour les réparations dont voici le* DÉTAIL, *dont le* DÉTAIL *suit.* (Acad.) *Le* DÉTAIL *des calculs me fatigue.* (Volt.)

— Exposé, récit circonstancié d'une affaire, d'un événement : *Il nous a fait un long* DÉTAIL, *un grand* DÉTAIL *du siége de cette ville. Il nous a fait un long et ennuyeux* DÉTAIL *de sa mésaventure. Je vous raconterai l'affaire en gros, sans entrer dans le* DÉTAIL, *sans descendre dans le* DÉTAIL. (Acad.) *C'est mon aversion que les faux* DÉTAILS, *mais j'aime les vrais.* (Mad. Sév.)

— Les circonstances, les particularités mêmes d'une chose : *Le public s'entretient d'un procès dont le fond et les* DÉTAILS *excitent la curiosité.* (Beaum.) *Pour bien savoir les choses, il en faut savoir le* DÉTAIL ; *et, comme il est presque infini, nos connaissances sont toujours superficielles et imparfaites.* (La Rochef.) *Cette histoire contient des* DÉTAILS *pleins d'intérêt.* (Acad.)

— Points divers d'une affaire : *Il veut connaître le* DÉTAIL. *La science des* DÉTAILS *est une partie essentielle d'un bon gouvernement.* (La Br.) *Il a l'esprit de* DÉTAIL. *C'est un homme de* DÉTAIL. *Je vais vous exposer les* DÉTAILS *de toute cette affaire.* (Acad.)

— Littér. et Arts, Diverses parties d'un ensemble : *Exceller dans les* DÉTAILS. *Ce sont les beautés de* DÉTAIL *qui soutiennent les ouvrages en vers.* (Volt.) *Il y a quelques* DÉTAILS *spirituels dans cette pièce.* (Acad.) *Il charge ses descriptions, s'appesantit sur les* DÉTAILS. (La Br.)

— Constr. *Détail estimatif*, énumération et récapitulation des quantités et des prix des divers ouvrages qui doivent entrer dans l'exécution d'une construction quelconque.

= **En détail**, loc. adv. Par partie : *Vendre en* DÉTAIL. *Marchand en gros et* EN DÉTAIL.

— Dans toutes les parties : *Il nous a raconté le fait* EN DÉTAIL. (Acad.) On dit aussi *avec détail*.

— Successivement : *Si vous examinez* EN DÉTAIL *tous les apprêts.* (La Br.) *Il profita habilement du manque d'accord des assiégeants, et les battit en* DÉTAIL. (Mérim.)

— Peu à peu : *Il mourait, pour ainsi dire,* EN DÉTAIL. (Acad.)

DÉTAILLANT, part. prés. du v. Détailler.

DÉTAILLANT, ANTE, adj. Pron. *dé-ta-ian, iantt.* — Qui vend en détail : *Marchand* DÉTAILLANT.

— N. m. Marchand qui vend en détail : *C'est un* DÉTAILLANT.

DÉTAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Détailler : *Viandes* DÉTAILLÉES. *Marchandises* DÉTAILLÉES. *Une critique*

une histoire DÉTAILLÉE. (Volt.) *Je renvoie à l'article des descriptions l'énumération* DÉTAILLÉE *des défauts du cheval.* (Buff.)

DÉTAILLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*taille.*) Pron. *dé-ta-ié.* — Couper en pièces, distribuer par parties : DÉTAILLLER *un bœuf à la boucherie.* (Acad.)

— Débiter, vendre en détail : DÉTAILLER *de la marchandise.*

— Raconter, exposer en détail. J'ai eu le temps de lui détailler par ordre tout ce qu'il fallait qu'il sût. (J. J. R.) *Il nous* A DÉTAILLÉ *toute l'histoire.* (Acad.)

DÉTAILLEUR, n. m. Pron. *dé-ta-ieur.* — Comm. Marchand qui vend en détail. || Il a vieilli ; on dit *Détaillant.*

— Art. milit. Nom qu'on a donné autrefois à des fourriers, à des sous-officiers qui remplissaient l'office d'écrivains.

DÉTAILLISTE, n. m. et adj. Pron. *dé-ta-yist.* — Néol. Il se dit d'un écrivain qui se complait ou qui excelle dans les détails : *Honoré de Balzac était l'écrivain* DÉTAILLISTE *par excellence.*

DÉTALAGE, n. m. Pron. *dé-ta-laj.* — Action de détaler des marchandises : *Procéder au* DÉTALAGE *de ses marchandises.*

DÉTALER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* et *étaler.*) Pron. *dé-ta-lé.* — Ôter, resserrer la marchandise qu'on avait étalée.

— Absol. : *Les marchands* ONT DÉTALÉ.

— Fig. et pop. Se retirer de quelque endroit promptement et malgré soi : *Comme il* DÉTALE. (Ac.)

— *Faire détaler quelqu'un,* le forcer de se retirer au plus vite.

— En parl. d'un cheval, etc. Précipiter sa marche.

Que de bruit ! oh ! parbleu, *detalez.* (Regnard.)
Il met sur pied sa bête, et la fait *détaler.* (La F.)

— Mar. En parl. d'un bâtiment fin voilier, Marcher : *Ce navire* DÉTALE *bien.*

— Man. En parl. d'un cheval, Courir avec beaucoup de légèreté et de grâce : *Cette bête* DÉTALE *légèrement.*

DÉTALINGUER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*étalinguer.*) Pron. *dé-ta-lain-ghé.* — Mar. Ôter le câble d'une ancre : *Il faut* DÉTALINGUER.

— Transitiv. : DÉTALINGUER *une ancre.*

DÉTAPER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tape.*) Pron. *dé-ta-pé.* — Mar. Ôter les tapes de liége qui ferment la bouche des canons.

— Techn. Ôter les tapes des formes de sucre:

DÉTEINDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*dé,* et *teindre.*) Pron. *dé-taindr.* (*Je déteins, tu déteins, il déteint, nous déteignons, vous déteignez, ils déteignent ; je déteignais, nous déteignions ; je déteinteignis, nous déteignimes ; je déteindrai, nous dédrons ; je déteindrais, nous déteindrions ; déteins, déteignons, déteignez ; que je déteigne, que nous déteignions ; que je déteignisse, que nous déteignissions ; déteignant ; déteint, déteinte.*) Faire perdre la couleur, enlever la teinture à quelque chose : *Le vinaigre* DÉTEINT *les étoffes.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Déposer, perdre sa couleur : *Cette étoffe* DÉTEINT *beaucoup. Ce châle* DÉTEIGNIT *sur cette robe.*

— Fig. et fam. *Votre esprit* DÉTEINT *sur le mien,* vous me communiquez votre bêtise. On dit aussi, *un homme qui* DÉTEINT, *un caractère qui* DÉTEINT, qui n'est pas constant, qui se dément.

= **Se déteindre,** v. pron. *Ces draps-là ne* SE DÉTEIGNENT *point.* (Acad.)

— Fig. et fam. Changer, varier : *Un homme qui* SE DÉTEINT. *Des opinions qui* SE DÉTEIGNENT.

DÉTEINT, EINTE, part. pass. du v. Déteindre : *Draps* DÉTEINTS. *Étoffes* DÉTEINTES.

Vertu ? foi ? probité ? c'est du clinquant *déteint.* (V. Hug.)

DÉTELAGE, n. m. (*dételer.*) Pron. *détt-laj.* — Action de dételer les chevaux d'une voiture.

DÉTELANT, part. prés. du v. Dételer : *Les voilà* DÉTELANT *l'équipage.* (C. Delav.) *Tout ce peuple* DÉTELANT *ses coursiers.* (La Br.)

DÉTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Dételer : *Chevaux* DÉTELÉS.

DÉTELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*de,* et *atteler ;* par élis. *teler.*) Pron. *détt-lé.* — (Il double la consonne finale) du rad. *détel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je dételle, il dételle, je détellerai,* etc. — Détacher d'une voiture, d'une charrue, etc.; des chevaux ou d'autres animaux de trait, qui y sont attelés : *Un laboureur qui* DÉTELLE *ses bœufs.* (Acad.) *On voulait* DÉTELER *ses chevaux et trainer sa voiture à bras d'hommes.* (Lam.)

— Absol. : DÉTELEZ *promptement. Il n'a pas encore* DÉTELÉ. (Acad.)

DÉTENDAGE, n. m. Pron. *dé-tan-daj.* — Technol. Action de détendre la chaine d'une étoffe. || V. ÉTENDAGE.

DÉTENDOIR, n. m. Pron. *dé-tan-doar.* — Techn. Instrument dont le tisserand se sert pour tendre et détendre la chaine de l'étoffe. || V. ÉTENDOIR.

DÉTENDRE, v. trans. ou act. 1^re conj. (*de,* et *tendre.*) Pron. *dé-tandr.* — Relâcher ce qui était tendu : DÉTENDRE *une corde, un arc, un ressort.*

— Fig. Donner du repos ; DÉTENDRE *son esprit après après avoir été longtemps appliqué à quelque chose.* (Acad.)

— *Détendre l'arc,* donner relâche à son esprit.

— Détacher, enlever ce qui était étendu, déployé, dressé : DÉTENDRE *une tapisserie.*

Des gens qui, furetant les clefs du coffre-fort,
Me *détendront* mon lit peut-être avant ma mort. (Regn.)

— DÉTENDRE *une chambre, un appartement,* en ôter, en détendre les tapisseries, le lit, les rideaux, etc.

= **Se détendre,** v. pr. Cesser d'être tendu ; se relâcher : *Un ressort qui* SE DÉTEND.

— Fig. : *L'esprit a besoin de* SE DÉTENDRE. (Acad.)

Mon esprit aussitôt commence à *se détendre.* (Boil.)

— En parl. du ciel et des nuages, S'ouvrir, se séparer, s'éclaircir : *Toup à coup le ciel* SE DÉTENDIT ; *une neige épaisse et glacée couvrit en un moment l'amphithéâtre.* (Nisard.)

DÉTENDU, UE, part. pass. du v. Détendre : *Tapisseries* DÉTENDUES. *Lit* DÉTENDU. *Arc* DÉTENDU. *Esprit* DÉTENDU.

— Absol. *On a* DÉTENDU *dans toute la maison.*

DÉTENIR, v. tr. ou act. 2^e conj. irrég. (*detinere ;* lat., m. sign.) Pron. *dètt-nir.* (*Je détiens, tu détiens, il détient, nous détenons, vous détenez, ils détiennent ; je détenais, nous détenions ; je détins, nous détînmes ; je détiendrai, nous détiendrons ; je détiendrais, nous détiendrions ; détiens, détenons, détenez ; que je détienne, que nous détenions ; que je détinsse, que nous détinssions ; détenant ; détenu, ue.*) Retenir injustement ce qui n'est pas à soi : DÉTENIR *le bien d'autrui.* (Acad.) *L'envie est un désespoir d'acquérir le bien que nous voyons déjà occupé par un autre, avec une forte pente à haïr celui qui semble nous le* DÉTENIR. (Boss.)

— *Détenir quelqu'un en prison,* ou simpl. *Détenir quelqu'un,* le retenir en prison, soit justement, soit injustement.

DÉTENTE, n. f. (*détendre.*) Pron. *dé-tantt.* — Techn. Petite pièce de fer ou d'acier qui fait partie du ressort des armes à feu, et sert à les armer ou à les faire partir : *Presser la* DÉTENTE. *Ce pistolet est armé ; ne touchez pas* A *la* DÉTENTE. (Acad.) *Je possédais un fusil de chasse dont la* DÉTENTE *usée partait souvent au repos.* (Chateaub.) *Nous étions en joue, le doigt sur la* DÉTENTE. (L. Viardot.)

— Par extens. Action de lâcher la détente, et de l'effort que fait cette pièce lorsqu'elle vient à se détendre : *Un fusil qui est dur, qui est fort à la* DÉTENTE. *Il est à craindre que ce ressort ne se rompe à la* DÉTENTE. (Acad.)

— Fig. et pop. *Être dur à la détente,* être avare, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer.

— Levier qui fait partir la sonnerie d'une pendule.

DÉTENTEUR, TRICE, n. (*detentor,* m. sign. de *detinere ;* lat.) Pron. *dé-ten-teur, triss.* — Jurispr. Celui, celle qui retient, qui a en sa possession une chose, un bien : *Légitime, injuste* DÉTENTEUR. *Faites assigner les* DÉTENTEURS *de ces héritages.* (Acad.) *Elle a été condamnée comme* DÉTENTRICE *des biens de la succession. Les* DÉTENTEURS *d'un capital disponible sont les vrais trésoriers du pays.* (L. Fauch.)

— *Tiers détenteur,* celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne, autre que celle dont il le tient, a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer.

DÉTENTILLON, n. m. Pron. *dé-tan-ti-ion.* — Techn. Détente levée par la roue des minutes d'une horloge.

DÉTENTION, n. f. (*detentio,* formé de *detinere ;* lat.) Pron. *dé-tan-cion.* — Jurispr. État d'une chose qu'on retient, dont on est saisi, dont on a la possession actuelle : *La* DÉTENTION *des effets d'une succession.* (Acad.) *Qu'est-ce que la possession ? Le fait matériel de la* DÉTENTION, *sous le rapport des besoins physiques de l'homme.* (Lermin.)

— État d'une personne détenue, privée de sa liberté : *Après une longue* DÉTENTION. *Depuis sa* DÉTENTION. (Acad.)

— Droit crim. Peine qui consiste à être enfermé dans une des forteresses du royaume pendant cinq ans au moins, et vingt ans au plus : *La peine de la* DÉTENTION. *Être condamné à cinq ans de* DÉTENTION. (Acad.)

DÉTENU, UE, part. pass. du v. Détenir : *Être* DÉTENU *pour dettes. Être* DÉTENU *prisonnier. On l'a* DÉTENU *arbitrairement pendant huit jours.* (Acad.)

— Substantiv. Personne retenue en prison par autorité de justice. *Un* DÉTENU *pour dettes. Plusieurs* DÉTENUS *s'évadèrent.* (Acad.)

DÉTERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Déterger : *Plaie* DÉTERGÉE.

DÉTERGEANT, part. prés. du v. Déterger.

DÉTERGENT, ENTE, adj. Méd. Il se dit d'un topique propre à nettoyer les plaies et ulcères.

— N. m. Topique détergent.

DÉTERGER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*detergere,* laver ; lat.) Pron. *dé-tèr-jé.* — Il prend l'*e* muet euph. après le rad. *déterg,* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : nous détergeons, il détergea, etc.*) Méd. Employer les détergents pour nettoyer une plaie : *Il faut* DÉTERGER *cette plaie.*

DÉTÉRIORANT, part. prés. du v. Détériorer.

DÉTÉRIORANT, ANTE, adj. Qui est propre à détériorer : *Principe* DÉTÉRIORANT.

DÉTÉRIORATION, n. f. (*détériorer.*) Pron. *dé-té-rio-ra-cion.* — Action par laquelle on détériore quelque chose ; résultat de cette action : *Tout locataire est responsable des* DÉTÉRIORATIONS *faites durant son bail. Il y a de grandes* DÉTÉRIORATIONS *dans cette terre.* (Acad.)

— Par extens. Décadence : *La véritable* DÉTÉRIORATION *de l'art chez les Grecs commence à l'époque de la translation du siége de l'empire romain à Constantinople.* (Chateaub.) *La* DÉTÉRIORATION *de l'esprit, du cœur.*

DÉTÉRIORÉ, ÉE, part. pass. du v. Détériorer : *Édifice* DÉTÉRIORÉ. *Société* DÉTÉRIORÉE.

DÉTÉRIORER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*deterere,* froisser ; lat.) Pron. *dé-té-rio-ré.* — Dégrader, gâter, rendre pire : DÉTÉRIORER *une habitation, un héritage.* (Acad.)

— *On a laissé* DÉTÉRIORER *ces marchandises.* (Acad.)

— Fig. DÉTÉRIORER *l'âme humaine.* (J. J. R.)

= **Se détériorer,** v. pron. Se dégrader : *Cette maison* SE DÉTÉRIORE. (Ac.) *On a laissé ces marchandises* SE DÉTÉRIORER. *La langue est un instrument qui* SE DÉTÉRIORE *et se perfectionne.* (Littré.)

DÉTERMINANT, part. prés. du v. Déterminer.

DÉTERMINANT, ANTE, adj. (*déterminer.*) Pron. *dé-tèr-mi-nan, nantt.* — Qui détermine, qui sert à déterminer : *Motif* DÉTERMINANT. *Raison* DÉTERMINANTE.

DÉTERMINATIF, IVE, adj. (*déterminer.*) Pron. *dé-tèr-mi-na-tif, tiv.* — Gramm. Qui détermine, qui précise ou restreint la signification d'un mot.

— *Adjectif déterminatif,* celui qui ajoute à l'idée de l'objet celle d'une détermination accidentelle. On en compte de quatre sortes : *Les adjectifs* DÉMONSTRATIFS, NUMÉRAUX, POSSESSIFS *et* INDÉFINIS.

— *Complément déterminatif,* celui qui restreint l'étendue du terme auquel il est joint. Ce complément est exprimé : 1° par un adjectif déterminatif : NUL *homme,* TOUT *homme,* CET *homme.* 2° Par un nom, un infinitif, ou toute expression qu'on joint au terme principal, au moyen de la prép. *de. La lumière du soleil. Soleil* est le complément *déterminatif* de *lumière.* De même dans les phrases suivantes : *L'amour* DE LA GLOIRE, *la crainte* DE LA HONTE, *le dessein* DE FAIRE FORTUNE, *le désir* DE RENDRE NOTRE VIE COMMODE ET AGRÉABLE, *et l'envie* D'ABAISSER LES AUTRES, *sont souvent les causes* DE CETTE VALEUR, SI CÉLÈBRE PARMI LES HOMMES. (La Rochef.) — 3° Par une proposition incidente commençant par un des pronoms *qui, que, dont, duquel, desquels,* ou :

La douleur *qui se tait* n'en est que plus funeste. (Rac.)

La prop. *qui se tait* est le *complément déterminatif* de *douleur.* Ces sortes de propositions s'appellent aussi *propositions incidentes* DÉTERMINATIVES. — 4° Par un participe présent ou passé : *Homme* RÉSOLU. *Soldats* MARCHANT *à la mort.*

— N. m. : *L'article est un* DÉTERMINATIF. (Acad.) *Un mot et son* DÉTERMINATIF. (Id.)

DÉTERMINATION, n. f. (*determinatio,* m. sig. ; lat.) Pron. *dé-tèr-mi-na-cion.* — Action de déterminer.

— Résolution prise après avoir balancé entre plusieurs partis : *Locke est le premier qui ait remarqué que l'inquiétude causée par la privation d'un objet est le principe de nos* DÉTERMINATIONS. *On finit par lui demander si elle voulait s'en remettre de tous ses dits et faits à la* DÉTERMINATION *de l'Église.* (Michel.) *Mais notre* DÉTERMINATION *nous appartient toujours tout entière.* (Lam.) *Je n'attends que sa* DÉTERMINATION. (Acad.)

— Audace, résolution : *Sa bouche serrée respire la* DÉTERMINATION *et l'énergie.* (Ampère.)

— Philos. Action par laquelle une chose, également susceptible de plusieurs qualités, de plusieurs manières d'être, est déterminée à recevoir l'une plutôt que l'autre.

— Une des phases de la volonté ; celle qui a lieu au moment où l'on se résout à agir : *La* DÉTERMINATION *se manifeste entre la délibération, qui pèse les motifs, et la volition, qui produit l'action.* || Quelques philosophes modernes définissent la *détermination,* La permanence et l'efficacité de la volonté.

— *Détermination du mouvement,* ce qui détermine un corps qui est en mouvement à aller d'un côté plutôt que d'un autre.

— Mathém. Action de déterminer les inconnues d'un problème : *La trigonométrie fournit à l'astronomie ses méthodes les plus fécondes de* DÉTERMINATION. (Arago.)

DÉTERMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Déterminer :

— Qui a des termes circonscrits, une expression précise : *Quantité, idée* DÉTERMINÉE. *Un sens* DÉTERMINÉ. (Acad.) *Les principes que vous admettez ne sont pas bien* DÉTERMINÉS. (Condill.)

— Intrépide, résolu : *Lent à s'engager dans le péril, Monk n'y entrait que* DÉTERMINÉ *à tout oser.* (Guizot.) *La corruption des méchants* DÉTERMINÉS *est souvent moins funeste à la société que les irrégularités d'une vertu qui plie et se dément.* (Desmahis.) Un courage DÉTERMINÉ à la mort. (Boss.) *Suffit-il d'une poignée d'hommes* DÉTERMINÉS *pour bouleverser l'État en quelques heures ?* (Blanq.)

— Par extens. *Avoir un air* DÉTERMINÉ. *Une action* DÉTERMINÉE. (Acad.) *Résolu et* DÉTERMINÉ *au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors.* (Boss.) *Nous sommes* DÉTERMINÉS *à combattre à outrance.* (Lam.)

— Consommé : *Chasseur, joueur, buveur* DÉTERMINÉ.

— Réglé, fixé, arrêté : *Il n'y a rien de* DÉTERMINÉ *là-dessus.* (Acad.) *Les sciences ont chacune leur territoire* DÉTERMINÉ. (Portalis.) *Il arrivait souvent que des hommes libres qui d'abord avaient loué leurs bras pour un temps* DÉTERMINÉ, *fussent retenus ensuite comme serfs par les seigneurs qui les avaient engagés.* (Mérimée.)

Je veux même avancer l'heure *déterminée.* (Rac.)

— Mathém. *Problème déterminé* celui qui n'a qu'un certain nombre de solutions possibles.

— Subst. *Un vrai déterminé,* un homme audacieux, entêté : *Cet enfant est un petit* DÉTERMINÉ. (Acad.)

— Méchant, emporté : *Il ne faut pas le fâcher, c'est un* DÉTERMINÉ. (Acad.)

DÉTERMINÉMENT, adv. Pron. *dé-tèr-mi-né-man.* — Résolûment, absolument.

— Expressément, précisément.

— Courageusement, hardiment.

DÉTERMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*determinare,* m. sign. lat.) Décider, arrêter, régler : *C'est un point que l'Église a* DÉTERMINÉ. *La société* DÉTERMINE *les droits.* (Portalis.) *Les arguments froids peuvent* DÉTERMINER *nos opinions, non nos actions.* (J. J. Rouss.)

— Reconnaître, indiquer avec précision la solution d'un problème : DÉTERMINER *la distance qu'il y a du soleil à la terre.* DÉTERMINER *l'heure à laquelle une éclipse doit avoir lieu.* (Acad.)

— Faire prendre à quelqu'un une résolution, un parti : *Cet événement m'*A DÉTERMINÉ *à passer en Amérique.* (Chateaub.) *C'est moi qui l'*AI DÉTERMINÉ *à cela. Il était irrésolu sur le parti qu'il devait prendre, cette nouvelle le* DÉTERMINA. (Acad.) *Il se fait rendre mystérieusement en public des billets vrais ou supposés ; on croirait qu'il* A *fixé une coquette, ou* DÉTERMINÉ *une prude.* (Desmah.)

— Absol. Résoudre, prendre une résolution : *Il* A DÉTERMINÉ *de rebâtir sa maison. Il* A DÉTERMINÉ *cela dans son esprit.* (Acad.)

— Par extens. Occasionner, causer, produire : *Cela peut* DÉTERMINER *une explosion. Les causes qui* DÉTERMINENT *une révolution. Ce mur était peu solide, un faible choc a suffi pour en* DÉTERMINER *la chute.* (Ac.)

— Gramm. Préciser, fixer l'étendue, le sens d'un mot ; dans cette phrase, *le livre de Pierre,* les mots *de Pierre* DÉTERMINENT le sens de *livre.* (Acad.)

— Philos. Donner lieu à un phénomène : *Qu'est-ce qui* DÉTERMINE *ce corps à se mouvoir en ligne courbe plutôt qu'en ligne droite ? La plupart des philosophes tiennent que la matière est indifférente au repos et au mouvement, et qu'il faut une cause qui la* DÉTERMINE *à l'un ou à l'autre.* (Acad.)

— Manége. *Déterminer un cheval,* le porter en avant, quand il résiste ou se contient.

= **Se déterminer,** v. pr. Se résoudre à, prendre un parti : *Sachez enfin* VOUS DÉTERMINER. (Acad.) *La prudence ne permet pas de* SE DÉTERMINER *légèrement.* (J. J. R.) *Un instant, il voulut réellement se retirer, et il se* DÉTERMINA, *contre l'avis de tous ses amis, à donner sa démission.* (Guizot.) *Il fallait se* DÉTERMINER ; *et s'il lui était dangereux de se fier à ses ennemis, il ne l'était pas moins de témoigner de les craindre.* (La Roch.) *Je ne vous dis pas de* VOUS DÉTERMINER *sur mes raisons, mais de les peser.* (J. J. R.)

DÉTERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Déterrer : *Des statues* DÉTERRÉES.

... Mais si faible, si pâle et si défiguré,
Qu'on l'eût pris pour un mort fraîchement *déterré.* (Dest.)

— Substantiv. et fam. *Cet homme a l'air d'un déterré,* il a le visage pâle et défait.

DÉTERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dé,* et *terre.*) Pron. *dé-tè-ré.* — Retirer de terre ce qui s'y trouvait caché, enfoui : DÉTERRER *un trésor.* DÉTERRER *une statue antique.* (Acad.)

— Par extens. *Le renard chasse les jeunes levrauts en plaine, et* DÉTERRE *les lapereaux dans les garennes.* (Buff.)

— Partic. Exhumer, retirer un corps de la sépulture : *La justice a fait* DÉTERRER *le corps. Sur le bruit que cet homme était mort par le poison, on l'*A DÉTERRÉ. (Acad.)

— Fig. Découvrir une chose qui était cachée, découvrir une personne qui se tenait cachée, qui ne voulait pas être connue : *Dans trois jours je vous* AURAI DÉTERRÉ *une meilleure place.* (Lesage.) *Où* AVEZ-VOUS DÉTERRÉ *cela ? Il pensait être bien caché, mais on le* DÉTERRA *bientôt. Je ne sais où il* A DÉTERRÉ *ce secret.* DÉTERRER *un titre, une pièce authentique.* (Acad.)

DÉTERSIF, IVE, adj. (*detergere,* nettoyer ; lat.) Pron. *dé-tèr-cif, -civ.* — Méd. Qui nettoie, qui mondifie les plaies ou les ulcères : *Remède* DÉTERSIF.

— N. m. *Un bon* DÉTERSIF.

DÉTERSION, n. f. Pron. *dé-tèr-cion.* — Chir. Action de nettoyer, de modifier une surface ulcérée : *La* DÉTERSION *d'une plaie.*

DÉTESTABLE, adj. des 2 g. (*detestabilis* ; m. sig., lat.) Pron. *dé-tèss-tabl.* — Qui doit être détesté ; il se dit des personnes et des choses : *Des opinions* DÉTESTABLES. *C'est un homme* DÉTESTABLE. *Le plus* DÉTESTABLE *de tous les crimes. La seule pensée d'un tel forfait en est* DÉTESTABLE. (Acad.)

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Rac.)
Ces *détestables* feux de ton ambition. (Corn.)
Projet audacieux, *détestable* pensée. (Rac.)

— Par exagérat. et fam. Tout ce qui est fort mauvais dans son genre : *Du vin* DÉTESTABLE. *Le temps est* DÉTESTABLE. (Acad.) *Il fait des vers* DÉTESTABLES. (Id.) *Cet homme a un style* DÉTESTABLE.

Qui dit froid écrivain dit *détestable* auteur. (Boil.)

Ma DÉTESTABLE *santé me condamne à des assujettissements qui m'excluent de la société.* (Volt.)

— *SYN.* V. ABOMINABLE.

DÉTESTABLEMENT, adv. Pron. *dé-tèss-tablman.* — Fam., Très-mal, d'une manière détestable : *Chanter, écrire* DÉTESTABLEMENT.

DÉTESTATION, n. f. (*detestatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-tèss-ta-cion.* — Horreur qu'on a de quelque chose : *Elle fut rejetée avec* DÉTESTATION *par tout le concile.* (Rac.) *Le méchant prenant la vertu en* DÉTESTATION *rendra de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, tout désir effectif de retour à l'ordre.* (Kératry.) *La pénitence enferme une sincère* DÉTESTATION *du péché.* (Acad.) *Il a tout fait pour se faire prendre en* DÉTESTATION *et me donner le droit de le trahir.* (H. de Balz.)

DÉTESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Détester : *Ces Juifs, proprement dits, détestaient ces Samaritains, et en étaient* DÉTESTÉS. (Volt.) *Crime* DÉTESTÉ.

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est *détestée.* (Rac.)

DÉTESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*detestare* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-tèss-té.* — Avoir en horreur, haïr : DÉTESTER *ses péchés.* DÉTESTER *son crime.* (Mass.) *Il se fait* DÉTESTER *de tout le monde.* (Acad.) DÉTESTER *les désordres de sa vie passée.* (Id.) *L'ingratitude de cet homme fait qu'on le* DÉTESTE. (Id.)

Je respecte autant l'un que je *déteste* l'autre. (Corn.)
Qui *déteste* sa faute en doit haïr le fruit. (E. Augier.)

— Par exagér. et famil., Ce qu'on ne peut endurer, supporter : *Je* DÉTESTE *l'hiver. Je* DÉTESTE *les faiseurs de compliments.* (Acad.)

— Fam. *Détester sa vie,* maudire les misères, les malheurs de sa vie.

— Absol. *Ne faire que jurer et détester,* ne faire que blasphémer. Dans cette phrase, *Détester* est neutre.

Le voilà qui *déteste et jure* de son mieux,
Pestant en sa fureur extrême,
Tantôt contre les trous, puis contre les chevaux,
Contre son char, contre lui-même. (La Font.)

= **Se détester,** v. pr. Avoir horreur de ses fautes : *Il abhorre son crime, il* SE DÉTESTE *lui-même.* (Acad.)

Je cède au repentir, mais sans en profiter,
Et je ne me connais que pour *me détester.* (Créb.)

— V. récipr. Se haïr l'un l'autre, les uns les autres : *Ils ne se* DÉTESTENT *pas moins l'un que l'autre.*

— *SYN.* V. ABHORRER.

DÉTIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *tirer.*) Étendre en tirant : DÉTIRER *des dentelles.* DÉTIRER *du linge, des rubans, du taffetas.* (Acad.)

DÉTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tison.*) Pron *dé-ti-zé.* — Il n'est usité que dans cette phrase, *Détiser un feu,* éloigner les tisons les uns des autres, afin qu'ils ne brûlent plus.

DÉTISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de,* et *tisser.*) Pron. *dé-ti-cé.* — Défaire un tissu.

DÉTONANT, part. prés du v. Détoner.

DÉTONANT, ANTE, adj. (*détoner.*) Qui détone : *L'ouvrier mineur qui travaille dans les houillères se trouve souvent dans les mélanges* DÉTONANTS. (Pelouze.)

DÉTONATION, n. f. (*detonatio* ; lat., m. sign.) Pron. *dé-to-na-cion.* — Inflammation violente et subite accompagnée de bruit, telle que celle de la poudre à canon : *Réveillée par les* DÉTONATIONS *des armes à feu, elle apprend que le palais est envahi.* (Mérim.)

— Chim. Bruit qui se fait entendre dans les compositions et décompositions chimiques quand un corps change brusquement d'état ou de volume sans éprouver de changement dans sa nature, et qui est dû à un dégagement de gaz.

DÉTONÉ, ÉE, part. pass. du v. Détoner.

DÉTONER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*detonare,* tonner ; lat.) Pron. *dé-to-né.* — Chimie. Il se dit d'un corps qui, dans une opération chimique, fait entendre le bruit nommé détonation : *Faire* DÉTONER *de la poudre.* (Acad.) *Ce qui lui est plus particulier, c'est la découverte de plusieurs composés qui* DÉTONENT *par la simple percussion.* (Cuv.)

DÉTONNANT, part. prés. du v. Détonner.

Tous mes sots, *détonnant* de concert,
Se mettent à chanter. (Boil.)

DÉTONNÉ, part. pass. invar. du v. Détonner.

DÉTONNELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tonne.*) Il double la finale du rad. *détonnel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je détonnelle, il détonnellera,* etc. — Techn. Tirer du vin ou un autre liquide d'une tonne : DÉTONNELER *du vin.*

DÉTONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ton.*) Pron *dé-to-né.* — Sortir du ton qu'on doit garder pour chanter juste : *Il y a des musiciens qui ne* DÉTONNENT *jamais.* (J. J. R.) *Tout à coup, les hautes notes firent* DÉTONNER *un concert de voix angéliques.* (H. de Balz.)

Ta voix ingrate ou languit ou *détonne* ;
On trouve avec lenteur son fausset monotone. (F. de Neufc.)
Et je ne vois pas, moi, sinon que je *détonne,*
Quel grand mal je commets, lorsque dans le saint lieu
Je chante à plein gosier des louanges de Dieu. (C. D.)

— Fig. *Il y a dans ce livre des choses qui détonnent,* des choses qui ne sont pas dans le ton général de l'ouvrage : *Dans une autre pièce, c'est de la désertion d'un soldat que résulte une action terrible, tempérée par un épisode dont la gaieté contraste sans* DÉTONNER. (Le Mierre.)

— Peu usité.

DÉTORDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*tordre.*) Pron. *dé-tordr.* (*Je détords, tu détords, il détord, nous détordons, vous détordez, ils détordent ; je détordais, nous détordions ; je détordis, nous détordîmes ; je détordrai, nous détordrons ; je détordrais, nous détordrions ; détords, détordons, détordez ; que je détorde, que nous détordions, que je détordisse, que nous détordissions ; détordant ; détordu, ue.*) Remettre dans son premier état ce qui était tordu : DÉTORDRE *ce linge pour l'étendre.* DÉTORDRE *une corde.* DÉTORDRE *du fil.*

= **Se détordre,** v. pron. : *Ce fil* SE DÉTORD.

— *Se détordre le pied, le bras, le poignet,* se faire du mal au pied, au bras, au poignet, par une extension violente de quelque nerf ou de quelque muscle. || Vieux. On dit *Se fouler le pied,* etc.

DÉTORDU, UE, part. pass. du v. Détordre : *Corde* DÉTORDUE. *Fil* DÉTORDU.

DÉTORQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Détorquer : *Un passage* DÉTORQUÉ. *Texte* DÉTORQUÉ.

DÉTORQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*detorquere,* détourner ; lat.) Pron. *dé-tor-ké.* — Détourner en faisant quelque violence. Il ne se dit que dans cette phrase peu usitée : *Détorquer un passage,* donner

à un passage un sens différent du naturel, et une explication forcée, pour s'en servir à favoriser, à établir son opinion.

DÉTORS, ORSE, adj. Pron. *dé-tor, torss.* — Qui est détordu : *Fil* DÉTORS. *Soie* DÉTORSE.

DÉTORSE, n. f. Pron. *dé-torss.* — Chir. Entorse : *Se donner une* DÉTORSE *au pied.* (Acad.) *Avoir une* DÉTORSE *au poignet.* (Id.) || Peu usité.

DÉTORSION, n. f. Pron. *dé-tor-cion.* — Méd. Distorsion, entorse.

DÉTORTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Détortiller : *Cordon* DÉTORTILLÉ.

DÉTORTILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tortiller.*) Pron. *dé-tor-ti-ié.* — Défaire ce qui était tortillé, le remettre dans l'état où il était avant d'être tortillé : DÉTORTILLEZ *ce ruban, ce cordon,* etc. *Je ne sais comment vous avez tortillé cela, je ne saurais le* DÉTORTILLER. (Acad.)

DÉTORTOIR, n. m. Pron. *dé-tor-toar.* — Vén. Bâton de la longueur de deux pieds, dont les chasseurs se servent pour parer les branches qui peuvent les frapper à la figure en traversant un taillis.

DÉTOUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-tou-ché.* — Mar. Se remettre à flot après avoir touché : *Notre vaisseau eut beaucoup de peine à* DÉTOUCHER.

DÉTOUPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étoupe.*) Pron. *dé-tou-pé.* — Ôter l'étoupe qui bouchait un trou.

— Fig. *Détouper ses oreilles*, écouter avec attention.

— Agricult. *Détouper des terres*, ôter les épines qui les couvrent.

DÉTOUPILLONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-tou-pi-io-né.* — Horticult. Couper les rameaux inutiles d'un oranger : DÉTOUPILLONNER *les orangers.*

DÉTOUR, n. m. (*tour.*) Changement de direction : *Allez m'attendre au prochain* DÉTOUR. (Regn.) *Le* DÉTOUR *d'une rue.* (Boil.) *Le village se montrait au* DÉTOUR *d'un promontoire.* (Chateaub.) *La rivière fait là un* DÉTOUR. (Acad.) *Il y a un* DÉTOUR *à droite, à gauche.*

A quatre pas de là, c'est un autre embarras :
Et deux cochers mutins, avec leurs longs débats,
M'arrêtent un quart d'heure au *détour* d'une rue.
(Coll. d'Harl.)

— Voie sinueuse, inextricable : *Se perdre dans les* DÉTOURS *d'un souterrain.* (Ac.) *Il connaît tous les* DÉTOURS *de ces bois.* (Id.)

... C'est moi, dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe enseigné les *détours*. (Rac.)

— Par extens. Voie détournée, allongée : *Faire un* DÉTOUR. *C'est un* DÉTOUR *de plus d'une lieue.* (Ac.) *N'allez pas par là, vous prenez un trop grand* DÉTOUR. (Id.)

— Fig. Discours qui ne va pas droit au but, artifice, subtilité : *Parlez sans* DÉTOUR. (Acad.) *Sans être étonné de cette majesté si fière, sans prendre* CES DÉTOURS *dont on se sert communément pour rendre une triste nouvelle plus supportable.* (Fléchier.) *Loin de vous les* DÉTOURS *imposteurs.* (C. Delav.)

Un faiseur de romans dont la verve est glacée,
Peut par de vains *détours* énerver sa pensée. (C. Del.)

— Ruse, subterfuge, ambages, biais : *Les* DÉTOURS *du cœur. Surprendre la vérité dans les* DÉTOURS *du cœur.* (Acad.)

Son cœur est sans *détour* son esprit est sans fard. (Le Franc.)
Je connais tes *détours* et devine tes ruses. (Corn.)
.... Par combien de *détours*
L'insensible a longtemps éludé mes discours. (Rac.)

— *Être sans détour*, être franc, ouvert, loyal.

DÉTOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Détourner : *Il ne paraît point* DÉTOURNÉ *des sentiers de l'étude par les soucis de l'ambition.* (Chateaub.)

— *Chemin, rue, sentier détourné*, écarté et peu fréquenté :

Un de ces jours derniers, par des lieux *détournés*,
Je m'en allais rêvant le manteau sur le nez. (Regnier.)

— Fig. *Voie détournée*, moyen indirect, biais pour arriver à un but : *Sa faction avait résolu de le perdre par une* VOIE DÉTOURNÉE. (Barthél.) *Ces renseignements lui parvinrent par une* VOIE DÉTOURNÉE. (Acad.) On dit également, *chemin détourné* et *moyen détourné* : *Cet homme prend toujours des* CHEMINS DÉTOURNÉS. (Acad.) *Il se sert de* MOYENS DÉTOURNÉS *pour arriver à ses fins.*

— Par extens. *Reproche* DÉTOURNÉ, *louange* DÉTOURNÉE.

— *Sens détourné*, sens qui n'est pas le sens ordinaire ou naturel d'un mot, d'une phrase.

DÉTOURNEMENT, n. m. (*détourner.*) Pron. *détourn-man.* — Action de détourner : *Leurs* DÉTOURNEMENTS *de tête.* (Mol.)

— Fig. Soustraction frauduleuse : DÉTOURNEMENT *de fonds, de papiers, de titres.*

DÉTOURNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *tourner.*) Pron. *dé-tour-né.* — Éloigner, écarter, faire prendre une autre direction : DÉTOURNER *quelqu'un de son chemin.* DÉTOURNER *un cours d'eau.* DÉTOURNER *un coup. Ce sentier vous* DÉTOURNERAIT *trop de votre chemin.* (Acad.)

Les flots dont notre soif implore les secours,
Pour tromper ses ardeurs *détournent*-ils leurs cours ?
(C. Del.)

— Tourner d'un autre côté : DÉTOURNER *son visage. Loin de moi tu* DÉTOURNES *les yeux.* (Chamf.) DÉTOURNER *la vue de dessus quelque objet.* (Acad.)

— Il s'empl. aussi neutral. dans ce sens :

.... Craigniez-vous ma présence ?
La peur d'être importun me faisait *détourner*. (Quinault.)

— *Détourner les oreilles*, refuser d'entendre.

— Par extens. : DÉTOURNER *un fléau.* DÉTOURNER *la colère de Dieu.* DÉTOURNER *les soupçons.* DÉTOURNER *sa pensée d'un objet désagréable.* (Acad.) *Le peuple croit qu'il faut sonner les cloches pour* DÉTOURNER *l'orage.* (Id.) *Il y avait des divinités à qui on demandait de ne pas inspirer le crime, et d'autres à qui on demandait de le* DÉTOURNER. (Montesq.)

— Fig. *Détourner des fonds, des papiers*, les soustraire frauduleusement.

Un jour un coq *détourna*
Une perle... (La Font.)

— *Détourner quelqu'un de la droite voie, de son devoir*, le pousser, l'entraîner au mal.

— Absol. *Les cabarets* DÉTOURNENT *l'ouvrier et absorbent les ressources du ménage.* (Blanq.) DÉTOURNER *une accusation.* (Acad.) DÉTOURNER *les soupçons.* (Id.)

— Déranger, distraire quelqu'un de ses occupations, de ses affaires : *J'ai peut-être mal pris mon temps, monsieur Guillaume, et je crains de vous* DÉTOURNER. (Bruéys.) *Cela m'*A DÉTOURNÉ *de mes études, de mes affaires.* (Acad.) *Je crains de vous* DÉTOURNER. (Id.) DÉTOURNER *ailleurs son attention.* (Volt.)

— Détorquer : DÉTOURNER *le sens d'un passage, d'une loi, d'un mot.*

— *Détourner les soupçons*, les faire porter sur un autre.

— Dissuader : *Tâchez de le* DÉTOURNER *de ce projet.* DÉTOURNER *du mal.* (Acad.) *Il voulait vous faire un procès, je l'en* AI DÉTOURNÉ. (Id.) *Rien ne me peut* DÉTOURNER *de ma résolution.* (Campistr.)

— T. de vén. *Détourner le cerf*, découvrir avec le limier le lieu où le cerf est entré, et tourner tout autour pour s'assurer qu'il n'est pas sorti : *Le veneur doit savoir distinguer et reconnaître précisément si le cerf qu'il* A DÉTOURNÉ *avec son limier est un daguet, un jeune cerf,* etc. (Buff.)

— V. intr. Tourner : DÉTOURNER *à droite, à gauche. Lorsque vous serez arrivé à l'extrémité de cette allée, vous* DÉTOURNEREZ *un peu à gauche.*

= **Se détourner**, v. pr. S'écarter, s'éloigner : SE DÉTOURNER *de son chemin. Il* SE DÉTOURNA *pour m'éviter.* (Acad.)

— Fig. SE DÉTOURNER *de son travail, de son devoir.* (Fléch.) *Les méchants* SE DÉTOURNENT *de la droite voie dès le sein de leur mère.* (Boss.)

— Se tourner d'un autre côté : SE DÉTOURNER *avec horreur. Elle* SE DÉTOURNAIT *afin qu'on ne pût la voir.* (Acad.)

DÉTRACTATION, n. f. V. DÉTRACTION.

DÉTRACTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*detractare*; lat.; m. sign.) Pron. *dé-trak-té.* — Parler mal de quelqu'un ou de quelque chose, s'efforcer ou affecter d'en rabaisser le mérite : DÉTRACTER *la vertu.* DÉTRACTER *un homme illustre. La charité ne veut pas qu'on* DÉTRACTE *son prochain.* (Acad.) || Peu usité.

— Absol : *C'est un homme enclin à* DÉTRACTER.

DÉTRACTEUR, n. m. Pron. *dé-trak-teur.* — Celui qui parle mal de quelqu'un, de quelque chose, qui s'efforce, qui affecte d'en rabaisser le mérite : *Les vains* DÉTRACTEURS *passent et la gloire reste.* (Frayss.) *Il ne faut pas écouter les* DÉTRACTEURS. *Elle fit la guerre aux* DÉTRACTEURS. (Fléch.) *La langue du* DÉTRACTEUR *est un feu dévorant qui flétrit tout ce qu'il touche.* (Mass.) *C'est pour avoir le droit d'outrager les vivants que le* DÉTRACTEUR *exagère le culte des morts.* (M. J. Chén.) *Il était juste que l'apologiste de César Borgia fût le* DÉTRACTEUR *de Louis XII.* (Andr.)

D'un pouvoir qui n'est plus ces *détracteurs* outrés.
(C. Del.)

— Adj. *La Bruyère n'est ni indifférent comme Montaigne, ni froidement* DÉTRACTEUR *comme la Rochefoucauld.* (Thiers.)

DÉTRACTION, n. f. (*detractio*, formé de *detrahere, detractum*; lat.) Pron. *dé-trak-cion.* — Action de détracter, médisance : *Être enclin à la* DÉTRACTION. (Acad.) *Il fut en butte longtemps aux* DÉTRACTIONS *les plus injurieuses.* (Villem.)

— Anc. *Droit de détraction*, droit en vertu duquel le souverain distrayait à son profit une certaine partie des successions qu'il permettait aux étrangers de venir recueillir en France.

DÉTRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Détrancher.

— Blas. Il se dit de l'écu dont une des bandes part de dextre, près de l'angle : *Écu* DÉTRANCHÉ.

DÉTRANCHEMENT, n. m. Anc. Action de couper en tranches, en morceaux : *Le* DÉTRANCHEMENT *des membres.* (Montaig.)

DÉTRANCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tranche.*) Pron. *dé-tran-ché.* — Anc. Couper en tranches, en morceaux.

— Blas. *Détrancher un écu*, y mettre une bande qui part de dextre, un peu à côté de l'angle.

DÉTRANGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *détran-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *détrang*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous détrangeons, il détrangea, etc.* — Jardin. Chasser les animaux qui nuisent aux plantes : DÉTRANGER *les mulots.*

DÉTRANSPOSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *transposer.*) Pron. *dé-trans-pô-zé.* — Typogr. Remettre à leur place des pages qui avaient été transposées : DÉTRANSPOSER *des pages.*

DÉTRANSPOSITION, n. f. Pron. *dé-trans-pô-zicion.* — Typogr. Action de détransposer.

DÉTRAPE, n. f. Pron. *dé-trap.* — Anc. Décharge, débarras.

DÉTRAPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *détra-pé.* — Délivrer, débarrasser. || Vieux.

DÉTRAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Détraquer ; *Machine, horloge* DÉTRAQUÉE. *Cheval* DÉTRAQUÉ. *Estomac, cerveau* DÉTRAQUÉ. *Esprit* DÉTRAQUÉ. (M[me] de Sév.) *Une tête* DÉTRAQUÉE.

DÉTRAQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *trac*, v. mot ; trace, vestige.) Pron. *dé-tra-ké.* — Faire perdre à un cheval ses bonnes allures : *Celui qui a monté ce cheval l'*A DÉTRAQUÉ. (Ac.)

— Par extens. Déranger un mécanisme : DÉTRAQUER *une horloge, un tournebroche.*

— Fig. et fam. Troubler : *Cela lui* A DÉTRAQUÉ *le cerveau, l'esprit. Ce pauvre homme ne saurait aller loin, car sa machine* (son organisation) EST *bien* DÉTRAQUÉE. (Acad.)

— Apporter le désordre là où régnait une certaine règle, un certain ordre : *La retraite de deux acteurs* A DÉTRAQUÉ *ce théâtre.* (Acad.)

= **Se détraquer**, v. pron. *Cette machine s'*EST DÉTRAQUÉE. *Une administration qui* SE DÉTRAQUE. (Ac.) *Me faire enfermer ! Voilà la machine qui* SE DÉTRAQUE. *Çà, çà, changeons de propos.* (Regn.) *Il en est du bonheur comme des montres : les moins compliquées sont celles qui se dérangent le moins ; celles qui marquent le jour de la semaine et le mois de l'année sont toujours prêtes à* SE DÉTRAQUER. (Chamfort.)

— Fig. *Sa tête* SE DÉTRAQUE.

DÉTREMPE, n. f. (*détremper.*) Pron. *dé-tramp.* — Peint. Couleur délayée avec de l'eau et de la colle, et dont on se sert pour peindre : *La* DÉTREMPE *s'enlève aisément avec de l'eau. On emploie la* DÉTREMPE *dans les décorations de théâtre.* (Acad.)

— Par extens. Manière de peindre avec des couleurs ainsi préparées : *Il travailla d'abord en* DÉTREMPE, *d'après les paysages d'Agricola son maître, qu'il avait toujours devant les yeux, soit pour le copier ou pour l'imiter.* (Bailly.)

— Peinture faite en détrempe : *Les murs étaient peints à la* DÉTREMPE. (Lam.) *Une belle* DÉTREMPE. *Acheter une* DÉTREMPE.

— Fig. et fam. *Mariage en détrempe*, commerce illicite sous quelque apparence de mariage. || *Ouvrage en détrempe*, ouvrage faiblement imité d'un autre.

DÉTREMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Détremper. *On frotte sa langue dans de la poix-résine* DÉTREMPÉE *dans de la farine.* (Volt.)

Son limon *détrempé* cimente nos remparts. (C. Del.)

— *Terrain détrempé, route détrempée*, chemin sans fond solide, boueux : *Il avait plu, et la route était fort* DÉTREMPÉE. (V. Hugo.)

DÉTREMPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tremper.*) Pron. *de-tran-pé.* — Délayer dans quelque liqueur : DÉTREMPER *de la farine, de la chaux.* DÉTREMPER *quelque chose dans du vin.* (Acad.) *La salive qui* DÉTREMPE *le pain en fait une nourriture bien meilleure que s'il était détrempé avec toute autre liqueur.* (Buff.) *La pluie de la veille* AVAIT *d'ailleurs tellement* DÉTREMPÉ

le sol, qu'il n'aurait pu garder d'empreinte bien nette. (Mérim.)

— Avant un compl. circonstanciel de manière, on emploie *de* ou *avec* : *Quand les enfants peuvent faire usage de leurs dents pour broyer les aliments, ils les* DÉTREMPENT DE *leur propre salive.* (Buff.)

— Ôter la trempe à de l'acier, en le laissant rougir au feu, et en le laissant refroidir peu à peu : DÉTREMPER *un couteau.*

= **Se détremper**, v. pr. Être détrempé : *L'acier* SE DÉTREMPE *facilement. L'âme se* DÉTREMPE *dans la mollesse. La pensée la plus vigoureuse se* DÉTREMPE *dans la prose italienne.* ([illegible])

DÉTREMPEUR, n. m. Pron. *dé-tran-peur.* — Anc. Aide de cuisine qui trempait dans l'eau le poisson et les viandes salées.

— Techn. Ouvrier qui détrempe l'acier.

DÉTRESSE, n. f. (*districtio*, resserrement, grande peine d'esprit; lat.) Pron. *dé-trèss.* — Angoisse, grande peine d'esprit causée par une situation malheureuse, par un embarras pressant, par un danger imminent; cette situation, cet embarras, ce danger même : *Je vous conjure de ne pas me rebuter, dans la* DÉTRESSE *où je me trouve.* (Volt.) *Être dans la* DÉTRESSE, *dans une grande* DÉTRESSE. *Mettre quelqu'un dans la* DÉTRESSE. *J'eus pitié de sa* DÉTRESSE. *Un cri de* DÉTRESSE. (Acad.) *Son principal maître fut la* DÉTRESSE *de la maison paternelle.* (Cuv.)

.... Mon fils dans la *détresse !*
Et ce n'est pas à moi que d'abord il s'adresse ! (C. Del.)
Berger infortuné, ta plaintive *détresse*
De ton cœur dans le mien fait passer la tristesse. (A. Ch.)

Cette offre d'abdication prouvait la DÉTRESSE *du tsar et son impuissance à conserver son autorité.* (Mérimée.)

— Mar. *Signal de détresse*, signal par lequel un bâtiment annonce qu'il est en danger et qu'il a besoin de secours. On exécute ce signal avec un pavillon de poupe en berne, et des coups de canon.

— Fig. Toute action qui fait présumer qu'une personne est dans un embarras pressant.

DÉTRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tresse.*) Pron. *dé-trè-cé.* — Défaire des tresses; défaire ce qui était tressé : DÉTRESSER *des cordes, des cheveux.*

= **Se détresser**, v. pron. Être détressé : *Ces cheveux* SE DÉTRESSENT *à l'humidité.* ‖ Vieux.

DÉTRICHAGE, n. m. Pron. *dé-tri-chaj.* — Techn. Première façon qu'on donne aux laines avant de les peigner.

DÉTRICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (θρίξ, τριχός, cheveu; gr.) Pron. *dé-tri-ché.* — Techn. Exécuter l'opération du détrichage : DÉTRICHER *de la laine.*

DÉTRICHEUR, EUSE, n. Techn. Ouvrier qui détriche les laines, qui les sépare les unes des autres en plusieurs qualités différentes.

DÉTRIMENT, n. m. (*detrimentum*, lat.) m. sign.; Pron. *dé-tri-man.* — Dommage, préjudice : *On est naturellement porté à abuser du pouvoir, même à son* DÉTRIMENT. (La Harpe.) *Causer, recevoir un notable* DÉTRIMENT. *Cela va au* DÉTRIMENT *de sa bourse. Il n'acquit tant de richesses qu'au* DÉTRIMENT *de sa réputation, de son honneur.* (Acad.)

— Hist. nat. Débris, fragment des corps : *La 3e classe contient toutes les matières formées du* DÉTRIMENT *et des dépouilles des animaux et des végétaux par l'action ou l'intermède de l'eau.* (Buff.) *Des* DÉTRIMENTS *de coquilles ont formé nos montagnes calcaires.* (Id.)

— Astrol. *Être en son détriment*, se disait d'une planète qui se trouvait dans un signe opposé à sa maison.

Syn. Détriment, Dommage. *Le dommage* est un tort fait à la personne, ou qui rejaillit immédiatement sur elle; *le détriment* est un tort causé par contre-coup ou par intermédiaire. *Le dommage* suppose toujours la perte, la diminution ou le dépérissement de la chose; *le détriment* ne suppose qu'un fait dont les suites ou les conséquences plus ou moins éloignées causent un mal.

DÉTRIPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*triple.*) Pron. *dé-tri-plé.* — Réduire ce qui était triple.

— Art milit. *Détripler les files*, les composer de deux hommes, au lieu de trois.

DÉTRITAGE, n. m. Pron. *dé-tri-taj.* — Écon. rur. Action de passer les olives sous la meule.

DÉTRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*deterere*, broyer, part. *detritus*, broyé; lat.) Pron. *dé-tri-té.* — Écon. rur. Broyer, écraser des graines, des olives.

DÉTRITION, n. f. (*détriter.*) Pron. *dé-tri-cion.* — Didact. Usure par frottement.

DÉTRITOIR, n. m. (*detritus*, part. pass. du v. *deterere*, broyer; lat.) Pron. *dé-tri-toar.* — Techn. Moulin au moyen duquel on écrase les olives avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITUS, n. m. (*deterere, détritum*, broyer; lat.) Pron. *dé-tri-tuss.* — Bot. et Géol. Résidu d'une substance ou d'un corps quelconque désorganisé; amas de débris qui s'est formé naturellement : *La terre végétale est un* DÉTRITUS *de rochers et de corps organiques.*

DÉTROIT, n. m. (*districtus*, resserré; lat.) Pron. *dé-troa.* — Passage étroit qui fait la communication entre deux mers : *Le* DÉTROIT *de Gibraltar. Le* DÉTROIT *de Magellan. Le* DÉTROIT *qui sépare l'Italie de la Sicile.* (Fléch.)

— Par extens. Défilé : *Le* DÉTROIT *des Thermopyles. Dans les* DÉTROITS *des montagnes.* (Acad.)

— Anc. District, étendue d'une juridiction temporelle ou spirituelle : *Un juge hors de son* DÉTROIT.

— Anat. Chacun des deux rétrécissements que présente la cavité pelvienne : DÉTROIT *supérieur* ou *abdominal*. DÉTROIT *inférieur* ou *périnéal.*

— Mar. *Ancre de détroit*, ancre qui est tenue sous le beaupré par son crin, lequel est alors un grelin entier.

Syn. Détroit, Défilé. Un *détroit* est un passage resserré entre des obstacles quelconques qui l'étranglent des deux côtés. Un *défilé* est un passage serré sur terre; il implique moins de largeur encore, mais beaucoup plus de longueur que le *détroit* : une troupe, pour y passer, est forcée de rompre ses rangs et de s'allonger comme un fil, d'où vient le mot, pour s'y engager homme à homme.

DÉTROMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Détromper : *Il meurt* DÉTROMPÉ, *sans mourir changé.* (Mass.) *Quel maître, messieurs, qu'un héros* DÉTROMPÉ, *qui se borne à être un grand homme !* (Boismont.)

De mon heureux espoir désormais *détrompé.* (Rac.)
Il n'est de malheureux que les cœurs *détrompés.* (Volt.)
A vos yeux *détrompés* ne parais-je plus belle ? (Bours.)

DÉTROMPEMENT, n. m. Pron. *dé-tromp-man.* — Néol. Action de détromper; état de celui qui est détrompé.

DÉTROMPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de*, et *tromper.*) Pron. *dé-trom-pé.* — Désabuser, tirer d'erreur : *Il vous croyait son ennemi : je m'empressai de le* DÉTROMPER. *Je veux vous* DÉTROMPER *sur le compte de cet homme-là.* (Acad.) *L'expérience m'*A DÉTROMPÉ. (J. J. R.) *Je crois être parvenu à* DÉTROMPER *un peu Sa Majesté.* (Volt.) *De quelque façon que les gens se trompent, ils sont toujours difficiles à* DÉTROMPER. (Nicole.)

Le temps *détrompera* ceux qui parlent ainsi. (Corn.)

— V. intr. *L'histoire* DÉTROMPE *des erreurs et des préjugés populaires.* (Roll.) *Avant d'instruire, il faut* DÉTROMPER. (Montesq.) *La cour* DÉTROMPE *de la ville.* (La Br.)

= **Se détromper**, v. pron. Sortir d'erreur, se désabuser : DÉTROMPEZ-VOUS. *On* SE DÉTROMPE *en vieillissant.* (Acad.) *On peut* SE DÉTROMPER *d'une erreur raisonnée, par cela même que l'on raisonne.* (Duclos.) *Le peuple applaudit à chaque révolution dans le gouvernement, en attendant qu'on* SE DÉTROMPE (Id.)

DÉTRONCATION, n. f. (*detruncatio*, formé de *detruncare*; rad. *truncus*, tronc; lat.) Pron. *dé-tron-ka-cion.* — Chir. Séparation de la tête d'avec le tronc; c'est une opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables.

DÉTRÔNÉ, ÉE, part. pass. du v. Détrôner : *Prince* DÉTRÔNÉ. *Majesté* DÉTRÔNÉE. *Un souverain* DÉTRÔNÉ.

DÉTRÔNEMENT, n. m. (*trône.*) Pron. *dé-trônn-man.* — Néol. Action de chasser du trône; expulsion d'un souverain : *Le* DÉTRÔNEMENT *d'un roi.*

DÉTRÔNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *trône.*) Pron. *dé-trô-né.* — Chasser, déposséder du trône; dépouiller de la puissance souveraine : DÉTRÔNER *un roi, un empereur. Il y a une sorte de plaisir attaché au courage qui se met au-dessus de la fortune; mépriser l'argent, c'est* DÉTRÔNER *un roi.* (Chamfort.)

Si l'homme a des tyrans, il doit les *détrôner.* (Volt.)

— Fig. Faire perdre la prééminence : *Cette tragédie devait* DÉTRÔNER *Voltaire.* (Ch. Nod.)

— Par extens. : *La vertu est plus difficile à* DÉTRÔNER *que la gloire.* (Ch. Nod.) DÉTRÔNER *l'opinion, une idée.*

DÉTROUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Détrousser.

— Fig. et par plais. : *Rendre visite en robe détroussée*, rendre visite en grande cérémonie.

DÉTROUSSEMENT, n. m. (*détrousser.*) Pron. *dé-trouss-man.* — Néol. Action de détrousser. ‖ Vol à main armée.

DÉTROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trousser.*) Pron. *dé-trou-cé.* — Détacher ce qui était troussé, et le laisser retomber : DÉTROUSSER *sa robe.*

— Fam. Voler sur la voie publique; dépouiller : *Ce marchand trouva des voleurs qui le* DÉTROUSSÈRENT. (Acad.) *Les nègres marrons qui habitent les montagnes* DÉTROUSSENT *tous les voyageurs.* (Le Sage.)

Souvent les preux *ont*, la lance en arrêt,
Détroussé les passants. (C. Del.)

Les soldats espagnols, la nuit venue, aidaient les bandits à DÉTROUSSER *les passants.* (V. Hugo.) *Il pillait les villages, et* DÉTROUSSAIT *les voyageurs sur les chemins.* (Am. Thierry.)

— Absol. : *On* DÉTROUSSE *maintenant plus que jamais sur les chemins.* (H. de Balz.)

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui ôte la proie à un autre, ou d'un chien qui l'ôte à l'oiseau.

= **Se détrousser**, v. pron. Détrousser son vêtement : *Elle* SE DÉTROUSSA *avant de rentrer dans le salon.*

DÉTROUSSEUR, n. m. Pron. *dé-trou-ceur.* — Voleur qui détrousse les passants : *Les* DÉTROUSSEURS *de grand chemin de la partie septentrionale du royaume d'Espagne obéissaient à d'autres chefs.* (Arago.) ‖ Vieux.

DÉTRUIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*destruere*; lat., m. sign.) Pron. *dé-truir.* — (*Je détruis, tu détruis, il détruit, nous détruisons, vous détruisez, ils détruisent; je détruisais, nous détruisions; je détruisis, nous détruisîmes; je détruirai, nous détruirons; je détruirais, nous détruirions; détruis, détruisons, détruisez; que je détruise, que nous détruisions; que je détruisisse, que nous détruisissions; détruisant; détruit, ite.*) Démolir, renverser une construction : DÉTRUIRE *un palais, une ville de fond en comble. La mer ronge et* DÉTRUIT *lentement ses rivages.* (Acad.) *Les rois de Perse* AVAIENT DÉTRUIT *les temples des Grecs, Alexandre les rétablit.* (Barth.)

Le Seigneur *a détruit* la reine des cités. (Rac.)

— Par extens. : Ruiner, anéantir : *Le temps* DÉTRUIT *tout. Le débordement* DÉTRUISIT *sa récolte.* DÉTRUIRE *les animaux nuisibles. Les veilles* ONT DÉTRUIT *sa santé.* (Acad.) *Tout ce qui nous environne nous* DÉTRUIT. (Mass.) *Les Mèdes, qui* AVAIENT DÉTRUIT *le premier empire des Assyriens,* DÉTRUISIRENT *encore le second.* (Bossuet.) *Tout alliage diminue ou* DÉTRUIT *la ténacité des métaux.* (Buff.)

— Fig. : DÉTRUIRE *les fausses religions. Lorsqu'on* DÉTRUIT *un ancien préjugé, on a besoin d'une nouvelle vertu.* (Mme de Staël.) DÉTRUIRE *les mœurs.* DÉTRUIRE *l'impression qu'une chose a faite sur l'esprit de quelqu'un.* (Acad.) *L'homicide est le seul crime qui* DÉTRUIT *tout ensemble l'État, l'Église, la nature et la piété.* (Pasc.)

— Fam. *Détruire quelqu'un dans l'esprit d'un autre*, le décréditer entièrement.

— Absol. : *Détruire quelqu'un*, renverser son autorité, sa puissance : *Il s'imagina qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir auprès de la reine après qu'il* AURAIT DÉTRUIT *le cardinal.* (La Rochef.)

— Absol. : *Il est plus aisé de* DÉTRUIRE *que d'établir.* (Buff.) *Il n'a su que* DÉTRUIRE. (Acad.)

= **Se détruire**, v. p. Se dégrader : *Ces bâtiments* SE DÉTRUISENT *tous les jours.* (Acad.) *Ces maisons* SE DÉTRUISENT *d'elles-mêmes.* (Boss.)

— Se donner la mort, s'exterminer : *Les hommes épars ne se cherchaient que pour* SE DÉTRUIRE. (Regn.) *Les hommes ont enchéri de siècle en siècle sur la manière de* SE DÉTRUIRE *réciproquement.* (La Br.)

— Périr par un suicide : *Ce malheureux* S'EST DÉTRUIT.

— Fig. : *Cette opinion* SE DÉTRUIT *d'elle-même* (Ac.)

Comme on voit tous ses maux l'un l'autre *se détruire !* (Rac.)

Nos maux physiques SE DÉTRUISENT *en nous détruisant.* (J. J. R.) ‖ *SYN.* V. ANÉANTIR.

DÉTRUISANT, part. prés. du v. Détruire : *Attila marchait sur Rome,* DÉTRUISANT *tout ce qu'il trouvait sur sa route.*

DÉTRUIT, ITE, part. pass. du v. Détruire : *Palais* DÉTRUIT. *Maisons* DÉTRUITES *par l'incendie. Les missions du Paraguay sont tout à fait* DÉTRUITES. (Chateaub.) *Un second testament se trouve* DÉTRUIT *par un troisième.* (La Br.)

Carthage était *détruite*, Antiochus défait. (Rac.)

La ville fut presque entièrement DÉTRUITE, *mais le Kremlin demeura aux mains de l'ennemi.* (Mérimée.)

DETTE, n. f. (*debitum*, chose due; lat. On écrivait anc. *debte.*) Pron. *dètt.* — Ce qu'on doit à quelqu'un : *Être accablé, perdu, criblé de* DETTES. *Avoir des* DETTES *par-dessus la tête.* (Ac.) *Il est noyé de* DETTES. *C'était un grand seigneur criblé de* DETTES, *et à bout de moyens pour soutenir son rang.* (Mérim.) *Acquitter une* DETTE. *Les Hollandais n'ont aucune commisération de ceux qui font des* DETTES : *ils pensent que tout homme endetté vit aux dépens de ses con-*

citoyens; s'il est pauvre; de ses héritiers, s'il est riche. (Chamf.) *Nous vendrons notre ferme! elle a depuis sept ans gagné de valeur. Cette plus-value et notre mobilier payeront mes* DETTES. (H. de Balzac.)

Je veux premièrement qu'on acquitte mes *dettes.* (Regn.)

— Prov. *Qui paye ses dettes s'enrichit. Qui épouse la veuve, épouse les* DETTES. *Cent ans de chagrin ne payent pas un sou de* DETTES.

— Expr. prov. *Faire sa dette de quelque chose,* répondre pour autrui; se rendre caution pour quelqu'un.

— *Dettes criardes,* celles que réclament avec instance *des ouvriers,* de petits marchands.

— *Dette véreuse,* celle dont le remboursement n'est pas sûr.

— Particul. *Dette d'honneur,* dette contractée au jeu :

D'une *dette d'honneur* dans le jour on s'acquitte. (C. Del.)

— Fin. *Dette hypothécaire,* garantie par hypothèque. || *Dettes actives,* sommes à recouvrer. || *Dettes passives,* sommes à payer.

— Législ. *Dette ancienne,* en matière d'hypothèques, dette qui précède *les autres* et doit être payée de préférence. || En matière de subrogation, dette à laquelle le nouveau créancier est subrogé.

— *Dette caduque,* dette qui a cessé d'être obligatoire. || *Dette chirographaire,* dette qui résulte d'un titre qui n'emporte pas hypothèque. || *Dette civile,* dette ordinaire qui n'a pour cause ni un fait de commerce, ni une condamnation en matière criminelle. || *Dette claire* ou *liquide,* dette dont l'objet est fixe ou certain, et consiste dans une somme déterminée. || *Dette commerciale,* dette qui a pour cause un acte de commerce. || *Dette consulaire,* dette qui rend le débiteur justiciable des consuls. || *Dette immobilière,* dette qui a pour objet un immeuble. || *Dette légale,* dette à laquelle on est obligé par la loi : || *Dette mobiliaire,* dette qui a pour objet un bien-meuble. || *Dette personnelle,* dette qui est attachée à la personne du débiteur. || *Dette réelle,* dette à laquelle on n'est tenu qu'à raison d'un immeuble que l'on détient. || *Dette simulée,* dette qui n'existe qu'en apparence, et qui est d'ordinaire annihilée par une contre-lettre. || *Dette usuraire,* dette contractée à gros intérêts.

— *Avouer, désavouer une dette, avouer la dette,* se reconnaître débiteur; nier qu'on doive.

— Fig. et fam. *Avouer, confesser la dette,* reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher; on dit dans le sens contraire : *Nier la* DETTE, *désavouer la* DETTE. (Acad.)

— Fig. Tout devoir dont l'accomplissement est indispensable : *Acquitter la* DETTE *de la reconnaissance. La* DETTE *que nous contractons envers nos parents. Payer sa* DETTE *à la patrie.* (Acad.) *Combien je suis heureux de cet instant qui me permet d'acquitter la* DETTE *de mon cœur!* (G. Sand.)

— Fig. *Payer sa dette à la nature,* mourir.

DÉTUMESCENCE, n. f. (*detumescentia; tumescere,* enfler; lat.) Pron. *dé-tu-mèss-canss.* — Méd. Désenflure; résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DÉTURBATRICE, adj. f. (*turbare,* troubler; lat.) Pron. *dé-tur-ba-triss.* — Astr. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Force déturbatrice,* force perpendiculaire au plan de l'orbite planète, et qui en trouble le mouvement.

DEUIL, n. m. (*dolere,* pleurer; lat.) Pron. *deu-y.* — Profonde tristesse causée par une grande calamité, par la perte de quelqu'un : *Ce fut un jour de* DEUIL. *Les regrets furent profonds et sincères, les Polonais eux-mêmes s'associèrent en quelque sorte au* DEUIL *général.* (Mérim.) *Votre fin soudaine et surprenante répandra le* DEUIL *parmi nous.* (Mass.) *Quand le roi mourut, le peuple en témoigna un grand* DEUIL.

Pour la patrie en *deuil* sa tombe est un autel. (C. Del.)

— Fig. et poétiq. *Le deuil de la nature,* l'aspect triste de la nature en hiver. || Dans le m. sens : *La nature est en* DEUIL.

— Fam. *Faire son deuil d'une chose,* n'y plus compter, et se résigner à sa perte.

— Fig. Affliction : *Le jour de sa naissance fut un jour de* DEUIL *pour sa famille.* (Barth.) *Cette bataille a plongé beaucoup de familles dans le* DEUIL. (Acad.) *Elle couvre même de* DEUIL *l'éclat de notre victoire.* (Mass.)

— Par extens. Signe extérieur du deuil : *Prendre le* DEUIL. *Habit de* DEUIL. *Voiture de* DEUIL. *Il porte le* DEUIL *de son frère.* (Acad.) *La soie n'est pas admise dans le grand* DEUIL. (H. de Balz.) *Le* DEUIL *vous va bien, il vous pare tout à fait.* (Dest.) *Il était en* DEUIL *de la tête aux pieds : grandes pleureuses, perruque noire, figure allongée.* (Chamf.)

Tel *deuil* n'est bien souvent que changement d'habits. (La F.)

La plaintive élégie, en longs habits de *deuil,*
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil. (Boil.)

Elle le tint pour mort, et prit le *deuil* d'avance. (Quinault.)

— Couleur de deuil : *Le violet est le* DEUIL *des rois.* (Mich.)

— Dépenses faites pour prendre le deuil : *Donner tant pour leur* DEUIL. *Il y a des officiers à qui le roi paye leur* DEUIL.

— Le temps du deuil : *Ses projets de veuvage n'attendront pas la fin du* DEUIL. (Demoust.) *On a abrégé les* DEUILS. *Le* DEUIL *des veuves ne dure qu'un an.* (Acad.) *Le* DEUIL *de ma tendre mère allait finir.* (J. J. Rouss.)

— Cortége de parents et d'amis dans les funérailles : *Mener, suivre le* DEUIL. *J'ai vu passer le* DEUIL. (Acad.)

— Prov. *Faire le deuil sur la fosse,* acquitter sur-le-champ une dette peu honorable.

— Zool. Papillon du jour. || Espèce de poisson.

DEUTERGIE, n. f. (δεύτερος, secondaire; ἔργον, office; gr.) Méd. Ensemble des effets secondaires, consécutifs, des médicaments.

DEUTÉRIE, n. f. (δεύτερος, second; gr.) Pron. *deu-té-ri.* — Méd. Accident produit par la rétention des secondines.

DEUTÉRO-CANONIQUE, adj. des 2 g. (δεύτερος, second; κανών, canon; gr.) Théol. Il se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le canon des Écritures.

DEUTÉROGAME, n. des 2 g. (δεύτερος, deuxième; γάμος, noces; gr.) Celui, celle qui se marie en secondes noces.

DEUTÉROGAMIE, n. f. (*deutérogame.*) Secondes noces; état du deutérogame.

DEUTÉROLOGIE, n. f. (δεύτερος, second; λόγος, discours; gr.) Pron. *deu-té-ro-lo-ji.* — Méd. Traité sur la nature et les connexions de l'arrière-faix.

DEUTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. (δεύτερος, second; λόγος, discours; gr.) Pron. *deu-té-ro-lo-jik.* — Méd. Qui se rapporte à la deutérologie.

DEUTÉRONOME, n. m. (δεύτερος, deuxième; νόμος, loi; gr.) Nom du cinquième livre du Pentateuque.

DEUTÉROPATHIE, n. f. (δεύτερος, second; πάθος, affection; gr.) Pron. *deu-té-ro-pa-ti.* — Méd. Affection secondaire; état morbide qui se développe sous l'influence d'une autre maladie.

DEUTÉROPATHIQUE, adj. des 2 g. (δεύτερος, second; πάθος, affection; gr.) Pron. *deu-té-ro-pa-tik.* — Méd. Qui a le caractère de la deutéropathie.

— *Maladie deutéropathique,* maladie secondaire, celle qui dépend d'une autre affection.

DEUTO (δεύτερος, second; gr.) Chim. Particule qui, jointe à un autre mot, indique le second degré de combinaison d'une substance avec une autre.

DEUTOCARBONÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est carboné au second degré.

DEUTOCHLORURE, n. m. Chim. La seconde des combinaisons que le chlore forme avec un corps simple.

DEUTOSÉLÉNIURE, n. m. Chim. La seconde des combinaisons que le sélénium forme avec un corps simple.

DEUTOSULFATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec un deutoxyde.

DEUTOSULFURE, n. m. Chim. La seconde des combinaisons que forme le soufre avec un corps simple.

DEUTOXYDE, n. m. Pron. *deu-tok-cid.* — Chim. Second degré d'oxydation d'un corps qui peut se combiner en plusieurs proportions avec l'oxygène.

DEUTOVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à la deutovertèbre.

DEUTOVERTÈBRE, n. f. Anat. Vertèbre secondaire ou de second ordre.

DEUX, adj. numéral des 2 g. (*duo;* lat.; m. sig.) Pron. *deu,* et *deuz* devant une voyelle ou un *h* muet. — Nombre double de l'unité : DEUX *hommes,* DEUX *francs.* DEUX *et* DEUX *font quatre. On s'est trompé quand on a cru que l'esprit et le jugement étaient* DEUX *choses différentes.* (La Rochef.) *Quand je suis avec mon ami, je ne suis pas seul et nous ne sommes pas* DEUX. (Barth.)

— Petit nombre indéterminé : *J'ai* DEUX *mots à vous dire. Il n'est qu'à* DEUX *pas d'ici. Écrivez-moi* DEUX *lignes seulement.* (Acad.)

— Deuxième : *Article* DEUX. *Page* DEUX, *tome* DEUX. *Henri* DEUX, *roi de France.* (Acad.) *Catherine* DEUX, *impératrice de toutes les Russies.*

— Fam. *N'en faire ni un ni deux,* se décider sur-le-champ. || On dit aussi dans le m. sens, *N'en pas faire à deux fois.*

— Expr. prov. *Tenir et promettre, c'est deux,* ce n'est pas même chose, l'effet ne suit pas toujours la promesse :

... Oui, je suis curieux
De voir si mon neveu, comme le dit sa lettre,
S'est si bien réformé; car *tenir et promettre,*
Ce sont deux. (Dest.) || GRAMM. V. ÊTRE.

— Elliptiq. *Donner, piquer des deux,* appuyer des deux éperons à la fois.

— Fig. Faire diligence, s'éloigner promptement : *Pour réussir dans cette affaire, il faut* PIQUER DES DEUX. (Acad.) *On* PIQUE DES DEUX, *on se salue, et l'on s'éloigne.* (Diderot.)

— *A deux,* deux ensemble : *Ils ont fait ce vaudeville* A DEUX.

— *Deux à deux, deux par deux,* deux à la fois, ensemble, suivis de deux autres : *Ils se rendirent* DEUX PAR DEUX *à l'endroit désigné.*

— Prov. *Marcher deux à deux comme frères mineurs,* marcher deux à deux par rang et en bon ordre.

— *De deux en deux :* Marque, succession périodique de temps : DE DEUX *jours* EN DEUX *jours.* (Acad.) *Il nous envoyait de ses nouvelles* DE DEUX *mois* EN DEUX *mois.*

— *En deux, couper en deux,* couper en deux parties : *Commode, rencontrant un homme d'une corpulence extraordinaire, le coupa* EN DEUX *pour prouver sa force.* (Chateaub.)

= **Tous deux, Tous les deux.** *Tous deux,* comme *tous trois, tous quatre,* etc., exprime la simultanéité d'action : *Ils sont venus* TOUS DEUX; *ils habitent* TOUS DEUX. *Je vous félicite de vivre souvent ensemble, et de vous consoler* TOUS DEUX *des sottises de ce monde par les agréments délicieux de votre commerce.* (Volt.) *Tous les deux* exprime la pluralité : TOUS LES DEUX *sont morts depuis longtemps.* (Acad.) *Charron fait beaucoup moins de plaisir que Montaigne, quoiqu'ils aient traité* TOUS LES DEUX *les mêmes matières et à peu près du même style.* (Lamotte.) *Mme de Maintenon, qui avait aimé Fénelon comme elle aima Racine, les abandonna* TOUS LES DEUX. (La Harpe.)

L'homme de deux pouvoirs suit la force contraire,
L'amour-propre qui meut, la raison qui modère :
Utiles *tous les deux,* s'ils remplissent leurs lois;
Nuisibles *tous les deux,* s'ils confondent leurs droits. (Fontanes.)

— On dit par analog. et dans le sens que nous avons indiqué :

Tous trois vers ce palais ont pris un vol rapide,
Et *tous trois* dans les airs, en fuyant loin de moi,
M'ont laissé pour adieu ces mots : « Tu seras roi! » (Ducis.)

— Substantiv. Le nombre deux : *Le produit de* DEUX *multiplié par* DEUX.

— *Le deux du mois,* ou simpl. *le deux,* le deuxième jour : *Ce n'est que dans les villes où il y a eu des Saint-Barthélemy qu'il y a des* DEUX *septembre.* (Ch. de Rémusat.)

— Chiffre qui marque le nombre deux : *Effacer, ajouter un* DEUX. *Ce* DEUX *est mal fait. Deux cent vingt-deux s'écrit par trois* DEUX. (Acad.)

— Adjectiv. *Le numéro* DEUX.

— Fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre,* cela est évident.

— J. de cartes. La plus basse carte : *Le* DEUX *de cœur, de pique.*

— J. de dominos, de dés. La partie, la face marquée de deux points.

— *Le double-*DEUX, le domino sur lequel le point de deux est répété sur chaque côté.

— Jeu de trictrac : *Amener le double-*DEUX.

— Jeu de dés : *Masse de* DEUX.

DEUXIÈME, adj. num. ordinal des 2 g. (*deux,*) Pron. *deu-zièm.* — Second : *Je suis le* DEUXIÈME *sur le programme du concert.*

— *Loger au* DEUXIÈME *étage,* simpl. *au* DEUXIÈME.

Syn. Deuxième, Second. *Deuxième* éveille la double idée d'ordre et de série; *second* éveille simpl. l'idée d'ordre. Si donc on veut subordonner l'idée de rang à l'idée de nombre, on doit employer *deuxième;* si, au contraire, l'idée de rang se présente à l'esprit indépendamment de l'idée de nombre, c'est de *second* qu'on doit se servir : *Cette tragédie n'est qu'un ouvrage du* SECOND *ordre. Il occupe tout le* DEUXIÈME *étage.*

DEUXIÈMEMENT, adv. Pron. *deu-zièm-man.* — En second lieu.

DEUX-POINTS, n. m. Technol. Caractère d'imprimerie; signe de ponctuation. || V. PONCTUATION.

DEUX-QUATRE, n. m. Pron. *deuss-katr.* — Musiq. Mesure qui contient deux noires.

DEUX-TÊTES, n. f. Agric. Variété de poire.

DÉVALER, ou **DÉVALLER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*val*, *vallée.*) Pron. *dé-va-lé.* — Faire descendre quelque chose : DÉVALER *du vin à la cave.*

— Fam. Descendre, parcourir de haut en bas : DÉVALER *les degrés.*

— V. intr. : DÉVALER *de la montagne. Je m'étais fait quelques contusions en me laissant* DÉVALER *sur les pentes de glace.* (De Saussure.) || Vieux.

DÉVALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de* et *valise.*) Pron. *dé-va-li-zé.* — Voler, dérober à quelqu'un sa valise, ses hardes, ses effets : *Des voleurs l'ont* DÉVALISÉ. *Ne seriez-vous point aussi curieux d'observer un jour les voleurs, et de voir comment ils s'y prennent pour* DÉVALISER *les passants?* (J. J. R.)

DEVANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*devant.*) Pron. *de-van-cé.* — Le *c* du rad. *devanc* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous devançons, il devança,* etc. — Aller en avant : *Les éclaireurs* DEVANCENT *l'armée.* (Acad.)

Seigneur, la reine vient, et je l'*ai devancée.* (Rac.)

— Gagner les devants, arriver avant un autre : DEVANCER *quelqu'un à la course. Il* A DEVANCÉ *le courrier.* (Acad.) *Les hommes qui sont exercés à la course* DEVANCENT *les chevaux.* (Buff.)

Aman à votre porte *a devancé* le jour. (Rac.)

— Avoir le pas sur quelqu'un : *Je l'*AI *toujours* DEVANCÉ *en pareille cérémonie.* (Ac.)

— Par extens. : Faire quelque chose avant quelqu'un : *Il croyait être le premier à demander cette place, mais d'autres l'*AVAIENT DEVANCÉ. (Acad.)

— Par analog. Prévenir : *Est-ce qu'on peut* DEVANCER *l'accomplissement des desseins de Dieu?* (G. Sand.)

— Fig. : Exister, paraître avant, précéder : *Ceux qui nous* ONT DEVANCÉS *dans la même carrière. La génération qui nous* A DEVANCÉS. (Acad.)

— Surpasser, dépasser : *Il* DEVANÇA *tous ses rivaux. Son génie* A DEVANCÉ *son siècle. La raison* DEVANCE *en lui les années.* (Acad.)

... Déjà son esprit *a devancé* son âge. (Rac.)
... Le besoin *avait devancé* le savoir. (C. Del.)

Syn. Devancer, Précéder. *Devancer* implique une idée d'activité, de progrès; *précéder* désigne une priorité de temps, d'ordre, de position. Celui qui *devance* prend les devants; celui qui *précède* prend la tête. Il y a toujours du mouvement dans l'acte de *devancer,* il peut y avoir une inaction complète dans le fait de *précéder.* L'*A précède* les autres lettres dans presque tous les alphabets; on ne dirait pas qu'il les *devance.*

DEVANCIER, IÈRE, n. (*devant.*) Pron. *de-vancié, cièr.* — Celui, celle qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une fonction, ou en quelque autre chose que ce soit : *Ce peintre n'imite point ses* DEVANCIERS. *Je tiens cela de mon* DEVANCIER. (Acad.) *Profiter des travaux de ses* DEVANCIERS. *Je ne fais pas fi de vos* DEVANCIERS. (E. Augier.)

— Au plur. : Aïeux, ancêtres : *Imitez l'exemple de vos illustres* DEVANCIERS. (Acad.)

DEVANT, part. prés. du v. Devoir.

DEVANT, prép. de lieu (*de, abante*, pour *ante*, devant; bass. lat.) Pron. *de-van.* — Vis-à-vis, en face, à l'opposite, en avant : *Il se promenait* DEVANT *la maison. Il y a des gens* DEVANT *qui on n'ose pas se dire malheureux.* (Volt.) *Nous étions assis* DEVANT *le feu.* (Did.) *Passer* DEVANT *quelqu'un. Mettre le siége* DEVANT *une ville. Porter quelque chose* DEVANT *soi. Avoir toujours une chose* DEVANT *les yeux. Otez-vous de* DEVANT *mon jour.* (Acad.)

Vous voyez *devant* vous un abîme s'ouvrir,
Et vous ne laissez pas cependant d'y courir. (Regn.)

— Fig. et fam. : *Avoir du temps devant soi*, avoir du temps de reste pour faire quelque chose.

— En présence de : *Je vous jure* DEVANT *Dieu. Cela fut dit* DEVANT *plus de vingt personnes. Il a prêché* DEVANT *le roi. Nous comparaîtrons tous* DEVANT *Dieu.* (Acad.) *Les rois, saisis de respect en sa présence, n'osent ouvrir la bouche* DEVANT *lui.* (Boss.)

— *Paraître devant Dieu*, mourir.

— Fig. : DEVANT *chaque homme,* DEVANT *chaque époque,* DEVANT *chaque fait, il y a un devoir.* (Lamart.)

— Fig. : Aux yeux de, au jugement de : *Elle est sans reproche* DEVANT *Dieu et* DEVANT *les hommes.* (Boss.) *Tous ceux qui portent le nom de juste aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite* DEVANT *Dieu.* (Mass.)

— Prat. *Cette affaire a été portée* DEVANT *tel tribunal.* (Acad.) *Son affaire est* DEVANT *tels juges. On m'accuse d'altérer les faits* DEVANT *la justice.* (Beaum.)

— Il se dit, par oppos. à *Après* : *C'est mon ancien, il marche* DEVANT *moi.* (Acad.) *Il a le pas* DEVANT *moi.* (Id.) *Je marcherai* DEVANT *toi dans les combats.*

— Anc. Il s'employait dans ce sens de Avant : *Les Égyptiens n'ont pas inventé l'agriculture que nous voyons* DEVANT *le déluge; ils l'ont tellement perfectionnée que leur gloire n'est guère moins grande.* (Boss.)

= **Devant**, adv. *Courez* DEVANT. *Mettez cela* DEVANT *ou derrière,* DEVANT *ou après. Pour mieux cacher ces livres, mettez cela* DEVANT. (Acad.) *Il ne sait point s'habiller, et met* DEVANT *ce qui doit être derrière.*

L'esprit doit sur le corps prendre le pas *devant.* (Mol.)

— Auparavant :

Vous voici, grâce aux dieux, aussi près que *devant.*
(La F.)

— *Comme devant*, comme autrefois.

— Fig. : *Les premiers vont devant*, les plus diligents ont ordinairement l'avantage.

— *Sens devant derrière.* || V. DERRIÈRE.

— Mar. *Être vent devant*, se dit d'un navire qui est debout au vent, qui reçoit le vent sur ses voiles.

— Fig. et fam. *Cet homme est vent* DEVANT, il ne sait quel parti prendre.

= **Au devant de**, loc. prép. A la rencontre : *Aller* AU-DEVANT *de quelqu'un. J'ai couru* AU-DEVANT *de lui.* (Mass.)

Le brave la défie, et marche *au-devant* d'elle. (Volt.)

— Fig. : Prévenir : *Aller* AU-DEVANT *d'une objection. J'allais* AU-DEVANT *de tous ses désirs.* (Acad.)

— Loc. adv. *Aller* AU-DEVANT, à la rencontre.

= **Ci-devant**, loc. adv. Ci-dessus précédemment : *Comme nous l'avons dit* CI-DEVANT. (Acad.) *Moncade le détermine enfin à se laisser entièrement conduire par ses conseils, comme* CI-DEVANT. (Desmahis.)

= **Par-devant**, loc. adv. Par la partie antérieure; de face : *Il le saisit* PAR-DEVANT. (Acad.)

— Pal. En présence de : *Notre arrangement se termina* PAR-DEVANT *notaire.* (Beaum.) PAR-DEVANT *le magistrat.* (Acad.)

Ce cœur, au moins, difficile à dompter,
Ne peut aimer ni par ordre d'un père,
Ni par raison, ni *par-devant* notaire. (Volt.)

= **En devant**, loc. adv. En avant : *Il a quatre barbillons, deux plus longs sur les côtés du cou, et deux* EN DEVANT *plus petits et plus courts.* (Buff.)

= **Devant tout**, loc. adv. Avant toute chose, tout d'abord : *Il avait,* DEVANT TOUT, *formé le hardi projet d'enlever Adélaïde, et ne s'était reposé de l'exécution que sur lui-même.* (Piron.)

= **Devant que, que de**, loc. prép. Avant que ou avant de : DEVANT QUE *mourir.* (Rac.) *J'avais dessein de lui écrire* DEVANT QUE *d'avoir reçu votre lettre.* (Id.)

— *Devant qu'il soit peu*, bientôt :

....J'ai là de la cervelle,
Et, *devant qu'il soit peu*, vous en aurez nouvelle. (Pir.)

— Les deux constructions qui précèdent sont aujourd'hui inusitées. || *SYN.* V. AVANT.

DEVANT, n. m. (m. étym.) La partie antérieure : *Le* DEVANT *de la tête. Les pieds de* DEVANT. *Le poil du bison est plus long sur le* DEVANT *du corps que sur le derrière.* (Buff.) *Vous savez, monsieur, qu'un des* DEVANTS *de mon pourpoint est couvert d'une grande tache de l'huile de la lampe.* (Mol.) *Rangez cela du côté de la muraille, et présentez toujours le* DEVANT *au monde.* (Id.)

— Ce qui se met ou ce qui est sur le devant : *Un* DEVANT *d'autel.*

— Constr. Partie d'une maison située sur la voie publique : *Loger sur le* DEVANT. *Un appartement sur le* DEVANT. *Il bâtit sur le* DEVANT *de sa maison.* (Acad.)

— Fig. et fam. : *Bâtir sur le devant*, prendre du ventre, engraisser. || Pop. Il se dit d'une femme enceinte.

— Peint. *Les devants d'un tableau*, les premiers plans.

— *Prendre, gagner le devant, les devants*, partir avant quelqu'un, ou le devancer en route : *J'ai pris les* DEVANTS *pour vous avertir.* (Lesage.) || Fig. : Prévenir quelqu'un, le gagner de diligence en une affaire : *Licinius, sans conviction religieuse,* PRIT *bientôt les* DEVANTS *sur Constantin.* (A. Thierry.) *Si vous ne* PRENEZ LES DEVANTS *dans cette affaire, vous êtes perdu.* (Acad.) *Ils* AVAIENT PRIS TOUS LES DEVANTS *qu'il fallait avec les gens qui pouvaient lui faire de la peine.* (Rac.)

— Vétér. Partie antérieure du cheval vu de face.

— Mar. Jones, poulaine, avant du bâtiment.

DEVANTIER, n. m. Pron. *de-van-tie.* — Tablier que portent les femmes du peuple. || Vieux.

DEVANTIÈRE, n. f. Pron. *de-van-tière.* — Sorte de jupe fendue par-devant et par-derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

DEVANTURE, n. f. (*devant.*) Archit. Face antérieure d'un bâtiment; il se dit particul. des parties de construction dont on ne voit que la face extérieure : *C'est un bel édifice du seizième siècle, avec des peintures en plein air sur la* DEVANTURE. (V. Hugo.) *Partout les antiques* DEVANTURES *peintes et ciselées s'écaillent et tombent.* (Id.)

— Revêtement de boiserie qui garnit le devant d'une boutique, d'une alcôve, etc. : *Les* DEVANTURES *des boutiques à Namur.* (V. Hugo.)

— N. pl. Plâtres que les couvreurs mettent au-devant des souches de cheminées pour raccorder les tuiles ou les ardoises.

DÉVASTATEUR, TRICE, adj. Pron. *dé-vass-tateur, triss.* — Qui dévaste : *Un torrent* DÉVASTATEUR.

— Substantiv. : *Les Espagnols furent les* DÉVASTATEURS *du nouveau monde.* (Acad.)

DÉVASTATION, n. f. (*devastatio*; lat.; m. sign.) Pron. *dé-vass-ta-cion.* — Action de dévaster; résultat, effet de cette action : *Les* DÉVASTATIONS *des torrents. Tant de* DÉVASTATIONS *ont détruit le commerce et les arts.* (Volt.) *La* DÉVASTATION *des provinces de l'Occident fut causée par l'invasion des Barbares. Ils mirent un terme à ces* DÉVASTATIONS. (Acad.) *L'Église de Vévey a subi cette espèce de* DÉVASTATION *soigneuse, méthodique, que le protestantisme inflige aux églises gothiques.* (V. Hugo.)

DÉVASTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévaster : *Il voit d'un œil triste la terre* DÉVASTÉE. (Buff.) *Ce pays était entièrement* DÉVASTÉ *par la guerre.* (Volt.) *Toute cette ravissante côte du Léman a été, depuis trois mille ans, sans cesse* DÉVASTÉE *par des passants armés.* (V. Hugo.)

DÉVASTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*devastare*; lat.; m. sign.) Pron. *dé-vass-té.* — En parl. d'un pays, Désoler, ravager, ruiner : *Les ennemis* ONT DÉVASTÉ *cette province. Un incendie* DÉVASTA *plusieurs quartiers de Moscou, et réduisit à la misère un grand nombre de ses habitants.* (Mérim.)

DÉVELOPPABLE, adj. des 2 g. Pron. *dév-lopabl.* — Qui peut être développé.

— Géom. *Surface développable*, surface engendrée par une ligne droite, qui se meut de manière que deux positions consécutives quelconques se trouvent toujours dans un même plan. Les surfaces cylindriques et coniques sont des *surfaces développables.*

DÉVELOPPANT, part. prés. du v. Développer : *Cette belle cause de la science* DÉVELOPPANT *la civilisation, il l'a soutenue dans ses cours, propagée par ses livres, scellée de son sang.* (Mignet.)

DÉVELOPPANTE, adj. et n. f. Pron. *dév-lopantt.* — Géom. Il se dit d'une courbe produite par le développement d'une autre courbe. Celle-ci porte le nom de *développée.* || V. ce mot.

DÉVELOPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Développer : *Cette idée a été bien* DÉVELOPPÉE *par Montesquieu.* (Villem.) *Organes* DÉVELOPPÉS. *Enfant bien* DÉVELOPPÉ. *Esprit* DÉVELOPPÉ.

DÉVELOPPÉE, n. f. Pron. *dév-lo-pé.* — Géom. Courbe par le développement de laquelle on peut supposer qu'une autre courbe est formée : *La théorie des forces centrifuges dans le cercle, trouvée par Huyghens, et rapprochée de la théorie des* DÉVELOPPÉES *du même auteur, conduit immédiatement et comme nécessairement à la théorie générale des forces centrales sur lesquelles le système du monde est appuyé.* (D'Alemb.)

DÉVELOPPEMENT, n. m. (*développer.*) Pron. *dév-lop-man.* — Action de développer : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'une pièce d'étoffe.*

— Physiol. Propriété que possèdent les corps organisés de grandir en tous sens par la nutrition : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'un bourgeon, d'un germe.*

— État d'un corps développé : *Avant que le corps arrive à son* DÉVELOPPEMENT. (Acad.)

— Par analog. *Le* DÉVELOPPEMENT *d'une maladie. Le* DÉVELOPPEMENT *externe de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature.* (J. J. R.)

— Par extens. Exposition détaillée : *Cela exigerait d'assez grands* DÉVELOPPEMENTS. *Le* DÉVELOPPEMENT *d'un système, d'une doctrine.* (Acad.) *Entrer dans les* DÉVELOPPEMENTS.

— Fig. : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'un caractère, d'une situation.*

— Peint. *Cette figure présente de beaux développements*, sa pose présente une suite de parties qui forment une ligne étendue et d'un aspect agréable.

— Géom. Figure de carton ou de papier dont les parties, étant pliées et rejointes, composent la surface d'un solide.

— Escr. Grâce que l'on montre en tirant : *Avoir un beau* DÉVELLOPPEMENT.

DÉVELOPPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *envelopper*.) Pron. *dév-lo-pé*. — Ôter l'enveloppe qui contient quelque chose : DÉVELOPPER *un paquet*.

— Déployer : DÉVELOPPER *un drap, une tapisserie*.

— Archit. Représenter sur son plan les diverses faces d'un objet.

— Sculpt. et peint. *Développer une figure*, lui donner une pose ample et un aspect agréable.

— Par extens. Augmenter, fortifier : *La chaleur* DÉVELOPPE *les germes des plantes. Des exercices propres à* DÉVELOPPER *le corps*. (Acad.) *En général, les nations sont ce qu'elles doivent être ; la racine du bien est en elles ; Dieu le* DÉVELOPPE *et lui fait porter fruit*. (V. Hugo.) *Cette vie de hasards et de périls* DÉVELOPPAIT *en eux l'énergie et la prudence du sauvage*. (Mérim.)

— Fig. Exposer, présenter quelque chose en détail : DÉVELOPPER *le sujet d'un ouvrage. Il nous a* DÉVELOPPÉ *son système*. (Acad.) *Ce n'est pas en ces lieux qu'il faut* DÉVELOPPER *ce mystère*. (Rac.) *Que ne puis-je vous* DÉVELOPPER *ici tout ce que cette idée me découvre d'immense ?* (Mass.)

— DÉVELOPPER *le caractère d'un personnage de théâtre, de roman*, et simpl. *Développer un caractère*, en exprimer tous les aspects, toutes les menaces.

— Débrouiller : DÉVELOPPER *une difficulté*. DÉVELOPPER *une affaire bien embrouillée*. (Acad.) *Une foule d'intrigues difficiles à* DÉVELOPPER. (Rac.)

. . . . Mon âme, en toute occasion,
Développe le vrai caché sous l'apparence. (La F.)
Mais ce sujet zélé qui, d'un œil si subtil,
Sut de leur noir complot *développer* le fil. (Rac.)

= **Se développer**, v. pr. : Acquérir son développement : *Les organes* SE DÉVELOPPENT *lentement*. (J. J. R.) *Cet enfant* SE DÉVELOPPE. *Les bourgeons commencent à* SE DÉVELOPPER. (Acad.)

— Fig. S'accroître, grandir : *Son génie* SE DÉVELOPPA *tout à coup. A cet âge la raison* SE DÉVELOPPE. (Ac.) *Les autres passions ne* SE DÉVELOPPENT *et ne mûrissent, pour ainsi dire, qu'avec la raison*. (Mass.) *L'action de cette pièce ne* SE DÉVELOPPE *que lentement. L'intrigue* SE DÉVELOPPE. (Acad.)

— S'expliquer : *Faut-il s'étonner que l'homme qui ne connaît ni les ressorts de son propre corps, ni les pensées de son esprit, qu'il ne peut* SE DÉVELOPPER *à soi-même, ne puisse comprendre les secrets de Dieu ?* (Fén.)

— S'étendre : *L'armée* SE DÉVELOPPA *dans la plaine. A l'extrémité de cette vallée, le fleuve* SE DÉVELOPPE *majestueusement*. (Acad.)

— Sortir de, se débarrasser de : *Que vois-je ici ? La foi véritable qui, d'un côté, ne se lasse pas de souffrir, et, de l'autre, ne cherche qu'à* SE DÉVELOPPER *de ses ténèbres*. (Boss.)

DEVENIR, v. intr. ou neut. irrég. 1[re] conj. (*de* et *venir*.) Pron. *dev-nir*. (*Je deviens, tu deviens, il devient, nous devenons, vous devenez, ils deviennent ; je devenais, nous devenions ; je devins, nous devînmes ; je deviendrai, nous deviendrons ; je deviendrais, nous deviendrions ; deviens, devenons, devenez ; que je devienne, que nous devenions ; que je devinsse, que nous devinssions ; devenant ; devenu, ue*. Dans les temps composés il prend l'aux. *être*.) Commencer à être ce qu'on n'était pas ; passer d'une situation, d'un état à un autre : *Ceux qui croient n'avoir plus besoin d'autrui* DEVIENNENT *intraitables*. (Vauv.) *Le grand* DEVIENT *petit, le riche* DEVIENT *pauvre*. (J. J. Rouss.) *Cela commence à* DEVENIR *fatigant. Cet homme est fait pour* DEVENIR *quelque chose. Il* DEVINT *l'objet de l'admiration générale*. (Acad.) *Le parlement* ÉTAIT DEVENU *l'arène et l'instrument essentiel de la politique*. (Guizot.) *Par des exploits inouïs il* DEVINT *le rempart de l'Autriche*. (Boss.) *La loi lui* DEVIENT *non-seulement facile, mais agréable*. (Fléch.)

Oui, je veux qu'avant peu vous *deveniez* amis. (Étienne.)

— Fig. *Devenir à rien*, en parl. des choses, Diminuer, se réduire considérablement.

— Par analog. Être dissipé, détruit entièrement :

Sous ses heureuses mains le cuivre devient or,
Et l'or *devient à rien*. (Regn.)

— Fam. *Cet enfant, cet homme devient à rien*, dépérit, maigrit extrêmement.

— Interrogativ. et dans un sens dubitatif, Avoir tel sort, tel résultat, tel issue : *Que* DEVIENDRAI-*je ? Que* SONT DEVENUS *ces Césars qui faisaient mouvoir l'univers à leur gré ?* (Mass.)

Que dois-je *devenir*, et que t'a dit mon père ? (Corn.)

— *Que* SONT DEVENUS *vos serments ? Je ne sais ce que tout ceci* DEVIENDRA. *Que* DEVIENDRONT *vos promesses, si vous m'abandonnez ? Que* DEVIENDRAIENT *tant de belles espérances, s'il venait à mourir ?* (Acad.)

Que *deviendront* ces biens où votre espoir se fonde ?
(J. B. Rouss.)

— Fam. Qu'*êtes-vous devenu ?* où étiez-vous allé ? || *Qu'*EST-DEVENUE *telle chose ?* où est-elle ? *Il était près de nous il n'y a qu'un instant ; je ne sais ce qu'il* EST DEVENU. (Acad.)

— Il exprime aussi l'incertitude de l'action et du résultat : *Que* DEVENIR ? *Ne savoir que* DEVENIR.

— Moral. : *Vous tremblez : qu'*EST *donc* DEVENU *votre courage ?* (Acad.)

— Ressentir telle ou telle impression : *Que* DEVINS-*je à cette vue, à ce discours ?* quelle ne fut pas ma douleur, mon étonnement.

Que *devins*-je au récit du crime de ma mère ? (Rac.)

DÉVENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*vent*.) Pron. *dé-van-té*. — Mar. Placer une voile ou un bâtiment derrière un objet qui intercepte le vent : DÉVENTER *une voile*. DÉVENTER *un bâtiment*.

DEVENU, UE, part. pass. du v. Devenir et adj. : *Vous voilà donc, messieurs,* DEVENUS *auteurs périodiques*. (J. J. R.) DEVENU *opulent par son propre travail, il a appliqué ses revenus à des monuments publics*. (Chateaubr.)

Devenu le dernier de ma noble maison,
Je viens revendiquer l'honneur que j'ai d'en être. (C. D.)

DÉVERDIR, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*vert*.) Pron. *dé-vèr-dir*. — Techn. Perdre la couleur verte, en parl. des étoffes auxquelles, au sortir de la cuve, l'air enlève la teinte verte et fait prendre une nuance bleue.

DÉVERGONDAGE, n. m. Pron. *dé-vèr-gon-daj*. — Libertinage effronté, scandaleux : *On n'a pas l'idée d'un pareil* DÉVERGONDAGE.

— Par extens. *Dévergondage d'esprit, d'imagination*, écarts auxquels on se livre dans les œuvres d'esprit.

DÉVERGONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévergonder. Fam. Qui mène publiquement une vie licencieuse, qui ne met aucune retenue dans son libertinage : *Un jeune homme* DÉVERGONDÉ.

— Substantiv. : *Quel* DÉVERGONDÉ ! *C'est une* DÉVERGONDÉE.

DÉVERGONDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de* et *verecundia*, pudeur ; lat.) Pron. *dé-vèr-gon-dé*. — Anc. Ravir l'honneur d'une femme ou d'une fille.

= **Se dévergonder**, v. pron. Fam. Devenir dévergondé. || Vivre dans la débauche.

DÉVERGUER ou **DÉSENVERGUER**, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*vergue*.) Pron. *dé-vèr-ghé*. — Mar. Séparer une voile de sa vergue, de sa corne et de sa draille : DÉVERGUER *une voile*.

DÉVERS, n. m. Pron. *dé-vèr*. — Technol. Crochet dont les ouvriers se servent pour manier le fer, dans les grosses forges. || Écroulement des couches dans une carrière d'ardoise.

DEVERS, prép. de lieu (*de*, et *vers*.) Pron. *dé-vèr*. — Du côté de, vers : *Il est* DEVERS *Toulouse. Il demeure en Languedoc,* DEVERS *Montpellier*. (Acad.) *Il y a* DEVERS *les eaux de Chypre et de Candie des idolâtres et des Sarrasins*. (V. Hugo.) || Vieux et peu usité.

= **Par devers**, loc. prép. En la possession de ; il n'est guère usité qu'avec les pronoms personnels : *Je serai bien aise de garder* PAR DEVERS *moi cette copie*. (P. L. Cour.) *Tenir le bout* PAR DEVERS *soi*. (Ac.)

J'ai su *par devers moi* retenir une lettre
Qui le forcerait bien, milord, à se soumettre. (C. Del.)

— Devant : *Se pourvoir* PAR DEVERS *le juge*, devant le juge, à son tribunal.

DÉVERS, ERSE, adj. (*devertere*, tourner ; lat.) Pron. *dé-vèr, vèrss*. — Arts. Corps qui n'est pas d'àplomb.

— Subst. *Il faut marquer ce bois suivant son* DÉVERS, suivant sa pente ou son gauchissement.

— Mar. Le côté gauche d'une pièce de construction : *Le* DÉVERS *d'une pièce de bois*.

DÉVERSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*de* et *verser*.) Pron. *dé-vèr-cé*. — S'épancher, en parl. du trop plein d'un étang, d'un canal : *L'eau* DÉVERSAIT *par-dessus la chaussée*.

— Par extens. Pencher, incliner, devenir courbe : *Un mur qui* DÉVERSE.

— Transitiv. *Déverser une pièce de bois*, la pencher, l'incliner.

— Néol. Répandre ; verser.

— Figur. : DÉVERSER *la honte et le mépris sur quelqu'un*.

DÉVERSOIR, n. m. Pron. *dé-vèr-çoar*. — Endroit de la conduite de l'eau d'un moulin, où l'eau se perd quand il y en a trop.

— Ponts. et Ch. Ouvrage en maçonnerie ou en charpente, servant à retenir les eaux qui sont forcées de le surmonter pour se déverser.

— *Déversoir de fond*, celui qui est muni d'un orifice pour écouler ses eaux de fond.

DÉVESTITURE, n. f. Anc. Dépossession.

DÉVÊTIR, v. tr. ou act. irrég. 2[e] conj. (*de*, et *vêtir*.) (*Je dévêts, tu dévêts, il dévêt, nous dévêtons, vous dévêtez, ils dévêtent ; je dévêtais, nous dévêtions ; je dévêtis, nous dévêtîmes ; je dévêtirai, nous dévêtirons ; je dévêtirais, nous dévêtirions ; dévêts, dévêtons, dévêtez ; que je dévête, que nous dévêtions ; que je dévêtisse, que nous dévêtissions ; dévêtant ; dévêtu ; ue*.) Ôter le vêtement. Dégarnir d'habits.

= **Se dévêtir**, v. pron. Se dégarnir d'habits : *Il est dangereux de* SE DÉVÊTIR *sitôt*. (Acad.)

— Jurispr. Se dessaisir : SE DÉVÊTIR *d'un bien, d'un héritage*.

DÉVÊTISSEMENT, n. m. Pron. *dé-vê-tiss-man*. — Jurispr. Dessaisissement : *Faire le* DÉVÊTISSEMENT *de ses biens en faveur de ses enfants*.

DÉVIATIF, IVE, adj. Pron. *dé-vi-a-tif, tiv*. — Didact. Qui tend à dévier, à faire dévier : *Cause* DÉVIATIVE.

DÉVIATION, n. f. (*deviatio*, m. sign. ; formé de *via*, route ; lat.) Pron. *dé-vi-a-cion*. — Mouvement, action par laquelle un corps se détourne de sa direction : *J'ai descendu la rivière sans aucune* DÉVIATION. (Acad.)

— Astron. Natation. || V. ce mot.

— Physiol. Direction vicieuse que prennent certaines parties de l'organisation : *Les* DÉVIATIONS *de la colonne vertébrale rendent bossu*.

— Fig. Changement, écart : *Je ne comprends pas une pareille* DÉVIATION *de principes. Il a suivi ce principe sans* DÉVIATION, *dans toute sa conduite*. (Acad.) *L'anarchie de la régence favorisa la* DÉVIATION *des esprits*. (Ch. Nod.) *Des* DÉVIATIONS *légères, des méprises inévitables, ne sauraient jeter le siècle hors des grandes voies de l'humanité*. (Lerminier.)

DÉVIDAGE, n. m. Pron. *dé-vi-daj*. — Techn. Action de dévider : *Le* DÉVIDAGE *du fil, du coton, de la soie*.

DÉVIDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de* et *vider*.) Tech. Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau : DÉVIDER *le fil que l'on a filé*. (Acad.)

— Mettre en peloton le fil qui est en écheveau : *Elle a* DÉVIDÉ *trois écheveaux dont elle n'a fait qu'un peloton*. (Acad.)

— V. intr. Man. Il se dit d'un cheval, lorsqu'en marchant des deux pistes, les épaules vont trop vite, et que la croupe ne suit pas également : *Le cheval* DÉVIDE.

DÉVIDEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *dé-vi-deur, deuz*. — Ouvrier, ouvrière qui dévide des fils, des laines, des soies, qui sont en pelotons, ou en écheveaux : *Chaque ouvrière* DÉVIDEUSE *de coton gagne quarante ou cinquante centimes par jour*. (Scribe.)

DÉVIDOIR, n. m. Pron. *dé-vi-doar*. — Instrument dont on se sert pour dévider : *Mettre un écheveau sur le* DÉVIDOIR. (Acad.) *Au* DÉVIDOIR, *on remet en bon état un écheveau embrouillé*. (Beaum.)

— Zool. Coquille du genre des arches.

DÉVIÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévier : *Colonne vertébrale* DÉVIÉE. *Humeurs* DÉVIÉES.

— Bot. *Feuille* DÉVIÉE, celle dont la face supérieure est tournée vers le sol.

DÉVIER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*de* et *via*, voie, route ; lat.) Pron. *dé-vi-é*. — Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous déviions, vous déviiez*. — Se détourner, être détourné de sa direction : DÉVIER *de son chemin*. (Acad.) *Rien n'échappait à ce coup d'œil d'aigle, et on devait* DÉVIER *du cercle magique de ses regards*. (Villem.) *Le cimier fut brisé, mais la dureté du casque fit* DÉVIER *le glaive, et l'oreille seule fut ensanglantée*. (Viennet.)

— Fig. S'écarter : *Il n'a jamais* DÉVIÉ *des principes de la justice*. (Acad.) *Il ne* DÉVIERA *jamais du parti qu'il a pris. Nous ne* DÉVIERONS *pas du chemin de l'honneur*.

= **Se dévier**, v. pron. : SE DÉVIER *du droit chemin*.

DÉVIGOGNÉ, ÉE, Mar. adj. Qui est en mauvais état, gauchi, déformé, déjeté.

DEVIN, DEVINERESSE, n. (*divinus*, divin ; lat.)

Pron. *de-vain, vinn-rèss.* — Celui, celle qui se donne pour prédire l'avenir et pour découvrir les choses cachées : *Les* DEVINS *sont des imposteurs.* (Acad.) *Les* DEVINS *et les* DEVINERESSES *sont presque toujours des mendiants ou des mendiantes, des êtres en apparence grossiers.* (H. de Balzac.) *Nous avons vu les meilleures* DEVINERESSES *de Paris.* (Regn.) *Les* DEVINS *et* DEVINERESSES *disent des sottises.* (Lesage.)

— Prov. *Il ne faut pas aller au devin pour en être instruit*, se dit en parl. d'une chose qui est généralement connue.

— Fig. et fam. *Je ne suis pas devin*, je ne puis deviner la chose ; je saurais la comprendre si elle n'est mieux expliquée.

— Zool. Le plus grand et le plus fort de tous les serpents connus.

Syn. Devin, Prophète. Le *devin* connaît le passé, le présent et l'avenir ; le *prophète* ne connaît que l'avenir ; le *devin* ne découvre pas seulement les choses que le temps nous dérobe, mais encore tout ce qui est caché à nos yeux d'une manière quelconque.

DEVINABLE, adj. des 2 g. Néol. Qu'on peut deviner ; qui est facile à deviner : *Secret* DEVINABLE.

DEVINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*divinare*, prophétiser ; de *divinus*, divin ; lat.) Prédire l'avenir, découvrir ce qui est caché : *Qui peut* DEVINER *les événements qui se passeront dans cent ans ?* DEVINER *l'avenir.*

— Absol. *L'art de* DEVINER *est une chimère.* (Acad.)

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. (Corn.)

— Par extens. Juger, interpréter par voie de conjecture : DEVINEZ *combien cela me coûte. Je* DEVINE *la cause de ce refus.* (Acad.) DEVINEZ *qui je choisis pour cette conférence.* (J. J. R.)

— Pénétrer : *On aime bien à* DEVINER *les autres, mais on n'aime pas à être deviné.* (La Rochef.) *Il consultait ses yeux, et tâchait de* DEVINER *toutes ses pensées.* (Fén.)

Je le *devine* peuple, il me plaira marquis. (V. Hug.)

— DEVINER *une énigme, un logogriphe, une charade*, en trouver le mot.

— Fig. et fam. *C'est une énigme à* DEVINER, se dit de ce qui est obscur.

— Fam. *Il n'y a là rien à* DEVINER, c'est une chose claire par elle-même.

— Fam. *Il faut toujours le* DEVINER, se dit de quelqu'un qui parle ou qui écrit avec beaucoup d'obscurité.

— Prov. *Je vous le donne à* DEVINER *en dix, en cent*, se dit en parl. d'une chose dont on suppose que celui à qui l'on parle ne se douterait pas.

— Fam. *Devinez le reste, vous pouvez* DEVINER *le reste*, jugez du reste, vous jugez du reste.

— Prov. et fig. DEVINER *les fêtes quand elles sont venues*, dire des choses que tout le monde sait ; annoncer des nouvelles qui sont déjà publiques.

— Fam. Reconnaître : *Je t'*AI DEVINÉ *à la beauté de tes accents.*

Qui peut me *deviner* caché sous ce costume. (C. Del.)

= **Se deviner**, v. pr. Être deviné : *Cela* SE DEVINE. *Nos cœurs* S'ÉTAIENT DEVINÉS. *Les coquins* SE DEVINENT. (Duclos.) *Les âmes tendres* SE DEVINENT *les unes les autres.* (M[me] de Sév.)

DEVINERESSE, n. f. V. DEVIN.

DEVINEUR, EUSE, n. Pron. *de-vi-neur, neuz.* — Celui, celle qui a la prétention de deviner :

Chez la *devineuse* on courait
Pour se faire annoncer ce que l'on désirait. (La F.)

— Fig. et Fam. Celui qui juge par voie de conjecture : *Le plaisant* DEVINEUR !

DÉVIRAGE, n. m. Pron. *dé-vi-raj.* — Mar. Tour, courbure que l'on fait prendre à une pièce de construction pour qu'elle ait la forme voulue.

DÉVIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-vi-ré.* — Mar. Faire tourner en sens contraire ; se dit du cabestan ; et même d'une manœuvre tortillée qui ne peut courir dans sa poulie. || Il se dit aussi d'un aviron qu'on fait tourner pour que la pelle se trouve à plat.

DÉVIRGINER ou **DÉVIRGINISER**, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *virgo*, *virginis*, vierge ; lat.) Pron. *dé-vir-ji-né, ni-zé.* — Ôter la virginité ; blesser la pudeur virginale. || Rare.

DÉVIROLAGE ou **DÉVIROLEMENT**, n. m. Pron. *dé-vi-ro-laj, rol-man.* — Techn. Action de déviroler les pièces nouvellement frappées.

DÉVIROLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *dé-vi-ro-lé.* — Techn. Retirer de la virole les flans qui ont été frappés par le coin.

DEVIS, n. m. Pron. *de-vi.* — Propos, discours, entretien familier : *Joyeux* DEVIS. (Acad.

Qui plus suffisamment entrant sur le *devis*,
Fist mieux le philosophe, ou dist mieux son avis. (Regn.)

Ce ne sont que jeux et fleurettes,
Plaisants *devis* et chansonnettes. (La Font.)

DEVIS, n. m. (*visus*, vue ; lat.) Pron *de-vi.* — Constr. Description ou état détaillé de toutes les parties d'un ouvrage, dans lequel on indique non-seulement la nature, la forme et la dimension des matériaux, mais encore leur valeur, et l'évaluation de tout l'ouvrage : *Faire, donner un* DEVIS. *Un* DEVIS *n'est qu'un aperçu de la dépense.*

DÉVISAGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *visage.*) Pron. *dé-vi-za-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad. *dévisag* et la termin., quand celle-ci commence par un *a* ou un *o* ; *nous dévisageons ; il dévisagea*, etc. — Déchirer le visage avec les ongles ou les griffes : *Prenez garde de vous faire* DÉVISAGER. *Ce chat est méchant, il vous* DÉVISAGERA. *Quand cette femme-là est en furie, elle* DÉVISAGERAIT *un homme.* (Acad.) *Je vais chercher le chevalier, et je le* DÉVISAGERAI, *si je le trouve.* (Danc.)

— Fig. Accabler, maltraiter, quereller :

Au moindre mot *dévisager* les gens. (Mol.)

= **Se dévisager**, v. pron. *Elles* SE SONT DÉVISAGÉES. *Si on ne les retenait, ces deux femmes* SE DÉVISAGERAIENT.

DEVISE, n. f. (*divisa* ; basse lat.) Pron. *de-viz.* — Figure emblématique avec quelque sentence concise qui l'explique : *La* DEVISE *de Louis XI était un fagot d'épines, avec cette légende,* « Qui s'y frotte s'y pique. » *Tous les chevaliers du carrousel portaient chacun une* DEVISE. *Les paroles d'une* DEVISE *doivent convenir, dans le sens propre, à l'objet représenté, et dans le sens figuré, à ce qu'on veut exprimer.* (Acad.)

— *Le corps de la* DEVISE, la figure. || *L'âme de la* DEVISE, la sentence.

— Par extens. Sentence caractérisant les goûts, les habitudes, etc., de quelqu'un : *J'ai pris pour* DEVISE *ces deux mots : Donner et pardonner.* (D'Alemb.) *Diversité, c'est ma* DEVISE. (Acad.) IRR.

Plutôt souffrir que mourir
C'est la *devise* des hommes. (La Font.)

— Anc. Volonté : *Être à la* DEVISE *de quelqu'un*, à sa discrétion.

DEVISER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*devis*, propos.) Pron. *de-vi-zé.* — S'entretenir familièrement avec quelqu'un : *Ils passèrent leur temps à* DEVISER. (Acad.) *On peut se complaire à* DEVISER *sur ses souvenirs comme sur l'intérêt du moment.* (Barante.) *Il m'est indifférent de* DEVISER *des choses les plus communes, ou de causer des sujets les plus relevés.* (Chateaub.)

Nos voyageurs *devisaient* en chemin. (Volt.)

DÉVISSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *visser* ; *vis.*) Pron. *dé-vi-cé.* — Défaire, ôter les vis qui servent à retenir, à fixer une chose : DÉVISSER *la platine d'un fusil. Cet outil sert à* DÉVISSER. (Acad.) DÉVISSER *la serrure pour ouvrir la porte.*

— Retirer, séparer une chose d'une autre à laquelle elle s'adapte à vis : DÉVISSER *le bouchon d'argent d'un flacon de cristal.* (Acad.)

DÉVITRIFIABLE, adj. des 2 g. (*dévitrifier.*) Pron. *dé-vi-tri-fi-abl.* — Qui peut être dévitrifié.

DÉVITRIFICATION, n. f. (*dévitrifier.*) Pron. *dé-vi-tri-fi-ka-cion.* — Chim. Action de dévitrifier, résultat de cette action.

DÉVITRIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *vitrifier* ; rad. *vitrum*, verre ; lat.) Pron. *dé-vi-tri-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous dévitrifiions, vous dévitrifiiez.* — Chim. Détruire l'état de vitrification d'une substance.

DÉVOIEMENT, n. m. (*voie.*) Pron. *dé-voa-man*, — Méd. Défécation, ou excrétion fréquente des matières contenues dans le rectum : *Il a le* DÉVOIEMENT. *Les raisins lui ont donné le* DÉVOIEMENT. (Acad.) || V. DIARRHÉE.

— Archit. Inclinaison d'un tuyau de cheminée ou d'un tuyau de descente.

— Mar. Position de certains couples lorsque le plan des branches n'est pas perpendiculaire à la quille.

DÉVOILÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévoiler : *Visage* DÉVOILÉ. *Femme* DÉVOILÉE.

Mais ton audace
N'a point vu mes traits *dévoilés* . . . (V. Hug.)

— Fig. *Mystère, secret* DÉVOILÉ. *Intrigue* DÉVOILÉE. *Complot* DÉVOILÉ.

DÉVOILEMENT, n. m. (*dévoiler.*) Pron. *dé-voal-man.* — Action de dévoiler ; il ne s'emploie qu'au fig. *Le* DÉVOILEMENT *des mystères. Le* DÉVOILEMENT *des figures du vieux Testament ne s'est fait qu'à la venue du Messie.*

DÉVOILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*de*, et *voiler.*) Pron. *dé-voa-lé.* — Hausser, lever, ôter un voile : DÉVOILER *une femme, une statue. Il l'*A DÉVOILÉE, *malgré sa résistance.* (Ac.)

— Fig. DÉVOILER *une religieuse*, la relever de ses vœux.

— Fig. Montrer, offrir aux regards :

Pourquoi nous *dévoiler* dans sa nudité sombre
L'affreux sépulcre ? (V. Hugo.)

— Découvrir, révéler ce qui était secret : DÉVOILER *une intrigue. On* A DÉVOILÉ *le mystère. On cache ses passions aux yeux du public ; une imprudence peut quelquefois les* DÉVOILER. (Mass.) *Il compte* DÉVOILER *tous ses mystères d'iniquité.* (Volt.)

= **Se dévoiler**, v. pron. Oter, relever son voile : *Dans certains monastères, il est défendu aux religieuses de* SE DÉVOILER *au parloir.* (Acad.)

— Fig. Se découvrir, se trahir : *Ils* SE DÉVOILÈRENT *par leurs démarches.*

— Être dévoilé : *Le mystère* SE DÉVOILE.

— Apparaître : *Un autre monde moral* SE DÉVOILAIT *à mes regards.* (J. J. R.)

DEVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3[e] conj. (*debere*, m. sig. ; lat. Anc. *debvoir.*) Pron. *de-voar.* (*Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent ; je devais, nous devions ; je dus, nous dûmes ; je devrai ; nous devrons ; je devrais, nous devrions ; dois, devons, devez ; que je doive, que nous devions ; que vous deviez ; qu'ils doivent ; que je dusse, que nous dussions ; devant ; dû, due.*) Être obligé à rendre une chose : *Il* DOIT *plus qu'il ne possède.* DEVOIR *cinq cents francs, plusieurs journées de travail.* (Acad.) *Ils refusent nettement ce qu'ils* DOIVENT. (La Br.) *Fénelon mourut sans argent et sans* DEVOIR *un sou.* (Saint-Simon.)

— Absol. : *Si tous ceux qui me* DOIVENT *étaient aussi exacts que moi à payer leurs dettes, je serais beaucoup plus riche que je ne suis.* (Brueys.)

Tu *dois* de tous côtés, et tu *devras* longtemps. (Regn.)

— Prov. *Qui doit a tort. Devoir à Dieu et au diable, au tiers et au quart. Devoir plus d'argent qu'on n'est gros. Qui a terme ne doit rien. Quand on doit il faut payer ou agréer. Qui nous doit nous demande.*

— Être redevable à : *Il nous* DOIT *son salut. Je veux tout lui* DEVOIR. (C. Del.) *L'auteur* A DÛ *le succès de sa pièce au talent des acteurs.* (Acad.) *Notre langue doit beaucoup aux écrivains.* (La Br.) *Les Français* DOIVENT *à Colbert leur industrie et leur commerce.* (Volt.) *Cette colline* DOIT *son nom à tel événement.* (Acad.) *Je lui* DOIS *tous mes maux.* (Id.) *Me dites-vous que M. Goezman vous* DEVAIT *sa fortune ?* (Beaum.)

— Être tenu, obligé envers : *Il ne* DOIT *compte de ses actions à personne. Je sais ce que je vous* DOIS. (Mol.) *Plus l'humanité* DOIT *au pauvre, plus la société lui refuse.* (J. J. R.) *On* DOIT *obéissance aux lois.* (Acad.) *Vous lui* DEVEZ *des égards, des ménagements.* (Id.) *Nous* DEVONS *à tous ceux qui nous doivent, et nous leur devons également, quelque différents que soient ces devoirs.* (Duclos.) *Personne ne* DOIT *rien à quiconque prétend ne rien* DEVOIR *à personne.* (J. J. Rouss.) *Tels qu'ils sont constitués, les bureaux, sur les neuf heures que leurs employés* DOIVENT *à l'État, en perdent quatre en conversations, en disputes, et surtout en intrigues.* (H. Balz.)

— Fig. :

Je vous *devais* cet avis salutaire (Corn.),

votre intérêt me commandait de vous donner cet avis.

— Prov. *Fais ce que* DOIS, *advienne que pourra ; va où tu peux, mourir où tu* DOIS.

— Comm. ; par oppos. à *Avoir*, partie d'un compte établissant ce qu'une personne doit, ce qu'elle a reçu : *Tenir ses comptes par* DOIT *et* AVOIR.

— Prov. et fig. *Il croit toujours qu'on lui* EN DOIT *de reste*, il n'est jamais content de ce qu'on fait pour lui.

— Fam. *Il m'en* DOIT, *je lui en* DOIS, il m'a offensé, je m'en vengerai : *Je lui* EN DEVAIS *d'ailleurs.* (Volt.)

— *J'ai vu toutes les beautés de la Seine, ses bords n'*EN DOIVENT RIEN *à ceux de la Loire.* (Mad. Sév.)

— Suivi d'un infinitif, il exprime la nécessité, l'obligation, la certitude ou l'éventualité : *Un bon fils* DOIT RESPECTER *son père. Je* DOIS RECEVOIR *cette somme après-demain. Un homme d'honneur* DOIT TENIR *sa parole. La campagne* DOIT ÊTRE *belle maintenant.* (Acad.) *Hippias, d'un âge plus avancé, semblait* DEVOIR *accabler Télémaque.* (Fén.) *On jugea* DEVOIR *interdire la navigation des deux Indes à tous les sujets de l'Espagne qui n'étaient pas nés en Castille.* (Raynal.) *Que ce qui* DOIT MOURIR

aille à la mor.. (Boss.) *Tout* DOIT *finir avec nous.* (Mass.)

Devions-nous pas dormir ensemble cette nuit?
Qu'importe dans quel lit? (V. Hug.)
Tout *doit* tendre au bon sens. (Boil.)
On *doit* rendre, suivant et le temps et le lieu,
Ce qu'on doit à César et ce qu'on doit à Dieu. (Regn.)

— Marque aussi l'intention qu'on a de faire quelque chose : *Je* DOIS ALLER *demain à la campagne.* (Acad.)

= **Se devoir,** v. pr. Être redevable, être tenu, obligé; *Chaque citoyen* SE DOIT *tout entier à la patrie.* (Ségur.) *Je* ME DOIS *à moi-même de respecter les bienséances.* (Acad.) *Il est aisé de régler par des lois ce qu'on doit aux autres; il est difficile d'y comprendre tout ce qu'on* SE DOIT *à soi-même.* (Montesq.)

— *Ils ne s'en doivent guère*, se dit des gens qui ont des torts réciproques, ou qui ne valent pas mieux l'un que l'autre : *En fait d'injures, de mauvais procédés, ces deux hommes ne* S'EN DOIVENT *guère.* (Acad.)

— Fam. *Cela se doit*, cela doit être, se faire.

DEVOIR, n. m. Ce qu'on doit faire; ce à quoi l'on est obligé par la loi ou la morale, par son état ou par les bienséances : *S'acquitter, s'écarter de son* DEVOIR. *Négliger, trahir ses* DEVOIRS. *Les* DEVOIRS *d'un soldat. Le* DEVOIR *d'un chrétien.* (Acad.) *Plus on est vertueux, plus on est persuadé qu'on ne fait que son* DEVOIR. (Duclos.) *Plus les* DEVOIRS *sont étendus, plus il faut faire d'efforts pour les remplir.* (Mably.) *Les* DEVOIRS *des sujets envers le prince, et du prince envers les sujets. On est heureux lorsqu'on se fait un plaisir de son* DEVOIR. (Acad.) *Vous n'avez fait que votre* DEVOIR. (Id.) *Chaque âge, chaque état a ses* DEVOIRS. (J. J. Rouss.)

— *Croire de son devoir de..., croire du devoir de...*, estimer nécessaire, par suite d'une obligation. *Quant à moi je crois du* DEVOIR *de ma place de subordonner les pouvoirs militaires aux pouvoirs civils.* (Guizot.)

J'ai cru de mon *devoir*
De venir humblement vous rendre mon hommage.
(Coll. d'Harl.)

— *Être, rentrer dans son devoir*, dans la soumission, le respect où l'on doit se tenir.

— Dans le m. sens : *Ramener, ranger quelqu'un à son* DEVOIR. *Je lui apprendrai son* DEVOIR.

— *Se mettre en devoir de faire une chose*, la commencer ou s'y préparer : *Il* SE MIT EN DEVOIR *d'exécuter sa promesse.* (Acad.)

— *Rendre ses devoirs à quelqu'un*, lui présenter ses hommages, lui faire une visite de politesse.

— *Rendre à quelqu'un les derniers devoirs, les devoirs funèbres*, présider, assister à ses funérailles : *L'armée est occupée à* RENDRE LES DEVOIRS FUNÈBRES *à Turenne.* (Fléch.)

— Par analog. Travail, exercices donnés à un élève : *Faire ses* DEVOIRS. *Il n'a pas encore fini son* DEVOIR. (Acad.)

— *Devoir pascal*, l'obligation de communier à Pâques.

— Anc. *Devoirs seigneuriaux*, droits que le vassal devait à son seigneur : *Satisfaire aux* DEVOIRS *seigneuriaux.* ((Acad.)

— Association d'ouvriers pour secours mutuels : *Compagnons du* DEVOIR.

Syn. Devoir, Obligation. Ces deux mots désignent ce qu'on est tenu de faire ou d'observer. *Devoir* a un sens plus général, plus vague, plus moral; *obligation* a un sens plus restreint, plus déterminé, plus légal. La morale nous prescrit de faire notre *devoir*; l'homme de bien remplit toutes les *obligations* qu'il a librement contractées.

DÉVOIS, n. m. Pron. *dé-voa.* — Fam. Action de dévier, de s'écarter du chemin, de l'ornière.

DÉVOLE, n. f. (*de, vole.*) J. de cartes. Perte de la vole; vole manquée : *Être en* DÉVOLE. *Faire la* DÉVOLE. (Acad.)

DÉVOLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*de, voler.*) J. de cartes. Manquer la vole; être en dévole.

DÉVOLU, UE, adj. (*devolutus*; lat.) Pron. *dé-volu.* — Dr. Qui passe, qui est transporté d'une personne à une autre, qui est acquis, échu à quelqu'un en vertu d'un droit : *Héritage* DÉVOLU *à la ligne paternelle. Cet objet lui a été* DÉVOLU *à la criée.* On a dit dans un sens analogue, *procès dévolu à la cour.* ‖ V. DÉVOLUTIF.

— Par anal. Réservé, destiné, condamné :

Mes jours au deuil sont *devolus.* (C. Del.)

DÉVOLU, n. m. Pron. *dé-vo-lu.* — Provision d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui est en possession : *Obtenir un* DÉVOLU.

— Dans le m. sens : *Bénéfice tombé en dévolu, vacant par dévolu.*

— *Jeter un dévolu*, faire signifier un dévolu.

— Fig. et fam. *Jeter son dévolu, un dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose*, arrêter ses vues, fixer son choix sur quelqu'un, sur quelque chose.

DÉVOLUTAIRE, n. m. (*dévolu.*) Pron. *dé-vo-lu-tèr.* — Celui qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE, adj. (*dévolu.*) Pron. *dé-vo-lu-tif, tiv.* — Jurispr. Qui fait qu'une chose passe, est transportée d'une personne à une autre; il se dit principal. d'un appel qui saisit de la connaissance d'une affaire un juge supérieur : *Appel* DÉVOLUTIF.

DÉVOLUTION, n. f. Pron. *dé-vo-lu-cion.* — Dr. Transport, transmission d'un bien, d'un droit, etc., qui se fait d'une personne à une autre en vertu d'un droit : *La succession n'est autre chose que la* DÉVOLUTION *de la propriété aux enfants et aux parents.* (Troplong.)

DÉVORANT, part. prés. du v. Dévorer.

DÉVORANT, ANTE, adj. Pron. *dé-vo-ran, rantt.* — Qui mange en dévorant : *Un lion* DÉVORANT. *La Russie est depuis trois ans comme une brebis déchirée par des loups* DÉVORANTS. (Mérim.)

Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens *dévorants* se disputaient entre eux.
(Rac.)

Comme une nuée de sauterelles DÉVORANTES, *les barbares vont s'abattre sur la Dacie riveraine.* (Am. Thierry.)

— Fam. Qui consomme beaucoup, ou qui excite à manger beaucoup et avidement : *Estomac* DÉVORANT. *Appétit* DÉVORANT.

— Fig. Qui consume, qui détruit avec plus ou moins de rapidité : *La flamme* DÉVORANTE. *Le temps, dans sa marche* DÉVORANTE. (Acad.)

Et sur son char de feu la foudre *dévorante*
Parcourt les airs épouvantés. (Gilbert.)

— Fig. Il se dit aussi de certaines choses qui se font sentir avec plus ou moins de violence : *Faim* DÉVORANTE. *Une ardeur* DÉVORANTE. *Un mal* DÉVORANT. *Sentir dans les entrailles un feu* DÉVORANT.

— *Air dévorant*, air extrêmement subtil et dangereux pour les poitrines délicates. ‖ Dans le m. sens : *Un climat dévorant.*

DÉVORATEUR, TRICE, adj. Qui dévore : *Tout s'engloutissait dans ce gouffre* DÉVORATEUR. (Alibert.)

DÉVORÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévorer : *Cadavre* DÉVORÉ *par les vers.*

— Enlevé, détruit, consommé : *Les quatre-vingt mille francs* DÉVORÉS *constituaient ses économies.* (H. de Balzac.)

— Il se dit d'un pays où ceux qui y demeurent ne vivent pas d'ordinaire longtemps : *C'est une terre qui* DÉVORE *ses habitants.* (Acad.) *Les Bourbons de France, soit faute, soit malheur,* AVAIENT ÉTÉ DÉVORÉS *par la révolution française.* (Thiers.)

— Fig. *Cet homme est* DÉVORÉ *du désir de commander.* (Montesq.) *Courtisan* DÉVORÉ *d'ambition. Je suis déjà* DÉVORÉE *de curiosité.* (M[me] de Sév.) *Sondez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le feu dont il est* DÉVORÉ. (J. J. Rouss.) *Ceux ou celles qui composent les communautés sont* DÉVORÉS *du zèle de la maison.* (Duclos.)

DÉVORER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*devorare*; lat.) Manger une proie en la déchirant avec ses dents : *Un animal n'a pas plutôt cessé de vivre qu'à l'instant arrivent de toutes parts d'autres animaux pour le* DÉVORER. (Cuv.) *Les bêtes l'*ONT DÉVORÉ. *La Fable dit que Saturne* DÉVORAIT *ses enfants.* (Acad.)

L'autre, envers les souris de longtemps courroucée,
Pour la *dévorer* accourut. (La F.)

— Par extens. *Les chenilles* ONT DÉVORÉ *toutes les feuilles de ce rosier. Les oiseaux* DÉVORENT *tous nos raisins.* (Acad.) *Son esclave était assis sur une pierre au soleil, occupé à chasser les mouches qui le* DÉVORAIENT. (B. de St-P.)

— Manger avidement : *Il* EUT DÉVORÉ *le tout en un moment.* (Acad.)

— Absol. *Cet homme ne mange pas, il* DÉVORE. (Acad.)

— Fig. Dissiper : *Un héritier prodigue paye de superbes funérailles, et* DÉVORE *le reste.* (La Br.)

— Par analog. Consumer, détruire : *Les flammes* ONT DÉVORÉ *ces chefs-d'œuvre. Le temps* DÉVORE *tout.* (Acad.) *Le soleil de l'Afrique* DÉVORAIT *des hommes accoutumés à vivre sous un ciel plus doux.* (Chateaub.)

— Fig. *La faim, la fièvre le* DÉVORE. *L'ennui, le chagrin le* DÉVORE. (Acad.) *Tout fomente l'ardeur qui me* DÉVORE, *tout m'abandonne à moi-même.* (J. J. R.)

— Par analog. En parl. des passions : *Un saint zèle le* DÉVORE. (Mass.) *Une folle ambitition le* DÉVORE. *Une ambition démesurée* DÉVORE *tous les cœurs.* (Mass.) *Ma conviction religieuse, en grandissant,* A DÉVORÉ *mes autres convictions.* (Chateaub.) *Ses traits pâles et macérés révélaient un de ces hommes obstinés que la conviction* DÉVORE. (Lam.)

Le feu qui me brûlait, aujourd'hui me *dévore.* (C. Del.)
Assoupis dans son sein cette fièvre brûlante
Qui *dévore* la fleur de sa vie innocente. (A. Chén.)

— *Dévorer un livre*, le lire avec avidité : *Franklin trouva dans la bibliothèque de son père un Plutarque qu'il* DÉVORA. (Mign.) *J'*AI DÉVORÉ *ce roman.* (Acad.) *On s'arrache certain pamphlet, on en* DÉVORE *rapidement les exemplaires.* (Ségur.)

— *Dévorer des yeux, dévorer en espérance*, ou simpl. *dévorer*, convoiter avidement quelque chose :

Vous *dévoriez* déjà, dans ses courses rapides,
Toutes les régions qu'éclaire le soleil. (J. J. Rouss.)
Au reste, soyez sûr que vous posséderez
Tout ce qu'en votre cœur déjà vous *dévorez.* (Corn.)
Dans son avide orgueil je sais qu'il vous *dévore.* (Rac.)

— *Dévorer ses larmes, ses chagrins*, les contenir avec un pénible effort, ne pas les laisser paraître :

Toujours verser des pleurs qu'il faut que je *dévore.* (Rac.)

Dévorer un affront, une injure, etc., cacher le ressentiment d'un affront, etc. : *Vous serez obligé d'essuyer de la part de ses parents de mauvais procédés, et de* DÉVORER *même quelquefois les mortifications les plus humiliantes.* (Lesage.)

Combien j'*ai dévoré* de mépris et d'outrages! (C. Del.)

Le sénateur DÉVORA *l'affront, et fit bien.* (V. Hugo.)

— Par extens. Parcourir avec rapidité :

Parmi des torrents de poussière,
Son char, *dévorant* la carrière,
Paraît s'égarer dans les flots. (Le Br.)

— Jouir de : *Une tendre mère* DÉVORAIT *en secret un si doux spectacle.* (J. J. Rouss.)

= **Se dévorer,** v. pron. s. récipr. : *Les brochets* SE DÉVORENT *les uns les autres.* (Acad.)

— Fig. *Ils se déchirent, ils* SE DÉVORENT, *ils voudraient s'élever les uns les autres.* (Mass.)

— Se détruire soi-même : *Vos passions ayant essayé de tout, il ne vous reste plus qu'à* VOUS DÉVORER *vous-même.* (Mass.)

DÉVOT, OTE, adj. (*devotus*, dévoué, consacré; lat.) Pron. *dé-vô, vott.* — Pieux, attaché aux pratiques religieuses : *Les personnes* DÉVOTES. *Être* DÉVOT *à la vierge.* (Acad.)

Le matin incrédule, on est *dévot* le soir. (Andrieux.)

Doux et timide comme un enfant, DÉVOT *jusqu'à la superstition, Fédor passait ses journées en prières.* (Mérimée.)

— Par extens. : *Air, ton* DÉVOT. *Avoir l'extérieur, le maintien* DÉVOT. (Acad.)

— Qui est fait avec dévotion, ou qui excite la dévotion : *Prière* DÉVOTE. *Chant* DÉVOT. *Oraison* DÉVOTE. (Acad.)

— Il se dit quelquefois par dénigration : *Louis XI fut un prince* DÉVOT *et cruel.* (Acad.) *Cet homme si* DÉVOT *ne craint pas d'exercer l'usure.*

— Substantiv. *Un* DÉVOT. *Une* DÉVOTE.

Il est de faux *dévots* ainsi que de faux braves. (Mol.)
.... Les *dévots* de cœur sont aisés à connaître. (Id.)

On ne peut trop estimer les vrais DÉVOTS. (Acad.) *La haine des* DÉVOTS *est terrible. La défiance et le mécontentement des* DÉVOTS *augmenta.* (Mérimée.)

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des *dévots!* (Boil.)

— Femme sous la direction d'un confesseur : *Cette femme est une de ses* DÉVOTES. (Acad.)

Syn. Dévot, Dévotieux. L'homme *dévot* est celui qui met de l'exactitude et du zèle dans l'accomplissement de tout ce que la religion prescrit; l'homme *dévotieux* est celui qui fait les mêmes choses avec un surcroît de zèle et une exactitude plus scrupuleuse dans les menues pratiques du culte.

DÉVOTEMENT, adv. Pron. *dé-vott-man.* — D'une manière dévote et pieuse : *Priez Dieu* DÉVOTEMENT. *Entendre* DÉVOTEMENT *la messe.* (Acad.)

DÉVOTIEUSEMENT, adv. Pron. *dé-vo-cieuz-man.* Dévotement. ‖ Il est vieux.

DÉVOTIEUX, EUSE, adj. Pron. *dé-vo-cieu, cieuz.* — Rempli de dévotion : *C'est un homme fort* DÉVOTIEUX. (Acad.)

DÉVOTION, n. f. (*devotio*, vœu, dévouement; lat.) Pron. *dé-vo-cion.* — Piété, attachement aux pratiques religieuses : *La vraie* DÉVOTION. *Avoir de la* DÉVOTION. *S'adonner à la* DÉVOTION. *Donner, inspirer de la* DÉVOTION. (Acad.) *La véritable* DÉVOTION *est l'asile le plus honnête pour les femmes galantes; mais il en est peu qui puissent passer de l'amour des hommes à l'amour de Dieu.* (Desmahis.)

— Pratiques de dévotion : *Faire ses* DÉVOTIONS. *Il est en* DÉVOTION. *Après avoir fait toutes leurs dé-*

VOTIONS *au tombeau du prophète, ils partirent.* (Acad.) *Elle redouble ses* DÉVOTIONS *toujours assidues.* (Boss.)

Il faut laisser la reine à ses *dévotions.* (V. Hugo.)

— Particul. Au pl. : La communion : *Cette dame a fait hier ses* DÉVOTIONS. (Acad.) *La reine fait souvent ses* DÉVOTIONS, *et va au salut du Saint Sacrement.* (Mme de Sév.)

— *Livres, tableaux de* DÉVOTION, sur un sujet de piété.

— *Fête, jeûne de dévotion,* qui n'est pas d'obligation.

— Prov. et fig. : *Il n'est dévotion que de jeune prêtre*, on n'a jamais plus d'ardeur dans une profession que lorsqu'on y débute.

— Vénération pieuse : *Le peuple a une grande* DÉVOTION *à cette église; je l'ai presque toujours vue remplie.* (Ampère.)

— Par extens. Dévouement : *Ma* DÉVOTION *pour vous est sans bornes.* (Acad.)

— *Être à la dévotion de quelqu'un*, lui appartenir, lui être entièrement dévoué : *Les États ecclésiastiques* ÉTAIENT À LA DÉVOTION *de l'Autriche, notamment les trois électeurs, archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence.* (Aug. Thierry.)

— On dit dans le m. sens, *Tout ce qu'il a* EST À LA DÉVOTION *d'un tel.* (Acad.)

— Anc. prov. : *Attendre quelqu'un en bonne dévotion*, se disposer à le bien recevoir et à se réjouir avec lui.

— Bas-Emp. Titre honorifique que les empereurs donnaient à leurs principaux officiers. *Votre* DÉVOTION.

DÉVOUÉ, ÉE, part. pass. de Dévouer : *C'est un homme* DÉVOUÉ. *L'ami le plus* DÉVOUÉ. *Charles II et sa cour exploitèrent avec un égoïsme licencieux ces passions* DÉVOUÉES. (Guizot.)

— Disposé à tout pour le service et le salut : *Être* DÉVOUÉ *à sa patrie.*

— *Être dévoué à quelqu'un*, être disposé à suivre toutes ses volontés, à tout faire pour lui être utile ou agréable : *Je vous* SUIS DÉVOUÉ *à plus d'un titre.* (Volt.)

— On l'emploie quelquefois par exagér. pour exprimer une simple disposition à obliger : *Disposez de moi comme il vous plaira, je vous* SUIS *tout* DÉVOUÉ. (Acad.)

— *Je suis votre dévoué serviteur*, formule par laquelle on termine souv. les lettres adressées à des égaux ou même à des inférieurs. || On dit aussi par ellipse : *Votre dévoué, votre très-dévoué,* lorsqu'on écrit à une personne avec laquelle on vit familièrement.

— Destiné : *Tout être, quel qu'il soit, nous semble* DÉVOUÉ *par son organisation à une certaine fin.* (Jouffroy.)

— *Victime dévouée*, vouée à la mort : *Il disposait tout pour attirer dans une embuscade sa* VICTIME DÉVOUÉE. (Mérimée.)

DÉVOUEMENT ou DÉVOÛMENT, n. m. (*dévouer.*) Pron. *dé-vou-man.* — Abandonnement aux volontés d'un autre, disposition à le servir en toute occasion : *Acte de* DÉVOUEMENT. *Un* DÉVOUEMENT *sans bornes. Témoigner sa reconnaissance et son* DÉVOUEMENT. (Boss.) *Son* DÉVOUEMENT *au prince est bien connu. Il sert ses amis avec un* DÉVOUEMENT *sans exemple.* (Acad.)

— Action de s'exposer à un grand péril ou à une mort certaine, par humanité, par patriotisme, etc. : *Le* DÉVOUEMENT *de d'Assas. Le* DÉVOUEMENT *des médecins pendant cette épidémie.* (Acad.)

— Il se dit particul. lorsqu'il s'agit de l'acte religieux des anciens par lequel un citoyen s'offrait volontairement aux divinités infernales, pour faire retomber sur sa tête le malheur dont la république se croyait menacée : *Le* DÉVOUEMENT *de Codrus et celui de Décius sont célèbres dans l'histoire.*

DÉVOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*devovere*, vouer; lat.) — On écrit avec un tréma sur l'*i* : *nous dévouïons, vous dévouïez, que nous dévouïons, que vous dévouïez.* — Vouer, consacrer, livrer sans réserve : DÉVOUER *ses fils au service de la patrie. La charité les* A DÉVOUÉS *au bien public.* (Mass.)

— Immoler : *Il fallait* DÉVOUER *ce maudit animal.* (La F.)

— Par imprée. : DÉVOUER *quelqu'un à la haine, à l'exécration publique.*

= **Se dévouer,** v. pron. Se sacrifier par attachement pour quelqu'un, par humanité, par patriotisme : *Le fils de Dieu voulut* SE DÉVOUER *pour nous. Toutes les femmes sont capables de* SE DÉVOUER *beaucoup; mais les meilleures entre les bonnes sont celles qui sont capables de* SE DÉVOUER *longtemps.* (St-M. Gir.) SE DÉVOUER *au service de quelqu'un.* SE DÉVOUER *à la mort pour le bien de la patrie. Il s'*EST *plusieurs fois* DÉVOUÉ *pour sauver des gens qui se noyaient. S'il faut une victime, je* ME DÉVOUE. (Acad.) *C'est en* ME DÉVOUANT *pour venger l'innocence que je veux finir ma vie.* (Volt.)

. . . Je *me dévoue* à ces dieux immortels. (Rac.)

DÉVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Dévoyer : *Voyageur* DÉVOYÉ. *Esprit* DÉVOYÉ. *Tuyau* DÉVOYÉ.

— Substantiv. Style mystique. Celui qui n'est pas dans la voie du salut : *Ramener les* DÉVOYÉS. (Acad.)

DÉVOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*de, voie.*) Pron. *dé-voa-ié.* — On change l'*y* du rad. *dévoy* en *i* devant un *e* muet : *Je dévoie, je dévoierai,* etc. — Détourner de la voie, du chemin à suivre : *Ce guide l'*A DÉVOYÉ. (Acad.)

— Fig. *Les passions fortes ne se laissent pas* DÉVOYER *aussi aisément que les autres.* (J. J. Rouss.) || Il vieillit.

— Archit. *Dévoyer un tuyau de cheminée, de descente*, etc., le détourner de la ligne verticale, lorsqu'il rencontre un obstacle.

— Fig. Causer le dévoiement, la diarrhée : *Ces aliments l'*ONT DÉVOYÉ. *Cette boisson lui* A DÉVOYÉ *l'estomac.* (Acad.)

= **Se dévoyer,** v. pr. S'égarer : *Il ne savait pas le chemin, il s'*EST DÉVOYÉ. (Acad.) || En ce sens, il vieillit; on dit mieux, *S'égarer.*

— Fig. et fam. *Se dévoyer du chemin de la vérité,* quitter le bon chemin, le chemin de la vérité.

DEXTÉRITÉ, n. f. (*dextre.*) Pron. *dèks-té-ri-té.* — Adresse de la main : *Il a fait cela avec* DEXTÉRITÉ. *Il ne se sentait point attiré vers un art dont les premières études excitaient ses répugnances, et qui exigeait autant de* DEXTÉRITÉ *manuelle que d'intelligence.* (Mign.) *L'habitude des mêmes mouvements donne de la dextérité.* (Droz.) *Il joue des gobelets avec une grande* DEXTÉRITÉ. (Acad.) *L'habileté est à la ruse ce que la* DEXTÉRITÉ *est à la filouterie.* (Chamfort.)

Il faut d'un peu de miel, avec *dextérité*,
Couvrir les bords du vase où l'on boit la santé. (C. D.)

— Fig. Habileté, adresse d'esprit : *On ne pouvait assez louer son incroyable* DEXTÉRITÉ *à manier les affaires les plus délicates.* (Boss.) *Il a conduit cette intrigue avec beaucoup de* DEXTÉRITÉ. (Acad. *Comment s'est fait ce changement? Est-ce par la* DEXTÉRITÉ *de nos ministres dans les pays étrangers?* (Rac.)

DEXTRE, n. f. (*dexter, droit;* lat.) Pron. *dèkstr.* — La main droite, ou le côté droit, le côté de la main droite. *Assis à la* DEXTRE *de Dieu, à la* DEXTRE *du Tout-Puissant, à la* DEXTRE *du Père.* (Acad.) || Vieux.

— Adj. Blas. *Le côté dextre,* le côté droit. || *A dextre*, à droite.

DEXTREMENT, adv. Pron. *dèks-tre-man.* — Avec dextérité. || Vieux.

DEXTRINE, n. f. (*dextra,* main droite; lat.) Pron. *dèks-trinn.* — Chim. Matière de nature gommeuse, fournie par l'amidon, et ainsi nommée parce que, plus qu'aucune autre, elle fait tourner à droite le plan de polarisation.

DEXTROCHÈRE, n. m. (*dextrum,* droit; lat. et χείρ, main; gr.) Pron. *dèks-tro-chèr.* — Ant. rom. Bracelet que les dames portaient au bras droit.

— Anc. Partie du bras droit.

— Blas. Meuble de l'écu, figurant un gantelet ou un bras nu qui porte une épée.

DEY, n. m. (*daï,* qui conduit; ar.) Pron. *dè.* — Chef d'un gouvernement arabe.

DI ou DIS, (δίς, séparément; gr.) Pron. *di, diss.* — Particule ou préposition qui entre en composition avec certains mots auxquels elle ajoute ordinairement une idée de disjonction, de séparation, de distinction, de distraction : *Disparaître, disgracier, disparité, distraction.*

DIA, Particule inséparable, la même que la préposition grecque διά, à travers, avec, de, par. Elle entre dans la composition de certains mots, *Diacoustique, diadème, dialogue, dialecte, diamètre, diaphane, diaphragme, diatonique,* etc.

DIA, interj. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche, comme ils se servent des mots *hue, huhau* ou *hurhau*, pour les faire aller à droite.

— Fig. et pop. *Il n'entend ni à dia ni à huhau,* on ne saurait lui faire entendre raison.

— Prov. fig. et pop. *L'un tire à dia, et l'autre à huhau,* ou *l'un tire à hue et l'autre à dia,* se dit lorsque deux personnes, dans la conduite de l'affaire dont elles sont chargées, prennent des moyens qui se contrarient.

— N. m. Zool. Espèce de papillon.

DIABASE, n. m. (διάβασις, passage; gr.) Minér. Espèce de roche très-répandue sur la surface du globe.

— Zool. Genre de poissons des mers de Cuba.

DIABÈTE, n. f. (διά, à travers; βαίνω, passer, gr.) Pron. *dia-bètt.* — Pathol. Maladie caractérisée par un flux immodéré d'urine contenant toujours une matière saccharine cristallisable.

— Phys. Vase muni d'un siphon tellement disposé qu'au moment même où on le remplit jusqu'au bord, la liqueur qu'il contient s'écoule tout entière. On l'appelle aussi, *vase de Tantale.*

DIABÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-bé-tik.* — Path. Qui tient du diabète, qui en est affecté.

DIABLE, n. m. (*diabolus;* lat.; m. sign.) Pron. *diabl.* — Satan, l'esprit malin; démon, mauvais ange : DIABLE *d'enfer. Être possédé du* DIABLE. *Une tentation du* DIABLE. *On prétendait qu'il avait fait un pacte avec le* DIABLE. *Invoquer les* DIABLES. *La puissance du* DIABLE. *Le* DIABLE *ne lui aurait pas fait plus de peur. Je crus voir le* DIABLE, *tant son aspect me surprit, m'effraya.*

Mais le *diable*, monsieur, n'est jamais endormi. (Dest.)
. . . Près de nous le *diable* est toujours à l'affût. (Piron.)
Et quel objet, enfin, à présenter aux yeux,
Que le *diable* toujours hurlant contre les cieux! (Boil.)

On ne saurait avoir un peu de bien que les hommes ou le DIABLE *ne cherchent à vous l'attraper.* (Regnard.)

— *Diable*, dans les emplois figurés qui suivent, est très-familier, ou même populaire.

— Prov. *Le diable n'y perd rien*, se dit d'une personne qui ne maîtrise ou ne contient ses sentiments qu'en apparence ou passagèrement : *Cette personne est ordinairement très-calme, mais le* DIABLE N'Y PERD RIEN.

— Cela se dit également en parlant des souffrances qu'on dissimule : *Je n'ai pas l'air de souffrir, mais le* DIABLE N'Y PERD RIEN.

— Prov. *Le diable le berce*, se dit d'un homme entreprenant, qui poursuit toujours quelque dessein contraire au repos d'autrui ou au sien.

— *La beauté du diable*, les seuls attraits de la jeunesse : *Cette femme* A LA BEAUTÉ DU DIABLE. n'est pas jolie, mais elle a la fraîcheur de la jeunesse.

— *Quand le diable devient vieux il se fait ermite*, après avoir vécu en libertin, on devient dévot sur ses vieux jours.

— Pop. *Le diable bat sa femme*, se dit quand il pleut et qu'il fait du soleil en même temps.

— *Il est comme le valet du diable, il fait plus qu'on ne lui commande,* se dit d'un homme qui, par zèle ou par tout autre motif, fait plus qu'on ne lui dit.

— *Il mangerait le diable et ses cornes,* se dit d'un grand mangeur.

— *Le diable ne lui ferait pas faire telle chose*, il est très-entêté, obstinément attaché à ses idées : *Quand il a dit non, le* DIABLE NE LUI FERAIT PAS DIRE *oui. Le* DIABLE NE LUI FERAIT PAS LÂCHER *prise. Quand une fois il s'est mis un projet en tête, le* DIABLE NE L'EN FERAIT PAS DÉMORDRE. (Volt.)

— Prov. *Ne craindre ni Dieu ni diable*, se dit d'un homme intrépide, ou d'un homme méchant qu'aucune crainte n'arrête.

— Fig. *Il vaut mieux tuer le diable que le diable nous tue*, dans un cas de légitime défense, il vaut mieux tuer son ennemi que de se laisser tuer.

— Fig. *Brûler une chandelle au diable,* flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque chose.

— Fig. *Tirer le diable par la queue*, avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre.

— *Loger le diable dans sa bourse,* n'avoir pas le sou.

Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource
Et *logeant le diable en sa bourse*,
C'est-à-dire n'y logeant rien. (La F.)

— *Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, un homme malheureux ne l'est pas toujours.

— *Avoir le diable au corps,* être vif, remuant, emporté, méchant : *Il querelle et bat tout le monde, il* A LE DIABLE AU CORPS. *Ce cheval* A LE DIABLE AU CORPS. || Faire preuve de beaucoup de résolution, de courage, de force : *Tout ce qu'il fait est prodigieux, je crois qu'il* A LE DIABLE AU CORPS; *il faut qu'il* AIT LE DIABLE AU CORPS.

— *Avoir de l'esprit en diable, comme un diable, un esprit de tous les diables,* avoir beaucoup d'esprit :

Vous avez toujours *eu de l'esprit comme un diable*,
Et c'est fort éloquent, ce que vous dites là. (V. Hugo.)

— Prov. *C'est le diable à confesser,* se dit d'un aveu difficile à obtenir.

— *C'est le diable, c'est là le diable, voilà le diable,*

se dit de ce qu'une chose présente de pénible, de difficile, de fâcheux, de contrariant : *Nous aurions besoin de son consentement, et il le refuse,* C'EST LÀ LE DIABLE.

— *Le diable s'en mêle,* se dit d'une affaire qui tourne mal : *Je crois vraiment que* LE DIABLE S'EN MÊLE.

— *Veuille Dieu, veuille diable, je n'en aurai pas le démenti,* je suis bien résolu à cela.

— *Quand le diable y serait,* se dit pour exprimer qu'une chose paraît difficile, impossible, incroyable : QUAND LE DIABLE Y SERAIT, *vous ne me ferez pas croire cela.*

— *Le diable n'y verrait goutte,* se dit en parlant d'une chose fort difficile à comprendre, à débrouiller : *L'affaire est maintenant si embrouillée, que* LE DIABLE N'Y VERRAIT GOUTTE.

— *Donner, envoyer au diable, à tous les diables,* maudire, rebuter, repousser, renvoyer avec colère, avec indignation.

J'ai donné, de fureur, tout le festin *au diable.* (Boil.)

— Dans le même sens : *Va-t'en au* DIABLE. *Qu'il s'en aille au* DIABLE, *à tous les* DIABLES, etc. *Je voudrais que tu fusses, qu'il fût au* DIABLE, *à tous les* DIABLES, *aux cinq cents* DIABLES. *Le* DIABLE *soit de lui, de toi,* etc.

— *Au diable,* se dit par forme d'aversion, de répulsion, d'impatience : AU DIABLE *l'importun. Au* DIABLE *soit l'imbécile, le sot,* etc., *qui a fait telle chose!*

Au diable un lendemain qui peut s'évanouir !
Celui-là seul est fou qui remet de jouir. (L. Augier.)

— *Au diable celui qui le fera,* se dit pour faire entendre que personne ne pourra ou n'osera faire la chose dont il s'agit.

— *Au diable le profit que j'en ai tiré,* se dit pour faire entendre qu'on n'a tiré aucun profit d'une affaire.

— *Fi! fi! au diable!* sert à marquer le mépris, l'aversion.

— *Au diable!* se dit encore lorsqu'on renonce à faire une chose difficile ou très-pénible : AU DIABLE! *je n'en viendrai jamais à bout.* AU DIABLE! *cela me fatigue trop.*

— Fig. *Être à tous les diables, S'en aller au diable, à tous les diables,* se perdre, disparaître tout à fait : *Mon chapeau, emporté par le vent,* S'EN EST ALLÉ À TOUS LES DIABLES.

Il n'est bouton qui tienne ; il faudra, si je veux,
Que le manteau *s'en aille au diable.* (La Font.)

— Manquer, échouer : *Je crains bien que mon mariage* NE S'EN AILLE À TOUS LES DIABLES. *L'affaire s'en va* AU DIABLE, À TOUS LES DIABLES. *Ma santé s'en va* AU DIABLE. (Volt.)

— Fig. *Être au diable,* être excessivement loin : *Cela* EST AU DIABLE, *on ne saurait l'apercevoir. Il* EST AU DIABLE, *en Amérique, je crois.*

— Fig. *Se donner au diable,* se donner beaucoup de mal, beaucoup de mouvement et de peine : *Je* ME SUIS DONNÉ AU DIABLE *inutilement pour que la chose réussît. Certes, la chose est aisée, et il ne faut pas* SE DONNER AU DIABLE *pour la faire.*

— Se désespérer : *Il* SE DONNAIT AU DIABLE *de n'avoir pu réussir. Quelle vie!* JE ME DONNE AU DIABLE, *mais j'espère que ça finira.* (P.-L. Courier.)

— *Cela me ferait donner au diable,* se dit pour exprimer la vive impatience, le dépit violent qu'on éprouve de quelque chose : *Vos sottes raisons me faisaient donner* AU DIABLE. *Cet enfant me fait donner* AU DIABLE *avec son indolence.*

— *Je me donne au diable, je veux que le diable m'emporte, si.... Le diable m'emporte, si....* Locutions qui sont employées pour affirmer ou nier avec plus d'énergie : JE ME DONNE AU DIABLE, *si je sais comment m'y prendre. Que* LE DIABLE M'EMPORTE, *si cela n'est pas comme je le dis. Non,* LE DIABLE M'EMPORTE, *je n'en savais rien.* (Regnard.)

— On dit de même : *Du diable si....* et *au diable si...* AU DIABLE SI *j'y comprends rien. On a beau l'appeler,* DU DIABLE *s'il répond.* AU DIABLE *si l'on m'y rattrape.*

— Par serment, *Je n'en ferai rien, de par tous les diables.*

— Fig. *Faire le diable, faire le diable à quatre,* faire beaucoup de bruit, de vacarme, causer un grand désordre, s'emporter violemment : *Ils* ONT FAIT LE DIABLE, *dans cette auberge. Il* FERAIT LE DIABLE À QUATRE, *si cela venait à ses oreilles.* (Mol.) *Ce monsieur Guillaume est un arabe qui viendra* FAIRE *ici* LE DIABLE À QUATRE. (Brueys.)

— Se donner beaucoup de peine, de mouvement pour quelque chose : *Il* A FAIT LE DIABLE À QUATRE *pour l'obtenir, pour l'empêcher. L'affaire n'a pas réussi, quoiqu'il y* AIT FAIT LE DIABLE À QUATRE.

— Fig. *Faire le diable contre quelqu'un,* lui rendre toutes sortes de mauvais offices.

— *Dire le diable contre quelqu'un,* en médire ou le calomnier impitoyablement.

— *Cela ne vaut pas le diable,* se dit d'une chose qui ne vaut rien, ou bien qui n'a pas grande valeur dans son genre : *Ce roman, ces poésies* NE VALENT PAS LE DIABLE.

— Fig. Personne très-violente, emportée, ou d'une turbulence, d'une pétulance extrême : *C'est un* DIABLE, *un* DIABLE *incarné, un* DIABLE *d'enfer, un* DIABLE *déchaîné. Avec son air de douceur, cette femme est un vrai* DIABLE. *C'est un* DIABLE, *un petit* DIABLE *que cet enfant-là.*

— Prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir,* il n'est pas si méchant qu'il le paraît.

— Personne remarquable par quelque qualité, par ses mœurs, par ses manières : *C'est un* DIABLE *pour la force, pour l'adresse,* etc. *Mais c'est donc un* DIABLE, *mais c'est donc le* DIABLE *que cet homme-là, pour avoir tenu seul contre dix!*

— *Ce* DIABLE-*là n'est jamais embarrassé. Où ce petit* DIABLE *va-t-il chercher tout ce qu'il dit?*

— *Un bon diable,* un homme de bon caractère, de joyeuse humeur, et facile à vivre : *Il est assez* BON DIABLE. *Comme il était* BON DIABLE, *il riait à se tordre les côtes.* (V. Hugo.)

— *Un méchant diable,* un homme méchant, et dont il faut se défier.

— *Un pauvre diable,* une personne misérable : *C'est un pauvre* DIABLE *chargé de famille.*

— *Un grand diable,* un homme grand et dégingandé.

— Il se dit aussi en parl. de certaines choses : *Une diable d'affaire,* une affaire difficile, compliquée. *Un diable de négoce,* un négoce peu lucratif. *Un diable de métier,* un métier pénible et qui rapporte peu. *Une diable de vie,* une vie singulière, étrange. *Une diable de pluie, un diable de vent, etc.,* une pluie, un vent incommode, nuisible.

Quel éclat ! quel fracas ! quelle *diable* de vie !
Quoi ! quarante couverts, et la table remplie. (Dest.)

— Joint à un nom de chose, comme compl. déterminatif : *Une affaire* DU DIABLE, *une difficulté* DU DIABLE, une affaire très-compliquée, ou qui a, qui peut avoir de très-grandes suites, une très-grande difficulté, etc. ‖ On dit de même : *Un froid* DE DIABLE, *un vent, une pluie du diable,* un froid excessif, un vent très-violent, une pluie diluvienne, etc. ‖ *Il avait une peur* DE DIABLE, il avait une peur extrême.

— Il est employé comme complément déterminatif, augmentatif et signifie, Excessif, extrême, etc.: *C'était un désordre du* DIABLE. (Mme de Sév.)

Il veut un mal *de diable* à ce pauvre jeune homme.
(C. Del.)

— Suivi d'un compl. déterm. de personne, Adroit, singulier, bizarre, etc. : *Ce* DIABLE *d'homme trouve toujours des expédients. Ce* DIABLE *d'homme ne se corrigera donc jamais? Cette* DIABLE *de femme fait de moi tout ce qu'elle veut. Quel* DIABLE *d'homme! Quelle* DIABLE *de femme!*

— *Ce diable d'homme, cette diable de femme,* se disent quelquefois par dépit contre un homme ou une femme : *Ce* DIABLE *d'homme ne veut pas me comprendre. Cette* DIABLE *de femme est venue là bien mal à propos.*

— *Diable* s'emploie souvent comme interjection de surprise, d'admiration, de doute, de mécontentement, d'inquiétude : DIABLE! *comme vous y allez!* DIABLE! *cela n'est pas aisé à faire. Ah!* DIABLE! *je n'y pensais pas.* DIABLE! *cela devient sérieux.* DIABLE! *comment ferons-nous?* DIABLE! *vous faites là de belles affaires.*

— Et de même dans les phrases suivantes : *Où* DIABLE *va-t-il prendre tout ce qu'il dit? Qui* DIABLE *vous a dit cela? Je ne sais ce que* DIABLE *il est devenu. Que* DIABLE *me veut-il? Comment* DIABLE *vais-je m'y prendre? Que* DIABLE *avez-vous fait, avez-vous dit? A quoi* DIABLE *s'amuse-t-il? Que* DIABLE! *vous avez peur. Lui, se mêler d'aimer! de quoi* DIABLE *s'avise-t-il?* (Mol.)

= **En diable,** loc. adv. Fort, extrêmement : *Frapper* EN DIABLE. *Mentir* EN DIABLE. *Cela tarit* EN DIABLE. *Cette eau-de-vie est forte* EN DIABLE.

— On dit de même : *Comme le diable, comme un beau diable, comme tous les diables. Il l'a battu* COMME UN DIABLE. *Crier* COMME UN BEAU DIABLE. *Il ment* COMME TOUS LES DIABLES.

= **A la diable,** loc. adv. Très-mal : *Cela est fait* À LA DIABLE, ou simpl. *Cela est* À LA DIABLE. *Il nous a donné un ragoût* À LA DIABLE. *Cette affaire va, marche* À LA DIABLE.

— *Être fait à la diable,* être habillé sans goût, ou avoir ses vêtements en grand désordre.

= **Diable,** n. m. Toupie d'Allemagne double, que l'on fait tourner rapidement sur une corde attachée à deux baguettes, et qui ronfle avec beaucoup de bruit : *Le jeu du* DIABLE.

— Charrette à quatre roues, fort basses, qui sert au transport de certaines marchandises, et qui fait beaucoup de bruit en roulant sur le pavé.

— Petit chariot à deux roues, dont les maçons se servent pour transporter les pierres.

— Espèce de calèche dans laquelle on peut se tenir debout.

— Mar. V. TRIQUEBALLE.

— Art. milit. Instrument en usage dans les arsenaux pour constater le bon état de l'intérieur des canons.

— Technol. Levier à l'usage du fabricant de glaces et du maréchal.

— Machine pour carder et nettoyer le coton brut.

— Zool. Espèce de cigale. ‖ *Diable des bois,* nom vulgaire d'un petit lézard de Surinam, et de deux singes, le couita et l'ouarène. ‖ *Diable de Java,* un des noms du pangolin et d'une espèce d'éguane. ‖ *Diable de mer,* nom vulgaire de toutes les raies de grande taille, de plusieurs autres poissons, et de la grande foulque ou macroule.

Syn. Diable, Démon. *Diable* est essentiellement le génie du mal : c'est la personnification de toute la méchanceté humaine. Le *démon* est le génie de la violence ; c'est en lui que l'homme personnifie ses passions. Le *diable* exerce une influence générale sur les hommes et sur les choses ; le *démon* semble être particulièrement attaché à l'individu qu'il obsède.

DIABLEMENT, adv. Pron. *diabl-man.* — Excessivement : *Cela est* DIABLEMENT *chaud. Voilà une femme* DIABLEMENT *laide. C'est un homme* DIABLEMENT *entêté.*

J'ai *diablement* d'esprit, on écrit mes sentences. (Regn.)
Je suis *diablement* fort sur les in-promptu... (Mol.)

— Il est très-familier.

DIABLERIE, n. f. Pron. *diabl-rî.* — Sortilége, maléfice : *Il se mêlait de* DIABLERIE. *Il y a là de la* DIABLERIE.

...Circé,
Auprès d'elle, en *diablerie*
N'eût été qu'à l'a b c. (La F.)

— Il se dit aussi des prétendues possessions, des ensorcellements : *La* DIABLERIE *de Loudun. Ces* DIABLERIES *n'abusent plus personne.* (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit en parlant de tout mauvais effet dont on ne peut découvrir la cause, et surtout des machinations secrètes qui nuisent au succès d'une affaire : *Il y a quelque* DIABLERIE *là-dessous, là-dedans. Je crains bien qu'il n'y ait dans ceci quelque* DIABLERIE *de femme ; mais j'y veillerai.* (Ch. de Bernard.)

— Il s'est dit autrefois de certaines pièces populaires où le diable jouait ordinairement le principal rôle : *Une* DIABLERIE *à quatre personnages.*

— Petit dessin noir représentant le diable.

DIABLESSE, n. f. Pron. *dia-blèss.* — Terme d'injure qui se dit ordinairement d'une femme méchante et acariâtre : *C'est une* DIABLESSE, *une vraie* DIABLESSE.

— *Une bonne diablesse, une pauvre diablesse, une méchante diablesse, une grande diablesse,* se disent dans le même sens que *bon diable, pauvre diable, méchant diable, grand diable.*

— Adjectiv. : *Cette femme est bien* DIABLESSE. *Une femme* DIABLESSE *est quelquefois pire qu'un vrai diable.* (Dancourt.)

Je veux une vertu qui ne soit point *diablesse.* (Mol.)

DIABLEZOT, loc. interj. (*diable.*) Pron. *diabl-zô.* — Fam. Sorte d'exclamation familière : *Vous pensez qu'on doive vous croire,* DIABLEZOT, *je ne suis point assez sot pour cela. Vous me conseillez de faire cela,* DIABLEZOT, *je ne suis point assez sot pour le faire.* (Acad.) ‖ Vieux.

DIABLON, n. m. Mar. Petite voile qui se hisse au-dessous du diablotin ; voile d'étai de perruche.

DIABLOTIN, n. m. (diminutif de *diable.*) Pron. *dia-blo-tain.* — Petite figure de diable : *Un tableau où on a représenté des diables et des* DIABLOTINS *qui tentent saint Antoine.* (Acad.)

— Fig. Petit enfant, vif, espiègle : *C'est un vrai* DIABLOTIN.

— Espèce de dragée faite de chocolat et couverte de nonpareille : *Une livre de* DIABLOTINS. *Manger des* DIABLOTINS.

— Pharm. Pastilles aphrodisiaques et dont le principal ingrédient est la poudre de cantharides.

— Mar. Voile d'étai du perroquet de fougue

— Fam. Petit nuage irrégulier qui se montre dans les temps d'orage.

— Technol. Cuve destinée, dans la préparation de l'indigo, à recevoir cette substance nageant encore dans ses eaux-mères.

DIABOLIQUE, adj. des 2 g. (*diabolicus*; lat., m. sign.) Pron. *dia-bo-lik*. — Qui est du diable, qui vient du diable : *Tentation* DIABOLIQUE. *Suggestion* DIABOLIQUE. *Le peuple crut que Démétrius était un être* DIABOLIQUE, *une espèce de vampire*. (Mérim.) *On accusait ces gens-là de magie et de commerce* DIABOLIQUE. (Villem.)

— Fig. Il se dit de tout ce qui est extrêmement méchant, pernicieux dans son genre : *Esprit* DIABOLIQUE. *Méchanceté* DIABOLIQUE. *Artifice* DIABOLIQUE. *Une invention* DIABOLIQUE.

— Fam. Fort mauvais : *Il nous a menés par un chemin* DIABOLIQUE. *On nous servit un ragoût* DIABOLIQUE. (Acad.)

— Très-difficile, très-pénible : *C'est une affaire* DIABOLIQUE. *J'ai là un travail* DIABOLIQUE.

DIABOLIQUEMENT, adv. Pron. *dia-bo-lik-man*. — Avec un esprit, avec une méchanceté diabolique : *C'est une chose* DIABOLIQUEMENT *inventée*. *Conjuration machinée* DIABOLIQUEMENT. (Acad.)

DIABROSE, n. f. (διά, à travers; βρῶσις, action de manger; gr.) Pron. *dia-bróz*. — Méd. Érosion, corrosion.

DIABROTIQUE, adj. et n. m. (διά, à travers; βρῶσις, action de manger; gr.) Pron. *dia-bro-tik*. — Méd. Il se dit de toute substance qui produit l'érosion de la partie sur laquelle on l'applique.

DIACANTHE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois; ἄκανθα, épine; gr.) Pron. *dia-kantt*. — Bot. Il se dit d'une plante qui porte deux épines.

— N. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

— Zool. Genre de poissons.

DIACAUSIE, n. f. (διά, à travers; καῦσις, brûlure; gr.) Pron. *dia-kô-zí*. — Pathol. Chaleur excessive, échauffement.

DIACAUSTIQUE, adj. et n. f. (διά, à travers; καῦσις, brûlure; gr.) Méd. Il se dit des corps qui sont caustiques par réfraction, par oppos. aux caustiques par réflexion.

DIACENTROS, n. m. (διά, à travers; κέντρον, centre; gr.) Pron. *dia-çain-tross*. — Astron. Le plus anc. petit diamètre de l'orbite d'une planète.

DIACHALASE, ou **DIACHALASIE**, n. f. (διά, à travers; χάλασις, relâchement; gr.) Pron. *dia-ka-lás*, ou *la-ziss*. — Chir. Écartement, solution de continuité des sutures du crâne.

DIACHALCITÉOS, n. m. (διά, avec; χαλκῖτις, chalcitis, colcothar; gr.) Pron. *dia-kal-ci-té-oss*. — Pharm. anc. Emplâtre dont le colcothar ou protoxyde de fer rouge faisait la base.

DIACHÉIRISME, n. m. (διά, avec; χείρ, la main; gr.) Chir. Il se disait de toute opération qui s'exécute avec les mains.

— Pharm. Préparation des médicaments.

DIACHORÈSE, n. f. (διαχορεῖν, évacuer; gr.) Pron. *dia-ko-rèz*. — Méd. Excrétion, déjection.

DIACHORISE, n. f. (διαχωρίζω, je sépare; gr.) Méd. Séparation, disjonction.

DIACHRISTA, n. m. (διά, de; et χρίειν, oindre; gr.) Pron. *dia-kiss-ta*. — Pharm. Anc. Gargarisme détersif.

DIACHRYSU, n. m. Pron. *dia-kri-zu*. — Pharm. Anc. Emplâtre employé dans le traitement des fractures.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM**, n. m. (διά, avec; χυλός, suc; gr.) Pron. *dia-chi-lon*. — Pharm. Emplâtre résolutif et fondant, composé avec le suc de diverses plantes; il est employé plus spécialement comme agglutinatif : DIACHYLON *simple*. DIACHYLON *composé*.

DIACODE, n. m. (διά, avec; κώδεια, tête de pavot; gr.) Pron. *dia-kod*. — Pharm. Sirop fait avec des têtes de pavot blanc. (Acad.)

— Adj. *Sirop* DIACODE.

DIACOLOCYNTHIDE ou **DIACOLOCYNTHIDOS**, n. m. (διά, avec; κολοκύνθη, coloquinte; gr.) Pron. *dia-ko-lo-çain-tid ou ti-doss*. — Pharm. Électuaire drastique dont la coloquinte fait la base.

DIACOMMATIQUE, adj. des 2 g. (διά, avec; κόμμα, comma; gr.) Pron. *dia-ko-ma-tik*. — Musiq. Transitions par laquelle on passe subitement du majeur au mineur, et réciproquement.

DIACONAL, ALE, adj. Pron. *dia-ko-nal*. — Qui appartient au diacre, qui a rapport au diacre : *Fonctions* DIACONALES.

DIACONAT, n. m. (διακονεῖν, servir; gr.) Pron. *dia-ko-na*. — Le second des ordres sacrés, ou l'office de diacre : *Être promu au* DIACONAT.

DIACONESSE, ou **DIACONISSE**, n. f. (*diaconal*.) Pron. *dia-ko-nèss*. — Veuve ou fille qui, dans la primitive Église, avait reçu l'ordre de diacre, et qui était consacrée au service de l'Église et des pauvres : *Les* DIACONESSES *étaient chargées de déshabiller les femmes et les filles qu'on baptisait*. (Acad.) *Je vous recommande notre sœur Phœbée*, DIACONESSE *de l'Église de Corinthe*. (Port-Royal.)

DIACONIE, n. f. (*diaconat*.) Pron. *dia-ko-ní*. — Hist. ecclés. Aumônerie des monastères de l'Église grecque.

— Chapelle ou hospice établi dans chaque région de Rome : *On ne jugeait point les pauvres dans les* DIACONIES; *on leur distribuait seulement les aumônes*.

DIACONIQUE, n. m. (διακονεῖν, servir; gr.) Pron. *dia-ko-nik*. — Anc. Lieu voisin de l'église, où l'on conservait les vases sacrés et les ornements destinés au service de l'autel. ‖ Aujourd'hui *Sacristie*.

DIACONISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*diaconat*.) Pron. *dia-ko-ni-zé*. — Liturg. Faire diacre.

DIACOPE, n. f. (διά, prép. disjonct.; κόπτειν, couper; gr.) Pron. *dia-kop*. — Chir. Incision faite au crâne sans emporter la pièce.

DIACOPE ou **DIACOPÉE**, n. f. Pron. *dia-kop*, *ko-pé*. — Gramm. Figure qu'on appelle aussi *Hyperbate*.

DIACOPRÉGIE, n. f. (διά, avec; κόπρος, excrément; αἴξ, αἰγός, chèvre; gr.) Pron. *dia-ko-pre-ji*. — Pharm. Médicament que l'on préparait autrefois avec de la fiente de chèvre, et que l'on employait dans les maladies des glandes.

DIACOUSTIQUE, n. f. (διά, à travers; ἀκούειν, entendre; gr.) Pron. *dia-kouss-tik*. — Phys. Science qui s'occupe des propriétés du son dans son passage à travers des milieux de densités différentes.

DIACRÂNIEN, IENNE, adj. f. (διά, à travers; κρανίον, crâne; gr.) Pron. *dia-kra-niain*, *nièn*. — Anat. Il se dit quelquefois de la mâchoire inférieure, parce qu'elle ne tient au crâne que par une articulation lâche et mobile.

DIACRE, n. m. (διάκονος, serviteur; gr.) Pron. *diakr*. — Celui qui a été promu au second des ordres sacrés : *C'est au* DIACRE *à chanter l'Évangile*. *Faire* DIACRE *à la grand'messe*. *Le* DIACRE *proposait d'établir un barrage en aval de la place assiégée, et offrait sa tête à couper si, quelques heures après l'achèvement de cet ouvrage, la ville n'était pas sous l'eau*. (Mérim.)

DIACRISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *dia-kri-zé*. — Liturg. ‖ V. DIACONISER.

DIACRITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-kri-tik*. — Philol. Qui sert à distinguer; il se dit, en termes de grammaire hébraïque, de certains points qui servent à changer ou à modifier le son de la lettre à laquelle ils sont attachés.

— Méd. Il se dit des signes qui distinguent exactement une maladie.

DIACROCION, n. m. (διά, avec; κρόκος, safran; gr.) Pron. *dia-kro-cion*. — Pharm. Collyre préparé avec du safran.

DIACURCUMA, n. m. Pron. *dia-kur-ku-ma*. — Pharm. Médicament dont le curcuma fait la base.

DIACYDONION, n. m. (διά, avec; κυδώνιον, coing; gr.) Pron. *dia-ci-do-nion*. — Pharm. Médicament purgatif composé avec des coings.

DIACYMINON, n. m. (διά, avec; et κύμινον, cumin; gr.) Pron. *dia-ci-mi-non*. — Pharm. Emplâtre de cumin.

DIADAPHNIDON, n. m. (διά, avec; δάφνη, laurier; gr.) Pron. *dia-daf-ni-don*. — Pharm. Emplâtre préparé avec des baies de laurier.

DIADELPHE, adj. des 2 g. (δίς, deux; ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *dia-dèlf*. — Bot. Il se dit des étamines quand elles sont réunies en deux faisceaux égaux.

DIADELPHIE, n. f. (δίς, deux; ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *dia-dèl-fi*. — Bot. Classe de plantes dont les étamines sont réunies en deux faisceaux par la base : *La plupart des plantes légumineuses appartiennent à la* DIADELPHIE. (Acad.)

DIADELPHIQUE, adj. des 2 g. (δίς, deux; ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *dia-dèl-fik*. — Bot. Qui appartient à la diadelphie : *Étamine* DIADELPHIQUE.

DIADÈME, n. m. (διάδημα; gr., m. sign.) Pron. *dia-dém*. — Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté parmi les anciens, et dont les rois et les reines se ceignaient le front : *Porter un* DIADÈME. *Ceindre sa tête, son front d'un* DIADÈME. *Orné d'un* DIADÈME.

— Fig. et poétiq. La royauté même, dans certaines phrases figurées du style élevé ou poétique : *Sans doute il était affreux de partager la couche d'un bandit, mais ce bandit pouvait donner un* DIADÈME : *elle accepta*. (Mérim.)

Tout *diadème* est lourd pour le front qui le porte. (A. Soum.)
Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche
Qu'auprès du *diadème* il n'est rien qui vous touche. (Rac.)

— *Ceindre le diadème*, devenir roi ou reine.

— Chir. Bandage. Anc. contre le mal de tête.

DIADÉMÉ, ÉE, adj. Pron. *dia-dé-mé*. — Blas. *Aigle* DIADÉMÉE, aigle qui a un cercle sur la tête. ‖ *Tête* DIADÉMÉE, tête ceinte d'un diadème.

DIADOCHE, n. f. (διαδοχή, succession; gr.) Pron. *dia-do-ch*. — Pathol. Transformation d'une maladie grave en une autre, tout à fait différente et moins dangereuse. ‖ V. MÉTASTASE.

DIADOSE, n. f. (διάδοσις, action de distribuer; gr.) Pron. *dia-dóz*. — Méd. Rémission ou cessation d'une maladie.

DIAGNOSE, n. f. (διάγνωσις, connaissance; gr.) Pron. *diagh-nóz*. — Méd. Connaissance fournie par les signes diagnostiques; connaissance des choses dans leur état actuel.

DIAGNOSTIC, n. m. (διάγνωσις, discernement, formé de διά, entre; γιγνώσκω, je connais; gr.) Pron. *diagh-noss-tik*. — Pathol. Partie de la pathologie qui a pour objet la connaissance des maladies par leurs symptômes : *La science du* DIAGNOSTIC *tient le premier rang entre toutes les parties de l'art, et en est la plus utile et la plus difficile; sans un* DIAGNOSTIC *exact et précis, la théorie est presque toujours en défaut, et la pratique infidèle*. (Louis.) *Le* DIAGNOSTIC *de cette maladie n'est pas toujours facile*. (Acad.) *Ce médecin porte une merveilleuse subtilité dans le discernement ou le* DIAGNOSTIC. (Pariset.)

DIAGNOSTIQUE, adj. des 2 g. (διάγνωσις, discernement; gr.) Pron. *diagh-noss-tik*. — Qui concerne le diagnostic.

— *Signes diagnostiques*, ensemble de circonstances, de symptômes propres à éclairer sur le genre et l'espèce d'une maladie.

— *Signes diagnostiques et caractéristiques*, ceux qui, seuls ou réunis en petit nombre, suffisent pour faire connaître la maladie; on les divise en *vrais, essentiels, suffisants, équivoques*. ‖ V. PATHOGNOMONIQUE.

— N. m. : *Cet enfant a tous les* DIAGNOSTIQUES *de la petite vérole*. (Acad.) ‖ Vieux.

DIAGNOSTIQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *diagh-noss-ti-ké*. — Méd. Établir le diagnostic d'une maladie, reconnaître son siége et sa nature d'après ses symptômes : *Chez une jeune femme qui n'a jamais eu d'enfants, et dont le sein offre une couleur brune, une auréole mouchetée et des tubercules, je* DIAGNOSTIQUERAIS *presque avec certitude une grossesse*. (Cazeaux.)

— Absol. *Une condition indispensable au médecin pour bien* DIAGNOSTIQUER *est la connaissance approfondie de la pathologie*. (Chomel.)

DIAGOMÈTRE, n. m. (διάγω, je conduis à travers; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *dia-go-mètr*. — Phys. Appareil propre à comparer les conductibilités électriques de diverses substances.

DIAGOMÉTRIE, n. f. (διάγειν, traverser; et μέτρον, mesure; gr.) Pron. *dia-go-mé-trí*. — Phys. Art de comparer les pouvoirs conducteurs de diverses substances quant à l'électricité.

DIAGOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-go-mé-trik*. — Phys. Qui a rapport au diagomètre ou à la diagométrie.

DIAGONAL, ALE, adj. (διά, à travers, et γωνία, angle; gr.) Math. Qui va d'un angle à l'autre, dans une figure rectiligne : *Une ligne* DIAGONALE.

= **Diagonale**, n. f. Ligne qui va d'un angle d'un parallélogramme, ou en général d'une figure quelconque, à l'angle opposé : *La* DIAGONALE *d'un carré*. *Tirer une* DIAGONALE.

= **En diagonale**, loc. adv. Obliquement : *La cabane était si étroite que sa tête n'y pouvait passer qu'*EN DIAGONALE. (Cuv.)

DIAGONALEMENT, adv. Pron. *dia-go-nal-man*. — D'une manière diagonale : *Une ligne qui coupe un plan* DIAGONALEMENT. (Acad.) *Les quadrupèdes portent, en marchant, leurs pieds* DIAGONALEMENT. (Cuv.)

DIAGRAMME, n. m. (διάγραμμα, figure de géométrie; gr.) Pron. *dia-gram*. — Mus. anc. Échelle des tons.

— Géom. Figure ou construction de lignes destinées à la démonstration d'une proposition.

— Par anal. : *Tracer avec précision le* DIAGRAMME *abstrait de la formation des langues*. (Littré.)

DIAGRAPHE, n. m. (διαγράφω, je trace, je décris; gr.) Pron. *dia-graf*. — Dessin. Instrument à l'aide duquel on peut, en suivant les contours des objets, transporter leur représentation sur le papier, sans connaître le dessin ni la perspective.

DIAGRAPHIE, n. f. Pron. *dia-gra-fi*. — Art de se servir du diagraphe.

DIAGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-gra-fik*. — Dessin. Qui a rapport au diagraphe.

DIAGRAPHITE, n. m. Minér. Sorte de roche

schisteuse dont on fait des crayons pour dessiner.

DIAIRE, adj. des 2 g. (*diarius*; rad. *dies*, jour; lat.) Pron. *di-èr*. — Didact. Qui ne dure qu'un jour; éphémère.

— N. m. Anc. Journal. || Livre de compte.

DIALECTE, n. m. (διάλεκτος, langage particulier; de διαλέγω, je sépare; gr.) Pron. *dia-lèkt*. — Langage dérivé de la langue générale d'une nation, et particulier à une ville, à une province : *La famille humaine s'est divisée en nations, et sa langue commune en* DIALECTES *différents*. (Portalis.) *La langue grecque ancienne a différents* DIALECTES, *le* DIALECTE *ionique; le* DIALECTE *dorique; le* DIALECTE *attique*. (Acad.)

Syn. Dialecte, Patois. Un *dialecte* est une langue qui a des règles; un *patois* est un langage informe parlé dans des localités éloignées, privées de tout contact avec une société civilisée. La langue grecque avait divers *dialectes*, et le *dialecte* attique était la langue des poëtes et des orateurs. En France la langue est une, et les idiomes de Provence ou de Gascogne ne sont pas des *dialectes*, mais des *patois*.

DIALECTICIEN, n. m. (διαλεκτικός; rad. διαλέγομαι, je discours; gr.) Pron. *dia-lèk-ti-ciain*. — Celui qui sait la dialectique, qui s'applique particulièrement à l'étude de la dialectique : *Un profond* DIALECTICIEN.

— Il se dit aussi d'un homme qui donne à ses raisonnements une forme méthodique : *C'est un bon, un grand* DIALECTICIEN, *un habile* DIALECTICIEN.

— Adjectiv. : *En bannissant les subtilités scolastiques,* DIALECTICIENNES, *métaphysiques, notre siècle est revenu au simple et au vrai, en physique, en morale et en politique*. (Cham.)

DIALECTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-lèk-tik*. — Philol. Qui appartient à un dialecte : *Mot* DIALECTIQUE. *Forme* DIALECTIQUE.

DIALECTIQUE, n. f. (διαλεκτική, gr.; m. sign.) Pron. *dia-lèk-tik*. — Logique, art de raisonner : *La* DIALECTIQUE *était la première partie de la philosophie scolastique. Cela ne peut pas se soutenir en bonne* DIALECTIQUE. (Acad.) *Les artifices de la* DIALECTIQUE. *Les écrits polémiques de Bossuet contre Fénelon sont les chefs-d'œuvre immortels de notre* DIALECTIQUE *oratoire*. (Lamart.)

— Il se dit aussi du talent de raisonner et des raisonnements méthodiques : *Il manque de* DIALECTIQUE. DIALECTIQUE *serrée, pressante. Il n'y a pas de* DIALECTIQUE *dans cet ouvrage*. (Acad.)

DIALECTIQUEMENT, adv. Pron. *dia-lèk-tik-man*. — Selon les formes de la dialectique : *Raisonner* DIALECTIQUEMENT.

DIALEGMATIQUE, adj. des 2 g. Didact. Il se dit, des sciences qui étudient les signes servant à transmettre les idées, les sentiments, les passions : *Les sciences* DIALEGMATIQUES. (Ampère.)

DIALOGIQUE, adj. des 2 g. (*dialogue*.) Pron. *dia-lo-jik*. — Qui a la forme du dialogue : *Platon a donné à ses écrits la forme* DIALOGIQUE. (Acad.)

DIALOGIQUEMENT, adv. Pron. *dia-lo-jik-man*. — Didact. En observant la forme du dialogue.

DIALOGISME, n. m. (*dialogue*.) Pron. *dia-lo-jism*. — L'art, le genre du dialogue, ou l'emploi des formes du dialogue. || Peu usité.

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste à rapporter directement des discours que l'on prête à ses personnages, ou qu'en certaines circonstances on se prête à soi-même.

DIALOGISTE, n. des 2 g. Pron. *dia-lo-jist*. — Celui ou celle qui a fait un dialogue, des dialogues. || Peu usité.

DIALOGUE, n. m. (διάλογος, discours; gr.) Pron. *dia-logh*. — Entretien, conversation : *Ils ont eu un long* DIALOGUE *ensemble. Je n'aime pas tous ces* DIALOGUES.

— Ouvrage d'esprit en forme de conversation entre deux ou plusieurs personnes : *Les* DIALOGUES *de Platon, de Cicéron. Les* DIALOGUES *des morts de Lucien, de Fénelon. Faire, Composer des* DIALOGUES. *Adopter la forme du* DIALOGUE. *Les personnages, les interlocuteurs d'un* DIALOGUE. (Acad.) *Il faut de l'opposition et du jeu dans un* DIALOGUE. (Fonten.)

— Ce que disent entre eux les personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, etc.; et la manière dont l'auteur les fait parler : *Ce* DIALOGUE *manque de vérité. Cet auteur ne soigne pas assez le* DIALOGUE. *Il est rare qu'un* DIALOGUE *symétrique soit naturel.* DIALOGUE *rapide et animé. Il entend bien l'art du* DIALOGUE. *Son* DIALOGUE *est ordinairement froid et sans esprit. Sa pièce est toute en* DIALOGUE, *il n'y a point d'action*. (Acad.)

— Mus. Il se dit de deux parties qui se répondent l'une à l'autre, et qui souvent se réunissent : *Vous pouvez suivre le* DIALOGUE, *tour à tour grave et criard, de la crécelle et du bourdon*. (V. Hugo.)

DIALOGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Dialoguer : *Une pièce bien* DIALOGUÉE. (Acad.)

DIALOGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *dia-lo-ghé*. — Converser : *Nous* AVONS DIALOGUÉ *longtemps sans nous comprendre*. || Fam.

— Il se dit plus ordinairement des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, etc. : *Les personnages de Molière* DIALOGUENT *avec beaucoup de naturel et de vérité. Il fait bien* DIALOGUER *ses personnages*. (Acad.)

— Faire parler entre eux deux ou plusieurs personnages : *Cet auteur entend bien l'art de* DIALOGUER. (Acad.)

— V. trans. ou act. Arranger, distribuer les différentes parties d'un dialogue : *Bien* DIALOGUER *une scène*.

— Mus. Il se dit de deux parties qui se répondent l'une à l'autre, et qui souvent se réunissent : *Faire* DIALOGUER *deux voix, deux instruments*.

DIALYSE, n. f. (διά, part. disjonct; λύειν, dissoudre; gr.) Pron. *dia-liz*. — Méd. Dissolution.

— Chir. Solution de continuité.

DIAMANT, n. m. (ἀδάμας, indomptable, par allusion à sa dureté; gr.) Pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de toutes : *Le* DIAMANT *est du carbone pur cristallisé. Le* DIAMANT *est le corps le plus dur que l'on connaisse*. (Pelouze.) *Mine de* DIAMANTS. DIAMANT *brut*. DIAMANT *d'une belle eau. Ce* DIAMANT *jette beaucoup de feu, a beaucoup d'éclat. Plus un* DIAMANT *est beau, plus il faut que la monture soit légère; plus le chaton est riche, moins le* DIAMANT *est en évidence*. (Chamf.)

— *Diamant en rose*, ou simpl. *Rose*, diamant taillé par-dessus en facettes pointues, et plat par-dessous.

— *Diamant brillant*, ou simpl. *Brillant*, diamant taillé en facettes par-dessous et par-dessus.

— *Diamant en table*, diamant taillé de manière que la surface en est plate. On dit aussi, *Table de diamant*.

— *Diamant brut*, qui n'a pas été taillé.

— *Diamant faux*, pierre naturelle ou factice qui imite le diamant.

— *Diamants d'Alençon*, cristaux de quartz hyalin qu'on trouve dans des sables granitiques aux environs d'Alençon.

— *C'est un diamant*, se dit d'un ouvrage d'art ou de littérature d'une parfaite exécution.

— Outil de vitrier, de miroitier, etc., formé d'une pointe de diamant fixée à un manche, et qui sert à couper le verre et les glaces.

— Mar. *Le diamant d'une ancre*, la jonction des deux bras de l'ancre avec la verge. || Extrémité d'une pince à canon d'où partent ses adents.

DIAMANTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *dia-man-tèr*. — Didact. Il se dit de l'éclat des pierres précieuses, quand il se rapproche de celui du diamant.

DIAMANTAIRE, n. m. V. LAPIDAIRE.

DIAMANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Diamanter, et adj. Couvert de diamants : *Diadème* DIAMANTÉ. *Bracelet* DIAMANTÉ, etc.

DIAMANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diamant*.) Pron. *dia-man-té*. — Néol. Orner, couvrir de diamants.

DIAMANTIFÈRE, adj. des 2 g. Min. Qui produit des diamants : *Une localité* DIAMANTIFÈRE. (Babinet.)

DIAMÉTRAL, ALE, adj. Appartenant au diamètre : *Ligne* DIAMÉTRALE.

— Mar. *Plan diamétral d'un navire*, le plan qui passe par le milieu de la quille, de l'étambot, de l'étrave, et qui partage le bâtiment en deux moitiés longitudinales.

DIAMÉTRALEMENT, adv. Pron. *dia-mé-tral-man*. — D'un bout du diamètre à l'autre : *Les deux pôles sont* DIAMÉTRALEMENT *opposés l'un à l'autre*.

— Fig. Entièrement, tout à fait : *L'avarice et la prodigalité sont* DIAMÉTRALEMENT *opposées. Ces deux propositions sont* DIAMÉTRALEMENT *opposées. Leurs intérêts sont* DIAMÉTRALEMENT *contraires*. (Acad.)

DIAMÈTRE, n. m. (διά, à travers; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *dia-mètr*. — Ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle au point opposé, en passant par le centre : *Le* DIAMÈTRE *divise la circonférence en deux parties égales. Ce cercle a tant de pieds de* DIAMÈTRE. *Un* DIAMÈTRE *est égal à deux rayons*. (Arago.)

— Par extens. Largeur ou grosseur la plus grande d'une chose ronde, arrondie, elliptique, etc. : *Le* DIAMÈTRE *de la tête. Le* DIAMÈTRE *de la terre, du soleil. Cette colonne a trois pieds de* DIAMÈTRE. *Les traces du pied de l'éléphant sur la terre ont quinze ou dix-huit pouces de* DIAMÈTRE. (Buff.)

— Géom. *Diamètres conjugués*, se dit de deux lignes, dont chacune coupe en deux parties égales les cordes parallèles à l'autre.

— Astr. *Diamètre apparent d'une planète*, corde de l'angle sous lequel la planète est vue du centre de la terre.

DIANE, n. f. (*dies*, jour; lat.) Pron. *di-ann*. — Art. milit. et mar. Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour, pour éveiller les soldats ou les matelots : *Cependant la fatigue l'avait emporté, et, quand on battit la* DIANE, *j'étais tout à fait endormi*. (Mérim.) *Le lendemain, avant qu'on eût sonné la* DIANE, *Raymon vit entrer chez lui la solennelle figure de son hôte*. (G. Sand.)

Au premier point du jour, la *diane* au son clair
Éclate, et le canon tout à coup frappe l'air. (I. Autran.)

— Alchim. Argent.

— *Arbre de Diane*, végétation métallique d'argent et de mercure produite artificiellement dans un liquide contenant de l'acide nitrique.

— Agric. *Greffe diane*, espèce de greffe par approche sur tiges contournées en spirale dans la hauteur du tronc.

— Zool. Singe d'Afrique du genre des guenons. || Papillon diurne.

DIANTRE, n. m. Pron. *diantr*. — Fam. Il est tantôt un signe d'imprécation, tantôt un signe d'étonnement, d'admiration, etc. : *Par euphémisme et Diable. Il ronfle comme tous les* DIANTRES. (Mol.)

Au *diantre* tout valet qui vous est sur les bras. (Id.)

Au DIANTRE *soit le fou. Eh! non, de par tous les* DIANTRES! *nous ne savons ce qu'il est devenu*. (Dest.) Que DIANTRE veut-on qu'il fasse? (Mad. de Sév.) *Hé! à qui* DIANTRE *en avez-vous?* (Danc.) DIANTRE *soit fait de votre impatience*. (Mol.)

DIAPASON, n. m. (διά, avec, par; πᾶς, tout; gr.) Pron. *dia-pa-zon*. — Musiq. L'étendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir, depuis le ton le plus grave jusqu'au plus aigu : *Cet air sort du* DIAPASON *de la voix*.

— Instrument d'acier à deux branches, dont on se sert pour prendre le ton.

— Mus. Instrument à vent, semblable à un petit cor, qui sert au même usage que le *Diapason* d'acier.

— Fig. : *Cela montait mes idées à un* DIAPASON *extraordinaire*. (Ch. Nod.) *C'est le privilége des belles âmes de monter ainsi les autres à leur* DIAPASON, *et d'inspirer les nobles actions*. (Lam.)

— Technol. Instrument propre à déterminer la grosseur, l'épaisseur et le poids d'une cloche.

DIAPÉDÈSE, n. f. (διαπηδάω, je traverse; gr.) Pron. *dia-pé-dèz*. — Méd. Sueur sanguinolente; transsudation de sang par les parois des vaisseaux; hémorrhagie cutanée.

DIAPHANE, adj. des 2 g. (διά, à travers; φαίνω, je brille; gr.) Pron. *dia-fann*. — Qui livre passage à la lumière, qui la transmet : *Ces nues se déroulaient en zones* DIAPHANES *de satin blanc, ou formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur élasticité*. (Chateaubr.)

L'allégorie habite un palais *diaphane*. (Lemière.)

Deux rayons traversaient l'atelier, en y traçant de larges bandes d'or DIAPHANES *où brillaient des grains de poussière*. (H. de Balz.)

— Dans l'usage ordinaire, on l'emploie souvent d'une manière absolue, comme synonyme de très-transparent.

Vois Harpagon aride et presque *diaphane*
Par les jeûnes cruels auxquels il se condamne. (Regnard.)

Syn. Diaphane, Transparent. Un corps *diaphane* est celui à travers lequel on voit le jour, la lumière; un corps *transparent* est celui à travers lequel on voit d'autres corps. La lumière rendant visible les objets qu'elle enveloppe, il s'ensuit qu'un corps *diaphane* est nécessairement *transparent*; mais un corps *transparent* n'est pas nécessairement *diaphane*. Ce dernier ne se dit que des corps qui ont une égale densité dans toutes leurs parties, telles que les eaux, les verres, les glaces; *transparent* se dit de toutes les matières dont les parties sont espacées et comme entr'ouvertes, tels que les tissus clairs, les gazes, etc.

DIAPHANÉITÉ, n. f. Pron. *dia-fa-né-i-té*. — Propriété dont jouissent certains corps d'être traversés par la lumière et de la transmettre : *La* DIAPHANÉITÉ *de l'air et des gaz*. (Acad.) *La grande épaisseur de ces cristaux, leur remarquable* DIAPHANÉITÉ, *les rendait très-propres à des expériences de réfraction*. (Arago.) *Le génie de l'artiste a triomphé de l'impuissance du pinceau, en donnant aux deux figures de Moïse et d'Élie une sorte de* DIAPHANÉITÉ. (Kératry.)

DIAPHANOMÈTRE, n. m. (διά, à travers; φανός, clair; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *dia-fa-no-mètr*. — Phys. Appareil servant à apprécier les variations de la diaphanéité de l'atmosphère.

DIAPHANOMÉTRIE, n. f. Phys. Art de mesurer la diaphanéité de l'atmosphère.

DIAPHANOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-fa-no-mé-trik*. — Phys. Qui a rapport au diaphanomètre.

DIAPHONIE, n. f. (διά, à travers ; φωνή, voix ; gr.) Pron. *dia-fo-ni*. — Mus. anc. Tout intervalle ou accord dissonant.

— Anc. Musique à deux voix : *On peut défier l'avenir musical de revenir au quatuor de Pergolèse, puis aux* DIAPHONIES *du moyen âge*. (Vitet.)

DIAPHORE, n. f. (διαφέρω, je transporte ; gr.) Pron. *dia-fòr*. — Littér. Figure de rhétorique qui consiste à répéter un mot déjà employé, en lui donnant une nuance nouvelle de signification. *La diaphore* se rapproche de la répétition.

DIAPHORÈSE, n. f. (διαφορεῖν, dissiper, répandre, gr.) Pron. *dia-fo-rèz*. — Méd. Transpiration plus abondante que la transpiration naturelle.

DIAPHORÉTIQUE, adj. des 2 g. (διαφορεῖν, répandre ; gr.) Pron. *dia-fo-ré-tik*. — Pharm. Il se dit des remèdes qui excitent la diaphorèse, qui provoquent la transpiration : *Boisson* DIAPHORÉTIQUE.

— N. m. *Administrer des* DIAPHORÉTIQUES.

DIAPHRAGMATIQUE, adj. des 2 g. (*diaphragme*.) Pron. *dia-fragh-ma-tik*. — Anat. Qui appartient ou qui a rapport au diaphragme : *Artères, veines* DIAPHRAGMATIQUES. *Nerfs* DIAPHRAGMATIQUES.

DIAPHRAGMATITE, n. f. Méd. Inflammation du diaphragme.

DIAPHRAGMATOCÈLE, n. f. (διάφραγμα, diaphragme ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *dia-fragh-ma-to-cèl*. — Méd. Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme.

DIAPHRAGME, n. m. (διά, à travers ; φράγμα, cloison ; gr.) Pron. *dia-fragm*. — Anat. Muscle très-large et fort mince, qui forme cloison entre le thorax et l'abdomen : *Le* DIAPHRAGME *sert à la respiration. Il a reçu un coup qui lui perce le* DIAPHRAGME. (Ac.) *Le* DIAPHRAGME *sépare transversalement le corps entier de l'animal, et le divise assez exactement en deux parties égales, dont la supérieure renferme le cœur et les poumons, et l'inférieure contient l'estomac et les intestins.* (Buff.) *Dans l'homme et les animaux qui lui ressemblent, le* DIAPHRAGME *paraît être le centre du sentiment. C'est sur ce point d'appui que s'exercent tous les mouvements du système sensible.* (Id.)

— Cloison qui sépare les deux narines.

— Didact. Cloison qui divise l'intérieur d'un soufflet, d'une lunette.

— Phys. Anneau qu'on place au foyer des deux verres d'une lentille, pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe : *Si on met un charbon ardent dans un* DIAPHRAGME *percé d'un trou, il paraîtra continuellement un cercle lumineux.* (Arago.)

— Bot. Cloison transversale qui partage une silique, une capsule.

DIAPHRAGMITE, n. f. Mécan. Disque qui sert à interrompre la communication dans un tube cylindrique. V. DIAPHRAGMATITE.

DIAPHTHORE, n. f. (διά, à travers, φθείρω, je corromps ; gr.) Pron. *diaf-tor*. — Méd. Corruption du fœtus dans la matrice ou des aliments dans l'estomac.

DIAPHYLACTIQUE, adj. V. PROPHYLACTIQUE.

DIAPHYSE, n. f. (διάφυσις, interstice ; gr.) Pron. *dia-fiz*. — Anat. Séparation, cloison.

— Corps ou partie moyenne d'un os long.

DIAPNOGÈNE, adj. des 2 g. Anat. Qui engendre l'humeur de la transpiration.

DIAPNOÏQUE, ou **DIAPNOTIQUE**, adj. des 2 g. (διαπνοή, transpiration ; gr.) Pron. *diap-no-ik, no-tik*. — Méd. Il se dit des diaphorétiques doux, qui n'excitent qu'une légère transpiration.

DIAPRÉ, ÉE, part. pass. du v. Diaprer : *Les couleurs dont la nacre est* DIAPRÉE. *Les fleurs dont le gazon est* DIAPRÉ.

. . . . . Un pré
Tout bordé de ruisseaux, et de fleurs *diapré*. (La F.)

Ses yeux d'un jaune brun, DIAPRÉS *de filets d'or, voilaient une ardeur qui se trahissait par des jets soudains.* (H. de Balzac.)

— Hortic. *Prunes diaprées*, espèce de prunes violettes.

DIAPRER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἴασπις, jaspe ; gr.) Pron. *dia-pré*. — Poétiq. Varier de plusieurs couleurs.

DIAPRURE, n. f. Pron, *dia-prur*. — Variété de couleurs. || Vieux.

DIAPTOSE, n. f. (διάπτωσις, chute ; gr.) Pron. *diap-tôz*. — Mus. Sorte de périélèse qui consiste à répéter deux fois la finale d'un chant, en plaçant entre ces deux notes la note sensible.

DIAPYÈME, ou **DIAPYÈSE**, n. f. (διαπύησις, suppuration ; gr.) Pron. *dia-pi-èm, èz*. — Méd. Suppuration.

DIAPYÉTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Méd. Maturatif, suppuratif.

DIARRHÉE, n. f. (διαρρεῖν, couler de tous côtés ; gr.) Pron. *dia-ré*. — Fréquence et liquidité des déjections alvines : *La* DIARRHÉE *est ordinairement produite par l'inflammation de l'intestin. Avoir la* DIARRHÉE. *Ces fruits donnent la* DIARRHÉE. (Acad.)

DIARRHÉIQUE, adj. des 2 g. (διαρρεῖν, couler de tous côtés ; gr.) Pron. *dia-ré-ik*. — Pathol. Qui a rapport à la diarrhée, qui en a les caractères : *Flux* DIARRHÉIQUE. *Le lit de la malade était continuellement sali par des matières* DIARRHÉIQUES. (Chomel.)

DIARTHRODIAL, ALE, adj. Pron. *diar-tro-dial*, — Anat. Qui a rapport à la diarthrose ; qui a lieu par diarthrose.

DIARTHROSE, n. f. (διά, à travers ; ἀρθρῶσις, articulation ; gr.) Pron. *diar-trôz*. — Anat. Articulation mobile des os qui leur permet des mouvements en tous sens.

DIASCORDIUM, n. m. Pr. *dia-scor-diome*. — Pharm. Électuaire dans la composition duquel entrent en grande proportion les feuilles d'une espèce de Germandrée appelée *Scordium*.

DIASOSTIQUE, n. f. (διασώζειν, conserver ; gr.) Pron. *dia-çoss-tik*. — Méd. anc. Partie de la médecine qui a pour but la conservation de la santé. || V. HYGIÈNE.

DIASPORE, n. m. (διασπορά, dispersion ; gr.) Pron. *diass-por*. — Min. Minéral fort rare qui se disperse en paillettes brillantes lorsqu'on le chauffe.

DIASPOROMÈTRE, n. m. (διασπορά, dispersion ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *diass-po-ro-mètr*. — Phys. Instrument propre à mesurer l'angle de deux prismes d'un verre différent.

DIASPOROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *diass-po-ro-mé-trik*. — Phys. Qui a rapport au diasporomètre.

DIASPRE ou **DIASPRO**, n. m. Min. Le jaspe.

DIASTASE ou **DIASTASIE**, n. f. (διάστασις, séparation ; gr.) Pron. *diass-tâz, ta-zi*. — Méd. Espèce de luxation qui consiste dans l'écartement de deux os qui étaient contigus, comme le tibia et le péroné, le cubitus et le radius.

DIASTASÉMIE, n. f. (διάστασις, séparation ; αἷμα, sang.) Art. vétér. Anasarque aiguë chez le cheval.

DIASTÉMATIE, n. f. (διάστημα, ατος, intervalle ; gr.) Méd. Déviation organique consistant dans la présence d'une fente ou fissure sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATOCAULIE, n. f. (διάστημα, disjonction ; καυλός, tronc ; gr.) Méd. Scission du tronc dans le sens de sa longueur.

DIASTÉMATOCHEILIE, n. f. (— χεῖλος, lèvre ; gr.) Méd. Scission longitudinale des lèvres à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOCRANIE, n. f. (— κράνιον, crâne ; gr.) Méd. Scission anormale du crâne sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOCYSTIE, n. f. (— κύστις, vessie ; gr.) Méd. Scission de la vessie sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE, n. f. (— γαστήρ, ventre ; gr.) Méd. Scission des parois du ventre à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOGLOSSIE, n. f. (— γλῶσσα, langue ; gr.) Méd. Scission de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE, n. f. (— γνάθος, mâchoire ; gr.) Méd. Scission des mâchoires sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOMÉTRIE, n. f. (— μήτρα, matrice ; gr.) Méd. Scission de la matrice en deux sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOPYÉLIE, n. f. (— πυελός, bassin ; gr.) Méd. Scission du bassin sur la ligne médiane.

DIASTÉMATORHACHIE, n. f. (— ῥαχία, épine du dos ; gr.) Méd. Scission longitudinale de la colonne épinière.

DIASTÉMATORHINIE, n. f. (— ῥίν, nez ; gr.) Méd. Scission du nez sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOSTAPHYLIE, n. f. (— σταφυλή, luette ; gr.) Méd. Scission longitudinale de la luette en deux parties.

DIASTÉMATOSTERNIE, n. f. (— στέρνον, poitrine ; gr.) Méd. Scission longitudinale du sternum.

DIASTÈME, n. m. (διάστημα, séparation ; gr.) Pron. *diass-tèm*. — Mus. anc. Intervalle. Il s'est dit de l'intervalle simple par oppos. à *Système*, intervalle composé.

— Phys. Pores accidentellement épars sur la surface des corps, et qui ne peuvent être démontrés que par la pénétration d'un liquide dans les solides.

— Zool. Intervalle qui existe entre les dents canines et les molaires, chez la plupart des mammifères. Vulg. *Barre*.

— Portion de la tête des Arachnides qui précède le chaperon.

DIASTÉMENTERIE, n. f. (διάστημα, séparation ; ἔντερον, intestin ; gr.) Méd. Scission longitudinale du canal intestinal.

DIASTOLE, n. f. (διαστέλλω, je dilate ; gr.) Pron. *diass-tol*. — Méd. Dilatation du cœur ou des artères au moment où le sang pénètre dans leur cavité ; il se dit par oppos. à *Systole*, qui désigne le mouvement contraire : *C'est par le mouvement de la* DIASTOLE *que le sang des veines entre dans le cœur. La systole et la* DIASTOLE *du cœur*. (Acad.)

— Philol. Petit signe, semblable à une virgule, employé par les anciens grammairiens grecs, pour indiquer la séparation de deux syllabes qui auraient pu se confondre en un seul mot. La diastole n'a été conservée que dans ὅ,τι, neutre, de ὅστις, pour le distinguer de la conjonction ὅτι.

DIASTOLIQUE, adj. des 2 g. (διαστέλλω, je dilate ; gr.) Pron. *diass-to-lik*. — Méd. Qui a rapport à la diastole.

DIASTREMME, n. m. (διάστρεμμα, entorse ; gr.) Pron. *diass-trèm*. — Méd. Luxation, entorse, distorsion.

DIASTROPHIE, n. f. (διαστροφή, distorsion ; gr.) Pron. *diass-tro-fi*. — Chir. Déplacement des os, des muscles, des tendons, des nerfs.

DIASTYLE, n. m. (διά, de ; στῦλος, style ; gr.) Pron. *diass-til*. — Archit. Manière d'espacer les colonnes en leur donnant trois diamètres d'entre-colonnement.

DIATHERMASIE, n. f. (διαθερμασία, échauffement ; gr.) Phys. Faculté qu'ont certains rayons de chaleur de traverser plus facilement que d'autres un milieu donné.

DIATHERMIQUE, adj. des 2 g. (διά, à travers ; θερμός, chaleur ; gr.) Phys. Il se dit de la faculté qu'ont certains corps de laisser passer les rayons de chaleur.

DIATHÈSE, n. f. (διατίθημι, je constitue ; gr.) Pron. *dia-tèz*. — Pathol. Disposition par suite de laquelle plusieurs organes ou plusieurs points de l'économie sont à la fois ou successivement le siége d'affections spontanées dans leur développement ou identiques dans leur nature : DIATHÈSE *cancéreuse, scorbutique, rhumatismale. On doit admettre autant de* DIATHÈSES *qu'il y a de maladies susceptibles de se montrer dans plusieurs parties à la fois ou successivement sous l'influence d'une cause interne commune.* (Chomel.) *L'irritation tend à se propager par similitude de tissu et de symptôme organique : c'est ce qui constitue les* DIATHÈSES. (Broussais.)

DIATHÉSIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dia-té-zik*. — Méd. Qui dépend d'une diathèse.

DIATONIQUE, adj. des 2 g. (διά, à travers ; τόνος, ton ; gr.) Pron. *dia-to-nik*. — Mus. Qui procède par tons et demi-tons alternatifs : *Chant* DIATONIQUE.

DIATONIQUEMENT, adv. Pron. *dia-to-nik-man*. — Mus. Suivant l'ordre diatonique.

DIATRIBE, n. f. (διατριβή, frottement, examen, exercice ; gr.) Pron. *dia-trib*. — Dissertation critique amère et violente ; discours, écrit passionné et injurieux.

DIAZOME, n. m. (διάζωμα ; gr. m. sign.) Pron. *dia-zom*. — Archit. Palier d'un escalier ; degré plus large que les autres, et destiné à former un repos pour celui qui monte ou descend : *Quand on était assis sur le* DIAZOME *de ce perron, on avait devant soi un potager étendu entre deux futaies.* (Chateaubr.)

— Zool. et Bot. Cloison, diaphragme.

DIAZONE, n. f. (διά, à travers ; ζώνη, ceinture ; gr.) Zool. Mollusque acéphale.

DIAZOSTER, n. m. (m. gr.) Pron. *dia-zôss-tèr*. — Anat. Douzième vertèbre du dos.

DIBRAQUE, n. m. (δίς, deux fois ; βραχύς, bref ; gr.) Pros. anc. Pied d'un vers grec ou latin composé de deux brèves.

DICACITÉ, n. f. (*dicacitas*, causticité ; lat.) Pron. *di-ka-ci-té*. — Plaisanterie, raillerie piquante ; penchant à railler, à plaisanter.

DICARPE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois ; καρπός, fruit ; gr.) Bot. Dont le fruit est double ou géminé.

DICÉPHALE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois ; κεφαλή, tête ; gr.) Bot. Il se dit d'une capsule provenant d'un ovaire qui a deux sommets.

— Zool. Il se dit aussi d'un monstre à deux têtes.

DICÈRE, adj. des 2 g. (δίκερας, double corne ; gr.)

Pron. *di-cèr.* — Zool. Qui porte deux cornes, deux tentacules ou deux antennes.

— N. m. pl. Famille de mollusques.

DICHOPTERE, adj. des 2 g. (δίχα, en deux ; πτερόν, aile ; gr.) Zool. Qui a les ailes échancrées, ou partagées en deux.

DICHORÉE, n. m. (διχόρειος ; gr., m. sign.) Pron. *di-ko-ré.* — Pros. anc. Pied composé de deux chorées ou trochées.

DICHOTOMAL, ALE, adj. (δίχα, en deux ; τομή, division ; gr.) Pron. *di-ko-to-mal.* — Bot. Qui naît de l'angle formé par deux rameaux d'une branche dichotome.

DICHOTOME, adj. des 2 g. (δίχα, en deux parties ; τομή, division ; gr.) Bot. Il se dit d'une tige d'abord simple, puis bifurquée : *La tige du gui est* DICHOTOME. *Pédoncules* DICHOTOMES.

— Astr. Il se dit de la lune, quand l'hémisphère qu'elle tourne vers la terre n'est qu'à moitié éclairé par le soleil : *La lune est* DICHOTOME.

DICHOTOMIE, n. f. (δίχα, en deux parties ; τομή, division ; gr.) Pron. *di-ko-to-mi.* — Bot. Mode de division de certaines tiges en rameaux bifurqués.

— Astr. État de la lune quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil.

DICHOTOMIQUE, adj. des 2 g. (δίχα, en deux ; τομή, division ; gr.) Pron. *di-ko-to-mik.* — Didact. Qui se divise et se subdivise de deux en deux ; bifurqué : *Il trouva dans cette unique considération un moyen simple et parfaitement* DICHOTOMIQUE *de distribuer les mammifères.* (G. St-Hil.)

DICHROÉ, ÉE, adj. (δίς, deux fois ; χρόα, couleur ; gr.) Pron. *di-kro-é.* — Phys. Qui est de deux couleurs.

DICHROÏSME, n. m. (δίς, deux ; χρόα, couleur ; gr.) Phys. Propriété qu'ont certaines substances transparentes d'offrir une couleur différente selon qu'on regarde au travers, parallèlement aux axes ou dans un autre sens.

DICHROÏTE, adj. des 2. g. (δίς, deux ; χρόα, couleur ; gr.) Phys. Qui offre deux couleurs différentes.

DICHRONE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois ; χρόνος, temps ; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont la végétation est suspendue pendant une partie de l'année et active pendant l'autre.

DICLINE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; κλίνη, lit ; gr.) Bot. Il se dit des plantes chez lesquelles les organes sexuels mâles et femelles sont répartis sur des individus différents.

DICLINIE, n. f. (δίς, deux ; κλίνη, lit ; gr.) Pron. *di-kli-ni.* — Bot. Toutes les plantes diclines.

DICONQUE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; κόγχη, coquille ; gr.) Zool. Qui se compose de deux coquilles, ou de deux valves.

DICOTYLE, adj. des 2 g. **DICOTYLÉ, ÉE,** adj. V. DICOTYLÉDONE.

DICOTYLÉDON, adj. des 2 g. ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE,** adj. Bot. Qui a deux cotylédons.

DICOTYLÉDONES ou **DICOTYLÉDONÉES,** n. f. pl. (δίς, deux ; κοτυληδών, cotylédon ; gr.) Bot. Grande division du règne végétal comprenant les plantes à deux cotylédons : *Les plantes, les végétaux* DICOTYLÉDONES.

— N. f. *Les légumineuses sont des* DICOTYLÉDONES.

DICRANOBRANCHE, adj. des 2 g. (δίκρανος, fourchu ; βραγχία, branchies ; gr.) Zool. Qui a des branchies bifurquées.

— N. m. pl. Famille de Gastéropodes.

DICTAME ou **DICTAMNE,** n. m. (δίκταμον, δίκταμνον, m. sign. ; gr.) Pron. *dik-tam*, ou *tamn.* — Espèce d'origan, plante herbacée, aromatique, qui passait jadis pour un puissant vulnéraire : *Les anciens ont dit que le cerf, blessé d'une flèche, allait chercher le* DICTAME, *et que, dès qu'il en avait mangé, le fer tombait de sa plaie.* (Acad.)

La mauve, le *dictame* ont, avec les pavots
Mêlé leurs sucs puissants qui donnent le repos. (A. Chén.)

— Fig. :

Le *dictame* immortel qui fleurit dans les cieux. (Font.)
. . . . Mon âme
Se flattait à ses maux de trouver un *dictame.* (Lacretelle.)
Blessé ! répond l'aventureuse dame,
Ciel m'est témoin, voudrais vous secourir.
— Vous le pouvez, possédez vrai *dictame.*
Qui m'a blessé saurait bien me guérir. (Millevoye.)

DICTAMEN, n. m. (*dictare*, dicter, suggérer ; lat.) Pron. *dik-ta-mènn.* — T. dogmatique emprunté du latin, et qui n'est employé que dans cette phrase, *le dictamen de la conscience* le sentiment intérieur de la conscience.

DICTAMNE, n. m. V. DICTAME.

DICTATEUR, n. m. (*dictator*, m. sign. ; lat.) Pron. *dik-ta-teur.* — Magistrat unique et souverain qu'on nommait extraordinairement à Rome, du temps de la république, en certaines occasions importantes, et seulement pour un certain temps : *Les Romains opposèrent à Octavus Mamilius un roi temporaire qu'ils appelèrent aussi* DICTATEUR. (Mich.)

— Par extens. Il se dit, dans le style élevé, de tout magistrat investi, temporairement ou à perpétuité, d'une autorité souveraine et absolue.

— Fig. et fam. *Prendre un ton de dictateur*, prendre un ton tranchant et absolu.

DICTATION, n. f. V. lang. L'action de composer, de dicter.

DICTATORIAL, ALE, adj. Pron. *dik-ta-to-rial.* — Qui a rapport, qui appartient à la dictature : *Pouvoir* DICTATORIAL. *Autorité* DICTATORIALE.

DICTATURE, n. f. (*dictare*, dicter ; lat.) Pron. *dik-ta-tur.* — Dignité, pouvoir de dictateur : *La* DICTATURE *conférait une autorité souveraine. Sylla abdiqua la* DICTATURE. *Après la mort de Jules-César, la* DICTATURE *fut abolie.*

DICTÉE, n. f. (*dictare*, dicter ; lat.) Pron. *dik-té.* — Action de dicter un discours, une lettre, un devoir, etc. : *Écrire sous la* DICTÉE *de quelqu'un. Ce commis, ce secrétaire écrit bien sous la* DICTÉE. *Faire une* DICTÉE *à des écoliers. La* DICTÉE *du professeur a été fort longue. La* DICTÉE *est finie. Le peintre et l'orateur appartiennent tous deux à l'école des Grâces, et composent sous leur* DICTÉE. (Dussault.)

— Il se dit également, surtout dans les colléges et dans les écoles, de ce qui a été dicté : *Voici la* DICTÉE *d'aujourd'hui. Copier la* DICTÉE. *Il y a bien des fautes d'orthographe dans cette* DICTÉE.

— Astron. Nom de la constellation d'Ariane.

DICTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*dictare* ; rad. *dictum*, dit, chose dite, parole ; lat.) Pron. *dik-té.* — Prononcer lentement et à haute voix une phrase ou une suite de phrases qu'on fait écrire au fur et à mesure par quelqu'un : DICTER *une lettre à son secrétaire. Un professeur qui* DICTE *un thème à ses écoliers. Je lui* DICTAI *quelques phrases pour voir s'il savait l'orthographe.* (Acad.)

Ce billet criminel, c'est moi qui l'*ai dicté.* (C. Delav.)

Voici quelques articles qu'il A DICTÉS *lui-même à notre entremetteur, pour vous être montrés avant que de rien faire.* (Molière.)

— Absol. *Attention ! Je* DICTE : « *Mon révérend frère.* » (C. Delavigne.) *On prétend que César* DICTAIT *à plusieurs secrétaires en même temps. Il* A DICTÉ *toute la nuit.* (Acad.)

— Suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire : *On* A DICTÉ *à cet accusé toutes les réponses qu'il a faites. Il finit par lui* DICTER *un testament.* (La Br.)

— Fig. Inspirer : *La raison, le sens commun nous* DICTE *cela. Que l'innocence et la justice président à vos pensées et* DICTENT *vos discours.* (Franklin.)

Le dépit nous *dicta* les plus tendres adieux. (C. Del.)

La nature nous DICTE *que nous devons aimer nos parents.* (Acad.)

— Prescrire, imposer : DICTER *des lois, des ordres, des conditions. On lui* A DICTÉ *la conduite qu'il devait tenir.* (Acad.) *Je sais le parti que* DICTE, *en pareil cas, la pudeur.* (J. J. R.)

DICTION, n. f. (*dictio* ; lat.) Pron. *dik-cion.* — Elocution, cette partie du style qui regarde le choix et l'arrangement des mots : DICTION *élégante.* DICTION *pure.* DICTION *vicieuse. Les grâces de la* DICTION *dépendent du choix des mots et de l'harmonie des phrases.* (Volt.)

— Il signifie quelquefois la manière de dire, de prononcer un discours ; des vers, etc. : *Cet orateur a une* DICTION *lourde et traînante.*

DICTIONNAIRE, n. m. (*dictionarium*, recueil de dictons ; lat.) Pron. *dik-cionèr.* — Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés par ordre alphabétique et expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre : DICTIONNAIRE *français.* DICTIONNAIRE *latin.* DICTIONNAIRE *italien.* DICTIONNAIRE *espagnol.* DICTIONNAIRE *de la langue française.* DICTIONNAIRE *anglais-français, français-anglais.* DICTIONNAIRE *polyglotte.* DICTIONNAIRE *de l'Académie française* ou simplement, *de l'Académie. Le* DICTIONNAIRE *de l'Académie française fut conçu par Chapelain, le premier homme de la littérature, sous la minorité de Louis XIV.* (Rivarol.) *Le* DICTIONNAIRE *de Trévoux. Le* DICTIONNAIRE *de Richelet. Les mots des* DICTIONNAIRES *sont rangés par ordre alphabétique, sont rangés selon leur ordre de dérivation. Les articles d'un* DICTIONNAIRE. DICTIONNAIRE *de poche.* (Acad.) *Le premier livre d'une nation est le* DICTIONNAIRE *de sa langue.* (Volney.) *Un* DICTIONNAIRE *sans exemples est un squelette.* (Volt.) *La perfection des* DICTIONNAIRES *est un point où il faut avouer que les modernes ont enchéri sur les anciens.* (Fén.) *Il n'est point d'ouvrage exposé à plus de fautes qu'un* DICTIONNAIRE, *il n'en est point aussi qui soit plus susceptible d'un long perfectionnement.* (Rivarol.) *Pendant que l'Académie faisait son* DICTIONNAIRE, *tout le monde faisait la langue.* (Villem.)

— Fam. *Traduire à coups de dictionnaire*, se dit de ceux qui, étant peu familiarisés avec une langue, sont obligés, pour la traduire, d'avoir fréquemment recours au dictionnaire. On le dit quelquefois d'un mauvais traducteur : *Il a fait sa traduction* À COUPS DE DICTIONNAIRE.

— Recueils faits par ordre alphabétique sur des matières de littérature, de sciences ou d'arts : DICTIONNAIRE *des étymologies* ou *étymologique.* DICTIONNAIRE *des rimes.* DICTIONNAIRE *des homonymes.* DICTIONNAIRE *poétique.* DICTIONNAIRE *de la Fable.* DICTIONNAIRE *historique.* DICTIONNAIRE *biographique.* DICTIONNAIRE *géographique* ou *de géographie.* DICTIONNAIRE *de médecine, de chimie, de chirurgie.* DICTIONNAIRE *de marine.* DICTIONNAIRE *de musique.* DICTIONNAIRE *raisonné des sciences et des arts.* ‖ On dit mieux DICTIONNAIRE *des termes de marine, de médecine, de chimie, d'architecture*, etc., lorsqu'il ne s'agit que d'une simple explication des termes propres à ces différents arts.

Syn. Dictionnaire, vocabulaire, glossaire. Le *dictionnaire* explique ou traduit généralement les mots qu'il donne ; le *vocabulaire* ne les traduit jamais et ne les explique pas toujours ; le *glossaire* explique, commente, mais ne donne que des mots peu connus, surannés, ou appartenant à l'époque barbare d'une langue. Par extension de sens, ou par analogie, on applique bien quelquefois le terme de *dictionnaire* à des recueils particuliers de mots sans traduction ni explication, comme le *dictionnaire* des rimes, par Richelet ; mais ces sortes d'ouvrages seraient plus proprement appelés tables ou répertoires. Enfin, *dictionnaire* ne signifie pas seulement un recueil de mots, il comprend toute espèce de matières, divisées en articles qui sont rangés dans un ordre alphabétique, étymologique ou méthodique sous quelque autre point de vue.

DICTIONNARISTE, n. m. Pron. *dik-cio-na-rist.* — Il se dit quelquefois pour lexicographe, auteur d'un dictionnaire.

DICTON, n. m. (*dictum*, chose dite, parole ; lat.) Pron. *dik-ton.* — Mot, sentence qui a passé en proverbe : *Un vieux* DICTON. *Un* DICTON *populaire.*

. . . . L'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux *dictons* à réciter par cœur. (Mol.)
Le peuple a ses *dictons*, oracles de bon sens.
(F. de Neufchât.)

— Raillerie, mot plaisant et piquant contre quelqu'un : *Donner à chacun son* DICTON. Il est familier dans les deux sens.

DICTUM, n. m. (*dicere*, dire ; *dictum*, chose dite, lat.) Pron. *dik-tom.* — Dispositif d'un jugement, d'un arrêt ; cette partie d'un jugement, d'un arrêt qui contient ce que le juge prononce et ordonne : *Le* DICTUM *d'une sentence, d'un arrêt. Cela n'est pas dans le* DICTUM. *Est-ce une si grande faute que de s'être servi d'un* DICTUM *consacré par ce jeu même ?* St.-Marc Girard.)

— Plur. Des *dictums.*

DICTYOPSIE, n. f. (δίκτυον, filet ; ὄψις, vue ; gr.) Méd. Affection de la vue dans laquelle on aperçoit des ombres ramifiées, semblables à un réseau fin ou à une toile d'araignée.

DIDACTIQUE, adj. des 2 g. (διδακτικός ; gr., m. sign.) Pron. *di-dak-tik.* — Qui est destiné à instruire, qui sert, qui est propre à l'enseignement : *Ordre* DIDACTIQUE. *Termes* DIDACTIQUES. *Langage* DIDACTIQUE. *Genre* DIDACTIQUE. *Poëme* DIDACTIQUE. *Une épître* DIDACTIQUE *ne sent point la passion.* (Volt.)

— *Ouvrage, livre, traité didactique*, qui donne les règles d'une science, d'un art quelconque : *Il est à remarquer que les* LIVRES DIDACTIQUES *de Cicéron sur l'éloquence sont tous fondés sur des idées philosophiques.* (La Harpe.)

— N. m. *Le didactique*, le langage, le genre didactique : *Ce mot n'est usité que dans le* DIDACTIQUE.

— N. f. *La didactique*, l'art d'enseigner : *Les règles de la* DIDACTIQUE.

DIDACTIQUEMENT, adv. Pron. *di-dak-tik-man.* — D'une manière didactique. Peu usité.

DIDACTYLE, adj. des 2 g. (δίς, deux, δάκτυλος, doigt ; gr.) Pron. *di-dak-til.* — Zool. Qui n'a que deux doigts à chaque pied.

— N. m. pl. Famille de Mammifères.

DIDEAU, n. m. Pron. *di-dô.* — Pêche. Filet

avec lequel on barre les rivières. On dit aussi *Diédeau.* C'est la même chose que *Diguial.* V. ce mot.

DIDÉCAÈDRE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; δέκα, dix ; ἕδρα, base ; gr.) Minér. Il se dit des cristaux dont les faces offrent, par leur ensemble, la combinaison de deux solides à dix faces.

DIDELPHE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; δελφύς, matrice ; gr.) Pron. *di-dèlf.* — Zool. Qui a deux matrices. Dont la matrice est double.

— N. m. pl. Famille de Mammifères.

DIDELPHIEN, n. m. Pron. *di-dèl-fiain.* — Zool. Famille des Marsupiaux, caractérisée par de longues canines et de petites incisives à chaque mâchoire, des arrière-molaires hérissées de pointes, et généralement par le système dentaire des carnassiers du genre insectivore. Le genre Sarigue est le type de cette famille.

DIDIPLASE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; διπλάσιος, double ; gr.) Min. Il se dit de deux cristaux produits par l'union de deux rhomboïdes et de deux dodécaèdres.

DIDODÉCAÈDRE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; δώδεκα, douze ; ἕδρα, base ; gr.) Min. Il se dit de deux espèces de cristaux produites par l'union de deux dodécaèdres différents.

DIDYMALGIE, n. f. (δίδυμος, testicule ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *di-di-mal-ji.* — Méd. Douleur des testicules.

DIDYMALGIQUE, adj. des 2 g. (δίδυμος, testicule ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *di-di-mal-jik.* — Méd. Qui a rapport à la didymalgie

DIDYME, adj. des 2 g. (δίδυμος, double ; gr.) Pron. *di-dim.* — Bot. Il se dit de tout ce qui est composé de deux parties, ou de deux lobes arrondis, réunis par un point : *Racine* DIDYME. *Les étamines de la mercuriale ont des anthères* DIDYMES.

DIDYNAME, adj. des 2 g (δίς, deux ; δύναμις, puissance ; gr.) Pron. *di-di-nam.* — Bot. Il se dit des étamines, quand elles sont au nombre de quatre, dont deux plus longues que les deux autres : *Les étamines de l'acanthe sont* DIDYNAMES, *à anthères uniloculaires.* (Richard.)

DIDYNAMIE, n. f. (δίς, deux ; δύναμις, puissance ; gr.) Pron. *di-di-na-mi.* — Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de quatre étamines, dont deux longues et deux courtes.

DIDYNAMIQUE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; δύναμις, puissance ; gr.) Pron. *di-di-na-mik.* — Bot. Qui appartient à la didynamie.

DIÉCBOLIQUE, adj. des 2 g. (διεκβολή, sortie par un lieu étroit ; gr.) Pron. *di-èk-bo-lik.* — Méd. Qui est propre à provoquer l'avortement.

DIÈDRE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; ἕδρα, base ; gr.) Pron. *di-èdr.* — Géom. Il se dit d'un angle formé par la rencontre de deux surfaces.

DIENNAÈDRE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; ἐννέα, neuf ; ἕδρα, base ; gr.) Minér. Il se dit des cristaux offrant dix-huit faces, neuf à chaque sommet.

DIÉRÈSE, n. f. (διαιρεῖν, diviser ; gr.) Pron. *di-é-rèz.* — Gram. gr. et lat. Division d'une diphthongue en deux syllabes : *Les Latins disaient quelquefois par* DIÉRÈSE aulaï *pour* aulæ. ‖ Il se dit par opposition à *Synérèse.*

— Chir. Moyen thérapeutique ou opération qui consiste à diviser à l'aide de la main, du fer ou des caustiques, les parties continues. Toutes les incisions, depuis la simple piqûre de la veine jusqu'à la gastrotomie, appartiennent à la *diérèse.*

DIÉRÉTIQUE, adj. des 2 g. (διαιρεῖν, diviser ; gr.) Pron. *di-é-ré-tik.* — Méd. Il se dit de tous les agents mécaniques ou chimiques propres à opérer la division d'un tissu.

DIÈSE, n. m. (δίεσις, action de faire passer au delà ; gr.) Pron. *dièz.* — Mus. Signe formé de deux doubles barres croisées, qui se met, soit devant une note, pour indiquer qu'il faut la hausser d'un demi-ton, soit à la clef, sur la ligne où se place la note, qui doit être haussée d'un demi-ton dans tout le courant de l'air, du morceau : *Cette note est marquée d'un* DIÈSE. *Dans le ton de sol, il y a un* DIÈSE *à la clef, sur la ligne du fa.* (Acad.)

— *Dièse accidentel,* celui qui se met devant une note, par opposition à ceux que l'on met à la clef.

— Il se dit quelquefois des notes haussées d'un demi-ton, abstraction faite des signes.

— Adj. des 2 g. Il se dit d'une note marquée d'un dièse, ou haussée d'un demi-ton : *Cette note est* DIÈSE. (Acad.)

DIÉSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dièse.*) Pron. *dié-zé.* — Mus. Marquer une note d'un dièse, la hausser d'un demi-ton : *Il faut* DIÉSER *cette note.*

DIÉSIS, n. m. (δίεσις, action de passer à travers ; gr.) Pron. *dié-ziss.* — Anc. Mus. Comma ; intervalle résultant de la différence de deux sons approximatifs.

Pouah ! c'est un *diésis* que j'avais dans la gorge. (Regn.)

DIÈTE, n. f. (δίαιτα, manière de vivre ; gr.) Pron. *diètt.* — Hyg. Manière de vie réglée. Emploi bien ordonné de tout ce qui est nécessaire pour conserver sa vie, soit en santé, soit en maladie : *Mettre un malade à la* DIÈTE.

— Régime qui consiste surtout dans l'abstention des aliments : *Faire* DIÈTE. *Elle a la* DIÈTE. *Observer une* DIÈTE *rigoureuse, sévère.* DIÈTE *absolue, complète. Une longue* DIÈTE. (Acad.) *La* DIÈTE *pythagorique n'a jamais été indiquée par la nature.* (Buff.)

— Usage habituel de certaines substances alimentaires : DIÈTE *lactée.* DIÈTE *végétale.*

— Privation de nourriture :

Un amant bien atteint doit se mettre à la *diète,*
Ou, s'il mange, du moins doit manger en cachette.
(Em. Augier.)

Les loups supportent aisément la DIÈTE. (Buff.)

— Assemblée où l'on règle les affaires publiques en certains États : DIÈTE *générale.* DIÈTE *particulière.* DIÈTE *fédérative ou fédérale.* DIÈTE *de Pologne, de Suède.* DIÈTE *helvétique. La* DIÈTE *des États de la confédération germanique. Convoquer, assembler la* DIÈTE. (Acad.) *La* DIÈTE *d'Allemagne n'en est encore qu'aux préliminaires.* (Rac.) *La* DIÈTE *générale assemblée à Berne, c'était l'autorité suprême où ressortissaient les treize cantons.* (V. Hugo.) *La* DIÈTE *polonaise refusa assez durement de se mêler d'une querelle qui n'intéressait que son roi.* (Mérim.)

— Assemblée de tous les chapitres de certains ordres religieux.

DIÉTÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-é-té-tik.* — Qui concerne la diète, le régime de vie propre à conserver ou à rétablir la santé : *Régime* DIÉTÉTIQUE. *L'emploi des moyens* DIÉTÉTIQUES.

— N. f. Branche de la médecine qui s'occupe des règles à suivre dans l'usage de la diète ou du régime à suivre pour l'hygiène : *Ce que les modernes ont hasardé relativement au point de vue moral de la* DIÉTÉTIQUE *porte plutôt l'empreinte de l'esprit d'hypothèse que celle d'une sage observation.* (Cabanis.) *On le voit sans cesse occupé de* DIÉTÉTIQUE *et de médecine.* (Id.)

DIÉTÉTIQUEMENT, adj. Pron. *di-é-té-tik-man.* — Conformément à la diététique.

DIÉTÉTISTE, n. m. Pron. *di-é-té-tist.* — Méd. Il se disait d'une classe de médecins qui ne traitaient les maladies qu'avec des moyens tirés de la diététique.

DIÉTINE, n. f. (*diète.*) Pron. *dié-tinn.* — Diète particulière : *Les* DIÉTINES *de Pologne.*

DIEU, n. pr. m. (*diw, dew, tew, tewt* ; celt. ; θεός ; gr. ; *dius, deus* ; lat.) L'Être suprême, créateur et régulateur de l'Univers : *Il n'y a qu'un seul* DIEU. *Il ne saurait y avoir plusieurs* DIEUX. *Nous adorons tous le même* DIEU. *Le* DIEU *qui a tout créé.* DIEU *est appelé dans l'Écriture sainte, le* DIEU *des armées, le* DIEU *des vengeances, le* DIEU *des miséricordes, le* DIEU *jaloux, le* DIEU *fort, le* DIEU *de vérité, le* DIEU *vivant.* (Acad.)

La volonté de *Dieu* soit faite en toute chose ! (Mol.)

La toute-puissance, la majesté infinie de DIEU. *Le culte d'adoration n'est dû qu'à* DIEU *seul. Croire en* DIEU. *Aimer, adorer, honorer* DIEU. (Acad.)

Je crains *Dieu,* cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.
(Rac.)

Invoquer le nom de DIEU. *Se recommander à* DIEU. *Servir* DIEU. *Mettre sa confiance, son espérance en* DIEU. DIEU *puissant, secourez-nous.* (Acad.)

Au tribunal de *Dieu* je t'attends dans l'année. (Raynouard.)

Élever ses enfants dans la crainte de DIEU. *Se conformer, se résigner à la volonté de* DIEU. *Rendre gloire à* DIEU. *Vivre selon* DIEU. *Prendre le nom de* DIEU *en vain.* DIEU *rendra à chacun selon ses œuvres.* (Acad.)

De ces bras l'étreinte fraternelle,
Lui comprimant le cœur dans un dernier adieu,
Étoufferait sa voix prête à blasphémer *Dieu.*
Il ne le peut pas, non ; renier sa croyance,
Non, renier son *Dieu* n'est pas en sa puissance. (C. Del.)

DIEU *est une intelligence qui nous entend, une justice qui nous juge, un cœur qui nous aime.* (V. Cous.) *La puissance de* DIEU *se trouve tout entière dans sa volonté ; il n'a qu'à vouloir, et les choses sont d'abord faites.* (Fén.)

Si *Dieu* n'existait pas, il faudrait l'inventer. (Volt.)

— *Le Dieu vivant,* Dieu, l'Éternel.

Ton corps, du *Dieu vivant* est l'ouvrage et le temple.
(Le Franc.)

— Par dévot. ou Fam. *Le* BON DIEU : *Prier le* BON DIEU.

Je vais passer aux champs les beaux jours du *bon Dieu,*
Où la feuille du bois reluit sous un ciel bleu. (Pons.)

Le nom du BON DIEU *est, sur les lèvres de l'enfant, le premier témoignage d'une âme naturellement religieuse et chrétienne.* (Dupanl.)

— Par extens. L'hostie consacrée : *On lève le* BON DIEU.

— Particul. Le viatique : *On va porter le* BON DIEU *à ce malade. Il a reçu le* BON DIEU.

— *Être devant Dieu,* être mort : *Le pauvre homme il est maintenant* DEVANT DIEU.

— Prov. *L'homme propose, et Dieu dispose,* les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu, souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vœux et à nos espérances.

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu,* d'ordinaire le sentiment général est fondé sur la vérité.

— *Ce que femme veut, Dieu le veut,* les femmes veulent ardemment ce qu'elles veulent, et elles viennent ordinairement à bout de l'obtenir.

— *Cela va comme il plaît à Dieu,* se dit d'une affaire dont la conduite est négligée : *Tout va dans cette maison* COMME IL PLAÎT À DIEU.

— On dit dans le même sens : *Cela va* DIEU *sait comme.*

— Prov. *Ne craindre ni Dieu ni diable,* se dit d'un méchant homme, d'un homme déterminé que rien n'arrête.

— *C'est un homme de Dieu, tout de Dieu, tout en Dieu,* c'est un homme, fort pieux, fort dévot : *C'est un prédicateur* TOUT EN DIEU, *dont la figure ressemble à un sermon sur la charité.* (C. Del.)

— Prov. et fig. *Cela lui vient de la grâce de Dieu,* se dit de tout ce qui arrive d'avantageux sans qu'on y ait contribué par ses soins ou par son travail.

— *Par la grâce de Dieu,* formule que les princes souverains mettent dans leurs titres, pour dire qu'ils ne tiennent leur puissance que de Dieu.

— Prov. *Il ne relève que de Dieu et de son épée,* se dit d'un prince souverain qui n'en reconnaît aucun autre au-dessus de lui.

— *Le lever-Dieu,* le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie.

— *La fête Dieu,* la fête du saint-sacrement.

— *Hôtel-Dieu,* nom donné à l'hopital principal de plusieurs villes : *L'*HÔTEL-DIEU *de Paris, de Lyon. Chirurgien de l'*HÔTEL-DIEU.

— *S'il plaît à Dieu,* se dit pour exprimer le désir, l'espoir qu'on a d'obtenir ce que l'on souhaite : *Il en réchappera,* S'IL PLAÎT À DIEU. *Je compte partir demain,* S'IL PLAÎT À DIEU.

— Dans ce m. sens *Avec l'aide de Dieu,* ou *Dieu aidant.*

— *Dieu le veuille, Plût à Dieu, Dieu vous entende,* servent à marquer le désir ardent que l'on a qu'une chose soit.

— On dit dans un sens contraire : *Dieu m'en garde. Dieu m'en préserve. À Dieu ne plaise.*

— On disait autrefois, après avoir fait une promesse solennelle, ou un serment : *Ainsi Dieu me soit en aide,* ou *Ainsi Dieu m'aide,* que Dieu m'accorde son aide autant que je tiendrai ma promesse, que je serai fidèle à mon serment.

— *Dieu vous bénisse. Dieu vous assiste. Dieu vous contente. Dieu vous soit en aide,* façons de parler fam., qui s'employaient lorsqu'une personne éternuait et dont on se sert encore quelquefois pour adoucir le refus qu'on fait à un pauvre de lui donner l'aumône.

— *Dieu vous conserve ; Dieu vous conduise ; Dieu vous le rende,* se disent en forme de vœu, pour remercier quelqu'un du bien de celui qu'on en a reçu.

— *Dieu vous garde,* ou *vous gard',* ancienne façon de parler qui s'employait pour saluer quelqu'un en l'abordant.

— *Grâce à Dieu ; Dieu merci ; Dieu soit loué, en soit loué !* expressions de reconnaissance envers Dieu ; ou de grand contentement : DIEU SOIT LOUÉ ! *nous voilà délivrés de ces importuns.*

— *Dieu merci, et vous. Dieu merci, et à vous,* façons de parler dont le peuple se servait autrefois pour témoigner de la reconnaissance, ou par civilité.

— *Pour l'amour de Dieu,* dans la seule vue de plaire à Dieu : *Faire quelque chose* POUR L'AMOUR DE DIEU.

— Fam. Sans aucun intérêt : *On lui a donné cela* POUR L'AMOUR DE DIEU.

— Cela se dit aussi pour prier instamment quelqu'un de quelque chose, surtout en demandant l'aumône.

— Ironiquement. *Comme pour l'amour de Dieu,* à contre-cœur, avec lésinerie : *On lui en a donné* COMME POUR L'AMOUR DE DIEU.

— *Au nom de Dieu,* se dit aussi lorsqu'on veut prier quelqu'un avec plus d'instance.

— *Sur mon Dieu, devant Dieu, Dieu m'est témoin, Dieu m'en est témoin,* formules d'affirmation, de serment.

— *Dieu sait, Dieu le sait,* façon de parler qui s'emploie pour assurer fortement ce qu'on veut dire : DIEU SAIT *si vous serez bien reçu.* DIEU SAIT *comme vous vous réjouirez. Nous étions dans cette compagnie tous gens de bonne humeur,* DIEU SAIT *la joie.*

— Il se dit aussi pour affirmer qu'on n'a point fait une chose : DIEU SAIT *si je l'ai fait.* DIEU SAIT *si j'en ai eu la pensée. Si j'en ai eu la pensée,* DIEU LE SAIT. *Si je l'ai fait,* DIEU LE SAIT.

— Cela se dit encore pour marquer l'incertitude où l'on est de quelque chose : DIEU SAIT *ce qui en arrivera. Ce qui en arrivera,* DIEU LE SAIT.

— On dit quelquefois dans le même sens, *Dieu le sache : Vous me demandez ce que je deviendrai,* DIEU LE SACHE.

— *Entre Dieu et soi,* secrètement.

— *Dieu! Bon Dieu! Mon Dieu! Grand Dieu! Juste Dieu!* exclamations d'étonnement, d'admiration, d'impatience, de douleur, d'inquiétude, de crainte, etc. : DIEU! *que cela est beau!* DIEU! *qu'il est laid! Eh!* MON DIEU! *laissons cela!* BON DIEU! *qu'il est lent!*

Qui frappe l'air, *bon Dieu!* de ces lugubres cris! (Boil.)

MON DIEU! *que va-t-il arriver?* MON DIEU! *ayez pitié de moi!* DIEU! *quel malheur! Ah!* MON DIEU! *qu'avez-vous fait?*

— Fausses divinités. Mythol. En ce sens on dit au fém. *déesse* : *Les* DIEUX *des gentils. Les faux* DIEUX. *Les* DIEUX *de la Fable. Les* DIEUX *de l'Olympe. Les douze grands* DIEUX. *Les* DIEUX *du premier ordre. Les* DIEUX *du second ordre. Jupiter est le maître des* DIEUX, *le père des* DIEUX *et des hommes. Neptune est le* DIEU *de la mer. Mars,* DIEU *de la guerre. Le* DIEU *de la poésie est Apollon.*

C'est un bon petit *dieu* que le *dieu* Méchapon.
(A. de Mass.)

Les DIEUX *de la Gaule, de la Germanie. Les* DIEUX *de l'Inde. Le* DIEU *Vichnou. Ils représentent leurs* DIEUX *sous des formes bizarres et monstrueuses.* (Acad.)

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des *dieux*.
(Rac.)

— *Les dieux lares.* V. LARES. || *Les dieux indigètes.* V. INDIGÈTES. ||

— *Demi-dieu,* être fabuleux qui est censé participer de la nature divine, comme les faunes. Il se dit aussi d'un homme que l'on croyait né d'un dieu et d'une mortelle, comme Hercule.

— *Dieux! grands dieux! plût aux dieux!* exclamations analogues à celles qui sont citées plus haut.

— *Promettre, jurer ses grands dieux,* promettre, affirmer avec de grands serments.

— *Les dieux de la terre,* se dit des rois, des princes souverains, et en général de ceux qui ont beaucoup de pouvoir et d'autorité.

— Fig. Dans l'Écriture sainte, les hommes qui ont l'autorité : *J'ai dit, vous êtes des* DIEUX.

— *Il sera amené devant les dieux,* devant les juges.

— Fig. et fam. *Comme un Dieu,* loc. ellipt. très-bien, parfaitement : *Il parle* COMME UN DIEU.

— Fig. L'objet du culte : *Le* DIEU *des grands, c'est la fortune.* (Mass.)

. . . L'argent est le *dieu* que surtout il révère. (Mol.)

— Fig. Celui qui est l'objet d'un grand enthousiasme, d'une vénération profonde, d'une vive reconnaissance, d'un extrême attachement : *L'Arioste est mon* DIEU. (Volt.) *Ils le regardaient comme leur sauveur et leur* DIEU. *Il fut pour moi comme un* DIEU *bienfaisant. Cette mère est idolâtre de son fils, elle en fait son* DIEU. *Elle adore son mari ; c'est son tout, c'est son* DIEU. (Acad.)

— Fam. *Vous êtes un dieu,* se dit à quelqu'un dans l'ivresse de l'admiration et de la reconnaissance.

— *Faire son dieu, se faire un dieu de quelque chose,* avoir pour une chose un attachement excessif : *Il* FAIT SON DIEU *de son coffre-fort. Il n'aime que les richesses, il en* FAIT SON DIEU. *Ce sont des gens qui se* FONT UN DIEU *de leur ventre.*

— Adj. *Tout était* DIEU, *excepté Dieu même.*

— *L'homme-Dieu,* Jésus-Christ.

DIEUDONNÉ, n. m. (*Dieu, donné.*) Surnom qu'on donne à quelques enfants, surtout à des fils de princes, dont on regarde la naissance comme bienfait du ciel,

DIÈVE, n. f. Pron. *dièv.* — Minér. Dépôt argileux qui se trouve dans un terrain houilleux.

DIFFAMANT, part. prés. du v. Diffamer.

DIFFAMANT, ANTE, adj. Pron. *di-fa-man, mantt.* — Qui diffame, qui est fait, qui est dit pour flétrir la réputation : *Discours* DIFFAMANT. *Paroles* DIFFAMANTES. *Cela est bien* DIFFAMANT.

Syn. Diffamant, Infamant. *Diffamant* exprime le moins, *infamant* exprime le plus. Ce qui est *diffamant* fait perdre l'estime des gens de bien, ce qui est *infamant* fait perdre l'honneur. On dira d'un homme convaincu d'avoir commis une action *diffamante,* qu'il doit chercher à faire oublier ; mais celui qui est coupable d'une action *infamante* n'a plus qu'à se cacher aux yeux de tout le monde pour se faire oublier lui-même.

DIFFAMATEUR, n. m. Pron. *di-fa-ma-teur.* — Celui qui diffame par ses paroles ou par ses écrits : DIFFAMATEUR *public. Insigne* DIFFAMATEUR. *Lâche* DIFFAMATEUR.

Je sais tous les propos que l'on tient sur son compte,
Mais aux *diffamateurs* en reviendra la honte. (E. Aug.)

DIFFAMATION, n. f. (*diffamer.*) Pron. *di-fa-ma-cion.* — Action de diffamer par des paroles ou par des écrits ; calomnie diffamatoire : *La* DIFFAMATION *d'un honnête homme est un crime. Il n'a pu souffrir une si cruelle* DIFFAMATION. *Se rendre coupable de* DIFFAMATION. *Être en butte à de lâches* DIFFAMATIONS. (Acad.) *La loi punit la* DIFFAMATION.

DIFFAMATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *di-fa-ma-toar.* — Qui diffame, qui est fait, qui est dit pour diffamer : *Libelle* DIFFAMATOIRE. *Écrit* DIFFAMATOIRE. *Discours* DIFFAMATOIRE. *Les faiseurs de libelles* DIFFAMATOIRES *sont punissables par la loi.* (Acad.)

Syn. Diffamatoire, calomnieux. Ces deux adjectifs s'appliquent aux discours et aux écrits qui sont de nature à flétrir la réputation d'autrui ; mais il y a d'abord cette différence qu'une allégation *diffamatoire* peut être vraie, tandis qu'une allégation *calomnieuse* est essentiellement fausse. *Diffamatoire* suppose plus d'éclat et de publicité ; *calomnieux* implique plus d'adresse et de méchanceté.

DIFFAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Diffamer : *La manière dont je vais distribuer l'éloge et le blâme donnerait l'envie d'être* DIFFAMÉ! (Chamf.)

— Féod. *Armes diffamées,* celles dont quelque pièce avait été retranchée en punition d'une action déshonorante.

— Blas. Il se dit d'un animal représenté sans queue : *Lion* DIFFAMÉ.

DIFFAMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*diffamare,* formé de *dis,* séparément et *fama,* réputation ; lat., m. sign.) Pron. *di-fa-mé.* — Décrier quelqu'un, incriminer ses actes, chercher à le perdre de réputation : *Il l'*A DIFFAMÉ *partout. Il ne cesse de le* DIFFAMER. *Il l'*A DIFFAMÉ *bien à tort par ses écrits.* (Acad.)

Ce long amas d'aïeux que vous *diffamez* tous. (Boil.)

— Par anal. Critiquer : *Ils s'acharnèrent* À DIFFAMER *cette harangue.* (La Br.)

= **Se diffamer,** v. pr. Se faire tort dans l'opinion publique : *C'est* SE DIFFAMER *soi-même que d'écrire pour diffamer les autres.* (Acad.)

DIFFÉRANT, part. prés. du v. Différer : *Des générations entières se succèdent toujours,* DIFFÉRANT *les unes des autres jusqu'à la dernière.* (A. de Quatref.)

DIFFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Différer.

— Prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu,* on peut remettre une revanche à un autre temps, sans y renoncer.

DIFFÉREMMENT, adv. Pron. *di-fé-ra-man.* — D'une manière différente : *Ils en parlent tous deux fort* DIFFÉREMMENT. *Je pense bien* DIFFÉREMMENT.

— Il admet un complément : *Les princes agissent* DIFFÉREMMENT *des peuples. Il a raconté l'affaire* DIFFÉREMMENT *de ce qu'elle s'est passée.* (Acad.)

DIFFÉRENCE, n. f. (*differentia* ; lat., m. sign.) Pron. *di-fé-ranss.* — Dissemblance : *Grande, extrême* DIFFÉRENCE. DIFFÉRENCE *notable, considérable, essentielle.* DIFFÉRENCE *très-sensible. Légère* DIFFÉRENCE. *La* DIFFÉRENCE *n'est pas bien marquée.*

— Intervalle : DIFFÉRENCE *de longueur, de largeur.* DIFFÉRENCE *de personnes, de sexe, d'âge.* DIFFÉRENCE *de rang, d'origine.*

Des dieux que nous servons connais la *différence.* (Volt.)

— Mor. : *Il y a grande* DIFFÉRENCE *entre l'un et l'autre. Cela établit, met entre eux une grande* DIFFÉRENCE. *La* DIFFÉRENCE *qui est, qui existe entre nous. La loi salique mettait une cruelle* DIFFÉRENCE, *entre le Franc et le Romain.* (Montesq.) *La postérité fait une grande* DIFFÉRENCE *entre la puissance et la gloire.* (Volt.)

— *Faire la différence, sentir la différence,* connaître, apprécier, voir ce qui distingue deux personnes, deux choses l'une de l'autre : *Je connais ces tableaux, ces personnes, j'en sais faire la* DIFFÉRENCE. *Ce mot a deux acceptions très-distinctes ; en sentez-vous la* DIFFÉRENCE? (Acad.)

— On dit de même, *Faire* ou *mettre de la différence entre deux personnes, entre deux choses* ; reconnaître qu'elles diffèrent l'une de l'autre : *Je fais de la* DIFFÉRENCE, *une grande* DIFFÉRENCE *entre vous et lui. Il ne met aucune* DIFFÉRENCE *entre eux.* (Ac.)

— Il prend un double complément quand les termes de la comparaison sont énoncés : DIFFÉRENCE *de...* À, AVEC, *Entre le bon sens et le bon goût, il y a la* DIFFÉRENCE DE *la cause* À *son effet.* (La Br.) *Quelle* DIFFÉRENCE DE *ces jours si charmants et si doux, à mon effroyable misère!* (J. J. R.) *Il lui apprenait à faire la* DIFFÉRENCE D'*un ami* AVEC *un flatteur.* (Fléch.)

— Log. La qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces de ce même genre : *Une définition est composée de genre et de* DIFFÉRENCE. (Acad.)

— Dans cette définition, *l'âme est une substance incorporelle,* le terme *substance* exprime le genre, et *incorporelle* la différence qui distingue l'âme des substances corporelles. On dit aussi *Différence spécifique.*

— Math. L'excès d'une quantité sur une autre : *La* DIFFÉRENCE *de 10 et de 6 est 4.*

= **A la différence de,** loc. prép. Différemment de... *Il pensait,* À LA DIFFÉRENCE DE *Rousseau, que l'individu devait être le but et non le pur instrument de l'État.* (Mignet.)

— Fin. Absol. La différence qui existe entre le prix d'achat et le prix de vente, ou entre le prix de vente et celui de rachat, dans les marchés des effets publics à terme : *Les* DIFFÉRENCES *se règlent ordinairement à la liquidation des affaires de chaque mois.*

— Alg. *Calcul aux différences finies,* partie de l'analyse mathématique qui fait, sur les différences finies des quantités variables, des opérations analogues à celles que le calcul différentiel fait sur leurs accroissements infiniment petits.

— Mar. Hauteur différente entre le tirant d'eau d'un bâtiment mesuré sur l'échelle de l'étambot, et celui mesuré sur l'échelle de l'étrave.

Syn. Différence, Diversité. *Différence* est opposé à identité ; *diversité* est opposé à uniformité. La *différence* est un jugement de l'esprit ; la *diversité* est un agrément de la nature ; la *différence* nous éclaire ; la *diversité* nous récrée ; la *diversité* existe par elle-même ; la *différence* est le résultat d'une comparaison.

DIFFÉRENCIATION ou **DIFFÉRENTIATION,** n. f. Pron. *di-fé-ran-ci-cion.* — Géom. Action de différencier ; résultat de cette action.

DIFFÉRENCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Différencier. *Ces espèces sont* DIFFÉRENCIÉES *par des caractères trop frappants pour qu'on puisse les confondre.* (Buff.)

DIFFÉRENCIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*différence.*) Pron. *di-fé-ran-cié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous différenciions, vous différenciiez.* — Distinguer, mettre de la différence : *Une bonne définition doit* DIFFÉRENCIER *les espèces. Ce serait être très-avancé dans l'étude de la morale, de savoir distinguer tous les traits qui* DIFFÉRENCIENT *l'orgueil et la vanité.* (Chamfort.) *Pour les hommes qui partagent entre eux les emplois de la vie civile, l'état auquel ils sont destinés décide l'éducation et la* DIFFÉRENCIE. (Desmahis.)

— Mathém. V. DIFFÉRENTIER.

= **Se différencier,** v. pron. Se distinguer par des dissemblances : *Entièrement semblables au début, il faut que toutes les espèces animales ou végétales se* DIFFÉRENCIENT *et acquièrent leurs caractères propres.* (A. de Quatrefages.)

DIFFÉREND, n. m. Pron. *di-fé-ran.* — Débat, contestation, querelle : *Ils ont eu* DIFFÉREND *ensemble. Il faut leur laisser vider ces* DIFFÉRENDS. *Faire naître un* DIFFÉREND. *La concurrence des intérêts cause les* DIFFÉRENDS. (Girard.)

Entre deux bourgeois d'une ville
S'émut jadis un *différend.* (La F.)

Il pourra nous juger sur notre *différend.* (Mol.)

Apaiser, assoupir, accommoder un DIFFÉREND. *Saint Louis écoutait et examinait lui-même, par son équité, les* DIFFÉRENDS *de son peuple.* (Fléch.)

— La différence entre le prix demandé et le prix offert : *Vous voulez douze cents francs de votre cheval, je ne veux vous en donner que mille : partageons le* DIFFÉREND *par la moitié.*

Syn. Différend, démêlé. Une contradiction, une opposition entre deux personnes sur un point clair, précis et bien déterminé, voilà le *différend* ; une contention à propos d'une affaire embrouillée, douteuse, voilà le *démêlé.* La compétition pour une place, la concurrence pour un commerce ou une industrie, produisent les *différends* ; un partage de biens, une liquidation de succession, amènent des *démêlés* entre les ayants droit.

DIFFÉRENT, ENTE, adj. (*differens* ; lat., m. sign.) Pron. *di-fé-ran, rantt.* — Dissemblable, qui n'est point de même : *Ce sont deux hommes bien* DIFFÉRENTS. *Ils sont* DIFFÉRENTS *d'humeur, de langage. Ils sont* DIFFÉRENTS *d'opinion, de sentiment : opinions* DIFFÉRENTES. *Mœurs* DIFFÉRENTES. *Ce sont choses bien* DIFFÉRENTES. *Ce mot a plusieurs sens* DIFFÉRENTS, *plusieurs acceptions* DIFFÉRENTES. *Ils ont employé l'un et l'autre des moyens* DIFFÉRENTS. (Acad.) *Il n'y a pas deux voix* DIFFÉRENTES *sur ce personnage.* (La Br.)

— Suivi d'un complément, il veut la préposition

de : D'où vient que nos siècles sont si DIFFÉRENTS DE *ceux de nos pères?* (Mass.) *Les hauts faits qu'on ignore sont bien peu* DIFFÉRENTS des *faits non avoués.* (J. J. R.) *On est quelquefois aussi* DIFFÉRENT DE *soi-même que* DES *autres.* (La Rochef.) *Ils sont si* DIFFÉRENTS D'*humeur,* D'*intérêts,* DE *pays.* (Mass.)

— *Cela est différent, bien différent,* c'est bien autre chose que ce que l'on pensait, que ce que l'on disait.

— Prov. : *Ces deux choses sont différentes comme le jour et la nuit,* elles sont extrêmement différentes.

— Divers, plusieurs : DIFFÉRENTES *personnes me l'ont dit. Employer* DIFFÉRENTS *moyens. Par* DIFFÉRENTES *voies. Ce mot a* DIFFÉRENTES *acceptions.* (Ac.)

DIFFÉRENTIEL, ELLE, adj. Pron. *di-fé-ran-ciel.* — Mathém. Qui procède par différences; il est spécialement usité pour caractériser un calcul particulier qui considère les quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites : *Leibnitz découvrit en même temps que Newton le calcul* DIFFÉRENTIEL. (Lerminier.) *Comme on connaît depuis longtemps l'équation de l'orbite décrite en vertu d'une seule puissance dirigée vers un point fixe, on parvient sans peine à une équation* DIFFÉRENTIELLE *du second degré, qui est celle de l'orbite lunaire.* (D'Alemb.)

— *Quantité différentielle,* ou substantiv., *Différentielle,* accroissement d'une quantité variable, considéré comme infiniment petit : *Une* DIFFÉRENTIELLE. *Quelques-unes des quantités qui paraîtraient devoir être négligées à cause de la petitesse des coëfficients qu'elles ont dans la* DIFFÉRENTIELLE, *augmentent beaucoup par l'intégration.* (D'Alemb.)

— Par analog. *M. Le Vaillant distingue les nuances* DIFFÉRENTIELLES *du Gonaquois et du Hottentot, toutes à l'avantage du premier.* (Chamf.)

DIFFÉRENTIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*différent.*) Pron. *di-fé-ran-cié.* — Ce verbe s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous différentiions, vous différentiiez; que nous différentiions, que vous différentiiez.* — Mathém. *Différentier une quantité variable,* en prendre l'accroissement infiniment petit. (Acad.)

DIFFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*differre*; lat., m. sign.) Pron. *di-fé-ré.* — Il change l'*é* fermé du radical *différ* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent; je diffère, tu diffères, ils diffèrent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé *je différerai, nous différerions,* etc. — Retarder l'exécution d'une chose, la remettre à un autre temps : DIFFÉRER *une démarche, une affaire; la* DIFFÉRER *de jour en jour.* DIFFÉRER *un payement. Il écrivit à Dion de* DIFFÉRER *son retour d'un an.* (Barthél.) *J'ai craint de* DIFFÉRER *votre plaisir.* (C. Del.)

— V. n. *Partez sans* DIFFÉRER. *Il faut terminer cette affaire; je ne puis* DIFFÉRER *davantage.* (G. Sand.)

Thémis, sans *différer,* lui promet son secours. (Boil.)

— Suivi d'un infinitif, il prend indifféremment la prép. *de* ou *à* : *Ne* DIFFÉREZ *point* D'Y ALLER. *Ne* DIFFÉREZ *point* DE METTRE *ordre à vos affaires.* (Acad.) *Je ne veux pas* DIFFÉRER *davantage* À RENTRER *chez moi, et* À DONNER *à mon fils le plaisir que lui doit causer mon retour.* (Regnard.) *J'ai* DIFFÉRÉ À *le* DIRE. (La Br.)

DIFFÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*differre*; lat., m. sign.) Pron. *di-fé-ré.* — Il change l'*é* fermé du radical *différ* en *è* ouvert, *seulement* devant les terminaisons *e, es, ent; je diffère, il diffère, ils diffèrent*; ainsi on écrit avec l'*é* fermé : *je différerai, nous différerions,* etc. — Être dissemblable, n'être pas de même : *C'est en cela qu'ils* DIFFÈRENT *l'un de l'autre. Un homme qui* DIFFÈRE *d'un autre par le caractère. Mon opinion* DIFFÈRE *beaucoup de la sienne.* (Acad.)

Comme nos intérêts, nos sentiments *diffèrent.* (Corn.)

L'autruche DIFFÈRE *du casoar par la nudité de ses cuisses et de ses flancs.* (Buff.) *La graisse* DIFFÈRE *du suif en ce qu'elle reste toujours molle.* (Id.)

— Expr. prov. *Différer du blanc au noir,* se dit de choses fort dissemblables.

— *Différer d'opinion, d'avis,* etc., ou absolument, *Différer,* avoir une opinion différente : *Les historiens* DIFFÈRENT *entre eux sur ce point.* (Acad.) Régnier a dit dans un sens analogue :

Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves;
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils *diffèrent* d'entraves.
(Régnier.)

DIFFICILE, adj. des 2 g. (*difficilis,* m. sign., formé de *dis,* part. négat. et *facilis,* facile; lat.) Pron. *di-fi-cil.* — Malaisé, difficile à faire : *Un travail* DIFFICILE. *Une opération* DIFFICILE. *Une entreprise* DIFFICILE. *Cette entreprise est de* DIFFICILE *exécution. Cet auteur, ce passage, ce texte est* DIFFICILE. *Un problème* DIFFICILE. *Un homme de* DIFFICILE *accès, de* DIFFICILE *abord. Un lieu de* DIFFICILE *accès. L'accès en est* DIFFICILE. *Un chemin* DIFFICILE.

Ses volontés ne sont pas *difficiles.* (Volt.)

— Suivi d'un infinitif, il prend la préposition *à* : *Un auteur* DIFFICILE À *entendre. Ce passage, ce texte est* DIFFICILE À *expliquer. Un problème* DIFFICILE À *résoudre. Un cheval* DIFFICILE À *ferrer. Ce métal est* DIFFICILE À *travailler,* À *manier. Un homme* DIFFICILE À *gouverner. Il est* DIFFICILE À *contenter. Un mot* DIFFICILE À *prononcer,* À *retenir.* (Acad.) *Rien n'est plus* DIFFICILE À *dire aux hommes que la vérité.* (Volt.)

— Si la proposition est impersonnelle, il prend *de* : *Il est* DIFFICILE DE *contenter tout le monde. Il est* DIFFICILE D'*imaginer rien de plus beau. Il fut alors bien* DIFFICILE DE *s'entendre. Il n'a pas été* DIFFICILE DE *montrer l'absurdité de cette doctrine. Il me paraît* DIFFICILE DE *mieux faire.* (Acad.) *Il est* DIFFICILE D'*estimer quelqu'un comme il veut l'être.* (Vauv.) *Qu'il est* DIFFICILE D'*être content de quelqu'un!* (La Br.) *Il y a un prestige dont il est* DIFFICILE DE *se garantir.* (Did.)

— *Un homme difficile,* d'un caractère peu liant, peu accommodant :

Un homme *difficile* est toujours malheureux. (Gress.)

— On dit dans le même sens : *Être* DIFFICILE *à vivre; être d'une humeur* DIFFICILE, *d'un naturel, d'un caractère* DIFFICILE, et fig. *Être* DIFFICILE *à manier* : *Il était devenu trop* DIFFICILE *à vivre.* (Volt.) *C'est un homme d'un caractère fort* DIFFICILE.

— Man. *Un cheval difficile,* ombrageux.

— *Temps, circonstances difficiles,* Époque de gêne, de calamités.

— *Être, se trouver dans une position, une situation difficile,* dans une position délicate, embarrassante.

— Prov. *Jeunesse est difficile à passer,* dans la jeunesse on a bien de la peine à régler ses passions.

— Exigeant, délicat : *Être* DIFFICILE *sur les aliments,* etc. *Être* DIFFICILE *sur le choix des mots. Se montrer* DIFFICILE. *Il est devenu bien* DIFFICILE. *C'est un critique* DIFFICILE, *très-*DIFFICILE. (Acad.)

— Fam. Subst. *Faire le* DIFFICILE, *la* DIFFICILE.

DIFFICILEMENT, adv. Pron. *di-fi-cil-man.* — Avec difficulté, avec peine : *Vous ne passerez par ce chemin que* DIFFICILEMENT. *Il entend, il parle* DIFFICILEMENT. *Il marche* DIFFICILEMENT. *On change* DIFFICILEMENT *de caractère, d'opinion, d'habitude.* (Ac.) *La police et les arts s'établissent* DIFFICILEMENT. (Volt.) *On s'attache fortement quand on s'attache* DIFFICILEMENT. (Buff.)

DIFFICULTÉ, n. f. (*difficultas,* lat.; m. sign. rad.; *difficilis,* difficile.) Pron. *di-fi-kulté.* — Ce qui rend une chose difficile, pénible : *La* DIFFICULTÉ *d'une opération. La* DIFFICULTÉ *de ce travail. La* DIFFICULTÉ *des chemins, des passages. Ce travail est pour lui sans* DIFFICULTÉ. (Acad.) *La* DIFFICULTÉ *vaincue est le grand mérite de la poésie.* (D'Alemb.) *Je crois, Monsieur, vous avoir fait sentir où gît la* DIFFICULTÉ. (J.-J. R.) *Les* DIFFICULTÉS *d'une marche de nuit par des chemins défoncés l'avaient forcé de laisser en arrière son artillerie.* (Mérim.)

— Manque de facilité pour quelque action que ce soit : DIFFICULTÉ *de parler, de respirer, d'uriner. Il ne parle qu'avec beaucoup de* DIFFICULTÉ, *qu'avec une extrême* DIFFICULTÉ. *Avoir éprouvé de la* DIFFICULTÉ *à marcher trouver de la* DIFFICULTÉ *à faire quelque chose. Je l'ai fait sans aucune* DIFFICULTÉ.

— Ce qu'il y a de difficile en quelque chose; traverse, obstacle : *Légère* DIFFICULTÉ. *Petite* DIFFICULTÉ. *De graves* DIFFICULTÉS. *Cette affaire est pleine, est hérissée de* DIFFICULTÉS. *Ce travail offre, présente d'assez graves* DIFFICULTÉS. *Surmonter toutes sortes de* DIFFICULTÉS. *Vaincre les* DIFFICULTÉS. *Apporter une* DIFFICULTÉ. *Faire naître des* DIFFICULTÉS. *Examiner, lever, résoudre une* DIFFICULTÉ. *Passer par dessus une* DIFFICULTÉ. *Le nœud, le point de la* DIFFICULTÉ. (Acad.)

— Empêchement : *Cela peut souffrir, peut éprouver quelque* DIFFICULTÉ, *de grandes* DIFFICULTÉS. *L'affaire souffrira, éprouvera peut-être des* DIFFICULTÉS. *Cela ne souffre point, ne peut point souffrir, éprouver de* DIFFICULTÉ. *Cela ne fait aucune* DIFFICULTÉ. *Je n'y vois point de* DIFFICULTÉ. *Il n'y a pas de* DIFFICULTÉ. (Acad.)

— Objection, raison alléguée contre : *Soulever, élever une* DIFFICULTÉ. *Former une* DIFFICULTÉ. *C'est un homme qui fait des* DIFFICULTÉS *sur tout.*

— Prov. et fig. *Cet homme est le père des difficultés,* il élève des difficultés sur tout. || Peu usité.

— *Faire difficulté de quelque chose,* y avoir de la répugnance, en faire scrupule : *Il y a des gens qui ne* FONT DIFFICULTÉ *de rien. Il* FAIT DIFFICULTÉ *de se charger de l'affaire.* || Absol. *Faire des* DIFFICULTÉS. *Elle ne se décida qu'après avoir* FAIT *beaucoup de* DIFFICULTÉS, ou simpl., *qu'après beaucoup de* DIFFICULTÉS. (Acad.)

— Obscurité d'un texte; endroit difficile à entendre : *Ce commentateur passe rapidement sur les* DIFFICULTÉS.

— Il se dit de même en musique d'une partie difficile à exécuter.

— Différend, contestation : *Avoir une* DIFFICULTÉ *avec quelqu'un. Les deux frères ont eu quelque* DIFFICULTÉ *ensemble.* (Acad.)

— *Sans difficulté,* loc. adv. Indubitablement, sans empêchement, sans faire d'objections : *Si vous avez ces gens-là pour vous, vous réussirez sans* DIFFICULTÉ. *Je m'y rendrai* SANS DIFFICULTÉ. *Je m'introduisis auprès de lui* SANS DIFFICULTÉ.

DIFFICULTUEUSEMENT, adv. Pron. *di-fi-kul-tu-euz-man.* — D'une manière difficultueuse.

DIFFICULTUEUX, EUSE, adj. Pron. *di-fi-kul-tu-eu, euz.* — Qui se rend difficile sur tout, qui allègue des difficultés, qui fait des difficultés sur toutes choses : *Il était* DIFFICULTUEUX *et processif en affaires.* (H. de Balzac.) *C'est un homme fort* DIFFICULTUEUX. *C'est un esprit* DIFFICULTUEUX. (Acad.)

— Par extens. Sévère : *Ma comtesse n'est point* DIFFICULTUEUSE. (Le Sage.)

— Hérissé de difficultés : *Entreprise* DIFFICULTUEUSE. *La fondation* DIFFICULTUEUSE *d'une liberté régulière.* (St-M. Girardin.)

DIFFLATION, n. f. (*difflatio*; lat., m. sign.) Méd. Syn. de Transpiration.

DIFFLUENCE, n. f. Pron. *dif-flu-ans.* — Didact. État ou qualité de ce qui est diffluent.

DIFFLUENT, ENTE, adj. (*diffluens,* se plongeant dans, se répandant vers; lat.) Pron. *dif-flu-an, antt.* — Didact. Qui se répand, s'écoule ou s'épanche de tous les côtés.

DIFFLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*diffluere,* rad. *fluere,* couler; lat.) Pron. *dif-flu-é.* — Couler, se répandre de tous côtés. Cette expression, qui appartient aujourd'hui au style didactique, se trouve dans Amyot.

DIFFORMATION, n. f. Pron. *di-for-ma-cion.* — Pal. Action d'enlever la forme de quelque chose pour la reporter sur une autre.

DIFFORME, adj. des 2 g. (*dif,* partic. négat. et *forme.*) Pron. *di-form.* — Laid, défiguré, qui n'a pas la figure, la forme ou les proportions qu'il devrait avoir : *Visage* DIFFORME. *Jambes* DIFFORMES. *Cela le rend tout* DIFFORME. *Il paraît* DIFFORME *auprès de son portrait.* (La Br.)

— *Ce bâtiment est difforme,* construit sans symétrie, sans art.

— Fig. Il se dit des choses morales : *Rien n'est plus* DIFFORME *que le vice.* (Acad.)

DIFFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Difformer. *On ordonna que ces coins fussent* DIFFORMÉS.

DIFFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dif,* part. nég., et *former*; rad. *forme.*) Pron. *di-for-mé.* — Altérer, dénaturer la forme propre d'une monnaie, d'une médaille, etc. : DIFFORMER *une médaille. Il est défendu aux orfèvres de* DIFFORMER *les monnaies.*

DIFFORMITÉ, n. f. (*difformitas,* m. sign. lat.) Pron. *di-for-mi-té.* — Vice de la conformation extérieure du corps, qui la rend contraire aux conditions de beauté propres à l'espèce. Les difformités sont congénitales ou contractées postérieurement à la naissance : *Cela fait une grande* DIFFORMITÉ. *Les loupes, la bosse, sont des* DIFFORMITÉS. *Les* DIFFORMITÉS *de la taille. La* DIFFORMITÉ *d'un membre. Corriger une* DIFFORMITÉ.

— Fig. et mor. *La* DIFFORMITÉ *du vice. C'est une grande* DIFFORMITÉ *dans la nature, qu'un vieillard amoureux.* (La Br.)

Syn. Difformité, laideur. La *laideur* est un vice qui affecte la surface du visage, dessin ou couleurs; la *difformité* est un vice qui résulte des proportions seulement. *Difformité* se dit de tout objet inanimé auquel manque l'harmonie de forme dont il est susceptible; *laideur* ne s'emploie guère qu'en parlant des ouvrages d'art faits sans goût. Au figuré, les deux mots conservent leurs nuances distinctives : on dira la *difformité* du vice, parce qu'il est censé détruire les proportions de l'être moral; et la *laideur* du péché, parce qu'on se le figure faisant tache sur l'âme comme une dartre sur le visage.

DIFFRACTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diffringere*; rad. *frangere, fraxi, fractum*; lat.) Pron. *di-frak-té.* — Phys. Opérer la diffraction.

DIFFRACTIF, IVE, Pron. *di-frak-tif, tiv.* — Phys. Il se dit de toute action dont le résultat est de produire le phénomène de la diffraction.

DIFFRACTION, n. f. (*diffringere,* séparer en rompant; lat.) Pron. *di-frak-cion.* — Phys. Inflexion

que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'en passant près des extrémités d'un corps, ils s'écartent de leur route directe.

DIFFRINGENT, ENTE, adj. Pron. *di-frain-jan, jantt.* — Phys. Qui opère la diffraction.

DIFFUS, USE, adj. (*diffusus;* lat. formé de *diffundere*, épancher, répandre, verser.) Pron. *di-fu, fuz.* — Verbeux, prolixe, trop abondant en paroles; il se dit des personnes, des discours, et des ouvrages d'esprit : *Cet avocat plaide bien, mais il est* DIFFUS. *Un auteur, un écrivain* DIFFUS. *Un style* DIFFUS. *Un langage* DIFFUS. *Un ouvrage* DIFFUS. *Une explication* DIFFUSE. *Monk, patient et impassible, laissait un libre cours aux prétentions du bel esprit subalterne, aux méfiances grossières de l'ignorance, à l'élocution* DIFFUSE *du soldat parvenu et pressé de prendre rang.* (Guizot.)

Les plaideurs sont *diffus,* et les amants prolixes. (Del.)

— Bot. *Tige diffuse,* celle dont les ramifications naissent de tous côtés, et s'étalent horizontalement : *Voyez les tiges* DIFFUSES *de la fumeterre aux fleurs roses et noires.* (H. de Balz.)

— On dit aussi, *Des rameaux diffus.*

— Méd. On donne cette épithète à l'anévrisme faux primitif.

Syn. Diffus, prolixe. L'un et l'autre marquent un défaut contraire à la brièveté. Suivant l'étymologie, *diffus* est ce qui va çà et là, et s'étend en large; *prolixe* est ce qui s'étire péniblement et s'étend en long. *Diffus* est proprement contraire à *ferme; prolixe,* à *précis. Prolixe* est relatif au style seulement; *diffus* est relatif à la pensée ainsi qu'au style. On est *diffus* par les digressions inutiles, par les accessoires superflus; on n'est *prolixe* que par les comparaisons, les paraphrases, les circonlocutions.

DIFFUSÉMENT, adv. Pron. *di-fu-zé-man.* — D'une manière diffuse : *Il parle* DIFFUSÉMENT.

DIFFUSIBLE, adj. des 2 g. (*diffundere, diffusum,* répandre; lat.) Pron. *di-fu-zibl.* — Méd. Il se dit des substances qui, comme l'alcool et l'éther, excitent vivement tous les tissus d'une manière passagère, et réagissent promptement sur le cerveau.

DIFFUSION, n. f. (*diffusio;* lat., m. sign.) Pron. *di-fu-zion.* — Phys. En parl. des fluides, de son action de se répandre, ou l'état de ce qui est répandu : DIFFUSION *de la lumière. La* DIFFUSION *du son.*

— Division : *Dans les pays aristocratiques, on préfère la fixité du capital à sa* DIFFUSION *et à son développement successif.* (Tropl.) *Le nombre des petits propriétaires continue à s'accroître par la* DIFFUSION *de la richesse entre toutes les classes laborieuses.* (Ch. Dup.) *La plus grande civilisation possible n'est que la plus grande* DIFFUSION *possible du confortable.* (Nisard.)

— Fig. Prolixité, trop grande abondance de paroles : *En cherchant à éviter la* DIFFUSION, *on tombe quelquefois dans l'obscurité. On reproche de la* DIFFUSION *à cet auteur. Son style n'est pas toujours exempt de* DIFFUSION. *Le défaut de cet ouvrage est la* DIFFUSION. (Acad.)

DIGAME, adj. des 2 g. (δίς, deux; γάμος, noce; gr.) Bot. Qui possède à la fois les deux sexes.

DIGAMMA, n. m. (δίς, deux; γάμμα (Γ), 3e lettre de l'alphabet grec.) Philol. Signe d'aspiration que les Éoliens plaçaient en tête des mots commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles dans le corps du mot.

DIGASTRIQUE, adj. des 2 g. (δίς, deux; γαστήρ, ventre; gr.) Pron. *di-gass-trik.* — Anat. Il se dit des muscles qui ont deux faisceaux de fibres réunis par un tendon intermédiaire : *Le muscle* DIGASTRIQUE *de la mâchoire inférieure.*

DIGÈNE, adj. des 2 g. (δίς, deux; γένεσις, génération; gr.) Hist. nat. Qui s'accroît par deux surfaces.

— Bot. Qui est muni des deux sexes.

DIGÉNIE, n. f. (δίς, deux; γένεσις, génération; gr.) Bot. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes.

DIGEON, n. m. Mar. Pièce de bois triangulaire qui remplit le vide existant sous la figure du navire.

DIGÉRANT, part. prés. du v. Digérer.

DIGÉRANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de digérer, de faire digérer.

DIGÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Digérer : *Parmi les aliments, les uns sont facilement, promptement* DIGÉRÉS, *les autres ne le sont que tardivement et avec fatigue. On reconnaît toute la monarchie espagnole dans les possessions de la Grande-Bretagne, comme on retrouve un jaguar à demi* DIGÉRÉ *dans le ventre d'un boa.* (V. Hugo.)

— Fig. *Il y a de bonnes choses dans ce livre, mais elles sont mal* DIGÉRÉES.

DIGÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*digerere,* extraire; lat.) Pron. *di-jé-ré.* — Il change l'*é* fermé du radical *digér* en *è* ouvert, seulement devant les terminaisons *e, es, ent : je digère, ils digèrent;* mais on écrit avec l'*é* fermé : *je digérerai, nous digérerions,* etc.

— Opérer la digestion des aliments qu'on a pris : DIGÉRER *les viandes, les aliments. Il y a des estomacs qui ne peuvent* DIGÉRER *que les viandes légères et délicates.* (Arn.)

— Absol. *Il a l'estomac faible, il ne* DIGÈRE *pas bien. Le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger; sa majesté est tranquille quand elle* DIGÈRE. (Rivarol.)

A deux heures je dîne : on en *digère* mieux. (C. Delav.)

— Fig. Examiner une affaire, un sujet quelconque, les préparer avec soin : *Le sénat devait* DIGÉRER *toutes les affaires.* (Boss.) *Plus ils cherchent à* DIGÉRER *et à éclaircir leurs discours, plus ils m'embrouillent.* (La Br.) *Ils avaient des lois particulières qu'un roi* AVAIT DIGÉRÉES, *et qui faisaient une partie des livres sacrés.* (Boss.)

— Absol. *La philosophie tire des faits individuels des notions et des idées, et par la réflexion elle divise,* DIGÈRE, *abstrait.* (Lerminier.)

— Se rendre compte d'une chose, de manière à la bien concevoir, à la posséder parfaitement : *C'est un homme qui lit beaucoup, mais qui ne* DIGÈRE *pas ses lectures.* (Acad.)

— Fam. Souffrir, supporter en silence quelque chose de fâcheux : DIGÉRER *un affront. Il ne peut* DIGÉRER *le mauvais traitement qu'on lui a fait subir. Cela est bien dur à* DIGÉRER. *Il ne peut* DIGÉRER *les cinq cents écus que je lui arrache.* (Mol.)

Le père lui laissa *digérer* sa disgrâce. (La Font.)

— Suivi d'un inf. il veut la prép. *de : Il ne pouvait* DIGÉRER DE VOIR *ses livres méprisés du public.* (Rac.)

— Fam. *Cela est dur à digérer,* se dit aussi d'une chose difficile à supporter, à croire.

— Chim. V. intr. ou neut. Être mis en infusion : *On fait* DIGÉRER *ces matières à un feu lent.* (Acad.)

DIGESTE, n. m. (*digesta,* part. pass. du v. *digerere,* disposer, arranger, ordonner; lat.) Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé et publié par ordre de l'empereur Justinien : *Les lois du* DIGESTE. *Le* DIGESTE *est divisé en cinquante livres.* V. PANDECTES.

Du *Digeste* et du code ouvre-nous le dédale. (Boil.)

Massillon quittait volontiers la coutume et le DIGESTE *pour Cicéron et Virgile.* (Dussault.)

— Droit rom. *Loi du digeste,* chacun des extraits qui concourent à former les titres du digeste.

DIGESTEUR, TRICE, adj. Pron. *di-jèss-teur, triss.* — Qui a rapport à la digestion.

— N. m. Chim. Vase de cuivre ou de fonte hermétiquement fermé, dans lequel on élève un liquide à une haute température sans qu'il entre en ébullition : *Le* DIGESTEUR *est propre à faire cuire promptement la gélatine des os.* (Acad.)

DIGESTIBILITÉ, n. f. Facilité digestive.

DIGESTIBLE, adj. des 2 g. Méd. Qui est facile à digérer.

DIGESTIF, IVE, adj. Pron. *di-jèss-tif, tiv.* — Anat. Qui a rapport, qui sert à la digestion : *Les organes* DIGESTIFS. *Les facultés* DIGESTIVES.

— *Appareil digestif,* l'ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion. Chez l'homme cet appareil comprend la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle, le gros intestin, les glandes salivaires, les pancréas et le foie.

— Méd. Qui aide à la digestion : *Poudre* DIGESTIVE *Pastilles* DIGESTIVES.

— Pharm. Il se dit d'un onguent ou d'un liniment propre à favoriser la suppuration des plaies.

— N. m. *Les* DIGESTIFS *sont en général de légers excitants. L'eau de Seltz est un* DIGESTIF.

.... Le docteur m'en prescrit la lecture;
Et, comme le café qui rend le sang plus vif,
C'est après le repas un très-bon *digestif.* (C. Del.)

DIGESTION, n. f. (*digestio;* lat., m. sign.) Pron. *di-jèss-tion.* — Coction, élaboration des aliments dans l'estomac : *L'exercice facilite la* DIGESTION. *Ces viandes sont de facile, de difficile* DIGESTION. (Acad.) *La* DIGESTION *des liquides est bien moins compliquée que celle des solides.* (Brill. Savarin.) *On dispute depuis Hippocrate sur la manière dont se fait la* DIGESTION. (Volt.) *Ils craindraient de troubler leur* DIGESTION *et leur sommeil en cherchant à juger par eux-mêmes.* (Vienn.) *On donne des repas de vingt louis à des gens en faveur desquels on ne donnerait pas un petit écu pour qu'ils fissent une bonne* DIGESTION. (Chamfort.)

— Physiol. Fonction par laquelle s'opère la digestion : *La* DIGESTION *nécessite l'action de plusieurs organes.*

— Fig. et fam. *Cet affront, ce traitement est de dure digestion,* il est difficile à supporter. || *Cette entreprise est de dure digestion,* elle est difficile, pénible. || *Ce livre est de dure digestion, est un morceau de dure digestion,* la lecture en est fatigante, pénible. || *Cela est de dure digestion,* c'est une chose difficile à croire.

— Chim. Opération par laquelle on tient longtemps certaines matières en contact avec des liquides, pour en extraire les parties solubles : *Mettre des plantes en* DIGESTION.

DIGITAL, ALE, adj. (*digitalis;* lat.; m. sign.) Pron. *di-ji-tal.* — Anat. Qui appartient aux doigts, qui a quelque rapport avec les doigts : *Artères, nerfs* DIGITAUX.

— *Appendices digitaux,* appendices que présentent les intestins, et ainsi appelés parce qu'ils ont la forme des doigts d'un gant.

— *Impressions digitales,* dépressions superficielles que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales; on les appelle ainsi parce qu'elles ressemblent aux enfoncements que produit la pression de l'extrémité du doigt sur une partie molle.

DIGITALE, n. f. (*digitale,* dé à coudre; de *digitus,* doigt; lat.) Pron. *di-ji-tal.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Scrofulaires, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble à un doigt de gant ou à un dé à coudre : DIGITALE *blanche.* DIGITALE *pourprée. Aucun insecte n'attaque la* DIGITALE. *Sirop de* DIGITALE.

DIGITALINE, n. f. Pron. *di-ji-ta-linn.* — Chim. Principe actif extrait de la digitale pourprée.

— Zool. Genre d'animalcules microscopiques.

DIGITATION, n. f. (*digitus,* doigt; lat.) Pron. *di-ji-ta-cion.* — Anat. Faisceaux de fibres musculaires, isolés, et disposés à peu près comme les doigts tenus écartés.

— Bot. Découpure des feuilles digitées.

DIGITÉ, ÉE, adj. Pron. *di-ji-té,* — Bot. Il se dit des feuilles composées de plus de trois folioles immédiatement fixées au sommet d'un pétiole commun.

DIGITÉS, n. m. pl. Pron. *di-ji-té.* — Zool. Ordre de mammifères qui ont les doigts libres aux quatre pieds.

DIGITIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles digitées.

DIGITIGRADE, adj. des 2 g. (*digitus,* doigt; *gradior,* je marche; lat.) Pron. *di-ji-ti-grad.* — Zool. Il se dit des mammifères qui n'appuient en marchant que l'extrémité de leurs doigts sur le sol.

— *Carnivores digitigrades,* famille de l'ordre des Carnassiers; elle comprend les animaux féroces les plus sanguinaires et les plus cruels; les principaux sont : L'hyène, le chat, le lion, le tigre, le jaguar, la panthère, le lynx, le chat cervier, l'oncelot, la marte, la civette, le chien, etc.

= **Digitigrades,** n. m. pl. Famille de mammifères.

DIGITINERVÉ, ÉE, adj. (*digitus,* doigt; *nervus,* nerf; lat.) Bot. Il se dit des feuilles à nervures digitées.

DIGITIPENNÉ, ÉE, adj. (*digitus,* doigt; *penna,* plume; lat.) Bot. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun est terminé par des pétioles secondaires portant les folioles.

DIGITULE, n. m. (dimin. formé de *digitus,* doigt; lat.) Anat. Petit doigt de la main et du pied.

DIGLYPHE, n. m. (δίς, deux fois; et γλυφή, gravure; gr.) Pron. *di-glif.* — Archit. Console ou corbeau qui a deux cannelures.

DIGNE, adj. des 2 g. (*dignus;* lat.; m. sign.) Pron. *di-gn.* — Qui mérite quelque chose; à qui l'on peut justement accorder quelque chose; il se prend en bonne et en mauv. part : DIGNE *de louange, de récompense.* DIGNE *de mépris, de punition. C'est un homme* DIGNE *de mort.* DIGNE *de grâce, de pardon. Il était* DIGNE *d'une meilleure fortune, d'un meilleur sort. Son sort est* DIGNE *d'envie. Un objet* DIGNE *d'attention. Un spectacle* DIGNE *de pitié. Il n'est rien de si* DIGNE *de blâme. Être* DIGNE *du trône. Alexandre, en mourant, dit qu'il laissait son empire au plus* DIGNE. *Il n'est pas* DIGNE *qu'on le regarde, qu'on fasse rien pour lui. Il n'est pas* DIGNE *de vivre.* (Acad.)

— *La clémence est la vertu la plus* DIGNE *des rois.* (Corn.) *Allons, mon cher maître, ne courons plus après une personne qui s'est rendue* DIGNE *de votre haine.* (Lesage.) *Les grandes âmes aiment naturellement tout ce qui est* DIGNE *de leur estime.* (Vauv.) *Il est plus facile de paraître* DIGNE *des emplois qu'on n'a pas, que de ceux qu'on exerce.* (La Rochef.) *Ces épitaphes étaient des phrases rigides et hautaines,* DIGNES *en effet d'être dites par le marbre.* (V. Hugo.)

— *Digne de croyance, digne de foi,* qui mérite qu'on le croie, qu'on ajoute foi à ce qu'il dit : *Témoin* DIGNE *de foi.*

— Absol. Honnête, honorable : *C'est un* DIGNE *homme, une* DIGNE *femme. Un* DIGNE *magistrat. Ce* DIGNE *serviteur ne voulut point trahir son maître.*

Vous êtes, je l'avoue, un bien *digne* adversaire. (C. Del.)

Dans ce sens, il se place toujours avant le nom.

—Noble, beau, qui mérite d'être approuvé : *Dans cette occasion, rien ne fut plus* DIGNE *que sa conduite.* (Acad.) *Pouvait-il faire un plus* DIGNE *choix?* (Boss.)

Mourir pour son pays est un si *digne* sort! (Corn.)

— Grave, composé, fier et réservé : *Avoir, prendre un air* DIGNE. *Parler d'un ton* DIGNE. *Avoir des manières* DIGNES.

— Il se dit quelquefois ironiq.

— Qui est en rapport, qui a de la convenance, de la conformité avec : *Il montre partout des sentiments* DIGNES *de sa naissance.* (Boss.) *Vous avez des enfants* DIGNES *de vous. C'était là un sujet* DIGNE *de son génie, une entreprise* DIGNE *de son courage. C'est une* DIGNE *récompense de ses travaux. Cette conduite est* DIGNE *d'un honnête homme. Cette action est* DIGNE *d'un héros. C'est un forfait* DIGNE *de lui. Cette réponse est bien* DIGNE *d'un sot. Un fils* DIGNE *d'un tel père.*

= **Gramm.** Cet adjectif, employé sans négation, se dit en bonne et en mauv. part : *Il est* DIGNE D'ESTIME ; *il est* DIGNE DE MÉPRIS. (Acad.) *Il n'est rien de si* DIGNE DE BLAME. (Regn.) Joint à une négation, il ne se prend qu'en bonne part : *Il n'est* PAS DIGNE *de votre* AMITIÉ. (Acad.)

DIGNEMENT, adv. (*digne*; lat.; m. sign.) Pron. *di-gn-man.* — Selon ce qu'on mérite : *Je ne vous en saurais remercier* DIGNEMENT, *assez* DIGNEMENT. *Il a été* DIGNEMENT *récompensé.* (Acad.)

— Convenablement, très-bien : *S'acquitter* DIGNEMENT *de sa mission. Il s'est* DIGNEMENT *comporté. C'est parler* DIGNEMENT. *Il a fait* DIGNEMENT *les choses.* (Acad.) *Saurai-je remplir* DIGNEMENT *le plus grand devoir de ma vie?* (J. J. R.)

DIGNITAIRE, n. m. Pron. *di-gni-tèr.* — Celui qui est revêtu d'une dignité : *Les grands* DIGNITAIRES *de l'État.* (Acad.) *Les gaspillages de la cour, les gros gages des* DIGNITAIRES, *les bénéfices ecclésiastiques épuisaient l'Espagne.* (V. Hugo.) *On amenait une haquenée bien dressée ; un* DIGNITAIRE *de l'empire approchait un escabeau, un autre tenait l'étrier ; on soulevait le tsar, et tout se passait gravement et lentement.* (Mérim.)

— *Grand dignitaire de l'empire,* chacun des titulaires des six grandes dignités créées par l'empereur Napoléon Ier.

DIGNITÉ, n. f. (*dignitas*; lat.; m. sign.) Élévation, grandeur, majesté, noblesse qui impose ; gravité noble qui commande le respect, les égards : *La* DIGNITÉ *du souverain. La* DIGNITÉ *du trône. La* DIGNITÉ *du magistrat, du juge. Compromettre sa* DIGNITÉ. *Il a beaucoup de* DIGNITÉ *dans les manières. Ses manières sont pleines de* DIGNITÉ. *Avoir de la* DIGNITÉ *dans le caractère. Parler, agir avec* DIGNITÉ. *Faire les choses avec* DIGNITÉ. *Sa conduite manque de* DIGNITÉ. (Acad.) *L'envie, la paresse, l'intempérance portent atteinte à la liberté et altèrent la* DIGNITÉ *de la nature humaine.* (V. Cous.)

Souviens-toi de ton nom, soutiens ta *dignité*. (Corn.)

La DIGNITÉ *de la vertu. La* DIGNITÉ *de notre nature. La* DIGNITÉ *du cothurne. La* DIGNITÉ *tragique.*

— Affectation d'importance, de grandeur : *Cette* DIGNITÉ *n'est que risible. Elle a un petit air de* DIGNITÉ *qui me déplaît.* (Acad.)

— *La dignité d'un sujet, d'une matière,* l'importance et la noblesse d'un sujet, d'une matière : *Il comprit toute la* DIGNITÉ *de son sujet.*

— Fonction éminente, charge, office considérable : *Grande* DIGNITÉ. DIGNITÉ *souveraine. Suprême* DIGNITÉ. DIGNITÉ *royale. Les premières, les plus hautes* DIGNITÉS *de l'Etat. Être constitué en* DIGNITÉ. *Parvenir aux* DIGNITÉS. *Élever à une* DIGNITÉ. *Il le combla de richesses et de* DIGNITÉS. *Les marques, les insignes d'une* DIGNITÉ. DIGNITÉ *ecclésiastique. La* DIGNITÉ *épiscopale.* (Acad.) *Démétrius conféra la* DIGNITÉ *de patriarche à Ignace, évêque de Razan.* (Mérim.)

Toutes les *dignités* que tu m'as demandées,
Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées. (Corn.)

— Bénéfice ecclésiastique auquel est attachée une juridiction, une certaine prééminence, ou une fonction particulière dans le chapitre, ou dans le chœur.

— Celui qui possède un de ces bénéfices : *Il y a des cathédrales où toutes les* DIGNITÉS *portent la robe rouge.* (Acad.)

DIGON, n. m. Mar. Bâton qui porte une flamme ou un pavillon, et qu'on attache au bout d'une vergue.

— Pêch. Morceau de fer barbelé, ou demi-dard que l'on ajuste au bout d'une perche ; on s'en sert pour prendre le poisson plat entre les rochers de la basse mer.

DIGONE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; γωνία, angle ; gr.) Qui a deux angles.

DIGOT, n. m. Pron. *di-gô.* — Pêch. Petit instrument appelé aussi *aiguillette*, dont on se sert pour tirer du sable certains poissons de mer.

DIGRÉSSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*digredi*, se retourner ; lat.) Pron. *di-grèss-cé.* — Néol. Se livrer à des digressions.

DIGRESSEUR, n. m. Pron. *di-grèss-ceur.* — Néol. Celui qui se livre à des digressions ; celui qui aime les digressions.

DIGRESSIF, IVE, adj. Pron. *di-grèss-cif, civ.* — Didact. Qui consiste dans une suite de digressions.

DIGRESSION, n. f. (*digressio*, action de l'éloigner ; lat.) Pron. *di-grèss-cion.* — Ce qui dans un discours ne tient pas, ne se rattache pas au principal sujet : DIGRESSION *ennuyeuse. Longue* DIGRESSION. *Courte* DIGRESSION. DIGRESSION *agréable. Faire une* DIGRESSION. *Se perdre, s'égarer dans des* DIGRESSIONS. *Il se laisse entraîner à des* DIGRESSIONS *sans fin. Cet auteur est plein de* DIGRESSIONS *inutiles.* (Acad.) *Quelques* DIGRESSIONS *que je cherche, je reviens toujours malgré moi à ce cruel sujet.* (Fléch.)

— Astron. Éloignement apparent des planètes relativement au soleil. || V. ÉLONGATION.

DIGRESSIVEMENT, adv. Pron. *di-grèss-civman.* — Néol. Par digression.

DIGUE, n. f. (*duc* ou *dik*, barrière ; celt.) Pron. *dig.* — Amas de terre, de pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau, et principalement contre les flots de la mer : *Faire une* DIGUE. *Ouvrir une* DIGUE. *Rompre la* DIGUE. *Couper la* DIGUE. *Les* DIGUES *de Hollande.* (Acad.) *La côte est gardée par des* DIGUES *élevées contre la mer, qui menace souvent de reconquérir son ancien domaine.* (Malte-Brun.)

— Fig. Obstacle : *Quelle* DIGUE *opposer à une telle licence?* (Acad.) *Les passions rompirent les* DIGUES *de la justice et de la raison.* (Fléch.)

DIGUEMENT, n. m. Pron. *digh-man.* — Ponts et Chauss. Ensemble des digues construites au bord de la mer ou d'un fleuve.

DIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *di-ghé.* — Ponts et Ch. Faire une digue.

— Man. *Diguer un cheval,* lui donner de l'éperon.

DIGUIAL, n. m. (*digue.*) Pron. *di-ghial.* — Pêch. Grand filet, terminé par une nasse, qu'on établit au pied des digues. || Au plur. *Diguiaux.*

DIGYNE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *di-jinn.* — Bot. En parl. des fleurs, Qui ont deux pistils distincts, ou un style surmonté de deux stigmates, ou deux stigmates sessiles.

DIGYNIE, n. f. (δίς, deux ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *di-ji-ni.* — Bot. Ordre de cinq classes, comprenant les plantes digynes.

— Anat. Monstruosité caractérisée par la présence d'organes doubles du sexe féminin.

DIHYDRIQUE, adj. des 2 g. (δίς, deux ; ὕδωρ, eau ; gr.) Pron. *di-i-drik.* — Chim. Il se dit de composés contenant deux fois autant d'hydrogène que les autres composés du même genre.

DIIAMBE, n. m. (δίς, deux fois, et ἴαμβος, ïambe ; gr.) Pron. *di-iamb.* — Prosod. Pied des vers grecs ou latins, composé de deux ïambes, ou de quatre syllabes, dont la première et la troisième sont brèves, la seconde et la quatrième longues. || On dit aussi, *Double ïambe.*

DIIAMBIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-ian-bik.* — Prosod. Qui appartient au diïambe.

DIJON, n. m. Mar. V. DIGRON.

DILACÉRATION, n. f. (*dilaceratio*; lat. m. sign.) Pron. *di-la-cé-ra-cion.* — Chir. Action de dilacérer ; déchirement occasionné par une grande distension.

DILACÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dilacerare*; lat.; m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *dilacér* en è ouvert, avant ces terminaisons *e, es, ent.* — Chir. Déchirer quelque chose ; mettre en pièces avec violence : DILACÉRER *un tissu.*

— Par anal. *Dilacérer un acte,* le déchirer, le détruire.

DILAIEMENT, n. m. Anc. Délai. || Chicane.

DILAPIDATEUR, TRICE, adj. Qui dilapide, qui dépense follement : *Ministre* DILAPIDATEUR.

DILAPIDATION, n. f. (*dilapidatio*; lat. m. sign.) Pron. *di-la-pi-da-cion.* — Action de dilapider ; dépense excessive et désordonnée : *La* DILAPIDATION *des finances de l'État.* (Acad.) *Les* DILAPIDATIONS *sont plus funestes aux gouvernements qui les commettent qu'aux pays qui les souffrent.* (Chamf.)

DILAPIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dilapidare*, disperser les pierres d'un édifice ; lat.) Pron. *di-la-pi-dé.* — Dépenser avec excès et avec désordre : *Ce ministre* A DILAPIDÉ *les finances.* (Acad.)

DILATABILITÉ, n. f. (*dilater.*) Phys. Propriété que possèdent tous les corps, de changer de volume sous l'influence de la chaleur, et de pouvoir, sans se désagréger, séparer les unes des autres les particules matérielles qui les composent.

DILATABLE, adj. des 2 g. Pron. *di-la-tabl.* — Phys. Qui est susceptible de dilatation : *Les gaz sont indéfiniment* DILATABLES. *Les corps solides sont beaucoup moins* DILATABLES *que les liquides.*

DILATANT, n. m. Pron. *di-la-tan.* — Chir. Corps qui sert à dilater ou à tenir libres et béantes certaines ouvertures naturelles, accidentelles ou artificielles : *Les setons, les sondes, les boules d'iris, sont des* DILATANTS.

DILATATEUR, n. m. Chir. Instrument dont on se sert pour ouvrir et dilater une plaie, pour agrandir une ouverture.

— Tout muscle qui sert à dilater les cavités aux parois desquelles il adhère.

DILATATION, n. f. (*dilatatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *di-la-ta-cion.* — Extension, augmentation qu'éprouvent, dans tous les sens, sans changer de constitution, les corps qui sont soumis à l'action de la chaleur : *La* DILATATION *des gaz. Le fer, qui est de tous les métaux le plus difficile à fondre, est celui dont la* DILATATION *est la plus lente.* (Buff.)

— Chir. Agrandissement accidentel ou contre nature, d'un canal ou d'une ouverture : *La* DILATATION *d'une plaie.*

— Procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une ouverture, etc., au moyen de l'introduction journalière de bougies et de sondes : DILATATION *temporaire,* DILATATION *permanente.*

DILATATOIRE, adj. et n. m. Pron. *di-la-ta-toar.* — Chir. Qui sert à dilater. || V. *Dilatateur.*

DILATÉ, ÉE, part. pass. du v. Dilater : *Un air trop* DILATÉ.

— Fig. : *Mon cœur,* DILATÉ *à l'excès, ne trouvait plus d'espace où s'étendre.* (St. Sim.)

— Bot. Qui s'élargit en lame, de la base vers le sommet.

DILATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dilatare*, lat. m. sign.) Phys. Augmenter le volume d'un corps et lui faire occuper plus d'espace, en écartant ses particules matérielles, sans les désagréger : *Le calorique* DILATE *tous les corps. L'abondance de la chaleur, ou sa privation* DILATE *les corps ou les resserre.* (Cuv.)

— Chir. *Élargir, étendre :* DILATER *une plaie.*

Fig. : *La tristesse resserre le cœur, mais la joie le* DILATE. (Acad.)

= **Se dilater**, v. pron. Augmenter en volume *Dans certaines maladies, la pupille* SE DILATE *beaucoup. L'étain, qui de tous les métaux se fond le plus promptement, est aussi celui qui* SE DILATE *le plus vite.* (Buff.) *L'air* SE DILATE *par la chaleur.*

— Fig. : S'épanouir : *Ouvrez au peuple de vastes horizons où* SE *puisse* DILATER *son âme.* (V. Cous.) *Leurs cœurs* SE SONT DILATÉS.

DILATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *di-la-toar.* — Procéd. Qui tend à prolonger un procès, à retarder le jugement : *Exception* DILATOIRE. *Moyen* DILATOIRE.

— Qui fait différer ; qui remet à un autre temps : *Les formes* DILATOIRES *de la prudence.* (C. Nod.)

DILATOIREMENT, adv. Pron. *di-la-toar-man.* — Prat. D'une manière dilatoire, avec des délais, des retards.

DILAYANT, part. prés. du v. Dilayer :

Imbécile, douteux qui voudrait et qui n'ose,
Dilayant, qui toujours a l'œil sur l'avenir. (Régnier.)

DILAYER ou **DILAIER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*délai.*) Pron. *di-lè-ié.* — Différer, remettre à un autre temps : DILAYER *un payement.* DILAYER *un jugement.* || Vieux.

— Absol. User de remise : *C'est un homme qui* DILAYE *toujours. Il ne fait que* DILAYER.

DILECTION, n. f. (*dilectio*; lat.; m. sign.) Pron. *di-lèk-cion.* Style de dév. — Amour, charité. *La* DILECTION *du prochain. Rien ne lui est cher que les enfants de sa* DILECTION. (Boss.)

— Titre que le Pape et l'empereur d'Autriche donnent à certains princes en leur écrivant : *J'ai écrit à votre* DILECTION. *Salut et* DILECTION.

DILEMMATIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui est de la nature du dilemme.

DILEMME, n. m. (*dilemma*; lat., formé de δίς, deux fois, λαμβάνω, je prends ; gr.) Pron. *di-lèm.* — Sorte d'argument formé de deux propositions contraires, dont on laisse le choix à l'adversaire, pour le convaincre également, quelle que soit celle qu'il adopte : *Poser un* DILEMME. DILEMME *sans réplique.* DILEMME *prenant.*

— Le *dilemme* est formé de deux propositions disjonctives jointes à deux propositions conditionnelles ; ce vers de Racine en présente un exemple :

Je meurs si je vous perds, mais je meurs si j'attends.

DILETTANTE, n. des 2 g. (m. ital. *amateur, con-*

naisseur.) Pron. *di-lèt-tantt.* — Amateur passionné de musique, surtout de musique italienne.

— Au plur. Il a la forme italienne en *i* : *J. J. Rousseau figurait au premier rang des* DILETTANTI. (Castil-Blaze.)

DILETTANTISME, n. m. Pron. *di-lèt-tan-tissm.* — Néol. Goût très-vif pour la musique, et particul. pour la musique italienne : *Le goût de la musique italienne a reçu le nom de* DILETTANTISME, *qui ne saurait se prendre en mauvaise part.* (Castil-Blaze.)

DILIGEMMENT, adv. Pron. *di-li-ja-man.* — Promptement, avec diligence : *Travailler* DILIGEMMENT. *Il est venu fort* DILIGEMMENT. (Acad.)

— Avec soin, exactement : *J'ai recherché, examiné* DILIGEMMENT. (Acad.) || Peu usité.

DILIGENCE, n. f. (*diligentia*, lat.; m. sign.) Pron. *di-li-janss.* — Promptitude, ardeur qu'on apporte dans l'exécution d'une chose : *Travailler avec* DILIGENCE, *en grande* DILIGENCE. *User de* DILIGENCE. (Ac.) *Elle accourt en* DILIGENCE, *et quasi hors d'haleine.* (La F.) *La* DILIGENCE *du travail en égala la grandeur.* (Boss.)

— *Faire diligence, grande diligence*, se dépêcher, se hâter : *Ce courrier* A FAIT DILIGENCE, A FAIT GRANDE DILIGENCE. *Travaillez à mon affaire, surtout* FAITES DILIGENCE. (Acad.) *Je vous assure qu'à moins de voler, on ne peut pas* FAIRE PLUS DE DILIGENCE. (Regn.)

— *Faire acte de diligence*, marquer que l'on s'est mis en devoir de faire quelque chose.

— Procéd. Poursuite : *Faute de* DILIGENCE, *l'instance périt au bout de trois ans. Faire ses* DILIGENCES *contre un tiers.* (Acad.)

— *A la diligence d'un tel*, sur la demande, à la requête d'un tel : *Il devra être poursuivi* À LA DILIGENCE *du procureur du roi.* On dit souvent aussi, dans les exploits, *poursuites et diligences d'un tel*, surtout lorsqu'on y parle d'une personne qui agit au nom d'une autre.

— Soin vigilant, recherche exacte : *J'*AI FAIT DILIGENCE, *toutes mes* DILIGENCES, *pour le trouver, pour venir à bout de tel dessein.* (Acad.)

DILIGENCE, n. f. Pron. *di-li-janss.* — Grande voiture de voyage en commun, qui part à des jours et à des heures fixes : *La* DILIGENCE *de Lyon, le bureau des* DILIGENCES. *Bordeaux. Envoyer des paquets par la* DILIGENCE. *Partir par la* DILIGENCE. *Prendre la* DILIGENCE. *M. de Coulanges est parti ce matin par la* DILIGENCE. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *C'est la diligence embourbée*, se dit d'une personne trop lente dans ce qu'elle fait.

— Anc. *Diligence d'eau*, bateau pour le transport des voyageurs : *La* DILIGENCE D'EAU *passe devant votre château.* (Picard.)

DILIGENT, ENTE, adj. (*diligens*; lat.; m. sign.) Pron. *di-li-jan, jantt.* — Prompt à ce qu'il fait; qui se dépêche, qui fait ou qui va vite : *Valet* DILIGENT. *Ouvrière* DILIGENTE.

> ...On ne la voit point d'une humeur inconstante,
> Paresseuse au printemps, en hiver *diligente*,
> Affronter en plein air les fureurs de janvier. (Boil.)

— Qui fait diligence : *Messager* DILIGENT. *Courrier* DILIGENT. *Il y a peu de gens qu'il ne rattrape, quelque* DILIGENTS *qu'ils puissent être.* (Fléch.)

— Soigneux, laborieux, vigilant : *Ecolier* DILIGENT. *Être fort* DILIGENT *pour ses affaires.*

— Par analog. : *Marcher d'un pas* DILIGENT. *Soin* DILIGENT. (Acad.)

> Sous leurs pas *diligents* le chemin disparait. (Boil.)
> Le tout allait à bien par son soin *diligent*. (La F.)

— Jurispr. *Partie la plus diligente*, la partie qui agit la première dans une poursuite dont le droit lui était commun avec d'autres.

— N. m. Techn. Machine qui sert à dévider l'or en brins.

— N. f. Hortic. Variété de tulipe printanière.

Syn. Diligent, expéditif. *Diligent*, exprime le zèle; *expeditif*, l'aptitude. L'homme *diligent* se met volontiers à l'ouvrage et ne perd point de temps; l'homme *expéditif* ne remet pas au lendemain ce qui peut se faire la veille, et finit avec le moins d'interruption possible ce qu'il a une fois commencé. L'homme *diligent* est plus assidu; l'homme *expeditif* est plus industrieux.

DILIGENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diligent.*) Pron. *di-li-jan-té.* — Hâter, presser : *Il faut* DILIGENTER *cette affaire, l'impression de ce mémoire.*

— V. intr. ou neut. Faire diligence. *Il faut* DILIGENTER.

= **Se diligenter,** v. pron. Agir avec diligence : *Allons,* DILIGENTEZ-VOUS *un peu. Il faut* VOUS DILIGENTER. (Acad.) || Fam.

DILOGIE, n. f. (δίς, deux; λόγος, discours; gr.) Pron. *di-lo-ji.* — Littér. Drame qui a deux actions, ou qui réunit deux pièces en une seule.

DILUCIDATION, n. f. (*lucidus*, qui luit; lat.) Pron. *di-lu-ci-da-cion.* — Néol. Éclaircissement.

DILUCIDE, adj. des 2 g. (*dilucidus*; lat.; m. sign.) Pron. *di-lu-cid.* — Clair, évident, intelligible, manifeste.

DILUCIDER, v. tr. ou act. 1re conj. Éclaircir.

DILUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diluere*, délayer, détremper; lat.) Pron. *di-lu-é.* — Phys. Étendre d'eau une liqueur quelconque.

= **Se diluer,** v. pron. Être dilué, étendu d'eau.

DILUTION, n. f. Pron. *di-lu-cion.* — Pharm. Action d'étendre d'eau une liqueur, une dissolution. Action de délayer une substance dans un liquide.

DILUVIAL, ALE, adj. V. DILUVIEN.

DILUVIEN, IENNE, adj. (*diluvium*, déluge; lat.) Pron. *di-lu-viain, viè n.* — Qui a rapport au déluge : *En examinant les montagnes, on y reconnait les traces des eaux* DILUVIENNES. (Acad.)

— Par exagér. *Il tombe une pluie diluvienne*, il pleut à torrents : *La nuit fut horrible; il* TOMBA UNE PLUIE DILUVIENNE. (Arago.)

DILUVION et **DILUVIUM**, n. m. (*diluvium*, déluge; lat.) Géolog. Terrain de transport, composé de terres alluviales dont on attribue la formation à une inondation marine antérieure aux temps historiques.

DIMANCHE, n. m. (*dies magna*, grand jour, ou *dominica*, jour du seigneur; lat.) Le premier jour de la semaine, qui est consacré particulièrement chez les chrétiens aux exercices de dévotion, et qu'on appelle aussi quelquefois le jour du Seigneur : *Le premier* DIMANCHE *du mois. Le* DIMANCHE *des Rameaux. Le* DIMANCHE *de Pâques.* (Acad.) *Ces heureux* DIMANCHES, *si impatiemment attendus, passaient comme des rêves.* (G. Sand.) *Le prône se fait tous les* DIMANCHES *dans les paroisses.* (Acad.)

— *Dimanche gras*, celui qui précède le mercredi des Cendres.

— Prov. *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.*

— Mar. *Palan de dimanche.* Palan volant; c'est le plus petit de cette espèce qui soit en usage à bord.

DÎME, n. f. (*decima*, dixième partie; lat.) Pron. *dim.* — Féod. La portion des grains, des vins, des fruits, etc., qui se payait à l'Église ou au seigneur du lieu, et qui était ordinairement le dixième de la récolte : *Payer la* DÎME. *Lever les* DÎMES. *Il avait la* DÎME *de toutes ces terres-là. La* DÎME *des blés, du vin*, etc. *Il y avait des* DÎMES *qui faisaient la treizième partie, la douzième partie. Les Juifs payaient la* DÎME *aux lévites.* (Acad.) *La* DÎME *prélevée sur les produits bruts ne tenait aucun compte des frais de la culture.* (Ch. Dupin.)

— *Grosses dimes*, dimes qu'on levait sur les gros fruits, comme le blé et le vin. || *Menues dimes*, celles qui se levaient sur les menus grains et sur le menu bétail. || *Vertes dimes*, celles qu'on levait sur les légumes, le chanvre, etc.

DÎME, n. m. Pron. *dim.* — Métrol. Monnaie d'argent des États-Unis : *Le dime* vaut le dixième d'une piastre.

DÎMÉE, n. f. Pron. *di-mé.* — Anc. Le droit de dîme. || La dime elle-même.

DIMENSION, n. f. (*demetiri, dimensum*, mesurer; lat.) Pron. *di-man-cion.* — Étendue des corps : *Un corps solide a trois* DIMENSIONS, *la longueur, la largeur, et la profondeur ou la hauteur. Il a pris toutes les* DIMENSIONS *de ce bâtiment. Ces deux objets sont de même, d'égale* DIMENSION. (Acad.)

— Fig. et fam., *Prendre ses dimensions dans une affaire*, prendre les mesures nécessaires pour réussir : *Il a échoué dans son projet, parce qu'il n'avait pas bien pris ses* DIMENSIONS. (Acad.)

Souvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes DIMENSIONS *que le bras ou la jambe du côté gauche.* (Buff.)

— Législ. *Timbre de dimension*, timbre qui est tarifé en raison de la dimension du papier. On l'emploie par opposition à *timbre proportionnel*. Voy. PROPORTIONNEL.

DÎMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *di-mé.* — Lever la dime : DÎMER *dans un champ.* DÎMER *sur un quartier de vigne.* DÎMER *au pressoir.* (Acad.)

— Avoir droit de lever la dime en un lieu : *Cet évêque, ce seigneur* DÎMAIT *sur toutes les terres à une lieue à la ronde. L'abbé* DÎMAIT *dans tous ces villages.* (Acad.)

DIMÈRE, adj. des 2 g. (δίς, deux; μέρος, partie; gr.) Pron. *dimèr.* — Qui est composé de deux segments ou articles.

DIMERIE, n. f. (*dimer.*) Pron. *dim-ri.* — Anc. Étendue de territoire sur lequel on avait droit de dîmer : *La* DIMERIE *de ce seigneur s'étendait depuis telle borne jusqu'au grand chemin.*

DIMÈTRE, adj. et n. m. (δίς, deux; μέτρον, mesure, pied; gr.) Pron *di-mètr.* — Pros. anc. Il se dit des vers iambiques de quatre pieds, et quelquefois aussi des vers de deux pieds.

DÎMEUR, n. m. Celui qui était commis pour recueillir les dimes : DÎMEUR *de tel lieu.*

DIMIDIÉ, ÉE, adj. (*dimediatus*, divisé par moitié; lat.) Zool. et Bot. Diminué de moitié; développé à demi.

DÎMIER, n. m. V. DÎMEUR.

DIMINUÉ, ÉE, part. pass. du v. Diminuer. Musiq. Il se dit d'un intervalle mineur dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure, ou par un bémol à la note supérieure : *Seconde* DIMINUÉE. *Septième* DIMINUÉE.

DIMINUENDO, adv. (*en diminuant.*) Musiq. Terme italien dont on se sert pour indiquer qu'il faut passer du forté au piano; il est opposé à *Crescendo*. Il se marque quelquefois par le signe >, quelquefois par l'abréviation *Dim.*

DIMINUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diminuere*; lat. m. sign.) Amoindrir, réduire quelque chose, en retrancher une partie : DIMINUER *l'épaisseur d'une planche.* DIMINUER *une colonne.* DIMINUER *la hauteur d'un bâtiment.* DIMINUER *la portion de quelqu'un.* DIMINUER *le prix d'une marchandise.* DIMINUER *sa dépense. Sa grande dépense* A DIMINUÉ *son bien.* (Ac.)

— Fig. et mor. Affaiblir, rendre moins considérable : *Cela* DIMINUE *un peu ses souffrances, son chagrin. Sa mauvaise conduite* A DIMINUÉ *son autorité, son crédit. Rien ne peut* DIMINUER *sa gloire.* (Acad.) *Cette famille n'*A *rien* DIMINUÉ *de l'éclat et de la grandeur de son origine.* (Fléch.) *L'absence* DIMINUE *les médiocres passions et augmente les grandes.* (La Rochef.)

= **Diminuer,** v. intr. ou neut. Se réduire, devenir moindre; baisser, s'affaiblir : *Ce fruit* A *beaucoup* DIMINUÉ *de grosseur en séchant. La rivière est moins haute, les eaux* DIMINUENT *beaucoup. Ce bouillon* A *bien* DIMINUÉ. *Sa fièvre commence à* DIMINUER. *Les jours* ONT DIMINUÉ. *Les denrées* DIMINUENT *de prix. Ses ressources* DIMINUENT. (Acad.) *Ma santé* DIMINUE *tous les jours.* (Volt.)

— Maigrir : *Cet enfant dépérit, il* DIMINUE *à vue d'œil.* (Acad.)

— Mar. *Diminuer de voiles*, carguer ou serrer les voiles qui sont dehors, afin d'affaiblir le sillage du vaisseau. *On* DIMINUE DE VOILES *à l'approche de la nuit.*

— *Le fond diminue*, il y a moins de profondeur dans le fond où l'on se trouve qu'auparavant.

DIMINUTIF, IVE, adj. (*diminutivus*; lat.) Pron. *di-mi-nu-tif, tiv.* — Il se dit de tout mot qui a une signification plus faible ou plus adoucie que celui dont il est formé par l'addition d'une certaine terminaison : *Fillette, femmelette, amourette, diablotin, sont des expressions* DIMINUTIVES, *sont des termes* DIMINUTIFS *des mots fille, femme, amour, diable.*

— Par analog. *Forme, terminaison* DIMINUTIVE.

— N. m. *Vieillot et doucet sont des* DIMINUTIFS *de* vieux *et de* doux. *La langue italienne abonde en* DIMINUTIFS. (Acad.) *Nous avons laissé à Ronsard, à Marot, à du Bartas les* DIMINUTIFS *badins en* otte *et en* ette, *et nous n'avons guère conservé que* amourette, fillette, grisette, grandelette, vieillotte, nabotte; maisonnette, villotte, fleurette; *encore ne les employons-nous que dans le style très-familier.* Volt.)

— Par extens. Objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand : *Ce jardin est un* DIMINUTIF *de celui des Tuileries.* (Acad.)

DIMINUTION, n. f. (*diminutio*; lat., m. sign.) Pron. *di-mi-nu-cion.* — Amoindrissement, réduction dans le volume, la quantité, la valeur, le prix, de quelque chose : *Grande* DIMINUTION. DIMINUTION *considérable.* DIMINUTION *de taxe.* DIMINUTION *de prix. Faire une* DIMINUTION. *Ce fermier demande de la* DIMINUTION, *demande une* DIMINUTION. DIMINUTION *des espèces.*

— Comm. Rabais : DIMINUTION *dans les prix. Ne faire aucune* DIMINUTION.

— Fig. et mor. Affaiblissement : DIMINUTION *de taxe. Son pouvoir a souffert quelque* DIMINUTION. *Me traîner d'un tribunal à l'autre, c'était éloigner mes amis par la* DIMINUTION *de leur confiance.* (Beaum.)

— Rhétor. Figure plus connue sous le nom de *Litote.*

— Anc. mus. Division d'une note en plusieurs autres notes de moindre valeur. || Il se disait aussi des roulades ou fredons.

— Archit. *Diminution des colonnes*, se dit du rétrécissement graduel du fût de la colonne, à partir

du bas ou seulement du tiers de la hauteur, jusqu'au chapiteau.

DIMISSOIRE, n. m. (*dimissorius*; lat., formé de *dimittere*, laisser aller.) Pron. *di-miss-çoar*. — Lettre par laquelle un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres par un autre évêque : *J'allai demander à l'archevêque de vouloir bien obtenir pour moi un* DIMISSOIRE *pour recevoir les ordres de sa main.* (Marm.) *Les clercs ne marchent pas sans le* DIMISSOIRE *de leur évêque.* (Fleury.) || On a dit aussi *Démissoire*.

DIMISSORIAL, ALE, adj. Pron. *di-miss-ço-rial*. — Il n'est usité que dans cette locut. *Lettres dimissoriales*, lettres qui contiennent un dimissoire.

DIMORPHE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois; μορφή, forme; gr.) Pron. *di-morf*. — Chim. Il se dit d'une substance qui donne des cristaux de deux systèmes différents, ou d'un même système, mais avec des angles différents.

DIMORPHISME, n. m. Pron. *di-mor-fism*. — Chim. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes.

DINANDERIE, n. f. coll. Techn. Toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune : *La* DINANDERIE *tire son nom de Dinant, ville de la Belgique.*

DINANDIER, n. m. Pron. *di-nan-dié*. — Comm. Marchand ou fabricant d'ouvrages de dinanderie.

DINATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *di-na-toar*. — Néol. Qui a rapport au diner ; qui tient lieu de diner : DÉJEUNER DINATOIRE.

DINDE, n. f. Pron. *daind*. — La femelle du dindon : *Une* DINDE *aux truffes, farine de truffes. Manger de la* DINDE. *Jamais je n'ai mangé de* DINDE *si succulente.* (Marm.) || On dit aussi. *Poule d'Inde*.

— N. m. Abusiv. Coq d'Inde : *Un gros* DINDE.

DINDON, n. m. (*Inde*; on a dit *coq* ou *poule d'Inde*, et par corrupt. *dinde*, *dindon*.) Pron. *daindon*. — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés ; ils ont la tête nue et garnie d'appendices charnus ; le *dindon commun* est originaire de l'Amérique méridionale : *Garder les* DINDONS. *Un troupeau de* DINDONS. (Acad.) *Ce n'est plus un château, c'est une ferme : poules, oies,* DINDONS, *fumier, charrette dans un coin.* (V. Hugo.)

— Au plur. Il se dit des mâles et des femelles. Au sing. Il ne se dit que du mâle, appelé aussi *Coq d'Inde* : DINDON *en daube.* DINDON *à la broche.* DINDON *froid.*

— Fig. et fam. *Garder les dindons*, vivre relégué à la campagne : *On l'a envoyé* GARDER LES DINDONS.

Allons planter nos choux et *garder les dindons*. (Piron.)

— Prov. et fam. *Bête, colère, gourmand comme un dindon*, *très-bête*, *très-colère*, etc.

— Fig. et fam. *C'est un dindon, un franc dindon*, se dit d'un homme stupide. On dit de même d'une femme sans intelligence : *C'est une dinde, une grande dinde.*

— Fig. et fam. *Il en sera le dindon*, il sera dupe dans cette affaire.

DINDONNADE, n. f. Art. vét. Espèce de petite vérole qui attaque les dindons ; elle se manifeste par des pustules autour et au dedans du bec, sous les ailes et les cuisses.

DINDONNEAU, n. m. Pron. *dain-do-nó*. — Petit dindon ou petite dinde : *Les* DIDONNEAUX *sont difficiles à élever.* (Acad.)

DINDONNIER, IÈRE, n. Pron. *dain-do-nié, nièr*. — Gardeur, gardeuse de dindons.

— Fig. et par dénigr. Il se disait quelquefois d'une demoiselle de campagne.

DINDOULETTE, n. f. Pron. *dain-dou-lètt*. — Zool. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

DÎNÉE, n. f. Pron. *di-né*. — Le repas ou la dépense qu'on fait à dîner dans les voyages, tant pour les personnes que pour les chevaux : *Il nous en a coûté tant pour la* DÎNÉE.

— Par extens. Lieu où l'on s'arrête pour dîner lorsqu'on est en voyage : *Il n'y a plus qu'une lieue d'ici à la* DÎNÉE. *Pour aller coucher dans cette ville, la* DÎNÉE *est à tel village. M. de Chaulnes était venu à la* DÎNÉE. (Mme Sév.)

DINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*desinare*; basse lat. ; de *desinare*, cesser son travail ; lat.) Prendre le repas du milieu de la journée : *Dans les campagnes, on* DÎNE *à midi ; on ne* DÎNE *guère, à la ville, que vers le soir.* (Acad.) *Quand le Kan de Tartarie a* DÎNÉ, *un héraut crie que tous les princes de la terre peuvent* DÎNER, *si bon leur semble.* (Montesq.) *Nous* AVONS *bien* DÎNÉ, *mal* DÎNÉ. DÎNER *chez soi.* DÎNER *en ville.* DÎNER *chez le restaurateur. Donner à* DÎNER. *Inviter, prier à* DÎNER. DÎNER *d'un poulet, d'un morceau de bœuf.*

A deux heures je *dîne* : on en digère mieux. (C. Del.)

Qui *dîne* avec son juge a gagné son procès. (Id.)

... On *dîne* à l'heure où soupaient nos aïeux. (Vigée.)

— Prov. *S'il est riche, qu'il dîne deux fois.* || *Qui dort dîne*, le sommeil tient lieu de nourriture. || *Dîner par cœur*, se passer de dîner involontairement : *S'il ne vient à l'heure, il* DÎNERA *par cœur.* || *Son assiette dîne pour lui*, se dit de quelqu'un qui ne se rend point à une table d'hôte à l'heure du repas, et qui ne laisse pas de payer. || *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné*, quand on compte sur autrui, on est souvent trompé dans ses espérances.

— Pop. *Il me semble que j'ai dîné quand je le vois*, se dit en parl. d'un homme fort ennuyeux et fort incommode : *Il vient peut-être encore vous faire quelque emprunt et* IL ME SEMBLE QUE J'AI DÎNÉ *quand je le vois.* (Mol.)

DÎNER ou **DÎNÉ**, n. m. Pron. *di-né*. — Repas qu'on fait vers le milieu ou vers la fin de la journée : *Faire un bon* DÎNER. *Grand* DÎNER. DÎNER *splendide, magnifique. J'étais de ce* DÎNER. (Acad.)

. . . . Le prélat, muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger somme, attendait le *dîner*. (Boil.)

Le DÎNER *dura plusieurs heures, composé d'une interminable suite de plats, se succédant sans interruption à la manière orientale.* (Mérim.)

— *Déjeuner-dîner.* || V. DÉJEUNER.

— Ensemble des mets qui composent le diner : *Le* DÎNER *est prêt. Faire le* DÎNER. *Le* DÎNER *se refroidit, est froid. Apporter le* DÎNER. *Servir le* DÎNER. *Le* DÎNER *est sur la table. Voilà en quoi consiste notre* DÎNER. (Acad.) *On m'a apporté un* DÎNER *français, servi par un garçon français, avec une carte en français.* (V. Hugo.) *La société est composée de deux grandes classes ; ceux qui ont plus de* DÎNERS *que d'appétit, et ceux qui ont plus d'appétit que de* DÎNERS. (Chamfort.)

Un *dîner* réchauffé ne valut jamais rien. (Berch.)

— Nourriture qu'on prend en dînant : *Son* DÎNER *lui pèse. Avoir de la peine à digérer son* DÎNER. (Acad.)

DINETTE, n. f. (dimin. de *diner*.) Pron. *di-nètt*. — Petit repas, ordinairement simulé, que des enfants font entre eux, ou avec leur poupée : *Faire la* DÎNETTE. || Fam.

DÎNEUR, EUSE, n. Pron. *di-neur, neuz*. — Celui, celle qui dîne en même temps, dans le même lieu ou à la même table que d'autres : *J'étais un des* DÎNEURS. *Quand il fait chaud, la cour est protégée par une tente épaisse sous laquelle s'abritent les* DÎNEURS. (J. Janin.)

— Particul. Celui dont le repas principal est le dîner : *Je suis* DÎNEUR, *je ne soupe point.*

— Par euphém. Mangeur ; en ce sens, on ne l'emploie que dans cette phrase, *C'est un beau dîneur*, c'est un grand mangeur.

DINEURE, n. m. (δίς, deux ; νεῦρον, nervure ; gr.) Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le dineure de Geer, d'Angleterre.

DIOCÉSAIN, AINE, n. (*diocèse*.) Pron. *di-o-cé-zain, zènn*. — Celui, celle qui est du diocèse : DIOCÉSAIN *de Paris, d'Orléans*, etc. *Les mandements d'un évêque sont adressés à ses* DIOCÉSAINS. (Acad.) *L'on va quelquefois à la cour pour en revenir, et se faire par là respecter du noble de sa province, ou de son* DIOCÉSAIN. (La Br.)

— Adjectiv. *Clergé* DIOCÉSAIN. *Catéchisme, bréviaire* DIOCÉSAIN.

— *Évêque diocésain*, l'évêque du diocèse dont on parle.

DIOCÈSE, n. m. (διοίκησις, gouvernement ; gr.) Pron. *di-o-cèz*. — Certaine étendue du pays sous la juridiction d'un évêque : DIOCÈSE, *qui signifiait province de l'empire, a été appliqué depuis aux paroisses dirigées par un évêque.* (Volt.) *Le* DIOCÈSE *de Paris. Il y a tant de paroisses dans ce* DIOCÈSE. (Acad.)

DIODONCÉPHALE, adj. des 2 g. et n. m. (δίς, deux ; ὀδούς, dent ; κεφαλή, tête ; gr.) Anat. Il se dit des monstres qui ont une double rangée de dents ou de doubles mâchoires.

DIŒCIE, n. f. (δίς, deux ; οἰκία, maison ; gr.) Pron. *di-é-cí*. — Bot. Dans le système de Linné, Classe et ordre comprenant des plantes qui ont leurs fleurs unisexuées, mâles sur un individu et femelles sur un autre : *La mercuriale, le chanvre, le saule appartiennent à la* DIŒCIE. (Acad.)

DIOGDOÉDRIE, n. f. (δίς, deux fois, ὄγδοος, huitième, et ἕδρα, base ; gr.) Minér. État d'un cristal formant deux pyramides à base carrée, dont les faces ont deux à deux le même mode d'inclinaison sur la base.

DIOGGOT, n. m. Techn. Huile ou goudron qu'on retire du bouleau en le brûlant.

DIOÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-o-ik*. — Bot. Il se dit des plantes dont les sexes sont séparés et portés par des individus différents.

DIONCOSE, n. f. (διόγκωσις, enflure ; gr.) Pron. *di-on-koz*. — Méd. anc. Pléthore résultant de la diffusion des liquides ou à la rétention des matières excrémentielles. || Il se disait par oppos. à *Symptose*.

DIONÉE, n. f. (Διώνη, un des noms de Vénus ; gr.) Pron. *di-o-né*. — Bot. Plante remarquable par l'extrême irritabilité de ses feuilles, dont les lobes, garnis de poils, se rejoignent quand un insecte vient s'y poser, et le retiennent comme dans un piége : *La* DIONÉE *croît dans les lieux humides de la Caroline.*

DIONYSIAQUES, n. f. pl. Pron. *di-o-ni-ziak*. — Antiq. Fêtes, chez les Grecs, en l'honneur de Bacchus.

DIONYSIEN, IENNE, adj. (Διόνυσις, Bacchus ; gr.) Pron. *di-o-ni-ziain, zièn*. — Anat. Qui porte sur les parties latérales du front des végétations cornées, semblables aux cornes avec lesquelles la Fable représente quelquefois Bacchus.

DIONYSISQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-o-ni-zisk*. — Méd. Il se dit des éminences osseuses qui se montrent dans la région des tempes.

DIOPTASE, n. f. (διά, à travers ; ὄπτομαι, je vois ; gr.) Pron. *di-op-táz*. — Minér. Espèce de minerai de cuivre.

— Adj. *Le cuivre dit scoriacé n'est peut-être que le cuivre* DIOPTASE. (Chevreul.)

DIOPTRE, n. f. (διά, à travers ; ὄπτομαι, je vois ; gr.) Pron. *di-optr*. — Machine, lunette parallactique : *Géminius, contemporain de Cicéron, signale l'emploi d'une* DIOPTRE *tournant autour d'une ligne parallèle à l'axe du monde.* (Arago.)

— Chir. N. m. Instrument dont on se sert pour élargir les ouvertures naturelles, afin de faciliter l'inspection des parties profondes. || V. SPECULUM.

DIOPTRIQUE, n. f. (διά, à travers ; ὄπτομαι, je vois ; gr.) Pron. *di-op-trik*. — Optiq. Science qui traite de la lumière réfractée, des phénomènes qu'elle produit en traversant des milieux de densité différente : *La* DIOPTRIQUE *de Descartes suffirait seule pour l'immortaliser.* (Thomas.) *L'œil, comme simple instrument de vision, se trouve véritablement réduit à l'état de simple instrument de* DIOPTRIQUE. (Cabanis.) *Une seule expérience sur la réfraction de la lumière produit l'explication mathématique de l'arc-en-ciel, la théorie des couleurs et toute la* DIOPTRIQUE. (D'Alemb.)

— Adj. Qui a rapport à la dioptrique : *Télescope* DIOPTRIQUE.

DIOPTRISME, n. m. Pron. *di-op-trism*. — Chir. Dilatation.

— Application d'un instrument dilatateu.

DIORAMA, n. m. (δίς, double ; ὅραμα, vue ; gr.) Phys. Tableau représentant une scène de la nature, éclairée comme aux diverses parties du jour, par une lumière quelquefois mobile et que les spectateurs regardent étant placés dans l'obscurité.

DIORRHÈSE ou **DIORRHOSE**, n. f. (διά, à travers ; ὀῤῥός, sérosité ; gr.) Pron. *di-o-rèz*, ou *o-róz*. — Méd. Flux excessif de sérosité ou d'urine.

DIORTHOSE, n. f. (διόρθωσις, redressement ; gr.) Pron. *di-or-tóz*. — Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

DIORTHOTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-or-to-tik*. — Chir. Qui sert à redresser.

DIOSCORÉ, ÉE, adj. Pron. *di-oss-ko-ré*. — Bot. Qui ressemble à une dioscorée ou iguame.

= **Dioscorées**, n. f. pl. Genre de plantes de la classe des monocotylédones contenant la famille des Asparaginées.

DIOSCORÉE, n. f. Bot. V. IGNAME.

DIPHTHÈRE, n. f. (διφθέρα, peau apprêtée ; gr.) Pron. *dif-tèr*. — Paléog. Il se dit de peaux d'animaux grossièrement préparées, dont les anciens se servaient pour écrire, avant l'invention du papier.

DIPHTHÉRITE, n. f. (διφθέρα, membrane ; gr.) Pron. *dif-té-ritt*. — Méd. Inflammation de la membrane muqueuse des voies aériennes ou de celle du tube intestinal, avec tendance à la formation de fausses membranes.

DIPHTHONGUE, n. f. (δίς, deux fois ; φθέγγομαι, je sonne ; gr.) Pron. *dif-tong*. — Gramm. Syllabe qu'on prononce en faisant entendre d'une seule émission de voix le son de deux voyelles, comme *ie*, *ui*, *oui*, dans *ciel, nuit, fouine* : *Les* DIPHTHONGUES, *dans notre langue, font un effet harmonieux.* (Volt.)

— Impropr. Réunion, dans l'écriture, de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique dans la prononciation, comme *ai*, *au*, *eau*, *eu*, *au* : *Pour indiquer que deux voyelles ne forment point* DIPHTHONGUE, *on met un tréma sur la seconde, comme dans* FAÏENCE. (Ac.)

DIPLANTIDIENNE, n. f. et adj. (διπλόος, double ;

ἀντί, contre; et εἶδος, forme; gr.) — Phys. Lunette à deux objectifs dans laquelle un objet produit deux images qui, partant des bords opposées du champ de la lunette, s'avancent l'une vers l'autre, se confondent ensemble, puis se séparent.

DIPLE, n. f. (διπλόος, double; gr.) Pron. *dipl.* — Paléogr. Signe, à peu près semblable à un V couché ◁, qui sert, dans les manuscrits, à indiquer les citations des saintes Écritures.

DIPLOCÉPHALIE, n. f. (διπλόος, double; κεφαλή, tête; gr.) Anat. Monstruosité qui présente deux têtes sur un même corps.

DIPTOCOPE, n. m. Chir. Couteau pour la section de la cornée transparente.

DIPLOÈDRE, n. m. (διπλόος, double; ἕδρα, base; gr.) Min. Forme cristalline formée par la combinaison de deux rhomboèdres.

DIPLOGASTRIE, n. f. (διπλόος, double; γαστήρ, ventre; gr.) Anat. Monstruosité qui présente deux troncs implantés sur un même bassin.

DIPLOGÉNÈSE, n. f. (διπλόος, double; γένεσις, génération; gr.) Anat. Monstruosité caractérisée par la réunion de deux germes ou de deux fœtus plus ou moins développés.

DIPLOMATE, n. m. (*diplôme.*) Pron. *di-plo-matt.* — Celui qui est versé dans la diplomatie, qui s'occupe de diplomatie, ou qui est dans la diplomatie : *Un habile* DIPLOMATE. *Cet événement trompa les calculs des* DIPLOMATES.

...Comme *diplomate* il s'est fait bien du tort. (C. Delav.)

— Adj. Qui entend bien la diplomatie : *Un ministre* DIPLOMATE.

DIPLOMATIE, n. f. (*diplôme.*) Pron. *di-plo-ma-cî.* — Science des rapports mutuels, des intérêts respectifs des États et des souverains entre eux : *Étudier la* DIPLOMATIE. *Que serait la* DIPLOMATIE *si l'éducation du diplomate était bornée à l'étude matérielle du droit des gens?* (Dupanl.)

— Collectiv. Rapports des États, des souverains entre eux; département administratif et politique qui les règle, qui les traite : *La* DIPLOMATIE *européenne. Il se destine à la* DIPLOMATIE.

— Fig. *Faire de la diplomatie,* user d'adresse, de subterfuges.

DIPLOMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-plo-ma-tik.* — Qui a rapport à la diplomatique : *Recueil* DIPLOMATIQUE. *Relations* DIPLOMATIQUES. *Documents* DIPLOMATIQUES.

— Qui appartient à la diplomatie : *Langue* DIPLOMATIQUE. *Agent* DIPLOMATIQUE. *Il allégua les anciens usages et cita maintes pièces* DIPLOMATIQUES *des archives de Pologne.* (Mérimée.)

— *Corps diplomatique,* les ambassadeurs et ministres étrangers qui résident auprès d'une puissance.

— Philol. Qui appartient aux diplômes; qui est d'usage pour les chartes et diplômes.

DIPLOMATIQUE, n. f. Philol. Art de reconnaître l'authenticité des diplômes, des chartes, des titres publics : *La* DIPLOMATIQUE *a été bien perfectionnée dans le dernier siècle. La* DIPLOMATIQUE *donne lieu à de grandes disputes entre les savants.* (Acad.)

DIPLOMATIQUEMENT, adv. D'une manière diplomatique.

— Fam. Avec adresse; avec habileté.

DIPLOMATISTE, n. m. Pron. *di-plo-ma-tist.* — Philol. Celui qui s'est livré à l'étude de la diplomatique.

DIPLÔME, n. m. (δίπλωμα; de διπλόος, double; gr.) Charte, titre, acte public, titre ancien émanés d'un prince ou d'un seigneur, et relatifs à un privilége, à une fondation, etc. : *Un* DIPLÔME *de Charlemagne.*

— Acte qu'un corps, une faculté, une société littéraire délivre à chacun de ceux qu'elle s'agrége, pour qu'il puisse au besoin justifier de son titre, de la qualité qui lui a été conférée : DIPLÔME *de docteur.* DIPLÔME *d'avocat.* DIPLÔME *de licencié.* DIPLÔME *de bachelier ès lettres.* DIPLÔME *de sage-femme. Il a reçu le* DIPLÔME *de membre de telle société.*

— Chim. Vase à parois doubles, entre lesquelles on verse de l'eau, avant de le mettre sur le feu; il remplit ainsi l'office de bain-marie.

DIPLOPIE, n. f. (διπλόος, double; ὤψ, œil; gr.) Pron. *di-plo-pî.* — Pathol. Lésion du sens de la vue qui produit la double sensation de chaque objet : *La* DIPLOPIE *n'existe presque jamais sans strabisme.* (Chomel.)

DIPLOPTÈRE, adj. des 2 g. (διπλόος, double; πτερόν, aile; gr.) Pron. *di-plop-tèr.* — Zool. Qui a les ailes doubles ou pliées en deux.

DIPLOSOMIE, n. f. (διπλόος, double; σῶμα, corps; gr.) Anat. Monstruosité caractérisée par l'existence de deux corps complets également développés, mais réunis par une ou plusieurs parties.

DIPNEUMONE, adj. des 2 g. ou **DIPNEUMONÉ, ÉE** adj. (δίς, deux; πνεύμων, poumon; gr.) Zool. Qui est muni de deux poumons.

DIPNOÉ, ÉE, adj. (δίς, deux; πνεύμων, poumon; gr.) Pron. *dip-no-é.* — Zool. Qui a deux modes de respiration, qui respire par des branchies et des poumons.

DIPODE, adj. des 2 g. (δίς, deux; ποῦς, pied; gr.) Pron. *di-pod.* — Zool. Qui n'a que deux pattes.

DIPSACÉ, ÉE, adj. (δίψα, soif; gr.) Pron. *dip-ça-çé.* — Bot. Qui ressemble à la cardère.

== **Dipsacées,** n. f. pl. Famille de plantes.

DIPSÉTIQUE, adj. des 2 g. (δίψα, soif; gr.) Pron. *dip-cé-tik.* — Méd. Qui altère, qui provoque la soif.

DIPSOMANIE, n. f. (δίψα, soif; μανία, manie; gr.) Méd. Délire avec soif. Nom donné au *Delirium tremens.*

DIPTÈRE, n. m. (δίς, deux; πτερόν, aile; gr.) Pron. *dip-tèr.* — Bot. Il se dit d'un graine munie de deux ailes.

— Zool. Ordre de la classe des insectes, caractérisé par deux ailes derrière lesquelles est un appendice appelé *balancier* ou *cuilleron* et par une bouche organisée pour la succion seulement. || Adjectiv. : *Insectes* DIPTÈRES. (Acad.)

— Archit. Il se dit d'un édifice qui a deux rangs de colonnes de chaque côté ou deux ailes.

DIPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (δίς, deux, et πτέρυξ, nageoire; gr.). Pron. *dip-té-ri-jiain, jièn.* — Zool. Qui a deux nageoires.

DIPTOTE, adj. et n. m. (δίς, deux; et πτῶσις, cas; gr.) Gramm. Il se dit des noms qui n'ont que deux cas.

DIPTYQUES, n. m. pl. (δίπτυχος, plié en deux; gr.) Pron. *dip-tik.* — Registre formé de plusieurs tablettes de bois, d'ivoire, etc., et où l'on inscrivait, chez les anciens, les noms des consuls, des magistrats, etc.

— Registre qu'on tenait anciennement dans les églises, pour y inscrire les noms des bienfaiteurs, des évêques, etc., dont il devait être fait mémoire, à la messe, en différentes circonstances : *De trente papes martyrs, six seulement furent admis sur le* DIPTYQUE *immortel.* (Montalemb.)

— Paléogr. Tablettes à écrire, quand elles ne sont composées que de deux feuillets.

— Peint. Tableaux ou bas-reliefs recouverts par deux volets dont la surface intérieure est également peinte ou sculptée : *Le moyen âge nous a légué un grand nombre de* DIPTYQUES *fort curieux.*

DIRADIATION, n. f. (*dis,* séparat., et *radius,* rayon; lat.) Pron. *di-ra-dia-cion.* — Phys. Expression de la lumière qui émane d'un corps.

— Fig. Il se dit des volitions de l'âme considérées comme les lumières de la vie.

DIRE, v. tr. ou act. irrég. 4ᵉ conj. (*dicere;* lat.; m. sign.) — (*Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent; je disais, nous disions; je dis, nous dîmes; je dirai, nous dirons; je dirais, nous dirions; dis, disons, dites; que je dise, que nous disions; que je disse, que nous dissions; disant; dit, dite.*) Exprimer, énoncer; faire entendre, communiquer une idée, un sentiment au moyen de la parole : DIRE *un mot. J'ai quelque chose à vous* DIRE. *On ne* DIT *pas les choses si crûment.* DIRE *la vérité.* (Acad.) *Il est des temps où il est difficile de* DIRE *ce qu'on pense et de faire ce qu'on doit.* (Mignet.) *Il savait* DIRE *et faire ce qu'il fallait.* (Boss.) *Chacun* DIT *du bien de son cœur, et personne n'ose en* DIRE *de son esprit.* (La Rochef.) *On ne* DIT *pas tout ce qu'on pense, et on ne crie pas tout ce qu'on* DIT. (C. Del.) *Elle me prie de vous* DIRE *mille douceurs de sa part.* (Mᵐᵉ de Sév.) *Celui qui* DIRAIT *que le soleil va se plonger dans l'onde* DIRAIT *une chose commune.* (Marm.) *A quelques mots que nous lui* DÎMES; *il ne répondit rien.* (P. L. Cour.) *On aime mieux* DIRE *du mal de soi-même que de n'en point parler.* (La Rochef.) *Ils sont incapables de parler juste, et l'on peut, en assurance, condamner ce qu'ils* DISENT, *ce qu'ils* ONT DIT, *et ce qu'ils* DIRONT. (La Br.)

Qui *dit* froid écrivain, *dit* misérable auteur. (Boil.)

Ils ne DISENT *point indiscrètement toutes leurs affaires, mais ils* DISENT *librement toutes leurs maximes.* (J. J. Rouss.) *Finissons auparavant votre affaire, et me* DITES *qui est celle que vous aimez.* (Mol.) *Ma foi! on a bien raison de* DIRE, *il vaudrait autant être ladre que d'être pauvre.* (Brueys.)

— Absol. : *Dieu* A DIT, *et tout a été fait.* (Frayssinous.)

— Par analog. Exprimer par écrit : *Je vous* AI DIT *par ma dernière lettre.* (Acad.) *Il nous* AVAIT DIT *tout cela dans une page délicieuse.* (A. de Broglie.)

Je vous *dis* tout cela, lecteur, pour qu'en échange
Vous me fassiez aussi quelque concession:
J'ai peur que mon héros ne vous paraisse étrange.
(A. de Musset.)

— Fig. Il se dit aussi des choses : *Les vers* DISENT *dans une égale étendue, plus que la prose ne saurait* DIRE. (La F.) *Les lois tiennent de la nature des avocats : elles* DISENT *le pour ou le contre quand on veut.* (C. Del.)

— *L'art de bien dire,* l'éloquence.

— *Le bien-dire,* l'élégance dans le discours.

— Fam. *Être sur son bien-dire, sur son beau-dire,* être en train de parler, se dit ordinairement d'une personne qui affecte de bien parler, ou qui parle avec plaisir sur un sujet de prédilection.

— Prov. *Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire,* les bonnes actions valent mieux que les beaux discours.

— Prononcer, faire entendre :

Je ne *dis* plus qu'un mot; c'est à vous de m'entendre.
(Rac.)

— *On dit,* dans un sens restreint, Une personne déclare, une personne dit ou Nous disons, nous déclarons :

.... Il est avéré que lorsqu'*on dit* qu'on aime,
On dit en même temps qu'on aimera toujours.
(A. de Musset.)

— *On dit,* ou *dit-on,* dans un sens général, Le bruit court, l'opinion commune est que : *On* DIT *que nous allons avoir la guerre. C'est,* DIT-ON, *ce qui l'a décidé à partir.* (Acad.)

On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Qu'aujourd'hui par votre ordre Iphigénie expire. (Rac.)

son rapport est, DIT-ON, *foudroyant contre nous.* (C. Del.) *Pourquoi donc êtes-vous sorti?* ON DIT *que cela se gagne; allez-vous coucher.* (Beaum.)

— Substantiv. : *Ce n'est qu'un* ON DIT. *Condamner quelqu'un sur un* ON DIT. (Acad.) *Vous savez le proverbe,* ON DIT *est un sot.* (Étienne.)

— Il s'emploie pour exprimer une façon de parler habituelle : ON DIT *métaphoriquement, cet homme est un lion, pour dire que c'est un homme plein de courage.* (Acad.) ON *ne* DIT *plus guère maintenant* que c'est, *comme l'*ON DISAIT *autrefois;* ON DIT, ce que c'est. (Vaugelas.)

— Poét. : *Il dit,* s'emploie souv. à la fin d'un discours, et signifie : C'est ainsi qu'il parla :

Elle *dit,* et du vent de sa bouche profane
Lui souffle avec ces mots l'ardeur de la chicane. (Boil.)

Elle *dit,* et sa vue errante
Plonge, hélas! dans les rangs pressés... (V. Hugo.)

Elle dit : à sa voix s'agite un peuple entier. (C. Del.)

— Fam. *J'ai dit* s'emploie à la fin d'un discours pour faire entendre qu'on n'a plus rien à ajouter.

— Poét. *Que dis-je,* est quelquefois employé pour exprimer un retour subit dans l'égarement de la passion :

.... Fuyons dans la nuit infernale.
Mais *que dis-je?*... mon père y tient l'urne fatale. (Rac.)

— *Que dirai-je de,* comment m'exprimerai-je dignement sur : QUE DIRAI-JE *du dangereux artifice qui...* (Boss.)

— *Qui l'eût dit?* qui aurait pu croire.

Qui l'eût dit qu'un rivage à mes vœux si funeste
Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste? (Rac.)

— *Qui vous dit, qui vous a dit que,* quel motif, quelle raison avez-vous de croire : QUI VOUS A DIT *que le sort sera constamment heureux pour vous seul?* (Mass.)

— *Quelque chose me dit,* je sens, je comprends que :

Non l'on ne meurt point à mon âge :
Quelque chose me dit de reprendre courage. (A. Guir.)

— *On dirait que,* on croirait, on pourrait penser d'après ce qui se passe que : ON DIRAIT *qu'ils ne m'ont pas vu d'un an : je ne sais auquel entendre.* (Marm.)

. . . *On dirait* que le ciel est soumis à la loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi. (Boil.)

ON DIRAIT *que le livre des destins ait été ouvert à ce prophète.* (Boss.)

On dirait que le ciel qui se fond tout en eau
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Boil.)

— V. SUBJONCTIF.

— *On dirait d'un fou,* il se conduit, il parle comme s'il était fou.

— *Cela va sans dire, il va sans dire que,* cela s'explique de soi, la chose est naturelle il n'est pas besoin d'en parler.

— *Disons-le,* avouons-le, convenons-en; s'emploie quand on est obligé de dire une vérité dure et désagréable : DISONS-LE, *ces mesures violentes ne peuvent qu'aigrir les esprits.* (Acad.)

— *Disons mieux, pour mieux dire; cela soit dit en passant,* s'emploient pour adoucir l'expression qui suit.

— *C'est tout dire,* s'emploie pour résumer ce qu'on vient de dire ou pour donner plus de relief à l'idée principale :

Sur l'argent, *c'est tout dire,* on est déjà d'accord;

Ton beau-père futur vide son coffre-fort. (Boil.)

— *Dire un secret*, le révéler.

— *Dire la bonne aventure*, prédire l'avenir ; révéler à quelqu'un sa destinée : *Elle faisait profession de* DIRE *la bonne aventure*. (Acad.) *Vous m'avez demandé votre bonne aventure, et je vous l'*AI DITE. (G. de Nerval.)

— *Dire des douceurs*, flatter, cajoler ; en conter à une femme ; la prendre par des flatteries : *Est-ce que les femmes se lassent de s'entendre* DIRE DES DOUCEURS? (Gresset.)

— *Dire à quelqu'un son fait*, lui dire nettement ses vérités.

— *Dire des sornettes*, dire des choses vides de sens, sans portée :

Or, laissant tout ceci, retourne à nos moutons,
Muse, et, sans varier, *dis-nous* quelques *sornettes*.
(Régnier.)

— *Dire son mot*, se dévoiler, se révéler :

Non : Dieu n'a *dit son mot* à personne... Le temps
Et la nature ici sont ses seuls confidents. (Lamart.)

— *Sans mot dire*, sans réclamer, sans se plaindre :

Hé quoi ! s'il veut chez lui vous tenir en prison,
Devez-vous supporter cet affront *sans mot dire*. (Étienne.)

— Prov. *Qui ne* DIT *mot consent*, le silence est pris pour adhésion.

— *S'il* NE DIT MOT, *il n'en pense pas moins*, quoiqu'il n'exprime pas sa pensée, son opinion, elle est cependant bien arrêtée :

Soit ; mais, ne *disant mot, je n'en pense pas moins*.
(Mol.)

— *Dire pis que pendre*, invectiver, injurier quelqu'un.

— Raconter, rapporter : *Pour* DIRE *les choses comme elles se passèrent, il ne laissa pas de m'en conter beaucoup*. (Lesage.) *Tous les historiens* ONT DIT *ce que je fais dire à Mithridate*. (Rac.)

Qui n'a pas voyagé n'a pas beaucoup à *dire*. (Ponsard.)

— Avancer, affirmer. Dans les prop. interjetées : *Il y a trente ou quarante ans*, DIT *un moderne, que je philosophe, et voilà que je commence à douter*. (St. Réal.) *Scipion le grand fit*, DIT-*on, les comédies qu'on a attribuées à Térence*. (Id.)

— Chanter, célébrer : *Je* DIRAI *vos exploits*. (Ac.)

Quelque autre te *dira* d'une plus forte voix
Les faits de tes aïeux.... (La F.)
Je *dirai* les exploits de ton règne paisible. (Boil.)
Dirai-je la colonne et lumineuse et sombre,
Et le désert témoin de merveilles sans nombre ! (Fontanes.)

— Découvrir, faire connaître, révéler : *Conte-moi ta vie depuis un an*, DIS-*moi ton âme tout entière*. (G. Sand.) *Si vous avez la vérité à* DIRE, *vous ferez bien de l'envelopper dans des fables*. (Fonten.) *Vous me* DITES *le mot d'une énigme de vingt siècles*. (Paliss.)

— Avertir, prévenir : DITES-*lui qu'il vienne*.

.... Qu'on *dise* à Josabeth
Que Mathan veut ici lui parler en secret. (Rac.)

DITES *à votre impertinent maréchal des logis que, depuis mon retour de Madrid, je suis exempt de loger des gens de guerre*. (Beaum.)

— Par extens. Lire, débiter, réciter : DIRE *sa leçon*, DIRE *des vers*, DIRE *un rôle*. (Acad.) DIRE *la messe*. DIRE *ses heures*.

Mon rôle est excellent, je crains de le mal *dire*. (C. Del.)

— Particul. *Dire la messe*, en parl. du prêtre, Célébrer l'office divin : *Il* DIT *la dernière messe*.

— Absol. *Cet acteur* DIT *bien*, il a un débit habile, agréable.

— Juger, penser, être porté à croire : *Les avis sont si partagés sur cette affaire qu'on ne sait qu'en* DIRE. (Acad.) *Que* DIRA-*t-on de vous ?* (Racine.)

Seigneur, que faites-vous ? et que *dira* la Grèce ? (Id.)
Et que *dira* le roi ? que *dira* la Castille ? (Corn.)

— Dans le m. sens : *Hé ! que* DITES-*vous de cela !* (Mol.) ‖ *Que voulez-vous dire ?* quelle est votre pensée ? ‖ *Qu'est-ce à dire ?* Quel est le sens de vos paroles.

— *Le qu'en dira-t-on, les qu'en dira-t-on*, l'opinion du monde : *Se moquer, être au-dessus du* QU'EN DIRA-T-ON. *Les* QU'EN DIRA-T-ON *inquiètent peu le sage*. (Mme de Staël.)

— Manifester, révéler, inspirer certains sentiments : *Leur silence vous en* DIT *assez*. (Acad.)

Mes pleurs et mes soupirs vous *diront* mieux le reste.
(Rac.)

. . . Mon vers, bien ou mal, *dit* toujours quelque chose.
(Boil.)

... Mon cœur, soulevant mille secrets témoins,
M'en *dira* d'autant plus que vous m'en direz moins. (Rac.)

— Affirmer, prétendre : *Vous me faites tourner la tête de me* DIRE *qu'il ne faut pas de tours familiers ! Ah ! mon ami, ce sont les ressorts du sublime*. (Volt.)

— En parl. des choses, Exprimer : *Cette femme a de beaux yeux, mais ils ne* DISENT *rien*. (Acad.) *Il y avait des notes qui pinçaient le cœur, et d'autres qui ne* DISAIENT *que des airs vagues et inarticulés*. (Lamart.)

— Dénoter, signifier : *Je ne sais ce que cela veut* DIRE. (Acad.) *Que* DIT *ce mot, cette phrase ?*

Ce silence affecté ne me dit rien de bon. (Regnard.)

— Établir, exprimer formellement : *Que* DIT *la loi ? Comme* DIT *le proverbe. L'Évangile nous* DIT *que...* (Acad.) *Votre lettre, qui* DIT *beaucoup, en fait entendre davantage*. (Volt.)

— *Que veut* DIRE *ce mot, cette phrase, cette maxime ?* quel en est le sens, quelle en est la signification ?

— *Cela ne* DIT *rien*, cela ne prouve rien, n'empêche rien.

— *Cela ne* DIT *rien au cœur, à l'âme*, cela laisse le cœur froid, ne le touche pas, n'émeut nullement.

— *Le cœur vous en* DIT-*il ?* Le désirez-vous ? en avez-vous envie ? *Si le cœur vous en* DIT, si cela vous agrée : *Le cœur ne vous en* DIT-*il point ? Il faut que l'exemple vous encourage*. (Regnard.)

— *Je ne sais que* DIRE *de cela*, je ne sais qu'en penser.

— *Trouver à dire, Avoir à dire sur*, trouver matière à reproche, à blâme :

— *Il y a, il y aurait bien à dire*, il y aurait beaucoup à reprendre, à blâmer ; *Il n'y a rien à dire*, il n'y a qu'à approuver : *C'est un parti où* IL N'Y A RIEN À DIRE, *et je gage que tout le monde approuvera mon choix*. (Mol.)

— *Il n'y a pas à dire*, toutes les observations, tous les raisonnements ne peuvent servir de rien dans cette occasion.

— *A vrai dire, à dire vrai*, à parler avec sincérité.

— *Dire d'or*, promettre tout ce qu'on peut désirer de mieux.

— *Dire de bon sens*, parler avec raison et justesse d'esprit :

Monsieur *dit de bon sens*. — C'est toujours ma coutume.
(F. d'Églant.)

— Fam. *Il s'y trouve, il y a telle somme à dire*, il manque telle somme : *Il faut que je rende mon compte au premier jour, et* IL Y AURA *plus de vingt-cinq mille francs* À DIRE. (Danc.)

— *On vous trouve à dire où vous n'êtes pas*, on vous désire où vous n'êtes pas ; chacun s'aperçoit de votre absence ‖ Vieux.

— *C'est-à-dire*, loc. en usage lorsque l'on veut expliquer une idée déjà exprimée : *L'âme*, C'EST-À-DIRE *le principe intelligent et immortel*. (Acad.)

— Il s'emploie aussi pour indiquer que ce qu'on va dire est la conséquence naturelle de ce qui a été fait ou dit : *Vous refusez mes offres*, C'EST-À-DIRE *que tout ce qui vient de moi vous est odieux*. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Je veux* DIRE. *Une maîtresse plus impérieuse*, JE VEUX DIRE *l'expérience, les a forcés de le croire*. (Boss.)

— *Ce n'est pas à dire pour cela que....* il ne faut pas s'imaginer pour cela....

— *Pour ainsi dire*, loc. en usage pour atténuer ce qu'il pourrait y avoir de trop fort et trop exagéré dans l'expression de la pensée : *Ils sont*, POUR AINSI DIRE, *morts à toutes les joies d'ici-bas*. (Acad.) *Dieu le tira*, POUR AINSI DIRE, *du néant de son humilité*. (Fléch.)

— Dans le m. sens : *Les ténèbres*, SI J'OSE LE DIRE *et les saintes obscurités de la foi*. (Boss.)

= **Se dire**, v. pron. Être dit : *Ce sont là de ces choses qui ne doivent point* SE DIRE. *J'ai besoin d'un repos qui ne peut* SE DIRE. (Acad.)

— En parl. des mots, des locutions, des phrases, Être usité : *Ce mot* SE DIT *de telle chose. Cela ne* SE DIT *qu'en mauvaise part. Cela ne* SE DIT *plus*. (Acad.)

— Prétendre, assurer qu'on a tel titre, telle qualité : *Il* SE DIT *votre parent, votre ami*. (Ac.) *Ils* SE DISAIENT *tous gentilshommes*. (Lesage.)

— S'assurer mutuellement : *L'on est encore longtemps à* SE DIRE *de bouche que l'on s'aime, après que les manières disent qu'on ne s'aime plus*. (La Br.)

— *Se dire que*, se rendre compte d'une chose, faire réflexion sur : JE ME DIS *que bien d'autres sont plus malheureux que moi*. (Acad.)

Syn. Dire, parler. *Dire* a surtout rapport au fond ; *parler*, à la forme. *Parler*, c'est prononcer des paroles ; *dire*, c'est exprimer des idées. On estime un avocat qui *parle* bien, et un témoin qui *dit* la vérité. Quand *dire* est relatif à autre chose que le fond, il se distingue encore de *parler*, en ce qu'il ne regarde que la prononciation ou la clarté. Un acteur qui *dit* bien est presque aussi rare qu'un orateur qui *parle* bien.

DIRE, n. m. Ce qu'on articule, ce qu'on avance, ce qu'on déclare : *Le* DIRE *des témoins. On a inséré dans le procès-verbal le* DIRE *du défendeur*. (Acad.)

Je méprisais son *dire* et ne le croyais pas. (Régnier.)

Malgré les DIRES *de la ville et les lazzi du commerce, il resta confiné dans le rez-de-chaussée où sa fortune s'était faite*. (H. de Balz.)

— Pal. *Faire ses dires et réquisitions*.

— *Au dire de*, selon le récit de : *Jamais*, AU DIRE *des contemporains, Paris ne vit de plus belles fêtes*. (H. de Balzac.) *La découverte que j'ai faite n'est rien*, AU DIRE *de ces messieurs*. (P. L. Cour.)

— Prat. *Au dire des experts*, selon l'avis des experts nommés.

— *A dire d'experts*, en vertu d'une décision d'experts.

— Fam. *Je suis déchiré* À DIRE D'EXPERTS. (Beaum.)

DIRECT, ECTE, adj. (*directus* ; lat. ; m. sign. ; part. pass. de *dirigo*, je dirige.) Pron. *di-rèkt*. — Qui est en ligne droite, qui ne fait aucun détour : *Mouvement* DIRECT. *Chemin* DIRECT. *Voie, route* DIRECTE. *En ligne* DIRECTE. *Tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne* DIRECTE. (Condill.)

— Par extens. Immédiat, qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire : *Rapport* DIRECT. *Correspondance* DIRECTE. *Communication* DIRECTE. *Action* DIRECTE.

— *Contributions directes*. ‖ V. CONTRIBUTION.

— Fig. Qui va droit à la personne, à la chose : *Attaque* DIRECTE, *argument* DIRECT.

— Qui est positif, formel : *Preuve* DIRECTE. *Être en contradiction, en opposition* DIRECTE *avec quelqu'un*.

— Astr. *Mouvements directs*, ceux qui sont dirigés de l'occident vers l'orient, comme le sont les mouvements de toutes les planètes et de leurs satellites dans le système solaire.

— Généal. *Ligne directe*, ligne des ascendants et des descendants, par oppos. à *Ligne collatérale* : *Il descend d'un tel en ligne* DIRECTE. *Succession en ligne* DIRECTE. ‖ On dit de même *Héritier direct*, par oppos., à *Héritier collatéral*.

— Jurispr. féod. *Seigneur direct*, le seigneur immédiat dont une terre relevait. *Seigneurie directe*, les droits d'un seigneur sur un héritage qui relevait directement de lui.

— Gramm. *Ordre direct, construction directe*, ordre, construction des mots selon leur importance grammaticale : sujet, verbe, compléments : *L'ordre* DIRECT *est conforme au génie de la langue française*. (Acad.) *La construction est* DIRECTE *dans les phrases suivantes :* Dieu est juste. Dieu créa le monde en six jours. Dieu, qui voit toutes nos actions, récompensera chacun selon son mérite.

— Logiq. *Proposition directe*, toute proposition dont les termes sont rangés dans l'ordre grammatical, considérée par oppos. à celle qui résulte du renversement de ses termes, et qu'on nomme, *Proposition inverse* : *Dans la proposition inverse, l'attribut de la proposition* DIRECTE *est mis à la place du sujet, et réciproquement*.

— *Complément* ou *régime direct*, celui qui complète la signification du verbe sans le secours d'aucune préposition : Le temps qui consume *tout*, détruit *les erreurs mêmes*. (Montesq.) On a *mille remèdes* pour consoler *un honnête homme* et pour adoucir *son malheur* ; mais on n'en trouve pas *un* pour alléger *celui* du méchant.

— *Harangue directe, discours direct*, harangues, discours dans lesquels on emploie la première personne : *On dit qu'un discours* est DIRECT, *qu'une harangue est* DIRECTE, *lorsqu'on fait parler ou haranguer les personnages eux-mêmes*. (Marm.) *L'Écriture sainte est remplie de discours* DIRECTS, *de harangues* DIRECTES. *Homère, Virgile, et les anciens historiens sont pleins de harangues* DIRECTES. (Acad.)

— Mathém. et Phys. *La raison directe de deux quantités*, les rapports de la première à la seconde, dans l'ordre direct où on les énonce ; par oppos. à *la raison inverse*, qui intervertit l'ordre suivi dans l'énoncé : *La* RAISON DIRECTE *de six à trois est deux. Les forces attractives de deux points matériels sur un troisième sont en* RAISON DIRECTE *de leurs masses, et en raison inverse de leurs distances à ce point*. (Acad.)

— Mus. *Intervalle direct*, celui qui fait un harmonique quelconque sur le ton fondamental : *La quinte, la tierce majeure et l'octave, sont les seuls* INTERVALLES DIRECTS *proprement dits*. ‖ *Accord direct*, celui qui procède du grave à l'aigu. ‖ *Mouvement direct*, celui de deux parties de chant et d'accompagnement qui montent ou descendent en même temps.

DIRECTE, n. f. Pron. *dirèkt*. — Féod. L'étendue du fief d'un seigneur direct : *Cette maison était dans la* DIRECTE *d'un tel*. (Acad.)

DIRECTEMENT, adv. Pron. *di-rèk-te-man*. — Tout droit ; en ligne directe ; sans faire de détour : *Aller* DIRECTEMENT. *Je vais me rendre* DIRECTEMENT *à Paris*.

— Fig. : *Aller* DIRECTEMENT *à son but. Attaquer* DIRECTEMENT.

— D'une manière immédiate, sans intermédiaire, sans aucune entremise : *Agir* DIRECTEMENT. *Exer-*

cer DIRECTEMENT *son influence sur quelque chose. Communiquer, correspondre* DIRECTEMENT *avec quelqu'un. Il s'adressa* DIRECTEMENT *au roi. Aux États-Unis, le peuple nomme* DIRECTEMENT *ses représentants.* (De Tocquev.)

— *Directement opposé, contraire*, se dit de choses qui sont entièrement opposées : *Les deux pôles sont* DIRECTEMENT *opposés. Des opinions* DIRECTEMENT *contraires. Ces deux hommes sont* DIRECTEMENT *opposés dans leurs sentiments.* (Acad.)

— *Directement en face*, juste en face, tout à fait vis-à-vis.

DIRECTEUR, TRICE, n. (*director*, m. sign.; lat.) Celui, celle qui conduit, qui administre : *Le* DIRECTEUR *d'une entreprise, d'un ouvrage, d'une affaire.* DIRECTEUR *de la Banque. Le* DIRECTEUR *d'une compagnie d'assurance. Le* DIRECTEUR *d'un théâtre, d'une troupe de comédiens. La* DIRECTRICE *d'une maison d'éducation.* DIRECTEUR *des douanes, des domaines.* DIRECTEUR *général des postes.* (Acad.)

— Particul. Personne qui préside dans certaines compagnies : *Le* DIRECTEUR *de l'Académie française. Le pape le nomma un des* DIRECTEURS *de la nouvelle Académie de peinture.* (Bailly.)

— Officier chargé d'une direction quelconque dans les ports militaires.

— Chef de division du ministère de la marine : *Le* DIRECTEUR *du personnel. Le* DIRECTEUR *des ports. Le* DIRECTEUR *des colonies. Le* DIRECTEUR *des fonds. Il peut devenir* DIRECTEUR ; *et vous serez son chef de bureau.* (H. de Balz.)

— Anc. Préposé à une direction des finances : *Ah! combien de cousins, d'oncles et de maris, j'ai faits* DIRECTEURS *en ma vie! J'en ai envoyé jusqu'en Canada.* (Lesage.)

— Chacun des cinq membres du Directoire exécutif. ‖ *Voy.* DIRECTOIRE.

— *Directeur de conscience*, ou simplem. *Directeur*, ecclésiastique qui dirige la conscience d'une personne en matière de religion : *Consulter son* DIRECTEUR. *Elle prit un* DIRECTEUR.

DIRECTION, n. f. (*directio*; lat.; m. sign.) Pron. *di-rèk-cion.* — Action de diriger, de régler; manière dont on dirige : *Sous la* DIRECTION *d'un tel; être préposé à la* DIRECTION *de certains travaux.* (Acad.) *L'encyclopédie fut un parti puissant qui eut ses affiliés à la cour et s'empara de la* DIRECTION *de l'esprit public.* (Viennet.)

— Partic. Emploi de directeur dans certaines administrations : *La* DIRECTION *générale des postes. La* DIRECTION *des domaines. Solliciter, obtenir une* DIRECTION. (Acad.) *Je lui donnerai une* DIRECTION *en province.* (Lesage.)

— Par extens. Territoire administré par une directeur : *Les limites d'une* DIRECTION. (Acad.)

— *Direction de créanciers*, régie que des créanciers font, par le moyen de syndics ou directeurs, des biens qui leur ont été abandonnés par leur débiteur commun; réunion des syndics ou directeurs d'une créance.

— *Biens en direction*, ceux dont l'administration est confiée à des syndics ou directeurs nommés par une assemblée de créanciers.

— Côté vers lequel une personne ou une chose se dirige, est dirigée on tournée; ou mouvement de quelqu'un ou de quelque chose dans un certain sens : *Quelle* DIRECTION *ont-ils prise en partant? On envoya des éclaireurs dans toutes les* DIRECTIONS. *Regardez dans cette* DIRECTION, *dans la* DIRECTION *de mon bras. Changer de* DIRECTION. *Abandonner sa première* DIRECTION. *Suivre toujours la même* DIRECTION. (Acad.)

— Fig. : *Donner à une affaire la* DIRECTION *convenable. Mes idées prirent alors une autre* DIRECTION. (Acad.)

— *Prendre une bonne, une mauvaise direction*, adopter une bonne, une mauvaise manière de se conduire.

— Dévot. : *Direction de l'intention* ou *d'intention*, action par laquelle on dirige son intention.

— Phys. *Direction de l'aimant*, la propriété que l'aimant possède de se tourner spontanément dans une direction déterminée, lorsqu'il est libre de se mouvoir. *Les aiguilles aimantées, librement suspendues, prennent en chaque lieu la même* DIRECTION *que les pôles des aimants naturels.* (Acad.)

— *Être dans la direction de*, être exactement vis-à-vis, en face de : ÊTRE DANS LA DIRECTION *d'une batterie.* (Acad.)

DIRECTOIRE, n. m. (*dirigère, directum*, diriger; lat.) Pron. *di-rèk-toar.* — Conseil ou tribunal chargé d'une direction publique : *Le* DIRECTOIRE *fédéral de la Suisse.*

— *Directoire exécutif*, ou simpl. *Directoire*, conseil de cinq membres auquel la constitution française de 1795 avait délégué le pouvoir exécutif : *C'est sous le* DIRECTOIRE *qu'on mit pour la première fois les jeux en ferme.* (Audiffret.)

— Ordre qui règle la manière de dire l'office et la messe pour l'année courante. ‖ BREF.

DIRECTORAT, n. m. Pron. *di-rèk-to-ra.* — Fonction de directeur. ‖ Durée de l'exercice de cette fonction.

DIRECTORIAL, ALE, adj. Pron. *di-rèk-to-rial.* — Qui appartient à un directoire.

— *La république directoriale*, le gouvernement du Directoire : *La* RÉPUBLIQUE DIRECTORIALE *n'avait bientôt présenté qu'une désolante confusion.* (Thiers.) *Le gouvernement* DIRECTORIAL *était incapable de préparer à la nation un autre avenir.* (L. de Carné.)

— Adjectiv. et substantiv. Il se dit aussi des partisans du Directoire.

DIRECTRICE, n. f. Pron. *di-rèk-triss.* — Géom. Ligne le long de laquelle on fait glisser une autre ligne ou une surface dans la génération d'une figure plane ou d'un solide.

DIRIGEANT, part. prés. du v. Diriger.

DIRIGEANT, ANTE, adj. — Qui dirige : *Ministre dirigeant*, ministre chargé du gouvernement en du chef de l'État.

— Par extens. : *Les principes philosophiques servent à faire les lois, les principes* DIRIGEANTS *à les appliquer.* (Mign.) *Les principes* DIRIGEANTS *sont aux jurisconsultes ce que les principes philosophiques doivent être aux législateurs.* (Id.)

DIRIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Diriger, et adj. : *Il y a toujours dans les calomnies* DIRIGÉES *contre les grands hommes quelque chose qui me serre le cœur.* (V. Hugo.)

DIRIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dirigo*, je dirige, formé de *recto*, en droite ligne, *ago*, je mène; lat.) Pron. *di-ri-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après la finale du rad., toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *je dirigeais; nous dirigeons.* — Conduire, régler : *Les végétaux* DIRIGENT *vers la lumière leurs feuilles ou leurs fleurs.* (Dutrochet.)

— *Diriger la conscience de quelqu'un*, ou simpl. *Diriger quelqu'un.*

— Faire aller, conduire dans un certain sens, tourner d'un certain côté : *Les aveugles partisans, le voyant menacé surtout par l'armée,* DIRIGEAIENT *contre elle tous leurs efforts.* (Guizot.)

— Dévot. *Diriger son intention*, rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, à une bonne fin.

= **Se diriger**, v. pron. Diriger ses pas vers un lieu. *Il* SE DIRIGE *vers ma maison.*

DIRIMANT, part. prés. de Dirimer.

DIRIMANT, ANTE, adj. Pron. *di-ri-man, mantt.* — Dr. canon. Qui emporte la nullité d'un mariage : *Empêchement* DIRIMANT.

— Par analog. *Je crois qu'un obstacle* DIRIMANT *s'oppose à votre bonheur mutuel.* (De Lantier.)

DIRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dirimo*, je romps; lat.) Pron. *di-ri-mé.* — Frapper de nullité un acte, un contrat, un jugement : *Son autorité ne pouvait* DIRIMER *les différends auxquels donnaient lieu les prétentions opposées.* (Lamenn.)

DIS, part. imit. (δίς; gr.) elle a le sens négatif. *Discordance, disproportion, dissemblable.*

— Quelquefois elle marque disparité, diversité : *Disputer, disposer, discerner, discourir.*

— Quelquefois il est purement augmentatif : *Dilater, diminuer, divulguer, dissimuler, dissoudre.*

— Il a souvent aussi le sens du grec δίς, deux fois : *Diphthongue, dissyllabe, distique.*

— L'*s* se change en *f* dans la composition d'un mot dont le radical commence par un *f*. Facile, *difficile*; forme, *difforme*; famé, *diffamé.*

— Souvent l'*s* se supprime : *Diviser, divertir.*

DISANT, part. prés. du v. Dire.

DISANT, ANTE, adj. Pron. *di-zan, zantt.*

Et c'est aux mieux *disants* une témérité
De parler où le ciel discourt par tes oracles,
Et ne se taire pas où parlent tes miracles. (Régnier.)

— *Un homme bien disant*, un homme qui parle bien, ou qui n'est pas médisant.

— Prat. *Soi-disant*, loc. invar. s'emploie quand on conteste la qualité que prend quelqu'un : *Un tel,* SOI-DISANT *légataire,* SOI-DISANT *héritier.*

— Fam. et ironiq. *Un tel* SOI-DISANT *docteur; un* SOI-DISANT *gentilhomme.*

Des malotrus *soi-disant* beaux-esprits. (Volt.)

DISBRODER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *diss-bro-dé.* — Technol. Laver la soie après qu'elle a été teinte.

DISBRODURE, n. f. Pron. *diss-bro-dur.* — Technol. Eau qui a servi à disbroder ou à laver la soie teinte.

DISCALE, n. f. (δίς, double; χαλάω, j'abaisse; gr.) Pron. *diss-kal.* — Comm. Déchet dans le poids d'une marchandise, produit par l'évaporation de son humidité : *La* DISCALE *d'une botte de soie qui est séchée.* (Acad.)

DISCALER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*discale.*) Pron. *diss-ka-lé.* — Comm. Perdre de son poids.

DISCANT, n. m. (δίς, doublement, et *cantus*, chant; lat.) Pron. *diss-kan.* — Anc. mus. Espèce de contre-point improvisé, surtout par ceux qui chantaient les parties supérieures. ‖ V. DÉCHANT.

DISCEPTATEUR, n. m. Pron. *diss-cèp-ta-teur.* — Anc. Qui dispute, qui conteste.

DISCEPTATION, n. f. Anc. Choix, examen.

DISCEPTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*disceptare*, contester; lat.) Pron. *diss-cèp-té.* — Anc. Discuter, débattre, plaider.

DISCERNABLE, adj. des 2 g. (*discerner.*) Pron. *di-cèr-nabl.* — Didact. Qui peut être discerné : *Il est des maladies spontanées qui produisent dans les organes des lésions difficilement* DISCERNABLES *de celles qui sont l'effet des poisons.* (Littré.)

DISCERNEMENT, n. m. (*dis*, part. extr., et *cerno*, je vois; lat.) Pron. *di-cèr-ne-mon.* — Distraction qu'on fait d'une chose d'avec une autre : *Carthage choisissait ses marchandises avec* DISCERNEMENT. (Mich.)

— Faculté de bien distinguer les choses et d'en juger sainement : *Il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois : il n'a nul* DISCERNEMENT *des personnes, ni du maître, ni des conviés.* (La Br.)

— *Agir sans discernement*, agir sans savoir si l'on fait bien ou mal. Cela se dit surtout en matière criminelle.

Syn. Discernement, Jugement. Le *jugement* est la faculté qui considère et apprécie une chose en elle-même; le *discernement* est la faculté qui distingue cette chose de celles avec lesquelles elle pourrait être confondue. Pour apprécier ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est vrai et ce qui est faux, le *jugement* peut suffire; mais, s'il faut choisir ce qui est bon ou ce qui est beau dans les choses de goût, le *discernement* est indispensable.

DISCERNER, v. tr. ou act. 1re conj. (δίς, part. gr., et *cernere*, voir; lat.) Pron. *di-cèr-né.* — Distinguer un objet d'avec un autre, le voir distinctement : *Il paraît que la bécasse cherche et* DISCERNE *sa nourriture par l'odorat plutôt que par les yeux, qu'elle a mauvais.* (Buff.)

Regarde Dorilas, cet échappé d'Ésope,
Qu'on ne peut *discerner* qu'avec un microscope. (Regn.)

Voulez-vous DISCERNER *exactement toutes les fautes que vous avez commises contre Dieu, commencez à l'avouer.* (Fén.)

— Fig. Découvrir, connaître par quelles qualités une chose ou une personne diffère d'une autre.

Procureur de la cour, j'entends qu'on me *discerne*
D'un méchant procureur du Châtelet moderne. (Bours.)

DISCESSION, n. f. (*discessio*; lat.; m. sign.) Pron. *diss-cès-cion.* — Moyen d'exprimer leur opinion employée par les sénateurs romains, en se séparant de ceux dont ils n'adoptaient pas l'avis, pour se rapprocher des autres.

— Division, discussion, argumentation.

DISCIPLE, n. m. (*discipulus*, élève; lat.) Pron. *di-cipl.* — Celui qui apprend d'un maître quelque science ou quelque art libéral : *Jamais* DISCIPLE *ne fut plus docile.* (Fléch.) *Ce qui peut achever l'éloge du maître et du* DISCIPLE, *c'est le tendre attachement qui les liait l'un à l'autre.* (Fén.) *Je vis que j'avais affaire à un* DISCIPLE *qui me préparait bien de l'occupation, à un sujet des plus pesants, à un automate.* (Lesage.)

— Par analog. Celui qui suit la doctrine d'un autre, qui s'attache à ses principes, à ses sentiments : *Les* DISCIPLES *de Platon, d'Aristote. Les* DISCIPLES *de saint Augustin, de saint Thomas.* (Acad.) *Il sort triomphant du tombeau, et cinq cents* DISCIPLES, *témoins de sa résurrection, versent leur sang pour en attester la vérité.* (Elisée.)

— Particul. *Les disciples de Jésus-Christ*, les apôtres.

— Fig. *Les disciples de la vérité, de la foi*, etc : *Descartes,* DISCIPLE *de la lumière.* (Guénart.)

DISCIPLINABLE, adj. des 2 g. Pron. *di-ci-pli-nabl.* — Docile, capable d'être discipliné, aisé à discipliner : *La grossièreté et la rudesse n'excluent*

ni la fraude ni l'artifice, puisqu'on les remarque dans les animaux les moins DISCIPLINABLES. (Duclos.)

DISCIPLINAIRE, adj. des 2 g. (*discipline.*) Pron. *di-ci-pli-nèr.* — Qui concerne la discipline : *Loi, peine* DISCIPLINAIRE.

DISCIPLINE, n. f. (*disciplina*, enseignement ; lat.) Institution, instruction direction morale : *Il a été élevé sous une bonne* DISCIPLINE. *On a mis ce jeune homme sous la* DISCIPLINE *d'un maître et d'un gouverneur qui le rendront vertueux.* (La Br.) *Le caprice des enfants est l'ouvrage d'une mauvaise* DISCIPLINE. (J. J. R.) *Il y a des animaux capables d'une sorte de* DISCIPLINE.

— Règlement, ordre ; règle ou conduite commune à tous ceux quifont partie d'un corps, d'un ordre, etc. : *La* DISCIPLINE *ecclésiastique et religieuse. Rigoureuse, exacte* DISCIPLINE. *Vivre dans la* DISCIPLINE. *Ces religieux seront maintenus dans leur ancienne* DISCIPLINE. (Acad.) *Des deux grands empereurs, Adrien et Sévère, l'un établit la* DISCIPLINE *militaire, et l'autre la relâcha.* (Montesq.) *Ni la supériorité du nombre, ni le courage même réglé par la* DISCIPLINE, *ne pouvaient triompher de ces hommes.* (Mérim.)

— *Conseil de discipline.* || V. CONSEIL.

— *Compagnies de discipline*, compagnies formées de militaires condamnés à des peines afflictives et soumis à un régime rigoureux : *Les soldats des* COMPAGNIES DE DISCIPLINE *portent aussi le nom de pionniers : on les applique aux travaux de terrassement.*

— Fouet de cordelettes ou de petites chaînes dont se servent quelques dévots et certains religieux pour se mortifier, ou châtier ceux qui sont sous leur conduite : *Des coups de* DISCIPLINE. *Ces pénitents avaient leurs* DISCIPLINES *à la main.*

Laurent, serrez ma haire avec ma *discipline.* (Mol.)

— Coups de discipline : *Donner la* DISCIPLINE. *Il a mérité la* DISCIPLINE. (Acad.)

DISCIPLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Discipliner : *Soldats bien* DISCIPLINÉS, *mal* DISCIPLINÉS. *Une armée bien* DISCIPLINÉE *est invincible.*

— Frappé à coups de discipline : *Il fut* DISCIPLINÉ *en plein chapitre.*

DISCIPLINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*discipline.*) Pron. *di-ci-pli-né.* — Régler : DISCIPLINER *une maison.*

— Assujettir, former à la discipline : DISCIPLINER *une troupe.*

— Donner la discipline : *On le* DISCIPLINA *en plein chapitre.*

= **Se discipliner,** v. pron. : Être assujetti à la discipline. *Cette armée commence à* SE DISCIPLINER.

— S'administrer des coups de discipline : *Certains religieux* SE DISCIPLINENT *deux fois la semaine.* (Acad.)

DISCOÏDE, adj. des 2 g. (δίσκος, disque ; εἶδος, forme, figure ; gr.) Pron. *diss-ko-id.* — Didact. Qui a la forme d'un disque.

DISCOLORE, adj. des 2 g. (δίς, double ; gr., et *color*, couleur ; lat.) Pron. *diss-ko-lor.* — Didact. Il se dit de toute partie plane dont les deux faces ne sont pas de la même couleur.

DISCONTINU, UE, adj. Pron. *diss-kon-ti-nu.* — Didact. Qui offre des interruptions, des solutions de continuité.

DISCONTINUATION, n. f. Pron. *diss-kon-ti-nua-cion.* — Interruption, suspension, cessation momentanée de quelque action ou de quelque ouvrage : *Travailler à quelque chose sans* DISCONTINUATION. *La* DISCONTINUATION *des travaux, du commerce. Les travaux de la chaussée furent suspendus, et cette* DISCONTINUATION *fit du tort au pays.* (Acad.) *Auprès de la ville de la Trinité, on voit dans un endroit fort bas sortir de la terre, sans* DISCONTINUATION, *une épaisse et noire fumée, mêlée quelquefois de soufre et de tourbillons de feu.* (Lesage.)

DISCONTINUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dis*, part. nég., et *continuer.*) Pron. *diss-kon-ti-nué.* — Interrompre, suspendre momentanément une chose commencée : DISCONTINUER *un ouvrage, un bâtiment.* DISCONTINUER *ses études.* (Acad.) *Il* DISCONTINUA *son cours pour ne plus le reprendre.* (Mignet.) DISCONTINUER *de faire une chose, de parler, de travailler.* (Acad.) *Callisthène ayant été condamné, Lysimaque ne* DISCONTINUA *pas pour cela de venir le voir.* (Roll.)

— V. intr. ou neut. En parl. des choses, Cesser pour un temps : *La pluie a* DISCONTINUÉ *seulement quelques jours, puis elle a recommencé. La guerre n'a pas* DISCONTINUÉ *pendant vingt ans.* (Acad.)

DISCONVENABLE, adj. des 2 g. Pron. *diss-konv-nabl.* — Néol. Qui ne convient pas.

DISCONVENABLEMENT, adv. — Néol. D'une manière qui ne convient pas.

DISCONVENANCE, n. f. (*dis*, part. négat., *cum*, avec ; *venio*, je viens ; lat.) Pron. *diss-konv-nanss.* — Défaut de convenance : *La captivité abrége moins la vie de l'éléphant que la* DISCONVENANCE *du climat.* (Buff.)

— Disproportion, inégalité, différence : *Il y a une grande* DISCONVENANCE *entre eux.* DISCONVENANCE *d'âge, d'humeur, de qualité,* etc.

DISCONVENIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*dis*, part. priv., et *convenir.*) Pron. *diss-konv-nir.* — (*Je disconviens, tu disconviens, il disconvient, nous disconvenons, vous disconvenez, ils disconviennent ; je disconvenais, nous disconvenions ; je disconvins, nous disconvînmes ; je disconviendrai ; je disconviendrais ; disconviens, disconvenons, disconvenez ; que je disconvienne ; que je disconvinsse ; disconvenant ; disconvenu, ue.*) Ne pas convenir, ne pas demeurer d'accord d'une chose : *Vous ne sauriez* DISCONVENIR *qu'il ne vous ait parlé, ou qu'il vous a parlé. Vous ne sauriez* DISCONVENIR *de m'avoir dit cela.* DISCONVENEZ-*vous du fait ? Peut-on* DISCONVENIR *d'une chose si évidente ? Il n'en* EST *pas* DISCONVENU. (Acad.) *On ne peut* DISCONVENIR *que si l'homme est petit dans le monde matériel, il est bien grand dans le monde des idées.* (Arago.)

DISCORD, n. m. (*discors*, qui n'est pas d'accord ; lat.) Pron. *diss-kor.* — Dissentiment, mésintelligence. *Être en* DISCORD. *De longs* DISCORDS. (Acad.) *Il est impossible qu'il ne s'élève quelquefois des* DISCORDS *entre les personnes qui s'aiment le plus.* (Roub.)

Il fallait entre vous mettre un plus grand espace,
Et que le ciel vous mît, pour finir vos *discords*,
L'un parmi les vivants, l'autre parmi les morts. (Rac.)
Dans nos *discords* j'ai fait plus d'un naufrage. (Bérang.)

— Il vieillit.

Syn. Discord, Discorde. Le premier de ces mots était déjà vieux du temps de Vaugelas. Quelques écrivains le regrettent, non sans raison ; car il ne paraît pas que *discord* et *discorde* aient jamais eu un sens bien identique, même lorsque tous deux s'employaient concurremment. Roubaud les distingue par cette nuance : La pomme jetée devant les déesses rivales excite entre elles un *discord* ; adjugée à l'une des trois, elle allume le feu de la *discorde*. Le *discord* précède donc la *discorde*, comme l'*accord* précède la *concorde*.

DISCORD, adj. m. Pron. *diss-kor.* — Musiq. Qui n'est point d'accord : *Un piano* DISCORD.

— Fig. Inconséquent : *Mon caractère était encore flottant, variable et* DISCORD. (Marm.)

DISCORDAMMENT, adv. Pron. *diss-kor-da-man.* D'une manière discordante.

DISCORDANCE, n. f. Pron. *diss-kor-danss.* — Caractère de ce qui est discordant : DISCORDANCE *des sons, des couleurs, des parties d'un édifice.* DISCORDANCE *des esprits, des caractères. Que de* DISCORDANCE *dans les opinions des hommes !* (Acad.)

— Absol. Mésintelligence :

Sa présence
Cause des contre-temps et de la *discordance.* (Régn.)

DISCORDANT, ANTE, adj. Pron. *diss-kor-dan, dantt.* — Mus. Qui n'est point d'accord ; qu'on ne peut que difficilement accorder : *Instrument* DISCORDANT. *Voix* DISCORDANTE.

— Par analog. *Chant* DISCORDANT.

— Par extens. Qui manque d'harmonie : *Des couleurs* DISCORDANTES. *Les diverses parties de ce bâtiment sont un peu* DISCORDANTES. (Acad.)

— Mor. *Opinions* DISCORDANTES. *Humeurs* DISCORDANTES. *Caractères* DISCORDANTS.

DISCORDE, n. f. (*discordia* ; lat. ; m. sign.) Pron. *diss-kord.* — Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes : *Une cruelle* DISCORDE. *Perpétuelle* DISCORDE. *La* DISCORDE *se mit parmi eux. Semer, nourrir, entretenir, fomenter la* DISCORDE. (Acad.) *La* DISCORDE *régnait parmi les généraux polonais ; chacun avait sa bande de volontaires qui prétendaient n'obéir qu'au chef de leur choix.* (Mérim.)

Ma fuite arrêtera vos *discordes* fatales. (Rac.)

— Mythol. La déesse qu'on supposait la cause des dissensions : *Les flambeaux de la* DISCORDE. *La* DISCORDE *jeta au milieu des dieux une pomme d'or qui devint un sujet de débats entre eux.* (Acad.)

La *Discorde* inhumaine
Excitait aux combats et la Ligue et Mayenne. (Volt.)

— Fig. *Pomme de discorde*, sujet de dissension : *Cette question de préséance fut pour eux la* POMME DE DISCORDE, *une* POMME DE DISCORDE. (Acad.)

— Jeu de l'hombre. La réunion des quatre rois dans une même main.

DISCORDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (V. *Discord.*) Pron. *diss-kor-dé.* — Mus. Être discordant.

DISCOUREUR, EUSE, n. (*dis*, et *currere*, courir ; lat.) Pron. *dis-kou-reur, reuz.* — Grand parleur, grande parleuse ; personne qui parle longuement de choses vaines : *Xénophon méprise des institutions qui permettent à un* DISCOUREUR *habile de commander à des hommes de cœur et d'expérience.* (Mérim.) *Dans les situations difficiles, les subordonnés deviennent* DISCOUREURS. (Thiers.)

— *C'est un beau discoureur, un agréable discoureur*, se dit d'un homme qui parle d'une façon plus agréable que solide.

— *Faire le discoureur*, affecter de bien parler ; se plaire à parler longtemps.

DISCOURIR, v. intr. ou neut, 2e conj. (*dis*, part. partit, et *currere*, courir ; lat.) Pron. *diss-kou-rir.* (*Je discours, tu discours, il discourt, nous discourons, vous discourez, ils discourent ; je discourais, nous discourions ; je discourus, nous discourûmes ; je discourrai ; je discourrais ; discours, discourons ; que je discoure ; que je discourusse ; discourant ; discouru, discourue.*) Parler sur un sujet avec une certaine méthode et quelque étendue : DISCOURIR *d'une affaire, sur une affaire. Socrate passa le dernier jour de sa vie à* DISCOURIR *de l'immortalité de l'âme, sur l'immortalité de l'âme.* (Acad.) *Quand il est avec ses amis, il aime à* DISCOURIR. (Fléch.) *Il* DISCOURT *des lois et des coutumes.* (La Br.)

— Absol. *Ne faire que discourir*, Ne dire que des choses frivoles et inutiles : *Il avait promis de discuter à fond cette affaire, mais il n'a fait que* DISCOURIR. (Acad.)

Syn. Discourir, Disserter. Ces verbes expriment tous deux un acte de l'esprit, manifesté par la parole, mais *discourir* a un sens plus étendu, *disserter* un sens plus spécial. Le sujet sur lequel on *discourt* est large, mais vague ; celui sur lequel on *disserte* est restreint, mais déterminé. On *discourt* sur la politique, sur la morale, sur l'histoire, etc ; on *disserte* sur tel ou tel point spécial de l'histoire, de la politique, de la morale.

DISCOURS, n. m. (*dis*, part. ; *curro*, je cours ; lat.) Pron. *diss-kour.* — Suite, assemblage de mots, de phrases qu'on emploie pour exprimer sa pensée, pour exposer ses idées : *Le* DISCOURS *familier, oratoire, soutenu, fleuri,* etc. *Dans le* DISCOURS *écrit, de pareilles négligences ne sont guère tolérées.* DISCOURS *d'un père mourant à son fils. Interrompre le* DISCOURS. *Reprendre le fil du* DISCOURS. (Acad.) *Moins les raisonnements sont convaincants, plus on a besoin de séduire par les grâces du* DISCOURS. (Volt.)

— Particul. Propos de la conversation ; expression des sentiments, des opinions ; choses que l'on dit dans le commerce habituel de la vie : DISCOURS *sensé.* DISCOURS *impertinent, extravagant. Point de* DISCOURS *superflus. Trêve de* DISCOURS. *Changeons de* DISCOURS. *Il tient, d'étranges* DISCOURS. *Faire des* DISCOURS *en l'air. Tenir des* DISCOURS *offensants. Où veut-il en venir avec ces* DISCOURS. *Où tend ce* DISCOURS ? (Acad.)

Les moments sont trop chers pour les perdre en *discours.*
(C. Del.)

..... N'allez pas prendre ici mes *discours*
Pour le frivole aveu de volages amours. (Coll. d'Harl.)

— Fam. Il signifie discours frivoles, discours en l'air : *Vous me promettez monts et merveilles :* DISCOURS *que tout cela.* (Acad.)

Irai-je, recueillant des *discours* mensongers,
Quand tout semble tranquille inventer des dangers ?
(C. Del.)

— Fam. *C'est un autre discours*, il ne s'agit pas de cela.

— *Cela est bon pour le discours*, ce sont de ces choses que l'on dit dans la conversation, mais que l'on n'exécute pas.

— Harangue, oraison, composition sur quelque sujet, soit en prose, soit en vers : *Écrire, composer un* DISCOURS. DISCOURS *académique.* DISCOURS *de réception.* DISCOURS *d'ouverture. Recueil de* DISCOURS. *Un* DISCOURS *écrit, préparé. Un* DISCOURS *improvisé.* DISCOURS *en vers.* DISCOURS *en prose.* (Acad.)

DISCOURTOIS, OISE, adj. (*dis*, part. négat., et *courtois.*) Pron. *diss-kour-toa, toaz.* — Qui n'est pas courtois, qui est impoli. Il vieillit, et ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Chevalier* DISCOURTOIS. *Langage* DISCOURTOIS. || Vieux.

DISCOURTOISIE, n. f. (*dis*, part. négat., *courtoisie.*) Pron. *diss-kour-toa-zi.* — Manque de courtoisie, de politesse. || Vieux.

DISCRÉDIT, n. m. (*dis*, part. priv., et *crédit.*) Pron. *diss-cré-di.* — Diminution, perte de crédit : *Les lettres de change de ce négociant sont dans le* DISCRÉDIT. *Le* DISCRÉDIT *des billets de Law, des assignats, a ruiné beaucoup de gens. Le* DISCRÉDIT *d'un négociant.* (Acad.)

— Par extens. *Le* DISCRÉDIT *où tombe un système, une opinion. Ce ministre fut dès lors en* DISCRÉDIT *auprès du roi. Ils sentirent promptement de quel* DIS-

DISCRÉDIT *la cause qu'il embrassait venait frapper la leur.* (Guizot.)

DISCRÉDITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*discrédit.*) Pron. *diss-kré-di-té.* — Faire tomber en discrédit : DISCRÉDITER *une marchandise, un papier-monnaie.*

— Fig. *Ce n'est point la vieillesse que Molière ridiculise, ce sont les vices qui la* DISCRÉDITENT. (St-M. Girardin.) || *SYN.* V. DÉCRÉDITER.

DISCRET, ÈTE, adj. (*discretus; de discerno,* discerner, juger ; lat.) Pron. *diss-krè, krètt.* — Avisé, prudent ; retenu dans ses paroles et dans ses actions, qui se tait et ne parle qu'à propos : *Il est extrêmement* DISCRET. *Une sage et* DISCRÈTE *personne.*

Cette prude *discrète*, avec mille travers,
De m'ôter mon amant veut se donner les airs. (Desmahr.)

— Par extens. : *Sa conduite a été fort* DISCRÈTE. *Il en a usé d'une manière fort* DISCRÈTE.

— Qui sait garder un secret : *Un homme* DISCRET. *Une femme* DISCRÈTE. *Choisissez des confidents* DISCRETS.

Vous serez tous *discrets ;*
Si vous ne l'étiez pas, je me compromettrais. (C. Del.)

— *Père discret, mère discrète*, religieux ou religieuse qui assiste au conseil du supérieur ou de la supérieure : *Il y avait, dans ce monastère, tant de* PÈRES DISCRETS, *tant de* MÈRES DISCRÈTES. (Acad.)

— Anc. *Vénérable et discrète personne*, titre d'honneur qu'on donnait jadis aux prêtres et aux docteurs.

— Mathém. *Quantité discrète*, se dit par oppos. à *Quantité continue*, de l'assemblage de plusieurs choses séparées, distinctes les unes des autres, comme les nombres, les grains d'un tas de blé, etc. : *L'arithmétique a pour objet la quantité* DISCRÈTE.

— Méd. Il se dit de la variole dont les pustules sont distinctes et séparées les unes des autres, par oppos. à la variole *confluente.*

DISCRÈTEMENT, adv. (*discret.*) Pron. *diss-krètt-man.* — D'une manière discrète, réservée.

DISCRÉTION, n. f. (*discretio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *diss-kré-cion.* — Réserve, retenue, circonspection dans les paroles ou dans les actes : *Agir, parler avec* DISCRÉTION. *Il a beaucoup de* DISCRÉTION. *Son zèle est sans prudence, sans* DISCRÉTION. (Acad.)

Discrétion française
Est chose outre nature et d'un trop grand effort. (La F.)

Malgré les missions délicates confiées à la DISCRÉTION, *il ne possédait pas plus d'une trentaine de mille livres de rente.* (H. de Balzac.)

— Réserve, modération dans l'emploi d'une chose : *User d'une chose avec* DISCRÉTION. *Il employait la laque dans toutes ses carnations, mais avec une* DISCRÉTION *qui en tempère le violet.* (Bailly.)

— Jeu. Ce qu'on gage, ou ce qu'on joue, sans le déterminer précisément, et qu'on laisse à la volonté de celui qui perdra : *Gagner, perdre une* DISCRÉTION.

= **À la discrétion de,** loc. prép. À la volonté, à la merci de : *Je me vois, pour ainsi dire,* À LA DISCRÉTION *d'autrui.* (J. J. Rouss.)

— *Se mettre à la discrétion de quelqu'un*, se livrer entièrement à sa volonté.

— *S'en remettre à la discrétion de quelqu'un dans une affaire*, s'en rapporter à son jugement, par la confiance qu'on a en sa justice et en sa sagesse.

— Par analog. : *Laisser quelque chose à la* DISCRÉTION *de quelqu'un.*

= **A discrétion,** loc. adv. A volonté : *Pour le pain, vous en aurez* À DISCRÉTION. *On leur donna du vin* À DISCRÉTION. *On boit* À DISCRÉTION. (J. J. R.)

— *Vivre à discrétion quelque part*, se dit des soldats qui se font traiter à leur gré par les habitants du lieu où ils sont de passage.

— Guerr. A la merci du vainqueur : *Se rendre* À DISCRÉTION. *La ville fut prise, mais point* À DISCRÉTION; *la garnison obtint sûreté pour sa vie et ses biens.* (Barante.) *Ils étaient résolus à mourir les armes à la main, et même à s'entre-manger, avant de se livrer* À DISCRÉTION. (Mérim.)

— Il s'empl. par oppos. à *A composition : Le duc de Bourgogne voulait que la ville se rendit* À DISCRÉTION; *mais le roi, avec plus de sagesse, lui ordonna de la recevoir* À COMPOSITION. (Barante.)

Syn. Discrétion, Réserve. La *discrétion* regarde les autres autant que nous-mêmes : c'est une attention à nos interêts et à ceux d'autrui. La *réserve* ne regarde jamais que nous-mêmes : c'est un égoïste licite, mais qui peut pécher par l'excès. La *discrétion* comporte plus de raison ; la *réserve* implique plus de timidité. On ne saurait jamais avoir trop de *discretion* ; mais on est quelquefois dupe de trop de *réserve.*

DISCRÉTIONNAIRE, adj. des 2 g. (*discrétion.*) Pron. *diss-kré-cio-nèr.* — Pal. Il ne s'empl. que dans cette locution : *Pouvoir discrétionnaire*, faculté donnée à un juge, au président d'une cour d'assises, d'agir, en certains cas, selon sa volonté particulière, et de prendre telles mesures que lui conseillent sa prudence et sa sagesse : *En vertu de son pouvoir* DISCRÉTIONNAIRE, *le président fit assigner tel témoin.*

DISCRÉTOIRE, n. m. (*discretorius ;* b. lat. ; m. sign.) Pron. *diss-kré-toar.* — Lieu où se tiennent les assemblées des supérieurs ou supérieures de certaines communautés.

DISCRIMEN, n. m. (*discrimen*, séparation, division ; lat.) Pron. *diss-kri-mènn.* — Chir. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi nommé parce qu'il divise la tête en deux parties égales.

DISCULPATION, n. f. Pron. *diss-kul-pa-cion.* — Néol. Action de disculper autrui ou de se disculper.

DISCULPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dis*, part. négat., et *culpa*, faute ; lat.) Pron. *diss-kul-pé.* — Justifier quelqu'un : *Ses amis le* DISCULPÈRENT *de ce qu'on lui imputait. Cette dernière action l'A pleinement* DISCULPÉ *dans le public.* (Acad.) DISCULPER *un homme d'un travers ridicule.* (La Br.)

= **Se disculper,** v. pron. Se justifier : *Cette femme* S'EST *pleinement* DISCULPÉE. *Je veux* ME DISCULPER *à ses yeux.*

DISCURSIF, IVE, adj. Pron. *diss-kur-cif, civ.* — Log. Qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement : *L'homme a la faculté* DISCURSIVE. (Acad.)

— Qui s'appuie sur le raisonnement : *Science* DISCURSIVE. *La théologie est essentiellement* DISCURSIVE, *et n'est, à proprement parler, qu'une logique qui raisonne sur ces dogmes sacrés.* (Fén.)

— Par anal. *La contemplation active est celle qui est encore mêlée d'actes empressés et* DISCURSIFS. (Fén.) || Peu usité.

— Phil. *Méthode discursive*, synthèse, déduction.

DISCUSSIF, IVE, adj. (*discutere*, dissoudre ; lat.) Pron. *diss-ku-cif, civ.* — Méd. anc. Fondant, résolutif. || Il se disait particul. des médicaments qu'on appliquait à l'extérieur pour dissiper des engorgements.

DISCUSSION, n. f. (*discussio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *diss-ku-cion.* — Action de discuter, de débattre ; examen, débat : DISCUSSION *littéraire. La* DISCUSSION *d'une assemblée législative. La* DISCUSSION *d'un projet de loi, d'une loi. Commencer, ouvrir la* DISCUSSION. *Fermer la* DISCUSSION. *Il n'est jamais embarrassé dans la* DISCUSSION. *Cela peut fournir matière à* DISCUSSION. *Cela est sujet à* DISCUSSION. (Acad.) *Je ne veux point entrer avec vous dans de nouvelles* DISCUSSIONS *sur l'ordre de l'univers.* (J. J. R.)

— Jurispr. *Discussion de biens*, recherche des biens d'un débiteur pour les faire vendre en justice.

— *Bénéfice de discussion*, exception par laquelle la caution assignée en payement par le créancier requiert la discussion préalable des biens du débiteur principal.

— *Sans division ni discussion*, solidairement l'un pour l'autre, et un seul pour le tout.

— Dispute, querelle, contestation : *Ils ont eu une grande* DISCUSSION *ensemble. Il a eu une grande* DISCUSSION *au jeu. Ils sont toujours en* DISCUSSION. DISCUSSION *d'intérêt. Je ne veux pas entrer en* DISCUSSION *avec lui.* (Acad.)

— Méd. Résolution d'une tumeur.

— Mathém. *Discussion d'une équation.* V. ÉQUATION.

DISCUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Discuter : *Cette affaire a été bien* DISCUTÉE. *Nul ministère n'avait encore été mieux* DISCUTÉ *et mieux défendu.* (C. Rémusat.) *La beauté de Mme de Staël a été fort* DISCUTÉE. (B. Const.)

DISCUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*discutere*, séparer en frappant ; lat.) Pron. *diss-ku-té.* — Examiner, débattre une question, une affaire avec soin, avec exactitude, et en bien considérer le pour et le contre : DISCUTER *un fait, un point de droit. Il A bien* DISCUTÉ *la vérité de ce fait.* DISCUTER *une affaire, une question.* DISCUTER *un projet de loi, une loi.* (Acad.)

— Absol. : *On demande aujourd'hui qu'un homme qui compose l'histoire d'une nation* DISCUTE *sans pesanteur et raconte sans emphase.* (La Harpe.) *Nous* AVONS *longtemps* DISCUTÉ *là-dessus.* DISCUTONS, *et ne disputons pas.*

— Jurispr. *Discuter les biens d'un débiteur*, les rechercher et les faire vendre en justice. || On dit aussi *Discuter un débiteur en ses biens, dans ses biens*, ou simpl. *Discuter un débiteur*, discuter les biens d'un débiteur : *Il faut* DISCUTER *le principal obligé avant que d'attaquer la caution.* (Acad.)

DISCUTEUR, EUSE, adj. Pron. *diss-ku-teur, teuz.* — Qui discute souvent, qui aime à discuter.

DISERT, ERTE, adj. (*disertus*, part. pass. de *dissero*, je disserte ; lat. formé, de *dis*, part. extr., *sero*, enchaîner.) Pron. *di-zèr, zèrtt.* — Qui parle aisément et avec quelque élégance : *Il est plutôt* DISERT *qu'il n'est éloquent. Il est fort* DISERT. *Je les reconnais pour des avocats très-*DISERTS. (Ch. Nod.) *Celui qui se borne à prouver et qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid et tranquille, n'est point éloquent et n'est que* DISERT. (D'Alemb.)

— On dit aussi : *Un discours* DISERT.

Syn. Disert, Éloquent. *Disert*, comprend tout ce que l'art et l'expérience ajoutent ou suppléent au talent oratoire : la pureté, l'élégance, la facilité, l'abondance, l'éclat, etc. *Éloquent* désigne les grands caractères de ce talent, tels que la force, la vigueur, la chaleur, l'entraînement, etc. *Disert* s'entend toujours d'un certain développement oratoire ; *éloquent* s'applique aux plus brèves allocutions comme aux plus longs discours.

DISERTEMENT, adv. Pron. *di-zèrtt-man.* — D'une manière diserte : *On peut sur cette thèse parler* DISERTEMENT. (Vitet.) || Peu usité.

DISETTE, n. f. (*desita*, part. de *desino*, je cesse ; lat.) Pron. *di-zètt.* — Manque de quelque chose nécessaire, et particul. des vivres : DISETTE *de vivres. Grande* DISETTE. *Une longue* DISETTE. *Nous étions dans une année de* DISETTE. (Acad.) *Une cruelle* DISETTE *se faisait sentir dans Moscou ; la victoire y ramena l'abondance.* (Mérim.)

— Par extens. Manque, pénurie : *On publie beaucoup de romans, de brochures, mais nous sommes dans la* DISETTE *de bons ouvrages. Il y a dans les livres de cet auteur une grande* DISETTE *d'idées, de pensées.* (Acad.) *Quel triste siècle ! et que la* DISETTE *de talents en tout genre est effrayante !* (Volt.) *Il n'y a point pour une nation de pire* DISETTE *que celle des hommes.* (J. J. R.)

DISETTEUX, EUSE, adj. Pron. *di-zè-teu, teuz.* — Qui manque habituellement des choses nécessaires à la vie. || Vieux.

DISEUR, EUSE, n. (*dicere*, dire ; lat.) Pron. *di-zeur, zeuz.* — Celui, celle qui dit : DISEUR *de nouvelles.* DISEUR *de sornettes, de bagatelles. Un prétendu bel esprit, un* DISEUR *de riens.* (J. J. R.) *Une chose vous manque, à vous et à vos semblables les* DISEURS *de rébus, c'est l'esprit.* (La Br.)

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants *diseurs* de bons mots. (La F.)

— Diseur de bons mots, mauvais caractère. (La Br.)

— Fam. *Un beau diseur*, un homme qui affecte de bien parler.

— *Diseur, diseuse de bonne aventure*, celui, celle qui prédit l'avenir : *Consultez les* DISEURS DE BONNE AVENTURE. (La F.)

— Absol. Bavard indiscret : *Méticuleux et pédant,* DISEUR *et tracassier, il était l'effroi de ses employés, auxquels il faisait de continuelles observations.* (H. de Balz.)

DISGRÂCE, n. f. (*dis*, part. nég., et *grâce.*) Pron. *diss-grâss.* — Perte, privation des bonnes grâces d'une personne puissante : *Tomber en* DISGRÂCE. *Encourir la* DISGRÂCE *du prince. Être en* DISGRÂCE. *Il fut enveloppé dans la* DISGRÂCE *de son protecteur.* (Acad.) *Une* DISGRÂCE *me ferait peut-être beaucoup de peine.* (Chamf.)

Sans doute on t'a conté la fameuse *disgrâce*
De l'altière Vasthi dont j'occupe la place. (Rac.)
La *disgrâce* est parfois un mal contagieux. (C. Del.)

— Par extens. Infortune, malheur : *Il lui est arrivé une* DISGRÂCE. *Voilà une étrange, une cruelle* DISGRÂCE. *Que de* DISGRÂCES ! (Acad.) *Hélas ! il suffit d'être amoureux pour éprouver quelque* DISGRÂCE. (Campistr.) *Le courage a plus de ressources contre les* DISGRÂCES *que la raison.* (Vauv.) *Les hommes semblent être nés pour l'infortune, la douleur et la pauvreté ; et comme toute* DISGRÂCE *peut leur arriver, ils devraient être préparés à toute* DISGRÂCE. (La Br.) *Plus les* DISGRÂCES *sont cruelles, plus il faut s'envelopper de vertu.* (La Roch.) *Chaque homme en particulier s'instruit par les* DISGRÂCES ; *mais il semble qu'un peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience.* (Duclos.)

— Fam. Mauvaise grâce dans le maintien, la démarche, la manière de parler : *Cette femme est jolie, mais elle a de la* DISGRÂCE *dans le maintien. Cette actrice est pleine de* DISGRÂCE. (Acad.)

— Mor. *Cet homme met de la* DISGRÂCE *jusque dans le bien qu'il fait.* (Acad.)

Syn. Disgrâce, Défaveur. *Défaveur* ne suppose par lui-même aucun avantage antérieur dont on soit déchu ; *disgrâce* implique nécessairement une faveur, une influence perdues. On dira donc très-bien qu'un livre a été accueilli avec *défaveur*, et que son auteur, courtisan indiscret, est tombé en *disgrâce*. La *défaveur*, aussi capricieuse que la faveur, peut être encourue sans raison ; la *disgrâce* est généralement amenée par quelque faute.

DISGRACIÉ, ÉE, part. pass. du v. Disgracier : *Un courtisan* DISGRACIÉ. *Je n'ai jamais lu qu'un courtisan ait parlé avantageusement d'un ministre* DISGRACIÉ. (Volt.)

— Par extens. Qui a quelque chose de difforme, de désagréable en sa personne : *Il est fort* DISGRACIÉ *de la nature. On ne saurait voir une personne plus* DISGRACIÉE. (Acad.) *Un père tendre préfère celui de ses enfants qui est le plus* DISGRACIÉ. (Chateaub.)

— Fig. et mor. Qui manque d'agrément, de charme : *Il y a des personnes à qui les défauts siéent bien, et d'autres qui sont* DISGRACIÉES *avec leurs bonnes qualités.* (La Rochef.)

— Substantiv. *Les* DISGRACIÉS *occupent souvent les autres du récit de leurs disgrâces. Les* DISGRACIÉS *ont peu d'amis à la cour.* (Acad.)

Pauvre *disgracié*, va dans la garde-robe
Rejoindre, de ce pas, la soutane et la robe, (Coll. d'Harl.)

DISGRACIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dis*, part. négat., et *gratia*, grâce ; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous disgraciions, vous disgraciiez.* — Cesser de favoriser quelqu'un, lui retirer ses bonnes grâces : *Le roi l'*A DISGRACIÉ. *Son imprudence le fit* DISGRACIER. (Acad.)

DISGRACIEUSEMENT, adv. Pron. *diss-gra-cieuz-man.* — D'une manière disgracieuse.

DISGRACIEUX, EUSE, adj. (*disgrâce.*) Pron. *diss-gra-cieu, cieuz.* — Qui est tout à fait désagréable, fâcheux : *Un homme* DISGRACIEUX. *Un air* DISGRACIEUX.

— En parl. des choses, Contrariant, fâcheux : *Cela est bien* DISGRACIEUX. *Il faut passer vite sur ce que peut nous offrir de* DISGRACIEUX *une aventure.* (Le Vayer.) || Vieux en ce sens :

DISGRÉGATION, n. f. (*dis*, part. extr., et *agrégation.*) Pron. *diss-gré-ga-cion.* Opt. Dispersion des rayons lumineux.

— Action de fatiguer la vue par trop d'éclat : *La neige cause la* DISGRÉGATION *de la vue.* (A. Nodier.)

— Didact. Destruction de l'état d'agrégation.

DISGRÉGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dis*, et *agréger.*) Pron. *diss-gré-jé.* — Il prend l'*e* muet euph. après le rad. *disgrég*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous disgrégeons, il disgrégea* ; et conserve l'é fermé dans toute sa conjug. — Anc. Séparer ; disperser les rayons lumineux.

— Fatiguer la vue par une trop vive lumière.

— Didact. Réduire un corps en particules, le broyer, le piler.

DISJOINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*dis*, part. négat., et *joindre.*) Pron. *diss-joaindr.* (*Je disjoins, tu disjoins, il disjoint, nous disjoignons, vous disjoignez, ils disjoignent ; je disjoignais, nous disjoignions, je disjoignis, nous disjoignîmes ; je disjoindrai, nous disjoindrons ; je disjoindrais, nous disjoindrions ; disjoins, disjoignons, disjoignez ; que je disjoigne, que nous disjoignions ; que je disjoignisse, que nous disjoignissions ; disjoignant ; disjoint, ointe.*) Séparer des choses qui étaient jointes : *La sécheresse* A DISJOINT *les parties de cette roue.*

— Jurispr. Séparer deux ou plusieurs causes ou instances, afin de les juger chacune à part : *Il faudra* DISJOINDRE *ces deux instances.*

— Absol. Dans le m. sens : *Sauf à* DISJOINDRE, *s'il y échet.* (Acad.) || V. ÉCHOIR.

= **Se disjoindre,** v. pron. : *Ces ais, ces planches commencent à* SE DISJOINDRE. || Dans ce sens on dit aussi *Déjoindre.*

— Fig. *Les idées de la justice, de l'ordre et de la toute-puissance ne peuvent* SE DISJOINDRE. (Boiste.)

DISJOINT, OINTE, part. pass. du v. Disjoindre, et adj. : *Ces ais sont* DISJOINTS.

— Procéd. Séparé : *Les deux instances furent* DISJOINTES.

— Mus. *Degré disjoint*, intervalle d'une note à une autre qui ne la suit pas immédiatement dans la gamme, comme de *ut* à *mi*, de *fa* à *la.*

DISJONCTIF, IVE, adj. (*disjonctions* ; lat., m. sign.) Pron. *diss-jonk-tif, tiv.* — Gramm. Il se dit de toute conjonction qui, en unissant les membres de la phrase ou de la période, exprime une opposition entre les idées comparées : *Particules* DISJONCTIVES. Ou, soit, ni, *sont des mots* DISJONCTIFS, *des conjonctions* DISJONCTIVES. (Acad.) || Beaumarchais a dit *alternatif* : *Je soutiens, moi, que c'est la conjonction* ALTERNATIVE ou *qui sépare lesdits membres.*

— *Proposition disjonctive*, proposition liée à une autre par une particule disjonctive.

— N. f. *La* DISJONCTIVE ou.

DISJONCTION, n. f. (*disjoindre.*) Pron. *diss-jonk-cion.* — Procéd. Séparation de deux causes : *La* DISJONCTION *de deux instances.*

— Littér. Figure d'élocution dont on se sert quand, en citant les paroles d'un interlocuteur, on supprime les transitions *dit-il, reprit-il*, etc.

— Méd. *Anomalie par disjonction* se dit des perforations *anomales* : des *divisions partielles* sans isolement complet des parties d'un même organe et des *divisions complètes* ou *scissions* des parties d'un organe qui se séparent complétement.

DISLOCATION, n. f. (*dis*, partic. sépar., et *locus*, lieu ; lat.) Pron. *diss-lo-ka-cion.* — Chir. Déboîtement, luxation d'un os.

— Séparation des pièces d'une machine.

— Guerr. *La dislocation d'une armée*, la séparation de ses différents corps, lorsqu'on les répartit dans plusieurs cantonnements ou garnisons.

— Par extens. Démembrement d'un empire : *Les* DISLOCATIONS *de l'empire romain et de l'empire carlovingien peuvent seules donner une idée du démembrement prodigieux de l'Espagne.* (V. Hugo.)

DISLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Disloquer : *On a trouvé dans cette oubliette un squelette et des os* DISLOQUÉS. (V. Hugo.) *Une machine* DISLOQUÉE.

— Fam. *Être disloqué, tout disloqué*, être infirme d'un ou de plusieurs membres, par suite de quelque fracture.

DISLOQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dis*, part. négat. ; *locus*, lieu ; lat.) Pron. *diss-lo-ké.* — Démettre, déboîter, en parl. des pièces d'une machine ou des os qu'on fait sortir de leur place : DISLOQUER *une machine.* DISLOQUER *les os.*

— *Disloquer le bras, le pouce, le poignet, etc.*, disloquer les os du bras, du pouce, du poignet, etc.

— Fig. *Disloquer une armée*, la diviser ; en réduire les cadres.

= **Se disloquer,** v. pron. Se déboîter : *Des os qui* SE DISLOQUENT. *La machine* S'EST DISLOQUÉE. (Acad.)

— Se démettre : *Il* S'EST DISLOQUÉ *le poignet.*

— Fig. Être divisé, être éparpillé : *Notre société* S'EST DISLOQUÉE.

DISPARAISSANT, part. prés. du v. Disparaître.

DISPARAISSANT, ANTE, adj. Qui disparaît, qui s'évanouit : *Il regarde la vie comme l'ombre qui s'étend, se rétrécit, se dissipe ; sombre, vide et* DISPARAISSANTE *figure.* (Fléch.)

DISPARAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4^e^ conj. (*dis*, part. négat., et *paraître.*) Pron. *diss-pa-rètr.* — (*Je disparais, tu disparais, il disparaît, nous disparaissons, vous disparaissez, ils disparaissent ; je disparaissais, nous disparaissions ; je disparus, nous disparûmes ; je disparaîtrai, nous diparaîtrons ; je disparaîtrais, nous disparaîtrions ; disparais, disparaissons, disparaissez ; que je disparaisse, que nous disparaissions ; que je disparusse, que nous disparussions ; disparaissant ; disparu, ue.*) Se dérober à la vue, cesser d'être visible, s'évanouir : *Le fantôme* A DISPARU *à nos yeux. Cette comète, ce météore* A DISPARU. *Le jour commence à* DISPARAÎTRE. *Je le vis* DISPARAÎTRE *dans l'épaisseur de la forêt.* (Acad.) *L'hirondelle paraît au printemps et* DISPARAÎT *en automne.* (Buff.) *Elle était sans cesse tournée vers le côté où le vaisseau* AVAIT DISPARU *à ses yeux.* (Fén.)

Les astres de l'Europe ont *disparu* des cieux.
L'ardente croix du sud épouvante nos yeux. (C. Del.)

— Fig. et mor. Cesser d'être, d'exister, être détruit : *Les anciennes mœurs* AVAIENT *alors totalement* DISPARU. *Avec lui* DISPARUT *la gloire de cet empire. Ces fautes* ONT DISPARU *de l'ouvrage.* (Acad.)

— Fig. Être effacé, éclipsé : *Toute autre gloire* DISPARUT *devant la sienne.* (Acad.)

Tout *disparaît* dans Rome, auprès de sa splendeur. (Rac.)

— Se retirer, s'éloigner de quelque endroit, pour n'y plus revenir, ne plus s'y montrer : *Il* A DISPARU *de son domicile, du lieu qu'il habitait. Il* A DISPARU *de la cour. Aux premiers succès du prince, le fantôme de Démétrius et tous les prétendants subalternes* DISPARURENT *comme par enchantement.* (Mérimée.) *Les anciens royalistes, les hommes qui avaient servi Charles I^er^ et combattu Cromwell,* DISPARURENT. (Guizot.)

— Décamper, s'éloigner à la hâte : *On le pressait de payer, il* DISPARUT. *Un tel a fait banqueroute et* A DISPARU. *A l'approche de nos troupes, les ennemis* DISPARURENT. (Acad.)

— Fig. *Disparaître du monde, de la terre*, mourir, cesser d'être : *Que de peuples* ONT DISPARU *de la terre !* (Acad.)

— *Disparaître de la scène du monde*, se confiner dans la retraite, après avoir joué un rôle dans le monde.

— Par anal. Manquer, ne se retrouver plus : *J'avais des gants, ils* ONT DISPARU. *Qui a pris l'argent qui était sur cette table ? Je n'ai fait que tourner la tête, et il* A DISPARU. (Acad.) || V. DISPARU, UE.

DISPARATE, n. f. (*dis*, part. négat., et *par*, pareil, lat.) Pron. *diss-pa-ratt.* — Défaut très-sensible de rapport, de conformité, de parité : *Quelle* DISPARATE *choquante ! Il y a trop de* DISPARATE *entre ces couleurs, entre ces idées.* (Acad.) *Mon grand oncle était trop artiste pour se permettre la moindre* DISPARATE : *tout chez lui était du même style.* (G. Sand.)

— Opposition choquante entre les choses : *Ses actions et ses discours forment une étrange* DISPARATE. *Ces choses font* DISPARATE. (Acad.)

— Adject. Qui fait disparate : *Voilà des choses bien* DISPARATES, *des ornements bien* DISPARATES.

DISPARITÉ, n. f. (*dis*, part. négat., *parité.*) Pron. *diss-pa-ri-té.* — Inégalité, différence qui se rencontre entre des choses que l'on compare : *Il y a bien de la* DISPARITÉ, *trop de* DISPARITÉ *entre ces choses. La* DISPARITÉ *est grande entre ces personnes.* (Acad.)

Le roi seul serait libre et sans aucune entrave,
Et c'est la nation qui serait seule esclave,
Ce serait là vraiment trop de *disparité.* (F. d'Églant.)

Syn. Disparité, Inégalité. L'*inégalité* marque la différence en quantité, et la *disparité*, la différence en qualité ; mais *disparité* s'entend surtout d'une différence de forme. On dira donc, l'*inégalité* de deux poids ; la *disparité* de deux vases. En général, *inégalité* se dit surtout des choses qui ne doivent pas être mises en opposition ou en balance, et *disparité* de celles qui ne peuvent pas être accouplées ou assorties.

DISPARITION, n. f. (*disparaître.*) Pron. *diss-pa-ri-cion.* — Action de disparaître : *La* DISPARITION *d'une comète. La marche des comètes se termine par une* DISPARITION *aussi brusque que leur arrivée a été subite.* (Babinet.) *La* DISPARITION *subite de cette personne alarma sa famille.*

DISPARU, UE, part. pass. du v. Disparaître : *Cet enfant, élevé sous le nom de Jane, était Jane Talbot, la petite fille* DISPARUE. (V. Hug.) *On chercherait vainement de nos jours le moindre vestige du palais des premiers grands-maîtres,* DISPARUS *depuis des siècles de la ville sainte.* (Aug. Thierry.)

— Il se joint aux deux auxiliaires ; s'il est joint à *avoir*, il exprime l'action, et marque une simple circonstance : *J'avais des gants, ils* ONT DISPARU. (Acad.) || Joint à l'aux. *être*, il exprime un résultat, un effet prolongé : *Il* ÉTAIT *déjà* DISPARU *qu'il croyait le voir encore.* (B. de St-P.)

Mèdes, Assyriens, vous *êtes disparus*,
Parthes, Carthaginois ; Romains vous n'êtes plus. (Rac.)

DISPENDIEUSEMENT, adv. Pron. *diss-pan-dieuz-man.* — Néol. D'une manière dispendieuse : *Vivre* DISPENDIEUSEMENT.

DISPENDIEUX, EUSE, adj. (*dispendiosus*, lat. ; m. sign.) Pron. *diss-pandieu, dieuz.* — Qui occasionne une grande et longue dépense : *Une entreprise* DISPENDIEUSE. *Un emploi* DISPENDIEUX. *Un état de maison* DISPENDIEUX. (Acad.)

DISPENSAIRE, n. m. (*dispensare*, répartir ; lat.) Pron. *diss-pan-cèr.* — Recueil contenant la description des médicaments simples et composés. || Plus souvent *Codex, formulaire.*

— Établissement de bienfaisance institué pour le traitement gratuit des indigents et la distribution des médicaments : *Il y a dans Paris plusieurs* DISPENSAIRES.

DISPENSATEUR, TRICE, n. (*dispensator* ; lat., m. sign.) Celui, celle qui distribue : *Sage, juste* DISPENSATEUR *des bienfaits du prince. Bonne* DISPENSATRICE. (Acad.) *Une société* DISPENSATRICE *de la louange et du blâme.* (Marm.)

— Fig. Celui qui ordonne, qui règle : *Le souverain* DISPENSATEUR *des choses humaines.* (Mass.)

DISPENSATION, n. f. (*dispenser.*) Pron. *diss-pan-ça-cion.* — Distribution : *Sage, juste* DISPENSATION. DISPENSATION *des grâces, des récompenses.* (Acad.) *Que Dieu daigne vous rendre ce que vous avez fait pour moi, dans la* DISPENSATION *de ses bienfaits éternels.* (Ch. Nod.) *La* DISPENSATION *que Dieu fait de ses biens.* (La Br.) *Votre ministère est établi pour la* DISPENSATION *des biens célestes.* (Auger.)

— Pharm. Opération qui consiste à peser, selon les doses prescrites, les drogues simples, et à les ranger dans l'ordre où elles doivent être employées.

DISPENSE, n. f. Pron. *diss-panss.* — Exemption ; acte par lequel on dispense une personne de quelque chose : DISPENSE *de la loi.* DISPENSE *de tutelle.* DISPENSE *d'âge.* DISPENSE *de bans. Demander, accorder une* DISPENSE, *des* DISPENSES. *Obtenir* DISPENSE *en cour de Rome.* DISPENSE *du pape.* (Acad.) *Il distribua des secours aux victimes du désastre, et leur accorda des* DISPENSES *d'impôts.* (Mérim.)

On n'a point, pour la mort, de *dispense* de Rome. (Mol.)

— Permission : DISPENSE *de manger de la viande.* DISPENSE *d'épouser une parente.*

DISPENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dispenser : *Être* DISPENSÉ *de quelque formalité. Ils se croient* DISPENSÉS *par leur âge et par leur fortune d'être sage et modérés.* (La Br.) *Le sublime n'est pas* DISPENSÉ *d'être raisonnable.* (Marm.)

DISPENSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dispensare*; lat.; m. sign.) Pron. *diss-pan-cé.* — Départir, distribuer : DISPENSER *les grâces du prince.* DISPENSER *les trésors du ciel.* DISPENSER *des bienfaits. Le soleil* DISPENSE *à tous sa lumière.* (Acad.) *Il faut* DISPENSER *l'éloge à propos.* (Fén.) *Dieu* DISPENSE *les biens et les maux selon les forces et les faiblesses des hommes.* (Fléch.)

Il *dispense* les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants. (Volt.)

On DISPENSE *les vivres d'une main avare.* (Marm.)

— En ce sens, il est du style soutenu.

— Exempter quelqu'un d'une chose, lui permettre, par exception, de se soustraire à la règle : DISPENSER *de la loi commune, de la règle.* DISPENSER *du jeûne.* DISPENSER *quelqu'un de faire son service.* DISPENSER *d'aller à la guerre. Il m'*A DISPENSÉ *de l'accompagner.* (Acad.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet : *Croit-il que son rang le* DISPENSE *de cette obligation?* (Acad.) *Le sentiment* DISPENSE *de recourir au raisonnement.* (Portalis.)

— *Dispensez-moi de faire cela,* se dit pour s'excuser poliment de faire une chose.

— Dans le m. sens, avec un compl. de chose :

Dispense ma valeur d'un combat inégal. (Corn.)

— Fam. *Je vous en dispense,* je vous prie de ne pas faire une chose, je vous défends de la faire : *Je vous* DISPENSE *d'en dire davantage. Je vous* DISPENSE *de travailler, si vous ne pouvez pas mieux faire.* (Acad.)

= **Se dispenser,** v. pron. S'exempter soi-même de quelque chose : SE DISPENSER *de ses devoirs.* SE DISPENSER *de faire une chose.* SE DISPENSER *d'aller à son bureau.* (Acad.) *Nous querellons les malheureux pour* NOUS DISPENSER *de les plaindre.* (Vauv.)

— S'accorder une dispense : *Celui qui a le pouvoir de* DISPENSER *peut* SE DISPENSER *lui-même.* (Gousset.)

DISPERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Disperser : *Un troupeau* DISPERSÉ. *Sa bibliothèque va être* DISPERSÉE, *on doit en commencer la vente tel jour. Les gens qui se conviennent sont trop* DISPERSÉS *dans ce monde.* (Volt.) *Les Polonais* DISPERSÉS *dans les différents faubourgs de la ville, et surpris dans leur sommeil furent massacrés sans résistance.* (Mérim.)

DISPERSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dispergere,* répandre, lat.) Pron. *diss-pèr-cé.* — Répandre, jeter çà et là : DISPERSER *les debris d'une chose.* DISPERSER *de l'argent, des pièces de monnaie, etc.* (Acad.)

— Séparer, répartir çà et là, diviser, en parlant des personnes ou des choses qui formaient un assemblage : DISPERSER *des troupes des soldats dans différents cantonnements. Quel dommage de* DISPERSER *une collection aussi précieuse.*

Le printemps nous *disperse,* et l'hiver nous rallie. (Del.)

— Dissiper, mettre en fuite : DISPERSER *des troupes, un corps de troupes, une multitude.* DISPERSER *un troupeau* (Acad.)

Que de ton nom la terreur les *disperse.* (Rac.)

= **Se disperser,** v. pron. *La boite tomba, et les objets qu'elle contenait* SE DISPERSÈRENT *de tous côtés.* (Acad.) *Deux grandes gerbes d'écume s'épanouissent sur le fleuve et s'y* DISPERSENT *en nuages verts.* (V. Hugo.) *Nous* NOUS SOMMES DISPERSÉS *pour trouver à nous loger. Les nuages* SE DISPERSENT. *A leur aspect. Les ennemis prirent la fuite et* SE DISPERSÈRENT. (Acad.)

DISPERSIF, IVE, adj. (*disperser.*) Pron. *diss-pèr-cif, civ.* — Phys. Qui produit le phénomène de la dispersion : *L'achromatisme n'est jamais complet, parce qu'il n'existe point de corps qui ait la faculté* DISPERSIVE *pour tous les objets colorés.*

DISPERSION, n. f. (*dispersus* du v. *dispergere,* disperser ; lat.) Pron. *diss-per-cion.* — Action de disperser, de se disperser, ou le résultat de cette action : *La* DISPERSION *des matériaux d'un édifice. La* DISPERSION *d'une armée, d'une flotte. La* DISPERSION *des Juifs.*

— Phys. *Dispersion des rayons lumineux,* déviation d'un rayon de lumière qui s'élargit par la réfraction. Phénomène dans lequel les diverses couleurs, dont l'assemblage produit la lumière blanche, sont rassemblées en plusieurs faisceaux distincts.

DISPONDÉE, n. m. (δίς, deux fois; σπονδεῖος, spondée; gr.) Pron. *diss-pon-dé.* — Pros. anc. Double spondée. || V. SPONDÉE.

DISPONIBILITÉ, n. f. Qualité, état de ce qui est disponible.

— État des militaires qui ne sont point ou ne sont plus en activité de service, mais qui peuvent, au premier moment, être appelés sous les drapeaux : *Être en* DISPONIBILITÉ. (Acad.) *Il venait d'être réintégré sur le contrôle des officiers en* DISPONIBILITÉ. (H. de Balzac.)

— Jurispr. Faculté de disposer de ses biens : *La* DISPONIBILITÉ *des biens est entière toutes les fois qu'il n'existe au moment du décès ni ascendants ni descendants.* (Merlin.)

DISPONIBLE, adj. des 2 g. (*disposer.*) Pron. *diss-po-nibl.* — Que l'on a à sa disposition, dont on peut disposer : *Un revenu* DISPONIBLE. *Une somme* DISPONIBLE. *Les fonds* DISPONIBLES. (Acad.)

— Qui est en disponibilité : *La moitié des officiers* DISPONIBLES *viennent d'être rappelés sous les drapeaux.* (Acad.)

— Jurispr. Il se dit de la portion de biens dont la loi permet de disposer par donation ou par testament : *Portion, quotité* DISPONIBLE. (Acad.)

DISPOS, adj. m. (*dispositus,* disposé; lat.) Pron. *diss-pô.* — Propre à tout ce qui demande de la légèreté, de l'agileté : *On ne peut pas être plus* DISPOS *à son âge. Gaillard et* DISPOS. *Frais et* DISPOS.

Mais vous, toujours *dispos,* l'air vif, le teint fleuri. (C. Del.)

— M. Brizeux l'a employé au féminin :

Pour les pauvres toujours attentive et *dispose,*
Elle leur détaillait jusqu'à la moindre chose.

DISPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Disposer : *Des taches* DISPOSÉES *irrégulièrement.* (Buff.)

— Suivi d'un compl., il veut la prép. *à,* quand il a pour sujet un nom de personne : *Elle était* DISPOSÉE *à jouir paisiblement de la vie.* (Guizot.)

— Il veut la prép. *pour,* quand son sujet est un nom de chose : *Les lieux ne sont pas* DISPOSÉS POUR *vous recevoir.* (Regnard.) *Tout était* DISPOSÉ *pour une révolution.* (Thomas.)

— Dans le sens de Animé de telle ou telle intention, il prend encore la prép. *pour* avec un tel sujet de personnes : *Il est bien* DISPOSÉ, *mal* DISPOSÉ POUR *vous.*

— Absol. *Ce matin, il est mal* DISPOSÉ; *il était mieux* DISPOSÉ *hier.*

DISPOSER, v. tr. ou act 1re conj. (*disponere*; lat.; m. sign.) Pron. *diss-pô-zé.* — Placer, arranger, distribuer d'une certaine manière : *L'architecte* A *bien* DISPOSÉ *les appartements de cette maison.* (Acad.) *Dieu, en créant le monde,* A DISPOSÉ *toutes choses dans cet ordre admirable où nous les voyons.* (Boss.) *Il* A *bien* DISPOSÉ, *mal* DISPOSÉ *les parties de son discours. Il* AVAIT *bien* DISPOSÉ *ses troupes, son artillerie.* (Acad.)

— Approprier, préparer pour une circonstance : *On* A DISPOSÉ *cette salle pour le bal, pour la comédie. On* A DISPOSÉ *les appartements de ce château pour y recevoir le prince.* (Acad.)

— *Disposer les affaires,* les mettre dans un certain état, pour une certaine fin : *J'*AI DISPOSÉ *les affaires de telle sorte, que toutes les intrigues échoueront.* (Acad.)

— Préparer à quelque chose, et particul. Engager quelqu'un à faire ce qu'on souhaite de lui : DISPOSER *quelqu'un à la mort. Je l'*AI DISPOSÉ *à vous bien recevoir. Je crois l'*AVOIR DISPOSÉ *en votre faveur.* DISPOSER *favorablement les esprits.* (Acad.) *La grâce* DISPOSE *les cœurs à profiter de la prédication d'une bonne doctrine.* (Boss.) *Tant d'infortunes* DISPOSENT *le peuple à la vengeance.* (Rayn.)

Créon, la reine ici commande en mon absence ;
Dispose tout le monde à son obéissance. (Rac.)

— Méd. *Disposer quelqu'un pour ou à une opération, à prendre les eaux,* etc., le préparer, par des remèdes, par un régime, à subir quelque opération, etc.

— V. intr. ou neut. Régler, prescrire, décider : *La loi ne* DISPOSE *que pour l'avenir. La Providence en* A *autrement* DISPOSÉ. (Acad.)

Un mot peut *disposer* de mon sort, de ma vie. (C. Del.)

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose,* les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plait à Dieu; souvent nos entreprises échouent et trompent nos espérances.

— Jurispr. Aliéner des biens disponibles, soit par vente, soit par donation, ou autrement : *Il* A DISPOSÉ *de cette terre, de sa maison, de tout son bien. Les mineurs ne peuvent* DISPOSER *de leurs biens.* DISPOSER *de son bien par testament.* (Acad.)

— Régler le sort, l'emploi de quelqu'un, de quelque chose; l'avoir à sa disposition : DISPOSER *de ses enfants. Vous croyez qu'on* DISPOSE *de lui comme on veut, et vous vous trompez. Il* DISPOSE *de tout dans cette maison.* DISPOSEZ *de moi pour vous servir.* DISPOSEZ *de ma vie, de mon bien. Vous en pouvez absolument* DISPOSER. *Si je pouvais seulement* DISPOSER *de mille écus. Je ne puis* DISPOSER *que de ce qui m'appartient.* (Acad.) *L'homme* DISPOSE *des éléments par son industrie.* (Buff.)

Les mortels généreux *disposent* de leur sort. (Volt.)

Je *dispose* à mon gré du monde,
Et ne puis *disposer* de moi. (Del.)

Je *dispose* de moi, je m'appartiens, je m'aime,
Et sans rivalité je jouis de moi-même. (C. Del.)

— Fig. *Dieu a disposé de lui,* il est mort : *Il a été quinze jours malade, et Dieu* A DISPOSÉ *de lui.* (Acad.)

= **Se disposer,** v. pron. Se tenir prêt à, faire ses dispositions pour : SE DISPOSER *à la mort.* SE DISPOSER *à un voyage. Il* SE DISPOSAIT *à sortir quand je l'arrêtai. On vint annoncer que l'ennemi approchait;* NOUS NOUS DISPOSÂMES *à le bien recevoir.* (Acad.) *Il* SE DISPOSAIT *à profiter de ses avantages.* (Fléch.) *Il jeta sur moi des regards critiques, et* SE DISPOSA *à m'interroger sur faits et articles.* (Lesage.)

— Être disposé : *Tout* SE DISPOSE *pour recevoir M. le duc.* (Mme de Sév.)

— Se placer, s'arranger d'une certaine manière : *Comme les feuilles* SE DISPOSENT *admirablement sur leurs tiges!* (B. de St-P.)

DISPOSITIF, IVE, adj. (*disponere,* disposer ; lat.) Pron. *diss-pô-zi-tif, tiv.* — Méd. Qui prépare, qui dispose à quelque chose : *Remède* DISPOSITIF. || Vieux.

DISPOSITIF, n. m. Jurispr. Partie d'une loi, d'une ordonnance, d'un arrêté, d'un jugement, etc., qui en contient les dispositions, par oppos. au préambule, aux motifs, etc. : *Le* DISPOSITIF *d'une ordonnance, d'un édit. Le préambule de cet arrêté ne s'accorde guère avec le* DISPOSITIF. *Le* DISPOSITIF *d'un jugement, d'un arrêt.* (Acad.)

DISPOSITION, n. f. (*dispositio*; lat.; m. sign.) Pron. *diss-pô-zi-cion.*) Distribution, arrangement dans un certain ordre : *La* DISPOSITION *des lieux.* (Acad.) *La* DISPOSITION *des parties du corps, des organes, est admirable. La* DISPOSITION *d'un jardin, d'un tableau, d'un édifice. La* DISPOSITION *des troupes. Dans cette tragédie, la* DISPOSITION *des scènes est assez heureuse. La* DISPOSITION *d'un poëme.* (Acad.) *J'ai voulu faire changer quelque chose à la* DISPOSITION *de l'appartement.* (Mariv.) *Les Caraïbes ont les yeux assez petits; mais la* DISPOSITION *de leur front et de leur visage les fait paraître assez gros.* (Buff.) *La nécessité de changer souvent les* DISPOSITIONS *des métiers entraine des frais considérables.* (Blanqui.)

— Art mil. *Faire une belle disposition, de belles dispositions, des dispositions savantes, etc.,* disposer habilement son armée pour combattre.

— Littér. Arrangement des parties dont un discours est composé : *La rhétorique a trois parties, l'invention, la* DISPOSITION, *et l'élocution.* (Acad.)

— État, nature, essence : *La* DISPOSITION *de votre tempérament ne vous laisse rien à craindre.* (Mass.) *Le climat influe beaucoup sur la* DISPOSITION *habituelle du corps.* (Acad.)

— Famil. : *Être en bonne disposition,* se porter bien; *être en mauvaise disposition,* se porter mal.

— Philos. scolast. *Disposition prochaine,* état prochain où est une chose pour recevoir une qualité, une forme nouvelle, par oppos. à *Disposition éloignée.*

— N. plur. Préparatifs : *Faire toutes les* DISPOSITIONS *nécessaires pour recevoir quelqu'un. Il faisait ses* DISPOSITIONS *pour partir. Il est bien lent dans ses* DISPOSITIONS.

— Tendance, propension à : *La taille de cet enfant a quelque* DISPOSITION *à se contourner. On appelle* diathèse, *en médecine, la* DISPOSITION *du corps à contracter telle ou telle maladie. Voilà un pouls qui marque de la* DISPOSITION *à la fièvre. Ces douleurs annoncent des* DISPOSITIONS *à la goutte.* (Acad.)

— Inclination, aptitude : *C'est un enfant qui a beaucoup de* DISPOSITION *au bien. Il a de grandes dispositions à l'étude, à la danse, pour la musique. Naturellement on n'a que trop de* DISPOSITION *au mal.* (Acad.) *Des* DISPOSITIONS *criminelles.* (Mass.) *Tous les hommes ont leurs devoirs respectifs; mais tous n'ont pas les mêmes* DISPOSITIONS *à les remplir.* (Duclos.)

— Absol. Il se prend toujours en bonne part : *Cet enfant a des* DISPOSITIONS, *beaucoup de* DISPOSITIONS, *de grandes, d'heureuses* DISPOSITIONS. *Cultiver les* DISPOSITIONS *d'un élève.* (Acad.)

— Manière d'être; sentiments où l'on est à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *C'est un homme qui a de très-bonnes* DISPOSITIONS *pour vous. Je l'ai laissé dans les meilleures* DISPOSITIONS *pour ce qui vous regarde. La* DISPOSITION *des esprits est telle qu'on peut la désirer. Je veux d'abord m'assurer de leurs* DISPOSITIONS. *Sonder les* DISPOSITIONS *de quelqu'un.* (Acad.)

— Dessein, intention que l'on a de faire quelque chose : *Assurément, c'est là une* DISPOSITION *très-*

louable. Je l'ai laissé dans la DISPOSITION *de sortir. Il était en* DISPOSITION *de venir vous voir. Il se mettait en* DISPOSITION *de travailler. Quand il vit ses troupes en si bonne* DISPOSITION, *il ne balança plus à livrer bataille.* (Acad.)

— Action de régler quelque chose, d'en disposer. Résultat de cette action : *Il a laissé la* DISPOSITION *de ses affaires à un tel. Il en a fait une sage* DISPOSITION. *Par une* DISPOSITION *particulière de la Providence.* (Acad.)

— Jurispr. Action de disposer de son bien ; acte par lequel on en dispose : *Faire ses* DISPOSITIONS *testamentaires, ses dernières* DISPOSITIONS. *Selon la* DISPOSITION *qu'il a faite en mourant* (Acad.)

— *Disposition entre-vifs*, ce qui est ordonné par un acte entre-vifs, et qui doit avoir son exécution entre-vifs. ‖ *Dispositions gratuites*, dispositions faites par pure libéralité.

— *Disposition caduque*, disposition qui demeure sans exécution, par suite de décès ou par tout autre empêchement.

— Chacun des points que règle ou que décide une loi, un arrêté, un jugement etc. : *Les* DISPOSITIONS *d'une loi, d'une ordonnance. La* DISPOSITION *que renferme cet article est très-claire. Déroger à une* DISPOSITION. *Les* DISPOSITIONS *de ce jugement ont été réformées.* (Acad.) *La loi des Douze Tables contient des* DISPOSITIONS *très-cruelles.* (Montesq.)

— Absol. *La disposition de la loi*, ce que la loi ordonne, prescrit ; et par oppos. à *La disposition de l'homme*, ce qu'une personne peut prescrire par acte entre-vifs ou à cause de mort : *C'est une maxime, que la disposition de l'homme fait cesser la* DISPOSITION *de la loi.* (Acad.)

— Pouvoir, faculté de disposer de quelqu'un ou de quelque chose. Dans ce sens, il s'emploie surtout avec les prépositions *à* et *en* : *Tout est à votre* DISPOSITION. *Mettre une somme d'argent à la* DISPOSITION *de quelqu'un. Il a des gens à sa* DISPOSITION. *Il n'est pas en ma* DISPOSITION *de vous servir dans cette affaire. Cela n'est pas en ma* DISPOSITION. *Tout est en la* DISPOSITION *de Dieu. Il est entièrement à la* DISPOSITION *d'un tel.* (Acad.)

DISPROPORTION, n. f. (*dis*, et *proportion.*) Pron. *dis-pro-por-cion.* — Inégalité, disconvenance, manque de proportion entre différentes choses, ou entre les parties d'une même chose : *Il y a une grande* DISPROPORTION *entre ces deux choses-là. Il y a entre eux une grande* DISPROPORTION *de taille, d'âge, de mérite, de fortune.* DISPROPORTION *choquante.* (Acad.) *Une* DISPROPORTION *considérable entre l'exercice et le repos est toujours nuisible à la santé.* (Chomel.) *C'est dans la* DISPROPORTION *de nos désirs et de nos facultés que consiste notre misère.* (J. J. R.)

DISPROPORTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Disproportionner : *Leurs âges sont fort* DISPROPORTIONNÉS. *Un mariage* DISPROPORTIONNÉ. *Ces partages sont bien* DISPROPORTIONNÉS. *Des conditions étrangement* DISPROPORTIONNÉES. (La Br.)

DISPROPORTIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *diss-pro-por-cio-né.* — Néol. Mal proportionner ; détruire les proportions.

DISPROPORTIONNÉMENT, adv. Pron. *diss-pro-por-cio-né-man.* — Néol. D'une manière disproportionnée.

DISPUTABLE, adj. des 2 g. — Qui peut-être disputé : *Cette question est* DISPUTABLE. *Cela n'est pas* DISPUTABLE. (Acad.)

DISPUTAILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *diss-pu-ta-ié.* — Fam. Disputer fréquemment et longtemps.

DISPUTAILLERIE, n. f. (*dispute.*) Pron. *diss-pu-ta-y-ri.* — Fam. Disputes longues et fréquentes.

DISPUTAILLEUR, EUSE, n. Pron. *diss-pu-ta-ieur, ieuz.* — Fam. Celui, celle qui aime à disputer : *Quelque grand que soit un homme, il a besoin d'une femme avec laquelle il puisse être faible, indécis,* DISPUTAILLEUR. (H. de Balz.)

DISPUTANT, part. prés. du v. Disputer.

DISPUTANT, ANTE, adj. Pron. *diss-pu-tan, tantt.* — Néol. Qui dispute.

— N. m. pl. *Les disputants*, ceux qui sont en débat en lutte :

J'ai dit aux *disputants*, l'un sur l'autre acharnés,
Cessez impertinents... (Volt.)

DISPUTATION, n. f. Pron. *diss-pu-ta-cion.* — Argumentations véhémentes de la tribune et du barreau : *A bas les* DISPUTATIONS *cardinales et quodlibétaires.* (V. Hugo.)

DISPUTE, n. f. (*dis*, séparément, et *putare*, penser ; lat.) — Débat, contestation, chicane : *Grande* DISPUTE. *Ils sont toujours en* DISPUTE. *Avoir* DISPUTE *ensemble. Avoir* DISPUTE *contre quelqu'un. La chaleur de la* DISPUTE. *Les* DISPUTES *de religion.* (Acad.) *La contrariété des opinions produit des* DISPUTES. (Gir.)

— Actes publics, discussions qui se font dans les écoles, pour débattre des questions de théologie, de philosophie, etc. : DISPUTES *publiques. Ouvrir la* DISPUTE. *Assister aux* DISPUTES. *Les* DISPUTES *de l'école.*

Syn. Dispute, Querelle. *Dispute* s'entend ordinairement d'un conflit d'opinions sur un sujet qui se débat entre deux ou un plus grand nombre de personnes ; *querelle*, d'un conflit d'amour-propre ou d'intérêts entre gens qui prétendent avoir des griefs à se reprocher. Les *disputes* naissent des prétentions de l'esprit ; les *querelles*, de l'aigreur des caractères.

DISPUTÉ, ÉE, part. pass. de v. Disputer : *La victoire fut longtemps* DISPUTÉE.

DISPUTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*disputare* ; lat. ; m. sign.) Pron. *diss-pu-té.* — Avoir querelle, débat ou discussion : DISPUTER *contre quelqu'un.* DISPUTER *ensemble. Il ne faut pas* DISPUTER *des couleurs, des goûts ni de l'usage. Ils* DISPUTENT *perpétuellement. Il aime à* DISPUTER. (Acad.) *Les savants* DISPUTENT *et* DISPUTERONT. (Volt.) *Les objets offrent tant de différentes faces qu'il faudrait toujours examiner, et jamais* DISPUTER. (Helvét.) *Il introduisit chez eux l'usage de* DISPUTER, *alors toléré dans les salons.* (G. Sand.) *Les méchants accumulent sur moi les plus absurdes calomnies, et ne* DISPUTENT *que sur le choix des atrocités.* (Beaum.)

— Raisonner, argumenter pour ou contre sur un sujet donné : DISPUTER *sur telle proposition. Ce bachelier* A DISPUTÉ *en Sorbonne.*

— Prov. et fig. *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, élever une contestation sur des puérilités.

— Prov. et fig. *Disputer de la chape à l'évêque* disputer à qui appartiendra une chose qui n'est et ne peut être à aucun de ceux qui veulent l'avoir.

— Fig. avec la prép. *de*, Avoir des qualités si égales que l'on ne sait de quel côté est l'avantage : *Ces deux femmes* DISPUTENT DE *beauté*, D'*esprit*, DE *laideur.* (Acad.) *Ces deux maisons* DISPUTENT DE *noblesse. Néron et Domitien* DISPUTENT DE *cruauté.* (Acad.)

Ils *disputent* d'ardeur, d'audace et de vitesse. (Del.)

— V. tr. ou act. Lutter contre quelqu'un pour acquérir ou pour conserver quelque chose : DISPUTER *un prix, une chaire de professeur.* DISPUTER *un rang, une qualité. Il lui* DISPUTE *le pas, la préséance.* DISPUTER *l'empire.* DISPUTER *un poste.* DISPUTER *la victoire.* (Acad.)

— Fig. *Disputer à*, dénier, contester : Les races futures DISPUTERONT À *la plupart des souverains les titres et les honneurs que leur siècle leur aura déférés.* (Boss.) *Je ne lui* DISPUTE *point ses lettres de noblesse ; mais je lui* DISPUTE *ses titres au Parnasse.* (Boil.) *Disputer le terrain*, se défendre pied à pied : *Les assiégés* DISPUTAIENT *longtemps* LE TERRAIN.

— Fig. Soutenir avec force son opinion, ses intérêts ou ceux d'autrui, dans quelque contestation que ce soi : *Son adversaire lui a bien* DISPUTÉ LE TERRAIN.

— Ellipt. *Le disputer à quelqu'un*, prétendre l'égaler en quelque chose : LE DISPUTER *à quelqu'un en valeur, en érudition, en richesse, etc. Tyr pouvait* LE DISPUTER *aux cités les plus opulentes.*

— Mar. *Disputer le vent*, manœuvrer pour ne pas perdre le vent sur un autre bâtiment, ou pour le lui gagner.

= **Se disputer**, v. pron. : *Deux rivaux* SE DISPUTENT *sa main. Plusieurs villes* SE DISPUTENT *l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Les deux armées* SE DISPUTÈRENT *longtemps la victoire.* (Acad.)

— Fig. en parl. des choses : *Mille objets divers* SE DISPUTAIENT *nos regards, notre attention.* (Acad.)

— Se refuser, s'interdire : ILS SE DISPUTENT *les plaisirs les plus innocents.* (Mass.) ‖ Rare.

DISPUTEUR, EUSE, n. Pron. *diss-pu-teur, teuz.* — Celui, celle qui aime à disputer, à contredire : *Grand* DISPUTEUR. *Ardent* DISPUTEUR. DISPUTEUR *opiniâtre.*

— Adj. : *Cet homme est très-*DISPUTEUR. *La* DISPUTEUSE *ville d'Alexandrie. Ils étaient vains, indiscrets* DISPUTEURS, *toujours occupés de mots ou de faits inutiles.* (Fén.)

DISQUE, n. m. (δίσκος, palet ; gr.) Pron. *disk.* — Sorte de palet que les anciens, dans leurs jeux et dans leurs exercices, jetaient au loin, pour faire paraître leur force et leur adresse : *Lancer le* DISQUE. *Un* DISQUE *de cuivre, de plomb*, etc. (Acad.)

— Par analog. Surface visible des grands astres, qui à nos yeux paraissent ronds et plats, tout objet qui ressemble à un disque : *Le* DISQUE *de la lune. Il devait observer le passage de Vénus sur le* DISQUE *du soleil.* (Cuv.) *Les anciens se représentaient le monde habité comme un vaste* DISQUE *borné de tous côtés par un océan merveilleux et inaccessible.* (Malte-Brun.

Les *disques* noirs et blancs valent de blanc en noir. (Del.)

— Zool. Partie de l'aile des insectes comprise entre les bords. ‖ Partie convexe d'une coquille.

— Bot. Toute la partie de la surface d'une feuille comprise entre les bords. ‖ Portion centrale d'un assemblage de fleurs constituant une ombelle. ‖ Surface élargie d'un pédoncule qui supporte les fleurons. ‖ Fleurons du centre dans une fleur radiée. ‖ Corps charnu qui, dans beaucoup de plantes, est placé sur le réceptacle.

DISQUISITION, n. f. (*disquisitio*, lat. ; m. sign.) Pron. *diss-ki-zi-cion.* — Didact. Examen, investigation, recherche exacte de quelque vérité dans les sciences : *Se livrer à des* DISQUISITIONS *philosophiques, mathématiques*, etc. (Acad.) *De froides* DISQUISITIONS *sur les faits sont les charges et les servitudes de l'histoire.* (Chateaub.)

DISRUPTION, n. f. (*dis*, et *rumpere*, briser ; lat.) Pron. *diss-rup-cion.* — Méd. Rupture, fracture.

DISSECTEUR, n. m. (*dis*, *secare*, couper ; lat.) Pron. *di-cèk-teur.* — Qui dissèque, qui dépèce.

DISSECTION, n. f. (*dissectio*, m. sign. ; lat.) Pron. *di-cèk-cion.* — Méd. Opération par laquelle on divise méthodiquement et l'on met à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure : *Faire une* DISSECTION. *Assister à une* DISSECTION. DISSECTION *anatomique. Ce fut au moyen âge, et dans le courant du XIV[e] siècle, que les papes faisant taire les anciens scrupules, autorisèrent les* DISSECTIONS. (Littré.)

DISSEMBLABLE, adj. des 2 g. (*dis*, part. négat., et *similis*, semblable ; lat.) Pron. *di-çan-blabl.* — Qui n'est point semblable, qui est différent : *Ces deux frères sont bien* DISSEMBLABLES. *Ces deux actions sont fort* DISSEMBLABLES. *Qu'il est* DISSEMBLABLE *à lui-même ! Les hommes sont souvent* DISSEMBLABLES *d'eux-mêmes. Il est bien* DISSEMBLABLE *de ce qu'il était.* (Acad.)

DISSEMBLABLEMENT, adv. Pron. *di-çan-blabl-man.* — Néol. D'une manière dissemblable.

DISSEMBLANCE, n. f. (*dissembler.*) Pron. *di-çan-blanss.* — Manque de ressemblance : *Il y a une grande* DISSEMBLANCE *entre ces deux frères, quoiqu'ils soient jumeaux.* DISSEMBLANCE *de formes.* (Acad.) *La première chose qui frappe quand on compare l'Angleterre à l'Espagne, c'est une* DISSEMBLANCE : *en Espagne la royauté est absolue, en Angleterre elle est limitée.* (V. Hugo.)

DISSEMBLANT, part. prés. du v. Dissembler.

DISSEMBLANT, ANTE, adj. Pron. *di-çan-blan, blantt.* — *Le Lapon et le Nègre, si* DISSEMBLANTS *entre eux, peuvent cependant s'unir ensemble, et se propager en commun.* (Buff.)

DISSEMBLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*dis*, partic. négat. et *sembler.*) Pron. *di-çan-blé.* — Néol. Différer, ne point ressembler à quelqu'un, à quelque chose.

DISSÉMINATION, n. f. (*dis*, et *seminare*, semer ; lat.) Pron. *di-cé-mi-na-cion.* — Action de disséminer ; résultat de cette action : *La* DISSÉMINATION *des graines.* (Acad.) *La* DISSÉMINATION *du territoire sur tous les points du globe, voilà ce qui a perdu l'Espagne.* (V. Hugo.)

— Par extens. *La* DISSÉMINATION *des Européens sur toute la surface du grand Océan.*

— Bot. Dispersion naturelle des graines sur la surface de la terre, à l'époque de leur maturité.

DISSÉMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Disséminer : *Il n'y avait ni hameaux ni bourgades, à peine quelques groupes de familles* DISSÉMINÉES *à travers la campagne.* (Ph. Chasles.)

DISSÉMINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*dis*, partic. priv., et *seminare*, semer ; lat.) Pron. *di-cé-mi-né.* — Semer, éparpiller, répandre çà et là :

= **Se disséminer**, v. pron. Se répandre, se diviser.

DISSENSION, n. f. (*dissentio* ; lat. ; m. sign.) Pron. *di-çan-cion.* — Discorde, querelle causée par l'opposition, par la diversité des sentiments ou des intérêts : *Cela cause de grandes* DISSENSIONS *dans l'État. Vivre en* DISSENSION. *Apaiser les* DISSENSIONS. DISSENSIONS *domestiques.* DISSENSIONS *civiles.* (Acad.)

Le temps emportera ce siècle sur les ailes,
Et laissera tomber dans l'éternelle nuit
De nos *dissensions* le misérable bruit. (Lam.)

DISSENTIMENT, n. m. (*dissentir.*) Pron. *di-çan-ti-man.* — Différence de sentiments, d'opinions : *Le* DISSENTIMENT *qui existe entre nous vient de ce que la question a été mal posée. Cette explication a*

fait cesser tout DISSENTIMENT. *En cas de* DISSENTIMENT. (Acad.)

– N. pl. Prétentions opposées : *Les* DISSENTIMENTS *font naître les dissensions.*

DISSÉQUANT, part. prés. du v. Disséquer : *L'anatomie nous convainc de l'immortalité de l'âme ; en* DISSÉQUANT *un corps, il est impossible de croire que ce soit là tout l'homme.* (Mme Roland.) *Hippocrate, appelé par les Abdéritains pour guérir Démocrite de sa prétendue folie, le trouva* DISSÉQUANT *des cerveaux d'animaux.* (Cabanis.)

DISSÉQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Disséquer : *Un corps à moitié* DISSÉQUÉ. *La terre a été, si on peut le dire,* DISSÉQUÉE *par les géologistes.* (Cuv.) *A cet hôtel, le voyageur n'est pas écorché, il est savamment* DISSÉQUÉ. (V. Hugo.)

— Bot. *Plante disséquée,* dont les feuilles sont très-découpées.

DISSÉQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dis,* et *secare,* couper ; lat.) Pron. *di-cé-ké.* — Chir. Diviser et ouvrir les différentes parties d'un cadavre, ou quelque partie seulement, soit pour en étudier la structure, soit pour connaître les causes et le siége d'une maladie. DISSÉQUER *un cadavre un bras.* (Acad.) Il A décrit et DISSÉQUÉ *le sarigue femelle.* (Buff.)

Absol. *Descartes passa une partie de sa vie à* DISSÉQUER. (Cabanis.)

— Par analog. : DISSÉQUER *une plante, une fleur, un fruit.*

— Fig. et fam. *Disséquer un ouvrage d'esprit,* en faire une analyse minutieuse, et le critiquer dans ses moindres parties :

— Par extens. *Le prisme qui* DISSÈQUE *la lumière gâte à nos yeux le spectacle de la nature.* (Rivarol.)

DISSÉQUEUR, n. m. Pron. *di-cé-keur.* — Celui qui dissèque : *Un bon, un habile* DISSÉQUEUR. DISSÉQUEUR *très-adroit.*

DISSERTATEUR, n. f. Pron. *di-cèr-ta-teur.* — Celui qui disserte. Il ne se prend qu'en mauv. part : *C'est un ennuyeux* DISSERTATEUR. *Ils ne se sont jamais donnés pour historiens ; ce sont de simples* DISSERTATEURS. (La Harpe.) *Ils voulaient faire regarder cette Académie comme une réunion de vains* DISSERTATEURS. (Cabanis.)

DISSERTATIF, IVE, adj. Pron. *di-cèr-ta-tif, tiv.* — Néol. Qui appartient à la dissertation ; qui a quelque rapport avec une dissertation : *Style* DISSERTATIF. *Formule* DISSERTATIVE.

DISSERTATION, n. f. (*dissertatio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-cèr-ta-cion.* — Discours ou écrit dans lequel on examine soigneusement une matière, une question, etc. : *Savante, exacte, judicieuse* DISSERTATION. *Faire une* DISSERTATION *sur quelque point d'histoire, d'érudition.* (Acad.) *Les* DISSERTATIONS *des philosophes le faisaient bâiller.* (De Maistre.)

DISSERTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*disserere ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-cèr-té.* — Faire une dissertation : *Il* A *savamment* DISSERTÉ *sur ce point.* DISSERTER *longuement et ennuyeusement.* (Acad.) *On réfléchissait, on* DISSERTAIT, *on projetait beaucoup ; on agissait peu.* (Guizot.)

DISSERTEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *di-cèr-teur, teuz.* — Néol. Qui disserte ; qui aime à disserter : *Ne craignez point de faire la* DISSERTEUSE. (Volt.)

DISSIDENCE, n. f. (*dissidentia ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ci-danss.* — Action ou état de ceux qui s'éloignent de la doctrine ou de l'opinion du plus grand nombre sur quelque matière scission : DISSIDENCE *d'opinions. L'assemblée paraissait unanime, cette proposition y a fait naître une* DISSIDENCE *fâcheuse.* (Acad.)

DISSIDENT, ENTE, adj. Pron, *di-ci-dan, dantt.* — Qui professe une doctrine, une opinion différente de celle du plus grand nombre : *Secte, faction* DISSIDENTE. *Parti* DISSIDENT. *Membres* DISSIDENTS. (Acad.)

— Substant. *Les* DISSIDENTS *de Pologne. Les presbytériens sont des* DISSIDENTS *en Angleterre.* (Acad.) *Les* DISSIDENTS *étaient moins nombreux.* (Guizot.)

DISSIGNE, n. m. (*signe.*) Algébr. Variation, changement de signe.

— Adj. des 2 g. Il se dit, par oppos. à *Consigne,* de quantités, de termes qui ont des signes différents.

DISSIMILAIRE, adj. des 2 g. (*dissimilaris ;* lat. ; m. sign.) Didact. Qui n'est pas de même genre, de même espèce : *Parties* DISSIMILAIRES, *comme les os, les artères, les muscles.* (Acad.) || Peu usité.

— Minér. Il se dit de la poussière d'un corps quand sa couleur diffère sensiblement de celle de la masse.

DISSIMILITUDE, n. f. (*dis,* et *similitudo,* ressemblance ; lat.) Pron. *di-ci-mi-li-tud.* — Défaut de similitude, de ressemblance.

— Littér. Figure de pensée par laquelle on développe les différences de deux objets rapprochés d'abord comme analogues.

DISSIMULATEUR, TRICE, n. Pron. *di-ci-mu-la-teur, triss.* — Celui, celle qui dissimule : *Ces hommes vieillis dans les cours sont de profonds* DISSIMULATEURS. || Peu usité.

DISSIMULATION, n. f. (*dissimuler.*) Pron. *di-ci-mu-la-cion.* — Action de dissimuler ses sentiments, ses desseins ; conduite de celui qui dissimule : DISSIMULATION *artificieuse, perfide. La feinte est encore pire que la* DISSIMULATION. *La dissimulation est une imposture réfléchie.* (Vauv.) *La* DISSIMULATION *est indigne d'un honnête homme.* (Fén.)

— Caractère de celui qui est dissimulé : *Il est d'une* DISSIMULATION *profonde. Jamais, que je sache, on ne vit pousser si loin la science des mots et l'ignorance ou a* DISSIMULATION *des choses.* (G. Sand. Balz.)

DISSIMULÉ, ÉE, part. pass. du v. Dissimuler : *Une de ces morts imprévues et* DISSIMULÉES. (Fléch.)

— Couvert, artificieux, qui ne laisse pas apercevoir ses sentiments, ses desseins : *Homme* DISSIMULÉ, *profondément* DISSIMULÉ. *Esprit, caractère* DISSIMULÉ. (Acad.) *Être double et* DISSIMULÉ. (Mass.)

— Substantiv. *C'est un* DISSIMULÉ, *une* DISSIMULÉE.

DISSIMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dissimulare ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ci-mu-lé.* — Cacher, ne laisser percer en rien ses sentiments et ses desseins secrets : DISSIMULER *sa haine, son amour, nous* DISSIMULONS *notre douleur par un silence criminel.* (Fléch.)

Un chrétien ne craint rien, ne *dissimule* rien. (Corn.)

Je ne vous DISSIMULERAI *pas que j'en éprouve quelque dépit.* (Acad.)

Les maux qu'on *dissimule* en ont plus d'amertume.
(A. Chénier.)

— Par extens. Paraître ne pas remarquer, ne pas ressentir quelque chose : DISSIMULER *une injure, un affront. Il* DISSIMULE *les mauvais offices.* (La Br.) *Je ne* DISSIMULE *pas mes défauts.* (Fléch.) Vous dissimulez les outrages des pécheurs. (Mass.)

— Cacher ou rendre moins apparent : DISSIMULER *par quelque artifice les défauts d'un ouvrage. Cette robe* DISSIMULE *les défauts de la taille.* (Acad.)

— Absol.

L'art de *dissimuler* est le grand art des rois. (Desh.)

Il s'obère, il DISSIMULE. (La Br.) *La prudence veut qu'on* DISSIMULE *quelquefois.* (Acad.)

— Par extens. Ne pas révéler, ne pas dire tout ce qu'on sait, tout ce qu'on pense : *A quoi bon* DISSIMULER ?

— Absol. Marcher d'un pas mal assuré :

Bien souvent en marchant je *dissimule* un peu. (Régn.)

= **Se dissimuler,** v. pr. Être dissimulé : *Sa joie lui échappe et ne peut plus* SE DISSIMULER. (La Br.)

— Ne pas s'avouer, ne pas reconnaître une chose : *Il y a des jalousies que* NOUS NOUS DISSIMULONS *par fierté.* (La Br.) *Le tsar ne pouvait* SE DISSIMULER *l'aversion qu'il inspirait aux Russes.* (Mérimée.) *Je ne* ME DISSIMULE *pas qu'il y aura des difficultés à vaincre.* (Acad.)

DISSIPATEUR, TRICE, n. (*dissiper.*) Pron. *di-ci-pa-teur, triss.* — Dépensier, prodigue, qui dépense beaucoup : *Un grand* DISSIPATEUR. *C'est un* DISSIPATEUR, *une* DISSIPATRICE. (Acad.) *L'avare et le* DISSIPATEUR sont deux contrastes parfaits. (Dest.)

— Adj. *Les enfants du riche sont-ils tous oisifs, débauchés,* DISSIPATEURS ? (Thiers.) *Une cour follement* DISSIPATRICE. (Chamf.)

Syn. Dissipateur, Prodigue. Le *prodigue* dépense trop ; le *dissipateur* dépense sans règle. Il n'y a souvent dans le *prodigue* qu'un défaut de mesure ; il y a toujours dans le *dissipateur* absence de raison. Le *prodigue* tire parfois un certain honneur des profusions qui diminuent sa fortune ; le *dissipateur* n'a que la honte des extravagances par lesquelles il détruit la sienne.

DISSIPATION, n. f. (*dissipatio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ci-pa-cion.* — Évaporation, déperdition : *Ces docteurs dissertèrent sur la* DISSIPATION *des esprits animaux.* (Acad.)

— Action par laquelle une chose se dissipe, est dissipée : *Les passions sont des* DISSIPATIONS *de la vie.* (Kératry.)

— Action de consumer un bien par de grandes dépenses : *La* DISSIPATION *d'un patrimoine. La* DISSIPATION *des finances. Il s'est ruiné par ses* DISSIPATIONS. (Acad.) *Son enfance indocile et sa jeunesse inquiète firent craindre de dangereuses* DISSIPATIONS. (Mignet.)

— État d'une personne dissipée, adonnée à une vie de plaisirs et de désordre : *Être dans la* DISSIPATION. *Vivre dans la* DISSIPATION. *La* DISSIPATION *ne sied guère à un magistrat. Aimer la* DISSIPATION. *Les* DISSIPATIONS *inévitables de la jeunesse.* (Mass.)

— Distraction, récréation modérée : *Il vous faut de la* DISSIPATION. (Volt.)

DISSIPÉ, ÉE, part. pass. de Dissiper : *La prise de Rome par les Gaulois ne lui ôta rien de ses forces : l'armée, plus* DISSIPÉE *que vaincue, se retira presque tout entière à Véies.* (Montesq.)

— Fig. Ma crainte est *dissipée.* (Corn.)

— Prodigué : *Je ne vois rien à compter dans cette vie si longue, parce que tout y est inutilement* DISSIPÉ. (Boss.)

— Distrait, détourné de ses occupations : *Des hommes* DISSIPÉS *par les plaisirs.* (Mass.)

— Absol. Plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs : *C'est un homme fort* DISSIPÉ. || Dans un sens analog. : *Une vie* DISSIPÉE.

— *Avoir l'esprit dissipé, être dissipé,* n'avoir point d'attention à ce qu'on fait, à ce qu'on entend, ou à ce qu'on dit soi-même. *Ce jeune homme* A L'ESPRIT DISSIPÉ, EST *fort* DISSIPÉ. (Acad.)

DISSIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dissipare ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ci-pé.* — Disperser, écarter : *Le soleil* DISSIPE *les nuages, les brouillards, les ténèbres.* (Acad.)

Le vent dans l'air *dissipe* la fumée (Rac.)

— Défaire, détruire : *Il* DISSIPE *les troupes ennemies au seul bruit de son approche.* (La Br.)

— Fig. : DISSIPER *les factions, les cabales,* etc. DISSIPER *de faux bruits.* DISSIPER *les craintes, les terreurs de quelqu'un.* DISSIPER *des illusions, des doutes, des incertitudes, des préventions.* (Acad.) *Il* DISSIPA *les nuages qui auraient pu s'élever dans cet esprit faible et facile tromper.* (Thiers.) *Quelle apparence de pouvoir* DISSIPER *sitôt tant de ligues ?* (Rac.)

— Particul. Consumer par des dépenses excessives, par des profusions : DISSIPER *son bien. Il* A *tout* DISSIPÉ. DISSIPER *en folles dépenses.* (Acad.) *Il* DISSIPE *son patrimoine.* (Mass.)

— Fig. : DISSIPER *son temps en de frivoles occupations.* DISSIPER *sa jeunesse au milieu des plaisirs bruyants du monde.* (Acad.)

— Distraire, procurer de la récréation : *Ce jeu* DISSIPE *l'esprit.* (Acad.) *Les affaires nous* DISSIPENT. (Mass.)

— Absol. *La promenade* DISSIPE.

= **Se dissiper,** v. pr. Être dissipé : *Leur armée* SE DISSIPA. *Le brouillard* SE DISSIPE. *L'ombre se* DISSIPE. (Fléch.) *Le soleil brillait de toute sa splendeur, et les vapeurs matinales* S'ÉTAIENT DISSIPÉES. (Ph. Chasun.)

— Fig. : *Mes craintes, mes illusions* SE DISSIPÈRENT. (Acad.) *Mon trouble* SE DISSIPE. (Corn.) *Tout ce qui n'a que le monde pour fondement* SE DISSIPE *et s'évanouit avec le monde.* (Fléch.)

— Se distraire : *Vous auriez besoin de* VOUS DISSIPER *un peu. J'ai travaillé toute la semaine, j'ai besoin de* ME DISSIPER. (Acad.)

DISSOCIABLE, adj. des 2 g. (*dis* et *sociable.*) Qui n'est pas sociable.

DISSOCIATION, n. f. (*dissociatio,* séparation ; lat.) Pron. *di-ço-cia-cion.* — Rupture d'une association, d'une société.

— Méd. Séparation, désunion, écartement des fibres.

DISSOCIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *di-ço-cié.* — Néol. Désunir ; rompre une union.

= **Se dissocier,** v. pr. Être désuni : *Les éléments des poisons qui proviennent des végétaux* SE DISSOCIENT *facilement.* (Littré.)

DISSOLU, UE, adj. Pron. *di-ço-lu.* — Impudique, débauché : *C'est un homme fort* DISSOLU, *une femme très-*DISSOLUE. DISSOLU *dans ses mœurs dans ses paroles.* (Acad.)

Le berger *dissolu* prononça pour Cypris. (Pons.)

— Il se dit aussi des choses, dans un sens analogue : *Mœurs, paroles, chansons* DISSOLUES. *Une vie* DISSOLUE. *Nos siècles sont* DISSOLUS. (Mass.)

— Substantiv. : *C'est un* DISSOLU. (La Br.)

DISSOLUBILITÉ, n. f. État de ce qui peut être dissous : *Les précipitations ne tiennent, dans le cas des affinités simples comme dans celui des affinités doubles, qu'à la moindre* DISSOLUBILITÉ *de l'une des combinaisons définitives.* (Cuv.)

DISSOLUBLE, adj. des 2 g. (*dissolubilis ;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ço-lubl.* — Chim. Qui peut être dissous, *soluble : Ce métal est* DISSOLUBLE. *La gomme est une substance* DISSOLUBLE *dans l'eau.* (Acad.) || On dit plus souv. *Soluble.*

— Jurispr. Qui peut être rompu : *L'assemblée législative a déclaré le mariage* DISSOLUBLE *par le divorce.*

DISSOLUMENT, adv. (*dissoudre.*) Pron. *di-ço-lu-*

man. — D'une manière dissolue : *Vivre* DISSOLUMENT. (Acad.) || Peu usité.

DISSOLUTIF, IVE, adj. Pron. *di-ço-lu-tif, tiv.* — Chim. Qui a la vertu de dissoudre. *Remèdes* DISSOLUTIFS. *Vertu* DISSOLUTIVE. (Acad.) || Vieux.

DISSOLUTION, n. f. (*dissolutio;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-ço-lu-cion.* — Décomposition moléculaire d'un corps dont les parties subissent une nouvelle combinaison entre elles ou avec d'autres corps : *La* DISSOLUTION *des corps. La* DISSOLUTION *d'un composé. La* DISSOLUTION *des végétaux, des matières animales. La corruption du corps s'opère par la* DISSOLUTION *des parties. Tomber en* DISSOLUTION. DISSOLUTION *complète.* (Acad.)

— *La dissolution des humeurs, du sang,* la trop grande fluidité du sang, des humeurs. || Vieux.

— *La dissolution du corps et de l'âme,* leur séparation.

— Ruine : *Les causes de la* DISSOLUTION *de l'empire romain. La corruption des mœurs amène la* DISSOLUTION *de l'ordre social. L'État parut menacé d'une entière* DISSOLUTION. (Acad.)

— Jurisp. Rupture, annulation d'un contrat : *La* DISSOLUTION *d'un mariage. L'adultère est, chez ce peuple, une cause légitime de la* DISSOLUTION *d'un mariage.* (Acad.)

— *Dissolution de communauté,* cessation de la communauté de biens entre conjoints.

— *Dissolution de société,* cessation d'une association commerciale.

— Politiq. Retrait de pouvoir : *La* DISSOLUTION *d'une assemblée délibérante. Le roi a prononcé la* DISSOLUTION *de la chambre.*

— Fig. : Dérèglement de mœurs, débauche : *La* DISSOLUTION *des mœurs. Se livrer à la plus honteuse* DISSOLUTION. *Vivre dans la* DISSOLUTION. *Il s'est plongé dans toutes sortes de* DISSOLUTIONS. (Acad.) *Des villes célèbres par leurs* DISSOLUTIONS. (Boss.) *L'accroissement de votre fortune verra croître dans le même degré vos* DISSOLUTIONS. (Mass.)

— Chim. Action d'un dissolvant : *Mettre en* DISSOLUTION.

— Résultat de cette action : *Faire une* DISSOLUTION. *Une substance tenue en* DISSOLUTION *dans un liquide. Une* DISSOLUTION *de savon.* (Acad.)

DISSOLVANT, part. pass. du v. Dissoudre.

DISSOLVANT, ANTE, adj. Pron. *di-çol-van, vantt.* — Qui dissout, qui a la vertu de dissoudre : *De ces acides, il faut prendre le plus* DISSOLVANT. *C'est une des substances les plus* DISSOLVANTES. *Vertu, qualité action* DISSOLVANTE. (Acad.)

DISSOLVANT, n. m. Pron. *di-çol-van.* — Chim. Liquide propre à détruire l'agrégation des molécules d'un corps soluble : *L'eau dissout les pierres les plus solides; c'est pour cela qu'on l'a appelée le grand* DISSOLVANT *de la nature.* (Fourcroy.) *L'eau est le* DISSOLVANT *des sels. L'eau régale est le* DISSOLVANT *de l'or.* (Acad.) *Les alchimistes supposaient l'existence d'un* DISSOLVANT *universel qu'ils appelaient alcahest.* (Littré.)

Il prit un *dissolvant,* lequel ne dissout rien. (Montfleury.)

— Fig. Cause qui amène la dissolution, l'affaiblissement des pouvoirs et des principes d'ordre : *L'agiotage est le* DISSOLVANT *le plus actif de la morale et de la fortune publique.* (Raynal.) *L'égoïsme est le* DISSOLVANT *du corps social.* (Boiste.)

DISSONANCE, n. f. (*dissonan[tia]*) Pron. *di-ço-nanss.* — Mus. Faux accord, relation d'un son à un autre avec lequel il n'est pas consonnant : *La septième est une* DISSONANCE. (Acad.) *Malheur au musicien qui termine son œuvre par de cruelles* DISSONANCES. (J. Janin.) *Cette misère nous fit mal, comme si c'eût été quelque* DISSONANCE *au milieu de nos harmonies.* (H. de Balzac.)

— *Sauver une dissonance,* la faire suivre d'un accord convenable qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille. || Par analog. : *Préparer une* DISSONANCE.

— Fig. Ce qui choque, ce qui offense le goût : *Un jaune brun, un jaune sombre, forment comme une* DISSONANCE *pour les yeux.* (Mme Staël.)

— *Dissonance de ton dans le style,* mélange disparate du ton sérieux et du badin, du noble et du trivial.

DISSONANT, part. prés. du v. Dissoner.

DISSONANT, ANTE, adj. (*dissonance.*) Pron. *di-ço-nan, nantt.* — Mus. Qui forme dissonance : *Intervalle* DISSONANT. *Sons* DISSONANTS. *Notes* DISSONANTES. *Chaque harmonie* DISSONANTE *fournit quatre accords.* (Diderot.)

— Qui n'est point d'accord ; qui n'est pas dans le ton : *Instrument* DISSONANT. *Voix* DISSONANTE. || Vieux.

DISSONER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*dissonance.*) Pron. *di-ço-né.* — Mus. Former dissonance : *Deux notes qui* DISSONENT *entre elles.* (Acad.)

DISSOUDRE, v. tr. ou act. 4e conj. irrég. et défect. (*dissolvere;* lat. ; m. sign.) Pron. *di-çoudr.* — (*Je dissous, tu dissous; il dissout, nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent, je dissolvais, nous dissolvions;* point de pass. déf. ; *je dissoudrai, nous dissoudrons ; je dissoudrais, nous dissoudrions ; dissous, dissolvons, dissolvez; que je dissolve, que nous dissolvions;* point d'imparf. *dissolvant; dissous, dissoute.*) Opérer la séparation des parties d'un corps solide ; il se dit surtout en parl. de l'action d'un fluide qui pénètre un corps solide et s'empare de ses molécules : *L'eau régale* DISSOUT *l'or. L'eau* DISSOUT *le sucre, le sel.* (Acad.) *Ce sont des débris des matières primitives que l'eau* AURA *délayées,* DISSOUTES *ou dénaturées.* (Buff.) *Ces acides* DISSOLVENT *les métaux.* DISSOUDRE *une substance dans de l'eau.* (Acad.) *L'huile paraît* DISSOUDRE *le soufre, comme l'eau* DISSOUT *les sels.* (Buff.)

— Méd. Faire disparaître une obstruction, un engorgement, etc. DISSOUDRE *un engorgement.* DISSOUDRE *une concrétion.* (Acad.)

— Fig. Rompre, abolir, anéantir : *Parmi les catholiques, il n'y a que la mort qui puisse* DISSOUDRE *le mariage.* DISSOUDRE *la communauté conjugale.* DISSOUDRE *une société de commerce.* DISSOUDRE *une assemblée législative.* (Acad.) *Law* DISSOLVAIT *la monarchie par ses chimériques remboursements.* (Montesq.) *Un hasard* A DISSOUS *les liens de cette vie secrète.* (H. de Balz.)

= **Se dissoudre,** v. pr. Être dissous : Par un fluide, ou par quelque cause que ce soit : *Le sucre* SE DISSOUT *dans l'eau. Ce sel* SE DISSOUT *promptement. Un cadavre qui* SE DISSOUT *et qui tombe en poussière.* (Acad.)

— Avec ellipse du pronom : *Faire* DISSOUDRE *quelque chose dans de l'eau, dans un acide,* etc. (Acad.)

— Fig. *Une société de commerce* SE DISSOUT *par la retraite de l'un des associés. Le mariage* SE DISSOUT *par la mort de l'un des conjoints. A les entendre, le corps social est près de* SE DISSOUDRE. (Acad.) *L'armée corrompue* SE DISSOLVAIT *dans la licence des camps.* (Am. Thierry.) *C'était une civilisation qui finissait, une société qui* SE DISSOLVAIT. (Barante.) *Mon âme* SE DISSOUDRA-*t-elle avec le reste de ma poussière?* (Chateaub.)

DISSOUS, OUTE, part. pass. du v. Dissoudre : *A l'aide du sable* DISSOUS *par le feu, on a su faire de nouveaux yeux à l'homme.* (Thomas.)

— Fig. : *On proclama l'assemblée* DISSOUTE. (Mich.) *La société conjugale n'est pas au nombre de celles qui peuvent être* DISSOUTES *par la volonté de l'homme.* (Portalis.) *Après la mort d'Alexandre, son empire fut* DISSOUS. (Acad.) *Vingt fois des sociétés* SE SONT *formées et* DISSOUTES *autour de moi.* (Chateaub.)

DISSUADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dissuadere;* lat.; m. sign.) Pron. *di-çua-dé.* — Détourner quelqu'un de l'exécution d'un dessein; le porter à ne pas exécuter une résolution prise : DISSUADER *quelqu'un d'une résolution, d'un projet. Il avait quelque envie d'entreprendre ce voyage, mais ses amis l'en* ONT DISSUADÉ. *On l'*A DISSUADÉ *de partir.* (Acad.)

DISSUASIF, IVE, adj. Pron. *di-çua-zif, ziv.* — Néol. Qui dissuade, propre à dissuader.

DISSUASION, n. f. Pron. *di-çua-zion.* — Effet des discours, des raisons qui dissuadent : *L'orateur, dans le genre délibératif, a deux principaux objets, la persuasion et la* DISSUASION. (Acad.) || Peu usité.

DISSYLLABE, adj. des 2 g. (δίς, σύλλαβος ; gr. ; m. sign.) Pron. *di-cil-lab.* — Gramm. Qui est de deux syllabes : *Mot* DISSYLLABE.

— N. m. Mot de deux syllabes : *Grandeur est un* DISSYLLABE. *Ce vers est composé de* DISSYLLABES.

DISSYLLABIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-cil-labik.* — Il se dit des vers dont tous les mots sont des dissyllabes, et des vers qui n'ont que deux syllabes : *Vers* DISSYLLABIQUE.

DISTANCE, n. f. (*distantia;* lat. ; m. sign.) Pron. *diss-tanss.* — Éloignement d'un lieu, d'un objet, relativement à un autre ; espace qui les sépare : *La* DISTANCE *des lieux. La* DISTANCE *d'une ville à l'autre. On doit, en écrivant, mettre une certaine* DISTANCE *entre les mots. Se tenir à une* DISTANCE *respectueuse. La* DISTANCE *de Paris à Versailles est de dix-huit kilomètres.* (Acad.) *La lune n'est guère plus éloignée de nous que de trente fois le diamètre de la terre, ou sa* DISTANCE *n'est que de cent mille lieues.* (La Br.) *Lorsqu'on étend les bras de façon qu'ils soient tous deux sur une même ligne, droite et horizontale, la distance qui se trouve entre les extrémités des grands doigts. La main est égale à la hauteur du corps.* (Buff.)

— *De distance en distance,* à des distances plus ou moins éloignées : *Ils se sont placés* DE DISTANCE EN DISTANCE.

— *Tenir à distance,* empêcher d'approcher : *Le général* TENAIT *toujours l'ennemi à* DISTANCE.

— Fig. Repousser la familiarité, soit par une froideur calculée, soit par une réserve pleine de dignité : *Ce prince, quoique affable et bon, sait* TENIR À DISTANCE *ceux qui l'approchent.* (Acad.)

— Par analog. : *On n'approche de vous qu'à une certaine* DISTANCE. (La Br.)

— Intervalle de temps : *Ceux que la* DISTANCE *des temps éloigne de nos regards.* (Mass.) *Du siége de Troie à la naissance de Jésus-Christ, il y a une* DISTANCE *d'environ douze siècles. La* DISTANCE *qui sépare ces deux époques.* (Acad.)

— Fig. Inégalité; différence de rang, de position, etc. : *Du Créateur à la créature, la* DISTANCE *est infinie.* (Acad.) *Il reste une* DISTANCE *infinie entre le sort de l'homme civilisé et celui de l'homme sauvage.* (Rayn.) *Quelle prodigieuse* DISTANCE *entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait!* (La Br.) *L'Évangile rapproche les* DISTANCES. (Boiss.)

Des *distances* l'amour peut rire,
L'amitié n'en supporte point. (Béranger.)

Ce rang entre elle et vous met-il tant de *distance?* (Rac.)

DISTANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Distancer. Man. En parl. d'un cheval, Dépassé, dans une course, par les autres coureurs. *Elles se virent toujours en arrière, ou, comme disent les amateurs de courses,* DISTANCÉES. (H. de Balzac.)

DISTANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dis* et *stare;* lat.) Pron. *diss-tan-cé.* — Le *c* du rad. *distance* prend la cédille, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous distançons, il distança,* etc. — Man. En parl. d'un cheval, Dépasser les autres dans une course.

— Fig. : *Il fait des progrès si rapides qu'il vous* AURA *bientôt* DISTANCÉ.

DISTANT, ANTE, adj. (de *dister,* être éloigné ; v. lang.) Pron. *diss-tan, tantt.* — Éloigné : *Ces deux villes ne sont* DISTANTES *l'une de l'autre que de huit lieues. Ces deux époques ne sont pas fort* DISTANTES *l'une de l'autre.* (Acad.)

Sans doute un jour viendra, mais ce jour est *distant.* (Pons.)

DISTENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*distendere;* lat., m. sign.) Pron. *diss-tandr.* — Chir. Causer une tension considérable : *Le germe des dents pousse des racines au fond de l'alvéole, et s'étend du côté de la gencive; le corps de la dent* DISTEND *cette membrane au point de la déchirer pour passer au travers* (Buff.)

= **Se distendre,** v. pron. *La peau* SE DISTEND *par l'effet de certaines enflures.* (Acad.)

DISTENDU, UE, part. pass. du v. Distendre : *Son estomac est* DISTENDU *par des gaz.* (Ac.) *Pendant la grossesse, la peau du ventre est très-*DISTENDUE. (Caseaux.)

DISTENSION, n. f. (*distendre.*) Pron. *diss-tancion.* — Méd. Tiraillement, en sens opposés, des tissus, des ligaments d'une articulation : *La* DISTENSION *de l'estomac, de l'utérus. La* DISTENSION *portée à un certain degré constitue l'entorse.* (Robin.)

DISTHÈNE, n. m. (δίς, deux fois ; σθένος, force ; gr.) Pron. *diss-tèn.* — Min. Minéral formé de deux cristaux collés l'un contre l'autre; talc, schrol bleu, cyanite qui a une double vertu électrique.

DISTICHIASE, n. f. (δίς, deux fois ; στίχος, rang ; gr.) Pron. *diss-ti-kiàz.* — Méd. Anomalie qui consiste dans une seconde rangée de cils dont la pointe se dirige sur le globe de l'œil.

DISTILLATEUR, n. m. (*distiller.*) Pron. *diss-ti-la-teur.* — Celui qui fait des distillations et dont la profession est de distiller toutes sortes d'eaux, d'huiles, d'essences, de liqueurs, etc. *Bon, habile* DISTILLATEUR. *Les persécutions du tsar contre les* DISTILLATEURS *d'eau-de-vie étaient des motifs suffisants pour exciter ces hommes passionnés pour leur sauvage indépendance.* (Mérim.)

DISTILLATION, n. f. (*distiller.*) Pron. *diss-ti-la-cion.* — Chim. Action, opération qui consiste à séparer au moyen du feu, et dans des vaisseaux clos, les principes volatils d'un corps d'avec ses principes fixes ; les premiers se dégagent sous forme de vapeurs ou de gaz, les autres restent au fond du vase *La* DISTILLATION *se fait dans des alambics, dans des cornues ou dans des matras. Faire une* DISTILLATION. *On obtient cette liqueur par* DISTILLATION. (Acad.)

— *Distillation sèche,* opération qui consiste à décomposer par la chaleur des substances non volatiles.

— Art de distiller : *La* DISTILLATION *des vins est connue en France depuis le douzième siècle; les premiers appareils importés d'Arabie étaient construits d'après les meilleurs principes.* (Chaptal.)

— Ce qui est obtenu par distillation : DISTILLATIONS *précieuses. Voilà de belles* DISTILLATIONS.

DISTILLATOIRE, adj. des 2 g. (*distiller.*) Pron. *diss-ti-la-toar.* — Chim. Qui a rapport, qui sert à la distillation : *Un vase, un appareil* DISTILLATOIRE.

DISTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Distiller : *Les chimistes emploient très-souvent l'eau* DISTILLÉE *dans leurs expériences.* (Acad.)

DISTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*destillare*, tomber goutte à goutte ; lat.) Pron. *diss-ti-lé.* — Chim. Faire une distillation, des distillations ; soumettre à la distillation ; DISTILLER *au bain-marie, au bain de sable, à feu nu.* DISTILLER *de l'eau de rivière.* DISTILLER *du vin pour en faire de l'eau-de-vie.* DISTILLER *des herbes, des fleurs, dans une cornue.* (Acad.)

— Poétiq. et par extens. :

Allez piller le miel que l'abeille *distille.* (Boil.)

— Fig. Épancher, répandre : DISTILLER *sa rage.* DISTILLER *sur quelqu'un le poison, le venin de la calomnie.*

Il sait colorer avec art
Le fiel que sa bouche *distille.* (J. B. Rouss.)
Il *distilla* sa rage en ces tristes adieux. (Boil.)
Ma haine sans péril *distillait* ses poisons. (C. Del.)
En blâmant ses écrits, ai-je, d'un style affreux,
Distillé sur sa vie un venin dangereux? (Boil.)

— V. intr. ou neut. Dégoutter, couler lentement : *Des gouttes d'eau* DISTILLAIENT *de la voûte.* DISTILLER *lentement, goutte à goutte.* (Acad.) *Il fit* DISTILLER *du sang d'une pièce de monnaie qu'il rompit.* (Fléch.)

..Que de ta couronne, en palmes si fertile,
Le miel abondamment et la manne *distille.* (Régnier.)

= **Se distiller**, v. pr. Être distillé : *L'eau-de-vie* SE DISTILLE *à l'alambic.*

— Fig. et fam. Se répandre, se fondre :

Mais je m'arrête trop, et je laisse mon maître
Se *distiller* en pleurs et s'enivrer peut-être. (Regn.)

DISTILLERIE, n. f. (*distiller.*) Pron. *diss-til-ri.* — Lieu où l'on fait des distillations en grand ; atelier où l'on distille : *Une belle* DISTILLERIE. *Une* DISTILLERIE *d'eau-de-vie.*

— Métier, état de distillateur :

DISTINCT, INCTE, adj. (*distinctus* ; lat. ; m. sign.) Pron. *diss-taink, tainkt.* — Différent, séparé d'un autre : *Ce sont deux choses entièrement* DISTINCTES. *Il faut que les articles d'un compte soient bien* DISTINCTS. *Les étamines de cette plante sont* DISTINCTES, *et non réunies.* (Acad.) *L'honnête est essentiellement* DISTINCT *de l'utile.* (V. Cous.)

— Qui n'est pas confondu avec d'autres ; qui est facile à distinguer : *Peu à peu les objets devinrent plus* DISTINCTS. (Acad.) *Un amas de plantes très-*DISTINCTES. (La Br.)

— Clair et net : *Un son* DISTINCT. *Une voix* DISTINCTE.

— Par analog. *Une vue* DISTINCTE.

— Fig. Qui n'est pas obscur : *Des termes clairs et* DISTINCTS. *Une idée* DISTINCTE. *Notion* DISTINCTE.

DISTINCTEMENT, adv. Pron. *diss-taink-te-man.* — Nettement, clairement, d'une manière distincte : *Voir* DISTINCTEMENT *les objets. Prononcer, parler* DISTINCTEMENT. (Acad.) *Il ne veut pas qu'on prononce sur ces vérités avant qu'elles ne soient connues clairement et* DISTINCTEMENT. (La Br.)

DISTINCTIF, IVE, adj. Pron. *diss-taink-tif, tiv.* — Qui distingue, qui sert à faire reconnaître : *Caractère, signe* DISTINCTIF. *Marque* DISTINCTIVE. (Acad.) *Linnæus saisissait avec une extrême finesse les caractères* DISTINCTIVS *des êtres.* (Cuv.) *Le Français a un mérite* DISTINCTIF. *C'est le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver, sans que le fond du cœur se corrompe et le courage s'altère.* (Duclos.) *L'un des caractères* DISTINCTIFS *de la vérité est d'être constante et invariable.* (Bignon.)

DISTINCTION, n. f. (*distinct.*) Pron. *diss-taink-cjon.* — Division, séparation : *Écrire tout de suite, sans* DISTINCTION *de chapitres. Bible imprimée sans* DISTINCTION *de versets. Tout y est pêle-mêle sans* DISTINCTION. (Acad.)

— Différence faite établie entre les personnes et les choses : *Faire* DISTINCTION *des personnes. Recevoir tout le monde sans* DISTINCTION. *Je fais grande* DISTINCTION *entre l'un et l'autre. Faites la* DISTINCTION *de mes droits d'avec les siens.* (Acad.) *On arma tous les habitants, sans* DISTINCTION *de sexe et d'âge.* (Ségur.) *La* DISTINCTION *entre le héros et le grand homme est délicate.* (La Br.) *Tu sais la* DISTINCTION *des péchés veniels d'avec les mortels.* (Boss.)

— Ce qui établit ou indique une différence : DISTINCTION *des rangs.* DISTINCTIONS *sociales. Toutes ces* DISTINCTIONS *disparurent.* (Acad.) *De quelques superbes* DISTINCTIONS *que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine.* (Boss.)

— Joint à un nom comme compl. détermin., il se dit des personnes recommandables par leur rang, leur mérite, etc. : *Un officier* DE DISTINCTION. *Un personnage de grande, de la plus haute* DISTINCTION. *Il fit réunir en un même lieu les cadavres des morts qu'on enterra, mais on emporta les personnes de* DISTINCTION. (Mérim.)

— Il se dit des choses qui distinguent, qui honorent : *Emploi* DE DISTINCTION. *Une charge d'une grande* DISTINCTION. (Acad.)

— Marque distinctive : *Je ne vois point de* DISTINCTION *entre l'un et l'autre.* (Acad.) *Les* DISTINCTIONS *extérieures empêchent qu'on ne confonde l'un avec l'autre.* (La Br.)

— Préférence, égards particuliers : DISTINCTION *très-flatteuse. Les* DISTINCTIONS *plaisent à celui qui les reçoit, et souvent offensent les autres.* (Acad.) *Le désir des* DISTINCTIONS *est aussi commun que l'amour de la gloire est rare.* (Lévis.) *Parmi tant de titres qui les distinguent, la politesse et l'affabilité est la seule* DISTINCTION *qu'ils affectent.* (Mass.)

— Manières distinguées : *Avoir de la* DISTINCTION.

— Par extens. Éclat : *Le nombre de ses campagnes ; la* DISTINCTION *de ses commandements.* (Mass.)

— Fig. Explication des sens divers qu'on peut donner à une proposition : *Ils se nourrissent de* DISTINCTIONS, *ils vivent de raisonnements obscurs et de fausses conséquences.* (Montesq.) *Il se tira d'affaire par une* DISTINCTION *subtile.* (Acad.) *Les Normands traitèrent la* DISTINCTION *d'argutie.* (A. Thierry.) *Leurs* DISTINCTIONS *sur l'apparence et la réalité des corps sont des chimères.* (J. J. Rouss.)

Syn. Distinction, Séparation. La *distinction* est le contraire de la confusion ; la *séparation* est le contraire de l'union. Il n'y a point de *distinction* à faire entre ce qui est identique ; il n'y a pas de *séparation* possible entre ce qui est un. Les verbes correspondants font parfaitement sentir ces différences : on *distingue* ce qu'il ne faut pas confondre ; on *sépare* ce qu'on veut éloigner.

DISTINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Distinguer : *Elle a été aussitôt* DISTINGUÉE *au milieu de toutes les autres.*

— Qui a de la distinction honorable : *Un personnage* DISTINGUÉ. *Mérite* DISTINGUÉ. *Qualité* DISTINGUÉE. *Emploi* DISTINGUÉ. *Naissance* DISTINGUÉE. *C'est un de nos savants les plus* DISTINGUÉS. (Acad.)

.... Je représente un auteur *distingué*,
A qui, de compte fait, le débit de ses livres
Rapporte tous les ans plus de dix mille livres. (Bours.)

— Qui annonce la distinction ; qui a de l'élégance : *Des manières* DISTINGUÉES. *Une conversation* DISTINGUÉE.

DISTINGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*distinguere* ; lat. ; m. sign.) Pron. *diss-tain-ghé.* — Discerner, reconnaître par la vue, par l'ouïe ou par les autres sens : *Il était si tard qu'on ne pouvait plus* DISTINGUER *les objets. Je le* DISTINGUAI *dans la foule. Il se connaît si bien en monnaie, qu'il* DISTINGUERAIT *une pièce fausse entre mille.* DISTINGUER *les voix, les sons, les odeurs.* (Acad.)

— *Distinguer de* ou *d'avec*, Reconnaître par ses caractères propres une chose entre d'autres choses semblables : DISTINGUER *un chien d'avec un loup, un chien d'un loup. Nous étions si éloignés que nous ne pouvions* DISTINGUER *la cavalerie d'avec l'infanterie.* (Acad.) *Ce savant ne savait pas* DISTINGUER *le maïs d'avec le blé.* (Chamf.) *Il* DISTINGUE *à peine le froment d'avec le seigle.* (La Br.) *La différence dans la conformation du bassin est assez sensible pour* DISTINGUER *le squelette d'un homme et celui d'une femme.* (Buff.)

— Mor. Discerner par l'opération de l'esprit : *Peu de gens* DISTINGUENT *les nuances qui séparent les idées et les sensations.* (Buff.) DISTINGUER *le bien et le mal.* DISTINGUER *l'ami d'avec le flatteur. Je sais vous* DISTINGUER *de lui.* (Acad.) *Comme l'homme* DISTINGUE *le vrai du faux et le beau du laid, il distingue aussi le bien et le mal.* (V. Cous.)

— Diviser, séparer, reconnaître la différence, y avoir égard : DISTINGUER *les différents sens d'un mot. Il faut* DISTINGUER *les différents chefs d'accusation. Il faut bien* DISTINGUER *les intérêts de chacun.* DISTINGUER *les temps, les qualités, les âges, les lieux.* (Acad.)

— Log. *Distinguer une proposition*, ou absol. *Distinguer*, spécifier chaque sens qu'une proposition peut recevoir : *Je vous accorde le principe ; mais, avant de tirer les conséquences,* DISTINGUONS. *Votre proposition est trop générale ;* DISTINGUONS. (Acad.)

— Établir la différence d'individualité ; rendre distinct : DISTINGUER *les conditions. La nature a* DISTINGUÉ *les différents êtres par des caractères particuliers.* DISTINGUER *les objets par des noms différents. C'est la raison qui* DISTINGUE *l'homme des animaux.* (Acad.) *La religion, ne* DISTINGUE *point les hommes par leurs noms et par leurs places, mais par leurs vertus.* (Mass.) *La nature a* DISTINGUÉ *les diverses races d'hommes par des traits frappants.* (Buff.)

— Faire reconnaître par des signes extérieurs :

Il fait par ses couleurs *distinguer* ses valets. (Boil.)

— Rendre remarquable, élever au-dessus des autres, tirer du commun : *Peut-être que les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront vous* DISTINGUER *du reste des hommes.* (Boss.) *Les excès vous* DISTINGUENT *encore plus du peuple que votre rang.* (Mass.)

Prends un parti solide, et fais choix d'un état
Qui te *distingue*, et non qui te singularise. (Piron.)

— Traiter avec distinction ; remarquer entre tous : *Dès qu'il parut à la cour, le prince le* DISTINGUA *d'une manière flatteuse. Il aime qu'on le* DISTINGUE *et qu'on le flatte.* (Acad.) *Ne doute point que je ne t'aime et ne te* DISTINGUE *beaucoup au-dessus d'une fille de service.* (Campistr.) *Le pape voulut le* DISTINGUER *de la façon la plus marquée en le nommant un des directeurs de la nouvelle académie de peinture.* (Bailly.)

= **Se distinguer**, v. pron. Apparaître, se montrer : *Les maisons commençaient à* SE DISTINGUER *sur le flanc de l'île.* (Lam.)

— Être distinct, différent : *Cet animal* SE DISTINGUE *de tel autre par tels caractères.* (Acad.)

— Être distingué : *Le bien* SE DISTINGUE *aisément du mal.* (Acad.) *Sous le masque de l'hypocrisie, le vice et la vertu ne* SE DISTINGUENT *plus.* (Boist.)

— Montrer, prouver que l'on diffère des autres : *Chacun veut ou rabaisser les autres ou* S'EN DISTINGUER. (Nicole.) *Vous vous* DISTINGUEZ *même dans votre esprit de ces hommes oiseux de votre rang qui ont toujours mené une vie obscure.* (Mass.)

— Être supérieur, être remarquable, se signaler : *Cet écrivain* SE DISTINGUE *surtout par la clarté. Son style* SE DISTINGUE *par l'élégance.* SE DISTINGUER *entre tous ses rivaux.* SE DISTINGUER *dans une profession.* SE DISTINGUER *par des mœurs pures, par une conduite irréprochable.* (Acad.)

Il faut *vous distinguer* dans un poste d'honneur. (Régn.)

— En mauv. part : *Dans cette orgie hideuse, les femmes* SE DISTINGUÈRENT *par leurs excès et les outrages dégoûtants qu'elles inventèrent.* (Mérim.)

DISTIQUE, n. m. (δίστιχος ; gr. ; m. sign.) Pron *diss-tik.* — Littér. Réunion de deux vers formant un sens complet : *Distique grec, latin, italien, français, etc. Voilà un beau* DISTIQUE. *Ce* DISTIQUE *a été fait pour servir d'inscription.* (Acad.)

Une élégance noble est l'âme du *distique.* (La Chauss.)

DISTIQUE, adj. des 2 g. (δίστιχος, en deux rangs ; gr.) Pron. *diss-tik.* — Bot. Il se dit des parties rangées en deux séries disposées le long d'un axe commun.

DISTOME, n. m. (δίστομος ; qui a deux bouches ; gr.) Zool. Genre d'entozoaires qui ont deux ventouses musculaires, l'une antérieure ou buccale, l'autre ventrale.

DISTORS, ORSE, adj. Didact. Qui est de travers ou contourné.

DISTORSION, n. f. (*distortio* ; lat. ; m. sign.) État d'une partie du corps qui se tourne d'un seul côté par le relâchement des muscles opposés, ou par la contraction des muscles correspondants : DISTORSION *de la bouche, des yeux.*

— Torsion, déplacement d'une partie du corps, d'un membre : DISTORSION *d'un bras.*

DISTRACTION, n. f. (*distractio*, séparation, lat.) Pron. *diss-trak-cion.* — Prat. Démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout : *On a demandé* DISTRACTION *de cette terre. On demanda qu'il fût fait* DISTRACTION *d'une partie des objets saisis.* (Acad.) *La* DISTRACTION *des fonds devait être faite avant tout.* (Beaum.)

— Jurispr. Répétition, par un tiers, d'une terre comprise à tort dans une saisie : *Faire une demande en* DISTRACTION.

— *Distraction de juridiction*, action d'ôter à un juge la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre. || *Distraction de dépens*, action d'adjuger à un avoué les dépens qu'il affirme avoir avancés pour sa partie.

— Fig. Inattention, inapplication aux choses dont on devrait s'occuper : *La* DISTRACTION *ne se produit*

que quand l'idée étrangère nous sollicite plus fortement que celle qui nous occupe. (Jouffroy.) *Faire une chose par* DISTRACTION. *Sa* DISTRACTION *est quelquefois plaisante.* (Acad.) *Le silence qui se manifesta tout à coup fit sortir Racine de sa* DISTRACTION. (St-Sim.)

— Effet de cette disposition d'esprit; toute chose faite par distraction : *Il nous donnait la comédie avec ses* DISTRACTIONS. *Voilà une* DISTRACTION *un peu forte. Cette* DISTRACTION *fut cause de sa disgrâce. Il est sujet à des* DISTRACTIONS. *Il a de fréquentes* DISTRACTIONS. *Cela lui cause des* DISTRACTIONS. (Acad.)

— Toute diversion à des occupations sérieuses; amusement, récréation de l'esprit : *C'est une* DISTRACTION *à sa douleur. Chercher des* DISTRACTIONS. *Une* DISTRACTION *agréable. Vous auriez besoin de* DISTRACTION. *Procurer à quelqu'un toutes sortes de* DISTRACTIONS. (Acad.) *Il n'avait d'autres* DISTRACTIONS *que les* DISTRACTIONS *des bêtes fauves renfermées; il usait le bas du pilier avec son talon.* (V. Hugo.)

DISTRAIRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*distrahere*, lat., m. sign.) Pron. *diss-trèr*. — Il est irrég. et défect. (*Je distrais, tu distrais, il distrait, nous distrayons, vous distrayez, ils distraient; je distrayais, nous distrayions;* point de pass. déf.; *je distrairai, nous distrairons; je distrairais, nous distrairions; distrais, distrayons, distrayez; que je distraie, que nous distrayions;* point d'imparf. *distrayant; distrait, distraite.*) — Jurispr. Ôter, enlever quelque partie d'un tout : *De ces papiers, il en faut* DISTRAIRE *ceux qui regardent telle succession. Il fit* DISTRAIRE *des objets saisis tous ceux qui lui appartenaient.* DISTRAIRE *une terre d'un apanage. Sur cette somme, il faut* DISTRAIRE *tant.* (Acad.)

— *Opposition à fin de distraire*, opposition formée pour demander qu'un immeuble compris à tort dans une saisie immobilière en soit distrait, retiré.

— *Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, le traduire devant une juridiction exceptionnelle, devant d'autres juges que ceux qui lui sont donnés par la loi.

— Fig. Détourner l'esprit d'un objet, d'une application : *En ce siècle, des soins sérieux emportent et* DISTRAIENT *tout le monde.* (Villem.) *Il m'est venu* DISTRAIRE *de mes études. Il cherche la solitude, afin qu'on ne puisse le* DISTRAIRE *de son travail. La moindre chose le* DISTRAIT. (Acad.) *Je m'éloignerai le moins possible du fond de la question, dont chacun cherche à me* DISTRAIRE. (Beaum.)

— Détourner d'un dessein, d'une résolution : *Il est tellement résolu à faire ce voyage, que rien ne l'en peut* DISTRAIRE. (Acad.) *D'autres émissaires du tsar intriguaient à la cour de Perse pour occuper le sultan et le* DISTRAIRE *des projets de conquête qu'il pouvait entretenir.* (Mérimée.) ‖ Dans ce sens, on dit plus souv. et mieux *détourner*.

— Détourner l'esprit d'une pensée triste ou importune; amuser, divertir : *Il faut tâcher de* DISTRAIRE *les affligés. Personne ne peut la* DISTRAIRE *de sa douleur.* (Acad.)

Des chagrins dévorants attachés sur Tibère
La cour de ses flatteurs veut en vain le *distraire*. (L. R.)

= **Se distraire**, v. pron. Se détourner du travail : *Ne vous* DISTRAYEZ *pas de votre travail.* SE DISTRAIRE *de ses occupations habituelles.* (Acad.) *Il avait dans ces questions l'avantage de ne s'en* ÊTRE *jamais* DISTRAIT. (Quinet.)

— S'arracher à une pensée importune ou triste : *C'est en vain qu'il cherche à* SE DISTRAIRE *de sa douleur.* (Acad.)

De son image en vain je cherche à *me distraire*. (Rac.)

— Absol. Se divertir : *Vous auriez besoin de vous* DISTRAIRE *un peu. Chercher à* SE DISTRAIRE. (Acad.)

Syn. Distraire, Détourner, Divertir. *Distraire*, c'est retirer de; *détourner*, c'est tourner hors de; *divertir*, c'est tourner vers autre chose. On *distrait* une somme en la mettant dans une place à part; on la *détourne* en la plaçant hors de portée ou loin de la vue, dans un but frauduleux; on la *divertit* en la dissipant ou en l'appliquant à un emploi autre que celui auquel elle était destinée.

DISTRAIT, AITE, part. pass. de Distraire : *Cette terre fut* DISTRAITE *de tel apanage. Nul ne doit être* DISTRAIT *de ses juges naturels.*

— Par extens. Inappliqué, léger, étourdi : *C'est un homme* DISTRAIT. *Esprit* DISTRAIT. (Acad.) *Être* DISTRAIT, *c'est cesser de faire attention à la chose dont on s'occupait pour faire attention à une autre qui se jette à la traverse.* (Jouffroy.)

On dit qu'il est *distrait*, moi je le tiens pour fou. (Régn.)

— Qui dénote qu'on est distrait : *Air* DISTRAIT. *Regard* DISTRAIT.

Il est près du sentier, sous la haie odorante
Une pierre petite, étroite, indifférente
Aux pas *distraits* de l'étranger. (Lam.)

— *Regarder d'un œil distrait*, sans apporter une grande attention.

— Substantiv. *La Bruyère a peint le* DISTRAIT, *dans ses Caractères. La comédie du* DISTRAIT, *de Regnard.* (Acad.)

DISTRAYANT, part. prés. du v. Distraire.

DISTRAYANT, ANTE, adj. Qui est propre à distraire : *Lecture* DISTRAYANTE.

DISTRIBUÉ, ÉE, part. pass. du v. Distribuer : *Quatre cent mille écus furent* DISTRIBUÉS *par ses ordres.* (Boss.)

— *La lumière est bien* DISTRIBUÉE, *les jours et les ombres sont bien* DISTRIBUÉS *dans ce tableau.* (Acad.) *Des appartements bien* DISTRIBUÉS. (J. J. Rouss.)

DISTRIBUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*distribuere*, lat.; m. sign.) Pron. *diss-tri-bué*. — On écrit avec un tréma sur l'i la 1^re^ et la 2^e^ pers. du pl. de l'imparf.^t^ de l'ind. et du prés. du subjonctif : *Nous distribuïons, vous distribuïez.* — Répartir, partager : DISTRIBUER *une somme d'argent.* DISTRIBUER *entre des créanciers le prix d'un immeuble vendu en justice.* DISTRIBUER *des aumônes.* DISTRIBUER *des vivres aux soldats.* DISTRIBUER *des prix à des écoliers.* (Acad.) *Les sommes incroyables qu'elle a* DISTRIBUÉES *en divers temps.* (Fléch.)

— Répandre en divisant : *Ces conduits* DISTRIBUENT *l'eau dans les différents quartiers de la ville.* (Acad.)

— Par analog. Dispenser, répartir : DISTRIBUER *un travail entre des ouvriers.* DISTRIBUER *des grâces, des récompenses, des emplois, des honneurs.* DISTRIBUER *le blâme et la louange.* (Acad.) *Ces rares talents que Dieu* DISTRIBUE *aux hommes extraordinaires.* (Boss.) *Il semble qu'on livre en gros aux premiers de la cour l'air de hauteur et de fierté, afin qu'ils le* DISTRIBUENT *en détail dans les provinces.* (La Br.)

— Jurispr. *Distribuer un procès*, commettre un juge pour examiner les pièces, et en faire son rapport : *Le président a* DISTRIBUÉ *votre procès à tel conseiller.* (Acad.)

— Diviser, disposer, ranger : DISTRIBUER *par chapitres. Cet auteur a* DISTRIBUÉ *avec art toutes les parties de son sujet.* DISTRIBUER *par ordre.* DISTRIBUER *avec méthode.* DISTRIBUER *avec goût les ornements d'un édifice.* (Acad.)

— Archit. *Distribuer un appartement, l'intérieur d'un édifice*, le partager en diverses pièces affectées chacune à un usage particulier.

— Impr. Répartir dans leurs cassetins, après le tirage, les différentes lettres qui ont servi à faire une composition : DISTRIBUER *de la lettre. Une forme à* DISTRIBUER. (Acad.)

— Absol. : *Ce compositeur* DISTRIBUE *fort vite, ne sait pas* DISTRIBUER. (Acad.)

= **Se distribuer**, v. pron. Être distribué : *Le médiateur par qui* SE DISTRIBUENT *les bienfaits.* (Fléch.)

— Se répandre : *Le sang* SE DISTRIBUE *du cœur dans les artères. Cette source* SE DISTRIBUE *dans tous les quartiers de la ville.* (Acad.)

— Partager entre plusieurs : *Ils* SE DISTRIBUÈRENT *les rôles.*

DISTRIBUTEUR, TRICE, n. (*distribuer*.) Pron. *diss-tri-bu-teur, triss.* — Celui, celle qui distribue, qui dispense : DISTRIBUTEUR *des grâces, des récompenses. Parmi ces* DISTRIBUTEURS *de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres.* (Montesq.) *Jésus-Christ est le* DISTRIBUTEUR *de tous les biens. La femme n'était plus la gardienne fidèle de la maison, elle s'était transformée en* DISTRIBUTRICE *des faveurs de la mode.* (Ph. Chasles.)

— Mar. Agent de la cambuse.

DISTRIBUTIF, IVE, adj. (*distribuer*.) Pron. *diss-tri-bu-tif, tiv.* — Qui distribue, qui répartit, qui dispense : *La justice* DISTRIBUTIVE *est celle qui ordonne des peines et des récompenses.* (Acad.)

— Gram. et log. Il se dit par opposition à *Collectif* : *Sens* DISTRIBUTIF. *Chacun est un pronom* DISTRIBUTIF. *Particule* DISTRIBUTIVE.

— *Sens distributif*, par opposit. à *sens collectif*; se dit d'une proposition qui n'est vraie que dans un sens particulier et restreint : ainsi cette proposition, Les jeunes gens sont inconsidérés, *est vraie dans le sens collectif, mais fausse dans le sens* DISTRIBUTIF, *parce qu'elle n'est pas sans exception.* (Acad.)

DISTRIBUTION, n. f. (*distributio*; lat.; m. sign.) Pron. *diss-tri-bu-cion.* — Action de distribuer, de répartir; résultat de cette action : DISTRIBUTION *de vivres.* DISTRIBUTION *du butin.* DISTRIBUTION *des rôles d'une pièce de théâtre.* DISTRIBUTION *des travaux.* DISTRIBUTION *de deniers.* DISTRIBUTION *des prix. La* DISTRIBUTION *des troupes dans leurs quartiers d'hiver. La* DISTRIBUTION *des eaux d'une fontaine. La* DISTRIBUTION *du sang dans les artères.*

— Par analog. *La* DISTRIBUTION *d'une bonne justice est le premier devoir des gouvernements, comme elle est le premier besoin des peuples.* (Cormenin.)

— Procéd. Répartition entre les créanciers d'une somme provenant de la vente d'une saisie faite sur leur débiteur commun : *La* DISTRIBUTION *du prix des meubles saisis.* DISTRIBUTION *par contribution. État, procès-verbal de* DISTRIBUTION.

— En matière de saisie immobilière : *Ordre et* DISTRIBUTION.

— Procéd. *Distribution des causes*, répartition, entre les diverses chambres d'un même tribunal, des causes dans lesquelles le défenseur a constitué avoué.

— Écon. polit. *Distribution des richesses*, ensemble des lois suivant lesquelles les produits sont partagés entre les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires.

— Littér. et arts. Division, disposition, arrangement, ordonnance : *La* DISTRIBUTION *d'une matière par chapitres. La* DISTRIBUTION *d'un discours, des parties d'un discours.* DISTRIBUTION *méthodique. La* DISTRIBUTION *symétrique des ornements d'un édifice. La distribution des jours et des ombres, de la lumière dans un tableau. Ce tableau est remarquable par une belle* DISTRIBUTION. (Acad.) *La fermeté de sa touche répondait à l'art de sa* DISTRIBUTION. (Bailly.)

— Archit. Division intérieure d'un appartement, d'un édifice en plusieurs pièces qui servent à différents usages : *La* DISTRIBUTION *de cet appartement est bien entendue, est commode. Une mauvaise* DISTRIBUTION. (Acad.)

— Imprim. Action de répartir les lettres dans leurs cassetins après le tirage : *La* DISTRIBUTION *exige beaucoup d'habitude et de soin.* (Acad.)

— Caractères à distribuer : *Voici de la* DISTRIBUTION.

— Ce que l'on distribue à des chanoines pour leur droit de présence au service divin : *Recevoir double* DISTRIBUTION. DISTRIBUTION *manuelle.*

DISTRIBUTIVEMENT, adv. Pron. *dis-tri-bu-tiv-man.* — Dans un sens distributif.

DISTRICT, n. m. (*districtus*, resserré; lat.) Pron. *diss-trik.* — Prat. anc. Étendue de juridiction : *Un juge ne peut juger hors de son* DISTRICT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela n'est pas de mon district*, cela n'est pas de ma compétence; il ne m'appartient pas d'en connaître.

— Division territoriale établie par l'assemblée constituante et remplacée, sous le consulat, par l'arrondissement : *Les* DISTRICTS *étaient moins étendus que les arrondissements actuels. En Belgique, le* DISTRICT *est une subdivision de la province qui répond à l'arrondissement en France.*

— Par analog. *Les espèces vivantes n'avaient pas encore trouvé place dans les différents* DISTRICTS *de la nature.* (Buff.)

DISTYLE, adj. des 2 g. (δίς, deux fois; στύλος, colonne; gr.) Pron. *diss-til.* — Bot. Qui a deux styles.

— N. m. Archit. Porche formé de deux colonnes.

DIT, ITE, part. pass. du v. Dire : *Les plus belles choses n'ont besoin que d'être* DITES *simplement; elles se gâtent par l'emphase.* (La Br.)

Que cela vous soit *dit*, en passant, mon beau-frère. (Mol.)

— Fam. *Tout est dit*, ou *voilà qui est dit; c'est une chose dite*, n'en parlons plus, c'est une chose convenue, conclue, décidée.

— *A l'heure dite*, au moment fixé, à l'heure convenue :

A l'heure dite, il courut au logis
De la cigogne son hôtesse. (La F.)

— Fam. *C'est bien dit*, s'emploie pour marquer approbation de ce que quelqu'un vient de dire.

Que ce *mot est bien dit!* et que c'est bien pensé! (Regn.)

— Fam. *C'est bientôt dit*, s'emploie pour faire entendre que la chose dont parle quelqu'un, ou qu'il conseille, n'est pas si facile, ne s'exécute pas si aisément qu'il paraît le croire : *Partez :* C'EST BIENTÔT DIT; *et qui me fournira l'argent nécessaire au voyage?* (Acad.)

— Surnommé, désigné, distingué par tel ou tel nom : *Charles V* DIT *le Sage. Louis II* DIT *le Bègue. Louis VII* DIT *le Jeune. La collection des chroniques* DITES *de Saint-Denis appartient, non pas aux historiens, mais aux historiographes.* (Barante.) *Que de choses* DITES *l'œuvre du génie, qui furent l'œuvre du hasard!* (Chateaub.)

— Prat. Il se joint aux adject. possessifs et articles pour déterminer d'une manière plus précise les choses

ou les personnes dont on a parlé : LEDIT *préteur n'a pas chez lui la somme dont il est question.* (Mol.) LADITE *maison.* AUDIT *lieu.* MONDIT *seigneur.* (Acad.)

— Dans le même sens, il se joint également aux adverbes *sus, dessus, devant, après,* etc. : SUSDIT; CI-DESSUS DIT; CI-DEVANT DIT; CI-APRÈS DIT. ‖ Ces dernières locutions sont à peu près inusitées.

DIT, n. m. (*dictum*, lat.; m. sign.) Pron. *di.* — Mot propre, maxime, sentence; il ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes : *Un* DIT *notable, remarquable, mémorable. Les* DITS *et faits, les* DITS *et gestes des anciens.* (Acad.)

J'écris sur nouveaux frais : je fournis, je produis
De *dits*, de contredits, enquêtes, compulsoires. (Rac.)

— Prov. *Avoir son dit et son dédit*, être sujet à se dédire, à se rétracter, à changer aisément d'avis : *Tout Normand* A SON DIT ET SON DÉDIT. (La F.)

— Philol. anc. Récit, fable; titre des compositions narratives.

DITHÉISME, n. m, (δίς, deux fois; θεός, dieu; gr.) Pron. *di-té-ism.* — Phil. Tout système cosmogonique et religieux qui reconnaît deux dieux créateurs, deux maîtres de l'univers, dont l'un est le principe du bien, l'autre celui du mal.

DITHYRAMBE, n. m. (*dithyrambus*, lat.; m. sign.) Anc. Poëme lyrique en l'honneur de Bacchus.

— Espèce de poëme lyrique qui se distingue de l'ode par un mouvement plus impétueux, et par l'irrégularité des mesures et des stances : *Le* DITHYRAMBE *sur l'Immortalité de l'âme de Delille.*

DITHYRAMBIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-ti-ranbik.* — Qui appartient au dithyrambe, qui tient du dithyrambe : *Poésie* DITHYRAMBIQUE. *Chant* DITHYRAMBIQUE.

DITO, (*dito*, dit; ital.) Il s'emploie dans un lanlatgage de commerce, dans le même sens que le mot in *Idem*, lorsqu'on ne veut pas répéter le nom d'une espèce de marchandise déjà désignée : *Vingt sacs de café, à tant; trente* DITO, *à tant.*

DITON, n. m. (δίς, deux fois; τόνος, ton; gr.) Mus. Tierce majeure ou mineure; intervalle composé de deux tons, ou d'un ton et d'un demi-ton.

DITRIGLYPHE, n. m. (δίς, deux fois; τρίγλυφος, triglyphe gr.) Pron. *di-trygh-lif.* — Archit. Espace compris entre deux triglyphes dans la frise dorique.

DIURÈSE, n. f. (διά, à travers; οὖρον, urine; gr.) Pron. *di-u-rèz.* — Méd. Excrétion abondante d'urine.

DIURÉTIQUE, adj. des 2 g. (διά, à travers; οὖρον, urine; gr.) Pron. *di-u-ré-tik.* — Méd. Il se dit de médicaments qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine : *Remède* DIURÉTIQUE. *Le vin blanc est* DIURÉTIQUE. *Les racines d'asperges sont* DIURÉTIQUES.

— N. m. *C'est un bon* DIURÉTIQUE.

DIURNAL, n. m. (*dies*, jour; lat.) Pron. *di-urnal.* — Livre de prières qui contient l'office de chaque jour, à l'exception des matines, et quelquefois des laudes : DIURNAL *romain.* DIURNAL *à l'usage de Paris.*

DIURNE, adj. des 2 g. (*diurnus*; lat.; m. sign.; de *dies*; jour.) Pron. *di-urn.* — Qui se fait dans un jour : *Le mouvement* DIURNE *de la terre. Pottier consacrait au travail et à l'étude plus d'heures que le soleil n'en voit s'écouler dans sa marche* DIURNE. (Troplong.)

— Astron. *Mouvement diurne d'une planète*, se dit du nombre de degrés que parcourt la planète dans l'espace de vingt-quatre heures. ‖ *Cercle diurne*, cercle parallèle à l'équateur, qu'un astre semble parcourir dans un jour, par l'effet du mouvement de rotation de la terre.

— Méd. Qui a lieu pendant le jour; dont les paroxysmes reviennent pendant la journée.

— Bot. Il se dit des fleurs qui ne durent qu'un jour, et les plantes qui fleurissent le jour.

— Zool. qui vole pendant le jour : *Les lépidoptères* DIURNES.

= **Diurnes**, n. m. pl. Pron. *di-urn.* — Zool. Groupe d'insectes de l'ordre des lépidoptères qui volent pendant le jour.

— Ornith. Famille d'oiseaux de proie qui volent au soleil.

Syn. Diurne, Quotidien, Journalier. *Diurne* n'est pas simplement ce qui se fait chaque jour, mais ce qui dure tout un jour; *quotidien* est ce qui revient chaque jour, sans qu'il soit compris que cette action occupe la journée tout entière; et *journalier* se dit de ce qui se répète tous les jours, que l'action désignée occupe ou n'occupe pas la durée du jour.

DIVA, adj. f. (*diva*, divine; it.) Néol. Ce terme s'emploie quelquefois en parlant des premières cantatrices du théâtre italien : *La* DIVA *Malibran.*

DIVAGATION, n. f. (*divagatio*; lat.; m. sign.) *di-va-ga-cion.* — Jurispr. Action de vaguer ou de laisser vaguer çà et là : *La* DIVAGATION *des animaux malfaisants est punie d'une amende.*

— Fig. Action de divaguer, de s'écarter de son sujet en parlant ou en écrivant; dans cette acception, il s'emploie surtout au pluriel : *Se perdre dans des* DIVAGATIONS *interminables. Se jeter dans des* DIVAGATIONS *qui font perdre le sujet de vue.*

Bon! il ne faut pas croire
Les *divagations* d'un buveur après boire. (E. Augier.)

DIVAGATEUR, TRICE, adj. Pron. *di-va-ga-teur, triss.* — Néol. Qui divague : *Éloquence* DIVAGATRICE.

— N. m. Qui aime à divaguer : *C'est un* DIVAGATEUR.

DIVAGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*di, vagari*, errer çà et là; lat.) Pron. *di-va-ghé.* — Jurispr. Errer çà et là. Il se dit des animaux féroces ou malfaisants, des fous et des furieux, livrés à eux-mêmes par l'imprudence ou la négligence de ceux qui devraient les surveiller : *Laisser* DIVAGUER *un furieux.*

— Par anal. Sortir de son lit, en parlant d'une rivière : *Le chenal extérieur de l'Orne* DIVAGUE *sur un talus de sable.* (Baude.)

— Fig. *Je n'étais qu'une âme errante qui* DIVAGUAIT *çà et là.* (Lam.)

— Parler à tort ou à travers, s'écarter sans raison du sujet sur lequel on parle ou on écrit : *Cet homme ne suit aucun raisonnement, il ne fait que* DIVAGUER. (Acad.)

DIVAGUEUR, n. m. V. DIVAGATEUR.

DIVAN, n. m. (*diouan*, conseil; turc.) Un conseil suprême, un tribunal, une assemblée de notables dans le Levant : *Les* DIVANS *se tiennent dans les salles autour desquelles règne une sorte d'estrade ou de vaste sofa qui sert de siége aux membres de l'assemblée.* (Acad.)

— *Le divan impérial*, ou absol. *Le divan*, le conseil du Grand Seigneur; le ministère ottoman : *Assembler le* DIVAN. *Cela fut proposé au* DIVAN. *Le grand vizir est le chef du* DIVAN.

— Iron. : Tribunal; assemblée de juges :

Le vieux *divan*, désarmant sa vengeance,
De l'exilé borna la pénitence. (Gresset.)

— Sorte de canapé sans dossier, imitant la forme des coussins qui entourent le divan turc : *S'étendre sur un* DIVAN. *Il alla se mettre sur le* DIVAN.

Il était près de vous sur un *divan* soyeux. (A. Dumas.)

DIVARICATION, n. f. (*divariquer.*) Pron. *di-va-ri-ka-cion.* — Didact. Action d'écarter deux parties qui se joignent à leur origine; état des parties divariquées.

DIVARIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Divariquer.

— Bot. Il se dit des tiges et des rameaux qui sont divergents et fléchis en zig-zag, et qui s'écartent brusquement les uns des autres dès leur origine.

DIVARIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*divaricare*; lat.; m. sign.) Méd. Écarter, étendre, élargir une plaie.

DIVE, adj. f. (*diva*, divine; lat.) Divine : *La* DIVE *bouteille.* (Rab.) *Tout le monde participe à la* DIVE *cueillette.* (H. de Balz.) ‖ Vieux.

— Substantiv. Déesse subalterne, dans la mythologie orientale : *Les* DIVES *et les péris.*

DIVELLENT, ENTE, adj. (*divellere*, arracher; lat.) Pron. *di-vèl-lan, lantt.* — Chim. Qui arrache, qui sépare.

— *Affinité divellente*, celle qui, pour réunir deux éléments, les sépare d'autres éléments avec lesquels chacun des deux premiers était combiné.

DIVERGEANT, part. prés. du v. Diverger : *Ces deux lignes vont en* DIVERGEANT.

DIVERGENCE, n. f. (*diverger.*) Pron. *di-vèr-ganss.* — Géom. et phys. Situation de deux lignes, de deux rayons, qui vont en s'écartant.

— Bot. État de deux ou plusieurs tiges qui divergent.

— Fig. Opposition; il se dit surtout en parl. des idées, des opinions : DIVERGENCE *d'idées.* DIVERGENCE *d'opinions. Il y a une grande* DIVERGENCE *dans les opinions du public à ce sujet* (Acad.)

DIVERGENT, ENTE, adj. (*dis*, çà et là; *vergere*, se tourner; lat.) Pron. *di-vèr-jan, jantt.* — Géom. et phys. Il se dit des lignes, des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre : *Lignes* DIVERGENTES. *Rayons* DIVERGENTS.

— Bot. Qui a des veines ou nervures divergentes.

— Fig. *Opinions* DIVERGENTES. *Principes* DIVERGENTS.

DIVERGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*dis*, çà et là; *vergere*, se tourner; lat.) Pron. *di-vèr-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *diverg*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou *o* : *nous divergeons, il divergea*, etc. — Géom. et phys. En parl. des lignes, des rayons, Aller en s'écartant l'un de l'autre : *Ces deux lignes* DIVERGENT. *Une direction qui* DIVERGE *d'une autre.*

— Fig. *Leurs opinions* DIVERGENT.

— V. trans.

Le son *diverge* ses rayons. (Le Brun.)

DIVERS, ERSE, adj. (*diversus*; lat., m. sign.) Pron. *di-vès, vèrss.* — Différent, dissemblable, qui est de nature ou de qualité différente : *Ils sont de* DIVERS *sentiments, d'opinions* DIVERSES. *Les* DIVERS *tempéraments. Les* DIVERS *sens d'un mot.* (Acad.)

De mille astres *divers* le cours toujours réglé. (Volt.)
La Fable offre à l'esprit mille agréments *divers.* (Boil.)
Le goût, partout *divers*, marche sans règle sûre. (Gress.)

— Varié, balancé : *On continua la campagne avec des succès* DIVERS. (Acad.)

— Qui est en opposition, en contradiction : *Combien l'homme est inconstant,* DIVERS! (La F.) *Tout en nous est* DIVERS. (Id.)

— Dans un sens indéterminé. Au plur. Quelques, plusieurs : *Il a parlé à* DIVERSES *personnes. On m'a fait* DIVERSES *propositions. La ville est partagée en* DIVERSES *sociétés.* (La Br.) *A* DIVERSES *fois. A* DIVERSES *reprises. En* DIVERS *temps. En* DIVERS *lieux.* (Ac.)

DIVERSEMENT, adv. Pron. *di-vèrs-man.* — En diverses manières, différemment : *Les histoires en parlent* DIVERSEMENT. *On peut expliquer cela* DIVERSEMENT. *Cette nouvelle a été reçue* DIVERSEMENT *dans le monde.* (Acad.)

La même erreur les fait errer *diversement.* (Boil.)

DIVERSIF, IVE, adj. Pron. *di-vèr-cif, civ.* — Néol. Qui opère une diversion : *Mouvement* DIVERSIF.

DIVERSIFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *di-vèr-ci-fiabl.* — Néol. Qui est susceptible de variété, que l'on peut diversifier.

DIVERSIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Diversifier : *Ces broderies sont agréablement* DIVERSIFIÉES. (Acad.) *Des nuances* DIVERSIFIÉES. (Lacép.) *Il rencontre tous les accidents d'un terrain agréablement* DIVERSIFIÉ *à l'œil.* (Ste-Beuve.)

DIVERSIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*diversus*, divers, et *fieri*, être fait; lat.) Pron. *di-vèr-ci-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous diversifiions, vous diversifiiez.* — Varier, changer de plusieurs façons : DIVERSIFIER *les mets.* DIVERSIFIER *les attitudes des figures dans un tableau.* DIVERSIFIER *ses* [illegible]*, ses exercices.* DIVERSIFIER *un poëme par d'heureux épisodes.* (Ac.) *Ils ont beau* DIVERSIFIER *les plaisirs, ils ne font que* DIVERSIFIER *leur ennui.* (Mass.) *Au lieu de* DIVERSIFIER *ses promenades, comme il faisait toujours dans ses jardins, il ne fit jamais qu'aller et venir le long de la balustrade de l'orangerie.* (St-Simon.) *L'inégalité des mariages contribue puissamment à* DIVERSIFIER *les fortunes.* (H. Passy.)

= **Se diversifier**, v. pron. Subir une suite de modifications : *Des nuances qui* SE DIVERSIFIENT *à l'infini.* (Acad.) *Plus le peuple est nombreux, plus la nature des esprits et des intérêts* SE DIVERSIFIE. (A. de Tocquev.) *Sa voix, qui n'avait encore indiqué que l'effroi, exprime la tendresse; elle se radoucit et se* DIVERSIFIE. (Lacép.)

DIVERSION, n. f. (*diversio*; lat.; m. sign.) Pron. *di-vèr-cion.* — Action par laquelle on détourne, on oblige à se détourner; effet de cette action : *Il est entré dans le pays ennemi pour faire* DIVERSION. *Ce fut pour le général une utile* DIVERSION. (Acad.)

— Fig. Cours différent imprimé aux idées : *On vient plus aisément à bout des passions extrêmes par la* DIVERSION *que par l'opiniâtreté à les combattre directement. Voyez vos amis, cela fera* DIVERSION *à votre douleur.* (Acad.) *Cette affaire m'occupe tout entier, et ne me permet pas une* DIVERSION *qui pourrait lui nuire.* (Volt.)

DIVERSITÉ, n. f. (*diversitas*; lat.; m. sign.) Pron. *di-ver-ci-té.* — Variété, différence : DIVERSITÉ *de religion, de vie, de fortune.* DIVERSITÉ *d'objets, d'occupations, d'esprits, d'humeurs, d'opinions*, etc. *Il y a une très-grande* DIVERSITÉ *dans les caractères.* (Acad.) *Entre la cigogne blanche et la cigogne noire, il y a différence d'instinct et* DIVERSITÉ *de mœurs.* (Buff.) *La* DIVERSITÉ *est, tout aussi bien que l'harmonie, la loi de la création.* (V. Cous.)

Diversité, c'est ma devise (La Font.)

Les vers tout à la fois charment l'œil et l'esprit;
Par sa *diversité*, la rime réjouit. (Coll. d'Harl.)

DIVERTI, IE, part. pass. du v. Divertir : *Somme* DIVERTIE. *Deniers* DIVERTIS. *Fonds, effets* DIVERTIS. ‖ Il n'est usité qu'en cette acception.

DIVERTICULE, n. m. Anat. Tout appendice creux et en forme de cul-de-sac.

DIVERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*divertere;* lat.; m. sign.; de *dis,* séparément, et *vertere,* tourner.) Pron. *di-vèr-tir.* — Détourner, distraire : DIVERTIR *quelqu'un de ses occupations. Il avait tel dessein, je l'en* AI DIVERTI. (Acad.)

... Si vous ne pouvez arrêter ses saillies
Divertissez ailleurs le cours de ses folies. (Corn.)

— Ce sens est peu usité.

— Fig. Amuser, récréer : *Il faut le* DIVERTIR. *Allons le* DIVERTIR. (Acad.) *Les femmes préfèrent qu'on les* DIVERTISSE *sans les aimer, plutôt qu'on les aime sans les* DIVERTIR. (Fonten.)

— Soustraire, s'approprier illégitimement : *Il* AVAIT DIVERTI *plusieurs des effets de la succession. On ne peut* DIVERTIR *ces legs de leur destination.* (Lam.) DIVERTIR *des papiers importants. On l'accuse d'*AVOIR DIVERTI *les fonds qui lui étaient confiés.* (Ac.)

— *Divertir des fonds, des deniers, une somme,* signifie aussi les appliquer à un usage différent de celui auquel ils étaient destinés, les dilapider : DIVERTIR *les fonds de l'État. Ce tuteur* A DIVERTI *les revenus de son pupille.*

= **Se divertir,** v. pron. S'amuser : *Ces jeunes gens* SE DIVERTISSENT *à jouer à la paume.* DIVERTISSEZ-VOUS *à quelque chose.* DIVERTISSONS-NOUS. *Nous nous* SOMMES *bien* DIVERTIS. (Acad.)

... Le grand prévôt nous a fait avertir
D'avoir, midi sonnant, à nous bien *divertir.* (C. Del.)

— Plaisanter, se moquer : *Ces messieurs voulaient* SE DIVERTIR *à mes dépens. Ce que vous dites là n'est pas sérieux, vous voulez* VOUS DIVERTIR. (Acad.)

DIVERTISSANT, part. pass. du v. Divertir.

DIVERTISSANT, ANTE, adj. Pron. *di-vèr-ti-çan, çantt.* — Qui divertit, qui réjouit, qui récrée : *Ce spectacle est fort* DIVERTISSANT. *Esprit* DIVERTISSANT. *Humeur* DIVERTISSANTE. *C'est un homme très-*DIVERTISSANT. (Acad.)

DIVERTISSEMENT, n. m. (*divertir.*) Pron. *di-vèr-tiss-man.* — Récréation, plaisir, amusement. *La musique est un* DIVERTISSEMENT *fort agréable. L'étude est pour vous un* DIVERTISSEMENT. (Ac.) *Ils ne voyaient dans les livres que le* DIVERTISSEMENT *d'une nation oisive et le luxe d'une élégante civilisation.* (Ch. Rémus.) *J'aurais bien aimé à me donner ce* DIVERTISSEMENT, *mais j'ai l'esprit trop occupé de pensées sérieuses.* (Campistr.) *Les* DIVERTISSEMENTS *du carnaval.*

Ces *divertissements* ne sont plus de mon âge. (C. Del.)

— Intermèdes de danse et de chant dans un opéra ou dans quelque autre pièce de théâtre : *Une pièce avec des* DIVERTISSEMENTS, *terminée par un* DIVERTISSEMENT. *Il y a un* DIVERTISSEMENT *au quatrième acte de cette comédie.* (Acad.) *Qu'on empêche, s'il se peut, qu'aucun fâcheux ne vienne troubler notre* DIVERTISSEMENT. (Mol.)

— Action de divertir des effets, des fonds, etc. : *Le* DIVERTISSEMENT *de quelques-uns des effets d'une succession ou d'une communauté conjugale.* DIVERTISSEMENT *de deniers, de fonds.* (Acad.)

— Mus. Morceau d'un genre facile et léger, composé pour un ou plusieurs instruments.

Syn. Divertissement, Amusement, Récréation. *Amusement* s'entend de toute espèce de distraction, même la plus futile, qui empêche d'éprouver l'ennui; *divertissement* exprime une action agréable, dans laquelle on oublie momentanément un travail difficile ou une situation pénible; *récréation* se dit d'un exercice nécessaire à la réparation des forces.

DIVIDENDE, n. m. (*dividendus,* qui doit être divisé; lat.) Pron. *di-vi-dand.* — Arithm. Nombre à diviser; produit d'une division : *Le* DIVIDENDE *s'écrit à gauche du diviseur, dont on le sépare par un trait.* (Acad.)

— Comm. Part proportionnelle d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire d'une compagnie de commerce ou de finance et qui se paye, soit à la fin de l'année, soit à d'autres époques convenues : *Le* DIVIDENDE, *qui n'avait été la première année que de huit pour cent, a été de dix pour cent la seconde.* (Raynal.) *On a pris sur les capitaux des* DIVIDENDES *qui ne devaient sortir que des bénéfices.* (Id.)

— La portion afférente à chaque créancier sur la somme qui reste à partager après la liquidation d'une maison en faillite : *Cette faillite ne présente qu'un* DIVIDENDE *de cinq pour cent.* (Acad.)

DIVIN, INE, adj. (*divinus;* lat.; m. sign.) Pron. *di-vain, vinn.* — Qui est de Dieu ou d'un dieu; qui appartient, qui est propre à Dieu, à un dieu : *Les attributs* DIVINS. *Une nature* DIVINE. *La puissance* DIVINE. *La providence* DIVINE. *La bonté, la miséricorde* DIVINE. *La grâce* DIVINE. *La loi* DIVINE. (Acad.)

Ah! jamais sur la terre un envoyé des cieux
Sous des traits plus *divins* ne s'offrit à nos yeux. (A. Soum.)

— *Un être divin,* un être dont la nature est divine.

— *Les personnes divines,* les trois personnes de la Trinité.

— *Le verbe divin,* le fils de Dieu.

— Qui se rapporte, ce qui est dû à Dieu, à un dieu : *Le culte* DIVIN. *Le service* DIVIN. *L'office* DIVIN. *Cela est de droit* DIVIN. *Les Romains rendaient des honneurs* DIVINS *à leurs empereurs. Désirer, décerner les honneurs* DIVINS.

— Fig. Il se dit de ce qui semble être au-dessus des forces de la nature : *Il y a là quelque chose de* DIVIN. *Un feu* DIVIN *étincelle dans les yeux de ce guerrier.* (Fén.)

— Par ext. Sublime, supérieur, excellent, parfait en son genre : *Une beauté* DIVINE. *Ouvrage* DIVIN.

Tout est *divin,* charmant, aucun mot ne le blesse;
Il trépigne de joie, il pleure de tendresse. (Boil.)
Du siècle de Léon les chefs-d'œuvre *divins.* (C. Del.)

C'est un homme DIVIN. *Madame de Vendôme est* DIVINE. (V. H.) *Le* DIVIN *Platon.*

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus *divin*
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain. (Boil.)
Ah! je te félicite, et ta femme est *divine.* (C. Del.)

DIVINATION, n. f. (*divinatio;* lat.; m. sign.; rad. *divus,* divin.) Pron. *di-vi-na-cion.* — Art prétendu de deviner, de prédire l'avenir par des sortiléges ou moyens surnaturels : *La* DIVINATION *a toujours été condamnée par l'Église.* (Acad.) *L'instinct de la* DIVINATION *a tourmenté tous les âges et tous les peuples.* (Lam.) *Les livres de* DIVINATION *ne sont que des livres d'irréligion.* (Didier.)

— Tout moyen employé pour deviner et prédire, pratiques divinatoires : *Les païens avaient plusieurs sortes de* DIVINATIONS, *la* DIVINATION *par le vol des oiseaux, la* DIVINATION *par l'inspection des entrailles des victimes,* etc. (Acad.)

DIVINATOIRE, adj. des 2 g. (*divination.*) Pron. *di-vi-na-toar.* Qui a rapport à la divination : *Art* DIVINATOIRE. *Il y a eu des hommes qui ont voulu faire une science* DIVINATOIRE *de leurs prétendues connaissances en physionomie.* (Buff.)

— Qui sert à pratiquer la divination : *Baguette* DIVINATOIRE.

DIVINEMENT, adv. Pron. *di-vinn-man.* — Par la vertu divine, par la puissance de Dieu, d'un dieu : *Les prophètes étaient* DIVINEMENT *inspirés. La conception du fils de Dieu a été opérée* DIVINEMENT *dans le sein de la Sainte Vierge.* (Acad.)

— Fig. et par exagérat. Excellemment, parfaitement : *Ce sculpteur travaille* DIVINEMENT. *Il peint* DIVINEMENT. *Cette femme* CHANTE DIVINEMENT. *Il joue* DIVINEMENT *du violon.* (Acad.) *Votre Majesté juge* DIVINEMENT *de toutes choses.* (Mme de Sév.) *Un esprit médiocre croit écrire* DIVINEMENT; *un bon esprit croit écrire raisonnablement.* (La Br.)

DIVINISÉ, ÉE, part. pass. du v. Diviniser : *Auguste fut* DIVINISÉ.

DIVINISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *di-vi-ni-zé.* — Reconnaître pour dieu; mettre au rang des dieux : *Les païens* DIVINISAIENT *les héros.* (Acad.)

— Regarder comme divin : *Que l'Italie ait* DIVINISÉ *le Dante, cet enthousiasme est naturel.* (La Harpe.)

— Fig. Exalter, préconiser sans mesure : *C'est un enthousiaste qui* DIVINISE *tout ce qu'il aime.* (Acad.)

Diviniser le fer, c'est forger ses entraves. (Lamart.)

= **Se diviniser,** v. pron. Prendre un caractère divin : *Bossuet donne à son style une telle majesté d'élocution, que l'idiome dont il se sert semble changer de caractère, et* SE DIVINISER *en quelque sorte sous sa plume.* (Maury.)

DIVINITÉ, n. f. (*divinitas;* lat.; m. sign.) Essence divine, nature divine : *La* DIVINITÉ *du verbe.* (Acad.) *Ils ont dégradé Jésus-Christ de sa* DIVINITÉ. (Mass.) *Les dieux d'Homère sont l'opprobre et la dérision de la* DIVINITÉ. (Fén.)

— Dieu même : *Honorer la* DIVINITÉ. *Nier, ne point reconnaître la* DIVINITÉ, *c'est abjurer toute raison.* (Acad.) *Quelle idée avons-nous de la* DIVINITÉ? (Mass.)

— Au plur. Les dieux et les déesses du paganisme : *Les* DIVINITÉS *fabuleuses. Les* DIVINITÉS *des eaux. La* DIVINITÉ *du lieu. Les* DIVINITÉS *des forêts. Les* DIVINITÉS *du Styx. Les* DIVINITÉS *allégoriques.* (Acad.) *La multitude des* DIVINITÉS *égale celle des passions.* (Mass.)

— Poét. Ce qu'on divinise :

Chaque vertu devient une *divinité.* (Boil.)

— Fig. et par exagér. Il se dit en parlant d'une belle femme : *C'est une* DIVINITÉ. *La* DIVINITÉ *que j'adore.*

La *divinité* qui s'amuse
A me demander mon secret. (St-Aulaire.)

— Anc. Théologie : *Maîtres en* DIVINITÉ.

DIVIS, n. m. (*divisus,* divisé; lat.) Pron. *di-vi.* — Il est opposé à *indivis, Posséder par divis,* par suite d'un partage. || Peu usité.

DIVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Diviser : *Ils sont* DIVISÉS *d'intérêt. De même que la France est le pays de la propriété* DIVISÉE, *celui de la petite propriété, la France est le pays de l'industrie* DIVISÉE *et des petits ateliers.* (Ch. Dupin.)

— Bot. Il se dit de tout organe d'une seule pièce, qui se partage profondément en plusieurs parties : *Limbe des pétales* DIVISÉ *en trois lobes.*

— Qui est désuni, en discorde : *Ils sont* DIVISÉS *en sectes, en factions.* (Acad.)

Tenez toujours *divisés* les méchants. (La Fon.)

— *Être* DIVISÉS *d'intérêts.* (Acad.)

DIVISÉMENT, adv. Néol. Séparément.

DIVISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dividere;* lat. partager.) Pron. *di-vi-zé.* — Désunir, désagréger, Partager, séparer une chose en deux ou plusieurs parties : DIVISER *un corps avec un instrument tranchant.* (Acad.) *Les eaux entraînent les sables, les terres, les graviers qu'elles peuvent* DIVISER. (Buff.) DIVISER *un mot dont toutes les lettres ne peuvent entrer dans une même ligne.* DIVISER *une ville en arrondissements, par arrondissements.* DIVISER *une grandeur, une quantité.* DIVISER *une somme entre plusieurs personnes.* DIVISER *la circonférence en trois cent soixante degrés.* DIVISER *un discours.* (Acad.) DIVISER *le commandement en toute occasion est une faute.* (Mérim.)

— Jurispr. Disjoindre, séparer : *Il est impossible de* DIVISER *ce qui est indivisible.* (Beaum.)

— Absol. Établir des divisions : *L'esprit humain a la fureur de* DIVISER *et de classer.* (Thomas.)

— Arithm. *Diviser un nombre par un autre,* chercher combien de fois l'un contient l'autre.

— Fig. Désunir, mettre en désordre : *L'intérêt* A DIVISÉ *cette famille.* DIVISER *les esprits.* (Acad.) *Les jalousies* DIVISENT *les citoyens, comme elles* DIVISENT *les nations.* (Mass.)

Lorsque deux factions *divisent* un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire. (Corn.)

= **Se diviser,** v. pr. Se partager, se séparer en plusieurs parties : *Ils se divisèrent en petits groupes. Là, le fleuve* SE DIVISE *en deux branches.* (Acad.)

— Être divisé : *Le bois* SE DIVISE *et se débite facilement.*

— Par analog. *Le travail* SE DIVISE *en un très-grand nombre de mains. La France* SE DIVISE *en quatre-vingt-six départements.*

— Fig. Être désuni : *Les esprits ne tardèrent pas à* SE DIVISER.

Syn. Diviser, Partager. *Diviser,* c'est simplement fractionner le tout; *partager,* c'est le fractionner et le désunir pour en attribuer les parties. On *divise* la circonférence d'un cercle en trois cent soixante degrés; on *partage* une brioche en autant de portions qu'il y a de personnes à table. Il faut *diviser* pour *partager;* mais on ne *partage* pas tout ce qu'on *divise.*

DIVISEUR, n. m. Pron. *di-vi-zeur.* — Arithm. Nombre par lequel on en divise un plus grand appelé *dividende.*

— *Commun diviseur,* toute quantité par laquelle deux ou plusieurs autres quantités sont également et exactement divisibles.

— *Plus grand commun diviseur,* la plus grande des quantités par lesquelles deux ou plusieurs autres quantités sont également divisibles. *Le plus grand commun diviseur* entre deux nombres, est le produit de tous leurs facteurs premiers communs.

— Adj. : *Le nombre* DIVISEUR.

DIVISIBILITÉ, n. f. (*diviser.*) Pron. *di-vi-zi-bi-li-té.* — Didact. Propriété qu'ont tous les corps de pouvoir être réduits en parties indéfinies jusqu'à ce qu'elles échappent aux instruments et aux sens.

DIVISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *di-vi-zibl.* — Didact. Qui est susceptible de se diviser : *Plusieurs philosophes disent que la matière est* DIVISIBLE *à l'infini.* (Acad.)

— Arithm. : *Ce nombre n'est pas exactement* DIVISIBLE *par tel autre.* (Acad.)

DIVISIF, IVE, adj. (*diviser.*) Pron. *di-vi-zif, ziv.* Qui divise; qui sert à diviser, à séparer.

— Chir. *Bandages divisifs,* ceux qui tiennent certaines parties écartées l'une de l'autre, pour prévenir toute adhérence vicieuse. || On donne partic. ce nom

aux bandages dont on se sert pour faire tenir la tête droite.

DIVISION, n. f. (*diviser.*) Pron. *di-vi-zion.* — Séparation, partage : *La* DIVISION *des parties d'un corps. La* DIVISION *d'un régiment en bataillons, d'un bataillon en compagnies. La* DIVISION *d'un héritage. La* DIVISION *d'un discours doit être claire, et renfermer tout le sujet.* DIVISION *par chapitres. La* DIVISION *de la France en départements, d'une ville par arrondissements. La* DIVISION *de la circonférence en degrés.* (Acad.)

— Particul. Séparation faite, par une assemblée délibérante, de propositions contenues dans une question, etc., pour les examiner et les dicuter successivement : *On a demandé la* DIVISION *de la question, de l'amendement*, ou simpl. *la* DIVISION. (Acad.)

— Jurispr. *Bénéfice de division*, exception qu'oppose une caution poursuivie pour toute une dette, dans le but de n'être recherchée que pour sa part proportionnelle.

— Prat. *Sans division ni discussion,* solidairement.

— Manuf. *Division du travail,* distribution en plusieurs mains des différentes parties d'un travail.

— Arithm. Opération par laquelle on divise un nombre pour savoir combien de fois il en contient un autre : *Il ne sait pas faire la* DIVISION. DIVISION *des nombres entiers.* DIVISION *des fractions.* (Acad.)

— Par analog. Chacune des parties d'un tout divisé : *Les* DIVISIONS *d'une ligne. Établir des* DIVISIONS. *Les* DIVISIONS *sont indiquées sur la carte.* (Acad.)

— Chim. Opération par laquelle on réduit un corps solide en parties plus ou moins ténues.

— Chir. Séparation accidentelle ou méthodique des parties naturellement réunies.

— Typogr. Tiret qui sert à diviser les différents mots qui forment une seule et même expression.

— Bot. Segment d'une feuille ; lobes d'un calice, d'une corolle.

— Admin. *Division militaire*, partie du territoire français gouvernée, en ce qui concerne le personnel et le matériel militaire, par un officier général : *Paris est dans la première* DIVISION MILITAIRE. (Acad.)

— Guerr. Une des parties principales d'une armée, ou d'un corps d'armée : *Une* DIVISION *se compose de brigade. Général de* DIVISION.

— Réunion de deux compagnies ou pelotons : *Former les* DIVISIONS. *Défiler par* DIVISIONS. (Acad.)

— Mar. Nombre de vaisseaux faisant partie d'une armée navale, et commandés par un officier général. || Réunion, dans chacun des grands ports, des marins organisés en équipages de ligne, et casernés pour être préparés, instruits puis embarqués.

— Admin. Nombre déterminé de bureaux placés sous la direction principale d'un commis désigné sous le nom de *Chef de division.*

— Fig. Désunion, discorde : *Mettre la* DIVISION *dans une famille : Semer la* DIVISION. (Acad.) *Combien de larmes lui ont coûtées ces* DIVISIONS. (Boss.)

Nous devons tous nos maux à ces *divisions*
Que nourrit notre intolérance. (C. Del.)

DIVISIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *di-vi-zio-nèr.* — Qui préside à une division.

— *Inspecteur divisionnaire*, celui qui est chargé d'une inspection dans une certaine étendue de territoire.

— *Capitaines divisionnaires,* ceux qui commandent les divisions quand elles marchent ou défilent de front ou quand elles opèrent isolément.

— Dans les colleg. *Professeur divisionnaire,* professeur chargé d'une division de la classe du professeur titulaire.

DIVORCE, n. m. (*divortium ;* de *divertere,* anc. *divortere,* se séparer ; lat.). Rupture légale du mariage du vivant des époux : *Le* DIVORCE *était en usage parmi les Juifs et parmi les Romains.* DEMANDER *le* DIVORCE. DIVORCE *par consentement mutuel.* (Acad.) *Le mariage étant indissoluble de droit divin, le* DIVORCE *avec la faculté de convoler ne peut être autorisé par aucune loi.* (Gousset.)

... Ce que Dieu joint ne peut plus se dissoudre,
Le *divorce* est impie, et rien ne peut l'absoudre. (Pons.)
Qui donc peut m'imposer un *divorce* odieux !
Les serments que j'ai faits sont écrits dans les cieux.
(L. Arnault.)

— Fig. Désaccord, dissensions entre époux : *Ce mari et cette femme sont dans un continuel* DIVORCE.

— Par analog. Dissensions entre les amis, les concitoyens, etc. : *Cet homme est de si mauvaise humeur qu'il est en* DIVORCE *avec tous ses amis.* (Acad.)

— Fig. Renoncement volontaire des choses auxquelles on était fort attaché : *Il a fait* DIVORCE *avec les plaisirs, avec le monde, avec le genre humain.* (Acad.)

— Poét. En parl. des choses, Désunion, séparation : *Pourquoi mettre le* DIVORCE *entre l'esprit et les sens ?* (St-Evrem.)

Le *divorce* éternel de la terre et des cieux. (Volt.)

Syn. Divorce, Répudiation. « Il y a, dit Montesquieu, cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel et à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle ; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté et pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre. » Ajoutons que le *divorce* implique le droit, et *répudiation* désigne simplement l'acte par lequel un des deux époux renvoie l'autre. Les lois françaises ne permettent ni le *divorce* ni la *répudiation*.

DIVORCÉ, ÉE, part. pass. du v. Divorcer : *Homme* DIVORCÉ ; *femme* DIVORCÉE.

DIVORCER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*divorce.*) Pron. *di-vor-cé.* — Le *c* du rad. *divorc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o : nous divorçons, il divorça, etc.* — Faire divorce, se séparer de son mari ou de sa femme : *Ces époux* ONT DIVORCÉ. *Elle* A DIVORCÉ *d'avec lui.*

— Fig. Se mettre en opposition, rompre avec, s'écarter de : *Plus d'un grave politique* DIVORCE *avec le bon sens.* (Estienne.)

DIVULGATEUR, TRICE, adj. et n. Néol. Qui divulgue, publie, proclame.

DIVULGATION, n. f. Pron. *di-vul-ga cion.* — Action de divulguer, ou état d'une chose divulguée : *La* DIVULGATION *d'un secret.*

DIVULGUÉ, ÉE, part. pass. de Divulguer : *La nouvelle de son arrivée fut* DIVULGUÉE *partout.* (Acad.)

DIVULGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*divulgare ;* m. sign., de *dis*, à travers ; *vulgus,* le vulgaire ; lat.) Pron. *di-vul ghi.* — Révéler, rendre public ce qui était ignoré : DIVULGUER *les secrets d'un ami. Une heure après que la nouvelle fut arrivée, on la divulgua par toute la ville.* (Acad.)

Dérober un secret est ton premier emploi ;
Le *divulguer* sur l'heure est ton unique affaire.
(Desmahis.)

DIVULSION, n. f. (*divellere, divulsum,* arracher ; lat.) Pron. *di-vul-zion.* — Action d'arracher, de séparer avec violence.

— Méd. Arrachement, rupture, déchirement.

DIX, adj. numér. des 2 g. (*decem ;* lat. ; m. sign.) — Pron. *di,* devant une cons. ou une *h* aspirée, et *diz,* devant une voy. ou une *h* muette : Nombre composé de deux fois cinq : *On remarque que tous les peuples recommencèrent après avoir compté* DIX ; *cela vient sans doute de l'usage indiqué par la nature de compter par les doigts.* (Bailly.) *On divise ordinairement la hauteur du corps en* DIX *parties égales, qu'on appelle* faces *en terme d'art.* (Buff.)

— Dans un sens indéterminé *dix fois,* plusieurs fois de suite, souvent :

Dix fois à carte triple être pris le premier ! (Regn.)

— Subst. : *Le conseil des* DIX *surveillait le sénat, les trois inquisiteurs d'État surveillaient le conseil des* DIX. (V. Hugo.)

— Joints aux adjectifs *sept, huit, neuf,* il est toujours suivi du trait d'union : DIX-SEPT *francs.* DIX-HUIT VOLUMES. DIX-NEUF *pages.* DIX-HUIT *cents hommes.*

— Le nombre dix : DIX *multiplié par trois donne trente pour produit.*

— Le chiffre, le numéro dix : *Un* DIX *romain. Il a tiré le* DIX.

— Carte marquée de dix points : *Le* DIX *de cœur. Un quatorze de* DIX.

— Dixième : *Chapitre* DIX. *Léon* DIX.

— Elliptiq. *Le* DIX *de janvier ; le* DIX *du mois prochain,* le dixième jour.

DIX-HUIT, adj. numér. des 2 g. (*dix* et *huit.*) Pron. *di-zuitt.* — Nombre composé de dix-sept plus un, ou de deux fois neuf.

— Dix-huitième : *Chapitre* DIX-HUIT. *Page* DIX-HUIT. *Louis* DIX-HUIT.

— Substant. : *Le* DIX-HUIT *du mois de juillet.*

— Typogr. *In dix-huit,* Format d'un livre dans lequel la feuille, pliée en dix-huit parties, forme trente-six pages.

— Zool. Vulg. L. Vanneau.

DIX-HUITIÈME, adj. numér. des 2 g. (*dix, huit.*) Pron. *di-zui-tièm.* — Nombre ordinal de dix-huit.

— *La dix-huitième partie,* ou subst. *Le dix-huitième,* chaque partie d'un tout divisé en dix-huit parties égales.

— N. f. Mus. Intervalle de 17 degrés diatoniques ; la double octave et une quarte. De l'*ut* grave au *fa* de la troisième octave, il y a une *dix-huitième.*

— J. de piquet. Série des huit cartes d'une même couleur, de l'as jusqu'au sept.

DIXIÈME, adj. numér. des 2 g. (*dix.*) Pron. *di-zièm.* — Nombre ordinal de dix : *Le* DIXIÈME *jour. La* DIXIÈME *fois.*

... Le *dixième* ciel ne tourne que pour lui. (Boil.)

— *La dixième partie,* ou substantivement, *le dixième*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix parties égales : *Le volume de Mercure est un* DIXIÈME *de celui de la terre.* (Arago.) *Il est héritier pour un* DIXIÈME. *Il a un* DIXIÈME *dans cette affaire. Les neuf* DIXIÈMES.

— Celui qui occupe le rang qui suit le neuvième : *J'étais le* DIXIÈME.

— N. m. Impôt extraordinaire que le roi de France levait autrefois dans les besoins pressants de l'État.

— Légal. Décime par franc perçu en sus des droits d'enregistrement. || On *dit* aussi *Décime de guerre.*

— N. f. Mus. Intervalle de neuf degrés diatoniques ou d'une octave et d'une tierce : *De l'*UT *grave au* MI *de l'octave supérieure, il y a une* DIXIÈME.

DIXIÈMEMENT, adj. Pron. *di-zièm-man.* — En dixième lieu.

DIX-NEUF, adj. numér. des 2 g. Pron. *diz-neuff,* quand il ne s'appuie sur aucun autre mot ; *diz-neu.* — Devant une cons. ou un *h* asp. ; et *diz-neuv,* devant une voy. ou une *h* muette.

— Nombre composé de dix-huit plus un.

— Dix-neuvième : *Tome* DIX-NEUF. *Page* DIX-NEUF. *Le pape Jean* DIX-NEUF.

— Substantiv. *Le dix-neuf,* le numéro dix-neuf et le dix-neuvième jour de chaque mois.

DIX-NEUVIÈME, adj. numér. des 2 g. (*dix, neuf.*) Pron. *diz-neu-vièm.* — Nombre ordinal de dix-neuf : *Le* DIX-NEUVIÈME *jour. Le* DIX-NEUVIÈME *mois. La* DIX-NEUVIÈME *année. La* DIX-NEUVIÈME *Olympiade. Le* DIX-NEUVIÈME *régiment.*

— Substantiv. *Il est le* DIX-NEUVIÈME *de sa classe.*

— La dix-neuvième partie d'un tout partagé en dix-neuf parties égales : *Avoir* UN DIX-NEUVIÈME *dans les bénéfices.*

— N. f. Mus. Intervalle de dix-huit degrés diatoniques ; la double octave et une quinte. De l'*ut* grave au *sol*, de la 3^e^ octave, il y a une *dix-neuvième.*

DIX-SEPT, adj. numér. des 2 g. Pron. *diss-cè.* — devant une cons. ou une *h* aspir. ; et *diss-cètt,* seul ou suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette. — Nombre qui se compose de seize plus un.

DIX-SEPTIÈME, adj. numér. des 2 g. (*dix* et *sept.*) Pron. *diss-cè-tièm.* — Nombre ordinal de dix-sept.

— N. f. Musiq. Intervalle de seize degrés diatoniques, la double octave et une tierce. De l'*ut* grave au *mi* de la 3^e^ octave, il y a une *dix-septième.*

— J. de piquet. Suite de sept cartes de la même couleur, de l'as au huit, ou du roi au sept : *Une* DIX-SEPTIÈME *majeure.*

DIZAIN, n. m. (*dix,* anc. *dixain.*) Pron. *di-zain.* — Tout composé de dix parties.

— Partic. Pièce de poésie, stance ou strophe composée de dix vers.

— Chapelet composé de dix grains.

— *Un dizain de cartes,* dix jeux de cartes dans un paquet.

DIZAINE, n. f. (*dix.*) Pron. *di-zènn.* — Total composé de dix choses ou de dix personnes : *Une* DIZAINE *de francs. Une* DIZAINE *de personnes. Compter par* DIZAINE. *Le chapelet est composé de cinq* DIZAINES.

— Elliptiq. *En ce qui concerne les contributions indirectes, le receveur général est constitué, tous les dix jours, débiteur de ce qui est entré dans la* DIZAINE *écoulée.* (Thiers.)

— Arithm. Collection de dix unités.

DIZAINIER, n. m. (*dizaine.*) Pron. *di-zè-nié.* — Anc. Officier de ville ; chef d'une dizaine, ou qui a dix personnes sous sa charge.

DIZEAU, n. m. (*dix.*) Pron. *di-zô.* — Écon. rur. Tas de dix gerbes, de dix bottes.

DJINN, n. m. Mythol. orient. Nom des mauvais esprits ou démons.

Est-ce un *djinn* qui là-haut siffle de sa voix grêle,
Et jette dans la mer les créneaux de la tour ? (V. Hugo.)

DO, n. m. Musiq. Nom que plusieurs musiciens, à l'imitation des Italiens, donnent à *ut* : *do, ré, mi, fa, sol, la, si,* DO.

DOBRAO, n. m. Métrol. Monnaie d'or du Portugal.

DOCILE, adj. des 2 g. (*docilis ;* lat. ; m. sign. ; de *docere,* instruire.) Qui a de la disposition à se laisser conduire, diriger : *Naturel* DOCILE. *Quel esprit avez-vous trouvé plus* DOCILE ? (Boss.) *Encouragez-moi beaucoup, car je suis* DOCILE *comme un enfant.* (Volt.)

— Suivi d'un compl., il prend la prép. à : *Rendre* DOCILE À. (Acad.) *Un élève fort* DOCILE AUX *leçons de ses maîtres.* (Acad.) *Il est aussi* DOCILE À *vos bontés.* (Volt.)

— Par extens. Il se dit des animaux : *Le chien est un animal* DOCILE. *Un bœuf* DOCILE *au joug*. (Acad.)

Le cheval est *docile* autant que courageux.
Rendre *docile* au frein un coursier indompté. (Rac.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Il rendit ses passions* DOCILES *à la raison*. (Mass.)

Il fallut qu'au travail son corps rendu *docile*
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boil.)

DOCILEMENT, adv. Pron. *do-cil-man*. — Avec docilité : *Écouter* DOCILEMENT. *Recevoir* DOCILEMENT *les avis*.

DOCILITÉ, n. f. (*docilitas* ; lat. ; m. sign.) Qualité par laquelle on est docile ; disposition naturelle à se laisser diriger : *Il a une grande* DOCILITÉ. *Cet enfant est d'une* DOCILITÉ *exemplaire. Il reçoit mes conseils avec beaucoup de* DOCILITÉ. (Ac.) *Il étonna ses maîtres par sa* DOCILITÉ, *et les Athéniens par la licence de sa conduite*. (Barthél.) *Le ciel éclaire la bonne intention des pères, et récompense la* DOCILITÉ *des enfants*. (J. J. R.)

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE**, n. f. (δοκιμάζειν, éprouver ; gr.) Pron. *do-ci-ma-zi* ou *mas-tik*. — Métall. Art d'essayer en petit les minerais, pour connaître la qualité et la quantité des métaux qu'ils contiennent : *La* DOCIMASIE *diffère de la métallurgie, qui s'occupe du travail des minerais en grand*.

DOCK, n. m. (m. angl., de *dekken*, renfermer, contenir ; celt.) Pron. *dok*. — Constr. Vaste bassin muni d'écluses et de sas, et entouré de quais, que l'on trouve dans tous les grands ports. Les vaisseaux de commerce entrent dans les *docks* pour prendre ou déposer leurs cargaisons : *Compagnie des* DOCKS.

DOCTE, adj. des 2 g. Pron. *dokt*. — (*doctus* ; lat. ; m. sign.) Pron. *dockt*. — Savant, érudit : *Un* DOCTE *jurisconsulte. Un* DOCTE *antiquaire*. (Acad.) *Les* DOCTES *interprètes des lois !* (Boss.) *Le* DOCTE *prélat se demande si cet homme extraordinaire n'était pas un agent des jésuites*. (Mérim.) *Varron mérita d'être appelé le plus* DOCTE *des Romains*. (Mich.) *Je suis le premier de tous les* DOCTEURS, *le docte des doctes*. (Mol.)

Quoi qu'en dise Aristote et sa *docte* cabale,
Le tabac est divin ; il n'est rien qui l'égale. (T. Corn.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Un livre* DOCTE. *De* DOCTES *leçons. De* DOCTES *veilles*.

.. J'aurais pu troubler quelque *docte* entretien. (Mol.)

— Substantiv. Homme savant : *Les* DOCTES *ne sont pas de cet avis*. (Acad.) *La probité est encore plus chère aux gens de bien que l'érudition aux* DOCTES. (J. J. R.)

Syn. Docte, Docteur. *Docte* désigne une qualité ; *docteur* exprime un titre. Un homme *docte* est celui qui joint à l'érudition la sagacité et l'intelligence, qui sait beaucoup de choses, et qui les sait bien ; un *docteur* est celui qui, en donnant des preuves publiques de son savoir dans certain genre de connaissances, a obtenu le titre sous lequel on le désigne.

DOCTEMENT, adv. (*docte*.) Pron. *dokt-man*. — Savamment, d'une manière docte : *Traiter* DOCTEMENT *une matière*. (Acad.)

— Ironiq. Avec pédanterie : *Il nous a prouvé* DOCTEMENT *les vérités les plus triviales*. (Acad.)

DOCTEUR, n. m. (*doctor* ; m. sign. ; de *docere*, enseigner ; lat.) Pron. *dok-teur*. — Celui qui est promu, dans une université, au plus haut degré de quelque faculté : DOCTEUR *en théologie*. DOCTEUR *en droit*. DOCTEUR *en médecine*. DOCTEUR *ès lettres, ès sciences. Être reçu* DOCTEUR. *Passer* DOCTEUR. *Le grade, le diplôme de* DOCTEUR. (Acad.)

.. Conclus avec moi qu'un *docteur* n'est qu'un sot. (Boil.)

Qui dit DOCTEUR *ne dit pas toujours un homme docte, mais un homme qui devrait être docte*. (St-Réal.)

Le bonnet de *docteur* couvre mes cheveux blancs. (C. Del.)

— Anc. *Docteur régent*, docteur qui enseignait publiquement.

— Fam. Médecin : *Consulter son* DOCTEUR. DOCTEUR, *que pensez-vous de mon état ?* (Acad.)

Le *docteur* a soigné sa dernière blessure. (Del.)

— Homme docte, savant, quoiqu'il n'ait pas été reçu docteur : *Il a beaucoup étudié cette science, il y est* DOCTEUR. (Acad.)

Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
Et laisser la science aux *docteurs* de la ville. (Mol.)

— Ironiq. *Ce n'est pas un* DOCTEUR. (Acad.)

Le monde est peuplé de *docteurs*. (Volt.)

— *Faire le docteur, prendre un ton de docteur*, faire l'homme capable, se donner un air suffisant.

— *Femme docteur*, femme qui a des prétentions à la science :

...Les femmes *docteurs* ne sont pas de mon goût. (Mol.)

— Fam. Homme habile en quelque chose que ce soit : *C'est un grand* DOCTEUR *aux échecs*.

— Celui qui donne des enseignements ; maître ; en ce sens, il se dit surtout de ceux qui se sont illustrés dans la philosophie scolastique, et ordinairement il est accompagné d'une épithète : *Saint Thomas était appelé le* DOCTEUR *angélique, Saint Bonaventure le* DOCTEUR *séraphique, Roger Bacon le* DOCTEUR *admirable*, etc. (Acad.)

— *Les docteurs de l'Église*, ceux qui enseignent les vérités du christianisme, et particul. les Pères de l'Église dont les doctrines ont dominé : *Par la nature même des choses, les confesseurs et les martyrs doivent précéder les* DOCTEURS. (J. de Maistre.)

— *Les docteurs de la loi*, ceux qui enseignaient et instruisaient selon la loi judaïque.

— Celui qui enseigne, qui dogmatise : *Cromwell faisait le* DOCTEUR *et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine*. (Fléch.) *Vos* DOCTEURS *vous conduisent dans l'erreur*. (Boss.)

— Par dénigr. : *Il n'y a si petit écolier qui ne s'érige en* DOCTEUR. (P. L. Cour.) ‖ *SYN*. V. DOCTE.

DOCTORAL, ALE, adj. (*doctor*, docteur ; lat.) Pron. *doktoral*. — Qui appartient à un docteur : *Robe* DOCTORALE. *Bonnet* DOCTORAL.

— Fig. *Ton doctoral, morgue, doctorale*, etc., ton tranchant, suffisance ridicule de certains savants.

DOCTORALEMENT, adv. Pron. *dok-to-ral-man*. — D'une manière doctorale ; d'un ton doctoral : *Parler* DOCTORALEMENT.

DOCTORAT, n. m. (*doctor*, docteur ; lat.) Pron. *dok-to-ra*. — Degré, qualité de docteur : *Recevoir le* DOCTORAT. *Parvenir au* DOCTORAT.

DOCTORERIE, n. f. (*doctor*, docteur ; lat.) Pron. *dok-tor-ri*. — Acte qu'on fait en théologie pour être reçu docteur.

DOCTORESSE, n. f. Pron. *dok-to-rèss*. — Ironiq. Femme qui affiche des prétentions à la science : *Faismoi grâce de la description de l'humeur de la* DOCTORESSE. (Did.) *Ce motif, qui n'agit que sur les femmes vraiment aimantes, est nul pour tous vos docteurs et* DOCTORESSES (J. J. Rouss.)

DOCTRINAIRE, n. m. Pron. *dok-tri-nèr*. — Prêtre ou clerc séculier de la doctrine chrétienne, père de la doctrine chrétienne.

= **Doctrinaires**, n. m. pl. Philosophes et hommes politiques dont les idées sont subordonnées à un ensemble de doctrines fixes et absolues.

— Adjectiv. : *École* DOCTRINAIRE. *Député* DOCTRINAIRE.

DOCTRINAIREMENT, adv. Pron. *dok-tri-nèr-man*. — Néol. Selon le système des doctrinaires.

DOCTRINAL, ALE, adj. (*doctrine*.) Pron. *dok-tri-nal*. — Théol. Il se dit des opinions, des sentiments que, dans les universités, on donne en matière de doctrine, de morale, etc. : *Avis* DOCTRINAL. *Jugement* DOCTRINAL. *Les universités donnaient des avis* DOCTRINAUX *sur les livres*. (Acad.)

DOCTRINE, n. f. (*doctrina* ; lat. ; m. sign.) Pron. *dok-trinn*. — Savoir, érudition : *Grande* DOCTRINE. *Profonde* DOCTRINE. DOCTRINE *consommée. Cet homme a beaucoup de* DOCTRINE. *Ce livre est plein de* DOCTRINE. (Acad.) *Il éclaire toute l'Église par sa* DOCTRINE. (Boss.)

— Système d'enseignement ; maximes, opinions religieuses, philosophiques scientifiques ou littéraires : DOCTRINE *orthodoxe, fausse, dangereuse*. DOCTRINE *religieuse*. DOCTRINE *philosophique. Des* DOCTRINES *impies*. DOCTRINE *politique, littéraire, médicale. Cela est conforme à la* DOCTRINE *de l'Évangile. La* DOCTRINE *de Platon. La* DOCTRINE *d'Aristote*. (Acad.) *Ce n'est pas là, vous le savez, la* DOCTRINE *de saint Paul*. (J. J. R.) *La* DOCTRINE *de Luther. Un point de* DOCTRINE. (Acad.) *N'est-ce point par les effets que se jugent les* DOCTRINES ? (Nisard.)

— Par analog. Point particulier de croyance : *La* DOCTRINE *de l'immortalité de l'âme. La* DOCTRINE *de l'intérêt personnel*. (Acad.) *Les Indiens eurent un frein de plus en embrassant la* DOCTRINE *de la métempsycose*. (Volt.) *Les hommes de parti exploitent leurs* DOCTRINES *ou en sont dupes*. (Nisard.)

— *Doctrine chrétienne*, congrégation religieuse, instituée pour enseigner la doctrine chrétienne et catéchiser les peuples : *Congrégation de la* DOCTRINE CHRÉTIENNE. *Les prêtres, les pères de la* DOCTRINE CHRÉTIENNE.

— *Frères de la doctrine chrétienne*, frères qui dirigent des écoles gratuites d'instruction primaire, établies pour les enfants pauvres.

DOCUMENT, n. m. (*documentum* ; lat. ; m. sign. ; dérivé de *docere*, enseigner, instruire.) Pron. *do-ku-man*. — Titre, preuve, renseignement écrit : *Vieux* DOCUMENTS. *Anciens* DOCUMENTS. *Titres et* DOCUMENTS. *Un* DOCUMENT *précieux. Recueillir les* DOCUMENTS *qui peuvent servir à la composition d'une histoire*. (Acad.) *Je possède de nombreux* DOCUMENTS *sur cette partie de l'histoire contemporaine*. (Barante.)

DODÉCAÈDRE, n. m. (δώδεκα, douze ; ἕδρα, base ; gr.) Pron. *do-dé-ka-èdr*. — Géom. Corps solide régulier, dont la surface est formée de douze pentagones réguliers.

DODÉCAGONE, n. m. (δώδεκα, douze ; γωνία, angle ; gr.) Géom. Figure rectiligne qui a douze côtés.

— *Dodécagone régulier*, celui qui a tous ses angles et tous ses côtés égaux les uns aux autres.

DODÉCAGYNE, adj. des 2 g. (δώδεκα, douze ; γυνή, femelle ; gr.) Bot. Il se dit d'une fleur qui a douze pistils, douze styles, ou douze stigmates sessiles.

DODÉCAGYNIE, n. f. Bot. Ordre du système de Linné, comprenant les plantes qui ont douze pistils.

DODÉCANDRIE, n. f. (*do-dé-kan-dri* ; δώδεκα, douze ; ἀνήρ, ἀνδρός, mari ; gr.) Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont douze étamines.

DODÉCATÉMORIE, n. f. (δώδεκα, douze ; μόριον, partie ; gr.) Pron. *do-dé-ka-té-mo-ri*. — Astron. anc. Douzième partie du cercle du zodiaque ; chacun des douze signes du zodiaque.

DODÉCUPLE, adj. des 2 g (δώδεκα, , douze ; gr.) Pron. *do-dé-kupl*. — Qui est douze fois aussi grand ; qui contient douze fois.

DODELINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dondolare*, agiter doucement ; ital.) Anc. Bercer. ‖ Caresser.

— Fam. Remuer doucement : DODELINER *la tête*.

DODINAGE, n. m. Pron. *do-di-naj*. — Technol. Mouvement lent et mesuré qu'on imprime, dans le sens de sa longueur, à la chausse d'un blutoir à farine.

DODINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*dodo*.) Pron. *do-di-né*. — Horlog. Avoir un certain mouvement : *Ce balancier* DODINE *bien*.

— Par analog. Rester couché nonchalamment. *Le principal crut que je* DODINAIS *comme les autres*. (Chateaubr.)

= **Se dodiner**, v. pron. Se balancer en marchant.

— Par extens. Avoir beaucoup de soin de sa personne. Fam. et peu usité.

DODO, n. m. (du mot *dors, dors*.) Pron. *dô-dô*. Mot dont on se sert en parlant aux enfants, et qui n'est guère usité que dans ces phrases : *Faire dodo*, dormir ; *aller à dodo*, aller dormir, aller au lit.

DODONÉE, n. f. (du nom de *Rob. Dodonéas*, méd. belge.) Pron. *do-do-né*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Balsamiers.

DODU, UE, adj. Gras, potelé, qui a beaucoup d'embonpoint : *Il est* DODU. *Cette femme est* DODUE.

Ces pigeons sont *dodus* ; mangez, sur ma parole. (Boil.)

DOFF, n. m. Pron. *dof*. — Instrument de musique des Turcs ; espèce de tambour de basque.

DOGARESSE, n. f. La femme d'un doge.

DOGAT, n. m. (*doge*.) Pron. *do-ga*. — Dignité de doge ; durée de cette dignité : *Le* DOGAT *de Venise était à vie. Le* DOGAT *de Gênes était de deux ans*.

DOGE, n. m. (*dux*, chef ; lat.) Pron. *doj*. — Le chef de la république de Venise, et celui de la république de Gênes : *Le palais des* DOGES. *Venise avait un* DOGE *à vie : toute la république surveillait le* DOGE. (V. Hugo.) *L'amour prête son nom à un nombre infini de commerces qu'on lui attribue, et où il n'a non plus de part que le* DOGE *à ce qui se fait à Venise*. (La Rochef.)

Je sais tout le respect qu'un *doge* a droit d'attendre.
(C. Del.)

DOGESSE, n. f. V. DOGARESSE.

DOGMATIQUE, adj. des 2 g. (*dogme*.) Pron. *dogh-ma-tik*. — Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme.

— Par extens. Qui est consacré, usité dans l'école : *Terme* DOGMATIQUE. *Style* DOGMATIQUE.

— Qui dogmatise, expose et exprime ses opinions d'une manière impérieuse : *C'est un esprit* DOGMATIQUE. *Tous les grands philosophes ont été* DOGMATIQUES. (V. Cousin.)

— *Ton dogmatique*, le ton d'une personne qui dogmatise. *C'est la profonde ignorance qui inspire le ton* DOGMATIQUE. (La Br.) *Chez lui, la raison parle toujours, sans jamais prendre le ton magistral et* DOGMATIQUE. (Parny.)

— Qui établit des dogmes, par oppos. à *sceptique* : *Philosophie* DOGMATIQUE.

— N. m. Le style dogmatique : *Tel mot n'est d'usage que dans le* DOGMATIQUE.

— N. m. pl. Secte ancienne de médecins, ainsi appelés parce qu'ils recherchaient par le raisonnement l'essence même des maladies et leurs causes occultes.

DOGMATIQUEMENT, adv. Pron. *dogh-ma-tik-man*. — D'une manière dogmatique, selon les règles de l'école : *Traiter une maladie* DOGMATIQUEMENT.

— D'un ton décisif et sentencieux : *Parler* DOGMATIQUEMENT. *Dire* DOGMATIQUEMENT *des choses toutes nouvelles*. (La Br.)

DOGMATISER, v. intr. ou n. 1re conj. (δογματίζειν; rad. δόγμα, dogme; gr.) Pron. *dogh-ma-ti-zé.* — Enseigner une doctrine fausse ou dangereuse; il se dit principalement en matière de religion : *Il* DOGMATISE, *Il se mêle de* DOGMATISER. *Il fut défendu de* DOGMATISER. (Acad.) *Je ne lui tins que des discours plus propres à le divertir qu'à l'instruire, de peur de lui déplaire en* DOGMATISANT. (Le Sage.)

Dogmatiser en vers, et rimer par chapitres. (Boil.)

— Exprimer, exposer ses opinions, ses raisonnements d'un ton décisif, sentencieux, tranchant : *Il* DOGMATISE *perpétuellement. Il* DOGMATISE *sur tout. On est ennuyé de l'entendre* DOGMATISER. (Acad.) *Un homme qui* DOGMATISE *attroupe, et bientôt il peut ameuter.* (J. J. Rouss.)

— Transitiv.. Établir en principe.

J'ai dogmatisé l'inconstance
Et prêché l'infidélité (Chaulieu.)

DOGMATISEUR, n. m. (*dogme.*) Pron. *dogh-ma-ti-zeur.* — Ironiq. Celui qui a l'habitude de prendre un ton dogmatique : *C'est un grand* DOGMATISEUR. ‖ Peu usité.

DOGMATISME, n. m. (*dogme.*) Pron. *dogh-ma-tism.* — Toute philosophie dogmatique, qui admet une certitude absolue : *L'académie, inclinant vers le scepticisme, attaqua le* DOGMATISME *de toutes les autres écoles.*

— Méd. Ancienne théorie médicale qui se fondait sur l'application de la philosophie et des théories physiques à l'étude des phénomènes de la santé et de la maladie.

DOGMATISTE, adj. et n. Pron. *dogh-ma-tist.* — Celui qui établit des dogmes, qui dogmatise : *C'est un grand* DOGMATISTE.

DOGME, n. m. (δόγμα, m. sign., de δοκέω, je crois; gr.) Pron. *doghm.* — Théol. et philos. Point de doctrine, proposition, principe établi, ou regardé comme une vérité incontestable : *Les* DOGMES *de la religion. Les* DOGMES *de la foi sont immuables Les* DOGMES *de la philosophie. Des* DOGMES *philosophiques. Le* DOGME *de l'immortalité de l'âme.* (Acad.) *Voilà un premier* DOGME, *ou mon premier article de foi.* (J. J. Rouss.) *Les hommes sérieux et de bonne foi n'admettent pas de morale sans* DOGME. (Dupanl.)

— Par extens. *Des* DOGMES *politiques, littéraires.*

— Par anal. Fam. Enseignement, conseil, union :

... D'un grec là-dessus je suis le sentiment
Qui, par un *dogme* exprès, défend à tous les sages
L'indigne empressement de lire leurs ouvrages. (Mol.)

— Au sing. Constitution, principes fondamentaux d'une religion : *Attaquer le* DOGME. *Disputer sur le* DOGME. *Fixer le* DOGME. *Bossuet fut l'oracle du* DOGME. (Boss.) *Il me semble que le* DOGME *a plus de force dans la bouche d'un maître gentilhomme que dans celle d'un roturier.* (Lesage.)

DOGRE, n. m. (*dogger;* holl.) Bâtiment de commerce qui sert ordinairement à la pêche du hareng et du maquereau.

DOGUE, n. m. (*dog,* chien; angl.) Pron. *dogh.* — Espèce de chien ordinairement gros et fort, qui a le museau noir et écrasé, les lèvres épaisses et pendantes, et dont on se sert pour garder les maisons, les basses-cours, etc. : *Gros* DOGUE. DOGUE *d'Angleterre. Le* DOGUE *de forte race est beaucoup plus gros que le vrai* DOGUE. (Buff.)

Le loup rencontre un *dogue* aussi puissant que beau.
(La Font.)

— Fig. et fam. *Être d'une humeur de dogue,* être de fort mauvaise humeur. ‖ Dans le m. sens, *Il a de l'humeur comme un dogue.*

— Mar. *Dogue d'amures,* sorte de grosse galoche de bois dont on se sert pour amarer la grande voile d'un vaisseau. ‖ N. m. pl. Trous faits dans les plats bords, des deux côtés du grand mât, pour amarer les couets de la grande voile.

DOGUER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se do-ghé.* — Écon. rur. En parl. des béliers et des moutons, Se heurter les uns contre les autres.

DOGUET, n. m. Pron. *do-ghè,* — Pêch. Petite morue.

DOGUIN, INE, n. (*dogue.*) Pron. *do-gain, ghinn.* — Petit dogue : *La queue est fortement contournée dans le* DOGUIN. (Lecoq.)

DOIGT, n. m. (*digitus;* lat.; m. sign.) Pron. *doa.* — Chacune des parties mobiles et distinctes qui terminent la main ou le pied de l'homme : DOIGTS *longs, courts, menus,* etc. *Les cinq* DOIGTS *de la main. Le gros* DOIGT. *Le petit* DOIGT. *Le* DOIGT *annulaire. Les ongles des* DOIGTS. *Les jointures, les articulations des* DOIGTS. (Acad.) *Les ongles sont plus petits dans l'homme que dans tous les animaux; s'ils excédaient beaucoup les extrémités des* DOIGTS, *ils nuiraient à l'usage de la main.* (Buff.)

. . . . Et, de ses *doigts* saintement allongés,
Bénit tous les passants en deux files rangés. (Boil.)
Que d'états!.. je m'en vais les compter sur mes *doigts.*
D'abord... — Oh! tu feras ce compte une autre fois.
(Coll. D'Harl.)

— *Ne faire œuvre de ses dix doigts,* ne faire rien du tout, ne point travailler.

— Fig. *Montrer quelqu'un au doigt,* s'en moquer hautement, publiquement : *C'est un homme qu'on montre au* DOIGT. *Il se fait montrer au* DOIGT.

— *Toucher du bout du doigt,* toucher une chose légèrement, sans appuyer : *Il ne faut* TOUCHER *cela que* DU BOUT DU DOIGT.

— Mor. Il se dit d'une chose qui est sur le point de s'accomplir : *Nous y touchons* DU BOUT DU DOIGT.

— Fig. et fam. *Faire toucher du bout du doigt,* ou *Faire toucher au doigt et à l'œil,* démontrer une chose clairement, en convaincre par des preuves indubitables : *Il vous fait* TOUCHER AU DOIGT *la pauvreté et la puérilité des moyens.* (Th. Gautier.)

La vraie épreuve du courage
N'est que dans le danger que l'on *touche du doigt.* (La F.)

— *Mettre le doigt sur quelque chose,* deviner, découvrir, une chose : *Il* A MIS LE DOIGT *sur la difficulté. C'est cela, vous* AVEZ MIS LE DOIGT *dessus.* (Acad.)

— Fam.. *Y mettre les quatre doigts et le pouce,* prendre avidement et malproprement dans un plat ce qui est à sa portée. ‖ Par extens. Agir sans ménagement, sans délicatesse.

— *Avoir des yeux au bout des doigts,* avoir le tact très-fin; faire avec habileté des ouvrages très-délicats.

— *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts,* avoir beaucoup d'esprit, faire paraître de l'esprit jusque dans les plus petites choses.

— Prov. et fig. *Savoir une chose sur le bout du doigt,* la savoir parfaitement de mémoire.

— Fam. *C'est une bague au doigt,* se dit d'une chose de prix, dont on peut toujours se défaire avec avantage. ‖ Il se dit aussi d'une place qui donne un bon traitement et peu d'occupation : *Votre place vous laisse du loisir,* C'EST UNE BAGUE AU DOIGT. (Acad.)

— Mor. *Être unis comme les doigts de la main; être comme les deux doigts de la main,* être extrêmement unis d'amitié : *Dans cette famille-là,* ILS SONT UNIS COMME LES DOIGTS DE LA MAIN, *et ils s'entendent comme larrons en foire.* (G. Sand.) ‖ *Ils sont comme les deux doigts de la main, ce sont les deux doigts de la main,* se dit de deux amis très-intimes.

— Fig. et fam. *Donner sur les doigts à quelqu'un,* le châtier, lui faire souffrir quelque peine, quelque confusion. ‖ *Avoir sur les doigts,* recevoir la punition, le châtiment d'une faute, d'une imprudence.

— *Se mordre les doigts d'une chose,* s'en repentir : *Vous avez trop de confiance en lui, vous pourriez bien un jour* VOUS EN MORDRE LES DOIGTS.

Oui, d'être là chacun *se mordait bien les doigts.* (Regn.)

— Fig. et fam. *Être servi au doigt et à l'œil,* être servi ponctuellement, avec grande exactitude et au premier signe.

— Fam. *Cette montre va au doigt et à l'œil,* elle est fort mauvaise, et il faut toucher souvent l'aiguille pour la mettre sur l'heure.

— *Il croit que, pour réussir, il ne faut que souffler et remuer les doigts,* il croit tout facile.

— Fig. et fam. *Mon petit doigt me l'a dit,* phrase qu'on emploie quelquefois avec les enfants, pour leur faire croire que l'on sait une chose qu'ils ne veulent pas avouer : *Je sais ce que vous avez fait,* MON PETIT DOIGT ME L'A DIT.

— Mus. *Avoir des doigts, de bons doigts,* avoir une grande fermeté d'exécution.

— Fig. *Le doigt de Dieu,* se dit dans certaines phrases du style élevé, pour désigner ce qui est ou paraît être une manifestation de la volonté particulière de Dieu : *On voit, on reconnaît là* LE DOIGT DE DIEU. *Qui donc ne s'écrierait à un si soudain changement :* LE DOIGT DE DIEU *est ici?* (Boss.)

Je vois le *doigt* de Dieu marqué dans nos malheurs. (Volt.)

— *Les doigts d'un gant,* les parties d'un gant dans lesquelles entrent les doigts.

— Par analog. Il se dit en parl. de quelques animaux : *La main, les* DOIGTS *du singe.* DOIGT *de canard, de bécasse,* etc. (Acad.)

— Fam. Mesure équivalant plus ou moins exactement à un travers de doigt : *L'épée lui entra de trois* DOIGTS *dans le corps. Il n'a pas grandi d'un* DOIGT *depuis trois ans. Il n'y avait qu'un* DOIGT *de vin dans le verre. Boire un* DOIGT *de vin, un petit* DOIGT *de vin.* (Acad.)

— Fam. *Faire un doigt de cour à une femme,* lui faire un moment la cour.

— *A deux doigts,* à une très-petite distance : *Être* À DEUX DOIGTS *d'un précipice. Il est tombé une tuile qui a passé* À DEUX DOIGTS *de ma tête.*

— Fig. *Être à deux doigts de sa ruine, de sa perte,* etc., en être fort proche : *Veiès mit Rome* À DEUX DOIGTS DE SA PERTE. (Mich.)

— Par exagér. *Se mettre un doigt, deux doigts de rouge,* se mettre une épaisse couche de rouge.

— Astr. La douzième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune : *Cette éclipse de lune ne fut que de quatre* DOIGTS.

DOIGTÉ, ÉE, part. pass. du v. Doigter : *Valse bien* DOIGTÉE. *Sonate régulièrement* DOIGTÉE.

DOIGTÉ ou **DOIGTER,** n. m. (*doigt.*) Pron. *doa-té.* — Mus. La méthode, la manière de doigter : *Un bon, un mauvais* DOIGTÉ. *Ce maître a un excellent* DOIGTÉ. *L'étude du* DOIGTÉ. *Indiquer le* DOIGTÉ. (Acad.) *Sur les instruments à manche, la plus grande règle du* DOIGTÉ *consiste dans les diverses positions.*

DOIGTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*doigt.*) Pron. *doa-té.* — Mus. Placer, poser, faire agir les doigts, selon une certaine méthode, sur l'instrument dont on joue. Il se dit surtout en parlant des instruments à touches ou à manche, tels que le piano et le violon : *Il a une manière de* DOIGTER *fort vicieuse. Il commence à bien* DOIGTER.

= **Doigter,** v. trans. ou act. Exécuter un morceau de musique sur le piano, le violon, etc., en posant ses doigts de la manière la plus naturelle, la plus commode : DOIGTER *bien ce passage.*

— Indiquer sur la musique, par des chiffres, le doigt dont l'exécutant doit se servir pour chaque note; DOIGTER *un air, une sonate.*

DOIGTIER, n. m. (*doigt.*) Pron. *doa-tié.* — Méd. Espèce du fourreau en forme de doigt de gant dont on recouvre un doigt malade : *Un* DOIGTIER *de cuir. Un* DOIGTIER *de linge.*

— Bot. Vulg. La digitale.

— Mar. Petit sachet en buffle, garni de crin, le bourre, ou de rognures de peaux, dans lequel le chef de pièce met le pouce pour boucher la lumière d'une pièce qu'il faut recharger.

DOITE, n. f. Pron. *doatt.* — Techn. Grosseur des écheveaux du tisserand.

DOITÉE, n. f. Pron. *doa-té.* — Techn. Petite quantité de fil, aiguillée qui sert à régler la grosseur du fil.

DOL, n. m. (*dolus;* lat.; m. sign.) Jurispr. Tromperie, fraude : *Sans* DOL *ni fraude. Il y a un* DOL *dans le contrat.* (Acad.)

— *Dol réel,* dol qui vient de la chose elle-même, et qui fait que l'acquéreur lui attribue une valeur plus forte que sa valeur véritable. ‖ *Dol personnel,* dol qui provient du fait de quelqu'un.

DOLABELLE, n. f. (*dolabella,* petite doloire; lat.) Zool. Genre de mollusques gastéropodes : *Les* DOLABELLES *habitent l'Inde et l'Océanie.*

— Techn. Petite doloire, instrument aratoire.

DOLABRIFORME, adj. des 2 g. (*dolabra,* doloire, *forma,* forme; lat.) Bot. Qui a la forme d'une doloire.

DOLAGE, n. m. Techn. Action de doler.

DOLCE, adv. (m. ital.) Pron, *dolt-ché.* — Mus. Il sert à indiquer une expression douce, expressive et gracieuse dans l'exécution.

DOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Doler : *Bois* DOLÉ. *Planche* DOLÉE. *Ces douves n'ont pas été bien* DOLÉES.

DOLÉANCE, n. f. (*dolere,* se plaindre; lat.; de *dolor,* douleur.) Pron. *do-lé-anss.* — Plainte; il n'est usité qu'au plur. *De grandes* DOLÉANCES. (Acad.) *Conter ses* DOLÉANCES. *Je vous enverrai faire vos* DOLÉANCES *aux échos d'alentour.* (Dest.) *Il était l'ami de tous les fournisseurs, il s'informait de leurs affaires, écoutait leurs* DOLÉANCES, *et les payait comptant.* (H. Balz.) *Ne voulait-elle pas aussi me faire ses* DOLÉANCES? (Picard.)

— Anc. Demandes ou représentations contenues dans les cahiers des états généraux ou provinciaux, pour demander le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc.

DOLEAU, n. m. Pron. *do-lô.* — Techn. Outil dont on se sert pour donner la forme à l'ardoise.

DOLEMMENT, adv. Pron. *do-la-man.* — D'une manière dolente : *Parler* DOLEMMENT. ‖ Fam.

DOLENT, ENTE, adj. (*dolens;* lat.; m. sign.) Pron. *do-lan, lantt.* — Fam. Triste, affligé, plaintif : *Il est toujours* DOLENT. *Un visage* DOLENT. *Une mine* DOLENTE. *Un ton* DOLENT. *Une voix* DOLENTE.

On ne voit plus sa fille; et la pauvre Isabelle,
Invisible et *dolente,* est en prison chez elle. (Rac.)

— Substant. *Faire le* DOLENT.

DOLENTER (SE) v. pron. 1re conj. (*doléance.*) Pron. *se-do-lan-té.* Se plaindre ; gémir sans sujet. || Peu usité.

DOLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Aplanir un morceau de bois avec la doloire, le rendre uni, ou le réduire à l'épaisseur convenable : *Il faut* DOLER *ces planches.*

— Amincir les peaux avec le doloir.

— Techn. Parer et amincir les morceaux de peau destinés à faire des gants. || Ébaucher les cornes des animaux pour en faire des cornets à jouer. || Dégrossir à la doloire le merrain et les douves des futailles. || Enlever les bavures de plomb qui se sont formées dans la lingotière.

DOLÉRINE, n. f. Min. Pron. *do-lé-rinn.* — Roche très-abondante au pied des montagnes.

DOLÉRITE, n. f. (δολερός, trompeur ; gr.) Pron. *do-lé-ritt.* — Min. Espèce de roche.

DOLIC, n. m. Bot. V. FASÉOLE.

DOLICHOCÉPHALE, adj. des 2 g. et n. m. (δολιχός, allongé ; κεφαλή, tête ; gr.) Physiol. Il se dit des races humaines dont la boîte crânienne, vue par sa partie supérieure, est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur.

DOLICHOPODES, n. m. pl. (δολιχός, long ; ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Tribu d'insectes diptères, remarquable par la longueur de leurs pattes.

DOLIMAN, n. m. Robe longue, en usage chez les Turcs ; elle est ouverte par-devant, et se met par-dessus les autres vêtements :

Il porte un *doliman* au lieu d'un juste-au-corps. (Chaul.)

DOLLAR, n. m. Pron. *do-lar.* — Monnaie d'or ou d'argent des deux Amériques.

DOLMAN, n. m. (*doliman.*) Veste de hussard dont les manches restent pendantes, et qui n'est retenue sur les épaules que par un cordon : *Mettre son* DOLMAN.

DOLMEN, n. m. Pron. *dol-main.* — Ant. celt. Monument druidique ou celtique, formé d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées perpendiculairement. *On présume que les* DOLMENS *marquent le lieu où se trouvent des tombeaux de guerriers gaulois.*

Il s'arrête
Près d'un immense amas de *dolmens* renversés. (Bris.)

DOLOIR, n. m. Pron. *do-loar.* — Techn. Sorte de couteau dont le gantier se sert pour doler les peaux.

DOLOIRE, n. f. (*dolabra ;* lat. ; m. sign.) Pron. *do-loar.* — Techn. Instrument de tonnelier à lame très-large, qui sert à unir le bois ou à le réduire à l'épaisseur convenable : *Aplanir le bois avec une* DOLOIRE. *Tailler des douves avec la* DOLOIRE. (Acad.)

— Instrument de maçon pour mêler la chaux et le sable.

— Chir. Jet de bande oblique, qui, dans un bandage, ne recouvre pas en entier le jet précédent. || Dans ce sens : *Bandage en* DOLOIRE.

— Arme antique dont l'outil moderne du même nom rappelle à peu près la forme.

DOLOMIE ou **DOLOMITE**, n. f. (*Dolomieu*, n. pr.) Minér. Roche composée de carbonate de chaux et de magnésie.

DOM ou **DON** (*dominus*, seigneur ; lat.) Pron. *don.* — Titre d'honneur que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux, tels que les bénédictins et les feuillants. *Voy.* DON.

Le pieux *dom* Sidoine,
Mon oncle maternel, en son vivant chanoine. (E. Aug.)

— Titre d'honneur particulier aujourd'hui à la langue portugaise, comme *Don* l'est à la langue espagnole actuelle.

DOMAINE, n. m. (*dominus*, maître ; lat.) Pron. *do-mènn.* — Possession, propriété : *Il y a plusieurs manières d'acquérir le* DOMAINE *d'une chose. Celui qui payait le cens au seigneur de la terre avait le* DOMAINE *utile, et le seigneur auquel on payait le cens avait le* DOMAINE *direct.* (Acad.) *La pleine mer est le* DOMAINE *commun des nations maritimes.* (Broglie.)

— Bien, fonds, héritage : *Cela fait partie de son* DOMAINE. *Voilà où finit son* DOMAINE. *Un beau* DOMAINE. *De vastes* DOMAINES. *La vente d'un* DOMAINE. (Acad.) *Cette acquisition étendrait votre* DOMAINE. (La Br.)

Gentillâtre adoré sur son petit *domaine*,
Que ne se livrait-il au bonheur campagnard
D'essouffler ses limiers, de traquer un renard ? (C. Del.)
Il croit que tout finit où finit son *domaine.* (Rac.)

— *Le domaine public* ou *le domaine de l'État*, les biens qui appartiennent à l'État, et dont les revenus se versent au trésor : *Les chemins, les rues, les ports, les fleuves, et en général toutes les choses qui ne sont pas susceptibles d'une possession privée, appartiennent au* DOMAINE PUBLIC. *Le* DOMAINE DE L'ÉTAT *est inaliénable.*

— Absol. Dans le même sens. *Le domaine*, ou *les domaines, Direction générale des* DOMAINES. *Receveur des* DOMAINES.

— *Le domaine de la couronne*, les biens qui font partie de la liste civile, et dont les revenus se versent au trésor de la couronne.

— *Le domaine privé*, les biens qui sont la propriété privée du souverain, à quelque titre que ce soit.

— *Domaine extraordinaire*, part du produit des conquêtes qui ne figurait pas au budget de l'État.

— Par analog. Tout ce qu'embrasse l'esprit, tout ce qui est du ressort d'une science, d'un art : *Le* DOMAINE *des lettres ne connaît point de limites.* (Portalis.)

— *Être du domaine de*, du ressort, de la compétence de :

Pour mordre à belles dents, tout *fut de mon domaine ;*
Je tombai sans pitié sur la sottise humaine. (C. Del.)

— *Être, tomber dans le domaine public*, se dit particulièrement des productions littéraires et des ouvrages de l'art dont la propriété, après un temps déterminé par les lois, cesse d'appartenir aux auteurs ou à leurs héritiers.

— Fig. Puissance : *Nous sommes l'ouvrage des mains de Dieu ; son* DOMAINE *sur nous est inaliénable.* (Frayssinous.)

DOMANIAL, ALE, adj. Pron. *do-ma-nial.* — Qui est du domaine de l'État ou de la couronne : *Biens* DOMANIAUX. *Droit* DOMANIAL. *Rentes* DOMANIALES. *La majeure portion de ses revenus consistait en droits* DOMANIAUX *résultant de la mouvance de ces fiefs, que les seigneurs s'efforçaient de détailler afin de grossir le produit de leurs lods et ventes.* (H. de Balz.)

DOMANIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*domaine.*) Admin. Joindre au domaine ; faire entrer dans le domaine. DOMANIALISER *des terres.*

DOMANIALITÉ, n. f. (*domaine.*) Admin. Qualité de ce qui est domanial, de ce qui fait partie du domaine.

DOMANIER, n. m. (*domaine.*) Admin. Employé dans l'administration des domaines.

— Féod. Celui qui possédait de grands domaines :

....La noblesse et toute la famille
Et tous les *domaniers* sont arrivés. (Brizeux.)

DOMBÉYE, n. f. (*Dombey*, natur. franç.) Bot. Genre de plantes exotiques.

DÔME, n. m. (δόμος, maison, édifice, gr.) Ouvrage d'architecture en forme de coupe renversée, qui surmonte un grand édifice : *Le* DÔME *d'une église. Le* DÔME *du Panthéon, des Invalides. Le* DÔME *de Saint-Paul à Londres, de Saint-Pierre de Rome.* (Acad.) *Au moyen du* DÔME, *inconnu des anciens, la religion a fait un heureux mélange de ce que l'ordre gothique a de hardi, et de ce que les ordres grecs ont de simple et de gracieux.* (Chateaub.)

— *Dôme à pans*, celui dont le plan est un polygone.

— *Dôme surbaissé*, celui qui forme une portion de sphéroïde aplati : *Au milieu de cet océan de maisons, un* DÔME *noir et surbaissé, plus large que les autres, est dominé par un autre* DÔME *blanc : c'est le Saint-Sépulcre et le Calvaire.* (Lamart.)

— *Dôme surmonté*, celui qui forme une portion de sphéroïde allongé.

— Par extens. Tout autre ouvrage de même forme : *Le comble de ce pavillon, ce ciel de lit est fait en* DÔME.

— Par analog. *Dôme de verdure, de feuillage*, voûte de verdure ; couvert de feuillage.

— Chim. Partie supérieure ou voûte d'un fourneau à réverbère.

— Mar. Sorte de grand capuchon de planches qui couvre l'escalier par où l'on descend du gaillard d'arrière sur le pont.

— Technol. Couverture d'une cassolette, d'un encensoir.

DOMERIE, n. f. (*domus*, maison ; lat.) Pron. *dom-rí.* — Anc. Abbaye qui servait d'hôpital.

DOMESTICATION, n. f. (*domesticus*, de la maison ; lat.) Pron. *do-mèss-ti-ka-cion.* — Néol. Action d'apprivoiser les animaux.

DOMESTICITÉ, n. f. (*domestiques.*) Pron. *do-mess-ti-ci-té.* — Condition d'une personne qui est au service d'une autre : *Ce témoin n'a pas été reçu à déposer en faveur de son maître, à cause de sa* DOMESTICITÉ. (Acad.) *Une femme d'un rang supérieur, l'ayant remarquée, l'éleva à une* DOMESTICITÉ *plus haute.* (Lam.)

— Collectiv. Tous les domestiques d'une maison : *La* DOMESTICITÉ *d'une maison, d'un palais.* (Acad.) *L'honorable* DOMESTICITÉ *des châteaux royaux ne manque pas au jour du péril.* (Mich.)

— Zool. État des animaux élevés et nourris par l'homme et qui lui sont soumis, par oppos. à ceux qui demeurent dans l'état sauvage : *La plupart des animaux dégénèrent dans l'état de* DOMESTICITÉ. (Acad.) *La* DOMESTICITÉ *consiste en une association devenue nécessaire par l'influence de l'habitude.* (Cuv.) *Nous considérerons l'éléphant dans sa condition de servitude ou de* DOMESTICITÉ. (Buff.) *Dans l'état de* DOMESTICITÉ *le pelage du cerf change.* (Id.)

DOMESTIQUE, adj. des 2 g. (*domesticus ;* lat. ; m. sign.) Pron. *do-mess-tik.* — Qui appartient à la maison ; qui a rapport au ménage, à l'intérieur de la famille : *Économie* DOMESTIQUE. *Affaires* DOMESTIQUES. *Les travaux* DOMESTIQUES. *Les dieux* DOMESTIQUES. *Le culte* DOMESTIQUE. *La vie* DOMESTIQUE. (Ac.) *L'état* DOMESTIQUE *est l'état naturel de la famille.* (Portalis.) *Le bonheur* DOMESTIQUE *est à la longue le plus solide et le plus doux.* (Volt.)

— Il se dit des animaux qui vivent dans la demeure de l'homme, qui y sont élevés et nourris, par oppos. aux animaux sauvages : *Le chien, le cheval sont des animaux* DOMESTIQUES. *Le chat* DOMESTIQUE *et le chat sauvage.* (Acad.) *Tous les animaux* DOMESTIQUES *varient par la couleur beaucoup plus que les animaux sauvages de la même espèce.* (Buff.) *L'hirondelle de cheminée est* DOMESTIQUE *par instinct.* (Id.)

— Par analog. : *Un animal à l'état* DOMESTIQUE, réduit à la domesticité ; apprivoisé.

— Il se dit assez souvent par oppos. à Étranger : *Exemples* DOMESTIQUES. *Guerres* DOMESTIQUES. *Ennemi* DOMESTIQUE. (Acad.) *Chaque nation a ses leçons et ses exemples* DOMESTIQUES. (Mass.) *Les troubles* DOMESTIQUES *de l'Angleterre.* (Rayn.)

— *État domestique*, état d'une personne qui sert, moyennant des gages, dans la maison d'une autre. || On dit dans le même sens : *Emploi* DOMESTIQUE. *Fonction* DOMESTIQUE. *Services* DOMESTIQUES. (Acad.) *Il s'introduisit dans le château, et s'y fit donner je ne sais quelle besogne* DOMESTIQUE. (V. Hugo.)

DOMESTIQUE, n. m. L'intérieur de la maison, du ménage : *Or çà, ma chère moitié, parlons d'autre chose. Rentrons dans le* DOMESTIQUE, *et voyons aux affaires du ménage.* (Piron.) *Point de hauteur ; soyez ferme et douce dans votre* DOMESTIQUE. (Mme de Maint.) *Je ne veux point qu'on se mêle de mon* DOMESTIQUE. *Je ne veux pas qu'on sache ce qui se passe dans mon* DOMESTIQUE. (Acad.) *Je perdrais plus de la moitié de mon esprit si j'étais à l'étroit dans mon* DOMESTIQUE. (Boss.)

— Serviteur à gages : *Il a un bon* DOMESTIQUE, *un mauvais* DOMESTIQUE, *un* DOMESTIQUE *fidèle. Il a renvoyé ses* DOMESTIQUES. *Prendre un* DOMESTIQUE, *on doit répondre de ses* DOMESTIQUES.

On avait massacré nos plus chers *domestiques.* (Volt.)

— Il s'emploie au féminin, pour Servante : *J'ai envoyé ma* DOMESTIQUE *au marché. Il a une* DOMESTIQUE *intelligente et fidèle.* (Acad.)

— Par analog. : *Le bœuf est le* DOMESTIQUE *le plus utile de la ferme, le soutien du ménage champêtre.* (Buff.)

— Anc. Il s'étendait indistinctement à toutes les personnes attachées à une grande maison : *Le chancelier ne voulait point être traité de Monseigneur par ceux-là même de ces messieurs qui étaient ses* DOMESTIQUES. (Péliss.)

— Collectiv. Tous les domestiques d'une maison, tous les serviteurs qui y sont attachés à quelque titre que ce soit :

Dans un hôtel superbe, un nombreux *domestique*,
Sans cesse étudiera vos goûts. (Desm.)

Le comte, ayant pris possession de la charge de grand écuyer, augmenta son DOMESTIQUE *de plusieurs officiers, quoiqu'il en eût un assez grand nombre.* (Le Sage.) *Le premier soin dont je crus m'embarrasser fut d'avoir une meilleure table et de grossir mon* DOMESTIQUE. (Id.) *Il augmente son* DOMESTIQUE *d'un cocher et de deux laquais.* (Danc.) *Son* DOMESTIQUE *était composé d'un petit garçon de six ou sept ans.* (Mariv.)

DOMESTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Domestiquer : *Le bufle est* DOMESTIQUÉ *en Lombardie et en Afrique.* (Littré.)

DOMESTIQUEMENT, adv. Pron. *do-mèss-tik-man.* — En qualité de domestique, à la manière d'un domestique : *Servir quelqu'un* DOMESTIQUEMENT. Fam. : *Il vit* DOMESTIQUEMENT *avec nous.* || Peu usité.

DOMESTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Apprivoiser, réduire à l'état domestique : DOMESTIQUER *un animal sauvage.*

DOMICELLAIRE, n. m. Pron. *do-mi-cèl-lèr.* —

Hist. Grand officier d'une cour d'Allemagne.

DOMICILE, n. m. (*domicilium*; lat.; m. sign.) Habitation fixe; résidence habituelle de quelqu'un; lieu où une personne a fixé son principal établissement; on l'emploie surtout en termes de jurispr. et d'admin. : *Changement de* DOMICILE. *La femme n'a point d'autre* DOMICILE *que celui de son mari. Signifié à sa personne, en son* DOMICILE. *Il a établi son* DOMICILE *à Paris. C'est un homme sans* DOMICILE. *Violation du* DOMICILE. DOMICILE *de droit.* DOMICILE *de fait.* (Acad.)

— *Domicile réel* ou *domicile civil*, le lieu où l'on réside de fait.

— *Domicile politique*, le lieu où l'on exerce ses droits politiques : *Le* DOMICILE POLITIQUE *et le domicile réel sont ordinairement réunis.* (Acad.)

— *Domicile élu*, domicile fictif qu'une personne a déclaré choisir pour y recevoir certaines notifications ou significations. || Dans un sens analog. : *Élire* DOMICILE, *faire élection de* DOMICILE *en tel endroit*, etc.

— Fam. *Élire son domicile*, se fixer en quelque lieu :

Je crois qu'en cette ville
Le diable a pour jamais *élu son domicile.*

— Par extens. Il se dit des lieux que les animaux préfèrent : *Le cachalot ne semble pas avoir choisi son* DOMICILE *dans des parages exclusifs; il paraît appartenir à toutes les mers.* (Gérardin.)

= **A domicile**, loc. adv. Au domicile, à la demeure de la personne à laquelle est adressée, destinée la chose dont on parle : *Un exploit signifié* À DOMICILE. *Secours* À DOMICILE. *Bains* À DOMICILE. (Acad.)

DOMICILIAIRE, adj. des 2 g. (*domicile.*) Pron. *do-mi-ci-lièr.* — Qui concerne le domicile; il n'est guère usité que dans cette locution, *Visite domiciliaire*, visite faite dans le domicile de quelqu'un par autorité de justice.

DOMICILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Domicilier : *Il est* DOMICILIÉ *dans telle commune.*

— Absol. Qui a un domicile, une demeure certaine : *Il est* DOMICILIÉ *et patenté.*

DOMICILIER (SE), v. pron. 1re conj. (*domicile.*) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous domiciliions, vous vous domiciliiez.* — Jurispr. Prendre une habitation fixe dans un lieu. *Il s'est* DOMICILIÉ *dans cette ville.* (Acad.) || Peu usité; il ne s'emploie guère aujourd'hui qu'au participe.

DOMINANCE, n. f. (*dominer.*) Pron. *do-mi-nanss.* — Phil. Action d'un pouvoir dominant : *Le but d'Hippocrate était d'observer les maladies; de voir s'il ne serait pas possible de trouver la raison de leur* DOMINANCE *et de leurs retours dans les circonstances de l'exposition du sol, de l'état de l'air* (Cabanis.)

DOMINANT, part. prés. du v. Dominer.

DOMINANT, ANTE, adj. Qui domine, qui a la prépondérance, qui prévaut : *Parti* DOMINANT. *Religion* DOMINANTE. *Passion, humeur* DOMINANTE. *Goût* DOMINANT. *Couleur* DOMINANTE. *Il y a dans cet ouvrage une idée* DOMINANTE *à laquelle tout est subordonné.* (Acad.) *La passion* DOMINANTE *des gentilshommes est le point d'honneur.* (Pasc.) *La piété la plus sincère devint dès lors l'affection la plus* DOMINANTE *de sa vie entière.* (Lacretelle.)

— Dr. féod. *Fief dominant, seigneur dominant*, fief, seigneur de qui relevait un autre fief ou un autre seigneur : *Il me semble qu'une dame qui possédait un* FIEF DOMINANT *de trois mille écus de rente pouvait se donner les mêmes airs.* (Lesage.)

— Jurispr. *Fonds dominant*, celui en faveur duquel une servitude est établie sur un fonds voisin; par oppos. à *Fonds servant*, celui sur lequel la servitude est établie.

— Mus. *Accord dominant*, celui qui se pratique sur la *dominante* du ton et qui annonce la cadence parfaite.

DOMINANTE, n. f. Pron. *do-mi-nantt.* — Mus. La note qui fait la quinte au-dessus de la note tonique ou fondamentale : *Dans le ton d'*ut, sol *est la* DOMINANTE. *La tonique et la* DOMINANTE *déterminent le ton.* (Acad.)

— *Sous-dominante*, la note qui fait la quarte au-dessus de la tonique.

— Dans le plain-chant, Note que l'on répète le plus souvent, à quelque degré que l'on soit de la finale : *Chaque ton du plain-chant a sa* DOMINANTE *propre.*

DOMINATEUR, TRICE, n. (*dominator, dominatrix*; lat.; m. sign.) Celui, celle qui domine, qui s'arroge ou exerce une autorité suprême : *Les* DOMINATEURS *des nations. Cette nation fut longtemps la* DOMINATRICE *des mers. Un insolent* DOMINATEUR. *Ces passions deviennent les* DOMINATRICES *de l'âme.* (Acad.) *L'homme est le privilégié de la création, le* DOMINATEUR *des autres êtres par l'esprit, et le maître de la nature par la science.* (Mignet.)

Et pourquoi craindre la furie
D'un injuste *dominateur* ?
N'est-il pas une autre patrie
Dans l'avenir consolateur ! (Delille.)

— Adject. Élevé, puissant : *Deux forts couvraient de leur feu* DOMINATEUR *tout l'ensemble de la fortification.* (Thiers.) *Une puissance maritime* DOMINATRICE *des mers.* (Lam.) *L'influence* DOMINATRICE *qu'exerce sur les intelligences la supériorité du savoir lui parut le plus enviable des succès.* (Flourens.)

— Dont l'influence domine : *Les puissants sont plus ou moins* DOMINATEURS. (Cuv.) *Il s'appliqua à étendre sur toutes les provinces de son empire la vigilance d'une administration éclairée sans doute, mais* DOMINATRICE. (Mérim.)

DOMINATION, n. f. (*dominatio*; lat.; m. sign.) Pron. *do-mi-na-cion.* — Empire, autorité souveraine : DOMINATION *injuste, absolue. Usurper la* DOMINATION. *L'esprit de* DOMINATION. *Étendre sa* DOMINATION. *Affermir sa* DOMINATION. *Jamais* DOMINATION *plus dure n'avait pesé sur eux.* (Acad.) *Dans la famille, la* DOMINATION *naît du dévouement.* (Portalis.) *Il s'était accoutumé à une* DOMINATION *qui ne voulait point de résistance.* (St-Simon.) *Secouer une* DOMINATION *tyrannique. La* DOMINATION *de l'âme sur le corps, sur les sens.* (Acad.)

— Au pl. Écrit. sainte, Un des ordres de la hiérarchie des anges : *Les puissances, les trônes et les* DOMINATIONS.

DOMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Dominer : *Le Rhin se tord dans son lit de roches,* DOMINÉ *par des tours en ruines.* (V. Hugo.)

DOMINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*dominari*; lat.; m. sign.) Commander souverainement, avoir une puissance absolue : *Alexandre* DOMINA *sur l'Asie. Ce peuple, cette puissance* DOMINE *sur les mers.* (Ac.)

Du haut de son tombeau Thémistocle *domine*
Sur ce port qui l'a vu si grand. (C. Del.)

— Exercer de l'empire, de l'influence sur quelqu'un ou sur quelque chose, avoir de la prépondérance, prévaloir : *Il* DOMINE *au conseil, dans sa compagnie. Il veut* DOMINER *sur tout le monde. Il aime à* DOMINER. *Il veut toujours* DOMINER. (Acad.) *On peut* DOMINER *par la force, mais jamais par la seule adresse.* (Vauv.) *On* DOMINE *plus par ses défauts que par ses qualités.* (Chateaub.) *La raison doit* DOMINER *sur les passions. Un cœur où l'ambition* DOMINE. *Le goût qui* DOMINE *maintenant.* (Acad.)

— Être le plus apparent parmi d'autres choses, être le plus remarquable, le plus fort : *Cette figure* DOMINE *dans le tableau. Le bleu* DOMINE *dans cette étoffe. La bile* DOMINE *dans son tempérament.* (Acad.)

Pour moi, j'aime surtout que le poivre *domine.* (Boil.)

Une grande pensée DOMINE *dans cet ouvrage. L'imagination* DOMINE *dans le gracieux.* (Marm.)

— Fig. En parl. des choses plus élevées que d'autres, des lieux d'où l'on découvre une plus ou moins grande étendue de pays, Être au dessus de; être suspendu sur; tenir dans une sorte de sujétion : *Sa tête* DOMINE *au-dessus de la foule. Ce château, cette tour* DOMINE *sur toute la plaine. La citadelle* DOMINE *sur la ville.* (Ac.)

= **Dominer**, v. tr. ou act. Maîtriser, gouverner : *Ce ministre* DOMINE *le prince. Il s'est toujours laissé* DOMINER *par les femmes. Cet homme veut* DOMINER *tout le monde. Un homme que la passion* DOMINE. *Il faut que la raison* DOMINE *les passions. Savoir* DOMINER *les événements, les circonstances.* (Acad.)

Je ne reçois la loi
Que de mes sentiments ; eux seuls me déterminent,
Et je ne souffre pas que d'autres me *dominent.* (Corn.)

Tous les sentiments que nous DOMINONS *sont légitimes; tous ceux qui nous* DOMINENT *sont criminels.* (J. J. Rous.) *Son âme toujours énergique ne* DOMINAIT *plus son corps brisé par la fatigue.* (Mérim.)

— S'élever au-dessus de : *Une colline* DOMINAIT *la plaine. La citadelle* DOMINE *la ville.* (Acad.)

J'atteignis le sommet d'une rude colline
Qu'un lac baigne à sa base et qu'un glacier *domine.* (Lam.)

DOMINICAIN, AINE, n. (*Dominique*, fondateur de l'ordre.) Pron. *do-mi-ni-kain, kènn.* — Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique.

DOMINICAL, ALE, adj. (*dominicalis*; lat.) Relig. chrét. Qui appartient au Seigneur, qui est du Seigneur.

— *L'oraison dominicale*, le pater, prière que Notre-Seigneur enseigna à ses disciples.

— *Lettre dominicale*, la lettre qui marque, dans le calendrier, le jour du Seigneur, c'est-à-dire le dimanche.

= **Dominicale**, n. f. Sermon prêché le dimanche hors de l'Avent et du carême : *Prêcher les* DOMINICALES ou *la* DOMINICALE. *Les* DOMINICALES *de Bourdaloue.* (Acad.)

DOMINICALIER, n. m. Anc. Prédicateur de chaque dimanche.

DOMINO, n. m. Pron. *do-mi-nô.* — Capuchon noir que les ecclésiastiques mettent aux offices pendant l'hiver : *Les prêtres ont quitté leur* DOMINO. || Plus souv. *Camail.*

— Costume de bal qui consiste en une robe ouverte descendant jusqu'aux talons, avec une espèce de capuchon ou camail : DOMINO *de taffetas bleu. Elle était en* DOMINO. (Acad.) *Pour tout habitué de l'Opéra, ce* DOMINO *trahissait un bourgeois quelconque.* (H. de Balzac.)

— La personne qui porte ce costume : *Je n'ai pu reconnaître le* DOMINO *qui m'a parlé.* (Acad.)

— Jeu composé de vingt-huit dés marqués d'un certain nombre de points : *Jouer au* DOMINO. *Il jouait au* DOMINO, *seul jeu qu'il eût compris.* (H. de Balz.)

— Ne fais-tu rien le soir pour te désennuyer?
— Je joue aux *dominos* quelquefois chez Procope.
(A. de Musset.)

— Chacune des pièces de ce jeu, ou la réunion de ces pièces : *Les points de ce* DOMINO *sont effacés.*

— *Faire domino*, placer son dernier domino, lorsqu'il en reste encore à l'adversaire; ce qui fait gagner la partie. || On dit elliptiq. *Domino*, pour annoncer que l'on fait domino.

. . Ce n'est pas un homme à faire un quiproquo,
Celui qui juste à point sait *faire domino.* (A. de Muss.)

DOMINOTERIE, n. f. (*domino.*) Anc. Toutes sortes de papiers marbrés et colorés.

— Aujourd'hui Papiers imprimés et colorés servant à différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, etc. : *Articles de* DOMINOTERIE.

DOMINOTIER, n. m. (*domino.*) Pron. *do-mi-no-tié.* — Marchand de dominoterie.

DOMITE, n. f. Minér. Roche qui forme la plus grande partie du Puy-de-Dôme, en Auvergne.

DOMMAGE, n. m. (*dommagium*; bas. lat.; m. sign.; de *damnum*, perte.) Pron. *do-maj.* — Préjudice. *Notable* DOMMAGE. *Cause de* DOMMAGE. *Cela me porte* DOMMAGE. *Cela lui fait* DOMMAGE *de cent mille francs. Recevoir, éprouver du* DOMMAGE. *Réparer un* DOMMAGE. *Le* DOMMAGE *n'est pas grand.* (Acad.) *Ils causèrent dans tout le pays un* DOMMAGE *inexprimable.* (Volt.)

Ils mirent en commun le gain et le *dommage.* (La F.)

— Dégât : *La grêle, l'inondation a causé beaucoup de* DOMMAGE. (Acad.)

Au travers d'un vieux pré certain ânon passa,
S'y vautra, non sans faire un notable *dommage.* (Rac.)

— *C'est dommage, grand dommage, bien dommage*, etc.; la chose est fâcheuse, regrettable. *Ce jeune homme se perd, et c'est* DOMMAGE, *c'est vraiment* DOMMAGE, *c'est bien* DOMMAGE, *car il promettait beaucoup. C'est* DOMMAGE *que vous ne m'ayez pas appris cela plus tôt. Il est bien* DOMMAGE *que nous ayons perdu une si grande partie des ouvrages de Tacite et de Tite-Live.* (Acad.) *Quel* DOMMAGE *que je ne puisse fuir avec toi!* (Chateaub.)

Les soupers sont proscrits, et c'est vraiment *dommage.*
(C. Del.)

— Fam. et iron. *Il ne m'accuse pas, c'est* DOMMAGE. (Acad.) || *C'est dommage qu'il ne fasse cela, c'est dommage qu'il ne se joue à moi*, s'il osait faire cela, s'il osait se jouer à moi, il s'en repentirait.

— Jurispr. *Dommages et intérêts*, ou *dommages-intérêts*, somme allouée à quelqu'un pour l'indemniser d'un dommage, d'un préjudice : *Demander des* DOMMAGES-INTÉRÊTS. *A peine de tous dépens,* DOMMAGES ET INTÉRÊTS.

DOMMAGEABLE, adj. des 2 g. (*dommage.*) Pron. *do-ma-jabl.* — Qui cause, qui apporte du dommage : *Cela est* DOMMAGEABLE *au public. Cette entreprise lui a été fort* DOMMAGEABLE. *Une grâce* DOMMAGEABLE *à l'État.* (Mass.)

Dis-moi donc, malheureux, as-tu perdu l'esprit,
De faire un testament qui m'est si *dommageable?* (Regn.)

DOMMAGEABLEMENT, adv. Avec dommage.

DOMMAGER, v. Vieux. V. ENDOMMAGER. 1re conj.

DOMPTABLE, adj. des 2 g. Pron. *don-tabl.* — Qu'on peut dompter, qu'on peut adoucir : *L'adresse rend* DOMPTABLES *les animaux les plus farouches. Ce cheval est* DOMPTABLE *maintenant.* (Acad.)

— Il s'emploie ordinairement avec la négation : *Ce cheval n'est pas* DOMPTABLE. *Ce jeune homme, ce caractère n'est plus* DOMPTABLE. (Acad.)

DOMPTAIRE, n. m. (*dompter*; Pron. *don-tèr.* — Agricult. Vieux bœuf sage et docile dont on se sert pour réprimer la fougue d'un bœuf sauvage qu'on veut dompter.

DOMPTANT, part. prés. du v. Dompter : *L'homme a opposé les animaux aux animaux, subjuguant les*

uns par adresse, DOMPTANT *les autres par la force.* (Buff.)

DOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Dompter : *Le taureau, l'âne, l'éléphant, le dromadaire,* DOMPTÉS, *formaient autour de lui, en quelque sorte, une famille d'esclaves.* (Salvandy.)

Dans leurs climats brûlants les Africains *domptés.* (Rac.)

DOMPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*domitare ;* lat., m. sign.) Pron. *don-té.* — Subjuguer, réduire sous son obéissance ; vaincre : DOMPTER *une nation.* DOMPTER *des peuples. Hercule* DOMPTA *les monstres. Nous n'avons pas réduit à l'esclavage les peuples que nous* AVONS DOMPTÉS; *nous n'en forçons aucun de soumettre leur conscience à nos armes.* (B. de St-P.) *Il enchaîne où il* DOMPTE *tout ce qui est capable de résistance.* (Fléch.)

— En parl. des animaux, Assujettir ; Dépouiller du naturel farouche qu'ils avaient dans l'état sauvage : DOMPTER *un cheval, un taureau. L'homme* DOMPTE *tous les animaux.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Se rendre maître, commander à : DOMPTER *ses passions.* DOMPTER *sa colère. Celui qui* DOMPTE *son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes.* (Boss.) *Il est plus aisé de* DOMPTER *les peuples, que de* DOMPTER *une passion.* (Mass.)

Vos yeux ont su *dompter* ce rebelle courage. (Rac.)

= **Se dompter,** v. pron. Dompter ses passions : *Apprends à* TE DOMPTER.

DOMPTEUR, n. m. (*dompter.*) Pron. *don-teur.* — Celui qui dompte : DOMPTEUR *des nations. Hercule est appelé le* DOMPTEUR *des monstres.* (Acad.) || Il reçoit toujours un compl. déterminatif.

DOMPTE-VENIN, n. m. Pron. *dontt-ve-nain.* — Bot. Plante du genre Asclépiade, regardée autrefois comme un préservatif contre les venins ; aujourd'hui elle est rangée parmi les apéritifs et les diurétiques.

DON, n. m. (*donum ;* lat. ; m. sign.) Présent, gratification qu'on fait à quelqu'un : *Faire un* DON *à quelqu'un. Les* DONS *faits à une église, à un hospice. Recevoir un* DON. *Donner en pur* DON. *Je n'ai pas acheté ce livre, c'est un* DON *de l'auteur.* (Acad.) *Il les laisse comblés de ses* DONS. (Boss.) *Il est bien moins content du* DON *que de la manière dont il lui a été fait.* (La Br.)

J'accepte tous les *dons* que vous voulez me faire. (Rac.)
Les *dons* faits à propos produisent des miracles. (Quin.)
.. Un *don* qu'on vous fait, un bienfait qu'on vous jette
Laissent notre âme à l'aise avec le bienfaiteur. (C. Del.)

— Fig. : *Que cet enfant si cher soit pour nous un* DON *qui répare toutes nos pertes!* (Mass.)

Le *don* de notre foi ne dépend de personne. (Rac.)

— Prov. *Il n'y a pas de plus bel acquit, il n'y a si bel acquit que le don,* nul bien n'est plus agréablement, plus aisément acquis que celui qui nous est donné.

— Offrande religieuse : *Le peuple venait en foule offrir ses* DONS *et ses présents.* (Mass.)

Il me nourrit des *dons* offerts sur son autel. (Rac.)

— *Don de soi,* sacrifice complet de ses intérêts, de sa propre personnalité : *La charité prise dans son sens le plus général, est le* DON DE SOI; *lorsqu'elle regarde Dieu, c'est le* DON DE SOI *à Dieu ; lorsqu'elle regarde l'homme, c'est le* DON DE SOI *à l'humanité.* (Lacordaire.)

— Fig. *Les dons de la terre,* ses productions.

— Par analog. *Ils ignorent la nature, ses* DONS *et ses largesses.* (La Br.)

. . . . Les *dons* de l'automne
Ne sont plus profanés par un fer étranger. (J. B. Rouss.)

— Poét. et fig. *Les dons de Cérès,* les moissons, les blés ; *les dons de Flore, du printemps, etc.,* les fleurs ; *les dons de Bacchus,* les raisins, la vendange, le vin, etc.

— Avantage particulier, Faveur :

Et mon plus ardent rêve au ciel n'eût demandé
Que le *don* de vous voir, comme il m'est accordé.
(Ponsard.)

Cette construction peu usitée est une licence qu'il faut abandonner aux poëtes.

— Fig. Qualité physique ou morale, avantage que l'on reçoit de la divinité, de la nature, du sort, etc. : *Tous les* DONS *que Dieu nous a faits. Le ciel, la nature l'enrichit, le combla de ses* DONS. *C'est un beau* DON *de la nature qu'une heureuse mémoire. Il était pourvu des* DONS *les plus heureux.* (Acad.) *Que de* DONS *du ciel ne faut-il pas pour bien régner.* (La Br.)

Un esprit créateur est un *don* malheureux. (C. Del.)
Loin du monde élevé, de tous les *dons* des cieux
Il est orné dès sa naissance. (Rac.)

— Par analog. biens spirituels qui nous viennent de la grâce du Saint-Esprit : *La foi est un* DON *de Dieu. C'est un* DON *du Saint-Esprit. Dieu ne voit de grand et de réel en nous que les* DONS *de sa grâce.* (Mass.)

— Avantage naturel, aptitude que l'on a de quelque chose : *Le* DON *de prophétie. Le* DON *des langues. Le* DON *de la parole. Il a le* DON *de plaire à tout le monde, le* DON *de plaire.* (Acad.) *Le* DON *d'admiration, plus encore que le* DON *de juger, était la vertu d'esprit de Louis XIV. C'est à ce* DON *qu'il dut la majesté de son règne.* (Lamart.) *L'éloquence était un* DON *avant d'être un art, et l'art même en serait inutile à qui n'en aurait pas le* DON. (Marm.)

— Iron. *Les petits esprits ont le* DON *de beaucoup parler et de ne rien dire.* (La Rochef.) *Il a le* DON *de déplaire, le* DON *de se faire haïr de tout le monde.*

... De tous les humains c'est le plus ennuyeux,
— Le grand homme en effet reçut ce *don* des cieux.
(C. Del.)

— *Avoir le don des larmes,* pleurer à volonté.

— Anc. Grâce utile accordée par le prince : *Il eut l'avis de cette aubaine, et il en demanda le* DON *au roi, il en obtint le* DON *du roi. Enregistrer le* DON. (Acad.)

— *Don gratuit,* don que les assemblées du clergé ou les États des provinces faisaient au roi pour subvenir aux besoins de l'État.

— Jurispr. *Don mutuel,* donation mutuelle que se font le mari et la femme de l'usufruit de leur bien, pour que le survivant en jouisse.

— *Don manuel,* celui qui est admis de la main à la main.

Syn. Don, Présent. Il y a cette première différence entre *don* et *présent,* que le premier s'entend surtout d'une chose utile, et le second, d'une chose agréable. On fait *don* d'un habit à un pauvre ; on fait *présent* d'une parure à une dame. On dit les *dons* de Pomone et les *présents* de Flore. On se fait des *présents* de noces en se mariant ; on se fait des *dons* mutuels par contrats.

DON, n. m. (*dominus,* seigneur ; lat.) Titre d'honneur particulier aux nobles d'Espagne et de Portugal ; il se met ordinairement devant le nom de baptême de celui à qui on le donne : Don *Juan de Tolède.* Don *Luis de Haro. Le* DON *est devenu presque aussi commun en Espagne que le mot de monsieur en France.* (Acad.)

Il se donne le *don,* et fait le gentilhomme. (Em. Augier.)

Mon père, en vertu de sa charge, prit de sa propre autorité le titre de DON. (Lesage.)

DONA, n. f. (*dona,* esp.) Pron. *do-nia.* — Titre d'honneur particulier aux femmes nobles d'Espagne et de Portugal ; il précède ordinairement le nom de baptême : DONA *Inès de Castro. Le premier cavalier venu, et la première* DONA *jeune et jolie sont les héros de ce roman.* (Nisard.)

DONACE, n. f. (δόναξ, roseau ; gr.) Pron. *donass.* — Zool. Genre de mollusques bivalves à coquille aplatie.

DONAT, n. m. Pron. *do-na.* — Dans l'ordre de Malte, Laïque à qui le grand-maître confère la demi-croix pour services rendus à la religion.

DONATAIRE, n. des 2 g. (*donatorius ;* lat. ; m. sign.) Pron. *do-na-tèr.* — Jurispr. Celui ou celle à qui on a fait une donation.

DONATEUR, TRICE, n. (*donator, trix ;* lat. ; m. sign.) Pron. *do-na-teur, triss.* — Jurispr. Celui, celle qui a fait une donation : *Tu as raison, celle qui reçoit ne s'engage à rien, et le* DONATEUR *est pris pour dupe.* (Danc.) *Les familles des* DONATEURS *de ce trésor sont aujourd'hui éteintes, ruinées ou déchues.* (P. de Muss.)

— Poétiq. Celui qui donne, dispensateur :

Donateur de tous biens, digne objet de nos chants. (Rac.)

DONATION, n. f. (*donatio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *do-na-cion.* — Jurispr. Don qui se fait par acte public : DONATION *irrévocable.* DONATION *conditionnelle. Acte de* DONATION. *Faire, révoquer, casser une* DONATION. *Accepter une* DONATION. (Acad.) *Le Dauphiné fut réuni à la France par une* DONATION *qui fut le fruit de la politique.* (Volt.) *On a reproché, non sans quelque raison, à Tartufe, l'invraisemblance fondamentale d'une* DONATION *que la présence de deux héritiers directs frappe de nullité.* (Duviquet.)

Il reste donc, notre triste beau-père,
A faire ici *donation* entière
De tous vos biens. (Volt.)

Donation entre-vifs, acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement en faveur du donataire. || *Donation mutuelle,* donation par laquelle deux personnes se donnent réciproquement tout ou partie de leurs biens. || *Donation onéreuse,* donation faite sous des charges imposées au donataire envers le donateur ou toute autre personne.

— Acte par lequel on fait une donation : *La* DONATION *n'est pas revêtue de toutes les formes requises.*

DONATISME, n. m. Hist. Hérésie des donatistes.

DONATISTE, n. m. Pron. *do-na-tist.* — Hist. schismatique, dont le chef, l'évêque Donat, prétendait qu'il n'y avait plus d'Église qu'en Afrique : *Saint Augustin écrit à Marcellin le tribun qu'il faut fouetter les* DONATISTES *comme les maîtres d'école en usent avec les écoliers.* (Volt.)

DONAX, n. m. (δόναξ, gr.) Bot. Le roseau.

DONC, conj. (*tunc,* pour lors ; lat.) Pron. *donk.* — Il sert à marquer la conclusion d'un raisonnement : *Il respire,* DONC *il vit. Je pense,* DONC *j'existe.* (Descartes.)

Un ennemi mortel, à tous les miens fatal,
Dit qu'il me veut du bien, *donc* il me veut du mal.
(E. Legouvé.)

— On l'emploie pour exprimer toute espèce d'induction : *Ainsi* DONC *vous refusez. Vous êtes* DONC *bien* DÉCIDÉ *à partir. Il faut* DONC *vous obéir. Vous serez* DONC *toujours le même. Vous voyez* DONC *bien que j'avais raison.*

— Il sert encore à marquer l'étonnement, la surprise : *J'étais* DONC *destiné à lui survivre ! Voilà* DONC *tout le fruit que j'ai retiré de mes soins. Que dit-il* DONC *là? Qu'ai-je* DONC *fait pour que vous me traitiez de la sorte? Quoi* DONC *! il me résisterait?*

Voilà *donc* quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
Des femmes, des enfants ! ô justice éternelle! (Rac.)
Où *donc* la chasteté prend-elle cet empire,
Que devant un regard ma hardiesse expire. (Pons.)

— Elle sert aussi quelquefois à rendre plus pressante une demande, une injonction : *Dites-nous* DONC *comment la chose s'est passée. Répondez* DONC. *Donnez-moi* DONC *cela. Gare* DONC !

— On le met quelquefois au commencement de la phrase pour marquer qu'on reprend la suite d'un discours, d'un récit : *Vous verrez dans ce simple récit ce que c'est que la peur du mal, et combien elle dénature horriblement les objets.* Donc *je commence.* (J. Janin.)

Il suffit. N'en parlons plus, seigneur.
Donc l'empereur est mort? (V. Hugo.)

DONCQUES, conj. (*tunc, usque ;* lat.) anc. forme de *donc :*

Chantons *doncques,* Sylvie au moins m'écoutera,
Et je serai content quand mon chant lui plaira. (Segrais.)

DONDAINE ou **DONDEINE,** n. f. (*bedon.*) Pron. *don-dènn.* — Anc. Machine de guerre qui lançait d'énormes pierres.

DONDON, n. f. (*dondaine.*) Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur : *Une grosse* DONDON. *Une bonne grosse* DONDON.

— Zool. Le dronte.

DONDOS, n. m. Pron. *don-doss.* — Zool. Albinos d'Afrique : *Les* DONDOS *sont, pour le plus grand nombre, des malheureux atteints d'une espèce de lèpre, nommée lèpre blanche.* (Buff.)

DONGRIS, n. m. Comm. Toile de coton des Indes orientales.

DONILLAGE, n. m. Techn. Mauvaise fabrication d'une étoffe dont la laine n'est pas de même qualité.

DONILLEUX, EUSE, adj. Techn. Il se dit des étoffes de laine qui ne sont pas d'égale qualité et de même largeur d'un bout de la pièce à l'autre.

DONJON, n. m. (*domus,* maison ; *juncta,* jointe ; lat.) Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour : *Le* DONJON *de Vincennes. Un vieux* DONJON.

— Par extens. Tourelle en forme de guérite, élevée sur la plate-forme d'une tour.

— Petit pavillon élevé au-dessus du comble d'une maison, et d'où la vue s'étend au loin.

DONJONNÉ, ÉE, adj. (*donjon.*) Muni de donjons, de tourelles : *Château, pavillon* DONJONNÉ ; *tour* DONJONNÉE.

— Blas. *Tours donjonnées de deux pièces,* qui ont deux donjons superposés.

DONNANT, part. prés. de Donner.

— Prov. *Donnant donnant,* se dit pour exprimer qu'on ne peut donner une chose qu'en recevant une autre chose. || On dit aussi. *En donnant donnant.*

— *Donnant sur,* exposé à, ouvrant sur : *Je fus logé dans un appartement* DONNANT SUR *la rue.* (Chateaub.)

DONNANT, ANTE, adj. Pron. *do-nan, nantt.* — Qui aime à donner ; il s'emploie surtout avec la négation : *Il n'est pas* DONNANT. *La bonne femme n'est guère* DONNANTE.

DONNE, n. f. (*donner.*) Pron. *donn.* — Jeu. Action de distribuer les cartes : *Il ne faut pas changer sa* DONNE. *Perdre sa* DONNE. *Il y a male* DONNE.

DONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Donner : *Ce livre m'a été* DONNÉ *par mon frère. Le signal est* DONNÉ : *tout s'ébranle, et la pompe commence à* DÉFILER. (Chateaub.) *A un signal* DONNÉ *la troupe se mit en marche.*

Les jours *donnés* aux dieux ne sont jamais perdus. (La F.)

— Prov. *A cheval donné on ne regarde point à la bouche, ou à la bride,* quand on reçoit un présent, il ne faut pas le déprécier.

— Prov. et fig. *C'est un marché donné*, se dit d'une chose qui a été vendue à un très-bas prix.

— Fixé, déterminé : *Ce travail pénible m'a enfin conduit à une formule qui exprime le lieu de la lune pour un temps* DONNÉ. (D'Alemb.) *L'incurable impuissance de l'homme lui fait une loi, pour avoir quelque valeur en quelque chose, de négliger toutes les autres, et de porter toutes ses forces sur un point* DONNÉ. (Lerminier.)

— Math. *Quantités données*, quantités connues, dont on se sert, dans la solution d'un problème, pour trouver les quantités inconnues.

— Par anal. : *Quelle est, l'histoire* ÉTANT DONNÉE, *la destination finale de la France?* (Rémusat.)

— *Être donné à*, être permis à ; échoir à ; être le propre de : *L'un des spectacles les plus nobles et les plus touchants qu'il* NOUS AIT ÉTÉ DONNÉ DE *contempler, n'est-pas celui de l'homme aux prises avec la fortune.* (Cuv.) *Il* A ÉTÉ DONNÉ A *peu d'hommes d'obtenir une gloire plus grande.* (Flourens.) *La foi des premiers chrétiens nous avait conservé, à travers mille révolutions, un temple qu'*IL ÉTAIT DONNÉ *à votre siècle de voir périr.* (Chateaub.) IL M'EST DONNÉ *de tout savoir qu'à celui qui a tout fait.* (La Harpe.)

Il ne nous est *donné* d'aimer bien qu'une fois. (C. Del.)

*Soutenir et varier une même situation pendant cinq actes n'*EST DONNÉ *qu'à l'éloquence d'un grand écrivain.* (La Harpe.)

DONNÉE, n. f. Pron. *do-né.* — Le point sur lequel on fonde un raisonnement ; supposition, notion, probabilité dont on fait la base d'une recherche, d'un examen quelconque : *Des* DONNÉES *fausses, Les* DONNÉES *certaines de l'observation. Plusieurs savants s'attachent à recueillir les* DONNÉES *géographiques, historiques et scientifiques qui sont éparses dans les livres sanscrits.* (Reynaud.)

— Littér. Idée principale développée dans un poëme, un roman, etc. : *La* DONNÉE, *ou, pour parler français (clause de rigueur quand on rend compte d'un ouvrage de M. Casimir Delavigne), l'idée principale est spirituelle et piquante.* (Duviquet.)

— Math. *Quantités données* ou simpl. *Données*, quantité connues dont on se sert pour trouver les quantités inconnues et résoudre un problème.

DONNER, v. trans. ou act. 1re conj. (*don.*) Pron. *do-né.* — Faire don à quelqu'un de quelque chose ; lui en transmettre gratuitement la propriété ou la jouissance : DONNER *de l'argent, une terre, une maison. Il lui* DONNA *une fort belle dot. Il* DONNE *tout son bien aux pauvres.* DONNER *un livre, une bague, Le roi lui* A DONNÉ *une pension.* (Acad.) *Elle avait une magnificence royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne* DONNAIT *pas.* (Boss.) *Il fut obligé de* DONNER *tout ce qu'il avait.* (Volt.) *Le vainqueur de Marengo ne se doutait pas encore qu'il pourrait bientôt* DONNER *des couronnes à ceux qui le servaient.* (Thiers.) *On ne* DONNE *rien aussi libéralement que ses conseils.* (La Rochef.)

Mes jours sont pleins, Elvire, et bons à moissonner ;
Dieu qui me les compta, pouvait moins m'en *donner.*
(C. Del.)

— Par analog. Accorder : *Vous voyez ce que la religion vous demande, sans voir ce qu'elle vous* DONNE. (Mme de Maint.) *La nature* A DONNÉ *à Trieste une petite forêt de chênes verts qui est devenue un lieu de délices.* (C. Nod.)

— Absol. *Il* DONNE *de fort mauvaise grâce. La libéralité consiste moins à* DONNER *beaucoup qu'à* DONNER *à propos.* (La Br.)

Tel *donne* à pleines mains qui n'oblige personne ;
La façon de *donner* vaut mieux que ce qu'on donne. (Corn.)

— Faire l'aumône, donner de l'argent, ou quelque autre chose par aumône, par charité :

Donnons : ce qu'on répand d'aumônes sur la terre
Amasse un trésor dans les cieux. (A. Guiraud.)
Donnez, peu me suffit, je ne suis qu'un enfant ;
Un petit sou me rend la vie. (Id.)

— Fam. et par exagér. *Il donnait jusqu'à sa chemise*, se dit d'un homme extrêmement charitable ou libéral.

— Jurispr. *Donner et retenir ne vaut*, celui qui fait une donation ne peut ajouter une clause qui en détruise l'effet. || Prov. On ne peut retenir ce que l'on donne.

— Prov. *Qui donne tôt, donne deux fois*, c'est ajouter au prix d'une grâce que de l'accorder sur-le-champ.

— Prov. *On ne donne rien pour rien*, il y a toujours une pensée d'intérêt dans les dons qu'on fait.

— Prov. et fig. *Il n'en donnerait pas sa part aux chiens*, se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose.

— Fig. et fam. *Donner au diable.* V. *Diable.*

— Sacrifier par dévouement : DONNER *sa vie, ses jours, son sang pour sa famille, pour son pays.*

La reine de Valence a *donné* sa couronne. (C. Del.)

— Livrer, mettre entre les mains, remettre : DONNER *un paquet au messager.* DONNER *des papiers à un homme d'affaires, à un notaire.* (Acad.) *Il* DONNA *le mémoire à un de ses satrapes pour en lui en rendre compte.* (Volt.) DONNER *de l'argent pour aller au marché.* DONNER *à crédit, à intérêt.* (Acad.)

— *Donner une chose à l'essai, à l'épreuve*, la donner à quelqu'un pour qu'il l'essaye, pour qu'il l'éprouve avant de l'acheter : *On m'*A DONNÉ *ce cheval* À L'ESSAI. *On m'*A DONNÉ *cette montre* À L'ÉPREUVE. (Acad.)

— Préposer, en attribuant une fonction, en chargeant d'un soin particulier : DONNER *un précepteur, un maître de dessin, de danse, à un enfant ;* etc. *Donner un chef, un général à des soldats ;* DONNER *un roi à une nation.* (Acad.) || On dit de même *Donner pour chef, pour maître, pour roi, etc.*

— *Donner sa fille en mariage* et simpl. *Donner sa fille à quelqu'un*, la lui accorder pour femme :

Le pontife à sa voix vous trouve-t-il rebelle ?
Il vous *donne sa fille*, il parle, et son pouvoir
Change une ardeur coupable en un pieux devoir. (C. D.)

— Dans le m. sens : *Donner pour époux, pour épouse.*

— Confier : DONNER *en dépôt.* DONNER *en garde. Il lui en a* DONNÉ *la garde, le soin.* DONNER *de l'ouvrage à faire. Je vois qu'on m'*A DONNÉ *un jeune sot à corriger.* (Marm.) *Le roi lui donna toute la conduite de son fils.* (Fléch.) *Il ne se fia pas assez à la raison du divin Platon, pour lui* DONNER *le gouvernement d'une bicoque.* (Fonten.)

— Fam. et par exagér. *Je donnerais ma tête à couper que cela est ainsi*, se dit pour exprimer l'entière certitude, la conviction profonde qu'on a de la vérité de ce qu'on avance.

— Prov. et fig. *Donner du fil à retordre*, causer bien de la peine à quelqu'un, lui susciter bien des embarras : *S'il m'attaque, je lui* DONNERAI *bien* DU FIL À RETORDRE.

— Fig. et fam. *En donner à garder à quelqu'un*, vouloir lui en faire accroire : *Je vois les plus jolies femmes de Paris, mais je ne me fixe pas à une, et je* LEUR EN DONNE *bien* À GARDER. (Montesq.)

— *En donner à quelqu'un*, Le tromper ; et par extens. Le battre :

Il est mort ! quoi ! monsieur, vous *m'en donnez* aussi,
A moi, de votre cœur l'unique secrétaire. (Corn.)

— Dans le m. sens : *En donner de toutes les couleurs :*

Je m'en vais *t'en donner de toutes les couleurs.* (Dest.)

— Pop. *En donner d'une bonne*, ou *La donner bonne*, en faire accroire :

Ah ! par ma foi, monsieur, vous *nous la donnez bonne*,
De croire qu'en quittant votre triste personne
Le moindre déplaisir puisse saisir mon cœur. (Regn.)

— Fam. *Le donner au plus habile à mieux faire*, défier le plus habile de faire mieux. || *Donner à deviner*, ou *donner en quatre, en dix*, etc.

— Mettre au défi de deviner : *Je le* DONNE *au plus fin à deviner. Devinez ! je vous le* DONNE *en quatre, je vous le* DONNE *en dix, je vous le* DONNE *en cent.* (Mme de Sévig.)

— *Donner en dix, en vingt, en cent, etc., à faire une certaine chose*, défier de faire une chose une fois sur dix, sur vingt, etc. : *Voilà un coup bien heureux, je vous* DONNE EN DIX, EN VINGT, *à faire un semblable.* (Ac.)

— Chass. *Donner le cerf aux chiens*, lancer le cerf. || On dit dans le m. sens, *Donner les chiens, la meute.*

— Céder, transmettre, payer en échange, en retour de quelque service : DONNER *une chose pour une autre, en échange, en retour d'une autre. Il n'a pas voulu me le* DONNER *pour moins de six francs, à moins de six francs. On* DONNE *cela partout au plus bas prix.* DONNER *des appointements. Combien* DONNEZ-*vous à vos gens par mois ? Combien leur* DONNEZ-*vous de gages, pour leurs gages ? Je n'en veux pas* DONNER *plus de trente francs.* (Acad.) *J'ai fait un petit recueil de vos lettres que je ne* DONNERAIS *pas pour bien de l'argent.* (Mme de Sév.)

Il nous faut ton moulin ; que veux-tu qu'on t'en *donne.*
(Andr.)

— Par exagér. et fam. *Je n'en donnerai pas une obole, un fétu, etc.*, je ne fais aucun cas de cela.

— *Je donnerais tout au monde*, ou *je ne sais quoi pour que cela fût*, je ferais les plus grands sacrifices pour que cela fût. || Dans le m. sens : *Que ne donnerais-je pas pour le revoir, pour le sauver?* etc.

— Désigner, faire connaître : DONNEZ-*moi le plus indigne de tous les princes, on lui donnera tous les éloges qu'on vous a donnés.* (Fén.)

— Fournir, produire : DONNER *des assurances, des gages, des sûretés.* DONNER *des ôtages.* DONNER *caution.* DONNER *un répondant.* DONNEZ-*nous-en la preuve.*

— *Donner assurance*, assurer, affirmer.

— Manifester, faire connaître par des effets : *Il* A DONNÉ *des preuves de son courage, des marques de sa fidélité, de son attachement.* DONNER *des témoignages d'estime, d'amitié.*

— *Donner des signes d'embarras, d'inquiétude, etc.*, paraître inquiet, troublé, etc.

— *Donner signe de vie, des signes de vie*, se dit d'une personne qui vit, bien qu'on ait pu d'abord la croire morte : *Il ne* DONNAIT *déjà plus* AUCUN SIGNE DE VIE.

— Fig. *Ne pas donner signe de vie, ne donner aucun signe de vie*, se dit d'une personne absente qui ne donne point de ses nouvelles.

— Apporter, présenter, offrir : DONNEZ-*moi un couteau, une serviette. A peine ont-elles pu se résoudre à nous faire* DONNER *des siéges.* (Mol.) *On ne* DONNE *plus de billets au bureau.* DONNEZ-*moi mes habits.* DONNER *une prise de tabac.* DONNER *de l'avoine à un cheval.* (Acad.)

— Elliptiq. DONNER *à laver.* DONNER *à boire.* DONNEZ-*nous à manger.*

— Par extens. *Donner à boire et à manger*, tenir auberge : *Ici on* DONNE *à boire et à manger.*

— Prov. et fig. *Donner des verges pour se fouetter*, fournir des armes contre soi-même.

— J. de cartes, *Donner les cartes*, ou absol. *Donner*, distribuer aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut : *A qui est-ce à* DONNER ? *Je viens de faire, c'est à vous à* DONNER. || *Donner beau jeu*, donner des cartes qui font un jeu favorable. Dans le sens contraire, *Donner vilain jeu.*

— Fig. et fam. *Donner beau jeu à quelqu'un*, lui fournir occasion de faire ce qu'il souhaite : *Son adversaire lui* DONNAIT *beau jeu, il n'a pas su profiter.*

— J. de paume, *Donner beau*, jouer la balle de manière qu'elle soit facile à prendre.

— Fig. et fam. *Donner beau* ou *la donner belle à quelqu'un*, donner à quelqu'un l'occasion de faire quelque chose avec avantage : || DONNER *beau* ou *la* DONNER *belle à ses ennemis*, leur donner des moyens, des occasions de nuire. || Iron. *Vous me la donnez belle* ou *bonne*, vous me trompez, vous vous moquez, etc. *Ces messieurs les fantaisistes nous la* DONNENT BELLE *avec leur modestie.* (J. Janin.)

— Présenter, tendre : *Donner la main.*

— Par analog. en parl. d'un animal, DONNER *la patte.*

Que fait-il ? il donne la patte ;
Puis aussitôt il est baisé. (La F.)

— *Donner la main à une femme*, la tenir par la main pour l'aider à marcher. || *Donner le bras à quelqu'un*, le tenir par-dessous le bras.

— *Donner une poignée de main*, serrer la main à quelqu'un, en signe d'amitié.

— Fig. *Donner la main, donner sa main à quelqu'un*, l'épouser : *Il est prêt à lui* DONNER *la main.* || *Donner la main d'une femme à quelqu'un*, lui donner cette femme en mariage.

— *Donner la main*, céder le pas, la place d'honneur. || On dit mieux, *Donner le pas.*

— *Donner les mains à quelque chose*, y consentir.

— *Donner le sein à un enfant*, le faire téter.

— Offrir avec certaine magnificence : DONNER *un festin, une collation, un bal, un concert, la comédie. Il* DONNE *chaque semaine de brillantes soirées dans son hôtel. Ils* ONT DONNÉ *hier un* CONCERT *en faveur des pauvres. Il vous* DONNA *une fête dans un vaisseau.* (Mme de Sév.) *Qui est cet homme qui nous a tant parlé des repas qu'il* A DONNÉS *aux grands?* (Montesq.)

— Produire en public ; représenter sur un théâtre : DONNER *un livre, un ouvrage au public : Il* A DONNÉ *une relation de son voyage.* (Acad.) *Donner une pièce de théâtre : Que* DONNE-*t-on aujourd'hui à ce théâtre? Les comédiens français* DONNERONT *demain Britannicus.*

— Par extens. Faire représenter une pièce pour la première fois : *Racine* A DONNÉ *Britannicus en* 1669.

— Par analog. *L'excellence de leur art consiste en un pompeux galimatias, en un spécieux babil qui vous* DONNE *des mots pour des raisons.* (Mol.)

— Fam. *Donner le bonjour, le bonsoir, donner le salut*, souhaiter le bonjour, le bonsoir, saluer : *Donner est un mot pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : Je vous* DONNE, *mais : Je vous prête* LE BONJOUR. (Mol.) *Lorsque l'empereur parut, les spectateurs se levèrent, et lui* DONNÈRENT LE SALUT *accoutumé.* (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Donner une baie, des baies*, faire

accroire à quelqu'un une chose absurde pour se moquer de lui.

— *Donner une personne, une chose pour* ou *comme telle ou telle*, l'annoncer, la présenter comme douée de telle ou telle qualité : *Je vous* DONNE *cet homme-là* POUR *le plus grand fourbe. Il me l'*A DONNÉ POUR, *comme ce qu'il y avait de meilleur.* (Acad.) *Je vous* DONNE *mon sentiment* POUR *mien, et non* POUR *bon.* (Volt.)

— Administrer : DONNER *des remèdes.* DONNER *une douche.* DONNER *les sacrements.* DONNER *le viatique, l'extrême-onction.*

— Infliger : DONNER *la question.* DONNER *le fouet, les étrivières.* DONNER *la bastonnade.* DONNER *la cale.*

— Fig. et fam. *En donner du long et du large à quelqu'un, lui en donner tout du long de l'aune*, le battre violemment. ‖ Se moquer beaucoup de lui.

— *Donner la chasse*, poursuivre : DONNER LA CHASSE *à l'ennemi, à des corsaires.*

— Poursuivre un bâtiment qu'on veut reconnaitre ou dont on veut s'emparer.

— *Donner un assaut, une bataille, un combat*, livrer un assaut, une bataille, un combat : *Il résolut de* DONNER L'ASSAUT *pendant la nuit. Il* DONNA LA BATAILLE *le troisième jour.*

— Diriger, appliquer sur un objet : DONNER *un coup de poing, un coup de pied, un soufflet.* DONNER *un coup de sabre, de baïonnette.* DONNER *un coup de bistouri, de lancette.* DONNER *un baiser.*

— Fam : *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit*, pousser, aller jusque-là en parlant d'un endroit peu éloigné.

— *Donner un coup de rabot, un coup de lime, un coup de balai, un coup de peigne*, etc., passer plus ou moins légèrement le rabot, la lime, le balai, etc., une ou plusieurs fois sur quelque chose.

— Fig. et fam. *Donner un coup de collier*, faire un effort pour réussir en quelque chose : *Nous* AVONS DONNÉ UN BON COUP DE COLLIER.

— Fig. et fam. *Donner un coup d'épaule*, aider à quelque chose ; venir au secours de quelqu'un.

— *Donner une couche*, appliquer, étendre une couche de couleur sur un objet : *On n'*A DONNÉ *encore que la première couche à cette porte.*

— Fig. et mor. : *Le dérèglement des mœurs et de l'imagination ne* DONNE *point atteinte à la bonté naturelle du Français.* (Duclos.) *Les maladies ne doivent* DONNER *aucune atteinte à la gaieté du sage.* (Fonten.)

— Accorder, octroyer : DONNER *permission.* DONNER *congé.* DONNER *audience.* DONNER *du temps, du délai.* DONNER *terme.* DONNER *quittance et décharge.* DONNEZ-*lui quelque repos.* DONNER *la préférence.* DONNER *son amitié, sa foi.* DONNER *gain de cause. Je vous* DONNE *gagné.* DONNER *des secours.* DONNER *un titre, une décoration, des récompenses.*

— Par analog. *Il ne* DONNAIT *pas plus d'attention à la vie d'un homme que nous n'avons coutume d'en accorder au vol d'une mouche.* (Ph. Chasles.)

— Abandonner, sacrifier : *C'est un homme qui* DONNE *tout à son plaisir. Le prince ne doit rien* DONNER *à son ressentiment et à son humeur.* (Nisard.)

— Livrer : DONNER *tout aux apparences.* DONNER *trop aux conjectures. Il ne faut rien* DONNER *au hasard.* (Acad.)

— *Donner parole, donner sa parole*, promettre, engager sa foi : *Il ne faut pas* DONNER SA PAROLE, *si on ne veut pas la tenir.*

— *Donner des paroles, de belles paroles*, faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein de tenir : *Pour des paroles, il vous en* DONNERA *autant que vous voudrez.* (Mol.)

— *Donner des louanges*, louer, flatter. ‖ Fig. Dans le m. sens, *Donner de l'encens.*

— *Donner à quelqu'un son congé*, le renvoyer, l'éconduire.

— Man. *Donner carrière à un cheval*, le laisser libre de courir, lui lâcher la bride.

— Fig. et mor. Laisser pleine liberté d'agir : DONNER CARRIÈRE *à son esprit, à son imagination.*

— *Donner un libre cours à ses larmes, à sa fureur, à sa douleur*, etc., ne plus les retenir, s'y abandonner.

— *Donner sa journée, sa soirée, etc., à quelqu'un*, la passer avec lui : *Vous êtes bien aimable de nous* DONNER VOTRE SOIRÉE. (Acad.)

— En parl. du temps, Employer, consacrer : DONNER *du temps à quelque chose.* DONNER *la matinée aux affaires. Il* DONNE *tout son temps à l'étude. Je* DONNE *deux heures par jour à ce travail.* (Acad.)

— Exposer ; énoncer ; communiquer : DONNER *de longs détails.* DONNER *la description de quelque chose.* DONNER *des renseignements.* DONNER *des conseils.* DONNER *son opinion.* DONNER *un exemple.* DONNER *des explications, des raisons.* DONNER *pour prétexte.* DONNER *une réponse.* DONNER *le signalement de quelqu'un.* DONNER *connaissance de quelque chose.* DONNER *une nouvelle. Dans les pays libres, chacun est plus ou moins opposé à* DONNER *son opinion sur les affaires de l'État.* (De Tocquev.)

Un démenti, Fanès ! — A qui m'insulte en face,
Je le *donne.* (C. Del.)

— Par analog. *A l'aide de l'analyse, on réduisit les sentiments à n'être plus que des idées, et l'on s'applaudit d'une métamorphose qui semblait leur* DONNER *plus de netteté.* (St M. Gir.)

— Représenter, tracer : DONNER *la figure d'une plante, d'un animal.* DONNER *la carte d'un pays.* DONNER *les dimensions d'un objet.* DONNER *la représentation d'un monument.*

— *Donner un arrêt, une sentence*, rendre, prononcer un arrêt, une sentence.

— Prescrire, établir : DONNER *la loi, des lois.* DONNER *des règles.* DONNER *une pénitence, un pensum.* DONNER *une tâche.* DONNER *le ton.* DONNER *un nom.*

— Marquer, indiquer : *Le chef d'orchestre* DONNE *le mouvement du morceau qui va être exécuté.* (Ac.)

— *Donner le nom à un enfant*, lui donner son nom de baptême, en le tenant sur les fonts.

— Assigner, marquer un jour, une heure, un rendez-vous, etc. : *Je lui* AI DONNÉ *jour à mardi. Il m'*A DONNÉ *heure à l'issue du dîner. Donner rendez-vous, un rendez-vous.*

— Procéd. *Donner assignation*, assigner par un exploit à comparaître par-devant le juge.

— *Donner ordre à quelque chose*, y pourvoir.

— *Donner des bornes à ses désirs, à son ambition*, borner ses désirs, son ambition.

— *Donner exemple, donner l'exemple*, servir de modèle, trouver des imitateurs :

Donnez donc une fois le précepte et *l'exemple.* (C. Del.)

— *Donner le bon exemple*, avoir une conduite exemplaire.

— Imputer : *Il y avait d'autres ridicules à* DONNER *à ces savantes ; plus naturels que ceux que Molière leur* A DONNÉS. (Bussy-Rabutin.)

— Attribuer : *A qui en* DONNE-*t-on la faute ? Tout le monde lui* DONNE *le tort, lui* DONNE *tort. On lui* DONNE *un tel pour père. On* DONNE *tel amant à cette femme. On lui* DONNE *tout le blâme, tout l'honneur, toute la gloire. On ne lui* DONNERAIT *pas plus de trente ans.* (Acad.)

On ne lâcha de vaudeville
Que, sans rime ni sans raison,
On ne me *donnât* par la ville. (Chaulieu.)

— Causer, occasionner : *Cette grande fatigue lui* A DONNÉ *la fièvre.* DONNER *du chagrin, de la jalousie, du plaisir.* DONNER *de l'appétit, du dégoût.* DONNER *la mort. Je vous demande pardon, si je vous* DONNE *la peine de venir. Cela lui* DONNERA *des affaires, de fâcheuses affaires. Cette porte nous* DONNE *bien du froid.* (Acad.)

— Procurer, faire avoir : DONNER *du travail aux pauvres.* DONNER *des espérances. Cela* DONNA *du cœur, du courage aux troupes.* DONNER *de l'éducation à ses enfants. Les manières polies que* DONNE *l'usage du monde.* DONNER *une fausse idée de quelque chose.* DONNER *bonne opinion de soi. Ce vent nous* DONNERA *de la pluie.* DONNER *de l'ombre.* DONNER *de l'air, du jour à un appartement. Sa charge lui* DONNE *rang, lui* DONNE *séance, lui* DONNE *voix délibérative.* DONNER *de la réputation.* (Acad.) *Un arbre à l'ombre duquel l'homme vertueux s'est exposé lui* DONNE *de sublimes ressouvenirs.* (B. de St-P.) *Il eut tous les ennemis que* DONNE *la satire, et ceux que* DONNENT *les succès.* (Suard.) *Un traité de paix* A DONNÉ *l'Alsace à la France, un autre traité lui* A DONNÉ *la Lorraine.* (Volt.)

Appelez-vous régner partager ma couronne,
Et céder lâchement ce que mon droit me *donne ?* (Rac.)

— Mettre au monde, enfanter ; créer : DONNER *l'être, la vie, le jour.*

Digne fils du héros qui t'a *donné le jour*,
Délivre l'univers d'un monstre qui t'irrite. (Rac.)

— Par analog. *Sa femme lui* A DONNÉ *un fils. Elle lui* A DONNÉ *beaucoup d'enfants.* DONNER *des citoyens à la patrie, des défenseurs à l'Etat.* (Acad.)

— Fig. *Les grands hommes que cette ville* A DONNÉS *à la France. Cette école* A DONNÉ *des peintres célèbres.*

— Modifier une chose dans sa forme : DONNER *de la pente à un terrain.* DONNER *de l'ampleur à une robe.* DONNER *une direction oblique.* DONNER *dix pieds de hauteur à un mur.* DONNER *une forme ovale à une fenêtre.* DONNER *de la solidité à un édifice.* DONNER *le poli à une pièce de métal.* DONNER *du lustre à une étoffe. Ce peintre* DONNE *toujours à ses personnages des attitudes forcées.* (Acad.)

— Communiquer une maladie : DONNER *la peste, la gale, la petite vérole*, etc.

— Mor. *Donner ses goûts, ses inclinations, son humeur, etc., à quelqu'un*, lui faire contracter les goûts, etc., qu'on a soi-même.

— Fig. Faire part de quelque chose, transmettre : *Vous portez votre vue sur l'Orient, berceau de tous les arts, et qui* A *tout* DONNÉ *à l'Occident.* (Volt.) ‖ *L'Amérique nous* A DONNÉ *la pomme de terre, qui prévient à jamais la disette.* (Chateaubr.)

— Mor. Inspirer : *Lorsque le culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte, et nous* DONNE *beaucoup d'attachement pour la religion.* (Montesq.)

Qui te *donne*, dis-moi, cette témérité ? (Mol.)

— Faire éprouver, causer : *Je voudrais bien que vous pussiez comprendre l'élévation que vous* DONNE *votre nom.* (Mme de Sév.)

— *Donner la vie*, rendre à la santé.

— Fig. Causer une joie inattendue et très-vive à une personne abattue : *Cette bonne nouvelle lui* DONNERA LA VIE.

— Fig. *Donner la mort*, causer une douleur poignante : *Ne lui dites pas cela, vous lui* DONNERIEZ LA MORT.

— *Donner l'alarme*, avertir de l'approche de l'ennemi, prévenir d'un danger : *Les sentinelles* DONNÈRENT L'ALARME. *Il nous* A DONNÉ L'ALARME *à temps.*

— Fig. Alarmer, inspirer quelque crainte. *Il leur* DONNA UNE ALARME *bien chaude.* ‖ Fam. et ellipt. : *Il la leur* DONNA *bien chaude.*

— Fig. *Donner l'éveil :* Avertir, prévenir.

. . . Taisez-vous,
Dona Sol, vous *donnez l'éveil* aux yeux jaloux. (V. H.)

— *Donner bien de l'exercice*, susciter des embarras.

— Ellipt. *Donner à choisir*, laisser la liberté de choisir.

— *Donner à penser, à songer*, donner à quelqu'un sujet de penser : *Cela lui* DONNERA *fort à penser, à réfléchir.*

— *Donner à rire*, exciter le rire par quelque chose de ridicule : *Ne voyez-vous pas que, par cette conduite, vous* DONNEREZ *à rire à tout le monde ?* On dit de même, *donner la comédie.* V. ce mot.

— *Donner à discourir, donner à parler*, etc., donner sujet de discourir, de parler, etc. Cela se prend toujours en mauvaise part : *Cette femme, par ses imprudences,* DONNE *à parler d'elle.*

— *Donner à entendre*, faire entendre, faire comprendre, insinuer : *On lui* DONNA *à entendre qu'il ferait bien de se retirer.*

— *Donner à courir, à travailler*, etc., mettre dans la nécessité de faire beaucoup de démarches, de travailler beaucoup, etc.

— *Donner un bon tour à quelque chose*, l'exprimer, l'expliquer heureusement, d'une manière favorable. ‖ DONNER *un tour piquant à sa pensée.* (Acad.)

— *Donner un mauvais tour*, mal interpréter : *Il* DONNE UN MAUVAIS TOUR *aux actions les plus innocentes.* (Dest.)

— Fournir, pousser, jeter au-dehors : *Cette fontaine a cessé de* DONNER *de l'eau. Cette source* DONNE *de l'eau à toute la ville. Cette plante* A DONNÉ *de nombreux rejetons.*

— Produire, rapporter : *Ce pommier* DONNAIT *autrefois beaucoup de fruits.* (Acad.) *J'ai acheté une terre qui* DONNE *beaucoup de foin, de blé, de paille et d'avoine.* (Volt.) *Cet impôt* DONNE *tant annuellement. Son petit commerce lui* DONNE *de quoi vivre.* (Acad.) *Nous ne nous lassons jamais des pièces, tant qu'elles nous* DONNENT *de l'argent.* (Regn.) *La plante qui* DONNE *la soude couvrait à peine un sable aride.* (Chateaubr.)

— Absol. *Ce pommier ne* DONNERA *pas cette année comme l'année dernière. Les terres à blé* ONT DONNÉ *beaucoup. Le blé, le vin n'a pas* DONNÉ. *La vigne* DONNE-*t-elle ?* (Danc.)

— Chir. *Sa plaie, son vésicatoire* DONNE, *ne* DONNE *pas, ne* DONNE *plus*, cette suppuration ne suppure plus.

= **Donner**, v. intr. ou neut. Heurter, frapper, toucher : DONNER *de la tête contre la muraille en tombant.* DONNER *du pied dans le derrière à quelqu'un.* DONNER *d'estoc et de taille.* DONNER *contre un écueil, contre un banc de sable. Ils tiraient au blanc, il n'y en eut qu'un qui* DONNA *au but.* (Acad.) *Mais crac ! et il va* DONNER *de la tête contre celle de sa fille.* (Did.)

— Fig. *Donner au but*, rencontrer juste.

— Prov. et fig. *C'est donner de la tête contre un mur, contre les murs*, c'est tenter une entreprise insensée.

— Fig. et fam. *Ne savoir où donner de la tête*, ne savoir que faire, que devenir,

— Fig. et pop. *Donner de cul et de tête*, employer

toutes ses forces, mettre en jeu toutes ses facultés, toutes ses ressources.

— Fam. *Donner du nez en terre, à terre,* tomber la face contre terre : *Je lui fis une révérence profonde, que je pensai* DONNER DU NEZ À TERRE. (Lesage.)

— Fig. Échouer dans une entreprise.

— *Donner des éperons à un cheval, donner des deux,* piquer des deux.

— *Donner de l'épée dans le ventre,* percer d'un coup d'épée.

— Prov. et fig. *Donner de l'encensoir par le nez,* donner des louanges grossièrement outrées :

Mais un auteur novice à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir au travers du visage. (Boil.)

— *Donner de l'altesse, de l'excellence, du monseigneur à quelqu'un,* etc., traiter quelqu'un d'altesse, d'excellence, de monseigneur; lui attribuer ces titres.

— *Donner du respect à quelqu'un,* terminer une lettre par des formules de respect.

— Avoir une direction : *Le vent* DONNE *dans les voiles.* ‖ *Le soleil* DONNE *à plomb. Le soleil lui* DONNE *dans les yeux.*

— Fig. *Donner dans les yeux de quelqu'un, à quelqu'un,* l'éblouir, le séduire par un certain éclat : *Depuis que la fortune de son voisin lui* A DONNÉ DANS LES YEUX, *il brûle de s'enrichir.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner dans l'œil, dans la vue à quelqu'un,* faire une vive impression sur lui par les agréments extérieurs : *Avouez que cette jeune personne vous* A DONNÉ DANS L'OEIL. (Acad.)

Je *donnai dans la vue* aux deux filles du roi. (Corn.)

— *Donner dans la tête,* porter à la tête : *Le vin que j'ai bu m'*A *un peu* DONNÉ DANS LA TÊTE.

— Fig. et fam. *Donner sur les oreilles à quelqu'un,* le frapper, le maltraiter. ‖ *Donner sur les doigts, sur le nez à quelqu'un,* le châtier,

— Mus. *Donner du cor,* en jouer, en sonner.

— Tomber, se jeter, se porter dans ou vers : DONNER *dans le piége, dans le panneau.* DONNER *dans une embuscade. Il battait la campagne avec trente chevaux, et il* DONNA *sans y penser dans un gros d'ennemis. Le brouillard les empêcha de s'apercevoir qu'ils* DONNAIENT *dans la flotte ennemie.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner dans le piége, dans le panneau,* se laisser attraper, tromper : *Il a* DONNÉ DANS LE PIÉGE *qu'on lui avait tendu.*

Clorinde *dans mon piége a donné* pleinement. (Em. Aug.)
Seigneur Ours, comme un sot, *donna dans ce panneau.* (La Font.)

— Dans le m. sens, *Donner dedans : On voulut lui faire croire telle chose, il* DONNA DEDANS. (Acad.) *Il n'est pas homme à* DONNER LÀ-DEDANS.

— Guerr. *Donner sur les ennemis,* ou absol. *Donner,* faire une charge contre l'ennemi : *Ils* DONNÈRENT SUR LES ENNEMIS *et les enfoncèrent.* (Acad.) *Son régiment venait ainsi* DONNER *sur la division tout entière et se faire écraser.* (Thiers.) *Dès qu'on eut entendu le signal, on* DONNA *de toutes parts. Ces troupes n'*AVAIENT *pas encore* DONNÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner sur un plat, sur un mets,* y revenir plusieurs fois, en manger beaucoup : *Il* DONNA SUR *le poisson comme il avait fait sur tout le reste.* (Ac.)

— *Donner dans quelque chose,* s'y laisser aller, s'y abandonner, s'y livrer : DONNER DANS *le ridicule,* DANS *un ridicule. Pour éviter un excès, ne* DONNONS *pas* DANS *l'autre.* (Marm.) *Ne* DONNEZ *jamais* DANS *le ridicule* EXCÈS *des modes.* (Mme de Maint.) DONNER DANS *le libertinage,* DANS *la débauche,* DANS *le luxe,* DANS *la dépense,* etc. DONNER DANS *la dévotion.* (Acad.) *Pour peu qu'on orne la langue, française, on* DONNE DANS *un certain phebus qui la rend sotte et fade.* (Boil.)

— Fig. et fam. *Donner tête baissée ou tête basse dans quelque chose,* s'y porter avec ardeur, sans rien examiner, sans rien craindre : *Aussitôt qu'on lui eut proposé cette affaire, il y* DONNA TÊTE BAISSÉE.

Toujours dans les excès nous *donnons* tête bass. (Régn.)

— S'adonner à quelque chose :

Il n'a jamais *donné dans* la magistrature. (La Chaussée.)
Comme votre neveu *donna dans* les sciences,
Il fait venir ici, pour des expériences,
Grand nombre de savants. (Dest.)

— *Donner dans le marquis,* faire le marquis, mener un grand train : *Mon fils, toutes vos manières me déplaisent fort; vous* DONNEZ *furieusement* DANS LE MARQUIS; *et, pour aller ainsi vêtu, il faut que vous me dérobiez.* (Mol.)

— Par extens. S'éprendre, s'amouracher de; s'acoquiner à :

... Que diriez-vous qu'un roi cherchant à plaire,
Comme un aventurier *donnât dans* la bergère? (Regnard.)

— *Donner à tout,* entreprendre indifféremment toutes choses; faire des dépenses de toutes sortes : *C'est un homme qui ne s'attache à rien en particulier, qui n'a point de but certain, il* DONNE À TOUT. (Acad.) ‖ Peu usité.

Fig. *Donner dans le sens de quelqu'un,* penser comme lui, se conformer à son opinion.

— *Donner sur,* avoir vue sur : *Mes fenêtres* DONNENT SUR *la rue. Devant ce jardin est un jardin qui* DONNE SUR *la rivière.* (H. de Balzac.)

— Avoir issue : *Ma maison* DONNE *d'un côté dans cette rue, et de l'autre dans un passage.* (Acad.)

— Mar. *Donner dans un port, dans une rade,* y entrer. ‖ *Donner à la côte,* s'y jeter.

= **Se donner,** v. pron. Être donné : *Cela* SE DONNE *et ne se vend pas.* (Acad.) *Dans l'éducation qui* SE DONNAIT *à Sparte, on s'attachait d'abord à former des Spartiates.* (Duclos.)

Tout *se donne* au dehors ; aujourd'hui c'est reçu,
Et l'homme doit briller s'il veut être aperçu. (Étienne.)

— *Se donner un chef, se donner un roi,* nommer un chef, élire un roi : *Ils croyaient n'avoir élu qu'un chef, ils* S'ÉTAIENT DONNÉ *un tyran.* (Acad.) *Les uns* S'ÉTAIENT DONNÉ *un nouveau maître, d'autres se prétendaient hommes libres.* (Mérim.)

— *Se donner à quelqu'un,* s'attacher, se dévouer à lui : *Il* S'EST DONNÉ *à un bon maître. Ce chien* S'EST DONNÉ *à moi.*

— Se mettre sous la domination de quelqu'un : *Ces peuples* SE DONNÈRENT *aux Romains. Les Génois* SE DONNÈRENT *à Charles VI.* (Acad.)

— *Se donner au diable.* ‖ V. DIABLE.

— Vouer à quelqu'un toute son affection : *Un cœur qui* SE DONNE *tout entier.*

— En parl. d'une femme, Accorder les dernières faveurs : *Elle* S'EST DONNÉE *à lui.*

— *Se donner la main, se donner le bras,* se tenir par la main, par le bras.

— *Se donner en spectacle,* s'offrir, s'exposer à tous les regards.

— *Se donner pour,* se faire passer pour : SE DONNER *pour riche, pour savant.* SE DONNER *pour ce qu'on n'est pas. Arrias a tout vu, tout lu, il veut le persuader ainsi; c'est un homme universel, et il* SE DONNE *pour tel.* (La Bruyère.) *On s'accoutume volontiers dans le monde à vous prendre pour tel que vous vous* DONNEZ. (La Harpe.)

— Être livré : *L'assaut* SE DONNA *au milieu de la nuit. La bataille* SE DONNA *le premier jour du débarquement. Je te jure que je t'appliquerai sur la joue le plus grand soufflet qui* SE SOIT *jamais* DONNÉ. (Mol.)

— Se procurer : *Je veux* M'EN DONNER *le plaisir. Je* ME DONNERAI *cette satisfaction.* SE DONNER *de l'exercice.* (Acad.) *Le mouvement que les enfants veulent* SE DONNER *dans le maillot peut leur être funeste.* (Buff.) *Il faut aujourd'hui, quoique je n'aie pas le sou, que je* ME DONNE *un habit neuf.* (Brueys.)

— Fam. *Se donner quelque chose,* l'acheter, faire la dépense nécessaire pour l'avoir, pour en jouir : *Je veux* ME DONNER *un manteau pour cet hiver. Le jour de ma fête, je* ME SUIS DONNÉ *le spectacle.* (Acad.)

— Fam. *Se donner du bon temps,* se divertir, mener joyeuse vie.

— Prov. *Se donner au cœur joie de quelque chose, s'en donner à cœur joie,* ou absol. s'en donner en jouir pleinement, s'en rassasier. *Il va bien* S'EN DONNER. *Il* S'EN EST DONNÉ *tout son soûl, tout du long de l'aune.* (Acad.) *Hâtez-vous donc d'achever ce mariage? Ah! que je vais* M'EN DONNER *à vos noces!* (Campistr.) *C'est décidé : demain, je commence mon plan de réforme, aujourd'hui je puis encore* M'EN DONNER. (Picard.)

— Fig. et fam. *Se donner carrière,* se réjouir, se laisser emporter à l'envie qu'on a de dire ou de faire quelque chose. ‖ SE DONNER *carrière aux dépens de quelqu'un,* s'en amuser par des railleries.

— *Se donner de garde, se donner garde,* se précautionner, se défier, éviter : DONNEZ-VOUS *garde de cet homme, de ses chicanes. Il faut* SE DONNER DE GARDE *de tomber dans ce piége.*

— S'attribuer : SE DONNER *l'honneur, la gloire d'une chose qu'on n'a pas faite.*

— On dit fig. et fam. *S'en donner les gants.*

— SE DONNER *de la peine, de l'embarras, du mouvement.* SE DONNER *beaucoup de mal pour réussir. Je vais* ME DONNER *pour vous de nouveaux mouvements.* (Le Sage.) DONNEZ-VOUS *la peine d'entrer.*

— Se communiquer, se transmettre : *Cette maladie, cette affection* SE DONNE.

— Fam. *Se donner patience,* patienter : DONNEZ-VOUS *un peu de patience, nous allons examiner le reste.* (Danc.)

— *Se donner l'air gai, l'air triste l'air humble,* etc., prendre un air gai, triste, etc.

— Fam. *Se donner des airs, de grands airs,* affecter un ton, des manières au-dessus de son état, de sa condition, de sa fortune. ‖ *Se donner des airs de maître, de savant, de bel esprit,* etc., s'attribuer sans raison de l'autorité, affecter de passer pour savant, pour bel esprit, etc., quoiqu'on ne le soit pas.

— Prov. et fig. *C'est se donner la tête contre un mur,* c'est tenter une entreprise plus que difficile.

— Prov. fig. et pop. *Se donner des talons, du talon dans le derrière,* manifester une joie folle; se moquer de tout ce qui peut arriver. ‖ Vivre en toute liberté, perdre son temps en promenades, en parties de plaisir.

DONNEUR, EUSE, n. (*donner.*) Pron. *doneur, neuze.* — Celui, celle qui donne.

— Il est le plus ordinairement suivi d'un complément déterminatif : *Ils étaient en bons termes avec le bedeau, le suisse, le* DONNEUR *d'eau bénite.* (H. de Balz.) DONNEUR *d'avis.*

Les *donneurs de conseils* ne nous séduiront plus. (De la Ville.)

— Il ne s'emploie guère qu'en mauv. part.

— Comm. *Donneur d'aval,* celui qui donne son aval au bas d'une lettre de change, d'un billet à ordre. ‖ *Donneur à la grosse,* celui qui fait un prêt à la grosse.

DON-QUICHOTTE, n. m. (*Don-Quijote,* n. pr.) Pron. *don-ki-chott.* — Héros du célèbre roman espagnol de Michel Cervantès.

— Fig. Tout homme qui se porte à tort et à travers, le redresseur des torts, le défenseur des opprimés; qui soutient une cause, même bonne, avec un emportement ridicule, et sans avoir les moyens nécessaires pour la faire triompher : *Il s'est fait le* DON-QUICHOTTE *du genre humain. C'est un vrai* DON-QUICHOTTE.

DON-QUICHOTTISME, n. m. Pron. *don-ki-chotism.* = Néol. Folie manie d'un Don-Quichotte.

DONT, pron. relat. invar. des 2 g. et des 2 n. (*de undè,* d'où; lat.) Il se dit des personnes et des choses, et s'emploie, dans une foule de cas, au lieu des pronoms de qui, duquel, de laquelle, de quoi, desquels, desquelles : *L'ennui est une maladie* DONT *le travail est le remède.* (Levis.) *Dieu,* DONT *nous admirons les œuvres. Les Romains tirèrent de grands services des Huns, peuples* DONT *étaient sortis les Parthes.* (Montesq.) *Rome accrut beaucoup ses forces par son union avec les Sabins; peuples durs et belliqueux, comme les Lacédémoniens,* DONT *ils étaient descendus.* (Id.) *Les Lapons se servent de leur arc pour tuer les animaux et d'une flèche pareille à celle* DONT *ils tuent les grosses bêtes.* (Regn.)

Certe, il n'est qu'un mortel de race peu commune
Dont puisse s'élargir l'âme avec la fortune. (V. Hugo.)

Il reçut un coup terrible sur l'os frontal et occipital, DONT *le siége de sa raison fut très-ébranlé.* (Montesq.)

= **Gramm.** *Dont,* complément d'un verbe ou d'un adjectif, s'emploie pour *duquel, desquels,* et peut se rapporter ou à un nom de personne ou à un nom de chose : *Le sénat attachait à Rome des* ROIS DONT *elle avait peu à craindre.* (Montesq.) *Une profonde sagesse lui faisait connaître les hommes et les* DESSEINS DONT *ils sont capables.* (Fén.) *Il est l'oracle d'une maison, celui* DONT *on attend, que dis-je,* DONT *on prévient,* DONT *on devine les décisions.* (La Br.)

— DONT, DUQUEL, ne s'emploient pas l'un pour l'autre; *dont* précède toujours le nom auquel il sert de complément :

Arrière ceux *dont* la bouche
Souffle le chaud et le froid. (La Fontaine.)

Le Français a un mérite distinctif : c'est le seul peuple DONT *les mœurs peuvent se dépraver sans le fond du cœur se corrrompre.* (Duclos.)

— Quand *dont* a pour antécédent une proposition, il est le plus ordinairement précédé de *ce,* mais souvent aussi ce pronom n'est pas exprimé : Je le servis, et trop bien, *dont* j'enrage. (Volt.)

— DUQUEL peut seul être placé après le nom, lorsque celui-ci est précédé d'une préposition : *Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de leurs seigneurs,* AU POUVOIR DESQUELS *rien ne pouvait les soustraire.* (J. J. R.)

— Lorsque *dont* peut donner lieu à une équivoque, on doit employer *duquel, de laquelle, desquels,* etc., pour que l'esprit puisse saisir sans obscurité le rapport du pronom avec son antécédent.

— DONT, D'OÙ. On emploie *dont* pour exprimer l'idée *d'être issu, d'être né,* et pour rétablir une relation morale :

L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez. (Rac.)
L'esprit retourne au ciel, *dont* il est descendu. (Id.)

— *D'où* s'emploie pour exprimer la sortie d'un lieu, la séparation considérée au point de vue matériel : *Vénus remonte dans le nuage* D'OÙ *elle était sortie.* (Fén.) *On*

fait bien de s'accorder à l'art que les licences heureuses D'OÙ *il résulte quelque beauté.* (Marm.)

— Toutes les fois qu'on veut exprimer une idée de localité, c'est *d'où* qu'il faut employer : *Le lieu* D'OÙ *je sors. Le péril* D'OÙ *je m'échappe*; dans les autres cas, on doit se servir de *dont* : *La famille* DONT *je sors. Le péril* DONT *je me dégage.* C'est donc à tort que Voltaire a dit : *Il me faut une maison agréable* DONT *je ne sorte guère, et où l'on vienne.* Il aurait dû écrire : D'OÙ *je ne sorte guère.*

— *Dont* et *d'où*, qui ont une même étymologie (*de, unde*) s'employaient anciennement l'un pour l'autre :

Hélas ! *dont* venez-vous, bonhomme,
Par la voye que vous tenez. (Débat de l'Iver et de l'Esté.)

|| V. LEQUEL, LAQUELLE.

DONTE, n. f. Techn. Corps du luth, du téorbe, de la mandore, etc., qui est fait d'éclisses taillées, ployées en fuseaux, et collées sur le tasseau.

DONVILLE, n. m. Agric. Espèce de poire.

DONZELLE, n. f. (dim. de *domina*, dame ; lat.) Fille ou une femme d'un état médiocre, et de mœurs suspectes.

La *donzelle* bientôt prendrait le mors aux dents,
Sans la précaution que près d'elle je prends. (Regnard.)

— Zool. Genre de poissons malacoptérigiens apodes, famille des anguiliformes, tribu des anguilles. La chair en est très-délicate : *La* DONZELLE *commune qui se trouve dans la Méditerranée et couleur de chair avec la dorsale et l'anale lisérées de noir.*

DORADE, n. f. (rac.) Zool. Genre de poisson de mer de la famille des scombéroïdes, qui a des écailles de couleur d'or.

— Cyprès doré, espèce du genre cyprin, petit poisson rouge emporté de Chine et qu'on nourrit dans des bassins ou des copeaux de terre.

— Une des constellations australes.

DORADON, n. m. Zool. Poisson du genre des coryphènes.

DORAGE, n. m. Pron. *do-raj.* — Techn. Action de dorer.

— Fam. Action de parer un ouvrage, d'en déguiser les défauts.

— Couche de jaune d'œuf sur la pâtisserie.

DORAS, n. m. Pron. *do-râss.* — Zool. Genre de poissons, de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, et de la famille des silmoïdes, dont la chair est de mauvaise qualité.

DORCAS, n. m. (δορκάς, chevreuil ; gr.) Pron. *dor-kâss.* — Zool. Espèce d'antilope.

DORÉ, ÉE, part. pass. du v. Dorer. *Plafond* DORÉ. *Tapisserie de cuir* DORÉ. *Le vermeil est de l'argent* DORÉ. *Il y a à la porte deux guivres* DORÉES, *la gueule ouverte.* (V. Hugo.) *Les lambris* DORÉS *de son palais.* (Fléch.)

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, l'estime publique vaut mieux que la richesse.

— Par extens. Chamarré de broderies, de galons d'or :

Mon bras s'est exercé sur vos laquais *dorés.* (C. Del.)

Les gens des plus petits, soi-disant gentilshommes, sont aujourd'hui plus DORÉS *que les ducs et pairs du temps passé.* (Brueys.)

— Prov. *Être doré comme un calice*, avoir des habits chargés de galons ou de broderies d'or.

— Hist. *Jeunesse dorée*, jeune milice tirée de la classe moyenne et riche qui, en 1794, soutenait les thermidoriens : *La* JEUNESSE *qu'on avait appelée* DORÉE *était toute prête à en venir aux mains.* (Thiers.) || Dans le m. sens : *Troupe* DORÉE.

— Par analog. : *Non, non, la* JEUNESSE *oisive, la* JEUNESSE DORÉE, *si brillante qu'elle soit, n'est pas bonne à un pays, ni dans la paix, ni dans la guerre.* (Dupanl.)

— Fig. et fam. *Avoir la langue dorée*, avoir la parole facile et l'art de séduire.

— *Mots dorés*, paroles flatteuses :

Mots *dorés* font tout en amour. (Laz.)

— Par analog. Qui est d'un jaune brillant : *Des cheveux d'un blond* DORÉ. *Cérès se couronne d'épis* DORÉS. (Fén.) *Des prairies émaillées de fleurs, des forêts dépouillées par les frimas, des champs* DORÉS *par les moissons, vous aurez alors une idée juste du spectacle de l'univers.* (Chateaub.)

Phébus aux crins *dorés* (La F.)

— On dit de même, *un jaune* DORÉ.

— Fig. Riche, brillant, heureux : *Les chimères* DORÉES *de la jeunesse.*

Votre âme rêve un avenir *doré* (Barante.)
Ce suprême bonheur qui fait nos jours *dorés.* (V. Hug.)

— Chass. *Fumées dorées*, fumées de cerf qui sont jaunes.

DORÉ, n. m. Dorure : *Le* DORÉ *d'une glace. Le* DORÉ *d'un chandelier. Le* DORÉ *d'une pendule.*

DORÉAS, n. m. Pron. *do-ré-âss.* — Comm. Sorte de mousseline des Indes.

DORÈME, n. f. (δώρημα, présent ; gr.) Bot. Genre de plantes ombellifères, secrétant une gomme-résine.

DOR-ÉMULÉ, n. m. Comm. Mousseline à fleurs, que l'on fabrique dans les Indes.

DORÉNAVANT, adv. de temps. (*d'ores en avant*, de ce moment en avant.) Désormais, à l'avenir : *Il veut que* DORÉNAVANT *il y ait plus d'ordre dans sa maison. Je serai* DORÉNAVANT *plus circonspect. Soyez plus exact* DORÉNAVANT. *Je suis résolu de vivre* DORÉNAVANT *dans la retraite.* (Acad.)

Mais que *dorénavant* on me blâme, on me loue,
Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête. Il le fit, et fit bien. (La F.)

— On écrivait autrefois *d'ores-en-avant* : *Mon cœur* D'ORES-EN-AVANT *tournera toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables, ainsi que vers son pôle unique.* (Mol.)

DORER, v. tr. ou act. 1re conj. Couvrir d'or moulu ou de feuilles d'or : DORER *un calice, de la vaiselle, un plafond, la bordure d'un tableau.* DORER *un livre sur tranche.* DORER *sur cuir.* DORER *en plein or.* DORER *au feu.* DORER *une pilule.* (Acad.) *On* DORE *maintenant à la pile.*

— Fig. et fam. *Dorer la pilule*, employer des paroles flatteuses pour adoucir ce qui pourrait causer de la répugnance ou des regrets : *On lui* A *si bien* DORÉ LA PILULE *qu'il s'est résolu à faire ce qu'on voulait. On lui* A DORÉ LA PILULE *pour lui adoucir ce refus.* (Acad.)

— Poét. et fig. En parl. du soleil, Éclairer d'une vive lumière : *Le soleil* DORE *les moissons, les épis.* (Acad.) *Le soleil se levait déjà et* DORAIT *le sommet des montagnes.* (Fén.) *Une lumière pure, s'étendant de l'Orient au couchant,* DORE *successivement les deux hémisphères.* (Buff.)

Mais les sombres vapeurs qui retardaient l'aurore
S'entr'ouvrent aux rayons du soleil qui les *dore.*
(St-Lamb.)

— Poét. Donner la couleur, l'éclat de l'or :

. . . Les épis qui *dorent* nos guérets. (J. J. Rouss.)

— Par extens. Rendre brillant :

Un plumage éclatant *dore* son cou superbe. (Rosset.)

— Fig. Embellir : *Les illusions dont nous nous berçons* DORENT *notre existence.*

— Techn. Étendre du jaune d'œuf délayé sur de la pâtisserie, avant de la mettre au four : DORER *un pâté, un gâteau.*

= **Se dorer**, v. pron. Être doré : *Ces métaux* SE DORENT *difficilement.*

— Prendre une teinte jaune par l'effet du soleil, ou de toute autre cause : *Les moissons commencent à* SE DORER. (Acad.)

— Poét. et fig. S'embellir :

Du jour où je vous vis, ma vie encore bien sombre
Se dora, vos regards m'éclairèrent dans l'ombre.
(V. Hugo.)

DOREUR, EUSE, n. (*dorer.*) Pron. *do-reur, reuz.* — Celui, celle dont le métier est de dorer : *C'est un bon* DOREUR. DOREUR *sur bois, en cuivre, en fer, sur métaux.* DOREUR *au mercure. Art du* DOREUR. DOREUR *de livres.*

DORIEN, IENNE, adj. Antiq. gr. Il se dit d'un des modes de la musique des anciens : *Le mode* DORIEN *était fort grave.*

— Gram. gr. Il se dit d'un des cinq dialectes de la langue grecque ancienne : *Le dialecte* DORIEN *était parlé dans tout le Péloponèse.* (Acad.)

— Substantiv. Le dialecte dorien : *Pindare et Théocrite ont employé le* DORIEN.

DORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *do-rik.* — Archit. Il se dit d'un des cinq ordres d'architecture, et de ce qui appartient à cet ordre : *L'ordre* DORIQUE. *Une colonne* DORIQUE. *L'entablement* DORIQUE *a sa fusée ornée de triglyphes et de métopes.* (Acad.) *L'ordre du rez-de-chaussée du Colysée est* DORIQUE, *et celui du second étage ionique.* (Stendhal.)

— Gram. gr. Il se dit du dialecte dorien, et de ce qui appartient à ce dialecte : *Le dialecte* DORIQUE. *Forme* DORIQUE.

— N. m. Ordre dorique : *Il y a le* DORIQUE *grec et le* DORIQUE *romain.*

DORIS, n. f. Pron. *do-riss.* — Zool. Genre de mollusques gastéropodes : *Les* DORIS *ont le corps ovale et déprimé.*

DORLOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dorelot*, enfant gâté ; v. lang.) Traiter délicatement, avec des soins minutieux : *Cette mère* DORLOTE *son enfant. Mon petit enfant que j'*AI *tant* DORLOTÉ. (Ch. Nod.)

Qui me *dorlotera* lorsque je serai vieux ? (Mol.)

= **Se dorloter**, v. pron. : *C'est un homme qui* SE DORLOTE, *qui aime à* SE DORLOTER.

DORMANT, part. prés. du v. Dormir.

C'est là que le prélat, muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger somme, attendait le dîner. (Boil.)
Vous m'êtes, en *dormant*, un peu triste apparu. (La F.)

— Fig. et prov. *Le bien lui vient en dormant*, le bien lui arrive au moment où il y pense le moins.

DORMANT, ANTE, adj. (*dormir.*) Pron. *dor-man, mantt.* — Endormi, plongé dans le sommeil :

Des *dormantes* brebis l'agneau se rapprochait. (Lam.)
Un lutin que l'enfer a vomi sur la terre
Pour faire aux yeux *dormants* une éternelle guerre.
(Regnard.)

— Fig. En parl. d'une chose qui reste en place, qui n'est pas mobile.

— *Eau dormante*, eau qui ne coule point, comme celle des fossés, des marais, des étangs.

— *Verre dormant, châssis dormant*, qui ne s'ouvre point. || *Pêne dormant*, un pêne qui ne peut s'ouvrir ni se fermer qu'avec la clef.

— *Pont dormant*, un pont-levis qui ne se lève point.

— Pêch. *Ligne dormante*, une ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans que le pêcheur la tienne.

— Mor. *Manœuvres dormantes*, celle dont les dont les deux extrémités sont à poste fixe, telles que les haubans, les galhaubans, les étais, etc.

— Blas. Il se dit des animaux placés dans l'attitude du sommeil.

DORMANT, n. m. Pron. *dor-man.* — Châssis fixe et immobile, auquel tient et dans lequel vient s'emboîter une porte ou le châssis mobile d'une croisée : *Un* DORMANT *de croisée. Poser, sceller un* DORMANT.

— Espèce de plateau garni de cristaux, de fleurs, etc., autour duquel on range les plats, et qu'on n'enlève qu'à la fin du repas : *Un* DORMANT *de table.*

— Mar. Partie d'un cordage qui se trouve en dedans des poulies. || Bout par lequel ce cordage est fixé. || *Faire dormant*, arrêter ou fixer un bout de cordage au lieu nécessaire. || Manœuvres fixes : *Les* DORMANTS *du grand mât.*

— Hist. *Les sept dormants d'Éphèse*, les sept martyrs d'Éphèse du temps de l'empereur Dèce, qui s'endormirent dans une caverne.

DORMEUR, EUSE, n. Celui, celle qui dort beaucoup, ou qui aime à dormir : *Il faut réveiller ce* DORMEUR. *C'est un grand* DORMEUR. || Fam.

DORMEUSE, n. f. Sorte de voiture de voyage, dans laquelle on peut s'y étendre comme dans un lit. || Sorte de fauteuil ou de chaise longue où l'on peut dormir.

DORMILLEUSE, n. f. Pron. *dor-mi-ieuz.* — Zool. Vulg. La Torpille.

DORMI, part. pass. invar. du v. Dormir.

— M. A. de Musset l'a fait adjectif ; c'est plus qu'une licence :

Suis-je pas belle encor ? Pour trois nuits mal *dormies*,
Ma joue est-elle creuse, ou mes lèvres blémies.

DORMIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*dormire* ; lat. ; m. sign.) *Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment ; je dormais, nous dormions ; je dormis, nous dormîmes ; je dormirai ; je dormirais ; dors, dormons, dormez ; que je dorme, que nous dormions ; que je dormisse, que nous dormissions ; dormant ; dormi*, invar. Reposer dans le sommeil : DORMIR *d'un profond sommeil.* DORMIR *le jour, la nuit. Il ne* DORT *ni jour ni nuit.* DORMIR *profondément.* DORMIR *sur un lit, sur un canapé, dans un fauteuil. Le lièvre* DORT *ordinairement les yeux ouverts.* (Acad.) *A dix heures, tout* DORMAIT *dans la maison.* (Chateaub.) *Il y a je ne sais quelle puissance dans cette idée : tout* DORT, *et je veille.* (H. de Balz.)

Bénissez votre enfant, et *dormez* sans alarmes. (Lam.)
Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on *dort* dans cette ville. (Boil.)
On *dort*, on boit, on mange ; on mange, on boit, on *dort* :
De ce régime, moi, je m'accommode fort. (Coll. d'Harl.)

— *Dormir d'un bon somme*, dormir d'un profond et tranquille sommeil. On dit de même :

Tu *dors d'un profond somme*, et ton cœur sans alarmes
Ne sait pas qu'on bâtit l'instrument de tes larmes ! (Boil.)

— Fam. *Dormir la grasse matinée*, dormir bien avant dans le jour.

— Par exag. *Dormir debout, tout debout*, éprouver le besoin du sommeil au point de s'assoupir sans même être couché ou assis.

— *Conte à dormir debout*, récit ennuyeux ou qui ne mérite aucune attention :

. . . . Je n'aime point du tout
Qu'on me berce d'un conte *à dormir* tout *debout.* (Bours.)

— Prov. et fig. *Qui dort dîne*, le sommeil tient lieu de nourriture.

— Pop. *Dormir comme un sabot*, dormir profondément et sans faire aucun mouvement.

— Fam. *Dormir comme une marmotte*, dormir lougtemps et profondément.

— Fam. *J'ignore si je dors ou si je veille*, je ne comprends rien à ce qui se passe :

J'ignore, en vérité, si *je dors* ou je veille. (Coll. d'Harl.)

— Fig. et fam. *Dormir sur les deux oreilles*, *sur l'une et l'autre oreille*, être en pleine sécurité : *Je veillerai à votre affaire*, DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES.

Contons, mais contons bien, c'est le point principal,
C'est tout ; à cela près, censeurs, je vous conseille
De *dormir* comme moi *sur l'une et l'autre oreille.* (La F.)

— Prov. et fig. *Éveiller le chat qui dort*, réveiller une mauvaise affaire qui était assoupie, ou chercher un danger qu'on pouvait éviter.

— Poét. Dormir du sommeil de la mort : *Les uns et les autres* DORMIRENT *ensemble dans la même poussière.* (Fléch.)

Ils *dorment* tous les trois du sommeil éternel ? (Mol.)

— Par analog. : *Sans l'Être des êtres, les mondes* EUSSENT *éternellement* DORMI *dans le néant.* (Kératry.)

— Fig. Couver sous la cendre :

Le feu qui semble éteint *dort* souvent sous la cendre. (Corn.)

— Fig. En parl. des sentiments : *Le sentiment de la pitié* DORT *dans le cœur de l'homme, jusqu'à ce que le cri de la douleur vienne le réveiller.* (J. J. R.)

— Ne point agir quand on le devrait ; agir négligemment : *Il devrait faire des démarches très-actives, mais il* DORT. *Vous* DORMEZ, *et la patrie vous appelle.*

...Tu *dors*, Brutus, et Rome est dans les fers. (Volt.)

— Fam. *Cet homme-là ne dort pas*, non-seulement il ne néglige pas ses intérêts, mais encore il profite de toutes les occasions qui peuvent le servir.

— Fig. et fam. *Dormir sur une affaire*, prendre du temps pour en délibérer.

— Fig. *Laisser dormir un ouvrage*, attendre pour en mieux juger que l'imagination soit refroidie.

— *Laisser dormir une affaire*, ne pas y donner suite, ne pas la réveiller.

— *Laisser dormir ses capitaux*, ne pas les faire valoir.

— Mar. *Laisser dormir l'horloge*, oublier de la remonter.

— Par analog. En parl. des choses. Rester immobile, être sans mouvement : *Il fait beau pêcher où l'eau* DORT.

— *Cette toupie, ce sabot dort*, se dit d'une toupie, d'un sabot qui tourne si vite que le mouvement en est imperceptible.

— Prov. et fig. *Il n'est pire eau que l'eau qui dort*, les gens sournois et taciturnes sont ceux dont il faut le plus se défier.

Il n'est, comme l'on dit, *pire eau que l'eau qui dort*,
Et vous menez sous chape un train, que je hais fort. (Mol.)

— Féod. *Quand le vassal dort, le seigneur veille, et le vassal veille quand le seigneur dort*, quand l'un des deux négligeait d'user de ses droits, l'autre en profitait.

= **Dormir**, v. trans. ou act. Il prend quelquefois pour complém. dir. les mots *somme* ou *sommeil* : DORMIR *un bon somme* (Acad.) DORMEZ *votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière.* (Boss.)

...J'envie au tombeau le long sommeil qu'il *dort*. (Lam.)

DORMITIF, IVE, adj. Méd. Qui provoque le sommeil : *Une potion* DORMITIVE. *On lui a donné dans sa maladie des remèdes confortatifs et* DORMITIFS. (Acad.)

— Substantiv. : *L'opium est un dangereux* DORMITIF.

DORMITION, n. f. (*dormitio*, sommeil ; lat.) Pron. *dor-mi-cion*. — Hist. relig. Mort de la sainte Vierge, qui ne fut, qu'un sommeil de trois jours après lesquels elle fut enlevée aux cieux.

DOROIR, n. m. (*dorer.*) Pron. *do-roar*. — Techn. Petite brosse avec laquelle on dore le pain et la pâte.

DORONIC, n. m. Bot. Genre de plantes à fleurs radiées, dont une espèce est cultivée dans les jardins à cause de sa floraison précoce.

DORSAL, ALE, adj. (*dorsum*, dos ; lat.) Pron. *dor-çal*. — Anat. Qui appartient au dos : *L'épine* DORSALE. *La région* DORSALE. *Les vertèbres* DORSALES. *Les muscles* DORSAUX. *Nerfs* DORSAUX.

— Par analog. : *Artère, veine* DORSALE *de la langue.*

— *Face, région dorsale du pied, de la main*, etc., face convexe du pied, de la main, etc.

— Méd. *Consomption, phthisie dorsale*, dépérissement causé par de fréquentes évacuations spermatiques.

— Bot. Qui appartient au dos, ou naît du dos, d'une partie quelconque. || *Arête dorsale*, celle qui ne naît pas du sommet de la valve ou paillette, mais plus ou moins au-dessous.

— N. m. Muscle dorsal : *Le grand* DORSAL. *Le long* DORSAL.

DORSALE, n. f. Zool. Nageoire dorsale des poissons.

DORSIBRANCHE, adj. des 2 g. (*dorsum*, dos, *branchia*, branchie ; lat.) Pron. *dor-ci-bran-ch*. — Zool. Qui a des branchies sur le dos.

= **Dorsibranches**, n. f. pl. Ordre de la classe des annélides.

DORSO-COSTAL, adj. et n. m. Pron, *dor-çô-kosstal*. — Anat. Il se dit des muscles qui meuvent les côtes.

DORSO-HUMÉRAL, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un muscle du dos.

DORSO-OCCIPITAL, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou du cheval.

DORSTÈNE ou **DORSTÉNIE**, n. f. Pron. *dorss-tènn*. ou *té-ní*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Morées : *La* DOSTÉNIE *à feuilles en cœur.*

DORTOIR, n. m. (*dormitorium*, lat., m. sign.) Pron. *dor-toar*. — Salle partagée, en cellules dont chacune contient un lit :

C'est là qu'en un *dortoir* elle fait son séjour. (Boil.)

Au grand *dortoir* il couchait d'ordinaire ;
Là, de cellule il avait à choisir. (Gresset.)

— Salle commune où sont les lits dans les maisons d'éducation et dans certains hospices : *Un beau* DORTOIR. *Un grand, un vaste* DORTOIR. *Les* DORTOIRS *d'un collége.*

DORURE, n. f. (*dorer.*) Pron. Or fort mince, appliqué sur la superficie de quelque ouvrage : *Il entre beaucoup d'or dans toutes ces* DORURES. *On a dépensé beaucoup pour la* DORURE *de ces plafonds, pour la* DORURE *de ce carrosse.* (Acad.)

— Objets dorés : *Voilà de belles* DORURES. *Marchand de* DORURES.

— Art ou action de dorer : *Cet ouvrier entend bien la* DORURE. DORURE *à l'huile.* DORURE *en détrempe.* DORURE *en feu.* (Acad.) DORURE *galvanique.*

DOS, n. m. (*dorsum* ; lat. ; m. sign.) Pron. *dô*. — Partie du corps de l'homme et des animaux, depuis les épaules jusqu'aux reins : *Le* DOS *d'un homme. Il était couché sur le* DOS. Dos *courbé, voûté. Il portait un homme sur son* DOS. *Danser* DOS *à* DOS. *Il me tournait le* DOS, *et ne pouvait m'apercevoir.* (Acad.) *Cependant on m'avait étendu sur le* DOS. (Chateaubr.)

Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le *dos* ;
Mais attendons la fin. (La F.)

Le DOS *d'un cheval, d'un mulet, d'un âne.* (Acad.) *On le lia sur le* DOS *d'un cheval indompté.* (Mérim.)

— *L'épine du dos*, la colonne vertébrale.

— Fam. et par exagér. *N'avoir pas une chemise à se mettre sur le dos*, être extrêmement pauvre.

— Fig. et fam. *Avoir le dos au feu et le ventre à table*, prendre toutes ses aises en mangeant.

— Prop. *Faire le gros dos*, se dit des chats lorsqu'ils relèvent leur dos en bosse. || Prov. et fig. Faire l'homme important, le capable : *Ce qui se passe redouble mon mépris pour les bourgeois qui* FONT LE GROS DOS *parce qu'ils ont un office.* (Volt.) *Fier de la possession de dix mille ducats de rente, le seigneur Isidore marchait les joues enflées d'orgueil et* FAISANT LE GROS DOS. (Lesage.)

— Prov. et fig. *Se laisser manger la laine sur le dos*, se laisser maltraiter, souffrir tout, ne pas savoir se défendre.

— Fig. et pop. *Mettre tout sur le dos de quelqu'un*, le rendre responsable de tout, rejeter sur lui tous les torts. || Par analog. : *Avoir quelque chose sur le* DOS. *Cela est sur son* DOS.

— Prov. *Battre quelqu'un dos et ventre*, le battre avec excès.

— Fam. *Tourner le dos à quelqu'un*, lui présenter le dos. || Fig. et fam. Quitter quelqu'un par mépris, par indignation : *Dans la mauvaise fortune, la plupart des amis vous* TOURNENT LE DOS. (Acad.) || *La fortune lui a tourné le dos*, lui est devenue contraire.

— *Tourner, montrer le dos aux ennemis, à l'ennemi*, ou simpl. *tourner montrer le dos* s'enfuir : TOURNER LE DOS *dans une bataille. La plupart des siens* ONT TOURNÉ LE DOS. (Acad.) *Ces deux lignes de cavalerie* TOURNÈRENT LE DOS *et se renversèrent sur le gros de l'armée moscovite.* (Mérim.) *Talbot seul voulait se battre, enragé qu'il était, depuis Orléans, d'*AVOIR MONTRÉ LE DOS *aux Français.* (Mich.)

— Prov. et fig. *Tourner le dos à la mangeoire*, se mettre dans une situation contraire à celle que demande la chose qu'on veut faire.

— Fam. *Il tourne le dos où il veut aller*, il prend un chemin tout opposé à celui qui conduit à l'endroit où il veut aller.

— *Tourner le dos*, s'en aller, se retirer : *Vous n'aurez pas* TOURNÉ LE DOS, *vous n'aurez pas* LE DOS TOURNÉ, *qu'il ne se souviendra plus de vous.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Porter quelqu'un sur le dos*, en être importuné, fatigué. || *Avoir toujours quelqu'un sur le dos*, en être sans cesse obsédé, poursuivi.

— *Avoir bon dos*, être en état de supporter une perte considérable : *On lui a imposé une forte taxe, mais il* A BON DOS. || Fam. Être insensible aux railleries, aux mortifications : *Il ne s'embarrasse guère des injures dont on le charge, il* A BON DOS.

— Fig. et fam. *Avoir quelqu'un à dos, se mettre quelqu'un à dos*, l'avoir pour ennemi, s'en faire un ennemi. || *Se mettre tout le monde à dos*, avoir chacun contre soi.

— Fig. et fam. *Mettre des gens dos à dos*, renvoyer chacun de leur côté deux personnes qui sont en différend, sans donner à l'une aucun avantage sur l'autre.

— Fig. et fam. *Le dos lui démange*, se dit d'une personne qui fait tout ce qu'il faut pour qu'on en vienne à la battre.

— Par analog. Partie d'une chose qui offre quelque rapport avec le dos de l'homme.

— *Le dos d'un chaise, d'un fauteuil*, etc., la partie contre laquelle on appuie le dos : *Siége à* DOS. *Ils prenaient sur le* DOS *de leurs chaises des postures aisées et galantes.* (Mariv.)

— *Le dos d'un habit, d'une robe*, etc., la partie d'un habit, d'une robe, qui sert à couvrir le dos.

— *Le dos d'un couteau, d'un rasoir*, le côté de la opposé au tranchant.

— *Le dos d'un livre*, la partie opposée à la tranche, et sur laquelle on met ordinairement le titre.

— *Le dos d'un papier, d'un billet, d'un acte*, etc., le revers : *Mettre un ordre au* DOS *d'un billet. Ce titre est coté au* DOS.

— *Le dos de la main, du pied*, la partie opposée à la plante du pied, à la paume de la main.

— Fig. et Poétiq. Surface :

Cependant sur le *dos* de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Rac.)

— Bot. Partie élevée d'une strie. || Face d'une graine comprimée qui regarde les parois du péricarpe. || Face inférieure des feuilles.

— Hortic. *Dos de bahut* ou *dos de carpe*, manière de relever le terrain d'un parterre.

DOSAGE, n. m. (*dose.*) Pron. *dô-zaj*. — Didact. Action de doser.

DOS D'ÂNE, n. m. Surface composée de deux plans inclinés l'un à l'autre de manière à présenter une pente, un talus de chaque côté : *Elle descendit dans le premier fossé, et franchit le* DOS D'ÂNE *qui séparait ce fossé du second.* (Mich.)

— Agric. Terrain en talus des deux côtés : *Le* DOS D'ÂNE *diffère de l'ados, en ce que celui-ci n'a qu'un côté en talus, et que de l'autre il est appuyé contre un mur, ou tout autre point fixe.*

— Zool. Vulg. Espèce de tortue.

= **En dos d'âne**, loc. adv. En pente ; en talus : *Le dessus de ce coffre est* EN DOS D'ÂNE. *Toit* EN DOS D'ÂNE. *Chemin* EN DOS D'ÂNE.

— *Pont en dos d'âne*, pont extrêmement arqué.

DOSE, n. f. (δόσις, gr. ; m. sign.) Pron. *dôz*. — Pharm. Quantité et proportion déterminée des ingrédients qui entrent dans la composition d'un remède : *On ne saurait bien composer un remède, si on n'en connaît la* DOSE. *Prescrire la* DOSE. *Une trop forte* DOSE *d'opium.* (Acad.)

— Quantité de matières qui entrent dans un composé quelconque : *Dans le métal dont on fait les cloches, on met une certaine* DOSE *de zinc. La* DOSE *de sucre, de poivre, etc., qu'on doit mettre dans une sauce.* (Acad.)

— Chaque prise d'un remède, quantité qu'on doit en prendre en une fois : *Donner le quinquina à forte* DOSE. *Augmenter la* DOSE. *Prendre une* DOSE *de rhubarbe. Il faut partager ce bol, ce remède en plusieurs* DOSES. (Acad.)

— Quantité déterminée de quelque chose que ce soit : *Nous n'avons guère à manger, il faut augmenter, doubler la* DOSE.

— Fig. et mor. *Une* DOSE *d'amour. Une* DOSE *de jalousie. Une* DOSE *d'ennui. Avoir une forte* DOSE *d'amour-propre, une légère* DOSE *d'esprit. Il y a là un petit grain de folie, ou une grande* DOSE *de philosophie.* (Volt.)

DOSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*dose.*) Pron. *dô-zé*. — Pharm. Régler, indiquer la quantité et la

proportion des ingrédients qui entrent dans une composition médicinale : DOSER *une médecine.*

— Absol. : *Savoir* DOSER. *Il a mal* DOSÉ.

DOSSE, n. f. (*dos.*) Techn. Planche qui sert à contenir la surface d'une tranchée, quand on craint l'éboulement des terres.

— Il se dit encore de la première et de la dernière planche qu'on lève, en refendant une pièce de bois carrée.

— Chacune des planches épaisses que l'on place à différentes hauteurs sur un échafaudage.

DOSSERET, n. m. Pron. *doss-ré.* — Archit. Petit jambage dans l'épaisseur d'un mur, pour former le pied droit d'une porte ou d'une croisée. ‖ Espèce de pilastre sur le sommet duquel un arc doubleau prend naissance.

— Techn. Pièce de fer que l'on adapte au dos d'une scie pour la rendre plus solide.

DOSSIER, n. m. (*dos.*) Pron. *dô-cié.* — La partie d'un siége contre laquelle on s'appuie le dos : *Le* DOSSIER *d'une chaise, d'un banc, d'un canapé.*

— *Le dossier d'un lit*, la traverse ou la planche qui soutient le chevet de certains lits. ‖ La pièce d'étoffe qui sert à couvrir cette planche.

— Pal. Assemblage, liasse de pièces relatives à une même affaire, à un procès : *Les* DOSSIERS *des parties ont été communiqués au procureur du roi. Le* DOSSIER *d'une procédure. L'étiquette d'un* DOSSIER. *Examiner un* DOSSIER. *Dépouiller un* DOSSIER. *Porter un* DOSSIER *sous le bras.* (Acad.)

Multiplions la grosse, entassons les *dossiers*,
Et mettons en campagne un bataillon d'huissiers. (Étienne.)

— Mar. Large planche placée à l'arrière du canot, entre les officiers et le patron.

— Constr. Petit mur élevé de quelques pieds au-dessus d'un comble ou d'un mur de pignon, pour servir d'empatement à une souche de cheminée.

— Techn. Espèce de chape composée de deux branches de fer réunies dans un seul manche, entre lesquelles on introduit la queue d'une lime pour régler la profondeur d'une denture.

DOSSIÈRE, n. f. (*dos.*) Pron. *dô-cièr.* — Anc. Dossier. ‖ Partie du dos d'une cuirasse.

— Techn. Pièce de cuir qu'on pose en double sur la sellette du cheval, pour soutenir les limons d'une voiture.

DOSSOYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. — L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je dossoie, il dossoie, ils dossoient*, etc. — Techn. Exprimer l'eau qui se trouve dans les peaux qu'on prépare pour faire le parchemin, du côté de la chair.

DOT, n. f. (*dos, dotis*; de *do*, je donne; lat.) Pron. *dott.* — Le bien qu'une femme apporte en mariage : *Avoir une belle* DOT. *Apporter une* DOT *considérable. Cette pauvre fille n'a point de* DOT. *Elle n'apporte rien en* DOT. *Il a donné de très-riches* DOTS *à ses filles.* (Acad.) *C'est une occasion qu'il faut prendre vite aux cheveux. Je trouve ici un avantage qu'ailleurs je ne trouverais pas; et il s'engage à la prendre sans* DOT. (Mol.)

Les vertus sont la *dot* la plus belle à nos yeux.
(C. Bonjour.)

La fortune est souvent comme les femmes riches et dépensières qui ruinent les maisons où elles ont apporté une riche DOT. (Chamfort.)

La *dot* à la laideur prête bien des appâts,
Et la beauté sans *dot* ne se mariera pas. (Ponsard.)

— Jurispr. Propriété de la femme, quoique le mari en partage la jouissance et en ait l'administration : *Constitution de* DOT. *Les immeubles qui font partie de la* DOT *ne peuvent être aliénés ou hypothéqués qu'en certains cas. La* DOT *peut comprendre tous les biens présents et à venir de la femme. Restitution de* DOT. (Acad.)

— Ce qu'une fille apporte au couvent où elle se fait religieuse : *Les* DOTS *des religieuses. La* DOT *de cette religieuse fut de tant.*

DOTAL, ALE, adj. (*dot.*) Pron. Jurispr. Qui est relatif ou qui appartient à la dot : *Constitution* DOTALE. *Bien, fonds* DOTAL. *Deniers* DOTAUX.

— *Régime dotal*, régime d'association conjugale où la dot de la femme ne devient pas la propriété commune des époux, quoique le mari en partage la jouissance et en ait l'administration : *Se marier sous le* RÉGIME DOTAL. *Se soumettre au* RÉGIME DOTAL.

DOTATION, n. f. (*dotare*; lat.; doter.) Pron. *dota-cion.* — Action de doter un établissement d'utilité publique, un corps, etc.; fonds, revenu assigné à cet effet : *Il a laissé tant pour la* DOTATION *de cette église. La* DOTATION *de la Légion d'honneur. La* DOTATION *de cet hôpital est en fonds de terre.* (Acad.)

— Anc. Biens d'un majorat réversible à la couronne à défaut d'enfant mâle : DOTATION *d'un prince du sang.*

DOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Doter : *Une fille richement* DOTÉE. *Cette fille, en entrant en religion, a été* DOTÉE *de vingt mille francs. Que de maisons saintes* DOTÉES *par elle !* (Mass.)

— Mor. Pourvu, doué : *Je dirais volontiers qu'après les Romains, le Français est le mieux* DOTÉ *du sentiment du droit et de l'esprit juridique.* (Lermin.)

DOTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *do-té.* — Donner à une fille un bien, un revenu, une somme, lorsqu'elle se marie : *Ce père a* DOTÉ *sa fille de trente mille francs.* DOTER *de pauvres filles. Il ne marie pas ses filles, parce qu'il ne peut pas les* DOTER. (Acad.)

De la *doter* il m'impose la loi. (C. Del.)
Sur ma part de butin *dote* cinq pauvres filles. (Id.)

— Par extens. Assigner, assurer un certain revenu à un établissement d'utilité publique, à un corps, etc. : DOTER *une église, un monastère. Doter un hôpital, un collége.* DOTER *une académie.*

— Fig. Favoriser, diviser : *Les grâces dont la nature* L'AVAIT DOTÉE. (Acad.)

.....De fleurs de lis *doter leur écusson.* (Boil.)

DOTHIÉNENTÉRIE, n. f. (δοθιήν, furoncle; gr.) Pron. *do-tié-nan-té-ri.* — Méd. Inflammation de tout l'organisme, avec lésion spéciale de l'intestin. *Les travaux modernes ont mis la* DOTHIÉNENTÉRIE *dans la classe des fièvres, à côté du typhus, de la peste*, etc. (Robin.)

DOUAIRE, n. m. (*dotare*, doter; lat.) Pron. *douèr.* — Jurispr. Ce que le mari donne à sa femme à l'occasion du mariage qu'il contracte, et pour qu'elle en jouisse en cas qu'elle lui survive : *Assigner le* DOUAIRE. *Elle réclama son* DOUAIRE.

Ils m'ont, jusqu'à présent, chicané mon *douaire.* (Régn.)
Il faut, par-devant lui, stipuler mon *douaire.* (Dest.)

Je vous fixe pour votre DOUAIRE *des millions sans nombre.* (Piron.)

— *Douaire coutumier*, douaire établi et ordonné par la coutume. ‖ *Douaire préfix* ou *conventionnel*, celui qui consiste en une certaine somme déterminée par les conventions matrimoniales.

DOUAIRIER, n. m. (*douaire.*) Pron. *dou-è-rié.* — Dr. anc. Il se dit de l'Enfant qui se tenait au douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père : *Un enfant ne peut être* DOUAIRIER *et héritier tout ensemble.* (Acad.)

DOUAIRIÈRE, adj. f. (*douaire.*) Pron. *dou-è-rièr.* — Veuve noble, qui jouit d'un douaire : *Reine* DOUAIRIÈRE. *Princesse* DOUAIRIÈRE. *Duchesse* DOUAIRIÈRE.

— Substantiv. et Fig. Vieille femme, matrone : *Une* DOUAIRIÈRE. *Une vieille* DOUAIRIÈRE.

Ailleurs, c'est le piquet des vieilles *douairières.* (C. D.)

DOUANE, n. f. (*dogana*; droit du doge; ital.) Administration chargée de percevoir les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises, et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu : *Droits de* DOUANE. *Commis de la* DOUANE. *Les préposés de la* DOUANE. *Les bureaux, les magasins de la* DOUANE. (Acad.) *La* DOUANE *est âpre à percevoir ses droits sur tout ce qui passe à sa portée.* (H. de Balzac.)

— Lieu, édifice où une douane est établie : *Aller à la* DOUANE. *Acquitter un ballot à la* DOUANE. *Les ballots furent saisis à la* DOUANE. *Une belle* DOUANE. (Acad.) *Mon maître est allé faire visiter à la* DOUANE *quelques ballots de marchandises.* (Régn.)

— *Ligne de douanes*, ligne de bureaux de douane établis sur la frontière d'un pays.

— Droits de douane : *Payer la* DOUANE. *Les* DOUANES *sont excessives en certains pays. Les bagages des ambassadeurs sont exempts de* DOUANES. *Augmenter les* DOUANES. *En matière de* DOUANES. (Acad.)

DOUANER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*douane.*) Admin. Mettre le plomb sur les objets présentés à la douane.

DOUANIER, n. m. (*douane.*) Pron. *dou-a-nié.* — Commis de la douane : *Les* DOUANIERS *sont armés. Les* DOUANIERS *procédèrent à la visite de son bagage.* (Acad.)

DOUAR ou **DOUARE**, n. m. Village arabe composé de tentes alignées en rues : *Les* DOUARS *s'établissent presque toujours au bord des cours d'eau.*

DOUBLAGE, n. m. (*doubler.*) Pron. *dou-blaj.* — Mar. Feuilles de cuivre, de zinc ou de bronze, qu'on cloue sur la carène des bâtiments pour les préserver de vers et empêcher les coquillages de s'y attacher : *Bon* DOUBLAGE. DOUBLAGE *de cuivre. Davy a fait servir la pile de Volta à garantir le* DOUBLAGE *en cuivre des vaisseaux.* (Blanqui.)

— Mar. Morceaux de toile cousus sur plusieurs parties d'une voile, pour la doubler ou la renforcer en ces parties.

DOUBLE, adj. des 2 g. (*duplex*; lat.; m. sign.) Formé de deux choses semblables, ou de même nature : *Feuillet, fruit* DOUBLE. *Les objets lui paraissent* DOUBLES. *Un* DOUBLE *rang de colonnes.* DOUBLE *porte.* DOUBLE *châssis.* DOUBLE *semelle. Soulier à* DOUBLE *couture. Une boîte à* DOUBLE *fond. Fermer à* DOUBLE *tour. Un* DOUBLE *signal.* DOUBLE *crime.* DOUBLE *accusation. Un* DOUBLE *tort. Ce fut un* DOUBLE *malheur. La* DOUBLE *autorité qu'il exerce.* (Acad.) *Sigismond, fier de sa* DOUBLE *couronne, ne ménagea pas les susceptibilités des Suédois.* (Mérim.)

Non, je ne l'aurai point amenée au supplice,
Ou vous ferez au Grec un *double* sacrifice. (Rac.)

— *Mot, phrase à double entente, à double sens*, mot, phrase qui a deux sens, qui est susceptible de deux interprétations.

— Il se dit des choses plus fortes, ou de qualité supérieure : *Encre* DOUBLE. DOUBLE *bière. Eau de fleurs d'orange* DOUBLE.

— *Double bidet*, bidet qui est de plus haute taille que les bidets ordinaires.

— *Fêtes doubles*, se dit, dans les rubriques ecclésiastiques, de certaines fêtes dont l'office est plus solennel que celui des autres. ‖ *Fêtes semi-doubles*, celles qui tiennent le milieu entre les fêtes doubles et les simples.

— Fam. Il s'emploie comme augmentatif : *Un* DOUBLE *coquin. Un* DOUBLE *fripon.*

— Mor. Qui a de la duplicité : *C'est un homme* DOUBLE. *Ame* DOUBLE *et traîtresse.* (Régn.) *Ame* DOUBLE *et sans foi.* (Mol.) *Méfiez-vous de cette femme, c'est un caractère* DOUBLE. *Les esprits* DOUBLES *et les mauvais cœurs.* (Fléch.) ‖ Dans le m. sens : *C'est un homme à* DOUBLE *face.*

— Jeux. *Double as, double-deux, double-trois*, etc., dé sur lequel l'as, le point deux, etc., est répété.

— *Acte double*, celui dont on fait deux originaux semblables, pour en laisser un à chacune des parties intéressées. On met à la fin de ces actes : *Fait double entre nous*, etc. : *Un compte fait* DOUBLE. Beaum.

— Comm. et Banq. *Tenue des livres en partie double*, manière de tenir les livres qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. ‖ Dans le m. sens : *Tenir les livres en partie* DOUBLE, *à partie* DOUBLE. *Comptes en partie* DOUBLE.

— *Double emploi*, ce qui a été employé, porté deux fois en recette ou en dépense dans un compte. Il se dit également, dans le langage ordinaire, de tout ce qui fait inutilement répétition : *Cela fait* DOUBLE *emploi.*

— Trictr. *Gagner partie double*, prendre douze points de suite.

— Jurispr. *Double lien*, parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère, c'est-à-dire, entre frères et sœurs germains.

— Bot. On appelle *Fleurs doubles*, celles dont les étamines et les pistils se sont convertis en pétales, soit naturellement, soit surtout par la culture. Les pétales sont alors plus nombreux qu'ils ne devraient l'être; mais la fécondation ne peut plus avoir lieu : *Un cerisier à fleurs* DOUBLES. *Des jacinthes, des violettes* DOUBLES. ‖ *Calice double*, celui qui est entouré d'un involucre formant un second calice. ‖ *Périanthe double*, celui qui est composé d'un calice et d'une corolle.

— Méd. *Fièvre double*, fièvre intermittente dont les accès deviennent deux fois aussi nombreux qu'ils l'étaient dans un temps donné.

— Mus. *Double croche*, note qui ne vaut que la moitié d'une croche, et dont la queue porte deux barres ou crochets. ‖ *Intervalle double*, intervalle qui excède l'étendue de l'octave. ‖ *Double fugue, fugue à deux sujets.*

— Anat. Toutes les parties qui naissent par paire, comme les yeux, les bras, etc. : *Des parties* DOUBLES, *les yeux sont celles qui paraissent se développer les premières dans le fœtus.* (Buff.)

— Mar. *Poulie double*, poulie à deux réas. ‖ *Doubles chaloupes*, grandes chaloupes des ports.

== **Double**, adv. *Voir double*, voir les objets comme s'ils étaient doubles.

— *Payer double*, payer deux fois : *Je* PAYERAI DOUBLE *les deux rameurs.* (Lam.)

DOUBLE, n. m. Pron. *doubl.* — Quantité deux fois plus grande : *Ce nombre est le* DOUBLE *de tel autre. Sa fortune est augmentée du* DOUBLE. *Plus du* DOUBLE. *Gagner, perdre le* DOUBLE. *Payer le* DOUBLE.

Être condamné au DOUBLE. *Les nouvelles remarquables qui avaient grossi du* DOUBLE *mon édition.* (La Br.)

— *Jouer à quitte ou à double, à quitte ou double, quitte ou double*, jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a déjà perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. ‖ Fig. et fam. Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire.

— *Parier double contre simple*, deux contre un.

— *Le double d'un corps de logis*, une des moitiés d'un corps de logis dans son épaisseur : *On a mis toutes les gardes-robes dans le* DOUBLE. (Acad.)

— Duplicata : *Le* DOUBLE *d'un acte, d'un traité, d'une note. Le temps me manquait pour en faire un* DOUBLE. (P. L. Cour.)

— Peint. *Le double d'un tableau*, la copie d'un original, faite par l'auteur.

— *Avoir des doubles dans sa bibliothèque*, avoir plusieurs exemplaires d'un même ouvrage.

— *Avoir des doubles dans une collection*, plusieurs échantillons de la même espèce.

— Pli : *Mettre un serviette en* DOUBLE, *en plusieurs* DOUBLES.

— Mar. Promptement, vite ; lestement. ‖ *Une manœuvre est en double*, lorsqu'elle embrasse une poulie en réa, ou qu'elle forme deux cordons.

— Mus. Variation d'un air : *Le* DOUBLE *d'un air. Le* DOUBLE *des Folies d'Espagne.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Fig. et fam. *Mettre les morceaux en double*, manger à la hâte.

— Théât. Acteur, actrice qui remplace le chef d'emploi dans les rôles que celui-ci joue en premier : *Cet acteur n'est qu'un* DOUBLE, *n'est que le* DOUBLE *d'un tel. La pièce a été jouée par les* DOUBLES. (Acad.)

— Par analog. : *Donner un rôle en* DOUBLE.

— Mar. *Double d'un cordage*, la partie qui revient sur elle-même dans le sens de sa longueur, après avoir passé dans une poulie ou autour d'un point d'appui quelconque. ‖ *Lover, rouer sur le double. V. Lover.*

— Espèce de monnaie ancienne qui valait deux deniers, et dont les six faisaient un sou : *Un* DOUBLE. *Donner un* DOUBLE.

Et si vous ne savez pas pêcher en eau trouble
Je ne donnerais pas de votre affaire un *double*. (Scarron.)

— Fig. et Fam. Il sert à exprimer une très-petite valeur : *J'en donnerai tant, et pas un* DOUBLE *avec. Cela ne vaut pas un* DOUBLE, *je n'en donnerais pas un* DOUBLE.

= **Au double,** loc. adv. Une fois plus : *Payer, acheter* AU DOUBLE.

— Fig. *Il m'a fait un déplaisir, il le payera* AU DOUBLE. *Je vous suis redevable de ce bon office, je vous le rendrai* AU DOUBLE. (Acad.)

DOUBLE, n. f. Zool. V. DOUBLE-PANSE.

— Métrol. Monnaie d'argent de Tunis, de la valeur de 27 piastres.

DOUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Doubler : *Tous les postes furent* DOUBLÉS. *La population de cette ville est maintenant* DOUBLÉE.

Bon manteau bien *doublé*, bonne étoffe bien forte.
(La Font.)

On la conduisit à un carrosse DOUBLÉ *de velours rouge, avec des coussins brodés de perles, et traîné par douze chevaux tigrés.* (Mérimée.)

— Fig. En parl. d'une personne qui est suppléée par une autre : *Alors ce grand art de la comédie est assujetti au métier, et le poëte est* DOUBLÉ *du manœuvre.* (J. Janin.)

— Math. *Raison doublée*, raison de carrés : *Seize est à quatre en* RAISON DOUBLÉE *de quatre à deux, c'est-à-dire, comme le carré de quatre est au carré de deux.*

— Méd. *Fièvre doublée*, fièvre intermittente dont les accès, après avoir été uniques, ont lieu deux fois dans le même jour.

DOUBLÉ, n. m. J. de bill. Action de doubler ; coup au moyen duquel on double une bille : *Faire un* DOUBLÉ. *Jouer le* DOUBLÉ. *Voilà un beau* DOUBLÉ.

— Techn. Tout objet recouvert d'une mince plaque d'argent ou d'or : *Ce n'est pas de la vaisselle plate, ce n'est que du* DOUBLÉ. *Le* DOUBLÉ *d'argent sur cuivre est connu généralement sous le nom de* plaqué.

DOUBLEAU, n. m. Pron. *dou-blo*. — Techn. Il se dit de certaines solives d'un plancher qui sont plus fortes que les autres, telles que les solives d'enchevêtrure.

— Adjectiv. Archit. *Arc-doubleau*, espèce d'arcade formant une saillie ou plate-bande sur la courbure intérieure d'une voûte, qu'elle semble fortifier et soutenir.

DOUBLE-BEC, n. m. Techn. Espèce de cuiller à l'usage des ciriers.

DOUBLE-CANON, n. m. Typogr. Caractère d'imprimerie, entre le gros-canon et le triple-canon.

DOUBLE-CENS, n. m. Féod. Droit que l'on payait au seigneur quand on faisait une acquisition ou un héritage, et qui consistait en une somme égale au devoir censuel des années ordinaires.

DOUBLE-CORDE, n. f. Mus. Manière de jouer du violon ou du violoncelle, en touchant deux cordes à la fois, et en faisant ainsi deux parties différentes.

DOUBLE-FEUILLE, n. f. Bot. L'aphris.

DOUBLE-FLEUR, n. f. Bot. Sorte de poire.

— N. m. Arbre qui porte ce fruit.

DOUBLE-MACREUSE, n. f. Zool. Canard d'une grosse espèce.

DOUBLE-MAIN, n. f. Mus. Mécanisme que l'on adopte aux orgues à un seul clavier et au moyen duquel, en baissant une touche, on baisse en même temps celle l'octave en-dessus : *L'action de la* DOUBLE-MAIN *est réciproque. Les* DOUBLES-MAINS *sont à la disposition de l'organiste au moyen d'un registre.*

DOUBLE-MARCHEUR, n. m. Zool. L'amphisbène.

DOUBLEMENT, adv. Pron. *doubl-man*. — Pour deux raisons, en deux manières : *Il est* DOUBLEMENT *coupable. Il est* DOUBLEMENT *puni. Vous m'avez* DOUBLEMENT *obligé. Soyez le père de vos peuples, et vous en serez* DOUBLEMENT *le maître.* (Mass.)

— Au double, deux fois : *Payer* DOUBLEMENT. (La Br.) *Nous vivons* DOUBLEMENT *pour le crime.* (Mass.)

DOUBLEMENT, n. m. Pron. *doubl-man*. — Prat. anc. Action de doubler les enchères : *Enchérir par* DOUBLEMENT *et tiercement.*

— Gram. Action de doubler les lettres : DOUBLEMENT *des consonnes.*

— Guerr. Action de doubler les rangs et les files d'un bataillon.

DOUBLE-MOUCHE, n. f. Zool. Poisson du genre Salmone.

DOUBLE-OCTAVE, n. f. Mus. Intervalle composé de deux octaves. C'est la même chose qu'une quinzième.

DOUBLE-PANSE, n. f. Zool. Le premier et le plus grand des quatre estomacs des mammifères ruminants.

DOUBLE-QUARTE, adj. f. Méd. Il se dit d'une fièvre intermittente dans laquelle il y a deux accès en un jour et absence d'accès les deux jours suivants ; ou bien un accès deux jours de suite et absence le troisième.

DOUBLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*duplicare* ; lat., m. sign.) Mettre le double, augmenter du double, afin que, si l'une est rompue, on puisse la remplacer par une autre. ‖ *Doubler les garcettes*, augmenter les tours et le nombre des tours, sur la tournevire et le câble d'un grand bâtiment, lorsque l'effort du cabestan est considérable.

— *Doubler un cap, un promontoire, une pointe*, etc. ; passer au delà d'un cap, d'une pointe de terre, etc. : *Le capitaine s'obstine à* DOUBLER LE CAP. (Lam.)

On sent que l'homme aussi *double* un cap des tempêtes.
(Lam.)

— *Doubler un autre bâtiment*, le passer de vitesse, le devancer. ‖ *Doubler une ligne de vaisseaux ennemis*, la mettre entre deux feux.

— Garnir d'une doublure : DOUBLER *un manteau, une robe, une jupe.* DOUBLER *de toile, de soie, de taffetas.*

— Mar. *Doubler des voiles*, les fortifier par de nouveaux lés de toile cousus sur ceux dont elles sont déjà composées. ‖ *Doubler un navire*, lui faire un doublage.

— *Doubler un corps de logis*, y joindre un double.

— Mettre double, mettre en double : DOUBLER *du fil, de la laine, de la soie.* DOUBLER *une serviette, une feuille de papier.*

— Théât. *Doubler un rôle*, jouer un rôle en l'absence du chef d'emploi.

— Par extens. : DOUBLER *un acteur.*

— J. de bill. *Doubler une bille*, la faire frapper contre une des bandes du billard pour qu'elle revienne au côté opposé : DOUBLER *une bille au milieu, au coin.* ‖ Absol. *Doubler au milieu, au coin.*

— Man. *Doubler les reins*, se dit d'un cheval qui voûte le dos.

= **Doubler**, v. intr. ou neut. Devenir double : *Leur nombre a plus que* DOUBLÉ. *Depuis soixante ans, les Etats-Unis ont vu leur population* DOUBLER *plus d'une fois.* (Rossi.)

— J. de paume. *La balle a doublé*, elle a touché deux fois la terre.

— Man. *Doubler large*, traverser le manége dans sa largeur, par une ligne droite, et revenir sur ses pas sans changer de main. ‖ *Doubler étroit*, tourner le cheval en lui faisant décrire un carré.

DOUBLE-RAIE, n. f. Zool. Lézard à deux points noirs sur le dos, entre deux points jaunes.

DOUBLET, n. m. (*double.*) Pron. *dou-blè*. — Techn. Deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre, avec une feuille colorée entre-deux, pour imiter les émeraudes, les rubis, etc. : *Ce n'est pas une émeraude, c'est un* DOUBLET.

— J. de trictr. Il se dit lorsque chacun des deux dés amène le même point : *Deux six, deux quatre font un* DOUBLET. DOUBLET *d'as, de deux*, etc.

DOUBLETTE, n. f. Pron. *dou-blètt*. — Mus. Un des jeux de l'orgue, qui sonne l'octave au-dessus du prestant.

DOUBLEUR, EUSE, n. (*doubler.*) Pron. *dou-bleur, bleuz*. — Techn. Celui, celle qui, dans les fabriques, double la laine, ou la soie sur le rouet : DOUBLEUR, DOUBLEUSE *de laine, de soie.*

— Ouvrier qui fixe une plaque mince d'un métal précieux sur la surface d'un métal plus commun.

— Instrument qui sert à faire connaître, par les lois de l'électricité, l'état d'un volume d'air donné.

DOUBLEUSE, n. f. (*doubler.*) Pron. *dou-bleuz*. — Techn. Machine qui engage une seconde fois la canne à sucre entre les cylindres du moulin.

DOUBLIS, n. m. Pron. *dou-bli*. — Techn. Rang de tuiles qui s'accrochent au cours des lattes, immédiatement au-dessus de la chanlatte.

DOUBLOIR ou **DOUBLOIS**, n. m. (*doubler.*) Pron. *dou-bloar*. — Techn. Machine qui soutient les bobines sur lesquelles on a dévidé le fil ou la soie qu'on veut doubler.

DOUBLON, n. m. (*doblon* ; esp.) Monnaie d'or d'Espagne du Mexique ; double pistole etc. : DOUBLON *d'Espagne. Le* DOUBLON *de huit écus*, ou absolument, *le* DOUBLON *vaut quatre-vingt-un francs cinquante et un centimes.* (Acad.)

L'or est en souverains
Bons quadruples pesant sept gros trente-six grains,
Ou bons *doublons* au marc. (V. Hug.)

— Typogr. Faute qui consiste à composer deux fois de suite un mot ou un alinéa.

— Agric. Veau âgé de deux ans.

— Techn. Feuille de tôle ployée en deux.

DOUBLOT, n. m. Pron. *dou-blô*. — Techn. Fil de laine double dont on fait les lisières des droguets.

DOUBLURE, n. f. Pron. *dou-blur*. — Etoffe dont une autre est doublée : *La* DOUBLURE *d'un manteau, d'une robe.*

— Prov. et fig. *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure, ne vaut rien pour doublure*, il ne faut pas entreprendre de tromper aussi fin que soi, ou, si on le tente, on n'y réussit pas.

— Théât. Acteur qui double un autre : *Ce comédien est la* DOUBLURE *d'un tel. Le spectacle a été fort ennuyeux, nous n'avions que les* DOUBLURES. (Acad.)

DOUCE-AMÈRE, n. f. Pron. *dou-ça-mèr*. — Bot. Arbrisseau du genre Morelle, dont les jeunes rameaux, soit en décoction soit sous forme d'extrait, sont d'un grand usage en médecine *Sirop de* DOUCE-AMÈRE. *La* DOUCE-AMÈRE *doit son nom à sa saveur en même temps amère et sucrée ; elle n'est guère employée que sous forme de tisane ou d'extrait.* (Soubeiran.)

DOUCEÂTRE, adj. des 2 g. (*doux, douce.*) Pron. *dou-çâtr*. — Qui est d'une douceur fade : *Cela a quelque chose de* DOUCEÂTRE. *Un goût* DOUCEÂTRE. *C'est une eau* DOUCEÂTRE.

DOUCEMENT, adv. Pron. *douss-man*. — Lentement : *Vous marchez bien* DOUCEMENT. *Allez* DOUCEMENT. *Le cocher allait* DOUCEMENT *dans les mauvais chemins. La voiture allait si* DOUCEMENT *que nous fûmes deux heures à faire une lieue.* (Acad.)

— Fam. *Aller doucement en besogne*, travailler mollement. ‖ Agir sans précipitation.

— Avec ménagement, d'une manière délicate : *Allez-y plus* DOUCEMENT. *Poser une chose à terre* DOUCEMENT. *Cette affaire veut être conduite* DOUCEMENT. *Il faut s'y prendre* DOUCEMENT.

— Faiblement, légèrement : *Frapper* DOUCEMENT. *Mener* DOUCEMENT.

— Sans bruit, avec peu de bruit : *Il faut marcher* DOUCEMENT *dans la chambre d'un malade. Entrez* DOUCEMENT. *Je me glissai* DOUCEMENT *auprès de lui.*

Je me suis *doucement* esquivé sans rien dire. (Mol.)

— Sans éclat, sans faste : *Il goûte* DOUCEMENT *et innocemment ce peu de bien que la nature nous donne.* (Boss.)

— A voix basse : *Ils parlaient très-*DOUCEMENT, *et je les entendais à peine.* (Acad.)

— Sourdement, sans éclat : *C'est une chose qu'il faut faire* DOUCEMENT.

— Sans éprouver d'agitation, avec calme : *Sommeiller* DOUCEMENT. *Vivre* DOUCEMENT *dans la solitude. Mourir* DOUCEMENT *au milieu de ses amis.* (Acad.) *Le simple sommeil nous ôte nos chagrins plus* DOUCEMENT *qu'un livre de morale.* (B. de St-P.) *Elle apprit de bonne*

heure à supporter DOUCEMENT *les épreuves domestiques.* (Guizot.)

— Paisiblement, sans qu'il y ait de trouble : *On craignait qu'il n'arrivât quelque désordre dans l'assemblée, mais tout s'y est passé fort* DOUCEMENT. (Acad.)

— Avec humanité, avec bonté : *Un vainqueur généreux traite* DOUCEMENT *les vaincus. Il en use* DOUCEMENT *avec ses domestiques.*

— Sans sévérité, sans aigreur : *Châtier* DOUCEMENT. *Reprendre quelqu'un* DOUCEMENT *de ses fautes. Je lui fis* DOUCEMENT *la guerre sur sa négligence.*

— Sans emportement : *Nous nous expliquâmes* DOUCEMENT.

— Dans une certaine aisance : *On peut vivre assez doucement à la campagne avec peu de chose.* (Acad.) *Ma mère, n'ayant que ma sœur, qui n'avait que sept ans, se vit en état de subsister* DOUCEMENT *avec elle.* (Lesage.)

— Commodément, agréablement : *Passer le temps* DOUCEMENT *dans son cabinet avec ses livres, avec ses amis.*

— Médiocrement bien : *Comment va le malade? Assez* DOUCEMENT, *tout* DOUCEMENT, *fort* DOUCEMENT. *Cette affaire marche-t-elle? Tout* DOUCEMENT.

— Ellipt. On l'emploie quand on veut réprimer la vivacité, l'impatience, l'emportement de quelqu'un : DOUCEMENT, DOUCEMENT, *ne nous échauffons point.* (Acad.) DOUCEMENT, *monsieur! vous ne songez pas que vous êtes malade.* (Mol.)

Doucement! diras-tu; que sert de s'emporter? (Boil.)

DOUCEREUX, EUSE, adj. (*doux.*) Pron. *doussreu, reuz.* — Qui est doux sans être agréable au goût, qui est d'une douceur fade : *Un fruit* DOUCEREUX. *Une liqueur* DOUCEREUSE.

Un vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux?* (Boil.)

— Fig. et fam. Doux, complaisant, poli, bienveillant, soumis en apparence et avec affectation : *C'est un homme* DOUCEREUX. *Il a l'air, le ton* DOUCEREUX, *la mine* DOUCEREUSE. *Il est fin, cauteleux,* DOUCEREUX. *Que dire de cet amour, pris de son plus beau côté, qui ne soit rebattu, et que n'aient dit et redit l'élégant Racine, le* DOUCEREUX *et galant Quinault?* (Pir.)

— Par analog. Il se dit des choses : *Des vers* DOUCEREUX. *Dire des choses* DOUCEREUSES. *Manières* DOUCEREUSES. *Un tissu de mots* DOUCEREUX. (La Br.)

— Substant. *C'est un* DOUCEREUX. *Faire le* DOUCEREUX *auprès des femmes.*

Ah! vous êtes mutin, monsieur le *doucereux?* (Dest.)

— Manière doucereuse :

Il faudrait, pour lui plaire, être d'un *doucereux*,
D'une fadeur! oh! ce n'est point mon style. (Desmahis.)

DOUCET, ETTE, adj. (dimin. de *doux.*) Pron. *dou-cè, cètt.* — Qui est doux en apparence : *Elle semble* DOUCETTE, *mais c'est un petit démon. Air* DOUCET. *Mine* DOUCETTE.

...Mon Dieu, sa sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez *doucette.* (Mol.)

— Substantiv. *Faire le* DOUCET. *Faire la* DOUCETTE. *C'est une petite* DOUCETTE. *Ce* DOUCET *est un chat.* (La Font.)

DOUCET, n. m. Pron. *dou-cè.* — Agric. Variété de raisin.

DOUCETTE, n. f. Vulg. La mâche commune. — Comm. Sorte de soude de mauvaise qualité.

DOUCETTEMENT, adv. (*doucet.*) Pron. *dou-cètt-man.* — Fam. Tout doucement : *Il s'en allait* DOUCETTEMENT.

DOUCEUR, n. f. (*doux, douce*) Qualité de ce qui est doux aux sens; la chose même qui a cette qualité : *La* DOUCEUR *du sucre, du lait, d'un fruit.* DOUCEUR *exquise.* DOUCEUR *fade. Cet enfant aime beaucoup les* DOUCEURS. (Acad.)

Don Diègue attend son fils qui cherche l'offenseur,
Et les mets qu'on lui sert sont pour lui sans *douceur.*
(C. Del.)

La DOUCEUR *de la peau. La* DOUCEUR *d'un parfum. La* DOUCEUR *de l'haleine. La* DOUCEUR *de la voix. Donner de la* DOUCEUR *à son chant.* (Acad.)

— Par analog. *La* DOUCEUR *du style. La* DOUCEUR *du temps, de l'air. La* DOUCEUR *du repos.* (Acad.) *Il est temps que vous alliez goûter la* DOUCEUR *du sommeil.* (Fén.) *L'éloquence de Fénelon fit régner la vertu par l'onction et par la* DOUCEUR. (Vauv.) *Son style est pur et coulant, plein de* DOUCEUR *et d'harmonie.* (Barthél.)

— Mansuétude, bienveillance : *Avoir de la* DOUCEUR. DOUCEUR *d'esprit, de mœurs, de caractère. Un naturel plein de* DOUCEUR. *Il est d'une* DOUCEUR *admirable. C'est la* DOUCEUR *même.* DOUCEUR *affectée. La* DOUCEUR *des yeux, des regards. Une grande* DOUCEUR *de visage. Une physionomie pleine de* DOUCEUR. *Elle fut séduite par la* DOUCEUR *de son langage.* (Acad.) *Ayez la bonté de lui écrire un mot de* DOUCEUR. (Volt.)

On gagne les esprits par beaucoup de *douceur.* (Mol.)

— Manière d'agir avec calme, sans violence : *Traiter quelqu'un avec* DOUCEUR. *Employer la* DOUCEUR. *Tout par* DOUCEUR, *et rien par force. Naturel enclin à la* DOUCEUR. *Gouverner les peuples avec* DOUCEUR. *Prendre quelqu'un par la* DOUCEUR.

La violence est juste où la *douceur* est vaine. (Corn.)
Plus fait *douceur* que violence. (La Font.)

— Modération, juste tempérament dans les sentiments, dans les opinions :

J'aime qu'avec *douceur* nous nous montrions sages. (Mol.)

— Agrément, jouissance : *La* DOUCEUR *d'hériter.* (Quinault.) *Il ne manque rien à un roi que les* DOUCEURS *de la vie privée.* (La Br.) *Il y a des sentiments et des procédés d'usage qui font la sûreté ou la* DOUCEUR *de la société civile et du commerce particulier des hommes.* (Duclos.) *Je commençai à déclamer contre le monde, et à vanter à mon disciple les* DOUCEURS *de l'état monastique.* (Lesage.)

....Je connais peu Phébus et ses *douceurs.* (Boil.)

La férocité naturelle du chien s'est tempérée, et a aidé à la DOUCEUR *de la reconnaissance et de l'attachement.* (Buff.)

— Dédommagement : *Ces peines ne sont pas sans quelque* DOUCEUR. *Les domestiques ont bien de la peine dans cette maison, mais ils y ont aussi beaucoup de* DOUCEURS. (Acad.)

— Profit, gratification : *Cela lui a valu quelque* DOUCEUR. *Il en a eu quelques* DOUCEURS.

— Parole flatteuse, propos galant qu'un homme adresse à une femme pour tâcher de lui plaire, de s'en faire aimer :

... C'est une *douceur* qu'on vous dit en passant. (Gresset.)

— Dans ce sens, il est plus usité au plur. : *Conter, dire des* DOUCEURS *à une femme. Prêter l'oreille aux* DOUCEURS *des galants. Est-ce que les femmes se lassent de s'entendre dire des* DOUCEURS? (Dest.) *Comment pouviez-vous vous résoudre à lui dire des* DOUCEURS? (Campistr.)

Les mauvais procédés ont fait place aux *douceurs.*
(Étienne.)

= **En douceur,** loc. adv. et fam. Doucement, lentement, avec ménagement, avec précaution : *Quand vous soulèverez ce meuble, allez-y bien* EN DOUCEUR.

— Fig. *Prendre les choses en douceur,* ne point se formaliser de ce qu'il peut y avoir de désobligeant dans les procédés ou les discours d'autrui.

DOUCHE, n. f. (*duco,* je conduis; lat.) Méd. Eau naturelle ou minérale qu'on fait jaillir avec quelque force sur une partie malade, pour la soulager, pour la guérir : *Donner une* DOUCHE. *Recevoir la* DOUCHE. *Prendre la* DOUCHE, *des* DOUCHES. DOUCHE *d'eau froide, d'eau chaude.* DOUCHE *froide.* DOUCHE *chaude.* DOUCHE *d'eau minérale.* (Acad.)

— *La douche est descendante* lorsque la colonne de liquide tombe verticalement. || *La douche est latérale* lorsqu'elle est dirigée horizontalement. || *Douche ascendante,* lorsqu'elle arrive de bas en haut.

— Fig. : *Un grand rocher paraît et disparaît sous l'écume, comme le crâne d'un géant englouti, battu depuis six mille ans de cette* DOUCHE *effroyable.* (V. Hugo.)

DOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner une douche : *Je me ferai* DOUCHER. *On m'a* DOUCHÉ *le genou.*

DOUCI, n. m. Technol. Opération par laquelle on prépare les glaces à recevoir le poli.

DOUCIN, n. m. (*dulcis,* doux; lat.) Pron. *doucain.* — Agric. Variété de pommier sauvage qui sert pour la greffe.

— Phys. Eau douce mêlée d'eau de mer.

DOUCINE, n. f. Pron. *dou-cinn.* — Archit. Moulure ondoyante, concave par le haut et convexe par le bas.

— Techn. Rabot dont le menuisier se sert pour pousser des moulures.

DOUCINELLE, n. f. Agric. Variété de raisin.

DOUCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*doux.*) Techn. Donner le poli à une glace : DOUCIR *à la roue.* DOUCIR *au moellon.*

DOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Douer : *Elle était* DOUÉE *de tous les dons du ciel.*

— Absol. *C'est un homme heureusement doué,* pourvu de certains avantages essentiels et rares.

DOUELLE, n. f. (*dolium,* tonneau; lat.) Pron. *dou-èl.* — Archit. Parement intérieur ou extérieur d'un voussoir.

— Courbure d'une voûte.

— Techn. Douve de tonneau.

DOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dotare,* lat.; m. sign., formé, de *dos, dotis,* dot, avantage.) Droit. Donner, assigner un douaire : *Il a* DOUÉ *sa femme de telle somme, de tel revenu.* (Acad.)

— Par extens. Avantager, favoriser, pourvoir, orner, en parl. des dons naturels : *Dieu l'a* DOUÉ *d'une grande vertu, d'une grande sagesse, d'une grande patience. La nature l'a* DOUÉ *d'un grand caractère, d'heureuses facultés, a* DOUÉ *cette fille d'une grande beauté.* (Acad.)

DOUILLAGE, n. m. Pron. *dou-iaj.* — Technol. Mauvaise fabrication d'étoffe à trames inégales.

DOUILLART, n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour le charbon de terre.

DOUILLE, n. f. Pron. *dou-y.* — Partie creuse et cylindrique d'une baïonnette, du fer d'une pique, d'une bêche, etc., qui sert à l'adapter au canon du fusil, au bois, au manche, etc. : *La* DOUILLE *d'une baïonnette, d'une bêche.*

DOUILLET, ETTE, adj. Pron. *dou-iè, ètt.* — Doux et mollet : *Un lit* DOUILLET. *Un oreiller bien* DOUILLET.

— Délicat à l'excès, qu'un rien incommode, qui est sensible à la plus légère douleur : *Elle est fort* DOUILLETTE. *Il est si* DOUILLET.

Canapé large, amples et bons carreaux,
Sophas *douillets,* force lits de repos. (Chaul.)

— Tendre et délicat : *Peau* DOUILLETTE.

— Fig. Sensible, irritable : *Cela était un peu dur pour un amour-propre aussi* DOUILLET *que le mien.* (Mariv.)

— Substant. *Faire le* DOUILLET. *C'est un* DOUILLET, *une* DOUILLETTE.

DOUILLETTE, n. f. Pron. *dou-iètt.* — Vêtement de soie ouaté qu'on met par-dessus les autres, en hiver.

DOUILLETTEMENT, adv. Pron. *dou-iètt-man.* — D'une manière douillette : DOUILLETTEMENT *couché sur un bon lit.*

DOUILLEUX, EUSE, adj. Pron. *dou-ieu, euz.* — Techn. Qui n'est de largeur que dans l'étendue de son tissu : *Étoffe* DOUILLEUSE.

DOUILLON, n. m. Pron. *dou-ion.* — Comm. Laine de qualité inférieure.

DOULEUR, n. f. (*dolor;* lat.; m. sign.) Souffrance, effet d'un mal que le corps éprouve. Les causes qui produisent la douleur dans l'état de maladie sont les altérations notables dans les parties qui en sont le siége, une modification dans les organes, qui deviennent sympathiquement douloureux. (Chomel.) DOULEUR *de tête, d'estomac. Les* DOULEURS *de la goutte.* DOULEUR *rhumatismale néphrétique.* DOULEUR *vive, violente, cuisante, insupportable, atroce. Causer de la* DOULEUR. *Calmer, dissiper la* DOULEUR. *Un cri de* DOULEUR. *Résister à la* DOULEUR. *Ses traits expriment la* DOULEUR. (Acad.) *La* DOULEUR *du corps est le seul mal de la vie que la raison ne peut guérir ni affaiblir.* (La Rochef.) *Sa chute fut si malheureuse qu'il se cassa une jambe, et la* DOULEUR *si vive qu'il s'évanouit.* (Mérim.) *Les animaux sont des êtres sensibles comme nous; ils sont capables de plaisir et sujets à la* DOULEUR. (Buff.) *Elle n'a pas ressenti de ces* DOULEURS *aiguës qui font regarder la mort comme une consolation.* (Fléch.)

— Fig. Effet que causent les chagrins, les peines de l'esprit ou du cœur : *Une amère* DOULEUR. *Être accablé, pénétré, navré de* DOULEUR. *Être plongé dans la* DOULEUR. *Apaiser, soulager, modérer la* DOULEUR *de quelqu'un. La perte de son fils lui a causé une affreuse* DOULEUR. (Acad.) *Dans sa* DOULEUR, *elle se croyait malheureuse d'être immortelle.* (Fén.)

O dieux, qui la rendez à ma *douleur* mortelle,
Que ne lui rendez-vous un époux digne d'elle! (Crébillon.)

Qui sait tout ce qu'il y a de DOULEURS *poignantes dans les profondeurs muettes du dédain?* (V. Hugo.) *Une* DOULEUR *excessive ne permet aucune réflexion.* (Buff.) *Il n'y a de véritable mal dans la vie que les grandes* DOULEURS. (Mme de Sév.) *L'âme résiste bien plus aisément aux vives* DOULEURS *qu'à la tristesse prolongée.* (J. J. Rouss.)

— Prov. *Pour un plaisir, mille douleurs,* le moindre plaisir est suivi de mille amertumes.

— Prov. *A la Chandeleur les grandes douleurs,* c'est ordinairement à la Chandeleur que le grand froid se fait sentir.

= **O douleur!** loc. interj. Elle sert à exprimer un vif chagrin, un désespoir profond : O DOULEUR! *il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait les crimes.* (Boss.)

O douleur! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir
Le bataillon sacré, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir. (C. Del.)

DOULOIR (SE), v. pron. défect. 3e conj. (*dolere,* se plaindre; de *dolor,* douleur; lat.) Pron. *se-douloar.* — Se plaindre. || Vieux et peu usité.

DOULOUREUSEMENT, adv. Pron. *dou-lou-reuz*

man. — Avec douleur, d'un ton douloureux : *Il se plaignait* DOULOUREUSEMENT. *Être* DOULOUREUSEMENT *affecté du malheur d'un ami.* (Acad.)

DOULOUREUX, EUSE, adj. (*dolorosus*; lat.; m. sign.; de *dolor*, douleur.) Pron. *dou-lou-reu, reux.* — Qui cause de la douleur, ou qui marque de la douleur : *Une plaie* DOULOUREUSE. *Un mal* DOULOUREUX. *Cris* DOULOUREUX. *Plainte* DOULOUREUSE. (Acad.)

— En parl. des parties du corps. Sensibles au point qu'on n'y saurait toucher sans causer de la douleur : *Il a le pied* DOULOUREUX.

— Mor. Qui cause de la peine, du chagrin, de l'affliction : *Cette perte m'a été* DOULOUREUSE. *Souvenir* DOULOUREUX. *La séparation* DOULOUREUSE *de deux amis. L'histoire* DOULOUREUSE *de ses malheurs. Le spectacle* DOULOUREUX *des souffrances d'autrui. J'aurai le* DOULOUREUX *plaisir de m'occuper de lui.* (Andr.)

Quel effort *douloureux* s'est-il donc imposé ? (C. Del.)
Et moi, je le maudis, cet instant *douloureux*
Qui me donne le jour pour être malheureux. (A. Chén.)

DOURO, n. m. Métrol. Monnaie d'argent des îles Canaries. || On l'appelle aussi *Piastre forte.*

DOUTE, n. m. (*douter.*) Incertitude où l'on est sur la réalité d'un fait, la vérité d'une assertion, ce qui cause l'incertitude : *Être en* DOUTE. *Cela est hors de* DOUTE. (Acad.) *Je flotte dans un* DOUTE *insupportable.* (J. J. R.) *Le* DOUTE *est une épreuve où la foi naturelle peut succomber.* (V. Cous.) *N'avoir aucun* DOUTE. *Lever, résoudre, éclaircir un* DOUTE. *Proposer ses* DOUTES. *Nul* DOUTE, *point de* DOUTE *que cela ne soit.* (Acad.)

Délivrez mon esprit de ce funeste *doute.* (Rac.)

Le DOUTE *fut le premier pas vers les découvertes dans le labyrinthe de la vérité.* (Lemercier.)

Notre docteur bientôt va lever tous les *doutes.* (Boil.)
Si le *doute*, ce fruit tardif et sans saveur,
Est le dernier qu'on cueille à l'arbre de science,
Qu'ai-je à faire de plus, moi qui le porte au cœur ?
(A. de Musset.)

— *Mettre une chose en doute, la révoquer en doute,* en contester la certitude, la vérité :

Aucun ne *met en doute*
Les longs et grands travaux que votre amour vous coûte.
(Corn.)

— Prov. *Dans le doute, abstiens-toi,* quand on doute si une action est bonne ou mauvaise, utile ou nuisible, il ne faut pas agir ; il ne faut rien assurer qu'on ne soit convaincu de l'exactitude de ce qu'on avance. || *Le* DOUTE *est le commencement de la sagesse.*

— Scepticisme, incrédulité :

De l'excès du savoir
Naît le *doute* effaré qui regarde sans voir. (C. Del.)

— *Le doute philosophique* ou *méthodique*, ou absolument *le doute*, disposition de l'esprit à n'accepter comme vrai que ce qui est évidemment prouvé.

— Soupçon, conjecture : *Quant au fait dont il s'agit, j'ai bien quelque* DOUTE, *mais je n'ai aucune certitude.* (Acad.)

— Appréhension, crainte : *Dans le* DOUTE *d'un accident fâcheux, il faut prendre ses précautions.* (Ac.)

Dans le *doute* mortel dont je suis agité,
Je commence à rougir de mon oisiveté. (Rac.)

— Scrupule : *Ce cas de conscience n'a pas été si bien éclairci qu'il ne me reste encore quelque* DOUTE.

= **Sans doute,** loc. adv. Assurément, certes : *Viendrez-vous demain!* SANS DOUTE. *C'est là* SANS DOUTE *une très-belle action.* (Acad.)

Je suis ambitieux ; tout homme l'est *sans doute.* (Volt.)

— Probablement, selon toutes les apparences : *Il arrivera* SANS DOUTE *aujourd'hui. Il croit* SANS DOUTE *m'effrayer par ses menaces.* (Acad.)

— Il se place quelquefois par inversion au commencement d'une prop. principale ; alors il est suivi de *que* : SANS DOUTE QU'*il n'a pas songé à ce qu'il faisait.*

— Ironiq. et dans un sens négatif :

La musique *sans doute* était rare et charmante. (Boil.)

DOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dubitare*; lat.; m. sign.) Pron. *dou-té.* — Être dans l'incertitude, n'être pas sûr ou certain de quelque chose ; n'y pas croire : DOUTEZ-*vous de mon zèle, de ma probité?* DOUTER *du succès. Je* DOUTE *fort que cela soit. Je* DOUTE *si je partirai demain.* (Acad.) *Les uns* DOUTAIENT *de tout, les autres croyaient tout savoir.* (Montesq.) *On* DOUTE *si sa valeur doit le faire compter parmi les grands rois.* (Id.) *Les louanges que Pline donne à l'empereur Trajan ne permettent pas de* DOUTER *que Trajan fût beaucoup meilleur que ceux qui l'avaient précédé.* (Fén.) *Ils ne* DOUTAIENT *point que cet homme ne fût un imposteur.* (Mérim.)

L'homme a ses passions, on n'en saurait *douter.* (Boil.)

— *Douter de quelqu'un*, avoir des soupçons sur sa fidélité, sa probité, etc., se défier de lui : DOUTEZ-*vous de moi ? Je le connais depuis trop longtemps pour pouvoir un seul instant* DOUTER *de lui.*

Puisque tu te laisses comprendre,
Pourquoi fais-tu *douter* de toi? (A. de Musset.)

— Ne pas admettre comme vrai : *Descartes nous a si bien enseigné à* DOUTER *de la philosophie des anciens, qu'il nous a appris à* DOUTER *de la sienne.* (Volt.) *Je n'*AI *jamais* DOUTÉ *des mystères de la religion.* (Boss.)

— Fam. *Ne douter de rien*, trancher dans les questions les plus difficiles ; à décider hardiment sur des matières de doctrine, ou sur des affaires importantes.

— Se jeter sans réflexion dans les entreprises hasardeuses : *Les étourdis ne* DOUTENT *de rien.* (Volt.) || On dit dans le même sens : *Cet homme ne* DOUTE *jamais.*

— Se faire illusion, voir tout du beau côté :

A votre âge, Clarice, on ne *doute* de rien. (Desmah.)

— Absol. *C'est avoir beaucoup avancé, que d'avoir seulement appris à* DOUTER. (Malebr.)

La honte est de *douter*, le bonheur est de croire. (Bern.)
... Les indifférents ne sont que des athées ;
Ils ne dormiraient pas, s'ils *doutaient* un seul jour.
(A. de Musset.)

= **Se douter,** v. pron. Croire sur quelque apparence ; conjecturer, soupçonner : SE DOUTER *de quelque chose. Pouvais-je* M'EN DOUTER. *Il* SE DOUTAIT *bien qu'on en viendrait là. Il a été pris dans le temps qu'il ne* SE DOUTAIT *de rien. Il ne* SE DOUTAIT *pas qu'on eût des preuves contre lui.* (Acad.)

— *Ne pas se douter d'une chose,* l'ignorer : *Il y avait des choses dont il ne* SE DOUTAIT *pas.* (La Br.) *Il se dit fort habile dans cet art, mais il ne s'en* DOUTE *pas.* (Acad.)

= **Gramm.** Le verbe de la proposition subordonnée sous la dépendance de *douter* se met toujours au subjonctif : *Il n'y a personne qui* DOUTE *que ce* SOIT *un héros.* (La Br.) *Je ne* DOUTE *pas que la vraie dévotion ne* SOIT *la source du bien.* (Id.) || Après *douter*, le verbe de la proposition subordonnée s'emploie sans négation ou avec la négation, selon que la proposition principale est affirmative, négative ou interrogative. || Si *douter* est pris *affirmativement*, le verbe placé sous sa dépendance ne doit pas être accompagné de la négation : *Je* DOUTE *qu'il vienne. Je* DOUTE *fort que cela soit.* (Acad.) || Si *douter* est employé négativement, le second verbe prend toujours la négation : *Je* NE DOUTE PAS *qu'il ne vienne bientôt.* (Acad.) || Quand *douter* est employé interrogativement, le second verbe prend la *négation* si le sens de la phrase est négatif : DOUTEZ-VOUS *que je ne tombe malade, si je fais cette imprudence?* (Acad.) et sans négation quand le sens est positif : DOUTEZ-VOUS *que je sois malade?* (Acad.)

DOUTEUSEMENT, adv. Pron. *dou-teuz-man.* — Avec doute : *Il en a parlé* DOUTEUSEMENT. || Peu usité.

DOUTEUX, EUSE, adj. (*doute.*) Pron. *dou-teu, teuz.* — Incertain, contestable, peu probable, dont il y a lieu de douter : *Il* NE PARAÎT PAS DOUTEUX *que les deux continents* NE *soient et* N'*aient été contigus vers le nord.* (Buff.) *La victoire fut longtemps* DOUTEUSE. (Volt.) *Une affaire* DOUTEUSE. *Son droit est fort* DOUTEUX. *Réputation* DOUTEUSE. *Probité* DOUTEUSE. (Acad.)

— En parl. des personnes de qui l'on n'est pas sûr, sur qui l'on ne peut pas trop compter : *Trois des membres du comité sont pour moi, trois contre, et les quatre autres* DOUTEUX. (Acad.)

— En parl. des personnes, irrésolu, timide, peureux ; indécis, incertain.

... Toujours *douteux*, chancelant et volage. (Boil.)
Il était *douteux*, inquiet ;
Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.
(La F.)
Imbécile, *douteux*, qui voudrait et qui n'ose. (Regn.)

— Équivoque, ambigu : *Une réponse* DOUTEUSE.

— *Pièce de monnaie douteuse*, qu'on soupçonne être fausse ou de bas aloi.

— *Jour douteux*, jour faible, ce degré de lumière qui forme le passage du jour à la nuit ou de la nuit au jour. || *Lumière, clarté* qui permet à peine de distinguer les objets :

L'éclat *douteux* de l'aurore. (Gresset.)

— Prosod. *Voyelle douteuse, syllabe douteuse*, qu'on peut faire longue ou brève à volonté : *I final est* DOUTEUX *dans les mots latins* mihi, tibi, etc.

— Substantiv. *Risquer le certain pour le* DOUTEUX.

Syn. Douteux, Incertain, Irrésolu. *Douteux* et *incertain* sont relatifs à l'esprit ; *irrésolu* est relatif au cœur. L'insuffisance de preuves, ou une force égale entre des preuves contraires, rend un fait *douteux*. Un événement est *incertain* par défaut de vraisemblance, de probabilité ; une personne est *incertaine* par l'absence de renseignements ou de lumières ; *irrésolue* par manque d'intérêt ou de courage.

DOUVAIN, n. m. Bois propre à faire des douves.

DOUVE, n. f. (*doga*, bass. lat. ; m. sign.) Planche qui entre dans la construction d'un tonneau ou de quelque autre ouvrage de tonnellerie : *Les* DOUVES *d'un tonneau. Ces arbres-là sont bons à faire des* DOUVES. *Tailler une* DOUVE.

Des *douves* de poinçon servaient d'ais et de barre.
(Regnier.)

— Fortific. *Douve de fossé*, paroi des fossés d'une fortification : *Un chemin creux dont les* DOUVES *sont couvertes de racines grimpantes.* (Lam.)

— Constr. Caverne que les habitants des bords de la Loire creusent dans le roc pour s'y loger. || Fossé d'un château. || Mur d'un bassin quand il n'est que d'une assise ou de deux.

— Bot. Renoncules des marais, très-nuisible aux bestiaux : *La grande* DOUVE. *La petite* DOUVE.

— Zool. Entozoaire du genre Distome, qui se trouve fréquemment dans les canaux biliaires des ruminants.

DOUVÉ, adj. m. En parl. du foie des moutons, Qui contient des douves.

DOUVELLE ou **DOUELLE,** n. f. (dimin. de *douve.*) Constr. Petite douve.

DOUVILLE, n. f. Pron. *dou-vi-ye.* — Agric. Variété de poire.

DOUX, OUCE, adj. (*dulcis*; lat.; m. sign.) Pron. *dou, douss.* — Dont la saveur est agréable au goût, et n'a rien d'aigre, d'amer, d'âpre ou de salé : *Le lait, le miel, le sucre sont* DOUX. *Orange* DOUCE. *Amande* DOUCE. *La plupart des vins d'Italie sont* DOUX. (Acad.)

— *Vin doux*, vin qui n'a pas encore cuvé.

— *Mets trop doux*, mets trop sucré : *Cette crème, cette compote est trop* DOUCE.

— Qui manque d'assaisonnement : *Ce potage est trop* DOUX. *Cette sauce est trop* DOUCE.

— *Eau douce*, celle des rivières, des lacs, des étangs et des fontaines, par opposition à celle de la mer qui est salée : *Poisson d'eau* DOUCE.

— Fam. et ironiq. *Marin d'eau douce*, homme qui a navigué seulement sur les rivières, ou qui a peu navigué sur mer.

— Fig. et fam. *Médecin d'eau douce*, médecin qui ne donne que des remèdes faibles, inefficaces. Il se dit aussi d'un médecin qui donnait peu de remèdes.

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur.*

— Par extens. Qui n'a rien de rude, de piquant ; agréable au toucher : *Cela est* DOUX *au toucher, à la vue, à l'odorat, à l'ouïe. Avoir la peau* DOUCE. *Le poil du bison est plus* DOUX *que la laine.* (Buff.) DOUX *comme du satin.*

— Agréable à la vue, à l'odorat, à l'ouïe : *Un jour* DOUX. *Une lumière* DOUCE. *De* DOUX *reflets. Un* DOUX *éclat. Le vert est une couleur* DOUCE. *L'effet de ces couleurs, de ces teintes est très-*DOUX *à l'œil. Des mouvements, des contours* DOUX *et gracieux. Un* DOUX *balancement. Odeur* DOUCE. *Haleine* DOUCE. *Un parler* DOUX. *Langue* DOUCE *et harmonieuse.* DOUCE *harmonie.* DOUX *ramage. Le* DOUX *murmure des eaux.* (Acad.)

Adieu! champs que j'aimais ; adieu! *douce* verdure.
(Gilbert.)

Il est bien *doux*, le ciel de l'Italie ;
Mais l'esclavage en obscurcit l'azur. (Béranger.)

— Fig. : *Le* DOUX *sommeil s'enfuyait de ses paupières.* (Fén.)

Le *doux* parler ne tient de rien. (La F.)

— Médec. *Purgation, médecine douce*, peu active, qui agit sans causer de tranchées. || Dans le m. sens : *Un purgatif* DOUX.

— *Lime douce*, celle dont les aspérités sont fines et peu saillantes.

— *Gravure en taille-douce.* || V. TAILLE-DOUCE.

— Man. *Cheval doux, monture douce*, cheval, monture qui ne fatigue point le cavalier, cheval qui n'est pas fringant ni ombrageux. || Dans le m. sens : *Ce cheval a une allure* DOUCE, *les allures fort* DOUCES, *des mouvements* DOUX, etc.

— *Voiture douce*, voiture dont les ressorts sont bien pliants, qui ne fait pas éprouver de secousses, de cahots : *Une voiture n'est pas assez* DOUCE *pour un blessé, il faut une litière ou un brancard. Les carrosses à ressorts sont bien plus* DOUX *que ceux qui n'ont que des soupentes.* (Acad.)

Il rendrait volontiers leur voiture si *douce*
Qu'elle pût, sous leur poids, nous broyer sans secousse.
(C. Del.)

— Peu incliné, facile à monter, à gravir ou à descendre : *Escalier* DOUX, *pente* DOUCE, *descente* DOUCE.

— Littér. Qui n'a rien de rude ; aisé et coulant : *Cela est assez bien écrit, le style en est* DOUX. *Ses vers ne sont pas si* DOUX *que sa prose. Il y a dans cette poésie quelque chose de* DOUX *et d'harmonieux qui séduit.* (Acad.)

— *Éloquence douce*, où il y a peu de grands mouvements, mais qui plaît à l'esprit, qui s'insinue dans le cœur : *Il avait une éloquence* DOUCE *et persuasive.* (Acad.) || *Une* DOUCE *onction.*

— Gram. gr. *Esprit doux*, signe en forme de virgule (ʼ), qui se place au-dessus d'une lettre pour indiquer l'absence d'aspiration.

— Qui est d'une température agréable, qui n'est ni trop chaud ni trop froid, et qui est calme : *Un air* DOUX. *Un temps* DOUX. *Une* DOUCE *température de l'air. Les climats* DOUX, *les pays gras et fertiles ont été les premiers peuplés.* (J. J. R.)

— *Un doux zéphyr*, un petit vent frais et agréable.

— Poétiq. : *La* DOUCE *haleine des vents, du zéphyr.*

— *Pluie douce*, pluie menue, qui tombe sans orage.

— Modéré : *Chaleur* DOUCE. *Un feu* DOUX.

— *Douce influence*, influence agréable, salutaire, etc., qui agit avec quelque lenteur : *La* DOUCE *influence du printemps.*

— Fig. *La* DOUCE *influence de sa parole. De toutes les influences humaines, celle d'un amour vertueux est la plus puissante et la plus* DOUCE. (Guizot.)

— Calme, tranquille : *Un* DOUX *sommeil. Le* DOUX *silence des bois. Un* DOUX *repos. De* DOUX *loisirs. De* DOUCES *occupations. Mener une vie* DOUCE. *Il n'a plus ni fièvre ni douleur ; il est maintenant dans un état plus* DOUX, *dans une situation assez* DOUCE. *Gaieté* DOUCE. *Une* DOUCE *mélancolie. Une* DOUCE *langueur. Une mort* DOUCE. (Acad.)

— Humain, bienveillant, affable, indulgent, clément : *Un peuple* DOUX *et hospitalier. Caractère* DOUX. *Humeur* DOUCE. *Naturel* DOUX. *Des mœurs* DOUCES. *Il est* DOUX *comme un agneau. Cet enfant est* DOUX *et caressant. Les esprits* DOUX *se font aimer de tout le monde. Un gouvernement* DOUX. (Acad.) *Ces hommes paraissent* DOUX *et intelligents.* (Lam.) *Il fut religieux envers les dieux et* DOUX *envers les hommes.* (Boss.)

Dieu plus *doux !* vous n'avez demandé que ma vie. (Rac).

— Par analog. : *Une* DOUCE *bienveillance. Une* DOUCE *affabilité. Une* DOUCE *piété.*

— En parlant des animaux, Qui n'est pas féroce, méchant : *Cet animal est fort* DOUX. *Parmi les animaux, les uns paraissent plus ou moins* DOUX. (Buff.)

— Qui n'est pas difficile, qui n'est pas pénible à supporter, à endurer, à observer ; qui n'est pas imposé ou infligé avec trop de rigueur : *Le service est fort* DOUX *dans cette maison. C'est, après tout, une condition assez* DOUCE. *Est-il un joug plus* DOUX ? *C'est un devoir bien* DOUX *à remplir. Une religion, une philosophie, une morale* DOUCE. *Des peines* DOUCES. *Un châtiment* DOUX. *C'est un supplice trop* DOUX. *Une raillerie* DOUCE.

— Qui dénote ou exprime une disposition bienveillante, affectueuse, ou la candeur, la sérénité, la bonté habituelle de l'âme : *Un* DOUX *sourire. De* DOUX *regards. Parler d'un ton* DOUX. *Une physionomie* DOUCE. *Avoir les yeux* DOUX, *le regard* DOUX *et caressant. Un* DOUX *maintien. Un air* DOUX *et insinuant.* (Acad.) *L'aimable et* DOUX *visage.* (Regn.)

— Fam. *Faire les yeux doux, les doux yeux*, regarder en donnant à ses yeux une expression de tendresse : *Faire les yeux* DOUX *à une femme. Apparemment il y a quelque faquin de valet qui te fait les yeux* DOUX. (Campistr.)

Elle a pour vous fait les yeux *doux*,
Sans doute à quelque archer. (V. Hug.)

— *De douces paroles*, des paroles obligeantes, flatteuses, ou des propos tendres, galants : Dans ce dernier sens, on dit aussi : *De* DOUX *propos.*

— *Billet doux*, billet d'amour, de galanterie.

— Qui émeut, qui touche ou qui flatte agréablement l'esprit, cœur, l'imagination : *Un* DOUX *baiser. Un* DOUX *embrassement. Une* DOUCE *étreinte. De* DOUX *entretiens. Il y a des illusions* DOUCES *et consolantes.* (Marm.) *Un* DOUX *sentiment. Une* DOUCE *émotion. De* DOUX *transports. De* DOUCES *larmes. Une* DOUCE *surprise. Un* DOUX *souvenir. Une* DOUCE *espérance. Un* DOUX *pressentiment. De* DOUX *liens. Une* DOUCE *union. Le* DOUX *penchant qui l'entraîne. C'est un homme dont le commerce est fort* DOUX. *C'est une chose bien* DOUCE *que l'indépendance. C'est quelque chose de bien* DOUX *que la liberté. Rien ne nous rend la vie si* DOUCE *que la société et le commerce de nos amis.* (Acad.) *Le fruit du travail est le plus* DOUX *des plaisirs.* (Vauv.)

Nos plaisirs les plus *doux* ne sont pas sans tristesse.
(Corn.)

Une DOUCE *conversation, en épanchant le cœur, en fait souvent échapper le secret.* (Boss.) *Le retour des oiseaux au printemps est le premier signal et la* DOUCE *annonce du réveil de la nature vivante.* (Buff.) *Est-il rien de si* DOUX *que le sentiment de la reconnaissance ?* (Mariv.) *Il n'est pas moins* DOUX *de contempler les maux dont on est exempt, que de voir les biens dont on peut jouir.* (Marm.) *Je me garderai bien de troubler un si* DOUX *entretien.* (Lesage.)

— En parl., des métaux. Qui plie aisément sans se casser, dont les parties sont bien liées : *Le cuivre fin est* DOUX, *mais l'alliage le rend aigre. Le fer le plus* DOUX *est le plus propre à faire de l'acier.* (Acad.)

— Substantiv. Qualité de ce qui est agréable au goût : *L'amer et le* DOUX *sont deux qualités contraires.*

— Fig. Ce qui plaît, ce qui touche, ce qui émeut :

Passer du grave au *doux*, du plaisant au sévère. (Boil.)

— *Faire le doux, la douce*, affecter une fausse douceur.

— Adv. Doucement, sans bruit :

Le fleuve pour le fuir coulait *doux* sur l'arène. (Ségr.)

— Fig. Avec modération, avec prudence. :

Il faut aller plus *doux* dans le siècle où nous sommes.
(Regn.)

On en va mieux quand on va *doux*. (La F.)

— Fam. *Filer doux*, demeurer dans la soumission ; ne rien répliquer à une injonction rigoureuse, à une vive réprimande, souffrir patiemment une injure : *C'est un homme avec qui il faut filer* DOUX. *Je le ferai bien* FILER DOUX. *Quand il s'entendit menacer, il* FILA DOUX. (Acad.)

— Fam. *Il avale cela doux comme lait*, se dit d'un homme à qui l'on a fait quelque offense, et qui n'en témoigne aucun ressentiment. || On le dit aussi d'un homme vain qui ajoute aisément foi aux flatteries ; et d'un homme simple à qui l'on fait accroire les choses les plus extraordinaires, les plus invraisemblables.

= **Tout doux**, loc. adv. et fam. Dont on se sert pour retenir quelqu'un qui s'emporte, qui s'oublie : TOUT DOUX, TOUT DOUX, *s'il vous plaît.*

DOUZAIN, n. m. (*douze.*) Il se disait autrefois d'une monnaie de cuivre allié d'argent, qui valait douze deniers. On l'appelait aussi, *Grand blanc.* || Il se dit, dans certaines provinces, et particulièrement dans le Berri et l'Anjou, d'un cadeau de noces que la mariée reçoit de sa famille, ou de celle de son époux, et qui consiste en douze pièces, douze douzaines ou douze centaines de pièces d'or ou d'argent.

DOUZAINE, n. f. coll. (*douze.*) Pron. *dou-zènn.* — Nombre de douze, assemblage de choses de même nature au nombre de douze : *Une* DOUZAINE *de chemises. Une* DOUZAINE *d'assiettes. Une* DOUZAINE *d'œufs. Vendre des pommes à la* DOUZAINE. (Acad.)

— Fam. Il se prend pour un nombre indéterminé, peu considérable : *Une* DOUZAINE *d'amis, de personnes.* (Acad.) *Quand je vins à Paris, il n'y avait qu'une* DOUZAINE *de personnes qui écrivissent raisonnablement.* (Ménage.) *Il eût été pris sans une* DOUZAINE *d'arquebusiers qui le dégagèrent et l'emportèrent tout sanglant.* (Mérim.) *Une* DOUZAINE *de chiens s'élancèrent du fond de la cour avec des jappements effroyables.* (Ph. Chasles.)

— Fig. et fam. *A la douzaine*, se dit en parlant d'une chose, d'une personne commune, de peu de considération : *Un peintre* À LA DOUZAINE.

L'on te fera la moue ; et, pour fruit de ta peine,
Ce n'est, se dira-t-on, qu'un poëte *à la douzaine.*
(Regnier.)

— Fig. et fam. : *Il ne s'en trouve pas à la douzaine*, il ne s'en trouve pas communément.

DOUZE, adj. num. invar. (δώδεκα ; gr. ; m. sign. ; de δύο, deux, et δέκα, dix.) Pron. *douz.* — Dix et deux ou Deux fois six : *Les* DOUZE *apôtres. Nous étions* DOUZE *à table. Les* DOUZE *signes du zodiaque.* (Acad.) *Les enfants commencent à bégayer à* DOUZE *ou quinze mois.* (Buffon.) *Les années pour elle ont moins de* DOUZE *mois et ne la vieillissent pas.* (La Br.) *Donnez* DOUZE *drachmes à l'exécuteur.* (Mably.)

— Avec ellipse du nom : *Il ne m'a donné que dix francs, au lieu de* DOUZE *qu'il me devait. Nous n'avions que huit convives, au lieu de* DOUZE *que nous attendions.*

— Artill. *Une pièce de douze*, une pièce de canon dont le boulet pèse douze livres : *Six pièces de* DOUZE *tirées à barbette y feraient dans une nuit une brèche praticable.* (Chateaubr.)

— Douzième : *Page* DOUZE. *Chapitre* DOUZE. *Article* DOUZE. *Louis* DOUZE. *Charles* DOUZE. On écrit plus ordinairement *Louis XII. Charles XII.*

— N. m. Le nombre douze : *Dix et deux font* DOUZE. *Le produit de* DOUZE *multiplié par cinq est soixante.*

— Le numéro douze : DOUZE *est sorti au dernier tirage de la loterie.* (Acad.)

— *Le douze du mois*, le douzième jour du mois : *Nous partions le* DOUZE *de ce mois*, ou simpl. *le* DOUZE. *Le* DOUZE *juillet.* On dit dans des sens analogues : *Le* DOUZE *de la lune. Le* DOUZE *de sa maladie.*

— *In-douze.* || V. ce mot.

— N. m. collect. invar. *Sa lettre est renvoyée au comité des* DOUZE. (Thiers.)

DOUZIÈME, adj. numér. ordin. des 2 g. (*douze.*) Pron. *dou-zièm.* — Qui est immédiatement après le onzième : *Le* DOUZIÈME *siècle. La* DOUZIÈME *année. Il était le* DOUZIÈME *de la troupe.* (Acad.) *On s'ennuie quelquefois à Rome le second mois du séjour, mais jamais le sixième ; et si on y reste le* DOUZIÈME, *on est saisi de l'idée de s'y fixer.* (Stendhal.)

— *Le* DOUZIÈME *jour du mois*, ou elliptiq. *le* DOUZIÈME *du mois.*

— *La douzième partie*, ou substantiv. *Le douzième*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en douze parties égales : *Il est pour un* DOUZIÈME *dans cette affaire. Les cinq* DOUZIÈMES.

— *Il était le* DOUZIÈME *sur la liste.*

— Mus. Intervalle de douze sons ou de onze degrés conjoints ; octave de la quinte. Une corde sonore, outre le ton principal, fait entendre sa *douzième.*

DOUZIÈMEMENT, adv. Pron. *dou-zièm-man.* — En douzième lieu.

DOUZIL, n. m. Fausset d'un tonneau.

DOYEN, n. m. (*decanus*, dizainier ; lat., du gr. ; δέκα, dix.) Pron. *doa-iqin.* — Le plus ancien, suivant l'ordre de réception dans un corps, dans une compagnie : *Le* DOYEN *de la cour royale. Le* DOYEN *des avocats. Le* DOYEN *des maréchaux de France. Le* DOYEN *de l'Académie française.*

Doyen des receveurs dans son département,
Je perçois les deniers d'un arrondissement. (C. Del.)

— *Doyen du sacré collége*, le premier cardinal-évêque.

— Titre de dignité ecclésiastique : *Le* DOYEN *d'un chapitre.* DOYEN *d'une collégiale. Le* DOYEN *de Notre-Dame. Le* DOYEN *est le président-né du chapitre.* (Acad.)

— Titre du directeur d'une faculté universitaire : DOYEN *de la faculté des lettres, de la faculté de médecine. Adresser une réclamation au* DOYEN.

— Le plus ancien en âge : *Si vous n'avez que soixante ans, je suis votre* DOYEN.

Chacun fut de l'avis de monsieur le *doyen.* (La Font.)

|| On dit aussi en ce sens, *Doyen d'âge*, mais seulement dans les assemblées ou compagnies délibérantes : *Il présidait l'assemblée, comme* DOYEN D'ÂGE.

DOYENNE, n. f. Pron. *doa-ièn.* — Supérieure dans certains chapitres, dans certaines abbayes de filles.

— La plus âgée de deux ou plusieurs femmes : *Elle est notre* DOYENNE.

DOYENNÉ, n. m. (*doyen.*) Pron. *doa-iè-né.* — Décanat, dignité de doyen dans une église : *Un ecclésiastique pourvu d'un* DOYENNÉ. *On a payé du temps de Pie II cent mille écus à la cour de Rome pour les provisions des prieurés,* DOYENNÉS *et des autres dignités sans crosse.* (Volt.)

— Par extens. La demeure du doyen : *Aller au* DOYENNÉ.

— Jardin. *Poire de doyenné*, ou *Doyenné*, espèce de poire très-fondante et peu parfumée, qui se cueille en automne : *C'est un* DOYENNÉ, *du* DOYENNÉ.

DOYENNETÉ, n. f. Pron. *doa-iènn-té.* — Qualité de doyen, eu égard à l'âge et non aux fonctions.

DRABAN, n. m. Anc. Soldat d'une des armes d'élite, en Allemagne et en Suède : *Charles XII partait le premier à la tête de ses* DRABANS. (Volt.) || *Traban.*

DRABE, n. f. Bot. V. DRAVE.

DRACÈNE, n. f. Pron. *dra-cènn.* — Ant. La femelle de l'animal fabuleux qu'on appelait Dragon.

— Anc. Poupe, ou gouvernail d'une galère.

— Bot. *V. Dragonnier.*

DRACHME ou **DRAGME**, n. f. (δραχμή ; gr. ; m. sign.) Pron. *dragm.* — Ancienne monnaie grecque ; elle était d'argent, et pesait la huitième partie d'une once : *Antipater établit à Athènes que ceux qui n'avaient pas deux mille drachmes seraient exclus du droit de suffrage.* (Montesq.) *Didius Julianus l'emporte sur son compétiteur par une surenchère de mille deux cent cinquante* DRACHMES. (Chateaub.)

— Le huitième de l'once : *Une* DRACHME *de casse. Deux* DRACHMES *de séné.*

DRACINE, n. f. (*draco*, dragon ; lat.) Pron. *dracinn.* — Chim. Matière alcaline extraite du sang-dragon.

DRACIQUE, adj. m. Pron. *dra-cik.* — Chim. Il se dit des sels dont la dracine fait la base.

DRACOCÉPHALE, n. m. (δράκων, dragon ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *dra-ko-cé-fal.* — Bot. Genre de plantes labiées.

DRACONIEN, IENNE, adj. Pron. *dra-ko-niain, nièn.* — Zool. Qui ressemble à un dragon.

— N. m. pl. Famille de Reptiles sauriens.

DRACONITE, n. m. (δράκων, dragon; gr.) Anc. Pierre de forme singulière; espèce de polypier fossile.

DRACONTIASE, n. f. (δρακόντιον, petit dragon; gr.) Méd. Maladie fréquente parmi les esclaves, et causée par des vers qui se logent sous la peau.

DRACONTE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Aroïdées : *Le* DRACONTE *épineux de Ceylan a des racines qui fournissent une fécule alimentaire.*

DRACONURE, n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

DRAGAN, n. m. Anc. mar. Extrémité de la poupe d'une galère, dont le gouvernail s'appelait *Dracène*: C'est sur le *Dragan* qu'on inscrivait la devise de la galère.

DRAGE, n. f. Pron. *draj.* — Technol. Grain bruisiné après qu'il a été brassé.

DRAGÉE, n. f. (τράγημα, dessert; gr.) Pron. *drajé.* — Amande, pistache, aveline ou autre petit fruit recouvert de sucre très-blanc durci : *Un cornet de* DRAGÉES. *Un boîte de* DRAGÉES.

Vert-Vert, tombant sur un tas de *dragées*,
En noirs cyprès vit ses roses changées. (Gresset.)

— *Dragées d'attrape.* || V. *Attrape.*

— Fig. et fam. *La dragée est amère,* cela est dur à supporter.

— *Avaler la dragée,* éprouver quelque chose de fâcheux, s'y résigner.

— Fig. et fam. *Tenir la dragée haute à quelqu'un,* lui faire attendre longtemps ce qu'il désire, ce qu'on lui a promis; ou lui faire payer cher quelque avantage, quelque désir.

— Menu plomb dont on se sert pour tirer aux oiseaux : *Grosse* DRAGÉE. *Petite* DRAGÉE. *Menue* DRAGÉE.

— *Ce fusil écarte la dragée,* il ne porte pas, il ne lance pas son plomb bien serré, bien réuni.

— Agric. Mélange de divers grains, tels que pois, vesces, fèves, lentilles, qu'on laisse croître en herbes pour les donner aux chevaux.

— Vulg. *Dragée de cheval,* le blé sarrasin.

— Écon. rur. Cocon renfermant un ver à soie qui n'a pu se transformer en nymphe.

DRAGEOIR, n. m. (*dragée.*) Pron. *dra-joar.* — Anc. Espèce de soucoupe à rebords élevés, et ordinairement d'argent, dans laquelle on servait autrefois des dragées sur la fin du repas : *Les dragées donnèrent leur nom au* DRAGEOIR, *mais c'était ce qu'on y mettait le moins; les épices de chambre, composées de confitures sèches, de bonbons à la mode, le remplissaient.* (L. de Laborde.)

— Espèce de cornet recouvert d'étoffe richement brodée et dans lequel on portait des dragées.

— Technol. Petit creux fait avec le tour dans l'intérieur d'un cercle. || Filet pratiqué avec le tour, sur l'extérieur d'un cercle.

DRAGEON, n. m. (*traducio*; bass. lat.; formé de *traducere*, sortir de.) Pron. *dra-jon.* — Agric. Rejeton bouture qui naît de la racine d'un arbre ou d'une plante, et que l'on peut en détacher pour le replanter ailleurs : *Le* DRAGEON *provient d'un rhizome.* DRAGEON *de vigne, de prunier. Planter des* DRAGEONS. *Cette plante se multiplie au moyen de* DRAGEONS *et de boutures.* (Acad.) || On dit aussi *Surgeon.*

DRAGEONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *dra-jo-né.* — Agric. Pousser des drageons.

DRAGON, n. m. (*draco*; lat.; m. sign.) Animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes et une queue de poisson : *Le* DRAGON *qui gardait le jardin des Hespérides.* (Acad.)

Indomptable taureau, *dragon* impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Rac.)
... Un autre *dragon,* qui n'avait qu'un seul chef
Et bien plus d'une queue, à passer se présente.

— Zool. Petit lézard des pays chauds, qui a deux ailes membraneuses, et qui voltige avec légèreté d'un arbre à un autre.

— Fig. et fam. Femme vive, turbulente, acariâtre; enfant mutin et déterminé : *Cette femme est un vrai* DRAGON. *C'est un vrai* DRAGON, *un petit* DRAGON.

— Fig. et fam. *Un dragon de vertu,* une femme dont la vertu est austère et farouche :

. . . . Ces femmes de bien
Dont la mauvaise humeur fait un procès sur rien,
Ces dragons de vertu..... (Mol.)

— Art. vétér. Tache qui vient dans la prunelle des chevaux, lorsque la cataracte commence à s'y former.

— Anc. Par anal. *Il était laid, et d'une laideur rebutante : roux, mal fait, borgne, et un* DRAGON *dans l'œil.* (Marm.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— *La tête et la queue du Dragon,* les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la lune.

— Blas. Reptile avec deux pieds; une longue queue et sans ailes.

— Mar. Voile d'étai d'un lougre. || Nuage qui annonce de violentes rafales.

— Zool. Poisson du genre Pégase. || Oiseau d'Amérique.

DRAGON, n. m. Soldat de cavalerie coiffé d'un casque; armé d'un long sabre droit et d'un fusil très-court; il combat quelquefois à pied : *Il est dans les* DRAGONS. *Le premier régiment de* DRAGONS. *Une compagnie de* DRAGONS. *Colonel, capitaine de* DRAGONS. (Acad.) *Les servantes du fermier servaient en tremblant les* DRAGONS *attablés.* (E. Sue.)

DRAGONNADES, n. f. pl. Hist. Persécutions exercées sous Louis XIV contre les protestants, pour les forcer à embrasser la religion catholique; elles furent ainsi nommées parce qu'on y employait des dragons : *Les* DRAGONNADES *des Cévennes. Au temps des* DRAGONNADES. *Malgré les fréquentes supplications des religionnaires, les dragonnades ne furent pas suspendues* (E. Sue.)

— Fig. Abus d'autorité, violences : *Les systèmes absolus d'autorité sont de véritables* DRAGONNADES *dans l'ordre spirituel.* (De Rémusat.)

DRAGONNE, n. f. Cordon ou galon d'or, d'argent, de laine, etc., qui est ordinairement terminé par un gland, et dont on garnit la poignée d'une épée ou d'un sabre : DRAGONNE *de laine, de cuir, de buffle. Détacher sa* DRAGONNE. (Acad.)

— Anc. Batterie de tambour particulière aux dragons.

= **A la dragonne**, loc. adv. Cavalièrement, sans gêne, sans façon : *Mener une affaire* À LA DRAGONNE.

DRAGONNÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit de tous les animaux dont la partie inférieure se termine par une queue de dragon.

DRAGONNEAU, n. m. Pron. *dra-go-nó.* — Zool. Ver filiforme observé dans les contrées de la zone torride et qui se loge presque toujours immédiatement sous la peau.

— Coquille univalve. || Espèce de poisson.

— Art. vétér. Cataracte incomplète chez le cheval.

— Techn. Grain de couleur qui nuit à la pureté d'un diamant.

DRAGONNIER, n. m. Pron. *dra-go-nié.* — Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Asparaginées : l'espèce principale est un grand et gros arbre qui a le port des palmiers.

DRAGUAGE, n. m. Pon. *dra-gaj.* — Technol. Action de draguer.

DRAGUE, n. f. (*drag*, traîner; angl.) Pron. *dragh.* — Instrument fait en pelle recourbée et emmanché d'une longue perche, qui sert à tirer le sable des rivières, et à curer des puits.

— Tout grain qui a servi à faire de la bière : *On donne la* DRAGUE *à manger aux chevaux.* (Acad.)

— Pêch. Espèce de filet à manche, dont on se sert pour pêcher à la traîne, et particulièrement pour pêcher des coquillages.

— Mar. Bourrelet qui garnit de chaque côté une embarcation destinée à échouer. || Gros cordage destiné à borner le recul des canons. || Vieux.

— Techn. Pinceau dont le vitrier se sert pour marquer le verre.

DRAGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*drague.*) Pron. *dra-ghé.* — Nettoyer le fond d'une rivière, d'un canal, etc., avec l'instrument appelé *Drague*, ou avec un bateau dragueur.

— Mar. *Draguer une ancre,* chercher à saisir une ancre dont le câble, l'orin et la boue sont perdus.

— *Draguer un câble,* chercher à les retirer de l'eau à l'aide de grappins qu'on promène sur le fond de la mer.

— *Draguer le fond,* se dit d'une ancre qui chasse.

— Pêch. Prendre des coquillages avec une drague.

DRAGUETTE, n. f. Pêch. Petite drague.

DRAGUEUR, n. m. Pron. *dra-gheur.* — Bateau qui porte une machine propre à tirer le sable du fond des rivières, des canaux, etc. : *Établir un* DRAGUEUR *à l'entrée d'un port.*

— Adj. m. *Un bateau* DRAGUEUR.

DRAILLE, n. m. Pron. *dra-y.* — Mar. Cordage qui passe vers le capelage des mâts, et est tendu dans la direction des étais.

DRAINAGE, n. m. Pron. *drè-naj.* — Agric. Opération qui consiste à enlever aux terres l'humidité surabondante au moyen de tuyaux ordinairement en terre cuite, que l'on place plus ou moins profondément dans le sol, et qui forment des canaux par lesquels l'eau s'égoutte incessamment et est emportée en un point déterminé.

DRAINER, v. tr. ou act. 1re conj. Accomplir l'opération du drainage : *S'il n'eût pas été malheureux en ménage, il aurait passé sa vie à chasser le renard et à* DRAINER *ses terres.* (Oct. Feuillet.)

DRAINETTE, n. f. Pêch. Filet dont on se sert à la dérive pour prendre de petits poissons.

DRAKE, n. m. (*Drake*, n. pr.) Bot. Racine noire, noueuse, fournie par une plante de la famille des Morées ou mûriers.

DRAMATIQUE, adj. des 2 g. (*drame.*) Pron. *dra-ma-tik.* — Littér. Qui appartient au drame; il se dit proprement des ouvrages faits pour le théâtre, et qui représentent une action tragique ou comique : *Composition, poëme* DRAMATIQUE, *chef-d'œuvre* DRAMATIQUE.

— Qui a rapport au drame, qui concerne les ouvrages de théâtre. *Art* DRAMATIQUE. *Genre* DRAMATIQUE; *études* DRAMATIQUES; *carrière* DRAMATIQUE; *censure, critique* DRAMATIQUE. (Acad.) *La poésie* DRAMATIQUE *a pour but d'instruire et de divertir le spectateur.* (Corn.) *Il est bien difficile de réussir avant trente-quatre ans dans le genre* DRAMATIQUE. (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui fait ou qui joue des pièces de théâtre; qui a des fonctions relatives aux ouvrages dramatiques : *Auteur* DRAMATIQUE. *Artiste* DRAMATIQUE. *Censeur* DRAMATIQUE.

— Fig. : Qui émeut, qui intéresse vivement dans les ouvrages de théâtre : *Scène, situation, dénoûment* DRAMATIQUE. *Personnage* DRAMATIQUE. Il n'y a ni moralité ni intérêt au théâtre, sans un secret rapport du sujet dramatique à nous. (Beaum.)

— Par extens. : Il se dit général. de tout ouvrage auquel l'auteur a donné une forme ou un intérêt dramatique : *Ce récit est* DRAMATIQUE. (Acad.) *Les romans de Walter Scott sont éminemment* DRAMATIQUES. *Homère est le plus* DRAMATIQUE *de tous les poetes épiques.*

— Plus général. Qui émeut, intéresse ou passionné vivement : *Un événement, un tableau* DRAMATIQUE. *Les mémoires de Beaumarchais sont très-*DRAMATIQUES. *Les choses les plus simples deviennent* DRAMATIQUES *sous la plume de ce conteur.*

= **Dramatique**, n. m. Littér. Le genre, la forme dramatique : *Le* DRAMATIQUE *fait une des grandes beautés des dialogues de Platon.* (Trév.) *La force du* DRAMATIQUE. (Fén.)

— L'élément qui excite particulièrement l'émotion dans un ouvrage quelconque : *Il y a bien du* DRAMATIQUE *dans cette scène.* (Acad.)

— Celui qui fait du drame : *Le fabuliste fait de ses animaux ce qu'un* DRAMATIQUE *habile fait de ses acteurs.* (La Harpe.)

DRAMATIQUEMENT, adv. Pron. *dra-ma-tikman.* — D'une manière dramatique : *Écrire* DRAMATIQUEMENT. *Cette histoire est* DRAMATIQUEMENT *racontée.*

DRAMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Dramatiser : *Scène* DRAMATISÉE, *récit* DRAMATISÉ.

DRAMATISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*drame.*) Pron. *dra-ma-ti-zé.* — Néol. Donner la forme dramatique, ou un intérêt dramatique : DRAMATISER *un sujet, un récit.* DRAMATISER *un débat.*

— Fig. Exagérer, grandir orgueilleusement les choses par des moyens dignes du théâtre : DRAMATISER *une aventure.*

DRAMATISTE, n. des 2 g. (*drame.*) Celui ou celle qui compose des ouvrages de théâtre : *Un* DRAMATISTE, *une* DRAMATISTE. || Peu usité.

DRAMATURGE, n. des 2 g. (δραματουργός; gr.; formé de δρᾶμα et de ἔργον) Pron. *dra-ma-turj.* — Auteur de drames, d'un genre de pièces qui tient à la fois de la tragédie et de la comédie : *Les* DRAMATURGES *tirent tout leur pathétique des accidents de la vie commune.* (Marm.) *L'imagination féconde d'un* DRAMATURGE. (Nisard.)

DRAMATURGIE, n. f. (*dramaturge.*) Pron. *dra-ma-tur-ji.* — Littér. Le mécanisme de l'art théâtral; les règles qui président à la disposition et à la mise en scène d'un ouvrage dramatique : *La* DRAMATURGIE *est à l'art dramatique ce qu'un squelette est à un corps vivant.*

— Poétique du drame.

— Catalogue raisonné de pièces dramatiques : *Il y a des omissions innombrables dans la* DRAMATURGIE *italienne de Léon Alacci.*

DRAMATURGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *dra-ma-tur-jik.* — Qui appartient à la dramaturgie; qui concerne la dramaturgie. || Peu usité.

DRAMATURGISTE, s. des 2 g. Pron. *dra-ma-tur-jist.* — Partisan du drame.

DRAME, n. m. (δρᾶμα, action; gr.; rad. δράω, j'agis.) Pron. *dram.* — Action représentée sur la scène; pièce de théâtre représentant une action, soit comique, soit tragique : *L'unité d'action, l'unité de temps, et l'unité de lieu, sont les principales règles du* DRAME. (Acad.) *Un* DRAME *représenté avec une pompe extraordinaire faisait la dédicace d'un théâtre; celle d'une naumachie était célébrée par un combat de barques.* (Stendhal.)

— Par extens. Il se dit d'un roman, d'une histoire, de tout récit dans lequel on voit, pour ainsi dire, les personnages agir et se mouvoir : *Avant d'entrer dans le* DRAME, *il est nécessaire de peindre ici la silhouette des principaux acteurs, qui fourniront d'ailleurs quelques variétés du genre commis.* (H. de Balz.)

— Particul. Pièce de théâtre en vers ou en prose, qui participe de la tragédie et de la comédie, et admet toutes sortes de personnages, et comporte tous les sentiments et tous les tons : *Un long* DRAME. *Un* DRAME *historique. Le* DRAME *sérieux et touchant tient le milieu entre la tragédie héroïque et la comédie plaisante.* (Beaum.)

Tous nos *drames* pleurants ne sont qu'un froid jargon.
(B.-Lormian.)

Qu'a-t-il donc produit de si merveilleux, ce siècle? la liberté de penser, le quinquina, le DRAME, *l'inoculation?* (Beaumarchais.) *Le* DRAME *est né de l'impuissance de composer une tragédie ou une comédie.* (Voltaire.)

— *Drame lyrique*; se dit d'un opéra, pièce toute en musique, ou pièce dramatique seulement mêlée de chant.

— Fig. Événement terrible, ou série d'événements malheureux; catastrophe : *Le* DRAME *de cette révolution.* (Acad.) *Il était un des principaux acteurs de cet horrible* DRAME.

DRANET, n. m. Pron. *dra-nè.* — Pêche. Petite seine dont on se sert sur la Manche.

DRANGUEL, n. m. Pêche. Sorte de filet dont les mailles sont très-serrées.

DRAP, n. m. (*drapus* ou *drapum*; bass. lat. barb.; m. sign.) Pron. *dra.* — Sorte d'étoffe de laine : *Bon* DRAP. DRAP *fin. Gros* DRAP. DRAP *d'Angleterre.* DRAP *de Louviers, d'Elbeuf.* DRAP *pagnon. Une aune de* DRAP. (Acad.)

— *Drap du Seau*, gros drap, anciennement fabriqué dans une petite ville du Berry nommée Seau :

La ceinture honorable, ainsi que les jartières,
Furent d'un *drap de Seau*, mais j'entends des lisières.
(Regnier.)

— *Drap d'or, de soie*, étoffe dont le tissu est d'or ou de soie.

— Prov. et fig. *Il peut tailler, il a de quoi tailler en plein drap*, il a tout ce qui lui est nécessaire pour l'exécution de ses desseins.

— *Il a taillé en plein drap*, il a fait tout ce qu'il a voulu.

— Prov. et fig. *Au bout de l'aune faut le drap*, toutes choses ont leur fin; il ne faut ni s'étonner ni s'affliger de voir qu'elles viennent à manquer, quand on en a usé sans ménagement.

— *Drap de pied*, pièce de drap velours, etc., qu'on étend sur le prie-Dieu des personnes du premier rang, et qui déborde en avant de manière à leur servir de marche-pied.

— *Drap mortuaire*, pièce de drap ou de velours noir qui couvre le cercueil ou le cénotaphe dans les cérémonies funèbres :

Sur le *drap mortuaire* elle colla sa lèvre. (A. Soumet.)

— Grande pièce de toile qui garnit un lit : DRAP *de dessus.* DRAP *de dessous. Une paire de* DRAPS. DRAPS *blancs.* DRAPS *blancs de lessive. Chauffer des* DRAPS. DRAPS *sans couture.*

Un *drap* blanc, recouvert de sa soutane noire,
Parait son lit de mort. (Lam.)

— Fam. *Se mettre entre deux draps*, se coucher.

— Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un* DRAP *en mourant, non plus que le plus pauvre*, il n'a qu'un linceul; il n'emporte rien des biens de ce monde.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un en de beaux draps blancs*, en dire beaucoup de mal; le mettre dans une fâcheuse position. || On dit dans le m. sens. *Être, se mettre dans de beaux draps : Vous vous êtes mis dans de beaux* DRAPS BLANCS.

Nous voilà, pour le coup, dans de *jolis draps blancs.*
(Piron.)

— Fig. et fam. *Il ne se soutient non plus qu'un* DRAP *mouillé*, il ne peut se soutenir.

— Vén. *Drap de curée*, toile sur laquelle on étend les parties du cerf dont on permet aux chiens de faire la curée.

— Bot. *Drap d'or*, variété de prune, de poire.

— Zool. *Drap de mer* ou *marin, drap d'argent, drap de soie, drap mortuaire*, noms de différentes coquilles.

— *Drap*, nom vulgaire d'un insecte du genre Cétoine et d'une couleuvre du Bengale.

DRAPADE, n. f. Comm. Espèce de serge.

DRAPANT, part. prés. du v. Draper.

DRAPANT, n. m. (*drap.*) Pron. *dra-pan.* — Technol. Celui qui fabrique les draps de laine.

— Planche sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres.

DRAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Draper.

— Par extens. Disposé symétriquement, avec art : *Ils aiment les ruines apprêtées, les ruines parées et* DRAPÉES *pour faire effet.* (St-M. Girardin.)

— *Bas drapés*, bas de laine préparés de manière qu'ils ressemblent à du drap : *Le notaire avait soixante-neuf ans, une tête chenue, un visage carré, vénérable, des culottes d'une ampleur qui eussent mérité de Sterne une description épique, des* BAS DRAPÉS, *des souliers à agrafes d'argent, un habit en façon de chasuble, et un grand gilet de tuteur.* (H. de Balz.)

— Bot. Il se dit des parties couvertes de poils courts et tellement serrés qu'ils forment un tissu plus ou moins semblable à celui du drap.

DRAPEAU, n. m. (*drapellum*; lat. barb.; m. sign.; formé de *drapus*, drap.) Pron. *dra-pô.* — Étendard, bannière, consistant en une pièce d'étoffe qu'on attache à une espèce de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter, et qui sert à donner un signal, à indiquer un point de ralliement, à distinguer la nation qui l'arbore, etc. : *Le* DRAPEAU *national. Le* DRAPEAU *tricolore. Le* DRAPEAU *américain.* DRAPEAU *rouge. Attacher un mouchoir au bout d'une perche en guise de* DRAPEAU. *Arborer un* DRAPEAU *blanc pour annoncer que l'on veut capituler. Dans les villes assiégées, on place un* DRAPEAU *noir sur les hôpitaux.*

Rends, *drapeau* de Fleurus, les honneurs militaires
A l'oriflamme qui s'en va. (V. Hug.)

— En terme de marine, on dit *Pavillon.*

— Fig. *Les principaux chefs tenaient à le gagner, pour en faire le* DRAPEAU *de leur parti.*

— Spécial. Enseigne d'un régiment d'infanterie : *Le* DRAPEAU *du régiment. Bénir un* DRAPEAU. *Ils se rallièrent autour du* DRAPEAU. *Saluer un chef en inclinant les* DRAPEAUX. *Des* DRAPEAUX *pris aux ennemis, sur les ennemis. La cravate d'un* DRAPEAU. (Acad.)

— Anc. Enseigne de chaque compagnie, et de l'emploi de celui qui le portait. Ainsi, *les drapeaux d'un régiment*, signifiait le drapeau de tout le régiment, et les enseignes des diverses compagnies dont le régiment était composé : *La bénédiction des* DRAPEAUX *d'un régiment. Il obtint, on lui donna un* DRAPEAU, c'est-à-dire, un emploi d'enseigne dans l'infanterie.

— *Être sous les drapeaux*, être en activité de service, être à son régiment, à son corps. || Dans le m. sens : *Appeler la réserve sous les* DRAPEAUX. *Se ranger sous le* DRAPEAU. *Se rendre au* DRAPEAU. *Combattre sous le* DRAPEAU. *Abandonner son* DRAPEAU.

— *Se ranger, servir, combattre sous les drapeaux d'un prince*, servir dans ses troupes : *Démétrius s'était flatté que toute l'armée moscovite allait* PASSER *sous ses* DRAPEAUX. (Mérim.)

— Fig. *Se ranger sous les drapeaux de quelqu'un*, embrasser sa cause, suivre son parti.

— Absol. Parti :

Non, sous quelque *drapeau* que le barde se range,
La Muse sert sa gloire, et non ses passions. (Lam.)

— Anc. Haillon; vieux morceau d'étoffe ou de linge usé et déchiré :

Un mouchoir et des gants, avec ignominie,
Lui pendaient au côté, qui semblaient, en lambeaux,
Crier en se moquant : Vieux linges, vieux *drapeaux*.
(Régnier.)

— Chir. Bandage qui sert à maintenir certains appareils sur le nez.

DRAPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*drap.*) Pron. *dra-pé.* — Couvrir de drap. Il ne se dit guère qu'en parlant des voitures, des chaises à porteurs, etc., qu'on couvre de drap noir ou de quelque autre couleur sombre, en signe de deuil : DRAPER *un carrosse de noir, de violet.*

— Absol. *Le roi* DRAPE *de violet. Les princes* DRAPENT.

— Peint. et sculpt. Habiller une figure, ou en représenter les vêtements, mais il ne se dit qu'en parlant des vêtements amples et formant des plis.

— Fig. et fam. Censurer, railler fortement quelqu'un, en dire du mal.

— **Se draper**, v. pron. Se couvrir, s'envelopper : *Il* SE DRAPE *de son manteau.*

— Par analog. en parl. de la manière dont un acteur arrange ses vêtements, lorsqu'il est habillé à la grecque ou à la romaine : *Cet acteur* SE DRAPE *bien.*

DRAPERIE, n. f. (*drap.*) Pron. *dra-pe-ri.* — Manufacture de drap; métier de celui qui fabrique du drap : *Établir une* DRAPERIE. *Travailler en* DRAPERIE.

— Collect. Toutes les diverses sortes de draps; commerce des draps : *Vendre de la* DRAPERIE. *Il tient un magasin de* DRAPERIE. *Il se fait un grand trafic de* DRAPERIE *dans cette ville.*

— Beaux-Arts. Représentation d'une étoffe, d'un vêtement ample et formant des plis : *Une* DRAPERIE *bien jetée. Le mouvement d'une* DRAPERIE. *Il faut que les* DRAPERIES *indiquent les formes, accusent le nu.* (Acad.) *Exact dans la perspective, habile et fidèle dans l'anatomie, mâle et contenu dans le dessin, si la* DRAPERIE *n'est qu'un accessoire, il eut les grandes parties du peintre.* (Bailly.)

— Ornements de tapisserie qui ont une certaine ampleur et qui forment les plis : *De riches* DRAPERIES. *Des tentures disposées en* DRAPERIES, *relevées en* DRAPERIES. (Acad.)

— Fig. et poét. *J'ai vu le soleil suspendu aux portes du couchant dans des* DRAPERIES *de pourpre et d'or.* (Chateaub.)

— Dess. *Draperie mouillée*, se dit d'une draperie qui semble être l'imitation d'un linge mouillé appliqué sur le modèle. On suppose communément que les sculpteurs anciens ont couvert leurs figures de *draperies mouillées*; mais cet artifice n'est manifeste que dans les ouvrages de quelques artistes du seizième siècle.

— Art milit. *Draperie d'enseigne*, étoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

DRAPIER, n. m. Pron. *dra-pié.* — Marchand ou fabricant de draps.

— *Bailli-drapier*, officier de l'ordre de Malte : *Le plus qualifié d'entre les chevaliers de l'ordre ne pouvait se faire faire un habit neuf sans la permission du* BAILLI-DRAPIER. (V. Hugo.)

— Zool. Vulg. Le martin-pêcheur.

DRAPIÈRE, n. f. Pron. *dra-pièr.* — Technol. Grosse épingle à l'usage des drapins.

DRASTIQUE, adj. des 2 g. (δραστικός; gr.; rad. δράω, j'agis, j'opère.) Pron. *drass-tik.* — Méd. Il se dit des purgatifs qui agissent avec violence : *Un purgatif* DRASTIQUE.

— N. m. *La résine de jalap est un* DRASTIQUE.

DRAULÉE, n. f. Pron. *drô-lé.* — Anc. Pot-de-vin, menue réserve d'un marché.

DRAVE, n. f. Pron. *drav.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

DRAYAGE, n. m. Pron. *drè-iaj.* — Technol. Écharnement des peaux destinées au tannage.

DRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *drè-ié.* — Techn. Écharner les peaux avec la drayoire.

DRAYOIRE, n. f. Pron. *drè-ioar.* — Technol. Couteau dont on se sert pour écharner les peaux.

DRAYURE, n. f. Pron. *drè-iur.* — Techn. Rognure de cuir tanné enlevée du côté de la chair avec la drayoire.

DRÈCHE, n. f. Pron. *drè-ch.* — Techn. Malt sec, orge fermentée que l'on emploie pour faire de la bière; on s'en sert en médecine comme antiscorbutique : *En Angleterre, on engraisse les canards avec de la* DRÈCHE *moulue et pétrie avec du lait ou de l'eau.* (Duméril.)

— Marc de raisin épuisé par la fabrication.

DRÉE, n. f. Figure fantastique d'architecture : *Les Gorgones, les dogues, les* DRÉES, *les démons, les sculptures les plus fantastiques.* (V. Hugo.)

DRÉGE, n. f. Pêch. Grand tramail dont on se sert pour prendre de gros poissons.

— Pêche qui se fait avec ce tramail.

— Techn. Peigne de fer pour séparer la graine de lin d'avec ses tiges.

DRÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend l'e muet euphon. après le rad. *drég*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous drégeons, il drégea*, etc. — Peigner avec la drége pour séparer la graine de lin d'avec ses tiges.

— **Se dréger**, v. pron. Être peigné avec la drége.

DRÉGEUR, adj. m. Pron. *dré-jeur.* — *Bateau* DRAIGEUR, bateau dont on se sert pour pêcher à la drége.

DRELIN, n. m. (onomatopée.) Il se dit familièrement pour exprimer le bruit d'une sonnette : DRELIN, DRELIN !

— Il se dit aussi du bruit que font les buveurs en

frappant sur leurs verres avec un couteau, dans les refrains des chansons.

DRENSER, ou **DRENSITER**, v. intr. ou neut. 1re conj. (*dransare*; lat.; m. sign.) Pron. *dran-cé*, *ci-té*. — Crier à la manière du cygne.

DRÉPANIS, n. f. Pron. *dré-pa-niss*. — Zool. Un des noms de l'hirondelle de rivage.

DRESSE, n. f. Techn. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne.

DRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Dresser : *Ces voiles donnent à la barque la figure d'une mouche qui courrait sur l'eau les ailes* DRESSÉES. (V. Hugo.) *Ce plancher a besoin d'être* DRESSÉ.

.... En un instant l'échelle fut *dressée*. (V. H.)

— *Le feu s'allume, bientôt la marmite est* DRESSÉE. (Foy.) Les contrats sont *dressés*, il n'y a qu'à signer. (Brueys.)

— *Cet enfant est* DRESSÉ *de bonne main.*

— *Ce cheval, ce chien est bien dressé*, se dit d'un cheval, d'un chien dont l'éducation est complète.

— Instruit, façonné, formé, en parlant des animaux : *L'âne est susceptible d'éducation, et l'on en a vu d'assez bien* DRESSÉS *pour faire curiosité de spectacle*. (Buff.) *Un cheval* DRESSÉ *souffre patiemment la verge et l'éperon.* (J. J. Rouss.)

— Bot. *Tige* DRESSÉE, celle qui s'élève verticalement; *feuilles* DRESSÉES, *rameaux* DRESSÉS, les feuilles, les rameaux qui forment un angle très-aigu avec la tige, etc.

— N. m. Man. Qualité d'un animal parfaitement dressé : *Avoir le* DRESSÉ.

DRESSÉE, Pron. *dré-cé*. — Techn. Botte de fil de cuivre d'environ 25 livres, à l'usage de l'épinglier.

— Couche de pierres dans un four cylindrique où l'on brûle du charbon de bois.

DRESSEMENT, n. m. Techn. Action de redresser le fil de cuivre destiné à faire les épingles.

DRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*drizzare*; ital. m. sign.) Pron. *dré-cé* — Lever, tenir droit; faire tenir droit : DRESSER *la tête. Ce cheval* DRESSE *les oreilles.* DRESSER *un mât, des quilles.* (Acad.) *Quand je* DRESSE *mes yeux vers ces hautes régions, je me demande souvent quel est celui de ces astres destinés à devenir ma seconde patrie.* (Kératry.)

— Mar. *Dresser un navire, un bateau*, lui donner une situation droite, faire qu'il ne soit pas plus incliné d'un côté que de l'autre. || *Dresser les vergues*, leur donner la position horizontale lorsque le bâtiment est à l'ancre. || *Dresser la barre du gouvernail*, la mettre ou la ramener parallèlement à la quille du bâtiment.

— Ériger, élever : DRESSER *des statues*, DRESSER *des autels.* DRESSER *un trophée.*

— Préparer, arranger, mettre en état : DRESSER *le potage.* DRESSER *le fruit, le dessert.* DRESSER *une volaille pour la mettre à la broche.* DRESSER *des batteries de canon.* DRESSER *un piége pour prendre des loups.* DRESSER *une embuscade.* (Acad.)

— Fig. *Dresser un piége, des embûches à une personne*, faire ou dire quelque chose qui lui attire des désagréments : *C'est le premier piége qu'il* DRESSE *à leur innocence.* (Mass.)

— Monter, tendre, construire : DRESSER *un lit.* DRESSER *une tente.* DRESSER *un échafaud.* (Acad.)

— *Dresser du linge, une cravate, un jabot* : les repasser en leur donnant la forme qu'ils doivent garder : || dans le m. sens, *Dresser un chapeau.*

— *Dresser un buffet*, l'arranger, le garnir de sa vaisselle.

— Fig. et fam. *Dresser une batterie, ses batteries*, prendre ses mesures pour faire réussir un projet. || *Dresser de bonnes batteries*, employer de puissants moyens pour réussir dans une affaire.

— Faire, exécuter, en parl. de choses qui demandent du soin, de l'exactitude : DRESSER *un plan.* DRESSER *le plan d'un ouvrage.* DRESSER *une carte de géographie.* DRESSER *un tableau statistique.*

— Rédiger dans la forme prescrite ou consacrée : DRESSER *la minute d'un acte.* DRESSER *des articles.* DRESSER *un contrat, une obligation.* DRESSER *une requête, un mémoire. Mon amitié pour votre père date de loin : il y a trente ans environ que* J'AI DRESSÉ *les conditions de son contrat de mariage.* (Andrieux.) || Dans le m. sens : DRESSER *une instruction pour un ambassadeur.* (Acad.)

— Unir, aplanir, rendre droit : DRESSER *les côtés d'une pierre*, ou simpl. DRESSER *une pierre.* DRESSER *une planche.*

— *Dresser une rue, une allée, une terrasse, un parterre*, les aplanir, les mettre de niveau.

— Hortic. *Dresser une palissade, une haie*, les tondre avec le croissant.

— Fig. *Dresser son intention*, la diriger, la tourner vers une bonne fin.

— Instruire, former, façonner : DRESSER *un écolier.* DRESSER *un enfant à la vertu.* DRESSER *un valet à sa mode.* DRESSER *un soldat.* DRESSER *un cheval pour le manége, pour la guerre.* DRESSER *un chien couchant; le* DRESSER *à rapporter; le* DRESSER *à la chasse, pour la chasse.* (Acad.) *Ils* DRESSÈRENT *la jeunesse athénienne à disserter superficiellement sur toutes matières.* (Barth.) Ce sens n'est plus usité qu'en parl. des animaux.

— V. intr. Fig. *Cela fait dresser les cheveux sur* ou *à la tête*, ou simplement, *cela fait* DRESSER *les cheveux*, se dit de ce qui cause une horreur excessive. On dit de même, *les cheveux me* DRESSENT *à la tête.*

Les cheveux cependant me *dressaient* à la tête. (Boil.)

Les cheveux DRESSENT *encore* SUR LA TÊTE *au souvenir de ces jours de meurtre.* (Chateaub.)

= **Se dresser,** v. pr. Se tenir droit ou levé : SE DRESSER *sur la pointe du pied.*

On dit qu'alors, ainsi que, pour voir un supplice,
Un vieux captif *se dresse* au mur de sa prison. (V. Hugo.)

— Fig. *Je vis ses cheveux* SE DRESSER *sur sa tête.* (Barth.)

DRESSEUR, n. m. Pron. *dré-ceur.* — Technol. Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire des gants. — Celui qui enfonce les pavés avec la demoiselle. Charbonnier qui dispose les bûches du four à charbon.

— Tuyau de fer creux qui sert à redresser les cardes.

DRESSIÈRE, n. f. Il se disait autrefois de ce qui redresse, ou qui peut corriger.

DRESSOIR, n. m. Pron. *drè-çoar.* — Écon. dom. Sorte d'étagère ouverte où l'on range la vaisselle et les objets de service habituel. *Ils admirèrent la prodigieuse quantité de vaisselle d'argent étalée sur les* DRESSOIRS. (Mérim.) *Le* DRESSOIR *était l'étagère sur laquelle on plaçait dans la salle des festins les grandes pièces d'orfévrerie.* (L. de Laborde.)

— Technol. Instrument dont le miroitier se sert, quand il met les glaces au tain, pour étendre et dresser la feuille d'étain. || Plaque de fer dont le graveur se sert pour dresser ses pierres. || Outil de fer pour redresser les dents du seran. || Plaque de fer servant au polissage des diamants.

DRILLE, n. m. (*trill*, serviteur; allem.) Pron. *dri-y.* — Anc. Soldat; il n'est plus usité que dans ces locutions familières : *Un bon* DRILLE, un bon compagnon, un homme jovial; *un pauvre* DRILLE, un pauvre diable, un pauvre malheureux; *un vieux* DRILLE, un soldat qui a de l'expérience, qui a vieilli dans le service. || Par extens. Un vieux libertin, un homme vieux et usé.

Sais-tu que ton amant serait un heureux *drille.*
(E. Augier.)

DRILLE, n. f. Pron. *dri-y.* — Techn. Vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier.

— Espèce de porte-foret.

DRILLÉ, part. pass. du v. Driller.

Techn. Il se dit des aiguilles dont le chas est parfaitement poli, et du trou même de ces aiguilles : *Aiguille* DRILLÉE. *Trou* DRILLÉ.

DRILLEUX, EUSE, adj. Pron. *dri-ieu, ieuz.* — Anc. Couvert de haillons. || Pauvre, misérable.

DRILLIER, n. m. Pron. *dri-ié.* — Anc. Chiffonnier.

DRISSE, n. f. Mar. Cordage qui sert à élever, à hisser une voile, un pavillon, une flamme, etc., à la hauteur où ces objets doivent être placés : DRISSES *simples.* DRISSES *à caliornes.* DRISSES *à étagues.*

— *Fausses* DRISSES, cordages gréés pour doubler ou remplacer les premières.

DROGMAN, n. m. (*dragmano*; ital. de *terd-jonman*; arab.; d'où *truchment.*) Nom qu'on donne aux interprètes dans les échelles du Levant; *Les* DROGMANS *d'un ambassadeur. Le premier* DROGMAN. *Les* DROGMANS *de la Porte.* (Acad.) *Il nous sert de* DROGMAN. (Lam.)

DROGMANAT, n. m. Pron. *drog-ma-na.* Diplom. Qualité, fonctions de drogman.

DROGUE, n. f. (*trayg*s; anglo-sax.; m. sign.) Pron. *drogh.* — Collect. Marchandises qui s'emploient pour la pharmacie ou pour la teinture, et qui se vendent chez les apothicaires et les épiciers : *Vendre des* DROGUES. *Acheter des* DROGUES. *La plupart des bonnes* DROGUES *viennent du Levant. Le séné est une* DROGUE *qui entre dans plusieurs remèdes.* (Acad.) *La médecine a beaucoup de* DROGUES *et presque point de spécifiques.* (Chamf.)

— Fig. et fam. *Bien débiter, faire bien valoir sa drogue, ses drogues*, bien faire valoir ce qu'on vend, ce qu'on dit, ce qu'on fait.

— Fig. et fam. Ce qui est mauvais dans son genre : *Je lui ai donné de bon argent, et il ne m'a envoyé que de méchante* DROGUE, *que de la* DROGUE. *Ces tableaux ont très-peu de valeur, c'est de la* DROGUE, *ce n'est que de la* DROGUE. (Acad.)

— Fig. et iron. *Voilà de belle* DROGUE, *de bonne* DROGUE, se dit pour exprimer que ce qu'on veut nous donner pour bon ne vaut rien : *Voilà de* BELLE DROGUE *que des jeunes gens, pour les aimer! Ce sont de beaux morveux; de beaux godelureaux, pour donner envie de leur peau.* (Mol.)

— Sorte de jeu en usage parmi les soldats et les matelots; à ce jeu, le perdant est obligé de se mettre sur le nez un morceau de bois fourchu, qu'on appelle également *drogue*, et de le garder jusqu'à ce qu'il soit parvenu à gagner : *Le jeu de la* DROGUE. *Jouer à la* DROGUE.

— Bot. Vulgaire l'ajonc.

DROGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*drogue.*) Pron. *dro-ghé.* — Médicamenter, donner beaucoup de remèdes, purger avec des drogues : *Il y a longtemps qu'on le* DROGUE, *qu'on ne fait que le* DROGUER. *On l'*A *trop* DROGUÉ. *Le sage Locke recommande fortement de ne jamais* DROGUER *les enfants.* (J. J. R.)

— V. n. Fam. Jouer à la drogue.

— Pop. Attendre, se morfondre : *Il m'a fait* DROGUER *deux heures.*

= **Se droguer,** v. pron. *Il* SE DROGUE *trop, c'est ce qui ruine la santé.*

DROGUERIE, n. f. (*drogue.*) Pron. *drogh-ri.* — Collect. Toutes les diverses sortes de drogues : *Les impôts mis sur la* DROGUERIE *et sur l'épicerie.*

— Commerce des drogues : *Faire la* DROGUERIE.

DROGUET, n. m. Pron. *dro-ghè.* — Espèce d'étoffe faite ordinairement de laine et de fil, et quelquefois de soie : DROGUET *rayé. Habit de* DROGUET? *Être vêtu de simple* DROGUET. DROGUET *de soie.*

DROGUETIER, n. m. Pron. *drogh-tié.* — Comm. Fabricant de droguet.

DROGUEUR, n. m. Pron. *dro-gheur.* — Celui qui fournit ou vend des drogues. || Médecin qui aime à médicamenter.

DROGUIER, n. m. (*drogue.*) Pron. *dro-ghié.* — Cabinet, armoire où l'on met différentes sortes de drogues, rangées par ordre : *Il a un beau* DROGUIER.

— Boite portative destinée à contenir des drogues, des médicaments, et qu'on appelle autrement pharmacie : *Il faut garnir ce* DROGUIER *pour le porter en voyage.*

DROGUISTE, adj. n. m. (*drogue.*) Pron. *droghist.* — Marchand de drogues. Celui qui vend les matières premières avec lesquelles on prépare les médicaments : *Épicier* DROGUISTE. *Marchand* DROGUISTE.

— N. *J'ai acheté cela chez le* DROGUISTE.

DROIT, n. m. (*directum, rectum*, ce qui est droit; lat.) Pron. *droa.* — Faculté de faire quelque chose, d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre, de l'exiger, soit que cette faculté résulte naturellement des rapports qui s'établissent entre les personnes, soit qu'on la tienne seulement du pacte social, des lois positives, des conventions particulières. *Traité des* DROITS *et des devoirs. Les* DROITS *de l'hospitalité. Reconnaître, consacrer des* DROITS. *Les* DROITS *d'un père sur ses enfants. Les Romains avaient* DROIT *de vie et de mort sur leurs esclaves.* DROITS *civils.* DROITS *politiques. Avoir* DROIT *de parler. Il a* DROIT, *il est en* DROIT *de faire cette réclamation.* DROIT *d'hypothèque.* DROIT *de propriété. Renoncer à son* DROIT. *Céder, transporter ses* DROITS. *Jouir de ses* DROITS. *Priver quelqu'un de son* DROIT, *de ses* DROITS. (Acad.)

Aux *droits* de nos égaux est-ce à nous d'attenter? (Volt.)

Revendiquer, soutenir, défendre, exercer ses DROITS. *Faire valoir, négliger ses* DROITS. *Se relâcher de ses* DROITS. *Relâcher de son* DROIT. *Avoir* DROIT *à une place, à une succession, à une indemnité. User de son* DROIT. *Tout* DROIT *suppose un devoir.* (Acad.) *Les* DROITS *naissent des besoins, et les besoins naissent des* DROITS. (Portalis.)

Un *droit* porté trop loin devient une injustice. (Volt.)

Armé du DROIT *de déclarer les lois inconstitutionnelles, le magistrat américain pénètre sans cesse dans les affaires politiques.* (De Tocquev.)

On recherche les *droits*, et l'on fuit les devoirs. (C. Del.)

La justice était parvenue, grâce à la révolution française, à réduire le DROIT *de punir au* DROIT *de se défendre.* (Mignet.)

— Jurispr. *Droit abusif*, droit contraire à la raison ou à l'équité.

— Ensemble de certaines lois écrites ou non écrites,

législation, la loi en général : Le DROIT *est l'art de la justice* (Dupin aîné.) *Le* DROIT *est l'harmonie et la science des rapports obligatoires des hommes entre eux.* (Lermin.) *Cela est de* DROIT *divin, de* DROIT *humain, de* DROIT *positif. Le* DROIT *naturel. Le* DROIT *français. Maxime de* DROIT. *Point de* DROIT. *Question de* DROIT. *Distinguer le* DROIT *et le fait. En fait et en* DROIT. *En* DROIT *vous avez raison.* (Acad.)

De la force et du *droit* maintenir l'équilibre. (Lam.)

On écrit le DROIT, *et il devient législation ; on l'applique, et il s'appelle jurisprudence.* (Lermin.) *La propriété est le* DROIT, *la possession est le fait.* (Troplong.) *Suivant Grotius et suivant Leibnitz, la notion du* DROIT *peut se passer de la notion théologique, et s'obtenir même chez un athée.* (Lermin.)

— *Droit divin,* ensemble des livres saints qui constituent la loi divine, parce qu'ils renferment les paroles transmises par Dieu aux prophètes.

— *Droit naturel,* notion des droits et des devoirs, ou plutôt sentiment de juste ou de l'injuste que Dieu a donné à l'homme : *Le* DROIT NATUREL *est un point fixe dans la vérité.* (Troplong.)

— *Droit positif,* ou *droit humain,* droit créé par les hommes. Il se dit par oppos. à *droit naturel.*

— *Droit social,* droit positif et conventionnel de l'homme en société, par opposition au droit naturel, qui est imprescriptible et antérieur à toute convention sociale.

— *Droit international,* ou *droit des nations,* droit observé par toutes les nations dans leurs rapports réciproques, et dérivant de la nature, des conventions ou des usages.

— *Droit des gens,* loi non écrite, qui, en l'absence de toute législation positive, régit les rapports des nations entre elles, qui tire son existence et sa force de leur commun consentement, et s'étend et se diversifie comme les rapports dont elle est la règle : *Nous devons au christianisme, dans le gouvernement, un certain* DROIT DES GENS *que la nature humaine ne saurait assez reconnaître.* (Montesq.) *Gustave Wasa avait été retenu prisonnier contre le* DROIT DES GENS. (Volt.)

— Selon une distinction qui a été contestée, le *droit des gens* est *naturel* ou *positif.* Le *droit des gens naturel* est l'application du droit naturel aux rapports de nation à nation ; le *droit des gens positif* est le texte des traités. || *Droit des gens* se dit quelquefois du droit naturel, antérieur aux lois et usages des sociétés.

— *Contrats du droit des gens,* contrats qui sont réglés par le droit des gens et qui peuvent se former entre tous les hommes.

— *Droit politique,* ensemble des règles constitutives d'un État : *Le rapport qu'ont ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés ; c'est le* DROIT POLITIQUE. (Montesq.)

— *Droit public,* ensemble des règles qui fixent les rapports d'un État, soit avec les citoyens qui l'habitent, soit avec les autres États. Il se disait particulièrement de la constitution de l'empire d'Allemagne : *Le* DROIT PUBLIC *français a aboli tout privilége.* (V. Hugo.)

— *Droit privé,* celui qui règle les rapports entre les individus d'un même état social, d'un même pays : *La jurisprudence se partage en* DROIT *privé et en* DROIT *public, qui se subdivise en* DROIT *national,* DROIT *international et* DROIT *cosmopolite.* (Lerminier.)

— *Droit civil,* droit qui règle les rapports réciproques des membres d'une même nation. || Droit qui règle les matières civiles, par opposition à *droit criminel : Le rapport que tous les citoyens ont entre eux, c'est le* DROIT CIVIL. (Montesq.)

— *Droit administratif,* ensemble des ordonnances et règlements par lesquels l'administration publique pourvoit à l'application et à la mise en vigueur des lois générales, et surtout de celles qui ont rapport au *droit public.*

— *Droit maritime,* droit qui régit la navigation et le commerce par mer.

— *Droit municipal,* droit qui règle les rapports des citoyens avec la commune.

— *Droit commun,* droit observé chez toute une nation ou dans toute une province, par opposition à *droit particulier.*

— *Droit constitutionnel,* droit établi dans la constitution d'un État.

— *Droit diplomatique,* ensemble des rappors établis entre les nations par suite de traitée

— *Droit coutumier,* ensemble des usages qui ont acquis force de loi.

— *Droit criminel,* l'ensemble des lois qui sont destinées à la répression des crimes et délits.

— *Droit écrit,* droit qui est émané non de l'usage, mais de l'autorité législative.

— Anc. *Pays de droit écrit,* provinces dans lesquelles le droit romain était observé avant la publication du Code civil.

— *Droit religieux,* partie de la législation qui règle la célébration extérieure du culte et des rapports publics des hommes avec la Divinité.

— *Droit canon* ou *ecclésiastique,* droit qui embrasse les règles prescrites, soit par les saintes Écritures, soit par l'Église : *J'allais achever mes études, et j'avais pris mes inscriptions à l'école du* DROIT CANON. (Marm.)

— *Droit romain,* règles prescrites aux anciens Romains par les lois proprement dites, les plébiscites, les sénatus-consultes, les constitutions des princes, les édits des magistrats, les réponses des prudents, et enfin par l'usage : *Dès le douzième siècle, époque de rénovation pour l'Allemagne, le* DROIT ROMAIN *y fut étudié avec ardeur.* (Lermin.)

— *Droit ancien,* lois suivies en France avant 1789.

— *Droit intermédiaire,* droit qui a régi la France dans l'intervalle des anciennes lois aux lois modernes.

— *Droit nouveau,* lois actuellement en vigueur.

— *Droits acquis,* ceux que l'homme s'est donnés par son propre fait, ou qui lui ont été accordés par convention.

— *Droits parfaits, rigoureux et imprescriptibles,* ceux dont on peut exiger l'effet, même en employant la force.

— *Droits imparfaits* ou *non rigoureux,* ceux dont on ne peut exiger l'effet par la force, parce que cette violence serait contraire aux droits d'autrui.

— Jurisprudence, science des lois : *Étudier le* DROIT. *Savoir le* DROIT. *Enseigner le* DROIT. *Docteur, étudiant en* DROIT. *L'école de* DROIT. *La faculté de* DROIT. *Cours de* DROIT. *Les termes de* DROIT. (Acad.) *Sais-tu ce que c'est que le* DROIT ? *C'est la plus belle découverte que les hommes aient faite contre l'équité.* (C. Del.)

— *Faire son droit,* étudier le droit, suivre les cours de l'École de droit : *Il me fallut, comme on dit,* FAIRE MON DROIT. *Avec quel ennui mêlé de dédain j'ouvris les cinq codes !* (Lermin.) *Je croyais retourner à Paris pour y achever mon* DROIT (H. de Balz.)

= **De droit, de plein droit,** loc. adv. Sans qu'il puisse y avoir matière à contestation, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la justice, à l'autorité, etc. : *Cela lui appartient, lui revient de* DROIT, DE PLEIN DROIT. *Il est héritier* DE DROIT. *Cela va* DE DROIT.

— *A qui de droit, par qui de droit,* à qui on doit s'adresser, recourir, par qui a le droit de décider, d'ordonner.

— *Déclaration des droits de l'homme,* manifeste exposant les droits généraux de l'homme et du citoyen, que l'assemblée constituante publia, en août 1789, à l'imitation de l'Amérique.

— *Le droit du plus fort,* le pouvoir oppressif que procure la force. || Par analog. *Droit de conquête.*

— Prérogative, privilége acquis : DROIT *d'aînesse.* DROIT *de bourgeoisie.* DROIT *de cité.* DROITS *seigneuriaux, féodaux, honorifiques.* DROITS *curiaux.* DROIT *d'aubaine.* DROIT *de pêche.* DROIT *de chasse.*

N'est-ce pas que je peux sans scrupule, à présent,
Prendre place parmi ce monde méprisant,
Et que j'y paye assez mon *droit* de bienvenue ? (E. Aug.)

— Par extens. Ce qui donne une influence, une autorité morale à une personne sur une autre : *Les* DROITS *du sang. Les* DROITS *de l'amitié.* (Acad.)

La nature, en tout temps, garde ses premiers *droits.*
(Corn.)

Fouler aux pieds les DROITS *les plus saints, les plus sacrés. Avoir, acquérir des* DROITS *à la reconnaissance de quelqu'un, à son amitié, à son estime. J'ai quelque* DROIT *de vous faire ces reproches. Vous le mettez en* DROIT *de se plaindre.* (Acad.)

— Prov. *Bon droit a besoin d'aide,* quelque bonne que soit une affaire, quelque titre qu'on ait pour obtenir une place, une récompense, il ne faut pas négliger de se faire recommander.

— Prov. en jurispr. *Abondance, surabondance de droit ne nuit pas.*

— Prov. et fig. *Où il n'y a rien, le roi perd ses droits,* il est inutile de demander à des gens insolvables le payement de ce qu'ils doivent.

— *Droit immobilier,* droit qui a pour objet un effet immobilier.

— *Droit mobilier,* droit qui a pour objet un effet mobilier.

— *Droit personnel,* droit qui suit la personne et les héritiers ou ayants cause de la personne, à la différence des droits réels, qui suivent le fonds ; ce droit passe aux héritiers, mais non aux créanciers.

— *Droit réel,* droit qui, comme la propriété elle-même, suit son objet en quelque main qu'il passe.

— *Droits successifs,* droits qui font partie d'une succession.

— Imposition : DROIT *de péage.* DROIT *d'arrérage.* DROITS *d'entrée.* DROITS *d'octroi.* DROIT *sur le vin, sur le bois. Payer les* DROITS. *Frauder les* DROITS. DROIT *d'enregistrement. Double* DROIT. *Percevoir un* DROIT. *Receveur des* DROITS. *Mettre, établir un* DROIT *sur quelque chose.* On disait autrefois en ce sens *les droits du roi.*

— Anc. *Droits réunis,* administration qui percevait les impôts établis sur les boissons, le sel, le tabac, etc. || On dit aujourd'hui *Administration* ou *Régie des contributions indirectes.*

— Salaire alloué à quelqu'un par la taxe, par un règlement, etc. : DROIT *de greffe.* DROIT *de dépôt.* DROIT *de rédaction, d'expédition. Le* DROIT *alloué à un officier ministériel pour ses vacations.* DROIT *de consultation.* DROIT *de présence.*

— *Droit d'avis,* rétribution donnée à une personne qui a fourni des instructions utiles pour faire une chose. || Vieux.

— *Droit d'asile,* privilége en vertu duquel on ne pouvait arrêter un criminel qui s'était réfugié dans une église, un couvent ou une enceinte consacrée.

— *Droit de confiscation,* droit en vertu duquel l'État s'emparait des biens des hommes condamnés au supplice capital ou à la mort civile.

— *Droits domaniaux,* droits qui concernent les domaines.

— Féod. *Droits seigneuriaux,* prérogatives diverses attachées aux seigneuries.

— *Droit de gîte,* droit que les seigneurs avaient, en plusieurs lieux, d'habiter chez leurs vassaux. || *Droit de prélation,* droit que certaines coutumes accordaient au seigneur, et en vertu duquel il pouvait se faire préférer à l'étranger lors de la vente d'un héritage. || *Droit de retenue,* retrait féodal ou censuel.

— L'équité, ce qui est juste : *Cette manière d'agir est contre tout* DROIT *et raison. Défendre le bon* DROIT. (Acad.)

J'ai pour moi le bon *droit,* la raison, l'équité. (Mol.)

— *Faire droit à quelqu'un,* lui rendre justice : *Un administrateur intègre doit* FAIRE DROIT *à chacun. Il a refusé de me* FAIRE DROIT. *Se* FAIRE DROIT *sur une chose.* (Acad.)

— *Faire droit à quelque chose,* prendre cette chose en considération : FAIRE DROIT *à une demande.*

— Procéd. *Avant faire droit,* avant de juger définitivement : *Le tribunal a ordonné,* AVANT FAIRE DROIT, *que...* (Acad.)

— Substantiv. Jugement provisoire ou interlocutoire : *Prononcer un* AVANT FAIRE DROIT.

— *Donner droit à quelqu'un,* lui donner raison.

— Suivi d'un infinitif :

Votre message a *droit* de me surprendre ;
A cet excès d'honneur j'étais loin de m'attendre. (C. Del.)

= **A bon droit,** loc. adv. Avec raison, avec justice : *C'est* À BON DROIT *qu'il se plaint.*

Certain auteur qu'à bon *droit* on renomme. (Millev.)
Homme qui femme prend se met en un état
Que de tous *à bon droit* on peut nommer le pire. (La F.)

= **A tort et à droit,** loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste : *Il veut ce qu'il veut,* À TORT ET À DROIT.

= **A tort ou à droit,** loc. adv. Avec droit ou sans droit : À TORT OU À DROIT, *il se prétend lésé.*

DROIT, OITE, adj. (*directus ;* lat. ; m. sign.) Pron. *droa, dro att.* — Qui n'est pas courbe : *Cette rue est fort* DROITE. *La ligne* DROITE *est le plus court chemin d'un point à un autre. De* DROIT *fil. En* DROITE *ligne. La rivière est* DROITE *depuis tel village jusqu'à telle ville. Voilà le* DROIT *chemin, le plus* DROIT *chemin.*

— Fig. *La droite voie,* en termes de dévotion, la voie du salut. || *Le droit chemin, la droite route* la voie des moyens honorables :

Je hais tous ces détours ;
Tu t'en trouveras mal, c'est moi qui te l'assure :
La route *la plus droite* est encor la plus sure
(De Laville.)

— Qui est perpendiculaire à l'horizon, qui ne fléchit, n'incline d'aucun côté : *Ce mur n'est pas* DROIT. *Avoir la taille* DROITE *et bien prise.*

— Fam. *Être droit comme un jonc,* avoir la taille fort droite. || *Être droit comme un cierge, comme*

un I, comme une statue, se tenir extrêmement droit : *Malgré son grand âge, cet homme est encore* DROIT.

— Qui n'est pas couché, qui est debout : *Il est* DROIT *sur ses pieds. Il était* DROIT *sur son séant. Cette figure serait mieux* DROITE *que couchée.* (Acad.)

— Géom. *Angle droit*, angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre : *L'angle* DROIT *est de quatre-vingt-dix degrés. Deux lignes qui se coupent à angles* DROITS.

— Astron. *Sphère droite*, celle où l'équateur et ses parallèles coupent l'horizon à angles droits.

— Fig. Juste, équitable, sincère : *C'est un homme aussi* DROIT *que simple.* (Beaum.)

Je tiens qu'un homme *droit*.
Peut accepter le fait sans admettre le droit. (C. Del.)

Avoir l'intention DROITE, *l'âme* DROITE, *le cœur* DROIT. (Acad.) *Je trouve les âmes des paysans plus* DROITES *que des lignes.* (Mme de Sév.) *L'homme* DROIT, *dont toute la vie est sans tache, et qui ne donnera jamais aucun signe de lâcheté, refusera de souiller sa main d'un homicide, et n'en sera que plus honoré* (J. J. Rouss.) *Les premiers mouvements de la nature sont toujours* DROITS. (J. J. Rouss.)

— Sensé, judicieux : *La* DROITE *raison est sa conseillère.* (Volt.) *Cet homme a l'esprit* DROIT, *le sens* DROIT. (Acad.) *Ma résistance ferme et* DROITE *à ce torrent d'injustice la révolta.* (G. Sand.)

— Il se dit par oppos. à Gauche, pour indiquer la position relative d'un objet : *La main* DROITE. *Le bras* DROIT. *Le pied* DROIT. *Le côté* DROIT, *l'aile* DROITE *d'une armée. L'aile* DROITE *d'un bâtiment. La rive* DROITE *d'un fleuve. La partie* DROITE *d'un tableau.*

— Polit. *Le côté* DROIT *d'une assemblée délibérante*, les députés qui siégent à la droite du président.

— Fig. *Être le bras droit de quelqu'un*, être son principal agent.

— Anat. Il se dit d'un grand nombre de muscles : *Muscle* DROIT *abdominal. Muscle* DROIT *interne de la cuisse. Muscle* DROIT *inférieur et supérieur de l'œil.*

— Mar. *Mettre la barre droite*, placer la barre du gouvernail parallèlement à la quille.

= **Droit**, adv. En droite ligne, directement, par le chemin le plus court : *Il écrit* DROIT. *Marcher* DROIT. *Aller* DROIT *devant soi. Aller* DROIT *au but. Aller tout* DROIT. *Ce chemin mène tout* DROIT *à Paris. Tirer, viser* DROIT. *Il m'a donné* DROIT *dans l'œil.* (Acad.)

— Fig. *Cet homme va* DROIT *à ses fins. Il va* DROIT *en besogne, il ne va pas* DROIT. *Cette doctrine mène* DROIT *à l'athéisme. Ses folles dépenses le mèneront* DROIT *à l'hôpital.* (Acad.)

— Fig. *Marcher droit*, se bien conduire, agir comme l'on doit, s'acquitter de son devoir : *Il ne marche pas* DROIT *dans cette affaire. Je vous ferai bien marcher* DROIT.

Syn. Droit, debout. Selon l'abbé Girard : « On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni penché : » « On est *debout* lorsqu'on est sur ses pieds. » « La bonne grâce veut qu'on se tienne *droit* ; le respect fait quelquefois tenir *debout*. » Mais *droit* et *debout* se présentent sous d'autres aspects. Marcher *droit* au but c'est suivre, sans dévier, une ligne qui ne fléchit ni d'un côté ni de l'autre. *Debout* équivaut à cette proposition impérative : « *Qu'on se lève.* » Enfin appliqués aux choses, *droit* signifie directement, et *debout* s'entend de ce qui reste entier sur sa base.

DROITE, n. f. Pron. *droatt*. — La main droite : *Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son père.*

J'embrasse vos genoux et votre *droite* auguste. (Ponsard.)

— Dans le langage de l'Écriture sainte, *Quand on fait l'aumône, il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la* DROITE, ou simpl., *que votre gauche ne sache point ce que fait votre* DROITE, dans les bonnes œuvres, il faut éviter l'ostentation.

Tous deux sont morts. Seigneur, votre *droite* est terrible. (V. H.)

— Le côté droit : *Prendre sur la* DROITE, *sur sa* DROITE. *Il ne sait pas distinguer sa* DROITE *de sa gauche.*

— *Donner la droite à quelqu'un*, le mettre à sa droite pour lui faire honneur. ‖ Par analog. : *Disputer la* DROITE. *Céder la* DROITE. *Prendre la* DROITE. *Tenir la* DROITE, etc.

— La partie, l'aile droite, le côté droit : *La* DROITE *de l'ennemi était protégée par un bois. Les figures qui occupent la* DROITE *du tableau. Nous nous précipitâmes sur la* DROITE *de l'ennemi, pendant que le reste de l'armée l'assaillait de front. La* DROITE *d'une assemblée.* (Acad.)

— Polit. *La droite*, se dit des membres d'une assemblée délibérante qui siégent sur les bancs de la salle des séances, à la droite du président : *En France, la* DROITE *se compose des membres les plus dévoués aux doctrines royalistes.* (Acad.)

— Géom. Ligne droite : *Deux* DROITES *parallèles prolongées indéfiniment ne se rencontrent jamais.*

= **A droite**, loc. adv. du côté droit, à main droite : *Prendre* A DROITE. *Tourner* A DROITE. *Par file* A DROITE. *Se placer* A DROITE.

— *A droite et à gauche*, de tous côtés, de côté et d'autre : *Frapper* A DROITE ET A GAUCHE.

— Fam. *Prendre à droite et à gauche*, recevoir de toutes mains ; prendre, tirer de l'argent de l'un et de l'autre. Employé sans article, il forme toujours une expression adverbiale qui exclut tout complément ; la construction suivante ne saurait donc être justifiée :

Olivier, revêtu d'une robe d'honneur,
Semblait toujours marcher *à droite* du seigneur. (V. Hug.)

C'est *à la droite* que l'auteur aurait dû écrire.

= **A droite**, n. m. Mouvement sur la droite : *Le général, faisant* UN A DROITE, *côtoya le Rhin avec son artillerie, sa cavalerie et ses bagages.* (Thiers.)

DROITEMENT, adv. Pron. *droatt-man*. — D'une manière droite, équitable, avec droiture : *Agir* DROITEMENT. *Marcher* DROITEMENT *en toute affaire.*

— Judicieusement : *Il pense* DROITEMENT. *Il juge* DROITEMENT *de tout.*

DROITIER, IÈRE, adj. (*droit.*) Pron. *droa-tié, tièr*. — Qui se sert de la main droite. Il est opposé à *Gaucher*.

DROITURE, n. f. (*droit.*) Pron. *droa-tur*. — Équité, justice, rectitude : *Grande* DROITURE. *Agir avec* DROITURE. *Je ne doute point de la* DROITURE *de ses intentions. Sa conduite est pleine de* DROITURE *et d'honneur.* (Acad.) *La* DROITURE *est une rectitude d'esprit et de cœur qui fait qu'on cherche en tout le vrai.* (Pastoret.) *La* DROITURE *est une habitude des sentiers de la vertu.* (Vauv.) *La* DROITURE *du cœur, quand elle est affermie par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit.* (J.-J. Rouss.)

= **En droiture**, loc. adv. En ligne droite ; directement : *On a voulu faire un chemin qui conduisît de Lyon à Genève* EN DROITURE. (Volt.)

En paraîtrez-vous moins pour venir *en droiture*
Des vicomtes de Brice ? (La Chauss.)

DROLATIQUE, adj. des 2 g. (*drôle.*) Pron. *drô-la-tik*. — Plaisant, récréatif, malicieux : *Je feuilletais, il y a quelques jours, les trois cents contes plus ou moins* DROLATIQUES *d'un écrivain du seizième siècle.* (H. de Balz.)

DRÔLE, adj. des 2 g. (*trôle* ou *drôle*, démon, esprit follet ; danois.) Pron. *drôl*. — Gaillard, plaisant, original : *Cet homme-là est bien* DRÔLE. *C'est un* DRÔLE *d'homme, un* DRÔLE *de corps. Avoir une tournure* DRÔLE, *une* DRÔLE *de tournure. Voilà qui est* DRÔLE. (Acad.)

— Amusant, gai : *Ce Beaumarchais ne peut être un empoisonneur, il est trop* DRÔLE. (Volt.) *Un conte fort* DRÔLE.

— Prov. *Il est drôle comme un coffre*, il est très-drôle, très-amusant.

— Substantiv. Homme, enfant dont il faut plus ou moins se défier : *C'est un petit* DRÔLE *qui en sait bien long.* (Danc.)

— Par injur. Polisson, mauvais sujet, homme qu'on méprise : *J'ai toujours aimé la bonne chère, et, malgré ma répugnance à frayer avec ce* DRÔLE, *je me laissai aller à dîner plusieurs fois avec lui.* (Mérim.)

Enragé contre lui, mon fusil sur l'épaule,
J'entre dans la forêt, et je cherche le *drôle*. (Boursault.)

DRÔLEMENT, adv. Pron. *drôl-man*. — D'une manière drôle : *Il s'est tiré* DRÔLEMENT *d'affaire.*

DRÔLERIE, n. f. (*drôle.*) Pron. *drôl-rî*. — Trait de gaillardise, de bouffonnerie : *Voilà une plaisante* DRÔLERIE. *Il a fait cent* DRÔLERIES.

— Acte de méchanceté : *Vous ne trouvez pas toujours des gens disposés à vous pardonner vos* DRÔLERIES.

— Chose de peu de valeur, bagatelle : *Me ferez-vous voir votre* DRÔLERIE ? (Mol.) ‖ Fam.

DRÔLESSE, n. f. Fille ou femme méprisable : *C'est une* DRÔLESSE.

La *drôlesse* est habile et sait bien se conduire. (Em. Augier.)

DROMADAIRE, n. m. (δρομάς, coureur ; gr.) Pron. *dro-ma-dèr*. — Espèce de chameau qui a une seule bosse sur le dos, et qui va fort vite : *Dans les caravanes, les voyageurs montent ordinairement des* DROMADAIRES. (Acad.) *Le* DROMADAIRE *est plus petit et moins fort que le chameau.* (Buff.)

DROME, n. f. Pron. *drom*. — Mar. Faisceau, assemblage flottant de plusieurs pièces de bois, telles que mâts, vergues, bouts-dehors, etc. : *Mettre des pièces de bois en* DROME. *Une* DROME *de vieux mâts.*

— Par analog. *Une drome de futailles*, etc.

— Particul. Réunion des mâts, vergues, bouts-dehors, etc., qui sont embarqués pour servir de rechange sur un bâtiment. Cordage qui arrête la bouée sur les filets de pêche.

— Technol. La plus forte des pièces de charpente qui contiennent le marteau d'une grosse forge.

DROMIE, n. f. (δρομεύς, coureur ; gr.) Pron. *dro-mi*. — Zool. Genre de crustacés.

DRONTE, n. m. Pron. *drontt*. — Zool. Oiseau des îles de France et Bourbon, dont la race paraît éteinte aujourd'hui : *Les oiseaux presque nus, tels que l'autruche, le casoar, le* DRONTE, *ne se trouvent que dans les pays chauds.* (Buff.)

DROSCHKI, n. m. Cabriolet de place en Russie. Le *droschki* est une sorte de banc en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues, et garni d'un dossier. On conduit le *droschki* à grandes guides.

DROSOMÉTRIE, n. f. (δρόσος, rosée, μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *dro-zo-mé-trî*. — Phys. Art de mesurer, d'évaluer la quantité de rosée formée.

DROSSE, n. f. Pron. *dross*. — Mar. Cordage qui sert à la manœuvre du gouvernail.

— Anc. Cordages qui servent à borner le recul des canons.

DROSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *dro-cé*. — Mar. Entraîner un bâtiment dans une direction contraire à sa route.

DROUILLES, n. f. pl. Pron. *drou-y*. — Féod. Petits présents que l'on faisait au seigneur en sus des lods et ventes. ‖ Étrennes que l'on donnait aux officiers du seigneur en sus du prix de la vente.

— Epingles ; pot-de-vin.

DROUILLET, n. m. Pron. *drou-iè*. — Petit filet monté sur des perches, que l'on présente à l'opposite du courant pour prendre les petits poissons.

DROUINE, n. f. Pron. *drou-inn*. — Technol. Nom que les chaudronniers ambulants donnent au havresac qu'ils portent sur le dos.

DROUINEUR, n. m. (*drouine.*) Pron. *drou-i-neur*. — Vul. Chaudronnier ambulant.

DROUSSAGE, n. m. Pron. *drou-çaj*. — Technol. Cardage en gros de la laine.

DROUSSE, n. f. Techn. Carde qui commence le travail du cardage.

DROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Carder la laine avec la droussette.

DROUSSETTE, n. f. (augm. de *drousse.*) Pron. *drou-cètt*. — Technol. Grosse carde qui commence à à préparer le cardage.

DROUSSEUR, n. m. (*drousse.*) Pron. *drou-ceur*. — Technol. Ouvrier qui, dans les filatures de laine, s'occupe du cardage.

DRU, UE, adj. (par métathèse du mot *dur.*) Il se dit des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid : *Ces moineaux sont* DRUS ; *ils sont* DRUS *comme père et mère.* (Acad.)

— Fig. et fam., Gaillard, vif, gai : *Ces enfants sont* DRUS. *Cette petite fille est déjà* DRUE. *Vous voilà bien* DRU *aujourd'hui.* (Acad.)

— En parl. des choses Épais, touffu dont les parties sont près à près : *Ces blés sont fort* DRUS. *L'herbe est bien* DRUE *dans cette prairie. Une pluie* DRUE *et menue.* (Acad.)

= **Dru**, adv. D'une manière serrée : *Ces blés sont semés* DRU. *La pluie tombait* DRU *et menu. Nous arrivâmes à un semis de jeunes pins de huit à dix ans, plantés si près l'un de l'autre, et poussés si* DRU, *qu'ils ressemblaient aux pieux d'une palissade.* (L. Viardot.) *Les balles pleuvaient* DRU *et menu.*

— Prov. *Cela tombait* DRU *comme des mouches.*

DRUGE, n. m. Pron. *druj*. — Anc. Bruit, tapage.

— Agric. Pousse surabondante des pois.

DRUIDE, n. m. (mot celt. qui signifie *devin.*) Pron. *dru-id*. — Ancien prêtre des Gaulois et des Bretons : *Les* DRUIDES *étaient tout-puissants dans les Gaules.*

— Les *druides* étaient divisés en plusieurs classes. Ils étaient tous soumis à un chef, élu par eux et choisi dans leur sein. Ils accomplissaient leurs rites religieux dans les forêts, et sacrifiaient parfois des victimes humaines. Le *collége des druides* se recrutait parmi les familles les plus nobles de la Gaule.

DRUIDESSE, n. f. Pron. *dru-i-dèss*. — Anc. Prêtresse affiliée à l'ordre des druides, et qui passait pour magicienne et prophétesse : *La* DRUIDESSE *Velléda.*

DRUIDIQUE, adj. des 2 g. (*druide.*) Pron. *dru-i-dik*. — Qui a rapport aux druides, à la religion des anciens Gaulois : *Cérémonies* DRUIDIQUES. *Autel* DRUIDIQUE. *Culte* DRUIDIQUE. *Sur les côtes se succèdent des tours à fanaux, des vigies, des monuments* DRUIDIQUES, *des ruines de châteaux ; la mer borne le tout.* (Chateaub.)

DRUIDISME, n. m. Pron. *dru-i-dism*. — Le culte

des Druides : *Les Romains anéantirent le* DRUIDISME.

DRUPACÉ, ÉE, adj. (*drupe.*) Bot. Qui est de la nature du drupe, qui ressemble à un drupe.

= **Drupacées,** f. pl. Famille de plantes.

DRUPE, n. m. (δρυπεπής, olive, fruit à noyau; gr.) Bot. Tout fruit charnu qui renferme un seul noyau, comme les prunes, les cerises, les pêches : *Le* DRUPE *est pulpeux dans le prunier, charnu dans l'abricotier.* (Massey.)

DRUPÉOLE, n. m. Bot. Petit drupe qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois. || V. URTICULE.

DRUSE, n. f. (*druse*, glande; all.) Pron. *druz.* — Min. Cavité qu'on rencontre dans certaines roches et qui est tapissée de cristaux. Masse pierreuse qui a la forme d'un rognon.

DRUSIQUE, adj. des 2 g. (*druse*, glande; all.) Pron. *dru-zik.* — Minér. Qui a la forme d'un rognon.

DRUZELLE, n. f. Hortic. Variété de pêche.

DRYADE, n. f. (δρῦς, chêne; gr.) Pron. *dri-ad.* — Mythol. Nymphe des bois.

— Bot. Plantes des Alpes, remarquable par l'élégance de ses fleurs et de son feuillage.

DRYADÉ, ÉE, adj. (δρυάς, dryade; gr.) Pron. *dri-a-dé.* — Bot. Qui croît sur les troncs du chêne. | Qui ressemble à une dryade.

= **Druidées,** n. f. pl. Nom de la tribu des Rosacées, qui comprend les framboisiers, les ronces, les fraises, etc.

DRYITE, n. m. (δρῦς, chêne; gr.) Pron. *dry-ite.* — Min. Bois de chêne pétrifié

DRYLLE, n. m. Bot. Chêne femelle.

— Gland de ce chêne.

DU, art. contr. masc. sing. formé de la prép. *de* et de l'article *le* : *A la sortie* DU *bois. Les richesses* DU *Pérou. Le colonel* DU *régiment.* DU *temps de Cicéron. Manger* DU *pain.* || V. ARTICLE.

DÛ, UE, part. pass. du v. Devoir. (Anc. *deu*) : *Les sommes* DUES *par un tel. La pitié* DUE *au malheur.*

— Prat. *Jusqu'à due concurrence*, jusqu'à concurrence de la somme, de la quantité dont il s'agit.

— *En bonne et due forme*, selon les règles : *Dès le même jour le contrat de donation me fut livré* EN BONNE ET DUE *forme.* (Lesage.)

= **Dû,** n. m. Ce qui est dû : *Je veux être payé de mon* DÛ. (Volt.) *J'ai fait saisir sa terre pour la sûreté de mon* DÛ. *Dans l'occasion, elle eût été implacable pour son* DÛ. (H. de Balz.)

— Par extens. Devoir ce à quoi on est obligé : *Monsieur le commissaire, faites le* DÛ *de votre charge.* (Danc.) *Pour le* DÛ *de ma conscience.* || Vieux

DUALISME, n. m. (*dualis*, de deux; lat.) Pron. *du-a-lism.* — Phil. Caractère de tout système philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, la matière et l'esprit, et les supposant coéternels.

— Il y a une espèce de *dualisme* qui admet dans l'univers deux principes actifs, le génie du bien et celui du mal, en lutte perpétuelle l'un avec l'autre; ce système s'appelle plutôt *Antagonisme* ou *Manichéisme.*

— Chim. Théorie qui suppose que tout composé a une disposition moléculaire semblable à celle des sels qui sont des composés binaires étant formés par la combinaison d'un acide et d'une base.

DUALISTE, adj. et n. des 2 g. (*dualis*, de deux; lat.) Pron. *du-a-list.* — Phil. Partisan du dualisme.

DUALISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *du-a-lis-tik.* — Qui a rapport au dualisme, qui en a les caractères.

DUALITÉ, n. f. (*dualis*, de deux; lat.) Phil. Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres distincts : *L'introduction des étrangers dans Rome permit à la* DUALITÉ *de reparaître avec Tatius.* (Michelet.)

— Gramm. Le caractère, l'usage du duel.

DUBITATIF, IVE, adj. (*dubitare*, douter; lat.) Pron. *du-bi-ta-tif, tiv.* — Qui sert à exprimer le doute : *Proposition* DUBITATIVE. *Si est quelquefois conjonction* DUBITATIVE. (Acad.)

DUBITATION, n. f. (*dubitatio*; lat.; m. sign.) Pron. *du-bi-ta-cion.* — Figure de rhétorique par laquelle l'orateur feint de douter de la proposition qu'il veut prouver, afin d'aller au-devant des objections qu'on pourrait lui faire.

DUBITATIVEMENT, adv. Pron. *du-bi-ta-tiv-man.* — Néol. D'une manière dubitative; en doutant.

— Dans un sentiment de doute : *Je ne sus que faiblement et* DUBITATIVEMENT *ce qui se passait dans la maison.* (G. Sand.)

DUC, n. m. (*dux*, général, chef; lat.) Pron. *duk.* — Titre qui est le plus élevé parmi la noblesse de France et de quelques autres États : *Monsieur le* DUC. *Les* DUCS *et pairs avaient séance au parlement. Les fils des empereurs de Russie prennent le titre de* GRAND-DUC. *On réunit ses tristes restes, qui furent inhumés avec les cérémonies usitées à l'enterrement des* GRANDS-DUCS *de Moscovie.* (Mérim.) *Buckingham fut le premier gentilhomme qui fut* DUC *en Angleterre sans être parent ni allié des rois.* (Volt.) *Les* DUCS *de Savoie ont disparu au château de Chillon, les martins-pêcheurs l'habitent toujours.* (V. Hugo.)

— Titre de quelques princes souverains : *Le* DUC *de Parme. Le grand* DUC *de Toscane.*

— Jeux. *Quinola duc, as duc*, se dit, au reversis, d'un quinola, d'un as, donné à la bonne.

— Expr. prov. *C'est un duc à corneille*, se dit d'un homme qui prend le titre de duc, sans avoir assez de fortune pour le soutenir convenablement.

DUC, n. m. Pron. *duk.* — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces nocturnes; il porte des aigrettes comme le hibou, mais il a la nuque fort petite : *Les fauconniers portent des* DUCS *pour attirer les corneilles, les milans. Les poëtes ont dédié l'aigle à Jupiter et le* DUC *à Junon; c'est en effet l'aigle de la nuit, et le roi de cette tribu d'oiseaux qui craignent la lumière du jour et ne volent que quand elle s'éteint.* (Buff.)

— Poisson des mers du Japon.

DUCAILLE, n. f. Par dénigr. Diminutif de duc : *Elle lui était son cordon bleu, le mettait à terre, et lui disait : Mets-toi à genoux là-dessus, vieille* DUCAILLE. (Chamfort.)

DUCAL, ALE, adj. (*duc.*) Pron. *du-kal.* — Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse : *Couronne* DUCALE. *Manteau* DUCAL. *Laporte de la chambre* DUCALE *a été arrachée après l'assaut.* (V. Hug.)

DUCAT, n. m. (*duc.*) Pron. *du-ka.* — Pièce d'or fin, dont la valeur diffère suivant les différents pays, entre 10 et 12 francs. *Le tsar lui-même jeta une poignée de* DUCATS *à des gentilshommes polonais qui ne daignèrent pas les ramasser.* (Mérim.) *Le doge de Raguse régnait un mois, et, son règne fini, on lui comptait pour sa peine cinq* DUCATS. (V. Hugo.)

.... Tenez, mille *ducats*,
Au bout de vos discours, ne me tenteraient pas. (Andr.)

— *Double ducat.*

L'avare n'a plaisir qu'en ses *doubles ducats.* (Regn.)

— *Or de ducat* ou *or ducat*, or qui est au titre des ducats : *Les peintures des portes étaient recouvertes d'*OR DE DUCAT. (Mérimée.)

DUCATON, n. m. (dimin. de *ducat.*) Pron. *du-ka-ton.* — Monnaie d'argent de Hollande et de Venise, valant 5 et 6 fr : *Ils recevront chacun un* DUCATON *d'argent et un sequin d'or.* (V. Hugo.)

Le moindre *ducaton*
Ferait bien mieux mon affaire. (La Font.)

— Il y avait, en argent, des *demi-ducatons* et des *quarts de ducaton.*

DUCÉNAIRE ou **DUCENTAIRE,** n. m. (*duo*, deux; *centum*, cent; lat.) Antiq. Chef de deux cents hommes.

DUCHÉ, n. m. (*duc.*) Terre, seigneurie, principauté à laquelle le titre de duc est attaché : *Les anciens* DUCHÉS *d'Orléans et de Bretagne. Un* DUCHÉ *souverain. Le* DUCHÉ *de Savoie, Le* DUCHÉ *de Milan. Il n'y a plus de* DUCHÉ *en France. Il faisait revivre les prétentions de la Pologne sur le* DUCHÉ *de Smolensk.* (Mérim.)

— *Duché femelle*, duché que les femmes peuvent posséder et qui se transmet par elles.

DUCHÉ-PAIRIE, n. m. Domaine que le roi avait érigé en duché : *Un* DUCHÉ-PAIRIE. *Le roi avait érigé cette terre en* DUCHÉ-PAIRIE.

— Justice qui appartient au duc dans ses terres. Quelques écrivains font ce mot du féminin, et disent *une* DUCHÉ-PAIRIE.

DUCHESSE, n. f. (*duc.*) Pron. *du-chèss.* — Il se dit de la femme d'un duc. On le dit également de celle qui a un duché, ou la même dignité que si elle était la femme d'un duc : *Madame la* DUCHESSE *de... La grande* DUCHESSE *de Toscane.* DUCHESSE *douairière.*

Les *duchesses*, morbleu! c'est mon goût dominant!
Je l'ai peu satisfait, jusques à maintenant! (Em. Augier.)
... Je voudrais du moins qu'une *duchesse* en France
Sût valser aussi bien qu'un bouvier allemand. (A. de Muss.)

— Espèce de lit de repos, qui a un dossier.

— Danse : *La* DUCHESSE *était une courante figurée qui n'est plus en usage.* (Rameau.)

— Diplom. *Lettres à la duchesse*, se dit d'une écriture dans laquelle les pleins tiennent la place des déliés, et réciproquement.

— Modes. Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur le haut du front.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi Duc.

DUCROIRE, n. m. (*del credere*; ital.; m. sign.) Pron. *du-kroar.* — Comm. Il se dit de la prime accordée au commissionnaire qui répond des personnes auxquelles il vend la marchandise. || Il se dit aussi quelquefois du commissionnaire et du commettant lui-même. On est un *ducroire* quand on confie une marchandise, ou quand on se charge de la vendre, moyennant garantie. Ce mot substantif a été produit par une altération de la locution, *Avoir du croire.*

DUCTILE, adj. des 2 g. (*ductilis*; lat.; m. sign.) Pron. *duk-til.* — Didact. Qui peut être battu, étendu, tiré, allongé, sans se rompre : *Le fer est* DUCTILE *à la filière, mais fort peu au laminoir. Toutes les matières ne sont* DUCTILES *et ne communiquent de la ductilité aux autres corps que parce qu'elles contiennent des acides.* (Buff.) *A cette époque, l'idiome français, souple et* DUCTILE *comme le métal brûlant, gardait profondément l'empreinte de la pensée.* (Villem.)

DUCTILITÉ, n. f. (*ductile.*) Pron. *duk-ti-li-té.* — Didact. Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils peuvent être battus, étendus, tirés, allongés, sans se rompre. Il se dit surtout des métaux : *La* DUCTILITÉ *de l'or. La* DUCTILITÉ *du verre. La* DUCTILITÉ *de la gomme. La plus ou moins grande* DUCTILITÉ *semble dépendre de la plus ou moins grande adhésion des parties dans chaque métal.* (Buff.)

— Fig. *La lecture des Pères de l'Église donne au raisonnement une souplesse, une* DUCTILITÉ *dont ils possèdent seuls le secret.* (G. Planche.)

DUÈGNE, n. f. (*dueña*, matrone; esp.) Pron. *duè-gn.* — Mot emprunté de l'espagnol. Gouvernante ou vieille femme chargée de veiller sur la conduite d'une jeune personne : *Sa* DUÈGNE *ne la quitte pas un moment. Don Pèdre changea de domestiques, et mit auprès de son épouse la* DUÈGNE *d'Espagne la plus rébarbative.* (Lesage.)

La *duègne* quelque part
S'occupe gravement des apprêts du départ. (C. Bonj.)

— Par dénigr. Vieille femme : *Parlez pour vous, la* DUÈGNE. (C. Del.)

— Théât. Emploi de duègne : *Cette actrice joue les mères et les* DUÈGNES.

DUEL, n. m. (*duellum*; lat.; m. sign.) Pron. *duèl.* — Combat singulier, combat assigné d'homme à homme : *Se battre en* DUEL. *Appeler quelqu'un en* DUEL. *Offrir le* DUEL. *Accepter, recevoir le* DUEL. *Refuser le* DUEL. *Les seconds, les témoins, dans un* DUEL. *Tuer un homme en* DUEL. *Il y eut un* DUEL *de quatre contre quatre. Ce ne fut pas un* DUEL, *ce fut une rencontre: La défense des* DUELS. *Les édits contre le* DUEL. *Loi sur le* DUEL. *Le* DUEL *n'est pas une institution de l'honneur, mais une mode affreuse et barbare.* (J. J. Rouss.)

... Tu prendras pour arbitre suprême
Le hasard d'un *duel* entre un infâme et toi. (C. Del.)
Quand je tiens un bon *duel*, je ne le lâche pas! (V. H.)

— Anc. législ. Il se dit du combat singulier admis autrefois comme preuve juridique dans les questions douteuses.

— Gramm. grecque et gramm. sanscrite. Nombre qui, dans les déclinaisons et les conjugaisons, sert à désigner deux personnes, deux choses. En hébreu, le *duel*, qui n'existe que dans les noms substantifs, s'emploie presque toujours pour les choses qui sont naturellement doubles, comme *les pieds, les mains*, etc.

DUELLISTE, n. des 2 g. (*duel.*) Pron. *duè-list.* — Celui qui se bat en duel : *Il fut condamné comme* DUELLISTE. *Les rois de France juraient, à leur sacre, de ne point faire grâce aux* DUELLISTES.

— Il se dit, particulièrement et plus ordinairement, de celui qui se bat souvent en duel, qui cherche les occasions de se battre en duel : *C'est un* DUELLISTE, *un grand* DUELLISTE. *Un* DUELLISTE *de profession.*

DUGONG, n. m. Pron. *du-gon.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Cétacés; espèce d'ours marin, de morse; il est sans ongles apparents; il a quatre incisives en haut, huit en bas, et de chaque côté de la mâchoire dix molaires formant chacune un double cône; sa nageoire caudale a la figure d'un croissant.

DUIRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*decere*, convenir; lat.) Pron. *duir.* — Convenir, plaire, être à la convenance de quelqu'un : *Cela ne vous* DUIT-*il pas? Cela ne me* DUIT *pas.*

Cette race n'est plus, et c'est un nom vacant,
Une succession qui vous *duit* à merveille. (La Chauss.)

|| Il est familier et vieux.

— Faucon. Affaiter un oiseau.

DUISANT, part. prés. du v. Duire.

DUISANT, ANTE, adj. Pron. *dui-zan, zantt.* — Anc. Qui duit, qui plaît.

DUIT, n. m. Pron. *dui.* — Pêch. Chaussée formée de pieux et de cailloux en travers d'une rivière.

DUITE, n. f. Pron. *duitt.* — Techn. Fil que la navette conduit depuis une lisière jusqu'à l'autre, dans l'ourdissage d'une étoffe quelconque.

DULCAMARINE, n. f. Pron. *dul-ka-ma-rinn.* — Chim. Substance particulière qui se trouve, dit-on, dans la douce-amère.

DULCIFÈRE, adj. des 2 g. (*dulcis,* doux ; *fero,* je porte; lat.) Pron. *dul-ci-fèr.* — Néol. Qui porte la douceur avec soi, qui la produit.

DULCIFICATION, n. f. (*dulcifier.*) Pron. *dul-ci-fi-ka-cion.* — Chim. Action de dulcifier. || Le résultat de cette action.

DULCIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Dulcifier.

— Fig. Apaisé, calmé.

Voilà tout mon courroux déjà *dulcifié.* (Mol.)

DULCIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dulcis,* doux ; *facere,* faire, rendre; lat.) Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous dulcifiions, vous dulcifiiez; que nous dulcifiions,* Chim. Tempérer par quelque mélange la violence d'un acide : *On* DULCIFIE *les acides minéraux au moyen de l'alcool.* (Acad.)

DULCINÉE, n. f. Pron. *dul-ci-né.* — Fam. Dame des pensées de don Quichotte. Maîtresse d'un homme sur la passion duquel on plaisante : *Il était aux pieds de sa* DULCINÉE.

DULCOSE, n. f. Matière sucrée, insoluble dans l'alcool, venant de Madagascar.

DULIE, n. f. (δουλεία, servitude, dérivé de δοῦλος, serviteur; gr.) Pron. *du-li.* — Il n'est usité que dans cette locution : *Le culte de dulie,* le culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints; par opposition au *Culte de latrie,* le culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul.

DUMASINE, n. f. Chim. Huile empyreumatique, produite en même temps que l'acétone dans la distillation de l'acétate de chaux, et ainsi nommée en l'honneur du chimiste français Dumas.

DÛMENT, adv. Pron. *dû-man.* — D'une manière convenable; selon la raison, selon les formes. Il s'emploie surtout en termes de pratique : *Il a été* DÛMENT *averti.* DÛMENT *autorisé.* DÛMENT *atteint et convaincu. La chose a été* DÛMENT *constatée, bien et* DÛMENT *constatée.* (Acad.) *Le notaire sera choisi par le préteur, auquel il importe le plus que l'acte soit* DÛMENT *dressé.* (Mol.)

DUMÉTEUX, EUSE, adj. (*dumus,* buisson; lat.) Pron. *du-mé-teu, teuz.* — Couvert de buissons, il a été employé par les poëtes de l'école de Ronsard.

DUNE, n. f. (*dun, twn,* élévation, hauteur; celt.) Pron. *dunn.* — On appelle ainsi des monticules ou collines de sable qui s'étendent le long des bords de la mer. Son plus grand usage est au pluriel : *On a aplani cette* DUNE. *Les* DUNES *de Calais, de Dunkerque, de la Gascogne.*

DUNETTE, n. f. Pron. *du-nètt.* — Mar. Demi-gaillard qui forme la partie la plus élevée de l'arrière d'un vaisseau, et sous lequel se trouvent les logements des officiers et la chambre du conseil : *Les officiers étaient sur la* DUNETTE. *Indiana se retira dans la* DUNETTE, *et attendit avec anxiété que l'heure du départ fût venue.* (G. Sand.)

DUNKERQUE, Nom de ville.

— Fam. *Petit dunkerque,* magasin de curiosités; étagère sur laquelle on les range : *On tire du sol d'Augst un tas de petites statuettes de bronze dont la bibliothèque de Bâle se fait un* PETIT DUNKERQUE. (V. Hugo.)

DUO, n. m. (*duo,* deux; lat.) Pron. *du-ô.* — Mus. Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments : *Un beau* DUO. *De beaux* DUOS. *Chanter, exécuter un* DUO. DUO *de flûte, de violon.*

— Fig. et fam. : *Duo d'injures, de compliments,* etc., conversation où deux personnes se disent des injures, se font des compliments, etc.

DUODÉCIMAL, ALE, adj. (*duo,* deux; *decem,* dix; lat.) Pron. *du-ô-dé-ci-mal.* — Arithm. Qui se compte, se divise par douze. || *Système duodécimal,* système de numération dont la base serait le nombre douze, et qui emploierait par conséquent 12 caractères différents. Dans la *numération duodécimale,* 10 signifierait *douze;* 100 signifierait *cent quarante-quatre,* etc.

DUODÉCIMO, adv. Douzièmement. Mot latin qui est ordinairement indiqué par le chiffre 12°; on l'emploie quand on énumère une série d'objets ou d'articles rangés par *primo, secundo,* etc.

DUODÉNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *du-ô-dé-nèr.* — Didact. Qui est disposé par douzaine. En botanique, il s'emploie quelquefois pour Dodécandre.

DUODÉNAL, ALE, adj. Pron. *du-ô-dé-nal.* — Anat. Qui appartient ou a rapport au duodénum. Veines duodénales.

DUODÉNITE, n. f. Pron. *du-o-dé-nitt.* — Médec. Inflammation du duodénum. Il est douteux que cette phlegmasie existe isolément ; elle se lie presque toujours à la gastrite ou à l'entérite.

DUODÉNUM, n. m. (*duo,* deux ; *deni,* dix, lat.) Pron. *du-ô-dé-nom.* — Anat. Mot emprunté du latin. La première portion de l'intestin grêle, ainsi nommée parce que sa longueur est ordinairement de douze travers de doigt.

DUODI, n. m. (*duo,* deux ; *dies,* jour; lat.) Le deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DUODRAME, n. m. (δύο, deux ; δρᾶμα, action ; gr.) Pron *du-o-dram.* — Littér. Sorte de pièce dramatique où il ne paraît que deux interlocuteurs.

DUO-STERNAL, adj. et n. m. Pron. *du-ô-stèr-nal.* — Anat. Seconde pièce du sternum.

DUPE, n. f. Pron. *dup.* — Il se dit d'une personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper : *C'est une* DUPE, *une vraie, une franche* DUPE, *une bonne* DUPE. *C'est sa* DUPE. *Il en a été la* DUPE. *Être pris pour* DUPE. *Passer pour* DUPE. *Il n'a pas trouvé sa* DUPE. *Il fut la* DUPE *de leurs simagrées. Ils ont fait bien des* DUPES. *O la bonne* DUPE! *Tu es une jolie* DUPE, *mon pauvre chevalier.* (Prévost.) *Les hommes ne vivraient pas longtemps en société, s'ils n'étaient les* DUPES *les uns des autres.* (La Rochef.) *Il jugeait qu'il valait mieux se jeter dans le bras d'un prétendant dont il n'était pas la* DUPE, *mais dont l'audace et le courage lui arrachaient une admiration involontaire.* (Mérim.)

— On le met ordinairement au singulier lorsqu'il se rapporte à un nom ou pronom au pluriel qui désigne plusieurs personnes trompées en même temps par le même moyen, ou qui est employé dans un sens générique et collectif : *Nous en fûmes la* DUPE. *Les personnes de bonne foi sont souvent la* DUPE *des personnes intéressées.* (Acad.)

— Mais quand il s'agit de plusieurs personnes trompées successivement, il est mieux de lui donner le pluriel : *Nous en fûmes les* DUPES.

— Adj. : *Ce que les hommes craignent le plus, c'est de passer pour* DUPES. (Mme Staël.) *Les hommes sont plus* DUPES *d'eux-mêmes qu'ils ne le croient.* (Beaum.) *Tous les cabinets s'apercevaient en même temps du rôle de* DUPE *qu'ils avaient joué à la suite de la politique anglaise.* (Thiers.) *Il y a des gens qui sont un peu moins* DUPES *des distinctions que l'orgueil a mises dans les choses de ce monde.* (Mariv.)

— Fig. *L'esprit est toujours la* DUPE *du cœur.* (La Rochef.)

— *Être la dupe d'une affaire, d'un marché,* n'y pas trouver son compte.

— On dit dans un sens analogue, *être la dupe de sa complaisance, de sa bonne foi,* etc.

— Il se dit encore d'une sorte de jeu de cartes, appelé quelquefois *Jeu du Florentin* : *Jouer à la* DUPE. *Tenir la* DUPE.

DUPÉ, ÉE, part. pass. de Duper : *Être* DUPÉ *comme un sot.*

— Fig. : *Un philosophe avare.*

...Par leurs sens toujours les hommes sont *dupés.*
(La Font.)

DUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*decipere,* tromper; lat.) Pron. *du-pé.* — Tromper, en faire accroire : DUPER *quelqu'un. Ce sont deux fourbes qui s'entendent pour vous* DUPER. (Lesage.) *Personne ne se croit propre comme un sot à* DUPER *un homme d'esprit.* (Vauv.)

— Absol. :

Et tandis qu'à duper tout le monde s'occupe,
Vous vous glorifiez de vouloir être dupe. (Desmahis.)

= **Se duper,** v. pron. : *Ils cherchent à se* DUPER *les uns les autres. Rien n'est si facile et si commun que de se* DUPER *soi-même quand on ne manque pas d'esprit et quand on connaît bien toutes les finesses de la langue.* (G. Sand.)

DUPERIE, n. f. (*dupe.*) Pron. *dup-rí.* — Tromperie, fourberie, ce qui fait que l'on est dupe : *C'est une franche* DUPERIE. *Prendre tant de peine pour rien, c'est une* DUPERIE. *Les* DUPERIES *réciproques font le comique de Dancourt.* (Marm.) *La révolution de* 1848 *a eu tout l'odieux d'une catastrophe et tout le ridicule d'une* DUPERIE. (Cuvillier-Fleury.) *L'esprit humain n'est plus qu'un dégoûté qui redoute la peine, craint les* DUPERIES, *et préfère l'orgueil de douter à l'humiliation de croire ce qu'il sait imparfaitement.* (Rémusat.)

DUPEUR, n. m. (*dupe.*) Trompeur :

Le monde, avec plaisir, voit les *dupeurs* dupés. (Volt.)

— Fam. *C'est un dupeur d'oreilles,* se dit d'un écrivain, mais surtout d'un poëte ou d'un orateur dont le style ou le langage flatte l'oreille de manière à empêcher de juger ce qui manque à ses pensées.

DUPLICATA, n. m. (*duplicare,* doubler; lat.) Pron. *du-pli-ka-ta.* — Double d'une dépêche, d'un brevet, d'une quittance, d'un acte quelconque : *La dépêche fut envoyée à l'ambassadeur par le courrier extraordinaire, et le* DUPLICATA *par une autre voie. On lui a envoyé les* DUPLICATA *de plusieurs dépêches.*

— *Par, en duplicata,* en double : *Expédier un acte* EN DUPLICATA, PAR DUPLICATA.

DUPLICATEUR, n. m. (*duplicare,* doubler; lat.) Pron. *du-pli-ka-teur.* — Phys. Appareil propre à rassembler des quantités d'électricité trop faibles pour être appréciables à l'électromètre le plus sensible.

DUPLICATIF, IVE, adj. Pron. *du-pli-ka-tif, tiv.* — Didact. Qui double, qui opère la duplication.

DUPLICATION, n. f. (*duplicatio*; lat.; m. sign.) Pron. *du-pli-ka-tion.* — Géom. Action de doubler. Il n'est guère usité que dans cette locution, *la duplication du cube,* le problème par lequel on demande de trouver un cube double d'un autre.

— Mus. Il se dit, dans le plain-chant, d'une sorte de périélèse qui se fait en doublant la pénultième note, lorsque cette pénultième est du degré immédiatement inférieur à la dernière.

DUPLICATURE, n. f. (*duplicare,* doubler ; lat.) Pron. *du-pli-ka-tur.* — Didact. Renversement sur elle-même d'une chose plate et mince.

— Anat. Replis des membranes ou des autres parties molles. Les *duplicatures* de la plèvre, de l'épiploon, de la conjonctive, etc.

— N. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

DUPLICITÉ, n. f. (*duplex, duplicis,* double; lat.) Il se dit en parlant des choses qui sont doubles, et qui devraient être uniques : *Ce verre est taillé de façon qu'il cause une* DUPLICITÉ *d'image du même objet. Il y a* DUPLICITÉ *d'action dans cette tragédie.*

— Il s'emploie plus ordinairement au figuré, dans le sens de mauvaise foi : *Il y a de la* DUPLICITÉ *dans son cœur, dans ses actions, dans ses paroles.* DUPLICITÉ *de cœur.*

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité !),
Que l'on devait rougir de la *duplicité.* (Dest.)

DUPLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *du-plik.* — Anc. Mus. Il s'est dit quelquefois d'une consonnance exprimée par un rapport double du rapport qui exprime une autre consonnance.

DUPLIQUE, n. f. Pron. *du-plik.* — Anc. Prat. Réponse à une réplique.

DUPLIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *du-pli-ké.* Anc. Prat. Fournir des dupliques. Il n'était d'usage qu'avec le verbe *répliquer.*

DUPONDIUS, n. m. (*duo,* deux, *pondus,* poids; lat.) Pron. *du-pon-di-uss.* — Antiq. Poids de deux livres. || Monnaie de la valeur de deux as.

DUQUEL, Pron. *du-kèl.* — Mot formé de la préposition *de* et du pronom relatif *lequel.* || V. LEQUEL.

DUR, URE, adj. (*durus*; lat., m. sign.) Pron. *dur.* — Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer : DUR *comme marbre.* DUR *comme fer. Le porphyre est plus* DUR *que le marbre.* (Acad.) *C'est en vain que la nature avait révélé les métaux précieux dans les masses les plus* DURES. (Buff.)

— Il se dit par opposition à tendre, mou : *Pain* DUR. *Œuf* DUR. *Viande* DURE. *Un lit* DUR. *Chaise fort* DURE. *Pouls* DUR.

— Fig. *Avoir l'oreille dure, être dur d'oreille,* n'entendre pas bien, être un peu sourd.

— Il se dit de certaines facultés qui ne s'exercent qu'avec peine : *Intelligence* DURE. *Avoir l'entendement* DUR. Dans le m. sens, *Tête dure,* esprit peu ouvert qui ne comprend que très-difficilement.

— Insensible : *Les phoques sont très-*DURS *et très-vivaces.* (Buff.)

— Rude, inhumain, très-sévère : *Cet homme est* DUR *et sec. Il est fort* DUR *pour ses domestiques. Il a un caractère* DUR, *l'âme* DURE, *le cœur* DUR. *Des lois* DURES. (Acad.)

— Par analog. Il se dit des formes, des manières, des paroles, etc., qui choquent, qui blessent ou qui inspirent des sentiments de répulsion : *Il a les traits* DURS, *la mine* DURE, *le regard* DUR *et farouche. Ton* DUR. *Manières* DURES. *Paroles* DURES *et offensantes. Termes* DURS. *Réponse* DURE *et sèche.* (Acad.)

— Fâcheux, affligeant, difficile à supporter : *Il est* DUR *de se voir calomnier. Il a reçu un traitement bien* DUR. *C'est une* DURE *nécessité. Une vérité* DURE.

— Pénible, austère : *Les soldats mènent une vie*

fort DUR. *Les chartreux mènent une vie* DURE. *La première éducation ne doit pas être trop* DURE, *l'existence et les organes de l'enfant sont encore trop frêles.* (Dupanloup.)

— *Le temps est dur*, il fait extrêmement froid.

— Mor. *Les temps sont bien durs*, les circonstances sont difficiles, le peuple a de la peine à vivre, soit à raison de la cherté des denrées, soit par le défaut de travail.

— *Vin dur*, vin qui a beaucoup d'âpreté.

— *Eaux dures*, celles qui, chargées de sels calcaires, ne sont pas propres à cuire les légumes : *L'art de corriger les eaux* DURES *consiste à les exposer à l'air, à les agiter à son contact*, etc. (Fourcroy.)

— Désagréable à l'oreille, sans harmonie : *Une voix* DURE. *Des vers* DURS. *Un style* DUR. *Cette modulation est* DURE *à l'oreille, est bien* DURE. *Prononciation* DURE. *C'est un versificateur* DUR *et sec.* (Acad.)

— Mus. Il se dit des intervalles ou des accords qui blessent l'oreille quand ils sont trop répétés : *Le progrès diatonique de trois tons forme des intervalles* DURS. *Les dissonnances majeures sont des accords* DURS.

— Dess. Qui est marqué trop fortement, ce qui est roide ou heurté : *Son dessin est correct, mais* DUR. *Ces contours sont* DURS. *Le trait de ce morceau d'architecture est* DUR. *Les traits de cette écriture sont fort* DURS. Par analog. *Avoir le crayon* DUR, *le pinceau* DUR, etc.

— *Tableau dur*, tableau dont le dessin est dur, ou dans lequel les ombres et les lumières contrastent trop fortement. On dit aussi dans le dernier sens, que *l'effet d'un tableau est* DUR, *que les tons en sont* DURS.

— Difficile : *Être* DUR *à émouvoir.*

— *Cette marchandise est dure à la vente*, elle se débite difficilement.

— Fig. et fam. *Cela est dur à digérer*, *cela est de dure digestion*, cela est difficile à endurer, ou difficile à croire.

— Il se dit aussi de ce qui donne beaucoup d'ennui, de fatigue : *Ce livre, cet ouvrage est de* DURE *digestion, est un morceau de* DURE *digestion.*

— Qui oppose de la résistance : *Ce fusil, ce pistolet est* DUR *à la détente.*

— Fig. et pop. *Être dur à la détente*, être avare, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer. On dit encore *Être* DUR *à la desserre.*

— Nom. *Quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur*, se dit de deux personnes qui ne s'accordent jamais.

— Dess. : *Le* DUR *est le contraire du moelleux.*

— N. f. *Coucher sur la dure*, coucher sur la terre, sur le plancher.

Il faut souffrir la faim et *coucher sur la dure*. (Boil.)

Celui qui veut trop faire dépendre son bonheur de sa raison, qui le soumet à l'examen, qui n'admet que des plaisirs délicats, finit par n'en plus avoir : c'est un homme qui, à force de faire carder son matelas, le voit diminuer et finit par COUCHER SUR LA DURE. (Chamfort.)

— Adv. Difficilement : *Il entend dur*, il est un peu sourd.

— Fig. et fam. *Il croit dur comme fer tout ce qu'on lui dit*, c'est un homme très-crédule.

DURABILITÉ, n. f. Didact. État durable : Ce mot est de Condillac.

DURABLE, adj. des 2 g. Pron. *du-rabl.* — Qui est de nature ou fait de manière à durer longtemps ; *Ouvrage* DURABLE. *Paix* DURABLE. *Bonheur, félicité* DURABLE. *Ce n'est pas là une chose* DURABLE. *Rien n'est* DURABLE *sur la terre.* (Mass.) *Il ne peut exister d'amitié* DURABLE *entre deux ambitieux.* (Ségur.)

L'avocat se peut-il égaler au poëte?
De ce dernier la gloire est *durable* et complète ;
Il vit longtemps après que l'autre a disparu. (Piron.)

Syn. Durable, constant. *Durable* caractérise ce qui est ferme, solide, sans discontinuité. *Constant* qualifie ce qui ne change point. *Durable* s'applique donc plus particulièrement aux situations, et *constant* plus proprement aux caractères. On dira une félicité *durable*, un goût *constant*. Quant aux choses qui peuvent être considérées à la fois comme des actions et comme des états, les deux mots leur sont applicables : une affection *durable*, si elle ne cesse pas ; *constante*, si elle ne s'altère point.

DURABLEMENT, adv. Pron. *du-rabl-man.* — D'une manière susceptible de durée.

DURACINE, n. f. Hortic. Espèce de pêche de bon goût, et dont la chair est plus ferme que celle des autres pêches.

DURAMEN, n. m. (m. latin) — Bois parfait, le cœur du bois.

DURANT, part. prés. du v. Durer.

DURANT, prép. Pron. *du-ran.* — Il sert à marquer la durée continue : DURANT *l'hiver.* DURANT *toute sa vie. Il s'était réfugié en France* DURANT *les malheurs de la maison.* (Boss.)

Que de fois l'indigence au fond de votre asile,
Sans feu, *durant* l'hiver, fixa son domicile. (C. Del.)
Durant des mois entiers il garde le silence. (V. Hugo.)
Durant vingt nuits ses yeux ne se sont point fermés. (Millevoye.)

Comment La Harpe n'a-t-il point senti qu'il se rendait ridicule, en prolongeant DURANT *quatre volumes l'interminable cantique de ses louanges éternellement exclusives.* (M. J. Chén.)

Ainsi ce roi, qui seul a *durant* quarante ans
Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants. (Rac.)

— Il se met quelquefois après le nom qu'il régit : *Sa vie* DURANT. *Elle a contrecarré une heure* DURANT *les choses que je veux faire. On vous parle une heure* DURANT, *et vous ne répondez point à ce qu'on vous dit.* (Mol.)

Syn. Durant, pendant. *Durant* implique la simultanéité complète des choses, d'un bout à l'autre du temps dans lequel elle se font; *pendant* n'implique qu'une simultanéité partielle à un moment donné de ce temps. La chose qui se fait *durant* occupe toute la durée de l'autre chose avec laquelle elle coïncide dans le temps indiqué ; la chose qui se fait *pendant* n'occupe qu'une partie de la durée de la chose correspondante. Nous trouvons dans H. de Balzac un très-heureux emploi de ces deux expressions : *Il est en quelque sorte deux jeunesses, la jeunesse* DURANT *laquelle on croit, et la jeunesse* PENDANT *laquelle on agit.*

DURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. Rendre dur : *La grande chaleur* DURCIT *la terre. L'air* DURCIT *le corail.*

— V. n. *Le chêne* DURCIT *dans l'eau. Faire* DURCIR *des œufs.*

= **Se durcir**, v. pron. Devenir dur, plus dur : *La boue se* DURCIT *au soleil. La pierre se* DURCIT *à l'air.*

DURCISSEMENT, n. m. Pron. *dur-ciss-man.* — Action de se durcir, ou état de ce qui est durci : *Le* DURCISSEMENT *des œufs dans l'eau bouillante. Le* DURCISSEMENT *des os s'opère avec l'âge.* (Buff.)

DURÉE, n. f. Pron. *du-ré.* — L'espace de temps pendant lequel une chose dure : *La* DURÉE *du monde. La vie de l'homme est de courte* DURÉE. *Son règne fut de peu de* DURÉE, *de longue* DURÉE. *Cette mode eut peu de* DURÉE. *Un état violent n'est pas de* DURÉE. (Acad.)

Il n'est rien ici-bas d'éternelle *durée*. (Mass.)

La DURÉE *de nos passions ne dépend pas plus de nous que la* DURÉE *de notre vie.* (La Rochef.) *Ces étoffes ont beaucoup de lustre et peu de* DURÉE. (Rayn.) *La* DURÉE *est un des premiers éléments de la force.* (Tocqu.) *En matière de science politique, la* DURÉE *est l'épreuve du système.* (Cons.)

— Aussi bien il est tard. Par delà sa *durée*
Nous avons aujourd'hui prolongé la soirée. (Ponsard.)

Ainsi Dieu a su rendre dans son ouvrage la DURÉE *absolue et la* DURÉE *progressive.* (Chateaub.)

— Absol. Il se dit quelquefois du temps, de la succession non interrompue des moments : *L'espace et la* DURÉE. *Mesurer la* DURÉE.

Syn. Durée, temps. La *durée* mesure tout le *temps* pendant lequel une chose existe ou une action se fait ; elle comprend le commencement, le milieu et la fin : La *durée* du règne de Louis XIV a été de soixante et douze ans. Le *temps* désigne sans détermination d'étendue, l'espace ou seulement une partie quelconque de l'espace dans lequel une chose s'accomplit. Les derniers *temps* du règne de Louis XIV ont été désastreux.

DUREMENT, adv. Pron. *dur-man.* — D'une manière dure, avec dureté : *On l'a traité* DUREMENT. *Il lui parla* DUREMENT. *Être couché* DUREMENT. *Le solitaire vivait* DUREMENT. *Écrire* DUREMENT. *Peindre* DUREMENT.

— Avec force : *Le corps d'un homme bien fait doit être carré ; les muscles doivent être* DUREMENT *exprimés.* (Buff.)

DURE-MÈRE, n. f. Pron. *dur-mèr.* — Anat. Membrane forte et épaisse qui tapisse la cavité intérieure du crâne et enveloppe le cerveau : *Tronchin est venu au secours de ma pie-mère et de ma* DURE-MÈRE, *et c'est à son insu que j'ai l'honneur de vous écrire.* (Volt.) *Il a reçu à la tête un coup qui offense la* DURE-MÈRE. (Acad.)

DURER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*durare* ; lat. ; m. sign.) Pron. *du-ré.* — Continuer d'être, d'exister, en parlant des choses : *Toutes les choses de ce monde* DURENT *peu. Il y a un an que sa fièvre* DURE, *que la fièvre lui* DURE. *Leur amitié n'a guère* DURÉ. *Leur querelle* DURE *encore. Le spectacle* DURA *cinq heures. Certaines fleurs ne* DURENT *qu'un jour. Les querelles ne* DURERAIENT *pas longtemps, si les torts n'étaient que d'un côté.* (La Rochef.) *Molière fut ignoré pendant tout le temps que* DURÈRENT *les guerres civiles en France.* (Volt.)

Couronnes, mitres d'or, brillent, mais *durent* peu ;
Elles ne valent pas le brin d'herbe que Dieu
Fit pour le nid de l'hirondelle. (V. Hugo.)

Il faut, tandis que son crédit DURE, *songer à vous établir.* (Lesage.) *Ce combat inégal* DURA *près de cinq heures pendant lesquelles il n'y eut pas un escadron polonais qui ne chargeât huit ou dix fois.* (Mérim.) *Les jours et les nuits vers les pôles* DURENT *plusieurs mois.* (Malte-Brun.)

— En parl. des personnes, vivre : *On a vu Louis XIV grand, riche, conquérant, arbitre de l'Europe, redouté, admiré tant qu'*ONT DURÉ *les ministres et les capitaines qui ont véritablement mérité ce nom.* (St-Sim.) *Cet homme* A DURÉ *pour travailler au dessein de la Providence.* (H. de Balz.)

— Absol. Durer longtemps : *Cela ne* DURERA *pas.*

Mon frère, j'en mourrai, s'il faut que cela *dure* ;
Je bâille en y pensant. (Andrieux.)

— *Le temps lui dure*, se dit d'une personne à qui l'impatience, l'ennui ou quelque autre cause, fait paraître le temps long : *Le temps nous* A *bien* DURÉ *pendant votre absence.*

Un moment loin de vous me *durait* une année. (Rac.)

— Prov. *Il faut faire vie qui dure*, ou figurément *faire feu qui dure*, il faut ménager son bien, ne pas faire trop de dépense. Cela se dit dans un sens analogue, en parlant de la santé.

— Il se dit des choses qui ne s'usent pas, qui ne dépérissent pas facilement : *Voilà une étoffe à* DURER.

— Fam. *Ne pouvoir durer en place*, être si inquiet, si tourmenté, qu'on ne peut demeurer dans le même lieu, dans la même situation.

— Fam. *Ne pouvoir durer dans sa peau*, être inquiet, agité, tourmenté par quelque désir.

— *Ne pouvoir durer de chaud, de froid*, ou *au chaud, au froid*, etc. ; être incommodé soit par la chaud, soit par le froid : *Il fait si chaud dans cette chambre qu'on n'y saurait* DURER. *Je ne peux* DURER *à ce froid-là. Il ne saurait* DURER *du mal de tête. C'est un bruit à fendre la tête, on n'y peut* DURER, *on n'y saurait* DURER. (Acad.)

— Fam. *Ne pouvoir durer avec quelqu'un*, ne pouvoir vivre avec lui, ne pouvoir le supporter : *On ne peut* DURER *avec cet homme-là, tant il est fâcheux et difficile. Aurait-on pu* DURER *huit jours chez vous avec un cœur droit et sincère?* (Fén.)

DURET, ETTE, adj. (dimin. de *dur*.) Pron. *du-rè, rèt.* — Qui est un peu dur : *Ce mouton est un peu* DURET. *Poularde* DURETTE.

DURETÉ, n. f. (*durities* ; lat. ; m. sign.) Pron. *dur-té.* — Résistance qu'un corps oppose à tout effort tendant à le diviser : *La* DURETÉ *du fer. La* DURETÉ *du marbre. Le diamant est un corps de la plus grande* DURETÉ. *L'homme est le maître des corps bruts qui ne peuvent opposer à sa volonté qu'une lourde résistance ou qu'une inflexible* DURETÉ. (Buffon.) *Le cimier fut brisé, mais la* DURETÉ *du casque fit dévier le glaive, et l'oreille seule fut ensanglantée.* (Viennet.)

— Il se dit quelquefois simplement par opposition à la qualité de ce qui est tendre, mou : *La* DURETÉ *de la viande. La* DURETÉ *d'un lit.*

— Fam. Tumeur, dure callosité qui se forme en quelque partie du corps : *Il lui est venu une* DURETÉ *au sein. Les singes n'ont qu'une espèce de callosité ou de* DURETÉ *à la place du nombril.* (Buff.)

— Fam. *Dureté d'oreille*, défaut de sensibilité de l'organe auditif, commencement de surdité : *Cet homme a une* DURETÉ *d'oreille.*

— Fig. Défaut de ce qui est rude et désagréable à l'oreille : DURETÉ *de prononciation. La* DURETÉ *d'une modulation.* DURETÉ *de style.*

— Dessin et callig. Ce qui est marqué trop fortement, ou ce qui a une grande roideur : *La* DURETÉ *des contours. Les traits de cette écriture ont de la* DURETÉ. DURETÉ *de crayon, de pinceau.* (Acad.)

— Peint. La crudité des tons : *Cela donne à l'effet général du tableau quelque peu de* DURETÉ. (Ac.)

— Fig. et mor. Rudesse, insensibilité, inhumanité, extrême sévérité : *Il l'a traité avec* DURETÉ. *C'est un homme qui a une grande* DURETÉ *de cœur. Il a beaucoup de* DURETÉ *pour les pauvres. La* DURETÉ *d'un gouvernement.* (Acad.) *L'indulgence pour soi et la* DURETÉ *pour les autres n'est qu'un seul et même vice.* (La Br.)

— Au plur. il se dit quelquefois dans le même sens : *Si ma famille savait les* DURETÉS *que vous avez*

pour moi. (Danc.) *Le malheur a ses* DURETÉS *comme ses tendresses.* (Chateaub.)

— Rudesse des manières, des discours : *La* DURETÉ *de cette réponse le consterna.* (Acad.)

— Particul. au plur. Discours durs et offensants : *Il lui a dit beaucoup de* DURETÉS.

DURGAN, n. m. Zool. Vulg. Le barbeau.

DURILLON, n. m. Pron. *du-ri-ion.* — Sorte de petit calus, dureté qui se forme principalement aux pieds et aux mains, par l'épaississement de la peau : *Avoir un* DURILLON *à la main. Avoir des* DURILLONS *aux pieds.*

— Techn. Imperfection d'un canon de carabine, produite par le défaut d'homogénéité du métal.

DURILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *du-ri-io-né.* — Devenir dur.

= **Durillonner,** v. pron. Didact. Se couvrir de durillons.

= **Durion,** n. m. Bot.

DURISSIME, adj. des 2 g. (*durissimus;* lat.; m. sign.; rad. *durus,* dur.) Pron. *du-riss-cim.* — Très-dur. Il ne se dit que par plaisanterie.

— N. m. Archéol. fr. Nom de l'épée de Guillaume Taille-fer, comte d'Angoulême. Armé de son glaive court nommé *Durissime,* Guillaume coupa en deux, par le travers du corps, un Normand revêtu de sa cuirasse.

DURIUSCULE, adj. des 2 g. (dim. de *dur.*) Pron. *du-riuss-kul.* — Un peu dur : *Il y a quelques vers* DURIUSCULES. (Volt.) *Le pouls est* DURIUSCULE, *pour ne pas dire dur, et même un peu capricant.* (Mol.)

— Il ne se dit guère que par plaisanterie.

DURY, n. m. Comm. Toile de coton écru des Indes orientales.

DUSIL, n. m. Pron. *du-zil.* — Anc. Canal. || Fontaine. || Fausset d'un tonneau. || V. DOUSIL.

DUUMVIR, n. m. (m. lat. form. de *duo,* deux, *vir,* homme.) Pron. *du-om-vir.* — Titre que les anciens Romains donnaient à des magistrats qui exerçaient à deux la même charge; tels étaient les juges établis pour connaitre des crimes de trahison, les intendants de la navigation, les principaux chefs des villes municipales, etc. : *Le tribunal des duumvirs. Horace fut condamné par les* DUUMVIRS, *mais il fut absous par le peuple.* (Corn.)

DUUMVIRAL, ALE, adj. Pron. *du-om-vi-ral.* — Ant. rom. Qui a rapport aux duumvirs.

DUUMVIRAT, n. m. (*duumvir.*) Pron. *du-om-vi-ra.* — Hist. rom. Dignité, charge de duumvir.

— Exercice des fonctions de duumvir : *Cela s'était passé sous le* DUUMVIRAT *de P. C.* (Acad.)

DUVET, n. m. coll. (*tufetum;* lat. barb. formé de *tufa,* herbe velue qui croît dans les marais et dont les anciens faisaient les matelas.) Pron. *du-vè.* — Sorte de plume courte, molle et frisée qui garnit quelques parties du corps de certains oiseaux, tels que les cygnes, les oies, etc. : *Un oreiller de* DUVET. *Un édredon de* DUVET *de cygne. Le* DUVET *est fort chaud. Coucher sur le* DUVET.

. . . . Ces lits où la Faiblesse
Sur le *duvet* flottant se roule avec mollesse. (Thomas.)

— Il se dit aussi des premières plumes des jeunes oiseaux : *Ces petits moineaux ont encore leur* DUVET.

— Par extens. Il se dit surtout en poésie du premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens : *A peine un léger* DUVET *paraissait-il sur son visage.*

. . . . La fleur de l'âge
De son premier *duvet* ombrageait mon visage. (Del.)

— Il se dit également d'une espèce de coton qui vient sur certains fruits : *Les pêches, les coings sont couverts d'un petit* DUVET.

Là, d'un tendre *duvet* ses arbres sont blanchis. (Del.)

DUVETÉ, ÉE, adj. Pron. *duv-té.* — Zool. Couvert de duvet : *Le plumage du cormoran ne diffère de celui du corbeau en ce qu'il est* DUVETÉ *et d'un noir moins profond.* (Buff.) *Les plumes du casoar sont divisées par nœud ; chaque nœud produit une barbe ou un filet ; et depuis la racine au milieu de la tige ces filets sont courts, branchus, et pour ainsi dire* DUVETÉS. (Id.)

DUVETEUX, EUSE, adj. (*duvet.*) Pron. *duv-teu, teuz.* — Zool. et Bot. Qui a beaucoup de duvet. Il se dit surtout des oiseaux et des fruits. *Cet oiseau est* DUVETEUX. *Une pêche* DUVETEUSE. || Peu usité.

DUZAMA, n. m. Phil. herm. La pierre philosophale; le grand œuvre.

DYADE, n. f. (δυάς, nombre binaire, formé de δύο, deux ; gr.) Phil. Etat imparfait dans lequel tombe un être, suivant les pythagoriciens, quand il se détache de la *monade* ou de Dieu. Les êtres spirituels, émanés de Dieu, s'enveloppent dans la *dyade,* et ne reçoivent plus que des impressions illusoires.

DYARCHIE, n. f. (δύο, deux ; ἀρχής pouvoir ; gr.) Pron. *di-ar-chi.* — Ant. Gouvernement de deux rois. La *dyarchie* fut établie à Sparte pour les deux fils jumeaux d'Aristodème, et subsista dans les deux dynasties collatérales des *Agides* ou *Eurysthénides,* et des *Proclides* ou *Eurypontides.*

DYARCHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-ar-chik.* — Ant. Qui a rapport à la dyarchie.

DYNAMÈTRE, n. m. (δύναμις, puissance, force, et μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *di-na-mètr.* — V. Dynamomètre. Optique. Instrument propre à mesurer le grossissement d'une lunette.

DYNAMIE, n. f. (δύναμις, force, puissance ; gr.) Pron. *di-na-mi.* — Phys. Effet constant d'une certaine force, pris pour terme de comparaison, pour unité.

DYNAMIQUE, n. f. (*dynamie.*) Pron. *di-na-mik.* — Partie des mathématiques mixtes qui s'applique à calculer les mouvements des corps matériels soumis à l'action de forces mécaniques quelconques : *Traité de* DYNAMIQUE.

— Adj. des 2 g. Il s'emploie en parlant de ce qui a rapport à la dynamique.

DYNAMISME, n. m. (δύναμις, force, puissance; gr.) Pron. *di-na-mism.* — Phil. Système qui suppose que la matière, dénuée d'existence par elle-même, est le résultat de deux forces agissant en sens opposé.

DYNAMOMÈTRE, n. m. (δύναμις, force, puissance; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *di-na-mo-mètr.* — Physiq. Instrument qui sert à comparer, à mesurer les forces des différents hommes.

DYNASTE, n. m. (δυναστεία, puissance, autorité ; gr.) Pron. *di-nast.* — Hist. anc. Petit souverain, c'est-à-dire prince dont les Etats étaient peu considérables, ou qui ne régnait qu'à titre précaire ou sous le bon plaisir des grandes puissances, telles que les Romains, les Parthes, etc.

DYNASTIE, n. f. (δυναστεία, autorité, puissance ; gr.) Pron. *di-nass-ti.* — Descendance, succession des souverains d'une même famille qui ont régné dans un pays : *Les* DYNASTIES *d'Égypte sont fort embrouillées. Sous la première* DYNASTIE. *La révolution d'Angleterre, en 1688, a amené un changement de* DYNASTIE. *Une* DYNASTIE *nouvelle s'est établie dans ce royaume. Le fondateur d'une dynastie.* (Acad.) *Napoléon semblait appelé à changer les* DYNASTIES *royales.* (Chateaub.)

Premier roi de sa *dynastie,*
Il en fut aussi le dernier. (V. Hugo.)

La défaite de Sigismond en Suède coïncida avec l'extinction de la DYNASTIE *Varègue en Russie.* (Mérimée.) *Les* DYNASTIES *sont tenues de représenter les nations qu'elles ont à gouverner.* (Ballanche.)

DYNASTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-nass-tik.* — Polit. Qui concerne une dynastie.

— Particul. Qui défend la dynastie de la branche cadette des Bourbons : *Journal* DYNASTIQUE. *Opposition* DYNASTIQUE.

DYOSTYLE, n. m. (δύο, deux ; στύλος, colonne ; gr.) Archit. Façade formée de colonnes accouplées. *La colonnade du Louvre est un* DYOSTYLE. || Peu usité.

DYSANAGOGIE, n. f. (δύς, difficilement ; ἀνάγω, je porte en haut ; gr.) Pron. *di-za-na-go-ji.* — Méd. Difficulté d'expectorer.

DYSASTHRITE, n. f. (δύς, difficilement ; ἀρθρῖτις, formé de ἄρθρον, articulation ; gr.) Pron. *di-zar-trit.* — Méd. Goutte irrégulière.

DYSARTHROSE, n. f. (δύς, fâcheux, difficile ; ἄρθρον, articulation ; gr.) Pron. *di-zar-trôz.* — Méd. Mauvaise conformation d'une articulation.

DYSCHOLIE, n. f. (δύς, difficile ; χολή, bile ; gr.) Pron. *diss-ko-li.* — Méd. Dépravation de la bile.

DYSCHROÏE, n. f. (δύς ; χρόα, peau ; gr.) Pron. *diss-kro-i.* — Méd. Altération de la couleur de la peau.

DYSCHROMATIQUE, adj. des 2 g. (δύς, mal, et χρῶμα, couleur ; gr.) Pron. *diss-kro-ma-tik.* — Didact. Qui est d'une mauvaise couleur. || Qui altère la couleur.

DYSCHROMATOPSIE. n. f. V. DALTONISME.

DYSCHYMIE, (δύς ; χυμός, suc, humeur ; gr.) Pron. *diss-chi-mi.* — Méd. Dépravation ou altération des humeurs.

DYSCOELIE ou **DYSCOILIE,** n. f. (δύς ; κοιλία, ventre ; gr.) Pron. *diss-koï-li.* — Méd. Difficulté d'aller à la selle.

DYSCOLE, adj. des 2 g. (δύς ; κόλον ; nourriture ; gr.) Pron. *diss-kol.* — Il se dit d'une personne avec qui il est difficile de vivre, ou d'une personne qui s'écarte des opinions reçues. || Il est peu usité.

DYSCRASIE, n. f. (δύς, mauvaise ; κρᾶσις, constitution ; gr.) Pron. *diss-kra-zi.* — Méd. Altération des humeurs. Mauvaise constitution.

DYSÉCÉE, n. f. (δύς ; ἀκούειν, entendre ; gr.) Méd. Affaiblissement ou perte de l'ouïe.

DYSESTHÉSIE, n. f. (δύς ; αἴσθησις, sentiment, dérivé de αἰσθάνομαι, sentir ; gr.) Pron. *di-zèss-té-zi.* — Méd. Affaiblissement ou abolition de l'action du sens.

DYSHÉMORRHÉE, n. f. (δύς ; αἱμοῤῥεῖν, rendre du sang ; gr.) Pron. *di-zé-mo-ré.* — Méd. Difficulté que le sang éprouve à couler.

DYSLALIE, n. f. (δύς ; λαλεῖν, parler ; gr.) Méd. Difficulté de parler.

DYSLOCHIE, n. f. (δύς ; λοχεῖα, lochies ; gr.) Pron. *diss-lo-chi.* — Méd. Difficulté de l'établissement des lochies.

DYSMÉNIE ou **DYSMÉNORRHÉE,** n. f. (δύς ; μήν, menstruation ; ῥεῖν, couler ; gr.) Pron. *diss-mé-no-ré.* — Méd. Écoulement difficile des règles. Menstruation difficile.

DYSMNÉSIE, n. f. (δύς ; μνῆσις, mémoire ; gr.) Méd. Affaiblissement de la mémoire.

DYSODIE, n. f. (δυόζειν, sentir ; gr.) Pron. *di-zo-di.* — Méd. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées.

DYSOPIE, n. f. (δύς ; ὤψ, œil ; gr.) — Méd. Affaiblissement de la vue.

DYSOREXIE, n. f. (δύς ; ὄρεξις, appétit ; gr.) Pron. *di-zo-rèk-ci.* — Méd. Inappétence ; perte ou dépravation de l'appétit.

DYSOSMIE, n. f. (δύς ; ὀσμή, odeur ; gr.) Pron. *diz-zoss-mi.* — Méd. Affaiblissement ou perte de l'odorat.

DYSOSTOSE, n. f. (δύς, mauvais ; ὀστέον, os ; gr.) Pron. *di-zoss-tôz.* — Méd. Maladie ou mauvaise conformation des os.

DYSPEPSIE, n. f. (δύς ; difficilement ; πέψις, coction, digestion ; gr.) Pron. *diss-pèp-ci.* — Médec. Difficulté de digérer : *Beaucoup de* DYSPEPSIES *n'ont pas d'autre cause que le défaut d'exercice.* (Chomel.)

DYSPERMASIE, n. f. (δύς, difficilement ; σπέρμα, semence ; gr.) Pron. *diss-pèr-ma-ci.* — Méd. Difficulté d'évacuer le sperme.

DYSPERMATISME, n. m. V. DYSPERMASIE.

DYSPHAGIE, n. f. (δύς, difficilement ; φάγω, manger ; gr.) Pron. *diss-fa-ji.* — Pathol. Difficulté d'avaler ; gêne dans la déglutition.

DYSPHONIE, n. f. (δύς, difficilement ; φωνή, voix ; gr.) Pron. *diss-fo-ni.* — Méd. Altération de la voix et de la parole.

DYSPHORIE, n. f. (δυσφορεῖν, souffrir ; gr.) Pron. *diss-fo-ri.* — Méd. État de souffrance, d'anxiété.

DYSPNÉE, n. f. (δύς, difficilement ; πνέω, respirer ; gr.) Pathol. Difficulté de respirer.

DYSSENTERIE, n. f. (δύς, difficilement ; ἔντερον, intestin ; gr.) Pron. *di-çantt-ri.* — Médec. Phlegmasie intestinale, ayant pour symptômes principaux le dévoiement avec douleur d'entrailles, dans lequel la matière des évacuations est en grande partie formée de mucosités puriformes et sanguinolentes : *Causer la* DYSSENTERIE. *Avoir la* DYSSENTERIE. *Arrêter la* DYSSENTERIE. *Le cours de ventre dégénère souvent en* DYSSENTERIE. DYSSENTERIE *aiguë.* DYSSENTERIE *chronique. Il est mort d'une* DYSSENTERIE. *Une* DYSSENTERIE *contagieuse fit périr les trois quarts de l'armée.* (Volt.)

— Agric. Maladie particulière au seigle, annoncée par la teinte rouge pâle que prennent les fleurs.

DYSSENTÉRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *di-çan-té-rik.* — Médec. Qui appartient à la dyssenterie : *Flux* DYSSENTÉRIQUE.

DYSTHANASIE, n. f. (δύς, douleur ; θάνατος, mort ; gr.) Pron. *diss-ta-na-zi.* — Méd. Mort douloureuse et pénible.

DYSTHÉLASIE, n. f. (δύς, difficilement ; θηλάζω, j'allaite ; gr.) Pron. *diss-té-la-zi.* — Méd. Inaptitude de la femme à allaiter.

DYSTHYMIE, n. f. (δύς, difficilement ; θυμός esprit ; gr.) Pron. *diss-té-mi.* — Méd. Tristesse, abattement de l'âme.

DYSTOCIE, n. f. (δύς, difficile ; τόκος, accouchement ; gr.) Pron. *diss-to-ci.* — Méd. Accouchement difficile, laborieux.

DYSURIQUE, adj. des 2 g. et n. m. Méd. Atteint de dysurie.

DYSURIE, n. f. (δύς, difficilement ; οὖρον, urine ; gr.) Pron. *di-zu-ri,* — Médec. Difficulté d'uriner.

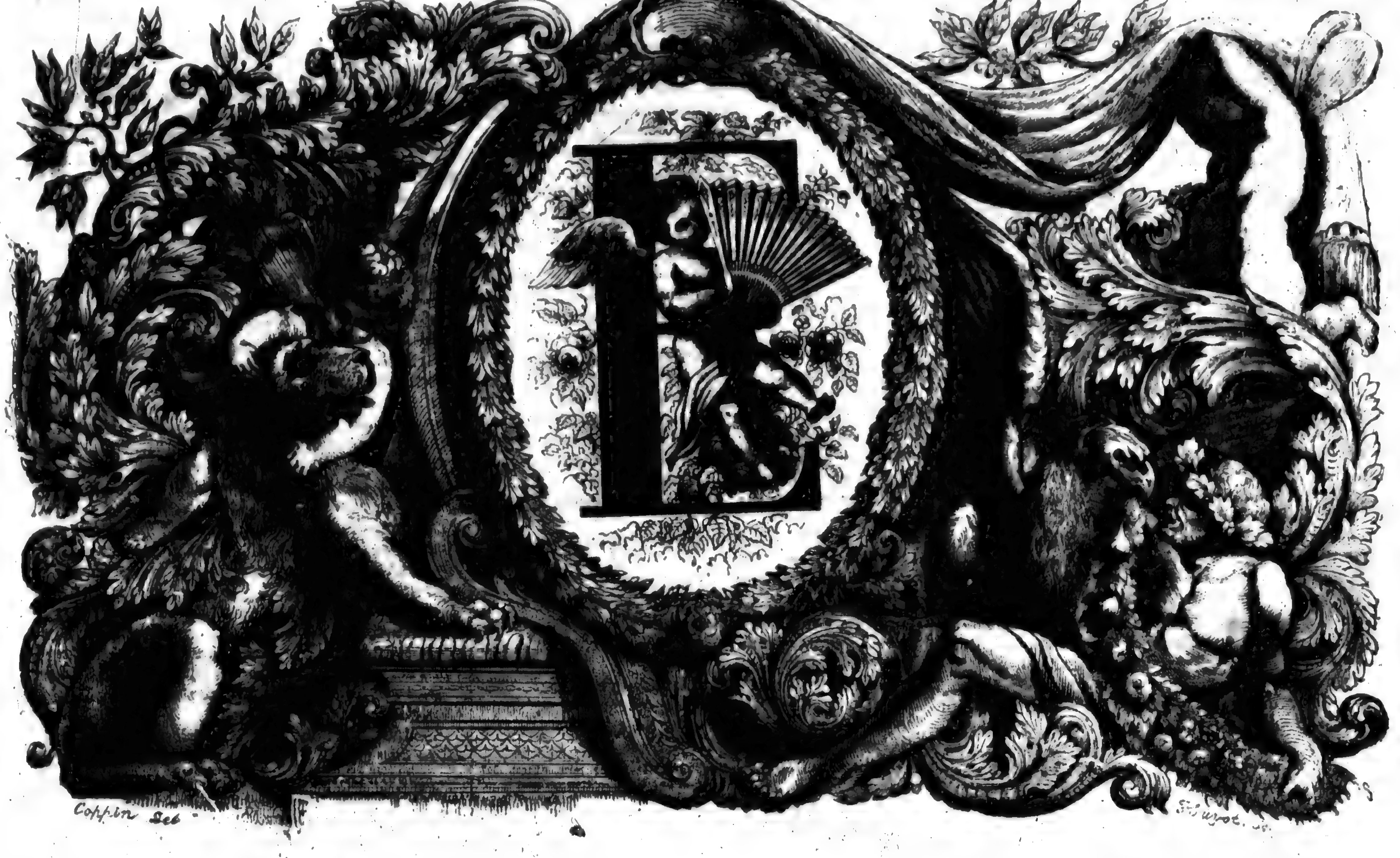

E n. m. Pron. *é*. — La cinquième lettre de notre alphabet et la seconde des voyelles : *Un grand* E. *Un petit* E. *Un* E *accentué*. (Acad.)

— *E* est la voyelle la plus douce. Il se prononce par la simple respiration quand il est muet, et par une respiration accentuée, c'est-à-dire faite avec un certain effort du gosier, quand il est ouvert.

— On distingue généralement trois sortes d'*E* : l'*E muet*, l'*É fermé*, l'*È ouvert* ; ainsi dans *sévère*, le premier *é* est *fermé*, le second *è* est *ouvert* et le troisième *e* est *muet*. || L'*e* muet ne prend point d'accent, l'*é* fermé prend l'accent aigu, et l'*è* ouvert l'accent grave. L'*e* ouvert se marque aussi quelquefois par un accent circonflexe, comme dans *fête*, arrêt, etc.

— L'*E muet* est ainsi nommé parce qu'il n'a pas d'articulation sonore : *L'E* MUET, *semblable à la dernière vibration des corps sonores, donne à la langue française une harmonie légère qui n'est qu'à elle.* (Rivarol.) ||

— L'*E muet final* ne se fait point entendre dans les noms *père, mère, frère, femme*, etc., qui se prononcent *pèr, mèr, frèr, femm*, etc., ni dans les adjectifs féminins *vraie, jolie, belle*, qui se prononcent *vrai, joli, bell*, ni enfin dans les mots où il se place comme signe du féminin.

— *E* se prononce *eu* dans les monosyllabes, *je, me te, se, le*, etc.

— Il se prononce ainsi, dans la poésie, soit au milieu, soit à la fin des vers, parce que toutes les syllabes concourent au mètre et à l'harmonie.

— *E muet final*, suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette, s'élève toujours : *Grande étendue, riche héritière*; prononcez, *grand' étendue, rich' héritière*.

— Il est tout à fait muet au futur et au présent du conditionnel des verbes terminés en *ier, ayer*, et *oyer* ; Ex. : *je prierai, je bayerai, j'essayerai, je nettoierai*, etc., qu'on prononce *je prirai, je balairai, j'essairai, je nettoirai*.

— Les poëtes remplacent parfois pour la mesure l'*e* muet de ces verbes par un accent circonflexe, qu'ils mettent sur la voyelle précédente; ainsi ils écrivent, *je prîrai, je balaîrai*, etc., au lieu de *je prierai, je balaierai*, etc.

— Il est encore muet dans les mots en *eau*, comme *chapeau, arbrisseau, cerceau, vermisseau*, etc.

— Il ne se prononce pas davantage lorsqu'il est placé par raison euphonique pour adoucir le *g* et lui conserver le son du *j*, comme dans *je mangeai, nous vengeâmes, pigeon, geôlier*, qu'on prononce *je manjai nous le venjâmes, pijon, jôlier*.

— *É fermé* se prononce d'une manière distincte et claire ; on lui a donné le nom d'*é fermé* pour le distinguer de l'*è* ouvert, dont la prononciation exige une plus grande ouverture de bouche. Le son de l'*é* fermé est celui de l'*e* dans le mot *bonté*.

— On le désigne quelquefois sous le nom d'*é masculin* parce qu'il sert de finale à un très-petit nombre de participes et d'adjectifs masculins, comme on nomme *e* féminin l'*e* muet, finale du féminin des adjectifs et des participes.

— L'*E initial* est toujours fermé : *Égalité, échevin, exemption, écrevisse, éminence, esclave, esprit*, etc.

— Excepté dans *être*, où l'*e* très-ouvert prend l'accent circonflexe par suite d'une contraction (estre).

— L'*E médial* est fermé s'il est suivi d'une consonne avec laquelle il s'articule : *Templier, sentier, clef, esclave*.

— L'*E ouvert* a pour caractère distinctif de se prononcer d'une manière bien plus claire ou plus sonore, que les deux autres *e* et de forcer la bouche à s'ouvrir davantage, *père, mère, frère, prophète*, etc.

— L'*E ouvert* est toujours *médial*, excepté dans *être*.

— L'*E*, qu'il soit ou non marqué d'un accent, est toujours ouvert lorsqu'il est suivi d'une syllabe muette. Ex. : *Évêque, prêtre, athlète, fève, belle, sexe, modeste*, etc.

— L'*E est ouvert*, 1° lorsqu'il est suivi de deux consonnes semblables qui sonnent séparément : *J'appelle, flageller, libeller, interpellation, concetti*, etc. 2° Dans : *tu es*, et dans les monosyllabes *les, mes, tes, ses*, etc. ; 3° lorsqu'il est suivi du *t* final, comme dans : *Banquet, ballet, baudet, discret, je mets, il est, prêt*, etc. Excepté la conjonction, *et* où il se prononce toujours comme l'*e* fermé.

— *E* joint à *i*, et à *y*, forme une voyelle qui se prononce comme l'*è* grave : *Seigneur, réveil, neige*, etc., et *bey, dey, Ney, Volney*, etc.

— Lorsque *e* est suivi de *nt*, il prend ordinairement le son de l'*a*, comme dans *sentiment, firmament, vainement*, etc., qu'on prononce *sentiman, firmaman, vaineman* ; mais dans les 3ᵉ pers. du plur. des verbes, il est muet : *Ils aiment, ils donnent, ils viennent*, etc.

— *E* a aussi le son de l'*a*, lorsqu'il est joint à un *m*, suivi d'un *b*, d'un *p*, ou d'un autre *m*, comme dans *embaumer, empire, emmener*, que l'on prononce *anbaumer, anpire, anmener*. || Dans les mots *sempiternel, Memphis*, il a le son de l'*è* grave.

— Joint à l'*n*, il se prononce tantôt *an*, tantôt *en*. Il se prononce *an*, lorsqu'il est suivi d'une consonne, comme *prendre, fendre, enrichir, cent, talent, lent, prudent*, etc. || Il a le même son dans *en* : *J'en veux*.

— *En ce jour* ; dans les noms de villes : *Écouen, Caen, Rouen*, et dans *enivrer, ennui* qui se prononcent *an-nivrer, an-nui*.

— Il se prononce *an* dans les mots *enhardir, enharnacher*, qui ont le son suivant : *anhardir, anharnacher*, etc.

— Il a le son *en* lorsqu'il se trouve à la fin des mots : *Citoyen, Européen, bien, rien, tien, je viens, tu tiens*, et dans tous les mots où la diphthongue *ien* se rencontre.

— *En*, dans la terminaison *men*, s'articule *enn* ; *amen, gramen*, ou *in, examen*, etc. || V. Ces mots.

— *E* joint à l'*u* forme la voyelle double *eu* qui a deux articulations : une articulation sonore dans *Eucharistie, euphonie, heureux*, etc., et l'articulation et l'*u* simple dans *j'eus, tu eus, il eut ; j'ai eu, tu as eu*,

il a eu, etc. ; et dans les noms *gageure, mangeurs*, où il est purement euphonique.

— Par abrév. *E*, dans les chiffres employés au moyen âge, était le signe numérique de 250.

— *E* marquait la cinquième des lettres nundinales; c'est encore la cinquième des sept lettres dominicales.

— Dans le calendrier du livre d'office de l'ancien rituel, *E* marque le Jeudi.

— *E*, sur les anciennes monnaies indique celles qui ont été frappées à Tours.

— *E*, sur la boussole, indique le vent d'est ou d'orient : *E*, est; *E. S. E*, *est-sud-est*, etc.

— *E* signifie encore *Excellence*, *Éminence*, ou les prénoms *Émile*, *Étienne*, etc.

EAU, n. f. Substance liquide, transparente, sans saveur et sans odeur, qui se durcit par le froid, et se vaporise par la chaleur; elle jaillit du sein de la terre par des sources, et forme les fontaines, les ruisseaux, les rivières, etc. : EAU *de source;* EAU *de puits*, EAU *de rivière*, EAU *de pluie. Une source* D'EAU; *un cours* D'EAU. (Acad.) *L'*EAU *se trouve dans la nature à trois états, solide, liquide, gazeuse.* (Beudant.) *L'eau a été longtemps regardée comme un des quatre éléments dont on supposait que la nature était composée.* (Acad.) *Les analyses faites avec le plus grand soin ont démontré que l'*EAU *est formée de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène.* (Pelouze.) *L'âme de l'homme est transparente comme l'*EAU de fontaine, *tant que les chagrins qui sont au fond n'ont pas été remués.* (Chateaub.) *Partout des* EAUX *jaillissantes rafraîchissant l'air qu'on respire.* (Fén.)

— Particul. Il se dit de l'eau considérée comme servant aux besoins de l'homme : EAU *claire;* EAU *limpide;* EAU *trouble;* EAU *fraîche,* EAU *clarifiée.* EAU *bonne à boire. Une goutte d'*EAU. *Un* EAU *froide.* EAU *chaude. Puiser de l'*EAU. *Je permets le vin de Champagne, mais je veux qu'on y mette de l'*EAU. (C. Del.)

— *Voie d'eau*, les deux seaux pleins d'un porteur d'eau.

— *Verre d'eau*, quantité d'eau que contient un verre : *Donnez-moi un* VERRE D'EAU. *Dieu vous comptera un* VERRE D'EAU *donné en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais, tout votre sang répandu.* (Boss.)

— *Eau sucrée*, eau dans laquelle on a fait dissoudre du sucre.

Toujours son *eau sucrée* était auprès de lui;
Il en buvait un verre à chaque paragraphe
Et sa leçon durait autant que sa carafe. (C. Bonjour.)

— Fam. *Eau rougie*, eau mêlée de vin.

— Par extens. Il se dit d'une préparation d'eau sucrée et parfumée de fleur d'orange : *Il se fit servir un* VERRE D'EAU.

— *Eau battue*, eau qu'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre.

— *Buveur d'eau*, celui qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé; se dit famil. *C'est un* BUVEUR D'EAU.

Tous les méchants sont *buveurs d'eau*. (Désaug.)

— *Jeûner au pain et à l'eau*, ne manger que du pain et ne boire que de l'eau. On dit dans ce sens : *Mettre quelqu'un au pain et à l'eau. Je mériterais de passer quinze jours* AU PAIN ET À L'EAU. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Il n'y a pas de l'eau à boire*, cela ne présente aucun avantage : *Il n'y a que de l'eau à boire*, l'affaire n'offre que de médiocres bénéfices.

— *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer dans ses prétentions, montrer dans quelque affaire moins de chaleur, d'animosité.

— *Il se noierait dans un verre d'eau*, il est si malheureux ou si maladroit que rien ne lui réussit, qu'il échoue dans les affaires les plus faciles et les plus simples.

— Prov. et fig. *Il n'est pire eau que l'eau qui dort*, il faut se défier les gens sournois plus que des autres :

Il n'est, comme l'on dit, *pire eau que l'eau qui dort*,
Et vous menez sous cape un train que je hais fort. (Mol.)

— *C'est le feu et l'eau*, se dit de deux personnes tout à fait contraires par l'esprit, le caractère, ou qui ressentent une vive aversion l'une pour l'autre. || *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*, elles se ressemblent tout à fait. || *Il fait cela comme s'il buvait un verre d'eau*, sans aucune peine, sans le moindre scrupule.

— *Eau de savon*, eau dans laquelle on a fait dissoudre du savon : *Elle a devant elle un vase de cristal rempli* D'EAU DE SAVON; *elle tient de la main gauche un chalumeau d'où sort une bulle de cette eau.* (Bailly.)

— *Eau d'empois*, eau dans laquelle on a fait fondre de l'empois.

— Anc. *Eau lustrale*, eau qui servait aux lustrations ou aux ablutions; on la consacrait en y plongeant un tison ardent pris au foyer des sacrifices : L'EAU LUSTRALE *attend ma dépouille glacée.* (C. Del.)

— *Eau baptismale*, eau qu'on emploie dans le sacrement de baptême; on dit aussi : *les eaux du baptême* dans ce sens : *Là coulent sur des têtes humiliées* LES EAUX *salutaires* DU BAPTÊME. (Fléch.)

— *Eau bénite*, eau qui se bénit dans l'église avec des cérémonies et à des époques particulières.

— *Rompre l'eau à un cheval*, interrompre un cheval lorsqu'il boit, l'obliger à boire à plusieurs reprises.

— Fig. *Rompre l'eau à quelqu'un*, apporter quelque obstacle à ses desseins, à sa fortune. || Vieux.

— Fig. *Ce fruit, ce ragoût*, etc., *ne sent que l'eau*, il ne sent rien, il est insipide.

— Pluie, eau qui tombe du ciel : *Si le vent dure, nous aurons de l'*EAU. (Acad.) *Il tombe de l'eau depuis huit jours.*

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Boil.)

— Mer, rivière, lac, étang, et toute masse considérable d'eau : EAU *courante.* EAU *dormante.* EAU *vive. Au bord de l'*EAU. *Tomber dans l'*EAU. *Le pouvoir féodal se disait propriétaire de l'air, de l'*EAU, *des épaves, de la chasse, de la mer, etc.* (Troplong.) *Il se jette dans l'*EAU *l'épée à la main.* (Mass.) *Les conversations ressemblent aux voyages qu'on fait sur l'*EAU : *on s'écarte de la terre sans presque la sentir, et l'on ne s'aperçoit qu'on a quitté le bord que lorsque l'on est déjà bien loin.* (Chamfort.)

Nous les pressons sur l'eau, nous les pressons sur terre. (Corn.)

Lorsque le Nil se répand dans les campagnes, il semble soutenir sur ses EAUX *les collines qui servent de retraites aux habitants.* (Barthél.)

La Seine, au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever. (Boil.)

— *A fleur d'eau*, au niveau de la superficie de l'eau : *Batterie* À FLEUR D'EAU.

— *Le fil de l'eau*, le courant d'une rivière.

— *Les eaux sont grandes, grosses, hautes*, se dit des fleuves ou des rivières dont les eaux ont considérablement augmenté.

— *Les eaux sont basses*, le niveau des eaux est très-bas.

— Fig. et fam. *Les eaux sont basses chez lui*, l'argent commence à lui manquer.

— *Se jeter à l'eau*, se jeter dans une rivière pour se baigner et se livrer à l'exercice de la natation ou pour secourir une personne qui se noie; ou poussé par le désespoir et dans l'intention de se noyer.

— Fam. *Il y a de quoi se jeter à l'eau*, c'est à en désespérer, à en mourir.

— Popul. *Il est malin comme Gribouille, qui se jette à l'eau de peur de la pluie*, se dit de celui qui, pour éviter un petit inconvénient, s'expose à un danger réel.

— Fig. et fam. *Tomber dans l'eau*, échouer, ne pas réussir.

— *A vau-l'eau*, suivant le courant de l'eau.

— *Pleine eau*, la rivière, par opposit. aux Bassins fermés où l'on apprend à nager.

— Fig. et fam. *Nager en grande eau, en pleine eau*, être dans l'abondance, se trouver dans une excellente position pour avancer ses affaires, prendre ses ébats. || Par anal. Être tout entier à l'affaire dont on s'occupe : *Il faut voir mon maître* NAGER EN PLEINE EAU *à l'audience, poussant un argument, deux, trois.* (C. Del.)

— *Faire une pleine eau*, se livrer à l'exercice de la natation en pleine rivière.

— *Nager entre deux eaux*, au-dessous de la surface de l'eau.

— Fig. et fam. Il se dit d'une personne qui, entre deux partis, se conduit de manière à les ménager l'un et l'autre.

— *Être comme le poisson dans l'eau*, se trouver au mieux quelque part. || *Être comme le poisson hors de l'eau*, se trouver dans une position fâcheuse.

— *Poisson de bonne eau*, poisson pêché dans une eau limpide et claire, qui ne sent point la vase : *Une carpe est de bonne* EAU, *lorsqu'elle ne sent point la bourbe.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Marin d'eau douce*, se dit par plaisanterie d'un homme qui n'a jamais navigué que sur des rivières, ou du moins très-rarement sur mer.

— *Médecin d'eau douce*, médecin qui ne prescrit que des remèdes faibles et inefficaces, ou qui en prescrit fort peu.

— Prov. et fig. *Porter de l'eau à la mer, à la rivière*, porter des choses en un lieu où il s'en trouve déjà en grande abondance.

— On dit dans ce sens : *C'est* PORTER DE L'EAU À LA MER, À LA RIVIÈRE, *que de donner à une personne très-riche;* on dit aussi, *c'est une goutte d'eau dans la mer.*

— Prov. et fig. *Il ne trouverait pas de l'eau à la rivière*, se dit d'une personne qui ne peut rien trouver.

— *Il faut laisser couler l'eau*, il faut laisser aller les choses à leur gré et ne point s'en mettre en peine.

— *Faire venir l'eau au moulin*, faire bien ses affaires et celles des siens.

— *Pêcher en eau trouble*, profiter de certains désordres pour en tirer avantage.

— Prov. *Il passera bien de l'eau sous les ponts d'ici à ce temps-là*, se dit en parlant d'une chose qui est encore loin de se réaliser.

— Prov. et fig. *Revenir sur l'eau* ou *à fleur d'eau*, rétablir sa fortune un moment compromise, rentrer en faveur. || *Battre l'eau avec un bâton*, se donner beaucoup de peine sans aboutir à aucun bon résultat. || On dit dans ce sens : *C'est battre l'eau.*

— *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, le laisser toujours dans l'attente de quelque chose. || *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, se brise*, à force de retomber dans la même faute, on finit par s'en trouver mal, ou, lorsqu'on s'expose souvent à un péril, on finit par y succomber. || *S'en aller à vau-l'eau*, se dit d'une entreprise, d'une affaire qui a échoué. || *Il jouerait les pieds dans l'eau*, se dit de quelqu'un qui a la passion du jeu.

— Absol. Au pl. Eaux jaillissantes : *Faire jouer les* EAUX, *les grandes* EAUX, *les petites* EAUX. *Les* EAUX *de Versailles, de Saint-Cloud. Aujourd'hui la bourgeoisie a remplacé la cour; elle va à Versailles pour voir jouer les* EAUX, *elle en revient au galop des chevaux de coucou.* (J. Janin.)

— Eaux qui, en passant à travers des couches minérales, contractent quelque vertu médicinale : *Je crois à la vertu des* EAUX, *et plus encore à la douceur consolante d'être avec vous.* (Mme de Sév.)

— *Prendre les eaux*, prendre des bains, boire des eaux minérales comme remède.

— Lieu où l'on va prendre les eaux minérales : *Aller aux* EAUX.

— Mar. Ouverture accidentelle faite à la carène d'un vaisseau et qui laisse pénétrer l'eau : *Étancher, boucher une* VOIE D'EAU.

— Man. *Faire de l'eau*, se pourvoir d'eau potable.

— Prov. et fig. *Il n'y fera que de l'eau claire, que de l'eau toute claire*, se dit d'un homme qui entreprend quelque chose où l'on croit qu'il ne réussira pas, où il n'aboutira à rien. *Si vous vouliez vous opposer à la volonté de la nature, vous n'y* FERIEZ QUE DE L'EAU CLAIRE. (Dider.)

— *Faire eau*, se dit d'un navire qui reçoit l'eau par quelque ouverture faite à la carène.

— *Les eaux d'un navire*, celles qui sont dans le sillage du navire. || On dit qu'un bâtiment est, se *tient, se met dans les eaux d'un autre*, lorsqu'il gouverne ou qu'il entre dans le même sillage : *Des requins se montraient dans les* EAUX *du navire.* (Chateaubr.)

— *Mettre à l'eau*, lancer du chantier, pour le faire flotter, un bâtiment, une barque, une pièce de bois.

— *Être en grande eau*, voguer en pleine mer, à distance des écueils.

— *Ligne d'eau*, ligne que trace le niveau de la mer par la carène d'un bâtiment chargé.

— Sueur : *L'*EAU *lui dégouttait du visage. Il s'est échauffé à courir, il est tout en* EAU. (Acad.)

Qu'un testament à faire est un pesant fardeau!
M'en voilà délivré; mais je suis tout en eau. (Regn.)

— Fig. et fam. *Suer sang et eau*, faire de grands efforts, se donner beaucoup de peine, ou ressentir un vif déplaisir : *J'*AI SUÉ SANG ET EAU *pour venir à bout de cette affaire.* (Acad.)

— Prov. anc. *Montrer de son eau*, montrer ce qu'on est, ce qu'on peut, ce qu'on sait :

Qu'ils montrent de leur eau, qu'ils entrent en carrière. (Regn.)

— Suc que contiennent certains fruits, comme la pêche, la poire, etc. : *Cette poire a beaucoup d'*EAU. *Cette pêche a une* EAU *fort agréable.*

— Prov. *L'eau vient à la bouche, cela fait venir l'eau à la bouche*, se dit d'une chose excellente au goût, et dont l'idée seule excite une agréable sensation : *Monsieur le bachelier, il me semble que les mets dont je vous parle ne vous font pas* VENIR L'EAU À LA BOUCHE. (Lesage.)

— Fig. Il se dit en parlant d'une affaire, d'une entreprise qui promet des résultats avantageux : *Ce que vous avez dit sur les avantages de cette entreprise lui* A FAIT VENIR L'EAU À LA BOUCHE. (Acad.)

— Vulg. Humeurs ou sérosités qui se trouvent, qui

se forment dans le corps de l'homme ou de l'animal : *Des ampoules pleines d'*EAU. *On lui a tiré du mauvais sang ; ce n'était que de l'*EAU. *Cette femme accouchera bientôt, ses* EAUX *ont percé.* (Acad.)

— Par exagér. *Fondre en eau*, verser des larmes en abondance.

— Urine : *Faire de l'*EAU, *lâcher de l'*EAU. *Il fait garder son* EAU *pour la faire voir au médecin.* (Acad.)

— Méd. *Les eaux de l'amnios*, liquide qui est exhalé par l'amnios et qui environne le fœtus pendant toute la durée de la gestation.

— Art vétér. *Eaux aux jambes*, affection aux pieds des chevaux, consistant en un suintement de sérosités.

— Man. *Abattre l'eau*, essuyer avec la main ou un couteau dit de chaleur, le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau, ou qui est en sueur.

— *Eaux douces*, eaux dont la saveur est presque nulle ; leur température est égale à celle de l'atmosphère ; elles sont *courantes* ou *stagnantes*, forment les rivières, les lacs, les marais, les étangs.

— *Eaux salées* ou *eaux de mer*, eaux qui se distinguent par une saveur salée, âcre et nauséabonde ; leur température, surtout dans les couches supérieures, est à peu près égale à celle de l'atmosphère.

— *Eaux minérales*, eaux de source qui tiennent en solution ou en suspension des substances minérales, qui leur donnent des propriétés médicamenteuses : *On donne le nom d'*EAUX MINÉRALES *à celles dans lesquelles des principes étrangers quelconques, et même une chaleur au-dessus de la température moyenne, se manifestent sans équivoque sur les sens.* (Chevreul.)

— *Eaux minérales naturelles*, celles qui se trouvent dans la terre, par oppos. aux *Eaux minérales artificielles*, celles que la pharmacie prépare.

— *Eaux mortes*, petites marées qui arrivent pendant les quadratures de la lune. || *Eaux vives*, les grandes marées des syzygies. || *Eau plate et courtoise*, mer calme. || *Eau maigre*, eau peu profonde.

— Chass. *Battre l'eau*, se dit de la bête que l'on chasse, et qui s'est jetée dans une rivière, un étang, etc.

— Administr. *Eaux et forêts*, se dit des rivières, des étangs, etc., des forêts, etc., en tant qu'elles sont soumises à l'autorité et à la surveillance du gouvernement. *La législation des* EAUX ET FORÊTS, *l'administration des* EAUX ET FORÊTS, ou absol. *les eaux et forêts ; en termes d'*EAUX ET FORÊTS.

— Anc. admin. Juridiction qui connaissait de la chasse, de la pêche, des bois et des rivières, tant au civil qu'au criminel. *Grand maître des eaux et forêts.*

— Minér. Genre de transparence et de limpidité que présentent les pierres gemmes : *Le joaillier prit le diamant ; il était de la plus belle* EAU. (P. M. Girl.)

— Techn. *Donner de l'eau à un drap, à un chapeau*, lui donner du lustre.

— *Couleur d'eau*, couleur bleuâtre que l'on donne au fer poli.

— *Vert d'eau*, couleur vert-clair.

— Liqueur artificielle, obtenue, extraite de quelque substance par expression, distillation, dissolution, décoction, ou composée de divers sucs : EAU *de rose*, EAU *de plantain*, EAU *de chicorée*.

— *Eau de bouquet* ou *de toilette*, mélange de plusieurs alcoolats. || *Eau de Cologne*, eau composée d'huiles volatiles tirées de divers aromates, mêlées à de l'alcool, puis distillées. || *Eau de la reine de Hongrie*, alcoolat de romarin. || *Eau sans pareille*, mélange d'huiles de citron, de bergamote, de cédrat, et d'alcool, parfumé d'alcoolat de romarin. || *Eau de violette*, alcoolat d'iris de Florence, ainsi appelé à cause de son odeur de violette.

— Chim. Il se dit de certaines préparations chimiques : EAU *seconde*. EAU *régale*. EAU *de chaux*, etc.

— *Eau distillée*, celle qu'on obtient en distillant l'eau de pluie ou de rivière.

— Pharm. Solution aqueuse, ou liquide aqueux dans lesquels les principes volatils se sont unis à l'eau par distillation ; liquide alcoolique plus ou moins composé, dans lequel les principes actifs sont unis à l'alcool par simple mixture ou solution, ou dans lequel l'union a été opérée par la distillation. || *Eau angélique*, sorte de purgatif fort agréable composé d'eau, de tartre, de manne et de jus de citron. || *Eau d'arquebusade*, liqueur composée d'acide sulfurique concentré, d'alcool, de suc d'oseille et d'eau, et qui était fort en usage autrefois pour les plaies d'armes à feu. || *Eau de Baréges artificielle*, solution de sulfure de sodium, de carbonate de soude cristallisé et de sel commun dans de l'eau ; on l'emploie en bain. || *Eau blanche*, mélange d'eau et de sous-acétate de plomb liquide. || *Eau de Botot*, infusion alcoolique d'anis, de cannelle et de girofle, aromatisée avec la teinture d'ambre ; c'est un collutoire. || *Eau céleste*, liquide bleu obtenu par un mélange de sulfate de cuivre, d'ammoniaque liquide dans de l'eau distillée. || *Eau ferrée*, eau dans laquelle on a plusieurs fois éteint un fer rouge. || *Eau de Luce*, liquide laiteux employé comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements. || *Eau de mélisse*, composée de mélisse fraîche et de zeste de citron, parfumée de cannelle, de muscade, de girofle et de coriandre ; elle est stomachique, tonique et vulnéraire. || *Eau-mère*, résidu d'une dissolution saline qu'on a fait cristalliser, lorsque cette eau, épaissie, refuse de donner des cristaux. || *Eau panée*, eau dans laquelle on a fait tremper du pain pour en ôter la crudité. || *Eau sédative*, mélange d'ammoniaque liquide, d'alcool camphré, de sel marin et d'eau commune : on s'en sert surtout dans la méthode Raspail. || *Eau vulnéraire*, sorte de liqueur alcoolique, employée à l'extérieur comme résolutif.

EAUBURON, n. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

EAU-DE-VIE, n. f. (*aqua*, eau ; *vitis*, de la vigne ; lat.) Liqueur spiritueuse tirée par distillation de substances liquides, telles que le vin, le cidre ; ou solides, telles que le blé, les pommes de terre, les betteraves. *La canne à sucre, le riz, les merises donnent les* EAUX-DE-VIE *appelées rhum, rack, kirschenwasser : Ils versèrent aux Suisses l'*EAU-DE-VIE *à pleins verres. Une goutte d'*EAU-DE-VIE *de prunes et un morceau de pain de seigle ou de son suffisent au sevresse.* (Ph. Chasles.)

— *Eau-de-vie de Dantzick*, liqueur composée d'eau-de-vie distillée au bain-marie, de zestes de citron, de macis et de quelques feuilles d'or.

— Pharm. *Eau-de-vie allemande*, préparation qui constitue un purgatif très-violent.

— *Eau-de-vie camphrée*, solution de camphre dans l'alcool. Elle est employée dans les contusions et les plaies.

EAU-FORTE, n. f. Vulg. Acide nitrique ; on l'extrait du salpêtre en distillant ce sel avec de l'argile ou de l'acide sulfurique. C'est un liquide bleu, très-caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches d'une odeur désagréable et suffocante. Il jaunit toutes les substances animales et végétales. C'est un dissolvant très-énergique, d'un grand usage dans les arts.

— L'EAU-*forte* étendue d'une égale quantité d'eau, prend le nom d'EAU *seconde*.

— Grav. : *Graver à* L'EAU-FORTE, graver sur une planche de cuivre avec le seul secours de l'eau forte.

— Par ext. Estampe tirée sur une planche qui a été gravée ou seulement préparée à *l'eau-forte*, pour être ensuite terminée au burin : *Une belle* EAU-FORTE. *Les* EAUX-FORTES *de Rembrandt*.

ÉBAHI, IE, part. pass. du v. S'ébahir : *Il resta* ÉBAHI, *elle demeura* ÉBAHIE. *Les badauds sont toujours* ÉBAHIS *d'admiration*.

— Suivi d'un compl. Il veut la préposition *de* ou *par* : *Nous sommes* ÉBAHIS DES RÉSULTATS *contraires à vos impatiences.* (Chateaub.)

Syn. Ébahi, Ébaubi. Le premier exprime l'état résultant d'une surprise niaise ; le second celui que cause un événement subit et inattendu. L'homme *ébahi* tient la bouche béante au récit d'un événement très-commun, ou à la vue d'une chose nouvelle, si peu étonnante qu'elle soit ; l'homme *ébaubi* éprouve une stupéfaction plus motivée, qui lui ôte momentanément la faculté de recueillir ses idées ou d'articuler ses paroles.

ÉBAHIR (S'), v. pron. 2ᵉ conj. (*bayer*, de *hiare*, demeurer la bouche béante ; lat.) Pron. *sé-ba-ir.* — S'étonner très-fort, éprouver une vive surprise, quelquefois jusqu'à la stupéfaction : S'ÉBAHIR *de quelque chose.* IL S'ÉBAHIT *devant ce spectacle. Je déroule avec plaisir mes firmans, et je m'*ÉBAHIS *à la pompe du style.* (Chateaub.) *Je m'*ÉBAHISSAIS *des merveilles obtenues par ce patient agriculteur.* (H. de Balzac.)

Brute s'*ébahit* tant qu'il se jeta par terre. (Ponsard.)

ÉBAHISSEMENT, n. m. (*ébahir.*) Pron. *é-ba-iss-man.* — Étonnement, surprise qui va jusqu'à la stupéfaction : *Cet accident a causé un* ÉBAHISSEMENT *général. L'*ÉBAHISSEMENT *fut grand parmi les secrétaires, attachés et scribes de la diplomatie.* (Ancel.)

ÉBALAÇON, n. m. Man. Espèce de ruade : *Cheval qui fait des* ÉBALAÇONS. *Voy.* ESTRAPADE.

ÉBARBAGE, n. m. (*ébarber.*) Pron. *é-bar-baj.* — Techn. Action d'ébarber.

ÉBARBER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*é*, priv., *barbe.*) Pron. *é-bar-bé.* — Oter la barbe, ôter les parties excédantes et superflues : *Plusieurs de nos cygnes partent avec les sauvages, si l'on n'a pas la précaution d'*ÉBARBER *les grandes plumes de leurs ailes.* (Buff.) ÉBARBER *du papier, des plumes.* ÉBARBER *des lisières de drap.* ÉBARBER *des pièces de monnaie.*

— Agric. Couper le chevelu des plantes ou des arbres qu'on met en terre. || Tondre une haie, une charmille.

— Grav. Enlever avec un outil ce qui reste au bord de la taille, afin que le trait soit net.

— Techn. Oter les bavures d'un métal.

— Dor. Enlever les parties superflues du relief.

ÉBARBOIR, n. m. (*ébarber.*) Pron. *é-bar-boar.* — Techn. Instrument qui sert à ébarber ou à enlever les bavures qui restent sur les objets montés.

ÉBARBULÉ, ÉE, adj. (*barbe.*) Zool. Qui est dépourvu de barbes ou de barbules.

ÉBARBURE, n. f. (*barbe.*) Pron. *é-bar-bur.* — Techn. Ce qu'on fait tomber d'une chose en ébarbant. || Petite élévation que chaque coup de burin produit sur la planche du graveur.

ÉBARDOIR, n. m. Pron. *é-bar-doar.* — Techn. Outil de menuisier ; sorte de grattoir à trois ou quatre côtés.

ÉBAROUI, IE, part. pass. du v. Ébarouir : *Navire* ÉBAROUI.

ÉBAROUIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. Mar. En parl. des bordages. Se déjoindre par la sécheresse ou par l'action du soleil.

ÉBAROUISSAGE, n. m. Mar. Dessèchement qui disjoint les bordages des navires.

ÉBAT, n. m. Anc. Promenade : *Allons à l'*ÉBAT *ès champs.* (Rab.)

— Chass. *Mener les chiens à l'ébat*, les promener.

— N. pl. Divertissements, amusements :

Jouir des lourds *ébats* de la gaîté rustique. (Vigée.)

— *Prendre ses ébats*, se réjouir, se divertir :

Le carnaval prend ses *ébats* ;
Auteur, amusez-moi, je serai débonnaire. (C. Delav.)

ÉBATTEMENT, n. m. (*ébat.*) Pron. *é-batt-man.* — Ébat : *S'il veut plaider, je lui en donnerai l'*ÉBATTEMENT. (Acad.) || Vieux.

— Techn. Jeu qu'une voiture a dans ses balancements entre les brancards : *Cette voiture a trop d'*ÉBATTEMENT.

ÉBATTRE (S'), v. pron. 4ᵉ conj. (*ébat.*) Se réjouir, se divertir : *Allez vous* ÉBATTRE *dans la campagne, à la campagne* (Acad.) *Le chat cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer et s'*ÉBATTRE. (Buff.)

Elle chante et *s'ébat* comme l'oiseau des bois. (C. Del.)

ÉBAUBI, IE, adj. (*balbus*, bègue ; lat.) Pron. *é-bô-bi.* — Fam. Étonné, surpris jusqu'à la stupéfaction : *Je suis tout* ÉBAUBI *d'être venue à mon âge avec une santé si mauvaise.* (Volt.) *Les sauvages s'offrent à mes yeux* ÉBAUBIS. (Chateaub.)

Je suis tout *ébaubie*, et je tombe des nues. (Mol.)
Ah ! vous me regardez ; vous êtes *ébaubis*. (Régn.)

|| SYN. V. ÉBAHI.

ÉBAUCHAGE, n. m. (*ébauche.*) Pron. *é-bô-chaj.* — Techn. Action d'ébaucher.

— Techn. Chez les potiers, action de donner avec les mains seulement, sans moule ni appui, une certaine forme à la terre molle.

ÉBAUCHE, n. f. Pron. *é-bo-ch.* — Beaux-Arts. Ouvrage qui n'est que commencé, mais où les parties principales sont indiquées : *Ce n'est qu'une légère* ÉBAUCHE, *que la première* ÉBAUCHE. *Une grossière* ÉBAUCHE. (Acad.) *La statuaire se contente plus difficilement d'une* ÉBAUCHE *que la peinture.* (G. Planche.) *Sa coutume était de garder toujours la première* ÉBAUCHE *de ses portraits.* (Bailly.) *Les clochers et les édifices lointains paraissent comme les* ÉBAUCHES *effacées d'un peintre.* (Chateaub.) *L'esquisse a sa manière qui n'est pas celle de l'*ÉBAUCHE. (Dider.)

— Productions informes et grossières : *L'art a commencé par des* ÉBAUCHES. (Marm.)

— Fig. Essais, tentatives incomplètes : *Cette tragédie n'est pas achevée, ce n'est qu'une* ÉBAUCHE. *Ce n'est encore que l'*ÉBAUCHE *d'une législation.* (Rayn.) *Ces échantillons de la bourgeoisie d'alors étaient les* ÉBAUCHES *de la démocratie future.* (V. Hugo.)

— Par ext. Indices, marques : *Les* ÉBAUCHES *naissantes des grands vices, on les appelle de grandes espérances.* (Mass.) *Dans les amusements de son enfance, on découvrit presque les* ÉBAUCHES *de ses grandes qualités.* (Id.)

— Mouvement de montre dégrossi et prêt à passer dans les mains de l'ouvrier qui doit le perfectionner.

— Grav. *Faire l'ébauche*, préparer et mettre par masses les gravures au premier trait de burin.

Syn. Ébauche, Esquisse. *Ébauche* est relatif à l'ouvrage même ; *esquisse* est relatif au modèle de l'ouvrage. L'*ébauche* est toujours une chose incomplète ; l'*esquisse*, n'est incomplète que par rapport à l'exécution finale de l'œuvre dont elle donne le tracé. L'*ébauche* d'un tableau est la partie du tableau sur laquelle on a déjà étendu la couleur ;

l'*esquisse* est le premier trait au crayon de tout l'ensemble de l'œuvre. L'*esquisse* permet déjà d'apprécier le mérite de l'œuvre conçue ; l'*ébauche* ne peut que faire préjuger le talent de l'artiste.

ÉBAUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébaucher : *Socrate se dit, en regardant les blocs de pierre* ÉBAUCHÉS *par le marteau de son père : « Puisque la beauté sort de là, je la ferai sortir de moi-même. »* (Lam.)

— Par extens. *Une figure aux traits massifs et mal* ÉBAUCHÉS. (Ch. Nod.)

— Fig. *Cet ouvrage n'est qu'*ÉBAUCHÉ.

ÉBAUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ébauche.*) Pron. *é-bô-ché.* — Peint. et sculpt. Commencer un ouvrage, en marquer les principaux traits : ÉBAUCHER *une statue, un tableau.*

On ne l'a qu'*ébauché*,
Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre. (La F.)
Le pinceau de Zeuxis, rival de la nature,
A souvent de ses traits *ébauché* la peinture. (J.-B. R.)

— Fig. En parl. des ouvrages littéraires. Disposer l'ensemble, tracer le plan général, en indiquant rapidement les détails principaux : ÉBAUCHER *un roman;* ÉBAUCHER *une tragédie. Cet auteur n'a fait encore qu'*ÉBAUCHER *son ouvrage.* (Acad.)

— Par extens. Commencer, préparer, en parlant des choses en général : *La nature* ÉBAUCHE, *par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant.* (Buff.) *L'esprit* ÉBAUCHE *le bonheur que la vertu achève.* (Helvét.) *J'*AI ÉBAUCHÉ *une conquête, et j'ai besoin de tes conseils pour l'achever.* (Lesage.) *se préparait un régime nouveau dont saint Louis* AVAIT ÉBAUCHÉ *l'organisation.* (Aug. Thierry.)

— Grav. Préparer au premier trait du burin ; mettre par masses les objets qui doivent former l'estampe.

— Techn. Dégrossir. || Passer par l'ébauchoir. Donner la première façon aux pierres, aux cristaux bruts.

= **S'ébaucher,** v. pron. Se commencer, se

ÉBAUCHOIR, n. m. (*ébauche.*) Pron. *é-bô-choar.* — Techn. Outil de bois ou d'ivoire dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler. || Ciseau avec lequel le charpentier ébauche les mortaises.

— Grand peigne à dents droites et grosses, pour donner la première façon au chanvre.

ÉBAUDIR (S'), v. pron. 2e conj. Pron. *sé-bô-dir.* — Se réjouir en dansant et en sautant, donner tous les signes d'une joie excessive. || Vieux.

ÉBAUDISSEMENT, n. m. Pron. *é-bô-diss-man.* — Action de s'ébaudir ; Amusement, réjouissance. || Vieux.

ÈBE ou **EBBE,** n. m. (*ebba;* angl.-sax.) Pron. *èb.* — Mar. Le jusant ; le reflux de la mer.

ÉBÉE, n. f. Vanne qui contient l'eau d'un canal. || Vieux.

ÉBÉNACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ébène.

= **Ébénacées,** n. f. pl. Famille d'arbres ou arbrisseaux à feuilles simples, alternes, sans stipules, et à bois souvent très-dur et coloré ; quelque-uns des végétaux qu'elle comprend fournissent le bois d'ébène.

ÉBÈNE, n. f. (*ebenus;* lat. ; m. sign.) Pron. *é-bènn.* — Bois de l'ébénier ; il est ordinairement noir, d'un grain fin et serré et propre à prendre un beau poli : *Le bois d'*ÉBÈNE, *qui est employé pour la fabrication de divers meubles et ustensiles, donne son nom aux ouvriers qui le mettent en œuvre.* (De Jussieu.) *Bordure d'*ÉBÈNE. *Travailler en* ÉBÈNE. *Il y a diverses sortes d'*ÉBÈNE. ÉBÈNE *noire.* ÉBÈNE *verte.* ÉBÈNE *grise.* ÉBÈNE *rouge et noire, blanche et noire. Après avoir été rarement employé dans la sculpture d'ornementation, l'*ÉBÈNE *devint tout à coup au XVIe siècle le bois le plus recherché.* (L. de Laborde.)

Sur les rives du Gange, on voit noircir l'*ébène.* (C. D.)

— Fig. et poét. Couleur d'un très-beau noir : *Son teint d'ébène. L'*ÉBÈNE *de ses cheveux. Des cheveux d'*ÉBÈNE.

— TOUT L'ÉBÈNE. (Volt.) Quelques auteurs lui ont donné ce genre masculin : *De* VIEUX ÉBÈNES, *d'un prix devenu exorbitant.* (H. de Balz.)

ÉBÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ébène.*) Pron. *é-bé-né.* — L'*é* fermé du rad. *ébén* se change en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent : j'ébène, tu ébènes, il ébène;* mais on écrit avec l'*é* fermé, *j'ébénerai, ils ébéneraient.* — Donner à du bois la couleur de l'ébène.

ÉBÉNIER, n. m. (*ébène.*) Pron. *é-bé-nié.* — Bot. Arbre des Indes du genre Plaqueminier ; son bois, très-noir à la partie centrale du tronc, est fort dur, et susceptible d'un très-beau poli : *Il y a des* ÉBÉNIERS *dont le bois est noir, d'autres l'ont d'un rouge foncé. Il y a des forêts d'*ÉBÉNIERS *dans ce pays. L'*ÉBÉNIER *est très-commun dans l'île Maurice.* (De Jussieu.) *Les* ÉBÉNIERS *et les tamarins murmuraient dans l'ombre.* (G. Sand.) || V. PLAQUEMINIER.

— *Faux* ÉBÉNIER, arbrisseau cultivé dans les jardins d'agrément et qu'on appelle aussi Cytise des Alpes.

ÉBÉNISTE, n. m. (*ébène.*) Ouvrier qui travaille l'ébène et les autres bois précieux, et s'occupe spécialement de la confection des meubles de luxe. Le bois d'ébène était, dans l'origine, celui dont on se servait de préférence dans les ouvrages de marqueterie ; de là est venu le nom d'*ébéniste.*

— Adject. : *Un menuisier* ÉBÉNISTE.

ÉBÉNISTERIE, n. f. (*ébéniste.*) Métier de l'ébéniste ; art de plaquer les meubles en ébène, de faire toutes sortes de meubles recouverts d'un placage quelconque : L'ÉBÉNISTERIE *est une industrie éminemment française.*

ÉBERNER, v. tr. ou act. 1re conj. Approprier, nettoyer. ÉBERNER *un enfant. Les Français sont comme les enfants qui braillent lorsqu'on les* ÉBERNE. (Beaumarch.) || V. ÉBRENER.

ÉBERTAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-bèr-tô-dé.* — Techn. Tondre un drap en première coupe.

ÉBÊTEMENT, n. m. Pron. *é-bêtt-man.* — Hébêtement. Ce mot a été employé par Voltaire.

ÉBISELER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Percer un trou de forme conique.

ÉBLOUI, IE, part. pass. du v. Éblouir, et adj. : *Nous sommes* ÉBLOUIS *par les rayons du soleil.* (Acad.) *Ce qui paraît grand aux mortels* ÉBLOUIS *est bien petit aux yeux du sage.* (Volt.)

Mes yeux sont *éblouis du* jour que je revois. (Rac.)
Vous *en* avez la vue encor tout *éblouie.* (La F.)

— Fig. : *Apprenons à n'être pas* ÉBLOUIS *du bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme.* (Mass.) *Je ne découvre que des rois, et partout je suis* ÉBLOUIE DE *l'éclat des plus augustes couronnes.* (Boss.) *Le vulgaire* ÉBLOUI PAR *ces réputations.* (Barthél.)

ÉBLOUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*blou,* anc. *beau.*) Jeter un éclat, une lumière tellement vive que le regard en est frappé au point de ne pouvoir la soutenir : *Le soleil* ÉBLOUIT *la vue,* ÉBLOUIT *les yeux. La blancheur de la neige* ÉBLOUISSAIT *nos regards.* (Acad.) *Les enfants s'amusent souvent à* ÉBLOUIR *les passants avec de la lumière projetée au moyen d'un miroir.* (Arago.)

Un jour sorti de toi revêtit le Thabor,
Éblouit les regards des disciples fidèles. (Lam.)
Cette fausse clarté dont il les *éblouit*
Les plonge dans un gouffre, et puis s'évanouit. (Corn.)

— Fig. Frapper les yeux par quelque chose de brillant, d'éclatant, de beau, etc. : *Les actions pompeuses qui* ÉBLOUISSENT *les hommes.* (Boss.) *Les grands talents et les titres qui nous élèvent au-dessus d'eux les éblouissent.* (Mass.)

— Frapper d'admiration, d'orgueil : *Rien ne les enfle et ne les* ÉBLOUIT, *parce que rien n'est plus beau qu'elles.* (Mass.)

Ce nom depuis longtemps ne sert qu'à l'*éblouir.* (Corn.)

— Tenter, séduire : *Se laisser* ÉBLOUIR. *Les grandeurs l'*ONT ÉBLOUI. (Acad.)

J'ai de l'ambition, et je dois la régler ;
Elle peut m'*éblouir*, et non pas m'aveugler. (Corn.)

— Fig. Surprendre l'esprit par quelque chose de vif, d'éclatant, de spécieux : *Ne pas se laisser* ÉBLOUIR *par les espérances.* (Acad.) *L'un travaille à l'*ÉBLOUIR *par des apparences de droit et par des raisons spécieuses.* (Fléch.)

Inventez des raisons qui puissent l'*éblouir.* (Rac.)

— Fig. Séduire, en parl. des choses de l'esprit : *Son éloquence brillante* ÉBLOUISSAIT *les auditeurs. On se laisse souvent* ÉBLOUIR *par l'éclat du style.* (Acad.)

On ne m'*éblouit* pas d'une apparence vaine. (Boil.)

— Donner le change ; tromper : *Un jugement solide qui ne se laissait pas* ÉBLOUIR *par les apparences.* (Boss.)

Et tu crois m'*éblouir* avec ces artifices. (Corn.)
Mais en vain par ce calme il croit nous *éblouir.* (Rac.)

— Absol. : *L'éclat du soleil* ÉBLOUIT. *C'est une beauté qui* ÉBLOUIT. (Acad.) *Les passions peuvent* ÉBLOUIR *pendant quelque temps.* (Mass.) *Son éloquence* ÉBLOUIT *plus qu'elle n'éclaire.* (Acad.)

Veulent-ils m'*éblouir* par une feinte vaine. (Corn.)

Il ne cherche pas à ÉBLOUIR *les esprits par de nouvelles découvertes.* (Fléch.)

Je ne m'*éblouis* pas de cette illusion. (Corn.)

= **S'éblouir,** v. pr. Être ébloui :

L'œil faible *s'éblouit* en un luisant objet. (Régnier.)

— *Se laisser éblouir à*, être ébloui par. *Elle ne se* LAISSA POINT ÉBLOUIR À *l'éclat des dignités du siècle.* (Mass.)

ÉBLOUISSANT, part. prés. du v. Éblouir.

ÉBLOUISSANT, ANTE, adj. Qui éblouit, qui est propre à éblouir : *L'éclat du soleil est* ÉBLOUISSANT. *La neige est* ÉBLOUISSANTE. (Acad.) *Son épée longue et aiguë étincelait avec une rapidité* ÉBLOUISSANTE. (Ph. Chasles.)

— Fig. Qui étonne par la beauté, l'éclat, la grandeur, etc. : *Beauté* ÉBLOUISSANTE. *Elle était* ÉBLOUISSANTE *en sortant de sa toilette.* (J. J. Rouss.)

— Fig. *Un style* ÉBLOUISSANT. *Une éloquence* ÉBLOUISSANTE.

— Par exag. Étonnant, remarquable : *Ce sont de mauvais dessinateurs, mais d'*ÉBLOUISSANTS *coloristes.* (Marm.)

— Fig. Qui séduit, subjugue l'esprit par une apparence brillante : *Des raisonnements* ÉBLOUISSANTS.

ÉBLOUISSEMENT, n. m. (*éblouir.*) Pron. *é-blou-iss-man.* — Sensation douloureuse qu'éprouve la vue, et qui résulte d'une action trop vive de la lumière sur l'œil : *Il est impossible de regarder le soleil sans* ÉBLOUISSEMENT. (Acad.) *C'est une lumière importune, et comme un* ÉBLOUISSEMENT *qui les attriste et qui les gêne.* (Mass.)

— Trouble spontané qui affecte de l'organe de la vue et qui est excité par une cause interne : *Avoir des* ÉBLOUISSEMENTS. (Volt.) *Cette affection est souvent accompagnée de vertiges et d'*ÉBLOUISSEMENTS. (Acad.) *Il m'a pris tout à coup un* ÉBLOUISSEMENT, *et je me retire d'ici.* (Mol.) *Il te prend un* ÉBLOUISSEMENT ; *est-ce que ce serait ton inhumaine ?* (C. Del.)

— Fig. Égarement, erreur : *Les* ÉBLOUISSEMENTS *de la raison.*

ÉBORGNAGE, n. m. Hortic. Opération qui consiste à enlever le bourgeon ou œil après la chute des feuilles, lorsque la sève est tarie : *Il ne faut pas confondre l'*ÉBORGNAGE *avec l'ébourgeonnement.*

ÉBORGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*borgne.*) Rendre borgne, priver d'un œil : *Une branche d'arbre l'*A ÉBORGNÉ *à la chasse.* (Acad.)

— Par exag. *Éborgner quelqu'un*, lui faire un grand mal à l'œil.

— Fig. *Éborgner une chambre, une fenêtre,* lui ôter une partie de son jour.

— Agric. Couper l'œil ou le bourgeon d'une plante après l'époque de la sève.

— **S'éborgner,** v. pron. Se crever un œil : *Il* S'EST ÉBORGNÉ *en tombant.* (Acad.) *Il est homme à* S'ÉBORGNER *pour faire perdre l'œil à un autre.* (Scarron.)

— Récipr. Se crever mutuellement un œil :

Allons, messieurs, êtes-vous fous ?
On n'y voit pas. Ils vont s'*éborgner*, par saint-George !
(V. Hugo.)

— Par exagér. Se faire beaucoup de mal à un œil :

ÉBOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*botte.*) Techn. Couper la tête d'un arbre, d'un clou, d'une épingle, etc.

ÉBOUFFER, v. intr. ou neut. (*bouffer.*) Il ne se dit guère que dans cette loc. *Ébouffer de rire,* pouffer de rire. || V. *Pouffer.*

= **S'ébouffer,** v. pr. Éclater d'un fou rire.

ÉBOUILLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bouillant.*) Pron. *é-bou-iun-té.* — Techn. Tremper les cocons de vers à soie dans l'eau bouillante pour faire mourir les chrysalides.

ÉBOUILLI, IE, part. pass. du v. Ébouillir. *Le pot est trop* ÉBOUILLI. *Cette sauce est trop* ÉBOUILLIE. (Acad.)

ÉBOUILLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *é-bou-yir.* — (Le prés. de l'infin. et le part. pass. sont les temps les plus usités.) Diminuer à force de bouillir : *Ne laissez point tant* ÉBOUILLIR *le pot.* (Acad.)

ÉBOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébouler. *L'abbaye n'était fermée que d'une méchante clôture de terre* ÉBOULÉE *presque partout.* (Rac.) *Toute la demi-lune est presque* ÉBOULÉE, *et les remparts de ce côté-là ne tiennent plus à rien.* (Id.)

ÉBOULEMENT, n. m. (*ébouler.*) Pron. *é-boul-man.* — Chute des corps qui s'éboulent ; état des corps éboulés : L'ÉBOULEMENT *d'un bastion.* L'ÉBOULEMENT *des terres.* (Acad.) *Les sources ont été ensevelies par des* ÉBOULEMENTS. (Chateaub.) *Ces montagnes resssemblent à un* ÉBOULEMENT *des chaînes supérieures.* (Id.)

ÉBOULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*bouler.*) Pron. *é-bou-lé.* — En parl. des amas de terre, des constructions, Tomber en s'affaissant : *Le torrent a fait* ÉBOULER *cette butte. Ces terres sont près d'*ÉBOULER. (Acad.)

— Transitiv. Faire tomber, faire écrouler : *Le blaireau attaqué dans son terrier se défend en reculant,* ÉBOULE *de la terre afin d'arrêter ou d'enterrer les chiens.* (Buff.)

= **S'ébouler,** v. pr. même s. que le verbe intransitif : *La terrasse, la muraille* S'EST ÉBOULÉE. *Cette pile de bois va* S'ÉBOULER. *Le sable* S'EST ÉBOULÉ *sous nos pieds.* (Acad.) *Ces prétendues montagnes, qui offraient des parties considérables en surplomb, auraient dû* S'ÉBOULER. (Arago.)

Syn. Ebouler (s'), écrouler (s'). *S'ébouler,* c'est tomber en se détachant par petites parties qui roulent à la manière de boules, avec ou sans bruit ; *s'écrouler,* c'est tomber en se détachant par grandes masses et en roulant à grand fracas. Un tertre, un tas de pierres ou de sable, les murs d'une chaumière *s'éboulent ;* les rochers, les tours, les grands édifices *s'écroulent.*

ÉBOULIS, n. m. Pron. *é-bou-li.* — Amas de matières éboulées : *Un* ÉBOULIS *de sable. Un* ÉBOULIS *de terre.* (Acad.)

ÉBOUQUEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui enlève avec des pinces les nœuds du drap, les pailles des étoffes.

ÉBOURGEONNEMENT, n. m. Pron. *é-bour-jonn-man.* — Agric. Opération qui consiste à retrancher de la vigne, des arbres fruitiers, les bourgeons superflus, pour donner plus de sève aux branches principales et obtenir une plus abondante récolte : *Ce jardinier entend bien l'*ÉBOURGEONNEMENT. (Acad.) *L'*ÉBOURGEONNEMENT *est au moins aussi nécessaire que la taille, c'est de l'*ÉBOURGEONNEMENT *que dépend la figure de l'arbre, sa fécondité et sa santé.*

Syn. Ébourgeonnement, éborgnage. *L'ébougeonnement* est une opération printanière qui s'exécute sur le bouton naissant ; l'*éborgnage* est une opération automnale, qui enlève le bouton qui subsiste après la chute des feuilles.

ÉBOURGEONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bourgeon.*) Pron. *é-bour-jo-né.* — Pratiquer l'ébourgeonnement ; ôter les bourgeons ou les jets superflus : ÉBOURGEONNER *des vignes, des arbres fruitiers.*

— Absol. : *On* ÉBOURGEONNE *au printemps.*

ÉBOURGEONNEUR, n. m. Agric. Celui qui ébourgeonne.

— Zool. Vulg. Le bouvreuil ainsi appelé parce qu'il se nourrit de bourgeons. || Gros-bec ; Pinson des Ardennes.

ÉBOURGEONNOIR, n. m. (*ébourgeonner.*) Pron. *é-bour-jo-noar.* — Agric. Grosse serpette à long manche qui sert à retrancher les bourgeons ou les rameaux auxquels la main ne peut atteindre.

ÉBOURIFFANT, part. pass. du v. Ébouriffer.

ÉBOURIFFANT, ANTE, adj. Pron. *é-bou-ri-fan, fantt.* — Néol. Il se dit d'une chose extraordinaire, incroyable, qui cause une sorte de stupéfaction : *C'est un succès* ÉBOURIFFANT. *Expression* ÉBOURIFFANTE. *Un prospectus* ÉBOURIFFANT. (H. de Balzac.)

ÉBOURIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébouriffer, et adj. Qui a les cheveux ou la coiffure en désordre : *Vous êtes tout* ÉBOURIFFÉ. *Elle arriva tout* ÉBOURIFFÉE. *Il avait remarqué de temps à autre quelques têtes bien peignées au milieu de son public* ÉBOURIFFÉ *de chaque soir.* (J. Janin.)

— Par analog. Il se dit des cheveux, de la coiffure même : *Cheveux* ÉBOURIFFÉS. *Sa coiffure était tout* ÉBOURIFFÉE.

— Fig. Qui paraît troublé, agité : *Vous êtes tout* ÉBOURIFFÉ. *Elle avait l'air tout* ÉBOURIFFÉE.

ÉBOURIFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Surprendre extrêmement, rendre interdit.

ÉBOURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébourrer : *Peaux* ÉBOURRÉES.

ÉBOURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ébourre.*) Techn. Oter la bourre des peaux.

ÉBOUSINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bousin.*) Pron. *é-bou-zi-né.* — Techn. Oter le bousin d'une pierre : *Il faut* ÉBOUSINER *les pierres avant de les tailler pour les employer.* (Acad.)

ÉBRAISOIR, n. m. Pron. *é-brè-zoar* — Techn. Pelle de fer pour tirer la braise du foyer.

— Voûte pratiquée dans les fours à chaux pour y mettre le bois ou le charbon.

ÉBRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébrancher : *De gros saules* ÉBRANCHÉS *se dressaient aux deux côtés de la haie.* (G. Sand.)

ÉBRANCHEMENT, n. m. Action d'ébrancher un arbre ; résultat de cette action.

ÉBRANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (é, priv. *branche.*) Pron. *é-bran-ché* — Agric. Couper des branches à un arbre, afin que la sève soit moins éparpillée et le tronc mieux nourri : *Il faut* ÉBRANCHER *ces saules.*

— Par anal. Dépouiller violemment un arbre de ses branches : *Le vent* A *tout* ÉBRANCHÉ *ce chêne.* (Acad.) *Partout le vent du nord* ÉBRANCHE *les feuilles.* (V. Hugo.)

ÉBRANCHOIR, n. (*ébrancher.*) Pron. *é-branchoar.* — Agric. Outil pour ébrancher.

ÉBRANLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébranler : *La maison fut* ÉBRANLÉE *de la base au sommet. Un édifice* ÉBRANLÉ *jusqu'en ses fondements.*

— Fig. *La monarchie est* ÉBRANLÉE *jusqu'aux fondements.* (Boss.) *Tout ce qu'il y a d'important dans ce monde a été* ÉBRANLÉ *par la grâce de l'esprit qui n'attache d'importance à rien et tourne tout en ridicule.* (Mme de Staël.)

— Mor. : *Il rassure les siens* ÉBRANLÉS *par la grandeur du péril.* (Mass.)

... Raffermir leurs âmes *ébranlées.* (Corn.)

ÉBRANLEMENT, n. m. (*ébranler.*) Pron. *é-branl-man.* — Action, secousse par laquelle une chose est ébranlée : *Après un si grand* ÉBRANLEMENT, *il est à craindre que cette muraille ne tombe. L'*ÉBRANLEMENT *des dents. L'*ÉBRANLEMENT *du cerveau causé par cette chute lui affaiblit l'esprit.* (Acad.) *Dans les sublimes élans du génie comme dans les sentiments les plus généreux, l'athéisme ne voit qu'un* ÉBRANLEMENT *heureux de la matière.* (Boss.)

— Fig. : L'ÉBRANLEMENT *de sa fortune inquiète sa famille. L'*ÉBRANLEMENT *du crédit, des États.* (Ac.) *L'abandon de son ministre fut l'*ÉBRANLEMENT *de son trône.* (Mign.) *Là se forme une population qui se remue violemment à chaque* ÉBRANLEMENT *politique.* (Lam.)

— Agitation : *Je tâchais de m'étourdir moi-même par l'*ÉBRANLEMENT *de mes passions.* (Fén.)

— Fig. Émotion vive et profonde :

L'*ébranlement* sied bien aux plus fermes courages. (Corn.)

ÉBRANLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*branle.*) Pron. *é-branlé.* — Donner des secousses à une chose, en sorte qu'elle ne soit plus dans une ferme assiette : *Cette mine, cette batterie* A ÉBRANLÉ *le bastion. Ce coup lui* A ÉBRANLÉ *le cerveau. Les vents* ONT ÉBRANLÉ *cette maison.* (Acad.) *Ce torrent* ÉBRANLE *les rochers par la violence de sa chute.* (Barthél.)

Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
Ébranlent ma fenêtre et percent mon volet. (Boil.)

Son épigramme faisait pâlir les plus effrontés, son coup de poing ÉBRANLAIT *les plus forts.* (J. Janin.) *Nous restâmes quelque temps à la porte, que j'*ÉBRANLAI *de la poignée de mon sabre.* (Ph. Chasles.)

— Fig. : *Un empire que les discordes* ONT ÉBRANLÉ. ÉBRANLER *le crédit public.* ÉBRANLER *le pouvoir de quelqu'un.* (Acad.) ÉBRANLER *les règles les plus saintes de la conduite chrétienne.* (Pasc.) ÉBRANLER *les fondements de la religion.* (Boss.) *En ébranlant les fondements de la foi, elle* A ÉBRANLÉ *les trônes et les empires.* (Mass.)

Le tyran après moi vous craint plus qu'aucun autre,
Et ma tête abattue *ébranlerait* la vôtre. (Corn.)

— Fig. Diminuer l'énergie, le courage, de quelqu'un : *Les menaces ne sauraient m'*ÉBRANLER. *Les malheurs n'*ONT *point* ÉBRANLÉ *son courage.* (Acad.)

Si ce malheur illustre *ébranlait* l'un de vous,
Je le désavoûrais. (Corn.)
Raffermis ma vertu qu'*ébranlent* tes soupirs. (Rac.)

— Fig. et particul. Diminuer la foi que quelqu'un avait mise dans une idée, dans un raisonnement, dans une croyance : *Ces raisons l'*ONT *fort* ÉBRANLÉ. *Ces arguments victorieux qu'on lui oppose* ÉBRANLÈRENT *sa croyance.* (Acap.)

... Reconnaissez-vous que tout ce qu'il m'a dit,
Par quelque impression, *ébranle* mon esprit ? (Corn.)

*Non, mon ami, tu n'*ÉBRANLERAS *pas ma conscience.* (C. Del.)

— Dans le même sens : ÉBRANLER *l'espoir, la confiance,* etc., *de quelqu'un.*

— Fig. Remuer, agiter fortement, exciter : *Ils* ÉBRANLAIENT *puissamment les imaginations, et allumaient dans tous les cœurs la soif ardente des combats.* (Barthél.) *L'objet qu'on expose aux yeux* ÉBRANLE *l'imagination.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et mor. Toucher, émouvoir, attendrir : *Que faut-il pour* ÉBRANLER *la plupart même des autres hommes et les persuader ?* (Buff.)

Il déchire mon âme et ne l'*ébranle* pas. (Corn.)
... Quoi! toujours les plus grandes merveilles
Sans *ébranler* ton cœur frapperont tes oreilles! (Rac.)

= **S'ébranler,** v. pron. Être ébranlé : *La montagne* S'ÉBRANLE. *Les voûtes du temple* S'ÉBRANLÈRENT. (Acad.)

Du chaos tout à coup les portes *s'ébranlèrent,*
Des soleils allumés les feux étincelèrent. (Thomas.)

— Fig. *Un empire qui* S'ÉBRANLE. *Une fermeté qui ne* S'ÉBRANLE *jamais.* (Acad.)

— Être moins assuré, moins ferme :

... Son cœur s'affermit, au lieu de *s'ébranler.* (Corn.)

— Guerr. Se mettre en mouvement pour attaquer : *La première ligne* S'ÉBRANLA *pour charger les ennemis.* (Acad.) *Tout étant disposé, l'ennemi* S'ÉBRANLE *sur toute la ligne.* (Thiers.)

Tout *s'ébranle,* tout sort, tout marche en diligence. (Boil.)

— Par extens. Commencer à lâcher pied, prendre la fuite : *Ce régiment était exposé à un si grand feu qu'il commençait à* S'ÉBRANLER ; *la présence du général le rassura.* (Acad.) *L'ennemi* S'ÉBRANLE. (Mass.)

ÉBRASEMENT, n. m. (*ébraser.*) Pron. *é-brâz-man.* — Archit. Action d'ébraser, résultat de cette action.

ÉBRASER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-brâ-zé.* — Archit. Élargir en dedans l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre suivant un plan oblique.

ÉBRÉCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébrécher : *Couteau* ÉBRÉCHÉ ; *dent* ÉBRÉCHÉE. (Ac.) *Elle allume du feu sur trois pierres pour faire cuire des patates dans un vase d'argile* ÉBRÉCHÉ. (Lam.) *Les économistes sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un bistouri* ÉBRÉCHÉ, *opérant à merveille sur le mort et martyrisant le vif.* (Chamfort.)

ÉBRÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brèche.*) L'*é* fermé du rad. *ébréch* se change en *è* ouvert, devant les terminaisons *e, es, ent : j'ébrèche, il ébrèche, ils ébrèchent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé, *j'ébrécherai, nous ébrécherions,* etc. — Faire une brèche à un instrument tranchant : ÉBRÉCHER *un couteau, un rasoir,* etc.

... A-t-on *ébréché* le sabre de son père ?
Ou bien de ses soldats, autour de son repaire,
Vu rugir l'orageuse mer ? (V. Hugo.)

— Fig. Diminuer, amoindrir : *La perte d'un procès vient d'*ÉBRÉCHER *sa fortune.* (Acad.)

= **S'ébrécher,** v. pron. Être ébréché : *Ce couteau* S'ÉBRÈCHE.

— *S'ébrécher une dent,* se casser une partie d'une dent.

ÉBRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébrener : *Un enfant* ÉBRENÉ.

ÉBRENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bran.*) — L'*e* muet du rad. *ébren* se change en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent : j'ébrène, il ébrène, ils ébrènent,* etc. — Oter les matières fécales d'un enfant, le rendre propre : *Cette nourrice* A ÉBRENÉ *son enfant.*

ÉBRIÉTÉ, n. f. (*ebrietas,* ivresse ; lat.). Ivresse causée par toute autre substance que les liqueurs spiritueuses.

ÉBRILLADE, n. f. Pron. *é-bri-iad.* — Man. Coup de bride que le cavalier donne au cheval qui refuse de tourner.

ÉBROUAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à tenir les laines plongées dans de l'eau de son.

ÉBROUDAGE, n. m. Techn. Action de passer un fil métallique dans la filière.

ÉBROUDEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui est chargé de l'ébroudage.

ÉBROUDIN, n. m. (*ébroudir.*) Pron. *é-brou-dain.* Techn. Fil métallique qui a subi l'ébroudage.

ÉBROUDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Passer un fil métallique à travers la filière.

ÉBROUEMENT, n. m. Pron. *é-brou-man.* — Art vétér. Respiration haletante, entrecoupée, irritation des muqueuses nasales.

— Man. Ronflement d'un cheval à la vue des objets qui le surprennent ou qui l'effrayent.

ÉBROUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-broué.* — Techn. Laver, passer des toiles, des étoffes dans l'eau.

= **S'ébrouer,** v. pron. Art. vétér. Il se dit des animaux domestiques lorsqu'ils font une espèce d'éternument, comme pour dégager leurs naseaux de ce qui y cause de la gêne ou de l'irritation.

— Par analog. *Estrées se secoua,* S'ÉBROUA, *regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde.* (St-Simon.)

ÉBROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Effeuiller un arbre.

— Absol. Ébourgeonner la vigne.

ÉBRUITÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébruiter : *Cette histoire fut bien vite* ÉBRUITÉE. *Affaire* ÉBRUITÉE.

ÉBRUITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bruit.*) Pron. *é-bru-i-té.* — Divulguer, rendre public : *Il ne faut pas* ÉBRUITER *cette affaire.* (Acad.)

= **S'ébruiter,** v. pr. Se répandre dans le public : *Cette nouvelle commence à* S'ÉBRUITER. (Acad.) *Cette histoire ne* S'ÉBRUITA *que lentement.* (G. Sand.)

ÉBRUN, n. m. Agric. Blé ergoté.

ÉBUARD, n. m. Techn. Coin de bois fort dur, qui sert à fendre des bûches.

ÉBULLIOSCOPE, n. m. (*ebullire,* bouillir ; lat., σκοπεῖν, observer ; gr.) Chim. Appareil imaginé pour mesurer au moyen de l'eau pure la force alcoolique des spiritueux : ÉBULLIOSCOPE *à cadran.* ÉBULLIOSCOPE *à tige droite. L'*ÉBULLIOSCOPE *de Franckton.*

ÉBULLITION, n. f. (*ebullitio ;* lat. ; m. sign.) Pron. *é-bu-li-cion.* — Mouvement violent d'un liquide soumis à l'action de la chaleur ; il est dû au dégagement de la vapeur produite par les parties inférieures du liquide, soumises plus directement au contact du feu et à la diminution de cohésion des molécules de

ses parties : *L'ébullition a lieu à différentes températures pour les différents corps. L'eau est en ébullition à cent degrés centigrades. Lorsqu'on chauffe par la partie inférieure un liquide contenu dans un vase, c'est dans cette partie que se produit la vapeur; dès qu'elle est formée, elle soulève les couches de liquide qui sont au-dessus d'elle, et se dégage en bouillonnant : c'est ce dégagement qui est appelé* ÉBULLITION. (Chevreul.)

— Fig. *Je suis pour le bon sens, et ne saurais souffrir les* ÉBULLITIONS *de cerveau de nos marquis.* (Mol.)

— Méd. Éruption cutanée.

Syn. Ebullition, Effervescence, Fermentation. L'*ebullition* est le mouvement spécial d'un liquide qui bout sur le feu ; l'*effervescence* est le mouvement chimique d'une liqueur en laquelle s'opère une combinaison de substances ; la *fermentation* est le mouvement interne et spontané par lequel un liquide se décompose pour former un nouveau corps de ses parties différemment combinées.

ÉBURNATION, n. f. (*éburné.*) Pron. *é-bur-nacion.* — Méd. Transformation d'un os ou d'un cartilage en une substance semblable à l'ivoire.

ÉBURNE, n. f. (*ebur*, ivoire ; lat.) Zool. Genre de coquilles univalves.

ÉBURNÉ, ÉE, adj. (*eburneus*, d'ivoire ; lat.) Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire.

— *Substance éburnée des dents*, partie osseuse des dents.

ÉBURNÉEN, ENNE, adj. (*eburneus*, d'ébène ; lat.) Qui a les caractères de l'ébène.

ÉBURNIFICATION, n. f. V. ÉBURNATION.

ÉBURNIN, INE, adj. (*ébur*, ivoire ; lat.) Qui a la consistance de l'ivoire ; qui ressemble à l'ivoire.

ÉCACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Écacher : *Noix* ÉCACHÉES.

— Fam. *Nez* ÉCACHÉ, écrasé, camus.

ÉCACHEMENT, n. m. (*écacher.*) Pron. *é-ka chman.* — Techn. Action d'écacher ; état de ce qui est écaché.

— Chir. anc. Écrasement, meurtrissure.

ÉCACHER, v. tr. ou act. 1re conj. Écraser, froisser, briser en pressant : ÉCACHER *du sel, des noix.* ÉCACHER *un limaçon en marchant dessus.* (Acad.) *Elles tenaient leurs enfants par les pieds, prêtes à leur* ÉCACHER *la tête contre le pavé.* (Dider.)

— Techn. Aplatir au laminoir le fil, en le faisant passer entre deux cylindres d'acier. || Comprimer les feuilles de papier qui viennent d'être achevées, pour faire sortir les bulles d'air interposées entre elles. || Pétrir la cire pour la rendre molle.

= **S'écacher**, v. pr. S'écraser, se presser un membre : *Il* S'EST ÉCACHÉ *le doigt.* (Acad.)

— Techn. Être écaché, comprimé, aplati.

ÉCACHEUR, n. m. Ouvrier qui écache.

ÉCAFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Fendre l'osier en deux, dans le sens de son épaisseur.

ÉCAGNE, n. f. Pron. *é-ka-gn.* — Techn. Portion d'un écheveau qu'on a dévidé.

ÉCAILLAGE, n. m. (*écaille.*) Pron. *é-ka-iaj.* — Action d'ôter les écailles.

— Techn. Défaut d'une poterie qui s'écaille.

— Action d'enlever par écailles le sel adhérent à une chaudière.

— Action d'écailler des huitres.

ÉCAILLE, n. (*schale*, enveloppe dure des anatacées ; all.) Pron. *é-ca-y.* — Zool. Ensemble des lames aplaties, etc., minces qui couvrent la peau de la plupart des poissons et de certains reptiles : *Les* ÉCAILLES *d'une carpe. Grandes, petites* ÉCAILLES. ÉCAILLES *dures, rondes, transparentes* :

Tout son corps est couvert d'*écailles* jaunissantes.
(Rac.)

— Petites plaques cornées qui garnissent les pattes des oiseaux et la queue de certains mammifères : *La queue du castor est garnie d'*ÉCAILLES. (Buff.)

— Par analog. Mailles d'une armure :

Sa cuirasse d'airain hérisse ses *écailles.* (Delille.)

— Enveloppe calcaire qui couvre le corps des mollusques bivalves : *Une* ÉCAILLE *d'huitre.*

— Substance cornée provenant des grandes plaques épidermiques qui recouvrent la carapace ou partie dorsale de la tortue, et particul. de la tortue marine : *Tablettes couvertes* D'ÉCAILLES. *Tabatière en* ÉCAILLE. *Ce que vous prenez pour de la corne est de* L'ÉCAILLE. (Ac.)

— Poussière fine et brillante qui couvre les ailes des papillons et s'en détache au moindre frottement : *Les papillons ont des ailes couvertes* D'ÉCAILLES *fines comme la poussière, et brillantes des plus vives couleurs.* (Bern. de St-P.)

— Bot. Lames minces, folioles étroites qui protégent certaines parties des plantes : *Les boutons du marronnier d'Inde, la tige de l'orobanche sont garnis* D'ÉCAILLE. (Acad.) *Les enveloppes des boutons à feuilles des arbres sont de véritables* ÉCAILLES. *Les* ÉCAILLES *tiennent lieu de corolle dans les graminées.*

— Par analog. Méd. Petites lamelles épidermiques qui se détachent d'elles-mêmes dans certaines affections de la peau.

— Fig. Dans le style de l'Écriture : *Les* ÉCAILLES *tombèrent des yeux de Tobie. Jésus-Christ fit tomber un instant des yeux de Saul converti, cette espèce* D'ÉCAILLE *dont ils étaient couverts.* (Boss.)

— Fam. : *Les* ÉCAILLES *ne sont pas encore tombées de mes yeux, je ne vois pas encore les choses clairement.* (Volt.)

— Par extens. Tout ce qui se détache des corps en parties minces et légères : *Ce tableau tombe en* ÉCAILLES, *par* ÉCAILLES. (Acad.)

— Archit. Petits ornements en forme de demi-cercles contigus, que l'on sculpte sur des moulures rondes, ou sur un toit, un dôme, etc. : *Le monument de Lysistrate a sa couverture ornée* D'ÉCAILLES.

— Ornement en forme d'écailles de poisson, que l'on emploie dans la menuiserie, la broderie, la tapisserie, etc.

— *Écaille de Bergame*, tapisserie en forme d'écaille qui se fabriquait à Bergame.

— Techn. Pièces minces de cuivre qui servent aux émailleurs à faire le bleu de Turquie. || Croûte qui se soulève à la surface du fer que l'on chauffe. || Pierre pour broyer les couleurs. || Tesson sur lequel on verse de la matière de savon pour en constater le degré de cuisson.

ÉCAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Écailler : *Carpe* ÉCAILLÉE.

— Qui s'est détaché par écailles : *Émaillure* ÉCAILLÉE.

— Bot. Qui se détache successivement par plaques découpées très-régulièrement.

— Zool. Couvert d'écailles : *Animaux* ÉCAILLÉS.

— Blas. Il se dit d'un animal dont les écailles sont d'un autre émail que le corps : *Il portait de sable, au crocodile d'argent,* ÉCAILLÉ *et ombré de sinople.*

ÉCAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écaill.*) Pron. *é-ka-ié.* — Ôter les écailles : *Vous n'*AVEZ *pas bien* ÉCAILLÉ *cette carpe, ce brochet.*

— *Écailler des huitres, des moules*, les ouvrir.

— Techn. Donner à certains ouvrages la couleur de l'écaille. || Couvrir de dessins ou de ciselures en formes d'écailles. || Gratter le plomb jusqu'au vif pour le souder.

= **S'écailler**, v. pron. Tomber, se détacher par parcelles, par écailles : *Ce tableau commence à* S'ÉCAILLER. *Cette émaillure* S'EST ÉCAILLÉE. (Acad.) *Dans certaines affections cutanées, il arrive que la peau* S'ÉCAILLE. *Les enduits de plâtre* S'ÉCAILLENT *promptement.*

ÉCAILLER, ÈRE, n. (*écaille.*) Pron. *é-ka-ié, ièr.* — Celui, celle qui vend des huitres, les ouvre : *Voilà l'*ÉCAILLER *qui passe. Appelez* L'ÉCAILLÈRE.

ÉCAILLEUX, EUSE, adj. Pron. *é-ka-ieu, ieuz.* — Qui se lève, qui se détache par écailles, par parcelles : *Peau dure et* ÉCAILLEUSE. *Une ardoise* ÉCAILLEUSE. *Les Esquimaux ont une sorte de lèpre* ÉCAILLEUSE. (Rayn.)

— Zool. et bot. Qui est formé d'écailles : *Le corps de ce mammifère est* ÉCAILLEUX. *La bulbe du lis est* ÉCAILLEUSE. (Acad.)

— Anat. Qui est revêtu d'écailles ; qui a de l'analogie avec les écailles.

ÉCAILLON, n. m. Pron. *é-ka-ion.* — Art. vétér. anc. Dents canines crocs ou crochets du cheval.

— Techn. Chef-ouvrier d'une ardoisière.

ÉCAILLURE, n. f. Pron. *é-ka-iur.* — Techn. Pellicule qu'on enlève de la surface du plomb en grattant.

ÉCALE, n. f. (*schale* ; all. ; m. sign.) Pron. *é-kal.* — Enveloppe extérieure qui recouvre la coque dure de certains fruits, comme la noix, la châtaigne, etc. : ÉCALE *de noix.*

— Il se dit aussi des coquilles d'œufs, et de la peau des pois qui se lève quand ils cuisent : ÉCALES *d'œufs. Des* ÉCALES *de pois.*

— Techn. Espèce de fosse dans laquelle se tient l'ouvrier monnayeur qui pose les flans sur le carré.

— Dans les manufactures de blondes, portion de soie dont les fils sont contenus par une gomme légère.

— Mar. *Faire écale.* || V. ESCALE.

ÉCALÉ, ÉE, part. pass. du v. Écaler : *Voie* ÉCALÉE. *Amande* ÉCALÉE.

— Écon. rur. Terre qui, ne faisant partie d'aucune ferme, se loue séparément sans bâtiments.

ÉCALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écale.*) Oter l'écale : ÉCALER *des noix, des amandes.*

= **S'écaler**, v. pron. Quitter son écale : *Les pois* S'ÉCALENT *à l'eau bouillante.*

— Techn. Se séparer par lames, en parl. d'une pièce de bois.

ÉCALOT, n. m. Vulg. Espèce de noix.

ÉCALURE, n. f. (*écale.*) Comm. Pellicule dure de certains fruits : ÉCALURE *de café.*

ÉCANG, n. m. Pron. *é-kan.* — Écon. rur. Instrument qui sert à écanguer le chanvre.

ÉCANGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kanghé.* — Écon. rur. Broyer le chanvre ou le lin pour en détacher la paille.

ÉCANGUEUR, n. m. (*écanguer.*) Pron. *é-kangheur.* — Écon. rur. Ouvrier qui écangue le lin ou le chanvre.

ÉCARBOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kar-bou-ié.* — Écacher, écraser : *Il lui* A ÉCARBOUILLÉ *la tête.* (Acad.) *Bon fusil, ma foi ! quel calibre ! ça vous* ÉCARBOUILLE *une cervelle.* (Mérim.)

= **S'écarbouiller**, v. pr. Se briser, s'écraser : S'ÉCARBOUILLER *la tête.*

ÉCARLATE, n. f. (*scharlach* ; all. ; m. sign.) Couleur rouge fort vive, qu'on tire de la cochenille, et qui est d'un grand usage dans la teinture : *Une belle* ÉCARLATE. *Teint en* ÉCARLATE. ÉCARLATE *des Gobelins. Rouge comme l'*ÉCARLATE.

— L'étoffe qui a cette couleur : *Manteau* D'ÉCARLATE. *J'ai acheté vingt aunes* D'ÉCARLATE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Des yeux bordés d'écarlate*, des yeux rouges et chassieux.

— Ce mot, comme le mot *cramoisi*, désignait moins autrefois une couleur quelconque, que la perfection de la teinture : *Il y avait de l'*ÉCARLATE *verte, bleue et noire.*

— Anc. Il se disait figurément dans le sens moderne de *fleur*, élite : *La noblesse du Dauphiné est l'*ÉCARLATE *des gentilshommes de France.*

— Anc. *Graine d'écarlate*, cochenille. || *Écarlate de graine ou écarlate de Venise*, kermès.

— Zool. Couleuvre de la Caroline.

— Bot. *Écarlate jaune*, champignon du genre Agaric.

— Adj. De la couleur de l'écarlate : *Du drap* ÉCARLATE.

Meure le Richelieu qui déchire et qui flatte !
L'homme à la main sanglante, à la robe *écarlate.*
(V. Hugo.)

ÉCARLATIN, n. m. Comm. Étoffe de laine rouge.

— Espèce de cidre.

ÉCARLATINE, adj. fém. Qui est de la couleur de l'écarlate : *Étoffe* ÉCARLATINE.

— *Fièvre écarlatine.* || V. SCARLATINE.

ÉCARQUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Écarquiller : *Les yeux* ÉCARQUILLÉS. *Les jambes* ÉCARQUILLÉES. *Ils marchent* ÉCARQUILLÉS *ainsi que des volants.* (Mol.)

ÉCARQUILLEMENT, n. m. Pron. *é-kar-ki-y-man.* — Fam. Action d'écarquiller : L'ÉCARQUILLEMENT *des jambes.*

ÉCARQUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kar-ki-ié.* — Fam. Écarter, ouvrir d'une manière ridicule : ÉCARQUILLER *les jambes. Les ouvriers* ÉCARQUILLAIENT *leurs yeux en admirant cette femme.* (H. de Balzac.)

. . . . Les spectateurs dans une nuit profonde
Écarquillaient leurs yeux et ne pouvaient rien voir.
(Florian.)

= **S'écarquiller**, v. pron. Être écarquillé : *Ses yeux, ses jambes* S'ÉCARQUILLENT.

ÉCARRIR, v. V. ÉQUARRIR.

ÉCART, n. m. (*ex parte*, à part ; lat.) Pron. *é-kar* — Action de s'écarter : *On porta un coup à cet homme, et, pour l'éviter, il fit un* ÉCART. *Son cheval eut peur, fit un* ÉCART *et le renversa dans le fossé.* (Acad.) *Tous les chevaux firent un* ÉCART *et s'arrêtèrent en hennissant et en battant du pied le terrain.* (Ph. Chasles.)

— Fig. et mor. Action par laquelle on s'éloigne des règles de la morale et des bienséances de la raison : *Les* ÉCARTS *de la jeunesse. Je vous croyais prudent, sage : je ne me serais jamais attendu à un pareil* ÉCART. (Mariv.) *Il y a une certaine énergie ardente qui, pour l'ordinaire, condamne ceux qui la possèdent au malheur de se livrer fréquemment à des* ÉCARTS *qui supposeraient l'absence de toute morale.* (Chamfort.)

L'homme est dans ses *écarts* un étrange problème.
(Andrieux.)

— Fig. Erreurs de l'esprit, de l'imagination : *Les* ÉCARTS *de l'imagination ; il a fait un* ÉCART *dans son discours.*

— Génér. Erreurs, fautes : *Les économistes sont loin d'assurer les progrès de la civilisation matérielle, de régulariser ses* ÉCARTS. (Lam.)

— Art. vétér. Blessure que se fait un cheval par un

mouvement trop violent des muscles locomoteurs : *Ce cheval a pris, s'est donné un* ÉCART. (Acad.)

— *Faux écart*, écart très-léger.

— Dans. Mouvement qui consiste à porter le pied de côté : *Faire un* ÉCART.

— Jeu. Cartes qu'on retire de son jeu.

— Blas. Chaque quartier de l'écu, divisé en quatre parties.

— Anc. jurispr. Droit que plusieurs villes et seigneurs levaient sur les biens qui passaient des mains d'un bourgeois dans celles d'un forain.

— Mar. Jonction de deux pièces de bois ou de deux bordages entaillés. || Procédé qu'on emploie pour opérer cette jonction : *Longs, simples, doubles* ÉCARTS.

= **A l'écart,** loc. adv. En un lieu détourné, écarté : *Les voleurs le trouvèrent à* L'ÉCART *et le dépouillèrent.* (Acad.)

On allait; on venait; mère, sœur, *à l'écart*,
Préparaient à genoux les apprêts d'un départ. (Lam.)

Un petit nombre de justes opèrent à L'ÉCART *leur salut avec crainte.* (Pasc.)

— A part : *Tirer quelqu'un* À L'ÉCART; *se mettre; se tenir, demeurer* À L'ÉCART.

— *Mettre à l'écart*, mettre en un lieu isolé, spécial.

— Par extens. Réserver : *Il* MET À L'ÉCART *une partie de son revenu pour les besoins imprévus.* (Acad.)

— Fig. Faire abstraction : *Mettons cette considération* À L'ÉCART. (Ac.) *Mettons nos intérêts* À L'ÉCART.

— Fig. *Mettre quelqu'un à l'écart*, ne pas le faire participer à quelque avantage, l'exclure : *Quoique la promotion ait été nombreuse, on l'*A MIS À L'ÉCART.

ÉCARTABLE, adj. des 2 g. (*écart.*) Jeu. Qui peut ou qui doit être écarté.

— Fauconn. Il se dit des oiseaux qui sont le mieux vêtus, et qui montent en essor quand la chaleur les presse.

ÉCARTÉ, ÉE, part. pass. du v. Écarter :

Énée et ses vaisseaux par le vent *écartés*. (Boil.)

— Fig. : *Il fut* ÉCARTÉ *des honneurs. Sa demande en justice fut* ÉCARTÉE *par une fin de non-recevoir.* (Acad.)

— Qui est à l'écart; isolé, solitaire : *Endroit* ÉCARTÉ. *Pays* ÉCARTÉ. *Des régions* ÉCARTÉES. *Bords* ÉCARTÉS. *Sentier, chemin* ÉCARTÉ. *Le sommet solitaire d'une montagne* ÉCARTÉE. (Mass.)

. . . Du Cyrus un volume *écarté*. (Boil.)

ÉCARTÉ, n. m. (*écart.*) Pron. *é-karté.* — Jeu de cartes analogue à la triomphe et qui se joue à deux : *Le jeu de l'*ÉCARTÉ; *table d'*ÉCARTÉ. *Il jouait heureusement l'*ÉCARTÉ. (H. de Balzac.) *Avant-hier j'ai passé treize fois de suite à l'*ÉCARTÉ. (Scribe.)

— Anc. Cul-levé.

ÉCARTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Écarteler : *Ravaillac fut* ÉCARTELÉ.

— Blas. Il se dit de l'écu partagé en quatre par une ligne horizontale et une perpendiculaire.

ÉCARTÈLEMENT, ou **ÉCARTELLEMENT,** n. m. (*écarteler.*) Pron. *é-kar-tèl-man.* — Action d'écarteler; supplice qui consistait à attacher un cheval à chacun des membres du criminel, et à les faire tirer en sens inverse jusqu'à ce qu'ils fussent détachés du tronc : *Damien est le dernier criminel qui ait subi l'*ÉCARTÈLEMENT.

— Blas. Partage des armoiries en quatre parties ou écarts : ÉCARTELLEMENT *en croix.* ÉCARTELLEMENT *en sautoir.*

ÉCARTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écart.*) Pron. *é-kartt-lé.* — L'*e* muet du rad. *écartel* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *j'écartèle, ils écartèlent*, etc. — Séparer en quatre, mettre en quatre quartiers un criminel, en le tirant à quatre chevaux : *Il le fit* ÉCARTELER.

— Blas. Partager l'écu en quatre : IL ÉCARTÈLE *de telles et telles armes, de tels et tels émaux.* (Acad.) *Vous verrez ces gens-là armorier leurs équipages,* ÉCARTELER *leurs écussons.* (P.-L. Cour.) *Il* ÉCARTELAIT *les armes des villes de celles de Lorraine et Bourgogne.* (Cuv.)

= **S'écarteler,** v. pron. Être écartelé.

ÉCARTELURE, n. f. (*écarteler.*) Pron. *é-kartt-lur.* — Blas. Division de l'écu en quatre quartiers.

ÉCARTEMENT, n. m. (*écarter.*) Pron. *é-kartt-man.* — Action d'écarter, de séparer : *L'*ÉCARTEMENT *des jambes. L'*ÉCARTEMENT *de deux lignes.*

— Résultat de cette action : *Ces deux étais ont trop d'*ÉCARTEMENT.

— Disjonction, séparation de choses qui doivent êtres jointes : *Il y a eu de l'*ÉCARTEMENT *dans ce mur.* (Acad.)

ÉCARTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écart.*) Pron. *é-kar-té.* — Éloigner, mettre à distance : ÉCARTER *les jambes.* ÉCARTER *les branches qui empêchent de passer. J'*ÉCARTAI *les cheveux qui lui couvraient le visage.* ÉCARTER *le voile qui cache la vue d'un objet.* ÉCARTEZ *ce qui vous gêne, écartez-le de vous.* (Acad.)

Laissez-moi de l'autel *écarter* une mère. (Rac.)

— Détourner : ÉCARTER *quelqu'un du droit chemin.* (Acad.)

— Fig. ÉCARTEZ-*le du danger qui le menace.*

— Fig. et mor. *C'est le devoir du sage d'*ÉCARTER *les hommes de l'erreur.*

— Fig. Ôter une chose :

Sur mes yeux ma facile bonté
A remis le bandeau que j'*avais écarté.* (Rac.)

— Fig. Éloigner, chasser; en parl. des personnes : ÉCARTER *les fâcheux, les importuns.*

— Fig. Rejeter, repousser, en parl. des choses : ÉCARTER *les tentations. Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé* D'ÉCARTER, *autant qu'il est possible, les procès et les obstacles qui troublent les opérations de commerce.* (Barthél.) ÉCARTER *les soupçons.* ÉCARTER *les malheurs;* ÉCARTER *les mauvaises pensées. Le travail* ÉCARTE *l'ennui, le vice et la misère.* (Volt.)

Le sceptre est un fardeau, le trône est un écueil,
Il n'est rien qui du peuple *écarte* les injures.
(Lefr. de Pomp.)

— Fig. Empêcher d'arriver à quelque chose, de l'atteindre : *Il ne plaidait pas; la faiblesse de sa santé et l'ingratitude de son organe l'avaient* ÉCARTÉ *de l'audience.* (Lermin.)

— Fig. Mettre à l'écart, laisser de côté; en parl. des personnes : *En examinant la ligue des sots contre les gens d'esprit, on croirait voir une conjuration de valets pour* ÉCARTER *les maîtres.* (Chamfort.) *Les grands qui* ÉCARTENT *les hommes à force de politesse sans bonté, ne sont bons qu'à être écartés eux-mêmes à force de respects sans attachement.* (Duclos.)

— Disperser : ÉCARTER *la foule,* ÉCARTER *les ennemis.* ÉCARTER *tout le monde. La tempête* A ÉCARTÉ *les vaisseaux.* (Acad.)

D'un souffle, l'aquilon *écarte* les nuages. (Rac.)

— Séparer des personnes l'une de l'autre ;

. . . De tous deux il faut que je l'*écarte*. (Rac.)

— *Ce fusil écarte le plomb,* ou absol. *Ce fusil écarte;* il ne porte pas; il ne lance pas son plomb bien serré.

— Jeux. Mettre à part, rejeter des cartes inutiles, quelquefois pour en prendre d'autres au talon : *Il* A ÉCARTÉ *deux as.*

— Absol. : *Jouez, j'*AI ÉCARTÉ.

= **S'écarter,** v. pron. Être écarté : *Deux lignes qui vont en* S'ÉCARTANT.

— S'éloigner de, placer à distance : ÉCARTEZ-VOUS *de lui.* (Acad.)

— Fam. *Ne vous écartez pas*, restez ici près.

— Faire place, se ranger pour laisser passer quelqu'un : *La foule* S'ÉCARTE *pour le laisser passer.* (Ac.)

La cour autour de vous ou *s'écarte* ou s'empresse,
Selon qu'il vous menace, ou bien qu'il vous caresse. (Rac.)

— S'enfuir : *Les rennes sont sujets à* S'ÉCARTER, *et reprennent volontiers leur liberté.*

— Se détourner de son chemin : *Vous vous* ÉCARTERIEZ *trop si vous preniez ce chemin-là.* (Acad.)

. . Ne *t'écarte* point, prends un guide fidèle.

— Fig. S'éloigner : S'ÉCARTER *de son sujet.* S'ÉCARTER *de son but.* S'ÉCARTER *du droit sens.* S'ÉCARTER *du respect qu'on doit à quelqu'un.* (Acad.) *Il ne* S'ÉCARTA *jamais de cette règle.* (Mass.) *La nature ne* S'ÉCARTE *jamais des lois qui lui sont prescrites.* (Buff.) *Ce n'est jamais impunément qu'un magistrat* S'ÉCARTE *de son devoir.* (Beaum.)

Jamais de la nature il ne faut *s'écarter*. (Boil.)

Je ne M'ÉCARTERAI *pas une minute des ménagements que la justice doit à un homme dont le crime n'est pas prouvé.* (C. Del.)

— Se retirer à l'écart, s'isoler : *La chèvre aime à* S'ÉCARTER *dans les solitudes, à grimper sur les lieux escarpés.* (Buff.)

— Man. Faire un écart : *Le pied leur glisse; ils sont sujets à* S'ÉCARTER. (Lamotte.)

— Chim. *Le bouton d'essai s'écarte*, il s'en détache de petits grains qui sont poussés au loin.

ÉCARTILLEMENT, ÉCARTILLER, V. ÉCARQUILLEMENT, ÉCARQUILLER.

ÉCATI, IE, part. pass. du v. Écatir : *Drap* ÉCATI.

ÉCATIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *é-ka-tir.* — Techn. Donner aux draps un apprêt, un lustre. || V. CATIR.

ÉCATISSAGE, n. m. Techn. Action d'écatir les draps. || V. CATISSAGE.

ÉCATISSEUR, n. m. (*écatir.*) Techn. Ouvrier chargé de l'écatissage. || V. CATISSEUR.

ÉCATOIR, n. m. Pron. *é-ka-toar.* — Techn. Ciselet à l'usage du fourbisseur.

ÉCAUDE, adj. des 2 g. (*e*, part. priv.; *cauda*, queue, lat.) Litt. anc. Il se dit des vers à la fin desquels il manque un ou plusieurs mots.

ÉCAUDÉ, ÉE, adj. (*e*, part. priv., et *cauda*, queue; lat.) Zool. Qui a perdu sa queue, qui n'a pas de queue, ou qui en a une très-courte.

= **Écaudés,** n. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

ÉCAVEÇADE, n. f. Pron. *é-kav-çad.* — Man. Secousse donnée à la tête du cheval avec le caveçon.

ECBOLIQUE, adj. des 2 g. (ἐκβολή, expulsion; gr.) Pron. *èk-bo-lik.* — Méd. Qui est propre à accélérer l'accouchement ou à provoquer l'avortement. || V. ABORTIF.

ECCATHARTIQUE, adj. V. CATHARTHIQUE.

ECCE HOMO, n. m. (*ecce*, voilà, *homo*, l'homme; lat.) Pron. *èk-cé-o-mo.* Tableau ou statue représentant le Christ couronné d'épines, et tenant à la main un roseau en guise de sceptre.

— Fig. et fam. Homme pâle et fort maigre : *C'est un véritable* ECCE HOMO.

ECCHYMOSE, n. f. (ἐκ, hors; χυμός, suc; gr.) Pron. *é-ki-môz.* — Méd. Tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire : *Les* ECCHYMOSES *sont ordinairement le résultat d'une contusion.* (Arag.) *L'extravasation du sang et son infiltration constituent les caractères de l'*ECCHYMOSE, *quelle qu'en soit la cause.* (Rob.)

ECCLÉSIAL, ALE, adj. V. ECCLÉSIASTIQUE.

ECCLÉSIARQUE, n. m. (ἐκκλησία, assemblée; ἀρχός, chef; gr.) Pron. *é-klé-zi-ark.* — Officier de l'ancienne Église grecque, chargé d'assembler le peuple à l'église.

ECCLÉSIASTE, n. m. (ἐκκλησιαστής, qui harangue dans une assemblée; gr.) Pron. *é-klé-zi-ast.* — Livre de l'Ancien Testament, attribué à Salomon :

L'*Ecclésiaste* a dit : « Tout n'est que vanité. » (C. Del.)

— Hist. Titre que prit Luther, lorsqu'il commença ses attaques contre l'épiscopat.

ECCLÉSIASTIQUE, adj. des 2 g. (ἐκκλησιαστικός; gr., m. sign.) Pron. *é-klé-zi-ass-tik.* — Qui appartient à l'Église, au clergé : *L'ordre* ECCLÉSIASTIQUE. *Biens* ECCLÉSIASTIQUES. *Histoire* ECCLÉSIASTIQUE. *Censure, discipline* ECCLÉSIASTIQUE. *Vie, état* ECCLÉSIASTIQUE.

— Qui est d'église : *Personne* ECCLÉSIASTIQUE, *électeur* ECCLÉSIASTIQUE.

— Diplom. Il se disait des lettres onciales dont les ecclésiastiques se servaient pour écrire la copie des actes passés entre eux.

— Admin. *Division ecclésiastique*, celle d'après laquelle un pays est partagé suivant la juridiction des ministres du culte en évêchés, archevêchés, patriarcats, synodes, consistoires, etc., selon le rit ou la religion.

— N. m. Homme attaché à l'Église, prêtre : *Un* ECCLÉSIASTIQUE. *Un jeune* ECCLÉSIASTIQUE. *Un bon* ECCLÉSIASTIQUE. *Un honnête* ECCLÉSIASTIQUE.

— Le cinquième des livres sapientiaux de l'Ancien Testament : *Les préceptes de l'*ECCLÉSIASTIQUE. *L'*ECCLÉSIASTIQUE *n'est pas la même chose que l'Ecclésiaste.* (Acad.)

ECCLÉSIASTIQUEMENT, adv. En ecclésiastique : *Il vit* ECCLÉSIASTIQUEMENT.

ECCOPÉ, n. f. (ἐκκοπή, de κόπτω, je coupe; gr.) Pron. *é-ko-pé.* — Chir. Plaie du crâne, quand elle est oblique et sans perte de substance.

— Division oblique faite par un instrument tranchant sans perte de substance.

ECCOPEUR, n. m. Chir. Instrument propre à opérer l'écrasement des fragments de calculs urinaires.

ECCOPROTIQUE, adj. des 2 g. (ἐκ, dehors; κόπρος, excrément; gr.) Pron. *é-ko-pro-tik.* — Méd. Laxatif.

ÉCCORTHATIQUE, adj. V. CATHARTIQUE.

ECDÉMIQUE, adj. des 2 g. (ἐκ, δῆμος, peuple; gr.) Méd. Qui tient à une cause étrangère aux localités; qui n'attaque pas les masses : *Maladies* ECDÉMIQUES. || Peu usité.

ÉCERVELÉ, ÉE, adj. (*cervelle.*) Pron. *é-cèrv-lé.* — Qui a l'esprit léger, évaporé, qui manque de prudence, de jugement.

— Subst. *C'est un petit* ÉCERVELÉ. (Mol.) *Une* ÉCERVELÉE. || *SYN.* V. ÉTOURDI.

ÉCHAFAUD, n. m. (*chaffod*, celt.; anc. *schaffaud.*) Pron. *é-cha-fô.* — Espèce de plancher volant soutenu par des pièces de bois, perches et boulins, qui sert à supporter les ouvriers travaillant à une grande hauteur : ÉCHAFAUD *mobile.* ÉCHAFAUD *volant. On ne peut plus travailler à cette muraille sans*

ÉCHAFAUD. *Ce bâtiment est achevé, il faut ôter les* ÉCHAFAUDS.

— Fig. *Bacon construisit l'*ÉCHAFAUD *d'un édifice immense.* (Thomas.)

— Sorte d'amphithéâtre en gradins, où se placent ceux qui assistent à une cérémonie publique.

— Plancher élevé pour l'exposition ou l'exécution des criminels : *Mourir sur un* ÉCHAFAUD. *Porter sa tête sur un* ÉCHAFAUD. (Acad.) *On réussit seulement à lui épargner le supplice du gibet ; il monta sur l'é*CHAFAUD *et fut décapité.* (Ph. Chasles.)

Au pied de l'*échafaud*, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents. (C. Del.)

Il y a des gens qui ont le besoin de primer à quelque prix que ce puisse être ; sur un théâtre, un trône, un ÉCHAFAUD, *ils seront toujours bien s'ils attirent les yeux.* (Chamfort.)

Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*. (T. Corn.)
L'*échafaud* pour le juste est le lit de la gloire. (Lam.)

— Mar. Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue à Terre-Neuve. || Quelques marins disent *chafaud.*

ÉCHAFAUDAGE, n. m. (*échafaud.*) Pron. *é-cha-fô-daj.* — Action d'établir des échafauds nécessaires à un travail de bâtiment ; assemblage des pièces qui constituent un échafaud : *Un* ÉCHAFAUDAGE *en plancher, en bois de charpente. Il en a coûté beaucoup pour l'*ÉCHAFAUDAGE. (Acad.)

— Fig. Grands préparatifs sans résultat : *Voilà un grand* ÉCHAFAUDAGE *pour une chose qui n'en vaut pas la peine.* (Acad.)

— Amas de raisons vaines, raisonnement prétentieux, étalage inutile de grands sentiments, de maximes pompeuses : *Tout cet* ÉCHAFAUDAGE *n'a produit aucun effet.* (La H.) *A quoi bon cet* ÉCHAFAUDAGE *pour prouver ce que tout le monde sait ?* (Acad.) *La vraie philosophie renverse l'*ÉCHAFAUDAGE *du philosophisme.* (Boss.)

ÉCHAFAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*échafaud.*) Pron. *é-cha-fô-dé.* — Faire un échafaudage pour travailler à un bâtiment, à une décoration : *Ils ont été longtemps à* ÉCHAFAUDER.

— Fig. Faire un grand étalage d'esprit et d'érudition, à propos de futilités : ÉCHAFAUDAGE *de preuves. Tous ces raisonnements que vous* ÉCHAFAUDEZ *avec peine ne produiront aucun effet.*

= **S'échafauder,** v. pron. Fig. Faire de grands préparatifs pour peu de chose : *Ces charlatans furent longs à* S'ÉCHAFAUDER. (Acad.) || Ce sens est familier.

ÉCHALADER, v. 1re conj. V. ÉCHALASSER.

ÉCHALAS, n. m. (*echalatus ;* bass. lat., Pron. *é-cha-la.* — Bâton de quatre à cinq pieds de long, que l'on fiche en terre pour soutenir un cep de vigne, un arbuste : ÉCHALAS *de vigne.* ÉCHALAS *rond. Botte d'*ÉCHALAS. *Planter, arracher des* ÉCHALAS. (Acad.) *Les vignes, au lieu d'être liées à l'*ÉCHALAS *et rangées comme des pions sur l'échiquier, grimpent légèrement aux arbres, se suspendent en festons d'une branche à l'autre.* (St. M. Gir.)

— Fam. *Se tenir droit comme un échalas,* affecter de se tenir fort droit.

— Fig et fam. *C'est un échalas,* se dit d'une personne grande, maigre et sèche : *Je n'ai jamais vu un pareil* ÉCHALAS.

ÉCHALASSEMENT, n. m. Pron. *é-cha-la-çaj, lass-man.* — Agric. Action d'échalasser. Résultat de cette action.

ÉCHALASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-cha-la-cé.* — Agric. Garnir d'échalas : ÉCHALASSER *une vigne.*

ÉCHALIER, n. m. Pron. *é-cha-lié.* — Écon. rur. Haie sèche. Clôture d'un champ, faite de branches d'arbres pour en fermer l'entrée aux bestiaux.

ÉCHALOTE, n. f. (*ascalonia ;* lat.) Pron. *é-cha-lott.* — Bot. Plante potagère de la famille des Liliacées, du genre *Ail ;* elle a une saveur moins forte que l'ail : *Une sauce aux* ÉCHALOTES.

— Techn. Petite lame de laiton demi-cylindrique qui sert de languette aux tuyaux d'anche des orgues.

ÉCHAMPEAU, n. m. Pron. *é-chan-po.* — Pêch. Bout d'une ligne qui porte l'hameçon pour la pêche de la morue.

ÉCHAMPELÉ, ÉE, adj. Pron. *é-chanp-lé.* — Agric. Il se dit de la vigne lorsqu'elle n'a pas formé ses boutons avant les chaleurs.

ÉCHAMPI, IE, ou **ÉCHAMPÉ, ÉE,** part. pass. du v. Échampir ou Échamper : *Moulures d'acajou* ÉCHAMPIES *en or.*

ÉCHAMPIR ou **ÉCHAMPER,** v. V. RÉCHAMPIR.

ÉCHANCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Échancrer : *Des feuilles* ÉCHANCRÉES.

ÉCHANCRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*é,* hors, et *cancer,* chancre ; lat.) Pron. *é-chan-kré.* — Tailler, évider de l'étoffe, du cuir ou du bois, en forme de croissant, de demi-cercle : ÉCHANCRER *le collet d'un manteau.*

— Fig. :

Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux nuits
Échancré, selon l'ordinaire,
De l'astre au front d'argent la face circulaire. (La F.)

ÉCHANCRURE, n. f. (*échancrer.*) Pron. *é-chan-krur.* — Coupure en forme de croissant, de demi-cercle : ÉCHANCRURE *d'une manche. Ce fameux partisan était si gros qu'il avait été obligé de faire faire une* ÉCHANCRURE *à sa table à manger.* (Walckenaer.)

— Par extens. Partie échancrée :

J'en ai mangé cette *échancrure*,
Le reste vous sera suffisante pâture. (La F.)

— Bot. et anat. Entaille naturelle semblable à une échancrure : *Les feuilles de plusieurs plantes ont une* ÉCHANCRURE *à leur sommet.* ÉCHANCRURE *nasale.*

— Géol. Parties de terre coupées par la mer : *Les* ÉCHANCRURES *de toutes les terres que baigne l'Océan.* (Volt.)

— Trouées, larges fissures dans les montagnes : *Mon regard plonge à travers l'*ÉCHANCRURE *de la roche, sur le plus magnifique et le plus étrange horizon qui ait jamais étonné un regard d'homme ; c'était Damas et son désert sans bornes.* (Lamart.)

ÉCHANDOLE, n. f. (*scandula ;* lat. ; m. sign.) Petit ais de merrain qui sert à couvrir les toits.

ÉCHANGE, n. m. (*change.*) Pron. *é-chanj.* — Troc que l'on fait d'une chose pour une autre : *L'é*CHANGE *d'une chose contre une autre,* ÉCHANGE *avantageux. L'*ÉCHANGE *est contemporain des premières transations que fit naître le besoin.*

— *Commerce d'échange ou par échange,* commerce où l'on fait seulement usage de marchandises, sans employer la monnaie : *Il ne se fait dans ce pays qu'un commerce* D'ÉCHANGE.

— *Échange des prisonniers,* remise réciproque des prisonniers faits de part et d'autre à la guerre : *Cartel d'*ÉCHANGE. *On y regardera à deux fois, pensai-je, avant d'égorger un officier porteur d'un* CARTEL D'ÉCHANGE. (Ph. Chasles.)

— Diplom. Communication réciproque entre les gouvernements, touchant les questions diplomatiques : *Un* ÉCHANGE *de notes diplomatiques. Il y a un* ÉCHANGE *continuel de courriers entre ces deux cabinets.* (Ac.)

— Fig. Réciprocité : ÉCHANGE *de services, de bons offices.* ÉCHANGE *d'idées.* ÉCHANGE *d'injures, de coups. L'amour, tel qu'il existe dans la société, n'est que l'é*CHANGE *de deux fantaisies.* (Chamfort.) *Rien n'est plus commun que les* ÉCHANGES *intéressés, rien de plus rare que les services.* (Duclos.)

— Techn. Opération qui consiste à faire disparaître le grain du papier.

= **En échange,** loc. adv. Par réciprocité : *Ils nous envoyaient leur or et leur argent, et nous leur portions peut-être* EN ÉCHANGE *nos dérèglements et nos vices.* (Mass.)

= **En échange de,** loc. prép. Au lieu de, à la place de :

Il m'a donné son cœur *en échange du mien.* (Scar.)

ÉCHANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Échanger, et adj. : *Ces produits furent* ÉCHANGÉS *contre d'autres. La valeur est une quantité des choses susceptibles d'être* ÉCHANGÉES. (Droz.)

— Diplom. *Communications, ratifications* ÉCHANGÉES.

— Fig. : *Bons offices services* ÉCHANGÉS. *Quelle était cette femme élégante et familière qui l'abordait la première, et qui, après les premières paroles* ÉCHANGÉES, *le traitait avec une certaine hauteur voisine de la protection ?* (J. Janin.)

ÉCHANGEABLE, adj. des 2 g. (*échange.*) Pron. *é-chan-jabl.* — Être échangé : *Produits* ÉCHANGEABLES.

— Écon. polit. *Valeur échangeable,* valeur résultant de la propriété qu'ont les choses de satisfaire nos désirs, et de leur disproportion avec nos besoins : *La* VALEUR ÉCHANGEABLE *n'est nullement une propriété inhérente à la matière ; elle est, de sa nature, chose mobile et variable.* (Rossi.) *La valeur* ÉCHANGEABLE *ou le prix est une indication de l'utilité que les hommes reconnaissent dans les choses.* (J. B. Say.)

— Il se dit des prisonniers de guerre : *Un prisonnier* ÉCHANGEABLE *contre un autre.*

ÉCHANGEAGE, n. m. (*échange.*) Pron. *é-chan-jag.* — Techn. Action d'échanger le linge.

ÉCHANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e, changer.*) Pron. *é-chan-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *échang* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous échangeons, il échangea,* etc. — Faire un échange : ÉCHANGER *une propriété contre une autre. On a* ÉCHANGÉ *les prisonniers.* (Acad.) *J'ai vu des hommes trahir leur conscience pour complaire à un homme qui a un mortier ou une simarre ; étonnez-vous donc ensuite de ceux qui l'é*CHANGENT *pour le mortier ou pour la simarre même.* (Chamfort.)

— Diplom. Se remettre, se communiquer réciproquement des pouvoirs, des pièces intéressant les gouvernements respectifs : *Les plénipotentiaires* ONT ÉCHANGÉ *leurs pouvoirs.* (Acad.) ÉCHANGER *des notes.*

— Guerr. *Ces* VAISSEAUX ONT ÉCHANGÉ *quelques coups de canon,* se sont lancé quelques coups de canon : *Tout cavalier qui allait en fourrage ou qui se détachait de quelques pas avait des coups de sabre à* ÉCHANGER. (Ph. Chasles.)

— Fig. *Ils* ÉCHANGEAIENT *des politesses, des injures. Tous trois politiquaient à leur manière sur les affaires de la division, et* ÉCHANGEAIENT ENTRE EUX *leurs renseignements respectifs.* (H. de Balzac.)

Sans leur faire expliquer ce qu'ils n'osaient pas dire,
Avec eux tristement j'*échangeais* un sourire. (C. Del.)

— Techn. Laver le linge à l'eau pour lui enlever tout ce qu'il est possible de dissoudre sans le secours des alcalis.

— Soumettre le papier aux manipulations de l'échange.

= **S'échanger,** v. pron. Être échangé : *Rien au monde ne peut s'*ÉCHANGER *contre la vertu.* (Boil.)

Syn. Echanger, Troquer, Permuter. On *échange* toutes sortes de choses ; on ne *troque* que des objets mobiliers ou des marchandises ; on ne *permute* que des emplois ou des fonctions de même ordre. *Échanger* s'emploie seul pour les valeurs de banque et pour certaines choses qui ne peuvent être considérées comme valeurs réelles. On *échange* des traites, des effets de commerce ; on *échange* des saluts, les ratifications d'un traité.

ÉCHANSON, n. m. (*schenken,* servir d'échanson ; all.) Pron. *é-chan-çon.* — Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince, etc. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des dieux de la Fable, des princes souverains de l'antiquité, etc. : *Ganymède est l'*ÉCHANSON *des dieux. L'office d'*ÉCHANSON. *L'*ÉCHANSON *de Pharaon, d'Astyage. Le roi de Bohême était grand* ÉCHANSON *de l'Empire.* (Acad.)

— Fam. Toute personne qui sert à boire : *Je serai votre* ÉCHANSON. *Vous êtes un* ÉCHANSON *bien maladroit.*

ÉCHANSONNAGE, n. m. V. ÉCHANSONNERIE.

ÉCHANSONNERIE, n. f. Pron. *é-chan-çonn-ri.* — Corps des officiers qui servent à boire à un roi, à un prince, etc. : *Chef d'*ÉCHANSONNERIE. *Officiers d'é*CHANSONNERIE.

— Un des communs de la maison du roi où se faisait la distribution du vin.

ÉCHANT, n. m. (*eschaux,* cours de la rivière ; celt.) Agric. Intervalle entre deux rangées de vignes, qu'on ensemence ou qu'on plante.

ÉCHANTIGNOLLE, n. f. Pron. *é-chan-ti-gniol.* — Techn. Morceau de bois qui, dans un comble, soutient les tasseaux d'une panne.

— Morceau de bois emmortaisé pour recevoir en dessous l'essieu d'une charrette.

ÉCHANTILLON, n. m. (*canthus,* coin de l'œil ; lat.) Pron. *é-chan-ti-ion.* — Petit morceau d'étoffe, de toile ou d'autres choses semblables, qui sert de montre pour faire connaître la pièce : *Montrer un* ÉCHANTILLON. *Donner un* ÉCHANTILLON. *Ce n'est qu'un* ÉCHANTILLON *de la pièce. La pièce ne se rapporte pas à l'*ÉCHANTILLON. *Juger de la pièce par l'*ÉCHANTILLON. *L'*ÉCHANTILLON *d'une étoffe. Elle aime mieux le velours vert, et vous prie de lui en porter des* ÉCHANTILLONS. (Scribe.)

— Par extens. Petite partie, prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur : *Échantillon de blé, de vin,* etc.

— Par extens. et fig. : *Ces républiques faibles étaient, pour ainsi dire, les* ÉCHANTILLONS *de la bourgeoisie d'alors, les ébauches de la démocratie future.* (V. Hugo.) *Milan a des* ÉCHANTILLONS *de tout ce qui fait la beauté et le charme de l'Italie.* (St.-M. Girard.)

— Prov. et fig. *Juger de la pièce par l'échantillon,* juger de quelqu'un ou de quelque chose par le peu qu'on en sait ou qu'on en a vu.

— Fig. Fragment de poëme, pages de prose, donnant une idée de l'ouvrage dont ils font partie : *On vante l'ouvrage qu'il doit publier, je voudrais en voir un* ÉCHANTILLON. (Acad.) *Voilà une scène de cette tragédie ; vous jugerez de la pièce par l'*ÉCHANTILLON. (Volt.)

— Fig. et fam. *Donner un échantillon de son savoir-faire,* montrer ce que l'on sait faire. || *Ce n'est là*

qu'un échantillon de son savoir-faire, son habileté ne se borne pas à cela.

— Comm. Contre-partie de la taille sur laquelle sont marquées les ventes à crédit.

— Techn. Outil dont l'horloger se sert pour égaliser les roues des montres.

— Instrument pour égaliser les dents.

— Outil pour former les moulures d'un sabot sur la terre molle.

— Calibre, forme des moulures.

— Outil de charpentier et de menuisier pour donner aux pièces l'épaisseur convenable.

— Mar. Force, dimension des pièces de bois qui servent aux constructions navales : *Cette pièce de bois est d'un grand, d'un moyen, d'un petit* ÉCHANTILLON. *Ces deux pièces sont de même* ÉCHANTILLON, *d'*ÉCHANTILLON *différent.* || *Ce bâtiment est d'un grand* ÉCHANTILLON, *d'un faible* ÉCHANTILLON, la charpente de sa muraille, de son bord, a beaucoup, a peu d'épaisseur.

ÉCHANTILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Échantillonner : *Les poids de ce trébuchet ont été marqués et* ÉCHANTILLONNÉS *à la Monnaie.* (Acad.)

ÉCHANTILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ischantillare*, échantiller; celt.) Pron. *é-chan-ti-io-né.* — Confronter un poids, une mesure avec sa matrice : *On marque et l'on* ÉCHANTILLONNE *les poids et les monnaies.*

— Comm. Couper des échantillons d'une pièce d'étoffe.

— Techn. Couper les issues des peaux.

ÉCHANVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chanvre.*) Pron. *é-chan-vré.* — Écon. rur. Enlever les plus grosses chènevottes de la filasse.

ÉCHANVROIR, n. m. Pron. *é-chan-vroar.* — Écon. rur. Séran ou sérançoir.

ÉCHAPPADE, n. f. (*échapper.*) Pron. *écha-pad.* — Grav. Coup de burin profond fait par accident sur une partie déjà gravée.

— Techn. Séparation verticale ménagée entre des poteries qu'on fait cuire au four.

ÉCHAPPATOIRE, n. f. (*échapper.*) Pron. *é-cha-pa-toar.* — Défaite; moyen adroit et subtil pour se tirer d'embarras : *Trouver une échappatoire. Il a des* ÉCHAPPATOIRES *toutes prêtes.* (Acad.)

Honorable défaite, heureuse *échappatoire !* (Regnier.)

Les cas de conscience sont un magasin de subtilités où l'intérêt choisit ses ÉCHAPPATOIRES. (H. de Balz.)

ÉCHAPPE, n. m. (*échapper.*) Pron. *é-chap.* — Fauc. Action de mettre le gibier en liberté pour lâcher l'oiseau après.

— *Oiseau d'échappe*, oiseau qui s'est développé de lui-même et sans qu'on ait pris aucun soin pour l'élever.

— Passem. N. pl. Pièces du métier à galon.

ÉCHAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Échapper : *Des prisonniers* ÉCHAPPÉS, *un cheval* ÉCHAPPÉ. *Je descendis dans la prairie avec cette vélocité de pieds qui défie celle du cheval* ÉCHAPPÉ. (H. de Balz.) *Pour aller secourir ses sujets, il vole du sein de la mort dont à peine il est* ÉCHAPPÉ. (Volt.)

Échappé, mais trop tard, et fuyant nos frontières,
Depuis cinq ans en proie aux armes étrangères,
Je passai sous un ciel encor plus ennemi,
Où le soleil n'échauffe et ne luit qu'à demi. (Pir.)

— *Échappé de. Un essaim d'abeilles* ÉCHAPPÉ *de la ruche.* (Chateaub.) ÉCHAPPÉ *du lieu qui le tenait captif, l'oiseau s'élance dans l'air avec joie.* (Marm.) *Le sacrement libérateur rompt peu à peu les attaches du fidèle; son âme, à moitié* ÉCHAPPÉE *de son corps, devient presque visible sur son visage.* (Chateaubr.)

À grand'peine *échappés* de leurs derniers naufrages,
Ils vont, tout de nouveau, défier les orages. (Regnard.)

Recueillons avec soin ces rayons ÉCHAPPÉS *de la lumière céleste.* (Buff.)

— *Échappé à :* ÉCHAPPÉ À *la prison et probablement* À *la mort que lui préparait son oncle, il mena longtemps une vie errante.* (Mérim.)

... Pouvais-je exposer aux regards des mortels
Une jeune prêtresse *échappée* aux autels ? (Marm.)

Cet homme, ÉCHAPPÉ *à une mort presque certaine, s'agenouilla sur le sable.* (B. de St. Pierre.) *Il y a plus de comètes hors de la portée de notre vue, ou* ÉCHAPPÉES *à l'œil des observateurs, qu'il n'y en a eu de remarquées.* (Buff.)

— Fam. *Un cheval échappé*, un jeune homme indocile, emporté.

— Manége. Il se dit de tout poulain engendré d'un cheval et d'une jument de races différentes : *Cheval* ÉCHAPPÉ *de genet.*

— Fauconn. *Gibier échappé*, celui que l'on tient en main, et qu'on lâche dans la campagne pour le faire voler aux oiseaux de proie.

— Subst. *Un* ÉCHAPPÉ *de galères. Un* ÉCHAPPÉ *de prison*, un homme sans foi ni loi.

— *Un échappé de Charenton; un échappé des Petites-Maisons*, un fou, un écervelé, un étourdi.

— Man. Cheval échappé : *Un* ÉCHAPPÉ *d'Arabe. Un* ÉCHAPPÉ *de barbe.*

— Par analog. en parl. d'un homme : *C'est un* ÉCHAPPÉ *de juif.*

— Il se dit même quelquefois d'un homme qui a de la ressemblance avec quelque type connu : *Un* ÉCHAPPÉ *d'Ésope.*

Regarde Dorilas, cet *échappé* d'Ésope,
Qu'on ne peut discerner qu'avec un microscope. (Regn.)

= **Gramm.** *Avoir échappé* s'entend des choses qui ont passé sans qu'on y ait pris garde; *être échappé* s'entend de ce qu'on a dit ou de ce qu'on a fait soi-même par étourderie. Une faute *a échappé* à un correcteur, qui ne l'a pas vue; un mot nous *est échappé*, quand nous l'avons prononcé sans avoir réfléchi. *Jamais une parole de reproche ne lui* ÉTAIT ÉCHAPPÉE. (H. de Balz.)

Comprends-tu bien les mots qui *te sont échappés ?*
(C. Del.)

— Suivant le Dictionnaire de l'Académie, on peut employer indistinctement l'un pour l'autre au sens propre. Mais Beauzée trouve une différence assez fondée entre : *Le cerf* A ÉCHAPPÉ *aux chiens*, et *Le cerf* EST ÉCHAPPÉ *aux chiens :* dans le premier cas, les chiens ne l'ont point aperçu, ou ils ont été loin de l'atteindre; dans le second, étant sur le point d'être atteint, il s'est tiré de péril.

ÉCHAPPÉE, n. f. (*échapper.*) Pron. *é-cha-pé.* — Action imprudente par laquelle on s'écarte de son devoir : *C'est une* ÉCHAPPÉE *de jeune homme. Il a fait plusieurs* ÉCHAPPÉES. (Acad.) || Fam.

— *Faire quelque chose par échappées*, faire quelque chose par intervalles, et comme à la dérobée.

— Arch. Espace ménagé pour le tournant des voitures à leur entrée dans une cour ou dans une remise, et celui qu'on laisse entre un escalier et la voûte ou le plafond. || On dit aussi *Échappement.*

— Peint. *Échappée de lumière*, lumière qu'on suppose passer entre deux corps très-proches l'un de l'autre, et qui éclaire une partie du tableau, qui serait dans l'ombre ou dans la demi-teinte.

— *Échappée de vue*, vue resserrée entre des collines, des bois, des maisons : *Il y a de belles* ÉCHAPPÉES DE VUE *dans le village.* (Acad.) *Le regard s'étendait par une* ÉCHAPPÉE DE VUE *sur les flancs des montagnes.* (Lam.)

— Fig. : *Dès qu'il faut ouvrir la moindre* ÉCHAPPÉE DE VUE *au public sur mes intentions et ma vie privée, c'est un véritable chagrin que j'éprouve.* (Ph. Chasl.)

— Fam. Instant de beau temps; moment pendant lequel le ciel s'éclaircit : *J'ai profité d'une* ÉCHAPPÉE *de beau temps.*

— Mar. Rétrécissement sensible dans les façons de l'arrière d'un navire.

= **Par échappées**, loc. adv. Par intervalles : *Il ne fait beau que* PAR ÉCHAPPÉES. *Fortement émue par les objets, l'imagination n'a que des durées sans mesures, des espaces par* ÉCHAPPÉES, *et, pour tous nombres, la foule ou l'unité.* (Rivarol.)

ÉCHAPPEMENT, n. m. (*échapper.*) Pron. *é-chap-man.* — Mécan. Espèce de mécanisme par laquelle le régulateur reçoit le mouvement de la dernière roue d'une machine, et ensuite modère le mouvement de cette roue même; il s'emploie principalement en termes d'horlogerie : ÉCHAPPEMENT *à recul*, ÉCHAPPEMENT *à repos.* ÉCHAPPEMENT *à roue de rencontre.* ÉCHAPPEMENT *à cylindre, à ancre.* ÉCHAPPEMENTS *libres.*

— Archit. Échappée. || V. le mot.

— Généràl. Tout ouvrage qui soutient les eaux d'une rivière, d'un canal ou d'un étang au-dessus de leur niveau naturel, et que l'on peut ouvrir et fermer à volonté. La fermeture peut être faite avec des vannes, des poutrelles, des portes simples, busquées ou tournantes.

— Ch. de fer. *Tuyau d'échappement*, tuyau par lequel la vapeur s'échappe de la locomotive, après avoir agi dans le cylindre.

ÉCHAPPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, dehors; *campus*, champ; lat.) Pron. *é-cha-pé.* — Fuir, s'esquiver, se sauver de quelque mal, de quelque péril : *Tous les compagnons furent massacrés, et lui-même n'*ÉCHAPPA *qu'à grand'peine.* (Acad.)

Tes yeux cherchent en vain; tu ne peux t'*échapper.* (Rac.)

— *Échapper à*, se soustraire à quelque mal dont on était menacé, s'en préserver : ÉCHAPPER *au danger.* ÉCHAPPER *à la tempête.* ÉCHAPPER *à la poursuite des ennemis. Il ne peut m'*ÉCHAPPER.

... Si le corps périt, l'âme *échappe* à la mort. (Bernis.)

Ce libelle diffamatoire a été condamné à être brûlé, mais les auteurs ont ÉCHAPPÉ À *la justice humaine.* (Volt.) *Ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire ne manquent guère de moyens d'éluder la loi ou d'*ÉCHAPPER À *la peine.* (J. J. Rouss.)

Je suis seule *échappée* aux fureurs de la guerre. (Rac.)

Les oiseaux seuls ont ÉCHAPPÉ À *la domination de l'homme.* (Buff.) *Qu'il est difficile d'*ÉCHAPPER À *l'oubli et à l'envie !* (P. L. C.) *On ne peut* ÉCHAPPER À *sa destinée.* (Danc.) *Le bohémien, qui avait trouvé moyen d'*ÉCHAPPER À *la dent du loup, sauta dans la charrette.* (Ph. Chasles.)

Je ne puis *échapper* aux soupçons que j'inspire. (C. Del.)

— Particul. *Échapper à*, n'être pas aperçu, ne pouvoir être vu; se conjugue dans ce sens avec l'auxiliaire *avoir* : *Le corps d'armée* ÉCHAPPAIT À *nos regards. Les ailes du troglodyte battent d'un mouvement si vif, que les vibrations en* ÉCHAPPENT *à l'œil.* (Buff.)

Rien n'*échappe* aux regards de cette curieuse. (Rac.)

— Fig. : *La cause de ce phénomène* ÉCHAPPE À *toutes les recherches.* (Acad.) *Leurs vices, obscurs comme leurs noms,* ONT ÉCHAPPÉ À *l'histoire.* (Mass.) *Je fis à Tobie plusieurs questions sur ce seigneur, auxquelles il me répondit d'une façon qui me fit connaître que les vices et les vertus des hommes en place n'*ÉCHAPPENT *point au public.* (Lesage.) *Je priai l'auteur de me répéter un passage dont le sens m'*AVAIT ÉCHAPPÉ. (P. de Musset.) *Hippocrate n'a pas tout vu dans le détail, mais il y a peu de grands tableaux qui* LUI AIENT ÉCHAPPÉ. (Cabanis.)

Je vois que rien n'*échappe* à votre prévoyance. (Rac.)

En lisant cette tragédie avec attention, j'ai cru faire des découvertes curieuses et qui ONT ÉCHAPPÉ *jusqu'à présent* AUX *commentateurs et* AUX *critiques.* (Andr.) *Il y a des gens à qui on n'a besoin que de présenter le vrai pour qu'ils y courent avec une surprise naïve et intéressante; ils s'étonnent qu'une chose frappante leur* AIT ÉCHAPPÉ *jusqu'alors.* (Chamfort.)

— Techn. Se découdre, en parlant d'une étoffe.

— Par extens. N'être plus sous la domination de quelqu'un :

Néron m'*échappera*, si ce frein ne l'arrête. (Rac.)

— Fig. Ne pouvoir être connu, pénétré : *Vous changiez de caractère, de sentiment; vous* ÉCHAPPIEZ À *tout le monde.* (Mass.) *Cet homme-là m'*ÉCHAPPE; *au moment où je suis tenté de le croire un bon homme, il me fait une réponse qui décèle une âme étroite.* (Picard.)

— Fig. Avec la préposit. *à* : *Il ne peut* ÉCHAPPER AU *dilemne pressant de son adversaire.* (Acad.) *Nul ne peut* ÉCHAPPER À *son siècle; même en le combattant, on reçoit et on garde son empreinte.* (A. de Broglie.)

— Fig. Se dit des choses dont on est frustré, qu'on ne saurait conserver, fixer; qui se perdent, se dissipent : *Cet emploi, cet héritage lui* ÉCHAPPE. *Parmi tant de places, il n'y en eut qu'une seule qui put* ÉCHAPPER *à ses mains.* (Boss.)

— *La patience lui échappe, lui a échappé*, il commence à perdre patience, il a perdu patience; il témoigne de l'emportement après s'être contenu quelque temps.

— *Échapper de*, cesser d'être où l'on était, sortir de; ordinairement d'une position mauvaise, défavorable : ÉCHAPPER *des mains des voleurs.* ÉCHAPPER *du naufrage.*

— Fig. ÉCHAPPER *d'une maladie*, n'y pas succomber.

— Avec un nom de chose pour sujet : *Ce fleuve est* ÉCHAPPÉ *de son lit.*

Quel frein retient captif ce soleil radieux,
Qui nous dévorerait, s'il *échappait des* cieux ? (H. Bis.)

*Les biens qu'ils ont acquis s'*ÉCHAPPENT *de leurs mains avares.* (Fléch.)

— *Échapper de la mémoire*, se dit des choses qu'on oublie, dont on a perdu le souvenir : *Ces paroles m'*ÉCHAPPENT *de la mémoire. Ces faits me* SONT ÉCHAPPÉS DE LA MÉMOIRE.

— Dans le même sens :

Tant d'autres dont les noms lui *sont même échappés.*
(Rac.)

— *Échapper de la main, des mains*, en parlant des choses qu'on laisse aller ou tomber involontairement : *La canne lui* ÉCHAPPA *des mains. La bannière de Lucerne, portée par l'avoyer, venait d'*ÉCHAPPER *des mains de ce magistrat mortellement blessé.* (Raoul-Rochette.)

— Poés. *Échapper à la main :*

Ma lyre *échappe* à ma main languissante. (Del.)

— Par analog. : *Laisser* ÉCHAPPER *ce que l'on tient.*

— *Laisser échapper un cri, un soupir*, etc., pousser un cri, un soupir.

— Dans le même sens : *Un cri, un soupir lui* ÉCHAPPA, *lui* A ÉCHAPPÉ, *lui* EST ÉCHAPPÉ, *vient à lui* ÉCHAPPER ; se dit surtout quand l'acte dont il s'agit est involontaire, forcé.

— Particul. Il se dit de ce qu'on dit, de ce qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, etc.; dans ce cas, se conjugue toujours avec l'auxiliaire *être* : *A peine cette parole me* FUT-ELLE ÉCHAPPÉE, *que je sentis mon imprudence.* (Acad.) *L'on confie son secret dans l'amitié, mais il* ÉCHAPPE *dans l'erreur.* (La Br.)

Ce mot m'*est échappé* ; pardonnez ma franchise. (Volt.)

Dès qu'une façon de penser vient à poindre dans un vers ou dans une phrase, un cri de surprise ÉCHAPPE *au compère et circule dans l'auditoire.* (Viennet.)

Étouffez un amour qui n'est plus légitime.
Le penchant doit finir où commence le crime.
— Le crime, dites-vous ! — Le mot m'*est échappé*.
(La Chauss.)

Le secret le plus intime ÉCHAPPAIT *du fond de son cœur.* (Fén.)

L'affreuse vérité me *serait échappée.* (Rac.)

— Dans ce sens, Fénelon a employé l'auxiliaire *avoir*, contrairement à la règle : *Malgré son chagrin, il sourit des paroles extravagantes qui lui* ONT ÉCHAPPÉ. (Fén.) ‖ V. ÉCHAPPÉ.

— *Laisser échapper*, se dit dans un sens analogue : *Laisser* ÉCHAPPER *un mot, un secret, une bévue, des fautes*, etc.

— Par extens. : *Partout il laisse* ÉCHAPPER *des traits d'humanité pour les peuples.* (Mass.)

— Perdre, ne pas saisir : *Laisser* ÉCHAPPER *l'occasion.*

— Imperson. : IL *lui* ÉCHAPPE *souvent de dire des choses déplacées. Il lui est* ÉCHAPPÉ *des fautes, des négligences : Il lui* ÉCHAPPE *souvent de dire des choses déplacées.* (Acad.) *Jamais il ne lui* ÉCHAPPA *de dire rien de désobligeant à personne.* (St.-Simon.) *Il* ÉCHAPPE *toujours quelque péché à la fragilité humaine.* (Boss.) EST-*il* ÉCHAPPÉ *quelque indiscrétion à sa jeunesse ?* (Fléch.)

— Fig. Il se dit de certaines choses, de certaines actions qui ne se voient que rarement : *Leurs ouvrages ne furent que comme d'heureux intervalles qui* ÉCHAPPÈRENT *à un siècle malade et généralement gâté.* (Mass.) *Quelques actions louables, mais rares, qui* ÉCHAPPENT *du milieu d'une foule de vice.* (Id.)

= **Échapper,** v. tr. ou act. Éviter : ÉCHAPPER *le danger,* ÉCHAPPER *la potence.* ÉCHAPPER *la côte. Il ne l'*ÉCHAPPERA *pas.* (Acad.)

— Fam. *L'échapper belle*, sortir heureusement d'un grand péril :

Nous *l'avons* en dormant, madame, *échappé belle.* (Mol.)

— Man. Pousser un cheval à toute bride, le faire échapper ou partir de la main : *Échappez votre cheval.*

= **S'échapper,** v. pron. S'évader, s'enfuir, s'esquiver. *Au risque d'être moulu de ma chute, je* M'ÉCHAPPERAI. (C. Del.)

— Suivi d'un compl. indir. il veut, en ce sens, *de* : S'ÉCHAPPER *de prison, des mains de quelqu'un. L'animal rompit son lien et* S'ÉCHAPPA. *Un oiseau qui* S'ÉCHAPPE. *L'aîné ne* S'EST *jamais* ÉCHAPPÉ *de la maison paternelle.* (Boss.)

— Fig. Se dérober, se soustraire : *Je meurs et je* M'ÉCHAPPE *insensiblement à moi-même.* (Fléch.)

— En parl. des choses, s'écouler, s'élancer tomber : *L'eau* S'ÉCHAPPE *par une fente du rocher. Le glaive* S'ÉCHAPPA *de mes mains, s'échappa de mes mains.* (Ac.) *Des flammes* S'ÉCHAPPAIENT *du sommet de la montagne.* (Barthél.) *Des pleurs* S'ÉCHAPPÈRENT *de ses yeux.* (J. J. R.)

— Fig. : *Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui* S'ÉCHAPPE *si on leur ôte ce frein nécessaire.* (Boss.)

Le zèle de vos dieux rentre en votre courage
Celui d'être chrétien *s'échappe.* (Corn.)

— Fig. Se perdre, s'évanouir : *Elle vit* S'ÉCHAPPER *le dernier espoir qui lui restait.* (Acad.)

— Se déceler, se révéler :

La nature jamais ne *s'échappe* à demi. (Pir.)

— Fam. S'abandonner à un mouvement de colère : *Il* S'ÉCHAPPE *à tout propos.*

Vous *vous échapperez* sans doute en leur présence.
(Corn.)

Je me reproche d'être trop sage, et je pourrais M'ÉCHAPPER ; *prenez garde à moi.* (Danc.) *Il* S'EST ÉCHAPPÉ *jusqu'à injurier ce vieillard.* (Acad.) *Tu peux* T'ÉCHAPPER *autant que tu voudras.* (Dest.)

— Poét. Éclater :

Ne doutez point
Qu'en reproches bientôt sa douleur ne *s'échappe.* (Rac.)

= **Gramm.** *Échapper* prend *avoir* ou *être* en parlant des personnes et des choses, selon qu'il exprime l'action ou l'état : *L'un des coupables* A ÉCHAPPÉ *à la gendarmerie.* (Ac.) *Ce voleur* EST ÉCHAPPÉ *de prison.* (Fén.) ‖ On dit : *Cet homme* A ÉCHAPPÉ *au danger*, pour faire entendre qu'il n'y a pas été exposé ; et *cet homme* EST ÉCHAPPÉ *au danger* pour indiquer qu'il n'y a pas succombé. ‖ Si l'on dit, *Ce mot m'*A ÉCHAPPÉ, on exprime qu'on ne l'a pas entendu, remarqué ou retenu ; et en disant, *ce mot m'*EST ÉCHAPPÉ, on exprime qu'on l'a prononcé par étourderie.

ÉCHARBOT, n. m. Pron. *é-char-bô*. — Bot. Vulg. Châtaigne d'eau. ‖ Tribule, plante.

ÉCHARDE, n. f. (*carduus* ; chardon ; lat.) Pron. *é-chard*. — Petit corps aigu, ligneux ou métallique, qui s'introduit par accident sous la peau : *Il lui entra une* ÉCHARDE *sous l'ongle. On lui a tiré une* ÉCHARDE *du pied.* (Acad.)

— Zool. Vulg. Le poisson appelé *Épinoche*.

ÉCHARDONNAGE, n. m. Agric. Action d'enlever les chardons d'un terrain.

ÉCHARDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chardon.*) Pron. *é-char-do-né*. — Écon. rur. Ôter, couper, arracher les chardons d'un champ, d'un jardin : ÉCHARDONNER *un champ, une prairie. Il a fait* ÉCHARDONNER *ses blés.* (Acad.)

ÉCHARDONNET ou **ÉCHARDONNOIR,** n. m. Agric. Espèce de houlette tranchante qui sert à couper les chardons.

ÉCHARNEMENT, n. m. (*écharner.*) Technol. Action d'enlever les parties charnues qui sont restées adhérentes à une peau d'animal.

ÉCHARNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, part. priv., et *caro*, chair ; lat.) Pron. *é-char-né*. — Détacher d'une peau de bête, d'un cuir, la chair et la graisse qui y adhèrent.

ÉCHARNOIR, n. f. Pron. *é-char-noar*. — Techn. Instrument avec lequel on écharne.

ÉCHARNURE, n. f. (*écharner.*) Pron. *é-char-nur*. — Techn. Reste de chair qui s'ôte d'un cuir que l'on prépare.

— Façon qu'on donne au cuir en écharnant.

ÉCHARPE, n. f. (*scharpe* ; all. ; m. sign.) Pron. *é-charp*. — Large bande de taffetas, de mousseline, de dentelle ou de quelque autre tissu, portée en forme de baudrier ou de ceinture : ÉCHARPE *en broderie.* ÉCHARPE *brodée. Porter une* ÉCHARPE *aux couleurs de sa dame.*

Une *écharpe* de deuil sans chiffre et sans devise. (C. Del.)

*La couleur de l'*ÉCHARPE *servait autrefois, parmi les gens de guerre, à distinguer les différentes nations ou les différents partis. Les officiers municipaux, les commissaires de police, etc., dans l'exercice de leurs fonctions, ont une* ÉCHARPE *tricolore.* (Acad.) *Un fourreau rouge, plongé dans une* ÉCHARPE *de même couleur, contient le handjar turc à la lame effilée.* (Ph. Charles.)

— Fig. *Changer d'écharpe*, changer de parti.

— Bandage passé au cou pour soutenir un bras blessé ou malade : *Il a le bras en* ÉCHARPE. *Porter le* BRAS *en* ÉCHARPE. *L'un d'eux soutenait péniblement avec son bras droit son bras gauche en* ÉCHARPE, *qu'une chute venait de briser.* (Ph. Chasles.)

— Prov. et fig. *Le lit est l'écharpe de la jambe*, il faut qu'une personne qui a la jambe malade se tienne au lit.

— Châle très-léger, peu large et très-long : ÉCHARPE *de soie.* ÉCHARPE *de gaze, de dentelle.*

— Mar. Pièce de bois contournée, partant du dessus des bossoires et se terminant par une courbe, à l'extrémité de l'étrave.

— Archit. Petite moulure qui marque le milieu et forme le lien du coussinet du chapiteau corinthien.

— Constr. Bourrelet ou exhaussement établi suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour arrêter les eaux pluviales et les forcer à s'écouler dans les fossés. ‖ Tranchée demi-circulaire, faite dans les terres pour ramasser les eaux dispersées d'une montagne.

— Tirant de fer fixé d'un bout à la partie supérieure du poteau tourillon, et de l'autre, au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action continue du poids de cette porte. ‖ Pièce de bois au bout de laquelle est une poulie, et qui fait l'office d'une demi-chèvre.

— Techn. Pièce placée en diagonale dans un bâtis de menuiserie.

— Pièce d'un bâtis, d'un parquet. ‖ Cordage qui maintient un fardeau monté avec une grue.

— Zool. Espèce de poisson.

= **En écharpe,** loc. adv. Obliquement, de biais, de travers : *Coup de sabre donné* EN ÉCHARPE. *Le canon tirait* EN ÉCHARPE. *Le grand cordon de plusieurs ordres se porte* EN ÉCHARPE. (Acad.)

— Prov. *Avoir l'esprit en écharpe*, être distrait. *J'avais l'esprit en* ÉCHARPE, *et je ne songeais pas à ce que je faisais.* (Mol.)

— Mar. *Cordage en écharpe*, qui traverse diagonalement un objet.

— Artill. *Tirer en écharpe*, de manière que les boulets pénètrent obliquement.

ÉCHARPÉ, ÉE, part. pass. du v. Écharper : *Ce régiment fut* ÉCHARPÉ. (Acad.) *Ils nous dégagèrent au moment où nous allions être* ÉCHARPÉS. (Ph. Chasl.)

ÉCHARPEMENT, n. m. (*écharper.*) Art milit. Marche d'une troupe qui écharpe, c'est-à-dire qui écharpe diagonalement.

ÉCHARPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, de, et *carpere*, déchirer ; lat.) Pron. *é-charpé*. — Faire une grande blessure avec un instrument tranchant : *Il lui* A ÉCHARPÉ *le bras, le visage. On lui* A ÉCHARPÉ *le corps à coups de sabre.*

— Détruire entièrement, tailler en pièces : *On* A ÉCHARPÉ *les assaillants.*

— Fig. *Mon adversaire* ÉCHARPE *à plaisir ce pauvre acte.* (Beaum.)

— Techn. Diviser certaines matières en les battant ou en les cardant : *On* ÉCHARPE *la laine à matelas.*

= **Écharper,** v. intr. ou neut. Art milit. Marcher, attaquer diagonalement, ou en écharpe.

ÉCHARS, ARSE, adj. (*scardus* ; bass. lat.) Pron. *é-char, charss*. — Anc. Avare, mesquin, chiche.

— Mar. En parl. du vent, Faible et inconstant.

— Il se dit d'une monnaie qui est au-dessous du titre légal : *Monnaie* ÉCHARSE.

— Subst. Ce qui manque à l'aloi d'une pièce de monnaie : *Cette monnaie a tant* D'ÉCHARS.

ÉCHARSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *é-char-cé*. — Mar. En parl. du vent, Devenir faible ; sauter incessamment d'un rumb à l'autre : *Le vent* ÉCHARSE. ‖ Vieux.

ÉCHARSETÉ, n. f. — Défaut d'une pièce de monnaie qui n'a pas le poids ou le titre requis. *Le maître des monnaies est tenu de payer au roi l'*ÉCHARSETÉ *qui se trouve dans ses monnaies.* ‖ V. ÉCHARS.

ÉCHARSETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-charss-té*. — Métrol. Abaisser l'aloi prescrit pour les pièces de monnaie.

ÉCHASSE, n. f. (*scala* ; échelle lat.) Pron. *é-chass*. — Long bâton auquel est attachée un fourchon de bois sur lequel on pose le pied, soit pour marcher dans les marais, dans les sables, etc. : *Être monté sur des* ÉCHASSES. *Marcher avec des* ÉCHASSES. *Danser sur des* ÉCHASSES.

— Fam. *Il semble être sur des échasses*, se dit de quelqu'un qui a de trop longues jambes.

— Fig. et par allus. :

Des vers et sans force et sans grâces,
Montés sur deux grands mots comme sur deux *échasses.*
(Boil.)

— Prov. et fig. *Être toujours monté sur des échasses*, avoir l'esprit guindé, parler d'une manière emphatique, employer de grands mots.

— Archit. Au pluriel, deux règles de bois qui servent à mesurer la hauteur des voussoirs et des pierres en général.

— *Échasses d'échafaud*, perches entées les unes au bout des autres pour former des échafauds de maçon.

— Zool. Genre d'oiseaux à jambes très-longues, de l'Amérique du sud. Un seule espèce, *l'échasse à manteau noir* vit en Europe, dans les marais de Hongrie.

ÉCHASSIERS, n. m. pl. (*échasse.*) Pron. *é-chă-cié*. — Zool. Ordre d'oiseaux connus sous le nom d'*Oiseaux de rivage*, remarquables par l'extrême allongement de leurs membres inférieurs, qui les fait en quelque sorte paraître comme montés sur des échasses ; leurs doigts sont généralement palmés ; leur cou long est proportionné à la hauteur des jambes ; ils ont en général les ailes très-developpées et volent bien ; tels sont les *Autruches* et les *Casoars* ; mais les *Brévipennes* ou *Strathionidées*, les *Pessirostres*, les *Cuttrirostres*, les *Longirostres* et les *Macrodactyles*, sont presque tous privés de cette faculté : *Les cigognes, les hérons, les vanneaux appartiennent à l'ordre des* ÉCHASSIERS. (Acad.) *Dans les marais Pontins on trouve des canards, sans compter les sarcelles, les macreuses,* LES ÉCHASSIERS, *les bécassines, les râles.* (L. Viardot.)

ÉCHAUBOULÉ, ÉE, adj. Qui a des échauboulures : *Il a la peau tout* ÉCHAUBOULÉE.

ÉCHAUBOULURE, n. f. (*chaud, bulle.*) Pron. *é-chô-bou-lur*. — Vulg. Petites élevures qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs, et causent une vive démangeaison : *Il a le corps plein d'*ÉCHAUBOULURES.

— Art vétér. Maladie exanthématique particulière au cheval et au bœuf, qui consiste dans l'éruption à la peau de petites tumeurs circulaires.

ÉCHAUDAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à faire macérer dans un lait de chaux les matières destinées à la préparation de la colle-forte.

— Lait de chaux qui sert à blanchir les murs.

ÉCHAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Échauder.

—Fam. *Être* ÉCHAUDÉ, éprouver une perte, un dommage : *Il ne s'engagera plus dans cette affaire, il y a été* ÉCHAUDÉ. (Acad.)

— Prov. *Chat échaudé craint l'eau froide*, on craint jusqu'à l'apparence de ce qui nous a causé une vive douleur ou un grand dommage.

— Agric. Il se dit du blé dont le grain maigre et flétri contient peu de farine.

— Il se dit aussi de graines semées sur une couche très-chaude et dont le germe périt par cette cause.

ÉCHAUDÉ, n. m. Sorte de pâtisserie très-légère, faite de pâte échaudée : *La collation vient, composée de quelques laitages, de gaufres, d'*ÉCHAUDÉS. (J. J. R.)

— Hortic. Plate-bande de forme triangulaire.

— Sorte de petit siége pliant.

ÉCHAUDEMENT, n. m. Agric. État du blé et des graines qui sont maigres et flétries.

ÉCHAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaud.*) Pron. *é-chô-dé.* — Laver avec de l'eau bouillante : ÉCHAUDER *une cruche, un vase de terre.*

— Art. culin. Tremper dans l'eau bouillante : ÉCHAUDER *de la volaille pour la plumer.* (Acad.) *On* ÉCHAUDE *l'agouti comme le cochon de lait, et on l'apprête de même.* (Buff.)

— Jeter de l'eau chaude sur quelque chose : ÉCHAUDER *de la pâte.*

— Causer une vive douleur par l'action d'un liquide bouillant : *Le maladroit m'*A ÉCHAUDÉ. *De l'eau bouillante m'est tombée sur la main et me l'*A *tout* ÉCHAUDÉE. (Acad.)

= **S'échauder**, v. pr. Se brûler avec ou dans un liquide trop chaud : *Elle* S'EST ÉCHAUDÉE *en retirant la marmite du feu.* (Acad.) *Un pourceau qui s'échaude dans les eaux de Tœplitz indiqua la source à des pâtres.* (Chateaub.)

— Dans le m. sens : S'ÉCHAUDER *la main, le pied.* (Acad.)

— Fig. S'exposer à quelque dommage, à des désappointements : *Il craint de* S'ÉCHAUDER. (Acad.)

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS**, n. m. Pron. *é-chô-di.* — Mar. Grosse boucle de fer, placée à bord en plusieurs endroits pour divers usages.

ÉCHAUDILLON, n. m. Pron. *é-chô-di-ion.* — Techn. Lopin de fer que l'on présente au feu, afin de le souder.

ÉCHAUDOIR, n. m. Pron. *é-chô-doar.* — Lieu où l'on échaude. ‖ Partie des abattoirs où les bouchers préparent les bêtes qu'ils ont tuées.

— Vaisseau dans lequel les teinturiers dégraissent leurs laines.

ÉCHAUFFAISON, n. f. (*échauffer.*) Pron. *é-chô-fé-zon.* — Indisposition qui se manifeste par quelques éruptions à la peau : *Ce n'est pas une maladie, ce n'est qu'une* ÉCHAUFFAISON. (Acad.)

ÉCHAUFFANT, part. prés. du v. Échauffer.

ÉCHAUFFANT, ANTE, adj. (*échauffer.*) Pron. *é-chô-fant, fantt.* — Qui échauffe, qui augmente la chaleur : *Corps* ÉCHAUFFANT. (Buff.)

— Méd. Il se dit des aliments et des médicaments qui, en excitant l'action des organes, en accélérant la circulation, produisent un accroissement de chaleur animale : *Remèdes* ÉCHAUFFANTS. *Aliments* ÉCHAUFFANTS. *Les épiceries sont* ÉCHAUFFANTES. (Acad.)

— Substantiv. *Il ne faut pas prendre d'*ÉCHAUFFANTS. *Le poivre, l'ail, le salé, sont des* ÉCHAUFFANTS.

ÉCHAUFFE, n. f. (*échauffer.*) Techn. Étuve dans laquelle le tanneur met les peaux pour disposer les poils à s'en détacher.

ÉCHAUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Échauffer : *Une barre de fer* ÉCHAUFFÉE. *Des esprits* ÉCHAUFFÉS. *La discussion est très-*ÉCHAUFFÉE.

— *Bois échauffé*, bois qui commence à se gâter, à pourrir.

— *Blé échauffé*, blé dans lequel la fermentation a détruit la partie alimentaire.

— Substantiv. Goût, odeur de brûlé : *Ce ragoût sent l'*ÉCHAUFFÉ.

ÉCHAUFFÉE, n. f. (*échauffer.*) Techn. Première opération des sauniers pour réparer le feu des fourneaux.

ÉCHAUFFEMENT, n. m. (*échauffer.*) Action d'échauffer ; résultat de cette action.

— Augmentation de chaleur dans l'économie animale : ÉCHAUFFEMENT *de poitrine. L'*ÉCHAUFFEMENT *du sang. Il a un grand* ÉCHAUFFEMENT. (Acad.)

— Vulg. Constipation ; blennorrhagie légère.

ÉCHAUFFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chauffer.*) Donner de la chaleur, rendre chaud : *Il faut faire bon feu dans cette chambre pour l'*ÉCHAUFFER. *Il avait un si grand frisson qu'on ne pouvait l'*ÉCHAUFFER. *Les oiseaux* ÉCHAUFFENT *leurs petits sous leurs ailes. Le soleil* ÉCHAUFFE *la terre.* (Acad.)

— Fig. et absol. : *Lumière ardente et luisante qui ne brillait que pour* ÉCHAUFFER. (Boss.)

— Partic. Causer un excès de chaleur animale, de l'irritation : *Le vin, les épices* ÉCHAUFFENT *le sang. Ces veilles prolongées lui* ONT ÉCHAUFFÉ *la poitrine.* (Acad.)

— Fig. *Échauffer le sang, la bile à quelqu'un*, le mettre en colère, l'impatienter : *Vous m'*ÉCHAUFFEZ LA BILE *par vos propos ridicules.*

Tout à la fois conspire à m'*échauffer la bile.* (C. d'Harl.)

— Fig. et fam. *Échauffer les oreilles à quelqu'un*, exciter sa colère par les discours qu'on lui tient : *Ne m'*ÉCHAUFFEZ PAS LES OREILLES. *Si vous lui* ÉCHAUFFEZ LES OREILLES, *vous vous en repentirez.* (Acad.)

— Fig. Enflammer, animer : ÉCHAUFFER *les âmes pour le bien.* (Acad.) *La lumière qui éclaire son esprit* ÉCHAUFFE *son cœur.* (Volt.) *Les lectures* ONT ÉCHAUFFÉ *son imagination.*

. . . A l'*échauffer* j'appliquerai mes soins. (Corn.)
Échauffez mes transports trop longtemps retenus. (Rac.)

Des sous-officiers intelligents, soigneusement instruits des sentiments qu'il fallait ÉCHAUFFER, *secondaient les desseins de leur général.* (Guizot.)

Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi?
C'est lui-même, il m'*échauffe.* (Rac.)

— Vénér. *Échauffer la voie* ou *s'échauffer sur la voie*, la suivre avec ardeur.

= **S'échauffer**, v. pron. Devenir chaud : *La chambre* S'ÉCHAUFFE *peu à peu.* (Acad.)

Du salpêtre en fureur l'air *s'échauffe* et s'allume. (Boil.)

— Il se dit aussi des personnes : *Il ne peut* S'ÉCHAUFFER *auprès du feu le plus vif.*

— Particul. Se donner une irritation : *Ne courez pas tant, vous* VOUS ÉCHAUFFEREZ. *Il* S'EST ÉCHAUFFÉ *à marcher. Il a pris une pleurésie pour* S'ÊTRE *trop* ÉCHAUFFÉ. (Acad.) *On donne de l'herbe à l'éléphant pour le rafraîchir, car il est sujet à* S'ÉCHAUFFER. (Buff.)

— S'exciter, s'animer : *L'orateur* S'ÉCHAUFFE *à la vue de son auditoire.* (Volt.)

Vos âmes *s'échauffaient* à ces nobles récits.

Ainsi votre ambition, que la prière devait éteindre, S'Y ÉCHAUFFE. (Boss.) *Son courage sembla* S'ÉCHAUFFER *dans les guerres étrangères.* (Fléch.)

Tu sais combien mon âme, attentive à ta voix,
S'échauffait au récit de ces nobles exploits. (Rac.)

— Se mettre en colère, s'emporter : *Il* S'ÉCHAUFFE *au moindre mot qui lui déplaît.*

— *Ma, sa bile, ma, sa cervelle s'échauffe.*

Oui, *ma bile s'échauffe* à toutes ces fadaises. (Mol.)
Ma bile alors *s'échauffe*, et je brûle d'écrire. (Boil.)

— SA CERVELLE S'ÉCHAUFFE : *je crois qu'il est temps de nous retirer.* (Dest.)

— Dans un sens analog. : S'ÉCHAUFFER *la bile.* (Acad.)

— Fig. et par plais. *S'échauffer en son harnois*, parler de quelque chose avec une grande animation.

— Fig. *Le jeu s'échauffe, commence à s'échauffer*, on commence à jouer avec chaleur et plus gros jeu.

— Fig. *La querelle, la dispute, la conversation, la guerre s'échauffe, est fort échauffée*, la querelle, la dispute devient de plus en plus vive, animée : *Le démêlé* S'ÉCHAUFFAIT *chaque jour.* (Guizot.)

ÉCHAUFFOURÉE, n. f. (*échauffer.*) Pron. *é-chô-fou-ré.* — Entreprise mal concertée, téméraire, malheureuse : *Il a fait une étrange* ÉCHAUFFOURÉE. (Acad.) *Dieu nous garde d'une* ÉCHAUFFOURÉE *qui lui fasse prendre le commandement.* (Mme de Sév.) *Les cadavres des victimes de l'*ÉCHAUFFOURÉE *avaient été jetés çà et là sans sépulture.* (Mérim.)

— Guerr. Rencontre imprévue : *Ce ne fut pas un combat, ce fut une* ÉCHAUFFOURÉE. (Acad.)

ÉCHAUFFURE, n. f. (*échauffer.*) Pron. *é-chô-fur.* — Petite rougeur, petite élevure qui vient sur la peau ; dans une échauffaison : *Ce n'est qu'une* ÉCHAUFFURE. (Acad.)

ÉCHAUGUETTE, n. f. (*schauer-wachter* ; allem.) Pron. *é-chô-ghètt.* — Guérite, petite loge placée sur un point élevé d'une place forte, pour découvrir ce qui se passe au loin à l'extérieur : *Il y a toujours un homme à l'*ÉCHAUGUETTE, *pour observer s'il paraît quelqu'un dans la campagne.* (Acad.)

— Anc. Toute espèce de tour.

ECHAULER, v. tr. ou act. 1re conj. V. CHAULER.

ÉCHAUX ou **ÉCHEAUX**, n. m. pl. Pron. *é-chô.* — Écon. rur. Rigoles destinées à l'écoulement des eaux ou à l'irrigation des prairies.

ÈCHE, n. f. Pêch. Amorce.

ÉCHÉABLE, adj. des 2 g. (*échoir.*) Pron. *é-ché-abl.* — Comm. Qui peut, qui doit échoir : *Un effet* ÉCHÉABLE *à fin de mois.*

ÉCHÉANCE, n. f. (*échoir.*) Pron. *é-ché-ansss.* — Terme où échoit le payement d'une chose due : *L'*ÉCHÉANCE *du premier payement ; à l'*ÉCHÉANCE *du terme. L'*ÉCHÉANCE *d'une lettre de change.*

— Procéd. Le terme d'un délai quelconque : *Le délai d'un ajournement ne comprend pas le jour de l'*ÉCHÉANCE. (Acad.)

ÉCHEC, n. m. (*schah*, roi ; pers.) (Anc. *eschec*, *eschet*, Pron. *é-chèk.* — Terme qui s'emploie au jeu des échecs, lorsqu'on force le roi ou la dame à se retirer ou à se couvrir : *Donner* ÉCHEC, *mettre le roi en* ÉCHEC. ÉCHEC *au roi et à la dame.* (Acad.)

Enfin l'heureux vainqueur donne l'*échec* fatal. (Del.)

— *Échec et mat*, se dit quand le roi ne peut plus se couvrir ni se retirer : *Donner* ÉCHEC ET MAT. *Je ne sais quel mauvais joueur d'entre eux eût un* ÉCHEC ET MAT *qui lui fit perdre la partie.* (Piron.)

— Fig. *Être échec et mat*, être perdu sans ressources : *La cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique : il faut arranger ses pièces et ses batteries, avoir un dessein, le suivre, parer celui de son adversaire, hasarder quelquefois, et jouer de caprice ; et après toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on* EST ÉCHEC, *quelquefois* MAT. (La Br.)

— Fam. *Il donne échec et mat à tous les plats*, se dit d'un gourmand qui attaque tous les plats.

— Fig. *Tenir des troupes, une armée en échec*, empêcher des troupes, une armée d'agir, de rien entreprendre.

— Fig. *Tenir une place en échec*, la menacer de se voir assiégée : *L'armée se posta de manière qu'elle* TENAIT *les principales places des ennemis* EN ÉCHEC. (Acad.)

— Fig. *Tenir quelqu'un en échec*, l'empêcher d'agir, de se déterminer : *Il* A TENU *longtemps* SA PARTIE *adverse* EN ÉCHEC.

— Par analog. *Si vous voulez que cet homme trouve la vérité, chassez cette mouche qui tient sa raison en* ÉCHEC.

— Fig. Désastre qu'éprouve une armée, une troupe dans un combat : *Les ennemis reçurent un grand* ÉCHEC, *éprouvèrent un rude* ÉCHEC. (Acad.) *Ce fut le premier* ÉCHEC *qu'il reçut sur mer.* (Volt.)

— Fig. Atteinte, dommage, désappointement, mauvais succès quelconque : *Il a reçu un terrible* ÉCHEC *en son honneur. Tant d'*ÉCHECS *ne découragèrent point cet auteur.* (Acad.) *Il se relèvera difficilement d'un pareil* ÉCHEC. *Le premier* ÉCHEC *de l'adversité renversera tout cet édifice de philosophie.* (Mass.) *J'ai appris, mon pauvre ami, ton* ÉCHEC *d'hier au palais.* (Scribe.)

Et toutefois il ne put si bien faire
Que son honneur ne reçût quelque *échec.* (La F.)

ÉCHECS, n. m. Pron. *é-chè.* — Jeu qui se joue par deux personnes sur un damier avec huit pièces et huit pions de chaque côté : *Ce sont les Indiens qui ont inventé le jeu des* ÉCHECS. (Reynaud.) *Jouer aux* ÉCHECS. *Une partie d'*ÉCHECS. (Acad.) *Le jeu d'*ÉCHECS *rappelle la composition des armées indiennes, qui, jusqu'aux temps modernes, ont consisté dans les éléphants, les cavaliers, les chars et les fantassins.* (Reynaud.) *On gouverne les hommes avec la tête, on ne joue pas aux* ÉCHECS *avec un bon cœur.* (Chamfort.)

— Toutes les pièces avec lesquelles on joue à ce jeu : *Des* ÉCHECS *d'ivoire, de buis, d'ébène ; une des pièces de ce jeu d'*ÉCHECS *est perdue.* (Acad.)

— Prov. *Au jeu des échecs, les fous sont les plus proches des rois.*

ÉCHÉE, n. f. Pron. *é-ché.* — Techn. Quantité de fil que l'on place à la fois sur le dévidoir.

ÉCHÉES, n. f. pl. (ἦχος, son ; gr.) Pron. *é-ché.* — Antiq. rom. Vases d'airain qui étaient placés sous les degrés des théâtres pour répercuter la voix des acteurs.

ÉCHELET, n. m. — Zool. Genre de passereaux de l'Océanie.

ÉCHELETTE, n. f. (dimin. *d'échelle.*) Pron. *é-ch-lett.* — Sorte de petite échelle que l'on attache à côté du bât d'une bête de somme pour y placer, y accrocher ce qu'on veut transporter, comme des gerbes, des bottes de foin, de paille, etc.

— Espèce de ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette et qui sert à retenir le foin, la paille, etc., dont la charrette est chargée.

— Techn. Outil du passementier.

— Zool. Le grimpereau de muraille.

— Mus. Sorte d'instrument. V. ÉCHELLET.

ÉCHELIER, n. m. (*échelle.*) Pron. *é-ch-lié.* — Constr. Échelle à une seule branche; elle est formée d'une pièce de bois traversée par des échelons de bois ou de fer.

ÉCHELLE, n. f. (*scala*; lat., m. sign.) Pron. *e-chèl.* — Machine composée de deux longues pièces de bois traversées d'espace en espace par des bâtons disposés de manière à servir pour monter et pour descendre : *Grande* ÉCHELLE, *petite* ÉCHELLE. *Monter avec une* ÉCHELLE; *monter à une* ÉCHELLE. *Tenir le pied de l'*ÉCHELLE, *de peur qu'elle ne glisse.* (Acad.) *Vous voulez que je descende par cette fenêtre? — Je tiendrai l'*ÉCHELLE. (C. Del.)

Vous seul, seigneur, vous seul, une *échelle* à la main,
Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles. (Rac.)

— Fig. *Tenir l'échelle*, aider à l'élévation de quelqu'un.

— *Faire la courte échelle*, se dit de plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé.

— Fig. et fam. *Faire à quelqu'un la courte échelle*, lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose.

— *Échelle de corde*, sorte d'échelle qui est formée de cordes, et qui s'attache avec un crochet de fer à l'endroit où l'on veut monter : *Jeter une* ÉCHELLE DE CORDE, *monter à la fenêtre par une* ÉCHELLE DE CORDE. (Acad.)

Ma foi, monsieur, la nuit, dans les mains d'un amant,
Une *échelle de corde* est un bel instrument. (Piron.)

— Prov. et fig. *Après lui il faut tirer l'échelle*, se dit d'un homme qui est parvenu à une telle supériorité dans quelque chose qu'on doit désespérer de l'atteindre.

— Dans le même sens : *Il a* TIRÉ L'ÉCHELLE *après lui.*

— Fig. Tout ce qui peut servir à s'élever :

Il ne fit point descendre une *échelle* de flamme
Pour monter tout vivant par les degrés de l'âme ;
Son *échelle* céleste, à lui, fut une croix. (Lam.)

— Terrain montueux, route escarpée : *Ils remontèrent lentement la haute colline que l'on appelle encore aujourd'hui l'*ÉCHELLE *grecque.* (Villem.)

— Fig. *L'échelle sociale*, la hiérarchie sociale, l'ensemble des diverses conditions sociales : *Être au dernier degré de l'*ÉCHELLE SOCIALE. (Acad.) *Ce n'était pas une duchesse, elle était née au bas de l'*ÉCHELLE SOCIALE, *et elle en avait franchi, par grand hasard, les premiers échelons.* (J. Janin.)

— Par analog. : *L'*ÉCHELLE *des êtres.*

— Anc. législ. *Condammer un coupable à être fouetté au pied de l'*ÉCHELLE.

— Anc. *Sentir l'échelle*, sentir la potence, en parlant d'un malhonnête homme.

— Mar. Tout degré, tout escalier fixe ou volant des navires. || *Échelle de poupe*, échelle dont les branches sont de corde et les traverses de bois.

— *Échelle de commandement*, escalier placé le long du bord d'un grand bâtiment, pour monter d'un canal à bord ou pour y descendre commodément. || *Échelle de pointage*, tableau indiquant la place d'un bâtiment que l'on combat, et qui sert à diriger la ligne de mire.

— Techn. Escalier d'un quai. || *Échelle double*, formée de deux échelles inclinées et jointes par le haut. || *Échelle à incendie*, moyen de sauvetage dans un incendie. C'est une échelle qu'on élève à une certaine hauteur au moyen de ressorts.

— *Échelle de meunier*, sorte d'escalier à jour où les échelons sont formés de planches.

= **En échelle**, loc. adv. — Par échelons, par degrés, disposé par degré : *Aller, monter* EN ÉCHELLE.

— Dans un sens analog. : *Parure de rubans* EN ÉCHELLE. (Boiste.)

— Géom. Ligne divisée en parties qui représentent des kilomètres, des mètres, des lieues, des milles, des toises, des pieds, etc., et placée dans une carte, dans un plan, dans un dessin, pour servir de mesure et indiquer le rapport des distances ou des dimensions marquées sur la carte, sur le plan, etc., avec les distances et les dimensions réelles : ÉCHELLE *de dix lieues*, ÉCHELLE *de dix milles*, ÉCHELLE *de dix mètres, de dix toises*, etc. *Prendre la distance sur l'*ÉCHELLE, *ou mesurer sur ou d'après l'*ÉCHELLE.

— *Échelle d'une ligne pour toise, d'un centimètre pour mètre*, etc., échelle où chaque division d'une ligne, d'un centimètre, représente une longueur d'une toise, d'un mètre, etc. *Le plan de cet édifice est sur une* ÉCHELLE *d'une ligne pour toise.* (Acad.)

— Fig. *Faire quelque chose, opérer, travailler sur une grande échelle*, embrasser beaucoup d'objets dans son travail, dans ses opérations; on dit dans le sens contraire : *Travailler, opérer sur une petite échelle.*

— *L'échelle d'un thermomètre, d'un baromètre*, la série des divisions ou degrés qu'on trace sur ces instruments pour mesurer les dilatations ou les mouvements éprouvés par les liquides qu'ils contiennent ; on dit dans un sens analogue : *L'*ÉCHELLE *d'un aéromètre.*

— Math. *Échelle décimale*, se dit de l'échelle d'un plan ou d'une carte, quand elle est divisée en proportions décimales.

— *Échelle des logarithmes*, ou *échelle logarithmique*, espèce de règle à coulisses, portant d'un côté les nombres, de l'autre leurs logarithmes, et servant à effectuer facilement des calculs compliqués.

— *Échelle arithmétique*, progression géométrique ou par quotient, servant à régler la valeur relative des chiffres dans un système quelconque de numération.

— Perspect. *Échelle de front*, droite parallèle à la ligne horizontale et divisée en parties égales qui représentent des mètres ou des subdivisions du mètre. || *Échelle fuyante*, droite verticale formée de parties inégales qui représentent le mètre ou ses subdivisions.

— *Échelle de proportion*, tableau graphique ou numérique, indiquant par des divisions linéaires ou par des nombres les variations successives de hausse et de baisse éprouvées par des valeurs commerciales. *Réduire à l'échelle de proportion une somme prêtée en assignats, pour apprécier sa valeur en espèces métalliques.* (Acad.)

— Comm. *Échelles barbaresques*, se dit quelquefois pour distinguer les places de commerce situées sur les côtes de la Barbarie.

— Géogr. *Échelles du Levant.* Places de commerce les plus fréquentées par les Européens, sur les côtes de la Turquie et de la Barbarie : *C'est la plus fameuse* ÉCHELLE *du Levant. Trafiquer dans les* ÉCHELLES *du Levant.*

— Mar. *Faire échelle*, se dit d'un bâtiment qui relâche dans quelque port du Levant. On dit plus souvent : *Faire escale.*

— Mus. Succession des sons dans l'ordre diatonique ou dans l'ordre harmonique : *On applique aux* ÉCHELLES *musicales comme aux gammes les dénominations d'*ÉCHELLES *diatoniques, chromatiques.*

— *Échelle diatonique* ou *naturelle*, série des sept intervalles, de cinq tons et de deux demi-tons, dont se compose la gamme.

— *Échelle chromatique*, série des douze demi-tons que l'on trouve dans une octave, en divisant chaque ton entier en deux parties censées égales.

— *Échelle enharmonique*, série d'intervalles, appelés Quarts de ton ou Commas, sur la considération desquels est fondé le genre dit *Enharmonique.*

— Sorte d'instrument de musique. || V. ÉCHELLET.

— Navig. *Échelle des ponts*, Divisions arbitraires, ou véritables mesures linéaires, indiquées sur les piles des ponts, pour faire connaître la hauteur des eaux au-dessus d'un point qui est le *zéro de l'échelle*, ou le niveau des plus basses eaux.

ÉCHELLET, n. m. (*échelle.*) Pron. *é-chè-lè.* — Mus. Sorte d'instrument de musique formé par des lames de bois dur qui répondent aux différents tons de la gamme et qu'on touche avec une petite boule d'ivoire attachée à une baguette. || On l'appelle aussi *Échelle, Échelette, Régale.*

ÉCHELON, n. m. (*échelle.*) Pron. *é-ch-lon.* — Chacune des petites pièces de bois qui forment les degrés d'une échelle : *Il posait le pied sur le premier, sur le dernier* ÉCHELON. *D'*ÉCHELON *en* ÉCHELON, *on arrive en haut de l'échelle.*

— Fig. *Les citoyens d'un état mixte sont comme des* ÉCHELONS, *tous égaux, mais placés les uns au-dessus des autres.* (Boiste.)

— Fig. Ce qui sert à l'élévation, à l'avancement et ce qui sert à mener d'un rang, d'un grade à un autre plus haut : *Cette petite charge était un* ÉCHELON *pour arriver à une plus grande. Monter un* ÉCHELON. (Acad.)

Non, cette place-là n'est pas ce qu'il me faut ;
Ce n'est qu'un *échelon* pour arriver plus haut.
(Delaville.)

— *Il est arrivé par échelons, d'échelons en échelons au grade de général*, en passant successivement par tous les grades intermédiaires.

— *Descendre un échelon, d'un échelon*, descendre de son rang, de son grade, au rang, au grade inférieur.

— Art milit. *Disposer des troupes par échelons, les ranger en échelons*, les disposer sur divers plans, de manière qu'elles puissent se soutenir mutuellement et se remplacer au besoin.

— On dit de même : *Marcher en* ÉCHELONS.

ÉCHELONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Échelonner : *Nous débouchâmes sur une plaine où dix-neuf mille hommes étaient* ÉCHELONNÉS. (Ph. Chasles.) *De leur vivant, les grands hommes ne dépassent que de peu de chose la foule* ÉCHELONNÉE *à leurs côtés.* (Salvandy.)

ÉCHELONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-ch-lo-né.* — Art milit. Ranger en échelons : ÉCHELONNER *un corps d'infanterie.* ÉCHELONNER *des troupes.*

= **S'échelonner**, v. pron. Se mettre par échelons, s'étager : *La colonne s'*ÉCHELONNA *de la Bastille à la Grève.* (Mich.) *Les futurs conquérants de l'Italie venaient alors s'*ÉCHELONNER *en face des Alpes.* (Am. Thierry.)

ÉCHÈNE ou **ÉCHÉNÉIDE**, n. f. (ἔχειν, retenir; ναῦς, vaisseau; gr.) Pron. *é-chènn* ou *ch-né-id.* — Zool. Genre de poissons à tête garnie d'une plaque à petits crochets, avec laquelle ils s'attachent à d'autres poissons ou aux navires.

ÉCHENEAU, n. m. (*cheneau.*) Technol. Rigole servant de conduite au métal fondu pour couler une cloche, un canon.

— Anc. légis. Gouttière de bois au bord des toit pour empêcher l'eau de dégrader le mur ou de tomber sur le fonds voisin.

— On écrit aussi *échenal, échenel, écheno.* Sculpt. Petit bassin de brique et d'argile que le statuaire pratique au-dessus du moule, et où sont réunis les orifices du tuyau par lesquels la matière en fusion doit se distribuer à la fois dans toutes les cavités.

— Quelques-uns écrivent, *écheno.*

ÉCHÉNÉIDE, n. f. V. ÉCHÈNE.

ÉCHENILLAGE, n. m. (*écheniller.*) Pron. *é-ch-ni-iaj.* — Agric. Action d'écheniller.

ÉCHENILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*chenille.*) Pron. *é-ch-ni-ié.* — Agric. Ôter les chenilles : *Si vous n'*ÉCHENILLEZ *pas promptement vos arbres, il n'y restera pas une feuille.* (Acad.) *Son maître ordonne qu'on* ÉCHENILLE *les arbres de son jardin.* (Vill.) *On se hâte d'*ÉCHENILLER *les arbres.*

ÉCHENILLEUR, n. m. (*écheniller.*) Pron. *é-ch-ni-ieur.* — Agric. Ouvrier qui échenille les arbres.

— Zool. Genre de passereaux destructeurs qui vivent sur les arbres dont ils mangent les chenilles.

ÉCHENILLOIR, n. m. (*écheniller.*) Pron. *é-ch-ni-ioar.* — Agric. Instrument en forme de ciseaux dont on se sert pour écheniller les arbres.

ÉCHÉNOÏDE, adj. des 2 g. Pron. *é-ch-no-id.* — Zool. Qui ressemble à une échénéide.

= **Échénoïdes**, n. m. pl. Famille de poissons.

ÉCHEOIR, v. intr. ou neut. V. ÉCHOIR.

ÉCHEVEAU, n. m. (*cheveu.*) Pron. *é-ch-vô.* — Assemblage de fils de chanvre, de soie, de laine, repliés en plusieurs tours afin qu'ils ne se mêlent point : ÉCHEVEAU *de fil blanc.* ÉCHEVEAU. *Un* ÉCHEVEAU. *La centaine ou sentène d'un* ÉCHEVEAU. *Les* ÉCHEVEAUX *ne varient que par le poids; la longueur des fils en est toujours la même.*

— Comm. Assemblage de dix échevettes.

ÉCHEVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Écheveler.

— Qui a les cheveux en désordre : *Une femme* ÉCHEVELÉE. *Cet enfant est tout* ÉCHEVELÉ. (Acad.)

Elle accourt l'œil en feu, la tête *échevelée.* (Boil.)

ÉCHEVELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cheveu.*) Pron. *é-chev-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *échevel*, toutes les fois que la terminaison commence par *e* muet : *j'échevelle, j'échevellerai, j'échevellerais.* — Déranger les cheveux, les mettre en désordre.

ÉCHEVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*scheren*; all. m. sign.) Pron. *é-ch-vé.* — Anc. Éviter, échapper. ÉCHEVER *la prison.*

ÉCHEVETTE, n. f. Pron. *é-ch-vèt.* — Comm. Petit écheveau. *En vertu d'une ordonnance du 26 mai 1849, une* ÉCHEVETTE *de coton est un fil de cent mètres de long ; et, dix* ÉCHEVETTES *forment un écheveau.*

ÉCHEVIN, n. m. (*schepen*; all.; m. sign.) Pron. *é-ch-vain.* — Magistrat ordinairement élu par les bourgeois, qui était chargé de l'administration et de la police de la commune pendant un certain temps : *Premier, second* ÉCHEVIN. *Le prévôt des marchands et les* ÉCHEVINS *de Paris. Les maires et* ÉCHEVINS *d'Orléans. A Paris, les* ÉCHEVINS *étaient deux ans en charge.* (Acad.) *La ville de Paris fit ouvrir l'assemblée dans chaque district par un* ÉCHEVIN *ou conseiller de ville.* (De Laborde.)

— *Échevins du palais*, assesseurs ou conseillers qui, sous les rois de la première race, aidaient de leurs avis le comte du palais lorsqu'il jugeait un procès. || Anc. législ. Titre de certains hommes de loi nommés par les seigneurs pour rendre la justice à leurs vassaux.

— Membre de la commune.

— Admin. Titre que portent les magistrats adjoints aux bourgmestres des villes des Pays-Bas.

ÉCHEVINAGE, n. m. Pron. *é-ch-vi-naj*. — Fonction d'échevin : *Briguer l'*ÉCHEVINAGE.

— Exercice de cette fonction : *Durant l'*ÉCHEVINAGE *d'un tel, sous son* ÉCHEVINAGE. Anc. législ. Corps des échevins.

— Juridiction municipale d'une ville ou d'un bourg. *L'*ÉCHEVINAGE *de Paris fut aboli par Charles VI*.

— Coutume dont l'empire se bornait à une juridiction municipale.

ÉCHEVINAL, ALE, adj. Pron. *é-ch-vi-nal*. — Qui concerne le corps des échevins ou une municipalité : *Juridiction* ÉCHEVINALE.

ÉCHIDNÉ, n. m. (ἔχιδνα, vipère ; gr.) Pron. *é-kid-né*. — Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés et de la famille des Monotrèmes : il ressemble au hérisson par sa forme générale ; son corps est couvert de grosses épines, son museau long et pointu, sa langue extensible comme celle des Fourmiliers. C'est un animal nocturne qui se creuse des terriers. Il se nourrit d'insectes, et particulièrement de fourmis.

ÉCHIF, IVE, adj. Pron. *é-chif, chiv*. — Chass. Vorace, gourmand : *Chien, oiseau* ÉCHIF.

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE**, n. m. Pron. *é-chif, chifr*. — Archit. Mur qui sert à supporter l'extrémité des marches d'un escalier. *L'*ÉCHIFFRE *se termine ordinairement au limon dans lequel les abouts des marches sont encastrés*.

ÉCHIGNOLE, n. f. Pron. *é-chi-gniol*. — Techn. Bobine qui sert à dévider et à disposer les soies que le passementier emploie dans ses ouvrages.

ÉCHILLON, n. m. Pron. *é-chi-ion*. — Mar. Dans le Levant, Nuage noir dont la queue forme une trombe ou un siphon.

ÉCHINE, n. f. (ἐχῖνος, surface hérissée de piquants ; gr.) Pron. *é-chinn*. — L'épine du dos ; la partie de l'homme ou de l'animal, qui prend depuis la nuque jusqu'au croupion : *Il a une douleur le long de l'*ÉCHINE. *Il s'est rompu l'*ÉCHINE. *On leur cinglait les épaules si bien qu'on ne leur eût pas trouvé sur l'*ÉCHINE *une place*. (Mérim.)

Lève tes pieds en haut, et tes cornes aussi ;
Mets-les contre le mur ; le long de ton *échine*
Je grimperai premièrement. (La F.)
.. Un avorton de mouche
Tantôt pique l'*échine*, et tantôt le museau. (Id.)

— Fam. *Être crotté jusqu'à l'*ÉCHINE, très-crotté.

— Fam. Personne maigre : *Longue* ÉCHINE. *Maigre* ÉCHINE.

— Archit. Moulure principale du chapiteau dorique : *Le chapiteau dorique grec a une* ÉCHINE *très-ample, taillée en biseau, accompagnée de trois ou de cinq petits filets ou listels*.

— Il est quelquefois synonyme de Tore.

ÉCHINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est hérissé de poils roides et piquants.

ÉCHINÉEN, ENNE, adj. (ἐχῖνος, hérisson ; gr.) Pron. *é-ki-né-ain*. — Zool. Qui ressemble au hérisson.

= **Échinéens**, n. m. pl. Famille de mammifères plantigrades dont le dos est hérissé de piquants.

ÉCHINELLE, n. f. (ἐχῖνος, hérisson, châtaigne ; gr.) Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ÉCHINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-chi-né*. — Rompre l'échine : *Il lui a donné sur les reins un coup de bâton qui l'*A ÉCHINÉ. (Acad.)

— Tuer, assommer dans une mêlée, dans une déroute : *Il veut aller à la guerre se faire* ÉCHINER. *Les paysans* ÉCHINÈRENT *tous les fuyards*. (Acad.)

— *Échiner de coups*, battre outrageusement.

= **S'échiner**, v. pron. Se rompre l'échine : *Cet homme s'est* ÉCHINÉ *pour avoir voulu porter un fardeau trop pesant*. (Acad.)

— Fig. S'excéder de fatigue, se donner beaucoup de peine : *Ces gens-là sont bien fous de s'*ÉCHINER *pour si peu de chose. Il s'est* ÉCHINÉ *dans son déménagement*.

— Fam. dans toutes ses acceptions.

ÉCHINIDE, adj. des 2 g. (ἐχῖνος, oursin ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Pron. *é-ki-nid*. — Zool. Qui ressemble à un oursin.

= **Échinides**, n. m. pl. Animaux marins à corps ovale ou circulaire, à reste calcaire et hérissés d'épines, qui forment le premier ordre de la famille des échinodermes. L'*oursin* en est le genre type.

ÉCHINITE, Adj. f. (ἐχῖνος, oursin ; gr.) Pron. *é-ki-nitt*. — Zool. Qui est hérissé d'épines.

— N. m. Oursin fossile.

ÉCHINODERME ou **ÉCHINODERMAIRE**, adj. des 2 g. (ἐχῖνος, hérissé de piquants ; δέρμα, peau ; gr.) Pron. *é-ki-nodèrm, dèr-mèr*. — Zool. Qui a la peau hérissée de tubercules de pointes ou d'épines.

= **Échinodermes**, n. m. pl. Classe des animaux rayonnés qui se distinguent par des suçoirs épars sur tout le corps et disposés longitudinalement.

ÉCHINON, n. m. Pron. *é-ki-non*. — Écon. rur. Boîte cylindrique dans laquelle on met le caillé destiné à faire du fromage.

ÉCHINOPHTHALMIE, n. f. (ἐχῖνος, hérisson ; ὀφθαλμία, ophthalmie ; gr.) Pron. *é-ki-nof-tal-mi*. — Méd. Inflammation des paupières dans laquelle les cils sont droits et hérissés.

ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. Pron. *é-chik-té*. — Didact. Il se dit quelquefois d'objets rangés comme le carré d'un échiquier.

— Blas. Il se dit de l'écu, ou de ses pièces divisées en carreaux alternatifs de métal ou de couleur, semblables à ceux d'un échiquier. On spécifie le nombre de lignes ou de *traits* que forment ces carreaux : *Un écu* ÉCHIQUETÉ *d'or et d'azur, d'argent et de sable. Un lion* ÉCHIQUETÉ *d'argent et d'azur. Bouillon porte d'or à la fasce* ÉCHIQUETÉE *d'argent et de gueules de trois traits*.

ÉCHIQUIER, n. m. (*échec*.) Pron. *é-chi-kié*. — Tableau divisé en soixante-quatre carrés ou cases de deux couleurs, sur lequel on joue aux échecs.

— Ordre particulier de marche des vaisseaux qui naviguent de conserve, et surtout des armées navales : *Se mettre, se former en* ÉCHIQUIER. *Courir, marcher en* ÉCHIQUIER.

— Art milit. Disposition particulière des troupes : *Bataillons carrés disposés en* ÉCHIQUIER. *Former l'*ÉCHIQUIER.

— Juridiction anglaise qui règle toutes les affaires de finances : *Le chancelier de l'*ÉCHIQUIER. *La cour de l'*ÉCHIQUIER. *La France a un crédit solidement fondé, et qui ne le cède qu'à celui de l'*ÉCHIQUIER *britannique*. (L. Faucher.)

— Pêch. Grand filet carré soutenu par deux demi-cerceaux, et attaché au bout d'une longue perche.

— Archéol. Il se disait autrefois d'une espèce d'abaque ou de table à compter dont on se servait pour la perception des impôts.

— Anc. jurispr. Assemblée de commissaires déléguée par le roi pour réformer les sentences des juges inférieurs dans l'étendue d'une province.

= **En échiquier**, loc. adv. Par carrés alternés.

— Fig. *Planter des arbres en échiquier*, les disposer en carrés alternés comme ceux d'un échiquier.

— Blason. Il se dit d'un Écu divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal, et les autres de couleur : *Écu en* ÉCHIQUIER.

ÉCHITE, n. m. (ἐχίτης ; gr. ; m. sign.) Pron. *é-kitt*. — Bot. Genre de la famille des Apocynées, à grandes fleurs blanches, roses, jaunes ou pourpres, à fruit allongé et grêle.

ÉCHO, n. m. (ἠχώ ; gr. ; m. sign.) Pron. *é-kô*. — Répétition plus ou moins distincte d'un son qui frappe contre un corps qui le réfléchit : *Si l'obstacle qui réfléchit le son était à une distance moindre de 17 mètres, l'oreille confondrait le son direct et le son réfléchi, il n'y aurait plus* ÉCHO, *mais seulement résonnance*. (Nysten.) *Entendre un* ÉCHO. *Il y a de l'*ÉCHO *ici*. (Beaum.) ÉCHO *redoublé. Faire* ÉCHO.

. . . . Ces voix, ces cris des flots,
Multipliés cent fois par de roulants *échos*. (Lam.)

— *Écho double*, son réfléchi déjà, qui, rencontrant un second obstacle, est réfléchi de nouveau. || Par analog. : ÉCHO *triple*, ÉCHO *quadruple*, etc., ÉCHOS *multiples*.

— Ce qui produit cette répétition : *Un bon* ÉCHO. *Les* ÉCHOS *des bois, des forêts, des vallons, des montagnes. Les* ÉCHOS *d'alentour. Les* ÉCHOS *répondaient à sa voix. On construit certaines voûtes de manière qu'elles ont beaucoup d'*ÉCHO. (Acad.)

Il appelle, l'*écho* redouble sa frayeur. (C. Del.)
... L'adieu du chasseur que l'*écho* faible accueille.
(A. de Vigny.)

— Lieu où l'écho est reproduit : ÉCHO *naturel*. ÉCHO *artificiel*. ÉCHO *qui répète plusieurs fois. Il y a des* ÉCHOS *qui répètent jusqu'à sept fois. Chanter à l'*ÉCHO. *Il y a au Conservatoire des arts et métiers un* ÉCHO *très-remarquable*.

— Prov. anc. *Adore l'écho dans la tempête*, pendant les commotions politiques, le sage doit vivre dans la retraite.

— Fig. Personne qui répète ce qu'un autre a dit : *Le valet, de son maître est le singe et l'*ÉCHO. *Il est comme un* ÉCHO. (C. Del.) *Il s'est fait l'*ÉCHO *de ce bruit*.

— Fig. : *Son style sonne comme l'*ÉCHO *excessif de Malebranche et de Pascal*. (St.-Priest.)

— Par extens Sympathie : *Trouver un* ÉCHO. *Il y a un* ÉCHO *en France, quand on prononce les mots d'honneur et de patrie*. (Foy.)

L'hymne éternel de la prière
Trouvera partout des *échos* ! (Lam.)

— Fig. Retentissement, gloire :

La giroflée y cache un seul nom sous ses gerbes,
Un nom que nul *écho* n'a jamais répété. (Lam.)

— Mus. Répétition d'un certain nombre de notes, avec diminution progressive de l'intensité du son, cela se fait surtout sur l'orgue : *Faire des* ÉCHOS *sur le positif*. || Jeu d'orgue ou petit orgue séparé de l'instrument principal, et qui sert à produire l'effet de l'écho.

— Litt. Sorte de vers dont la dernière syllabe, en se répétant, se lie au sens qu'elle complète ; en voici des exemples .

L'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus
Nus
De leurs provinces.
Mettez-vous bien cela
Là,
Jeunes fillettes ;
Songez que tout amant
Ment.
Dans ses fleurettes. (Panard.)

— Peint. *Écho de lumière, écho lumineux*, lumière secondaire et moins vive que la lumière principale qui doit être distribuée sur les circonstances les plus considérables.

— N. f. Myth. Nymphe, fille de l'air :

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
(Boil.)

ÉCHOIR, v. intr. ou neut. irrég, 3e conj. (*choir*.) Pron. *é-choar*. (*J'échois, tu échois, il échoit, ou il échet ; j'échéais, il échéait ou échoyait ; j'échus ; j'écherrai. J'écherrais ; que j'échée ; que j'échusse ; échéant, échu*. — Il se conj. avec l'aux. *avoir*.) Être dévolu par le sort, arriver fortuitement : *Il espère que le bon lot lui* ÉCHERRA. (Acad.). *J'*ÉCHUS *au vainqueur avec mes compagnes. Si la couronne lui fût* ÉCHUE, *il s'en serait trouvé embarrassé, empêtré*. (St-Simon.)

Accepte sans murmure, et porte avec courage
La portion de maux qui t'*échoit* en partage. (L. de Pomp.)

Après l'invasion des barbares, la domination ÉCHUT *partout à la force brutale et hardie*. (Guizot.) *Ce sont là des problèmes qui dépendent d'événements près d'*ÉCHOIR. (Villem.)

— Prat. et fam. *Si le cas y échoit, y échet*, ou simpl., *s'il y échet*, si l'occasion s'en présente, s'il y a lieu.

— *Le cas échéant*, à l'occasion, en telle circonstance.

— Il se dit du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et des choses mêmes qui doivent se faire à des temps préfix : *Le premier terme* ÉCHOIT *à la St-Jean. Cette lettre de change* EST ÉCHUE. (Ac.)

— Jurispr. anc. Il s'est dit des peines imposées à ceux qui contrevenaient aux lois, et alors ne s'employait guère qu'impersonnellement : *A cela* IL Y ÉCHOIT *amende*. IL *n'y* ÉCHOIT *aucune peine afflictive*. (Acad.)

— Rencontrer fortuitement ; dans ce sens, il s'applique aux personnes, et se contruit avec les adverbes *bien* ou *mal* ; ce sens un peu familier a du reste vieilli : *Vous ne sauriez que bien* ÉCHOIR ; *vous ne sauriez mal* ÉCHOIR ; *je suis mal* ÉCHU. (Acad.) || Fam. et Peu usité.

ÉCHOME, n. m. Pron. *é-chom*. Anc. mar. Tolet.

ÉCHOMÈTRE, n. m. (ἦχος, son ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *é-ko-mètr*. — Phys. Règle contenant les divisions qui servent à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

ÉCHOMÉTRIE, n. f. (ἠχώ, écho ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *é-ko-mé-tri*. — Anc. Art de construire des bâtiments et surtout des voûtes qui produisent de l'écho.

ÉCHOPPAGE, n. m. Pron. *é-cho-paj*. — Techn. Action d'échopper.

ÉCHOPPE, n. f. (*shop*, boutique ; angl.) Pron. *é-chop*. — Petite boutique en planches, ordinairement

bâtie en appentis, et adossée contre une muraille : *On a fait abattre les* ÉCHOPPES *qui étaient autour de cette église. Une* ÉCHOPPE *de savetier. Il n'a qu'une* ÉCHOPPE *pour boutique.* (Acad.)

Le vieillard s'arrêta dans une pauvre *échoppe.* (Ch. Gauth.)

ÉCHOPPE, n. f. Pron. *é-chop.* — Pointe, espèce de burin à face plate ou arrondie, qui sert à ébranler le métal fondu.

ÉCHOPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-cho-pé.* — Techn. Travailler avec l'échoppe. || Ôter les jets de la pièce fondue.

ÉCHOUAGE, n. m. (*scapulus*, écueil; lat.) Pron. *é-chou-aj.* — Mar. Situation d'un bâtiment dont la quille porte sur le fond de la mer : *Ce navire a fatigué pendant son* ÉCHOUAGE. (Acad.) *Ce vaste et bon* ÉCHOUAGE *semble menacé d'envasement par les remous du raz de Barfleur.* (Baude.)

— *Lieu d'échouage*, ou simpl. *Échouage*, lieu où un bâtiment peut être échoué sans danger, tel qu'une plage unie, un fond de sable.

ÉCHOUÉ, ÉE, part. pass, du v. Échouer : *Un navire* ÉCHOUÉ. *On trouva une baleine* ÉCHOUÉE *à la côte.* (Acad.)

— Fig. : *Un projet* ÉCHOUÉ (Acad.) *Une entreprise* ÉCHOUÉE.

ÉCHOUEMENT, n. m. (*échouer.*) Pron. *é-chou-man.* — Jurispr. comm. Action d'échouer un bâtiment : ÉCHOUEMENT *volontaire*, ÉCHOUEMENT *forcé.*

ÉCHOUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*choir.*) Pron. *é-chou-é.* — Il prend un *i* tréma à l'imparf. de l'ind. et au prés. du subj. *J'échouais, nous échouïons, vous échouïez ; que j'échoue, que nous échouïons, que vous échouïez*, etc. — Être porté, poussé dans un endroit de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour flotter ; donner sur le sable, sur un écueil, etc.; il se dit propr. des vaisseaux, des navires, etc. : *Notre vaisseau* ÉCHOUA *sur un banc de sable. La frégate* ÉCHOUA *contre un rocher, contre les brisants.* (Acad.) *Le navire* ÉCHOUA *sur un écueil à quelques milles du rivage.* (Lam.) *Les flots irrités font* ÉCHOUER *le vaisseau.* (Fléch.)

— Par analog. *Nous* ÉCHOUÂMES *sur un banc de sable.* (Acad.) *Nous allâmes* ÉCHOUER *à la côte.*

— Il se dit des baleines : *On trouva une baleine qui* AVAIT ÉCHOUÉ *à la côte*, ÉCHOUÉ *sur la côte.* (Acad.)

— Fig. Ne pas réussir : *Il* A ÉCHOUÉ *dans son entreprise. Ce genre d'écrire est fort difficile, il y a peu de gens qui n'y* ÉCHOUENT. (Acad.) *Vous n'*ÉCHOUEREZ *pas dans votre négociation.* (Volt.) *Ceux qui réussissent dans le monde, nous les appelons heureux ; ceux qui* ÉCHOUENT *nous paraissent dignes d'être plaints.* (Mass.)

— Par analog. *Morbleu, monsieur le juge, sans pitié pour les faiblesses d'autrui, la vôtre* ÉCHOUERA, *ou j'y perdrai mon nom.* (C. Del.)

— Fig. Il se dit des affaires, des entreprises, des tentatives qui ne réussissent point : *Cette affaire* A ÉCHOUÉ. (Acad.) *Leur tentative* ÉCHOUE. *Ses desseins* ÉCHOUÈRENT *complétement. Faire* ÉCHOUER *des entreprises glorieuses,* (Mass.)

— *Faire échouer*, empêcher le succès : FAIRE ÉCHOUER *des entreprises glorieuses.* (Mass.)

— V. tr. : *Ce pilote* ÉCHOUA *son bâtiment.* ÉCHOUER *une barque, un canot dont on veut nettoyer la carène. Il nous* ÉCHOUA *par malice.* (Acad.) *Les désastres si inattendus, les nuits qui séparent les bâtiments, les tempêtes qui les engloutissent, les incendies qui les dévorent, les courants qui les* ÉCHOUENT, *les calmes qui les pétrifient, les écueils qui les brisent, que de choses à prévoir!* (Lam.)

= **S'échouer**, v. pron. Se faire échouer : *Le pilote aima mieux* S'ÉCHOUER *que de se laisser prendre.* (Acad.)

— Être échoué : *Souvent des glaces* S'ÉCHOUENT *à douze cents pieds de profondeur.* (B. de St.-P.)

ÉCHU, UE, part. pass. du v. Échoir, et adj. : *Billet* ÉCHU. *Lettre de change* ÉCHUE. *Payer le terme* ÉCHU. (Acad.)

— Il se dit, mais rarement, en parl. des personnes :

Échue à l'opéra par un rapt solennel,
La honte la dérobe au pouvoir paternel. (Gilb.)

ÉCHUTE, n. f. Pron. *é-chutt.* — Féod. Droit accordé aux seigneurs de succéder, dans certaines circonstances, à leurs mainmortables.

ÉCIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *é-ci-mabl.* — Agric. En parl. d'un arbre qu'on peut écimer, étêter.

ÉCIMAGE, n. m. (*écimer.*) Pron. *é-ci-maj.* — Agric. Sorte de labour qui consiste à laisser intacte une largeur de terrain égale à celle qu'on retourne, et à rejeter sur la première la terre tirée du sillon voisin.

— Action d'écimer, ou d'étêter les arbres.

ÉCIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Écimer : *Arbre* ÉCIMÉ. *Champ* ÉCIMÉ.

— Blas. *Chevron écimé*, chevron dont la pointe est emportée. || On dit aussi *chevron rompu.*

ÉCIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cime.*) Pron. *é-ci-mé.* — Agric. Couper la cime des arbres : ÉCIMER *les saules.* (Acad.) plus souv. *Étêter.*

— Pratiquer l'écimage, espèce de labour.

ÉCKLONIE, n. f (n. pr.) — Bot. Genre d'algues de la famille des Firoïdées, qui se trouvent au cap de Bonne-Espérance. || Vulg. *Trompette marine.*

ÉCLABOUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Éclabousser : *J'ai été* ÉCLABOUSSÉ *par la voiture d'un traitant :*

Tonneau d'encre bourbeux par Fréron défoncé,
Dont jusques sur le trône on est *éclaboussé !* (Alfr. Muss.)

ÉCLABOUSSEMENT, n. m. (*éclabousser.*) Pron. *é-kla-bouss-man.* — Action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*éclat* et *boue.*) Pron. *é-kla-bou-cé.* — Faire rejaillir de la boue sur quelqu'un, sur quelque chose : *Un cabriolet m'*A ÉCLABOUSSÉ. *Un cheval qui galopait* A ÉCLABOUSSÉ *mon manteau.* (Acad.)

Guénaud sur son cheval en passant m'*éclabousse.* (Boil.)

Je rançonnais mes clients, c'est vrai; mais je ne les ÉCLABOUSSAIS *pas.* (Scribe.)

— Fig. Couvrir :

Le char de la fortune, où tu fondes tes droits,
Roule, et d'un sang royal *éclabousse* les rois. (V. Hugo.)

— Fam. *C'est un homme qui éclabousse tout le monde*, qui étale un luxe insolent.

ÉCLABOUSSURE, n. f. Pron. *é-kla-bou-çur.* — Boue qui a rejailli sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Il y a une* ÉCLABOUSSURE *à votre collet. Votre manteau est couvert d'*ÉCLABOUSSURES. (Acad.) *Gare les* ÉCLABOUSSURES !

— Fig. Désagrément qui arrive par contre-coup.

— Fragment détaché d'un corps : *Buffon a supposé que les comètes étaient des* ÉCLABOUSSURES *du soleil.* (Arago.)

ÉCLAIR, n. m. (*clair.*) Pron. *é-klèr.* — Lumière vive et soudaine qui brille entre les nuages au moment de l'explosion électrique, et qui précède le bruit du tonnerre : *Les* ÉCLAIRS *brillent, il a fait toute la nuit de grands* ÉCLAIRS. (Acad.)

La nuit est plus profonde, et de vastes *éclairs*
En font sortir sans cesse un jour pâle et livide. (St.-Lamb.)

— Toute apparition subite et instantanée de lumière : *Les météores appelés* ÉCLAIRS *de chaleur sont des phénomènes dont la cause est ignorée.* (Acad.)

A travers une pluie, un *éclair* de soleil. (C. Del.)

— Fig. Vive manifestation de l'intelligence : *Il y a dans cet ouvrage quelques* ÉCLAIRS *de génie.* (Acad.)

— Par anal. *Çà et là quelques bons* ÉCLAIRS *de style.* (Lam.)

— *Comme l'éclair, comme un éclair*, très-rapidement, très-promptement : *Il est arrivé ici* COMME UN ÉCLAIR.

Quelle affaire soudaine
De Brest, *comme un éclair*, à Paris vous amène ? (Coll. d'Harl.)

Il paraît en un moment COMME UN ÉCLAIR *dans les pays les plus éloignés.* (Boss.)

— *Prompt, rapide comme un éclair, comme l'éclair*, très-prompt, très-rapide. *Dis un mot, un seul mot, et je reviens* PLUS PROMPT QUE L'ÉCLAIR. (J. J. Rouss.)

... *Plus prompt que l'éclair*, le passé nous échappe. (Rac.)

— *Passer comme un éclair*, passer vite, ne durer guère : *Il ne s'est point arrêté ici, il* A PASSÉ COMME UN ÉCLAIR. *La gloire du monde* PASSE COMME UN ÉCLAIR. (Acad.)

— *Il partit* COMME UN ÉCLAIR *du milieu de ses rivaux, et parvint au bout de la carrière* (Barthél.)

— Fig. Tout ce qui se montre et disparaît promptement : *Le spectacle que nous donnons au monde n'est qu'un* ÉCLAIR *qui s'éteint en naissant.* (Mass.) *Nos douleurs sont des siècles, nos plaisirs sont des* ÉCLAIRS. (Lemont.) *Le bonheur humain n'est qu'un* ÉCLAIR. (Ségur.)

— Fig. et poétiq. *Les éclairs de ses yeux*, l'éclat de ses yeux, la vivacité de ses regards : (Acad.)

Des *éclairs* de ses yeux l'œil était ébloui. (Rac.)

Ils ne m'auront que morte, capitaine, reprit-elle, et son œil jetait des ÉCLAIRS *de colère et de vengeance.* (Ph. Chasles.)

— Éclat de lumière qui jaillit des armes blanches agitées et frappées d'une clarté quelconque : *L'*ÉCLAIR *des baïonnettes, les* ÉCLAIRS *de l'épée. Des* ÉCLAIRS *jaillissaient du choc des épées.* (Acad.)

Bientôt l'ange dans les airs
De l'épée étincelante
Fit reluire les *éclairs.* (Rouss.)

— Chim. Lumière étincelante et mobile qui paraît sur la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

— Météor. *Éclair de chaleur*, éclair qui paraît dans l'horizon, mais qui n'est accompagné d'aucun bruit, parce que les nuages où il se montre sont trop éloignés.

— Pêch. Éclat de lumière semblable à celui des éclairs de l'orage, qui se remarque sur la mer lorsque les harengs passent en troupe : *Les* ÉCLAIRS *des harengs.*

ÉCLAIRAGE, n. m. (*claritas*, clarté, lumière; lat.) Pron. *é-klè-raj.* — Illumination habituelle d'une ville, d'une salle de spectacle, d'un établissement quelconque : ÉCLAIRAGE *au gaz. Il en coûte tant par an pour l'*ÉCLAIRAGE *de la ville, du théâtre. L'entreprise de l'*ÉCLAIRAGE. (Acad.)

ÉCLAIRANT, part. prés. du v. Éclairer.

ÉCLAIRANT, ANTE, adj. (*éclairer.*) Pron. *é-klè-ran, rantt.* — Qui a la propriété d'éclairer, qui éclaire : *La puissance* ÉCLAIRANTE *et la puissance calorifique du soleil.* (Arago.)

ÉCLAIRCI, IE, part. pass. du v. Éclaircir : *Le temps est* ÉCLAIRCI. *Couleur* ÉCLAIRCIE. *Teint* ÉCLAIRCI, etc.

— Fig. : *Si jamais la vérité a dû être* ÉCLAIRCIE, *c'est, ce me semble, dans une telle occasion.* (Volt.) *Il me tarde de voir paraître ces deux ouvrages* ÉCLAIRCIS *de votre façon.* (J. B. Rouss.) *Combien d'obscurités tout à coup* ÉCLAIRCIES ! (Rac.) *Le régent ne voulait laisser répandre de soupçon sur personne jusqu'à ce qu'il fût plus* ÉCLAIRCI. (St-Sim.)

Le point n'en put être *éclairci.* (La F.)

— Fam. En parl. de la diminution de la fortune d'un individu, ou du nombre des membres d'une famille : *Le bien de cet homme est fort* ÉCLAIRCI. *Cette maison est bien* ÉCLAIRCIE.

— Subst. *Il y eut un peu d'éclairci*, le ciel s'éclaircit pendant quelques moments. (Acad.)

ÉCLAIRCIE, n. f. (*éclaircir.*) Pron. *é-klèr-ci.* — Mar. Endroit clair et brillant au milieu d'un ciel chargé de brume ou de nuages : *Une* ÉCLAIRCIE *s'est faite à l'ouest dans les nuages : demain, le vent soufflera de ce côté.* (Chateaub.)

— Espace découvert dans un bois. || On dit plus souv. *Clairière.*

ÉCLAIRCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*clair.*) Pron. *é-klèr-cir.* — Rendre clair, plus clair : *Le vent* A ÉCLAIRCI *le temps, l'horizon.* (Acad.)

La chambre était déserte et sombre ;
Deux cierges seulement en *éclaircissaient* l'ombre. (Lam.)
En vain ce misanthrope, aux yeux tristes et sombres,
Veut par un air riant en *éclaircir* les ombres. (Boil.)

— Fig. : Rendre moins sombre, moins soucieux :

N'*éclaircirez*-vous point ce front chargé d'ennuis ? (Rac.)

— Donner plus de netteté : ÉCLAIRCIR *la vue.* ÉCLAIRCIR *la voix.* (Acad.)

— Donner du lustre, du brillant : ÉCLAIRCIR *de la vaisselle, des armes.*

— Rendre moins foncé, en parl. des couleurs : *Cette couleur est trop foncée, il faut l'*ÉCLAIRCIR.

— Rendre plus net, plus uni : ÉCLAIRCIR *le teint.*

— Rendre moins épais, en parl. des choses liquides : ÉCLAIRCIR *un sirop*, ÉCLAIRCIR *une sauce.*

— Rendre moins serré, moins pressé ; diminuer le nombre : ÉCLAIRCIR *un bataillon, un escadron. Le canon* A *fort* ÉCLAIRCI *les rangs.* (Acad.) *Ils se retirèrent lentement, serrant tranquillement leurs rangs à mesure que la fusillade les* ÉCLAIRCISSAIT. (Mich.) ÉCLAIRCIR *une forêt.*

— Fam. et par extens. : *La mort* A ÉCLAIRCI *sa famille.*

— Par analog. En parl. de la fortune, Réduire, diminuer : *Toutes ces fêtes ruineuses* ONT ÉCLAIRCI *sa fortune.*

— Fig. Rendre clair, intelligible, évident : *Cet auteur* ÉCLAIRCIT *bien des vérités.* (Acad.) ÉCLAIRCIR *des faits.* (Buff.) ÉCLAIRCIR *les matières les plus embrouillées. Les affaires n'eurent jamais rien d'obscur qu'il n'*ÉCLAIRCÎT. (Mass.) *C'est un point intéressant de notre histoire qu'on n'a pas encore* ÉCLAIRCI. (Mass.)

... Je veux sans retard *éclaircir* ce mystère. (Étienne.)

*Si M. le président me permettait d'avoir un avis, je lui conseillerais, afin d'*ÉCLAIRCIR *le fait, de se transporter séance tenante sur le lieu même où l'homicide a été consommé.* (C. Del.)

— *Éclaircir un doute, une difficulté*, résoudre un doute, mettre une difficulté dans tout son jour; quelquefois la faire disparaître :

Un moment quelquefois *éclaircit* plus d'un doute. (Rac.)

Je fis une assez longue excursion pour ÉCLAIRCIR LES DOUTES *qui me restaient encore.* (Mérim.)

Lui seul *éclaircira* vos doutes ridicules. (Boil.)

— Par analog. : ÉCLAIRCIR *une accusation.* (Volt.)

— Expliquer ce qui est équivoque :

Ce terme est équivoque, il le faut *éclaircir.* (Boil.)

— *Éclaircir quelqu'un de quelque chose*, l'instruire d'une vérité, d'une chose dont il doutait : *Sachez ce qui se passe; ne perdez pas un moment pour m'en* ÉCLAIRCIR. (Mme de Tencin.)

...... Hâtez-vous d'*éclaircir* votre mère. (Rac.)

— Dans ce sens il a vieilli; on dirait mieux; *Instruire* ou *éclairer.*

— Hortic. Arracher une partie de ce que l'on a semé ou planté : ÉCLAIRCIR *une planche de laitues. On n'*ÉCLAIRCIT *point l'oseille.* (Acad.)

— Techn. Polir les clous d'épingle en les remuant dans un sac avec du son. || Repasser légèrement les bas au chardon. || Lustrer une peau du côté de la fleur, avec le suc de l'épine-vinette.

= **S'éclaircir,** v. pron. Devenir clair : *Le temps, le ciel s'*ÉCLAIRCIT.

Sur le sommet des monts, l'ombre *s'éclaircissait*;
Aux portes du matin la clarté paraissait. (La Font.)

A Hohenlinden même, la forêt S'ÉCLAIRCISSAIT *tout à coup.* (Thiers.)

— Fig. *L'horizon s'éclaircit, commence à s'éclaircir, semble s'éclaircir*, l'espérance commence à sourire.

— Poét. et fig. Devenir moins sombre, moins triste :

Comme depuis tantôt son front *s'est éclairci!*
Et comme de sa voix le ton s'est adouci. (Coll. d'Harl.)

— Fig. Devenir intelligible, évident : *La vérité* S'ÉCLAIRCIT *par la discussion. Que ces vérités se démêlent et* S'ÉCLAIRCISSENT *dans mon esprit!* (Boss.)

— Se dissiper :

Tous vos doutes, mon fils, bientôt *s'éclairciront.* (Rac.)

— N'être plus incertain :

Attendons que mon sort *s'éclaircisse.* (Corn.)

— Se résoudre : *Notre siècle a établi que l'honneur reste dans toute son intégrité à tout homme qui n'a pas été repris de justice. C'est une simple question de fait qui* S'ÉCLAIRCIT *facilement par les registres du greffe.* (Chamf.)

— S'expliquer : *C'est principalement faute de s'*ÉCLAIRCIR *qu'il y a tant de querelles.* (Volt.)

Daignez avec César vous *éclaircir*....... (Rac.)

— S'instruire d'une chose : *Il y a des gens fort alertes pour s'*ÉCLAIRCIR *des soupçons qu'ils ont.* (Mme de Sév.)

Quoi! de vos sentiments je ne peux *m'éclaircir.* (Rac.)

— Dans cette acception il vieillit.

Syn. Éclaircir, expliquer, développer. Ce qu'on *éclaircit* n'était pas net ou clair; ce qu'on *explique* était exposé d'une manière incomplète; ce qu'on *développe* était trop serré ou trop synthétique. Un terme, un fait, un sens, un paragraphe obscurs, ont besoin d'être *éclaircis*; deux phrases ou deux pensées qu'on rapproche sont souvent *expliquées* l'une par l'autre; deux ou trois axiomes *développés* donnent toute la géométrie.

ÉCLAIRCISSEMENT, n. m. (*éclaircir.*) Pron. *é-klèr-ciss-man.* — Explication d'une chose obscure, mal connue : *Je n'entendais pas ce passage, mais vous m'en avez donné l'*ÉCLAIRCISSEMENT. (Acad.) *Ce point a besoin d'*ÉCLAIRCISSEMENT. ÉCLAIRCISSEMENT *d'un doute, d'une difficulté.* (Acad.)

— Démonstration, preuve rendue publique. *On m'a conseillé de poursuivre vivement l'*ÉCLAIRCISSEMENT *de mon innocence.* (Volt.)

— Explication donnée ou demandée sur un fait : *Demander, donner un* ÉCLAIRCISSEMENT. (Acad.)

. . . . Dans un âge si tendre
Quel *éclaircissement* en pouvez-vous attendre. (Rac.)

Il faut que nous en venions à un ÉCLAIRCISSEMENT.

Vous voulez éluder un *éclaircissement*,
Mais il faut me répondre, et positivement. (Dest.)
Épargnez à mon cœur cet *éclaircissement.* (Corn.)

ÉCLAIRCISSEUR, n. m. (*éclaircir.*) Pron. *é-klèr-ci-ceur.* — Techn. Ouvrier qui décrasse et éclaircit le fil de laiton.

ÉCLAIRE, n. f. Vulg. La grande Chélidoine. || On dit aussi. *Grande Éclaire.* || *Petite Éclaire*; La Renoncule ficaire.

— Techn. Ouverture par laquelle le pêcheur de morue fait tomber le poisson dans la cale du vaisseau.

ÉCLAIRÉ, ÉE, part. pass. d'*Éclairer*, et adj. *Cette salle est bien* ÉCLAIRÉE, *appartement bien* ÉCLAIRÉ. (Acad.) *Les yeux des enfants se portent toujours du côté le plus* ÉCLAIRÉ *de l'endroit qu'ils habitent.* (Buffon.) *Toutes les cours de l'hôtel étaient* ÉCLAIRÉES *de deux mille lanternes.* (Mme de Sév.) *L'assemblée me parut fort belle, et le bal fort bien* ÉCLAIRÉ. (La Font.)

— Constr. Où le jour pénètre bien, entre dans la direction convenable. *Cet appartement, cet escalier est bien* ÉCLAIRÉ, *n'est pas suffisamment* ÉCLAIRÉ, *est mal* ÉCLAIRÉ. *Pour parvenir à la caisse, il fallait traverser un couloir* ÉCLAIRÉ *par des jours de souffrance.* (H. de Balz.)

— *Cette maison, ce jardin, sont trop* ÉCLAIRÉS, on y est exposé à la vue de trop de monde.

— *Être logé, nourri, éclairé*, etc. avoir le logement, la nourriture, l'éclairage, etc.

— Fig. et Mor. Qui a beaucoup de connaissances, de lumières, d'intelligence. *Il y a trois choses qui rendent une âme* ÉCLAIRÉE : *le recueillement, l'humilité et la charité.* (Fléch.) *Nul n'est assez* ÉCLAIRÉ *pour lire dans l'avenir.* (Rayn.) *Le prince est* ÉCLAIRÉ, *je le sais; mais peut-il tout voir de ses yeux?* (Mass.) *Je n'hésite pas, dans le différend, à donner l'avantage au partisan* ÉCLAIRÉ *de la société nouvelle.* (A. de Broglie.)

— Par extens. Il se dit des choses dans ce sens : *C'est un devoir juste,* ÉCLAIRÉ, *raisonnable.* (Mass.)

..... De Platon l'*éclairé* paganisme. (Boil.)

Il n'y a rien qui nous paye mieux de toutes nos fatigues, que des louanges ÉCLAIRÉES. (Mol.)

Syn. Éclairé, clairvoyant. *Éclairé* se dit des lumières acquises par l'étude; *clairvoyant* se dit des lumières naturelles de l'intelligence. L'homme *éclairé* sait, et sait faire une juste application de son savoir, ce qui le distingue de l'érudit; l'homme *clairvoyant* pénètre, devine, apprécie, et décide bien, quant aux choses qui n'exigent pas une science positive. Il faut que le juge qui siége dans une affaire civile soit *éclairé*; il est bon que celui qui instruit une affaire criminelle soit à la fois *éclairé* et *clairvoyant.*

ÉCLAIRER, v. tr. ou act. conj. 1re (*clair.*) Pron. *é-klè-ré.* — Jeter, répandre de la clarté; illuminer : *Le soleil* ÉCLAIRE *la terre.* (Acad.) *Dieu a fait le soleil pour embellir et* ÉCLAIRER *ce grand théâtre du monde.* (Boss.) *Ils adorèrent le soleil qui les* ÉCLAIRAIT. (Mass.) *Cette terre est un million de fois plus petite que le soleil qui l'*ÉCLAIRE. (Buff.)

... Ces feux d'artifice *éclairaient* le rivage...
La nuit d'un voile obscur couvrait encor les airs,
Et la seule Diane *éclairait* l'univers. (J. B. Rouss.)
Ce jour presque *éclaira* vos propres funérailles. (Rac.)

— Absol. *Le soleil* ÉCLAIRE, *la lune n'*ÉCLAIRAIT *plus. Il est des lumières qui éblouissent au lieu d'*ÉCLAIRER. (Fléch.)

— Marcher, se tenir auprès de quelqu'un avec de la lumière, lui apporter de la lumière afin qu'il y voie clair. ÉCLAIREZ *monsieur.* ÉCLAIRER *une personne qui descend un escalier.* (Acad.) ÉCLAIRE*-moi, pour que je les revoie à mon aise, ces chers livres.* (C. Del.)

— On disait autrefois dans ce sens : ÉCLAIRER À *quelqu'un.* — Absol. *Allez* ÉCLAIRER. ÉCLAIREZ.

— Particul. Instruire, enseigner; répandre sur l'esprit et la pensée les lumières intellectuelles et morales : *Ce maître* ÉCLAIRE *par de sages leçons l'esprit de ses écoliers. Le moment que Dieu avait marqué pour l'*ÉCLAIRER *de ses vérités. O bon public, qui prenez sans cesse des cerveaux vides pour des cerveaux sérieux, et les pages qui vous amusent pour des beautés qui vous* ÉCLAIRENT. (Ph. Chasles.) *Dieu de bonté, vous* AVEZ ÉCLAIRÉ *l'âme de l'homme d'un rayon de votre lumière immortelle!* (Buff.) *Les conseils de la vieillesse sont comme le soleil d'hiver, ils* ÉCLAIRENT *sans échauffer.* (Vauv.) *De quoi sert que la raison nous* ÉCLAIRE, *quand la passion nous conduit?* (J. J. Rouss.) *Tant de lumières et de vertus* ONT ÉCLAIRÉ *toute l'Église.* (Fléch.) *Il y a une lumière de Dieu qui* ÉCLAIRE *les âmes proches du tombeau, et leur montre le vrai.* (V. Hugo.)

. . . . . Marchons le flambeau dans les mains,
Et, pour les affranchir, *éclairons* les humains! (C. Del.)

— Avec un nom de chose pour régime : *Cette lumière intérieure qui nous montre ce qu'il faut fuir, ce qu'il faut éviter, qui* ÉCLAIRE *nos fautes.* (Mass.)

Dieux, *éclairez* mon trouble, et daignez à mes yeux
Montrer la vérité que je cherche en ces lieux. (Lam.)

— *Daignez venir à son secours et* ÉCLAIRER *ses erreurs.* (Mass.) ÉCLAIRER *notre raison, c'est élever notre âme.* (Villem.) *Le premier consul appréciait ce bon sens supérieur qui ne voulait jamais briller, mais être utile, qui* ÉCLAIRAIT *toutes choses d'une manière tempérée et vraie.* (Thiers.) *Je voudrais répandre sur l'événement qui est l'objet de cette étude, toutes les lumières propres à l'*ÉCLAIRER, *et à nous* ÉCLAIRER *nous-mêmes à sa vue.* (Guizot.)

. . . . Eh bien! fille des cieux,
Éclaire ma raison, à défaut de mes yeux. (Del.)

— Surveiller, épier, observer. ÉCLAIRER *la conduite de quelqu'un. Cet homme est suspect; on* ÉCLAIRE *toutes ses actions.* (Acad.)

— Fig. *Éclairer quelqu'un*, éclairer ses démarches, l'espionner :

Au diable le fâcheux qui toujours nous *éclaire.* (Mol.)

— Il est aujourd'hui inusité en ce sens.

— Guer. ÉCLAIRER *sa marche*, faire visiter avec soin les lieux par où l'on doit passer.

— Dans le même sens : *On aperçut, dans l'épaisseur des bois, de l'infanterie qui se repliait, de la cavalerie qui* ÉCLAIRAIT *la campagne.* (Thiers.)

— Peint. Distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence : *Ce peintre* ÉCLAIRE *bien tous ses tableaux.*

— Jeu. *Éclairer le tapis*, mettre devant soi la somme que l'on veut jouer.

= **Éclairer,** v. intr. ou neut. Étinceler, jeter une lueur : *Les yeux des chats, les vers-luisants,* ÉCLAIRENT *pendant la nuit.* (Acad.) *Leurs fronts terreux ruisselaient de sueur; leurs yeux* ÉCLAIRAIENT. (V. Hugo.)

— *Cette bougie* ÉCLAIRE *mal. Le gaz* ÉCLAIRE *bien.*

= **S'éclairer,** v. pron. Fig. Acquérir des connaissances, développer son esprit, son intelligence : *Les esprits commençaient à* S'ÉCLAIRER. (Rayn.) *Les provinces* S'ÉCLAIRENT. (Volt.) *Ou la morale serait une idée fausse, ou il est vrai que plus on* S'ÉCLAIRE, *et plus on s'y attache.* (Mme de Staël.)

— Être éclairé : *La salle* S'ÉCLAIRA *tout à coup.*

— Impers. Faire des éclairs. *Il* ÉCLAIRE. *Il n'a fait qu'*ÉCLAIRER *toute la nuit.* (Acad.)

ÉCLAIREUR, n. m. (*éclairer.*) Pron. *é-klè-reur.* — Guerre, soldat qui va à la découverte : *L'office d'*ÉCLAIREUR *était autrefois rempli par des soldats stradiots, caracoleurs, avant-coureurs*, etc. *Les* ÉCLAIREURS *vinrent m'apprendre qu'on avait aperçu l'ennemi.* (Ph. Chasles.)

— Au plur. Petits détachements envoyés en avant pour explorer le pays : *On envoya des* ÉCLAIREURS *en avant.* (Acad.)

— Mar. Bâtiment de guerre détaché d'une escadre pour reconnaître les dangers dont elle pourrait être menacée.

ÉCLAMÉ, adj. m. Pron. *é-kla-mé.* — En par. d'un oiseau, Qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE, n. f. (ἐκλάμπειν, faire explosion; gr.) Pron. *é-klanp-ci.* — Méd. Affection convulsive; sorte d'épilepsie : *Dans l'*ÉCLAMPSIE, *la paralysie est générale.* (Rolin.)

ÉCLANCHE, n. f. (*esclanche*, bras gauche; v. lang.) Pron. *é-klan-ch.* — Épaule de mouton séparée du corps de l'animal : *Grosse* ÉCLANCHE. ÉCLANCHE *tendre, mortifiée. Jus d'*ÉCLANCHE. ÉCLANCHE *à la daube.*

— Anc. Gigot.

ÉCLANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-klan-ché.* — Techn. Effacer les faux plis d'une étoffe.

ÉCLANCHEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui éclanche.

ÉCLAT, n. m. (*éclater.*) Pron. *é-kla.* — Fragment d'un morceau de bois brisé, et ordinairement rompu dans sa longeur : *Un* ÉCLAT *de bois. Un* ÉCLAT *de lance. On a fendu cette bûche par* ÉCLATS. (Acad.)

L'intrépide Hippolyte
Voit voler en *éclats* tout son char fracassé. (Rac.)
La branche en longs *éclats* cède au bras qui l'arrache. (L. Rac.)

— Se dit aussi en parlant des pierres, de la brique, des bombes, des grenades, etc. ÉCLAT *de pierre. Le canon, donnant dans la muraille, en fit voler des* ÉCLATS. (Acad.) *Il fut blessé d'un* ÉCLAT *de grenade.* (Mass.)

— Fig. Son, bruit plus ou moins violent qui se fait entendre tout à coup : *Un* ÉCLAT *de tonnerre; les* ÉCLATS *de la foudre. Un* ÉCLAT *de voix. Un* ÉCLAT *de rire. Rire aux* ÉCLATS. (Acad.)

Auteur, amusez-moi, je serai débonnaire;
Vous êtes libre, allez! je veux rire aux *éclats.* (C. Del.)

*Molière a semé d'*ÉCLATS *de rire les enseignements qu'il adressait à son peuple.* (J. Janin.)

— Fig. Bruit, rumeur, scandale : *Cette affaire fait* ÉCLAT, *de l'*ÉCLAT, *grand* ÉCLAT, *beaucoup d'*ÉCLAT. (Acad.) *Il ne craint pas d'augmenter l'*ÉCLAT *et le scandale de sa vie.* (Mass.) *L'*ÉCLAT *est à craindre.* (Mass.) *Le père de La Chaise était d'un esprit médiocre, fort ennemi de la délation, de la violence et des* ÉCLATS. (St-Simon.) *Il avait voulu instruire lui-même le conseil de régence, sur cet* ÉCLAT. (Id.)

. . . D'un *éclat* toujours il faut craindre la suite. (Étienne.)

Il ne craindra pas d'augmenter par la singularité et

*l'injustice de ce choix l'*ÉCLAT *et le scandale du vice.* (Mass.)

— Fig. : Il s'emploie souv. en ce sens comme compl. déterminatif : *Une action* D'ÉCLAT.

Voilà ce qui s'appelle une cause *d'éclat*,
Car elle offre à la fois deux questions d'état. (Étienne.)

— *En venir à un éclat*, en venir à une mesure violente, à un parti extrême : *Nous* EN VIENDRONS *tôt ou tard* À UN ÉCLAT. (Acad.)

J'en prévois quelque suite, et qu'avec ce pied-plat
Il faudra que j'en *vienne* à quelque *grand éclat*. (Mol.)

— Il se dit de tout ce qui a du retentissement, qui frappe l'attention du public : *Dans les occasions d'*ÉCLAT, *l'homme est comme sur le théâtre.* (Mass.) *Cet infortuné dont les moindres actions avaient de l'*ÉCLAT *quand il était puissant.* (Volt.) *Il remplit avec* ÉCLAT *les dignités de l'Église.* (Acad.)

Il parut devant nous dans tout l'*éclat* d'un homme
Qui porte entre ses mains la vengeance de Rome.

— Lueur brillante, vive clarté : *On ne saurait soutenir l'*ÉCLAT *du soleil.* (Acad.)

Je ne puis revenir encor de ma faiblesse,
Je ne sais où je suis : l'*éclat* du jour me *blesse*. (Regn.)

*A l'*ÉCLAT *céleste que la grâce répand sur son visage, cet officier le prend pour l'ange du Seigneur, envoyé pour l'instruire.* (Mass.)

— Fig. Signe, manifestation :

D'un amour qui s'éteint c'est le dernier *éclat*. (Rac.)

— Par extens. Il se dit de ce qui produit sur la vue, par une apparence brillante, un effet analogue à celui de la lumière : *L'*ÉCLAT *des pierreries ; l'*ÉCLAT *des fleurs, des yeux, du teint ; l'*ÉCLAT *de sa beauté ; le coloris de ce tableau a de l'*ÉCLAT. (Acad.)

Je ne puis soutenir l'*éclat* de sa beauté. (Lamart.)

*Ce tableau manque d'ordonnance, mais il a de l'*ÉCLAT. (Marm.) *L'*ÉCLAT *que jetaient les yeux de l'étranger était insupportable, et causait à l'âme une impression poignante.* (H. de Balz.)

— Littér. Coloris, effet brillant du style, des pensées : *Le style de ce discours a de l'*ÉCLAT. (Ac.) *L'éloquence et la facilité de parler donnent un certain* ÉCLAT *aux pensées.* (Nicole.)

— Pompe, faste : *Il a paru avec* ÉCLAT *à la cour.* (Acad.) *Aimer le luxe et l'*ÉCLAT. *L'*ÉCLAT *du luxe. L'*ÉCLAT *du rang.* (Acad.) *La cour, plus brillante que jamais, se pique d'effacer l'*ÉCLAT *des cours étrangères.* (Mass.)

...Elle avait encor cet *éclat* emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'irréparable outrage. (Rac.)

— Par extens. *L'*ÉCLAT *de ses ancêtres, de son nom. L'*ÉCLAT *des titres et des dignités.* (Acad.) *Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'*ÉCLAT *qui les environne.* (Boss.) *Ils ajoutaient à l'*ÉCLAT *de la couronne que vous portez l'*ÉCLAT *immortel de la justice et de la piété.* (Mass.)

. . . . Ces consuls, ce sénat,
Qui tous de mon amant empruntaient leur *éclat*. (Rac.)

— Célébrité, gloire : *L'*ÉCLAT *des grandes actions. Les victoires et les conquêtes s'effacent, pour ainsi dire, les unes les autres dans nos histoires ; mais les grandes actions de piété, plus rares, y conservent toujours tout leur* ÉCLAT. (Fléch.)

Il doit au sang d'Hector tout l'*éclat* de ses armes.
(C. Del.)
Je tombe sans *éclat* sous un guerrier sans nom.

*Pourquoi, malgré l'*ÉCLAT *des Jules et la vertu des Antonins, le pouvoir n'a-t-il jamais pu s'arrêter héréditairement dans une famille, de manière à prévenir par une loi fixe les troubles ensanglantés de l'élection ?* (De Broglie.)

— Horticul. Variété de pommes.

Syn. Eclat, brillant, lustre. Ce qui est neuf et bien apprêté a du *lustre* ; ce qui réfléchit la lumière a du *brillant* ; ce qui frappe les yeux aussi vivement que ferait le feu, a de l'*éclat*. Une pièce de soie rouge, en sortant de la fabrique, peut avoir à la fois du *lustre*, du *brillant* et de l'*éclat*.

ÉCLATANT, part. prés. du v. Éclater.

ÉCLATANT, ANTE, adj. (*éclater.*) Qui a de l'éclat, qui jette de l'éclat : *Soleil* ÉCLATANT, *lumière* ÉCLATANTE ; *pierreries, couleurs* ÉCLATANTES, *blancheur* ÉCLATANTE. (Acad.) *Des gemmes* ÉCLATANTES. (Cuv.)

Un jeune enfant couvert d'une robe *éclatante*. (Rac.)

Dieu qui a posé ces masses ÉCLATANTES *au-dessus de nous.* (Mass.)

Que ne puis-je payer ce service important
De tout ce que mon trône a de plus *éclatant*. (Rac.)

— Fig. Qui se fait remarquer par son importance, sa grandeur, etc. : *Services* ÉCLATANTS, *malheurs* ÉCLATANTS, *vengeance* ÉCLATANTE, *des titres* ÉCLATANTS. *Les endroits* ÉCLATANTS *de sa vie. Vertu* ÉCLATANTE, *gloire* ÉCLATANTE. *Les plus* ÉCLATANTES *victoires. Des actions* ÉCLATANTES.

Laissons à l'Italie
De ces brillants excès l'*éclatante* folie. (Boil.)

— En m. part. : *Des crimes* ÉCLATANTS. *Les vices* ÉCLATANTS *passent à la postérité.* (Mass.)

— Manifeste, sensible : *Ce sont là des exemples* ÉCLATANTS *de l'inconstance des choses humaines.* (Mass.) *Des marques* ÉCLATANTES *de piété.* (Fléch.) *Témoignage* ÉCLATANT. (Acad.)

— Suivi d'un complém. il veut la prép. *de* : ÉCLATANT *de gloire.* (Acad.) ÉCLATANTE DE *beauté.*

... Neuf guerriers *éclatants de* jeunesse. (Del.)
Voyez la jeune Isaure *éclatante* d'attraits. (Legouvé.)

— Bruyant, étourdissant, sonore : *Le bruit* ÉCLATANT *des trompettes. La campagne retentit du chant* ÉCLATANT *des oiseaux.* (Did.)

Alors on entendit une voix *éclatante*. (Pons.)

— Par extens. Qui a de la sonorité : *Une* ÉCLATANTE *voûte.* (J. J. R.) *Il fait retentir les bois d'un chant léger et tendre, animé par quelques modulations* ÉCLATANTES. (Buff.)

ÉCLATÉ, ÉE, part. pass. du v. Éclater : *Pierre* ÉCLATÉE, *bois* ÉCLATÉ.

— Blas. Il se dit de l'écu dont les divisions sont tracées en zizzags, comme s'il avait été rompu violemment. ‖ Il se dit aussi des lances ou des chevrons qui sont rompus.

ÉCLATEMENT, n. m. Action de faire éclater une branche trop vigoureuse : *En se servant d'une scie pour la taille des arbres, on évite les* ÉCLATEMENTS *et les meurtrissures.* (Beauvois.) ‖ Peu usité.

ÉCLATER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*éclat.*) Pron. *é-kla-té.* — Se rompre, se briser par éclats : *Ce bois* A ÉCLATÉ. *La bombe* ÉCLATA *en tombant.* (Acad.)

. . Sous tant d'efforts la machine succombe
Et son corps entr'ouvert chancelle, *éclate* et tombe. (Boil.)

— Retentir, faire entendre tout à coup un bruit violent ou perçant : *Le tonnerre vient d'*ÉCLATER. (Acad.)

La foudre vole, *éclate* dans les airs. (St-Lamb.)

— *Éclater de rire* ; rire avec effusion et d'une manière bruyante.

— Absol. Dans le m. sens : *Il récite des historiettes, il les écrit plaisantes, et il en rit jusqu'à* ÉCLATER. (La Br.)

— S'emporter, se répandre en injures, en invectives ; manifester son ressentiment, sa colère : ÉCLATER *en invectives, en reproches. Rome* ÉCLATAIT *en menaces.* (Volt.)

N'attendez pas que j'*éclate* en injures. (Rac.)

— Causer du scandale : *L'affaire* AVAIT *trop* ÉCLATÉ *pour qu'on pût en voir le dénoûment d'un œil indifférent.* (X. Marm.)

— Se manifester tout à coup, après avoir été quelque temps caché, dérobé aux regards : *L'incendie* ÉCLATA *pendant la nuit.*

— Fig. : *Une conspiration vient d'*ÉCLATER. *Sa colère* ÉCLATA *subitement. Alors* ÉCLATÈRENT *des disputes vives entre la cour et le parlement.* (Rayn.)

Sa trahison *éclate* à nos yeux indignés. (C. Del.)
Tout mon amour alors ne put pas *éclater*. (Rac.)

Il est trop vrai, madame, elle ÉCLATE *enfin cette passion qui se fait jour avec d'autant plus de force...* (C. Del.)

— Fig. En parl. des personnes, Exprimer son ressentiment d'une manière soudaine, violente, après l'avoir quelque temps contenu : *Ce fut alors qu'il* ÉCLATA. *Alors on* ÉCLATA *tout d'un coup.* (Retz.)

Après cela, madame, *éclatez* contre un traître. (Rac.)

— Fig. *Éclater contre le mal, une injustice*, protester avec énergie contre le mal, une injustice.

— Briller, jeter de l'éclat : *Le soleil* ÉCLATAIT *au firmament. L'or et les pierreries* ÉCLATAIENT *de toutes parts.* (Acad.) *Cet oiseau dont le plumage* ÉCLATE *des plus vives couleurs.* (Buff.) *Entasse-t-il les dépouilles des ennemis ?* ÉCLATA-*t-il d'or et de diamants ?* (Fléch.)

L'or *éclate* partout sur leurs riches habits. (Boil.)

— Fig. : *Ce poëte* ÉCLATA *dans son temps. Hippocrate, père de la médecine,* ÉCLATA *au milieu des autres philosophes.* (Boss.) *Lorsque plusieurs hommes* ÉCLATENT *et dominent, et que, dans la foule, les esprits sont remués, le siècle est grand, et doit laisser une trace durable.* (Villem.)

— Fig. Se montrer, se manifester : *La main de Dieu* ÉCLATE *partout.* (Fén.) *C'est la condition des meilleures vertus de la femme, d'être renfermées dans l'enceinte de la maison plutôt que d'*ÉCLATER *au dehors.* (St-M. Girard.) *La vengeance* ÉCLATA *dans leurs yeux.* (Fén.) *Un pouvoir divin* ÉCLATE *dans la sensation du dernier des insectes.* (Volt.) *Sa gloire* ÉCLATE *aux yeux du monde entier.* (Acad.) *Si les prodiges de Jésus-Christ* AVAIENT *moins* ÉCLATÉ *dans la Judée, les princes des prêtres, moins éblouis de sa gloire, ne lui eussent pas disputé son innocence.* (Mass.)

Dis-lui par quels exploits leurs noms ont *éclaté*. (Rac.)

— *Faire éclater*, manifester : *Dieu* A FAIT ÉCLATER *sur lui sa puissance et sa grâce.*

Il sait, quand il lui plait, *faire éclater* sa gloire. (Rac.)

— En m. part. Afficher : *Une femme mondaine répand sur tout son domestique un air de licence, et chacun imite au dedans les passions qu'elle* FAIT ÉCLATER *au dehors.* (Mass.)

= **Éclater,** v. tr. ou act. Pron. *é-kla-té.* — Techn. Termes d'orfèvre, enlever l'émail de la surface d'une pierre d'or qui en était ornée.

= **S'éclater,** v. pron. Se rompre : *Le bois* S'EST ÉCLATÉ. (Acad.)

— La Fontaine a dit :

Le premier qui les vit de rire *s'éclata*.

‖ On dit mieux *Éclater de rire.*

ÉCLECTIQUE, n. m. (ἐκλεκτικός ; gr. ; m. sign.) Pron. *é-klèk-tik.* — Partisan de l'éclectisme : *Les* ÉCLECTIQUES *d'Alexandrie ; les* ÉCLECTIQUES *modernes. Tous les actes du gouvernement donnaient un démenti formel aux assertions imprudentes du jeune* ÉCLECTIQUE. (G. Sand.)

= **Éclectique,** adj. des 2 g. — Qui est partisan de l'éclectisme : *C'est un philosophe* ÉCLECTIQUE.

— Qui tient à l'éclectisme : *Philosophie* ÉCLECTIQUE, *méthode* ÉCLECTIQUE.

— Fig. : *Paris est le seul lieu du monde où il existe de ces maisons* ÉCLECTIQUES *où tous les goûts, tous les vices, toutes les opinions, sont reçus avec une mise* DÉCENTE. (H. de Balzac.)

— Par extens. Il se dit aussi de quelques médecines : *A la suite de l'éclectisme moderne des métaphysiciens, quelques médecins se sont dits* ÉCLECTIQUES. (Robin.)

ÉCLECTIQUEMENT, adv. (*éclectique.*) Pron. *é-klèk-tik-man.* — D'une manière éclectique ; d'après une méthode éclectique.

ÉCLECTISME, n. m. (ἐκλεκτισμός ; gr. ; m. sign.) Pron. *é-klèk-tism.* — Philos. Système de philosophie moderne qui consiste dans un choix des doctrines de l'école écossaise, avec quelques idées de Platon et de Kant, et qui a prétendu arriver à la vérité par un certain choix de ces doctrines : *L'*ÉCLECTISME *fut une tentative de conciliation entre le sensualisme et l'idéalisme. L'*ÉCLECTISME *choisit dans tout pour avoir le droit de tout contester.* (Ch. Nod.) *C'est Vico qui a reconnu l'autorité du sens commun, en l'opposant à l'abstraction philosophique, et fondé ainsi l'*ÉCLECTISME *moderne.* (Lerminier.)

— Par extens. Théorie médicale fondée sur un mélange d'opinions, un choix fait parmi divers systèmes.

ÉCLEGME, ou **ÉCLIGME,** n. m. (ἐκλείχειν, lécher ; gr.) Méd. Nom donné autrefois à des médicaments liquides, mucilagineux, sucrés, dont on enduisait des bâtons de réglisse, pour qu'ils fussent sucrés lentement. — On les a remplacés par les loochs.

ÉCLIPSE, n. f. (ἔκλειψις, défaillance, abandon ; gr.) Pron. *é-klips.* — Astr. Disparition apparente d'un astre, résultant de l'interposition d'un autre corps céleste entre cet astre et l'observateur : ÉCLIPSE *partielle ;* ÉCLIPSE *totale ;* ÉCLIPSE *annulaire.*

Fig. : *Dans ces temps de désordre et de trouble, les astres les plus brillants souffrirent presque tous quelque* ÉCLIPSE. (Fléch.)

— *Éclipse du soleil, ou solaire*, obscurcissement du soleil par interposition de la lune : *Une* ÉCLIPSE DE SOLEIL *n'a jamais lieu en même temps pour toute la terre.* (Arag.)

— *Éclipse de lune*, obscurcissement de la lune par l'interposition de la terre : *Les* ÉCLIPSES DE LUNE *n'excèdent jamais deux heures ; mais elles peuvent être moins longues.* (Arago.)

— Fam. *Faire une éclipse*, s'absenter, disparaître tout à coup : *Il* FIT UNE ÉCLIPSE *de plus d'un mois.* (Dider.)

— Fig. Absence : *Sa raison est sujette à des* ÉCLIPSES. (Acad.)

ÉCLIPSÉ, ÉE, part. pass. du v. Éclipser : *Soleil* ÉCLIPSÉ. *Lune* ÉCLIPSÉE.

Je chasserai du ciel ton étoile *éclipsée*. (C. Del.)

— Disparu, passé, anéanti :

Ainsi leurs grandeurs *éclipsées*
S'anéantiront à nos yeux. (J. B. Rouss.)
. . . . Il revoit les cieux,
Qu'il croyait pour jamais *éclipsés* à ses yeux. (C. Del.)
On reconnut le prix de sa muse *éclipsée*. (Boil.)

— En parl. d'une personne : *Il fut* ÉCLIPSÉ *par Racine.* (Volt.)

ÉCLIPSER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἐκλείπω.

manquer, défaillir; gr.) Pron. *é-klip-sé.* — Cacher, couvrir en tout ou en partie; il se dit d'un astre qui, par son interposition, en cache un autre, en intercepte la lumière : *La lune* ÉCLIPSE *quelquefois le soleil.* (Acad.)

— Fig. Surpasser, effacer : *Corneille* ÉCLIPSE *tous les poëtes tragiques qui l'avaient précédé. Sa gloire* ÉCLIPSA *toutes les renommées contemporaines.* (Acad.) *Le nom du duc d'Enghien* ÉCLIPSAIT *alors tous les autres noms.* (Volt.)

= **S'éclipser,** v. pron. Être éclipsé : *Le soleil* S'ÉCLIPSA, *commence à* S'ÉCLIPSER *à telle heure. La lune* S'ÉCLIPSE *par l'interposition de la terre.* (Acad.)

— S'obscurcir, disparaître : *L'étoile qui guidait les mages* S'ÉCLIPSA *sur la cour d'Hérode.*

— Fig. S'absenter, disparaître, s'évanouir : *Il* S'ÉCLIPSA *tout d'un coup, tout à coup. Il* S'ÉCLIPSA *de la ville.* (Acad.) *Elle* S'ÉCLIPSE *à son aurore, cette sœur des Grâces; la voilà muette, inanimée, une froide statue, un peu de cendre.* (J. Janin.)

Le jeune dieu *s'éclipsa* dans les airs. (J. B. Rouss.)

— Être effacé : *Tout sembla fondre et* S'ÉCLIPSER *autour de lui.* (Mass.)

— Perdre de sa puissance, de son crédit :

Tel brille au second rang, qui *s'éclipse* au premier. (Volt.)

Syn. Éclipser, obscurcir. *Éclipser* dit plus qu'*obscurcir*. Une chose *obscurcie* paraît encore; une chose *éclipsée* a disparu tout à fait. Dans *obscurcir*, le sujet et le complément ne sont pas de même nature; dans *éclipser*, il y a entre eux similitude. Le vrai *obscurcit* le faux; les défauts *obscurcissent* les qualités; un mérite éminent *éclipse* un mérite ordinaire; la gloire d'un conquérant *éclipse* celle d'un autre : Homère a *éclipsé* tous les poëtes qui l'avaient précédé.

ÉCLIPTIQUE, n. f. (*éclipse.*) Pron. *é-klip-tik.* — Ast. Orbite que le soleil paraît décrire annuellement autour de la terre considérée comme fixe. On l'appelle ainsi, parce que les éclipses, soit de soleil, soit de lune, ne peuvent arriver qu'aux époques où la lune se projette sur cet orbite du côté du soleil, ou au point diamétralement opposé : *Le plan de l'*ÉCLIPTIQUE *se déplace lentement dans le ciel de siècle en siècle. La déclinaison de l'*ÉCLIPTIQUE *est l'angle formé par le plan de l'*ÉCLIPTIQUE *avec le plan de l'équateur terrestre.* (Acad.) *Est-il bien vrai que l'*ÉCLIPTIQUE *se relève continuellement par un mouvement insensible vers l'équateur, et que l'angle que forment ces deux lignes soit un peu diminué depuis deux mille années?* (Volt.)

— *Obliquité de l'écliptique,* angle qu'elle fait avec l'équateur.

— *Axe de l'écliptique*, ligne qui passe par le centre de l'écliptique et qui est perpendiculaire à son plan. || *Les pôles de l'écliptique*, les deux points d'intersection de l'axe, de l'écliptique et de la sphère céleste.

— Adj. Qui a rapport aux éclipses : *Conjonction* ÉCLIPTIQUE. *Termes* ÉCLIPTIQUES.

— *Les pleines lunes ne sont pas toutes* ÉCLIPTIQUES, il n'y a pas toujours éclipse de lune, lorsque la lune est dans son plein.

— *Doigts écliptiques*, division en douze parties du diamètre apparent des corps éclipsés.

ÉCLISSE, n. f. (*éclisse.*) Pron. *é-kliss.* — Petite plaque de bois ou de carton que l'on applique le long d'un membre fracturé, pour maintenir l'os dans une situation fixe : *Mettre une* ÉCLISSE. *On n'ôte les* ÉCLISSES *qu'après un certain temps.* (Acad.) V. *Attelle.*

— Bois de fente qui sert à faire des seaux, des minots, des tambours, etc.

— Petit rang d'osier ou de jonc sur lequel on met égoutter le lait caillé pour en faire des fromages.

— Techn. Second rang de tronçons de bois disposés dans un fourneau pour faire du charbon. || Il se disait autrefois des disques d'osier que l'on mettait sur la table pour y poser les plats. || Bois plat et mince dont on fait les côtés d'un luth, les parois d'un violon. || Petit ais de bois qui soutient les plis d'un soufflet.

— Anc. Espèce de seringue. || V. *Clysoir.*

ÉCLISSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-kli-cé.* — Mettre des éclisses le long d'un membre fracturé : *On lui* A ÉCLISSÉ *le bras, la jambe.*

— Il se disait autrefois pour faire jaillir de l'eau sur quelqu'un : *On* ÉCLISSE *les oiseaux de proie en leur jetant quelques gouttes d'eau avec le doigt.*

ÉCLOPPÉ, ÉE, part. pass. d'Écloper. Boiteux, estropié : *Il est tout* ÉCLOPPÉ. *Un cheval* ÉCLOPPÉ. (Acad.) *Nous sommes revenus* ÉCLOPPÉS. (Dider.) *Il donne son cheval à un soldat* ÉCLOPPÉ. (Merim.)

.. Quelle est donc cette muse *écloppée?* (J. B. Rouss.)

— Blas. En parl. d'un écu, Taillé et tranché inégalement : *Quelques auteurs pensent que l'écu* ÉCLOPPÉ *est propre aux bâtards.*

ÉCLOPPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*clopper.*) Pron. *é-klo-pé.* — Rendre boiteux.

ÉCLORE, v. intr. ou neut. irrég. et défect. 4^e^ conj. (*e*, dehors, *claudere*, fermer; lat.) (*Il éclôt, ils éclosent; il éclôra, ils éclôront; il éclôrait, ils éclôraient; qu'il éclose, qu'ils éclosent; éclos, ose;* — dans les temps composés, ils se conj. avec *être.*) Sortir de l'œuf, en parlant des animaux ovipares, des insectes : *Voilà des poussins qui viennent d'*ÉCLORE. (Acad.) *Les serins* ÉCLOSENT *au bout de treize ou quatorze jours.* (Buff.) *Les œufs de la cigogne* ÉCLOSENT *au bout d'un mois.* (Id.) *Lorsque les petits des hirondelles* SONT ÉCLOS, *les pères et mères leur portent sans cesse à manger.* (Id.)

— S'ouvrir, s'épanouir, en parlant des fleurs : *Ces fleurs* ÉCLÔRONT *bientôt.* (Ac.) *Le soleil fait* ÉCLORE *les fleurs.* (Id.) *La rose qui vient d'*ÉCLORE. (J. J. Rouss.)

.... Retenez vos fleurs qui se pressent d'*éclore.*

— Par extens. En parl. du jour, Commencer à paraître : *Le jour est près d'*ÉCLORE, *commence à* ÉCLORE. (Acad.)

A genoux! le jour vient d'*éclore.* (C. Del.)

— Fig. Naître : *Il en est qui ne font que se montrer sur la terre, et qui ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit* ÉCLORE *et celui qui les voit sécher et disparaître.* (Mass.)

Un nouveau monde vient d'*éclore.* (J. B. Rouss.)
On voyait chaque jour *éclore* un nouveau code. (Étienne.)

... Ma vie à peine a commencé d'*éclore.* (Rac.)

— Fig. Naître, se produire, se manifester; ordinairement en parlant des hommes glorieux, des choses importantes et illustres : *Les grands hommes que ce siècle a vus* ÉCLORE. *Comment prévoir ce qui peut* ÉCLORE *du rapprochement de deux imaginations pareilles.* (C. Del.)

Quelque jour de votre paupière
Peut-être une larme *éclôra* (V. Hugo.)
. . . .
Une forme périt afin qu'une autre *éclose.* (Lam.)

— *Faire éclore*, produire : *Une chaleur douce et féconde anime et* FAIT ÉCLORE *les germes de la vie.* (Buff.)

— Fig. *Faire éclore des projets. Faire éclore les talents.* (Acad.) *Les écrits que la circonstance* A FAIT ÉCLORE. (Acad.)

— Anc. Retenir l'eau d'un moulin : ÉCLORE *un moulin.*

ÉCLOS, OSE, part. pass. du v. Éclore : *Les petits sont* ÉCLOS. *Une fleur fraîche* ÉCLOSE. (Acad.)

Mes yeux cherchent en vain les fleurs fraîches *écloses.* (Del.)

— Fig. *Que de grands hommes* ÉCLOS *dans ce siècle! De nouveaux desseins sont* ÉCLOS *dans sa cervelle.*

... Les dieux *éclos* du cerveau des poëtes. (Boil.)

Leur civilisation ÉCLOSE *au foyer des camps garda toujours quelque chose de la rudesse, mais aussi de l'honnêteté des mœurs militaires.* (Am. Thierry.)

ÉCLOSION, n. f. (*éclose.*) Pron. *é-klô-zion.* — Action d'éclore; sortie des petits hors de l'œuf : *Pour entrer dans le monde, le mammifère, l'homme, ont à déchirer leurs enveloppes, comme l'oiseau rompt sa coquille; la naissance est une véritable* ÉCLOSION. (A. de Quatrefages.)

— Épanouissement, en parl. des fleurs.

— Fig. : *L'*ÉCLOSION *d'une idée.*

ÉCLUSE, n. f. (*excludere*, ne pas laisser entrer; lat.) Clôture, barrière faite de terre, de bois, sur une rivière, sur un canal, ayant une ou plusieurs portes qui s'ouvrent et se ferment pour retenir et pour lâcher l'eau : *Bâtir une* ÉCLUSE. *Chambre d'*ÉCLUSE. *L'*ÉCLUSE *d'un moulin. Raccommoder l'*ÉCLUSE. *Les* ÉCLUSES *sont ruinées.* (Acad.) *L'invention des* ÉCLUSES *ne remonte pas au delà du* XV^e^ *siècle. Du pied de la colline de Béziers, je suis comme un long escalier de huit* ÉCLUSES *contiguës, par où les barques descendaient ou montaient avec une égale facilité.* (Marm.) *Ils sortirent, et, grimpant sur l'*ÉCLUSE, *chargèrent le maître ouvrier d'en soulever les pelles et de constater les variations de la crue.* (G. Sand.)

— Porte de l'écluse : *Ouvrir, fermer les* ÉCLUSES.

— Général. Tout ouvrage qui soutient les eaux d'une rivière, d'un canal ou d'un étang au-dessus de leur niveau naturel, et que l'on peut ouvrir et fermer à volonté. La fermeture peut être faite avec des vannes, des poutrelles, des portes simples, busquées ou tournantes, etc.

— *Écluse à sas*, ouvrage composé de deux écluses séparées l'une de l'autre par un bassin, nommé *sas*, et dans lequel entre le bateau qui veut monter ou descendre la chute que soutient l'écluse. || *Écluse simple*, celle qui ne peut soutenir les eaux qu'à un seul niveau à la fois. || *Écluse double*, celle qui peut la retenir à deux hauteurs. || *Écluse à tambour*, celle où l'on pratique dans le massif des bajoques un petit canal voûté dont l'ouverture est en dehors des portes. || *Écluse en éperon*, celle dont les portes sont busquées et forment un angle. || *Écluse carrée*, celle qui n'a qu'un seul vantail, qu'on élève et qu'on abaisse à volonté. || *Écluse de chasse*, celle dont les orifices d'écoulement peuvent être ouverts rapidement, de manière à laisser échapper assez d'eau pour *faire chasse*, c'est-à-dire, pour entraîner les matières qui encombrent un port, un canal, etc. || *Écluse de fuite*, celle qui est destinée à vider le trop-plein donné par une *écluse de chasse*.

— Pêch. Nom donné aux parcs de pierre.

ÉCLUSÉE, n. f. (*écluse.*) Pron. *é-klu-zé.* — La quantité d'eau qui coule pendant que l'écluse reste ouverte : *La première, la seconde* ÉCLUSÉE. *Ce moulin ne moud que par* ÉCLUSÉES. *Il y a des canaux, des rivières qui ne sont navigables que par* ÉCLUSÉES. (Acad.)

— Comm. Demi-train de bois qui n'a qu'une largeur modique, qui lui permet de passer par les écluses.

ÉCLUSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*écluse.*) Pron. *é-klu-zé.* — Fermer au moyen d'une écluse.

— Navig. Faire passer un bateau par une écluse : ÉCLUSER *un bateau.*

— Constr. Garnir, munir d'écluses : ÉCLUSER *un canal, un étang.*

ÉCLUSETTE, n. f. Pron. *é-klu-zètt.* — Bot. Vulg. Espèce de champignon non comestible.

ÉCLUSIER, IÈRE, adj. (*écluse.*) Pron. *é-klu-zié, zièr.* — Navig. Qui appartient à une écluse. *Porte* ÉCLUSIÈRE.

— Subst. Celui, celle qui gouverne une écluse.

ÉCOBUAGE, n. m. Agric. Action d'écobuer les terres à étangs : *En Brie, l'*ÉCOBUAGE *est aussi inconnu qu'il y serait inutile.* (Tessier.)

ÉCOBUE, n. f. Pron. *é-ko-bu.* — Agric. Espèce de pioche recourbée comme une houe, et armée d'un manche un peu recourbé en dessus.

— N. Pl. Toutes les petites broussailles et les racines enlevées des terres défrichées.

ÉCOBUÉ, ÉE, part. pass. du v. Écobuer. *Terrain* ÉCOBUÉ.

ÉCOBUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cob*, coup, frappant; celt.) Pron. *é-ko-bu-é.* — Agric. Enlever avec l'écobue la superficie d'une terre couverte d'herbes; faire sécher et brûler les parties enlevées, et répandre ensuite sur le sol les cendres qui en proviennent : *On* ÉCOBUE *la terre dans le Berri.*

ÉCOBURE, n. f. V. ÉCOBUE.

ÉCOCHELAGE, n. m. Pron. *é-ko-ch-laj.* — Agric. Action d'écocheler.

ÉCOCHELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-ko-ch-lé.* — Agric. Ramasser avec deux râteaux les tiges céréales que la faux a étendues en les coupant.

ÉCŒURER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*e*, partic. privat., et *cœur.*) Enlever les forces, l'activité, le courage, et particul. Inspirer le dégoût, en parlant des aliments : *Ces boissons vous* ÉCŒURENT *complétement. C'est une cuisine qui vous* ÉCŒURE. *Ces sucreries mielleuses et parfumées finirent par l'*ÉCŒURER. (Cuv. Fleury.)

— Fig. En parl. des ouvrages de l'esprit. *Cette lecture est d'un effet singulier, et que je ne puis mieux rendre qu'en disant qu'il est efféminant et qu'il* ÉCŒURE. (Ste-Beuve.)

Le détail journalier de ma maison m'*écœure.* (Em. Aug.)

ÉCOFRAI ou **ÉCOFROI,** n. m. Pron. *é-ko-frè, froa.* — Grosse table sur laquelle certains artisans taillent et préparent leur ouvrage.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON,** n. m. (*coin.*) Pron. *é-koain-çon.* — Pièce de maçonnerie et de menuiserie qui cache et dissimule les angles qui forment les parois d'une chambre : *Faites-moi là une armoire en* ÉCOINÇON. (Acad.)

— Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

— Meuble triangulaire qu'on place dans les angles d'un appartement.

ÉCOISSON, n. m. Agric. Sillon plus court que les autres.

ÉCOLAGE, n. m. (*école.*) Pron. *é-ko-laj.* — État d'écolier, d'étudiant : *Être en* ÉCOLAGE. Rétribution que payent les écoliers. || Vieux.

ÉCOLÂTRE, n. m. (*école.*) Anc. Professeur de théologie d'une cathédrale.

— Ecclésiastique inspecteur des écoles.

ÉCOLÂTRIE, n. f. Anc. Profession d'écolâtre.

ÉCOLE, n. f. (*schola*; lat.; m. sign. ou σχολή, repos; gr.) Pron. *é-kol.* — Lieu, établissement où se fait l'enseignement des sciences, des langues ou des arts : ÉCOLE *de théologie.* ÉCOLE *de médecine.* ÉCOLE *de droit.* ÉCOLE *de musique.* ÉCOLE *de sculpture.* ÉCOLE *d'équitation.* ÉCOLE *de natation. Les élèves, les professeurs d'une* ÉCOLE. *Camarade d'*ÉCOLE. *Les* ÉCOLES *d'Athènes créèrent et conservèrent l'éloquence et la philosophie.* (Parny.) *Entrer à l'*ÉCOLE *polytechnique, l'*ÉCOLE *normale. Les* ÉCOLES *d'Orient ont de bonne heure adopté Aristote, et ont contribué à nous transmettre les monuments de sa philosophie.* (Egger.)

— Partic. Établissement d'instruction élémentaire, qu'on désigne sous le nom spécial de *petite école* ou d'*école primaire : Ouvrir une* ÉCOLE. ÉCOLE *primaire.* ÉCOLE *d'adultes. Aller, envoyer à l'*ÉCOLE. *Maître, maîtresse d'*ÉCOLE. ÉCOLE *d'enseignement mutuel.*

— Prov. et fig. *Faire l'école buissonnière,* se dit d'un écolier qui manque à aller en classe, qui préfère aller courir les campagnes (les buissons).

— Fig. Il se dit d'une personne qui n'est pas exacte à remplir un travail qu'elle doit partager avec d'autres.

— Prov. et fig. *Prendre le chemin de l'école,* prendre le chemin le plus long. || On dit plus souv. *Prendre le chemin des écoliers.*

— Prov. et fig. *Renvoyer quelqu'un à l'école,* lui faire sentir durement son ignorance en quelque chose. || *Dire les nouvelles de l'École,* Faire connaître indiscrètement ce qui se passe dans une réunion, dans une société : *Il ne faut pas* DIRE LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE. (Acad.)

— Fam. *Il faut aller à votre école pour apprendre cela,* il faut apprendre cela de vous.

— Fam. *Être en bonne école, à bonne école,* être avec des gens capables de bien instruire sur certaines choses bonnes ou mauvaises.

— On dit par oppos. : *Être à mauvaise* ÉCOLE.

— Dans un sens analogue :

Dans quelle compagnie, en quelle *école* est-il? (Pir.)

— Par extens. Les personnes elles-mêmes qui sont dans l'école; élèves, professeurs, employés : *Cela mit toute l'*ÉCOLE *en rumeur. Cette* ÉCOLE *a été transférée de telle ville dans telle autre.* (Acad.) *Toute l'*ÉCOLE *est à la promenade.*

— Fig. Ce qui forme, ce qui instruit, ce qui donne de l'expérience en quelque chose, en parlant des personnes : *Il s'était formé à l'*ÉCOLE *des plus grands généraux.* (Acad.)

L'Asie en fait l'épreuve, et trois sceptres conquis
Font voir à quelle *école* il en a tant appris. (Corn.)

— En parl. des choses : *Souvent on devient sage à l'*ÉCOLE *du malheur, de l'expérience.* (Acad.) *Les bienséances sont comme la première* ÉCOLE *de la vertu.* (Mass.) *C'est une* ÉCOLE *que votre conversation, et j'y viens tous les jours attraper quelque chose.* (Molière.) *Instruit à l'*ÉCOLE *du vice.*

Ce fut alors que la scène féconde
Devint l'*école* et le miroir du monde. (J. B. Rouss.)

— L'enseignement de la théologie et de la philosophie, suivant la méthode et les principes admis dans les anciennes universités : *Ce sont des termes de l'*ÉCOLE. *La philosophie de l'*ÉCOLE. *C'est ainsi que l'*ÉCOLE *parle. Cela sent l'*ÉCOLE. *La philosophie moderne a banni le langage de l'*ÉCOLE. (Acad.) *L'*ÉCOLE *de théologie de Paris est de tout temps en possession de donner des hommes illustres.* (Boss.) *Autant d'*ÉCOLES, *autant de sentiments!* (Mass.)

Oh! le bel argument digne de leur *école.* (Boil.)

— Système, doctrine de quelque philosophe ou docteur célèbre : *L'*ÉCOLE *d'Épicure, de Platon, d'Aristote. L'*ÉCOLE *de Saint Thomas. L'*ÉCOLE *de Scott.*

Tant d'écrivains de l'*école* d'Ignace. (Boil.)

— On dit dans un sens anal. : *L'*ÉCOLE *d'Hippocrate, l'*ÉCOLE *de Galien.*

— Hist. *L'École fataliste,* les historiens qui expliquent les événements et le cours de l'histoire par l'intervention incessante du hasard ou de la fatalité, et nient ainsi la liberté humaine.

— *École philosophique,* ceux qui voient et étudient dans l'histoire une suite raisonnable de faits et d'événements dus à l'effort et à la liberté humaine.

— Polit. *L'École doctrinaire, l'École radicale.*

— Par analog. *L'*ÉCOLE *mercantile ne distinguait pas bien la science de l'art, la spéculation de l'action.* (Rossi.)

— Littérat. Les imitateurs d'un écrivain qui fait loi en se distinguant par un génie ordinairement novateur : *L'*ÉCOLE *de Port-Royal, l'*ÉCOLE *de Voltaire.*

— *Faire école,* se dit d'un artiste, d'un écrivain qui fait autorité et trouve de nombreux imitateurs.

— *École classique,* se dit de ceux qui professent en littérature les idées et le goût de la littérature du XVIIe siècle, et qui s'attachent à en suivre les modèles.

— *École romantique,* écrivains modernes qui ont inauguré des principes littéraires nouveaux, et se sont proposé, par la suppression des règles classiques, de donner un plus libre essor à l'art et à la pensée.

— Beaux-Arts. Classe d'artistes travaillant d'après certains principes à l'imitation d'un même maître, suivant les habitudes propres à certaines époques de l'art, à certains lieux : *Ce tableau est de telle* ÉCOLE. *Cette* ÉCOLE *se distingue par telles qualités. Cet ouvrage est d'une bonne* ÉCOLE. (Acad.)

— Chacune des subdivisions d'une grande classe suivant les différentes parties de ce pays dans lesquelles la peinture a été cultivée, d'après une tendance spéciale : *L'*ÉCOLE *italienne comprend l'*ÉCOLE *romaine, l'*ÉCOLE *florentine, l'*ÉCOLE *vénitienne et l'*ÉCOLE LOMBARDE. *L'*ÉCOLE *flamande comprend l'*ÉCOLE *allemande, l'*ÉCOLE *hollandaise, et l'*ÉCOLE *flamande proprement dite. L'*ÉCOLE *française renferme celles de Lebrun, de Mignard,* etc., *et enfin l'*ÉCOLE *de David.*

— Musiq. Réunion des maîtres d'un pays : *On distingue l'*ÉCOLE *italienne, l'*ÉCOLE *allemande et l'*ÉCOLE *française. L'*ÉCOLE *italienne se dsitingue par la beauté de la mélodie, l'*ÉCOLE *allemande, par la vigueur de l'harmonie, l'*ÉCOLE *française, par une espèce de fusion de ces deux qualités.*

— Facture : *Il y a de l'*ÉCOLE *dans ce morceau.*

— *Morceau d'école,* composition dans laquelle on s'est plus attaché aux effets de l'harmonie qu'aux grâces du chant.

— Jeu de trictrac. *Faire une école,* oublier de marquer les points qu'on gagne, ou en marquer mal à propos : *Quand je jouais au trictrac avec lui, si je* FAISAIS DES ÉCOLES, *il me disait, en profitant, que je me dépêchais trop.* (H. de Balz.) *Il jouait tout de travers,* ÉCOLE *sur* ÉCOLE (Hamilt.) *Les* ÉCOLES *cessèrent, je perdis partie, revanche et le tout.* (Id.)

C'est une dupe, il *fait* en un tour vingt *écoles.* (Regn.)

— *Mettre à l'école, marquer l'école,* marquer pour soi autant de points que l'adversaire a oublié d'en marquer, ou qu'il en a marqué de trop.

— *Faire école de privilége,* se dit quand un joueur rompt son jan de retour, bien qu'il puisse le conserver par privilége.

— *Faire école de partie,* oublier de marquer un trou.

— Fig. Faute, sottise faite par ignorance, par étourderie : *Quelle* ÉCOLE *il a faite!*

— Manége. *Haute école,* se dit des travaux de deux pistes, au pas, au trot ou au galop, y compris les changements de pieds, du tact au tact, sur les lignes rétrécies, etc. || En prenant *école* dans cette acception, on dit : *Ce cheval a de l'*ÉCOLE; *c'est un bon cheval d'*ÉCOLE, *ou qui fournit bien à l'*ÉCOLE, c'est-à-dire, qui manie bien.

— Mar. Vaisseau armé pour l'instruction des élèves de marine.

— Hist. eccl. *École angélique,* celle des Thomistes, dont le chef, S. Thomas, est surnommé *l'Ange de l'école,* ou *le Docteur angélique.*

— *École chrétienne,* congrégation religieuse qui a pour objet l'instruction élémentaire gratuite des garçons et des filles. Les *écoles chrétiennes* ont été instituées au commencement du XVIIe siècle, par le minime Barré : *Frères des écoles chrétiennes, sœurs des écoles chrétiennes.*

— *École du palais* ou *école palatine,* école fondée par Charlemagne, dans l'intérieur même de son palais, et dirigée par Alcuin. *L'école du palais* suivait Charlemagne partout où il se transportait, et ses conseillers habituels assistaient avec lui aux leçons qu'y donnait Alcuin.

— *École militaire,* établissement fondé à Paris par Louis XV en faveur de la jeune noblesse qui se destinait à la carrière militaire. On y admet aujourd'hui, sans distinction de naissance, les jeunes gens qui possèdent les connaissances requises; ils en sortent avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie.

— *École centrale,* nom qui fut donné aux écoles publiques créées dans chaque département, d'après le rapport de Fourcroy, par un décret de la Convention du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Les *écoles centrales* furent remplacées, en 1804, par les *lycées.*

— *École centrale des travaux publics,* titre sous lequel on créa, en 1794, l'école qui, en 1795, reçut le nom d'*École polytechnique.*

— *École normale,* école destinée à former des maîtres pour l'enseignement public, qui fut établie par un décret de la Convention. *L'école normale,* supprimée en 1821, et rétablie en 1827 sous le nom d'École préparatoire, a été définitivement réorganisée à la révolution de Juillet.

— *Écoles primaires,* écoles qui furent créées par la Convention, et dans lesquelles le peuple apprend les éléments de la grammaire, le calcul, les principes de l'arpentage, etc. Les écoles primaires destinées au peuple; les écoles centrales ouvertes aux classes plus élevées; et l'école normale, où devaient se former des professeurs, complètent le système d'éducation fondé par la Convention.

— *École normale primaire,* se dit d'écoles destinées à former des instituteurs primaires.

— *École des chartes,* école établie à Paris, où l'on enseigne la diplomatique et la paléographie.

— Art. milit. *École régimentaire,* institutions créées dans les régiments français, pour l'instruction des officiers, sous-officiers et soldats. Les *écoles régimentaires d'artillerie* sont les plus remarquables.

— *École spéciale,* établissement destiné à former des officiers pour les différents corps de l'armée. La France possédait, en 1831, cinq *écoles spéciales,* en y comprenant l'*École polytechnique,* qui n'est point exclusivement militaire.

— *Écoles vétérinaires,* écoles destinées à former des maréchaux et des médecins vétérinaires; elles sont au nombre de trois : Alfort, Lyon, Toulouse.

— *École de cavalerie,* école instituée à Saumur en 1825, pour former les instructeurs des corps de troupes à cheval, instruire ceux des élèves de l'école spéciale militaire qui sont désignés pour la cavalerie.

ÉCOLETER, v. trans. ou act. 1re conj. Techn. Élargir le métal au marteau; l'arrondir sur la bigorne.

ÉCOLETTE, n. f. Techn. Diminution de la circonférence d'une pièce d'orfévrerie.

ÉCOLIER, IÈRE, n. m. (*école.*) Pron. *é-ko-lié, lière.* — Celui, celle qui va, qui est à l'école, au collége : ÉCOLIER *de l'université;* ÉCOLIER *d'un établissement primaire, d'un établissement secondaire,* etc. ÉCOLIER *de sixième.* ÉCOLIER *de rhétorique, de philosophie,* etc.

D'*écoliers* libertins une troupe indocile. (Boil.)

Les gens de robe, les magistrats, connaissent la cour, les intérêts du moment, à peu près comme les ÉCOLIERS *qui ont obtenu un* exeat *et qui ont dîné hors du collége connaissent le monde.* (Chamf.)

— Qui prend des leçons d'un maître, d'une maîtresse : *Le maître et les* ÉCOLIERS. *J'ai été son* ÉCOLIER. *Il fait de bons* ÉCOLIERS. *Ce maître de danse a beaucoup d'*ÉCOLIERS. *C'est une de ses bonnes* ÉCOLIÈRES. (Acad.)

Madame, doucement;
N'allez pas devant moi gronder mes *écolières.* (Regn.)

Il était entré dans le plan du peintre de n'accepter pour ÉCOLIÈRES *que des demoiselles appartenant à des familles riches ou considérées.* (H. de Balz.)

— Fig. et par extens : *Rome devint l'*ÉCOLIÈRE *d'Athènes avant que d'en être l'émule.* (Marm.)

Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue. (Boil.)

— Fig. et fam. *Ce n'est qu'un écolier, il est encore écolier,* se dit d'un homme peu avancé, peu habile dans une profession, dans un art.

— *Faire une faute d'écolier,* faire une faute qui marque beaucoup d'incapacité, d'inexpérience : *Ce général, cet ambassadeur a fait une* FAUTE D'ÉCOLIER. (Acad.)

— Prov. et fig. *Prendre le chemin des écoliers,* prendre le chemin le plus long dans une affaire, une entreprise, etc., comme font les écoliers pour se rendre en classe.

— Fig. *Tour d'écolier, malice d'écolier,* malice, espièglerie du genre de celles que font les écoliers.

— Par extens. Apprenti, personne peu experte encore dans son art : *Aujourd'hui il n'y a si petit* ÉCOLIER *qui ne s'érige en docteur.* (P.-L. Cour.)

Un poëme excellent
Jamais d'un *écolier* ne fut l'apprentissage. (Boil.)

— Anc. *Lettres d'écolier,* diplômes qui ne s'obtenaient qu'après six mois d'étude dans l'université, et sur le témoignage du régent dont on suivait les leçons.

— *Écoliers jurés,* nom que prenaient ceux qui avaient des *Lettres d'écolier.*

— Adj. m. Comm. *Papier écolier,* sorte de papier d'une qualité inférieure.

ÉCOLLAGE, n. m. (*colle.*) Techn. Écharnement des peaux, ainsi appelé parce que les débris servent à faire de la colle-forte.

ÉCONDUIRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*é, conduire,* lat.) Congédier, éloigner avec plus ou moins de ménagements quelqu'un de chez soi, d'une société : *Il s'était introduit dans cette société, on l'en* A ÉCONDUIT. *On accueille avec prudence l'homme qu'on devrait* ÉCONDUIRE *avec mépris.* (Malesh.)

— Par extens. Refuser à quelqu'un avec ménagement ce qu'il demande : *Je lui avais fait une prière, mais il* M'A ÉCONDUIT. *Il vous* ÉCONDUIT *poliment.* (Acad.) *La religion doit être singulièrement fatiguée des politesses et des cérémonies des philosophes ; elle ne se laissera pas* ÉCONDUIRE *par des révérences.* (De Broglie.)

ÉCONDUIT, UITE, part. pass. du v. Éconduire : *Il a été* ÉCONDUIT *de leur société.*

— Refusé, rebuté : *Je lui avais fait une prière, mais j'ai été* ÉCONDUIT. (Acad.)

Minerve est *éconduite*, et Vénus a la pomme. (Rac.)

— Fig. *La conscience se rebute à force d'être* ÉCONDUITE. (J. J. Rous.)

— Prov. *Vous ne serez pas battu et éconduit à la fois,* se dit pour exciter une personne à faire une demande.

ÉCONOMAT, n. m. Charge, emploi, office d'économe : *Il a obtenu l'*ÉCONOMAT *de tel collége, de tel hospice.*

— Lieu où se tient l'économe, où sont établis ses bureaux : *Aller à l'*ÉCONOMAT.

— Anc. cout. Administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye et des autres bénéfices vacants : *Il jouissait des revenus de son bénéfice par* ÉCONOMAT, *en vertu de ses lettres d'*ÉCONOMAT. (Acad.)

— Au plur. bureau préposé à l'administration des bénéfices vacants.

ÉCONOME, adj. des 2 g. (οἶκια, maison ; νόμος, règle ; gr.) Ménager, ménagère ; qui règle sagement la dépense : *Il est fort* ÉCONOME. *C'est une femme* ÉCONOME. (Acad.) *Il est* ÉCONOME *de ses deniers.* (C. Del.)

Un vrai négociant est toujours *économe*. (Étienne.)

— Fig. *Être économe de louanges, de paroles,* etc. être sobre de louanges, de paroles, etc.

— Il se dit du religieux ou de la religieuse qui a la direction de la dépense : *Le père, la mère* ÉCONOME.

— Substant. Celui, celle qui est chargé de veiller à la dépense d'une grande maison : *Un sage* ÉCONOME. *Un hab[illegible]* ÉCONOME. *C'est une bonne* ÉCONOME. *Adressez-vous à l'*ÉCONOME, *à mon* ÉCONOME. (Acad.)

— Part. Employé qui, dans un hospice, un collége ou un établissement quelconque est préposé à la recette et à la dépense, et à tout ce qui concerne l'administration : *L'*ÉCONOME *des Invalides. L'*ÉCONOME *d'un hospice, d'un collége,* etc.

— Celui qui a de l'économie : *Le plus riche des hommes, c'est l'*ÉCONOME ; *le plus pauvre, c'est l'avare.* (Chamf.)

— Anc. cout. Celui qui était nommé par le roi pour administrer les revenus d'un évêché, d'une abbaye, etc., pendant la vacance : *Établir un* ÉCONOME *dans un évêché. Le roi nomma un* ÉCONOME *à cette abbaye.* (Acad.)

— *Econome séquestre*, celui entre les mains duquel on mettait des biens en séquestre.

ÉCONOMIE, n. f. (οἰκονομία ; gr. ; m. sign.) Soin, règle sage qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison, dans l'administration d'un bien : *L'*ÉCONOMIE *domestique. Entendre l'*ÉCONOMIE. *On voit régner chez lui une* ÉCONOMIE *admirable.* (Acad.)

Vous ne me louez pas de mon *économie*. (C. Del.)

— Particul. Épargne dans la dépense : *Avoir de l'*ÉCONOMIE ; *vivre avec l'*ÉCONOMIE, *avec trop d'*ÉCONOMIE. *Comme on le chicanait sur le prix de ses tableaux avant qu'il les eût finis, ses ouvrages se ressentirent de la mauvaise* ÉCONOMIE *des acheteurs.* (Bailly.)

— Plur. La chose même qui est épargnée, mise en réserve : *Faire des* ÉCONOMIES. *En vérité, on n'a pas assez de respect pour le hasard ; je veux lui bâtir un temple sur mes* ÉCONOMIES. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Une économie de bouts de chandelles*, une épargne sordide, faite sur de petites choses.

— Admin. *Économie domestique*, se dit des usages domestiques en général.

— *Économie rurale*, administration des propriétés rurales : *Traité d'*ÉCONOMIE *rurale.*

— *Économie politique*, science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses : *Traité d'*ÉCONOMIE *politique. Le plus puissant auxiliaire de la morale est l'*ÉCONOMIE POLITIQUE. (Droz.)

— Fig. Arrangement, distribution des parties d'un ensemble : *Tel être, à peine aperçu, remplit un rôle très-important dans l'*ÉCONOMIE *générale de la nature.* (Cuv.) *L'*ÉCONOMIE *d'un État. L'*ÉCONOMIE *du corps social.* (Acad.)

— Fig. et par extens. Harmonie qui existe entre les différentes parties d'un corps organisé : *L'*ÉCONOMIE *animale, l'*ÉCONOMIE *végétale.* ÉCONOMIE *organique. Souvent la douceur du goût nous porte à manger et à boire tellement à contre-temps, que l'*ÉCONOMIE *du corps en est troublée.* (Boss.) *Le défaut d'exercice entraîne des désordres nombreux dans l'*ÉCONOMIE. (Chomel.) *Le corps humain est sujet à des désordres qui troublent l'*ÉCONOMIE *de ses organes.* (Portalis.)

— Fig. et mor. *Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'*ÉCONOMIE. (La Rochef.)

— Par analog. : *Ce poëme manque* D'ÉCONOMIE. *Son ensemble imite à merveille l'*ÉCONOMIE *de ces beaux poëmes où l'action a d'autant plus de majesté qu'elle est moins chargée d'accidents.* (Syl. Bailly.) *Cela détruisait toute l'*ÉCONOMIE *de son système.* (Acad.)

Syn. Economie, ménage. Ces deux mots s'entendent du soin qu'on applique à la bonne administration des fortunes. *Économie* a un sens plus général ; *ménage*, un sens plus particulier. S'il ne s'agit que de l'emploi le mieux entendu des choses domestiques, l'*économie* est au *ménage* comme le tout est à la partie. *Économie* comprend l'ensemble des choses domestiques, *ménage* se restreint exclusivement à une prudence prévoyante dans la dépense des provisions. L'*économie* est le devoir des maris ; le *ménage* est le fait des femmes.

ÉCONOMIQUE, adj. des 2 g. (*économie.*) Pron. *é-ko-no-mik.* — Qui concerne l'économie, l'administration d'un ménage, d'une maison, etc. : *Science* ÉCONOMIQUE. *Prudence* ÉCONOMIQUE. *Sagesse* ÉCONOMIQUE.

— Anc. Il se disait des personnes : *Quelques écrivains* ÉCONOMIQUES *ont prétendu,* etc. (A. Raynal.) On dit aujourd'hui *Économiste.*

— Qui diminue les frais, la dépense : *Procédé* ÉCONOMIQUE ; *cheminée* ÉCONOMIQUE. *Les chenets en fonte supportaient une bûche* ÉCONOMIQUE. (H. de Balzac.)

— Qui est fait à peu de frais :

Il nourrit tous ses gens de soupe *économique*. (Étienne.)

— Qui concerne l'économie générale d'un état, d'une maison : *La science* ÉCONOMIQUE. *Aristote fait marcher la science politique avant l'*ÉCONOMIQUE. (B. de St Pierre.)

— N. f. Dans le m. sens : L'ÉCONOMIQUE. *C'est une règle d'*ÉCONOMIQUE *aussi bien que de politique.* (Acad.)

— N. m. Législ. anc. Exécuteur testamentaire.

ÉCONOMIQUEMENT, adv. (*économique.*) Pron. *é-ko-no-mik-man.* — Avec économie : *Vivre* ÉCONOMIQUEMENT.

ÉCONOMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Économiser : *Des revenus bien* ÉCONOMISÉS.

ÉCONOMISER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*économe.*) Pron. *é-ko-no-mi-zé.* — Gouverner, administrer avec économie : *Il* A *bien* ÉCONOMISÉ *les revenus de cette terre.* (Acad.)

— Epargner : ÉCONOMISER *un écu,* ÉCONOMISER *le bois, la chandelle.*

— Fig. : ÉCONOMISER *ses forces, son temps,* etc. *A l'imitation de Fontenelle, il* ÉCONOMISAIT *le mouvement vital, et concentrait tous les sentiments humains dans le moi.* (H. de Balzac.) *Ce monsieur a beaucoup d'esprit, mais il l'*ÉCONOMISE *un peu trop.* (Beaum.)

— Absol. ÉCONOMISER *sur ses revenus. Cet homme s'applique à* ÉCONOMISER. (Acad.)

ÉCONOMISTE, n. m. (*économe.*) Pron. *é-ko-no-mist.* — Écrivain qui s'occupe spécialement d'économie politique : *Un savant* ÉCONOMISTE. *Les* ÉCONOMISTES *sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un bistouri ébréché, opérant à merveille sur le mort et martyrisant le vif.* (Chamfort.)

— Il s'est dit spécialement des écrivains qui, au milieu du XVIIIᵉ siècle, abordèrent les premières les questions de l'impôt et du revenu des terres, et formèrent une espèce de secte ou de coterie : *Les* ÉCONOMISTES *n'admettaient d'autre richesse réelle, d'autre matière imposable, que les produits de l'agriculture. Quesnay fut longtemps le chef de ce qu'on appelait la secte des* ÉCONOMISTES.

ÉCOPE, n. f. (*scob, scop,* vaisseau de bois ; celt.) *Empoignez-moi les* ÉCOPES, *et videz-moi l'eau de la barque.* (H. de Balzac.)

— Mar. Vaisseau de bers : V. ESCOPE.

ÉCOPERCHE, n. f. Pron. *é-ko-pèr-ch.* — Constr. Pièce de bois placée dans une position à peu près verticale et maintenue par des haubans ou par deux autres pièces de bois semblables. Cet appareil sert soit à lever des fardeaux, soit à dresser des pièces de charpente : *L'aune a une très-grande durée dans l'eau ; on s'en sert pour pilotis, conduits et* ÉCOPERCHES *de maçons.*

ÉCORCE, n. f. (*cortex, icis ;* lat., m. sign.) Bot. Enveloppe extérieure qui recouvre les arbres et les plantes ligneuses ; elle se compose de quatre parties ou couches distinctes, qui sont : 1° L'épiderme ; 2° la couche subéreuse ou liége ; 3° la couche herbacée ; 4° le liber ou couches corticales : ÉCORCE *tendre,* ÉCORCE *mince. On fait des étoffes avec l'*ÉCORCE *de certains arbres.* (Acad.) *Une croix entaillée dans l'*ÉCORCE *d'un chêne marqua la place de sa triste sépulture.* (Ph. Chasles.) *Les Indiens font des étoffes avec l'*ÉCORCE *de peuplier.* (Châteaub.) *L'épiderme de l'éléphant ressemble assez bien à l'*ÉCORCE *d'un vieux chêne.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Il ne faut point mettre le doigt entre l'arbre ou le bois et l'*ÉCORCE, il ne faut point s'ingérer dans les différends entre les personnes naturellement unies, comme frère et sœur, mari et femme.

— Prov. et fig. *Juger du bois par l'écorce*, ne juger d'une chose que par l'apparence.

— Enveloppe assez épaisse qui recouvre certains fruits : ÉCORCE *d'orange,* ÉCORCE *de citron.*

— Fig. *Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce ;* on délaisse, souvent une personne, dès qu'on a tiré d'elle tous les services qu'elle pouvait rendre.

— Géolog. *L'écorce du globe terrestre,* espèce d'enveloppe que forment les couches et les amas de matières minérales qui recouvrent la surface du globe terrestre.

— Fig. Apparence, extérieur : *Il cache sous une rude* ÉCORCE *le cœur le plus compatissant. Sous l'*ÉCORCE *des belles manières on trouve souvent bien des vices. Juger sur l'*ÉCORCE. *Une sève maligne et corrompue se cache souvent sous l'*ÉCORCE *de la politesse.* (La Br.) *Vous vous arrêtez à l'*ÉCORCE, *il faut pénétrer plus avant.* (Acad.)

Le peuple qui voit tout seulement par l'*écorce*. (Corn.)

— Arch. La partie latérale des volutes du chapiteau ionique, faite à l'imitation d'une bande d'écorce de bouleau, posée sur le fût et roulée des deux côtés.

ÉCORCÉ, ÉE, part. pass. d'Écorcer : *Les arbres* ÉCORCÉS. *Le bois* ÉCORCÉ *s'appelle bois pelard.* (Acad.) *Des champs couverts de troncs d'arbres, debout, brûlés ou* ÉCORCÉS. (Volney.)

ÉCORCEMENT, n. m. (*écorce.*) Action d'écorcer, d'enlever l'écorce des arbres : *On doit défendre l'*ÉCORCEMENT *pour les bois taillis, et le permettre pour les futaies.* (Buff.)

ÉCORCER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*écorce.*) Pron. *é-kor-cé.* — Le *c* du radical *écorc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous écorçons, il écorça,* etc. — Enlever l'écorce qui recouvre un arbre ou une plante : ÉCORCER *un arbre. On* ÉCORCE *le bois en mai, parce que la sève, qui est alors fort abondante, facilite la séparation de l'écorce.* (Acad.)

— Par extens. *Il faut battre le riz,* L'ÉCORCER, *le faire cuire.* (B. de St-P.)

— Absol. *Les aunes, les peupliers et les saules, qui croissent au bord des fleuves, sont faciles à* ÉCORCER.

= **S'écorcer**, v. pron. Se dépouiller de son écorce. *Un arbre qui s'*ÉCORCE. (Acad.)

ÉCORCHÉ, ÉE, part. pass. d'Écorcher : *Grenouille* ÉCORCHÉE.

— Prov. et ironiq. *Il est brave comme un lapin écorché*, se dit d'un homme très-poltron.

— Blas. Qui est peint tout entier de gueules, ou de couleur rouge : *Animal* ÉCORCHÉ.

ÉCORCHÉ, n. m. (*écorcher.*) Pron. *é-kor-ché.* — Peint. et sculpt. Homme ou animal dépouillé de la peau, et dont les muscles sont à découvert : *Dessiner d'après l'*ÉCORCHÉ. *Étudier l'*ÉCORCHÉ. (Acad.) *L'*ÉCORCHÉ *de Houdon. Le lierre embrassait les murailles de ses tiges nerveuses, en dessinant à travers son feuillage autant de veines qu'il s'en trouve sur un* ÉCORCHÉ. (H. de Balzac.)

ÉCORCHER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*excoriare ;* lat.) Pron. *é-kor-ché.* — Dépouiller un animal de sa peau : ÉCORCHER *un cheval, un bœuf, une anguille.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il faut tondre les brebis, et ne pas les* ÉCORCHER, il ne faut pas ruiner les gens dont on tire avantage :

... Leur main crochue, à voler toujours prête,
Aime mieux *écorcher* que de tondre la bête. (Boursaut.)

— Fam. *Écorcher l'anguille par la queue,* commencer par le plus difficile, par où l'on devrait finir.

— *Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la*

queue, c'est souvent la fin des affaires qui présente les plus grandes difficultés.

— *Il crie avant qu'on l'écorche*, il se plaint avant de sentir le mal, il a peur sans sujet. || *Il crie comme si on l'écorchait*, il se plaint beaucoup, pour peu de chose.

— Déchirer, enlever une partie de la peau : *Vous m'*AVEZ ÉCORCHÉ *la jambe. La selle* A *tout* ÉCORCHÉ *le cheval.* (Acad.)

— Par extens. *Les charrettes, en passant,* ONT ÉCORCHÉ *cet arbre.* (Acad.)

— Art. milit. *Écorcher une fortification*, l'endommager extérieurement, mais peu profondément.

— En parl. des aliments, des boissons, Être âpre et rude au palais : *Cela vous* ÉCORCHE *le palais, la gorge. Le pain de son, le pain dur* ÉCORCHE *le gosier.* (Acad.)

— Fam. ÉCORCHER *une langue*, la parler d'une manière incorrecte. || ÉCORCHER *un mot, le nom de quelqu'un*, le mal prononcer.

— Prov. et fig. *Jamais beau parler n'écorcha la langue*, il est toujours bon de parler honnêtement.

— Fig. *Écorcher l'oreille, les oreilles*, mal prononcer les mots ; produire des sons discordants : *Il parle un jargon barbare qui* ÉCORCHE LES OREILLES. *Une voix, une musique qui* ÉCORCHE LES OREILLES. (Acad.)

— Rançonner, exiger au-dessus du prix des fournitures, des vacations, etc. : *C'est une hôtellerie où l'on* ÉCORCHE *les gens.* (Acad.) *Il faut être aussi raisonnable et ne pas* ÉCORCHER *les malades.* (Mol.) *A tout prendre, il vaut mieux* ÉCORCHER *les clients que de les écraser.* (Scribe.)

— Sculpt. Ôter du noyau d'une figure autant d'épaisseur qu'on en veut donner au plâtre.

= **A écorche-cul**, loc. adv. et fam. En glissant, en se traînant sur le derrière : *Ces enfants jouent* À ÉCORCHE-CUL. (Acad.)

— Fig. et bas. *Il ne fait jamais les choses qu'*À ÉCORCHE-CUL, il ne fait rien que par force.

= **S'écorcher**, v. pron. Se faire une écorchure : *Je* ME SUIS ÉCORCHÉ *le bras.* (Acad.)

ÉCORCHERIE, n. f. Pron. *é-kor-ch-ri.* — Lieu où l'on écorche les animaux : *Envoyer, traîner un cheval à l'*ÉCORCHERIE. (Acad.)

— Fig. et fam. Hôtellerie où l'on fait payer plus cher qu'il ne faut : *C'est une vraie* ÉCORCHERIE. (Acad.) Peu usité.

ÉCORCHEUR, n. m. Techn. Celui qui écorche, qui fait le métier d'écorcher les bêtes mortes : *Ce cheval n'est plus bon que pour l'*ÉCORCHEUR, *qu'à envoyer à l'*ÉCORCHEUR. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un* ÉCORCHEUR, se dit, en parlant d'un aubergiste, d'un procureur, d'un marchand, etc., qui fait payer trop cher.

— Ornith. Espèce de pie-grièche.

— Hist. *Les écorcheurs*, brigands qui désolèrent, au quatorzième siècle, la Bourgogne et plusieurs autres provinces : *Les grandes compagnies, les routiers et les* ÉCORCHEURS *portaient en tous lieux le saccagement.* (Littré.)

ÉCORCHURE, n. f. Enlèvement de la peau ; plaie causée par le frottement sur la peau d'un corps qui a déterminé une excoriation : *Je me suis fait une petite* ÉCORCHURE *à la jambe.* (Acad.)

En très-bonne santé j'arriverais ici,
Si je n'étais porteur d'une large *écorchure.* (Regn.)

ÉCORCIER, n. m. (*écorce.*) Pron. *é-kor-cié.* — Comm. Magasin d'écorces d'un moulin à tan.

ÉCORE, n. f. Pron. *é-kor.* — Mar. Escarpement d'une côte. || Bords d'un banc de sable.

— Construct. nav. Pièce de bois servant d'étai à un vaisseau sur le chantier.

ÉCORER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-ko-ré.* — Constr. nav. Soutenir au moyen d'écores.

ÉCORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Écorner : *Animal* ÉCORNÉ. *Bête* ÉCORNÉE.

— Fig. et fam. Diminué, réduit :

Tout confus d'un édit qui rogne mes finances,
Sur mes biens *écornés* je règle mes dépenses. (Volt.)

ÉCORNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*corne.*) Pron. *é-kor-né.* — Rompre la corne ou les cornes à un animal : ÉCORNER *un taureau. Ce bœuf* FUT ÉCORNÉ. (Acad.)

— Prov. *Il fait un vent à écorner les bœufs*, le vent souffle avec violence.

— Par extens. Casser un angle, une partie à un objet : ÉCORNER *une table, une pierre, un bastion.* ÉCORNER *un livre.* (Acad.)

— Fig. *Écorner son bien*, en dissiper une partie. *Écorner sa terre*, en vendre une partie. || *Écorner son revenu*, dépenser une partie du capital.

— ÉCORNER *son traitement, sa pension. On* ÉCORNA *leurs priviléges.*

— Art milit. *Écorner un convoi*, en détruire ou surprendre une des extrémités.

= **S'écorner**, Se rompre une corne ou les cornes : *Cette vache* S'EST ÉCORNÉE *en tombant.* (Acad.)

— Fig. *Sa fortune* S'ÉCORNE *de jour en jour*, diminue, s'amoindrit.

ÉCORNIFLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*écorner, flairer.*) Se procurer par adresse, par ruse ; il se dit particul. en parl. d'un repas : *Il va* ÉCORNIFLER *un dîner où il peut.* (Acad.) *Il a su que nous étions à tel endroit, il est venu nous* ÉCORNIFLER. || Fam.

ÉCORNIFLERIE, n. f. (*écornifler.*) Pron. *é-kor-nifl-ri.* — Action d'écornifler : *Il ne vit que d'*ÉCORNIFLERIES. (Acad.) || Fam.

ÉCORNIFLEUR, EUSE, n. (*écornifler.*) Pron. *é-kor-ni-fleur, fleuz.* — Fam. Parasite, celui, celle qui écornifle : *C'est un* ÉCORNIFLEUR *de profession.*

Nous sommes, dans ces lieux, à l'abri des visites
Des sots *écornifleurs* et des froids parasites. (Regn.)

En tout autre temps j'aurais bien craint ici les ÉCORNIFLEURS. (Piron.)

— Par extens. *Les écornifleurs du Parnasse* (Volt.), les plagiaires.

ÉCORNURE, n. f. (*écorner.*) Pron. *é-kor-nur.* — Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un meuble, d'un marbre.

ÉCOSSAIN, n. m. Agric. Grain de froment auquel la balle reste attachée lors du battage.

ÉCOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Écosser : *Pois* ÉCOSSÉS. *Fèves* ÉCOSSÉES.

ÉCOSSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cosse.*) Pron. *é-ko-cé.* — Enlever la cosse, les cosses : ÉCOSSER *des pois, des fèves.*

= **S'écosser**, Être écossé : *Les petits poids s'écossent facilement.*

ÉCOSSEUR, EUSE, n. (*cosse.*) Celui ou celle qui écosse des pois, des fèves : ÉCOSSEUSE *de pois.* (Acad.)

ÉCOSSONNEUX, n. m. Zool. Vulg. Le bouvreuil.

ÉCOT, n. m. (*escot*, fait, de *scot, scotuni*, contribution ; celt.) Pron. *é-ko.* — Quote-part de chaque convive dans un repas : *J'ai payé mon* ÉCOT, *payez le vôtre. Chacun son* ÉCOT. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Il a bien payé son écot*, il nous a tous divertis. || Par analog. : *Il nous a apporté d'agréables nouvelles, il a bien payé son* ÉCOT. (Acad.)

— Totalité de la dépense que l'on fait pour un repas chez un traiteur, ou dans une auberge, dans un cabaret : *Gros* ÉCOT. ÉCOT *de dix, de vingt francs. Un seul a payé l'*ÉCOT *pour tous.* (Acad.)

— Prov. *A beau se taire de l'écot, qui rien ne paye*, il n'appartient pas à celui qui n'acquitte point l'écot d'élever des contestations au sujet de la dépense. || Fig. Il est bien aisé de ne se plaindre pas d'un mal qui tombe sur autrui.

— Compagnie de table : *Il y a trois* ÉCOTS *dans le jardin.* (Acad.)

Nous la faisons de tous *écots.* (La F.)

— Par extens. Gens de même condition :

= Prov. et fig. *Parlez à votre écot*, se dit à une personne qui se mêle de parler à des gens qui ne lui adressent point la parole.

... Taisez-vous, vous ; parlez à votre *écot.* (Mol.)

— Eaux et For. Tronc d'arbre, bout coupé ras terre.

— Blas. Représentation d'un tronc d'arbre garni de quelques branches rompues.

— Techn. Petit bloc d'ardoise qui reste adhérent aux foncées.

ÉCÔTAGE, n. m. Techn. Action d'enlever les côtes du tabac.

— Opération à laquelle on soumet le fil de fer, en le faisant passer dans la seconde machine, pour lui enlever les côtes que la première a laissées.

ÉCOTARD, n. m. V. PORTE-HAUBAN.

ÉCÔTÉ, ÉE, part. pass. du v. Écôter.

— Blas. Il se dit des pièces qui, comme un écot, sont garnies de branches rompues : *Tronc* ÉCÔTÉ.

ÉCÔTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*côte.*) Pron. *é-kô-té.* — Ôter les côtes des feuilles de tabac.

— Techn. Travailler le fil de fer dans la seconde machine de tréfilerie. || Oindre de quelque matière grasse les fils de fer qui doivent être passés à la filière.

= **S'écôter**, v. pron. Être écôté : *Les feuilles de tabac* S'ÉCÔTENT *facilement.*

ÉCÔTEUR, n. m. Ouvrier qui fait l'écôtage : ÉCÔTEUR *de tabac.* ÉCÔTEUR *de fer.*

ÉCOUAGE, n. m. Pron. *é-kou-aj.* — Droit cout. Visite d'un chemin, d'une rivière.

ÉCOUAILLES, n. f. pl. Pron. *é-kou-â-ye* — Écon. rur. Laine que l'on coupe sous la cuisse des moutons.

ÉCOUANE ou **ÉCOUENNE**, n. f. Pron. *é-kou-ann.* — Techn. Sorte de lime plate à larges sillons, perpendiculaires aux côtés de l'instrument.

ÉCOUANER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-kou-a-né.* — Techn. Limer avec une écouane : *Dans les hôtels des monnaies, on* ÉCOUANE *les espèces d'or et d'argent pour les réduire au poids légal.*

ÉCOUANETTE, n. f. Techn. Petite écouane.

ÉCOUCHE, n. f. Techn. Sorte d'espade dont on se sert pour préparer le lin et le chanvre.

ÉCOUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Préparer le lin ou le chanvre avec l'écouche.

ÉCOUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cauda*, queue ; lat.) Pron. *é-kou-é.* — Couper la queue à un animal : ÉCOUER *un chat, un chien.*

ÉCOUET, n. m. Pron. *é-kou-è.* — Anc. mar. Armure de la grande voile et de la voile de misaine.

ÉCOUFLE, n. f. Anc. Le Milan.

ÉCOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Écouler : *L'eau est entièrement* ÉCOULÉE. (Acad.)

— Fig. : *Les deux tiers de la vie sont* ÉCOULÉS : *pourquoi tant m'inquiéter sur ce qui m'en reste ?* (La Br.) *Les épreuves sont finies, les heures de l'exil sont* ÉCOULÉES, *le jour des promesses luit.* (Boismont.) *Elle se reportait à ces jours de son enfance,* ÉCOULÉS *sans qu'elle en eût senti le bonheur.* (H. de Balz.)

ÉCOULEMENT, n. m. (*écouler.*) Pron. *é-koul-man.* — Flux, mouvement de ce qui s'écoule, action de s'écouler : *L'*ÉCOULEMENT *de l'eau, des eaux*, etc. *La quantité d'eau se trouve prodigieusement augmentée par le défaut de l'*ÉCOULEMENT. (Buff.) *L'*ÉCOULEMENT *des humeurs.*

— Méd. *Écoulement périodique*, menstruation : L'ÉCOULEMENT PÉRIODIQUE, *moins abondant dans les pays chauds, paraît plus tôt que dans les pays froids.* (Buff.)

— Vulg. Blennorrhée.

— Fig. Il s'emploie quelquefois en parlant de la foule, du peuple qui se retire d'un lieu, d'une enceinte qu'il remplit : *L'*ÉCOULEMENT *du peuple. L'*ÉCOULEMENT *de la foule dura pendant tout le jour.*

— Fig. Comm. Exportation, vente, débit des marchandises, des produits de l'agriculture ou des fabriques : *Ouvrir un débouché qui favorise l'*ÉCOULEMENT *des produits, des marchandises.* (Acad.)

ÉCOULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*couler.*) Pron. *é-kou-lé.* — Couler d'un lieu dans un autre ; il ne s'emploie qu'avec les verbes *faire, laisser*, ou quelque autre analogue : FAIRE ÉCOULER *l'eau, laisser* ÉCOULER *l'eau.*

— Fig. *Faire écouler la foule, le peuple, d'une enceinte quelconque. Laisser écouler la foule.*

— Fig. *Faire écouler des marchandises*, en favoriser le débit.

— Trans. Débiter, vendre : ÉCOULER *des marchandises, des produits.*

— Techn. Faire égoutter.

= **S'écouler**, v. pron. Couler hors de quelque endroit : *L'eau* S'ÉCOULE ; *le vin* S'EST ÉCOULÉ *du tonneau.* (Acad.)

— Fig. En parl. d'une foule, d'une réunion de personnes, Se retirer d'un lieu : *La foule, la presse* S'ÉCOULE.

Enfin de la prison les gonds bruyants roulèrent ;
A pas lents, l'œil baissé, les amis *s'écoulèrent.* (Lam.)

Une partie des gardes nationaux S'ÉTAIT ÉCOULÉE. (Mich.)

— Fig. Passer, diminuer, se dissiper, se perdre, se dit surtout des richesses, du temps, de l'existence : *Le temps* S'ÉCOULE. *L'argent* S'ÉCOULE *vite.* (Acad.) *La vie* S'ÉCOULE *en un instant.* (J. J. R.) *Combien de siècles* SE SONT ÉCOULÉS *avant que les hommes aient pu reprendre enfin le simple et le naturel.* (La Br.)

Le bonheur des méchants comme un torrent *s'écoule.* (Rac.)

Où conduit une première pensée coupable ? Une heure ne s'est pas ÉCOULÉE, *et en moins d'une heure j'ai franchi tous les degrés du crime.* (C. Del.)

— Comm. En parl. des marchandises, des produits agricoles ou manufacturiers, se vendre, se débiter, être exporté : *Les produits de ce département* S'ÉCOULENT *par plusieurs débouchés.* (Acad.)

ÉCOUPE ou **ÉCOUPÉE**, n. f. Mar. Balai pour nettoyer un vaisseau.

— Agric. Large pelle de fer.

ÉCOURGEON, n. m. V. ESCOURGEON.

ÉCOURTÉ, ÉE, part. pass. du v. Écourter : *Habit* ÉCOURTÉ. *Cheveux* ÉCOURTÉS.

— Qui a la queue coupée : *Toutes les bêtes à laine espagnoles sont* ÉCOURTÉES ; *ce qui leur donne de la difformité.* (Tessier.)

A ces mots il se fit une telle huée
Que le pauvre *écourté* ne put être entendu. (La Font.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit : *L'acte est si* ÉCOURTÉ *qu'il ne nous a fait aucun effet.* (Volt.) *Préface* ÉCOURTÉE.

ÉCOURTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*court.*) Couper la queue, les oreilles, en parl. des animaux : ÉCOURTER *un chien, un cheval.*

— Rogner, couper trop court : ÉCOURTER *un manteau.*

— Par extens. en parl. des ouvrages d'esprit. Retrancher ce qui est superflu ; abréger trop : *Il fallait abréger cette scène, mais non l'*ÉCOURTER. ÉCOURTER *un chapitre.*

ÉCOUSSAGE, n. m. Techn. Taches que l'on trouve sur la faïence, et qui sont produites par la fumée ou par le contact des doigts des ouvriers.

ÉCOUSSE. n. f. V. ÉCOUCHE.

ÉCOUTANT, part. prés. du v. Écouter :

Regardant sans rien voir, *écoutant* sans entendre,
Elle parle au hasard, à peine elle sourit. (C. Del.)

ÉCOUTANT, ANTE, adj. Qui écoute :

Je ne suis qu'*écoutant* parmi tant de merveilles. (La F.)

— *Avocat écoutant*, qui ne plaide pas : *Il sera toujours* AVOCAT ÉCOUTANT, *et le plus grand benêt de tout Paris.* (Brueys.)

— Subst. Auditeur : *Une gaieté de visage donne souvent l'avantage dans l'opinion des* ÉCOUTANTS. (P.)

— Hist. eccl. Pénitent admis aux instructions, mais qui était obligé de se retirer pendant les prières.

ÉCOUTE, n. f. (*écouter.*) Lieu où l'on écoute sans être vu ; il s'emploie le plus souv. au pluriel : *Il y avait, en Sorbonne, des* ÉCOUTES *où se tenaient les docteurs pour entendre les disputes publiques. La tribune aux* ÉCOUTES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Être aux écoutes*, être attentif à recueillir ce qui se dit, afin d'en tirer avantage : *On parle de telle affaire, il y a bien des gens qui sont aux* ÉCOUTES. (Acad.)

— Par analog. : *J'ai mis ma petite sœur aux* ÉCOUTES. (Dest.)

— Mar. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, et servant à la présenter au vent : *Larguer les* ÉCOUTES. *Border les* ÉCOUTES. (Académie) *Grandes* ÉCOUTES. ÉCOUTES *de misaine, de hunier, de perroquet*, etc.

— Art milit. Puits de mine, ou galerie de mineur, d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine.

ÉCOUTE, adj. fém. Il n'est usité que dans cette locut. : *Sœur écoute*, la religieuse qui accompagne une autre au parloir : *La sœur-*ÉCOUTE, *avertie apparemment par l'abbesse, s'était retirée.* (G. Sand.)

ÉCOUTÉ, ÉE, part. pass. d'Écouter : *Cette lecture fut* ÉCOUTÉE *avec beaucoup de bienveillance.* (Marm.) *L'homme digne d'être* ÉCOUTÉ *est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée.* (Fén.) *Un bon père doit toujours être* ÉCOUTÉ *de ses enfants.*

— Fig. : *La nature, paisiblement* ÉCOUTÉE, *apprend à l'homme ses devoirs rigoureux envers les autres.* (D'Alemb.)

— Man. *Des mouvements écoutés* ; des mouvements faits avec justesse et précision.

— *Pas écouté*, pas d'un cheval qui se balance entre les talons, sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre.

ÉCOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*auscultare* : lat. ; m. sign., Prêter l'oreille pour entendre : *Ne parlez pas si haut, on nous* ÉCOUTE. (Acad.) *Vivez avec les hommes comme si Dieu vous voyait ; parlez à Dieu, comme si les hommes vous* ÉCOUTAIENT. (Bouhours.) *Nous* ÉCOUTIONS *le murmure de la cascade, les roulements du tonnerre.*

... C'est une imprudence assez commune aux rois
D'*écouter* trop d'avis, et se tromper au choix. (Corn.)

Il ÉCOUTA *complaisamment ce beau langage* (J. Janin.)

— Absol. : *Savez-vous que c'est fort mal, d'*ÉCOUTER ? — *C'est pourtant tout ce qu'il y a de mieux pour bien entendre.* (Beaum.)

... Tâchons d'*écouter* cet entretien si tendre
Puisqu'il n'est rien de tel qu'*écouter* pour entendre.
(Augier.)

ÉCOUTER *est, de toutes les manières d'apprendre, celle qui donne le moins de peine.* (Andrieux.) *On se rend agréable quand on* ÉCOUTE *volontiers et sans jalousie.* (St-Évrem.)

Vous pouvez parler bas, j'*écouterai* des yeux. (C. Del.)

— *Écoute, écoutez*, s'emploient pour appeler quelqu'un ou pour éveiller fortement son attention : ÉCOUTE *donc ; viens ici. Un tel,* ÉCOUTEZ, *j'ai quelque chose à vous dire.* (Acad.)

Bajazet, *écoutez*, je sens que je vous aime. (Rac.)
Écoute, écoute enfin, comme j'ai combattu ! (Corn.)

— *Un écoute s'il pleut*, moulin qui ne va que par des écluses.

— PROV. et fig. *C'est un écoute s'il pleut*, se dit d'un homme faible, qui se laisse arrêter par les moindres obstacles ; il se dit aussi d'une promesse d'une espérance illusoire, d'une mauvaise défaite.

— Fig. et fam. *N'écouter que d'une oreille*, ne prêter qu'une faible attention à ce qu'on nous dit : *J'ai beau lui faire des remontrances, il* NE M'ÉCOUTE QUE D'UNE OREILLE. (Acad.)

— Part. Donner audience à quelqu'un : *Parlez, je vous* ÉCOUTE. *On les renvoya sans les* ÉCOUTER. (Ac.)

— Prêter une oreille attentive ÉCOUTER *la défense, les raisons de quelqu'un. Notre sage magistrat* ÉCOUTAIT *également le riche et le pauvre.* (Boss.)

— EXAUCER : *Écouter la prière, les vœux de quelqu'un. Le ciel* ÉCOUTA *nos vœux. Il remercia Neptune d'*AVOIR ÉCOUTÉ *ses vœux.* (Fén.)

— Fig. et mor. Se montrer favorable : *A peine l'armée fut assemblée, qu'on écouta les propositions d'accommodement.* (Volt.) *On ne voulait pas* ÉCOUTER *la proposition de paix qu'il faisait. Ce prince* ÉCOUTE *les flatteurs.* (Acad.)

Je condamnais Burrhus, pour *écouter* Narcisse. (Rac.)

— Fig. et mor. Obtempérer, obéir ; suivre les avis, les conseils, etc. ÉCOUTER *un père, une mère, un ami.* ÉCOUTER *les conseils, les avis de quelqu'un. Cet enfant ne veut* ÉCOUTER *personne.* (Acad.)

— Fig. et mor. Céder à ces mouvements, aux impulsions, à l'entraînement de... : ÉCOUTER *la raison. La reine commençait à* ÉCOUTER *la voix de la nature.* (Volt.) *Je n'ai* ÉCOUTÉ *que mon cœur.* (Id.)

Il a trop *écouté* son fol emportement. (C. Del.)
Son premier mouvement est le seul qu'il *écoute.* (Corn.)

— *Écouter trop son mal*, s'affecter trop vivement ; se trop ménager.

— Fig. *N'écouter que soi-même*, n'obéir qu'à ses propres inspirations.

— Fig. Ajouter foi :

*Gardez-vous d'*ÉCOUTER *les paroles douces.* (Fén.)

Et le ciel me punit d'*avoir* trop *écouté*,
D'un oracle imposteur la fausse obscurité. (Volt.)

— Man. *Écouter son cheval*, prendre soin de ne point le déranger de ses airs, quand il manie bien.

= **S'écouter**, v. pron.

— *S'écouter parler*, parler lentement et avec une certaine affectation.

— Absol. *Il s'écoute*, il se complait dans ce qu'il dit : *C'est un homme qui s'*ÉCOUTE.

Il *s'écoute*, il s'admire, il s'aime. (Boil.)

— *S'écouter trop*, s'inquiéter trop de sa santé.

Syn. Écouter, entendre, ouïr. *Entendre*, c'est percevoir des sons ; *écouter*, c'est chercher à les *entendre* ; *ouïr*, c'est *entendre* vaguement et d'une manière confuse. Lorsque j'ai *entendu* prononcer le nom de votre beau-père dans la conversation, j'ai *écouté*, et j'ai appris tous les détails d'une aventure dont j'avais déjà *ouï* parler.

ÉCOUTEUR, n. m. (*écouter.*) Pron. *é-kou-teur.* — Celui qui écoute, qui a l'habitude d'écouter indiscrètement ce qu'il ne doit pas savoir : *C'est un* ÉCOUTEUR *aux portes.* (Acad.) *Vous me savez assez maligne pour persifler les* ÉCOUTEURS. (J. J. R.) *Savant de la science des autres, il avait pris la position d'*ÉCOUTEUR, *et il n'en existait pas de plus attentif.* (H. de Balzac.)

Depuis quand ce métier d'*écouteur* assidu ?
C'est depuis que tu crains, mon cher, d'être entendu.
(Ponsard.)

— Adj. m. Man. Il se dit du cheval qui est distrait, qui hésite à prendre une allure. ‖ On dit plutôt ÉCOUTEUX.

ÉCOUTILLE, n. f. (*scutella*, petit bouclier ; lat.) Pron. *é-kou-ti-y.* Mar. Trappe par où l'on descend du premier pont dans le second, et dans l'intérieur du navire : *L'*ÉCOUTILLE *d'avant, d'arrière. Fermer les* ÉCOUTILLES. *On fuit sous le pont, on remonte par les* ÉCOUTILLES. (Chateaubr.)

ÉCOUTILLON, n. m. (dimin. *d'écoutille.*) Pron. *é-kou-ti-ion.* — Mar. Trappe ménagée dans le panneau d'une écoutille, ou contre les mâts dans les ponts supérieurs, pour recevoir le pied d'un mât de hune.

ÉCOUVETTE, n. f. (*scopa*, balai ; lat.) Pron. *é-kou-vètt.* — Techn. Petit balai dont le maréchal se sert pour ramasser le charbon dans le foyer et pour l'humecter d'eau.

— Longue brosse à manche, dont l'apprêteur se sert pour asperger d'eau les plaques employées à chauffer les étoffes, pendant le pressage.

ÉCOUVILLON, n. m. Pron. *é-kou-vi-ion.* — Sorte de long bâton à l'extrémité duquel est attaché un vieux linge qui sert à nettoyer le four des boulangers : *Elle me fit asseoir devant une table de pierre qu'elle couvrit d'une nappe qui avait l'air d'un* ÉCOUVILLON *de four.* (Lesage.)

— Artill. Bâton armé d'une brosse cylindrique servant à nettoyer le canon avant de le recharger.

ÉCOUVILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écouvillon.*) Pron. *é-kou-vi-io-né.* — Techn. Nettoyer un four avec l'écouvillon : ÉCOUVILLONNER *le four.*

— Artill. Se servir de l'écouvillon pour nettoyer une pièce d'artillerie.

ECPIESME, n. f. (ἐκπιέζω, je presse ; gr.) Pron. *èk-pi-èsm.* — Chirurg. Sorte de fracture du crâne. ‖ Sortie de l'œil hors de son orbite.

ÉCRAI, n. m. Agric. Milieu de la raie faite par la charrue.

ÉCRAN, n. m. (*crates*, claie ; lat.) Pron. *é-kran.* — Sorte de meuble dont on se sert pour se garantir de l'action directe du feu : ÉCRAN *monté sur un pied.* ÉCRAN *qui se hausse et se baisse. Mettez cela devant la cheminée en guise d'*ÉCRAN. (Acad.) *Je me mis à peindre à l'aquarelle des* ÉCRANS, *des tabatières et divers autres petits meubles en bois de Spa.* (G. Sand.)

— Fig. Tout ce qui garantit de la chaleur du feu. *Il se mit devant moi pour me servir d'*ÉCRAN. (Ac.)

— Techn. Cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête pour garantir leurs yeux de l'action du feu.

— Par anal. *La rétine est un* ÉCRAN *sur lequel viennent se peindre les objets extérieurs.* (Arago.)

ÉCRANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kran-ché.* — Technol. Effacer les faux plis d'une étoffe.

ÉCRASANT, part. prés. du v. Écraser.

ÉCRASANT, ANTE, adj. (*écraser.*) Pron. *é-kra-zan, zantt.* — Qui écrase, qui est propre à écraser.

— Fig. Qui humilie, qui étourdit : *Il est d'une insolence* ÉCRASANTE.

ÉCRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Écraser. *Fruits* ÉCRASÉS, *pains* ÉCRASÉS. *Un homme* ÉCRASÉ *par la chute d'une pierre.*

— Fig : ÉCRASÉ *sous le poids de la misère, du besoin. Le faible est* ÉCRASÉ *par le fort.* ÉCRASÉ *d'ennuis, de dettes, de travaux, de visites*, etc. *La nation est* ÉCRASÉE *par les besoins du fisc.* (Rayn.)

— Fig. Trop aplati ; trop bas ; trop court : *Avoir le nez* ÉCRASÉ. *Le comble de cette maison n'a point de grâce, il est trop* ÉCRASÉ. (Acad.) *Ce petit monstre avait le nez fort* ÉCRASÉ. (Lesage.)

— *Taille* ÉCRASÉE, taille trop courte et épaisse.

ÉCRASEMENT, n. m. (*écraser.*) Pron. *é-kraz-man.* Action d'écraser.

— État de ce qui est écrasé.

— Fig. : *L'*ÉCRASEMENT *de l'amour-propre.* (Mme de Maint.)

ÉCRASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*craie.*) Pron. *é-kra-zé.* — Aplatir et briser par un poids, par un effort violent : *La poutre tomba et lui* ÉCRASA *la tête.* ÉCRASER *une araignée, un insecte avec le pied.* ÉCRASER *des raisins dans un pressoir.* (Acad.)

... Le trône tient mal et tremble sur sa base,
Quand il y faut monter sur deux corps qu'on *écrase.*
(C. Del.)

A tout prendre, il vaut encore mieux écorcher les chiens que de les ÉCRASER. (Scribe.)

— Particul. Il se dit des chevaux, des voitures qui renversent les passants dans leur course : ÉCRASER *les passants.*

— Fig. : *Ne vous jouez pas à un homme si puissant ; il vous* ÉCRASERAIT.

Il te peut, en tombant, *écraser* dans sa chute. (Corn.)

— Par exagér. Fatiguer excessivement : *Ce travail m'*ÉCRASE. *On* ÉCRASE *ici ce jeune prince de fêtes et de plaisirs.* (D'Alemb.)

— Fig. Importuner extrêmement : *On l'*ÉCRASE *de demandes, de visites.*

— Fig. Charger à l'excès, surcharger : ÉCRASER *un peuple d'impôts. Les courtisans et ceux qui vivaient des abus monstrueux qui* ÉCRASAIENT *la France, sont sans cesse à dire qu'on pouvait réformer les abus sans détruire comme on a détruit.* (Chamf.)

— Fig. *Écraser quelqu'un dans une discussion, dans un débat*, etc., le réduire au silence, le forcer à l'avouer vaincu.

— Fig. Détruire, anéantir : *La puissance romaine* ÉCRASA *toutes les autres.* (Acad.) *La noblesse devait-elle se laisser* ÉCRASER *par la bourgeoisie ? Puis le jeune comte avait voulu un groom à la livrée de sa maison.* (H. de Balz.) *Détournons les tempêtes qui menacent d'*ÉCRASER *l'empire des Sultans.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et mor. : *Il faut d'une main soutenir l'innocence, et de l'autre* ÉCRASER *le crime.* (Volt.) ÉCRASER *les impies.* (Chateaub.)

Frappe, *écrase* le vice à tes pieds abattu. (C. Del.)

*J'aime mieux aller en Italie, que de me livrer, tête baissée, à l'inévitable scandale qui va m'*ÉCRASER. (C. D.)

— Manuf. Trop frapper une étoffe.

= **S'écraser**, v. pron. Être écrasé : *Ce fruit s'*ÉCRASE *dès qu'on le presse.*

— S'aplatir : S'ÉCRASER *le pouce, la main, le pied entre deux pierres.*

— Escr. Action de pousser le génou droit en avant après le coup tiré, de laisser tomber le corps et de lever le pied gauche : *Ne vous* ÉCRASEZ *pas.*

ÉCRÉMAGE, n. m. (*crème.*) Pron. *é-kré-maj.* — Écon. rur. Action d'écrémer le lait.

— Techn. Action d'écrémer le verre fondu.

ÉCRÉMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crème.*) Pron. *é-kré-mé.* — (Il change l'*é* fermé du rad. *écrém* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent : j'écrème, il écrème, ils écrèment.* Ôter la crème : écrémer du lait.

— Fig. Enlever d'un tout ce qu'il y a de meilleur : ÉCRÉMER *une bibliothèque, la cargaison d'un navire.*

— Comm. et fig. : ÉCRÉMER *une ville, un département*, prendre à la hâte les commissions dont on est presque sûr d'avance.

— Techn. Enlever la surface du verre fondu, pour retirer les ordures qui pourraient y être tombées.

ÉCRÉMOIRE, n. f. Pron. *é-kré-moar.* — Techn. Instrument dont les artificiers se servent pour rassembler les matières broyées, on pour les prendre dans les boîtes. || Ustensile du verrier.

ÉCRÉNAGE, n. m. Pron. *é-kré-naj.* — Technol. Façon que le fondeur de caractères donne à certaines lettres longues.

ÉCRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kré-né.* — Il change l'*é* fermé du rad. *éorin*, en è ouvert avant les finales *e, es, ent.* — Techn. Dégager légèrement la partie supérieure ou inférieure de certaines lettres d'un peu de matière qui environne cette partie, et la fait porter à faux.

ÉCRÉNEUR, n. m. Ouvrier qui pratique l'écrénage.

ÉCRÉNOIR, n. m. Pron. *é-kré-noar.* — Techn. Outil d'acier tranchant, qui sert à écréner.

ÉCRÊTEMENT, n. m. (*crête.*) Agricult. Réparation qu'on fait au printemps sur les côtes des fossés. || Opération qui consiste à gratter les côtés des trous que l'on a creusés avant l'hiver pour y planter des arbres.

ÉCRÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kré-té.* — Abattre à coups de canon la crête ou le parapet d'un bastion : *Le canon* A *déjà* ÉCRÊTÉ *le bastion.* (Acad.)

— Enlever la crête à un coq.

— Agric. Couper les sommités du blé de Turquie.

ÉCREVISSE, n. f. (χάρασος, crabe ; gr.) Pron. *é-kre-viss.* — Animal de la famille des Crustacés décapodes ; il vit dans l'eau : ÉCREVISSE *de mer, de rivière. Les pattes et les antennes des* ÉCREVISSES *ont la faculté de repousser après l'amputation. Pêcher des* ÉCREVISSES. *Soupe aux* ÉCREVISSES. (Acad.)

— *Buisson d'*ÉCREVISSES, plat d'écrevisses entassés avec de la verdure.

— *Yeux d'écrevisse*, petites concrétions blanches et pierreuses, qu'on trouve sous le corselet des écrevisses, et dont on fait quelquefois usage en médecine : *Poudre d'yeux d'*ÉCREVISSE.

— Prov. *Aller comme les écrevisses*, reculer au lieu d'avancer.

— *Être rouge comme une écrevisse*, très-rouge, comme l'est une écrevisse cuite.

— Astron. Signe du zodiaque, appelé aussi *Cancer* : *Le soleil entre dans le signe de l'*ÉCREVISSE *vers la fin de juin.* (Acad.)

— Anc. Cuirasse formée d'écailles qui s'emboîtaient les unes dans les autres.

— Techn. Grande tenaille dont on se sert pour saisir les lopins de fer rouge et les trainer sur l'enclume.

— Pierre à chaux qui a pris une couleur rouge pendant la calcination.

ÉCRIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kri-é.* — Techn. Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un linge chargé de grès.

ÉCRIER (S'), v. pr. 1re conj. (*cri.*) Pron. *sé-kri-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous écriions, vous vous écriiez.* — Faire un grand cri, une exclamation de douleur, d'étonnement, d'admiration, etc. : S'ÉCRIER *d'admiration, de frayeur.* (Acad.) JE ME SUIS ÉCRIÉ *de surprise ; et il s'est retiré.* (Mariv.)

Pluton sort de son trône, il pâlit, il *s'écrie.* (Boil.)

— Prononcer quelques paroles en élevant beaucoup la voix : *Accourez à moi !* S'ÉCRIA-T-IL. (Acad.) *Démophile se lamente, et* s'ÉCRIE : *Tout est perdu* (La Br.)

Je m'*écriais* : Tenez-moi lieu de mère. (Bérang.)

Je M'ÉCRIAI *que c'était une injustice. Eh quoi !* T'ÉCRIA-T-*elle, vous auriez la barbarie de...* (Acad.)

ÉCRIEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

ÉCRILLE, n. f. Pron. *é-cri-y.* — Claie établie à la décharge d'un étang, pour retenir le poisson.

ÉCRIN, n. m. (*crines*, cheveux ; lat.) Pron. *é-krain.* — Petit coffret pour serrer les pierreries, les bijoux : *Elle apporta l'*ÉCRIN *où étaient ses pierreries.* (Acad.)

— Les joyaux de l'écrin : *Un riche, un bel* ÉCRIN. (Acad.)

ÉCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*scribere* ; lat. ; m. sign. ; anc. *escrire.*) Pron. *é-krir.* — (*J'écris, nous écrivons ; j'écrivais, nous écrivions ; j'écrivis, nous écrivîmes ; j'écrirai, nous écrirons ; j'écrirais, nous écririons ; écris, écrivons ; que j'écrive, que nous écrivions ; que j'écrivisse, que nous écrivissions ; écrivant ; écrit, écrite.*) Absol. Tracer, former, figurer des lettres, des caractères, des signes : ÉCRIRE *bien*, ÉCRIRE *mal ; savoir lire et* ÉCRIRE. *Les anciens* ÉCRIVAIENT *sur des tablettes enduites de cire.* (Acad.) *Les Chinois* ÉCRIVENT *de haut en bas, les Tyriens et les Chaldéens* ÉCRIVAIENT *de droite à gauche ; les Grecs et nous de gauche à droite.* (Volt.) *Ses lettres me font grand plaisir quoiqu'il* ÉCRIVE *comme un chat.* (Id.)

— Prov. *Voilà une belle voix pour écrire et une belle main pour chanter*, se dit d'une voix fausse et d'une mauvaise écriture.

— Exprimer, noter, par le moyen de l'écriture : ÉCRIVEZ *cela sur une feuille de papier, dans votre journal, sur vos tablettes.* ÉCRIRE *son nom, son adresse.* (Acad.) *Vous aimez mieux m'*ÉCRIRE *vos sentiments que vous n'aimez à me les dire.* (Mme de Sév.) *Il est beau d'*ÉCRIRE *ce que l'on pense ; c'est le privilége de l'homme.* (Volt.)

J'adore le seigneur, on m'explique sa loi ;
Dans son livre divin, on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'*écrire.* (Rac.)

— Par analog. : ÉCRIRE *un morceau de musique, un air, un calcul.*

— Absol. Composer : *Grétry, Paësiello,* ONT *beaucoup* ÉCRIT.

— Par extens. Orthographier, écrire les lettres d'un mot : *Comment* ÉCRIVEZ-VOUS *ce mot ? Comment* ÉCRIVEZ-VOUS *votre nom ? A peine pouvait-il* ÉCRIRE *quelques lignes correctement.* (Cuv.)

— Absol. S'engager par écrit : *Il ne suffit pas de donner des paroles, il faut* ÉCRIRE. (Acad.)

— Fig. Composer, exprimer des pensées, des sentiments, etc., en écrivant soi-même ou en faisant écrire sous sa dictée : ÉCRIRE *une lettre, un billet*, etc. ÉCRIRE *un discours ;* ÉCRIRE *un ouvrage, une histoire, un traité.*

— Fam. *Écrire des volumes*, écrire beaucoup. *On* A ÉCRIT DES VOLUMES *sur cette question.* (Acad.)

— *Écrire d'une chose*, en traiter d'une manière détaillée. *On* A *trop* ÉCRIT *de l'autruche, et pas assez du touyou.* (Buff.)

— Absol. ÉCRIRE *en prose, en vers,* ÉCRIRE *en latin, en grec. Passer la nuit à* ÉCRIRE, *être sans cesse à* ÉCRIRE, *etc. J'ai assez* ÉCRIT *si mon nom doit vivre, beaucoup trop s'il doit mourir.* (Chateaubr.) *On* ÉCRIT *aujourd'hui assez ordinairement sur les choses qu'on entend le moins.* (P. L. Cour.) *Le siècle de Louis XIV vous paraît écrit d'un style ridicule, à la bonne heure ; vous* ÉCRIVEZ *bien mieux, et j'en suis fort aise. Je vous jure que je ne serai jamais assez sot pour prendre le parti de ma manière d'*ÉCRIRE *contre la vôtre.* (Volt.)

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'*écrire.* (Boil.)

— *Écrire au courant de la plume*, écrire rapidement, sans assez de réflexion, de soin.

— Adresser et envoyer une lettre à quelqu'un : *Je lui* AI ÉCRIT *deux lettres auxquelles il n'a pas répondu.* (J. J. R.)

— Absol. M. sens : *Je n'*ÉCRIS *point dans ce pays-là. Je vous* ÉCRIRAI *de Naples. Je lui* AI ÉCRIT *deux ou trois fois, il ne me fait point de réponse.* (Acad.) *Je vous* ÉCRIRAI, *je vous donnerai mon adresse.* (J. J. Rouss.)

— Intrans. *Écrire quelque chose à quelqu'un*, lui faire savoir, lui faire connaître quelque chose par lettre : *Je lui* AI ÉCRIT *la mort de son père.* (Acad.) *Je lui* ÉCRIRAI *toutes les nouvelles.* (Id.)

— Fig. et fam. *Écrire de bonne encre, de la bonne encre à quelqu'un*, lui écrire d'un ton ferme et sévère, soit pour lui faire des reproches, soit pour lui intimer un ordre.

— Absol. Il se dit de la qualité du style : *Il est savant, mais il ne sait pas* ÉCRIRE. (Acad.) *Peu d'auteurs ont également bien* ÉCRIT *en vers et en prose.* (Marm.)

Qui ne sait se borner ne sut jamais *écrire.* (Boil.)

— *L'art d'écrire*, l'art qui comprend les règles, l'étude du style : *Il possède assez bien l'*ART D'ÉCRIRE. *On écrit beaucoup sur l'*ART D'ÉCRIRE. (Chamf.)

— Partic. Exposer une doctrine, une théorie, etc., l'exprimer par écrit : *Ce philosophe* A ÉCRIT *que la sensation était la source de toutes nos idées. Aristote* A ÉCRIT *que les animaux...* (Acad.)

— Fig. Graver profondément, empreindre : *Dieu* A ÉCRIT *sa loi dans le cœur des hommes.*

— Fig. *Les rides* ONT ÉCRIT *son âge sur son front.* (La Br.)

— Prat. absol. Exposer ses raisons dans une requête, dans un mémoire, etc., pour défendre sa cause. *Ils furent appointés à* ÉCRIRE *et produire. Cet avocat* A ÉCRIT *dans telle affaire, il* A ÉCRIT *pour un tel.* (Acad.)

= **S'écrire**, v. pron. Correspondre mutuellement par lettres, en parlant de deux personnes.

— Être écrit : *Tout ce qui se dit ne s'*ÉCRIT *pas.*

— Inscrire son nom chez quelqu'un à qui l'on fait visite : S'ÉCRIRE *à la porte de quelqu'un.* (Acad.)

Je m'*écrirai* chez eux, même je les verrai. (C. Del.)

— *Se faire écrire*, même sens : SE FAIRE ÉCRIRE *à la porte de quelqu'un.* (Acad.)

.... Chez eux allez *vous faire écrire.* (C. Del.)

ÉCRIT, ITE, part. pass. du v. Écrire : *Cette page est bien* ÉCRITE, *mal* ÉCRITE. *La langue parlée et la langue* ÉCRITE.

— Prov. *Ce qui est écrit est écrit*, il ne sera rien changé à ce qui a été écrit, à ce qui a été décidé, convenu par écrit.

— Fig. *Cela était écrit au ciel*, la Providence avait décidé que cela serait.

— Par analog. *La destinée des hommes est écrite au ciel ; cela était écrit dans le livre du destin.*

— Imperson. dans ce sens : *Il est écrit que...* Il est arrêté ; il était marqué d'avance que. IL EST ÉCRIT *que je serai toujours dupé. Il est* ÉCRIT *que je ne gagnerai pas.* (Acad.)

— Fam. *Cela est* ÉCRIT, *était* ÉCRIT, cela doit, devait arriver.

— Il se dit d'un papier, d'un parchemin, etc., sur lequel on a écrit : *Ce n'est pas un papier blanc, c'est un papier* ÉCRIT. (Acad.)

— Fig. Empreint, marqué : *Cet homme porte le malheur* ÉCRIT *sur son visage.* (Acad.) *Elle oublie que l'âge est* ÉCRIT *sur son front.* (La Bruy.)

Ses malheurs sur son front sont *écrits.* (Régn.)

— Composé, surtout au point de vue du style : *Il y a dans son livre quelques* PAGES *bien* ÉCRITES.

ÉCRIT, n. m. (*scriptum* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-kri.* — Ce qui est écrit, quelque chose d'écrit : *Lire un* ÉCRIT ; *montrer un* ÉCRIT *à quelqu'un. Il tira un* ÉCRIT *de sa poche.* (Acad.)

— Acte, mémoire contenant quelque clause, quelque convention : *Signer un* ÉCRIT ; *faire un* ÉCRIT. ÉCRIT *sous seing privé. Il est homme de mauvaise foi, il plaide contre son* ÉCRIT. *Vous ne pouvez pas le nier, j'en ai votre* ÉCRIT. (Acad.)

— *Mettre, rédiger, exposer par écrit*, etc., écrire quelque chose, l'exposer, le consigner dans un écrit, dans un mémoire, etc. *Mettre une adresse par* ÉCRIT. *Il voulut que ces instructions fussent rédigées par* ÉCRIT. *Exposer ses raisons* PAR ÉCRIT. (Acad.)

On lui *mit par écrit*
Ce que l'on voulait qu'il fût dit. (La F.)

— Dans le même sens : METTRE *une chose en* ÉCRIT, l'écrire pour s'en souvenir ou la constater.

— Fam. Dans ce sens : *Coucher par écrit.*

— Procéd. *Instruction par écrit*, instruction dans laquelle les parties exposent leurs moyens seulement par écrit.

— Par anal. *Procès par écrit ; instruire une affaire par écrit.*

— Jurispr. *Preuve par écrit*, preuve qui résulte d'un écrit ; par oppos. à *Preuve testimoniale.*

— Ouvrage d'esprit de peu d'étendue : *Un* ÉCRIT *remarquable. C'est un* ÉCRIT *plein de goût. Des* ÉCRITS *séditieux.* (Acad.)

Un *écrit* scandaleux sous votre nom se donne. (Boil.)

— *Écrit anonyme*, dont l'auteur ne se nomme pas.

— *Écrit pseudonyme*, écrit dont l'auteur prend un nom supposé.

— Plur. Ouvrage d'esprit en général : *Les* ÉCRITS *de Racine, de Voltaire, etc. Ses* ÉCRITS *ne seront imprimés qu'après sa mort.* (Acad.) *Ma conduite et mes* ÉCRITS *parlent pour moi.* (D'Alemb.)

Mais je lui disais, moi, qu'un froid *écrit* assomme,
Qu'il ne faut que ce faible à décrier un homme. (Mol.)
Ses *écrits* pleins de feu partout brillent aux yeux. (Boil.)

Quoi ! j'aurais devant mes yeux cette épouse tant calomniée, cet auteur illustre dont la vie privée n'est pas moins publique que les ÉCRITS ! (C. Del.)

ÉCRITE, n. f. Anc. prat. Convention, concordat, atermoiement.

ÉCRITEAU, n. m. (*écrit.*) Pron. *é-kri-tô.* — Inscription en gros caractères qu'on met sur un papier, sur du bois, etc., pour faire connaître quelque chose au public : ÉCRITEAU *de maison, de chambre à louer, Il a mis un* ÉCRITEAU *pour faire savoir qu'il montre à lire, qu'il prend des pensionnaires.* (Acad.) *On expose les condamnés avec des* ÉCRITEAUX.

Pardieu ! pour récompense honnête,
Lisez-nous l'*écriteau* placé sur votre tête. (V. Hugo.)

Syn. Écriteau, épigraphe, inscription. Les *écriteaux* sont les étiquettes des marchandises, ou les enseignes des petites professions ; les *inscriptions* sont des espèces de phrases destinées à éclairer l'histoire ; les *épigraphes* sont des devises par lesquelles les écrivains et les artistes donnent une idée générale de leurs œuvres, et quelquefois de leurs personnes. L'*écriteau* a un caractère commercial, *l'épigraphe* un caractère personnel, *l'inscription* un caractère public.

ÉCRITOIRE, n. f. (*écrit.*) Pron. *é-kri-toar.* — Petit meuble qui contient les objets nécessaires pour écrire ; encre, papier, plume, etc. : ÉCRITOIRE *de corne, d'ivoire, de cuivre.* ÉCRITOIRE *de poche, de cabinet, de bureau.* ÉCRITOIRE *bien garnie.* (Acad.)

En entrant au bureau, je n'avais, j'en fais gloire,
D'autre propriété que ma seule *écritoire.* (Étienne.)

— Fig. et fam. *Écrire contre quelqu'un en pleine écritoire*, sans ménagement.

— Abusiv. Tout vase où l'on met de l'encre, et qu'on appelle mieux *encrier.*

— Anc. prat. *Greffier de l'écritoire*, greffier qui rédigeait les rapports des experts désignés pour visiter ou estimer les bâtiments.

— Anc. Par dénigr. *Nobles de l'écritoire*, nom que la noblesse d'épée donnait aux gens de robe.

ÉCRITURE, n. f. (*scriptura* ; lat. m. sign.) Pron. *é-kri-tur.* — L'art d'écrire, de retracer la parole par des signes convenus : *On attribue aux Phéniciens l'invention de l'*ÉCRITURE. (Acad.) *Je n'ai jamais su apprendre à lire l'*ÉCRITURE. (Mol.)

— Par extens. Caractères écrits ; genre particulier de ces caractères : *Belle* ÉCRITURE, *mauvaise* ÉCRITURE. ÉCRITURE *bâtarde, ronde, coulée, anglaise*, etc. ÉCRITURE *publique ou authentique.* ÉCRITURE *hiéroglyphique. On a voulu effacer les* ÉCRITURES. (Acad.)

— Prov. *Entendre les écritures*, être habile et intelligent.

— Manière de former les caractères : *Avoir une belle* ÉCRITURE, *une mauvaise* ÉCRITURE. *J'ai vu de son* ÉCRITURE. *Il a reconnu son* ÉCRITURE. (Acad.) *Les experts nommés pour vérifier les* ÉCRITURES. (Ac.) *Les Phéniciens, en communiquant leurs caractères aux Grecs, leur rendirent un grand service en les délivrant de l'embarras de l'*ÉCRITURE *égyptiaque.* (Volt.)

— Anc. jurispr. *Écritures en fait d'affaires appointées*, écritures qui étaient faites par les avocats et les procureurs des parties, touchant une affaire en litige.

— Pal. Au plur. *Écritures.* Écrits qui traitent d'un procès, d'une affaire litigieuse : *Quel est l'avoué qui a fait vos* ÉCRITURES ? (Acad.) *Ces* ÉCRITURES *ne passent point en taxe.* (Id.)

— Comm. *Écritures de commerce*, l'ensemble des livres exposant l'actif et le passif d'un négociant : *Les* ÉCRITURES *de cette maison ne sont pas en règle.*

— *Tenir les écritures*, tenir les livres, les registres d'un négociant, d'un banquier, etc. ; n'est plus guère usité ; on dit plutôt : *Tenir les livres.*

— *Écritures de banque*, les billets que se font entre eux les négociants qui ont des comptes en banque, pour opérer des transferts.

— Admin. *Commis aux écritures*, expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— *L'Écriture sainte*, et *les saintes Écritures*, ou simpl. *l'Écriture, les Écritures*, l'Ancien Testament et le Nouveau : *La majesté des* ÉCRITURES *m'étonne.* (J.-J. Rouss.) *Nous lisons dans l'*ÉCRITURE *Sainte. Il a cité plusieurs passages de l'*ÉCRITURE. (Acad.) *C'est aux pasteurs à nous expliquer les* ÉCRITURES. *L'*ÉCRITURE *a dit que le commencement de la sagesse était la crainte de Dieu ; moi je crois que c'est la crainte des hommes.* (Chamfort.)

— Prov. et fig. *Concilier les écritures*, accorder des choses qui semblent opposées.

— Zool. Genre de coquilles.

ÉCRIVAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écrivain.*) Pron. *é-kri-va-ié.* — Néol. T. de mépris, écrire beaucoup, vite et mal : ÉCRIVAILLER *des romans.*

— Intr.

ÉCRIVAILLERIE, n. f. (*écrivailler.*) Pron. *é-kri-va-y-rî.* — Manie d'écrire à tort et à travers, sans goût, sans talent : *L'*ÉCRIVAILLERIE *est le symptôme d'un siècle débordé.* (Montesq.)

ÉCRIVAILLEUR, n. m. (*écrivailler.*) Pron. *é-kri-va-ieur.* — Mauvais écrivain, qui écrit beaucoup et mal : se dit souvent pour *écrivassier* : *La tourbe des* ÉCRIVAILLEURS.

Le moindre *écrivailleur* se croit un personnage.
(De la Ville.)

ÉCRIVAIN, n. m. (*scriptor* ; lat.) Pron. *é-kri-vain.* — Celui dont la profession est d'écrire, d'enseigner à écrire : *Il y avait autrefois des* ÉCRIVAINS *jurés ; c'est un* ÉCRIVAIN *fort habile.* (Acad.)

— *Écrivain public*, celui qui écrit pour le public, moyennant rétribution, des lettres, des mémoires, des pétitions, etc.

— Commis des grands bâtiments de commerce : *L'*ÉCRIVAIN *a qualité pour recevoir les testaments faits sur mer.* (Acad.)

— Chancell. rom. *Écrivain apostolique*, secrétaire de la chancellerie du pape.

— Général. Celui qui écrit, qui compose des livres : *Un bon, un mauvais* ÉCRIVAIN. *Les grands* ÉCRIVAINS *du XVII*e*, du XVIII*e *siècle.*

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'*écrivain* du commun, et poëte vulgaire. (Boil.)

— Absol. Celui qui a des qualités de style remarquables : *Il faut de solides études pour former un* ÉCRIVAIN. *Il aspire à devenir un* ÉCRIVAIN. (Acad.) *On porte en soi comme un spectateur intérieur qui fait provision d'idées et de couleurs à mesure que les événements passent devant lui : l'*ÉCRIVAIN *se forme pendant que l'homme agit.* (De Broglie.)

— Il se dit aussi des femmes : *Madame de Sévigné est un* ÉCRIVAIN *remarquable.*

Syn. Écrivain, auteur. *Écrivain* est relatif à la forme, au style, à l'art de la composition ; *auteur* est relatif au fond, à la vérité des faits, à la qualité des idées qui constituent le livre. On dira que Daniel, *écrivain* fort médiocre, est un *auteur* assez exact ; on dira tout le contraire de Méseray, *écrivain* nerveux, coloré, mais *auteur* très-peu digne de foi. On invoque le témoignage d'un *auteur* véridique ; on cite les exemples des bons *écrivains.* On désigne particul. les hommes qui ont publié des ouvrages de belles-lettres sous le nom d'*écrivains*, tandis qu'*auteur* se dit indifféremment de tous ceux qui ont publié des ouvrages, sur quelque matière que ce soit.

ÉCRIVANT, part. prés. du v. Écrire.

ÉCRIVANT, ANTE, adj. (*écrire.*) Pron. *é-kri-van, vantt.* — Qui a l'habitude d'écrire : *La secte* ÉCRIVANTE. *Ce n'est pas aux yeux que j'ai mal, c'est à la main* ÉCRIVANTE. (Volt.)

ÉCRIVASSIER, n. m. (*écrivant.*) Pron. *é-kri-va-cié.* — Par dénigr. Celui qui écrit beaucoup, vite et mal : *Ces* ÉCRIVASSIERS *ne cessent de faire des livres sur des livres.* (Fontanes.)

ÉCRIVE, n. f. Techn. Arbre de l'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE, n. (*écrivant.*) Pron. *é-kri-veur, veuz.* — Celui, celle qui écrit beaucoup, qui aime à écrire.

ÉCROTAGE, n. m. Technol. Action d'écroter.

ÉCROTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-kro-té.* — Techn. Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

ÉCROU, n. m. (*schraub.*, vis ; all.) Techn. Trou percé en spirale, par lequel passe une vis : *L'*ÉCROU *d'un pressoir, d'un boulon.*

ÉCROU, n. m. (*scribere*, écrire ; lat.) Article du registre des emprisonnements, portant le nom du prisonnier, la cause de l'arrestation, etc. : *Dresser, lever un* ÉCROU.

ÉCROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Écrouer : *Le prisonnier a été* ÉCROUÉ.

ÉCROUELLE, n. f. Vulg. La Crevette des ruisseaux.

ÉCROUELLÉ, ÉE, adj. et n. Pron. *é-krou-è-lé.* Il se disait autrefois des personnes atteintes des écrouelles. On dit, *scrofuleux.*

ÉCROUELLES, n. f. pl. (*scrophulæ* ; rad. *scropha*, truie ; lat.) Pron. *é-krou-èl.* — Anc. méd. Maladie lymphatique, caractérisée par la tuméfaction des glandes du cou : *Les anciens rois de France touchaient les* ÉCROUELLES *en certaines occasions, d'après l'opinion populaire qu'en les touchant ils les guérissaient.* (Ac.) ‖ V. SCROFULES.

ÉCROUELLEUX, EUSE, adj. Anc. méd. Qui tient de la nature des écrouelles. ‖ V. SCROFULEUX.

ÉCROUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écrou.*) Pron. *é-krou-é.* — Inscrire un acte d'arrestation sur le registre des écrous ; emprisonner : *On l'a* ÉCROUÉ *tel jour.* (Acad.)

— *Faire écrouer quelqu'un*, faire mettre sur le registre des écrous : *Je ne* LE FIS *pas* ÉCROUER *dans sa prison.* (Marm.)

ÉCROUI, IE, part. pass. du v. Écrouir : *Le cuivre* ÉCROUI *est de tous les métaux celui qui augmente le plus en pesanteur spécifique. Le fer fortement* ÉCROUI *ne communique pas la polarité à une aiguille d'acier.* (Becquerel.)

ÉCROUIR, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-krou-ir.* — Techn. Battre un métal pour le rendre plus doux et plus élastique : *On* ÉCROUIT *le fer à chaud et à froid.*

= **S'écrouir**, v. pron. Être écroui : *Le fer, quoique le plus robuste de tous les métaux*, S'ÉCROUIT *comme les autres.* (Buff.)

ÉCROUISSAGE, n. m. Techn. Action d'écrouir : *En général l'*ÉCROUISSAGE *augmente la densité des corps.*

ÉCROUISSEMENT, n. m. (*écrouir.*) Pron. *é-krou-iss-man.* — Techn. Résultat de l'action d'écrouir : *Tous les métaux acquièrent un excès de dureté par l'*ÉCROUISSEMENT.

ÉCROULÉ, ÉE, part. pass. du v. S'écrouler, *Mur* ÉCROULÉ. *Maison* ÉCROULÉE.

— Fig. *Empire* ÉCROULÉ ; *fortune* ÉCROULÉE.

ÉCROULEMENT, n. m. (*écrouler.*) Pron. *é-kroul-man.* — Chute, éboulement de terres, de murailles, etc. : *Les* ÉCROULEMENTS *des toitures, les sifflements de la flamme et des vents, les vociférations des soldats barbares, que l'ardeur de l'embrasement épouvantait, se confondaient en un seul cri.* (A. Guiraud.)

— Fig. Ruine complète : *L'*ÉCROULEMENT *de toute la fortune d'autres races apprend qu'il existe un être qui préside aux destinées de la terre.* (Mass.)

ÉCROULER (S'), v. pron. 1re conj. (*crouler.*) Tomber avec fracas, en s'affaissant : *Cet édifice vint tout d'un coup à* S'ÉCROULER. *La maison* S'ÉCROULA. (Ac.) *L'édifice* S'ÉCROULAIT *de toutes parts.* (Rayn.) *Le navire ballotté d'un flanc à l'autre nous secouait avec ce terrible mugissement d'un édifice qui* S'ÉCROULE. (Lam.)

Les noirs donjons *s'écroulèrent* d'eux-mêmes. (A. Chén.)

— Il s'empl. sans pronom, avec *laisser, faire*, etc. : *Vous laisserez* ÉCROULER *votre maison.*

— Par extens. :

Les astres l'un sur l'autre un jour *s'écrouleront.*
(Thomas.)

— Fig. *Cet empire* S'ÉCROULAIT *de toutes parts.* (Acad.) *Tout passe, tout* S'ÉCROULE *à vos yeux.* (Mass.)

ÉCROÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croûte.*) Pron. *é-krou-té.* — Oter la croûte : ÉCROÛTER *le pain.*

ÉCRU, UE, adj. (*cru.*) Pron. *é-kru.* — Manuf. Qui n'a point été soumis à l'eau : *Soie* ÉCRUE.

— *Fil* ÉCRU qui n'a point été lavé.

— *Toile* ÉCRUE, qui n'a pas été blanchie.

— Techn. *Cuir écru*, mal corroyé : *Des brodequins de cuir* ÉCRU. (Ch. Nod.)

— Comm. Substantiv. Qualité de ce qui est écru. ‖ Étoffe écrue.

ÉCRUES, n. f. pl. Eaux et for. Il se disait autrefois des bois qui avaient crû nouvellement sur des terres labourables.

ECSARCOME, n. m. (ἐκσάρκωμα, formé de ἐκ, hors de, σάρξ, σαρκός, chair ; gr.) Pron. *èk-çar-kom.* — Méd. Excroissance charnue.

ECTASE, n. f. (ἔκτασις, extension ; gr.) Pron. *èk-tâz.* — Prosodie gr. Licence qui consiste à employer comme longue une syllabe qui devrait être brève.

ECTHÈSE, n. f. (ἔκθεσις, exposition ; gr.) Pron. *èk-tèz.* — Anc. Formules ou profession de foi dressées au nom d'un concile, d'un empereur, etc.

ECTHLIPSE, n. f. (ἔκθλιψις, de ἐκθλίβω, je romps ; gr.) Pron. *èk-tlips.* — Philol. anc. Figure de grammaire qui consiste à supprimer une lettre dans un mot. Dans la versification latine, l'*ecthlipse* est l'espèce d'élision qui a lieu quand la syllabe élidée se termine par une *m.*

ECTHYMA ou ECTHYME, n. m. (ἔκθυμα, éruption ; gr.) Pron. *èk-ti-ma* ou *èk-tim.* — Méd. Exanthème léger qui apparaît subitement et dure peu de temps. *Les croûtes qui se forment dans l'*ECTHYMA *sont adhérentes, épaisses et élevées au centre.* (Chomel.)

ECTHYMOSE, n. f. (ἐκθύμωσις, irritation ; gr.) Pron. *ek-ti-môz.* — Méd. Ébullition, agitation, bouillonnement du sang.

ECTILLOTIQUE, adj. des 2 g. (ἐκτίλλω, j'arrache ; gr.) Pron. *èk-til-lo-tik.* — Épilatoire.

ECTOME, n. f. (ἐκτομή, coupure ; gr.) Pron. *èk-*

tom. — Chir. Excision, ablation, amputation.

ECTOPAGE, n. m. Pron. *èk-to-paj.* — Anat. Monstre double dont les deux corps sont réunis latéralement.

ECTOPIE, n. f. (ἐκ, hors de ; τόπος, lieu ; gr.) Pron. *èk-to-pi.* — Méd. Anomalie quelconque dans la situation d'un organe.

ECTOPOCYSTE, n. f. (ἔκτοπος, déplacé, et κύστις, vessie ; gr.) Pron. *èk-to-po-cist.* — Méd. Déplacement de la vessie.

ECTOPOCYSTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èk-to-po-ciss-tik.* — Méd. Qui résultent du déplacement de la vessie.

ECTROPION, n. m. (ἐκτροπίον, renversement des paupières ; gr.) Pron. *èk-tro-pion.* — Méd. Éraillement de la paupière ; Renversement des paupières en dehors, de sorte qu'elles ne peuvent plus recouvrir complètement le globe de l'œil.

ECTROSE, n. f. (ἐκτιτρωσκεῖν, avorter ; gr.) Pron. *èk-troz.* — Méd. Avortement.

ECTROTIQUE, adj. des 2 g. (ἐκτιτρώσκω, je fais avorter ; gr.) Pron. *èk-tro-tik.* — Méd. Abortif, propre à faire avorter.

ECTYLOTIQUE, adj. des 2 g. (ἐκ, extractif, et τύλος, calus, durillon ; gr.) Pron. *èk-ti-lo-tik.* — Méd. Il se dit de médicaments qui ont la propriété de consumer les callosités.

ECTYPE, n. f. (ἔκτυπον, image relevée ; gr.) Pron. *èk-tip.* — Anc. Espèce de sceau.

ÉCU, n. m. (*scutum*, bouclier ; lat.) Bouclier que portaient les chevaliers : *Combattre avec la lance et l'*ÉCU. (Acad.)

Revenez du combat, ou vainqueurs ou vaincus,
M'accabler sous le poids de vos larges *écus*. (Mairet.)

*Il a l'épée au côté, l'*ÉCU *au coude, des bottes de fer aux jambes !*

— Blas. Figure de l'écu représentant les armoiries : ÉCU *écartelé. L'*ÉCU *de France. Saint-Louis lui concéda un* ÉCU *de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* (Chateaubr.)

— Prov. *N'avoir plus ni écu ni targe*, n'avoir plus aucune arme défensive. ‖ Fig. N'avoir ni or ni menue monnaie.

— Anc. Pièce de monnaie d'argent de trois ou de six livres : ÉCU *de trois livres.* ÉCU *de six livres. Je fais une épigramme contre un sot et je donne un* ÉCU *à un pauvre.* (Rivar.)

— *Petit écu*, écu de la valeur de trois livres : *Avec ce* PETIT ÉCU, *tu prendras un cabriolet, et tu iras rue des Lombards acheter une drogue ; avec ces dix mille francs tu annonceras ta drogue et..., ta fortune est faite.* (J. Janin.)

— Vulg. *Mille écus*, trois mille francs : *Outre son âge et ses paniers qui sont exorbitants, elle a pour soixante* MILLE ÉCUS *de bons biens.* (C. Delav.)

— Absol. Argent, richesse : *Il a des écus.*

— Pop. *Mettre écu sur écu*, thésauriser.

— Prov. *Cela ne lui fait pas plus de peur qu'un écu à un avocat*, cela ne lui cause aucune frayeur, il le prendrait volontiers.

— *Écu d'or*, ancienne monnaie qui valait environ cent quatorze sous.

— *Écu d'or au soleil*, monnaie frappée sous Louis XI et sous Charles VIII, avec un soleil au-dessus de la couronne.

— *Double écu d'or* monnaie d'or, frappée sous Henri II ; on y voit quatre H couronnés et un croissant, avec la légende : *Donec impleat orbem.*

— *Écu blanc*, ou *Louis d'argent*, monnaie d'argent qui fut frappée sous Louis XIII ; il y en avait de soixante, de trente, de quinze et de cinq sous.

— *Écu de six livres tournois*, ancienne monnaie de France, qui valait 5 fr. 75 c.

— Adm. mar. *Écu de mer*, congé que la douane délivre, dans certains ports du nord de l'Europe, au capitaine d'un bâtiment de commerce qui a déchargé sa cargaison.

— Comm. Papier de petite dimension : ÉCU *double. Le raisin, le jésus, le colombier, le papier pot, l'*ÉCU, *la coquille, la couronne, furent ainsi nommés de la grappe, de l'image de Notre-Seigneur, de la couronne, de l'écu, du pot, enfin du filigrane marqué au milieu de la feuille.* (H. de Balz.)

— Astr. *Écu de Sobieski*, petite constellation de l'hémisphère austral.

— Zool. Une des pièces du dos des insectes.

ÉCUANTEUR, n. m. Pron. *é-ku-an-teur.* — Techn. Espèce de cône creux que présente le dehors d'une roue de voiture.

ÉCUBIER, n. m. Pron. *é-ku-bie.* — Mar. Trou rond percé à l'avant du navire, pour passer les cordages.

ÉCUEIL, n. m. (σκόπελος ; gr., m. sign.) Pron. *é-keu-y.* — Rocher, récif, banc à fleur d'eau ou caché sous l'eau qu'on rencontre dans la mer : *Dangereux* ÉCUEIL. *Éviter un* ÉCUEIL, *donner sur un* ÉCUEIL. *Ce vaisseau s'est brisé contre un* ÉCUEIL. *Ce port est fermé par des* ÉCUEILS. (Acad.)

— Géogr. *Relever un* ÉCUEIL, prendre note de la situation d'un écueil qui n'est pas indiqué sur la carte.

— Fig. Chose dangereuse contre laquelle on peut se heurter, se briser : *Le monde est plein d'*ÉCUEILS. (Acad.) *Le premier* ÉCUEIL *de notre innocence, c'est le plaisir.* (Mass.) *La fausse gloire est l'*ÉCUEIL *de la vanité.* (La Br.) *Les anciens ont évité l'*ÉCUEIL *du bel esprit.* (Fén.) *La misère est, en France, le principal* ÉCUEIL *de la probité.* (Duclos.)

Le sceptre est un fardeau, le trône est un *écueil*.
(Lefranc de Pomp.)

Nous sortons d'un *écueil* pour tomber dans un autre.
(Étienne.)

ÉCUELLE, n. f. (*scutella* ; lat.) Vase creux, à l'usage d'une seule personne : ÉCUELLE *de bois, de terre, d'argent.*

— Anc. *Manger à même écuelle*, se disait des convives, que l'on rangeait par couples, homme et femme, et qui n'avaient qu'une assiette pour deux.

— Fig. Avoir des intérêts communs.

— Fig. et pop. *Rogner l'écuelle à quelqu'un*, lui retrancher de sa subsistance, de son revenu.

— Iron. *Cela est propre comme une écuelle à chat*, se dit de quelque chose de sale.

— Prov. et fig. *Il a bien plu dans son écuelle*, se dit d'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné*, celui qui fait trop de fond sur autrui est souvent déçu. ‖ *Ils se raccommoderont à l'écuelle*, en mangeant ensemble. ‖ *Mettre tout par écuelles*, ne rien épargner pour faire grand'chère à quelqu'un : *Quand il traite ses amis, il* MET TOUT PAR ÉCUELLES. (Acad.) ‖ *Il est pâle comme une écuelle de vendange*, se dit d'un homme dont la face est rubiconde.

— Mar. Plaque de fer de forme concave, qui porte un dé sur lequel tourne le pivot de la mèche d'un cabestan.

— Zool. Disque que les deux nageoires ventrales forment, en se réunissant, chez certains poissons.

— Bot. *Écuelle d'eau*, plante ombellifère qui croît dans les marécages, et dont les feuilles ont en dessus la forme d'un godet.

ÉCUELLÉE, n. f. (*écuelle.*) Pron. *é-kuè-lé.* — Ce que contient une écuelle : *Une* ÉCUELLÉE *de soupe.*

ECUIAGE, n. m. Anc. législ. État condition, service d'écuyer. ‖ *Tenir une terre par écuiage*, tenir une terre seigneuriale à condition de rendre au seigneur les services d'un écuyer, et d'aller à la guerre avec lui.

ÉCUISSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cuisse.*) Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant.

ÉCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Éculer : *Je traînais de méchants souliers* ÉCULÉS *qui sortaient à chaque pas de mes pieds.* (Chateaubr.)

ÉCULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*cul.*) Pron. *é-ku-lé.* — Marcher sur le talon de ses chaussures, le rabattre en marchant : ÉCULER *ses souliers. Vous marchez mal, vous* ÉCULEZ *vos bottes.*

— Techn. Former la cire en petits pains.

= **S'éculer**, v. pron. En parl. des chaussures, Se déformer du côté du talon : *Des souliers trop courts s'*ÉCULENT.

ÉCULON, n. m. Techn. Vase à deux becs.

ÉCUMAGE, n. m. (*écume.*) Techn. Action d'écumer.

ÉCUMANT, part. prés. du v. Écumer.

ÉCUMANT, ANTE, adj. (*écumer.*) Pron. *é-ku-man, mant.* — Qui jette, qui produit de l'écume : *La mer* ÉCUMANTE, *les vagues* ÉCUMANTES.

Là s'élance en grondant la cascade *écumante*.

— Par anal. *Bouche* ÉCUMANTE.

Il vaincra ces lions ardents,
Et dans leurs bouches *écumantes*
Il plongera sa main et brisera leurs dents. (J. B. Rouss.)

— Il se dit des hommes et des animaux : *Lion, tigre* ÉCUMANT. *Antiope monte un cheval* ÉCUMANT. (Fén.)

— Exaspéré, furieux :

Personne n'entrera, ni tes gens, ni l'enfer !
Je te tiens *écumant* sous mon talon de fer. (V. Hug.)

Un cercle de sangliers ÉCUMANTS, *car ce n'étaient plus des hommes, enveloppait les jeunes gens, qui soutenaient avec une grande résolution leur situation difficile.* (Ph. Chasles.)

— Qui se couvre d'écume :

J'entends le bruit lointain des rochers *écumants*. (Delil.)

— Fig. *Écumant de*, dans les transports de : ÉCUMANT *de colère*, ÉCUMANT *de rage.*

ÉCUME, n. f. (*spuma* ; lat. ; m. sign.) Espèce de mousse blanchâtre qui se forme et qui surnage sur l'eau ou sur quelque autre liquide agité, échauffé ou en état de fermentation : *L'*ÉCUME *de la mer, l'*ÉCUME *des flots. L'*ÉCUME *de la bière : La soupe faite avec de bonnes viandes jette peu d'*ÉCUME. (Acad.)

— Par extens. La bave de quelques animaux lorsqu'ils sont échauffés ou furieux : *L'*ÉCUME *d'un cheval, d'un chien*, etc.

Ils rougissent le mors d'une sanglante *écume*. (Rac.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Quand cet homme est en colère, l'*ÉCUME *lui sort de la bouche.* (Acad.)

— Sueur qui s'amasse sur le corps du cheval : *Cheval couvert d'*ÉCUME. *Le cheval du Madgyar, les naseaux fumants et ouverts, le poitrail couvert de flocons d'*ÉCUME, *l'œil étincelant, la crinière au vent, semblait aussi furieux que son maître.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Amas de gens vils et méprisables : *Ces gens-là sont l'*ÉCUME *de la société, de la ville*, etc. *L'*ÉCUME *des sociétés policées peut former quelquefois une société bien ordonnée.* (Rayn.)

— Min. *Écume de mer*, terre magnésienne, tendre et blanche, dont on fait des pipes très-recherchées : *L'*ÉCUME DE MER, *qui prend facilement des tons laiteux, jaunes et bruns, n'acquiert jamais de dureté, se raye au moindre contact, et, employée dans la sculpture, ne présente à l'artiste d'autre difficulté que sa trop grande friabilité.* (L. de Laborde.)

— Arch. Mâchefer dans les ouvrages de rocaille.

ÉCUMER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*spumare* ; lat. ; m. sign.) Jeter de l'écume, se couvrir d'écume : *La mer* ÉCUME. *Cette bière* ÉCUME.

Que sert au flot amer d'*écumer* sur la proue ! (V. Hugo.)

— En parl. des animaux, Jeter de la bave : *Ce cheval* ÉCUMAIT.

Le quadrupède *écume* et son œil étincelle. (La F.)

— En parl. des personnes, Être au dernier degré d'exaspération : *Il* ÉCUMAIT *de rage, de colère.*

— Trans. Ôter l'écume qui se forme sur un liquide en ébullition : ÉCUMER *le pot, la marmite.* ÉCUMER *du sucre, des confitures, du sirop*, etc.

— Prov. *Écumer le pot*, enlever, retrancher d'une chose ce qui est nuisible ou superflu.

— Fig. et fam. *Écumer les marmites*, vivre en parasite, écornifler.

— Fig. *Écumer les mers, les côtes*, exercer la piraterie.

— Fig. et fam. Recueillir çà et là : *Il va partout* ÉCUMER *des nouvelles.* (Acad.)

— Fig. Purifier, nettoyer, débarrasser : *Je voudrais, s'il était possible,* ÉCUMER *votre cœur, comme j'*ÉCUMAIS *votre chambre de fâcheux dont je la voyais remplie.* (M[me] de Sév.)

— Fauc. *Écumer sa proie*, se dit de l'oiseau qui passe au-dessus de sa proie, et de celui qui vole sur le gibier que les chiens ont fait lever.

ÉCUMERESSE, n. f. (*écumer.*) Pron. *é-kum-rèss.* — Techn. Grande écumoire à l'usage du raffineur de sucre.

ÉCUMETTE, n. f. (*écumer.*) Pron. *é-ku-mètt.* — Techn. Petite écumoire.

ÉCUMEUR, n. m. (*écumer.*) Fig. *Écumeur de marmites*, un parasite, un écornifleur.

— *Un écumeur de mer*, un corsaire, un pirate.

— *Écumeur littéraire*, critique de bas étage ; diffamateur ; plagiaire : *Je ne parle pas de ces* ÉCUMEURS LITTÉRAIRES *qui vendent leurs bulletins ou les affiches à tant de liards le paragraphe.* (Beaumarch.)

ÉCUMEUX, EUSE, adj. (*spumosus* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-cu-meu, meuz.* — Qui est couvert d'écume, qui jette de l'écume ; s'emploie surtout en poésie : *La mer* ÉCUMEUSE *s'avance pour vous engloutir.* (Lacép.)

Votre ennemi superbe, à cet instant fameux,
Du Rhin près de Tholus fend les flots *écumeux*. (Boil.)

— *Bouche* ÉCUMEUSE, qui bave de l'écume. (Acad.)

ÉCUMOIRE, n. f. (*écume.*) Pron. *é-ku-moar.* — Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée de petits trous, et servant à écumer : ÉCUMOIRE *d'argent, de fer, d'étain*, etc. *La différence qu'il y a entre ces deux hommes, c'est que l'un lécherait l'*ÉCUMOIRE, *et que l'autre l'avalerait.* (Chamf.)

ÉCURAGE, n. m. Techn. Action d'écurer.

ÉCUREAU, n. m. Pron. *é-ku-rô.* — Technol. Ouvrier qui écure les chardons dans une manufacture de draps.

ÉCUREMENT, n. m. Agric. Raie qui traverse un champ ensemencé, et qui sert à faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*curare*, tenir propre ; lat.) Pron. *é-ku-ré.* — Nettoyer, éclaircir

avec du sablon, etc., de la vaisselle, des ustensiles en métal : *ÉCURER de la vaisselle, des casseroles de cuivre.*

— Prov. *Il faut à Pâques écurer son chaudron*, à Pâques, il faut nettoyer sa conscience, se confesser.

— Technol. Nettoyer les chardons; enlever la bourre dont ils se sont remplis en parant les draps.

— Par extens. *écurer un puits*, le nettoyer.

ÉCURETTE, n. f. — Techn. Sorte de grattoir dont se servent les facteurs d'instruments pour gratter l'intérieur des chalumeaux de la musette.

— Instrument avec lequel on nettoie les chardons.

ÉCUREUIL, n. m. (σκίουρος; gr., m. sign.) Pron. *é-ku-reu-y*. — Petit quadrupède de la famille des Rongeurs, qui vit sur les arbres : *L'ÉCUREUIL est un joli petit animal qui n'est qu'à demi-sauvage.* (Buff.) *L'ÉCUREUIL s'ombrage de sa queue. Les ÉCUREUILS aiment les noisettes.* (Acad.) *L'anguille d'argent dans les flots, l'ÉCUREUIL sauvage dans les branches, ne sont pas plus joyeux que lui.* (Ph. Chasles.)

— Fig. et fam. *C'est un écureuil, il est vif comme un écureuil*, se dit d'un jeune homme très-vif, et qui tient à peine en place.

— Vulg. Espèce de poissons.

ÉCUREUR, EUSE, n. Celui, celle qui écure la vaisselle et la batterie de cuisine.

— Techn. Ouvrier qui écure les chardons.

ÉCURIE, n. f. (*equus*, cheval; lat.) — Endroit où logent les chevaux, les mulets, etc. *Le plus beau cheval de l'ÉCURIE du roi s'est échappé.* (Volt.) *Mettez ces chevaux à l'ÉCURIE.* (Acad.) *Il a sa meute, ses ÉCURIES, ses chasses au cerf.* (St M. Girard.)

— Prov. et fig. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*, prendre des précautions quand le mal est arrivé, quand il n'est plus temps de l'éviter. || *C'est un cheval à l'écurie*, se dit d'une chose qui nécessite des frais d'entretien, sans être d'aucune utilité.

— Train, équipage d'un prince : *La grande, la petite ÉCURIE. L'ÉCURIE du prince est partie. Il dépense beaucoup pour ses ÉCURIES.* (Acad.)

— Mar. Bâtiment employé au transport de la cavalerie.

ÉCUSSON, n. m. (*scutum*, bouclier; lat.) Pron. *é-ku-çon*. — Blas. Écu d'armoiries : *L'ÉCUSSON de France, d'Autriche.* (Acad.) *Sous le balcon est un grand ÉCUSSON de pierre, chargé d'armoiries.* (V. Hugo.) *Le moyen âge portait, pour ainsi dire, sur son ÉCUSSON les couleurs germaniques.* (Lerminier.)

— Fig. *La noblesse nouvelle a glorieusement aussi conquis ses ÉCUSSONS et les a payés de son sang.* (Dupanloup.)

— Partic. Petit écu qui en charge un plus grand : *ÉCUSSON en abîme.*

— Archit. Sorte de tablette ou de cartouche prenant toutes les formes de l'écu d'armoiries, et portant sculptées des inscriptions, des pièces héraldiques, des figures, etc. *Les ÉCUSSONS étaient en usage chez les anciens qui les appelaient SCUTA, boucliers.*

— Techn. Plaque de métal qui orne les entrées de serrure, les heurtoirs, etc.

— Mar. Partie inférieure de l'arcasse d'un grand bâtiment.

— Pièce d'ornement de la poupe, où l'on écrit le nom du navire.

— Hortic. Partie de l'écorce portant un œil ou un bouton que l'on enlève, au moment de la sève, à une jeune branche d'arbre, pour l'insérer entre le bois et l'écorce d'un autre arbre : *Greffer en ÉCUSSON; ce jardinier fait très-bien un ÉCUSSON.* (Acad.)

— Bot. Conceptacle d'un lichen.

— Tache qui se remarque sur la graine des céréales.

— Zool. Chacune des lames cornées qui revêtent les pieds des oiseaux.

— Plaques calcaires qu'on trouve dans la peau de certains poissons.

— Pièce triangulaire couvrant le dos de presque tous les insectes à élytres.

ÉCUSSONNABLE, adj. des 2 g. (*écusson*.) Pron. *é-ku-ço-nabl*. — Hortic. Qui peut être écussonné : *Arbre ÉCUSSONNABLE.*

ÉCUSSONNER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*écusson*.) Pron. *é-ku-ço-né*. — Hortic. Greffer, enter un écusson : *Tous les arbres que ce jardinier a ÉCUSSONNÉS sont bien venus.* (Acad.)

ÉCUSSONNOIR, n. m. (*écusson*.) Pron. *é-ku-ço-noar*. — Hortic. Petit couteau qui sert à écussonner un arbre.

ÉCUYAGE, n. m. V. ÉCUIAGE.

ÉCUYER, n. m. (*écu*.) Pron. *é-kui-ié*. — Anc. Gentilhomme qui portait l'écu d'un chevalier : *Le chevalier fut secouru par son ÉCUYER fidèle.* (Acad.)

— Titre des simples gentilshommes et des anoblis : *Il était défendu de prendre la qualité d'ÉCUYER, si l'on n'était pas noble.* (Acad.)

— *Grand écuyer de France*, un des premiers officiers de la couronne. La charge de grand écuyer était un démembrement de celle de connétable : *Le GRAND ÉCUYER était couvert de sa cuirasse, armé et chaussé de larges bottes.* (A. de Vigny.) || On l'appelait *Monsieur le Grand.*

— *Grand écuyer*, charge analogue dans un grand nombre de cours de l'Europe : *Il eut la charge de GRAND ÉCUYER, mais non les attributions immenses dont Boris avait joui sous le même titre.* (Mérimée.)

— *Premier écuyer*, titre de celui qui commandait à la petite écurie du roi. || On l'appelait, *Monsieur le Premier.*

— *Écuyer cavalcadour.* || V. CAVALCADOUR.

— Celui qui enseigne l'équitation : *Quel est l'ÉCUYER qui tient ce manége? Il apprend à monter à cheval chez tel ÉCUYER.* (Acad.)

— Qui monte bien à cheval; cavalier : *Cet homme est bon ÉCUYER.*

— Par extens. *Écuyer de main*, celui qui donne la main au roi, à une princesse, pour monter en voiture.

— *Écuyer tranchant*, officier qui coupe les viandes à la table des princes.

— *Écuyer de bouche, de cuisine*, le maître d'hôtel d'une grande maison.

— Vener. Jeune cerf qui en accompagne un plus vieux.

— Agric. Faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne.

ÉCUYÈRE, n. f. Pron. *é-kui-ièr*. — Man. Femme qui monte à cheval; plus souvent Celle qui fait des exercices d'équitation dans un spectacle public :

L'hippodrome les voit, fougueuses *écuyères*,
Bondir en déployant leurs grâces cavalières (Ancelot.)

— *Bottes à l'écuyère*, bottes dont on se sert pour monter à cheval, surtout dans les exercices du manége et de la cavalerie.

ÉCZÈME, (ἔκζεμα; gr.) Méd. Pustule qui cause une chaleur brûlante.

ÉDACITÉ, n. f. (*edacitas*, voracité; de *edo*, je mange; lat.) Force qui consume et détruit lentement.

EDDA, n. f. Nom d'un célèbre recueil mythologique des anciens peuples du Nord : *Un commentaire de l'EDDA.* (Acad.)

ÉDEN, n. m. (*éden*, délices, hébr.) Pron. *é-dènn*. — Écrit. sainte, Le Paradis terrestre.

— Fig. Lieu, séjour délicieux : *Se créer un* ÉDEN. *C'est un véritable* ÉDEN.

Là, l'*Éden* radieux; derrière moi, l'abîme. (V. Hug.)

ÉDENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Édenter : *Un peigne ÉDENTÉ.*

— En parl. des personnes, Qui n'a plus de dents : *C'est une vieille caduque, ÉDENTÉE, froide, maintenant oubliée, et qui passe sans obtenir un regard.* (H. de Balzac.)

= **Édentés**, n. m. pl. Zool. Ordre de mammifères, dont le principal caractère est de manquer de canines et d'incisives, et quelquefois de toutes les dents.

ÉDENTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*e* priv.; *dens*, dent; lat.) Pron. *é-dan-té*. — User, rompre les dents d'une scie, d'un peigne, etc. : *Il a ÉDENTÉ son peigne. Vous ÉDENTEREZ votre scie.* (Acad.)

— Arracher les dents d'un patient : *Certains tyrans faisaient ÉDENTER leurs victimes.*

= **S'édenter**, v. pron. : *Un peigne qui s'ÉDENTE.*

ÉDICTAL, ALE, adj. (*édit*.) Qui appartient aux édits.

ÉDIFIANT, part. pass. du v. Édifier.

ÉDIFIANT, ANTE, adj. (*édifier*.) Qui porte à la piété, à la vertu, par l'exemple ou par le discours : *Un trait ÉDIFIANT. Des paroles ÉDIFIANTES. Il mène une vie, il a une conduite ÉDIFIANTE.* (Acad.) *Le détail triste et ÉDIFIANT de sa pénitence.* (D'Alemb.) *Il a fait un sermon fort ÉDIFIANT. Il prêche d'une manière très-ÉDIFIANTE.* (Acad.)

La réforme est complète et très-*édifiante*. (Dest.)

ÉDIFICATEUR, n. m. (*ædificator*; lat.; m. sign.) Pron. *é-di-fi-ka-teur*. — Celui qui élève, qui construit un édifice. || Peu usité.

ÉDIFICATION, n. f. (*ædificatio*; lat.; m. sign.) Pron. *é-di-fi-ka-cion*. — Action de bâtir : *L'ÉDIFICATION du temple de Jérusalem fut réservée à Salomon.* (Acad.) *Les habitations creusées dans le fossé étaient nécessairement postérieures à l'ÉDIFICATION du rempart.* (Vitet.) *Nous nous promenâmes dans les flancs ouverts du vaisseau pour y admirer l'ÉDIFICATION.* (A. Jal.) || Il se dit le plus souv. en parl. des temples.

— Fig. Il se dit des sentiments de piété, de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par le discours : *Il mène une vie pleine d'ÉDIFICATION. Un homme d'ÉDIFICATION.* (Lacord.) *Ce mandement a été d'une fort grande ÉDIFICATION pour tout le diocèse.* (Rac.) *Vous devenez le modèle du peuple, l'ÉDIFICATION des familles.* (Fléch.) *Faire les choses pour la gloire de Dieu et pour L'ÉDIFICATION du prochain.* (Acad.)

— Ironiq. Instruction : *Je vais, pour l'ÉDIFICATION du public, rassembler, preuves en main, quelques tours de passe-passe qui ont illustré en dernier lieu la littérature.* (Volt.)

ÉDIFICE, n. m. (*ædificium*, de *ædificare*, bâtir; lat.; m. sign.) Pron. *é-di-fiss*. — Bâtiment; se dit surtout des temples, des palais et autres grands bâtiments : *Bel ÉDIFICE, grand ÉDIFICE; les ÉDIFICES publics; élever un ÉDIFICE; construire un ÉDIFICE.* (Acad.) *Il s'entendait parfaitement à peindre les ÉDIFICES dans le goût romain.* (Bailly.)

— Par extens. Ce qui forme un tout arrangé, disposé avec art :

D'un cheval monstrueux ils forment l'*édifice*. (Del.)
C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocart...
Et qu'une main savante avec tant d'artifice
Bâtit de ses cheveux le galant *édifice*. (Boil.)

— Fig. : *L'ÉDIFICE féodal s'écroula en 1789. Un seul échec renversa tout l'ÉDIFICE de sa fortune.* (Acad.) *Vous renverserez tout cet ÉDIFICE d'orgueil, d'injustice et de prospérité.* (Mass.) *On peut considérer l'ÉDIFICE métaphysique de la société comme un ÉDIFICE matériel qui serait composé de différentes niches d'une grandeur plus ou moins considérable.* (Chamf.)

ÉDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Édifier : *Ce temple fut ÉDIFIÉ avec beaucoup de temps et d'efforts.*

— Touché, ému, contrit : *Il a été ÉDIFIÉ de ce sermon. Il a été mal ÉDIFIÉ de cette action. Je suis ÉDIFIÉ de votre affection.* (Mol.)

— *Je ne suis pas fort ÉDIFIÉ de votre conduite*, j'en suis scandalisé.

... Je sort de chez vous fort mal *édifiée*. (Mol.)

ÉDIFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*ædificare*; lat.; m. sign.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous édifiions, vous édifiiez.* — Bâtir, élever; il ne s'emploie guère qu'en parl. des temples, des monuments : ÉDIFIER *un temple, un palais*, etc. *Salomon ÉDIFIA le temple de Jérusalem.*

— Absol. Fonder; établir l'ordre, la paix; il s'oppose ordinairement à *Détruire, renverser* : *Vous êtes envoyé pour ÉDIFIER, et non pas pour détruire.* (Acad.) *Il détruit au lieu d'ÉDIFIER.*

— Fig. Porter au bien, à la vertu, par l'exemple ou par le discours : ÉDIFIER *le prochain.* ÉDIFIER *ses domestiques.* ÉDIFIER *tout le monde par son exemple.* (Acad.) *Il cherche à vous ÉDIFIER plutôt qu'à vous plaire.* (Fléch.)

— Absol. *Cet homme prêche d'une manière qui ÉDIFIE.* (Acad.) *S'en tenir à la charité qui ÉDIFIE.* (Mass.)

— Contenter, donner de soi une bonne opinion : *La conduite qu'il a tenue dans cette affaire m'ÉDIFIE extrêmement.* (Acad.) || Ce sens vieillit.

— Instruire, apprendre certaines choses, certains détails à quelqu'un, n'est plus guère usité en ce sens que dans le langage populaire : *Il m'a ÉDIFIÉ sur ce point.*

= **S'édifier**, v. pron. Être édifié, construit : *Le temple s'ÉDIFIE.*

— Fig. et mor. S'instruire, s'éclairer mutuellement : *ÉDIFIEZ-vous les uns les autres.*

= **Gramm.** Dans une de ses Conférences, l'abbé Lacordaire a fait un très-heureux emploi d'*édifier* et d'*édification*, en fondant, pour ainsi dire, dans une même expression, le sens propre et le sens figuré. Voici ce passage : *Il n'y a que Dieu, et le chrétien après Dieu, qui ÉDIFIENT; c'est pourquoi nous disons d'un homme pieux que c'est un homme d'ÉDIFICATION, et on ne saurait rien dire de plus d'une créature.*

ÉDILE, n. m. (*ædilis*, m. sign. de *ædes*, édifice; lat.) Pron. *é-dil*. — Ant. Magistrat romain qui était chargé de la surveillance des temples et des monuments, qui organisait les jeux publics, et exerçait en général les fonctions de la police :

Les deux chaises d'ivoire ont reçu les *édiles*. (V. Hugo.)

— *Ediles plébéiens*, les deux premiers édiles établis par le peuple romain.

— *Édiles curules*, les deux édiles, adjoints aux édiles plébéiens et qui siégeaient sur des chaises curules.

— Par extens. Magistrat municipal d'une grande

cité : *Le peuple a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen, cela suffit pour qu'il puisse choisir un* ÉDILE. (Montesq.)

— Fig. *Les castors ont un gouvernement régulier : des* ÉDILES *sont choisis pour veiller à la police de la république.* (Chateaubr.)

ÉDILITÉ, n. f. (*ædilitas*; lat. ; m. sign.) Magistrature des édiles ; son exercice : *Briguer l'*ÉDILITÉ.

— Temps de cette magistrature : *Pendant son* ÉDILITÉ. *Sous son* ÉDILITÉ.

— Magistrature municipale moderne : *L'*ÉDILITÉ *parisienne.*

ÉDIT, n. m. (*edictum*; lat. ; m. sign.) Pron. *édi.* — Loi, ordonnance, constitution du souverain : ÉDIT *du prince. Les* ÉDITS *des empereurs romains. Un* ÉDIT *de Justinien.* (Acad.)

— Particul. Ordonnance royale qui ne statuait que sur un seul point ou une seule matière : *Révoquer un* ÉDIT. *Interpréter un* ÉDIT *par une déclaration.* (Acad.)

— *Édit de pacification*, édits par lesquels certains rois de France, afin de prévenir des guerres de religion, faisaient des concessions à l'église réformée.

— *Édit de Nantes*, édit d'Henri IV en faveur des protestants. ‖ *Révocation de l'édit de Nantes*, révocation de cet édit par Louis XIV.

— Anc. *Chambre de l'édit*, chambre instituée par l'édit de Nantes, pour connaître des affaires des protestants.

— Anc. jurispr. *Édit bursal*, édit rendu en vue d'augmenter les finances de l'État au moyen de la création de certains offices ou de nouveaux impôts.

— Ant. rom. Citation qui appelait un citoyen devant le juge. ‖ Règlement fait par certains magistrats pour être observés durant le temps de leur magistrature. ‖ *Édit du préteur*, ordonnance que chaque préteur publiait aux calendes de janvier, pour faire connaître les principes d'après lesquels il se proposait d'administrer la justice.

ÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Éditer : *Ouvrage* ÉDITÉ. *Livre* ÉDITÉ.

ÉDITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*edere, editum*, mettre au jour ; lat.) Comm. Publier un ouvrage, le mettre au jour : *Il* A ÉDITÉ *de très-beaux et de très-bons livres.*

ÉDITEUR, n. m. (*editor;* lat. ; m. s.) Libraire, homme de lettres qui publie un livre à son compte : *Préface de l'*ÉDITEUR. *Avis de l'*ÉDITEUR.

— Absol. Marchand d'estampes.

— *Éditeur responsable*, celui qui, dans la presse, répond devant l'autorité comme devant les particuliers de ce qui s'imprime dans son journal.

— Adj. *Libraire-*ÉDITEUR, libraire qui édite des ouvrages nouveaux.

ÉDITION, n. f. (*editio;* lat. ; m. s.) Pron. *é-di-cion.* — Impression et publication d'un ouvrage : *La première, la seconde* ÉDITION. *Ce livre a eu cinq* ÉDITIONS. *Toute l'*ÉDITION *a été saisie. Une belle* ÉDITION. *Cet ouvrage a eu cinq* ÉDITIONS. (Acad.)

— *Édition princeps*, la première impression d'un ancien auteur : L'ÉDITION PRINCEPS *de Virgile. Consulter une* ÉDITION PRINCEPS. (Acad.)

— Anc. Publication d'un ouvrage manuscrit.

ÉDOSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, part. priv., et *dos.*) Agric. Enlever la superficie du sol, avec les racines qui s'y trouvent, pour les transporter ailleurs.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier. ‖ V. DOSSOYER.

ÉDREDON, n. m. (*eider*, nom de l'oiseau qui le fournit ; all.) Pron. *èdr-don.* — Duvet d'une mollesse et d'une ténuité extrême, dont on fait des couvre-pieds : *Un couvre-pied d'*ÉDREDON. (Acad.)

— Un couvre-pieds : *Acheter un* ÉDREDON. *La douce chaleur du lit me retient enchaîné sous mon* ÉDREDON. (E. Souvestre.)

ÉDUCABLE, adj. des 2 g. Qui est apte à recevoir de l'éducation : *Elle est adroite, active et intelligente, c'est une fille remarquablement* ÉDUCABLE. (G. Sand.)

ÉDUCATEUR, TRICE, adj. et n. Néol. Qui concerne l'éducation.

— Qui donne l'éducation.

ÉDUCATION, n. f. (*educatio;* lat. ; m. sign.) Pron. *é-du-ka-cion.* — Ensemble des soins donnés aux premiers développements des facultés physiques d'un être animé : *Pendant tout le temps de l'incubation, et même celui de l'*ÉDUCATION, *les solitaires ne souffrent aucun oiseau de leur espèce à plus de deux cents pas à la ronde.* (Buff.)

— Action de développer les facultés physiques, morales et intellectuelles d'un enfant, d'un jeune homme, et de donner, d'après certaines règles, une certaine direction à son esprit, à ses habitudes : L'ÉDUCATION *doit porter sur deux bases, la morale et la prudence : la morale, pour appuyer la vertu ; la prudence, pour vous défendre contre les vices d'autrui.* (Chamf.) *Aujourd'hui nous recevons trois* ÉDUCATIONS *différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde.* (Montesq.) *Le but que l'on doit se proposer dans l'*ÉDUCATION *d'un jeune homme, c'est de lui former le cœur, le jugement et l'esprit.* (J. J. Rouss.) *L'*ÉDUCATION *de l'homme commence à sa naissance.* (Id.) *L'*ÉDUCATION, *livrée ainsi à l'aventure, tourne contre sa fin.* (V. Cousin.) *Dans l'*ÉDUCATION *générale on doit considérer les hommes relativement à l'humanité et à la patrie. C'est l'objet de la morale. Dans l'*ÉDUCATION *particulière il faut avoir égard à la condition, aux dispositions naturelles, aux talents personnels.* (Duclos.)

— Résultat de cette action : *Bonne* ÉDUCATION, *mauvaise* ÉDUCATION. *De nos jours on a trouvé le secret d'être fort brave sans énergie ni caractère : personne ne sait vouloir ; notre* ÉDUCATION *nous désapprend cette grande science.* (Stendhal.)

— Art d'élever, de former la jeunesse, de lui donner une bonne direction morale : *Livre d'*ÉDUCATION. *Principes d'*ÉDUCATION. *L'*ÉDUCATION *est l'art de manier et de façonner les esprits.* (Rollin.) *L'*ÉDUCATION *n'est qu'un exercice raisonné et suivi.* (Levis.)

— Méthode, système d'éducation, d'enseignement appliqué aux enfants, aux jeunes gens : ÉDUCATION *universitaire,* ÉDUCATION *religieuse*, etc.

— *Maison d'éducation*, établissement où l'on fait l'éducation d'élèves ordinairement internes : *Tenir une maison d'*ÉDUCATION *pour les jeunes demoiselles.* (Acad.)

— Partic. Connaissance et pratique des usages de la société, dans ce qui concerne la politesse, la convenance, etc. : *Avoir de l'*ÉDUCATION ; *manquer d'*ÉDUCATION. *Il est sans* ÉDUCATION. (Acad.) *Pourquoi n'es-tu pas entré à l'Opéra ? Du côté des femmes ton* ÉDUCATION *serait faite.* (C. Delav.)

— Par extens. Il se dit, en parl. de quelques animaux, de l'action de les dresser à certains exercices : *L'*ÉDUCATION *d'un cheval.*

— Écon. rur. Art d'élever certains animaux en vue de l'utilité et des avantages qu'ils procurent à l'homme : *L'*ÉDUCATION *des troupeaux, l'*ÉDUCATION *des abeilles, des vers à soie. Ce fermier entend bien l'*ÉDUCATION *des bêtes à laine.* (Acad.) *Leurs travaux se sont bornés jusqu'ici à l'*ÉDUCATION *des bestiaux.* (Raynal.)

— Hortic. Par anal. Il se dit des végétaux : *L'*ÉDUCATION *de cette plante est difficile.* (Ac.)

ÉDULCORATION, n. f. Pron. *é-dul-ko-ra-cion.* — Pharm. Action d'édulcorer.

ÉDULCORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*edulcorare*, adoucir ; de *dulcis*, doux, lat.) Pron. *é-dul-ko-ré.* — Pharm. Adoucir un médicament par l'addition du sucre, d'un sirop. — Chim. Verser de l'eau sur des substances en poudre, pour les dépouiller des principes acides qu'elles contiennent.

= **S'édulcorer**, v. pron. Devenir plus doux, en parl. *Les préparations s'*ÉDULCORENT *avec du sucre, du miel*, etc.

— Fig. : *Ses manières d'agir s'étaient déjà singulièrement* ÉDULCORÉES. (H. de Balzac.)

ÉDUQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*educare ;* lat. m. sign.) Pron. *é-du-ké.* — Pop. Donner de l'éducation, élever : ÉDUQUER *un enfant.*

— Fig. : *Si la terre* A ÉDUQUÉ *le corps humain, si elle en a conduit les parties à leur perfection, on ne peut pas dire qu'elle en ait fourni le principe.* (Kératry.) ‖ Rare dans le style soutenu.

ÉFAUFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fil.*) Pron. *é-fô-fi-lé.* — Tirer de la trame du bout d'un ouvrage ourdi, soit pour juger de la qualité, soit pour en faire de la peluche ou de la charpie : ÉFAUFILER *un ruban.*

EFFAÇABLE, adj. des 2 g. (*effacer.*) Pron. *é-fa-çabl.* — Qui peut être effacé : *Cette écriture est* EFFAÇABLE *avec de l'eau-forte.* (Acad.) ‖ Peu usité.

EFFACÉ, ÉE, part. pass. du v. Effacer : *Écriture* EFFACÉE.

— Fig. *Comme la pompe des rois est* EFFACÉE *par l'éclat d'une simple fleur !* (Virey.) *Toutes ces dames furent* EFFACÉES *par cette jeune étrangère.* (Lesage.)

Je vous rappelle un songe *effacé* de votre âme. (Rac.)

— *Épaules effacées*, rejetées en arrière et laissant la poitrine en saillie : *Ce soldat a les épaules bien* EFFACÉES. (Acad.)

— Par anal. : *Quand vous portez la botte, monsieur, il faut que l'épée porte la première et que le corps soit bien* EFFACÉ. (Mol.)

— Fig. Abattu, triste : *Son œil morne et sa contenance* EFFACÉE *annonçaient l'abattement de son cœur.* (J. J. Rouss.)

EFFACEMENT, n. m. (*effacer.*) Pron. *é-fass-man.* — Sens figuré : État d'une personne qui se retire du premier rang, qui n'est plus en vue : *On remarque son* EFFACEMENT *à la cour.* L'EFFACEMENT *du dauphin ne déplaisait pas à Louis XIV.* (Lam.)

— Action, vertu d'effacer le péché : *Le jeûne est l'*EFFACEMENT *de nos offenses.* (P. Royal.)

EFFACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e* ou *ex*, hors de, *facies*, face ; lat.) Pron. *é-fa-cé.* — Le *c* du rad. *effac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*, *nous effaçons, il effaça.* — Faire disparaître une image, des caractères, des traits, etc., de quelque chose : *Le temps* A EFFACÉ *les traits et les couleurs de ce tableau.* (Acad.) EFFACER *l'empreinte d'une médaille*, ou simpl. EFFACER *une médaille ;* EFFACER *un mot, une ligne d'écriture.*

Nous *avons* de l'ouvrage *effacé* ce mot-là ;
Mais cela, je l'avoue, est resté dans l'ouvrage. (C. Del.)

— Absol. :

Ajoutez quelquefois, et souvent *effacez.* (Boileau.)

— Fig. *Que je sacrifie le monde à son tour, que j'en* EFFACE *tous les traits et toute la gloire.* (Boss.)

Touchez ces traits livides,
Et vos mains en passant vont *effacer* mes rides. (C. D.)

Les années ONT EFFACÉ *sa beauté.*

— Rayer, faire disparaître : *On l'*EFFAÇA *des cadres de l'armée. Il n'y a presque pas de livres où il n'y ait des mensonges à* EFFACER. (Thomas.)

— Fig. *Dès que les richesses n'iront pas se perdre dans un petit nombre de familles, il n'y aura pas de ces jouissances exclusives qui insultent à la misère publique, et qui semblent* EFFACER *du nombre des hommes la plupart des citoyens.* (Condill.)

— Détruire : *Fénelon croyait sa gloire intéressée à* EFFACER *jusqu'aux derniers vestiges du fanatisme.* (La Harpe.) *La mort, qui avait éteint ses yeux, n'avait pu* EFFACER *toute sa beauté.* (Fénelon.)

— Fig. Faire oublier : EFFACER *le souvenir d'un événement ; l'*EFFACER *de la mémoire des hommes.*

— Fig. Racheter, réparer : *Ses dernières actions* ONT EFFACÉ *les taches de sa vie passée.* (Acad.) *Sa mort* N'A *pas encore* EFFACÉ *la tache imprimée sur sa conduite.* (Barthélemy.)

Ses caresses n'*ont* point *effacé* cette injure. (Racine.)

Pourquoi pleurer ? J'ai tort ; les pleurs n'*effacent* rien. (C. Del.)

Une bonne action *efface* bien des torts. (Ponsard.)

— Fig. Surpasser, éclipser : *Ce général* A EFFACÉ *tous les grands capitaines de son temps. Elle* EFFAÇAIT *toutes ses compagnes par sa beauté.* (Acad.) *Le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'*EFFACER. (Volt.) *Ces belles paroles* EFFACENT *tous les discours les plus magnifiques.* (Bossuet.)

.. Ton orgueil ici se serait-il flatté
D'effacer Orosmane en générosité ? (Volt.)

— *Effacer le corps, une épaule*, etc., dans certains exercices, comme l'escrime, la danse, le manége, Tenir le corps, une épaule, dans la position qui donne le moins de prise, qui ajoute de la grâce au maintien.

= **S'effacer**, v. pron. Être effacé : *Une empreinte qui s'*EFFACE *par le frottement.* (Acad.)

— Fig. *Vos bienfaits ne s'*EFFACERONT *jamais de ma mémoire. Toute autre gloire s'*EFFACE *devant la sienne.* (Acad.)

Tout passe, tout finit, tout *s'efface*, en un mot,
Tout change ; changeons donc, puisque c'est notre lot. (Coll. d'Harl.)

— Partic. Se poser de manière à présenter peu de surface : *Il s'*EFFAÇA *pour éviter le coup.* (Acad.)

— Fig. Se tenir modestement à l'écart. *Il s'*EFFAÇAIT *pour faire briller son ami.* (Acad.)

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui, étant embossé, présente le flanc à un bâtiment, à un fort : *Ce navire s'*EFFACE.

Syn. Effacer, rayer, biffer. *Effacer*, c'est faire disparaître ce qui est tracé ou appliqué sur une surface quelconque ; *rayer*, c'est faire disparaître ce qui est tracé sur papier ou sur parchemin ; *biffer*, c'est annuler. On *efface* une lettre, un mot, un trait, un chiffre ; on *raye* un nom d'une liste, un mot d'une phrase, une phrase d'un manuscrit ; on *biffe* un article d'un acte.

EFFAÇURE, n. f. (*effacer.*) Pron. *é-fa-çur.* — Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein : *L'*EFFAÇURE *n'empêche pas qu'on ne lise encore quelque chose de ce qui était écrit.* (Acad.)

EFFANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, et *fanes*, feuilles.) Pron. *é-fa-né.* — Agric. Couper les fanes aux feuilles de certaines plantes : EFFANER *les blés.*

EFFANURES, n. f. pl. (*fane.*) Agric. Ce qu'on a

retiré des blés et des plantes qu'on a effanées : *EFFANURES de blé. EFFANURES de maïs.*

EFFARÉ, ÉE, part. pass. du v. Effarer : *Être tout EFFARÉ; il est venu tout EFFARÉ nous dire cette nouvelle.* (Acad.) *Qu'avons-nous vu? que voyons-nous encore? Un monde EFFARÉ et frivole, qui ne sait que s'agiter dans la peur ou dans le plaisir.* (Dupanl.)

— Avec un nom de choses : *Visage EFFARÉ, air EFFARÉ. Partout des physionomies ardentes, EFFARÉES. On dirait la plus terrible des séditions populaires.* (Villem.) *J'ai rencontré la face EFFARÉE des ombres dispersées par un souffle de la nuit.* (G. Sand.) *Ses yeux étaient EFFARÉS, ses paroles incohérentes.*

......: De l'excès du savoir,
Naît le doute *effaré*, qui regarde sans voir. (C. Del.)

— Blas. Il se dit de la licorne qui est représentée droite comme les animaux rampants.

Syn. Effaré, effarouché. *Effaré* signifie qui est troublé; *effarouché*, qui est troublé par la peur. L'homme *effaré* est hors de lui, perd contenance et se tient quelquefois immobile, sans pouvoir penser ni agir; l'homme *effarouché* ne perd pas de vue la cause de son trouble, se tient à l'écart et regarde avec méfiance. On peut être *effaré* par une cause quelconque, ou même sans cause, puisqu'il y a des gens qui ont toujours l'air *effaré*; on n'est jamais *effarouché* que par une cause, qui est invariablement la peur. L'air *effaré* est opposé à l'air calme; l'air *effarouché* est opposé à l'air confiant.

EFFAREMENT, n. m. (*effarer.*) Trouble qui se manifeste par un air hagard et inquiet.

EFFARER, v. tr. ou act. 1re conj. Causer à quelqu'un un trouble, une agitation qui se manifeste ordinairement par une altération des traits du visage : *Quelle nouvelle vous A si fort EFFARÉ? Qu'a-t-on pu vous dire qui vous AIT si fort EFFARÉ?* (Acad.)

— Fig. : *Le despotisme, utile, expédient, inspirateur, parfois nécessaire, pour les hommes de génie, EFFARE et trouble l'homme médiocre. Le vin des forts est le poison des faibles.* (V. Hugo.)

— **S'effarer**, v. pron. *Un homme sujet à s'EFFARER. Pourquoi vous EFFARER de si peu de chose?* (Acad.)

EFFAROUCHANT, part. prés. du v. Effaroucher.

EFFAROUCHANT, ANTE, Qui effarouche; qui est propre à effaroucher; qui donne de l'ombrage : *Ces assemblées si EFFAROUCHANTES ne seront pas rétablies.* (J. J. Rouss.)

EFFAROUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Effaroucher : *Un animal EFFAROUCHÉ.*

— En parl. des personnes : *Ce qui augmentait sa douleur, c'était de voir ses amis EFFAROUCHÉS.* (Vaug.) *Son orgueil féminin pesait avec mépris sur les remords de ce garçon EFFAROUCHÉ.* (J. Janin.)

— Fig. : *Ne voilà-t-il pas encore cette imagination EFFAROUCHÉE?*

— Blas. Il se dit du chat, représenté droit sur ses pattes de derrière.

EFFAROUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ferox*, féroce, farouche; lat.) Pron. *é-fa-rou-ché.* — Épouvanter, effrayer, faire peur : *EFFAROUCHER des pigeons.* (Acad.) *Nul autre ne devait EFFAROUCHER le gibier de M. le Prieur.* (Volt.) *Je cherche à le familiariser avec ce qui l'EFFAROUCHE.* (J. J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Effaroucher les pigeons*, éloigner ceux dont on peut attendre un avantage, du profit : *Un marchand qui surfait trop EFFAROUCHE les pigeons.* (Acad.)

— Fig. et fam. Rendre moins traitable, rebuter : *Si vous lui faites cette proposition, vous l'EFFAROUCHEZ.* (Acad.) *Songe à te défaire de ce grand diable d'habit noir qui te gêne et qui ne peut que l'EFFAROUCHER.* (C. Del.)

— Fig. : *Une police trop rigoureuse EFFAROUCHERAIT la liberté de ce peuple.* (Del.)

Ma figure jamais n'*effarouche* les gens. (Coll. d'Harl.)
Je disais... que l'amour de mystère a besoin,
Et qu'à l'*effaroucher* il suffit d'un témoin. (Em. Aug.)

= **S'effaroucher**, v. pron. Être effarouché : *Cet animal s'EFFAROUCHE aisément. Son cheval s'EFFAROUCHAIT chaque fois de la voiture qui s'arrêtait presque sur son poitrail.* (G. Sand.)

— Fig. Il se dit des personnes : *Cet homme s'EFFAROUCHERA de votre proposition. Les hypocrites SE SONT EFFAROUCHÉS d'abord, et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces.* (Mol.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet :

Je crains qu'en l'apprenant, son cœur ne s'*effarouche*. (Corn.)

Je sais que vos attraits, encor dans leur printemps,
Pourraient s'*effaroucher* de l'hiver de mes ans. (Volt.)
Je connais sa vertu, prompte à s'*effaroucher*. (Rac.)

EFFARVATTE, n. f. Vulg. La Rousserolle; espèce de petite fauvette.

EFFAUCHETTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-fô-ch-té.* — Agric. Ramasser les avoines avec un râteau appelé *Fauchet* : *EFFAUCHETTER les avoines.*

EFFAUTAGE, n. m. Technol. Merrain de rebut.

EFFECTIF, IVE, adj. (*effet.*) Pron. *é-fèk-tif, tiv.* — Qui est positif, réel, qui existe de fait : *Une armée de trente mille hommes EFFECTIFS.* (Acad.) *Les hommes même; qui ont toute l'autorité en public, ne peuvent par leurs délibérations établir aucun bien EFFECTIF, si les femmes ne leur aident à l'exécuter.* (Fén.)

— Qui est suivi d'effet : *Il ne s'arrêta pas à la protection, il passa jusqu'aux assistances EFFECTIVES.* (Fléch.) *Le méchant, prenant la vie en détestation, se rend de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, tout désir EFFECTIF de retour à l'ordre.* (Kératry.)

— Fam. *C'est un homme effectif, sa parole est effective*, c'est un homme qui fait ce qu'il dit, qui tient toujours ce qu'il promet.

— Admin. milit. N. m. Le nombre réel des soldats, d'une armée, d'une troupe, par opposit. au nombre assigné par les règlements ou supposé : *L'EFFECTIF n'était que de tant.* (Acad.) *Ils soutinrent seuls tout l'effort du combat, et laissèrent sur le champ de bataille près du sixième de leur EFFECTIF.* (Mérim.)

EFFECTION, n. f. (*effet.*) Pron. *é-fèk-cion.* — Algèb. Construction des équations.

EFFECTIVEMENT, adv. Pron. *é-fèk-tiv-man.* — Réellement, en effet : *Il ne vous fait point un conte, cela est EFFECTIVEMENT vrai. Il paraît moins touché qu'il ne l'est EFFECTIVEMENT.* (Acad.)

Syn. Effectivement, en effet. *Effectivement* est opposé à *fictivement*, et *en effet* à *en apparence*. *Effectivement* exprime la réalité du fait; *en effet* exprime sa vérité. Un régiment qui, suivant la loi, devait se composer de trois mille hommes, peut n'en contenir *effectivement* que deux mille. Ce que les voyageurs racontent n'est pas toujours ce qu'ils ont vu *en effet*. *Effectivement* et *en effet*, pris comme terme d'une conclusion, ont une complète identité de sens : Cet homme nous avait promis de venir avant six heures; *effectivement*, ou *en effet*, il est venu.

EFFECTRICE, adj. f. (*effet.*) Pron. *é-fèk-triss.* — Didact. Il se dit quelquefois d'une cause qui produit un effet. || V. EFFICIENTE.

EFFECTUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*effectus*, effet, rad. *facere*; faire; lat.) Pron. *é-fèk-tué.* — Réaliser, mettre à effet, à exécution : *EFFECTUER ses promesses. EFFECTUER un payement.*

— Absol. *Ce n'est pas tout que de promettre, il faut EFFECTUER.* (Acad.)

= **S'effectuer**, v. pron. Être accompli : *Une partie de ses projets commençait à s'EFFECTUER.* (Volt.) *On s'occupa de transporter la machine au Champ de Mars, où devait s'EFFECTUER son ascension.* (L. Figuier.)

EFFÉLURE, n. f. (*féler.*) Technol. Rognure de peau blanche qui sert à faire de la colle.

EFFÉMINATION, n. f. (*efféminer.*) Pron. *é-fé-mi-na-cion.* — Néol. Action d'efféminer. || État de faiblesse.

EFFÉMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Efféminer : *Homme EFFÉMINÉ; nature EFFÉMINÉE; mœurs EFFÉMINÉES. Cœur EFFÉMINÉ. Je parais un peu délicat et EFFÉMINÉ, j'en demeure d'accord; mais vous ne savez pas tout ce que je sais faire.* (Campistr.) *Non, non, le fils d'Ulysse ne sera jamais vaincu par les charmes d'une vie lâche et EFFÉMINÉE.* (Fén.)

— Subst. *C'est un EFFÉMINÉ. Il n'y a que des EFFÉMINÉS qui puissent avoir de ces sentiments-là.* (Acad.)

EFFÉMINÉMENT, adv. D'une manière efféminée.

EFFÉMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*femina*, femme; lat.) Pron. *é-fé-mi-né.* — Rendre faible, au physique et au moral, comme l'est le plus souvent la femme; amollir l'esprit et le corps : *Les voluptés EFFÉMINENT l'âme et le corps. Le luxe EFFÉMINE une nation. Il n'y a rien qui soit si capable d'EFFÉMINER le courage que l'oisiveté et les délices.* (Acad.) *Il résolut de bannir la mollesse qui AVAIT EFFÉMINÉ tant de rois.* (Volt.) *Les spectacles du théâtre ne sont propres qu'à amollir et à EFFÉMINER la jeunesse.* (St.-Évr.) *L'irréligion, et en général l'esprit raisonneur et philosophique, attache à la vie, EFFÉMINE, avilit les âmes, et concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier.* (J. J. Rouss.)

Syn. Efféminer, amollir, énerver. *Efféminer*, c'est rendre faible comme une femme; *amollir*, c'est rendre mou; *énerver*, c'est épuiser de nerfs. *Efféminer* désigne donc un changement d'état dans la chose affaiblie; *amollir*, le relâchement des parties constitutives, et *énerver*, la perte ou la diminution de quelques-unes de ces parties. *Efféminé* est opposé à *viril*, *amolli* à *ferme*, *énervé* à *nerveux*.

EFFENDI, n. m. Pron. *é-fain-di.* — (m. turc; qui agit de sa propre volonté.) Seigneur, maître; c'est un titre qu'on donne, en Turquie, aux ministres de la religion, aux savants et aux hauts fonctionnaires civils. Il se met à la suite des noms propres.

— *Reis-effendi*, ministre des affaires étrangères, en Turquie.

EFFÉRENT, ENTE, adj. (*efferens*, apportant; lat.) Pron. *é-fé-ran, rantt.* — Physiol. *Vaisseau efférent*, tout vaisseau qui ramène un fluide de la circonférence du corps au cœur, comme les veines et les ganglions lymphatiques.

EFFERVESCENCE, n. f. (*effervescentia*; lat.; m. sign.) Pron. *é-fèr-vèss-çanss.* — Chim. Bouillonnement produit par le dégagement rapide d'un fluide aériforme, traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface : *Les alcalis font EFFERVESCENCE avec les acides.* (Acad.) *Il ne faut point confondre l'EFFERVESCENCE avec la fermentation, ni avec l'ébullition, Le mot EFFERVESCENCE désigne en général le phénomène qui se produit lorsqu'un fluide aériforme, se développant dans le sein d'une masse liquide, s'en dégage en bouillonnant.* (Chevreul.)

— Méd. Raréfaction du sang et des humeurs qui gonflent les vaisseaux : *L'EFFERVESCENCE des humeurs. La chaleur de la fièvre cause l'EFFERVESCENCE. Tout en Amérique seconde l'EFFERVESCENCE du sang.* (Raynal.)

— Fig. Agitation, mouvement violent dans les esprits; émotion : *L'EFFERVESCENCE des esprits fut extrême.* (Marm.) *Ce fut partout une émulation de réformes et comme une EFFERVESCENCE de liberté.* (Mignet.) *Au théâtre, il y a de la différence entre la chaleur qui nous pénètre et l'EFFERVESCENCE qui nous étourdit.* (La Harpe.)

EFFERVESCENT, ENTE, adj. (*effervescens*, part. prés. de *efferveo*, je sors; lat.) Pron. *é-fèr-vèss-çan, çantt.* — Chim. Qui est susceptible de faire effervescence, ou qui est en effervescence : *Matières EFFERVESCENTES; liquide EFFERVESCENT.*

— Fig. Qui est vivement agité, remué, en parlant de l'esprit, des passions, etc. : *C'est une nature EFFERVESCENTE. Une tête EFFERVESCENTE.* (Acad.) *Des âmes EFFERVESCENTES et crédules.* (Salvandy.) *Une âme jeune, sincère, EFFERVESCENTE et vigoureuse.* (Ch. Nod.)

— Par anal. *Sa dignité contenait la foule EFFERVESCENTE.* (B. Const.)

EFFET, n. m. (*effectus*; lat., m. sign.) Pron. *é-fè.* — Ce qui est produit par quelque cause, ou physique ou morale : *EFFET physique, EFFET moral. Bon EFFET, mauvais EFFET*, etc. *Otez la cause, vous ôterez l'EFFET.* (Acad.) *C'est Dieu qui prépare les EFFETS dans les causes les plus éloignées.* (Boss.)

Le ciel règle souvent les *effets* sur les causes. (Corn.)

On doit plus estimer les vertus par leurs principes que par leurs EFFETS. (Duclos.)

— Réalisation, exécution : *La chose est demeurée sans EFFET.* (Acad.) *Voilà de belles propositions, mais il faut les mettre à EFFET.*

Quand Dieu par plus d'*effets* montra-t-il son pouvoir? (Rac.)

— *Pour cet effet, à cet effet*, pour l'exécution de quoi, en vue de quoi.

— *A quel effet?* à quelle intention? pourquoi?

— *A l'effet de*, pour l'exécution, pour l'accomplissement de, afin de; s'emploie surtout en style de pratique : *Je l'ai poursuivi, À L'EFFET DE le forcer à s'exécuter.*

— Prov. *Les effets sont les mâles, et les promesses sont les femelles*, les effets ont plus de valeur que les promesses.

— *Plus de paroles que d'effets*, se dit d'une personne qui promet beaucoup et tient peu.

— Mécan. *L'effet d'une machine*, sa force, la puissance qu'elle transmet.

— Mor. Impression, sentiment qu'on fait éprouver : *Cela ne saurait faire un bon EFFET.* (Acad.) *Par ma foi, vous êtes adorable; et je gagerais qu'à l'heure qu'il est, vous faites de terribles EFFETS sur l'esprit de ceux qui vous regardent.* (Campistr.) *Quel grand EFFET ce discours n'a-t-il pas dû faire dans l'esprit et dans l'âme des auditeurs?* (La Br.)

— Beaux-arts et Littér. Ce qui frappe, ce qui attire ou captive les regards, l'attention : *Il y a de beaux EFFETS de lumière, de clair-obscur dans ce tableau. Cette scène produit beaucoup d'EFFET à la représentation.* (Acad.) *Au théâtre on vise à l'EFFET; mais ce qui distingue le bon et le mauvais poète, c'est que le premier veut faire EFFET par des moyens raisonnables; et pour le second tous les moyens sont excellents.* (Chamfort.)

— Par anal. : *Mettre un tableau, un dessin à l'EFFET. Ce tableau est à l'EFFET*

— Mus. Impression agréable et forte, produite sur l'esprit et l'oreille des auditeurs : *Les instruments à vent ont fait connaître de nouveaux* EFFETS *d'orchestre.*

— Fam. *Faire l'effet de*, avoir l'air de : *Il me* FAIT L'EFFET *d'être fou.*

— Man. Mouvement de la main pour diriger un cheval.

— Jurispr. *Effet rétroactif*, effet d'une loi dont on ferait remonter l'application à un temps où elle n'existait pas encore : *La loi ne doit jamais avoir d'*EFFET RÉTROACTIF.

— Biens : *Abandonner ses* EFFETS *à ses créanciers.*

— *Effets civils*, droits, avantages qu'assure la loi civile et dont ne jouissent point ceux qui sont morts civilement, comme le droit de tester, etc.

— Comm. Billet, lettre de change, papier de crédit : *Un* EFFET *de commerce. Souscrire, endosser, escompter un* EFFET.

J'aime fort les *effets* dont l'échéance est prompte. (Andr.)

— *Effet payable au porteur*, ou simpl. *Effet au porteur*, payable à la requête du porteur.

— *Les effets publics*, les rentes sur l'État ; les billets ou papiers d'État introduits dans la banque, dans le commerce.

— *Effets mobiliers* ou simpl. et plus ordinair. *effets*, toute propriété, toute valeur mobilière : *Les* EFFETS *d'une succession. Les Juifs proscrits tour à tour de chaque pays, trouvèrent le moyen de sauver leurs* EFFETS. (Montesq.)

— Au plur. Objets, meubles à l'usage d'une personne : *Avoir beaucoup d'*EFFETS, *peu d'*EFFETS. *On lui a pris tous ses* EFFETS. (Acad.)

= **En effet,** locut. adv. Réellement, véritablemement : *Il a raison* EN EFFET. *Ce n'est pas assez de porter le nom de chrétien ; il faut l'être* EN EFFET. (Mass.)

= **En effet,** loc. conj. exprime une conséquence : *On nous dit qu'il était parti ;* EN EFFET, *nous avions déjà remarqué son absence. On me fit remarquer son trouble ;* EN EFFET, *je le vis pâlir.* (Acad.)

EFFEUILLAGE, n. m. (*feuille.*) Pron. *é-feu-iaj.* — Agric. Se dit quelquefois de l'action d'effeuiller les arbres. ‖ V. EFFEUILLAISON.

EFFEUILLAISON, n. f. (*effeuiller.*) Pron. *é-feu-iè-zon.* — Agric. Action d'effeuiller : *L'*EFFEUILLAISON *de la vigne.*

EFFEUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Effeuiller : *Arbre* EFFEUILLÉ, *fleur* EFFEUILLÉE. *Les jours de fête, on répandait des eaux de senteur dans la nef, et le sanctuaire était jonché de fleurs* EFFEUILLÉES. (Chateaubriand.)

EFFEUILLEMENT, n. m. (*feuille.*) Pron. *é-feu-y-man.* — Néol. Moment où les feuilles se détachent des arbres ; état des arbres dépouillés de leur feuillage : *L'*EFFEUILLEMENT *des arbres.*

EFFEUILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e* ou *ex* priv. *folium*, feuille ; lat.) Pron. *é-feu-ié.* — Ôter les feuilles, dépouiller de feuilles : EFFEUILLER *une branche d'arbre. Dans certaines contrées, on* EFFEUILLE *la vigne lorsque le raisin est presque mûr.* (Acad.)

— En parl. d'une fleur, En détacher les pétales : EFFEUILLER *un œillet.*

Ses doigts distraits *effeuillaient* une rose. (Bérang.)

= **S'effeuiller,** v. pr. Être effeuillé : *Les roses épanouies* S'EFFEUILLENT *bientôt.* (Acad.)

EFFEUILLURE, n. f. (*feuille.*) Agric. Produit de l'effeuillaison des arbres.

EFFICACE, adj. des 2 g. (*efficax, acis* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-fi-kass.* — Qui produit son effet : *Ce remède est* EFFICACE *contre les poisons. La parole de Dieu est* EFFICACE. (Acad.) *Le seigneur doit une protection* EFFICACE *à son serf, et, faute d'exercer cette protection, il perd ses droits de maître.* (Mérim.) *La religion est le commerce positif et* EFFICACE *de l'homme avec Dieu.* (Lacord.) *Vous n'avez donné aux hommes rien de plus* EFFICACE, *pour effacer leurs péchés, que la grâce de les reconnaître.* (Boss.) *Nos rois furent les protecteurs parfois intéressés, mais toujours* EFFICACES *de la liberté civile de leurs sujets contre les despotismes enchevêtrés du moyen âge.* (De Broglie.)

— Théol. *Grâce efficace*, la grâce qui a toujours son effet.

EFFICACE, n. f. Pron. *é-fi-kass.* — Efficacité : *L'*EFFICACE *d'un remède. Une louange en grec est d'une merveilleuse* EFFICACE *à la tête d'un livre.* (Mol.) *Dieu touche les hommes par l'*EFFICACE *qu'il donne aux bons exemples.* (Fléch.)

. . . . Sa grâce
Agit toujours sur nous avec même *efficace*. (Corn.)

— Peu usité.

EFFICACEMENT, adv. (*efficace.*) Pron. *é-fi-kass-man.* — D'une manière efficace : *Travailler* EFFICACEMENT *à quelque chose. Il contribua* EFFICACEMENT *à la paix.* (Ségur.)

EFFICACITÉ, n. f. (*efficace.*) Pron. *é-fi-ka-ci-té.* — Force, vertu qu'a une chose pour produire son effet : *L'*EFFICACITÉ *d'un remède. L'*EFFICACITÉ *des prières. L'*EFFICACITÉ *de la grâce.* (Acad.) *On délibéra sur le choix d'un lieutenant général qu'on put lui opposer avec* EFFICACITÉ. (Guizot.) *Travailler, s'employer avec* EFFICACITÉ *à une recherche.* (Acad.)

EFFICIENT, ENTE, adj. (*efficiens*, qui fait ; lat.) Pron. *é-fi-cian, ciantt.* — Qui produit un effet ; il n'est employé qu'au fémin. avec le mot *Cause* : *Cause* EFFICIENTE. *Le soleil est la cause* EFFICIENTE *de la chaleur.* (Acad.)

EFFIGIAL, ALE, adj. Qui appartient à l'effigie. ‖ Peu usité.

EFFIGIE, n. f. (*effigies* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-fi-ji.* — Figure, représentation d'une personne, soit en peinture, soit en relief : EFFIGIE *de cire.* (Ac.)

Oui, voilà bien deux ans qu'il m'aime en *effigie*. (V. Hug.)

*Cette tête sauvage, cette figure d'une expression terrible, elle voulut en posséder l'*EFFIGIE *et l'empreinte.* (Ph. Chasles.)

— Empreinte d'une monnaie ou d'une médaille représentant la tête du prince ou du grand personnage au nom duquel elle est frappée : *Frapper monnaie à l'*EFFIGIE *d'un prince, d'un duc*, etc. *L'usage de frapper les monnaies à l'*EFFIGIE *du prince ne remonte pas, en France, au delà de quelques siècles.* (Tropl.)

— Dr. crim. *Exécution par effigie* ou *exécution en effigie* ; exécution qui s'appliquait au condamné contumax dont on exécutait l'effigie ; aujourd'hui elle consiste à faire afficher par l'exécuteur des hautes œuvres, à un poteau dressé sur une place publique, l'extrait du jugement de condamnation.

Syn. Effigie, portrait. La ressemblance matérielle est plus grande dans l'*effigie* que dans le *portrait*. L'*effigie* est faite pour tenir la place de la personne même ; le *portrait* ne doit en donner que la ressemblance. On pendait en *effigie* les criminels contumaces, on a toujours tracé pour la postérité les *portraits* des grands hommes.

EFFIGIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Anc. Exécuter en effigie : EFFIGIER *un criminel condamné par contumace.* ‖ Vieux.

EFFILAGE, n. m. (*fil.*) Pron. *é-fi-laj.* — Technol. Action d'effiler.

EFFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Effiler : *Toile* EFFILÉE. *La charpie est faite de linge* EFFILÉ.

Il porte le grand deuil ; son linge est *effilé*. (Regn.)

— Adj. Fig. Allongé, mince, délicat : *Avoir la taille* EFFILÉE, *le visage* EFFILÉ. (Acad.) *Voyez son gant : il est petit et mignon ; les doigts en sont* EFFILÉS *et friands.* (J. Janin.) *La langue de la fauvette à tête noire est* EFFILÉE *et fourchue par le bout.* (Buff.) *Une lame* EFFILÉE. (Ph. Chasles.)

— *Cheval effilé*, qui a l'encolure très-fine.

— Chass. Il se dit des chiens qui ont couru avec trop d'ardeur.

— Botan. En parl. des tiges et des rameaux, Qui est allongé, grêle, flexible comme les tiges de l'osier.

EFFILÉ, n. m. (*fil.*) Pron *é-fi-lé.* — Linge effilé qu'on porte dans les grands deuils : *Porter de l'*EFFILÉ. (Acad.)

— Petite frange : *Porter le deuil en* EFFILÉ. (Acad.)

EFFILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*fil.*) Pron. *é-fi-lé.* Défaire un tissu fil à fil : EFFILER *une toile.*

— Technol. Rendre les cheveux moins touffus, en les coupant avec les ciseaux.

= **S'effiler,** v. pron. Se défaire fil à fil : *Cette étoffe* S'EFFILE, *il faut en bougier le bord.*

EFFILOCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*fil.*) Pron. *é-fi-lo-ché.* — Techn. m. sens qu'Effiloquer ; il se dit, non-seulement de la soie, mais de toutes les étoffes : EFFILOCHER *de la toile, des chiffons.*

= **S'effilocher,** v. pron. : *Cette toile* S'EFFILOCHE.

EFFILOCHEUR, ou **EFFILOQUEUR, EUSE**, n. Pron. *é-fi-lo-cheur*, ou *lo-keur.* — Technol. Celui, celle qui effiloche les chiffons destinés à faire le papier.

— Outil servant à effilocher les chiffons.

EFFILOQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-fi-lo-ké.* — Effiler une étoffe de soie pour en faire de la ouate : EFFILOQUER *un ruban.*

EFFILOQUES, n. f. pl. Pron. *é-fi-lok.* — Ruban. Nom qu'on donne à toutes les soies non torses, qu'on appelle aussi soies folles, parce que leur extrême légèreté ne leur permet pas de soutenir le moindre effort.

— Bouts de soie qui se trouvent aux lisières d'une étoffe.

EFFILURE, n. f. Pron. *é-fi-lur.* — Technol. Il se dit quelquefois du fil qui provient d'un tissu effilé : *Coudre avec des* EFFILURES.

EFFIOLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*fioli*, altérat. de *feuille* ; *foglia* ; ital.) Agric. Enlever une partie de la verdure du blé : EFFIOLER *des blés.*

— Effeuiller ; effacer.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFLANQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Efflanquer : *Cheval* EFFLANQUÉ, *maigre. Bête* EFFLANQUÉE. *Les deux petits chevaux* EFFLANQUÉS *étaient attelés devant la porte.* (Ph. Chasles.)

— Manég. Il se dit, non-seulement d'un cheval maigri, mais aussi de celui dont le ventre se resserre naturellement vers les cuisses.

— Fam. et ironiq. Adj. et subst. en parlant d'un homme : *C'est un grand* EFFLANQUÉ.

EFFLANQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, part. priv. lat., et *flanc.*) Pron. *é-flan-ké.* — Rendre un cheval maigre, l'affaiblir par un excès de fatigue ou la privation de nourriture : EFFLANQUER *un cheval.*

— Horlog. Passer une lime en forme de couteau entre les ailes d'un pigeon, pour donner la forme convenable aux faces de ces ailes.

EFFLEURAGE, n. m. (*effleurer.*) Pron. *é-fleu-raj.* — Techn. Action d'effleurer.

EFFLEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Effleurer : *Arbrisseau* EFFLEURÉ. *Un mur* EFFLEURÉ *par la balle.*

— Fig. *Question* EFFLEURÉE. *Vérité* EFFLEURÉE.

EFFLEUREMENT, n. m. (*effleurer.*) Action d'effleurer : Tout *effleurement* des sens est dans un plaisir. (Buff.)

EFFLEURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e* ou *ex*, part. priv. lat., et *fleur.*) Pron. *é-fleu-ré.* — Propr. Ôter les fleurs : EFFLEURER *un rosier.*

— Par anal. Ne faire que détacher, enlever la superficie : *Le coup n'a fait que lui* EFFLEURER *la peau.* (Acad.) *Cet homme laboure mal, et ne fait qu'*EFFLEURER *la terre.* (Id.)

— Par extens. Toucher légèrement, raser : *La barque* EFFLEURAIT *le rivage, la balle a* EFFLEURÉ *le mur.* (Acad.) *Si son vêtement* EFFLEURE *le mien, j'éprouve comme une commotion électrique.* (G. Sand.) *Mes lèvres* EFFLEURAIENT *quelquefois ses lèvres de rose ; je respirais son haleine parfumée.* (Parny.)

L'herbe à peine fléchit sous le pied qui l'*effleure*. (Del.)

— Fig. : S'occuper en passant :

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu d'une humeur vagabonde
Effleurer chaque état. (Coll. d'Harl.)

— Particul. Toucher légèrement une question, une matière sans l'approfondir : *Il n'a fait qu'*EFFLEURER *la matière.* (Acad.) *Il ne va jamais au fond des choses, il ne fait que les* EFFLEURER. (Id.) *Il traita à fond ce que les autres n'avaient fait qu'*EFFLEURER. (Cuvier.) *Un esprit léger* EFFLEURE *à peine des surfaces.* (Maury.) *Mais Pope approfondit ce qu'ils* ONT EFFLEURÉ. (Volt.)

— Fig. et mor. : *Il ne souffre pas un mot qui puisse* EFFLEURER *son honneur.* (Acad.)

Un mot douteux qui pût *effleurer* mon honneur. (Regn.)

— Techn. Détacher d'une peau, du côté de l'épiderme, toutes les parties qui la durcissent.

= **S'effleurer,** v. pron. Se ternir, se flétrir :

Le fruit de tant de soins en un instant *s'effleure*. (C. D.)

EFFLEURIR (S'), v. pr. 2[e] conj. (*e*, priv. et *flos*, fleur ; lat.) Pron. *sé-fleu-rir.* — Minér. Tomber en efflorescence : *Ce minéral* S'EFFLEURIT. *Certains sels* S'EFFLEURISSENT *à l'air.* (Parmentier.) *Cette terre est très-vitriolique et* S'EFFLEURIT *à l'air.* (Buff.)

— V. intr. : *Beaucoup de pierres* EFFLEURISSENT *à l'air. La tendance d'un corps à cristalliser ou à se vaporiser, ou enfin à* EFFLEURIR. (Cuv.)

— Cette forme est beaucoup moins usitée que la forme pronominale.

— *Ce minéral, le plus riche en acier, devient moins dur, en* S'EFFLEURISSANT *dans la mine même.* (Buffon.)

EFFLEUROIR, n. m. (*fleur.*) Pron. *é-fleu-roar.* — Peau d'agneau avec laquelle le parcheminier essuie le blanc qu'il a répandu sur le parchemin.

EFFLEURURE, n. f. (*fleur.*) Techn. Rognure provenant de l'effleurage d'une peau.

EFFLORESCENCE, n. f. (*efflorescere*, flétrir ; lat.) Pron. *é-flo-rèss-sanss.* — Chim. État des sels qui, en perdant leur eau de cristallisation, tombent en poussière : *On voit le nitre en* EFFLORESCENCE *sur les murailles, et le sel marin à la surface d'une terre qui en est imprégnée. L'*EFFLORESCENCE *est la propriété qu'ont certains corps de tomber en poussière.* (Beudant.)

— On donne encore ce nom à la poussière blanche qui couvre les prunes et certains autres fruits.

— Min. : *On nomme* EFFLORESCENCES *les enduits pulvérulents souvent composés de petites aiguilles cristallines qui recouvrent certaines roches et indiquent qu'une substance saline se forme vers la surface de ses roches.* (Brongniart.)

— Élevures squammeuses sur la peau.

EFFLORESCENT, ENTE, adj. (*éflo-rèss-çan, çantt.* — Qui tombe en efflorescence : *Des grâces* EFFLORESCENTES *du seizième siècle l'histoire passe aux tricoteurs, aux bourreaux et aux terroristes.* (J. Jan.)

EFFLOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, part. priv., et *flotte.*) Pron. *é-flo-té.* — Il se disait autrefois dans le sens de séparer un navire d'une flotte ou d'un autre navire.

EFFLUENCE, n. f. (*effluentia*; lat., m. s.) Pron. *é-flu-anss.* — Émanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles : *Des* EFFLUENCES *de marais.*

— Émanation du fluide électrique : EFFLUENCES *électriques.*

EFFLUENT, ENTE, adj. (*effluens*; lat.) Pron. *é-flu-an, antt.* — Phys. *Matière effluente*, émanation de corpuscules invisibles qui sortent de certains corps.

EFFLUVE, n. m. (*effluvium*; lat.; m. sign.) Pron. *é-fluv.* — Génér. Fluide.

— Phys. Particule invisible qui se dégage d'un corps quelconque; émanation; vapeur insensible.

— *Effluves magnétiques*, se dit des émanations présumées du fluide magnétique animal.

EFFLUX n. m. ou **EFFLUXION**, n. f. (*effluxus*; lat.) Pron. *é-fluks, fluk-cion.* — Chir. Sortie du fœtus, peu de temps après la conception, et avant le troisième mois de la grossesse.

EFFONDREMENT, n. m. Agric. Action d'effondrer, de fouiller la terre.

EFFONDRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fond.*) Pron. *é-fon-dré.* — Agric. Remuer la terre à une certaine profondeur, en y mêlant des engrais.

— Briser en enfonçant : EFFONDRER *une futaille, un coffre, une armoire.*

— Techn. Tirer à la rame, outre mesure, une étoffe de laine, un drap.

— Tirer à poil une vieille couverture.

= **S'effondrer**, v. pron. S'abimer : *Le feu ayant gagné la chambre, le plancher* S'EFFONDRA.

EFFONDRILLES, n. f. pl. Pron. *é-fon-dri-y.* — Dépôt; parties grossières qui restent au fond d'un vase après une ébullition : *Ce bouillon est plein d'*EFFONDRILLES.

EFFORCER (S'), v. pron. 1re conj. (*effort.*) Pron. *sé-for-cé.* — Se donner de la peine pour, faire des efforts : exécuter une chose difficile, importante : S'EFFORCER *de soulever un fardeau.* (Acad.)

— *S'efforcer à*, suivi d'un infinitif. Ne pas assez ménager ses forces en quelque chose : *Ne vous* EFFORCEZ *pas à courir, à parler*, etc.

— Absol. : *Ne vous* EFFORCEZ *pas, vous vous blesserez.* (Acad.)

— Absol. Faire un effort sur soi : *Feignez,* EFFORCEZ-VOUS. (Rac.)

— Fig. et mor. *S'efforcer de*, suivi d'un infinitif. Employer tous ses efforts pour arriver à quelque chose : S'EFFORCER *de parvenir. Il* S'EFFORCE *de mériter le nom d'homme de bien.*

Efforçons-nous de vivre avec pleine innocence. (Mol.)

Nul n'est plainement satisfait de sa fortune présente, et tous S'EFFORCENT *chaque jour, par mille moyens divers, de l'augmenter.* (A. de Tocquev.)

EFFORT, n. m. (*force.*) Pron. *é-for.* — Phys. Contraction musculaire plus ou moins forte ayant pour objet de résister à une puissance extérieure, ou d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse.

— Vulg. Douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, par suite d'une violente contraction de ses fibres. ‖ Tiraillement douloureux qu'on éprouve dans la région lombaire en soulevant un fardeau trop pesant. ‖ Hernie que produit un effort violent.

— Génér. Emploi extraordinaire des forces physiques de l'homme pour exécuter une chose difficile : *Grand* EFFORT; *léger* EFFORT; *faible* EFFORT. *Faire un* EFFORT, *beaucoup d'*EFFORTS, etc. *Les ennemis ont fait un grand* EFFORT *pour emporter cette place.* (Acad.)

— Mor. En parlant des choses de l'ordre moral ou intellectuel : EFFORT *d'esprit*, EFFORT *d'imagination*, EFFORT *de mémoire*, EFFORT *de vertu. Il fit tous ses* EFFORTS *pour la convaincre.* (Acad.) *Si le rêve des philosophes qui croient au perfectionnement de la société s'accomplit, que dira la postérité de voir qu'il ait fallu tant d'efforts pour arriver à des résultats si simples et si naturels?* (Chamfort.)

— Fig. Ouvrage qui indique une force remarquable de génie, d'intelligence : *Ce poème est un* EFFORT *d'esprit. Cette statue est un* EFFORT *de l'art. Il fit tous ses* EFFORTS *pour mériter cette récompense.* L'honneur d'une découverte scientifique peut rarement se rapporter aux *efforts* d'un seul homme. (L. Figuier.)

— Force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet : *L'*EFFORT *de l'eau a rompu cette digue. L'*EFFORT *des arches d'un pont sur les culées.* (Acad.) *La mesure de tout* EFFORT *est la quantité de mouvement qu'il produit.* (Condill.)

— Fig. *Tout l'*EFFORT *de la guerre va se porter sur cette province.* (Acad.) *Ils soutinrent seuls tout l'*EFFORT *du combat et laissèrent sur le champ de bataille près du sixième de leur effectif.* (Mérim.)

— Tentative : *L'armée fera un dernier* EFFORT *pour emporter la place.* (Acad.)

— Par extens. Sacrifice; acte de dévouement : *Il a fait un* EFFORT *pour l'établissement de son fils.* (Acad.) *Il leur en coûte peu de se concilier les cœurs; il ne faut pour cela ni* EFFORT *ni étude.* (Boss.)

— Mor. *Faire un effort sur soi-même*, se déterminer à faire quelque chose, malgré l'extrême répugnance qu'elle inspirait :

EFFOUAGE, n. m. (*focus*, feu; lat.) Anc. Impôt qui se payait par feu, par famille.

EFFRACTEUR, n. m. (*effractor*; rad. *frangere*, briser; lat.) Ant. rom. Criminel coupable de vol avec effraction.

EFFRACTION, n. f. (*effractio*; lat.; m. s.) Pron. *é-frak-cion.* — Bris, fracture, en vue de vol : *Le vol avec* EFFRACTION *est réputé crime.*

EFFRACTURE, n. f. (*effractura*; lat.; m. sign.) Pron. *é-frak-tur.* — Ant. rom. Effraction.

— Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des fragments.

EFFRAIE ou **EFFRAYE**, n. f. Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces nocturnes.

EFFRAYANT, part. prés. du v. Effrayer.

EFFRAYANT, ANTE, adj. (*effrayer.*) Pron. *é-frè-ian, iantt.* — Qui inspire de l'effroi, de la terreur, qui est propre à effrayer : *Figure* EFFRAYANTE. *Songe spectacle* EFFRAYANT. *Sa tête se montrait* EFFRAYANTE *de laideur et de génie.* (Thiers.)

Quelque songe *effrayant* cette nuit l'a frappé. (Rac.)

Syn. Effrayant, effroyable. Ces deux mots s'appliquent à tout objet qui excite la crainte ou cause de la frayeur; mais *effroyable* renchérit sur *effrayant*. Un cri *effrayant* n'est souvent que le cri d'un enfant qui tombe ou qui se trouve en face d'un objet inconnu. Un cri *effroyable* est celui qui par sa nature ou son intensité produit une épouvante universelle. Autre nuance importante entre les deux mots : ce qui est *effroyable* l'est par son état présent; ce qui est *effrayant* ne l'est souvent que pour l'avenir.

EFFRAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Effrayer : *Un enfant* EFFRAYÉ, *une femme* EFFRAYÉE, etc. *Une âme, une conscience* EFFRAYÉE. *N'êtes-vous pas* EFFRAYÉ *de vous représenter alors sous la foudre d'un dieu vengeur?* (Mass.)

— Fig. Qui annonce l'effroi, où se peint l'effroi :

De mon front *effrayé* je craignais la pâleur. (Rac.)

— Fig. et poétiq. Il se dit des êtres inanimés :

L'on y verrait encor la mer ouvrir ses eaux,
Les fleuves *effrayés* remonter à leur source,
L'astre pompeux du jour s'arrêter dans sa course. (L. Rac.)

— Blas. *Cheval effrayé*, cheval qui est figuré droit sur les pieds de derrière.

EFFRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*effroi.*) Pron. *é-frè-ié.* — (Il conserve l'*y*, ou bien il le change en *i*, dans : *j'effraye* ou *j'effraie*; *tu effrayes* ou *tu effraies. J'effrayerai* ou *j'effraierai*; il prend un *i* après l'*y* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous effrayions, vous effrayiez, que nous effrayions que vous effrayiez.*) Causer de l'épouvante, de la terreur, de l'effroi : EFFRAYER *un enfant, une femme.* EFFRAYER *des pigeons. Cet événement a* EFFRAYÉ *tout le monde.* (Acad.) *Jamais le fusil n'a* EFFRAYÉ *ces paisibles enfants de la nature.* (B. de St-P.) *Devant le tribunal de l'histoire, les conquérants descendent de leurs chars de triomphe, les tyrans n'*EFFRAYENT *plus par leurs satellites.* (Ségur.)

— Fig. Inquiéter : EFFRAYER *la cupidité des gens d'affaires.* (Volt.)

— Causer de l'ombrage : *La liberté* N'EFFRAYE *que les âmes faibles et corrompues.*

— Abs. Repousser par des manières peu engageantes : *Ceux-là* EFFRAYENT *et rebutent, ceux-ci consolent et attirent.* (Fléch.)

= **S'effrayer**, v. pr. S'étonner, s'épouvanter, s'effarer : *Il* S'EFFRAYE *de peu de chose.* (Acad.) *Les gens faibles se rassurent aussi facilement qu'ils* SE SONT EFFRAYÉS. (H. de Balz.)

On les voit. . . . .
S'effrayer sottement de leurs propres chimères. (Boil.)
Enfin d'un chaste amour pourquoi *vous effrayer?* (Rac.)

Ne vous EFFRAYEZ *pas, madame, je vous en supplie.* (C. Del.)

EFFRÉNÉ, ÉE, adj. (*e, ex* priv.; *frenum*, frein; lat.) Pron. *é-fré-né.* — Propr. Qui n'a pas de frein, de bride; il ne s'emploie dans ce sens qu'en terme de blason : *Cheval* EFFRÉNÉ.

— Par anal. *Dans le temps où l'homme encore à demi sauvage était comme les animaux, n'a-t-on pas vu de ces débordements de l'espèce humaine marcher par troupeaux* EFFRÉNÉS? (Buff.)

— Fig. Qui est sans frein, sans retenue : *Langue* EFFRÉNÉE, *licence* EFFRÉNÉE. (Acad.) *On pense qu'on n'est pas libre, si l'on ne peut être impunément* EFFRÉNÉ. (Did.) *Ils croient être éloquents lorsqu'ils écrivent avec une violence* EFFRÉNÉE. (Volt.) *Ensuite nous recommençâmes à mener une vie folle et à étaler un luxe* EFFRÉNÉ. (G. Sand.)

EFFRÈNEMENT, n. m. (*frein.*) Pron. *é-frènn-man.* — Néol. Absence de tout frein, déchaînement des passions.

EFFRITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-fri-té.* — Agric. Épuiser une terre : *Toute racine chevelue* EFFRITE *la terre à peu de profondeur.* (Rozier.)

= **S'effriter**, v. pron. S'épuiser, devenir stérile, en parl. du sol : *La terre* S'EFFRITE, *si l'on n'y met pas d'engrais.* (Acad.)

EFFROI, n. m. (φρίκη, frisson; gr.) Pron. *é-froa.* — Grande frayeur, épouvante, terreur : *Porter, répandre l'*EFFROI, *inspirer l'*EFFROI; *pâlir, trembler d'effroi. Un* EFFROI *mortel.* (Acad.) *Celui qui feint d'envisager la mort sans* EFFROI, *ment.* (J.-J. Rouss.)

L'*effroi* suspend ses pas, l'*effroi* les précipite. (C. Del.)

— Par extens. En parl. des personnes, Qui inspire de la terreur, de l'effroi : *Vous seriez l'*EFFROI *et la terreur de vos voisins.* (Mass.)

.. Ce bras, jadis l'*effroi* d'une armée ennemie. (Corn.)
Vierge, *effroi* des méchants, appui de nos autels. (Boil.)

EFFRONTÉ, ÉE, adj. (*e*, ou *ex* priv., *frons, frontis*, front; lat.) Pron. *é-fron-té.* — Qui n'a pas de honte, de pudeur : *Homme* EFFRONTÉ, *femme* EFFRONTÉE.

— Prov. *Être effronté comme un page*, avoir une excessive effronterie : *Le joli garçon! Il* EST EFFRONTÉ COMME UN PAGE. (Danc.)

— Fig. Il se dit de l'expression du visage, du regard, etc. : *Un air* EFFRONTÉ, *des regards* EFFRONTÉS. *Un visage laid et* EFFRONTÉ. (J. J. R.)

— Par extens. Qui marque, qui témoigne de l'impudeur, de l'insolence, de l'audace : *Désirs* EFFRONTÉS; *zèle* EFFRONTÉ.

Ce refus *effronté*,
Avec un grand scandale, au prince est raconté. (Andr.)
Son front luit, étoilé de mille diamants,
Et mille autres encore, *effrontés* ornements,
Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles. (Gilbert.)

— Subst. *Un effronté, une effrontée.*

Et fuis un *effronté* qui prêche la pudeur. (Boil.)

Syn. Effronté, audacieux, hardi. Un *effronté* est celui qui brave la pudeur; un *audacieux*, celui qui brave les convenances ou le péril; un homme *hardi* est celui qui brave le péril. Il s'ensuit qu'*effronté* se prend toujours en mauv. part; *audacieux*, en bonne ou en mauv. part, et *hardi*, le plus souvent en bonne part. L'homme *hardi* parle sans peur et sans crainte; l'homme *audacieux* parle non-seulement sans crainte, mais d'une façon provocante; l'homme *effronté* nie, affirme, ment, insulte ou injurie.

EFFRONTÉMENT, adv. (*effronté.*) Pron. *é-fron-té-man.* — D'une manière effrontée, avec impudeur : *Parler* EFFRONTÉMENT; *regarder* EFFRONTÉMENT. *Soutenir* EFFRONTÉMENT *un mensonge.* (Acad.) *Le vice semble chercher* EFFRONTÉMENT *le grand jour.* (Mass.)

EFFRONTERIE, n. f. (*effronté.*) Pron. *é-frontri.* — Manque de pudeur, de retenue, de convenance morales : *Il est d'une* EFFRONTERIE *sans bornes. De l'*EFFRONTERIE *à la dépravation il n'y a qu'un pas.* (Rivarol.)

L'*effronterie* en France est un vice à la mode. (La. F.)

— Par anal. En parl. des animaux, Audace : *L'*EFFRONTERIE *d'un moineau.*

EFFROUER, v. intr. ou neut. V. FROUER.

EFFROYABLE, adj. des 2 g. (*effroi.*) Pron. *é-froa-iabl.* — Qui cause de l'effroi, de l'épouvante, de l'horreur : *Un spectacle* EFFROYABLE. *Il faisait des*

serments EFFROYABLES. (Acad.) *Sa mort si précipitée et si* EFFROYABLE *pour nous.* (Boss.)

— Qui inspire de l'horreur : *Un monstre* EFFROYABLE.

Un *effroyable* cri, sorti du sein des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos. (Rac.)

— Qui provoque une sorte de répulsion par son excessive laideur, sa difformité : *Cette femme est* EFFROYABLE. *Une figure* EFFROYABLE.

— Par extens. Excessif, étonnant, prodigieux : *Elle est d'une laideur* EFFROYABLE. *Il fait une dépense* EFFROYABLE. *Il y avait un monde* EFFROYABLE *à cette assemblée.* (Acad.) *Ce n'était plus une lutte ordinaire, mais un* EFFROYABLE *acharnement.* (Ph. Chasles.) || *SYN.* V. EFFRAYANT.

— Fam. et par exagér. : *Acceptez mon bras, madame, et nous arrangerons ensemble le plus* EFFROYABLE *complot qu'on ait jamais fait en se promenant.* (C. Del.)

EFFROYABLEMENT, adv. (*effroyable.*) Pron. *é-froa-iabl-man.* — Fig. D'une manière excessive, prodigieuse : *Elle est* EFFROYABLEMENT *laide. Il dépense* EFFROYABLEMENT. (Acad.)

EFFRUITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-frui-té.* — Anc. Ôter le fruit : EFFRUITER *un verger.*

— Agric. Amaigrir la terre.

EFFUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fumée.*) Pron. *é-fu-mé.* — B.-arts. Peindre légèrement, rendre vaporeux. || Peu usité.

= **S'effumer**, v. pron. Anc. S'évaporer.

EFFUSION, n. f. (*effusio*; lat., m. sign.) Pron. *é-fu-zion.* — Action de répandre le contenu d'un vase sur quelque chose : *L'*EFFUSION *du vin dans les sacrifices.* (Acad.)

Ma main de cette coupe épanche les prémices,
Dit-il ; dieux que j'appelle à cette *effusion*,
Venez favoriser notre réunion. (Rac.)

— Par extens. Épanchement : *Il y eut dans ce combat une grande* EFFUSION *de sang.* (Acad.)

— Fig. *Effusion du cœur,* vive démonstration d'un cœur affectueux et sincère : *On trouve dans la Fontaine l'*EFFUSION *d'un bon cœur. C'est ici une* EFFUSION *de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage de mon esprit.* (Fléch.)

— *Effusion de tendresse*, épanchement plein d'affection.

— Il se dit aussi sans compl. dans le m. sens : *Il le fit complimenter avec autant d'empressement que d'*EFFUSION. (Thiers.)

— *Parler avec effusion*, avec abandon.

— Astr. *Effusion du Verseau,* portion de la constellation du Verseau, représentée sur les cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne.

ÉFOURCEAU, n. m. (*furca* ; lat.) Pron. *é-four-çô.* — Techn. Sorte de machine, de longue voiture à deux roues pour transporter les fardeaux pesants.

ÉGAGROPILE, n. m. V. ÆGAGROPILE.

ÉGAL, ALE, adj. (*æqualis* ; lat. ; m. sign.) Qui est pareil, qui équivaut à un autre, en nature, en quantité ou en qualité : *Un poids* ÉGAL *à un autre ; deux poids* ÉGAUX ; *deux nombres* ÉGAUX ; *deux lignes* ÉGALES. *Deux personnes d'une fortune* ÉGALE, *d'une condition* ÉGALE, *d'*ÉGALE *condition.* (Acad.) *Un diamètre est* ÉGAL À *deux rayons.* (Arago.)

— Prov. et pop. *Cela est égal comme deux œufs*, se dit de deux choses d'une égalité parfaite.

— Mor. : *Des droits* ÉGAUX. *Les Français sont* ÉGAUX *devant la loi. Ces deux ouvrages sont d'une* ÉGALE *perfection.* (Acad.) *La valeur et la conduite furent si* ÉGALES *de tous côtés, que la victoire resta indécise.* (Volt.) *Tous les gens honnêtes sont* ÉGAUX. (La Rochef.)

Ce combat, comme à nous, peut leur être fatal,
Égaux sont les périls, le courage est *égal*. (C. Del.)

— Poés. *Marcher égal à quelqu'un* : être l'égal de quelqu'un par les dignités, le rang :

Je ceignis la tiare, et *marchai son égal*. (Rac.)
Et vous semblez d'un sang fait pour donner des lois
A l'Arabe insolent, qui *marche égal* aux rois. (Volt.)

— *Faire tout égal*, agir impartialement avec deux ou plusieurs personnes, ne pas favoriser l'une plus que l'autre.

— Fig. Dans le m. sens : *Tenir la balance* ÉGALE.

— Mor. Qui est indifférent, qui n'excite aucune préférence marquée : *Cela m'est* ÉGAL, *tout lui est* ÉGAL. *Qu'on l'approuve, qu'on le blâme, tout lui est* ÉGAL. (Acad.)

— Fam. *Tout lui est égal*, tout lui est indifférent ; Dans le m. sens : *Qu'il reste ou qu'il s'en aille, cela m'est* ÉGAL, *m'est parfaitement* ÉGAL. (Acad.)

Partez ou demeurez, *cela m'est fort égal*. (Gress.)

— Uni, qui ne présente pas d'inégalités, d'aspérités : *Un terrain* ÉGAL ; *une aire* ÉGALE. *Un chemin uni,* ÉGAL.

— Qui est toujours le même, qui ne varie point, uniforme : *Un mouvement toujours* ÉGAL. *Son pouls est très-*ÉGAL. (Acad.) *Marcher d'un pas* ÉGAL. *Sa bonté constante est toujours* ÉGALE. (Boss.)

Un air *égal* et doux, tiède haleine de l'onde,
Règne ici quand la bise ailleurs transit ou gronde. (Lam.)

— En parl. du caractère, Qui est toujours doux ; contenu, modéré : *Il est d'un caractère* ÉGAL. *Il a une âme* ÉGALE. *Vous étiez né doux,* ÉGAL, *accessible.* (Mass.)

Être au dehors discrète, raisonnable,
Dans sa maison douce, *égale*, agréable. (V. Hugo.)

— Partic. En parl. du style, Qui se maintient toujours dans les mêmes qualités de justesse, de convenance : *On remarque dans cet ouvrage un style* ÉGAL *d'un bout à l'autre.*

— En mauv. part, Uniforme :

Un style trop *égal* et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme. (Boil.)

— Botan. Qui ne présente aucune aspérité, qui offre la même hauteur, la même disposition, la même forme.

— Subst. Celui, celle qui vaut une ou plusieurs autres personnes en qualité, en mérite, etc. : *C'est mon* ÉGAL ; *il est votre* ÉGAL *en mérite. Nous sommes ses* ÉGAUX. (Acad.) *Cette doctrine nous apprend à respecter nos maîtres, à souffrir nos* ÉGAUX. (Mass.) *Une mère qui n'eut jamais son* ÉGALE. (Boss.)

L'un ne veut point de maître, et l'autre point d'*égal*. (Corn.)

= **A l'égal de**, loc. prép. Autant que, de même que, comme : *Il est craint* À L'ÉGAL DU *tonnerre.* (Acad.)

A l'égal des Persans je veux qu'on les honore. (Rac.)

ÉGAL-À-TOUS, n. m. Mar. Pavillon de signaux.

ÉGALÉ, ÉE, part. pass. du v. Égaler : *Corneille ne peut être* ÉGALÉ *dans les endroits où il excelle.* (La Br.) *Sa vanité ne pouvait être* ÉGALÉE *que par sa haine pour la démocratie.* (J. J. R.) *La colère du tzar ne fut* ÉGALÉE *que par son inquiétude.* (Mérim.)

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui porte sur le dos des mouchetures blanches appelées *Égalures* : *Oiseau* ÉGALÉ.

ÉGALEMENT, adv. D'une manière égale : *Il les traite tous* ÉGALEMENT. *Il en a toujours usé* ÉGALEMENT *bien avec tout le monde.* (Acad.) *Les martinets sont difficiles à tirer à cause de leur vol* ÉGALEMENT *élevé et rapide.* (Buff.)

— Autant, pareillement : *Nés tous deux pour la proie, le lion et l'aigle sont* ÉGALEMENT *ennemis de toute société,* ÉGALEMENT *féroces,* ÉGALEMENT *fiers et difficiles à réduire.* (Buff.) *Il écoutait* ÉGALEMENT *le riche et le pauvre.* (Boss.) *Les caresses et le mépris de la fortune sont* ÉGALEMENT *à craindre.* (Volt.) *Tel mot se dit* ÉGALEMENT *des personnes et des choses.* (Acad.)

L'infamie est pareille, et suit *également*
Le guerrier sans courage et le perfide amant. (Corn.)

ÉGALEMENT, n. m. (*égal.*) Pron. *é-gal-man.* — Anc. jurispr. Distribution faite avant partage à certains héritiers, et proportionnée aux sommes qu'ils ont reçues en moins que les autres : *Donner à ceux qui ont reçu moins un* ÉGALEMENT *tel, qu'ils aient autant que celui qui a reçu le plus.* (Acad.)

ÉGALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*égal.*) Rendre égal : ÉGALER *les parts, les portions,* (Acad.)

— Être égal à : *La recette* ÉGALE *la dépense. Cinq, multiplié par quatre,* ÉGALE *vingt.* (Acad.) *La multitude des divinités* ÉGALE *celle des passions.* (Mass.)

— Mor. *La mort* ÉGALE *tous les hommes,* ÉGALE *tous les rangs.* (Acad.) *Un anéantissement éternel va bientôt* ÉGALER *le juste et l'injuste.* (Mass.)

— Être ou devenir pareil, comparable à ; atteindre au même degré : ÉGALER *quelqu'un en mérite, en beauté, en talent. Les exploits de Gengiskan* ÉGALENT-*ils ceux d'Alexandre ? Rien n'*ÉGALE *sa beauté. Sa prudence* ÉGALE *son courage.* (Acad.)

Quelle gloire, Seigneur, quels triomphes *égalent*
Le spectacle pompeux que ces bords nous étalent. (Rac.)

*On n'essaye d'envier que ce qu'on désespère d'*ÉGALER. (La Rochef.) *Cet auteur* A ÉGALÉ *les anciens.*

Et quand j'*égalerais* ma muse à ton mérite,
Toute extrême louange est pour toi trop petite. (Regn.)

— Mettre en comparaison, en balance : *Il n'y a personne qu'on puisse lui* ÉGALER. (Acad.) *La voie commune de toute l'Europe* ÉGALAIT *ces deux hommes aux plus grands capitaines des siècles passés.* (Boss.) *C'était un excellent prince, mais son rang et sa fortune ne l'*ÉGALAIENT *point aux autres.* (Barante.)

— Aplanir, rendre uni : *Cette allée est raboteuse, il faut l'*ÉGALER. (Acad.) || Plus souv. dans ce sens, *Égaliser.*

= **S'égaler**, v. pron. Se rendre l'égal, se prétendre l'égal d'un autre : *Il* S'EST ÉGALÉ *par cet exploit aux plus illustres capitaines. Il prétend* S'ÉGALER *à tout ce qu'il y a de plus grand.* (Acad.) *Il est juste d'être soumis à Dieu et qu'un mortel ne* S'ÉGALE *pas à sa puissance.* (Boss.) *Dès sa première bataille, il* S'ÉGALA *aux maîtres les plus consommés.* (Id.)

L'avocat *se* peut-il *égaler* au poëte. (Piron.)

Syn. Égaler, égaliser. *Égaler* signifie proprement rendre *égal*, mettre de niveau ; *égaliser* rendre uni, semblable. On *égalise* le sol d'une allée ; on passe au crible la poudre à canon pour en *égaliser* les grains. *Égaler* des parts, c'est les faire égales en valeur ; les *égaliser*, c'est surtout les rendre semblables. *Égaliser* s'emploie seul dans le sens absolu : « Ceux qui prétendent niveler n'*égalisent* jamais.

ÉGALISATION, n. f. (*égaliser.*) Pron. *é-ga-li-za-cion.* Jurispr. Action par laquelle on égalise les lots dans un partage : ÉGALISATION *des lots.* || Peu usité.

ÉGALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Égaliser : *Terrain* ÉGALISÉ ; *allée* ÉGALISÉE.

ÉGALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*égal.*) Pron. *é-ga-li-zé.* — Rendre égal ; il ne se dit que des choses : ÉGALISER *les lots d'un partage.* (Acad.)

— Mor. : *L'amour* ÉGALISE *toutes les conditions.* (Acad.)

— Absol. : *En toute construction,* ÉGALISER, *c'est démolir.* (Ségur.)

— Unir, aplanir : ÉGALISER *un terrain, un chemin,* etc. || SYN. V. ÉGALER.

ÉGALITÉ, n. f. (*æqualitas* ; lat. ; m. sign.) Rapport entre des choses égales ; conformité, parité : *L'*ÉGALITÉ *de deux lignes, de deux nombres.* ÉGALITÉ *d'âge.*

— Mor. : *A* ÉGALITÉ *de mérite, le plus âgé doit avoir la préférence.* (Acad.) *Il me semble qu'à* ÉGALITÉ *d'esprit et de lumières, l'homme né riche ne doit jamais connaître aussi bien que le pauvre, la nature, le cœur humain et la société.* (Chamfort.)

L'*égalité* des torts doit finir la querelle. (Desmahis.)

— *Distribuer avec égalité*, distribuer en parties égales, par portions égales, sans avantager plus l'un que l'autre.

— Absol. Le fait par lequel tout homme en naissant a des droits égaux à ceux des autres : *L'*ÉGALITÉ *est un simple fait, le fait d'identité d'origine ; la liberté exprime le droit ; la fraternité représente le devoir.* (Lamenn.) *En fait* D'ÉGALITÉ, *il n'y a qu'un principe vrai, c'est l'*ÉGALITÉ *devant la loi.* (Troplong.) *L'*ÉGALITÉ *métaphysique est une chimère qui ne saurait être le but des lois, et qui serait plus nuisible qu'avantageuse.* (D'Alemb.) *L'*ÉGALITÉ *n'est point le lit de Procuste.* (Portalis.) *Les sectateurs de l'*ÉGALITÉ *n'ont jamais renoncé à avoir des inférieurs.* (Ch. Nod.) *L'*ÉGALITÉ *est à la fois la chose la plus naturelle, et en même temps la plus chimérique.* (Volt.) *L'esprit d'*ÉGALITÉ *extrême conduit au despotisme.* (Montesq.) *L'*ÉGALITÉ *dont on est si affamé parmi nous consiste à être l'égal de ses supérieurs, et le supérieur de ses égaux.* (Liadières.)

— Uniformité : *L'*ÉGALITÉ *d'un mouvement ; l'*ÉGALITÉ *du pouls.*

— Par anal. ÉGALITÉ *de style, de ton.* (Acad.)

— ÉGALITÉ *d'esprit,* ÉGALITÉ *d'humeur. Grande* ÉGALITÉ *de conduite.* (Acad.)

— *L'égalité du sol, d'une surface*, la superficie plane et unie du sol.

— Astr. *Cercle d'égalité* ou *équant*, cercle dont on fait usage pour expliquer l'excentricité des planètes et la réduire en calcul.

ÉGALURE, n. f. (*égal.*) Fauconn. Mouchetures blanches sur le dos d'un oiseau.

ÉGARD, n. m. (*warten*, garder, considérer ; all.) Pron. *é-gar.* — Prise en considération d'une chose dans une délibération : *Il aura quelque* ÉGARD *à ma prière. Sans aucun* ÉGARD *pour les raisons alléguées. Les juges ont prononcé sans avoir* ÉGARD *à la requête.* (Acad.)

Contre la médisance il n'est point de rempart :
A tous les sots caquets n'ayons donc nul *égard*. (Mol.)

— Déférence, marque de considération, d'estime : *Les hommes sont obligés à des* ÉGARDS *réciproques.* (St.-Évr.) *Les* ÉGARDS *sont moins sujets que les services à trouver des ingrats.* (J. J. R.) *C'est un homme sans* ÉGARDS. *La connaissance des* ÉGARDS *est une partie essentielle de la bonne éducation.* (Acad.) *L'importance sans mérite obtient des* ÉGARDS *sans estime.* (Chamfort.)

— *A certains égards*, sous certains points de vue

— *À tous égards*, à tous les points de vue : *Peu de maximes sont vraies* À TOUS ÉGARDS. (Vauv.)

— Sous tous les rapports : *C'est*, À TOUS ÉGARDS, *ce qui vous convient le mieux. Il mérite* À TOUS ÉGARDS *votre estime, votre amitié.* (Acad.)

— Droit. cout. Juré d'une communauté. Il y avait des *égards* à Paris, à Amiens, à Lille, et dans d'autres villes du nord de la France.

= **En égard à,** en considération de : EU ÉGARD À *la nature de l'affaire.* (Acad.)

= **A l'égard de,** loc. prép. Relativement, quant à : À L'ÉGARD DU *secret que vous promettez, vous n'en êtes pas le maître.* À L'ÉGARD DES *propositions que vous faites, elles ne sauraient être accueillies.* (Acad.)

— En comparaison de : *La terre est petite* À L'ÉGARD DU *soleil.* (Acad.)

= **A cet égard,** loc. adv. Sous ce rapport.

Syn. Égards, ménagements. Les *Égards* sont l'observation des procédés qui conviennent le mieux, relativement à l'état des personnes : on a des *égards* pour les hommes de mérite, pour les vieillards, pour les malheureux. Les *ménagements* consistent dans une réserve calculée à l'égard des personnes dont on espère quelque bien ou dont on appréhende quelque mal : on a des *ménagements* pour un homme en crédit, pour un ami susceptible, pour un ennemi. Il y a plus de savoir-vivre et de bienséance dans les *égards ;* plus de prudence et d'intérêt dans les *ménagements.*

ÉGARÉ, ÉE, part. pass. du v. Égarer : *Des voyageurs* ÉGARÉS, *une brebis* ÉGARÉE. *Il cherche l'Européen* ÉGARÉ *à la poursuite de ces ruines fameuses.* (Chateaub.)

— Styl. relig. *Brebis égarée*, celui qui est sorti du sein de l'Église pour embrasser l'hérésie. Par extens. Pécheur qui ne s'amende pas : *Ramener les* BREBIS ÉGARÉES.

— Fig. *Pauvre brebis* ÉGARÉE ! *je dois vous plaindre plutôt que vous blâmer ; car vous ne me comprendriez pas.* (E. Scribe.)

— Par extens. Qui va en s'égarant, en se détournant du droit chemin : *Pas* ÉGARÉS, *marche* ÉGARÉE, *course* ÉGARÉE.

— Où l'on peut s'égarer : *Des chemins, des sentiers* ÉGARÉS. *Il commença à marcher avec crainte dans ces routes* ÉGARÉES *où il s'était engagé.* (B. de St-P.)

— Fig. et mor. *Il faut que nous soyons bien* ÉGARÉS *de notre voie pour être si révoltés contre une subordination si légitime.* (Fénelon.) *De tous côtés, que de vocations* ÉGARÉES *et d'existences déplacées ! que de désappointements et de mécomptes !* (Dupanl.) *Il se prosterna en suppliant Démétrius d'user de clémence envers des sujets* ÉGARÉS *et repentants.* (Mérim.)

Que d'hommes *égarés* dans la nuit de l'erreur
Poursuivent à tâtons un fantôme trompeur ! (Saur.)

— Par anal. : *Un esprit* ÉGARÉ, *une tête* ÉGARÉE, etc.

— Fig. Eperdu, troublé :

Je demeure immobile, *égaré*, confondu. (Volt.)
Vous-même, devant moi, triste, sombre, *égaré*,
Vous ressentez le trouble où mon cœur est livré. (Id.)

— Par extens. Qui annonce de l'égarement, du trouble : *Des yeux* ÉGARÉS, *un air* ÉGARÉ, etc.

— Qui est dans un état d'égarement d'esprit : *L'assemblée ne sachant ce que voulait dire le prédicateur le crut un peu* ÉGARÉ. (Bouh.)

— Par anal. : *Tête* ÉGARÉE, *cervelle* ÉGARÉE, etc.

— Substantiv. : *Ils courent çà et là comme des* ÉGARÉS. (Volt.) *Il a quelque chose d'*ÉGARÉ *dans la vue.* (Regn.)

ÉGAREMENT, n. m. (*égarer.*) Pron. *é-gar-man.* — Propr. Action de celui qui s'écarte de son droit chemin ; il n'est plus usité dans ce sens : *Après un long* ÉGAREMENT, *ils revinrent dans leur chemin.* (Acad.)

Arcas s'est vu tromper par notre *égarement.* (Rac.)

— Fig. et mor. Erreur, en parlant des choses de l'esprit : ÉGAREMENT *d'esprit. Les* ÉGAREMENTS *des sophistes.*

Penser trop bien de soi fait tomber tous les jours
En des *égarements* étranges. (M[me] Desh.)

— Il se dit par anal. des sentiments de la sensibilité : *Le cœur a ses* ÉGAREMENTS *comme l'esprit.* (Acad.)

J'adjure, je déteste,
De ce cœur révolté l'*égarement* funeste. (C. Del.)

— Trouble d'esprit, délire, aliénation mentale : ÉGAREMENT *de la raison.*

— Désordres, dérèglements de mœurs : *Il est revenu des* ÉGAREMENTS *de sa jeunesse.* (Acad.) *Revenu de mes longs* ÉGAREMENTS. (J. J. R.)

ÉGARER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ex, gari*, m. sign. lat.) — Fourvoyer ; mettre, tirer hors du droit chemin : *Notre guide nous* ÉGARA. *Mes pas incertains* M'ONT ÉGARÉ *dans la campagne.* (Barthél.)

— Fig. Jeter dans l'erreur : *Ce n'étaient pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils* ÉGARAIENT. (Chateaubr.) *Vos attraits avaient ébloui mes yeux ; jamais il n'*EUSSENT ÉGARÉ *mon cœur.* (J. J. R.) *Pardonnez l'excès d'une reconnaissance qui m'*ÉGARE. (C. Del.)

— *Égarer l'esprit*, le troubler, le jeter dans le délire : *Ce terrible événement lui* A ÉGARÉ L'ESPRIT. (Acad.)

— Il se dit en parl. d'une chose qu'on ne trouve pas, et que néanmoins on ne croit pas perdue : *Il* A ÉGARÉ *ses papiers. Elle* A ÉGARÉ *ses gants.*

— Man. *Égarer la bouche d'un cheval*, lui gâter la bouche en le menant mal.

= **S'égarer,** v. pr. S'écarter involontairement de son chemin, se fourvoyer, se perdre : *Il* S'EST ÉGARÉ *de son chemin. Je* M'ÉGARAI *dans la forêt. Je* ME SUIS ÉGARÉ *d'une lieue.* (Acad.)

Il cherche, mais en vain ; il *s'égare*, il se trouble. (Del.)

— Fig. *Il se perd, il* S'ÉGARE *dans son discours. Il* S'ÉGARE *dans ses pensées.* (Acad.)

— Errer :

...L'œil *s'égare* au loin dans les plaines voisines. (Boil.)

— Mor. Tomber dans l'erreur : *Beaucoup de philosophes* SE SONT ÉGARÉS *dans la recherche de la vérité.* (Acad.) *On ne* S'ÉGARE *point par ce qu'on sait, mais par ce qu'on croit savoir.* (J. J. Rouss.) *Consultez les vieillards, ils ont appris à leurs dépens la route de la vie ; il vous empêcheront de* VOUS ÉGARER. (Id.)

— Se troubler, délirer : *Je sais que ma tête* S'ÉGARE. *Je sens que je* M'ÉGARE. (Acad.)

Ton complice ? — Il n'est plus ! — Éléna, tu *t'égares.*
Comprends-tu bien les mots qui te sont échappés. (C. Del.)

— **Gramm.** La Harpe a employé *Égarer* transitivement, dans le sens de Frapper de folie, d'égarement :

Voilà ce grand Ajax, la terreur des guerriers !
L'oubli de sa raison a flétri ses lauriers ;
Les dieux l'*ont égaré*, sa gloire est éclipsée.

Ce verbe n'a jamais eu cette acception au propre.

ÉGARROTTÉ, ÉE, adj. Vétér. En parl. d'un cheval, Blessé au garrot.

ÉGAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Égayer : *Les travaux en commun étaient toujours* ÉGAYÉS *par des chants agréables.* (Raynal.)

— Partic. Orné ; rehaussé : *Des teintures en étoffe grise,* ÉGAYÉES *par des agréments en soie verte, décoraient le mur de sa chambre à coucher.* (H. de Balz.)

— Boileau l'a employé adjectivement :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles,
D'ornements *égayés* ne sont pas susceptibles. (Boileau.)

ÉGAYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gai.*) Pron. *é-ghè-ié.* — (*J'égaye, tu égayes, il égaye* ou *égaie, nous égayons, vous égayez, ils égayent* ou *égaient ; j'égayais, nous égayions ; j'égayai, nous égayâmes ; j'égayerai* ou *égaierai, nous égayerons ; j'égayerais,* ou *égaierais, nous égayerions ; égaye, égayons, égayez ; que j'égaye, que nous égayions ; que j'égayasse, que nous égayassions ; égayant ; égayé, égayée.*) Réjouir, rendre gai : ÉGAYER *la société. Il faut faire ce qu'on pourra pour* ÉGAYER *ce malade.* (Acad.) *Il ne faut qu'un homme de bonne humeur pour* ÉGAYER *toute une compagnie.* (Trév.)

Égayons ce reste de jours
Que la bonté des dieux nous laisse. (Chaulieu.)
C'est un homme charmant pour *égayer* les mœurs.
(Desmahis.)

— Rendre gai ; ajouter de l'agrément : ÉGAYER *la conversation.* (Acad.) *Huit ou dix bohémiennes, la plupart jeunes, accoururent et* ÉGAYÈRENT *notre divertissement.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. et poétiq. :

Que de danses le soir *égayaient* la pelouse ! (Lam.)

— *Égayer un ouvrage. Égayer son style, son sujet ;* le rendre agréable, piquant, en y semant certains traits d'esprit : *Cet ouvrage est trop lu, il fallait* ÉGAYER *la matière.* (Acad.)

— Par anal. : ÉGAYER *un tableau*, y distribuer de la lumière.

— *Égayer un bâtiment, un appartement*, lui donner plus de jour.

— *Égayer son deuil*, commencer à porter un deuil moins sévère.

— Jardin. Ôter les branches qui étouffent un arbre : ÉGAYER *un arbre.*

— Blanch. Laver le linge dans de l'eau claire pour en faire sortir tout le savon. V. AIGUAYER.

— Agric. Arroser une terre, un pré.

= **S'égayer,** v. pron. Se réjouir, se distraire : *Le méchant* S'ÉGAYE *en se jetant hors de lui-même.* (J. J. R.) *En voyant ce qui se passe dans le monde, l'homme le plus misanthrope finirait par* S'ÉGAYER *et Héraclite par mourir de rire.* (Chamf.) *C'est pour* M'ÉGAYER *que je viens à Paris.* (Volt.)

— *Cet auteur s'égaye quelquefois*, il sort quelquefois de son sujet pour dire des choses agréables, plaisantes.

— Fam. *S'égayer sur le compte, aux dépens de quelqu'un*, se permettre des plaisanteries sur son compte.

— Fig. se complaire ; se jouer : *Il existe un genre auquel conviendrait assez le nom d'arabesques, où, sans grand souci de la pureté des formes, le crayon* S'ÉGAYE *en mille fantaisies baroques.* (Th. Gauthier.)

Le poëte *s'égaye* en mille inventions. (Boil.)

ÉGIDE, n. f. (αἰγίς, ἴδος, peau de chèvre ; gr.) Pron. *é-jid.* — Mythol. Cuirasse ou bouclier de Minerve : *La tête de Méduse était sur l'*ÉGIDE *de Pallas.* (Acad.)

Un autre pour Bellone apprêtait une *égide.* (Del.)

— Fig. Ce qui met à couvert ; protection, sauvegarde : *Sa protection m'a servi d'*ÉGIDE *contre mes ennemis. Il est mon* ÉGIDE. (Acad.)

J'ai cru que d'un héros la promesse sacrée
Me servirait d'*égide.* (Volt.)

ÉGILOPS, n. m. V. ÆGILOPS.

ÉGIPAN, n. m. Pron. *é-ji-pan.* — Antiq. Esprit ou lutin qui rôdait dans les forêts et les campagnes :

— Fig. *Des bouchers, manches de chemises retroussées, cheminaient aux portières ; d'autres* ÉGIPANS *noirs étaient grimpés sur l'impériale.* (Chateaub.)

ÉGLANDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*è*, priv., et *glandula*, glande ; lat.) Art vétér. Extirper les glandes d'un cheval atteint de la morve.

ÉGLANDULEUX, EUSE, adj. (*è*, et *glandula*, glande ; lat.) Anat. Qui est privé de glandes.

ÉGLANTIER, n. m. (αἴγλη, éclat, ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Rosier sauvage qui croît dans les buissons et dans les haies : *Les* ÉGLANTIERS *épanouissent leurs guirlandes fraîches et variées.* (B. de St.-P.)

— Zool. Espèce de raie.

ÉGLANTINE, n. f. Fleur de l'églantier : *Un bouquet d'*ÉGLANTINES. *L'*ÉGLANTINE *est l'emblème de la poésie :*

Il errait par les prés, cueillant les *églantines*,
Et de frais boutons d'or, et de blanches épines. (Brizeux.)

— L'*églantine* fait partie des fleurs décernées aux poëtes couronnés aux Jeux floraux de Toulouse ; il y a l'*églantine* d'or et l'*églantine* d'argent.

ÉGLISE, n. f. (ἐκκλησία, assemblée ; gr.) Pron. *égh-liz.* — L'assemblée des chrétiens en général : A *la naissance de l'*ÉGLISE ; *l'*ÉGLISE *primitive ; l'*ÉGLISE *universelle. Histoire de l'*ÉGLISE. *Les Pères de l'*ÉGLISE, *l'*ÉGLISE *s'est divisée en plusieurs communions.* (Acad.)

— Particul. L'Église catholique, apostolique et romaine : *Le pape est le chef visible de l'*ÉGLISE. *Notre mère sainte* ÉGLISE. (Acad.) *Seigneur, que tant d'iniquités vous fassent tourner enfin les yeux de pitié sur votre* ÉGLISE ! (Mass.) *L'*ÉGLISE *n'accepte les offrandes périssables des hommes que pour leur donner les biens éternels.* (Fén.) *L'*ÉGLISE *ne tenait pas pour martyrs ceux qui s'attiraient la mort par un faux zèle.* (Boss.)

L'*Église* était alors fertile en grands courages. (Boil.)

— *Église latine* ou *romaine*, celle qui reconnaît pour chef le pape.

— *Église grecque*, celle qui admet les mêmes dogmes fondamentaux, mais qui rejette l'autorité du pape.

— Il se dit aussi des diverses sectes chrétiennes : ÉGLISE *luthérienne*, ÉGLISE *calviniste*, ÉGLISE *anglicane*, ÉGLISE *Évangélique*, ÉGLISE *méthodiste*, etc.

— *Église gallicane*, se dit de l'Église de France, et des prérogatives qui lui sont attribuées ; elles sont contenues dans la fameuse déclaration du clergé de France, redigée par Bossuet.

— *L'Église militante*, la réunion des fidèles sur la terre. || *L'Église souffrante*, l'ensemble des âmes des fidèles qui souffrent dans le purgatoire. || *L'Église triomphante*, l'assemblée des bienheureux qui sont dans le ciel.

— *En face de l'Église*, conformément aux prescriptions et aux cérémonies de l'Église : *Se marier* EN FACE DE L'ÉGLISE. (Acad.)

— Par extens. L'état ecclésiastique : *Un homme d'*ÉGLISE ; *des gens d'*ÉGLISE.

Pourquoi dédaignez-vous les pauvres *gens d'église ?*
(M.-J. Chénier.)

— *Se faire d'église*, embrasser l'état ecclésiastique. || Il [illegible]ieilli.

— Ceux qui composent le corps ecclésiastique, le Clergé : *Donner le pas à l'*ÉGLISE *dans une cérémonie.* (Acad.)

La déesse en entrant, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'*Église.* (Boil.)

*C'est l'*ÉGLISE *qui a été notre première nourrice et notre institutrice.* (V. Cousin.)

L'*Église* a des pardons qu'un roi peut acheter.
— Dieu ne vend pas les siens, il faut les mériter. (C. Del.)

— *Cour d'Église*, la juridiction de l'archevêque ou de l'évêque.

— Édifice consacré à l'exercice public du culte chrétien catholique : *La nef, la voûte, le chœur, le portail, le clocher d'une* ÉGLISE. ÉGLISE *paroissiale;* ÉGLISE *collégiale;* ÉGLISE *métropolitaine;* ÉGLISE *cathédrale. Aller à l'*ÉGLISE; *sortir de l'*ÉGLISE. (Acad.) etc.

C'est un prêtre romain qui vous unit tous deux,
Une *église* d'Augsbourg fut témoin de vos nœuds. (C. Del.)

— Prov. *Près de l'église et loin de Dieu*, se dit en parl. d'une personne qui habite près d'une église et qui remplit mal ses devoirs de chrétien.

— *Être gueux comme un rat d'église*, être très-pauvre.

— Fig. et fam. *C'est un pilier d'église*, se dit d'un dévot qui fréquente sans cesse les églises.

— *Balayer l'église*, en sortir le dernier.

ÉGLOGUE, n. f. (ἐκ, et λέγω, je choisis; gr.) Pron. *égh-logh*. — Petit poëme pastoral, où l'on met des bergers en scène : *L'*ÉGLOGUE *est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité.* (Marm.)

Au milieu d'une *églogue* entonner la trompette. (Boil.)

— Anc. Recueil d'extraits, de morceaux détachés : ÉGLOGUES *de Polybe, de Diodore, de Théophraste.*

— Chez les Romains, Choix de pièces de poésies : *Les* ÉGLOGUES *de Virgile.* (Acad.)

ÉGOGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-go-jé*. Techn. Enlever les oreilles et la queue d'une peau de veau.

ÉGOÏNE, n. f. Techn. Sorte de scie à main.

ÉGOÏSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*ego*, moi; lat.) Pron. *é-go-i-zé*. — Parler trop de soi. ‖ Peu usité.

ÉGOÏSME, n. f. (*ego*, je, moi; lat.) Pron. *é-go-ism*. — Vice qui fait rapporter tout à soi : *Un sot* ÉGOÏSME. *Les calculs de l'*ÉGOÏSME. (Acad.) *Tous les maux de la France ont pour cause l'*ÉGOÏSME *des corps et des partis.* (M[me] Staël.)

Le féroce *égoïsme* éteint toute vertu. (Andrieux.)

*Un acte de vertu, un sacrifice, ou de ses intérêts ou de soi-même, est le besoin d'une âme noble; l'amour-propre d'un cœur généreux est, en quelque sorte, l'*ÉGOÏSME *d'un grand caractère.* (Chamf.)

— Philos. Opinion de certains philosophes qui prétendaient qu'on n'est sûr que de sa propre existence.

Syn. Égoïsme, égotisme. *Égoïsme* est relatif à l'intérêt; *égotisme* à la vanité. L'*égoïsme* est le vice odieux de l'homme personnel qui veut tout pour lui et rapporte tout à ses intérêts; l'*égotisme* est le tic ridicule de l'homme important qui parle sans cesse de lui, met toujours le *moi* en avant, et affecte de ne parler qu'à la première personne. L'*égoïsme* est une bassesse du cœur; l'*égotisme* est un travers de l'esprit.

ÉGOÏSTE, n. des 2 g. (*égoïsme*.) Pron. *é-go-ist*. — Celui, celle dont le cœur est atteint du vice de l'égoïsme : *C'est un* ÉGOÏSTE, *une* ÉGOÏSTE. (Acad.) *Les satisfactions de la vanité sont au premier rang dans le bonheur des* ÉGOÏSTES. (G. Sand.)

— Adj. *Les enfants sont très-*ÉGOÏSTES *en attendant qu'ils soient polis.* (Chamf.) *C'est un homme fort* ÉGOÏSTE. *Elle est très-*ÉGOÏSTE. (Acad.)

— Mor. Il se dit aussi des choses : *Conduite* ÉGOÏSTE.

— Philos. *Philosophe* ÉGOÏSTE, qui pense que l'on n'a de certitude que celle de sa propre existence.

ÉGOPODE, n. m. (αἴξ, chèvre; ποῦς, pied; gr.) Pron. *é-go-pod*. — Bot. Plante ombellifère, commune dans toute l'Europe.

ÉGORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Égorger : *On ne plaint pas un mouton qu'on voit paître, quoiqu'on sache qu'il sera bientôt* ÉGORGÉ, *parce qu'on juge qu'il ne prévoit pas son sort.* (J. J. R.) *Les premières lettres qu'il leur adressa furent interceptées, et ses émissaires* ÉGORGÉS. (Mérim.)

Quel est dans ce lieu saint ce pontife *égorgé*? (Rac.)
De princes *égorgés* la chambre était remplie. (Id.)

ÉGORGEOIR, n. m. (*égorger*.) Pron. *é-gor-joar*. — Lieu où l'on égorge.

— Anc. mar. Casque provisoire dont on se servait, en arrivant au mouillage, pour serrer les huniers en chemise.

ÉGORGEMENT, n. m. (*égorger*.) Néol. Massacre, tuerie : *Le maître du sénat ne voulait plus d'*ÉGORGEMENTS *qu'à son profit.* (Salvandy.) *Lorsque nous serons ainsi désarmés entre ses mains, le traître donnera le signal de l'*ÉGORGEMENT. (Mérim.)

ÉGORGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e* et *gorge*.) — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *égorg* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous égorgeons, il égorgea*, etc.

— Couper la gorge : ÉGORGER *un bœuf, un mouton.*

— Par extens. Tuer, massacrer : ÉGORGER *un homme. Les habitants* ÉGORGÈRENT *toute la garnison.* (Acad.)

— Fig. : Consommer la ruine :

Il nomme sans rougir, père de la patrie,
Celui qui l'*égorgeait* chaque jour de sa vie. (Crébill.)

— Fig. et fam. Ruiner la fortune, les affaires de quelqu'un, lui porter un préjudice considérable : *Dans l'embarras où je suis, me demander de l'argent, c'est m'*ÉGORGER. (Acad.)

— Anc. mar. Serrer les huniers au moyen des égorgeoirs.

= **S'égorger**, v. pron. Se tuer, se massacrer réciproquement : *Ces deux hommes* SE SONT ÉGORGÉS *pour un mot.* (Acad.)

L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
Met un brutal plaisir à *s'égorger* soi-même. (Boil.)
Un faux honneur les force à *s'égorger*. (Id.)

— Fig. par exagér. Se perdre; consommer sa propre ruine :

Fuir Paris, ce serait *m'égorger* de ma main. (Gress.)

ÉGORGEUR, n. m. (*égorger*.) Pron. *é-gor-jeur*. — Néol. Meurtriers qui, poussés par quelque animosité politique ou religieuse : *Les* ÉGORGEURS *de la Saint-Barthélemy. Les* ÉGORGEURS *d'Avignon. Nous autres, enfants perdus de toutes les lâchetés civiles,* ÉGORGEURS *aujourd'hui, égorgés demain.* (J. Janin.)

ÉGOSILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, et *gosier*.) Pron. *é-go-zi-ié*. — Anc. Priver quelqu'un de la voix; lui faire mal au gosier.

— Aujourd'hui, il ne s'emploie qu'à l'infinitif et joint au verbe *faire*, avec lequel il forme une locution verbale : *Faire égosiller quelqu'un*, lui fatiguer la voix : *Veux-tu donc* ME FAIRE ÉGOSILLER? *Que ne réponds-tu, quand on t'appelle?* (Brueys.)

= **S'égosiller**, v. pron. Se faire mal au gosier, à la gorge, à force de crier, de chanter : *Il s'*ÉGOSILLE. *Il* SE *faut bien* ÉGOSILLER *avec vous autres.* (Mol.)

— En parl. d'un oiseau, Chanter beaucoup, et d'une manière éclatante : *Cette fauvette* S'ÉGOSILLE. (Acad.)

ÉGOTISME, n. m. (*ego*, moi; lat.) Pron. *é-go-tism*. — Sentiment de notre personnalité : *Peut-être ce besoin de bonheur qui vous dévore; cette haine de l'injustice, cette soif de liberté qui ne s'éteignent qu'avec la vie, sont-ils les facultés constituantes de l'*ÉGOTISME, *qualification par laquelle les Anglais désignent l'amour de soi, considéré comme un droit de l'homme.* (G. Sand.) ‖ *SYN.* V. ÉGOÏSME.

ÉGOTISTE, adj. des 2 g. Néol. Celui qui pousse trop loin le sentiment de l'égotisme.

ÉGOUGEOIR, n. m. ou **ÉGOUGEOIRE**, n. f. Pron. *é-gou-joar*. — Techn. Crevasse par laquelle l'eau d'une mine se perd dans les terres.

ÉGOUT, n. m. (*e*, et *goutter*.) Pron. *é-gou*. — Eau qui tombe et s'écoule goutte à goutte : *Se tenir sous l'*ÉGOUT *du toit. Il a recueilli l'*ÉGOUT *de plusieurs sources. Il a l'*ÉGOUT *des eaux de cette terre, et il les a conduites dans son jardin. Il n'est pas permis de laisser tomber l'*ÉGOUT *de ses eaux chez son voisin.* (Acad.)

— Conduit par où s'écoulent les eaux sales et les immondices d'une ville : *Les* ÉGOUTS *de Paris sont très-considérables. L'*ÉGOUT *est bouché, les eaux regorgent.* (Acad.) *Les Romains ne feront jamais rien de plus durable que l'*ÉGOUT *de Tarquin.* (Ampère.) *De la Rome de Tarquin, il ne reste que l'énorme* ÉGOUT *qui faisait l'admiration de Pline.* (P. de Musset.) *Ils croient connaître les hommes, et n'en connaissent que le rebut. On ne juge pas d'une ville par ses* ÉGOUTS, *d'une maison par ses latrines.* (Chamfort.)

— Fig. *Cette ville, ce lieu est l'égout du pays*, le réceptacle de tous les gens mal famés.

— Dernière rangée de tuiles ou d'ardoises placée au bas d'un comble, et qui fait saillie sur la corniche.

— Techn. Eau d'une cuve de raffineur, teinte de la couleur du sirop, mais moins chargée de sucre.

— Table de bois sur laquelle le miroitier fait égoutter les glaces.

ÉGOUTTAGE, n. m. (*égout*.) Pron. *é-gou-taj*. — Techn. Action de faire égoutter une chose.

ÉGOUTTEMENT, n. m. (*égoutter*.) Action d'égoutter, de s'égoutter.

— Agric. *Égouttement des terres*, art de débarrasser les terres de la surabondance d'humidité qui nuirait à la végétation.

ÉGOUTTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, hors de, et *gutta*, goutte; lat.) Pron. *é-gou-té*. — Faire écouler l'eau ou l'humidité dont certaines choses sont pénétrées : *On fait des saignées pour* ÉGOUTTER *les terres basses.* ÉGOUTTER *la vaisselle.*

— *Faire, laisser* ÉGOUTTER *du lait, du fromage*, en faire sortir l'eau.

— Par anal. *Mettre* ÉGOUTTER *des cardons; des asperges.*

— Techn. *Égoutter la chandelle*, la mettre à sécher.

— *Égoutter une glace*, faire écouler le vif argent après l'étamage.

= **S'égoutter**, v. pron. *Ce fromage* S'ÉGOUTTERA *peu à peu.* (Acad.)

ÉGOUTTOIR, n. m. (*égoutter*.) Pron. *é-gou-toar*. — Planche, treillis sur lequel on met égoutter quelque chose.

— Techn. Baquet dans lequel le cartonnier fait égoutter les formes. ‖ Auge de bois disposée sur l'établi du chandelier. ‖ Conduit pour l'épuisement ou l'écoulement des eaux d'une galerie de mine. ‖ Planche placée debout sur une partie du tour de la cuve du fabricant de papier.

ÉGOUTTURE, n. f. (*égoutter*.) ‖ Fam. Liquide restant dans une bouteille qu'on vient de vider : *Ils ont bu tout le vin, je n'en ai eu que les* ÉGOUTTURES. (Acad.)

ÉGRAFFIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, et *graphium*, stylet de fer; lat.) Pron. *é-gra-fi-gnié*. — Déchirer, égratigner, écorcher.

— Fig. Écrire mal; barbouiller.

ÉGRAINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, priv.; *granum*, grain; lat.) Techn. Enlever légèrement les grains de la surface d'une pièce mise en couleur. ‖ V. ÉGRENER.

ÉGRAINOIR, n. m. V. ÉGRAPPOIR.

ÉGRAPPAGE, n. m. Agricult. Action d'égrapper les raisins.

ÉGRAPPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e*, et *grappe*.) Détacher le raisin ou toute autre espèce de fruit de sa grappe.

— Techn. Séparer de la mine de fer les grappes ou gravois qui s'y trouvent mêlés.

= **S'égrapper**, v. pron. Être égrappé.

ÉGRAPPOIR, n. m. (*grappe*.) Pron. *é-gra-poar*. — Agric. Instrument qui sert dans la fabrication du vin à séparer des grappes les grains de raisin.

— Techn. Lavoir où l'on sépare la mine de fer du sable qui s'y trouve mêlé.

ÉGRATIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Égratigner : *J'avais le visage barbouillé,* ÉGRATIGNÉ, *meurtri.* (Chateaubr.)

— Grav. *Cette planche, cette gravure n'est qu'égratignée*, le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

ÉGRATIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gratter*, dimin.) Pron. *é-gra-ti-gnié*. — Déchirer légèrement la peau avec les ongles, les griffes une épingle, ou quelque chose de semblable : *Le chat l'A* ÉGRATIGNÉ. *Cet enfant* A ÉGRATIGNÉ *son camarade.* (Acad.)

— Prov. et fig. *S'il ne peut mordre, il égratigne*, se dit de celui qui cherche, de manière ou d'autre, à satisfaire sa méchanceté, sa malice.

— Fig. et mor. Nuire sournoisement à quelqu'un; lui faire du mal par des voies détournées :

J'aime mieux un franc ennemi
Qu'un bon ami qui m'*égratigne*. (Arnault.)

— Techn. Donner une certaine façon à une étoffe de soie avec la pointe d'un fer : ÉGRATIGNER *du satin.*

— Découper les peaux.

— Agric. Labourer peu profondément : ÉGRATIGNER *la terre.*

— Peint. Peindre à fresque en appliquant du blanc sur un fond noir.

— Grav. Faire une planche qui est plutôt hachée et déchirée que gravée nettement.

= **S'égratigner**, v. pron. : *Ces deux enfants ne sauraient jouer ensemble qu'ils ne s'*ÉGRATIGNENT. (Ac.)

ÉGRATIGNEUR, EUSE, adj. et n. (*égratigner*.) Pr. n. *é-gra-ti-gnieur, gnieuz*. — Qui égratigne, qui a l'habitude d'égratigner.

— Techn. Ouvrier, ouvrière faisant usage de l'égratignoir.

ÉGRATIGNOIR, n. m. (*égratigner*.) Pron. *é-gra-ti-gnioar*. — Fer à découper employé par les passementiers.

ÉGRATIGNURE, n. f. (*égratigner*.) Pron. *é-gra-ti-gniur*. — Légère blessure qui se fait en égratignant : *Avoir une* ÉGRATIGNURE *sur le visage. Se faire des* ÉGRATIGNURES. (Acad.) *Il revint à la surface de l'eau couvert d'*ÉGRATIGNURES. (Mérim.) *Pour moi je ne comptais plus mes* ÉGRATIGNURES *ni les trous de balles de mon manteau.* (Ph. Chasles.) *Une* ÉGRATIGNURE

à mon doigt était l'accident le plus terrible qui pût bouleverser ma famille. (G. Sand.)

— Marque qui demeure quand on a été égratigné.

— Fam. : *Ce n'est qu'une égratignure,* se dit d'une blessure légère, peu dangereuse.

— Prov. et fig. : *Ne pouvoir souffrir la moindre égratignure,* être peu endurant ou trop délicat.

ÉGRAU, n. m, Pron. *é-grô.* — Pêch. Espèce de filet.

ÉGRAVILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gravier.*) Pron. *é-gra-vi-io-né.* — Jardin. Ôter la plus grande partie de la terre d'entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte, et qu'on veut replanter : *On* ÉGRAVILLONNE *afin que les racines puissent profiter des sucs nourriciers de la nouvelle terre.* (Acad.)

ÉGRÈNE, n. f. Pron. *é-grènn.* — Techn. Coin de fer qu'on met aux ouvrages de layeterie pour arrêter l'écart des bords et des côtés.

ÉGRENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e, granum,* grain ; lat.) — Il change l'*e* muet du rad. *égren* en *è* ouvert, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet. — Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes ; détacher les raisins de la grappe : ÉGRENER *de l'anis.* ÉGRENER *du blé.* ÉGRENER *des raisins.*

= **S'égrener,** v. pron. Tomber en grains : *Ce blé est trop mûr, il s'*ÉGRÈNE. *Quand on tarde trop à vendanger, le raisin s'*ÉGRÈNE. (Acad.)

ÉGRILLARD, ARDE, adj. (*aculeus,* aiguillon, pointe ; lat., Pron. *é-gri-iar, arde.* — Qui est vif, éveillé, gaillard : *Il a l'air bien* ÉGRILLARD. *Il est d'une humeur* ÉGRILLARDE. (Acad.) *Un minois* ÉGRILLARD. (Regn.)

J'appris à fredonner des refrains *égrillards.* (Ancelot.)

— Substantiv. *Mon père était plus fou que moi dans sa jeunesse ; des* ÉGRILLARDS *de son temps m'ont conté ses fredaines.* (Dest.) *J'étais un* ÉGRILLARD *dans ma jeunesse, je faisais trembler les pères et les maris de mon voisinage.* (Lesage.)

. . . . Quelle est cette *égrillarde*
Qui d'un œil curieux me tourne et me regarde ? (Regn.)

Marinette est une ÉGRILLARDE, *qui n'est plus un enfant ; elle est majeure, usante et jouissante très-bien de ses droits.* (Piron.)

ÉGRILLOIR, n. m. Pron. *é-gri-ioar.* — Grille qui empêche le poisson de sortir d'un étang.

ÉGRISAGE, n. m. Pron. *é-gri-zaj.* — Techn. Action d'égriser le diamant.

ÉGRISÉE, n. f. Pron. *é-gri-zé.* — Techn. Poussière de diamants, obtenues en frottant deux diamants l'un contre l'autre : *L'*ÉGRISÉE *peut seule entamer les diamants.*

ÉGRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gris.*) Pron. *é-gri-zé* — Techn. Ôter les parties brutes d'un diamant ; frotter deux diamants l'un contre l'autre pour les tailler.

ÉGRISOIR, n. m. Pron. *é-gri-zoar.* — Techn. Boite qui renferme l'égrisée, et au-dessus de laquelle on frotte les diamants pour recevoir la poudre.

ÉGROTANT, ANTE, adj. (*ægrotare,* être malade ; lat.) Pron. *é-gro-tan, tantt.* — Néol. Qui est d'une santé débile, d'une constitution maladive.

ÉGRUGEOIR, n. m. Pron. *é-gru-joar.* — Petit vaisseau de bois, dans lequel on égruge le sel avec un pilon : *Mettez ce sel dans l'*ÉGRUGEOIR. (Acad.)

— Instrument qui sert à peigner le bout du chanvre pour faire tomber le chènevis.

— Machine à écraser le raisin.

— Sorte d'ustensile servant à écraser la poudre pour en faire du pulverin.

ÉGRUGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exgrumicare,* réduire en poudre ; bass. lat.) Pron. *é-gru-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *égrug* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous égrugeons, il égrugea,* etc. — Écraser, mettre en poudre dans l'égrugeoir : ÉGRUGER *du sel.*

— Écon. rur. Détacher le chènevis du chanvre.

ÉGRUGEURE, n. f. collect. Pron. *é-gru-jur.* — Parties menues d'un corps dur, séparées par le frottement.

ÉGUEULÉ, ÉE, part. pass. du v. Égueuler : *Vase* ÉGUEULÉ. *Pièce de canon* ÉGUEULÉE.

— Popul. Substantiv. Personne fort grossière dans ses propos : *C'est un* ÉGUEULÉ. *C'est une franche* ÉGUEULÉE. (Acad.)

ÉGUEULEMENT, n. m. (*égueuler.*) Artill. Altération faite par le boulet à la bouche des canons.

ÉGUEULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e,* priv. et *gula,* gueule, bouche ; lat.) Pron. *é-gheu-lé.* — Casser l'ouverture, l'entrée d'un vase de terre ou de verre : ÉGUEULER *une cruche.*

— Artill. Altérer la bouche d'une pièce d'artillerie : *Le boulet a* ÉGUEULÉ *cette pièce.*

= **S'égueuler,** v. pron. Se déformer à l'ouverture ; *Cette pièce de canon s'*ÉGUEULE.

— Pop. *S'égueuler de crier,* s'enrouer à force de crier.

ÉGUILLETTE, n. f. V. AIGUILLETTE.

ÉGYPTIAC, adj. et n. m. Pron. *é-jip-ciak.* — Pharm. Onguent composé de miel et de vert de gris, qui passe pour dessiccatif et cathétérique.

ÉGYPTIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *é-jip-ciain, ciènn.* — Qui appartient à l'Égypte ou à ses habitants.

— *Année égyptienne,* année de 365 jours, en usage chez les anciens Égyptiens. Elle se divisait en 12 mois de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires ou épagomènes.

— B.-arts, *Architecture égyptienne,* art architectonique des anciens Égyptiens ; il eut pour type originaire un édifice taillé dans le roc même. || *Ordre égyptien,* imitation des proportions et des ornements de l'*architecture égyptienne.*

— Anc. *Salle égyptienne,* salle à manger entourée d'un rang de colonnes supportant une terrasse extérieure et un second étage de colonnes.

— Espèce de vagabonds qui font métier de dire la bonne aventure, et qu'on appelle aussi bohémiens : *La destinée a voulu que je me trouvasse parmi une bande de ces personnes qu'on appelle* ÉGYPTIENS, *qui se mêlent de dire la bonne fortune.* (Mol.)

— N. f. Comm. Ancienne étoffe de laine.

EH ! interj. Pron. *é.* — Il exprime la douleur, la surprise ! l'admiration : EH ! *qui aurait pu croire cela ?* (Ac.)

Eh ! qui n'a pleuré quelque perte cruelle ? (Del.)

— Il exprime en outre l'interrogation :

Eh ! la peur se corrige-t-elle ? (LA F.)

= **Eh bien !** loc. interj. Elle sert souvent à donner de la force à l'expression : EH BIEN ! *que faites-vous donc ?* EH BIEN ! *le croiriez-vous ? il m'a refusé.* EH BIEN ! *soit.* (Acad.)

Eh bien ! je meurs content, et mon sort est rempli. (Rac.)

Eh bien ! filles d'enfer, vos mains sont-elles prêtes ?
Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ? (Id.)

ÉHANCHÉ, ÉE, adj. (*é,* et *hanche.*) Anc. Déhanchés.

— Man. Il se dit d'un cheval dont la hanche a souffert un si grand effort que l'os qui la forme est descendu plus bas que celui de l'autre côté.

ÉHERBER, v. tr. ou act. 1re conj. V. SARCLER.

ÉHONTÉ, ÉE, adj. (*e* ou *ex,* priv. ; lat. ; *honte.*) Pron. *é-hon-té.* — Qui est sans honte, sans pudeur : *C'est un homme* ÉHONTÉ, *une femme* ÉHONTÉE. *Courtisans* ÉHONTÉS *de tant de maîtres différents, ils n'inspiraient plus que du mépris.* (Mérim.)

Tu devrais devant moi te traîner à genoux !
Imposteur *éhonté* ! (V. Hugo.)

L'amour rend honnêtes les femmes les plus ÉHONTÉES. (Mme de Girardin.) *Les chansons frivoles d'une jeunesse* ÉHONTÉE. (J. Janin.) || V. DÉHONTÉ.

ÉHOUPPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e,* part. priv., et *houppe.*) Pron. *é-ou-pé.* — EAUX et For. Étêter un arbre : *Ceux qui dans les bois et forêts* AURONT ÉHOUPPÉ, *écorcé ou mutilé les arbres, seront punis comme s'ils les avaient abattus par le pied.*

— Agric. Séparer les têtes du trèfle de leur tige.

EIDER, n. m. Pron. *è-dèr.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, et du genre Canard : *L'homme repose sur un duvet arraché aux* EIDERS *de la mer Glaciale.* (Virey.) *On les aurait prises pour deux* EIDERS *cinglant de conserve à travers les nuées.* (H. de Balz.) || Vulg. Oie à duvet.

EILAMIDES, n. f. pl. (εἰλῶ, j'enveloppe ; gr.) Anat. Méninges ; enveloppes du cerveau.

ÉJACULATEUR, TRICE, adj. (*éjaculer.*) Pron. *é-ja-ku-la-teur.* — Anat. Qui sert, qui contribue à l'éjaculation : *Conduits, canaux* ÉJACULATEURS. *Muscles* ÉJACULATEURS.

ÉJACULATION, n. f. (*éjaculer.*) Pron. *é-ja-ku-la-cion.* — Physiol. Émission du sperme avec une certaine force.

— Action par laquelle quelques animaux lancent une matière liquide : *Dans quelques espèces, comme les chiens, l'urine subsiste mieux après l'*ÉJACULATION. (Cuvier.)

— Fig. Élan de l'âme vers Dieu ; ardente prière.

— Anc. phys. Émission de la lumière ; ÉJACULATION *des corpuscules lumineux.*

ÉJACULATOIRE, adj. des 2 g. V. ÉJACULATEUR.

ÉJACULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e, jaculare,* darder ; lat.) Physiol. Lancer hors de soi avec force une matière liquide : *Certains reptiles* ÉJACULENT *une humeur caustique sur les animaux qui veulent les saisir.* (Lacép.)

ÉJAMBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jambe.*) Pron. *e-jam-bé.* — Techn. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

ÉJARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e,* et *jarre.*) Techn. Enlever les poils jarreux des peaux.

ÉJECTION, n. f. (*e,* hors de, *jacere,* jeter ; lat.) Pron. *é-jèk-cion.* — Méd. Action de pousser au dehors les excréments et les urines.

— Matières rejetées : *On trouve dans les productions ou dans les* ÉJECTIONS *des volcans presque toutes les matières brutes ou minérales du globe.* (Buff.)

ÉJOUIR, v. tr. ou act. 2e conj. Anc. Réjouir.

= **S'éjouir,** v. pron. Se réjouir :

Chacun donne un coup à la bête ;
Ses larmes ne sauraient la sauver du trépas ;
On l'emporte, on la sale, on en fait maint repas
Dont maint voisin *s'éjouit* d'être. (La Font.)

ÉLABORATION, n. f. (*elaboratio* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-la-bo-ra-cion.* — Physiol. Action d'élaborer, de s'élaborer : *L'*ÉLABORATION *du chyle. L'*ÉLABORATION *de la sève dans les végétaux. Une lente* ÉLABORATION. (Acad.)

— Fig. Soins qu'on apporte dans la confection d'un ouvrage d'esprit : ÉLABORATION *d'un rapport sur quelque objet de science.*

ÉLABORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*elaborare,* travailler ; lat.) Physiol. Transformer certains produits en d'autres combinaisons : *Le foie* ÉLABORE *la bile. L'estomac* ÉLABORE *les aliments.*

— Fig. : *Il* ÉLABORE *péniblement ses idées.* (Acad.)

= **S'élaborer,** v. pron. *La sève liquide s'*ÉLABORE *dans les parties foliacées des plantes.* (Acad.)

— Fig. *L'esprit s'*ÉLABORE *dans la retraite.* (J. J. R.) *Une seconde Renaissance s'*ÉLABORE. (Portalis.) *L'Europe est un grand atelier où s'*ÉLABORE *en commun la grande œuvre de la civilisation.* (V. Hugo.)

ÉLAGAGE, n. m. (*élaguer.*) Pron. *é-la-gaj.* — Action d'élaguer des arbres : *L'*ÉLAGAGE *de ce bosquet s'est fait trop tard, les arbres en souffriront.* (Acad.)

— Branches coupées : *On a donné au jardinier l'*ÉLAGAGE *pour son payement.* (Acad.)

ÉLAGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*elargare,* élargir ; lat. barb.) Pron. *é-la-ghé.* — Couper les branches inutiles : *On* ÉLAGUE *les branches inférieures des arbres pour diriger leur sève vers la cime.* (Lévis.)

— Par analog. Retrancher d'un ouvrage d'esprit ce qui est surabondant : ÉLAGUEZ *ces détails. Il faudrait* ÉLAGUER *cette scène.* (Id.) ÉLAGUER *un discours, un poëme.* (Acad.) *L'homme embellit la nature même, il la cultive, en* ÉLAGUE *le chardon et la ronce, y multiplie le raisin et la rose.* (Buff.)

Syn. Élaguer, émonder. *Élaguer,* c'est éclaircir ; *émonder,* c'est *nettoyer.* On *élague* un arbre par le retranchement des branches parasites ou inutiles ; on *émonde* un arbre en le nettoyant de tout ce qui le dépare. *Élaguer* signifie Couper des branches ; ce n'est qu'accessoirement qu'*émonder* désigne la même action, restreinte d'ailleurs aux branches les plus menues, au bois mort.

ÉLAGUEUR, EUSE, n. m. (*élaguer.*) Pron. *é-la-gheur.* — Celui, celle qui élague : *Les* ÉLAGUEURS *emploient la serpe, l'ébranchoir et la houlette pour élaguer les arbres.*

ÉLAÏNE, n. f. (ἔλαιον, huile ; gr.) Pron. *é-la-inn.* — Chim. Portion des huiles grasses qui reste liquide au-dessous de la température ordinaire.

ÉLAISER, v. tr. ou act. 1re conj. — Pron. *é-lé-zé.* — Monn. Frapper les flans sur l'enclume avec le flattoir.

ÉLAMBICATION, n. f. Pron. *é-lan-bi-ka-cion.* — Chim. Analyse des eaux minérales pour en connaître les propriétés médicales.

ÉLAN, n. m. (*lancea,* lance ; lat.) Mouvement, effort en avant, subit et violent : *Prendre son* ÉLAN *pour sauter. Il fit un grand* ÉLAN, *et se sauva d'entre les mains de ceux qui le tenaient.* (Acad.)

— Fig. *Rien ne pouvait arrêter cet* ÉLAN *des esprits.* (Acad.) *Cette espèce de suprématie étrangère comprime dans les républiques espagnoles l'*ÉLAN *du génie national.* (Chateaubr.) *Venu à une de ces époques heureuses qui veut des saillies, des* ÉLANS, *quelque chose d'insolite et de grand, Puffendorf ne sut que développer une impertubable médiocrité.* (Lerminier.) *Il a l'instinct du courage, et il n'en a pas l'*ÉLAN. (Ch. Nod.)

— Fig. et mor. Mouvement qui pousse l'âme vers quelque objet, qui lui communique certaines impressions morales : *Un* ÉLAN *de zèle ; des* ÉLANS *de patriotisme. Des* ÉLANS *de dévotion, d'amour de Dieu. On ne saurait lui parler de la mort de son fils, qu'il ne lui prenne des* ÉLANS *de douleur.* (Acad.)

— Néol. Chaleur, enthousiasme : *Ce jeune homme a de l'*ÉLAN. *Que ces vers sont froids ! pas d'âme, pas d'*ÉLAN.

— Man. Mouvements brusques et successifs : *Ce cheval ne va que par* ÉLANS.

— Anc. mar. Écart que fait un vaisseau, tantôt à

tribord, tantôt à babord : *Les* ÉLANS *sont sur tribord.*

ÉLAN, n. m. Zool. Espece de cerf qui se trouve dans les pays septentrionaux : *L'*ÉLAN *a le bois beaucoup plus large et plus massif que le cerf.* (Buff.) *La petite île d'Aland est très-fertile et sert de retaite aux* ÉLANS. (Regn.)

ÉLANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Élancer :

Plus loin il voit, jusqu'aux cieux *élancées*,
De vieilles tours de créneaux hérissées. (A. Martin.)

— Man. En parl. d'un cheval, Efflanqué : *Un cheval* ÉLANCÉ *et haut sur jambes.*

— *Taille élancée*, taille svelte, dégagée et bien prise : *Avoir une* TAILLE ÉLANCÉE.

— Agric. *Arbre élancé*, arbre dont le tronc n'est point chargé de branches et s'élève très-haut. || *Branche élancée*, branche longue, menue et dégarnie d'autres branches.

— Mar. Il se dit des couples de l'avant qui sont dévoyés.

— Blas. Il se dit d'un animal courant : *Ils portent tierce en fasce d'azur, de gueules et de sable, au cheval* ÉLANCÉ *d'argent, ferré d'or.* (H. de Balzac.)

ÉLANCEMENT, n. m. (*élancer.*) Pron. *é-lanss-man.* — Action de faire un élan : *Les oiseaux volent alors par* ÉLANCEMENT ; *leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour nager dans le fluide des cieux.* (Rayn.)

— Fig. et mor. Mouvement subit de l'âme, de l'esprit etc. : *Les* ÉLANCEMENTS *de l'âme vers Dieu.* (Acad.) *Agir tantôt par des réflexions profondes, tantôt par ses illuminations soudaines qui sont les* ÉLANCEMENTS *du génie.* (Thom.)

Il faisait des soupirs, de grands *elancements*,
Et baisait humblement la terre à tous moments. (Mol.)

— Pathol. Impression que produit en quelque partie du corps une douleur subite, aiguë et de peu de durée : *Sentir un* ÉLANCEMENT, *des* ÉLANCEMENTS.

— Mar. Saillie du haut de l'étrave sur la quille.

ÉLANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lancea*, lance ; lat.) Pron. *é-lan-cé.* — Le *c* de rad. *élanc* prend la cédille avant *a, o : nous élançons, nous élançâmes.* — Fig. Pousser, lancer en avant : *Le désir, l'espérance, nous* ÉLANCENT *vers l'avenir.*

— V. intr. ou neut. Faire éprouver des élancements douloureux : *Le doigt m'*ÉLANCE. *Je sens quelque chose qui m'*ÉLANCE. (Acad.)

= **S'élancer,** v. pron. Faire un brusque mouvement, se porter en avant par un effort rapide et violent : *Il s'*ÉLANÇA *au travers des ennemis.* (Acad.) *Des coursiers fougueux s'*ÉLANCÈRENT *dans la lice.* (Barthél.)

Quand son roi lui dit : Pars, il *s'élance* avec joie. (Rac.)
Aussitôt contre Évrard vingt champions *s'élancent.* (Boil.)

— Fig. et mor. : *Trop occupés des objets d'utilité, les esprits ne peuvent pas s'*ÉLANCER *dans la carrière de l'imagination.* (Rayn.)

— Absol. S'animer, s'exciter : *Plus les envieux veulent abaisser mon esprit, plus il croît, plus il s'*ÉLANCE. (Boil.)

— Fig. S'élever jusqu'à : *Mon âme s'*ÉLANÇAIT *vers Dieu.* (Acad.)

— En parl. des arbres. Prendre une grande élévation, sans grossir proportionnellement : *Cet arbre s'*ÉLANCE *trop.*

ÉLAPHIEN, IENNE, adj. (ἔλαφος, cerf ; gr.) Zool. Qui ressemble au cerf.

= **Élaphiens,** n. m. pl. Famille de Ruminants, qui comprend le genre Cerf.

ÉLARGIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*large.*) Pron. *é-lar-jir.* — Rendre plus large : ÉLARGIR *une rue, un fossé.* ÉLARGIR *un corset, une robe.* (Acad.)

— Grav. *Élargir les tailles*, rendre plus larges les espaces qui sont entre les tailles.

— Fig. Rendre plus vaste, plus étendu : ÉLARGIR *ses idées.* ÉLARGIR *la sphère de ses connaissances.* (Volt.) *Ainsi, vous* ÉLARGIREZ *un peu les voies du ciel.* (Boss.)

— Partic. Mettre hors, sortir de prison : *Son innocence étant constatée, on l'*A ÉLARGI *aussitôt. Il avait été mis en prison pour dettes, on l'*A ÉLARGI. (Acad.)

Ça, pour nous *élargir*, sautons par la fenêtre. (Rac.)

— Man. *Élargir son cheval*, lui faire serrer le mur dans le manége, ou lui faire embrasser un plus grand espace de terrain.

= **S'élargir,** v. pron. Devenir, être plus large : *Mes souliers* SE SONT *trop* ÉLARGIS. *La rivière s'*ÉLARGIT *en cet endroit.* (Acad.)

— S'agrandir, s'étendre : *Le grand chemin l'empêche de s'*ÉLARGIR. (Acad.)

— Fig. *La sphère de sa nature s'*ÉLARGISSAIT *pour nous de tous côtés.* (Volt.) *L'horizon des connaissances humaines s'*ÉLARGIT *tous les jours.*

— Anc. mar. Prendre le large : *Un vaisseau s'*ÉLARGIT *pour éviter un autre vaisseau ou pour le poursuivre.*

ÉLARGISSEMENT, n. m. (*élargir.*) Pron. *é-lar-jiss-man.* — Action d'élargir : *Travailler à l'*ÉLARGISSEMENT *de la route.*

— Résultat de cette action : *L'*ÉLARGISSEMENT *d'un fossé.*

— Partic. Mise en liberté : *Il a obtenu son* ÉLARGISSEMENT. (Acad.) *Pendant les pour-parlers qui précédèrent son* ÉLARGISSEMENT, *la surveillance devint moins rigoureuse.* (Mérimée.)

— Délivrance : *Que l'enchanteur ne s'aperçoive pas de mon* ÉLARGISSEMENT ! (Lesage.)

Syn. Elargissement, élargissure. L'augmentation de largeur est l'idée commune à ces deux mots : mais le premier est relatif à la largeur de l'espace ; le seconde, à la largeur de la matière. Il y a *élargissement* d'une chose quand on lui fait une place plus large. Il y a *élargissure* d'une chose matérielle, quand on ajoute à sa matière dans le sens opposé à la longueur.

ÉLARGISSURE, n. f. (*élargir.*) Pron. *é-lar-ji-çur.* — Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble, pour le rendre plus large : *L'*ÉLARGISSURE *d'un corset, d'une robe, d'un tapis*, etc. (Acad.)

ÉLASMIE, n. f. (ἔλασμα, lame ; gr.) Pron. *é-lass-mî.* — Zool. Chacune des plaques cornées qui, chez les baleines, tiennent lieu de dents.

ÉLASTICITÉ, n. f. (ἐλαστής, qui pousse ; gr.) Pron. *é-lass-ti-ci-té.* — Phys. Propriété en vertu de laquelle certains corps résistent plus ou moins à la pression, et se rétablissent dans leur état primitif dès que la force comprimante cesse d'agir : *L'*ÉLASTICITÉ *d'une lame d'acier ; l'*ÉLASTICITÉ *de l'air.* (Acad.) *Ces nues se déroulaient en zones diaphanes de satin blanc, ou formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur* ÉLASTICITÉ. (Chateaub.)

— Fig. Faculté qu'a l'esprit de réagir sur lui-même, de chasser des impressions pénibles, et de reprendre sa force première après avoir été un instant abattu : *C'est un esprit qui manque d'*ÉLASTICITÉ. *Tous les esprits n'ont pas la même* ÉLASTICITÉ. (Acad.)

ÉLASTIQUE, adj. des 2 g. (ἐλαστής ; gr.) Pron. *é-lass-tik.* — Qui a de l'élasticité, du ressort, qui fait ressort : *Corps* ÉLASTIQUE ; *les gaz sont très-*ÉLASTIQUES. (Acad.)

— Qui produit l'élasticité, le ressort : *Force, vertu* ÉLASTIQUE. *Le fer résiste à la manière de substances fibreuses, la fonte à la manière des substances grenues : la fonte est plus rigide, le fer plus* ÉLASTIQUE. (L. Lebas.)

— Géom. *Courbe élastique*, courbe que forme une tige élastique fixée horizontalement par une de ses extrémités, et chargée, à l'autre extrémité, d'un poids qui force la tige à se plier.

— Comm. *Gomme élastique.* V. GOMME.

— Subst. m. Gomme élastique : *Une balle d'*ÉLASTIQUE.

— Adj. et subst. Il se dit des ressorts que l'on met aux bretelles et des bretelles mêmes qui sont à ressort : *Bretelles* ÉLASTIQUES. *Remettre un* ÉLASTIQUE.

ÉLATÉRIE, n. f. Bot. Plante de la famille des Cucurbitacées.

ÉLATÉRITE, n. f. (ἐλατής, qui pousse ; gr.) Minér. Bitume élastique.

ÉLATINE, n. f. Pron. *é-la-tinn.* — Bot. Genre de plantes caryophyllées.

— Chim. Sorte de résine molle et verte, qu'on tire des fruits du concombre sauvage.

ÉLATOBRANCHE, adj. des 2 g. (ἐλάτη, rame ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Qui a des branchies étalées en lames.

= **Élatobranches,** n. m. pl. Famille de mollusques.

ÉLAVÉ, ÉE, adj. (*e*, augm. ; *lavatus*, lavé ; lat.) Vén. Il se dit du poil des chiens ou de la bête, quand il est mollasse et blafard.

ELBEUF, n. m. Drap qui se fabrique à Elbeuf, ville de Normandie : *Voilà de bel* ELBEUF, *un bon* ELBEUF. (Acad.)

ELDORADO, n. m. (*el*, le ; *dorado*, doré, en or ; esp.) Hist. Prétendu pays que découvrit Orellana, lieutenant de Pizarre, dans l'Amérique méridionale. L'*Eldorado*, suivant son récit, était si riche que les temples avaient des toits d'or massif.

— Fig. Pays imaginaire, où chacun vit au sein de l'abondance et des richesses.

— Par exagér. Pays très-riche : *C'est un* ELDORADO.

ÉLECTEUR, TRICE, n. (*elector*, qui choisit ; lat.) Pron. *é-lèk-teur, triss.* — Celui, celle qui élit, qui a le droit de concourir à une élection : *Les* ÉLECTEURS *d'un département. Les conditions requises pour être* ÉLECTEUR. (Acad.) *Depuis la révolution de février, tous les Français sont* ÉLECTEURS.

— Anc. *Électeurs des grands colléges*, électeurs qui payaient cinq cents francs de contributions.

— *Électeurs des petits colléges* ou *d'arrondissement*, électeurs payant au moins trois cents francs de contributions.

— *Électeurs départementaux*, citoyens inscrits sur la liste du jury, qui nomment les membres des conseils généraux des départements.

— *Électeurs municipaux*, les habitants les plus imposés de chaque commune, qui élisent les membres du conseil municipal.

— Hist. Particul. Princes d'Allemagne qui étaient appelés à élire l'empereur : *Les* ÉLECTEURS *de l'empire ; l'*ÉLECTEUR *de Cologne, l'*ÉLECTEUR *de Mayence*, etc., On appelait *électrice* la femme d'un électeur. *Les* ÉLECTEURS, *revêtus de leur costume de drap écarlate, se rendirent au son des cloches dans l'église de Saint-Barthélemy pour procéder définitivement au choix d'un empereur.* (Mignet.) *Madame l'*ÉLECTRICE. *Bonjour, monsieur l'*ÉLECTEUR ! *Bonne nuit, madame l'*ÉLECTRICE. (V. Hugo.)

— Absol. *Le grand électeur*, l'électeur de Brandebourg.

ÉLECTIF, IVE, adj. (*electum*, sup. de *eligere*, choisir ; lat.) Pron. *é-lèk-tif, tiv.* — Qui est le résultat de l'élection : *Roi* ÉLECTIF, *président* ÉLECTIF. *Le souverain est* ÉLECTIF *et surveillé de près par une législature réellement* ÉLECTIVE *et indépendante.* (A. de Tocquev.) *Les rois d'Éthiopie étaient* ÉLECTIFS. (Boss.) *L'intrigue et la corruption sont des vices naturels aux gouvernements* ÉLECTIFS. (de Tocquev.) *Peu de gouvernements* ÉLECTIFS *se vanteraient d'avoir possédé autant de chefs éminents dans un si court espace de temps.* (Aug. Thierry.) *Tout gouvernement* ÉLECTIF *est incertain, violent et faible, comme les passions des hommes.* (De Fontanes.)

— Anc. *La chambre élective*, la chambre des députés : *Le jour de l'élection arrive, et l'homme de la coterie va s'asseoir enfin sur les bancs étroits et incommodes de la chambre* ÉLECTIVE. (Viennet.)

— Qui se donne par élection : *Royaume* ÉLECTIF. *Emploi* ÉLECTIF.

— Chim. *Affinité élective.* || V. AFFINITÉ.

ÉLECTION, n. f. (*electio* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-lèk-cion.* — Action d'élire, de choisir quelque candidat par la voie des suffrages : *L'*ÉLECTION *d'un député, d'un représentant, d'un roi, d'un empereur*, etc. *Faire une* ÉLECTION, *approuver, confirmer une* ÉLECTION. (Acad.) *A la mort de Néron, l'*ÉLECTION *des empereurs passa aux légions, et la constitution de l'État devint purement militaire.* (Am. Thierry.) *Pourquoi, malgré l'éclat des Jules et la vertu des Antonins, le pouvoir n'a-t-il jamais pu s'arrêter héréditairement dans une famille, de manière à prévenir par une loi fixe les troubles ensanglantés de l'*ÉLECTION ? (De Broglie.)

— Absol. Nomination des députés ou représentants par voie de suffrages : *L'époque des* ÉLECTIONS ; *loi sur les* ÉLECTIONS.

— *Pays d'élection* ou *de généralité.* || V. GÉNÉRALITÉ.

— Anc. jurispr. *Élection en fait de juridiction*, élection des officiers que l'on appelait *élus.* || V. ÉLU.

— Anc. Circonscription territoriale pour la répartition des tailles : *Les pays d'*ÉLECTION *étaient administrés par des intendants. Je suis un grave magistrat, un président de l'*ÉLECTION. (Dest.)

— Dr. *Faire élection de domicile*, choisir un lieu certain et connu où tous les actes de justice puissent être signifiés : *Il* A FAIT ÉLECTION DE DOMICILE *chez son avoué.* (Acad.)

— *Élection de command*, indication que fait l'adjudicataire direct de la personne qui a commandé ou qui est censée avoir commandé d'acquérir pour elle.

— Chir. *Temps d'élection, lieu d'élection*, temps, lieu, etc., qu'on choisit pour faire une opération.

— Mystic. Choix que Dieu fait de ses créatures pour l'accomplissement de ses desseins : *L'*ÉLECTION *du peuple juif.*

— Prédestination à la gloire éternelle : *L'*ÉLECTION *de Dieu est gratuite.*

— Fig. *Vase, instrument d'élection*, homme choisi de Dieu pour le glorifier : *Dieu peut faire du plus grand pécheur un* VASE D'ÉLECTION.

Syn. Élection, choix. Une *élection* est l'acte d'un concours de personnes qui décident une préférence à la majorité : cet acte a un caractère politique ; un *choix* est l'acte privé d'une personne qui se décide, après avoir comparé plusieurs objets, pour celui qu'elle a jugé le meilleur ou le plus à sa convenance : cet acte est essentiellement individuel. On procède à une *élection* pour élever quelqu'un à une fonction ou à une dignité publique ; on fait un *choix* pour soi-même ou pour son usage personnel.

ÉLECTIVITÉ, n. f. (*électif.*) Pron. *é-lèk-ti-vi-té.* — Qualité d'un souverain, d'un magistrat électif : *L'*ÉLECTIVITÉ *des rois de Pologne a causé tous les malheurs de ce pays.*

ÉLECTORAL, ALE, adj. (*électeur.*) Pron. *é-lèk-to-ral.* — Qui concerne les élections, le droit d'élire ; se dit principal. en parlant de l'élection des députés ou représentants : *Droit* ÉLECTORAL, *loi* ÉLECTORALE. *Cens* ÉLECTORAL.

— *Collége électoral*, assemblée d'électeurs ; il se dit surtout des électeurs assemblés pour nommer les députés ou représentants : *La convocation des colléges* ÉLECTORAUX.

— Hist. Qui appartenait, qui était propre à un électeur de l'Empire : *Palais* ÉLECTORAL.

— *Altesse électorale*, titre des électeurs de l'empire d'Allemagne.

— *Prince électoral*, titre que portait le fils aîné d'un électeur de l'Empire.

ÉLECTORAT, n. m. (*électeur.*) Pron. *é-lèk-to-ra.* — Hist. Dignité d'électeur de l'Empire : *L'*ÉLECTORAT *était dans l'Empire la plus haute dignité après celle de l'empereur et du roi des Romains.* (Acad.)

— Étendue de pays à laquelle était attaché le titre d'électorat : *Les trois grands* ÉLECTORATS *archiépiscopaux du Rhin ont disparu pour jamais.* (V. Hugo.)

— Droit d'élire : *Un cens de deux cents francs conférait l'*ÉLECTORAT.

ÉLECTRICITÉ, n. f. (ἤλεκτρος, ambre ; gr.) Pron. *é-lèk-tri-ci-té.* — Phys. Fluide impondérable qui se manifeste à la surface de certains corps frottés, chauffés ou comprimés, et qui leur donne la propriété d'attirer d'autres corps, de les repousser ensuite et de produire des étincelles : *L'éclair et l'explosion de la foudre sont des phénomènes de l'*ÉLECTRICITÉ. (Acad.) *Franklin, par une suite d'expériences aussi simples qu'ingénieuses, prouva que l'*ÉLECTRICITÉ *est répandue dans tous les corps de notre univers ; qu'elle s'y comporte à la manière des fluides ; qu'elle est un fluide véritable, cherchant toujours à se mettre en équilibre ; qu'elle ne devient sensible que lorsque l'équilibre est rompu, et que les étincelles ou les explosions sont produites par l'effort qui le fait cesser ou qui le reproduit. De là la distinction de l'*ÉLECTRICITÉ *en positive et négative.* (Cabanis.)

— *Électricité vitrée*, celle qui provient du verre, et par extens. toute espèce d'électricité qui, comme l'électricité vitrée, est positive.

— *Électricité résineuse*, celle qui provient de la résine, et par extens. toute espèce d'électricité qui, comme l'*électricité résineuse*, est négative.

— *Électricité atmosphérique*, celle qui se trouve répandue dans l'atmosphère, et principalement dans les nuages.

— Partie de la physique qui traite du fluide électrique.

ÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. (ἤλεκτρον, ambre, succin ; gr.) Pron. *é-lèk-trik.* — Phys. Qui a rapport à l'électricité, qui la produit ou en provient : *Phénomènes* ÉLECTRIQUES. *Frictions* ÉLECTRIQUES. *Ils cherchèrent à composer un gaz affectant des propriétés* ÉLECTRIQUES. (L. Figuier.)

— *Machine électrique*, instrument de physique qui produit de l'électricité par le frottement d'un disque de verre tournant entre des coussins enduits d'or musif.

— *Plateau électrique*, plaque de verre ou de résine par le frottement de laquelle on développe l'électricité.

— *Bain électrique*, atmosphère électrique dont on entoure une personne placée sur un isoloir, et communiquant avec le conducteur d'une machine en mouvement.

— *Balance électrique*, balance de torsion propre à mesurer les forces attractives et répulsives de l'électricité.

— *Batterie électrique*, réunion de plusieurs bouteilles de Leyde.

— *Bocal électrique*, vase de verre dont les deux faces sont garnies de feuilles d'étain jusqu'à une petite distance des bords.

— *Carreau électrique*, plateau de verre recouvert d'une lame d'étain sur chacune de ses deux faces.

— *Conducteur électrique*, cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui est placé en face du plateau de la machine électrique.

— *Poisson électrique*, poisson tel que la torpille, qui développe spontanément une plus ou moins grande dose d'électricité.

— *Aigrette électrique*, jet de lumière qui s'élance d'une pointe placée sur le conducteur d'une machine, lorsqu'on tourne le plateau.

— *Commotion* ou *secousse électrique*, secousse que l'électricité accumulée donne à un être doué de sensibilité.

— *Courant électrique*, courant qui s'établit entre la machine électrique et un corps électrisable, ou entre les deux pôles d'une pile.

— *Corps électrique*, corps susceptible d'être électrisé, ou qui est électrisé.

— *Décharge électrique*, vive étincelle, accompagnée de détonation, que l'on tire d'une bouteille de Leyde où l'électricité était accumulée.

— *Étincelle électrique*, bluette lumineuse qu'on tire d'un corps simplement électrisé.

— *Fluide* ou *matière électrique*, la cause peu connue de tous les phénomènes électriques, considérée hypothétiquement comme une substance ou un corps impondérable.

— *Force électrique*, la cause qui produit les divers phénomènes électriques.

— *Vertu électrique*, propriété de certains corps, qui donne lieu aux phénomènes de l'électricité.

— Anc. Il se disait spécialement des corps dans lesquels les propriétés électriques peuvent être développées par le frottement : *Le verre et la résine sont des corps* ÉLECTRIQUES. (Acad.)

— Fig. *Coup d'œil* ÉLECTRIQUE. *Impression* ÉLECTRIQUE. *Ce fut dans toutes les âmes un effet* ÉLECTRIQUE *et puissant.* (V. Hugo.)

— Ce qui sert à électriser ou à faire des expériences sur l'électricité.

ÉLECTRISABLE, adj. des 2 g. (*électricité.*) Pron. *é-lèk-tri-zabl.* — Phys. Qui est susceptible d'acquérir les propriétés électriques.

ÉLECTRISANT, part. prés. du v. Électriser.

ÉLECTRISANT, ANTE, adj. Néol. Qui électrise : *Éloquence* ÉLECTRISANTE.

ÉLECTRISATION, n. f. (*électricité.*) Pron. *é-lèk-tri-za-cion.* — Phys. Action d'électriser ; état d'un corps électrisé : *La force avec laquelle les substances s'unissent est proportionnée aux différences de leur* ÉLECTRISATION. (Cuv.) *L'oxydation des plaques métalliques n'est point la cause essentielle de l'*ÉLECTRISATION, *quoiqu'elle la favorise.* (Id.)

ÉLECTRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Électriser, et adj. : *Corps* ÉLECTRISÉS. *Animal* ÉLECTRISÉ.

— Fig. : *Âme* ÉLECTRISÉE. *Cœurs* ÉLECTRISÉS.

ÉLECTRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*électricité.*) Pron. *é-lèk-tri-zé.* — Développer l'électricité dans un corps ou la lui communiquer.

— Fig. Faire sur l'esprit une impression vive qui l'exalte : *Ce discours les* ÉLECTRISA.

= **S'électriser**, v. pron. Devenir électrique : *Toutes les substances minérales sont susceptibles de s'*ÉLECTRISER. (Beudant.) *Il y a des corps qui s'*ÉLECTRISENT *par eux-mêmes.* (Acad.)

ÉLECTRISEUR, n. m. Pron. *é-lèk-tri-zeur.* — Phys. Celui qui électrise. || Médecin qui emploie l'électricité comme moyen curatif.

ÉLECTRODE, n. f. Phys. Surface qui borne l'étendue de la matière décomposée, dans la direction d'un courant électrique.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE, adj. des 2 g. (*électricité*, et *dynamique.*) Phys. Il se dit de la propriété de donner lieu à un courant électrique, propriété qu'acquièrent les corps solides qui ont servi de conducteur à l'électricité.

— Il se dit aussi de tous les effets produits par un courant électrique.

ÉLECTRO-GALVANIQUE, adj. des 2 g. (*électricité* et *galvanique.*) Phys. Il se dit du fluide qui anime la pile de Volta et des effets produits par ce fluide.

ÉLECTRO-GALVANISME, n. m. Phys. Ensemble des effets électro-galvaniques.

ÉLECTROGÈNE, n. m. (ἠλεκτρόν, ambre, d'où électricité ; et γεννάω, je produis ; gr.) Pron. *é-lèk-tro-jènn.* — Phys. Cause inconnue des phénomènes de l'électricité.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-lèk-tro-ma-gnié-tik.* — Phys. Qui a rapport à l'électro-magnétisme.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME, n. m. (ἤλεκτρον, ambre jaune ; et μάγνης, aimant ; gr.) Pron. *é-lèk-tro-ma-gnié-tism.* — Phys. Ensemble des phénomènes magnétiques produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

ÉLECTROMÈTRE, n. m. (ἤλεκτρον, électricité ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *é-lèk-tro-mètr.* — Phys. Instrument propre à donner la mesure de la nature ou de l'intensité de l'électricité dont un corps est chargé : ÉLECTROMÈTRE *de Volta.*

— *Électromètre à cadran*, électromètre [illegible] par une tige conductrice qui porte un demi-cercle divoire sur lequel sont tracées des divisions. Il tient ordinairement au conducteur de la machine électrique.

ÉLECTROMICROMÉTRIE, n. f. (*électromicromètre.*) Pron. *é-lek-tro-mi-kro-mé-tri.* — Phys. Art de mesurer les plus petites quantités d'électricité ; usage de l'électromicromètre.

ÉLECTROMOTEUR, n. m. Phys. Tout appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature : *Un* ÉLECTROMOTEUR. *La pile de Volta est un* ÉLECTROMOTEUR *métallique.* (Orfila.)

ÉLECTROMOTRICE, adj. fém. (ἤλεκτρον, ambre ; gr. *movere*, mouvoir ; lat.) Phys. Il se dit d'une force qui s'exerce lors du contact de substances hétérogènes, et qui met en jeu leurs propriétés électriques : *Puissance* ÉLECTROMOTRICE.

ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE, adj. Phys. Il se dit des corps qui se portent au pôle positif de la pile voltaïque.

ÉLECTROPHORE, n. m. (ἤλεκτρον, électricité ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *é-lèk-tro-for.* — Phys. Instrument formé d'un plateau de résine à la surface duquel on condense de l'électricité, et qui la porte partout où l'on veut la faire agir.

ÉLECTRO-POSITIF, IVE, adj. Phys. Il se dit des corps qui se portent au pôle négatif de la pile voltaïque.

ÉLECTRO-PUNCTURE, n. f. (ἤλεκτρον, ambre ; gr. et *pungere*, piquer ; lat.) Pron. *é-lèk-tro-ponk-tur.* — Méd. Électrisation à l'aide d'aiguilles enfoncées dans les tissus.

ÉLECTRO-PUNCTURER, v. tr. ou act. 1re conj. Méd. Pratiquer l'électro-puncture.

ÉLECTROSCOPE, n. m. V. ÉLECTROMÈTRE.

ÉLECTROSCOPIE, n. f. (*électroscope.*) Pron. *é-lèk-tross-ko-pi.* — Phys. Science qui recherche de quelle espèce d'électricité les corps sont animés.

ÉLECTUAIRE, n. m. (*electuarium*, dérivé de *eligere*, faire choix ; lat.) Pron. *é-lèk-tuèr.* — Pharm. Médicament de confection, composé pharmaceutique d'une consistance un peu plus solide que le miel, formé de divers ingrédients : *L'*ÉLECTUAIRE *porte le nom d'opiat, quand il y entre de l'opium.*

ÉLÉGAMMENT, adv. (*élégance.*) Pron. *é-lé-ga-man.* — Avec élégance : *Être* ÉLÉGAMMENT *vêtu. Parler, écrire* ÉLÉGAMMENT. (Acad.) *Cette noblesse que Saint Grégoire appelle si* ÉLÉGAMMENT *la noblesse personnelle.* (Boss.)

ÉLÉGANCE, n. f. (*elegantia* ; lat.) Grâce, distinction : *Il a dans sa parure plus d'*ÉLÉGANCE *que de richesse. Parmi les animaux, le chevreuil, le lévrier, et parmi les fleurs, la rose, la tubéreuse, la renoncule, ont de l'*ÉLÉGANCE. (Acad.) *Elle remplaçait par une extrême* ÉLÉGANCE, *et par un soin exquis de sa personne, la force et la gaieté qui lui manquaient.* (J. Janin.) *Sa taille n'avait d'*ÉLÉGANCE *que ce qui sied à la force.* (Ch. Nod.)

— Distinction dans le langage et le style, sans affectation ni recherche : *Parler, écrire avec* ÉLÉGANCE. *L'*ÉLÉGANCE *résulte de la justesse et de l'agrément.* (Acad.) ÉLÉGANCE *du style.*

— Délicatesse de goût : *L'*ÉLÉGANCE *est la perfection du bon goût.*

— Peint. Agrément dans les formes : *L'*ÉLÉGANCE *est l'opposé d'une lourdeur disgracieuse. Il y a de l'*ÉLÉGANCE *dans la Vénus de Médicis, dans la Diane, dans l'Apollon. L'*ÉLÉGANCE *du dessin plaît plus que la régularité.* (Acad.)

— Mathém. Simplicité, facilité, netteté : *L'*ÉLÉGANCE *d'une solution.*

ÉLÉGANT, ANTE, adj. (*elegans*, de *eligere*, choisir ; lat.) Qui a de l'élégance : *Cet animal a des formes* ÉLÉGANTES. *Costume* ÉLÉGANT. *Un oiseau d'une taille* ÉLÉGANTE. (Buff.) *Quand les inversions ne nuisent pas à la clarté, elles sont toujours* ÉLÉGANTES. (Riv.) *Auteur* ÉLÉGANT.

— Substantiv. Personne recherchée dans son costume et dans ses manières : *C'est un de nos* ÉLÉGANTS, *une de nos* ÉLÉGANTES. (Acad.) *Voici un bonnet comme en portent nos* ÉLÉGANTS. (Mérim.) *A l'incroyable, au merveilleux, à l'*ÉLÉGANT, *ces trois héritiers des petits-maîtres, ont succédé le dandy, puis le lion.* (H. de Balzac.)

ÉLÉGIAQUE, adj. des 2 g. (*élégie.*) Pron. *é-lé-jiak.* — Qui appartient à l'élégie : *Le genre* ÉLÉGIAQUE. *Vers* ÉLÉGIAQUES. *La poésie* ÉLÉGIAQUE *a des règles assez sévères ; la première de toutes est la vérité des sentiments et de l'expression.* (Parny.)

— Qui a composé des élégies : *Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poëtes* ÉLÉGIAQUES. (Marm.)

— Fig. Triste, plaintif : *Voix* ÉLÉGIAQUE. *Une longue plainte* ÉLÉGIAQUE *sortait de ces poitrines*

robustes couvertes de cicatrices. (Ph. Chasles.)

— N. m. Poëte élégiaque : *Nous ne connaissons que le nom des* ÉLÉGIAQUES *grecs.* (Parny.)

ÉLÉGIE, n. f. (ἐλεγεία ; gr., m. sign.) Pron. *é-lé-ji.* — Petit poëme dont le sujet est triste ou tendre : *Composer une* ÉLÉGIE. ÉLÉGIE *amoureuse.* (Acad.)

La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil. (Boil.)

Plus d'une ÉLÉGIE *a été murmurée à son cercueil.* (J. Janin.)

— Musiq. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

ÉLÉGIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*léger.*) Pron. *é-lé-jir.* — Techn. Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois en y poussant des moulures.

ÉLÉMENT, n. m. (*elementum ;* lat., m. sign.) Pron. *élé-man.* — Anc. chim. Corps simple, substance qui n'est point composée : *On compte cinquante-cinq* ÉLÉMENTS *pondérables.*

— Il se dit aussi des composés qui forment une combinaison nouvelle : *L'acide nitrique et la potasse sont les* ÉLÉMENTS *du salpêtre. Le soufre et l'oxygène sont les* ÉLÉMENTS *de l'acide sulfurique.* (Acad.) *Séparer les* ÉLÉMENTS *d'un corps.*

— Anc. *Les quatre éléments*, la terre, l'eau, l'air et le feu : *Le mélange des* ÉLÉMENTS. (Acad.)

— Poétiq : *La mer est un* ÉLÉMENT *infidèle. Le feu est un* ÉLÉMENT *destructeur.* (Acad.)

— Anat, Tissus ; humeurs : *Il y a des maladies qui paraissent avoir leur siége constant et exclusif dans le même* ÉLÉMENT *anatomique, quel qu'il puisse être.* (Chomel.)

— Par extens. Il se dit de tout ce qui entre dans la composition d'une autre chose et sert à la former : *Les mots sont les* ÉLÉMENTS *du discours.* (Acad.) *L'utilité et la rareté sont les deux* ÉLÉMENTS *de la valeur.* (Droz.) *La famille est l'*ÉLÉMENT *et le modèle de la société civile.* (Portalis.) *Des* ÉLÉMENTS *de prospérité. Il y a là tous les* ÉLÉMENTS *d'un bon ouvrage.* (Acad.)

— Milieu dans lequel vit et se meut un animal : *L'*ÉLÉMENT *du poisson, c'est l'eau.*

— Fig. La chose que l'on aime, dans laquelle on se complait : *La guerre est son* ÉLÉMENT. *L'amour est son* ÉLÉMENT. *La constance est mon* ÉLÉMENT. (Étienne.)

— Fam. *Être dans son élément*, se trouver là où l'on se plait le mieux ; disserter sur des choses qu'on a étudiées, approfondies : *Quand il est à Paris, quand il parle littérature, il est dans son* ÉLÉMENT. *Un procès contre un marchand de drap? Tu dois te sentir dans ton* ÉLÉMENT, *car tu les détestes, les marchands de drap!* (C. Del.)

— Par oppos. *Être hors de son* ÉLÉMENT : *Dès qu'il a quitté la campagne, il* EST HORS DE SON ÉLÉMENT. (Ac.)

— Au pl. Principes, notions premières et générales : *Les premiers* ÉLÉMENTS *d'une science.* ÉLÉMENTS *de géométrie.*

— *N'avoir pas les premiers éléments d'une science*, n'en avoir aucune notion.

— Phil. anc. Catégories ou prédicaments : *Aristote, dit Quintilien, a établi dix* ÉLÉMENTS.

— Musiq. *Élément métrique*, partie de la mesure qui résulte de la division de chaque temps en deux ou trois notes de la même valeur : *L'*ÉLÉMENT MÉTRIQUE *de la mesure à deux temps est une noire.*

— Géom. *Éléments d'une ligne, d'une surface, d'un solide*, parties infiniment petites dont on peut supposer que la ligne, la surface ou le solide sont formés.

— Astr. Il se dit des principaux résultats d'observation qui servent à calculer les tables du mouvement des planètes.

ÉLÉMENTAIRE, adj. des 2 g. (*elementarius ;* lat., m. sign.) Pron. *é-lé-man-tèr.* — Qui est de la nature de l'élément : *Les corps* ÉLÉMENTAIRES.

— Plus particul. Il se dit d'une substance, d'un corps indécomposable : *Substance* ÉLÉMENTAIRE. (Acad.) *Nous sommes dans l'ignorance la plus absolue de la figure des molécules* ÉLÉMENTAIRES *des corps.* (Cuvier.)

— *Affinité élémentaire*, celle qui est exercée par un des éléments d'un composé plutôt que par un autre.

— Anc. anat. *Tissus élémentaires*, ceux qui forment les éléments anatomiques des autres tissus.

— Qui concerne les premiers principes d'un art ou d'une science : *Un traité* ÉLÉMENTAIRE. *La géométrie* ÉLÉMENTAIRE.

— Par analog. *Classe élémentaire*, classe où l'on enseigne les premiers éléments des lettres, des sciences.

ÉLENCHOS, n. m. (ἔλεγχος, preuve, démonstration ; gr.) Scolastiq. Argument, principal sujet d'une discussion.

— *Ignorance de l'élenchos*, sophisme qui consiste à prouver tout autre chose que ce qui est en question.

ÉLENCTIQUE, adj. des 2 g. (ἐλέγχειν, convaincre ; gr.) Pron. *é-lank-tik.* — Théol. Partie de la théologie qui renferme la controverse : *La théologie* ÉLENCTIQUE : elle est opposée à la *théologie positive.* On l'appelle aussi, *théologie scolastique.*

ÉLÉPHANT, n. m. (ἐλέφας ; m. s., gr.) Pron. *é-lé-fan.* — Zool. — Mammifère de l'ordre des Pachydermes ; c'est le plus grand de tous les animaux terrestres ; il a la tête oblongue, les oreilles proportionnellement petites ; il est armé de deux longues et fortes défenses, et d'une trompe qui est une prolongation excessive de son nez, et lui sert d'organe de tact, d'olfaction et de préhension : *L'*ÉLÉPHANT *a les yeux très-petits relativement au volume de son corps. Il a l'ouïe très-bonne, et cet organe est, à l'extérieur, comme celui de l'odorat, plus marqué que dans tout autre animal.* (Buff.) *L'*ÉLÉPHANT *ne se reproduit pas dans la servitude.* (Chamfort.) *Le jeu d'échecs rappelle la composition des armées indiennes, qui, jusqu'aux temps modernes, ont consisté dans les* ÉLÉPHANTS, *les cavaliers, les chars et les fantassins.* (Reynaud.)

— Fam. *Faire d'une mouche un éléphant*, exagérer une faute légère.

— *Éléphants blancs*, se dit des éléphants atteints d'une sorte d'albinisme ou de lèpre qui rend leur peau blanche : *On respecte, à Siam, les* ÉLÉPHANTS BLANCS *comme les mânes des empereurs.* (Buff.)

— *Ordre de l'Éléphant*, ordre militaire de Danemark, institué par Christian Ier.

— Comm. Sorte de papier.

— Zool. vulg. Le Centrisque.

— *Éléphant de mer*, vulg. Morse et espèce de phoque.

ÉLÉPHANTIASIS, n. f. (*éléphant.*) Pron. *é-lé-fan-ti-a-ziss.* — Méd. Sorte de lèpre qui couvre la peau de rugosités semblables à celles que présente la peau de l'éléphant : *C'est l'épaississement de l'épiderme de l'éléphant qui produit l'*ÉLÉPHANTIASIS *ou lèpre sèche.* (Buff.)

ÉLÉPHANTIN, INE, adj. Pron. *é-lé-fan-tain, tinn.* — D'éléphant ou d'ivoire.

— Zool. Qui ressemble à un éléphant.

= **Éléphantins**, n. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre éléphant.

ÉLÉPHANTINE, n. f. Antiq. Espèce de flûte phénicienne qui était faite d'ivoire.

ÉLÉPHANTIQUE, adj. des 2 g. (*éléphant.*) Méd. Qui est attaqué de l'éléphantiasis : *Jambe* ÉLÉPHANTIQUE.

ÉLEVAGE, n. m. (*élever.*) Pron. *él-vaj.* — Écon. rur. Action, manière d'élever des animaux domestiques, bœufs, moutons, volailles, etc.

ÉLÉVATEUR, adj. m. (*elevator ;* lat., m. sign.) Anat. Il se dit des muscles dont la fonction est d'élever certaines parties : *Le muscle* ÉLÉVATEUR *de l'œil, de la paupière*, etc.

— Subst. m. *L'*ÉLÉVATEUR *de l'œil*, etc.

ÉLÉVATION, n. f. (*elevatio ;* lat., m. sign.) Pron. *é-lé-va-çion.* — Action d'élever ; exhaussement : *L'*ÉLÉVATION *d'un mur ; donner de l'*ÉLÉVATION *à un plancher.*

— État d'une chose, d'un lieu qui est élevé : *Une* ÉLÉVATION *de quarante mètres. Quand on est parvenu à cette* ÉLÉVATION, *le baromètre marque tant de degrés.* (Acad.) *Parvenu à cette* ÉLÉVATION *l'aérostat commença à descendre.*

— *Élévation de terrain*, ou simpl. *Élévation*, terrain élevé, éminence : *Monter sur une* ÉLÉVATION.

— Fig. et mor. Instinct noble de l'âme qui porte l'homme à s'élever vers le bien : ÉLÉVATION *de l'âme, de l'esprit.* ÉLÉVATION *de sentiments, de pensées*, etc. *L'*ÉLÉVATION *manquait à son caractère. Il a beaucoup d'*ÉLÉVATION *dans l'âme.* (Acad.) *Quelle* ÉLÉVATION *de sentiments!* (Mass.) *Un homme sans* ÉLÉVATION *ne saurait avoir de bonté, il ne peut avoir que de la bonhomie.* (Chamfort.)

— *Avoir beaucoup d'élévation dans l'esprit, une grande élévation d'esprit*, avoir de la grandeur dans l'esprit, laquelle permet de concevoir et d'exécuter de grandes choses.

— Littér. Noblesse et pompe du style : *Il y a beaucoup d'*ÉLÉVATION *dans son style. Ce discours est plein d'*ÉLÉVATION. (Acad.)

— Styl. myst. Mouvement de l'âme, du cœur qui se transporte à Dieu et se détache des choses de la terre : *L'*ÉLÉVATION *des âmes ; l'*ÉLÉVATION *du cœur à Dieu. Bossuet a fait un ouvrage sous le titre d'*ÉLÉVATIONS *à Dieu sur les mystères.* (Acad.) *L'hymne doit prendre tour à tour le caractère de Bossuet dans ses* ÉLÉVATIONS *d'une âme à Dieu, ou celui de Fénelon et de François de Sales dans leurs Œuvres mystiques.* (Marm.)

— Liturg. *L'élévation de l'hostie*, ou simpl. l'*Élévation*, le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie : *Sonner l'*ÉLÉVATION.

— Fig. Action de parvenir, de s'élever en dignités, en honneurs, etc. : *Il a vaincu tous les obstacles qui s'opposaient à son* ÉLÉVATION. (Acad.) *Le ciel faisait servir à son* ÉLÉVATION *et sa faveur et ses disgrâces.* (Fléch.)

— Fig. Constitution en dignité : *Il lui doit son* ÉLÉVATION. (Acad.)

— Fig. Degré élevé de puissance, de fortune, d'honneur, etc. : *L'*ÉLÉVATION *a ses assujettissements et ses inquiétudes.* (Mass.) *Son* ÉLÉVATION *va lui creuser elle-même son précipice.* (Id.)

— *Élévation de la voix*, ton de voix plus haut que celui qu'on prend habituellement : *On pouvait juger à l'*ÉLÉVATION *de sa voix qu'il était fort en colère.* (Acad.)

— *Élévation de voix*, passage d'un ton à un ton plus haut : *Il y a des* ÉLÉVATIONS *de voix nécessaires dans la déclamation.* (Acad.)

— Mus. Temps sur lequel on lève la main.

— Rhétor. Figure consistant à se récrier ironiquement sur l'excellence d'une chose qu'on veut en réalité rabaisser.

— Comm. Augmentation, hausse du prix, de la valeur des choses : *L'*ÉLÉVATION *du prix des denrées.*

— Par analog. Valeur excessive des objets : *L'intérêt des capitaux est d'une* ÉLÉVATION *qui tient du prodige.* (Vitet.)

— Archit. Représentation d'une face de bâtiment : ÉLÉVATION *géométrale.* ‖ Absol. ÉLÉVATION *perspective.* L'ÉLÉVATION *du portail d'une église.* (Acad.)

— Astron. *Élévation d'un astre au-dessus de l'horizon*, l'arc du cercle vertical compris entre cet astre et l'horizon. ‖ *Élévation de l'équateur*, l'arc du méridien compris entre l'horizon du lieu et le point où le méridien est coupé par l'équateur. ‖ *Élévation du pôle*, l'arc du méridien compris entre le pôle élevé de l'horizon ; cette élévation est égale à la latitude du lieu.

— *Angle d'élévation*, angle formé par une ligne et la section horizontale du plan mené par cette ligne perpendiculairement à l'horizon.

— Méd. *L'élévation du pouls*, le mouvement du pouls lorsqu'il est plus fréquent et plus fort qu'à l'ordinaire.

Syn. Élévation, hauteur. L'*élévation* est la situation d'un objet au-dessus du sol, ou d'un niveau qui est le point d'où il s'élève ; la *hauteur* est la mesure de l'*élévation* d'un objet comparé sous ce rapport à d'autres objets, ou à lui-même, si on le considère dans différents temps. La *hauteur* est une mesure moins comparative et plus indépendante d'un point de départ ; l'*élévation* est inséparable de l'idée d'un niveau auquel on la compare. On admire la *hauteur* où est parvenu un ballon ; on le suit dans son *élévation* progressive jusqu'à cette *hauteur* indéterminée.

ÉLÉVATOIRE, n. m. (*élever.*) Pron. *élé-va-toar.* — Chir. Instrument formé d'une tige d'acier dont l'extrémité est aplatie et recourbée ; il sert à relever les pièces d'os enfoncées vers l'intérieur du crâne.

ÉLÈVE, n. des 2 g. (*è*, et *levare*, lever, élever ; lat.) — Celui, celle qui reçoit les leçons, les instructions de quelqu'un : *Un* ÉLÈVE *laborieux ; un* ÉLÈVE *intelligent. Une* ÉLÈVE *laborieuse, intelligente. Son* ÉLÈVE *s'est montré fort reconnaissant envers lui. C'est la plus jeune de mes* ÉLÈVES. (Acad.) *J'ai choisi mon* ÉLÈVE *parmi les esprits vulgaires, pour montrer ce que peut l'éducation sur l'homme.* (J. J. R.)

— Écolier, écolière qui reçoit des leçons dans un collége, dans une maison d'éducation : *Les* ÉLÈVES *d'un collége. Cette institution a de nombreuses* ÉLÈVES.

— Particul. Celui, celle qui suit les cours des écoles spéciales, en qualité d'interne ou d'externe : *Un* ÉLÈVE *de l'École normale, de l'École polytechnique, de l'École des chartes ou des chartres*, etc. *Une* ÉLÈVE *du Conservatoire.*

— B.-arts. Celui, celle qui a été formée dans quelque science, dans quelque art par un maître spécial : *C'est l'*ÉLÈVE *de tel peintre, de tel sculpteur*, etc. *Ce peintre a fait de bons* ÉLÈVES. *Raphaël fut* ÉLÈVE *du Pérugin.* (Acad.) *Danner n'a laissé d'autres* ÉLÈVES *que ses enfants.* (Bailly.)

— Anc. Personnes qui prenaient part aux travaux d'une académie, sans jouir des avantages attribués aux membres résidants : *L'Académie des sciences avait vingt* ÉLÈVES ; *celle des inscriptions en avait dix.* ‖ Aujourd'hui *Membres associés.*

— Écon. rur. Il se dit des animaux qu'un nourrisseur de bestiaux, un propriétaire de haras a obtenus et qu'il élève : *Faire des* ÉLÈVES. *Les nombreux haras qui s'étaient perpétués en France depuis les croisades*

formaient des ÉLÈVES *qui étaient autre, ois recherchés par toutes les nations.* (Chaptal.)

— Hortic. Les plantes, les arbres qu'on a semés ou plantés, et dont on a vu des variétés nouvelles : *Faire des* ÉLÈVES.

— Par extens. Élevage : *Presque tous les propriétaires du nord-ouest des États-Unis se livrent à l'*ÉLÈVE *de la race porcine.* (X. Raymond.) || Rare.

Syn. Élève, disciple, écolier. L'*écolier* et l'*élève* reçoivent directement les leçons de la bouche du maître; le *disciple* les reçoit, ou du maître lui-même, ou de ses successeurs, ou de ses livres. *Écolier* s'entend ou des jeunes gens qui étudient dans les colléges, ou de ceux qui étudient sous un maître le dessin, la musique, etc. *Élève* se dit, sans la moindre nuance distinctive, de tous ceux qui prennent les leçons d'un maître, de quelque profession qu'il soit.

ÉLEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Élever : *Les mers ne sont pas également* ÉLEVÉES *dans toutes leurs parties.* (Buff.)

— Qui a de l'élévation, de la hauteur : *Un lieu* ÉLEVÉ, *fort* ÉLEVÉ.

— Météor. *Une température* ÉLEVÉE.

— Fig. *Être* ÉLEVÉ *aux honneurs, aux emplois*, etc. *Un homme* ÉLEVÉ *en dignité. Être né dans un rang* ÉLEVÉ. (Acad.) *Un poste* ÉLEVÉ.

— Fig. et mor. Noble, grand, généreux : *Une nature* ÉLEVÉE; *des sentiments* ÉLEVÉS; *un esprit* ÉLEVÉ. *Une âme* ÉLEVÉE. *Un esprit* ÉLEVÉ. *L'homme est la plus* ÉLEVÉE *des créatures.* (Mignet.)

— Littér. En parl. du style, Noble, distingué : *Style* ÉLEVÉ. *Les idées, des pensées* ÉLEVÉES, *d'un ordre* ÉLEVÉ, etc.

— Méd. *Pouls élevé*, pouls dont le battement est plus fort, plus vif qu'à l'ordinaire.

— Qui a beaucoup de prix, de valeur : *Le prix* ÉLEVÉ *des denrées; un taux* ÉLEVÉ.

— Construit, bâti : *L'homme résiste moins aux orages que les monuments* ÉLEVÉS *par ses mains.* (Chateaubr.)

— Fig. et mor. Instruit, formé, développé quant aux qualités intellectuelles et morales : *Un enfant bien* ÉLEVÉ. (Acad.) *C'est un homme doux, poli, bien* ÉLEVÉ. (Lam.)

— Fig. : *Pour moi, je suis formé au travail, j'y ai été* ÉLEVÉ *dès mon jeune âge.* (Campistr.) ÉLEVÉ *plus loin des orages de la révolution que ses contemporains, son esprit avait moins profité en prudence, mais aussi moins perdu en liberté.* (De Broglie.)

Juvénal, *élevé* dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole. (Boil.)

— Il se dit des animaux qu'on nourrit : *Les petits* ÉLEVÉS *en cage, s'ils sont à portée d'entendre le rossignol, perfectionnent leur chant et le disputent à leur maître.* (Buff.)

— Fig. Établi, fondé : *L'imprimerie, ce puissant agent de la liberté, fut* ÉLEVÉE *en France par un tyran.* (Chateaubr.)

— N. m. Chorégr. Action d'étendre les genoux après les avoir pliés.

ÉLÈVEMENT, n. m. Pron. *é-lèv-man.* — Styl. myst. Action d'élever, élévation.

ÉLEVER, v. trans. ou act. 1re conj. (*elevare*; lat., m. sign.) Pron. *él-vé.* — Il change l'*e* muet du rad. *élev* en *è* ouvert, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'élève, il élèvera*, etc. — Hausser, mettre plus haut, rendre plus haut : *Ce tableau est trop bas, il faudrait l'*ÉLEVER. ÉLEVER *un mur*, ÉLEVER *une maison.* ÉLEVER *des eaux au moyen d'une pompe.* ÉLEVER *la tête.* (Acad.)

— *Le soleil élève les vapeurs*, il les attire en haut.

— *Élever la voix*, parler plus haut qu'à l'ordinaire.

— Fig. Parler avec une assurance, une hauteur à laquelle on n'est pas accoutumé, qui est contre la convenance : *Il ne vous convient pas d'*ÉLEVER *ici* LA VOIX. (Acad.)

— *Élever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un*, prendre hautement, ouvertement ses intérêts. || Par anal. *On ne peut trop* ÉLEVER SA VOIX *en faveur de l'innocence opprimée.* (Volt.)

— Dans le sens opposé : ÉLEVER LA VOIX *contre quelqu'un.*

— Mus. *Élever le ton d'un morceau*, transposer un morceau pour qu'il soit exécuté sur un ton plus haut que celui dans lequel il est composé.

— Général. Porter haut, tenir haut : *Il* ÉLEVAIT *dans les airs un drapeau qui flottait aux vents.*

— Fig. *Cette montagne* ÉLÈVE *son sommet jusqu'aux nues.* (Acad.)

Nos hameaux dans les airs n'*élèvent* point leurs faîtes.
(Le Brun.)

— Fig. et mor. Inspirer de la noblesse, de l'élévation dans les idées, dans la pensée, etc. : ÉLEVER *l'esprit*, ÉLEVER *les sentiments*, ÉLEVER *le courage.* (Acad.) *Les grandes occupations* ÉLÈVENT *et soutiennent l'âme.* (Vauv.) *La religion* ÉLÈVE *le cœur.* (Mass.) *Tout culte qui n'*ÉLÈVE *pas l'homme le dégrade.* (Lacord.) *La lecture de cet ouvrage* ÉLÈVE *l'âme.* (Acad.)

L'aspect de l'univers m'*élève* à son auteur. (Del.)

— *Élever son cœur, son esprit, son âme, ses pensées vers Dieu*, porter ses pensées, ses désirs vers Dieu.

— En parl. du style, lui donner de la noblesse, de l'élévation : ÉLEVER *son style.*

— Fig. Revêtir quelqu'un d'une dignité, d'une charge, etc.; lui donner la puissance, le mettre en honneur : ÉLEVER *quelqu'un aux charges, aux dignités, aux honneurs*, etc. *Dieu* ÉLÈVE *les uns et abaisse les autres.* (Acad.) *Les grands noms abaissent au lieu d'*ÉLEVER *ceux qui ne les savent pas soutenir.* (La Rochef.)

La faveur du roi
Vous *élève* en un rang qui n'était dû qu'à moi. (Corn.)

— *Élever quelqu'un au-dessus des autres*, lui attribuer la supériorité, l'avantage sur les autres : *Il l'*A ÉLEVÉ *au-dessus de tous les autres.* (Acad.)

— Par anal. *Élever quelqu'un jusqu'aux nues, jusqu'au ciel*, lui donner des louanges excessives.

— *Élever sur, au-dessus de*, placer au-dessus de : *Vous que la naissance et le rang* ÉLÈVENT *sur le commun des fidèles.* (Mass.) *La vertu nous* ÉLÈVE AU-DESSUS DE *nous-mêmes.* (Id.) *Le premier des dons de la nature est cette force de raison qui vous* ÉLÈVE *au-dessus de vos propres passions et de vos faiblesses.* (Chamfort.)

— Fig. et mor. Rendre supérieur à : *La religion seule les* ÉLÈVE AU-DESSUS DES *événements et de l'envie.* (Mass.)

— Enorgueillir : *La prospérité nous* ÉLÈVE, *l'affliction nous abat.* (Mass.)

— Comm. Augmenter : ÉLEVER *les prix des denrées*, ÉLEVER *le taux des intérêts.* ÉLEVER *la valeur d'une monnaie.* (Acad.)

— Phys. ÉLEVER *la température d'un lieu, d'un liquide.* (Acad.)

— Mathém. *Élever un nombre à la seconde puissance, à la troisième puissance*, etc., au carré, au cube.

— Construire, bâtir, dresser, ériger : ÉLEVER *un bâtiment, un mur, un pavillon.* ÉLEVER *une pyramide.* ÉLEVER *une statue.* ÉLEVER *des autels.* ÉLEVER *des trophées. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles de la ville, à* ÉLEVER *des tours.* (Volt.)

— Géom. *Élever une perpendiculaire*, d'un point pris sur une ligne, tracer une perpendiculaire à cette ligne.

— Fig. Établir, fonder : ÉLEVER *un trône*, ÉLEVER *un empire.* ÉLEVER *sa fortune sur les ruines d'autrui.* ÉLEVER *l'édifice d'une grande fortune.* (Rayn.) *C'est rêver que d'*ÉLEVER *des systèmes purement gratuits.* (Condill.)

— *Élever autel contre autel*, faire un schisme dans l'Église ou dans quelque communauté.

— Par extens. Opposer sa puissance, son crédit, à la puissance, au crédit d'une autre personne; ou Créer une entreprise rivale d'une autre déjà formée.

— Opposer, proposer, faire naître une difficulté, un doute, un scrupule, etc. : ÉLEVER *une difficulté dans une discussion. Vous* ÉLEVEZ *là une chicane bien étrange.* ÉLEVER *des doutes sur la réalité d'un fait.* (Acad.)

— Nourrir un enfant jusqu'à ce qu'il ait acquis une certaine force, qu'il puisse se subvenir à lui-même : ÉLEVER *un enfant par charité. Il a pu* ÉLEVER *ses enfants malgré sa grande pauvreté.* (Acad.) *Les plus honorés étaient ceux qui* AVAIENT ÉLEVÉ *beaucoup d'enfants.* (Boss.)

— Par anal. Il se dit des animaux, et même des plantes : ÉLEVER *un chien*, ÉLEVER *des oiseaux.* ÉLEVER *des plantes en serre chaude. Les paons sont difficiles à* ÉLEVER. *J'ai pris de la peine à* ÉLEVER *ces fleurs.* (Acad.)

— Fig. et mor. Instruire, donner de l'éducation : ÉLEVER *la jeunesse, l'*ÉLEVER *dans la crainte de Dieu.* (Acad.) *Combien de jeunes filles fit-elle* ÉLEVER *dans les communautés de vierges chrétiennes!* (Fléch.) *Il* A ÉLEVÉ, *il a établi ses trois sœurs.* (Viennet.) *Oui,* ÉLEVER *est un beau mot, parfaitement français, c'est là une de ces expressions qui honorent une nation; et appliquée à l'éducation, elle suffit, elle seule, pour montrer tout ce qu'un mot a quelquefois de fécondité et de puissance, et combien il peut soulever sur son passage de sens nobles et utiles.* (Dupanl.)

— Former à, faire prendre l'habitude de; instruire dans : *Toute leur attention était d'*ÉLEVER *leurs enfants à la vertu.* (Montesq.) *On l'*ÉLÈVE *dans le bien.* ÉLEVER *quelqu'un dans la religion catholique.*

— Mar. *Élever un bâtiment*, se diriger vers lui; à mesure qu'on s'approche d'un bâtiment, on le voit en effet plus élevé au-dessus de l'horizon.

= **S'élever**, v. pron. Monter en haut, prendre de l'élévation, de la hauteur. S'ÉLEVER *en l'air. A mesure que l'on s'*ÉLÈVE, *on découvre, en se retournant, Naples et l'admirable pays qui l'environne.* (Mme de Staël.) *Les brouillards s'*ÉLÈVENT, *les vapeurs s'*ÉLÈVENT *de la terre.* (Acad.) *Malgré un vent violent et un ciel orageux, la machine s'*ÉLEVA *avec rapidité.* (L. Figuier.)

Soudain la mer s'*élève*, et le ciel est en feu. (C. Delav.)

— Par anal. *Ce terrain s'*ÉLÈVE *en amphithéâtre.* (Acad.)

— Fig. *Une âme qui s'*ÉLÈVE *à Dieu.* (Acad.) S'ÉLEVER *par son mérite aux plus éminentes dignités.* (Id.)

Les plaintes des hameaux *s'élevaient* jusqu'à lui.
(C. Del.)

— Fig. *S'élever à de hautes considérations sur un sujet*, présenter, développer sur un sujet de hautes considérations.

— *S'élever à la connaissance de Dieu, aux notions, aux idées d'ordre, de justice*, etc., concevoir par son intelligence l'idée de Dieu, la nécessité de l'ordre, de la justice, etc., dans le monde : *Ces esprits grossiers n'étaient pas encore capables de s'*ÉLEVER *aux idées d'ordre et de justice.* (Acad.)

— Par anal. : *L'esprit de l'homme ne peut s'élever jusque-là*, il n'est point donné à l'homme de comprendre cela. *Le public ne peut guère s'*ÉLEVER *qu'à des idées basses.* (Chamfort.)

— Fig. *S'élever au-dessus de*, être plus élevé que : *Tout ce qui s'*ÉLÈVE AU-DESSUS *d'eux leur devient odieux et insupportable.* (Fléch.)

— Fig. et mor. Se rendre insensible, inaccessible à : S'ÉLEVER AU-DESSUS DES *passions*, etc. *Il s'*EST ÉLEVÉ *par une austère sagesse* AU-DESSUS DES *craintes et des complaisances humaines.* (Fléch.)

— Fig. *S'élever contre quelqu'un*, se déclarer contre lui, se préparer à lui résister : *Les rois s'*ÉLÈVENT CONTRE *les rois, les peuples* CONTRE *les peuples.* (Mass.) *Le fils s'*ÉLÈVERA CONTRE *son père. Les Ninivites s'*ÉLÈVERONT *au jugement* CONTRE *les Juifs.* (Acad.)

— Prendre parti contre ce que quelqu'un propose : S'ÉLEVER CONTRE *une proposition*, CONTRE *une opinion.*

— Porter témoignage, affirmer contre : *Les preuves qui s'*ÉLÈVENT CONTRE *l'accusé.* (Acad.) *Mille voix* SE SONT ÉLEVÉES CONTRE *cette injustice.*

— Fig. S'enorgueillir : *Celui qui s'*ÉLÈVE *sera abaissé.* (Acad.) *L'humilité n'est souvent qu'un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'*ÉLEVER. (La Rochef.)

— *S'élever de*, s'enorgueillir de : *Nous* NOUS ÉLEVIONS *de tant de prospérités.* (Mass.)

— En parl. d'une somme, d'un nombre, Monter à : *Cette somme, ce nombre s'*ÉLÈVE *à tant. Le total s'*ÉLÈVE *à mille francs. Leur nombre ne s'*ÉLEVAIT *pas à plus de dix mille.* (Acad.)

— En parl. de la température, S'échauffer : *Terme moyen, la température va s'*ÉLEVANT *du cinq janvier au cinq juillet.* (Arago.)

— Être construit, être érigé : *Près des murs de cette ville s'*ÉLÈVE *un édifice superbe.* (Fléch.)

— Naître, surgir, se former : *Une tempête, un orage s'*ÉLEVA.

— Fig. *Au treizième siècle, les démocraties italiennes s'*ÉLÈVENT *à l'ombre de la chaire pontificale.* (V. Hugo.) *En ce temps-là, il s'*ÉLEVA *des sectes nouvelles, des hérésies. Des doutes s'*ÉLEVÈRENT *dans mon esprit.* (Acad.) *Le remords s'*ÉLEVA *dans mon âme.* (Volt.) *Il ne souffrira pas qu'il s'*ÉLÈVE *un doute sur sa parole.* (C. Del.)

— En parl. de la peau, S'enfler par l'effet des bubes, des pustules : *La moindre chose fait que toute sa peau s'*ÉLÈVE. (Acad.)

— Mar. *S'élever en latitude*, s'écarter de l'équateur. || *S'élever en longitude*, s'éloigner du premier méridien. || *S'élever dans le vent*, s'approcher de l'origine du vent. || *S'élever de la côte*, s'en écarter, en tenant le plus près du vent.

— Anc. astr. Il se disait d'une planète plus proche de l'apogée de son déférent, qu'une autre planète ne l'est du sien : *Telle planète s'*ÉLÈVE *sur celle-ci.*

— Impersonnell. Paraître; surgir : IL S'ÉLEVA *dès lors parmi les fidèles des hommes ignorants et superstitieux.* (Mass.) *Il s'*ÉLEVA *une tempête.*

ÉLEVEUR, n. m. (*élève*). Pron. *el veur.* — Écon.

rur. Celui qui élève des bestiaux, des chevaux, etc., qui cherche à en perfectionner les races par d'heureux croisements.

ÉLEVURE, n. f. (*élever*). Pron. *él-vur.* — Petite balle qui vient sur la peau et la fait se lever : *Il a le visage plein d'*ÉLEVURES. (Acad.)

ÉLIDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*elidere*, briser, étouffer ; lat.) Gramm. Faire l'élision d'une voyelle finale avant un mot qui commence par une autre voyelle, et la remplacer par l'apostrophe.

— Anc. Détruire, faire disparaître. ÉLIDER *les efforts de sa partie.*

= **S'élider,** v. pron. : *L'*I *de* si S'ÉLIDE *devant* il : S'IL (si il).

ÉLIGIBILITÉ, n. f. (*éligible.*) Pron. *é-li-ji-bi-li-té.* — Réunion des conditions requises pour pouvoir être élu : *Conditions d'*ÉLIGIBILITÉ. *Son* ÉLIGIBILITÉ *était contestée.* (Acad.)

— *Cens d'éligibilité*, ce qu'un citoyen doit payer d'impôts, pour que les électeurs puissent le choisir comme membre d'une assemblée représentative.

ÉLIGIBLE, adj. des 2 g. (*eligere*, élire ; lat.) Qui peut être élu, qui a les conditions requises d'éligibilité :

— Subst. *Un* ÉLIGIBLE, *c'est un* ÉLIGIBLE.

ÉLIGNITE, n. f. (*e*, hors de, *lignum*, bois ; lat.) Bot. Exostose végétale.

ÉLIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Élimer : *Habit* ÉLIMÉ. *Des vêtements de couleur sombre* ÉLIMÉS *par l'usage.* (Th. Gautier.)

— Fauconn. *Oiseau* ÉLIMÉ mis en état de voler au sortir de la mue.

ÉLIMER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*e*, part. augm., et *limer.*) Pron. *é-li-mé.* — User, en parl. des étoffes : ÉLIMER *un habit.*

— Fig. *L'intérêt* ÉLIME, *atténue les passions.* (J. J. Rouss.)

— Fauconn. Purger un oiseau, et le mettre en état de voler au sortir de la mue.

— Néol. User, affaiblir : *Il n'*A *point* ÉLIMÉ *son génie dans le frottement des querelles littéraires.* (Mercier.)

= **S'élimer,** v. pron. Être élimé : *Mon habit* S'EST ÉLIMÉ.

ÉLIMINATION, n. f. Pron. *éli-mi-na-cion.* — Action d'éliminer, ou l'état de ce qui est éliminé.

— Mathém. Opération algébrique qui consiste à combiner ensemble, par addition, soustraction ou division, plusieurs équations renfermant diverses inconnues, de manière à en déduire une équation ne renfermant qu'une seule inconnue.

ÉLIMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Éliminer : *Plusieurs candidats ont été* ÉLIMINÉS *de la liste électorale.*

ÉLIMINER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*eliminare* ; lat. m. s.) Pron. *é-li-mi-né.* — Enlever, ôter de : ÉLIMINER *des noms d'une liste.*

— Mathém. Faire disparaître une inconnue ou plusieurs inconnues des équations où elles se trouvent.

— Absol. Faire une élimination : *Simplifiez et* ÉLIMINEZ.

ÉLINGUE, n. f. Pron. *é-laingh.* — Anc. Espèce de fronde sans bourse.

— Mar. Cordage dont les deux bouts sont reliés par une épissure, et dont on se sert pour élever des fardeaux. || Gros filin garni d'un croc, à l'aide duquel on peut mettre un canot à la mer ou l'en retirer.

ÉLINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Élinguer. *Fardeau* ÉLINGUÉ. *Barrique* ÉLINGUÉE.

ÉLINGUER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *é-lain-ghé.* — Mar. Passer une élingue autour d'un objet qu'on veut hisser.

ÉLIRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. (*eligere* ; lat. ; m. sign.) (*J'élis, tu élis, il élit, nous élisons, vous élisez, ils élisent ; j'élisais, nous élisions ; j'élus, nous élûmes ; j'élirai, nous élirons ; j'élirais, nous élirions ; élis, élisons, élisez ; que j'élise, que nous élisions ; que j'élusse, que nous élussions ; élisant ; élu, élue*, etc.) Choisir, nommer à quelque dignité, quelque fonction par la voie des suffrages : ÉLIRE *un député, un représentant* ; ÉLIRE *un pape, un roi, un empereur.* (Acad.) *Il faut que le peuple* ÉLISE *les membres du conseil et du sénat.* (Montesq.) *Chaque société de moines* ÉLUT *son supérieur ; car tout se faisait à la pluralité des voix dans les premiers temps de l'Église.* (Volt.) *Les Cosaques* ÉLISAIENT *eux-mêmes leurs chefs, nommés atamans.* (Mérim.)

Le roi doit à son fils *élire* un gouverneur. (Corn.)
Nos choix indépendants *éliront* le plus digne. (Ancel.)

— Style myst. Il se dit en parl. de ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle : *Ceux que Dieu* A ÉLUS *jouiront de la béatitude éternelle.* (Acad.)

— *Élire sa sépulture*, marquer le lieu où l'on veut être enterré :

— Jurispr. *Élire domicile*, assigner un lieu certain et connu, où tous les actes de justice puissent être signifiés : *Il* A ÉLU DOMICILE *chez son avoué.* (Acad.)

Je crois qu'en cette ville,
Le diable a pour jamais *élu son domicile.* (Regnard.)

ÉLISANT, part. prés. du v. Élire.

ÉLISANT, ANTE, adj. (*élire.*) Pron. *é-li-zan, zantt.* — Qui élit.

— Substant. Il se dit de trois cardinaux que le collége charge d'élire un pape, quand le conclave ne peut aboutir par la voie du scrutin.

ÉLISEUR, n. m. (*élire.*) Pron. *é-li-zeur.* — Anc. Électeur : *Les* ÉLISEURS *de l'Empire.*

ÉLISION, n. f. (*elisio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-li-zion.* — Gramm. Suppression de la voyelle finale de certains mots avant un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* muette : *L'*ÉLISION *se marque en français par l'apostrophe : L'âme, qu'elle, j'ai, s'il, l'homme, l'héritage.*

— Dans la prononciation il se fait beaucoup d'élisions qui ne se marquent pas dans l'écriture, comme *une heure, quatre ans*, qu'on prononce *un'heure, quatr'ans.*

— On admet, dans le langage familier plusieurs élisions qui n'ont pas lieu dans la prononciation soutenue. Ainsi, les syllabes muettes dans le corps et à la fin des mots ne se font pas habituellement entendre ; mais on les fait sentir dans les vers.

ÉLITE, n. f. (*e*, et *lego*, je choisis ; lat.) Ce qu'il y a de meilleur, de plus digne d'être choisi ; en parl. des personnes : *Troupe d'*ÉLITE, *soldats d'*ÉLITE. (Acad.) *Quand ces hommes d'*ÉLITE, *engraissés de mathématiques et bourrés de science, ont atteint cinquante ans, on les met à la retraite.* (H. de Balzac.)

— Il se dit aussi des choses : *J'ai eu l'*ÉLITE *de ses livres.* (Acad.) *Il a eu l'*ÉLITE *de toutes ces marchandises.* (Id.)

— *Une chose d'élite*, de préférence :

Sitôt qu'un mois commence, on m'apporte un *Mercure* :
C'est mon plaisir d'*élite* et ma chère lecture. (Bours.)

Syn. Elite, fleur, *Élite* suppose un choix à faire ou déjà fait pour un usage spécial ; *fleur* exprime une certaine supériorité de mérite ou de valeur qui existe par elle-même, indépendamment de toute idée de choix et d'emploi. Quand on dit l'*élite* de la jeunesse, on pense au choix qu'on pourrait faire parmi les jeunes gens. Quand on dit la *fleur* de la jeunesse, on désigne tout simplement ce qu'il y a de mieux dans les jeunes gens.

ÉLITER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *é-li-té.* — Pop. Choisir dans une marchandise, telle que des fruits ou des légumes, tout ce qu'il y a de meilleur : *Vous* ÉLITEZ *ma marchandise.*

ÉLIXATION, n. f. (*elixatio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-lik-ça-cion.* — Pharm. Opération qui consiste à faire bouillir une substance dans l'eau, pour charger celle-ci de principes nutritifs ou médicamenteux.

ÉLIXIR, n. m. (*alecksir*, essence ; arabe.) Pron. *é-lik-cir.* — Pharm. Sorte de médicament extrait d'une ou de plusieurs substances tenues en dissolution dans l'alcool : ÉLIXIR *de Garus*, ÉLIXIR *de longue vie*, etc.

— Contre-poison : *Y a-t-il assez d'*ÉLIXIR *dans cette fiole pour sauver les gentilshommes que vos moines viennent d'entraîner dans ce tombeau ?* (V. Hugo.)

— Substance la plus pure que l'on tire de certaines choses, et qu'on nomme aussi *teinture, quintessence, extrait*, etc.

— Fig. Ce qu'il y a de meilleur, de plus précieux dans quelque chose : *C'est l'*ÉLIXIR *de nos bons auteurs.* || Peu usité.

ELLE, pron. pers. fém. de la 3^e pers. (*illa* ; lat. ; ou du mascul. *el* usité dans notre vieille langue.) Il s'emploie comme sujet : ELLE *a dit.* ELLES *font.* ELLES *parlent.* ELLE *n'en veut pas.* (Acad.)

— Il s'emploie aussi comme complément d'un verbe, d'un adjectif ou d'une préposition : *Je ne suis pas content d'*ELLE. *Je pense à* ELLE. *Bien des préventions se sont élevées contre* ELLES. *Je voudrais qu'il se défiât de son imagination, pour ne se laisser jamais dominer par* ELLE. (Fén.) *La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir, mais les maux présents triomphent d'*ELLE. (La Rochef.)

— Il se joint au verbe par le trait d'union dans les phrases interrogatives, et dans certaines locutions exclamatives : *Que fait-*ELLE ? *Où sont-*ELLES ? *Qu'a-t-*ELLE *dit ? Dût-*ELLE *s'en fâcher. Aussi est-*ELLE *fort irritée.*

— Il s'emploie par pléonasme 1° dans les phrases interrogatives : *Ma sœur est-*ELLE *venue ?* 2° Dans certaines inversions : ELLES *sont rares, les femmes, qui...* (Acad.)

ELLÉBORE, n. f. (ἐλλέβορος ; gr., m. sign.) Pron. *èl-lé-bor.* — Bot. Plante du genre des Renonculacées ; elle est employée en médecine comme purgatif : ELLÉBORE *blanc.* ELLÉBORE *noir. L'*ELLÉBORE *blanc a les mêmes propriétés que les bulbes de colchique.* (Soubeiran.)

— Les anciens croyaient que cette plante était propre à guérir de la folie : *Hippocrate jugea que c'était aux Abdéritains, et non à Démocrite, qu'il fallait administrer l'*ELLÉBORE. (Cabanis.)

— Prov. et fig. *Avoir besoin d'ellébore*, avoir l'esprit troublé, n'être pas dans son bon sens : *Nous aurions tous besoin d'un grain d'*ELLÉBORE. (Régn.)

ELLÉBORINE, n. f. Chim. Résine qu'on retire de la racine d'une espèce d'ellébore.

ELLÉBORISÉ, ÉE, adj. (*ellébore.*) Pron. *èl-lé-bo-ri-zé.* — Pharm. Qui est mêlé d'ellébore.

ELLÉBORISME, n. m. (*ellébore.*) Pron. *èl-lé-bo-rism.* — Méd. Traitement des maladies par l'ellébore : *L'*ELLÉBORISME *faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens.* (Robin.)

ELLIPSE, n. f. (ἔλλειψις, omission ; gr.) Pron. *èl-lips.* — Gramm. Figure qui consiste dans la suppression d'un ou de plusieurs mots ; elle rend le discours plus rapide, plus concis et plus énergique ; en voici des exemples :

— *Celui qui rend un service doit l'oublier ; celui qui le reçoit,* S'EN SOUVENIR. || Ellipse, DOIT *s'en souvenir.*

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ? *Moi !* (Corn.)

|| Ellipse IL ME RESTE *moi.*

— *Sully et Colbert eurent la triste conformité d'être haïs, mais l'*UN DES GRANDS, *l'*AUTRE DU PEUPLE. (Thom.) || Ellipse, D'ÊTRE HAÏ *des grands*, D'ÊTRE HAÏ *du peuple.*

Évite en tout l'excès : *nul bonheur qu'à ce prix.*
(Lefranc de Pompignan.)

|| Ellipse, N'EXISTE.

Plus d'autel, plus de vœux, plus d'encens, plus de fête,
Jour exterminateur, lève-toi sur ma tête. (A. Soum.)

|| Ellipse, IL N'Y A *plus d'autel* ; ON NE FORME *plus de vœux* ; ON N'OFFRE *plus d'encens* ; ON NE CÉLÈBRE *plus de fête.*

J'entendais à la fois, dans ce grand citoyen,
Tous les infortunés regretter un soutien,
Tous les vieillards un fils, tous les enfants un père,
L'armée un dieu vengeur, Rome un dieu tutélaire
(M. J. Chénier.)

|| Ellipse, REGRETTER *un fils*, REGRETTER *un père*, REGRETTER *un dieu vengeur*, REGRETTER *un dieu tutélaire.*

Punissons l'assassin, poursuivons les complices.
Mais quoi ! toujours *du sang*, et toujours *des supplices !*
(Corn.)

|| Ellipse FAUT-IL toujours RÉPANDRE du sang, et FAUT-IL toujours ORDONNER des supplices.

— *On ne fait jamais ni tout ce qu'on peut, ni tout ce qu'on veut.* (Volt.) || Ellipse, FAIRE.

— Dans les exemples suivants, il est facile de suppléer les mots sous-entendus :

— *A chaque homme ses douleurs, à chaque siècle sa piété.* (Lam.)

Si fort que vous soyez, si grand qu'on vous proclame,
Aimez qui vous résiste, et *croyez qui* vous blâme. (C. D.)

— L'*ellipse* est vicieuse :

1° Quand on supprime le verbe en passant du sens négatif au sens affirmatif, sans qu'aucune conjonction exprime l'opposition entre ce qui précède et ce qui suit ; ainsi, dans ce vers :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

L'ellipse est irrégulière, et Corneille devait dire :

L'amour N'EST QU'*un plaisir, l'honneur* EST *un devoir.*

— *Les couleurs des quadrupèdes n'étant qu'en petit nombre, et* ASSEZ UNIFORMES, *on peut aisément les dénommer et les indiquer par le discours.* (Buff.)

— Il fallait dire MAIS *assez uniformes*, pour marquer l'opposition entre les deux sens.

— L'*ellipse*, au contraire, est régulière dans ces phrases : Ce château n'est pas d'un grand revenu, mais d'un *séjour fort agréable.* (Le Sage.) *Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, mais éclairer.* (Favart.) Parce que la conjonction *mais* annonce d'une manière claire que le second membre de la phrase est employé affirmativement.

2° Quand on supprime la négation en passant du sens affirmatif au sens négatif, comme dans cette phrase : *Le défaut des Français est d'être toujours jeunes, et* PRESQUE JAMAIS *hommes.* (Duclos.) || La correction exige *et de n'être jamais homme.*

3° Quand on sous-entend dans une proposition un verbe qui, exprimé, ne serait pas employé au temps où il figure dans la proposition qui précède :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
CHRÉTIENNE, DANS PARIS, MUSULMANE EN CES LIEUX.
(Volt.)

La première proposition, *chrétienne dans Paris*, présente une ellipse régulière, car le temps sous-entendu est celui qui est exprimé précédemment, *j'eusse été*; mais la seconde proposition est vicieuse, parce que *faire* ne veut pas dire : *J'eusse été musulmane en ces lieux*; mais bien : *Je suis musulmane en ces lieux*, ce qui est tout différent.

— La construction suivante appartient au langage le plus familier :

Eh bien, versez pour lui notre sang goutte à goutte,
Il s'en soucie moins, et je ... en réponds,
Que de l'eau *claire ou pas* ... coule sous les ponts.
(V. Hugo.)

ELLIPSE, n. f. (m. étym.) Pron. *èl-lips*. — Géom. La courbe engendrée par un plan qui coupe obliquement un cône droit de manière à ne pouvoir rencontrer la base du cône que dans sa prolongation hors de ce solide : *L'*ELLIPSE *a deux foyers; le grand axe, le petit axe d'une* ELLIPSE. (Acad.) *L'*ELLIPSE *à grand axe infini s'appelle une parabole.* (Arago.) *L'orbite de la terre est une* ELLIPSE *dont le soleil occupe un foyer.* (Acad.) *Les comètes parcourent des* ELLIPSES *très-allongées.* (Arago.) *La lune décrit autour de la terre à peu près une* ELLIPSE *dont le grand axe est mobile.* (D'Alemb.) *Neptune décrit autour du soleil une* ELLIPSE *presque circulaire, avec une vitesse linéaire d'une lieue et un tiers par seconde.* (L. Figuier.)

ELLIPSÉ, ÉE, part. pass. d'Ellipser : *Mot* ELLIPSÉ. *Préposition* ELLIPSÉE.

ELLIPSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ellipse.*) Pron. *èl-lip-cé*. — Néol. Faire une ellipse, sous-entendre, retrancher : ELLIPSER *un mot, un verbe, une phrase.*

ELLIPSOÏDAL, ALE, adj. (*ellipsoïde.*) Pron. *èl-lip-ço-i-dal*. — Didact. Qui a la forme d'un ellipsoïde : *Un globe aplati,* ELLIPSOÏDAL. (Arago.)

ELLIPSOÏDE, n. m. (ἔλλειψις, ellipse, et εἶδος, figure; gr.) Pron. *èl-lip-ço-id*. — Géom. Solide engendré par la révolution de la moitié d'une ellipse autour de l'un ou de l'autre de ses axes.

— Adj. Qui a la forme d'un ellipsoïde : *Graine* ELLIPSOÏDE. *Embryon* ELLIPSOÏDE.

ELLIPTICITÉ, n. f. (*ellipse.*) Pron. *èl-lip-ti-ci-té*. — Géom. Forme elliptique d'une figure : *L'*ELLIPTICITÉ *de la terre est démontrée.* (Acad.)

— Gramm. Qualité d'une phrase, d'une tournure elliptique.

ELLIPTIQUE, adj. des 2 g. (*ellipse.*) Pron. *èl-lip-tik*. — Géom. Qui est de la nature de l'ellipse : *Forme, figure* ELLIPTIQUE. *Segment* ELLIPTIQUE.

— *Compas* ELLIPTIQUE, compas servant à décrire une ellipse.

— Gramm. Qui présente une ellipse : *Phrase, proposition* ELLIPTIQUE. *Ce petit poëme, plein de tours* ELLIPTIQUES, *est un modèle de concision.* (P. de Muss.)

— *Langue* ELLIPTIQUE, où l'ellipse est fréquente.

ELLIPTIQUEMENT, adv. Gramm. Par ellipse : *On dit quelquefois* ELLIPTIQUEMENT, Du tout, *pour* Pas du tout. (Acad.)

ELME (SAINT-) n. m. Pron. *çain-tèlm*. — Mar. *Feu Saint-Elme*, météore qui apparaît à la pointe des mâts sous forme d'aigrettes lumineuses : *On croit que le* FEU SAINT-ELME *est dû à l'électricité.* (Acad.)

ÉLOCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-lo-ché*. — Agric. Ébranler une plante qui tient par ses racines, comme si on voulait l'arracher : ÉLOCHER *un arbre.*

— Techn. Détacher un pot à fondre le verre du siége auquel son fond était collé.

ÉLOCUTION, n. f. (*elocutio*; lat., m. sign.) Pron. *é-lo-ku-cion*. — Manière de s'exprimer, d'énoncer sa pensée par la parole : ÉLOCUTION *nette, facile, pure, claire, élégante, belle, noble, simple, figurée.* (Acad.) ÉLOCUTION *faible, languissante, confuse, embarrassée. On dit d'un homme qui parle bien; qu'il a une belle* ÉLOCUTION. (D'Alemb.)

— Par extens. Qualité du style : *Une* ÉLOCUTION *trop concise écarte l'onction.* (Maury.)

— Littér. Partie de la rhétorique qui traite du choix et de l'arrangement des mots : *Les principales qualités de l'*ÉLOCUTION *sont la clarté, la correction, l'ornement.* (Acad.) ÉLOCUTION *signifie cette partie de la rhétorique qui traite de la diction et du style de l'orateur; les deux autres sont l'invention et la disposition.* (D'Alemb.)

Syn. Élocution, diction, style. *Élocution* comprend toutes les qualités qui recommandent, au point de vue général d'une littérature, les ouvrages d'esprit, l'éloquence et l'art oratoire; *diction* n'est relatif qu'à des qualités spéciales appropriées au genre dans lequel on écrit; *style* caractérise telle ou telle qualité considérée comme dominante dans l'écrivain et constituant son originalité la plus individuelle. L'*élocution* de Massillon est partout très-belle, la *diction* de Racine est toujours admirablement appropriée au sujet qu'il traite; le *style* de Pascal est inimitable dans les *Provinciales*.

ÉLOGE, n. m. (*elogium*; lat., m. sign.) Pron. *é-loj*. — Discours à la louange de quelqu'un : ÉLOGE *pompeux, magnifique. Faire l'*ÉLOGE *de quelqu'un. L'*ÉLOGE *est un hommage dû aux talents et aux vertus.* (Fén.) *Les justes* ÉLOGES *sont un parfum que l'on réserve pour embaumer les morts.* (Volt.)

L'homme éclairé suspend *l'éloge* et la censure. (Gress.)

Ce que l'on dit aux enfants pour les engager à préférer à une tartelette les louanges de leurs bonnes, c'est ce qu'on répète aux hommes pour leur faire préférer à un intérêt personnel les ÉLOGES *de leurs contemporains ou de la postérité.* (Chamf.)

— *Éloge funèbre*, discours prononcé dans la cérémonie des funérailles, à la louange du personnage que l'on regrette.

— *Éloge académique*, éloge composé pour être lu dans une académie.

— *Éloge historique*, biographie dans laquelle les actes et les œuvres de celui dont on fait l'éloge sont exposés et expédiés.

— Par anal. Il se dit des choses : *Synésius a fait l'*ÉLOGE *de la pauvreté, Favorinus de la laideur, Érasme de la folie*, etc. *C'est le plus bel* ÉLOGE *que l'on puisse faire de cet ouvrage.* (Acad.)

Syn. Éloge, louange. *Louange* en dit plus qu'*éloge*; mais l'*éloge* a un fondement plus réel que la *louange*. La *louange* d'un homme embrasse tout ce qu'il est et tout ce qu'il a fait; l'*éloge* d'un homme peut ne concerner qu'un de ses actes particuliers : on publie des vers à la *louange* des rois; on fait l'*éloge* d'un capitaine, ou seulement de la gloire militaire. *Louange*, étant général, s'emploie dans un sens absolu; *éloge*, étant spécial, ne peut s'employer sans déterminatif.

ÉLOGIEUX, EUSE, adj. (*éloge.*) Pron. *é-lo-jieu, jieus*. — Néol. Qui est rempli d'éloges, de louanges : *Discours* ÉLOGIEUX. *Phrases* ÉLOGIEUSES.

ÉLOGISTE, n. m. Pron. *é-lo-jist*. — Ironiq. Faiseur d'éloges. ‖ Peu usité.

ÉLOHIM, n. m. Pron. *é-lo-im*. — Ant. hébr. Écrit. sainte, Divinités qui étaient adorées par les peuples de la terre de Chanaan, lors de l'arrivée des Israélites.

ÉLOIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Éloigner : *Pays, temps* ÉLOIGNÉ. *Postérité* ÉLOIGNÉE.

— Qui est distant d'un lieu, loin d'une chose : *L'Académie n'est* ÉLOIGNÉE *de la ville que de dix stades.* (Barthél.) *Par un effet des lois de l'optique, le jet d'eau d'un bassin paraît moins* ÉLOIGNÉ *de l'autre bord que de celui où vous êtes.* (Chamfort.)

— Fig. : *Les philosophes économistes étaient* ÉLOIGNÉS *de la connaissance des hommes et des choses.* (La Harpe.) *Le bienfaiteur est quelquefois aussi* ÉLOIGNÉ *de la bienfaisance que le prodigue, de la générosité.* (Duclos.)

— Fig. Différent, contraire : *Ce récit est bien* ÉLOIGNÉ *de la vérité. Cela est fort* ÉLOIGNÉ *de ma pensée.* (Acad.)

— *Être bien éloigné de faire une chose*, n'en point avoir l'intention ou le pouvoir : *Il est* ÉLOIGNÉ *de faire ce que vous dites, ce que vous souhaitez; il en est bien* ÉLOIGNÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Être éloigné de son compte*, être trompé dans ses prévisions, dans ses calculs, dans ses projets.

— Fam. *Être bien éloigné de compte*, n'être pas d'accord avec quelqu'un.

— Qui n'est point immédiat : *Causes* ÉLOIGNÉES. *Conséquences* ÉLOIGNÉES. *Résultat* ÉLOIGNÉ. (Acad.)

ÉLOIGNEMENT, n. m. (*éloigner.*) Pron. *é-loa-gn-man*. — Action d'éloigner ou de s'éloigner : *N'emportez pas l'opinion d'avoir rendu votre* ÉLOIGNEMENT *nécessaire.* (J. J. Rouss.) *Ceux qui demandaient son* ÉLOIGNEMENT *faisaient eux-mêmes son éloge.* (Fléch.) *Ce prince a rétabli ses affaires par l'*ÉLOIGNEMENT *du ministre qui le trompait.* (Acad.)

— Fig. Absence : *Je ne me consolerai point de votre* ÉLOIGNEMENT. *Depuis son* ÉLOIGNEMENT *de Paris.* (Acad.)

— Action d'éviter : L'ÉLOIGNEMENT *des occasions du péché. Il est nécessaire de le tenir dans un grand* ÉLOIGNEMENT *de la mauvaise compagnie.*

— Oubli, négligence : *Vivre dans un* ÉLOIGNEMENT *de Dieu. Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *des choses de ce monde.* (Acad.)

— Antipathie, aversion, répugnance : *Il a de l'*ÉLOIGNEMENT *pour cet homme-là; pour le travail. L'*ÉLOIGNEMENT *pour la cour était naturel à tout Breton, et particulièrement à mon père.* (Chateaub.) *Est-il une femme qui soit plus exempte d'amour de soi-même et d'*ÉLOIGNEMENT *pour les autres?* (La Br.)

D'où nous vient pour l'hymen ce brusque *éloignement* ?
(Regn.)

— Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même* ÉLOIGNEMENT *qu'entre le vice et la vertu.* (La Br.)

— Distance d'un lieu à un autre : *L'*ÉLOIGNEMENT *de nos demeures nous empêche de nous voir souvent.* (Acad.) *Nos alliés ont ressenti dans le plus grand* ÉLOIGNEMENT *combien la main de Louis était secourable.* (Boss.)

— Dernier plan d'un tableau; lointain : *Dans l'*ÉLOIGNEMENT *on voit des bergers.* (Acad.)

— *Voir de grands biens en* ÉLOIGNEMENT, attendre un héritage, vivre dans l'espérance d'une grande fortune.

— Par extens. En parl. du temps, Grand intervalle : *L'*ÉLOIGNEMENT *des temps rend incertaines les causes de ce grand événement.* (Acad.)

ÉLOIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*elongare*, allonger; lat.) Pron. *é-loa-gnié*. — Envoyer au loin; tenir loin : *Le roi* ÉLOIGNA *ce favori. Il faut* ÉLOIGNER *ce jeune homme des mauvaises compagnies qu'il fréquente.* (Acad.)

On dit qu'un prompt départ vous *éloigne* de nous.
(Rac.)

— Écarter, placer plus loin : ÉLOIGNEZ *cette chaise du feu.* (Acad.) ÉLOIGNEZ *cela de moi.*

— Fig. Rejeter, repousser loin de soi : ÉLOIGNER *toute idée de jalousie.*

— Il se dit du temps : *Chaque jour nous* ÉLOIGNE *de cette époque fortunée.* (Acad.)

— Fig. Rejeter, éviter, détourner : ÉLOIGNEZ *de vous ces mauvaises pensées. Prions Dieu qu'il* ÉLOIGNE *ce malheur de dessus nos têtes.* (Acad.) *Le travail* ÉLOIGNE *de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin.* (Volt.)

— Aliéner : *Rien n'est plus capable d'*ÉLOIGNER *les cœurs, les esprits.* (Acad.)

— Absol. : *La sagesse qui fait rougir* ÉLOIGNE; *celle qui fait sourire rapproche.* (Ségur.)

La pauvreté fait peur, mais elle a ses plaisirs ;
Je sais bien qu'elle *éloigne* aussitôt qu'elle arrive.
(M[me] Desb.)

— Retarder, différer : ÉLOIGNER *un payement.* (Ac.)

— Anc. Quitter, abandonner; s'éloigner de :

Ses vaisseaux en bon ordre *ont éloigné* la ville,
Et pour joindre César n'ont avancé qu'un mille. (Corn.)

= **S'éloigner**, v. pron. S'en aller, quitter un lieu, se tenir à l'écart de : S'ÉLOIGNER *de ses États.* (Volt.) *Ne* VOUS ÉLOIGNEZ *pas. Il faut que votre sœur* S'ÉLOIGNE, *emmenez-la à l'étranger.* (C. Del.)

— Fig. : *S'éloigner de son devoir*, y manquer.

— *S'éloigner des occasions du péché*, les éviter.

— *S'éloigner des vues, des intentions de quelqu'un*, ne pas s'y conformer.

— *S'éloigner de son but*, s'en écarter : *C'était un de ses traits les plus remarquables que de savoir trouver l'originalité sans* S'ÉLOIGNER *du bon sens.* (De Broglie.)

— Différer : *Leur doctrine* S'ÉLOIGNAIT *peu de la sienne. Cela* S'ÉLOIGNE *beaucoup de la vérité.* (Acad.)

— Peint. : *Cette figure s'éloigne bien*, fuit bien. *Cette figure* S'ÉLOIGNE *trop.* (Acad.)

Syn. Éloigner, écarter. *Éloigner* exprime l'action de porter un objet au loin; *écarter*, c'est le mettre à l'écart. On *éloigne* un homme politique en lui donnant une mission à l'étranger; on *écarte* les courtisans qui font un bourdonnement importun dans les antichambres des ministres. On *éloigne* un souvenir fâcheux qui attriste la vie; on *écarte* toute réminiscence profane au moment d'entrer à l'église.

ÉLONGATION, n. f. (*è*, augm., et *longus*, long; lat.) Pron. *é-lon-ga-cion*. — Astr. Éloignement : ÉLONGATION *d'une planète*, distance angulaire comprise entre le lieu de la planète et celui du soleil, cette distance étant vue de la terre.

— Méd. Accroissement en longueur : *L'*ÉLONGATION *rapide des corps, qui a lieu chez les jeunes sujets, dans le cours d'une maladie aiguë, est un signe presque constamment funeste.* (Chomel.)

— Chir. Extension pratiquée pour réduire une fracture ou une luxation.

ÉLONGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*è*, et *longus*, long; lat.) Pron. *é-lon-jé*. — (Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *élong*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous élongeons, il élongea*, etc.) Mar. Longer : ÉLONGER *un vaisseau, un quai, etc.*, s'en approcher en présentant le côté.

— Allonger : *Élonger une manœuvre*, l'étendre dans le sens de sa longueur.

ÉLONGIS, n. m. pl. Pron. *é-lon-ji*. — Mar. Barres

de bois de chêne placées de chaque côté des mâts, sur les jottereaux des bas-mâts et sur les noix des mâts de hune.

— Longis des passavants.

ÉLOQUEMMENT, adv. (*éloquent.*) Pron. *é-lo-ka-man.* — Avec éloquence : *Parler* ÉLOQUEMMENT, *écrire* ÉLOQUEMMENT.

— Fig. : *Un silence extrême annonçait* ÉLOQUEMMENT *la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes.* (St-Sim.)

ÉLOQUENCE, n. f. (*eloquentia*; lat., m. sign.) Pron. *é-lo-kanss.* — L'art, le talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader : *Grande* ÉLOQUENCE, *admirable* ÉLOQUENCE, *douce* ÉLOQUENCE, ÉLOQUENCE *persuasive.* (Acad.) *L'*ÉLOQUENCE *est presque tout entière dans le cœur et l'imagination.* (Guenard.) *L'*ÉLOQUENCE *est la reine du monde.* (Montesq.) *Les hommes, en se communiquant leurs idées, cherchent aussi à se communiquer leurs passions; c'est par l'*ÉLOQUENCE *qu'ils y parviennent.* (D'Alemb.) *La véritable* ÉLOQUENCE *consiste à dire tout ce qu'il faut, et à ne dire que ce qu'il faut.* (La Rochef.) *L'*ÉLOQUENCE *n'est, la plupart du temps, que l'*ART *de flatter avec dignité.* (Ch. de Rémusat.)

Ah! que la vérité nous donne d'*éloquence.* (C. Del.)

— Par extens. et fig. Qualité de ce qui produit ou peut produire sur l'auditeur ou sur le spectateur les mêmes effets, les mêmes impressions que l'éloquence : *Il y avait dans le ton de sa voix, dans son regard, je ne sais quelle* ÉLOQUENCE, *plus forte que les paroles mêmes. La physionomie, le geste, ont leur* ÉLOQUENCE. (Acad.) *Il n'y a pas moins d'*ÉLOQUENCE *dans le ton de la voix, dans les yeux et dans l'air de la personne qui parle, que dans le choix des paroles.* (La Rochef.)

— *Les trois genres d'éloquence*, classification suivant laquelle on range quelquefois les diverses compositions oratoires. Ces trois genres sont : le *genre délibératif*, le *genre démonstratif* et le *genre judiciaire.* Cette division est incomplète. Dans les ouvrages modernes qui traitent de l'art oratoire, on distingue *cinq genres d'éloquence*, auxquels on rapporte les discours des orateurs, selon le lieu et les circonstances dans lesquelles ces discours sont prononcés. Ces cinq genres sont : 1° *l'éloquence de la chaire* ou *éloquence religieuse* : 2° *l'éloquence de la tribune*, que l'on appelle aussi *éloquence politique* ou *parlementaire*; 3° *l'éloquence du barreau* ou *l'éloquence judiciaire*; 4° *l'éloquence militaire*; 5° *l'éloquence académique.*

ÉLOQUENT, ENTE, adj. (*eloquens, entis*; lat., m. sign.) Pron. *é-lo-kan, kantt.* — Qui a de l'éloquence, qui possède le don de la parole : *Homme* ÉLOQUENT. *Démosthène, Cicéron, sont les plus* ÉLOQUENTS *orateurs de l'antiquité.* (Acad.) *Celui qui se borne à prouver, et qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid et tranquille, n'est point* ÉLOQUENT *et n'est que disert.* (D'Alemb.) *Démosthène devait à la nature d'être le plus* ÉLOQUENT *des hommes, et au travail d'être le premier des orateurs de la Grèce.*

— Par anal. : *Voix* ÉLOQUENTE, *bouche* ÉLOQUENTE.

— Par extens. Il se dit du discours, de la parole elle-même, du style, qui porte le caractère de l'éloquence : *Discours* ÉLOQUENT, *style* ÉLOQUENT, *termes* ÉLOQUENTS.

— Il se dit de ce qui produit les mêmes effets, les mêmes impressions qu'une parole éloquente : *Regards* ÉLOQUENTS. *Geste* ÉLOQUENT.

Un discernement juste, une plume *éloquente.* (Marm.)

— Fig. *La colère est éloquente*, on a quelquefois dans la colère des mouvements éloquents.

— Par analog. *Un silence* ÉLOQUENT. *Des larmes* ÉLOQUENTES. (Acad.) *Quelle tendresse* ÉLOQUENTE *dans leurs adieux!* (La H.)

— Prov. *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant*, l'argent est un grand moyen de persuader les gens.

ÉLU, UE, part. pass. du v. Élire : *Il a été* ÉLU *pour cette charge. Le président des États-Unis est un magistrat* ÉLU *pour quatre ans.* (De Tocquev.)

— Jurispr. *Domicile élu*, déclaré comme habitation ordinaire.

— Subst. : *Le nouvel* ÉLU. *Les* ÉLUS *du peuple.*

— Anc. Officier d'une élection qui avait pour fonction spéciale de juger en première instance des contestations sur le fait des tailles, aides et autres taxes : *Les* ÉLUS *de la ville de Paris. Charge d'*ÉLU.

— N. fém. Femme d'un Élu.

Ensemble vous verrez pour votre bien-venue
Madame la Baillive et madame l'*Élue.* (Mol.)

— Myst. N. m. pl. Ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle : *La gloire, le bonheur des* ÉLUS.

— Fig. : *Beaucoup d'appelés et peu d'*ÉLUS *est une loi de la cité aussi bien que du ciel.* (H. de Balz.)

ÉLUCIDATION, n. f. Pron. *é-lu-ci-da-cion.* — Mor. Action d'éclaircir, de rendre clair.

ÉLUCIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Élucider : *Le peuple professe implicitement une doctrine qui enveloppe et domine toutes les doctrines; et le sens populaire bien compris, fidèlement* ÉLUCIDÉ, *devient une philosophie.* (De Rémusat.)

ÉLUCIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*è*, hors de, et *lux*, lumière; lat.) Éclaircir, rendre lucide.

= **S'élucider**, v. pr. S'éclaircir.

ÉLUCUBRATEUR, n. m. Néol. Qui se livre à des élucubrations, à des travaux d'érudition longs et assidus.

ÉLUCUBRATIF, IVE, adj. Néol. Qui est propre aux élucubrations, aux recherches : *Génie* ÉLUCUBRATIF.

ÉLUCUBRATION, n. f. (*elucubratio*; lat. m. sign.) Pron. *é-lu-ku-bra-cion.* — Ouvrage composé à force de veilles et de travail. Il se dit surtout au pl.

— Par extens. Veilles, travaux qu'un ouvrage a coûtés : *Tel est donc le fruit de ses* ÉLUCUBRATIONS.

ÉLUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Éluder. *Question* ÉLUDÉE; *difficulté* ÉLUDÉE, etc.

ÉLUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*eludere*; lat., m. sign.) Éviter avec adresse : *Au lieu de répondre nettement, il a* ÉLUDÉ *la difficulté.* (Acad.) *Leuthall et ses amis* ÉLUDÈRENT, *en effet, toutes les questions de Vane, qui, ayant eu vent de la lettre de Monk, en réclama plusieurs fois la lecture.* (Guizot.) *L'adroite Pénélope* ÉLUDE *avec peine la poursuite de ses amants.* (Mich.) *Le génie poétique se livre sans contrainte à l'impulsion qui le domine.* ÉLUDE *tout ce qui pourrait le refroidir, et se précipite vers le but, en fermant les yeux sur l'obstacle.* (Campan.)

Vous êtes un fripon, monsieur le philosophe :
Vous voulez *éluder* un éclaircissement;
Mais il faut me répondre, et positivement. (Dest.)

Dr. Rendre vain, inutile; se soustraire à : ÉLUDER *une promesse;* ÉLUDER *les traités;* ÉLUDER *la loi.* ÉLUDER *des poursuites. Ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire ne manquent guère de moyens d'*ÉLUDER *la loi ou d'échapper à la justice.* (J. J. Rouss.)

ÉLUDORIQUE, adj. des 2 g. (ἔλαιον, huile; et ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *é-lu-do-rik.* — B.-Arts. Genre de peinture qui s'exécute en faisant passer le pinceau à travers une eau très-claire, pour atteindre le fond sur lequel on couche les couleurs à l'huile.

ÉLUTRIATION, n. f. (ἔλυτρον, aqueduc; gr.) Pron. *é-lu-tri-a-cion.* Anc. chim. Action de verser d'un vase dans un autre; décantation d'une liqueur où l'on a délayé une substance réduite en poudre.

ÉLYSÉE, n. m. (*elysium*; lat., m. sign.) Pron. *é-li-zé.* — Mythol. Séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort : *Entrer dans l'*ÉLYSÉE. *L'*ÉLYSÉE *des anciens était une agréable fiction, une heureuse idée poétique.* (Lamis.)

— Fig. Lieu, séjour délicieux : *C'est un* ÉLYSÉE.

— Adj. m. pl. Pour Élysée : *Les Champs* ÉLYSÉES.

— *Champs Élysées*, promenade magnifique, située dans l'enceinte même de Paris, entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Étoile.

ÉLYSÉEN, ENNE, adj. Qui appartient à l'Élysée, aux champs élysiens : *Repos* ÉLYSÉEN. *Ombres* ÉLYSÉENNES. (Acad.)

ÉLYSIENS, adj. m. pl. De l'Élysée. — Il ne s'emploie que dans l'expression *Champs* ÉLYSIENS.

ÉLYTRE, n. m. (ἔλυτρον, gaîne, étui; gr.) Pron. *é-litr.* — Zool. Aile extérieure, cornée, qui recouvre les ailes membraneuses des coléoptères.

ÉLYTRICULE, n. m. Bot. Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée.

ÉLYTROCÈLE, n. f. (ἔλυτρον, enveloppe, et κήλη, hernie; gr.) Chir. Hernie à travers les parois du vagin.

ÉLYTROÏDE, adj. des 2 g. (ἔλυτρον, enveloppe; εἶδος, ressemblance; gr.) Anat. Qui a la forme d'une gaîne, qui sert de gaîne ou d'enveloppe : *Membrane* ÉLYTROÏDE, enveloppe du testicule.

ÉLYTROÏTE ou **ÉLYTRITE**, n. f. (ἔλυτρον, gaîne; gr.) Pron. *é-li-tro-itt.* — Méd. Inflammation du vagin.

ÉLYTROPTOSE, n. f. (ἔλυτρον, gaîne, enveloppe; πτῶσις, chute; gr.) Pron. *é-li-trop-tôz.* — Chir. Renversement du vagin en dehors.

ÉLYTRORRHAGIE, n. f. (ἔλυτρον, gaîne; ῥεῖν, couler; gr.) Pron. *é-li-tro-ra-ji.* — Méd. Écoulement de sang par le vagin.

ELZÉVIR, n. m. Pron. *èl-zé-vir.* — Philol. Nom donné aux éditions que l'on doit à la famille des Elzévirs : *Bel* ELZÉVIR. *Posséder toute la collection des* ELZÉVIRS. *Parlez au bibliophile des vieux livres, des belles éditions, des* ELZÉVIRS *non rognés.* (J. Janin.)

ELZÉVIRIEN, IENNE, adj. Pron. *èl-zé-vi-ri-in, rèn.* — Philol. Qui appartient aux Elzévirs; qui a été publié ou adopté par les imprimeurs de ce nom. *Édition* ELZÉVIRIENNE. *Format* ELZÉVIRIEN.

ÉMACIATION, n. f. (*macies*, maigreur; lat.) Pron. *é-ma-ci-a-cion.* — Didact. Amaigrissement.

ÉMACIÉ, ÉE, adj. (*emaciatus*, amaigri; lat.) Pron. *é-ma-cié.* — Didact. Qui est amaigri, qui est devenu maigre : *Sa figure était pâle et maigre, et tout le corps également* ÉMACIÉ. (Corvisart.)

ÉMAIL, n. m. (*maltha*, espèce de ciment; lat.) Pron. *é-ma-y.* — Matière vitrifiée et d'une certaine opacité, qui peut recevoir diverses couleurs, et qu'on applique, à l'aide du feu, sur différents ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, pour les orner : *Appliquer de l'*ÉMAIL. ÉMAIL *noir, bleu, vert, rouge, blanc. Peintre en* ÉMAIL. *Portrait en* ÉMAIL. *Les* ÉMAUX *doivent être très-fusibles. Les couleurs de l'*ÉMAIL *sont inaltérables.* (Acad.) *Les orfèvres anglais appliquèrent l'*ÉMAIL *à l'orfèvrerie dès une époque reculée.* (L. de Laborde.)

— *Émail usé*, celui qu'on a usé pour le rendre égal et poli; il est opposé à *émail en relief.*

— *L'émail de la porcelaine*, l'enduit vitreux dont on la recouvre, et qui est souvent orné de diverses couleurs : *Cette porcelaine est d'un bel* ÉMAIL.

— Par anal. : *L'*ÉMAIL *de la faïence.*

— Par anal. *L'émail des dents*, substance blanche, polie à sa surface, qui recouvre la partie osseuse des dents.

— Par extens. Ouvrage émaillé; et, en ce sens, il s'emploie surtout au plur. : *Des* ÉMAUX *de Nevers. Il est connaisseur en* ÉMAUX. *Ce peintre ne réussit pas également bien dans les différents* ÉMAUX. (Acad.)

— Zool. Matière analogue à l'émail qui recouvre la surface intérieure des coquilles : *J'ai plusieurs de ces coquilles dont l'*ÉMAIL *est bien conservé.* (Buff.)

— Fig. et poét. Il se dit des fleurs considérées quant à leur éclat, à leur variété : *L'*ÉMAIL *d'un parterre, l'*ÉMAIL *d'une prairie.*

... On les voit fouler l'*émail* des prés fleuris. (Gress.)
Tu peins l'azur des cieux, le bel *émail* des fleurs.
(Coll. d'Harl.)

— Blas. Couleurs et métaux dans les armoiries : *Les pièces de ces deux écus sont les mêmes; mais les* ÉMAUX *en sont différents.* (Acad.)

ÉMAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Émailler. *Elle a une petite croix richement* ÉMAILLÉE *sur la poitrine.* (V. Hugo.)

— Fig. et poét. : *Des prairies* ÉMAILLÉES *de fleurs, des forêts* DÉPOUILLÉES *par les frimas, des champs* DORÉS *par les moissons, vous aurez alors une idée juste du spectacle de l'univers.* (Chateaubriand.) *Aujourd'hui le plus simple commerçant marche sur des tissus* ÉMAILLÉS *de fleurs.* (Thiers.) *Les perroquets* ÉMAILLÉS *des plus vives couleurs.* (B. de St-P.)

— Blas. : *Les grands maîtres sont couverts du manteau noir, quelques-uns armés de pied en cap, portant la cotte* ÉMAILLÉE *de gueules, avec la longue croix blanche sur la poitrine.* (Aug. Thierry.)

ÉMAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*émail.*) Pron. *é-ma-ié.* — Appliquer de l'émail sur qq. chose; orner avec de l'émail : ÉMAILLER *une bague.*

— *Émailler de la porcelaine*, la recouvrir d'un enduit vitreux.

— Fig. et poét. Orner, embellir : *Les fleurs qui* ÉMAILLENT *la prairie.* (Acad.) *Mille fleurs naissantes* ÉMAILLAIENT *les tapis verts dont la flotte était environnée.* (Fén.)

= **S'émailler**, v. pron. Être émaillé, au propre et au figuré.

ÉMAILLERIE, n. f. Art de l'émailleur : *L'*ÉMAILLERIE *d'orfèvrerie était prospère à Blois dès le* XVIe *siècle.* (L. de Laborde.)

ÉMAILLEUR (*émail*). Pron. *é-ma-ieur.* — Ouvrier qui travaille en émail : *Lampe d'*ÉMAILLEUR. *Les* ÉMAILLEURS *de Venise étaient renommés.*

ÉMAILLEUX, EUSE, adj. Pron. *é-ma-ieu, ieuz.* — Qui est en émail ou de la nature de l'émail : *Les dents du cheval qui manquent du rebord* ÉMAILLEUX *ont été rasées.* (Lecoq.)

ÉMAILLURE, n. f. (*émail.*) Pron. *é-ma-iur.* — Art d'émailler : *Il excelle dans l'*ÉMAILLURE. (Acad.) *Pendant près de trois siècles, les orfèvres ne discontinuèrent pas d'appliquer ce genre d'*ÉMAILLURE *aux bijoux.* (L. de Laborde.) Plus souv. *Émaillerie.*

— Ouvrage de l'émailleur : ÉMAILLURE *délicate, grossière.* ‖ Peu usité dans ce sens.

— Vén. Il se dit des taches rousses qui se remarquent sur les pennes des oiseaux de proie.

ÉMANATION, n. f. (*emanatio*, effusion; lat.) Pron. *é-ma-na-cion.* — Action d'émaner : *L'*ÉMANATION *du Verbe. L'*ÉMANATION *de la lumière. L'*ÉMANA-

*TION des corpuscules odorants. Par voie d'*ÉMANATION. (Acad.)

— Ce qui émane : *Les odeurs sont des* ÉMANATIONS *de certains corps.* (Acad.) *Les anciens Égyptiens regardaient le Nil comme une* ÉMANATION *divine de Knouphis à la tunique bleue et à la tête de bélier.*

— Fig. et mor. *L'autorité de ce corps est une* ÉMANATION *de la puissance souveraine.* (Acad.)

ÉMANCIPATION, n. f. (*e,* et *mancipium,* esclave ; lat.) Pron. *é-man-ci-pa-cion.* — Jurispr. Action d'émanciper un mineur : *L'*ÉMANCIPATION *d'un mineur. Le droit d'*ÉMANCIPATION *est une émanation de la puissance paternelle.*

— État de mineur qui est émancipé : *L'*ÉMANCIPATION *ne dispense pas le mineur d'avoir un curateur.*

— Fig. Affranchissement : *Sylla était le champion de l'aristocratie romaine ; Marius, celui de l'*ÉMANCIPATION *italique.* (Mérim.) *La Ligue est notre première tentative d'*ÉMANCIPATION *populaire.* (Vitet.) *L'*ÉMANCIPATION *des colonies.*

— Anc. jurispr. *Émancipation des gens de mainmorte,* concession que les seigneurs faisaient à leurs serfs de toutes les franchises des hommes libres.

— Ant. rom. Acte qui était nécessaire, à Rome, pour affranchir de la puissance paternelle, non-seulement un mineur, mais même un homme.

— Hist. eccl. Situation des religieux promus à une dignité qui les affranchissait de l'obéissance due à leurs supérieurs. — État des monastères exemptés par le pape de la juridiction de l'ordinaire.

— *Lettre d'émancipation,* lettre qui déliait de tout engagement envers sa communauté un abbé appelé à un évêché, et du serment d'obéissance à son abbé un religieux promu à une abbaye.

ÉMANCIPÉ, ÉE, part. pass. du V. Émanciper : *Mineur* ÉMANCIPÉ. *Un mineur est* ÉMANCIPÉ *de plein droit par le mariage.* (Acad.) *C'est une veuve, ou du moins une fille* ÉMANCIPÉE. (C. Del.)

— Rendu libre ; affranchi : *Le peuple, en France, fut* ÉMANCIPÉ *à la révolution de 1789. Les peuples chez lesquels la parole est* ÉMANCIPÉE *sont faits pour servir d'organe à tous, et plaider les uns pour les autres.* (Edg. Quinet.)

ÉMANCIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*emancipium,* esclave ; lat.) Pron. *é-man-ci-pé.* — Jurispr. Mettre un fils ou une fille hors de la puissance paternelle ; ou mettre un mineur en état de jouir de ses revenus, à l'âge et suivant les formes déterminés par la loi : *Se faire* ÉMANCIPER. *Ce père* A ÉMANCIPÉ *son fils.* (Acad.)

— Fig. Affranchir, rendre libre : *Avant d'*ÉMANCIPER *cette multitude, il eût fallu l'instruire.* (Acad.) ÉMANCIPER *la raison, l'intelligence humaine.*

= **S'émanciper,** v. pr. Il ne se dit qu'au fig. : *Les oiseaux de proie diurnes nourrissent avec beaucoup de tendresse leur progéniture, jusqu'au moment où ces petits, obéissant à leur naturel, s'*ÉMANCIPENT *et pourvoient eux-mêmes à tous leurs besoins.* (Cuv.) *Au XVIe siècle, le jugement et la réflexion s'*ÉTAIENT ÉMANCIPÉS. (Barante.)

— Par ext. Se donner trop de licence, passer les bornes de la convenance :

En voyant son dépit, mon chagrin se dissipe ;
Je fais le goguenard, je ris, je *m'émancipe.* (Montfl.)
Jusqu'à parler affaire alors je *m'émancipe.* (C. Delav.)

ÉMANÉ, ÉE, part. pass. du v. Émaner : *La lumière* ÉMANÉE *du soleil.* (Acad.)

— Fig. : *Un ordre* ÉMANÉ *du prince,* ÉMANÉ *de l'autorité.* (Acad.) *Si la charité est une vertu chrétienne, directement* ÉMANÉE *de l'Éternel et de son Verbe, elle est aussi en étroite alliance avec la nature.* (Chateaubr.)

ÉMANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*e, manare,* couler ; lat.) Pron. *é-ma-né.* — Provenir, sortir, découler de : *Le Verbe* ÉMANE *du Père éternel, et le Saint-Esprit* ÉMANE *du Père et du Fils.* (Acad.)

— Tirer son principe, dériver de : *Un acte qui* ÉMANE *de la puissance souveraine.* (Acad.)

... Le droit d'opprimer n'*émane* pas des cieux. (Saurin.)

— Par extens. : *Ces corpuscules* ÉMANENT *des corps odorants.*

Syn. Émaner, découler. *Émaner,* c'est sortir en parties très-subtiles par une infinité de points imperceptibles ; *découler,* c'est sortir par quelque ouverture sensible et dans des voies tracées ; les parfums *émanent* des fleurs, l'eau *découle* des flancs du rocher ; les grâces *émanent* de Dieu, les conséquences *découlent* des principes. *Émaner* ne désigne souvent que le point de départ des choses, sans l'idée d'un cours suivi, laquelle est au contraire inséparable de *découler.*

ÉMARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Émarger : *Note* ÉMARGÉE. *Somme* ÉMARGÉE.

ÉMARGEMENT, n. m. (*émarger.*) Pron. *é-marj-man.* — Action d'émarger : *L'*ÉMARGEMENT *des sommes énoncées.*

— Ce qui est porté, arrêté en marge d'un compte, d'un mémoire : *L'*ÉMARGEMENT *d'un compte.*

ÉMARGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marge.*) Pron. *é-mar-jé.* — (Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *émarg* et la term. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous émargeons, il émargea,* etc. — Signer, écrire en marge d'un compte, d'un état, d'un inventaire, etc. : ÉMARGER *un état d'appointements.* ÉMARGER *les différentes sommes d'une composition.* (Acad.)

— Absol. : *Le jour où ils* ÉMARGENT *est une belle journée pour les surnuméraires.* (H. Balz.)

— Arts. Couper, diminuer la marge : ÉMARGER *une estampe.*

ÉMARGINATURE, n. f. Bot. Échancrure terminale d'un organe.

ÉMARGINÉ, ÉE, adj. (*emarginatus ;* rad., *margina,* marge ; lat.) Pron. *é-mar-ji-né.* — Didact. Qui présente une échancrure ; qui se termine par un sinus rentrant ou par une entaille arrondie.

ÉMASCULATION, n. f. (*e, masculus,* mâle ; lat.) Pron. *é-mass-ku-la-cion.* — Vétér. Action de châtrer un animal. ‖ V. CASTRATION.

ÉMASCULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e, masculus,* mâle ; lat.) Pron. *é-mass-ku-lé.* — Vétér. Priver un animal mâle des organes de la génération.

EMBABOUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Embabouiner : *Homme* EMBABOUINÉ.

— Mar. Embarrassé, engagé dans des écueils : *Navire* EMBABOUINÉ.

EMBABOUINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ba-boui-né.* — Pop. Amener quelqu'un par des cajoleries à faire ce qu'on souhaite de lui : *Cette femme l'*A EMBABOUINÉ. *Il s'est laissé* EMBABOUINER. (Acad.)

EMBÂCLE, n. m. Pron. *an-bâkl.* — Ponts et Ch. Amoncellement de glaçons formant une espèce de barrage dans un cours d'eau au moment d'une débâcle.

EMBALLAGE, n. m. (*emballer.*) Pron. *an-ba-laj.* — Action d'emballer. : *Frais d'*EMBALLAGE. *Il s'est chargé de l'*EMBALLAGE *de ces marchandises.* (Acad.)

— *Toile d'emballage,* toile grossière qui sert à emballer.

EMBALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Emballer : *Tout était* EMBALLÉ, *embarqué dès le matin.* (Mérim.)

EMBALLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ba-lé.* — Il avait autrefois le sens d'avaler, engloutir ; envoyer les aliments *en val.* Rabelais l'emploie avec cette acception.

— Comm. Mettre dans une balle ; empaqueter : EMBALLER *des hardes, des livres, des pièces de drap.*

— Fig. et fam. *Emballer quelqu'un,* le faire partir, ou le mettre en prison.

— Comm. Absol. En parlant des marchands qui se préparent à partir : *La foire est terminée : tout le monde* EMBALLE *déjà.*

EMBALLEUR, n. m. (*emballer.*) Pron. *an-ba-leur.* — Celui dont la profession est d'emballer des marchandises : *Allez chercher un* EMBALLEUR.

— Fig. et pop. Hâbleur, homme qui en veut faire accroire : *Ne vous fiez pas aux promesses de cet homme, c'est un* EMBALLEUR. ‖ Peu usité en ce sens.

EMBANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Embander : *Un enfant dont le corps et les bras sont libres pleurera moins qu'un enfant* EMBANDÉ *dans son maillot.* (J. J. Rouss.)

EMBANDER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Envelopper un enfant de bandes, de linges très-serrés.

EMBANQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*banc.*) Pron. *an-ban-ké.* — Mar. Arriver sur un grand banc.

EMBARBÉ, adj. m. Pron. *an-barbé.* — Fam. Qui a de la barbe : *Copieusement* EMBARBÉ.

EMBARCADÈRE, n. m. (*embarcadero ;* esp.) Pron. *an-bar-ka-dèr.* — Mar. Cale ou jetée avancée qui sert, soit à l'embarquement, soit au débarquement des marchandises : *La maison du gouvernement fait face à l'*EMBARCADÈRE. (Chateaubr.)

— Par extens. Lieu de départ d'un chemin de fer. ‖ V. DÉBARCADÈRE.

EMBARCATION, n. f. (*barque.*) Pron. *an-bar-ka-cion.* — Mar. Toute barque qui ne va qu'à la rame : *Ils aperçurent une* EMBARCATION *neuve à côté des débris de l'ancienne.* (Lam.) *Nous ne trouvâmes qu'une mauvaise* EMBARCATION. (Acad.) *La jeune mère serrait son enfant contre son sein, chaque fois que les vagues menaçaient d'engloutir la fragile* EMBARCATION. (H. de Balzac.)

EMBARDÉE, n. f. Pron. *an-bar-dé.* — Mar. Mouvement de rotation imprimé à un bâtiment par le courant, s'il est à l'ancre, ou par un grand vent arrière, s'il est à la voile.

EMBARDER, v. tr. ou act. 1re conj. — Pron. *an-bar-dé.* — Mar. Forcer, au moyen du gouvernail, un bâtiment à se jeter à tribord ou à bâbord.

EMBARGO, n. m. (*embargo,* séquestre ; esp.) Pron. *an-bar-gô.* — Mesure prohibitive par laquelle un gouvernement interdit à tout navire qui se trouve dans ses ports de prendre la mer ; c'est ordinairement dans le but de retrancher à l'ennemi les moyens de communication, ou d'utiliser pour son propre service les bâtiments ainsi retenus ; l'embargo équivaut aussi le plus souvent à une interdiction de commerce : *Mettre un* EMBARGO, *mettre* EMBARGO, *lever l'*EMBARGO, etc. *L'Angleterre avait frappé d'*EMBARGO *tous les navires russes, suédois et danois.* (Thiers.)

EMBARILLAGE, n. m. Pron. *an-ba-ri-iaj.* — Art. milit. Action d'emplir de poudre des barils.

EMBARILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*baril.*) Pron. *an-ba-rié.* — Mettre dans des barils : EMBARILLER *la poudre.*

EMBARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Embarquer. *Je me suis* EMBARQUÉ *ce matin pour Constantinople.* (Lamart.)

EMBARQUEMENT, n. m. (*embarquer.*) Pron. *an-bark-man.* — Action d'embarquer : *L'*EMBARQUEMENT *des troupes a été trop long, Depuis notre* EMBARQUEMENT *nous avons été un mois sur mer.* (Acad.)

— Frais de transport par mer : *Cet* EMBARQUEMENT *a coûté six cents francs.* (Acad.)

— Il s'employait autrefois fig., en parlant d'un engagement, d'une intrigue : *On dépeint votre* EMBARQUEMENT *le plus bas qui se puisse voir.*

EMBARQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barque.*) Pron. *an-bar-ké.* — Mettre dans une barque, dans un navire, dans un vaisseau : EMBARQUER *des marchandises.* EMBARQUER *des troupes, des vivres. Vous m'*AVEZ EMBARQUÉ ; *empêchez que je ne fasse naufrage.* (Volt.)

— Fig. *Embarquer quelqu'un dans une affaire,* l'engager, le pousser à y prendre part. *On l'a* EMBARQUÉ *dans une méchante affaire.* (Acad.)

— Comm. marit. *Embarquer en grenier,* embarquer des marchandises non emballées, et les mettre en tas sous les ponts, comme dans un grenier. *Le sel, le blé, sont des marchandises que l'on* EMBARQUE EN GRENIER.

= **S'embarquer,** v. pr. Entrer dans un navire, dans un vaisseau pour faire route : *Saint Louis* S'EMBARQUA *à Aigues-Mortes, le mardi 1er juillet 1270.* (Chateaubr.) *Nous* NOUS EMBARQUÂMES *à Toulon.* (Acad.)

Qui tremble dès le port ne doit point *s'embarquer.* (Dest.)

— Fig. *S'embarquer dans une méchante affaire,* S'engager dans une affaire dont les résultats sont désastreux, ou encore dans une affaire où la morale comme les intérêts peuvent avoir à souffrir : S'EMBARQUER *dans une fausse démarche.* (Acad.)

Je *m'embarque* vraiment dans une étrange affaire. (Étienne.)

— Prov. et fig. *S'embarquer sans biscuit,* entreprendre un voyage sans s'être pourvu des choses indispensables ; plus souvent, S'engager dans une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

EMBARRAS, n. m. (*barre.*) Pron. *an-ba-ra.* — Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage, encombrement : *Il y a toujours de l'*EMBARRAS *dans cette rue.* (Acad.) *Mais quoi ! ne sortirons-nous jamais de ces* EMBARRAS ? (Campistr.)

A quatre pas de là, c'est un autre *embarras :*
Et deux cochers mutins, avec leurs longs débats,
M'arrêtent un quart d'heure au détour d'une rue.
(Coll. d'Harl.)

— Fig. et fam. *Faire de l'embarras,* se donner de grands airs, ou afficher de grandes prétentions : *Il fait bien ses* EMBARRAS.

— *Causer de l'embarras à quelqu'un,* lui causer du dérangement ; être de trop chez lui.

— Fig. *La mort n'ôte rien au juste que l'*EMBARRAS *du corps terrestre qui l'éloignait de Dieu.* (Mass.)

— Gêne, pénurie d'argent : *Cette famille est dans un grand* EMBARRAS. *Le jeu l'a mis dans le plus grand* EMBARRAS. *Ce négociant est dans l'*EMBARRAS. (Acad.)

— Difficulté quelconque : *Éprouver un* EMBARRAS ; *sortir d'un* EMBARRAS. (Ac.) *Sitôt qu'on sort de l'ordre naturel, tout a son* EMBARRAS *pour bien faire.* (J. J. R.) *Il faudrait profiter de sa passion pour le précipiter d'*EMBARRAS *en* EMBARRAS. (C. Del.)

— Confusion de plusieurs choses difficiles à débrouiller : *Il y a de l'*EMBARRAS *dans ce procès, dans cette succession.* (Acad.) *Je cherchais à lever l'embarras d'une succession* EMBROUILLÉE. (J. J. R.)

— Peine qui résulte d'une multitude d'affaires dont on est pressé : *Je me trouve dans un* EMBARRAS *d'affaires le plus grand du monde.* (Acad.) *Il s'est montré, dans les plus grands* EMBARRAS, *paisible et dégagé.* (Boss.)

— Irrésolution, incertitude de l'esprit dans quelque circonstance difficile; peine où l'on est de se décider entre deux partis qui se présentent : *Il est dans un étrange* EMBARRAS. EMBARRAS *d'esprit. Être dans l'*EMBARRAS *de savoir à quoi se résoudre.*

— Partic. La gêne, le malaise qui cause la nécessité d'agir, de parler dans quelque circonstance critique, difficile : *Il était dans un grand* EMBARRAS *en présence de l'assemblée. Tout trahit son* EMBARRAS. (Acad.) *Dissimuler adroitement son* EMBARRAS.

— EMBARRAS *d'esprit*, peine d'esprit, irrésolution d'esprit.

— Pathol. Commencement d'obstruction, d'accumulation de matières dans l'estomac ou dans les intestins : EMBARRAS GASTRIQUE. EMBARRAS *intestinal.*

Syn. Embarras, timidité. L'*embarras* tient à la situation ; la *timidité* tient au caractère. L'*embarras*, c'est la difficulté de se tirer d'affaire dans une circonstance critique ; la *timidité*, c'est la crainte de mal dire ou de mal faire. L'*embarras* est passager ; la *timidité* est permanente.

EMBARRASSANT, part. prés. du v. Embarrasser.

EMBARRASSANT, ANTE, adj. Qui cause de l'embarras, qui est incommode, gênant : *Les bagages sont* EMBARRASSANTS *dans une marche. Cela est* EMBARRASSANT *à porter.* (Acad.)

— En parlant des personnes, Qui gêne, qui est importun : *Personne* EMBARRASSANTE. *Un homme* EMBARRASSANT. *Cet enfant est* EMBARRASSANT.

— Fig. Difficile, pénible : *Affaire* EMBARRASSANTE. *Question* EMBARRASSANTE. *Situation, position* EMBARRASSANTE.

EMBARRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Embarrasser, et adj. : *Chemin* EMBARRASSÉ. *Les côtes de la Suède sont* EMBARRASSÉES *d'une infinité de rochers et de beaucoup de petites îles.* (Raynal.) *Je n'étais plus* EMBARRASSÉ *que d'une chose.* (Lesage.)

— Fig. *Affaire* EMBARRASSÉE, qui est en mauvais état.

— Empêtré, entortillé :

L'essieu crie et se rompt ; l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé,
Dans les rênes lui-même il tombe *embarrassé.* (Rac.)

— Fig. et par extens. *Langue* EMBARRASSÉE, qui se remue difficilement. Dans un sens analogue, *Prononciation* EMBARRASSÉE, pénible, lente.

— En parlant d'une position, d'une fortune, qui est dans un mauvais état : *Fortune* EMBARRASSÉE.

— En parlant d'une personne qui est dans la gêne, dont la fortune est obérée : *Le duc de Bourgogne était prodigue et toujours* EMBARRASSÉ D'ARGENT. (De Barante.)

— Interdit, troublé : *Le cœur me battait, j'étais honteuse,* EMBARRASSÉE. (Mariv.)

— Fig. Qui éprouve de l'embarras : *Voilà un homme bien* EMBARRASSÉ. *On reconnaissait en lui une ignorance grossière et la gaucherie d'un paysan* EMBARRASSÉ *sous ses habits d'emprunt.* (Mérimée.) *Les partisans de l'empereur étaient fort* EMBARRASSÉS *au milieu des comtés madgyars.* (Ph. Chasles.) *Le droit romain sert à exprimer en latin ce qu'on est* EMBARRASSÉ *de dire en français.* (C. Delav.)

— *Air embarrassé, contenance embarrassée*, l'air, la physionomie d'une personne qui éprouve de l'embarras.

— *Tête embarrassée*, malade.

— Pathol. Qui éprouve un commencement d'obstruction.

EMBARRASSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*embarras.*) Pron. *an-ba-ra-cé.* — Causer de l'embarras; obstruer, encombrer : EMBARRASSER *le chemin,* EMBARRASSER *les rues. Cette charrette* EMBARRASSE *le chemin.* (Acad.)

— Fig. Embrouiller, rendre obscur, confus : EMBARRASSER *une affaire, une question,* etc.

— Fig. En parlant des personnes, Mettre en peine; causer de l'embarras, de la perplexité dans l'esprit : *Il est fort* EMBARRASSÉ *de répondre. Cette question l'a* EMBARRASSÉ. *Ce que vous dites m'*EMBARRASSE *fort.* (Acad.) *Ce grand nombre d'actions dont je dois parler m'*EMBARRASSE. (Fléch.) *Ce sont des témoins qui vous* EMBARRASSENT *et vous gênent.* (Mass.) *On doit éviter les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles* EMBARRASSENT *l'esprit.* (Condill.) *J'évite le tête-à-tête avec cette comtesse ridicule dont vous m'*EMBARRASSEZ. (Mol.)

— Jeter dans l'incertitude :

Quel prodige nouveau me trouble et m'*embarrasse?* (R.)

— Particul. Gêner la liberté des mouvements; arrêter la marche de quelque chose : *Ce long manteau vous* EMBARRASSE *fort. Ces moulins* EMBARRASSENT *le cours de la rivière.* (Acad.)

— Pathol. Obstruer : *Ces aliments* EMBARRASSENT *l'estomac.*

= **S'embarrasser,** v. pr. : Être embarrassé : S'EMBARRASSER *dans des broussailles, dans des filets,* etc.

Avec mon pistolet le cordon *s'embarrasse.* (Corn.)

— Fig. *S'embarrasser dans ses discours*, perdre la suite de son discours, ne savoir plus par où en sortir.

— Fig. Se gêner mutuellement, produire la confusion, le trouble : *Ses passions se multiplient, ses projets* S'EMBARRASSENT. (Mass.)

— Fig. *S'embarrasser de, s'embarrasser dans*, Se mêler à, prendre part à : S'EMBARRASSER *d'une affaire,* S'EMBARRASSER *dans une affaire. Ne vous* EMBARRASSEZ *pas dans cette difficulté.*

— S'EMBARRASSER *de tout*, se faire une grande affaire des moindres choses.

— *Ne* S'EMBARRASSER *de rien*, ne prendre souci de rien. *Les hommes en place ont peu d'amis et ne s'en* EMBARRASSENT *guère.* (Duclos.)

— Fig. Se troubler : *Au récit d'une grande action, notre âme* S'EMBARRASSE, *notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent.* (Did.)

— *Sa langue s'embarrasse*, se dit en parlant d'une personne que la maladie, la crainte ou quelque autre cause empêche d'articuler distinctement. Dans un sens analogue :

Je sens dans mon gosier que ma voix *s'embarrasse.* (Régn.)

— Méd. *Sa tête s'embarrasse*, se dit en parlant d'une personne malade, lorsque le transport au cerveau commence à se déclarer.

— Path. Éprouver un commencement d'obstruction, en parlant des canaux de la poitrine : *Sa poitrine* S'EMBARRASSE.

EMBARRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*barre.*) Pron. *am-bâ-ré.* — Anc. Enfermer avec des barres.

— V. intr. Techn. Chez les verriers, saisir le creuset par sa ceinture.

— Engager un levier sous un fardeau pour le soulever.

= **S'embarrer,** v. pron. Vétér. Il se dit d'un cheval qui, dans l'écurie, passe une de ses jambes de l'autre côté de la barre.

EMBARRURE, n. f. Pron. *an-bâ-rur.* — Vétér. Contusion, écorchure d'un cheval qui s'est embarré.

— Chirur. Sorte de fracture du crâne.

EMBASE, n. f. (*base.*) Pron. *an-bâz.* — Techn. Partie de métal sur laquelle une autre pièce vient s'appuyer.

— Renflement ménagé sur l'arbre d'une roue pour recevoir celle-ci et lui servir de soutien par un côté.

— Partie renflée d'une lame de couteau. ‖ Ressaut d'une enclume.

— Partie d'un ouvrage de menuiserie qui repose sur une autre pièce.

EMBASEMENT, n. m. (*base.*) Archit. Espèce de piédestal continu sous la masse d'un bâtiment.

EMBASSURE, n. f. Pron. *an-bâ-çur.* — Technol. Parois du four du verrier, depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLEMENT, n. m. (*bastille.*) Pron. *an-bass-ti-y-man.* — Néol. Action d'embastiller.

EMBASTILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bastille.*) Pron. *an-bass-ti-ié.* — Anc. Mettre dans une bastille ou une prison d'État.

— Néol. *Embastiller une ville*, l'entourer de bastilles, de forts.

EMBÂTAGE, n. m. Pron. *an-bâ-taj.* — Action d'embâter; résultat de cette action.

EMBATAILLEMENT, n. m. (*bataille.*) Art. milit. Action de passer de l'ordre appelé Colonne à celui qu'on nomme Bataille.

EMBATAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bataille.*) Art. milit. Ranger en bataille.

= **S'embatailler,** v. pron. Se ranger en bataille.

EMBATAILLONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bataillon.*) Pron. *an-ba-ta-io-né.* — Art. milit. Former des soldats, des compagnies en bataillon; incorporer dans un bataillon.

EMBÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Embâter : *Âne* EMBÂTÉ. *Bête de somme* EMBÂTÉE.

— Fig. *C'est un âne embâté*, se dit d'un homme embarrassé, qui ne sait rien faire.

— *Être embâté d'une personne*, en être incommodé, l'avoir à sa charge.

EMBÂTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bât.*) Pron. *an-bâ-té.* — Mettre le bât à une bête de somme : *Savoir bien* EMBÂTER *les mulets.*

— Fig. et fam. Charger quelqu'un d'une chose qui donne beaucoup d'embarras : *On l'a* EMBÂTÉ *d'une affaire bien désagréable.*

— Par analog. *Vous nous* AVEZ EMBÂTÉS *d'un homme insupportable.* (Volt.)

EMBÂTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Embâtonner.

Et fussiez-vous *embâtonnés,*
Jamais vous n'en seriez les maîtres. (La Font.)

EMBÂTONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bâton.*) Pron. *an-bâ-to-né.* — Armer d'un bâton, de bâtons.

EMBATTAGE, n. m. Techn. Application de bandes de fer sur une roue. ‖ V. EMBÂTAGE.

EMBATTES, n. m. pl. Anc. Vents périodiques qui soufflent sur certaines mers, à des époques réglées.

EMBATTOIR, n. m. (*battre.*) Techn. Fosse longue et étroite, dans laquelle les taillandiers et les maréchaux-ferrants placent debout les roues de voitures qu'ils veulent embattre.

EMBATTRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. Technol. Forger et mettre en place les bandes des roues de voitures.

EMBAUCHAGE, n. m. (*bauche*, vieux mot qui signifie *Boutique.*) Pron. *an-bô-chaj.* — Action d'embaucher des ouvriers.

— Par extens. Action de faire passer des soldats à l'ennemi, des ouvriers à l'étranger : *Le crime d'*EMBAUCHAGE *est puni de mort.*

EMBAUCHEMENT, n. m. Art milit. Embauchage, action d'embaucher.

EMBAUCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bauche.*) Pron. *an-bô-ché.* — Engager un ou plusieurs ouvriers.

— Par extens. Action d'attirer des ouvriers dans un nouvel atelier, au préjudice du patron pour lequel ils travaillaient : *Ils* ONT EMBAUCHÉ *mon ouvrier depuis huit jours.*

— Enrôler par adresse : *Il l'*A EMBAUCHÉ *fort adroitement.*

— Guerr. Chercher à faire déserter le drapeau : *On l'accuse d'avoir* EMBAUCHÉ *plusieurs soldats.* (Ac.)

EMBAUCHEUR, n. m. Pron. *an-bô-cheur.* — Il ne se dit que de celui qui embauche des soldats.

EMBAUCHOIR, n. m. Pron. *an-bô-choar.* — Cordon. Forme qu'on introduit dans des bottes pour les maintenir ou pour les élargir. Elle est composée de deux pièces entre lesquelles on chasse un coin : *Une paire d'*EMBAUCHOIRS. *Mettre des bottes à l'*EMBAUCHOIR. (Acad.) ‖ V. EMBOUCHOIR.

EMBAUCHURE, n. f. Pron. *an-bô-chur.* — Techn. Fourniture générale des ustensiles nécessaires dans une fabrique de sel.

EMBAUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Embaumer : *Cadavre* EMBAUMÉ. *En Égypte tous les morts étaient* EMBAUMÉS. (Buffon.)

— Qui exhale une odeur délicieuse : *Des parfums* EMBAUMÉS. *La brise* EMBAUMÉE *du printemps. Le Zéphyr* EMBAUMÉ, etc.

EMBAUMEMENT, n. m. (*embaumer.*) Pron. *an-bôm-man.* — Action d'embaumer un corps mort : *Les* EMBAUMEMENTS *se font avec des baumes liquides et des plantes aromatiques.* (Acad.) *Les Égyptiens savaient si bien faire les* EMBAUMEMENTS *que l'on trouve dans leurs tombeaux des corps qui y ont été conservés depuis plus de deux mille ans.* (Buffon.)

EMBAUMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*baume.*) Pron. *an-bô-mé.* — Remplir un cadavre de substances balsamiques et dessiccatives pour le préserver de la corruption : EMBAUMER *un corps mort. On n'*EMBAUME *pas tous les morts.* (Acad.) *On coupa la tête de l'amiral Coligny, on la porta à la reine, qui la fit, dit-on,* EMBAUMER *et envoyer au pape.* (Lemontey.)

— Parfumer, remplir de bonne odeur : *Ces fleurs* EMBAUMENT *ma chambre. Toute la montagne est couverte d'orangers et de citronniers qui* EMBAUMENT *l'air.* (Mad. de Staël.)

— *Cette liqueur embaume la bouche*, elle a une saveur exquise :

— Absol. *Ce bouquet* EMBAUME. *Ce vin* EMBAUME.

— Fig. *Les justes éloges sont un parfum que l'on réserve pour* EMBAUMER *les morts.* (Volt.) *Il restait l'ami des ministres déchus, en se constituant leur intermédiaire auprès de ceux qui arrivaient; il* EMBAUMAIT *ainsi la dernière flatterie et parfumait le premier compliment.* (H. de Balz.)

EMBAUMEUR, n. m. Celui qui embaume les cadavres.

EMBECQUER ou **EMBÉQUER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*bec.*) Pron. *an-bè-ké.* — Donner la becquée à un petit oiseau.

— Pêch. Attacher l'appât à la pointe d'un hameçon. On dit aussi, *abaiter.*

EMBÉGUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Embéguiner, et adj. Qui est infatué d'une idée, d'une opinion ; qui a une dévotion aveugle, outrée : *Ils les traitèrent de folles, d'*EMBÉGUINÉES, *de novatrices.* (Rac.) Dans un sens analog. : *Est-il possible que vous soyez toujours* EMBÉGUINÉ *de vos apothicaires et de vos médecins?* (Mol.)

EMBÉGUINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*béguin.*) Pron. *an-bé-ghi-né.* — Coiffer d'un béguin ; envelopper la tête de linge : *Qui vous a si plaisamment* EMBÉGUINÉ ? (Acad.)

— Fig. Infatuer, entêter : *Il s'est laissé* EMBÉGUINER *de cette idée, de cette opinion.*

— Il se dit aussi en parlant des personnes : *Vous vous êtes laissé* EMBÉGUINER *de cette personne. Il est* EMBÉGUINÉ *de cette femme.* (Acad.)

= **S'embéguiner**, v. pron. S'infatuer : S'EMBÉGUINER *d'une étrange opinion.*

— S'enticher : S'EMBÉGUINER *d'une femme, d'un intrigant. Vous avez bien opéré avec ce beau monsieur le comte, dont vous* VOUS ÊTES EMBÉGUINÉ. (Mol.)

EMBELINER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Capter, endoctriner : EMBELINER *une fille.* ‖ V. EMBOBELINER.

EMBELLE, n. f. Pron. *an-bèl.* — Anc. mar. Partie du vaisseau comprise entre les deux gaillards.

EMBELLI, IE, part. pass. du v. Embellir : *Ce palais a été* EMBELLI, etc. *Une femme* EMBELLIE, etc. *Elle est fort* EMBELLIE *depuis que je ne l'ai vue.* (Acad.)

De tout ce qui vous plaît je me suis *embellie*,
Et rien ne m'a coûté pour vous sembler jolie. (C. Del.)

— Fig. *Sa vie fut* EMBELLIE *par l'amour. Une retraite* EMBELLIE *par les arts et par l'amitié.* (Étienne.)

Pour rêver gloire, amour, plaisir, folie,
Pour dépenser sa vie en peu d'instants,
D'un long espoir pour la voir *embellie*,
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans ! (Bérang.)

EMBELLIE, n. f. (*embellir.*) Pron. *an-bè-lí.* — Mar. Moment de ralentissement dans l'agitation de la mer, dans la violence du vent : *Profiter d'une* EMBELLIE *pour passer une barre.* (Acad.)

— Intervalle séparant les lames qui se succèdent.

EMBELLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*bel.*) Pron. *an-bè-lir.* — Rendre beau ou plus beau ; orner, parer : *Cette eau* EMBELLIT *le teint. La parure* EMBELLIT *cette femme.* (Acad.) *De pareils monuments embellissent une ville.* (Barth.) *Dieu fit le monde, l'homme l'*EMBELLIT. (B. de St-P.)

Les arts pour l'*embellir* ont uni leurs merveilles. (Gilb.)

— Fig. *Les plaisirs qui* EMBELLISSENT *notre existence.* (Acad.) *Il est un art d'*EMBELLIR *la vie, qu'on peut cultiver avec fruit dans toutes les conditions. Comment résister à un sentiment qui* EMBELLIT *à nos yeux ce que nous avons, nous rend ce que nous avons perdu, et nous donne ce que nous n'avons pas?* (Chamf.)

— Part. *Embellir un conte, un récit, une histoire*, etc., rendre un conte, un récit, etc., plus agréables en y joignant des détails intéressants, et souvent même aux dépens de la vérité : *L'historien ne doit pas* EMBELLIR *ses récits.*

— Par analog. : *La vérité, simplement énoncée, ne suffit pas ; il faut l'animer, l'*EMBELLIR. (Mass.)

— V. intr. ou neut. Devenir beau, plus beau : *Cette jeune fille* EMBELLIT *de jour en jour.* (Acad.)

— Prov. *Ne faire que croître et embellir*, se dit d'une jeune personne qui devient tous les jours plus grande et plus belle : *Cette jeune fille ne fait que croître et* EMBELLIR. (Acad.)

— Fig. Il se dit par plaisanterie des choses qui augmentent soit en bien, soit en mal : *Sa sottise tous les jours* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. (Mol.)

= **S'embellir**, v. pron. Devenir beau, plus beau : *La campagne* S'EMBELLIT *avec le printemps. Tout renaissait pour* S'EMBELLIR, *tout* S'EMBELLISSAIT *pour plaire.* (Barth.) *Paris* S'EMBELLISSAIT *des dépouilles des nations.* (Mass.)

— En parl. des personnes : *Cette femme* S'EMBELLIT *de jour en jour.*

.. Qui veut *s'embellir*, très-souvent s'enlaidit. (Desmahis.)

— Fig. *Sa vie commençait à* S'EMBELLIR *par l'espérance. Dans le bonheur, tout* S'EMBELLIT *à nos yeux.* (Acad.)

EMBELLISSANT, part. prés. du v. Embellir.

EMBELLISSANT, ANTE, adj. (*embellir.*) Pron. *an-bè-li-çan, çantt.* — Qui donne de la beauté, plus de beauté, qui sert à décorer, à parer.

EMBELLISSEMENT, n. m. (*embellir.*) Pron. *an-bè-liss-man.* — Action d'embellir : *Faire un* EMBELLISSEMENT. *Travailler à l'*EMBELLISSEMENT *d'un palais. Ils concouraient avec plaisir à l'*EMBELLISSEMENT *de la ville.* (Barthél.)

— Par extens. Ce qui sert à embellir ; ornement : *Les* EMBELLISSEMENTS *d'une ville. Faire de nouveaux* EMBELLISSEMENTS *à sa demeure.*

— Fig. Ornement : *Les* EMBELLISSEMENTS *de l'esprit. Ce discours est sec ; j'y voudrais quelques* EMBELLISSEMENTS.

EMBERLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Emberloquer : *Il resta tout* EMBERLOQUÉ *devant elle. Je courais à vous, comme on fait pour trouver des lumières, et me voilà plus* EMBERLOQUÉ *que jamais.* (Piron.)

EMBERLOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Néolog. Embarrasser, empêtrer.

= **S'emberloquer**, v. pr. Se coiffer de, s'acoquiner à : *Elle regardait avec ébahissement ce nigaud dont elle regrettait de* S'ÊTRE EMBERLOQUÉE. (Chateaub.)

EMBESOGNEMENT, n. m. Anc. Occupation. ‖

EMBESOGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Embesogner. Occupé à quelque besogne, à quelque affaire : *Un homme* EMBESOGNÉ. (Acad.) ‖ Fam.

EMBESOGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*besogne.*) Pron. *anb-zo-gné.* — Anc. Occuper.

EMBÊTANT, part. prés. du v. Embêter.

EMBÊTANT, ANTE, adj. Popul. Qui cause de l'ennui, des difficultés.

EMBÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Embêter : *Personne* EMBÊTÉE. *Cet homme est embêté par sa position.*

EMBÊTEMENT, n. m. Action d'embêter.

— Événement qui ennuie, gêne, embarrasse.

EMBÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bête.*) Popul. Anc. Rendre stupide, aveugler.

— Pop. et fig. Ennuyer.

EMBICHETAGE, n. m. Pron. *an-bi-ch-taj.* — Technol. Distance entre le centre de la petite platine de la cage d'une montre et le centre de la grande platine. L'*embichetage* est réglé de telle sorte que le mouvement, roulant sur la charnière qui tient à la grande platine, puisse sortir en entier sans obstacle.

EMBLAISON, n. f. (*bladum*, semence ; bass. lat.) Agric. Saison des semailles.

EMBLAVAGE, n. m. (*emblaver.*) Pron. *an-blavaj.* — Agric. Action d'emblaver, d'ensemencer le blé.

EMBLAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Emblaver : *Des terres* EMBLAVÉES *et des héritages en valeur.*

EMBLAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bladum*, fruit, semence ; bass. lat.) Pron. *an-bla-vé.* — Agric. Ensemencer de blé.

EMBLAVURE, n. f. (*emblaver.*) Pron. *an-bla-vur.* Agric. Terre ensemencée en blé.

EMBLÉE (D'), loc. adv. Pron. *dan-blé.* — De plein saut, sans obstacle ; elle ne s'emploie guère que dans certaines locutions consacrées, comme les suivantes : *Prendre une ville* D'EMBLÉE ; *Être élu, être nommé* D'EMBLÉE.

Ayant de longs discours étourdi l'*assemblée*,
Tous deux pour électeurs furent choisis *d'emblée*. (Andr.)

— Fig. et fam. *Emporter une affaire, quelque chose d'emblée*, en venir à bout promptement, sans difficulté.

EMBLÉMATIQUE, adj. des 2 g. (*emblème.*) Pron. *an-blé-ma-tik.* — Qui sert d'emblème : *Figure* EMBLÉMATIQUE.

— Qui se traduit par des emblèmes : *En Égypte, le culte* EMBLÉMATIQUE *des animaux succéda aux dogmes de Thaut.* (Volt.)

EMBLÈME, n. m. (ἔμβλημα ; gr., m. sign.) Pron. *an-blèm.* — Figure symbolique avec une légende en forme de sentence : *Les boucliers étaient ornés d'*EMBLÈMES *et d'inscriptions.* (Barthél.)

— Attribut : *Les* EMBLÈMES *de la royauté. Les* EMBLÈMES *de la force, de la prudence.* (Acad.)

— Symbole : *Le coq est l'*EMBLÈME *de la vigilance.* (Acad.) *La fable de Tantale, qui n'a servi d'*EMBLÈME *qu'à l'avarice, est celui de presque toutes les autres passions.* (Chamf.) *La torpille qui engourdit ce qui l'approche est l'*EMBLÈME *des ennuyeux.* (Volt.) *La fauvette fut l'*EMBLÈME *des amours volages, comme la tourterelle de l'amour fidèle.* (Buffon.)

Syn. Emblème, devise. L'*emblème* est une figure accompagnée ou non d'une légende qui l'explique ; la *devise* est une légende accompagnée ou non d'une figure qui en matérialise le sens. L'*emblème* est une représentation de l'idée ; la *devise* en est l'expression. L'*emblème* est un symbole qui offre en raccourci toute la signification d'un grand fait ou d'une idée générale ; la *devise* est la marque allégorique d'une idée ou d'une situation particulière. Les sentiments, les passions, les arts, ont leurs *emblèmes* ; les villes, les familles, les sectes, les individus ont leurs *devises*.

EMBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-blé.* — Anc. Voler, dérober.

— Chass. Il se dit des cerfs, quand, dans leurs allures, les pieds de derrière surpassent ceux de devant de plusieurs doigts.

EMBLOQUER, v. tr. ou neut. 1re conj. (*bloc.*) Pron. *an-blo-ké.* — Anc. Entasser.

— Techn. Chez les tabletiers, Aplatir un morceau de corne chaud entre deux plaques.

EMBLURE, n. f. Pron. *an-blur.* — Anc. Amble.

— Agricult. Champ ensemencé de blé.

EMBOBELINER ou **EMBOBINER**, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Enjôler : *Il put les apercevoir* EMBOBELINANT *leur maman dans sa pelisse.* (H. de Balzac.) *C'est le préfet qui les* A *tous* EMBOBELINÉS. (Mérim.)

EMBODINURE, n. f. Mar. Garniture de l'organeau d'une ancre.

EMBOIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*en*, et *boire.*) Pron. *an-boar.* — Arts. Frotter d'huile ou de cire fondue un moule de plâtre, pour empêcher la matière qu'on y coule de s'y attacher : EMBOIRE *un moule.*

= **S'emboire**, v. pron. Peint. Il se dit d'un tableau dont les couleurs deviennent ternes et se confondent : *Ces couleurs* S'EMBOIVENT. (Acad.) *Ce tableau* S'EMBOIT.

EMBOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Emboiser : *Fût-elle comtesse ou baronne, cette dame ne saurait nous tirer du traquenard où nous serons tôt ou tard* EMBOISÉS. (H. de Balz.)

EMBOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*imboscare*, dresser une embûche ; ital.) Pron. *an-boa-zé.* — Pop. Engager quelqu'un par de petites flatteries, par des cajoleries et par des promesses, à faire ce qu'on souhaite de lui : *Il ne voulait pas faire cela, mais ils l'*EMBOISÈRENT. (Acad.)

EMBOISEUR, EUSE, n. m. Pron. *an-boa-zeur, zeuz.* — Celui, celle qui emboise : *C'est un* EMBOISEUR, *une* EMBOISEUSE. (Acad.)

EMBOÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Emboiter : *Je ne me serais pas* EMBOITÉ *comme un sot dans cette caisse dandinante.* (Marm.)

— Danse. *Pas emboîté*, celui qui se fait dans la troisième position.

EMBOÎTEMENT, n. m. (*boite.*) Pron. *an-boatt-man.* — Jonction, union de deux pièces qui s'emboitent l'une dans l'autre : *L'*EMBOÎTEMENT *des mortaises d'une charpente, de deux os d'une articulation.*

EMBOÎTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*boite.*) Pron. *an-boa-té.* — Enchâsser une chose dans une autre : *C'est une merveille comme la nature* EMBOÎTE *les os les uns dans les autres.* EMBOÎTER *des tuyaux.* (Acad.)

— Art milit. *Emboîter le pas*, marcher en file serrée, de manière que le pied de l'homme qui suit se pose à la place que quitte le pied de l'homme qui précède.

= **S'emboîter**, v. pron. S'enchâsser : *Les os* S'EMBOÎTENT *les uns dans les autres. Ces pièces de bois* S'EMBOÎTENT *exactement.* (Acad.)

EMBOÎTURE, n. f. Pron. *an-boa-tur.* — Endroit où les choses s'emboitent : EMBOÎTURE *des os.* (Acad.)

— Insertion d'une chose dans une autre : *L'*EMBOÎTURE *est juste.*

— *Les emboîtures d'une porte, d'un volet*, les ais d'en haut et d'en bas, dans lesquels les autres ais sont emboîtés : *Cette porte manque d'une* EMBOÎTURE.

— Dans. Une des cinq positions de la danse ; elle consiste dans une sorte de croisement des deux pieds, de telle sorte que le pied gauche, au droit du cou-de-pied, s'appuie au talon du pied droit.

EMBOLISME, n. m. (ἐμβολισμός, gr. m. sign.) Chron. Intercalation.

EMBOLISMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-bo-liss-mik.* — Chron. Il se dit du mois intercalaire des Athéniens, et de l'année dans laquelle ce mois était ajouté.

EMBONPOINT, n. m. (*en bon point*, c'est-à-dire en bon état.) Pron. *an-bon-poain.* — Bon état du corps : *Avoir, prendre de l'*EMBONPOINT. *Que vous vous portez bien! quel visage! quel* EMBONPOINT ! (Regn.)

— Par extens. Il se dit aussi du visage :

Ce discours, que soutient l'*embonpoint du visage*,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage. (Boil.)

— En parl. des animaux : *Ces bœufs, ces chevaux ont repris leur* EMBONPOINT. (Acad.)

— Fig. En parl. d'un style plein et nourri : *Il ne faut pas prendre pour* EMBONPOINT *et pour vigueur ce qui n'est dans le discours que bouffissure et intempérie.* (D'Olivet.) ‖ Peu usité.

EMBORDURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en* et *bordure.*) Pron. *an-bor-du-ré.* — Mettre une bordure à un tableau, à une estampe : *Il a fait* EMBORDURER *richement ce tableau.* ‖ Peu usité.

EMBOSSAGE, n. m. (*embosser.*) Mar. Action d'embosser, de s'embosser.

— État d'un ou de plusieurs bâtiments embossés.

— *Ligne d'embossage*, celle que forment plusieurs bâtiments embossés : *Établir une* LIGNE D'EMBOSSAGE. LA LIGNE D'EMBOSSAGE, *composée de carcasses immobiles, était trop longue, pas assez serrée, privée de la ressource des manœuvres.* (Thiers.)

EMBOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Embosser : *Bâtiment* EMBOSSÉ, *flotte* EMBOSSÉE, etc.

EMBOSSER, v. tr. ou act. 1[er] conj. (*bossoir.*) Pron. *-bo-cé.* — Mar. Amarrer un bâtiment à l'ancre, de manière qu'il puisse *éviter* ou changer de direction à volonté, et présenter le côté vers un point voulu. On embosse un bâtiment de guerre, une division, une escadre, une armée navale qui veut présenter le travers, c'est-à-dire le flanc, pour battre un fort, se défendre contre d'autres vaisseaux, ou protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage quelconque : EMBOSSER *une frégate sous un fort que l'on veut canonner.*

= **S'embosser**, v. pron. : *Nous* NOUS EMBOSSÂMES *de notre mieux dans nos manteaux, et nous laissâmes les éclairs sillonner la nue.* (Ph. Chasles.) *Nelson veut* S'EMBOSSER *très-près de la ligne des Danois, à une partie qui devait rendre horribles les effets de l'artillerie.* (Thiers.)

EMBOSSURE, n. f. (*embosser.*) Pron. *an-bo-çur.* — Mar. Le point de l'amarrage sur un câble mouillé.

— Le grelin ou l'aussière dont on se sert pour embosser un bâtiment.

— *Faire une embossure, faire ses embossures*, se disposer à embosser.

EMBOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Emboucher : *Cor* EMBOUCHÉ. *Trompette* EMBOUCHÉE.

— Fig. et pop. *Une personne embouchée*, une personne à qui l'on a donné le mot, à qui l'on a fait la leçon.

— Fig. et pop. *Être mal embouché*, avoir sans cesse à la bouche des paroles grossières, indécentes : *Cet homme est mal* EMBOUCHÉ.

— Man. *Cheval embouché*, cheval qui obéit au mors.

— Il se dit d'un bateau, d'un train de bois lorsqu'il traverse quelque endroit resserré : *Ce train de bois, ce bateau est* EMBOUCHÉ *dans le pertuis, dans la troisième arche du pont.* (Acad.)

— Blas. Il se dit d'une trompette, d'un cornet dont l'embouchure est d'un autre émail que le corps. || V. ENGUICHÉ.

EMBOUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bouche.*) Pron. *an-bou-ché.* — Mus. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons : EMBOUCHER *une trompette, une flûte, un cor*, etc.

Quand dix mille Giaours viennent au son du cor,
Il leur répond, il vole, et d'un souffle farouche
Fait jaillir la terreur du clairon qu'il *embouche*.
(V. Hugo.)

— Fig. En parl. des poëtes. *Emboucher la trompette*, prendre le ton élevé, sublime : *Si j'avais en main la trompette de la renommée, ce serait pour vous que je l'*EMBOUCHERAIS. (Volt.)

Au milieu de l'églogue *embouche la trompette.* (Boil.)

— Man. *Emboucher un cheval*, lui mettre un mors qui aille bien à sa bouche : *Cet éperonnier s'entend bien à* EMBOUCHER *un cheval.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Emboucher quelqu'un*, l'instruire de ce qu'il doit dire ; lui faire la leçon : *On l'*A *bien* EMBOUCHÉ, *mal* EMBOUCHÉ.

= **S'emboucher**, v. pron. Il se dit d'une rivière, d'un fleuve qui se jette dans un autre, ou qui se décharge dans la mer : *La Marne* S'EMBOUCHE *dans la Seine, à deux lieues au-dessus de Paris.* (Acad.)

EMBOUCHOIR, n. m. (*emboucher.*) Pron. *an-bou-choar.* — Bout d'une trompette ou d'un cor qui se sépare de l'instrument et s'y adapte lorsqu'on veut en tirer des sons.

— Arqueb. Celle des pièces d'un fusil de munition qui embrasse l'extrémité du bois et du canon ; elle porte sur le devant deux bandes, dont l'une, la bande inférieure, est munie d'un petit guidon ou *poiret de mire* servant à viser ; sur le derrière est un entonnoir où s'insère la baguette du fusil.

— Techn. Embouchoir. || V. ce mot.

EMBOUCHURE, n. f. (*emboucher.*) Pron. *an-bou-chur.* — Mus. Partie des instruments à vent que l'on place contre les lèvres ou dans la bouche, pour en tirer des sons : EMBOUCHURE *de trompette, de flûte, de flageolet*, etc.

— Par ext. Manière propre à chaque artiste de jouer des instruments à vent, et qui résulte surtout de la façon de gouverner l'embouchure : *Ce joueur de flûte a l'*EMBOUCHURE *excellente.* (Acad.)

— Man. Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval : *Avoir diverses* EMBOUCHURES *pour toutes sortes de chevaux.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit de l'entrée, de l'ouverture d'un vase, d'un canon.

On servit, pour l'embarrasser,
En un vase à long col et d'étroite *embouchure.* (La F.)

*L'*EMBOUCHURE *de ce canon est fort large.*

— Géogr. L'entrée d'un fleuve dans la mer, d'une rivière dans une autre rivière ou dans un fleuve : *L'*EMBOUCHURE *de la Seine, l'*EMBOUCHURE *de la Loire. L'*EMBOUCHURE *de la Saône dans le Rhône est à Lyon.*

EMBOUCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Emboucler. Mar. Qui est garni d'une boucle : *Collier* EMBOUCLÉ. *Pièce* EMBOUCLÉE.

EMBOUCLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*boucle.*) Pron. *an-bou-klé.* — Attacher avec une boucle. On dit plus ordinairement *boucler.*

EMBOUDINURE, n. f. Mar. V. EMBODINURE.

EMBOUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*boue.*) Pron. *an-bou-é.* — Salir de boue.

— Anc. Fig. Avilir, obscurcir : EMBOUER *une personne*, EMBOUER *la réputation de quelqu'un.*

EMBOUQUEMENT, n. m. (*bouche.*) Pron. *an-bouk-man.* — Mar. Entrée d'une passe étroite, d'un canal resserré entre deux terres.

EMBOUQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*bouche.*) Pron. *an-bou-ké.* — Mar. S'engager dans une passe étroite, dans un canal resserré. C'est le contraire de *débouquer.*

EMBOUQUINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bouquin.*) Remplir, entourer, environner de bouquins.

EMBOURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Embourber : *Cocher* EMBOURBÉ. *Cheval* EMBOURBÉ.

— Fig. *Il a dépêché le ballot par les voitures* EMBOURBÉES *de Suisse.* (Volt.)

— Fig. *Homme embourbé*, embarrassé, engagé dans une mauvaise affaire.

— Prov. *Jurer comme un charretier embourbé*, jurer beaucoup, avec emportement.

EMBOURBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bourbe.*) Pron. *an-bour-bé.* — Engager dans un bourbier : *Ce cocher nous* A EMBOURBÉS. (Acad.)

— Fig. *Embourber quelqu'un dans une mauvaise affaire*, l'y engager et l'y abandonner.

= **S'embourber**, v. pron. S'enfoncer dans la boue : *Ce charretier* S'EST EMBOURBÉ.

— Fig. :

Je ne veux pas salir mes pieds dans ces chemins
Où *s'embourbe* en marchant le troupeau des humains.
(Lam.)

— *S'embourber dans une mauvaise affaire*, s'engager dans une affaire, dans une position difficile. Dans un sens absolu : *Je* M'EMBOURBE *ici de plus en plus.* (Regn.)

EMBOURDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-bour-dé.* — Anc. mar. Soutenir avec des accores un bâtiment échoué, pour qu'il ne tombe pas sur le côté.

EMBOURDIGUE, n. f. Pron. *an-bour-digh.* — Pêch. Goulet qui sépare les différentes chambres des bourdigues.

EMBOURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Embourrer : *Selle bien* EMBOURRÉE. (Acad.)

EMBOURRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bourre.*) Pron. *an-bou-ré.* — Garnir de bourre, de crin, de laine : EMBOURRER *un fauteuil.* EMBOURRER *une selle.* (Acad.)

— Techn. Cacher les défauts d'une pièce de poterie à l'aide d'un mélange de terre et de chaux.

— On dit plus souvent *rembourrer.*

EMBOURRURE, n. f. Anc. Fourrure.

— Techn. Grosse toile qui couvre la matière dont le tapissier embourre certains meubles.

EMBOURSÉ, ÉE, part. pass. du v. Embourser : *Argent* EMBOURSÉ. (Acad.)

EMBOURSEMENT, n. m. Pron. *an-bourss-man.* — Action d'embourser.

EMBOURSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*bourse.*) Pron. *an-bour-cé.* — Mettre en bourse, recevoir de l'argent : *Je dépense toujours et je n'*EMBOURSE *rien. Ce que nous jouons est pour les pauvres, et non pour l'*EMBOURSER. (Acad.)

— Fig. *Embourser des coups de bâton*, en recevoir.

. . . . Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de nerfs de bœuf,
Mon père pour sa part en *embour*s*ait* dix-neuf. (Rac.)

— Fig. *Embourser des injures*, les accepter sans répondre : *Il* EMBOURSAIT *accortement toutes sortes de bourrades.* (St-Simon.)

EMBOUT, n. m. Pron. *an-bou.* — Méd. Partie inférieure du pectoriloque.

— Techn. Tuyau qui fait le bout d'une canne.

EMBOUTIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pron. *an-boutir.* — Techn. Garni d'un embout ; revêtir d'une garniture métallique une corniche, une moulure, etc., pour la garantir.

— Rendre une plaque de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

EMBOUTISSEUR, n. m. (*emboutir.*) Pron. *an-bou-ti-ceur.* — Techn. Ouvrier qui emboutit.

EMBOUTISSOIR, n. m. (*emboutir.*) Pron. *an-bou-ti-çoar.* — Techn. Plaque de fer qui sert à emboutir.

EMBRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Embrancher : *Tuyaux* EMBRANCHÉS, etc.

EMBRANCHEMENT, n. m. (*embrancher.*) Pron. *an-bran-ch-man.* — Réunion, point de rencontre de deux ou de plusieurs chemins qui se croisent, et forment ce qu'on appelle un carrefour : *Il y a une auberge à l'*EMBRANCHEMENT *de ces deux routes.* (Acad.)

— Fig. :

… Je suis au dernier carrefour de ma vie ;
Si je ne change pas de route en ce moment,
Je ne trouverai pas un autre *embranchement.* (E. Aug.)

— Admin. Voie secondaire qui part de la route principale.

— Ch. de fer. Ligne secondaire qui se détache d'une ligne principale : *Le chemin de fer de Belgique aura un* EMBRANCHEMENT *dirigé sur Calais.*

— Géogr. Chaîne inférieure de montagne qui se détache de la chaîne principale.

— Fig. Division importante d'une science.

— Techn. Position d'un tuyau qui se joint à un autre, ramification de tuyaux dans une distribution d'eau, de gaz, etc. : EMBRANCHEMENT *de tuyaux.*

— Pièce de charpente posée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon.

EMBRANCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*branche.*) Admin. Réunir plusieurs routes.

— Techn. Joindre plusieurs tuyaux ensemble sous un angle plus ou moins aigu.

= **S'embrancher**, v. pron. Être embranché ; former embranchement : *Ces deux routes* S'EMBRANCHENT *l'une avec l'autre à tel endroit. Ce chemin de fer* S'EMBRANCHE *avec celui de Bordeaux.*

EMBRAQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (ἐν, dans, et βραχίων, bras ; gr.) Pron. *an-bra-ké.* — Mar. Roidir : EMBRAQUER *une manœuvre.*

EMBRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Embraser : *Charbons* EMBRASÉS, *maisons* EMBRASÉES. *Il fut un temps, dit-on, où vous faisiez des miracles pour soutenir la foi chancelante des hommes ; vous avez envoyé un ange pour toucher d'un charbon* EMBRASÉ *la lèvre muette d'Isaïe.* (G. Sand.) *Autour d'un tronc de chêne* EMBRASÉ *s'accroupissent une vingtaine de mes sauvages.* (Ph. Chasles.)

— Par exag. *Air* EMBRASÉ, *atmosphère* EMBRASÉE, air, atmosphère qui répand une chaleur excessive.

— Fig. *Être embrasé d'amour.*

EMBRASEMENT, n. m. (*embraser.*) Pron. *an-brâz-man.* — Action d'un feu violent qui consume en jetant des flammes : *Une légère étincelle peut causer un grand* EMBRASEMENT. (Acad.)

— Résultat, effet produit par cette action : *Grand* EMBRASEMENT, *vaste* EMBRASEMENT, etc.

— Fig. Grand trouble, désordre politique dans un État : *Un* EMBRASEMENT *général gagna toutes les provinces.* (Acad.)

— Archit. Partie de l'ouverture d'une porte ou d'une croisée qui est évasée vers l'intérieur. || On dit mieux *Ébrasement.*

EMBRASER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (ἐν, dans, et βράζειν, bouillir ; gr.) Pron. *an-brâ-zé.* — Mettre en feu : EMBRASER *une maison, une ville*, etc.

Vous souffrez qu'il vous parle ? et vous ne craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous vos pas
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous *embrasent* ?
(Rac.)

— Fig. Il se dit en parl. de la guerre, de l'amour, de l'enthousiasme, et en général des passions fortes et violentes : *La guerre* EMBRASA *l'Europe. L'amour de Dieu* EMBRASAIT *les cœurs. Ce discours* AVAIT EMBRASÉ *les esprits.* (Acad.)

. . Je cherche en vain des paroles de vie
Pour l'*embraser* du feu dont je suis dévoré. (Lam.)

— Archit. Donner de l'embrasement ou de l'évasement. || On dit mieux *Ébraser.*

= **S'embraser**, v. pr. Prendre feu : *Au contact de la moindre étincelle, toutes ces matières* S'EMBRASERONT.

— Fig. et poétiq.

De l'amour de son Dieu son cœur *s'est embrasé.* (Rac.)

EMBRASSADE, n. f. (*embrasser.*) Pron. *an-bra-çad.* — Fam. Action de deux personnes qui s'em

brassent : *Ils se firent mille* EMBRASSADES. (Acad.)

Ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles. (Mol.)
. . . . Que cette *embrassade*
A réchauffé le cœur de ton vieux camarade! (C. Delav.)

A Paris, les EMBRASSADES *couvrent une profonde indifférence, et la politesse un mépris continuel.* (H. de Balzac.)

EMBRASSE, n. f. Pron. *an-brasse.* — Techn. Bande d'étoffe ou ganse de soie qui est attachée à une patère, et qui sert à tenir les rideaux drapés : *Deux larges* EMBRASSES *en coton retenaient les rideaux de percale blanche, sans franges.* (H. de Balz.)

EMBRASSÉ, ÉE, part. pass. d'Embrasser. *Ils se tenaient* EMBRASSÉS. (Acad.)

— Blas. Il se dit d'une pointe qui, ayant pour base tout le côté droit de l'écu, porte son sommet au milieu du côté gauche : *Pointe d'argent* EMBRASSÉE *de gueules.*

EMBRASSEMENT, n. m. (*embrasser.*) Pron. *an-brass-man.* — Action d'embrasser ou de s'embrasser : *Un doux* EMBRASSEMENT, *un long* EMBRASSEMENT, etc.

Dans cet *embrassement* recevez mes adieux. (Rac.)
Dans ses *embrassements* il craint de l'étouffer. (Lam.)

Il a serré son fils sur sa poitrine, et dans ce long EMBRASSEMENT *il a semblé lui demander pardon de l'avoir accusé.* (Souv.)

— Au pl. Union des sexes : EMBRASSEMENTS *légitimes;* EMBRASSEMENTS *illégitimes. Achille naquit des* EMBRASSEMENTS *de Thétis et de Pélée.* (Acad.)

EMBRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, lat. ; *bras.*) Pron. *an-bra-cé.* — Serrer, étreindre avec les deux bras : EMBRASSER *étroitement quelqu'un, quelque chose. Cet arbre est si gros que deux personnes ne sauraient l'*EMBRASSER. (Acad.) *Il court à l'ennemi,* EMBRASSE *de toutes ses forces autant de lances autrichiennes qu'il peut en saisir, et les enfonce dans sa poitrine.* (Raoul-Roch.) *L'ambitieux qui a manqué son objet et qui vit dans le désespoir, me rappelle Ixion mis sur la roue pour* AVOIR EMBRASSÉ *un nuage.* (Chamfort.)

— Prov. et fig. *Qui trop embrasse mal étreint,* qui entreprend trop de choses à la fois réussit rarement.

— Particul. Serrer une personne avec ses deux bras en signe d'amitié, d'amour, etc., lui donner un ou plusieurs baisers : EMBRASSER *son père; sa mère;* EMBRASSER *un ami,* etc. *Je m'arrêtai le premier soir au Plessis, où j'*EMBRASSAI *avec transport ma mère Angèle.* (G. Sand.)

Paraît-il, on l'*embrasse*; il parle, on se récrie. (Gilb.)
J'allais, seigneur, pleurer un moment avec lui;
Je ne l'*ai* point encore *embrassé* d'aujourd'hui. (Rac.)

— Par anal. :

J'*embrassai* cette terre où j'avais pris racine. (Lam.)
Enfant dénaturé de la religion,
Armé pour la défendre, il cherche à la détruire,
Et, reçu dans son sein, l'*embrasse* et la déchire. (Volt.)

— Il s'emploie souvent comme expression d'amitié, d'affection, etc., à la fin des lettres : *Je vous* EMBRASSE; *je vous* EMBRASSE *de tout mon cœur,* etc.

— Man. *Embrasser bien son cheval,* le serrer avec les cuisses pour être plus ferme.

— Absol. Il se dit d'un cheval qui, dans les voltes, fait de grands pas et prend beaucoup de terrain : *Ce cheval* EMBRASSE; *il ne bat point la poudre.*

— Fig. Environner, ceindre : *Le lierre qui* EMBRASSE *un ormeau.* (Acad.) *Il y a vingt bastions à cette place; cela* EMBRASSE *bien du terrain.* (Acad.)

— Fig. Contenir, renfermer, comprendre : *Cette question* EMBRASSE *bien des matières.* (Acad.) *Le règne agité de Frédéric Barberousse* EMBRASSE *quarante années.* (Villem.)

— Fig. Saisir par la pensée, par l'intelligence : *C'est un génie, un esprit capable d'*EMBRASSER *toutes sortes de sciences.* (Acad.)

Embrasser l'infini dans son intelligence. (Lam.)

— Fig. Entreprendre : N'EMBRASSEZ *pas tant de choses à la fois.* (Acad.) *Si son regard nous semble parfois un peu trouble, c'est que, plus étendu que le nôtre, il* EMBRASSAIT *plus d'objets à la fois.* (De Broglie.)

— Fig. Prendre un parti, adopter une idée, une opinion, etc.; s'y attacher : EMBRASSER *une carrière, une profession,* etc. EMBRASSER *la défense du faible, de l'innocent,* etc. *Elle prend le parti de fuir et d'*EMBRASSER *la religion de son amant.* (La Harpe.)

— Fig. *Embrasser l'occasion,* la saisir; se dit dans le langage soutenu.

L'occasion est belle; il la faut *embrasser.* (Pas.)

= **S'embrasser**, v. pr. Il s'emploie dans le sens réciproque. Se tenir mutuellement embrassés; se donner des baisers l'un à l'autre : *Ils se* SONT EMBRASSÉS.

EMBRASSEUR, EUSE, n. (*embrasser.*) Pron. *an-bra-ceur.* — Fam. Celui, celle qui embrasse à tout propos, sans raison : *Quel insupportable* EMBRASSEUR!

Mais c'est un *embrasseur* tout à fait furieux. (V. Hugo.)

— Techn. Bande de fer qui embrasse les tourillons d'une pièce d'artillerie pendant le forage.

EMBRASSURE, n. f. (*embrasser.*) Pron. *an-bra-çur.* — Techn. Assemblage de deux rais de la grande roue d'un moulin.

— Assemblage de quatre rayons placés dans les lumières pratiquées au grand arbre d'une roue de moulin.

— Bande de fer dont on entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente.

EMBRASURE, n. f. (*embraser.*) Pron. *an-brâ-zur.* — Fortificat. Ouverture qu'on pratique dans les batteries pour le service des bouches à feu : *Les* EMBRASURES *d'un bastion, d'une muraille,* etc.

— Arch. Ouverture pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une maison, d'un appartement, pour y placer les portes et les fenêtres : *Le roi se leva de table, et conduisit avec déférence le général dans l'*EMBRASURE *d'une fenêtre.* (Lam.)

— Biais qu'on donne à l'épaisseur des murs à l'endroit des fenêtres : *Les côtés de cette fenêtre n'ont pas assez d'*EMBRASURE. (Acad.)

EMBRELAGE, n. m. Techn. Action d'embreler.

EMBRELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-bre-lé.* — Techn. Fixer un chargement sur une voiture par des cordages.

EMBRENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bran.*) Pron. *an-bre-né.* — Souiller de bran, de matière fécale. ‖ Bas et vieux.

= **S'embrener**, v. pron. Se souiller de matière fécale.

— Fig. *S'embrener dans quelque affaire,* s'engager maladroitement dans une affaire dont on ne pourra se tirer sans préjudice.

EMBRESCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre les fers aux pieds et aux mains.

EMBRÈVEMENT, n. m. Pron. *an-brèv-man.* — Techn. Assemblage d'une pièce de bois sur une autre, lorsque l'about de la première pénètre tout entier dans la seconde, et que la pénétration a la forme d'un prisme triangulaire rectangle.

EMBREVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-bre-vé.* — Il change l'*e* muet du rad. *embrev* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent : j'embrève, il embrève, ra,* etc. — Techn. Unir deux solides par un embrèvement.

EMBRICONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bricon,* trompeur.) Pron. *an-bri-ko-né.* — Corrompre, séduire. ‖ Tromper. ‖ Vieux.

EMBRIGADEMENT, n. m. (*brigade.*) Art. milit. Action d'embrigader les régiments.

— Fig. Enrôler; recruter.

EMBROCATION, n. f. (ἐμβροχή, arrosement; gr.) Pron. *an-bro-ka-cion.* — Méd. Fomentation faite sur une partie malade avec un liquide gras ou huileux : *Le fluide gras ou huileux des* EMBROCATIONS *isole la partie sur laquelle on les emploie de l'électricité ambiante.* (Récamier.) *Avoir recours aux* EMBROCATIONS *huileuses.* (Dupuytren.)

— Liquides huileux employés à cette opération.

EMBROCHEMENT, n. m. Art. culin. Action d'embrocher.

EMBROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*broche.*) Pron. *an-bro-ché.* — Traverser de part et d'autre un morceau de viande, une volaille, au moyen d'une broche pour la mettre au feu : *Bien* EMBROCHER *la viande.* EMBROCHER *un gigot.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Embrocher quelqu'un,* lui passer une épée au travers du corps.

EMBRONCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-bron-ché.* — Techn. Ranger des tuiles, des ardoises, de manière qu'elles s'emboîtent les unes avec les autres.

EMBROUILLAMINI, n. m. V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Embrouiller : *Esprit* EMBROUILLÉ. *Affaire* EMBROUILLÉE. *Style* EMBROUILLÉ. (Acad.)

EMBROUILLEMENT, n. m. (*embrouillement.*) Pron *an-brou-y-man.* — Complication, confusion, désordre : EMBROUILLEMENT *d'affaires. L'*EMBROUILLEMENT *des idées. Cet auditoire si nombreux et si fait pour troubler par sa bienveillance même ajoute encore à l'*EMBROUILLEMENT *de pensées que j'éprouve en ce moment.* (Villemain.)

EMBROUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brouiller.*) Pron. *an-brou-yé.* — Brouiller; mettre de la confusion; mettre en désordre; compliquer : EMBROUILLER *une affaire.* (Volt.) *C'est un esprit obscur qui* EMBROUILLE *tous les sujets qu'il traite.* (Acad.)

— Fig. et fam. en parl. des personnes, Embarrasser; suspendre : *Sera bien fin qui pourra l'*EMBROUILLER. (Lamotte.)

= **S'embrouiller**, v. pron. En parl. des choses, Être embrouillé; se compliquer : *L'affaire s'*EMBROUILLE. (Acad.)

— En parl. de personnes, Perdre le fil de ses idées, oublier la suite de son discours : *Il s'*EMBROUILLE *aisément.* (Acad.)

— Mar. En parl. du ciel, Devenir sombre, se charger de vapeurs.

EMBRUINÉ, ÉE, adj. (*bruine.*) Pron. *an-bru-i-né.* — Agric. Gâté, brûlé par la bruine : *Ces blés sont* EMBRUINÉS.

EMBRUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Embrumer. Chargé de brume : *L'orbe de la lune se levait dans un horizon* EMBRUMÉ. (B. de St-P.) *En dehors des tropiques, un horizon trouble et* EMBRUMÉ *empêche presque toujours d'observer le véritable coucher du soleil.* (Arago.)

— Fig. : *Je sens mon âme* EMBRUMÉE *comme l'horizon.* (Em. Souv.)

EMBRUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*brume.*) Pron. *an-bru-mé.* — Envelopper, charger de brume, de brouillards.

= **S'embrumer**, v. pron. Se charger de brume, de brouillard.

EMBRUN, n. m. *an-breun.* — Mar. Pluie fine qui résulte du choc des lames.

EMBRUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*brun.*) Pron. *an-bru-nir.* — Techn. Donner une teinte brune; rendre plus foncé.

— Peint. Peindre d'une couleur trop brune.

EMBRYOCTONIE, n. f. (ἔμβρυον, embryon, et κτόνος, meurtre; grec.) Pron. *an-bri-ok-to-ni.* — Chir. Opération qui consiste à faire périr le fœtus dans le sein de sa mère, pour faciliter l'accouchement.

EMBRYOGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*embryogénie.*) Anat. Qui se rapporte à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNIE, n. f. (ἔμβρυον, embryon, et γένος, formation; grec.) Pron. *an-bri-o-jé-ni.* — Anat. Formation ou développement de l'embryon : EMBRYOGÉNIE *humaine, animale, végétale.* EMBRYOGÉNIE *comparée. L'*EMBRYOGÉNIE *est l'ouvrage de la chimie vivante.* (Brouss.)

EMBRYOGÉNIQUE, adj. Pron. *an-bri-ô-jé-nik.* — Qui appartient à l'embryogénie : *Nous assimilons aux métamorphoses proprement dites des faits* EMBRYOGÉNIQUES. (A. de Quatrefages.)

EMBRYON, n. m. (ἐν, dans, et βρύων, qui croît, qui pullule; grec.) Pron. *an-bri-on.* — Germe fécondé qui a déjà pris un certain développement, première ébauche d'un corps organisé, animal ou végétal.

— Dans le règne animal, c'est le premier produit de la conception qui, après avoir acquis un développement suffisant, prend le nom de *fœtus.*

— Bot. Premier rudiment d'un végétal naissant.

— Fig. Genre, essai.

. . . . . Vous aviez seulement
Pris parmi ces papiers que mon esprit colore
Quelques vers, groupe informe, *embryon* près d'éclore.
(V. Hugo.)

— Fig. Il se dit d'un être incomplet, et, par dénigrement, d'un homme très-petit.

Syn. Embryon, fœtus. L'*embryon* est l'animalcule rudimentaire, informe, tel qu'il est dans le ventre de sa mère jusqu'au trentième jour de sa formation; le *fœtus* est l'animal plus ou moins développé pendant toute la durée de la gestation. *Embryon* s'applique aux fruits aussi bien qu'aux animaux; *fœtus* ne s'applique qu'aux animaux.

EMBRYONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu d'embryons.

EMBRYONNAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon : *Tache* EMBRYONNAIRE. *Sac* EMBRYONNAIRE.

EMBRYOTOME, n. m. (ἐμβρυοτομεῖν, couper le fœtus dans le sein de sa mère; grec.) Pron. *an-bri-o-tom.* — Chir. Instrument propre à dépecer le fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOTOMIE, n. f. (ἐμβρυοτομία; grec.) Pron. *an-bri-o-to-mî.* — Anat. Dissection du fœtus.

— Chir. Dépècement d'un fœtus mort dans la matrice.

EMBU, n. m. Peint. Il se dit des espèces de taches, des tons ternes et noirs qui sont propres à un tableau embu : *Ce tableau a de l'*EMBU.

EMBU, UE, part. pass. du v. Emboire : *Un tableau* EMBU. *Couleurs* EMBUES. (Acad.)

EMBÛCHE, n. f. (*en,* dans, et *busch,* bois; all.) Pron. *an-bu-ch.* — Piége tendu à quelqu'un pour le perdre, le tuer; entreprise secrète, intrigue pour surprendre quelqu'un ou quelque chose : *Tendre, dresser des* EMBÛCHES. *Les apparences cachent les* EMBÛCHES *qu'on nous tend.* (Mass.)

Garde-toi d'une *embûche,* et crains la trahison. (Pons.)

EMBÛCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Embûcher. Placé en embuscade : *Serpent* EMBÛCHÉ *sous les fleurs.* (Rons.)

— Eaux et forêts. Il se dit du bois dont la coupe est commencée.

— Véner. Entré dans le bois : *Bête* EMBÛCHÉE.

EMBÛCHEMENT, n. m. (*embûcher.*) Pron. *an-buch-man.* — Anc. Action de se placer en embuscade ; embûche.

— Eaux et forêts. Action de commencer la coupe d'un bois.

EMBÛCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*embûche.*) Pron. *an-buché.* — Anc. Placer en embuscade.

— Eaux et f. Commencer la coupe d'un bois.

= **S'embûcher,** v. pron. Véner. Il se dit des bêtes poursuivies qui entrent dans le bois.

— Anc. Se placer en embuscade.

EMBUFFLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-buflé.* — Anc. Mener par le nez comme un buffle.

— Fig. Tromper, séduire.

EMBUSCADE, n. f. (*in*, dans, et *busch*, bois ; all.) Pron. *an-buss-kad.* — Troupe de gens armés, cachés dans un bois, dans un ravin, ou dans quelque autre lieu couvert, pour surprendre les ennemis : *Faire dresser une* EMBUSCADE. *Donner dans une* EMBUSCADE. (Acad.) *Nous tombâmes dans une* EMBUSCADE *où l'ennemi nous tua vingt-deux hommes.* (Ph. Chasl.)

Ils séparent leur troupe en fortes *embuscades*. (Lam.)

— Troupe de gens armés et cachés pour faire quelque mauvais coup :

S'il pouvait par hasard choir en quelque *embuscade ;*
Et que des égrillards, avec de bons bâtons... (Regn.)
. . . . . . S'il vient, de l'*embuscade*
Sortez vite, et poussez au drôle une estocade. (V. Hugo.)

— *Se mettre, se tenir, être en embuscade,* se cacher, se tenir caché de manière à pouvoir surprendre quelqu'un au passage ; il se dit d'une seule personne comme de plusieurs.

— Par extens. Lieu où l'on s'embusque.

S'il n'était qu'un jaloux sur terre et qu'une porte,
La porte servirait d'*embuscade* au jaloux. (E. Aug.)

EMBUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Embusquer : *Une troupe* EMBUSQUÉE. *Nous les trouvâmes* EMBUSQUÉS *derrière un rocher.* (Acad.) *Ils se tenaient* EMBUSQUÉS *sous les halliers, dans l'espoir de quelque bonne capture.* (Ph. Chasles.)

EMBUSQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mettre en embuscade : EMBUSQUER *des soldats.* EMBUSQUER *une petite troupe.*

= **S'embusquer,** v. pron. Se mettre en embuscade : S'EMBUSQUER *dans un ravin.*

Brûlant d'amour, il s'élance après elle...
Et pour l'attendre, avide sentinelle
Va *s'embusquer* au milieu des roseaux. (Imb.)

ÉMENDATION, n. f. (*emendatio*, correction ; lat.) Pron. *é-man-da-cion.* — Anc. Amende. ‖ Amendement ; correction ; réforme.

ÉMENDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*emendare ;* corriger ; lat.) Pron. *é-man-dé.* — Prat. Corriger, réformer.

ÉMERAUDE, n. f. (σμάραγδος ; grec.) Pron. *ém-rôd.* — Pierre précieuse d'une belle couleur verte, qu'on trouve dans le granit appelé pegmatite, et dont l'analyse chimique donne l'alumine, la silice et la glucine. Les plus estimées de ces pierres viennent du Pérou : *Les variétés d'*ÉMERAUDES *qui sont bleuâtres prennent le nom* d'aigues marines ; *celles qui sont vert jaunâtre, celui de béryl. L'*ÉMERAUDE, *dite orientale, est une variété de corindon.*

L'*émeraude* lançait sa flamme verdoyante. (Thom.)
On polit l'*émeraude*, on taille le rubis. (Boil.)

Elle avait les bras nus et la poitrine nue, et des colliers et des bracelets, et des ÉMERAUDES. (J. Janin.)

— Poét. Vert, couleur verte.

— Art. hermét. *Émeraude des philosophes,* rosée du mois de mars et du mois de septembre.

ÉMERAUDINE, n. f. Pron. *ém-rô-dinn.* — Min. Substance verte cristalline.

ÉMERGEANT, adj. m. Anc. Pal. Résultant, sortant : *Dommage* ÉMERGEANT, prêt dans lequel on perd autant que l'on tire d'intérêt. *Le dommage émergeant* empêchait qu'il y eût usure.

ÉMERGENCE, n. f. (*émergent.*) Pron. *é-mèr-janss.* — Phys. *Point d'émergence,* point par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé.

ÉMERGENT, ENTE, adj. (*émerger.*) Pron. *é-mèr-jan, jantt.* — Phys. Il se dit des rayons qui sortent d'un milieu après l'avoir traversé : *Rayons* ÉMERGENTS.

— Min. Il se dit d'un cristal formé de six prismes rhomboïdes dont l'un se distingue des cinq autres en formant des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

— Chron. Il se dit de l'année à partir de laquelle on compte celles d'une période ou d'une ère *L'an émergent de l'ère des Olympiades* est l'année 776, la première année avant J.-C.

ÉMERGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*emergere,* s'élever des eaux ; lat.) Pron. *é-mèr-jé.* — Il prend un *e* muet euph. entre le rad. *émerg* et la termin., quand celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Il émergeait, nous émergeons.* Géol. S'élever, surgir, en parl. des terres qu'une éruption soulève au-dessus du niveau de la mer qui les recouvrait : *On voit des îles* ÉMERGER *du sein de la mer.*

— Par extens. poét. S'élever au-dessus des eaux, sortir d'un milieu plus épais, plus obscur : *Du milieu du lac sacré* ÉMERGEAIT *une montagne.* (Chateaub.) *Quelques minutes plus tard, le soleil, qui se levait sur un horizon moite mais serein, frappant sur les voiles hautes de l'escadre combinée, les fit* ÉMERGER *une à une de la brume.* (Lam.)

ÉMERI ou **ÉMERIL,** n. m. (σμύρις, grec.) Pron. *ém-ri.* — Pierre fort dure, variété de corindon. Réduite en poudre, elle sert à polir les glaces, les cristaux, les marbres, les métaux et les aciers : *Poudre d'*ÉMERI.

— *Potée d'émeri,* poudre d'émeri qui tombe de la meule du lapidaire.

ÉMÉRILLON, n. m. Pron. *é-mé-ri-ion.* — Anc. Mil. Pièce de canon portant un boulet dont le poids variait d'une livre à une livre trois quarts.

— Techn. Crochet dont on se sert dans les corderies. ‖ Outil du boutonnier. ‖ Crochet du rouet à filer les cordes à boyau.

— Mar. Croc mobile rivé dans le dernier anneau d'une chaîne et qui sert à la pêche du requin.

— Pêch. Fort hameçon.

ÉMERILLON, n. m. Zool. Le plus petit oiseau du genre faucon ; il vit dans les contrées tempérées de l'Europe : *On dresse des* ÉMERILLONS *pour la chasse.*

ÉMERILLONNÉ, ÉE, adj. Pron. *é-mé-ri-io-né.* — Vif, hardi comme un émérillon ; gai, éveillé, espiègle : *Je vous trouve bien* ÉMERILLONNÉ *aujourd'hui. Elle a l'œil* ÉMERILLONNÉ. (Acad.)

— Adj. et n. des 2 g. Espiègle : *Vous nous ferez plaisir de nous donner cette petite* ÉMERILLONNÉE. (M[me] de Sév.)

ÉMÉRILLONNER, v. trans. ou act. Néol. Regarder, guetter avec des yeux d'émérillon.

— Rendre gai, vif.

ÉMERITAT, n. m. (*émérite.*) Pron. *é-mé-ri-ta.* — Ant. rom. Récompense qui était décernée au soldat émérite.

— État d'un professeur émérite et des prérogatives qui y sont attachées.

ÉMÉRITE, adj. m. (*emeritus*, qui a fini le service ; lat.) Qui a pris sa retraite, en conservant les honneurs de son titre : *Docteur* ÉMÉRITE. *Le titre de professeur* ÉMÉRITE *lui fut conservé par délibération publique.* (Mignet.)

— Fig. Il se dit d'une personne que son âge avancé a forcée de renoncer à ses habitudes : *Une coquette* ÉMÉRITE.

— Art. rom. Il se disait du soldat qui avait obtenu son congé.

ÉMERSION, n. f. (*emersio*, action de sortir d'un milieu plus dense ou plus obscur.) Pron. *é-mer-cion.* — Astr. Réapparition d'un astre éclipsé : *L'*ÉMERSION *des satellites de Jupiter.*

— *Minute* ou *scrupule d'émersion,* arc décrit par le centre de la lune depuis le moment où elle commence à se dégager de l'ombre de la terre jusqu'à la fin de l'éclipse.

— Phys. Action d'un solide qui s'élève à la surface d'un fluide plus pesant que lui. ‖ Action de tout objet qui sort du sein d'un fluide. Il est opposé à *Immersion.*

ÉMÉRUS, n. m. Bot. Séné bâtard. ‖ V. SÉNÉ.

ÉMERVEILLABLE, adj. des 2 g. (*émerveiller.*) Pron. *é-mer-vè-iabl.* — Qui étonne, qui est capable d'étonner. ‖ Vieux.

ÉMERVEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Émerveiller : *Il est* ÉMERVEILLÉ *de tout ce qu'il voit.*

Du ton que tu prends là je suis *émerveillé.* (C. Del.)

— Absol. : *Nous sommes* ÉMERVEILLÉS.

Syn. Émerveillé, stupéfait. *Émerveillé* exprime une sorte de charme exercé sur l'esprit ; *stupéfait* marque la stupeur produite par une chose surprenante, inattendue. On est *émerveillé* en présence ou à la nouvelle d'un événement surnaturel, et *stupéfait* de l'audace d'un filou qui nous vole notre montre en plein jour et en pleine rue.

ÉMERVEILLEMENT, n. m. (*émerveiller.*) Pron. *é-mèr-vè-y-man.* — Étonnement, stupéfaction : *Je regardais avec des alternatives d'effroi et d'*ÉMERVEILLEMENT. (Em. Souv.) *Mon* ÉMERVEILLEMENT *dure toujours, que le fils de Samuel nous ait fait banqueroute six mois après avoir pris notre argent, et qu'il ait trouvé le secret de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir.* (Volt.)

ÉMERVEILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*merveille.*) Pron. *é-mèr-vè-ié.* — Causer de l'étonnement, de l'admiration, de la stupéfaction.

— On tourne le plus souvent par le passif : *Je suis* ÉMERVEILLÉ *de ce spectacle.*

= **S'émerveiller,** v. pron. Ressentir de l'étonnement, de l'admiration : *Il n'y a pas de quoi s'*ÉMERVEILLER. *Qui ne s'en* ÉMERVEILLERAIT ? (Acad.) *Elles se regardent, se rassurent, s'*ÉMERVEILLENT. (Em. Souv.)

ÉMÉTICITÉ, n. f. (*émétique.*) Méd. Propriété, vertu d'un médicament qui produit le vomissement. *L'antimoine constitue l'*ÉMÉTICITÉ *de la préparation dans laquelle il entre.*

ÉMÉTINE, n. f. (ἔμετος, vomissement ; gr.) Pron. *é-mé-tinn.* — Chim. Alcali qu'on extrait de l'ipécacuana.

ÉMÉTIQUE, n. m. (ἐμετικός, qui fait vomir ; gr.) Pron. *é-mé-tik.* — Violent vomitif qui contient de l'antimoine : *Prendre de l'*ÉMÉTIQUE. *L'*ÉMÉTIQUE *l'a sauvé.* (Acad.)

— Par extens. Un vomitif quelconque : *L'ipécacuana, le sulfate de zinc, sont des* ÉMÉTIQUES. (Acad.)

ÉMÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἐμετικός, gr.) Pron. *é-mé-tik.* — Chim. Il se dit des sels dont l'émétine fait la base.

— Pharm. Qui contient de l'émétique : *Poudre, vin* ÉMÉTIQUE.

ÉMÉTISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*émétique.*) Pron. *é-mé-ti-zé.* — Mettre de l'émétique dans un breuvage : ÉMÉTISER *une tisane.*

ÉMETTRE, v. tr. ou act. irrég. 4[e] conj. (*emittere ;* lat., m. sign.) (*J'émets, tu émets, il émet, nous émettons, vous émettez, ils émettent ; j'émettais, nous émettions ; j'émis, nous émîmes ; j'émettrai, nous émettrons ; j'émettrais, nous émettrions ; émets, émettons ; que j'émette, que nous émettions ; que j'émisse, que nous émissions ; émettant ; émis, émise.*) Produire au dehors.

— Fig. Produire, faire connaître, manifester : ÉMETTRE *un vœu.* ÉMETTRE *des idées, des opinions,* etc. *Le droit, qui est une partie de la morale, n'*ÉMET *ses prescriptions et ses règles que sous l'autorité de la religion.* (Lerminier.)

— Mettre en circulation : ÉMETTRE *des valeurs, des billets,* etc. *On n'*AVAIT *plus* ÉMIS *de bons d'arrérage, car les rentiers allaient être désormais payés en argent.* (Thiers.)

— Anc. Interjeter un appel : ÉMETTRE *appel comme d'abus.*

ÉMEU, n. m. Zool. Le casoar à casque.

ÉMEUT, n. m. Pron. *é-meu.* — Fauconn. Excréments des oiseaux de proie : *L'*ÉMEUT *de l'oiseau doit être blanc et clair.*

ÉMEUTE, n. f. (*emovere, emotum,* remuer, agiter ; lat.) Pron. *é-meutt.* — Tumulte, sédition, soulèvement populaire :

L'*émeute*, encor l'*émeute*, hydre des carrefours,
Que le galop disperse, et qui renaît toujours. (Barthél.)

*Une nuit, il y eut un attroupement de trois ou quatre mille personnes, et une espèce d'*ÉMEUTE *dans la rue qu'habitait le prince.* (Mérim.)

ÉMEUTIER, n. m. (*émeute.*) Pron. *é-meu-tié.* — Néol. Celui qui excite le peuple aux émeutes, à la sédition : *Il a trouvé, même dans le palais d'un roi, un asile contre les* ÉMEUTIERS *et les pamphlétaires.* (Cuv. Fleury.)

ÉMEUTIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*émeu.*) Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie qui déchargent leur ventre.

ÉMIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*mie.*) Froisser un corps entre ses doigts de manière à le mettre en petites parties : ÉMIER *du pain, de la cassonade.* (Acad.)

ÉMIETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Émietter : *Un magnifique cuir espagnol, animé de figures en relief, mais où les dorures sont* ÉMIETTÉES *et rougies, couvre les murs.* (H. de Balzac.)

ÉMIETTEMENT, n. m. Pron. *é-miett-man.* — Didact. Action d'émietter, de diviser un corps dont les parties se séparent aisément sous les doigts.

ÉMIETTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*miette.*) Pron. *é-miè-té.* — Mettre en miettes : *J'*ÉMIETTE *le pain qui reste de mon déjeuner.* (Em. Souv.)

— Fig. *Bientôt j'allais quitter ma patrie pour* ÉMIETTER *mes jours en divers climats.* (Chateaubr.)

Ces chants que ton génie *émiette*
Tombent à la vague inquiète,
Qui n'a jamais rien entendu. (V. Hugo.)

= **S'émietter,** v. pron. Être émietté ; tomber en miettes : *Les corps mous et friables s'*ÉMIETTENT *aisément.*

ÉMIGRANT, part. prés. du v. Émigrer.

ÉMIGRANT, ANTE, n. des 2 g. (*émigrer.*) Qui émigre, qui quitte son pays pour aller s'établir ailleurs : *Le grand nombre des* ÉMIGRANTS *annonce la misère d'un pays.* (Acad.) *Le nombre des* ÉMIGRANTES

est généralement inférieur à celui des ÉMIGRANTS.

— Adjectiv. Dans le même sens : *Troupe* ÉMIGRANTE. *Des populations* ÉMIGRANTES.

ÉMIGRATION, n. f. (*emigratio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-migh-ra-cion.* — Action d'émigrer : *Les* ÉMIGRATIONS *se multiplièrent malgré les défenses de l'autorité.* (Acad.)

— Résultat de cette action ; état des émigrants : *Les maux de l'*ÉMIGRATION. *Pendant son* ÉMIGRATION.

— Personnes qui émigrent en masse : *L'*ÉMIGRATION *qui suivit la révocation de l'édit de Nantes appauvrit la France.*

— Par extens. Passage des oiseaux d'une contrée dans une autre.

ÉMIGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Émigrer : *Les princes* ÉMIGRÉS. *Des familles* ÉMIGRÉES.

— N. des 2 g. : *Un* ÉMIGRÉ, *une* ÉMIGRÉE. *Les* ÉMIGRÉS *protestants. Les biens des* ÉMIGRÉS *furent séquestrés et vendus. L'attaque sera-t-elle licite aux* ÉMIGRÉS, *et interdite aux bons citoyens ?* (Lamart.)

ÉMIGRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*emigrare* ; lat., m. sign.) Pron. *é-migh-ré.* — Sortir de sa patrie pour aller s'établir à l'étranger : *Cette loi est trop dure, elle fera* ÉMIGRER *bien du monde.* (Acad.) *Au commencement de la révolution, une grande partie de la noblesse* ÉMIGRA.

Vous vous dites proscrit ; vous *émigrez* sans doute ?
(Pons.)

ÉMIGRETTE, n. f. Pron. *é-migh-rètt.* — Jeux. Petit instrument qui consiste en un disque de bois, d'ivoire ou d'écaille, creusé et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque remonte le long de la corde : *Jeu de l'*ÉMIGRETTE. *Une* ÉMIGRETTE.

ÉMINCÉ, ÉE, part. pass. du v. Émincer : *Du mouton* ÉMINCÉ.

— N. m. Art. culin. Viande coupée en morceaux très-minces : *Un* ÉMINCÉ *de poularde.*

ÉMINCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mince.*) Pron. *é-main-cé.* — Le *c* du rad. *éminc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous émincons, il éminça*, etc. — Couper en tranches minces : ÉMINCER *de la viande.*

ÉMINE, n. f. Pron. *é-minn.* — Anc. Mesure de capacité pour les grains : *Mon père nous a laissé deux cents* ÉMINES. (Did.)

ÉMINEMMENT, adv. Pron. *é-mi-na-man.* — A un degré éminent ; au plus haut degré ; au dernier point : *Il possède* ÉMINEMMENT *cette science, cette vertu.* (Acad.) *Ils méritent* ÉMINEMMENT *les respects et la reconnaissance du genre humain.* (Maury.) *Les métaux sont* ÉMINEMMENT *conducteurs de l'électricité.* (Millin.) *La discipline est chose* ÉMINEMMENT *civilisatrice.* (Ph. Chasles.)

— Philos. scol. Virtuellement par oppos. à Formellement : *L'effet est contenu* ÉMINEMMENT *dans la cause.* (Acad.)

ÉMINENCE, n. f. (*eminentia*, élévation ; lat.) Pron. *é-mi-nanss.* — Lieu éminent, élevé. Il se dit de toute élévation de terrain : *Les ennemis s'étaient logés, postés sur une* ÉMINENCE. *Il s'est saisi de toutes les* ÉMINENCES. (Acad.)

— Fig. Supériorité, haut degré : *L'Église romaine a cette* ÉMINENCE *d'autorité qui naît des marques extérieures.*

— Fig. et mor. Grandeur d'âme, élévation de vues, puissance, supériorité intellectuelle : *Ils affectent de ne rien estimer là où une* ÉMINENCE *bien avérée ne subjugue pas.* (Lacret.) || Néolog.

— Anat. Saillie.

— Titre donné aux cardinaux depuis Urbain VIII : *Son* ÉMINENCE *le cardinal. On lui donne de l'*ÉMINENCE. *Les quakers ne reconnaissent ni Excellence ni* ÉMINENCE. (Rayn.)

Il marche gravement ainsi qu'une *éminence*. (Lam.)

— Le grand maître de Malte portait également ce titre.

ÉMINENT, ENTE, adj. (*eminens* ; lat., m. sign.) Pron. *é-mi-nan, nantt.* — Haut, élevé : *Lieu* ÉMINENT.

— Fig. Qui est au-dessus de tous : *Un homme d'un savoir* ÉMINENT, *qui a des qualités* ÉMINENTES. (Acad.)

Un seigneur *éminent* en richesse, en puissance. (Rac.)

*Nous revîmes à Lyon l'*ÉMINENTE *artiste.* (G. Sand.) *Les dons* ÉMINENTS *qui depuis sa jeunesse avaient charmé toute la société polie, apparaissaient ce jour-là dans tout leur éclat.* (De Broglie.)

— Très-grand : *Une* ÉMINENTE *vertu. Un péril, un danger* ÉMINENT. || *SYN.* V. IMMINENT.

ÉMINENTISSIME, adj. superlatif. des 2 g. Pron. *é-mi-nan-ti-cim.* — Très-éminent. Qualification des cardinaux et du grand maître de Malte : *L'*ÉMINENTISSIME *cardinal de Richelieu. Altesse* ÉMINENTISSIME.

ÉMIR, n. m. (m. arabe ; *commandeur.*) Titre que portent les descendants de Mahomet, surtout ceux qui le sont par les femmes.

ÉMIS, ISE, part. pass. du v. Émettre : *Toujours frappées, toujours* ÉMISES *au nom de l'autorité souveraine, les monnaies sont les monuments les plus certains et les plus authentiques de l'histoire.* (Valckenaer.)

— Fig. : *Tel vœu a été* ÉMIS *par le conseil municipal. Les opinions aujourd'hui ne sont pas librement* ÉMISES.

— Dr. can. : *Des vœux non valablement* ÉMIS, des vœux qui ne sont point valides.

ÉMISSAIRE, n. m. (*emissus*, de *emittere*, envoyer ; lat.) Pron. *é-mi-cèr.* — Celui qui a la mission secrète de s'introduire quelque part, pour y tramer quelque intrigue, répandre certains bruits, donner des avis ; faire, en un mot, l'office d'agent provocateur : *Il se disposa à marcher sur la capitale, où ses* ÉMISSAIRES *lui annonçaient qu'il était impatiemment attendu.* (Mérim.)

— Arch. Canal, tuyau qui sert à vider un bassin, un amas d'eau.

— N. f. Anat. Petite veine du crâne.

— Adj. *Bouc émissaire*, bouc que le grand prêtre, chez les Hébreux, chassait dans le désert, après l'avoir accablé d'imprécations, pour les détourner de la tête du peuple.

— Fig. et fam. Celui sur lequel on a l'habitude de faire retomber tous les torts, toutes les fautes des autres : *Ce pauvre homme est un véritable* BOUC ÉMISSAIRE.

Syn. Émissaire, espion. L'*émissaire* suggère, provoque un soulèvement ; l'*espion* observe et dénonce un complot. Le rôle du premier est plus actif ; celui du second est plus occulte. L'*émissaire* parle, se montre, répand des bruits vrais ou faux pour fomenter des espérances ou des craintes qui doivent également porter à la sédition, l'*espion* se tait, se glisse furtivement, a recours à toutes sortes de feintes pour recueillir plus aisément les bruits et les confidences dont il va rendre compte à ceux qui le payent.

ÉMISSIF, IVE, adj. (*émis.*) Pron. *é-mi-cif, civ.* — Phys. Il se dit de la faculté qu'ont certains corps d'émettre du calorique ou de la lumière : *Pouvoir* ÉMISSIF.

ÉMISSION, n. f. (*emissio* ; lat., m. sign.) Pron. *émi-cion.* — Action par laquelle une chose est poussée, lancée au dehors : *L'*ÉMISSION *des rayons du soleil. L'odeur est l'impression que fait sur nous l'*ÉMISSION *des corpuscules émanés de certains corps.* (Acad.) ÉMISSION *de voix*, etc.

— Mise en circulation de la monnaie : ÉMISSION *de papier-monnaie, de billets de banque, de nouvelles pièces de monnaie.*

— Dr. canon. *Émission des vœux*, prononciation solennelle des vœux.

EMMAGASINAGE, n. m. Pron. *an-ma-ga-zi-naj.* — Action d'emmagasiner : EMMAGASINAGE *de marchandises. Droit, frais d'*EMMAGASINAGE.

EMMAGASINÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmagasiner : *Marchandises* EMMAGASINÉES.

EMMAGASINEMENT, n. m. (*emmagasiner.*) Pron. *an-ma-ga-zinn-man.* — Néol. Action d'emmagasiner ; M. sign. qu'*Emmagasinage* : *Faire l'*EMMAGASINEMENT *des marchandises.*

— Fig. Entassement : *L'expérience ne prouve que trop qu'il peut y avoir un* EMMAGASINEMENT *de connaissances qui ne constitue pas l'éducation intellectuelle.* (Dupanloup.)

EMMAGASINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans ; lat., *magasin.*) Pron. *an-ma-ga-zi-né.* — Mettre en magasin : EMMAGASINER *des marchandises. Il y avait peu de bénéfices sur ces matières lourdes, difficiles à remuer, à* EMMAGASINER. (H. de Balz.)

— Renfermer et conserver dans un appareil : *Ils essayèrent sans plus de succès d'*EMMAGASINER *la fumée.* (L. Figuier.)

— Par extens. Ranger ensemble, arranger : *Ce garçon faisait des collections de minéraux et de coquillages, savait empailler les oiseaux,* EMMAGASINAIT *dans sa chambre un tas de curiosités achetées à bon marché.* (H. de Balz.)

— Fig. : *J'ai vu autant et plus de tableaux que vous ; ma tête en a* EMMAGASINÉ *plus que tous les potentats du monde n'en peuvent acquérir.* (Did.)

EMMAIGRIR, v. tr. V. AMAIGRIR.

EMMAILLOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmaillotter : *Les enfants qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré doivent être plus forts que ceux qui sont* EMMAILLOTTÉS. (Buffon.)

EMMAILLOTTEMENT, n. m. (*emmailotter.*) Pron. *an-ma-iott-man.* — Action d'emmaillotter.

EMMAILLOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. *maillot.*) Pron. *an-ma-iot-é.* — Mettre en maillot, envelopper de langes : *Les sauvages n'*EMMAILLOTTENT *point les enfants.* (Acad.) *A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mère qu'on lui donne de nouveaux liens ; on l'*EMMAILLOTTE, *on le couche la tête fixe et les jambes allongées, les bras pendants à côté du corps.* (Buff.)

EMMANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmancher : *Couteau bien* EMMANCHÉ, etc. *Il combat de près avec le sabre, et de loin avec une longue lance dont la pointe est artistement* EMMANCHÉE. (V. Hugo.)

— Qui est attaché à une autre chose, comme un outil à son manche : *Toutes ces choses-là sont mal* EMMANCHÉES.

— Fig. et par anal. :

Le héron au long bec *emmanché* d'un long cou. (La F.)

— Fig. : *Affaire* EMMANCHÉE, *affaire qui n'est pas encore* EMMANCHÉE.

— Peint. *Membre bien emmanché, mal emmanché*, membre qui se joint bien, qui se joint mal au corps dont il fait partie : *Ce bras est fort mal* EMMANCHÉ. (Acad.)

— Blas. Il se dit des haches, faux, etc., qui ont un manche d'un émail différent : *D'azur, à trois faux d'argent* EMMANCHÉES *d'or.*

EMMANCHEMENT, n. m. (*emmancher.*) Pron. *an-manch-man.* — Action d'emmancher : *L'*EMMANCHEMENT *d'un couteau.*

— Peint. et sculpt. Manière dont les membres sont joints entre eux ou au tronc.

EMMANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans lat., *manche.*) Pron. *an-man-ché.* — Mettre un manche à quelque instrument, comme une faux, une cognée, etc. : EMMANCHER *une faux,* EMMANCHER *une cognée*, etc.

Le père bûcheron *emmanche* sa cognée. (E. Augier.)

— Fig. et fam. *Emmancher une affaire*, l'entamer, la commencer.

— Intr. Mar. Il se dit d'un navire qui entre dans la Manche.

= **S'emmancher**, v. pron. Fam. et fig. Il se dit en parl. d'une affaire, d'une entreprise qu'on commence à exécuter : *Cette affaire* S'EMMANCHE *bien,* S'EMMANCHE *mal*, etc.

EMMANCHEUR, n. m. (*emmancher.*) Pron. *an-man-cheur.* — Celui qui emmanche, dont l'état est d'emmancher les outils, les instruments.

EMMANCHURE, n. f. (*emmancher.*) Pron. *an-man-chur.* — Techn. Il se dit des ouvertures pratiquées dans un vêtement d'homme ou de femme, auxquelles on adapte les manches : *Les* EMMANCHURES *d'un habit, les* EMMANCHURES *d'une robe.*

EMMANNEQUINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mannequin*, panier.) Pron. *an-mann-ki-né.* — Jard. Lever un arbuste, une plante en motte, et les mettre ainsi dans des paniers appelés mannequins : *Le jardinier a soin d'*EMMANNEQUINER *les arbustes précieux et délicats.*

EMMANTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmanteler. Couvert d'un manteau. || Vieux.

— Fig. Couvert, enveloppé, en parlant des petits de l'alouette : *D'un blond duvet* EMMANTELÉS. (Ronsard.)

— Zool. *Corneille emmantelée*, d'un plumage gris cendré sous les ailes et noir sous le ventre.

— Art mil. Il se disait, par oppos. à *démantelé*, d'une place défendue par des murs, des fortifications.

EMMANTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*manteau*, anc. *mantel.*) Fortif. Revêtir une place d'une enceinte. C'est l'opposé de *démanteler.*

EMMARCHEMENT, n. m. Pron. *an-mar-ch-man.* — Technol. Disposition des marches d'un escalier.

— Entaille faite pour recevoir les marches d'un escalier.

— *Ligne d'emmarchement*, ligne tracée sur l'épure d'un escalier, ordinairement au milieu de la longueur des marches.

EMMARGOUILLÉ, ÉE, adj. (*margouillis.*). Pron. *an-mar-gou-ié.* — Néolog. Sali : *L'église est sale, et les sculptures sont* EMMARGOUILLÉES *de badigeon jaune.* (V. Hugo.)

EMMARINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marine.*) Pron. *an-ma-ri-né.* — Mar. Garnir un vaisseau de l'équipage nécessaire : EMMARINER *un vaisseau.*

— Accoutumer à la mer.

EMMARQUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marquis.*) Pron. *an-mar-ki-zé.* — Ironiq. Donner le titre de marquis ; traiter de marquis.

= **S'emmarquiser**, v. pron. Par plaisant., Prendre la qualité de marquis.

EMMASSEMENT, n. m. (*masse.*) Pron. *an-mass-man.* — Art milit. Évolution qui consiste à réunir l'infanterie en masse, à former les masses dans les grandes manœuvres.

EMMASSER, v. tr. ou act. (*masse.*) Art. mil. Former les masses, faire l'emmassement.

EMMÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mèche.*) Pron. *an-mé-ché.* — Techn. Mettre une mèche dans la gorge d'une pièce d'artifice.

EMMÊLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mêler.*) Pron. *an-mé-lé.* — Anc. Mélanger, confondre.

— Pêch. Mélanger, brouiller les filets.

EMMÉNAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Emménager : *J'étais à peine* EMMÉNAGÉ.

— Mar. Qui est bien distribué ; dont les emménagements sont bien ménagés : *Ce bâtiment est bien* EMMÉNAGÉ.

EMMÉNAGEMENT, n. m. (*emménager.*) Pron. *an-mé-naj-man.* — Action de placer, de ranger ses meubles dans un logement qu'on vient occuper : *Il s'occupa avant tout de l'ameublement de son cabinet et de l'*EMMÉNAGEMENT *de sa bibliothèque.* (H. de Balz.)

— Mar. Opération qui consiste à pratiquer des divisions, des compartiments, pour former l'intérieur d'un vaisseau.

— Au plur. Compartiments d'un vaisseau : *Les soutes, les faux ponts, les chambres d'officiers*, etc., *sont des emménagements.* (Acad.) V. AMÉNAGEMENTS.

EMMÉNAGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*en*, dans, et *ménage.*) Pron. *an-mé-na-jé.* — Il prend l'*e* euphon. après le rad. *emménag* quand la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous emménageons, il emménagea.* — Faire transporter et mettre en place ses meubles dans un logement que l'on va occuper.

— V. tr. ou act. *Emménager quelqu'un*, se charger des soins de son emménagement.

— Mar. Construire, pratiquer les emménagements d'un navire.

= **S'emménager**, v. pr. S'installer dans un nouveau domicile : *Il lui a fallu huit jours pour* S'EMMÉNAGER. (Acad.)

— Se mettre dans ses meubles : *Il* S'EMMÉNAGE *peu à peu.* (Acad.)

EMMÉNAGOGRAPHIE, n. f. Pron. *an-mé-na-go-gra-fi.* — Didact. Traité sur les médicaments emménagogues.

EMMÉNAGOGUE, adj. et n. m. (τὰ ἔμμηνα, les menstrues ; ἀγωγός, qui sert à faire sortir ; gr.) Pron. *an-mé-na-gogh.* — Méd. Il se dit de médicaments propres à déterminer l'apparition du flux menstruel.

EMMÉNOLOGIE, n. f. (τὰ ἔμμηνα, les menstrues ; λόγος, discours ; traité.) Pron. *an-mé-na-lo-ji.* — Didact. Traité sur la menstruation.

EMMENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en, mener.*) Pron. *an-me-né.* — Le dernier *e* du radic. *emmen* se change en *è* ouvert quand la termin. commence par un e muet : il *emmène, il emmènera.* — Faire partir quelqu'un avec soi, le mener ailleurs : EMMENEZ *cet homme, je vous prie. Il quitta l'armée, et* EMMENA *deux régiments avec lui.* (Acad.) *Il* EMMÈNE *captif ce premier auteur de notre captivité.* (Mass.) *Par tout ce que vous avez de plus sacré,* EMMENEZ-*la, et sauvez son honneur.* (C. Delav.) *Aristippe* EMMENA *ces trois belles filles jusqu'à la porte de sa maison.* (J. Janin.) *On arrête, on* EMMÈNE, *on emprisonne tous ceux qui pouvaient paraître coupables.* (P. L. Courier.)

Nous devons être seuls. — Laisse-nous donc, nourrice ;
Emmène en même temps les femmes... (Ponsard.)

*Il faut l'*EMMENER *sur-le-champ chez le commissaire de police.* (Em. Souv.)

— Avec un nom de choses pour complément, Emporter : *Il* A EMMENÉ *les marchandises.* (Acad.)

EMMENOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*menottes.*) Pron. *an-me-no-té.* — Mettre des menottes, des fers aux mains : EMMENOTTER *des malfaiteurs.*

EMMÉTRAGE, n. m. (*emmétrer.*) Pron. *an-mé-traj.* — Construct. Opération d'emmétrer.

EMMÉTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en, mètre.*) Pron. *an-mé-tré.* — Constr. Disposer des matériaux de manière à faciliter le mesurage métrique.

EMMEULAGE, n. m. Pron. *an-meu-laj.* — Agric. Action d'emmeuler.

EMMEULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meule.*) Pron. *an-meu-le.* — Agric. Mettre les foins en tas, en meules.

EMMIELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmieller.

— Adj. *Du cidre* EMMIELLÉ. *Les bords* EMMIELLÉS *d'un vase.*

— Fig. D'une douceur affectée : *Des paroles* EMMIELLÉES. (J. J. R.) *On vous écrira une lettre* EMMIELLÉE.

Un parler *emmiellé* de sa lèvre coulait. (Ponsard.)

EMMIELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*miel.*) Pron. *an-miè-lé.* — Enduire de miel : EMMIELLER *le mors aux jeunes poulains pour les y accoutumer.*

— Mêler du miel dans une liqueur : EMMIELLER *du vin, du cidre.*

— Fig.

Celui-là n'a jamais tourmenté sa nature,
Emmielle son langage, ou masqué sa figure. (Ancelot.)

— Fig. *Emmieller les bords du vase*, se servir de paroles emmiellées ou de quelque artifice pour faire paraître agréable ou facile une chose désagréable ou difficile.

EMMIELLURE, n. f. Pron. *an-miè-lur.* — Agric. Amaigrissement des blés qui restent longtemps verts et mûrissent difficilement.

EMMIELLURE, n. f. (*miel.*) Pron. *an-miè-lur.* — Méd. vét. Topique dont le miel fait la base, et qu'on applique dans certains cas sur le pied d'un cheval.

EMMITONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmitonner ; et adj. : *Femme* EMMITONNÉE. *On le trouvait* EMMITONNÉ *dans les martes jusqu'aux oreilles.* (Mont.)

EMMITONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*miton*, ou *mitaine*, sorte de gant fourré.) Autrefois, envelopper dans une étoffe douce et moelleuse.

— Fig. *Emmitonner quelqu'un*, le circonvenir, le tromper avec adresse.

EMMITOUFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmitoufler : *Il a la figure tout* EMMITOUFLÉE.

Notre sournois, l'air grave et boursouflé,
Du laticlave était *emmitouflé.* (La Chauss.)

— Prov. et fig. *Jamais chat emmitouflé ne prit souris.*

— Fig. Embarrassé : *Dès que j'aurai la tête moins* EMMITOUFLÉE, *je reverrai ce procès avec attention.* (Volt.)

EMMITOUFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*emmi*, au milieu ; *touffe.*) Pron. *an-mi-touf-lé.* — Fam. Envelopper quelqu'un chaudement, surtout au cou et à la tête, de fourrures, de tissus épais. *Il faut bien* EMMITOUFLER *ce vieillard, par le froid qu'il fait.* (Ac.)

= **S'emmitoufler**, v. pr. : *Elle aime à* S'EMMITOUFLER. *J'ai pensé qu'en* M'EMMITOUFLANT *ainsi, ma sortie me ferait plus de bien que de mal.* (H. de Balz.)

— Il se dit par extension d'une personne qui se couvre d'une manière exagérée, embarrassante.

EMMITRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mitre.*) Pron. *an-mi-tré.* — Donner la mitre à un évêque, le sacrer.

EMMORTAISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mortaise.*) Pron. *an-mor-tè-zé.* — Arts et mét. Faire entrer dans une mortaise.

EMMOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmotter : *Les Génois vendent de jeunes orangers et de jeunes citronniers* EMMOTTÉS. (Acad.)

EMMOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*motte.*) Pron. *an-mo-té.* — Jard. Entourer, couvrir d'une motte de terre la racine d'un plant, d'un arbre, etc.

EMMUSELÉ, ÉE, part. pass. du v. Emmuseler.

— Blas. Il se dit d'un animal qui est représenté avec une muselière d'un autre émail que son corps.

EMMUSELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*museau.*) Pron. *an-muz-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *emmusel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *J'emmuselle, il emmusellerait.* — Mettre une muselière à un animal : EMMUSELER *un chien.* EMMUSELER *un veau pour l'empêcher de teter.* (Acad.)

— Fig. Rendre quelqu'un docile par la ruse : *Je saurai l'*EMMUSELER.

EMOI, n. m. (*emovere*, émouvoir ; lat.) Pron. *é-moa.* — Émotion subite, vive inquiétude, grand trouble : *Mettre toute une maison en* ÉMOI ; *en grand* ÉMOI.

— Poét. Attendrissement. *Un doux* ÉMOI. (Acad.)

— Techn. Fort plancher de bois, établi, entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

ÉMOLLIENT, ENTE, adj. (*emolliri*, rendre mou ; lat.) Pron. *émo-lian, liantt.* — Pharm. Il se dit des remèdes soit internes, soit externes, qui servent à relâcher, à détendre, à ramollir les parties enflammées ou trop dures : *Cataplasme* ÉMOLLIENT. *Farines* ÉMOLLIENTES.

— N. m. : *Les gommes, les huiles grasses, fraîches, agisssent aussi comme* ÉMOLLIENTES. (Robin.)

ÉMOLUMENT, n. m. (*emolumentum* ; lat., m. sign.) Pron. *é-mo-lu-man.* — Avantage, profit, gain : *Tirer un grand* ÉMOLUMENT, *de grands* ÉMOLUMENTS *de quelque chose.* (Acad.)

— Plur. Appointements attachés à une place, à une fonction ; salaire : *Les juges, pour rester intègres, ont besoin d'être au-dessus de la corruption par des* ÉMOLUMENTS *fixes et suffisants.* (Lam.)

— Part. Profits et avantages casuels qui proviennent d'une charge, d'un emploi, par oppos. aux revenus fixes et certains : *Il s'était réservé les gages de cet office, de cette charge, et il en laissait les* ÉMOLUMENTS *à ceux qui travaillaient sous lui.* (Acad.)

ÉMOLUMENTAIRE, adj. des 2 g. (*émolument.*) Pron. *é-mo-lu-man-tèr.* — Qui concerne les émoluments : *Portion* ÉMOLUMENTAIRE.

ÉMOLUMENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*émolument.*) Pron. *é-mo-lu-man-té.* — Gagner, faire quelque profit ; il est vieux, et se prend toujours en mauvaise part : *Cet homme ne cherche qu'à* ÉMOLUMENTER. (Acad.)

ÉMONCTOIRE, n. m. (*emungere*, moucher ; décharger ; lat.) Pron. *é-monk-toar.* — Méd. Organe ou moyen destiné à faciliter ou à provoquer les excrétions : *Les narines sont des* ÉMONCTOIRES *naturels. Les reins et la vessie sont les* ÉMONCTOIRES *de l'urine. Les cataplasmes, les vésicatoires sont des* ÉMONCTOIRES *artificiels.*

ÉMONDAGE, n. m. (*émonder.*) Pron. *é-mon-daj.* — Agric. Action d'émonder.

ÉMONDE, n. f. Faucon. Fiente d'un oiseau de proie.

ÉMONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*emundare*, nettoyer ; lat.) Pron. *é-mondé.* — Jard. Débarrasser un arbre des chicots, des lichens, etc. ; en retrancher les branches sèches ou inutiles : *On* ÉMONDE *les arbres fruitiers et les arbres d'ornement.* ÉMONDER *des treillages.* (Acad.) *L'arbre doit une nouvelle vie au tranchant qui l'*ÉMONDE. (Lam.)

ÉMONDES, n. f. pl. (*émonder.*) Pron. *é-mond.* — Jard. Branches que retranche l'émondeur : *On fait des fagots avec les* ÉMONDES.

ÉMONDEUR, n. m. Ouvrier qui émonde les arbres : *Les chants de l'*ÉMONDEUR.

Saules dont l'*émondeur* effeuillait la couronne. (Lam.)

— Agric. Sorte de crible dont on se sert pour nettoyer le blé.

ÉMORFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*morfil.*) Pron. *é-mor-fi-lé.* — Technol. Enlever le morfil et les vives arêtes d'une pièce de métal.

ÉMOTION, n. f. (*emotum*, sup. du v. *emovere*, remuer, agiter ; lat.) Pron. *é-mo-cion.* — Mouvement, trouble excité dans les humeurs, dans l'économie : *Ne cherchons pas la volupté dans la satisfaction des sens, ni dans l'*ÉMOTION *des appétits.* (St-Évr.)

— Agitation causée dans l'âme par quelque passion, violent ébranlement moral : *L'homme qui a un peu usé ses* ÉMOTIONS *est plus pressé de plaire que d'aimer.* (G. Sand.)

... Quand le cœur, plus fort que ses *émotions*,
Respire hardiment le vent des passions. (Lam.)

— Étonnement des esprits : *Cette nouvelle inattendue lui causa une grande* ÉMOTION. *J'étais tremblant d'*ÉMOTION, *avec de grosses larmes dans les yeux.* (E. Souv.) *Je ne peux pas voir une robe de juge sans* ÉMOTION. (C. Del.)

— Mouvement, agitation populaire qui est comme les symptômes de la sédition près d'éclater : *Calmer l'*ÉMOTION *populaire.* (Acad.) *Ils leur promirent la vie sauve, à la condition qu'ils se tiendraient renfermés jusqu'à ce que l'*ÉMOTION *populaire fût complétement apaisée.* (Mérim.)

— Anc. Émeute, sédition : *Il est dangereux de se trouver au milieu d'une* ÉMOTION *populaire.*

ÉMOTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*émotion.*) Pron. *é-mo-cio-né.* — Néol. Causer une émotion, des émotions.

ÉMOTTAGE, n. m. Pron. *é-mo-taj.* — Agric. Action d'émotter.

ÉMOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*motte.*) Pron. *é-mo-té.* — Agric. Briser les mottes d'un champ avec une herse, ou un autre instrument.

— Techn. Casser ou écraser les grosses agglomérations de sucre.

ÉMOTTOIR, n. m. (*émotter.*) Pron. *é-mo-toar.* — Agric. Sorte de batte qui sert à briser les mottes de terre.

ÉMOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mouche.*) Pron. *é-mou-ché.* — Débarrasser des mouches : ÉMOUCHER *un cheval.* (Acad.)

— Agric. Réunir les grains de blé séparés de l'épi par l'action du battage.

— Escr. *Émoucher un fleuret*, en ôter la mouche ou le bouton pour l'aiguiser et pour en faire une arme offensive.

= **S'émoucher**, v. pron. Se débarrasser des mouches.

— Fig. *Il faisait chaud sous l'enseigne du prince, et il faisait bon s'*ÉMOUCHER *de droite et de gauche ; chacun de nous eut à jouer des bras jusqu'à tomber de fatigue.* (Mérim.)

ÉMOUCHET, n. m. Pron. *é-mou-chè.* — Oiseau de proie moins grand que l'épervier, auquel il ressemble ; on donne ce nom à toutes les petites espèces du genre Faucon : *Vous jetterez un cri de douleur en voyant tomber sur une tourterelle un* ÉMOUCHET *qui lui enfonce ses griffes d'acier jusqu'au cœur.* (H. de Balz.)

— Techn. Crin de la queue du cheval.

ÉMOUCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Émoucheter.

— Technol. Il se dit d'une pointe très-fine qui est cassée.

ÉMOUCHETER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il double le *t* du radic. *émouchet* avant un *e* muet. — Techn. Casser la pointe fine de quelque instrument.

ÉMOUCHETEUR, n. m. (*émoucher.*) Celui qui chasse les mouches. ‖ Plus souv. : *Émoucheur.*

ÉMOUCHETTE, n. f. (*émoucher.*) Pron. *é-mou-chett.* — Caparaçon fait de mailles, à petites cordes pendantes qui, agitées par les mouvements du cheval, sert à l'émoucheter : *Mettre une* ÉMOUCHETTE *sur un cheval.* (Acad.)

ÉMOUCHEUR, n. m. (*émoucher.*) Celui qui chasse les mouches :

Aussitôt fait que dit : le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche. (La F.)

ÉMOUCHOIR, n. m. (*émoucher.*) Pron. *é-mou-choar.* — Espèce de balai de crins dont on se sert pour émoucher un cheval, surtout quand on le ferre.

ÉMOUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*moudre.*) (*J'émouds, tu émouds, il émoud, nous émoulons, vous émoulez, ils émoulent; j'émoulais, nous émoulions; j'émoulus, nous émoulûmes; j'émoudrai, nous émoudrons; j'émoudrais; nous émoudrions; émouds, émoulons, émoulez; que j'émoule, que nous émoulions; que j'émoulusse, que nous émoulussions; émoulant; émoulu, ue.*) Appuyer sur une meule qu'on fait tourner des instruments de fer ou d'acier pour leur donner le tranchant : ÉMOUDRE *des couteaux, des ciseaux.*

ÉMOULERIE, n. f. (*émoudre.*) Techn. Opération par laquelle on blanchit une lame en appuyant une lime sur la lame mise en mouvement.

ÉMOULEUR, n. m. (*émoudre.*) Celui dont le travail consiste à émoudre les instruments tranchants : *Portez ces couteaux à l'*ÉMOULEUR. (Acad.)

ÉMOULU, UE, part. pass. du v. Émoudre. *Fer* ÉMOULU. *Lance à fer* ÉMOULU.

— *Combattre à fer émoulu*, avec des armes affilées; se battre à outrance.

— Fig. *Se battre à fer émoulu*, disputer, contester sans aucun ménagement.

— Fig. et fam. *Être frais émoulu du collége, de la province*, avoir encore l'ignorance du monde, la gaucherie propres aux collégiens, aux provinciaux : *Vous* ÊTES TOUTE FRAÎCHE ÉMOULUE DE LA PROVINCE; *il faut vous apprendre comme on fait l'amour dans ce pays-ci.* (Dest.)

ÉMOUSSAGE, n. m. (*e* priv., *mousse.*) Pron. *é-mou-çaj.* — Agric. Action de détruire les mousses qui nuisent à une culture.

ÉMOUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Émousser : *Pointe* ÉMOUSSÉE; *instrument* ÉMOUSSÉ, etc.

. . . Mon palais est *émoussé* par l'âge. (Delille.)

— Fig. *Un esprit* ÉMOUSSÉ, *des sens* ÉMOUSSÉS.

Ses goûts sont *émoussés*; ses désirs sont éteints. (Saur.)
... Un tel amour peut faire le partage
De ces cœurs *émoussés* qui ne sentent plus rien
Que le bonheur honteux de séduire. (Desmah.)

ÉMOUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mousse.*) Pron. *é-mou-cé.* — Rendre mousse, moins tranchant, moins aigu; ôter la pointe ou le tranchant à un instrument : ÉMOUSSER *la pointe d'une épée.*

— Fig. Énerver, affaiblir : *Des sensations habituellement très-vives* ÉMOUSSENT *la sensibilité des organes.* (Chomel.)

— Fig. et mor. *La volupté* ÉMOUSSE *le courage. Les longues peines* ÉMOUSSENT *l'esprit.* (Acad.)

Émousser le poignard, décourager l'envie. (Lam.)

= **S'émousser,** v. pr. Être émoussé : *La pointe de ce couteau* S'EST ÉMOUSSÉE. (Acad.) *Tous ses sens* S'ÉMOUSSENT *et perdent leur usage naturel.* (Mass.)

— Fig. *Le courage* S'ÉMOUSSE *dans l'oisiveté.* (Ac.)

Gens dont jamais le cœur ni le fer ne s'*émousse*. (V. H.)

ÉMOUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mousse*) Pron. *é-mou-cé.* — Agric. Détruire la mousse dont le développement nuirait à la végétation : ÉMOUSSER *des arbres.* ÉMOUSSER *une prairie. On* ÉMOUSSE *les arbres pour en favoriser la végétation.* (Acad.)

ÉMOUSSOIR, n. m. (*émousser.*) Pron. *é-mou-çoar.* — Agric. Instrument qui sert à émousser les arbres.

ÉMOUSTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-mouss-ti-ié.* — Mettre en bonne humeur : *Cela vous* ÉMOUSTILLE. *On cherchait en vain à l'*ÉMOUSTILLER. || Il est fam.

— Absol. : *Le vin de Champagne* ÉMOUSTILLE.

ÉMOUVANT, part. pr. du v. Émouvoir.

ÉMOUVANT, ANTE, adj. Qui émeut, attendrit :

Le timbre *émouvant* de sa voix. (Lam.)

Jeux ÉMOUVANTS *de l'intelligence qui se repose dans la fiction des lourdes banalités du réel!* (Em. Souv.)

ÉMOUVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*emovere*; lat., m. sign.) Pron. *é-mou-voar.* — (*J'émeus, tu émeus, il émeut, nous émouvons, vous émouvez, ils émeuvent; j'émouvais, nous émouvions; j'émus, nous émûmes; j'émouvrai, nous émouvrons; j'émouvrais, nous émouvrions; émeus, émouvons, émouvez; que j'émeuve, que nous émouvions; que j'émusse, que nous émussions; émouvant, ému, émue.*) Mettre en mouvement, mouvoir.

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'*émouvoir* sur le pavé glissant. (Boil.)

— Pathol. Produire dans les humeurs, dans l'économie animale une agitation inaccoutumée : *Cette drogue* ÉMEUT *les humeurs.* ÉMOUVOIR *les sens.*

J'écoutai, j'entendis, et jamais voix pareille
Ne sortit d'une bouche et n'*émut* une oreille. (V. H.)

— *Il est facile, difficile à* ÉMOUVOIR. (Acad.) (à être ému.)

— Fig. et fam. *Émouvoir la bile de quelqu'un*, exciter sa colère : *C'est un homme dont il est aisé d'*ÉMOUVOIR *la bile.* (Acad.)

— *Sa bile est aisée à* ÉMOUVOIR (*à être émue*).

— Exciter, soulever, en parl. des flots de la mer : *Il ne faut que le moindre vent pour* ÉMOUVOIR *les flots.* (Acad.)

— Fig. *Émouvoir une sédition, une querelle, une dispute, etc.* : *Ils le firent pour avoir un sujet d'*ÉMOUVOIR *le peuple et d'exciter une sédition.* (La Rochef.)

— Fig. et mor. Faire naître quelque émotion; remuer, exciter quelque sentiment, quelque passion : *Il sait l'art d'*ÉMOUVOIR *les passions.* (Acad.) ÉMOUVOIR *la compassion, la colère de quelqu'un.* ÉMOUVOIR *quelqu'un d'admiration, de pitié*, etc. ÉMOUVOIR *quelqu'un,* ÉMOUVOIR *le cœur. Personne ne s'intéresse à la fortune d'un philosophe, parce qu'il n'a pas les passions qui* ÉMOUVENT *la société.* (Chamf.)

Ce foyer solitaire, où nul bruit de gaîté
Des lares paternels n'*émeut* la gravité. (Ponsard.)

— Absol. : *Ce spectacle* ÉMEUT *fortement.* (Acad.)

— Anc. *Émouvoir à compassion*, toucher de compassion : *Nous la servirons, nous endurerons patiemment ses outrages; cela l'*ÉMOUVRA À COMPASSION. (La Font.)

— *Émouvoir à sédition*, exciter à la sédition.

— Philos. scol. *L'objet émeut la puissance*, la présence de l'objet fait naître le désir, axiome de l'ancienne philosophie scolastique.

= **S'émouvoir,** v. pr. Se mettre en mouvement : *La mer commence à* S'ÉMOUVOIR. (Acad.)

— Fig. Il se dit du peuple qui commence à s'agiter, à se soulever : *Le peuple commençait à* S'ÉMOUVOIR. (Acad.)

Pourtant le roi lui-même à les sauver *s'émeut*. (V. Hugo.)

— Pathol. *Cependant l'appareil nutritif* S'ÉMEUT *tout entier.* (Brill.-Savar.) *Sa bile* S'ÉMEUT.

— Fig. et fam. *Sa bile s'émeut aisément, promptement*, il se met facilement en colère.

— Fig. et mor. : *Je* M'ÉMEUS *d'indignation en voyant le siècle vouloir soumettre à toutes les règles ordinaires une imagination qui se fait gloire de n'en reconnaître aucune.* (C. Del.) *Il ne saurait voir cet homme sans* S'ÉMOUVOIR. (Acad.) *Au moment de tirer l'épée, tous s'étonnèrent et* S'ÉMURENT. (Guizot.)

Pénètre au milieu d'eux sous quelque faux dehors,
Et là ne *t'émeus* pas d'un coup ni d'une injure. (Pons.)
Au seul bruit répandu de sa marche étonnante,
Le Danube *s'émeut*. (Boil.)

— Écon. rur. Il se dit de la graine des vers à soie, lorsqu'elle commence à blanchir.

— Impers : *Il* S'ÉMUT *une grande tempête. Il* S'ÉMUT *une grande querelle.* (Acad.)

EMPAILLAGE, n. m. (*empailler.*) Pron. *an-pa-iaj.* — Action ou art d'empailler les animaux pour les conserver.

EMPAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Empailler : *Un oiseau* EMPAILLÉ, *chaise* EMPAILLÉE; *des arbres* EMPAILLÉS.

...Aimable Tunis,
Où l'on voit, tant ces Turcs ont des façons accortes,
Force gens *empaillés*, accrochés sur les portes. (V. Hugo.)

EMPAILLEMENT, n. m. (*empailler.*) Pron. *an-pa-y-man.* — Empaillage : *L'*EMPAILLEMENT *d'un oiseau.*

EMPAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans; lat., *paille.*) Pron. *an-pa-ié.* — Garnir de paille : EMPAILLER *une chaise.*

— Envelopper de paille : *Il faut bien* EMPAILLER *ces ballots, ces boîtes, ces porcelaines*, etc. (Acad.)

— Jardin. Entourer de paille les arbres fruitiers ou les plantes qu'on veut préserver de la gelée.

— Préparer des animaux morts, de manière à leur conserver leur forme et leur première apparence; on y parvient en enlevant les parties internes, qu'on remplace par de la paille, du foin ou du coton, et en imprégnant la peau de substances qui la garantissent de la putréfaction et des attaques des insectes : *Ce naturaliste* EMPAILLE *fort bien les oiseaux.* (Acad.) *Il faisait des collections de minéraux et de coquillages, et savait* EMPAILLER *les oiseaux.* (H. de Balz.)

EMPAILLEUR, EUSE, n. (*empailler.*) Pron. *an-pa-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui empaille, dont l'état est d'empailler : *Un* EMPAILLEUR *de chaises, un* EMPAILLEUR *d'oiseaux, une* EMPAILLEUSE, etc.

EMPALÉ, ÉE, part. pass. du v. Empaler : *Elle se tenait si droite sur la banquette de son comptoir que plus d'une fois elle avait entendu des plaisants parier qu'elle y était* EMPALÉE. (H. de Balz.)

EMPALEMENT, n. m. (*empaler.*) Pron. *an-pal-man.* — Action d'empaler; supplice du pal.

— Techn. Petite vanne de moulin.

EMPALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pal.*) Pron. *an-pa-lé.* — Faire subir le supplice du pal.

EMPAN, n. m. (*spann*; all., m. sign.) Pron. *an-pan.* — Étendue de la main depuis l'extrémité du pouce jusqu'à celle du petit doigt, mesure de longueur : *Cela n'est long que d'un* EMPAN.

EMPANACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Empanacher : *Une tête* EMPANACHÉE *n'est pas petit embarras.* (La Font.)

EMPANACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*panache.*) Pron. *an-pa-na-ché.* — Garnir, orner d'un panache : EMPANACHER *son casque.*

EMPANNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*panne.*) Pron. *an-pa-né.* — Mar. Mettre en panne : EMPANNER *un vaisseau pour prendre hauteur.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Il se dit d'un vaisseau qui se trouve masqué du côté sous le vent.

EMPANON, n. m. (*penna*, plume.) Pron. *an-pa-non.* — Construct. Petit chevron assemblé à tenons et mortaises dans l'arêtier.

— *Empanon délardé*, celui qui, employé dans une croupe en biais, a ses faces latérales taillées ou délardées perpendiculairement au plan du toit.

— *Empanon déversé*, celui qui, employé dans la même position, conserve ses faces latérales en biais par rapport au plan du toit.

— Anc. Partie d'une flèche qu'on garnissait de plumes. || La flèche elle-même.

EMPAQUETAGE, n. m. (*empaqueter.*) Pron. *an-pak-taj.* — Fam. Action d'empaqueter.

EMPAQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Empaqueter.

— Chargé d'habit : *Une femme* EMPAQUETÉE *dans deux châles.*

Notre défunt était en carrosse porté,
Bien et dûment *empaqueté*. (La Font.)

— Entassé : *Des gens* EMPAQUETÉS *dans une voiture.* (Acad.)

EMPAQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*paquet.*) Pron. *an-pak-té.* — Il change l'*e* du rad. *empaquet* en *è* ouvert, avant les terminaisons *e, es, ent*; il conserve l'*e* muet avant les finales *erai, erais*, etc. — On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il empaquet'ra, il empaquet'rait.* — Mettre en paquet : EMPAQUETER *du linge, des habits.*

— Fig. Couvrir, envelopper avec soin, charger d'habits, de couvertures : *Il lui* EMPAQUETA *la tête.*

— Serrer, presser, entasser.

= **S'empaqueter,** v. pr. Être empaqueté.

— Fig. Se couvrir, s'envelopper avec soin; se charger de vêtement : *Comme elle* S'EST EMPAQUETÉE. *Il* S'ÉTAIT EMPAQUETÉ *dans sa robe de chambre.*

— S'entasser : *On* S'EMPAQUETA *tant bien que mal dans la petite chambre du bateau.*

EMPARAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Emparager. Anc. jurispr. Uni à une personne d'une condition sortable : *Fille* EMPARAGÉE.

EMPARAGEMENT, n. m. (*emparager.*) Pron. *an-pa-raj-man.* — Anc. Mariage sortable.

EMPARAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*parage*, noblesse, qualité.) Pron. *an-pa-ra-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *emparag*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous emparageons, il emparagea*, etc. — Anc. Marier deux personnes de la même condition; marier une personne selon son rang.

EMPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Emparer. Il s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Les soldats se sont* EMPARÉS *de la ville. Cette femme s'est* EMPARÉE *de ma confiance.*

EMPARER (S'), v. pron. 1re conj. (*parare* (*sibi*), préparer, disposer (pour soi); lat.) Pron. *an-pa-ré.* — Se saisir de quelque chose; s'en rendre maître, ordinairement en usant de moyens violents ou irréguliers : S'EMPARER *d'une place forte.* S'EMPARER *du trône. Les ennemis* S'EMPARÈRENT *de la place par surprise.* (Acad.) *Nous avions à reconnaître le pays,* À NOUS EMPARER *des convois.* (Ph. Chasles.) *Il se flattait qu'investi d'une autorité presque absolue, à la faveur d'une telle entreprise il pourrait* S'EMPARER *de la royauté.* (Lam.)

— Fig. : *Ils* S'EMPARÈRENT *de toutes les avenues de l'Institut; et, dès que les trois premiers en eurent franchi le seuil, la porte ne s'ouvrit plus que pour*

eux. (Viennet.) S'EMPARER *de la conversation.* S'EMPARER *de l'esprit de quelqu'un.*

— Fig. et mor. Il se dit des passions, des sentiments qui nous envahissent; nous maitrisent : *L'amour* S'EST EMPARÉ *de mon cœur.* (Acad.) *Idées terribles ou déchirantes qui venaient de* S'EMPARER *de lui.* (G. Sand.) *Le jeune homme était tourmenté par ce génie de l'invention qui* S'EMPARE *de la vie tout entière.* (E. Souv.)

— Chim. S'assimiler : *La graisse, qui est très-avide d'oxygène, rancit en s'en* EMPARANT, *lorsqu'elle reste quelque temps exposée à l'air.* (Richerand.)

EMPASME, n. m. (ἐμπάσσειν, saupoudrer, répandre sur; gr.) Pron. *an-pasm.* — Pharm. Poudre qu'on répand sur le corps pour masquer l'odeur de la transpiration.

EMPASTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pasteler.*) Pron. *an-past-lé.* — Il double la lettre *l* du rad. *empastel* devant un *e* muet : *j'empastelle, ils empastellent.* — Techn. Teindre une étoffe en bleu avec le pastel.

EMPÂTAGE, n. *m.* (*empâter.*) Pron. *an-pâ-taj.* — Techn. Mélanger la lessive avec l'huile pour la fabrication du savon.

EMPÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Empâter : *Avoir les mains* EMPÂTÉES, *la langue* EMPÂTÉE.

— Grav. *Chairs bien empâtées*, des chairs qui ont le moelleux de la peinture.

— Peint. : *Sa manière est* EMPÂTÉE *et très-forte : il peignait des sujets historiques, mais il excella dans le portrait.* (Bailly.)

— Musiq. Qui manque de netteté : *Voix* EMPÂTÉE. *Exécution* EMPÂTÉE.

— Techn. *Scie empâtée*, celle qui a retenu de la sciure entre ses dents.

EMPATELINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*patelin.*) Pron. *an-patt-li-né.* — Anc. Séduire.

EMPÂTEMENT, n. m. (*empâter.*) Pron. *an-pâtt-man.* — État de ce qui est empâté ou pâteux : *L'*EMPÂTEMENT *de la langue.*

— Pathol. *Empâtement de la bouche*, sensation qu'éprouvent les malades dans une foule d'affections et qui trouble leur appétit.

— Peint. Action d'empâter un tableau ou le résultat de cette action : *Bon* EMPÂTEMENT, EMPÂTEMENT *de couleurs. Ses portraits ont cette liberté de pinceau, cette fraîcheur, cet* EMPÂTEMENT *qui leur donne l'effet de la nature.* (Bailly.) *Par d'*EMPÂTEMENT, *par de martelage de brosse.* (Th. Gautier.)

— Action d'empâter la volaille : *L'*EMPÂTEMENT *des dindons.*

— Mar. Entrelacement des torons de deux cordages réunis par une épissure.

— Chir. Gonflement œdémateux du tissu cellulaire.

EMPATEMENT, n. m. Constr. Saillie ou plus grande épaisseur de bâtisse qu'on laisse sur les deux faces d'un mur dans ses fondations pour en augmenter la solidité.

— Pièces de bois servant de base et de support à une grue.

EMPÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pâte.*) Pron. *an-pâté.* — Enduire de pâte, de quelque matière pâteuse : EMPÂTER *les mains.*

— Rendre pâteux : EMPÂTER *la langue*, EMPÂTER *la bouche.*

— Méd. Engorger : *Les jambes étaient plutôt* EMPÂTÉES *qu'infiltrées.* (Corvisard.)

— Peint. *Empâter un tableau*, en coucher les couleurs avec l'abondance et la consistance nécessaires pour qu'elles puissent être maniées d'une façon moelleuse.

— *Empâter une figure*, etc., en mettre les couleurs chacune à leur place, sans d'abord les mêler ou les fondre ensemble.

— Mus. *Empâter les sons*, les unir, les marier de manière à produire une grande suavité dans l'harmonie.

— Écon. rur. Engraisser de la volaille avec une certaine pâtée : EMPÂTER *des chapons.*

— Mar. Entrelacer les torons de deux cordages.

— Constr. Fonder la maçonnerie sur laquelle s'étaye un mur.

— Unir les pièces de bois servant de base à une grue.

EMPÂTEUR, n. m. (*empâter.*) Écon. rur. Celui qui empâte, qui s'emploie à empâter la volaille.

EMPATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*patte.*) Techn. Garnir de pattes. || Faire des empattures. || Faire les pattes des rais d'une roue.

EMPATTURE, n. f. Techn. Assemblage bout à bout de deux pièces de bois.

— Mar. Point de jonction de deux ou plusieurs pièces de bois servant de renfort, de liaison.

EMPAUMER, v. tr. ou act 1re conj. (*paume.*) Pron. *an-pô-mé.* — Recevoir une balle, un éteuf à plein dans le milieu de la paume de la main, de la raquette ou du battoir, la lancer avec force : EMPAUMER *la balle. Quand il* EMPAUME *un éteuf, il le pousse à perte de vue.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Empaumer une affaire*, la bien saisir, la comprendre parfaitement.

— Fam. *Empaumer la parole*, s'emparer de la parole.

— Fig. et fam. : EMPAUMER *quelqu'un*, se rendre maître de son esprit dans l'intention de l'amener à faire ce qu'on veut.

Je vois que vous *avez empaumé* le beau-père. (Dest.)

— Vén. *Empaumer la voie*, se dit des chiens qui, rencontrant la piste, la suivent et l'annoncent par leurs aboiements.

EMPAUMURE, n. f. (*empaumer.*) Pron. *an-pô-mur.* — Vén. Le haut de la tête du cerf ou du chevreuil qui est surmonté de trois à quatre andouillers : *L'axis ne diffère du daim que par le bois qui est sans* EMPAUMURE *et qui ressemble à celui du cerf.* (Buff.)

— La partie d'un gant qui couvre la paume de la main : *Une* EMPAUMURE *bien faite.*

EMPEAU, n. m. Pron. *am-pô.* — Hortic. Ente en écorce.

EMPÊCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Empêcher, *Cette affaire a été* EMPÊCHÉE *par mille obstacles.*

— Embarrassé, gêné : *Avoir les mains* EMPÊCHÉES. Il se dit en parl. des personnes : *Il montait lentement, assez* EMPÊCHÉ *de sa lourde armure.* (V. Hugo.)

— Fig. et fam : *Être* EMPÊCHÉ *de sa contenance, de sa personne. Trois hommes ferraient une vache qui avait l'air très-bête,* EMPÊCHÉE, *et prise dans le travail.* (V. Hugo.)

Dieux ! qu'on est *empêché* lorsqu'il faut qu'on exprime
Ce qu'on ne saurait concevoir. (La Font.)
Je crains de faire ici quelque mauvais marché :
Quand on prend une femme, on est bien *empêché.*
(Montfl.)

— Subst. *Faire l'empêché*, affecter l'embarras, la préoccupation que donnent les grandes affaires.

EMPÊCHEMENT, n. m. (*empêcher.*) Pron. *an-pê-ch-man.* — Obstacle, opposition : *Apporter de l'*EMPÊCHEMENT *à quelque chose. Mettre* EMPÊCHEMENT *à un mariage.* EMPÊCHEMENT *légitime,* EMPÊCHEMENT *dirimant;* EMPÊCHEMENT *canonique; lever tous les* EMPÊCHEMENTS. (Acad.)

— Astrol. *Empêchement de lumière*, position d'une planète tardive qui se trouve entre des planète véloces.

EMPÊCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*impedire*; lat. m. sign.) Pron. *an-pê-ché.* — Apporter de l'opposition, ou faire mettre obstacle : EMPÊCHER *un mariage;* EMPÊCHER *le jugement d'un procès*, etc.

— Avec un nom de chose pour sujet : *Cette digue* EMPÊCHE *les inondations.* (Acad.) *Les haillons qu'ils ont sur le corps ne les* EMPÊCHENT *pas d'être superbes.* (Ph. Chasles.)

— Suivi d'un verbe, il veut la préposition *de* avant un infinitif, et la conjonction *que* avec le subjonctif : *Je l'*EMPÊCHERAI *bien de faire ce qu'il dit.* (Acad.) EMPÊCHEZ *les vices* DE *naître, vous aurez assez fait pour la vertu.* (J. J. Rouss.) *Il tâchait d'*EMPÊCHER *qu'on ne jouât les pièces.* (Volt.) *Il se répand autour des trônes certaines terreurs qui* EMPÊCHENT *de parler aux rois avec liberté.* (Fléch.) *L'ambition, en portant nos idées sur l'avenir, nous* EMPÊCHE *de jouir du présent.* (Brueys.) *La pluie* EMPÊCHE *d'aller se promener,* EMPÊCHE QU'ON *n'aille se promener.* (Acad.) *Une tempête essuyée n'*EMPÊCHE *pas un bon matelot de se remettre en mer.*

Empêcher que Caron dans la fatale barque
Ainsi que le berger ne passe ce monarque. (Boil.)

Il y a peu de vices qui EMPÊCHENT *un homme d'avoir beaucoup d'amis, autant que peuvent le faire de trop grandes qualités.* (Chamf.)

— Fig. Embarrasser : *Nous* EMPÊCHONS *nos pensées en général et des causes et conduites universelles, qui se conduisent très-bien sans nous, et laissons en arrière notre fait.* (Mont.) *Trop de jeunesse et trop de vieillesse* EMPÊCHENT *l'esprit.* (Pascal.)

= **S'empêcher,** v. pron. Se défendre de, s'abstenir de : *Je ne puis* M'EMPÊCHER DE *vous donner cet avis.* (Acad.)

— *S'empêcher de quelqu'un, de quelque chose,* s'embarrasser : *Il faut convenir, messeigneurs, que* VOUS VOUS EMPÊCHEZ DE *peu de* CHOSE. (V. Hugo. || Ce sens a vieilli et est aujourd'hui peu usité.

— **Gramm.** Après *empêcher*, le verbe de la prop. subordonnée est toujours accompagné de la négation, que la forme soit affirmative, négative ou interrogative : *Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et, quand il est trouvé, la gêne du vers et de la rime* EMPÊCHE *qu'on* NE *l'emploie.* (Volt.) *Il marche, dort, mange et boit comme les autres ; mais cela n'*EMPÊCHE PAS *qu'il* NE *soit malade.* (Mol.) || Accompagné de l'expression négative *ne pas, ne point*, il prend ou ne prend pas la négation *ne* après *que* : *Je n'*EMPÊCHE PAS *qu'il* NE *fasse ou qu'il fasse ce qu'il voudra.* (Acad.)

EMPEIGNE, n. f. Pron. *an-pè-gn.* — Techn. Dessus d'un soulier.

EMPELLEMENT, n. m. (*pelle*, vanne.) Pron. *an-pèl-man.* — Écon. rur. Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang.

EMPELOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pelote.*) Pron. *anp-lo-té.* — Techn. Mettre en pelotes.

= **S'empeloter**, v. pron. Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui ne peut digérer ce qu'il a avalé.

EMPELOTONNEMENT, n. m. Art. milit. Disposition, évolution qui est destinée à former le peloton d'infanterie : *Deux sections qui se recousent opèrent un* EMPELOTONNEMENT.

EMPÊNAGE, n. m. (*pêne.*) Techn. État d'une serrure à trois pênes.

EMPÊNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pêne.*) Pron. *an-pè-né.* — Techn. Garnir une serrure de trois pênes.

EMPENNE, n. f. (*penna*, plume ; lat.) Pron. *an-pènn.* — Anc. Aileron de plume que l'on adaptait à une flèche pour assurer la justesse de son vol.

EMPENNÉ, ÉE, part. pas. du v. Empenner.

— Blas. Il se dit d'une flèche ou d'un javelot dont les empennes sont d'un autre émail que le bois.

EMPENNELAGE, n. m. Pron. *an-pènn-laj.* — Mar. Assemblage de deux ancres mouillées de grosseur inégale, dont la plus petite est placée en avant de la plus grande, et liée à celle-ci par un bout de grelin.

EMPENNELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-pènn-lé.* — Il double l'*l* final du rad. *empennel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'empennelle, ils empennellent.* Mar. Mouiller une petite ancre en avant d'une autre plus grosse à laquelle la première est amarrée.

EMPENNELLE, n. f. Pron. *an-pènn-nèl.* — Mar. La plus petite des deux ancres qui servent à l'empennelage.

EMPENNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*penna*, plume.) Pron. *an-pènn-né.* — Garnir de plume. Il ne se dit que d'un dard, d'une flèche. || Il a vieilli.

EMPENOIR, n. m. Pron. *anp-noar.* — Technol. Ciseau dont le menuisier et le serrurier se servent pour poser les ferrures.

EMPEREUR, n. m. (*imperator*, celui qui commande, lat.) Pron. *anp-reur.* — Le chef, le souverain d'un empire : *Les* EMPEREURS *romains.* EMPEREUR *d'Orient,* EMPEREUR *d'occident. L'*EMPEREUR *de la Chine, l'*EMPEREUR *du Japon, l'*EMPEREUR *des Français, l'*EMPEREUR *d'Autriche, l'*EMPEREUR *de Russie.*

— Absol. Il se dit des empereurs romains.

— Hist. du moy. âge, Titre qui fut décerné au IXe siècle à Charlemagne et à ses successeurs immédiats, couronnés à Rome par le pape, et décorés en outre du nom de *roi des Romains* :

... L'*empereur* poursuit, mais son front soucieux
Est plus sombre et plus noir que l'orage des cieux. (A. de V.)

— Hist. mod. *Empereur romain élu* ou *Empereur élu*, titre que Maximilien Ier (1508), ne pouvant se faire couronner à Rome, se fit décerner par les états de l'empire d'Allemagne et que ses successeurs ont toujours porté depuis cette époque ; on dit absol. *l'empereur.* La qualification d'*empereur* ne s'accordait auparavant qu'aux princes couronnés à Rome : *Les troupes de l'*EMPEREUR *; il fit un traité avec l'*EMPEREUR. (Acad.)

Moi, Frédéric, seigneur du mont où je suis né,
Élu roi des Romains, *empereur* couronné. (V. Hugo.)

— Il se dit aussi des souverains qui gouvernaient le Mexique et le Pérou avant la conquête espagnole : *Montézuma et Quatimozin furent les derniers* EMPEREURS *du Mexique. De nos jours, Iturbi porta un moment le titre d'*EMPEREUR *du Mexique. Les* EMPEREURS *du Pérou* sont plus souvent appelés *Incas.*

— *L'empereur des Turcs*, le Sultan ou Grand Seigneur.

— Absol. Il se dit en parl. de l'empereur Napoléon Ier : *Sous l'*EMPEREUR *; du temps de l'*EMPEREUR. *C'était un homme du monde, auquel l'*EMPEREUR *se communiquait volontiers sans lui livrer tout son secret.* (Cuv.-Fleury.)

... Du premier consul, déjà par maint endroit,
Le front de l'*empereur* brisait le masque étroit. (V. Hug.)

— Zool. Vulg. Le Roitelet ; l'Espadon, etc.

EMPERLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-pèr-lé.* — Anc. Orner de perles : EMPERLER *ses cheveux, sa coiffure.*

— Fig. *La sueur emperle son front*, son front est couvert de gouttelettes de sueur : *Le cœur lui faillit, il ne trouvait rien à dire, une petite sueur* EMPERLAIT *son front et lui mouillait le dos.* (H. de Balzac.)

EMPERRUQUÉ, ÉE, adj. (*perruque.*) Néol. Couvert d'une perruque ; *Deux mannequins-épouvantails,* EMPERRUQUÉS *et coiffés d'affreux tricornes, s'efforçaient de faire peur aux petits oiseaux.* (V. Hugo.)

EMPESAGE, n. m. (*empeser.*) Pron. *anp-zaj.* — Action d'empeser : *L'*EMPESAGE *d'une chemise, d'une dentelle.*

— Façon dont une chose est empesée : *Votre* EMPESAGE *est bien mauvais.*

EMPESÉ, ÉE, part. pass. du v. Empeser : *Un col* EMPESÉ. *Cela est* EMPESÉ *trop ferme.*

— Fig. et fam. Roide, sans aisance, affecté : *Cet homme est bien* EMPESÉ. (Acad.) *Quelles manières* EMPESÉES !

— *Air empesé*, air composé, affecté.

— *Style empesé*, style maniéré, recherché, d'une exactitude pédantesque.

EMPESER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*empois.*) Pron. *anp-zé.* — Il change l'*e* muet du rad. *empes* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'empèse, j'empèserai*, etc. — Apprêter du linge avec de l'empois pour lui donner la roideur nécessaire : EMPESER *une collerette.* EMPESER *de la dentelle.*

— Mar. Mouiller les voiles, au moyen d'une pompe à incendie, pour qu'elles offrent plus de résistance au vent.

EMPESEUR, EUSE, n. Pron. *anp-zeur, zeus.* — Celui, celle qui empèse le linge.

— N. m. Encolleur.

EMPESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Empester :

... L'erreur sort de sa bouche *empestée.* (Boil.)

EMPESTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*peste.*) Pron. *an-pèss-té.* — Infecter de la peste : *Les provenances* EMPESTÈRENT *la ville.*

— Par extens. *Empester l'air*, l'infecter.

— Répandre une odeur fétide : *Cet égout* EMPESTE *l'air.*

— Absol. : *Ce cadavre* EMPESTE. *Son haleine* EMPESTE.

— Fig. En parl. des mauvaises doctrines, des hérésies : *Les différentes sectes s'accusent mutuellement d'*AVOIR EMPESTÉ *le monde de leurs hérésies.* (Marm.)

EMPÊTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Empêtrer.

— Fig. *Si la couronne lui fut échue, il s'en serait trouvé chargé, embarrassé,* EMPÊTRÉ. (Saint-Simon.)

— *Avoir l'air tout empêtré*, avoir l'air gêné, contraint, le maintien embarrassé.

EMPÊTRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*in*, dans; *petra*, pierre; lat.) Pron. *an-pê-tré.* — S'embarasser les pieds, les jambes dans quelque chose.

— Fig. Engager ; il se prend en m. part : EMPÊTRER *quelqu'un dans une méchante affaire.* (Acad.)

— Fig. Embarrasser : *Pourquoi m'*AVEZ-VOUS EMPÊTRÉ *de cet homme-là ?* (Acad.)

= **S'empêtrer**, v. pr. S'embarrasser, se prendre dans : *Le renard va de très-grand matin visiter les lacets et les gluaux, et emporte les oiseaux qui* SE SONT EMPÊTRÉS. (Buff.) *On prend l'autour avec des filets, dans lesquels le faucon ne s'*EMPÊTRE *jamais.* (Buff.)

— Fig. S'EMPÊTRER *dans une mauvaise affaire, mais tout en jouant la dévotion, n'allez pas vous en* EMPÊTRER. (Did.)

— Fig. S'EMPÊTRER *de quelqu'un*, s'en embarrasser.

EMPHASE, n. f. (ἔμφασις; gr. m. sign.) Pron. *an-fâz.* — Affectation outrée dans l'expression, la voix, le geste : *Parler avec* EMPHASE. *Il y a toujours de l'*EMPHASE *dans sa voix. Quel plus grand supplice que d'entendre prononcer de mauvais vers avec toute l'*EMPHASE *d'un mauvais poëte !* (La Br.) *Tout cela était dit sans* EMPHASE. (É. Souv.)

— Boursouflure dans le style : *Il abhorre la rhétorique et l'*EMPHASE *de la littérature révolutionnaire.* (Ph. Chasles.)

Dans un livre où Thomas rêve comme en extase,
Je cherche un peu de sens, et vois beaucoup d'*emphase.*
(Gilbert.)

— Rhétor. Figure qui consiste à employer un mot dans un sens plus étendu, plus énergique que celui qu'il exprime au propre.

EMPHASÉ, ÉE, part. pass. du v. Emphaser.

— Néol. Qui a de l'emphase.

. .. Les grands mots et le ton *emphasé*,
Au sens commun n'ont jamais imposé. (J.-B. Rouss.)

EMPHASER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*emphase.*) Pron. *an-fâ-zé.* — Parler avec emphase.

EMPHATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-fa-tik.* — Qui a de l'emphase : *Homme* EMPHATIQUE. *Discours, genre, ton* EMPHATIQUE. *Un air* EMPHATIQUE.

— Rhétor. *Sens emphatique*, sens très-étendu : *Ce mot est pris ici dans un* SENS EMPHATIQUE.

EMPHATIQUEMENT, adv. (*emphatique.*) Pron. *an-fa-tik-man.* — Avec emphase : *Parler* EMPHATIQUEMENT.

— Par emphase ; dans un sens très-étendu : *Mot pris* EMPHATIQUEMENT.

EMPHRACTIQUE, ou **EMPLASTIQUE**, adj. des 2 g. (ἐμφράττειν, obstruer ; gr.) Méd. Qui bouche les pores de la peau.

EMPHRAGME, n. m. (ἔμφραγμα, chose qui obstrue, obstacle ; gr.) Chir. Obstacle que le fœtus oppose lui-même à sa sortie dans les accouchements difficiles.

EMPHRAXIE, n. f. (ἔμφραξις, action d'obstruer ; gr.) Pron. *an-frak-cî.* — Méd. Obstruction.

EMPHYSÉMATEUX, EUSE, adj. (*emphysème.*) Pron. *an-fi-zé-ma-teu, teuz.* — Méd. Qui est atteint d'emphysème ; qui présente le phénomène de l'emphysème : *Tout le corps était* EMPHYSÉMATEUX. (Corvisart.) *La peau présente un aspect* EMPHYSÉMATEUX. (Caseaux.)

EMPHYSÈME, n. m. (ἐμφύσημα; gr., m. sign.) Pron. *an-fi-zèm.* — Pathol. Épanchement d'air dans le tissu cellulaire ; il a lieu dans les plaies pénétrantes de la poitrine et dans les maladies où la continuité des voies aériennes est intéressée ; on le reconnaît à la crépitation légère que la compression produit sur les parties tuméfiées et à la mollesse des téguments distendus.

EMPHYTÉOSE, n. f. (ἐμφύτευσις, action de planter ; gr.) Pron. *an-fi-té-ôz.* — Jurispr. Bail à très-long terme, et dont on fixe la plus longue durée à quatre-vingt-dix ans.

EMPHYTÉOTE, n. des 2 g. Pron *an-fi-té-ot.* — Il se dit du preneur, lorsqu'il s'agit d'un bail emphytéotique.

EMPHYTÉOTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-fi-té-o-tik.* — Qui appartient à l'emphytéose.

— *Bail emphytéotique*, contrat qui fixe l'emphytéose : *Dans l'origine le* BAIL EMPHYTÉOTIQUE *avait pour objet le défrichement des terres. J'ai acheté son pauvre comté par* BAIL EMPHYTÉOTIQUE. (Volt.)

EMPIERREMENT, n. m. (*empierrer.*) Pron. *an-pièr-man.* — Archit. Revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière : *Il arriva près de la berge, qui était consolidée par un* EMPIERREMENT. (H. de Balzac.)

— Ponts et Ch. Amas de pierres dispersées dans un encaissement pour former une chaussée.

EMPIERRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*pierre.*) Pron. *an-piè-ré.* — Ponts et Ch. Faire un empierrement : EMPIERRER *une chaussée, un chemin.*

EMPIÉTANT, part. prés. du v. Empiéter : *Heureux qui, n'*EMPIÉTANT *pas sur la portion d'autrui, peut savourer la sienne avec reconnaissance !* (Kératry.)

EMPIÉTANT, ANTE, adj. Vén. Qui a les pieds bons et beaux.

— Blas. Il se dit de l'oiseau qui est représenté sur sa proie, la tenant entre ses serres.

EMPIÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Empiéter.

— Vén. Qui a les pieds bons et beaux : *Un chien bien oreillé, bien* EMPIÉTÉ.

EMPIÈTEMENT, n. m. Pron. *an-piètt-man.* — Action d'empiéter ; résultat de cette action : *Les* EMPIÈTEMENTS *donnent lieu à beaucoup de procès.* (Acad.)

— Par extens. : *Les* EMPIÈTEMENTS *de la mer sur les terres.*

— Par anal. L'EMPIÈTEMENT *d'une autorité sur une autre.* (Acad.)

EMPIÉTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*pied.*) Pron. *an-pié-té.* — Il change l'*é* fermé du rad. *empiét* en *è* ouvert, avant les termin. *e, es, ent* : *j'empiète, il empiète, ils empiètent* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'empiéterai, nous empiéterions*, etc. — Prendre, usurper sur les propriétés de son voisin : EMPIÉTER *un arpent. Il* AVAIT EMPIÉTÉ *plusieurs sillons sur les terres de son voisin.*

— Fig. Usurper : *Le peuple leur laissa* EMPIÉTER *le pouvoir suprême, dont ils usèrent tyranniquement.* (Boss.)

— Absol. *Vous avez* EMPIÉTÉ *sur mon terrain.* (Acad.)

— Par extens. Gagner du terrain : *Un nouvel événement lui permettait d'*EMPIÉTER *plus avant sur l'ennemi.* (Ch. Nod.)

— Par anal. En parl. des choses. S'étendre de plus en plus ; s'élever, s'avancer trop : *La mer* EMPIÈTE *sur les côtes.* (Acad.) *Le rocher* EMPIÈTE *sur la perspective.*

— Fig. S'arroger des droits qu'on n'a pas ; étendre son autorité, son pouvoir, sa sphère d'action au préjudice d'un autre : *Il* EMPIÈTE *autant qu'il peut. Il* EMPIÈTE *sur moi.* (Acad.) *Agir ainsi, c'était* EMPIÉTER *sur les attributions de son collége.* EMPIÉTER *sur l'autorité du souverain.*

— Fauconn. En parl. de l'autour. Arrêter le gibier avec ses serres.

EMPIFFRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*piffre.*) Pron. *an-pif-ré.* — Fam. Bourrer de nourriture : *Vous avez* EMPIFFRÉ *cet enfant.* EMPIFFRER *quelqu'un de confitures, de pâtisseries.* (Acad.)

— Rendre gros et gras : *C'est le repos et la bonne chère qui l'*ONT EMPIFFRÉ. ‖ Peu usité.

= **S'empiffrer**, v. pron. Manger trop, se bourrer de viandes, de friandises, etc.

— Devenir gros et gras : *Vous vous* EMPIFFREZ, *à la vie que vous menez.* (Acad.) ‖ Inus.

EMPIFFRERIE, n. f. Pron. *an-pif-re-rî.* — Pop. Action de s'empiffrer.

EMPILE, n. f. Pron. *an-pil.* Pêche. Sorte de fils déliés ordinairement doubles, auxquels on attache un hameçon, et qui s'ajustent aux lignes ou cannes.

EMPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Empiler : *Tout est* EMPILÉ *dans le désordre le plus bizarre.* (Lam.)

Ces livres *empilés* jusqu'au plafond noirci. (Desb. Valm.)

EMPILER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*pile.*) Pron. *an-pi-lé.* — Mettre en piles : EMPILER *du bois, des boulets, des écus.*

— Pêche. *Empiler des hameçons*, les attacher à une empile.

— Jeux. *Empiler les dames*, les mettre en tas sur la première flèche du trictrac.

EMPILEUR, EUSE, n. Pron. *an-pi-leur, leuz.* —

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui empile, dont le travail consiste à empiler des marchandises.

EMPIRANCE, n. f. (*pire.*) Pron. *an-pi-ranss.* — Monn. Défectuosité ou altération des espèces.

— Comm. Diminution de valeur des marchandises pendant un trajet.

EMPIRE, n. m. (*imperium*; lat., m. sign.) Pron. *an-pir.* — Commandement, puissance, autorité : *Exercer un* EMPIRE *despotique dans sa maison.* (Acad.) *L'*EMPIRE *de l'homme sur les animaux est l'*EMPIRE *de l'esprit sur la matière.*

Que t'importe où s'en vont l'*empire* ou la victoire ?
(Lam.)

— *Avec empire*, avec une certaine hauteur ; en imposant ses idées, son autorité, sa volonté : *Traiter quelqu'un* AVEC EMPIRE. *Il conseille avec douceur, mais* AVEC *une sorte d'*EMPIRE.

— Ascendant ; influence : *Je connais tout l'*EMPIRE *que j'ai sur lui.* (J. J. R.)

Elle a repris sur vous son souverain *empire.* (Rac.)
Où donc la chasteté prend-elle tant d'*empire*,
Que devant un regard ma hardiesse expire. (Pons.)

— *Exercer, avoir de l'empire sur soi-même* ; savoir dominer ses instincts, contenir ses passions. On dit de même : *Prendre de l'empire sur soi-même*, prendre l'habitude de commander à ses passions :

Nul sur ses passions n'eut jamais plus d'*empire.* (Volt.)

— Fig. Il se dit des choses dont l'influence nous décide, nous domine : L'EMPIRE *de la raison.* L'EMPIRE *des préjugés.* L'EMPIRE *de la coutume.* L'EMPIRE *de la mode. Serez-vous délivré de l'*EMPIRE *des sens ?* (J. J. R.) *Vous joignez l'empire de la beauté à celui de l'esprit et des talents. A mesure que la philosophie fait des progrès, la sottise redouble ses efforts pour établir l'*EMPIRE *des préjugés.* (Chamf.) *Ah ! vous niez l'*EMPIRE *des circonstances !.. Je vous en arrangerai quelques-unes de ma main... et nous serons bien maladroits si deux ou trois bons gros délits ne vous sautent pas à la gorge.* (C. Delav.)

— Pouvoir suprême ; autorité souveraine.

J'ai souhaité *l'empire*, et j'y suis parvenu. (Corn.)
Un autre était chargé de *l'empire* du monde. (Rac.)

— *L'idée de l'*EMPIRE *obsédait César jusque dans ses premiers pas vers la Gaule.* (Lam.)

— Polit. Gouvernement dans lequel la souveraine puissance réside dans les mains d'un seul chef qui a titre d'empereur : *L'*EMPIRE *à Rome, datait d'Auguste. Faire l'histoire de la république et de l'*EMPIRE.

— Dignité, puissance d'un empereur :

Si haut que soit le but où votre orgueil aspire,
Voilà le dernier terme !... Oh ! l'*empire !* l'*empire !*
Que m'importe ! j'y touche, et le trouve à mon gré.
(V. Hugo.)

— *Le siége d'un empire* ; le lieu où réside un empereur : *Cette ville fut longtemps* LE SIÉGE DE L'EMPIRE. (Acad.) *Constantin transféra le* SIÉGE DE L'EMPIRE *de Rome à Byzance.*

— Prov. et fig. *Il ne céderait pas pour un empire*, il ne céderait pour rien.

— Le temps pendant lequel règne un empereur : *Cet auteur vivait sous l'*EMPIRE *d'Auguste.* (Acad.)

— Peuples soumis à un empereur : *Tout* L'EMPIRE *se souleva.*

— Par extens. État soumis à cette forme de gouvernement. EMPIRE *français*. EMPIRE *de Russie*. *L'*EMPIRE *du Japon*.

— Particul. Territoire conquis : *L'*EMPIRE *romain s'étendait depuis l'Océan occidental jusqu'à l'Euphrate* (Acad.) *L'*EMPIRE *de Charlemagne. Après la mort d'Alexandre, son* EMPIRE *fut partagé*. (Montesq.)

— Général. Tout État puissant, quelle que soit la forme de son gouvernement : *Le vaste* EMPIRE *que ce roi gouverne*. (Acad.) *Un grand* EMPIRE *suppose une autorité despotique dans celui qui gouverne*. (Montesq.)

Je sais trop que je dois au bien de votre *empire*
Et le sang qui m'anime, et l'air que je respire. (Corn.)

— Fig. Monde; ensemble d'êtres, de phénomènes, règne : *Les nuances qui remplissent l'intervalle entre la matière brute et les substances organisées, servent également aux productions de la nature active dans les deux* EMPIRES *de la vie et de la mort*. (Buff.)

— Fig. et poét. : *L'empire de Neptune, l'empire des ondes, le liquide empire* ; la mer.

— *L'empire de Borée, l'empire des airs, des vents*, les airs.

— *L'empire de Pluton, l'empire des ombres, le sombre empire, le ténébreux empire*, les enfers.

Plus d'un qui s'endormit au milieu d'un sourire
Ne se réveillera que dans le *sombre empire*. (Pons.)

— Absol. L'empire romain, ou la vaste agglomération d'États formée par les conquêtes de Rome et des empereurs romains : *La Gaule était une province de l'*EMPIRE.

— *Le Bas-Empire* ou *l'Empire d'Orient*, l'Empire grec de Constantinople, qui se forma en 476 après la destruction de l'empire Romain en Occident.

— *Empire latin de Constantinople* ou *d'Orient*, l'empire que les croisés fondèrent à Constantinople lors de la 4ᵉ croisade.

— Absol. *L'Empire* ou *le Saint-Empire*, l'Empire romain rétabli en Occident par Charlemagne.

Amis, Charles d'Espagne, étranger par sa mère
Prétend au *Saint-Empire*. (V. Hugo.)

Le trône et le diadème du SAINT-EMPIRE *mettent-ils un homme à l'abri de la corruption ?* (Ph. Chasles.)

— *Noblesse immédiate de l'Empire*, celle qui ne relevait que de l'Empereur.

— Particul. *L'Empire*, l'Empire français que fonda Napoléon, d'après un sénatus-consulte du 13 mai 1804.

— Règne de Napoléon Iᵉʳ : *Sous l'*EMPIRE ; *pendant l'*EMPIRE.

Syn. Empire, royaume. *Empire* ne peut s'entendre que d'un grand État composé de plusieurs peuples unis par la conquête ; *royaume* s'entend d'un État composé d'un seul peuple. La nature forme, pour ainsi dire, par elle-même les *royaumes* ; c'est toujours l'ambition qui crée les *empires*. L'Autriche, avec ses annexes, telles que la Bohême, la Hongrie, la Gallicie et ses possessions en Italie, forme un *empire* ; la Hollande, avec son peuple qui a la même origine et parle la même langue, est un *royaume*. On doit maintenir ici ces définitions, parfaitement conformes au sens des deux mots, quoiqu'elles soient démenties aujourd'hui par l'état actuel de l'Europe.

EMPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Empirer : *Son mal est* EMPIRÉ.

EMPIREMENT, n. m. (*pire.*) Pron. *an-pir-man.* État d'une chose qui empire ; aggravation. ‖ Vieux.

EMPIRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*pire.*) Pron. *an-pi-ré.* — Rendre pire, mettre en pire état : *Les remèdes n'ont fait qu'*EMPIRER *son mal.* (Acad.)

— Mor. : *Au lieu de rendre votre condition meilleure, vous ne faites que l'*EMPIRER. (Acad.) *Prenez garde que pour vouloir trop bien-être, vous n'*EMPIRIEZ *votre situation.* (J. J. Rouss.)

— V. intr. ou neut. Devenir pire, tomber en pire état : *Sa maladie* EMPIRE. *Ce malade* EMPIRE *à vue d'œil.* (Acad.) *J'ai peur de mon état, qui* EMPIRE *sans cesse.* (J. J. Rouss.) *Votre situation* EMPIRE *de jour en jour.*

Cet homme fait le bon mauvais, le mauvais pire ;
Comme le roi, l'état déjà malade *empire*. (V. Hugo.)

— Prov. *Un qui amende vaut mieux que deux qui empirent*, un homme dont la conduite s'améliore offre plus de garantie que plusieurs dont la moralité va en décroissant.

EMPIRIQUE, adj. des 2 g. (ἐμπειρικός ; m. sign., gr.) Pron. *an-pi-rik.* — Qui ne se dirige que d'après l'expérience, sans tenir compte des progrès et des méthodes de la science : *Un médecin* EMPIRIQUE.

— Qui n'est fondé que sur l'expérience sur l'habitude : *Médecine* EMPIRIQUE. *Il eut recours à cette méthode que l'on peut appeler* EMPIRIQUE *ou d'expérience.* (J. J. Rouss.) *Cabanis ne s'arrêtait pas beaucoup aux méthodes* EMPIRIQUES. (Mignet.) *La médecine* EMPIRIQUE *consiste à garder la mémoire des symptômes qu'on a observés, et des remèdes qui ont été utiles ou nuisibles, sans se permettre aucune explication physiologique.* (Broussais.)

— Philos. Qui appartient à l'empirisme ; qui n'est dérivé que de l'expérience. *L'étude des règles* EMPIRIQUES *de la logique.* (Arago.)

— *Idée, pensée empirique*, celle qui doit son origine à l'expérience, à un fait.

— *Définition empirique*, définition des idées considérées telles qu'elles sont fournies par l'expérience.

— Qui est partisan de l'empirisme : *Un philosophe* EMPIRIQUE.

... Vingt beautés, bourgeoises *empiriques*,
Distribuant la gloire et pesant les écrits. (Gilbert.)

— N. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience, ou qui donne à l'expérience une importance exclusive : *Les* EMPIRIQUES *sont opposés aux idéalistes. L'*EMPIRISME *de Locke.*

— Charlatan, homme qui traite une maladie avec de prétendus remèdes, sans connaître la science médicale : *C'est un* EMPIRIQUE *qui le traite.*

EMPIRISME, n. m. (*empirique.*) Pron. *an-pi-rism.* — Phil. Système de philosophie dans lequel l'origine de nos connaissances est uniquement attribuée à l'expérience, et même à la seule expérience des sens.

— Toute philosophie qui s'attache exclusivement à recueillir des faits, sans s'occuper de les lier entre eux par une synthèse. *L'*EMPIRISME *écossais.*

— Par anal. : *L'homme commence toujours par des tâtonnements ; il débute par l'*EMPIRISME. (Rossi.)

— Médecine fondée sur l'expérience et qui rejette toute théorie : *La science a appris à démasquer l'*EMPIRISME *le plus artificieux.* (St-Lamb.)

— Par extens. Charlatanisme : *Un* EMPIRISME *aveugle.*

EMPIRISTE, n. m. Pron. *an-pi-rist.* — Philosophe qui n'admet d'autre évidence que celle qui résulte de la sensation : *Les* EMPIRISTES *ne connaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouff.)

EMPLACEMENT, n. m. (*place.*) Pron. *an-plass-man.* — Lieu, terrain propre à la construction d'une maison, ou à quelque autre établissement : *Voilà un bel* EMPLACEMENT *pour une maison, une usine, un jardin*, etc. EMPLACEMENT *à vendre. Une foule incroyable encombrait cet* EMPLACEMENT. (J. Janin.)

— Place, lieu où s'est élevé un édifice, un monument qui n'existe plus : *Mes yeux voulaient reconnaître l'*EMPLACEMENT *du palais d'Utique.*

— Salin. Action d'emplacer. *L'*EMPLACEMENT *du sel.*

EMPLACER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*place.*) Pron. *an-pla-cé.* — Le *c* du rad. *emplac* prend la cédille, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous emplaçons, il emplaça*, etc.

— Salin. Mettre le sel dans les greniers.

EMPLAGE, n. m. (*emplir.*) Pron. *an-plaj.* — Constr. Éclats de pierres que l'on jette avec du mortier entre deux rangs de pierres taillées.

EMPLAIGNER. V. LAINER.

EMPLAIGNEUR, n. m. V. LAINEUR.

EMPLANTER, v. V. PLANTER.

EMPLANTURE, n. f. (*planter.*) Pron. *an-plan-tur.* — Mar. Encaissement pratiqué dans la carlingue et où repose le pied de plusieurs mâts.

EMPLASTIQUE, adj. des 2 g. (ἐμπλαστικός ; m. sign., gr.) Pron. *an-plass-tik.* — Pharm. Qui a les caractères d'un emplâtre : *Une masse* EMPLASTIQUE *dure et cassante.* (Fourcroy.)

— Qui sert à faire les emplâtres : *Onguent* EMPLASTIQUE. *La propriété que possède la litharge de former une bonne masse* EMPLASTIQUE, *lui fait donner la préférence sur tous les autres oxydes de plomb.* (Soubeiran.)

EMPLASTRATION, n. f. (*emplastrer.*) Pron. *an-plass-tra-cion.* — Chir. Application d'un emplâtre.

— Hortic. Action, manière d'enter en écusson.

EMPLASTRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (ἐμπλάσσειν, appliquer sur ; gr.) Pron. *an-plass-tré.* — Horticult. Enter en écusson.

EMPLÂTRE, n. m. (ἔμπλαστρον ; m. sign., gr.) Pron. *an-plâtr.* — Pharm. Préparation composée d'un corps gras et d'un résineux, assez consistante, mais que ramollit la température de la partie du corps sur laquelle on l'applique : EMPLÂTRE *adhésif ou résineux.* EMPLÂTRE *agglutinatif.* EMPLÂTRE *calmant.* EMPLÂTRE *vésicatoire.*

— Fig. : *Le temps est un* EMPLÂTRE *commun et très-puissant à tous les maux.* (Charron.)

EMPLÂTRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*emplâtre.*) Pron. *an-plâ-tré.* — Techn. Étendre le vernis sur une peau, pour faire prendre à cette peau la couleur de l'or.

EMPLÂTRIER, n. m. Pron. *an-plâ-tri-é.* — Pharm. Lieu de la boutique d'un apothicaire où il met les emplâtres. ‖ Peu usité.

EMPLETTE, n. f. (*implicitus*, enveloppé ; lat.) Pron. *an-plètt.* — Génér. Achat de marchandises qu'on emporte avec soi : *Bonne* EMPLETTE, *mauvaise* EMPLETTE. *Faire une* EMPLETTE, *faire des* EMPLETTES. *Faire* EMPLETTE *de quelque chose. Allons faire nos* EMPLETTES. (Camp.)

. . Sur une *emplette* il me faut ton conseil. (C. Del.)
De tout ce que je vois je puis faire l'*emplette*,
Et cela me suffit. (Dest.)

J'allais de temps en temps faire quelques EMPLETTES *dans sa boutique.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. La chose elle-même dont on fait l'achat : *Montrer ses* EMPLETTES.

Syn. Emplette, achat. *Emplette* ne s'entend que de l'achat des objets mobiliers, et particulièrement des choses d'usage ou de service ; *achat* se dit général. de toutes sortes d'acquisitions, mais surtout de celles d'objets importants. On fait *emplette* d'un livre, d'un fauteuil, d'une robe de chambre ; on fait des *achats* de terres, de maisons, de rentes, de denrées en provision.

EMPLÈVRE, n. m. (ἐν, dans ; πλευρόν, membrane ; gr.) Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

EMPLI, IE, part. pass. du v. Emplir.

EMPLI, n. m. (*emplir.*) Pron. *an-pli.* — Techn. Chambre où l'on dispose les formes dans lesquelles le sucre doit se cristalliser en masse.

— Seconde cuite du sucre, réunie à une première cuite.

EMPLIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*implere* ; lat., m. sign.) Pron. *an-plir.* — Rendre plein : EMPLIR *un coffre, une armoire de hardes.* EMPLIR *un vase, un verre de quelque liqueur.* (Acad.)

— Fam. *Il emplit bien son pourpoint*, se dit d'un homme gros et gras, ou qui mange beaucoup.

— Absol. Tech. Faire un empli.

= **S'emplir,** v. pr. Devenir plein : *Le navire s'*EMPLISSAIT *tellement d'eau qu'il était près de couler bas.* (Acad.)

Syn. Emplir, remplir. *Emplir*, c'est occuper toute la capacité d'un objet : on *emplit* ce qui est entièrement vide ; *remplir*, c'est combler le vide qui reste ou qui s'est fait dans une capacité : on *remplit* ce qu'on achève d'*emplir*. On *emplit* tous les tonneaux de vin ; à l'entrepôt on les *remplit* pour remplacer le déchet. *Emplir* exprime une action indivisible par la continuité ; *remplir* exprime une action qui souffre des intermittences.

EMPLOI, n. m. (*employer.*) Pron. *an-ploa.* — Usage qu'on fait de quelque chose ; application d'une chose à un usage particulier : *Faire un bon* EMPLOI, *un mauvais* EMPLOI *de ses revenus, de son temps.* *L'*EMPLOI *du fer dans les constructions.* (Acad.)

— Mor. : *L'*EMPLOI *de ce moyen n'est pas sans danger.* (Acad.) *Faire un noble* EMPLOI *de ses talents. Les économistes cherchent depuis longtemps le meilleur* EMPLOI *de l'activité humaine. Ah ! si je pouvais seulement découvrir le meilleur* EMPLOI *de ses loisirs.* (Em. Souv.)

— Jurispr. Collocation de fonds, de capitaux : *Régler l'*EMPLOI *des deniers qui proviennent d'une vente.* (Acad.) *Être garant du défaut d'*EMPLOI *ou de remploi. Quittance d'*EMPLOI.

— *L'emploi d'une somme*, mise en compte d'une somme ; mention qui en est faite dans un compte, soit à la dépense, soit à la recette : *Faire l'*EMPLOI *d'une somme dans un compte. Faux* EMPLOI.

— *Double emploi*, se dit d'une somme portée deux fois dans le même compte.

— Génér. *Double emploi*, tout ce qui fait une répétition inutile.

— *L'emploi d'un mot, d'une expression*, la manière de s'en servir : *L'*EMPLOI *d'un verbe avec le pronom personnel. Ce mot, cette expression a divers* EMPLOIS. (Acad.)

— Occupation, fonction, charge : *Grand* EMPLOI, *bel* EMPLOI, etc. *Il est plus facile de paraître digne des* EMPLOIS *qu'on n'a pas, que de ceux qu'on exerce.* (La Rochef.)

Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut *emploi*. (La F.)

Il a fait son chemin dans les EMPLOIS, *comme toi dans les lettres.* (Picard.)

— Par anal. Commission, message :

Et moi, je suis venu, détestant la lumière,
Vous dire d'un héros la volonté dernière,
Et m'acquitter, seigneur, du malheureux *emploi*
Dont son cœur expirant s'est reposé sur moi. (Rac.)

— Par extens. Occupation, étude :

De régler ses désirs il fait tout son *emploi*. (La Font.)

— Fam. En parl. des choses : *N'avoir pas d'emploi, être sans emploi*, n'avoir aucune destination précise.

— Théâtr. Rôles dont un auteur est spécialement chargé : *Cet acteur tient l'*EMPLOI *des rois. Les comédiens ont multiplié chez eux les* EMPLOIS *à l'infini.*

(Bonmarch.) *Vous devez voir par là que je fais la comédie. Je joue les premiers rôles; c'est mon* EMPLOI. (Lesage.)

Tous les *emplois* sont nuls, hors celui des valets. (C. D.)
Je tenais, à Madrid, l'*emploi* de matamore. (E. Aug.)

— *Chef d'emploi*, le premier acteur dans les rôles de son emploi.

EMPLOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Employer. S'emploie adj. : *C'est de l'argent bien* EMPLOYÉ. *Un temps mal* EMPLOYÉ. *Des talents bien* EMPLOYÉS, *mal* EMPLOYÉS. (Acad.) *Toutes les coquetteries du peintre avaient été* EMPLOYÉES *à l'embellir.* (Em. Souv.)

— En parl. des personnes, Occupé, appliqué à une chose, à un travail : *Il est* EMPLOYÉ *à ce travail, à cette publication.*

— Absol. Qui a beaucoup d'occupation, de travaux, une grande clientèle : *Ce parent, avocat assez* EMPLOYÉ, *se trouva être un véritable homme de bien.* (Cuvier.) *C'est un des médecins les plus* EMPLOYÉS.

— Qui a un emploi, une fonction administrative : *Il est* EMPLOYÉ *au ministère des finances.*

EMPLOYÉ, n. m. (*employer.*) Pron. *an-ploa-ié.* — Celui qui est employé dans une administration, dans un bureau, etc. : *Un* EMPLOYÉ *dans la régie du tabac, un* EMPLOYÉ *de préfecture*, etc.

Malheur aux *employés* qu'il va trouver en faute ! (C. D.)

C'est ce que j'appelle un bon EMPLOYÉ. (H. de Balz.) *Ce petit inspecteur général est un petit* EMPLOYÉ *en congé*, (Mérim.) *Il arrive escorté de tous les* EMPLOYÉS *de la ville.* (Id.)

EMPLOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*implicare*, envelopper, engager; lat.) Pron. *an-ploa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *employ* en *i* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *J'emploie, j'emploierai.* En vers, on écrit *j'emploîrai, j'emploîrais.* — Faire emploi de quelque chose : EMPLOYER *beaucoup d'argent en aumônes.* EMPLOYER *de l'étoffe.* EMPLOYER *de l'argent.* EMPLOYER *son temps à l'instruire.* (Acad.) *Il* AVAIT EMPLOYÉ *les richesses de l'Église à réparer les murailles de la ville.* (Volt.)

Voilà comme, infectant cette simple jeunesse,
Vous *employez* tous deux le calme où je vous laisse. (Rac.)

— Fig. : *Oserais-je, dans cet éloge,* EMPLOYER *la fiction et le mensonge? Je pouvais me servir des mêmes armes qu'on* AVAIT EMPLOYÉES *contre moi.* (Volt.)

— Par extens. Il prend un nom de chose pour sujet : *La lumière de l'étoile la plus voisine de la terre* EMPLOIE *dix ans pour venir jusqu'à nous.* (Arago.)

— Faire usage, mettre en œuvre : EMPLOYER *ses bons offices.* EMPLOYER *tous les moyens pour parvenir à ses fins.* (Acad.)

— Mor. : EMPLOYER *la douceur.* EMPLOYER *la contrainte, la force.*

— Fam. et fig. *Employer le vert et le sec*, employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

— *Employer une phrase, un mot, une locution*, les placer dans son discours, les appliquer au sens qu'on veut rendre : EMPLOYER *les termes propres, les tours les plus élégants.*

— Appliquer à un but, diriger vers quelque objet : *Il vaut mieux* EMPLOYER *notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent qu'à prévoir celles qui nous peuvent arriver.* (La Rochef.) *J'*AI EMPLOYÉ *à cette recherche toutes les forces de ma raison.* (B. de St.-P.)

— *Employer une somme*, l'appliquer à une dépense.

— *Employer quelqu'un sur l'état*, le mettre sur l'état de dépense par l'état de ceux qui doivent être payés. Cette manière de parler vieillit.

— Demander, accepter les services de quelqu'un : *Il* EMPLOIE *tout le monde pour obtenir cette place.* (Acad.)

— Se servir de quelqu'un pour parvenir à un but quelconque : *La nature paraît se servir des hommes pour ses desseins, sans se soucier des instruments qu'elle* EMPLOIE. (Chamf.)

— Donner de l'emploi, de l'occupation à quelqu'un : EMPLOYER *des ouvriers dans ses ateliers, des commis dans ses bureaux. On l'*A EMPLOYÉ *dans de grandes négociations.*

= **S'employer**, v. pron. Être employé; être mis en œuvre, être appliqué à quelque chose : *Cette expression ne s'*EMPLOIE *qu'au sens propre. C'est un procédé qui s'*EMPLOIE *dans divers métiers.* (Acad.)

Valeur, adresse, et ruses et surprises,
Tout *s'employa.* (La F.)

— En parl. des personnes, S'appliquer à, donner son soin à : *Il ne s'*EMPLOIE *qu'à l'étude. Les femmes s'*EMPLOYAIENT *à des soins champêtres qui occupaient leurs loisirs.* (Chateaub.)

Je veux à le servir *m'employer* tout entière. (Rac.)

— *S'employer pour*, agir pour, en faveur de; s'entremettre : *Il s'*EST EMPLOYÉ *pour moi de la manière la plus bienveillante.* (Acad.)

EMPLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Emplumer. Adj. Garni de plumes : *Oiseau* EMPLUMÉ. *Clavecin* EMPLUMÉ.

— Anc. chirur. *Suture emplumée*, suture d'une plaie qui se faisait en liant les fils sur une tige de plume.

EMPLUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plume.*) Pron. *an-plu-mé.* — Garnir les marteaux d'un clavecin de petits morceaux de plumes : EMPLUMER *un clavecin.*

= **S'emplumer**, v. pr. Se remplumer. || Peu usité.

EMPLURE, n. f. Pron. *an-plur.* — Technol. Feuilles de vélin et de parchemin entre lesquelles le batteur d'or empile les feuilles métalliques, afin d'amortir l'action des coups de marteau.

EMPNEUMATOSE, n. f. (ἐμπνευμάτωσις, flatuosité; gr.) Pron. *anp-neu-ma-toz.* — Méd. Emphysème; tympanite, ou météorisme.

EMPOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poche.*) Pron. *an-po-ché.* — Anc. Mettre les blés en sacs : *Ce blé est vendu, il ne reste qu'à l'*EMPOCHER.

— Fam. Mettre en poche avec empressement, avidité : *A mesure qu'il gagne de l'argent, il l'*EMPOCHE. (Acad.) *Il* A EMPOCHÉ *nos fonds.*

EMPOIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Empoigner et adj. Fam. : *Bâton* EMPOIGNÉ. *Cognée* EMPOIGNÉE. *Épée* EMPOIGNÉE.

— Pop. Arrêté, saisi : *Voleur* EMPOIGNÉ. *Homme* EMPOIGNÉ. *Femme* EMPOIGNÉE.

— Blas. Il se dit des flèches rassemblées en faisceau.

EMPOIGNEMENT, n. m. (*poing.*) Pron. *an-pogn-man.* — Pop. Action d'empoigner, d'arrêter.

EMPOIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poing.*) Pron. *an-po-gnié.* — Prendre, serrer avec le poing : *Cela est trop gros, on ne saurait l'*EMPOIGNER. *Pour bien jouer à la paume, il faut bien* EMPOIGNER *sa raquette. Il l'*EMPOIGNA *par le bras.* (Acad.) *D'une main il* EMPOIGNAIT *la crinière du cheval, et il était en selle avant que ses officiers eussent eu le temps de s'acquitter de leur office.* (Mérim.) EMPOIGNEZ*-moi les écopes, et videz-moi l'eau de la barque.* (H. de Balz.)

— Arrêter, saisir : EMPOIGNEZ *cet homme-là*, est une expression devenue historique depuis l'arrestation du député Manuel : *La police est venue; on m'*EMPOIGNE, *et ils ont fait un rapport.* (P. Mérim.)

= **S'empoigner**, v. pr. En parl. des choses, Être empoigné : *Cela s'*EMPOIGNE *difficilement.*

— Se colleter, en venir aux prises : *Ils* SE SONT EMPOIGNÉS, *on a beaucoup de peine à les séparer.* || En ce sens, il est populaire.

— Fig. et fam. Entamer une vive discussion.

EMPOINTAGE, n. m. (*empointer.*) Pron. *an-poain-taj.* — Techn. Action de fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pointe.*) Pron. *an-poain-té.* — Techn. Contenir les plis d'une pièce d'étoffe par quelques points d'aiguille.

— Fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTEUR, n. m. (*empointer.*) Pron. *an-poain-teur.* — Techn. Celui qui empointe les pièces d'étoffe.

— Celui qui fabrique la pointe des épingles et des aiguilles.

EMPOINTURE, n. f. (*poing.*) Pron. *an-poain-tur.* — Mar. Angle ou point supérieur d'une voile carrée : *Rubans d'*EMPOINTURE.

EMPOIS, n. m. (*pix*, poix; lat.) Pron. *an-poa.* — Espèce de colle faite avec de l'amidon dont se servent les blanchisseuses de fin pour rendre le linge plus ferme : *Passer du linge à l'eau d'*EMPOIS. (Acad.) *L'amidon forme la base de l'*EMPOIS. (Chaptal.)

EMPOISE, n. f. Pron. (*peser, poids.*) Techn. Coussinet en boîte, qui, dans les machines, sert d'appui aux tourillons des axes tournants.

EMPOISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Empoisonner : *Un homme* EMPOISONNÉ.

. . . Britannicus est mort *empoisonné.* (Rac.)
Ici le frère pleure un frère *empoisonné.* (Boil.)

— Infecté de poison : *Un mets* EMPOISONNÉ. *Des flèches* EMPOISONNÉES. (Rayn.) *Parmi les traits lancés de toutes parts, ne s'en trouvera-t-il aucun d'*EMPOISONNÉ? (Em. Souv.)

— Fig. Corrompu, dénaturé; mêlé de tristesse ou de dégoût : *Combien de saintes actions* EMPOISONNÉES ! (Bourd.) *Le charme de voir ces bonnes gens heureux n'est pas* EMPOISONNÉ *par l'envie.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dangereux pour l'esprit ou le cœur : *Dons* EMPOISONNÉS. *Louanges* EMPOISONNÉES. (Acad.) *Pourquoi ai-je lu ces lettres? J'aurais peut-être ignoré toute ma vie ce langage* EMPOISONNÉ *de la passion.* (C. Del.)

J'ai vidé comme toi la coupe *empoisonnée.* (Lam.)

EMPOISONNEMENT, n. m. (*empoisonner.*) Pron. *an-poa-zonn-man.* — Action d'empoisonner; résultat de cette action : *L'*EMPOISONNEMENT *est un crime capital.* EMPOISONNEMENT *par l'arsenic.*

EMPOISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poison.*) Pron. *an-poa-zo-né.* — Donner, faire prendre du poison, dans l'intention de donner la mort : EMPOISONNER *un homme.* EMPOISONNER *un chien. Celui qui déguise la tyrannie sous le nom de l'amitié me rappelle ce prêtre qui* EMPOISONNAIT *dans une hostie.* (Chamf.)

— En parl. des choses, Donner la mort : *La noix de galle* EMPOISONNE *les chiens.*

— Par exagér. Faire manger quelque chose de fort mauvais :

Je sors de chez un fat qui pour *m'empoisonner*,
Je pense, exprès chez lui m'a forcé de dîner.

— Par extens. Mêler du poison à quelque chose; infecter de poison : EMPOISONNER *des viandes, un fruit.* EMPOISONNER *des armes.* EMPOISONNER *une plaie.*

— *Empoisonner un étang, une rivière*, y jeter des substances propres à faire mourir le poisson.

— Par extens. Infecter, répandre une odeur très-désagréable : *Lorsqu'on eut remué les terres, il en sortit une odeur qui* EMPOISONNA *tous les travailleurs. Cela* EMPOISONNA *toute la salle.* (Acad.)

— Absol. : *Certains champignons* EMPOISONNENT. *Les exhalaisons de cette mare* EMPOISONNENT. (Acad.)

— Fig. et mor. Altérer; remplir d'amertume, de dégoût : *Des plaisirs que la crainte* EMPOISONNE. (Acad.)

Nul remords du passé n'*empoisonne* ma vie;
Satisfait du présent, je crains peu l'avenir. (Chaulieu.)

— Corrompre l'esprit, le cœur : *Ces maximes sont capables d'*EMPOISONNER *la jeunesse.* (Acad.) *Ses maîtres* AVAIENT EMPOISONNÉ *par la flatterie son bon naturel.* (Fén.)

Pallas de ses conseils *empoisonne* ma mère. (Rac.)

Comme la trop grande autorité EMPOISONNE *les rois, le luxe* EMPOISONNE *toute une nation.* (Fén.)

— Fig. Dénaturer les choses, les présenter sous un jour défavorable, odieux : *C'est un mauvais esprit qui* EMPOISONNE *les choses les plus innocentes.* (Acad.) *Le monde* EMPOISONNE *d'ordinaire tout ce qu'il ne comprend pas.* (Bouh.)

= **S'empoisonner**, v. pron. Prendre du poison; se donner la mort par le poison : *Il s'*EMPOISONNA *avec de l'arsenic.* (Acad.)

— Fig. Être empoisonné, infecté : *Tout s'*EMPOISONNE *entre les mains de cette funeste passion.*

EMPOISONNEUR, EUSE, n. (*empoisonner.*) Pron. *an-poa-zo-neur, neuz.* — Celui, celle qui empoisonne, qui fait prendre du poison : *Sous Louis XIV on condamnait les* EMPOISONNEURS *au feu.*

. . . L'*empoisonneur* d'Annibal, de mon maître. (Corn.)

— Fig. et par dénigr. Mauvais cuisinier, mauvais pâtissier.

Jamais *empoisonneur* ne sut mieux son métier. (Boil.)

— Fig. et mor. Celui, celle qui répand une doctrine pernicieuse, une morale impie :

Traiter d'*empoisonneurs* et Rodrigue et Chimène. (Boil.)

— Adj. Il ne s'emploie qu'au figuré et en poésie :

Loin du trône nourri de ce fatal honneur,
Hélas ! vous ignorez le charme *empoisonneur.* (Rac.)

EMPOISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poix.*) Pron. *an-poa-cé.* — Poisser : EMPOISSER *un tonneau.* || Plus souv. *Poisser.*

EMPOISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Empoissonner : *Un étang* EMPOISSONNÉ.

— Par extens. Abondant en poissons : *Une rivière bien* EMPOISSONNÉE.

EMPOISSONNEMENT, n. m. (*empoissonner.*) Pron. *an-poa-çonn-man.* — Action d'empoissonner : *L'*EMPOISSONNEMENT *d'un étang, d'un lac.*

EMPOISSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poisson.*) Pron. *an-poa-ço-né.* — Peupler de poissons un étang, un lac : EMPOISSONNER *une pièce d'eau.*

EMPORÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἐμπορητικός, commercial; grec.) Pron. *an-po-ré-tik.* — Il se dit d'une sorte de papier qui sert à filtrer les liquides.

EMPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Emporter : *Les meubles ont été* EMPORTÉS *de la maison. Les blessés furent* EMPORTÉS *du champ de bataille.* (Acad.)

. . Un char *emporté* par deux coursiers fougueux. (Lam.)

— Pris d'assaut : *Tous les forts furent* EMPORTÉS *en peu de jours.*

— Détruit, anéanti, tué : *La plupart des soldats furent* EMPORTÉS *par la maladie, ou par le feu de l'ennemi.*

— Fig. et mor. : *Être* EMPORTÉ *par les passions*, EMPORTÉ *par l'amour.*

La débauche au teint pâle, aux regards effrontés,

Enflamme tous les cœurs, vers le crime *emportés*. (Gilb.)

— Absol. En parl. d'une personne, Qui est d'un caractère irritable; fougueux, violent; qui montre de l'irritation, de la passion : *C'est un homme* EMPORTÉ, *une femme* EMPORTÉE, etc.

Mais un père à ce point doit-il être *emporté ?* (Rac.)

— Par anal. Il se dit aussi du caractère, de l'esprit, etc. : *Son caractère est violent*, EMPORTÉ. *Un esprit ferme, mâle, courageux, grand, petit, faible, léger, doux*, EMPORTÉ. (Volt.) *De bonne heure il s'était fait connaître par ses désordres, ses querelles et une éloquence* EMPORTÉE. (Thiers.) *Les martyrs devaient reprendre l'erreur sans aucune parole* EMPORTÉE. (Boss.)

— En parl. des animaux, Fougueux : *Des bœufs furieux et des chevaux* EMPORTÉS. (St.-Aulaire.)

EMPORTEMENT, n. m. (*emporter.*) Pron. *an-portt-man.* — Fig. et mor. Mouvement violent et déréglé de l'âme, causé par quelque passion, quelque sentiment, et se manifestant ordinairement par des signes de colère et de violence : EMPORTEMENT *de colère, de haine;* EMPORTEMENT *d'amour, de joie*, etc. (Acad.) *L'*EMPORTEMENT *des passions.* (Fléch.) *Il ne fatigue pas le lecteur par ces* EMPORTEMENTS *lyriques auxquels le goût des historiens modernes nous a trop accoutumés.* (De Broglie.)

— Par extens. *Le christianisme, au nom d'une même loi, commanda aux sujets l'obéissance, et modéra chez les maîtres l'*EMPORTEMENT *du pouvoir.* (Mme Guizot.) *Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un* EMPORTEMENT *qui lui coûta la vie.* (Volt.)

— Absol. Mouvement produit par une violente excitation : *Ils soutinrent le contraire avec aigreur et même avec* EMPORTEMENT. (Chamf.)

Il a trop écouté son fol *emportement.* (C. Del.)

— Génér. Trouble, agitation violente :

Semblable à la sibylle, en ses *emportements*,
J'ai cru que la nature, en ces rares spectacles,
Laissait tomber pour nous quelqu'un de ses oracles. (Lam.)

— Mouvement violent, déréglé de la passion de l'amour : *L'*EMPORTEMENT *de la femme de Putiphar s'est conservé jusqu'à nous.* (Mass.)

— Désordres de mœurs, débauche : *Les* EMPORTEMENTS *de jeunesse.*

Syn. Emportement, impétuosité. L'*emportement* n'est qu'un mouvement de l'esprit ou des sens; l'*impétuosité* est un caractère de l'âme. L'*emportement* ne se comprend pas sans éclat; l'*impétuosité* n'éclate pas nécessairement. On cite des gens qui n'ont eu qu'un seul *emportement* dans toute leur vie; l'*impétuosité* subsiste constamment dans les natures qui en sont douées.

EMPORTE-PIÈCE, n. m. Pron. *an-portt-pièss.* — Techn. Outil tranchant servant à découper quelque chose, et dont le contour de la partie tranchante a un périmètre égal à celui que doit avoir la pièce découpée.

— Fig. Satirique mordant, incisif.

EMPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, en, et *portare*, porter; lat.) Pron. *an-por-té.* — Enlever, ôter d'un lieu : EMPORTER *un malade, un homme blessé.* (Acad.)

. . . . A peine l'auteur,
Pour *emporter* les morts, laisse vivre un acteur. (Gilb.)

Il a fait EMPORTER *tous ses meubles de la maison.* (Acad.)

— Part. Prendre et porter avec soi : EMPORTEZ *ce livre, vous le lirez à loisir.* (Acad.)

— En parl. des animaux, des oiseaux, Enlever : *La proie qu'un aigle* EMPORTE *dans son aire.* (Acad.)

— Fig. Prendre pour sa part : *L'aîné* EMPORTE *les deux tiers du bien.*

— Fig. *Le sentiment qu'un honnête homme* EMPORTE *après s'être livré quelques jours à la société, est pénible et triste.* (Chamf.) *Il n'*EMPORTERA *de ces lieux qu'un souvenir agréable.* (Acad.)

— Poétiq. Dissiper, faire évanouir, un parl. des sons :

Je disais, et les vents *emportaient* ma prière. (Lam.)

— Prov. et fig. *Autant en emporte le vent*, se dit en parl. des promesses auxquelles on n'ajoute pas foi, ou des menaces dont les effets ne sont point à craindre.

— Emmener : *Le navire* EMPORTAIT *vers de lointains pays toutes les personnes que j'aimais.*

— Entraîner, enlever, emmener avec effort, avec rapidité : *Son cheval prit le mors aux dents et l'*EMPORTA *à travers les champs. Les courants* EMPORTÈRENT *le vaisseau.* (Acad.)

— *Le Diable m'emporte si...*, se dit pour affirmer que l'on fera une chose ou qu'un événement aura lieu : *Que* LE DIABLE M'EMPORTE SI *je ne grise pas ton beau-père aujourd'hui.* (C. Delav.)

— Fam. *Que le diable vous emporte*, se dit pour exprimer le dépit, la mauvaise humeur qu'on a contre quelqu'un.

— Pop. *Vous ne l'emporterez point en paradis*, je me vengerai de vous tôt ou tard.

— Arracher avec violence en entraînant : *Ce coup de canon lui* A EMPORTÉ *une jambe. Un coup de fouet qui* EMPORTE *la pièce.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Emporter la pièce*, railler, médire cruellement, sans merci.

— Fig. En parl. d'une maladie, Causer la mort : *Une fièvre violente l'*A EMPORTÉE *le cinquième jour.* (Mme de Tencin.)

— En parl. des couleurs, des taches, Détruire, faire disparaître : *Le jus de citron* EMPORTE *les taches d'encre.* (Acad.)

— Par analog. *Ce remède emporte la fièvre*, il la guérit.

— Fig. *Une douleur que le temps* EMPORTE *avec tout le reste.* (Boss.)

— Fig. et mor. En parl. des passions, Précipiter, l'âme dans un excès : *La colère l'*EMPORTE, *la haine l'*A EMPORTÉ, etc.

Homme faible, où m'*emporte* une *aveugle* colère ? (C. D.)

— Pousser, entraîner à : *Sa haine l'*A EMPORTÉ *à la vengeance. Sa fureur l'*A EMPORTÉ *au crime. Sa colère l'*A EMPORTÉ *jusqu'à dire... La jeunesse se laisse* EMPORTER *aux plaisirs.* (Acad.)

— Fig. Gagner, obtenir par obsession : *Cet homme a tant de crédit qu'il* EMPORTE *tout ce qu'il veut. Il* EMPORTA *cette affaire à force de sollicitations.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Emporter quelque chose de haute lutte*, triompher dans quelque affaire, dans quelque circonstance, malgré les résistances qu'on rencontre.

— Guerr. *Emporter une place*, s'en rendre maître en peu de temps : *Il* EMPORTA *la place en quinze jours de tranchée ouverte.* EMPORTER *une place d'assaut, l'*EMPORTER *d'emblée.* (Acad.)

— Dans le même sens : EMPORTER *un ouvrage l'épée à la main;* EMPORTER *un retranchement*, etc.

— Prov. et fig. *Emporter quelque chose à la pointe de l'épée*, venir à bout de quelque chose par les plus grands efforts.

— Fig. Entraîner par une suite nécessaire; comprendre, impliquer : *Dans quelques pays, la condamnation à mort* EMPORTE *la confiscation des biens. La proposition générale* EMPORTA *la proposition particulière. Le mot de vertu* EMPORTE *presque toujours l'idée d'effort fait sur soi-même.* (Acad.)

— Procéd. *La forme emporte le fond*, la forme prévaut sur le fond, c.-à.-d. un simple défaut de forme peut faire échouer dans les prétentions les mieux fondées. || Dans le sens contraire : *Le fond emporte la forme*, le fond prévaut sur la forme.

— *L'emporter sur*, avoir la supériorité, l'avantage sur; il se dit en parl. des personnes et des choses : *Virgile et Horace* L'EMPORTENT SUR *tous les poëtes latins. Ce vin* L'EMPORTE SUR *tous les autres vins. L'amour* L'EMPORTE *quelquefois* SUR *la raison.* (Acad.) *La fougue et la jactance des jeunes patriciens* L'EMPORTÈRENT SUR *la sagesse de Caton et* SUR *l'autorité militaire de Pompée.* (Lam.) *Les femmes vont plus loin en amour que la plupart des hommes; mais les hommes* L'EMPORTENT SUR *elles en amitié.* (La Br.) *Le roi* L'EMPORTAIT SUR *tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits.* (Volt.)

— Absol. : *C'était entre ces deux femmes une espèce de défi à qui* L'EMPORTERAIT. (J. Janin.)

— *L'emporter sur*, peser davantage : *A volume égal, l'or* L'EMPORTE *de beaucoup* SUR *l'argent.* (Acad.)

— Fig. *Emporter la balance*, déterminer la préférence : *Cette considération* EMPORTA LA BALANCE. (Acad.)

= **S'emporter**, v. pron. Être emporté : *Il a pris tout ce qui pouvait* S'EMPORTER *facilement.* (Acad.)

— Fig. et mor. Se fâcher violemment, s'abandonner à la colère : S'EMPORTER *contre quelqu'un.*

Ah ! vous êtes dévot, et vous *vous emportez* ! (Moi.)

Moi je me retire,
Car je suis en colère, et je *m'emporterais.* (Coll. d'Harl.)

— Fig. En parl. d'un écrivain, Se livrer à toute sa fougue, à toute son impétuosité : *Le style de Julien est vif, animé, spirituel : saint Cyrille* S'EMPORTE; *il est bizarre, obscur et contourné.* (Chateaubr.)

— En parl. d'un cheval, S'abandonner à toute son ardeur, à toute sa fougue, ne pouvoir être ni dirigé ni retenu : *Son cheval* S'EMPORTA.

— Vén. Par analog. Il se dit des chiens de chasse : *Ce chien* S'EST EMPORTÉ.

— Hortic. En parl. des arbres, Ne pousser que du haut, et presque point du bas et des côtés.

Syn. Emporter, remporter. Ces deux mots signifient également Obtenir un prix, une récompense ou un avantage quelconque. Mais il y a dans le second une idée accessoire qui manque au premier. *Emporter*, c'est tout simplement gagner; *remporter*, c'est gagner au concours.

EMPOTAGE, n. m. Hortic. Action d'empoter.

EMPOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pot.*) Pron. *an-po-té.* — Hortic. En parl. des plantes, Mettre dans un pot : *On doit* EMPOTER *et rentrer ces plantes avant la gelée.* (Acad.)

— Écon. dom. Mettre en pots des confitures, des conserves : EMPOTEZ *bien vos fruits.*

EMPOUPER, v. tr. ou act 1re conj. (*poupe.*) Pron. *an-pou-pé.* — Anc. en parl. des vents, Prendre un vaisseau en poupe.

= **S'empouper**, v. pron. Être pris en poupe.

EMPOURPRÉ, ÉE, part. pass. du v. Empourprer : *Des raisins* EMPOURPRÉS. *Des fleurs* EMPOURPRÉES. *Le gemme* EMPOURPRÉ *de la vigne.* (B. de St-P.) *Des piverts* EMPOURPRÉS. (Chateaub.)

EMPOURPRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pourpre.*) Pron. *an-pour-pré.* — Poét. Colorer de pourpre; rougir : *Le soleil couchant* EMPOURPRE *de ses derniers rayons mes rideaux à demi refermés.* (Em. Souv.) *Une douce chaleur, un ciel pur, une lumière qui* EMPOURPRE *les campagnes, une vue admirable : que faut-il de plus pour le séjour des bienheureux ?* (St-M. Gir.)

EMPOUTRERIE, n. f. (*poutre.*) Pron. *an-poutre-rí.* — Techn. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher d'un beffroi, d'un moulin.

EMPREINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*imprimere;* lat., m. sign.) Pron. *an-praindr.* — *J'empreins, tu empreins, il empreint, nous empreignons, vous empreignez, ils empreignent; j'empreignais, nous empreignions; j'empreignis, nous empreignîmes; j'empreindrai, nous empreindrons; j'empreindrais, nous empreindrions; empreins, empreignons, empreignez; que j'empreigne, que nous empreignions; que j'empreignisse, que nous empreignissions; empreignant; empreint, te*, etc.) Imprimer, marquer : EMPREINDRE *une figure, des caractères, sur une surface.* (Acad.)

— Fig. *L'homme qui peut* EMPREINDRE *perpétuellement la pensée dans le fait, est un homme de génie.* (H. de Balzac.)

— Graver, fixer d'une manière durable : *Ce sont des sentiments que la nature* A EMPREINTS *dans le cœur de tous les hommes.* (Acad.)

= **S'empreindre**, v. pron. S'imprimer : *Ses pas* S'ÉTAIENT EMPREINTS *sur le sable.* (Andrieux.)

— Fig. Laisser une impression durable : *Les mœurs et les habitudes* S'EMPREIGNENT *sur les figures et les changent selon le siècle.* (St-M. Girard.)

Syn. Empreindre, imprimer. *Empreindre* a un rapport plus direct à l'image produite; *imprimer* exprime plus proprement et plus nécessairement l'action de *presser*; souvent même l'un des verbes dépend de l'autre, comme l'effet dépend de la cause : il faut *imprimer* fortement pour que les caractères soient bien *empreints.* Au figuré, cette distinction se conserve exactement : on *imprime* en nous des sentiments d'honneur, des principes moraux, afin qu'ils restent *empreints* dans notre cœur.

EMPREINT, EINTE, part. pass. du v. Empreindre :

Oh ! cette main sanglante *empreinte* sur le mur !
Il s'est donc blessé ? (V. Hugo.)

L'auguste majesté sur votre front *empreinte.* (Rac.)

— Fig. Qui est affecté vivement; qui conserve une vive impression : *Je ne vis rien de comparable à ce spectacle dont mes yeux sont toujours* EMPREINTS. (Lam.)

Sur vos traits consternés quelle pâleur *empreinte !* (Ponc.)

— Qui a le caractère de : *Les lettres de Sidoine Apollinaire, tant* EMPREINTES *de la tristesse de son temps.* (Barante.)

EMPREINTE, n. f. (*empreindre.*) Pron. *anpraintt.* — Impression, marque imprimée : *L'*EMPREINTE *d'un sceau.* EMPREINTE *en creux, en relief. L'*EMPREINTE *des pas sur la neige.*

— Par extens. Moule qui porte une empreinte : *Prendre une* EMPREINTE *en cire. Je t'ai demandé les* EMPREINTES *de toutes les serrures du cabinet de M. le duc.* (H. de Balz.) *Cette tête sauvage, cette figure d'une expression terrible qu'elle avait adorées, elle voulut en posséder l'effigie et l'*EMPREINTE. (Ph. Chasles.)

— Fig. Trace fortement marquée, effet visible : *Plus le temps a marqué les édifices de son* EMPREINTE, *plus ils acquièrent de majesté.*

Italie, Italie, ah ! pleure tes collines,
Où l'empire, en passant de climats en climats,
A gravé plus avant l'*empreinte* de ses pas. (Lam.)

— Expression fortement caractérisée; sceau, marque distinctive : *L'ouvrage étonne; mais c'est l'em-*

EMPREINTE *divine dont il porte les traits, qui doit nous frapper.* (Buff.) *Chacun met à ce qu'il fait l'*EMPREINTE *de son caractère.* (Beaum.) *Le milieu dans lequel nous vivons se modèle forcément à notre usage; nous y laissons, sans y penser, mille* EMPREINTES *de notre âme.* (Em. Souv.) *Nul ne peut échapper à son siècle même, en le combattant : on reçoit et on garde son* EMPREINTE. (De Broglie.)

EMPRESSÉ, ÉE, Adj. Qui agit avec beaucoup de zèle, d'ardeur, pour réussir dans ce qu'il a entrepris : *C'est un homme fort* EMPRESSÉ.

— Qui apporte beaucoup de hâte, de précipitation à faire quelque chose : *Les plus* EMPRESSÉS *d'applaudir aux améliorations n'auraient jamais eu l'idée de les réclamer.* (De Rémusat.) *La foule* EMPRESSÉE *se croise et se heurte.* (Ém. Souv.) *Personne parmi nous n'est* EMPRESSÉ *de prendre la parole; on ne parle que quand on a quelque chose à dire.* (Andrieux.)

— Plein de prévenance; prompt à servir, à donner des marques d'attachement, de zèle :

Je les ai vus soumis, autour d'elle *empressés.* (Volt.)
Je l'ai vue tendre, EMPRESSÉE, *attentive.* (J. J. R.)

— Part. Il se dit d'une personne qui cherche par beaucoup de prévenances à gagner l'affection, les faveurs d'une autre : *Il paraît fort* EMPRESSÉ *auprès d'elle.* (Acad.)

Jamais à vous chanter un poëte *empressé*
De petits vers flatteurs ne vous a caressé. (Gilbert.)

— En parl. des choses, Qui marque l'empressement, le zèle : *Des secours* EMPRESSÉS. *Un zèle* EMPRESSÉ. (Rac.)

— Par extens. Qui témoigne, qui annonce de l'empressement, de l'ardeur, du zèle : *Il a l'air* EMPRESSÉ, *les manières* EMPRESSÉES.

— Substantiv. Personne qui montre de l'ardeur, du zèle dans quelque chose : *Il fait l'*EMPRESSÉ *auprès de cette femme.* (Acad.)

Elle va, vient, fait l'*empressée.* (La Font.)
Les plus EMPRESSÉS *commençaient à se décourager.* (Acad.)

EMPRESSEMENT, n. m. (*en, em, presser,* hâter,) Pron. *an-prèss-man.* — Action de s'empresser : *Agir avec* EMPRESSEMENT. *Il a mis de l'*EMPRESSEMENT *à venir.*

— Ardeur qu'on met à poursuivre un objet : *Marquer, témoigner de l'*EMPRESSEMENT. *Il recueillait avec* EMPRESSEMENT *ses discours.* (Barthél.)

J'ai hâte de répondre à cet *empressement.* (Pons.)

— Hâte : *Le trop grand* EMPRESSEMENT *qu'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude.* (La Rochef.) *L'homme d'un vrai mérite doit avoir en général peu d'*EMPRESSEMENT *d'être connu.* (Chamf.)

— Soin empressé; civilité affectueuse : *Je le vis redoubler d'*EMPRESSEMENT *et de tendresse pour moi.* (J. J. Rouss.) *Supposé que le chevalier m'aime et réponde à mes* EMPRESSEMENTS, *je veux l'épouser.* (Campistr.)

Syn. Empressement, zèle. L'*empressement* est plus extérieur; le *zèle* est plus moral. L'*empressement* a plus d'action que de sentiment; le *zèle* a plus d'affection que de gestes. L'*empressement* cherche surtout à complaire; le *zèle* cherche surtout à servir. Bien souvent l'*empressement* n'est qu'une civilité, une flatterie; le *zèle* est toujours une ardeur sincère de plaire.

EMPRESSER (S'), v. pron. 1re conj. (*presser.*) Pron. *çan-prè-cé.* — Se donner beaucoup de mouvement, agir avec ardeur pour réussir dans quelque chose : *C'est un homme qui s'*EMPRESSE *fort. Il n'aime pas à s'*EMPRESSER *mal à propos.* S'EMPRESSER *à faire sa cour.* (Acad.)

— Montrer de l'affection, du zèle par la vivacité de ses mouvements, par la promptitude de ses secours, de ses services : *Tous s'*EMPRESSÈRENT *autour de lui.*

Quel charme, etc. . . . .
De les voir aussitôt accourir, *s'empresser !* (Boil.)

— Se hâter : S'EMPRESSER *de parler, d'écrire. Il s'*EMPRESSE *de venir. Il s'*ÉTAIT EMPRESSÉ *d'aller chez le directeur d'un établissement autographique, faire tirer deux exemplaires de ce travail au moyen d'une presse à copier.* (H. de Balz.) *A grand bruit toute la horde se lève, et s'*EMPRESSE *à quitter son campement sinistre.* (Pr. Mérimée.) *Il a vu mon émotion, et s'*EST EMPRESSÉ *d'y couper court.* (Souv.)

EMPRIMERIE, n. f. Pron. *an-prim-rî.* — Techn. Grande cuve de bois dans laquelle les tanneurs mettent les cuirs pour qu'ils y rougissent.

EMPRISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Emprisonner : *Il a été décrété de prise de corps, arrêté et* EMPRISONNÉ. (C. Del.)

— Fig.

Et Flore *emprisonnée*
Va de nouveau s'élever dans les airs. (Parny.)
Il ressemblait à la suave créature EMPRISONNÉE *par le mauvais vouloir d'un enchanteur dans un corps difforme.* (H. de Balzac.)

Les ondes dans leur lit étaient *emprisonnées.* (Rac.)

EMPRISONNEMENT, n. m. Pron. *an-pri-zonn-man.* — Action d'emprisonner; entrée en prison : *Le jour de son* EMPRISONNEMENT. *Procéder à l'*EMPRISONNEMENT *d'un criminel. Procès-verbal d'*EMPRISONNEMENT.

— Par extens. Séjour en prison : *La durée de son* EMPRISONNEMENT *lui a paru fort longue.*

EMPRISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en,* qui se change en *m* devant un *p*; *prison.*) Pron. *an-pri-zo-né.* — Mettre en prison : EMPRISONNER *un voleur. On l'*A EMPRISONNÉ *comme suspect.*

— Fig. Resserrer; enfermer comme dans une prison; empêcher de sortir : *Les eaux débordées nous* EMPRISONNÈRENT *dans un étroit espace.* (Acad.)

EMPROSTOTONOS, n. m. (ἔμπροσθεν, en avant; τόνος, tension; gr.) Pron. *an-pross-to-to-noss.* — Pathol. Convulsion produite par une forte contraction des muscles antérieurs.

EMPRUNT, n. m. (*emprunter.*) Pron. *an-preun.* — Action d'emprunter : *Faire un* EMPRUNT. *Recourir aux* EMPRUNTS.

— La chose empruntée : *Ce qu'ils trouvaient de plus lâche, après le mensonge, c'était de vivre d'*EMPRUNTS. (Boss.)

— Fig. : *C'est la destinée de Rome, en religion, en lois, en littérature, de ne vivre que d'*EMPRUNTS. (Nis.)

— Passages, idées qu'un auteur prend dans le travail d'un autre pour les faire entrer dans le sien : *Cet auteur a soin de cacher les* EMPRUNTS *qu'il se permet.* (Acad.)

— Écon. polit. *Emprunt public,* sommes que le gouvernement emprunte, afin de pourvoir à ses dépenses extraordinaires, en dehors des ressources annuelles du budget : *L'*EMPRUNT PUBLIC *se contracte sous la forme d'émission de rentes. Chaque* EMPRUNT *accroît la dette, ou les fonds publics, dont les contribuables payent l'intérêt.* (H. Say.)

— *Emprunt forcé,* espèce de contribution qui se lève sur les habitants les plus riches d'un pays, et qui leur est remboursée au bout d'un certain laps de temps avec les intérêts, ou sans les intérêts : *En 1815, après la deuxième Restauration, on établit un* EMPRUNT FORCÉ *de cent millions.* (Thiers.)

— Jeu de cartes auquel peuvent prendre part trois, quatre, cinq ou six personnes.

— Mar. Passage qui mène à la traverse d'un bateau foncet.

= **D'emprunt,** loc. adjectiv. Emprunté : *Argent d'*EMPRUNT. *Cheval d'*EMPRUNT. (Acad.) *Idées d'*EMPRUNT. *On sait comment sa cendre* (celle de Pompée), *consumée pendant la nuit sur bûcher d'*EMPRUNT, *fut dispersée par le vent du matin sur ces mers et sur ces continents couverts, quelques jours avant, de ses flottes et de ses armées.* (Lam.) *Il doit remplir sa mission sous un nom et sous un habit* D'EMPRUNT. (C. Delav.)

— Fig. Factice, qui n'est pas naturel, qui n'est pas propre au sujet : *Érudition, esprit d'*EMPRUNT. *Beauté d'*EMPRUNT. *Vertu d'*EMPRUNT.

— Dans un sens analog. on dit adverbial. *Par emprunt : Elle n'est belle que* PAR EMPRUNT.

EMPRUNTÉ, ÉE, part. pass. du v. Emprunter : *Argent* EMPRUNTÉ.

— Pris, tiré de : *Un mot* EMPRUNTÉ *du latin. Lumière* EMPRUNTÉE.

... Fermant sa demeure aux célestes clartés,
Il s'éclaire de feux à la terre *empruntés.* (Lam.)

— Qui n'appartient pas au sujet; faux : *Un nom* EMPRUNTÉ.

Sous un nom *emprunté,* sa noire destinée
Et ses tristes fureurs ici l'ont amenée. (Rac.)

— Qui n'est pas naturel; factice : *Esprit* EMPRUNTÉ. *Vertu* EMPRUNTÉE. *Charmes* EMPRUNTÉS. *Le son de leur voix et leur démarche sont* EMPRUNTÉS.

Chacun cherche pour plaire un visage *emprunté.* (Boil.)
Ses plaisirs sont amers, son éclat *emprunté,*
Et sous l'extérieur de la variété,
Il cache tout l'ennui d'une vie uniforme. (Coll. d'Harl.)

— Par extens. Embarrassé, gêné, en parl. de la contenance, des manières : *Avoir un air* EMPRUNTÉ. *Cet homme est fort* EMPRUNTÉ.

— Par extens. Étranger : *On doit aujourd'hui l'aboucher avec vous dans une maison* EMPRUNTÉE. (Mol.)

EMPRUNTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*promptum,* sup. de *promere,* tirer, faire sortir; lat.) Pron. *an-preun-té.* — Demander et recevoir un prêt : EMPRUNTER *de l'argent;* EMPRUNTER *un cheval;* EMPRUNTER *des livres;* EMPRUNTER *de quelqu'un;* EMPRUNTER *à quelqu'un,* etc. *Il faut à présent* EMPRUNTER *des habits.* (Lesage.) *C'était une de ces probités sèches et rigides qui n'*EMPRUNTENT *rien, de peur de ne pas rendre, et qui ne prêtent pas davantage, de peur de ne pas recouvrer.* (G. Sand.) J'EMPRUNTAI *vingt-cinq louis d'un ami de mon père.* (Lam.)

— Absol. En parl. d'un prêt d'argent : *Il* A EMPRUNTÉ, *il fut obligé d'*EMPRUNTER, etc. *Ce n'est pas tout d'*EMPRUNTER, *il faut rendre.*

— Absol. Prov. *Ne choisit pas qui emprunte,* celui qui fait un emprunt doit se contenter de ce qu'on lui donne, et des conditions qu'on lui impose.

— Fig. Prendre, imiter pour son usage : *Les Grecs* ONT EMPRUNTÉ *des Égyptiens l'idée de la forme des temples.*

Je n'ai rien *emprunté* de Perse ni d'Horace. (Boil.)
Les femmes ne donnent à l'amitié que ce qu'elles EMPRUNTENT *à l'amour.* (Chamfort.)

— Par extens. Recevoir, tirer de : *La lune* EMPRUNTE *sa lumière du soleil.*

L'âme, pour soutenir sa céleste nature,
N'*emprunte* pas des corps sa chaste nourriture. (Lam.)

— Fig. Recevoir, tenir de; devoir à : *Les magistrats* EMPRUNTENT *leur autorité du pouvoir qui les institue.* (Acad.) *Les lois, impuissantes par elles-mêmes,* EMPRUNTENT *leurs forces uniquement des mœurs, qui sont autant au-dessus d'elles que la vertu est au-dessus de la probité.* (Barthél.)

Aimez donc la raison : que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix. (Boil.)

— Fig. Avoir recours à, se servir de : EMPRUNTER *le bras, la plume de quelqu'un. Il* EMPRUNTA *le crédit de son ami dans cette circonstance. Il* EMPRUNTA *l'autorité du roi.* (Fléch.)

Ta générosité doit répondre à la mienne,
Et pour venger un père *emprunter* d'autres bras,
Ma Chimène, crois-moi, c'est n'y répondre pas. (Corn.)
Il faut que la religion, pour plaire, EMPRUNTE *les joies et tout l'appareil du siècle.* (Mass.)

— Avoir quelque chose de commun avec un autre objet : *La poésie* EMPRUNTE *à la musique cette qualité indéfinissable de l'harmonie qu'on a appelée céleste, faute de pouvoir lui trouver un autre nom.* (Lam.)

— Poét. Produire un effet semblable à celui de la chose dont on parle :

Au Saint des saints le ciel rendant hommage,
De vos concerts doit *emprunter* les sons. (Bérang.)

— En m. part. Imiter quelque chose pour en imposer; se déguiser, se couvrir de fausses apparences : EMPRUNTER *les apparences de la vertu, de l'honneur,* etc. *Si l'on* EMPRUNTE *le masque de la vertu, elle nous l'arrache bientôt du visage.* (Montesq.)

.... De Sidrac elle *emprunte* l'image. (Boil.)
.... D'un suppliant *emprunter* le langage. (Rac.)
*Le vrai a besoin d'*EMPRUNTER *la figure du faux pour être agréablement reçu dans l'esprit humain.* (Fonten.)

— Fig. Avec un nom de chose abstraite pour sujet : *L'orgueil* EMPRUNTE *les sentiments de la vertu.* (Mass.)

— Musiq. Il se dit absolument, chez les facteurs d'orgues, du tuyau qui reçoit le vent destiné à un autre, ce qui a lieu quand le sommier n'est pas bien fermé : *Ce tuyau* EMPRUNTE.

— Ajouter à un chiffre supérieur, qui est trop faible, une dizaine que l'on diminue du chiffre placé à la gauche de celui-là. *Oter 7 de 3 ne se peut; j'*EMPRUNTE *un qui vaut dix : 7 de 13, reste 6.*

EMPRUNTEUR, EUSE, n. (*emprunter.*) Pron. *an-preun-teur, teuz.* — Celui, celle qui emprunte : *Le prêteur et l'*EMPRUNTEUR.

Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette *emprunteuse.* (La F.)

— Qui a l'habitude d'emprunter : *C'est un hardi* EMPRUNTEUR. (Acad.)

— Adj. *Les ressorts de mon esprit* EMPRUNTEUR *sont diablement cassés.* (Regn.)

EMPTION, n. f. (*emptio,* achat; lat.) Pron. *anp-cion.* — Anc. Achat.

EMPTOÏQUE, adj des 2 g. (ἐμπτύω, je crache; gr.) Pron. *anp-tô-ik.* — Méd. Qui crache du sang.

EMPUANTI, IE, part. pass. du v. Empuantir : *Un énergumène de gentilhommerie, ayant observé que le contour du château de Versailles était* EMPUANTI *d'urine, ordonna à ses domestiques et à ses vassaux de venir lâcher de l'eau autour de son château.* (Chamf.)

EMPUANTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*puanteur.*) Pron. *an-pu-an-tir.* — *Cet égout* EMPUANTIT *tout le quartier.* (Acad.) *Les vautours contribuent puissamment à débarrasser la terre des cadavres qui l'*EMPUANTIRAIENT. (Cuv.)

= **S'empuantir,** v. pron. Devenir puant : *Les eaux de cette mare commencent à s'*EMPUANTIR.

EMPUANTISSEMENT, n. m. (*puer.*) Pron. *an-pu-an-tiss-man.* — Action de s'empuantir : *Il faut craindre l'*EMPUANTISSEMENT *des eaux.*

EMPUSE, n. f. (ἔμπουσα, nom d'un spectre envoyé par Hécate.) Pron. *an-puz*. — Zool. Genre de très-beaux insectes orthoptères; ils se trouvent dans le midi de l'Europe.

EMPYÈME, n. m. (ἐμπύημα; gr., m. sign.) Pron. *an-pi-em*. — Méd. Collection séreuse, sanguine ou purulente, dans la cavité des plèvres.

— Chir. Opération dont le but est de donner issue à un liquide purulent.

EMPYÈSE, n. f. (ἐμπυεῖν, se former en abcès; gr.) Méd. Formation d'un empyème.

EMPYOCÈLE, n. f. (ἔμπυος, purulent; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *an-pi-o-cèl*. — Chir. Hernie purulente.

EMPYOMPHALE, n. m. (ἔμπυος, purulent; ὀμφαλός, nombril; gr.) Pron. *an-pi-on-fal*. — Chir. Hernie ombilicale; abcès à l'ombilic.

EMPYRÉE, n. m. (ἐν, dans; πῦρ, feu; gr.) Pron. *an-pi-ré*. — La partie la plus élevée du ciel selon les idées des anciens : *Ce sont des anges, des dieux, des* EMPYRÉES, *des enfers; ce n'est pas l'humanité*. (Lam.)

— Le séjour des bienheureux.

— Poétiq. Le ciel :

Ces mondes, ces soleils, flambeaux de l'*empyrée*. (Rouch.)

EMPYREUMATIQUE, adj. des 2 g. (*empyreume*.) Pron. *an-pi-reu-ma-tik*. — Méd. Qui tient de l'empyreume.

EMPYREUME, n. m. (ἐμπύρευμα, goût ou odeur de brûlé; gr.) Pron. *an-pi-reum*. — Odeur particulière qu'exhalent les substances végétales ou animales lorsqu'on les soumet à l'action d'un feu violent.

ÉMU, UE, part. pass. du v. Émouvoir : *Avoir les sens* ÉMUS.

Sous les coups redoublés tous les bancs retentissent,
Les murs en sont *émus*. (Boil.)

— Fig. et mor. *Les deux sœurs sont* ÉMUES. (Ém. Souv.) *Son âme fut* ÉMUE *à ce spectacle. Être* ÉMU *de douleur, de pitié*, etc. (Acad.)

On n'entendit qu'un cri de mille voix *émues*
Éclater de la foule et voler jusqu'aux nues. (Lam.)

ÉMULATEUR, TRICE, n. (*émule*.) Pron. *é-mu-la-teur, triss*. — Qui est animé d'un sentiment d'émulation; mot du style soutenu. ÉMULATEUR *de la gloire d'autrui. Il a eu plus d'envieux de sa fortune que d'*ÉMULATEURS *de sa vertu*. (Acad.) *Distinguez l'envieux de l'*ÉMULATEUR. (Boiste.)

ÉMULATION, n. f. (*æmulatio*; lat., m. sign.) Pron. *é-mu-la-cion*. — Sentiment qui excite à égaler ou à surpasser quelqu'un en mérite, en valeur personnelle : *L'*ÉMULATION *porte à imiter les grandes action*. (Acad.) *L'*ÉMULATION *est un aiguillon à la vertu*. (Fén.) *Il faut toujours se proposer de grands modèles pour avoir de hautes* ÉMULATIONS. (Mign.) *Quelle* ÉMULATION *entre les divers quartiers pour la construction de ces reposoirs où la procession devait faire halte!* (Ém. Souv.) *Les prix académiques enflamment la jeunesse lettrée d'une noble* ÉMULATION. (Gilb.)

ÉMULE, n. des 2 g. (*æmulus*; lat., m. sign.) Pron. *é-mul*. — Concurrent, rival : *Surpasser tous ses* ÉMULES. (Acad.) *Il y avait à Rome un jeune patricien,* ÉMULE *des Gracques : c'était Clodius*. (Lam.)

Il me fit son *émule* et son compagnon d'armes. (Rac.)

— Particul. : *Carthage était l'*ÉMULE *de Rome, la digne* ÉMULE *de Rome*. (Acad.)

...Londre est de tout temps l'*émule* de Paris.
Émule harmonieux des cygnes d'Eurotas,
Ne prêtons point la lyre à ces tristes combats. (Lam.)

— Adj. : *Son goût pour la peinture se développa à la vue de quelques morceaux de Brand qu'il possédait; d'admirateur il devint* ÉMULE. (Bailly.) *Ces deux peintres étaient* ÉMULES. (Acad.) || *SYN*. V. RIVAL.

Syn. Emule, émulateur. On est, ou l'on se croit égal en moyens à celui dont on se dit l'*émule*; on se reconnaît inférieur à celui dont on est l'*émulateur*. L'*émule* lutte contre ses pairs; l'*émulateur* se propose d'imiter un modèle. L'*émule* veut la victoire sur ses concurrents; l'*émulateur* veut surpasser ou égaler, ou simplement suivre de près son modèle. On commence souvent par être *émulateur*, et, avec le succès, on devient *émule*.

ÉMULGENT, ENTE, adj. (*emulgere*, tirer; lat.) Pron. *é-mul-jan, jantt*. — Anat. Il se dit des vaisseaux qui aboutissent aux reins : *Artères et veines* ÉMULGENTES.

ÉMULSIF, IVE, adj. (*emulgere*, tirer; lat.) Pron. *é-mul-cif, civ*. — Pharm. Il se dit des semences dont on peut tirer de l'huile par expression, de celles qui servent aux émulsions : *Semences* ÉMULSIVES. *Le chènevis est* ÉMULSIF.

ÉMULSION, n. f. (*emulsio*; lat. m. sign.) Pron. *é-mulcion*. — Pharm. Médicament liquide qui présente la couleur blanche et l'opacité du lait; il se prépare avec de l'eau et des substances huileuses ou résineuses : *On distingue les* ÉMULSIONS *en huileuses et résineuses. Faire une* ÉMULSION *avec des amandes*.

ÉMULSIONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-mul-cio-né*. — Pharm. Mêler une émulsion avec un breuvage : ÉMULSIONNER *une potion*.

ÉMYDE, n. f. (ἐμύς, petite tortue; gr.) Pron. *é-mid*. — Zool. Genre de tortues d'eau douce.

EN, prép. (*in*, dans; lat.) Pron. *an*. — Dans; il exprime, mais d'une manière plus vague, les mêmes rapports que *dans* : *Mettre quelqu'un* EN *prison. Monter* EN *voiture. Chasser* EN *plaine*. (Acad.)

Croire *en* Dieu fut un tort permis à nos ancêtres;
Mais dans notre âge, allons, il faut vous corriger. (Gilb.)

— Il forme, avec le nom qui le suit, une foule de compléments circonstanciels qui servent à exprimer : 1° La matière, la nature, l'espèce : *S'en aller* EN *fumée*. (Acad.) *Un docteur* EN *médecine*, EN *droit. La Normandie est une terre fertile* EN *pommiers. Il n'avait d'autre coiffure qu'un petit couvre-chef* EN *feutre noir*. (F. Soulié.) *Un vent frais se jouait dans les voiles teintes* EN *pourpre*. (Barthél.)

Il pense voir, *en* pleurs, dissiper cet orage. (Rac.)
. . . . Ne sois pas plus sévère
Que ce Dieu qui pardonne ou qui punit *en* père. (C. D.)
De ses frères *en* Dieu l'active charité. (Lam.)

— 2° La forme, le costume : *Une fenêtre* EN *ogive. Des arbres funèbres s'élèvent* EN *obélisques ou* EN *pyramides*. (B. de St-P.) *Être* EN *veste*, EN *chemise*, EN *blanc. Se costumer* EN *Turc. Dans ce temps on se coiffait* EN *cheveux*. (Mariv.)

— 3° L'état, la manière d'être, la disposition : *Être* EN *bonne santé*, EN *appétit. Mademoiselle éclata* EN *pleurs*, EN *cris*, EN *douleurs violentes*, EN *plaintes excessives*. (M^me^ de Sév.) *Un portrait* EN *pied. Être* EN *guerre. Vivre* EN *paix. Des cheveux* EN *désordre. Une allée* EN *pente. Une armée rangée* EN *bataille. Outre le jardin, il y avait encore, devant la maison, une double cour plantée* EN *potager*. (G. Sand.)

— 4° La nature, le caractère, la manière dont une chose se fait : *Louis XIV faisait la guerre* EN *roi, et Guillaume* EN *soldat*. (Volt.) *Vivre* EN *homme de bien. Parler* EN *étourdi. Entre humains vous vivez* EN *vrais loups*. (Mol.) *Après les revers et les déchirements de la France, Henri IV apparut aux peuples* EN *vainqueur*, EN *libérateur*, EN *pacificateur*. (De Rémusat.) *Ce jour-là vous faisiez* EN *homme de cœur; de par Dieu, vous faisiez* EN *homme de cœur!* (C. Del.)

. . . A mon cœur calmé le Seigneur dit, *en* père :
Leur haine sera ton appui. (Gilbert.)

EN *conscience, je ne puis vous approuver*. EN *bonne justice, il a bien fait. Je vous le dis*, EN *vérité*.

— 5° La forme :

Le ciel, *en* vers, fit parler les oracles. (Boil.)

— 6° La division, la distribution : *Diviser, partager une pomme* EN *deux. Un poëme* EN QUATRE *chants. Comédie* EN *cinq actes. Partager une armée* EN *deux corps*. (Acad.)

— 7° La destination : *On croyait déjà voir ces temples changés* EN *mosquées*. (Fléch.) *Armer un navire* EN *course. Mettre* EN *vente*, EN *gage*.

— 8° Le motif, le but : *Arborer un drapeau noir* EN *signe de deuil. Il a fait cela* EN *vue de lui plaire*, EN *haine d'un tel*, EN *considération de ses services*.

— 9° Il exprime aussi la conformité, la similitude dans une comparaison :

Il existe *en* moi seul, comme moi tout *en* lui. (Lam.)
Tu prouveras à tous qu'*en* toi revit ton frère. (C. Del.)

— 10° Il marque l'opposition : *Avoir* EN *tête*, EN *face un redoutable ennemi. Donner du nez* EN *terre*. (Acad.)

— Fig. *Avoir quelqu'un* EN *tête*, l'avoir pour concurrent, pour adversaire.

— 11° Il marque la chose qu'on fait : *Être* EN *affaires, être* EN *prières*. (Acad.)

— 12° Une période de temps, une époque, une circonstance : *Le soleil est plus près de nous* EN *hiver qu'*EN *été*. (Arag.) *Jésus-Christ naquit* EN *l'an de Rome 753. Les oiseaux voyagent avec facilité de provinces en provinces, et se transportent* EN *peu de temps de climats* EN *climats*. (Buffon.)

Un bon mot, *en* ce siècle, est un fort argument. (Bern.)
Je sais quel est le peuple, on le change *en* un jour. (Volt.)

César conquit les Gaules EN *dix ans*.

— Il sert à former une foule de locutions adverbiales : EN *avant*, EN *dessus*, EN *bas*, EN *travers*, etc.

— *En tant que*, selon que, autant que : EN TANT QUE *je puis*, EN TANT QU'*il m'appartient*. EN TANT QUE *besoin sera*. (Acad.) Il est surtout usité en termes de pratique.

— *En tant que*, suivi d'un nom, comme : EN TANT QU'*homme, il les plaint; mais* EN TANT QUE *juge, il les condamne*. (Acad.)

— *En qualité de*, comme, à titre de : EN *sa* QUALITÉ DE *mari*. EN QUELLE QUALITÉ *agissez-vous?* EN CETTE QUALITÉ, *j'ai droit de... Il voulut servir* EN QUALITÉ DE *volontaire. Il procède* EN QUALITÉ *de tuteur*. (Ac.)

— *En son nom*, surtout en pratique, De son chef, personnellement : *Agir tant* EN SON NOM *qu'au nom d'un autre*.

— Suivi d'un participe présent, il marque principalement le temps, l'époque : *On apprend* EN VIEILLISSANT. *Il donna ordre*, EN PARTANT *de... Il l'a déclaré* EN MOURANT. (Acad.)

— Il marque aussi la manière : *Parler* EN TREMBLANT. *Il riait* EN *me* REGARDANT. (Fén.) *Un ruisseau qui va* EN SERPENTANT. (Acad.)

En faisant des heureux, un roi l'est à son tour. (Volt.)

— Employé comme corrélatif de la prép. *de*, il exprime un rapport de succession, et se place devant le dernier terme : D'*aujourd'hui* EN *huit*. DE *point* EN *point. Voltiger* DE *fleur* EN *fleur. Aller* DE *mieux* EN *mieux*, DE *mal* EN *pis. Les Tartares font supporter à leurs chevaux des fatigues incroyables, comme de passer quatre à cinq jours sans autre nourriture qu'une poignée d'herbe* DE *huit heures* EN *huit heures*. (Buff.)

Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie. (Regn.)

— Le nom qui suit *en* prend l'article défini quand il est accompagné d'un complément déterminatif : EN *l'honneur des saints*. EN *la présence de Dieu*. EN *l'absence de. Ce procès a été jugé* EN *la chambre du conseil*. (Acad.)

— Employé comme particule initiale, *en* s'écrit par un *m* devant les consonnes *m*, *b* ou *p*; ainsi l'on écrit : ENsemencer, ENtendre, et EMmener, EMbrasser, EMporter, etc.

= **Gramm.** DANS, EN. Il y a synonymie presque complète entre ces deux expressions; elles ne s'emploient pas cependant l'une pour l'autre. *Dans* a un sens précis; *en*, un sens vague et indéterminé : aussi le premier a-t-il toujours pour complément un nom précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif, tandis que le second est ordinairement suivi d'un complément employé sans article ou précédé d'un adjectif indéfini : DANS *l'amitié comme* DANS *l'amour, on est souvent plus heureux par les choses qu'on ignore que par celles qu'on sait*. (La Rochefoucauld.) EN *paix et* EN *guerre*. EN *hiver et* EN *été*.

En tous temps, *en* tous lieux, le public est injuste;
Horace s'en plaignait sous le règne d'Auguste. (Volt.)

Vente EN *gros et* EN *détail*.

— Avec un nom de contrée, de province, etc., on emploie *dans* avec l'article : DANS *la France*, DANS *la Normandie*; et *en* sans article. EN *France*, EN *Normandie. On divise l'ancien continent* EN *Europe, Asie, Afrique*. (Volt.) EN *Sicile, Cappadoce, Syrie, Arménie, Médie et Perse, il y avait d'excellents chevaux, et recommandables par leur vitesse et leur légèreté*. (Buff.)

— *En*, de même que *à*, *de*, peut ne pas se répéter, comme on le voit, dans les énumérations.

EN, pron. de la 3^e^ pers. des 2 g. et des 2 nombres (*indè*, de là; lat.) Pron. *an*. — De lui, d'elle; d'eux, d'elles; de cela. Il figure comme complément d'un nom, d'un adjectif ou d'un verbe : *Cette affaire est délicate, le succès* EN *est douteux*. (Acad.) (le succès d'elle). *On accorde sa confiance à bien des gens qui* EN *sont indignes* (qui sont indignes *d'elle*). *Il existe des opinions qui tombent dès qu'on n'*EN *parle plus* (qu'on ne parle plus *d'elles*). (Ségur.) *C'est un véritable ami, je n'oublierai jamais les services que j'*EN *ai reçus* (que j'ai reçus *de lui*). (Acad.)

. . . . . . Mon âme, où vous avez régné,
S'ouvrait pour une sœur, et j'*en* fus dédaigné. (C. Del.)

— Souvent il sert à rappeler l'idée énoncée dans une proposition : *Toute opinion qu'on veut comprimer* EN *acquiert plus de force*. (Ségur.) *C'est là, n'*EN *doutez pas, soyez-*EN *certain, la cause de son refus*.

— Suivi d'un adjectif se rapportant au mot que ce pronom rappelle, *en* se résout ordinairement par ce mot seul, sans la préposition *de* : *A-t-il des protecteurs? Il* EN *a de très-puissants*. Il a des protecteurs très-puissants. *C'est la seule récompense qu'il ambitionne, il n'*EN *veut point d'autre*. (Acad.) Il ne veut point d'autre récompense.

— *En* s'emploie souvent sans aucune relation avec ce qui précède : EN *est-il un seul parmi vous qui consentît...* (Acad.) || Il en est de même dans un grand nombre de constructions qu'on peut regarder comme des gallicismes : *Il* EN *veut à un tel. Il s'*EN *donne. Je m'*EN *promets. Il* EN *tient. Il* EN *a dans l'aile. Je n'en reviens pas. C'*EN *est trop. C'*EN *est fait. S'*EN *prendre à quelqu'un. Quoi qu'il* EN *soit. Je n'*EN *pouvais croire mes yeux*, etc. (Acad.)

— *En* s'emploie quelquefois sans relation aucune, par une certaine redondance que l'usage autorise : *Il* EN *est de cela comme de la plupart des choses de ce monde. Je m'*EN *tiens à cela*. (Acad.)

— Il s'emploie de la même manière avec quelques verbes qui désignent le mouvement : *Je m'*EN *vais partir. Vous* EN *allez-vous à tel endroit ? Il s'*EN *retourne dans son pays.* (Acad.) *Nous nous* EN *allons à la promenade*, etc. C'est-à-dire, *Je vais partir. Allez-vous à tel endroit ? Il retourne dans son pays. Nous allons à la promenade.*

— Cependant, lorsque les verbes *aller, retourner, venir*, s'emploient dans la signification de *partir, sortir, se retirer*, et qu'ils n'ont aucun régime après eux, la particule et le pron. pers. sont absolument nécessaires pour compléter le sens : *Adieu, je m'en vais. Voulez-vous vous* EN *retourner ? Veux-tu t'*EN *venir ?* (Acad.) On ne pourrait pas dire sans le pron. *en*, *Adieu, je me vais ; voulez-vous vous retourner ?* etc.

= **Gramm.** Toutes les fois que la construction le permet, il est d'usage d'employer, au lieu de *son, sa, ses, leur, leurs*, l'article et le pron. *en*, pour établir un rapport de possession avec un nom de chose : *L'auteur d'un bienfait est celui qui* EN *recueille le fruit le plus doux.* (Duclos.) *Si la mollesse est douce, la suite* EN *est cruelle.*

— Mais on emploie *son, sa, ses, leur, leurs*, lorsqu'on veut donner à l'expression plus de précision ou de force : *La patience est amère, mais son fruit est doux.* (J. J. R.)

— On emploie *en* pour *de lui, d'elle*, etc., quand la relation est établie avec des noms de choses :

La fortune a son prix : l'imprudent *en* abuse,
L'hypocrite *en* médit, et l'honnête homme *en* use.
(Delille.)

— *En* peut se dire aussi des personnes; mais il ne doit remplacer *de lui, d'eux, d'elle, d'elles*, que s'il ne donne lieu à aucune équivoque :

— *Les Troglodytes aimaient leurs parents et* EN *étaient tendrement aimés.* (Montesq.)

— *En* se construit quelquefois avec les noms de personnes, quoiqu'il exprime implicitement un rapport de lieu :

De pas un, que je sache, il n'a déçu l'attente :
Quiconque le consulte *en* sort l'âme contente. (Corn.)

C'est-à-dire, *sort de chez lui.*

— *En*, employé pour rappeler un infinitif précédemment exprimé, se joint souvent à un substantif comme complément : *Les hommes ont la volonté de rendre service jusqu'à ce qu'ils* EN *aient le pouvoir.* (Vauvenargues.)

— En général, l'emploi des pronoms *de lui, d'eux, à lui, à eux*, etc., donne au style plus de précision et d'énergie; ainsi, dire, en parlant de quelqu'un, *Je m'occupe de lui*, c'est dire qu'on s'en occupe activement, ce que *Je m'en occupe* ne fait pas entendre.

ÉNALLAGE, n. f. (ἐναλλαγή, changement; gr.) Pron. *é-nal-laj.* — Gramm. Figure qui consiste à employer une forme de verbe pour une autre :

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'*applaudir*. (La F.)

Pour *applaudirent.*

ÉNAMOURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inamorare* ; lat. ou *innamorare* ; ital.) Pron. *é-na-mou-ré.* — Anc. Rendre amoureux ; remplir d'amour.

= **S'énamourer**, v. pron. Devenir amoureux. || Peu usité.

ÉNANCHER ou **ÉNAUCHER**, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Former sur l'enclume la place de la branche de l'épingle avant celle de la tête.

ÉNANTÈSE, n. f. (ἐναντίον, vis-à-vis de; gr.) Pron. *é-nan-tèz.* — Anat. Abouchement de vaisseaux ; anastomose.

ÉNANTIOPATHIE, n. f. (ἐναντίος, contraire, πάθος, affection ; gr.) Méd. Système de traitement par les médicaments qui produisent des symptômes opposés à ceux des maladies elles-mêmes.

ÉNARBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Énarbrer : *Pignon* ÉNARBRÉ.

— Man. *Cheval énarbré*, cheval cabré.

ÉNARBRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-narbré.* — Technol. Monter et river une roue ou un pignon sur l'arbre qui doit les porter.

ÉNARRABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut raconter, exprimer.

ÉNARRATION, n. f. Pron. *é-nar-ra-cion.* — Néol. Longue narration.

ÉNARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*narrare*, raconter ; lat.) Pron. *é-nar-ré.* — Néol. Raconter longuement.

ENARRHEMENT, n. m. Action de donner des arrhes.

ENARRHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*arrhes.*) Pron. *an-ar-ré.* — Anc. Donner des arrhes :

Mais ses rivaux, munis de protecteurs,
Avaient, d'emblée, *enarrhé* ses suffrages. (Piron.)

ÉNARTHROSE, n. f. (ἐν, dans ; ἄρθρον, jointure, articulation ; gr.) Pron. *é-nar-tróz.* — Anat. Articulation mobile dans laquelle la concavité d'un os reçoit la partie convexe d'un autre os.

ÉNASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e, nasus*, nez ; lat.) Pron. *é-na-zé.* — Anc. Couper, arracher le nez.

— Prov. *Pour moucher un enfant, il ne faut pas l'énaser.*

ENCABANEMENT, n. m. Pron. *an-ka-bann-man.* — Anc. mar. Partie intérieure d'un bâtiment ; celle qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cabane.*) Écon. dom. Mettre des vers à soie sur des claies.

ENCABLURE, n. f. Pron. *an-ká-blur.* — Mar. Distance de cent vingt brasses : *La houle battait les écueils à quelques* ENCABLURES *du vaisseau.* (Chateaub.) *Nous mouillâmes à trois* ENCABLURES *de la plage.* (Lam.)

ENCADRÉ, ÉE, part. pass. du v. Encadrer, et adj. : *Une estampe* ENCADRÉE. *Un portrait* ENCADRÉ. *Une glace de Venise* ENCADRÉE *d'un ébène plein de figures en relief.* (H. de Balzac.)

— Fig. : *Sa bouche pincée était* ENCADRÉE *par deux petites moustaches grises et une royale.* (Alf. de Vigny.) *Ce fleuve est* ENCADRÉ *par des prairies riantes. Il est rare qu'on ait rassemblé plus d'idées justes et réfléchies, et ingénieusement* ENCADRÉES. (La Harpe.)

ENCADREMENT, n. m. (*encadrer.*) Pron. *ankádr-man.* — Action d'encadrer : *L'*ENCADREMENT *d'un tableau, d'une gravure.*

— Ce qui sert à encadrer : *Un bel* ENCADREMENT.

— Art mil. Sergent et caporal formant la gauche d'un bataillon.

ENCADRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cadre.*) Pron. *an-ká-dré.* — Mettre dans un cadre : ENCADRER *une gravure, une estampe.*

— Par extens. Entourer : *Une longue chevelure pendante* ENCADRAIT *son visage. Un bandeau de cheveux noirs* ENCADRAIT *cette blanche figure.* (Lam.) *De beaux cheveux* ENCADRAIENT *d'un noir d'ébène ce front intelligent.* (J. Janin.)

— Fig. Littér. Insérer dans, faire entrer : *Il* A *fort habilement* ENCADRÉ *l'éloge du prince dans son discours. Cette anecdocte est fort intéressante, mais l'auteur l'*A *mal* ENCADRÉE. (Acad.)

— Art mil. *Encadrer un peloton*, le former de tous les officiers nécessaires pour les manœuvres.

ENCAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Encager : *Oiseaux* ENCAGÉS.

— Fig. et fam. Mis en prison : *Il est* ENCAGÉ.

ENCAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cage.*) Pron. *an-ka-jé.* — Il prend un *e* muet entre le rad. *encag*, et la term. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous encageons, il encagea*, etc. — Mettre en cage : ENCAGER *des oiseaux.*

— Par extens. et fam. Mettre en prison : *On l'*A ENCAGÉ.

ENCAISSAGE, n. m. (*encaisser.*) Pron. *an-kè-çaj.* — Action d'encaisser une plante.

ENCAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Encaisser : *Ces marchandises ont été* ENCAISSÉES.

— Par extens. Il se dit d'un fleuve, d'une rivière dont les bords sont escarpés et fort élevés au-dessus de la surface de l'eau : *La Meuse, étroite et verte, coule à gauche, profondément* ENCAISSÉE *dans un double escarpement.* (V. Hugo.) *Les grands lacs de l'Amérique du Nord qui terminent la région septentrionale, ne sont pas* ENCAISSÉS *comme la plupart de ceux de l'ancien monde dans des collines ou des rochers.* (De Tocquev.)

— Par anal. Il se dit aussi d'un lieu, d'une vallée : *Une vallée, large et bien* ENCAISSÉE. (Lam.)

ENCAISSEMENT, n. m. (*encaisser.*) Pron. *ankèss-man.* — Action d'encaisser : *Il lui en coûtera beaucoup pour l'*ENCAISSEMENT *de ses marchandises.* (Acad.)

— Résultat de cette action : *Cet* ENCAISSEMENT *n'est pas solide.* (Acad.)

— Comm. Action de recevoir de l'argent, des valeurs, et de les mettre en caisse.

— Payement effectif du montant d'un effet de commerce.

— *Faire la réserve de l'encaissement*, stipuler dans une transaction qu'un titre commercial, un billet, une lettre de change, n'opère la libération ou payement qu'après l'encaissement exécuté.

— Hort. Action de mettre un arbuste, une plante dans une caisse garnie de terre : *L'*ENCAISSEMENT *d'un oranger. Ces grenadiers ont besoin d'un* ENCAISSEMENT.

— *Faire un jardin par encaissement*, y planter des arbres dans des trous remplis d'une terre choisie.

— Ponts et Ch. Il se dit d'une enceinte formée par de la charpente : *Construire par* ENCAISSEMENT. || *Faire un chemin par encaissement*, y faire des tranchées qu'on remplit de cailloux. || *Faire un pont par encaissement*, le construire sans épuisement, en descendant les piles par assises toutes faites.

— Par analog. :

... Dans l'*encaissement* de roches éboulées
Cache les lacs profonds et les noires vallées. (Lam.)

ENCAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caisse.*) Pron. *an-kè-cé.* — Mettre dans une caisse : ENCAISSER *des marchandises.*

— Comm. et fin. *Encaisser de l'argent, des fonds*, mettre dans sa caisse de l'argent, des fonds qu'on a reçus.

— Hort. Mettre un arbre, un arbuste, une plante dans une caisse remplie de terre : ENCAISSER *des orangers, des grenadiers.*

— Ponts et Ch. *Encaisser une route*, y pratiquer des fossés qu'on remplit de cailloux. || *Encaisser une rivière, un fleuve*, la contenir par des digues continues faisant l'office de quais.

ENCALYPTE, n. f. (ἐγκαλύπτω, je cache ; gr.) Pron. *an-ka-lipt.* — Bot. Genre de mousses : *Ils traversèrent la rivière à la nage, et s'engagèrent dans une forêt d'*ENCALYPTES *assez épaisse.* (Ph. Chasles.)

ENCAN, n. m. (*In, quantum*, pour combien ; lat.) Pron. *an-kan.* — Vente publique à l'enchère, surtout s'il s'agit d'effets mobiliers : *Il y aura un* ENCAN *demain, à tel endroit. Mettre à l'*ENCAN. *Vendre à l'*ENCAN. *Acheter quelque chose à un* ENCAN. (Acad.)

— Fig. *Vendre sa conscience, son vote, son opinion à l'*ENCAN. *Mettre son honneur à l'*ENCAN. (Acad.) *Elles sont savantes à tirer bon parti de la vie, à mettre à l'*ENCAN *leur jeunesse.* (J. Janin.)

... D'affreux *encans* dispersent au hasard
Les chefs-d'œuvre de goût, les prodiges de l'art. (Del.)

ENCANAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Encanailler : *C'est un homme* ENCANAILLÉ.

ENCANAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*canaille.*) Pron. *an-ka-na-ié.* — Mêler avec de la canaille : *Vous nous* AVEZ ENCANAILLÉS. *Avec qui nous avez-vous* ENCANAILLÉS *là ?* (Acad.)

— Introduire dans une compagnie une ou plusieurs personnes qui ne méritent pas d'y être admises : ENCANAILLER *une compagnie.*

= **S'encanailler**, v. pr. Se mêler avec de la canaille : *Gardez-vous de* VOUS ENCANAILLER. (Acad.) *Il est vrai que le siècle* S'ENCANAILLE *furieusement.* (Mol.) *Je veux absolument rompre avec ces petites gens dont je* ME SUIS ENCANAILLÉ. (Dancourt.)

ENCANTHYS, n. m. (ἐν, dans ; κανθός, l'angle de l'œil ; gr.) Pron. *an-kan-tiss.* — Méd. Dégénérescence cancéreuse de la caroncule lacrymale.

ENCAPELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-kap-lé.* — Anc. mar. Arrêter un cordage.

ENCAPER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*cap.*) Pron. *an-ka-pé.* — Mar. Donner entre deux caps.

ENCAPUCHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Encapuchonner : *Je pleure encore un joli Hermès enfant, que j'avais vu* ENCAPUCHONNÉ *d'une peau de lion.* (P. L. Cour.) *Un bord de plumes s'arrondit autour de la face du Dronte, en manière de capuchon, d'où lui est venu le nom de Cygne* ENCAPUCHONNÉ. (Buff.)

ENCAPUCHONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ka-pu-cho-né.* — Couvrir d'un capuchon.

— Fam. *Encapuchonner quelqu'un*, lui faire embrasser la vie monastique.

= **S'encapuchonner**, v. pron. Se couvrir la tête d'un capuchon : *Vous vous êtes plaisamment* ENCAPUCHONNÉ. (Acad.)

— Man. En parl. d'un cheval, Ramener l'extrémité de sa tête contre son poitrail.

ENCAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Encaquer : *Harengs* ENCAQUÉS.

— Fig. et fam. *Nous étions* ENCAQUÉS *dans cette voiture comme des harengs.*

ENCAQUEMENT, n. m. (*encaquer.*) Action, manière d'encaquer, de placer dans une caque.

ENCAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caque.*) Pron. *an-ka-ké.* — Mettre en caque : ENCAQUER *des harengs.*

— Par extens. et fam. Presser, entasser dans un espace étroit, dans une voiture.

ENCAQUEUR, EUSE, n. Pron. *an-ka-keur, keuz.* — Celui, celle qui encaque les harengs, les sardines.

ENCARPÉ, n. m. (ἔγκαρπος, qui porte du fruit; gr.) Archit. anc. Une des portions d'ornement du chapiteau ionique.

— Guirlande composée de fleurs, de feuillages et de fruits.

ENCARDITES, n. m. pl. Zool. Coquilles fossiles, bivalves.

ENCARTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ankarté.* — Impr. Mettre, insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être : *Il faut* ENCARTER *ces quatre pages au milieu de la feuille.*

— Techn. Insérer des cartons entre les plis du drap qu'on veut catir à chaud.

= **S'encarter,** v. pron. Être encarté ou encartonné.

ENCARTONNER, v. tr. V. ENCARTER, m. sign.

ENCASSURE, n. f. Pron *an-ka-çur.* — Techn. Entaille que le charron fait au lisoir de derrière et à la sellette de devant, pour placer l'essieu d'une roue.

ENCASTAGE, n. m. Pron. *en-kass-taj.* — Techn. Action d'encaster.

ENCASTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Encasteler. — Art. vétér. *Cheval encastelé*, qui souffre d'une encastelure.

Changeant, sur l'un des pieds, à toute heure de place,
Il dansait tout ainsi qu'un barbe *encastele.* (Regnier.)

ENCASTELER (S'), v. pr. 1^re^ conj. Pron. *an-kast-lé.* — Il change l'*e* muet du rad. *encastel* en *è* ouvert, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet. — Art vétér. Il se dit d'un cheval dont la corne se rétrécit et dont le talon devient trop serré : *Ce cheval commence à* S'ENCASTELER. (Acad.)

ENCASTELURE, n. f. Pron. *an-kast-lur.* — Art vétér. Douleur dans le pied de devant d'un cheval, causée par l'étrécissement de la corne qui, resserrant les deux côtés du talon, fait boiter l'animal.

ENCASTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Placer les poteries sur des supports ou dans des étuis avant de les mettre au four.

ENCASTEUR, n. m. Pron. *an-kass-teur.* — Techn. Ouvrier qui encaste les poteries.

ENCASTILLAGE, n. m. Pron. *an-kass-ti-jaj.* — Mar. Toute la partie du vaisseau qui se trouve au-dessus de la ligne d'eau.

ENCASTREMENT, n. m. Action d'encastrer; résultat de cette action.

ENCASTRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*incastrare*; ital.) Pron. *an-kass-tré.* — Techn. Enchâsser, joindre deux choses par le moyen d'une entaille : *Il faut* ENCASTRER *ce tableau dans le lambris.* (Acad.)

= **S'encastrer,** v. pron. Rentrer l'une dans l'autre, en parl. de deux pièces entaillées : *Ces deux choses ne* S'ENCASTRENT *pas bien l'une dans l'autre.* (Acad.)

ENCATALEPSIE, n. f. Méd. V. APOPLEXIE.

ENCAUME, n. m. (ἔγκαυμα, brûlure; gr.) Pron. *an-kôm.* — Méd. Marque produite par le feu.

— Ulcère profond des enveloppes de l'œil.

ENCAUSTIQUE, n. f. (ἐγκαυστικός, brûlé, préparé avec le feu; gr.) Pron. *an-koos-tik.* — Peint. Mélange fondu de cire, d'huile cuite et de litharge, qu'on applique avec le pinceau sur la toile, la pierre ou le plâtre qu'on veut enduire : *Peinture à l'*ENCAUSTIQUE. *L'*ENCAUSTIQUE *était connue des anciens.* (Acad.) *Caylus et Bachelier ont essayé de renouveler la manière de peindre à l'*ENCAUSTIQUE. (Bailly.) *Il peint avec succès, en miniature, à l'huile, et surtout au pastel; il a trouvé dans ce dernier genre un secret de peindre à l'*ENCAUSTIQUE. (Bailly.)

— Préparation faite avec de la cire et de l'essence de térébenthine, qu'on étend sur les parquets et sur les meubles de bois pour leur donner du lustre, du poli.

— B. arts. Préparation dont la cire forme le principal ingrédient. On enduit d'*encaustique* les plâtres pour leur donner le luisant du marbre.

— Adj. Il se dit d'une peinture dont les couleurs sont préparées avec de la cire : *Peinture* ENCAUSTIQUE.

ENCAVÉ, ÉE, part pass. du v. Encaver : Mis en cave ; *Vin* ENCAVÉ.

— Enfermé dans une cave, en parlant des personnes :

Sur ma parole, ils sont l'un et l'autre *encavés.* (Rac.)

— Fig. : *La hulotte a la face enfoncée et comme* ENCAVÉE *dans sa plume.* (Buff.)

ENCAVEMENT, n. m. Pron. *an-kav-man.* — Action d'encaver ; effet de cette action.

ENCAVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*cave.*) Pron. *an-ka-vé.* — Mettre du vin en cave : *Il est temps d'*ENCAVER *ce vin-là, d'*ENCAVER *cette bière* (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes qu'on enferme dans une cave :

. . . . M'*aurait-on encavé ?*
Je ne vois goutte. Holà! quelqu'un ! de la lumière.
(La Font.)

ENCAVEUR, n. m. Pron. *an-ka-veur.* — Celui qui encave le vin.

ENCAVURE, n. f. Pron. *an-ka-vur.* — Chir. Ulcère profond à la cornée transparente.

ENCEINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*in, ceindre.*) Pron. *an-çaindr.* — (*J'enceins, tu enceins, il enceint, nous enceignons, vous enceignez, ils enceignent, j'enceignais, nous enceignions ; j'enceignis, nous enceignîmes ; j'enceindrai, nous enceindrons ; j'enceindrais, nous enceindrions ; enceins, enceignons, enceignez ; que j'enceigne, que nous enceignions ; que j'enceignisse, que nous enceignissions ; enceignant ; enceint, enceinte.*) Enfermer, entourer d'une ceinture : ENCEINDRE *un fossé de palissades.* (Ac.) ENCEINDRE *une ville de murailles.*

— Par extension : *D'énormes murailles* ENCEIGNENT *la ville.* (Lam.)

Syn. Enceindre, enclore. *Enceindre* exprime plus fortement et plus nécessairement qu'*enclore* la non interruption du cercle qui entoure. En outre, *enceindre* réveille plus spécialement l'idée de limite, et *enclore*, plus spécialement l'idée de protection.

ENCEINT, EINTE, part. pass. du v. Enceindre.

— *Une femme enceinte*, une femme grosse : *Sa femme est* ENCEINTE *de trois mois. Lorsqu'elle était* ENCEINTE *de son premier enfant.* (Acad.) *La phthisie cesse souvent de faire des progrès chez les femmes qui deviennent* ENCEINTES. (Chomel.)

ENCEINTE, n. f. (*enceindre.*) Pron. *an-çaintt.* — Circuit de murailles, de fossés ; clôture : *Une double, une triple* ENCEINTE.

... O Sion ! combien ton *enceinte* immortelle,
Renferme en ce moment de peuples éperdus ! (Gilbert.)

Il est arrivé à la seconde ENCEINTE *du septième cercle, où sont punis les suicidés.* (Lamen.)

— Espace clos; salle plus ou moins vaste : *L'*ENCEINTE *du tribunal. Des soldats pénétrèrent dans l'*ENCEINTE *où siégeait le conseil.* (Acad.)

... Que ma voix remplisse cette *enceinte* ;
J'ai gouverné sans peur, et j'abdique sans crainte. (Jouy.)

— Fig. *Ils se renferment dans l'*ENCEINTE *d'un petit nombre de devoirs pieux.* (Mass.)

— Chass. Espace entouré de branches brisées, que le veneur a semées pour indiquer le lieu où le cerf s'est retiré : *Le veneur a détourné un cerf, et fait son* ENCEINTE. (Acad.) *Quelque étroites et resserrées que fussent nos* ENCEINTES, *toujours trop grandes pour le peu de monde, elles étaient mal foulées d'un côté et plus mal gardées de l'autre.* (L. Viardot.)

ENCÉLITE, n. f. (ἐγκοίλια, intestins, gr.) Pron. *an-cé-litt.* — Méd. Inflammation des intestins.

ENCENS, n. m. (*incensum*, brûlé; lat.) Pron. *an-çan.* — Substance résineuse et aromatique qui découle de plusieurs arbres ; il s'emploie dans les cérémonies religieuses : L'ENCENS *croît dans l'Arabie et dans l'Inde.* L'ENCENS *fumait sur les autels des dieux. La fumée de l'*ENCENS. *L'arbre qui porte l'*ENCENS. (Acad.) *L'usage de l'*ENCENS *dans l'église catholique date du temps où les chrétiens purent exercer leur culte sans crainte des persécutions.* (L. de Laborde.)

L'une ornait ses cheveux, tandis que les esclaves
Faisaient fumer l'*encens* et les parfums suaves. (Ponsard.)

— *Donner de l'encens*, brûler de l'encens devant quelqu'un ou devant quelque chose, pour accomplir une cérémonie religieuse : *Il refusa de donner de l'*ENCENS *aux idoles.* (Acad.)

— *Offrir de l'encens*, on se servait aussi de l'encens comme parfum :

— Fig. Hommage, louange, flatterie : *Il n'est pas un point de la terre d'où ne soit élevé vers le ciel l'*ENCENS *de la prière.* (Portalis.) *Donner de l'*ENCENS *à quelqu'un. Cet homme aime l'*ENCENS. (Acad.)

Je ne puis. . . . .
A des dieux sans vertus prodiguer mon *encens.* (Boil.)

*Il était ivre de ses vers, et se prodiguait lui-même l'*ENCENS *que je ne lui donnais pas.* (Gilbert.)

— *Donner un grain d'encens*, glisser un mot flatteur, un mot d'éloge :

Que ne fait-on passer avec un *grain d'encens ?* (Flor.)

— Prov. *Selon les gens l'encens*, en louant une personne on doit avoir égard à sa qualité.

— *Encens de cour*, promesse sans fondement.

ENCENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Encenser, et adj. : *Autel* ENCENSÉ. *Évêque* ENCENSÉ.

Anubis *encensé* hurle sur son autel. (Daru.)

— Fig. Flatté, adulé : *Roi* ENCENSÉ. *Riche* ENCENSÉ.

ENCENSEMENT, n. m. (*encenser.*) Pron. *an-canss-man.* — Action d'encenser : *Ils n'invoquèrent plus le Seigneur avec la solennité des* ENCENSEMENTS *et des victimes.* (Mass.)

ENCENSER, v. tr. on act. 1^re^ conj. (*encens.*) Pron. *an-çan-cé.* — Balancer l'encensoir devant quelqu'un, devant quelque chose : ENCENSER *une idole.* ENCENSER *les autels.* ENCENSER *l'évêque.*

— Absol. *Sous Grégoire le Grand on* ENCENSAIT *généralement dans les églises.* (L. de Laborde.)

— Fig. *Encenser une divinité*, lui rendre des hommages, l'honorer : *Les fausses divinités que ce peuple* ENCENSE. (Acad.)

— Fig. Exalter : *On* ENCENSE *et l'on adore l'idole qu'on méprise.* (Mass.) *Tous ceux qui l'*ENCENSAIENT *changèrent leurs flatteries en des insultes sans pitié.* (Fén.) ENCENSER *les vices.* ENCENSER *la fortune.* (Acad.) *Le patriotisme et la bienfaisance sont les vertus que le public aime à* ENCENSER. (Malesh.)

La monarchie entière est en proie aux Lais ;
Leurs vices sont les dieux qu'*encense* mon pays. (Gilb.)

— Figurément :

Vénus. . . . .
Vous a-t-elle forcé d'*encenser* ses autels? (Rac.)

— V. intr. Man. en parl. d'un cheval, Faire un mouvement de bas en haut avec sa tête. *Ce cheval* ENCENSE *toujours.*

ENCENSEUR, n. m. Pron. *an-çan-ceur.* — Propr. Celui qui donne de l'encens. ‖ Inusité.

— Fig. et fam. Courtisan, flatteur : *Les* ENCENSEURS *de profession.* (Volt.) ENCENSEUR *éternel.* ENCENSEUR *fatigant.* (Acad.) Les bévues d'un *encenseur* outré. (Pir.)

ENCENSIER, n. m. Bot. vulg. Romarin officinal.

ENCENSOIR, n. m. Pron. *an-çan-çoar.* — Vase sacré, ou sorte de cassolette suspendue à de longues chainettes, dans laquelle on brûle de l'encens : *Un* ENCENSOIR *de cuivre, d'argent. Tenir l'*ENCENSOIR. *Le moine Théophile consacre aux* ENCENSOIRS *trois chapitres qui prouvent qu'on eut, au* XIII^e^ *siècle, un sentiment élevé et vrai de l'art appliqué aux choses saintes.* (L. de Laborde.)

— Fig. Le sacerdoce, le pontificat : *Il tient le sceptre et l'*ENCENSOIR.

Qui porte l'*encensoir* ne peut porter l'épée. (Lemierre.)

— Fig. et poétiq. Fonctions du prêtre :

Les glaives sont cruels, et mieux vaut l'*encensoir.* (C. Del.)

— Fig. *Mettre la main à l'encensoir*, s'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, quoiqu'on soit laïque : *On accusait injustement ce prince d'avoir mis la main à l'*ENCENSOIR. (Acad.)

— Fig. et fam. *Casser le nez à coups d'*ENCENSOIR, donner en face des louanges outrées.

... Un auteur, novice à donner de l'encens,
Donne de l'*encensoir* au travers du visage. (Boil.)

— On dit aussi, *Donner de l'encensoir par le nez.* (Acad.)

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère austral, qu'on nomme aussi l'*Autel.*

ENCÉPHALALGIE, n. f. (ἐν, dans, κεφαλή, tête; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *an-cé-fa-lal-ji.* — Méd. Douleur dans le cerveau.

ENCÉPHALALGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-cé-fa-lal jik.* — Méd. Qui concerne l'encéphalalgie.

ENCÉPHALE, adj. des 2 g. (ἐν, dans; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *an-cé-fal.* — Méd. Il se dit de certains vers qui s'engendrent dans la tête.

— N. m. Anat. Organe contenu dans la cavité du crâne et dans le canal vertébral.

ENCÉPHALIE, n. f. Pron. *an-cé-fa-lî.* — Méd. Maladie de l'encéphale.

ENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-cé-fa-lik.* — Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale : *Membranes* ENCÉPHALIQUES. *Vaisseaux* ENCÉPHALIQUES. *Toutes les irritations* ENCÉPHALIQUES *peuvent aboutir à l'apoplexie.* (Brouss.)

ENCÉPHALITE, n. f. Pron. *an-cé-fa-litt.* — Méd. Inflammation de l'encéphale.

— Minér. Pierre figurée imitant un cerveau.

ENCÉPHALOCÈLE, n. f. (ἐν, dans; κεφαλή, tête ; κήλη, tumeur, hernie ; gr.) Pron. *an-cé-fa-lo-cèl.* — Chir. Hernie du cerveau à travers une ouverture du crâne.

ENCÉPHALOÏDE, adj. des 2 g. (ἐν, dans ; κεφαλή, tête ; εἶδος, forme; gr.) Pron. *an-cé-fa-lo-id.* — Didact. Qui a l'apparence de l'encéphale : *Matière* ENCÉPHALOÏDE. *Tissu* ENCÉPHALOÏDE. *Masses* ENCÉPHALOÏDES.

— *Cancer encéphaloïde*, production accidentelle ou dégénérescence organique, d'un blanc laiteux, légèrement rosé, offrant le plus souvent la couleur et la consistance de la pulpe cérébrale.

ENCÉPHALOÏDE, n. m. Pron. *an-cé-fa-lo-id.* — Matière cérébriforme, homogène, d'un blanc laiteux, à peu près semblable à la substance médullaire du cerveau : *Le cancer se montre quelquefois aux lèvres et au museau de tanche, en particulier, sous la forme d'une simple ulcération au-dessous de laquelle il n'existe ni squirrhe ni* ENCÉPHALOÏDE. (Chomel.)

— Min. Espèce de madrépore fossile.

ENCÉPHALOLOGIE, n. f. (ἐν, dans, sur ; κεφαλή, tête ; λόγος, discours ; gr.) Didact. Traité sur l'encéphale.

ENCHAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchaîner : *Un prisonnier* ENCHAÎNÉ, *un chien* ENCHAÎNÉ. *J'étais debout,* ENCHAÎNÉ *au milieu de l'assemblée.* (Chateaub.)

— Fig. Qui est sous le joug : *Je suis* ENCHAÎNÉE, *et pour toujours.* (C. Del.)

Ils adorent la main qui les tient *enchaînés.* (Rac.)

— Fig. *Être enchaîné par la passion, par l'amour.* (Acad.)

La patrie est aux lieux où l'âme est *enchaînée.* (Volt.)
Le peuple est *enchaîné* par un pieux respect. (Parsev.)

— Fig. Qui présente une suite, un enchaînement, en parl. des choses :

Les malheurs sont souvent *enchaînés* l'un à l'autre. (Rac.)

— Fig. Qui est bien disposé, bien ordonné, bien suivi, dans un ouvrage d'esprit, dans un récit, etc. : *Les principales situations de ce drame sont bien* ENCHAÎNÉES. (Acad.)

S'il se met à conter la plus simple aventure,
Les faits sont mal rendus, mal peints, mal *enchaînés.* (Desm.)

ENCHAÎNEMENT, n. m. (*enchaîner.*) Pron. *an-chènn-man.* — Propr. Action d'enchaîner divers corps ensemble. || Inusité.

— Fig. Suite, liaison, connexion entre des choses de même nature, ou analogues entre elles : *Un* ENCHAÎNEMENT *de malheurs ; un* ENCHAÎNEMENT *de causes et d'effets. L'*ENCHAÎNEMENT *des idées ; l'*ENCHAÎNEMENT *des preuves d'un discours.* (Acad.) *Il l'assujettissait à un* ENCHAÎNEMENT *fatal d'événements.* (Mass.) *Ce ne fut qu'un* ENCHAÎNEMENT *de fêtes, de plaisirs, depuis le mariage du roi.* (Volt.) *Toute la suite de sa vie parut un* ENCHAÎNEMENT *continuel de crimes monstrueux.* (Fén.)

ENCHAÎNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaîne.*) Pron. *an-chè-né.* — Lier, attacher avec une chaîne : ENCHAÎNER *un chien ;* ENCHAÎNER *un furieux, un prisonnier, des forçats.*

— Fig. Assujettir, obliger expressément :

Le rang de votre mère à jamais vous *enchaîne.*
— Il ne peut m'*enchaîner* sans mon consentement. (C. Del.)

— Fig. Mettre sous le joug, réduire par la force, subjuguer, dompter : *Où il* ENCHAÎNE, *ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance.* (Boss.) *On n'*ENCHAÎNE *pas les bras de vingt millions d'hommes en* ENCHAÎNANT *leur pensée.* (La Harpe.)

— Fig. *Enchaîner la victoire à son char,* être toujours vainqueur.

— Par analog. : *Une coquette* ENCHAÎNE *de nombreux amants à son char.*

— Fig. Retenir, contenir : *Des obstacles qui* ENCHAÎNAIENT *sa valeur. Un serment* ENCHAÎNE *ma langue.* (Acad.) *Le froid excessif des hivers* ENCHAÎNE *toute l'activité des hommes.* (Rayn.)

Elle approche, elle hésite, elle craint, elle admire,
Sa surprise *enchaîne* ses sens. (J. B. Rouss.)

— Fig. et poétiq. Arrêter :

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'*enchaîne* plus le cours des paisibles ruisseaux. (J. B. R.)

— Fig. Rattacher à ; subordonner à : ENCHAÎNER *à l'État tous les sujets par leurs intérêts.* (Volt.) *On était encore loin du véritable but de la politique qui consiste à* ENCHAÎNER *au bien commun tous les ordres de l'État.* (Id.)

— Fig. Attacher, captiver : *Sa beauté* ENCHAÎNE *tous les cœurs.* (Acad.)

. . . . Une âme généreuse
Enchaîne tous les cœurs par le nœud des bienfaits. (Le Brun.)

— Établir une liaison, une relation exacte et mutuelle entre certaines choses : *Dieu* A *merveilleusement* ENCHAÎNÉ *toutes ses créatures, depuis la plus infime jusqu'à l'homme.* (Acad.)

— En parl. des propositions, des preuves, etc. Lier, coordonner : ENCHAÎNER *des preuves, des arguments, des propositions,* etc. ENCHAÎNER *les idées dans un discours.*

= **S'enchaîner**, v. pron. Fig. Dériver l'un de l'autre : *Les vérités* S'ENCHAÎNENT *les unes aux autres.* (Acad.) *Les prospérités* S'ENCHAÎNENT *comme les revers.*

ENCHAÎNURE, n. f. (*enchaîner.*) Pron. *an-chè-nur.* — B. Arts. Enchaînement ; il ne se dit qu'en parl. des ouvrages d'art.

ENCHALAGE, n. m. Pron. *an-cha-laj.* — Techn. Action d'empiler le bois pour le service d'une saline.

ENCHALER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-cha-lé.* — Techn. Empiler le bois destiné à une saline.

ENCHALEUR, n. m. Pron. *an-cha-leur.* — Ouvrier qui empile le bois dans une saline.

ENCHANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchanter.

— Qui est soumis à la puissance d'un enchantement : *Des armes* ENCHANTÉES.

— Fig. Qui est plein de beauté, d'attraits ; en parl. des choses : *Un séjour* ENCHANTÉ, *des jardins* ENCHANTÉS. *Îles* ENCHANTÉES.

— Merveilleux : *Palais* ENCHANTÉ.

Là tout est *enchanté*, c'est le palais d'Armide. (C. Del.)

— Fig. Ravi, émerveillé, plein de contentement : *Je suis* ENCHANTÉ *d'apprendre cette nouvelle. Tout le monde est* ENCHANTÉ *ici de sa vertu et de sa politesse.* (Volt.)

ENCHANTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chantier.*) Pron. *an-chantt-lé.* — Il double la consonne finale *l* du rad. *enchantel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet, *j'enchantelle, il enchantelle, ils enchantellent,* etc. — Techn. Mettre du bois dans le chantier : ENCHANTELER *du bois.* (Acad.)

— Établir une pièce de vin sur deux pièces de bois pour l'élever de terre : ENCHANTELER *du vin.*

ENCHANTEMENT, n. m. (*enchanter.*) Pron. *an-chantt-man.* — Action d'enchanter : *Faire un* ENCHANTEMENT. *Les* ENCHANTEMENTS *de Médée. Formule d'*ENCHANTEMENT.

— Résultat de cette action : *Défaire, rompre l'*ENCHANTEMENT. *Les vieux romans comme les Amadis sont pleins d'*ENCHANTEMENTS. (Acad.)

Qui ne prendrait ceci pour un *enchantement ?* (La F.)

— *Comme par enchantement*, tout à coup, avec une rapidité particulière : *De superbes édifices sortent comme par* ENCHANTEMENT *du sein de la terre.* (Mass.) *Ce théâtre fut réédifié comme par* ENCHANTEMENT, *au bout de six semaines.* (Acad.)

— Fig. Chose merveilleuse, surprenante : *Cette fête fut un véritable* ENCHANTEMENT. *C'était une succession d'*ENCHANTEMENTS.

— Fig. Effets de ce qui charme et captive le cœur, l'esprit ; ivresse du cœur et des sens : *Les* ENCHANTEMENTS *de l'amour, de la poésie.*

. . . Tout trahissait leur vague *enchantement.* (Lam.)

Mes yeux, mes oreilles, mon cœur, étaient exposés sans défense aux plus doux ENCHANTEMENTS. (Marm.) *Ce doux* ENCHANTEMENT *s'est évanoui comme un songe.* (J. J. Rouss.) *Ainsi s'évanouit l'*ENCHANTEMENT *des sens.* (Mass.)

— Fig. Vive satisfaction, jouissance : *Il est dans l'*ENCHANTEMENT. *Cette nouvelle l'a mis dans l'*ENCHANTEMENT. (Acad.) *L'étude des fleurs est pleine d'*ENCHANTEMENTS. (Aimé Martin.)

Syn. Enchantement, ravissement. L'admiration et la joie produisent l'*enchantement* ; le vif sentiment d'une jouissance extrême cause le *ravissement. L'enchantement* est calme ; le *ravissement*, emporté.

ENCHANTER, v. tr. ou act 1re conj. (*incantare ;* lat.) Pron. *an-chan-té.* — Charmer, ensorceler par des sons, par des paroles, des figures, des opérations prétendues magiques : *Des gens ignorants croient encore qu'il y a des magiciens qui* ENCHANTENT *les hommes, les animaux.* (Acad.)

— Surprendre, engager par quelque attrait, par des paroles, par des promesses, ou par tout autre moyen de séduction : *Cette femme est belle et artificieuse, elle l'*ENCHANTERA. *Ne vous laissez pas* ENCHANTER *par cet homme-là.* (Acad.)

— Par analog. : *Se laisser* ENCHANTER *par l'éclat des grandeurs, par les plaisirs du monde.* (Acad.)

— Fig. Captiver, maîtriser : *Les sens nous* ENCHANTENT. (Boss.) *Les paroles flatteuses* ENCHANTAIENT *son cœur.* (Fén.)

— Charmer, ravir : *La figure du monde nous saisit, nous* ENCHANTE. (Mass.) *Tout ce qui nous* ENCHANTE *s'évanouit avec nous.* (Fléch.) *Cette musique, cette pièce m'*A ENCHANTÉ. (Acad.)

= **S'enchanter**, v. pron. Fig. S'enivrer. || Peu usité.

Ce sont là les festons, les parfums précieux,
Les voix, les instruments, les chants mélodieux,
Dont l'âme convoquée à ce banquet suprême,
Avant d'aller aux dieux, doit *s'enchanter* soi-même ! (Lamart.)

ENCHANTEUR, ERESSE, n. (*enchanter.*) Pron. *an-chan-teur, chantt-rèss.* — Celui, celle qui enchante par des opérations prétendues magiques : *L'*ENCHANTEUR *Merlin. Circé l'*ENCHANTERESSE. *Il ressemblait à la suave créature emprisonnée par le mauvais vouloir d'un* ENCHANTEUR *dans un corps difforme.* (H. de Balz.)

— Fig. Personne qui cherche à tromper par un beau langage, par des artifices : *Défiez-vous de lui, c'est un* ENCHANTEUR. (Acad.) *Comme les déserteurs du vaisseau de Cook, ils sont réduits par des* ENCHANTERESSES *qui les retiennent dans leurs îles.* (Chateaub.)

— Fam. Personne qui sait charmer, séduire : *C'est une aimable* ENCHANTERESSE

— Par analog. Il se dit des choses : *La fable est une* ENCHANTERESSE *qui nous entoure de prestiges.* (Bailly.)

Mais crains l'opinion : c'est une *enchanteresse.* (C. Del.)

— Adj. : *Style* ENCHANTEUR. *Musique, poésie* ENCHANTERESSE. (Acad.) *Séjour* ENCHANTEUR. *Archytas de Tarente a appris aux hommes la philosophie la plus sublime ; il la leur a fait aimer par les charmes d'une éloquence* ENCHANTERESSE. (Andr.) *Tout à coup, au murmure de l'eau et aux soupirs de la brise, vint se joindre une voix pure, suave,* ENCHANTERESSE. (G. Sand.)

D'un regard *enchanteur* connaît-il le poison? (Rac.)

ENCHAPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chape,* couverture.) Pron. *an-cha-pé.* — Comm. Enfermer un baril, soit de poudre, soit de vin, etc., dans un second baril.

ENCHAPERONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchaperonner : *Oiseau* ENCHAPERONNÉ.

ENCHAPERONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-chap-ro-né.* — Chan. Couvrir la tête d'un chaperon : ENCHAPERONNER *l'oiseau.*

— Dans les cérémonies funèbres : *Le grand maître et les maîtres des cérémonies et hérauts d'armes* SERONT ENCHAPERONNÉS. (Acad.)

ENCHAPURE, n. f. Pron. *an-cha-pur.* — Costume milit. Morceau de peau qui saisit la chape ou le cadre d'une boucle, et qui la fixe à une courroie.

ENCHARBOTÉ, ÉE, adj. Anc. Embarrassé.

— M. Victor Hugo a écrit *encharibotté.*

Monsieur, vous avez l'air tout *encharibotté !*

ENCHARGER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Recommander fortement ; donner, charger de faire une chose.

ENCHARNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*charnière.*) Pron. *an-char-né.* — Techn. Poser des charnières à un coffre, à une boîte.

ENCHARTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chartre.*) Pron. *an-char-tré.* — Anc. Emprisonner.

ENCHÂSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchâsser : *Perle* ENCHÂSSÉE.

— Par analog. Fixé naturellement dans quelque chose, comme si on l'y avait enchâssé : *Les dents sont* ENCHÂSSÉES *dans les os de la mâchoire.* (Acad.)

ENCHÂSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἐν, dans ; κάψα, caisse ; gr.) Pron. *an-châ-cé.* — Insérer, fixer dans une châsse : ENCHÂSSER *des reliques.* (Acad.) *Tout bienfait qui n'est pas cher au cœur est odieux ; c'est une relique ou un os de mort, il faut l'*ENCHÂSSER *ou le fouler aux pieds.* (Chamf.)

— Par extens. Monter, encastrer : ENCHÂSSER *un diamant.* ENCHÂSSER *un tableau dans un lambris.* (Ac.)

— Par anal. Entourer : *Son teint était d'un rouge de brique ; quelques rides* ENCHÂSSAIENT *ses yeux bleus.* (H. de Balzac.)

— Fig. Intercaler ; faire entrer : ENCHÂSSER *une citation dans un discours. J'y ai* ENCHÂSSÉ *des vers dans beaucoup d'endroits et quelques autres enrichissements.* (La Font.)

ENCHÂSSURE, n. f. Action d'enchâsser : *L'*ENCHÂSSURE *d'un diamant.*

— Néol. *Ces réflexions sont ingénieuses et ne manquent que par leur forme et leur* ENCHÂSSURE.

ENCHATONNEMENT, n. m. Pron. *an-cha-tonn-man.* — Techn. Action d'enchatonner, effet de cette action.

ENCHATONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaton.*) Pron. *an-cha-to-né.* — Techn. Insérer une pierre précieuse dans un chaton.

ENCHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchausser.

ENCHAUSSENAGE, n. m. Pron. *an-chôss-naj.* — Technol. Action d'enchaussener les peaux.

ENCHAUSSENER ou **ENCHAUSSUMER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaux.*) Techn. Plonger les peaux dans un bain de chaux, pour que le poil s'en détache facilement.

ENCHAUSSENOIR, n. m. Pron. *an-chôss-noar.* Techn. Outil à l'usage du chamoiseur.

ENCHAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chausse.*) Pron. *an-chô-cé.* — Hortic. Couvrir de paille, de fumier certaines plantes, pour les préserver de la gelée ou pour les faire blanchir : ENCHAUSSER *de la chicorée, des pieds d'artichauts.*

ENCHAUX, n. m. (*en, chaux.*) Pron. *an-chô.* — Techn. Chaux détrempée dans de l'eau.

ENCHENOT, n. m. Pron. *an-ch-nô.* — Techn. Rigole de bois conduisant l'eau du fond d'une ardoisière jusqu'au puisard.

ENCHÈRE, n. f. (*cher.*) Pron. *an-chèr.* — Offre d'un prix supérieur à la mise à prix, ou au prix qu'un autre a déjà offert ; il se dit en parl. des choses qui se vendent ou s'afferment au plus offrant : *Mettre*

aux ENCHÈRES, *à l'*ENCHÈRE. *Requérir la vente, la mise aux* ENCHÈRES *d'une maison. Ouvrir les* ENCHÈRES. *Publier les* ENCHÈRES ; *faire, mettre* ENCHÈRE. *Couvrir une* ENCHÈRE. *Cela a été délivré à la première* ENCHÈRE, *a été adjugé sur la première, sur la seconde* ENCHÈRE. *Retirer une* ENCHÈRE. (Acad.)

— Procéd. *Folle enchère,* enchère faite témérairement, et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire : *Vente, revente sur* FOLLE ENCHÈRE. *Poursuivre la* FOLLE ENCHÈRE. *Frais de* FOLLE ENCHÈRE.

— Différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première, différence qui est à la charge de l'adjudicataire sur la folle enchère duquel on a revendu : *Il a payé la* FOLLE ENCHÈRE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Payer la folle enchère de quelque chose* : Porter la peine, subir les conséquences de quelque faute, de quelque imprudence, etc.

— L'encan même : *Vendre aux* ENCHÈRES, *à l'*ENCHÈRE.

— Fig. *Mettre quelque chose aux enchères, à l'enchère,* ne l'accorder qu'au plus offrant : *Mettre les honneurs, les charges à l'*ENCHÈRE. *Mettre une faveur aux* ENCHÈRES.

— Fig. *Il est à l'enchère ; sa conscience, ses talents sont à l'enchère,* se dit d'un homme qui est prêt à sacrifier pour son intérêt, ses principes, ses idées, sa conscience, etc.

ENCHÉRI, IE, part. pass. du v. Enchérir : *Ces marchandises sont* ENCHÉRIES.

ENCHÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*cher.*) Pron. *an-ché-rir.* — Mettre enchère sur quelque chose ; faire une offre supérieure à celles qui ont déjà été faites : ENCHÉRIR *une terre,* ENCHÉRIR *une maison sur quelqu'un, au-dessus de quelqu'un, par-dessus quelqu'un.* (Acad.)

— Absol. Enchérir sur quelqu'un. *Il a fait venir des gens pour* ENCHÉRIR. (Acad.)

— Fig. : Ajouter à ce qu'un autre a déjà fait ; le surpasser en quelque chose, soit en bien, soit en mal : *Un tel nous avait traités magnifiquement, mais cet autre* A *bien* ENCHÉRI *sur lui. Néron* ENCHÉRIT *sur la cruauté de Tibère.* (Acad.) *Les hommes* ONT ENCHÉRI, *de siècle en siècle, sur la manière de se détruire réciproquement.* (La Br.) *Il voulait* ENCHÉRIR *sur les éloges qu'on leur avait déjà prodigués.* (Acad.)

— Fig. Il se dit des choses : *Ce mot* ENCHÉRIT *sur tel autre* (Acad.), il ajoute à l'idée que tel autre exprime. *Les belles couleurs qu'il trouva en Angleterre le firent* ENCHÉRIR *sur ses progrès.* (Bailly.)

— Hausser le prix d'une marchandise, d'un salaire : *Ce marchand* A *fort* ENCHÉRI *ses denrées.* (Acad.) *Le journalier* AYANT ENCHÉRI *son travail, plusieurs colons laissent leurs héritages en friche.* (Volt.)

— Intr. Devenir plus cher : *Toutes les marchandises* ENCHÉRISSENT. *Les blés* ONT *fort* ENCHÉRI, SONT *fort* ENCHÉRIS. (Acad.)

ENCHÉRISSEMENT, n m. (*enchérir.*) Pron. *an-ché-riss-man.* Élévation de prix : *L'*ENCHÉRISSEMENT *des blés est la suite ordinaire d'une mauvaise récolte.* (Acad.) *L'*ENCHÉRISSEMENT *du pain, des vivres.*

ENCHÉRISSEUR, n. m. (*enchérir.*) Pron. *an-ché-ri-ceur.* — Celui qui fait, qui met une enchère : *Premier, second* ENCHÉRISSEUR. *Adjuger au plus offrant et dernier* ENCHÉRISSEUR. (Acad.) *On adjugera cette terre tel jour : amenez-nous des* ENCHÉRISSEURS.

— *Fol enchérisseur,* celui qui fait une folle enchère.

— Par extens. Celui qui paye le plus : *Les Cosaques offraient tout à la fois leurs services à Démétrius et à Sigismond, attendant le plus fort* ENCHÉRISSEUR. (Mérim.)

ENCHEVALEMENT, n. m. Pron. *an-ch-val-man.* — Construct. Façon d'une maison pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchevaucher : *Poutres* ENCHEVAUCHÉES.

ENCHEVAUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ch-vô-ché.* — Techn. Pratiquer une enchevauchure.

ENCHEVAUCHURE, n. f. Pron. *an-ch-vô-chur.* Constr. Jonction de deux pièces d'une matière quelconque qui se recouvrent en partie, comme les tuiles, les ardoises, etc. ‖ Jonction d'une pièce de bois avec une autre par feuillure ou par recouvrement.

ENCHEVÊTRÉ, ÉE, part. pass, du v. Enchevêtrer : — *Fil* ENCHEVÊTRÉ. *Les cadavres étaient tellement* ENCHEVÊTRÉS *qu'il était impossible de reconnaître à qui appartenait une jambe ou un bras.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. *Des choses* ENCHEVÊTRÉES *l'une dans l'autre,* des choses si confusément engagées les unes dans les autres, qu'il est difficile de les séparer.

— Fig. et fam. *Des phrases, des périodes enchevêtrées,* des phrases, des périodes embarrassées, embrouillées : *Nos rois étaient les protecteurs parfois intéressés, mais toujours efficaces, de la liberté civile de leurs sujets contre les despotismes* ENCHEVÊTRÉS *du moyen âge.* (A. de Broglie.)

ENCHEVÊTREMENT, n. m. Action d'enchevêtrer, et résultat de cette action.

— Fig. *L'*ENCHEVÊTREMENT *du sens, des idées, des périodes.*

ENCHEVÊTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*incapistrare ;* lat.) Pron. *an-ch-vê-tré.* — Mettre un licou à un cheval.

— Fig. Arranger, disposer : *Thomas ne sait pas* ENCHEVÊTRER *sa phrase.* (Rivarol.)

= **S'enchevêtrer,** v. pr. Il se dit du cheval qui se prend la jambe dans la longe de son licou.

— Fig. : *Tout est nécessaire dans ce monde ; tout* S'ENCHEVÊTRE *et s'appuie ; la partie sert à l'ensemble et l'ensemble à la partie ; la faiblesse particulière conspire à la force générale.* (Virey.)

— Fig. S'engager dans un raisonnement, dans une affaire dont on a peine à se tirer : *Il* S'ENCHEVÊTRA *dans un raisonnement dont il eut peine à sortir. Il* S'EST ENCHEVÊTRÉ *mal à propos dans cette affaire.* (Acad.)

ENCHEVÊTRURE, n. f. (*chevêtre.*) Pron. *an-ch-vê-trur.* — Constr. : Assemblage de solives qui, dans un plancher, environnent et supportent les foyers, et donnent passage au tuyau.

— Vétér. Blessure qu'un cheval se fait au pied en s'enchevêtrant.

ENCHEVILLÉ, ÉE, adj. (*cheville.*) Maintenu au moyen de chevilles.

— Chir. anc. *Suture enchevillée,* suture qui se pratiquait en passant à une cheville, à chaque anse du fil, à chaque point que l'on faisait pour recoudre une plaie.

ENCHIFRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchifrener : *Il est tout* ENCHIFRENÉ. (Acad.) *Henri est* ENCHIFRENÉ... *et j'entretiens son rhume.* (E. Augier.)

ENCHIFRÈNEMENT, n. m. (*frein.*) Pron. *an-chi-frènn-man.* — Embarras dans le nez, résultant d'un rhume de cerveau : *L'*ENCHIFRÈNEMENT *nuit à la parole.*

ENCHIFRENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frenare ;* bas lat.) Pron. *an-chi-fre-né.* — Causer un rhume qui détermine un enchifrènement : *Cet air froid m'*A *tout* ENCHIFRENÉ. (Acad.)

= **S'enchifrener,** v. pron. *Je* ME SUIS *subitement* ENCHIFRENÉ.

ENCHORIAL, ALE, adj. V. ENCHORIQUE.

ENCHORIQUE, adj. des 2 g. (ἐν, dans ; χωρίον, contrée ; gr.) Pron. *an-ko-rik.* — Paléog. Il se dit d'une des trois sortes d'écritures dont se compose le système graphique des anciens Égyptiens : *L'écriture* ENCHORIQUE *dérive immédiatement de l'hiératique.*

— Subst. *L'*ENCHORIQUE *admet des signes symboliques, et contient plus de caractères phonétiques que les autres genres d'écritures.*

ENCHYME, n. m. (ἐγχέω, je répands ; gr.) Pron. *an-chim.* — Méd. Action de remplir, réplétion.

ENCHYMOSE, n. f. (ἐγχέω, je répands ; ou ἐγχυμός, juteux ; gr.) Pron. *an-ki-môz.* — Méd. Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés, par une violence extérieure.

— Il ne faut pas confondre ce mot avec *ecchymose.*

ENCIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cire.*) Pron. *an-ci-ré.* — Techn. Enduire de cire : ENCIRER *une toile.*

ENCLAVE, n. f. (*enclaver.*) Pron. *an-klav.* — Terrain enclavé dans un autre, sans en être une dépendance : *Cette prairie est une* ENCLAVE *qui appartient à un tel, et qui lui donne un droit de passage sur ma propriété. Cette terre fait une* ENCLAVE, *une longue* ENCLAVE *dans la vôtre.* (Acad.)

— Par extens. Territoire d'un pays enclavé dans un autre : *La principauté de Monaco est une enclave de Gênes. Le combat Venaissin était une des enclaves de la France.* (Acad.)

— Par analog. : *Cette paroisse est une* ENCLAVE *de tel évêché.* (Acad.)

— Anc. Toutes les terres et justices qui ressortissaient d'une juridiction : *Cela était dans l'*ENCLAVE *de sa juridiction. Ce présidial fut réuni à tel bailliage, avec toutes les* ENCLAVES. (Acad.)

— Arch. hydr. Partie d'un bajoyer qui sert à loger la porte d'une écluse quand elle est ouverte.

ENCLAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Enclaver : *Deux diocèses* ENCLAVÉS *l'un dans l'autre. Les tribus indiennes* ENCLAVÉES *dans ce territoire.* (Chateaubr.)

— Blas. En parl. d'un écu, Divisé en plusieurs parties qui entrent carrément l'une dans l'autre : *Écu* ENCLAVÉ *de deux ou plusieurs pièces.*

— Diplom. Il se dit des lettres renfermées dans d'autres lettres plus grandes. Les lettres *enclavées* se rencontrent surtout dans les titres, et forment souvent les initiales des anciens manuscrits.

— Chir. Il se dit d'un fœtus dont la position présente l'accident appelé *Enclavement.*

ENCLAVEMENT, n. m. Pron. *an-klav-man.* — Action d'enclaver ; état de ce qui est enclavé : *L'*ENCLAVEMENT *d'une terre dans une autre.* (Acad.)

— Chir. État de la tête du fœtus, quand elle reste engagée dans le détroit supérieur du bassin, sans pouvoir le franchir.

ENCLAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in,* dans, et *claudere,* fermer ; lat.) Pron. *an-kla-vé.* — Enfermer, enclore une chose dans une autre : ENCLAVER *une terre dans un parc.*

— Attacher à une juridiction : ENCLAVER *une paroisse dans un évêché.*

— Constr. Engager, encastrer une pièce de bois dans un mur, des pièces les unes dans les autres : ENCLAVER *une poutre.*

— Arrêter une pièce de bois avec une clef ou un boulon.

= **S'enclaver,** v. pron. Avancer dans : *Une pièce, de terre qui* S'ENCLAVE *dans une autre.*

ENCLIN, INE, adj. (*inclinis ;* lat.) Pron. *an-klain, klin.* — Qui a un penchant pour quelque chose. Il se dit le plus souvent en mauvaise part : *Les marmottes sont moins* ENCLINES *que les chats à dérober.* (Buff.) *Il est* ENCLIN *à l'ivrognerie. La nature de l'homme est* ENCLINE *au mal.* (Acad.)

Plus *enclin* à blâmer que savant à bien faire. (Boil.)

Ses sentiments étaient assez suivis
Par la jeunesse aux nouveautés *encline.* (Volt.)

ENCLIQUETAGE, n. m. Pron. *an-klik-taj.* — Mécan. Appareil dont on se sert dans les machines pour s'opposer à la rétrogradation, soit de la puissance, soit de la résistance.

— Techn. Action du rochet et du cliquet qui s'engrènent.

ENCLIQUETER, v. tr. ou act. et intr. ou neut. 1re conj. (*cliquet.*) Pron. *an-klik-té.* — Mécan. Il se dit de l'action d'un cliquet qui s'engage dans les dents d'un rochet.

— Faire un encliquetage ; arrêter au moyen d'un encliquetage.

ENCLITIQUE, n. f. (ἐν, sur, et κλίνω, j'incline ; gr.) Pron. *an-kli-tik.* — Gramm. Il se dit de quelques mots qui s'appuient sur un terme principal qui les précède. En latin, les monosyllabes *que, ce, ve, ne ;* en français *je* dans *aimé-je, ce* dans *est-ce,* sont des *enclitiques.* En grec, l'*enclitique* ne s'unit pas nécessairement au mot qui précède ; en latin, elle s'y joint toujours immédiatement ; en français, on l'y attache par un trait d'union.

ENCLOÎTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cloître.*) Pron. *an-kloa-tré.* — Enfermer dans un cloître.

= **S'encloîtrer,** v. pron. Se retirer dans un cloître.

ENCLORE, v. tr. ou act. défect. 4e conj. (*in,* dans, et *claudere,* fermer ; lat.) Pron. *an-klor.* — (Il n'est usité que dans les formes suivantes : *j'enclos, tu enclos, il enclôt ; j'enclorai, j'enclorais.*) Clore de murs, de haies, etc. : ENCLORE *son jardin, son champ.* ENCLORE *sa maison de fossés.* (Acad.) *Imitons notre voisin : il a* ENCLOS *son champ, les bêtes ne viendront plus le ravager.* (Volt.)

— Enclaver : *Il* A ENCLOS *ce bois dans son parc. La chaîne de l'Hémus* ENCLÔT *la Thessalie d'un poétique cercle de montagnes.* (Giraud.)

— *Enclore les faubourgs dans la ville,* donner une plus grande enceinte à la ville, en sorte que les faubourgs y soient enfermés et en fassent partie.

— Fig. Enfermer.

Je porte à manger
A ceux qu'*enclôt* la tombe noire. (La F.)

— Techn. Enfermer dans l'auge ou serrer à la fois les deux parties de la tête d'une épingle.

ENCLOS, OSE, part. pass. du v. Enclore : *Pré* ENCLOS. *Propriété* ENCLOSE.

ENCLOS, n. m. Pron. *an-klô.* — Espace fermé dans une enceinte de murs, de haies, etc. : *Un grand* ENCLOS *est attenant au jardin. L'*ENCLOS *de la Muette. Comprendre dans l'*ENCLOS. (Acad.) *Il avait accordé aux jésuites polonais une faveur alors inouïe, la cession d'un* ENCLOS *considérable dans l'enceinte sacrée du Kremlin.* (Mérim.)

Dans nos riches *enclos* j'accompagne mon père. (A. Chén.)

— L'enceinte même : *Réparer son* ENCLOS. *Faire un* ENCLOS. (Acad.)

— Techn. Demi-cercle de bois à l'usage des épingliers.

ENCLÔTIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*clos.*) Pron. *an-klô-tir.* — Chass. En parl. du lapin ou d'un autre gibier, Se terrer, entrer en terre : *Les chiens ont fait* enclôtir *ce renard.*

= **S'enclôtir,** v. pron. Même sens.

ENCLÔTURE, n. f. Pron. *an-klô-tur.* — Techn. Tour de la broderie.

ENCLOUAGE, n. m. (*enclouer.*) Pron. *an-klou-aj.* — Art milit. Action d'enclouer une pièce de canon.

ENCLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Enclouer : *Canon* encloué ; *batterie* enclouée.

ENCLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clou.*) Pron. Art. milit. Enfoncer de force dans la lumière du canon un clou préparé à cet effet, et dont on fait ensuite sauter la tête, afin de rendre impossible le service de la pièce : *Les ennemis* enclouèrent *les canons de nos batteries. Ils abandonnèrent leur canon, après l'*avoir encloué. (Acad.)

— Par extens. Retenir, arrêter avec un clou : *Louis XI, fatigué des disputes des Nominaux et des Réalistes, fit enchaîner et* enclouer *dans les bibliothèques les gros ouvrages des premiers, afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaub.)

— Fig. Arrêter, entraver : *La douleur* encloue *l'esprit comme le courage, et arrache le masque à la gravité.* (H. de Balz.)

— Art vétér. Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou, lorsqu'on le ferre : *Ce cheval est aisé à* enclouer. *Le maréchal l'*a encloué. (Acad.)

= **S'enclouer,** v. pron. En parl. du cheval, Se blesser au pied en marchant sur un clou, un morceau de verre ou tout autre objet tranchant : *Mon cheval* s'est encloué. (Acad.)

— Fig. S'enferrer, s'embarrasser dans ses propres arguments.

ENCLOUURE, n. f. (*enclouer.*) Pron. *an-klou-ur.* Art vétér. Blessure d'un cheval qui est encloué : *Cette* enclouure *est dangereuse. Ce cheval est boiteux d'une* enclouure. (Acad.)

— Fig. et fam. Embarras, obstacle, nœud d'une difficulté : *On a deviné l'*enclouure. (Mol.) *Voilà l'*enclouure, *ou je suis bien trompé.* (Piron.) *Je vois l'*enclouure, *ou peu s'en faut,* (Lesage.)

Il n'est plus question
Que de gagner son frère, et c'est là l'*enclouure.* (Dest.)

ENCLUME, n. f. Pron. *an-klum.* — Masse de fer sur laquelle on bat le fer et les autres métaux : *L'*enclume *d'une forge.* Enclume *de maréchal, de serrurier. Plus dur qu'une* enclume. (Acad.)

Que sous nos marteaux enflammés,
A grand bruit l'*enclume* résonne. (J. B. Rouss.)
Et le marteau pesant sur l'*enclume* brayante
Ne forgeait point encor l'épée étincelante. (Del.)

— Fig. *Se trouver entre l'enclume et le marteau*, être engagé entre deux partis, entre deux intérêts contraires.

— *Remettre un ouvrage sur l'enclume*, le refaire, lui donner une autre forme.

— Prov. *Il faut être enclume ou marteau*, il faut être opprimé ou oppresseur.

— *Il vaut mieux être marteau qu'enclume*, il vaut mieux battre que d'être battu.

— Anat. Osselet de l'oreille interne, qui a une certaine ressemblance avec une enclume : *Dès le cinquième mois, les osselets de l'oreille sont solides et durs ; il ne reste que quelques parties qui sont encore cartilagineuses dans le marteau et dans l'*enclume. (Buff.)

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT,** n. m. (*enclume.*) Pron. *an-klu-mô.* — Petite enclume portative.

ENCLUMETTE, n. f. (diminut. d'*enclume.*) Pron. *an-klu-mètt.* — Agric. Petite enclume à l'usage des faucheurs.

— Techn. Morceau de fer dont le boisselier se sert pour soutenir les planches qu'il veut clouer.

ENCOCHE, n. f. (*coche.*) Pron. *an-ko-ch.* — Techn. Établi du sabotier.

— Entaille sur le pêne ou sur la gâchette d'une serrure pour lui servir d'arrêt.

— Entaille que le boulanger fait sur le morceau de bois qu'il appelle taille, pour marquer le pain qu'il fournit à crédit.

ENCOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Encocher : *Flèche* encochée.

ENCOCHEMENT, n. m. Pron. *an-ko-ch-man.* — Techn. Action d'encocher ; résultat de cette action.

ENCOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coche.*) Pron. *an-ko-ché.* — Mettre, appliquer la coche d'une flèche sur la corde de l'arc : Encocher *une flèche.*

— *Encocher une corde d'arbalète*, la tendre et l'arrêter dans la coche destinée à tenir l'arme bandée.

— Techn. Planter des chevilles dans les trous pratiqués au fond d'un ouvrage de vannerie.

— Entailler la gâchette ou le pêne d'une serrure.

— Faire un trait sur la taille d'un boulanger.

ENCOCHURE, n. f. (*coche.*) Mar. Extrémité de la vergue où l'on amarre le bout des voiles.

ENCOFFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*coffre.*) Pron. *an-ko-fré.* — Enfermer dans un coffre ; serrer soigneusement, par avarice : *Il pourrait tenir une bonne maison, mais il aime mieux* encoffrer *ses revenus.* (Acad.)

— Fam. *Encoffrer l'argent qu'on est chargé de distribuer*, se l'approprier par friponnerie.

— Fig. et fam. Mettre en prison. || Plus souv. Coffrer.

ENCOIGNURE ou **ENCOGNURE,** n. f. (*coing.*) Pron. *an-ko-gniur.* — Coin formé par la jonction de deux murailles : *Mettez cela dans l'*encoignure *de la chambre. L'*encoignure *de la rue. On a ménagé un cabinet dans cette* encoignure. (Acad.)

— Petit meuble fait pour être placé dans l'angle d'un appartement : *Une* encoignure *de bois de cerisier.* (Acad.)

ENCOLLAGE, n. m. (*colle.*) Pron. *an-ko-laj.* — Action d'encoller ; résultat de cette action : *Faire un* encollage.

— Apprêt même qui sert à encoller : Encollage *blanc.*

ENCOLLÉ, ÉE, part. pass. du v. Encoller : *On obtient de beaux noirs dans les épreuves de photographie, quand le papier préparé a été* encollé *à l'amidon.*

ENCOLLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*colle.*) Pron. *an-ko-lé.* — Appliquer, étendre sur quelque chose un apprêt de colle ou de gomme : Encoller *une étoffe, une toile de tableau.* Encoller *des moulures, des sculptures avant de les dorer.* (Acad.)

— Mar. *Encoller une ancre*, en souder la croisée à la verge.

ENCOLURE, n. f. (*col*, dérivé du lat. *collum.*) Pron. *an-ko-lur.* — Partie du cheval qui s'étend de la tête aux épaules et au poitrail. Encolure *épaisse, longue. Les chevaux barbes ont l'*encolure *longue, fière, et bien sortie du garrot.* (Buff.)

Deux bons chevaux de pareille *encolure.* (Boil.)

— L'*encolure* a pour bases les vertèbres cervicales, le ligament cervical et la trachée ; elle forme un bras de levier qui supporte la tête, et dont la longueur, la direction et les mouvements influent beaucoup sur les aplombs et sur les allures de l'animal.

— *Encolure rouée*, celle qui décrit une courbe plus ou moins prononcée dans toute la longueur de son bord supérieur. || *Encolure de cygne*, longue, un peu grêle, et rouée à son extrémité seulement ; c'est la plus avantageuse pour l'action de la bride. || *Encolure du cerf* ou *renversée*, c'est l'opposé de l'encolure rouée ; elle force l'animal à porter au vent. || *Encolure penchée* ou *penchante*, celle qui résulte d'un développement normal du bord supérieur de l'encolure, et qui l'entraîne de côté. || *Encolure bien sortie*, celle qui ne s'implante pas brusquement dans le poitrail et les épaules. || *Encolure fausse* ou *mal sortie*, la contraire de la précédente.

— Par extens. En parl. d'un homme, Carrure : *C'était un brave Germain, au front massif et à l'*encolure *puissante.* (Ph. Chasles.)

— Fig. et fam. *Avoir l'encolure d'un fripon*, en avoir l'air, l'apparence : *C'est un fripon, et il en a toute l'*encolure. (Acad.)

Elle ? Elle n'en fera qu'un sot, je vous assure.
— Ouais ! quel discours ! — Je dis qu'il *en a l'encolure.*
(Molière.)

— Mar. Hauteur du milieu de chaque varangue tribord et bâbord, au-dessus de la rablure de la quille.

— Techn. Réunion de plusieurs pièces de fer soudées.

ENCOMBRE, n. m. Pron. *an-konbr.* — Fam. Embarras, empêchement, accident : *Je suis arrivé sans* encombre. (Acad.)

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans *encombre* à la ville. (La Font.)

— Anc. Débris qui encombrent un passage, une rue.

ENCOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Encombrer : *Passage* encombré. *Ces rues sont* encombrées *de voitures. L'escalier qui conduit à la source est encore* encombré *de terre.* (Raoul-Rochette.) *Les salles sont* encombrées *de lits, les lits de malades.* (Cuvier.)

— Fig. : *Les routes de la fortune, toutes les carrières de la vie sociale sont* encombrées. (Dupanl.)

ENCOMBREMENT, n. m. (*encombre.*) Pron. *an-kon-br-man.* — Action d'encombrer : *Pour éviter l'*encombrement, *les voitures entreront par un côté et sortiront par l'autre.* (Acad.)

— Grand embarras. || Entassement de marchandises sur un quai, un port.

ENCOMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*incumbrare*; lat. barb.; m. sign.) Pron. *an-kon-bré.* — Obstruer, embarrasser, combler : *Une foule de voitures* encombraient *le passage. Les matériaux qui* encombrent *une rue.* (Acad.) *Un peuple immense se pressait autour de sa demeure, et* encombrait *toutes les issues dans le plus profond silence.* (Thiers.) *Une foule innombrable* encombrait *cet emplacement.* (J. Janin.)

ENCONTRE, n. f. (*contre.*) Pron. *an-kontr.* — Il ne s'empl. que dans la locut. *A l'encontre.*

= **A l'encontre de,** loc. prép. Contre : *Nous autres gens de guerre, nous risquons souvent notre poitrine* à l'encontre *des épées.* (V. Hugo.)

— Anc. au pal. *Plaider pour un tel, à l'encontre d'un tel*, plaider pour un tel, contre un tel.

— Pal. *Vendre à l'encontre de soi-même*, être soi-même l'acheteur réel d'un bien, en feignant de l'avoir vendu : *Il est défendu de* vendre à l'encontre de soi-même.

— Fig. *Aller à l'encontre de quelque chose*, s'y opposer, y être contraire : *Je ne* vais *point* à l'encontre de *ce que vous dites.* (Acad.)

— Fig. absol. *Aller à l'encontre*, s'opposer à une chose : *Vous pourrez faire votre volonté, personne n'*ira à l'encontre.

ENCOPÉ, n. f. (ἐν, dans, κοπή, coupure ; gr.) Pron. *an-ko-pé.* — Chir. Plaie faite par un instrument tranchant.

ENCOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ko-ké.* — Mar. Faire entrer un bout de vergue ou de mât dans un anneau de fer.

ENCOQÛRE, n. f. Pron. *an-ko-kur.* — Mar. Action d'encoquer.

ENCORBELLEMENT, n. m. (*corbeau.*) Pron. *an-kor-bèl-man.* — Archit. Construction en saillie, et portant à faux au delà d'un mur : *Balcon, galerie en* encorbellement.

ENCORE, adv. de temps. (*ad hanc horam*, à cette heure ; lat.) Pron. *an-kor.* — (En poésie on écrit indifféremment *encore* ou *encor.*) En ce temps-ci, en ce temps-là : *Elle vit* encore. *Dans dix ans il existera* encore. *Il régnait* encore *il y a vingt ans. Il n'est* encore *que sous-officier.* (Acad.) *Une terre inconnue, où nul mortel n'a pu* encore *aborder.* (Mass.)

— Désormais, à l'avenir :

Vous reverrai-je *encore* ? C'est ma seule espérance. (C. D.)

— Il exprime que la chose dont on parle n'a pas existé ou n'existe pas, mais qu'elle pourra avoir lieu : *Il n'était pas* encore *jour ; il n'est pas* encore *nuit ; il sera* encore *temps de prendre un parti. Comment, vous n'êtes pas* encore *habillé ! Il n'est pas* encore *en âge. Êtes-vous prêt à partir ? Pas* encore. (Acad.)

— De nouveau, de plus, davantage : *Quoi ! vous le faites* encore *! J'en veux* encore. *Je veux* encore *essayer si je pourrai réussir.* (Acad.) *On ajoute* encore *cette vaine décoration à leur pompe funèbre.* (Mass.)

Ah ! laisse à ma fureur le temps de croître *encore* ! (Rac.)

— Joint à l'adverbe *plus*, il exprime qu'une qualité ou une quantité enchérit sur une autre : *Il est* encore plus *riche que son frère. Ils ont déjà beaucoup obtenu, mais ils veulent* plus encore. (Acad.) *Dieu nous élèvera* encore plus *haut que vos ancêtres.* (Mass.)

— Il a quelquefois un sens restrictif : *Ce mot n'est guère usité que dans telle science ;* encore *ne l'emploie-t-on que rarement.* Encore *s'il voulait se relâcher sur ce point, on pourrait lui accorder le reste.* (Acad.) *Sur six mille âmes nous ne comptons qu'un bon ménage qui soit authentique ;* encore *ce sont des Picards.* (C. Del.)

= **Encore si,** loc. conj. Si du moins :

Encore si tes exploits, moins grands et moins rapides,
Laissaient prendre courage à nos muses timides. (Boil.)

= **Mais encore,** loc. conj. qui s'emploie comme corrélatif de *non-seulement* : *Non-seulement il est libéral,* mais encore *il est prodigue.* (Acad.)

= **Encore que,** loc. conj. veut le subjonctif. Quoique, bien que : *Les femmes croient souvent aimer,* encore *qu'elles n'aiment pas.* (La Rochef.)

Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur,
Mon cœur s'en effarouche et j'en frémis d'horreur. (Corn.)

— Cette conjection doit être considérée comme un archaïsme, dont quelques écrivains font encore usage : Encore que *la nature intelligente et la nature matérielle se manifestent par des efforts non moins constants que merveilleux, les causes des phénomènes qu'elles présentent n'en sont pas moins mystérieuses.* (Frayssinous.) *Il était impossible de s'acquitter mieux d'une tâche un peu ingrate,* encore qu'*intéressante.* (Rémusat.)

= **Encore,** loc. ellipt. interject. Elle exprime l'improbation et le mécontentement que fait éprouver un fait qui se renouvelle : ENCORE !... *Je vous dis que vous avez eu tort... Venir me rappeler ma promesse, c'est supposer que j'ai pu l'oublier.* (C. Del.)

Syn. Encore, aussi. Le premier exprime l'augmentation; le second, la comparaison.

ENCORNAIL, n. m. Pron. *an-kor-na-y.* — Mar. Demi-rouet de poulie. || Mortaise faite au haut d'un mât pour recevoir une poulie.

ENCORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Encorner.

— Adj. Qui a des cornes, qui porte des cornes :

Capitaine renard allait de compagnie,
Avec son ami bouc, des plus haut *encornés.* (La F.)

— Art vét. *Javart encorné,* qui vient sous la corne du cheval.

ENCORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*corne.*) Pron. *an-kor-né.* — Donner des cornes.

— Percer à coups de cornes :

Aurions-nous eu le loup, si ma chèvre héroïque
N'*avait encorné* le bandit. (La F.)

— Techn. Garnir un arc de morceaux de corne à ses deux extrémités.

ENCORNETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cornet.*) Pron. *an-korn-té.* — Il double le *t* final du rad. *encornet,* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'encornette, il encornettera.* — Anc. Mettre dans des cornets de papier : *Les épiciers* ENCORNETTENT *ce qu'ils vendent.*

— Fam. Coiffer d'une cornette ; habiller en femme.

= **S'encorneter,** v. pron. S'affubler d'une cornette.

ENCOUARDIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*couard.*) Pron. *an-kou-ar-dir.* — Anc. Rendre lâche.

ENCOULOIR, n. m. (*couler.*) Pron. *an-kou-loar.* — Techn. Pièce de bois entaillée d'une fente où passe l'étoffe à mesure qu'on la tisse.

ENCOURAGEANT, part. prés. du v. Encourager.

ENCOURAGEANT, ANTE, adj. (*encourager.*) Qui encourage : *Ce mauvais succès n'est guère* ENCOURAGEANT. *Des paroles* ENCOURAGEANTES. (Acad.) *Les prix académiques sont des récompenses* ENCOURAGEANTES *pour le génie naissant.* (Gilb.)

ENCOURAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Encourager. *Il fut* ENCOURAGÉ *par ses succès. Les élèves ont besoin d'être* ENCOURAGÉS. (Acad.) *La culture des lettres a surtout été* ENCOURAGÉE. (Volt.)

ENCOURAGEMENT, n. m. (*encourager.*) Pron. *an-kou-raj-man.* — Action d'encourager : *L'*ENCOURAGEMENT *du commerce ; l'*ENCOURAGEMENT *des arts, de la littérature.* (Acad.)

— Ce qui encourage ; ce qui sert à encourager : *Les louanges sagement placées sont des* ENCOURAGEMENTS *à la vertu, pour la vertu. Les arts ont besoin d'*ENCOURAGEMENT. (Acad.) *Les* ENCOURAGEMENTS *pour les gens de lettres ne sont que trop rares.* (Gilbert.)

ENCOURAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*courage.*) Pron. *an-kou-ra-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *encourag*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous encourageons, il encouragea,* etc. — Donner, inspirer du courage, de l'ardeur; exciter, inciter : ENCOURAGER *des soldats par une exhortation. L'exemple du général* ENCOURAGEA *l'armée. Les piqueurs* ENCOURAGEAIENT *les chiens.* ENCOURAGER *quelqu'un à faire le bien, à mal faire.* (Acad.) *Sémiramis* ENCOURAGEAIT *l'armée.* (Volt.) *Ce que les poëtes et les orateurs nous disent sur l'amour de la gloire, on nous le disait au collége pour nous* ENCOURAGER *à avoir les prix.* (Chamf.)

— Fig. et par extens. Protéger, favoriser : ENCOURAGER *le commerce, l'industrie, l'agriculture, les lettres, les arts. Sully* ENCOURAGEA *surtout l'agriculture.* (Ac.)

— Par anal. *Encourager le talent, le mérite, la vertu,* etc.

— Fig. Exciter à : ENCOURAGER *le vice, le crime, la révolte,* etc.

— Solliciter, pousser à : ENCOURAGER *à la vertu.*

= **S'encourager,** v. pr. S'animer. *Ils s'*ENCOURAGEAIENT *l'un l'autre. Une secte persécutée dégénère en faction; les opprimés se réunissent et s'*ENCOURAGENT. (Volt.)

Syn. Encourager, animer. On *encourage* à entreprendre; on *anime* pour faire continuer l'action entreprise. *Encourager*, c'est donc fournir le premier mobile nécessaire pour commencer l'œuvre; *animer,* c'est donner les impulsions successives qui empêchent l'œuvre commencée de s'arrêter ou de se ralentir. L'allocution du général *encourage* les soldats à attaquer l'ennemi; sa présence et son exemple les *animent* pendant le combat.

ENCOURIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*en,* et *courir.*) Pron. *an-kou-rir.* — (*J'encours, tu encours, il encourt, nous encourons, vous encourez, ils encourent ; j'encourais, nous encourions ; j'encourus, nous encourûmes ; j'encourrai, nous encourrons ; j'encourrais, nous encourrions ; encours, encourons, encourez ; que j'encoure, que nous encourions ; que j'encourusse, que nous encourussions ; encourant, encouru, ue.*) Se mettre, par quelque méfait, sous le coup d'une pénalité : ENCOURIR *les peines portées par la loi.* ENCOURIR *une amende, les censures ecclésiastiques. Il avait encouru l'*EXCOMMUNICATION. (Acad.)

— Par extens. S'exposer à : ENCOURIR *le déshonneur, l'infamie, la honte, l'opprobre.* ENCOURIR *la haine publique, le mépris public.* (Acad.) *Dussé-je* ENCOURIR *la colère du peuple, je lui dirai hardiment la vérité.* (Barnave.) *Il est aussi difficile d'*ENCOURIR *la faveur d'un tyran que de mériter sa disgrâce.* (Chateaub.)

ENCOURU, UE, part. pass. du v. Encourir : *Subir la peine* ENCOURUE.

ENCOUTURE, n. f. Pron. *an-kou-tur.* — Mar. Disposition des madriers encouturés.

ENCOUTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Encouturer : *Madrier* ENCOUTURÉ.

ENCOUTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couture.*) Pron. *an-kou-tu-ré.* — Mar. Disposer des madriers à recouvrement, suivant l'arrangement que l'on appelle *Clin.*

ENCRAGE, n. m. (*encre.*) Pron. *an-kraj.* — Techn. Action d'encrer, de charger les formes d'encre.

ENCRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*crasse.*) Pron. *an-kra-cé.* — Rendre crasseux : *La poudre* ENCRASSE *les habits.*

= **S'encrasser,** v. pron. Se couvrir de crasse : *Il y a des étoffes qui s'*ENCRASSENT *aisément. La peau s'*ENCRASSE *quand on n'a pas soin de se laver.* (Acad.)

— Fig. Se mésallier, s'avilir par la fréquentation des gens de mauvaise compagnie : *Il s'*EST ENCRASSÉ *par ce mariage.* (Acad.)

ENCRE, n. f. (*incaustrum ;* bass. lat.) Pron. *ankr.* Liqueur ordinairement noire, dont on se sert pour écrire, pour imprimer : ENCRE *indélébile.* ENCRE *d'imprimerie.* ENCRE *noire.* ENCRE *rouge,* ENCRE *bleue.*

— *Encre de la Chine* ou *de Chine,* composition sèche et noire qui vient de la Chine, et qu'on emploie en détrempe, et surtout au pinceau : *Il faut délayer l'*ENCRE DE CHINE *pour pouvoir s'en servir. On contrefait l'*ENCRE DE LA CHINE. (Acad.)

— *Encre sympathique,* encre sans couleur qui noircit lorsqu'on présente le papier au feu, ou qu'on y applique quelque agent chimique.

— Génér. Toute espèce d'encre à écrire :

Que d'*encre* prodiguée et que d'*encre* perdue ! (Arnault.)

— Fig. et fam. *Écrire de la bonne encre ou de bonne encre à quelqu'un,* lui écrire sans ménagement, vertement.

— *C'est la bouteille à l'encre,* se dit d'une affaire compliquée et rendue obscure.

— *Etre dans la bouteille à l'encre,* être dans le secret d'une intrigue ou d'une affaire équivoque.

— Expr. prov. et fig. *Il n'y a plus d'encre au cornet,* se dit en parlant d'un homme épuisé qui n'a plus que le souffle.

ENCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Encrer : *Cette forme est trop* ENCRÉE. (Acad.)

ENCRENÉ, ÉE, adj. Pron. *an-kre-né.* — Techn. Il se dit du fer parvenu à l'état qu'il prend sous le marteau après la seconde chaude.

ENCRENÉE, n. f. Pron. *an-kre-né.* — Techn. État mince du fer encrené.

ENCRÊPER (S') v. pron. 1re conj. (*crêpe.*) Pron. *an-kré-pé.* — Fam. Prendre un crêpe ; s'habiller de deuil.

ENCRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*encre.*) Pron. *an-kré.* — Techn. Enduire d'encre : ENCRER *des balles, un rouleau.*

— Techn. Mettre l'encre avec un tampon sur une planche gravée : ENCRER *une planche.*

ENCRIER, n. m. (*encre.*) Pron. *an-kri-é.* — Petit vase où l'on met l'encre et où l'on prend avec la plume : ENCRIER *de verre,* ENCRIER *de porcelaine. Je le répéterai jusqu'au tronçon de ma dernière plume, j'y mettrai l'*ENCRIER *à sec.* (Beaum.)

— Impr. Espèce de réservoir fixé à un des côtés d'une table carrée, sur laquelle les balles et les rouleaux prennent l'encre qu'ils étendent sur la forme.

— Bot. Vulg. Sorte de champignons : ENCRIERS *farineux.* ENCRIERS *à fleurs.* ENCRIERS *secs.*

ENCROISEMENT, n. m. (*croix.*) Pron. *an-kroaz-man.* — Techn. Action d'encroiser, de faire un encroix.

ENCROISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croiser.*) Pron. *an-kroa-zé.* — Techn. Croiser les fils d'une partie ourdie.

ENCROIX, n. m. (*croix.*) Pron. *an-kroa.* — Techn. Division alterne que le tisserand établit entre les fils destinés à former la chaîne d'une pièce d'étoffe.

— Fil de coton que le teinturier croise sur des chevilles, afin de pouvoir le teindre sans le mêler.

ENCROUÉ, ÉE, adj. (*incruciatus ;* bass. lat.) Il se dit d'un arbre qu'on abat, et qui, en tombant, engage ses branches dans celles d'un autre arbre encore debout : *Cette ordonnance contient des dispositions relatives aux bois* ENCROUÉS. (Acad.)

ENCROÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Encroûter.

— Fig. *Comme les diamants et les métaux, l'homme naît* ENCROÛTÉ, *et comme eux, il ne doit son éclat qu'au frottement.* (Rivarol.)

— Fig. et fam. *Être encroûté de préjugés,* en avoir beaucoup.

— *Un pédant encroûté,* un homme d'une extrême pédanterie. On dit dans un sens analogue : *C'est un stationnaire* ENCROÛTÉ. (H. de Balz.)

ENCROÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*incrustare,* incruster, revêtir ; lat.) Pron. *an-krou-té.* — Maçonn. Enduire un mur de mortier.

— Couvrir d'une espèce de croûte.

= **S'encroûter,** v. pron. Se couvrir d'une espèce de croûte.

— Fig. et fam. Devenir bête, stupide : *Cet homme s'*ENCROÛTE; *son esprit s'*ENCROÛTE *de plus en plus.*

ENCUIRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Encuirasser. *Un corps* ENCUIRASSÉ *de poussière. Du linge* ENCUIRASSÉ *d'ordures.* (Acad.)

ENCUIRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cuirasse.*) Pron. *an-kui-ra-cé.* — Couvrir d'une cuirasse. || Peu usité.

= **S'encuirasser,** v. pron. Mettre sa cuirasse.

— Fig. Il se dit de la peau, du linge, des habits, des étoffes, etc., lorsque la crasse, la graisse, l'ordure s'y amasse et s'y unit fortement : *Il est si sale que son linge et ses habits s'*ENCUIRASSENT. (Acad.)

ENCULASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*culasse.*) Pron. *an-ku-la-cé.* — Art milit. Joindre au canon d'une arme à feu portative la culasse qui en a été séparée.

ENCUVAGE, n. m. (*cuve.*) Pron. *an-ku-vaj.* — Écon. dom. et rur. Action d'encuver le linge ou la vendange.

— Techn. Quantité de cuirs que le hongroyeur met ensemble dans la cuve.

ENCUVEMENT, n. m. Pron. *an-kuv-man.* — Techn. Action d'encuver les cuirs.

ENCUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cuve.*) Pron. *an-ku-vé.* — Mettre en cuve : ENCUVER *la vendange.* ENCUVER *du linge à blanchir.*

— Techn. Mettre des cuirs dans la cuve : ENCUVER *les peaux.*

ENCYCLIE, n. f. (ἐν, dans ; κύκλος, cercle ; gr.) Phys. Cercles concentriques qui se forment à la surface de l'eau lorsqu'un corps vient à y tomber.

ENCYCLIQUE, n. f. (ἐγκύκλος, circulaire ; gr.) Pron. *an-ci-klik.* — Lettre circulaire du pape, sur quelque point de dogme ou de doctrine : *Une* ENCYCLIQUE. *Osez-vous réclamer la liberté de conscience après cette* ENCYCLIQUE ? (E. Pelletan.)

— Adj. : *Lettre* ENCYCLIQUE. *Ni les proclamations de Boris, ni les lettres* ENCYCLIQUES *du patriarche ne purent désabuser la multitude.* (Mérim.)

— Anc. *Code encyclique,* règlement disciplinaire adopté par un synode ou un concile, et que l'on envoyait aux différentes Églises.

ENCYCLOGRAPHIE, n. f. (ἐν, dans ; κύκλος, cercle, et γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *an-ci-klo-gra-fî.* — Didact. Réunion de traités sur toutes les branches des connaissances humaines, ou sur toutes les divisions et subdivisions d'une science : ENCYCLOGRAPHIE *médicale.*

ENCYCLOPÉDIE, n. f. (ἐγκύκλος, universel, et παιδεία, éducation, enseignement ; gr.) Pron. *an-ci-klo-pé-dî.* — Didact. Ensemble, enchaînement de toutes les sciences : *Il est impossible qu'un seul homme acquière l'*ENCYCLOPÉDIE. *L'*ENCYCLOPÉDIE *des sciences.* (Acad.)

— Particul. Ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts, soit par ordre alphabétique, soit méthodiquement, et surtout le grand ouvrage de ce genre, qui fut composé, dans le dernier siècle, sous la direction de Diderot et de Alembert : *L'*ENCYCLOPÉDIE *méthodique a puissamment contribué à répandre les procédés des arts et le goût des sciences. Les auteurs de l'*ENCYCLOPÉDIE. *C'est lui qui a fait tels et tels articles de l'*ENCYCLOPÉDIE. (Acad.) *L'*ENCYCLOPÉDIE *est un monument qui honore la France ; aussi fut-elle persécutée dès qu'elle fut entreprise.* (Volt.)

— Fig. *En ayant l'ambition de s'approprier l'en-*

CYCLOPÉDIE *des arts manufacturés, je crois que toutes les grandes nations ont eu raison.* (Mich. Chevalier.)

— Par extens. Il se dit quelquefois d'un ouvrage qui embrasse beaucoup de sciences, qui traite de beaucoup d'objets : *L'ouvrage de Pline l'Ancien est une véritable* ENCYCLOPÉDIE. (Acad.)

— Fam. On dit aussi d'un homme : *C'est une véritable encyclopédie, une encyclopédie vivante*, pour exprimer qu'il est très-savant, très-érudit.

ENCYCLOPÉDIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ci-klo-pé-dik.* — Qui appartient à l'encyclopédie : *Arbre* ENCYCLOPÉDIQUE. (Acad.)

— Qui concerne toutes les sciences : *Journal* ENCYCLOPÉDIQUE. *Dictionnaire* ENCYCLOPÉDIQUE. (Acad.)

— *Avoir un esprit, une érudition* ENCYCLOPÉDIQUE, posséder, réunir des connaissances en tout genre.

ENCYCLOPÉDISME, n. m. Pron. *an-ci-clo-pé-dism.* — Phil. Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE, n. m. Pron. *an-ci-klo-pé-dist.* — Écrivain, auteur d'une encyclopédie.

— Particul. *Les encyclopédistes*, les collaborateurs ou les partisans de l'encyclopédie entreprise par Diderot et d'Alembert.

ENCYPROTYPE, adj. des 2 g. (ἐν, dans; κύπρος, cuivre; τύπος, type, empreinte; gr.) Pron. *an-ci-pro-tip.* — B. Arts. Qui est dessiné, gravé sur cuivre : *Planche* ENCYPROTYPE.

ENDAUBAGE, n. m. (*daube.*) Pron. *an-dô-baj.* — Art culin. Manière de mettre en daube une volaille, une pièce de viande. *Cet* ENDAUBAGE *est bien fait.*

ENDAUBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*daube.*) Pron. *an-dô-bé.* — Art culin. Mettre en daube, accommoder à la daube.

ENDÉMIE, n. f. (ἐν, dans; δῆμος, peuple; gr.) Pron. *an-dé-mî.* — Méd. Maladie propre aux habitants d'une contrée.

ENDÉMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-dé-mik.* — Pathol. Il se dit des affections produites par un concours de causes qui agissent continuellement ou périodiquement dans certains lieux, de sorte que les maladies qui en résultent s'y montrent sans interruption ou reparaissent à des époques fixes : *Les fièvres intermittentes sont* ENDÉMIQUES *dans la plupart des endroits marécageux. Dans les lieux où la fièvre jaune est* ENDÉMIQUE, *les indigènes n'en sont pas atteints.* (Chomel.)

— Par extens. : *L'ivrognerie, ce vice* ENDÉMIQUE *des climats rigoureux, avait été souvent combattue par les instructions du clergé et les décrets des tsars.* (Mérim.)

ENDENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Endenter : *Roue* ENDENTÉE.

— *Être bien endenté*, avoir de belles dents.

— Blas. Il se dit des pièces ou des parties de l'écu dont les bords sont entaillés de petites pointes ou de dents : *Il porte d'argent, parti et* ENDENTÉ *de gueules.* (H. de Balzac.)

— Diplom. Il se dit des chartes-parties ou chirographes. || On dit aussi *Endentures.*

ENDENTE, n. f. (*dent.*) Pron. *an-dantt.* — Techn. Assemblage de deux pièces de bois unies par des dents.

ENDENTEMENT, n. m. (*dent.*) Pron. *an-dantt-man.* — Mécan. Action d'endenter.

ENDENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dent.*) Pron. *an-dan-té.* — Garnir de dents une roue, une machine.

— Techn. Assembler deux pièces de bois par des dents au moyen desquelles elles se pénètrent réciproquement.

— Mar. Réunir des pièces de mâts, de vergues, etc., au moyen d'adents saillants et rentrants.

ENDENTURE, n. f. (*dent.*) Pron. *an-dan-tur.* — Anc. Ensemble des dents : *Belle* ENDENTURE.

— Diplom. Charte-partie, chirographe dont la marge, détachée de la souche, est dentelée, au lieu d'être coupée en ligne droite.

ENDETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Endetter : *Les Hollandais pensent que tout homme* ENDETTÉ *vit aux dépens de ses concitoyens, s'il est pauvre; et de ses héritiers, s'il est riche.* (Chamfort.) *La France et l'Angleterre se sont trouvées* ENDETTÉES *chacune de trois milliards.* (Volt.)

ENDETTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dette.*) Pron. *an-dè-té.* — Charger de dettes, engager dans des dettes : *L'achat de cette terre l'A* ENDETTÉ. (Acad.)

= **S'endetter**, v. pron. Contracter des dettes : *Il* S'ENDETTE *tous les jours. Il* S'EST *fort* ENDETTÉ. (Acad.) *La paye que la république donnait aisément lorsqu'elle n'avait qu'un petit État, elle ne put la donner sans* S'ENDETTER *dans la première guerre punique.* (Montesq.) *Quoiqu'il voulût faire les choses simplement, il* S'ENDETTA *progressivement.* (H. de Balzac.)

ENDÉVÉ, ÉE, part. pass. du v. Endêver.

— Adj. Mutin, impatient, emporté : *Il faut être bien* ENDÊVÉ *pour s'obstiner à cela.*

— Subst. *C'est un* ENDÊVÉ. *Il fait l'*ENDÊVÉ.

ENDÊVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*indeviare*, sortir du droit chemin ; bass., lat.) Pron. *an-dè-vé.* — Avoir grand dépit de quelque chose : *Il* ENDÊVAIT *de cela. Il* ENDÊVE *de voir qu'on ne lui parle pas.* (Acad.)

— *Faire endêver quelqu'un*, le faire enrager, le dépiter :

... Il ne tient qu'à moi de vous *faire endêver.* (Dest.)

ENDIABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Endiabler : *Esprit* ENDIABLÉ. *Il faut être* ENDIABLÉ *pour soutenir de telles opinions.* (Acad.)

— Fam. *Un endiablé compère*, un homme emporté, méchant, intraitable. || Fam.

— *Un chemin endiablé*, un très-mauvais chemin.

— Subst. Fam. *C'est un* ENDIABLÉ, *une* ENDIABLÉE.

ENDIABLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*diable.*) Pron. *an-dia-blé.* — Se donner au diable; enrager, être furieux : *Il* ENDIABLAIT *des contrariétés qu'on lui faisait éprouver.* (Acad.)

Ah! vous *endiablerez*, mon vieux cousin maudit! (V. Hug.)

— *Faire endiabler quelqu'un*, le tourmenter à plaisir. Fam.

ENDIGAGE, n. m. (*digue.*) Pron. *an-di-gaj.* — Anc. L'action d'endiguer : ENDIGAGE *d'un cours d'eau.*

ENDIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*digue.*) Pron. *andi-ghé.* — Anc. Contenir des eaux à l'aide d'une digue. || V. ENCAISSER.

ENDIMANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Endimancher : *Femme* ENDIMANCHÉE. *Les hommes de Brugg sont habillés comme nos maçons* ENDIMANCHÉS. (V. Hug.) *Les arbres étaient couverts de feuilles, et les Parisiens* ENDIMANCHÉS *circulaient en deux files joyeuses.* (H. de Balzac.)

ENDIMANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dimanche.*) Pron. *an-di-man-ché.* — Vêtir quelqu'un de ses habits de fête, du dimanche.

= **S'endimancher**, v. pron. Mettre ses habits du dimanche; mettre ses plus beaux habits : *Il* S'EST ENDIMANCHÉ. *C'est la belle façon de nos badauds de courir les rues, le matin, faits comme des racleurs de cheminées, et l'après-dînée de* S'ENDIMANCHER *comme des marquis.* (Piron.)

ENDIVE, n. f. Pron. *an-div.* — Bot. La chicorée des jardins.

ENDIVISIONNEMENT, n. m. Art. milit. Formation d'une division par la réunion de deux pelotons.

ENDOCARDE, n. m. (ἔνδον, dedans; καρδία, cœur; gr.) Pron. *an-do-kard.* Anat. Membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE, n. f. Pron. *an-do-kar-ditt.* — Méd. Inflammation de la membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARPE, n. m. (ἔνδον, dedans; καρπός, fruit; gr.) Pron. *an-do-karp.* — Bot. Membrane qui revêt la cavité intérieure du péricarpe.

— Genre de lichens.

ENDOCARPÉ, ÉE, adj. Pron. *an-do-kar-pé.* — Bot. Qui ressemble à un endocarpe.

= **Endocarpées**, n. f. pl. Famille de Lichens.

ENDOCÉPHALE, n. m. (ἔνδον, dedans; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *an-do-cé-fal.* — Zool. Animal sans tête apparente au dehors.

= **Endocéphales**, n. m. pl. Famille de mollusques.

ENDOCHRÔME, n. m. (ἔνδον, dedans; χρῶμα, couleur; gr.) Bot. Chacun des articles ou entre-nœuds qui composent les algues marines.

ENDOCTRINÉ, ÉE, part. pass. du v. Endoctriner : *Homme* ENDOCTRINÉ.

ENDOCTRINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*doctrina*, savoir, instruction; lat.) Pron. *an-dok-tri-né.* — Instruire quelqu'un; lui enseigner quelque science, quelque doctrine : *Pour* ENDOCTRINER *mon élève, j'avais beau suer sang et eau, je ne faisais que semer sur le sable.* (Lesage.) *Les désorganisateurs* ENDOCTRINAIENT *à leur aise l'ignorante multitude.* (Daunou.)

Les quatre facultés, dont la voix l'*endoctrine*,
Épouvantent ses yeux de leur manteau d'hermine. (C. Del.)

— Par extens. Donner à quelqu'un certaines instructions pour qu'il fasse une chose comme on le désire; faire la leçon : *On l'*AVAIT ENDOCTRINÉ. *Avant de le quitter, je l'*ENDOCTRINERAI *de bonne façon.* (Ac.)

ENDOGASTRITE, n. f. (ἔνδον, dedans; γαστήρ, ventre; gr.) Méd. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac.

ENDOLORI, IE, adj. (*addolorato*; ital.) Pron. *an-do-lo-rî.* — Pénétré par la douleur : *Sa main douce et légère sait aller chercher tout ce qui les blesse, et faire poser plus mollement leurs membres* ENDOLORIS. (J. J. R.) *Outre le sens de* douloureux, ENDOLORI *contient un sens que* douloureux *n'exprime pas; il nous manquait avant que Jean-Jacques nous en eût fait présent.* (Arnault.)

ENDOLORISSEMENT, n. m. (*douleur.*) — Pron. *an-do-lo-riss-man.* — Néol. État d'une partie qui est devenue douloureuse.

ENDOMMAGÉ, ÉE, part pass. du v. Endommager : *Les moissons ont été* ENDOMMAGÉES. (Acad.)

ENDOMMAGEMENT, n. m. (*dommage.*) Pron. *an-do-maj-man.* — Néol. Action d'endommager; état de ce qui est endommagé.

ENDOMMAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*dommage.*) Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *endommag.* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous endommageons; il endommagea*, etc. Causer du dommage, du dégât : *La grêle a* ENDOMMAGÉ *les vignes. Le canon a* ENDOMMAGÉ *cet édifice. La pluie* ENDOMMAGE *les moissons.*

= **S'endommager**, v. pron. Être endommagé : *Ce meuble* S'EST ENDOMMAGÉ *dans sa chute.*

ENDONENTÉRITE, n. f. (ἔνδον, dedans; ἔντερον, intestin; gr.) Méd. Inflammation de la membrane interne des intestins.

ENDONÉPHRITE, n. f. (ἔνδον, dedans; νεφρῖτις, néphrite ; gr.) Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet.

ENDOPÉRICARDITE, n. f. (ἔνδον, dedans; gr.; *péricarde.*) Méd. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE, n. f. Méd. Inflammation de la membrane interne des veines.

ENDOPHORE, n. m. Bot. Pellicule intérieure d'une graine.

ENDORHIZE, adj. des 2 g. (ἔνδον, dedans; ῥίζα, racine; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont la radicule ne s'allonge pas, mais pousse seulement des radicelles simples.

ENDORMANT, part. prés. d'Endormir.

ENDORMANT, ANTE, adj. Pron. *an-dor-man, mantt.* — Qui est propre à endormir : *Lecture* ENDORMANTE. *Il mâche de l'opium, dont il ignore la qualité* ENDORMANTE. (Volney.)

ENDORMEUR, n. m. (*dormir.*) Pron. *an-dor-meur.* — Fig. Celui qui, dans une vue intéressée, flatte les idées de quelqu'un et l'entretient dans des espérances chimériques : *Le peuple reconnaît toujours trop tard qu'il a été le jouet de certains* ENDORMEURS.

— Pop. *C'est un endormeur de mulots, de couleuvres*, un flatteur, un enjôleur.

— Zool. vulg. La cresserelle.

ENDORMI, IE, part. pass. d'Endormir : *Ce tableau représente une nymphe* ENDORMIE. (Acad.) *La populace enfonce les portes des maisons et commence à massacrer leurs hôtes* ENDORMIS. (Mérimée.)

— *Avoir la jambe endormie, un bras endormi*, les avoir engourdis.

— Fig. Mort, enterré :

Passant, que ton front se découvre :
Là plus d'un brave est *endormi.* (C. Del.)

— Fig. *Être endormi*, manquer de vivacité, de vigilance : *C'est un homme* ENDORMI, *un esprit* ENDORMI. *Avoir l'air* ENDORMI.

Ma prudence n'est pas tout à fait *endormie.* (Corn.)

— Fig. Il se dit en parl. des choses : *Ne croyez pas qu'hier ma justice se fût* ENDORMIE. (C. Del.)

Mille et mille oiseaux à la fois
Réveillent les échos *endormis* dans ces bois. (Mme Desh.)

— Subst. *Faire l'endormi*, feindre d'être endormi.

ENDORMIE, n. f. Pron. *en-dor-mî.* — Bot. vulg. Le stramonium, ou la pomme épineuse.

— Pop. *Il a mangé de l'endormie*, se dit d'un homme qui dort longtemps et que l'on réveille avec peine.

ENDORMIR, v. tr. ou act. et irrég. 2e conj. (*en, dormir.*) Pron. *an-dor-mir.* (*J'endors, tu endors, il endort, nous endormons, vous endormez, ils endorment; j'endormais, nous endormions; j'endormis, nous endormîmes; j'endormirai, nous endormirons; j'endormirais, nous endormirions; endors, endormons, endormez; que j'endorme, que nous endormions; que j'endormisse, que nous endormissions; endormant, endormi, ie.*) Faire dormir : ENDORMIR *un enfant. Bercer un enfant pour l'*ENDORMIR. *Il est difficile à* ENDORMIR. (Ac.) *La jeune mère berçait son enfant, en lui chantant une vieille hymne d'église pour l'*ENDORMIR. (H. de Balzac.)

— Fig. Assoupir par l'effet de l'ennui : *Cette pièce est si ennuyeuse, qu'elle* ENDORT. (Acad.) *Ce livre* ENDORT. *Sa conversation* ENDORT.

— Amuser quelqu'un de vaines espérances pour l'abuser : *Le peuple se laisse facilement* ENDORMIR.

— Tromper : ENDORMIR *la prudence, la vigilance de quelqu'un. Cette ambassade n'était qu'une feinte pour* ENDORMIR *les commandants de la frontière.* (Am. Thierry.)

— Chir. Engourdir, calmer : ENDORMIR *un membre.* ENDORMIR *la douleur. L'eau sédative* ENDORT *les maux de dents. Il a fallu lui* ENDORMIR *le bras avant de le lui couper.* (Acad.)

— Par analog. : *Cette attitude forcée* M'A ENDORMI *la jambe.* (Ac.) *Vous savez des paroles magiques qui* ENDORMENT *toutes les douleurs.* (Chateaubr.)

= **S'endormir**, v. pr. Commencer à dormir : *Il* S'ENDORT. *Je ne saurais* M'ENDORMIR. *Je* ME SUIS ENDORMI *vers les trois heures.* (Acad.)

La mollesse oppressée
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et *s'endort.* (Boil.)
Plus d'un qui *s'endormit* au milieu d'un sourire
Ne se réveillera que dans le sombre empire. (Ponsard.)

— Poét. :

Mais aujourd'hui mon âme
Retombe sur soi-même, et languit et *s'endort.* (Lam.)

— Fig. *S'endormir sur,* se reposer avec confiance :

Une âme généreuse
S'endort assez souvent sur une foi trompeuse. (La Grange.)

Négliger une affaire qui demande de la vigilance : *Il* S'ENDORMAIT *sur le trône.* (Boil.) *C'est un homme qui ne* S'ENDORT *pas. Ce n'est pas un homme à* S'ENDORMIR *sur ses intérêts.* (Acad.)

— Prov. S'ENDORMIR *sur le rôti,* négliger l'occasion propice.

— Croupir : S'ENDORMIR *dans les vices, dans les voluptés.*

(Il) *S'endort* dans une lâche et molle oisiveté. (Boil.)

— Poét. *S'endormir du sommeil de la tombe,* mourir.

Démosthène, épuisant la coupe de la mort,
De son dernier sommeil tranquillement *s'endort.*
(Millevoye.)

— *S'endormir du sommeil du juste, s'endormir dans le Seigneur,* mourir en état de grâce.

ENDOS, n. m. (*in*, dans; lat.; *dos.*) Comm. Endossement, en parl. de l'ordre qu'on écrit au dos d'un billet quand on le transfère à un autre.

ENDOSMOSE, n. f. (ἔνδον, dedans; ὠσμός, impulsion; gr.) Pron. *an-doss-moz.* — Phys. Le plus fort des deux courants qui s'établissent à travers une cloison membraneuse séparant deux liquides de densité différente; l'autre courant s'appelle *Exosmose.*

ENDOSPERME, n. m. (ἔνδον, dedans; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *an-doss-pèrm.* — Bot. Un des noms du périsperme des graines marines.

— Genre d'algues : *Les achantes ont leurs graines dépourvues d'*ENDOSPERME. (Richard.)

ENDOSPORÉ, ÉE, adj. (ἔνδον, dedans; σπορά, semence; gr.) Pron. *an-doss-po-ré.* — Bot. Dont les semences ou spores sont situées à l'intérieur.

ENDOSSE, n. f. (*dos.*) Pron. *an-dôss.* — Fam. Le fardeau, le faix d'une chose, la peine qu'elle donne : *Vous en aurez l'*ENDOSSE, *donner l'*ENDOSSE.

ENDOSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Endosser : *Effet* ENDOSSÉ, *billet* ENDOSSÉ, etc. *Ces lettres de change sont* ENDOSSÉES *par un homme très-solide.* (Picard.)

ENDOSSEMENT, n. m. (*endosse.*) Pron. *an-dôss-man.* — Génér. Ce qu'on écrit au dos d'un acte.

— Comm. Ordre qu'on met au dos d'un billet, d'une lettre de change, etc., pour la transférer à quelqu'un : *Mettre l'*ENDOSSEMENT, *son* ENDOSSEMENT *sur une lettre de change. Cette lettre de change a plusieurs* ENDOSSEMENTS. (Ac.) ‖ On dit plus souvent : *Endos.*

ENDOSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*endosse.*) Pron. *an-dô-cé.* — Comm. Mettre sur son dos : ENDOSSER *la cuirasse.* ENDOSSER *le harnais.*

— Par extens. Le revêtir.

Sous ces galons d'argent qu'on me fit *endosser,*
Au bon ton des laquais on voulut me dresser ? (C. Del.)
Dois-je aller *endosser* mon habit de Frontin ? (Id.)

— Fig. *Endosser l'uniforme,* embrasser la carrière militaire : *Pourquoi, diable,* AS-TU ENDOSSÉ *l'uniforme ?*

— *Pour prendre ma revanche; je courais le risque d'être arrêté, maintenant j'arrête les autres.* (C. Del.)

— Fig. et fam. *Endosser le harnais,* se dit d'un homme d'église ou de robe qui revêt les habits de sa profession : *Depuis que j'ai* ENDOSSÉ *ce harnais, il me semble que j'ai mille fois plus d'adresse que je n'avais.* (Campistr.)

D'une longue soutane il *endosse* la moire. (Boil.)

— Fig. et fam. Charger quelqu'un de quelque chose de désagréable, de fâcheux : *On l'*A ENDOSSÉ *de cette mauvaise commission.* (Acad.)

— Comm. *Endosser une lettre de change, un billet,* etc., mettre au dos l'ordre de payer à une autre personne la somme énoncée dans la lettre, dans le billet, etc. : *Si vous voulez vous associer à moi pour* ENDOSSER *seulement mes billets.* (Danc.)

Je fais, bien entendu, mon billet au porteur,
Et je veux l'*endosser.* (Regn.)

— Techn. Faire le dos d'un volume relié.

— Agric. Labourer de manière que les sillons se trouvent relevés dans leur milieu.

ENDOSSEUR, n. m. (*endosser.*) Pron. *an-dô-ceur.* — Comm. Celui qui endosse une lettre de change, un billet à ordre, etc., pour en faire le transport à quelqu'un : *Le tireur et les* ENDOSSEURS *d'une lettre de change sont garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance.* (Acad.) *L'*ENDOSSEUR *paye pour le négligent souscripteur.* (H. de Balz.)

ENDOSSURE, n. f. (*dos.*) Pron. *an-dô-çur.* — Techn. Opération qui consiste à préparer le dos d'un livre relié.

ENDOSTOME, n. m. (ἔνδον, dedans; στόμα, bouche; gr.) Pron. *an-doss-tom.* — Bot. Ouverture dont est percée l'une des deux enveloppes de l'ovule végétal.

ENDOUZAINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en, douzaine.*) Pron. *an-dou-zé-né.* — Techn. Mettre par douzaines.

ENDROIT, n. m. (*in*, en, et *directus*, droit; lat.) Pron. *an-droa.* — Lieu, place, partie déterminée d'un espace : *Voici l'*ENDROIT *où l'on veut bâtir.* (Acad.) *Sainte Thérèse définit l'enfer l'*ENDROIT *où il pue et où l'on n'aime point.* (Chamf.)

— Toute place, toute partie déterminée d'une chose quelconque : *A quel* ENDROIT *du livre devra-t-on mettre cette gravure ?* (Acad.) *Il dit que la ville a des* ENDROITS *faibles et mal fortifiés.* (La Br.) *Il y eut des* ENDROITS *où l'on renversa la statue de Constantin.* (Volt.)

— Il se dit quelquefois en parl. d'une petite ville, d'un bourg : *C'est un fort petit* ENDROIT; *les gens de l'*ENDROIT. *Ce candidat est à Paris, il sollicitera toute l'année pour nous, tandis qu'un député de l'*ENDROIT *ne peut solliciter que pendant la session.* (Viennet.)

— Partie d'un discours, d'un poëme, d'un ouvrage d'esprit quelconque : *Il y a un bel* ENDROIT *dans ce discours. Il sait les plus beaux* ENDROITS *d'Homère, de Virgile.* (Acad.) *Cet* ENDROIT*-là me fait pleurer.*

Ce vers me semble froid,
Je le retrancherais. — C'est le plus bel *endroit.* (Boil.)
Épictète en vingt ENDROITS *prêche l'humilité.* (Volt.)

— Fig. *C'est le plus bel endroit de sa vie,* c'est la plus belle partie de sa vie.

— Dans un s. contr. : *C'est le vilain* ENDROIT *de sa vie.*

— Côté, point : *L'hypocrite se trahit toujours par quelque* ENDROIT. (Mass.)

Toujours par quelque *endroit* fourbes se laissent prendre.
(La F.)

— Fig. et fam. *Se faire voir, se montrer par son bel endroit,* se faire voir, se faire connaitre par ses qualités les plus avantageuses.

— Dans un s. contraire : *Se montrer par son mauvais* ENDROIT, *par un vilain* ENDROIT.

— *Prendre quelqu'un par son endroit faible,* lui présenter les raisons, les motifs auxquels il est le plus disposé à céder.

— Fig. *C'est son endroit sensible,* se dit en parl. des choses qui peuvent le mieux toucher une personne.

— Sens anal. *Prendre quelqu'un par son endroit sensible,* le prendre par ce qui peut le toucher le plus.

= **A l'endroit de**, loc. prép. A l'égard de, envers : *Le vidame était encore un galant homme, mais il avait,* A L'ENDROIT DES *femmes, les opinions les plus détestables.* (H. de Balz.) *Je suis aussi crédule* A L'ENDROIT DU *bien, qu'invinciblement sceptique* A L'ENDROIT DU *mal.* (E. Sue.)

— Anc. : *En mon* ENDROIT, à mon égard : *En son* ENDROIT, *en leur* ENDROIT, etc.

— En parl. d'une étoffe, Le beau côté, celui qui est opposé à l'envers : *L'*ENDROIT *d'un drap,* etc.

— *Étoffe à deux endroits,* étoffe dont les deux côtés sont semblables.

— Iron. *Être bien de son endroit !* Être étranger ou peu habitué aux usages du monde, de la bonne société.

ENDUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*inducere*; lat.) Pron. *an-duir.* — Couvrir d'un enduit : ENDUIRE *une muraille de plâtre.*

— V. N. Fauconn. Digérer bien de la chair. Il se dit d'un oiseau de proie : *Cet oiseau* ENDUIT *bien.*

ENDUISANT, part. prés. du v. Enduire.

ENDUIT, ITE, part. pass. du v. Enduire.

ENDUIT, n. m. Pron. *an-dui.* — Couche de chaux, de plâtre, etc., qu'on applique sur les murailles : *Faire un* ENDUIT. *C'est un très-bon* ENDUIT. (Acad.)

— Matière molle dont on couvre la surface de certains objets : *Un* ENDUIT *de goudron. Le vernis est une espèce d'*ENDUIT. (Acad.)

ENDURANT, part. prés. du v. Endurer.

ENDURANT, ANTE, adj. Pron. *an-du-ran, rant.* — Qui souffre patiemment les injures, les contrariétés : *On n'est pas plus* ENDURANT *que lui. Vous êtes peu* ENDURANTE.

— Il s'emploie surtout dans le sens négatif : *Il n'est pas* ENDURANT. *Cette femme n'est guère* ENDURANTE. ‖ *SYN.* V. PATIENT.

ENDURCI, IE, part. pass. du v. Endurcir : *Un corps* ENDURCI *par les fatigues, un cheval* ENDURCI *aux coups.* (Acad.) *Ils étaient plus robustes et plus* ENDURCIS *que les autres peuples.* (Volt.)

— Fig. Accoutumé à : *Ah ! que je devrais bien être* ENDURCI *à la peine, moi qui ai eu l'honneur de vous suivre partout, qui, fidèle compagnon de votre fortune, ai toujours été votre digne valet.* (Campistr.)

Il n'était pas, comme elle, *endurci dans* le crime. (Volt.)
. . . . Un tyran *dans* le crime *endurci.* (Rac.)

— Subst. Celui qui a perdu tout sentiment de piété : *Ces hommes ne peuvent goûter les vérités évangéliques; ce sont des* ENDURCIS.

ENDURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*indurescere*; lat.) Pron. *an-dur-cir.* — Rendre dur : *Le grand air* ENDURCIT *certaines pierres. Donner une nouvelle trempe à du fer pour l'*ENDURCIR *davantage.* (Acad.)

— Par extens. Rendre fort, rendre robuste : ENDURCISSEZ *leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, à la soif, à la fatigue; trempez-les dans les eaux du Styx.* (J. J. Rouss.)

Un corps qu'*ont endurci* la fatigue et les ans. (Rac.)

— Fig. Accoutumer à ce qui est dur, pénible, laborieux : *Il est bon d'*ENDURCIR *de bonne heure les jeunes gens au travail, aux intempéries de l'air, aux privations.* (Acad.) *Les travaux des champs les ont d'avance* ENDURCIS *à la guerre.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et mor. Rendre insensible, impitoyable : *Heureusement les professions qui* ENDURCISSENT *le cœur et le remplissent de passions odieuses sont très-rares.* (Volt.) *Les richesses* ENDURCISSENT *le cœur.* (Fléch.) *Tout homme qui vit beaucoup dans le monde me persuade qu'il est peu sensible; car je ne vois presque rien qui puisse y intéresser le cœur, ou plutôt rien qui ne l'*ENDURCISSE. (Chamf.)

— Dans le lang. de l'Écrit. *Dieu endurcit le cœur des pécheurs,* il les abandonne à leur égarement : *Dieu* AVAIT ENDURCI *le cœur de Pharaon.* (Acad.)

= **S'endurcir**, v. pron. Devenir dur : *Le corail* S'ENDURCIT *à l'air. La plante des pieds* S'ENDURCIT *à force de marcher.* (Acad.)

— Fig. S'accoutumer à ce qui est dur, pénible, etc. : S'ENDURCIR *au travail, à la peine.* S'ENDURCIR *à la douleur;* S'ENDURCIR *aux injures, aux affronts.*

— Persévérer; se fortifier dans; il se dit toujours en mauv. part : S'ENDURCIR *dans le mal;* S'ENDURCIR *dans le vice, dans le crime, etc.*

— On dit aussi avec la prépos. *à* : S'ENDURCIR *au crime.*

— Fig. et mor. Devenir insensible, impitoyable : *Un cœur qui* S'EST ENDURCI. S'ENDURCIR *aux misères d'autrui.* (Acad.)

— *S'endurcir contre,* se rendre insensible : *Il* S'ENDURCIT CONTRE *les cris de sa conscience.* (Mass.) *Les hommes corrompus* S'ENDURCISSENT *bientôt* CONTRE *tout ce qui pourrait les toucher.* (Fén.)

ENDURCISSEMENT, n. m. (*endurcir.*) Pron. *an-dur-ciss-man.* — État de ce qui devient dur. ‖ Peu usité au propre.

— Pathol. *Endurcissement du tissu cellulaire.*

— Fig. : *Le monde endurcit le cœur à la plupart des hommes; mais ceux qui sont moins susceptibles d'*ENDURCISSEMENT *sont obligés de se créer une sorte d'insensibilité factice pour n'être pas dupes.* (Chamf.)

— Par anal. État d'une âme qui a perdu tout sentiment de piété, de vertu : *L'*ENDURCISSEMENT *des pécheurs. Tomber dans l'*ENDURCISSEMENT, *dans l'*ENDURCISSEMENT *de cœur.* (Acad.) *Priez pour qu'il ne se fasse pas une vertu de l'*ENDURCISSEMENT. (C. Del.)

ENDURÉ, ÉE, part. pass. du v. Endurer : *Froid* ENDURÉ. *Soif* ENDURÉE. *Injure* ENDURÉE.

Souvent avec prudence un outrage *enduré*
Aux honneurs les plus hauts a servi de degré. (Rac.)

ENDURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*indurare*, supporter; lat.) Pron. *an-du-ré.* — Souffrir, supporter avec patience : ENDURER *le martyre.* ENDURER *du mal. Les peines, les tourments que j'*ENDURE. EN-

DURER *la faim, la soif.* ENDURER *la rigueur du froid malgré sa vieillesse.* (Boss.)

Tous les maux qu'une esclave *endure* dans les fers. (Corn.)

Ils AVAIENT ENDURÉ *avec une incroyable résignation et le despotisme féroce et brutal d'Ivan, et le despotisme ingénieux et tracassier de Boris.* (Mérim.)

— Tolérer, souffrir par déférence :

Il faut de ses amis *endurer* quelque chose. (Mol.)

— Autrefois il s'employait dans le sens absolu :

Hélas ! s'il est ainsi, quel malheur est le mien !
Je soupire, j'*endure*, et je n'avance rien. (Corn.)

— Permettre : *Elle ne pouvait* ENDURER *qu'on lui dît cela. N'*ENDUREZ *pas qu'on fasse tort à votre famille.* (Acad.) Dans ce s. on dit mieux, *Ne souffrez pas.*

= **S'endurer,** v. pron. Être enduré : *De telles injures ne sauraient* S'ENDURER. ‖ *SYN.* V. SUPPORTER.

ÉNERGIE, n. f. (ἐν, dans, et ἔργον, action ; gr.) Pron. *é-nèr-jî.* — Force, vertu, puissance agissante : *L'*ÉNERGIE *d'un remède.*

— Fig. et mor. *L'*ÉNERGIE *des passions.*

— Force morale, vigueur de l'âme : *Il est plein d'*ÉNERGIE. *Un homme sans* ÉNERGIE. *Montrer, déployer de l'*ÉNERGIE. (Acad.) *Un homme d'esprit est perdu s'il ne joint pas à l'esprit l'*ÉNERGIE *de caractère : quand on a la lanterne de Diogène, il faut avoir son bâton.* (Chamf.)

L'homme sans *énergie* est toujours emporté. (Mol.)

— Par anal. : *S'exprimer avec* ÉNERGIE. *Un discours plein d'*ÉNERGIE, etc. (Acad.)

— Fig. et mor. Force, puissance, en parl. de l'esprit, de ses facultés : *A mesure que le système musculaire s'est énervé chez les générations, l'esprit humain a grandi en* ÉNERGIE. (G. Sand.)

— Fig. En parl. des choses abstraites : *Plus les tombeaux sont simples, plus ils donnent d'*ÉNERGIE *au sentiment de la mélancolie.* (B. de St-P.)

— Littér. B. Arts. Force, vigueur de pensée, de style : *Il n'atteint pas à l'*ÉNERGIE *de l'original.* (La Harpe.) *L'*ÉNERGIE *ne dispense pas de la correction.* (G. Planche.)

— Théol. Une des puissances de la Divinité : *Photin niait la Trinité, et ne reconnaissait qu'une seule* ÉNERGIE *dans le Père, le Verbe et l'Esprit.*

Syn. Énergie, force. *Force* se dit, dans le sens le plus large, de la puissance des instruments et des moyens d'action ; *énergie* ne s'entend que de la puissance de l'action dont les nerfs sont la source spéciale. La *force* convient à tout sujet, aux personnes comme aux choses inanimées ; l'*énergie* ne convient qu'aux personnes et aux animaux. Au figuré, *énergie* désigne quelque chose de plus vif et de plus prompt ; *force,* quelque chose de plus puissant et de plus durable.

ÉNERGIQUE, adj. des 2 g. (*énergie.*) Pron. *é-nèr-jik.* — Qui a de l'énergie, qui agit efficacement : *Remède* ÉNERGIQUE.

— Fig. et mor. Qui a de la force, de la vigueur : *C'est un homme* ÉNERGIQUE. *Une âme* ÉNERGIQUE.

— Qui témoigne de l'énergie, de la vigueur d'âme, de pensée, etc. : *Conduite* ÉNERGIQUE. *Discours* ÉNERGIQUE. *Parole* ÉNERGIQUE.

— Sévère : *Mesures* ÉNERGIQUES. *Cela est digne d'une* ÉNERGIQUE *répression.* (Thiers.)

ÉNERGIQUEMENT, adv. Avec énergie : *Il lui parla* ÉNERGIQUEMENT. (Acad.)

ÉNERGUMÈNE, n. des 2 g. (ἐν, dans, et ἔργον, action ; gr.) Celui, celle qui est possédée du démon : *Exorciser un* ÉNERGUMÈNE.

— Fig. Personne qu'agite un enthousiasme déréglé, violent, forcené : *Crier, s'agiter comme un* ÉNERGUMÈNE. *Quel ton d'*ÉNERGUMÈNE ! *Il s'était montré un des plus terribles* ÉNERGUMÈNES *du mouvement insurrectionnel.* (Ph. Chasles.)

ÉNERVATION, n. f. (*e,* part. extr. et *nervus,* nerf ; lat.) Pron. *é-nèr-va-cion.* — Hist. Supplice en usage sous la première et la seconde race des rois de France ; il consistait à appliquer le feu sur les jarrets et les genoux du patient.

— Méd. Découragement ; faiblesse.

— Interruption aponévrotique de la longueur des fibres charnues d'un muscle.

— Art vétér. Section de deux tendons à la tête d'un cheval.

ÉNERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Énerver : *Un corps* ÉNERVÉ *par les excès. Une âme* ÉNERVÉE. (Acad.) *Esprit* ÉNERVÉ. *Style* ÉNERVÉ. *Un fanatisme* ÉNERVÉ. *Le fanatisme des abstractions s'est emparé de son esprit.* (Ph. Chasles.)

Suis les pas de nos grands : *énervés* de mollesse,
Ils se traînent à peine en leur vieille jeunesse. (Gilb.)

ÉNERVÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles sans nervures.

ÉNERVEMENT, n. m. (*nerf.*) Néol. État d'un homme énervé par la débauche.

ÉNERVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*e,* et *nervus,* nerf ; lat.) Émousser l'énergie, affaiblir les facultés physiques ou morales : *Notre luxe asiatique n'*A *point* ÉNERVÉ *la vigueur.* (J. B. R.)

— Fig. Affaiblir : *Tout ce qui rend l'autorité injuste et ridicule l'*ÉNERVE *et la diminue.* (Mass.) *On* ÉNERVE *les grandes vérités par un tour vain et orné.* (1 en.)

— Absol. : *Une excessive chaleur* ÉNERVE *et accable. Les voluptés* ÉNERVENT. (Acad.)

— Littér. Rendre fade, sans énergie : ÉNERVER *le langage, le style.*

— Art vétér. Enlever le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure du cheval, pour rendre le bout plus fin et plus gracieux.

— Hist. Faire subir le supplice connu sous le nom d'Énervation.

= **S'énerver,** v. pron. S'affaiblir : *Le courage* S'ÉNERVE *au milieu des voluptés.* (Acad.)

Syn. Énerver, affaiblir. *Énerver,* c'est détruire l'énergie par des habitudes molles et efféminées ; *affaiblir,* c'est diminuer ou paralyser momentanément la force, la vigueur.

ÉNEYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. Ôter les nœuds de la canne avant de la fendre.

ENFAÎTEAU, n. m. (*faîte.*) Pron. *an-fè-tô.* — Tuile creuse qui recouvre le faîte d'une maison.

ENFAÎTEMENT, n. m. Pron. *an-fètt-man.* — Garniture de plomb qui recouvre le faîte d'un toit en ardoises.

ENFAÎTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*faîte.*) Pron. *an-fè-té.* — Couvrir le faîte d'un toit avec un enfaîtement.

ENFANCE, n. f. (*infantia ;* lat., m. sign.) Pron. *an-fanss.* — L'âge de l'homme depuis sa naissance jusqu'à l'âge où ses divers organes commencent à se développer d'une manière sensible, c'est-à-dire jusqu'à douze ans ou environ : *Dès l'*ENFANCE ; *dans la plus tendre* ENFANCE, *dans mon* ENFANCE. *Sortir de l'*ENFANCE. *Les souvenirs de l'*ENFANCE ; *les jeux de l'*ENFANCE ; *un ami d'*ENFANCE, etc. :

Elle a vu son *enfance* élevée avec eux. (Rac.)

Elle se reportait aux jours de son ENFANCE *écoulée sans qu'elle en eût senti le bonheur.* (H. de Balz.)

— Par extens. Celui, celle qui est encore dans l'âge de l'enfance : *Les grâces de l'*ENFANCE. *Ils n'épargnèrent ni la vieillesse ni l'*ENFANCE. (Acad.)

Heureuse, heureuse *l'enfance*
Que le Seigneur instruit et prend sous sa défense. (Rac.)
La vieillesse conteuse et *l'enfance* folâtre. (Del.)

— Par ext. État semblable à celui d'un enfant :

L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne exempt de péril une éternelle *enfance.* (Rac.)

Au plur. Actes d'enfant, puérilité : *Faire des* ENFANCES. *Ce que je dis d'elle n'annonce pas des mouvements de mauvaise humeur : ce sont des bêtises, ou des* ENFANCES. (Mariv.)

— Fig. Âge avancé de la vie où l'homme, ayant perdu l'usage de sa raison, n'a plus la conscience de son être ni celle de ses actes, de ses pensées : *Être en* ENFANCE. *Tomber en* ENFANCE. *Un peuple est la proie des courtisans sous un enfant roi ou sous un roi en* ENFANCE. (Mass.)

— Fig. Commencement ; il se dit en parl. des choses susceptibles de développement, de progrès : *L'*ENFANCE *du monde ; l'*ENFANCE *de la société. L'*ENFANCE *des arts ; l'*ENFANCE *des lettres,* etc. (Acad.) *Le monde était encore dans son* ENFANCE. (Mass.) *La poésie convient plus particulièrement à l'*ENFANCE *des peuples.* (Chateaubr.) *Vers les temps de la bataille de Marathon, la peinture et la sculpture sortirent de leur longue* ENFANCE. (Barthél.)

ENFANT, n. des 2 g. (*infans, antis ;* lat., m. sign.) Pron. *an-fan.* — Celui, celle qui est encore dans l'âge de l'enfance, qui n'a pas encore l'usage de sa raison : *Un bel* ENFANT, *un petit* ENFANT, etc. *On représente l'Amour sous les traits d'un* ENFANT. (Acad.)

... Chez un enfant, le rire est près des pleurs. (C. Del.)
Un jeune *enfant* couvert d'une robe éclatante. (Rac.)
Il est si beau, l'*enfant* avec son doux sourire ! (V. Hugo.)
... Je suis un *enfant trouvé* sur une pierre. (Soumet.)

— Il se dit au sing. fém. en parl. d'une très-jeune fille : *Une belle* ENFANT, *une charmante* ENFANT ; *la pauvre* ENFANT ! *Mademoiselle votre fille est très-jolie, mais c'est une* ENFANT *gâtée.* (E. Augier.)

C'est une *enfant.* — D'accord ;
Mais une aimable *enfant* : elle est belle, bien faite.
(Coll. d'Harl.)

— Fam. *Ce n'est pas un jeu d'enfant, ce n'est pas jeu d'enfant,* se dit d'une affaire grave et sérieuse, d'un engagement dont on ne peut se dédire.

— Prov. *Il est aussi innocent, aussi pur que l'enfant qui vient de naître,* se dit pour mieux affirmer l'innocence de quelqu'un : *Il est prêt à attester que nous sommes aussi étrangers à la mort du cavalier que vous venez d'expédier, que l'*ENFANT QUI VIENT DE NAÎTRE. (Mérim.)

— Prov. *Faire l'enfant,* badiner à la manière d'un enfant, s'amuser à des choses puériles : *Vous* FAITES L'ENFANT, *maître Basile, un rien vous embarrasse et tout vous étonne.* (Beaum.)

— Dans le m. sens : *Être enfant. Est-elle enfant ! que vous êtes enfant !*

— *Être un enfant,* être faible, médiocre dans quelque partie, quelque connaissance : C'EST UN ENFANT *dans les sciences mathématiques.*

— *Se comporter, se conduire, agir comme un enfant, parler comme un enfant,* etc., agir sans réflexion, tenir des discours puérils.

— On dit dans le m. sens : *Un discours d'enfant, une conduite d'enfant,* etc.

— Prov. et fig. *Il n'y a plus d'enfants,* se dit à propos d'un enfant qui parle de choses qu'il devrait encore ignorer.

— Prov. *Cet enfant ne vivra pas, il a trop d'esprit.*

Quand ils ont *tant d'esprit les enfants vivent peu.*
(C. Del.)

— Fig. et fam. *C'est un bon enfant,* c'est un homme de bonne humeur, commode à vivre.

— *C'est une bonne enfant, une bien bonne enfant,* se dit d'une jeune fille ou d'une jeune femme d'un caractère doux, facile, d'une humeur enjouée.

— Fig. et fam. *Il est bon enfant, bien bon enfant de croire cela,* etc., il est bien simple de croire cela, etc.

— Adj. *On est* ENFANT *jusqu'à l'âge de huit ou douze ans.* (Acad.)

— Dans un sens figuré, Qui est peu avancé, qui est à son commencement, à son origine, etc. : *Un peuple* ENFANT, un peuple nouvellement civilisé.

— Fam. *Bon enfant,* s'emploie comme qualificatif dans le sens de simple, facile : *Il a l'air* BON ENFANT. *Le portraitiste est sûr d'un véritable succès d'arrondissement, lorsqu'il procure à ses modèles un embonpoint tout prospère avec un sourire* BON ENFANT. (Ch. Dupin.)

— *Enfant trouvé,* enfant qu'on trouve exposé, et dont le père et la mère ne se font pas connaître : *Un* ENFANT TROUVÉ. *L'hospice des* ENFANTS TROUVÉS, ou simpl. *Les* ENFANTS TROUVÉS. *Aller aux* ENFANTS TROUVÉS.

— *Enfant de chœur,* enfant dont l'emploi est de chanter dans l'église, et d'aider au prêtre dans la célébration de la messe.

— Fig. *Enfants perdus,* se dit des soldats, qui commencent l'attaque au jour de combat : *Commander les* ENFANTS PERDUS.

— Par extens. Il se dit des personnes que l'on jette les premières en avant dans quelque entreprise hasardeuse, ou qui s'y aventurent d'elles-mêmes.

— Hist. Titre d'honneur qu'on donnait aux fils des rois, princes et grands seigneurs.

— Anc. *Les enfants de France,* les enfants du roi de France.

— *Enfants sans souci,* nom que prirent les membres d'une société de beaux esprits qui était fort en vogue sous Louis XII.

— *Enfants bleus, enfants gris, enfants rouges,* orphelins élevés dans les différents hospices, et désignés d'après la couleur de leur uniforme.

— *Enfants de cuisine,* les marmitons, dans les maisons princières.

— Fils ou fille, quel que soit son âge, par relation au père ou à la mère, ou à l'une des deux seulement : *Avoir des* ENFANTS, etc. *Il laisse une veuve et quatre* ENFANTS *en bas âge.* (Acad.)

Environné d'*enfants,* soutiens de ma puissance. (Rac.)

— Législ. *Enfant abandonné,* celui qui, provenu de père et de mère connus, et d'abord élevé par eux, en est délaissé.

— *Enfant légitime,* celui qui est né d'un mariage légitime.

— *Enfant naturel,* celui qui est né hors mariage.

— *Enfant adoptif,* celui que l'on admet dans sa famille, par adoption, comme son propre enfant.

— Fam. *C'est bien l'enfant de sa mère,* il lui ressemble en tout ; il en a les manières, les qualités, les défauts, etc.

— *Enfant de l'amour,* celui qui est né en dehors du mariage.

Charmant bâtard, cœur noble, âme sublime,

Le tendre amour me faisait sa victime,
Mon salut vient d'un *enfant de l'amour.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison*, le traiter avec rigueur, ne point l'épargner.

= Plur. Il se dit des petits-fils et arrière-petits-fils : *Ce père de famille a dîné avec tous ses* ENFANTS. (Acad.)

— *Les petits-enfants d'une personne*, ses petits-fils et ses arrière-petits-fils.

— Poétiq. Il se dit des Petits des animaux :

— Par extens. Tous ceux qui sont regardés comme étant sortis d'une même souche, ayant la même origine : *Les Juifs sont appelés les* ENFANTS D'*Israël.* (Acad.) *Nous sommes tous* ENFANTS *d'Adam.*

— Fig. *Nous sommes les* ENFANTS *de Dieu par la grâce. Tous les fidèles sont* ENFANTS *de Dieu,* ENFANTS *de l'Église.* (Acad.)

Il guérit mes remords, il m'arme de constance;
Les malheureux sont ses *enfants.* (Gilbert.)

— Fig. Se dit des citoyens, des membres d'une même patrie : *Les* ENFANTS *de la patrie, les* ENFANTS *de la France*, etc. *La patrie vit alors tous ses* ENFANTS *s'armer contre elle.* ((Acad.)

Honneur aux *enfants* de la France! (Bérang.)

Rome envoyait ses ENFANTS *mourir dans les pays lointains, et recevait en compensation des millions d'esclaves.* (Nisard.)

— *Les enfants de France*, les princes enfants légitimes des rois de France, et ceux qui descendent des aînés.

— Fig. *Un enfant de Paris, un enfant de Lyon*, etc., un homme natif de Paris, de Lyon, etc.

Soudain chaque *enfant* de Paris
De sa cartouche citoyenne
Fait une offrande à son pays. (C. Del.)

— Fig. Sectateur, disciple : *Les* ENFANTS *de Loyola* ou *de saint Ignace*, les jésuites. *Un* ENFANT *de saint François*, un franciscain.

— Fig. et pop. *Enfant de la balle*, enfant d'un maître de jeu de paume, et par ext., toute personne élevée dans la profession de son père.

— Hist. eccl. Il s'est dit, dans la primitive Église, des nouveaux baptisés, de quelque âge qu'ils fussent, pour marquer le premier état de leur naissance spirituelle.

— Écrit. sacr. *Les enfants des hommes*, les hommes : *J'ai remarqué, en lisant l'Écriture, qu'en plusieurs passages, lorsqu'il s'agit de reprocher à l'humanité des fureurs ou des crimes, l'auteur dit les* ENFANTS DES HOMMES, *et quand il s'agit de sottises ou de faiblesses, il dit les* ENFANTS DES FEMMES. (Chamfort.)

— *Les enfants de lumière*, ceux qui sont éclairés des lumières de l'Évangile. || *Les enfants des ténèbres*, les idolâtres.

— Prov. *Les menteurs sont enfants du diable.*

— Fig. et poét. *Les enfants de Mars ou de Bellone*, les guerriers; *les enfants d'Apollon*, les poëtes.

— Fam. On l'emploie en parl. à un jeune homme, à une jeune fille ou à un inférieur, pour lequel on a de l'affection, de la bienveillance : *Mon* ENFANT, *écoutez-moi. Va-t'en, ma pauvre* ENFANT. (Mol.) *Je n'échangeai avec elle d'autres paroles que celles-ci : bonjour mon* ENFANT, *ou bonsoir mon* ENFANT. (E. Sue.)

— Fig. adj. Il se dit, dans le style élevé, des choses qui sont produites par une autre, qui en naissent, qui en résultent : *Le bonheur est* ENFANT *de la vertu. Les jeux, les ris,* ENFANTS *de la gaieté.* (Acad.) *Les vœux sont* ENFANTS *de la crainte.* (Lamotte.)

La jalousie et tous ses noirs *enfants*
Sont au théâtre, au conclave, au couvent. (Volt.)

— Phil. hermét. *Les quatre enfants de la nature*, se disait des quatre prétendus éléments.

— *Enfant des philosophes*, le mercure.

= **D'enfant**, loc. adjec. Faible, sans importance, futile.

Rejetez loin de vous ces scrupules d'*enfant.* (Ancelot)

Syn. Enfant, puéril. *Enfant*, pris comme qualificatif, est synonyme de *puéril*; il ne s'applique qu'aux personnes, et *puéril* ne s'applique qu'aux choses. On dit d'un homme qu'il est *enfant* et que ses discours sont *puérils*. Il y a, de plus, une différence caractéristique entre ces deux mots : *enfant* s'entend de ce qui manque de maturité ou de développement; *puéril*, de ce qui manque de noblesse ou d'importance.

ENFANTÉ, ÉE, part. pass. d'Enfanter :

Nous fûmes à la vie *enfantés* avec peine. (Lamart.)

— Fig. Produit : *Un système laborieusement* ENFANTÉ.

— Par extens. et poétiq. :

Crois, et sois *enfante*
Par une mort chrétienne à l'immortalité. (C. Del.)

ENFANTEMENT, n. m. (*enfant.*) Pron. *an-fant-man.* — Action d'enfanter, de mettre au monde : *Faciliter l'*ENFANTEMENT. *Hâter l'*ENFANTEMENT. *Les douleurs de l'*ENFANTEMENT. *Le travail de l'*ENFANTEMENT.

— Par analog.

. . . . Tant dut coûter de peine
Ce long *enfantement* de la grandeur romaine. (Delille.)
Ce long *enfantement* d'un monde jeune et fort
A des convulsions, comme en aurait la mort. (Ponsard.)

— Par extens. et poétiq. :

Nous fûmes à la vie enfantés avec peine,
Et cet heureux trépas, des faibles redouté,
N'est qu'un *enfantement* à l'immortalité. (Lam.)

— Fig. et fam. *Lorsqu'il travaille, il est dans les douleurs de l'*ENFANTEMENT, se dit d'un auteur qui compose avec beaucoup de peine : *Cette pièce a été d'un* ENFANTEMENT *laborieux.* (Acad.) *Il méprise le hasard, il méprise le peut-être; il croit à la peine de l'*ENFANTEMENT; *plus il a travaillé son œuvre, plus il en est content.* (J. Janin.)

ENFANTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*enfant.*) Pron. *an-fan-té.* — Mettre au monde un enfant : *Il est dit dans l'Écriture : Une vierge concevra et* ENFANTERA *un fils. Heureuse la mère qui l'*A ENFANTÉ! (Acad.)

— Absol. ENFANTER *avec douleur, dans la douleur.*

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris*, ou *c'est la montagne qui enfante une souris*, se dit lorsque de grands projets, de belles promesses ne produisent rien qui réponde à l'espérance qu'on en avait conçue.

— Fig. Produire, faire naître : *Les guerres civiles* ENFANTENT *mille maux.* (Acad.) *L'adulation* ENFANTE *l'orgueil.* (Mass.) *Le paganisme* ENFANTA *des dieux abominables.* (J. J. R.) *La littérature* A ENFANTÉ *la société nouvelle; c'est bien le moins qu'elle la protége.* (De Broglie.)

La soif de commander *enfanta* les tyrans. (Boil.)
Ces pleurs vont *enfanter* d'incroyables prouesses. (C. D.)

— Fig. Mettre au jour :

Nos rapides plumes
Enfantaient tous les ans jusqu'à seize volumes. (Bours.)
Me prendre à l'improviste, et venir se heurter
Contre un calcul naissant que j'allais *enfanter!* (C. D.)
Que d'orateurs guindés, qui se disent profonds,
Se tourmentent sans fin pour *enfanter* des sons! (Gilb.)

Syn. Enfanter, accoucher. *Enfanter* marque l'acte de la parturition, sans autre idée que celle de la peine que la nature y a attachée. Dieu dit à la femme : Tu *enfanteras* avec douleur. *Accoucher* exprime le même acte avec plusieurs idées accessoires relatives au temps, au lieu, à la manière. *Accoucher* heureusement, laborieusement; *accoucher* avant terme. *Enfanter* est du style noble; *accoucher* est le mot du langage ordinaire.

ENFANTILLAGE, n. m. (*enfant.*) Pron. *an-fan-ti-iaj.* — Génér. Paroles, actions d'un enfant, qui ne conviennent qu'à un enfant; il se dit aussi en parl. d'une grande personne qui agit comme ferait un enfant : *Faire des* ENFANTILLAGES. *Voilà bien de l'*ENFANTILLAGE. (Acad.) *Candide jusqu'à l'*ENFANTILLAGE *sur certaines délicatesses du point d'honneur, il savait fort bien conduire ses intérêts à la meilleure fin possible, sans s'inquiéter du bien ou du mal qui pouvait en résulter pour autrui.* (G. Sand.)

— Fam. *C'est un* ENFANTILLAGE, se dit d'une action légère et blâmable.

ENFANTIN, INE, adj. (*enfant.*) Pron. *an-fan-tain, tinn.* — Qui a le caractère de l'enfance, qui appartient à l'enfance : *Visage* ENFANTIN, *voix* ENFANTINE. *D'une main* ENFANTINE, *elle apprit à gouverner le mors d'un coursier.* (J. J. R.)

Syn. Enfantin, puéril. *Enfantin* qualifie, mais en bonne part, tout ce qui tient de l'enfance; *puéril* qualifie, mais en mauvaise part, toute petitesse d'esprit ou de sentiments qui rappelle l'enfance. *Enfantin* s'applique directement au moral et au physique : *puéril* ne s'applique aux choses que dans leur rapport avec le moral.

ENFARINÉ, ÉE, part. pass. du v. Enfariner : *Visage* ENFARINÉ.

— Fig. *Les gens de grec* ENFARINÉS. (Volt.)

— *Être* ENFARINÉ *d'une doctrine*, en être infatué.

— Prov. *Venir la gueule* ENFARINÉE, avec une folle confiance.

ENFARINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-fa-ri-né.* — Poudrer de farine : ENFARINER *sa tête.*

— Fig. Endoctriner quelqu'un : ENFARINER *quelqu'un d'une opinion, d'un système.*

= **S'enfariner**, v. pron. Se couvrir de farine : *Je* ME SUIS *tout* ENFARINÉ. *Un bateleur, un bouffon qui* S'ENFARINE *le visage.* (Acad.)

. . . . Notre maître Mitis,
Pour la seconde fois les trompe et les affine,
Blanchit sa robe et *s'enfarine.* (La Font.)

— Fig. et fam. *S'enfariner d'une science*, n'en prendre qu'une connaissance superficielle.

ENFER, n. m. (*infernus*, bas, s.-e. *locus*, lieu; lat.) Lieu destiné au supplice des damnés; il est opposé à *Ciel* et à *Paradis* : *Le feu de l'*ENFER, *les tourments de l'*ENFER, etc. *Dieu fit voir à Zoroastre un lieu de châtiment, tel que le Tartare des Grecs, que nous n'avons traduits qu'imparfaitement dans nos langues modernes par le mot* ENFER, *souterrain.* (Volt.) *L'*ENFER *est le partage des réprouvés. Jésus-Christ a promis que les portes de l'*ENFER *ne prévaudront point contre son Église.* (Acad.) *Qu'est-il besoin d'aller chercher l'*ENFER *dans l'autre vie?* (J. J. R.) *Ce qui paraît le plus effrayant à la plupart des hommes est ce qu'ils n'ont jamais vu et ne peuvent jamais voir, l'*ENFER. (M[me] de Sév.)

— On l'emploie dans le m. sens au plur. : *Au fond des* ENFERS. *La discorde rentrait dans les* ENFERS, *d'où elle était sortie.* (Boss.)

— Particul. Lieu où étaient les âmes que Jésus-Christ délivra après sa mort : *Jésus-Christ est descendu aux* ENFERS. (Acad.)

— Par extens. Les démons, les puissances de l'enfer : *L'*ENFER *se déchaîne contre lui.* (Acad.) *Ces foudres de bronze que l'*ENFER *a inventés pour la destruction des hommes.* (Mass.)

A l'ange de la mort Dieu vous à promis tous,
Et l'*enfer* demande sa proie. (Gilbert.)
Monstre que dans nos bras les *enfers* ont jeté. (Rac.)
Le ciel te donne à moi, l'*enfer* à moi te lie. (V. Hugo.)

— Fig. Peine extrême; supplice moral : *Les méchants portent leur* ENFER *avec eux.* (Acad.) *La mauvaise conscience trouve un* ENFER *au milieu des plaisirs.* (M[me] de Maint.)

Le ciel doit un *enfer* aux vices couronnés. (Bernis.)

— Par analog. *Avoir l'*ENFER *dans le cœur. Porter son* ENFER *avec soi.*

— *Tison, porte d'*ENFER, personne capable d'opérer la perte des âmes : *Et comment prouver qu'on n'est pas une* PORTE D'ENFER? (Pascal.)

— On dit dans ce sens : *Furie d'*ENFER. *Monstre échappé de l'*ENFER.

— Fig. et fam. *C'est un enfer, un véritable enfer*, en parl. d'un lieu où l'on est très-mal à son aise, très-gêné. *C'est un* ENFER *pour moi que cette maison.* (Acad.)

Les maux qu'on voit régner en l'*enfer* de la cour. (Régn.)

— *D'enfer*, loc. adjectiv. Excessif, violent : *Faire un feu d'*ENFER.

— Fig. et fam. *Métier d'enfer*, métier, travail qui cause beaucoup de peine, de fatigue :

. . . . C'est un *métier d'enfer*,
Et j'aurais mieux aimé dix campagnes sur mer. (C. D.)

— Art. culin. *Faire griller quelque chose au feu d'enfer, le mettre au feu d'enfer*, le faire griller à un feu de charbon très-ardent.

— Guerr. *Faire un feu d'enfer*, tirer rapidement un grand nombre de coups de canon, de fusil.

— Fig. et fam. *Jouer un jeu d'enfer*, jouer très-gros jeu.

Il mène un train princier, il joue un *jeu d'enfer.* (Ponsard.)

— *Aller un train d'enfer*, aller fort vite. || Fig. Faire de très-grandes dépenses compromettantes pour la fortune qu'on possède.

— Mythol. *L'enfer* ou *Les enfers*, les lieux souterrains dans lesquels, suivant les païens, les âmes se rendaient après la mort; ils comprenaient les Champs-Élysées et le Tartare, qui correspondent exactement au ciel et à l'enfer des chrétiens. Les anciens poëtes placent généralement l'entrée des enfers près du marais d'Achérusée en Épire, ou de l'Averne en Italie : *Orphée alla chercher Eurydice aux* ENFERS. (Acad.) *Les poëtes qui avaient inventé ces* ENFERS *s'en moquèrent les premiers.* (Volt.)

L'*enfer* s'émeut au bruit de Neptune en furie. (Boil.)

— Écon. rur. Citerne où se réunissent les eaux qui ont été mêlées avec le marc d'olive, et dont on veut exprimer l'huile qu'elles peuvent contenir.

— Anc. chim. *Enfer de Bayle*, appareil autrefois en usage dans la préparation de l'oxyde rouge de mercure.

— Technol. Cassetin dans lequel on jette les mauvaises lettres. || On l'appelle aujourd'hui, *Cassetin du diable.*

ENFERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Enfermer : *Un homme* ENFERMÉ *dans une chambre. Ces habits sont* ENFERMÉS *dans la malle.* (Acad.) *Ceux qui nous pensent envelopper sont ceux mêmes que nous avons tenus* ENFERMÉS *à Paris.* (Mézeray.)

Chez moi je n'ai personne, et tout est *enfermé.* (C. D.)

Ah! pourquoi nos deux innocences méconnues n'ont-elles pas été ENFERMÉES *ensemble? J'aurais fait vœu de captivité.* (Id.)

— Subst. *Sentir l'enfermé*, se dit d'une chose qui sent mauvais, parce qu'il y a longtemps qu'elle n'a été exposée à l'air : *Cette chambre sent l'*ENFERMÉ. ‖ On dit mieux, *Sentir le renfermé*.

ENFERMER, v. a. tr. ou act. 1re conj. (*en*, dans, *fermer*.) Pron. *an-fèr-mé*. — Mettre dans un lieu d'où il soit impossible ou très-difficile de sortir : ENFERMER *un homme dans une prison.* ENFERMER *des chevaux dans une écurie.* (Ac.) ENFERMER *quelqu'un dans sa chambre.*

— Part. Mettre, détenir dans un hôpital de force, dans une maison de correction, etc. : *Il faut* ENFERMER *ce malade. On l'*A ENFERMÉ *à cause de ses déportements. Son mari l'a fait* ENFERMER *dans un couvent.* (C. Del.)

— Fig. et par extens. :

Sa fortune ennemie
Enferme en un cachot le reste de sa vie. (Boil.)

— Prov. et fig. *Enfermer le loup dans la bergerie*, mettre, laisser quelqu'un dans un endroit, dans un poste où il peut faire aisément beaucoup de mal.

— Par anal. Fermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors.

— Serrer, mettre quelque chose dans un lieu, dans un meuble que l'on peut fermer : ENFERMER *des habits dans une armoire.* ENFERMER *des papiers dans un secrétaire, des livres dans un cabinet;* ENFERMER *à clef, sous la clef, sous clef*, etc. (Acad.)

— Fig. *Enfermer son chagrin, sa douleur, sa honte*, etc., habiter, se tenir dans un lieu où l'on puisse se livrer librement à son chagrin, à sa douleur; où l'on dérobe sa honte aux regards.

— Clore de toutes parts : ENFERMER *un parc de murailles;* ENFERMER *de haies.*

— Environner, envelopper : *Nous* ENFERMÂMES *l'ennemi dans son camp.*

— Enceindre :

Maître du beau pays qu'*enferment* ces montagnes,
Vois fleurir sous ta loi le jardin des Espagnes. (C. Del.)

— Fig. Contenir, comprendre : *Son cœur n'*ENFERME *point une méchanceté si noire. Cette proposition en* ENFERME *beaucoup d'autres. Ce passage* ENFERME *beaucoup de vérités.* (Acad.) *La sainte Bible* ENFERME *des enseignements sublimes.* (Boss.)

Mon sein n'*enferme* pas un cœur qui soit de pierre. (Mol.)

= **S'enfermer**, v. pronom. Se retirer en quelque lieu, pour être seul, à l'abri de toute espèce d'importunité, ou bien, dans d'autres cas, pour être plus en sûreté : *Il* S'ENFERMA *pour travailler*, etc. *Ils* S'ENFERMÈRENT *tous deux dans le cabinet. Je fus* M'ENFERMER *dans ma chambre pour résoudre ce que j'avais à faire.* (Mme de Tencin.) *Il va* S'ENFERMER *dans une solitude.* (Volt.)

— *S'enfermer dans un cloître*, embrasser la vie religieuse.

— *S'enfermer avec un malade*, se placer auprès d'un malade pour y demeurer jusqu'à la fin de la maladie : *Elle* S'EST ENFERMÉE *avec son mari, qui a la petite vérole.* (Acad.)

— Guerr. *S'enfermer dans une place*, s'établir dans une place qui va être assiégée, et qu'on veut défendre.

ENFERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Enferrer : *Ennemi* ENFERRÉ.

— Fig. *Orateur enferré*, orateur qui argumente contre sa cause.

ENFERRER, v. tr. ou act 1re conj. (*fer*.) Pron. *an-fè-ré*. — Blesser avec une arme tranchante et aiguë, comme une épée, une lance, une pique, etc : ENFERRER *son ennemi.* ENFERRER *son adversaire.*

— Techn. Placer les coins de fer dans les joints des blocs d'ardoise.

= **S'enferrer**, v. pr. Se jeter sur l'épée de son adversaire : *Il* S'EST ENFERRÉ *lui-même. Ils* SE SONT ENFERRÉS *l'un l'autre.* (Acad.) *Il se jeta sur mon épée en voulant faire une feinte, et il* S'ENFERRA *jusqu'à la garde.* (G. Sand.)

— Fig. Se prendre, tomber dans un piége; ou simpl. se nuire inconsidérément à soi-même par ses paroles, sa conduite, etc. :

Il a pris l'hameçon.
Courage! s'il *se* peut *enferrer* tout de bon. (Mol.)
Bravo! comme il *s'enferre!* (C. Del.)

ENFERRURE, n. f. (*enferrer*.) Pron. *an-fè-rur*. — Techn. Placement de coins de fer dans un bloc d'ardoise.

ENFICELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ficelle*.) Pron. *an-fiss-le*. — La consonne finale du rad. *enficel* se redouble devant un *e* muet : *j'enficelle, il enficelle, ils enficellent*, etc. — Techn. Serrer avec une ficelle.

ENFIÉVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Enfiévrer.

— Fig. : *Le mot* ENFIÉVRÉ, *qui n'est plus français, a excité la plus vive indignation parmi les puritains littéraires.* (Beaum.) *Elle épouvantait les plus intrépides joueurs par les masses d'or qui s'amoncelaient sous sa main* ENFIÉVRÉE. (J. Janin.)

ENFIÉVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fièvre*.) Communiquer une ardeur, une sorte de fièvre : *Il m'*A *presque* ENFIÉVRÉ *de sa passion, moi qui n'y ai que voir.* (Beaum.)

Fig. L'*e* fermé du rad. ne se change en *è* ouvert qu'avant les finales *e, es, ent.*

ENFILADE, n. f. (*enfiler*.) Pron. *an-fi-lad*. — Suite, continuation de plusieurs choses disposées sur une même ligne ou sur une même file.

— Il se dit propr. d'une longue suite de chambres dont les portes sont sur une même ligne : *Une longue* ENFILADE *de chambres; portes d'*ENFILADE. *Ils ont bouché de longues* ENFILADES. (J. J. R.)

— Fig. et fam. *Une longue enfilade de phrases, d'épithètes*, etc., une suite longue et ennuyeuse de phrases, d'épithètes.

— Trictrac. Jeu mis en un tel état qu'on est exposé à perdre plusieurs trous de suite : *Il ne saurait éviter l'*ENFILADE. (Acad.)

— Mar. Action de tirer des coups de canon sur un bâtiment dans le sens de sa longueur : *Tirer des coups d'*ENFILADE.

— Art. milit. Il se dit des tranchées, des fortifications, des corps de troupes disposés en ligne droite, en file, et s'offrant ainsi facilement au feu de l'ennemi.

— Artil. Ligne droite que suit un projectile pouvant agir parallèlement à un chemin couvert, aux défenses d'une place, etc.

= **En enfilade**, loc. adv. En formant une ligne droite, une file : *La rivière se découvre soit* EN ENFILADE, *soit en travers, au milieu d'un riche panorama.* (H. de Balz.)

— **ENFILÉ, ÉE**, part. pass. du v. Enfiler : *Aiguille* ENFILÉE. *Perles* ENFILÉES.

— Trictrac : *Vous êtes* ENFILÉ; *il est* ENFILÉ.

ENFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fil*.) Pron. *an-fi-lé*. — Passer un fil ou quelque autre chose par le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. : ENFILER *une aiguille,* ENFILER *des perles.*

— Prov. *Nous ne sommes pas venus pour enfiler des perles*, nous ne sommes pas venus pour nous occuper de bagatelles, de choses futiles.

— Fam. *Enfiler un chemin, une route*, prendre un chemin, une route, et s'y engager.

— On dit intransitiv. : *Il* ENFILA *à droite, au lieu de prendre à gauche, et s'égara.* (Acad.)

— Par analog. *Le vent enfile notre rue, ce corridor.*

— *Enfiler l'escalier, le degré ou les degrés*, sortir, s'échapper rapidement par un escalier : *Il faut, s'ils ne veulent pas* ENFILER L'ESCALIER *de bonne grâce, les faire descendre doucement par la fenêtre.* (Brueys.) *J'*ENFILE *les degrés plus vite que le pas : je gagne au pied et m'enfuis dans l'équipage du Bias.* (Piron.)

— *Enfiler la venette*, s'enfuir précipitamment.

— Fig. et fam. S'engager dans un long récit, dans un discours sans fin : *Il* ENFILA *le détail de ses souffrances, qui ne manqua pas de produire son effet.* (Lesage.)

Quand un plaideur s'en vint m'*enfiler* son procès,
Quelque excuse aussitôt m'épargne un mal de tête. (La F.)

— Guerr. *Enfiler une tranchée*, la battre dans le sens de sa longueur : *Le feu de la place* ENFILE *cette tranchée. Un ingénieur doit faire en sorte que la tranchée qu'il trace ne soit pas* ENFILÉE. (Acad.)

— Mar. : *Enfiler un bâtiment*, tirer en enfilade sur un bâtiment : *Ce bâtiment* A ENFILÉ *le nôtre de l'avant à l'arrière.*

— Escr. Percer son adversaire de part en part : *Après la troisième passe il l'*ENFILA *d'emblée.*

Je les vais de mes dards *enfiler* par centaines. (La Font.)

— Techn. Passer la tête d'une épingle à l'endroit où elle doit être rivée.

— Fig. et fam. Jeu. Engager quelqu'un dans une partie désavantageuse, l'entraîner dans une perte considérable : *Un escroc l'*A ENFILÉ *dans un tripot, et lui a gagné dix mille francs.* (Acad.)

— Popul. Tromper. Enjôler.

— **S'enfiler**, v. pron. Se passer une épée, une arme tranchante au travers du corps : *Ils se sont battus en duel, et ils ont eu le malheur de* S'ENFILER *l'un l'autre.* (Lesage.)

— S'engager dans une perte considérable : *Prenez garde de vous entêter et de* VOUS ENFILER.

— Trictrac. Mettre son jeu dans un tel désordre qu'on ne peut éviter de perdre plusieurs trous : *Il* S'EST ENFILÉ *pour avoir trop pressé son jeu.* (Acad.)

ENFILEUR, n. m. (*enfiler*.) Pron. *an-fi-leur*. — Techn. Ouvrier qui passe les têtes des épingles dans les branches.

ENFIN, adv. (*in*, dans; *finis*, fin; lat.) Pron. *an-fain*. — Finalement, bref, en un mot : *Puisque* ENFIN *vous le voulez.* ENFIN *cette affaire est terminée.* (Ac.)

Enfin vous l'emportez, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi. (Corn.)

— A la fin : ENFIN *je vous trouve. Mais* ENFIN, *que vous a-t-il dit?* (Acad.)

— Après un long temps, une longue attente :

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence. (Boil.)

Syn. Enfin, à la fin, finalement. Des nuances fort difficiles à marquer dans une définition, mais pourtant très-sensibles dans la pratique, séparent ces trois expressions. *Enfin* désigne particulièrement la conclusion ou la fin d'un récit qu'on abrége. Quand Boileau dit : *Enfin* Malherbe vint, il annonce implicitement qu'il se hâte de clore son exposé sommaire de l'histoire de la poésie par l'avénement de ce grand poète. *A la fin*, n'a rien de particulier au discours, et annonce généralement la dernière conclusion des choses, considérées en elles-mêmes, ou une situation qui va en résulter.

... Je sens qu'*à la fin* ma douceur est à bout. (Rac.)

Finalement indique la dernière fin d'une chose qui n'a pu être consommée d'un seul coup. Le mariage dont on s'est occupé si longtemps est *finalement* convenu. Les clauses du contrat sont *finalement* arrêtées.

ENFLAMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Enflammer : *De la paille* ENFLAMMÉE. *Mainte pipe* ENFLAMMÉE. (Regn.)

— ENFLAMMÉ *du zèle de la religion et de l'amour de la patrie.* (Fléch.)

ENFLAMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inflammare*; lat., m. sign.) Pron. *an-fla-mé*. — Mettre en flammes, en feu : *Il ne faut souvent qu'une étincelle pour tout* ENFLAMMER. (Acad.) *Lorsqu'un bon religieux, dans le fond d'un cloître d'Allemagne,* ENFLAMMA *pour la première fois un mélange de soufre et de salpêtre, quel mortel aurait pu lui prédire tout ce qui allait naître de son expérience?* (Cuv.)

— Fig. Échauffer : *Le vin* ENFLAMME *le sang.* (Acad.) *Cet onguent* ENFLAMMERA *votre plaie.*

— Fig. Animer : *La colère* ENFLAMME *les yeux,* ENFLAMME *le visage. Ce qu'il entendait raconter* ENFLAMMAIT *son imagination. Ce discours* ENFLAMMA *leur courage.* (Acad.)

Je sais combien est pur le zèle qui t'*enflamme*. (Rac.)
Un guerrier que la colère *enflamme*. (Boil.)
La débauche au teint pâle, aux regards effrontés,
Enflamme tous les cœurs vers le crime emportés. (Gilb.)
Votre souvenir seul *enflammait* mon courage. (Étienne.)

— Part. Il se dit en parl. de l'amour et de ses effets : *Ses yeux* ONT ENFLAMMÉ *bien des cœurs.* (Acad.) *Rien ne peut calmer l'ardeur qui l'*ENFLAMME.

= **S'enflammer**, v. pr. Entrer en combustion : *Les pyrites humectées par l'eau* S'ENFLAMMENT *d'elles-mêmes... et nous avons vu des exemples de veines de charbon de terre dont les vapeurs,* S'ÉTANT ENFLAMMÉES, *ont communiqué leur feu à la mine entière.* (Buff.) *Ce bois* S'ENFLAMME *facilement. On vit tous les vaisseaux* S'ENFLAMMER *en un instant. Les roues d'un chariot* S'ENFLAMMENT *quelquefois par la rapidité du mouvement.* (Acad.)

— Poétiq. et par analog. :

Il charge d'épis mûrs ton rivage où deux mers
Viennent en s'*enflammant* briser leurs flots amers. (C. D.)

— Fig. *La plaie* S'ÉTAIT ENFLAMMÉE. S'ENFLAMMER *d'amour. Un cœur qui* S'ENFLAMME *aisément.* (Acad.)

— Fig. Se passionner, s'emporter : *Cet homme* S'ENFLAMME *pour rien.* (Acad.)

ENFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Enfler : *Un corps* ENFLÉ. (Acad.) *Il se tenait debout sur le devant de la charrette, son bonnet rejeté en arrière, sa chemise* ENFLÉE *par le vent.* (Ph. Chasles.)

— Fam. *Être enflé*, se dit en parl. d'un hydropique.

— *Être enflé comme un ballon*, être fort enflé; et fig. Avoir un orgueil excessif, démesuré : *O fausse et imaginaire sagesse qui croit être forte parce qu'elle est dure, et généreuse parce qu'elle est* ENFLÉE! (Boss.)

— Fig. *Enflé de*, rendu orgueilleux, présomptueux par... ENFLÉ *de tant de succès et de la prise de Fribourg.* (Boss.) *Le cardinal parut si* ENFLÉ *de cette prospérité qu'il renouvela dans tous les esprits le dégoût et la crainte de sa domination.* (La Rochef.)

C'est ce petit rimeur, de tant de prix *enflé*. (Gilb.)

— Fig. Plein, rempli : *Ils sont* ENFLÉS *d'audace.*

— Fig. Augmenté, en parl. d'un calcul, d'un mémoire, etc. : *Je crois les calculs très-*ENFLÉS. (Chateaub.)

— Littér. *Style enflé*, style plein d'une emphase de mauvais goût.

— Fig. *Le rossignol s'anime par degrés, il s'échauffe, et bientôt il déploie des sons filés sans art mais* ENFLÉS *avec âme.* (Buff.)

Syn. Enflé, gonflé. Ces deux adjectifs s'appliquent généralement à tout corps qui reçoit une extension de volume sans déchirement de son enveloppe. Voici leurs différences : *Enflé* désigne la tension causée par les fluides, les vapeurs, etc. ; *gonflé*, celle qui est produite par la plénitude excessive de quelque matière que ce soit. Une vessie est *enflée* par l'air qu'on y souffle ; elle est *gonflée*, lorsqu'elle en est tellement pleine qu'on n'y peut plus rien introduire.

ENFLÉCHER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *an-flé-ché*. — Mar. Monter aux mâts, aux hunes, en s'élançant sur les cordages appelés Enfléchures.

ENFLÉCHURES, n. f. pl. Pron. *an-flé-chur*. — Mar. Cordages qui traversent les haubans et servent d'échelons pour monter aux mâts.

ENFLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*inflare*; lat., m. sign.) Pron. *an-flé*. — Grossir, gonfler en remplissant d'air, d'un gaz quelconque : ENFLER *un ballon*; ENFLER *une cornemuse*; ENFLER *ses joues. L'hydropisie* ENFLE *le corps*. (Acad.)

— Mar. *Enfler les voiles*, se dit du vent qui frappe dans les voiles et les déploie : *Le vent* ENFLAIT *nos voiles*. (Acad.)

— Fig. En parl. d'un récit, d'une histoire, Augmenter, exagérer : ENFLER *une histoire*.

— Rendre plus considérable, accroître, en parl. des eaux d'une rivière, d'un ruisseau, etc. : *Les pluies* ONT ENFLÉ *la rivière*. (Acad.)

— Par anal. : ENFLER *le cœur, le courage, accroître le courage* : ENFLER *les espérances de quelqu'un*.

Le sang de Jupiter doit *enfler* leur courage. (Rac.)

— V. intr. Devenir plus gros : *Sa jambe commence à* ENFLER. *La rivière* ENFLE *de plus en plus. Les venins font* ENFLER *le corps*.

— Fam. *Enfler la dépense, enfler un mémoire, un compte*, etc., porter les objets qu'on a achetés à un prix plus élevé que le prix d'achat, afin de gagner sur la dépense ; de même, pour un mémoire, etc.

— Pal. *Enfler le cahier, enfler les rôles*, y mettre des choses inutiles.

— Enorgueillir, rendre vain : *C'est un homme que la fortune* A ENFLÉ. *La prospérité ne l'*AVAIT *point* ENFLÉ. (Fléch.)

De nos tyrans la ligue protectrice
D'une gloire précoce *enfle* un rimeur novice. (Gilbert.)

— Fig. *Enfler son style*, écrire avec une emphase de mauvais goût.

— Changer un style léger contre un style plus grave :

Il *enflait* pour ses bœufs le son de ses pipeaux,
Et te rendait plaintif pour la brebis timide. (Léonard.)

— Par analog. :

Je puis, quand il me plaît, *enfler* mes chalumeaux. (Seg.)
Nul berger, comme lui, n'*enflait* un chalumeau. (Léon.)

= **S'enfler**, v. pron. Devenir gros : *Ses jambes commençaient à* S'ENFLER. *La voile* S'ENFLE, *la rivière* S'ENFLE. (Acad.) *Ce torrent qui* S'ENFLE *et s'élève à grands flots*. (Boss.)

La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva. (La Font.)

— Fig. *Il* S'ENFLE *d'orgueil. Il ne faut pas* S'ENFLER *des bons succès. Pourquoi* VOUS ENFLER *si fort ?* (Acad.) *Son cœur* S'ENFLAIT *de ce stupide amour*. (H. de Balz.) *Un levain d'orgueil qui* S'ENFLE. (Fléch.) S'ENFLER *d'un vain savoir, d'une vaine science*.

ENFLURE, n. f. (*enfler*.) Pron. *an-flur*. — Gonflement, grosseur, bouffissure qui survient en quelque partie du corps : *L'*ENFLURE *produite par l'hydropisie. La goutte cause souvent l'*ENFLURE *des parties qu'elle affecte. Il lui est venu une* ENFLURE *au bras*. (Acad.)

— Fig. *L'orgueil est une* ENFLURE *du cœur qui se grossit lui-même ; c'est pourquoi il faut piquer cette* ENFLURE, *pour en faire sortir le vent qui la cause*. (Nicole.) *Il n'y a plus en moi de ces ressentiments, plus de ces envies, plus de ces soupçons, plus de ces haines, plus de ces* ENFLURES *de cœur*. (Bourdaloue.) *J'ai même pardonné l'*ENFLURE *du cœur avec tout le reste*. (M^me de Sév.)

— Fig. et littér. *L'enflure du style*, le vice d'un style enflé, ampoulé.

ENFONÇAGE, n. m. (*enfoncer*.) Pron. *an-fon-çaj*. — Techn. Action d'enfoncer, de mettre quelque chose dans un récipient.

— Action de mettre le fond à un tonneau :

ENFONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Enfoncer : *Ce clou n'est pas suffisamment* ENFONCÉ. *Un lieu* ENFONCÉ, *un terrain* ENFONCÉ, etc. *Son œil* ENFONCÉ *se cachait sous de longs cils*. (Lam.) *J'ai les yeux noirs, petits et* ENFONCÉS. (La Rochef.) *Ma porte fut soudain* ENFONCÉE *par un homme qui me parut tout hors de lui-même*. (Montesq.)

Dans le réduit obscur d'une alcôve *enfoncée*. (Boil.)

— Culbuté, mis en désordre : *Les bataillons* ENFONCÉS *demandent quartier*. (Boss.) *L'infanterie, partout* ENFONCÉE, *était en pleine déroute*. (Guizot.)

— Fig. *Être* ENFONCÉ *dans ses méditations*. (Acad.) *Sans vous je serais encore* ENFONCÉ *dans plusieurs erreurs*. (Fén.)

Dans son ignominie *enfoncé* sans retour,
Il se garderait bien de paraître où nous sommes. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Esprit enfoncé dans la matière*, esprit lourd, stupide : *J'adressai à don Alexis la parole pour le faire parler, et pour sonder son esprit, qui me parut bien* ENFONCÉ DANS LA MATIÈRE. (Lesage.)

— Prov. *Être enfoncé dans les affaires jusqu'aux sangles*, y être engagé fort avant.

ENFONCEMENT, n. m. (*enfoncer*.) Pron. *an-fonss-man*. — Action d'enfoncer, de rompre, de briser : *L'*ENFONCEMENT *d'un clou dans la muraille, d'un pilotis dans les fondations. L'*ENFONCEMENT *d'une porte, d'une barricade*. (Acad.)

— Vide produit par une paroi en retrait : *Une armoire pratiquée dans l'*ENFONCEMENT *d'un mur*. (Mariv.) *La boutique est dans un* ENFONCEMENT. (Acad.)

— La partie la plus enfoncée ou la plus éloignée, la plus reculée d'un lieu, d'une position, d'un point de vue, etc. : *Il y avait un ruisseau dans l'*ENFONCEMENT *de la vallée. Dans l'*ENFONCEMENT *du tableau. Dans l'*ENFONCEMENT *de la scène on voit un palais*. (Acad.)

Dans les *enfoncements* de cette obscure enceinte,
Il trouve un vaste espace, effrayant labyrinthe. (Del.)

— Peint. *Il y a beaucoup d'enfoncement dans ce tableau*, l'effet de la perspective des fonds y est bien rendu.

ENFONCER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*in*, dans ; *fundus*, fond ; lat.) Pron. *an-fon-cé*. — Le *c* du rad. *enfonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous enfonçons, il enfonça*. — Mettre au fond, pousser vers le fond, faire pénétrer très-avant : ENFONCER *un vase dans l'eau*. ENFONCER *des pieux* ; ENFONCER *des pilotis*. ENFONCER *un clou dans la muraille*, etc. *Il lui* ENFONÇA *dans le corps son épée jusqu'à la garde* (Acad.) *Il* ENFONÇA *son couteau à deux tranchants, avec le manche, dans le ventre du roi*. (Volt.)

— Fam. *Enfoncer son chapeau dans la tête*, ou simpl. *enfoncer son chapeau*, faire que la tête entre avant dans le chapeau.

J'*enfonçai* du poing, à double reprise,
Mon casque d'acier sur ma tête grise. (C. Delav.)

— Fig. et fam. *Enfoncer son chapeau*, prendre une attitude de fanfaron ; ou prendre une résolution hardie dans quelque circonstance critique.

— Fig. *La solitude et les bois inspirent une certaine tendresse qui ne sert qu'à* ENFONCER *le trait qu'on voudrait arracher*. (St.-Évrem.)

— Rompre, briser, en poussant : ENFONCER *une porte*. ENFONCER *un cabinet. La populace se rue sur leurs demeures, et* ENFONCE *les portes des maisons*. (Mérim.) *La bombe* A ENFONCÉ *la voûte de la casemate*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Enfoncer une porte ouverte*, faire un effort pour vaincre un obstacle imaginaire.

— Fam. : ENFONCER *une côte*, la briser.

— Guerr. Culbuter, détruire : ENFONCER *un carré*. ENFONCER *un bataillon*. ENFONCER *les rangs*.

— Fig. *Les mains élevées à Dieu* ENFONCENT *plus de bataillons que celles qui frappent*. (Acad.)

— Popul. et fig. L'emporter sur quelqu'un ; le ruiner, le déjouer : *Il* ENFONÇA *tous ses adversaires. Il croyait me mettre dedans, mais je l'*AI ENFONCÉ. *Il n'est pas difficile de les* ENFONCER.

— Faucon. Il se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise : *L'épervier vient d'*ENFONCER *la perdrix*.

— Man. *Enfoncer les éperons dans le ventre du cheval*, les lui faire sentir avec force.

— Techn. Mettre le fond à une futaille.

— Joindre ensemble les différentes parties d'un ouvrage de layeterie.

— V. intr. Aller au fond : *La nacelle* ENFONÇA. *C'est un bourbier où ils* ONT ENFONCÉ *jusqu'aux oreilles*. (Regn.) *Un cheval qui* ENFONCE *dans la boue jusqu'au poitrail*. (Acad.)

— Fam. Tromper : *Il se laissa* ENFONCER *par tous ses adversaires*.

= **S'enfoncer**, v. pr. Toucher, pénétrer dans un fond ou fort avant : S'ENFONCER *dans un bois*. S'ENFONCER *dans la boue*. (Acad.) *Ils* S'ENFONÇAIENT *dans les vagues, où ils semblaient ensevelis*. (Regn.)

— Par analog. *Un rocher* S'ENFONÇANT *entre deux murailles de rochers à pic*. (V. Hugo.)

— Fig. et mor. S'ENFONCER *dans la boue*, se salir, s'avilir.

— Fig. *Rome païenne* S'ENFONCE *de plus en plus dans ses tombeaux*. (Chateaub.)

— Fig. Se donner, s'appliquer tout entier à quelque chose, s'absorber dans : S'ENFONCER *dans l'étude, dans la débauche, dans le jeu*. (Acad.) *Il* S'ÉTAIT ENFONCÉ *dans les ténèbres de la métaphysique*. (J. J. R.) S'ENFONCER *dans de profondes rêveries*. (Acad.)

— Abs. S'écrouler : *Le plancher* S'ENFONÇA.

ENFONCEUR, n. m. (*fond*.) Pron. *an-fon-ceur*. — Celui qui enfonce ; il est fam. et ne s'emploie que dans cette locution : *Un enfonceur de portes ouvertes*, un fanfaron qui se vante de braver ou d'avoir surmonté des obstacles, des périls imaginaires.

ENFONÇOIR, n. m. (*enfoncer*.) Pron. *an-fon-çoar*. — Techn. Tout outil avec lequel on enfonce un objet dans un autre.

— Masse qui sert à fouler les peaux.

ENFONÇURE, n. f. (*enfoncer*.) Pron. *an-fon-çur*. — Creux, cavité : *Il y a plusieurs* ENFONÇURES *dans le pavé de cette rue, dans le parquet de cette chambre*. (Acad.)

Aux deux bouts de la grotte, et dans deux *enfonçures*,
Le sculpteur a placé deux charmantes figures. (La Font.)

— Assemblage des pièces qui forment le fond d'une futaille, etc.

— Assemblage des ais qui soutiennent dans un bois de lit la paillasse, les matelas : *Une* ENFONÇURE *de lit*.

ENFORCIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*force*.) Pron. *an-for-cir*. — Rendre plus fort, plus résistant : *La bonne nourriture* A ENFORCI *ce cheval*. ENFORCIR *un mur*. (Acad.)

— V. intr. Devenir plus fort, croître : *Vous* ENFORCISSEZ. *Ce vin* ENFORCIRA *à la gelée*.

— Man. En parl. d'un cheval, Prendre des forces ; devenir fort et vigoureux.

= **S'enforcir**, Devenir plus fort : *Il* S'ENFORCIRA. (Acad.) *Les enfants* S'ENFORCISSENT *par la gymnastique*.

ENFORMER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*en, forme*.) Pron. *an-for-mé*. — Techn. Orfèvr. et chaudronn. Donner à une pièce une forme grossière approchant de la forme qu'elle doit avoir quand elle sera finie.

— *Enformer un bas, un chapeau*, les mettre en forme.

— *Enformer le marli*, border un plat d'une moulure intérieure.

ENFOUI, IE, part. pass. du v. Enfouir : *Les anciennes forêts*, ENFOUIES *dans le sein de la terre, ont, sous une forme de matière minérale, retenu tous les principes de la combustibilité des végétaux*. (Buff.)

Un trésor est *enfoui* dedans. (La F.)

— Fig. : *Son mérite, ses talents demeurent obscurs et* ENFOUIS.

ENFOUIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*infodere* ; lat. m. sign.) Pron. *an-fouir*. Enfermer, cacher dans la terre : ENFOUIR *un trésor*, etc.

— Par extens. Cacher, mettre une chose dans un lieu secret : ENFOUIR *son portefeuille dans un coffre. Ils* AVAIENT ENFOUI *ce manuscrit parmi les vieilles paperasses*. (Acad.)

— Fig. : *Il ne faut pas* ENFOUIR *le talent que Dieu nous a donné*. (Acad.)

— Hortic. Mettre en terre, couvrir de terre : ENFOUIR *du fumier* ; ENFOUIR *des plantes, des arbres*, etc.

— Intransitiv. *Faire enfouir* : *Le premier habitant qu'il rencontra fut un pourceau, lequel, au bruit du cheval, grogna et* FIT ENFOUIR *un gros chat noir*. (H. de Balzac.)

= **S'enfouir**, v. pron. Se cacher, se blottir : *L'animal alla* S'ENFOUIR *dans son terrier*. (Acad.)

— Fig. : *Il est allé* S'ENFOUIR *dans une province reculée*. (Acad.)

— Fig. : *Il pourrait encore fuir le combat, cacher sa tête*, S'ENFOUIR *dans une éternelle obscurité*. (Salvandi.)

ENFOUISSEMENT, n. m. (*enfouir*.) Pron. *an-fouiss-man*. — Action d'enfouir, de cacher dans la terre.

ENFOUISSEUR, n. m. (*enfouir*.) Pron. *an-fouiceur*. — Qui enfouit quelque chose.

— Part. Celui qui cache un trésor dans la terre : *L'*ENFOUISSEUR *et son Compère* est le titre d'une fable de la Fontaine.

ENFOURCHEMENT, n. m. (*fourche*.) Pron. *an-four-ch-man*. — Archit. Angle solide formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Technol. Assemblage de chevrons sur un faîte, lorsque ces chevrons sont unis à tenons et à mortaises ouvertes. || Sorte d'assemblage de menuiserie.

— Hortic. Espèce de greffe.

ENFOURCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*fourche*.) Pron. *an-four-ché*. — Se placer sur un cheval, jambe deçà et jambe delà : *Cette femme* ENFOURCHA

un cheval comme ferait un cavalier. (Acad.) *Il a écrit les Mémoires d'un cavalier sans* AVOIR ENFOURCHÉ *un cheval.* (Ph. Chasles.) *Il lui arriva parfois, en voulant* ENFOURCHER *son Pégase, de sauter par-dessus.* (Delécluze.)

— Mar. V. AFFOURCHER.

ENFOURCHIE, adj. f. (*fourche.*) Pron. *an-four-chi.* — Véner. Il se dit de la tête du cerf, quand les dards du sommet font la fourche : *Ce cerf a la tête* ENFOURCHIE.

ENFOURCHURE, n. f. Pron. *an-four-chur.* — Hortic. Point où un arbre se bifurque : *Les écureuils établissent ordinairement leur domicile sur l'*ENFOURCHURE *d'un arbre.* (Buff.)

— Man. Partie du corps qui est entre les deux cuisses : *Il faut se tenir à cheval assis droit sur l'*ENFOURCHURE.

— Techn. Naissance de la fourche que forment les deux canons d'un pantalon, d'un caleçon.

— Véner. Il se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois, se divisant en deux pointes, forme la fourche.

ENFOURNAGE, n. m. (*four.*) Pron. *an-four-naj.* — Techn. Action d'enfourner, de mettre au four.

ENFOURNÉE, n. f. Techn. Action ou moment de mettre au four le pain ou la pâtisserie.

ENFOURNEMENT, n. m. Pron. *an-fourn-man.* — Techn. Suite des opérations d'une verrerie, depuis la fonte du verre jusqu'à son affinage.

ENFOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*four.*) Pron. *an-four-né.* — Mettre dans le four : ENFOURNER *du pain.* ENFOURNER *de la pâtisserie.*

Pour bien faire du pain il faut bien *enfourner.* (Reg.)

— Techn. Mettre dans un creuset les matières destinées à produire du verre par leur fusion.

— Fig. et fam : *Bien, mal enfourner*, commencer une chose d'une manière heureuse ou maladroite.

— Expr. prov. *A l'enfourner*, au début, dès le principe.

— *A mal enfourner on fait les pains cornus*, le mauvais succès d'une affaire vient de ce qu'on s'y est mal pris dès le début.

= **S'enfourner**, v. pron. S'engager dans une voie, dans une affaire d'où l'on ne peut que difficilement sortir : *Il* S'EST ENFOURNÉ *dans une mauvaise affaire.*

ENFOURNEUR, n. m. (*four.*) Pron. *an-four-neur.* Techn. Ouvrier qui met le pain au four. || Celui qui arrange les briques dans le fourneau. || Celui qui enfourne la matière dans les verreries.

ENFOURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fourrer.*) Pron. *an-fou-ré.* — Techn. En termes de batteur d'or, mettre les cauchers dans les fourreaux.

ENFRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frayer.*) Pron. *an-frè-ié.* — Techn. Mettre en train une carde neuve.

ENFRAYURE, n. f. Pron. *an-frè-iur.* — Technol. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

ENFREINDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*infringere*, rompre; lat.) Pron. *an-frain-dr.* (*J'enfreins, tu enfreins, il enfreint, nous enfreignons, vous enfreignez, ils enfreignent; j'enfreignais, nous enfreignions; j'enfreignis, nous enfreignîmes; j'enfreindrai, nous enfreindrons; j'enfreindrais, nous enfreindrions; enfreins, enfreignons, enfreignez; que j'enfreigne, que nous enfreignions; que j'enfreignisse, que nous enfreignissions; enfreignant; enfreint, einte*, etc., — Transgresser, violer une loi, un traité, etc. : *Il n'est pas permis à l'homme d'*ENFREINDRE *la loi sacrée de la nature.* (J. J. R.) *C'est lui qui* A ENFREINT *le traité, les conditions du traité.* ENFREINDRE *les lois, les ordonnances.* (Acad.)

Mes ordres sont précis; je ne puis les *enfreindre.*
(Soumet.)

Mes ordres sont stricts, capitaine, je ne peux pas les ENFREINDRE. (Ph. Chasles.)

Syn. Enfreindre, contrevenir. *Enfreindre*, c'est agir contre l'esprit, l'intention d'une loi ; *contrevenir*, c'est ne pas se renfermer dans ses dispositions.

ENFREINT, EINTE, part. pass. du v. Enfreindre.

ENFROQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*froc.*) Pron. *an-fro-ké.* — Par dénigr. Faire moine : *Ils* ONT ENFROQUÉ *ce jeune homme. Il n'est bon à rien, il faut l'*ENFROQUER. (Acad.)

= **S'enfroquer**, v. pron. Se faire moine : *Le désespoir le saisit ; il* S'ENFROQUA. (Acad.)

ENFUI, IE, part. pass. du v. Enfuir : *Pourquoi vous êtes-vous* ENFUIS ? *Les jours qui se sont* ENFUIS *ne reviendront jamais.*

— Il se joint toujours au verbe *être* ; employé seul, il forme un barbarisme :

D'un temps *enfui* trop tôt redites-moi l'histoire. (Ancelot.)

ENFUIR (S'), v. pr. et défect. de la 2e conj. (*indè*, de là ; *fugere*, fuir ; lat.) Pron. *an-fuir.* (*Je m'enfuis, nous nous enfuyons ; je m'enfuyais, nous nous enfuyions*, etc., etc. ; *enfuis-toi ; enfuyons-nous, enfuyez-vous. S'étant enfui, s'étant enfuie ; s'étant enfuis, s'étant enfuies.* Précédé du verbe *faire*, il omet le second pronom : *Vous me ferez enfuir*, et non pas, *vous me ferez m'enfuir.* — Se retirer, fuir, d'un lieu : *Si vous me parlez encore de cela, je* M'ENFUIS. (Acad.)

Tel cherchait le danger, qui, changeant de langage,
S'enfuit aussitôt qu'il le voit. (La F.)

Nous allons NOUS ENFUIR *tout à l'heure.* (V. Hugo.) *Croira-t-on, sur la foi de Tite-Live, que le roi Porsenna* S'ENFUIT *plein d'admiration pour les Romains parce qu'un fanatique avait voulu l'assassiner ?* (Volt.) *Vous* VOUS ÊTES ENFUI *par toute l'Italie, mais l'amour vous a suivi.* (V. Hugo.)

— S'échapper : S'ENFUIR *de prison. Ils avaient été mis en prison, et* S'ÉTAIENT ENFUIS. (Volt.) *Elle* S'EST ENFUIE *de chez moi pour éviter ce mariage.* (La F.) *Dans l'idée de* S'ENFUIR, *quand on est en prison, on peut se rencontrer même en ne s'aimant pas.* (C. Del.)

— Gagner à la hâte :

Et son âme en courroux *s'enfuit* dans les enfers. (Del.)

— En parl. d'une liqueur. Couler : *Votre vin* S'ENFUIT.

— En parl. du vase. Laisse échapper : *Ce tonneau* S'ENFUIT.

— Prov. : *Ce n'est pas par là que le pot* S'ENFUIT, ce n'est pas par là que l'affaire peut manquer ; ce n'est pas là le défaut qu'on peut reprendre dans cette personne.

— Passer, disparaître : *Le monde* S'ENFUIT, *et l'éternité approche.* (Mass.) *Le temps* S'ENFUIT. *Mon bonheur* S'EST ENFUI *pour jamais.* (Acad.) *Allons, ma crainte* S'EST ENFUIE. (V. Hugo.)

— Fig. en parl. des lieux, des terrains, etc., Disparaître, s'étendre au loin en s'effaçant : *Des arbres, des vignes, des routes* S'ENFUIENT *à gauche. La terre* S'ENFUYAIT *à l'horizon.*

Gramm. Dans *s'enfuir* la particul. *en* est inséparable du verbe ; ainsi ceux qui disent : ILS S'EN *sont* FUIS, par analog. avec *ils* S'EN *sont* ALLÉS, font une faute grossière.

— Lorsque *s'enfuir* a un compl. indir. exprimé par *en*, ce pronom s'emploie comme avec tout autre verbe : *On l'a mis en prison, il* S'EN *est* ENFUI. (Acad.)

— Autrefois *s'enfuir* s'écrivait en deux mots : *Lequel* S'EN ESTAIT FUI *et retiré aux Pays-Bas.* (Mont.)

ENFUMÉ, ÉE, part. prés. du v. Enfumer : *Des meubles* ENFUMÉS (Acad.) *Je commençais à être* ENFUMÉ *comme un jambon.* (Hamilt.)

— Par anal. Noirci par la fumée ou par le temps : *Un tableau* ENFUMÉ, *Cathédrale* ENFUMÉE. *Chambre* ENFUMÉE.

ENFUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fumée.*) Pron. *an-fu-mée.* — Noircir par la fumée : ENFUMER *des verres de lunettes. Une trop grande quantité de flambeaux, de bougies, de chandelles,* ENFUME *les meubles.* (Acad.)

— Fig. et par ironie :

L'encens de tout un peuple *enfume* leurs images. (Gilb.)

— Incommoder par la fumée : *Vous allez nous* ENFUMER *avec ce bois vert. La vapeur du tabac* A ENFUMÉ *ce corps de garde.* (Acad.)

— Écon. rur. *Enfumer un renard, des abeilles*, les forcer de sortir de leur retraite, par la fumée.

— Fig. Enorgueillir :

Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne *enfumer.*
(Boil.)

— B.-arts. Étendre une teinte rousse sur un tableau : *Les brocanteurs* ENFUMENT *une copie ou un pastiche pour lui donner l'apparence d'un vieil original.*

— Techn. Faire un petit feu dans le fourneau à briques, afin de le chauffer par degrés.

= **S'enfumer**, v. pron. Être enfumé : *Mes meubles* SE SONT ENFUMÉS *cet hiver. Nous sommes obligés de tenir la fenêtre ouverte pour ne pas* NOUS ENFUMER. (Acad.)

ENFUTAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*futaille.*) Pron. *an-fu-ta-ié.* — Comm. Mettre en futailles.

ENGAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Engager : *Avoir des effets* ENGAGÉS *au mont-de-piété.* (Acad.) *Je n'ai rien qui puisse être* ENGAGÉ. (Saurin.)

— Fig. : *C'est une affaire* ENGAGÉE, *il faut absolument la poursuivre.* (Acad.)

— *Domaine engagé*, domaine que son possesseur concède avec la faculté d'y rentrer en remboursant le prix.

— Écon. polit. *Capital engagé*, capital transformé en améliorations d'un fonds de terre, en bâtiments, en machines durables.

— Archit. Qui est par un côté enfoncé dans le mur : *Un bon vieux logis de pierres de taille, à demi fortifié, flanqué de grandes tourelles* ENGAGÉES.

— Masc. Celui qui a contracté un engagement militaire : *Un* ENGAGÉ *volontaire.*

ENGAGEANT, part. prés. du v. Engager.

ENGAGEANT, ANTE, adj. (*engager.*) Pron. *an-ga-jan, jantt.* — Qui engage, qui est capable d'attirer, de séduire : *Air* ENGAGEANT. *La cour ne vit jamais rien de plus* ENGAGEANT *que la princesse de Gonzague.* (Boss.) *Je vous trouve la personne la plus* ENGAGEANTE *du monde.* (Mol.) *Quels qu'ils puissent être, nous obligerons ces messieurs, par des manières* ENGAGEANTES *et polies, à nous rendre ce qu'ils nous doivent.* (Lesage.) *Plusieurs auraient voulu pousser plus loin ; mais le pays était peu* ENGAGEANT. (Lenormant.) *Il lui écrivit une lettre* ENGAGEANTE, *où il le pressait de venir lui consacrer ses services.* (Guizot.) *La maison était propre et ornée, le repas délicieux, la dame jeune, belle, spirituelle,* ENGAGEANTE, *la compagnie digne d'elle.* (Volt.) *Des chansons* ENGAGEANTES. (Gress.)

ENGAGEANTES, n. f. pl. (*engager.*) Pron. *an-ga-jantt.* — Ancienne parure de femme ; c'étaient une sorte de manches de toile ou de dentelle pendantes à l'extrémité du bras :

Agnès en vain cherche ses *engageantes.* (Volt.)

ENGAGEMENT, n. m. (*engager.*) Pron. *en-gaj-man.* — Action d'engager quelque chose résultant de cette action : *Un* ENGAGEMENT *de meubles.*

— L'acte même, le billet qui contient l'énoncé d'un engagement : *Un* ENGAGEMENT *de mont-de-piété.*

— Jurispr. *Engagement d'immeubles*, acte par lequel on cède à quelqu'un pour un temps la jouissance d'un bien-fonds : *Tenir un domaine par* ENGAGEMENT. (Acad.)

— Féod. Seigneurie engagée : *Cette terre est un* ENGAGEMENT.

— Par anal. Promesse, obligation ; lien par lequel on se lie, on s'engage : ENGAGEMENT *formel.* ENGAGEMENT *tacite,* ENGAGEMENT *sacré*, etc. *L'amour de la liberté engage Descartes à fuir tous les* ENGAGEMENTS, *à rompre tous les petits liens de société.* (Thomas.) *Le fat manque à tous les* ENGAGEMENTS *qu'il a, et il en feint quand il n'en a pas.* (Desmah.)

— Encouragement : *Le succès qu'il a obtenu est comme un* ENGAGEMENT *d'en mériter d'autres.* (Acad.)

— Particul. *Engagement de cœur*, ou simpl. *Engagement*, liaison d'amour, de galanterie : *Bien loin qu'elle ait fait un nouvel* ENGAGEMENT, *je répondrais qu'elle pleure sans cesse votre infidélité.* (Campistr.) *Il est plus facile de trouver une femme qui n'ait point eu d'*ENGAGEMENT, *que d'en trouver qui n'en ait eu qu'un.* (Desmah.)

— Particul. Promesse, obligation de payement : *Elle a bon crédit ; on sait qu'elle fait honneur à ses* ENGAGEMENTS. (St-Aulaire.)

— Guerr. Enrôlement volontaire d'un soldat : *Aux termes de son* ENGAGEMENT, *il sera libre au bout de deux ans. Contracter un* ENGAGEMENT *dans un corps de troupes.*

— Argent reçu pour cet enrôlement : *Mon* ENGAGEMENT *lui coûta cher. Combien est-ce, votre* ENGAGEMENT ?

— Guerr. Combat, lutte entre des corps détachés ; commencement d'une bataille : *L'*ENGAGEMENT *devint général.* (Acad.) *A des* ENGAGEMENTS *partiels de dix à quinze hommes succédaient de véritables batailles.* (Ph. Chasles.)

— Escr. *Engagement de l'épée*, action d'assujettir avec son épée le faible de celle de son adversaire. || V. ENGAGER.

— Théâtr. Traité qui enrôle un acteur dans une troupe pour un temps déterminé : *Il a un* ENGAGEMENT *pour Lyon, mais je crois qu'il fait une sottise.* (Picard.)

ENGAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gage.*) Pron. *an-ga-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *engag.* et la term., quand elle commence par un *a* ou un *o* : *nous engageons, il engagea*, etc. — Mettre en gage, donner en gage : ENGAGER *ses meubles, ses bijoux. Le roi Asychis ne permettait d'emprunter qu'à condition d'*ENGAGER *le corps de son père à celui dont on empruntait.* (Boss.)

— Absol. *Ils allaient* ENGAGER *ou dégager au mont-de-piété ; achetaient les reconnaissances.* (H. de Balz.)

— Donner pour assurance : ENGAGER *son bien*, ENGAGER *une maison à des créanciers*. (Acad.)

— Anc. : ENGAGER *une charge*.

— Par analog. : *Je vous* ENGAGERAIS *ma liberté tout entière, ne fût-ce que pour une moitié de la vôtre*. (C. Delav.)

— Fig. et par extens. *Engager sa foi, sa parole, son honneur*, donner sa foi, sa parole, promettre sur son honneur.

— *Engager son cœur*, donner son cœur, se lier par un serment d'amour : *Les jeunes gens* ENGAGENT LEUR COEUR *facilement*. (Acad.)

— Lier par quelque obligation : *Ce traité* ENGAGE *tous les signataires*.

Savez-vous quel serment vous et moi nous *engage ?*
(Corn.)

— Absol. *Cela n'engage à rien*, ne fait contracter aucune obligation sérieuse.

— Faire prendre, souscrire un engagement : ENGAGER *des soldats, des matelots, des acteurs*.

— Prendre des gens à gages : ENGAGER *un domestique*, etc.

— Suivi d'un nom ou d'un infinitif précédé de la prép. *à*, Déterminer par la persuasion à faire quelque chose : *Il m'*A ENGAGÉ À *cela par ses bons procédés. Il m'*A ENGAGÉ À *solliciter pour lui*. (Acad.) *Ce que l'on dit aux enfants pour les* ENGAGER À *préférer à une tartelette les louanges de leurs bonnes, c'est ce qu'on répète aux hommes pour leur faire préférer à un intérêt personnel les éloges de leurs contemporains ou de la postérité*. (Chamfort.)

— Inciter, exhorter à : *Il* ENGAGEA *les habitants de Naples et de Cayette à venir défendre les côtes et le port d'Ostie*. (Volt.) *On l'*ENGAGEAIT À *continuer, mais il n'en a rien fait*. (Acad.)

.... Je comprends à peine
Qu'on vous puisse *engager* à salir deux blasons. (C. Del.)

On m'a beaucoup ENGAGÉ *à y aller*. (Acad.)

— Inviter : ENGAGER *quelqu'un à dîner*.

— Faire entrer dans quelque parti, dans quelque affaire : ENGAGER *quelqu'un dans un parti, dans une mauvaise affaire*, etc. *On fait tout pour* ENGAGER *ceux dont on est sûr*. (Duclos.)

Vous a-t-elle *engagé* par d'indignes moyens ? (Boursault.)

— Par extens. : *Le beau temps* ENGAGE À *la promenade*. (Acad.)

— En parl. des choses, Induire, astreindre à : *Votre profession vous* ENGAGE *à une vie pénitente*. (Fléch.) *Cette charge* ENGAGE À *beaucoup de dépense*. (Acad.)

— Fig. Amener à, entraîner dans : *Les erreurs où les derniers de ses pères l'*AVAIENT ENGAGÉ. (Boss.)

— *Engager dans un défilé, dans une rue*, etc. :

Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue. (Boil.)

— Embarrasser, empêtrer : ENGAGER *un bateau dans le sable*. (Acad.)

— Guerr. *Engager le combat*, le provoquer; commencer l'attaque : *L'aile droite de l'armée* ENGAGEA *le combat. Ce général ne voulut pas* ENGAGER *le combat. Cette escarmouche* A ENGAGÉ *le combat*. (Acad.)

— ENGAGER *le feu*, le commencer.

— *Engager un combat*, forcer l'ennemi à combattre, à accepter le combat.

— Fig. Provoquer, commencer une querelle, une dispute : *C'est lui qui le premier* A ENGAGÉ *le combat*.

— On dit de même : ENGAGER *une discussion* ; ENGAGER *la partie* ; ENGAGER *la conversation*.

— Escr. *Engager le fer*, saisir avec le fort de son épée le faible de celle de son adversaire, en sorte qu'il ne peut plus détourner le fer; ou Toucher le fer de son ennemi : ENGAGEZ *de quarte et tirez de tierce*. (Acad.)

= **S'engager,** v. pron. S'obliger, promettre de faire quelque chose; il est ordinairement suivi de *à* : *Je* M'ENGAGE À *vous servir dans cette affaire*. (Acad.) *Je* ME SUIS ENGAGÉ *à cela. Quand on* S'ENGAGE À *prédire l'avenir, on fait provision sur toutes choses d'un front d'airain et d'un magasin inépuisable d'équivoques*. (Bayle.)

— Il prend aussi la prépos. *de* : *Les rois* S'ENGAGEAIENT DE *ne plus donner les biens ecclésiastiques*. (Montesq.)

— *S'engager dans les liens du mariage*, se marier.

A peine au fils d'Égée
Sous les lois de l'hymen je *m'étais engagée*. (Rac.)

— Absol. :

Ce vieux bourru qui *se* veut *engager*,
De l'humeur dont il est, n'y devrait pas songer.
(Montfl.)

— Contracter un lien quelconque, d'amitié, d'amour, etc. : *C'est la femme du monde la plus facile à* S'ENGAGER ; *mais surtout elle a un faible invincible pour tous les jeunes gens*. (Campistr.) *Il faut bien connaître avant que de* S'ENGAGER. (M[me] Lamb.)

— *S'engager dans les ordres*, recevoir les ordres sacrés.

— S'enrôler, contracter un engagement volontaire dans l'armée : *Il* S'EST ENGAGÉ *dans tel régiment*.

— S'obliger à servir quelqu'un, pour un certain temps, moyennant certaines conditions : *Les matelots* S'ENGAGENT *au mois, au voyage*. (Acad.) *Il* S'ENGAGE *pour élever son frère beaucoup plus jeune que lui*. (Salvandy.)

— S'endetter, accumuler ses dettes : *Il s'est endetté, et il* S'ENGAGE *tous les jours de plus en plus. Je* ME SUIS *trop* ENGAGÉ *pour lui*. (Acad.)

— S'embarrasser, s'empêtrer : *Cette perdrix* S'EST ENGAGÉE *dans les filets. Cette clef* S'EST ENGAGÉE *dans la serrure de manière qu'on ne peut plus l'en retirer. En tombant de cheval, il* S'EST ENGAGÉ *le pied dans l'étrier*. (Acad.)

— Fig. : S'ENGAGER *dans une mauvaise affaire. Ne* VOUS ENGAGEZ *point dans la lecture de ce gros livre*. (Acad.) *Ils* S'ENGAGÈRENT *dans cette lutte nouvelle*. (A. de Broglie.)

— *S'engager dans un bois, dans un défilé*, s'y avancer, pénétrer etc. : *Saint-Cyr se plaça de manière à faire supposer qu'il voulait* S'ENGAGER *dans le Val d'Enfer*. (Thiers.)

— *S'engager dans un mauvais pas*, pénétrer dans un endroit d'où il est difficile de se retirer.

— Fig. Entreprendre une mauvaise affaire.

— Commencer, naître, s'élever : *Le combat* S'ENGAGEA ; *une querelle* S'EST ENGAGÉE, etc.

— Mar. *S'engager sous voile*, il se dit d'un bâtiment pris subitement en travers par un coup de vent violent qui le fait fortement incliner.

— Path. Il se dit d'un organe dont les fonctions sont difficiles.

ENGAGISTE, n. des 2 g. (*engager*.) Pron. *an-ga-jist*. — Celui qui jouit d'un domaine par engagement; il ne se dit guère qu'en parl. des domaines du roi : *Il n'est pas propriétaire, il n'est qu'*ENGAGISTE. *Les* ENGAGISTES *des domaines du roi*. (Acad.)

— *Elle pensait à racheter quelques-unes des meilleures terres en remboursant les fermiers* ENGAGISTES. (H. de Balz.)

ENGAÎNANT, part. prés. du v. Engainer.

ENGAÎNANT, ANTE, adj. (*gaine*.) Pron. *an-ghè-nan, nantt*. — Didact. Qui enveloppe, comme ferait une gaine : *Pétioles* ENGAÎNANTES.

ENGAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Engainer : *Charlemagne avait à son côté sa Joyeuse* ENGAÎNÉE *dans un fourreau d'or*. (Chateaub.)

— Bot. *Tige engainée*, tige enveloppée à sa base par des feuilles ou des pétioles.

— Zool. *Échassiers engainés*, famille d'échassiers qui ont le bec garni d'une gaine.

ENGAÎNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gaine*.) Pron. *an-ghè-né*. — Mettre en gaine, envelopper : ENGAÎNER *des couteaux. Des pétioles* ENGAÎNENT *la tige*.

ENGALLAGE, n. m. Pron. *an-ga-laj*. — Techn. Opération qui consiste à tremper une étoffe dans une infusion de noix de galle.

ENGALLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-ga-lé*. — Techn. Passer une étoffe à la noix de galle.

ENGANTE, ÉE, part. pass. du v. Enganter : *Le vaisseau craignant d'être* ENGANTÉ.

— Fig. et fam. Engoué : *Il est* ENGANTÉ *de telles personnes*.

ENGANTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gant*.) Pron. *an-gan-té*. — Mar. Approcher d'une manière sensible un bâtiment que l'on poursuit : *Nous l'*ENGANTONS.

— Fig. Attirer à soi, enjôler : *Ce jeune homme était méprisé par la demoiselle de comptoir qui pendant longtemps avait espéré l'*ENGANTER. (H. de Balz.)

ENGARDE ou **GARDE,** n. f. Agric. Sarment de vigne qu'on laisse extrêmement long.

ENGARRE, n. f. (*garre*.) Pron. *an-gar*. — Pêche. Long filet, plombé, et traîné par des bateaux.

ENGAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Engaver : *Pigeonneaux* ENGAVÉS.

ENGAVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-ga-vé*. — En parl. de certains oiseaux, Donner à manger à leur petits en dégorgeant dans leur bec : *Le pigeon* ENGAVE *ses petits*.

— Écon. rur. Engraisser la volaille en lui introduisant de force la nourriture dans le bec.

ENGAZONNÉ, part. pass. du v. Engazonner : *Les remparts* ENGAZONNÉS *qui entourent cet emplacement ont été élevés primitivement par les Gallo-Belges*. (Vitet.)

ENGAZONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Couvrir de gazon : ENGAZONNER *une terre, un talus*.

ENGEANCE, n. f. (*ingignere*, engendrer ; lat.) Pron. *an-janss*. — Race; il se dit propr. de certains animaux domestiques, et particul. de quelques espèces de volatiles : *Ces canes, ces poules sont d'une belle* ENGEANCE. (Acad.)

— Par dénigr. Il se dit des personnes : *Maudite* ENGEANCE !

Que les laquais dorés sont une vile *engeance ?* (Étienne.)
De tous collatéraux l'*engeance* est trop maligne. (Regn.)

ENGEANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Engeancer.

ENGEANCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — (Le *c* du rad. *engeanc* prend la cédille toutes les fois que la term. commence par un *a* ou un *o* : *nous engeançons, il engeança*, etc.) Fam. et abusiv. Embarrasser de quelqu'un, l'introduire dans une maison où il déplaît : *Qui nous* A ENGEANCÉS *de ces hommes-là ?*

ENGEIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ingannare*, tromper, duper; ital.) Pron. *an-jè-gnié*. — Anc. Tromper, duper.

Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui,
Qui souvent *s'engeigne* lui-même. (La F.)

= **S'engeigner,** v. pron. Se tromper, se duper soi-même. || Vieux.

ENGELURE, n. f. (*in*, en ; *gelu*, gelée ; lat.) Pron *anj-lur*. — Inflammation que la gelée ou le froid fait venir aux doigts : *L'*ENGELURE *est quelquefois accompagnée de crevasses*.

ENGENCEMENT, n. m. V. AGENCEMENT.

ENGENCER, v. tr. V. AGENCER.

ENGENDRÉ, ÉE, part. pass. du v. Engendrer.

— Produit par, déterminé par, en parl. des choses : *Si vous faites attention aux maladies épidémiques* ENGENDRÉES *par le mauvais air parmi des multitudes d'hommes rassemblés, vous sentirez combien la nature nous fait payer cher le mépris que nous avons fait de ses leçons*. (J. J. Rouss.)

— Fam. Qui a pour gendre : *Voici M. Diafoirus le père, et M. Diafoirus le fils, qui viennent nous rendre visite : que vous serez bien* ENGENDRÉ ! (Mol.)

ENGENDRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*generare* ; lat., m. sign.) Pron. *an-jan-dré*. — Procréer, produire par voie de génération ; il se dit de l'homme et des animaux mâles : ENGENDRER *des enfants. Chaque animal* ENGENDRE *son semblable*. (Acad.) *Abraham* ENGENDRA *Isaac. Un père, quand il* ENGENDRE *et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche*. (J. J. Rouss.)

— Théol. *Le Père* ENGENDRE *le Fils de toute éternité*.

— Produire, faire naître, déterminer, en parl. des choses : *Le mauvais air* ENGENDRE *des maladies*. (Acad.)

— Fig. En mauv. part. : *La diversité d'intérêts* ENGENDRE *les inimitiés. L'oisiveté* ENGENDRE *le vice*. (Acad.) *Le mal n'*ENGENDRE *que le mal*. (Ancel.) *Quand la philosophie n'est point soumise à la sagesse de Dieu, elle n'*ENGENDRE *que des superbes et des incrédules*. (Boss.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*, une familiarité trop grande fait naître l'oubli des devoirs, des convenances.

— Prov. *Il n'engendre point la mélancolie, de mélancolie*, il a un heureux caractère, l'humeur très-gaie.

— Géom. Être censé décrire quelque figure par son mouvement : *Un triangle rectangle, par sa révolution autour d'un des côtés de l'angle droit,* ENGENDRE *un cône*.

= **S'engendrer,** v. pron. Être produit, être formé : *L'or* S'ENGENDRE *dans les entrailles de la terre. Les vers* S'ENGENDRENT *dans les cadavres*. (Acad.)

— Fig. *Les procès* S'ENGENDRENT *aisément dans les familles*. (Acad.)

ENGENDRER, v. act. ou trans. 1[re] conj. (*gendre*.) Pron. *an-jan-dré*. — Par dénigr. Donner pour gendre :

Ma femme
Voudrait bien m'*engendrer* d'un grand complimenteur
Qui ne dit pas un mot sans dire une fadeur. (Dest.)

= **S'engendrer,** v. pron. Prendre pour gendre :

Ma foi, je *m'engendrais* d'une belle manière,
Et j'allais prendre en vous un beau-fils fort discret. (Mol.)

ENGEÔLER, v. tr. V. ENJÔLER.

ENGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *an-jé*. — Embarrasser d'une sotte ou d'une mauvaise engeance : *Votre père se moque-t-il, de vouloir vous* ENGER *de son avocat de Limoges ?* (Mol.) *Il m'a voulu* ENGER *du plus sot valet du monde*. (Acad.) || Vieux et peu usité.

ENGERBAGE, n. m. Pron. *an-jèr-baj*. — Agric.

Action d'engerber les blés qui sont en javelles.

ENGERBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gerbe.*) Pron. *an-jèr-bé*. — Agric. Mettre en gerbe : *Il faut* ENGERBER *ces javelles.* (Acad.)

— Par extens. Entasser ; mettre en tas : ENGERBER *des tonneaux de vin.*

ENGIN, n. m. (*ingenium*, esprit ; lat.) Pron. *an-jain*. — Adresse, industrie : *Mieux vaut* ENGIN *que force.*

— Toute machine de guerre en usage avant l'invention de la poudre : *Dans les embrasures de la tour, j'ai compté quatre petits* ENGINS *du quinzième siècle.* (V. Hugo.) *Chaque nation a voulu faire du fer, et puis le convertir en machines,* ENGINS *et ustensiles.* (Mich. Chev.)

— Mar. Par dénigr. Petit bâtiment de guerre mal construit et mal armé.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin, pour monter le blé. ‖ Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où vient le vent. ‖ Planche couverte de clous d'épingles entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. ‖ Machine établie sur le chef d'une carrière pour en tirer les blocs d'ardoise.

— Chass. et pêch. Piéges, filets, collets pour la chasse et la pêche.

De là naîtront *engins* à vous envelopper. (La F.)
Dresse tous tes gluaux, d'*engins* couvre le sol. (Brizeux.)

ENGISOME, n. m. (ἐγγίζειν, s'approcher ; gr.) Pron. *an-ji-zom*. — Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des os. ‖ V. EMBARURE.

ENGLOBÉ, ÉE, part. pass. du v. Englober. *Tous les villages ont été* ENGLOBÉS *dans un seul.*

— Fig. *Tous les conspirateurs ont été* ENGLOBÉS *du coup.*

ENGLOBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, et *globus*, boule, masse, groupe ; lat.) Pron. *an-globé*. — Réunir plusieurs choses pour en former un tout.

— Enserrer, comprendre, contenir : *Ces maisons et ces champs sont encaissés, pour ainsi dire, dans les massifs de la forêt qui les* ENGLOBE. (Volney.) *Vous avez devant vous un escalier d'eaux bondissantes qui* ENGLOBERAIT *aisément trois cents cataractes comme celle de Schaffouse.* (Ph. Chasles.) *Ils joignent la Syrie à leur vaste domination et* ENGLOBENT *le petit pays de la Judée dans leur empire.* (Volt.)

— Fig. *Il* A ENGLOBÉ *le tout dans un seul article.* (Acad.) *Le préliminaire d'un coup plus hardi eût* ENGLOBÉ *tous les ordres.* (Aug. Thierry.)

ENGLOUTI, IE, part. pass. d'Engloutir, et adj. : *Des barques submergées et* ENGLOUTIES *dans les ondes.*

— Fig. *Des espérances* ENGLOUTIES. *Sa fortune fut* ENGLOUTIE *dans ce désastre.*

ENGLOUTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*in*, dans, *glutire*, avaler ; lat.) Pron. *an-glou-tir*. — Avaler avec gloutonnerie : *Il* ENGLOUTIT *les morceaux sans les mâcher.* (Acad.)

— Fig. Consumer, dissiper des biens, des richesses : *Il* A ENGLOUTI *en peu de temps toute cette riche succession.* (Acad.)

— Fig. : *J'ai toujours été accablé d'occupations assez frivoles qui* ENGLOUTISSENT *tous mes moments.* (Volt.)

— Fig. Absorber, abîmer. Il se dit de la mer, des eaux, d'un gouffre, etc. : *La mer* ENGLOUTIT *nos navires. Toute l'Europe sait que la mer* A ENGLOUTI *la moitié de la Frise.* (Volt.) *Les fois que les vagues menaçaient d'*ENGLOUTIR *la fragile embarcation.* (H. de B.)

— Fig. Il se dit par compar. de certaines autres choses : *Cet empire formidable* ENGLOUTIT *tous les petits États.*

— Fig. Accaparer, cumuler :

.... D'avides héritiers
Engloutissent déjà toute cette richesse,
Ces terres, ces palais. (J.-B. Rouss.)
Vous brûlez de voir tous vos parents
Engloutir à la cour, charges, dignités, rangs. (Boil.)

= **S'engloutir**, v. pron. Se perdre, s'abîmer, dans la mer, dans un gouffre, etc. : *Pompéi* S'ENGLOUTIT *sous les flots de la lave brûlante.* (Merc.) *La ville* S'EST ENGLOUTIE. (Acad.) *Le misérable nain* S'ENGLOUTIT *dans l'écume de la sombre cascade, en me jetant une malédiction que je n'entendis pas.* (V. Hug.)

ENGLOUTISSEMENT, n. m. (*engloutir.*) Pron. *an-glou-tiss-man*. — Néol. Action d'engloutir.

ENGLOUTISSEUR, n. m. (*engloutir.*) Pron. *an-glou-ti-ceur*. — Néol. Celui qui engloutit.

ENGLUÉ, ÉE, part. pass. du v. Englue : *Des oiseaux* ENGLUÉS.

— Prov. *La chevêche est engluée*, les voleurs sont pris au piége.

ENGLUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*glu.*) Pron. *an-glu-é*. — Il prend un tréma sur l'*i* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous engluïons, vous engluïez.* — Frotter, enduire, couvrir de glu : ENGLUER *de petites branches pour prendre des oiseaux.*

— Fig. Gagner, capter l'amitié, la bienveillance de quelqu'un : *Raymond* ENGLUAIT *le colonel avec ses phrases chevaleresques.* (G. Sand.)

= **S'engluer**, v. pron. Se prendre à la glu, en parl. d'un oiseau : *Un oiseau qui* S'ENGLUE. *Cet oiseau* S'EST ENGLUÉ *les ailes.*

— Fig. Se prendre à un piége : *Il croyait nous tromper, il* S'EST ENGLUÉ *lui-même.*

ENGLUMEN, n. m. Pron. *an-glu-menn*. — Agric. Composition destinée à recouvrir les plaies des arbres.

ENGOBAGE, n. m. Pron. *an-go-baj*. — Techn. Il se dit de l'action d'engober.

ENGOBE, n. m. Techn. Matière terreuse dont les potiers recouvrent une pâte céramique pour changer la couleur de celle-ci.

ENGOBER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-gobé*. — Techn. Appliquer un engobe sur une pâte céramique.

ENGOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gomme.*) Techn. Enduire de gomme.

— Couvrir les cazettes d'un émail très-chargé de plomb.

ENGONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Engoncer : *Il est tout* ENGONCÉ. *Il a l'air bien* ENGONCÉ *dans cet habit.* (Acad.)

ENGONCEMENT, n. m. Pron. *an-gonss-man*. — État d'une personne engoncée.

ENGONCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abscondere*, cacher ; lat.) Pron. *an-gon-cé*. — Le *c* du rad. *engonc* prend la cédille, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous engonçons, il engonça*, etc. — Il se dit d'un habit qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules : *Cet habit vous* ENGONCE.

ENGORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Engorger : *Des canaux, des tuyaux* ENGORGÉS. *Des glandes* ENGORGÉES.

.... Leur main légèrement essuie
Ces longs canaux *engorgés* par la suie. (Volt.)

— Art. vétér. En parl. des jambes gonflées par le sang et les humeurs qui ne circulent pas : *Ce cheval a les jambes* ENGORGÉES.

— *Les moulins sont* ENGORGÉS, l'eau est si haute, qu'elle empêche leurs roues de tourner.

ENGORGEMENT, n. m. (*engorger.*) Pron. *an-gorj-man*. — Obstruction, embarras formé dans un tuyau, dans un canal.

— Méd. Tuméfaction dans une partie du corps : *L'*ENGORGEMENT *des glandes.*

= Techn. Nœud qu'on rencontre dans le toit ou dans le sol des veines de charbon de terre.

ENGORGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ingurgitare* ; lat.) Pron. *an-gor-jé*. — Il prend un *e* muet euphon. après le rad. *engorg*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous engorgeons, il engorgea*, etc.) Obstruer un conduit : *Les immondices* ONT ENGORGÉ *cet égout.* (Acad.) *Les eaux imprégnées de sulfate ou de carbonate de chaux* ENGORGENT *en peu d'années les tuyaux dans lesquels elles coulent.* (Chevreul.)

— Méd. Causer de l'embarras dans les vaisseaux de quelque partie du corps : *Le sang* ENGORGEAIT *les vaisseaux.*

— Techn. Faire la gorge d'une malle. ‖ Remplir de la composition convenable l'âme d'une pièce d'artifice.

= **S'engorger**, v. pron. S'obstruer : *Ce tuyau* S'ENGORGE. *Notre pompe* S'ÉTAIT ENGORGÉE. (Acad.)

— Méd. *Quand il y a pléthore, les vaisseaux* S'ENGORGENT. (Acad.)

— *Ce cheval s'engorge*, se comble de sable, de galets.

ENGOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Engouer : *Avoir le gosier* ENGOUÉ.

— Fig. *Être* ENGOUÉ *d'un système, d'une opinion.*

ENGOUEMENT, n. m. (*engouer.*) Pron. *an-gou-man*. — Path. Obstruction de la cavité d'un organe par le séjour des matières qui s'y amassent en trop grande quantité.

— Fig. Prévention excessive en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *On ne saurait le faire revenir de son* ENGOUEMENT. (Acad.) *Toutes les fois que je vois de l'*ENGOUEMENT *dans une femme ou même dans un homme, je commence à me défier de sa sensibilité.* (Chamfort.) *En peu de jours il réussit à exciter dans la ville un* ENGOUEMENT *général.* (G. Sand.) *Les formes variables des gouvernements passent avec les années, les circonstances, les* ENGOUEMENTS *et les découragements des peuples.* (Lamart.)

ENGOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*angere*, étouffer ; lat.) Pron. *an-gou-é*. — Il prend un tréma sur l'*i* de la termin à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous engouïons, vous engouïez*, etc. — Obstruer la cavité d'un organe en s'y accumulant en trop grande quantité.

— Embarrasser le gosier : *Ce canard avala un morceau trop gros qui l'*ENGOUA. (Acad.)

= **S'engouer**, v. pr. S'étouffer, s'embarrasser le passage du gosier, ou de quelque autre cavité : *A force de crier, il* S'ENGOUA. (Acad.)

Il ne mange pas, il dévore,
Et le fait tant avidement,
Qu'il *s'engoue* ordinairement. (Scarr.)

— Méd. S'embarrasser, s'obstruer : *L'intestin* S'EST ENGOUÉ.

— Fig. Concevoir une admiration, une prévention outrée en faveur d'une personne, d'une chose ; s'enthousiasmer : S'ENGOUER *de quelqu'un, de quelque chose. On singeait leurs manières, on* S'ENGOUAIT *même de leur costume.* (Am. Thierry.) *Bossuet* S'ENGOUA *pour toute sa vie du poëte latin Horace.* (Lam.)

— Absol. *Le Français* S'ENGOUE ; *mais il n'est ni fantasque, ni intolérant, ni enthousiaste.* (Raynal.) *Le penchant à* S'ENGOUER *est un signe de jeunesse.* (Jouffroy.)

ENGOUFFRÉ, ÉE, part. pass. d'Engouffrer : *Il voulut surprendre l'armée autrichienne* ENGOUFFRÉE *dans la forêt.* (Thiers.)

Des autans *engouffrés* le triste sifflement. (Lam.)

ENGOUFFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gouffre.*) Pron. *an-gou-fré*. — Faire tomber, faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme, etc. : *La mer* ENGOUFFRE *nos vaisseaux.*

Son ombre plane encor sur tant d'hommes sublimes
Qu'Aboukir *engouffra* dans de sanglants abîmes. (Barth.)

— Fig. et fam. Faire disparaître dans un gouffre : *Il* ENGOUFFRAIT *toutes les viandes de la table.*

— **S'engouffrer**, v. pron. se perdre dans un gouffre, dans un abîme, etc. : *Une montagne d'eau d'une effroyable grandeur* S'ENGOUFFRA *entre l'île et la côte.* (B. de St-Pierre.) *Le Rhône* S'ENGOUFFRE *au lieu dit la Porte du Rhône, et reparaît un quart de lieu plus loin.* (Acad.) *Tantôt ils coulent bas, tantôt ils abordent un autre navire avec lequel ils* S'ENGOUFFRENT *de compagnie.* (Ph. Chasles.)

— Il se dit des tourbillons de vent qui s'engagent avec violence dans quelque lieu étroit, resserré : *Le vent* S'ENGOUFFRAIT *dans la cheminée.* (Acad.)

— Fig. S'anéantir, se perdre : *Que de fortunes viennent* S'ENGOUFFRER *dans les jeux de bourse !*

ENGOUJURE, n. f. Pron. *an-gou-jur*. — Mar. Sorte de rainure pratiquée en travers, dans les caisses des mâts de hune et de perroquet, pour recevoir le bragnet. ‖ V. GOUJURE.

ENGOULANT, part. prés. du v. Engouler.

ENGOULANT, ANTE, adj. Pron. *an-gou-lan, lantt*. — Blas. Il se dit de l'animal qui est représenté engloutissant dans sa gueule une pièce des armoiries : *guivre* ENGOULANTE.

ENGOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Engouler.

— Blas. Il se dit des pièces dont les extrémités entrent dans les gueules d'animaux.

— Anc. Il se disait d'un vêtement dans lequel on passait la tête : *Chape* ENGOULÉE. *Manteau* ENGOULÉ.

ENGOULEMENT, n. m. Anc. Embouchure d'une rivière ou d'un fossé.

ENGOULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gula*, gueule ; lat.) Pron. *an-gou-lé*. — Pop. Prendre tout d'un coup avec la gueule : *Ce chien* ENGOULE *tout ce qu'on lui jette.* (Acad.)

ENGOULEVENT, n. m. (*engouler.*) Pron. *an-goul-van*. — Zool. Oiseau nocturne de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles ; il est remarquable par son bec très-large et très-plat à sa base et excessivement fendu ; il est essentiellement insectivore. L'espèce commune est connue sous le nom de *Crapaud volant.*

ENGOURDI, IE, part. pass. du v. Engourdir. Il s'emploie adj. : *Avoir la jambe* ENGOURDIE. *Montfort porta à Cressy sur son gantelet un coup si violent et si rude que l'épée du barbare tomba de sa main* ENGOURDIE. (Viennet.) *Se tapissant dans un coin de la fosse, il resta immobile et comme* ENGOURDI *par la peur.* (S.-M. Gir.)

— Fig. *Un esprit engourdi*, pesant, trop peu actif.

— Mor. *Ame* ENGOURDIE, *cœur* ENGOURDI.

— Mar. Il se dit d'un navire qui paraît immobile au milieu d'une grosse mer.

ENGOURDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*gurdus*, stupide, lent ; bas. lat., ou *gordo*, homme gros et gras ; esp.) Pron. *an-gour-dir*. — Priver de mouve-

ment, de sensibilité quelque partie du corps : *Le froid* ENGOURDIT *les mains. La torpille* ENGOURDIT *la main de celui qui la touche.* (Acad.)

— Absol. *Le sommeil* ENGOURDIT. (Acad.)

— Fig. *L'oisiveté* ENGOURDIT *l'esprit.* (Acad.) *La misère reveille enfin nos génies, que le plaisir* AVAIT ENGOURDIS. (Lesage.)

= **S'engourdir,** v. pron. : *L'écureuil ne s'*ENGOURDIT *pas, comme le loir, pendant l'hiver.* (Buff.) *La marmotte est sujette, plus qu'un autre animal, à s'*ENGOURDIR *par le froid.* (Id.) *Les mains s'*ENGOURDISSENT *par le froid. L'esprit s'*ENGOURDIT *par l'oisiveté.* (Acad.) *L'absence de la religion fait les ténèbres de la nuit, l'*ENGOURDISSEMENT *du sommeil ou la mort.* (Dupanl.)

ENGOURDISSEMENT, n. m. (*engourdir.*) Pron. *an-gour-diss-man.* — État de quelque partie du corps qui est engourdie : *L'*ENGOURDISSEMENT *par le froid provoque un certain degré d'insensibilité.* (L. Figuier) *Les blaireaux dorment la nuit entière et les trois quarts du jour, sans cependant être sujets à l'*ENGOURDISSEMENT, *pendant l'hiver, comme les marmottes et les loirs.* (Buff.)

— Fig. *L'engourdissement de l'esprit, l'engourdissement de l'âme. Tirer quelqu'un de son* ENGOURDISSEMENT. (Acad.)

ENGRAIN, n. f. Techn. Biseau pratiqué à la face inférieure d'une meule tournante, destiné à engager sous la meule les matières qui doivent être broyées.

ENGRAIS, n. m. (*gras.*) Pron. *an-grè.* — Herbages où l'on met engraisser les bestiaux : *Mettre des bœufs à l'*ENGRAIS. *Voilà de bons* ENGRAIS.

— Pâture qu'on donne aux volailles pour les engraisser.

— Par extens. Fumiers avec lesquels on amende les terres : *Le fermier doit laisser les* ENGRAIS *à la fin de son bail.*

ENGRAISSAGE, n. m. Écon. rur. Action d'engraisser des bestiaux. || Plus souv. *Engraissement.*

ENGRAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Engraisser : *Animaux* ENGRAISSÉS. *Chapons* ENGRAISSÉS *avec des noix.*

— Fig. *Un champ* ENGRAISSÉ *du sang de plusieurs milliers d'hommes.*

.. Le sol, *engraissé* de leurs restes fumants,
Cachera sous des fleurs leurs pâles ossements ! (Lamart.)
Un commis *engraissé* des malheurs de la France. (Boil.)

ENGRAISSEMENT, n. m. Pron. *an-grèss-man.* — Action d'engraisser, de rendre gras : *S'occuper de l'*ENGRAISSEMENT *des bestiaux.*

— Tendance à devenir gras. || Peu usité.

— Constr. Manière d'établir une charpente. On dit d'un assemblage qu'il est fait *par engraissement*, quand les pièces qui le composent ne pénètrent l'une dans l'autre que par force, et de manière à ne laisser aucun vide.

ENGRAISSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*graisse.*) Pron. *an-grè-cé.* — Rendre gras, en parl. des bestiaux et des volailles : ENGRAISSER *des poulets, des cochons. Sa femme s'occupe à* ENGRAISSER *les porcs.* (Ph. Chasles.)

— Prov. *L'œil du maître engraisse le cheval,* quand le maître va voir souvent ses chevaux, les valets en prennent plus de soin. Fig., quand on surveille soi-même ses affaires, elles en vont mieux.

— En parl. des terres, Amender, fertiliser, améliorer : ENGRAISSER *des terres avec du fumier, avec de la marne.* (Acad.) *Le bœuf améliore le fonds sur lequel il vit, et* ENGRAISSE *son pâturage.* (Buff.)

... Combien de feuillages flétris
Ont engraissé le sol formé de leurs débris. (Lamart.)

— Anc. Souiller de graisse, rendre crasseux : ENGRAISSER *ses habits.* || Mieux, *Graisser.*

— V. intr. Devenir gras, prendre de l'embonpoint : *Il* ENGRAISSE *à vue d'œil. Cette personne a beaucoup* ENGRAISSÉ *depuis un an. On a beau prendre soin de bien nourrir ce cheval, il n'*ENGRAISSE *point.* (Acad.)

— Prov. *Il engraisse de mal avoir,* se dit d'un homme qui se porte bien, quoiqu'il soit accablé de travail, ou de misère, ou de malheurs.

— *Il engraisse de malédictions,* tout lui prospère, tout lui réussit malgré les imprécations qui s'élèvent contre lui.

— Technol. Grossir la base de certaines pièces de poterie en y ajoutant des saillies, afin que la pièce puisse sortir du moule.

= **S'engraisser,** v. pr. Devenir gras : *Avec le temps ce cheval s'*ENGRAISSERA. (Acad.)

Le porc à *s'engraisser* coûtera peu de son. (La F.)

— Fig. S'enrichir, devenir opulent : S'ENGRAISSER *des misères publiques.* S'ENGRAISSER *du sang de la veuve et de l'orphelin.* (Acad.)

Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux. (Boil.)

— Fig. *S'engraisser dans une affaire,* y faire un gain considérable, un grand profit.

— En parl. des liqueurs, du vin, S'épaissir, prendre la consistance de l'huile : *Ce vin s'est* ENGRAISSÉ, *il ne vaut plus rien.* (Acad.)

ENGRANGEMENT, n. m. Pron. *an-granj-man.* — Agric. Action de serrer les blés dans la grange.

ENGRANGER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*grange.*) Pron. *an-gran-jé.* — Il prend un *e* muet euphon. après le rad. *engrang*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous engrangeons, il engrangea*, etc. — Serrer des gerbes ou des grains dans une grange : *Il faut profiter du beau temps pour* ENGRANGER. *Il aura bientôt achevé d'*ENGRANGER *sa moisson.* (Acad.)

ENGRAULE, n. m. Pron. *an-grôl.* Zool. Genre de poissons. *L'anchois est un* ENGRAULE.

ENGRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Engraver : *Une Vestale mit à flot un vaisseau* ENGRAVÉ *en le tirant avec sa ceinture.* (Voltaire.)

— Gravé : *Vous y verrez votre nom* ENGRAVÉ. (Marot.)

ENGRAVÉE, n. f. Pron. *an-gra-vé.* — Art vétér. Maladie du pied des bœufs qui résulte de la compression exercée sur la corne de leurs pieds, par les pierres sur lesquelles ils marchent, ou par l'introduction de graviers entre leurs ongles.

ENGRAVEMENT, n. m. Pron. *an-grav-man.* — État d'un bateau, d'un train de bois engravé : *L'*ENGRAVEMENT *dura deux heures.* (Acad.)

ENGRAVER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*gravier.*) Pron. *an-gra-vé.* — Engager une embarcation dans le sable, la vase : *Ce batelier maladroit* ENGRAVA *son bateau. Prenez garde de nous* ENGRAVER. (Acad.)

— Absol. *La chaloupe* ENGRAVA. *Nous* ENGRAVÂMES *à l'entrée du port.* (Acad.)

— Mar. *Engraver des futailles,* les enfoncer dans le lest qui est à fond de cale.

= **S'engraver,** v. pron. *Notre bateau s'est* ENGRAVÉ. *Un train de bois qui vient à s'*ENGRAVER. (Acad.) *Au milieu des plaines où le vent a roulé et dispersé les dernières traces de la neige, un traîneau s'*ENGRAVE *sur la grande route, comme, au reflux, une barque dans le sable* (L. Viardot.)

ENGRÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Engrêler : *Dentelle* ENGRÊLÉE.

— Blas. Il se dit de certaines pièces honorables de l'écu, quand elles sont dentelées tout autour : *Il porte d'or, à la croix* ENGRÊLÉE *de gueules. Il porte de sable, au chevron* ENGRÊLÉ *d'argent.* (Acad.)

ENGRÊLER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*gracilis,* mince, délié; lat.) Pron. *angrè-lé.* — Technol. Mettre une engrêlure à une dentelle.

ENGRÊLURE, n. f. Pron. *an-grè-lur.* — Anc. Grèle.

— Techn. Sorte de petit point très-étroit que l'on met à une dentelle : *Il faut remettre une* ENGRÊLURE *à cette dentelle.* (Acad.)

— Blas. Bordure engrêlée, qui n'a de largeur que le quart de la bordure ordinaire.

ENGRENAGE, n. m. (*crena,* cran; lat.) Pron. *an-gre-naj.* — Mécan. Disposition de roues qui s'engrènent.

— Mar. Arrimage d'une barrique, d'un boucaud, etc., dans un vide qu'offrent les antennes d'un plan de la cale.

ENGRENANT, part. prés. du v. Engrener.

ENGRENANT, ANTE, adj. Pron. *an-gre-nan, nant.* — Qui engrène.

ENGRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Engrener.

— Adj. Nourri de grain de paille : *Quand les jeunes poulains sont une fois* ENGRENÉS, *ils sont moins dociles et plus difficiles à dresser.* (Buff.)

— Mécan. Qui entre dans les dents d'une machine : *Roue bien mal* ENGRENÉE.

ENGRENER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*granum,* grain ; lat.) Pron *an-gre-né.* — Il change l'*e* muet du rad. *engren* en *è* ouvert, quand la termin. commence par un *e* muet : *j'engrène, il engrène*, etc. — Mettre du grain dans la trémie du moulin : ENGRENER *la trémie,* (Acad.)

— Absol. *Le meunier ne l'a pas voulu laisser* ENGRENER. (Acad.)

— Fig. Commencer d'une certaine façon : *Puisqu'il a* ENGRENÉ, *c'est à lui à moudre.*

— Prov. *Qui bien engrène bien finit,* celui qui débute bien dans une affaire, finit heureusement.

— Engraisser des bestiaux, de la volaille, en leur donnant du grain : *Il faut* ENGRENER *vos chevaux si vous voulez en tirer du service.* ENGRENER *de la volaille.* (Acad.)

ENGRENER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*crena,* cran ; lat.) Pron. *an-gre-né.* — Mécan. Il se dit d'une roue dentelée qui en entrant dans une autre la fait mouvoir.

— V. tr. actif. Mar. *Engrener une pompe,* y jeter de l'eau avant de la faire jouer.

— Mar. Armer en engrenage : ENGRENER *des futailles.*

— Comm. Charger des marchandises sur un bateau qui n'est pas encore en état de partir : *Les marchandises que l'on* ENGRÈNE *d'avance payent moins pour le transport.*

— Techn. Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces disposées l'une sur l'autre.

= **S'engrener,** v. pron. *Cette roue s'*ENGRÈNE *sur celle-là.*

— Fig. *Les roues de la machine de ce monde s'*ENGRÈNENT *de façon à ne pas me laisser l'espérance de vous voir.* (Volt.)

ENGRENURE, n. f. Pron. *an-gre-nur.* — Mécan. Position respective de deux roues qui s'engrènent : *L'*ENGRENURE *de ces roues est bien faite.* (Acad.)

— Anat. Articulation de deux os qui s'engrènent l'un dans l'autre.

ENGRI, n. m. Zool. Espèce de léopard, originaire du Congo.

ENGROIS n. m. Pron. *an-groa.* Techn. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier.

ENGROSSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*gros.*) Pron. *an-grôsé.* — Rendre une femme enceinte ou grosse : *Il l'a* ENGROSSÉE, *et ne veut pas l'épouser.*

— V. intr. Être enceinte.

ENGROSSEUR, n. m. Pop. Celui qui a rendu enceinte une femme ou une fille.

ENGRUMELER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*grumeau.*) Pron. *an-grum-lé.* — Il double la consonne finale *l* du rad. *engrumel* quand la termin. commence par un *e* muet : *j'engrumelle, il engrumellera*, etc. Mettre en grumeaux.

= **S'engrumeler,** v. pr. Se mettre en grumeaux : *Ce lait commence à s'*ENGRUMELER. *Lorsque le sang vient à s'*ENGRUMELER, *s'*ENGRUMELLE. (Ac.)

— Avec ellipse de *se* : *Cela fait* ENGRUMELER *le sang.* (Acad.)

ENGUENILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Engueniller.

Tout le phébus qu'on reproche à Brébeuf,
Enguenillé des rimes du Pont-Neuf. (J.-B. Rouss.)

ENGUEUSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*gueux.*) Pop. Tromper, séduire par de belles paroles.

* **ENGUICHURE,** n. f. Pron. *an-ghi-chur.* — Vénér. Embouchure du cor de chasse : ENGUICHURE *de la trompe.*

— Cordons attachés par trois anneaux au cor de chasse, et servant à porter cet instrument.

ENHARDIE, IE, part. pass. du v. Enhardir : *Homme* ENHARDI. *Troupes* ENHARDIES *par le succès. La prose si* ENHARDIE *par M. de Chateaubriand.* (Villem.)

ENHARDIR, v. tr. ou act. 2^e conj. Pron. *an-ardir.* — *H* est aspirée. — Donner de la hardiesse, encourager : *Ce bon succès l'a* ENHARDI. ENHARDIR *quelqu'un à faire une chose.* (Acad.)

Jamais je n'*enhardis* son timide embarras. (C. Del.)

S'enhardir, v. pron. *La flotte détruite, le divan s'*ENHARDIT *à déclarer la guerre à la France. Le gamin s'*ENHARDIT *vite.* (Mich.) *Je me* SUIS ENHARDI *à faire telle demande. Il s'*EST ENHARDI *à parler en public.* (Acad.) *Chaque jour la chambre et la cité s'*ENHARDISSAIENT *réciproquement.* (Guizot.)

ENHARMONIE, n. f. (ἐν, dans; ἁρμονία, liaison; gr.) Pron. *an-nar-mo-ni.* — Mus. Emploi du genre enharmonique.

ENHARMONIQUE, adj. des 2 g. (*harmonicus ;* lat.) Pron. *en-har-mo-nik.* — Mus. Qui procède par des intervalles moindres que le semi-ton : *Le genre* ENHARMONIQUE. (Acad.)

— *Intervalle enharmonique,* ou *comma,* celui qui n'est point marqué sur les instruments à touches ou à clavier.

ENHARMONIQUE, n. m. Pron. *an-nar-mo-nik.* — Le genre enharmonique; il résultait d'une division particulière du tétracorde, ses intervalles étaient plus petits que ceux du diatonique et du chromatique.

— Progression particulière de l'harmonie, qui consiste à passer, du bémol d'une note au dièze de la note immédiatement inférieure, et réciproquement. C'est par *l'enharmonique* que l'accord de septième diminuée appartient à quatre tonalités distinctes, et peut conduire de l'une à l'autre.

ENHARNACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Enharnacher.

— Fig. *Vous voilà bien* ENHARNACHÉ, *plaisamment*

ENHARNACHÉ, vêtu d'une manière extraordinaire.

ENHARNACHEMENT, n. m. (*harnais.*) Pron. *an-ar-na-ch-man.* — Action d'enharnacher. || Harnais.

ENHARNACHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*harnais.*) *H.* est aspirée. — Pron. *an-ar-na-ché.* — Harnacher un cheval, lui mettre le harnais.

— Habiller grotesquement : *Vous moquez-vous du monde, de vous être fait* ENHARNACHER *de la sorte, et avez-vous envie qu'on se raille partout de vous?* (Mol.)

ENHAYEUR, n. m. Pron. *an-è-ieur.* — Technol. Ouvrier qui pose les briques en haie.

ENHENDÉE, adj. f. Pron. *an-nandé.* — Blas. Il se dit d'une croix dont les branches sont terminées par deux crochets entre lesquels se trouve un fer de lance : *Croix* ENHENDÉE.

ENHERBER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*herbe.*) Pron. *an-nèr-bé* — Mettre en herbe : ENHERBER *un terrain.* (Ac.) || Peu usité.

— Anc. Mettre des bestiaux à l'herbe. || Empoisonner avec des sucs végétaux.

ENHUCHÉ, ÉE, adj. (*huche.*) Pron. *an-u-ché.* — Mar. Il se dit d'un bâtiment dont les œuvres mortes ont une élévation plus qu'ordinaire.

ENHYDRE, n. f. (ἐν, dans; ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *an-nidr.* — Sorte d'agate qui renferme des cavités en partie remplies d'eau.

— Zool. Genre de serpents.

ÉNIGMATIQUE, adj. des 2 g. (*énigme.*) Pron. *é-nigh-ma-tik.* — Qui renferme une énigme, qui tient de l'énigme : *Sens* ÉNIGMATIQUE; *paroles* ÉNIGMATIQUES. *Discours* ÉNIGMATIQUE. *Peinture* ÉNIGMATIQUE. (Acad.)

— Paléogr. Il se dit de la 3^e branche de l'écriture symbol. des anciens Égyptiens. C'est dans l'écriture *énigmatique* que le soleil est représenté par le corps d'un scarabée.

ÉNIGMATIQUEMENT, adv. (*énigh-ma-tik-man.*) — D'une manière énigmatique : *Il parle toujours* ÉNIGMATIQUEMENT. (Acad.)

ÉNIGMATISER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*énigme.*) Pron. *é-nighma-ti-zé.* — Néol. Parler énigmatiquement.

— V. trans. Rendre une chose obscure.

ÉNIGME, n. f. (αἴνιγμα; gr., m. sign.) Pron. *é-nigm.* — Définition, description d'une chose par les qualités qui lui conviennent, mais en termes métaphoriques et ambigus : *Faire une* ÉNIGME; *proposer une* ÉNIGME; *deviner une* ÉNIGME. *Œdipe devina l'*ÉNIGME *proposée par la Chimère. Les* ÉNIGMES *sont ordinairement en vers.* (Acad.) *J'aime terriblement les* ÉNIGMES. (Mol.)

Celui-ci, d'une *énigme* ayant trouvé le mot,
Se croit un grand génie, et souvent n'est qu'un sot.
(Boursault.)

— Petit poëme dans lequel on décrit une chose en termes métaphoriques et très-ambigus :

A la candeur qui brille en moi
Se joint le plus noir caractère;
Il n'est rien que je ne tolère,
Mais je suis méchant quand je boi. (Lamotte.)

— *Mot de l'énigme*, le mot qui l'explique; *le mot* de l'énigme précédente est Sucre.

— Par extens. Chose, discours qu'il est difficile de comprendre, à cause de l'obscurité qui l'enveloppe : *Ce que vous me dites est une* ÉNIGME *pour moi.* (Acad.) *Sa conduite est pour moi une* ÉNIGME. *Parler par* ÉNIGMES. (Acad.)

Je ne veux point offrir d'*énigmes* au lecteur. (Gilbert.)

— Fam. *Voilà le mot de l'énigme*, voilà l'explication de la chose qu'on ne comprenait pas.

— Fig. : *L'immortalité est le mot de l'*ÉNIGME *de la vie.* (Droz.) *La vie est une* ÉNIGME *dont la mort donne le mot.*

— Autrefois *Énigme* était masculin :

Mais le sang qu'enferment nos veines
N'a plus de routes incertaines,
Et cet *énigme* est *pénétré*. (Lamotte.)

ENIVRANT, part. prés. invar. du v. Enivrer.

ENIVRANT, ANTE, adj. (*enivrer.*) Qui enivre, qui est susceptible d'enivrer : *Vin* ENIVRANT, *boisson* ENIVRANTE. *Les propriétés* ENIVRANTES *et stupéfiantes du protoxyde d'azote étaient connues depuis le commencement de notre siècle.* (L. Figuier.)

— Fig. : *Louanges* ENIVRANTES; *flatteries* ENIVRANTES, etc. *Crains l'attrait spécieux du mensonge, et les vapeurs* ENIVRANTES *de l'orgueil.* (J. J. Rouss.)

ENIVRÉ, ÉE, part. pass. d'Enivrer : *Homme* ENIVRÉ. *Ours* ENIVRÉS *de raisins.* (Chateaubr.)

— Fig. : ENIVRÉ *de sa fortune, de sa grandeur*, etc. (Acad.) *Je dirai que j'ai voulu peindre un homme* ENIVRÉ *de sa passion, et non pas un homme raisonnable.* (Volt.) *Que vais-je voir maintenant dans ce même asile où tout respirait la volupté dont mon âme était* ENIVRÉE? (J. J. Rouss.)

Enivré de sa joie, il n'a qu'une pensée,
C'est de revoir ici sa noble fiancée. (C. Del.)

ENIVREMENT, n. m. (*enivrer.*) Pron. *an-nivr-man.* — État d'une personne qui est ivre.

— Fig. : *L'*ENIVREMENT *de l'amour, de la volupté*, etc. *Mettez-vous en garde contre l'*ENIVREMENT *des passions.* (Fén.) *Être dans l'*ENIVREMENT. (Ac.) *Dans les premiers* ENIVREMENTS *de cette paix qui leur avait tant coûté, les Romains commencèrent à admirer Eschyle, Euripide et Sophocle.* (J. Janin.) *Comme les Bohémiens, il se plaît sous l'abri d'une tente, il goûte les* ENIVREMENTS *de leur éternelle paresse.* (Mérim.)

ENIVRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*ivre.*) Pron. *an-ni-vré.* — Rendre ivre, troubler le cerveau; il se dit propr. des boissons : *Ce vin l'*A *complétement* ENIVRÉ. *Ils l'*ONT ENIVRÉ *avec des liqueurs fortes*, etc.

— Absol. *Le vin, la bière* ENIVRE. *Ne buvez pas jusqu'à vous* ENIVRER. *Les vapeurs d'un pressoir, certaines odeurs* ENIVRENT. *Le tabac* ENIVRE. (Acad.)

— Par extens. Causer un étourdissement semblable à celui qu'on éprouve dans l'ivresse : *Le sang* ENIVRE *l'homme et le rend insensé, quand il n'émeut plus sa pitié.* (Barante.)

A force de babil, elles m'ont *enivré*. (Boursault.)

— Fig. Ravir, transporter de plaisir, de bonheur : *La douce vapeur de l'espérance* ENIVRAIT *mon cœur.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Aveugler, étourdir, éblouir : *Les prospérités l'*ONT ENIVRÉ. *La louange* ENIVRE *les âmes faibles.* (Marm.) *Si un amour outré de la gloire* ENIVRE *les grands, tout leur souffle la désolation et la guerre.* (Mass.)

— Absol. *La volupté* ENIVRE, *la prospérité* ENIVRE. (Acad.)

= **S'enivrer**, v. pron. Se mettre dans l'ivresse, sens propre : *Les sauvages, sobres dans leur vie privée,* S'ENIVRENT *assemblés.* (Rayn.) *Aujourd'hui les jeunes patriciens* S'ENIVRAIENT *dans les tavernes avec ces misérables, le lendemain ils applaudissaient au coup adroit qui les étendait sur l'arène.* (Mérim.)

... Qui? moi! j'aurais le courage de vivre
Auprès d'un vieux marin qui chaque jour *s'enivre*,
Qui fume à chaque instant... (Coll. d'Harl.)

— Fig. : *C'était une génération nourrie par des déclamations sur la tolérance, par de larmoyantes idylles sur l'humanité, qui tout d'un coup* S'ENIVRAIT *du sang humain.* (De Broglie.)

Rends-lui compte du sang dont tu *t'es enivrée*. (Rac.)

— Prov. et fig. *S'enivrer de son vin*, s'entêter de ses propres idées.

— Fig. S'ENIVRER *d'orgueil,* S'ENIVRER *de délices.* S'ENIVRER *de la bonne opinion de soi-même.* (Acad.) *Elle* S'ENIVRE *de la lecture des romans, qui créent un amour imaginaire à l'amour ou à l'ambition des jeunes âmes.* (Lam.)

Nous nous *enivrions* d'amour et de silence. (E. Augier.)

ENJABLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *an-ja-blé.* — Techn. Mettre un fond à une futaille.

ENJALER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *an-ja-lé.* — Mar. Garnir une ancre de son jas.

ENJALOUSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*jaloux.*) Pron. *an-ja-lou-zé.* — Rendre jaloux : *Cet amant que vous* ENJALOUSEZ. (Scarr.)

= **S'enjalouser**, v. pron. Devenir jaloux; concevoir de la jalousie.

ENJAMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Enjamber. S'emploie adj. : *Mare* ENJAMBÉE. *Banc* ENJAMBÉ.

— Fam. *Être haut jambé*, se dit d'un homme qui a les jambes très-longues.

ENJAMBÉE, n. f. (forme fém. du part. pass. *enjambé.*) Pron. *an-jan-bé.* — Action d'enjamber.

— Pas qu'on fait pour enjamber : *Faire des* ENJAMBÉES. *Ce fossé n'a qu'une* ENJAMBÉE. *Il y a d'ici là trois* ENJAMBÉES. (Acad.) *Quand un démon aurait mis entre elle et lui les profondeurs de l'enfer, en ce moment il eût tout traversé d'une* ENJAMBÉE. (H. de Balz.) *Il fallait qu'il fit douze pas quand l'autre faisait une* ENJAMBÉE. (Volt.)

— Fig. : *Les prodigieux mouvements de Napoléon, qui a enjambé sur la carte de l'Europe des* ENJAMBÉES *si vastes et si hardies, ont suggéré l'idée de deux sciences : la tactique et la stratégie.* (Thiers.)

ENJAMBEMENT, n. m. (*enjamber.*) Pron. *an-janb-man.* — Rejet d'un vers à un autre d'un ou de plusieurs mots, qui font que le sens, au lieu de se terminer à la fin du premier vers, n'est complet que dans le second : *Faire un* ENJAMBEMENT. *L'*ENJAMBEMENT *est un défaut lorsqu'il ne produit pas une beauté.* (Acad.) *Tout* ENJAMBEMENT *lui est interdit, et il n'enfreint jamais la loi de la césure sans risquer de se compromettre.* (Campistr.) *L'*ENJAMBEMENT *est un mérite si commun dans les vers de La Fontaine, qu'il est à peine remarqué.* (La H.)

ENJAMBER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*jambe.*) Pron. *an-jan-bé.* — Porter la jambe en avant en embrassant un plus grand espace qu'à l'ordinaire, pour franchir quelque chose, quelque obstacle ou au delà : ENJAMBER *un ruisseau, un fossé*, etc. ENJAMBER *deux marches à la fois.*

— Intr. ENJAMBER *pour passer un ruisseau.*

— Absol. Marcher à grands pas : *On le voit toujours* ENJAMBER. *Voyez comme il* ENJAMBE! (Acad.)

— Intr. En parl. des choses, *Enjamber sur*, avancer, se prolonger sur... : *Cette poutre* ENJAMBE SUR *le mur du voisin.* (Acad.)

— Poét. Il se dit d'un vers où il y a enjambement :

Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus *enjamber*. (Boil.)

Les vers de Hardy sont rudes et durs, ils ENJAMBENT *sans cesse les uns sur les autres.* (St.-Marc Gir.)

— Fig. Usurper, empiéter : *Il* A ENJAMBÉ *sur l'héritage de son voisin. Il* A *beaucoup* ENJAMBÉ *sur moi, sur la commune.* (Acad.)

ENJARRETÉ, ÉE, adj. (*jarreté.*) Pron. *an-jar-té.* — Man. Qui a les pieds liés : *Cheval* ENJARRETÉ.

ENJAVELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*javelle.*) Pron. *an-jav-lé.* — Il double la finale du rad. *enjavel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'enjavelle, il enjavelle, ils enjavellent*, etc. — Agric. Mettre en javelle des moissons que l'on coupe : ENJAVELER *des blés.* ENJAVELER *des avoines.* (Acad.)

ENJEU, n. m. (*jeu.*) Pron. *an-jeu.* — Ce que l'on met au jeu au commencement d'une partie, et qui doit être le prix du gagnant : *Mettre son* ENJEU. *Il se saisit des* ENJEUX. (Volt.)

— Fig. Tout ce qu'on hasarde pour le succès d'une entreprise : *Dans cette chaude partie, tous les* ENJEUX *se valent.* (H. de Balz.)

— *Retirer son enjeu*, se retirer d'une entreprise, d'une affaire où l'on courait quelque risque.

ENJOINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. (*injungere*; lat., m. sign.) Pron. *an-joaindr.* — (*J'enjoins, tu enjoins, il enjoint, nous enjoignons, vous enjoignez, ils enjoignent; j'enjoignais, nous enjoignions; j'enjoignis, nous enjoignîmes; j'enjoindrai, nous enjoindrons; j'enjoindrais, nous enjoindrions; enjoins, enjoignons, enjoignez; que j'enjoigne, que nous enjoignions; que j'enjoignisse, que nous enjoignissions; enjoignant; enjoint, enjointe.*) Commander expressément, et avec autorité, à quelqu'un de faire une chose : *L'Église* ENJOINT *l'observation des fêtes.* ENJOINDRE *expressément quelque chose.* (Acad.)

— Suivi d'un inf. il veut la prép. *de* : *On* ENJOIGNIT *à tous les officiers* DE SE RENDRE *à leur poste.* (Acad.) *On lui* ENJOIGNIT DE CHANGER *d'habits.* (Chateaub.) *Il m'*ENJOIGNIT DE MONTER *à cheval à l'instant même avec ma troupe.* (Ph. Chasles.)

ENJOINT, OINTE, part. pass. du v. Enjoindre : *Il lui fut* ENJOINT *d'être plus circonspect à l'avenir.*

ENJOINTÉ, adj. m. Pron. *an-joain-té.* — Faucon. Il se dit d'un oiseau, en parl. de ses jambes : *Oiseau court* ENJOINTÉ.

ENJÔLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (anc. *enjoeler*, donner des joyaux.) Pron. *an-jô-lé.* — Fam. Attirer, abuser par des paroles flatteuses : ENJÔLER *une femme, une fille. Il m'*A *si bien* ENJÔLÉ *que j'ai fini par céder.* (Acad.) *Les caresses qu'ils vous font ne sont que pour vous* ENJÔLER. (Mol.)

— Il est familier.

ENJÔLEUR, EUSE, n. Pron. *an-jô-leur, leuz.* — Celui, celle qui enjôle par ses manières, par ses paroles flatteuses : *Vous autres courtisans, vous êtes des* ENJÔLEURS. (Mol.)

ENJOLIVEMENT, n. m. (*enjoliver.*) Pron. *an-jo-liv-man.* — Ajustement, ornement qui rend une chose plus jolie : *C'est un* ENJOLIVEMENT. *Ajouter des* ENJOLIVEMENTS. *Il a fait bien des* ENJOLIVEMENTS *à sa maison.* (Acad.)

ENJOLIVER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*joli.*) Pron. *an-jo-li-vé.* — Ajouter des enjolivements, rendre quelque chose plus joli : *On* A *fort* ENJOLIVÉ *cet ouvrage. Cette garniture* ENJOLIVE *bien votre robe.* (Acad.)

Marmontel *enjolive* un roman poétique. (Gilbert.)

ENJOLIVEUR, n. m. Pron. *an-jo-li-veur.* — Fam. Celui qui aime à enjoliver : *C'est un* ENJOLIVEUR *sans goût.* (Acad.)

— Techn. Ouvrier qui confectionne des enjolivures.

ENJOLIVURE, n. f. Pron. *an-jo-li-vur.* — Enjo-

livement fait à de petits ouvrages : *Cet étui-là est trop uni, il y faut mettre quelques* ENJOLIVURES. (Acad.)

ENJOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Enjouer. Qui a de l'enjouement : *Personne* ENJOUÉE. *La sagesse n'a point honte de paraître* ENJOUÉE *quand il le faut.* (Fén.)

. . . . J'aimais cette humeur *enjouée*
Qui ne la quittait pas de toute la journée. (Coll. d'Harl.)

— Par extens. Il se dit de la conversation, du style, des ouvrages d'esprit : *Conversation* ENJOUÉE. *Esprit* ENJOUÉ. *Cette lettre est fort* ENJOUÉE. *Il est bien difficile de plaire à des gens qui par métier doivent ne jamais trouver les choses gaies assez sérieuses, ni les graves assez* ENJOUÉES. (Beaumarchais.) *Le repas fut court mais* ENJOUÉ. (G. Sand.)

ENJOUEMENT, n. m. (*enjouer.*) Pron. *an-jou-man.* — Gaieté douce, badinage léger : *Cette personne a beaucoup d'*ENJOUEMENT. *Il y a de l'*ENJOUEMENT *dans cette pièce. L'*ENJOUEMENT *ne sied pas à tous les âges, ni à tous les caractères.* (Acad.)

Un aimable *enjoûment*, une douce langueur
Mêlés également, font sa charmante humeur.
(Mad. Desh.)

. . . . La comédie
N'a plus ce ton gaillard, cette allure hardie,
Ce franc-parler, cet *enjoûment*
Qui la rendait si dégourdie. (C. Del.)

ENJOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jouer.*) Pron. *an-jou-é.* — Mettre de l'enjouement, rendre gai : *La Fontaine* ENJOUE *sa narration et occupe agréablement le lecteur.* (Boil.)

ENJUPONNER (S'), v. pr. 1re conj. (*jupon.*) Néol. S'attacher à une femme; s'en embarrasser : *Une vieille moustache comme moi,* S'ENJUPONNER, *s'acoquiner à une femme.* (H. de Balz.)

ENKYSTÉ, ÉE, adj. (*en*, dans, et *kyste.*) Pron. *an-kiss-té.* — Méd. Il se dit d'une matière, d'un corps étranger qui se trouve enfermé dans la membrane appelée *kyste* : *Tumeur* ENKYSTÉE. (Acad.) *La tumeur que l'on sentait dans l'hypogastre était une hydropisie* ENKYSTÉE *de l'ovaire.* (Dupuytren.)

ENKYSTEMENT, n. m. Méd. État d'une tumeur enkystée.

ENKYSTER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *an-kiss-té.* — Méd. S'envelopper, se garnir d'un kyste.

ENLAÇANT, part. prés. du v. Enlacer : *Il s'y joint des lianes de divers feuillages qui,* S'ENLAÇANT *d'un arbre à l'autre, forment ici des arcades de fleurs, là de longues courtines de verdure.* (B. de St-P.)

ENLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Enlacer : *Branches d'arbres* ENLACÉES. *Bras* ENLACÉS.

Deux pâles boutons. . . . . .
Sur un même rameau confondant leur parfum,
L'un à l'autre *enlacés*, semblaient n'en former qu'un.
(C. Del.)

ENLACEMENT, n. m. (*enlacer.*) Pron. *an-lass-man.* — Action d'enlacer; état de ce qui est enlacé.

ENLACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lacs.*) Pron. *an-la-cè.* — Le *c* du rad. *enlac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous enlaçons, il enlaça*, etc. — Mêler, passer l'un dans l'autre des lacets, des cordons, des branches, etc. : ENLACER *des rubans, des branches d'arbres. Elles* ENLAÇAIENT *leurs bras en dansant.* (Ac.)

Cent serpents sur son casque *enlacent* leurs replis.
(Del.)

— *Enlacer des papiers*, les attacher ensemble avec un même lacet. Même sens : ENLACER *des registres, des livres.*

— Fig. Étreindre, serrer : ENLACER *quelqu'un dans ses bras. Le reptile les* ENLAÇA *de ses replis.* (Acad.) *Des traîtres m'*ENLAÇAIENT *en silence des rets forgés au fond des enfers.* (J. J. R.)

= **S'enlacer**, v. pron. Se mêler, s'étreindre : *Les lianes* S'ENLACENT *dans les forêts vierges. Deux serpents qui* S'ENLACENT. (Acad.)

Pour toi sous tes baisers la pomme d'or rayonne,
Et le raisin pour toi *s'enlace* au fruit vermeil
Dont Grenade t'invite à cueillir la couronne. (C. Del.)

ENLAÇURE, n. f. Techn. V. ENLASSURE.

ENLAIDI, IE, part. pass. du v. Enlaidir : *Comme elle est* ENLAIDIE !

ENLAIDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*laid.*) Pron. *an-lè-dir.* — Rendre laid, laide : *La petite vérole l'*A *extrêmement* ENLAIDIE. (Acad.)

— Par analog. Défigurer : *Les Turcs n'ont fait qu'*ENLAIDIR *les édifices grecs et les édifices arabes, en les couronnant de dômes massifs et des pavillons chinois.* (Chateaub.)

Elle (*Thalie*) fuit la gaîté qui doit suivre ses pas,
Et d'un masque tragique *enlaidit* ses appas. (Gilbert.)

— V. intr. *La colère* ENLAIDIT. *Cette personne* ENLAIDIT *tous les jours.* (Acad.)

ENLAIDISSEMENT, n. m. Pron. *an-lè-diss-man.* — Anc. Honte, déshonneur, affront.

— Action d'enlaidir; résultat de cette action.

ENLARME, n. f. (*larme.*) Pron. *an-larm.* — Pêch. Petites branches de troëne que les pêcheurs plient en rond et disposent le long du verveux, en les passant à travers les mailles.

— Grande maille qu'on ajoute à celles du filet des oiseleurs.

ENLARMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-lar-mé.* — Pêch. Border un filet d'une espèce de lisière formée de grandes mailles.

ENLARMURE, n. f. — Pêch. Bordure d'un filet.

ENLASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Percer un trou à travers les tenons et les mortaises, pour les cheviller.

ENLASSURE, n. f. Techn. Trou percé avec le laceret dans les mortaises et les tenons pour les cheviller.

ENLEVAGE, n. m. (*enlever.*) Pron. *anl-vaj.* — Techn. Manière d'imprimer sur toile en enlevant la couleur avec le chlore, dans les endroits où le cylindre s'applique : *Nous avons beaucoup perfectionné l'apprêt appelé* ENLEVAGE. (Ch. Dupin.)

ENLEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Enlever : *Ces matériaux ont été* ENLEVÉS.

— Ravi, pris : *Dépouilles* ENLEVÉES *à l'ennemi.*

Qu'il poursuive, s'il veut son épouse *enlevée.* (Rac.)

Les plus gros vaisseaux turcs étaient souvent ENLEVÉS *à l'abordage avant d'avoir pu faire usage de leur artillerie.* (Mérimée.)

— B.-arts. Il se dit en parl. d'un dessin large, facilement fait, hardi : *C'est un dessin* ENLEVÉ.

ENLÈVEMENT, n. m. (*enlever.*) Pron. *an-lèv-man.* — Action d'enlever, d'emporter quelque chose d'un lieu : *L'*ENLÈVEMENT *des matériaux qui encombrent la voie publique. Procéder à l'*ENLÈVEMENT *d'un corps, d'un cadavre*, etc. (Acad.)

— Action d'enlever, de faire disparaître en masse des marchandises, des denrées : *Il se fit un* ENLÈVEMENT *de grains qui amena la disette.* (Acad.)

— Rapt, ravissement, en parl. d'une femme : *L'*ENLÈVEMENT *d'une jeune fille.* (Acad.) *Le sarcophage de Charlemage est un magnifique cercueil romain sur la face antérieure duquel est sculpté du ciseau le plus magistral l'*ENLÈVEMENT *de Proserpine.* (V. Hugo.) *Un petit mauvais sujet qui s'est rendu coupable d'un* ENLÈVEMENT ! (Picard.)

— Art mil. Prise : *L'*ENLÈVEMENT *d'un bastion, d'un ouvrage avancé.* (Acad.) *Je ne pris aucune part à cette guerre de rues et à l'*ENLÈVEMENT *des barricades.* (Ph. Chasles.)

— B.-arts. Opération qui consiste à détacher une peinture d'un panneau vermoulu pour la reporter sur une toile neuve : *On cite comme un prodige de patience l'*ENLÈVEMENT *et la restauration du tableau de Raphaël, dit* la Vierge del Poligno.

ENLEVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*levare*, lever; lat.) Pron. *anl-vé.* — Il change l'*e* muet final du rad. *enlev* en *è* ouvert, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'enlève, j'enlèverai.* — Lever en haut : *On* ENLÈVE *les plus grosses pierres avec une grue.* ENLEVER *ce qui couvre quelque chose. Ce plateau de la balance* ENLÈVE *l'autre.* (Acad.)

— Lever en haut avec rapidité, avec violence : *Un coup de vent* A ENLEVÉ *le toit de cette maison. Il vint un tourbillon qui l'*ENLEVA. (Acad.)

— Ravir, emmener, emporter par force : *Il fit* ENLEVER *cet homme en vertu d'un décret de prise de corps.* (Acad.) *Cette crue subite* A ENLEVÉ *tous les ponts. Un des principaux habitants avait une femme fort belle; son voisin en devint amoureux et l'*ENLEVA. (Montesq.) *Il paria qu'il* ENLÈVERAIT *ma fiancée et tromperait ma sœur.* (Ph. Chasl.) *Sera-t-il bien probable que Romulus aura été forcé d'*ENLEVER *des Sabines pour avoir des femmes ?* (Volt.)

— Fig. : *L'intrigue et la flatterie* ONT ENLEVÉ *les récompenses dues au talent et au mérite.* (La Harpe.)

— En b. part, Ravir, arracher : *Il* ENLEVA *trois drapeaux à l'ennemi.* (Fléch.)

— Guerr. *Enlever une porte, une place, une province*, etc., s'en emparer, s'en rendre maître en peu de temps : *En une seule campagne il* ENLEVA *les meilleures places des ennemis.* (Acad.) *Enlever un quartier, enlever un régiment*, surprendre et forcer des troupes dans leur quartier.

— Fig. *Enlever les suffrages*, obtenir un succès brillant; exciter l'enthousiasme : *Cette pièce, cet acteur* A ENLEVÉ LES SUFFRAGES. (Acad.)

— Fig. Transporter d'admiration, ravir, charmer : *Cet orateur* ENLÈVE *son auditoire.* (Acad.) *Le charme de ses paroles douces et fortes* ENLEVAIT *tous les cœurs.* (Fén.) *Je dansai aussitôt une sarabande pour le contenter, ce que je fis d'une manière qui l'*ENLEVA. (Lesage.)

— Faire quelque chose rapidement : ENLEVEZ-*moi cette affaire.*

— Emporter, retirer, ôter quelque chose d'un lieu, d'un endroit : ENLEVEZ *cela de dessus la table.* (Acad.) *Il faudra faire* ENLEVER *ces matériaux.*

— Part. *Enlever un corps*, prendre un corps mort pour le porter en terre.

— S'emparer légalement du cadavre d'un homme tué, noyé, etc. : *La justice* ENLEVA *le corps.* (Acad.)

— Comm. *Enlever des marchandises*, accaparer, acheter sur le marché le plus de marchandises possible, de sorte qu'il devient très-difficile aux autres acheteurs de s'en procurer : *Ces marchands* ONT ENLEVÉ *tous les grains de la halle.*

— Particul. Faire mourir, causer la mort : *La peste* A ENLEVÉ *des milliers de victimes. La mort* A ENLEVÉ *ce jeune homme à la fleur de l'âge.* (Acad.)

Je ne puis m'élancer pour écarter le glaive,
Pour m'offrir à sa place au fer qui me l'*enlève.* (C. Del.)

— Séparer, détacher quelqu'un : *Ninon la superbe* AVAIT ENLEVÉ *à madame de Sévigné son mari, son fils et son petit-fils.* (J. Janin.)

— Séparer, détacher une chose de celle sur laquelle elle est appliquée, à laquelle elle est adhérente : ENLEVER *la croûte d'un pâté.* ENLEVER *l'écorce d'un arbre, d'une branche.* (Acad.)

— Ôter, faire disparaître : *Ce savon* ENLÈVE *les taches.* (Acad.)

— Fig. *D'un souffle tu* AS ENLEVÉ *tout ce qu'il y avait en moi de beau et d'honnête.* (A. Karr.)

— Fam. *Enlever le gosier, le palais*, emporter le palais, causer de violentes cuissons dans le gosier, en parl. d'une sauce, d'un mets : *C'était une espèce de bœuf à la mode qui* ENLEVAIT *le gosier.* (Ph. Chasles.)

— Techn. Faire le fond d'un chaudron avec le marteau. || Redresser un chaudron bossué.

— Vén. *Enlever la meute*, entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu le cerf et où l'on retrouve la voie.

= **S'enlever**, v. pron. *Le ballon* S'ENLEVA *dans les airs.* (Acad.)

Par un bon vent son cerf-volant *s'enlève.* (Del.)

— Se détacher : *L'écorce de cet arbre commence à* S'ENLEVER. (Acad.)

— En parl. des marchandises, Se vendre facilement, en grande quantité : *Cette marchandise* S'ENLÈVE *bien, rapidement*, etc.

ENLEVEUR, n. m. (*enlever.*) Pron. *anl-veur.* — Celui qui enlève : *Les* ENLEVEURS *d'enfants l'ont emporté.* (E. Souv.) *Voici les* ENLEVEURS *que nous avons arrêtés.* (Brueys.)

— Celui qui enlève une femme : *Singulier enlèvement, où l'*ENLEVEUR *était en prison.* (Mirab.)

— Anc. *Enleveurs de quartiers*, partisans qui surprenaient dans leurs quartiers les troupes ennemies : *Dieu vous garde de tous* ENLEVEURS *de quartiers.* (Volt.)

ENLEVURE, n. f. (*enlever.*) Pron. *anl-vur.* — Path. Petite vessie, bube qui vient sur la peau; on dit mieux aujourd'hui dans ce sens : *Élevure.*

— Techn. Partie d'acier séparée de la masse à laquelle elle tenait.

— Retaille des peaux dont on fait les gants.

— Saillie produite par de gros écrus dans une broderie.

ENLIASSÉ, ÉE, part. pass. d'Enliasser : *Je l'ai chez moi cette gazette,* ENLIASSÉE *avec d'autres pièces.* (Beaum.)

ENLIASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*liasse.*) Néol. Mettre en liasses.

ENLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lier.*) Pron. *an-lié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous enliions, vous enliiez*, etc. — Maçon. Engager des pierres l'une dans l'autre dans une construction.

ENLIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Enligner : *Des pierres, des poutres bien* ENLIGNÉES.

— Techn. anc. Il se disait de la manière dont les lignes d'un livre étaient disposées : *Voilà un ouvrage bien* ENLIGNÉ, *mal* ENLIGNÉ.

ENLIGNEMENT, n. m. Pron. *an-li-gn-man.* — Techn. État de ce qui est enligné.

ENLIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ligne.*) Pron. *an-li-gnié.* — Archit. Placer sur une même ligne : ENLIGNER *des poutres.*

— Technol. Donner à une pièce de bois la même forme qu'à une autre.

— Anc. Disposer en typographie les lignes d'une certaine manière.

ENLISSERONNER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*lisse.*) Pron. *an-lisse-ro-né.* — Techn. Tendre les lisses sur les lisserons.

ENLIZER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-li-zé.* — S'affaisser sous le poids d'un corps lourd, et s'engloutir : *Le sable* ENLIZE.

= **S'enlizer**, v. pron. S'enfoncer dans les sables mouvants.

ENLUMINÉ, ÉE, v. part. pass. du v. Enluminer : *Avoir le teint* ENLUMINÉ. *Faces* ENLUMINÉES.

— Colorié : *Cartes* ENLUMINÉES.

ENLUMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, et *lumen*, lumière; lat.) Pron. *an-lu-mi-né.* — Colorier une estampe, des images : ENLUMINER *des images, des cartes à jouer.* (Acad.)

— Fig. *Enluminer son style*, y répandre des ornements qui ont plus d'éclat que de naturel.

— Par extens. Colorer : *L'ardeur de la fièvre lui* AVAIT ENLUMINÉ *le visage.* (Acad.)

= **S'enluminer**, v. pr. Se mettre du rouge : *C'est pour eux qu'elles se fardent et qu'elles* S'ENLUMINENT. (La Br.) *Elle a beau* S'ENLUMINER, *elle n'en paraît pas plus jeune.* (Acad.)

— Prov. et pop. *S'enluminer la trogne*, boire avec excès; parce que les ivrognes ont le visage fort rouge.

ENLUMINEUR, EUSE, n. Pron. *an-lu-mi-neur, neuz.* — Techn. Celui, celle qui enlumine : ENLUMINEUR *d'images.* ENLUMINEUSE *de cartes.*

ENLUMINURE, n. f. (*en-lù-mi-nur.* Action d'enluminer : *Faire l'*ENLUMINURE *d'une estampe. Précieuses aux botanistes par la fidélité de l'imitation, et par la délicatesse de l'*ENLUMINURE. *Ses figures instruisent mieux que des définitions.* (Bailly.) *L'*ENLUMINURE *de cette estampe n'est pas soignée.*

— Art d'enluminer : *Il entend bien l'*ENLUMINURE.

— Objet enluminé : *Cela n'est pas peint : ce n'est qu'une* ENLUMINURE. (Acad.)

— Fig. Clinquant faux, éclat dans le style : *Il a répandu dans son poëme du brillant, de l'*ENLUMINURE. (Acad.)

ENNASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*nasse.*) Pron. *an-na-cé.* — Pêche. Mettre dans la nasse.

ENNÉAGONE, n. m. (ἐννέα, neuf ; γωνία, angle; gr.) Pron. *ènn-né-a-gonn.* — Géom. Figure qui a neuf côtés : ENNÉAGONE *régulier.*

— Adj. Qui a neuf angles ou neuf côtés.

ENNÉANDRIE, n. f. (ἐννέα, neuf; ἀνήρ, ἀνδρός, homme; gr.) Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a neuf étamines.

ENNEMI, IE, n. (*inimicus;* lat., m. sign.) Pron. *ènn-mi.* — Celui, celle qui hait quelqu'un, lui veut du mal et cherche toutes les occasions de lui nuire : *Un* ENNEMI *déclaré.* ENNEMI *juré, mortel, irréconciliable. Les femmes n'ont pas de plus cruelles* ENNEMIES *que les femmes.* (Duclos.) *Dieu nous ordonne d'aimer nos* ENNEMIS, *de pardonner à nos* ENNEMIS. (Acad.) *Être* ENNEMI *de soi-même.* (Id.) *La duchesse était son* ENNEMIE *mortelle.* (Volt.) *S'il avait un* ENNEMI, *je le poursuivrais jusqu'au bout du monde.* (C. Del.)

Mes *ennemis* riant ont dit dans leur colère :
Qu'il meure, et sa gloire avec lui ! (Gilbert.)

— *Se faire des ennemis*, donner lieu à beaucoup de gens de nous en vouloir.

— *Un ennemi de l'État*, un séditieux, un agent de trouble.

— Guerr. L'armée, la nation contre laquelle on combat : *A la vue de l'*ENNEMI. *L'*ENNEMI *est en force. Marcher à l'*ENNEMI. *Battre, repousser l'*ENNEMI, *les* ENNEMIS. *Tomber entre les mains des* ENNEMIS. *Être pris par les* ENNEMIS. *Repousser l'*ENNEMI. *Chasser les* ENNEMIS. *Mettre l'*ENNEMI *en fuite.* (Acad.)

Que droit sur les arçons, et Tizonade au vent,
La face à l'*ennemi*, mon corps marche en avant. (C. Del.)

*De nouvelles troupes qui n'ont pas encore vu l'*ENNEMI. (Acad.) *Là il surprenait les* ENNEMIS, *ou les battait en pleine campagne.* (Fléch.)

L'invincibe *ennemi* triomphe. (La F.)

— Prov. *C'est autant de pris sur l'ennemi*, se dit de ce qu'on a pu retirer d'une mauvaise affaire.

— *Il n'y a point de petit ennemi*, un ennemi, quelle que soit sa faiblesse, est toujours à craindre.

— Astrol. *Maison des ennemis*, le douzième signe du zodiaque.

— Prov. *Ami au prêter*, ENNEMI *au rendre.*

— Style myst. *L'ennemi du genre humain*, le diable, le démon.

— Par extens. Celui, celle qui a de l'aversion, de l'éloignement pour certaines choses : *Être* ENNEMI *des procès;* ENNEMI *de la contrainte. Un* ENNEMI *du bon sens.* (Acad.) *Rome, toujours* ENNEMIE *du christianisme.* (Boss.)

Et je suis par nature *ennemi* du tapage. (Vigée.)

— Fam. *Être ennemi de nature*, s'opposer à ce que la nature demande, ou pour les autres ou pour soi-même.

— En parl. des animaux : *Le chat est* ENNEMI *de la souris.*

— Par extens. Il se dit des choses qui sont opposées : *Cette herbe est* ENNEMIE *de la vigne. L'eau et le feu sont* ENNEMIS. *L'orgueil est l'ennemi des vertus.* (Acad.)

— Part. Il se dit de certaines choses nuisibles à la santé : *Le café est* ENNEMI *des nerfs.* (Acad.)

— Adj. Il s'emploie dans plusieurs des sens indiqués au substantif : *Des peuples* ENNEMIS. *L'armée* ENNEMIE. *Se précipiter dans les rangs* ENNEMIS. (Acad.) *Le chaud et le froid sont des qualités* ENNEMIES.

Que le fer *ennemi* se plonge dans mon flanc
Qu'à vos yeux immolé je tombe en immolant. (C. Del.)

Captif aux rivages du Maure,
Un guerrier courbé sous ses fers
Disait : Je vous revois encore,
Oiseaux *ennemis* des hivers. (Bérang.)

— Contraire : *Les vents* ENNEMIS.

Je fuis : ainsi le veut la fortune *ennemie*. (Rac.)
Sous quel astre *ennemi* faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours environné ? (Boil.)

— B.-arts. *Couleurs ennemies*, couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet dur. || Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, se détruisent l'une l'autre matériellement, et en peu de temps.

Syn. Ennemi, adversaire, antagoniste. L'*ennemi* a pour mobile la haine; l'*adversaire*, l'intérêt; l'*antagoniste*, l'esprit de parti. Les *ennemis* cherchent à se détruire réciproquement dans leurs biens et dans leurs personnes; les *adversaires* font valoir leurs prétentions avec plus ou moins d'acharnement, les *antagonistes* se disputent la victoire dans des questions d'art, de science, de politique, de religion, etc. On est *ennemi* dans la guerre, *adversaire* dans les procès, et *antagoniste* dans les écoles.

ENNILLAGE, n. m. Techn. Liaison de l'arbre ou axe tournant avec la meule tournante dans un moulin.

ENNOBLI, IE, part. pass. du v. Ennoblir : *Les fonctions les plus humbles peuvent être* ENNOBLIES.

Le Parnasse français *ennobli* par ta veine. (Boil.)

ENNOBLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*in*, et *nobilis*, noble; lat.) Pron. *an-no-blir.* — Donner de la noblesse, de l'élévation, une certaine dignité : *Ces sentiments vous* ENNOBLISSENT *à mes yeux. Il se flattait que le motif* ENNOBLIRAIT *cette action coupable. Les sciences, les beaux-arts* ENNOBLISSENT *une langue.* ENNOBLIR *son style. Cette idée est commune, mais l'expression l'*ENNOBLIT. (Acad.) *Le rayon divin dont l'homme est animé l'*ENNOBLIT *et l'élève au-dessus de tous les êtres matériels.* (Buff.) *La religion n'abat et n'amollit point le cœur, elle l'*ENNOBLIT *et l'élève.* (Mass.) *Les beaux-arts élèvent l'âme et la culture de l'esprit en tout genre,* ENNOBLIT *le cœur.* (H. de Balzac.)

— *Ennoblir les races*, les perfectionner : *Les Arabes par les soins particuliers qu'ils ont pris de tous les temps d'*ENNOBLIR *les races, ont pu perfectionner l'espèce au delà de ce que la nature aurait fait dans le meilleur climat.* (Buffon.)

— Par anal. : *On observa que l'Italie n'ayant pu, comme la Grèce,* ENNOBLIR *ses différents dialectes, elle s'en était trop occupée.* (Rivarol.)

= **S'ennoblir**, v. pron: *Dans ces contemplations l'âme s'épure et* S'ENNOBLIT. (Acad.)

= **Gramm. Ennoblir, anoblir.** Il y a une très-grande différence de sens entre ces deux termes. *Ennoblir*, c'est Rendre illustre, recommandable aux yeux du public par quelque chose de grand, de noble. *Anoblir*, c'est proprement Faire quelqu'un noble par lettres patentes délivrées à cet effet. *Ennoblir* s'applique aux personnes et aux choses; *anoblir* ne s'applique qu'aux personnes. La gloire militaire, la culture des lettres et des arts *ennoblissent* ceux qui s'y distinguent. Napoléon avait *anobli* presque tous ses généraux et ses ministres. Les *anoblis* ne sont pas toujours *ennoblis*, et ceux qui se sont *ennoblis* n'ont pas été tous *anoblis*; Racine et Boileau ont beaucoup contribué par leurs écrits à *ennoblir* le règne de Louis XIV, quoique ce roi n'ait pas songé à les *anoblir.*

ENNUI, n. m. (ἔννοια, application d'esprit, ou ἀνία, chagrin; gr.) Pron. *an-nui.* — Lassitude, langueur que l'inaction, le désœuvrement ou l'absence des sensations laissent dans l'âme : *Donner, causer, avoir, éprouver de l'*ENNUI. (Acad.) *Notre ennemi le plus grand, c'est l'*ENNUI. (Volt.)

— Inquiétude, souci : *Adoucir, charmer ses* ENNUIS. (Acad.)

Notre cœur égaré, sans guide et sans appui,
Est brûlé de désirs, ou glacé par l'*ennui*. (Volt.)

Elle s'ennuyait, et ne voulait pas que l'on vît ses ENNUIS. (J. Janin.)

Tous les jours dans Paris, en habit du matin,
Monsieur promène à pied son *ennui* libertin. (Gilbert.)

— Dégoût de tout : *Tomber dans un* ENNUI *profond. Un* ENNUI *mortel. L'*ENNUI *de la vie.* (Acad.)

Dans un profond *ennui* ce lièvre se plongeait. (La F.)

— Contrariété, peine, souci : *Cette affaire lui a donné beaucoup d'*ENNUI. *Être accablé d'*ENNUI.

ENNUYANT, part. prés. du v. Ennuyer.

ENNUYANT, ANTE, adj. Pron. *an-nui-ian, iantt.* — Qui ennuie, importune, contrarie dans le moment : *Cela est fort* ENNUYANT. *Quel temps* ENNUYANT ! (Acad.)

Syn. Ennuyant, ennuyeux. *Ennuyant* se dit de ce qui contrarie actuellement, de ce qui cause un ennui passager; *ennuyeux*, de ce qui ennuie habituellement : ainsi, un homme *ennuyant* dans un moment peut ne pas l'être dans un autre; mais un homme *ennuyeux* l'est toujours; d'où il suit qu'on doit dire d'un temps accidentellement mauvais : *C'est un temps* ENNUYANT; et d'un livre mal pensé et mal écrit : *C'est un livre* ENNUYEUX.

ENNUYÉ, ÉE, part. pass. du v. Ennuyer : *Le régent était né* ENNUYÉ. (St-Simon.)

ENNUYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ennui.*) Pron. *an-nui-ié.* (*J'ennuie, tu ennuies, il ennuie, nous ennuyons; vous ennuyez, ils ennuient; j'ennuyais, nous ennuyions; j'ennuyai, nous ennuyâmes; j'ennuierai, nous ennuierons; j'ennuierais, nous ennuierions; ennuie, ennuyons, ennuyez; que j'ennuie, que nous ennuyions; que j'ennuyasse, que nous ennuyassions; ennuyant; ennuyé, ée.*) Causer de l'ennui; fatiguer l'esprit par quelque chose d'insignifiant, de monotone, de déplaisant, etc. : *Cela m'*ENNUIE *à la mort.* (Acad.)

Tout un monde sophiste en style de sermon
De longs écrits moraux nous *ennuie* avec zèle. (Gilb.)
Le plus charmant séjour à la fin nous *ennuie*. (Regn.)

O bon public, qui prenez les pages qui vous ENNUIENT *pour des beautés qui vous éclairent.* (Ph. Chasles.)

— Absol.

Le secret d'*ennuyer* est celui de tout dire. (Volt.)

— Prov. *Il ennuie à qui attend*, le temps paraît long quand on attend quelqu'un ou quelque chose.

= **S'ennuyer**, v. pron. S'ENNUYER *de tout.* (Acad.) *Le monde depuis qu'il est monde, se plaint qu'il* S'ENNUIE. (Mass.) *On* S'ENNUIE *presque toujours avec ceux qu'on ennuie.* (La Rochef.) *On croit communément que l'art de plaire est un grand moyen de faire fortune; savoir* S'ENNUYER *est un art qui réussit bien davantage.* (Chamfort.) *Tu dois* T'ENNUYER, *tout seul dans ton auberge.* (C. Del.)

Oui, dussé-je aujourd'hui m'*ennuyer* à la mort !
Je ne sortirai point, je ferai cet effort. (Desmahis.)

— V. impers. Il est désagréable : *Je sens qu'il m'*ENNUIE *de ne plus vous voir.* (Mad. de Sév.)

ENNUYEUSEMENT, adv. (*ennui.*) Pron. *an-nui-ieuz-man.* — D'une manière ennuyeuse : *Passer la journée* ENNUYEUSEMENT. *Écrire platement et* ENNUYEUSEMENT.

ENNUYEUX, EUSE, adj. (*ennui.*) Pron. *an-nui-ieu, ieuz.* — Qui ennuie, qui cause de l'ennui, de la fatigue : *Temps* ENNUYEUX. *Livre* ENNUYEUX. *Cet homme est bien* ENNUYEUX. (Acad.) *Un bel esprit* ENNUYEUX. (Volt.) *L'état de mari a cela de fâcheux que le mari qui a le plus d'esprit peut être de trop partout, même chez lui,* ENNUYEUX *sans ouvrir la bouche, et ridicule en disant la chose la plus simple.* (Chamfort.)

Le faux est toujours fade, *ennuyeux*, languissant. (Boil.)
Ces gens ne sont pas moins ennuyés qu'*ennuyeux*. (Gress.)
Quoi de plus *ennuyeux* que vos plaisirs sensés ? (C. D.)

— Substant. *C'est un* ENNUYEUX, *une* ENNUYEUSE. (Acad.) *La torpille qui engourdit tout ce qui l'approche, est l'emblème des* ENNUYEUX. (Volt.)

ÉNOISELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-noaz-lé.* — Fauconn. Instruire l'oiseau, l'accoutumer au gibier.

ÉNONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Énoncer : *Fait* ÉNONCÉ. *Opinion* ÉNONCÉE. *J'espère que les faits* ÉNONCÉS *dans ma lettre feront impression sur un cœur comme le vôtre.* (Volt.)

= **Énoncé**, n. m. Ce qui est énoncé; ce qu'on avance; ce qui est articulé : *Nous n'avons aujourd'hui, dans notre physique, presque aucuns principes généraux dont l'*ÉNONCÉ, *ou du moins le germe ne se trouve dans les anciens.* (D'Alemb.) *La loi est précise dans son* ÉNONCÉ. (V. Cousin.)

— *Un simple énoncé*, une chose avancée sans développement, sans preuves.

— *Un faux énoncé*, une exposition contraire à la vérité.

ÉNONCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*enuntiare;* lat., m. sign.) Le *c* du rad. *énonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou

un *o* : *nous énonçons, il énonça*, etc. — Exprimer, rendre une pensée en termes clairs : *Ce n'est pas tout que de bien penser, il faut savoir bien* ÉNONCER *ce que l'on pense. La manière dont il* ÉNONCE *ses pensées leur donne de la force.* (Acad.)

— Articuler : *On* AVAIT ÉNONCÉ *telle chose dans le contrat. Un des articles de ce traité* ÉTAIT ÉNONCÉ *de telle sorte que les deux parties pouvaient l'interpréter à leur avantage.* (Acad.)

Énoncez, produisez des preuves qui soient claires.
(M. J. Chén.)

— Procéd. *Énoncer faux*, articuler quelque chose contre la vérité.

= **S'énoncer,** v. pron. S'exprimer plus ou moins facilement, en plus ou moins bons termes : *Il pense assez bien, mais il ne saurait* S'ÉNONCER. *Il n'a pas le don de* S'ÉNONCER. (Acad.) *On ne peut pas mieux* S'ÉNONCER. (Beaum.) *Quiconque à Rome aspirait aux charges devait être en état de* S'ÉNONCER *avec facilité et avec grâce devant six cents sénateurs.* (La Harpe.) *Un auteur qui* S'ÉNONCE *très-clairement pour lui-même, est quelquefois obscur pour son lecteur; c'est que l'auteur va de la pensée à l'expression, et que le lecteur va de l'expression à la pensée.* (Chamf.)

— Être énoncé, exposé :

Ce que l'on conçoit bien *s'énonce* clairement.
Et les mots pour le dire arrivent aisément. (Boil.)

Syn. Enoncer, exprimer. Ces deux verbes sont relatifs à la diction ; mais *énoncer* en désigne les caractères les plus généraux, et *exprimer* les accidents les plus particuliers. *Énoncer* se rapporte surtout aux qualités communes et indispensables du discours : la clarté, la netteté, la propriété, etc.; *exprimer* implique des qualités particulières à la personne qui écrit ou qui parle, telles que l'énergie, la délicatesse, la vivacité, etc.

ÉNONCIATIF, IVE, adj. (*énoncer.*) Pron. *é-non-cia-tif, ive.* — Log. Qui sert à énoncer : *Terme* ÉNONCIATIF.

— Gramm. *Proposition énonciative*, celle qui est le simple énoncé d'un jugement : *Les* PROPOSITIONS ÉNONCIATIVES *sont, ou affirmatives*, ou *négatives*.

— N. m. Prédicat. V. ce mot.

ÉNONCIATION, n. f. (*enuntiatio*; lat., m. sign.) Pron. *é-non-cia-cion.* — Action d'énoncer; les termes mêmes qui énoncent : *Il ne faut pas omettre l'*ÉNONCIATION *de telle clause. Cette* ÉNONCIATION *est ambiguë. L'*ÉNONCIATION *d'une condition dans un contrat. Cet écrit contient l'*ÉNONCIATION *des faits.* (Acad.) *L'histoire est la simple* ÉNONCIATION *du vrai dont la poésie est une imitation exagérée.* (Michelet.)

— Anc. log. Action de nier ou d'affirmer : *Il y a trois opérations de l'entendement : la simple perception, l'*ÉNONCIATION *et le raisonnement.* (Acad.)

— Manière de s'énoncer, de s'exprimer : *Avoir l'*ÉNONCIATION *facile. Cet avocat a l'*ÉNONCIATION *heureuse.*

ENORGUEILLIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*en*, et *orgueil.*) Pron. *an-nor-gheu-yir.* — Rendre orgueilleux : *Les succès l'*ENORGUEILLISSENT. *La fortune l'A bien* ENORGUEILLI. (Acad.)

. . . . C'est vous
Que doit *enorgueillir* le succès de ses armes. (C. Del.)

= **S'enorgueillir,** v. pron. S'ENORGUEILLIR *de son savoir, de ses richesses.* (Acad.)

Cessez de *vous enorgueillir*
De ces lauriers imaginaires. (J. B. Rouss.)

Je suis bien loin de M'ENORGUEILLIR *du succès passager de quelques représentations.* (Volt.)

D'un fruit qu'il ignorait son tronc *s'enorgueillit*. (Del.)

ÉNORME, adj. des 2 g. (*enormis*; lat., formé de *e* hors, et *norma*, règle.) Extraordinaire par sa grosseur ou sa grandeur : *Un* ÉNORME *bloc de granit. Un colosse d'une grandeur* ÉNORME. (Acad.) *L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les ossements* ÉNORMES. (Buff.)

— Fig. En mauv. part. Excessif; condamnable : *Crime* ÉNORME. *Une dette* ÉNORME. *Une ingratitude* ÉNORME. *Trahison* ÉNORME. *Avarice* ÉNORME. *Laideur* ÉNORME. etc. (Acad.)

— Prat. *Lésion énorme*, lésion qui outrepasse le double de la valeur de la chose vendue : *La* LÉSION ÉNORME *donnait lieu à la rescision du contrat.*

ÉNORMÉMENT, adv. Excessivement : *Il est* ÉNORMÉMENT *grand*, ÉNORMÉMENT *gros. Il prétend avoir été* ÉNORMÉMENT *lésé.* (Acad.)

ÉNORMITÉ, n. f. (*enormitas*; lat., m. sign.) Excès de grandeur, de grosseur : *L'*ÉNORMITÉ *de leurs masses semble assurer aux pyramides une durée éternelle.* (Volney.) *L'*ÉNORMITÉ *de sa taille, de sa grosseur.* (Acad.)

— Fig. *Le fisc était écrasé par l'*ÉNORMITÉ *de ses engagements.* (Rayn.)

— Gravité : *Ce que je vous écris ici est pour vous faire voir l'*ÉNORMITÉ *de votre tort.* (Volt.)

L'*énormité* du fait le rendit tout confus. (La F.)

— Atrocité : *L'*ÉNORMITÉ *d'un crime.*

— Absol. Actions, opinion immorale, monstrueuse : *Quoique le monde soit encore bien jeune, il n'y a plus, sous le soleil, depuis longtemps, ni* ÉNORMITÉS *ni absurdités nouvelles.* (Portalis.)

— Action honteuse, indigne : *Commettre une* ÉNORMITÉ.

— Ironiq. Peccadilles : *Il s'est rendu coupable de mille* ÉNORMITÉS.

ÉNOSTOSE, n. f. (ἐν, dans; ὀστέον, os; gr.) Pron. *é-noss-tôz.* — Méd. Tumeur osseuse développée dans le canal médullaire d'un os.

ÉNOUER, v. tr. Techn. V. ÉPINCELER.

ENQUÉRANT, part. prés. du v. S'enquérir.

ENQUÉRANT, ANTE, adj. Pron. *an-ké-ran, rantt.* — Qui s'enquiert avec trop de curiosité : *Vous êtes bien* ENQUÉRANT. ‖ Peu usité.

ENQUÉRIR (S'), v. pron. et irrég. 2e conj. (*inquirere*; lat., m. sign.) Pron. *çan-ké-rir.* (*Je m'enquiers, tu t'enquiers, il s'enquiert; nous nous enquérons, ils s'enquièrent; je m'enquérais, nous nous enquérions; je m'enquis, nous nous enquîmes; je m'enquerrai, nous nous enquerrons; je m'enquerrais, nous nous enquerrions; enquiers-toi, enquérons-nous; que je m'enquière, que nous nous enquérions; que je m'enquisse, que nous nous enquissions; enquérant; enquis, ise.*) S'informer, prendre des renseignements sur certains faits ou sur certaines personnes : ENQUÉREZ-VOUS *soigneusement de cela. Il faut* S'ENQUÉRIR *de la vérité du fait.* (Acad.) *Je pris des informations dans toute la ville, et je* M'ENQUIS *de certains détails dont j'avais besoin.* (G. Sand.) *Je* M'ENQUIS *des motifs de sa plainte, et j'appris qu'il avait reçu un soufflet.* (Ph. Chasles.) *Fier des progrès de son fils, il* S'ENQUIT *d'un maître plus habile.* (G. Planche.) *Ne* NOUS ENQUÉRONS *donc pas du motif qui vous a fait prendre ce sujet, triste ou gai, horrible ou gracieux, éclatant ou sombre, étrange ou simple, plutôt que cet autre.* (V. Hugo.) *Il y avait longtemps que l'homme marchait, quand on* S'EST ENQUIS *pour la première fois de la nature du mouvement.* (Portalis.) *Le mal est devenu si visible que chacun* S'ENQUIERT *du remède.* (Vit.)

Syn. Enquérir, informer. *S'enquérir* suppose quelque connaissance antérieure; *s'en informer* suppose une ignorance complète de ce qui est en question. *S'enquérir*, c'est questionner; *s'informer*, c'est tout simplement demander. On *s'informe* du nom d'un voyageur qui arrive ; on *s'enquiert* de son âge, de sa tournure, de sa profession, de ses parents, de sa fortune, de ses antécédents. On *s'informe* pour savoir; on *s'enquiert* pour connaître plus amplement.

ENQUERRE, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-kèr.* — Anc. S'enquérir, examiner, rechercher. Il n'est plus usité que dans la locution, À *enquerre*, pour signifier qu'un mot, qu'un fait, a besoin d'être vérifié.

— Blas. *Armes à enquerre* ou *à enquérir*, armoiries qui étaient les plus honorables, parce que la faute contre les règles était faite précisément pour attirer l'attention sur un fait d'armes remarquable, indiqué par les pièces de l'écu, et pour que l'on s'informât du motif de cette disposition.

ENQUÊTE, n. f. (*inquisitio*, recherche; lat.) Pron. *an-kètt.* — Procéd. Recherche qui se fait en justice par audition de témoins : ENQUÊTE *verbale.* ENQUÊTE *par écrit. Les parties étant contraires en faits, on ordonna une* ENQUÊTE. (Acad.)

..... Un bandit qui ne craint plus l'*enquête*. (C. Del.)
La guêpe, ne sachant que dire à ces raisons,
Fit *enquête* nouvelle. (La F.)

— Par extens. Il se dit des recherches ordonnées par diverses autorités pour constater certains faits : *Nommer une commission d'*ENQUÊTE.

— Anc. *La chambre des enquêtes*, ou simpl. *Les Enquêtes*, se disait des chambres des parlements où l'on jugeait les appellations des sentences rendues sur procès par écrit : *Son procès était à la première, à la seconde des* ENQUÊTES. *Président aux* ENQUÊTES, *des* ENQUÊTES. (Acad.)

— Droit can. Informations que l'on fait pour la canonisation d'un saint.

— Prat. *Enquête contraire*, ou *contre-enquête*, celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur.

— *Enquête directe*, celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur.

— *Enquête respective*, celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur.

— Jurispr. *Enquête par commune renommée*, sorte d'enquête dans laquelle des témoins sont appelés pour faire connaître ce qu'ils ont vu et même ce qu'ils ont ouï dire.

— *Enquête par écrit*, celle qui a lieu lorsque les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. ‖ *Enquête verbale*, celle qui a lieu à l'audience.

— Écon. polit. *Enquête commerciale*, suite de recherches et d'interrogatoires ordonnée par le ministre du commerce, afin de connaître l'état actuel de telle ou telle branche d'industrie ou de commerce, et de prévoir l'effet d'une mesure qui lui serait applicable.

— *Enquête parlementaire*, se dit d'une enquête publique ordonnée par un corps législatif, afin d'éclairer une question qui se débat dans son sein.

ENQUÊTER (S'), v. pron. 1re conj. (*inquirere*, chercher; lat.) Pron. *çan-kè-té.* — S'enquérir : *Je* ME SUIS ENQUÊTÉ *partout. Je vous prie,* ENQUÊTEZ-VOUS *de cela.* (Acad.)

— Fam. *Ne s'enquêter de rien*, ne se mettre en peine de rien. ‖ Vieux.

ENQUÊTEUR, n. m. (*enquête.*) Pron. *an-kè-teur.* — Anc. Juge ou officier commis pour faire des enquêtes.

— Par anal. Celui qui prend des informations : *Ne vous pressez pas de répondre; l'*ENQUÊTEUR *sait mieux le cours que vous, mais il cherche quelqu'un qui ne le sache pas, afin de lui vendre plus cher.* (Andrieux.)

ENQUINAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ki-nô-dé.* — Rendre quinaud ; tromper : *A quinze ans un jésuite m'*ENQUINAUDA. (Volt.)

— Ironiq. Faire prendre à quelqu'un le style de Quinault, l'engager à imiter les opéras de cet auteur.

Il (Lulli) me persuada,
A tort, à droit me demanda
Du doux, du tendre, et semblables sornettes,
Petits mots, jargons d'amourettes,
Confits au miel, bref il *m'enquinauda*. (La Font.)

ENQUIS, ISE, part. pass. du *v.* Enquérir : *Témoins* ENQUIS. *Preuve* ENQUISE.

— Interrogé : *Ce témoin* ENQUIS *s'il avait vu, répondit que non.*

ENRACINÉ, ÉE, part. pass. du v. Enraciner : *Un arbre bien* ENRACINÉ.

— Fig. *Un mal* ENRACINÉ. *Habitude* ENRACINÉE. *Vices* ENRACINÉS. (Acad.) *Lorsqu'un abus est* ENRACINÉ, *il faut un coup de foudre pour le détruire.* (Volt.)

ENRACINEMENT, n. m. (*racine.*) Pron. *an-ra-cinn-man.* — Action d'enraciner, de s'enraciner : ENRACINEMENT *des arbres.*

— Agric. Consolidation des racines d'un arbre transplanté.

— Fig. *L'*ENRACINEMENT *des vices, des habitudes.*

ENRACINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ra-ci-né.* — Agric. Faire prendre racine : ENRACINER *un arbre.*

— Fig. *Voilà comment on* ENRACINE *les préjugés chez les hommes.* (Volt.) *Cette ambition puérile* ENRACINE *de plus en plus le mauvais goût dont le champ de la poésie est généralement infecté.* (Gilbert.)

— V. intr. Prendre racine : *Il ne faut pas laisser* ENRACINER *les abus.* (Volt.)

= **S'enraciner,** v. pron. M. Sens : *Les plantes marines* S'ENRACINENT *sur les sables et les rochers de la mer.* (B. de St-P.)

— Fig. S'établir dans les esprits, dans les mœurs : *Comment des coutumes si bizarres avaient-elles pu s'établir et* S'ENRACINER? (Rayn.) *Si cette opinion vient une fois à* S'ENRACINER *dans les esprits.* (Acad.) *Je ne veux pas lui céder cette ville, de peur que le paganisme ne s'y* ENRACINE. (Mérim.)

ENRAGEANT, part. prés. du v. Enrager : *Un homme* ENRAGEANT *en secret. Des femmes* ENRAGEANT *de dépit.*

ENRAGEANT, ANTE, adj. Pron. *an-ra-jan, jantt.* — Fam. Qui cause un dépit cuisant : *Cela est* ENRAGEANT. *Des contradictions* ENRAGEANTES.

ENRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrager : *Tuer un chien* ENRAGÉ. (Acad.) *Soixante personnes avaient été mordues par un loup, ou par des chiens, des vaches, des cochons, qui l'avaient été eux-mêmes par ce loup* ENRAGÉ. (Cabanis.)

— Fig. et fam. *Il faut être enragé pour faire une chose*, se dit de quelqu'un qui se laisse emporter à faire une chose hors de raison.

— Fig. *Être enragé contre quelqu'un*, être très-animé contre lui.

Enragé contre lui, mon fusil sur l'épaule,
J'entre dans la forêt, et je cherche le drôle. (Bours.)

— Pop. *C'est un chien enragé*, se dit d'un homme très-méchant.

— Pop. *Manger de la vache enragée*, éprouver des privations, des fatigues auxquelles on n'était point habitué.

— Fam. *Musique enragée* ou *musique d'enragé*, musique discordante.

— *Jour enragé, heure enragée*, jour, heure de malheur, où l'on éprouve périodiquement une peine, une contrariété : *On jouait la bouillotte à cinq sous la cave. Malgré cette médiocre mise, par certains jeudis* ENRAGÉS, *il perdait ses dix francs.* (H. de Balz.)

— *Une douleur enragée*, très-violente. On dit dans un sens analogue : *Une faim* ENRAGÉE. *Une passion* ENRAGÉE.

— Substantiv. Personne qui est acharnée à quelque chose : *Mais c'est un* ENRAGÉ *que cet homme-là ! Nous nous sommes battus comme des* ENRAGÉS. (Dest.) *Néanmoins, après ces premiers transports, elle revint à elle et à comprendre qu'elle n'était ni en lieu ni en situation de faire tant l'*ENRAGÉE. (St-Sim.) *Comme il n'y avait que des coups à gagner en voulant faire entendre raison à ces* ENRAGÉS, *je me retirai sagement.* (Lesage.) *Ils n'attendirent pas mes ordres, et se ruèrent sur l'ennemi comme des* ENRAGÉS. (Ph. Chasles.)

— Fam. *Crier comme un enragé*, pousser des cris perçants : *Elle* CRIAIT COMME UNE ENRAGÉE, *et j'ai crié une fois plus haut qu'elle.* (Danc.) *Je* CRIE COMME UN ENRAGÉ *quand je m'y mets.* (Id.)

ENRAGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rage.*) Pron. *an-ra-jé.* — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *enrag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous enrageons, il enragea*, etc. — Être pris de la rage : *Ce chien a été mordu, prenez garde qu'il n'*ENRAGE. *Si l'on ne donne à boire à ce chien, il* ENRAGERA. (Acad.)

— Par extens. Souffrir une douleur excessive : *Il* ENRAGE *des dents, du mal de dents.*

— Fam. Être tourmenté d'un violent désir : ENRAGER *de soif, de faim. Il* ENRAGE *de jouer, de parler.*

— Fig. Être transporté de colère, être furieux : *Il* ENRAGE *de voir son ennemi dans ce poste.* ENRAGER *dans sa peau. Vous me mandez que vous vous ennuyez, et moi, je vous réponds que j'*ENRAGE. (Volt.) *Il se moquait des vieilles filles qui* ENRAGEAIENT *de ce qu'on ne les priait plus de danser.* (Picard.) *J'*ENRAGE *de vous voir faire tout ce que vous faites pour un petit ingrat, indigne de toutes vos bontés.* (Campistr.)

— Fam. :

Je n'y puis plus tenir, *j'enrage* ; et mon dessein
Est de rompre en visière avec le genre humain. (Mol.)

— *Il n'enrage pas pour mentir*, se dit de quelqu'un qui ment habituellement.

— *Prendre patience en enrageant*, s'irriter d'une contrariété fâcheuse ou d'une disgrâce qu'on ne peut s'empêcher de subir.

— *Faire enrager quelqu'un*, le harceler, le contrarier : *J'ai une femme qui m'a* FAIT ENRAGER *au lieu de me donner du soulagement.* (Mol.)

. . . . Elle est femme à ne pas négliger
De conserver Damon, pour *le faire enrager.* (Desmah.)

ENRAIEMENT, n. m. Pron. *an-rè-man.* — Action d'enrayer.

— Agric. Piqûre aux pieds des bœufs.

ENRAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrayer : *Roue* ENRAYÉE.

ENRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*raie.*) Pron. *an-rè-ié.* (*J'enraye, tu enrayes, il enraye* ou *enraie, nous enrayons, vous enrayez, ils enrayent* ou *enraient ; j'enrayais, nous enrayions ; j'enrayai, nous enrayâmes ; j'enrayerai* ou *enraierai, nous enrayerons ; j'enrayerais* ou *enraierais, nous enrayerions ; enraye, enrayons, enrayez ; que j'enraye, que nous enrayions ; que j'enrayasse, que nous enrayassions ; enrayant ; enrayé, ée.*) Techn. Garnir une roue de rais : ENRAYER *une roue.*

— Arrêter une roue par les rais, ou au moyen d'un sabot, etc., en sorte qu'elle ne tourne point et qu'elle ne fasse que glisser : *La roue qu'on* AVAIT ENRAYÉE *se rompit.* (Acad.)

— Absol. *Cette descente est trop rapide, il faut* ENRAYER. (Acad.) *Un quart de lieue plus loin on* ENRAIE ; *la route va joindre la rivière par une pente escarpée.* (V. Hugo.)

— Fig. et fam. S'arrêter, ne pas continuer : *Il est temps d'*ENRAYER. (J. J. Rouss.) *Vous faites trop de dépense, je vous conseille d'*ENRAYER. *Être encore occupé d'amourettes à votre âge ! il serait temps d'*ENRAYER. (Acad.)

— Agric. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer.

= **S'enrayer**, v. pron. Être enrayé : *Tout à coup on entend le bruit de la roue qui s'*ENRAYE. (V. Hugo.)

ENRAYOIR, n. m. (*enrayer.*) Pron. *an-rè-ioar.* — Techn. Machine propre à enrayer une voiture.

ENRAYURE, n. f. (*enrayer.*) Pron. *an-rè-iur.* — Ce qui sert à enrayer une roue : *L'*ENRAYURE *cassa au milieu de la descente.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Chacun sentit qu'à ce coup le fourreau était jeté et ne savait plus s'il y aurait* ENRAYURE. (St-Simon.)

— Agric. Première raie que fait la charrue en labourant.

— Construct. Assemblage d'un entrait, ou de deux demi-entraits, de goussets, etc., pour porter un poinçon et composer la ferme du comble d'un édifice : *L'*ENRAYURE *peut être double, carrée ou ronde.*

ENRÉGIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrégimenter : *Une nombreuse population fut* ENRÉGIMENTÉE. (Thiers.)

ENRÉGIMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*régiment.*) Pron. *an-ré-ji-man-té.* — Former en régiment : ENRÉGIMENTER *des soldats, des compagnies.*

= **S'enrégimenter**, v. pron. Se mettre dans un régiment, s'enrôler.

ENREGISTRABLE, adj. des 2 g. Pron. *anr-jiss-trabl.* — Qui peut, qui doit être enregistré, consigné dans l'histoire.

ENREGISTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Enregistrer : *Preuves* ENREGISTRÉES. *Une saisie réelle est nulle, si elle n'est* ENREGISTRÉE. *Somme* ENREGISTRÉE. *Fait* ENREGISTRÉ *dans l'histoire.*

ENREGISTREMENT, n. m. (*enregistrer.*) Pron. *anr-jiss-tre-man.* — Action d'enregistrer : *L'*ENREGISTREMENT *des actes publics. Bureau d'*ENREGISTREMENT. *Droit d'*ENREGISTREMENT.

— Acte par lequel une cour souveraine faisait transcrire sur ses registres une ordonnance, un édit du roi : *L'*ENREGISTREMENT *d'une ordonnance, d'une déclaration du roi*, etc. *Arrêt d'*ENREGISTREMENT.

— Ce qu'on écrit sur un contrat, un acte, pour faire foi qu'il a été enregistré : *Lisez l'*ENREGISTREMENT.

— Admin. *Directeur, receveur de l'*ENREGISTREMENT.

— Par extens. Bureau de l'enregistrement : *Aller à l'*ENREGISTREMENT. *Il travaille à l'*ENREGISTREMENT.

ENREGISTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*registre.*) Pron. *anr-jiss-tré.* — Transcrire, mentionner un acte sur un registre : ENREGISTRER *un arrêt, un acte de vente. On ne trouve point cet arrêt, cet acte, il n'a pas été* ENREGISTRÉ. (Acad.)

— Par extens. Prendre note de quelque chose : *Je ne suis pas là pour* ENREGISTRER *toutes ses actions.* (Acad.)

— Fig. Recueillir par écrit, et même consigner dans sa mémoire : ENREGISTRER *des faits. La haine nationale des Moscovites* ENREGISTRAIT *soigneusement tous ces méfaits.* (Mérim.)

— Anc. Faire l'enregistrement d'une ordonnance : *Le refus d'*ENREGISTRER *des édits.* (Chamf.) *Le roi tint un lit de justice pour faire* ENREGISTRER *la nouvelle ordonnance.* (Acad.)

= **S'enregistrer**, v. pron. Être enregistré : *Quand on avait l'âge de discernement, on se faisait* ENREGISTRER *dans la confrérie.* (La Font.)

ENRÊNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rêne.*) Pron. *an-rè-né.* — Man. Arrêter et nouer les rênes d'un cheval.

ENRÊNOIRE, n. f. Pron. *an-rè-noar.* Man. Morceau de bois auquel on attache les rênes des chevaux.

ENRHUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrhumer : *Il est toujours* ENRHUMÉ.

Il a déjà bien peur de me voir *enrhumé.* (Rac.)

Le renard qui, interrogé par le lion sur l'odeur qu'exhale son palais, lui répond qu'il est ENRHUMÉ, *est un courtisan habile.* (Volt.)

ENRHUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἐν, dans ; ῥεῦμα, fluxion ; gr.) Pron. *an-ru-mé.* — Causer un rhume : *Le moindre changement de temps l'*ENRHUME. (Acad.)

= **S'enrhumer**, v. pr. Prendre, attraper un rhume : *Évitez l'humidité, ou vous vous* ENRHUMEREZ. (Acad.)

Vous n'avez pas envie, à ce qu'on peut comprendre,
Que le pauvre garçon *s'enrhume* à vous attendre.
(Regnard.)

ENRHUNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-runé.* — Technol. Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hanse ou du fil de laiton.

ENRICHI, IE, part. pass. du v. Enrichir : *Une bague* ENRICHIE *de diamants. Les courtisans sont des pauvres* ENRICHIS *par la mendicité.* (Chamf.) *Un grand fusil turc* ENRICHI *d'or et d'argent.* (Ph. Ch.)

. . . Quel beau missel gothique
Enrichi par vos mains d'enluminure fantastique. (V. Hugo.)

— Substantiv. *Ce sot a toute la morgue d'un nouvel* ENRICHI. (Acad.)

ENRICHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*riche.*) Pron. *an-ri-chir.* — Rendre riche : *Ce trafic l'*A *bien* ENRICHI. *Le commerce* ENRICHIT *les États.* (Acad.) *Ils appauvrissent leurs maisons pour* ENRICHIR *des monastères.* (Fléch.) *Ceux même que la seule industrie* AVAIT ENRICHIS *ne pouvaient guère fonder leur propriété sur de meilleurs titres.* (J. J. R.)

Vous les voyez encore, amoureux et novices,
Enrichir nos Phrynés dont ils gagent les vices. (Gilbert.)

*Quoique son talent eût pu l'*ENRICHIR, *il était si prodigue, que lorsqu'il mourut, il ne laissa pas de quoi se faire inhumer.* (Bailly.)

— Par extens. Garnir de quelque ornement riche ou précieux : ENRICHIR *une montre de pierreries, un livre de figures, de vignettes.*

— Rendre plus élégant, plus riche : *Une broderie* ENRICHISSAIT *son habit.* (Acad.)

— Fig. ENRICHIR *la science de nouvelles découvertes.* (Acad.) *Vous faites fort bien, pendant que vous êtes jeune, d'*ENRICHIR *votre mémoire par la connaissance des langues.* (Volt.) *Il* A ENRICHI *son poëme d'un nouvel épisode. Il* ENRICHISSAIT *ses discours de figures brillantes, d'expressions nobles.* (Acad.)

— *Enrichir une langue*, la doter d'expressions neuves, de tournures heureuses.

— *Enrichir un conte, un récit*, y ajouter plusieurs circonstances inventées pour l'embellir, pour le rendre plus agréable.

= **S'enrichir**, v. pr. Devenir riche :

L'ardeur de *s'enrichir* chassa la bonne foi. (Boil.)

S'ENRICHIR *des dépouilles d'autrui. La mémoire s'*ENRICHIT *par la lecture.* (Acad.)

— Par anal. *Le cabinet de ce curieux* S'ENRICHIT *tous les jours de nouvelles raretés.* (Id.)

ENRICHISSEMENT, n. m. (*enrichir.*) Pron. *an-richiss-man.* — Il ne se dit qu'au figuré, action de rendre riche : *Contribuer à l'*ENRICHISSEMENT *d'une langue.*

— Ornement : *L'*ENRICHISSEMENT *d'un habit, d'un palais. L'or est un grand* ENRICHISSEMENT *dans les étoffes.* (Acad.) *Tout y brillait des* ENRICHISSEMENTS *les plus parfaits.* (La Font.)

ENRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-ri-mé.* — Techn. Pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte avec le pousse-broche.

ENROCHEMENT, n. m. (*roche.*) Pron. *an-ro-ch-man.* — Archit. Massif de pierres jetées dans l'eau pour protéger une fondation.

ENROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*roche.*) Pron. *an-ro-ché.* — Archit. Faire un enrochement.

ENRÔLÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrôler : *Les jeunes gens qui préféraient l'agriculture étaient* ENRÔLÉS *dans la tribu des laboureurs.* (Chateaub.)

ENRÔLEMENT, n. m. (*rôle.*) Pron. *an-rôl-man.* — Action d'enrôler ou de s'enrôler : *Faire des* ENRÔLEMENTS.

— Acte, feuille constatant l'enrôlement : *Signer son* ENRÔLEMENT.

ENRÔLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rôle.*) Pron. *an-rô-lé.* — Inscrire sur un rôle ; il se dit particulièrement de ceux qu'on engage pour le service militaire : ENRÔLER *des soldats.* ENRÔLER *des matelots. On l'*A ENRÔLÉ *dans une compagnie d'infanterie. On m'*ENRÔLA *pour l'Italie, et je partis.* (Ph. Chasles.)

= **S'enrôler**, v. pr. Prendre du service militaire : S'ENRÔLER *dans l'infanterie. Il s'*EST ENRÔLÉ *depuis deux jours.* (Acad.) *On nommait l'ataman sous les ordres duquel le tsarévitch* S'ÉTAIT ENRÔLÉ. (Mérim.)

— Par extens. S'affilier à un parti, à une société : S'ENRÔLER *dans un parti.* S'ENRÔLER *dans une confrérie.* S'ENRÔLER *dans une troupe de comédiens.* (Ac.)

ENRÔLEUR, n. m. || V. RACOLEUR.

ENROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrouer : *Un homme* ENROUÉ. *Avoir la voix* ENROUÉE.

J'aime, après le combat, que sa voix enjouée
Rie, et des cris de guerre encor tout *enrouée*
Chante les houris et l'amour. (V. Hugo.)

ENROUEMENT, n. m. (*rauaus*, rauque ; lat.) Pron. *an-rou-man.* — Altération qui rend la voix sourde et voilée : *Il a un très-grand* ENROUEMENT.

ENROUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*raucari*, être enroué ; lat.) Pron. *an-rou-é.* — Rendre la voix moins nette, rauque : *Le brouillard l'*A ENROUÉ. (Acad.)

= **S'enrouer**, v. pr. Se donner un enrouement : S'ENROUER *à force de parler. Sa voix ne s'*EST *jamais* ENROUÉE, *cassée, aigrie dans nos rixes mondaines.* (Lam.)

Que lui font tous ces cris où votre voix *s'enroue* ? (V. Hugo.)

ENROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. ENROUILLER. *Métal* ENROUILLÉ. *Casserole* ENROUILLÉE.

— Fig. *Le savoir* ENROUILLÉ *des pédants.* (Mol.)

ENROUILLEMENT, n. m. (*enrouiller.*) Pron. *an-rou-y-man.* — Action de s'enrouiller ; état de ce qui s'enrouille.

ENROUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rouille.*) Pron. *an-rou-ié.* — Rendre rouillé, engendrer de la rouille sur quelque chose : *L'humidité* ENROUILLE *le fer.*

— Fig. *L'oisiveté* ENROUILLE *l'esprit. La province* ENROUILLE *un homme.* (Acad.)

= **S'enrouiller,** v. pr. Se couvrir de rouille : *Le fer* S'ENROUILLE. ‖ On dit mieux, *Se rouiller.*

— Fig. *S'enrouiller en province*, n'être plus au fait des habitudes du monde : *Il* S'EST *tout à fait* ENROUILLÉ *dans sa campagne.* (Acad.)

ENROULÉ, ÉE, part. pass. du v. Enrouler : *Étoffe* ENROULÉE. *Des fils de fer* ENROULÉS *supportent cette légère et prodigieuse machine.* (Ph. Chasles.) *Son linge, ses rubans étaient* ENROULÉS *dans mille sachets aux mille fleurs.* (J. Janin.)

ENROULEMENT, n. m. Pron. *an-roul-man.* — Archit. Pilier butant en console aileron de portail ayant la forme d'une *s* : *Ce dôme est soutenu par des* ENROULEMENTS. *L'abus des* ENROULEMENTS *a été porté au plus haut degré par Berromini et son école.*

— Botan. Il se dit de la Disposition de certains organes normalement contournés en spirale : ENROULEMENT *des feuilles.*

ENROULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-rou-lé.* — Rouler plusieurs fois une chose autour d'une autre ; la replier sur elle-même : *Les singes* ENROULENT *leur queue autour des branches.* (Buff.)

— Manuf. Rouler : ENROULER *une pièce d'étoffe sur le cylindre.* (Acad.)

= **S'enrouler,** v. pron. Se rouler : *Les vrilles* S'ENROULENT *autour des corps voisins de cette plante.*

ENRUBANNÉ, ÉE, pass. pass. du v. Enrubanner : *Chapeau* ENRUBANNÉ. *Canne* ENRUBANNÉE.

ENRUBANNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ruban.*) Pron. *an-ru-ba-né.* — Néol. Couvrir de rubans : ENRUBANNER *un chapeau, une canne.*

— Iron. Décorer d'un ordre ou de plusieurs ordres.

Le ministre grattait son front pour deviner
Quel frac son ordonnance allait *enrubanner.* (Ancelot.)

= **S'enrubanner,** v. pron, Se couvrir de rubans : *Et quand je me* SERAIS ENRUBANNÉ *de la tête aux pieds ?* (Beaum.)

ENRUE, n. f. (*rue.*) Pron. *an-ru.* — Agric. Sillon composé de plusieurs raies de terres relevées par la charrue.

ENSABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensabler : *Bâtiment* ENSABLÉ. *Barque* ENSABLÉE.

ENSABLEMENT, n. m. (*sable.*) Pron. *an-çabl-man.* — Obstruction d'un chenal par le sable que les eaux ou les vents amènent : *Il y a dans cette rivière un* ENSABLEMENT *qui gêne la navigation. Les vents ont formé un* ENSABLEMENT *dans ce passage.* (Acad.)

ENSABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sable.*) Pron. *an-ça-blé.* — Faire échouer sur le sable : *Il n'y avait pas assez d'eau dans la rivière, le batelier nous* A ENSABLÉS. (Acad.)

— Pêch. Tendre sur un fond de sables des filets au pied desquels on ne met point de lest : ENSABLER *des filets.*

= **S'ensabler,** v. pron. Échouer sur le sable : *Le bateau* S'EST ENSABLÉ.

ENSABOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensaboter : *Pied* ENSABOTÉ.

— Fig. *Roue ensabotée,* enrayée avec le sabot.

— Artill. *Boulet ensaboté,* boulet mis dans un sabot de bois au sommet de la gargousse.

ENSABOTEMENT, n. m. Pron. *an-ça-bott-man.* — Techn. Action d'enrayer une voiture avec le sabot.

— Artill. Action d'ensaboter un boulet.

ENSABOTER v. tr. ou act. 1re conj. (*sabot.*) Pron. *an-ça-bo-té.* — Fam. Chausser quelqu'un avec des sabots.

— Art. *Ensaboter un boulet,* le mettre dans un sabot de bois, sur la poudre, au sommet de la gargousse, pour qu'il entre avec elle dans le canon.

— Techn. Enrayer une voiture avec le sabot.

ENSACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensacher.

— *Mine ensachée,* qui se trouve en sacs ou en nids : *Les mines qui se trouvent* ENSACHÉES *dans les rochers calcaires sont communément en grains plus gros que celles qui sont dilatées par couches.* (Buff.)

ENSACHEMENT, n. m. (*sac.*) Pron. *an-ça-ch-man.* — Action d'ensacher, de mettre en sacs.

ENSACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sac.*) Pron. *an-ça-ché.* — Mettre dans un sac : ENSACHER *du grain, des noix.*

ENSACHEUR, n. m. (*ensacher.*) Pron. *an-ça-cheur.* — Ouvrier que l'on emploie pour mettre des denrées en sacs.

ENSAFRANÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensafraner : *Étoffe* ENSAFRANÉE.

ENSAFRANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*safran.*) Pron. *an-ça-fra-né.* — Techn. Teindre en safran.

— Fig. Colorer d'une teinte jaunâtre violette.

ENSAISINEMENT, n. m. (*ensaisiner.*) Pron. *an-cè-zinn-man.* — Féod. Action d'ensaisiner ; acte par lequel on ensaisine.

— Droit cout. *Ensaisinement des rentes constituées,* formalité qui conférait au créancier d'une rente, un droit de préférence sur les autres créanciers dont la rente n'avait été ensaisinée que postérieurement.

ENSAISINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sacire*, bass. lat.) Pron. *an-cè-zi-né.* — Féod. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier : *Le seigneur censier* ENSAISINAIT *le contrat.*

— Anc. prat. Mettre en possession.

ENSAL, adj. m. (*ensis*, épée ; lat.. Anc. chir. *Cautère* ENSAL, instrument propre à cautériser lés lèvres ; il tirait son nom de sa forme.

ENSANGLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensanglanter : *Ils ont traîné sur le théâtre* ENSANGLANTÉ *le meurtre en manteau de pourpre.* (J. Janin.)

Le fleuve lavera sa rive *ensanglantée.*

— Zool. Marqué de taches rouges qui ressemblent à des taches de sang.

— Blas. Il se dit du pélican que l'on peint la poitrine couverte de sang et de certains *animaux* que l'on peint la gueule sanglante.

ENSANGLANTEMENT, n. m. Action d'ensanglanter ; état de ce qui est couvert de sang : L'ENSANGLANTEMENT *des batailles.* (Châteaubr.)

ENSANGLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sang.*) Pron. *an-çangh-lan-té.* — Souiller de sang : *La blessure qu'il reçut* ENSANGLANTA *ses habits.* (Acad.)

. . . . Leur foule éperdue
Ensanglantait la plaine où j'arrivais trop tard
Pour voir devant la croix tomber leur étendard. (C. Del.)

— Fig. Transformer en un combat sanglant : ENSANGLANTER *les jeux.*

— Transformer en un spectacle sanglant, représenter le meurtre, la guerre : *Eschyle évite toujours d'*ENSANGLANTER *la scène.* (Nisard.)

— Marquer, assombrir par du sang répandu ; par de grandes cruautés : *Ce prince a* ENSANGLANTÉ *son règne.* (Acad.)

ENSEIGNANT, part. prés. du v. Enseigner.

ENSEIGNANT, ANTE, adj. Qui enseigne : *Jésus-Christ a promis d'être tous les jours avec ses apôtres et leurs successeurs* ENSEIGNANTS *et baptisants jusqu'à la consommation des siècles.* (Gousset.)

— Théol. *Église enseignante,* réunion des premiers pasteurs de l'Église : *Le caractère du protestantisme est de rejeter l'autorité de l'*ÉGLISE ENSEIGNANTE, *en accordant à chacun le droit d'interpréter l'Écriture sainte d'après les lumières de sa raison.* (Gouss.)

— *Corps enseignant,* corps chargés de l'instruction publique dans divers pays. ‖ Particul. L'université de France : *Il est membre du* CORPS ENSEIGNANT.

ENSEIGNE, n. f. (*signum,* signe ; lat.) Pron. *an-cè-gn.* — Marque, indice pour reconnaître quelque chose : *Donner de bonnes, de fausses* ENSEIGNES.

Ces *enseignes* étaient pareilles. (La Font.)

— En ce sens il est vieux.

— Fig. :

L'opulence, à Paris, sert d'*enseigne* au mérite. (C. D.)

— Commer. Tableau mis au-dessus d'un magasin, d'un hôtel, etc., indiquant le commerce, la profession du propriétaire, et représentant souvent les attributs de cette profession ou les figures qui servent à la distinguer : *Il loge à l'*ENSEIGNE *du Lion d'or.*

— Fig. et prov. *A bon vin il ne faut point d'enseigne,* ou A *bon vin point d'enseigne,* ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté.

— Fig. *Être logé à la même enseigne,* etc., être dans le même embarras ; avoir le même malheur.

— Fam. *C'est une enseigne à bière,* se dit d'un mauvais tableau.

— *A l'enseigne de la lune,* en plein air : *Coucher, loger* A L'ENSEIGNE DE LA LUNE.

— Drapeau, signe de ralliement des armées : *Déployer les* ENSEIGNES. *Marcher* ENSEIGNES *déployées. Les* ENSEIGNES *romaines étaient des aigles. Des compagnies entières désertèrent avec leurs* ENSEIGNES. (Mérim.)

. . Tous ces combattants, dont l'air était superbe,
Portaient pour leur *enseigne,* au lieu d'un faisceau d'herbe,
Une pique d'airain, avec un aigle d'or. (Ponsard.)

— *Sous les enseignes de,* sous le commandement, sous l'autorité de : *Marcher, combattre* SOUS LES ENSEIGNES *de quelqu'un.* (Acad.)

— Anc. Grade de porte-drapeau dans l'infanterie française : *Obtenir une* ENSEIGNE. *Il a vendu son* ENSEIGNE.

— Par extens. Corps de troupes marchant sous une enseigne : *Lever plusieurs* ENSEIGNES *d'infanterie. A l'exception des strélitz et de quelques* ENSEIGNES *de gens de pied allemands, l'armée de Boris n'était qu'une cohue sans discipline.* (Mérim.)

— Anc. comm. Largeur de trois aunes : *Cette pièce a quinze* ENSEIGNES, elle a quarante-cinq aunes.

= **A bonnes enseignes,** loc. adv. A bon titre ; avec des sûretés ; en connaissance de cause : *Il ne veut payer qu'*A BONNES ENSEIGNES. (Acad.) *Il ne faut se fier à lui qu'*A BONNES ENSEIGNES. (Brueys.) *Rentrez chez vous, soyez sur le qui-vive, et n'ouvrez votre porte qu'*A BONNES ENSEIGNES. (Mérim.)

= **A telle enseigne, A telles enseignes que,** loc. conj. Et la preuve en est que : *Je m'en souviens ;* A TELLES ENSEIGNES QU'*on nous a dit qu'il a peu de bien et qu'il doit beaucoup.* (Lesage.)

ENSEIGNE, n. m. Anc. Porte-drapeau. *Un* ENSEIGNE *aux gardes.*

— *Enseigne de vaisseau,* officier dont le grade est immédiatement inférieur à celui de lieutenant de vaisseau.

— Diplom. Sceau : *Signé des* ENSEIGNES *impériaux.*

ENSEIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Enseigner : *Vérité* ENSEIGNÉE. *Rien ne lui a été* ENSEIGNÉ, *et il a une première idée de toute chose.* (Em. Souv.)

ENSEIGNEMENT, n. m. Pron. *an-cè-gn-man.* — L'action, l'art, la profession d'enseigner : *L'*ENSEIGNEMENT *public. L'*ENSEIGNEMENT *primaire. L'*ENSEIGNEMENT *mutuel. Ce maître a la pratique de l'*ENSEIGNEMENT. *La carrière de l'*ENSEIGNEMENT. (Acad.)

— Instruction morale ; précepte, expérience qui éclaire : *Voilà les* ENSEIGNEMENTS *que Dieu donne aux rois.* (Boss.) *Les malheurs d'autrui nous doivent servir d'*ENSEIGNEMENTS. (Acad.) *Cette soirée a été pour moi une grande consolation et un grand* ENSEIGNEMENT. (Em. Souv.) *Molière a semé d'éclats de rire les* ENSEIGNEMENTS *qu'il donnait à son peuple.* (J. Janin.)

— Absol. Les trois degrés de l'instruction adoptée par l'Université. *Enseignement primaire,* Celui qui donne les premiers éléments des lettres et des sciences ; *Enseignement secondaire,* celui qui embrasse les éléments de la philosophie, des sciences physiques et mathématiques, l'étude du grec, du latin, etc. ; *Enseignement supérieur,* celui qui est destiné à former des professeurs pour toutes les branches de connaissances humaines et des savants pour l'exercice du droit, de la médecine, etc. C'est l'enseignement des différentes Facultés.

— Particul. Système particulier, méthode d'instruction. ‖ *Enseignement individuel,* celui qui consiste à s'occuper en particulier et successivement de chacun des élèves d'une classe, pour lui faire répéter des leçons, l'appliquer à des exercices proportionnés au degré précis d'instruction qu'il possède déjà. ‖ *Enseignement mutuel,* méthode d'enseignement public, qui consiste principalement dans l'emploi des élèves les plus avancés, sous le titre de *moniteurs,* pour faire répéter aux autres élèves ce qu'eux-mêmes viennent d'apprendre. ‖ *Enseignement simultané,* méthode d'après laquelle le professeur s'adresse constamment à la masse des élèves d'une classe, et leur fait faire à tous, en même temps, les mêmes exercices.

— Anc. prat. N. pl. Pièces qui servaient à constater un droit : *Fournir des titres et* ENSEIGNEMENTS.

ENSEIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*insignire,* faire remarquer, signaler ; lat.) Pron. *an-cè-gnié.* — Instruire : ENSEIGNER *la jeunesse.* (Acad.) J'ENSEIGNE *les autres et j'ignore tout.* (Volt.) *C'est au pied de la croix que sont partis douze législateurs, pauvres, nus, un bâton pastoral à la main, pour* ENSEIGNER *les nations et renouveler la face des royaumes.* (Chateaubr.) *Les auteurs véritables sont ceux qui ont réussi dans un art véritable, et qui* ONT ENSEIGNÉ *ou enchanté les hommes.* (Volt.)

— Par extens. Servir d'enseignement, de leçon : *Il entrevoyait la philosophie de l'histoire, quand il pensait que le spectacle et l'étude du passé pouvaient* ENSEIGNER *l'avenir.* (Lerminier.) *Quelle inflexibilité persistante* ENSEIGNE *l'avarice !* (Em. Souv.) *Dans ces écoles on* ENSEIGNE *la crainte des dieux, l'amour de la patrie, le respect des lois.* (Fén.)

L'homme n'*enseigne* pas ce qu'inspire le ciel. (Lam.)

— Prov. *La nature nous enseigne notre devoir.*

— Exposer, démontrer, faire apprendre un art, une science : ENSEIGNER *la philosophie, le latin,* etc.

ENSEIGNER *la musique, la danse, l'escrime, etc. Méthode pour* ENSEIGNER *les langues.* (Acad.) *Ils* ENSEIGNAIENT *les dogmes d'Hermès.* (Volt.) *Les Grecs n'*ONT*-ils pas tout appris aux Romains? et les uns et les autres ne nous* ONT*-ils pas tout* ENSEIGNÉ? (La Harpe.)

De grâce, *enseigne*-moi l'art de trouver la rime,
Ou, puisqu'enfin tes soins y seraient superflus,
Molière, *enseigne*-moi l'art de ne rimer plus. (Boil.)

Il faut, pour ENSEIGNER, *posséder les qualités de l'esprit qui rendent propres à exercer sur la jeunesse un salutaire ascendant.* (De Broglie.)

— Suivi d'un infinitif, il prend la prép. à : ENSEIGNER À *monter à cheval.* ENSEIGNER À *pratiquer la vertu. Quelques animaux nous* ONT ENSEIGNÉ À *bâtir des maisons.*

— Dans le m. sens, il peut avoir pour complément une proposition subordonnée : *Caton* ENSEIGNE COMMENT *on sème,* COMMENT *on moissonne et* COMMENT *on vendange.* (St-M. Girard.)

— Par extens. Indiquer, faire connaître : ENSEIGNEZ*-moi une recette.* ENSEIGNEZ*-nous le chemin.* (Acad.)

. . . . C'est moi dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe *enseigné* les détours. (Rac.)

— Fig. *La nature nous* ENSEIGNE *que tous les excès sont pernicieux.*

Syn. Enseigner, apprendre, instruire. *Enseigner* signifie simplement Donner une leçon, abstraction faite de toute idée de résultat. Bien des gens font la profession d'enseigner ce qu'ils ne savent pas; *apprendre* signifie Communiquer une notion, une science par l'enseignement : on n'apprend aux autres que ce qu'on sait bien soi-même : *instruire*, c'est fournir les matériaux, les éléments nécessaires pour faire comprendre et connaître une chose.

ENSELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Enseller.

— Vétér. Se dit du dos du cheval lorsqu'il est trop concave, et du cheval lui-même : *Le dos long est souvent* ENSELLÉ. *Le cheval* ENSELLÉ *a souvent le ventre avalé.* (Lecoq.)

— Mar. Il se dit d'un navire dont l'avant et l'arrière sont fort relevés et le milieu fort bas.

ENSELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*selle.*) Pron. *an-cè-lé.* — Man. Seller; mettre la selle à un cheval.

ENSEMBLE, adv. (*in simul;* lat., m. sign.) Pron. *an-çanbl.* — L'un avec l'autre, les uns avec les autres, tous en même temps : *Demeurer* ENSEMBLE. *Partir* ENSEMBLE. *Les hommes, nés pour vivre* ENSEMBLE, *sont nés aussi pour se plaire.* (Montesq.) *Acceptez mon bras, madame, et nous arrangerons* ENSEMBLE *le plus effroyable complot qu'on ait jamais fait en se promenant.* (C. Del.)

. . . . . Avant qu'un tel nœud nous rassemble
Les enfers et les cieux seront unis *ensemble.* (Volt.)
Nos âmes, d'un seul bond remontant vers leur source,
Ensemble auraient franchi les mondes dans leur course. (Lam.)
Pleurant *ensemble*, *ensemble* ils pouvaient espérer. (C. Del.)

— A la fois : *Il a acheté tout cela* ENSEMBLE. (Acad.)

Que je sois tout *ensemble* idolâtre et chrétien. (Corn.)
L'heureux lecteur pleure et rit tout *ensemble.* (Del.)

Elle avait le geste élégant, la démarche hardie et décente tout ENSEMBLE *d'une femme du plus grand monde.* (J. Janin.)

— En même temps; simultanément : *Il fut convenu que les deux adversaires tireraient* ENSEMBLE. (Acad.)

Ils voulurent tous *ensemble* accabler Mithridate. (Rac.)
Ma vie et leur tendresse *ensemble* commencèrent. (Lam.)

— Peint. On dit qu'*une figure est bien ensemble* lorsqu'elle a de justes proportions. || Dans le m. sens : *Mettre une figure ensemble.*

— *Le tout ensemble*, l'ensemble, le tout, sans tenir compte des détails : *Cette femme a des traits irréguliers, mais* LE TOUT ENSEMBLE *me plaît infiniment.* (Acad.) *Je trouve dans Castor et Pollux des traits charmants;* LE TOUT ENSEMBLE *n'est peut-être pas bien tissu.* (La Harpe.)

Syn. Ensemble, conjointement, à la fois. *Ensemble* marque la réunion des personnes ou des choses, dans le même temps et dans le même lieu; *conjointement* marque aussi ce genre de réunion, avec une idée accessoire d'intelligence, de mouvements concertés dans un même but; *à la fois* marque la rencontre ou la coïncidence des moments, par rapport à plusieurs choses qui arrivent, quoique en lieux différents.

ENSEMBLE, n. m. Effet qui résulte de l'union, de la juste combinaison des parties dans un tout; le tout considéré sans égard aux détails : *Il y a de belles figures dans ce tableau, de belles parties dans cet édifice, mais l'*ENSEMBLE *n'en vaut rien.* (Acad.)

— Unité de disposition, de combinaison, d'action : *Mettre de l'*ENSEMBLE *dans un discours.*

— Particul. Action réunie et combinée avec art de plusieurs personnes qui concourent à un effet unique : *Ces soldats commencent à mettre de l'*ENSEMBLE *dans leurs mouvements.* (Acad.) *Les acteurs ont exécuté cette scène avec un* ENSEMBLE *parfait.*

— Mus. Accord : *Exécuter des chœurs avec beaucoup d'*ENSEMBLE.

— *Morceau d'ensemble*, morceau à diverses parties chantées par plusieurs voix.

La pièce finira par un *morceau d'ensemble.* (C. Del.)

— Mar. *Mouvement d'ensemble*, Manœuvre générale d'une flotte ou d'une escadre.

— Man. *Avoir de l'ensemble*, se dit d'un cheval bien proportionné, et qui, par la position de son corps et de ses extrémités, paraît capable d'une belle exécution. || *Conduire son cheval avec ensemble*, combiner, accorder parfaitement le jeu des poignets avec celui des genoux.

ENSEMENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensemencer : *Ce fleuve est bordé de jardins et de champs* ENSEMENCÉS. (Reyn.)

ENSEMENCEMENT, n. m. Pron. *anss-manss-man.* — Action, manière d'ensemencer : *Il existe divers procédés d'*ENSEMENCEMENT : *l'*ENSEMENCEMENT *au jet libre, l'*ENSEMENCEMENT *à la volée. L'*ENSEMENCEMENT *doit se faire en temps utile.*

ENSEMENCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*semence.*) Pron. *anss-man-cé.* — Le *c* du rad. *ensemenc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *Nous ensemençons, il ensemença*, etc. — Répandre la semence dans une terre labourée : ENSEMENCER *une pièce de terre. Ce laboureur* A ENSEMENCÉ *des terres.* (Acad.) *On était dans le mois où l'on* ENSEMENCE *les terres.* (Montesq.)

ENSERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*serrer.*) Pron. *an-cè-ré.* — Anc. Enfermer, mettre sous clefs.

Il retourne chez lui, dans sa cave il *enserre*
L'argent et sa joie à la fois. (La Font.)

— Poétiq. Contenir; embrasser; entourer.

Tout ce que le globe *enserre*
Célèbre un Dieu créateur. (J. B. Rouss.)

*Du haut de l'Acropole se découvre toute l'Attique, avec les mers qui la baignent et les montagnes qui l'*ENSERRENT. (Raoul-Rochette.) *Il nous montre un César romain à la fois consul, tribun, prêtre, général, et* ENSERRANT *toute une société par ce réseau d'autorités et de despotismes divers.* (De Broglie.)

— Jard. Mettre en serre : ENSERRER *des orangers.*

ENSEUILLEMENT, n. m. (*seuil.*) Pron. *an-ceu-y-man.* — Archit. Hauteur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le plancher.

— Partic. Hauteur de l'appui d'une fenêtre qui a vue sur un voisin; cette hauteur est déterminée par les règlements et les coutumes locales.

ENSEVELI, IE, part. pass. du v. Ensevelir :

Il est mort, savons-nous s'il est *enseveli?* (Rac.)
C'est ton père expiré, ton père *enseveli.* (Viller.)

— Fig. *Son vaisseau fut* ENSEVELI *dans les ondes.* (Fén.) *Il reçut le coup mortel, et demeura comme* ENSEVELI *dans son triomphe.* (Fléchier.)

... L'insecte qui rampe *enseveli* sous l'herbe. (Volt.)

— Caché, ignoré, oublié : ENSEVELI *dans l'oubli. En attendant le jour de la manifestation, les œuvres des hommes restent* ENSEVELIES. (Mass.)

Peut-être ai-je des droits dans l'ombre *ensevelis.* (V. H.)
Oh! combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Furent *ensevelis* dans l'horreur des ténèbres! (Corn.)
. . . . Je croyais ma vie
Dans les plis de mon cœur cachée, *ensevelie.* (Lam.)

— Fig. Il se dit d'une personne qui vit loin du monde, dans une profonde solitude :

. . Tout jeune, *enseveli* dans l'ombre du saint lieu. (Lam.)

— Fig. Plongé, perdu, absorbé dans : *Être* ENSEVELI *dans une profonde rêverie.* (Acad.) *Être* ENSEVELI *dans les livres, dans une étude.* ENSEVELI *dans le sommeil.* ENSEVELI *dans la débauche.*

. . . . La superbe Athalie
Dans un sombre chagrin paraît *ensevelie.* (Rac.)
Oh! comme, *ensevelis* dans leur amour profonde,
Ils oubliaient le jour, et la vie, et le monde! (A. de Muss.)

ENSEVELIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*insepelire*, inhumer; lat.) Pron. *an-cev-lir.* — Envelopper le corps d'un mort dans un linceul : *Il est mort si pauvre qu'il n'a pas laissé un drap pour l'*ENSEVELIR. (Acad.)

Il faudra bien des bras pour les *ensevelir*,
Un suffit pour les vaincre! (C. Del.)
Qui tôt *ensevelit* bien souvent assassine. (Mol.)
. . C'est le seul asile où s'abrite ma vie,
Ensevelissez-moi dessous. (Lam.)

— Par extens. Abîmer, couvrir, envelopper : *Leur bouche* AVAIT *tout* ENSEVELI. *Les flots* ONT ENSEVELI *la flotte.*

Ensevelissez-moi, ténèbres de la mort. (Lam.)

— Fig. Cacher profondément, plonger dans l'obscurité, faire oublier : ENSEVELIR *un nom dans l'oubli.* ENSEVELIR *sa vie dans un désert. Le profond mystère sous lequel on* ENSEVELISSAIT *le secret des opérations.* (Thiers.)

═ **S'ensevelir**, v. pr. Se cacher, se plonger, se perdre : *Ces hommes* S'ÉTAIENT ENSEVELIS *vivants dans les solitudes.* (Fléch.) *Quelle que soit l'issue du procès, je veux lui assurer les moyens d'aller* S'ENSEVELIR *en Italie.* (C. Del.)

— *S'ensevelir sous les ruines d'une maison*, la faire écrouler sur sa tête.

— *S'ensevelir sous les ruines d'une place*, la faire sauter, et périr en la défendant.

ENSEVELISSEMENT, n. m. Pron. *an-cev-liss-man.* — Action d'ensevelir : *L'*ENSEVELISSEMENT *des morts est au nombre des œuvres de misécorde. Cet* ENSEVELISSEMENT *précipité ne contribua pas peu à confirmer le bruit de son suicide.* (Mérim.)

ENSEVELISSEUR, EUSE, n. celui, celle qui ensevelit.

ENSIFORME, adj. des 2 g. (*ensis*, épée; *forma*, forme; lat.) Pron. *an-ci-form.* — Hist. nat. et anat. Qui a la forme d'une épée ou d'un sabre.

ENSILAGE, n. m. (*silo.*) Agric. Opération qui consiste à déposer les céréales dans une fosse creusée en terre, ou silo.

ENSIMAGE, n. m. Pron. *an-ci-maj.* — Techn. Action d'ensimer; résultat de cette action.

ENSIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*seim*, matière graisseuse; allem.) Pron. *an-ci-mé.* — Techn. Enduire des étoffes de laine d'une matière graisseuse pour les pouvoir tondre de plus près.

ENSORCELÉ, ÉE, part. pass. du v. Ensorceler : *Il est* ENSORCELÉ.

ENSORCELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sorcier.*) Pron. *an-çorss-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *ensorcel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'ensorcELLE, ils ensorcELLEront.* — Produire par de prétendus sortiléges quelque perturbation dans l'ordre moral ou physique. *Urbain Grandier fut accusé d'*AVOIR ENSORCELÉ *les religieuses de Loudun.* (Acad.)

Il faut absolument qu'on m'*ait ensorcelé.* (Rac.)

— Fig. Inspirer une passion violente et aveugle : *Il flatte, il s'insinue, il* ENSORCELLE *tous ceux qui ne pouvaient plus le souffrir.* (Fén.)

ENSORCELEUR, EUSE, n. Celui, celle à qui la crédulité publique attribuait le pouvoir d'ensorceler, défaire des enchantements.

ENSORCELLEMENT, n. m. Pron. *an-çor-cèl-man.* — Action d'ensorceler; résultat de cette action : *Dans certains pays, les gens de la campagne attribuent quelquefois les maladies à un* ENSORCELLEMENT. (Acad.) *Défiez-vous des* ENSORCELLEMENTS *et des attraits diaboliques de la géométrie.* (Fén.)

— Fig. Passion aveugle. *Son amour pour sa femme est un véritable* ENSORCELLEMENT.

ENSOUFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*soufre.*) Pron. *an-çou-fré.* — Enduire de soufre. || On dit plus ordin. *Soufrer.*

ENSOUFROIR, n. m. (*soufre.*) Pron. *an-çou-froar.* — Techn. Lieu, appareil où l'on expose les soies, les laines, etc., à la vapeur du soufre.

ENSOUPLE, n. f. (*insubulum;* lat.) Pron. *an-çoupl.* — Techn. Gros cylindre qui fait partie du métier du tisserand. || On l'appelle aussi *Ensuple.*

ENSOYEMENT, n. m. Pron. *an-çoa-man.* — Techn. Action d'ensoyer.

ENSOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*soie.*) Pron. *an-çoa-ié.* — Techn. Garnir d'une soie de cochon le fil qui sert à la confection des souliers.

ENSUIFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*suif.*) Pron. *an-çui-fé.* — Techn. Frotter ou enduire de suif.

ENSUITE, adv. (*suite.*) Pron. *an-çuitt.* — A la suite de cela, après cela : *Travaillez d'abord, vous vous amuserez* ENSUITE. (Acad.)

═ **Ensuite de**, loc. prép. Après : ENSUITE DE *cela.* ENSUITE DE *quoi.* (Acad.)

— Il n'est plus usité que dans les deux phrases qui précèdent; les constructions suivantes ne sont en usage : *Je vous conjure de ne pas lire la pièce, que vous n'ayez pris la peine de corriger ce que vous trouverez marqué* ENSUITE DE *cette épître.* (Corn.) *Les choses devaient retourner au même point de concorde qu'elles étaient auparavant, ainsi qu'il arriva* ENSUITE DE *cet accord.* (La Rochef.) ENSUITE DE *la promenade on alla souper.* (La Font.) ENSUITE D'*une*

assez longue promenade, j'arrivai près des étangs. (E. Sue.)

ENSUIVANT, part. pass. du v. Ensuivre.

ENSUIVANT, ANTE, adj. Pron. *an-çui-van, vantt.* — Prat. Suivant : *Le dimanche* ENSUIVANT. || Vieux.

ENSUIVRE (S'), v. pron. irrég. 4e conj. (*suivre.*) Pron. *çan-çuivr.* (Il ne s'emploie qu'aux 3e pers. : *il s'ensuit, ils s'ensuivent ; il s'ensuivait, ils s'ensuivaient ; il s'ensuivit, ils s'ensuivirent ; il s'ensuivra, ils s'ensuivront ; il s'ensuivrait, ils s'ensuivraient ; qu'il s'ensuive, qu'ils s'ensuivent ; qu'il s'ensuivît, qu'ils s'ensuivissent,* etc.)

— Prat. Suivre, venir après : *La cause relatée audit procès et tout ce qui* S'ENSUIT. (Acad.)

— Survenir comme effet, dériver, résulter : *Un grand bien* S'ENSUIVIT *de tant de maux.*

Ils firent une trêve, et la paix *s'ensuivit.* (La F.)
Du café, mon cher oncle ? — Et tout ce qui *s'ensuit.* (E. Aug.)

— Être la conséquence nécessaire, logique de : *Voyez les erreurs qui* S'ENSUIVRAIENT *de cette proposition.* (Acad.)

— Impers. : *Parce qu'il y a de fausses religions,* S'ENSUIT-IL *qu'il n'y en a pas une véritable ?* (Boss.) *Si la pensée était essentielle à l'homme comme l'étendue à la matière, il* S'ENSUIVRAIT *que Dieu n'a pu priver cet animal d'entendement, puisqu'il ne peut priver la matière d'étendue.* (Volt.)

= **Gramm.** C'est un pléonasme de dire : *Voyez quelles erreurs* S'ENSUIVRAIENT DE *cette proposition !* DE LÀ, *il* S'ENSUIT. *Il* S'ENSUIT DE LÀ *que...* On dit mieux : *Voyez les erreurs qui* DÉCOULERAIENT *de cette proposition ! Il* SUIT *de là que...*

ENSUPLE, n. f. ENSOUPLE.

ENTABLEMENT, n. m. (*tabula,* planche ; lat.) Pron. *an-tabl-man.* — Archit. Dernière assise de pierres qui couronne le mur d'un bâtiment : *Ce bâtiment sera bientôt achevé, on en est à l'*ENTABLEMENT. (Acad.) *Les martinets passent le milieu du jour dans les fentes de muraille, entre l'*ENTABLEMENT *et les derniers rangs de tuiles d'un bâtiment élevé.* (Buff.)

— Couronnement des colonnes, des pilastres, comprenant l'architrave, la frise et la corniche : L'ENTABLEMENT *d'un portique. Les sept colonnes gigantesques du grand temple portent majestueusement leur riche et colossal* ENTABLEMENT. (Lamart.)

— *Entablement de couronnement,* celui qui couronne un mur sans colonnes.

ENTABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tabula,* planche ; lat.) Pron. *an-ta-blé.* — Techn. Ajuster deux pièces l'une avec l'autre à demi-épaisseur.

= **S'entabler,** v. pron. Man. Il se dit d'un cheval dont les hanches devancent les épaules, quand il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur changements de main : *Ce cheval* S'ENTABLE. (Acad.)

ENTACAGE, n. m. (*taquet.*) Pron. *an-ta-kaj.* — Techn. Assemblage de baguettes qui garnissent l'ensouple et qui servent à recevoir le velours.

ENTACHÉ, ÉE, part. pass. d'Entacher : *Être* ENTACHÉ *de lèpre.*

— Fig. : *On leur faisait un crime de n'avoir pas éclairé l'opinion publique sur une affaire qui laissait la réputation de deux personnes* ENTACHÉE *d'un odieux soupçon.* (G. Sand.) *Nous l'avons tous aimé, quoiqu'il soit* ENTACHÉ *du petit défaut d'altérer toujours la vérité.* (Beaum.) *L'amitié que j'ai pour vous peut-elle être* ENTACHÉE *par une pensée d'intérêt ?* (H. de Balz.)

— Pal. *Un acte* ENTACHÉ *de nullité.* (Acad.)

ENTACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tache.*) Pron. *an-ta-ché.* — Fig. Salir, souiller : *Cet arrêt* L'A ENTACHÉ *dans son honneur.* (Acad.) *La persécution de Bossuet contre le plus doux de ses disciples* A ENTACHÉ *sa mémoire.* (Lam.)

= **S'entacher,** v. pron. Être entaché, altéré : *Ses vertus naturelles* S'ÉTAIENT *un peu* ENTACHÉES *d'affectation.* (Chateaubr.)

ENTAILLAGE, n. m. Pron. *an-ta-iaj.* — Techn. Action de faire une entaille.

ENTAILLE, n. f. (*tailler, taille.*) Pron. *an-ta-y.* — Coupure avec enlèvement de parties, faite sur une pièce de bois ou de métal, dans l'arête d'une pierre, etc. :

Mon guide me montra du regard une *entaille*
Que l'onde avait creusée. (Lam.)

— Par extens. Incision, blessure faite avec un instrument tranchant.

— N. pl. Mar. Chacun des deux trous pratiqués dans les huniers.

ENTAILLÉ, ÉE, part. pass. d'Entailler : *Une poutre* ENTAILLÉE. *Une croix* ENTAILLÉE *dans l'écorce d'un chêne marqua la trace de la triple sépulture.* (Ph. Chasles.)

ENTAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tailler.*) Pron. *an-ta-ié.* — Faire une entaille, des entailles : ENTAILLER *du bois.* ENTAILLER *une pierre.* ENTAILLER *une poutre pour y emboiter des solives.* (Acad.)

ENTAILLOIR, n. m. (*entailler.*) Pron. *an-ta-ioar.* — Outil dont se servent les facteurs d'instruments.

— Outil des charpentiers.

ENTAILLURE, n. f. Pron. *an-ta-iur.* — Entaille. || peu usité.

— Anc. Sculpture, ciselure.

ENTAME, n. f. (*entamer.*) Pron. *an-tam.* — Premier morceau qu'on coupe d'un pain : *Réservez-moi l'*ENTAME. (Acad.) || On dit aussi *Entamure.*

ENTAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Entamer : *Un pâté* ENTAMÉ. *Une somme d'argent* ENTAMÉE.

— Incisé, coupé, atteint : *Les chairs sont* ENTAMÉES. *Les flancs du cheval sont* ENTAMÉS *par des plaies.*

— Fig. Qui est commencé, en cours d'exécution : *Ce traité,* ENTAMÉ *longtemps auparavant, ne put être conclu que l'année suivante.* (Volt.) *Un procès bien* ENTAMÉ *peut en supporter deux ou trois autres.* (Scribe.)

ENTAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἀντέμνειν, couper ; gr.) Pron. *an-ta-mé.* — Couper le premier morceau, commencer à prendre une partie, d'une chose : ENTAMER *un pain, un pâté.* ENTAMER *un plat.* ENTAMER *une pièce de drap.* ENTAMER *une somme d'argent.*

— Par extens. Couper, inciser, faire une légère déchirure : ENTAMER *la peau. Le coup* AVAIT ENTAMÉ *les chairs. On* ENTAME *l'écorce de certains arbres pour en tirer de la gomme.* (Acad.) *La hache à qui l'on veut faire couper du fer ne peut pas ensuite* ENTAMER *même du bois.* (Babinet.)

— Fig. Commencer à, s'occuper de, commencer : ENTAMER *une matière.* ENTAMER *un discours, une discussion.* ENTAMER *un procès. Voyons, de quoi s'agit-il, dit alors notre homme, pour* ENTAMER *la conversation.* (Acad.)

Nous *avions entamé,* ce me semble, un piquet.

— Porter la première atteinte : ENTAMER *la réputation, le crédit de quelqu'un. Dès que l'infortune* EUT ENTAMÉ *ses affaires, il se trouva des hommes assez cruellement avides pour précipiter sa ruine en profitant de son extrême besoin.* (Bailly.)

— Fig. et fam. *Entamer quelqu'un,* empiéter sur ses droits, ses attributions.

— Amener quelqu'un à transiger avec son devoir : *Il n'est pas facile de l'*ENTAMER (Acad.)

— Pénétrer la pensée, les sentiments de quelqu'un : *Il est impénétrable, on ne peut l'*ENTAMER. (Acad.)

— Guerr. *Entamer une troupe,* en rompre les rangs, en détruire une partie : *Les Mamelucks font des efforts inouïs pour nous* ENTAMER *; ils périssent foudroyés par le feu de nos carrés, comme sous les murs d'autant de forteresses.* (De Norvins.) *Ils essayèrent en vain à trois reprises d'*ENTAMER *nos bataillons.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Prendre quelque avantage dans une discussion : *C'est un rude argumentateur qu'il n'est pas facile d'*ENTAMER. (Acad.)

— Man. *Entamer le chemin,* commencer à galoper. || *Entamer un cheval,* lui donner les premières leçons du manége.

— V. intr. *Entamer du pied droit, du pied gauche,* se dit pour désigner le pied que le cheval pose en avant quand il commence à galoper.

ENTAMURE, n. f. Pron. *an-ta-mur.* — Entame, premier morceau que l'on coupe : L'ENTAMURE *du pain.* (Acad.)

— Côté, de la partie entamée : *Couper un morceau de ce jambon du côté de l'*ENTAMURE.

— L'action même d'entamer : *Je me suis trouvé à l'*ENTAMURE *d'un bon pâté, d'un excellent jambon.* (Acad.)

— Coupure, incision, légère déchirure : *Ce coup l'a meurtri, mais il n'y a point d'*ENTAMURE. (Acad.)

— Construct. *Entamure d'une carrière,* les premières pierres, les pierres du premier lit d'une carrière nouvellement exploitée.

ENTAQUER, v. tr. ou act 1re conj. Pron. *an-ta-ké.* — Techn. Joindre plusieurs pièces d'étoffe, au moyen de l'entacage.

ENTASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Entasser : *Du foin* ENTASSÉ. *Des meubles* ENTASSÉS *les uns sur les autres. Au fond, on aperçoit un grand nombre de cartons* ENTASSÉS *et de toiles sans cadre retournées contre le mur.* (Em. Souv.)

... Des roseaux sucrés, dont un miel blanc coulait,
Entassés en monceaux que sa main étalait,
D'un savoureux festin ranimèrent leurs forces. (Lam.)

— Pressé, serré, en parl. des personnes : *Là les hommes parqués,* ENTASSÉS, *n'ont jamais respiré l'air frais du matin ni les parfums printaniers des prairies.* (Mérim.)

— Fig. Accumulé : *Ce ne sont que citations* ENTASSÉES *les unes sur les autres.*

— Fig. *Être entassé,* avoir la taille courte et ramassée.

— Bot. Il se dit de feuilles multipliées et serrées sur une même tige.

ENTASSEMENT, n. m. (*entasser.*) Pron. *an-tâss-man.* — Amas confus : *Un* ENTASSEMENT *de meubles. Un* ENTASSEMENT *de papiers, de livres. Un* ENTASSEMENT *de marchandises.*

— Fig. : *Un entassement de mots, d'idées,* etc. (Acad.) *Les ennemis de Mirabeau avaient beau faire, avaient beau amonceler contre lui, le premier souffle de sa bouche ouverte pour parler faisait crouler tous ces* ENTASSEMENTS. (V. Hugo.)

ENTASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tas.*) Pron. *an-tâ-cé.* — Mettre en tas ; placer un grand nombre de choses les unes sur les autres, les réunir en les pressant, en les serrant, en les confondant : ENTASSER *des gerbes. Il* A ENTASSÉ *ses meubles les uns sur les autres.* (Acad.)

Tu vois autour de toi, dans la nature entière,
Les siècles *entasser* poussière sur poussière. (Lam.)
Mais n'allez pas non plus *entasser* sur les rives
De morts et de mourants cent montagnes plaintives. (Boil.)

— Par exagér. et fam. Réunir plusieurs personnes dans un espace trop étroit : *On les* AVAIT ENTASSÉS *les uns sur les autres dans un méchant cabas.* (Acad.)

— Accumuler : ENTASSER *des écus.* ENTASSER *des exemples, des citations,* etc.

— Épargner mesquinement : ENTASSER *sou sur sous.*

— Multiplier : *Quand ils* ONT ENTASSÉ *sans esprit, injure sur injure, ils se croient des Tacites.* (Volt.) ENTASSER *paroles sur paroles.* ENTASSER *crime sur crime.* (Acad.)

Gille, orateur, *entassait* les merveilles. (And.)

= **S'entasser,** v. pron. Être entassé : *Tous ces papiers* S'ENTASSAIENT *sous sa main.*

— En parl. des personnes, Se serrer dans un espace trop étroit : *Nous* NOUS ENTASSÂMES *dans la voiture.*

— Fig. S'accumuler, se presser : *Tous ces souvenirs* S'ENTASSAIENT *dans sa tête.*

— S'amonceler : *Des nuages* S'ENTASSAIENT *au sommet de la montagne.*

— Fig. : *Les siècles qui* S'ENTASSENT *sont comme le néant aux yeux de l'Éternel.* (Thom.)

Syn. Entasser, amasser. *Entasser,* c'est Mettre les unes sur les autres les choses amassées, de façon à ce qu'elles tiennent moins de place ; ce qui implique l'idée de conservation. *Amasser* est proprement Mettre en masse des choses de même nature ; il comprend l'idée d'acquérir en même temps que celle de réunir. On *amasse* partout des provisions, et on les *entasse* dans ses greniers. La prévoyance *amasse* des richesses, et l'avarice les *entasse.*

ENTASSEUR, n. m. Fam. Celui qui entasse son argent. ENTASSEUR *d'écus. C'est un* ENTASSEUR.

ENTE, n. f. (*insitum ;* lat. m. sign.) Pron. *antt.* — Petite branche, œil qu'on lève d'un arbre en sève et qu'on implante sur un autre.

— Par extens. Arbre sur lequel l'ente a été faite : IL Y *a beaucoup de jeunes* ENTES *dans ce jardin.* (Ac.)

— Chass. Peau d'oiseau empaillée et fixée au bout d'un piquet pour attirer les oiseaux qu'on veut faire tomber dans des piéges.

— Peint. Le morceau de bois qui sert de manche à un pinceau : L'ENTE *d'un pinceau.* (Acad.)

— Techn. Partie du volant d'un moulin.

ENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Enter : *Arbres* ENTÉS.

— Fig. Qui a pris le nom et les armes d'une famille ; allié : *Une maison* ENTÉE *sur une autre. Un grand nom sur lequel on est* ENTÉ.

— Fig. Il se dit en parl. de personnes qui ont diverses qualités à la fois : *C'est un financier* ENTÉ *sur un praticien. Un Gascon* ENTÉ *sur un Normand.* (Acad.)

— Il sert souvent à marquer l'opposition entre un défaut et une qualité réunis dans la même personne : *Il a un orgueil* ENTÉ *sur une très-grande dignité d'âme.*

— Techn. *Canne entée,* canne formée de plusieurs pièces qui s'emboitent.

— Blas. Il se dit de deux parties de l'écu qui entrent l'une dans l'autre par des échancrures rondes :

Maillé porte d'or, à trois fasces ENTÉES *de gueules.* || *Enté en pointe,* se dit d'une figure tracée par deux portions de cercles qui forment vers la pointe de l'écu un angle saillant curviligne.

ENTÉES, n. f. Pron. *an-té.* Vénér. Fumées de cerf ou de biche réunies, adhérentes, et qu'on ne peut séparer sans les rompre.

ENTEMENT, n. m. Pron. *antt-man.* — Horticult. Action d'enter un arbre.

ENTENDANT, part. prés. du v. Entendre.

ENTENDANT, ANTE, adj. Pron. *an-tan-dan, dantt.* — Méd. Doué de la faculté d'entendre, de percevoir les sons : *Des êtres* ENTENDANTS *et parlants.*

ENTENDEMENT, n. m. (*entendre.*) Pron. *an-tand-man.* — Philos. Faculté par laquelle l'âme conçoit, capacité de recevoir et de conserver les idées : L'ENTENDEMENT *humain.* L'ENTENDEMENT, *la mémoire et la volonté sont trois facultés de l'âme.* (Ac.) *Mon* ENTENDEMENT *borné ne conçoit rien sans bornes.* (V. Cous.) || Mieux en ce sens, *Intelligence.*

— Intelligence, sens, esprit : *Il faut avoir perdu* L'ENTENDEMENT *pour se comporter ainsi. C'est un homme de petit* ENTENDEMENT. (Acad.) || Rare.

Syn. Entendement, conception, intelligence. L'*entendement* est la faculté générale de comprendre ; ce mot de la langue métaphysique exprime sans idée accessoire le sens de percevoir. La *conception* est la faculté spéciale par laquelle nous saisissons plus ou moins nettement plusieurs choses ou plusieurs détails d'une chose, qui ne forment que par leur ensemble le sens proposé ou cherché. L'*intelligence* ajoute à l'entendement l'idée de pénétration d'habileté, d'aptitude universelle ou particulière. L'*entendement* est clair ou obscur ; la *conception* est vaste ou étroite ; l'*intelligence* est vive ou paresseuse.

ENTENDEUR, n. m. (*entendre.*) Pron. *an-tan-deur.* — Fam. Celui qui entend et comprend quelque chose.

— Prov. : *A bon* ENTENDEUR, *salut,* celui qui comprend ce qu'on dit doit en faire son profit. *A bon* ENTENDEUR, *peu de paroles,* un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications pour comprendre.

ENTENDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*intendere,* tendre à, vers ; lat.) Pron. *an-tandr.* — Recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe : ENTENDRE *du bruit.*

La colombe l'*entend*, part et tire de long. (La Font.)
Souvent on *entend* mal ce qu'on croit bien *entendre.* (Mol.)
Entendez-vous de loin la voix de l'infidèle ? (C. Del.)
Avez-vous entendu cette reine superbe ? (Rac.)
Il *entendit* de loin, dans le divin séjour,
L'harmonieux soupir de l'éternel amour. (Lam.)

Au milieu du bruit, il ne pouvait parvenir à faire ENTENDRE *sa voix, à se faire* ENTENDRE. (Acad.)

— Prov. *Entendre les joies du paradis,* entendre le bruit d'un divertissement auquel on ne participe point.

— Absol. :

J'écoutai, j'*entendis*, et jamais voix pareille
Ne sortit d'une bouche. (Lam.)

— Fam. : ENTENDRE *dur,* avoir l'oreille dure. ENTENDRE *clair,* avoir l'ouïe très-fine ; entendre distinctement. (Acad.)

— Prov. *Il n'entend pas de cette oreille-là,* il n'écoute pas ce qu'on lui dit ; il ne consentira pas à ce qu'on lui demande ou propose.

— *Il n'est pire sourd, point de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,* se dit d'une personne qui feint de ne pas entendre, et qui ne veut pas répondre.

— Écouter : *J'ai pour témoins de ce que je dis la plupart de ceux qui m'*ENTENDENT. *Les femmes et les puissants ne veulent rien* ENTENDRE *qui ne leur plaise.* (Volt.)

Viens, suis-moi, la sultane en ce lieu doit se rendre :
Je pourrai cependant te parler et t'*entendre.* (Rac.)

— Exaucer : *Si Dieu* ENTEND *ma prière.*

— Particul. Faire partie d'un auditoire ; assister à quelque chose, assister au discours, au jeu de quelqu'un : ENTENDRE *la messe,* ENTENDRE *un sermon.* ENTENDRE *un concert.* ENTENDRE *un orateur, un acteur,* etc.

— Suivi d'un inf., il s'emploie sans préposition : *Je l'*ENTENDS *marcher. J'en* AI ENTENDU *parler. L'avez-vous* ENTENDU *chanter?*

Le ciel, dans tous ses pleurs, ne m'*entend* point nommer. (Rac.)

— Prov. : *Il se fait tant de bruit qu'on n'*ENTENDRAIT *pas Dieu tonner.*

— Prêter attention à quelqu'un ou à quelque chose, soit par complaisance, soit par devoir ou nécessité : ENTENDRE *des témoins. Je suis prêt à vous* ENTENDRE. (Acad.) *Il est bon d'*ENTENDRE *les deux parties. Voici l'homme honnête et malheureux dont nous* ENTENDONS *la cause demain.* (C. Delav.)

— Prov. et fig. *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son,* pour bien juger, il faut entendre les deux parties.

— Absol. et ellipt. *J'entends, nous entendons,* je comprends, nous comprenons ce que vous voulez dire. || *Tu entends, vous entendez,* te voilà, vous voilà bien avertis.

— Saisir le sens des paroles ; comprendre : ENTENDRE *une langue étrangère. Les peuples les plus barbares* ENTENDENT *le langage des cieux.* (Mass.) *C'est un jargon qu'on répète sans l'*ENTENDRE. (Id.) *Vous voyez le disciple que j'ai à vous donner : il sait déjà lire et écrire ; il* ENTEND *même un peu les auteurs latins.* (Lesage.) *Comme il n'*ENTENDAIT *pas le français, il crut que je lui demandais la bourse.* (Id.) *Quand je lis quelque chose et que je ne l'*ENTENDS *pas, je suis toujours dans l'admiration.* (Dest.) *Les hirondelles, en jouant avec leurs petits, accompagnent leur action d'un gazouillement si expressif qu'on croirait en* ENTENDRE *le sens.* (Buff.) *Votre cœur* ENTEND *le mien.* (Volt.) *On lui confia les secrets les plus importants dès qu'elle fut en âge de les* ENTENDRE. (Fléch.)

— Fam. et ellipt. : *Vous avez parlé d'une personne, et j'*AI ENTENDU *une autre.* (Mol.)

— *Entendre finesse, entendre malice à quelque chose,* donner un sens fin et malin à quelque chose.

— *Ne pas entendre malice à quelque chose,* n'avoir aucune mauvaise intention, aucune arrière-pensée.

— *Entendre la raillerie,* prendre bien ce qui se dit ou se fait pour plaisanter, ne pas s'en offenser.

— *Ne pas entendre raillerie,* être susceptible : *Il n'*ENTEND PAS RAILLERIE *là-dessus.* (Acad.) || Prendre les choses au sérieux, être sévère, exiger de l'exactitude.

— *Entendre raison,* écouter les explications ; se rendre à de bonnes raisons : *Vous commencez à* ENTENDRE RAISON. *C'est là le bon parti.* (Lesage.)

— *Il n'entend pas raison là-dessus,* se dit quelquefois de celui qui, sur quelque point, est inflexible, intraitable.

— Prov. *N'entendre ni rime ni raison,* refuser sans motif, par caprice ou par défaut d'intelligence.

— Absol. : *En vain vous feignez de ne pas* ENTENDRE. (Dest.) ENTENDRE *à demi mot.*

— Croire quelqu'un, ajouter foi à ce qu'il dit :

A l'*entendre* il chérit la critique. (Boil.)

— Croire, présumer : *J'*AI *toujours* ENTENDU *que l'acte serait enregistré.* (Beaum.)

— *Donner à entendre, laisser, faire entendre,* insinuer une chose : *Il m'*A DONNÉ À ENTENDRE, *il m'*A FAIT ENTENDRE *que vous me blâmiez. Il vaque près de lui une place superbe, et il a eu la bonté de me* FAIRE ENTENDRE *qu'il la donnerait volontiers à celui que je choisirais pour mon gendre.* (Picard.)

— Suivi d'un subj. Prétendre, exiger, vouloir : *J'*ENTENDS *qu'on m'obéisse, et qu'on n'obéisse qu'à moi.*

— *Je l'entends ainsi,* j'exige que la chose soit ainsi.

— Avoir intention, dessein : *Quand je dis qu'il écrit bien, j'*ENTENDS *parler de sa prose, et non de ses vers.* (Acad.)

J'*entends* que ma bouche elle-même révèle
Demain à Collatin cette gloire nouvelle. (Pons.)

— Vouloir dire : *J'*ENTENDS *par ce mot. Qu'*ENTENDEZ-*vous par là ?*

— *Comment l'entendez-vous ? comment l'entend-il ?* que voulez-vous dire ? que signifie ce qu'il dit ?

— *Faire comme on l'entend,* faire comme on le juge à propos, faire à son idée :

...... Je romps tout commerce avec vous.
— Comme vous l'*entendrez.* (Em. Augier.)

— Avoir la connaissance et la pratique d'une chose : *Il* ENTEND *bien son métier.* (Acad.) ENTENDRE *l'art de la guerre.* (Volt.) ENTENDRE *ses intérêts.* (Id.)

— *Entendre la raillerie, entendre bien la plaisanterie,* avoir le talent de bien railler ; savoir plaisanter finement.

— Dans ce sens, on construit quelquefois l'inf. avec la prép. *à* : *Il* ENTENDAIT *parfaitement à peindre les édifices dans le goût romain.* (Bailly.)

Nul n'*entend* mieux que vous *à* donner un repas. (Regn.)

— Prat. Défendre contre quelqu'un. *Qui vous entend ?* Quel est l'avocat de la partie adverse ?

= **Entendre**, v. intr. ou n. Consentir, acquiescer : *Je le lui proposerai ; nous verrons s'il y veut* ENTENDRE. (Acad.) *Les parents ne voulaient* ENTENDRE *à aucun accommodement.* (Did.) *Le comte ne voulait* ENTENDRE *à aucun traité.* (Barante.)

= **S'entendre**, v. pr. Entendre les paroles l'un de l'autre : *Le bruit est si grand qu'on ne s'*ENTEND *pas.* (Acad.)

— Se comprendre : *Nous* NOUS ENTENDONS *à demi-mot.* (Mme de Sév.) *Nous ne* NOUS ENTENDONS *point.* (Id.)

On *s'entend* bien mieux quand on est du même âge. (C. Delav.)

— *Je m'entends bien,* je sais bien ce que je veux dire. || *Il ne s'entend pas lui-même,* il ne sait pas ce qu'il veut.

— *Entendons-nous,* soyons clair, précisons bien notre pensée.

— Se mettre d'accord, se concerter : *J'ai besoin de* M'ENTENDRE *avec vous là-dessus.* (Acad.) *Ils s'*ENTENDIRENT *pour veiller au chevet de la malade.* (J. Janin.)

— *Nous commençons à nous entendre,* il y a un rapprochement entre nos idées, nos opinions.

— Être d'accord, être d'intelligence : *Vous avez beau vous* ENTENDRE, *on ne m'en donne point à garder.* (Dest.) *Vous vous* ENTENDEZ *toujours toutes les trois.* (Étienne.) *Il s'*ENTEND *avec vos ennemis. Ils s'*ENTENDAIENT *pour le perdre.* (Acad.)

— Fam. *Entendons-nous,* sachons être d'accord, sachons agir de concert : ENTENDONS-NOUS, *et nous réussirons.*

— Prov. : *S'entendre comme larrons en foire,* être d'intelligence pour quelque mauvais dessein.

— Vivre en bonne intelligence avec quelqu'un : *Il est d'un commerce agréable, et je* M'ENTENDS *fort bien avec lui.* (Acad.)

— Être habile dans quelque chose, savoir s'y prendre : *Les Cafres sont nomades, mais ils s'*ENTENDENT *à la culture.* (Chamf.) *Les femmes s'*ENTENDENT *mieux que nous à consoler les profondes douleurs, à soigner les longues misères.* (Sainte-Aulaire.)

— Prov. *Il s'y entend comme à faire un coffre, comme à ramer des choux,* il ne comprend rien à ce qu'il fait.

— Se connaître à une chose : *Il s'*ENTEND *en musique, en tableaux.*

— Être entendu, perçu par l'ouïe : *Ce bruit s'*ENTEND *de loin.*

— Fig. :

Sa voix, sa propre voix dans mon cœur *s'entendait.* (Lam.)

— Être compris : *Le langage du cœur est celui qui s'*ENTEND *le plus facilement et qui s'explique le plus mal.* (Chamf.)

Ce mot *se* peut *entendre* en diverses façons. (Regn.)

— Fam. *Cela s'entend, cela s'entend bien,* cela doit être ainsi ; c'est là ce qu'on suppose, ce qu'on veut.

— Fam. *S'entend,* par parenthèse et avec ellipse du pronom *cela,* pour, ainsi qu'on doit le comprendre : *J'ai promis des vers, bons ou mauvais,* S'ENTEND.

Syn. Entendre, comprendre, concevoir. *Entendre* a rapport aux termes des choses ; *comprendre* a rapport aux choses mêmes ; *concevoir* a rapport à l'ordre, au plan des choses. Tel qui *entend* une langue ne *comprend* pas une science, et tel qui *comprend* plusieurs sciences n'en *conçoit* pas la méthode. Quand les trois termes s'appliquent aux mêmes objets, leurs différences consistent dans une progression : alors *comprendre* dit plus qu'*entendre,* et *concevoir* plus que *comprendre.*

ENTENDU, UE, part. pass. du v. Entendre.

L'irrésistible voix qui convie au bonheur,
C'est le cri du ciel même *entendu* sur la terre. (Lam.)

Je pousse des soupirs qui ne sont point ENTENDUS. (Montesq.)

— Pal. *La cause, l'affaire est entendue,* les débats sont clos ; il ne reste qu'à délibérer et à prononcer le jugement.

— Compris : *Je tâche de parler à chacun sa langue familière, pour être* ENTENDU *de tout le monde.* (Beaum.) *On déterre des chartes du temps de Dagobert, la plupart suspectes et mal* ENTENDUES, *et on en infère que des coutumes, des droits, des prérogatives qui subsistaient alors, doivent revivre aujourd'hui.* (Voltaire.)

— *C'est entendu,* c'est convenu, arrêté.

— En parl. des personnes, Qui a l'intelligence d'une chose : *Un homme* ENTENDU *aux affaires, dans les affaires, au jardinage, au métier de la guerre.* (Acad.) *Tu me parais assez* ENTENDU, *je m'en rapporte à toi.* (Lesage.)

— En parl. des choses, Disposé avec goût, arrangé avec art : *Les jardins étaient bien* ENTENDUS. (Volt.) *Une draperie bien* ENTENDUE. (Acad.) *L'ordonnance de ce tableau est bien* ENTENDUE.

— Substantiv. *Faire l'entendu, l'entendue,* faire le capable, l'avisé, l'important : *Vous faites bien*

*l'*ENTENDU. (Mme de Sév.) *Est-ce une bourgeoise qui se rengorge et* FAIT L'ENTENDUE *?* (V. Cousin.)

Et l'hiver précédent, toi qui fais *l'entendu*,
Sans un peu de faveur n'étais-tu pas pendu? (Boursault.)
Ne faites point ici *l'entendu* davantage. (Corneille.)

= **Bien entendu**, loc. adv. Assurément, sans doute ; *Y consentez-vous ?* BIEN ENTENDU.

— *Bien entendu que*, loc. conj. Toutefois, pourtant : *Voilà la règle*, BIEN ENTENDU QU'*il y a des exceptions*. (Acad.)

— *Bien entendu, mal entendu*, se dit des qualités morales appliquées à propos ou hors de propos, restreintes ou non dans une juste mesure : *Il faut que la complaisance même soit* BIEN ENTENDUE. *Des vertus* MAL ENTENDUES. || *Sous-entendu*. Voy. ce mot.

ENTÉNÉBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ténèbres*.) Pron. *an-té-né-bré*. — Néol. Envelopper de ténèbres.

— Fig. Priver des lumières de la civilisation ; maintenir dans l'ignorance : ENTÉNÉBRER *un peuple, un pays*.

ENTENTE, n. f. (*entendre*.) Pron. *an-tantt*. — Manière d'entendre, d'interpréter une expression, une phrase. Il ne se dit guère que dans ces locutions : *Mot* ou *phrase à double entente, à deux ententes* ; mot, phrase qui donne lieu à équivoquer, qui présente un double sens.

C'est assez clair, ce mot n'est pas *à double entente*. (Em. Aug.)

— Prov. *L'entente est au diseur*, celui qui parle sait bien ce qu'il veut dire ; celui qui parle donne à ce qu'il dit un sens caché, un sens que lui seul entend.

— Arts. Intelligence dans la distribution des parties d'une composition, d'un ensemble ; science de l'application et des détails : *L'*ENTENTE *du coloris. Avoir de l'*ENTENTE *dans la distribution. Il n'y a point d'*ENTENTE *à ce tableau*. (Acad.) *Avoir l'*ENTENTE *de la scène. La seule partie de l'art dramatique qu'il ait connue, c'est l'*ENTENTE *de l'intrigue*. (La Harpe.)

— Par extens. et fam. Habileté avec laquelle on sait disposer ou combiner les choses en général : *Avoir l'*ENTENTE *des affaires*.

Ses tristes falbalas, découpés en pleureuses,
Sans *entente* et sans goût, sont, pour les ricaneurs,
L'objet le plus bouffon. (Desmahis.)

— Par extens. Ensemble harmonieux, combinaison intelligente : *Merveilleuse* ENTENTE *de toutes les activités humaines. Ils mettent en commun leurs travaux par l'*ENTENTE, *leur prévoyance par un intérêt commun*. (Lacép.)

— *Entente cordiale*, bonne intelligence qui règne entre deux partis, surtout entre deux gouvernements.

ENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ente*.) Pron. *an-té*. — Faire une ente ; greffer : ENTER *un arbre*. ENTER *sur sauvageon*. ENTER *en écusson, en fente, en œillet, en œil dormant*. ENTER *en bouton*. (Acad.) *On n'*ENTE *point un arbre sur un arbrisseau, le chêne robuste sur l'humble cytise*. (Lamenn.)

Elle *ente* en son palais ses dents tous les matins. (Regn.)

— Fig. Faire reposer, appuyer sur : *Il faut* ENTER *fortement le commerce, l'industrie, les arts sur la probité et la vertu*. (Dupanl.)

— Fauconn. Rattacher une penne de l'oiseau quand elle est froissée ou rompue.

— Mar. Réunir deux pièces de bois bout à bout par une entaille ou un écart.

— Construct. Assembler plusieurs pièces l'une sur l'autre dans la même direction.

= **S'enter**, v. pr. Agr. Être enté.

— Fig. Se faire adopter par une famille, en prendre le nom et les armes. || Rare.

Lisimon, nouveau riche et fils d'un père heureux,
Qui, le comblant de biens, n'a pu combler ses vœux,
Souhaite de *s'enter* sur la vieille noblesse. (Dest.)

ENTÉRADÈNE, n. f. (ἔντερον, intestin ; ἀδήν, glande ; gr.) Pron. *an-té-ra-dènn*. — Anat. Ganglion lymphatique intestinal.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE, n. f. (— ἀδήν, glande ; γραφή, description ; gr.) Pron. *an-té-ra-dé-no-gra-fi*. — Description du ganglion lymphatique intestinal.

ENTÉRADÉNOLOGIE, n. f. (— ἀδήν, glande ; λόγος, discours, traité ; gr.) Pron. *an-té-ra-dé-no-lo-ji*. — Anat. Description des follicules muqueuses de l'intestin.

ENTÉRALGIE, n. f. (— ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *an-té-ral-ji*. — Méd. Douleur qui a son siége dans les intestins.

ENTÉRANCHIEMPHRAXIE, n. f. (ἄγχω, j'étrangle, ἐμφράσσω, j'obstrue ; gr.) Pron. *an-té-ran-chian-frak-ci*. — Méd. Obstruction du canal intestinal par étranglement.

ENTÉRACTIE, n. f. (ἔντερον, intestin : gr., *arctare*, resserrer ; lat.) Méd. Rétrécissement des intestins.

ENTÉRECTASIE, n. f. (— ἔκτασις, dilatateur ; gr.) Méd. Dilatation des intestins.

ENTÉRINAL, ALE, adj. (*entériner*.) Pron. *an-té-ri-nal*. — Jurispr. Qui concerne l'entérinement.

ENTÉRINEMENT, n. m. Pron *an-té-rinn-man*. — Jurispr. Action d'entériner ; jugement par lequel on entérine ; état d'un acte entériné : *Pourquoi demandiez-vous un* ENTÉRINEMENT *des lettres de rescision ?* (Beaum.) *Son légataire universel prit des lettres de rescision en poursuivant l'*ENTÉRINEMENT *aux requêtes de l'hôtel*. (Id.)

ENTÉRINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*interinare*, donner son entier effet à ; lat. barb.) Pron. *an-té-ri-né*. — Jurispr. Ratifier juridiquement un acte pour le rendre valable : ENTÉRINER *un rapport d'experts*. ENTÉRINER *des lettres de grâce*. (Acad.) *L'équitable arrêt qui* ENTÉRINE *une enquête*.

= **S'entériner**, v. pr. Être entériné.

ENTÉRIQUE, adj. des 2 g. (ἔντερον, intestin ; gr.) Pron. *an-té-rik*. — Méd. Il s'est dit de ce qui appartient à l'intestin, ou qui en dépend.

ENTÉRITE, n. f. (ἔντερον, intestin ; gr.) Pathol. Colique inflammatoire ; inflammation des intestins : *L'inflammation de la membrane muqueuse des intestins grêles s'appelle* ENTÉRITE. (Broussais.)

ENTÉROBRANCHE, adj. des 2 g. (ἔντερον, intestin ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Dont les branchies sont cachées dans l'intérieur du corps.

= **Entérobranches**, n. m. pl. Famille de vers à sang rouge.

ENTÉROCÈLE, n. f. (— κήλη hernie ; gr.) Pron. *an-té-ro-cèl*. — Chirurg. Hernie formée par l'intestin seul.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE, n. f. (— κύστις, vessie ; κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *an-té-ro-ciss-to-cèl*. — Chirurg. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE, n. f. (ἔντερον, intestin ; ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *an-té-ro-é-pip-lo-cèl*. — Chir. Hernie qui renferme à la fois l'intestin et l'épiploon.

ENTÉROGRAPHIE, n. f. (γράφω, je décris.) Pron. *an-té-ro-gra-fi*. — Didact. Description anatomique des intestins.

ENTÉRO-HYDROCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *an-té-ro-i-dro-cèl*. — Chirur. Hydrocèle compliquée d'une hernie intestinale.

ENTÉRO-HYDROMPHALE, n. f. (— ὕδωρ, eau ; ὀμφαλός, nombril ; gr.) Pron. *an-té-ro-i-dron-fal*. — Chir. Hernie ombilicale formée par l'intestin et compliquée d'hydropisie du sac herniaire.

ENTÉROLITHE, n. m. (— λίθος, pierre ; gr.) Méd. Calcul intestinal.

ENTÉROLOGIE, n. f. (— λόγος, discours ; gr.) Pron. *an-té-ro-lo-ji*. — Didact. Traité sur les intestins.

ENTÉRO-MÉROCÈLE, n. f. (— μηρός, cuisse ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *an-té-ro-mé-ro-cèl*. — Chir. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE, n. f. (— μεσεντέριον, mésentère ; gr.) Pron. *an-té-ro-mé-zan-té-rik*. — Anat. Syn. de *Carreau*.

ENTÉROMPHALE, n. f. (— ὀμφαλός, nombril ; gr.) Pron. *an-té-ron-fal*. — Chir. Hernie ombilicale formée par l'intestin seul.

ENTÉRO-PÉRISTOLE, n. f. (— περί, autour ; στέλλω, je serre ; gr.) Pron. *an-té-ro-pé-ris-tol*. — Chir. Étranglement des intestins.

ENTÉROPHLOGIE, n. f. (— φλέγω, je brûle ; gr.) Pron. *an-té-ro-flo-ji*. — Méd. Inflammation des intestins.

ENTÉRORRHAPHIE, n. f. (— ῥαφή, couture, suture ; gr.) Pron. *an-té-ro-ra-fi*. — Chir. Suture pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à l'instestin.

ENTÉRORRHÉE, n. f. (— ῥεῖν, couler ; gr.) Pron. *an-té-ro-ré*. — Méd. Diarrhée.

ENTÉRO-SARCOCÈLE, n. f. (— σάρξ, chair, et κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *an-té-ro-çar-ko-cèl*. — Chir. Hernie intestinale compliquée de sarcocèle.

ENTÉRO-SCHÉOCÈLE, n. f. (— ὀσχέον, scrotum ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *an-té-ross-ké-o-cèl*. — Chir. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

ENTÉROSE, n. f. (ἔντερον, intestin ; gr.) Méd. Il se dit de toutes les maladies qui ont leur siége dans les intestins.

ENTÉROTOME, n. m. (ἔντερον, intestin ; τομός, coupant, tranchant ; gr.) Pron. *an-té-ro-tom*. — Chir. Espèce de ciseaux qui servent à ouvrir les intestins.

ENTÉROTOMIE, n. f. (— τομή, section ; gr.) Pron. *an-té-ro-to-mi*. — Chir. Opération qui consiste à ouvrir un intestin.

ENTERRAGE, n. m. (*enterrer*.) Pron. *an-tè-raj*. — Techn. Massif de terre dont le fondeur remplit la fosse autour du moule, pour rendre celui-ci plus solide.

ENTERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Enterrer : *La vestale fut enterrée vivante*. (Acad.)

— Par extens. *Être enterré*, être couvert par des terres, des débris qui s'écroulent : ÊTRE ENTERRÉ *sous les ruines de sa maison ;* ÊTRE ENTERRÉ *sous l'avalanche*.

— Fig. Il se dit d'un lieu dont la situation est basse, dont la vue est bornée : *Cette habitation est tout à fait enterrée*.

ENTERREMENT, n. m. (*enterrer*.) Pron. *an-tèr-man*. — Action d'enterrer un mort ; cérémonies observées dans les funérailles : *Aller à l'*ENTERREMENT *d'une personne, être prié d'un* ENTERREMENT. (Acad.) *La pompe des* ENTERREMENTS *intéresse plus la vanité des vivants que la mémoire des morts*. (La Rochef.)

— Fig. : *J'étais à Jemmapes et à Waterloo, comme qui dirait au baptême et à l'*ENTERREMENT *de notre gloire*. (Em. Souv.)

— Convoi funèbre : *Voir passer un* ENTERREMENT. *Être d'un* ENTERREMENT. (Acad.)

— Frais d'un enterrement :

Il en coûte fort cher de mourir à Paris,
Et les *enterrements*, monsieur, sont hors de prix. (Andr.)

— *Billet d'enterrement*, billet pour inviter à un enterrement.

ENTERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terre*.) Pron. *an-tè-ré*. — Mettre dans la terre ; enfermer, cacher dans la terre ; couvrir de terre : *Quand on a arraché du plant, il faut l'*ENTERRER *promptement, de peur qu'il ne sèche*. ENTERRER *un trésor*. ENTERRER *des bijoux, de la vaisselle*. (Acad.) *Les premiers chrétiens faisaient* ENTERRER *avec eux les livres des Évangiles*. (Fléch.) *Son premier soin est de pratiquer une grande excavation dans laquelle il* ENTERRE *son blé comme dans les silos arabes*. (Ph. Chasles.) *Le blaireau attaqué dans son terrier se défend en reculant, éboule de la terre afin d'arrêter ou d'*ENTERRER *les chiens*. (Buff.)

— Inhumer ; mettre un mort en terre : ENTERRER *en terre sainte, dans un cimetière, dans l'église, dans le chœur*. (Acad.) *Les vivants ne suffisaient plus à* ENTERRER *les morts*. (Chateaubr.) *On l'*ENTERRA *avec beaucoup de pompe. On l'*ENTERRA *sans cérémonie*.

— Par extens. : ENTERRER *quelqu'un vivant. On* ENTERRAIT *vivantes les vestales coupables*.

. . . . L'autre jour ces débris meurtriers
Ont enterré vivants dix braves ouvriers. (Ponsard.)

— Survivre à : *Qui aurait cru que cette femme toujours mourante* ENTERRERAIT *son mari ?* (Saurin.)

Ce mourant est de force à nous *enterrer* tous. (Ancelot.)
Je prétends *enterrer*, avec l'aide de Dieu,
Vous et ma nièce. (Dest.)

— Fig. Obliger à demeurer dans un lieu triste et ennuyeux : *Il veut m'*ENTERRER *en province*.

... Vous ne pourrez pas m'*enterrer* toute vive
Dans l'ennuyeux souper d'un si triste convive. (C. Del.)

— Fig. Faire oublier : *Les amours meurent par le dégoût, et l'oubli les* ENTERRE. (La Br.) *Ce poëte avait des rivaux, il les* A *tous* ENTERRÉS. (Acad.) *Il y a telle femme qui anéantit ou qui* ENTERRE *son mari, au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention*. (La Br.)

— Cacher ; tenir caché : ENTERRER *des secrets*. ENTERRER *ses talents*.

— Fam. *Enterrer le carnaval*, se livrer aux dernières réjouissances, aux dernières excentricités du carnaval.

— *Enterrer la synagogue avec honneur*, terminer quelque chose d'une manière remarquable ; signaler son départ par une action éclatante : *Cet avocat a terminé sa carrière en gagnant une cause importante : il a* ENTERRÉ LA SYNAGOGUE AVEC HONNEUR.

— Navig. Mettre, déposer à fond de cale, avec le lest du vaisseau : *On* A ENTERRÉ *ces futailles*.

= **S'enterrer**, v. pr. Être enterré : *Les morts ne* S'ENTERRENT *qu'au bout de vingt-quatre heures*.

— Fig. Mourir, périr : *Nous sommes en France, il* NOUS *y faut* ENTERRER. (Mézeray.)

— *Se faire enterrer sous les ruines d'une place*, périr en la défendant.

Ils auront du plaisir à *se faire enterrer*. (Boursault.)

— S'éloigner du centre des affaires, de la vie sociale, pour aller vivre dans quelque lieu obscur : S'ENTERRER *dans une petite ville, dans son domaine. Quelle folie ! aller* S'ENTERRER *en province*. (Acad.)

— *S'enterrer tout vif*, rompre tout commerce avec le monde : *Mon dessein n'est pas de* M'ENTERRER *toute vive dans un mari*. (Molière.)

— Absol. Vivre dans l'obscurité, loin de toute société : *Dans le temps où nous vivons, on ne saurait trop* S'ENTERRER.

— Man. Il se dit d'un cheval qui, cherchant un point d'appui sur la main du cavalier, baisse la tête et s'abandonne sur les épaules.

ENTÊTÉ, ÉE, part. prés. du v. Entêter.

— *Entêté de*, trop prévenu en faveur de, trop préoccupé de : *Il est* ENTÊTÉ DES *nouvelles opinions. Un homme* ENTÊTÉ DE *l'élévation de sa fortune.* (Mass.)

Pardieu, *de* ton moulin c'est bien être *entêté*. (Andr.)

J'arrivai hier au soir à Paris avec mon père, qui est plus *entêté* que jamais de l'auteur du *Mercure galant.* (Boursault.)

— Opiniâtre, obstiné ; trop attaché à son idée : *Il est plus* ENTÊTÉ *qu'une vieille mule*. (Brueys.)

— Substantiv. : *C'est un* ENTÊTÉ, *une* ENTÊTÉE. (Acad.)

Qu'allons-nous devenir entre ces *entêtés* ?
Hélas ! il faudra bien faire leurs volontés. (Em. Ang.)

Syn. Entêté, obstiné, opiniâtre, têtu. *Entêté* et *têtu* s'entendent de ceux qui persistent avec une persévérance outrée dans des opinions qu'ils croient les plus raisonnables ; *opiniâtre* et *obstiné* se disent de ceux qui, convaincus ou non, ne veulent pas céder au sentiment d'autrui. Le défaut des premiers est dans une conscience mal éclairée ; le défaut des seconds est dans une volonté rebelle à toute raison.

ENTÊTEMENT, n. m. (*entêter.*) Pron. *an-têtt-man*. — Attachement opiniâtre à ses idées ; persistance non raisonnée dans ses volontés : *Il s'est conduit ainsi par* ENTÊTEMENT. *L'*ENTÊTEMENT *représente le caractère à peu près comme le tempérament représente l'amour.* (Chamfort.) *Elle était d'un* ENTÊTEMENT *de mule.* (H. de Balz.) *Rien ne ressemble moins à la vive persuasion que le mauvais* ENTÊTEMENT. (La Br.) *Je n'ai ni* ENTÊTEMENT *ni caprice.* (Lesage.)

Vous sentirez votre méprise,
Et vous éprouverez, malgré l'*entêtement*,
Qu'il n'est de vrais plaisirs que dans le sentiment.
(Desmahis.)

— Engouement pour une personne : *Il a un grand* ENTÊTEMENT *pour cette femme.* (Acad.) *Il flatte sans cesse l'*ENTÊTEMENT *de la baronne pour le chevalier.* (Lesage.)

On ne voit rien d'égal, c'est moi qui vous le jure,
A son *entêtement* pour l'auteur du *Mercure.* (Boursault.)

— Il est peu usité de nos jours dans ce dernier sens.

ENTÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en, tête.*) Pron. *an-té-té*. — Remplir la tête de vapeurs qui l'étourdissent, l'incommodent : *Le parfum de ces fleurs m'*ENTÊTE. *Le tabac* ENTÊTE *ceux qui n'ont pas coutume d'en prendre.* (Acad.)

— bsol. : *Ce vin est fumeux, il* ENTÊTE. *Le charbon* ENTÊTE.

— Fig. Enorgueillir : *Sa grandeur l'*ENTÊTE.

— Absol. *Les louanges* ENTÊTENT. (Acad.) *L'orgueil* ENTÊTE, *la timidité abat.* (Boursault.)

— Fig. Prévenir trop favorablement : *Qui vous* A ENTÊTÉ *de cette personne ? Vous ne m'*ENTÊTEREZ *pas d'une pareille opinion.*

— Techn. Attacher la tête d'une épingle à la hanse de manière qu'elle paraisse y avoir été soudée.

= **S'entêter,** v. pr. Se préoccuper trop vivement, se laisser prévenir ; s'engouer : *Il* S'EST ENTÊTÉ *de cet auteur.* (Acad.) *Le peuple* S'ENTÊTE *tour à tour de tous les charlatans politiques.* (Viennet.) *Est-il possible qu'une femme raisonnable ait pu* S'ENTÊTER *d'un petit freluquet comme celui-là ?* (Dest.) *Il* S'EST ENTÊTÉ *de ce système de philosophie.* (Acad.) *Les femmes ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes ; aussi n'est-il point à propos de les engager dans des études dont elles pourraient s'*ENTÊTER. (Fén.)

— Tenir fortement à, persister sans raison, sans motif, aveuglément ; s'opiniâtrer :

Ne *vous entêtez* point d'être chez vous le maître,
Contentez-vous de le paraître. (Regn.)

Servez Dieu sans cabale ; ne méprisez personne, et ne vous ENTÊTEZ *de rien.* (Mme de Maintenon.)

— Absol. Se laisser prévenir ; s'obstiner : *Les ignorants* S'ENTÊTENT *facilement. C'est un juge dangereux, il est sujet à s'*ENTÊTER. (Acad.)

ENTÊTEUR, n. m. (*entêter.*) Pron. *an-tê-teur.* — Techn. Celui qui entête les épingles.

ENTÊTOIR, n. m. (*entêter.*) Pron. *an-tê-toar.* — Technol. Machine propre à entêter les épingles.

ENTHELMINTES, n. m. pl. (ἐντός, dedans ; ἕλμις, ver ; gr.) Zool. Classe de vers qui vivent dans l'intérieur du corps des animaux.

ENTHLASIE, n. f. (ἔνθλασις, fracture ; gr.) Pron. *antt-lázî*. — Chir. Fracture du crâne, avec dépression de la partie osseuse.

ENTHOUSIASME, n. m. (ἐνθουσιασμός ; gr., m. sign.) Pron. *an-tou-zi-asm.* — Émotion extraordinaire de l'âme causée par un sorte d'inspiration : *Saül, se trouvant parmi les prophètes, fut saisi du même* ENTHOUSIASME *pieux.* (Acad.) *Les prophètes entraient dans un* ENTHOUSIASME *divin.* (Mass.) *L'*ENTHOUSIASME *de la sibylle.*

— Transport, surexcitation, exaltation des facultés de l'âme que le poëte, l'artiste éprouve dans le moment de la composition : *Entrer en* ENTHOUSIASME. (Acad.) *L'*ENTHOUSIASME *l'avait saisi. L'*ENTHOUSIASME *est le partage des grands poëtes.* (Volt.) *L'*ENTHOUSIASME *est la seule manière de comprendre les arts.* (Suard.) *L'*ENTHOUSIASME *ne se laisse pas rencontrer par ceux qui le cherchent : il vient à nous quand nous le méritons.* (G. Sand.)

— Tout noble mouvement de l'âme ; émotion vive et puissante qui excite le désir, le besoin des plus grandes, des plus nobles actions : L'ENTHOUSIASME *religieux. L'*ENTHOUSIASME *guerrier. L'*ENTHOUSIASME *patriotique. Des cris d'*ENTHOUSIASME. *Ce discours le remplit d'*ENTHOUSIASME. (Acad.) *Obtenir un succès d'*ENTHOUSIASME.

L'*enthousiasme*.......
Élève jusqu'aux cieux, sur l'aile du délire,
Mille âmes qui n'ont plus qu'un sens. (Lam.)

— Démonstration publique de quelque grande joie ; transport d'allégresse : *Il fut accueilli avec* ENTHOUSIASME.

C'est un *enthousiasme* impossible à décrire. (C. Del.)

— Admiration passionnée ; goût excessif pour une personne ou une chose : *Un homme à* ENTHOUSIASME. *Ce sont de ces* ENTHOUSIASMES *qui ne durent pas. L'*ENTHOUSIASME *souvent égare la critique. Son* ENTHOUSIASME *pour cet auteur l'aveugle.* (Acad.) *L'*ENTHOUSIASME *n'est pas toujours le compagnon de l'ignorance totale ; il l'est souvent d'une science erronée.* (Volt.)

Syn. Enthousiasme, exaltation. La cause de l'*enthousiasme* est extérieure ; celle de l'*exaltation* est intérieure. On dit l'*enthousiasme* de la gloire, l'*exaltation* des idées. *Enthousiasme* ne désigne qu'une disposition momentanée ; *exaltation* marque un état plus ou moins durable. *Enthousiasme* a plus de rapport au mouvement, *exaltation* a plus de rapport à la situation ; *enthousiasme* est plus poétique, *exaltation* est plus moral. On dira l'*enthousiasme* lyrique, l'*exaltation* religieuse.

ENTHOUSIASMÉ, ÉE, part. pass. du v. Enthousiasmer et adj. : *Le peuple,* ENTHOUSIASMÉ *par ses paroles et son exemple, le prit pour chef.* (Mérim.) *Santeul fut si* ENTHOUSIASMÉ *de la poésie oratoire du prédicateur, que, des souvenirs du sermon, il composa une hymne, chantée encore aujourd'hui dans les temples comme un retentissement en vers des sublimités de Bossuet.* (Lam.)

ENTHOUSIASMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*enthousiasme.*) Pron. *an-tou-zi-ass-mé.* — Mettre dans l'enchantement, ravir d'enthousiasme : *La lecture de ces vers m'*A ENTHOUSIASMÉ. *Cette musique* A ENTHOUSIASMÉ *le public.*

= **S'enthousiasmer,** v. pr. S'engouer : *Cet homme* S'ENTHOUSIASME *pour tout ce qui est nouveau. Il* S'ENTHOUSIASME *aisément.* (Acad.) *Les hommes* S'ENTHOUSIASMENT *facilement pour le génie militaire.* (Thiers.) *Quoique élevé à la sévère école de l'armée du Rhin, Desaix s'était* ENTHOUSIASMÉ *pour la campagne d'Italie, et avait voulu voir de ses yeux les champs de bataille de Castiglione, d'Arcole et de Rivoli.* (Id.)

ENTHOUSIASTE, n. des 2 g. Pron. *an-tou-zi-ast.* — Visionnaire, fanatique qui se croit inspiré : *En écoutant cet* ENTHOUSIASTE, *la multitude crut entendre un prophète* (Acad.) *Est-cela le ton d'un* ENTHOUSIASTE ? (J. J. Rouss.)

— Celui, celle qui a une admiration passionnée, un goût excessif pour quelqu'un ou quelque chose : *Les* ENTHOUSIASTES *d'un poëte, d'une doctrine.* (Acad.) ENTHOUSIASTE *oiseux de ses vertus, vous bornerez-vous sans cesse à les admirer ?*

— Celui, celle qui s'enthousiasme facilement : *C'est un* ENTHOUSIASTE. *Des idées d'*ENTHOUSIASTE.

— Adjectiv. : *Devenir* ENTHOUSIASTE. *Grégoire était encore plus* ENTHOUSIASTE *qu'habile.* (Volt.) *C'est un peuple* ENTHOUSIASTE *et léger.* (Acad.) *L'homme* ENTHOUSIASTE *attribue tout à l'imagination.* (Mme de Staël.) *La nation a été presque expulsée de ses foyers par les seigneurs auxquels elle avait montré pendant une suite de siècles un dévouement* ENTHOUSIASTE. (S. de Sismondi.) *Il est très-instruit, vain jusqu'au ridicule,* ENTHOUSIASTE *de la liberté.* (Ramel.)

— Hist. relig. Il se dit des sectaires qui croient avoir des révélations par lesquelles ils expliquent et interprètent les Écritures : *Les Quakers sont rangés parmi les* ENTHOUSIASTES.

ENTHYMÉMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-ti-mé-ma-tik.* — Phil. Qui est de la nature de l'enthymème : *Sentence* ENTHYMÉMATIQUE.

— Qui s'appuie sur l'enthymème ; qui se sert de cet argument.

ENTHYMÈME, n. m. (ἐνθύμημα ; gr., m. sign.) Pron. *an-ti-mèm.* — Phil. Espèce de syllogisme dont la mineure est sous-entendue : *L'*ENTHYMÈME *se compose de deux propositions dont la première est appelée* antécédent *et l'autre* conséquent. *Les orateurs se servent plus ordinairement de l'*ENTHYMÈME *que du syllogisme.* (Ac.) *L'*ENTHYMÈME *cartésien : Je pense, donc je suis.* (V. Cousin.)

ENTHYMÉMISME, n. m. (*enthymème.*) Pron. *an-ti-mé-mism.* — Littér. Figure qui consiste dans le rapprochement rapide de deux propositions, d'où résulte dans l'esprit une conséquence vive et frappante.

ENTICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Enticher. On dit des fruits qui commencent à se gâter : *Des fruits* ENTICHÉS.

— Qui est opiniâtrément attaché à : *Il est* ENTICHÉ *de cette opinion. On le soupçonnait d'être* ENTICHÉ *d'hérésie.* (Acad.) *Il est* ENTICHÉ *de ce vice.* (Dest.) *Toute l'Europe était encore* ENTICHÉE *de la croyance aux sciences occultes.* (Mérimée.)

ENTICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (corruption d'*entacher.*) Pron. *an-ti-ché.* — Commencer à gâter, à corrompre, en parl. de l'action de l'air sur les fruits. || Peu usité.

— Fig. Faire adopter des idées fausses, dangereuses ; faire contracter des habitudes vicieuses : *Qui vous* A ENTICHÉ *de cette opinion ?* (Acad.)

= **S'enticher,** v. pr. S'attacher opiniâtrément, avoir un goût désordonné pour : *Il* S'EST ENTICHÉ *de ce vice.* (Dest.)

ENTIER, IÈRE, adj. (*integer,* intact ; lat.) Pron. *an-tié, tièr.* — Qui a toutes ses parties, qui n'est pas entamé, qui est au complet : *Un pain* ENTIER. *Un fruit* ENTIER.

J'ai vu trancher les jours de ma famille *entière.* (Rac.)

Mon appui, mon héros, ma race tout *entière*,
Mon Fernand est là-bas couché dans la poussière. (C. D.)

— Considéré dans toute son étendue : *Le monde* ENTIER. *Une ville* ENTIÈRE. *Une journée* ENTIÈRE.

De l'univers *entier* je me vois repoussée. (Legouvé.)
Il court deux jours entiers. (Lam.)

— Fig. et mor. Complet, absolu, sans réserve : *Vivre dans un* ENTIER *détachement des choses du monde. Conserver sa réputation* ENTIÈRE. (Acad.) *Une* ENTIÈRE *indépendance.* (Boss.) *Une soumission* ENTIÈRE *à la volonté de Dieu.* (Acad.)

— *La question reste entière*, la question est la même, la discussion n'a pas fait un pas vers la solution.

— *Les choses ne sont plus entières*, les circonstances sont changées.

— Fig. Opiniâtre, entêté, qui cède difficilement aux conseils, aux prières, etc. : *Un homme fort* ENTIER *dans ses opinions. Vous n'obtiendrez rien d'elle, elle est trop* ENTIÈRE. *Un caractère* ENTIER.

— Arithm. *Nombre entier*, tout nombre qui ne renferme que des unités entières. || *Unité entière*, unité qui n'indique pas de fraction.

— Man. *Cheval entier*, cheval qui n'est pas hongre.

— Bot. Il se dit d'une feuille sans découpure sur ses bords : *Une feuille* ENTIÈRE. *Un pétale* ENTIER.

= **Tout entier, tout entière.** Il s'emploie au pr. et au fig. pour *entier*, mais avec plus d'énergie : *Un jour* TOUT ENTIER. *Lire un livre* TOUT ENTIER. (Acad.) *Ces prospérités laissent dans l'âme un plaisir qui la remplit et l'occupe* TOUT ENTIÈRE. (Fléch.) *Il a conservé sa raison* TOUT ENTIÈRE. *L'homme n'est pas* TOUT ENTIER *dans ses sens ; il a une âme qui est en soi distincte du corps et d'une tout autre nature.* (V. Cous.)

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée :
C'est Vénus *tout entière* à sa proie attachée ! (Rac.)

... Rome *tout entière* a parlé par sa bouche. (Corn.)

— Fig. Il se dit en parl. des personnes : *Cette science demande un homme* TOUT ENTIER. *Se livrer* TOUT ENTIER *à une étude.* (Acad.) *Saint-Louis s'appliqua* TOUT ENTIER *à régler ses États.* (Fléch.)

Qui se donne au pays se donne *tout entier*. (C. Del.)

— *Mourir tout entier*, sans laisser de souvenir, sans gloire :

Ne laisser aucun nom, et *mourir tout entier*. (Rac.)

= **Entier,** n. m. Totalité, ensemble. On ne le dit guère que dans cette loc. : *en son* ENTIER, *en leur entier*, dans le même état qu'avant ; sans que rien y manque : *Citer un passage* DANS SON ENTIER. *Remettre une chose* EN SON ENTIER. *Ce temple est encore* EN SON ENTIER. (Acad.)

— Poés. Mot composé qui fait le sujet d'une cha-

rade. Les différentes parties de l'*entier* s'appellent *premier, second, dernier.*

— Arithm. Nombre entier : *Séparer les* ENTIERS *de la fraction. Dix cinquièmes font deux* ENTIERS.

= **En entier,** loc. adv. Sans rien laisser, sans rien oublier, d'un bout à l'autre, complétement : *J'ai lu son manuscrit* EN ENTIER. *Il a récité le morceau* EN ENTIER. *Jamais la panthère ne perd* EN ENTIER *son caractère féroce.* (Buff.)

Syn. Entier, complet. *Entier* signifie, Qui n'est pas entamé, et se dit de la chose qui forme un tout par sa nature même ; *complet* signifie, Qui ne manque d'aucune de ses parties, et s'entend de la chose qui ne forme un tout que par convention. Le territoire d'une nation est *entier* si aucune province n'en a été séparée ; une armée est *complète* si elle est forte de toutes les troupes qui doivent la composer. On dit fig. qu'une question est encore *entière*, tant qu'aucune partie n'en a été résolue ; et qu'une discussion est *complète* quand on a épuisé tout ce qu'il y avait à dire.

ENTIÈREMENT, adv. Pron. *an-tièr-man.* — Complétement, tout à fait : *Il est* ENTIÈREMENT *ruiné. La mémoire et l'intelligence sont deux facultés* ENTIÈREMENT *différentes. Il est* ENTIÈREMENT *oublié.*

— Sans réserve, absolument, tout entier : *Se livrer* ENTIÈREMENT *à l'étude.* (Acad.)

Syn. Entièrement, en entier. *Entièrement* affecte le verbe ; *en entier* affecte le complément du verbe. Vous aurez *entièrement* satisfait votre créancier, quand vous lui aurez payé *en entier* la somme que vous lui devez. Lorsqu'*en entier* tombe sur le verbe, ce qui arrive assez souvent, il marque l'indivisibilité de l'action dans le temps, et *entièrement* marque, au contraire, une succession d'actes aboutissant au même résultat final.

ENTITÉ, n. f. (*ens, entis,* ce qui est ; l'être ; lat.) Pron. *an-ti-té.* — Didact. Ce qui constitue l'être, l'essence d'une chose : *Les affinités géographiques et commerciales, et tout ce qui constitue l'*ENTITÉ *des nations.* (V. Hugo.) *Je suppose que l'*ENTITÉ *du poëte soit représentée par le nombre dix, il est certain qu'un chimiste, en l'analysant, la trouverait composée d'une partie d'intérêt contre neuf parties d'amour-propre.* (Id.)

— Phil. Idée abstraite, abstraction que l'on personnifie : *Dans l'analyse des facultés humaines, il faut se garder de créer de vaines* ENTITÉS. (Acad.)

— Méd. Il se dit d'une qualité qui, indépendamment de la dynamique régulière du corps vivant, constituerait une maladie.

ENTOILAGE, n. m. Pron. *an-toa-laj.* — Action d'entoiler ; résultat de cette action : *Un* ENTOILAGE *mal fait.*

— Étoffe qui a servi à entoiler : ENTOILAGE *de mousseline.* (Acad.)

— Techn. Réseau auquel on coud une dentelle. ‖ Sorte de tissu qui imite la dentelle.

ENTOILÉ, ÉE, part. pass. du v. Entoiler : *Cravate* ENTOILÉE. *Manchettes* ENTOILÉES.

— Couvert de toile : *Les charrettes* ENTOILÉES, *les caravanes de mulets, d'ânes et de mules, tout contribuait à répandre, dans ces réunions, le bruit et le mouvement.* (Chateaubr.) ‖ Peu usité.

ENTOILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*toile.*) Pron. *an-toa-lé.* — Fixer sur de la toile ; coudre un tissu fin sur une étoffe plus grosse, comme un ajustement de dentelle sur de la dentelle moins fine : ENTOILER *des manchettes, un tour de gorge.* (Acad.) ENTOILER *de la dentelle.* ENTOILER *une guimpe.*

— Coller sur de la toile : ENTOILER *une estampe, une carte de géographie. Il a fait* ENTOILER *toutes ses cartes.* (Acad.)

ENTOIR, n. m. (*enter.*) Pron. *an-toar.* — Hortic. Greffoir, instrument dont on se sert pour enter.

ENTOISAGE, n. m. (*toise.*) Pron. *an-toa-zaj.* — Constr. Opération d'entoiser.

ENTOISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*toise.*) Pron. *an-toa-zé.* — Constr. Disposer des matériaux de manière à faciliter l'opération du toisé.

ENTOMBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*en,* dans, *tombe.*) Anc. Renfermer les tombes de : *Cette famille voyait de sa gentilhommière les riches abbayes qu'elle avait fondées et qui* ENTOMBAIENT *ses aïeux.* (Chateaub.)

ENTOMOGRAPHE, n. m. (ἔντομον, insecte ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *an-to-mo-gra.* — Didact. Naturaliste qui écrit sur l'histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIE, n. f. (*entomographe.*) Pron. *an-to-mo-gra-fi.* — Didact. Histoire des insectes.

ENTOMOLITHE, n. f. (ἔντομον, insecte ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *an-to-mo-litt.* — Min. Pierre schisteuse renfermant des insectes. ‖ Insecte fossile.

ENTOMOLOGIE, n. f. (ἔντομον, insecte ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *an-to-mo-lo-ji.* — Partie de la zoologie qui traite des insectes : *Cours, traité d'*ENTOMOLOGIE.

ENTOMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-to-mo-lo-jik.* — Qui a rapport à l'entomologie.

ENTOMOLOGISTE, n. m. (*entomologie.*) Celui qui s'occupe d'entomologie, de l'étude des insectes.

ENTOMOPHAGE, adj. des 2 g. (ἔντομον, insecte ; φαγεῖν, manger ; gr.) Pron. *an-to-mo-faj.* — Zool. Qui vit d'insectes.

= **Entomophages,** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ENTOMOPHORE, adj. des 2 g. (ἔντομον, insecte ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *an-to-mo-for.* — Didact. Qui porte, qui contient des insectes : *L'ambre est une substance* ENTOMOPHORE.

ENTOMOSTOME, adj. des 2 g. (ἔντομον, insecte ; στόμα, bouche ; gr.) Pron. *an-to-mos-tom.* — Zool. Dont la bouche ou l'ouverture est échancrée.

= **Entomostomes,** n. m. pl. Famille de coquilles univalves.

ENTOMOZOAIRES, n. m. pl. (ἔντομον, insecte ; ζῶον, animal, gr.) Pron. *an-to-mo-zo-èr.* — Zool. Nouvelle division qui répond aux Articulés de Cuvier.

ENTONNAGE, n. m. Pron. *an-to-naj.* — Écon. rur. Action de mettre un liquide en tonnes : *Le pressurage et l'*ENTONNAGE *des vins.*

ENTONNEMENT, n. m. Pron. *an-ton-man.* — Techn. Action d'entonner, de verser dans un tonneau.

ENTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ton.*) Pron. *an-to-né.* — Mettre un air sur le ton : ENTONNER *un air.* ENTONNER *des notes.* (Acad.)

— Chanter les premières notes, les premières paroles : ENTONNER *le Te Deum.*

— Fig. Célébrer : ENTONNER *les louanges de quelqu'un.* (Acad.)

Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,
Entonner ces grands vers la discorde étouffée. (Boileau.)

— Absol. ENTONNER *bien. Il* ENTONNE *juste. Il a mal* ENTONNÉ. *Il a* ENTONNÉ *si haut que le chœur ne peut le suivre.*

— Commencer à chanter, chanter : ENTONNER *un cantique.* ENTONNER *un air à boire. Les compagnons, ôtant leurs chapeaux goudronnés, vinrent* ENTONNER *d'une voix rauque leur simple cantique à Notre-Dame de Bon Secours.* (Chateaubr.) *Après qu'on eut* ENTONNÉ *les chants dans lesquels Chénier célébrait les vertus et les grandes actions de Hoche, il prononça l'éloquent éloge du général.* (Mignet.) *Ils se mirent à* ENTONNER *en chœur d'une voix plus éclatante que jamais leurs chansons nationales.* (Ph. Chasles.)

— Ironiq. Déclamer :

. . . . Il me faudrait, en style langoureux,
Pour plaire à Cydalise *entonner* une idylle. (Desmahis.)

ENTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tonne.*) Pron. *an-to-né.* — Verser un liquide dans un tonneau : ENTONNER *du vin, de la bière,* etc. *Il faut que les futailles soient bonnes, avant que d'y* ENTONNER *le vin.* (Acad.)

— Par extens. : *C'est comme un nouveau-né, il faudra lui* ENTONNER *son manger.* (Balz.)

— Fig. et pop. *Il entonne bien,* se dit d'un homme qui boit beaucoup.

= **S'entonner,** v. pr. En parl. de vent, S'engouffrer avec impétuosité dans un lieu étroit : *Le vent s'*ENTONNE *dans cette cheminée.* (Acad.) *Le vent s'*ENTONNAIT *dans la vallée.*

— Par anal. *S'entonner de,* boire beaucoup, avec excès.

Tout malade en guêtre, en sandale,
En mule étroite, en brodequin,
Court *s'entonner* d'eau minérale,
Va cuire à la chaleur du bain. (Berchoux.)

ENTONNERIE, n. f. (*tonne.*) Techn. Lieu où sont rangés les tonneaux que le brasseur emplit de bière à mesure qu'il achève un brassin.

ENTONNOIR, n. m. (*entonner.*) Pron. *an-to-noar.* — Instrument qui sert à transvaser un liquide : *Un* ENTONNOIR *de verre. Un* ENTONNOIR *de fer. Mettez un lac au fond du cratère du Vésuve, vous aurez l'image de l'Averne ; c'est la même forme d'*ENTONNOIR. (St. M. Girardin.)

= **En entonnoir,** loc. adv. Dans la forme d'un entonnoir, d'un cône très-évasé par la base : *La vallée vaste et profonde s'ouvrait en* ENTONNOIR. (Lam.)

— Art milit. Espèce de cratère qui résulte de l'explosion d'une mine : *L'*ENTONNOIR *d'une mine. On s'est logé dans l'*ENTONNOIR. *On a couronné l'*ENTONNOIR.

— Anat. Prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau dont la partie la plus basse répond à la tige pituitaire.

— Petite cavité conique au sommet du noyau commun dans l'oreille interne.

— Jeu. Instrument dans lequel on jette quelquefois les dés au lieu de les lancer du cornet sur la table.

— Chir. Instrument qui sert à conduire le cautère actuel vers certaines parties malades.

— Techn. Partie du four à chaux.

— Zool. Espèce de coquille.

ENTOPHYLLIN, INE, adj. (ἐντός, dedans ; φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Qui porte des bourgeons enfoncés dans la substance même de la plante.

= **Entophyllinées,** n. f. pl. Famille d'Hépatiques.

ENTOPHYTE, adj. des 2 g. (ἐντός, dedans ; φυτόν, plante ; gr.) Bot. Qui se développe dans le tissu même des végétaux vivants.

ENTOPTIQUE, adj. des 2 g. (ἐντός, dedans ; ὀπτικός, qui a rapport à la vue ; gr.) Phys. Il se dit des couleurs qui se forment dans un prisme ou un cube de verre refroidi rapidement, lorsqu'un rayon de lumière y pénètre obliquement et s'y réfracte : *Couleurs* ENTOPTIQUES.

ENTORSE, n. f. (*tordre ; tors.*) Chir. Distention violente et subite, et souvent déchirure partielle des ligaments qui environnent les articulations, et particul. celles du pied : *Se donner une* ENTORSE.

— Fig. et fam. *Donner une entorse à quelqu'un,* nuire à son autorité, à son crédit.

— Fig. Coup, échec, atteinte violente : *Sa fortune, son crédit a souffert une rude* ENTORSE. (Acad.)

— *Donner une entorse à un passage,* le détourner de son véritable sens : *Combien d'*ENTORSES *légales ont été données à cette constitution !* (Portalis.)

— *Donner une entorse à la vérité,* l'altérer.

— *Donner une entorse au bon droit,* le méconnaître.

— Technol. Chez les ciriers, résidu de la cire fondue.

ENTORTILLAGE, n. m. Pron. *an-tor-ti-iaj.* — Fam. Ce qui est entortillé, prétentieux et trop travaillé : *Vieille chanson, qui valait bien l'*ENTORTILLAGE *moderne.* (J. J. Rouss.)

— Subterfuge : *Je suis décidé à déjouer tous les reproches d'évasion, de subtilité, d'*ENTORTILLAGE. (Mirabeau.)

ENTORTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Entortiller : *Elles tenaient contre leur sein des enfants* ENTORTILLÉS *de leurs mauvais tabliers.* (Did.) *Il se munit d'un bouquet de roses artificielles et d'une baguette* ENTORTILLÉE *de crêpe.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Embarrassé : *Période* ENTORTILLÉE, *style* ENTORTILLÉ. (Acad.) *Comparez le style de Madame de Sévigné avec les phrases* ENTORTILLÉES *de nos petits romans.* (Volt.)

Son langage est bourgeois, ses mots *entortillés.* (Desm.)

ENTORTILLEMENT, n. m. (*entortiller.*) Pron. *an-tor-ti-y-man.* — Action de ce qui s'entortille autour d'une chose ; état d'une chose roulée, entortillée autour d'une autre : *L'*ENTORTILLEMENT *du serpent. L'*ENTORTILLEMENT *de la vigne.*

— Fig. Embarras, obscurité du style : *Il y a de l'*ENTORTILLEMENT *dans cette phrase.* (Acad.)

ENTORTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tortiller.*) Pron. *an-tor-ti-ié.* — Envelopper tout autour en tortillant : ENTORTILLER *cela dans du linge.*

Ils ont l'habitude visible
D'*entortiller* leur nom d'un verset de la Bible. (V. H.)

— Fig. Exprimer une chose d'une manière embarrassée, avec trop de recherche : ENTORTILLER *sa pensée, son style. Il* ENTORTILLE *ses phrases de manière qu'on n'y peut rien comprendre.* (Acad.) *La vanité de quelques lecteurs soutient certains orateurs modernes qui* ENTORTILLENT *dans un style d'oracles des lieux communs, des idées fausses.* (Lévis.)

— Fig. et fam. Séduire quelqu'un, l'amener à faire ce qu'on veut, presque sans qu'il s'en doute : *Elle* AVAIT *complétement* ENTORTILLÉ *le vieillard.* (Did.) *Elle est gentille, elle aura bientôt* ENTORTILLÉ *son père.* (H. de Balz.)

— Pop. Escroquer quelqu'un.

= **S'entortiller,** v. pron. S'attacher à une chose en l'entourant plusieurs fois : *Le serpent* S'ÉTAIT ENTORTILLÉ *autour de son bras. Le lierre* S'ENTORTILLE *autour des ormeaux.* (Acad.)

Au haut de chaque trompe, un sphynx aux larges flancs
Se laisse *entortiller* de fleurs par des enfants. (La Font.)

— S'envelopper dans quelque chose qu'on tortille : S'ENTORTILLER *dans son manteau, dans sa couverture.* (Acad.)

— Fig. S'embarrasser dans un raisonnement : *Comme il* S'ENTORTILLE !

ENTOUR, n. m. V. ENTOURS.

ENTOURAGE, n. m. (*entourer.*) Pron. *an-tou-raj.* — Ce qui entoure; ornements qui servent de monture à un bijou, etc. : ENTOURAGE *de perles.* (Lav.) *L'*ENTOURAGE *d'une miniature.*

— Fig. Il se dit des personnes qui entourent quelqu'un, qui forment sa société habituelle : *Il a un mauvais* ENTOURAGE. (Acad.) *Licinius avait dû prendre en haine les courtisans qui formaient l'*ENTOURAGE *des empereurs. Notre* ENTOURAGE *reflète toujours plus ou moins notre nature intérieure.* (Em. Souv.)

— Techn. Ce qui sert de boite, de cage à certaines parties d'une machine.

ENTOURÉ, ÉE, part. pass. d'Entourer : *Un portrait* ENTOURÉ *de diamants.* (Acad.) *Un parterre* ENTOURÉ *de buis. Il trouvait dans les baies* ENTOURÉES *de rivages escarpés un abri sûr contre la fureur des tempêtes.* (Lacép.) *Le premier consul jugeait utile de se montrer à toutes les imaginations* ENTOURÉ *des grenadiers de Marengo, et inaccessible au milieu d'eux aux coups des assassins.* (Thiers.)

Tu vois de mes soldats tout ce temple *entouré.* (Rac.)

Samuel, ENTOURÉ *d'un groupe d'enfants, leur fait épeler un livre sur ses genoux.* (Lam.)

— Fig. ENTOURÉ *de dangers. Être* ENTOURÉ *de soins, de prévenances.* (Acad.)

Oh! béni soit le ciel qui m'a fait une vie
D'abimes *entourée* et de spectres suivie. (V. Hugo.)

— En parl. du cercle habituel d'une personne : *Être bien* ENTOURÉ, *mal* ENTOURÉ. (Acad.) *Il étaient* ENTOURÉ *de l'élite de la société.*

ENTOURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tour.*) Pron. *an-tou-ré.* — Environner, ceindre : ENTOURER *une ville de murailles.* ENTOURER *un champ de haies. Les deux mers qui* ENTOURENT *ce vaste royaume.* (Mass.)

Un grand trône, ombragé des drapeaux d'Allemagne,
De son dossier de pourpre *entoure* Charlemagne.
(A. de Vigny.)

J'échauffai sur mon cœur, j'*entourai* de mes bras
Ce corps, ces membres froids disputés au trépas. (Lam.)

Les Égyptiens ENTOURAIENT *de bandelettes les cadavres embaumés.* (Buff.)

— En parl. de personnes, Se placer ou se tenir autour de : *Ils l'*ENTOURÈRENT *et le saisirent.* (Acad.) *Il s'adressa à la foule qui l'*ENTOURAIT. *Une troupe effarée de Bohémiens l'*ENTOURE. (Pr. Mérimée)

D'un cercle plus étroit ses amis l'*entourèrent.* (Lam.)

— Fig. : *Mille dangers nous* ENTOURAIENT. *Les dangers qui* ONT ENTOURÉ *son berceau.* (Mass.)

— Fig. *Entourer quelqu'un de caresses, de soins,* etc., les lui prodiguer.

Hélas! j'ai plus aimé cette femme que vous,
Je l'*entourais de soins* plus tendres et plus doux. (E. Aug.)

— Former l'entourage de quelqu'un; être sa société de tous les jours : *Il se sent trahi par ceux qui l'*ENTOURENT. *Il eût voulu se débarrasser de tout ce monde de flatteurs qui l'*ENTOURAIT. (Acad.)

— Fig. : *La fortune et le costume qui l'*ENTOURE *font de sa vie une représentation au milieu de laquelle il faut qu'à la longue l'homme le plus honnête devienne comédien malgré lui.* (Chamfort.)

= **S'entourer**, v. pr. Choisir les objets dont on veut être entouré, dont la vue, l'usage doivent prendre place dans les habitudes de la vie : S'ENTOURER *du luxe. Elle aimait à s'*ENTOURER *de mille superfluités.* S'ENTOURER *de mystère. Vous vous* ÊTES *infailliblement* ENTOURÉ *de mille précautions douillettes.* (E. Souv.)

— Former son entourage; réunir autour de soi les personnes dont on veut faire sa société habituelle, que l'on choisit pour conseillers, pour confidents, pour amis : S'ENTOURER *de savants, d'artistes. François I[er]* S'ENTOURA *d'hommes instruits.*

Syn. Entourer, environner. *Entourer,* c'est toucher la chose tout autour, ou du moins l'investir de très-près et d'une manière continue, comme par une circonférence, une chaine, etc.; *Environner,* c'est former autour de la chose une ligne plus ou moins rapprochée, interrompue ou continue. Tous les deux s'emploient au figuré en conservant ces nuances distinctives. Un jeune homme *entouré* de conseils sages, et de la protection de ses parents, peut éviter de tomber dans les piéges dont il est *environné.*

ENTOURNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tour.*) Pron. *an-tour-né.* — Anc. Entourer, environner.

— Mar. Enrouler, plier autour : ENTOURNER *un câble sur une poulie.*

ENTOURNURE, n. f. (*entourner.*) Pron. *an-tour-nur.* — Techn. Échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle : *L'*ENTOURNURE *de cette robe est trop étroite. Mon habit me gêne dans tout l'*ENTOURNURE.

ENTOURS, n. m. pl. (*tour,* m.) Pron. *an-tour.* — Environs, lieux circonvoisins. *Il s'est assuré des* ENTOURS *de la place.* (Acad.) *Ils venaient de reconnaitre tous les* ENTOURS *des Tuileries.*

— Fig. Entourage d'une personne; ceux qui vivent dans son intimité : *Cet homme est gouverné par ses* ENTOURS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Savoir bien prendre les entours,* savoir gagner, savoir disposer favorablement à ses projets ceux qui entourent une personne dont on a besoin.

ENTOZOAIRE, adj. des 2 g. (ἐντός, dedans; ζῶον, animal; gr.) Pron. *an-to-zo-èr.* — Zool. Qui vit dans le corps d'autres animaux.

= **Entozoaires**, n. m. pl. Genre de vers qui vivent dans l'intérieur d'un corps animal, et dans les fluides et les tissus organiques.

ENTOZOOLOGIE, n. f. (ἐντός, dedans; ζῶον, animal; λόγος, discours; gr.) Pron. *an-to-zo-o-lo-ji.* — Didact. Traité sur les vers intestinaux.

ENTR'ACCORDER (S'), v. récipr. 1[re] conj. (*accord.*) Pron. *çantr-a-kor-dé.* — Se mettre de bonne intelligence ensemble.

ENTR'ACCUSER (S'), v. récipr. 1[re] conj. Pron. *çantr-a-ku-zé.* — S'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE, n. m. Pron. *antr-akt.* — Intervalle entre deux actes d'une pièce de théâtre : *Dans l'*ENTR'ACTE. *Les* ENTR'ACTES *sont fort longs. Il y a plusieurs événements que l'on suppose s'être passés pendant les* ENTR'ACTES. (Acad.) *Chez les Romains, des histrions amusaient les spectateurs dans les* ENTR'ACTES. (Nisard.)

— Intermède; partie d'un spectacle qui s'exécute entre deux actes. *Il y avait des danses pour* ENTR'ACTES. (Acad.) || Rare.

— Musiq. Petite symphonie qui est quelquefois placée par le compositeur entre deux actes d'un opéra.

ENTR'ADMIRER (S'), v. récipr. 1[re] conj. Pron. *çantr-ad-mi-ré.* — S'admirer mutuellement.

ENTR'AIDER (S'), v. récipr. 1[re] conj. Pron. *çantr-è-dé.* — Mutuellement : *Il ne suffit pas que les hommes ne se nuisent point l'un à l'autre; il faut qu'ils s'*ENTR'AIDENT, *il faut qu'ils s'aiment.* (E. Souv.)

Il se faut *entr'aider,* c'est la loi de nature. (La F.)

ENTRAILLES, n. f. pl. (ἔντερα, intestins; gr.) Pron. *an-trâ-y.* — Vulg. Viscères abdominaux : *Avoir les* ENTRAILLES *échauffées, brûlées. Inflammation d'*ENTRAILLES. *Arracher les* ENTRAILLES. *On a porté son cœur dans telle église et ses* ENTRAILLES *dans telle autre.* (Acad.) *L'extirpation des* ENTRAILLES *est un supplice affreux, longtemps en usage chez quelques peuples sauvages de l'Amérique.*

— Par extens. Toutes les parties renfermées dans un corps animal : *Les anciens consultaient les* ENTRAILLES *des victimes.* (Acad.) *C'est peu de leur couper le cou, je veux moi-même leur arracher les* ENTRAILLES *à belles dents.* (Mérim.)

Ségor roule à leurs pieds et répand ses *entrailles.* (Lam.)

.. Lorsqu'un pélican s'est ouvert les *entrailles*
Pour nourrir ses petits, quelquefois un chasseur
Survient, et les lui prend sur le sang de son cœur.
(Al. Soum.)

— Ventre, estomac :

Un auteur qui, pressé d'un important besoin,
Le soir entend crier ses *entrailles* à jeun. (Boil.)

Mes ENTRAILLES *crient, et je ne vois ici ni pain, ni pinte.* (Piron.)

— Particul. Sein, ventre de la mère : *Aimer le fruit de ses* ENTRAILLES. *Le cri de la nature va déchirer mes* ENTRAILLES. (J. J. Rouss.)

Le fruit qu'elles portaient s'émut dans leurs *entrailles.*
(Lam.)

— Fig. : *Lorsque Dieu forma les* ENTRAILLES *de l'homme, il y mit la bonté.* (Boss.) *Ses* ENTRAILLES *furent émues de compassion, de tendresse. La ruine de la religion est profonde dans les* ENTRAILLES *de l'humanité!* (Dupanl.)

.. Rome par ses mains déchirait ses *entrailles.* (Corn.)

— Fig. Dans certaines phrases il signifie, Enfants, famille : *S'armer contre ses propres* ENTRAILLES. (Acad.)

— Fig. Tendre affection : *Les* ENTRAILLES *paternelles. Avoir des* ENTRAILLES *de mère.* (Acad.) *Il communiqua la science forte et les vertus élevées de ce tendre et noble personnage qui, ayant les* ENTRAILLES *d'un apôtre et la générosité d'un philosophe chrétien, excella par la charité.* (Mign.)

C'est moi qui prête ici ma voix au malheureux!
Et vous qui lui devez des *entrailles* de père;
Vous, ministre de paix dans les temps de colère,
Le sang à votre gré coule trop lentement! (Rac.)

Ce n'est que pour Fernand qu'il se sent des *entrailles,*
Ta robe lui plaît moins que sa cotte de mailles. (C. Del.)

— Mystiq. *Les* ENTRAILLES *de la miséricorde de Dieu.*

— Humanité, compassion : *Avoir des* ENTRAILLES. *Un homme sans* ENTRAILLES.

— Théâtr. *Avoir des entrailles,* se dit d'un acteur qui joue avec chaleur et une grande vérité dans les situations pathétiques.

— Fig. *Les entrailles d'une question, d'un sujet,* le fond, le vif d'une question, d'un sujet : *Tout concourt à l'événement; l'embarras croît jusqu'à la dernière scène; le dénoûment est tiré des* ENTRAILLES DU SUJET. (Regn.)

— Profondeurs; lieux profonds : *On fouille dans les* ENTRAILLES *de la terre pour en tirer les métaux.* (Acad.) *Un bruit sourd se fait entendre dans les* ENTRAILLES *du volcan.*

Nous l'avons retrouvé, non dans un muséum
Où sous les laves d'un cratère
Aux *entrailles* d'Herculanum... (C. Del.)

ENTR'AIMER (S'), v. récipr. 1[re] conj. Pron. *çantr-è-mé.* — S'aimer l'un l'autre, les uns les autres : *Ils s'*ENTR'AIMENT *depuis longtemps.* (Acad.) *L'obligation de s'*ENTR'AIMER *est égale pour tous les hommes.* (Boss.)

ENTRAIN, n. m. (*en train.*) Néol. État de ce qui est en train, en voie d'exécution : *Le badaud ne connaît encore pour ruines que l'éternel* ENTRAIN *de nos édifices commencés.* (St-M. Girardin.)

— Particul. Mouvement rapide et animé d'une pièce, d'une composition, dans l'enchaînement des scènes et des situations : *Ce vaudeville a de l'*ENTRAIN.

— Gaieté franche et communicative : *Cet homme a beaucoup* D'ENTRAIN. *J'ai toujours échappé de l'*ENTRAIN *de nos fêtes champêtres.* (Em. Souv.)

ENTRAÎNABLE, adj. des 2 g. Pron. *an-trè-nabl.* — Néol. Qu'on peut entraîner; facile à entraîner : *Nous sommes très-*ENTRAÎNABLES *par l'imagination, la passion et l'exemple.* (Ch. Nodier.)

ENTRAÎNANT, ANTE, adj. Pron. *an-trè-nan, nantt.* — Fig. Qui entraîne. : *Un style* ENTRAÎNANT. *Une éloquence* ENTRAÎNANTE. *Le jeu de cette actrice est* ENTRAÎNANT. *Cet orateur est fort* ENTRAÎNANT.

ENTRAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Entraîner : *Être* ENTRAÎNÉ *par le courant. L'homme,* ENTRAÎNÉ *par le torrent des temps, ne peut rien pour sa propre durée.* (Buffon.) *L'humanité est* ENTRAÎNÉE *vers Dieu par une attraction constante et universelle.* (Lacord.)

— Persuadé, influencé, séduit : *Que de justes séduits! Que de faibles* ENTRAÎNÉS! (Mass.) *Il a été* ENTRAÎNÉ *par la rapidité du style de l'écrivain.* (De Broglie.)

ENTRAÎNEMENT, n. m. Pron. *an-trènn-man.* — Fig. Action d'entraîner; état de ce qui est entraîné : *Cette tragédie a produit beaucoup d'effet, et l'*ENTRAÎNEMENT *a été général. Avoir de l'*ENTRAÎNEMENT. *Ils descendirent ensemble, et dans un* ENTRAÎNEMENT *égal, cette pente rapide et fleurie qui précipitait la France vers un abime.* (De Broglie.)

— Influence funeste; séduction : *L'*ENTRAÎNEMENT *de l'exemple; l'*ENTRAÎNEMENT *des passions. Être à l'abri de l'*ENTRAÎNEMENT. (Acad.) *Il faut se méfier de l'*ENTRAÎNEMENT *de l'opinion dominante.* (J. B. Say.)

ENTRAÎNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*traîner.*) Pron. *an-trè-né.* — Traîner avec soi, après soi : *Le dégel est venu tout à coup, et la débâcle* A ENTRAÎNÉ *les bâteaux.* (Acad.) *Les ondes vous gagnent, le torrent vous* ENTRAÎNE. (Mass.) *Une rapidité que rien n'arrête* ENTRAÎNE *tout dans les abîmes de l'éternité.* (Id.)

— Particul. Emmener de force, avec violence : *On l'*ENTRAÎNA *dans une maison de jeu. Il m'*ENTRAÎNA *à l'écart.* (Acad.)

Est-ce Phèdre qui fuit ou plutôt qu'on *entraîne?* (Rac.)

— Fig. *Le temps nous* ENTRAÎNE.

L'homme livre en passant, au courant qui l'*entraîne,*
Un nom de jour en jour dans sa course affaibli. (Lam.)
Le temps nous *entraîne* en son cours. (Id.)

L'heureux lecteur se livre au charme qui l'*entraîne.* (Del.)

— Fig. Influencer, persuader; Faire agir quelqu'un malgré lui : *Cet orateur* ENTRAÎNE *tous les esprits. Il a exposé de si fortes raisons qu'il* A ENTRAÎNÉ *tout le monde dans son sentiment.* (Acad.) *Nos passions, nos penchants, l'habitude, l'exemple, l'occasion nous* ENTRAÎNENT. (Duclos.)

Juger trop vite à l'erreur nous *entraîne.* (C. Del.)

*C'est vous, monsieur, qui, malgré ma résistance, m'*AVEZ ENTRAÎNÉE *à ma perte.* (Id.)

— Avoir pour conséquence inévitable, immédiate : *La captivité* ENTRAÎNE *bien des maux.* (Boss.) *Cela peut* ENTRAÎNER *de longs retards.* (Acad.)

Elle a cru que ma perte *entraînait* sa ruine. (Rac.)

La déchéance de la langue ENTRAÎNE *celle de l'esprit.* (Ed. Thierry.)

— Jurispr. *Toute peine afflictive et infamante* ENTRAÎNE *la perte des droits civils. Autrefois la peine*

des travaux forcés à perpétuité ENTRAINAIT *la flétrissure*,

ENTRAIT, n. m. Pron. *an-trè*. — Constr. Pièce principale d'un comble, la poutre qui porte les arbalétriers.

ENTRANT, part. prés. du v. Entrer.

ENTRANT, ANTE, adj. Insinuant, engageant : *C'est un homme dont le caractère a je ne sais quoi d'*ENTRANT. *Des manières* ENTRANTES. (Acad.) || Fam.

— Qui prend son tour dans l'exercice temporaire d'une fonction ; *Le vérificateur* ENTRANT.

— Substantiv. *Les entrants et les sortants*, ceux qui entrent, ceux qui sortent. || Fam.

ENTRAPETÉ, ÉE, adj. Pron. *an-trap-té*. — Constr. Il se dit d'un pignon de mur qui a quatre ou cinq pans.

ENTR'APPELER (S') v. récipr. 1re conj. Pron. *çan-trap-lé*. — S'appeler l'un l'autre, les uns les autres : *Elles s'étaient promis de* S'ENTR'APPELER *aussitôt que l'une aurait devancé l'autre.* (Chateaubr.)

ENTRAVAILLÉ, ÉE, adj. Pron. *an-tra-va-ié*. — Blas. Il se dit des oiseaux qui sont représentés les ailes déployées, avec un bâton passé entre les ailes et les pattes.

ENTRAVES, n. m. pl. (*trabes*, poutre ; lat.) Pron. *antrav*. — Particul. Liens qu'on met aux jambes des chevaux, soit pour les dresser, soit pour les empêcher de s'éloigner : *Mettre des* ENTRAVES *à un cheval. L'attitude du corps du cheval est gênée par l'impression subsistante des* ENTRAVES *habituelles.* (Buff.)

— Par extens. Chaine : *Ses dents claquaient de fureur, il se tordait sous ses* ENTRAVES. (Ph. Chasles.)

Elle lui renouait, comme avant, ses *entraves*
Et trempait par ses pleurs ce signe des esclaves. (Lam.)
Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves,
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'*entraves* :
Les uns les portent d'or, et les autres de fer. (Régn.)

— On l'emploie aussi au singulier :

.. Oui, vous êtes pour moi, dans l'ombre où vont mes pas,
Dans l'*entrave* où mon pied se sent pris en arrière,
Plus que la délivrance et plus que la lumière. (V. Hug.)

— Fig. Il se dit de tout ce qui retient ou empêche d'avancer, de se mouvoir ; gêne, empêchement : *La jeunesse est naturellement emportée, elle a besoin de quelque* ENTRAVE *qui la retienne.* (Acad.) *Les règles sont pour le génie des* ENTRAVES *salutaires.* (Acad.) *Le plus grand mérite de nos vers est d'échapper à la contrainte des règles et de paraître libres sous les* ENTRAVES *de la mesure et de la rime.* (La H.) *Elle a secoué toutes les* ENTRAVES, *elle n'a pris conseil que de son imagination délirante.* (Viennet.)

ENTRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Entraver : *Cheval* ENTRAVÉ. *J'établis les chevaux dans un champ, les jambes* ENTRAVÉES *par des anneaux de fer.* (Lam.)

— Fig. *Les affaires étaient* ENTRAVÉES *par tous ces faux bruits.*

ENTRAVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *antra-vé*. — Mettre des entraves : ENTRAVER *un cheval.*

J'*entraverais* vos pieds pour arrêter vos pas. (Lam.)

— Fig. Embarrasser la marche, les progrès d'une affaire : ENTRAVER *les opérations, la marche des affaires. Il cherchait par des chicanes à* ENTRAVER *la négociation.*

— Fauconn. Accommoder les jets de l'oiseau de manière qu'il ne puisse se déchaperonner : ENTRAVER *l'oiseau.*

ENTRAVERSER (S') v. pr. 1re conj. Pron. *çan-tra-vèr-cé*. — Mar. Se placer de manière à présenter le travers à une batterie ou à des bâtiments pour les canonner : *Ce navire vint* S'ENTRAVER *devant le fort.* (Acad.)

ENTR'AVERTIR (S') v. récipr. 2e conj. Pron. *çan-tra-vèr-tir*. — S'avertir mutuellement : *Ils firent des feux sur les montagnes pour* S'ENTR'AVERTIR.

ENTRAVESTISSEMENT, n. m. (*entre* ; *vestir*, mettre en possession ; v. lang.) Pron. *an-tra-vèss-tiss-man*. — Anc. Avantage que s'assuraient réciproquement des conjoints.

ENTRAVON, n. m. (*entrave.*) Pron. *an-tra-von*. — Art. vétér. Anneau de cuir que l'on met au paturon du cheval pour lui lever le pied ou pour l'abattre.

ENTRE, prépos. (*inter* ; lat., m. sign.) Pron. *antr*. — Dans l'espace qui sépare deux personnes ou deux choses : *Il est assis* ENTRE *eux deux. Tours est* ENTRE *Paris et Bordeaux. Ce bataillon se trouvait* ENTRE *deux feux.* (Acad.) *J'allai chercher dans la forêt quelque lieu désert où nul tiers importun ne vint s'interposer* ENTRE *la nature et moi.*

... Tout braves qu'ils sont, si tu le veux, ce soir,
Le plus brave *entre* nous sera fier de s'asseoir. (C. Del.)

— Fam. *Mettre quelqu'un entre quatre murailles*, le mettre en prison.

— *Nager entre deux eaux*, nager au-dessous de la surface de l'eau.

— Fig. Se tenir neutre entre deux opinions, deux partis ; ménager l'un et l'autre avec adresse.

— *Être entre deux vins*, dans un état voisin de l'ivresse.

— *Être entre la vie et la mort*, être dans un danger imminent ; être près d'expirer.

— Fam. *Regarder quelqu'un entre les deux yeux*, le regarder fixement. || *Entre quatre yeux*, seul à seul, sans témoins.

— *Entre la poire et le fromage*, au dessert, au moment où la gaieté des convives est le plus libre, le plus expansive.

— D'une à l'autre extrémité : *La distance qu'il y a* ENTRE *les deux pôles.* (Acad.)

Entre le ciel et moi je n'aurais qu'un seul pas. (Lam.)

— Fig. et mor. : *On a dit que chaque vertu était* ENTRE *deux vices. Il se trouvait* ENTRE *deux fâcheuses extrémités.* (Acad.) *Un état frugal* ENTRE *la pauvreté et la richesse.* (Fléch.) *Flotter* ENTRE *l'impatience et la crainte.* (Rac.) *Les hommes sont appelés à choisir* ENTRE *le bien et le mal.* (Acad.) *Le sentiment se considère comme un pendule qui oscille perpétuellement* ENTRE *le passé et l'avenir : le présent n'est pour lui qu'un mouvement* ENTRE *deux repos.* (Rivar.) *Il y a* ENTRE *la jalousie et l'émulation le même éloignement qu'*ENTRE *le vice et la vertu.* (Duclos.)

— *Tenir le milieu* ENTRE *deux choses*, participer de l'un ou de l'autre. || Dans le même sens : *Le gris est* ENTRE *le blanc et le noir.*

— Fam. *Entre les deux*, ni bien ni mal, la chose ne me plaît ni ne me déplaît absolument.

— Prov. et fig. *Entre chien et loup*, à la lueur du crépuscule, au moment où rien n'est distinct à la vue.

— Dans l'intervalle, dans un temps qui suit une époque et en précède une autre : ENTRE *deux époques.* ENTRE *deux événements.* ENTRE *midi et une heure.* ENTRE *le troisième et quatrième acte. Par malheur il y a trop peu d'intervalle* ENTRE *le temps où l'on est jeune et celui où l'on est trop vieux.* (J. J. Rouss.) ENTRE *l'hiver et l'été, le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues.* (Arago.) *La vie est un point* ENTRE *deux éternités.*

— *Entre deux soleils*, entre le lever et le coucher du soleil.

— Fam. *Entre ci et là*, depuis lors ; entre telle époque et celle où l'on parle ou telle autre.

— Il exprime le rapport entre deux personnes ou deux choses : *Il ne faut pas tant de cérémonies* ENTRE *amis. Il y a procès, querelle, inimitié, liaison, intelligence* ENTRE *ces deux hommes.* (Acad.) *L'accord conclu* ENTRE *la France et l'Angleterre.* (Fléch.)

La haine *entre* les grands se calme rarement. (Corn.)
Le meurtre est *entre* nous affaire de famille. (V. Hugo.)

ENTRE *rois*, ENTRE *peuples*, ENTRE *particuliers, le plus fort se donne des droits sur le plus faible.* (Vauv.)

— *Distribuer, répartir, partager une chose* ENTRE *plusieurs. Il y a une grande ressemblance* ENTRE *eux. Quelle différence y a-t-il* ENTRE *ces deux choses ? La liaison qu'ont* ENTRE *elles, le rapport qui unit* ENTRE *elles les diverses parties d'un tout.*

— *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, entre nous ?* quels sont les rapports, les devoirs qui nous lient ? qu'avons-nous à démêler ensemble ?

— Fam. *Que cela soit dit entre nous, soit dit entre nous*, ou ellipt. *Entre nous*, qu'aucun autre n'en sache rien ; c'est un secret, une confidence.

Je l'avoue *entre nous*, quand je lui fis l'affront,
J'eus le sang un peu chaud, et le bras un peu prompt. (Corn.)

— Dans le m. sens : *Entre vous et moi.*

— Il exprime souvent une idée de réciprocité :

Tranquilles cependant, Charlemagne et ses preux
Descendaient la montagne. Ils se parlaient *entre eux*. (A. de Vigny.)
Des lambeaux teints de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient *entre eux*. (Rac.)

— *Ils ne se marient qu'entre eux*, ils ne se marient qu'avec des personnes de leurs familles, de leur secte, de leur nation, etc.

— Parmi : *L'inégalité dégrade les hommes et sème* ENTRE *eux la division et la haine.* (Mably.) ENTRE *toutes les merveilles de la nature, il n'en est point de plus admirable.* (Acad.)

Entre nos ennemis,
Les plus à craindre sont souvent les plus petits. (La F.)
Au pied du mont Adule, *entre* mille roseaux,
Le Rhin tranquille et fier du progrès de ses eaux... (Boil.)

— *Entre tous, entre toutes*, placés après un adjectif, expriment le plus souvent un degré superlatif : *Il est puissant* ENTRE TOUS. *Vous êtes bénie* ENTRE TOUTES *les femmes.*

Un mot de votre bouche, en terminant nos peines,
Peut rendre Esther heureuse *entre* toutes les reines. (Rac.)

— Par anal. : *Il est brave* ENTRE *les braves.*

— Dans ; avec un complément pluriel exprimant l'idée de deux objets semblables : *Je l'ai remis* ENTRE *vos mains.* (Fléch.)

Les enfants mouraient ENTRE *les bras de leurs mères.*
Son époux la retient tremblante *entre* ses bras. (Rac.)
. . . Je suis, dit-on, un orphelin
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance. (Rac.)
Entre les bras d'un songe il semblait endormi. (Lam.)

— Il est souvent précédé de la prépos. *de* : *Qui* D'ENTRE *nous l'osera ? La plupart* D'ENTRE *vous. Aucun* D'ENTRE *eux. On l'a retiré* D'ENTRE *ses mains.* (Acad.)

— Il entre dans la composition d'un très-grand nombre de mots : ENTRE-*colonnement* ; ENTRELACER ; ENTRE-*faites*, etc.

— Dans la composition des verbes pronominaux, il exprime non-seulement réciprocité mais réitération : S'ENTRE-*battre*, S'ENTRE-*choquer* ; S'ENTRE-*déchirer*, S'ENTRE-*tuer*, etc.

ENTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Entrer : *Les assiégeants sont* ENTRÉS *par la brèche. Le coup est* ENTRÉ *bien avant dans les chairs.* (Acad.)

ENTRE-BAILLÉ, ÉE, part. part. du v. Entrebailler. : *Une porte* ENTREBAILLÉE.

ENTRE-BAILLEMENT, n. m. (*entrebailler.*) Pron. *antr-ba-y-man*. — Petit espace laissé libre par une porte entrebaillée : *Presque toutes épiaient l'*ENTREBAILLEMENT *de la porte du cloître, ou glissaient des regards furtifs à travers les fentes des croisées.* (G. Sand.)

ENTRE-BAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bailler.*) Pron. *antr-ba-ié*. — Entr'ouvrir un peu : ENTREBAILLER *une porte.*

ENTRE-BAISER (S',) v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-bè-zé*. — Se baiser l'un l'autre.

ENTRE-BANDE, n. f. Pron. *antr-band*. — Comm. La tête et la fin d'une pièce d'étoffe de laine.

ENTREBAS, n. m. Pron. *antr-ba*. — Techn. Trop grand éloignement ou distance inégale des fils de la chaine d'une étoffe.

ENTREBÂT, n. m. Pron. *antr-ba*. — Techn. Partie qui se trouve au milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTRE (S'), v. pron. 4e conj. Pron. *çantr-batr*. — Se battre mutuellement : *Les trois armées russes étaient plus disposées à* S'ENTRE-BATTRE *qu'à forcer les Polonais dans leurs retranchements.* (Mérimée.)

ENTRE-BLESSER (S',) v. pron. 1re conj. Se blesser mutuellement : *Les bourreaux* S'ENTRE-BLESSAIENT *en s'acharnant à frapper leurs victimes.* (Mérim.)

ENTREBOUQUE, n. f. Pron. *antr-bouk*. — Pêch. Première chambre des bourdigues, du côté de l'entrée.

ENTRECHAT, n. m. (*intrecciato*, entrelacé ; ital.) Pron. *antr-cha*. — Dans. Saut léger pendant lequel les pieds se croisent plusieurs fois avant de retomber à la troisième position : *Faire, battre, passer un* ENTRECHAT. ENTRECHAT *à six, à huit.*

Cet *entrechat* a-t-il l'art de vous plaire. (Boissy.)

ENTRE-CHERCHER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-chèr-ché*. — Se chercher mutuellement : *Les Athéniens* S'ENTRE-CHERCHAIENT *sans pouvoir se rencontrer.* (Rollin.)

ENTRE-CHOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. S'entrechoquer.

Les feux croisent les feux, le fer frappe le fer,
Les rangs *entrechoqués* lancent un seul éclair. (Lam.)

ENTRE-CHOQUER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-cho-ké*. — Se heurter l'un l'autre : *En courant ils* SE SONT ENTRECHOQUÉS. *Deux cent mille hommes* S'ENTRE-CHOQUÈRENT *pendant quelques heures dans cette plaine ignorée jusque-là.* (Lam.) *Les glaçons flottaient sur le courant et* S'ENTRE-CHOQUAIENT *avec bruit.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Se contredire, être en conflit : *Ces deux hommes* S'ENTRE-CHOQUAIENT *sans cesse.*

— Transitiv. Choquer l'un contre l'autre : *Ils donnaient la mesure à leurs camarades, qui, tout bottés et éperonnés,* ENTRE-CHOQUAIENT *leurs talons de cuivre et frappaient leurs cimeterres en cadence.* (Ph. Chasles.)

ENTRE-CLORE, v. tr. ou act. 4e conj. Pron. *antr-klor*. — Fermer à demi, entre-bailler : *Veuillez* ENTRE-CLORE *la fenêtre.* (Acad.)

ENTRE-COLONNEMENT, n. m. Pron. *antr-ko-lonn-man*. — Archit. Espace entre deux colonnes : *Dans chaque* ENTRE-COLONNEMENT *il y avait un cachot.* (V. Hugo.) *Les* ENTRE-COLONNEMENTS *étaient grillés et vitrés.* (Lam.) *Les* ENTRE-COLONNEMENTS *de la façade*

du Panthéon sont d'un peu plus de deux diamètres. (Stendhal.)

ENTRE-COMMUNIQUER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-ko-mu-ni-ké.* — Se communiquer l'un à l'autre un fait, une nouvelle.

ENTRE-CONNAITRE (S'), v. pron. 4e conj. Pron. *çantr-ko-nètr.* — Se connaître mutuellement : *La guerre a cela d'affreux, que la plupart de ceux qui s'entre-tuent l'un l'autre aimeraient s'ils pouvaient* S'ENTRE-CONNAITRE. (Boiste.)

ENTRE-COTE, n. m. Pron. *antr-kôtt.* Bouch. Morceau de viande coupé entre deux côtes du bœuf.

— Au pl. *Des* ENTRE-CÔTES.

ENTRE-COUPE, n. f. Pron. *antr-coup.* — Archit. Intervalle compris entre deux voûtes sphériques superposées : ENTRE-COUPE *de voûte.*

— Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant des voitures.

— *Entre-coupe double*, celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

ENTRECOUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Entrecouper : *Une voix* ENTRECOUPÉE. *Ses paroles étaient* ENTRECOUPÉES, *obscures.* (Fén.)

— Suivi d'un compl. il prend les prép. *de* ou *par* : *Un pays* ENTRECOUPÉ DE *ruisseaux*, DE *collines.* (Acad.) *La Grèce est un petit pays montueux,* ENTRECOUPÉ PAR *la mer.* (Volt.) *Les daims aiment les terrains élevés et* ENTRECOUPÉS *de petites collines.* (Buff.)

Un fleuve *entrecoupé* de joncs et de roseaux. (Col.)

Blanche comme le lait, l'eau mousse et bondit sur les rochers avec une voix qui semble ENTRECOUPÉE *par la colère.* (G. Sand.)

ENTRECOUPEMENT, n. m. Arrangement des choses qui s'entrecoupent, qui sont entrecoupées :

Je regardais les fleurs
Et l'*entrecoupement* de leurs formes diverses
Peintes de cent façons, jaunes, rouges et perses.
(Ronsard.)

ENTRECOUPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *antr-kou-pé.* — Couper, diviser en plusieurs endroits : *Les canaux qui* ENTRECOUPENT *les jardins les rendent plus agréables.* (Acad.)

— Par extens. Interrompre fréquemment : ENTRECOUPER *un discours de digressions, de citations. De profonds soupirs* ENTRECOUPAIENT *mes paroles.* (Fén.) *J'ai* ENTRECOUPÉ *de courtes interjections ses longues confidences.* (Em. Souv.)

S'entrecouper, v. pron. Art vétér. Se blesser en frottant un pied contre l'autre : *Le mulet* S'ENTRECOUPE *les pieds de devant.* (Acad.)

— On dit plutôt *se couper.*

ENTRE-COURS, n. m. Agric. Droit réciproque de pâturage sur des terres appartenant à des communes voisines : *Droit d'*ENTRE-COURS.

ENTRE-CROISEMENT, n. m. Pron. *antr-kroaz-man.* — Arrangement des choses qui s'entre-croisent : *Surtout une absence innocente et primitive de précautions, qui facilite ces entrées et ces sorties dont l'*ENTRE-CROISEMENT *amusait tant le public espagnol.* (Nisard.)

ENTRE-CROISER, (S') v. récipr. 1re conj. Pron. *çantr-kroa-zé.* — Se croiser l'un l'autre : *Des lignes qui* S'ENTRE-CROISENT.

ENTRE-DÉCHIRER, (S') v. récip. 1re conj. Pron. *çantr-dé-chi-ré.* — Se déchirer l'un l'autre.

— Fig. Médire l'un de l'autre, s'entrechoquer : *Les ambitieux sont des insensés qui* S'ENTRE-DÉCHIRENT *en allant à la tombe.* (Fén.) *Pourquoi vous* ENTRE-DÉCHIREZ-VOUS? (Rayn.)

ENTRE-DÉTRUIRE, (S') v. récipr. 4e conj. Pron. *çantr-dé-truir.* — Se détruire l'un l'autre : *Ils* S'ENTRE-DÉTRUISIRENT *pour la plupart avant d'avoir pu s'établir.* (Montesq.) *Les peuples achètent l'or à tout prix pour* S'ENTRE-DÉTRUIRE, *et ne disposent jamais de rien, quand il s'agit de se rendre heureux chez eux.* (Cuv.)

ENTRE-DÉTRUIT, ITE, part. pass. du v. S'entre-détruire : *On vit paraître, sur la fin du règne de Valérien, trente prétendants divers, qui s'étant la plupart* ENTRE-DÉTRUITS, *furent nommés tyrans.* (Montesq.)

ENTRE-DEUX, n. m. Pron. *antr-deu.* — Partie ou place qui forme séparation entre deux choses : *Oter l'*ENTRE-DEUX *qui sépare deux chambres. L'*ENTRE-DEUX *des épaules.* (Acad.)

— *Entre-deux d'un drap*, endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu.

— Bande de broderie.

— Techn. Ais de relieur. || Meuble placé entre deux croisées; espèce de console.

— Pêch. Partie d'une morue qui est entre la tête et la queue.

— Mar. Distance entre le grand mât et le mât de misaine : *L'*ENTRE-DEUX *de ce navire le fit reconnaître pour bâtiment de guerre.*

— *Entre-deux de sabords*, distance entre deux sabords voisins. || On dit aussi *entre-sabords.*

= **Entre-deux**, loc. adv. Il exprime un terme ou un degré moyen : *Le mouton est-il dur?* ENTRE-DEUX. *Fait-il froid?* ENTRE-DEUX.

ENTRE-DÉVORER, (S') v. pr. 1re conj. Pron. *çantr-dé-vo-ré.* — Se dévorer mutuellement : *Les loups* S'ENTRE-DÉVORENT. (Buff.) *S'il n'y a dans les colonies ni capital, ni salaire, vous condamnez donc les blancs et les noirs à* S'ENTRE-DÉVORER. (Acad.)

ENTRE-DONNER, (S'), v. pr. 1re conj. Se donner mutuellement quelque chose.

ENTRÉE, n. f. (*entrer.*) Pron. *an-tré.* — Action d'entrer : *L'*ENTRÉE *du vaisseau dans le port. L'*ENTRÉE *des juges au tribunal. Faire son* ENTRÉE. *Dès son* ENTRÉE, *on s'aperçut de sa mauvaise humeur.* (Acad.) *Elle fit bien son* ENTRÉE, *et les femmes savaient apprécier le sens de cette phrase.* (H. de Balz.) *A mon* ENTRÉE *dans sa maison, il s'était retiré en grommelant.* (Ph. Chasles.)

— Action d'entrer solennellement dans une ville : *Faire son* ENTRÉE *publique. L'*ENTRÉE *triomphante d'une armée dans une ville conquise. L'ambassadeur fit une magnifique* ENTRÉE. (Acad.)

— Réception solennelle d'un grand personnage lorsqu'il entre dans une ville : *On fit une magnifique* ENTRÉE *à ce prince. Les* ENTRÉES *des ambassadeurs sont des spectacles qui ne sont que pour le vulgaire, et non pas pour les philosophes.* (St-Évr.)

— Anc. Privilége attaché à certaines charges d'entrer à certaines heures dans la chambre du roi : *Cet officier a vendu sa charge, et le roi lui a conservé ses* ENTRÉES. (Acad.)

— Théâtr. Droit d'entrer sans payer au spectacle : *Cet auteur a son* ENTRÉE *à la Comédie française.* ENTRÉE *libre. Les* ENTRÉES *de faveur sont suspendues. Billet d'*ENTRÉE.

— Action, moment d'entrer en scène; moment où l'on entre : *Cet acteur a fait une fausse* ENTRÉE. (Acad.)

. . . . Floridore a manqué son *entrée.* (C. Del.)

— Par anal. Facilité, permission qu'on a de se présenter chez quelqu'un : *Son talent lui donne* ENTRÉE *partout.*

— Droit de siéger dans une assemblée, de prendre part aux délibérations : *Avoir* ENTRÉE *au conseil d'État. Le gouverneur de Paris avait* ENTRÉE *au parlement.* (Acad.)

— Anc. Ce qu'on payait en entrant en charge; bienvenue. || *Joyeuse entrée*, inauguration des anciens souverains de la Belgique : *Lors de leur* JOYEUSE ENTRÉE *dans Bruxelles, les ducs de Brabant juraient de maintenir les libertés et franchises nationales.* (De Barante.)

— Admission : *Depuis son* ENTRÉE *au collége, cet enfant a fait beaucoup de progrès.* (Acad.)

— Endroit par où l'on entre : *L'*ENTRÉE *du jardin. L'*ENTRÉE *de la maison. L'*ENTRÉE *d'un pont. A l'*ENTRÉE *de la rue.* ENTRÉE *étroite, large, obscure, claire. Boucher, fermer l'*ENTRÉE. (Acad.)

— Mar. Ouverture par laquelle on pénètre dans une rade, un port, etc. || *Avoir l'entrée d'un port*, avoir satisfait à toutes les formalités de quarantaine, police et autres.

— Commencement d'une chose : *A l'*ENTRÉE, *vers l'*ENTRÉE *de l'hiver. A l'*ENTRÉE *du livre. L'*ENTRÉE *d'un discours. L'*ENTRÉE *de son pontificat.* (Acad.) *À l'*ENTRÉE *de la nuit, les pères donnaient le signal de la retraite, et toutes les familles allaient goûter les douceurs du repos.* (Chateaubriand.)

— *Entrée en séance*, Ouverture de la séance.

— *Dès l'entrée de table*, dès le commencement du repas.

— Droit d'entrée, droit qu'on paye pour les marchandises qui entrent dans certains pays ou certaines villes : *Payer l'*ENTRÉE. *Acquitter les droits d'*ENTRÉE. *Cela paye* ENTRÉE. (Acad.)

— Par extens. Ouverture de certaines choses : *L'*ENTRÉE *de ce chapeau, de cette chaussure est trop étroite. Ces bottes sont trop larges d'*ENTRÉE. (Acad.)

— Début de quelqu'un dans le monde, dans une carrière, etc. ; *Faire son* ENTRÉE *dans le monde.* (Acad.) ENTRÉE *en possession, en jouissance.* ENTRÉE *en fonction. Dès son* ENTRÉE *dans la carrière.*

— Occasion : *Cette innovation donnait* ENTRÉE *à beaucoup de désordres.* (Acad.)

— Art cul. Mets qui se servent au commencement du repas en même temps que le bœuf ou les relevés de potage : *Un plat d'*ENTRÉE. *Il y avait cinq* ENTRÉES. *On servit les* ENTRÉES.

— Divertissement dans un ballet : *Une* ENTRÉE *de nymphes, de bayadères.* (Acad.) *Voulez-vous danser une petite* ENTRÉE *avec moi?* (Dest.) *Je ne sais comment les faunes et les bacchantes font les* ENTRÉES *du bal.* (La F.) *Il voulait à toute force vous donner un petit divertissement, avec quelques* ENTRÉES *de ballet.* (Chaulieu.)

— Anc. Intermèdes; actes d'un ballet.

— Prov. Fig. *Faire une entrée de ballet*, entrer brusquement dans un salon, et en sortir de même.

— Mus. Ritournelle qui, dans un opéra annonce l'entrée en scène d'un personnage de ballet; morceau de danse approprié à une scène ou à une pantomime.

— Mus. Moment où chaque partie commence à se faire entendre : *La flûte a manqué son* ENTRÉE. *Reprenons à l'*ENTRÉE *des cors.*

— Anc. Symphonie par laquelle débute un ballet.

— Archit. Décoration, façade, qui sépare le chœur d'une église du reste de la nef : ENTRÉE *de chœur.*

— Astron. Moment auquel le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque : *L'équinoxe du printemps est l'*ENTRÉE *du soleil dans le Bélier. L'*ENTRÉE *de l'astre dans l'ombre.* (Acad.)

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque registre ou livre : *L'*ENTRÉE *du grand livre se compose du résultat de la balance, du livre précédent.*

— Eaux et For. *Bois d'entrée* les bois qui commencent à présenter des signes de dépérissement.

— Technol. *Entrée de serrure*, ouverture par laquelle la clef entre dans la serrure. || Pièce de toile ayant une ouverture pour recevoir la clef. *L'entrée* se cloue sur le côté de la porte opposé à celui où la serrure est appliquée.

= **D'entrée**, loc. adv. Anc. D'abord : *Il nous dit* D'ENTRÉE *trois ou quatre fausses nouvelles.* (Acad.)

— *D'entrée de jeu*, dès le commencement du jeu : *Il joua, et,* D'ENTRÉE *de jeu, il perdit une somme considérable.*

— Fig. et fam. *D'entrée de jeu*, tout d'abord.

ENTREFAIT, (SUR L'), loc. adv. Anc. Dans ces circonstances : SUR L'ENTREFAIT *les échevins, les centeniers, en un mot tous les magistrats de la ville, sont mandés par le gouverneur pour venir ouïr au château les volontés du roi.* (L. Vitet.)

ENTREFAITES, n. f. pl. (*entre les faits.*) Pron. *antr-fètt.* — Il ne se dit que dans la loc. adv. : SUR CES ENTREFAITES, dans cette circonstance, en ce moment-là : *La guerre de France est arrivée* SUR CES ENTREFAITES. (Régn.)

— On dit, mais très-rarement : *Dans cette* ENTREFAITE. *Dans l'*ENTREFAITE.

ENTREFESSON, n. m. (*fesse.*) Pron. *antr-fè-çon.* — Anc. Partie du corps située entre les deux cuisses.

— Fam. Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche ou par l'équitation.

— Art. vétér. Excoriation qu'un cheval trop gras se fait entre les fesses.

ENTREFEUILLE, n. f. Pron. *antr-feu-y.* — Agric. Intervalle entre les feuilles d'un cep de vigne.

— Feuilles secondaires qui croissent à l'aisselle des feuilles primordiales.

ENTREFIN, INE, adj. Pron. *antr-fain, finn.* — Comm. Qui n'est ni fin ni gros.

ENTRE-FRAPPER, v. pr. 1re conj. Se frapper l'un l'autre.

ENTREGENT, n. m. (*entre, gens.*) Pron. *antr-jan.* — Fam. Manière adroite de se conduire; grande fécondité de ressources pour arriver à ses fins : *Il faut de l'*ENTREGENT *pour réussir dans le monde.*

Vous êtes honnête homme, et savez l'*entregent.* (Regn.)

ENTR'ÉGORGER (S'), v. récipr. 1re conj. Pron. *çantr-é-gor-jé.* — Il prend un *e* muet euphonique après le rad. *entr'égorg* toutes les fois que la terminais. commence par un *a* ou un *o* : *nous nous entr'égorgeons, ils s'entr'égorgeaient,* etc. S'égorger les uns les autres.

ENTRE-HAÏR (S'), v. récipr. 2e conj. Pron. *çantr-tre-a-ir.* — Se haïr mutuellement.

ENTRE-HEURTER (S'), v. récipr. 1re conj. Pron. *çan-tre-eur-té.* — Se heurter mutuellement.

ENTREILLISÉ, ÉE, adj. (*treille, treillis.*) Pron. *an-tre-yi-zé.* — Fait en forme de treillis; qui ressemble à une treille.

ENTREJON, n. m. (*entre, jon.*) Pron. *an-tr-jon.* — Droit cout. Espace laissé pour donner cours à l'eau.

ENTRELACÉ, ÉE, part. pass. du v. Entrelacer : *Des chiffres* ENTRELACÉS. (Acad.) *Des branches* ENTRELACÉES. *Des cheveux* ENTRELACÉS *de rubans. Deux mains* ENTRELACÉES *signifièrent la paix.* (Volt.)

... Le dos appuyé sur la porte de bronze,
Les bras *entrelacés*, le serviteur des Onze
Murmurait sourdement : Que lui sert sa vertu! (Lam.)

ENTRELACEMENT, n. m. Pron. *antr-lâss-man.* — Action d'entrelacer ; état de ce qui est entrelacé : ENTRELACEMENT *de chiffres, d'arabesques, de branches. Celui qui n'a habité que les premiers étages n'a jamais contemplé cet* ENTRELACEMENT *de sommets que la tuile colore.* (Em. Souv.)

ENTRELACER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*lacs.*) Pron. *antr-la-cé.* — Le c du rad. *entrelac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous entrelaçons, nous entrelaçâmes*, etc. — Enlacer des choses entre elles : ENTRELACER *des branches d'arbre. Elle* AVAIT ENTRELACÉ *ses cheveux de fleurs.* (Acad.) *J'*ENTRELAÇAIS *d'une guirlande les pieds de la statue.* (Parny.) *Ils nagent sans cesse autour l'un de l'autre,* ENTRELAÇANT *leurs bras.* (B. de St-P.)

...... Pour couronner ma chevelure blonde
J'entrelaçais les joncs et tressais les rameaux. (Pons.)

— Fig. Mêler, combiner :

Avec quel artifice habile, il *entrelace*
L'espérance et la crainte, l'appât et la menace. (Lam.)

— Fig. Entremêler : *Un orateur doit* ENTRELACER *son discours de pensées agréables.* On écrivait aussi, *Entrelasser.*

= **S'entrelacer,** v. pron. Être entrelacé : *Les vignes sauvages, les coloquintes* S'ENTRELACENT *au pied de ces arbres.* (Chateaub.)

ENTRELACS, n. m. pl. (*entre, lacs.*) Pron. *antr-lâ.* — Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres entrelacés : *Des* ENTRELACS *à jour. Des arabesques et des* ENTRELACS *peints et dorés décoraient le plafond.* (T. Gautier.)

— *Entrelacs d'appui*, ornements à jour qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou rampes d'escalier.

— Peint. Ornements de vigne ou de feuillage entrelacés dans un tableau.

— Calligr. Ornement formé de traits de plume qui se croisent, s'entrelacent.

— Coiff. Fleurs ou autres agréments entrelacés dans les cheveux.

— Passem. Cordons ou filets qui servent à attacher des rideaux et d'autres ornements.

— Techn. Embellissements, traits figurés des vitres. || *Entrelacs de serrurerie*, ornements qui servent à garnir les frises, les pilastres, etc., et qui sont formés de rouleaux et de joncs coudés, à plusieurs compartiments.

ENTRELARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Entrelarder ; *Une volaille* ENTRELARDÉE.

— *Viande entrelardée*, grasse et maigre.

— Fig. *Discours* ENTRELARDÉ *de phrases grecques.*

— Substantiv. dans ce dernier sens : *Aimez-vous l'*ENTRELARDÉ *?*

ENTRELARDEMENT, n. m. Pron. *antr-lard-man.* — Art culin. Action d'entrelarder ; état d'une viande entrelardée.

ENTRELARDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*lard.*) Pron. *antr-lar-dé.* — Art cul. Piquer de lard : ENTRELARDER *un filet de bœuf, un fricandeau, un lièvre, une volaille.* || Plus souv. *Piquer.*

— Par extens. Mêler certains ingrédients dans un mets : ENTRELARDER *un pâté de clous de girofle, de cannelle*, etc. (Acad.)

— Fig. Mêler, insérer : ENTRELARDER *un discours de vers, de citations latines.*

ENTRE-LIGNE, n. m. Pron. *antr-li-gn.* — Espace entre deux lignes : *Il est défendu aux notaires d'écrire dans les* ENTRE-LIGNES.

— Ce qui est écrit entre deux lignes.

— Typ. V. INTERLIGNE.

ENTRE-LOUER (S'), v. récipr. 1^re conj. *çantr-lou-é.* — Se donner mutuellement des louanges : *Beaucoup d'écrivains* S'ENTRE-LOUENT *avec plus de bonne foi qu'on ne le suppose.* (P. L. Cour.)

ENTRE-LUIRE, v. intr. ou neut. 4^e conj. Pron. *antr-luir.* — Luire à demi : *On voyait la lune* ENTRELUIRE *à travers le feuillage des arbres.* (Acad.)

ENTRE-MAIN, n. m. Pron. *antr-main.* — Anc. mus. Un des diapasons de la musette ; il répond au ton de sol.

ENTRE-MANGER (S'), v. pron. 1^re conj. Pron. *çantr-man-jé.* — Se manger l'un l'autre : *Les assiégés étaient résolus à mourir les armes à la main, et même à* S'ENTRE-MANGER, *avant de se livrer à discrétion.* (Mérim.)

ENTREMÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Entremêler : *Des fleurs* ENTREMÊLÉES.

— Fig. : *Une discussion* ENTREMÊLÉE *de plaisanteries.*

ENTREMÊLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *antr-mè-lé.* — Mêler, insérer des choses dans d'autres dont elles diffèrent plus ou moins : ENTREMÊLER *des fleurs rouges parmi des blanches.* ENTREMÊLER *des fleurs dans ses cheveux.* (Acad.)

— Fig. ENTREMÊLER *des plaisanteries dans une discussion sérieuse.* (Acad.) *Schiller* A ENTREMÊLÉ *sa pièce de morceaux lyriques.* (Mad. de Staël)

Des rêves les plus doux, *entremêle* et varie
L'uniforme tableau des scènes de la vie. (Saurin.)

= **S'entremêler,** v. pron. Être entremêlé : *Ces nuances* S'ENTREMÊLENT *agréablement.* (Acad.)

— Fig. et fam. S'entremettre : *A quoi bon s'*ENTREMÊLER *ici ?*

ENTRE-MESURER (S'), v. pron. 1^re conj. Pron. *çantr-me-zu-ré.* — Se mesurer mutuellement :

Chacun *s'entre-mesure* et forme des intrigues. (Corn.)

ENTREMETS, n. m. (*entre* et *mets.*) Pron. *antr-mè.* — Mets légers tels que Soufflés, plats sucrés, gelées, glaces, etc., qui se servent entre le rôti et le dessert : *Des* ENTREMETS *sucrés. Il y avait huit* ENTREMETS. (Acad.)

Il court, apporte *entremets*, rôt, dessert,
Goûtant d'avance à chaque plat qu'il sert,
Comme ferait un valet peu novice. (Andrieux.)

— Moment du repas où l'on sert les entremets : *Il était à l'*ENTREMETS. (Acad.)

— Anc. Spectacle ou divertissement entre les différents services du festin : *Parmi les* ENTREMETS *d'un banquet donné à Lille, en 1453, par Philippe de Bourgogne, on vit paraître un géant sarrasin, une dame qui représentait l'Église éplorée*, etc.

— Intermède des pièces de théâtre : *Baïf parle des* ENTREMETS *de la tragédie de Sophonisbe.*

ENTREMETTEUR, EUSE, n. Pron. *antr-mè-teur, teuz.* — Celui, celle qui s'entremet dans une affaire : *Il a été l'*ENTREMETTEUR *de cette affaire.* (Acad.) *Depuis que les choses de la rébellion tirent à leur fin, ce ne sont qu'*ENTREMETTEURS *et négociateurs de toutes sortes.* (Ste-Beuve.) *Voici quelques articles qu'il a dictés lui-même à notre* ENTREMETTEUR, *pour vous être montrés avant que de rien faire.* (Mol.) *A son métier d'*ENTREMETTEUR, *il avait joint la consultation gratuite dans les maladies secrètes.* (H. de Balz.)

— Adj. : *Le courtisan est médiateur,* ENTREMETTEUR. (La Br.)

— Agric. Métayer qui fait valoir des terres, des vignes, etc., sous la condition d'avoir la moitié des fruits.

= **Entremetteuse,** n. f. En mauv. part, Personne qui s'entremet dans une intrigue galante ou qui facilite un commerce illicite : *Un Turc, pour se marier, a recours à quelque femme d'âge mûr, faisant le métier d'*ENTREMETTEUSE, *profession honorable à Constantinople.* (T. Gaut.)

ENTREMETTRE (S'), v. pron. 4^e conj. Pron. *çantr-mètr.* — Intervenir activement, s'employer pour faire réussir ou pour arranger une affaire qui intéresse d'autres personnes : *Il* S'ENTREMIT *pour les accorder, pour obtenir leurs grâces.* (Acad.) *La voisine et moi contemplions cette scène sans savoir par quel moyen* NOUS ENTREMETTRE. (Souv.)

— Partic. En parl. d'affaires, Négocier pour les parties intéressées : *C'est une affaire dont il* S'EST ENTREMIS *longtemps pour accommoder les parties.* S'ENTREMETTRE *d'office.* S'ENTREMETTRE *d'un accommodement.* (Acad.) *Que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs :* ENTREMETTRE *d'affaires, me rendre serviable aux gens, et profiter, du mieux qu'il m'est possible, des petits talents que je puis avoir.* (Mol.)

— Se mêler de choses sans y être intéressé ni obligé : *C'est un homme qui* S'ENTREMET *de beaucoup de choses.* (Acad.) *Par un besoin machinal d'agir, d'intriguer, de* S'ENTREMETTRE, *il offre à tout le monde indifféremment ses démarches, ses soins, ses sollicitations.* (Duclos.)

ENTREMIS, ISE, part. pass. du v. Entremettre.

ENTREMISE, n. f. (*entremettre.*) Pron. *antre-miz.* — Action de celui qui s'entremet, qui s'emploie pour un autre : *Avoir recours à l'*ENTREMISE *de quelqu'un. Offrir* SON ENTREMISE. *Se servir de l'*ENTREMISE *d'une personne haut placée. Il a obtenu sa place par l'*ENTREMISE *d'un ami.* (Acad.)

.... Nous savons tout l'art de l'*entremise* :
Laissez faire, à vos pieds, je vais le ramener. (Desm.)

— Mar. Pièce de bois employée dans la construction d'un vaisseau, et placée entre deux autres pour renforcer celles-ci. || Pièces de bois sur lesquelles reposent les surbaux des écoutilles.

Syn. Entremise, médiation. L'*entremise* est nécessaire aux personnes qui sont trop éloignées les unes des autres pour pouvoir traiter directement ensemble ; la *médiation* est nécessaire aux personnes séparées qui ont besoin de se rapprocher. Un homme obtient une place d'un ministre par l'*entremise* d'un personnage qui les connaît tous deux ; un père et un fils qui étaient brouillés se sont réconciliés par la *médiation* d'un ami de la famille. L'*entremise* est gratuite ou intéressée ; la *médiation* est essentiellement gratuite.

ENTRE-MODILLON, n. m. Pron. *antr-mo-di-ion.* — Archit. Intervalle entre deux modillons.

ENTRE-NERFS, n. m. pl. Pron. *antr-nèr.* — Techn. Espace compris entre les nervures du dos d'un livre.

ENTRE-NŒUDS, n. m. Pron. *antr-neu.* — Bot. Espace compris entre deux nœuds des tiges.

ENTRE-NUIRE (S'), v. récipr. 4^e conj. Pron. *çantr-nuir.* — Se nuire l'un à l'autre : *Ils n'ont fait que* S'ENTRE-NUIRE.

ENTREPAS, n. m. Pron. *antr-pâ.* — Man. Allure défectueuse du cheval moitié pas et moitié amble.

— Anc. Espèce d'instrument de torture ; sorte de chevalet.

ENTRE-PIEDS, n. m. Pron. *antr-pié.* — Techn. Partie d'une meule de moulin qui joint concentriquement la feuillure.

ENTRE-PILASTRES, n. m. Pron. *antr-pi-lastr.* Archit. Intervalle entre deux pilastres.

ENTREPLANT, n. m. Pron. *antr-plan.* — Agric. Cep planté dans une vieille vigne, pour en regarnir les vides.

ENTRE-POINTILLÉ, ÉE, adj. Pron. *antr-poain-ti-ié.* — Grav. Tailles entre lesquelles on met du pointillé.

ENTRE-PONTS, n. m. Pron. *antr-pon.* — Mar. Tout l'espace renfermé entre deux ponts.

— Particul. Espace compris entre le faux pont et le premier pont. C'est là que couchent généralement les officiers, les élèves, les chirurgiens. *L'*ENTREPONTS *d'un navire de commerce.* (Lam.)

ENTREPOSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*interponere,* placer au milieu ; lat.) Pron. *antr-pô-zé.* — Mettre des marchandises dans un entrepôt : ENTREPOSER *des marchandises dans une ville.* (Acad.)

ENTREPOSEUR, n. m. (*enterposer.*) Pron. *antr-pô-zeur.* — Celui qui tient des marchandises en entrepôt.

— Agent préposé à la garde et à la vente de certaines marchandises dont le gouvernement a le monopole : *Un* ENTREPOSEUR *de tabac.*

ENTREPOSITAIRE, adj. des 2 g. Pron. *antr-pô-zi-tèr.* — Comm. Qui a ou qui dépose des marchandises dans un entrepôt.

— Subst. *Un* ENTREPOSITAIRE.

ENTREPÔT, n. m. (*interpositus,* placé au milieu ; lat.) Pron. *an-tr-pô.* — Lieu de dépôt pour les marchandises, en attendant la vente, l'expédition ou l'acquittement des droits de douane : *Tenir un* ENTREPÔT. *Mettre des marchandises en* ENTREPÔT. *Aller à l'*ENTREPÔT. *L'*ENTREPÔT *des vins, des eaux-de-vie.*

— Écon. polit. Magasin public établi dans un port de mer, et où les commerçants ont la faculté de déposer les marchandises, soit pour les réexporter sans payer de droits, soit pour les écouler librement à l'intérieur en ne payant les droits qu'au moment de la consommation : *Dans les ports où sont établis des docks, ceux-ci servent d'*ENTREPÔTS. (J. B. Say.)

— *Entrepôts spéciaux,* ceux que plusieurs villes ont obtenus pour les marchandises appartenant à leur commerce local.

— Magasin où l'on vend certaines marchandises pour le compte du gouvernement : *Un* ENTREPÔT *de tabac.* (Acad.)

ENTREPRENANT, part. prés. du v. Entreprendre.

ENTREPRENANT, ANTE, adj. (*entreprendre.*) Pron. *antr-pre-nan, nantt.* — Hardi ; qui se porte activement à quelque entreprise : *Un homme actif et* ENTREPRENANT. *Un spéculateur* ENTREPRENANT.

— Téméraire, audacieux, porté à empiéter sur les droits d'autrui : *Il est d'humeur* ENTREPRENANTE. *Il est bien* ENTREPRENANT. (Acad.)

— Absol. Il se dit particul. d'un homme hardi auprès des femmes, en fait d'amour et de galanterie.

ENTREPRENDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. Pron. *antr-prandr.* (*J'entreprends, tu entreprends, il entreprend, nous entreprenons, vous entreprenez, ils entreprennent ; j'entreprenais, nous entreprenions ; j'entrepris, nous entreprîmes ; j'entreprendrai, nous entreprendrons ; j'entreprendrais, nous entreprendrions ; entreprends, entreprenons, entreprenez ; que j'entreprenne, que nous entreprenions ; que j'entre*

prisse, que nous entreprissions; entreprenant; entrepris, ise.) Se décider à faire une chose; passer à l'exécution. ENTREPRENDRE *un travail, une œuvre.* ENTREPRENDRE *une guerre.* ENTREPRENDRE *la fabrication de certains articles. Ce qu'il* A ENTREPRIS *est bien au-dessus de ses forces. Un voyage n'est pas plutôt fini qu'il en* ENTREPREND *un autre.* (Régn.)

Simonide *avait entrepris*
L'éloge d'un athlète..... (La F.)

*Monk confia à chacun ce que chacun devait savoir ou croire de ses intentions, et se fit solliciter d'*ENTREPRENDRE *ce qu'il avait résolu.* (Guizot.)

— Absol. *Il ne faut pas* ENTREPRENDRE *au delà de ses forces.*

On *entreprend* assez, mais aucun n'exécute. (Corn.)

— S'engager à faire une chose, à exécuter des œuvres d'art, à se charger des fournitures de quelque administration à certaines conditions : *Un architecte* ENTREPREND *un bâtiment pour une somme fixée par son contrat. Une société de capitalistes* ENTREPREND *la construction d'un chemin de fer. Il* A ENTREPRIS *de fournir les vivres.* (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Ils* ONT ENTREPRIS DE *forcer cette place.* (Acad.) *Il* A ENTREPRIS DE *fournir les lits à l'hôpital. Après avoir été à la tête de la féodalité, ils* ENTREPRIRENT DE *la restreindre et* DE *la dompter.* (De Broglie.)

— S'attaquer à quelqu'un pour le tourmenter : *Si j'*ENTREPRENDS *cet homme-là, je lui ferai voir du pays.* (Acad.)

— Méd. Embarrasser; rendre perclus : *Un rhumatisme qui lui* ENTREPREND *toute la jambe.*

= **Entreprendre,** v. intr. ou neut. Empiéter : ENTREPRENDRE *sur son voisin, sur la propriété, sur les droits d'autrui.* (Acad.) *C'est* ENTREPRENDRE *sur la clémence de Dieu que de punir sans nécessité.* (Vauv.) *Ils représentaient que c'était* ENTREPRENDRE *sur la justice de Dieu; que ce supplice était bien dur de la part des hommes.* (Volt.)

— Attenter à : *Il* A ENTREPRIS *sur la vie de son bienfaiteur.* (Acad.) *Aussitôt qu'un homme* ENTREPREND *sur des libertés égales à la sienne, il les trouble et se trouble lui-même.* (V. Cousin.)

ENTREPRENEUR, EUSE, Pron. *antr-pre-neur, neus.* — Celui, celle qui s'engage par un contrat, moyennant un prix convenu et à forfait, soit à fournir, des objets tels que meubles, vivres, etc., soit à exécuter des travaux : *Un* ENTREPRENEUR *de vivres.* ENTREPRENEUR *de travaux publics. La loi range l'*ENTREPRENEUR *dans la catégorie des commerçants.* (Ac.)

— Absol. *Les* ENTREPRENEURS *s'éloignèrent, les fabriques languirent et les achats diminuèrent.* (Raynal.)

— Particul. Maître ouvrier qui, sous la direction d'un architecte, se charge de la construction d'un bâtiment : *Un* ENTREPRENEUR *de bâtiments. Un* ENTREPRENEUR *de maçonnerie, de serrurerie, de menuiserie, de peinture.*

— Absol. : *Il y a pour les riches* ENTREPRENEURS *des apprentissages nécessaires ainsi que pour les ouvriers.* (Droz.) *Il leur avait tout à coup annoncé qu'il venait de s'engager avec un* ENTREPRENEUR *de Versailles.* (Em. Souv.)

— Adj. : *Maître* ENTREPRENEUR.

— Celui, celle qui dirige un grand établissement, qui emploie un grand nombre d'ouvriers : ENTREPRENEUR *de diligences.* ENTREPRENEUR *de chemins de fer.* ENTREPRENEUR *de pompes funèbres.* ENTREPRENEUR *de lingerie, de broderie. Une* ENTREPRENEUSE *pour la confection.*

— Écon. polit. *Entrepreneurs d'industrie,* tous ceux qui entreprennent la confection d'un produit quelconque. Les *entrepreneurs d'industrie* sont, dans l'*industrie agricole,* les fermiers, etc.; dans l'*industrie manufacturière,* ceux qui tiennent une fabrique, un atelier quelconque; dans l'*industrie commerciale,* tous ceux qui achètent et revendent une marchandise.

ENTREPRIS, ISE, part. pas. du v. Entreprendre : *Que de travaux ont été* ENTREPRIS *et exécutés depuis le commencement du siècle!*

— Fam. et fig. Embarrassé de sa contenance, intimidé.

— Méd. Embarrassé, perclus : *Le baron était* ENTREPRIS *d'un torticolis.* (H. de Balzac.) *J'ai la tête tout* ENTREPRISE. *Il est* ENTREPRIS *de tout ses membres.* (Acad.)

ENTREPRISE, n. f. (*entreprendre.*) Pron. *antr-priz.* — Dessein formé et mis à exécution; ce que l'on entreprend : *Grande, hardie, noble, glorieuse, vaste* ENTREPRISE. ENTREPRISE *chimérique, illusoire, téméraire. Faire tenter, exécuter une* ENTREPRISE. *Venir à bout d'une* ENTREPRISE. *Une* ENTREPRISE *manquée. Échouer dans une* ENTREPRISE. (Acad.)

...... *L'entreprise* est fort belle,
Et digne seulement d'Alexandre et de vous (Boil.)

Quelle ENTREPRISE *as-tu formée?* (Le Sage.)

— Opération, spéculation d'un entrepreneur; les conditions mêmes qu'il passe pour l'exécution des travaux ou pour une fourniture : *Mettre quelque chose à* ENTREPRISE, *le faire exécuter par* ENTREPRISE. (Ac.) *Avoir l'*ENTREPRISE *d'une œuvre d'art. Les travaux publics se donnent à l'*ENTREPRISE. *J'ai écrit aux fondateurs de la nouvelle* ENTREPRISE *une lettre de remercîment et de refus.* (Em. Souv.)

— Particul. Établissement d'utilité publique : ENTREPRISE *générale de roulage. L'*ENTREPRISE *des pompes funèbres.*

— Anc. prat. Empiétement d'un juge sur la juridiction de l'autre : *Procès, règlement pour une* ENTREPRISE.

— Mor. : *C'est une* ENTREPRISE *sur la prérogative royale.* (Acad.)

— Tentative, attentat : *Une* ENTREPRISE *contre la foi publique, contre le droit des gens.* (Acad.)

On a fait contre vous dix *entreprises* vaines. (Corn.)

— Fauconn. *Oiseau de grande entreprise,* celui qui attaque hardiment le gibier.

ENTRE-QUERELLER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *antr-krè-lé.* — Se quereller l'un l'autre : *Ils ne font que* S'ENTRE-QUERELLER. (Acad.)

ENTRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*intrare;* lat.) Pron. *an-tré.* — Il se conjugue avec l'auxil. *être* dans ses temps composés. Passer du dehors au dedans : ENTRER *dans une maison, dans un temple.* ENTRER *dans un port, dans une ville, dans un bois, dans un pays. Le soleil* ENTRE *au printemps dans le signe du bélier.* (Acad.) ENTRONS *quelquefois sous ces toits pauvres.* (Mass.)

Dans nos doctes cafés par hasard *entrez-vous,*
L'un vous montre du doigt, l'autre sort en courroux.
(Gilbert.)

Les esprits vont peut-être *entrer* dans la chaumière.
(V. Hugo.)

Nous ne pûmes ENTRER *que dans le port d'Alexandrie.* (Chateaubr.)

— Par analog. *Nous* ENTRÂMES *dans un chemin resserré entre deux montagnes.* (Le Franc.)

— Absol. *Pourquoi laisse-t-on* ENTRER *sans avertir? Vous n'*ENTREREZ *pas, monsieur.* (Lesage.)

J'*entre.* Le peuple fuit, le sacrifice cesse. (Rac.)
J'*entre,* un cercle m'entoure et l'on me complimente.
(C. Del.)

— *Entrer au* ou *dans le port,* aborder, arriver à destination.

Saluons-la, dit-il, cette voile est la mort!
Mon âme, aussitôt qu'elle, *entrera dans le port.* (Lam.)

— *Entrer en chaire, à l'autel,* y monter : *Le prédicateur ne vient que d'*ENTRER EN CHAIRE. (Acad.)

— Théât. *Entrer en scène,* paraître sur la scène pour débiter une partie de son rôle.

— Fam. *Entrer à table,* se mettre à table, commencer son repas.

— Fig. Pénétrer, approfondir : ENTRER *dans le détail des choses.* (Acad.) *Il est difficile d'*ENTRER *un peu avant dans notre droit politique.* (Montesq.)

— Par anal. *Entrer dans le détail, dans les détails,* parler d'une chose en détail.

— Dans le m. sens : ENTRER *dans de longues explications, dans de longs développements,* etc. (Acad.)

— Par extens. Concevoir, comprendre les idées de quelqu'un : ENTRER *dans la pensée, dans les idées, dans les vues, dans les sentiments de quelqu'un.* ENTRER *dans ses secrets, dans ses intérêts, dans ses plaisirs, dans ses peines.* ENTRER *dans le sens, dans la pensée d'un auteur.* (Acad.)

— S'associer aux sentiments de quelqu'un : *Ils copient vos vices, ils* ENTRENT *dans vos goûts pour* ENTRER *dans votre confiance.* (Mass.) *Il entre avec douceur dans tout ce qu'on lui dit.* (Mad. de Sév.) ENTRE *dans ma situation, Lisette.* (Lesage.)

J'*entre dans vos raisons, elles sont fort plausibles.* (Régn.)
.... Il n'est que lui
Pour *entrer* à ce point dans les chagrins d'autrui!
(C. Delav.)

— *Cet acteur entre bien dans l'esprit de ses rôles,* il reproduit fidèlement le personnage qu'il représente.

— Fig. Embrasser un nouveau genre de vie, une carrière, un état : ENTRER *en ménage.* ENTRER *dans le monde.* ENTRER *à la cour.* ENTRER *dans le commerce, dans la marine, dans les ponts et chaussées, dans la magistrature, au barreau, dans l'administration, dans l'Église, dans les ordres,* etc. *Pourquoi n'es-tu pas* ENTRÉ *à l'opéra? du côté des femmes, ton éducation serait faite.* (C. Del.)

.... Ce garçon, qui parfois se figure
Être fait pour *entrer* dans la magistrature
S'est battu l'autre jour. (Em. Aug.)

— *Entrer au couvent, entrer en religion,* se faire religieux ou religieuse. ‖ *Entrer dans le sanctuaire,* embrasser la carrière ecclésiastique : ENTRER DANS LE SANCTUAIRE *sans vocation.* (Fléch.)

— Fam. *Il ne faut pas entrer dans le sanctuaire,* il ne faut pas chercher à pénétrer les secrets des grands.

— Être admis; commencer à faire partie de, à être membre de : ENTRER *au collége.* ENTRER *à l'Académie.* ENTRER *dans une société, dans une association.* ENTRER *en quatrième, en rhétorique.*

— On disait dans ce sens : *Entrer dans les pages, aux pages* ou *Entrer page.*

— ENTRER *en condition, au service de quelqu'un,* devenir domestique de quelqu'un.

— *Entrer dans une famille,* s'y allier.

— ENTRER *dans une affaire,* s'y engager, y prendre part : ENTRER DANS UNE AFFAIRE *pour un intérêt de tant.* (Acad.)

— *Entrer en concurrence,* se mettre sur les rangs pour disputer un prix; s'engager dans une entreprise, à la poursuite d'un but, en rivalité d'intérêt avec d'autres.

— Jurispr. *Entrer en ordre parmi d'autres créanciers,* être inscrit parmi ceux qui doivent être payés par rang d'hypothèque ou de privilége.

— Par anal. *Entrer en partage.*

— Être mis par contrainte : ENTRER *en prison.* (Acad.)

— En parl. des choses, être mis, compris : ENTRER *en ligne de compte;* ENTRER *en compte.* ENTRER *en comparaison, en parallèle.* (Acad.) *Toutes ces fadaises* SONT ENTRÉES *dans l'éducation des princes.* (Voltaire.)

— Par anal. : *Entrer en charge,* EN *fonction,* EN *exercice.* ENTRER EN *jouissance,* EN *possession.* ENTRER EN *campagne.*

On *entre* en guerre en entrant dans le monde. (Voltaire.)

ENTRER *en conversation, en explication.* ENTRER EN *relation,* EN *correspondance.* ENTRER *en séance.* ENTRER EN *convalescence.* ENTRER EN *vacances.* ENTRER DANS *la belle,* DANS *la mauvaise saison.* ENTRER DANS *sa trentième année.* ENTRER DANS *l'adolescence,* DANS *l'âge mûr.* ENTRER *dans une autre phase, dans une nouvelle ère. Il en coûte à l'humanité de grands efforts pour* ENTRER *dans un commerce positif et afficace avec Dieu.* (Lacord.)

— En parl. des choses : ENTRER *en ébullition, en fermentation,* etc.

— *Entrer en composition, en accommodement, en arrangement, en pourparlers,* écarter des propositions, se prêter à un arrangement.

— *Entrer en payement,* commencer à payer, s'acquitter d'une partie de ce qu'on doit, avec promesse de payer le restant à telle ou telle époque.

— Ces deux loc. ont vieilli.

— *Entrer en danse,* prendre sa place pour figurer dans une danse.

— Fam. *C'est à vous à entrer en danse,* c'est votre tour, c'est à vous de partir, d'agir.

— *Entrer en jeu,* se dit à certains jeux de cartes pour être à jouer, parce qu'on a pris une levée.

— Fig. et fam. Avoir son tour, entrer dans une affaire, une discussion, etc.

— *Entrer en matière,* passer au fait, commencer à traiter le sujet, en venir au point principal d'une affaire.

— S'abandonner, se livrer : ENTRER *en défiance, en soupçon,* etc. *Lorsqu'il* ENTRE *en fureur, le sang lui sort par les yeux, par la bouche.*

— Par anal. Des animaux, *Entrer en chaleur, en amour, en rut,* désirer violemment l'approche de la femelle, ou du mâle, à certaines époques de l'année.

— En parl. des choses, Pénétrer : *Ce bois est si dur que la cognée n'y saurait* ENTRER. (Acad.) *La lumière n'*ENTRE *dans le cachot que par une petite ouverture. Les racines de cet arbre* ENTRENT *à plus de six pieds de profondeur.*

— *Ce bruit entre dans les oreilles, dans la tête,* il importune, il étourdit.

— Fig. *Le mensonge et l'adultère* ENTRENT *difficilement dans un cœur qui n'a rien à craindre ni à espérer des hommes.* (Mass.) *L'ambition* ENTRE *dans les cœurs qui peuvent la recevoir.*

— *Entrer dans l'esprit, dans la pensée, dans la tête,* etc., être compris, conçu; en parl. des choses on le dit surtout négativ. : *Je m'étonne que cela ait pu vous* ENTRER *dans l'esprit. Jamais pareille chose ne me* SERAIT ENTRÉE *dans l'imagination. Comment cela pouvait-il vous* ENTRER *dans la tête?*

— *Cela n'est jamais entré dans la tête de per-*

sonne, c'est tellement extraordinaire, tellement extravagant, que personne n'en a jamais eu l'idée.

— *Entrer dans les vues de quelqu'un*, se dit d'une chose qui s'accorde avec les vues de quelqu'un, y est conforme : *Cette proposition* N'ENTRE PAS DANS MES VUES.

— Impers. : *Il ne m'*EST *jamais* ENTRÉ *dans la tête de faire cela. Il n'*ENTRE *pas dans mes vues d'adopter votre idée. Il n'*EST *jamais* ENTRÉ *dans la tête de personne d'agir ainsi.* (Acad.)

— *Faire entrer quelque chose dans la tête de quelqu'un*, le lui faire comprendre : *On ne peut rien lui* FAIRE ENTRER DANS LA TÊTE. (Acad.)

— Persuader une chose à quelqu'un : *Il sera bien difficile de lui* FAIRE ENTRER *cela dans la tête.*

— *Entrer dans l'âme, dans le cœur*, etc., s'y insinuer, y pénétrer : *La haine* ENTRA *dans son âme.*

Tant de fiel *entre*-t-il dans l'âme des dévots. (Boil.)

— En parl. des choses, être placé, ajusté dans, s'engager : *Cette épée n'*ENTRE *pas dans ce fourreau. Les dents d'une roue* ENTRENT *dans les ailes d'un pigeon.*

— *Faire entrer*, insérer : FAIRE ENTRER *un tenon dans une mortaise, une clavette dans un boulon.*

— Fig. : FAIRE ENTRER *quelque chose dans un livre, un traité, un discours, l'y insérer.*

— Tenir, être contenu : *Cela n'*ENTRERA *pas dans votre sac, dans votre poche. Que de choses il* ENTRE *dans ce volume.* (Acad.)

— Impersonn. : *Il* ENTRE *dix litres dans ce baril. Combien* ENTRE-T-IL *de tonneaux dans cette cave.*

— Fam. *Je ne peux pas* ENTRER *dans cet habit, je ne puis pas le mettre, il est trop étroit.*

— Être employé dans la composition, la confection d'une chose : *Quels sont les ingrédients qui* ENTRENT *dans cette composition. Je sais les drogues qui* ENTRENT *dans ce remède. Le bois et le fer* ENTRENT *dans la composition de la plupart des édifices.* (Acad.) *Des idées fausses sont comme des pierres irrégulières qui ne peuvent* ENTRER *dans la construction d'un édifice.* (Barthél.)

— Impersonn. : *Il* ENTRE *deux mètres d'étoffe dans ce manteau.*

— Fig. et mor. Concourir : *Les bras, les mains et tout le corps* ENTRENT *pour beaucoup dans l'expression des passions.* (Buff.) *Les coups de hasards* ENTRENT *toujours pour beaucoup dans la fortune des armes.* (Mass.) *Cela* ENTRE *pour beaucoup dans ma résolution.* (Acad.)

— Impersonn. : *Il* ENTRE *un peu d'animosité dans cette critique.*

— *Il entre bien de l'homme en cela*, il y a au fond de cette résolution, de cette action, des motifs très-humains.

— Par extens. Se communiquer, faire partie : *Les idées* ENTRENT *dans le patrimoine du genre humain. Les devoirs de la religion* ENTRENT *dans l'ordre public.* (Mass.)

— Anc. *Entrer en bannière*, prendre rang parmi les bannerets.

— Droit cout. *Entrer en pleige*, se rendre caution.

— Escrim. *Entrer en mesure*, approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant.

— Man. *Entrer dans les coins*, pénétrer autant que possible dans les angles du manége.

ENTRE-RÉPONDRE, v. pron. 4^e conj. Se répondre l'un à l'autre : *Ces deux chœurs de musique* S'ENTRE-RÉPONDAIENT. (Acad.)

ENTRE-SABORDS, n. m. pl. Pron. *antr-ça-bor.* — Mar. Bordages placés entre les sabords d'un bâtiment. ‖ On dit aussi *entre-deux de sabords.*

ENTRE-SECOURIR (S'), v. récipr. 2^e conj. Pron. *çantr-ce-kou-rir.* Se secourir mutuellement : *Les troupes sont bien postées pour* S'ENTRE-SECOURIR. (Acad.)

ENTRE-SOL, n. m. Pron. *antr-çol.* Archit. Logement pris sur la hauteur d'un étage : *Un architecte vous coupera sans miséricorde une corniche, un pilastre, il partagera une croisée en deux étages pour faire des* ENTRE-SOL. (Did.) *Il y a, on ne peut le nier, quelques grands caractères dans l'histoire moderne : et on ne peut comprendre comment ils se sont formés ; ils y semblent déplacés comme des cariatides dans un* ENTRE-SOL. (Chamf.)

— Particul. Appartement entre le rez de chaussée et le premier étage : *Loger à l'*ENTRE-SOL. *La caisse était située dans la partie la plus sombre d'un* ENTRE-SOL *étroit et bas d'étage.* (H. de Balzac.)

ENTRE-SOURCILS, n. m. Pron. *antr-çour-ci.* — Espace qui est entre les deux sourcils.

ENTRE-SOUTENIR (S'), v. pron. 2^e conj. Pron. *çantr-çoutt-nir.* — Se soutenir mutuellement.

Il faut donner aux bons, pour s'*entre-soutenir*,
Le temps de se remettre et de se réunir. (Corn.)

ENTRE-SUIVRE, (S') v. récipr. 4^e conj. Pron. *çantr-çuivr.* — Tenir à la suite l'un de l'autre : *Les jours et les nuits* S'ENTRE-SUIVENT.

ENTRETAILLE, n. f. Pron. *antr-ta-y.* — Grav. Taille légère entre d'autres plus fortes.

— Danse. Espèce de pas qui se faisait en passant vivement un pied à la place de l'autre.

ENTRE-TAILLER (S'), v. pron. 1^re conj. Pron. *çantr-ta-ié.* — Art vétér. S'entre-couper : *Le cheval* S'ENTRE-TAILLE *en marchant.*

ENTRETAILLURE, n. f. (*s'antretailler.*) Pron. *antr-ta-iur.* — Blessure que se fait un cheval qui s'entretaille.

ENTRE-TALONNER (S'), v. pron. 1^re conj. Pron. *çantr-ta-lo-né.* — Se suivre à la file sans interruption : *Quand les malheurs commencent, ils* S'ENTRE-TALONNENT. (Lesage.)

ENTRE-TEMPS, n. m. Pron. *antr-tun.* — Intervalle de temps entre deux actions : *Je n'ai fait qu'aller et venir ; dans cet* ENTRE-TEMPS *vous êtes arrivé.* (Acad.) *Tout est à craindre dans cet* ENTRE-TEMPS. (M^me de Sév.) ‖ Peu usité.

ENTRETÈNEMENT, n. m. (*entretenir.*) Pron. *antr-tènn-man.* — Anc. Action de pourvoir à l'entretien de quelqu'un, de quelque chose ; soins pris pour la conservation d'une chose, et dépenses qu'elle occasionne : *L'*ENTRETÈNEMENT *du pavé de Paris. Ces sommes immenses d'or et d'argent sont destinées pour l'*ENTRETÈNEMENT *de cette effroyable multitude de gens de guerre.* (Vaug.) *Il voulait que quelqu'un s'obligeât à la garantie et* ENTRETÈNEMENT *de la femme.* (La F.)

On le rétablit tout à l'heure ;
La moindre brèche n'y demeure
Sans qu'on n'y touche incessamment ;
Et pour cet *entretènement*
Chacun a son département. (La Font.)

*L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l'*ENTRETÈNEMENT. (M^me de Sév.) ‖ Aujourd'hui on dit *Entretien.*

ENTRETENEUR, n. m. Pron. *an-tre-tneur.* — Celui qui pourvoit aux dépenses d'une maîtresse de bas étage : *C'est son* ENTRETENEUR. *Un* ENTRETENEUR *de filles.*

ENTRETENIR, v. tr. ou act. 2^e conj. Pron. *antre-tnir.* (*J'entretiens, tu entretiens, il entretient, nous entretenons, vous entretenez, ils entretiennent ; j'entretenais, nous entretenions ; j'entretins, nous entretînmes ; j'entretiendrai, nous entretiendrons ; j'entretiendrais, nous entretiendrions ; entretiens, entretenons, entretenez ; que j'entretienne, que tu entretiennes, qu'il entretienne, que nous entretenions, que vous entreteniez, qu'ils entretiennent ; que j'entretinsse, que nous entretinssions ; entretenant ; entretenu, ue.* — Arrêter, assujettir, fixer les diverses parties d'un tout : *Cette pièce de bois* ENTRETIENT *toute la charpente.* (Acad.) ‖ Très-rare en ce sens.

— Tenir en bon état : ENTRETENIR *un bâtiment, une route.* ENTRETENIR *le pavé d'une ville.* ENTRETENIR *une maison, un appartement, en l'absence de ceux qui l'habitent.* (Acad.)

— Maintenir dans le même état, rendre durable : ENTRETENIR *la paix.* ENTRETENIR *la guerre. Les vestales* ENTRETENAIENT *le feu sacré.* (Acad.) *Établissez l'ordre, et l'habitude l'*ENTRETIENDRA. (Lévis.)

Ta sage prévoyance,
Au fort de la famine, *entretient* l'abondance. (Boil.)

Les richesses ENTRETIENNENT *l'orgueil, la mollesse, et tous les déréglements de l'âme.* (Fléch.) *Elle* ENTRETIENT *avec opiniâtreté ce qui la dévore, et se rend par cet amour déraisonnable la plus infortunée personne du monde.* (Campistr.)

— Par extens. : ENTRETENIR *commerce avec quelqu'un.* ENTRETENIR *des rapports, des relations d'amitié avec quelqu'un.* ENTRETENIR *une ou plusieurs correspondances.* ENTRETENIR *des intelligences avec les ennemis.* (Acad.)

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie,
L'ode, avec plus d'éclat et non moins d'énergie,
Entretient, dans ces vers commerce avec les dieux. (Rac.)

— Fig. et poét. Nourrir :

Un songe, me devrais-je inquiéter d'un songe ?
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge. (Boil.)

— *Entretenir ses pensées, ses rêveries*, méditer.

— Maintenir quelqu'un dans les mêmes dispositions d'esprit ; chercher à l'affermir dans ses idées ; prévenir toute influence contraire : ENTRETENIR *un peuple dans l'erreur. Je m'efforcerai de l'*ENTRETENIR *dans cette idée.* (Acad.) *Il faut les* ENTRETENIR *dans l'union.*

— *Entretenir quelqu'un d'espérances, de promesses*, le tromper, l'amuser par l'espoir qu'on lui donne, les promesses qu'on lui fait.

— Fournir à quelqu'un ce qu'il lui faut pour subsister, ce qui est utile à la dépense : ENTRETENIR *une nombreuse famille.* ENTRETENIR *un enfant au collége.* ENTRETENIR *quelqu'un de vêtements*, de linge, etc. (Acad.) ENTRETENIR *une maison sur un pied convenable.* ENTRETENIR *une armée, une garnison.* ENTRETENIR *un grand train, un nombreux équipage.* (Acad.) *Où pouvez-vous donc prendre de quoi* ENTRETENIR *l'état que vous portez ?* (Mol.)

— *Entretenir une femme*, fournir à la dépense d'une femme avec laquelle on est en commerce de galanterie : *Il menait la vie la plus dissolue, et* ENTRETENAIT *plusieurs maîtresses auxquelles il faisait des présents magnifiques.* (G. Sand.)

Monsieur pour ses amis *entretient* une actrice. (Gilb.)

— Parler à quelqu'un, conférer sur un sujet : *Je l'*AI ENTRETENU *familièrement dans son cabinet.* (Acad.) ENTRETENIR *quelqu'un des vérités chrétiennes. Il vous* ENTRETIENT *de ses bonnes fortunes.* (Chamf.)

Va de notre combat l'*entretenir* pour moi. (Corn.)
Il m'a de vos bontés longtemps *entretenu*. (Rac.)
Je hais ses vains auteurs dont la muse forcée
M'*entretient* de ses feux, toujours froide et glacée. (Boil.)

— Fig. et par extens. Il se dit des choses :

Eh quoi ! de temps en temps nul récit ne vient-il
T'*entretènir* au moins de leur sort dans l'exil. (Lam.)

— Man. *Entretenir son cheval*, l'exciter de manière qu'il conserve une vitesse égale dans son allure.

— Techn. Tenir une chose ferme dans la situation où elle est, pendant que l'on travaille aux autres parties de l'ouvrage : ENTRETENEZ *ce bout-là, pendant que je place l'autre.* (Acad.)

— **S'entretenir**, v. pron. Se tenir, s'assujettir réciproquement : *Ces deux pièces de bois* S'ENTRETIENNENT. (Acad.) ‖ Rare en ce sens.

— Se maintenir dans le même état ; se conserver : *Il y a des femmes qui* S'ENTRETIENNENT *toujours fraîches. Il y a des arbres qui* S'ENTRETIENNENT *toujours verts.* (Acad.) *La vertu* S'ENTRETIENT *par les bons conseils, s'excite par les grands exemples.* (Fléch.) *Là le respect peut* S'ENTRETENIR *sans le secours de la crainte.* (Boss.)

— Se fournir des choses nécessaires ; pourvoir à sa propre subsistance : *Ses domestiques* S'ENTRETIENNENT *de linge et d'habits. Il* S'ENTRETIENT *de ce que l'État lui donne. Il* S'ENTRETIENT *avec la pension que lui donne son père.* (Acad.) *Le besoin où je me trouvai insensiblement d'avoir quelques pistoles pour* M'ENTRETENIR *devint si pressant que, ne pouvant plus différer, je m'adressai au seigneur don Gabriel.* (Lesage.)

— *S'entretenir du jeu*, y gagner de quoi vivre.

— Parler avec quelqu'un, être en conversation : S'ENTRETENIR *de propos sérieux, de propos frivoles.* (Acad.) S'ENTRETENIR *par lettres.* (Id.) *Quand pourrai-je* M'ENTRETENIR *avec vous ?* (Volt.) S'ENTRETENIR *avec son ami, c'est penser tout haut.*

Nos yeux *s'entretenaient* sans geste et sans discours. (Lam.)

— Fig. Méditer : S'ENTRETENIR *avec soi-même.* S'ENTRETENIR *de ses propres pensées.* (Acad.) *Souvent il* S'ENTRETIENT *seul avec la mort.*

ENTRETENU, UE, part. pass. du v. Entretenir.

— Tenu en bon état : *Un jardin bien* ENTRETENU. *Des armes bien* ENTRETENUES. *Cette route est fort mal* ENTRETENUE. *La chambrette de l'ouvrière,* ENTRETENUE *par l'ordre et le travail, s'est modestement embellie.* (Em. Souv.)

— Conservé, maintenu : *Un feu mal* ENTRETENU. *Des relations longtemps* ENTRETENUES. *Aveugle et solitaire, ses heures étaient partagées entre la composition poétique et le ressouvenir toujours* ENTRETENU *des grandes beautés d'Isaïe, d'Homère, de Platon, d'Euripide.* (Villem.)

Pourvu des choses nécessaires, nourri : *Une armée* ENTRETENUE *à grands frais.*

— Mar. Il se dit des officiers brevetés, par opposition à officiers non entretenus ou auxiliaires.

— *Femme, maîtresse entretenue*, femme dont la dépense est à la charge de l'homme qu'elle a pris pour amant : *Ce n'était pas encore parmi les financiers un luxe autorisé que celui des maîtresses publiquement* ENTRETENUES. (Marm.)

— Anc. admin. On disait : *Capitaine entretenu*, pour capitaine réformé.

— Blas. *Clefs entretenues*, clefs liées par leurs anneaux.

ENTRETIEN, n. m. (*entretenir.*) Pron. *antr-*

tiain. — Soins, dépenses, réparations qu'exigent certaines choses pour être tenues en état : *L'*ENTRETIEN *d'un édifice, d'un monument, d'un parc. L'*ENTRETIEN *du linge. Ce bâtiment est de grand* ENTRETIEN. (Acad.) *L'*ENTRETIEN *du pavé de Paris. Cette route exige d'énormes* FRAIS D'ENTRETIEN. *Adjudication, bail* D'ENTRETIEN. *Marché d'*ENTRETIEN. *Matériaux* D'ENTRETIEN. *Défaut d'*ENTRETIEN.

— Ce qui est nécessaire pour la subsistance et les autres besoins de la vie : *L'*ENTRETIEN *d'une famille entière.* (La Br.) *L'*ENTRETIEN *d'une armée. Il n'épargne rien pour l'*ENTRETIEN *de ses enfants.* (Acad.)

Sur le trésor public, fixant son *entretien*,
La France lui fera le sort d'un citoyen. (Lam.)

— Particul. Dépense pour l'habillement : *Il s'est obligé de payer la nourriture et l'*ENTRETIEN *de ses domestiques.* (Acad.) *Il donne tant à son neveu pour son* ENTRETIEN.

— Ce qui se dit entre deux ou plusieurs personnes; conversation sur un sujet particulier : *Un* ENTRETIEN *familier. Un* ENTRETIEN *sérieux. Un* ENTRETIEN *particulier. Il eut un grand* ENTRETIEN *avec lui.* (Acad.) *Je viens vous demander un moment d'*ENTRETIEN. *Troubler, interrompre, finir un* ENTRETIEN. *L'*ENTRETIEN *tomba sur une question fort épineuse.*

Restez, mademoiselle;
Car, pénible pour vous et pour moi douloureux,
Cet *entretien* pourtant importe à toutes deux. (E. Aug.)
. . . Jusqu'ici l'*entretien*
Roula sur la vengeance et le choix du moyen. (Pons.)
Un premier *entretien* confondit nos deux âmes. (Lam.)

Ses ENTRETIENS *animés du soir fécondaient ses sérieuses études du matin.* (A. de Brog.)

— Par extens. Sujet d'une conversation; personne dont on s'entretient : *Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher* ENTRETIEN. (Boss.)

Éternel *entretien* de haine et de pitié. (Corn.)

*Faire l'*ENTRETIEN *du public, de toutes les sociétés.* (Acad.) *Puisse-t-il toujours vous être un cher* ENTRETIEN ! (Boss.)

— Antiq. Discussion savante, dialogue par lequel le maître enseignait ses disciples : *Les* ENTRETIENS *de Socrate. Les* ENTRETIENS *du portique.*

— Titre de certains ouvrages en dialogues : ENTRETIENS *spirituels. Les* ENTRETIENS *d'Érasme.*

— Ponts et Ch. *Entretien simple*, travail qui a pour objet la réparation d'une chaussée pavée, en se bornant à relever les pavés et à remplacer ceux qui sont hors de service.

— *Entretien courant*, tous les travaux ordinaires qui s'exécutent annuellement dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

ENTRETOILE, n. f. Pron. *an-tr-toal.* — Réseau, ornement de dentelle, placé entre deux bandes de toile.

ENTRETOISE, n. f. Pron. *antr-toaz.* — Techn. Pièce de bois assemblée à tenon et à mortaise entre deux autres pièces. || Barre de fer fixée entre deux autres pour les fortifier et les unir. || *Entretoise croisée*, assemblage de pièces de bois en forme de sautoir.

— Morceau de bois qui surmonte les deux pièces d'une voiture, appelées *moutons de derrière.*

ENTRE-TUER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-tu-é.* — Se tuer l'un l'autre, les uns les autres. *Que les loups* S'ENTRETUENT, *heureuses les brebis! Mais de la lutte des grands de la terre jaillissent de terribles contre-coups pour les peuples.* (Chateaub.) *Les prisonniers parurent dans les amphithéâtres de l'Europe et de l'Asie, où ils* S'ENTRE-TUÈRENT *pour amuser la populace du monde romain.* (Chateaub.)

ENTRE-VISITER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-vi-zi-té.* — Se visiter mutuellement.

ENTRE-VOIES, n. f. Pron. *an-tr-voa.* — Chem. de fer, Espace compris entre deux voies.

ENTREVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. Pron. *antr-voar.* (*J'entrevois, tu entrevois, il entrevoit, nous entrevoyons, vous entrevoyez, ils entrevoient; j'entrevoyais, nous entrevoyions; j'entrevis, nous entrevîmes; j'entreverrai, nous entreverrons; j'entreverrais, nous entreverrions; entrevois, entrevoyons, entrevoyez; que j'entrevoie, que nous entrevoyions; que j'entrevisse, que nous entrevissions; entrevoyant; entrevu, ue.*) Voir à peine; ne faire qu'apercevoir sans bien distinguer : ENTREVOIR *quelque chose dans l'éloignement.* ENTREVOIR *un objet à travers un brouillard, dans l'obscurité.* (Acad.) *Dans un rêve, on ne fait le plus souvent qu'*ENTREVOIR *les objets. J'*ENTREVOYAIS *des buissons couverts de ces baies écarlates qui annoncent l'hiver.* (Em. Souv.) *La manche de leur habit laisse* ENTREVOIR *un bras de statue athénienne.* (J. Janin.)

— Absol. : *Il ne voit pas distinctement, il ne fait qu'*ENTREVOIR. (Acad.)

— Ne voir qu'un moment : *Il a passé trop vite, je n'ai fait que l'*ENTREVOIR.

Fais que j'aime le monde avec le même amour
Dont j'aimai l'ange absent que j'*entrevis* un jour. (Lam.)

— Fig. Comprendre imparfaitement; ne saisir que vaguement : *Nos lumières sont si faibles que nous ne faisons jamais qu'*ENTREVOIR *la vérité.* (Acad. *Il se sentit à l'étroit sur la terre, car son infernale puissance le faisait assister au spectacle de la création, dont il* ENTREVOYAIT *les causes et la fin.* (H. de Balzac.)

— Prévoir, pressentir confusément : ENTREVOIR *des obstacles.* ENTREVOIR *des malheurs. C'était un combat dont nul n'*ENTREVOYAIT *l'issue. La gloire de Montesquieu est d'avoir laissé* ENTREVOIR *que les gouvernants sont faits pour les gouvernés, et non les gouvernés pour les gouvernants.* (Chamf.) *Les Écossais étaient heureux de l'espoir de liberté que leur faisaient* ENTREVOIR *les dissensions de leurs maîtres.* (Guizot.)

Portez à votre père un cœur où j'*entrevoi*
Moins de respect pour lui que de haine pour moi. (Rac.)

= **S'entrevoir,** v. pr. Avoir une rapide entrevue : *Pour accommoder leur affaire, il faudrait qu'ils* S'ENTREVISSENT. (Acad.) || Peu usité.

— Se rendre visite : *Ils sont si voisins qu'ils* S'ENTREVOIENT *souvent les uns chez les autres.* (Acad.) || Ce sens vieillit.

ENTREVOUS, n. m. (*voussure.*) Pron. *antr-vou.* — Constr. Intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher. || Espace garni de plâtre entre les poteaux d'une cloison.

— Techn. Planche qui n'a que neuf à dix lignes d'épaisseur.

ENTREVOÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*voûte.*) Pron. *an-tr-vou-té.* — Constr. Garnir de plâtre l'entrevous.

ENTREVU, UE, part. pass. du v. Entrevoir. *Une femme* ENTREVUE *sous son voile. Une image* ENTREVUE *en rêve. L'éclair d'un regard* ENTREVU, *quelques mots saisis au passage ouvrent mille perspectives.* (Em. Souv.)

ENTREVUE, n. f. (*entrevoir.*) Pron. *antr-vu.* — Rencontre convenue entre deux personnes pour se voir et traiter d'affaires : *Convenir d'une* ENTREVUE. *Ménager une* ENTREVUE *entre deux personnes.* (Acad.) *Il demanda et obtint une* ENTREVUE. *Leur* ENTREVUE *fut pour le vieillard un redoublement de douleur.* (Fén.)

ENTR'EXCITER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-èk-ci-té.* — S'exciter mutuellement : *Ils* S'ENTR'EXCITAIENT *par des fanfaronnades de toute espèce.* (Mérim.)

ENTR'EXHORTER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-ègh-zor-té.* — S'exhorter mutuellement :

A l'exemple du chef, les soldats *s'entr'exhortent.* (Corn.)

ENTRIPAILLÉ, ÉE, adj. (*Tripe.*) Pron. *an-tri-pa-ié.* — Fam. En parl. d'une personne qui a un gros ventre : *Il faut un roi, morbleu! qui soit* ENTRIPAILLÉ *comme il faut.* (Mol.)

ENTR'OBLIGER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *çantr-o-bli-jé.* — S'obliger mutuellement.

ENTR'OUÏR, v. tr. ou act. 2e conj. Ouïr imparfaitement. J'ENTR'OUÏS *sa voix. J'ai* ENTROUÏ *quelque chose de ce que vous me dites là.* || Il est peu usité.

ENTR'OUVERT, TE, part. pass. du v. Entr'ouvrir : *Une porte* ENTR'OUVERTE. *Des fleurs* ENTR'OUVERTES. (Acad.)

.. Le soir un passant, par la porte *entr'ouverte*
Vit, devant le saint livre et la couche déserte,
Les deux petits enfants qui priaient à genoux. (V. Hugo.)
Le volcan fermera ses gouffres *entr'ouverts.* (Id.)
.. Dans son sein son haleine oppressée,
Sur sa lèvre *entr'ouverte*, hélas! venait mourir. (Lam.)

— Vétér. Il se dit d'un cheval qui, à la suite d'un écart violent, se ressent d'une grande incommodité.

ENTR'OUVERTURE, n. f. Pron. *antr-ou-vèr-tur.* — Vétér. Blessure d'un cheval par suite d'un grand écart.

ENTR'OUVRIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *antr-ou-vrir.* — Ouvrir à demi : ENTR'OUVRIR *la porte, la fenêtre, une soupape*, etc. *Elle* ENTR'OUVRE *les yeux.*

.. La mer qu'*entr'ouvre* une proue écumante. (Lam.)
Entre tes longs cils noirs *entr'ouvre*-moi les cieux. (Id.)

= **S'entr'ouvrir,** v. pr. Être entr'ouvert : *Les yeux* S'ENTR'OUVRENT. *Cette voûte commence à* S'ENTR'OUVRIR. (Acad.) *Le sol* S'ENTR'OUVRIT. *Laissez aux fleurs le temps de* S'ENTR'OUVRIR. (C. Del.)

Sous le poids des coursiers ces escadrons *s'entr'ouvrent.* (Lam.)

ENTRURE, Pron. *an-trur.* — Agric. Profondeur plus ou moins grande à laquelle le soc de la charrue pénètre dans la terre.

ENTURE, n. f. (*enter.*) Pron. *an-tur.* — Agric. La fente où l'on met l'ente ou la greffe : *Il faut faire l'*ENTURE *avant de placer l'ente.* (Acad.)

— Techn. Chevilles qui traversent une pièce de bois, et qui sont disposées en échelons.

— Nœud fait à un fil cassé des bas au métier.

— Art mil. Opération par laquelle un arquebusier rapporte une pièce au bois d'un fusil.

ENTYPOSE, n. f. (ἐντύπωσις, empreinte; gr.) Pron. *an-ti-pôz.* Anat. Cavité glénoïde de l'omoplate.

ÉNUMÉRATEUR, n. m. (*énumérer.*) Celui qui fait l'énumération, qui dénombre. || Rare.

ÉNUMÉRATIF, IVE, adj. Pron. *é-nu-mé-ra-tif, tiv.* — Qui a rapport à l'énumération, qui énumère.

— Gramm. *Adverbe énumératif*, adverbe qui sert à compter, à énumérer, à classer, comme, *premièrement, secondement*, etc.; ou *primo, secundo*, etc.

ÉNUMÉRATION, n. f. (*enumeratio*; lat., m. sign.) Pron. *é-nu-mé-ra-cion.* — Dénombrement des choses : *Une longue* ÉNUMÉRATION. *Faire l'*ÉNUMÉRATION. *La simple* ÉNUMÉRATION *de ses travaux suffit à son éloge.* (Acad.)

— Figure de rhétorique, qui consiste à passer en revue toutes les manières dont une chose a pu se faire ou ne pas se faire, toutes les circonstances d'une action, toutes les parties d'un tout.

— Partie d'un discours qui précède la péroraison, et dans laquelle l'auteur récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation.

ÉNUMÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*enumerare*; lat., m. sign.) Pron. *é-nu-mé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *énumér* en *è* ouvert seulement avant les term. *e, es, ent* : *j'énumère, ils énumèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé : *j'énumérerai*, etc. — Dénombrer : *Il a fort exactement* ÉNUMÉRÉ *toutes les parties.* (Acad.)

ÉNURÉSIE, n. f. (ἐνουρέω, j'urine; gr.) Pron. *é-nu-ré-zi.* — Méd. Incontinence d'urine.

ENVAHI, IE, part. pass. du v. Envahir : *La campagne finit par le recouvrement des frontières d'abord* ENVAHIES *de toutes parts.* (Thiers.)

— Couvert : *Toutes les plates-bandes étaient* ENVAHIES *par les mauvaises herbes.*

ENVAHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*invadere*; lat., m. sign.) Pron. *an-va-ir.* — Venir s'établir de force sur les possessions de quelqu'un; s'en emparer; usurper : ENVAHIR *un État, un pays.* ENVAHIR *le champ d'un voisin.*

— Fig. : ENVAHIR *la puissance.* (Acad.) *L'armée d'Angleterre a chassé le parlement; incapable de repos, elle veut* ENVAHIR *toute l'autorité et ne souffre pas que la nation arrive à un établissement solide.* (Guizot.)

— S'étendre, se répandre en masse : *Les eaux* AVAIENT ENVAHI *ce terrain.* (Acad.) *Les chardons avaient* ENVAHI *l'entrée du jardin.*

Mais il est un soleil plus beau
Dont la nuit ne peut plus *envahir* le domaine. (C. Del.)

— Fig. *Le doute grandit en moi comme une ombre qui* ENVAHIT *de plus en plus l'espace éclairé.* (Em. Souvestre.) *D'où vient cette tristesse et cette solitude qui nous envahissent insensiblement.* (Id.)

ENVAHISSANT, part. prés. du v. Envahir.

ENVAHISSANT, ANTE, adj. Pron. *an-va-i-çan-çantt.* — Néol. Qui envahit : *Des voisins* ENVAHISSANTS. *Une ambition* ENVAHISSANTE. *Il faut peser le moins lourdement possible sur le pays occupé, et ne pas l'exaspérer contre l'armée* ENVAHISSANTE. (Thiers.)

ENVAHISSEMENT, n. m. Pron. *an-va-iss-man.* — Action d'envahir. : L'ENVAHISSEMENT *d'un pays. Des projets d'*ENVAHISSEMENT. *L'*ENVAHISSEMENT *de la mer sur la terre.* (Acad.)

— Fig. Empiétement : *Les* ENVAHISSEMENTS *du pouvoir.*

ENVAHISSEUR, n. m. Pron. *an-va-i-ceur.* — Celui qui envahit : *Les tombeaux des Francs,* ENVAHISSEURS *de la Gaule, diffèrent de ceux des anciens habitants.* (Lenormant.) *Parmi les* ENVAHISSEURS *et les maîtres de l'Italie, je ne fus pas des plus doux.* (Ph. Chasles.)

— Adjectiv. : *L'Europe résistait aux deux États* ENVAHISSEURS. (V. Hugo.)

ENVOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Envoler : *Des oiseaux* ENVOLÉS.

ENVALEMENT, n. m. Pron. *an-val-man.* — Pêch. Action d'ouvrir un verveux; son résultat.

ENVALER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-va-lé.* — Pêch. Tenir un verveux ouvert.

ENVASEMENT, n. m. Pron. *an-vaz-man.* — Amas de vase sur une côte. || État d'une chose envasée. L'ENVASEMENT *de l'Adriatique et de ses lagunes.* (Arago.)

ENVASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vase.*) Pron.

an-vâ-zé. — Encombrer de vase. || Enfoncer dans la vase.

= **S'envaser,** v. pron. Se remplir de vase, de boue, d'ordures.

ENVÉLIOTAGE, n. m. Pron. *an-vé-lio-taj.* — Écon. rur. Action d'envélioter.

ENVÉLIOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*véliote.*) Pron. *an-vé-lio-té.* — Écon. rur. Mettre l'herbe fauchée en véliotes ou en petits tas.

ENVELOPPANT, part. prés. du v. Envelopper.

ENVELOPPANT, ANTE, adj. Pron. *anv-lo-pan, pantt.* — Qui enveloppe : *La partie* ENVELOPPANTE.

ENVELOPPE, n. f. Pron. *anv-lop.* — Ce qui sert à envelopper ; ce qui sert de couverture artificielle : *L'*ENVELOPPE *d'un paquet. Oter, défaire l'*ENVELOPPE. *Une* ENVELOPPE *de sûreté. Toile d'*ENVELOPPE. *Papier d'*ENVELOPPE. *Une* ENVELOPPE *de toile cirée. Acheter des* ENVELOPPES *de lettres. Toutes ces* ENVELOPPES *se sont conservées fraîches.* (Patin.)

— Absol. Il se dit souvent des enveloppes de lettres *Un paquet d'*ENVELOPPES. *Écrire sur l'*ENVELOPPE. *Il faut mettre ce billet sous double* ENVELOPPE.

— *Écrire sous l'enveloppe de quelqu'un,* enfermer sous l'adresse d'une personne une lettre destinée à une autre.

— Par extens. Ce qui couvre, ce qui entoure naturellement un objet : *L'atmosphère est l'*ENVELOPPE *gazeuse qui entoure notre globe.* (Arago.)

— Fig. Apparence, forme extérieure : *Mon voisin était un homme sage qui, sous une épaisse* ENVELOPPE, *ne laissait pas de réunir beaucoup de politesse et d'amabilité.* (Marm.) *L'impolitesse des mœurs, la grossièreté des manières n'est que l'*ENVELOPPE *de l'insensibilité.* (Cuv. Fleury.)

— Tour qu'on donne à l'expression pour éviter des termes grossiers : *Les ordures y sont à visage découvert, elles n'ont pas la moindre* ENVELOPPE. (Mol.) || Vieux ; on dit cependant encore : *Parler sans enveloppe.*

— Fortif. Espèce de contre-garde, simple parapet ou rempart couvert d'un parapet destiné à la défense d'un endroit faible.

— Anat. Il se dit de certains tissus : ENVELOPPES *du fœtus.* ENVELOPPES *du testicule.*

— Bot. Il se dit de certains téguments : ENVELOPPES *de l'embryon et de la graine.* || *Enveloppes florales,* le calice et la corolle.

— Jard. Tunique qui enveloppe l'oignon : *Les* ENVELOPPES *de ces oignons sont gâtées.*

ENVELOPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Envelopper : *Ces livres sont* ENVELOPPÉS *avec soin. La jeune artiste a passé sous ma fenêtre* ENVELOPPÉE *dans un voile.* (Ém. Souv.)

Des piliers *enveloppés* d'affiches. (Boil.)

— Par extens. : ENVELOPPÉE *d'un mur de clôture assez élevé, la ferme ne se laissait apercevoir qu'à travers les barreaux d'une grande porte à claire-voie.* (Em. Souv.)

— Fig. Il se dit des personnes : *Tous les matins il s'élève un long débat entre ma diligence et ma paresse, et, chaudement* ENVELOPPÉ *jusqu'aux yeux, j'attends comme le Gascon qu'ils aient réussi à se mettre d'accord.* (Souv.)

— *Un homme enveloppé dans la matière,* un homme d'un esprit grossier : *Avoir l'esprit* ENVELOPPÉ *dans la matière.*

— Fig. Caché, déguisé : *La sagesse humaine est toujours* ENVELOPPÉE *sous de fausses apparences.* (Mass.)

— Entouré de ténèbres, couvert d'ombre : *Nous fûmes* ENVELOPPÉS *par un tourbillon de poussière.*

— Fig. : *Tenant trop peu de place pour exciter l'envie de personne, il dort tranquillement* ENVELOPPÉ *dans son obscurité.* (Em. Souv.)

Le roi d'un noir chagrin paraît *enveloppé.* (Rac.)
Il a vendu sa femme, et ce couple abhorré,
Enveloppé d'opprobre, est pourtant honoré. (Gilbert.)
Enveloppé partout de l'humaine atmosphère,
Homme par la figure, à ces naïfs accents
Il devenait tout homme, et de cœur et de sens. (Lam.)

— *Discours enveloppé,* discours dont l'expression est rendue obscure par circonspection.

— *Raisonnement enveloppé,* obscur, embarrassé.

— *Un esprit enveloppé,* un homme dont les idées sont confuses et les expressions obscures.

— Guerr. Entouré, cerné : *L'aile droite se vit tout à coup* ENVELOPPÉE. *Un village* ENVELOPPÉ *par les ennemis.*

— Fig. Compris dans, entraîné : *Être* ENVELOPPÉ *dans une proscription, dans de mauvaises affaires.* ENVELOPPÉ *dans un procès. Ce temple se trouva comme les autres édifices* ENVELOPPÉ *dans le désastre.* (Acad.) *Il fut* ENVELOPPÉ *dès l'âge de huit ans, dans le désastre de son père.* (Volt.)

ENVELOPPEMENT, n. m. Pron. *anv-lop-man.* — Action d'envelopper.

— Fig. État des choses enveloppées contenues comme germes, comme principes : *Chez les peuples de l'Orient, la plupart des principes sociaux sont encore à l'état d'*ENVELOPPEMENT.

ENVELOPPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*involvere;* lat. m. sign.) Pron. *anv-lo-pé.* — Mettre autour d'une chose du linge, du papier, etc., pour la couvrir : ENVELOPPER *du linge, des étoffes, des marchandises.* ENVELOPPEZ *toutes ces choses dans un linge. Il faut* ENVELOPPER *ce livre de papier. On lui* AVAIT ENVELOPPÉ *les jambes avec du linge.* ENVELOPPER *un mort dans son linceul.* (Acad.)

— Fig. Cacher, déguiser, dissimuler : ENVELOPPER *la vérité sous des fables. Il* ENVELOPPE *à dessein ses pensées. Il sut* ENVELOPPER *d'expressions décentes le récit de cette aventure.* (Acad.) *Les Romains, tout sérieux qu'ils étaient, n'*ONT *pas moins* ENVELOPPÉ *de fables l'histoire de leurs premiers siècles.* (Volt.) *Si vous avez la vérité à dire, vous ferez fort bien de l'*ENVELOPPER *dans des fables.* (Fonten.)

— Servir d'enveloppe : *Les écailles qui* ENVELOPPENT *les bourgeons de certains arbres.* (Acad.) *La toile qui* ENVELOPPE *ces marchandises est trop faible. Le drap lugubre qui sert à l'*ENVELOPPER *dans le tombeau.* (Mass.)

L'ombre tranquille
Viendra d'un crêpe noir *envelopper* la ville. (Boil.)

— Fig. Entourer de ténèbres, obscurcir, voiler : *Les ténèbres* ENVELOPPAIENT *la terre.* (Acad.) *Une noire tempête* ENVELOPPA *le ciel.* (Fén.) *Une nuit obscure* ENVELOPPE *son esprit.*

Il faut par un service éclatant dissiper
Le nuage qui cherche à nous *envelopper.* (Lam.)
Une profonde nuit *enveloppe* sa race. (Rac.)

*Les promeneurs passaient avec distraction à côté de cette indigence qu'*ENVELOPPAIENT *le silence et l'ombre.* (Ém. Souv.)

— Fig. Couvrir ; servir de déguisement.

Souvent un artifice en *enveloppe* un autre. (Piron.)

— Particul. En parl. des personnes, Entourer de toutes parts, cerner : ENVELOPPER *l'ennemi.* ENVELOPPER *un poste occupé par l'ennemi. Licinius se laissa* ENVELOPPER *dans une position inexpugnable.* (A. Thierry.)

... Dieu de toutes parts a su l'*envelopper.* (Rac.)

La cavalerie patricienne de Pompée, croyant ENVELOPPER *et enfoncer les légions de l'aile droite de César, se heurta contre dix colonnes placées en réserve sur un mamelon.*

... Les prêtres bientôt nous *ont enveloppés* (Rac.)
On nous a fait sortir.

— Par extens. :

Comme un immense bras,
Le monstre cependant m'*enveloppe,* puis lève
Sa tête d'où sortait un dard fait comme un glaive. (Corn.)

— Fig. en mauv. part. Comprendre dans, entraîner : ENVELOPPER *quelqu'un dans une accusation, une déposition, un crime. Il* AVAIT ENVELOPPÉ *les siens dans sa ruine.*

— Embarrasser un accusé, lui rendre toute justification impossible : *Vous allez voir comme j'interroge un coupable, comme je l'*ENVELOPPE, *comme je le secoue sans miséricorde.* (C. Delav.)

= **S'envelopper,** v. pr. S'entourer, se couvrir de quelque chose : S'ENVELOPPER *dans son manteau.* (Acad.) S'ENVELOPPER *dans la couverture de son lit. Il faut s'*ENVELOPPER *chaudement par un temps pareil.* ENVELOPPEZ-VOUS *dans ce voile.* (Boss.) *Le roi s'*ENVELOPPE *du manteau.* (V. Hugo.)

Les amis imprudents d'un sang que je déteste
Devraient *s'envelopper* dans des crêpes sanglants. (Lam.)

— Fig. : *Le sage s'*ENVELOPPE *de sa vertu.* (Rivar.) *Corneille eût mieux fait de s'*ENVELOPPER *dans sa gloire et dans sa modestie, que de répondre à l'abbé d'Aubignac.* (Volt.)

Mais, semblable à César, à son heure suprême,
Qui du manteau sanglant *s'enveloppe* lui-même,
Terre, *enveloppe-toi* de ton grand souvenir ! (Lam.)

*Les idées roulent de siècle en siècle, de langue en langue, de vers en prose, jusqu'à ce qu'elles s'*ENVELOPPENT *d'une image sublime qui ne les quitte plus.*

— Se couvrir graduellement : *La terre s'*ENVELOPPE *des ombres de la nuit.*

Elle veut qu'en détours la chose *s'enveloppe.* (Régn.)

— Avec le pron. pers. comme compl. indir. : S'ENVELOPPER *la tête.* S'ENVELOPPER *le doigt.*

ENVELOPPEUR, n. m. Pron. *anv-lo-peur.* — Qui enveloppe.

— Fig. Celui qui sait voiler, gazer un sujet peu décent : *Quelque bon* ENVELOPPEUR *que soit M. de la Fontaine, il y a dans ses contes des endroits un peu trop gaillards.* (Buss-Rab.)

ENVENIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Envenimer : *Plaie* ENVENIMÉE.

— Fig. : *Un discours* ENVENIMÉ. *Langue* ENVENIMÉE. *La querelle était plus* ENVENIMÉE *que jamais.* (Volt.)

ENVENIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*venin.*) Pron. *anv-ni-mé.* — Infecter de venin : *Il y a des reptiles qui* ENVENIMENT *les herbes dans lesquelles ils séjournent.* (Acad.) || Peu usité.

— Par extens. Donner un caractère malin à une plaie : *Il* A ENVENIMÉ *sa plaie en la grattant.* (Acad.)

— Fig. *Envenimer une blessure,* la rendre plus douloureuse.

— Fig. Donner un caractère odieux à un fait ; prêter des motifs odieux à une action : ENVENIMER *un fait.* ENVENIMER *le récit d'un fait.* ENVENIMER *des paroles.*

— Aigrir, irriter : *Il* A ENVENIMÉ *l'esprit de cet homme.* (Acad.) *Tous cherchaient à l'*ENVENIMER *encore contre vous.*

= **S'envenimer,** v. pr. Être envenimé : *Une plaie qui s'*ENVENIME.

— Fig. : *Toutes les grandes querelles s'*ENVENIMENT *en vieillissant.* (Lam.) *Il s'éleva entre eux de fréquentes discussions qui s'*ENVENIMAIENT *de jour en jour.* (Mérim.)

ENVERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*verge.*) Pron. *an-ver-gé.* — Il prend l'e muet euphon. après le rad. *enverg* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous envergeons, il envergea.* — Garnir de petites branches d'osier.

— Techn. Chez les tisserands, Croiser les fils d'une partie ourdie. || Garnir les soufflets des baguettes de bois sur lesquelles on tend le cuir. || Papet. Balancer la forme, afin que la matière s'étende dans le sens des brins de la verjure, ou s'introduise dans leurs intervalles.

= **S'enverger,** v. pron. Être envergé.

ENVERGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Enverguer : *Les voiles* ENVERGUÉES *sont prêtes à être établies.*

— Mar. Embarrassé ; qui ne peut être dégagé facilement : *Navire* ENVERGUÉ. *Manœuvres* ENVERGUÉES.

ENVERGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *an-vèr-ghé.* — Attacher à une vergue, à une corne, etc. : ENVERGUER *les voiles.* ENVERGUER *un pavillon, un guidon pour le mettre en bannière.* ENVERGUER *des flammes, des cornettes, des girouettes.*

= **S'enverguer,** v. pr. Être envergué : *Un pavillon s'*ENVERGUE *sur petit bâton.*

ENVERGURE, n. f. (*enverguer.*) Pron. *an-vèr-gur.* — Mar. Longueur du côté par lequel la voile est enverguée ; ce côté lui-même : *Ralingue d'envergure.*

— Par extens. Largeur d'un bâtiment ; longueur générale de ses vergues : *Ce vaisseau a beaucoup d'*ENVERGURE. (Acad.)

— Zool. Étendue des ailes d'un oiseau, du bout de l'une à l'extrémité de l'autre : *Le faucon a près de trois pieds et demi de vol ou d'*ENVERGURE. (Buff.) *Les ailes du pélican sont si étendues que l'*ENVERGURE *en est de onze ou douze pieds.*

ENVERJURE, n. f. Pron. *an-vèr-jur.* — Techn. Croisement des fils d'une partie ourdie.

ENVERMILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vermillon.*) Néol. Enluminer : *L'abus du vin* ENVERMILLONNE *le visage.* (Acad.)

ENVERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*verre.*) Pron. *an-vè-ré.* — Techn. Mettre dans un vase neuf une petite quantité de verre en fusion, pour enlever la crasse ou la poussière du vase.

ENVERS, n. m. (*inversus,* retourné ; lat.) Pron. *an-vèr.* — Le moins bon des deux côtés d'une étoffe, celui qui ne doit pas être exposé à la vue : *L'endroit et l'*ENVERS *d'une étoffe. L'*ENVERS *de cette étoffe est plus beau que l'endroit.*

— *Étoffe à deux envers,* celle dont les deux côtés sont absolument pareils.

— Côté du linge où sont faites les coutures : *L'*ENVERS *d'une chemise.*

— L'intérieur d'un vêtement : *L'*ENVERS *d'une robe.*

— Fig. Le contraire : *Voilà l'*ENVERS *tout juste de ce que nous pensions de lui.* (Mme de Sév.)

— Anc. Dos d'une page : *Les banquiers certifient les signatures de cour de Rome sur l'*ENVERS. (Trévoux.)

— Bot. *L'envers d'une feuille,* le côté le moins lisse, celui qui est tourné vers la terre ou vers la tige.

= **A l'envers,** loc. adv. Retourné de manière que le bon côté soit caché : *Toutes les chemises étaient* À L'ENVERS. *Repasser une étoffe* À L'ENVERS.

— *Mettre un vêtement à l'envers,* retourner, pour s'en couvrir, l'endroit en dedans, et exposer ainsi l'envers à la vue : *Mettre son manteau* À L'ENVERS. *Elle*

avait mis son châle À L'ENVERS. *Sa chemise était mise* À L'ENVERS. (Acad.) *Il a mis son bas* À L'ENVERS. (Chamfort.)

— *Tomber à l'envers*, tomber à la renverse. || Inus.

— Fig. Dans un état de confusion : *Cet accident lui a mis l'esprit* À L'ENVERS. (Acad.) *Les enfers sont* À L'ENVERS.

ENVERS, prép. (*en, vers.*) Pron. *an-vèr.* — A l'égard de, touchant : *Il faut être charitable et indulgent* ENVERS *tous. Ingrat* ENVERS *son bienfaiteur. Traître* ENVERS *la patrie.* (Acad.) *Pour moi, je dois vous supporter comme on m'a supporté autrefois, et user* ENVERS *vous de la même tolérance dont on usait* ENVERS *moi lorsque j'étais dans l'égarement.* (Volt.)

... Quitte *envers* l'honneur et quitte *envers* mon père,
C'est à vous maintenant que je viens satisfaire. (Corn.)

Quand je t'ai fait arrêter, hier, sous la prévention de mensonge ENVERS *la justice, ne t'es-tu pas évadé dans l'intention manifeste d'exécuter tes menaces du matin ?* (C. Del.)

— *Envers et contre tous*, contre tout le monde, ami ou ennemi. || V. VIS-À-VIS.

ENVERSAIN ou **ENVERSIN**, n. m. Pron. *an-vèr-çain.* — Comm. Petite étoffe de laine. || On l'appelle aussi, *Cordillat.*

ENVERSER, v. tr. ou act. 1^re conj, Pron. *an-vèr-cé.* — Techn. Façonner une étoffe en l'étirant.

ENVERSIR, v. tr. ou act. 2^e conj, Pron. *an-vèr-cir.* — Technl. Tirer une étoffe à poil avec des chardons.

ENVI (A L'), loc. adv. ou prépos. Pron. *a-lan-vi.* — Avec émulation ; à qui mieux mieux : *Les boyards, prenant exemple sur leur souverain, exagéraient* À L'ENVI. (Mérim.) *Ils travaillaient* À L'ENVI *l'un de l'autre, et ne s'en aimaient que plus fortement.* (Bailly.)

Ils servent *à l'envi* les passions d'un homme. (Corn.)

ENVIABLE, adj. des 2 g. Digne d'envie; que l'on peut envier; à qui l'on peut porter envie : *Bien* ENVIABLE. *Personne* ENVIABLE. *Une opération bien combinée pouvait procurer une position* ENVIABLE *pour la reprise des hostilités.* (Thiers.) *L'influence dominatrice qu'exerce sur les intelligences la supériorité du savoir, lui parut le plus* ENVIABLE *des succès.* (Flourens.) *Votre mari sera le plus* ENVIABLE *des hommes s'il est digne de vous.* (E. Augier.)

ENVIDAGE, n. m. Techn. Action d'envider le fil.

ENVIDER, v. tr. ou act. 1^re conj. Techn. Tourner le fil autour du fuseau.

ENVIE, n. f. (*invidia*, envie, jalousie; lat.) Pron. *an-vi.* — Sentiment de souffrance, d'irritation, de haine que nous inspirent les avantages d'autrui, et surtout la vue d'un bien dont la possession nous est interdite : ENVIE *secrète, maligne. Éprouver une mortelle* ENVIE. *Être capable de la plus basse* ENVIE. *Rongé, dévoré d'*ENVIE. *Sécher d'*ENVIE. *Les traits de l'*ENVIE. *La vue de la prospérité d'un autre est propre à exciter l'*ENVIE. (Acad.) *L'*ENVIE *n'est pas la passion de l'orgueil.* (Lam.) *Qui se loue irrite l'*ENVIE. (Math.) *L'*ENVIE *est une passion honteuse que l'on n'ose jamais avouer.* (La Rochef.) *L'éclat extérieur fait l'*ENVIE *de la foule.* (Pascal.) *Il n'y a pas moyen d'adoucir l'*ENVIE. (La Font.) *On n'humilie l'*ENVIE *qu'à force de succès.* (Duclos.) *L'*ENVIE *agit en se cachant.* (D'Alemb.) *L'impertinence qui tombait d'en haut ne cessait d'alimenter l'*ENVIE *qui grondait en bas.* (A. de Brog.)

— Fig. *Le serpent de l'envie*, les sentiments méchants d'une personne envieuse.

— *Être au-dessus de l'envie*, y échapper : *Les grands services le mirent* AU-DESSUS DE L'ENVIE.

— On dit de même : *Être hors des atteintes de l'*ENVIE.

— *Faire envie*, donner, exciter l'envie, être un objet d'envie, rendre jaloux : *Jamais rien ne m'*A FAIT ENVIE *en fait de bijoux.* (G. Sand.)

J'ai quitté pour jamais cet Éden de ma vie
Comme le premier homme, hélas! quitta le sien;
Mais combien son exil *ferait envie* au mien! (Lam.)

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié.*

— *Porter envie à quelqu'un*, désirer un bonheur égal au sien : *Il ne peut voir personne sans lui* PORTER ENVIE. (Acad.)

Oiseaux fixés sur cette plage,
Nous *portons envie* à leur sort. (Béranger.)

— *Digne d'envie*, qui fait désirer un bonheur pareil, au sein : *Votre sort, votre bonheur est* DIGNE D'ENVIE. (Acad.) *Sa vie en ce moment paraît peu* DIGNE D'ENVIE.

— Désir qu'on éprouve d'avoir ou de faire quelque chose : *Grande, légère* ENVIE. ENVIE *désordonnée, immodérée. Avoir* ENVIE *de bien faire. Avoir une extrême* ENVIE *d'apprendre. L'*ENVIE *de plaire.* (Mass.) *Il lui a pris* ENVIE, *l'*ENVIE *lui a pris de voyager. Elle brûle d'*ENVIE *de venir à Paris.* (M^me de Sév.) *Je meurs d'*ENVIE *que vous soyez content.* (Acad.) *J'ai toutes les* ENVIES *du monde d'être content.* (Mol.) *Je n'ai pas voulu que mon indisposition retardât un mariage qui fait ma plus chère* ENVIE. (Lesage.) *J'ai grande* ENVIE *de vous punir.* (Id.)

— *Passer son envie*, satisfaire son désir.

— *L'envie lui en est passée, lui en a passé*, il n'en veut plus.

— *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*, l'en rassasier, l'en dégoûter, l'en corriger.

— Particul. Besoin, disposition : *Avoir* ENVIE *de boire, de manger, de dormir. Avoir grande* ENVIE *de prendre quelque chose. Je meurs de faim, d'*ENVIE *de dormir et de lassitude.* (Campist.)

— *Envie de vomir*, nausée, soulèvement de cœur.

— Méd. Dépravation d'appétit qu'on observe chez les femmes enceintes.

— Prov. *Envie de femme grosse*, appétit déréglé.

— Méd. Taches sur la peau que les enfants apportent en naissant, et qui résultent de causes diverses, telles que présence en trop grand nombre de veinules capillaires.

— Petites portions de peau qui se détachent à la racine des ongles : *Avoir des* ENVIES *aux doigts. Couper une* ENVIE. (Acad.)

Syn. Envie, jalousie. L'*envie* est un sentiment plus fort que la *jalousie* ; mais la *jalousie* est une disposition plus durable que l'*envie*. Le sujet de la *jalousie* est plus général ; celui de l'*envie* est plus particulier. Il n'y a pas de haine dans la *jalousie* ; la haine fait presque toujours le fond de l'*envie*. L'*envie* est une passion basse, cupide, toujours condamnable ; la *jalousie* est un sentiment plus ou moins excusable, comme ce qui tient à la nature ou à l'état fatal d'une infériorité sans remède. Il y a des *jalousies* de peuple à peuple, l'*envie* n'existe que d'individu à individu.

ENVIÉ, ÉE, part. pass. d'Envier : *Les gens en place sont ordinairement* ENVIÉS.

L'autorité naissante est toujours *enviée*. (Rotrou.)

Pour occuper le monde, il faut être *enviée*;
Je ne sais rien de pis, que d'en être oubliée. (Desmah.)

De tes ennemis même *enviée* et chérie
De tout ce qui naît grand ton ombre est la patrie. (Lam.)

— Désiré : *Une place, une position bien* ENVIÉE. *Un sort peu* ENVIÉ.

ENVIEILLI, IE, part. pass. du v. Envieillir.

— Fig. *Un pécheur envieilli*, un pécheur endurci. || Vieux.

— Invétéré : *Erreurs, habitudes* ENVIEILLIES.

— Inus.

ENVIEILLIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*vieil.*) Pron. *an-vié-yir.* — Rendre vieux, faire paraître vieux : *Cet ajustement l'*ENVIEILLIT. (Acad.) || Vieux. On dit *Vieillir.*

— V. lang. Devenir vieux, vieillir.

... Nature ne peut souffrir,
Que nul vive sans *envieillir.* (Rom. de la Rose.)

= **S'envieillir**, Avoir l'air vieux, avoir un air de vétusté : *Le couvent* S'ENVIEILLISSAIT *d'un quinconce d'ormes du temps de Jean V de Bretagne.* (Chateaubr.)

ENVIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*invidere* ; lat., m. sign.) Pron. *an-vié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous enviions, vous enviiez.*

— Éprouver de l'envie, de l'irritation, de la jalousie à la vue des avantages d'autrui : ENVIER *le bonheur d'autrui. Je ne lui* ENVIE *point sa fortune.* (Acad.)

.. Pour le rang, l'orgueil, la gloire et la richesse,
Mainte reine peut-être *enviera* sa richesse. (V. Hug.)

Ne leur *enviez* pas cette joie éphémère. (Lam.)

Puisque *cid* en leur langue est autant que *seigneur*,
Je ne l'*envîrai* pas, ce beau titre d'honneur. (Corn.)
.. Je n'*envîrai* pas cette haute fortune. (Id.)

— Souhaiter, sans en être jaloux, un bonheur, un avantage pareil à celui qu'un autre possède : *Je voudrais bien être aussi indépendant que vous ; j'*ENVIE *votre bonheur.* (Acad.) *Le monde* ENVIE *plus votre opulence qu'il ne l'honore.* (Mass.) *La France ne vit plus rien qu'elle dût* ENVIER *aux meilleurs siècles de l'antiquité.*

— Désirer ardemment : *Voilà le poste que j'*ENVIERAIS *le plus.*

.. L'amour, c'est la vie,
C'est tout ce qu'on regrette et tout ce qu'on envie
Quand on voit sa jeunesse au couchant décliner. (Lamart.)

— Poétiq. Refuser ; ravir.

M'*envîrez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux ? (Corn.)

= **Gramm.** *Envier, porter envie.* On dit aujourd'hui assez généralement *envier* les choses et *porter envie* aux personnes; cette distinction tend à s'établir d'une manière définitive, quoique les écrivains du dernier siècle ne l'aient pas toujours observée, et que quelques écrivains de ce temps-ci n'en tiennent pas très-régulièrement compte ; ainsi : *C'est l'homme du monde que j'*ENVIE *davantage : il a un caractère unique.* (Montesq.) *Je n'*ENVIERAI *personne et personne ne m'*ENVIERA. (Volt.) *Il est certain que toutes les princesses de l'Europe m'*ENVIENT *d'avoir épousé le meilleur chevalier de la chrétienté.* (V. Hugo.)

Maurique nous *envie* et Lara nous jalouse. (V. Hugo.)

ENVIEUX, EUSE, adj. (*envie.*) Pron. *an-vieu, vieuz.* — Sujet à l'envie, qui a de l'envie, jaloux. *Un esprit* ENVIEUX. *Être* ENVIEUX *du bien d'autrui.* (Acad.) *Ne soyez point* ENVIEUX *du mérite des autres.*

Tu chantes faux, à rendre *envieuse* une orfraie!
Tais-toi. (V. Hugo.)

— Substantiv. *Les* ENVIEUX *n'ont jamais de repos.* (Acad.) *Il faut toujours louer devant un* ENVIEUX *ceux qui le font pâlir. La calomnie est toujours l'arme des* ENVIEUX.

C'est un *envieux*,
Qui voudrait sur lui seul attirer tous les yeux. (Piron.)

ENVINÉ, ÉE, adj. (*vin.*) Pron. *an-vi-né.* — Qui a pris l'odeur du vin : *Un tonneau* ENVINÉ.

— Fourni de vins. *Ce marchand est le mieux* ENVINÉ *de toute la ville.* || Vieux.

ENVIRON, adv. (*virer.*) Pron. *an-vi-ron.* — A peu près ; un peu plus, un peu moins. *Il y a* ENVIRON *vingt ans.* (B. de St.-P.) *Il y a quatre cents francs ou* ENVIRON. (Acad.) *La hauteur du monticule est* ENVIRON *de quarante pieds. Il me souvient qu'*ENVIRON *ce temps vous me fournîtes quelque argent pour mon séjour à Paris.* (La Font.) *On entourait un enfant* D'ENVIRON *six ans.* (Em. Souv.)

ENVIRONNANT, part. prés. du v. Environner.

ENVIRONNANT, ANTE, adj. Pron. *an-vi-ro-nan, nantt.* — Qui environne ; qui est à l'entour. *Les lieux* ENVIRONNANTS ; *les rues* ENVIRONNANTES. *Un mamelon entièrement détaché de toutes les collines* ENVIRONNANTES. (Lam.)

ENVIRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Environner. *Une ville* ENVIRONNÉE *de murailles. Elles ne marchent qu'*ENVIRONNÉES *d'un bataillon d'eunuques.* (J. Janin.)

J'étais sur un navire *environné* des flots. (Pons.)

— Fig. *Il est* ENVIRONNÉ *de flatteurs. Être* ENVIRONNÉ *de gloire.* (Acad.)

. . . De ses longs combats au sein de l'Éternel
Il se repose, *environné* de gloire. (Gilbert.)

ENVIRONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*environ.*) Pron. *an-vi-ro-né.* — Entourer : ENVIRONNER *une ville de fossés, de murailles.*

— Entourer, soit pour attaquer, soit pour protéger : *Les ennemis* ENVIRONNAIENT *la place.* (Acad.) *Les gardes qui* ENVIRONNENT *le prince.*

.. Ma tribu, Murcie et Grenade et Séville,
D'un cercle étincelant *environnent* ta ville. (C. Del.)

— Fig. *Ces infortunés que les plus noirs soucis* ENVIRONNENT. (Mass.) *Les dangers l'*ENVIRONNENT *de toutes parts.*

ENVIRONS, n. m. pl. (*environ.*) Pron. *an-vi-ron.* — Les lieux circonvoisins, les alentours : *Paris et ses* ENVIRONS. *Un jour que j'étais assis au pied de ces cabanes, un homme déjà sur l'âge vint à passer aux* ENVIRONS. (B. de St.-P.) *Dans la ville et les* ENVIRONS, *sur six mille âmes nous ne comptons qu'un bon ménage qui soit authentique.* (C. Del.)

ENVISAGER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *an-vi-za-jé.* — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *envisag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous envisageons, Il envisagea.* — Regarder une personne au visage pour la reconnaître, considérer attentivement : *Dès que je l'*EUS ENVISAGÉ, *je le reconnus. Je ne l'*AVAIS *pas bien* ENVISAGÉ. (Régn.) *Je ne puis l'*ENVISAGER *sans horreur.* (Lesage.)

... Je n'ouvris les yeux que pour *envisager*
Les miens que sur le marbre on venait d'égorger. (Volt.)

— Considérer sous un certain point de vue : *Nous* AVONS ENVISAGÉ *la vie sous toutes ses faces.* (B. de St.-P.) *Le sage ne saurait* ENVISAGER *les richesses comme un bien.* (Acad.) ENVISAGER *la question sous un autre point de vue.*

— Prévoir et prendre en considération : *Il faut* ENVISAGER *les suites de cette affaire.* (Acad.) ENVISAGER *dès à présent un établissement solide.* (Lesage.) *Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition* ENVISAGE *toujours la récompense qui la suit.* (St-Evr.)

— Regarder en face, s'exposer à : *Il* ENVISAGEAIT *tous les périls sans en être ému.*

Nul de nous de sang-froid n'*envisage* la mort. (L. Rac.)

= **S'envisager**, v. pr. Se regarder fixement l'un l'autre :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, *s'envisage*. (Boil.)

— Fig. En parl. des choses, Être envisagé. *La question peut* S'ENVISAGER *sous ce double point de vue*.

ENVOI, n. m. (*envoyer.*) Pron. *an-voa*. — Action d'envoyer : *Cette marchandise est de bon débit, on en a déjà fait deux* ENVOIS. *Par l'*ENVOI *de tel jour, on dit avoir reçu....* (Acad.)

— La chose même qui a été envoyée : *Voici l'*ENVOI *que j'ai reçu*.

— *Lettre d'envoi*, lettre d'avis qui donne le détail des objets envoyés et la date du départ.

— Littér. Quelques vers mis à la suite d'une pièce de poésie, comme un hommage à la personne à qui elle est adressée.

— Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal : *L'*ENVOI *du chant royal commençait ordinairement par le mot Prince. L'*ENVOI *était plus court que les autres strophes : celles-ci ayant dix vers, il n'en avait que cinq ou sept*.

— Jurispr. *Envoi en possession*, jugement qui autorise les héritiers irréguliers à se mettre en possession d'un bien dont les héritiers réguliers sont déclarés absents.

— Liturg. cath. Leçon de matines ou fin d'office, dans certaines communautés.

ENVOILER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *an-voa-lé*. — Il se dit du fer, de l'acier qui se courbe quand on le trempe : *Les limes* S'ENVOILENT *quelquefois à la trempe*.

ENVOISINÉ, ÉE, part. pass. du v. Envoisiner. *Être bien, mal* ENVOISINÉ.

ENVOISINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*voisin.*) Pron. *an-voa-zi-né*. — Entourer de voisins : *On n'oublie pas d'*ENVOISINER *convenablement cet homme*. (J. J. Rouss.)

ENVOLÉ, ÉE, part. pass. du v. S'envoler : *Des oiseaux* ENVOLÉS. (V. Hugo.)

— Fig. : *Mes beaux jours sont* ENVOLÉS.

ENVOLER (S'), v. p. 1re conj. (*en*, *voler.*) Pron. *an-vo-lé*. — Prendre son vol; s'éloigner dans l'air : *Les oiseaux étaient déjà drus, ils* SE SONT ENVOLÉS. *Les perdrix* SE SONT ENVOLÉES *trop tôt*. (Acad.)

Le cygne qui *s'envole* aux voûtes éternelles,
Amis, s'informe-t-il si l'ombre de ses ailes
Flotte encor sur un vil gazon? (Lam.)

Ainsi, aux approches de l'hiver et des premiers brouillards, on voit S'ENVOLER *à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires*. (P. Mérimée.)

— Avec ellipse du pronom : *Le bruit de votre approche a fait* ENVOLER *les oiseaux*. (Acad.)

— Fig. et prov. *Il n'y a plus que le nid, les oiseaux se sont envolés*, se dit lorsqu'on ne trouve plus des personnes ou des choses à l'endroit où on les vient chercher.

— Il se dit de tout ce qui flotte dans l'air, et par extens. des choses légères que le vent emporte : *Le* BALLON S'ENVOLA. *Une bulle de savon* S'ENVOLE. *La fenêtre s'ouvrit brusquement, et tous les papiers* S'ENVOLÈRENT *par la chambre*. (Acad.)

— Fig. et poétiq. :

... Mon âme,
Comme le pur encens que la prêtresse enflamme,
Va *s'envoler* aux cieux. (Lam.)

— Par extens. En parl. d'une personne, S'enfuir, s'échapper :

Va donc, cher exilé,
Dans cette arche de paix d'où tu *t'es envolé*. (C. Del.)

Comme des oiseaux auxquels la liberté vient d'être rendue, les populations sortent de leurs cages de pierre et S'ENVOLENT *joyeusement vers la campagne*. (Em. Souv.)

— Fig. Passer rapidement, s'évanouir, s'exhaler : *Le temps, l'occasion* S'ENVOLE. *La jeunesse* S'ENVOLE.

.. Nos beaux jours
S'envolent les premiers, *s'envolent* pour toujours. (Del.)
Ce soupir, ô mon Dieu, dans ton sein s'exhala,
Hors du monde avec lui mon espoir *s'envola*. (Lam.)
Sur les ailes du Temps la tristesse *s'envole*. (La Font.)
.. Sitôt que l'amour *s'envole*,
Il ne connaît point de retour. (J. B. Rouss.)
.. Laisse en paix mon âme, afin qu'elle *s'envole*. (Lam.)

— Par anal. :

Quoi! ce son qui *s'envole*
Autour d'un vain tombeau retentirait toujours! (Lam.)

ENVOÛTEMENT, n. m. (*envoûter.*) Pron. *an-voutt-man*. — Art divinat. Opération magique par laquelle on envoûtait une personne.

ENVOÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vultus*, visage; lat.) Pron. *an-vou-té*. — Art divinat. Faire un maléfice, en piquant ou en brûlant une image de cire avec l'intention de faire souffrir celui que l'image représente.

ENVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Envoyer :

.. *Envoyé* par la reine,
Ne vous étonnez pas que je m'adresse à vous. (Rac.)

Cette fille est ENVOYÉE *de Dieu*. (Michel.)

De nos détachements *envoyés* à distance,
Aucun n'a rencontré la moindre résistance. (Lam.)

— N. m. Ministre envoyé par le gouvernement d'un pays auprès d'un autre gouvernement : ENVOYÉ *ordinaire*. ENVOYÉ *extraordinaire*. *Il n'y a point d'ambassadeur de tel prince dans cette cour, il n'y a qu'un envoyé*. (Acad.)

.. Un *envoyé* du Grand Seigneur. (La F.)
Règne : cet Abdallah dont je suis l'*envoyé*
T'aime encor mieux debout que par lui foudroyé.
(C. Del.)

Dans le sérail comptez combien de têtes
Vont saluer les *envoyés* chrétiens. (Béranger.)

— N. f. La femme d'un envoyé.

ENVOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inviare*; lat., m. sign.) Pron. *an-voa-ié*. (*J'envoie, tu envoies, il envoie, nous envoyons, vous envoyez, ils envoient; j'envoyais, nous envoyions; j'envoyai, nous envoyâmes; j'enverrai, nous enverrons; j'enverrais, nous enverrions; envoie, envoyons, envoyez; que j'envoie, que nous envoyions; que j'envoyasse, que nous envoyassions; envoyant, envoyé, -ée*, etc.) Faire partir une personne pour quelque lieu, y faire porter, transporter une chose : *Je vous* ENVOIE *mon fils*. (Lesage.) ENVOYER *un courrier, un exprès*. ENVOYER *une armée contre les ennemis*. *Il* ENVOYA *des ambassadeurs jusqu'au fond de la Calabre*. (Volt.) ENVOYER *des secours dans une place*. (Acad.)

Il m'*envoie* à la mort. (Corn.)

*Je vais revoir notre amoureux, afin de vous l'*ENVOYER *pieds et poings liés*. (C. Del.)

— Absol. : J'ENVERRAI *ce soir chez lui*.

— Suivi d'un inf. il s'emploie sans prép. : *Il* ENVOIE *demander des nouvelles de ma santé*. ENVOYER *faire compliment*. *Les ennemis* ENVOYÈRENT *reconnaître la place*. (Acad.) *Les pères mourants* ENVOIENT *leurs fils pleurer sur leur général mort*. (Fléch.) *On n'*ENVOIE *plus chercher les lettres à la ville*. (Mme Em. de Gir.) *Ils* ENVOYAIENT *leurs laquais battre des mains à la Phèdre de Pradon*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Envoyer dans l'autre monde*, faire mourir quelqu'un; précipiter sa mort : *Il prendra tant soin de vous qu'il vous* ENVERRA DANS L'AUTRE MONDE. (Mol.)

— Fig. et fam. *Envoyer promener, envoyer paître*, se débarrasser d'un importun; rebuter, renvoyer avec colère.

— Dans un sens anal., mais avec plus d'énergie : ENVOYER *au diable, à tous les diables*. *Excellent homme, tandis que je l'*ENVOYAIS AU DIABLE, *il se gênait pour moi*. (Souv.)

— Nommer quelqu'un : ENVOYER *des députés*. (Acad.) *Paris a* ENVOYÉ *trente-quatre représentants à l'assemblée constituante*.

— Il se dit aussi en parl. de ce qui semble être produit par la volonté divine, ou par une influence surnaturelle : *Dieu nous a* ENVOYÉ *de la pluie, du beau temps, une bonne année*. (Acad.) *Souffrons avec résignation les maux que le ciel nous* ENVOIE.

Le ciel m'*envoie* un compagnon. (Corn.)

Son bon génie lui ENVOIE *une idée qui pouvait faire parler de lui, et la vend à un richard qui s'en fera honneur*. (Acad.)

— Fig. Lancer, jeter, pousser hors de soi : *Le soleil* ENVOIE *sa lumière à notre sol pour l'éclairer et le féconder*. *Ce vin* ENVOIE *des fumées à la tête*.

— Lancer un projectile : ENVOYER *une flèche*. ENVOYER *une balle*. ENVOYER *une bordée, une bombe*.

— Poét. En parl. des passions, Précipiter, pousser :

Bientôt l'ambition et toute son escorte
L'*envoie* en furieux, au milieu des hasards,
Se faire estropier sur les pas des Césars. (Boil.)

— Mar. Donner vent devant.

ENVOYEUR, n. m. Pron. *an-voa-ieur*. — Comm. Celui qui fait un envoi.

— Administr. Individu qui, par l'entremise de la poste aux lettres, adresse de l'argent à un correspondant.

ENZOOTIE, n. f. (ἐν, dans; ζωότης, nature animale; gr.) Pron. *an-zo-o-ci*. — Méd. Maladie qui frappe en même temps divers animaux d'une contrée.

ENZOOTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *an-zo-o-tik*. — Méd. Qui a le caractère d'une enzootie.

ÉOLE, n. m. Poétiq. Le dieu des vents et des tempêtes.

— Phys. *Bouches d'Éole*, certaines fissures qui se forment dans des montagnes, et d'où il s'échappe un courant d'air.

ÉOLIEN, IENNE, adj. (*æolicus*; lat.) Pron. *é-o-liain*, *liène*. — Qui appartient à l'ancienne Éolide.

— *Dialecte éolien*, celui des cinq dialectes de la langue grecque qui était propre aux peuples de l'Éolide.

— *Mode éolien*, l'un des principaux modes de la musique des Grecs.

— *Harpe éolienne*. Instrument dont le vent seul fait vibrer les cordes : *On place des* HARPES ÉOLIENNES *auprès des grottes entourées de fleurs*. (Mme de Staël.)

.. Durant la nuit, la *harpe éolienne*,
Mêlant au bruit des eaux sa plainte aérienne,
Résonne d'elle-même au souffle des zéphyrs. (Lam.)

ÉOLIPYLE, n. m. (Αἴολος, Éole, dieu des vents; πύλη, porte; gr.) Pron. *é-o-li-pil*. — Phys. Instrument qui sert à expérimenter la force élastique des vapeurs; c'est une boule creuse en verre et en métal, terminée par un tuyau recourbé, à orifice très-étroit : *Dans Homère, Vulcain arrivant à sa forge, fait souffler son feu par deux figures qui étaient évidemment des* ÉOLIPYLES *que l'on n'emploie pas aujourd'hui*. (Babinet.)

— Techn. Sorte d'instrument dont se servent les fumistes pour établir un courant d'air.

ÉOLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-o-lik*. — Il se dit du dialecte et du mode éolien : *Dialecte* ÉOLIQUE. *Mode* ÉOLIQUE. (Acad.)

ÉPACTAL, ALE, adj. (*épacte.*) Pron. *é-pak-tal*. — Astr. Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre* ÉPACTAL.

— Anat. n. m. L'un des os du crâne.

ÉPACTE, n. f. (ἐπακτή; gr., m. sign.) Pron. *é-pakt*. — Chron. Nombre de jours à ajouter aux années lunaires pour égaler les années solaires; c'est par l'épacte que l'on connaît l'âge de la lune : *L'*ÉPACTE *augmente chaque année de onze jours, jusqu'à ce qu'elle dépasse vingt-neuf; nombre de jours du mois lunaire; ou intercale alors un mois lunaire*. *L'*ÉPACTE *est l'âge de la lune au 1er mars de chaque année, à un jour près*. *L'*ÉPACTE *de chaque année se trouve toujours indiquée au commencement des almanachs*. (Acad.)

— *Épacte majeure*, épacte solaire, qui se confond avec les concurrents, par oppos. à *épacte mineure*, qui est l'épacte lunaire.

— Appréciation, en heures, minutes et secondes, de la différence qui existe entre les révolutions lunaires et les révolutions solaires.

— Chron. *Cycle des épactes*, espace de trente années, après lequel les épactes approximatives reviennent dans le même ordre.

ÉPAGNEUL, EULE, n. (*Espagne.*) Pron. *é-pa-gnieul*. — Espèce de chien à longs poils, à oreilles longues, larges et pendantes : *Les* ÉPAGNEULS *sont originaires d'Espagne*. (Buff.) *C'est une chienne et une* ÉPAGNEULE *très-petite*. (Volt.)

ÉPAILLEMENT, n. m. Pron. *é-pa-y-man*. — Techn. Action d'épailler.

ÉPAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*paille.*) Pron. *é-pa-ié*. — Techn. Enlever de l'or toutes les scories et saletés qui proviennent de la fonte.

ÉPAIS, AISSE, adj. (*spissus*; lat., m. sig.) Pron. *é-pè*, *pèss*. — Il se dit d'un corps solide considéré par rapport à son épaisseur : *Le verre trop* ÉPAIS *n'est pas bon pour cet usage*. *Mur* ÉPAIS *de cinq pieds*. *Une planche* ÉPAISSE *d'un pouce*. (Acad.) *Ils portent un grand manteau de laine très-*ÉPAISSE. (Ph. Chasles.)

— Fort, solide, par oppos. à Mince : *Drap* ÉPAIS. *Velours* ÉPAIS. *Étoffe* ÉPAISSE. *Un* ÉPAIS *bouclier*. (Acad.) *Plus la plante est rameuse, plus le calice de la fleur est* ÉPAIS. (B. de St.-P.)

— *Taille épaisse*, taille grosse, peu élégante.

— Il se dit des animaux et des personnes, gros, lourd, sans élégance : *Socrate était petit de taille, et* ÉPAIS *de stature*. (Lamart.) *Un cheval* ÉPAIS.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire épaisse*, avoir l'esprit grossier. || Dans le m. sens. : *C'est une mâchoire épaisse, un homme grossier*.

— Par extens. *Langue épaisse*, langue pâteuse, lourde.

— En parl. des fluides, Qui a beaucoup de consistance; très-dur : *Du vin* ÉPAIS. *Ce sirop n'est pas assez* ÉPAIS. (Acad.)

.. Un sang *épais* sortait de sa blessure. (C. Del.)

Une fumée, une vapeur ÉPAISSE. *L'air est plein de brouillards* ÉPAIS. (Fén.) *De longues files de nuages* ÉPAIS. (B. de St.-P.)

Cieux, obscurcissez-vous de nuages *épais*. (C. Del.)

Le sol était boueux, l'atmosphère ÉPAISSE *et le ciel noir*. (H. de Balzac.)

— *Air épais*, air grossier, air chargé : *On ne*

respire dans cette prison qu'un AIR ÉPAIS *et malsain.* (Acad.)

— Par anal. *D'épaisses ténèbres, nuit épaisse,* ténèbres profondes; nuit profonde.

— Fig. *Ignorance épaisse*, ignorance profonde : *Tout est tombé dans la plus* ÉPAISSE IGNORANCE. (Volt.)

— Fig. Lourd, pesant, grossier : *Avoir l'intelligence* ÉPAISSE. (Acad.) *Pour son esprit, je vous avertis par avance qu'il est des plus* ÉPAIS. (Mol.)

— Fam. *Être épais*, avoir l'esprit épais, grossier.

— Il se dit de certaines choses qui sont serrées les unes contre les autres; touffu : *Des* BLÉS ÉPAIS. *L'herbe* ÉPAISSE. *Un feuillage* ÉPAIS. *Des cheveux* ÉPAIS. *Des bataillons* ÉPAIS. *Il était dans le plus* ÉPAIS *du bois.* (Acad.)

Les champs en fleurs, les monts, les bois *épais*. (C. Del.)

— Substantiv. : *Il y a de la neige deux pieds d'*ÉPAIS. (Acad.)

= **Épais,** adv. D'une manière dense, serrée : *Semer trop* ÉPAIS. *Il a neigé* ÉPAIS *de trois doigts.* (Acad.)

ÉPAISSEUR, n. f. (*épais.*) Pron. *é-pè-ceur.* — Profondeur : troisième dimension à ajouter à la longueur et à largeur pour constituer un corps.

— Vulg. Profondeur peu considérable en comparaison des autres dimensions : ÉPAISSEUR *d'une pierre, d'une planche, d'une porte, d'un mur,* etc. *Cette table a beaucoup d'*ÉPAISSEUR. *Pratiquer une armoire dans l'*ÉPAISSEUR *d'un mur.* (Acad.)

— Qualité de ce qui est épais, dense : *L'*ÉPAISSEUR *du brouillard. L'*ÉPAISSEUR *de l'air.* (Acad.)

— Par extens. : *L'*ÉPAISSEUR *des ténèbres.*

— Par analog. et poétiq. Profondeur :

Oh ! fais voir ton visage,
De ces noirs souterrains affrontant l'*épaisseur*,
Courageux comme un frère, et doux comme une sœur.
(Lam.)

— Qualité, état de ce qui est serré, touffu, profond : *L'*ÉPAISSEUR *d'un bataillon.*

A travers l'*épaisseur* de ce feuillage sombre. (C. Del.)

— *Épaisseur d'une forêt, d'un bois*, la partie où les arbres sont le plus serrés : *Il se perdit dans l'*ÉPAISSEUR *du bois.*

ÉPAISSI, IE, part. pass. du v. Épaissir : *Un liquide fort* ÉPAISSI. *Un air* ÉPAISSI *par les vapeurs. Un nuage* ÉPAISSI.

ÉPAISSIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*épais.*) Pron. *é-pè-cir.* — Rendre épais, plus épais un liquide ou un corps gazeux : ÉPAISSIR *du sirop en ajoutant du sucre.* ÉPAISSIR *une sauce en y mettant de la farine. Des vapeurs* AVAIENT ÉPAISSI *l'atmosphère.*

= **Épaissir,** v. intr. ou neut. Devenir épais, plus épais : *Le bon chocolat n'*ÉPAISSIT *pas en cuisant.*

— Grossir : *Sa taille* ÉPAISSIT. || On dit plus souv. *S'épaissir.*

= **S'épaissir,** v. pr. Devenir épais, plus épais; être épaissi : *Cette sauce* S'EST ÉPAISSIE. *Ce sirop* S'ÉPAISSIRA *encore. Le sang coule mal, les humeurs* S'ÉPAISSISSENT. (Em. Souv.)

— Il se dit de l'air, des vapeurs, etc., des ténèbres, etc. *Un nuage qui* S'ÉPAISSIT. *L'ombre* S'ÉPAISSISSAIT. (Acad.) *L'air* S'ÉTAIT ÉPAISSI. *Les ténèbres* S'ÉPAISSISSENT. *Une vapeur qu'on voit naître,* S'ÉPAISSIR, *monter.* (Mass.) *La brume* S'ÉPAISSISSAIT *de plus en plus.* (Em. Souv.)

Sur leurs pas ralentis la nuit *s'épaississait.* (Lam.)

— *Sa taille s'épaissit*, se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint.

— *Sa langue s'épaissit*, elle devient embarrassée.

— Fig. et fam. *Son esprit s'épaissit tous les jours,* il s'alourdit.

ÉPAISSISSEMENT, n. m. Pron. *é-pè-ciss-man.* — Action d'épaissir; état de ce qui est épaissi : *L'*ÉPAISSISSEMENT *des liqueurs.* (Acad.) *L'*ÉPAISSISSEMENT *de l'épiderme.* (Buff.) *L'*ÉPAISSISSEMENT *de l'air. L'*ÉPAISSISSEMENT *du cerveau. L'*ÉPAISSISSEMENT *de la langue. L'*ÉPAISSISSEMENT *de la taille.* (Acad.)

ÉPALEMENT, n. m. Pron. *é-pal-man.* — Mar. Ouverture de l'angle que des haubans forment avec le mât qu'ils maintiennent dans une position verticale.

ÉPAMPREMENT, n. m. Pron. *é-panpr-man.* — Agric. Action d'épamprer.

ÉPAMPRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pampre.*) Pron. *é-pan-pré.* — Agric. Retrancher de la vigne les pampres, les feuilles inutiles qui l'empêcheraient du mûrir.

ÉPANADIPLOSE, n. f. (ἐπαναδίπλωσις, réduplication; gr.) Pron. *é-pa-na-di-plôz.* — Gramm. Figure de mots qui consiste à répéter, à la fin du dernier membre d'une période, le mot ou les mots par où commence le premier membre.

ÉPANALEPSE, n. f. (ἐπανάληψις; gr. m. sign.) Pron. *é-pa-na-lèps.* — Gramm. Figure d'élocution, qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

ÉPANAPHORE, n. f. (ἐπαναφορά; gr., m. sign.) Gramm. Figure de mots qui consiste à répéter le même mot au commencement de chacun des membres d'une période.

ÉPANASTROPHE, n. f. (ἐπαναστροφή; gr. m. sign.) Pron. *é-pa-nass-trof.* — Rhét. Figure d'élocution qui consiste à répéter immédiatement au commencement d'un vers le mot qui termine le précédent.

ÉPANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Épancher : *Du vin* ÉPANCHÉ. *Du sang* ÉPANCHÉ *dans le cerveau.*

Mais de l'huile brûlante une goutte *épanchée*
Tombe sur le sein nu de l'amant endormi. (Lam.)

— Fig. :

C'est ce qui doit rasseoir votre âme effarouchée,
Puisque ma complaisance est partout *épanchée.* (Mol.)

ÉPANCHEMENT, n. m. (*épancher.*) Pron. *é-panch-man.* — Effusion, écoulement.

— Méd. Effusion, extravasation d'un liquide dans une partie du corps où sa présence est nuisible : ÉPANCHEMENT *de sang, de bile.* ÉPANCHEMENT *de sérosité. La matière de l'*ÉPANCHEMENT *est quelquefois du pus. Ses quatre enfants périrent d'un* ÉPANCHEMENT *de sang au cerveau.* (Chateaubr.)

— Fig. Expression abondante de sentiments et de pensées; mouvement presque involontaire du cœur qui a besoin de se soulager, de se communiquer : ÉPANCHEMENT *de joie.* (Acad.) *Le plus doux plaisir en amitié, c'est l'*ÉPANCHEMENT *du cœur.* (St-Évr.) *On y trouve l'*ÉPANCHEMENT *d'une âme pure.* (La H.) *Une lettre ne peut jamais remplacer l'*ÉPANCHEMENT *d'une entrevue.* (G. Sand.)

La timide amitié n'a plus d'*épanchements.* (C. Del.)

— Par extens. Entraînement de l'âme vers les plaisirs mondains : *Leur cœur est dans un perpétuel* ÉPANCHEMENT; *il s'attache à tout ce qui frappe les yeux.* (Bourdal.) *Il n'y a rien de plus opposé à la prière que l'*ÉPANCHEMENT *de l'âme dans les sens : c'est la source ordinaire de mes dissipations.* (Nicole.) || Vieux.

Syn. Épanchement, effusion. L'*épanchement* se fait doucement, goutte à goutte; l'*effusion*, à jet rapide et abondant. Le premier suppose des intermittences; le second, une continuité dans l'action de répandre. Au fig. ils conservent leurs nuances; les sentiments tendres ont des *épanchements*; les passions violentes ont des *effusions*.

ÉPANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pencher.*) Pron. *é-pan-ché.* — Répandre en inclinant un vase, verser doucement, goutte à goutte : ÉPANCHER *du vin, de l'huile.* (Acad.)

— Fig. : ÉPANCHER *son cœur.* ÉPANCHER *son âme dans le sein de l'amitié.* ÉPANCHER *ses sentiments.*

Je courais le rejoindre à son appartement,
Épancher à ses pieds et mon cœur et mes larmes.

= **S'épancher,** v. pron. Être épanché, se répandre.

. . . . Leur venin brûle de *s'épancher.* (Boil.)

— Poét. et par extens. :

Le sommeil sur ses yeux commence à *s'épancher.* (Boil.)

— Méd. Il se dit d'un liquide extravasé dans une partie du corps qui n'est pas destinée à le recevoir : *Le sang* S'EST ÉPANCHÉ *dans la poitrine.*

— Fig. *Mon cœur a besoin de* S'ÉPANCHER. (J.-J. Rouss.) *C'est toujours son âme qui vous parle, qui* S'ÉPANCHE, *qui se trahit.* (La H.)

Là *s'épanche* le cœur : le plus pénible aveu,
Longtemps captif ailleurs, se chauffe au coin du feu. (Del.)

Pourquoi ne me confierais-je pas à ma fille ? Elle commence à être raisonnable, et mon cœur a besoin de S'ÉPANCHER. (Picard.)

— Absol. Parler avec une entière franchise : *Il faut que je* M'ÉPANCHE.

ÉPANCHOIR, n. m. Pron. *é-pan-choar.* — Arch. hydraul. Ouvrage au moyen duquel s'épanchent les eaux d'un canal, d'un étang : *Lorsque le canal est plein, ses eaux s'épanchent en cascade; mais, dans les temps de sécheresse, ces* ÉPANCHOIRS *n'en versent plus; et alors c'est du fond du réservoir qu'on en tire.* (Marm.)

ÉPANDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*expandere*, étendre; lat.) Répandre. Verser, en parl. des liquides; Disperser, éparpiller en parl. des grains, des matières sèches faciles à ramasser et à séparer : ÉPANDRE *du grain.* ÉPANDRE *du fumier.* ÉPANDRE *du foin.* (Acad.)

Elle a soif de mon sang, elle a voulu l'*épandre.* (Corn.)
J'abandonne mon sang à qui voudra l'*épandre.* (Id.)
. . . Les coteaux
Où Polycrène *épand* ses libérales eaux. (Boil.)

= **S'épandre,** v. pr. : *Les eaux* S'ÉPANDIRENT *par la campagne.* (Acad.)

— Fig. :

Un bruit *s'épand* qu'Enghien et Condé sont passés. (Boil.)

— Impersonnel : *D'une planète à l'autre il* S'ÉPAND *de longues et vastes traînées de lumière qui se croisent.* (Fonten.)

— Fig. Se précipiter, faire invasion : *Les Celtes* S'ÉPANDIRENT *en Italie.* (Acad.) *Aussitôt la horde* S'ÉPAND *à grand bruit.* (Mérim.)

Ah ! vous croyez, bandits, que nos brigades viles
Pourront impunément *s'épandre* dans mes villes !
(V. Hugo.)

— On dit plus souv. Se *répandre.*

ÉPANDU, UE, part. pass. du v. Épandre :

J'ai vu des gens de guerre *épandus* par la ville. (Corn.)
Les ombres cependant, sur la ville *épandues*,
Du faîte des maisons descendent dans les rues. (Boil.)
Mon père.... Mais d'où vient ce trouble inattendu ?
Quel est sur votre front ce nuage *épandu* ? (V. Hugo.)

ÉPANNELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*panneau.*) Pron. *é-pann-lé.* — Techn. Dégrossir le marbre; enlever tout ce qui excède les plans du polyèdre.

ÉPANODE, n. f. ((ἐπάνοδος, récapitulation; gr.) Pron. *é-pa-nod.* — Gramm. Figure d'élocution, espèce de répétition qui se fait en reprenant tour à tour plusieurs mots qui précèdent, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux. || On dit aussi, *Répression.*

ÉPANORTHOSE, n. f. (ἐπανόρθωσις, correction; gr.) Pron. *é-pa-nor-tôz.* — Rhét. Figure par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit pour dire quelque chose de plus fort.

ÉPANOUI, IE, part. pass. du v. Épanouir : *Une fleur* ÉPANOUIE.

— Par anal. *Les organes qui ont de gros nerfs* ÉPANOUIS, *comme les yeux, sont ceux qui se développent le plus promptement et les premiers.* (Buff.)

— Fig.

La fusée en gerbe *épanouie*
Déchire le brouillard avec ses flèches d'or. (V. Hugo.)

— *Des traits épanouis*, rassérénés, brillants de joie.

— Par extens. Éclatant : *Veux-tu de ces enjouements* ÉPANOUIS, *de ces joies toujours ouvertes.* (Mol.)

ÉPANOUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*expandere*, étendre; déployer; lat.) Amener, hâter l'épanouissement des fleurs : *La chaleur* ÉPANOUIT *les fleurs. Le soleil fait* ÉPANOUIR *les fleurs.* (Acad.)

— Fig. Rasséréner; réjouir : *La gaieté, la joie* ÉPANOUIT *le visage.* (Acad.)

. . . . L'aimable liqueur
Sans altérer la tête, *épanouit* le cœur. (Del.)

L'homme a besoin de fêtes qui détendent son esprit, reposent son corps, ÉPANOUISSENT *son âme.* (Em. Souv.)

— Fam. *Épanouir la rate*, faire rire, égayer. || On dit dans le m. sens S'*épanouir la rate*, et *La rate s'épanouit.*

= **S'épanouir,** v. pr. S'ouvrir; il se dit des fleurs qui, parvenues à leur parfait accroissement, déploient leurs feuilles : *Nul autre bouton ne devait* S'ÉPANOUIR *sur l'arbuste.* (Em. Souv.) *Une guirlande de fleurs* S'ÉPANOUIT *au souffle du zéphyr.* (A. Mart.)

— Par extens. *Elles sont semblables à ces fruits d'or qui* S'ÉPANOUISSENT *sur les bords de la mer Morte; on les cueille, on les porte à sa lèvre... O cendre et poussière!* (J. Janin.)

— Par anal. : *Des huîtres qui* S'ÉPANOUISSENT *au soleil.* (Acad.)

— Fig. Prendre de la sérénité, s'ouvrir à la joie : *Son visage, son front* S'ÉPANOUIT; *ses traits* S'ÉPANOUISSENT. (Acad.) *Le cœur, l'âme* S'ÉPANOUIT. *Ses traits ridés* S'ÉTAIENT ÉPANOUIS. (Em. Souv.)

— Anal. En parl. des nerfs, S'étendre et se ramifier en se terminant : *Les nerfs* S'ÉPANOUISSENT *sous la forme.*

ÉPANOUISSEMENT, n. m. Pron. *é-pa-nou-iss-man.* — Action de s'épanouir; état de ce qui est épanoui : *La chaleur contribue à l'*ÉPANOUISSEMENT *des fleurs.*

— Anat. Il se dit des nerfs : *L'œil n'est que l'*ÉPANOUISSEMENT *d'un faisceau de nerfs.* (Buff.)

— Bot. Époque où les fleurs s'épanouissent : *L'*ÉPANOUISSEMENT *est prompt pour ces fleurs.*

— Fig. ÉPANOUISSEMENT *du visage, du cœur,* joie vive et soudaine qui semble dilater.

— Fam. *Épanouissement de rate*, gaieté éclatante.

ÉPARCETTE, n. f. Bot. Vulg. Le Sainfoin.

ÉPARER (S'), v. pron. 1re conj. Man. Détacher des ruades.

ÉPARCHIE, n. f. (ἐπί, sur; ἀρχή, domination; gr.) Admin. Subdivision de l'église grecque qui correspond avec notre évêché : *Chaque prince sur les domaines duquel était une* ÉPARCHIE *possédait ou avait assumé le droit de nommer et de destituer son évêque.* (Mérim.)

ÉPARGNANT, part. prés. du v. Épargner.

ÉPARGNANT, ANTE, adj. Pron. *é-par-gnian, gniantt.* — Qui use d'épargne; très-économe : *Un homme très-*ÉPARGNANT. *Une humeur serrée et* ÉPARGNANTE. (Mass.)

ÉPARGNE, n. f. (*épargner.*) Pron. *é-par-gn.* — Économie dans la dépense; réduction des dépenses qu'on obtient en évitant celles qui sont superflues et en faisant à peu de frais celles qui sont nécessaires : *Faire une* ÉPARGNE, *faire des* ÉPARGNES. ÉPARGNE MESQUINE, SORDIDE. *Un homme de grande* ÉPARGNE. *Tous ces biens sont le fruit de ses* ÉPARGNES. *Il a amassé de grands biens par son* ÉPARGNE. (Acad.) *Quelques-uns appellent économie ce qui n'est qu'une* ÉPARGNE *honteuse. C'est une belle* ÉPARGNE *que celle du temps.*

— Fam. *Aller à l'épargne*, être économe; faire des économies.

— Fig. : *Il affecte une grande concision dans son style, il va à l'*ÉPARGNE *des mots.* (Acad.)

— La somme même qu'on a économisée : *Il a fait une* ÉPARGNE *de cinq cents francs. Il a acheté cette maison avec ses* ÉPARGNES, *de ses* ÉPARGNES. (Acad.) *Cette femme regrette tout ce qui sort de ses mains; elle serait charmée de l'y retenir, et d'en grossir ses* ÉPARGNES. (Bourdal.)

Mes *épargnes* d'un an viennent d'être données
A des incendiés des basses Pyrénées. (Ponsard.)

— Anc. Le trésor royal : *Trésorier de l'*ÉPARGNE. *Billet de l'*ÉPARGNE. *Ordonnance de l'*ÉPARGNE. (Acad.) *Quoiqu'il ait tous les ans cent mille ducats à prendre dans l'*ÉPARGNE *du roi, tout cet argent ne peut rassasier son appétit pour les richesses.* (Lesage.) *Autrefois le trésor royal s'appelait l'*ÉPARGNE. *On a rougi de ce nom qui semblait une contre-vérité depuis qu'on a prodigué les trésors de l'État, et on l'a tout simplement appelé le trésor royal.* (Chamfort.)

— *Caisse d'épargne et de prévoyance*, ou simpl. *Caisse d'épargne*, établissement public où sont reçues à intérêts les plus petites sommes : *Fonds déposés à la* CAISSE D'ÉPARGNE. *Les déposants à la* CAISSE D'ÉPARGNE. *Livret de la* CAISSE D'ÉPARGNE. *J'ai eu cette année de l'argent de trop, et, comme mes tiroirs ferment mal, je l'ai placé à la* CAISSE D'ÉPARGNE, *où j'ai pris un livret.* (Em. Souv.)

— Hortic. *Poire d'épargne*, ou simpl. *Épargne*, sorte de poire, faiblement colorée, assez grosse et fort longue, qui mûrit vers la fin de juillet.

— Beaux arts. *Graver, tailler en épargne*, graver en enlevant le fond, en ménageant ou en laissant en relief les parties qui doivent paraître.

— Techn. Mélange de blanc d'Espagne, de sucre et de gomme, dont on se sert dans la dorure pour couvrir les parties qui doivent être brunies.

Syn. Epargne, parcimonie. L'*épargne*, c'est proprement la chose épargnée; la *parcimonie*, c'est la vertu ou plutôt le vice qui épargne. L'*épargne* peut donc être un produit de la *parcimonie*. On dit l'*épargne* de l'argent, des denrées, du temps, de la peine; on dit la *parcimonie* d'une famille, d'un vieillard. L'*épargne* se réalise par des réductions et par des suppressions sur toutes les choses qui en sont susceptibles; la *parcimonie* vise, en tout, aux moindres dépenses possibles, et retranche autant qu'elle peut de celles qui sont même indispensables.

ÉPARGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Épargner : *Une seule église fut* ÉPARGNÉE, *et ce fut l'église du Saint-Sépulcre.* (Chateaubr.) *L'écureuil est un joli petit animal qui, par l'innocence même de ses mœurs, mériterait d'être* ÉPARGNÉ. (Buff.)

ÉPARGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sparen*, m. sign.; all.) Pron. *é-par-gnié.* — User d'épargne dans la dépense; ménager une chose; ne l'employer qu'avec réserve : ÉPARGNER *son argent.* ÉPARGNER *ses provisions. Il ne faut pas* ÉPARGNER *le sel à ce plat. Vous auriez tort d'*ÉPARGNER *ma bourse ou mon crédit. On n'*ÉPARGNE *rien pour le satisfaire.* (Acad.) *Le tzar n'*AVAIT ÉPARGNÉ *ni sa personne ni ses trésors pour soulager la misère de ses sujets.* (Mérim.) *Ce que l'on prodigue, on l'ôte à son héritier; ce que l'on* ÉPARGNE *sordidement, on se l'ôte à soi-même.* (La Br.)

— Fam. *On ne leur épargne pas l'argent*, on leur en donne autant qu'il leur en faut.

— Fam. et absol. Faire des épargnes : *Il faut* ÉPARGNER *dans sa jeunesse.* (Acad.) ÉPARGNER *sur sa table, sur sa toilette*, etc.

Qui pourrait s'en passer et mourir tout d'un coup,
De son vivant, sans doute, *épargnerait* beaucoup. (Régn.)

— Fig. : ÉPARGNER *sa peine, ses pas, ses démarches.* ÉPARGNER *le temps.* ÉPARGNER *le sang.*

— *Ne pas épargner un moyen*, l'employer sans scrupule, ne pas hésiter à y recourir :

On n'en peut trop avoir (*de bien*), et pour en amasser
Il ne faut *épargner* ni crime ni parjure. (Boil.)

— *N'épargner aucune occasion*, profiter de toutes les occasions qui se présentent; ne pas laisser échapper une seule occasion.

— Fig. Rendre superflu, inutile : *Ces deux maximes bien entendues* ÉPARGNERAIENT *bien des préceptes de morale.* (J. J. Rouss.)

— Fig. Ne pas exposer :

...... *Épargnez* votre tête sacrée. (Rac.)

— Fig. *Épargner quelque chose à quelqu'un*, l'en préserver; ne pas lui faire éprouver, subir un désagrément, etc. : ÉPARGNEZ-*moi cette peine. Un tel service nous* EÛT ÉPARGNÉ *beaucoup de travaux. Il fallait lui* ÉPARGNER *ce chagrin.* ÉPARGNEZ *au pauvre la honte de tendre la main.* (Did.)

Je veux vous *épargner* cette confusion. (Dest.)
Épargne-moi des pleurs qui coulent à ma honte. (Rac.)

*J'*ÉPARGNE *à votre sensibilité le tableau de leurs souffrances.* (Acad.)

Quels affronts et quels maux nous ont-ils *épargnés?* (C. Del.)

Vous deviez bien nous avertir; vous nous EUSSIEZ ÉPARGNÉ *bien de l'embarras.* (Regn.) ÉPARGNEZ *aux amateurs de la poésie ces volumes d'ennui dont ils sont menacés.* (Gilb.) *Vainement essaya-t-on d'arracher le parricide à la justice; on réussit seulement à lui* ÉPARGNER *le supplice du gibet.* (Ph. Chasles.)

— Traiter quelqu'un avec indulgence; lui faire grâce : ÉPARGNER *les vaincus.* (Acad.)

Monstre qu'*a* trop longtemps *épargné* ma clémence,
Ton audace, à la fin, appelle ma vengeance. (Lam.)
Si tu veux qu'on t'*épargne*, *épargne* aussi les autres. (La Font.)
Quoi! tu veux qu'on t'*épargne*, et n'as rien *épargné!*
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné. (Corn.)

— Par extens. : *Épargner la vie de quelqu'un*, lui faire grâce de la vie.

— Fam. *N'épargner personne*, médire de tout le monde.

— *Ne m'épargnez pas*, mettez mon zèle, mon amitié à l'épreuve : *Si par hasard il y a occasion de vous rendre quelque service, ne m'*ÉPARGNEZ-PAS. (Lesage.)

— Avec un nom de choses pour sujet : *La mort n'*ÉPARGNE *personne. Cette maladie contagieuse n'*ÉPARGNE *pas votre famille.* (Fléch.)

— Traiter quelqu'un avec égard, avec considération : ÉPARGNER *la vieillesse, l'enfance, la faiblesse.* (Acad.)

— En parl. des sentiments, respecter, ne pas froisser : ÉPARGNER *la sensibilité, l'amour-propre de quelqu'un.* (Acad.) *Je voulais* ÉPARGNER *sa modestie.* (Boss.)

.. *Épargnez* mes malheurs. (Rac.)

— Par extens. Ménager ne pas abuser de : *Un bon général sait* ÉPARGNER *le sang de ses soldats.* (Acad.) *Indifférents aux souffrances du peuple, ils savaient* ÉPARGNER *celles du soldat.* (Guizot.)

— Cesser, mettre fin à une chose, pour dispenser quelqu'un de l'entendre, de la voir : ÉPARGNE-MOI *tes larmes, tes prières.*

.... *Épargne*-moi ces tristes entretiens. (Corn.)

— *Épargnez-moi le reste*, ne m'en dites pas davantage.

— Dessin. Employer le papier ou l'ivoire aux effets de lumière.

— *Épargner de l'étoffe*, faire la coupe de telle façon qu'il y ait de l'étoffe de reste : *Ce tailleur* A ÉPARGNÉ *un gilet sur le drap, dans le drap de cette redingote.*

— Techn. Étendre l'épargne sur une pièce de dorure.

= **S'épargner**, v. pr. Se refuser une chose : *L'avare s'*ÉPARGNE *jusqu'aux choses de première nécessité.*

— S'exempter, se dispenser de : *Il soulageait leurs peines et ne s'en* ÉPARGNAIT *aucune. Combien de dégoûts et d'ennuis on pourrait s'*ÉPARGNER *si on osait aller à la gloire par le seul mérite.* (Vauv.) *J'étais bien aise de m'*ÉPARGNER *le tourment d'entendre ses vers.* (Gilb.)

.. *Épargnez-vous* ce soin. (Corn.)
Pour une œuvre pareille
Je ne *m'épargnerais* ni fatigue ni veille. (Ponsard.)
Des systèmes savants *épargnez-vous* les frais,
Et ces brillants discours qui n'éclairent jamais. (L. Rac.)

— Fam. *Ne s'y épargner pas*, ne pas ménager sa peine, sa personne : *Quand il peut obliger ses amis, il ne s'y* ÉPARGNE *pas.* (Acad.) *A la prise de Cahors, le pillage fut en raison de la peine : on* NE S'Y ÉPARGNA PAS. (Ste-Beuve.) *Quand tout le monde pleurait, vous imaginez bien qu'il ne s'*ÉPARGNAIT *pas.* (P. L. Cour.)

— Avoir des égards, des ménagements réciproques : *Les deux combattants ne* SE SONT *pas épargnés.* ‖ Gramm. V. ÉVITER.

ÉPARPILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Éparpiller : *Les boucles de ses cheveux noirs défrisés étaient* ÉPARPILLÉES *sur ses épaules.* (H. de Balz.) *Ces deux espèces de vaisseaux sont unis dans la tige et* ÉPARPILLÉS *dans les racines et dans les branches.* (Lémery.)

ÉPARPILLEMENT, n. m. Pron. *é-par-pi-y-man.* — Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé : *L'*ÉPARPILLEMENT *de la lumière. L'*ÉPARPILLEMENT *des papiers. L'*ÉPARPILLEMENT *de ses troupes lui fit perdre la bataille.* (Acad.)

ÉPARPILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*spargere*; m. sign.; lat.) Pron. *é-par-pi-ié.* — Disperser çà et là : ÉPARPILLER *du fumier.* ÉPARPILLER *de la cendre.* ÉPARPILLER *des papiers, des notes. Un tourbillon* A ÉPARPILLÉ *ce foin, ces javelles.* (Acad.) *Il faut* ÉPARPILLER *la braise pour faire cette grillade.* (Trévoux.)

— Par anal. *Éparpiller des troupes, des forces*, les distribuer en petits corps; les disséminer.

— Fig. Dissiper : *La vie de Paris* ÉPARPILLE *toutes les idées.* (Volt.)

— *Éparpiller son argent*, l'employer à mille dépenses frivoles.

— Peint. *Éparpiller les lumières*, les répandre çà et là, au lieu de les masser.

= **S'éparpiller**, v. pr. Être éparpillé : *En s'envolant, les papiers* SE SONT ÉPARPILLÉS.

ÉPARS, ARSE, adj. (*sparsus*, disperser; lat.) Pron. *é-par, é-parss.* — Épandu çà et là, dispersé : *Les Juifs sont* ÉPARS *dans tous les pays du monde.* (Acad.) *Les hommes* ÉPARS *se fuyaient ou ne se cherchaient que pour se détruire.* (Rayn.) *Les membres* ÉPARS *de la vipère coupée en morceaux ont encore du venin.* (Volt.)

Que de corps entassés! que de membres *épars!* (Rac.)
Les enfants de Caïn, familles fugitives,
Vivaient, comme la brute, *éparses* dans les bois. (Lam.)

— *Des cheveux épars*, des cheveux flottants et en désordre.

Ses longs *cheveux épars* flottaient au gré des vents. (C. Del.)

— Fig. :

Est-ce une vision qui sur mes yeux voltige
Et qui, réunissant des souvenirs *épars*
En compose un fantôme et raille mes regards? (Lam.)

ÉPARS, n. m. Pron. *é-par.* — Mar. Éclairs faibles qui ne sont pas suivis de coups de tonnerre. Ils sont assez fréquents dans les pays chauds.

ÉPART, n. m. Pron. *é-par.* — Techn. Pièce de bois qui lie ensemble les brancards d'une charrette.

— Bot. Sorte de jonc d'Espagne propre à la vannerie.

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN**, n. m. Pron. *é-par* ou *é-pèr-vain.* — Art. véter. Exostose qui survient à la partie supérieure et interne de l'os du canon du cheval.

— *Éparvin sec*, mouvement convulsif du jarret qui se fait remarquer dans la flexion, sans qu'on aperçoive la moindre grosseur.

— *Éparvin calleux*, tumeur qui survient à la partie latérale interne et inférieure du jarret du cheval.

— *Éparvin de bœuf*, tumeur qui occupe toute la partie interne du jarret, et qui, d'abord molle et douloureuse, devient avec le temps dure et insensible.

ÉPATÉ, ÉE, part. pass. du v. Épater : *Verre* ÉPATÉ.

— Adj. *Nez épaté*, nez court, plat, écrasé : *J'ai connu un Athénien petit, borgne, le nez* ÉPATÉ, *presque semblable à un satyre.* (De Lantier.)

— Mar. Il se dit des haubans ou des galhaubans pour indiquer l'écartement qui existe entre leur pied et le mât.

ÉPATEMENT, n. m. Pron. *é-patt-man.* — Mar. Angle plus ou moins ouvert que le bas des haubans forme avec leurs mâts.

ÉPATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*patte.*) Pron. *é-pa-té.* — En parl. d'un verre, Rompre, briser le pied : *Vous* AVEZ ÉPATÉ *ce verre.* (Acad.)

= **S'épater**, v. pr. Être épaté; prendre, recevoir une forme écrasée.

— Par extens. : S'abattre :

Je viens au beau milieu *m'épater* lourdement. (V. Hugo.)

ÉPAUFRURE, n. f. Pron. *é-pô-frur.* — Construct. Éclat détaché du parement d'une pierre de taille, par un coup de masse mal appliqué.

ÉPAULARD, n. m. (*épaule.*) Pron. *é-pô-lar.* — Zool. Mammifère marin qui a la forme d'un dauphin, mais qui est beaucoup plus gros.

ÉPAULE, n. f. (*spatula*, omoplate; lat.) Pron. *é-pôl.* — Partie la plus élevée du bras chez l'homme et de la jambe chez les quadrupèdes : *Avoir les* ÉPAULES *larges. Avoir une* ÉPAULE *plus haute que l'autre. Por-*

*ter quelque chose sur l'*ÉPAULE. *Pousser de l'*ÉPAULE, *avec l'*ÉPAULE. *Hausser les* ÉPAULES. (Acad.) *Ses cheveux sont rares et grisonnants, ses* ÉPAULES *courbées, ses jambes amaigries.* (E. Souv.) *Déhanche-toi un peu; renverse la tête sur les* ÉPAULES, *imite-moi.* (C. Del.)

Enragé contre lui, mon fusil sur l'*épaule*,
J'entre dans la forêt, et je cherche le drôle. (Boursault.)
Sur son *épaule* il charge une lourde cognée. (Bart.)

— ÉPAULE *de mouton, de veau. Le sanglier a été blessé à l'*ÉPAULE.

— *Hausser, lever les épaules*, témoigner par un mouvement significatif des épaules qu'une chose déplait, choque ou fait pitié : *Cela fait hausser les* ÉPAULES. *Pour toute réponse, il* HAUSSA LES ÉPAULES. *Elle le suit en haussant les* ÉPAULES. (Ém. Aug.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à la porte par les deux épaules*, le chasser honteusement.

— Fam. *Manger, jouer par-dessus l'épaule*, manger, jouer sans avoir de place à table, derrière les autres.

— *Regarder quelqu'un par-dessus l'épaule*, le regarder avec dédain.

— Fig. *Plier, baisser les épaules*, subir un affront sans oser se plaindre, avec résignation.

— *Porter un homme sur ses épaules*, le trouver désagréable, déplaisant.

— *Peser sur les épaules*, être à charge; déplaire excessivement : *Il me disait que toute la Bretagne lui* PESAIT SUR LES ÉPAULES. (M[me] de Sév.)

— *Avoir les épaules assez fortes ou trop faibles pour*, avoir assez ou trop peu de capacité, de talents, de ressources pour une entreprise; être ou n'être pas à la hauteur d'une charge, etc.

— *Donner un coup d'épaule à quelqu'un*, l'aider, lui venir en aide.

— *Prêter l'épaule à quelqu'un*, lui fournir les ressources dont il a besoin.

— Prov. *Pousser le temps avec l'épaule*, temporiser, gagner du temps; temporiser comme on peut, en attendant mieux.

— Escrim. *Avoir de l'épaule*, faire tous les mouvements avec cette partie du corps : *C'est un grand défaut dans un tireur que d'*AVOIR DE L'ÉPAULE. (Ac.)

— Man. *Épaule en dedans*, manœuvre d'équitation qui s'exécute en amenant les épaules du cheval dans le manége et en conservant toujours les jambes de derrière sur la piste.

— Fortif. *Épaule d'un bastion*, partie saillante formée par la rencontre des deux surfaces dites *face* et *flanc*. || On l'appelle aussi, *Angle d'épaule*.

— Mar. Proéminence que présente un navire au-dessus des façons de l'avant.

— Techn. *Épaule de mouton*, espèce de cognée dont se servent les charpentiers.

ÉPAULÉ, ÉE, part. pass. du v. Épauler. Blessé à l'épaule : *Ce cheval est* ÉPAULÉ. *Le sanglier a été* ÉPAULÉ.

— *Bête épaulée*, bête de trait et de somme hors d'état de servir : *Ce maquignon a toujours des bêtes* ÉPAULÉES. (Acad.)

— Fig. et pop. Personne sans esprit : *C'est une* BÊTE ÉPAULÉE *que cet homme-là.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'une femme perdue de réputation : *On l'a trompé; on lui a fait épouser* UNE BÊTE ÉPAULÉE. (Acad.)

— Fig. et fam. Bien assisté : *Cet homme réussira dans cette entreprise, il est* BIEN ÉPAULÉ. (Acad.)

— Hortic. Il se dit d'un arbre mal taillé ou dont le vent a cassé des branches.

ÉPAULÉE, n. f. (*épaule.*) Pron. *é-pô-lé.* — Effort qu'on fait de l'épaule pour pousser quelque chose.

— *Faire une chose par épaulées*, la faire à diverses reprises, négligemment.

— Bouch. Le quartier de devant d'un mouton dont on a retranché l'épaule.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaulées*, celle qui n'est pas élevée de suite ni de niveau, mais à diverses reprises et par redents.

ÉPAULEMENT, n. m. (*épaule.*) Pron. *é-pôl-man.* — Constr. Faces suivant lesquelles on a coupé une pièce de bois pour former un tenon, et sur lesquelles cette pièce de bois s'appuie lorsqu'elle presse la pièce avec laquelle elle est assemblée.

— Mur qui sert à soutenir des terres.

— Fortif. Rempart de fascines et de terre, etc., servant à garantir du feu de l'ennemi.

— Techn. Petit espace de bois plein entre deux mortaises, ou entre une mortaise et l'extrémité de la pièce.

ÉPAULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*épaule.*) Pron. *é-pô-lé.* — Rompre, démettre l'épaule : ÉPAULER *un sanglier.*

— En parl. d'une arme, Appuyer contre l'épaule : ÉPAULER *un fusil, une arbalète.*

— Guerr. *Épauler des troupes*, les mettre à couvert du canon par un épaulement.

— Fig. Assister, aider : *Je vous* ÉPAULERAI *de mon crédit.*

— Techn. Diminuer la largeur d'un tenon, pour qu'elle soit égale à celle de la mortaise. || Chez les couteliers, Faire baisser une partie et monter l'autre, à l'aide de la lime ou du marteau.

= **S'épauler**, v. pr. Se rompre, se démettre l'épaule : *Ce cheval* S'EST ÉPAULÉ.

— Se mettre à couvert derrière un épaulement : *Ils* S'ÉTAIENT *épaulés avec des sacs à laine.*

— Fig. Se prêter un mutuel appui : *S'ils savent* S'ÉPAULER, *ils finiront par réussir.*

— Agric. Il se dit d'un arbre qui périt d'un côté et porte sa sève du côté opposé.

ÉPAULETIER, n. m. (*épaulette.*) Pron. *é-pôl-tié.* — Fam. et par dénigr. Mauvais officier qui tire vanité de ses épaulettes.

— Celui qui fabrique ou vend des épaulettes.

ÉPAULETTE, n. f. (*épaule.*) Pron. *é-pô-lètt.* — Bande de toile ou d'étoffe attachée sur la partie du vêtement qui couvre l'épaule : *On a fait l'*ÉPAULETTE *de cette robe trop étroite.*

— Large galon que les militaires portent sur chaque épaule; il est de drap pour les simples soldats, d'or ou d'argent pour les officiers : *Les franges dont les* ÉPAULETTES *sont garnies, servent à distinguer les grades.*

— Partic. Épaulette d'officier : *Porter l'*ÉPAULETTE. *Il a bien gagné ses* ÉPAULETTES. ÉPAULETTE *à gros grains, à graines d'épinard.* (Acad.)

Je paye avec mon sang les grades que j'achète,
Le marquis d'Hermona m'apporte l'*épaulette*. (Lam.)

— Mar. Renfort tel que celui des noix des mâts de hune, servant d'arrêt aux barres de perroquet, ou à des jottereaux qui les rapportent.

ÉPAULIÈRE, n. f. (*épaule.*) Pron. *é-pô-lièr.* — Anc. Partie de l'armure d'un chevalier qui couvrait l'épaule.

— Sorte de bretelle, bande d'étoffe qui soutient un pantalon, une jupe d'enfant.

ÉPAULIES, n. f. pl. (ἐπαυλια ; gr., m. sign.) Pron. *é-pô-lí.* — Ant. gr. Le lendemain des noces. || Présents que la mariée recevait le lendemain de ses noces.

ÉPAURE, n. f. Pron. *é-pôr.* — Mar. Solive qui sert à faire la levée d'un bateau foncet.

ÉPAVE, adj. des 2 g. (*expavescere*, s'effrayer; lat.) Pron. *é-pav.* — Jurispr. Qui est égaré, et dont on ne connaît point le propriétaire : *Un bien* ÉPAVE. || Il se dit particul. des bestiaux : *Cheval* ÉPAVE. *Des bêtes* ÉPAVES.

= **Épave**, n. f. Chose égarée : *Les* ÉPAVES *appartiennent à l'État.* (Acad.) *Au bruit de l'émeute parisienne les nationalités que les vieilles invasions avaient laissées comme des* ÉPAVES *sur le sol de la Germanie reparurent tout à coup.* (Ph. Chasles.)

— *Épaves maritimes*, objets que la mer rejette sur ses bords.

— *Droit d'épave*, droit de s'approprier les épaves.

— Droit. *Épaves foncières et immobilières*, héritages abandonnés, dont le propriétaire est inconnu.

— *Épaves de rivières*, objets abandonnés qui se trouvent sur le bord des rivières.

— *Épave d'abeilles*, essaim égaré.

— Par extens. Butin : *Par une singulière convention entre ces voleurs, les animaux à pied fourchu appartiennent au pacha dans les* ÉPAVES, *et toutes les autres bêtes sont le partage des soldats.* (Chateaubr.)

ÉPAVÉ, ÉE, adj. (*épave.*) Anc. Né hors du royaume, sans qu'on sache précisément dans quel lieu.

ÉPAVITÉ, n. f. (*épave.*) Jurispr. Droit d'épave.

ÉPEAUTRE, n. m. (*spelt*; all., m. sign.) Pron. *é-pôtr.* — Espèce de blé rouge; froment comprenant toutes les espèces dont la graine est enfermée par des enveloppes; ses fleurs sont obliquement tronquées et pourvues de quatre barbes; le grain est petit et d'un brun très-prononcé tirant sur le rouge.

ÉPÊCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*pêcher.*) Pron. *é-pê-ché.* — Techn. Puiser ce qui reste au fond de la chaudière, pour le reporter au réservoir : ÉPÊCHER *la poêle.*

ÉPÊCHISTE, n. m. Techn. Ouvrier qui épêche.

ÉPÉE, n. f. (*spatha*, sorte d'épée; lat.) Pron. *é-pé.* — Arme offensive et défensive, longue et aiguë, que l'on porte suspendue au côté : *Longue, courte* ÉPÉE. ÉPÉE *de longueur.* ÉPÉE *de combat.* ÉPÉE *de rencontre. La garde, la pointe, la lame d'une* ÉPÉE. *Se battre à l'*ÉPÉE. *Tirer l'*ÉPÉE. *Porter l'*ÉPÉE. *Enfoncer l'*ÉPÉE *jusqu'à la garde. Il lui donna de l'*ÉPÉE *dans le ventre. Il lui passa son* ÉPÉE *au travers du corps.* (Acad.)

Il faut qu'il la défende,
Et que, *l'épée au poing*, il la gagne ou la rende. (Corn.)

La pointe de ton ÉPÉE *à ma poitrine, ou le plat de la mienne sur ton visage.* (C. D.)

Ton premier coup d'*épée* égale tous les miens. (Corn.)

— Fig. et fam. *Poursuivre, presser quelqu'un l'*ÉPÉE *dans les reins*, le presser vivement, le serrer de près, soit dans une affaire qu'il doit conclure, soit dans une discussion, une dispute pour le réduire au silence.

— *Emporter une chose à la pointe de l'épée*, l'emporter, de vive force, ou du moins avec de grands efforts.

— *Épée à deux mains*, épée à lame très-longue et très-forte, dont on se servait au moyen âge.

— Anc. *Nœud d'épée*, nœud de rubans dont on garnissait la garde de l'épée.

— Allégor. *Épée flamboyante*, épée si luisante qu'elle semble jeter des flammes.

— Fig. *Épée de Damoclès*, se dit d'un malheur qui menace à chaque instant.

— *Un coup d'*ÉPÉE *dans l'eau*, un effort sans résultat.

— Ironiq. *Il a fait un beau coup d'épée*, il a commis une grande sottise.

— *Son épée est trop courte*, se dit d'un homme sans courage, sans force ou sans crédit pour réussir.

— *Son épée est vierge*, il n'a jamais tiré l'épée, il ne s'est jamais battu. || *Son épée ne tient pas au fourreau*, il est toujours prêt à se servir de son épée, à se battre.

— Par dénigr. *Traineur d'épée*, homme qui traine une longue épée sans aller à la guerre. || Par extens. Ferrailleur, bretteur.

— *Être, en être aux épées et aux couteaux*, être fort aigri l'un contre l'autre, avoir une grande querelle, un grand procès.

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée.*

— *Mettre faire passer quelque chose du côté de l'épée*, mettre quelques profits, quelques fonds en réserve; les dérober au fisc, à l'amende, aux créanciers, etc.

— Fig. *Tirer l'épée*, déclarer la guerre; la commencer : *Qu'on ne me force pas de* TIRER L'ÉPÉE.

— Fig. *Il est brave comme l'épée qu'il porte, comme son épée*, se dit d'un homme très-brave, d'un homme qui se bat bien.

— *C'est une bonne épée*, se dit d'un homme qui manie bien l'épée, qui se bat vaillamment : *Mon frère! la première* ÉPÉE *de France succomber dans un duel! Il a été victime d'un assassinat.* (C. Del.)

— Fig. Grand homme de guerre : *C'est une illustre* ÉPÉE. (Acad.)

La grande *épée*, *effroi* des nations. (Bérang.)

— Personne en qui réside la défense, la force de quelque grande cause : *Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*ÉPÉE *de son pays.* (Fléch.)

— Absol. État militaire, surtout par oppos. à celui des gens de robe ou d'église : *Homme d'*ÉPÉE. *Gens d'*ÉPÉE. *Prendre l'*ÉPÉE. *On lui a fait prendre le parti de l'*ÉPÉE. (Acad.) *Quitter la robe pour l'*ÉPÉE. (Corn.)

— Par anal. : *Hé bien! oui, des femmes de robe; non, monsieur, des femmes d'*ÉPÉE. (Danc.)

— Prov. *N'avoir que la cape et l'épée*, s'est dit autrefois d'un gentilhomme, surtout d'un cadet, sans fortune. || Par extens. Il se dit d'un homme sans mérite réel.

— Fig. Courage, valeur : *Le droit de l'*ÉPÉE. *Il doit son élévation à son* ÉPÉE. (Acad.)

Son sceptre n'était point soutenu par l'*épée*. (Volt.)
. . . . . . Je suis un pauvre capitaine.
Homme de ferme *épée* et de race incertaine. (V. Hugo.)

— Prov. *A vaillant homme, courte épée*, la valeur supplée aux armes.

— *Se faire blanc de son épée*, se prévaloir de ses avantages personnels pour réussir dans une affaire.

— Escr. *Le fort de l'épée*, la partie de la lame la plus proche de la garde. || *Le mi-fort de l'épée*, le milieu de la lame. || *Le faible de l'épée*, l'extrémité de la lame.

— Anc. Man. *La main de l'épée, de la lance*, la main droite.

— *Épée* ou *Épée romaine*, long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux.

— Zool. *Épée de mer*, l'Espadon; scie espèce de dauphin.

— Techn. Grande alène droite à l'usage des cordiers et des bourreliers. || Chacun des deux montants

d'un avant-train de charrue. || Partie du chevalet du métier à tisser la soie. || Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue dont on se sert pour tailler les pierres précieuses, avec le coude de ce même arbre. || *Épée de trempure*, barre de fer servant à soulever la meule courante d'un moulin.

— Art hermét. *Épée des philosophes*, le feu.

ÉPEICHE, n. f. (*specht*, pie; all.) Pron. *é-pèch*. — Zool. Oiseau du genre des pies.

ÉPEIGNÉ, ÉE, adj. Pron. *é-pè-gné*. — Techn. Il se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le jable.

ÉPELÉ, ÉE, part. pass. du v. Épeler.

ÉPELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*appellare*, appeler; lat.) Pron. *ép-lé*. — Il double la consonne finale du rad. *épel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'épelle, il épellera, etc.* — Nommer les lettres qui forment un mot, et en former les syllabes en les assemblant : *Entouré d'un groupe d'enfants, il leur fait* ÉPELER *un livre sur ses genoux.* (Lam.)

. . .Savez-vous pas *épeler* l'alphabet? (V. Hugo.)

— Par extens. Articuler, prononcer.

L'esclave enfin, dans sa mémoire,
Épelle un mot libérateur. (Lam.)

— Absol. :

Alors, comme une mère avec son fils *épelle*,
Ainsi de l'œil au mot sa bouche le guida. (Lam.)

ÉPELLATION, n. f. Pron. *é-pèl-la-cion*. — Art d'épeler : *Entendre l'*ÉPELLATION. *Essayer l'*ÉPELLATION *d'un mot. En être réduit à l'*ÉPELLATION.

ÉPENTHÈSE, n. f. (ἐπένθεσις; gr., m. sign.) Pron. *é-pan-tèz*. — Gramm. Addition, insertion d'une lettre ou même d'une syllabe au milieu d'un mot : *Relligio* pour *religio*.

ÉPENTHÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pan-té-tik*. — Qui tient de l'épenthèse.

ÉPERDU, UE, part. pass. du v. Éperdre (*perdu*.) Pron. *é-pèr-du*. — Qui est fort agité; troublé par la crainte : ÉPERDU *à l'idée d'une séparation qui le laissait désormais seul sur la terre, il s'abandonna à une douleur sans mesure.* (Souv.)

Ils regagnent la nef, de frayeur *éperdus*. (Boil.)
La princesse vous quitte et s'enfuit *éperdue!* (C. Del.)
On voit courir chez lui leurs troupes *éperdues*. (Boil.)
Les chefs sont effrayés, les soldats *éperdus*. (Volt.)
Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue*. (Rac.)

— Par extens. :

Ils remplissaient les airs de leurs cris *éperdus*. (Lam.)

— Transporté, par une vive passion :

Il pleurait, d'amour *éperdu*. (V. Hugo.)

ÉPERDUMENT, adv. Pron. *é-pèr-du-man*. — D'une manière éperdue; violemment et aveuglément : *Si une laide se fait aimer, ce ne peut être qu'*ÉPERDUMENT. (La Br.)

Je suis à vous sans terme, à vous *éperdument*. (V. Hugo.)

ÉPERLAN, n. m. (*perle*.) Petit poisson de mer qui a des couleurs nacrées fort brillantes.

— Zool. *Éperlan de rivière*, poisson du genre salmone.

ÉPERNAUX, n. m. pl. Écon. rur. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERON, n. m. (*sporen*; all., m. sign.) Pron. *ép-ron*. — Petite branche de fer ou d'autre métal qui s'adapte aux talons du cavalier, et à l'extrémité de laquelle joue une espèce d'étoile nommée *Molette*, dont les pointes servent à piquer les flancs du cheval quand on veut exciter sa vitesse : *Branche d'*ÉPERON. *Enfoncer l'*ÉPERON. *Donner de l'*ÉPERON. *Vous désespérez ce cheval, vous lui tenez toujours l'*ÉPERON *dans le flanc.* (Acad.) *Les flancs du cheval sont sillonnés de cicatrices par l'*ÉPERON. (Buff.)

... Son coursier
Frissonne en bondissant sous l'*éperon* d'acier. (A. Soum.)

— Fig. et fam. *Donner un coup d'éperon jusqu'à un lieu*, y courir, s'y diriger en toute hâte.

— Anc. *Éperons d'or* ou *dorés*, ceux que portaient les chevaliers : *Les* ÉPERONS DORÉS *étaient une marque de chevalerie.* (Acad.) *Il faisait retentir ses* ÉPERONS DORÉS, *et frisait de temps en temps sa moustache avec impertinence.* (H. de Balz.)

— *Éperons d'argent*, ceux des écuyers.

— *Couper les éperons*, dégrader un chevalier.

— *Chausser* ou *faire chausser les éperons*, admettre dans l'ordre des chevaliers : *Il me* CHAUSSA LES ÉPERONS, *et me frappa trois fois l'épaule avec l'épée en me donnant l'accolade.* (Chateaubr.)

Nous te voulons tous deux *chausser tes éperons*. (C. Del.)

— *Gagner ses éperons*, faire ses premières armes, comme chevalier, avec distinction. || Fig. Se montrer digne des avantages, des récompenses qu'on a pu obtenir.

— Fig. et fam. *Chausser de près les éperons à quelqu'un*, poursuivre vivement, de près, quelqu'un qui s'enfuit.

— Man. *Serrer l'éperon à un cheval*, le piquer pour le faire aller à toute vitesse. || *Enfoncer les éperons à un cheval*, les lui faire profondément sentir.

— En parl. d'un cheval, *Connaître, fuir l'éperon*, y être sensible. || *Souffrir l'éperon*, n'y pas répondre, y être insensible. || *N'avoir ni boucles ni éperon*, avoir la bouche forte, dure, n'être point sensible à l'éperon.

— En parl. d'une personne, Être stupide, insensible.

— Fig. et fam. *Cet homme a besoin d'éperon*, il ne fait rien sans être pressé, excité.

— *Il a plus besoin de bride que d'éperon*, il faut plutôt le retenir que l'exciter.

— Par analog. Ergot que certains quadrupèdes ont ordinairement derrière les jambes de devant, et que certains volatiles ont en arrière et au bas de la jambe : *Le lama a les pieds fourchus comme le bœuf, mais aidés d'un* ÉPERON *en arrière, qui lui sert à s'accrocher dans les endroits escarpés.* (Raynal.)

De sanglants *éperons* arment vos pieds nerveux. (Rosset.)

— Mar. Partie de la proue d'un bâtiment terminée en pointe; charpente saillante en avant de l'étrave.

— Fortif. Sorte de fortification en angle saillant, élevée comme défense au milieu des courtines ou au-devant des portes.

— Ponts et Ch. Tout ouvrage en pointe servant à rompre le cours de l'eau.

— Constr. Ouvrage de maçonnerie fait pour soutenir un bâtiment, une muraille, et formant saillie.

— Géol. Saillie brusque que présente le contrefort d'une chaine de montagnes.

— Botan. Pointe ou prolongement en cornet à la base ou calice de la corolle ou du pétale de certaines fleurs.

— Vulg. *Éperon de chevalier*, pied-d'alouette.

— Jardin. Branche courte et horizontale.

— Fig. et fam. Rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillissent.

— *Ordre de l'éperon d'or*, ordre militaire de Naples.

— Ordre civil romain : *Le pape voulut le distinguer de la façon la plus marquée en le décorant de la croix de* L'ÉPERON D'OR. (Bailly.)

ÉPERONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Éperonner : *Elle entendit retentir dans le corridor le bruit de bottes* ÉPERONNÉES. (G. Sand.)

Ses pieds *éperonnés* des rois pliaient la tête. (V. Hugo.)

Tout bottés et ÉPERONNÉS, *ils frappaient en cadence leurs cimeterres les uns contre les autres.* (Ph. Chasles.)

— Il se dit aussi des coqs et des chiens : *Les chiens* ÉPERONNÉS *ne sont, dit-on, pas sujets à la rage.*

— Bot. Terminé en éperon : *Fleur, corolle* ÉPERONNÉE.

— Fig. et fam. *Avoir les yeux éperonnés*, ou *être éperonné*, avoir des rides au coin de l'œil.

ÉPERONNELLE, n. f. Bot. Vulg. Le grateron; la croisette; la lampourde.

ÉPERONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*éperon*.) Pron. *ép-ro-né*. — Chausser les éperons à quelqu'un.

— *Éperonner un coq*, armer ses ergots de pointes d'acier pour le faire battre.

— Man. Donner un coup d'éperon : ÉPERONNER *un cheval. Un tourbillon de poussière et de fumée annonçait une escarmouche lointaine, nous* ÉPERONNÂMES *nos chevaux.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Aiguillonner, stimuler : ÉPERONNEZ-*le de temps en temps, et il finira par aller.*

— Escrim. Faire un mouvement comme pour donner un coup d'éperon : *En se fendant, il ne faut point* ÉPERONNER.

ÉPERONNERIE, n. f. (*éperon*.) Comm. Commerce et fabrication de tout ce qui a rapport au harnachement des chevaux et à certaines parties de la carrosserie.

ÉPERONNIER, n. m. (*éperon*.) Pron. *ép-ro-nié*. — Artisan qui fait ou qui vend des éperons, des mors, des étriers, etc.

— Zool. Oiseau qui porte à chaque pied deux ergots ou éperons.

ÉPERONNIÈRE, n. f. Bot. Vulg. L'ancolie; la linaire; le pied-d'alouette.

ÉPERVIER, n. m. (*sperver*; all., m. sign.) Pron. *é-pèr-vié*. — Zool. Oiseau de proie du genre des Rapaces diurnes; il a les tarses plus longs et plus grêles que l'Autour : *Lâcher l'*ÉPERVIER. (Acad.)

— Prov. *On ne saurait d'une buse faire un épervier*, on ne saurait faire d'un sot un habile homme.

— Numism. *Épervier mitré*, épervier coiffé d'une espèce de bonnet, que l'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Chir. Bandage autrefois employé pour contenir les plaies et fractures du nez.

— Pêch. Sorte de filet de forme conique pour prendre le poisson dans les étangs et les rivières.

— *Nerfs de l'épervier*, cordes attachées au centre de ce filet.

ÉPERVIÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Chicoracées.

— *Épervière des murailles*, espèce de ce genre qui sert de plante alimentaire pour les bestiaux.

ÉPERVIN, n. m. V. ÉPARVIN.

ÉPEXEGÈSE, n. f. (ἐπεξήγησις; gr., m. sign.) Gramm. Un des noms de la figure que l'on appelle plus ordinairement, *Apposition*.

ÉPHÉLIDE, n. f. (ἔφηλις; gr., m. sign.) Pron. *é-fé-lid*. — Méd. Tache de rousseur qui vient sur la peau.

— Par extens. Taches hépatiques, scorbutiques.

ÉPHÉMÈRE, adj. des 2 g. (ἐπί, pour; ἡμέρα, jour; gr.) Pron. *é-fé-mèr*. — Qui ne dure, qui ne vit qu'un jour : *Insectes, fleurs, animaux* ÉPHÉMÈRES.

— Par extens. Qui n'a qu'une durée très-courte : *Ces ouvrages n'eurent qu'une fortune* ÉPHÉMÈRE. (La Harpe.) *Vous avez jugé de mon cœur par tous ces cœurs blasés où vous avez exercé jusqu'ici votre empire* ÉPHÉMÈRE. (G. Sand.) *Les deux partis ont remporté tour à tour des succès* ÉPHÉMÈRES. (B. Const.)

Tombe, tombe, feuille *éphémère*,
Cache aux yeux ce triste chemin. (Millev.)

— Méd. *Fièvre éphémère*, fièvre causée le plus souvent par un excès de fatigue, et dont la durée ne va pas au delà de trente-six heures, au bout desquelles une sueur abondante y met fin : *On n'observe guère la* FIÈVRE ÉPHÉMÈRE *que parmi les gens qui jouissaient auparavant d'une santé parfaite.* (Chomel.) *Leurs courses n'étaient interrompues que par des* FIÈVRES ÉPHÉMÈRES *dont ils ne se ressentaient pas le lendemain.* (Rayn.) || On dit aussi *Courbature*.

— Bot. Il se dit des fleurs qui s'épanouissent et se flétrissent en un seul jour.

= **Éphémères**, n. m. pl. Zool. Genre d'insectes névroptères qui naissent et meurent le même jour.

ÉPHÉMÉRIDES, n. f. pl. (*ephemeris*, *idis*, calendrier; lat.) Pron. *é-fé-mé-rid*. — Tables astronomiques par lesquelles on détermine, jour par jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque.

— Livres, ouvrages, tableaux indiquant les événements arrivés, le même jour de l'année, à différentes époques : ÉPHÉMÉRIDES *de l'histoire de France.*

ÉPHÉMÉRIE, n. f. (ἐφημερία, fonction de chaque jour; gr.) Pron. *é-fé-mé-rî*. — Antiq. Chacune des classes dans lesquelles les prêtres juifs étaient distribués.

ÉPHIALTE, n. m. (ἐφιάλτης; gr., m. sign.) Pron. *é-fialt*. — Méd. Cauchemar; asthme nocturne.

ÉPHIDROSE, n. f. (ἐφίδρωσις, sueur abondante; gr.) Pron. *é-fi-dróz*. — Méd. Sueur à la partie supérieure du corps; sueur critique, incomplète.

ÉPHOD, n. m. (*aphad*, habiller; hébr.) Pron. *é-fod*. — Ornement sacerdotal; espèce de riche tunique que portait le grand prêtre des Juifs :

Un pontife vêtu de l'*éphod* solennel. (Lam.)

ÉPHODE, n. f. (ἔφοδος, voie, moyen; gr.) Pron. *é-fod*. — Rhét. Figure que l'on appelle plus ordinairement *Insinuation*.

ÉPHORES, n. m. pl. (ἔφοροι; gr., m. sign.) Pron. *é-for*. — Antiq. gr. Magistrats lacédémoniens établis pour contrebalancer l'autorité des rois et du sénat.

ÉPI, n. m. (*spica*; lat., m. sign.) Partie du blé, du froment et des autres graminées; elle est placée au sommet de la tige et formée par la réunion des grains : ÉPI *long, court, serré. Gros* ÉPIS. ÉPI *bien garni.* ÉPI *maigre.* ÉPI *de blé, de froment, d'orge, de seigle. Être en* ÉPI. *Monter en* ÉPI. (Acad.)

L'*épi* naissant mûrit, par la faux respecté. (A. Chén.)
Les *épis* jaunissants qui tombaient sous la faux. (Del.)

— Prov. *Jamais avril ne passa sans épi*, la jeunesse promet toujours quelque chose.

— Graine, fleur disposée en épi : ÉPI *serré. Fleur en* ÉPI.

— Par extens. *Un épi de diamant*, un assemblage de diamants, montés en forme d'épi.

— *Épi de cheveux*, petite touffe de cheveux qui ont une direction contraire aux autres.

— Art vétér. Frisure naturelle du poil du cheval, qui se relève sur un poil couché.

— Archit. Assemblage de chevrons et de liens autour d'un poinçon qui couronne une tourelle, un moulin, etc. || *Épi de faîte*, extrémité supérieure du poinçon de l'épi.

— Archit. hydr. Ouvrage de charpente, de maçonnerie, qui part de la rive d'un cours d'eau et s'étend en long ou en travers.

— Construct. Crochet de fer placé sur un mur d'appui pour empêcher qu'on ne l'escalade.

— Mar. anc. *Épi du vent*, origine, lit du vent. Les marins disent : *Ce bâtiment est dans l'épi du vent*, lorsqu'il était, par rapport à eux, dans la direction du lit du vent.

— Astron. *Épi de la Vierge*, étoile de première grandeur dans la constellation de la Vierge.

— Bot. *Épi d'eau*, espèce de Posamots. || *Épi de la Vierge* ou *épi de lait*, ornithogale pyramidale. || *Épi de vent*, agrostide, graminée à feuilles panachées qui s'agitent au moindre vent. || *Épi sauvage*, asarel d'Europe.

ÉPIALE, adj. f. (ἠπίαλος, fièvre continue ; gr.) Méd. *Fièvre épiale*, fièvre continue avec chaleur et frisson.

ÉPIATION, n. f. (*épi.*) Pron. *é-pia-cion.* — Bot. Formation ou développement de l'épi, d'une plante graminée.

ÉPIBLASTE, n. m. (ἐπί, sur ; βλαστός, germe ; gr.) Bot. Appendice antérieur du blaste, prolongement qui le recouvre quelquefois en partie.

ÉPIBLASTÈSE, n. f. (ἐπιβλάστησις, pousse de nouveaux bourgeons ; gr.) Bot. Accroissement dû au développement des corpuscules reproducteurs dans les parties mêmes où ils se forment.

ÉPIBULE, n. m. (ἐπίβουλος, qui dresse des embûches ; gr.) Zool. Poisson du genre des labres.

ÉPICARPE, n. m. (ἐπί, sur ; καρπός, poignet, carpe ; gr.) Pron. *é-pi-karp.* — Anc. Topiques réputés fébrifuges. || Bot. Épiderme du fruit.

ÉPICAUME, n. m. (ἐπίκαυμα ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-kôm.* — Méd. Ulcère de la cornée transparente de l'œil.

ÉPICE, n. f. (*species*, épices, aromates ; lat.) Pron. *é-piss.* — Toute drogue aromatique dont on se sert pour l'assaisonnement : *C'est de l'Orient que nous viennent les* ÉPICES. *Fines, bonnes* ÉPICES. ÉPICES *éventées. Fertile en* ÉPICES. *Assaisonner avec des* ÉPICES. *Mettre des* ÉPICES *à un plat.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Dans les petits sacs sont les fines, les bonnes épices,* un homme une femme de petite taille a beaucoup de cœur et d'esprit.

— Fam. *C'est chère épice*, c'est plus cher que cela ne devrait être.

— *C'est une fine épice*, c'est un homme fin et rusé.

— Fig. Mordant du style : *Il n'épargne pas les* ÉPICES.

— *Pain d'épice*, sorte de pain ou de gâteau qui se fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. *Pains d'*ÉPICE *de Reims. Marchand* DE PAINS D'ÉPICE. *Pâtissier qui fait des* PAINS *d'*ÉPICE.

— Anc. *Épice blanche* ou *petite épice*, gingembre en poudre.

= **Épices**, n. f. pl. Anc. Dragées, confitures : *A la fin du repas, on apporta le vin et les* ÉPICES. (Acad.)

— Anc. prat. Ce qui était dû au juge pour le libellé d'un jugement : *Cent écus d'*ÉPICES. *Payer les* ÉPICES. *Dans l'origine les* ÉPICES *étaient volontaires et se payaient en nature.* (Acad.)

Il me redemandait sans cesse mes *épices*. (Rac.)

— Anc. *Aimer les épices*, se disait des juges peu délicats, qui recevaient volontiers l'argent des plaideurs.

ÉPICÉ, ÉE, part. pass. du v. Épicer : *Un pâte trop* ÉPICÉ. *Il n'aime ni salé ni* ÉPICÉ. (Acad.) *Si, dans les maisons d'éducation, la simplicité, la frugalité et la sobriété du repas sont nécessaires, s'il ne doit rien s'y trouver ni de recherché, ni d'exquis, ni d'*ÉPICÉ, *ni de haut goût, tout doit y être excellent.* (Dupanl.)

— Fam. *Cela est épicé, trop épicé*, se dit d'une chose qui est trop chère.

— Fig et fam. Mordant, satirique : *Une critique trop* ÉPICÉE.

ÉPICÉA, n. m. Bot. Espèce de sapin commun en Europe ; pesse : *N'est-ce pas vous qui avez planté ces* ÉPICÉAS, *ces pins du Nord, ces sapins et ces mélèzes ?* (H. de Balzac.)

ÉPICÈNE, adj. des 2 g. (ἐπίκοινος ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-cènn.* — Gramm. Il se dit des noms qui s'appliquent à des êtres des deux sexes : *Passer* et *aquila* sont *épicènes* en latin ; en français, *Enfant* est *épicène* sous un point de vue, et *commun* sous un autre.

ÉPICÉPHALE, n. m. (ἐπί, sur ; κεφαλή, tête.) Anat. Genre de monstres à deux têtes.

ÉPICER, v. tr. ou act. conj. 1re conj. (*épice.*) Le *c* du radical *épic* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous épiçons, il épiça.*

— Assaisonner avec des épices : ÉPICER *une sauce, un ragoût, un pâté*, etc.

— Absol. : *Ce cuisinier* ÉPICE *beaucoup trop.* (Ac.)

— Anc. : *Ce juge épice rudement*, se disait d'un juge qui exigeait de trop fortes épices.

— Fig. et fam. : *Vous* AVEZ ÉPICÉ *vos remontrances.*

— Mar. V. ÉPISSER.

ÉPICÉRASTIQUE, adj. des 2 g. et n. m. (ἐπικεραστικός ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-cé-râss-tik.* — Anc. Méd. Il se disait de certaines substances adoucissantes, acidules, que l'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICERIE, n. f. (*épice.*) Pron. *é-piss-rî.* — Toutes sortes d'épices, et généralement le sucre, le café, le miel, etc. : *Le commerce de l'*ÉPICERIE *est le plus répandu : Les Hollandais ne travaillaient alors qu'à se rendre maîtres des* ÉPICERIES *du Levant.* (Raynal.)

— Plantes qui produisent les épices : *Il avait rempli de liqueurs à son usage le jardin royal destiné à la culture des* ÉPICERIES. (Cuv.)

— Commerce de l'épicier : ÉPICERIE *en gros. Petite* ÉPICERIE. *Boutique, magasin, fonds d'*ÉPICERIE.

— Anc. Corps des marchands épiciers, ciergiers, des apothicaires et des confiseurs.

ÉPICHÉRÈME, n. m. (ἐπιχείρημα ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-ké-rèm.* — Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

ÉPICHORION, n. m. (ἐπι, sur ; χόριον, le chorion ; gr.) Pron. *é-pi-ko-rion.* — Anat. Membrane caduque de l'œuf humain.

ÉPICHORIONITE, n. f. (*épichorion.*) Pron. *é-pi-ko-rio-nitt.* — Méd. Inflammation de l'épichorion, érythème.

ÉPICHORIQUE, adj. des 2 g. (ἐπιχώριος, indigène ; gr.) Pron. *é-pi-ko-rik.* — Méd. Qui existe dans un lieu ; endémique.

ÉPICIER, IÈRE, n. (*épice.*) Pron. *é-pi-cié, cièr.* — Celui, celle qui vend des épiceries : *A Paris on compte trois ou quatre* ÉPICIERS *dans les rues les moins longues.*

— *Épicier-droguiste*, épicier qui joint à son commerce celui des drogues employées dans la pharmacie et dans les arts.

— Fam. et par d'énigr. *Être bon pour l'épicier*, se dit d'un fort mauvais livre, dont les feuilles sont bonnes tout au plus à être vendues à la livre et à servir aux épiciers pour envelopper leurs marchandises. || On dit dans le m. sens : *Il faut envoyer ce livre à l'épicier, ce livre ira chez l'épicier.* (Acad.)

Le reste, aussi peu lu que ceux (*les sonnets*) de Pelletier,
N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'*épicier*. (Boil.)

— Adj. : *Marchand* ÉPICIER.

ÉPICŒLIDE, n. f. (ἐπικυλίς, gr. ; m. sign.) Anc. Anat. Paupière supérieure.

ÉPICŒMASIE, n. f. (ἐπικοιμᾶσθαι, s'endormir sur ; gr.) Pron. *é-pi-cé-ma-zî.* — Méd. anc. Action de s'endormir ; sommeil.

ÉPICÔLIQUE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur ; κῶλον, le colon ; gr.) Pron. *é-pi-ko-lik.* — Anat. Qui est situé au-dessus du colon : *Région* ÉPICOLIQUE.

ÉPICOME, n. m. (ἐπί, sur ; κόμη, chevelure ; gr.) Anat. Monstre qui a deux têtes implantées l'une sur l'autre.

ÉPICONDYLE, n. m. (ἐπί, sur ; κόνδυλος, condyle ; gr.) Pron. *é-pi-kon-dil.* — Anat. Éminence de l'extrémité inférieure de l'humérus, située au-dessus du condyle externe.

ÉPICOPHOSE, n. f. Méd. Surdité. || V. COPHOSE.

ÉPICRÂNE, adj. (ἐπικράνιος ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-krânn.* — Anat. Qui est situé sur le crâne.

— N. m. Ensemble des parties qui environnent le crâne.

ÉPICRÂNIEN, IENNE, adj. V. ÉPICRÂNE.

ÉPICRASE, n. f. (ἐπίκρασις, action de tempérer les humeurs ; gr.) Pron. *é-pi-krâz.* — Méd. anc. Mode de traitement par des remèdes altérants que l'on croyait propres à tempérer les humeurs : *La cure par* ÉPICRASE.

ÉPICRISE, n. f. (ἐπίκρισις, jugement approbatif ; gr.) Pron. *é-pi-kriz.* — Méd. Jugement scientifique, portant sur l'origine, les symptômes, le développement, le traitement et l'issue d'une maladie. || Phénomène isolé qui survient après la crise.

ÉPICURÉISME, n. m. (*Épicure.*) Phil. Doctrine d'Épicure. Le but de l'*épicuréisme* est de conduire l'homme au bonheur. L'*épicuréisme*, même dans sa pureté primitive, effaçait l'idée du devoir, et faisait une loi de l'insouciance morale : *Avez-vous jamais réfléchi au sens général des mœurs anglaises ? N'est-ce pas la divinisation de la matière, un* ÉPICURÉISME *défini, médité, savamment appliqué ?* (H. de Balzac.) *Depuis que le travail n'était plus pour lui une nécessité, il le prenait et le quittait comme un passe-temps, lisant et écrivant à loisir, avec une sorte d'*ÉPICURÉISME *intellectuel qui n'avait pourtant rien d'égoïste ni d'indifférent.* (Guizot.) || V. ÉPICURISME.

ÉPICURÉISTE, adj. des 2 g. (*épicure.*) Phil. Il se dit quelquefois des doctrines ou des personnes qui appartiennent à la philosophie d'Épicure.

— Subst. Les philosophes *épicuréistes* ne doivent pas être confondus avec les modernes *épicuriens*.

ÉPICURIEN, IENNE, adj. (*Épicure.*) Pron. *é-pi-ku-riain, rièn.* — Il se dit de tout ce qui a rapport à la philosophie d'Épicure, à l'épicuréisme : *Système* ÉPICURIEN. *Doctrine* ÉPICURIENNE. *Morale* ÉPICURIENNE. *Il faut bien s'amuser, dit-elle, on ne vit qu'une fois ; et la sœur aînée sourit à cette maxime* ÉPICURIENNE. (Em. Souv.)

— Qui adopte la morale d'Épicure : *Le monde humain n'est ni matérialiste, ni spiritualiste, ni stoïcien, ni* ÉPICURIEN. (Buff.)

— N. m. Disciple, sectateur d'Épicure.

— Par extens. Un voluptueux, un homme de plaisir : *C'est un franc* ÉPICURIEN. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Une épicurienne. Ninon mourut comme elle avait vécu, à quatre-vingt-dix ans et cinq mois,* ÉPICURIENNE *jusqu'à la fin.* (J. Janin.)

ÉPICURISME, n. m. (*Épicure.*) Pron. *é-pi-ku-rism.* — Manière de vivre d'Épicure et des Épicuriens : *S'abstenir pour jouir, c'est l'*ÉPICURISME *de la raison.* (J. J. Rouss.)

ÉPICYCLE, n. m. (ἐπίκυκλος ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-cikl.* — Astron. anc. Il se disait d'un petit cercle dont le centre était censé se mouvoir sur la circonférence d'un plus grand cercle appelé le *déférent* ; on s'en servait pour ramener à des mouvements réguliers les irrégularités apparentes observées dans les mouvements des planètes.

ÉPICYCLOÏDE, n. f. (ἐπί, sur ; gr. *cycloïde.*) Pron. *é-pi-ci-klo-id.* — Géom. Courbe engendrée par la révolution d'un point d'une circonférence de cercle qui se déroule sur une autre circonférence.

ÉPIDÉMIE, n. f. (ἐπιδήμιος, épidémique ; gr.) Pron. *é-pi-dé-mi.* — Méd. Maladie qui attaque en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune survenue accidentellement : *Cette maladie, qui n'avait d'abord atteint que peu de personnes, dégénéra en* ÉPIDÉMIE. (Acad.)

— Fig. Il se dit de la même passion qui atteint plusieurs personnes : *L'engouement est général, c'est une véritable* ÉPIDÉMIE. (Acad.)

ÉPIDÉMIQUE, adj. des 2 g. (*épidémie.*) Pron. *é-pi-dé-mik.* — Qui tient de l'épidémie.

— *Maladies épidémiques*, celles qui attaquent un grand nombre d'individus à la fois, ou qui deviennent beaucoup plus fréquentes qu'elles ne le sont communément ; elles n'ont qu'une durée limitée et ne reparaissent pas à des intervalles réguliers.

— Fig. Il se dit d'une passion qui tend à devenir générale : *Engouement* ÉPIDÉMIQUE. *Passion* ÉPIDÉMIQUE. *Le désir, plus* ÉPIDÉMIQUE *que jamais, de copier la France, donne à toutes les nations un air de famille.* (Del.) *Il y a certains défauts qui préservent de quelques vices* ÉPIDÉMIQUES, *comme on voit, dans un temps de peste, les malades de fièvre quarte échapper à la contagion.* (Chamf.)

ÉPIDÉMIQUEMENT, adv. Pron. *é-pi-dé-mik-man.* — D'une manière épidémique, avec un caractère épidémique.

ÉPIDENDRE, adj. des 2 g. (ἐπιδένδρος, qui est sur les arbres ; gr.) Pron. *é-pi-dandr.* — Bot. Qui croît sur les arbres.

— N. m. Genre de plantes orchidées.

ÉPIDERME, n. m. (ἐπιδερμίς ; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-dèrm.* — Couche membraneuse demi-transparente, qui concourt à former la peau qu'elle enveloppe ; on l'appelle aussi *Cuticule* et *Surpeau* : *Enlever, écorcher l'*ÉPIDERME. *Effleurer l'*ÉPIDERME. *L'*ÉPIDERME *dur et calleux de l'éléphant a deux espèces de rides, les unes creuses, les autres en relief.* (Buff.) *Il existe entre les femmes et les hommes des sympathies d'*ÉPIDERME, *et très-peu de sympathies d'esprit, d'âme et de caractère.* (Chamf.)

— Du temps de Molière, ce mot était féminin :

La beauté du visage est un frêle ornement,
Une fleur passagère, un éclat d'un moment,
Et qui n'est attaché qu'à la simple *épiderme*.

— Fig. Superficie, surface ; apparence.

— Bot. Enveloppe transparente qui recouvre les végétaux et les garantit du contact immédiat de l'air.

— Anat. Par extens. Il se dit de l'épithélium ou enveloppe des membranes muqueuses.

ÉPIDERMÉ, ÉE, adj. (*épiderme.*) Pron. *é-pi-dèr-mé.* — Qui est couvert d'un épiderme.

ÉPIDERMIQUE, adj. des 2. g. (*épiderme.*) Pron. *é-pi-dèr-mik.* — Zool. et Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épiderme : *Les poils et les plumes sont une même chose : c'est une dépendance de la membrane* ÉPIDERMIQUE *qui revêt la peau.* (G. St-Hilaire.)

— *Système épidermique*, ensemble de l'épiderme de la peau et des membranes muqueuses.

— Méd. *Globes épidermiques*, corps sphéroïdaux, qui se rencontrent plus ou moins nombreux dans les tumeurs des ganglions et des muqueuses.

— Zool. *Écailles épidermiques*, écailles très-légères, très-minces, qui enveloppent les reptiles à peau écailleuse.

ÉPIDÈSE, n. f. (ἐπίδεσις; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-dès.* — Chir. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDESME, n. m. (ἐπίδεσμος; gr., bande, lien.) Pron. *é-pi-dès-me.* — Chir. Lien destiné à assujettir un appareil.

ÉPIDIDYME, n. m. (ἐπιδιδυμίς; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-di-dim.* — Anat. Petit corps oblong, grisâtre situé le long du bord supérieur du testicule.

ÉPIDOTE, n. f. (ἐπιδιδόναι, s'accroître; gr.) Pron. *é-pi-dott.* — Min. Silicate opaque, d'un vert foncé et quelquefois d'un jaune rouge que l'on trouve en forme d'aiguilles aplaties ou de petites masses entrelacées.

ÉPIDROME, n. f. (ἐπίδρομος, qui court vers; gr.) Pron. *é-pi-drom.* — Méd. Affluence des humeurs vers une partie du corps.

ÉPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Épier. : *Les seigles sont déjà* ÉPIÉS. (Acad.)

— Bot. Qui est disposé en épi : *Fleurs* ÉPIÉES.

— *Queue épiée*, queue dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi.

— Par anal. *Chien épié*, chien qui a du poil très-long au front.

ÉPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Épier : *Prenez garde à ce que vous faites, vous êtes* ÉPIÉS. (Acad.)

Voyez! — La ville, ici, palpitante à nos pieds,
Avec ses monuments par notre œil *épiés*. (Lam.)

ÉPIER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*épi.*) Pron. *é-pié.* — Monter en épi : *Les avoines et les orges commencent à* ÉPIER.

ÉPIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*spahen*; all., m. sign.) Pron. *é-pié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous épiions, vous épiiez.* Observer secrètement et adroitement, surveiller guetter : ÉPIER *quelqu'un ;* ÉPIER *ses démarches,* ÉPIER *ce qu'il fait ; le faire* ÉPIER. ÉPIER *les mouvements de l'ennemi.* (Acad.) ÉPIER *sa proie. Il était deux heures du matin, le plus grand silence régnait, personne ne l'*ÉPIAIT. (H. de Balz.)

Les gardes *épiaient* l'insolent braconnier. (Florian.)
Ni loups ni renard n'*épiaient*
La douce et l'innocente proie. (La Font.)

— Par extens. *Épier les discours de quelqu'un, écouter attentivement ce qu'il dit.*

Je ne sais pas du moins *épier* ses discours. (Rac.)

— Absol. :

Regarde, écoute, *épie*, observe, et comprends tout. (Lam.)

— Fig. *Épier l'occasion, le moment, le temps d'agir*, en attendre un qui soit favorable, se tenir près pour le saisir.

Je viens pour *épier* le moment favorable. (Rac.)

— Véner. *Épier le relevé*, guetter le temps où la bête sort du lieu qui lui a servi de retraite pendant le jour, pour aller repaître.

Syn. Epier, espionner. On *épie* pour éclaircir des doutes ou pour satisfaire sa curiosité; on *espionne* ce qu'on tient à savoir pour nuire sérieusement à l'objet de cette attention minutieuse. *Épier* ne suppose que du mystère et de l'adresse; *espionner* y ajoute l'idée de mouvement, d'action, et surtout celle d'abuser du secret qu'on a surpris, de trahir celui qu'on observe. On *épie* généralement pour son compte; on *espionne* pour le compte d'un autre, et souvent parce qu'on est guidé par un vil intérêt.

ÉPIERRAGE ou **ÉPIERREMENT**, n. m. (*pierre.*) Pron. *é-piè-raj* ou *é-pièr-man.* — Agric. Enlèvement des pierres qui couvrent un terrain.

ÉPIERRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*pierre.*) Pron. *é-piè-ré.* — Ôter les pierres d'un terrain : *Il faut* ÉPIERRER *les carreaux où l'on veut planter des fleurs.* (Acad.) ÉPIERRER *un jardin.*

— Absol. *On* ÉPIERRE *ou avec une claie ou simplement avec un râteau.* (Trévoux.)

ÉPIETTE, n. f. (*épi.*) Bot. Genre de plantes graminées.

ÉPIEU, n. m. (*spiess*, pique, javelot; all.) Sorte de pique à fer plat, dont on se sert ordinairement pour la chasse au sanglier : *Il attendit le sanglier de pied ferme avec son* ÉPIEU, *et l'enferra.* (Acad.)

Chacun prend un *épieu*,
Chacun donne un coup à la bête. (La F.)

*Il voulut descendre seul dans l'arène, se fit lâcher un ours énorme, et le tua d'un coup d'*ÉPIEU. (Mérimée.)

Pareil au loup blessé par l'*épieu* du chasseur,
J'emporte, en le mordant, un trait mortel au cœur.
(Ponsard.)

Sur le taureau mugissant et terrible
Pleuvaient les dards, les lances, les *épieux*. (Parny.)

ÉPIGASTRALGIE, n. f. (ἐπιγάστριον, l'épigastre; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *é-pi-gass-tral-jî.* — Méd. Douleur de l'épigastre.

ÉPIGASTRALGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pi-gass-tral-jik.* — Méd. Qui a rapport à l'épigastralgie.

ÉPIGASTRE, n. m. (ἐπιγάστριον, m. sign.; gr.) Anat. Région supérieure de l'abdomen, s'étend presque de l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic : *L'épigastre proprement dit*, vulg. *creux de l'estomac*, forme la partie moyenne de cette région.

ÉPIGASTRIQUE, adj. des 2 g. (*épigastre.*) Pron. *é-pi-gass-trik.* — Anat. Qui appartient à l'épigastre : *Région* ÉPIGASTRIQUE. *Artère* ÉPIGASTRIQUE. *Veine* ÉPIGASTRIQUE.

ÉPIGASTROCÈLE, n. f. (ἐπιγάστριον, épigastre; κήλη, hernie; gr.) Chir. Hernie dans la région épigastrique.

EPIGÉNÈSE, n. f. (ἐπί, sur; γένεσις, naissance; gr.) Pron. *é-pi-jé-nèz.* — Physiol. Système dans lequel on explique la formation des corps organisés par une addition successive de leurs diverses parties.

ÉPIGÉNIE, n. f. (ἐπί, sur; γεννάω, naître; gr.) Minér. Phénomène de modification chimique sans altération de forme dans un minéral après qu'il a été cristallisé.

ÉPIGEONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-pi-jo-né.* — Constr. Employer le plâtre en le levant doucement avec la main et la truelle, et le posant sans le jeter ni le plaquer.

ÉPIGINOMÈNE, n. m. (ἐπιγινόμενον, chose survenue; gr.) Méd. Symptôme ou accident survenu pendant le cours d'une maladie, et qui tient à une cause externe évidente : *Les* ÉPIGINOMÈNES *sont des accidents qui se manifestent pendant la maladie, mais qui dépendent de quelque cause externe, de la négligence des assistants ou de l'imprudence des malades.* (Chomel.)

ÉPIGLOSSE, n. f. (ἐπί, sur; γλῶσσα, langue; gr.) Zool. Partie de la bouche des insectes.

ÉPIGLOTTE, n. f. (ἐπιγλωττίς, m. sign.; gr.) Anat. Vulg. Luette. Cartilage placé à la partie supérieure du larynx, un peu au-dessous de la base de la langue; il a pour fonction de fermer exactement la glotte au moment de la déglutition et d'empêcher les aliments d'entrer dans les voies aériennes.

ÉPIGLOTTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pigh-lot-tik.* — Anat. Qui a rapport à l'épiglotte : *Glande* ÉPIGLOTTIQUE.

ÉPIGLOTTITE, n. f. (*épiglotte.*) Méd. Inflammation de l'épiglotte.

ÉPIGONATIS, n. f. (ἐπιγονατίς, m. sign.; gr.) Pron. *é-pi-go-na-tiss.* — Anc. Méd. Rotule.

ÉPIGONE, n. m. (ἐπίγονος, né après; gr.) Bot. Enveloppe florale qui n'entoure les organes sexuels que d'un seul côté. A la maturité, *l'épigone* constitue la coiffe.

ÉPIGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. (*épigramme.*) Pron. *é-pigh-ra-ma-tik.* — Qui appartient à l'épigramme : *Style, trait* ÉPIGRAMMATIQUE. (Acad.)

ÉPIGRAMMATIQUEMENT, adv. Pron. *é-pigh-ra-ma-tik-man.* — Néol. D'une manière épigrammatique.

ÉPIGRAMMATISER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Néol. Faire des épigrammes.

ÉPIGRAMMATISTE, n. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes : *C'est un* ÉPIGRAMMATISTE *fort spirituel.* (Acad.)

ÉPIGRAMME, n. f. (ἐπίγραμμα, m. sign.; gr.) Pron. *é-pigh-ram.* — Courte pièce de vers qui se termine par un mot, par un trait piquant.

— *Pointe de l'épigramme*, trait piquant qui la termine : *Il n'y a point de sel dans cette* ÉPIGRAMME. (Acad.)

L'un peut tracer en vers une amoureuse flamme,
L'autre d'un trait plaisant aiguiser l'*épigramme*. (Boil.)
Aiguiser par la queue une *épigramme* folle. (Id.)

— Par extens. Mot, trait malin, mordant, railleur; critique vive : *Cela a l'air d'une* ÉPIGRAMME. *Il ne parle qu'en* ÉPIGRAMMES. *Chaque phrase de cet écrit est une* ÉPIGRAMME. (Acad.) *Je fais une* ÉPIGRAMME *contre un sot, et je donne un écu à un pauvre.* (Rivar.)

Hé! hé! mauvais sujet! Criblons-le d'*épigrammes*.
(Em. Aug.)

Son ÉPIGRAMME *faisait pâlir les plus effrontés.* (J. Janin.)

— Anc. Toute sorte d'inscriptions. Il a eu ce sens jusqu'au XVI^e^ siècle; c'est Baïf, qui lui a donné le sens restreint qu'il a aujourd'hui.

— Art culin. *Épigramme d'agneau*, ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties d'agneau. || *Côtelettes en* ÉPIGRAMME.

ÉPIGRAPHE, n. f. (ἐπιγραφή, inscription; gr.) Pron. *é-pigh-raf.* — Inscription placée au front d'un édifice pour en marquer la date, la destination. || Dans ce sens on dit plus souv., *Inscription*.

— Courte citation, sentence qu'on met en tête d'un chapitre, sur le titre d'un livre, etc., pour en indiquer l'objet, la portée, l'esprit : *Prendre pour* ÉPIGRAPHE *un vers du Dante, un mot de Pascal*, etc. *Une* ÉPIGRAPHE *bien choisie.* (Acad.)

ÉPIGRAPHIE, n. f. (*épigraphe.*) Pron. *é-pigh-ra-fî.* — Philol. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des inscriptions.

ÉPIGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*épigraphie.*) Pron. *é-pigh-ra-fik.* — Qui convient à l'épigraphe; qui se prête à l'épigraphe : *Phrase* ÉPIGRAPHIQUE. *Style* ÉPIGRAPHIQUE.

ÉPIGYNE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; γυνή, femme; gr.) Pron. *é-pi-jinn.* — Bot. Il se dit des corolles et des étamines, lorsqu'elles sont insérées sur l'ovaire.

ÉPIGYNIE, n. f. (*épigyne.*) Pron. *é-pi-ji-nî.* — Bot. État d'une plante dont la corolle ou les étamines sont épigynes.

ÉPILANCE, n. f. Pron. *é-pi-lanss.* — Faucon. Espèce d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets.

ÉPILATION, n. f. (*épiler.*) Chir. Avulsion des cheveux considérée comme méthode du traitement des affections du système pileux.

ÉPILATOIRE, adj. des 2 g. (*épiler.*) Pron. *é-pi-la-toar.* — Qui sert à épiler : *Pâte, onguent* ÉPILATOIRE.

— N. m. : *Un* ÉPILATOIRE. *L'emploi des* ÉPILATOIRES.

ÉPILEPSIE, n. f. (ἐπιληψία, m. sign.; gr.) Pron. *é-pi-lèp-sî.* — Méd. Maladie cérébrale qui se manifeste par des convulsions violentes pendant lesquelles toutes les fonctions des sens et de l'entendement restent entièrement suspendues : *Attaque, accès d'*ÉPILEPSIE. *César eut des attaques d'*ÉPILEPSIE *qui le surprirent en audience publique.* (La Harpe.) || Vulg. Mal caduc; haut mal.

ÉPILEPTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pi-lèp-tik.* Méd. Qui est de la nature de l'épilepsie : *Symptômes* ÉPILEPTIQUES. *Convulsions* ÉPILEPTIQUES. *Accident* ÉPILEPTIQUE.

— Sujet à l'épilepsie, attaqué d'épilepsie : *Un époux* ÉPILEPTIQUE. *Des enfants* ÉPILEPTIQUES. *Devenir* ÉPILEPTIQUE.

— Substantiv. : *Les* ÉPILEPTIQUES *perdent toute connaissance en un moment.* (Acad.) *Les* ÉPILEPTIQUES *passaient autrefois pour être possédés du démon.*

ÉPILEPTIFORME, adj. des 2 g. Pron. *é-pi-lèp-ti-form.* — Méd. Qui a l'apparence de l'épilepsie : *Ces convulsions* ÉPILEPTIFORMES *se rattachaient à une lésion organique du cerveau.* (Chomel.)

ÉPILER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*e, ex*, dehors; *pilus*, poil; lat.) Pron. *é-pi-lé.* — Arracher ou faire tomber les poils ou les cheveux : *En prenant le bain, quelques personnes se font* ÉPILER. (Acad.)

— Absol. : *Onguent à* ÉPILER.

— Particul. Enlever les cheveux blancs : *Il se fait* ÉPILER *pour cacher son âge.*

— Techn. Enlever les jets des pièces fondues.

= **S'épiler**, v. pron. S'arracher les cheveux, les poils : *Il s'*ÉPILE *chaque matin.*

ÉPILEUR, EUSE, n. (rad. *épiler.*) Pron. *é-pi-leur, leus.* — Celui, celle qui épile, dont la profession est d'épiler.

ÉPILLET, n. m. (*épi.*) Pron. *é-pi-iè.* — Chacun des petits épis, des assemblages de fleurs dont la réunion forme la panicule d'une graminée.

ÉPILOGAGE, n. m. (*épiloguer.*) Pron. *é-pi-lo-gaj.* — Néol. Discours d'épilogueur.

ÉPILOGUE, n. m. (ἐπίλογος; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-logh.* — Littér. Conclusion d'un discours, d'un poëme, etc. : *L'*ÉPILOGUE *doit résumer les principaux points d'un discours.* (Acad.)

— Particul. Petit poëme qui est placé à la fin d'un ouvrage et qui en forme la conclusion; il est l'opposé

du Prologue, qui se place au commencement, et sert comme d'avant-propos à un poëme plus étendu, à un recueil de fables, de contes, etc.

— Antiq. Pièce de vers qu'un auteur adressait au public pour le remercier, à la fin d'une tragédie ou d'une comédie.

ÉPILOGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*épilogue.*) Pron. *é-pi-lo-ghé.* — Chercher, trouver à redire ; censurer, critiquer : *C'est un homme qui* ÉPILOGUE *surtout.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Censurer, critiquer : ÉPILOGUER *les actions d'autrui.* (Acad.)

= **S'épiloguer**, v. pr. Se censurer mutuellement : *Ce n'est pas pour s'*ÉPILOGUER *qu'on vit ensemble.* (Mariv.)

ÉPILOGUEUR, EUSE, n. Pron. *é-pi-lo-gheur, gheur.* — Celui, celle qui épilogue, qui ne fait qu'épiloguer : *C'est un grand* ÉPILOGUEUR. *Une* ÉPILOGUEUSE *insupportable.*

ÉPILURE, n. f. (*épiler.*) Pron. *é-pi-lur.* — Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPINAGE, n. m. Pron. *é-pi-naj.* — Techn. Opération qui consiste à faire écouler l'eau dans laquelle on lave la pâte de savon avant de la faire cuire.

ÉPINARD, n. m. (*spinacia ; lat.*) Pron. *é-pi-nar.* — Bot. Plante herbacée, de la famille des Chénopodées, dont les feuilles constituent un aliment très-sain : *Les* ÉPINARDS *ont été apportés d'Orient en Espagne.*

— Vulg. Il ne s'emploie qu'au plurial : *Fricasser des* ÉPINARDS. *Servir un plat d'*ÉPINARDS. ÉPINARDS *à la crème, au sucre, etc. Tourte d'*ÉPINARDS. (Acad.)

— Art cul. *Vert d'épinards*, jus extrait des épinards et que l'on conserve pour servir d'assaisonnement.

— *Frange, gland à graine d'épinards*, petites franges au filet d'une épaulette, etc., qui ont quelque ressemblance avec un assemblage de graines d'épinards : *L'épaulette à* GRAINE D'ÉPINARDS *indique un grade supérieur dans l'armée française.* (Acad.)

ÉPINCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pincer.*) Pron. *é-pain-cé.* — Le *c* du rad. *épinc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous épinçons, il épinça.* — Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé au printemps sur le tronc des arbres de ligne.

— Techn. Tailler du grès avec l'épinçoir.

ÉPINCETAGE, n. m. Pron. *é-painss-taj.* — Techn. Action d'épinceter le drap : *Ce sont généralement des femmes qui font l'*ÉPINCETAGE.

ÉPINCETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-painss-té.* — Il double la consonne finale du rad. *épincet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'épincette, il épincettera.* — Fauconn. Aiguiser les serres et le bec de l'oiseau.

— Techn. Enlever, avec de petites pinces, les nœuds, les pailles et les bourrons qui restent à la surface des étoffes.

ÉPINCETEUR, EUSE, n. Pron. *é-painss-teur, teus.* — Techn. Celui, celle qui épincette le drap.

ÉPINCETTE, n. f. Pron. *é-pain-sètt.* — Techn. Petites pinces dont on se sert pour épinceter.

ÉPINÇOIR, n. m. Pron. *é-pain-çoar.* — Ponts et ch. Espèce de marteau qui a deux têtes disposées en coins non tranchants : *Les paveurs se servent de l'*ÉPINÇOIR *pour tailler les pavés.*

ÉPINE, n. f. (*spina ;* lat., m. sign.) Pron. *é-pinn.* — Arbre ou arbrisseau dont les branches garnies de piquants le rendent très-propre aux clôtures.

— Haie d'épines : *La terre est en friche, il n'y croît que des* ÉPINES. (Acad.) *Le seul héritage que tu puisses transmettre est ce bâton d'*ÉPINE *oublié à tes pieds.* (Em. Souv.)

— Par extens. Il se dit des piquants des végétaux, de ces appendices durs et pointus qui naissent de la partie ligneuse même ; ils diffèrent des aiguilles qui naissent de l'épiderme : *Être piqué par des* ÉPINES. *Il lui est entré une* ÉPINE *dans le doigt.* (Acad.) *Se mettre une* ÉPINE *dans le pied. Couronne d'*ÉPINES.

La rose du Bengale,
Pour être sans *épine*, est aussi sans odeur. (Cast.)

— *Fig.* et prov. *Point de rose sans* ÉPINES, point de plaisir sans peine ; point de joie sans mélange.

— Fig. et fam. *Être sur les* ÉPINES, être au comble de l'impatience ou de l'anxiété.

Vous hésitez, monsieur, je suis sur les *épines*. (C. Del.)

— *Marcher sur des* ÉPINES, se trouver dans une conjoncture très-difficile, très-fâcheuse.

— Fig. et prov. *Avoir une épine au pied*, un sujet de gêne, d'inquiétude, d'empêchement : *Depuis que cette dépense est tombée à sa charge, il* A UNE *furieuse* ÉPINE AU PIED. (Acad.)

— *Tirer à quelqu'un une épine du pied*, le tirer d'embarras.

— Fig. Difficultés, peines, choses fâcheuses et désagréables : *Les* ÉPINES *de la chicane. Il n'y a point de science dont l'étude ne soit pleine d'*ÉPINES *et de difficultés.* (Acad.) *Les plaisirs portent avec eux leurs* ÉPINES. (Mass.)

— Anat. *Épine dorsale*, ou simpl. *Épine*, la colonne vertébrale ou la crête formée le long du dos par les vertèbres : *Il s'est rompu l'*ÉPINE DU DOS. (Acad.)

— Par extens. Toute apophyse ou éminence osseuse, allongée : *L'*ÉPINE *nasale. L'*ÉPINE *de l'omoplate.*

— Bot. *Épine blanche*, aubépine. ‖ *Épine noire*, prunelle. ‖ *Épine d'Espagne*, gérolier. ‖ *Épine ardente*, espèce du genre néflier. ‖ *Épine de bœuf*, arrête-bœuf ou bugrane. ‖ *Épine de christ*, le houx et le paliure. — *Épine à cerise*, jujubier. ‖ *Épine double*, groseillier épineux. ‖ *Épine fleurie*, prunier épineux. ‖ *Épine-puante*, nerprun saxatile. ‖ *Épine solsticiale*, centaurée dont les fleurs sont hérissées de longues épines.

— Hortic. *Épine d'été, Épine d'hiver, Épine rose*, variétés de poires.

— Techn. Canal inférieur de la chaudière où l'on brasse le savon avant de le cuire.

ÉPINES, n. f. pl. Métall. Cuivre hérissé de pointes qui restent après l'opération du ressuage et de la liquation.

ÉPINETTE, n. f. (*épine.*) Mus. Instrument à clavier et à cordes métalliques : *L'*ÉPINETTE *est un carré long ou un parallélogramme d'un pied et demi.* (Trév.) *Le* PIANO *a remplacé le clavecin et l'*ÉPINETTE. (Acad.) *Il y avait dans la chambre une vieille* ÉPINETTE *espagnole du XVIIe siècle.* (Ph. Chasles.)

— Pêch. Sorte d'hameçon que l'on fait avec des épines d'arbre : *Pêcher à l'*ÉPINETTE.

— Boîte à compartiments où l'on enferme les volailles pour les engraisser : *Ils gloussent comme des poulets en* ÉPINETTE. (H. de Balz.)

— Bot. vulg. Espèce de sapins.

ÉPINEUX, EUSE, adj. (*épine.*) Pron. *é-pi-neu, neus.* — Hérissé d'épines : *Arbre* ÉPINEUX ; *tige* ÉPINEUSE. *La feuille épaisse et* ÉPINEUSE *du nopal.* (B. de St-P.)

Tantôt les durs cailloux ou d'*épineuses* plantes
Des pieds de Daïdha faisaient saigner les plantes. (Lam.)
Dans quel bois *épineux* vous taillez votre croix. (E. Aug.)

— Fig. Pénible, hérissé de difficultés :

O vous donc qui, brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la carrière *épineuse*,
N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer. (Boil.)

Vous avez couru une carrière bien ÉPINEUSE. (Volt.)

— Anat. Il se dit de tout ce qui ressemble à une épine : *Artère* ÉPINEUSE. *Apophyses* ÉPINEUSES.

— Par anal. En parl. des personnes difficiles, peu sociables : *C'est un homme, un esprit trop* ÉPINEUX.

ÉPINEUX, n. m. Pron. *é-pi-neu.* — Anat. Un des muscles du dos.

ÉPINE-VINETTE, n. f. Pron. *é-pinn-vi-nètt.* — Arbuste armé de piquants qui produit une petite baie d'une acidité agréable : *Les* ÉPINES-VINETTES *sont très-communes dans les buissons.*

— Pêch. Larve qui se trouve dans la viande gâtée et dont on se sert comme d'un appât. ‖ Vulg. Asticot.

ÉPINGARE, n. m. Pron. *é-pain-gar.* — Artill. Petite pièce de canon qui ne porte pas plus d'un demi-kilo de balles.

ÉPINGLE, n. f. (*spilren*, épingle ; celt.) Pron. *é-paingl.* — Petite pointe métallique, garnie d'une tête qui sert à attacher quelque chose : *Petite, grosse* ÉPINGLE. *La pointe, la tête d'une* ÉPINGLE. *Un millier, un cent d'*ÉPINGLES. *Piqûre d'*ÉPINGLE. *Attacher un fichu avec une* ÉPINGLE. *Se piquer avec une* ÉPINGLE. *Les enfants jouent aux* ÉPINGLES. (Acad.) *Les femmes mettent des* ÉPINGLES *partout.* (Beaum.) *Dans la fabrication des* ÉPINGLES, *l'un passe le laiton à la filière, un autre le coupe, un troisième aiguise les pointes ; la tête seule de l'*ÉPINGLE *exige deux ou trois opérations distinctes, exécutées par autant de personnes différentes.* (J. B. Say.)

— Fam. *Cela ne vaut pas une épingle ; je n'en donnerais pas une épingle*, se dit d'un objet de peu de valeur.

— Par anal. : *Je m'en soucie comme d'une* ÉPINGLE. *Ces deux choses sont si égales que j'en donnerais le choix pour une* ÉPINGLE. (Acad.)

— Fam. et fig. *Être tiré à quatre épingles*, être paré avec un soin minutieux : *Il était éclatant de linge en batiste,* TIRÉ À QUATRE ÉPINGLES, *vêtu de drap noir, sans tache ni pli.* (H. de Balz.)

— Fig. *Discours tiré à quatre épingles*, affecté, sans naturel.

— Prov. et fig. *Tirer son épingle du jeu*, se tirer adroitement d'une mauvaise affaire ; s'y retirer à temps et avec avantage.

Moi, j'*ai tiré* gaîment *mon épingle du jeu.* (Piron.)

— Prov. *Mettre une épingle sur sa manche*, prendre une précaution quelconque pour ne point oublier une certaine chose.

— *Une épingle ne tomberait pas par terre*, la foule est très-serrée.

— Bijou en forme d'épingle qui se fixe au linge sur la poitrine : ÉPINGLE *de diamants.*

— *Épingle à cheveux*, fil d'acier très-fort, replié par le milieu de manière à former deux branches et qui sert aux femmes à fixer leurs cheveux.

— Au pl. Don qu'on fait à une femme pour un service reçu ; ce qu'on donne par-dessus le marché, en payant un ouvrage qu'on avait commandé, etc. : *C'est pour les* ÉPINGLES *de filles. Il m'ôte sa ferme malgré la protection de sa parente à qui j'avais promis des* ÉPINGLES. (Picard.) ‖ Plus souv. Don fait à une femme quand on conclut une marché avec son mari : *Ce sont les* ÉPINGLES *de madame. Un tel m'a vendu sa terre ; j'ai donné cent louis pour les* ÉPINGLES *de sa femme.* (Acad.)

— Art culin. Filet de glace qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau de plomb que l'on soude.

— Petit morceau de bois fendu dont on se sert pour attacher du linge ou des estampes, sur une corde.

ÉPINGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Épingler.

— Adject. Comm. *Velours épinglé*, sorte de velours cannelé et très-léger.

ÉPINGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*épingle.*) Pron. *é-paingh-lé.* — Artill. Percer la gargousse d'un canon, déboucher la lumière d'un fusil avec l'épinglette.

— Techn. Ficher une épingle ; attacher avec une épingle.

ÉPINGLETTE, n. f. (dimin. d'*épingle.*) Artill. Aiguille de fer pour percer la gargousse avant d'amorcer. ‖ Épingle de fil d'archal pour déboucher la lumière du fusil.

— Mar. Sorte de petit épissoir.

— Techn. Aiguille des drapiers qui sert au nettoyage des étoffes qu'on fabrique.

ÉPINGLIER, IÈRE, n. m. Pron. *é-paingh-li-é, li-èr.* — Celui, celle qui fait ou vend des épingles.

— Techn. Pièce de la bobine du rouet à filer.

ÉPINIÈRE, adj. f. (*épine.*) Anat. Qui appartient à l'épine du dos : *Moelle* ÉPINIÈRE. *Des expériences directes ont prouvé que le cerveau, la moelle allongée, la moelle* ÉPINIÈRE *et les nerfs sont les véritables, ou du moins les principaux organes du sentiment.* (Cabanis.)

ÉPINIERS, n. m. pl. (*épine.*) Pron. *é-pi-nié.* — Vén. Bois fourrés d'épines où se retirent les bêtes noires.

ÉPINOCHE, n. f. Pron. *épi-no-ch.* — Zool. Petit poisson, de la famille des Acanthoptérygiens ; il est très-commun dans les petites rivières de France.

— Comm. Café de première qualité.

ÉPINOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*épinoche*, épinards ; v. lang.) Pron. *é-pi-no-ché.* — Pop. Manger sans appétit, par petites bouchées.

— Fig. S'arrêter aux bagatelles.

ÉPIODONTE, n. m. (ἐπί, sur ; ὀδούς, ὀδόντος, dent ; gr.) Zool. Espèce de cétacé.

ÉPIPAROXYSME, n. m. (ἐπί, sur, de surplus ; παροξυσμός, paroxysme ; gr.) Pron. *é-pi-pa-rok-cism.* — Méd. Paroxysme qui reparait plus tôt ou plus fréquemment qu'il ne doit revenir.

ÉPIPÉTALE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur ; πέταλον, pétale ; gr.) Bot. Il se dit des étamines qui sont insérées sur la corolle, comme dans les labiées.

ÉPIPHANIE, n. f. (ἐπιφάνεια, apparition ; gr.) Pron. *é-pi-fa-ní.* — Fête de la manifestation de Jésus aux gentils ; le jour des rois : *La fête de l'*ÉPIPHANIE. *Premier dimanche après l'*ÉPIPHANIE.

— Méd. Habitude extérieure du corps.

ÉPIPHÉNOMÈNE, n. m. (ἐπί, sur, après ; φαινόμενον, phénomène ; gr.) Pron. *é-pi-fé-no-mènn.* — Méd. Symptôme qui survient dans le cours d'une maladie.

ÉPIPHLOGISME, n. m. (ἐπί, φλόγισμα, inflammation ; gr.) Pron. *é-pi-flo-jism.* — Méd. Ardeur, chaleur brûlante.

ÉPIPHLOGOSE, n. f. (ἐπί, après ; φλόγωσις, phlogose ; gr.) Pron. *é-pi-flo-goz.* — Méd. Second degré de la phlogose ou inflammation.

ÉPIPHONÈME, n. m. (ἐπιφώνημα; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-fo-nèm.* — Sorte d'exclamation sententieuse, par laquelle on termine un récit : *S'il avait conservé ce bel* ÉPIPHONÈME (vous n'avez point d'enfants !), *son mémoire aurait réussi davantage.* (Volt.)

ÉPIPHORA, n. m. (ἐπιφορά, fluxion ; gr.) Pron. *é-pi-fo-ra.* — Méd. Flux, écoulement continuel des larmes, qui tombent sur la joue par suite d'une maladie des voies lacrymales : *La même cause donne souvent lieu à l'écoulement des larmes sur les joues ; le dernier symptôme, qu'on nomme* ÉPIPHORA, *peut être produit par l'obstruction des points et des conduits lacrymaux.* (Chomel.)

ÉPIPHORE, n. m. (ἐπιφορά; gr., m. sign.) Gramm. Espèce de répétition qui consiste à faire revenir un mot ou plusieurs mots à la fin de chacun des membres d'une période. || V. ÉPISTROPHE.

ÉPIPHRAGME, n. m. (ἐπίφραγμα, ce qui se à boucher; gr.) Pron. *é-pi-fragm.* — Bot. Membrane qui recouvre le péristome de l'urne de quelques mousses.

ÉPIPHRASE, n. f. (ἐπί, sur ; φράσις, phrase ; gr.) Pron. *é-pi-fraz.* — Rhét. Figure de style par laquelle on ajoute, à une phrase qui semble finie, un ou plusieurs membres, destinés à développer des idées accessoires plus ou moins importantes.

ÉPIPHYLLE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *é-pi-fil.* — Bot. Qui naît et s'insère sur les feuilles des plantes.

— N. m. Genre d'algues marines.

ÉPIPHYLLOSPERME, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; φύλλον, feuille ; σπέρμα, graine ; gr.) Pron. *é-pi-fil-loss-pèrm.* — Bot. Dont la fructification se développe sur les feuilles.

= **Épiphyllospermes,** n. m. pl. Famille de fougères.

ÉPIPHYSE, n. f. (ἐπίφυσις; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-fiz.* — Anat. Portion d'un os uni au corps par un cartilage qui, en s'ossifiant, se change en apophyse : *La structure des os, chez les enfants, facilite le décollement de leurs* ÉPIPHYSES *et leur courbure vicieuse.* (Chomel.) *Tant que les os ne sont pas réunis à leurs* ÉPIPHYSES, *l'animal croît ; dès que les os sont réunis à leurs* ÉPIPHYSES, *l'animal cesse de croître.* (Flourens.)

ÉPIPHYTE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; φυτόν, plante; gr.) Pron. *é-pi-fitt.* — Bot. Il se dit des plantes qui croissent sur d'autres végétaux, mais sans en tirer leur nourriture, comme les mousses et les lichens.

= **Épiphytes,** n. m. pl. Groupe de champignons, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les végétaux morts ou vivants.

ÉPIPLÉROSE, n. f. (ἐπιπλήρωσις, réplétion; gr.) Pron. *é-pi-plé-rôz.* — Méd. Réplétion excessive.

ÉPIPLOCÈLE, n. f. (ἐπίπλοον, épiploon; κήλη, hernie; gr.) Pron. *é-pi-plo-cèl.* — Chir. Hernie de l'épiploon.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE, n. f. (ἐπίπλοον, épiploon; ἔντερον, intestin; κήλη, hernie; gr.) Pron. *é-pi-plo-an-té-ro-cèl.* — Chir. Hernie formée par l'épiploon et l'intestin à la fois.

ÉPIPLOÏQUE, adj. des 2 g. (*épiploon.*) Pron. *é-pi-plo-ik.* — Anat. Qui appartient à l'épiploon : *Veine, artère* ÉPIPLOÏQUE.

ÉPIPLOÏTE, n. f. (*épiploon.*) Pron. *é-pi-plo-itt.* — Méd. Inflammation de l'épiploon.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE, n. f. (ἐπίπλοον, épiploon; μηρός, cuisse; κήλη, hernie; gr.) Pron. *é-pi-plo-mé-ro-cèl.* — Chir. Hernie crurale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE, n. f. (ἐπίπλοον, épiploon; ὀμφαλός, le nombril; gr.) Pron. *é-pi-plon-fal.* — Chir. Hernie ombilicale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOON, n. m. (ἐπίπλοον; gr., m. sign.) Anat. Double feuillet membraneux formé par un prolongement du péritoine, et flottant sur la surface des intestins : *Dans le cochon, la graisse de l'*ÉPIPLOON *est différente du lard.* (Buff.) *Outre un très-grand* ÉPIPLOON, *la marmotte a, comme le loir, deux feuillets graisseux fort épais.* (Id.)

ÉPIPLOSARCOMPHALE, n. f. (ἐπίπλοον, épiploon; σάρξ, chair; ὀμφαλός, le nombril; gr.) Pron. *é-pi-plo-çar-kon-fal.* — Chir. Hernie ombilicale formée par l'épiploon hypertrophié.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE, n. f. (ἐπίπλοον, l'épiploon; ὄσχεον, scrotum; κήλη, tumeur, hernie; gr.) Pron. *é-pi-ploss-ké-o-cèl.* — Chir. Hernie de l'épiploon qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPIPOLASE, n. f. (ἐπιπολάζειν, surnager; gr.) Pron. *é-pi-po-lâz.* — Phys. Fluctuation des liquides. || Sorte de sublimation.

ÉPIQUAGE, n. m. Pron. *é-pi-kaj.* — Techn. Mode de teinture, d'invention récente, lequel consiste à appliquer la teinture à froid.

ÉPIQUE, adj. des 2 g. (*epicus*; lat., m. sign.) Pron. *é-pik.* — Il se dit d'un genre de poésie où l'auteur raconte les aventures mémorables, les actions glorieuses d'un grand homme, d'un héros, en entremêlant son récit d'épisodes, de fictions et d'événements merveilleux : *Une vie* ÉPIQUE. *Une action* ÉPIQUE. *Le poëme* ÉPIQUE *raconte, le poëme dramatique représente. La création d'un poëme* ÉPIQUE *exige un rare génie.* (Acad.)

Les dragons chevelus, les grenadiers *épiques.* (V. Hug.)
.... La poésie *épique,*
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction. (Boil.)

— Par extens. Qui est propre au poëme épique, à l'épopée digne de l'épopée : *La poésie* ÉPIQUE. *Le génie* ÉPIQUE. *Des vers* ÉPIQUES. (Acad.)

— En mauv. part. Il se dit d'un style trop élevé, trop figuré pour la nature du sujet, de tout ce qui paraît étrange ou excessif : *Il prend un ton* ÉPIQUE *quand il devrait être simple.* (Acad.)

ÉPIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-pi-ké.* — Techn. Faire l'épiquage; appliquer la teinture à froid.

ÉPIRRHÉE, n. f. (ἐπίρροια, affluence; gr.) Pron. *é-pir-ré.* — Méd. Afflux des humeurs vers un point de l'économie animale.

ÉPISCHÈSE, n. f. (ἐπίσχησις, action d'arrêter; gr.) Pron. *é-piss-kèz.* — Méd. Suppression, rétention d'un écoulement naturel, d'une sécrétion, telle que les menstrues.

ÉPISCHION, n. m. (ἐπί, sur, et ἰσχίον, ischion; gr.) Pron. *é-piss-kion.* — Anat. L'os pubis.

ÉPISCOPAL, ALE, adj. (*episcopus*, évêque; lat.) Pron. *é-piss-ko-pal,* — Qui appartient à l'évêque : *Dignité* ÉPISCOPALE. *Palais* ÉPISCOPAL. *Ornements* ÉPISCOPAUX.

ÉPISCOPALEMENT, adv. (*épiscopal.*) Pron. *é-piss-ko-pal-man.* — En évêque, comme un évêque.

ÉPISCOPALITÉ, n. f. (*épiscopal.*) Pron. *é-piss-ko-pa-li-té.* — Hist. Les revenus d'un évêque.

ÉPISCOPAT, n. m. (*episcopatus*; lat., m. sign.) Pron. *é-piss-ko-pâ.* — Dignité d'évêque : *Il est entré dans l'*ÉPISCOPAT. (Acad.)

— Temps durant lequel un évêque occupe un siége : *Un court* ÉPISCOPAT.

— Corps des évêques : *Il fait honneur à l'*ÉPISCOPAT. (Acad.)

ÉPISCOPAUX, n. m. pl. Pron. *é-piss-ko-pô.* — Ceux qui dans l'Église anglicane tiennent à l'épiscopat, par oppos. aux presbytériens.

ÉPISÉMASIE, n. f. (ἐπισημασία, indices, ensemble de signes; gr.) Pron. *é-pi-sé-ma-zi.* — Beaux-arts, Pantomime; art du geste, dans la déclamation dramatique.

— Méd. Première apparition d'une maladie.

ÉPISODE, n. m. (ἐπεισόδιον; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-zod.* — Récit inséré dans un poëme, un roman, etc., et qui traite d'une action subordonnée à l'action principale : *Un* ÉPISODE *bien amené.* (Acad.) *Tout* ÉPISODE *doit être lié à l'action principale.* (Marm.) *Si les* ÉPISODES *sont toujours un défaut dans le drame, ils font partie intégrante de l'épopée.* (La Harpe.) *Ce n'est point un poëme, c'est un* ÉPISODE (Lam.)

— Incident, fait remarquable qui se ratttache à un ensemble d'événements importants : *Ce fut un des tristes* ÉPISODES *de la révolution. La destruction des riches bibliothèques du clergé est un triste* ÉPISODE *de la réformation en Écosse.* (Acad.)

— Peint. Partie secondaire du tableau, scène qui n'est pas essentiellement liée au sujet principal.

— Mus. Pensée accessoire que l'on introduit dans une fugue.

ÉPISODIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pi-zo-dik.* — Qui appartient à l'épisode, qui présente le caractère de l'épisode, qui n'est pas essentiel à l'action principale : *Scène* ÉPISODIQUE. *Personnage* ÉPISODIQUE. *Le mariage d'Érasme ne regarde plus qu'une action* ÉPISODIQUE. (Corn.)

ÉPISPADIAS, n. m.

ÉPISPASTIQUE, adj. des 2 g. (ἐπισπαστικός; gr., m. sign.) Pron. *é-piss-pass-tik.* — Pharm. Il se dit de toutes les substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de l'irritation et une accumulation de sérosité.

— *Pommade épispastique*, toute pommade destinée au pansement des vésicatoires : *Le vésicatoire fut pansé avec la pommade* ÉPISPASTIQUE *aux cantharides.* (Dupuytren.)

— N. m. *Un* ÉPISPASTIQUE *énergique. La cantharide, la moutarde, sont des* ÉPISPASTIQUES. (Robin.)

ÉPISPERME, n. m. (ἐπί, sur; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *é-piss-pèrm.* — Bot. Tégument propre de la graine ; il est marqué d'une cicatrice plus ou moins distincte, qui est le hile ou ombilic.

ÉPISPHÉRIE, n. f. (ἐπί, sur ; σφαῖρα, sphère; gr.) Pron. *é-pis-fé-rî.* — Anat. Ensemble des anfractuosités et circonvolutions extérieures du cerveau.

ÉPISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*spissus*, épais; lat.) Pron. *é-pi-cé.* — Mar. Faire une épissure ; joindre deux bouts de cordage en entrelaçant les cordons.

ÉPISSIÈRE, n. f. Pron. *é-pi-cièr.* — Man. Filet destiné à garantir un cheval des mouches.

ÉPISSOIR, n. m. (*épisser.*) Pron. *é-pi-çoar.* — Mar. Instrument en forme de poinçon qui sert à séparer les torons d'un cordage qu'on veut épisser.

— Pêch. Sorte de cheville de fer dont on se sert pour emballer le poisson dans des paniers.

ÉPISSURE, n. f. (*épisser.*) Pron. *é-pi-çur.* — Mar. Jonction de deux bouts de cordage; ou d'un cordage replié sur lui-même, par l'entrelacement des torons : ÉPISSURE *simple, courte, longue.*

ÉPISTASE, n. f. (ἐπίστασις, ce qui surnage sur un liquide; gr.) Pron. *é-piss-tâz.* — Méd. Pellicule qui se forme à la surface de l'urine.

ÉPISTATION, n. f. (*e*, hors; *pistare*, piler; lat.) Pron. *é-piss-ta-cion.* — Pharm. Opération par laquelle on détruit la cohésion des corps mous et parenchymateux, en les écrasant dans un mortier; elle diffère de la pulvérisation en ce que le pilon, au lieu d'avoir un mouvement vertical, frappe la substance d'une manière oblique.

ÉPISTAXIS, n. f. (ἐπίσταξις, écoulement goutte à goutte; gr.) Pron. *é-piss-tak-ciss.* — Chir. Écoulement de sang par les narines.

ÉPISTÉ, ÉE, part. pass. du v. Épister : *La pulpation consiste à faire passer, à travers le tissu d'un tamis, les parties les plus divisées des corps qui ont été* ÉPISTÉS. (Soubeyran.)

ÉPISTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-piss-té.* — Pharm. Réduire en pâte une substance que l'on pile dans un mortier.

ÉPISTOLAIRE, adj. des 2 g. (*épistolaris*; lat., m. sign.) Pron. *é-piss-to-lèr.* — Littér. Qui appartient à l'épître, qui concerne la manière d'écrire les lettres : *Style, genre* ÉPISTOLAIRE.

— Paléogr. Il se dit du papier *auguste* ou *royal*, dont les anciens se servaient pour écrire des lettres. || Il se dit aussi du genre d'écriture égyptienne plus communément appelé, *épistolographique.*

— N. m. Auteur qui a cultivé le genre épistolaire : *Madame de Sévigné et Voltaire sont nos meilleurs* ÉPISTOLAIRES.

ÉPISTOLE, n. f. (*épistola*; lat.) Anc. Épître; lettre.

ÉPISTOLIER, n. m. (*épistole.*) Pron. *é-pis-to-lié.* — Il s'est dit quelquefois, par plaisanterie, des auteurs qui sont célèbres par le grand nombre de lettres qu'ils ont écrites. Ménage applique cette dénomination à Balzac.

— Hist. eccl. Dans quelques chapitres, Chapelain qui chante l'épître.

— Anc. Livre qui contient les épîtres que l'on chante à la messe.

ÉPISTOLOGRAPHE, n. m. (ἐπιστολή, lettre; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *é-pis-to-lo-graf.* — Il se dit des auteurs anciens dont on a des recueils de lettres.

ÉPISTOLOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (ἐπιστολή, lettre; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *é-piss-to-lo-gra-fik.* — Paléog. Il se dit de l'espèce d'écriture égyptienne, qui est plus souvent appelée, *Démotique* ou *Enchorique.*

ÉPISTOME, n. m. (ἐπί, sur; στόμα; bouche; gr.) Zool. Partie antérieure de la tête des insectes.

ÉPISTROPHE, n. f. (ἐπιστροφή; gr., m. sign.) Pron. *é-piss-trof.* — Rhét. Figure; espèce de répétition. || V. ÉPIPHORE.

ÉPISTROPHÉE, n. f. (ἐπί, sur; στρέφω, je tourne; gr.) Pron. *é-piss-tro-fé.* — Anat. Seconde vertèbre du cou.

ÉPISTYLE, n. f. (ἐπιστύλιον; gr., m. sign.) Pron. *é-piss-til.* — Archit. Architrave; pierre ou pièce de bois qui pose sur le chapiteau d'une colonne.

ÉPISYLLOGISME, n. m. (ἐπί, sur, auprès; συλλογισμός, syllogisme; gr.) Phil. Il se dit, dans la logique de Kant, d'un raisonnement qui fait partie d'une série polysyllogistique, et qui prend pour une de ses prémisses la conclusion d'un raisonnement précédent.

ÉPISYNALÈPHE, n. f. (ἐπί, sur; συναλείφω, je contracte; gr.) Gramm. Espèce de contraction. || V. SYNÉRÈSE.

ÉPISYNANGINE, n. f. (ἐπί, dessus; συνάγχη, angine; gr.) Pron. *é-pi-ci-nanh.* — Méd. Spasme du pharynx.

ÉPISYNTHÉTISME, n. m. (ἐπί, sur; σύν, avec; τίθημι, je place; gr.) Didact. Doctrine médicale dont les partisans cherchaient à concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatistes.

ÉPIT, n. m. Pron. *é-pi.* — Technol. Grande perche de bois qui forme le manche d'une pelle à feu, dans les salines.

ÉPITAPHE, n. f. (ἐπιτάφιον; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-taf.* — Inscription sur un tombeau : *Il serait à souhaiter que chacun fît son* ÉPITAPHE *de bonne heure, qu'il la fît aussi flatteuse que possible et qu'il s'efforçât de la mériter.* (Marm.)

Tu voudrais cependant que sur mon cénotaphe
La gloire t'inscrivît te ligne d'*épitaphe.* (Lam.)

— Ce mot était autrefois masculin :

Je n'ai plus qu'à mourir, mon *épitaphe* est fait,
Et tu m'érigeras en cavalier parfait. (Corn.)

— Archit. Tablette ornée de sculptures que l'on place sur le mur d'une église ou contre un pilier, avec une inscription sépulcrale.

ÉPITAPHISTE, n. m. (*épitaphe.*) Pron. *é-pi-ta-fist.* — Celui qui compose des épitaphes, des inscriptions. ‖ Vieux.

ÉPITASE, n. f. (ἐπίτασις; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-tás.* — Littér. Partie du poëme dramatique qui vient après la protase ou exposition, et qui contient les incidents qui font le nœud de la pièce.

— Méd. Début d'un accès, d'un paroxysme.

ÉPITE, n. f. Pron. *é-pitt.* — Mar. Petite cheville de bois en forme de coin; quelques-unes sont de forme ronde, et servent ou à retenir les gournables ou à boucher les trous des pièces de bois.

ÉPITHALAME, n. m. (ἐπί, sur; θάλαμος, lit nuptial; gr.) Pron. *é-pi-ta-lam.* — Littér. Petit poëme, chant composé pour célébrer un mariage : *Les assistants de l'hyménée se retiraient après avoir chanté l'*ÉPITHALAME. (Garat.)

Déjà dans mon cerveau roule une *épithalame.* (Piron.)

— B.-arts. Gravures allégoriques, composées pour accompagner des vers sur la célébration d'un mariage : *Les* ÉPITHALAMES *de Bernard Picard sont estimés des connaisseurs.*

ÉPITHÉLIAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'épithélium : *Cellules* ÉPITHÉLIALES. *Tumeurs* ÉPITHÉLIALES.

ÉPITHÉLIOMA, n. m. (*éplithélium.*) Méd. Espèce de tumeur; variété du cancroïde.

ÉPITHÉLIUM, n. m. (ἐπί, sur; θηλή, mamelon; gr.) Pron. *é-pi-té-liom.* — Anat. Épiderme qui recouvre l'origine des membranes muqueuses.

ÉPITHÈME, n. m. (ἐπίθημα, ce qu'on met dessus; gr.) Pron. *é-pi-tèm.* — Pharm. Tout médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre.

— Zool. Appendice corné qui surmonte le bec de certains oiseaux.

ÉPITHÈTE, n. f. (ἐπίθετον, adjectif; gr.) Pron. *é-pi-tètt.* — Littér. Adj. Terme qualificatif qu'on joint un mot pour lui donner plus d'élégance ou de force : ÉPITHÈTE *heureuse, juste, expressive, énergique, fausse, ridicule. Il faut se garder de prodiguer l'*ÉPITHÈTE. *Amas d'*ÉPITHÈTES, *mauvaises louanges.* (La Bruy.) *Un nom et une* ÉPITHÈTE, *et voilà un homme reconstruit de toutes pièces.* (Th. Gauth.)

— Par extens. Qualification : *L'*ÉPITHÈTE *est un peu forte.* (Mol.) *Charlemagne n'est sorti de ce monde qu'après avoir enveloppé son nom de ces deux mots, grand et saint, les deux plus augustes* ÉPITHÈTES *dont le ciel et la terre puissent couronner une tête humaine.* (V. Hugo.) *Dans les défenses de mes adversaires, je suis qualifié des plus infâmes titres : on y emploie contre moi les* ÉPITHÈTES *les plus abominables.* (Beaum.)

Syn. Epithète, adjectif. L'*adjectif* désigne les qualités propres, l'*épithète* désigne les qualités accidentelles. Quand nous disons que le miel est *doux*, que l'or est *précieux*, que la neige est *froide*, les mots *doux, brillant, froide*, qui expriment des qualités propres aux objets auxquels ils s'appliquent, sont des *adjectifs.* Dans ces vers de Racine :

Ces noms de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillaient de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse.

Orgueilleuse, appliqué à une chose à laquelle cette qualification ne convient que par accident, est une *épithète.* En littérature, l'*adjectif* est de nécessité, l'*épithète* est de luxe; l'*adjectif* est grammatical et logique, l'*epithète* est oratoire et poétique.

ÉPITOGE, n. f. (*epitogium*; lat.; m. sign.) Pron. *é-pi-toj.* — Ant. rom. Espèce de manteau que les Romains portaient quelquefois par-dessus la toge.

Les pairs ont revêtu l'*épitoge* d'hermine. (Al. Soum.)

— Espèce de capuce, de chaperon que les présidents à mortier portaient autrefois dans les solennités.

ÉPITOIR, n. m. Pron. *é-pi-toar.* — Mar. Petit poinçon de fer quadrangulaire, avec lequel on couvre les gournables pour y enfoncer les épites.

ÉPITOME, n. m. (m. lat. m. sign.) Pron. *é-pi-to-mé.* — Abrégé d'un livre, et particulièrement d'une histoire : ÉPITOME *de Justin.* ÉPITOME *de l'histoire romaine.* (Acad.) *L'auteur de l'*ÉPITOME *des guerres sacrées prétend que les chrétiens obtinrent d'Adrien la permission de rebâtir un temple sur le tombeau de leur Dieu.* (Chateaubr.)

— Abrégé d'histoire sainte ou d'histoire grecque à l'usage des élèves qui commencent l'étude du latin : *Il est encore à l'*ÉPITOME.

ÉPÎTRE, n. f. (*epistola*, lettre; lat.) Pron. *é-pitr.* — Lettre missive chez les anciens : *Les épîtres de Cicéron. L'*ÉPÎTRE *de S. Paul aux Corinthiens.* (Ac.)

— Fam. Lettre : *J'ai reçu de lui une longue* ÉPÎTRE. (Acad.)

— Lettre en vers sur un sujet philosophique ou satirique : *Les* ÉPÎTRES *d'Horace, de Boileau, de Pope.* (Acad.) *J'arrive de campagne où j'ai poli quatre* ÉPÎTRES *philosophiques pour le concours de l'année prochaine.* (Gilb.)

— *Épître dédicatoire*, lettre qui se met à la tête d'un livre et par laquelle on le dédie à quelqu'un : *L'*ÉPÎTRE DÉDICATOIRE *n'a été souvent présentée que par la bassesse intéressée à la vanité dédaigneuse.* (Volt.)

— Liturg. Leçon qui se dit un peu avant l'évangile : *La messe en est à l'*ÉPÎTRE. (Acad.) *Il est bien en retard; il arrive à l'*ÉPÎTRE. (H. de Balz.)

— *Le côté de l'épître*, la droite de l'autel : *Dans les cathédrales le trône épiscopal est placé du* CÔTÉ DE L'ÉPÎTRE. (Acad.)

Syn. Epître, lettre. Ces deux mots désignent un écrit adressé à une ou à plusieurs personnes; mais *épître* est antique, *lettre* moderne : on dit les *épîtres* de Cicéron, les *lettres* de Mme de Sévigné. *Épître* est plus religieux; *lettre* est plus profane : les *épîtres* de St Paul aux Corinthiens, les *lettres* à Émilie sur la mythologie. L'*épître* appartient plus spécialement aux vers, la *lettre* à la prose. L'*épître* a quelque chose d'élevé ou d'emphatique, que la *lettre* ne comporte pas : une *épître* dédicatoire à un prince, une *lettre* à un ami.

ÉPITROPE, n. f. (ἐπιτροπή; gr., m. sign.) Pron. *é-pi-trop.* — Rhét. Figure qui consiste à accorder quelque chose qu'on pourrait contester, afin de faire recevoir plus facilement ce qu'on veut persuader, et de lui donner plus d'autorité.

ÉPIZOAIRE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; ζῶον, animal; gr.) Pron. *é-pi-zo-èr.* — Il se dit des animaux parasites qui vivent à la surface du corps de l'animal, comme la puce, ou de ceux qui se logent sous l'épiderme, comme l'acarus de la gale.

— Subst. : *Un* ÉPIZOAIRE.

ÉPIZOOTIE, n. f. (ἐπί, sur; ζῶον, animal; gr.) Pron. *é-pi-zo-o-tî.* — Méd. Maladie qui affecte un grand nombre d'animaux à la fois : *Dans les premières années du règne de Louis XVI, une* ÉPIZOOTIE *terrible ravagea nos provinces du Midi, et détruisit toutes les ressources de l'agriculture.* (Lemontey.)

ÉPIZOOTIQUE, adj. des 2 g. (*épizootie.*) Pron. *é-pi-zo-o-tik.* — Qui tient de l'épizootie, qui a rapport à l'épizootie : *Maladie* ÉPIZOOTIQUE. (Acad.)

ÉPLAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Tirer le poil du drap avec des chardons.

ÉPLAIGNEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui éplaigne le drap.

ÉPLORATION, n. f. (*éploré.*) Pron. *é-plo-ra-cion.* — Néolog. État, voix, expressions d'une personne éplorée : *Ce discours déborde de majesté, de douleurs,* d'ÉPLORATIONS *sublimes.* (Lamart.)

ÉPLORÉ, ÉE, adj. (*plorare*, pleurer; lat.) Qui est tout en pleurs : *Une femme* ÉPLORÉE. (Acad.) *N'attendez pas que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie* ÉPLORÉES. (Fléch.)

ÉPLOYÉ, ÉE, adj. (*explicare*, déployer; lat.) Pron. *é-ploa-ié.* — Blas. Déployé, étendu, aigle qu'on représente avec les ailes étendues : *Aigle* ÉPLOYÉE.

ÉPLUCHAGE, n. m. Pron. *é-plu-chaj.* — Action d'éplucher des étoffes.

ÉPLUCHEMENT, n. m. (*éplucher.*) Pron. *é-plu-ch-man.* — Action d'éplucher.

— Hortic. Action d'ôter une partie des fruits d'un arbre, lorsqu'il en porte un trop grand nombre : L'ÉPLUCHEMENT *des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes.* (La Quintinie.)

ÉPLUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pflücken*; all., m. sign.) Enlever soigneusement les ordures qui peuvent se trouver dans des herbes, des graines : ÉPLUCHER *de la salade.* ÉPLUCHER *du riz.* (Acad.)

— Enlever les bourres, les pailles, etc., des étoffes : ÉPLUCHER *des soies, des laines, etc.*

— Par anal. *On eût dit un singe qui* ÉPLUCHAIT *une noix.* (V. Hugo.)

— Fig. Rechercher avec un soin minutieux ce qu'il peut y avoir d'incorrect, de répréhensible en quelque chose : ÉPLUCHER *un ouvrage. Ils se sont bornés à* ÉPLUCHER *des mots et à peser des* ÉPITHÈTES. (Vitet.) *Est-ce que vous croyez, quand on est en colère, qu'on va* ÉPLUCHER *ses paroles?* (Mariv.) ÉPLUCHER *la vie, les actions de quelqu'un.* (Acad.) *Imaginez-vous qu'on avait* ÉPLUCHÉ *ma misère pendant une heure.* (Mariv.) *Aujourd'hui il me faut discuter lentement les moyens de mes adversaires, les* ÉPLUCHER *phrase à phrase.* (Beaum.)

= **S'éplucher**, v. pr. Être épluché : *Une salade qui* S'ÉPLUCHE *mal.*

— En parl. de certains animaux, Se nettoyer le poil ou la plume des ordures ou de la vermine : *Un singe qui* S'ÉPLUCHE. (Acad.) *Les canards voguaient entre les îles ou* S'ÉPLUCHAIENT *sur le sable.* (H. de Balz.)

ÉPLUCHEUR, EUSE, n. (*éplucher.*) Pron. *é-plu-cheur, cheuz.* — Techn. Celui, celle qui, dans une manufacture, épluche les laines, les soies : *Les* ÉPLUCHEUSES *sont condamnées à vivre au milieu d'épais nuages de poussière.* (Blanq.)

— Fig. Critique minutieux, qui ne laisse rien passer : *C'est un grand* ÉPLUCHEUR *de mots.* (Acad.) *Si vous avez écrit une histoire, ne doutez pas qu'il ne se trouve quelque* ÉPLUCHEUR *de chronologie qui vous relèvera sur une date.* (Volt.) *Cette chronique ferait le désespoir des commentateurs, des* ÉPLUCHEURS *de mots, de faits et de dates.* (H. de Balz.)

Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
Grand *éplucheur*, clairvoyant à merveille,
Capable enfin de pénétrer dans tout. (La F.)

ÉPLUCHOIR, n. m. (*éplucher.*) Pron. *é-plu-choar.* — Techn. Atelier où se fait l'épluchage.

— Instrument, sorte de petit couteau dont se servent les fabricants d'étoffes ou de papiers et quelques artisans pour nettoyer leurs ouvrages.

ÉPLUCHURE, n. f. (*éplucher.*) Pron. *é-plu-chur.* — Ordure qu'on enlève quand on épluche : *Délayer les* ÉPLUCHURES. *Chercher dans les* ÉPLUCHURES. (Acad.)

ÉPODE, n. f. (ἐπῳδή; gr., m. sign.) Pron. *é-pod.* — Littér. anc. La troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

— *Les épodes d'Horace*, le dernier livre de ses odes.

ÉPOINÇONNER ou **ESPOINÇONNER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*poinçon.*) Pron. *é-poain-ço-né.* — Anc. Aiguillonner, piquer, et fig. Exciter, animer :

.... Un loup que la faim *espoinçonne*,
Sortant hors de son fort, rencontre une lionne. (Régnier.)

— On dit aujourd'hui *Aiguillonner.*

ÉPOINTAGE, n. m. Pron. *é-poain-taj.* — Technol. Action d'épointer un outil, un instrument.

ÉPOINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Épointer : *Une aiguille* ÉPOINTÉE.

— Man. *Cheval épointé*, cheval qui s'est démis les hanches.

— Vén. *Chien épointé*, chien qui s'est cassé les cuisses.

ÉPOINTEMENT, n. m. Pron. *é-poaintt-man.* — Techn. État d'un outil, d'un instrument épointé.

ÉPOINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pointe.*) Pron. *é-poain-té.* — Casser la pointe, émousser : ÉPOINTER *une aiguille, un couteau.*

= **S'épointer**, v. pr. Être épointé : *Ces aiguilles* S'ÉPOINTENT *facilement.*

ÉPOINTILLAGE, n. m. Pron. *é-poain-ti-iaj.* — Techn. Action d'épointiller les draps.

ÉPOINTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pointe.*) Pron. *é-poain-ti-ié.* — Techn. Enlever avec des pinces les ordures qui se sont introduites dans le tissu du drap, pendant la fabrication.

ÉPOINTURE, n. f. Pron. *é-poain-tur.* — Art vétér. Maladie des chiens, qui leur rend une hanche plus basse que l'autre.

ÉPOIS, n. m. pl. Pron. *é-poa.* — Vén. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf.

ÉPOMIDE, n. m. (ἐπί, sur; ὦμος, épaule; gr.) Anat. Partie supérieure de l'épaule.

ÉPOMPHALE, n. m. (ἐπομφάλιος, placé sur le nombril; gr.) Pron. *é-pon-fal.* — Pharm. anc. Emplâtre; médicament qui s'appliquait sur le nombril.

ÉPONGE, n. f. (*spongia*; lat., m. sign.) Pron. *é-ponj.* — Zool. Genre de zoophytes d'animaux invertébrés, dont le corps, formé de tissus fibreux, est creusé d'une infinité de petits trous ou conduits qui servent à absorber l'air ou l'eau. Ils se trouvent au fond de la mer, attachés aux rochers.

— Particul. Corps de l'animal, tel que le commerce, après diverses préparations, le fournit pour servir, soit à la toilette, soit à d'autres usages : *Grosse* ÉPONGE. ÉPONGE *fine. Marchand d'*ÉPONGES. ÉPONGE *de toilette.* ÉPONGE *de cuisine. Ce drap ne vaut rien, il prend, il boit l'eau comme une* ÉPONGE. (Acad.) *L'*ÉPONGE *calcinée a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules.* (Robin.)

— *Passer l'éponge sur quelque chose*, l'effacer.

— Fig. *Passer l'éponge sur une faute*, en effacer le souvenir, l'oublier, n'y plus penser : PASSER L'ÉPONGE SUR *les figures faites au tableau.*

— Prov. *Boire comme une éponge*, boire avec excès ; être grand buveur.

— Fig. et fam. *Presser l'éponge*, mettre à contribution ; extorquer de quelqu'un tout ce qu'il est possible d'en tirer.

Ce serait une *éponge à presser* au besoin. (Régn.)

— Art vétér. Tumeur qui se développe à la pointe du coude chez les chevaux.

— Man. Extrémité de chaque branche de fer à ferrer les chevaux.

— Vén. Il se dit du talon de la bête.

— Techn. Châssis bordant la table sur laquelle on coule le plomb en nappes.

ÉPONGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*éponge.*) — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *épong* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous épongeons, il épongea.* — Nettoyer avec une éponge : ÉPONGER *une voiture.* (Acad.) ÉPONGER *les jambes d'un cheval.* ÉPONGER *une table.* ÉPONGER *une toile cirée.*

— Étancher, essuyer avec une éponge ou quelque autre objet qui absorbe le liquide : ÉPONGER *de l'encre, de l'huile*, etc. ÉPONGER *avec un linge.*

— Fig. *Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin* ÉPONGER *la vie à mesure qu'elle s'écoule.* (Chamf.)

— Techn. Dorer le pain d'épice avec une éponge imbibée de jaune d'œuf.

ÉPONGIER, adj. m. (*éponge.*) Pron. *é-pon-jié.* — Chargé d'éponges :

Camarade *épongier* prit exemple sur lui,
Comme un mouton qui va dessus la foi d'autrui. (La F.)

ÉPONTE, n. f. Pron. *é-pontt.* — Min. Paroi supérieure ou inférieure d'un filon ; enveloppe des veines d'un minéral.

ÉPONTILLAGE, adj. m. Pron. *é-pon-ti-iaj.* — Mar. Action d'épontiller.

ÉPONTILLE, n. f. Pron. *é-pon-ti-y.* — Mar. Pilier de bois ou de fer qu'on place verticalement sous les baux et barrots, et qui sert à supporter les ponts du navire.

ÉPONTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (anc. *ponteler.*) Pron. *é-pon-ti-ié.* — Mar. Mettre les épontilles en place ; soutenir avec des épontilles ; garnir d'épontilles.

ÉPONYME, adj. et n. m. (ἐπονομάζω, donner le nom ; gr.) Autiq. Il se disait de celui des neuf Archontes d'Athènes qui donnait son nom à l'armée.

ÉPOPÉE, n. f. (ἐποποιΐα ; gr., m. sign.) Pron. *é-po-pé.* — Caractère du poëme épique ; genre épique : *L'*ÉPOPÉE *demande un génie élevé.* (Acad.) *Tout ce qui est incapable d'exciter la surprise ou l'admiration est déplacé dans l'*ÉPOPÉE. (Marm.) *Le souffle homérique anime depuis trois mille ans toutes les conceptions de l'*ÉPOPÉE. (A. Soumet.) *L'Iliade devint le prototype éternel de l'*ÉPOPÉE. (Delille.)

— Poëme épique : *Le temps des* ÉPOPÉES *héroïques est passé.* (Lam.) *Les* ÉPOPÉES *servent de transition entre les récits cosmogoniques et mystiques, et les récits réels.* (Barante.) *La science devient plus poétique et plus merveilleuse que l'*ÉPOPÉE ; *l'histoire dépasse le roman.* (Ph. Chasles.) *L'*ÉPOPÉE *est une tragédie dont l'action se passe dans l'imagination du lecteur.* (Marm.)

— Par extens. : Suite d'actions merveilleuses :

Ce n'était pas toujours, sire, cette *épopée*
Que vous aviez naguère écrite avec l'épée. (V. Hug.)

*La série des travaux annuels de la culture forme une sorte d'*ÉPOPÉE *religieuse.* (Mich.) *De toutes parts la fiction déborda : ce ne furent que contes, romans, anecdotes,* ÉPOPÉES *domestiques et dramatiques.* (P. Chasles.)

— *Épopée héroï-comique* ou *épopée badine*, genre de poésie qui tient à la fois de l'épopée et de la satire, où l'élévation du sujet est rabaissée à dessein par l'ironie de l'expression : *Le Lutrin est une* ÉPOPÉE HÉROÏ-COMIQUE.

ÉPOQUE, n. f. (ἐποχή ; gr., m. sign.) Pron. *é-pok.* — Point déterminé dans l'histoire ; moment où quelque fait mémorable s'est passé : *L'*ÉPOQUE *de l'invasion des barbares. A l'*ÉPOQUE *de la naissance de Jésus-Christ.*

Je devance d'un jour l'heure des attentats
Qui marquent une *époque* et changent des États. (Pons.)

— Espace de temps pendant lequel de grands événements se sont accomplis :

Tout homme est petit quand une *époque* est grande. (Lam.)

— *Faire époque*, se dit d'un événement, d'un fait remarquable, dont les conséquences sont importantes et laissent un souvenir durable.

— Chron. Événement historique que l'on prend pour point de départ d'une ère : *La naissance de Jésus-Christ est l'*ÉPOQUE *où commence l'ère chrétienne.*

— Fam. *Brouiller les époques*, confondre les dates.

— Toute partie de temps considérée par rapport à ce qui s'y passe ou s'y est passée : *L'*ÉPOQUE *de son mariage. L'*ÉPOQUE *de son couronnement. A cette* ÉPOQUE *de l'année. Voici l'*ÉPOQUE *du renouvellement des baux.* (Acad.) *Pourquoi à toutes les* ÉPOQUES *et chez tous les peuples, retrouvons-nous quelqu'une de ces fêtes folles?* (Em. Souv.)

— Numism. *Époque des médailles*, années du règne des princes, ou de la fondation des villes, qui sont marquées sur les médailles antiques.

= **A l'époque de**, loc. prép. Dans le temps de, lors de : A L'ÉPOQUE DE *son avénement au trône.*

ÉPOUDRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poudre.*) Pron. *é-pou-dré.* — Anc. Enlever la poussière dont une chose est couverte : ÉPOUDRER *des meubles, un tapis.* ‖ On dit aujourd'hui *Epousseter.*

ÉPOUFFÉ, adj. Fam. Il se dit d'une personne qui s'empresse pour un sujet peu important, de manière à être toute haletante : *Il est venu tout* ÉPOUFFÉ *nous apporter cette belle nouvelle.* (Acad.)

ÉPOUFFER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *sé-pou-fé.* — Se dérober, s'esquiver ; s'enfuir : *On le poursuivait,* IL S'EST ÉPOUFFÉ *dans la foule.* (Acad.) ‖ Il est pop.

ÉPOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pou.*) Pron. *é-pou-ié.* — Pop. Chercher les poux à quelqu'un : ÉPOUILLER *un enfant.*

= **S'épouiller**, v. pr. Chercher les poux sur la tête : *Un gueux qui* S'ÉPOUILLE. (Acad.) ‖ Il est bas.

ÉPOULARDAGE, n. m. Pron. *é-pou-lar-daj.* — Techn. Triage auquel on soumet le tabac, pour enlever les feuilles moisies.

ÉPOULARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-pou-lar-dé.* — Techn. Trier les feuilles de tabac.

ÉPOUMONER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poumon.*) Pron. *é-pou-mo-né.* — Fatiguer les poumons à parler, à crier : *Cette lecture m'*A ÉPOUMONÉ. (Acad.)

= **S'époumoner**, v. pr. Se fatiguer les poumons, s'épuiser :

Gille, orateur, entassait les merveilles,
Gesticulait, braillait, *s'époumonait.* (Le Bailly.)

ÉPOUSAILLES, n. f. pl. (*sponsalia*, fiançailles ; lat.) Pron. *é-pou-zâ-y.* — Célébration d'un mariage : *Le jour des* ÉPOUSAILLES. *Assister aux* ÉPOUSAILLES.

C'est du pauvre défunt un présent d'*épousailles.* (Quinault.)

ÉPOUSE, n. f. V. ÉPOUX.

ÉPOUSÉE, n. f. (*épouser.*) Pron. *é-pou-zé.* — La mariée, celle qu'on vient d'épouser, ou qu'on va épouser : *Mener l'*ÉPOUSÉE *à l'église.* (Acad.)

Reluire de joyaux ainsi qu'une *épousée.* (Régnier.)
Qui t'a, dit-il, donné telle *épousée?* (La Font.)

*L'*ÉPOUSÉE *recevait du curé la bénédiction des fiançailles, et déposait sur l'autel une quenouille entourée de rubans.* (Chateaubr.)

— Fam. *Marcher comme une épousée*, marcher lentement, d'une manière réservée.

— Fam. *Être parée comme une épousée de village*, se dit d'une femme chargée de parures sans goût.

ÉPOUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*époux.*) Pron. *é-pou-zé.* — Prendre pour époux ou épouse : *Il l'*A ÉPOUSÉE *en face de l'Église.* (Acad.) *Elle me plaît et est ravie de m'*ÉPOUSER. (Mol.) *Il l'*AVAIT ÉPOUSÉE *sans dot.* (B. de St-P.) *Ne vous a-t-il pas promis que vous* ÉPOUSERIEZ *sa fille quand il se porterait bien?* (Brueys.) *Il cessera de vous faire des présents, et il ne vous* ÉPOUSERA *point.* (Lesage.) *Il* A ÉPOUSÉ *une femme auteur, ce qui a fait rire.* (C. Delav.)

— Prov. *Qui épouse la femme, épouse les dettes*, en épousant une femme on se charge de ses intérêts.

— Absol. *Il y a des temps auxquels l'Église défend d'*ÉPOUSER, *comme l'avent, le carême, etc.*

— Prov. *Tel fiancé n'épouse pas*, on n'achève pas tout ce qu'on commence.

— Par iron. Il se dit en parl. des choses qu'on reçoit en épousant une femme : *Il n'*A ÉPOUSÉ *que sa dot. Je savais qu'il* AVAIT ÉPOUSÉ, *l'année d'avant, un château, et pas mal de fermes.* (E. Souv.)

Plus philosophe encor, d'Orimond ruiné
Épouse un équipage en épousant Phryné. (Gilbert.)
Qu'on *épouse* de soins lorsqu'on prend une femme!
(Campistr.)

— Fig. S'attacher par choix à une personne ou à une chose ; prendre parti pour quelqu'un ; prendre une cause en main : ÉPOUSER *un parti, une opinion.* ÉPOUSER *les intérêts, la querelle de quelqu'un.* (Acad.) *Le peuple et la plus grande partie du parlement* ÉPOUSAIENT *aveuglément les affections et les sentiments des Frondeurs.* (La Rochef.) *Je fais des affaires tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, je n'*ÉPOUSE *personne.* (Acad.)

Dois-je *épouser* ses droits contre un père irrité? (Rac.)
Quelques vengeurs pourtant, armés d'un noble zèle,
Ont de ces morts fameux *épousé* la querelle. (Gilbert.)

= **S'épouser**, v. pr. : *Ils s'aimaient depuis longtemps, enfin ils* SE SONT ÉPOUSÉS. (Acad.)

Est-ce donc pour s'aimer qu'on *s'épouse* à présent? (Régn.)

Ctésiphon et Euphrosine se voient tous les jours, songent à S'ÉPOUSER, S'ÉPOUSENT. (La Br.)

ÉPOUSEUR, n. m. Pron. *é-pou-zeur.* — Fam. Celui qui recherche une fille en mariage : *Il m'est venu encore ces jours passés, deux* ÉPOUSEURS. *Ce qu'il y a de bon pour l'*ÉPOUSEUR, *dans cet hymen précipité, c'est qu'il toucha mille pistoles d'Espagne que la vice-reine lui fit compter.* (Lesage.) *Un foule de galants, et pas un* ÉPOUSEUR! *Cet homme n'a pas l'air d'un* ÉPOUSEUR. (Acad.) *Voilà toutes les femmes en campagne pour l'avoir pour galant, et toutes les filles pour* ÉPOUSEUR. (La Bruyère.)

ÉPOUSSETAGE, n. m. Pron. *é-pouss-taj.* — Action d'épousseter.

— Techn. Dernière façon que l'on donne à la poudre de guerre ou de chasse.

ÉPOUSSETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*époussette.*) Pron. *é-pouss-té.* — Il prend l'accent grave sur l'*e* muet du rad. *épousset*, mais seulement devant les terminaisons *e, es, ent* : *j'époussète, tu époussètes, ils époussètent*, etc. Ainsi l'on écrit au fut. et au condit., *j'époussèterai, nous époussèterions*, etc., qu'on pron. *j'épousset'rai, nous épousset'rions*, etc. — Ôter la poussière, nettoyer avec une vergette, une brosse : ÉPOUSSETER *un habit.* ÉPOUSSETER *un fauteuil. Il* ÉPOUSSÈTE *les meubles en fredonnant.* (Mme de Gir.) *Le service d'un garçon de bureau consiste à* ÉPOUSSETER *des papiers!* (H. de Balz.)

— Absol. *Ennemie de la poussière, elle* ÉPOUSSETAIT, *lavait, blanchissait sans cesse.* (H. de Balz.)

— *Épousseter un cheval*, le brosser après l'avoir étrillé.

— Fig. et Fam. ÉPOUSSETER *quelqu'un*, le battre : *Je l'*ÉPOUSSÈTERAI *comme il faut.* (Acad.)

— Techn. Faire l'époussetage de la poudre à canon.

= **S'épousseter**, v. pr. Brosser ses habits : *Allez* VOUS ÉPOUSSETER. (Acad.)

— En par. des choses, être battu, brossé : *Ce tapis devait* S'ÉPOUSSETER *tous les matins.*

ÉPOUSSETOIR, n. m. Pron. *é-pouss-toar.* — Techn. Petit pinceau à l'usage du diamantaire.

ÉPOUSSETTE, n. f. (*poudre, poussière.*) Pron. *é-pou-cètt.* — Anc. Brosse à longues soies dont on se sert pour ôter la poussière de dessus des habits, des étoffes.

ÉPOUTI, n. m. Techn. Petite ordure qui se trouve dans les draps et autres ouvrages en laine.

ÉPOUTIR, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-pou-tir.* — Techn. Nettoyer le drap. V. ÉPINCETER.

ÉPOUTIEUSE, n. f. Pron. *é-pou-tieuz.* — Techn. Ouvrière qui nettoie des draps.

ÉPOUTISSAGE, n. m. Techn. Nettoyage des draps.

ÉPOUVANTABLE, adj. des 2 g. (*épouvante.*) Capable de causer une grande épouvante : *Vision, spectre* ÉPOUVANTABLE. *Des cris* ÉPOUVANTABLES.

.... En achevant ces mots *épouvantables*,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser. (Rac.)
... La voilà donc, cette hydre *épouvantable.* (Boil.)

— Par exagér. et en mauv. part. Extraordinaire, excessif, monstrueux : *Une action* ÉPOUVANTABLE. *Laideur* ÉPOUVANTABLE. (Mme de Sév.) *Tout homme qui n'est pas né un* ÉPOUVANTABLE *méchant, finit toujours par être bon quand l'âge des passions s'éloigne.* (Bernard.) *Sa douleur va faire un fracas* ÉPOUVANTABLE. (C. Del.)

Syn. Épouvantable, formidable, terrible. *Épouvantable*, se dit de ce qui fait peur par sa nature même ; *formidable*, de ce qui inspire une crainte fondée sur une supériorité réelle ou apparente ; *terrible*, de ce qui produit de la terreur par son état présent ou par le mal dont il menace. On dit un cri *épouvantable*, un appareil *formidable*, un courroux *terrible*. *Formidable* et *épouvantable* supposent la présence de l'objet qui inspire

la criante; *terrible* peut s'appliquer à un objet absent ou invisible.

ÉPOUVANTABLEMENT, adv. Pron. *é-pou-van-ta-ble-man.* — D'une manière épouvantable, excessive : *Cet homme est* ÉPOUVANTABLEMENT *laid.* (Acad.)

ÉPOUVANTAIL, n. m. (*épouvanter.* Pron. *é-pou-van-ta-y.* — Mannequin, haillon que l'on élève au bout d'une perche pour épouvanter et éloigner les oiseaux : *Il faut mettre là un* ÉPOUVANTAIL. (Acad.) *Le jeune comte regardait les tribunaux comme des* ÉPOUVANTAILS *à peuple qui n'avaient point prise sur lui.* (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *C'est un épouvantail de chènevière, à chènevière*, se dit d'une personne laide ou ridiculement accoutrée.

— Fig. Tout ce qui cause l'épouvante : *Ces rochers sont des* ÉPOUVANTAILS *qui glacent d'effroi le navigateur.* (Rayn.)

— Zool. vulg. Espèce de sterne ou d'hirondelle de mer : *L'*ÉPOUVANTAIL, *oiseau des tempêtes, venait aussi déployer ses ailes effilées sur ces roches.* (G. Sand.)

ÉPOUVANTE, n. f. (*expavescere*, pâlir de terreur; lat.) Pron. *é-pou-vantt.* — Terreur profonde et soudaine produite par quelque chose d'imprévu : *Causer, donner de l'*ÉPOUVANTE. *Porter au loin l'*ÉPOUVANTE. *Être saisi d'*ÉPOUVANTE. *L'*ÉPOUVANTE *l'a pris. Ils ont pris l'*ÉPOUVANTE. (Acad.) *L'invasion subite des Turcs jeta dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'*ÉPOUVANTE.

Ah! souvenez-vous bien des désordres qu'enfante
Dans un peuple sans chef la première *épouvante.* (Corn.)
Le Rhin à leur aspect d'*épouvante* frissonne. (Boil.)

ÉPOUVANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Épouvanter : *Elle était* ÉPOUVANTÉE *de ce bruit. Ce qu'il fait, on est* ÉPOUVANTÉ *à le dire.* (Mérim.) *La raison ne sert qu'à augmenter la créance du péril lorsqu'on est* ÉPOUVANTÉ. (St.-Évrem.) *La terre reparut aux yeux des voyageurs* ÉPOUVANTÉS. (L. Figuier.)

Le flot qui l'apporta recule *épouvanté.* (Rac.)
... Sur son char de feu, la foudre dévorante
Parcourt les airs *épouvantés.* (Gilbert.)

ÉPOUVANTEMENT, n. m. Pron. *é-pou-vantt-man.* — Action d'épouvanter. ‖ Effroi soudain, accès de terreur : *La religion est essentiellement consolante, et les hommes l'environnent d'horreur et d'*ÉPOUVANTEMENT. (Ch. Nodier.)

ÉPOUVANTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-pou-van-té.* — Causer de l'épouvante, effrayer : *Point de difficulté qui les rebute, point de péril qui les* ÉPOUVANTE. (Fléch.) *Ces menaces l'*ONT ÉPOUVANTÉ. *Il l'*ÉPOUVANTAIT *par ses menaces.* (Acad.) *De grâce, ne me parlez plus d'un projet qui m'*ÉPOUVANTE, *j'y vois mille dangers et je l'abandonne.* (C. Del.)

Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée,
Épouvantent encor toute la mer Égée. (Rac.)
... Le fougueux prélat, que ce songe *épouvante*,
Querelle en se levant et laquais et servante. (Boil.)
Achille furieux
Épouvantait l'armée et partageait les dieux. (Rac.)

Elle ÉPOUVANTAIT *les plus intrépides joueurs par les masses d'or qui s'amoncelaient sous sa main enfiévrée.* (J. Janin.)

— Inspirer de la répulsion :
...... Je vous dis que vous *m'épouvantez.* (C. Del.)

= **S'épouvanter,** v. pron. Prendre l'épouvante; s'effrayer : *Cet homme* S'ÉPOUVANTE *facilement.* (Acad.)

Le peuple *s'épouvante* et fuit de toutes parts. (Rac.)
Le Danube s'émeut, le Tage *s'épouvante.* (Boil.)
Vous craignez les Français, votre cœur *s'épouvante*
De cet art meurtrier dont leur orgueil se vante. (Lam.)

— Fam. *Je ne m'épouvante pas du bruit, je ne m'effraie pas, quand on en crie.*

ÉPOUX, OUSE, n. m. (*sponsus, a*, promis, e; lat.) Pron. *é-pou, pouz.* — Celui, celle qui a épousé, qui est conjoint par mariage : *Le futur* ÉPOUX. ÉPOUSE *légitime. Prendre une* ÉPOUSE. (Acad.) *On lui choisit une* ÉPOUSE. (Fléch.) *Le nom d'*ÉPOUSE *engage.* (Mol.)

Son *époux* la tenait tremblante entre ses bras. (Volt.)

*L'*ÉPOUSE *du chrétien n'est pas une simple mortelle : c'est un être extraordinaire, mystérieux, angélique; c'est la chair de la chair, le sang du sang de son époux.* (Chateaub.)

Votre arrivée ici, ramenant mon *époux*,
Me réjouit; soyez les bien venus chez nous. (Pons.)

Quoi! j'aurais devant mes yeux cette ÉPOUSE *tant calomniée, cet auteur illustre dont la vie privée n'est pas moins publique que les écrits?* (C. Del.)

— Mystiq. *Le céleste époux, l'époux des vierges, l'époux de l'Église*, Jésus-Christ.

— N. m. pl. Le mari et la femme; les gens mariés : *Les* ÉPOUX *doivent vivre en bonne intelligence.* (Acad.) *Le divorce est si naturel que, dans plusieurs maisons, il couche toutes les nuits entre deux* ÉPOUX. (Chamf.)

Il faut des *époux* assortis
Dans les liens du mariage. (Désaug.)

ÉPREINDRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*exprimere*; lat., m. sign.) Pron. *é-preindr.* — (*J'épreins, tu épreins, il épreint, nous épreignons vous épreignez, ils épreignent; j'épregnais, nous épreignions; j'épreignis, nous épreignîmes; j'épreindrai, nous épreindrons; j'épreindrais, nous épreindrions; épreins, épreignons; que j'épreigne, que nous épreignions; que j'épreignisse, que nous épreignissions; épreignant, épreint, einte.*) Serrer, presser quelque chose; en exprimer le suc : ÉPREINDRE *des herbes, des feuilles, des racines.* ÉPREINDRE *du verjus.*

= **S'épreindre,** v. pr. Être épreint : *Le brou de noix ne* S'ÉPREINT *pas facilement.*

ÉPREINT, EINTE, part. pass. du v. Épreindre : *L'aliment commence premièrement à s'amollir dans la bouche par le moyen de certaines eaux* ÉPREINTES *des glandes qui y aboutissent.* (Boss.)

ÉPREINTE, n. f. Pron. *é-praintt.* — Méd. Ténesme; besoin continuel et inutile d'aller à la selle, avec chaleur et cuisson autour de l'anus : *Éprouver, sentir des* ÉPREINTES.

— Vénér. N. f. pl. Fiente des loutres et de quelques autres bêtes.

ÉPRENDRE (S'), v. pr. 4^e^ conj. Pron. *sé-prandr.* — Se laisser entraîner par quelque passion; devenir amoureux : *Il* S'EST ÉPRIS *d'une vive passion pour une femme indigne. Il s'avisa de* S'ÉPRENDRE *de la fille d'un de ses vignerons, jolie et sage, qui lui résista.* (Ph. Chasles.) *Pourquoi faut-il qu'il* S'ÉPRENNE *de la seule femme qui ne pourra jamais être rien pour lui?* (G. Sand.)

ÉPREUVE, n. f. (*éprouver.*) Pron. *é-preuv.* — Action d'éprouver; expérience, essai : *Faire l'*ÉPREUVE *d'une machine, d'un instrument. Cela est d'une* ÉPREUVE *difficile.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi en parl. des personnes : *Faire subir des* ÉPREUVES *à quelqu'un. Tenter une* ÉPREUVE, *des* ÉPREUVES *sur quelqu'un. La gloire met souvent un honnête homme aux mêmes* ÉPREUVES *que la fortune.* (Chamf.)

A quelle *épreuve*, ô ciel! cette nuit me soumet? (Lam.)

Le moment était venu de tenter ma plus belle ÉPREUVE, *et de savoir si le trône et le diadème du saint Empire mettent un homme à l'abri de la corruption.* (Ph. Chasles.)

— Il se dit des malheurs, des dangers, de la perte de celui qui y est exposé, et qui exigent de la fermeté, du courage : *Soutenir l'*ÉPREUVE *du malheur. Passer par de rudes* ÉPREUVES. (Acad.) *Dieu a voulu faire de la vie une* ÉPREUVE. (Thiers.) *L'*ÉPREUVE *la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'adversité.* (Mass.) *Dieu a mis une compensation à toutes les* ÉPREUVES. (Em. Souv.) *Les peuples, comme les individus, ne conservent pas un souvenir amer des jours d'*ÉPREUVE *qui ont développé leur énergie et mûri leur courage.* (Mérim.)

— *Épreuve judiciaire*, supplice qu'au moyen âge on faisait subir à l'accusé pour bien constater son crime ou son innocence : ÉPREUVE *du feu.* ÉPREUVE *de l'eau froide.*

— Typogr. Feuille d'impression sur laquelle on indique les corrections et les changements que le compositeur doit faire : *Mes affaires m'ont obligé d'aller donner les* ÉPREUVES *à la discrétion de l'imprimeur.* (Corn.) *Les* ÉPREUVES *sont chargées de corrections.* (Acad.)

— Grav. Première feuille d'essai d'une planche gravée.

— Par extens. Exemplaire d'une gravure : *Chaque* ÉPREUVE *d'une estampe a ses défauts particuliers qui lui servent de caractère.* (J. J. Rouss.) ‖ ÉPREUVE *avant la lettre.* V LETTRE. ‖ ÉPREUVE *grise*, celle qui a été tirée sur une planche usée. ÉPREUVE *neigeuse*, celle dans laquelle on voit çà et là quelques taches blanches.

— Anc. Engagement corps à corps dans un carrousel, dans un tournoi.

= **A l'épreuve,** loc. adj. et adv. A l'essai; pour en faire l'épreuve, l'expérience : *Acheter une montre* A L'ÉPREUVE. (Acad.)

— *Mettre quelqu'un à l'*ÉPREUVE. *On a mis son courage* A L'ÉPREUVE. (Acad.)

— Par extens. *Être à l'épreuve de*, être assez fort pour résister à : *Une cuirasse* A L'ÉPREUVE *du mousquet. Un manteau* A L'ÉPREUVE *de la pluie. Cela est à l'*ÉPREUVE *du feu.* (Acad.)

— Fig. : *Un tel ouvrage est* A L'ÉPREUVE *de l'adversité. Une bonne conscience est à* L'ÉPREUVE *de tout.* (Mass.)

— Moral. : *Être* A L'ÉPREUVE *de la séduction, des tentations. Être* A L'ÉPREUVE *de l'argent. Ma patience n'est pas* A L'ÉPREUVE *d'une injure.* (Acad.)

Nous n'avons pas les yeux à *l'épreuve* des belles.
Ni les mains à celle de l'or. (La Font.)

— *Être à l'épreuve de la médisance, de la calomnie*, ne pas la craindre, n'en pouvoir être atteint.

— *Un ami à l'épreuve*, sur lequel on peut compter, d'un dévouement inaltérable.

= **A toute épreuve,** loc. adj. A l'épreuve de tout; au-dessus de toute atteinte, inaltérable : *Courage* A TOUTE ÉPREUVE. *Fidélité* A TOUTE ÉPREUVE.

— *Ami, serviteur* A TOUTE ÉPREUVE, d'un zèle à toute épreuve, d'un dévouement sans borne.

ÉPRIS, ISE, part. pass. du v. Éprendre.

— Passionné pour : *Une âme* ÉPRISE *du beau.* (Acad.) *Il est des âmes pétries de fange qui ne sont* ÉPRISES *que du gain.* (La Br.) *Il est fort* ÉPRIS *d'amour pour cette femme.* (Acad.)

De l'amour des grandeurs je ne suis point *épris.*
(Étienne.)

— Particul. Amoureux : *Être fort* ÉPRIS *d'une femme.* ÉPRIS *d'une belle passion.*

.. J'étais *épris* d'une coquette. (Em. Aug.)

Follement ÉPRIS *de quelque aventurière, vous voulez vous faire un point d'honneur de lui être fidèle.* (Lesage.)

ÉPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Éprouver : *Une arme est* ÉPROUVÉE *lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites.* (Trévoux.)

— Absol. Qui est sorti triomphant d'une épreuve; prouvé par l'expérience : *Un homme d'un courage* ÉPROUVÉ, *d'une fidélité* ÉPROUVÉE. *Il y a des moments délicats où la vertu la plus* ÉPROUVÉE *ne peut tenir.*

... Ce cœur tant de fois à la guerre *éprouvé.* (Corn.)

— Ressenti : *Douleur non encore* ÉPROUVÉE. (Rac.)

ÉPROUVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *é-prou-vé.* — (*preuve.*) Mettre à l'épreuve, faire l'essai : ÉPROUVER *une arme à feu, une cuirasse. C'est un remède que j'ai* ÉPROUVÉ. (Acad.)

Va contre un arrogant *éprouver* ton courage. (Corn.)

— Il a souv. pour compl. une proposition subordonnée : ÉPROUVEZ *si cela vous fait du bien.* (Acad.) *Vous* AURIEZ ÉPROUVÉ *qu'on est beaucoup plus heureux et qu'on sent quelque chose de bien plus touchant quand on aime violemment que lorsqu'on est aimé.* (Trév.) *Appelé pour la quatrième fois à remplir ce ministère, j'*ÉPROUVE *qu'il m'étonne et me trouble toujours.* (Salvandy.)

— En parl. des personnes, Faire l'épreuve de leurs sentiments, de leurs dispositions : ÉPROUVER *la probité, la fidélité, le savoir de quelqu'un. Il voulut* ÉPROUVER *leur constance, leur résignation.* (Acad.) *N'*ÉPROUVEZ *pas vos amis, si vous voulez les conserver.* (Corn.)

Fléchissons sous un Dieu qui veut nous *éprouver.* (Volt.)

*J'aurais dû, je l'avoue, l'*ÉPROUVER *avant de lui découvrir mes sentiments.* (Lesage.) *Le sort l'*A *cruellement* ÉPROUVÉ. (O. Souv.)

— Ressentir, connaître par expérience : *Les sensations qu'on* ÉPROUVE. ÉPROUVER *du plaisir, de la peine*, etc. ÉPROUVER *un grand froid, une vive chaleur*, etc. ÉPROUVER *un mauvais traitement.* (Mass.) *Charles XII périt après* AVOIR ÉPROUVÉ *ce que la prospérité a de plus grand et ce que l'adversité a de plus cruel.* (Volt.) *Dès qu'il me faut ouvrir la moindre échappée de vue au public sur mes intentions et ma vie privée, c'est un véritable chagrin que j'*ÉPROUVE. (Ph. Chasles.) *Ingénieuse dans mon innocence à me tromper sur les sentiments que j'*ÉPROUVAIS *pour lui, je prenais le calme de cette union pour du bonheur.* (C. Del.)

— Éprouver par sa propre expérience : *J'*ÉPROUVAI *aussi moi-même combien le voisinage des grands est dangereux aux petits.* (B. de St-P.)

— Par anal. En parl. des choses, Subir quelque changement, quelque altération, etc. : *Les altérations qu'une substance* ÉPROUVE *quand elle est soumise à l'action du feu. Le prix de ces denrées* ÉPROUVE *de fréquentes variations. Sa conduite, son caractère en* ÉPROUVA *un changement notable.* (Acad.) *La forme de gouvernement établie par Thésée* AVAIT ÉPROUVÉ *des altérations sensibles.* (Barthél.)

= **S'éprouver,** v. pr. Se mettre à l'épreuve; aller au devant des épreuves : *Elle* S'ÉPROUVAIT, *elle se corrigeait, elle veillait sur elle-même.* (Fléch.)

Contre vous, contre moi, vainement je *m'éprouve.* (Rac.)

— Résister à l'épreuve, se montrer inaltérable à l'épreuve : *Les bonnes qualités de l'âme humaine ne méritent le nom de vertu que lorsqu'elles s'éprou-*

VENT *par la durée.* (St-Marc Girardin.) *C'est le fait des âmes faibles de se corrompre dans l'adversité; les âmes fortes s'y* ÉPROUVENT. (G. Sand.)

ÉPROUVETTE, n. f. (*éprouver.*) Pron. *é-prou-vètt.* — Arts. Instrument dont on se sert pour faire l'épreuve de certaines substances : ÉPROUVETTE *de verre.* ÉPROUVETTE *à poudre.*

— Chim. Tube gradué et fermé par un bout, dont on se sert pour mesurer les gaz.

— Phys. Petit récipient, petite cloche, qui fait partie de la cuve pneumatique.

— Pop. Espèce de baromètre raccourci qu'on adapte à une machine pneumatique pour indiquer le degré de pression de l'air.

— Techn. Petit tube de verre en forme de bouteille, dont se servent les distillateurs pour connaître le degré alcoolique du liquide en distillation.

— Espèce de jauge pour vérifier la quantité de vin qui reste dans un tonneau.

— Sorte de pivot qu'on réserve au bout d'un rasoir, pour le casser après la trempe, et connaître le grain de l'acier. || Cuiller de fer dans laquelle on fond de l'étain pour en connaître la qualité.

— Mar. V. MORTIER.

EPS, n. m. Pron. *èps.* — Droit cout. Mouche à miel.

EPSILON, n. m. Pron. *ép-ci-lonn.* — Gramm. Nom de l'*e* bref des Grecs (ε).

EPSOM (SEL D'), n. m. Pron. *cèl-dèp-çom.* — Combinaison de l'acide vitriolique ou sulfurique avec la magnésie.

ÉPUCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*puce.*) Pron. *é-pu-cé.* — Le *c* du rad, *épuc.* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous épuçons, il épuça,* etc. — Ôter les puces; débarrasser des puces ; ÉPUCER *un chien.*

= **S'épucer,** v. pr. Se débarrasser des puces.

ÉPUCHE ou **ÉPUCHETTE,** n. f. Pron. *é-pu-ch.* — *chett.* Écon. rur. Pelle dont on se sert pour enlever la tourbe, les roseaux.

ÉPUISABLE, adj. des 2 g. Pron. *é-pui-zabl.* — Qui peut être épuisé. || Peu usité.

ÉPUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Épuiser : *Toutes les sources sont* ÉPUISÉES. *Une mine* ÉPUISÉE. *Un sol* ÉPUISÉ. (Acad.)

— En parl. des forces du corps. Tout à fait affaibli : ÉPUISÉ *par les travaux de la journée, je n'avais durant la nuit que quelques heures pour délasser mes membres.* (Chateaub.) *Les législateurs doivent faire comme ces médecins habiles, qui, traitant un malade* ÉPUISÉ, *font passer les restaurants à l'aide des stomachiques.* (Chamf.)

— Consommé, absorbé entièrement : *Leurs ressources étaient* ÉPUISÉES. (Acad.) *La variété des ressources tarit bientôt, tout est bientôt* ÉPUISÉ. (Mass.)

— Vide : *Ses trésors étaient* ÉPUISÉS. (Boss.)

Leurs états et d'argent et d'hommes *épuisés.* (Corn.)

— Fig. : *Il attendait que ma colère fût* ÉPUISÉE. (Fén.) *Il avait plus soif du ciel qu'il n'avait eu faim des voluptés terrestres si promptement* ÉPUISÉES. (H. de Balz.)

— Par anal. *C'est une matière qui n'a pas jamais été* ÉPUISÉE, traitée à fond.

ÉPUISEMENT, n. m. Pron. *é-puiz-man.* — Action d'épuiser : *On travaille depuis quelques jours à l'*ÉPUISEMENT *des eaux de la mine.*

— Par extens. Perte considérable de l'énergie vitale; déperdition de forces : *On l'a tant saigné qu'il est tombé dans l'*ÉPUISEMENT. *Les veilles et les jeûnes l'ont jeté dans un grand* ÉPUISEMENT. (Acad.)

— Fig. *Épuisement des finances,* pénurie du trésor public.

ÉPUISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*puiser.*) Pron. *é-pui-zé.* — Tarir, mettre à sec : ÉPUISER *une source, une fontaine.* ÉPUISER *les eaux pour découvrir le sol et jeter des fondations.* (Acad.)

— Fig. : *Ce torrent de larmes que Dieu n'*A *pas* ÉPUISÉ. (Boss.)

.... J'*épuiserai* la coupe des supplices. (Lam.)

— Il se dit en parl. du sang et de tout ce qui contribue à l'entretien des forces naturelles : *Les débauches* ONT ÉPUISÉ *ses forces. On l'a tant saigné qu'on l'*A ÉPUISÉ *de sang.* (Acad.) *Des langueurs qui* ÉPUISENT *le corps et l'esprit.* (Boss.)

— Fig. *Les forces que lui fait trouver son cœur l'*ÉPUISENT. (Boss.) *Les nécessités de l'État* ONT ÉPUISÉ *leurs forces.* (Mass.)

— Par anal. *Épuiser un sol, une terre,* en absorber tous les sucs nourriciers.

..... Du peu qui lui reste de sang
Une guerre nouvelle *épuisera* son flanc. (Corn.)

— *Épuiser une mine,* en extraire tout ce qu'elle contient.

— Consommer, absorber complétement : *La citadelle* A ÉPUISÉ *toutes ses munitions. Nous* AVONS ÉPUISÉ *nos dernières ressources. La guerre* A ÉPUISÉ *nos finances.* ÉPUISER *un pays d'hommes et d'argent.* (Volt.)

Pour remplir nos greniers, et pour armer nos forts,
L'escadre impatiente *épuise* ses renforts. (Lam.)

— Par extens. Vider : ÉPUISER *un sac d'argent.* ÉPUISER *la bourse de quelqu'un.* (Acad.) ÉPUISER *le trésor public.*

— Fig. : *Notre douleur ne pouvait* ÉPUISER *sa patience.* (Fléch.) *La pauvre femme, qui avait sans doute* ÉPUISÉ *toutes les explications et toutes les excuses, pleurait sans répondre.* (E. Souv.) *Un sépulcre et une prière* ÉPUISENT *toute la puissance de l'attendrissement.* (Mme de Staël.) *On* A ÉPUISÉ *toutes les voies de l'honnêteté pour vous faire rentrer en vous-même.* (Volt.) *Dans un espace de douze ans vous* AVEZ ÉPUISÉ *tous les sentiments qui peuvent être épars dans une longue vie.* (J.-J. Rouss.)

Tant d'horreurs n'avaient point *épuisé* leur courroux. (Rac.)

Il est mené en Angleterre par un protecteur qui ÉPUISE *son crédit pour lui faire obtenir une pension secrète du roi.* (Volt.) *Je prouverai que j'*AI ÉPUISÉ *tous les bons procédés envers lui.* (Beaum.)

— Littér. Embrasser une matière dans toute son étendue, n'en omettre aucun détail : *Les sujets que l'on croyait* AVOIR ÉPUISÉS. (Fléch.)

Loin d'*épuiser* une matière,
On n'en doit prendre que la fleur. (La Font.)

Vous avez désormais *épuisé* la satire. (Boil.)

— Fig. *C'est un homme qu'on ne saurait épuiser,* se dit d'un homme qui a un grand fonds de savoir, parle avec facilité sur toutes sortes de matières.

= **S'épuiser,** v. pr. Être épuisé, se tarir, être absorbé : *Cette source s'*ÉPUISERA *bientôt. Les vivres s'*ÉPUISENT. (Marm.) *Vos ressources commençaient à s'*ÉPUISER. (Acad.) *Ses ressources* SE SONT ÉPUISÉES *dans d'élégants caprices.* (E. Souv.)

Cette vie où je puise
Est un trésor sans fond qui jamais ne s'*épuise.* (C. Del.)

— Épuiser ses forces; se fatiguer à l'excès : *Il se fatigue, il s'*ÉPUISE, *il n'arrive jamais au but.* (La Br.) *S'épuiser à force de crier.* (Acad.) *Notre corps s'*ÉPUISE *sans cesse, il a besoin d'être sans cesse renouvelé.* (J.-J. Rouss.)

Il se hâte et *s'épuise* en efforts superflus. (Rac.)

*Tout le monde s'*ÉPUISAIT *en vaines conjectures.* (Volt.)

— Épuiser toutes ses ressources : *L'éloquence s'*EST ÉPUISÉE *à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances.* (Boss.) *Ceux qui s'*ÉPUISENT *en folles dépenses.* (Fléch.) *Il était nécessaire que les plus grands génies et toute la force de la raison humaine* SE FÛT ÉPUISÉE *pour rendre les hommes vertueux.* (Mass.)

ÉPUISETTE, n. f. Pron. *é-pui-zètt.* — Pêch. Petit filet en forme de poche, monté sur un cerceau et attaché à un long manche de bois.

— Oisell. Filet dont on se sert pour prendre les petits oiseaux dans une volière.

ÉPUISE-VOLANTE, n. f. Pron. *é-puiz-vo-lantt.* — Mécan. Moulin à vent dont on se sert pour épuiser les eaux d'un endroit que l'on veut mettre à sec.

ÉPULIDE ou **EPULIE,** n. f. (ἐπί, sur ; οὖλον, gencive ; gr.) Pron. *é-pu-lî* ou *é-pu-lid.* — Tumeur excroissance charnue sur les gencives.

ÉPULOTIQUE, adj. des 2 g. (ἐπί, sur; οὐλή, cicatrice ; gr., m. sign.) Pharm. Cicatrisant ; propre à cicatriser : *Médicaments* ÉPULOTIQUES.

ÉPURATIF, IVE, adj. (*épurer.*) Pron. *é-pu-ra-tif, tiv.* — Néol. Qui sert à épurer ; qui épure.

ÉPURATION, n. f. Pron. *é-pu-ra-cion.* — Action d'épurer : *L'*ÉPURATION *des métaux.*

— Fig. : *L'*ÉPURATION *des mœurs. L'*ÉPURATION *du goût. L'*ÉPURATION *de la langue. L'*ÉPURATION *du théâtre.* (Acad.)

— Par extens. *L'épuration d'un corps, d'une compagnie,* exclusion de ceux qui sont indignes d'en faire partie.

ÉPURATOIRE, adj. des 2 g. (*épurer.*) Pron. *é-pu-ra-toar.* — Techn. Qui sert à épurer : *Appareil, fontaine* ÉPURATOIRE.

ÉPURE, n. f. (*épurer.*) Pron. *é-pur.* — Archit. Dessin en grand d'une construction, tracé sur une muraille, dans les dimensions que doit avoir l'édifice : *L'*ÉPURE *d'un édifice, d'une voûte, d'une colonne.* (Acad.) *L'*ÉPURE *me plaît; l'édifice sera beau, je crois.* (V. Hugo.)

— Dessin fait en petit pour s'exercer à tracer les épures en grand.

ÉPURÉ, ÉE, part. pass. du v. Épurer : *Une matière* ÉPURÉE.

Que le crible et le van, où le froment doré
Bondit avec la paille et retombe *épuré*....
Sans honte à mes regards osent ici paraître. Delille.)

Les parfums *épurés* d'un chaste et noble encens. (Lam.)

— Mar. : *Des sentiments* ÉPURÉS. *Des intentions* ÉPURÉES. (Acad.)

Dans ces vers *épurés* la vertu parle au cœur. (Volt.)

— Partic. Perfectionné : *Une raison* ÉPURÉE. (Volt.) *Les Italiens s'imposèrent à eux-mêmes de n'admettre dans le langage* ÉPURÉ *que les expressions consignées dans leurs premiers grands écrivains.* (Marm.)

ÉPUREMENT, n. m. Pron. *é-pur-man.* — Néol. Action d'épurer ; épuration des substances. || V. ÉPURATION.

ÉPURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pur.*) Pron. *é-pu-ré.* — Rendre pur ; rendre plus pur ; purifier : ÉPURER *de l'eau en la filtrant. Le feu* ÉPURE *les métaux. Il faut* ÉPURER *ce sirop.* (Acad.)

— Fig. *Épurer une compagnie, un corps,* en éliminer les membres indignes d'en faire partie.

— *Épurer un auteur,* en retrancher ce qui paraît trop libre ou contraire à la décence.

— Fig. et mor. Élever, ennoblir, rendre plus moral ; chasser tout ce qui blesse la morale, la religion : ÉPURER *l'âme, le cœur, les sentiments. On étouffe de grandes passions, rarement on les* ÉPURE. (J. J. R.) *Former le goût, c'est éclairer l'esprit, c'est* ÉPURER *les mœurs.* (St-Lamb.)

— Perfectionner : ÉPURER *la langue.* ÉPURER *le goût. Il faut beaucoup d'années pour* ÉPURER *la langue et perfectionner le goût.* (Volt.)

= **S'épurer,** v. pr. Être épuré : *L'or s'*ÉPURE *dans le creuset. Il faut laisser reposer cette liqueur, elle s'*ÉPURERA *avec le temps.* (Acad.)

— Mor. : *Les mœurs s'*ÉPURENT. *La vertu s'*ÉPURE *dans le malheur.* (Acad.) *Ainsi s'*ÉPURE, *comme dans un creuset, l'âme chrétienne.* (Boss.) *Plus il approche de la mort, plus il s'*ÉPURE. (Mad. de Sév.)

— Se perfectionner : *La langue commençait à s'*ÉPURER. *Le goût s'*ÉPURE *par de bonnes lectures.*

ÉPURGE, n. f. (*purger.*) Pron. *é-purj.* — Bot. Espèce de tithymale, plante indigène dont les semences renferment une huile très-purgative.

ÉPYRÈLE, n. f. Pharm. Huile empyreumatique.

ÉQUANIMITÉ, n. f. (*æquus,* égal ; *anima,* âme ; lat.) Pron. *é-koua-ni-mi-té.* — Anc. Égalité d'âme d'esprit ; impartialité. *Je me suis maintenu en* ÉQUANIMITÉ *et pure indifférence.* (Montaig.) || Il est vieux.

ÉQUANT, Adj. m. (*æquans,* du v. *æquare,* égaler ; lat.) Pron. *é-kouan.* — Astr. Nom que les anciens astronomes donnaient à certains cercles qui étaient excentriques par rapport à la terre.

ÉQUARRE, n. m. Pron. *é-kà-ré.* — Techn. Carré tracé dans le cercle qu'offre la section d'un tronc d'arbre qu'on équarrit.

ÉQUARRI, IE, part. pass. d'Équarrir : *Une charpente faite de bonnes poutres, bien* ÉQUARRIE. (Did.) *Un Chinois ne conçoit pas plus un jardin régulier qu'un arbre* ÉQUARRI. (B. de St-P.) *L'escalier était tout en pierres massives, mal* ÉQUARRIES *et d'un parement grossier.* (L. Reyb.) *Ce temple était un petit et informe édifice construit en quartiers de roche mal* ÉQUARRIS. (Lam.) *A deux pas aboutit l'escalier à vis de la chambre de justice, avec sa massive porte de chêne à peine* ÉQUARRIE. (V. Hugo.)

ÉQUARRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*écarié.*) Pron. *é-ka-rié.* — Techn. Couper les barbes du parchemin avec la règle.

ÉQUARRIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*quadrare*; lat.) Pron. *é-ka-rir.* — Tailler à angles droit, travailler une pièce de bois : ÉQUARRIR *une poutre, une pierre. C'est avec ses incisives de deux pouces de longueur que le castor coupe les arbres,* ÉQUARRIT *leurs troncs, arrache leur écorce, et broie les bois tendres dont il se nourrit.* (Chateaubr.)

— *Équarrir une glace,* la rendre carrée en se servant du diamant et des pierres.

— Technol. Agrandir un trou avec l'équarrissoir.

— Abattre et dépecer un cheval, une bête de somme : *Je leur achète un mouton, qu'ils* ÉQUARRISSENT *sur la place.* (Lam.)

ÉQUARISSAGE, n. m. (*équarrir.*) Pron. *é-ka-ri-çaj.* — Action d'équarrir ; état de ce qui est équarri ; dimension d'une pièce de bois sur sa largeur et sa hauteur : *Cette poutre a quinze pouces d'*ÉQUARRISSAGE. (Acad.)

— *Bois d'équarrissage,* qui doit avoir au moins six pouces dans tous les sens.

— Action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUARRISSEMENT, n. m. (*équarrir.*) Pron. *é-ka-*

riss-man. — Techn. Action d'équarrir ; équarrissage.

ÉQUARRISSEUR, n. m. Pron. *é-ka-ri-ceur*. — Techn. Celui qui fait métier d'abattre et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUARRISSOIR, n. m. (*équarrir*.) Pron. *é-ka-ri-çoar*. — Techn. Instrument dont on se sert pour agrandir des trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer.

— Instrument à l'usage du cirier, de l'orfévre et du vannier.

— Couteau de l'équarrisseur.

ÉQUATEUR, n. m. (*æquare*, rendre égal ; lat.) Pron. *é-koua-teur*. — Astr. Grand cercle de la sphère, dont le plan est perpendiculaire à l'axe de la terre, qu'il partage en deux parties égales : *Les régions situées sous l'*ÉQUATEUR. (Acad.) *Toute planète a son* ÉQUATEUR. (Laplace.)

— Par anal. *L'*ÉQUATEUR *de Jupiter, de Saturne*, etc.

— Phys. *Équateur magnétique*, ligne irrégulière formée autour du globe par la continuité des points où l'inclinaison de l'aiguille magnétique est nulle.

ÉQUATION, n. f. (*æquatio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-koua-cion*. — Alg. Formule de l'égalité établie entre deux quantités.

— *Membres d'une* ÉQUATION, les deux quantités qui sont données comme égales entre elles : elles sont séparées par le signe de l'égalité (=). || *Termes d'une équation*, les différentes quantités dont chaque membre de l'équation est composé, et qui sont séparées par le signe *plus* (+) ou le signe *moins* (—). || *Racines d'une équation*, valeurs des inconnues, dans les équations supérieures au 1er degré. || *Théorie générale des équations*, réduction de toutes les équations d'un degré quelconque à une formule générale. || *Résolution générale des équations*, méthode cherchée pour la résolution des équations d'un degré quelconque.

— Astr. Quantité variable qu'il faut ajouter ou ôter aux mouvements moyens pour obtenir les mouvements vrais : *L'*ÉQUATION *des temps est le nombre variable de minutes et de secondes qu'il faut ajouter chaque jour à l'époque du midi moyen pour avoir le midi vrai*. (Acad.) *Pendule à* ÉQUATION.

— ÉQUATION *du centre d'une planète*, différence entre le mouvement vrai d'une planète et le mouvement moyen uniforme qu'on lui suppose pour faciliter les calculs. || *Équation séculaire d'une planète*, quantité dont une planète, après un certain nombre de siècles, est plus ou moins avancée qu'elle ne le serait, si ses révolutions avaient eu toujours la même durée.

— Par extens. Égalité : *Pour qu'un État parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait* ÉQUATION *entre la population et le territoire*. (Rivarol.) *Il n'y a point d'*ÉQUATION *pour les sentiments*.

ÉQUATORIAL, ALE, adj. Pron. *é-koua-to-rial*. — Qui appartient à l'équateur : *Les rivages* ÉQUATORIAUX. (Lacép.) *Contrée* ÉQUATORIALE. *Plantes* ÉQUATORIALES.

— *Ligne* ÉQUATORIALE, l'équateur.

— N. m. Astron. Instrument dont on se sert pour suivre le mouvement des astres, pour déterminer leur ascension droite et leur déclinaison.

ÉQUERRAGE, n. m. (*équerre*.) Pron. *é-kè-raj*. — Techn. État, d'une pièce de bois dont les divers angles sont conformes au gabari ou modèle de la pièce à construire.

ÉQUERRE, n. f. (*è*, de ; *quadra*, carré ; lat.) Pron. *é-kèr*. — Mathém. Instrument de mathématiques ou de construction, composé de deux règles assemblées à angle droite : *Fait à l'*ÉQUERRE. *Poser l'*ÉQUERRE. *Dresser à l'*ÉQUERRE. (Acad.)

> Puisque le marbre, ou la brique, ou la pierre,
> Rebelle au luth, n'obéit qu'à l'*équerre*. (Camp.)

— Géom. *Fausse équerre*, celle dont les branches sont mobiles.

— Constr. *Pièce de bois à fausse équerre*, dont les angles plats ne sont pas des angles droites.

— *Équerre à épaulement*, celle dont une branche est trois fois plus épaisse que l'autre.

— *Double équerre*, règle au bout de laquelle s'emboîte une autre règle, de manière à former, avec la première, deux angles droits.

— *Triple équerre*, équerre à l'angle de laquelle on ajoute une troisième règle, perpendiculaire au plan des deux premières branches, de manière à mesurer des angles droits trièdres ou solides : *La* TRIPLE ÉQUERRE *est un instrument de gnomonique*.

— *Équerre d'arpenteur*, cercle de cuivre divisé en quatre parties égales par deux lignes qui se coupent à angle droit au centre de l'instrument : aux extrémités de ces lignes sont quatre pinnules fendues. On se sert de l'*équerre d'arpenteur* pour tracer sur un terrain des lignes perpendiculaires entre elles, de manière à lever le plan de ce terrain, et à en connaître l'étendue superficielle.

— *Équerre à onglet*, équerre qui porte sur une de ses branches un rebord saillant et épais.

— Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi *croix mobile*, ou *compas à ellipse*.

— Techn. Pièces de fer plat, en forme de T ou de L, qui servent à consolider les grandes pièces de charpente ou de menuiserie, les angles des réservoirs hydrauliques, et l'assemblage de certains ouvrages.

— Hydraul. Coudes qu'on fait à des tuyaux de conduite.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

— Math. *D'équerre*, loc. adj. qui est à angle droit ; qui a la forme d'une équerre : *Mettre d'*ÉQUERRE. *Les Pyramides construites d'*ÉQUERRE *et correspondant juste aux quatre points cardinaux, font voir assez que la géométrie était connue en Égypte de temps immémorial*. (Volt.) *Ce bâtiment n'est pas d'*ÉQUERRE. (Ac.) *Disposer en* ÉQUERRE.

— Constr. nav. Empatture et assemblage à mi-bois.

ÉQUERRER, tr. ou act. (*equerre*.) Constr. Mettre d'équerre ; travailler une pièce de bois sur le gabariage donné.

ÉQUESTRE, adj. des 2 g. (*equestris*, dérivé de *eques*, cavalier ; lat.) Pron. *é-kuèstr*. — Qui représente une personne à cheval : *Figure, statue* ÉQUESTRE. *Les statues* ÉQUESTRES *dues aux mains savantes de Donatello et de Verrocchio ne peuvent rien enseigner qu'à l'artiste convaincu de la nécessité de l'étude*. (G. Planche.)

— Anc. *L'ordre* ÉQUESTRE, l'ordre des chevaliers romains. || Noblesse de second rang en Pologne.

— Qui était réservée aux chevaliers : *Les rangs* ÉQUESTRES *se trouvaient près de l'orchestre*.

— Diplom. *Sceau* ÉQUESTRE, sceau qui représente un cavalier.

— *Courses* ÉQUESTRES, ou *jeux* ÉQUESTRES, courses de chevaux qui se faisaient dans le cirque.

— *Divinités équestres*, divinités qui présidaient aux courses de char.

ÉQUIANGLE, adj. des 2 g. (*æquus*, égal ; *angulus*, angle ; lat.) Pron. *é-kui-angl*. — Géom. Il se dit des figures dont tous les angles sont égaux : *Les polygones réguliers sont* ÉQUIANGLES. *Le carré est une figure* ÉQUIANGLE (Acad.)

— *Deux figures* ÉQUIANGLES, qui ont leurs angles égaux chacun à chacun.

ÉQUICRURAL, adj. m. (*æquus*, égal ; *crus*, *cruris*, jambe ; lat.) Pron. *é-kui-kru-ral*. — Qui a deux jambes égales. Il ne s'emploie qu'en géométrie et, dans cette expression. || *Triangle* ÉQUICRURAL ; triangle dont deux côtés sont égaux. | On dit mieux, *Triangle* isocèle.

ÉQUIDIFFÉRENT, ENTE, adj. (*æque*, également ; lat., *différent*.) Pron. *é-kui-di-fé-ran, rantt*. — Didact. Qui offre des différences égales entre elles.

— Math. *Qualités continûment équidifférentes*, suite de quantités telles que la différence est la même entre la première et la seconde, la seconde et la troisième, etc.

— *Quantités discrètement équidifférentes*, quantités telles que la différence qui existe entre les deux premières est égale à celle qui se trouve entre la troisième et la quatrième, etc.

ÉQUIDILATÉ, ÉE, adj. (*æque*, également ; lat., *dilaté*.) Phys. Qui offre la même dilatation.

ÉQUIDISTANT, ANTE, adj. (*æquus*, égal, *distantia*, intervalle, distance ; lat.) Pron. *é-kui-disstan, tantt*. — Géom. Qui est, dans tous ses points, également distant d'un autre corps : *Ils ne réussissaient à tracer des graduations mathématiques* ÉQUIDISTANTES *qu'en recourant à des moyens de contrage d'une complication extrême*. (Arago.) *Les lignes parallèles sont* ÉQUIDISTANTES.

ÉQUIERS, n. m. pl. Pron. *é-ki-é*. — Techn. Anneaux de fer dans lesquels passent les sommiers, à chaque bout de la scie du scieur de long.

ÉQUIGNON, n. m. Pron. *é-ki-gnion*. — Techn. Bande de fer dont on garnit le dessous de la fusée d'un essieu de bois pour la consolider.

ÉQUILATÉRAL, ALE, adj. (*æquus*, égal, *latus*, *eris* ; côté ; lat.) Pron. *é-kui-la-té-ral*. — Géom. *Triangle* ÉQUILATÉRAL, qui a ses trois côtés égaux.

ÉQUILATÈRE, adj. des 2 g. (*équilatéral*.) Pron. *é-kui-la-tèr*. — Géom. Il se dit d'une figure dont les côtes sont égaux à ceux d'un autre.

ÉQUILBOQUET, n. m. Pron. *é-kil-bo-kè*. — Techn. Instrument de bois dont le menuisier se sert pour vérifier le calibre des mortaises.

ÉQUILIBRE, n. m. (*æquilibrium* ; lat. ; m. sign.) Pron. *é-ki-libr*. — État des corps qui sont maintenus au repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balancent exactement : *Cela est en* ÉQUILIBRE. *Se tenir en* ÉQUILIBRE. *Perdre l'équilibre*. (Mol.) *La loi du monde matériel, c'est l'*ÉQUILIBRE ; *la loi du monde moral, c'est l'équité* (V. Hugo.) *C'est du sein même du mouvement que naît l'*ÉQUILIBRE *des mondes et le repos de l'univers*. (Buff.)

— *Mettre une chose en* ÉQUILIBRE, faire que son poids se partage également des deux côtés d'un point d'appui, en sorte qu'elle reste immobile, et ne penche ni d'un côté ni de l'autre :

> Rien n'est plus gracieux et plus divertissant
> Que des écus à soi qu'on met en *équilibre*. (V. Hugo.)

— Fig. : *Faire l'*ÉQUILIBRE, rendre les choses égales.

— Fig. Il se dit des humeurs qui sont en proportion convenable, et dont rien ne dérange la circulation : *L'*ÉQUILIBRE *des humeurs. Le parfait* ÉQUILIBRE *des forces vitales ne constitue pas la santé*. (Portalis.)

— Fig. Pondération des pouvoirs politiques entre les différents États : *L'*ÉQUILIBRE *de l'Europe*. (Volt.) *Richelieu acquit des droits à l'éternelle reconnaissance en fondant sur l'*ÉQUILIBRE *des puissances la grande société des nations*. (Maury.)

— Par ext. : *Dans l'ordre civil, l'action des juges sur les particuliers, et la réaction de ces derniers sur les juges, forment entre la nation et les magistrats un* ÉQUILIBRE *de respect et d'équité*. (Beaum.)

— Fig. Calme de l'âme que ne trouble aucune passion : *Maintenir l'*ÉQUILIBRE *de l'âme. Dans un juste* ÉQUILIBRE *aucun ne se repose*. (Dal.)

— Peint. : *L'*ÉQUILIBRE *d'une composition*, la distribution égale des masses dans un tableau.

— Chorégr. Position du corps sur un seul pied.

ÉQUILIBRÉ, ÉE, part. pass. du v. d'Équilibrer : *Les oscillations d'une balance mal* ÉQUILIBRÉE. (A. de Brog.)

ÉQUILIBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*équilibre*.) Pron. *é-ki-li-bré*. — Néol. Mettre en équilibre, au propre et au figuré : ÉQUILIBRER *des balances. La révolution française a secoué toutes les fortunes et* ÉQUILIBRÉ *davantage toutes les conditions sociales*. (Virey.)

ÉQUILIBRISTE, n. des 2 g. Pron. *é-ki-li-brist*. Celui, celle qui s'applique à maintenir certaines choses fragiles en équilibre.

ÉQUILLE, n. f. Pron. *é-kil*. — Techn. Croûte qui couvre le fond de la chaudière à cuire le sel. || Outil dont on se sert pour rompre cette croûte.

— Pêch. Poisson de la feuille des Malaropterygiens apodes, qu'on appelle aussi *appât de vase*.

ÉQUILLEUR, n. m. Pron. *é-ki-leur*. — Techn. Ouvrier qui rompt la croûte du fond des poêles, dans les salines.

ÉQUIMULTIPLE, adj. des 2 g. (*æquus*, égal ; lat. ; et *multiple*.) Pron. *é-kui-mul-tipl*. — Arithm. Il se dit de deux ou plusieurs grandeurs, qui sont formées en multipliant deux ou plusieurs nombres différents par les mêmes facteurs : *15 et 6 sont* ÉQUIMULTIPLES, *relativement à 5 et 2*.

ÉQUINETTE, n. f. Pron. *e-ki-nètt*. — Mar. Partie horizontale du support du fût, des girouettes.

ÉQUINOXE, n. m. (*æquinoxium* ; lat ; m. sign.) Pron. *é-ki-noks*. — Astron. Moment de l'année où le soleil, passant à l'équateur, rend les jours égaux aux nuits pour tous les pays du monde : *L'*ÉQUINOXE *de printemps. L'*ÉQUINOXE *d'automne. Les pluies de l'*ÉQUINOXE *du printemps sont excellentes pour les biens de la terre*. (Acad.)

— *Précession des équinoxes*. || V. PRÉCESSION.

ÉQUINOXIAL, ALE, adj. (*équinoxe*.) Pron. *é-ki-nok-cial*. — Qui appartient à l'équinoxe : *La variété des produits* ÉQUINOXIAUX. (Lam.)

— *La ligne* ÉQUINOXIALE, l'équateur.

— *Cadran équinoxial*, cadran dont le plan est parallèle à l'équateur.

— Bot. *Fleurs* ÉQUINOXIALES, qui s'ouvrent et se referment chaque jour à des heures déterminées.

— Didact. Se dit aussi de ce qui est situé sous l'équateur : *France* ÉQUINOXIALE, l'établissement français à Cayenne.

— Subst. *L'équinoxial*, l'équateur.

ÉQUIPAGE, n. m. (*equus*, cheval ; lat.) Pron. *é-ki-paj*. — Train, suite de chevaux, de voitures, de valets, etc. : *Son* ÉQUIPAGE *est parti. Les* ÉQUIPAGES *des princes*. ÉQUIPAGE *de siége. Vous tirerez, du moins, des débris de sa fortune, de quoi vous mettre en* ÉQUIPAGE. (Lesage.)

— Prov. et fig. *L'équipage de Jean de Paris*

se dit d'un équipage magnifique. *Un* ÉQUIPAGE *de bohême*, d'un équipage délabré.

— Voiture de maître et qui en dépend : *J'ai un* ÉQUIPAGE, *une bonne table, et de plus un coffre-fort.* (Lesage.) *La plupart des gens riches ont un* ÉQUIPAGE. *L'*ÉQUIPAGE, *qui allait à toute bride, versa très-lourdement à quelques pas de moi.* (Mme de Tencin.) *Un bel* ÉQUIPAGE (Acad.) *Il est venu avec son* ÉQUIPAGE. (Id.)

Pas philosophe encor, d'Oremond ruiné
Epouse un *equipage* en épousant Phryné. (Gilb.)

— Toutes les choses nécessaires pour certaines entreprises, pour divers exercices : ÉQUIPAGE *de guerre. Les* ÉQUIPAGES *de l'armée.* ÉQUIPAGE *de siége.* ÉQUIPAGE *de chasse.* (Acad.)

— Fam. Manière dont une personne est vêtue : *Il visita tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en* ÉQUIPAGE *de guerrier, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien.* (Volt.) *Elle passait ordinairement en simple déshabillé, sans corps et avec des mules. Elle est belle en cet* ÉQUIPAGE. (La Br.)

Ah! mon cher oncle! ah! quel cruel voyage,
Que de dangers! quel étrange *équipage!* (Volt.)

Être dans un triste ÉQUIPAGE. *Ce déguisement vous est avantageux, et vous n'aurez pas plutôt paru avec cet* ÉQUIPAGE, *que vous aurez trente déclarations à essuyer ou de vive voix ou par écrit.* (Campistr.) *Elle n'avait point d'autre* ÉQUIPAGE *que son linge.* (Prévost.)

Que cherchez-vous, monsieur, avec cet *équipage?*
(Regn.)

— Ironiq. : *Vous voilà dans un bel* ÉQUIPAGE.

— Mar. Personnel de bord pour la manœuvre et le service du navire : *Le vaisseau a péri, mais on a sauvé l'*ÉQUIPAGE. *L'*ÉQUIPAGE *est décidé à mourir plutôt que de se rendre.* (Lam.) *Ce vaisseau a six cents hommes d'*ÉQUIPAGE. (Acad.) *Les hommes, les gens de l'*ÉQUIPAGE. (Id.)

— *Équipage de ligne*, marine militairement organisés, et formés en compagnie.

— *Équipage d'une embarcation*, réunion des rameurs chargés avec le brigadier et le patron du services d'une embarcation.

— Rôle où sont inscrits tout les hommes embarqués pour faire le service à bord d'un bâtiment :

— Mécan. Combinaison des balanciers et des tiges qui font mouvoir les pistons d'un système de pompes.

— Techn. Ensemble des machines et des outils servant à la construction des divers ouvrages qu'on fabrique dans un atelier.

— Ensemble de toutes les lames de lisses qui servent au tissage d'une étoffe.

ÉQUIPE, n. f. Pron. *é-kip.* — Navig. Série de bateaux amarrés les uns aux autres, allant à la voile ou traînés par des hommes.

— Techn. *Chef d'équipe*, celui qui commande à un certain nombre d'ouvriers, et dirige un travail spécial.

ÉQUIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Équiper : *Soldat bien, mal* ÉQUIPÉ.

— Iron. et fam. : *Comme te voilà* ÉQUIPÉ! *En quel état tu te trouves!* (Dest.) *Autour d'un tronc de chêne embrasé s'accroupissent une vingtaine de mes sauvages, si mal vêtus et si curieusement* ÉQUIPÉS *qu'un peintre de genre y trouverait un merveilleux sujet de tableau.* (Ph. Chasles.) *Enfin, madame, nous voilà* ÉQUIPÉES. (Campist.)

Par ma foi, nous voilà plaisamment *équipés*,
Moines du bas en haut, et des mieux *encrêpés*.
(Hauteroche.)

— Blason. Se dit d'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages : *De gueules, à la nef* ÉQUIPÉE *d'argent.*

ÉQUIPÉE, n. f. Pron. *é-ki-pé.* — Action, démarche irréfléchie : *Nous faire faire un voyage de soixante lieues pour cette belle* ÉQUIPÉE. (Pic.) *Cette* ÉQUIPÉE *lui coûtera cher. Vous avez fait là une belle* ÉQUIPÉE. *Ce jeune étourdi est allé s'enrôler, ce n'est pas sa première* ÉQUIPÉE. (Acad.)

Certes, j'allais commettre une belle *équipée!* (E. Aug.)

ÉQUIPEMENT, n. m. Pron. *é-kip-man.* — Action d'équiper : *L'*ÉQUIPEMENT *des troupes doit être complet.*

— Tout ce qui sert à équiper : *Les frais d'*ÉQUIPEMENT *d'un cavalier. Toutes les pièces de l'*ÉQUIPEMENT. *C'est dans cet étrange* ÉQUIPEMENT *qu'ils ont gagné leur méchante réputation pendant la guerre de Sept Ans.* (Ph. Chasles.)

— Mar. Tout ce qui sert aux manœuvres, à l'armement du navire : *L'*ÉQUIPEMENT *de ce vaisseau a coûté beaucoup.* (Acad.)

ÉQUIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*esquif.*) Pron. *é-ki-pé.* — Pourvoir de choses nécessaires, de vêtements : ÉQUIPER *un soldat.* (Acad.) *Il a bien* ÉQUIPÉ *son fils avant de l'envoyer au collége.* (Acad.)

— Armer : ÉQUIPER *un régiment de cavalerie.*

. . . . Pas un réal chez moi
Pour *équiper* ma bande et la conduire en plaine.
(C. Delav.)

— Mar. Armer, pourvoir un navire de tout ce qu'il lui faut pour la manœuvre, la subsistance, la défense, etc. : ÉQUIPER *une flotte. Pendant qu'il* ÉQUIPAIT *une flotte, l'Egypte, en proie à une anarchie dynastique, se déchirait sous ses yeux.* (Lam.)

= **S'équiper**, v. pron. Pourvoir à son équipement : *Il n'a pas de quoi s'*ÉQUIPER.

— Par extens. S'accoutrer : *Peut-on s'*ÉQUIPER *de la sorte?*

ÉQUIPET, n. m. Pron. *é-ki-pè.* — Mar. Planche fixée à la muraille, dans les chambres des officiers et de maîtres, et servant à ranger quelques petits objets.

— Retranchement pour retenir ce que le roulis pourrait déranger.

ÉQUIPEUR, n. m. Pron. *é-ki-peur.* — Techn. Ouvrier arquebusier qui ajuste toutes les pièces d'un fusil. || On dit aussi *Équipeur-monteur.*

ÉQUIPOLLÉ, ÉE, part. pass. du v. Équipoller.

— Balancé, comparé avec: *Perte* ÉQUIPOLLÉE *au gain.*

— Blas. Disposé en échiquiers : *Cinq points d'or* ÉQUIPOLLÉS *à quatre d'azur.*

ÉQUIPOLLENCE, n. f. (*æquipollentia*, formé de *æquus*, égal, et *pollentia*, puissance; lat.) Pron. *é-kui* ou *ki-pol-lanss.* — Anc. Égalité.

— Log. Il se dit de propositions équivalentes : *L'*ÉQUIPOLLENCE *des propositions.*

ÉQUIPOLLENT, ENTE, adj. (*æquipollens;* lat.) Pron. *é-kui* ou *ki-pol-lan, lantt.* — Équivalent à un autre : *L'un est* ÉQUIPOLLENT *à l'autre. Le profit est* ÉQUIPOLLENT *à la perte.* (Acad.) *Cette raison est* ÉQUIPOLLENTE *à l'autre.* (Id.) || Il vieillit.

— N. m. L'équivalent : *Je lui ai rendu l'*ÉQUIPOLLENT *de ce qu'il m'a prêté.* (Acad.)

= **A l'équipollent**, loc. adv. À proportion égale, à l'avenant, selon la mesure et le rapport qu'une chose peut avoir avec une autre : *Il a perdu mille écus dans cette affaire, et les autres* À L'ÉQUIPOLLENT, À L'ÉQUIPOLLENT *de ce qu'ils ont mis. Il fait une dépense de prince; il a chiens, chevaux, pages, et tout le reste* À L'ÉQUIPOLLENT. (Acad.) || Vieux.

ÉQUIPOLLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*æquipollere;* lat.) Pron. *é-kui* ou *ki-pol-é.* — Égaler, valoir autant : *Le gain* ÉQUIPOLLE *la perte.* (Acad.)

— V. Intr. Équivaloir : *Cette clause* ÉQUIPOLLE *à l'autre. Votre raison ne peut pas* ÉQUIPOLLER *à la sienne.* || Vieux.

ÉQUIPONDÉRANCE, n. f. (*æque*, également; *ponderare*, peser; lat.) Pron. *é-kui* ou *ki-pon-dé-ranss.* — Didact. Pesanteur égale.

— Fig. Balance égale : ÉQUIPONDÉRANCE *des motifs.*

ÉQUIPONDÉRANT, ANTE, adj. Pron. *é-kui* ou *ki-pon-dé-ran, rantt.* — Qui est de même poids.

— Fig. : *Article essentiel, article* ÉQUIPONDÉRANT *à tous ceux qui vous sont contraires.* (J. J. Rouss.)

ÉQUISONNANCE, n. f. (*æque*, également; *sonare*, sonner; lat.) Pron. *é-kui* ou *ki-ço-nanss.* — Musiq. Il se dit de la consonnance de l'octave et de celle de la double octave.

ÉQUITABLE, adj. des 2 g. Pron. *é-ki-tabl.* — Qui a de l'équité : *Un homme, un magistrat, un juge* ÉQUITABLE.

— Conforme à l'équité : *Dieu est juste, et ses jugements sont* ÉQUITABLES. (Mass.) *On a partagé sa succession d'une manière* ÉQUITABLE.

ÉQUITABLEMENT, adv. Pron *é-ki-ta-ble-man.* D'une manière équitable : *Pour parler plus* ÉQUITABLEMENT. (Mass.)

ÉQUITANT, ANTE, adj. (*equus*, cheval; lat.) Bot. Il se dit des feuilles pliées longitudinalement à cheval l'une sur l'autre : *Les cotylédons des iris sont* ÉQUITANTS.

ÉQUITATION, n. f. (*equitatio;* lat., m. sign.) Pron. *é-ki-ta-cion.* — L'art de monter à cheval : *École d'*ÉQUITATION. *Apprendre l'*ÉQUITATION. *Termes d'*ÉQUITATION.

— Action de monter à cheval : *L'*ÉQUITATION *est recommandée par les médecins en certains cas.*

ÉQUITÉ, n. f. (*æquitas;* lat., m. sign.) Pron. *é-ki-té.* — Justice naturelle, droiture : *Juger avec* ÉQUITÉ. *L'ambitieux est incapable de franchise, de droiture et d'*ÉQUITÉ. (Millot.)

Le meurtre tenait lieu de droit et d'*équité.* (Boil.)
Dans ce monde il n'est rien de beau que l'*équité.* (Id.)
Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'*équité.* (Desh.)
Tout doit dans notre cœur céder à l'*équité.* (Crébill.)
Ainsi votre fierté
Prend le mépris des lois pour l'*austère équité.* (C. Del.)
Sa franche probité
Ne sait point retenir la haine vertueuse
Que porte au vice heureux l'*équité* courageuse. (Gilbert.)

— La justice, au point de vue du droit naturel : *Les arbitres jugent plutôt selon les règles de l'*ÉQUITÉ *que suivant la rigueur des lois.* (Acad.) *Il fut absous parce qu'on eut plus d'égard à l'*ÉQUITÉ *qu'à la justice rigoureuse.* (Acad.) *Le droit est la plus belle découverte que les hommes aient faite contre l'*ÉQUITÉ. (C. Del.) *L'*ÉQUITÉ *résulte des faits, le droit est l'application des principes aux faits.* (H. Balzac.) || *SYN.* V. JUSTICE.

ÉQUIVALENT, ENTE, adj. Pron. *é-ki-va-lan, lant.* — Qui équivaut, qui est de même valeur : *Le castor a reçu de la nature un don presque* ÉQUIVALENT *à celui de la parole.* (Buff.)

— N. m. Ce qui équivaut, ce qui est de même valeur : *On lui offrit l'*ÉQUIVALENT. (Lesage.) *On lui a donné l'*ÉQUIVALENT *de ce qu'on lui avait pris.*

L'art de dissimuler est le ressort du monde,
Et l'*équivalent* des vertus. (Desmahis.)
Assurément, chez moi je vous mettrais dehors :
Chez vous, monsieur, je fais l'*équivalent*, je sors. (E. Augier.)

Expression, figure qui n'est point identique avec celle de l'original qu'on traduit, mais pour laquelle on essaye de rendre, ou plutôt de remplacer celle-ci : *Un traducteur est souvent forcé de recourir aux* ÉQUIVALENTS. *Il y a dans les auteurs anciens certaines expressions qui ne peuvent se rendre que par des* ÉQUIVALENTS.

— Chim. *Équivalents*, les quantités matérielles qui peuvent, dans les combinaisons, se remplacer de manière que l'une d'elles puisse représenter telle ou telle autre, et conduire à en apprécier le poids.

ÉQUIVALOIR, v. intr. ou neut. 3e conj. (*æquivalere;* formé de *æque*, également; *valere*, valoir; lat.) Pron. *é-ki-va-loar.* (*J'équivaux, tu équivaux, il équivaut, nous équivalons, vous équivalez, ils équivalent; j'équivalais, nous équivalions; j'équivalus, nous équivalûmes; j'équivaudrai, nous équivaudrons, j'équivaudrais, nous équivaudrions; équivaux, équivalons, équivalez; que j'équivaille, que nous équivalions; que j'équivalusse, que nous équivalussions; équivalant; équivalu.*) Être de même prix, de même valeur : *Une once d'or* ÉQUIVAUT *à quinze onces d'argent.* (Acad.) *Le mètre* ÉQUIVAUT *à la dix millionnième partie du quart du méridien terrestre.* (Arago.) *Tous les angles d'un triangle* ÉQUIVALENT *à deux angles droits. On estime que la chute d'eau qui fait aller un moulin* ÉQUIVAUT *à la force de cent cinquante hommes.* (J.-B.)

— Par extens. Être à peu près la même chose que : *Cette réponse* ÉQUIVAUT *à un refus.* (Acad.) Say.) *L'emportement que cause un travail aimé* ÉQUIVAUT *à la plus habile dissimulation.* (H. de Balzac.)

ÉQUIVALVE, adj. des 2 g. (*æquus*, égal, *valva*, valve; lat.) Pron. *é-ki-valv.* — Zool. Dont les valves sont égales : *Mollusques* ÉQUIVALVES.

ÉQUIVOQUE, adj. des 2 g. (*æquus*, égal, *vox*, *vocis*, voix; lat.) Pron. *é-ki-vok.* — Qui peut s'interpréter en différents sens, s'appliquer à différentes choses : *Cela est* ÉQUIVOQUE. *Ce discours est* ÉQUIVOQUE. *Parole, terme, expression, mot* ÉQUIVOQUE. *Tous les oracles de l'antiquité étaient* ÉQUIVOQUES. (Volt.)

— Gramm. *Rime équivoque.* Voy. HOMONYME.

— Douteux : *Les traces que les éléphants laissent ne sont pas* ÉQUIVOQUES. (Buff.) *L'épreuve la moins* ÉQUIVOQUE *d'une vertu solide, c'est l'adversité.* (Mass.)

— Incertain : *Signe* ÉQUIVOQUE. Il se dit surtout en méd., et signifie, Qui peut convenir à plusieurs maladies.

— En mauv. part. Suspect : *Cette conduite est* ÉQUIVOQUE. *La société* ÉQUIVOQUE *des tables d'hôte.*

Savez-vous bien qu'ici votre face équivoque,
Et rare en son espèce, étrangement nous choque. (Regn.)

— *Individu, homme équivoque*, à qui l'on ne peut se fier.

= **Équivoque**, n. f. Expression, sens équivoque : *L'*ÉQUIVOQUE *est un vice de langage.* (Volt.) *Évitons les* ÉQUIVOQUES. *La belle chose, de faire entrer aux conversations de vieilles* ÉQUIVOQUES *ramassées parmi les boues des halles et de la place Maubert!* (Molière.) *Je voudrais autoriser tout terme qui nous manque, qui a un son doux, sans danger d'*ÉQUIVOQUE. (Fén.)

Inspire mes discours, favorable équivoque!
Un poëte fameux te maudit; je t'invoque! (C. Bonjour.)

— Par extens. Interprétation blessante, déshonnête : ÉQUIVOQUE *grossière, fade. Plaisante* ÉQUIVOQUE.

Dans ce maudit foyer, tout prête à l'*équivoque*. (C. Del.)
— Jeu de mots grossier :

Quand nous applaudissons la plus plate *équivoque*,
D'un trait joyeux et franc notre bon ton se choque.
(C. Delav.)

— Beaux-arts. Défaut de précision, dans la pose ou l'expression d'une figure, dans la coloration de deux objets rapprochés, ou dans l'observation de la perspective : ÉQUIVOQUE *de mouvement, de couleur, de plan, de clair obscur. Il y a là une* ÉQUIVOQUE.

Syn. Équivoque, ambiguïté. L'*équivoque* présente un double sens ; l'*ambiguïté* offre un sens vague, susceptible de plusieurs interprétations ; l'*équivoque* cache quelquefois à dessein le sens qu'on ne veut pas nettement exprimer, l'*ambiguïté* produit l'obscurité sans calcul.

ÉQUIVOQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*équivoque.*) Pron. *é-ki-vo-ké*. — User d'équivoque : *Il ne fait qu'*ÉQUIVOQUER.

= **S'équivoquer**, v. pr. Dire involontairement un mot pour un autre : *Il s'est* ÉQUIVOQUÉ *plaisamment*. (Acad.)

ÉRABLE, n. m. Pron. *é-rabl*. — Botan. Genre de plantes de la famille des Acéracées ; ce sont de grands et beaux arbres qui croissent en Europe, et surtout dans les diverses contrées du Nord ; ils fournissent le meilleur des bois blancs : *L'*ÉRABLE *commun ; l'*ÉRABLE *plane, l'*ÉRABLE *d'Amérique. Le bois de l'*ÉRABLE *commun, quoique très-blanc, est très-dense et très-dur*. (Richard.) *Les* ÉRABLES *d'Amérique sont remarquables par la grande quantité de sucre que leur sève contient au printemps*. (Richard.)

ÉRADIATION, n. f. (*radius*, rayon ; lat.) Fig. Action de rayonner. Il s'emploie pour exprimer l'influence d'une puissance intellectuelle ou morale, l'épanouissement de ses effets : *L'histoire du monde est le développement libre, et nécessaire à la fois, des idées constitutives de la raison, l'*ÉRADIATION *de l'esprit universel*. (Lerminier.)

ÉRADICATIF, IVE, adj. (*e*, extract. et *radix*, racine ; lat.) Pron. *é-ra-di-ka-tif, tiv*. — Didact. Qui détruit une chose par la racine.

— Méd. Il se disait des moyens thérapeutiques auxquels on supposait la propriété d'enlever la maladie et ses causes : *Remède* ÉRADICATIF.

ÉRADICATION, n. f. (*eradicatio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-ra-di-ka-cion*. — Didact. Action de déraciner, d'extirper la racine. || Peu usité.

ÉRAFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rafle*.) Pron. *é-ra-flé*. — Fam. Écorcher légèrement, effleurer la peau : *Le coup d'épée lui* A ÉRAFLÉ *la peau. Cette épingle m'*A ÉRAFLÉ. (Acad.)

ÉRAFLURE, n. f. Pron. *é-ra-flur*. — Légère écorchure : *Il a reçu une* ÉRAFLURE *à la main*. ÉRAFLURE *d'épingle, de crochet*. || Fam.

ÉRAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Érailler et adj. : *Étoffe* ÉRAILLÉE.

— *Avoir l'œil éraillé*, avoir les paupières tirées, renversées, sillonnées par des filets rouges,

Vous raillez !
Avec votre nez rouge et vos yeux *éraillés*? (Ém. Aug.)

— Déchiré, écorché : *Des murs noircis par la pluie et* ÉRAILLÉS *par le soleil*. (Lam.)

— Mar. *Des cordages éraillés*, écorchés, détériorés.

ÉRAILLEMENT, n. m. Pron. *é-ra-ye-man*. — Méd. Renversement de la paupière inférieure. || V. ECTROPION.

ÉRAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*eradere*, ratisser ; lat.) Pron. *é-ra-ié*. — En parl. des étoffes fines, Relâcher, séparer le tissu : ÉRAILLER *du satin*.

= **S'érailler**, v. pr. Se relâcher : *La soie est sujette à s'*ÉRAILLER.

ÉRAILLURE, n. f. Pron. *é-ra-iur*. — Marque qui reste à une étoffe quand elle est éraillée.

ÉRATÉ, ÉE, part. pass. du v. Érater.

— Anc. Fig. Gai, enjoué, éveillé.

— Subst. *C'est un* ÉRATÉ. || V. DÉRATÉ.

ÉRATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rate*.) Pron. *é-ra-té*. — Ôter la rate : ÉRATER *un chien, un chat*.

= **S'érater**, v. pron. Fig. et fam. S'essouffler à force de courir. || V. DÉRATER.

ERBABE, n. m. Pron. *èr-bab*. — Relat. Violon arabe à une seule corde.

ERBUE, n. f. Pron. *èr-bu*. — Techn. Fondant argileux qu'on ajoute au minerai de fer dans les hauts fourneaux.

ÈRE, n. f. (*æs, æris*, airain ; lat.) Pron. *èr*. — Chron. Époque fixe d'où l'on commence à compter les années : *L'*ÈRE *chrétienne se rapporte à la naissance de J. C. L'*ÈRE *des musulmans date de la fuite de Mahomet à Médine*.

— Suite d'années comptées depuis une époque fixe : *L'*ÈRE *de Nabonassar. L'*ÈRE *des olympiades*.

— Par extens. Époque remarquable qui ouvre un nouvel ordre de choses : *Une* ÈRE *nouvelle commence. L'*ÈRE *de la liberté, de l'affranchissement d'un peuple*. (Acad.) *L'histoire de la révolution française commence en Europe l'*ÈRE *des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'*ÈRE *des gouvernements nouveaux*. (Mign.) *Une* ÈRE *nouvelle est née pour l'esprit humain*. (Villem.) *Ce seizième siècle, qui n'a peut-être pas de supérieur dans les fastes de l'esprit humain, fut une* ÈRE *de souffrances et de crimes*. (De Rémusat.)

— *Ère de la création* ou *Ère mondaine des Juifs*, celle qui part de la création du monde, d'après l'interprétation que les anciens Juifs ont faite de la Genèse. Ils la commencent 3761 ans avant J. C.

— *Ère d'Abraham*, celle qui date de la vocation d'Abraham.

— *Ère grecque* ou *des Olympiades*, celle qui commence en l'an 776 av. J. C. Elle date de l'olympiade de Corsébus.

— *Ère de la fondation de Rome*, ère qui commence 753 av. J. C., la 4e *année de la* 6e olympiade.

— *Ère de Nabonassar* ou *des Babyloniens*, ainsi appelée parce que les observations des Chaldéens, envoyées par Callisthène en Grèce, se rapportaient au commencement du règne de Nabonassar à Babylone. Elle commence 747 ans avant J.-C.

— *Ère d'Alexandre le Grand* ou *de Philippe*, appelée aussi *Ère des Lagides*, ère qui commence l'an 324 av. J. C. avec le règne de Philippe Aridée, frère et successeur d'Alexandre.

— *Ère des Séleucides*, ère qui commence à la prise de Babylone par Séleucus Nicanor, l'an 312 avant J. C.

— *Ère julienne*, celle établie par César, quand il réforma le calendrier romain. Elle commence le 1er janvier 45 ans avant J. C.

— *Ère chrétienne, vulgaire* ou *de l'Incarnation*, point de départ d'après lequel les modernes supputent les temps, soit avant, soit depuis la naissance de J. C.

— *Ère de l'hégire*, ère employée exclusivement par tous les mahométans. Elle commence à la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, le 15 ou le 16 juillet 622.

— *Ère de la république française*, ère établie en France, le 22 septembre 1792. L'usage de cette ère a été supprimé, à partir du 1er janvier 1806, par un sénatus-consulte de l'an XIII.

— Numism. *Ère des médailles*, époque d'après laquelle on suppute les années gravées sur les médailles antiques.

ÉRÈBE, n. m. (*erebus* ; lat.) Pron. *é-rèb*. — Myth. La partie la plus obscure de l'enfer ; l'enfer même. *Les monstres de l'*ÉRÈBE.

ÉRECTEUR, adj. des 2 g. (*erigere*, dresser, relever ; lat.) Pron. *é-rèk-teur*. — Anat. Il se dit des muscles qui servent à redresser certains organes : *Les muscles* ÉRECTEURS.

— Subst. Le muscle ischio-caverneux : *L'*ÉRECTEUR *de la verge. L'*ÉRECTEUR *du clitoris*.

ÉRECTILE, adj. des 2 g. (*erectilis* ; lat.) Pron. *é-rèk-til*. — Physiol. Qui a la faculté d'entrer en érection.

— *Tissu érectile*, celui qui éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une sorte d'érection, de dilatation forcée.

ÉRECTILITÉ, n. f. (*érectile*.) Pron. *é-rèk-ti-li-té*. — Physiol. Propriété qu'ont certaines parties d'entrer en érection : *Les tumeurs hémorrhoïdales sont douées d'une sorte d'*ÉRECTILITÉ. (Chomel.)

ÉRECTION, n. f. (*erectio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-rèk-cion*. — Action d'ériger un monument : *L'*ÉRECTION *d'une statue, d'un temple*.

— Méd. Action par laquelle certaines parties molles du corps se gonflent, se durcissent et se redressent : *Le défaut d'*ÉRECTION *est, dans un certain nombre de cas, le premier ou l'un des premiers symptômes d'une maladie des centres nerveux, et spécialement de la moelle épinière*. (Chomel.)

— Fig. Institution, établissement : *L'*ÉRECTION *d'un tribunal. L'*ÉRECTION *d'une terre en duché. L'*ÉRECTION *d'une charge en titre d'office*. (Ac.) *Elle crut à je ne sais quoi de grand chez lui, en lui voyant solliciter l'*ÉRECTION *d'un majorat*. (H. de Balzac.)

ÉREINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Éreinter. *Nos pauvres bêtes étaient* ÉREINTÉES. (Ph. Chasles.) *Ouf ! je suis* ÉREINTÉ. (Régn.)

ÉREINTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reins*.) Pron. *é-rain-té*. — Rompre, fouler les reins : *On l'a* ÉREINTÉ.

— Fam. Excéder de fatigue : *Il* ÉREINTE *tous ses employés. La démagogie est un cheval fougueux dont on ne fait rien qu'après l'*AVOIR *dompté, c'est-à-dire* ÉREINTÉ. (Ph. Chasles.) *Ce travail vous* ÉREINTE.

— Fig. et fam. *Éreinter quelqu'un*, le battre par des preuves accablantes ou des raisonnements péremptoires.

— Par anal. : *Éreinter un auteur, une pièce de théâtre*, en faire une critique sévère et la blâmer sans ménagement de louange.

= **S'éreinter**, v. pr. Se rompre, ou se fouler les reins : *Il fit un si grand effort qu'il s'*ÉREINTA. (Ac.)

— Par extens. Se fatiguer excessivement : *Chaque jour je m'*ÉREINTE *à ce travail*.

ÉRÈME, n. m. (ἔρημος, solitaire ; gr.) Pron. *é-rèm*. — Bot. Sorte de fruit qui n'a ni valve ni suture ; chacune des quatre parties du fruit des plantes labiées.

ÉRÉMITIQUE, adj. des 2 g. (ἐρημίτης, ermite ; fait de ἔρημος, désert ; gr.) Pron. *é-ré-mi-tik*. — D'ermite : *La vie* ÉRÉMITIQUE, la vie isolée, par oppos. à la *vie cénobitique*, celle des religieux qui vivent en commun.

ÉRÉMONT, n. m. Pron. *é-ré-mon*. — Techn. Morceau de bois qui est enchâssé sur l'avant-train d'un carrosse, et qui vient embrasser le timon.

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE, adj. (*érésipèle*.) Pron. *é-ré-zi-pé-la-teu, teuz*. — Qui tient de l'érésipèle : *Inflammation, tumeur* ÉRÉSIPÉLATEUSE.

ÉRÉSIPÈLE, n. m. (ἐρυσίπελας, qui s'étend de proche en proche ; gr.) Pron. *é-ré-zi-pèl*. — Méd. Inflammation superficielle de la peau, avec tension et tumeur : ÉRÉSIPÈLE *dartreux*. ÉRÉSIPÈLE *pustuleux*. On disait mieux *Érysipèle*. || V. ce mot.

ÉRÉTHISME, n. m. (ἐρεθισμός, ou ἐρέθισμα, fait de ἐρεθίζω, j'irrite ; gr.) Pron. *é-ré-tism*. — Médec. Tension violente des fibres : *L'individu s'agite et trahit par le désordre de ses mouvements un état d'*ÉRÉTHISME *intérieur*. (L. Figuier.) *A l'*ÉRÉTHISME *qu'elles éprouvent pendant le coït fécondant, quelques femmes reconnaissent d'une manière certaine qu'elles sont devenues enceintes*. (Caseaux.) *Dans la fureur utérine, si l'évacuation de la liqueur séminale n'est pas favorisée par l'usage du mâle et par la conception qui doit en résulter, tout le système sexuel tombe en irritation, et arrive à un tel* ÉRÉTHISME *que quelquefois la mort s'ensuit, et souvent la démence*. (Buff.)

— Néol. Fig. Violence d'une passion portée à son plus haut degré : *L'*ÉRÉTHISME *du désespoir*.

ERGASTULE, n. m. Pron. *èr-gass-tul*. — Ant. rom. Prison où l'on enfermait les esclaves condamnés à des travaux pénibles.

ERGO, conj. (*ergo*, donc ; lat.) Pron. *èr-go*. — Conséquemment, donc :

Partant ma fille est morte ; *ergo* c'est une sainte. (Mol.)

— Subst. : *Les scolastiques ne sortent point de leurs* ATQUI *et de leurs* ERGO.

ERGO-GLU. Expression familière dont on se sert pour se moquer des grands raisonnements qui ne concluent rien.

ERGOT, n. m. (*erigo*, je dresse ; lat.) Pron. *èr-gô*. — Ongle pointu qui vient à la partie postérieure de la patte de certains animaux : *L'*ERGOT *du coq, du chien. Les nerfs produisent, aux extrémités du corps auxquelles ils aboutissent, les ongles, les cornes, les* ERGOTS. (Buff.)

— Au pl. Ongles de surcroît d'un chien.

— Fig. : *Se lever, monter sur ses ergots*, le prendre sur un ton fier et menaçant.

— Agric. Production végétale : *L'*ERGOT, *qui est produit par une espèce d'altération ou de décomposition de la substance organique du grain, est composé d'une infinité de filets ou de petits corps organisés, semblables, pour la figure, à des aiguilles*. (Buff.)

— Maladie qui attaque le seigle, et qui rend dangereux le pain qu'on fait de ce grain ainsi gâté.

— Anat. Tubercule médullaire qu'on observe dans les ventricules du cerveau.

— Vétér. Petit tubercule corné que recouvre le fanon, en arrière du boulet du cheval : *L'*ERGOT *est très-petit dans les animaux de race fine*. (Lecoq.)

ERGOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ergoter.

— Adj. Qui a des ergots : *Un coq bien* ERGOTÉ.

— *Chien ergoté*, chien qui a un ongle de surcroît au dedans et au-dessus du pied.

— *Seigle ergoté*, seigle attaqué de la maladie qu'on appelle *ergot* : *Le* SEIGLE ERGOTÉ *doit être classé parmi les poisons septiques*. (Chomel.)

ERGOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ergo*, donc ; lat.) Pron. *èr-go-té*. — Fam. Chicaner par des raisonnements captieux dans la discussion ; pointiller : *Il ne fait qu'*ERGOTER.

— Fig. Trouver à redire : *Il* ERGOTE *sur tout.* (Acad.)

ERGOTERIE, n. f. (*ergoter.*) Pron. *èr-gott-rî.* — Fam. Chicane ; observation vétilleuse.

ERGOTEUR, EUSE, adj. et n. (*ergoter.*) Pron. *èr-go-teur, teuz.* — Fam. Celui, celle qui ne fait qu'ergoter, que pointiller : *C'est un ennuyeux* ERGOTEUR. *Ce n'est qu'un* ERGOTEUR. *C'est une* ERGOTEUSE. (Acad.)

ERGOTINE, n. f. (*ergot.*) Pron. *èr-go-tinn.* — — Chim. Matière qu'on extrait du seigle ergoté.

ERGOTISME, n. m. (*ergot.*) Pron. *èr-go-tism.* — — Manie d'ergoter, de se servir des arguments en forme : *Dans ce siècle d'*ERGOTISME, *l'on calcule tout jusqu'au rire ; la plus légère* DIVERSITÉ *d'opinion fait germer des haines éternelles.* (Beaum.)

— Sophisme : *Si chaque ergoteur voulait bien se dire à soi-même : Dans quelques années personne ne se souciera de mes* ERGOTISMES, *on ergoterait beaucoup moins.* (Volt.)

ERGOTISME, n. m. (*ergot.*) Pron. *èr-go-tism.* — Méd. Ensemble des accidents occasionnés par le seigle ergoté.

ÉRIANTHE, n. m. (ἔριον, laine ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes graminées.

ÉRIACÉ, ÉE, ou **ÉRICINÉ, ÉE,** adj. (*érice, erices,* bruyère ; lat.) Pron. *é-ri-a-cé.* — Bot. Qui ressemble à une bruyère.

= **Éricacées,** ou **Éricinées,** n. f. pl. Famille de plantes comprenant des arbres ou des arbustes d'une forme élégante et d'un aspect agréable, dont les feuilles sont alternes, opposées ou verticillées, les fleurs ordinairement disposées en épis ou en grappes.

ÉRIDAN, n. m. Ancien nom du Pô. Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

ÉRIDELLE, n. f. Pron. *é-ri-dèl.* — Techn. Sorte d'ardoise étroite et longue, qui a deux côtés taillés, et les deux autres bruts.

ÉRIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Ériger : *Académie de Dresde, fut* ÉRIGÉE *en* 1697. (Bailly.)

ÉRIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*erigere ;* lat.) Pron. *é-ri-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *érig* et la term. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o : nous érigeons, il érigea.* — Élever, construire, dresser : ÉRIGER *un temple, un autel, une statue.* ÉRIGER *un trophée. Autrefois saint Louis* ÉRIGEA *ce lutrin.* (Boil.) ÉRIGER *un monument à la gloire d'un héros.* (Acad.)

— Fig. Instituer : ÉRIGER *un tribunal.* ÉRIGER *un évêché. Le pape voulut le distinguer de la façon la plus marquée en le nommant un des directeurs de la nouvelle académie de peinture, qu'il* ÉRIGEA *au capitole en* 1754, *et en le décorant de la croix de l'éperon d'or.* (Bailly.)

— *Ériger une terre en comté, en marquisat, en duché,* en faire un comté, un marquisat, un duché : *Le roi, par lettres patentes,* AVAIT ÉRIGÉ *cette terre en duché.* (Acad.) On a dit aussi, ÉRIGER *une commission, une fonction en titre d'office,* faire d'une commission, d'une fonction amovible, une charge inamovible.

— *Ériger une église en cathédrale.* On dit de même, ÉRIGER *un diocèse en archevêché.*

— Fig. Donner une chose pour une autre, regarder comme : *C'était la vie des camps qui* AVAIT ÉRIGÉ *chez M. Delmare la brutalité en principe.* (G. Sand.)

Chacun veut en sagesse *ériger* sa folie. (Boil.)
.... Votre muse en monstre *érige* la sagesse. (Gilbert.)
.... En oracle ou *érigea* ma voix. (Rac.)
Il a fait *ériger* sa mémoire en esprit. (Desmahis.)

Cette libéralité que Démétrius ÉRIGEAIT *en système de gouvernement, épuisait ses ressources plus vite encore que ses préparatifs militaires.* (Mérim.)

= **S'ériger,** v. pron. Se poser comme : *Mahomet* S'ÉRIGEA *en prophète.* (Boss.) *Il n'y a si petit écolier qui ne* S'ÉRIGE *en docteur.* (P. L. Cour.) S'ÉRIGER *en censeur public.* S'ÉRIGER *en diseur de bons mots, en censeur, en critique.* (Acad.) *Eh bien! puisque vous le voulez, je vais donc* M'ÉRIGER *en conseiller.* (Lesage.) *Ils* S'ÉRIGENT *en Caton et en Brutus, la plume à la main.* (Volt.)

— S'instituer soi-même : *Lambert et ses adhérents* S'ÉRIGÈRENT *un gouvernement sous le nom de Comité de sûreté, et Fleetwood à leur tête.* (Guizot.)

ÉRIGNE ou **ÉRINE,** n. f. (ἀίρω, j'élève ; gr.) Pron. *é-ri-gn, rinn.* — Chir. Petite pince armée de crochets dont on se sert, dans certaines opérations, pour soutenir les parties qu'on veut disséquer.

ÉRIGONE, n. f. Pron. *é-ri-gonn.* — Astron. Constellation de la Vierge.

ÉRIOMÈTRE, n. m. Phys. Instrument propre à mesurer les épaisseurs des fibres les plus déliées.

ÉRISTIQUE, adj. des 2 g. (ἐριστής, qui dispute ; gr. Pron. *é-riss-tik.* — Didact. Qui appartient à la controverse : *Écrit* ÉRISTIQUE.

— N. f. L'art de la controverse.

ÉRIX, n. m. Pron. *é-riks.* — Serpent cendré.

— Anat. Partie supérieure du foie.

ERMAILLI, n. m. Pron. *èr-ma-yi.* — Écon. rur. Celui qui est chargé de la direction d'une fabrique de fromage de Gruyère. ‖ On dit aussi *Armailli.*

— Association de propriétaires de troupeaux qui mettent leur laitage en commun pour fabriquer des fromages, et qui partagent les produits dans la proportion de leur mise : *Les* ERMAILLES *présentent un fait d'économie très-remarquable.* ‖ On dit aussi *Armailli.*

ERMIS, adj. f. pl. *Terres* ERMIS, terres incultes.

ERMIN, n. m. Pron. *èr-main.* — Droit qui se paye pour l'entrée et la sortie de marchandises dans les échelles du Levant.

ERMINETTE ou **HERMINETTE,** n. f. Pron. *èr-mi-nètt.* — Techn. Espèce de hache recourbée, pour planer et doler le bois : ERMINETTE *de charpentier, de tonnelier.*

ERMITAGE, (ἔρημος, désert ; gr.) Pron. *èr-mi-taj.* — Habitation d'un ermite : *Cet ermite ne sort jamais de son* ERMITAGE. (Acad.)

— Couvent d'ermites : *Il y avait autrefois un* ERMITAGE *au mont Valérien.* (Acad.)

— Fig. Lieu écarté, solitaire : *C'est un véritable* ERMITAGE. (Acad.)

— Par extens. Petite maison de campagne, simple et modeste : *Venez me voir dans mon* ERMITAGE.

ERMITE, n. m. (ἔρημος, désert ; gr.) Pron. *èr-mitt.* — Solitaire retiré dans un lieu désert, où il se livre à des exercices de piété : *Les* ERMITES *de la Thébaïde. Un vieil* ERMITE. *Il y a des* ERMITES *qui vivent en communauté.* (Acad.)

— Fam. *Vivre comme un ermite,* seul, loin du monde.

— Prov. et iron. *Pâtés d'ermite,* des noix sèches.

— Par anal. Personne qui ne voit plus le monde, ou qui est délaissée : *Je vous remercie de venir rendre visite à un pauvre* ERMITE.

— Prov. *Quand le diable est vieux, il se fait* ERMITE, l'âge nous rend sages.

— Zool. Crustacé du genre Pagure ; il loge la partie supérieure de son corps dans la première coquille qu'il rencontre.

ÉRODÉ, ÉE, adj. (*erodere,* ronger ; lat.) Didact. Qui semble avoir été rongé par un animal : *Feuilles* ÉRODÉES.

ÉROSION, n. f. (*erosio,* fait de *erodere,* ronger ; lat.) Pron. *é-ro-zion.* — Action d'une substance qui en corrode, en ronge une autre ; effet d'une substance corrosive : *Il y a des humeurs âcres qui détruisent les chairs par* ÉROSION. (Acad.)

ÉROTÉMATIQUE, adj. des 2 g. Phil. Qui est énoncé sous la forme interrogative ; qui consiste en interrogations : *Argument, méthode* ÉROTÉMATIQUE.

ÉROTIQUE, adj. des 2 g. (ἐρωτικός, fait de ἔρως, amour ; gr.) Pron. *é-ro-tik.* — Qui appartient, qui se rapporte à l'amour : *Ouvrage* ÉROTIQUE. *Chanson* ÉROTIQUE. *Délire* ÉROTIQUE.

— N. m. pl. *Les* ÉROTIQUES *grecs,* les poëtes qui ont chanté l'amour.

ÉROTIQUEMENT, adv. Pron. *é-ro-tik-man.* — D'une manière érotique.

ÉROTOMANIE, n. f. (ἔρωτος, génitif de ἔρως, amour ; μανία, délire, fureur ; gr.) Pron. *é-ro-to-ma-nî.* — Méd. Délire érotique ; aliénation mentale causée par l'amour.

ERPÉTOLOGIE, n. f. (ἑρπετός, reptile ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *èr-pé-to-lo-jî.* — Partie de l'histoire naturelle qui traite des reptiles.

ERPÉTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èr-pé-to-lo-jik.* — Didact. Qui a rapport à l'erpétologie.

ERPÉTOLOGISTE, n. m. Pron. *èr-pé-to-lo-jist.* — Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des reptiles.

ERPÉTON, n. m. Pron. *èr-pé-ton.* — Zool. Genre de serpents sans crochets à venin.

ERRANT, part. prés. du v. Errer : *Les Tartares sont demeurés* ERRANTS *dans leurs vastes déserts.* (Buff.) *Il est* ERRANT *et vagabond.* (Acad.)

La cour me croit *errant* de rivage en rivage. (C. Del.)
Un sort *errant* ne conduit qu'à l'erreur. (Gress.)
Seule, *errant* à pas lents sur l'aride rivage
J'ai de mes pas *errants* parcouru les ténèbres. (Del.)

ERRANT, ANTE, adj. Pron. *èr-ran, antt.* — Qui erre de côté et d'autre : *Il est* ERRANT *et vagabond. Chevalier* ERRANT. (Acad.)

Ainsi me voilà seul, orphelin dans ce monde !
Ma mère avec mes sœurs sont *errantes* sur l'onde. (Lam.)

Il me semble que je vois cette île de Délos des poëtes, ERRANTE *et flottante jusqu'à la naissance de son Apollon.* (Pélisson.)

La corneille enrouée appelle aussi l'orage.

— *Le juif errant,* personnage imaginaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde.

— Fig. et fam. *C'est un chevalier errant, un juif errant,* c'est un homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse.

C'est un vrai juif *errant* qui jamais ne repose. (Bours.)

— *Mener une vie errante,* vivre au hasard, sans but.

— Fig. *Imagination errante,* sans règle, sans frein.

— Anc. *Étoiles errantes,* les planètes, par oppos. aux *étoiles fixes.*

— N. m. Celui qui erre dans la foi : *Redresser les* ERRANTS. *Ramener les* ERRANTS. ‖ Peu usité.

ERRATA, n. m. sing. (mot lat., pl. d'*erratum,* faute.) Pron. *èr-ra-ta.* — Liste des fautes d'impression que contient un ouvrage : *Il a marqué ces fautes-là dans l'*ERRATA. (Acad.)

— Au plur. Des ERRATA : *Les* ERRATA *sont nécessaires dans les livres.* (Acad.) ‖ V. ERRATUM.

ERRATIQUE, adj. des 2 g. (*erraticus ;* lat., m. sign.) Pron. *èr-ra-tik.* — Méd. Il se dit d'une maladie intermittente qui reparaît à des intervalles irréguliers : *Maladie* ERRATIQUE. *Fièvre* ERRATIQUE.

— Zool. Qui n'a pas d'habitation fixe.

— Astron. *Planètes erratiques,* nom que l'on a donné aux comètes.

— Il s'est dit autrefois de ce qui manque de fixité : *Rien n'est si souple et* ERRATIQUE *que notre entendement.* (Mont.)

— Géolog. *Blocs erratiques.* V. BLOC.

ERRATUM, n. m. (m. lat. faute.) Pron. *èr-ra-to-me.* — Typogr. Il se dit d'une seule faute à relever. ‖ Quelques-uns disent *Errata.*

ERRE, n. f. (*ire,* aller ; lat.) Pron. *èr.* — Train, allure ; il n'est usité que dans les locutions : *Aller grand'*ERRE. *Aller belle* ERRE. (Acad.) *Il s'enfuit à grand'*ERRE. (La F.)

... Les fils de nos fils, dans les lointaines *erres,*
Feraient aussi leurs fables avec tes saints mystères. (Lam.)

— Fig. et fam. *Aller grand'erre, aller belle erre,* faire trop grande dépense : *Ce jeune homme va grand'*ERRE, *il aura bientôt mangé tout son bien.* (Acad.)

— Marche, sillage d'un navire : *Ce bâtiment a repris son* ERRE. (Acad.) *Ce bâtiment n'a plus d'*ERRE, il ne peut plus marcher.

— Bot. vulg. Nom de la graine de l'ers.

— N. f. pl. Voies, traces de cerf : *Démêler, redresser les* ERRES *du cerf.*

— En parl. d'affaires, *Reprendre, suivre les premières, les dernières* ERRES, recommencer à travailler sur une affaire, et la reprendre où elle avait été laissée. ‖ V. ERREMENTS.

— Fig. *Suivre les* ERRES, *aller sur les* ERRES *de quelqu'un,* l'imiter dans sa conduite ; adopter ses opinions, ses sentiments.

ERREMENTS, n. m. pl. Pron. *èr-man.* — Procédé habituel, en parl. d'affaires : *Suivre les derniers, les anciens* ERREMENTS. (Acad.)

— *Suivre les vieux errements,* faire une chose comme on la faisait autrefois.

— Procéd. *Les derniers errements d'une affaire,* les dernières procédures ; *Le Code de Napoléon introduisit en Italie les* ERREMENTS *et l'ordre de l'administration impériale.* (Lerminier.)

ERRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*errare ;* lat.) Pron. *èr-ré.* — Vaguer de côté et d'autre, aller à l'aventure : ERRER *çà et là.* ERRER *sur mer au gré des vents.* (Acad.) ERRER *par la campagne, dans un pays, à travers les montagnes. Il* ERRE *toujours comme s'il cherchait une patrie et un foyer.* (V. Hugo.) *J'*ERRAIS *en pensant à un avenir douteux, à mes espérances déchues.* (H. de Balz.) *Leurs beaux chevaux noirs attachés à leur licou* ERRAIENT *autour de leurs maîtres.* (Ph. Chasles.)

— Fig. *Mes yeux* ERRENT *sur les plus beaux paysages du monde.* (Did.)

— *Laisser errer,* laisser en toute liberté :

Sur le papier je laisse *errer* ma plume. (Del.)

— *Laisser errer ses pensées,* s'abandonner à ses rêveries, à de vagues méditations.

— Fig. Se tromper, avoir une opinion fausse : *S'il* ERRE, *c'est de bonne foi.* (Boss.) *Il n'y a personne qui ne soit sujet à* ERRER. *Vous* ERREZ *dans votre calcul.* ERRER *dans les principes.* (Acad.) *Redresser ceux qui* ERRENT. ERRER *dans le droit, dans le fait.*

Syn. Errer, vaguer. *Errer,* c'est proprement Aller sans savoir son chemin ; *vaguer,* c'est Aller sans se

préoccuper d'un chemin. On *erre* ordinairement par ignorance; on *vague* par fantaisie. Le premier exprime moins de mobilité et d'inconstance que le second; on peut en juger par le sens de leurs adjectifs correspondants : les peuples *errants* sont ceux qui ne se fixent définitivement nulle part; les peuples *vagabonds* sont ceux qui ne s'arrêtent jamais.

ERREUR, n. f. (*error*; lat.; m. sign.) Pron. *èr-reur*. — Action d'errer :

Vos *erreurs* sur la terre et sur l'onde. (Del.)

— Poétiq. Courses, voyages :

Les premiers fondateurs des fameuses cités,
Par un fleuve, un ruisseau tout à coup arrêtés,
Terminaient les *erreurs* d'une pénible course.
(De Fontanes.)

Contez-moi d'Ilion les terribles assauts,
Et vos longues *erreurs* sur la terre et sur l'onde. (Del.)

— Poétiq. Détours, sinuosités d'un ruisseau :

Assis auprès de ce ruisseau,
Je sens naître dans moi la vague rêverie
Qui suit les erreurs de son eau. (La Harpe.)

— Fig. Opinion erronée, fausse doctrine : *L'*ERREUR *est une feuille tombée de l'arbre de la vérité.* (Lacord.) *L'ignorance n'a jamais fait de mal; l'*ERREUR *seule est funeste.* (J. J. Rouss.) *Combattez avec courage les* ERREURS *funestes au bonheur des autres.* (St-Lamb.) *On a condamné ses* ERREURS. *Combattre l'*ERREUR. ERREUR *en matière de foi.* (Id.) *Vous croyez qu'il est franc avec vous;* ERREUR. (Acad.) *Qu'est-ce qu'un philosophe? C'est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'*ERREUR. (Chamf.)

Les siècles de l'*erreur* sont passés, l'homme est vieux. (Lam.)

— Illusion : *L'*ERREUR *des sens.* (Acad.)

Voyons si la vertu n'est qu'une sainte *erreur*. (Lam.)

— Au pl. Déréglements dans les mœurs : *Il reviendra tôt ou tard de ses* ERREURS. (St-Lamb.) *Il a aimé jusqu'à l'*ERREUR *de son père.* (C. Del.) *Les folles* ERREURS *de la jeunesse. Il est bien revenu de ses* ERREURS. *Il est honteux de ses* ERREURS *passées.* (Acad.)

— Faute, méprise : *Il a commis une grossière* ERREUR. *Il y a une* ERREUR *dans cette citation.* ERREUR *de nom, de fait, de date.* (Acad.) *J'ai cru d'abord que vous étiez veuve, mais vous aviez des moments d'une tristesse si naturelle que j'ai vu tout de suite mon* ERREUR. (C. Del.)

— *Erreur de personne* ou *dans la personne*, erreur qui consiste à prendre une personne pour une autre.

— ERREUR *de calcul*, inexactitude dans une opération, manquement dans le calcul : *Sauf* ERREUR *de calcul*, ou simplement, *Sauf* ERREUR. *Sauf* ERREUR *ou omission. Les* ERREURS *de calcul ne se couvrent point.* (Acad.)

— Mar. *Erreur dans l'estime*, mécompte dans le point estimé.

— Fausse combinaison.

— Prov. : ERREUR *n'est pas compte*, on peut toujours revenir sur une erreur.

— Anc. prat. *Droit d'erreur*, voie extraordinaire que l'on employait contre un arrêt.

ERRHIN, INE, adj. (ἐν, dans; ῥίν, nez, narine; gr.) Pron. *èr-rain, rinn*. — Méd. Il se dit des médicaments qu'on introduit dans les narines, qu'on applique sur la membrane nasale.

ERRHIPSIE, n. f. (ἔρριψις, prostration; gr.) Pron. *èr-rip-cî*. — Méd. Abattement, prostration, qui ne permet pas à un malade d'ouvrir les yeux.

ERRONÉ, ÉE, adj. Pron. *èr-ro-né*. — Qui est contraire à la vérité, aux principes, aux règles; qui contient de l'erreur : *Sentiment* ERRONÉ. *Opinion* ERRONÉE. *Proposition* ERRONÉE. (Acad.)

— Théol. Contraire aux sentiments des fidèles : *Doctrine* ERRONÉE.

ERRONÉMENT, adv. D'une manière erronée : *Sur des faits erronés les souverains pontifes ont* ERRONÉMENT *prononcé.* (Patru.) || Vieux.

ERS, n. m. (*ervum*; lat.; m. sign.) Pron. *èr*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, dont quelques espèces produisent les graines alimentaires appelées *Lentilles, Vesse noire*.

ERSE, n. f. Pron. *èrss*. — Anc. Herse.

— Mar. Petite élingue.

— ERSE *de gouvernail*, anneau ou élingue de cordage, reliant l'étambot et la mèche du gouvernail, et le retenant dans les ferrures. || V. BRAGUE.

ERSE, adj. des 2 g. Pron. *èrss*. — Qui appartient aux anciens Scandinaves : *Langue* ERSE. *Poésies* ERSES.

ERSEAU, n. m. (*erse*.) Mar. Petite herse; anneau, bague en menu cordage.

ÉRUBESCENCE, n. f. (*erubescere*, rougir; lat.) Pron. *é-ru-bèss-çanss*. — Didact. Action de rougir; état de ce qui commence à rougir.

ÉRUBESCENT, ENTE, adj. Pron. *é-ru-bèss-çan, çantt*. — Poét. Il se dit de ce qui commence à rougir : *Des bois* ÉRUBESCENTS. (B. de St-P.)

ÉRUCAGE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

ÉRUCAGO ou **ÉRUCAGUE**, n. f. Pron. *é-ru-ka-gô, kagh*. — Bot. Plante qui est une espèce de roquette, et qui croît dans les blés de nos provinces méridionales : *L'*ÉRUCAGUE *fait éternuer.* (Acad.)

ÉRUCIR, v. tr. ou act. 1[re] conj. Vénér. En parl. du cerf, prendre une branche entre les dents et la sucer.

ÉRUCTATION, n. f. (*eructatio*; lat.; m. sign.) Pron. *é-ruk-ta-cion*. — Émission bruyante, par la bouche, des gaz contenus dans l'estomac.

ÉRUCTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*eructare*, roter; lat.) Pron. *é-ruk-té*. — Rendre par la bouche les gaz contenus dans l'estomac.

ÉRUDIT, ITE, adj. (*eruditus*, instruit; lat.) Pron. *é-ru-di, ditt*. — Qui a beaucoup d'érudition : *Un homme* ÉRUDIT. (Acad.) *Pétrarque et Bocace, qui ont dû leur réputation à des ouvrages d'imagination d'un genre élégant et agréable, étaient des hommes profondément* ÉRUDITS. (Andrieux.) *Il est* ÉRUDIT *et se connaît en inscriptions.* (P. L. Cour.) *On fit de vains efforts pour le rendre savant plutôt qu'*ÉRUDIT. (Ar. Carr.)

— Par extens. *Ouvrage* ÉRUDIT. (Volt.), dans lequel l'auteur à fait preuve d'une grande érudition.

— Subst. m. : *Un* ÉRUDIT. *C'est un de nos* ÉRUDITS. (Acad.)

Syn. Érudit, docte, savant. L'*érudit* est celui qui a, par la lecture, acquis des connaissances très-étendues; le *docte*, celui qui a puisé dans l'étude des connaissances solides; le *savant*, celui qui doit à l'observation et à l'examen des connaissances profondes.

ÉRUDITION, n. f. (*eruditio*, fait de *erudire*, instruire; lat.) Pron. *é-ru-di-cion*. — Savoir acquis par une grande lecture; vastes connaissances en littérature, en philologie : *Photius nous a laissé dans sa fameuse bibliothèque un témoignage immortel de sa vaste* ÉRUDITION. (D'Alemb.) *Il est homme d'*ÉRUDITION. *Il a de l'*ÉRUDITION, *beaucoup d'*ÉRUDITION. *Il n'a qu'une médiocre* ÉRUDITION. (Acad.)

Pour peu qu'on ait de sens ou d'*érudition*,
On sait que chaque règle a son *exception*. (Bours.)

*Peu de philosophie mène à mépriser l'*ÉRUDITION; *beaucoup de philosophie mène à l'estimer.* (Chamf.)

— Il se dit aussi des remarques, des recherches savantes, curieuses : *Ouvrage d'*ÉRUDITION. *Travaux d'*ÉRUDITION.

— Anc. Observation savante, trait d'érudition que l'on rencontre dans un ouvrage : *Il y a trente* ÉRUDITIONS *par page dans mon histoire de Sablé.* (Ménagé.)

ÉRUGINEUX, EUSE, adj. (*æruginosus*, fait de *ærugo*, rouille; lat.) Pron. *é-ru-ji-neu, neuz*. — Méd. Qui tient de la rouille de cuivre; qui est de la couleur du vert-de-gris : *Bile* ÉRUGINEUSE. (Acad.)

— *Crochets érugineux*, crochets verdâtres dont la couleur est analogue à celle du vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE, adj. Pron. *é-rup-tif, tiv*. — Méd. Il se dit des maladies et surtout des fièvres accompagnées d'une éruption de boutons, de vésicules, de pustule, comme la variole, la scarlatine, etc. : *Fièvre* ÉRUPTIVE. (Acad.)

ÉRUPTION, n. f. (*eruptio*; lat.; m. sign.) Pron. *é-rup-cion*. — Sortie instantanée, violente : *Le sommet de la montagne n'est pas le seul endroit où le feu souterrain ait fait* ÉRUPTION. (Buff.) *Un grand tremblement de terre précède toujours l'*ÉRUPTION *d'un volcan.* (Marm.) *C'est après l'âge des passions que les grands hommes ont produit leurs chefs-d'œuvre; comme c'est après les* ÉRUPTIONS *des volcans que la terre est plus fertile.* (Chamf.)

— Méd. Évacuation abondante de sang, d'humeur : ÉRUPTION *de sang, de pus.*

— Méd. Sortie de la matière morbifique sur la surface de la peau : ÉRUPTION *de petite vérole;* ÉRUPTION *cutanée. L'*ÉRUPTION *de la petite vérole a fait cesser la fièvre.* (Acad.) || Les *éruptions* que présente la peau sont extrêmement variées; on leur a donné les noms d'Exanthèmes, de Vésicules, de Bulles, de Pustules, de Papules, de Squames, de Tubercules, de Macules.

— *Éruption des dents*, la crise dans laquelle les premières dents sortent de l'alvéole.

ERVUM, n. m. (*ers*, terre labourée; celt.) Pron. *èr-vom*. — Bot. Plante nuisible qui croît parmi les blés.

ÉRYCINE, n. f. (*eruca*, lat.) Pron. *é-ri-cinn*. — Zool. Genre de coquilles univalves. Espèce de fossile.

— Bot. Arbrisseau grimpant de la côte de Coromandel.

ÉRYNGE ou **ÉRYNGION**, n. m. (ἤρυγγος, ἠρύγγιον, barbe de bouc; gr.) Pron. *é-rainj, rain-jion*. — Bot. Panicaut; chardon à cent têtes.

ÉRYSIME ou **ÉRYSIMON**, n. m. (ἐρύσιμον, fait de ἐρύω, je guéris; gr.) Pron. *é-ri-zim, si-mon*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE, adj. V. ÉRÉSIPÉLATEUX.

ÉRYSIPÈLE, n. m. V. ÉRÉSIPÈLE.

ÉRYTHÉMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ri-té-ma-tik*. — Méd. Qui a le caractère de l'érythème.

ÉRYTHÈME, n. m. (ἐρυθήμια, rougeur; gr.) Pron. *é-ri-tèm*. — Méd. Rougeur inflammatoire; exantème non contagieux.

ÉRYTHRÉ, ÉE, adj. (ἐρυθρός, rouge; gr.) Pron. *é-ri-tré*. — Didact. Rouge.

ÉRYTHRÉS, n. m. Zool. Genre d'arachnides.

ÉRYTHRIN, n. m. Pron. *é-ri-train*. — Zool. Genre de poissons des pays chauds.

ÉRYTHRINE, n. f. (ἐρυθρός, rouge; gr.) Pron. *é-ri-trinn*. — Bot. Genre de plantes légumineuses.

— Chim. Substance colorante d'un rouge foncé.

ÉRYTHROÏDE, adj. des 2 g. (ἐρυθρός, rouge; εἶδος, ressemblant; gr.) Pron. *é-ri-tro-id*. — Didact. Qui est d'une couleur rougeâtre.

— Anc. anat. *Membrane érythroïde*, ou subst. *L'érythroïde*, une des enveloppes du testicule.

ÉRYTHROXYLE, adj. des 2 g. (ἐρυθρός, rouge; ξύλον, bois; gr.) Pron. *é-ri-trok-cil*. — Bot. Qui a le bois rouge.

— N. m. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des Nerpruns.

ÈS, prép. (contr. de *en les, dans les*.) Dans. Il ne s'emploie que dans certaines locutions, et dans quelques phrases de pratique : *Bachelier ès lettres. Licencié ès sciences. Ès mains, ès prison, ès lois, ès arts.*

Son propre confiseur, aussi bien que le vôtre,
Sur la pointe du jour le fit tomber *ès* mains
D'un escadron errant de chevaux africains. (Mairet.)
Docteur en droit romain, et maître *ès* jeux Floraux.
(C. Del.)

ÉSAPHE, n. m. (ἀφή, le toucher; gr.) Pron. *é-zaf*. — Chir. Exploration de l'utérus, de l'état de la matrice à l'aide du doigt introduit dans le vagin.

ESBROUFFE, n. f. Pop. *Faire de l'esbrouffe*, se donner de grands airs, affecter des manières prétentieuses.

ESBROUFFER, v. tr. ou act. 1[re] conj.

— Pop. ESBROUFFER *quelqu'un*, lui en imposer par des airs d'important, de rodomont.

ESCABEAU, n. m. (*scabellum*; lat., m. sign.) Pron. *èss-ka-bô*. — Siége de bois sans bras, ni dossier : *S'asseoir sur un* ESCABEAU. *Un dignitaire de l'empire approchait un* ESCABEAU, *un autre tenait l'étrier.* (Mérim.)

ESCABÉCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *èss-ka-bé-ché*. — Pêch. Préparer, mariner les sardines pour les conserver.

ESCABELLE, n. f. Escabeau.

— Prov. et fig. *Déranger les escabelles à quelqu'un*, rompre toutes ses mesures, mettre du désordre dans ses affaires.

— Prov. *Remuer ses* ESCABELLES, déménager, changer de domicile : *Il a été obligé de* REMUER SES ESCABELLES. (Acad.)

— Fig. Changer d'état, de fortune, de situation : *Je lui ferai* REMUER SES ESCABELLES. (Acad.)

ESCABELON ou **ESCABLON**, n. m. (*scabellum*, marche, pied; lat.) Pron. *èss-ka-b-lon*. — Archit. Sorte de piédestal en forme de cône, sur lequel on place un buste.

ESCACHE, n. f. Pron. *èss-ka-ch*. — Mors de cheval ovale, différent du canon, qui est rond : *Ordinairement les filets sont en* ESCACHE. (Acad.)

ESCADRE, n. f. (*quadra*, division d'une chose en quatre quartiers, ou *exquadra*; lat.) Pron. *èss-kadr*.

— Réunion de vaisseaux de guerre sous un même chef : *L'*ESCADRE *destinée à croiser devant Cadix, dans l'espoir d'intercepter les galions d'Espagne, était prête à faire voile.* (Guizot.) *Il réclama de l'Espagne les moyens de radouber et de ravitailler l'*ESCADRE *en relâche à la Corogne.* (Thiers.)

— Anc. *Chef d'escadre*, contre-amiral.

— *Escadre d'évolution*, réunion de bâtiments armés pour aller s'exercer aux évolutions de la tactique.

— *Escadre d'observation*, réunion de bâtiments chargés d'observer les mouvements des forces étrangères.

ESCADRILLE, n. f. Pron. *èss-ka-dri-y*. — Petite escadre le plus souvent composée de bâtiments légers; portion de flottille :

Venait-il des bords désolés
Où Tunis a ses *escadrilles?* (V. Hugo.)

ESCADRON, n. m. (*squadrone*; ital.) Pron. *èss-ka-dron*. — Troupe de cavalerie, composée de quatre compagnies au plus : *Former un* ESCADRON. *La tête, le flanc d'un* ESCADRON. *Les régiments de cavalerie étaient autrefois composés de deux à six* ESCADRONS. (Acad.) *Enfoncer, renverser, rompre, ouvrir un* ESCADRON. *Il mena quelques* ESCADRONS *polonais au couvent voisin.* (Mérim.)

— Troupe de combattants : *Il partagea sa troupe en deux* ESCADRONS. (Acad.)

J'ai vu par sa valeur cent *escadrons* rompus. (Corn.)
Maint rempart fut ouvert, maint *escadron* rompu. (La F.)

— Fig. Troupe quelconque de gens :

Il trouve de pédants un *escadron* fourré,
Et partout des plaideurs les *escadrons* épars. (Boil.)

ESCADRONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*escadron*.) Pron. *èss-ka-dro-ne*. — Art milit. Faire des évolutions propres à la cavalerie : *Ces troupes* ESCADRONNENT *bien*. (Acad.)

ESCAFE, n. f. Pron. *èss-kaf*. — Jeu. Coup de pied donné à un ballon pour le renvoyer. || Fam.

ESCAFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-ka-fé*. — Fam. Donner une escafe.

ESCAFIGNON, n. m. (*scaphium*, petit bateau; lat.) Anc. Sorte de chaussure légère.

— Puanteur des pieds chez les gens malpropres, surtout quand ils ont beaucoup marché.

— Pop. et bas. *Cela sent l'escafignon* : cela sent mauvais. || Peu usité.

ESCALADE, n. f. (*scala*, échelle; lat.) Pron. *èss-ka-lad*. — Attaque, assaut à l'aide d'échelles : *Monter à l'*ESCALADE. *Emporter une place par* ESCALADE. *Donner, tenter l'*ESCALADE. (Acad.) *Cette muraille est hors d'*ESCALADE.

— Action d'un voleur qui s'introduit quelque part en montant : *Vol à l'aide d'*ESCALADE. *Les circonstances d'*ESCALADE *et d'effraction aggravent le délit.* (Acad.)

ESCALADÉ, ÉE, part. pass. du v. Escalader. *Maison* ESCALADÉE. *Rempart* ESCALADÉ. *La place* FUT ESCALADÉE *en plein jour.* (Acad.)

ESCALADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*scala*, échelle; lat.) Pron. *ès-ka-la-dé*. — Attaquer, emporter par escalade : ESCALADER *une forteresse. Les géants voulaient* ESCALADER *le ciel.* (La H.)

— Monter dans une maison, passer par-dessus un mur de clôture : *Les voleurs* ONT ESCALADÉ *le mur du jardin.* (Acad.)

ESCALADON ou **ESCALADOU**, n. m. Techn. Petit moulin; dévidoir pour la soie.

ESCALE, n. f. (*scala*, échelle; lat.) Pron. *èss-kal*. — Mar. Relâche : *Faire* ESCALE, mouiller dans un port où il y a un ancrage, et y avoir pratique et communication.

— Comm. Marchés établis le long des fleuves dans le Levant.

— Espèce d'échelle à pétard, propre à renverser les portes des villes.

ESCALEBETTE, n. f. Techn. Réunion de deux pièces de bois parallèles qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEMBERG, n. m. Pron. *èss-ka-lan-bèrgh*. — Comm. Sorte de coton de Smyrne.

ESCALER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *èss-ka-le*. — Mar. Terme usité dans le Levant, Relâcher, faire escale.

ESCALETTE, n. f. Pron. *èss-ka-lett*. — Manuf. Parallélipipède de bois bien équarri, qui sert à la lecture des dessins des soieries.

— Espèce de peigne de bois.

ESCALIER, n. m. (*scala*, fait de *scandere*, monter; lat.) Pron. *èss-ka-lié*. — Suite de degrés; partie d'un bâtiment qui sert à monter et à descendre : ESCALIER *de bois, de pierres de taille. Ni lanterne ni lampe, la nuit, n'éclaire l'*ESCALIER. (Le Franc.) *L'*ESCALIER *est déjà encombré de pillards, et elle s'aperçoit qu'elle a mal choisi son asile.* (Mérim.) *Écoutez, on monte l'*ESCALIER. (C. Del.) *L'on s'accoutume difficilement à une vie qui se passe dans une antichambre, dans des cours ou sur l'*ESCALIER. (La Br.) ESCALIER *à jour, à noyau, à deux rampes.* ESCALIER *suspendu.* ESCALIER *en colimaçon.* ESCALIER *pratiqué dans le mur.*

Son asthme le trahit au bas de l'*escalier*. (C. Del.)
Le prélat et sa troupe à pas tumultueux
Descendaient du palais l'*escalier* tortueux. (Boil.)

— *Escalier dérobé*, escalier placé dans les endroits cachés d'une maison.

— Mar. *Escalier de commande*, escalier mobile placé sur le côté de tribord d'un vaisseau en rade, lorsqu'il est monté par un amiral.

— Hydraul. Machine qui sert à élever l'eau par échelons.

ESCALIN, n. m. (*schelling*; all.) Pron. *èss-ka-lain*. — Monnaie des Pays-Bas, qui vaut soixante-cinq centimes environ.

ESCALOPE, n. f. Pron. *èss-ka-lop*. — Art. culin. Sorte d'assaisonnement.

— Tranches de veau ou de toute autre viande apprêtée d'une manière particulière : *Une* ESCALOPE *de veau.*

ESCAMOTAGE, n. m. Pron. *èss-ka-mo-taj*. — Action d'escamoter; effet de cette action : *Il cherche à étendre, par des* ESCAMOTAGES *de parole, la raison au delà de ses limites naturelles.* (De Broglie.)

ESCAMOTE, n. f. Pron. *èss-ka-mott*. — Espèce de muscade de liége dont se servent les saltimbanques pour faire des tours de main.

ESCAMOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Escamoter :

— Fam. *Montre* ESCAMOTÉE, volée adroitement.

ESCAMOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*escamote*.) Pron. *ess-ka-mo-te*. — Ôter, changer, faire disparaître quelque chose par un tour de main : ESCAMOTER *une carte.* ESCAMOTER *une muscade.*

— Absol. *Ce prestidigitateur* ESCAMOTE *bien.*

— Par extens. Dérober subtilement : *Un adroit filou m'*ESCAMOTA *ma bourse. Dieu veuille avoir son âme, mais je lui* AI *bien* ESCAMOTÉ *des pistoles.* (Dest.)

— Art. mil. *Escamoter l'arme*, faire le maniement de l'arme sans marquer les mouvements.

— Fig. Obtenir par ruse, par adresse : ESCAMOTER *le consentement de quelqu'un.*

ESCAMOTEUR, n. m. (*camodader*; esp.) Pron. *èss-ka-mo-teur*. — Celui qui escamote : *C'est un habile* ESCAMOTEUR. (Ac.)

— Fam. et par extens. Filou, voleur.

ESCAMPATIVE, n. f. Pron. *èss-kan-pa-tiv*. — Fuite secrète; démarche furtive et coupable : *Ah! je vous y prends donc, madame ma femme, et vous faites des* ESCAMPATIVES *pendant que je dors.* (Mol.) *Que diable pourrait-elle méditer? Une fuite, une* ESCAMPATIVE? (O. Feuillet.)

— Absol. : *Faire escampative*, s'enfuir.

ESCAMPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*scampare*; ital., m. sign.) Pron. *èss-kan-pé*. — Pop. Se retirer, s'enfuir en grande hâte : *Il craignait d'être battu, il* ESCAMPA. (Acad.)

ESCAMPETTE, n. f. (*escamper*.) Pron. *èss-kan-pètt*. — Fam. Il n'est usité que dans cette phrase : *Prendre la poudre d'escampette*, s'enfuir.

ESCAP, n. m. Pron. *èss-kap*. — Fauconn. *Donner, faire l'*ESCAP, OU ESCAP *à un oiseau*, accoutumer l'oiseau dressé à connaître le gibier qu'il doit poursuivre.

ESCAPADE, n. f. (*scappata*; ital.) Pron. *èss-ka-pad*. — Échappée, manquement à un devoir pour un plaisir : *L'*ESCAPADE *passera oubliée.* (Ancel.) *Il est sujet à faire des* ESCAPADES. (Acad.) ESCAPADE *d'écolier. Elle se plaignit de l'inquiétude que mon* ESCAPADE *lui avait causée.* (Marm.) *Je ne fus aperçu par aucun homme de la campagne, personne ne soupçonne mon* ESCAPADE. (H. de Balz.)

— Man. Action d'un cheval qui s'emporte et refuse subitement d'obéir à son cavalier : *Ce cheval est sujet à faire des* ESCAPADES.

ESCAPE, n. f. (σκάπος, tige, rameau; gr.) Pron. *èss-kap*. — Archit. Le fût d'une colonne, la partie inférieure et la plus proche de la base.

— Adoucissement qui sert à lier et accorder, avec les fûts des colonnes, les filets par lesquels ceux-ci se terminent dans certaines ordonnances, tant par en haut que par en bas : L'ESCAPE *forme congé entre le fût et la base, ou entre le fût et le chapiteau.*

ESCAPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-ka-pé*. — Fauconn. Mettre le gibier en liberté pour lâcher l'oiseau de proie à sa poursuite.

ESCARBALLE, n. f. Pron. *èss-kar-bal*. — Comm. Petite dent d'éléphant.

ESCARBILLE, n. f. Comm. Grosse dent d'éléphant.

ESCARBILLES, n. f. pl. Pron. *èss-kar-bi-y*. — Techn. Fraisil; portion de houille qui a échappé à une combustion complète et qui est mêlé avec des cendres.

ESCARBIT, n. m. Pron. *èss-kar-bi*. — Techn. Outil de calfateur.

ESCARBITE, n. f. Mar. Petit vase dont les calfats se servent pour mouiller leurs étoupes et leurs ciseaux.

ESCARBOT, n. m. (*scarabæus*; lat.) Pron. *ess-kar-bo*. — Zool. Insecte du genre des scarabées : *Il y a plusieurs sortes d'*ESCARBOTS. (Acad.)

L'*escarbot* indigné
Vole au nid de l'oiseau, fracasse en son absence
Ses œufs, ses tendres œufs, sa plus douce espérance. (La Font.)
Le domaine de l'aigle échappe à l'*escarbot*. (Ponsard.)

ESCARBOUCLE, n. f. (*carbunculus*; lat.) Pron. *èss-kar-boukl*. — Min. Pierre précieuse, rubis qui a beaucoup d'éclat, et qui est d'un rouge foncé : *Une belle* ESCARBOUCLE. (Ac.) *On croyait autrefois que l'*ESCARBOUCLE *brillait dans les ténèbres. La pierre connue sous le nom d'*ESCARBOUCLE *est un grenat aux nuances pourpres tirant sur le coquelicot.* (L. de Laborde.)

— Blas. Pièce qui embrasse le champ de l'écu, et qui est formée de huit raies terminées chacune par un bouton.

— Zool. Espèce d'oiseau-mouche.

ESCARCELLE, n. f. (*scarcella*, bourse; ital.) Pron. *èss-kar-cèl*. — Grande bourse à l'antique : *Mettre la main, fouiller à l'*ESCARCELLE. *Vider son* ESCARCELLE. *L'*ESCARCELLE *semble convenir à la recette, l'aumônière à la dépense. Les pèlerins portaient l'*ESCARCELLE *qui contenait tout leur avoir, et bien plutôt ce qu'ils recevaient que ce qu'ils donnaient.* (L. de Laborde.)

Mainte pistole se glissait
Dans l'*escarcelle* de notre homme. (La Font.)

ESCARE, n. f. Chir. V. ESCARRE.

ESCARGOT, n. m. (κόχλος; gr., en lat. *cochlæa*.) Pron. *èss-kar-go*. — Espèce de limaçon, d'hélice terrestre à coquille : *On servait pour le souper des* ESCARGOTS *ramassés à la rosée sur les feuilles de vigne.* (Lam.) *Manger des* ESCARGOTS. (Acad.)

— Prov. *Il est fait comme un escargot*, se dit d'un homme très-mal fait.

— Hydraul. Machine en spirale qui sert à épuiser l'eau d'un canal, d'un abreuvoir ou d'un terrain submergé. || Plus ordin. : *Vis d'Archimède.*

— Constr. *Escalier en escargot*, escalier en spirale.

ESCARGOTIÈRE, n. f. Écon. rur. Parc où l'on nourrit et engraisse les escargots.

ESCARGOULE, n. f. Bot. Espèce de champignons comestibles.

ESCARMOUCHE, n. f. (*scaramuccia*, farce, gaieté; ital.) Pron. *èss-kar-mou-ch*. — Combat entre de petits corps détachés, ou entre des tirailleurs : *Une légère* ESCARMOUCHE. *Une* ESCARMOUCHE *engagée trop témérairement change de face à l'arrivée du prince.* (Mass.) *Ils n'ont pas leurs pareils pour la guerre d'*ESCARMOUCHES. (Ph. Chasles.)

ESCARMOUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*scaramucciare*, courir çà et là; ital.) Pron. *èss-kar-mou-ché*. — Combattre par escarmouches : *On ne combattit point, on ne fit qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

— Fig. Disputer : *On n'a point approfondi la question, on n'a fait qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

ESCARMOUCHEUR, n. m. (*escarmouche*.) Celui qui va à l'escarmouche. || Vieux.

ESCARNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caro*, chair; lat.) Pron. *èss-kar-né*. — Techn. Enlever une partie de l'épaisseur d'une peau, afin d'y placer une pièce.

— Dorer le cuir.

ESCAROLLE, n. f. Pron. *èss-ka-rol*. — Bot. Plante potagère, espèce de chicorée à larges feuilles : *Salade d'*ESCAROLLE. (Acad.)

ESCARPE, n. f. (*scarpa*; ital., m. sign.) Pron. *èss-karp*. — Fortif. Muraille de terre ou de maçonnerie, en pente, qui règne au-dessus du fossé, du côté de la place.

ESCARPÉ, ÉE, part. pass. du v. Escarper.

— Constr. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— Techn. Outil de maçon.

— Adj. *Rocher*, ESCARPÉ. (Acad.) *Les Lapons peuvent monter les montagnes les plus* ESCARPÉES. (Regn.) *Le chemin est pénible,* ESCARPÉ; *mais l'honneur est au bout.* (Beaum.) *La chèvre aime à s'écarter dans les solitudes, à grimper sur les lieux* ESCARPÉS. (Buff.)

L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors. (Boil.)
Sur les monts *escarpés* bravait-il l'aquilon? (Del.)
Ces arbres, ces rochers et ces rocs *escarpés*,
Dans un autre pays étaient ainsi groupés. (Pons.)

ESCARPEMENT, n. m. Pron. *èss-karp-man*. — Fortif. Pente roide : *L'*ESCARPEMENT *d'un fossé.*

— Par extens. *L'œil ne peut discerner aucun sentier, aucun* ESCARPEMENT *praticable.* (Lam.) *Des lianes grimpantes courent suspendre leur parure aux* ESCARPEMENTS *des monts.* (Salvandy.) *Sur l'*ESCARPEMENT *d'un rocher se montrait un château isolé où l'on ne voyait pas de lumière.* (Ph. Chasles.) *La forme*

*imposante et l'*ESCARPEMENT *hardi de l'Acropole frappent la vue et saisissent l'imagination.* (Raoul-Rochette.)

— N. m. pl. Géogr. Pentes des plateaux :

Plus haut ces longs remparts et ces cimes chenues,
Dont les *escarpements* semblent porter les nues. (Lam.)

*L'*ESCARPEMENT *des rochers qui les entouraient leur enlevait toute chance de salut.* (Am. Thierry.)

ESCARPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*carpere*, dans le sens de *scindere*, couper; lat.) Pron. *èss-kar-pé.* — En parl. d'un rocher, d'une montagne, d'un fossé, etc. Couper droit, de haut en bas. : ESCARPER *un rocher, une montagne.* (Acad.)

ESCARPIN, n. m. (*scarpina; ital.*) Pron. *èss-kar-pain.* — Léger soulier à simple semelle : *Je me suis mis en* ESCARPINS, *pour mieux sauter et prendre mes avantages.* (Campistr.) *Quoiqu'il sortît de la ville, au lieu de prendre des souliers ferrés, il se servait d'*ESCARPINS. (H. de Balz.)

— Pop. *Jouer de l'escarpin*, s'enfuir.

— Anc. Sorte de chaussons de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait dans les mules.

— Anc. Sorte de torture qui consistait dans le serrement des pieds : *On lui a mis les* ESCARPINS.

— Techn. Souliers dont on se sert pour fouler les peaux.

ESCARPINE, n. f. Pron. *èss-kar-pinn.* — Anc. Petite pièce de canon, ou forte arquebuse à croc, dont on se servait à bord des galères.

ESCARPINER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*escarpin.*) Fam. Courir légèrement.

ESCARPOLETTE, n. f. (*scarpoletta*, petite écharpe; ital.) Pron. *èss-kar-po-lètt.* — Espèce de siége suspendu par des cordes, sur lequel on se place pour être balancé : *Se mettre à l'*ESCARPOLETTE, *sur l'*ESCARPOLETTE. *Le jeu de l'*ESCARPOLETTE. (Acad.) *Il s'est campé sur l'*ESCARPOLETTE *en face des fenêtres de la maison.* (Picard.)

— Fig. et fam. *Une tête à l'escarpolette*, un étourdi.

ESCARRE, ou **ESCHARE**, n. f. (ἐσχάρα, croûte; gr.) Pron. *èss-kar.* — Chir. Croûte noirâtre qui se forme sur la peau par mortification, ou désorganisation d'une partie vivante, par suite de l'application d'un caustique : *Il faut attendre que l'*ESCARRE *tombe.* (Acad.) *Les sillons creusés sur son visage par la petite vérole avaient l'air d'*ESCARRES *laissées par la flamme.* (Chateaubr.)

— Fig. Ouverture faite avec violence, avec fracas : *Le canon a fait une grande* ESCARRE *dans ce bataillon. Si vous abattez cinq cents arbres dans votre bois, cela fera une grande* ESCARRE. (Acad.) ‖ Ce sens est vieux.

— Anc. t. milit. Escouade. ‖ Escadron.

— Blas. Pièce des armoiries qui a la forme d'une équerre. Voy. POTENCE.

ESCARRIFICATION, n. f. Pron. *èss-ka-ri-fi-kacion.* — Chir. Production d'une escarre.

ESCARRIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*escarre.*) Pron. *èss-ka-ri-fié.* — Chir. Former en escarre.

= **S'escarrifier**, v. pron. Se convertir en escarre.

ESCARROTIQUE, adj. des 2 g. (ἐσχαρα, croûte; gr.) Pron. *èss-ka-ro-tik.* — Méd. Il se dit des agents caustiques qui brûlent les parties vivantes et déterminent la formation d'une escarre : *Des poisons irritants, corrosifs,* ESCARROTIQUES *ou âcres.* (Chomel.)

ESCART, n. m. Pron. *èss-kar.* — Comm. Sorte de cuir qui vient d'Alexandrie.

ESCAUDE, n. f. Pron. *èss-kôd.* — Petite barque dont on se sert sur les marais et sur les rivières.

ESCANTON, n. m. Écon. dom. Bouillie de maïs ou de millet dont on fait usage dans quelques parties de la France.

ESCAVE, n. f. Pêch. Filet de seine.

ESCAVECADE, n. f. Pron. *èss-kav-çad.* — Man. Secousse du caveçon pour presser le cheval d'obéir.

ESCIENT, n. m. (*sciens*, p. pr. de *scire*, savoir. lat.) Pron. *è-cian.* — Il ne s'emploie que dans ces locut; adverb. et fam. : *A bon* ESCIENT, *à mon* ESCIENT, *à son* ESCIENT, sciemment, avec connaissance de cause : *Il ne peut s'empêcher de tromper le lecteur* À SON ESCIENT. *La législation est l'expression, le style du droit, mais elle ne le constitue pas : cette différence si grave se reproduit chez toutes les nations, tantôt à leur insu, tantôt* À LEUR ESCIENT. (Lerminier.)

— Franchement : *Ils se battaient* À BON ESCIENT, *ils n'avaient point de frisure à conserver.* (J. J. Rouss.)

ESCHARE, n. f. Chir. V. ESCARRE.

ESCLAIRE, n. m. Pron. *èss-klèr.* — Fauconn. Oiseau de proie dont le corps est allongé, et qui vole bien.

ESCLAME, adj. des 2 g. Vener. Il se dit d'un animal dont le corps est grêle et menu : *Les cerfs sont bruns, longs et* ESCLAMES.

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé.

ESCLAMER (S'), v. pron. 1^re^ conj. S'écrier, se récrier : *Pourquoi vous* ESCLAMER *de la sorte?* ‖ Fam. et peu usité.

ESCLANDRE, n. m. (σκάνδαλον, ou σκανδάληθρον, scandale; gr.) Pron. *èss-klandr.* — Malheur, accident fâcheux, désagréable, qui fait quelque scandale : *Gardez-vous bien de recommencer un pareil* ESCLANDRE. *Il est arrivé un grand* ESCLANDRE *dans cette famille.* (Acad.) *Qu'est-ce ceci, messieurs? un* ESCLANDRE! *la force armée chez moi! Ne suis-je plus gentilhomme?* (C. Del.)

Oui, je me suis battu
Pour une femme aimée, un ange de vertu,
Dont je ne mêle pas le nom à cet *esclandre.* (E. Aug.)

— *Faire esclandre*, quereller quelqu'un en public.

— *Causer de l'esclandre*, faire tapage, occasionner quelque scandale.

ESCLAVAGE, n. m. (*esclave.*) Pron. *èss-kla-vaj.* — Servitude; état de l'esclave : *Les Caraïbes mouraient presque tous dans l'*ESCLAVAGE. (Rayn.) *L'*ESCLAVAGE *est aussi ancien que la guerre, et la guerre est aussi ancienne que la nature humaine.* (Volt.) *L'assentiment de tous les peuples de l'antiquité consacrait l'*ESCLAVAGE. (A. Mart.) *Le premier* ESCLAVAGE *et le plus dur, c'est le travail.* (St-M. Girard.) *Il était en* ESCLAVAGE *à Tunis.* (Acad.) *Il aima mieux mourir que de tomber en* ESCLAVAGE. *La liberté féconde la vie, autant que l'*ESCLAVAGE *éteint son énergie et sa chaleur.* (Virey.)

L'*esclavage* est plus lourd que le poids du tombeau.
(A. Soum.)

Dieu fit la liberté, l'homme a fait l'*esclavage.* (A Chén.)

— Il se dit aussi des animaux qui sont privés de leur liberté, qui sont en cage : *Dans l'*ESCLAVAGE *le rossignol ne chante plus.*

— Fig. Assujettissement, dépendance : *Vivre sous un despote, c'est être en* ESCLAVAGE. (Acad.) *L'homme naît, vit et meurt dans l'*ESCLAVAGE. (J. J. R.) *Baiser ses fers, aimer son* ESCLAVAGE. (Mass.)

— Tyrannie : *L'*ESCLAVAGE *des passions.* (Mass.) *L'amour est un* ESCLAVAGE.

— Fig. Tout ce qui laisse peu de liberté : *Cet emploi est lucratif, mais c'est un* ESCLAVAGE. *Les emplois éclatants ne sont qu'un* ESCLAVAGE *illustre.*

— *L'esclavage de la rime*, la gêne, la contrainte qu'elle impose.

— Parure de diamants ou de pierres précieuses, qui descend sur la poitrine en demi-cercle.

ESCLAVE, n. des 2 g. (*sclavus*; bass. lat.) Pron. *èss-klav.* — Celui, celle qui est en servitude, et sous la puissance absolue d'un maître : *Vendre, acheter, délivrer, racheter des* ESCLAVES. (Acad.) *Le roi et l'*ESCLAVE *seront confondus.* (Mass.) *Cette loi sainte ne connaît ni maître ni* ESCLAVE. (Id.) *Dès qu'un* ESCLAVE *touche la terre de France, il est libre. Parmi les Romains, le maître avait droit de vie et de mort sur ses* ESCLAVES. *L'*ESCLAVE *n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Br.) *Semblable aux animaux qui ne peuvent respirer l'air à une certaine hauteur sans périr, l'*ESCLAVE *meurt dans l'atmosphère de la liberté.* (Chamf.)

.... Sachez donc que mes vœux sont trahis
Par l'amour qu'*une esclave* inspire à votre fils. (Mol.)

— *Affranchir un esclave*, lui donner la liberté.

— Prov. *Métier d'esclave*, métier très-pénible.

— Qui est dans l'assujettissement d'un vice, d'une passion, d'une chose : *Il est bien honteux pour l'esprit humain que la littérature soit infectée de ces intrigues qui devraient être le seul partage des* ESCLAVES *de la fortune.* (Volt.) *Vos passions, dont vous fûtes souvent l'*ESCLAVE, *vous ont laissé vertueux.* (J. J. R.)

Dans un pays fier de ses libertés,
Pourquoi donc du bon sens seriez-vous les *esclaves?* (C. D.)

— Zool. Genre de poissons des Indes. ‖ Genre d'oiseaux d'Amérique.

— Adj. Qui est dominé par une passion : *Je suis* ESCLAVE *par mes vices.* (J. J. R.)

— Qui est volontairement asservi aux volontés de quelqu'un : *Il est* ESCLAVE *de tous ceux qui peuvent contribuer à sa fortune.* (Acad.) *Presque tous les hommes sont* ESCLAVES, *faute de savoir prononcer la syllabe* non. (Chamf.)

— *Avoir une âme* ESCLAVE, avoir une âme vile et basse.

— Soumis à : *L'ordre ne peut exister que lorsque les peuples, indépendants des caprices des hommes, ne sont* ESCLAVES *que des lois.* (Ségur.) *Il faut que les gens du monde soient* ESCLAVES *du goût et de la mode.* (Danc.)

— Fig. *Être esclave*, être tellement attaché au service de quelqu'un, ou à quelque emploi, qu'on ne peut s'éloigner ni faire autre chose : *On est* ESCLAVE *auprès de ce maître-là. On est tout à fait* ESCLAVE *dans cet emploi.* (Acad.)

— Fig. *Être esclave de la faveur, être esclave de ses intérêts, de ses passions, de ses devoirs*, etc., faire tout pour la faveur, pour ses intérêts, pour satisfaire ses passions, pour remplir ses devoirs.

— *Être esclave de sa parole*, tenir religieusement la promesse qu'on a faite : *Je suis* ESCLAVE *de mes serments.* (Lesage.)

ESCLIPOT, n. m. Pron. *èss-kli-pô.* — Pêch. Caisse dans laquelle on laisse tomber la morue tranchée et habillée.

ESCOBARD, n. m. (n. pr.) Pron. *èss-ko-bar.* — Nom d'un célèbre casuiste espagnol, de l'ordre des jésuites. Homme faux, adroit, hypocrite, qui sait résoudre, par des réticences mentales, les cas de conscience les plus subtils : *C'est un* ESCOBARD.

ESCOBARDER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*escobard.*) Fam. User de réticences, de mots à double entente, dans le dessein de tromper.

ESCOBARDERIE, n. f. (*escobard.*) Pron. *èss-ko-bard-ri.* — Fam. Subterfuge, faux-fuyant, mensonge : *Le ministère a fait force rames dans le système de la servilité, de la corruption, de l'*ESCOBARDERIE. (Guiz.) *Il fallait toute l'indélicatesse d'un esprit corrompu par l'intrigue et l'ambition, toute l'*ESCOBARDERIE *d'un cœur dejeté par la dévotion d'apparat, pour pouvoir ainsi fermer les yeux sur les vrais motifs de sa rébellion.* (G. Sand.)

ESCOCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *èss-ko-ché.* — Technol. Battre la pâte du biscuit avec la paume de la main, afin de la ramasser en une seule masse.

ESCOFFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Escoffier : *Il a été* ESCOFFIÉ. ‖ Fam. et pop.

ESCOFFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *èss-ko-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du présent du subj. : *nous escoffiions, vous escoffiiez.*

— Fam. et pop. Tuer : ESCOFFIER *quelqu'un.*

ESCOFFION, n. m. (κούφια, coiffure; gr.) Pron. *èss-ko-fion.* — Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple : *Il la battit, et lui arracha son* ESCOFFION. (Acad.)

ESCOGRIFFE, n. m. (*escroc* et *griffe.*) Pron. *èss-kogh-rif.* — Fam. Celui qui prend hardiment sans demander : *C'est un* ESCOGRIFFE, *un franc* ESCOGRIFFE. *C'est un tour d'*ESCOGRIFFE. (Acad.)

Je connais de renom ce maudit *escogriffe;*
C'est la chicane même avec sa triple griffe. (Étienne.)

— Iron. Homme grand et mal bâti : *C'est un grand* ESCOGRIFFE.

ESCOMPTE, n. m. (*ex*; lat.; *compte.*) Pron. *èss-kontt.* — Anc. Remise faite au payeur par celui qui reçoit une somme avant l'échéance ou le terme habituel : *Il m'a fait cinq pour cent d'*ESCOMPTE. *Il a pris tant pour l'*ESCOMPTE. *Nous en ferons l'*ESCOMPTE. (Acad.)

— Arithm. comm. *Escompte en dedans*, escompte qui se paye, en calculant quelle est la somme qu'il faudrait placer au jour de l'opération, pour qu'elle produisît, à l'échéance, le total porté au billet qu'on escompte.

— *Escompte en dehors*, celui qui se prend en calculant les intérêts de la somme portée au billet pendant le temps qui reste à courir, et en les retranchant de cette somme; c'est le seul que pratiquent les escompteurs.

— Anc. *Caisse d'escompte*, comptoir établi dans le but de faciliter l'escompte des effets de commerce; elle fut supprimée en 1790.

ESCOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Escompter : *Somme* ESCOMPTÉE. *Argent* ESCOMPTÉ. *Billets* ESCOMPTÉS. *Lettre de change* ESCOMPTÉE.

ESCOMPTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ex, computare*; lat.) Pron. *èss-kon-té.* — Faire l'escompte, le calculer et le réduire : *Quand un banquier paye une lettre de change avant l'échéance, il* ESCOMPTE *l'intérêt du temps.* (Acad.)

— Payer à quelqu'un le montant d'un effet avant l'échéance, moyennant un escompte : ESCOMPTER *un billet, une lettre de change, un effet.* (Acad.)

— Fig. Il se dit quelquefois pour dépenser d'avance; consommer rapidement et prématurément : ESCOMPTER *le succès d'une affaire.* ESCOMPTER *la vie.*

Passer ses jours en liberté
C'est, en terme de banque, *escompter* sa jeunesse. (Pan.)

— Absol. Comm. Faire l'escompte des billets, faire la banque : ESCOMPTER *à courte, à longue échéance.* ESCOMPTER *à intérêts usuraires.*

= **S'escompter,** v. pr. Être escompté : *La vie s'*ESCOMPTE, *avec toutes ses misères, dans les rêves de l'étudiant.* (Salvandy.)

ESCOMPTEUR, n. m. Pron. *èss-kon-teur.* — Comm. Celui qui fait l'escompte.

ESCOPE, n. f. (*schup*, pelle ; holl.) Pron. *èss-kop.* = Mar. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée, qui sert à prendre et à rejeter l'eau : *C'est avec l'*ESCOPE *qu'on lave et qu'on arrose les côtés d'un bâtiment.* (Acad.) *On vide l'eau des bateaux avec l'*ESCOPE *à main, appelée autrement* Passe.

ESCOPERCHE, n. f. Techn. Machine pour soulever des fardeaux, pour échafauder. || Pièce debout avec une poulie en tête.

ESCOPETTE, n. f. (*scopus* et *scopa*, but du tir, cible ; lat.) Pron. *èss-ko-pètt.* — Arme à feu, espèce de carabine que l'on portait ordinairement en bandoulière : *La balle pensa tuer le pilote, qui riposta d'un coup d'*ESCOPETTE. (Chateaubr.) *Ils chantaient d'un ton guttural en descendant la montagne, l'*ESCOPETTE *sur l'épaule.* (E. Sand.)

L'escopette est braquée au coin de tout buisson. (V. Hugo.)

ESCOPETTERIE, n. f. Sold. Décharge de plusieurs escopettes, carabines, fusils ou mousquets : *Une terrible* ESCOPETTERIE. || Il est vieux.

ESCORTABLE, adj. des 2 g. Pron. *èss-kor-tabl.* — Fauconn. Il se dit d'un oiseau fort chargé de plumes et qui s'élève très-haut et est sujet à s'écarter.

ESCORTE, n. f. (*scorta*, ital. dériv. du lat. *cohors.*) Pron. *èss-kortt.* — Troupe armée qui accompagne pour protéger, défendre ou surveiller pendant une marche : *Marcher sous bonne* ESCORTE. *On lui donna deux cents hommes d'*ESCORTE. *Ne vous hasardez pas à traverser ce pays-là, sans bonne* ESCORTE. (Acad.) *Une vaillante* ESCORTE. (Rac.)

— Cortége :

Je leur donne, au départ, une brillante *escorte.* (C. D.)
Errant dans le palais, sans suite et sans *escorte*, (Rac.)

— Fig. : *L'ambition et toute son* ESCORTE. (Boil.)

— Vaisseaux de guerre qui accompagnent les bâtiments de transport, des navires marchands, etc. : *Il avait pour* ESCORTE *toute une escadre. La tempête sépara le convoi de son* ESCORTE. (Acad.)

— *Servir d'escorte*, tenir lieu d'escorte, en parl. d'une ou de plusieurs personnes.

— *Faire escorte*, servir d'escorte : *Si vous voulez, je vous* ferai ESCORTE *jusque chez vous.* (Acad.)

— *Sous l'escorte de*, escorté par : *Il partit* SOUS L'ESCORTE DE *trois cavaliers.* (Acad.)

— *Escorte d'honneur*, troupe armée, qui accompagne le souverain d'un pays, ou un membre de sa famille, ou de toute autre personne jugée digne de cet honneur.

ESCORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Escorter : *Un convoi de munitions et de provisions,* ESCORTÉ *par cent hommes seulement, va passer dans le petit ravin de Géraz.* (Ph. Chasles.) *Je me promenais assez maussadement,* ESCORTÉ *de cette vieille femme.* (V. Hugo.)

ESCORTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*escorte.*) Pron. *èss-kor-té.* — Accompagner pour protéger, défendre ou surveiller pendant la marche : *On détacha cent hommes pour* ESCORTER *le convoi.* (Acad.) *Que quatre ou cinq de mes gens prennent des mousquetons pour l'*ESCORTER. (Mol.) *Il a des ennemis, il se fait toujours bien* ESCORTER. *Je vous* ESCORTERAI *jusque chez vous. Deux frégates* ESCORTÈRENT *le convoi.* (Acad.)

— Fig. : Servir d'appui, de renfort :

Le mérite est un sot, si l'argent ne l'*escorte.* (Montfl.)

— *Se faire escorter*, payer des gens qui nous accompagnent et nous protégent.

ESCOT, n. m. Pron. *èss-kô.* — Comm. Sorte d'étoffe de coton.

— Mar. Angle le plus bas de la voile latine.

— Techn. N. m. pl. Morceaux adhérents que chaque bloc d'ardoise laisse à sa base en se séparant du sol.

ESCOU, n. m. Mar. Pelle creuse avec laquelle on vide ou l'on arrose les navires. || V. ESCOPE.

ESCOUADE, n. f. (*squadra* ; lat.) Pron. *èss-kouad.* — Fraction d'une compagnie de gens de guerre, sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *Une* ESCOUADE *d'infanterie. Une* ESCOUADE *de cavalerie. Autrefois les* ESCOUADES *de cavalerie s'appelaient brigades.* (Acad.)

ESCOUPE, n. f. Pron. *èss-koup.* — Techn. Pelle de fer dont on se sert dans les moines et les fours à chaux.

ESCOURGÉE, n. f. Pron. *èss-kour-jé.* — Fouet fait de plusieurs lanières de cuir : *Fouetter avec des* ESCOURGÉES. (Acad.)

— Coups de ce fouet : *Il reçut une bonne* ESCOURGÉE. (Acad.) || Vieux.

ESCOURGEON, n. m. Espèce d'orge hâtive qu'on fait ordinairement manger en vert aux chevaux.

— Techn. Lanière de cuir servant de lien pour un fléau.

ESCOURGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*scourgeza* ; celt., m. sign.) Pron. *èss-kour-jé.* — Anc. Fouetter.

ESCOURSOIR, n. m. Techn. Machine dont on se sert pour séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUSSE, n. f. (*excussa*, part. pass. de *excutare*, secouer, agiter ; lat.) Pron. *èss-kouss.* — Mouvement qu'on se donne ; élan qu'on prend pour mieux sauter : *Prendre son* ESCOUSSE. (Acad.) Fam. || Peu usité.

ESCRIME, n. f. (*scherma* ; lat.) Pron. *èss-krim.* — Art de faire des armes ; exercice pour apprendre à se battre à l'épée ou au sabre : *Maître d'*ESCRIME. *L'*ESCRIME *est le métier des lâches.* (Marm.) *Il sait tous les tours d'*ESCRIME. (Acad.)

— Fig. :

Dans les combats d'esprit fameux maître *d'escrime*,
Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime. (Boil.)
Dans un auteur
La satire, à coup sûr, décèle un mauvais cœur :
J'eus toujours du dégoût pour ce genre *d'escrime.*
(Coll. d'Harl.)

— Prov. *Être hors d'escrime*, être troublé et ne savoir plus comment se défendre.

ESCRIMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*schirmen*, se garantir ; all.) Pron. *èss-kri-mé.* — S'exercer à faire des armes : *Ces deux hommes* ESCRIMENT *tous les jours l'un contre l'autre.* (Acad.)

— Fig. et fam. Disputer contre quelqu'un sur une matière d'érudition, de science, etc. : *Ils sont tous deux fort savants, il y a plaisir à les voir* ESCRIMER *l'un contre l'autre.* (Acad.)

= **S'escrimer,** v. pron. Fig. S'exercer, s'appliquer à : *Pourquoi* NOUS ESCRIMER *à une chose impossible ? Il s'*ESCRIME *du matin au soir à faire des vers.* (Acad.)

— *S'escrimer de quelque chose*, savoir s'en servir : *Joue-t-il du violon ? Il s'en* ESCRIME *un peu.* (Acad.)

— Fam. *S'escrimer des pieds et des mains*, faire les plus grands efforts.

— Prov. *S'escrimer des mâchoires*, manger de bon appétit. || *Avoir à s'escrimer*, avoir quelque chose sur quoi l'on peut faire tomber sa colère.

ESCRIMEUR, n. m. Celui qui connaît l'escrime : *Cet* ESCRIMEUR *est adroit, mais poltron ; il manie très-bien le fleuret, mais le duel lui fait peur.* (Chamf.) *Dans quel monastère serait-il devenu l'excellent écuyer, l'adroit* ESCRIMEUR *qu'on vit en Pologne ?* (Mérim.)

ESCROC, n. m. (κέδρος, gain ; αἰσχρός, honteux ; gr.) Pron. *èss-krô.* — Fripon, fourbe : *C'est un* ESCROC. *Gardez-vous des* ESCROCS. *Un vil* ESCROC.

ESCROQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Escroquer : *Bien* ESCROQUÉ. *Fortune* ESCROQUÉE.

ESCROQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*escroc.*) Pron. *èss-kro-ké.* — Tirer quelque chose d'une personne par fourberie : ESCROQUER *de l'argent.*

— Il prend aussi un complément : *Il nous* A ESCROQUÉ *à tous le peu d'argent que nous avions.* (Marm.) *Il* ESCROQUE *tout le monde. Il m'*A ESCROQUÉ *une montre, un cheval. Il n'y a point de marchand qu'il m'*ESCROQUE. (Acad.)

— Fig. *Il est si aisé d'*ESCROQUER *des approbations qu'elles ne peuvent faire autorité.* (Mme de Sév.)

— Fam. *Escroquer un dîner*, prendre part à un dîner auquel on n'a pas été invité.

— Absol. *Il* ESCROQUE *tant qu'il peut, partout où il peut.* (Acad.)

ESCROQUERIE, n. f. (*escroc.*) Pron. *èss-krok-rî.* — Action, tour d'escroc : *Il a commis une infâme* ESCROQUERIE. *Il a usé d'*ESCROQUERIE. *Il a été puni de ses* ESCROQUERIES. (Acad.)

ESCROQUEUR, EUSE, n. Pron. *èss-kro-keur, keuz.* — Celui, celle qui escroque. Il est toujours suivi d'un complément : *Un* ESCROQUEUR *de livres.*

ESCULAPE, n. m. (n. pr.) Fig. et fam. Médec. — *Un* ESCULAPE, *l'*ESCULAPE *du village. Notre* ESCULAPE. *L'art d'*ESCULAPE, la médecine.

— Astron. Le serpentaire, constellation.

— Zool. Espèce de couleuvre.

ESCUPIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *ess-kupir.* — Cracher du bout des lèvres.

ESGALIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Esgaliver : *Soie* ESGALIVÉE.

ESGALIVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-ga-li-vé.* — Techn. Tordre légèrement la soie teinte.

E-SI-MI, Pron. *é-si-mi.* — Mus. Terme par lequel on désignait anciennement le ton de *mi* : *Cet air est en* E-SI-MI. (Acad.)

ESMILIER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Équarrir des moellons avec un marteau, et piquer le parement.

ESNARD, n. m. Pron. *èss-nar.* — Pêch. Ligne qui est attachée à la tête d'un filet, et qui tient à une grosse flotte de liége.

ÉSOCES, n. m. pl. Zool. Famille de poissons qui a pour type le brochet.

ÉSOCHE, n. f. (εἰς, dans dedans, ἔχω, j'ai ; gr.) Pron. *é-zo-ch.* — Méd. Hémorrhoïde interne à l'anus.

ÉSODERME, n. m. (ἔσωθεν, en dedans ; δέρμα, peau ; gr.) Zool. Membrane intérieure du corps des insectes.

ÉSOPE, n. f. Prov. *C'est un Ésope*, se dit d'un homme laid et bossu.

ÉSOTÉRIQUE, adj. des 2 g. (ἐσώτερος, intérieur ; gr.) Pron. *é-zo-té-rik.* — Phil. Il se dit de la doctrine secrète que certains philosophes de l'antiquité ne communiquaient qu'à un petit nombre de leurs disciples. || Il est opposé à *Exotérique.* || V. ce mot.

ESPACE, n. m. (*spatium*, fait de *patere*, s'étendre ; lat.) Pron. *èss-pass.* — Étendue indéfinie : *A travers des* ESPACES *immenses de mer et de terre.* (Boss.) *Les corps célestes roulent dans l'*ESPACE. *Parcourir l'*ESPACE, *les* ESPACES. (Acad.) L'ESPACE *pur, direz-vous, ne peut être ni matière ni esprit ; or il n'y a dans le monde que matière et esprit : donc il n'y a point d'*ESPACE. (Volt.) *Dans ces* ESPACES *immenses, notre raison se confond.* (Mass.)

— Certaine étendue superficielle : *De toute l'étendue de l'univers, nous apercevons le seul* ESPACE *dans lequel se renferment nos désirs.* (Mme Réc.) *En Égypte, les ruines étalent souvent dans un petit* ESPACE *toutes les sortes d'architecture.* (Chateaubr.) *Ménager l'*ESPACE. (Acad.)

— *Espaces imaginaires*, espaces qu'on supposait être hors de l'enceinte du monde.

— Fam. *Se promener dans les* ESPACES IMAGINAIRES, se livrer à des projets, à des espérances chimériques. Entrer dans des développements, des détails.

— Étendue de temps : *Durant l'*ESPACE *de quatre cents ans.* (Boss.) *Dans un* ESPACE *de douze ans, vous avez épuisé tous les sentiments qui peuvent être épars dans une longue vie.* (J. J. Rouss.)

— N. f. Impr. Petite pièce de fonte qui sert à séparer les mots : *Les* ESPACES *sont de différentes grosseurs ; il y en a de fortes, de minces, de moyennes, pour donner au compositeur la facilité de justifier.* (Brun.) *Mettre une* ESPACE *entre deux mots.* (Acad.)

— Mus. Intervalle blanc qui se trouve dans la portée : *Il y a quatre* ESPACES *dans les cinq lignes, plus, autant d'autres* ESPACES *que l'on ajoute de lignes en dessus ou en dessous.*

ESPACÉ, ÉE, part. pass. du v. Espacer : *Maisons* ESPACÉES.

ESPACEMENT, n. m. (*espace.*) Pron. *èss-passman.* — Distance entre deux corps ; il s'emploie surtout en architecture : *L'*ESPACEMENT *des poteaux, des solives, des colonnes.*

— Impr. Intervalle entre les mots, entre les lignes : ESPACEMENT *régulier.*

ESPACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*espace.*) Pron. *èss-pa-cé.* — Le *c* du rad. *espac* prend la cédille toutes les fois que la term. commence par un *a* ou un *o* : *nous espaçons, il espaça*, etc. — Ranger plusieurs choses de manière à laisser entre elles l'espace nécessaire : *Le jardinier* ESPACERA *régulièrement ces arbres.* (Acad.)

— Impr. Établir un intervalle régulier entre les mots et les lignes : *Bien* ESPACER *les mots. Ce compositeur n'*ESPACE *pas bien les mots.* (Acad.)

= **S'espacer,** v. pron. Être espacé : *Ne peut-on pas s'arranger de manière à ce que ces colonnes s'*ESPACENT *régulièrement ?*

— Fig. Entrer dans des développements, des détails, s'étendre : *Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avait fait, non sans s'*ESPACER *sur la piété des dames de la cour.* (St-Simon.) *Je m'*ESPAÇAI *sur lui sans ménagement aucun, autant qu'il me fut possible.* (Id.) Vieux.

ESPADE, n. f. (*spada*, épée, ou *spadone* ; ital.) Pron. *èss-pad.* — Techn. Sabre de bois dont l'espadeur se sert pour battre le chanvre.

ESPADER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-padé.* — Techn. Battre le chanvre sur le chevalet.

ESPADEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui nettoie et pare la filasse.

ESPADOLE, n. f. Techn. Instrument qui sert à battre la filasse avant de la passer au peigne.

ESPADON, n. m. (*spadone*, fait de *spada*, épée; ital.) Pron. *èss-pa-don*. — Grande et large épée qu'on tenait à deux mains : *Jouer de l'*ESPADON.

— Escr. Sabre : *Se battre à l'*ESPADON. *Maître d'*ESPADON.

— Zool. Poisson de la famille des Scombéroïdes, ainsi nommé à cause de sa bouche prolongée en pointe semblable à une épée ; c'est un des plus grands et des meilleurs poissons de la Méditerranée.

ESPADONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*espadon*.) Pron. *èss-pa-do-né*. — Se servir de l'espadon : *Il* ESPADONNE *bien*.

ESPADOT, n. m. Pron. *èss-pa-dô*. — Pêch. Sorte de crochet de fer qui est fixé solidement à l'extrémité d'un bâton, et avec lequel on prend les poissons restés au fond des écluses.

ESPAGNOL, n. m. Pron. *èss-pa-gniol*. — Linguist. Langue de la famille gréco-latine, dans laquelle on trouve un certain nombre de mots dérivés de l'arabe, et dont les différents dialectes sont parlés dans la péninsule hispanique.

ESPAGNOLETTE, n. f. (*spagnoletta* ; ital.) Pron. *èss-pa-gnio-lètt*. — Comm. Sorte de ratine fine.

— Techn. Ferrure servant à fermer une fenêtre.

— Jeu de reversis, *Faire espagnolette*, se dit quand le joueur a trois as et le quinola, quatre as et le quinola, ou simplement quatre as.

ESPAGNOLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Espagnoliser : *La reine de Suède est tout* ESPAGNOLISÉE. (Gui-Patin.) ‖ Fam.

ESPAGNOLISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-pa-gnio-li-zé*. — Rendre espagnol.

ESPALE, n. f. Pron. *èss-pal*. — Mar. La distance de la poupe au dernier banc de nage de l'arrière, dans une embarcation à rames.

— Zool. vulg. Un des noms de la cépole.

ESPALEMENT, n. m. Pron. *èss-pal-man*. — Jaugeage des brasseries.

ESPALET, n. m. Pron. *èss-pa-lè*. — Techn. Partie d'un chien de fusil qui lui sert d'appui quand il se débande.

ESPALIER, n. m. (*spalliera*, ital., fait de *spalla*, épaule.) Pron. *èss-pa-lié*. — Rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont dressées ou appliquées contre un mur ou sur un treillage : *Des fruits d'*ESPALIER. *Un mur d'*ESPALIER. *Le jardin potager était entouré de murs tapissés d'*ESPALIERS. (Lam.)

— Anc. mar. Celui qui réglait les mouvements des rameurs, afin de les faire nager ensemble : *Et l'on ne vous a pas fait présent, en galère, d'un brevet d'*ESPALIER. (Regn.)

— Pêch. Il se dit des morceaux de peaux qui sont à l'entrée de la pantenne de la paradière.

ESPALME, n. m. Pron. *ess-palm*. — Matière qu'on mêle avec le goudron et qu'on emploie pour calfater la carène des vaisseaux.

ESPALMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-pal-mé*. — Mar. Nettoyer la carène d'un bâtiment, et l'enduire de suif : ESPALMER *une chaloupe, un navire*. ‖ On dit de même, ESPALMER *une pompe, des roues d'affût, etc., avant de les peindre ou de les suiver*. (Acad.)

ESPAR, n. m. Agric. Variété de raisin.

ESPARCETTE, n. f. Vulg. Sainfoin.

ESPARER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-pa-ré*. — Techn. Frotter les peaux avec du jonc.

ESPARGOULE, n. f. Bot. Vulg. La pariétaire.

ESPARGOUTE, n. f. Bot. Petit muguet.

ESPARS, n. m. pl. Pron. *ess-par*. — Mar. Mâtereaux de sapin, dont on fait de petits mâts, des boutsdehors de vergue, etc. : *On se munit toujours d'*ESPARS *dans les bâtiments qui font des voyages de long cours*. (Acad.)

ESPART, n. m. Pron. *ess-par*. — Techn. Morceau de bois tourné, terminé par une boule et servant à tordre les écheveaux de soie au sortir de la teinture.

— Constr. Chacun des six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPATARD, n. m. Pron. *ess-pa-tar*. — Techn. Enclume et marteau qui arment un gros martinet et qui servent à couper les barres de fer dans le sens de leur longueur.

ESPÈCE, n. f. (*species*, fait de *spectare*, regarder; lat.) Pron. *èss-pèss*. — Division du genre ; réunion d'individus sous un caractère commun qui les distingue de ceux qui appartiennent au même genre : *Les quadrupèdes sont un genre dont le lion, le cheval, etc., sont des* ESPÈCES. (Acad.) *L'*ESPÈCE *la plus parfaite des animaux, c'est l'homme. Les diverses* ESPÈCES *d'oiseaux, de poissons*. (Acad.) *Le chien est celui de tous les animaux carnassiers dont l'*ESPÈCE *est la plus variée*. (Buff.) *Il faut vouloir du bien à toutes les* ESPÈCES *particulières d'êtres produits par l'Être suprême*. (Fén.) *La botanique lui doit quelques* ESPÈCES *précieuses*. (Cuv.)

— *L'espèce humaine*, le genre humain : *La découverte de la vaccine est un bienfait pour l'*ESPÈCE HUMAINE. (Acad.) *Pendant quinze siècles l'esprit humain a eu à souffrir autant que l'*ESPÈCE HUMAINE. (Guizot.)

— Sorte, nature : *La judicature est une* ESPÈCE *de sacerdoce*. (Fléch.) *Souvenez-vous qu'un magistrat doit être muet comme la loi et sourd comme elle à toute* ESPÈCE *d'influence*. (C. Delav.) *Ne lui infligez aucune* ESPÈCE *de châtiment*. (J. J. Rouss.) *On trouve sur ce marché des produits de toute* ESPÈCE.

— État, condition, nature : *Il reçoit des gens de toute* ESPÈCE, *des gens de la pire* ESPÈCE. (Acad.) *En cette femme il y avait un charme, une grâce, un parfum que les autres femmes de son* ESPÈCE *n'avaient pas*. (J. Janin.)

L'ennui me gagne auprès des gens de ton *espèce*. (Desm.)

... Je crois déjà voir le sexe qui s'empresse
A s'attacher un cœur d'une si rare *espèce*. (Id.)

— Par dénigr. Il se dit des gens qui s'acquittent mal des fonctions qu'ils exercent : *Une* ESPÈCE *d'intendant ; une* ESPÈCE *d'avocat, d'auteur*.

— Fam. *C'est une plaisante espèce d'homme, une pauvre espèce d'homme*, c'est un homme sans considération, un homme dont on fait peu de cas.

— Absol. Même sens : *C'est une pauvre* ESPÈCE, *c'est une* ESPÈCE. *Quand les femmes s'affichent, ce n'est presque jamais pour un honnête homme, c'est pour une* ESPÈCE. (Chamf.)

— Iron. et fam. *C'est un sage de nouvelle espèce, un philosophe d'espèce nouvelle*, se dit d'un homme qui a ou qui affecte des opinions bizarres, extraordinaires. *C'est un fou de nouvelle* ESPÈCE, *d'*ESPÈCE *singulière*, c'est un original d'un caractère assez plaisant.

— Jurispr. Le cas particulier sur lequel il s'agit de prononcer : *Cet argument n'est pas admissible dans l'*ESPÈCE. *Ne nous proposez pas la question en termes généraux, faites-nous connaître l'*ESPÈCE. *Voici l'*ESPÈCE. (Acad.)

En tout cas procédons, monsieur, avec méthode ;
Et d'abord, dans *l'espèce*, interrogeons le code. (Étienne.)

— Littér. *Le genre et l'espèce*, un des lieux communs de la rhétorique.

— Arithm. *Grandeurs de la même espèce*, celles qui sont de la même nature, comme douze heures et douze minutes ; et *grandeurs de différentes espèces*, celles qui sont de nature différente, comme douze heures et douze toises. (Acad.)

— Fam. Argent, fortune :

Oh ! nous autres bourgeois, nous tenons pour l'*espèce*. (Dest.)

— N. f. pl. Pièces de monnaie, d'or et d'argent : *Sur-le-champ il me comptera des* ESPÈCES *tant que je voudrai*. (Lesage.) *Faire un payement en belles* ESPÈCES, *en* ESPÈCES *bonnes et valables. Les* ESPÈCES *étrangères. Rareté des* ESPÈCES. (Acad.)

Il me redemandait sans cesse ses *espèces*. (Volt.)

Dans ce siècle, positif et calculateur s'il en fut jamais, on n'estime les honneurs que pour ce qu'ils rapportent en ESPÈCES *métalliques sonnantes et ayant cours*. (Viennet.)

— Il se disait autrefois, dans un sens tout contraire au sens actuel, pour denrées, par oppos. à *Argent*. Les *redevances en espèces* étaient soldées en blé, volaille, fruits, etc. *Payer en espèces*, c'était payer en nature.

— *Payer en espèces sonnantes*, payer en espèces d'or ou d'argent, et non pas en billets, en papier.

— Images des objets sensibles : *Mémoire vide des* ESPÈCES *du siècle*. (Fléch.) ESPÈCES *distinctes, claires*. ESPÈCES *confuses, embrouillées*.

— Dans le sacrement de l'eucharistie, les apparences du pain et du vin après la transsubstantiation : *Communier sous les deux* ESPÈCES.

— Pharm. Poudres mélangées qui forment la base des électuaires.

— Substances végétales divisées en fragments plus ou moins menus, qui ont entre elles quelque analogie de propriétés : *Les* ESPÈCES *vulnéraires, pectorales, toniques, apéritives*, etc.

— Philos. Dans la classification des idées ou concepts, il se dit d'une division du *genre*, laquelle peut devenir *genre* à son tour, relativement à des *espèces inférieures* ; en retour, le *genre* devient lui-même *espèce*, relativement à des *genres supérieurs*.

— Physiol. Degré unique de l'échelle des êtres, collection d'individus, semblables entre eux, et qui peuvent reproduire des êtres féconds comme eux.

— Prat. La chose même qu'on a empruntée : *Il faut rendre en* ESPÈCE *un cheval qui a été prêté* ; il faut rendre le même cheval.

ESPEN, n. m. Pron. *èss-pan*. — Pêch. Chacune des dix pièces qui composent le filet appelé Sardinal.

ESPÉRANCE, n. f. (*sperare*, espérer ; lat.) Pron. *èss-pé-ranss*. — Attente d'un bien qu'on désire et qu'on entrevoit comme certain : ESPÉRANCE *prochaine, éloignée*. ESPÉRANCE *trompeuse, vaine. Concevoir des* ESPÉRANCES. *Ce jeune homme est bien né, il donne de grandes* ESPÉRANCES. (Ac.) *Répondre à des* ESPÉRANCES.

L'*espérance* trompée accable et décourage. (Volt.)

*L'*ESPÉRANCE *n'est qu'un charlatan qui nous trompe sans cesse, et pour moi le bonheur n'a commencé que lorsque je l'ai eu perdue*. (Chamfort.)

... Le succès passe mon *espérance*. (Corn.)

Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance*.
Et, je te loue, ô ciel, de ta persévérance. (Rac.)

— Objet de l'espérance : *L'*ESPÉRANCE *de l'hypocrite sera confondue*. (Mass.) *Masséna qui allait, malgré lui, devenir un sujet d'*ESPÉRANCE *pour une foule d'intrigants*. (Thiers.) *Les grands veulent qu'on se dégrade, non pour un bienfait, mais pour une* ESPÉRANCE. (Chamf.)

— *En espérance*, en perspective :

Quoi ! déjà de Titus épouse *en espérance*,
Ce rang entre elle et vous met-il tant de distance ? (Rac.)

— Il se dit des personnes : *Ce fils est l'*ESPÉRANCE *de toute sa famille*. (Acad.) *Vous êtes toute mon* ESPÉRANCE. *Ses enfants, loin d'être son* ESPÉRANCE, *sont le sujet de sa terreur*. (Fén.) *Sans doute, l'enfant est la joie du présent, mais il est surtout l'*ESPÉRANCE *de l'avenir*. (Dupanl.)

Il devint des Hébreux l'*espérance* et l'oracle. (Rac.)

— Celle des trois vertus théologales par laquelle nous espérons posséder Dieu : *La foi, l'*ESPÉRANCE *et la charité*. ‖ *SYN*. V. ESPOIR.

ESPÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Espérer : *Bonheur* ESPÉRÉ. *Joie* ESPÉRÉE.

ESPÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sperare*; lat. m. sign.) Pron. *èss-péré*. — (Il change l'*é* fermé du rad. *espérer* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *j'espère, il espère, ils espèrent* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'espérerai, nous espérerions*, etc.) Attendre un bien qu'on désire, et que l'on entrevoit comme certain : *A vingt-cinq ans on croit tout ce que l'on* ESPÈRE, *et l'on* ESPÈRE *tout ce qu'on désire*. (Ch. Nod.) *Il n'a rien à craindre ni à* ESPÉRER *des hommes*. (Mass.) *On* ESPÈRE *toujours un peu ce que l'on désire*. (Demoust.) *La manière dont vous répondîtes à mes* AVANCES *me fit voir que je ne pouvais rien* ESPÉRER *de vous*. (Mme de Tencin.)

Eh ! que puis-je *espérer* ? que dois-je attendre ?... (A. Guér.)

— Absol. ESPÉRER, *c'est presque jouir*. ESPÉREZ *et prenez courage*. (Boss.) *Il n'est pas défendu d'*ESPÉRER. *Les hommes sont extrêmement portés à* ESPÉRER *et à craindre*. (Montesq.) *Il y a plus à craindre qu'à* ESPÉRER. (Acad.)

— *Espérer en quelqu'un, en quelque chose*, fonder son espérance sur quelqu'un, sur quelque chose : J'ESPÈRE *en vous*. J'ESPÈRE *en votre justice*. ESPÉRER *en Dieu*. (Acad.) ; ESPÉRER *en la miséricorde de Dieu*. (Boss.)

— Suivi d'un inf., il s'emploie le plus souvent sans prépos. : *Milord est vif !... Je puis sans trahison, j'*ESPÈRE, *être épris d'une fille*. (V. Hugo.)

Il *espère* revivre en sa postérité. (Rac.)

— Quelquefois il prend *de* : *On* ESPÈRE *de vieillir, et l'on craint la vieillesse*. (La Br.) *On n'essaye d'envier que ce qu'on n'*ESPÈRE *que d'égaler*. (Lam.)

Hélas ! puis-je *espérer* de vous revoir encor ? (Rac.)

— Quelquefois il a pour complément une proposition subordonnée : *J'*ESPÈRE *que vous reviendrez bientôt ; je n'*ESPÉRAIS *pas que vous reviendriez sitôt*. (Acad.)

Il dort au fond du ciel sur ses foudres muettes...,
Et vous pouvez encore *espérer* qu'il s'éveille. (Gilbert.)

En vain vous *espérez* qu'un dieu vous le renvoie. (Rac.)

Souvenez-vous d'un fils qui n'*espère* qu'en vous ? (Rac.)

Gramm. Ce verbe, comme tous ceux qui éveillent une idée d'avenir, ne doit ni ne peut avoir sous sa dépendance un verbe au *présent* ou au *passé* ; c'est au *futur* que doit figurer le verbe qu'il régit :

J'*espère*
Que vous *saurez* venger l'amant avec le père. (Corn.)

— Après *espérer*, le verbe *aller*, *suivi d'un infinitif*, est le seul qu'on emploie au *présent*, parce qu'alors il exprime une idée d'avenir :

... J'*espère* qu'enfin de ce temple odieux
Et la flamme et le fer *vont* délivrer mes yeux. (Rac.)

— Il ne faut pas conclure de ce que nous disons qu'on ne doit pas employer un *présent* du subjonctif après *espérer* employé négativement, comme dans ce vers :

N'espère pas qu'enfin je *veuille* te survivre. (Corn.)
Ce serait ne pas comprendre la double valeur de ce temps, qui exprime et le présent et le futur.

ESPHLASE, n. f. (ἔσφλασις, enfoncement ; gr.) Chir. Contusion des os du crâne, avec enfoncement, sans fracture.

ESPIÈGLE, adj. des 2 g. (*Eulenspiegel*; n. pr. all.) Pron. *èss-piègl.* — Fin, subtil, éveillé : *Un enfant* ESPIÈGLE. *Vous êtes* ESPIÈGLE.

— Subst. *Un* ESPIÈGLE, *une petite* ESPIÈGLE. || Fam.

ESPIÈGLERIE, n. f. Pron. *èss-piègh-le-ri.* — Petite malice d'enfant ; tour malin : *Faire une* ESPIÈGLERIE. || Fam.

ESPINGARD, n. m. Art. milit. Petite pièce d'artillerie qui ne porte pas au delà d'une livre de balle.

ESPINGOLE, n. f. Pron. *èss-pain-gol.* — Gros fusil court, dont le canon est fort évasé : *Plusieurs avaient des* ESPINGOLES. (Mich.) *L'*ESPINGOLE *est ordinairement de cuivre.* (Ac.)

ESPION, ONNE, n. (*inspicere*, observer ; lat.) Pron. *èss-pion, pionn.* — Celui qui se glisse dans le camp ennemi pour surprendre les desseins des chefs : *Quand on prend un* ESPION, *on le fusille presque toujours. Ce général dépense beaucoup en* ESPIONS. (Acad.) *Je me décidai à aller demander l'échange des deux* ESPIONS *contre mes vingt-deux braves manteaux rouges.* (Ph. Chasles.)

— Homme de la haute police, chargé d'épier la conduite et les projets des personnes en état de suspicion : *La police est obligée d'employer beaucoup d'*ESPIONS *dans les grandes villes.* (Acad.) *Comment se défierait-on à vingt ans d'un* ESPION *de police qui a le cordon rouge?* (Chamf.) *L'*ESPIONNE *russe.*

— Fig. et fam. *Cet homme ne se ruinera pas en espions*, il n'est pas bien averti de ce qu'il lui importe de savoir.

— Fig. et fam. *Tromper l'espion*, tenir un langage, une conduite propre à abuser sur nos desseins ceux qui ont intérêt à les connaître.

— Zool. Espèce de merle.

— Pêche. Filet dont les Catalans se servent pour la pêche des sardines.

Syn. Espion, mouchard. L'*espion* est le plus bas agent qu'emploie la politique ; le *mouchard*, l'agent le plus vil qu'elle soudoie.

ESPIONNAGE, n. m. (*espionner.*) Pron. *èss-pio-naj.* — Action d'espionner, métier d'espion : *L'*ESPIONNAGE *est un métier infâme.* (Acad.)

— Curiosité active : *Sa femme est surveillée par le méticuleux* ESPIONNAGE *des petites villes, et, s'il est malheureux dans son intérieur, il le sait.* (H. de Balz.)

ESPIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Espionner : *Tout magistrat vénitien avait la pâleur livide d'un espion* ESPIONNÉ. (V. Hugo.)

ESPIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*espion.*) Pron. *èss-pio-né.* — Épier les actions, les discours d'autrui pour en faire un rapport : ESPIONNER *les ennemis. Prenez garde à vous, on vous* ESPIONNE. (Acad.)

— Absol. *Il ne fait qu'*ESPIONNER. *C'est un vilain métier que d'*ESPIONNER. (Acad.)

ESPLANADE, n. f. (*planus*, plan ; lat.) Pron. *èss-planad.* — Espace uni et découvert au-devant d'une place fortifiée, ou d'un grand édifice : *L'*ESPLANADE *des Invalides. On a fait une grande* ESPLANADE *au-devant de la place pour découvrir de plus loin.* (Acad.) *Il y a une* ESPLANADE *en face du château.*

— Faucon. Route de l'oiseau qui plane.

ESPOIR, n. m. (*sperare*, espérer ; lat.) Pron. *èss-poar.* — Espérance : *Mettre son* ESPOIR *en Dieu.* ESPOIR *trompeur. L'*ESPOIR *d'une récompense. C'est là mon dernier* ESPOIR. (Acad.)

En vous est tout l'*espoir* de vos malheureux frères. (Rac.)

*Si mon beau-père me rencontre ainsi accoutré, plus d'*ESPOIR *de renouer avec lui.* (C. Del.)

Pour un heureux augure acceptons mon *espoir*. (Piron.)
L'*espoir* est le seul bien des cœurs infortunés. (Bernis.)

Le passé, l'avenir,
Nous avons tout commun, *espoir* et souvenir. (E. Aug.)

— Il se prend aussi pour la personne ou la chose sur laquelle on fonde un espoir :

O mon fils ! cher *espoir* que je me suis ravi ! (Rac.)

Oui, parmi nos sultans, la mère court répandre
Sa fille, vierge encor, qu'elle instruit à se vendre ;
Jeune *espoir* des plaisirs d'un riche suborneur. (Gilbert.)

— Anc. mar. Petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des vaisseaux.

— Il s'emploie, mais rarement, au pluriel : *Nous avons raillé tous nos essais passés, tous nos* ESPOIRS *futurs de gouvernement.* (V. Hugo.)

Syn. Espoir, espérance. L'*espérance* s'applique indistinctement à toutes sortes d'objets de nos désirs ; *espoir* s'applique particulièrement aux biens dont nous désirons le plus ardemment la possession. L'*espérance* est une disposition habituelle de l'esprit ou du cœur ; l'*espoir* n'est qu'un sentiment actuel, plus ou moins passager, une aspiration relative à un objet déterminé. On dit, Vivre, se nourrir d'*espérance* ; et, Caresser un *espoir*, se flatter d'un vain *espoir*.

ESPOLE, n. f. Pron. *èss-pol.* — Techn. Fil de la trame d'une étoffe.

ESPOLEUR, n. m. Pron. *èss-po-leur.* — Techn. Ouvrier qui charge et dispose les espolins.

ESPOLIN, n. m. Pron. *èss-po-lain.* — Techn. Petit tube de roseau sur lequel on dévide la laine, le coton ou la soie, pour la trame des étoffes.

ESPONTON, n. m. (*epuntone* ; ital.) Pron. *èss-pon-ton.* — Demi-pique que portaient autrefois les officiers d'infanterie, et dont on se sert sur les vaisseaux pour l'abordage.

ESPOULETTE, n. f. Artill. Entonnoir pour mettre le feu.

ESPRINGALE, n. f. Pron. *èss-prain-gal.* — Espèce de fronde autrefois en usage dans les armées.

ESPRIT (*spiritus*, souffle, vent subtil ; lat.) Pron. *èss-pri.* — Substance incorporelle. Il se dit de Dieu : *Dieu est un pur* ESPRIT. (Acad.) ESPRIT *inexercé.*

Oui, l'*esprit* du Seigneur travaille incessamment
Par l'*esprit* des mortels, son aveugle instrument. (Lam.)

— *Le Saint-Esprit*, la troisième personne de la Trinité. || Dans le m. sens. *L'*ESPRIT *consolateur, l'*ESPRIT *vivifiant.*

— *L'ordre du Saint-Esprit*, ordre de chevalerie institué par Henri III : *Les chevaliers de l'ordre du* SAINT-ESPRIT. Absol. *Le Saint-Esprit*, la croix en broderie d'argent qu'ils portaient sur leur habit et sur leur manteau.

— *Les esprits célestes*, les anges.

— *Les esprits bienheureux*, les âmes qui sont en paradis.

— *Les esprits de ténèbres*, les anges déchus. ESPRIT *immonde, l'*ESPRIT *malin*, le diable.

— Fam. Revenant : *Avoir peur des* ESPRITS. *Donner aux enfants de vaines craintes des fantômes et des* ESPRITS. (Fén.) *Parais*, ESPRIT *qui nous lutines depuis quinze jours, et qui te plais à nous faire mourir de peur.* (Dest.)

— *Esprit follet*, sorte de lutin familier qui, selon le préjugé populaire, est plus malin que malfaisant : *On prétendait qu'il y avait dans cette maison un* ESPRIT FOLLET. (Acad.)

— *Esprit familier*, sorte de génie que l'on croyait attaché à une personne, pour la guider, l'inspirer, la servir : *On a dit que Socrate avait un* ESPRIT FAMILIER. (Acad.)

— Être surnaturel :

...... L'*esprit* qui me parlait tout bas
En sons plus élevés me parle, me console. (Lam.)

— Vertu, puissance surnaturelle qui remue et échauffe l'âme : *Moïse, éclairé de l'*ESPRIT *de Dieu, avait tout prévu.* (Boss.) *Ce n'est point l'*ESPRIT *de Dieu qui agit en lui, c'est l'*ESPRIT *du démon. Quand l'*ESPRIT *du Seigneur remplissait, inspirait les prophètes.* (Acad.)

— Inspiration divine : *L'*ESPRIT *de vie. L'*ESPRIT *de conseil.*

— Grâces et dons de Dieu : *L'*ESPRIT *de prophétie. L'*ESPRIT *d'Élie se reposa sur Élisée.* (Acad.)

— L'âme : *L'*ESPRIT *est plus noble que le corps. Seigneur, dit S. Étienne en mourant, recevez mon* ESPRIT. (Acad.)

— *Rendre l'esprit*, mourir.

— *En esprit*, par la pensée, en imagination : *Je suis* EN ESPRIT *au milieu de vous. Saint Paul fut ravi* EN ESPRIT. (Acad.)

— Absol. Écrit. s. Il se dit par oppos. à la *chair* : *Marcher selon l'*ESPRIT, *et non selon la* CHAIR. *L'*ESPRIT *est prompt et la* CHAIR *est faible.* (Acad.)

— Ensemble des facultés intellectuelles : ESPRIT *solide, orné. Cultiver son* ESPRIT. *Otez cela de votre* ESPRIT. *Former l'*ESPRIT *et le cœur d'un jeune homme.* (Acad.) *Les dons de l'*ESPRIT. *Justesse d'*ESPRIT. *S'alambiquer l'*ESPRIT.

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son *esprit*. (Mad. Desh.)

— *S'emparer de l'esprit de quelqu'un*, captiver sa confiance de manière à le diriger en toute circonstance.

— *Être bien dans l'esprit de quelqu'un*, avoir son estime, sa bienveillance.

— Attention, présence d'esprit : *Où avait-il l'*ESPRIT *quand il a fait une action si déplacée?* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il a l'esprit aux talons*, il est étourdi, préoccupé, et ne pense point à ce qu'il dit.

— Conception, imagination : *Dieu lui a donné un* ESPRIT *vif et pénétrant.* (Fén.) *Avoir l'*ESPRIT *ouvert, vif, pesant, lourd, paresseux. C'est un homme d'*ESPRIT, *de beaucoup d'*ESPRIT. *Elle a de l'*ESPRIT *comme un ange. Il a un tour d'*ESPRIT *agréable. Il n'a pas eu l'*ESPRIT *de m'entendre.* (Acad.) *L'éloge du caractère ou de l'*ESPRIT *d'une femme est presque toujours une preuve de laideur.* (Desm.) *Qui est-ce qui n'a pas d'*ESPRIT *dans ce siècle? mais du talent, du génie, où le trouve-t-on?* (Volt.) *Il suffit de le regarder pour être convaincu que depuis trois générations il n'y a pas eu d'*ESPRIT *dans la famille.* (C. Del.) *L'*ESPRIT *est souvent au cœur ce que la bibliothèque d'un château est à la personne du maître.* (Chamfort.)

L'*esprit* est comme l'or, l'usage en fait le prix. (Desm.)

— Fig. et fam. *Avoir de l'esprit au bout des doigts*, être adroit aux ouvrages de la main.

— *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, jusqu'aux talons*, avoir beaucoup d'esprit, faire paraître de l'esprit jusque dans les plus petites choses.

— *Perdre l'esprit*, faire des extravagances, des folies, ou encore des enfantillages, à cause d'une passion violente.

Il en perd l'appétit,
C'est ce que les amants nomment *perdre l'esprit*. (E. Aug.)

— Jugement : *Il n'a pas l'*ESPRIT *de régler ses affaires. On lui a proposé plusieurs expédients, mais il n'a pas l'*ESPRIT *de choisir le bon.* (Acad.)

— *Esprit d'ordre*, esprit qui procède avec méthode par habitude : *Il lui faut l'*ESPRIT D'ORDRE *et de détail d'un commis.* (Thiers.)

— Pensée vive, ingénieuse : *Il n'y a point d'*ESPRIT *dans ce livre.* (Acad.) *L'auteur de cette pièce a dépensé beaucoup d'*ESPRIT *en pure perte. L'*ESPRIT *ne consiste que dans le bon sens.* (Fén.)

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'*esprit* semés de temps en temps pétillent.
(Boil.)

— Vivacité, saillie de l'esprit : *Je suis très-peu sensible à l'*ESPRIT, *qui m'est presque antipathique, quoique je ne sois pas une bête.* (Chateaubr.)

L'*esprit* qu'on veut avoir gâte celui qu'on a. (Gress.)
Si l'*esprit* est commun, le ridicule abonde. (C. Del.)

— *Homme d'esprit, femme d'esprit*, homme ou femme douée d'un esprit original et piquant : *Il y a entre* L'HOMME D'ESPRIT *méchant par caractère et* L'HOMME D'ESPRIT *bon et honnête, la différence qui se trouve entre un assassin et un homme du monde qui fait bien des armes.* (Chamfort.)

— *Faire de l'esprit, courir après l'esprit*, se fatiguer à montrer de l'esprit : *Aujourd'hui on* FAIT DE L'ESPRIT *comme on fait des hémistiches.* (B. Const.)

— *Viser à l'esprit*, s'efforcer de trouver des pensées ingénieuses, des reparties piquantes.

— *Bel esprit*, genre d'esprit prétentieux. V. BEAU.

Le faux esprit s'éclipse auprès de la raison ;
Le *bel esprit* s'éclipse à côté du génie. (Arnault.)

— Prov. *L'esprit court les rues*, l'esprit est très-commun.

— Anc. *Bureau d'esprit public*, salon dont les maîtres et les habitués avaient la prétention de diriger le goût, l'opinion du public.

— Humeur, caractère : *Un* ESPRIT *remuant, turbulent, inquiet, brouillon. Un* ESPRIT *souple, volage.* (Acad.) *L'incrédulité est le fait des* ESPRITS *faibles et bornés.* (Mass.)

— Habitude, genre d'esprit : *On ne peut vivre avec cet homme-là, il a un* ESPRIT *exécrable.*

— Habileté, talent : *Tout l'*ESPRIT *d'un auteur consiste à bien définir et à bien peindre.* (La Br.)

— Fig. Personne considérée sous le rapport du caractère et de la nature de son esprit : *Cet homme est un bon* ESPRIT, *un* ESPRIT *droit. C'est un bien pauvre* ESPRIT. (Acad.) *Les axiomes sont l'ouvrage des gens d'*ESPRIT *qui ont travaillé à l'usage des* ESPRITS *médiocres ou* PARESSEUX. (Chamfort.)

— N. m. pl. Les personnes considérées par rapport aux passions qui leur sont communes : *Échauffer, égarer les* ESPRITS. *Calmer les* ESPRITS. *Une grande fermentation régnait alors dans les* ESPRITS. *Éclairer les* ESPRITS. (Acad.)

— *L'esprit humain*, l'esprit de l'homme en général : *La foi est le seul point qui peut fixer l'*ESPRIT HUMAIN. (Mass.)

— *Un bel esprit, de beaux esprits*, ceux qui se distinguent par une élégance et une délicatesse affectée de langage : *Il y a trois choses, disait un* BEL ESPRIT, *que j'ai toujours beaucoup aimées, sans jamais y rien comprendre : la peinture, la musique et les femmes.* (Desmah.) *Je suis, je crois, le seul homme qui ait mis des livres au jour sans être touché de la réputation de* BEL ESPRIT. (Montesq.) || On dit aussi. *Une femme bel esprit*, une femme qui a des prétentions à l'esprit.

— *Un esprit fort*, celui qui affecte de se mettre

au-dessus des opinions reçues, surtout en matière religieuse : *C'est un* ESPRIT FORT. *Les prétendus* ESPRITS FORTS. *Ce que je blâme le plus en lui, c'est qu'il fait l'*ESPRIT FORT. (Dest.)

Cléon a tous les tons, tous les *esprits* ensemble. (Gress.)
C'est un méchant *esprit* que celui qu'on vous donne. (C. Del.)

— Aptitude, disposition : *Il a l'*ESPRIT *des affaires, du commerce. L'*ESPRIT *de chicane. Cet homme a l'*ESPRIT *du jeu.* (Acad.) ESPRIT *de conduite, d'analyse. Cela n'a pas été fait dans cet* ESPRIT-*là.*

— Caractère essentiel : *L'*ESPRIT *de critique est un esprit d'ordre.* (Rivarol.)

— Principe, motif, intention, tendance : *Un* ESPRIT *de force, de courage et de confiance, leur faisait tout souffrir et tout entreprendre.* (Fléch.) *L'*ESPRIT *de révolte naît de l'*ESPRIT *d'indépendance.*

— *Esprit de vertige*, état d'égarement, d'erreur, de fascination.

— Sentiments communs à un certain nombre de personnes qu'anime une même pensée : *L'*ESPRIT *du siècle est un poison.* (Fléch.) *L'*ESPRIT *de famille est la seconde âme de l'humanité.* (Lam.) *L'*ESPRIT *de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple.* (La Br.) *L'*ESPRIT *républicain est au fond aussi ambitieux que l'*ESPRIT *monarchique.* (Volt.) *Pour sacrifier à l'*ESPRIT *de leur siècle, ils donneront à chaque pensée en particulier ce qu'ils n'auront pu donner à l'ensemble et à l'invention.* (Michaud.)

— Par analog. Les sentiments, les passions qui animent une société, un parti : *L'*ESPRIT *d'une faction n'était réprimé que par l'*ESPRIT *d'une autre.* (Montesq.)

— *L'esprit monastique*, les sentiments communs aux moines ou aux religieux qui vivent loin du monde.

— *L'esprit religieux*, les sentiments qu'inspire la religion : *L'*ESPRIT RELIGIEUX *est bien rare et purement passif.* (Blanq.)

— *Esprit du monde*, humeur égale, manières affables, habitudes de souplesse et de ménagement.

— *Esprit national*, les opinions, les dispositions qui dominent dans une nation. || Dans le m. sens : *Pour être solides, les institutions doivent être appuyées sur l'*ESPRIT GÉNÉRAL. (Bignon.) *L'*ESPRIT *universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui a contre celui qui n'a rien.* (J. J. Rouss.)

— *Esprit public*, opinion qui se forme dans une nation sur les objets qui intéressent sa gloire et sa prospérité. On dit aussi, *Esprit de société* : *L'*ESPRIT DE SOCIÉTÉ *a souvent en France tenu lieu de l'*ESPRIT PUBLIC. (Ch. Rémusat.) *Au milieu de nos grandes villes, l'*ESPRIT DE SOCIÉTÉ *étouffe trop souvent l'*ESPRIT *de famille.* (Port.)

— *Esprit de corps*, attachement des membres d'une corporation aux opinions, aux droits, aux intérêts de leur compagnie.

— Droit. *Esprit de retour*, le désir qu'une personne éloignée de son pays conserve d'y retourner un jour : *La qualité de Français se perd par tout établissement fait en pays étranger, sans* ESPRIT DE RETOUR. (Acad.) || Cette locution s'applique souvent, par extens., à certains animaux domestiques, tels que les pigeons, etc.

— *Avoir l'esprit de son état, de son âge*, etc., connaître ce qui convient à la situation, à l'âge où l'on est, et s'y conformer.

— Les corps légers et subtils qu'on regardait comme le principe de la vie et des sentiments : ESPRITS *vitaux. La perte, la dissipation des* ESPRITS *animaux, des* ESPRITS. *Pour que notre âme soit excitée, il faut que les* ESPRITS *coulent dans les nerfs ; or il y a là deux choses : une lassitude dans les nerfs, une cessation de la part des* ESPRITS, *qui ne coulent plus, ou qui se dissipent des lieux où ils ont coulé.* (Montesq.)

— Par extens. On dit encore aujourd'hui : *La peur glace les* ESPRITS. *Il fut longtemps à reprendre ses* ESPRITS. *Il est évanoui, jetez-lui de l'eau, afin de lui faire revenir les* ESPRITS. (Acad.)

J'ai senti défaillir mes *esprits*. (Rac.)

— Fig. : *Reprendre ses esprits*, se remettre du trouble, de l'émotion, de l'embarras, de la surprise, etc., que l'on éprouvait : *Laissez-lui* REPRENDRE SES ESPRITS. (Acad.)

— Le sens d'un auteur, d'un texte : *Ils n'ont pas saisi l'*ESPRIT *de ce poëte. Ils ont faussé l'*ESPRIT *de la loi. Ce n'est pas là l'*ESPRIT *de ce passage. Il faut consulter l'*ESPRIT *de la loi, et non s'attacher à la lettre.* (Acad.)

— Prov. : *La lettre tue et l'*ESPRIT *vivifie.*

— *L'esprit d'un journal, d'un livre*, le sens dans lequel ce journal, ce livre est fait.

— Par anal. : *Si ce n'est là le texte de sa lettre, c'en est du moins l'*ESPRIT. (Acad.)

— *Entrer dans l'esprit de*, bien comprendre, bien saisir toutes les idées les intentions de :

Entrez bien dans l'*esprit* de votre personnage. (C. Del.)

— Choix de pensées extraites d'un auteur : *L'*ESPRIT *de Montesquieu, de J. J. Rousseau.*

— Chim. Substance qui s'échappe des corps soumis à la distillation : ESPRIT-*de-vin.* ESPRIT *de soufre. Qui est-ce qui aurait dit que l'art du distillateur extrairait de ces vins ces* ESPRITS, *bases d'une infinité d'arts utiles ?* (Cuv.)

— *Esprit de sel*, l'acide chlorhydrique étendu d'eau. || *Esprit de sel ammoniac*, l'ammoniaque gazeuse. || *Esprit de soufre*, acide sulfureux.

— *Esprit de lavande*, produit de l'alcool distillé sur la lavande. || *Esprit de cannelle*, produit de la distillation de l'alcool sur de la cannelle concassée. || *Esprit de roses*, produit de la distillation des roses avec l'alcool.

— Comm. Absol. Liqueur alcoolique, et particul. Esprit-de-vin : *La consommation annuelle des* ESPRITS *à l'entrepôt de Paris s'élève jusqu'à 12,000 pipes.*

— Philos. herm. *Esprit fugitif*, le mercure.

— *Esprit des philosophes*, nom que les adeptes donnent à leur magistère.

— *Esprit universel*, selon les adeptes, substance subtile qui régit et vivifie toute la nature.

= Gramm. grecq. *Esprit rude*, signe d'aspiration, et *esprit doux*, signe qui marque l'absence d'aspiration : c'est lorsque la langue grecque s'est répandue dans la plus grande partie du monde connu des anciens, que les grammairiens d'Alexandrie ont introduit l'usage des accents et des *esprits*, pour indiquer aux étrangers et aux colons de la Grèce la véritable prononciation de cette langue, dont les mots mal articulés devenaient tout à fait inintelligibles, pour peu que l'accent tonique fût déplacé ou indécis.

— Cost. Aigrette de plumes que les femmes mettent dans leur coiffure.

ESQUAMÉ, ÉE, adj. (*e*, priv. ; *squama*, écaille ; lat.) Zool. Qui est privé d'écailles.

ESQUEMBAUX, n. m. pl. Ancienne chaussure ; espèce de bottines.

ESQUENIS, n. m. Pron. *èsk-niss*. — Mar. Escabeau ; petite caisse qui sert de siége aux calfats.

ESQUIAVINE, n. f. (*schiavo*, esclave ; ital.) Pron. *èss-kia-vinn*. — Anc. Châtiment long et sévère qu'on imposait à un cheval pour le rendre souple et obéissant.

— Ancien vêtement d'esclave.

ESQUICHER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *èss-ki-ché*. — Jouer sa carte la plus faible, afin de garder la plus forte pour ne pas prendre la main : *Il* ESQUICHE *sans cesse.*

= **S'esquicher**, v. pron. M. sens : *Il ne fait que s'*ESQUICHER.

— Fig. et fam. Éviter de dire son avis, de prendre part à une querelle : *Il a senti la difficulté, il s'*EST ESQUICHÉ ? (Acad.)

ESQUIF, n. m. (*schiff*, petit bateau ; all.) Pron. *èss-kif*. — Canot, petite barque : *Quand il vit le navire en flammes, il se jeta dans un* ESQUIF *et se sauva.* (Acad.)

Notre *esquif* lève l'ancre, et va braver l'orage. (J. Del.)
Je songe à me pourvoir d'*esquif* et d'aviron. (Boil.)

— Poétiq. *Le noir esquif*, la barque de Caron.

ESQUILLE, n. f. (σχίλιον, petit éclat de bois ; gr.) Pron. *èss-ki-y*. — Chir. Petit fragment osseux qui se sépare d'un os carié ou fracturé : *Il est sorti une* ESQUILLE *de la plaie. On lui a tiré une grande* ESQUILLE, *plusieurs* ESQUILLES *de la jambe.* (Acad.)

ESQUIMAN, n. m. (*schiff*, petit bateau ; *man*, homme ; all.) Pron. *èss-ki-man*. — Mar. Quartier-maître.

ESQUINANCIE, n. f. (συνάγχη ; gr.) Pron. *èss-ki-nan-ci*. — Méd. Angine, inflammation à la gorge, qui cause beaucoup de gène dans la respiration : *Une violente* ESQUINANCIE. *Une* ESQUINANCIE *l'a suffoqué. Il est mort d'une* ESQUINANCIE. (Acad.)

ESQUINE, n. f. (*schiena*, dos ; ital.) Pron. *èss-kinn*. — Man. Reins : *Cheval fort d'*ESQUINE.

— Bot. Squine, plante exotique : *Prends de ces cheveux, que je ne laverai plus dans l'eau d'*ESQUINE. (Chateaubr.) || V. SQUINE.

ESQUIPOT, n. m. Pron. *èss-ki-pô*. — Sorte de tire-lire de terre cuite, où l'on dépose de minces épargnes : *L'*ESQUIPOT *est plein.* (Acad.)

— Anc. Petit tronc qui se trouvait dans la boutique des coiffeurs, et où l'on déposait l'argent : *Un* ESQUIPOT *à monsieur le chevalier ! mais c'est le fils d'un barbier de Falaise.* (Danc.) || Il est fam.

ESQUISSE, n. f. (*schizzo*, éclaboussure ; ital.) Pron. *èss-kiss*. — Peint. Premier trait d'un tableau : *On appelle* ESQUISSE, *en peinture, un tableau qui n'est pas fini.* (Marm.) ESQUISSE *au crayon, à la plume, au pinceau. Il aimait la littérature et protégeait les arts : il avait des autographes, de magnifiques albums, des* ESQUISSES, *des tableaux.* (H. de Balz.) *Ce peintre doit peindre cette galerie, il en a déjà fait les* ESQUISSES. (Acad.)

— Sculpt. Premier modèle qu'on fait en terre cuite.

— Par extens. Il se dit des ouvrages d'esprit : *L'*ESQUISSE *d'un poëme, d'un ouvrage dramatique.* (Ac.) *J'aimais à crayonner des* ESQUISSES. (Ancelot.) *J'ai bonne provision d'*ESQUISSES ; *pourquoi n'en ferai-je pas des tableaux ?* (P. L. Cour.)

— Anc. plateaux de bois, montés sur des pieds, qui figuraient dans les grands repas : on y plaçait des soucoupes contenant les gelées et des confitures sèches.

ESQUISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Esquisser : *On voit sur les murs d'un corps de garde des figures grossièrement* ESQUISSÉES, *que les soldats traçaient pour passer le temps.* (M^me^ de Staël.) *Cet ouvrage n'est qu'*ESQUISSÉ.

ESQUISSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*schizzare* ; ital., m. sign.) Pron. *èss-ki-cé*. — Faire une esquisse : ESQUISSER *une figure, un tableau. J'ai tout mon tableau dans la tête, mais je ne l'*AI *pas encore* ESQUISSÉ. (Acad.) On dit plus généralement, *Faire l'*ESQUISSE *d'un tableau.*

— Fig. Décrire sommairement : ESQUISSER *rapidement le tableau d'une époque. César était trop pressé pour peindre, il* ESQUISSAIT *l'univers.* (Lam.) *Nous* ESQUISSERONS *plus loin en détail la puissance du pape comme prince temporel.* (V. Hugo.)

ESQUIVE, n. f. Pron. *èss-kiv*. — Techn. Sorte de galette un peu recroquevillée que forme la terre en se séchant sur les formes du sucre.

ESQUIVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*esquif*.) Pron. *èss-ki-vé*. — Éviter adroitement un coup, un choc : *Il fit un mouvement, et* ESQUIVA *le coup.* (Acad.)

L'autre *esquive* le coup, et l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (Boil.)

— Fam. Il se dit en parl. des personnes : *C'est un imposteur que j'*ESQUIVE *autant que je puis.* (Acad.)

— Par extens. ESQUIVER *une difficulté. Ce sont de fâcheuses occasions, il faut les* ESQUIVER. (Acad.)

— Absol. : *Il poussa son cheval contre moi, j'*ESQUIVAI *adroitement.* (Acad.)

Je saute vingt ruisseaux, j'*esquive*, je me pousse. (Boil.)
Les petits en toute affaire
Esquivent fort aisément,
Les grands ne le peuvent faire. (La Font.)

= **S'esquiver**, v. pr. Se retirer d'un lieu, d'un cercle, en évitant d'être remarqué : *On voulait le retenir, mais il parvint à s'*ESQUIVER. (Acad.)

Je *me suis* doucement *esquivé* sans rien dire. (Mol.)

ESSADE, n. f. Écon. rur. Sorte de houe affectée aux labours des champs.

ESSAI, n. m. (*assagio* ; ital.) Pron. *è-cè*. — Épreuve qu'on fait d'une chose : *Faire l'*ESSAI *d'une arme, l'*ESSAI *de ses forces.* (Acad.)

Ce n'est qu'après l'*essai* qu'on est désabusé. (Coll. d'Harl.)

— *Donner, prendre à l'essai*, à condition d'en faire d'abord l'épreuve.

Faites-en faire *essai* par quelque domestique. (Corn.)

— Pl. Tentatives, commencements : *Nos premiers* ESSAIS *ne furent que des chants plaintifs.* (G. Sand.) *Nous avons raillé tous nos* ESSAIS *passés.* (De Broglie.) *Chaque mois on voyait tomber à l'*ESSAI *quelque grande réputation.* (Cuv.)

— *Coup d'essai*, la première tentative ; la première épreuve :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leurs *coups d'essai* veulent des coups de maître. (Corn.)

— Par extens. Il se dit d'un ouvrage dans lequel une matière est traitée d'une façon concise et sommaire : *Ce n'est qu'un* ESSAI *sur la matière.* (Acad.)

— *Faire l'essai*, se disait, dans les usages de la cour, de l'action de déguster les mets et les boissons que l'on présentait au roi.

— Métall. Opération analytique qu'on exécute en petit dans la vue de s'assurer de la pureté d'un métal, de la valeur d'une mine : *L'art des* ESSAIS. *Faire l'*ESSAI *d'une mine. Poids d'*ESSAI. (Acad.)

— Part. Épreuve qu'on fait de la pureté de l'or et de l'argent, à l'aide de la pierre de touche.

— Comm. Échantillon, petite portion de quelque

chose qui sert à juger du reste : *Envoyer des* ESSAIS *de vin. Prendre des* ESSAIS *de poudre à tirer.*

— Par extens. Les objets qui renferment ces échantillons.

— Jurispr. *Vente à l'essai*, vente faite sous la condition que si l'objet vendu ne répond pas à l'attente de l'acheteur, le marché sera comme non avenu.

— Art véter. *Essai des chevaux*, diverses épreuves, courses, dont le but est de constater la vitesse et le degré d'éducation des chevaux.

— Littér. Titre de livres spéciaux : *Les* ESSAIS *de Montaigne.* ESSAI *de morale.* ESSAI *sur la peinture.* (Acad.)

ESSAIM, n. m. Pron. *è-çain.* — Volée de mouches à miel : *Le nouvel* ESSAIM *quitte la ruche, et l'ancien reste. L'*ESSAIM *alla se poser sur une branche d'arbre.* (Acad.)

— Par extens. Multitude d'autres insectes : *Des* ESSAIMS *de sauterelles ravagèrent la contrée.* (Acad.)

— Fig. *Il sortit du Nord des* ESSAIMS *de barbares qui se précipitèrent sur l'empire romain.* (Acad.) *Elles se font précéder par leurs* ESSAIMS *d'esclaves mutilés.* (J. Janin.) *Un* ESSAIM *impétueux de poëtes tentait dans l'art une révolution qu'ils ne craignaient pas de pousser à l'extrême.* (De Broglie.)

Ciel ! quel nombreux *essaim* d'innocentes beautés ! (Rac.)

Un ESSAIM *de jeunes auteurs qui font d'abord des vers par manie, ensuite par habitude.* (Gilbert.)

Souvent l'*essaim* des folâtres amours
Donne aux bandeaux une grâce piquante. (Gress.)

ESSAIMAGE, n. m. Pron. *é-cè-maj.* — Écon. rur. Temps de l'année où les essaims d'abeilles sortent des ruches.

ESSAIMEMENT, n. m. Écon. rur. Partage qui se fait, à certaines époques de l'année, de la population d'une ruche ; une partie des abeilles abandonne alors la ruche, pour aller s'en construire une autre.

ESSAIMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*essaim.*) Pron. *é-cè-mé.* — Il se dit des ruches dont il sort un essaim : *Ces mouches n'*ONT *pas encore* ESSAIMÉ.

— Fig. : *J'admire l'Angleterre, cette ruche qui* ESSAIME *sur l'univers et le civilise.* (H. de Balzac.)

ESSALER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *è-ça-lé.* — Techn. Enduire la poêle de muire gluante avant que de la mettre au feu.

ESSANGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *è-çan-jé.* — Passer du linge à l'eau avant de le mettre à la lessive : ESSANGER *des torchons.*

ESSARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *è-çar-dé.* — Mar. Éponger les ponts d'un vaisseau.

ESSART, n. m. Pron. *é-çar.* — Agric. — Terrain inculte qui peut ou doit être essarté, ou que l'on a essarté : *Un* ESSART *est une terre nouvellement défrichée.* (F. Génin.)

ESSARTAGE ou **ESSARTEMENT**, n. m. Agric. Action d'essarter.

ESSARTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exartare*, ou *essartare* ; lat., m. sign.) Pron. *è-çar-té.* — Arracher les bois, les épines d'une terre pour la défricher.

— *Essarter des bois*, les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines.

ESSANGUE, n. f. Pêch. Filet formé d'une grande bourse au milieu, et d'une aile à chaque côté.

ESSAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Essayer : *Habit* ESSAYÉ.

ESSAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*essai.*) Pron. *è-cè-ié.* (*J'essaye, tu essayes, il essaye, nous essayons, vous essayez, il essayent ; j'essayais, nous essayions ; j'essayai, nous essayâmes ; j'essayerai, nous essayerons ; j'essayerais, nous essayerions ; essaye, essayons, essayez ; que j'essaye, que nous essayions ; que j'essayasse, que nous essayassions ; essayant ; essayé, ée.*) Éprouver quelque chose, en faire l'essai : ESSAYER *un canif.* ESSAYER *des souliers.* ESSAYER *un cheval.* (Acad.)

Essayer un habit pour le couronnement,
C'est grave. . . . (C. Delav.)
Vous voulez *essayer* un bandeau sur mon front. (Rac.)

— *Essayer ses forces*, les éprouver : *Le christianisme n'*A *pas* ESSAYÉ SES PREMIÈRES FORCES *sur un monde ignorant et barbare.* (Dupanl.)

— *Essayer une arme*, la tirer pour voir si elle est à la main.

— Fig. :

Essayez dès ce jour l'effet de mes promesses. (Rac.)
Après avoir deux fois *essayé* la menace
Essayez la clémence. (Corn.)

— *Essayer de l'or, de l'argent*, examiner quel en est le titre.

— V. intr. *Essayer d'une chose*, l'éprouver pour savoir si elle est propre à ce qu'on en attend : *L'homme* ESSAYE *de toutes les situations, et ne peut se plaire et se fixer dans aucune.* (Mass.)

— Tâcher, faire ses efforts, tenter de faire une chose : *Elle* ESSAYE *de se cacher dans une cave.* (Mérim.) *Montesquieu* A *longtemps* ESSAYÉ *en vain de faire des vers.* (Chamf.) *Plusieurs officiers demandèrent qu'avant de tirer l'épée et de s'exposer à verser le sang de leurs frères, on* ESSAYÂT *de les ramener au moins par quelques avertissements.* (Guizot.) *J'*AI ESSAYÉ *de le persuader.* ESSAYER *de marcher, à marcher.* (Acad.)

= **S'essayer**, v. pr. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose : *Il* S'ESSAYE *à nager.* S'ESSAYER *à la course.* (Acad.)

— Faire la première épreuve de son talent : *Il* S'ESSAYE *en attendant mieux.*

= **Gramm.** On dit ordinairement *essayer de*, et toujours *s'essayer à*, quand le complément est un infinitif. *Essayer à* se trouve, mais très-rarement, chez les bons écrivains.

ESSAYEUR, n. m. Pron. *è-cè-ieur.* — Techn. Celui qui est préposé à l'essai des matières d'or et d'argent et à la vérification du titre : *Être* ESSAYEUR *à la Monnaie.*

ESSE, n. f. Pron. *èss.* — Techn. Cheville de fer en forme d'S, qu'on met au bout de l'essieu d'une voiture pour y maintenir la roue : *L'*ESSE *est rompue.*

— Crochet qui termine chaque extrémité du fléau d'une balance, et auquel on attache les cordons.

— Crochet au bout d'un câble pour élever les pierres.

— Lame de fer formant des espaces circulaires de différents diamètres et servant à jauger le fil de fer.

— Calibre pour le fil de fer.

— Anat. On l'écrit le plus souv. *S. L'S iliaque du colon.* (Caseaux.)

— Mar. Bandes de fer courbées, embrassant le bout des traversins ou des barres de perroquet, et percées pour laisser passer les haubans.

ESSEAU, n. m. Pron. *è-çô.* — Const. Petit ais qu'on emploie dans la couverture des maisons.

— Technol. Petite hache recourbée.

ESSEIGLAGE, n. m. Agric. Arrachement du seigle qui pousse dans un champ de froment.

ESSEIGLER, v. tr. ou act. 2e conj. Agricult. Arracher le seigle qui croît dans un champ de blé.

ESSELIER, n. m. Charp. Petite pièce de bois placée dans l'angle de deux autres pièces, pour en consolider l'assemblage.

— *Grand esselier, esselier de croupe*, ou pièce de bois qui s'assemble diagonalement à deux autres faisant angle obtus. || *Petit esselier*, celui qui s'assemble dans un grand et qui porte un empanon.

— Techn. Pièce du faux fond d'une cuve de brasseur. || V. AISSELIER.

ESSELLE, n. f. Appareil qu'on met sur le dos des chevaux et des ânes, pour le transport du fumier, du bois, etc.

ESSEMÉE, n. f. Matière dont une terre est ensemencée. || *Lieu de petite essemée*, territoire où il y a peu de terre à ensemencer.

ESSÉMINER, v. tr. ou act. 1re conj. Semer çà et là ; éparpiller : *La fourmi* ESSÉMINA *les graines des hauts cyprès.* (B. de St-Pierre.)

ESSENCE, n. f. (*essentia* ; lat., m. sign.) Pron. *èss-çanss.* — Philos. et théol. Ce qui fait qu'une chose est ; ce qui constitue sa nature : *Qu'est-ce que l'*ESSENCE *d'une chose ? C'est ce qui la constitue telle qu'elle est en soi ?* (Marm.) *Il est de l'*ESSENCE *de Dieu que sa justice soit infinie aussi bien que sa miséricorde.* (Pascal.) *L'*ESSENCE *de l'esprit, c'est la pensée.* (Desc.) *J'élève et fatigue en vain mon esprit à concevoir son* ESSENCE *inconcevable.* (J. J. Rouss.) *Je sens mon âme sans savoir quelle est son* ESSENCE. (Id.) *Leibnitz déclare que Dieu est juste par* ESSENCE, *qu'il y a pour lui nécessité d'être juste.* (Lerminier.) *L'auteur dramatique n'observe point la nature humaine dans son* ESSENCE *et ses généralités, il lui faut des individus.* (Barante.)

— Eaux et For. Espèce, nature des arbres : *Les différentes* ESSENCES *qui composent les forêts.* (Acad.)

— *Un bois d'*ESSENCE *de chêne*, un bois qui est principalement formé d'arbres de cette espèce.

— Pharm. Parfum, huile aromatique très-subtile qu'on extrait de certains végétaux : ESSENCE *de romarin.* ESSENCE *de cannelle. Je fus parfumé d'*ESSENCE *de rose, au point de m'en trouver incommodé.* (Chateaubr.)

— Absol. *Toutes les* ESSENCES *dont elle se parfumait.* (Volt.)

— Prat. La chose même que l'on a reçue : *Rendre en* ESSENCE. || V. ESPÈCE.

— Techn. *Essence d'Orient*, matière argentée que l'on trouve sur le corps de l'*able* ou *ablette*, et qui, préparée, sert à enduire l'intérieur des bulles de verre dont on fait les fausses perles.

ESSÉNIEN, n. m. Pron. *èss-cé-niain.* — Juifs dont la doctrine avait certains rapports avec celle des pythagoriciens : LES ESSÉNIENS, *qui croyaient à la fatalité et qui ne sacrifiaient jamais des victimes dans le temple, étaient encore plus révérés chez les Juifs que les pharisiens et les saducéens.* (Voltaire.) *Les* ESSÉNIENS *vivaient en communauté et observaient le célibat. Il y avait des* ESSÉNIENS pratiques, *qui habitaient les villes, et des* ESSÉNIENS contemplatifs, *qui vivaient dans les lieux solitaires. Il y avait aussi des* ESSÉNIENS mitigés. (Acad.)

ESSENTIEL, ELLE, adj. (*essence.*) Pron. *èss-çan-ciel.* — Qui appartient à l'essence, qui est de l'essence d'une chose : *La rondeur est* ESSENTIELLE *au cercle.* (Lav.) *La raison est* ESSENTIELLE *à l'homme. Les paroles sont* ESSENTIELLES *au sacrement de baptême.* (Acad.)

— Absol. Nécessaire, indispensable : *La vérité et la fidélité sont les vertus* ESSENTIELLES *des princes.* (Fléch.) *Les devoirs* ESSENTIELS. (Mass.) *Il ne faut pas oublier ce mot, il est* ESSENTIEL. (Acad.)

— *Avoir à quelqu'un des obligations* ESSENTIELLES, en avoir reçu de très-grands services.

— En parl. des personnes, Doué de qualités solides ; sur qui l'on peut compter : *Un homme* ESSENTIEL. *Un ami* ESSENTIEL. *Il devint un homme* ESSENTIEL *pour moi.* (Beaum.)

— Méd. *Maladie* ESSENTIELLE, maladie qui ne dépend d'aucune autre.

— Chim. et pharm. Il se dit des sels qu'on extrait des végétaux, des huiles volatiles et aromatiques qu'on obtient des plantes par la distillation : *Sel* ESSENTIEL. *Huile* ESSENTIELLE ou *Essence.* (Acad.) || Il ne se dit plus que des huiles volatiles.

= **Gramm.** Quelques grammairiens prétendent que cet adjectif ne doit s'employer que d'une manière absolue, c'est-à-dire qu'il ne peut être modifié par un adverbe de comparaison ; suivant eux, les phrases suivantes sont vicieuses : *Le devoir* LE PLUS ESSENTIEL *d'un bon traducteur, c'est de chercher à produire dans chaque morceau le même effet que son auteur.* (Delille.) *Les choses* LES PLUS ESSENTIELLES. (Acad.)

L'attention LA PLUS ESSENTIELLE *que les rois doivent à la place où Dieu les a fait asseoir, c'est de rendre la religion respectable.* (Mass.) Ces phrases nous semblent au contraire, à nous, d'une irréprochable pureté ; et voici pourquoi :

Toutes les fois qu'*essentiel* a le sens de *nécessaire, indispensable*, rien ne saurait empêcher qu'il ne soit modifié par un adverbe de comparaison aussi bien que l'adjectif dont il emprunte accidentellement la signification. Il n'en est pas de même lorsqu'il est employé dans son acception propre, et qu'il signifie *qui est de l'essence, qui appartient à l'essence d'une chose* : alors seulement il ne peut admettre de modificatif.

ESSENTIEL, n. m. Le point principal, important : *Les grands corps s'attachent si fort aux minuties que l'*ESSENTIEL *ne va toujours qu'après.* (Montesq.) *L'*ESSENTIEL *est d'être bon.* (Fén.) *Voilà l'*ESSENTIEL *de l'affaire. L'*ESSENTIEL *est de faire cela, est que vous le fassiez.* (Acad.)

ESSENTIELLEMENT, adv. (*essentiel.*) Pron. *èss-çan-ciel-man.* Par essence : *L'impie se refuse à celui qui est* ESSENTIELLEMENT, *et par qui tout a été fait.* (Mass.) *Le seul pouvoir libre est celui de la volonté ; et celui-là l'est* ESSENTIELLEMENT. (Cour.) *L'homme est* ESSENTIELLEMENT *sociable.* (Portalis.) *Dieu est* ESSENTIELLEMENT *bon.* (Acad.) *La solution de cette question ne changerait rien à l'état de notre société moderne,* ESSENTIELLEMENT *moderne.* (Lam.) *L'honnête est* ESSENTIELLEMENT *distinct de l'utile.* (V. Cous.)

— Beaucoup, extrêmement, à un très-haut degré : *Une affaire importante, qui touche* ESSENTIELLEMENT *à l'honneur et à la fortune.* (Beaum.)

ESSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-cé.* — Techn. Présenter le fil de fer à un des espaces circulaires de l'esse, pour connaître s'il est d'un calibre convenable.

ESSÉRA, n. m. Méd. Espèce d'exanthème.

ESSERET, n. m. Techn. Sorte de tarière fort longue.

ESSERNÉ, ÉE, adj. Pron. *èss-cèr-né.* — Techn. Il se dit d'un papier qui, faute de matière, n'a pas la grandeur de la forme.

ESSETTE, n. f. (*ascia*, petite hache.) Pron. *èss-cètt.* — Sorte de marteau à tête ronde d'un côté et tranchant de l'autre.

ESSEULÉ, ÉE, adj. (*seul.*) Pron. *èss-ceu-lé.* —

Fam. Qui est seul, éloigné de tous : *Cet homme est entièrement* ESSEULÉ. (Acad.) *Une petite maison* ESSEULÉE. (Chateaubr.) *Saint-Simon, jeune, riche et de grande naissance, se sentait, nous dit-il, fort* ESSEULÉ *dans un pays où le crédit et la considération faisaient plus que tout le reste.* (Ste-Aulaire.) || Peu usité.

ESSIEU, n. m. (*axis*, axe; lat.) Pron. *è-cieu.* — Pièce de bois ou de fer, dont les bouts tournent dans les moyeux d'une voiture : *Mettre un* ESSIEU *à un carrosse.* (Acad.)

L'*essieu* crie et se rompt. (Rac.)

— Mar. Dans un affût, les essieux sont les traverses qui supportent les flasques, et sur les fusées desquelles tournent les roues de l'affût. Dans une poulie, l'essieu est la cheville en bois ou en métal, autour de laquelle tourne le réa.

— Anat. Deuxième vertèbre du cou.

ESSIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*eximere*, ôter, retrancher; lat.) Pron. *è-ci-mé.* — Fauconn. Faire maigrir un oiseau pour le rendre moins lourd au vol.

— *Essimer l'oiseau*, le dresser au sortir de la mue.

ESSONIER, n. m. (ζώνη, bande, ceinture; gr.) Pron. *é-ço-nié.* — Blas. Double orle de l'écu; bordure.

ESSOR, n. m. (*ex*, de; *aura*, air; lat.) Pron. *èss-çor.* — Action de l'oiseau qui s'élance pour prendre son vol : *Un aigle qui prend son* ESSOR. (Acad.)

Cent fois l'oiseau volage interrompt son *essor*. (Del.)

— Par extens. : *Ce jeune homme a pris tout à coup l'*ESSOR.

— Fig. *Donner l'essor à son génie, à son imagination, à sa plume*, leur donner libre carrière.

— Début hardi, libre élan : *Arrêter l'*ESSOR *du talent. Un sublime* ESSOR. *En plaçant une partie de la religion au-dessus des pensées humaines, Dieu réprime l'*ESSOR *téméraire de la raison.* (De la Luzerne.)

— Développement : *Les arts, l'industrie, prirent bientôt leur* ESSOR. (Acad.)

Que son jeune talent a pris un noble *essor* ! (C. Del.)

Ils préparaient à la France de nouveaux progrès, et lui imprimaient un ESSOR *irrésistible.* (De Broglie.)

— Phil. *Essor harmonique*, dans l'école fouriériste, Marche que suivraient les passions individuelles, dans une société réglée selon les principes de cette école : *Dans les sociétés harmoniques, ou phalanstères, les passions, se développant en* ESSOR HARMONIQUE, *produisent le bien individuel et social.*

— *Essor subversif*, se dit, au contraire, de la marche que suivent les passions dans les sociétés mal organisées, qui contrarient la nature de l'homme : *Les passions, se développant en* ESSOR SUBVERSIF, *produisent le mal individuel et social.*

— Fauconn. *Montée d'essor*, se dit du vol de l'oiseau lorsqu'il monte à perte de vue pour trouver un air plus frais.

ESSORANT, ANTE, adj. Blas. *Oiseau essorant*, se dit d'un oiseau représenté les ailes à demi ouvertes et regardant le soleil.

ESSORÉ, ÉE, part. pass. du v. Essorer : *Linge* ESSORÉ.

— Blas. Il se dit des oiseaux volant en l'air, et bâtiment, représenté dans les armoiries, lorsque le toit est d'un autre émail que le corps même du bâtiment.

ESSORER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-ço-ré.* — Exposer du linge à l'air pour qu'il sèche : *On a mis ce linge sur des perches pour l'*ESSORER.

= **S'essorer**, v. pron. Être essoré.

— Fauconn. Il se dit des oiseaux sujets à prendre un trop grand essor.

ESSORILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Essoriller : *Chien* ESSORILLÉ.

ESSORILLÉ ou **ESSOREILLÉ, ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à une musaraigne.

= **Essorillés**, n. m. pl. Famille de mammifères; les rats-taupes.

ESSORILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, *os*, *oris*; lat.) Pron. *èss-ço-ri-ié.* — Couper les oreilles : ESSORILLER *un chien.* (Acad.)

— Fig. et fam. Couper les cheveux fort courts : *Qui vous* A *ainsi* ESSORILLÉ ? (Acad.)

— Anc. Couper les oreilles d'un homme, en exécution d'un arrêt de justice : *Au commencement du règne de Charles VIII, on* ESSORILLA *Dojac, ancien ministre de Louis XI.* (Mézer.)

ESSOUCHEMENT, n. m. Agric. Action d'essoucher.

ESSOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*souche.*) Agric. Arracher les souches d'un terrain.

ESSOUFFLEMENT, n. m. Pron. *è-çouf-le-man.* État de celui qui est essoufflé; perte d'haleine; respiration laborieuse.

ESSOUFFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Essouffler : *Il est revenu tout* ESSOUFFLÉ. (Acad.) *Dès que les moutons courent, ils palpitent et sont bientôt* ESSOUFFLÉS. (Buff.) *Je suis* ESSOUFFLÉ *d'avoir parcouru d'un trait une carrière aussi fatigante.* (Beaum.)

ESSOUFFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, et *sufflare*, souffler; lat.) Pron. *é-çouf-lé.* — Mettre hors d'haleine par une course une ascension rapide : *Si vous ne retenez votre cheval, vous l'*ESSOUFFLEREZ. (Acad.) *Vous courez trop vite, cela vous* ESSOUFFLERA.

= **S'essouffler**, v. pron. Être essoufflé : *Je* ME SUIS ESSOUFFLÉ *à monter cet escalier.* (Acad.)

ESSOURISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-çou-ri-cé.* — Art vétér. Fendre des naseaux d'un cheval, le cartillage nommé *souris*, pour l'empêcher de hennir.

ESSUGAND, n. m. Techn. Lieu destiné, dans une savonnerie, au coupage du savon.

ESSUI, n. m. Pron. *è-çui.* — Techn. Lieu où l'on étend une chose pour la faire sécher : *Un bon* ESSUI. || *Mettre quelque chose à l'essui*, l'exposer à l'air.

— Émail terne.

ESSUIE-MAINS, n. m. Pron. *è-çui-main.* — Linge avec lequel on s'essuie les mains après les avoir lavées. || Au plur. DES ESSUIE-MAINS.

= **Gramm.** Dans les noms composés qui éveillent même au singulier une idée de pluralité, comme *couvre-pieds*, *essuie-mains*, etc., l'Académie n'admet la figurative du pluriel qu'à ce nombre; nous avons préféré à cette orthographe positive l'orthographe rationnelle qui subordonne toujours le fait à l'idée.

ESSUIE-PIERRE, n. m. Pron. *è-çui-pièr.* — Anc. Linge qui servait à essuyer la pierre du mousquet : *Un* ESSUIE-PIERRE *et une pierre de rechange.* || Au pl. : *Des* ESSUIE-PIERRES.

ESSUYÉ, ÉE, part. pass. du v. Essuyer.

Son visage *essuyé* n'a plus rien que d'affreux. (Boil.)
Je ne suis pas encor du naufrage *essuyé*. (La Font.)

ESSUYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, de; *sugere*, sucer; lat.) Pron. *è-çui-ié.* (*J'essuie, nous essuyons; j'essuyais, nous essuyions; j'essuyai, nous essuyâmes; j'essuierai, nous essuierons; j'essuierais, nous essuierions; essuie, essuyons, essuyez; que j'essuie, que nous essuyions; que j'essuyasse, que nous essuyassions; essuyant; essuyé, ée.*) Oter l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, etc., en frottant : ESSUYER *une table.* ESSUYER *la vaisselle.* ESSUYER *ses mains à une serviette, avec un linge. Il est tout en sueur, tout en eau, il faut l'*ESSUYER. (Acad.) *Il tira son mouchoir pour* ESSUYER *son front qui dégouttait de sueur.* (Ph. Chasles.) *On lui crache au visage, on le lui* ESSUIE *avec le pied, et il remercie.* (Chamf.)

... Leur main légèrement *essuie*
Ces longs canaux engorgés par la suie. (Volt.)

— Fig. *Essuyer les larmes de quelqu'un*, calmer son affliction, le consoler :

Elle m'offre sa main pour *essuyer* mes larmes. (Rac.)

— Fam. *Essuyer ses larmes*, se consoler.

— Fig. et fam. *Essuyer les plâtres*, habiter une maison nouvellement bâtie.

— Par extens. *Essuyer le plâtre*, s'exposer au premier inconvénient d'un établissement ou d'une affaire.

— Par extens. Avec un compl. indir. : *Louis court au-devant d'eux, les* ESSUIE *du naufrage, offre un asile à la religion et à la royauté fugitives.* (Mass.)

— Fig. Sécher, en parl. de l'action du soleil, du vent : *Le vent, le soleil* ESSUIE *la terre qui a été trempée par la pluie.* (Ac.)

— Fig. Subir, supporter, souffrir : ESSUYER *le feu, le canon, la mousquetterie d'une place.* ESSUYER *une rude tempête, un orage.* ESSUYER *l'humeur de quelqu'un.* (Acad.) *J'*ESSUIE *de longues marches et des campements fort incommodes.* (Racine.) *Ma foi, monsieur, ceux qui empruntent sont bien malheureux, et il faut* ESSUYER *d'étranges choses lorsqu'on en est réduit à passer, comme vous, par les mains des fesse-mathieu.* (Mol.) *Vous serez obligé d'*ESSUYER *de la part de ses parents de mauvais procédés, et de dévorer même quelquefois les mortifications les plus humiliantes.* (Lesage.)

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage *essuie*. (Rac.)
... Faudra-t-il sans cesse *essuyer* des querelles? (Boil.)
Je ne vais point en lâche *essuyer* des outrages. (Id.)
... En moins d'un jour, tour à tour on *essuie*
Et le froid et le chaud, et le vent et la pluie. (Coll. d'Harl.)

= **S'essuyer**, v. pron. Frotter avec quelque chose : S'ESSUYER *le visage;* S'ESSUYER *les yeux.*

Tandis que dans un coin en grondant je *m'essuie*. (Boil.)

EST, n. m. (*ost*; ou *osten*; all.) Pron. *èst.* — L'orient; le premier des quatre points cardinaux; celui où le soleil semble se lever.

— La partie du monde, d'un pays qui est du côté de ce point : *Les pays de l'*EST. *Cette province a tant de lieues de l'*EST *à l'ouest.* (Acad.) *Si le roi réussissait, il demeurait libre de menacer à son choix l'*EST *ou le midi.* (Guizot.)

— Vent d'Orient : *L'*EST *soufflait depuis trois jours.* || On dit aussi, *Le vent d'est* : *Le* VENT D'EST *est le vent constant et général entre les tropiques.* (Buff.)

ESTACADE, n. f. (*stock*, bâton, all.) Pron. *èss-ta-kad.* — Sorte de barrage en pieux dans un chenal, pour servir de barrage ou pour détourner le cours de l'eau : *Les glaçons emportèrent l'*ESTACADE. *Les soldats forcèrent l'*ESTACADE.

— Anc. Palissade, endroit entouré de barrières. ||

ESTACHE, n. f. Pron. *èss-ta-ch.* — Charp. Poteaux placés sous un pont.

— Anc. Pièce fichée en terre; pilori : *Jésus-Christ lié à l'*ESTACHE *est souvent mentionné dans les inventaires.* (P. de Laborde.)

ESTADO, n. m. Techn. Double scie qui sert à former les dents des peignes.

ESTAFETTE, n. f. (*stafetta*, fait de *staffa*, étrier; ital.) Courrier qui ne porte les paquets que d'une poste à l'autre, pour les remettre à un autre courrier, qui le porte à la poste suivante : *Faire parvenir un avis par des* ESTAFETTES, *par* ESTAFETTE. (Acad.) *On dépêche une* ESTAFETTE. *Cette ville de commerce reçoit les lettres de Paris par* ESTAFETTE.

ESTAFIER, n. m. (*staffiere*, homme d'écurie; ital.) Pron. *èss-ta-fié.* — En Italie, domestique armé et portant manteau : *Ce cardinal a tant d'*ESTAFIERS.

— Par dénigr. Laquais de grande taille : *Il était accompagné de quatre grands* ESTAFIERS. *Le duc paraissait dans un carrosse de la dernière magnificence, avec dona Isabelle de Sandoval, sa belle-fille, ayant quatre* ESTAFIERS *à chaque portière et vingt hallebardiers suivis de trente carrosses pleins d'amis ou de parents, sans compter six autres de réserve.* (Lesage.)

— Par dénigr. Souteneur de mauvais lieu.

ESTAFILADE, n. f. (*staffilata*, coup d'étrivière; ital.) Pron. *èss-ta-fi-lad.* — Fam. Coupure faite avec une épée ou un autre instrument : *Il a reçu une* ESTAFILADE *sur le nez.* (Acad.) *Ah, chien! tu me viens de faire une* ESTAFILADE ! (Piron.)

— Coupure faite à un manteau, à une robe : *Il y a une* ESTAFILADE *à votre manteau.*

ESTAFILADER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-ta-fi-la-dé.* — Pop. Faire donner une estafilade : *On lui* A ESTAFILADÉ *le visage.*

ESTAIN, n. m. Pron. *èss-tain.* — Mar. Chacune des dernières varangues de la poupe d'un vaisseau, sur lesquelles on cloue les extrémités des bordages, tant des flancs que de l'arrière.

ESTAME, n. f. (*stamen*, trame; lat.) Pron. *èss-tam.* Techn. Ouvrage de fils de laine enlacés par mailles : *Bas, camisole d'*ESTAME.

— Comm. Laine de première qualité. || Laine tricotée avec des aiguilles.

ESTAMET, n. m. ou **ESTAMETTE**, n. f. Comm. Étoffe de laine commune.

ESTAMINET, n. m. (*estamento*, assemblée; esp.) Pron. *èss-tami-nè.* — Café où l'on fume; tabagie : *Aller à l'*ESTAMINET, *fréquenter les* ESTAMINETS. *Il avait cette allure débraillée que donne l'habitude des coulisses et des* ESTAMINETS. (Ph. Chasles.) *Elle travaillait pour deux le jour et la nuit, tandis qu'il allait dans les* ESTAMINETS *jouer au billard.* (A. Karr.)

— *Pilier d'estaminet*, homme qui passe tout son temps à l'estaminet.

ESTAMPAGE, n. m. Techn. Action d'imprimer dans les pâtes céramiques encore molles les ornements dont on veut les enrichir.

— Par extens. Empreinte : *On ne doit pas passer devant un monument épigraphique sans en prendre une copie ou un* ESTAMPAGE. (Guigniaut.)

ESTAMPE, n. f. (*stampa*; ital.) Pron. *èss-tamp.* Image imprimée par le moyen d'une planche gravée : *Acheter une* ESTAMPE. ESTAMPE *bien noire, bien nette. Livre d'*ESTAMPES. *Amateur d'*ESTAMPES. (Acad.) *Il sut si bien gagner l'estime des Français, que M. Massé le chargea de graver une partie des* ESTAMPES *qui représentent la galerie de Versaille.* (Bailly.)

— *Le cabinet des* ESTAMPES.

— Technol. Outil servant à estamper.

— Plaque de fer gravée en creux, sur laquelle on frappe la feuille d'or ou d'argent dont on veut former ou couvrir un ornement quelconque :

Dans la hâte des solennités religieuses, des tournois, on faisait un grand usage des ESTAMPES *qui étaient ou clouées sur les châsses, les lutrins, les autels, les bordures de livres, ou cousues sur les vêtements et les équipements.* (L. de Laborde.)

ESTAMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Estamper : *Monnaie* ESTAMPÉE. *Du cuir* ESTAMPÉ. *Voilà une image bien* ESTAMPÉE. (Acad.)

ESTAMPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*stampare*; ital.) Pron. *ess-tan-pe.* — Arts. Faire une empreinte avec une matrice gravée : *On* ESTAMPE *la monnaie avec le balancier.* (Acad.)

— *Estamper du cuir*, y former, y empreindre des figures pour en faire des ornements, etc.

— Techn. Faire le cuilleron avec une estampe. ‖ Former les contours d'une boîte d'un ornement quelconque, à l'aide du même instrument. ‖ Passer les pièces du chapeau à plat. ‖ Imprimer dans un creux une pièce de poterie. ‖ Mastiquer le fond d'une forme de sucre.

ESTAMPEUR, n. m. Pron. *ess-tan-peur.* — Techn. Pilon qui sert à estamper les formes à sucre.

— Orfèvre, bijoutier qui estampe.

ESTAMPILLE, n. f. (*stampatella*; ital.) Pron. *ess-tan-pi-y.* — Empreinte appliquée sur des lettres, brevets, diplômes, etc., pour en constater l'authenticité.

— Marque attestant la provenance de certaines marchandises.

— Marque apposée à un livre pour faire connaître la bibliothèque à laquelle il appartient.

— Instrument qui sert à faire ces sortes de marques.

ESTAMPILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Estampiller : *Étoffe* ESTAMPILLÉE. *Livre* ESTAMPILLÉ.

ESTAMPILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ess-tan-pi-ie.* — Marquer d'une estampille : *Les fabricants* ESTAMPILLENT *leurs produits.*

= **S'estampiller,** v. pron. Être estampillé.

ESTAMPOIR, n. m. Techn. Outil de facteur d'orgues servant à ployer les lames des anches.

ESTANQUES, n. f. pl. Techn. Tenailles de forgeron.

ESTAQUET, n. m. Pron. *èss-ta-kè.* — Pêch. Attache qui sert à lier des parties de filets.

ESTELAIRE, adj. des 2 g. Pron. *èst-lèr.* — Véner. Apprivoisé : *Cerf* ESTELAIRE, cerf que l'on envoie dans les bois pour qu'il en ramène d'autres cerfs.

ESTÈQUE, n. f. Techn. Outil de bois dont le potier de terre se sert pour terminer ses ébauches.

ESTER, v. intr. ou neut. défect. 1^re^ conj. (*stare*, rester; lat.) Pron. *ess-te.* — Pal. ESTER *en jugement, en justice*, poursuivre une action en justice, soit en demandant, soit en défendant : *La femme ne peut* ESTER *en jugement sans l'autorisation de son mari.* (Acad.) *Les Latins, entre tous les alliés, obtinrent des priviléges spéciaux, tels que celui d'*ESTER *personnellement en justice à Rome.* (Mérim.)

— *Ester à droit*, comparaître, se présenter devant le juge sur l'assignation qu'on a reçue : *Autrefois un contumace ne pouvait se représenter après les cinq ans, sans avoir obtenu, en chancellerie, des lettres pour* ESTER À DROIT. (Acad.)

ESTÈRE, n. f. Pron. *ess-tèr.* — Mar. Crique cachée dans les mornes de l'Amérique, et servant de refuge aux caboteurs.

— Relat. Natte ou tissu de paille, que les Orientaux étendent sur la terre pour leur servir de lit.

ESTERLIN, n. m. Métrol. Poids de vingt-huit grains et demi : *Il y a cent soixante* ESTERLINS *au marc.* (Acad.) *L'once comptait vingt* ESTERLINS. *L'origine du mot et de la chose est anglais, et l'Angleterre, qui conserve tout, a conservé le nom de ses livres sterling.* (L. de Laborde.)

ESTERNEAU, n. m. Zool. vulg. L'Étourneau.

ESTÈROTE, n. m. Pron. *èss-te-rott.* — Pêch. Espèce de tramail qui sert à prendre des soles, des turbots, etc.

ESTEUF, n. m. Petite balle pour jouer à la paume.

... Vous voulez être un gaillard populaire,
Adoré des bourgeois et des marchands d'*esteufs*.
(V. Hug.)

ESTHÉTIQUE, adj. des 2 g. (αἴσθησις, sentiment; gr.) Pron. *ess-te-tik.* — Phil. Il se dit en général de tout ce qui a rapport à la sensibilité. ‖ Sensitif; capable de sentir.

— Particul. Qui se rapporte au sentiment du beau : *Impression, appréciation* ESTHÉTIQUE.

— **Esthétique,** n. f. La science qui détermine le caractère du beau dans les productions de la nature ou de l'art : *Traité d'*ESTHÉTIQUE.

ESTHIOMÈNE, adj. des 2 g. (ἐσθιόμενος; gr.) Chir. Corrosif, rongeant.

ESTIBADE, n. f. Agric. Portion de la récolte qui revient à celui qui aide à la faire.

ESTIBOTS ou **ESTIBOT,** n. m. Techn. V. ETIBEAU.

ESTIER, n. m. Pêch. Conduit de communication entre un lac et une rivière, entre un marais et la mer.

ESTILLE, n. f. Techn. Métier à fabriquer les étoffes.

ESTIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *èss-ti-mabl.* — Qui mérite d'être estimé : *Homme* ESTIMABLE. *Voulez-vous être estimé? vivez avec des personnes* ESTIMABLES. (M^me^ Lambert.)

— Il se dit aussi des qualités morales de l'homme : *Rien n'est plus* ESTIMABLE *que le bon sens et la vertu.* (Fén.) *Avoir des qualités* ESTIMABLES. (Acad.)

ESTIMATEUR, n. m. (*estimator*; lat. m. sign.) Pron. *èss-ti-ma-teur.* — Celui qui estime, prête, apprécie une chose : *Un peuple si mauvais* ESTIMATEUR *du mérite.* (Volt.) *Le feu roi, qui était juste* ESTIMATEUR *du mérite des hommes, l'avait fait chef du conseil.* (La Rochef.)

— N. m. Celui qu'on charge d'estimer la valeur, le prix de certaines choses : *Prendre un* ESTIMATEUR.

ESTIMATIF, IVE, adj. Qui a pour objet une estimation : *État, devis* ESTIMATIF.

ESTIMATION, n. f. (*æstimatio*; lat., m. sign.) Pron. *ess-ti-ma-cion.* — Action d'estimer; évaluation : *Juste* ESTIMATION. *Prisée et* ESTIMATION *des choses. Suivant l'*ESTIMATION *qui en sera faite par les experts. Les enchères n'ont pas atteint le prix de l'*ESTIMATION. (Acad.)

— Par extens. Estime : *Sans égard à l'*ESTIMATION *des hommes.* (J. J. Rouss.)

ESTIMATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *èss-ti-ma-toar.* — Didact. Qui concerne l'estimation.

— Dr. rom. *Action* ESTIMATOIRE, action qui a pour objet de déterminer la nature d'un contrat de vente, de prêt, etc.

ESTIME, n. f. (*estimer.*) Pron. *èss-tim.* — Opinion favorable que l'on a de quelqu'un, d'après ses qualités connues : *Nous sommes plus jaloux de la considération des autres que de leur* ESTIME. (Mariv.) *Nul ne peut être heureux, s'il ne jouit de sa propre* ESTIME. (J. J. R.) *On est bien près de renoncer à sa propre* ESTIME, *quand on dédaigne celle du monde.* (Ch. Nodier.) *C'est une consolation en mourant de laisser son nom en* ESTIME *parmi les hommes.* (Boss.)

Ne hasardez jamais votre *estime* trop tôt. (Mol.)

C'est vivre sans bonheur que vivre sans *estime*. (Ét.)

*J'ai vu dans le monde qu'on sacrifiait toujours l'*ESTIME *des honnêtes gens à la considération, et le repos à la célébrité.* (Chamf.) *J'ai pour lui une* ESTIME *particulière, la plus haute* ESTIME. (Acad.)

— *Être perdu d'*ESTIME *et de réputation*, avoir une très-mauvaise réputation.

— On dit de même : *J'ai beaucoup d'*ESTIME *pour son mérite. Sa conduite inspire beaucoup d'*ESTIME. (Acad.)

— Grand cas que l'on fait de certaines choses : *Les beaux-arts étaient en grande* ESTIME *chez le peuple.* (Acad.)

— Mar. Estimation approximative de la distance, de la direction : *Les courants pouvaient nous avoir entraînés bien loin de notre* ESTIME. (Lall.) *Ces voyageurs n'ont levé des cartes de leur route que par* ESTIME. (Chamf.) *Ce pilote s'est trompé dans son* ESTIME. *L'*ESTIME *qu'il avait faite ne s'est pas trouvée juste.* (Acad.)

ESTIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Estimer : *Cette terre a été* ESTIMÉE *tant*, ESTIMÉE *à tant.* (Acad.) *Il est* ESTIMÉ *de tout le monde.* (Acad.)

— Réputé, cru :

Pithée, *estimé* sage entre tous les humains. (Rac.)

ESTIMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*æstimare*; lat., m. sign.) Pron. *èss-ti-mé.* — Priser quelque chose, en apprécier, en déterminer la valeur : *On* ESTIME *ce cheval mille francs. Combien* ESTIMEZ-VOUS *cette maison?*

— Fig. *Il est juste que vous* ESTIMIEZ *la perte que vous avez faite.* (Fléch.)

— Faire cas, avoir de la considération : *Il est difficile d'aimer ceux que nous n'*ESTIMONS *pas.* (La Rochef.) *Le monde est si méprisable que le peu de gens honnêtes qui s'y trouvent* ESTIMENT *ceux qui le méprisent et y sont déterminés par ce mépris même.* (Chamf.) *Personne ne savait mieux* ESTIMER *les choses louables, ni mieux louer ce qu'elle* ESTIMAIT. (Fléch.) *Dieu me pardonne, tu as l'air d'*ESTIMER *ton maître! — Je l'admire.* (C. Del.)

Je ne puis *estimer* ces dangereux auteurs. (Boil.)

— Absol. *J'*ESTIME *le plus que je puis, et cependant j'*ESTIME *peu, je ne sais comment cela se fait.* (Chamf.)

— Réputer, croire, présumer : *On* ESTIME *sage celui qui voit les choses telles qu'elles sont.* (Ségur.)

— Il a souv. pour compl. une propos. subordonnée : *J'*ESTIME *qu'il fera quelque difficulté d'accepter ces conditions. On n'*ESTIME *pas qu'il puisse réussir.* (Acad.)

...... Cher président, *j'estime* qu'avant peu
Vous et vos conseillers, vous allez voir *beau* jeu. (C. D.)
Je garde à Curiace une amitié trop pure
Pour souffrir plus longtemps qu'on *m'estime parjure*.
(Corn.)

— Mar. Calculer le sillage d'un navire, afin de connaître approximativement le lieu où l'on se trouve.

= **S'estimer,** v. pr. Déterminer sa propre valeur.

Vous m'avez acheté plus que je ne *m'estime*. (C. Del.)

— Avoir une opinion bonne ou mauvaise sur son propre compte : *Cet homme s'*ESTIME *trop.* (Acad.)

Je *m'estimais* trop peu pour un honneur si grand.
(Corn.)

Laissez-le *s'estimer* pour qu'il soit estimable. (C. Del.)

— Se croire : S'ESTIMER *heureux, c'est l'être.* (Volt.) *Je m'*ESTIME *heureux d'avoir pu lui plaire.* (Ac.)

Roxane *s'estimait* assez récompensée. (Rac.)

— Avoir une estime réciproque : *Nous nous* ESTIMONS *l'un l'autre.* (Marm.)

Miracle! j'ai trouvé deux femmes qui *s'estiment* :
La rencontre est unique, et l'on en parlera. (Desmahis.)

ESTIRE, n. f. Techn. Instrument pour corroyer.

ESTISSEUSES, n. f. pl. Pron. *èss-ti-ceuz.* — Techn. Petites tringles du métier à fabriquer les étoffes de soie.

ESTIVAL, ALE, adj. (*æstivalis*; lat.) Pron. *èss-ti-val.* — Bot. Qui paraît en été : *Fleurs, plantes* ESTIVALES.

— Méd. *Maladies* ESTIVALES, maladies qui règnent en été.

ESTIVATION, n. f. Pron. *èss-ti-va-cion.* — Bot. État d'une corolle avant son épanouissement.

ESTIVE, n. f. Pron. *èss-tiv.* — Anc. Instrument de musique que l'on pense être la cornemuse.

— Mar. Chargement en coton, laine, et autres marchandises ayant plus ou moins d'élasticité. ‖ Anc. *Mettre un navire en estive*, répartir la charge d'une manière égale sur les deux bords, de sorte qu'un navire se tienne droit. ‖ *Donner une estive à des haubans neufs*, les brider avec des palans pour les roidir à mesure qu'ils s'allongent, et avant de les mettre en œuvre.

ESTIVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*æstivare*, passer l'été en quelque lieu; lat.) Anc. Mettre les bestiaux pendant l'été dans les pâturages.

— Mar. Comprimer des marchandises d'un grand volume, afin qu'elles tiennent moins de place.

ESTOC, n. m. (*stock*, bâton ferré, épieu; all.) Pron. *èss-tok.* — Ancienne épée, droite et fort longue.

Il ne rêve, la nuit, que carnage et que sang,
La pique dans le poing, et l'*estoc* sur le flanc. (Régn.)

— La pointe d'une épée : *Coup d'*ESTOC.

Tu dis donc que Cassade a tué Latournelle?
Oui, d'un bon coup d'*estoc*. (V. Hug.)

— *Frapper d'estoc et de taille*, frapper de la pointe et du tranchant.

.... L'ennemi vient nous livrer bataille :
Défendez-vous, *frappez et d'estoc et de taille*. (Dest.)

Il FRAPPAIT *de droite et de gauche,* DE TAILLE ET D'ESTOC, *avec une fureur inexprimable.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. Se dit aussi en parl. de toute autre arme que d'une épée : *Un marin s'arma d'un aviron et* FRAPPA D'ESTOC ET DE TAILLE *sur notre assaillant.* (Arago.)

— Eaux et For. Souche : *Un bel* ESTOC. ‖ *Couper un arbre à blanc estoc*, à fleur de terre. ‖ *Faire une coupe à blanc estoc*, sans laisser de baliveaux.

— Fig. *Être réduit à blanc estoc*, être entièrement ruiné.

— *Estoc volant* ou *brin d'estoc*, se disait d'un bâton ferré très-court, que l'on pouvait cacher sous ses vêtements.

— Fig. *Cela ne vient pas de son estoc*, ne lui vient pas naturellement.

— Pal. Ligne d'extraction : *Les biens qui viennent de son* ESTOC. *Être de bon* ESTOC.

— Anc. prat. *Biens du côté estoc et ligne*, biens propres de ligne, biens qui se transmettent par succession aux descendants d'une race, d'une famille :

— Par anal. *La décomposition de leur plétif* ESTOC *s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient.* (Chateaubr.)

— Techn. Vase aplati sur lequel le faïencier empile la terre molle. ‖ Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

ESTOCADE, n. f. (*estoc.*) Pron. *èss-to-kad.* — Escrim. Botte; grand coup de pointe : *Allonger une* ESTOCADE. *Parer une* ESTOCADE. *Rude* ESTOCADE.

Pendant les *estocades*,
Je marchais en faisant des vers sous les arcades. (V. H.)

— Escrim. *Estocade de seconde*, botte semblable à la botte de tierce, sauf que la lame passe sous le bras de l'adversaire. ‖ *Tirer une estocade, un coup d'estocade*, porter une botte à son adversaire.

— Fig. Demande imprévue, attaque à laquelle on ne s'attend pas : *Il est venu me demander de lui prêter une somme considérable, j'ai eu bien de la peine à parer cette* ESTOCADE. Cet argument était pour l'adversaire une rude *estocade*. (Acad.) ‖ Vieux.

ESTOCADER, v. intr. ou neut. 1re c. (*estoc.*) Pron. *èss-to-ka-dé.* — Porter des estocades : *Il* ESTOCADE *rudement. Ils ont* ESTOCADÉ *longtemps avant de se toucher.* (Acad.)

— Fig. Argumenter vivement contre quelqu'un : *Il y a plaisir à les voir* ESTOCADER. ‖ Vieux.

ESTOIR, n. m. Pron. *èss-toar.* — Pêch. Sorte de tramail; estonnière.

ESTOMAC, n. m. (*stomachus*; lat.; m. sign.) Pron. *èss-to-ma.* — Viscère en forme de poche qui reçoit les aliments et où s'opère la digestion : *Se remplir l'*ESTOMAC. *Bon* ESTOMAC. ESTOMAC *débile. Les mets chargent l'*ESTOMAC. *Son* ESTOMAC *ne digère point.* (Acad.) *La société n'est tolérable que dans l'époque où l'on se sert de son* ESTOMAC *pour s'amuser, et de sa personne pour tuer le temps.* (Chamf.)

— Les Ruminants ont quatre *estomacs* : 1° la *panse*, qui est très-vaste et occupe la partie gauche de l'abdomen; 2° le *bonnet*, le plus petit des quatre; 3° le *feuillet*, placé vers le côté droit de la panse; 4° la *caillette*, placée en partie sous le feuillet.

— Partie du corps qui répond à l'estomac; poitrine : *Le creux de l'*ESTOMAC. *Recevoir un coup dans l'*ESTOMAC. *Que ne peux-tu voir toutes les larmes que je verse, et entendre tous les soupirs qui sortent de mon* ESTOMAC! (Campistr.)

— *L'estomac d'une volaille*, ce qui reste quand les cuisses et les ailes ont été détachées : *L'*ESTOMAC *d'une perdrix, d'une poularde.*

— Prov. et fig. : *Il a un estomac d'autruche, c'est un estomac d'autruche, il digérerait le fer*, se dit d'un homme qui mange beaucoup et souvent.

— Techn. *Estomac de l'enclume*, morceau de fer qui fortifie le devant de l'enclume.

ESTOMAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Estomaquer. — Adj. Offensé, blessé : *Il est tout* ESTOMAQUÉ. (Acad.)

ESTOMAQUER (S'), v. pron. 1re conj. (*stomachari*; lat.; m. sign.) Pron. *cèss-to-ma-ké.* — Fam. Se tenir pour offensé de quelque chose, s'en choquer : *Il s'*EST ESTOMAQUÉ *de ce que je ne lui ai pas rendu sa visite assez tôt.* (Acad.)

Il ne faut pas, monsieur, *s'estomaquer* si fort :
On peut en un moment nous mettre tous d'accord.
(Regn.)

ESTOMPE, n. f. Pron. *èss-tonp.* — Dessin. Petit rouleau fait de peau ou du papier, et terminé en pointe, pour étendre le crayon ou le pastel : *Se servir de l'*ESTOMPE. *Dessin à l'*ESTOMPE. (Acad.)

— Le dessin même : *Voilà une belle* ESTOMPE.

ESTOMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-tom-pé.* — Dessiner, ombrer avec l'estompe; étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : ESTOMPER *légèrement.* (Acad.)

ESTONNIÈRE, n. f. Pêch. Sorte de tamail.

ESTOU, n. m. Pron. *èss-tou.* — Techn. Table de boucher à claire-voie.

ESTOUFFADE, n. f. Art. cul. Manière de cuire les viandes en vase clos : *Veau à l'*ESTOUFFADE.

— Mets ainsi préparé : *Une* ESTOUFFADE *de perdrix.*

ESTRAC, adj. m. Man. Il s'est dit d'un cheval qui a les côtes resserrées. ‖ On dit aujourd'hui, *Cheval étroit.*

ESTRADE, n. f. (*strada*, chemin; ital.) Pron. *èss-trad.* — Chemin. Guerr. : *Battre l'estrade*, courir la campagne; aller à la découverte pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi : *Wilfrid le roux est allé* BATTRE L'ESTRADE. (Mérim.)

— Fam. Perdre son temps : *Je vais* BATTRE L'ESTRADE *dans les cafés.* (Danc.)

Il rôde dans les champs;
Il fait toute la nuit sentinelle en dedans,
Et sur le point du jour il va *battre l'estrade.* (Regn.)

— *Batteurs d'estrade*, gens détachés d'une troupe pour aller à la découverte.

— Fam. Ceux qui perdent leur temps à courir les grands chemins ou autres lieux.

— Petite élévation sur le plancher d'une chambre, d'une salle, etc. : *Un lit élevé sur une* ESTRADE. *Le trône était placé sur une* ESTRADE. (Acad.) *On a construit des* ESTRADES *pour voir les courses. Une* ESTRADE *surmontée d'un dais.* (Lam.)

ESTRAGON, n. m. Espèce d'armoise aromatique, qu'on met dans les salades, et dans les ragoûts : *Il y a trop d'*ESTRAGON *dans votre salade, vinaigre, sauce à à l'*ESTRAGON.

ESTRAMAÇON, n. m. (*stramazzone*; ital., m. s.) Épée droite, longue, et à deux tranchants :

Nos illustres Bretons
Ont dégainé leurs fiers *estramaçons.* (Volt.)

— *Coup d'*ESTRAMAÇON, grand coup de taille.

ESTRAMAÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*estramaçon.*) Fam. Porter des coups d'estramaçon : *Il ne cessa d'*ESTRAMAÇONNER *durant tout le combat.* (Acad.) ‖ Peu usité.

ESTRAN ou **ESTRAND**, n. m. (*strand*, rivage; angl.) Pron. *èss-tran.* — Mar. Partie d'une côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. ‖ On dit aussi *Strand.*

ESTRANGUILLE, n. f. Écon. rur. Instrument qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRAPADE, n. f. (*strappata*; ital., m. sign.) Supplice qui consistait à élever le patient au bout d'un mât, les bras attachés derrière le dos, et à le laisser retomber presque jusqu'à terre : *Donner trois tours d'*ESTRAPADE. *Il eut l'*ESTRAPADE *si rudement, qu'il en demeura estropié.* (Acad.)

— La potence au haut de laquelle on élevait le patient : *Planter une* ESTRAPADE. *Quand il fut au pied de l'*ESTRAPADE. (Acad.) *J'ai vu dans la poutre les trois trous par où passait la corde de l'*ESTRAPADE. (V. Hugo.)

— Fig. *Donner l'estrapade*, mettre à la torture : DONNER L'ESTRAPADE *à son esprit.*

Point ne *donnait* à ses vers *l'estrapade.* (Chaml.)

— *Double, triple estrapade*, tour d'acrobate qui passe deux, trois fois le corps entre ses bras et la corde à laquelle il est suspendu par les mains.

— Man. Saut de mouton que fait un cheval rétif, afin de désarçonner son cavalier.

— J. de l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête après avoir joué sans prendre.

— Techn. Outil dont les horlogers se servent pour monter le grand ressort d'une pendule.

ESTRAPADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*estrapade.*) Pron. *èss-tra-pa-dé.* — Infliger l'estrapade.

ESTRAPASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-tra-pâ-cé.* — Man. Fatiguer, excéder un cheval par un exercice trop violent, un trop long manége.

ESTRAPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-tra-pé.* — Agric. Scier le chaume avec l'estrapoire.

= **S'estraper**, v. pron. Être estrapé.

ESTRAPOIRE, n. f. Pron. *èss-tra-poar.* — Agric. Outil en forme de croissant qui sert à couper les chaumes.

ESTRAQUELLE, n. f. Pron. *èss-tra-kèl.* — Techn. Pelle avec laquelle le verrier porte la matière dans le four.

ESTRIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-tri-ké.* — Techn. Boucher les fentes et les crevasses que la terre produit sur les bords d'une forme à sucre en se séchant.

ESTRIQUEUR, n. m. Pron. *èss-tri-keur.* — Techn. Crochet de bois servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX, n. m. Pron. *èss-tri-keu.* — Technol. Instrument servant à enlever les bavures attachées à une pipe qui sort du moule.

ESTRIVIÈRES, n. f. pl. Pron. *èss-tri-vièr.* — Techn. Chez les fabricants de soie, Bouts de cordes attachés aux arbalètes des fisserons.

ESTROFFE, n. f. Pron. *èss-trof.* — Man. Corde qu'on attache à la queue d'un premier cheval, puis au cou du suivant pour les faire marcher à la file.

ESTROPE, n. f. Pron. *èss-trop.* — Mar. Anneau de cordage dont on ceint les poulies, les cavillots, les cosses, les margouillets, etc. ESTROPE *de gouvernail.*

— Pêch. Ligne attachée sur une corde principale.

ESTROPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èss-tro-pé.* — Mar. Ceindre d'un cordage la caisse d'une poulie ou tout autre objet.

= **S'estroper**, v. pron. Être estropé.

ESTROPIAT, n. m. Pron. *èss-tro-pia.* — Fam. Soldat estropié qui mendie. ‖ Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Estropier : *Un soldat, un homme* ESTROPIÉ. *Il fut* ESTROPIÉ *à tel siége.*

Il renvoya les conviés
Pour la plupart *estropiés.* (La Font.)

— *Être* ESTROPIÉ *d'un bras, d'une jambe.*

— *Passage* ESTROPIÉ.

— *Pensée* ESTROPIÉE. *Nom* ESTROPIÉ.

ESTROPIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*strappiare*; ital., m. sign.) Pron. *èss-tro-pié.* — Il s'écrit avec deux i de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. et du prés. subj. : *nous estropiions, vous estropiiez.* — Priver de l'usage d'un membre, par coups ou blessure : *Ce coup de sabre l'A* ESTROPIÉ. *Il a reçu dans le genou un coup de feu qui l'A* ESTROPIÉ. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des maladies qui ôtent l'usage de quelque partie du corps : *Une paralysie l'A complétement* ESTROPIÉ.

— Fig. :

Les serrements de main dont on vous *estropie.* (Regn.)
Estimez-vous beaucoup l'air dont vous affectez
D'*estropier* les gens par vos civilités. (Quinault.)

— Fig. *Estropier un nom*, le défigurer en le prononçant ou en l'écrivant : *Elle* ESTROPIE *tous les mots.* (Did.) *Ce qu'ils ont de mieux, c'est qu'ils parlent français; et encore ils l'*ESTROPIENT. (Boissy.) *Ils prennent par où ils peuvent les termes de l'art qu'ils attrapent, et ne manquent pas de les* ESTROPIER. (Mol.)

— *Estropier un vers*, en fausser la mesure.

— *Estropier une pensée, un passage*, en altérer le sens, l'expression.

— Peint. et sculpt. *Estropier une figure*, n'en pas observer les proportions.

— Théâtr. *Estropier un rôle*, ne pas le comprendre, le mal interpréter.

= **S'estropier**, v. pron. *Il s'*EST ESTROPIÉ *en tombant de cheval. C'est à ce jeu qu'il* S'EST ESTROPIÉ.

— Fig. : Se déformer :

Voulant se redresser, soi-même on *s'estropie.* (Boil.)

ESTUAIRE, n. m. Partie du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à la marée montante.

ESTURGEON, n. m. (*sturgio*; bass. lat.) Pron. *èss-tur-jon.* — Gros poisson de la famille des Sturioniens, qui remonte de la mer dans les grands fleuves : *On fait le caviar avec les œufs de l'*ESTURGEON. *C'est le grand* ESTURGEON *qui nous fournit la colle de poisson.* (Richard.)

ÉSULE, n. f. Pron. *é-zul.* — Bot. Espèce d'euphorbe herbacée.

ET, conj. (*et*; lat.) Pron. *é.* — Il sert à lier entre elles les parties semblables du discours : *Alexandre* ET *Philippe. Bon* ET *sage. Chanter* ET *danser. Les succès,* ET *la gloire,* ET *son élévation,* ET *l'autorité qu'il exerce,* ET *la faveur dont il jouit, il vous doit tout.* (Marm.) *Je crois, à l'âge de soixante* ET *six ans, voir les choses comme elles sont.* (Volt.)

— Il sert à unir 1° deux propositions affirmatives : *Les rivières sont des chemins qui marchent* ET *qui portent où l'on veut aller.* (Pascal.)

Tout ce que j'aperçois me charme *et* m'intéresse.
(La Harpe.)

Il a fait cette sottise, ET *il est encore sur le point d'en faire une autre.* (Acad.)

— Deux propositions dont l'une est affirmative et l'autre négative : *Il se donne beaucoup de mal, ne réussit à rien.* (Acad.)

— 3° Deux propositions négatives : *Il n'y a point de cabinets si mystérieux qu'ils ne prétendent pénétrer,* ET *ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose.* (Montesq.)

— 4° Les parties semblables d'une proposition affirmative : *La naissance excite l'émulation dans les grandes âmes,* ET *l'orgueil dans les petites. Les lois sont destinées à rendre les hommes sages et heureux.* (Fén.)

— Il peut être répété avant chacun des sujets, des attributs et des compléments partiels :

Et le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort. (Volt.)

— Ou bien n'être énoncé qu'avant le dernier :

Les plaintes, les regrets *et* les pleurs sont perdus. (Volt.)

— Ou n'être placé qu'entre les termes mis en opposition :

On ne parla que de pinceaux,
D'ombres *et* de couleurs, d'images, de tableaux. (La H.)

— Il est quelquefois explétif, au commencement des phrases : ET *véritablement on ne saurait nier que.* ET *voilà que tout d'un coup.* (Acad.)

— *Et de boire et de rire*, se dit quelquefois, à la fin d'un récit, d'un conte, pour signifier que l'événement se termine par boire et par rire.

— *Et* ne doit pas être exprimé, 1° S'il y a synonymie entre les termes d'une énumération : SON LUXE, SON FASTE *importune tout le monde.*

Le noir venin, le fiel de leurs écrits
N'excite en moi que le plus froid mépris. (Colard.)

— On doit donc condamner cette phrase : *Il fut tout à la fois la terreur* ET *le fléau des méchants poetes, le défenseur* ET *l'appui des bons écrivains.* (Auger, Éloge de Boileau.)

Il ne fallait pas placer *et*, signe d'addition, entre les deux mots exprimant une même idée ; de plus, on devait l'employer avant *le défenseur* pour marquer l'opposition établie entre les deux premiers termes *la terreur, le fléau*, et les deux autres *le défenseur, l'appui.*

— 2° Quand il y a gradation dans les termes ou dans les propositions :

Femmes, moines, vieillards tout était descendu ;
L'équipage suait, soufflait, était rendu. (La Font.)
L'homme au sortir de la folle jeunesse,
Du moindre écart soigneux de s'abstenir,
Prévoit, combine, assure l'avenir,
Cherche crédit, puissance, honneur, richesse.
(M. J. Chén.)

— 3° Entre les propositions qui sont en opposition de sens : *Le* PARESSEUX *perd sa vie, l'homme* LABORIEUX *la dépense.* (Lévis.) *Le* PLUS RICHE *des hommes, c'est l'économe ;* LE PLUS PAUVRE, *c'est l'avare.* (Chamf.)

— 4° Entre deux propositions et commençant par *plus, mieux, moins, autant.* : PLUS *je vais en avant,* PLUS *je trouve qu'il n'y a rien de si doux que le repos de la conscience.* (Rac.) *Moins on a de passions,* PLUS *on renferme en soi d'éléments de bonheur.* (Marm.)

Plus mes péchés sont grands, *plus* j'ai besoin d'excuse.
(Lam.)

= **Et cætera**, express. lat. Par abrév. on écrit : *etc.* Et les autres, et le reste, et tout ce qui s'ensuit : *Il a, dans son laboratoire, toutes sortes d'ustensiles : des fourneaux, des cornues, des creusets,* ET CÆTERA. (Acad.)

— N. m. *Un et cætera*, le signe qui représente cette expression : *Mettre deux, trois* ET CÆTERA. (Etc., etc., etc.)

— Prov. *Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire, et d'un* ET CÆTERA *de notaire.*

ÉTABLAGE, n. m. (*étable.*) Pron. *é-ta-blaj.* — Ce qu'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une étable, une écurie.

ÉTABLE, n. f. (*stabulum*, lat., m. sign.) Pron. *é-ta-bl.* — Logement où l'on met les bestiaux : *Mettez les bœufs à l'*ÉTABLE. ÉTABLE *à porcs, à brebis.*

— *L'étable d'Augias*, Fig. le désordre d'une maison, d'une cour : *Les courtisans auraient bien voulu qu'on nettoyât l'*ÉTABLE *d'Augias avec un plumeau.* (Chamf.)

— Prov. *Fermer l'étable lorsque les chevaux n'y sont plus*, apporter le remède lorsque le mal est irréparable. || *Il leur faut une étable à part*, se dit des gens dont les caractères ne peuvent s'accorder.

ÉTABLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*étable.*) Pron. *é-ta-blé.* — Mettre à l'étable ; loger dans une étable : ÉTABLER *des chevaux, des moutons.*

= **Étableries**, n. f. pl. Écon. rur. Diverses étables dans un même corps de logis.

ÉTABLI, IE, part. pass. du v. Établir : *Le gouvernement* ÉTABLI. *Les lois* ÉTABLIES. *Un homme* ÉTABLI. *Obéir aux puissances* ÉTABLIES.

— Fig. *Quelle autorité plus grande, plus respectable, mieux* ÉTABLIE, *que celle de la religion chrétienne ?* (Élisée.) *C'est une coutume, une opinion* ÉTABLIE, *un principe* ÉTABLI. (Acad.)

— *Une réputation bien établie*, unanimement reconnue, incontestée.

— *Être établi à la cour*, avoir une charge à la cour.

ÉTABLI, n. m. (*établir.*) Sorte de table longue, étroite et épaisse, sur laquelle les menuisiers, les serruriers, etc., fixent les pièces auxquelles ils travaillent : *L'*ÉTABLI *d'un menuisier, d'un ferblantier. Mon dessein était de le représenter à son* ÉTABLI, *dans ses habits d'ouvrier.* (Did.) *Je le voyais travailler en chantant près de mon* ÉTABLI. (E. Souv.)

— Table haute sur laquelle les tailleurs travaillent, les jambes croisées.

ÉTABLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*stabilire* ; lat., m. sign.) Asseoir et fixer une chose en quelque endroit, l'y rendre stable : ÉTABLIR *les fondements d'un édifice.*

— Fig. Fixer : *Cette tente superbe où il semble que vous* AVEZ ÉTABLI *votre demeure.* (Mass.)

— Élever, installer ; placer : *On* ÉTABLIT *des boutiques sur le champ de foire.*

— ÉTABLIR *un camp,* ÉTABLIR *une croisière.*

— *Établir une machine*, la construire et la mettre en état de fonctionner.

— Fig. *A Monk convenait donc de traiter seul et directement avec le roi, dans le seul dessein de bien* ÉTABLIR *sa situation personnelle, et laissant à d'autres à débattre les intérêts du pays.* (Guizot.)

— Absol. :

La violence abat, la douceur *établit*. (C. Del.)

— Mettre dans un état, dans un emploi avantageux, dans une condition fixe : *Il* A *bien* ÉTABLI *tous ses enfants.* ÉTABLIR *un magistrat dans une charge.*

— *Établir une fille*, la marier.

— Constr. *Établir les bois*, faire une marque sur les bois, à l'endroit où doit se donner le trait de scie, afin de guider l'ouvrier qui doit le débiter.

— Mar. *Établir une voile*, la déployer, l'orienter.

— Fonder : ÉTABLIR *une imprimerie, une fabrique.*

— Comm. et Fin. *Établir une balance*, égaliser les dépenses et les recettes :

Je ne pourrai jamais *établir* la balance. (C. Delav.)

— Fig. ÉTABLIR *sa réputation, sa renommée*, la fonder par des œuvres des actions honorables.

— Instituer : *Il* ÉTABLIT *des juges d'une probité reconnue.* (Fléch.) *On établit les édiles à qui l'on donna la police.* (Montesq.)

— Il se dit en parl. des doctrines, des lois, des devoirs, etc. : ÉTABLIR *la foi chez les infidèles. La providence de Dieu* A ÉTABLI *des devoirs réciproques dans la vie des hommes.* (Fléch.) ÉTABLISSEZ *l'ordre, l'habitude l'entretiendra.* (Levis.)

— *Établir des principes*, les poser.

— *Établir un fait*, l'exposer avec ses preuves.

— *On a établi que... Il est établi que...*, c'est une opinion, une coutume reçue, que... : *Il* EST ÉTABLI *en France que nul n'est au-dessus de la loi.* (Acad.)

— Prouver, démontrer : *Je veut* ÉTABLIR *seulement cette vérité, que vous pouvez faire plus pour Dieu.* (Mass.)

— V. intr. ou neut. Mar. : *Il faut qu'un vaisseau ait le degré de stabilité convenable, et que ses voiles* ÉTABLISSENT *très-bien.*

= **S'établir**, v. pr. Fixer sa demeure en un lieu : *Des colonies grecques* S'ÉTABLISSENT *en deçà et au delà de Byzance avant de* S'ÉTABLIR *à Byzance.* (St-M. Girard.) *Ils* SE SONT ÉTABLIS *en province.*

..... Un avoué qui veut être à la mode
S'établit à grands frais dans les plus beaux quartiers.
(Étienne.)

— Rester, s'arrêter : *Je ne vais pas plus loin, et* M'ÉTABLIS *ici.* (Acad.)

— Fig. Se faire un état, une position : *N'avoir pas de quoi* S'ÉTABLIR *convenablement dans le monde.* (Mass.) *Pour* S'ÉTABLIR *dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraître établi.* (La Rochef.)

— Se marier : *Vous êtes trop jeune pour vous* ÉTABLIR. (Acad.)

— S'instituer, se poser comme : *Je ne* M'ÉTABLIS *pas le juge de vos actions.* (Acad.) *Nous* NOUS ÉTABLISSONS *comme le centre des créatures qui nous environnent.* (Mass.)

— Fig. Être admis, adopté, accrédité : *Cette idée* S'EST ÉTABLIE *sur toute la terre.* (Mass.) *Une mode* S'ÉTABLIT *facilement en France.* (Volt.)

— Impersonnell. *Depuis soixante ans, il* S'EST ÉTABLI *d'autres rapports entre les membres de la famillle générale ; les gouvernants et les gouvernés ont passé.* (Chateaubr.)

— Mar. S'affourcher pour séjourner sur une rade.

ÉTABLISSEMENT, n. m. (*stabilimentum* ; lat.) Pron. *éta-bliss-man.* — Action d'établir, d'installer, de fonder, d'instituer : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une fabrique, d'un tribunal. L'*ÉTABLISSEMENT *des grands empires.* (Volt.) *Ne permettre l'*ÉTABLISSEMENT *d'aucun étalage sur la voie publique. Il a réussi dans l'*ÉTABLISSEMENT *de sa fortune. Depuis l'*ÉTABLISSEMENT *de la monarchie.* (Acad.) *Il avait été frappé du problème qui présente à la pensée l'*ÉTABLISSEMENT *naturel dans tous les pays d'une forme de gouvernement qui semblerait, à première vue, conventionnelle et factice.* (A. de Broglie.)

— *Frais d'établissement*, dépenses de première installation.

— Par extens. *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une doctrine.*

— *Il doit à cet ouvrage l'*ÉTABLISSEMENT *de sa réputation.*

— Fig. Exposé, preuve : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'un fait, d'un droit, d'une question.*

— État, fortune : *Les comtés héréditaires deviennent, sous les successeurs de Charlemagne, des* ÉTABLISSEMENTS *de famille.* (Fén.) *Il a donné un* ÉTABLISSEMENT *à chacun de ses enfants.*

— Action, moyens de procurer un état, une condition avantageuse : *Il s'est donné beaucoup de peine pour l'*ÉTABLISSEMENT *de ses enfants.* (Acad.) *J'ai voulu avant tout pourvoir à son* ÉTABLISSEMENT. (Rac.)

— *Faire un établissement*, s'arranger quelque part pour y demeurer longtemps : *Je n'y* FERAI *point un long* ÉTABLISSEMENT. || Rare.

— N. m. pl. Par extens. Code de lois : *Les* ÉTABLISSEMENTS *de Saint-Louis.* (Acad.) *Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, appelèrent auprès d'eux les légistes, et leur firent rédiger ces ordonnances, ces* ÉTABLISSEMENTS *destinés à détruire la société féodale et à repousser la puissance pontificale dans des limites plus étroites.* (Lerminier.)

— Usine, siége d'exploitation industrielle : *Cette fabrique est un bel* ÉTABLISSEMENT. *Il a un* ÉTABLISSEMENT *considérable, un vaste* ÉTABLISSEMENT. *Fermer un* ÉTABLISSEMENT. (Acad.)

— *Établissements insalubres*, usines d'où se répandent des émanations nuisibles.

— Par extens. Toute espèce de maison de commerce ou d'industrie : *Il s'était empressé d'aller chez le directeur d'un* ÉTABLISSEMENT *autographique faire tirer deux exemplaires de ce travail au moyen d'une presse à copier.* (H. de Balz.)

— Fondation civile : *Darius illustra son règne par des* ÉTABLISSEMENTS *utiles.* (Barthél.) *Les hôpitaux et autres* ÉTABLISSEMENTS *de charité.*

— Guerre. *L'établissement des quartiers*, la distribution des troupes dans les cantonnements.

— Mar. *L'établissement du port*, indication de l'heure de la haute mer, le jour de la nouvelle et de la pleine lune.

— *Établissement des marées*, tableau qui indique l'établissement des principaux ports de mer.

— N. pl. Techn. Marques des menuisiers pour distinguer une pièce d'avec une autre.

ÉTAGE, n. m. (*stagium*, basse lat.) Pron. *é-taj.* — Espace entre deux planchers formant un ou plusieurs appartements de plain pied : *Le premier, le second* ÉTAGE. *La maison n'a qu'un* ÉTAGE. *Loger au quatrième* ÉTAGE. ÉTAGE *en mansarde.* (Acad.) *Les réunions se tenaient au second* ÉTAGE *dans une grande salle mal meublée.* (P. Chasles.)

— Par analog. Il se dit de choses disposées par rangs les unes au-dessus des autres : *Deux* ÉTAGES *de redoutes. Une coiffure à double, à triple* ÉTAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir un menton à double, à triple étage*, avoir le dessous du menton fort gras.

Son menton sur son sein descend à triple *étage*. (Boil.)

— Fig. Condition, rang, degré d'élévation ou d'infériorité : *De divers* ÉTAGES. *Des gens de bas* ÉTAGE. *Imiter les gens de haut* ÉTAGE. (Campistr.)

— Espèce, genre : *Il y a des esprits de tout* ÉTAGE. (Acad.)

— Fam. *Un sot à triple étage*, un homme d'une extrême sottise.

ÉTAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Étager : *Cette baie présentait l'immensité de ces trois villes* ÉTAGÉES, *Galata, Constantinople et Scutari.* (Chateaubr.) *Les Turcs gravèrent, le sabre à la main, les gradins* ÉTAGÉS *de l'île.* (Lam.)

ÉTAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*étage.*) Pron. *é-ta-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *étag*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous étageons, il étagea*, etc. — Disposer, tailler par étages : *Il faut lui* ÉTAGER *les cheveux.* (Acad.)

— Art milit. ÉTAGER *des redoutes*, les établir les unes au-dessus des autres.

= **S'étager**, v. pron. Être disposé par étages.

— Fig. *Quatre-vingt-dix-huit États entraient dans cette vaste agglomération qu'on appelait l'empire d'Allemagne, et* S'ÉTAGEAIENT *sous les pieds de l'empereur.* (V. Hugo.)

ÉTAGÈRE, n. f. Pron. *é-ta-jèr.* — Écon. dom. Petit meuble ayant des planches superposées horizontalement, sur lesquelles on pose certains objets dont on se sert journellement : *Il s'occupait de poser les* ÉTAGÈRES *à l'endroit indiqué.* (E. Souv.)

— Meuble de salon où l'on expose des objets de curiosité, des bijoux, des bimbeloteries, des chinoiseries : *Elle se connaissait à toutes ces petites merveilles d'*ÉTAGÈRES *et de boudoirs.* (J. Janin.)

— Techn. Élévation graduée sur laquelle on range les briques et les tuiles.

ÉTAGUE ou ITAGUE, n. f. Pron. *é-tagh.* — Mar. Cordage qui agit à l'aide d'une poulie, et sur lequel on fait force, au moyen d'un palan qui y est fixé, afin d'en augmenter la puissance.

ÉTAI, n. m. (*staf*, pieu ; all.) Pron. *é-tè.* — Forte pièce de bois qu'on emploie pour étayer un mur qui menace ruine, une construction qu'on reprend sous œuvre : *Mettre un* ÉTAI, *des* ÉTAIS. *Appuyer une muraille avec des* ÉTAIS. (Acad.)

— Mar. Forts cordages fixés à l'avant et attachés

à la tête des mâts du navire, qu'ils soutiennent contre l'action du vent : *ÉTAI du grand mât*, ou *grand* ÉTAI. ÉTAI *de misaine. Voile d'*ÉTAI. *Faux* ÉTAI.

— Blas. Chevron.

ÉTAIE, n. f. m. sens que le précédent.

ÉTAIM, n. m. (*stamen*, fil ; lat.) Pron. *é-tain*. — La partie la plus fine de la laine cardée : *Filer de l'*ÉTAIM.

ÉTAIN, n. m. (*stannum ;* lat., m. s.) Métal d'un blanc grisâtre, plus dur mais moins pesant que le plomb : *Vaisselle, cuiller d'*ÉTAIN. *Mine d'*ÉTAIN. ÉTAIN *de Cornouailles*.

— Anc. *Étain de glace*, le bismuth.

— *Étain d'antimoine*, certaine préparation par laquelle l'antimoine prend une couleur et une consistance presque semblables à celles de l'étain.

ÉTAL, n. m. (*stallum*, boutique; bas. lat.) Sorte de table sur laquelle les bouchers débitent leur marchandise : *Cet* ÉTAL *est bien placé.*

— Boutique de boucher : *Ce boucher a plusieurs* ÉTAUX.

ÉTALAGE, n. m. (*étaler.*) Exposition de marchandises : *Mettre à l'*ÉTALAGE. *L'*ÉTALAGE *d'un marchand.* ÉTALAGE *de librairie. Ce livre se vend aux* ÉTALAGES.

— Particul. Marchandises qu'on étale, qu'on déploie pour servir de montre : *Ce magasin n'a de beau que l'*ÉTALAGE. *Cela n'est bon qu'à servir d'*ÉTALAGE. (Acad.)

— Droit d'étaler : *Payer l'*ÉTALAGE.

— Par extens. Appareil : *Il faut de l'*ÉTALAGE *dans tout.* (Mariv.)

— Fig. et fam. Grande toilette : *Quel luxe! quel* ÉTALAGE. *Elle s'était bien parée pour le bal, mais il n'y en a pas eu : elle en a été pour son* ÉTALAGE.

— Tout ce dont on fait parade, ostentation : *Ce n'est point pour étonner par l'*ÉTALAGE *de son érudition qu'un orateur parle à une multitude assemblée.* (Maury.) *Faire* ÉTALAGE *de son esprit, de son éloquence, de sa qualité, de ses richesses, de ses alliances.* (Acad.)

— Techn. Partie du fourneau de forge.

ÉTALAGISTE, adj. des 2 g. Pron. *é-ta-la-jist.* — Il se dit de celui qui étale sa marchandise dans les rues ou sur les places : *Marchand* ÉTALAGISTE.

— Substant. : *Un* ÉTALAGISTE. *Il y a des règlements de police concernant les* ÉTALAGISTES. (Acad.)

ÉTALE, adj. f. Mar. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Mer étale*, pour désigner le moment où la mer ne monte ni ne descend, à la fin du flot ou du jusant.

ÉTALÉ, ÉE, part. pass. du v. Étaler : *Robe* ÉTALÉE. *Une apostasie achetée dans le parlement était* ÉTALÉE *comme une dépouille opime.* (Lam.)

— Mar. *La mer est étalée*, se dit lorsque, le flux ou le reflux étant terminé, elle reste stationnaire. || V. ÉTALE.

ÉTALER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*stallare ;* bas. lat.; m. sign.) Exposer pour vendre : *Les marchands* ÉTALENT *leurs marchandises les plus nouvelles.* (Acad.)

— Par extens. Exposer à la vue :

Sur un buffet ouvert, trente plats desservis
Du souper de la veille *étalaient* les débris. (Andrieux.)

— Absol. *L'on* ÉTALE *tous les matins pour tromper son monde.* (La Br.) *Il est défendu d'*ÉTALER *les jours de fêtes.* (Acad.)

— Fam. *Étaler sa marchandise*, tirer vanité de ce qu'on fait, de ce qu'on possède.

— Déplier, étendre : ÉTALER *une carte de géographie. Ces plantes entassées ne sécheront pas, il faut les* ÉTALER *sur cette table.* (Acad.)

— *Étaler son jeu*, montrer toutes ses cartes.

— Fig. Déployer aux regards avec ostentation : *Cette femme* ÉTALE *tous ses joyaux. Il aime trop à* ÉTALER *son esprit, son savoir.* (Acad.)

Que d'objets enchanteurs à mes yeux elle *étale !* (C. d'Harl.)

C'est dans l'ode qu'il faut ÉTALER *la pompe des images, l'audace des mouvements, l'harmonie des périodes.* (Gilbert.)

— Fig. et mor. Exposer :

La fortune arrogante
Affecte d'*étaler* une pompe insolente. (Boil.)

A souper ou dans leur cabinet, ils ÉTALENT *leurs systèmes de gouvernement, réforment les armées, l'Église, la robe et la finance.* (Volt.)

— Anc. prat. Exhiber, représenter une somme destinée à être distribuée entre des créanciers suivant leur ordre d'hypothèque, ou par contribution.

= **S'étaler**, v. pron. S'étendre tout de son long : S'ÉTALER *sur l'herbe. Il est tombé, et s'*EST ÉTALÉ *sur terre tout de son long.* (Acad.)

— Fig. Entrer dans des développements :

Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler.* (Regn.)

— Techn. Il se dit des métaux qui s'étendent sur les corps durs à l'aide de fondants, de mordants.

ÉTALER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-ta-lé.* — Mar. Il se dit d'un vaisseau qui résiste à l'effort du vent, de la marée ou des courants : ÉTALER *le vent. Ce bâtiment* ÉTALE *le courant.* || On dit mieux, *Étale contre le courant.*

— *Étaler la marée*, mouiller pendant la marée contraire : *Notre vaisseau était le premier bâtiment qui eût osé mouiller dans la rade dangereuse où nous* ÉTALIONS *la marée.* (Chateaubr.)

— *Étaler un bâtiment*, l'égaler en vitesse, en suivant la même route que lui, qu'on ait plus ou moins de voiles appareillées.

= **S'étaler**, v. pron. Il se dit de deux vaisseaux qui voguent ensemble d'une vitesse absolument égale.

ÉTALIER, adj. (*étal.*) Il se dit de celui qui tient un étal au compte d'un maître boucher : *Garçon* ÉTALIER.

— N. m. *Il n'est pas maître, il n'est qu'*ÉTALIER. (Ac.)

— Pêch. Établissement de pieux et de perches qu'on fait au bord de la mer pour tendre des filets ou guideaux.

ÉTALIÈRES, n. f. Pron. *é-ta-lièr.* — Pêch. Filet tendu circulairement sur des perches.

ÉTALINGUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-ta-lain-ghé.* — Mar. Amarrer un câble à l'organeau de l'ancre : ÉTALINGUER *les câbles.*

ÉTALINGURE, n. f. Pron. *é-ta-lain-gur.* — Mar. Nœud qui fixe le bout d'un câble à l'organeau d'une ancre.

ÉTALON, n. m. (*stallone ;* ital.) Modèle des poids et des mesures légalement autorisés : *Fixer l'*ÉTALON *des poids.* (Cuv.) *Rectifier un poids à l'*ÉTALON. (Ac.)

— Par extens. Toute espèce de mesure fixe qui sert d'unité : *La durée du mouvement de rotation de la terre est l'unité, le véritable* ÉTALON *du temps.* (Arago.)

— Pêch. Filet appelé plus généralement, *Cablière.*

ÉTALON, n. m. (*stabulum*, écurie ; lat.) Cheval entier destiné à la propagation de son espèce : *Ce cheval est bon à servir d'*ÉTALON. (Acad.) *Dans les écuries de Damas, il y a de magnifiques* ÉTALONS *arabes.* (Lam.) *Si je veux peindre un coursier, je le prends au haras, fier* ÉTALON, *vigoureux, découplé, l'œil ardent, frappant la terre et soufflant le feu par les naseaux.* (Beaum.)

ÉTALONNAGE ou **ÉTALONNEMENT**, n. m. (*étalon.*) Pron. *é-ta-lo-naj, lonn-man.* — Action d'étalonner des poids, des mesures.

ÉTALONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Étalonner : *Les marchands ne doivent se servir que de mesures et de poids* ÉTALONNÉS.

— Adj. *Jument* ÉTALONNÉE.

ÉTALONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étalon.*) Pron. *é-ta-lo-né.* — Faire une empreinte sur une mesure, sur un poids dont on a constaté la conformité avec l'étalon : *Il faut* ÉTALONNER *ces poids, ces mesures.* (Acad.)

— Dans les haras, en parl. d'un cheval, Servir à la propagation de la race.

ÉTALONNEUR, n. m. (*étalonner.*) Pron. *é-ta-lo-neur.* — Celui qui est préposé à l'étalonnage des poids et mesures. || On dit plus souv., *Vérificateur des poids et des mesures.*

ÉTAMAGE, n. m. (*étamer.*) Pron. *é-ta-maj.* — Action d'étamer; opération qui consiste à recouvrir la surface d'un métal d'une couche d'étain ; manière dont une chose est étamée : *Il faut renouveler de temps à autre l'*ÉTAMAGE *des ustensiles de cuivre.* (Acad.) *Les cuisiniers rejettent ordinairement les vaisseaux récemment étamés, à cause du mauvais goût que donnent les matières employées à l'*ÉTAMAGE. (J. J. Rouss.)

ÉTAMBOT, n. m. Pron. *é-tan-bô.* — Mar. Forte pièce de bois élevée à l'extrémité de la quille sur l'arrière du bâtiment, et qui porte le gouvernail : *L'*ÉTAMBOT *sert de support au gouvernail.*

ÉTAMBRAI, n. m. Pron. *é-tan-brè.* — Mar. Ouverture pratiquée dans l'épaisseur de chaque pont d'un bâtiment, pour le passage des mâts, des pompes, et des cabestans.

— Grosse pièce de bois servant à affermir le mât d'un vaisseau.

ÉTAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Étamer : *Le fer-blanc n'est autre chose que de la tôle* ÉTAMÉE. *Du fer battu et* ÉTAMÉ. (J. J. Rouss.)

ÉTAMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étain.*) Pron. *é-ta-mé.* — Appliquer sur un métal une couche d'étain fondu, pour empêcher l'oxydation de ce métal : *On* ÉTAME *l'intérieur des casseroles de cuivre, pour les préserver du vert-de-gris.* ÉTAMER *du fer, de la tôle pour en faire du fer-blanc.* (Acad.)

— *Étamer une glace*, y mettre le tain. || V. TAIN.

ÉTAMEUR, n. m. Artisan qui étame : ÉTAMEUR *de casseroles, de cuillers.*

ÉTAMINE, n. f. (*stamen ;* lat., m. s.) Pron. *é-ta-minn.* — Étoffe de laine, très-légère : *Voile d'*ÉTAMINE. ÉTAMINE *de Reims, du Mans. Robe d'*ÉTAMINE.

— Tissu très-peu serré de crin, de laine, etc. : *Un blutoir fait d'*ÉTAMINE. ÉTAMINE *de laine. Passer une médecine par l'*ÉTAMINE. (Acad.)

Je voudrois. . . .
Que ceci fût de soie, et non pas d'*étamine.* (Regnier.)

— Fig. *Passer par l'*ÉTAMINE, être examiné sévèrement : *Cet ouvrage a passé par l'*ÉTAMINE, *par une rude* ÉTAMINE. (Acad.)

Tout ce qui s'offre à moi passe par l'*étamine.* (Boil.)

— Bot. Organe sexuel mâle des végétaux; il est ordinairement composé du filet qui s'élève du centre de la fleur, et de l'anthère qui termine le filet : *Les* ÉTAMINES *sont plus ou moins nombreuses dans les diverses plantes.*

— Par extens. et fig. :

Leurs mains vont caressant sur sa joue enfantine,
De la jeunesse en fleur la première *étamine.* (A. Chén.)

ÉTAMINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'étamines : *Fleurs* ÉTAMINÉES.

ÉTAMINIER, n. m. Techn. Celui qui fait de l'étamine.

ÉTAMOIR, n. m. Pron. *é-ta-moar.* — Technol. Palette de bois garnie de fer-blanc sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai. || Ais sur lequel on attache une plaque de fer où le vitrier fait fondre la soudure et la poix résine.

ÉTAMPAGE, n. m. Techn. Action d'étamper.

ÉTAMPE, n. f. Pron. *é-tamp.* — Technol. Instrument propre à percer le fer aux endroits où les clous doivent être placés. || Outil que le serrurier emploie pour river les boutons. || Pièce d'acier qui sert à faire des moulures sur les plates-bandes de fer. || Poinçon dont on fait usage pour former la tête du clou d'épingle. || Batte avec laquelle on pétrit la terre à pipes. || Bloc cubique d'acier trempé, à l'usage du graveur.

ÉTAMPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Techn. Se servir de l'étampe pour pratiquer diverses opérations.

— *Étamper un fer à cheval*, y faire les huit trous.

ÉTAMPEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui étampe.

ÉTAMPEUX, n. m. Techn. Poinçon qu'on fait entrer dans la tête du moule, pour rendre les parois d'une pipe d'égale épaisseur.

ÉTAMPOIR, n. m. Pron. *é-tan-poar.* — Techn. Outil que le facteur d'orgues emploie pour faire prendre en relief au métal la forme que l'étampe présente en creux. || Outil servant à ployer les lames de cuivre pour faire les anches de certains tuyaux.

ÉTAMPURE, n. f. Techn. Évasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal.

ÉTAMURE, n. f. (*étamer.*) Techn. La matière qui sert à l'étamage : *Cette* ÉTAMURE *est trop légère.* (Ac.)

ÉTANCE, n. f. Mar. Morceau de bois qui n'est qu'équarri. || V. ÉPONTILLE.

ÉTANCHE, n. f. Pron. *é-tan-ch.* — Anc. Action d'étancher. Il ne s'emploie plus guère que dans cette locution, *A étanche d'eau*, de manière à étancher l'eau. *Entretenir une toiture* À ÉTANCHE D'EAU, faire en sorte que l'eau n'y pénètre pas. || *Mettre un batardeau à étanche*, mettre à sec la partie d'un fossé, d'un canal, qui est close par ce batardeau.

ÉTANCHE, adj. des 2 g. Pron. *é-tan-ch.* — Mar. Il se dit d'un navire bien joint et qui ne fait pas d'eau ou dont il n'y a plus d'eau à extraire.

ÉTANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Étancher : *Sang* ÉTANCHÉ. *Larmes* ÉTANCHÉES.

— Mar. *Navire* ÉTANCHÉ, celui dont une voie d'eau est bouchée ou aveuglée.

— Par extens. : *Larmes* ÉTANCHÉES.

ÉTANCHEMENT, n. m. (*étancher.*) Pron. *é-tanch-man.* — Action d'étancher : *Remède pour l'*ÉTANCHEMENT *du sang.* (Acad.)

ÉTANCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*stagnare*, affermir, consolider ; lat.) Arrêter l'écoulement d'un liquide : *Cette poudre* ÉTANCHE *le sang.* ÉTANCHER *une source. En creusant les fondations, ils trouvèrent un courant d'eau qu'ils ne purent* ÉTANCHER. (Acad.) *Ne t'ai-je pas reconnue, ange, lorsque tu* ÉTANCHAIS *mon sang avec ton voile?* (G. Sand.)

— Par extens. *Étancher ses larmes*, cesser de pleurer..

— *Étancher la soif*, l'apaiser en buvant : *De l'eau toute pure* ÉTANCHE *sa soif.* (Boss.) *Un hydropique ne peut* ÉTANCHER *sa soif.* (Acad.)

— Fig. *Étancher la soif des honneurs*, etc., la sa-

tisfaire : *Rien ne peut* ÉTANCHER *la* SOIF DES HONNEURS.

ÉTANCHOIR, n. m. Pron. *é-tan-choar.* — Techn. Sorte de couteau dont le tonnelier se sert pour introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes.

ÉTANÇON, n. m. (*stançon,* appui ; celt.) Pièce de bois qu'on met pour soutenir un mur ou des terres minées : *Quand on reprend une muraille sous œuvre, on y met des* ÉTANÇONS. (Acad.)

ÉTANÇONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étançon.*) Pron. *é-tan-ço-né.* — Soutenir par des étançons : ÉTANÇONNER *un mur.*

— Fig. et par extens. :

N'*as*-tu pas d'une phrase avec art arrondie,
Étançonné l'honneur du vaincu de Pavie ? (Viennet.)

ÉTANÇOT, n. m. Anc. Tronc d'arbre coupé, souche.

ÉTANFICHE, n. f. Min. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

ÉTANG, n. m. (*stagnum ;* lat., m. sign.) Pron. *é-tan.* — Grand amas d'eau retenue par une chaussée :

Il s'en alla passer sur le bord d'un étang. (La F.)

Peupler un étang. Vider, pêcher un ETANG. *Empoisonner un* ÉTANG. (Acad.)

— Techn. Réservoir d'eau dans lequel on trempe les enclumes que l'on vient de forger.

ÉTANT, part. prés. inv. du v. Être : *La grammaire* ÉTANT *l'art de lever les difficultés d'une langue, il ne faut pas que le levier soit plus lourd que le fardeau.* (Rivarol.) *La chaleur s'*ÉTANT *attiédie, la température de la surface de la terre a permis aux eaux de s'établir.* (Buff.)

= **Comme étant,** loc. adv. Attendu que, parce que, etc., etc. : *Il vient lui témoigner la part qu'il prend à ses douleurs,* COMME ÉTANT *son parent.* (Andrieux.)

= **Tout en étant,** loc. adv. Quoique : *Ce discours n'a mérité que l'accessit,* TOUT EN ÉTANT *supérieur en quelques parties.* (Villem.)

ÉTANT, n. m. Admin. for. Arbres sur pied, bois vivant.

ÉTAPE, n. f. (*stapeln,* mettre en tas ; all.) Pron. *é-tap.* — Provision de vivres, de fourrages qu'on distribue aux troupes qui sont en route : *Recevoir son* ÉTAPE *en argent. Établir des* ÉTAPES. *L'*ÉTAPE *est en un tel lieu.*

— Lieu où se doit faire cette distribution : *Arriver à l'*ÉTAPE.

— *Brûler l'étape,* ne pas s'y arrêter.

— La distance entre deux étapes : *Cette* ÉTAPE *est longue.*

— Par analog. Endroits où l'on s'arrête en voyage, en campagne : *Dans mon itinéraire, j'ai marqué scrupuleusement les* ÉTAPES. (Chateaubr.) *A chaque* ÉTAPE *il recevait des députations accourues pour le féliciter.* (Mérim.)

— Anc. jurispr. Place publique où les marchands étaient obligés d'apporter leurs marchandises : *A Paris, l'*ÉTAPE *était sur la place de Grève.*

— Comm. *Ville d'étape,* ville qui a le privilége de recevoir les denrées, et d'en faire la distribution à d'autres villes de l'intérieur : *Alors le commerce entre l'Occident et l'Orient, qui avait eu plusieurs routes, n'en eut plus qu'une ; et Alexandrie étant devenue la seule* ÉTAPE, *cette* ÉTAPE *grossit.* (Montesq.)

— Techn. Sorte d'enclume à l'usage du cloutier. On dit aussi, *Étaple.*

ÉTAPIER, n. m. Celui qui est chargé de fournir l'étape aux hommes.

ÉTAPLIAU, n. m. Pron. *é-tap-li-ô.* — Techn. Chevalet sur lequel l'ardoisier s'assied dans la carrière.

ÉTARQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-tark.* — Mar. Très-haut, tout à fait hissé : *Hunier* ÉTARQUE.

ÉTARQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-tarké.* — Mar. Hisser une voile de manière que ses ralingues soient très-tendues : ÉTARQUER *une voile.*

ÉTARQURE, n. f. Pron. *é-tar-kur.* — Mar. Hauteur d'une voile lorsqu'elle est hissée.

ÉTAT, n. m. (*status ;* lat., m. sign.) Pron. *é-ta.* — Manière d'être, fixe et durable : *Le plaisir n'est qu'une situation, le bonheur est un* ÉTAT. (Duclos.) *A cette époque, la guerre était l'*ÉTAT *normal entre voisins.* (Mérim.)

— Disposition dans laquelle une personne, une chose se trouve : *Être en bon, en mauvais* ÉTAT. *Il n'a pas trouvé les choses dans l'*ÉTAT *où il les a laissées.* (Acad.) *La douleur est plus vive et dure plus longtemps que le plaisir ; ce qui doit nous faire sentir combien notre* ÉTAT *est triste et malheureux en cette vie.* (Boss.) ÉTAT *de maladie, de malaise, de souffrance. Être en* ÉTAT *de grâce. Il a envoyé s'informer de l'*ÉTAT *de votre santé. Mettre une place en* ÉTAT *de défense* (Acad.) *Une maison en bon* ÉTAT, *en mauvais* ÉTAT. *La félicité de l'homme ici-bas n'est donc qu'un* ÉTAT *négatif.* (J. J. Rouss.)

L'*état* le plus divin, c'est celui d'un époux
Qui, longtemps enterré dans un triste veuvage,
Rentre au lien chéri dont tu fuis l'esclavage. (C. Del.)

— Il se dit aussi d'une affaire : *En quel* ÉTAT *avez-vous trouvé ses affaires ? Je vois ses affaires en mauvais* ÉTAT. (Acad.)

— Méd. Le plus haut période d'une maladie, ainsi appelé parce que le mal reste alors quelque temps stationnaire.

— *État du ciel,* le rapport des astres entre eux en certain moment.

— *L'état de nature,* par oppos. à *l'état de société,* les mœurs, la vie des peuples sauvages.

— *L'état de la question,* l'exposition et le développement des rapports à considérer dans la question.

— Jurispr. *État de prévention,* état de l'inculpé contre lequel la chambre du conseil du tribunal de première instance a déclaré qu'il y a lieu de suivre. ‖ *État d'accusation,* état du prévenu contre lequel la chambre d'accusation a prononcé le renvoi à la cour d'assises.

— Situation, position sociale : *Trouvez-moi dans le monde un* ÉTAT *d'indépendance entière.* (Mass.)

Je goûte d'un *état ;* j'y suis mal, et j'en sors,
Rien de plus naturel..... (Col. d'Harlev.)
... Nous changeons de cœur quand nous changeons d'*état.* (Étienne.)

Le siècle est venu au point qu'il n'y a plus que deux ÉTATS *pour les femmes : femmes de qualité ou filles, le reste n'est rien ; nulle vertu n'élève une femme au-dessus de son* ÉTAT, *elle n'en sort que par le vice.* (Chamfort.)

— *Mettre quelqu'un en état de faire quelque chose,* lui en donner les moyens.

— Fam. *Mettre les choses, les lieux en état,* les disposer d'une manière propre, convenable à leur destination.

— *Être en état de,* suivi d'un infinitif ; pouvoir facilement, à volonté : *Les arts ou métiers de première nécessité sont peu estimés, parce que tout le monde* EST EN ÉTAT DE *les exercer.* (Duclos.)

— Procéd. *Mettre un procès, une affaire en état,* faire les procédures et les productions nécessaires pour arriver à un juge. ‖ *Mettre un procès, une affaire hors d'état,* faire quelque nouvelle procédure qui en recule le jugement.

— *Tenir une chose en état,* la fixer, de manière qu'elle ne se dérange pas : *Les liens de fer* TIENNENT *cette poutre* EN ÉTAT. Par extens. ‖ Tenir une chose prête : TENIR *un compte en* ÉTAT.

— *Tenir les choses en état,* les laisser comme elles se trouvent.

— Anc. jurispr. *Se mettre en état,* se constituer prisonnier, afin de se justifier ou de faire entériner sa grâce dans les formes : *Il ne suffit pas d'obtenir sa grâce, il faut* SE METTRE EN ÉTAT. (Acad.)

— *Faire état de,* estimer, faire cas : *Je* FAIS *beaucoup d'*ÉTAT DE *cet homme-là. Je* FAIS *peu* D'ÉTAT DE *ses menaces.* (Acad.)

Fasse état qui voudra de la fidélité,
Je ne me pique pas de cette vanité. (Corn.)
Va, va, je *fais état de* lui comme de toi. (Mol.)

— Être assuré de : FAITES ÉTAT DE *cette somme.* (Acad.) ‖ Se proposer : *Je* FAIS ÉTAT DE *partir prochainement.*

— *Faire état que,* suivi d'une proposition, présumer, penser : *Je* FAIS ÉTAT QU'*il ne sera pas de retour avant un an. Il* FAIT ÉTAT QU'*il y a là vingt mille hommes.* (Acad.)

— Compter sur : FAITES ÉTAT QUE *vous aurez cette somme dans quinze jours.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Liste, tableau : *Dresser un* ÉTAT *des pensions ; coucher, mettre quelqu'un sur l'*ÉTAT, *le rayer de dessus l'*ÉTAT.

— Mémoire, inventaire : *Il le faisait souvenir de plusieurs temps et de plusieurs occasions où il lui avait exposé au vrai ses affaires par des* ÉTATS *abrégés.* (St-Simon.) *Voici l'*ÉTAT *de nos dettes passives.* (Regn.) ÉTAT *de frais.* ÉTAT *de dépense. Dresser l'*ÉTAT, *un* ÉTAT. *Arrêter, signer un* ÉTAT. (Acad.) *J'ai trouvé des différences notables dans ces* ÉTATS *dressés à différentes époques.* (Chaptal.)

— *État de lieux,* écrit constatant en quel état se trouve une habitation à l'entrée d'un locataire.

— *État d'un pays,* dénombrement des charges, des dignités, des forces, et autres renseignements relatifs à ce pays.

— *État-major,* les officiers et sous-officiers ; ou les officiers supérieurs seulement. ‖ *État-major général,* le corps des officiers généraux de l'armée. ‖ *Chef d'état-major,* officier chargé de remplir auprès d'un commandant supérieur, ou auprès d'un chef de service à l'armée, des fonctions analogues à celles que remplit le major général auprès du généralisme, c'est-à-dire d'expédier tous les ordres, de rendre compte des opérations, etc. (Acad.) ‖ *Corps de l'état-major,* corps d'officiers destinés à remplir les fonctions de chefs d'état-major, d'aides-majors généraux et d'aides de camp, ou à seconder les officiers de ces divers grades.

— Par extens. Lieu où sont les bureaux de l'état-major : *Aller faire viser sa feuille de route à l'*ÉTAT-MAJOR. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Il marche entouré de son* ÉTAT-MAJOR.

— Manière de vivre : *Vous prétendez tenir* ÉTAT *de prince.* (Ancelot.) *Tenir un état,* représenter.

— *Avoir un grand état de maison,* vivre magnifiquement, avoir un grand nombre de domestiques.

— Profession, condition : *En Egypte le fils était obligé d'embrasser l'*ÉTAT *de son père.* (J. J. Rouss.) *La loi de l'Évangile est la loi de tous les* ÉTATS. (Mass.) *Vivre selon son* ÉTAT. *Remplir les devoirs de son* ÉTAT. (Acad.)

— *L'état civil d'une personne,* condition d'une personne en tant qu'enfant naturel, père ou mère, mari ou épouse, noble ou non : *On lui dispute son* ÉTAT, *on dit qu'il n'est pas légitime.* (Acad.)

— *Question d'état,* contestation dans laquelle on révoque en doute la filiation de quelqu'un, ou son état et ses capacités personnelles.

— *Actes de l'état civil, registres de l'état civil,* les actes, les registres qui constatent l'état civil des personnes.

— *Officier de l'état civil,* fonctionnaire chargé de tenir les registres de l'état civil, c'est-à-dire de constater les naissances, les mariages et les décès.

— Grande division du corps social : *Il y a en France trois sortes d'*ÉTATS *: l'église, l'épée, et la robe.* (Montesq.)

— Anc. *Le tiers état,* la partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé ni dans la noblesse : *Tous ceux qui n'étaient ni clercs ni nobles composaient autrefois* LE TIERS ÉTAT. (Port.)

— *Les états généraux* ou absol. *les états,* l'assemblée des trois ordres du royaume : *Louis XVI convoqua les* ÉTATS GÉNÉRAUX. *Il venait d'être nommé régent par les* ÉTATS. (Mérimée.)

— Au pl. Assemblée politique : *En Suède, toute la puissance était alors entre les mains des* ÉTATS, *composés des différents ordres du royaume, même de celui des paysans.* (Raynal.)

— *Les États de Blois, d'Orléans de Tours,* etc., les états généraux tenus à Blois, à Orléans.

— *Pays d'états,* pays où les états coopèrent à l'administration : *Dans tous les* PAYS D'ÉTATS *le souverain jurait, à son avénement, de garder leurs franchises.* (Volt.)

— *États généraux,* grande assemblée nationale.

— Forme de gouvernement d'un peuple, d'une nation : ÉTAT *monarchique.* ÉTAT *républicain.*

— Gouvernement, l'administration d'un pays : *La réunion de toutes les forces particulières forme ce qu'on appelle l'*ÉTAT *politique.* (Montesq.) *C'est un grand homme d'*ÉTAT. (Acad.) *Rien ne m'étonne comme le profond aveuglement des hommes d'*ÉTAT. (Ph. Chasles.)

— Fam. *Affaire d'etat,* affaire importante.

— *Lettre d'État,* lettres que le roi accordait pour suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne pouvait vaquer à ses affaires propres.

— *Crime, vertu d'Etat,* ce qui est crime ou vertu, aux yeux de certains hommes d'État, et selon les maximes d'une politique trop souvent opposée à la morale : *C'est un* CRIME D'ÉTAT *que d'en pouvoir commettre.*

La justice n'est pas une *vertu d'État.* (Corn.)

— Le pays lui-même : *Un grand* ÉTAT. *Un* ÉTAT *puissant. L'*ÉTAT *le plus heureux serait celui où la vertu ne serait pas un mérite.* (Delav.)

L'*État* volé paya ses amours printanières,
L'*État* jusqu'à sa mort paiera ses adultères. (Gilbert.)

— *Raison d'État,* considérations d'intérêt public par lesquelles on se conduit dans le gouvernement d'un État. *La raison d'*ÉTAT *n'est permise que...* (Acad.)

— *Coup d'État,* mesure extraordinaire, et toujours violente, à laquelle un gouvernement a recours, lorsque la sûreté de l'État est, à ses yeux, évidemment compromise : *Risquer un* COUP D'ÉTAT.

— Par extens. Action qui décide de quelque

chose d'important pour le bien de l'État : *Le gain de cette bataille fut un* COUP D'ÉTAT. (Acad.)

— Fig. Tout ce qui est décisif dans quelque affaire importante : *Ce mariage fut un* COUP D'ÉTAT *dans cette famille*. (Acad.)

ÉTAU, n. m. (*stabilire*, rendre stable ; lat.) Pron. *é-tô*. — Techn. Instrument au moyen duquel les serruriers, les forgerons, etc., établissent et fixent les pièces auxquelles ils travaillent : *L'*ÉTAU *est fermé de deux mâchoires qu'on serre par une vis*. (Acad.)

— *Étau à main*, petit étau qu'on tient à la main.

— Fig. *Être pris, serré comme dans un* ÉTAU, très-étroitement.

ÉTAUPINER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *é-tô-pi-né*. — Agric. Étendre la terre que les taupes ont élevée en cônes.

ÉTAVILLON, n. m. Techn. Morceau de cuir coupé et disposé pour faire un gant.

ÉTAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Étayer : *Mur* ÉTAYÉ. *Muraille* ÉTAYÉE. *Bâtiment bien* ÉTAYÉ.

ÉTAYEMENT, n. m. (*étayer*.) Pron. *é-tè-y-man*. — Action d'étayer, manière dont une chose est étayée.

ÉTAYER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*étai*.) Pron. *é-tè-ié*. — Appuyer, soutenir par des étais : ÉTAYER *un mur. On a bien* ÉTAYÉ *ce bâtiment, il ne tombera pas*. (Acad.) *Le plafond ne trouve plus rien qui l'*ÉTAYE. (La F.)

— Fig. : Soutenir, faire reposer sur : ÉTAYER *sa fortune sur la faveur du prince. On conclut que, croyant ma cause mauvaise, je l'*ÉTAYAIS *par toutes sortes de manœuvres*. (Beaum.) *L'homme orgueilleux ne néglige rien de ce qui peut* ÉTAYER *son orgueil ou flatter sa vanité*. (Buff.)

— Prov. *Il voudrait étayer le ciel*, se dit d'un homme qui prend des précautions contre des événements impossibles.

= **S'étayer**, v. pron. Être étayé : *Ces vieilles maisons* S'ÉTAYERONT *difficilement*.

— Se soutenir : *Ces deux murs* S'ÉTAYENT *mutuellement*.

— Fig. S'appuyer : S'ÉTAYER *par des cabales*. (J. J. Rouss.)

ÉTÉ, part. pass. inv. du v. Être.

— Il ne s'emploie qu'avec l'aux. *avoir : J'ai* ÉTÉ. *Nous* AVONS ÉTÉ. *La chose* AURAIT ÉTÉ *aussi ridicule qu'impraticable*. (Volt.)

ÉTÉ, n. m. (*æstas*; lat., m. sign.) La saison qui suit le printemps et précède l'automne : *L'*ÉTÉ *est la saison chaude de l'année. Habit d'*ÉTÉ. *Fruits d'*ÉTÉ. *Nous sommes au solstice d'*ÉTÉ. (Acad.)

L'*été* n'a plus de feux, l'hiver n'a plus de glaces. (Boil.)

— Par extens. Il se dit aussi des six mois les plus chauds de l'année, du commencement d'avril à la fin de septembre : *Le semestre d'*ÉTÉ. *Cette idée lui a pris d'une façon assez ridicule l'*ÉTÉ *passé en allant voir coucher le soleil*. (V. Hugo.) *Dans l'*ÉTÉ *on voit régner les maladies bilieuses, les exanthèmes cutanés, le choléra-morbus, les vésanies et plusieurs autres névroses*. (Chomel.)

— Fig. *Être dans son été*, avoir passé l'âge de la jeunesse, être dans la force de l'âge.

— Par extens. *L'été de la Saint-Martin, de la Saint-Denis*, époque de ces fêtes, temps où l'automne est ordinairement beau.

— Fig. et poët. Année :

... Trois fois cinq *étés*, suivis de cinq printemps. (St-Ange.)

— *L'*ÉTÉ *de la vie, de l'âge*, l'époque de force et de maturité qui suit la jeunesse.

Mes printemps sont sans grâce, et mes *étés* sans roses. (Del.

— Chorégr. *Pas d'été*, figure de la contre-danse.

— Zool. Petite perruche du Brésil.

ÉTEIGNEUR, EUSE, n. Pron. *é-tè-gnieur, gnieuz*. — Celui, celle qui éteint : ÉTEIGNEUR *de lumières*.

ÉTEIGNOIR, n. m. (*éteindre*.) Pron. *é-tè-gnioar*. — Petit ustensile creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle : *Vous vous servez d'un* ÉTEIGNOIR *de fer-blanc, d'argent*.

— Fig. et fam. Ce qui étouffe, éteint le sentiment, la pensée, etc. *C'est* ÉTEIGNOIR *des sentiments, du génie. La crainte de déplaire est l'*ÉTEIGNOIR *de la raison*. (Volt.)

— Fam. Il se dit aussi des personnes qui troublent la bonne humeur d'une compagnie : *Quel* ÉTEIGNOIR *que ce convive !*

— Iron. Il s'applique aux hommes qui, par système ou par esprit de parti, sont ennemis des lumières, des progrès sociaux : *C'est un* ÉTEIGNOIR.

— Bot. vulg. Espèce de champignons. ÉTEIGNOIR *blanc*. ÉTEIGNOIR *doré*. ÉTEIGNOIR *brun*.

ÉTEINDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*exstinguere*; lat., m. s.) Pron. *é-taindr*. (*J'éteins, tu éteins, il éteint, nous éteignons, vous éteignez, ils éteignent ; j'éteignais, nous éteignions ; j'éteignis, nous éteignîmes ; j'éteindrai, nous éteindrons ; j'éteindrais, nous éteindrions ; éteins, éteignons, éteignez ; que j'éteigne, que nous éteignions ; que j'éteignisse, que nous éteignissions ; éteignant ; éteint, éteinte.*) Étouffer le feu, arrêter son activité, son action : ÉTEINDRE *un incendie*. ÉTEINDRE *le feu. Vous* ÉTEINDREZ *les bougies*.

— Fig. :

... Les rayons du soir que l'Occident rappelle
Éteignent aux vitraux leur dernière étincelle. (Lam.)

— Amortir, tempérer l'ardeur, la chaleur d'une chose : ÉTEINDRE *la soif*. ÉTEINDRE *l'ardeur de la fièvre*.

— Techn. *Éteindre la chaux*, mettre de la chaux vive en contact avec de l'eau, pour former de l'hydrate de chaux.

— Fig. Calmer, en parl. des passions, des affections de l'âme : *Il est bien plus facile d'*ÉTEINDRE *un premier désir que de satisfaire tous ceux qui le suivent*. (La Rochef.) *L'âge* ÉTEINT *le feu des passions*. (Acad.) *Le philosophe qui veut* ÉTEINDRE *des passions ressemble au chimiste qui voudrait éteindre son feu*. (Chamfort.) *Le despotisme* ÉTEINT *toute joie, et ne permet pas même un cri à la douleur*. (Chateaubr.)

Le féroce égoïsme *éteint* toute vertu. (Andr.)
Éteindre dans son sang la soif qui me dévore. (C. Del.)

— Faire cesser : ÉTEINDRE *toutes les guerres*. (Mass.) ÉTEINDRE *la rébellion, les troubles, les conspirations*.

— Détruire, anéantir : *On ne doit pas, sous prétexte de modérer l'autorité, l'anéantir et l'*ÉTEINDRE. (Mass.)

.. Le flambeau mourant tombe et s'*éteint* dans l'ombre. (Del.)

— *Éteindre une race*, l'exterminer entièrement : *Ils auraient voulu* ÉTEINDRE *une race qui leur était odieuse*. (Acad.)

Il vit presque en naissant *éteindre* sa famille. (Rac.)

— *Éteindre une rente, une dette*, la rembourser, la payer.

— Abolir, faire oublier : ÉTEINDRE *la mémoire d'un attentat*. ÉTEINDRE *un triste souvenir*. (Acad.)

— Peint. Adoucir, affaiblir : ÉTEINDRE *les lumières d'un tableau*. ÉTEINDRE *des tours trop crus*.

= **S'éteindre**, v. pron. Cesser de brûler, de briller :

Le flambeau mourant tombe et *s'éteint* dans l'ombre. (Del.)

— Fig. *La foi* S'ÉTEINT. (Boss.) *Tout change, tout s'use, tout* S'ÉTEINT. (Mass.) *Toutes les passions* S'ÉTEIGNENT *avec l'âge*. (Volt.)

— Être détruit :

Un sens qui *s'éteint* en rend plus clair un autre. (Lam.)

— Mourir doucement : *Il* S'ÉTEIGNIT *à cent et un ans, en apprenant la mort d'un frère qui en avait quatre-vingt-dix-neuf*. (Did.) *Miné depuis longtemps par une maladie de langueur, il* S'ÉTEIGNIT *dans les bras de sa femme et du régent*. (Mérim.)

— Expirer, en parl. de la voix :

Ma faible voix *s'éteint* dans les douleurs. (Bérang.)

ÉTEINT, EINTE, part. pass. du v. Éteindre : *Le feu a été rapidement* ÉTEINT.

Ils rallument le feu de leur bougie *éteinte*. (Boil.)

— Fig. Anéanti : *En vous seul revit l'espérance de toute une postérité* ÉTEINTE. (Mass.)

La foi dans tous les cœurs n'est pas encore *éteinte*. (Rac.)
Ses lèvres, son œil terne où la vie est *éteinte*,
De la destruction portent déjà l'empreinte ! (C. Del.)

— *Des yeux éteints*, ternis, sans vivacité.

— *Une voix éteinte*, si faible qu'on peut à peine l'entendre.

ÉTELON, n. m. Pron. *étt-lon*. — Constr. Épure d'une charpente tracée à la craie sur un tableau destiné à cet effet.

ÉTENDAGE, n. m. Pron. *é-tan-daj*. — Assemblage de cordes tendues horizontalement pour y étendre des objets à sécher.

— Lieu où est l'étendage : *Mettre, porter du linge, du papier à l'*ÉTENDAGE.

— Techn. Action d'étendre. *Il est occupé de l'*ÉTENDAGE.

ÉTENDARD, n. m. (*stare*, rester debout ; lat.) Pron. *é-tan-dar*. — Enseigne de cavalerie : *Se ranger sous l'*ÉTENDARD.

— Par extens. Toute sorte d'enseignes de guerre :

Les *étendards* anglais fuyaient devant ses pas. (C. Del.)

— Fig. *Suivre, se ranger sous les étendards de*, embrasser le parti de, s'attacher à : *Il a laissé les aigles de l'Empire pour* SUIVRE *l'*ÉTENDARD *de la croix*. (Mass.)

— *Lever l'étendard*, se déclarer chef d'un parti, d'une faction : *Ils* ONT LEVÉ *l'*ÉTENDARD *du schisme et de l'erreur*. (Mass.)

— *Lever, arborer l'étendard de la révolte*, se révolter.

— *Étendard céleste*, étendard de couleur verte, que les Turcs pensent avoir été porté par Mahomet, et qu'on ne déploie que dans de grandes circonstances.

— Mar. Pavillon d'une galère : *Gardes de l'*ÉTENDARD.

— Bot. Pétale supérieur des fleurs papilionacées, qui est grand et redressé, et qui enveloppe les autres avant la floraison.

ÉTENDELLE, n. f. Pron. *é-tan-dèl*. — Techn. Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses broyées, pour les soumettre à la presse.

— Division d'un bloc d'ardoise.

ÉTENDERIE, n. f. Pron. *é-tand-ri*. — Techn. Lieu où l'on étend des objets quelconques pour les faire sécher.

ÉTENDEUR, n. m. Pron. *é-tan-deur*. — Techn. Ouvrier chargé d'aplatir ou d'étendre les manchons de verre.

ÉTENDOIR, n. m. Pron. *é-tan-doar*. — Techn. Sorte de pelle à long manche pour placer sur l'étendage les feuilles imprimées.

— Papet. et chamois. Endroit où l'on étend ce qu'on veut faire sécher.

ÉTENDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*extendere*; lat., m. s.) Pron. *é-tandr*. — Allonger, déployer, donner à une chose plus de surface ou de volume : *On* ÉTEND *l'or sous le marteau*. ÉTENDRE *du beurre sur du pain*. ÉTENDRE *du drap. La raréfaction* ÉTEND *le volume d'air*. (Acad.)

— *Étendre des troupes*, leur faire occuper plus de terrain ; leur donner plus de front : *Le général commit la grande faute d'*ÉTENDRE SON ARMÉE *dans une espace de terrain trop considérable*.

— Fig. et fam. *Étendre le parchemin*, faire de longues écritures dans une affaire, pour en tirer plus de profit ; tirer un procès en longueur par des formalités et des chicanes.

— Fig. et fam. *Étendre la courroie*, étendre les profits, les droits d'un emploi au delà de ce qui est permis : *Sa place ne lui vaudrait pas tant, s'il n'*ÉTENDAIT *un peu la courroie*. (Acad.)

— *Étendre le sens, la signification d'un mot*, lui attribuer un sens nouveau. ‖ Par anal. *Ce mot ne désignait d'abord que telle chose, on l'*A ÉTENDU *depuis à telle autre*. (Acad.)

— *Étendre les clauses d'un contrat, les termes d'une loi*, les mal interpréter.

— Déployer en long et en large : ÉTENDRE *son manteau par terre pour se coucher*. (Acad.)

— Coucher tout du long : ÉTENDRE *quelqu'un sur une table, sur un lit, pour lui faire subir quelque opération*. (Acad.)

— *Étendre les bras, les jambes*, les allonger.

La mollesse. . . . .
Soupire, *étend les bras*, ferme l'œil et s'endort. (Boil.)

— *Étendre les ailes*, se dit d'un oiseau qui déploie ses ailes pour voler.

— Fig. *Étendre un homme sur le carreau*, le tuer, le renverser mort par terre. On dit de même, *Il l'*ÉTENDIT *mort sur la place*. (Acad.)

— *Étendre la vue*, la porter sur un point éloigné : *C'est un plaisir d'*ÉTENDRE LA VUE *sur cette belle campagne*. (Acad.)

— Augmenter, agrandir : ÉTENDRE *son empire*. (Acad.) ÉTENDRE *sa domination*. (Barthél.)

Celui-là seul est grand et fort, qui peut se dire :
Jusqu'où mes vœux iront j'*étendrai* mon empire. (Pons.)

— Donner de l'extension : *La navigation* ÉTENDIT *notre commerce dans toutes les parties du monde*. (Ac.)

— Développer : ÉTENDRE *un sujet*. (Acad.)

De fidèles témoins m'ayant conté la chose,
Élis me conseilla de l'*étendre* en ces vers. (La F.)

— Fig. *Il* ÉTEND *sa charité à tous les malheureux*.

— Peint. *Étendre la lumière*, grouper ensemble plusieurs parties qui naturellement reçoivent la lumière, et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies.

= **S'étendre**, v. pron. Se développer dans toute sa longueur : *Le renard prend les hérissons, les roule avec ses pieds et les force à* S'ÉTENDRE. (Buff.) *Je* M'ÉTENDAIS *sur une couverture de cheval, continuant de fumer ma grande pipe moldave*. (Ph. Chasles.)

— Se déployer : *Un père voit avec plaisir croître et s'élever l'arbre dont l'ombrage doit* S'ÉTENDRE *sur sa postérité*. (Condorc.) *L'armée* S'ÉTEND *dans la plaine. Une tache d'huile* S'ÉTEND *peu à peu*. (Acad.)

. . . Des nuits l'ombre que l'on voit croître,
De piliers en piliers *s'étend* le long du cloître. (Lam.)

— Pénétrer, prendre du développement : *Ali commença l'envahissement des pays qui l'environnaient*,

et S'ÉTENDIT *de plus en plus dans la Grèce.* (Villem.)

— Fig. *Le genie* S'ÉTEND *et se resserre par tout ce qui l'environne.* (Volt.) *Sa charité* S'ÉTENDAIT *sur tous.* (Boss.) *Sa réputation* S'ÉTEND *par toute l'Europe.* (Ac.)

... Sa bonté *s'étend* sur toute la nature. (Rac.)

— Occuper une certaine étendue : *Ses États* S'ÉTENDENT *jusqu'aux limites du monde. Ma propriété ne* S'ÉTEND *pas plus loin.*

— Fig. *Partout où* S'ÉTEND *le genre humain.* (Boss.)

— Fig. Il se dit des personnes, en parl. de leurs propriétés : *Ce propriétaire* S'EST *toujours* ÉTENDU *de ce côté.* (Acad.)

— En parl. des choses : *Son crédit* S'ÉTEND *jusque-là.* (Acad.) *Son pouvoir ne* S'ÉTEND *pas si avant.*

— Il se dit de la vue, de la voix : *Autant que la vue, autant que la voix peut* S'ÉTENDRE.

— Fig. *S'étendre sur quelque sujet*, le traiter avec développement : *S'il m'était permis de m'*ÉTENDRE *sur cette matière.* (Acad.)

— S'ÉTENDRE *sur les bonnes ou mauvaises qualités de quelqu'un*, en parler longuement.

— Durer : *La vie d'un homme ne* S'ÉTEND *pas au delà de cent ans.* (Acad.) *Les médecins nomment maladies chroniques, toutes celles qui* S'ÉTENDENT *au delà de quarante jours.*

ÉTENDU, UE, part. pass. du v. Étendre : *Du linge* ÉTENDU *sur l'herbe. La matière est partout* ÉTENDUE. (Volt.)

— Fig. *La main du Seigneur est* ÉTENDUE *sur les peuples.* (Mass.) *Il meurt* ÉTENDU *sur ses propres trophées.* (Fléch.)

— Fig. *Plus les devoirs sont* ÉTENDUS, *plus il faut faire d'efforts pour les remplir.* (Mably.) *La vue est ici fort* ÉTENDUE. (Acad.) *Des connaissances* ÉTENDUES. *Il a une voix très-*ÉTENDUE. *C'est un esprit fort* ÉTENDU. *Cette critique large, cette intelligence* ÉTENDUE, *avaient beau jeu pour se développer.* (De Broglie.)

— Adj. Vaste, grand : *Un empire fort* ÉTENDU. *Les papillons les plus* ÉTENDUS *se trouvent au Brésil et dans les autres provinces de l'Amérique méridionale.* (Buff.)

— Phil. Qui a de l'étendue ou de l'extension : *Ce terme est très-*ÉTENDU. *Les idées* ÉTENDUES *ont peu de compréhension.*

ÉTENDUE, n. f. Pron. *é-tan-du.* — Philos. Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur : *Selon quelques philosophes, l'*ÉTENDUE *est l'essence de la matière.* (Acad.)

— Génér. Dimension : *L'*ÉTENDUE *d'une ligne, d'une surface.*

— Fig. Développement, longueur : *Vous devriez donner un peu plus d'*ÉTENDUE *à ce chapitre.* (Acad.) *L'*ÉTENDUE *d'un discours, d'une dissertation.*

— L'espace, l'air : *L'âme ne trouve partout qu'une vaste solitude qui l'attriste, qu'une* ÉTENDUE *immense qui la confond.* (Barthélemy.)

... La foudre en grondant roule dans l'*étendue*. (St-Lamb.)
Mes yeux du haut des monts découvraient l'*étendue*.
(C. Del.)

— Superficie, surface : *La vaste* ÉTENDUE *des mers. L'*ÉTENDUE *du royaume.*

— Durée : *La vie de l'homme est d'une* ÉTENDUE *bien bornée.* (Acad.) *Dans l'*ÉTENDUE *de tous les âges.*

— Fig. *Une voix d'une grande* ÉTENDUE. *Pline semble avoir trouvé la nature trop petite pour l'*ÉTENDUE *de son esprit.* (Buff.) *Vous connaissez toute l'*ÉTENDUE *de sa charité.* (Fléch.) *Un esprit d'une grande* ÉTENDUE. *Considérez quelle est l'*ÉTENDUE *de son pouvoir.* (Ac.)

Du danger que je cours je connais l'*étendue*. (Étienne.)

Un état dans le monde est un cercle où les idées se resserrent, se concentrent, en ôtant à l'âme et à l'esprit leur ÉTENDUE *et leur développement.* (Chamfort.) *Il mesura l'*ÉTENDUE *de ce regard allumé par un espoir toujours trahi.* (H. de Balz.)

— Escrim. *Avoir une grande étendue*, avoir la faculté de se fendre beaucoup et de toucher ainsi son adversaire, en restant à une distance assez grande.

— Musiq. Distance entre deux sons extrêmes, quel que soit le nombre des intermédiaires. *L'*ÉTENDUE *de la voix humaine est en général de deux octaves. L'*ÉTENDUE *des sons appréciables, selon Euler, est d'environ huit octaves.*

— Logiq. et gramm. Qualité des noms appellatifs ou des idées, qui s'appliquent à beaucoup d'êtres, d'individus différents : *L'*ÉTENDUE *d'un terme est en raison inverse de sa compréhension.*

ÉTENTE ou **ÉTATE**, n. f. Pêch. Filet tendu à la basse mer sur des piquets enfoncés dans la vase.

ÉTÉON, n. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

ÉTERNEL, ELLE, adj. (*æternus*; lat., m. sign.) Qui n'a pas eu de commencement et n'aura point de fin : *Il n'y a que Dieu qui soit* ÉTERNEL. *Quelques philosophes païens ont cru que le monde était* ÉTERNEL. (Ac.)

La constance n'est point la vertu d'un mortel;
Et pour être constant, il faut être *éternel*. (Coll. d'Harl.)

— *Une vérité* ÉTERNELLE, une vérité immuable, de tous les temps.

— Qui n'aura point de fin : *Le dernier moment qui terminera ma vie décidera de mes destinées* ÉTERNELLES. (Mass.)

Un Dieu qui par son choix au jour m'a destiné,
A des feux *éternels* ne m'a pas condamné. (Chaulieu.)

— Poétiq. *Le sommeil éternel*, la mort.

— Par extens. Continuel, perpétuel, dont on ne peut prévoir la fin, fixer le terme : *Une reconnaissance, une haine* ÉTERNELLE. *L'homme est le jouet* ÉTERNEL *des passions.* (Mass.)

— *Un éternel adieu*, adieu que se font des personnes qui ne doivent plus se revoir.

— Fig. Qui est répété sans cesse, sans fin :

Heureux, heureux le temps où les premiers humains
Du temple de mémoire ignoraient les chemins !
Non pas qu'au siècle d'or ma muse les couronne
Des *éternelles* fleurs d'un printemps monotone. (C. Del.)

— *Un causeur éternel*, un bavard infatigable.

— N. m. Dieu :

L'*Éternel* est son nom, le monde est son ouvrage. (Rac.)
L'*Éternel* a brisé son tonnerre inutile ;
Et, d'ailes et de faux dépouillé désormais,
Sur les mondes détruits le Temps dort immobile. (Gilbert.)

ÉTERNELLE, n. f. Bot. V. IMMORTELLE.

ÉTERNELLEMENT, adv. Pron. *é-tèr-nèl-man.* — Dans l'éternité : *Dieu existe* ÉTERNELLEMENT.

— Sans fin : *Le bonheur des élus durera* ÉTERNELLEMENT.

— Fam. Sans cesse, continuellement : *Resterez-vous là* ÉTERNELLEMENT ? (Acad.) *On se fâche contre les gens de lettres qui se retirent du monde ; on veut les forcer d'assister* ÉTERNELLEMENT *aux tirages d'une loterie où ils n'ont point de billet.* (Chamfort.) *La métaphysique le berce* ÉTERNELLEMENT, *et je ne sais s'il ne crée pas dans son sommeil des systèmes ontologiquement révolutionnaires.* (Ph. Chasles.)

ÉTERNISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *é-tèr-ni-zé.* — Rendre éternel : *Ces obélisques paraissent vouloir* ÉTERNISER *à la fois l'orgueil et le néant.* (Del.)

— Fig. *Éterniser son nom*, le rendre à jamais célèbre : *Ne pouvant* ÉTERNISER *leur vie, il n'y avait rien qu'ils ne fissent pour* ÉTERNISER *leur réputation.* (La Rochef.)

— *Ce traité l'*AURAIT ÉTERNISÉ *dans les affections du public.* (La Rochef.)

— Par anal. Faire durer indéfiniment : ÉTERNISER *un procès. A la lenteur de leurs mouvements, on eût dit qu'ils voulaient* ÉTERNISER *la guerre.* (Mérim.) *Nicias avait assigné des fonds pour* ÉTERNISER *un pareil bienfait.* (Barthélemy.)

= **S'éterniser**, v. pron. Se perpétuer : *C'est ainsi que les abus* S'ÉTERNISENT. (Acad.)

— Se faire un nom dans l'avenir :

Je veux *m'éterniser*. (L. Rac.)

ÉTERNITÉ, n. f. (*æternitas*; lat., m. s.) Durée qui n'a ni commencement ni fin : *Dieu est de toute* ÉTERNITÉ. (Acad.) *L'*ÉTERNITÉ *n'admet point de partage.* (Del.) *Toute l'antiquité crut au moins la matière éternelle, et les plus grands philosophes attribuèrent aussi l'*ÉTERNITÉ *à l'ordre de l'univers.* (Volt.) *Du sein de son* ÉTERNITÉ, *Dieu a tout prévu et tout disposé.* (Frayss.)

L'espace est son séjour, l'*éternité* son âge. (Lam.)

— Temps qui n'aura point de fin ; la vie à venir : *On sacrifie l'*ÉTERNITÉ *à des chimères. Le monde s'enfuit, et l'*ÉTERNITÉ *approche.* (Mass.)

— Par exagér. Un temps fort long : *Cela est solide, et durera une* ÉTERNITÉ. (Acad.)

— Fig. *De toute éternité*, de temps immémorial.

ÉTERNUE, n. f. Vulg. L'herbe à éternuer.

ÉTERNUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*sternutare*; lat., m. sign.) Pron. *é-tèr-nu-é.* — Faire un éternument : *Il* ÉTERNUE *fort haut.* (La Br.) *A-t-elle* ÉTERNUÉ ? (T. Corn.) *Le tabac fait* ÉTERNUER. (Acad.)

ÉTERNUEUR, EUSE, n. m. Pron. *é-ter-nu-eur, euz.* — Fam. Se dit d'une personne qui éternue souvent : *Quel* ÉTERNUEUR !

ÉTERNUMENT, n. m. Pron. *é-tèr-nu-man.* — Spasme subit, par suite duquel l'air est expiré brusquement par le nez et par la bouche ! *Je m'emparais des épées pour prévenir les querelles, et des tabatières pour empêcher les* ÉTERNUMENTS. (Brueys.) *J'eus le malheur d'éternuer, et mon* ÉTERNUMENT *me fit perdre une période.* (Lesage.)

ÉTERPE, n. f. Agric. Sorte de houe.

ÉTÉSIENS, adj. m. pl. (*etesius*; lat., m. sign.) Pron. *é-té-ziain.* — Il se dit de certains vents qui soufflent régulièrement pendant un certain temps dans la Méditerranée : *Les vents* ÉTÉSIENS *soufflaient d'une manière constante du nord au sud.* (Thiers.)

ÉTÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Étêter : *Dans des relations trop contraintes, l'esprit se rapetisse comme l'arbre trop* ÉTÊTÉ *dont la serpe a retranché les rejets les plus vigoureux.* (Virey.)

ÉTÊTEMENT, n. m. Agric. Action d'étêter un arbre : *Cet arbre a repoussé bien des branches depuis son* ÉTÊTEMENT. (Acad.) *L'*ÉTÊTEMENT *consiste à arrêter un arbre à une certaine hauteur, en cassant la sommité de sa tête.* (Beauv.)

ÉTÊTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*e* privat. et *tête*.) Pron. *é-tê-té.* — Couper la tête d'un arbre : ÉTÊTER *des saules.*

Mais ce bois, il fallait l'*étêter* seulement. (Danc.)

— Par analog. : ÉTÊTER *un clou, une épingle.*

ÉTÊTEUR, n. m. Pêch. Ouvrier qui coupe la tête des morues qu'on vient de pêcher.

ÉTEUF, n. m. (*stupeus*, qui est fait d'étoupe; lat.) Pron. *é-teu*, et *teuf*. — Petite balle pour jouer à la longue paume : *Prendre l'*ÉTEUF *à la volée.*

— Fig. : *Courir après son éteuf*, se donner beaucoup de peine pour ressaisir un avantage qu'on a laissé échapper.

— Prov. : *Renvoyer l'éteuf*, repousser avec vigueur, soit par des paroles, soit par des effets une injure, une raillerie.

— *Se renvoyer l'éteuf*, se rendre la pareille.

— Prov. et fig. : *Courir après son éteuf*, prendre beaucoup de peine pour recouvrer un bien, un avantage qu'on a laissé échapper : *J'ai retenu cet argent par mes mains, parce que je ne veux point* COURIR APRÈS MON ÉTEUF. (Acad.)

— On disait anc. *Esteuf*. V. ce mot.

ÉTEULE ou **ESTEUBLE**, n. f. (*stipula*, chaume; lat.) Agr. Chaume qui reste sur place après la moisson faite.

ÉTHAL, n. m. Chim. Corps gras particulier produit par la saponification de la cétine.

ÉTHER, n. m. (*æther*; lat., m. sign.) Pron. *é-tèr.* — Air subtil dans lequel les astres se meuvent, selon les anciens :

Les uns vont voyageant dans les champs de l'*éther*. (Del.)

— Phys. Fluide subtil et impondérable, qu'on suppose remplir l'espace, et concourir aux phénomènes de la lumière et de la chaleur : *Il existe dans les anciens une substance gazeuse très-rare, qu'on appelle* ÉTHER. (Arago.)

— Chim. Esprit très-volatil qu'on obtient par la distillation d'un acide mêlé avec de l'alcool : ÉTHER *nitrique, sulfurique. Respirer de l'*ÉTHER.

ÉTHÉRÉ, ÉE, adj. m. Qui est de la nature de l'éther : *Matière* ÉTHÉRÉE. *Corps* ÉTHÉRÉ. *Les Indiens regardaient l'âme comme une forme* ÉTHÉRÉE, *une image du corps.* (Volt.)

.... Les feux *éthérés*, précurseurs des tempêtes.
(Léonard.)

— *La voûte éthérée*, la voûte des cieux.

— *Espace éthéré*, l'espace rempli de la matière éthérée.

— Fig. : *Fénelon souffrit pour sa philosophie transcendante et sa piété* ÉTHÉRÉE. (Lam.)

ÉTHÉRIE, n. f. *é-té-ri.* Zool. Genre de coquilles bivalves.

ÉTHÉRISATION, n. f. Pron. *é-té-ri-za-cion.* — Chim. Conversion en éther : *C'est à l'Américain Jackson que revient la gloire d'avoir découvert l'*ÉTHÉRISATION. (Sédillot.) *L'*ÉTHÉRISATION *semble toucher du premier coup à la perfection et à l'idéal.* (L. Fig.)

ÉTHÉRISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*éther*.) Pron. *é-té-ri-zé.* — Chim. Convertir en éther.

ÉTHIOPS, n. m. Anc. chim. Espèces d'oxydes et de sulfures métalliques : ÉTHIOPS *martial.* ÉTHIOPS *minéral.* (Acad.)

ÉTHIQUE, n. f. Pron. *é-tik.* — Philos. La science de la morale : *La logique, l'*ÉTHIQUE, *la physique, et la théodicée.*

— *Les* ÉTHIQUES *d'Aristote*, les ouvrages moraux d'Aristote.

ÉTHIQUE, adj. des 2 g. (ἠθικός, moral; gr.) Pron. *é-tik.* — Qui a rapport à la morale : *Tacite est une pépinière de discours* ÉTHIQUES. (Mont.)

ETHMOÏDAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'ethmoïde : *Nerf* ETHMOÏDAL. *Suture* ETHMOÏDALE. *Sinus* ETHMOÏDAUX.

ETHMOÏDE, n. m. (ἠθμός, crible, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *ètt-mo-id.* — Anat. Os du crâne, dont la lame supérieure est criblée de petits trous.

— Adj. *L'os* ETHMOÏDE.

ETHNARCHIE, n. f. (ἔθνος, nation; ἀρχή, commandement; gr.) Hist. anc. Province qui était sous le commandement d'un ethnarque.

— Dignité d'ethnarque; commandement d'ethnarque.

ETHNARQUE, n. m. Hist. anc. Celui qui commandait dans une province, appelée ethnarchie.

ETHNIQUE, adj. des 2 g. (ἐθνικός; gr., m. sign.) Pron. *ètt-nik*. — Dans le style des pères de l'Église, Païen, idolâtre, gentil.

— Gramm. : *Mot ethnique*, mot qui désigne l'habitant d'un certain pays ou d'une certaine ville : *Français, Parisien, sont des mots* ETHNIQUES. (Acad.)

ETHNODICÉE, n. f. (ἔθνος, peuple; gr.) Pron. *ètt-no-di-cé*. — Phil. Droit des gens.

ETHNOGRAPHE, n. m. (ἔθνος, nation; γράφω, je décris; gr.) Pron. *ètt-no-graf*. — Celui qui s'adonne à l'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE, n. f. (*ethnographe*.) Pron. *ètt-no-gra-fî*. — Science qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples.

— Philos. Se dit particulièrement de la connaissance des lieux habités par les nations aux différentes époques de leur histoire.

ETHNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ètt-no-gra-fik*. — Qui a rapport à l'ethnographie : *Recherches* ETHNOGRAPHIQUES. *La France envisagée dans son aspect* ETHNOGRAPHIQUE *et sa division féodale*. (Lenormant.) *Le besoin d'éclaircir un fait* ETHNOGRAPHIQUE *important m'a engagé à compléter mes recherches*. (Am. Thierry.)

ETHNOLOGIE, n. f. (ἔθνος, nation; λόγος, discours; gr.) Pron. *ètt-no-lo-jî*. — Didact. Traité sur les mœurs.

ETHNOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ètt-no-lo-jik*. — Qui concerne la connaissance des nations : *Une carte* ETHNOLOGIQUE *de la France*. (Lenorm.)

ETHNOLOGISTE, et **ETHNOLOGUE**, n. Pron. *ett-no-lo-jist, log*. — Celui qui décrit les mœurs d'une nation.

ÉTHOCRATIE, n. f. (ἦθος, mœurs; κράτος, force; gr.) Pron. *é-to-kra-cî*. — Didact. Gouvernement imaginaire fondé sur la seule morale.

ÉTHOGRAPHIE, n. f. (ἦθος, mœurs; γράφω, je décris; gr.) Phil. Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes.

ÉTHOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'éthographie.

ÉTHOLOGIE, n. f. (ἦθος, mœurs; λόγος, discours; gr.) Pron. *é-to-lo-jî*. — Littér. Traité sur les mœurs. ‖ V. ÉTHOPÉE.

ÉTHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-to-lo-jik*. — Didact. Qui appartient à l'éthologie.

ÉTHOLOGUE, n. m. Pron. *é-to-logh*. — Didact. Celui qui s'occupe d'éthologie.

ÉTHOPÉE, n. f. (ἠθοποιία; gr., m. sign.) Pron. *é-to-pé*. — Peinture des mœurs et des passions humaines.

— Littér. Figure de pensées qui a pour objet la peinture des mœurs et du caractère d'un personnage.

ÉTIAGE, n. m. (*étier*.) Pron. *é-ti-aj*. — Établissement d'un étier.

— État d'une rivière aux plus basses eaux : *L'*ÉTIAGE *d'un cours d'eau peut varier d'une année à l'autre*.

ÉTIBEAU ou **ÉTIBOIS**, n. m. Pron. *é-ti-bô, boa*. — Techn. Petit carré de bois sur lequel l'épinglier fait avec la lime la pointe du fil de laiton.

ÉTIER, n. m. Pron. *é-ti-é*. — Canal qui conduit l'eau de la mer dans un marais salant.

ÉTINCELANT, part. prés. du v. Étinceler : *L'épée longue et aiguë du jeune homme*, ÉTINCELANT *avec rapidité, retentissait sur l'acier*. (Ph. Chasles.)

ÉTINCELANT, ANTE, adj. Pron. *é-tainss-lan, lant*. — Qui étincelle : *Glaive* ÉTINCELANT. *La foudre* ÉTINCELANTE. *Des yeux* ÉTINCELANTS *de colère*. (Acad.)

Vous qui nagez plus près de la céleste voûte,
Mondes *étincelants*. (Lam.)

— Fig. : *Un génie* ÉTINCELANT *de lumière*. (Rayn.) *Des yeux* ÉTINCELANTS *de jalousie*. (D'alemb.) *Elle est* ÉTINCELANTE *de traits d'esprit*. (Volt.)

ÉTINCELÉ, adj. m. Blas. *Écu* ÉTINCELÉ, celui qui est semé d'étincelles.

ÉTINCELER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*étincelle*.) Pron. *é-tainss-lé*. — Il double la consonne finale du rad. *étincel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'étincelle, il étincellera*.

— Jeter des éclats de lumière; répandre une vive clarté : *Le feu* ÉTINCELLE. *Le soleil* ÉTINCELLE *à l'horizon*. *Il y a des astres qui* ÉTINCELLENT *à l'horizon*. *Il y a des astres qui* ÉTINCELLENT *plus que d'autres*. *La mer* ÉTINCELAIT *sous les feux du tropique*. (De Tocqueville.) *Les pignons antiques* ÉTINCELAIENT *de mille arabesques de glace*. (Ph. Chasles.)

Les quadrupèdes écume, et son œil *étincelle*. (La F.)

Paris se montrait avec ses grands monuments qui découpent la brume ou ÉTINCELLENT *au soleil*. (Em. Souv.) *Ses yeux lui* ÉTINCELAIENT *de colère*. (Acad.)

Ses farouches regards *étincelaient* de rage. (Corn.)

— Fig. :

... L'ardeur du combat *étincelle* en ses yeux. (Boil.)
Ainsi du Dieu vivant la colère *étincelle*. (Rac.)

Son visage est une âme passionnée; il ÉTINCELLE; *chaque trait y brille d'intelligence*. (H. de Balzac.)

Vois-tu comme, au delà du cap sonore et sombre,
La mort immense et creuse *étincelle* dans l'ombre?
(Lam.)

— Fig. : *Cette œuvre* ÉTINCELLE *d'esprit*. (Acad.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent partout de sublimes beautés. (Boil.)

— Avec un nom de personne pour sujet Briller au moyen de : *Quittant tes vêtements de lin, tu as* ÉTINCELÉ *de diamants et de luxe*. (H. de Balz.) ‖ Rare.

ÉTINCELLE, n. f. (*scintilla*; lat., m. sign.) Pron. *é-tain-cèl*. — Bluette; parcelle de feu, vive lumière qui s'échappe d'un corps en ignition ou qui jaillit du contact de deux corps : ÉTINCELLE *de feu*. *Tout était éteint, il ne restait pas une* ÉTINCELLE. *Une petite* ÉTINCELLE *peut causer de grands embrasements*. (Acad.)

... Des corps choqués où dort la flamme oisive
S'échappe en pétillant l'*étincelle* captive. (Del.)
Le turban du soldat sur son mousquet s'incline,
L'*étincelle* jaillit, le salpêtre a fumé,
L'air siffle, un cri s'entend. (C. Del.)
De l'incendie éteint il reste une *étincelle*. (V. Hugo.)

— Par. extens. : *J'ai vu l'*ÉTINCELLE *noire dans l'œil de la fiancée, et c'est le rayon le plus doux*. (Ph. Chasles.)

— Fig. : *Il laisse tomber sur notre âme quelques* ÉTINCELLES *de son feu divin*. (Mass.) *L'*ÉTINCELLE *divine dont l'homme est animé le rend participant aux mystères divins*. (Buffon.)

— Fig. Trait vif; éclair subit de l'esprit : *Une* ÉTINCELLE *d'esprit*. *Dès que je me sentirai une petite* ÉTINCELLE *d'esprit*.

— Premiers mouvements de l'âme; emportements de la passion : *Les premières* ÉTINCELLES *de la fureur*. *Ce ne sont là que des* ÉTINCELLES *de foi*. (Mass.)

— Par extens. Faible lueur :

O dieux, vous vous jouez d'une faible mortelle!
J'avais de quelque espoir une faible *étincelle*. (Volt.)

— Phys. *Étincelle électrique*, bluette; trait de lumière et de feu qui se dégage d'un corps électrisé à l'approche d'une substance conductrice : *L'éclair n'est qu'une* ÉTINCELLE ÉLECTRIQUE. (Acad.)

ÉTINCELLEMENT, n. m. Pron. *é-tain-cèl-man*. — État de ce qui étincelle : *L'*ÉTINCELLEMENT *d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge*. (Acad.)

— Scintillation des astres : *L'*ÉTINCELLEMENT *des étoiles fixes*. (Acad.)

ÉTIOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Étioler : *Une plante* ÉTIOLÉE.

ÉTIOLEMENT, n. m. (*stylus*, pointe; lat.) Pron. *é-ti-ol-man*. — Altération, décoloration des plantes lorsqu'elles lèvent dans un endroit obscur, ou que, parvenues à un certain degré d'accroissement, elles cessent de recevoir l'action de la lumière et de l'air : *On fait blanchir la chicorée, le céleri par un* ÉTIOLEMENT *factice, afin de leur donner une saveur plus douce*. (Acad.) *La privation de la lumière produit sur l'homme une décoloration et un état de faiblesse qu'on a comparé à l'*ÉTIOLEMENT *des plantes*. (Robin.)

ÉTIOLER, v. tr. ou act. 1^re conj. — Faire éprouver à une plante l'espèce d'altération, de décoloration que l'on nomme étiolement : *L'obscurité* ÉTIOLE *les plantes*. (Acad.)

= **S'étioler**, v. pr. Être étiolé : *Les plantes qui croissent dans une cave* S'ÉTIOLENT. (Acad.)

— Fig. : *Elle s'était indignée de voir sa beauté, ses grâces et son esprit* S'ÉTIOLER *dans cette atmosphère bourgeoise*. (G. Sand.)

ÉTIOLOGIE, n. f. (αἰτιολογία; gr., m. sign.) Pron. *é-ti-o-lo-jî*. — Partie de la médecine qui traite des causes des maladies.

ÉTIOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*étiologie*.) Pron. *é-tio-lo-jik*. — Qui a rapport à l'étiologie : *L'étude* ÉTIOLOGIQUE *des différents âges*. (Chomel.)

ÉTIQUE, adj des 2 g. (ἑκτικός; gr., m. sign.) Pron. *é-tik*. — Méd. Qui est dans l'étisie : *Devenir* ÉTIQUE. *Mourir* ÉTIQUE.

— *Fièvre étique*. ‖ V. HECTIQUE.

— Par extens. Qui est d'une maigreur extrême : *Corps, visage* ÉTIQUE. *Un russe* ÉTIQUE. (C. Del.)

... Un lièvre flanqué de six poulets *étiques*. (Boil.)

ÉTIQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Étiqueter : *Un sac* ÉTIQUETÉ. *Des fioles* ÉTIQUETÉES. *Les prix sont* ÉTIQUETÉS. *Il fallait traverser un couloir qui longeait les bureaux dont les portes* ÉTIQUETÉES *ressemblaient à celles d'un établissement de bains*. (H. de Balzac.)

ÉTIQUETER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *é-tik-té*. — Il change l'*e* muet du rad. *étiquet* en *è* ouvert, seulement avant les termin. *es*, *ent*; il conserve l'*e* muet avant les finales *erai*, *erais*, etc. On prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait il *étiquet'ra*, *il étiquet'rait*. — Marquer d'une étiquette. ÉTIQUETER *un sac*. ÉTIQUETER *des marchandises, des papiers*. *Les apothicaires* ÉTIQUETENT *leurs fioles*. (Acad.)

— Anc. prat. *Étiqueter les témoins*, remettre au commissaire-enquêteur un mémoire contenant les noms des témoins et l'énonciation des faits sur lesquels ils devaient être interrogés.

ÉTIQUETTE, n. f. (*est ita quæstio*, est ainsi la question; lat.) Pron. *é-ti-kètt*. — Anc. Petit écriteau que l'on fixait sur un sac de procès, et qui portait les noms des parties, du demandeur et du défendeur et celui du procureur, etc.

— Fig. et prov. *Juger condamner sur l'étiquette du sac*, ou simpl. *Juger sur l'étiquette*, juger sans examen avec partialité : *On* JUGE *le plus souvent un auteur* SUR L'ÉTIQUETTE. (Ste-Beuve.) *Vous y allez bien légèrement, vous* JUGEZ SUR L'ÉTIQUETTE *du sac*. (Acad.)

— Par extens. Petit écriteau, petit billet qu'on met sur un sac, sur un flacon; sur une liasse de papiers, sur des marchandises, etc., pour en indiquer le contenu, l'emploi, le prix, etc. : *Mettez des* ÉTIQUETTES *à chacun de ces paquets*. *Des* ÉTIQUETTES *très-élégantes*. *Ces flacons ont tous une* ÉTIQUETTE. *Le prix de la marchandise est indiqué en chiffres connus sur l'*ÉTIQUETTE. (Acad.)

— Particul. Cérémonial; usages établis dans la maison d'un prince : *L'*ÉTIQUETTE *de la cour*. *Se conformer, manquer à l'*ÉTIQUETTE. *Cela n'est pas d'*ÉTIQUETTE. (Acad.)

Il voulait se construire un agréable asile,
Où, loin d'une *étiquette* arrogante et futile,
Il pût, non végéter, boire et courir des cerfs,
Mais des faibles humains méditer les travers. (Andrieux.)

La distinction de préséance n'est qu'une affaire de pure ÉTIQUETTE. (Mérim.)

— Par extens. Formes cérémonieuses usitées entre particuliers : *La gêne, les lois de l'*ÉTIQUETTE. *Tenir à l'*ÉTIQUETTE. *Bannir l'*ÉTIQUETTE. *Cet homme est fort sur l'*ÉTIQUETTE. (Acad.)

L'*étiquette* est l'esprit de ceux qui n'en ont pas. (Volt.)

La froide ÉTIQUETTE *préside à nos festins*. (Étienne.)

Fouler tout à ses pieds pour courir à l'esprit,
Être fat et méchant, c'est ici l'*étiquette*. (Desmahis.)

— *Dîner d'étiquette*, dîner de cérémonie.

— Anc. prat. Placet qu'on remettait à l'huissier au commencement de l'audience pour faire appeler une affaire. ‖ Affiche que le sergent des criées apposait à la porte des maisons saisies réellement.

— Pêch. Filet carré qu'on attache au bout d'une perche.

— Techn. Couteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers.

ÉTIRAGE, n. m. Pron. *é-ti-raj*. — Techn. Action d'étirer un fil métallique.

ÉTIRE, n. f. Techn. Lame de fer ou de cuivre, à tranchant émoussé, dont le corroyeur se sert pour étirer les peaux.

ÉTIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Étirer : *Des fers* ÉTIRÉS *en barre*.

ÉTIRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (é, et *tirer*.) Techn. *é-ti-ré*. — Étendre, allonger : ÉTIRER *du fer*. ÉTIRER *du linge*. *Nous savons* ÉTIRER *le coton en fils tellement fins qu'il n'en faudrait qu'un kilogramme pour aller de Paris à Saint-Pétersbourg*. (Mich. Chev.)

— Rendre les peaux d'une épaisseur plus uniforme.

= **S'étirer**, v. pr. Être étiré.

— Fam. S'allonger en étendant les bras. ‖ Rare.

ÉTIREUR, n. m. Tireur d'or. ‖ V. TIREUR.

ÉTISIE, n. f. (*étique*.) Méd. Hectisie; phthisie; constriction. ‖ V. ces mots.

ETNETTE, n. f. Pron. *ètt-nètt*. — Techn. Pince qui sert à arranger le creuset dans le fourneau du fabricant de laiton.

ÉTOC ou **ESTOC**, n. m. (*stoch*, bâton, souche; all.) Pron. *tok* ou *èss-tok*. — Écon. rur. Souche morte d'un arbre qui a été coupé trop haut.

— Mar. Rochers, ou têtes de rochers rapprochés qui bordent certaines côtes.

ÉTOFFE, n. f. (*stoff*, matière; all.) Tissu de laine, de soie, etc., dont on fait des habits ou des ameublements. ÉTOFFE *de laine, de soie*. ÉTOFFE *d'or, d'argent*. ÉTOFFES *brochées*. ÉTOFFES *à fleurs*. *Voilà des rideaux bien amples, on n'y a pas plaint l'*ÉTOFFE. (Acad.)

Je tâtais votre habit, l'*étoffe* en est moelleuse. (Mol.)

— Fig. : *Le genre humain est l'*ÉTOFFE *dans laquelle ont été taillées les nations.* (Portalis.)

— Fig. *On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'étoffe*, on a employé une grande quantité de matière; il y en a plus qu'il n'en faut : *Voilà de la vaisselle d'argent bien pesante*, ON N'A PAS PLAINT, ON N'Y A PAS PLAINT L'ÉTOFFE. (Acad.)

— Fig. Disposition naturelle ; talent particulier : *Il se rencontra par hasard dans cette société un homme de beaucoup d'esprit, qui avait en lui l'*ÉTOFFE *d'un grand écrivain.* (V. Cousin.) *Ce n'était pas un ennemi à dédaigner, et il y avait en cet homme l'*ÉTOFFE *d'un chef de parti.* (Mérim.)

— Absol. et fam. *Il y a de l'étoffe*, se dit de quelqu'un qui a de grandes dispositions et qui donne des espérances.

— Par dénigr. : *Un homme de petite, de basse* ÉTOFFE. *Ce sont des gens de même* ÉTOFFE. *C'est un esprit d'assez grossière* ÉTOFFE. (Acad.)

— Peint. Il se dit des vêtements d'un portrait et de ceux des figures d'un tableau de genre : *Les* ÉTOFFES *de ce tableau sont bien rendues. Il a parfaitement réussi dans la manière de traiter les* ÉTOFFES, *et les satins surtout.* (Bailly.) || On dit, *Draperie*, en parl. des tableaux d'histoire.

— Typogr. Au pl. Prix qui revient à l'imprimeur à titre de frais de matériel, d'éclairage, etc. : *On paye aujourd'hui cinquante pour cent d'*ÉTOFFES.

— Techn. Matières qui entrent dans la fabrication des chapeaux.

— Fond. Mélanges de fer et d'acier, réunis par la soudure dans des proportions variables : *On se sert des* ÉTOFFES *pour fabriquer des armes blanches, des cuirasses, des outils*, etc.

— Solution de sel marin et d'alun, dans laquelle les mégissiers font chauffer les peaux jusqu'à ce qu'elles en soient bien imprégnées.

ÉTOFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Étoffer : *Un chapeau bien* ÉTOFFÉ. *Un lit bien* ÉTOFFÉ. (Acad.) *Je donnerai à madame la baronne un bon grand carrosse bien* ÉTOFFÉ. (Lesage.)

— Fam. *Un homme bien étoffé*, un homme bien vêtu, ou qui a tout le confortable.

— *Une maison bien étoffée*, une maison bien meublée, confortable.

— En parl. d'un cheval. Qui a du corps : *Les chevaux arabes sont plus grands et plus* ÉTOFFÉS *que les barbes.* (Buff.) *Les chevaux d'Espagne de belle race sont bien* ÉTOFFÉS, *ils ont aussi beaucoup de mouvement dans leur démarche.* (Id.)

ÉTOFFER. v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étoffe.*) Pron. *é-to-fé.* — Employer pour une chose toute l'étoffe, toute la matière nécessaire : ÉTOFFER *un chapeau.*

— Par extens. Garnir une chose de tout ce qui est nécessaire, pour la commodité ou l'ornement : ÉTOFFER *un lit.* ÉTOFFER *un carrosse.*

ÉTOILE. n. f. (*stella*; lat., m. sign.) Pron. *é-toal.* — Astre qui brille de sa lumière propre et qui paraît fixe à l'horizon : *Le lever, le coucher d'une* ÉTOILE. ÉTOILE *de la première, de la seconde de la troisième grandeur. Les* ÉTOILES *sont divisées en groupes qu'on appelle constellations.* (Acad.) *La lumière de la foi disparaît comme l'*ÉTOILE *qui guidait les mages.* (Fléch.)

Quel bras peut vous suspendre, innombrables *étoiles*. (Rac.)
. . . Aux bords du ciel, de légères *étoiles*?
Voguent dans cet azur comme de blanches voiles. (Lam.)

Parfois les enchantements scintillent à ses yeux comme une ÉTOILE *lointaine.* (Mérim.)

— Anc. Il se disait des astres en général, et l'on appelait les planètes *Étoiles errantes*, par oppos. aux étoiles proprement dites ou *Étoiles fixes.*

— Prov. *A la belle étoile*, en plein air : *Loger, coucher* A LA BELLE ÉTOILE. *Les hommes faisaient gaiement les apprêts du souper, chantant* A LA BELLE ÉTOILE *leurs ballades, et fumant leurs grandes pipes.* (Ph. Chasles.)

— Fig. et fam. *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi*, le frapper au visage d'un coup qui l'étourdit, qui lui cause un éblouissement. || En imposer, en faire accroire à quelqu'un.

— *Étoiles multiples, doubles*, étoiles qui se confondent en un seul astre, si on ne les observe qu'avec de faibles instruments.

— *Étoile polaire*, étoile remarquable par son grand éclat et qui fait partie de la constellation de la Petite Ourse, voisine du pôle nord ; elle servait de guide au navigateur avant l'invention de la boussole :

. . Le nautonnier, quand le pôle est perdu,
Quand sur l'*étoile* même un voile est étendu,
Laissant flotter la barre au gré des vagues sombres,
Croise les bras, et siffle, et se résigne aux ombres. (Lam.)

— *Étoile du berger*, la planète Vénus. || On l'appelle aussi *Étoile du matin, étoile du soir.*

Vers l'*étoile du soir* elle a levé la main,
Et s'est évanouie en disant : A demain ! (C. Del.)
. . . *Du soir l'étoile* solitaire,
Précédant de la nuit le char silencieux,
S'élève lentement dans la voûte des cieux. (Lam.)

— *Étoiles filantes, étoiles tombantes*, météores lumineux que l'on aperçoit souvent par les nuits sereines et qui s'éteignent dans l'espace :

... Au sein des nuits, une *étoile tombante*,
Se détachant soudain de la voûte éclatante,
Glisse, et, d'un trait de feu fendant l'obscurité,
Vient aux bords des marais éteindre sa clarté. (Lam.)

— On dit dans ce sens : *Des* ÉTOILES *qui filent.* (Acad.) *Ma jeunesse a passé rapide comme l'*ÉTOILE QUI FILE. (Mérim.)

— Fig. et poét. :

Je pleure dans mon ciel tant d'*étoiles* éteintes. (Lam.)

— Fig. Destinée ; influence prétendue des astres sur la fortune et les actions des hommes : *Notre mérite nous attire l'estime des honnêtes gens, et notre* ÉTOILE *celle du public.* (La Rochef.) *Il avait son idée si fort en tête, que personne ne pouvait l'empêcher de croire à son* ÉTOILE. (H. de Balzac.) *Je ne sais pas sous quelle heureuse* ÉTOILE *vous êtes né ; mais tout le monde a naturellement un grand faible pour vous.* (Lesage.) *On ne peut aller contre son* ÉTOILE. (Acad.) *Ils regardent les infidélités comme les coups d'une* ÉTOILE *inévitable.* (Montesq.) *Je suis bien enchanté que ma bonne* ÉTOILE *m'ait adressé à vous.* (Picard.)

— Fig. Centre où viennent se rencontrer plusieurs allées d'un parc ou plusieurs routes d'une forêt.

— Pyrotech. Petit artifice qui imite, dans les airs, l'éclat d'une étoile : *Une bombe remplie d'*ÉTOILES. (Acad.) *Chaque fusée, en éclatant, lance un bouquet d'*ÉTOILES. (V. Hugo.)

— Ornement qui a quelque ressemblance avec une étoile, et qui porte ordinairement cinq rayons : *Une couronne d'*ÉTOILES. *Peindre, sculpter, broder une* ÉTOILE. *Un manteau parsemé d'*ÉTOILES.

— Insigne, décoration en forme d'étoile.

— Fig. *L'étoile des braves*, la croix de la Légion d'honneur.

— Fêlure en forme d'étoile faite à une bouteille : *Il est prudent de vider les bouteilles qui ont une* ÉTOILE.

— Typogr. Astérisque : *Chaque* ÉTOILE *indique un renvoi.*

— *Monsieur ou madame trois étoiles*, (M. *** ou M[me] ***) se dit d'une personne dont on ne veut ou dont ne peut pas dire le nom.

— Marque blanche sur le front d'un cheval.

— Fortif. Fortin à quatre, cinq ou six angles saillants.

— Chir. Bandage étoilé.

— Mar. Petit anneau de fer-blanc, contenant la mèche qui éclaire le compas de route.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition.

— Extrémité d'une tresse de cheveux.

— Zool. *Étoile de mer.* V. ASTÉRIE.

ÉTOILÉ, ÉE, part. pass. du v. Étoiler : *Bouteille, glace* ÉTOILÉE. *Carreau de vitre* ÉTOILÉ.

— Adj. Semé, parsemé d'étoiles : *Un ciel* ÉTOILÉ. *Une nuit* ÉTOILÉE.

Et le soir, devant Dieu, notre père et notre hôte,
Sous le ciel *étoilé* nous dormions côte à côte. (V. Hugo.)
Son front luit *étoilé* de mille diamants. (Gilbert.)

— Poétiq. *La voûte* ÉTOILÉE, le firmament le ciel. *Le séjour* ÉTOILÉ, la demeure des bienheureux.

Le berger contemplait, assis dans la vallée,
La lune suspendue à la voûte *étoilée*. (E. Desch.)

Les mondes ÉTOILÉS, *les étoiles et les planètes, répandus dans l'espace.*

— Chir. *Bandage étoilé*, bandage dont les jets forment à peu près un X par leurs entre-croisements.

— Substantiv. Chir. Même sens : ÉTOILÉ *simple.* ÉTOILÉ *double.*

ÉTOILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*étoile.*) Pron. *é-toi-lé.* — Faire une fêlure en forme d'étoile : ÉTOILER *une glace.*

= **S'étoiler,** v. pr. Se fêler en forme d'étoile : *Dans les monnaies, les flans* S'ÉTOILENT *quand ils ne sont pas assez recuits.* (Acad.)

ÉTOLE, n. f. (*stola*; lat., m. sign.) Ornement sacré en forme de longue bande que les prêtres officiant portent au cou : *On n'administre point les sacrements sans l'*ÉTOLE. (Acad.) *Ceints du diadème ou de la tiare, couverts de l'*ÉTOLE *ou de l'armure, les hommes du* XIII[e] *siècle étaient ceux qu'a peints Dante, et après lui Michel-Ange.* (De Broglie.)

ÉTONNAMMENT, adv. Pron. *é-to-na-man.* — D'une manière étonnante : *Cet enfant profite* ÉTONNAMMENT. (Acad.)

— Ironiq. *Tu m'adores* ÉTONNAMMENT. (Étienne.)

ÉTONNANT, part. prés. du v. Étonner.

ÉTONNANT, ANTE, adj. Pron. *é-to-nan, nant.* — Qui étonne, qui surprend : *Chose* ÉTONNANTE. *Mémoire* ÉTONNANTE. *Il est d'une adresse* ÉTONNANTE. *Une histoire* ÉTONNANTE. (Fén.) *Une* ÉTONNANTE *nouvelle.* (Boss.) *Je me représente à toute heure ce péril* ÉTONNANT. (Mol.)

— Fam. *C'est un homme étonnant*, extraordinaire.

— *Il est étonnant que*, suivi d'une prop. subordonnée, il y a lieu d'être surpris : *Il est* ÉTONNANT *qu'on se permette de si grandes libertés.* (Acad.) EST-IL ÉTONNANT QUE *l'attention se relâche quelquefois ?* (Mass.)

— Dans le m. sens : IL EST ÉTONNANT *combien la même vérité montrée aux hommes fait en eux d'impressions différentes.* (Mass.)

ÉTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Étonner : *Être* ÉTONNÉ. *Paraître* ÉTONNÉ *de quelque chose. Je suis* ÉTONNÉ *qu'il ne m'en ait rien dit.* (Acad.) *Ils vous ont laissé vous-même* ÉTONNÉ *de la promptitude de leur mort.* (Mass.)

Moi seul, j'ai raffermi son esprit *étonné*. (Corn.)
De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare ? (Rac.)
... L'aspect de ces lieux où vous les retenez
N'a rien dont mes regards doivent être *étonnés*. (Rac.)

— Prov. *Il est étonné comme s'il tombait des nues*, il est étonné au dernier point.

— Archit. Il se dit d'une voûte, d'une construction qui a été ébranlée, lézardée par une commotion quelconque.

— Chir. il se dit du cerveau quand il a été ébranlé par une chute ou par un coup.

ÉTONNEMENT, n. m. (*étonner.*) Pron. *é-tonn-man.* — Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, de singulier, d'imprévu : *Causer, donner de l'*ÉTONNEMENT. *Jeter dans l'*ÉTONNEMENT. *Être rempli, saisi d'*ÉTONNEMENT. *C'est un de mes* ÉTONNEMENTS *qu'il ait pu réussir par ce moyen-là.* (Acad.) *Je ne reviens pas de mon* ÉTONNEMENT. (Étienne.) *La façon de penser de la plupart des hommes là-dessus est digne d'*ÉTONNEMENT. (Mass.)

De quel *étonnement*, ô ciel ! suis-je frappée ! (Rac.)

*Si les mystères accablent l'esprit par leur grandeur, on éprouve une autre sorte d'*ÉTONNEMENT, *mais qui n'est peut-être pas moins profond en contemplant les sacrements de l'Église.* (Chateaubr.)

Je sens croître ma joie et mon *étonnement*. (Rac.)

— Admiration : *Cette nation fera l'*ÉTONNEMENT *des siècles futurs.* (Acad.) *Ce grand mystère doit faire la consolation et l'*ÉTONNEMENT *de l'univers.* (Mass.)

— Art vétér. *Étonnement du sabot*, ébranlement occasionné dans le pied du cheval par un corps quelconque.

Syn. Étonnement, surprise. L'*étonnement* frappe surtout les sens ; la *surprise* frappe surtout l'esprit. Une idée généralement fâcheuse à la vue, produit l'*étonnement* ; il y a plutôt quelque chose de merveilleux dans ce qui cause la *surprise*. L'audace d'un sot nous frappe d'*étonnement* ; l'arrivée d'un ami que nous n'attendions pas nous cause une douce *surprise*.

ÉTONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*stürmen*, assaillir ; all.) Pron. *é-to-né.* — Surprendre par quelque chose d'extraordinaire, de singulier, d'imprévu : *Les exploits de ce héros* ÉTONNERONT *l'univers. Cet enfant* ÉTONNE *tout le monde par son esprit, par la vivacité des reparties.* (Acad.) *La perte des biens, l'ingratitude des hommes, rien ne l'*ÉTONNE. (Mass.) *Les gens de lettres aiment ceux qu'ils amusent, comme les voyageurs aiment ceux qu'ils* ÉTONNENT. (Chamf.)

— Causer une violente commotion, ébranler : *Ce coup lui a* ÉTONNÉ *la tête.* (Acad.) *Les premiers coups de canon n'abattent pas une muraille, mais ils l'*ÉTONNENT. (Trév.)

— Mor. Faire trembler, intimider :

L'oiseau sort en courroux, et d'un cri menaçant
Achève d'*étonner* le barbier frémissant. (Boil.)
Oh ! j'ai fait un beau bruit ; c'est bien moi qu'on *étonne*. (Gress.)

— Absol. : *Cela est fait pour* ÉTONNER. (Acad.) *De loin il* ÉTONNE ; *de près il attache.* (Boss.)

— Techn. Faire fendiller, en le chauffant, le sable destiné à la fabrication du cristal.

— *Étonner le marbre*, en désagréger les parties, le remplir de fissures, par l'usage mal entendu des mines. || *Étonner un diamant*, y faire une fêlure.

= **S'étonner,** v. pr. Être étonné, effrayé : *Il ne s'*ÉTONNE *de rien ; il ne s'*ÉTONNE *pas du bruit.* (Acad.) *On s'*ÉTONNE *de tous les accidents extraor-*

dinaires qui arrivent en ce monde. (Trév.) *O terre, ô ciel,* ÉTONNEZ-*vous à ce prodige nouveau?* (Boss.)

Je *m'étonne* si peu que je l'en fais pâlir. (Corn.)

— Prov. : *Cet homme est un bon cheval qui ne* S'ÉTONNE *pas du bruit*; il ne s'émeut de rien.

— Trouver étonnant, étrange, extraordinaire : *Je* M'ÉTONNE *de vos manières, de vos procédés. Je* M'ÉTONNE *de votre ami qui vous abandonne.* (Acad.) *Vous* ÉTONNEZ-*vous de sa tranquillité?* (Boss.)

Je ne *m'étonne* plus de cette violence. (Corn.)
Je *me suis étonné* de son peu d'allégresse. (Rac.)
Je reçus de ta main le salut de mes jours,
Sans *m'étonner* du bras qui vint à mon secours. (Lam.)

J'ai vu des hommes trahir leur conscience pour complaire à un homme qui a un mortier ou une simare; ÉTONNEZ-VOUS *de ceux qui l'échangent pour le mortier ou pour la simare même.* (Chamf.)

— Suivi d'un inf. il prend la prép. *de* : *Je* M'ÉTONNE DE *vous voir si calme.* (Acad.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, il veut le verbe au subj. : *Je* M'ÉTONNE QUE VOUS N'AYEZ *pas prévu cet accident.* (Acad.)

Ah! faut-il *s'étonner* que les empires tombent,
Que de nos faibles mains les ouvrages succombent! (Lam.)

— Après *de ce que,* le verbe de la propos. subordonnée se met à l'indicatif : *Je* M'ÉTONNE DE CE QU'IL VA *à la campagne.* (Trév.)

— Souvent la propos. subordonnée est précédée par la conj. *si* : *Ne vous* ÉTONNEZ *pas s'il en use de la sorte.* (Acad.)

Tu ne *t'étonnes* pas si mes fils sont perfides,
S'ils sont tous deux méchants et *s*'ils sont parricides,
Tu sais qu'ils sont sortis d'un sang incestueux,
Et tu *t'étonnerais s*'ils étaient vertueux. (Rac.)

— Art. vétér. Il se dit du sabot d'un cheval qui se heurte violemment à quelque obstacle : *Ce cheval* S'EST ÉTONNÉ *le pied contre une barre de fer.*

ÉTOQUERESSE, n. f. Pron. *é-tok-rèss.* — Techn. Longue carde pour le drap.

ÉTOQUETEAU ou **ÉTOQUIAU,** n. m. Techn. Petite cheville qui sert pour empêcher qu'une roue mobile ne tourne au delà d'un certain degré.

— Toute pièce de fer qui sert à en arrêter, à en contenir d'autres.

ÉTOU, n. m. Techn. Table de boucher. || V. ESTOU.

ÉTOUFFADE, n. f. Sorte de sauce. || V. ESTOUFFADE.

ÉTOUFFANT, part. prés. du v. Étouffer.

ÉTOUFFANT, ANTE, adj. Qui fait qu'on respire à peine, difficilement : *Temps* ÉTOUFFANT. *L'air* ÉTOUFFANT *retentissait du bourdonnement des insectes.* (B. de St.-P.) *Les chaleurs* ÉTOUFFANTES *de septembre retardèrent notre départ.* (Lam.)

ÉTOUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Étouffer :

Les monstres *étouffés* et les brigands punis. (Rac.)

— Privé d'air : *Un arbre* ÉTOUFFÉ. *Ces plantes sont* ÉTOUFFÉES, *il leur faut de l'air.*

— Éteint par privation d'air : *Feu* ÉTOUFFÉ. *Braise* ÉTOUFFÉE.

— Par extens. : *Ce que vous avez dit en secret n'était rien d'abord, et périssait* ÉTOUFFÉ *et enseveli sous la cendre.* (Mass.)

— Fig. Assoupi :

Quel feu mal *étouffé* dans mon sein se réveille? (Rac.)

— Couvert par l'oubli; détruit; anéanti : *Puissent être oubliés, et pour jamais* ÉTOUFFÉS *sous les ténèbres d'une nuit éternelle tant de funestes exemples!* (Pellis.) *C'est une région de ténèbres où la vérité est* ÉTOUFFÉE.

— *Un bruit étouffé,* amorti, rendre moins sonore.

— *Voix étouffée, cris étouffés,* voix sourde, cris sourds d'une personne dont la respiration est gênée.

— *Des sanglots, des soupirs étouffés,* qu'on cherche en vain à refouler.

. . . . Éloignons les femmes :
Leurs soupirs *étouffés* amollissent nos âmes. (Lam.)

— *Rire étouffé,* qui échappe, quelque effort que l'on fasse pour le contenir.

Le *rire étouffé* circulait autour d'elles. (Lam.)

— Anc. *Viande étouffée,* dans l'Ancien Testament, Chair des animaux qu'on avait tués sans verser leur sang.

— Contenu, réprimé :

Des desseins *étouffés* aussitôt que naissants. (Rac.)

— Comprimé, dont on détruit l'effet : *L'affaire a été* ÉTOUFFÉE. *Des talents* ÉTOUFFÉS. *Une révolte* ÉTOUFFÉE *dans le sang. Le droit naturel est* ÉTOUFFÉ *par les exemptions.* (Fléch.)

ÉTOUFFEMENT, n. m. Pron. *é-touf-man.* — État d'une personne qui étouffe; suffocation; oppression; difficulté de respirer : *Elle a des vapeurs qui lui causent des* ÉTOUFFEMENTS. (Acad.)

— Fig. Action d'étouffer; destruction : *On n'avait pas encore pris son parti de l'établissement du pouvoir absolu; on ne désirait pas l'*ÉTOUFFEMENT *de toute liberté, de toute discussion sage.* (Thiers.)

ÉTOUFFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*stopfen,* boucher; all.) Pron. *é-tou-fé.* — Faire prendre la respiration, la vie à un être animé en le privant d'air : *Une esquinancie l'A* ÉTOUFFÉ. (Acad.)

— Fig. Faire mourir en privant d'air; faire périr : *Hercule* ÉTOUFFA *le redoutable Antée.* (Acad.)

Athalie *étouffa* l'enfant même au berceau. (Rac.)
J'embrasse mon rival, mais c'est pour *l'étouffer.* (Id.)

Je suis un monstre à ÉTOUFFER, *mais je ne me connais plus.* (C. Del.)

— Fam. *Que la peste l'étouffe!* exclamation de colère.

— Priver les plantes de l'air nécessaire à la végétation : *Les mauvaises herbes* ÉTOUFFENT *le blé.* (Acad.)

— Éteindre, en interceptant l'air : ÉTOUFFER *des charbons, de la braise.*

— *Étouffer les sons,* les amortir : *Il y a dans les pianos une pédale qui sert à* ÉTOUFFER LES SONS. (Acad.)

— Fig. et mor. Accabler :

Ma honte, dans mon cœur si longtemps endormie,
M'*étouffe* par sa voix sous ma propre infamie. (Lam.)

— Fig. et fam. : ÉTOUFFER *quelqu'un de caresses. Quand elle viendra* VOUS ÉTOUFFER DE CARESSES, *je vous conseille de l'étrangler par bonne amitié.* (La Font.)

— Fig. Contenir; supprimer; cacher : ÉTOUFFER *les cris de quelqu'un.* ÉTOUFFER *sa douleur, ses inquiétudes, ses chagrins, ses soupçons, ses ressentiments.* ÉTOUFFER *ses remords.* ÉTOUFFER *tout sentiment humain.* (Acad.) *Il ne peut* ÉTOUFFER *le cri de la nature.* (Mass.) *On* ÉTOUFFE *des répugnances qui deviendraient des crimes.* (Mass.) *Tu ne fais rien que d'innocent,* ÉTOUFFE *tes scrupules.* (C. Del.)

Que ces longs cris de joie *étouffent* vos soupirs. (Corn.)
Où serais-je aujourd'hui si, domptant ma faiblesse,
Je n'eusse d'une mère *étouffé* la tendresse? (Rac.)
D'*étouffer* sa fureur mon cœur n'est plus le maître.
(C. Del.)

On ÉTOUFFE *les grandes passions; rarement on les épure.* (J. J. Rouss.) *Pour la plupart des hommes les tumultes du dehors* ÉTOUFFENT *les tumultes du dedans.* (E. Souv.) *Les vociférations des clubs n'*ONT *pas plus* ÉTOUFFÉ *sa voix qu'autrefois les quolibets des cafés.* (De Broglie.)

— Comprimer; arrêter; faire cesser : ÉTOUFFER *une révolte, une sédition, une guerre civile.* ÉTOUFFER *une erreur.* (Acad.) *Combien de fois, par un regard sévère,* ÉTOUFFA-*t-elle dans sa naissance une calomnie qui aurait causé des divisions éternelles!* (Fléch.) *Les talents médiocres ne méritent pas d'indulgence, il les faut* ÉTOUFFER. (Gilb.)

— *Étouffer une affaire,* l'empêcher d'éclater. || *Étouffer une querelle,* en prévenir les conséquences fâcheuses.

— Mar. *Étouffer les voiles,* presser la toile des voiles contre les vergues, pour les dérober à l'action d'un vent trop violent.

= **Étouffer,** v. intr. ou neut. Avoir la respiration gênée; expirer faute d'air : *Ouvrez la fenêtre,* ON ÉTOUFFE *ici. Délacez cette femme, elle* ÉTOUFFE. *Nous pensâmes* ÉTOUFFER *de chaud.* (Acad.)

— Fig. *Si on pouvait s'imaginer l'esclavage de ces villes où l'on* ÉTOUFFE. (Mérim.)

— Fam. : *Étouffer de rire,* rire jusqu'à perdre haleine.

— Par exagér. : ÉTOUFFER *de rage.*

= **S'étouffer,** v. pr. Être étouffé :

Ses sanglots *s'étouffaient* sur des lèvres aimées.
(Lam.)

— Être comprimé : *L'action et la vivacité de l'esprit s'*ÉTOUFFENT *par trop d'étude.*

— Fam. et fig. S'ÉTOUFFER *de rire, rire d'une manière convulsive.*

Syn. Étouffer, suffoquer. *Étouffer,* c'est proprement Priver d'air; *suffoquer,* c'est Boucher le canal de la respiration. On *étouffe* un animal, en le plongeant dans un milieu privé d'oxygène, ou en exerçant une pression directe sur ses poumons; on le *suffoque* en obstruant la trachée-artère sur quelque point, ou en la fermant à l'ouverture. Les noyés ne sont point *étouffés,* comme on l'a cru, par l'eau qui entre dans les poumons; ils sont *suffoqués* par l'eau qui, pesant sur la glotte, bouche le passage de l'air. *Suffoquer* ne s'emploie qu'au sens propre; *étouffer* est d'un emploi très-étendu au sens figuré.

ÉTOUFFEUR, n. m. Zool. vulg. Grand serpent, et particul. le boa.

ÉTOUFFOIR, n. m. (*étouffer.*) Pron. *é-tou-foar.* — Vase de cuivre ou de tôle où l'on met la braise pour l'éteindre.

— Fig. : *Pour le peuple, il y a le joug du travail, travail de seize heures sur vingt-quatre, dans des* ÉTOUFFOIRS *qu'on appelle ateliers.* (St-M. Gir.)

— Mus. Petite pièce de bois garnie de drap qui retombe sur la corde des instruments à clavier, et qui étouffe le son en arrêtant la vibration de la corde : *Les pianos sont pourvus d'une pédale qui soulève en même temps tous les* ÉTOUFFOIRS.

ÉTOUPADE, n. f. Chir. Étoupes imbibées de blanc d'œuf, dont on se servait autrefois dans le pansement des plaies.

ÉTOUPAGE, n. m. Techn. Action d'étouper. || Reste d'étoffe qui sert à étouper.

ÉTOUPAS, n. m. Comm. Toile grossière d'étoupe.

ÉTOUPE, n. f. (*stuppa*; lat.; m. sign.) La partie la plus grossière de la filasse : ÉTOUPE *de chanvre, de lin. Paquet d'*ÉTOUPE. *Fin d'*ÉTOUPE. *Toile d'*ÉTOUPE. *Boucher avec l'*ÉTOUPE. (Acad.) *On mêle de l'*ÉTOUPE *avec du goudron pour calfater les vaisseaux.* (Trév.) *On employait autrefois l'*ÉTOUPE *dans le pansement des plaies, comme on emploie aujourd'hui la charpie.* (Robin.)

— Fig. et fam. *Mettre le feu aux étoupes,* faire éclater une violente passion : *Quand les esprits sont aigris, il faut peu de chose pour* METTRE LE FEU AUX ÉTOUPES. (Acad.) || Par analog. : *Le feu prend aux* ÉTOUPES.

— Bot. Substance filamenteuse et compacte qu'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

— Mar. Sorte de charpie, tirée des vieux cordages : ÉTOUPE *filée* ou *cordée.* ÉTOUPE *noire.*

ÉTOUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Étouper : *Bateau* ÉTOUPÉ. *Les conduits sont* ÉTOUPÉS. (Acad.)

ÉTOUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*étoupe.*) Boucher une fente, un trou ou quelque autre : *Le vin s'enfuit, il faut* ÉTOUPER *les fentes du tonneau.* (Acad.)

Le drôle *avait étoupé* la clochette. (La F.)

— Techn. Renforcer les parties faibles d'une capade autre. || Appliquer une pièce à l'endroit où une feuille d'or manque d'étouffe. || Presser les feuilles d'or avec un tampon, pour les faire prendre sur la colle.

= **S'étouper,** v. pr. Être étoupé.

— *S'étouper les oreilles,* se mettre du coton dans les oreilles.

ÉTOUPERIE, n. f. Comm. Toile d'étoupes.

ÉTOUPEUX, EUSE, adj. Qui est garni d'étoupe.

ÉTOUPIÈRE, n. f. Comm. Toile faite d'étoupes.

— Mar. Ouvrière employée pour convertir le vieux cordage en étoupe.

ÉTOUPILLE, n. f. (*étoupe.*) Pron. *é-tou-pi-y.* — Artill. Petite mèche inflammable qui sert d'amorce au canon.

ÉTOUPILLER, v. tr. ou act 1re conj. Pron. *é-tou-pi-ié.* — Techn. Garnir les pièces d'artifice des étoupilles nécessaires pour la communication du feu.

ÉTOUPILLON, n. m. (*étoupille.*) Pron. *é-tou-pi-ion.* — Bouchon d'étoupe suivée, qu'on introduit dans la lumière d'une bouche à feu pour la garantir contre l'humidité.

ÉTOUPIN, n. m. Pron. *é-tou-pain.* — Anc. mar. Peloton d'étoupe qui sert à bourrer le canon.

ÉTOURDEAU, n. m. Vulg. Jeune chapon.

ÉTOURDERIE, n. f. (*étourdir.*) Pron. *é-tourd-rî.* — Caractère, habitudes d'étourdi : *Il est d'une* ÉTOURDERIE *inconvenable. On ne saurait le corriger de son* ÉTOURDERIE. (Acad.) *Cette* ÉTOURDERIE *héroïque et ces contradictions de la générosité, de la fureur, de la férocité et du dévouement, constituent le caractère particulier de la guerre hongroise.* (Ph. Chasles.)

— Action, propos d'étourdi : *Ce sont là de vos* ÉTOURDERIES. *Il fait toujours des* ÉTOURDERIES. (Acad.) *Laissez-les en pleine liberté exercer leurs* ÉTOURDERIES. (J. J. Rouss.)

Seulement, n'allez pas leur dire, je vous prie,
Que je suis averti de leur *étourderie.* (E. Aug.)

ÉTOURDI, IE, part. pass. d'Étourdir : *Être* ÉTOURDI *par le bruit. J'ai les oreilles tout* ÉTOURDIES. *Je suis encore tout* ÉTOURDI.

Je suis comme *étourdi* du coup qu'on m'a porté. (C. D.)

Cette gloire tranquille qu'on regarde sans être ÉTOURDI *ni par le son des trompettes, ni par le bruit des canons, ni par les cris des blessés.* (Boss.)

— Jeté dans l'étonnement, dans la consternation : *Ils sont tout* ÉTOURDIS *de cette nouvelle.*

— Il se dit des parties du corps qui se ressentent encore légèrement d'une douleur passée : *La goutte est passée, mais il a encore le pied tout* ÉTOURDI. (Ac.)

— Art culin. A demi-cuit : *Cette éclanche n'est qu'ÉTOURDIE.* (Trév.)

ÉTOURDI, IE, adj. (*étourdir.*) Qui agit sans réflexion, sans prendre garde à ce qu'il fait : *Un enfant* ÉTOURDI. *Cette femme est fort* ÉTOURDIE. (Acad.) *Ces jeunes gens sont presque tous* ÉTOURDIS, *et incapables d'une véritable passion.* (Campistr.)

— Par extens. Imprudent : *Une politique* ÉTOURDIE. (Mign.)

— Prov. *Notre homme ne fut ni fou ni étourdi,* il sut prendre son parti sur-le-champ.

— Prov. : *Être* ÉTOURDI *comme un hanneton,* être fort étourdi.

— Par anal. Il se dit des choses : *J'ai vu des hommes associer le calcul le plus réfléchi à la naïveté apparente de l'abandon le plus* ÉTOURDI. (Chamf.)

. . . D'un pied *étourdi*, quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien qui jappe épouvanté. (Gilb.)

— Substantiv. : *Un petit* ÉTOURDI. *Un franc* ÉTOURDI. *Agir, courir en* ÉTOURDI. *L'*ÉTOURDI *ne calcule rien. Voyez cette* ÉTOURDIE. *Tous ces gens-là sont des* ÉTOURDIS, *ils ne savent ce qu'ils font.* (Acad.) *Le public est un* ÉTOURDI, *souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses animosités de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.)

= **A l'étourdie,** loc. adv. Étourdiment : *Agir à l'*ÉTOURDIE. *Un index écrit* À L'ÉTOURDIE. (B. de Xivrey.)

Entre les pattes d'un lion
Un rat sortit de terre assez *à l'étourdie.* (La F.)

Cette affaire est importante, il ne faut point y aller À L'ÉTOURDIE. (Acad.) *Ménage prétend qu'on dit plus communément* À L'ÉTOURDI. *Ablancourt préfère* À L'ÉTOURDIE; *notre langue aime ces façons de parler adverbiales au féminin.* (Corn.)

Syn. Etourdi, Écervelé. L'*étourdi* est celui en qui la faculté de réfléchir est comme suspendue par une sensation confuse des objets qui l'entourent ; l'*écervelé* est proprement celui qui n'a point de cervelle, par conséquent, qui est incapable de jugement. C'est ordinairement la vivacité du caractère qui fait l'*étourdi* ; c'est quelquefois la fougue des passions qui fait l'*écervelé*. L'*étourdi* fait des inconséquences ; l'*écervelé* fait des folies.

ÉTOURDIMENT, adv. Pron. *é-tour-di-man.* — A la manière d'un étourdi ; sans réfléchir ; sans examiner ; sans prendre conseil : *Agir* ÉTOURDIMENT. *Vous avez entrepris cette affaire fort* ÉTOURDIMENT. (Acad.)

Clothon ne peut vous faire d'autre grâce
Que de filer vos jours très-lentement ;
Mais Clothon va toujours *étourdiment.* (La F.)

La médisance dit ÉTOURDIMENT *le mal dont elle n'est pas sûre, et se tait prudemment sur le bien qu'elle sait.* (Rivar.) *La plupart des hommes qui vivent dans le monde, y vivent si* ÉTOURDIMENT, *et pensent si peu, qu'ils ne connaissent pas ce monde qu'ils ont toujours sous les yeux.* (Chamf.)

ÉTOURDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*stordire;* ital., m. sign.) Causer de l'étourdissement ; produire dans le cerveau un ébranlement qui en trouble et en suspend les fonctions : *Ce bruit, ces mouvements m'*ÉTOURDISSENT. *Il lui donna sur la tête un coup de bâton qui l'*ÉTOURDIT. (Acad.) *Les rayons de soleil* ÉTOURDISSENT *la tête aux brebis.* (Buff.) *L'éléphant aime la fumée du tabac, mais elle l'*ÉTOURDIT *et l'enivre.* (Id.)

— Par extens. *Vous m'*ÉTOURDISSEZ *avec votre caquet.* (Acad.)

— Fam. *Étourdir les oreilles*, fatiguer l'esprit par trop de discours.

— Fig. : *Étourdir la douleur,* la calmer, si c'est un mal physique. || Mor. La dissiper, la suspendre par des distractions : *Il va à la promenade, il voit le monde pour* ÉTOURDIR *sa douleur.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Étourdir la grosse faim,* la calmer en mangeant un peu.

— Absol. : *Le grand bruit du canon, des canons, des cloches, des tambours* ÉTOURDIT. *Le branle du bateau, du carrosse* ÉTOURDIT. (Acad.)

— Jeter dans le trouble, l'étonnement : *Cette nouvelle les a tous* ÉTOURDIS. *Un accident si étrange, qui devrait nous pénétrer jusqu'au fond de l'âme, ne fait que nous* ÉTOURDIR *pour quelques moments.* (Boss.) *Ah çà ! si tu m'*ÉTOURDIS *encore de tes sottes frayeurs, je te renvoie sur-le-champ.* (Brueys.) *Il y a des gens qu'il faut* ÉTOURDIR *pour les persuader.* (Helvét.)

— Fatiguer, incommoder :

Trop de gaîté, vois-tu, me lasse et m'*étourdit* :
Qui rit à tous propos ne peut que me déplaire.
(Coll. d'Harl.)

— Absol. et fig. Troubler l'esprit, la raison : *Les mauvais exemples peuvent entraîner ; les discours du libertinage et de l'impiété peuvent* ÉTOURDIR. (Mass.)

— Art. cul. *Étourdir de la viande,* la cuire à demi. || *Étourdir de l'eau,* la chauffer légèrement.

= **S'étourdir,** v. pr. Renoncer à réfléchir, à penser : *Il cherche à* S'ÉTOURDIR, S'ÉTOURDIR *dans ses égarements.* (Boss.)

— S'étonner, être troublé : *Ces grands noms dont on* S'ÉTOURDIT *ne subsistent plus.* (Boss.)

— Se préoccuper : S'ÉTOURDIR *de chimères.*

— *S'étourdir sur quelque chose,* s'en distraire, faire des efforts pour l'oublier ; se faire illusion sur : S'ÉTOURDIR *sur ces malheurs. Il* S'EST ÉTOURDI *sur cette perte.*

— *Étourdir sa douleur ;* étouffer la pensée d'un malheur.

ÉTOURDISSANT, part. pass. du v. Étourdir : *Il* S'ÉTOURDIT *en parlant.*

ÉTOURDISSANT, ANTE, adj. Pron. *é-tour-di-çan, çantt.* — Il se dit d'un bruit qui s'étourdit : *Un bruit* ÉTOURDISSANT. *Des cloches* ÉTOURDISSANTES. (Acad.)

— Fig. Extraordinaire, merveilleux ; inattendu : *A cette nouvelle* ÉTOURDISSANTE *je ne sus que répondre. Il a un bonheur* ÉTOURDISSANT.

ÉTOURDISSEMENT, n. m. Pron. *é-tour-diss-man.* — État de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous ; c'est ordinairement l'effet de quelque commotion violente ou d'une forte émotion : *Causer de l'*ÉTOURDISSEMENT. *Il lui a pris un* ÉTOURDISSEMENT. *L'*ÉTOURDISSEMENT *est le premier degré du vertige.* (Acad.) *Je sens ma tête prise par un* ÉTOURDISSEMENT *semblable à l'ivresse.* (J.-J. Rouss.) *La chèvre s'expose aux rayons les plus vifs du soleil sans que cette ardeur lui cause ni* ÉTOURDISSEMENT *ni vertige.* (Buff.)

— Trouble où nous jette un malheur subit, une mauvaise nouvelle : *Revenir de son* ÉTOURDISSEMENT. *Le premier* ÉTOURDISSEMENT *passé, on parvint à calmer sa douleur.* (Acad.) *Qu'est-ce que leur malheureuse incrédulité, sinon une témérité qui hasarde tout, un* ÉTOURDISSEMENT *volontaire ?* (Boss.)

ÉTOURNEAU, n. m. (*sturnus ;* lat., m. sign.) Pron. *é-tour-nô.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles, et de la famille des Conirostres : *Une bande d'*ÉTOURNEAUX. *Les* ÉTOURNEAUX *ne vont que par bandes.* (Acad.)

— *L'étourneau commun,* le sansonnet.

— Fig. Homme léger et inconsidéré : *Vous êtes un* ÉTOURNEAU, *un plaisant* ÉTOURNEAU. (Acad.)

Mais Doris est bien pire, oui, c'est un *étourneau.*
(M. J. Chén.)

— Man. Cheval d'un poil gris-jaunâtre.

— Adj. : *Cheval* ÉTOURNEAU.

ÉTOUTEAU, n. m. Pron. *é-tou-tô.* — Technol. Cheville attachée à angle droit sur le plat de la roue qui règle la sonnerie d'une pendule.

ÉTRAN, n. m. Mar. V. ESTRAN.

ÉTRAMPAGE, n. m., ou **ÉTRAMPURE,** n. f. Agric. Action d'enfoncer tantôt plus et tantôt moins le soc de la charrue dans la terre.

ÉTRANGE, adj. des 2 g. (*extraneus,* étranger ; lat.) Pron. *é-tranj.* — Qui est tout à fait contraire à l'ordre commun, à l'usage ; extraordinaire : *Chose* ÉTRANGE. *Événement* ÉTRANGE. ÉTRANGE *aveuglement.* ÉTRANGES *façons d'agir. Il est vraiment* ÉTRANGE *que vous ne croyiez jamais vos amis.* (Acad.)

Un bruit assez *étrange* est venu jusqu'à moi. (Rac.)
L'honneur est une *étrange* affaire. (La Font.)
... O Dieu ! l'*étrange* peine ! (Corn.)

L'amour de la gloire, une vertu ! ÉTRANGE *vertu que celle qui se fait aider par l'action de tous les vices ; qui reçoit pour stimulants l'orgueil, l'ambition, l'envie, la vanité, quelquefois l'avarice même !* (Champ.)

Penser trop bien de soi fait tomber tous les jours
Dans des égarements *étranges.* (Mme Deshoulières.)

Je trouve ÉTRANGE *que, tous les grands hommes étant satisfaits de vous, il n'y ait que vous seul qui ne le soyez pas.* (Volt.)

— Dont on ne peut s'expliquer la nature : *Par quel pouvoir* ÉTRANGE *tu fascines ma raison !* (J.-J. Rouss.) *Un* ÉTRANGE *esprit. Une* ÉTRANGE *humeur. Voilà un homme* ÉTRANGE. (Acad.)

L'homme est, dans ses écarts, un *étrange* problème.
(Andrieux.)

— Singulier, bizarre : *C'est une* ÉTRANGE *entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens.* (Volt.)

L'audace est inouïe, *étrange.* (V. Hugo.)

ÉTRANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Étranger : *Animal* ÉTRANGÉ.

ÉTRANGEMENT, adv. Pron. *é-tranj-man.* — D'une manière étrange : *Je vous avoue que j'ai été* ÉTRANGEMENT *saisie.* (Mme de Sév.) Il *est une* ÉTRANGEMENT. (Mol.)

Les maîtres, sans mentir, sont *étrangement* faits !
(Coll. d'Harl.)

ÉTRANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*extraneus,* rendre extérieur : lat.) Pron. *é-tran-jé.* — Chasser, éloigner d'un lieu les animaux qui ont coutume d'y être ou d'y venir : ÉTRANGER *le gibier, les loups.*

= **S'étranger,** v. pr. Se déshabituer de fréquenter un lieu : *Le gibier* S'EST ÉTRANGÉ *de cette plaine.* (Acad.)

ÉTRANGER, ÈRE, adj. (*étrange.*) Pron. *é-tran-jé, jèr.* — Qui est d'une autre nation, qui appartient, qui a rapport à un autre pays : *Coutumes, lois* ÉTRANGÈRES. *Langue* ÉTRANGÈRE. *Accent* ÉTRANGER. *Pays, peuple* ÉTRANGER. *Air* ÉTRANGER. (Acad.)

... Donnez-moi quelques détails sincères
Sur ce qu'on dit de nous dans les cours *étrangères.*
(C. Del.)

La Grèce me reproche une mère *étrangère.* (Rac.)

Honte à la France qui a subi un roi proclamé par les baïonnettes ÉTRANGÈRES. (G. Sand.)

— Admin. *Affaires étrangères,* tout ce qui concerne les relations de l'État avec les gouvernements étrangers : *Le ministre, le ministère, le département des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

— Par extens. Qui n'est pas de la même ville, du même endroit, de la même famille, de la même société, etc. : ÉTRANGER *que j'étais, je n'avais rien de mieux à faire que d'étudier cette foule de gens qui y abordaient sans cesse.* (Montesq.) *Des personnes* ÉTRANGÈRES *à l'association.* (Acad.)

— Inconnu : *Les traits de cet homme ne m'étaient pas* ÉTRANGERS. (Thomas.)

— Fig. Il désigne souvent une différence d'habitudes, de mœurs, de sentiments, d'intérêts, etc. ; l'ignorance de ce qui se passe au lieu où l'on est : *Quel est l'être le plus* ÉTRANGER *à ceux qui l'environnent ? Ne serait-ce pas un homme de mérite sans or et sans parchemin au milieu de ceux qui possèdent l'un de ces deux avantages ?* (Chamf.) *N'être* ÉTRANGER *nulle part. Être* ÉTRANGER *dans sa patrie.* (Acad.)

— Qui ne se mêle point d'une chose ; qui n'y a point part, y reste indifférent : *Il resta toujours* ÉTRANGER *à ce qui se passait, aux mesures qui furent prises.* (Acad.) *Nous étions ennemis et* ÉTRANGERS *à ses promesses.* (Mass.)

Madame à cet éclat ne peut être *étrangère.* (Étienne.)

— Par extens. : *C'est l'homme de Térence qui « ne se croit* ÉTRANGER *à rien de ce qui est humain. »* (Em. Souv.)

— *Être étranger à un art, à une science,* n'en avoir aucune notion : *Les personnes les plus* ÉTRANGÈRES *à la peinture sentent les beautés de ce tableau.* (Acad.)

— Par anal. : *Cette science lui est* ÉTRANGÈRE. *Ces considérations me sont tout à fait* ÉTRANGÈRES. (Acad.)

— Qui n'a aucun rapport, aucune conformité avec telle ou telle chose : *Avoir des habitudes* ÉTRANGÈRES *à toute espèce d'intrigues.* (Acad.) *Une dissertation* ÉTRANGÈRE *au sujet.* (Volt.) *Des citations* ÉTRANGÈRES *à la cause.* (Mass.)

— Qui n'est pas naturel ou propre à une personne ou à une chose : *Il se targue d'un mérite qui lui est* ÉTRANGER. (Acad.) *Les ornements sont des beautés* ÉTRANGÈRES *qui tiennent lieu des naturelles à ceux qui ne les ont pas.* (S. Tor.) *Il faut écarter tout cet attirail* ÉTRANGER *pour aller jusqu'à la personne.* (La Br.) *Il se montre toujours à nous sous des dehors* ÉTRANGERS. (Mass.)

— Chim. Il se dit des corps qui sont d'une autre nature que ceux avec lesquels on les combine : *De l'argent combiné avec des substances* ÉTRANGÈRES. (Acad.) *Des métaux purifiés de tout corps* ÉTRANGER. (Condil.)

— Chir. *Corps étrangers,* tous les corps qui se sont introduits ou se sont développés dans le corps humain, sans faire partie de son organisation : *Il faut, quand on extrait les* CORPS ÉTRANGERS, *enlever avec eux le kyste qui les entoure.* (Dupuytren.) *Les vers qui s'engendrent dans les abcès, le sable qui se forme dans les reins, les esquilles d'os sont des* CORPS ÉTRANGERS. (Acad.)

= **Étranger, ère,** n. Personne qui est d'une autre nation que celle au milieu de laquelle elle se trouve : *Il a épousé une* ÉTRANGÈRE. *Les* ÉTRANGERS *sont bien reçus en France.* (Acad.) *Les Perses étaient civils envers les* ÉTRANGERS. (Boss.) *Il ne faut repousser ni le pauvre ni l'*ÉTRANGER. *Les Romains par l'adoption mettaient des* ÉTRANGERS *dans leur famille.* (Trév.)

L'amour du nom français, le mépris du danger,
Voilà sa magie et ses charmes.
En faut-il d'autres que des armes,
Pour combattre, pour vaincre et punir l'*étranger*?
(C. Del.)

Aucune nation ne pardonne à des ÉTRANGERS *de se mêler de ses affaires.* (Mérim.)

— Par extens. Celui, celle qui n'est pas de la même ville, de la même famille, de la même société, que d'autres : *Ils donnent à des* ÉTRANGERS *ce qui appartient à leur famille.* (Fléch.) *Il ne faut pas communiquer les secrets de la compagnie à des* ÉTRANGERS. (Acad.) *Il affecte de ne le traiter que comme un* ÉTRANGER *de distinction.* (Mérim.)

C'est ton mari qui t'aime, et non cet *étranger*. (Em. Aug.)

— Dans l'exemple suivant, le mot présente les deux sens qui précèdent : *Il n'y a point d'*ÉTRANGER *pour le chrétien.* (Boss.)

= **Étranger,** n. m. Les pays étrangers : *Passer à l'*ÉTRANGER. *Faire passer des marchandises à l'*ÉTRANGER. *Beaucoup d'ouvrages français s'impriment à l'*ÉTRANGER. (Acad.) *Il faut que votre sœur s'éloigne, emmenez-la à l'*ÉTRANGER, *en Suisse, en Allemagne.* (C. Del.)

ÉTRANGETÉ, n. f. Pron. *é-tranj-té.* — Caractère de ce qui est étrange : *L'*ÉTRANGETÉ *de sa conduite, de son humeur, de ses manières, de son style. Sa colère était profonde comme celle des âmes nobles, et l'*ÉTRANGETÉ *de cette disposition, prodigieuse chez lui, en rendait l'aspect terrible.* (G. Sand.)

— Chose étrange : *Vous pouvez promener le gamin de Paris dans les cinq parties du monde, et à chaque* ÉTRANGETÉ *dont vous croirez l'éblouir, il vous répondra par ce mot sacramentel et populaire* : Cornu. (Em. Souv.)

ÉTRANGLANT, part. prés. du v. Étrangler.

ÉTRANGLANT, ANTE, adj. Pron. *é-trangh-lan, lantt.* — Fig. Qui accable, qui étonne : *Ce serait une raison* ÉTRANGLANTE. (Mme de Sév.)

ÉTRANGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Étrangler : *Il a été* ÉTRANGLÉ *dans son lit.*

— Par anal. Suffoqué : *Le sénateur Fabius fut* ÉTRANGLÉ *d'un cheveu en buvant du lait.* (Trév.)

— Pressé, serré; resserré : *La Suisse se trouvait ainsi débordée et comme* ÉTRANGLÉE *entre deux armées victorieuses.* (Thiers.)

— Trop serré, trop étroit : *Un habit* ÉTRANGLÉ. *Les manches de cette robe sont* ÉTRANGLÉES. *Un couloir trop* ÉTRANGLÉ. *Cette allée de jardin est fort* ÉTRANGLÉE. (Acad.)

— Particul. Qui présente un étranglement, un rétrécissement dans quelque partie de sa longueur : *Le corps de la guêpe est* ÉTRANGLÉ *vers le milieu. La partie de cette plante est* ÉTRANGLÉE *de distance en distance.* (Acad.)

— Méd. Dans le m. sens : *Intestin* ÉTRANGLÉ. (Ac.) *Une hernie est* ÉTRANGLÉE (Robin.)

— Littér. Qui manque du développement nécessaire : *Ce raisonnement est trop* ÉTRANGLÉ.

ÉTRANGLEMENT, n. m. (*strangulatus,* ou *strangulatio*; lat., m. sign.) Pron. *é-trangl-man.* — Action d'étrangler; résultat de cette action : *Des indices d'*ÉTRANGLEMENT. *Un os arrêté dans la gorge lui a causé un* ÉTRANGLEMENT *qui a failli le faire périr.* (Acad.)

— Rétrécissement dans quelque partie d'une chose plus ou moins allongée : *Le corps de plusieurs insectes, tels que l'araignée, la guêpe,* etc., *est divisé en deux par un* ÉTRANGLEMENT. (Acad.) *Le Danube, dans son cours de près de cinq cents lieues, se partage en plusieurs bassins formés par les* ÉTRANGLEMENTS *de son lit.*

— Chir. Tout obstacle à la circulation; toute constriction violente exercée sur une partie quelconque : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'une hernie. L'*ÉTRANGLEMENT *des vaisseaux gêne la circulation du sang.* (Acad.) *L'inflammation, l'ulcération, la suppuration, la gangrène, sont des suites de l'*ÉTRANGLEMENT. (Sédillot.)

ÉTRANGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*strangulare*; lat., m. sign.) Serrer la gorge dans l'intention de donner la mort : *Les voleurs l'*ONT ÉTRANGLÉ. (Acad.)

Je l'*étranglerai* tout d'abord. (La F.)

*Je l'*ÉTRANGLERAIS *de mes mains, si elle avait forfait à son honneur.* (Mol.) *Toutes les femmes auraient voulu l'*ÉTRANGLER. (St-Sim.)

— Par extens. Obstruer le gosier et empêcher la respiration : *Une esquinancie l'*A ÉTRANGLÉ. *Le col de sa chemise l'*ÉTRANGLE. (Acad.) *Un os l'*A ÉTRANGLÉ.

— Rendre une chose trop étroite, ne pas lui donner l'étendue nécessaire : ÉTRANGLER *un corridor, un couloir. Il ne fallait pas* ÉTRANGLER *ainsi les manches de cette robe.* (Acad.)

— Littér. Ne pas donner à un sujet toute l'étendue, tous les développements qu'il exige : *Il* A ÉTRANGLÉ *son sujet.* ÉTRANGLER *une scène.* ÉTRANGLER *un ouvrage. Vous* AVEZ *bien* ÉTRANGLÉ *cet endroit-là.* (Ac.)

— Fam. *Étrangler une affaire,* l'expédier à la hâte; la juger sans prendre le temps, la peine de l'examiner.

— Techn. Rétrécir l'orifice d'une cartouche en la serrant avec une ficelle.

— Mar. *Étrangler une voile,* faire effort avec un cordage pour étouffer la voile.

= **Étrangler,** v. intr. ou neut. Sentir un étranglement au gosier : *Secourez-moi, j'*ÉTRANGLE. (Ac.)

— Pop. *Étrangler de soif,* avoir grand'soif.

= **S'étrangler,** v. pr. Se priver de la respiration par la strangulation : *Il* S'EST ÉTRANGLÉ.

— Se priver mutuellement de la respiration :

Pour un mot quelquefois, vous *vous étranglez* tous.
(La F.)

— Par extens. : *Cet enfant* S'ÉTRANGLE *à force de cris.* (Acad.)

ÉTRANGLOIR, n. m. Pron. *é-trangh-loar.* — Mar. Cordage fixé à une corne et formant la principale cargue d'une voile.

— Filin employé pour étrangler des tours de cordage. ‖ Instrument placé dans l'entre-pont, qui sert à arrêter le câble-chaîne.

ÉTRANGLURE, n. f. Techn. Faux pli du drap occasionné par le foulage.

ÉTRANGUILLON, n. m. (*étrangler.*) Pron. *é-tranghi-ion.* — Art. vétér. Angine.

— Techn. Goulet d'un soufflet hydraulique.

— Agric. *Poire d'étranguillon,* sorte de poire fort acide.

ÉTRAPE, n. f. Pron. *é-trap.* — Agric. Petite faucille pour couper du chaume.

ÉTRAPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-tra-pé.* — Se servir de l'étrape pour couper le chaume : ÉTRAPER *du chaume.*

ÉTRAQUE, n. f. Pron. *é-trak.* — Mar. Largeur d'un bordage. ‖ Le bordage lui-même.

ÉTRAQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *é-tra-ké.* — Vén. Suivre la trace d'un animal sur la neige jusqu'à son gîte.

ÉTRASSE, n. f. Pron. *é-trass.* Comm. Sorte de bourre de soie.

ÉTRAVE, n. f. (*trabes,* poutre.) Pron. *é-trav.* — Mar. Pièces de construction recourbées; elles font suite à la quille, en se relevant au-dessus du brion : *Le mât de beaupré s'appuie sur l'*ÉTRAVE. *La longueur d'un navire se mesure de l'*ÉTRAVE *à l'étambot,* (Acad.) *A la tête de l'*ÉTRAVE, *je remarque une croix de bois que les charpentiers ont clouée pour placer le navire sous la protection du ciel.* (A. Jal.)

ÊTRE, v. subst. et irrég. 4e conj. (*stare,* être debout; *esse,* être; lat.) Pron. *êtr.* (*Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont; j'étais, nous étions; je fus, nous fûmes; je serai, nous serons; je serais, nous serions; sois, soyons, soyez; que je sois, que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient; que je fusse, que nous fussions; étant, ayant été.* — Absol. Exister : *Dieu, dans l'Écriture, s'appelle celui qui* EST. « *Celui qui* EST, *m'a envoyé,* » *disait Moïse.* (Acad.) *De toute éternité, Dieu* EST. (Boss.) *Dieu* ÉTAIT *hier, il* EST *aujourd'hui, et il* SERA *dans tous les siècles.* (Mass.) *Nous n'*ÉTIONS *pas encore que Dieu nous voyait dans sa science infinie.* (Frayssinous.) *Du moment que nous sentons, nous* SOMMES. (Cabanis.)

... Confonds tous ces dieux qui ne *furent* jamais. (Rac.)
J'aime mieux n'*être* pas que de vivre avili. (Corn.)
Un secret sentiment commun à tous les hommes
Nous dit que nous pensons; si nous pensons, nous *sommes*.
(Daru.)

Vous savez que je *fus*, sachez que je veux *être*.
(C. Del.)

— *L'athéisme n'*EST *point.* (La Br.)

J'ai vu partout le mal où le mieux pouvait *être*. (Lam.)
Celui qui n'*était* pas a paru devant toi. (Id.)

— *Il n'était pas encore,* il n'était pas né : *Il y a quarante ans que je* N'ÉTAIS PAS. (La Br.)

— Par euphém. *N'être plus,* être mort :

Nos pères ont péché; nos pères *ne sont plus*. (Rac.)
Ils *ne sont plus*, laissez en paix leur cendre. (C. Del.)

— Prov. *On ne peut pas être et avoir été,* on ne peut être jeune ou vieux tout ensemble.

— Il se dit de la nature inanimée, par oppos. aux êtres vivants :

.. Lequel vaut mieux, d'*être* ou de vivre? (V. Hugo.)

— Il sert à lier le sujet et l'attribut : *L'imposture* EST *le masque de la vérité.* (Vauv.)

Le fer *est* émoussé, les bûchers sont é[illegible] (Volt.)

Tout EST *beau, tout* EST *grand dans la nature.* (Buff.) *La probité* EST *la vertu des pauvres; la vertu doit* ÊTRE *la probité des riches.* (Duclos.) *Le cœur humain, qui* A ÉTÉ, EST *et* SERA *toujours le même, est le modèle d'après lequel tu copies.* (Did.) *Quand la Grèce* ÉTAIT *un monde, ses plus petites villes* ÉTAIENT *des nations.* (Rivarol.)

Plus il *est* malheureux, plus il *est* redoutable. (Rac.)

— Joint au part. passé d'un verbe trans. ou act., il répond à la voix passive des latins, surtout avec un sujet de personne : *Le plus petit nombre des hommes* EST *dirigé par des principes.* (Ségur.)

— Il exprime la disposition, l'apparence : *Vouloir* ÊTRE *ce qu'on n'*EST *pas, c'est renoncer à tout ce qu'on peut* ÊTRE. (Beaum.)

A tout autre degré moins malheureux peut-être,
J'eusse été... Mais je *suis* ce que je devais *être*. (Lam.)
... Néron n'*est* plus pour vous *ce qu*'il doit *être*. (Rac.)

Il M'EST *trop cher. Nous nous* SOMMES *une compagnie.* (Mad. de Sév.)

— Prov. *Il faut être tout un ou tout autre,* il faut avoir une conduite décidée; être franchement d'un opinion, d'un parti.

— *Être soi-même,* se montrer dans son caractère naturel, se montrer tel qu'on est : *Avec cet Éphestion politique, le ministre osait* ÊTRE *lui-même.* (H. de Balz.)

Il ne vous connaît plus, *vous n'êtes plus* vous-même.
(Rac.)

— Elliptiq. *Cela est, cela n'est pas,* cela est, ou n'est pas possible, positif, vrai : *Je doute que cela* SOIT.

— *Ainsi soit-il!* formule d'invocation qui termine certaines prières. ‖ Il se dit dans le langage ordinaire pour exprimer un souhait.

— *Soit!* expr. ellipt. marque l'adhésion, l'assentiment :

Qu'ils me déchirent, *soit!* leur haine est honorable.
(C. Del.)

— Souvent l'attribut est représenté par une proposition subordonnée : *La raison en* EST *que vous venez trop tard.*

... Mon sentiment
Est que cette démarche est faite imprudemment. (Pons.)

— On sous-entend très-souvent l'attribut, quand le sens résulte clairement du complément exprimé; ainsi, avec l'ellipse de l'attribut, on exprime : 1° L'état : ÊTRE *en bonne, en mauvaise santé. Ce malade* EST *maintenant hors de danger.* (Acad.) *La reine* EST *mieux.* (Mme de Sév.) *J'*ÉTAIS *trop bien en habits et en argent pour faire une triste figure.* (Lesage.)

— Mor. *Être bien, être mal avec quelqu'un; nous* SOMMES *bien ou mal ensemble,* entretenir de bons rapports, ou être brouillé avec quelqu'un : *Je n'ai vu personne qui parût* ÊTRE *mieux* AVEC *les autres et* AVEC *lui-même.* (La Harpe.)

— Fam. *Il ne sait où il en est,* il est troublé, embarrassé, il ne sait ce qu'il fait, ni quel parti il doit prendre.

— *Il n'est plus à lui,* il est violemment agité; il a perdu la tête.

— 2° La qualité propre à un sujet : *Cet enfant* EST *d'une grande intelligence. Cette étoffe* EST *d'un teint trop clair. Ce louis* EST *de bon aloi.* (Acad.)

— Par extens. *Être de l'avis, de l'opinion de quelqu'un,* avoir la même opinion, porter le même jugement. ‖ *Je suis d'avis que,* mon opinion est que :

— 3° L'appartenance :

.. Mon moulin *est* à moi
Tout aussi bien au moins que la Prusse *est* au roi.
(Andrieux.)

— Par extens. *Être à quelqu'un,* dépendre de lui, se devoir à son service : *Ayez soin de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous* ÊTES À *moi.* (Mol.) *Tu* ES À *moi, et tes gages courent dès aujourd'hui.* (Lesage.) *Il ne faut pas que tous* SOIENT À *un seul, mais un seul à tous.* (Lam.)

Avant que d'*être à* vous, je *suis à* mon pays. (Corn.)

— Fam. *Je suis à vous,* je serai tout à l'heure prêt à vous recevoir, à causer avec vous, à vous accompagner, etc. : *Attendez un moment,* JE SUIS À VOUS. *Accordez-moi cinq minutes, et* JE SUIS À VOUS.

— *Je suis à vous, tout à vous,* formule de compliment, d'amitié, Je suis tout prêt à vous servir, je vous suis tout dévoué.

— *Être sous,* être sous la dépendance de : *Dieu leur apprend que pour être assis sur le trône, ils n'en* SONT *pas moins* SOUS *sa main et* SOUS *son autorité suprême.* (Boss.)

— 4° La destination : *Être pour,* être destiné à : *Cette lettre* EST POUR *vous. Votre dernier soupir* EST *encore* POUR *elle.* (Mass.)

— 5° La place où se trouve un objet; le lieu où

se tient, où préside une personne : *Il* EST *devant, derrière vous. Il* EST *sur la table. Sa maison* EST *vis-à-vis de la mienne. Ma famille* EST *à la campagne. Il* EST *au lit. Où* SUIS*-je ?* (Acad.) ÊTRE AU *concert*, ÊTRE AU *spectacle. Il* ÉTAIT AU *sénat*.

Où croyez-vous qu'il *soit* ? (Gress.)
Je lui parlais encore, il *était* dans les cieux. (Lam.)

— Fig. : *La vérité* EST *dans les choses et non dans mon esprit qui les juge.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et fam. : *Être ailleurs. Il cherche à m'intéresser, mais cela ne se peut ; je* SUIS AILLEURS. (Did.)

— Fam. *Tout est là*, toute la question, le point important de la question consiste en cela.

— Par extens. Il sert dans les temps composés, il exprime le mouvement, et indique un changement de lieu : *J'*AI ÉTÉ *le voir.* (Acad.) *Il croit* N'AVOIR *pas* ÉTÉ *plus loin que les autres fois.* (Mass.) *Les catastrophes des empires* AVAIENT ÉTÉ *rarement jusqu'au cœur des populations.* (V. Hugo.) || V. ALLER.

— 6° La situation ; la disposition ; la nature ; du lieu où l'on est : ÊTRE *en prison*. ÊTRE *en chambre garnie*. ÊTRE *en campagne. Cet arbre* EST *au midi*, EST *en plein midi*.

— Par extens. *Être avec quelqu'un*, se trouver avec lui quelque part ; être dans sa société ; vivre avec lui : *Vous* ÉTIEZ AVEC *moi lorsqu'il me dit cela.* (Acad.) *Y a-t-il longtemps que vous n'*ÊTES *plus* AVEC *votre frère ?* (Acad.)

— 7° L'époque particulière : *Nous* SOMMES *en octobre. Nous* SOMMES *au printemps, en été, en hiver. Vous* ÊTES *à la fin du trimestre.*

— *Être d'une époque, d'un règne*, exister dans cette époque, sous tel règne : *Les victoires et les conquêtes* SONT DE *tous les siècles et* DE *tous les règnes.*

— *Être sur son départ*, être sur le point de partir.

— *Être sur le point de faire une chose*, être au moment de la faire ; y être prêt ; s'y disposer.

— 8° Le rapport de l'effet à la cause : *Cette tragédie* EST *de Corneille. Ces beaux vers* SONT *de Racine. Ces propositions* SONT *mot à mot de cet auteur.* (Pasc.)

— 9° L'origine ; l'extraction : *Ces figues* SONT *du Levant ; cette marchandise* EST *de fabrique anglaise.*

... De ce même sang se peut-il que je *sois* ? (Mol.)

— 10° La profession, la condition : *Il* EST D'*épée*, DE *robe*, D'*église*. (Acad.)

— La matière, dont la chose est faite : *Cette statue* EST *de marbre.*

— 11° La relation, la comparaison, la proportion : *Deux* EST *à quatre comme trois* EST *à six. La sagesse* EST *à l'âme ce que la santé* EST *au corps.* (La Rochef.) *La parole* EST *à l'intelligence ce que le mouvement* EST *au corps.* (Portalis.) *La vertu* EST *aux actions honnêtes ce que le vice* EST *au crime.* (Duclos.) *L'imprimerie* EST *à l'écriture ce que l'écriture* AVAIT ÉTÉ *aux hiéroglyphes.* (Rivar.) *Le fanatisme* EST *à la religion ce que l'hypocrisie* EST *à la vertu.* (Paliss.)

L'indifférence *est* pour les cœurs
Ce que l'hiver *est* pour la terre. (Mme Deshoul.)

— 12° L'occupation momentanée : *Ils* ÉTAIENT *en tête à tête. Ils* SONT *en conférence. Il* EST *à son travail. Il* EST *de service. Il* SERA *longtemps sur cet ouvrage.*

— Dans ce sens suivi d'un inf., il prend la prép. *à* : ÊTRE À *travailler*, À *dîner*, etc.

— 13° La participation : *Il* EST *de moitié dans cette affaire.* ÊTRE *de la partie.* ÊTRE *de la fête. Vous* ÊTES *des nôtres. Il* SERA *de mes juges. Cela n'*EST *pas du compte.* (Acad.) *Je* SUIS *pour un dixième dans cette affaire.*

— *N'être pour rien dans une affaire*, etc., n'y être pas intéressé, n'y avoir aucune part : *Je* N'Y SUIS POUR RIEN.

Je donne, et vous payez ; ce n'est plus qu'un contrat :
Où le cœur n'*est pour rien*, personne n'est ingrat. (C. Del.)

— *Être du nombre de*, être compris dans ; se ranger parmi : *Il* ÉTAIT DU NOMBRE DE *ceux qui n'avaient en vue que leur devoir.* (Fléch.)

— Fam. *Cela n'est pas du jeu*, ce n'est pas conforme à la règle du jeu.

— Fig. et fam. *Cela, ceci n'en est pas*, se dit lorsqu'une personne fait quelque chose qui ne convient pas : *Il ne s'agit que de jeux, les coups* N'EN SONT PAS. (Acad.)

— 14° La conformité : *Ces grands exemples ne* SONT *plus de nos mœurs.* (Mass.) *Il* EST *de votre avis.* (Acad.) *Le bonheur ou un état de parfait contentement n'*EST *point de la terre.* (Lamenn.)

Tes destins *sont d'un* homme, et tes vœux *sont d'un* Dieu. (Volt.)

La faiblesse EST DE *l'homme, et le Dieu clément qui le fit la lui pardonnera ; mais le crime* EST DU *méchant, et ne restera pas impuni devant l'auteur de toute justice.* (J. J. Rouss.)

Le désespoir *n'est* pas d'une âme magnanime. (Gress.)

— *Être selon les convenances, selon la raison, selon la loi*, etc., *Cela* EST *de justice. Cela* EST *de bon goût.* ÊTRE *d'usage.*

— *Cela est bien de lui, cela est bien de son caractère*, c'est bien ce qu'on en eût attendu, cela répond bien à l'idée qu'on s'était faite de son caractère.

— 15° La disposition : *Il faut* ÊTRE POUR *ou* CONTRE *nous. J'*ÉTAIS POUR *Ovide à quinze ans, je* SUIS POUR *Horace à trente. D'Alembert vient de lire un mémoire que tous les sots doivent prendre pour un écrit contre l'inoculation, et que tous les gens d'esprit disent n'*ÊTRE *pas pour.* (Did.)

— *Dieu est pour nous*, Dieu nous protége.

— Il emprunte le plus souv. un sens particul. du compl. qui le suit.

— *Être sans*, être privé de : ÊTRE SANS *force*, SANS *mouvement*, SANS *vie*. ÊTRE SANS *pitié*, SANS *orgueil*, SANS *pudeur*.

— *N'être pas sans savoir, sans se rendre compte, sans avoir vu, entendu*, savoir se rendre compte, avoir vu, entendu.

— Suivi d'un infinitif, il exprime une foule de sens différents.

— *Être à plaindre, à blâmer*, etc., mériter d'être plaint, blâmé, etc. : *N'*ÊTES*-vous pas* À PLAINDRE, *de chercher à vos maux une semblable ressource ?* (Mass.)

— Avec un sujet de chose, il exprime la nécessité, l'obligation : *Rien n'est fait, tout* EST À FAIRE.

Dans un grand dessein rien n'*est à négliger*. (Corn.)

— Suivi de la prép. *pour*, servir à : *Ce que je dis là n'*EST QUE POUR *vous prouver ma bonne foi.*

— Être fait pour, être de nature à : *Je ne risquerais pas grand'chose à vous le dire, et c'est une aventure qui n'*EST *pas* POUR ÊTRE *longtemps secrète.* (Mass.)

Certes je ne *suis* pas *pour* te le disputer. (E. Augier.)
Je *suis pour* accomplir les ordres souverains. (Lam.)

— *Être de*, consister à : *Le tout* SERAIT DE *connaître ce secret. Le sort de la vertu* EST *d'être presque toujours dupe du vice.* (Ségur.)

— Précédé de la particule *en*, il exprime, physiq. et moral., le point où l'on est parvenu.

— *En être à*, en être venu arrivé, réduit à : *Où* EN ÊTES*-vous de votre ouvrage ? Où* EN EST *l'affaire ? Où en êtes-vous de votre procès ? j'*EN SUIS À *faire nommer un rapporteur.* (Acad.) IL EN EST À *chercher les moyens de se dédire.* (Andr.) *Il* EN EST *aux expédients.*

— Fam. *En êtes-vous là ?* croyez-vous cela ? êtes-vous dans cette résolution, dans cette erreur ?

— *Où en sommes-nous ?* exclamation qui exprime une plainte vive, une grande indignation à la vue d'une chose, d'un fait qui afflige.

— *Il ne sait où il en est*, il est si troublé qu'il ne sait ce qu'il fait ; il est si embarrassé qu'il ne sait comment se tirer de là.

— *En être pour*, avoir dépensé, donné, sacrifié inutilement, sans compensation : *J'*EN AI ÉTÉ POUR *ma peine. Dans cette banqueroute, il* EN A ÉTÉ POUR *mille écus.* (Acad.) *J'ai peur que nous n'*EN SOYONS POUR *notre argent.* (Volt.)

— Fam. *Y être*, être arrivé, parvenu : *Enfin nous* Y SOMMES. || Être chez soi : *Monsieur* Y EST. *Madame n'*Y EST *pas.*

— Fig. Avoir deviné, compris : *Vous* Y ÊTES, *vous n'*Y ÊTES *pas. Cette fois j'*Y SUIS.

— *Y être pour quelqu'un ; n'y être pas pour telle personne*, avoir donné l'ordre précis de recevoir, ou de congédier une personne : *Je* N'Y SERAI *que* POUR *vous.*

— Il s'emploie comme verbe auxiliaire dans les temps composés : 1° De tous les verbes pronominaux : *Il s'*EST *emparé de la ville. Ils se* SONT *blessés en jouant. Ils se* SONT *nui au lieu de s'aider.* 2° D'un grand nombre de verbes intransitifs : *Il* EST *sorti. Ils* SONT *morts.*

— Il entre dans toutes les constructions où le verbe est pris impersonn. : IL EST VENU *vingt personnes.* IL S'EST COMMIS *un grand crime.* IL S'EST TENU *une assemblée.* IL S'EST BÂTI *bien des maisons dans Paris depuis trente ans.* (Acad.)

— *Il est*, il y a : IL EST *des hommes que la résistance anime.* (Acad.)

Pontife, *il est* des dieux ! (C. Del.)

La vertu vit encore. *Il est, il est* des âmes,
Où la patrie aimée et sans faste, et sans bruit,
Allume de constantes flammes. (A. Chén.)

|| V. AVOIR ; IL Y A.

— *Il est* suivi *de* il importe ; c'est le devoir de : *Il* EST D'*un homme de faire cela. Il* EST D'*un bon citoyen de respecter les lois.*

— *Il est de la justice de faire telle chose*, la justice commande, etc.

— *Il a cru qu'*IL ÉTAIT DE *sa sagesse de se servir de celle d'autrui.* (Fléch.)

— *Il en est* indique le résultat, la conséquence : *S'il l'avait fait, qu'*EN SERAIT-IL ? IL EN SERA *ce que Dieu voudra. On l'a traité outrageusement, et* IL N'EN A *rien* ÉTÉ. (Acad.) IL EN SERA *de cette affaire ce qu'il plaira à Dieu.*

— *Il n'en est rien*, cela n'est pas vrai, rien de pareil n'est arrivé.

— *Il en est, il n'en est pas de*, exprime la similitude, la conformité : IL EN EST DES *peintres comme* DES *poëtes, ils ont la liberté de feindre.* (Lav.) IL N'EN EST PAS DE *vivre comme de se mouvoir.* (Did.)

— Dans le m. sens. : *Il* EN EST DE MÊME *de tout le reste.* (Acad.) *Il ne saurait* EN ÊTRE AUTREMENT. (Portalis.)

— *Il n'est que de*, suivi d'un inf. ; il n'y a qu'une chose à faire :

Pourquoi dissimuler ?
Dans ces occasions, il n'*est que* de parler. (Dest.)
Sans te piquer d'honneur, crois qu'il *n'est que* de prendre,
Et que tenir vaut mieux mille fois que d'attendre. (Corn.)

— *Il n'est pas que* s'emploie affirmativement : *On lui a pris son argent, et il n'*EST PAS QUE *vous ne sachiez quelques nouvelles de cette affaire.* (Mol.)

— Il s'emploie encore impersonn. dans une foule de locutions où il est suivi d'un nom singulier ou pluriel : IL EST *jour*. IL EST *nuit*. IL EST *temps*. IL EST *midi*. IL EST *quatre heures*.

... *Il est*, monsieur, trois heures et demie ;
Certain devoir pieux me demande là-haut. (Mol.)

— Suivi d'un inf. précédé de *à*, exprime la possibilité : IL EST À *croire*. IL EST À *présumer*.

— Il est encore impersonnel lorsque l'infinitif qui suit avec la prép. *de* est le sujet logique de la préposition : *Il* EST *bon* DE *le savoir.*

Il *est* beau *d'être* roi quand, du haut de son geste,
Un seul homme à son gré fait mouvoir tout le reste. (Pons.)

— *Il n'est pas en moi de le faire*, il n'est pas en mon pouvoir ; il n'est pas dans mon caractère.

— Le verbe *être* est souv. précédé de *ce* en rapport avec un nom de personne, ou de chose précédemment énoncé : C'EST *bon*, C'EST *bien*, C'EST *juste* ; C'EST *mal. Connaissez-vous un tel ?* C'EST *un très-honnête homme.* (Acad.)

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins. (La F.)
L'amour-propre nous perd, *c'est* un écueil flatteur. (Lebrun.)

— Il se rapporte souvent aussi à un terme énoncé plus tard : C'EST *là ma maison.* C'EST *folie que d'entreprendre cela.* (Acad.) CE FUT *ici le commencement des miracles de Jésus-Christ.* (Boss.)

— *Est-ce*, loc. interrog., exprime l'étonnement, le reproche :

Est-ce donc votre cœur qui vient de nous parler ? (Rac.)
O ma fille, *est-ce* là le prix de mes bienfaits ? (Corn.)

— *C'est*, suivi de la conj. *que* ou d'un pronom relatif, forme pléonasme et ne sert qu'à donner plus de vivacité ou de force à l'expression : C'EST *devant eux* QU'*il l'a déclaré.* (Acad.) C'EST *à vous* QUE *je parle.* C'EST *demain* QU'*il viendra.*

C'est moi *qui* vous le dis, qui suis votre grand'mère. (Mol.)

— Fam. *Voilà ce que c'est*, voilà de quoi il s'agit.

— *Ce que c'est que de nous !* exclamation de pitié, de plainte, qui indique la fragilité humaine, le peu de durée de la prospérité, de la vie, etc.

Ce que c'est que de nous ! Ah ! cela me confond. (Régn.)

— *C'est à qui*, exprime l'émulation : C'ÉTAIT À QUI *se moquerait le plus de soi-même et de sa classe.* (Beaum.)

— *Qu'est-ce-ci ? Qu'est-ce-là ?* Quelle est cette chose-ci, cette chose-là ?

— *Qui est-ce qui, que*, interrog. qui est celui qui, quel est celui que, ou simpl. Qui : QUI EST-CE QUI *est venu ?* QUI EST-CE QUE *je vois ?*

— *Qu'est-ce que*, quelle est la chose que : QU'EST-CE QUE *je vois.* QU'EST-CE QUE *j'entends ?*

— Fam. *Qu'est-ce que c'est ?* que se passe-t-il ?

— Par anal. ? QU'EST-CE QU'*une voix ? Un souffle qui se perd en l'air.* (Boss.)

— Le verbe *être*, ayant *ce* pour sujet, prend généralement le nombre pluriel lorsqu'il a pour attribut un nom ou un pron. pluriel de troisième personne : CE FURENT *les Phénitiens qui les premiers inventèrent l'écriture.* (Boss.) CE SONT *nos méthodes qui nous égarent.* (Bernardin de St-P.)

D'un courage naissant *sont-ce* là les essais ? (Rac.)

Il parle avec admiration d'Olivier le Daim, et de Jac-

ques Cœur; C'ÉTAIENT *là des hommes, dit-il,* C'ÉTAIENT *des ministres.* (La Br.)

— Mais on dira avec le singulier pour éviter une cacophonie : EST-CE *les sons de l'orgue qui vous ont ému à ce point?* (Châteaubr.)

— Le singulier est encore préférable dans certaines phrases générales et elliptiques : CE *ne* FUT *que plaintes et que larmes.* (Marm.)

— Suivi d'un pronom pluriel de première ou de seconde personne, il se met toujours au sing. : C'EST *vous qu'il faut remercier.* (Ac.)

...*C'est* nous trop souvent qui faisons nos malheurs. (Chén.)
C'est vous, braves amis, que l'univers contemple. (Volt.)

— Il se met encore au singulier, s'il est suivi de plusieurs noms ou pronoms du nombre singulier : *L'aliment de l'âme,* C'EST *la vérité et la justice.* C'EST *elles et lui qui nous invitent.* (Acad.)

— Mais s'il est précédé d'un pluriel avec lequel il se trouve en rapport immédiat, il doit se mettre au pluriel : *Les Indiens comptent cinq Indes,* CE SONT *l'Inde du Nord, l'Inde de l'Occident, l'Inde de l'Orient, l'Inde du Midi et l'Inde du Milieu.* (Regnaud.) *Les plus grands poëtes dont la France se glorifie,* CE SONT *Corneille, Racine, Molière et la Fontaine.* (Marm.)

— Si l'attribut est un nom ou un pronom du nombre pluriel suivi d'une proposition incidente, le verbe *être* se met généralement au pluriel, si la proposition incidente commence par *qui*, et au singulier, si elle commence par *que* : CE SONT *les bonnes mœurs* QUI *font la bonne compagnie.* (La Chauss.) CE SONT *nos cartes qui, comme la plupart de nos instruments, nous induisent en erreur.* (B. de St-P.)

Ce n'est pas les Troyens, *c'est* Hector *qu'on* poursuit. (Rac.)

SONT-CE *des religieux et les prêtres* QUI *parlent de la sorte?* (Pasc.) EST-CE *les Anglais* QUE *vous aimez.* (Acad.) CE SONT *trente ans de travaux qui ont sollicité pour vous la place que vous obtenez.* (Le Mierre.)

— Cependant, quand les pronoms *eux* ou *elles* forment l'antécédent du relatif que, on emploie le plus ordinair. le pluriel :

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé. (Boil.)

— On dit : C'EST *huit heures* QUI *sonnent*, parce qu'on a dans l'esprit non *huit heures*, mais une heure précise, *la huitième*; et l'on dit très-bien : CE SONT *quatre heures* QUI *m'ont paru longues*, parce qu'il s'agit, non de la *quatrième heure*, mais de *quatre heures*.

— Dans les interrogations, il se met très-souvent au singulier par raison d'euphonie; ainsi, au lieu de *Seront-ce*, on dit *sera-ce*.

— Souvent même on emploie le singulier sans que l'euphonie l'exige : ÉTAIT-*ce de ces tempêtes par où le ciel a besoin de se purger quelquefois? Ou bien,* ÉTAIT-CE *les derniers efforts d'une liberté remuante?* (Boss.)

— *Si ce n'est, si ce n'est pas* ou *point*, suivent les règles que nous avons établies : SI CE NE SONT *ses paroles expresses, c'en est le sens.* (Mol.) SI CE NE SONT PAS *les ennemis qui nous poursuivent.*

— *Si ce n'est*, employé sans le complément de négation *pas* ou *point*, forme quelquefois une expression invariable qui équivaut à Sinon : *Qui a corrompu la république romaine,* SI CE N'EST *les richesses des peuples vaincus?*

Pourquoi donc vivons-nous, *si ce n'est* pour mourir. (Lam.)

— *N'était*, elliptiq. et fam. pour *si ce n'était* ou pour la prép. *sans*.

N'était la peur qu'il a de se brûler les doigts. (C. Del.)

— Dans les propositions où plusieurs infinitifs sont employés comme sujets, *être* se met au nombre de l'attribut : *Lire trop et lire trop peu* SONT *deux* DÉFAUTS. *Bien écouter et bien répondre* EST UNE *des plus grandes perfections qu'on puisse avoir dans la conversation.* (La Rochef.) *Parler et offenser* EST *précisément* LA MÊME CHOSE. (La Br.)

— Quand l'attribut est au pluriel et le sujet au singulier, le verbe se met le plus ordinairement au pluriel : *La parole écrite* SONT *les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.* (Fleury.) *Après bonnes leçons, ce qu'il y a de plus instructif,* SONT *les ridicules.* (Duclos.) *La nourriture ordinaire de l'écureuil* SONT *des fruits, des noisettes, de la faîne et du gland.* (Buff.)

Quel poison pour l'esprit *sont* les fausses louanges!
(Mme Desh.)

= **Être**, n. m. Existence : *Prendre, recevoir un nouvel* ÊTRE. *Dieu nous a donné l'*ÊTRE. (Acad.) *Qui a donné l'*ÊTRE *et le nom à cette multitude d'étoiles?* (Mass.)

Il m'a donné sa loi, puisqu'il m'a donné l'*être*. (Rac.)
Je me suis élancé jusqu'aux portes de l'*être*. (Lam.)

*Dis, mon âme, comment entends-tu le néant, sinon par l'*ÊTRE. (Boss.)

— Réalité : *En tout il préférait l'*ÊTRE *au paraître.* (Volt.)

— Il entre aussi dans la composition de quelques noms. *V.* BIEN-ÊTRE, MAL-ÊTRE.

— Manière d'être; ce qui constitue un individu : *Le cheval est une créature qui renonce à son* ÊTRE *pour n'exister que par la volonté d'un autre.* (Buff.) *L'homme doit faire à Dieu l'hommage de son* ÊTRE *tout entier, de son corps comme de son esprit.* (Frayssin.) *On sent dans tout son* ÊTRE *une sorte d'affaissement.* (E. Souv.)

Une ineffable paix se répand dans mon *être*. (C. Del.)

— L'être par excellence, Dieu : *L'*ÊTRE *divin est réellement le seul être positif qui mérite cette dénomination.* (Kératry.) ÊTRE *des* ÊTRES, *je suis parce que tu es.* (J. J. Rouss.) *Toute religion qui se bornerait à de purs dehors, et qui ne réglerait pas le cœur et les affections, serait indigne de l'*ÊTRE *suprême.* (Mass.)

Il veut du ciel désert chasser l'*Être* suprême. (Gilbert.)

— La personne, la chose qui est : ÊTRE *réel.* ÊTRE *physique.* ÊTRE *moral. Tous les* ÊTRES *ont leur loi.* (Acad.) *Tous les* ÊTRES *ont le sentiment de leur conservation.* (Buff.) *La nature des deux* ÊTRES *qui composent le monde, l'esprit et la matière, sera toujours un mystère.* (Rayn.) *Le monde physique paraît l'ouvrage d'un* ÊTRE *puissant et bon, qui a été forcé d'abandonner à un* ÊTRE *malfaisant l'exécution d'une partie de son plan.* (Chamf.) *Nous n'osons affirmer que le maître absolu de tous les* ÊTRES *ne puisse donner aussi des sentiments et des perceptions à l'*ÊTRE *qu'on appelle matière.* (Volt.)

— *Être de raison*, ce qui n'existe que dans l'imagination; ce qui n'a rien de réel : *Une montagne d'or, un palais de diamant, sont des* ÊTRES DE RAISON. (Acad.)

— Par dénigr. Il se dit des personnes : *Quel* ÊTRE *vil et méprisable! Voilà un* ÊTRE *bien insupportable.* (Acad.) *Tout est sens dessus dessous à cause de sa passion pour cet* ÊTRE *amphibie.* (H. de Balz.)

— Eaux et For. *A blanc* ÊTRE, à blanc estoc. ‖ V. ESTOC.

— Au pl. Les diverses divisions d'une maison; distribution différente des pièces dont elle se compose : *Il sait tous les* ÊTRES *de cette maison.* (Acad.) *Il sait les* ÊTRES, *qu'il vous conduise.* (Danc.) *Je la mis au fait des* ÊTRES *et des choses du logis.* (H. de Balzac.)

— Par anal. *Les gens du pays savaient tous les* ÊTRES *de l'endroit.* (Ste-Beuve.)

Syn. Être, exister, subsister. *Être* est de ces trois termes le plus général et le plus compréhensif. Il convient à tout ce qui *est*, de quelque manière que l'idée de l'être se présente à notre esprit; *exister* ne convient qu'aux substances qui sont réellement, abstraction faite du temps et des circonstances; *subsister* qui se dit également des substances, de leurs modifications et de leurs qualités, exprime particulièrement un rapport à leur passage dans le temps ou à leur durée.

ÉTRÉCI, IE, part. pass. du v. Étrécir. *Chemin* ÉTRÉCI. *Rue* ÉTRÉCIE.

ÉTRÉCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*strictus*, étroit, serré; lat.) Rendre plus étroit : ÉTRÉCIR *un habit.* ÉTRÉCIR *une rue.* (Acad.)

— Man. *Étrécir un cheval*, le ramener graduellement sur un terrain plus étroit.

= **S'étrécir,** v. pr. Être étréci; devenir plus étroit : *Le chemin* S'ÉTRÉCIT. *Le cuir* S'ÉTRÉCIT *à la pluie, au feu.* (Acad.) *La toile* S'ÉTRÉCIT *à la première lessive.*

— Fig. *Il semble que les têtes des plus grands hommes* S'ÉTRÉCISSENT, *lorsqu'elles sont assemblées.* (Montesq.) *L'esprit* S'ÉTRÉCIT *à mesure que l'âme se corrompt.* (J. J. Rouss.)

— Man. En parl. du cheval, S'approcher de trop près du centre en volte, et fausser ainsi les lignes qu'il devrait décrire.

ÉTRÉCISSANT, part. prés. du v. Étrécir : *Dans cet endroit, le lit de la rivière, le chemin va en s'*ÉTRÉCISSANT. (Acad.)

ÉTRÉCISSEMENT, n. m. Pron. *é-tré-ciss-man.* — Action d'étrécir; état de ce qui est étréci : *L'*ÉTRÉCISSEMENT *du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.* (Acad.)

ÉTRÉCISSURE, n. f. Pron. *é-tré-ci-çur.* — Technol. Action d'étrécir; état de ce qui est étréci.

ÉTREIGNOIR, n. m. Pron. *é-trè-gnoar.* Techn. Instrument garni de clefs, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées.

ÉTREINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*stringere*; lat., m. sign.) Pron. *é-traindr.* (*J'étreins, tu étreins, il étreint, nous étreignons, vous étreignez, ils étreignent; j'étreignais, nous étreignions; j'étreignis, nous étreignîmes; j'étreindrai, nous étreindrons; j'étreindrais, nous étreindrions; étreins, étreignons, étreignez; que j'étreigne, que nous étreignions; que j'étreignisse, que nous étreignissions; étreignant; étreint, étreinte,* etc.) Ferrer fortement par un lien : ÉTREIGNEZ *cette gerbe, ce fagot.* (Acad.)

— Par anal. Comprimer fortement :

Savez-vous quelle main vous *étreint* à cette heure?
(V. Hugo.)

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint*, qui entreprend trop de choses à la fois, ne réussit à rien. ‖ *Plus il gèle, plus il étreint*, plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— Serrer, presser fortement : *Il l'*ÉTREIGNIT *si fortement qu'il lui fit perdre la respiration.* (Acad.)

— Fig. *Étreindre les nœuds d'une alliance, d'une amitié*, les resserrer.

— Fig. Embrasser : *Les vérités que la vaste intelligence de Platon avait peine à* ÉTREINDRE *se sont trouvées proclamées dans la moindre église de village.* (De Broglie.)

ÉTREINT, EINTE, part. pass. du v. Étreindre : *Fagot* ÉTREINT.

ÉTREINTE, n. f. Pron. *é-traintt.* — Action par laquelle on étreint, on serre fortement : *L'*ÉTREINTE *d'un nœud. L'*ÉTREINTE *de ses fers. Ce nœud s'est défait parce que l'*ÉTREINTE *n'en était pas assez forte.* (Acad.)

— Particul. Action de presser quelqu'un entre ses bras; embrassement : *De chères* ÉTREINTES. *Une étreinte* AMOUREUSE. (Acad.)

Mais, tout à l'heure encor, quelle angoisse mortelle
Me causait de ses bras l'*étreinte* paternelle! (C. Del.)

— Fig. Angoisses : *Nous conservions l'impassibilité militaire, au milieu de toutes les souffrances et dans les* ÉTREINTES *d'une rage concentrée.* (Ph. Chasles.)

— Techn. Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses avant de les soumettre à la presse.

ÉTRENNE, n. f. (*strena*, présage; étrenne; lat.) Pron. *é-trènn.* — Présent qu'on fait le premier jour de l'année : *Donner, recevoir des* ÉTRENNES. *Il a eu de belles* ÉTRENNES. (Acad.)

..., J'en suis ravi, car nous sommes parents!
Surtout il a de quoi te donner tes *étrennes*. (La F.)

Les domestiques ont un air d'empressement qui se proportionne à l'importance des ÉTRENNES *reçues ou à recevoir.* (Em. Souv.)

— Prov. *A bon jour, bonne étrenne*, se dit d'un événement heureux qui arrive un jour de fête.

— Premier argent que reçoit un marchand dans la journée, dans la semaine : *Voilà mon* ÉTRENNE. *C'est mon* ÉTRENNE *de la semaine. Dieu vous donne bonne* ÉTRENNE. (Acad.)

— Premier usage qu'on fait d'une chose : *Ce linge est neuf, vous en aurez l'*ÉTRENNE. *Cette vaisselle n'a point servi, vous en avez l'*ÉTRENNE. (Acad.)

ÉTRENNÉ, ÉE, part. pass. du v. Étrenner : *J'ai été* ÉTRENNÉ *d'une montre. J'ai été* ÉTRENNÉ *par des aubades.* (Trév.)

— Dont on a fait usage pour la première fois : *Une robe* ÉTRENNÉE.

— Qui a reçu l'argent de sa première vente : *Marchand* ÉTRENNÉ.

ÉTRENNER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner les étrennes : *Il l'*A ÉTRENNÉ *d'une montre, d'un tableau.* (Acad.)

— Être le premier à acheter quelque chose d'un marchand : ÉTRENNEZ-*moi, je vous ferai bon marché.*

— Donner le premier à un pauvre : *Il* ÉTRENNE *chaque cet aveugle. Bénie soit la main qui m'*ÉTRENNE. (Acad.)

— Faire usage d'un objet pour la première fois : ÉTRENNER *une robe.* ÉTRENNER *une voiture.*

— V. intr. ou neut. Il se dit des marchands qui font leur première vente : *Je n'ai rien vendu aujourd'hui, je n'ai pas* ÉTRENNÉ. (Acad.) *Avant d'exposer leurs marchandises, ils s'en retournent sans* ÉTRENNER. (Chamf.)

ÉTRÉPAGE, n. m. Agric. Action d'enlever la surface d'une partie du sol pour amender le reste.

ÉTRÈPE, n. f. Agric. Jachère. ‖ Espèce de pioche.

ÉTRÉPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*extirpare*, extirper; lat.) Extirper, arracher. ‖ Vieux.

— Agric. Faire un étrépage.

ÉTRESSE, n. f. Pron. *é-trèss.* — Technol. Feuille de carton. ‖ Papier gris collé.

ÉTRÉSILLON, n. m. Pron. *é-tré-zi-ion.* — Archit. Pièce de bois qu'on place en travers dans les tranchées des fondations.

— Min. Sorte d'étançon pour maintenir les terres.

— Constr. Étai ; morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher pour le consolider.

ÉTRÉSILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-tré-zi-io-né.* — Soutenir, étayer avec des étrésillons.

ÉTRICHER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Frotter les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau.

ÉTRIER, n. m. (*stegreif;* all. ; m. sign.) Pron. *é-tri-é.* — Anneau de métal suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et qui sert d'appui au pied des cavaliers : *Allonger, accourcir les* ÉTRIERS. *Mettre le pied à l'*ÉTRIER. *Être ferme sur ses* ÉTRIERS. *Tenir l'*ÉTRIER *à quelqu'un. Porter les* ÉTRIERS *courts, longs. Ces* ÉTRIERS *sont-ils à votre point?* (Acad.) *Le roi tressaillit, et on le vit, se levant sur ses* ÉTRIERS, *tirer son épée.* (Barante.) *Je suis madgyar, répondit-il en se dressant de toute sa hauteur sur ses* ÉTRIERS. (Ph. Chasles.)

— Fam. *Avoir le pied à l'étrier*, être sur le point de partir. || Fig. Être en bonne voie de réussir, de faire fortune : *Enfin, vous voilà placé, vous* AVEZ LE PIED À L'ÉTRIER. (Acad.)

— Par analog. : *On lui a mis le pied à l'*ÉTRIER.

— Fig. *Avoir toujours le pied à l'étrier*, être toujours prêt à se remettre en voyage ; voyager beaucoup.

— *Courir à franc étrier*, à bride abattue : *Elle gagna Kalouga dans le cœur de l'hiver, après une traite à* FRANC ÉTRIER *de plus de deux cents verstes.* (Mérim.)

— Fig. *Être ferme sur ses étriers*, être inébranlable dans sa manière de voir : *Tenez-vous ferme sur vos* ÉTRIERS, *car voici madame la comtesse qui vient jouter contre vous.* (Dest.)

— Fig. *Tenir l'étrier à quelqu'un*, l'aider dans son entreprise.

— *Le vin, le coup de l'étrier*, ce qu'on boit en partant : *Les cavaliers sont sur leurs chevaux et boivent le* VIN DE L'ÉTRIER. (Did.)

— *Perdre les étriers*, retirer involontairement les pieds de l'étrier ; être renversé de cheval. || Fig. Être déconcerté.

— Fig. *Faire perdre les étriers à quelqu'un*, le déconcerter.

— Fam. *Il ne faut point abandonner les étriers*, il faut savoir conserver ses avantages.

— Man. *Pied de l'étrier*, le pied gauche, celui qu'on pose le premier dans l'étrier.

— Techn. *Bas à l'étrier*, bas sans pied, terminé par une bande ou espèce de sous-pied.

— Chir. Bandage qu'on applique au pied après une saignée, pour comprimer la saphène.

— Anat. Un des osselets de l'ouïe, qui présente à peu près la forme d'un étrier : *Dans le fœtus, l'*ÉTRIER *achève de prendre sa forme au septième mois.* (Buffon.)

— Mar. Toute pièce de fer qui sert à supporter ou à renforcer des parties de la construction. || *Étrier de marchepied*, estrope, petite branche de filin, servant au passage des marchepieds qu'elle soutient. || Chaînon inférieur d'une chaîne de porte-hauban. || Cercle de la tête du gouvernail, portant deux rouleaux pour l'appui des drosses. || Pièce de fer à œillets saillants, clouée sur le gros bout de la barre et près du gouvernail.

— Constr. Bande en fer accolant une poutre rompue. || Bandes de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

ÉTRIÈRE, n. f. (*étrier.*) Man. Petite lanière qui sert à rattacher les étriers à la selle, quand on ne veut pas les laisser pendre.

ÉTRILLE, n. f. (*strigil, strigilis*, sorte de brosse ; lat.) Pron. *é-tri-y.* — Brosse en fer pour nettoyer le poil des chevaux : *Donner un coup d'*ÉTRILLE *à un cheval.* (Acad.) *L'*ÉTRILLE *à la main, tout en pansant son cheval, il grommelait entre les dents avec humeur.* (Mérim.)

— Prov. *Cela ne vaut pas le manche d'une étrille*, cela n'est d'aucun prix, n'a pas la moindre valeur.

— Fig. et pop. Cabaret où l'on fait payer trop cher : *Ne logez pas à ce cabaret, c'est une* ÉTRILLE. (Acad.) || Vieux.

ÉTRILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Étriller : *Ces chevaux, ces mulets ont été bien* ÉTRILLÉS. (Acad.)

— Fig et fam. *Il a été bien étrillé*, il a été bien battu ; il a été très-malade ; il a beaucoup perdu au jeu ; il a payé trop cher.

ÉTRILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*étrille.*) Pron. *é-tri-ié.* — Nettoyer avec une étrille : ÉTRILLER *un cheval, un mulet.* (Acad.) *Comme l'on ne prend pas la peine de l'*ÉTRILLER, *l'âne se roule souvent sur le gazon, sur les chardons, sur la fougère.* (Buff.)

— Fig. Maltraiter, battre quelqu'un : *Qui se trouvera pris, je vous prie qu'on l'*ÉTRILLE. (Regn.) *Si tu t'avises de faire un seul pas sur mes terres, je t'*ÉTRILLERAI *comme il faut.* (Campistr.)

Il faut d'abord commencer ma vengeance
Par l'*étriller*, à ses yeux, d'importance. (Volt.)

C'est un critique impitoyable, il ÉTRILLE *les gens d'une rude manière.* (Acad.)

— Faire payer trop : *On* ÉTRILLE *le touriste dans tous les hôtels.*

ÉTRIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Étriper : *Un veau* ÉTRIPÉ.

— Mar. Il se dit d'un cordage qui se lâche et se détériore.

ÉTRIPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*e*, et *tripe.*) Pron. *é-tri-pé.* — Ôter les tripes d'un animal : ÉTRIPER *un veau.*

— Fig. et pop. *Aller à étripe-cheval*, pousser un cheval excessivement.

— Agric. *Étriper des arbres*, les tailler maladroitement ; les mutiler.

= **S'étriper**, v. pron. Être étripé.

— Techn. Il se dit d'une corde dont les filaments s'échappent.

— Mar. Il se dit d'un cordage dont un effort violent a rompu en partie les torons : *Raccommodez ce cordage qui s'*ÉTRIPE.

ÉTRIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Étriquer.

— Adj. Qui n'a pas l'ampleur suffisante : *Cet habit, ce rideau est bien* ÉTRIQUÉ.

— Fig. et fam. *Voilà un plan bien* ÉTRIQUÉ. *Cette scène est trop* ÉTRIQUÉE.

— Vénér. Il se dit d'un chien qui a peu de corps et qui est haut sur ses jambes.

ÉTRIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-tri-ké.* — Mar. Ajuster.

— Pêch. Séparer avec le doigt les harengs enfilés qui se touchent sur les aynets.

ÉTRISTÉ, ÉE, adj. Pron. *é-triss-té.* — Vénér. Il se dit d'un chien qui a les jarrets bien formés.

ÉTRIVE, n. f. Pron. *é-triv.* — Mar. Coude, changement de direction d'une manœuvre à laquelle la rencontre d'un objet quelconque fait faire un angle : *Cette manœuvre est posée en* ÉTRIVE. *Elle fait une* ÉTRIVE.

— Amarrage fait sur deux cordages, à l'endroit où ils se croisent, sur une partie de cordage repliée sur elle-même.

ÉTRIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*striff, strivon*, querelle ; celt.) Pron. *è-tri-vé.* — Mar. Faire l'amarrage appelé *Trive.*

= **S'étriver**, v. pr. Il se dit d'un cordage qui n'agit pas, ou n'est pas tendu en ligne droite.

ÉTRIVIÈRE, n. f. (*étrier.*) Pron. *é-tri-vièr.* — Courroie à laquelle est suspendu l'étrier : *Raccourcir une* ÉTRIVIÈRE. *Les chevaux, malgré les coups* D'ÉTRIVIÈRES, *se sont arrêtés en chemin.* (Franc.)

— Au pl. Coups de cette courroie : *Donner, recevoir les* ÉTRIVIÈRES. *Gare les* ÉTRIVIÈRES.

— Fig. et fam. Tout mauvais traitement, tout ce qui humilie : *Il s'est laissé donner les* ÉTRIVIÈRES. *Il ne s'en est tiré qu'avec les* ÉTRIVIÈRES. (Acad.)

— Prov. *Allonger l'étrivière d'un point*, faire naître une difficulté nouvelle ou prendre une échappatoire, afin de prolonger un différend.

ÉTROIT, OITE, adj. (*strictus*, resserré ; lat.) Pron. *é-troa, étroatt.* — Qui a peu de largeur, qui n'a pas assez de largeur : *Étoffe* ÉTROITE. *Ruban* ÉTROIT. *Front* ÉTROIT. *Rue* ÉTROITE. *Habits, souliers* ÉTROITS. *Combien est* ÉTROIT *le chemin qui mène à la vie!* (Boss.) *Triste et fatale contrée, trop* ÉTROITE *pour contenir tant d'armées qui te dévorent.* (Fléch.)

Si la table est *étroite*, on serrera les coudes. (Ém. Aug.)

… Du premier consul, déjà par maint endroit
Le front de l'empereur perçait le masque *étroit.* (V. H.)

L'homme ne grandit pas en un jour ; il commence
Dans les langes *étroits* de sa débile enfance. (Lam.)

— Fig. : *J'ai resserré le monde dans les* ÉTROITES *limites d'un panthéon.*

— Mor. Dépourvu de noblesse, de générosité : *Cœurs* ÉTROITS, *entrailles resserrées que la charité n'a pas assez dilatées pour comprendre toute l'étendue de l'amour de Dieu.* (Boss.)

— Par anal. *Il n'y avait rien d'*ÉTROIT *dans sa politique, il n'injuriait point ses adversaires.* (H. de Balz.)

— Style myst. *La voie étroite, le chemin étroit*, le chemin du salut.

— Fig. *Esprit, génie étroit*, de peu de portée, petit, mesquin :

Dans son génie *étroit* il est toujours captif. (Boil.)

— Fig. et fam. *Un cerveau étroit*, se dit d'un homme à vues bornées, qui manque de jugement.

— Resserré, peu étendu : *Bornes, limites* ÉTROITES. *Cadre* ÉTROIT. *Le commerce, au lieu de s'étendre, se renfermait tous les jours dans un cercle plus* ÉTROIT. (Rayn.)

— Intime : ÉTROITE *union. Être lié d'une* ÉTROITE *amitié.* ÉTROITE *correspondance. Des liaisons* ÉTROITES. *De si* ÉTROITS *embrassements.* (Boss.)

— Strict, rigoureux : *Une* ÉTROITE *défense. Cela est de droit* ÉTROIT. *Les frères mineurs de l'*ÉTROITE *observance.* (Acad.) *Un devoir plus* ÉTROIT. (Volt.)

L'*étroite* bienséance y veut être gardée. (Boil.)

Vous souvient-il, mon fils, quelles *étroites* lois
Doit s'imposer un roi digne du diadème? (Rac.)

— *Prendre quelque chose dans le sens étroit*, à la lettre, dans toute la rigueur.

— *Obligation étroite*, à laquelle on ne peut pas se soustraire.

— Prov. et fig. *Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier*, être peu scrupuleux.

— Man. Il se dit d'un cheval qui a les côtes resserrées.

— Adverbialem. *Conduire un cheval* ÉTROIT, lui donner peu de terrain, empêcher qu'il ne marche large.

= **À l'étroit**, loc. adv. Dans un espace trop resserré : *Vous êtes trop* À L'ÉTROIT *ici.*

…Mon cœur *à l'étroit* battait dans ma poitrine. (Lam.)

Je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais À L'ÉTROIT *dans mon domestique.* (Boss.)

— Fig. *Être, vivre à l'étroit*, n'être pas à son aise, vivre dans la gêne.

Syn. Étroit, strict. *Étroit* s'entend de la chose considérée en soi, et *strict*, de la manière dont on l'envisage : on dira d'une règle qu'elle est *étroite*, et qu'il est permis de ne pas l'observer dans sa *stricte* rigueur. *Étroit* signifie, Ce qui n'est pas étendu ; *strict*, Ce qui n'est pas relâché. On emploie souvent *étroit* dans le sens de ce qui est fortement lié, intimement uni : une amitié *étroite* et non *stricte*; mais on dira que telle personne est *stricte* et non *étroite* dans l'accomplissement des devoirs de l'amitié.

ÉTROITEMENT, adv. Pron. *é-troatt-man.* — A l'étroit : *Vous êtes logé bien* ÉTROITEMENT. (Acad.)

— D'une manière étroite : *Ils se tenaient* ÉTROITEMENT *embrassés. Ils sont* ÉTROITEMENT *liés. S'unir* ÉTROITEMENT *à Dieu.* (Fléch.)

— Rigoureusement : *Observer* ÉTROITEMENT *le carême. S'attacher* ÉTROITEMENT *à une règle.* (Acad.)

— Expressément : *On lui a* ÉTROITEMENT *défendu. Il lui a été enjoint* ÉTROITEMENT. (Acad.)

ÉTROITESSE, n. f. Pron. *é-troa-tèss.* — Qualité de ce qui est étroit : *L'*ÉTROITESSE *d'un passage.*

— Fig. : ÉTROITESSE *d'esprit, de cœur, d'intelligence. Elle avait un visage où, malgré ses rides, se peignaient l'entêtement et la sévérité, l'*ÉTROITESSE *de ses idées, une religion sans pitié, une avarice naïve.* (H. de Balz.)

— Anat. : *Le type slave est caractérisé par une* ÉTROITESSE *remarquable de la portion des maxillaires qui supportent les dents incisives et canines.* (Serres.)

ÉTRON, n. m. (*strunk*, chicot ; all.) Matière fécale consistante ; il se dit des excréments de l'homme et de quelques animaux : *Gros* ÉTRON. ÉTRON *de chien.* (Acad.)

ÉTRONÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tronçon.*) Pron. *é-tron-ço-né.* — Jardin. Couper entièrement la tête à un arbre ; *On* A ÉTRONÇONNÉ *plusieurs arbres.* (Acad.)

ÉTROUSSE, n. f. (*strouez*, épines, ronces, buissons ; celt.) Anc. Adjudication de certains biens faite en justice : ÉTROUSSE *des fruits de la récolte.*

ÉTROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-trou-cé.* — Anc. Adjuger en justice : ÉTROUSSER *une maison.*

ÉTRUFFÉ, ÉE, adj. Pron. *é-tru-fé.* — Vén. Qui a une cuisse atrophiée ; qui est boiteux de la cuisse : *Un chien* ÉTRUFFÉ.

ÉTRUFFURE, n. f. Pron. *é-tru-fur.* — Vén. Maladie qui survient aux cuisses des chiens, à la suite de quelque effort.

ÉTRUSQUE, adj. (*etruscus ;* lat., m. sign.) Pron. *é-trusk.* — *Architecture étrusque*, système architectural pratiqué par les *Étrusques* dans la plus haute antiquité ; il consiste surtout en constructions d'une apparence massive ; l'ordre toscan semble en être le type.

— Art. cér. *Vases étrusques*, vases antiques, ainsi appelés parce que les premiers ont été découverts en Toscane : ils sont formés d'une argile légère, et revêtus d'un vernis ordinairement très-fin ; la plupart sont décorés de peintures représentant des hommes, des animaux ou de simples ornements.

— N. m. La langue des anciens Étrusques, dans laquelle sont écrites de nombreuses inscriptions trouvées en Italie.

ÉTUDE, n. m. (*studium ;* lat., m. sign.) — Tra-

vail, application d'esprit pour apprendre ou approfondir les sciences, les lettres, les arts : *S'adonner, s'appliquer, se livrer à l'*ÉTUDE *d'une science.* ÉTUDE *sérieuse, approfondie.* ÉTUDE *superficielle. Il a fait une* ÉTUDE *particulière du latin.* (Acad.) *Le savoir est la connaissance acquise par l'*ÉTUDE *et par l'expérience.* (Roubaud.) *Passer les jours et les nuits à l'*ÉTUDE. (Fléch.) *L'*ÉTUDE *du droit français et du droit public se ranima.* (Mass.) *La préparation pour le sacerdoce n'est pas une application de quelques jours, mais une* ÉTUDE *de toute la vie.* (Boss.) *Ce serait être très-avancé dans l'*ÉTUDE *de la morale de savoir distinguer tous les traits qui différencient l'orgueil et la vanité.* (Chamf.) *Ses entretiens animés du soir fécondaient ses sérieuses* ÉTUDES *du matin.* (De Broglie.)

— Connaissances acquises : *Avoir de l'*ÉTUDE. *Un homme simple et sans* ÉTUDE. (Acad.)

En vain l'*étude* a poli mon langage. (Bérang.)

— *Salle d'étude*, lieu où l'on réunit les élèves pour étudier leurs leçons et rédiger leurs devoirs; on dit aussi simpl. *Étude* : *Aller, se rendre à l'*ÉTUDE. *Sortir de l'*ÉTUDE. (Acad.) *Les* ÉTUDES *de ce collége sont vastes et bien aérées.*

— Le temps de chacun de ces exercices : *L'*ÉTUDE *la plus longue est celle du soir.*

— *Maître d'étude*, maître chargé de la surveillance pendant les études, les récréations, les promenades.

— Au pl. Les différents degrés de l'instruction publique : *Faire ses* ÉTUDES. *La durée des* ÉTUDES. *Commencer, terminer ses* ÉTUDES, *le cours de ses* ÉTUDES. (Acad.) *Faire de bonnes* ÉTUDES. (La Harpe.)

— Théât. *Mettre une pièce à l'étude*, en commencer les répétitions.

— *La pièce est à l'étude*, en cours de répétition.

— Par analog. : *Mettre un projet de chemin de fer, un tracé*, etc., *à l'*ÉTUDE, en faire établir les plans, les devis.

— Mus. : Morceau difficile, choisi pour faciliter le mécanisme de la voix, des doigts ou le jeu des instruments : *Les* ÉTUDES *de Kramer pour le piano. Les* ÉTUDES *de Baillot pour le violon. Les* ÉTUDES *pour la voix s'appellent Vocalises.*

— Peint. et sculpt. Modèle exécuté pour l'étude particulière d'un objet : ÉTUDE *de tête, de main.* ÉTUDE *de Raphael.* ÉTUDE *de paysage. Et mes* ÉTUDES, *on les a fait encadrer, quel honneur!* (Mme Em. de Gir.)

— *Tête d'étude*, dessin d'une tête, fait d'après le tableau d'un maître, et fait pour servir de modèle.

— Littér. Recherche, examen d'une question littéraire, scientifique, etc.; titre d'un livre qui contient cette recherche : *Quelques personnes qui avaient lu cette* ÉTUDE *me pressèrent d'en permettre l'impression; j'y consentis.* (Guizot.)

— Par extens. Soin, application, zèle qu'on apporte à la poursuite d'un objet : *Il ne songe qu'à faire bonne chère, c'est là son* ÉTUDE. *Se faire une* ÉTUDE *de quelque chose.* (Acad.) *Notre grande* ÉTUDE *est de connaître leur faiblesse.* (Mass.)

Je mets à les former mon *étude* et mes soins. (Rac.)
La libre vérité fut mon unique *étude*. (Boil.)

— En mauv. part. Affectation; recherche : *Être sans* ÉTUDE. *Plaire sans* ÉTUDE. *Cela sent la gêne et l'*ÉTUDE. *Il faut dans la conversation, éviter l'apprêt et l'*ÉTUDE. (Acad.)

La simplicité plaît sans *étude* et sans art. (Boil.)

— Cabinet d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier; lieu où travaillent les clercs : *Fait et passé en l'*ÉTUDE *de.*

Un procureur, jadis, pouvait être un vilain;
De se loger très mal il avait l'habitude,
Et que lui fallait-il pour orner son *étude*? (Étienne.)

— Les papiers, etc., déposés chez un notaire, un avoué, etc.; leur clientèle : *Acheter une* ÉTUDE. *Il doit céder son* ÉTUDE *à son premier clerc.*

ÉTUDIANT, part. pass. du v. Étudier : *On apprend plus à gouverner les hommes en les* ÉTUDIANT *qu'en* ÉTUDIANT *les livres.* (Fén.)

ÉTUDIANT, n. m. Celui qui suit les cours d'une école publique : *Un* ÉTUDIANT *en droit, en médecine. Les* ÉTUDIANTS *de l'université de Paris. Il y a peu d'*ÉTUDIANTS *à ce cours. La vie de l'*ÉTUDIANT. *Les* ÉTUDIANTS *avaient promené dans les rues de Vienne le cadavre ensanglanté d'un jeune* ÉTUDIANT. (Ph. Chasles.)

ÉTUDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Étudier : *Cette science a été peu* ÉTUDIÉE *jusqu'à présent. C'est un projet qui n'a pu être bien* ÉTUDIÉ.

— Appris par cœur : *Une leçon mal* ÉTUDIÉE.

— Médité; préparé; composé avec soin, avec art : *Cette partie de votre discours demandait à être plus* ÉTUDIÉE. *Un tableau bien* ÉTUDIÉ. (Acad.)

— Qui est fait avec trop de recherche, trop d'art; qui s'éloigne du naturel : *Langage, geste, maintien* ÉTUDIÉ. *Les mouvements* ÉTUDIÉS. (Fléch.) *Des larmes* ÉTUDIÉES. *Le jeu de cet acteur est trop* ÉTUDIÉ. (Acad.) *Je n'ai besoin ni de paroles* ÉTUDIÉES, *ni de figures excessives, ni de louanges flatteuses.* (Fléch.) *Une gravité trop* ÉTUDIÉE *devient comique.* (La Br.) *Fontenelle a écrit avec une simplicité* ÉTUDIÉE. (D'Alemb.)

Sans pitié, sans douleur au moins *étudiée*. (Rac.)

— En parl. des personnes, Affecté, prétentieux : *Il n'est point naturel, il est* ÉTUDIÉ. (Acad.)

ÉTUDIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*étude*.) Pron. *é-tu-dié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous étudiions, vous étudiiez.* — Appliquer son esprit à l'étude des sciences, des lettres, etc. : ÉTUDIER *nuit et jour.* ÉTUDIER *en droit, en médecine, en philosophie. Il* ÉTUDIAIT *dans un tel collége. J'ai encore besoin d'*ÉTUDIER *pour passer un bon examen.* (Acad.) *J'enrage que mon père et ma mère ne m'aient pas fait bien* ÉTUDIER *dans toutes les sciences quand j'étais jeune.* (Mol.)

— *Étudier ensemble*, être élevé dans le même collége, dans la même institution : *Nous* AVONS ÉTUDIÉ ENSEMBLE, *votre père et moi.* (Acad.)

— Mus. S'exercer à chanter ou à jouer : *Ce musicien* ÉTUDIE *toute la journée.*

= **Étudier**, v. tr. ou act. S'appliquer à apprendre une science, un art, à comprendre un auteur, à connaître les causes, les circonstances d'une chose : ÉTUDIER *l'histoire.* ÉTUDIER *l'Évangile.* ÉTUDIER *la nature. C'est un auteur que j'*AI *peu* ÉTUDIÉ. (Acad.) *Il* AVAIT *suivi les écoles,* ÉTUDIÉ *les mathématiques, le dessin, la coupe des charpentes, et ne commençait à travailler que depuis quelques mois.* (E. Souv.) *Il* ÉTUDIAIT *l'art de penser et d'écrire en vers dans ces antiques chefs-d'œuvre.* (Gilbert.)

— Apprendre par cœur : ÉTUDIER *un rôle. Les élèves* ÉTUDIAIENT *leur leçon. Il* ÉTUDIAIT *son sermon.* (Acad.)

— *Étudier un discours, un compliment*, le méditer, le préparer, mettre de la recherche à le composer.

— Dans le m. sens : *Il fait des contes plaisants, mais il les* ÉTUDIE. (Acad.)

— Observer avec attention une chose dont on veut faire l'objet de ses méditations ou de ses critiques : ÉTUDIER *une classe, une série de phénomènes.* ÉTUDIER *une maladie. Nelson s'entretint alors de son état avec son médecin, qui* ÉTUDIAIT *tous les symptômes de la vie ou de la mort dans les sensations du blessé.* (Lam.)

J'*étudiai* les lois par qui roulent les cieux. (Id.)

— Particul. Observer avec soin l'humeur, les habitudes, les inclinations d'une personne : ÉTUDIER *le tempérament, les goûts, d'une personne. Un bon courtisan* ÉTUDIE *les inclinations du prince.* (Acad.) *Les étrangers viennent* ÉTUDIER *nos mœurs.* (Mass.) *Elle* ÉTUDIAIT *ses défauts.* (Boss.)

Étudiez la cour et connaissez la ville. (Boil.)
Des siècles, des pays *étudiez* les mœurs. (Id.)

— Par anal. ÉTUDIER *le monde.* (Acad.) *Quel spectacle de voir et d'*ÉTUDIER *ces deux hommes!* (Boss.) *Peu d'hommes méritent qu'on les* ÉTUDIE. (Chamf.)

— Épier : *Il faut* ÉTUDIER *les moments favorables pour aborder les grands.* (Mass.)

— Mus. S'appliquer, apprendre à chanter ou à jouer un morceau : *Elle* ÉTUDIAIT *une valse.*

— Peint. et sculpt. Exam[illegible]er avec soin, chercher à bien se rendre compte, à [illegible]urer de l'effet de ce qu'on veut exécuter : ÉTUDIER *une draperie, une pose, l'agencement d'un groupe.* (Acad.)

— Archit. *Étudier un projet, un plan*, l'examiner dans ses détails, s'assurer de l'exactitude des proportions et des moyens d'exécution.

— Par anal. : ÉTUDIER *un tracé, une ligne de chemin de fer;* ÉTUDIER *un projet d'embranchement.*

= **S'étudier**, v. pr. En parl. des choses, Être étudié; être l'objet d'une étude : *Aujourd'hui les langues anciennes s'*ÉTUDIENT *très-peu.*

— En parl. des personnes, Chercher à se connaître soi-même : *L'homme ne s'*ÉTUDIE *jamais assez lui-même.*

— Suivi d'un inf. avec la prép. *à*, S'appliquer; s'exercer, mettre de la recherche à faire quelque chose : *Il ne s'*ÉTUDIE *qu'à faire le mal. Je m'*ÉTUDIERAI *toujours à vous plaire, à vous servir.* (Acad.) *On est sûr de plaire aux grands dès qu'on s'*ÉTUDIE *à leur ressembler.* (Mass.) *Louis XIV s'*ÉTUDIAIT *avec grand soin à être bien informé de ce qui se passait partout, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des liaisons.* (St-Simon.) *L'esprit fécond en déguisements s'*ÉTUDIE *à défigurer, selon ses besoins ou ses intérêts, tantôt les vices, tantôt les vertus.* (Fléch.)

— On le trouve, mais rarement, suivi de la prép. *de* : *Ils s'*ÉTUDIENT *à l'envi* DE *les suivre.* (Mass.)

Syn. Étudier, apprendre. *Étudier*, c'est simplement travailler à connaître les règles d'une science, d'un art, etc.; *apprendre*, c'est s'y appliquer avec fruit. Quand les deux mots sont joints, il y a entre eux le rapport qui existe entre le moyen et le but : On *étudie* pour *apprendre*. On sait positivement ce qu'on *a appris*; on ne sait pas toujours ce qu'on *a étudié*. Il y a certaines choses si naturelles qu'on les *apprend* quelquefois sans les *étudier*; en revanche, il en est beaucoup d'autres qu'on *étudie* sans les *apprendre*.

ÉTUDIOLE, n. f. Pron. *é-tu-diol*. — Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table, pour y serrer des papiers d'étude ou autre chose. ‖ Peu usité.

ÉTUI, n. m. (*theca*, lat. ou *stuccio*, ital. m. sign.) Sorte de boîte à compartiments, disposés de façon que les choses qu'on y veut placer soient étroitement serrées : ÉTUI *de bois, de cuir, d'argent*, etc. ÉTUI *de chapeau.* ÉTUI *de ciseaux.* ÉTUI *de violon. Après avoir essayé un peu de tout, je suis tombé dans le cartonnage, et me voilà fabricant d'*ÉTUIS *pour les pompons de la garde nationale.* (Souv.)

— *Étui de mathématiques*, boîte contenant des instruments de mathématiques.

— Fig. : *La mémoire est l'*ÉTUI *de la science.* (Montaig.)

— Fig. et fam. : *La nature s'est avisée de faire à mon âme un très-mauvais* ÉTUI. (Voltaire.)

— Expr. prov. *C'est un visage à étui*, se dit d'une personne fort laide.

— Petit meuble de poche cylindrique où l'on enferme des aiguilles; aiguillier.

— Zool. V. ÉLYTRE.

— Bot. Enveloppe externe des bourgeons. ‖ *Étui médullaire*, la couche ligneuse la plus interne des végétaux dicotylédonés.

— Anat. *Étui de l'hippocampe*, la partie supérieure de la position sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau.

— Mar. Enveloppe en toile peinte pour serrer et conserver les voiles de rechange.

— Pêche. Baquet couvert, long et étroit, qui sert à renfermer le poisson dans le bateau.

ÉTUVE, n. f. (*stube*, chambre; all.) Pron. *é-tuv*. Lieu où l'on élève à volonté la température pour provoquer la transpiration : *Allez aux* ÉTUVES. *Son salon est chaud comme une* ÉTUVE. (Acad.) *Dioclétien faisait travailler de pauvres chrétiens à ses* ÉTUVES. (H. de Balzac.) *Les chevaliers romains ne se baignaient pas avec leurs enfants dans les* ÉTUVES *publiques.* (Voltaire.)

— *Étuve sèche*, celle où il n'y a que de l'air à une température élevée.

— *Étuve humide*, bain de vapeur.

— Fig. : *Dans les usines de papiers peints, certains ouvriers travaillent dans des* ÉTUVES *suffocantes.*

— Sorte de four à sécher : *Il y a une* ÉTUVE *dans cette office. Faire sécher du sucre, des raisins dans une* ÉTUVE. (Acad.)

— Par exagér. : *Cette chambre est une étuve*, bien close, facile à chacun.

— Technol. Il se dit d'un poêle, d'un four, de tout lieu fermé où la température peut être portée à un degré très-élevé. ‖ Cabinet clos où les horlogers observent l'influence de la température sur les horloges. ‖ Coffre de bois, doublé de toile, dans lequel le cirier fait sécher les mèches. ‖ Lieu où les chapeliers font sécher leur chapeaux. ‖ Tablettes sur lesquelles le confiseur fait sécher les fruits qu'il a préparés.

— *Étuve économique*, étuve destinée à dessécher les grains.

— *Étuves naturelles*, se dit de cavernes creusées dans des endroits volcanisés.

— Mar. *Étuve des corderies*, étuve destinée à goudronner les fils de carets. ‖ *Étuve à bordages*, étuve dans laquelle au moyen de la vapeur, on change la direction des pièces de bois, pour les rendre propres à satisfaire aux besoins de la construction.

ÉTUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Étuver : *Plaie* ÉTUVÉE. *Mon genou fut* ÉTUVÉ *et couvert de compresses.* (Did.)

ÉTUVÉE, n. f. (*étuvé*.) Pron. *é-tu-vé*. — Manière de cuire les viandes dans leur vapeur : *Mettre une carpe à l'*ÉTUVÉE (Acad.) ‖ Syn. d'*Estouffade*, ou de *braise*.

— Mets ainsi préparé : ÉTUVÉE *de pigeons. Faire une* ÉTUVÉE.

— Techn. Quantité de pains de sucre que peut contenir une étuve.

ÉTUVEMENT, n. m. Pron. *é-tuve-man*. — Action d'étuver.

ÉTUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-tuve*. — Faire des lotions; laver en appuyant doucement : ÉTUVER *une plaie. On a soin alors d'*ÉTUVER *sa plaie avec de l'eau fraîche et de nourrir l'animal avec du son détrempé dans beaucoup d'eau*. (Buffon.)

— Technol. Mettre au four ou à l'étuve : ÉTUVER *des pains de sucre*.

— Art culin. Mettre à l'étuvée.

= **S'étuver**, v. pr. Être étuvé.

ÉTUVISTE, n. m. (étuve.) Anc. Baigneur; celui qui tient des bains, des étuves.

ÉTYMOLOGIE, n. f. (ἔτυμος, propre; λόγος, mot; gr., m. sign.) Pron. *é-ti-mo-lo-ji*. — Origine, dérivation d'un mot : *Rechercher, donner l'*ÉTYMOLOGIE *d'un mot. La science des* ÉTYMOLOGIES. (Acad.) *Il est interdit de se lancer sur la mer des* ÉTYMOLOGIES *à quiconque n'a pas pour gouvernail une solide connaissance de la grammaire générale et l'habitude des langues qui ont contribué à la formation des idiomes modernes*. (Lenormand.)

— Il se dit quelquefois de la science des étymologies : *S'occuper d'*ÉTYMOLOGIE. *Les règles de l'*ÉTYMOLOGIE.

ÉTYMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ti-mo-lo-gik*. — Qui concerne les étymologies : *Dictionnaire* ÉTYMOLOGIQUE. *Science* ÉTYMOLOGIQUE. *Explication* ÉTYMOLOGIQUE. *Recherches* ÉTYMOLOGIQUES. *Études* ÉTYMOLOGIQUES.

ÉTYMOLOGIQUEMENT, adv. Pron. *é-ti-mo-lo-gik-man*. — D'après l'étymologie; selon les règles de l'étymologie.

ÉTYMOLOGISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *é-ti-mo-lo-ji-zé*. — Donner l'étymologie.

= **Étymologiser**, v. intr. ou neut. — S'occuper d'étymologie.

= **S'étymologiser**, v. pr. — Être expliqué étymologiquement.

ÉTYMOLOGISTE, n. m. Pron. *é-ti-mo-lo-jist*. — Celui qui recherche les étymologies : *Ménage est un de nos premiers* ÉTYMOLOGISTES. *C'est une maladie chez plusieurs* ÉTYMOLOGISTES *de vouloir persuader que la plupart des mots gaulois sont pris de l'hébreu*. (Voltaire.)

EU, EUE, part. pass. du v. Avoir. Pron. *u*.

EUBAGES, n. m. pl. Antiq. Classe de druides ou d'anciens prêtres gaulois, dont la principale occupation était l'étude de la physique, de l'astronomie de la divination.

EUCHARISTIE, n. f. (εὐχαριστία, actions de grâces; eucharistie; gr.) Pron. *eu-ka-riss-ti*. — — Théol. Sacrement de la nouvelle loi, qui contient véritablement, réellement et substantiellement, sous les espèces du pain et du vin, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a institué lui-même pour en faire la nourriture de nos âmes : *Le mystère, le sacrement de l'*EUCHARISTIE. *Recevoir l'*EUCHARISTIE. *Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'*EUCHARISTIE. (Acad.) *L'*EUCHARISTIE *administrée aux malades en danger de mort, prend le nom de viatique. Une moitié de l'Europe anathématise l'autre au sujet de l'*EUCHARISTIE, *et le sang a coulé des rivages de la mer Baltique au pied des Pyrénées pendant près de deux cents ans, pour un mot qui signifie douce charité*. (Volt.)

EUCHARISTIQUE, adj. des 2 g. (*eucharistie*.) Pron. *eu-ka-riss-tik*. — *Les espèces* EUCHARISTIQUES. *Le pain* EUCHARISTIQUE *est du pain avant la consécration; après, c'est le corps de Jésus-Christ*. (Gousset.)

EUCHYLIE, n. f. (εὖ, bien; χυλός, suc; gr.) Pron. *eu-chi-li*. — Méd. Bon état des fluides du corps.

EUCOLOGE, n. m. (εὐχολόγιον; gr., m. sign.) Pron. *eu-ko-loj*. — Liturg. Livre contenant l'office des dimanches et des fêtes.

— Rituel des chrétiens grecs.

EUCRASIE, n. f. (εὖ, bien; κρᾶσις, tempérament; gr.) Pron. *eu-kra-zi*. — Méd. Bon tempérament, bonne constitution du corps.

EUDIOMÈTRE, n. m. (εὐδία, pureté de l'air; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *eu-dio-mètr*. — Phys. Instrument qui sert à analyser l'air, ainsi que les gaz qui contiennent l'oxygène mélangé : *On doit à M. Gay-Lussac un* EUDIOMÈTRE *dans lequel la perte de gaz et le dégagement de l'air de l'eau deviennent impossibles*. (Pelouze.)

EUDIOMÉTRIE, n. f. (*eudiomètre*.) Pron. *eu-dio-mé-tri*. — Phys. Art d'analyser les gaz à l'aide de l'eudiomètre : *Le phosphore est adopté par l'*EUDIOMÉTRIE *pour déterminer la proportion des deux fluides atmosphériques*. (Fourcroy.)

EUDIOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *eu-dio-mé-trik*. — Qui a rapport à l'eudiométrie : *On remplace quelquefois l'étincelle électrique dans les expériences* EUDIOMÉTRIQUES *par de la mousse de platine*. (Pelouze.)

EUDYNAMIE, n. f. (εὖ, bien; δύναμις, force; gr.) Méd. Accord, état régulier des forces vitales.

EUH, interj. Il exprime l'impatience, la contrariété, l'ennui, et quelquefois l'embarras.

EUHÉMIE, n. f. (εὖ, bien; αἷμα, sang; gr.) Méd. État normal du sang.

EULOGIES, (εὐλογία, gr.; m. sign.) Pron. *eu-lo-ji*.

— N. f. pl. Fragments de pain, consacré : *On distribue les* EULOGIES *à ceux qui ne communient pas*.

— Anc. Mets, viandes que l'on faisait bénir. ‖ Aumônes, présents.

EULOPHE, n. m. (εὔλοφος, qui a une belle aigrette; gr.) Pron. *eu-lof*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacées, originaire de l'Inde; il a un brillant plumage et la tête ornée d'une huppe très-touffue.

EULYSINE, n. m. (εὖ, bien; λύσις, solution; gr.) Chim. Résine jaune verdâtre qui accompagne la biline dans la bile.

EUMÉNIDE, n. f. (εὐμενίδες, les Euménides, gr.) Pron. *eu-mé-nid*. — Myth. Furie.

O déesses d'enfer, terribles Euménides. (Pons.)

— Fig. *Quelle passion que l'envie! c'est la plus cruelle des* EUMÉNIDES.

EUNUQUE, n. m. (εὐνοῦχος; gr., m. sign.) Pron. *eu-nuk*. — Méd. Homme qui a été privé des organes de la génération, et auquel est confiée, en Orient, la garde des femmes : *Les* EUNUQUES *du sérail. Elles ne marchent qu'environnées d'un bataillon d'*EUNUQUES. (J. Janin.) *Vous m'avez prodigué une sorte de pitié insultante comme celle qu'on accorde aux* EUNUQUES. (G. Sand.)

— Par dénigr. Entremetteur :

Vainqueurs des préjugés, les pères bienfaisants
Du sérail de leurs fils *eunuques* complaisants. (Gilbert.)

EUPATHIE, n. f. (εὐπάθεια, gr.; m. sign.) Pron. *eu-pa-ti*. — Douceur, résignation, dans les souffrances.

EUPATOIRE, n. f. (εὐπατόριον, gr.; m. sign.) Pron. *eu-pa-toar*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

EUPATORINE, n. f. Pron. *eu-pa-torinn*. — Chim. Poudre blanche soluble dans l'éther et l'alcool, qu'on tire de l'eupatoire d'Avicenne.

EUPATRIDE, n. m. (εὐπατρίδης, gr.) Pron. *eu-pa-trid*. — Antiq. gr. Membres d'une famille noble d'Athènes : *Dans la commune du moyen âge dominent les commerçants, les bourgeois, les artisans; dans la commune antique dominent toujours les* EUPATRIDES, *les propriétaires*. (Ch. Giraud.)

EUPEPSIE, n. f. (εὐπεψία; gr., m. sign.) Pron. *eu-pèp-ci*. — Méd. Digestion facile.

EUPHÉMIE, n. f. (εὐφημία, louanges; gr.) Pron. *eu-fé-mi*. — Distribution d'argent qu'on faisait anciennement aux docteurs de Sorbonne.

EUPHÉMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *eu-fé-mik*. — Qui appartient à l'euphémisme : *Tour, expression* EUPHÉMIQUE.

EUPHÉMIQUEMENT, adv. Pron. *eu-fé-mik-man*. — Par euphémisme; d'une manière euphémique.

EUPHÉMISME, n. m. (εὐφημισμός; gr., m. sign.) Pron. *eu-fé-mism*. — Rhét. Figure de grammaire qui consiste à adoucir une idée désagréable ou choquante, au moyen d'une expression qui la déguise : *C'est une inconséquence, c'est une étourderie, se dit souvent par* EUPHÉMISME. *C'est par* EUPHÉMISME *que les Grecs donnaient aux furies le nom d'Euménides ou déesses bienveillantes. Un apprentissage de vingt ans ne m'a pas encore appris assez d'*EUPHÉMISMES *pour satisfaire aux exigeantes vertus de mon temps*. (Ch. Nod.)

— Voici un exemple d'euphémisme :

Vous avez dévoré plus d'un riche héritage?
Quatre. — Vous en auriez dissipé davantage.
— Je le présume aussi; mais, pour m'en assurer,
Je n'ai plus, par malheur, de parents à pleurer.
(C. Del.)

— L'*Euphémisme* est un vice plutôt qu'une beauté de style, quand il fait dissonance avec les termes qui l'entourent; ainsi, dans les vers suivants, *ont vécu* est une expression choquante par rapport à ce qui précède et à ce qui suit.

Les tout petits enfants, écrasés sous les dalles,
Ont vécu : de leur sang le fer s'abreuve encor. (V. Hug.)

EUPHLOGIE, n. f. (εὖ, bien; φλογία, flamme; gr.) Pron. *eu-flo-ji*. — Méd. Inflammation bénigne.

EUPHONE, adj. des 2 g. (*euphonie*.) Pron. *eu-fone*. — Zool. Qui a une belle voix.

EUPHONIE, n. f. (εὐφωνία; gr., m. s.) Pron. *eu-fo-ni*. — Mus. Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument. Il se dit par oppos. à Symphonie.

— Gram. Il se dit de tout ce qui rend la prononciation douce et coulante : *C'est par* EUPHONIE *qu'on dit mon âme pour ma âme*.

EUPHONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *eu-fo-nik*. — Gramm. Qui produit l'euphonie, qui s'emploie, se met par euphonie : *Lettre* EUPHONIQUE. *Signe* EUPHONIQUE.

— **Gramm.** Nous avons trois consonnes qui s'emploient par euphonie, *l, s, t* : *si l'on vient; vas-y; donne-en; viendra-t-on? aime-t-il?* L'*e* est la seule voyelle qui serve à l'euphonie, soit par addition, comme dans : *Il changeait, nous mangeons*; soit comme changement de valeur, comme dans : *Il sème, il espère, fussé-je*. La cédille est aussi un signe euphonique. *Commençons, commençà*.

EUPHORBE, n. m. (εὐφόρβιον; g., m. sign.) Pron. *eu-forb*. — Bot. Genre de plantes dangereuses en raison du suc laiteux très-caustique qu'elles contiennent.

EUPHORBIACÉ, ÉE, adj. Pron. *eu-for-bia-cé*. — Bot. Qui ressemble à un euphorbe.

= **Euphorbiacées**, n. f. pl. Famille de plantes.

EUPHRAISE, (εὖ, bon; φρήν, esprit; gr.) Pron. *eu-frèz*. — Bot. Plante faiblement aromatique, un peu amère et astringente, qu'on croyait autrefois infaillible contre les maladies des yeux; mais elle est à peu près sans effet.

EUPIONE, n. f. (εὖ, bien; πίων, gras; gr.) Chim. Substance grasse trouvée dans le goudron de la houille; elle brûle au moyen d'une mèche sans produire de suie.

EUPNÉE, n. f. (εὔπνοια, gr.; m. sign.) Pron. *eup-né*. — Méd. Facilité de respirer.

EUROPÉEN, ENNE, adj. et n. Pron. *eu-ro-pé-ain, èun*. — Habitant de l'Europe. ‖ Qui appartient à l'Europe ou à ses habitants : *Nations* EUROPÉENNES. *Mœurs* EUROPÉENNES.

EURYALE, n. f. (εὐρύς. Pron. *eu-rial*. — Zool. Genre d'acalèphes. ‖ Genre d'oursins.

EURYTHMIE, n. f. (εὐρυθμία, gr.; m. sign.) Pron. *eu-ritt-mi*. — Arch. Beauté qui résulte de l'accord symétrique des parties.

— Méd. Régularité du pouls.

— Mus. Choix heureux du mouvement et du rhythme. ‖ Peu usité.

EURYTHMIQUE, adj. Pron. *eu-ritt-mik*. — Didact. Qui a un rhythme régulier.

EUSÉMIE, n. f. (εὖ, bien; σῆμα, signe; gr.) Pron. *eu-sé-mi*. — Méd. Réunion de signes favorables dans une maladie.

EUSTACHE, n. m. Pron. *euss-ta-ch*. — Vulg. Petit couteau grossier à manche de bois, dont la lame n'est pas assujettie par un ressort; il est ainsi nommé du nom de l'inventeur.

EUSTYLE, adj. des 2 g. (εὔστυλος, qui a de belles colonnes; gr.) Pron. *euss-til*. — Arch. anc. Espace convenable entre les colonnes : *Selon Vitruve, l'entre-colonnement du genre* EUSTYLE *doit avoir deux diamètres et un quart*.

EUTAXIE, n. f. (εὐταξία; gr., m. sign.) Pron. *eu-tak-ci*. — Méd. Disposition régulière des parties du corps.

EUTHANASIE, n. f. (εὐθανασία; gr., m. sign.) Pron. *eu-ta-na-zi*. — Méd. Mort douce, sans douleur, sans agonie.

EUTHÉSIE, n. f. (εὖ, bien, θέσις, situation; gr.) Pron. *eu-té-zi*. — Méd. Constitution vigoureuse; état de santé du corps.

EUTHÉTIQUE, adj. des 2 g. (εὐθετίζω, je mets en ordre; gr.) Pron. *eu-té-tik*. — Didact. Qui est bien disposé, arrangé avec symétrie.

EUTHYMIE, n. f. (εὖ, bien, θυμός, esprit; gr.) Pron. *eu-ti-mi*. — Méd. Tranquillité d'esprit.

EUTROPHIE, n. f. (εὐτροφία, gr.; m. sign.) Pron. *eu-tro-fi*. — Méd. Bonne nutrition.

EUTYCHÉEN, ENNE ou **EUTYCHIEN, IENNE**, n. m. Pron. *eu-ti-ké-ain, énne* ou *eu-ti-kiain, kiènn*. — Hist. Disciple d'Eutychès, qui niait que le corps du Christ fût humain.

— Adj. Qui appartient à la secte des eutychéens : *Système* EUTYCHÉEN; *proposition* EUTYCHÉENNE.

EUX, pron. pers. m. pl. (*illi*, ils, lat.) V. Lui.

ÉVACUANT, part. prés. du v. Évacuer.

ÉVACUANT, ANTE, adj. Pron. *é-va-ku-an, ant*. — Méd. Il se dit des remèdes qui déterminent des évacuations, tels que les vomitifs, les purgatifs : *Remède* ÉVACUANT. *Drogue* ÉVACUANTE.

— N. m. *Les* ÉVACUANTS *l'ont soulagé.* (Acad.)

ÉVACUATIF, IVE, adj. Pron. *é-va-ku-a-tif, tiv.* — Qui détermine l'évacuation || Syn d'ÉVACUANT.

ÉVACUATION, n. f. (*evacuatio;* lat., m. sign.) Pron. *é-va-ku-a-cion.* — Sortie des matières excrémentielles, sécrétées ou exhalées à travers un organe ouvert par la nature ou par l'art : ÉVACUATIONS *spontanées.* ÉVACUATIONS *artificielles.*

— Matières évacuées : *Le médecin juge par l'*ÉVACUATION *de l'état du malade.* (Trév.) ÉVACUATIONS *par haut et par bas.* (Acad.)

— Art mil. Action d'évacuer, un pays, une place de guerre qu'on occupait : *On stipula l'*ÉVACUATION *de la place.*

— Par anal. Sortie : *Il y a une route secrète pour l'*ÉVACUATION *de la cité.* (Chateaub.)

— Jurispr. *Évacuation des procès,* se dit de l'action de terminer tous les procès pendants devant une cour.

ÉVACUÉ, ÉE, part. pass. d'Évacuer : — Méd. : *Matières* ÉVACUÉES.

— *La salle fut* ÉVACUÉE. *La place fut* ÉVACUÉE.

ÉVACUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*evacuare,* vider; lat.) Pron. *é-va-ku-é.* — Il prend un tréma sur l'i à la 1^re^ et à la 2^e^ personne du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonctif : *nous évacuïons, vous évacuïez.* — Faire sortir du corps : *Cela* ÉVACUE *les mauvaises humeurs. Remède pour* ÉVACUER *la bile.* (Acad.)

— Absol. : *Ce malade a-t-il bien* ÉVACUÉ. (Acad.)

— Par extens. : *Les exhumations qui ont pour objet d'*ÉVACUER *un cimetière, ou qui nécessitent des fouilles, réclament des précautions rigoureuses.*

— Art mil. Cesser d'occuper un lieu : ÉVACUER *un pays, une province.* (Acad.) *Ce ne fut qu'à l'extrémité qu'ils* ÉVACUÈRENT *l'île.* (Rayn.) *Il nous fallut repartir en toute hâte,* ÉVACUER *la capitale hongroise et nous battre à outrance.* (Ph. Chasles.)

— Absol. : *La garnison fut obligée d'*ÉVACUER.

— Par anal. *Évacuer des troupes,* les faire sortir du lieu qu'elles occupent; les diriger sur un autre point : ÉVACUER *de l'artillerie.* ÉVACUER *un corps d'armée d'une place sur une autre.*

— Par extens. : *Le public a* ÉVACUÉ *l'auditoire. Faites* ÉVACUER *la salle.* (Acad.)

= **S'évacuer,** v. pr. Être évacué : *Il y a des humeurs qui s'*ÉVACUENT *difficilement.* (Acad.)

ÉVADÉ, ÉE, part. pass. de S'évader : *Des prisonniers* ÉVADÉS. *Il faut bien distinguer l'évasion même, c'est-à-dire la sortie de prison qui a lieu soit par vol, soit par violence, des voyages que peut faire ensuite l'homme* ÉVADÉ. (Dupin.)

ÉVADER (S'), v. pr. 1^re^ conj. (*evadere,* sortir; lat.) S'échapper furtivement d'un lieu où l'on était enfermé : *On dit qu'un homme s'est* ÉVADÉ *quand il s'est sauvé d'un lieu où il était détenu; ainsi, l'on dit qu'un homme s'est* ÉVADÉ *de prison; mais on n'a jamais dit s'*ÉVADER *de Paris, s'*ÉVADER *de France, s'*ÉVADER *de l'Europe.* (Dupin.) *Je ne me déterminai à m'*ÉVADER *que la veille de notre entrée en libre pratique.* (Arago.) *Ne t'es-tu pas* ÉVADÉ *dans l'intention manifeste d'exécuter tes menaces du matin ?* (C. Del.)

— *Faire évader,* favoriser la fuite :

Ce n'est pas mon dessein qu'on me *fasse évader.* (Corn.)

— Fig. Se tirer d'affaire par une échappatoire :

Fourbe, tu crois par là peut-être *t'évader.* (Mol.)

ÉVAGATION, n. f. (*evagatio,* action d'errer à l'aventure; lat.) Pron. *é-va-ga-cion.* — Disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet. || Il est du style ascétique.

ÉVALUABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut évaluer.

ÉVALUATION, (e, part. priv.; valor, valeur, prix; lat.) Pron. *é-va-lu-a-cion.* — Action d'évaluer, estimation. *L'*ÉVALUATION *des frais.* ÉVALUATION *d'une perte, d'une indemnité.* ÉVALUATION *approximative. On a payé cet ouvrage suivant l'*ÉVALUATION *qui en a été faite.* (Acad.)

ÉVALUÉ, ÉE, part. pass. du v. Évaluer : *Sa propriété fut* ÉVALUÉE *cent mille francs. Cette corniche a été* ÉVALUÉE *à trois toises d'ouvrages.* (Acad.) *Toutes les richesses de l'esprit humain sont, pour ainsi dire,* ÉVALUÉES *dans le Cours d'études de la Harpe.* (Morellet.) *En fait de sentiments, ce qui peut être* ÉVALUÉ *n'a pas de valeur.* (Chamf.)

ÉVALUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*valere,* valoir; lat.) Pron. *é-va-lu-é.* — Il prend un tréma sur l'i à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous évaluïons, vous évaluïez.* — Apprécier, estimer, fixer la valeur, le prix d'une chose : *Combien a-t-on* ÉVALUÉ *sa maison ?* ÉVALUER *une marchandise. On* ÉVALUERA *ce domaine avant que d'en faire l'échange.* ÉVALUER *une perte, un dommage, une indemnité.* (Acad.)

= **S'évaluer,** v. pr. Être évalué : *Cette maison s'*ÉVALUE *à cent mille francs.*

ÉVANESCENT, ENTE, adj. (*evanescens,* qui s'évanouit; lat.) Didact. Qui n'a qu'une existence éphémère, qui paraît à peine.

— Bot. Il se dit du nectaire lorsqu'il tend à diminuer et à disparaître à mesure que le fruit se développe.

ÉVANGÉLIAIRE ou **ÉVANGÉLISTÈRE,** n. m. Pron. *é-van-jé-lièr, lis-tèr.* — Liturg. Livre contenant les évangiles de la messe de chaque jour.

ÉVANGÉLIQUE, adj. des deux g. (*évangile.*) Pron. *é-van-jé-lik.* — Qui appartient à l'Évangile : *Histoire* ÉVANGÉLIQUE. *Récits* ÉVANGÉLIQUES. *Paraboles* ÉVANGÉLIQUES.

— Qui est selon l'Évangile, conforme à l'Évangile : *Doctrine* ÉVANGÉLIQUE. *Prédication* ÉVANGÉLIQUE. *Mener une vie* ÉVANGÉLIQUE. *Vous auriez dû me donner pour toute tâche de relire cette œuvre* ÉVANGÉLIQUE. (De Barante.) *Tout clergé pauvre est* ÉVANGÉLIQUE, *tout clergé riche est mondain.* (V. Hugo.)

— Qui est de la religion réformée : *Église, culte, ministre* ÉVANGÉLIQUE. *La Suisse a des cantons catholiques et des cantons* ÉVANGÉLIQUES. (Acad.)

ÉVANGÉLIQUEMENT, adv. Pron. *é-van-jé-lik-man.* — Conformément à l'Évangile : *Vivre, prêcher* ÉVANGÉLIQUEMENT.

ÉVANGÉLISATION, n. f. Pron. *é-van-jé-li-za-cion.* — Action d'évangéliser; résultat de cette action.

ÉVANGÉLISÉ, ÉE, part. pass. d'Évangéliser : *Les pays* ÉVANGÉLISÉS *par les Apôtres.*

ÉVANGÉLISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*évangile.*) Pron. *é-van-gé-li-zé.* — Prêcher l'Évangile : ÉVANGÉLISER *un pays. Saint Paul* ÉVANGÉLISA *les gentils.* (Ac.)

— Absol. : *Saint François-Xavier* A ÉVANGÉLISÉ *dans le Japon.* (Acad.)

ÉVANGÉLISME, n. m. Collect. Doctrines de l'église évangélique.

ÉVANGÉLISTE, n. m. (*évangéliser.*) Pron. *é-van-jé-list.* — Il se dit des quatre auteurs des Évangiles des écrivains qui ont rédigé par écrit la vie et la doctrine de Jésus-Christ : *Les* ÉVANGÉLISTES *sont : saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.* (Acad.) *Saint Jean joignit la qualité d'*ÉVANGÉLISTE *à celle d'apôtre et de prophète.* (Boss.)

— Par anal. Celui qui est chargé de prêcher l'Évangile.

— Hist. eccl. Il se dit du prêtre qui chante l'évangile : *Ce chapitre a plusieurs chapelains à son service, en qualité de chantres, d'*ÉVANGÉLISTES, etc.

— Anc. Conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès, pendant que le rapporteur lisait les pièces.

— Celui qui dans une compagnie était chargé de surveiller le scrutin.

ÉVANGÉLISTÈRE, n. m. *Voy.* ÉVANGÉLIAIRE.

ÉVANGILE, n. m. (εὐαγγέλιον, bonne nouvelle; gr.) Pron. *é-van-jil.* — La loi, la doctrine de Jésus-Christ : *Annoncer, prêcher l'*ÉVANGILE. (Acad.) *L'intérêt et les passions nous ont fait un* ÉVANGILE *nouveau que Jésus-Christ ne connaît pas.* (Boss.) *Les ministres protestants prennent le titre de ministres du saint* ÉVANGILE. (Acad.) *La haine, qui attaque la religion dans le cœur, anéantit aussi l'*ÉVANGILE. (Mass.)

L'*Évangile* à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire et tourments mérités. (Boil.)

— Fig. Loi, règle : *La religion des courtisans est toute, pour ainsi dire, sur le visage du maître; c'est là leur loi et leur* ÉVANGILE. (Mass.)

— Fig. et par extens. : *L'histoire, au point de vue chrétien, est un* ÉVANGILE *éternel tout rempli du Dieu intérieur.* (E. Quinet.)

— Chacun des livres qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus-Christ : *L'*ÉVANGILE *selon saint Matthieu. Il parut dans les premiers siècles un grand nombre d'*ÉVANGILES. (Acad.) *C'était un crime abominable, irrémissible à un chrétien, de faire voir un* ÉVANGILE *à un gentil.* (Volt.)

— Les quatre Évangiles reconnus par l'Église : *Jurer sur l'*ÉVANGILE ! *La religion chrétienne acquiert un nouveau degré d'évidence par la publication de l'*ÉVANGILE. (Élisée.) *Sur ma couronne que voici, et sur le divin* ÉVANGILE *que voilà, je te le jure.* (V. Hugo.)

Cet *Évangile* saint qu'il faut que chacun lise,
Ce livre que tu vois, sous l'œil même de Dieu,
La main de Jean, de Luc, de Marc et de Matthieu.
(Barthél.)

— *Croire une chose comme l'Évangile,* la croire fermement, sans réserve.

— Fam. *Cela est vrai comme mot d'Évangile,* cela est très-vrai. || *Ce n'est pas mot d'Évangile, ce n'est pas parole d'Évangile,* c'est une chose qui mérite peu de foi.

— Partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe : *La messe est bien avancée, le premier* ÉVANGILE *est dit.* (Acad.)

— Fam. *C'est l'évangile du jour,* se dit d'une chose qui est l'objet de tous les entretiens.

— Les premiers versets de l'Évangile selon saint Jean, que le prêtre récite en mettant un pan de son étole sur la tête de la personne à l'intention de laquelle il les prononce.

— *Le côté de l'évangile,* le côté gauche de l'autel en entrant dans le chœur.

— Anc. prat. Vérification d'une procédure.

ÉVANOUI, IE, part. pass. du v. Évanouir : *Une femme* ÉVANOUIE. (Acad.) *Il va tomber* ÉVANOUI *à quatre pas.* (Boss.)

Nos gardes repoussés, la reine *évanouie.* (Rac.)

*Il s'éloigna en entraînant l'*ÉVANOUIE *sous les plis de sa large robe.* (Lam.)

— Fig. : *Je penserais au luxe de la voisine si subitement* ÉVANOUIE. (Lesage.)

. . Dans cette nuit funeste
Je cherchais en vain le reste
De mes joyes *évanouies.* (J. B. Rouss.)

ÉVANOUIR (S'), v. pron. 2^e^ conj. (*evanescere,* disparaître, s'évanouir; lat.) Pron. *é-va-nou-ir.* — Tomber en faiblesse, perdre connaissance : *Cette femme s'*ÉVANOUIT *en apprenant la mort de son mari.* (Acad.)

— Disparaître sans laisser de trace; se dissiper, s'évaporer : *Le fantôme s'*EST ÉVANOUI. *Le son s'*EST ÉVANOUI. *La fumée s'exhale et s'*ÉVANOUIT *dans les airs.* (Fléch.) *Ce météore n'a fait que paraître un moment et s'*EST ÉVANOUI. (Acad.)

— Fig. : *Mon bonheur s'*EST ÉVANOUI *comme un songe.* (Acad.) *Cette ombre de gloire va s'*ÉVANOUIR. (Boss.)

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros *s'évanouit.* (J.-B. Rouss.)

*N'avez-vous pas remarqué, dans la vie, des époques où l'horizon s'assombrit, où toutes les chances heureuses s'*ÉVANOUISSENT ? (Ph. Chasles.)

— S'effacer; n'être compté pour rien : *Les longues années d'Abraham et d'Isaac, qui font paraître si courtes celles de Jacob, s'*ÉVANOUISSENT *auprès de la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface.* (Boss.) *A cette raison, tous les droits les plus sacrés s'*ÉVANOUISSENT *et ne sont plus comptés pour rien.* (Mass.)

Vains fantômes d'État, *évanouissez-vous.* (Corn.)
Nuages, colorés d'une vaine clarté,
Évanouissez-vous devant la vérité. (Lam.)

— Être anéanti : *Convenez des maximes des impies, et les lois les plus inviolables de la société s'*ÉVANOUISSENT. (Élisée.)

— *Faire évanouir,* faire perdre connaissance : *Cette nouvelle l'*A FAIT ÉVANOUIR. (Acad.) *Cette odeur le* FIT ÉVANOUIR.

— Fig. Faire disparaître; dissiper : *Cette nouvelle* A FAIT ÉVANOUIR *toutes les espérances.* (Ac.)

— Dans le même sens, et sans l'ellipse du pron. : *Quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme s'*ÉVANOUIR, *avec toutes les ignorances des sens, les ténèbres mêmes, si j'ose le dire, et les saintes obscurités de la foi.* (Boss.)

— Algèbr. *Faire évanouir une inconnue,* la faire disparaître, l'éliminer d'une équation.

ÉVANOUISSEMENT, n. m. (*évanouir.*) Pron. *é-va-nou-iss-man.* — Défaillance, perte de connaissance avec cessation du mouvement et du sentiment : *Revenir d'un* ÉVANOUISSEMENT. *Avoir de fréquents* ÉVANOUISSEMENTS. (Acad.)

— Par analog. : *Je demeurai dans cette espèce d'*ÉVANOUISSEMENT *du premier sommeil.* (É. Souv.)

— Fig. : Action de disparaître, de se dissiper : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'un fantôme.*

— Algèbr. Élimination d'une inconnue, d'une fraction, etc. || Rare en ce sens.

ÉVAPORABLE, adj. des 2 g. Pron. *é-va-po-rabl.* — Didact. Qui est susceptible de s'évaporer.

ÉVAPORATIF, IVE, adj. Pron. *é-va-po-ra-tif, tiv.* Didact. Qui fait évaporer.

ÉVAPORATION, n. f. (*evaporatio;* lat., m. sign.) Pron. *é-va-po-ra-cion.* — Phys. Réduction d'un liquide en vapeur; vaporisation : *L'*ÉVAPORATION *de l'eau et de toutes sortes de liquides se fait naturellement soit par la seule action de l'air, soit par la chaleur du soleil.* (Acad.)

— Chim. Opération qui consiste à transformer un liquide en un fluide aériforme, à le réduire en vapeur : ÉVAPORATION *à l'air libre;* ÉVAPORATION *spontanée.* ÉVAPORATION *dans le vide.* ÉVAPORATION *à la vapeur, au bain-marie. En chimie, l'*ÉVAPORATION *est un moyen fréquemment employé pour rapprocher les matières fixes dissoutes dans un liquide.* (Robin.) En

chimie, toute distillation se fait par ÉVAPORATION. (Acad.) *Le refroidissement par l'*ÉVAPORATION *nous donne de la glace au milieu de l'été.* (Cuv.)

— Fig. : Légèreté d'esprit : *Il y a un peu d'*ÉVAPORATION *dans son fait.* (Acad.)

ÉVAPORATOIRE, n. m. Pron. *é-va-po-ra-toar.* — Phys. Appareil propre à favoriser l'évaporation.

— Adj. : *Appareil* ÉVAPORATOIRE.

— *Fourneau évaporatoire*, fourneau qui sert à l'évaporation au bain-marie, ou au bain de sable.

ÉVAPORÉ, ÉE, part. pass. du v. Évaporer : *Liqueur* ÉVAPORÉE.

— Inconsidéré, étourdi, léger : *Tête* ÉVAPORÉE. *Esprit* ÉVAPORÉ. *Jeune homme* ÉVAPORÉ. *Il est des cœurs* ÉVAPORÉS *qui ne peuvent se renfermer un moment en eux-mêmes.* (Bourd.) *J'ai fait connaissance tout récemment d'une petite brune que je puis bien te donner pour la créature la plus* ÉVAPORÉE *qui soit dans Vire.* (C. Del.) *Elle était folâtre dans son enfance ; mais peu à peu sa mère a pris soin de réprimer ses airs* ÉVAPORÉS. (J. J. R.)

Il veut être folâtre, *évaporé*, plaisant. (Boil.)

— Substantiv. *Un* ÉVAPORÉ, *une* ÉVAPORÉE.

Syn. Évaporé, éventé. L'*évaporé* est celui qui passe avec légèreté d'une idée à une autre ; l'*éventé* est celui qui parle et agit à tort et à travers, sans chercher même à se former des idées. L'*évaporé* pense trop vite pour pouvoir se faire des principes sur quoi que ce soit ; l'*éventé* ne pense pas du tout ; il ne considère et n'apprécie rien.

ÉVAPORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*evaporare* ; lat., m. sign.) Pron. *é-va-po-ré.* — Chim. Opérer l'évaporation : ÉVAPORER *un liquide.*

— Dans le m. sens : FAIRE ÉVAPORER *une liqueur à feu lent.*

— Absol. : *Pour* ÉVAPORER *au bain de sable, on met le liquide dans une capsule, qu'on place sur un bain de sable, posé sur un fourneau large et peu profond.* (Robin.)

— Fig. et fam. Exhaler : ÉVAPORER *sa bile, son humeur, son chagrin, sa colère.*

N'ai-je donc, quarante ans, couvé mon grand dessein,
Dissimulé ma force, *évaporé* ma haine... (Lam.)

= **S'évaporer**, v. pron. Se résoudre en vapeur : *L'esprit de vin* S'ÉVAPORE *aisément.* (Acad.)

— Fig. S'évanouir, disparaître :

Son âme *s'évapore*, et tout l'homme est passé. (Lam.)
Pourquoi le cœur suit-il un son qui *s'évapore ?* (Id.)

— Il se dit d'une vision, d'un fantôme qui disparaît :

Pardonne, ombre fatale ! oh ! pardonne ! c'est moi !
C'est moi qui t'ai porté tous ces coups que je voi.
Viens-tu pour te venger ? Tiens... Mais il *s'évapore.* (Lam.)

— Fig. et mor. Se dissiper ; se perdre : *Cette folle ardeur ne tardera pas à* S'ÉVAPORER. (Acad.)

Un feu que j'allumai ne peut *s'évaporer.* (Desmah.)

— Par anal. Il se dit de l'esprit : *L'esprit est une finesse de raison qui* S'ÉVAPORE. (Boss.) *Au milieu de ces vaines subtilités, la raison, le bon sens* S'ÉVAPORE. (Acad.) *L'imagination* S'ÉVAPORE *en éclairs qui ne sont suivis d'aucun tonnerre.* (Maury.)

— En parl. du chagrin, de la colère, de l'humeur, etc., Éclater, exhaler, se soulager : *Sa colère* S'ÉVAPORE *en menaces.*

— En parl. des personnes, Se déranger ; montrer de la légèreté, de la dissipation : *Commencer à* S'ÉVAPORER. *Ce jeune homme* S'ÉVAPORE. (Acad.)

ÉVASÉ, ÉE, part. pass. du v. Évaser : *Verre trop* ÉVASÉ. *Fusil à canon* ÉVASÉ. (Acad.)

— *Nez évasé*, nez dont les narines sont très-ouvertes.

— Jardin. Qui s'élargit en forme de vase : *C'est quelquefois un défaut à un arbre d'être* ÉVASÉ. (Trév.)

ÉVASEMENT, n. m. État de ce qui est évasé.

— Bot. Endroit où s'élargit le limbe d'une corolle tubulée à sa base.

ÉVASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vase.*) Pron. *é-va-zé.* — Élargir un orifice, une ouverture : *Il faut* ÉVASER *davantage ce tuyau, l'ouverture de ce tuyau.* (Acad.)

— Jardin. *Évaser un arbre*, lui faire prendre plus de circonférence : *Un bon jardinier doit* ÉVASER *ses arbres en buisson.* (Trév.)

= **S'évaser**, v. pr. Être évasé : *Ce tuyau* S'ÉVASERA *difficilement.*

— Présenter une ouverture élargie : *Un cap qui* S'ÉVASE. (Lam.)

— Jardin. Prendre plus de circonférence : *Cet arbre* S'ÉVASE, S'ÉVASE *trop, ne* S'ÉVASE *pas assez.*

ÉVASIF, IVE, adj. (*evadere*, échapper ; lat.) Pron. *é-va-zif, ive.* — Qui sert à éluder : *Réponse* ÉVASIVE. *De tout temps ils ont excellé dans l'art des subterfuges et des moyens* ÉVASIFS. (Dupin.)

ÉVASION, n. f. (*evasum*, sup. de *evadere*, s'en aller, s'évader : lat.) Pron. *é-va-sion.* — Action de s'évader : *Favoriser l'*ÉVASION *d'un prisonnier.* (Acad.) *Je ne pus lui rendre compte de votre* ÉVASION. (Mme de Tencin.) *Je comprends que cette* ÉVASION *te donne à penser, vu la coïncidence qu'elle semblerait avoir avec le meurtre.* (C. Del.)

ÉVASIVEMENT, adv. Pron. *é-va-ziv-man.* — D'une manière évasive : *Répondre* ÉVASIVEMENT.

ÉVASURE, n. f. Pron. *é-va-zur.* — Technol. Ouverture d'un vase.

ÈVE, n. f. (*hévah* ; hébr.) Nom de la première femme, mère des vivants.

— Prov. *Ne connaître quelqu'un ni d'Ève ni d'Adam*, ne le connaître nullement.

— Ironiq. *Fille d'Ève*, femme extrêmement curieuse : *C'est une digne* FILLE D'ÈVE.

ÉVÊCHÉ, n. m. (*évêque.*) Pron. *é-vè-ché.* — Diocèse, territoire soumis à l'autorité spirituelle d'un évêque : *Il y a tant de paroisses dans l'*ÉVÊCHÉ. *Augmenter, réduire le nombre des* ÉVÊCHÉS. *L'évêque a fait la visite dans son* ÉVÊCHÉ. (Acad.)

— La dignité épiscopale : *Obtenir un* ÉVÊCHÉ, *aspirer à l'*ÉVÊCHÉ. *Il avait attrapé l'*ÉVÊCHÉ *d'Autun à force de souplesse.* (St-Simon.)

Avec moins de talent vingt abbés ont prêché,
Que la chaire a portés jusques à l'*évêché.* (Volt.)

— Ville ; siége d'un évêché : *Orléans est un* ÉVÊCHÉ. *Ériger une ville en* ÉVÊCHÉ. (Acad.)

— Le palais épiscopal : *Aller à l'*ÉVÊCHÉ. *Il est logé à l'*ÉVÊCHÉ. (Acad.)

ÉVECTION, n. f. (*evectio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-vèk-cion.* — Astr. Une des principales équations du mouvement de la lune ; c'est la plus grande des inégalités du mouvement lunaire, après l'équation du centre.

ÉVEIL, n. m. (*éveiller.*) Pron. *é-vey.* — Avertissement, avis donné à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse : *Je n'en ai eu l'*ÉVEIL *que tout à l'heure.* (Acad.)

— *Donner l'éveil*, appeler l'attention : *Il m'en* A DONNÉ *l'*ÉVEIL.

Vous *donnez l'éveil* aux yeux jaloux. (V. Hugo.)

— Alarme, alerte : *Une fois l'*ÉVEIL *donné, tout le monde sera sur ses gardes.*

— Il se dit des choses qui servent d'avertissement en frappant vivement l'attention : *Une circonstance, peu importante d'ailleurs, fut un* ÉVEIL *pour lui.*

= **En éveil**, loc. adv. Sur ses gardes, aux aguets : *Être* EN ÉVEIL. *Tenir* EN ÉVEIL. *Sa bonté, toujours* EN ÉVEIL, *lui a mérité ce nom de mère.* (Em. Souv.)

ÉVEILLÉ, ÉE, part. pass. d'Éveiller : *Les habitants de Sybaris avaient banni les coqs, de peur d'en être* ÉVEILLÉS. (Fonten.)

...Qu'à son lever le soleil aujourd'hui
Trouve tout le chapitre *éveillé* devant lui. (Boil.)

Les voisins ÉVEILLÉS *plus tôt que de coutume, tendaient, le long de la rue, des draps parsemés de bouquets ou des tapisseries à personnages.* (Souv.)

Que vois-je ? juste dieux ! suis-je bien *éveillé ?* (Regn.)

— Excité ; stimulé : *Ma sympathie n'a pu être* ÉVEILLÉE *que par l'admiration.* (Souv.)

— Qui veille, qui est attentif ; avisé, soigneux : *C'est un homme fort* ÉVEILLÉ *sur ses intérêts.* (Acad.)

— Fig. et mor. Gai, vif : *Esprit* ÉVEILLÉ. *Mine* ÉVEILLÉE. *Avoir les yeux bien* ÉVEILLÉS. *C'est un petit garçon fort* ÉVEILLÉ. *Ce qu'on distingue en elles, c'est un air* ÉVEILLÉ, *une démarche leste, et un œil agaçant.* (Marm.) *C'était un* ÉVEILLÉ *petit collet.* (Danc.)

— *Une femme bien éveillée*, qui parle avec vivacité ; qui a beaucoup de liberté dans ses manières : *Elle est vraiment gentille, et fort* ÉVEILLÉE. (Picard.)

— Prov. *Éveillé comme une potée de souris*, se dit d'un enfant vif, remuant, pétulant.

— Substantiv. : *C'est un* ÉVEILLÉ. *C'est une petite* ÉVEILLÉE. (Acad.) *Je fatiguai les muscles de mes yeux à force de les tendre en contemplant sa femme. Quelle* ÉVEILLÉE ! (Lesage.) *Vous avez déjà flairé ça. Quel* ÉVEILLÉ ! (Danc.)

ÉVEILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*evigilare*, lat. ; m. sign.) Pron. *é-vè-ié.* — Tirer quelqu'un du sommeil : *Le moindre bruit suffit pour l'*ÉVEILLER. *Quand il est une fois endormi, on ne saurait l'*ÉVEILLER. (Acad.) *On l'*ÉVEILLE *à chaque moment.* (Boss.) *Je vous prie de m'*ÉVEILLER *demain de bonne heure.*

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille.* (Rac.)
... Le coq matinal *éveille* les hameaux. (Michaud.)

— Prov. *Il ne faut pas éveiller le chat qui dort*, il ne faut pas réveiller une mauvaise affaire assoupie.

— Fig. Stimuler ; exciter ; rendre actif ; donner de la vivacité : *L'ambition l'*A ÉVEILLÉ. *Il est mélancolique, il lui faudrait quelque chose qui l'*ÉVEILLÂT *un peu.* (Acad.)

...Le public léger, qu'un changement *éveille*,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille. (Dorat.)

— Poétiq. et par anal. :

On *éveille* la foudre en approchant des cieux. (Lam.)

— Absol. :

Il faut que sa douceur flatte, chatouille, *éveille.* (Boil.)

— Fig. En parl. de certains mouvements de l'âme ou des qualités de l'esprit, Exciter, provoquer, faire naître : ÉVEILLER *les talents, le génie, l'imagination.* ÉVEILLER *la jalousie, l'envie, le remords.* ÉVEILLER *un désir.* (Acad.) *Que de souvenirs ces mots viennent d'*ÉVEILLER *en moi.* (Em. Souv.)

J'*éveillerai* pour toi la pitié, la justice
De l'incorruptible avenir. (Gilbert.)

= **S'éveiller**, v. pr. Cesser de dormir ; S'ÉVEILLER *au bruit.* S'ÉVEILLER *en sursaut. Il* S'ÉVEILLE *tous les jours à une certaine heure.* (Acad.)

Déjà de toutes parts les chanoines *s'éveillent.* (Boil.)
Il s'endort et *s'éveille* au son des instruments. (Rac.)

— Fig. Cesser d'être oisif ou abattu : *Il est temps que tu* T'ÉVEILLES. (Rac.)

Je *m'éveille* à ta voix, je marche à ta clarté
Sur les pas des vertus et de la vérité. (Volt.)

— S'animer, s'égayer : *Allons*, ÉVEILLEZ-VOUS *un peu !*

— Il se dit aussi des mouvements de l'âme, des qualités de l'esprit : *Un soupçon* S'ÉVEILLE *en moi.*

Dans mon cœur attendri, quel souvenir *s'éveille ?* (C. Del.)

Syn. Eveiller, réveiller. *Éveiller* quelqu'un, c'est le tirer de son assoupissement ou de son sommeil à une heure régulièrement fixée ; le *réveiller*, c'est l'en tirer à une heure extraordinaire, ou d'une manière subite. Dans les colléges et dans les pensions, on *éveille* chaque jour les élèves à une heure fixe ; en temps d'épidémie, on va *réveiller* à toute heure de la nuit les médecins et les pharmaciens.

ÉVEILLURE, n. f. Pron. *é-vè-iur.* — Technol. Petits trous, pores dans une meule de moulin, qui servent à la faire mordre davantage.

ÉVÉNEMENT, n. m. (*eventus*, formé de *evenire*, arriver ; lat.) Pron. *é-vénn-man.* — Génér. Tout ce qui arrive dans le monde : ÉVÉNEMENT *heureux, malheureux. Une suite d'*ÉVÉNEMENTS. *Le cours des* ÉVÉNEMENTS. *J'ai entendu plusieurs fois le récit de cet* ÉVÉNEMENT. (Acad.) *Le monde, c'est une révolution journalière d'*ÉVÉNEMENTS. (Mass.)

Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement
Le ciel a-t-il conduit ce grand *événement ?* (Rac.)

Cet ÉVÉNEMENT *qui ne fut une révolution que pour la famille royale.* (Volt.) *On porte en soi comme un spectateur intérieur qui observe tout d'un œil d'artiste et fait provision d'idées et de couleurs à mesure que les* ÉVÉNEMENTS *passent devant lui.* (A. de Broglie.)

— Incident remarquable dans une œuvre dramatique : *Un drame plein d'*ÉVÉNEMENTS INATTENDUS *qui excitent la curiosité.* (Acad.)

Chaque mot, chaque vers court à l'*événement.* (Boil.)

— Issue ; bon ou mauvais succès : *Je ne saurais prévoir l'*ÉVÉNEMENT. *L'*ÉVÉNEMENT *d'une affaire, d'un procès. Je ne réponds pas, je ne suis pas garant de l'*ÉVÉNEMENT. *J'en prends l'*ÉVÉNEMENT *sur moi.* (Acad.)

L'*événement* n'a point démenti mon attente. (Rac.)
.. De l'*événement* d'un combat plus humain
Dépendrait aujourd'hui l'honneur du nom romain. (Corn.)

— *A tout événement*, à tout hasard, quoi qu'il puisse arriver.

— *Faire événement*, causer une grande surprise, occuper vivement l'attention : *Son apparition* FIT ÉVÉNEMENT. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Son départ fut un* ÉVÉNEMENT, *un véritable* ÉVÉNEMENT.

— Fam. : *C'est tout un* ÉVÉNEMENT, c'est un fait grand et tout à fait inattendu.

Syn. Evénement, accident, aventure. L'idée d'une chose qui arrive est commune à ces trois termes. *Événement* est plus général ; *accident* est plus particulier ; *aventure* est plus personnel. *Événement* s'applique à tout ce qui arrive ; *accident* s'entend de ce qui arrive aux choses comme aux personnes ; *aventure* se dit uniquement de ce qui arrive aux personnes, soit par hasard, soit par intrigue. L'*événement* a par lui-même un caractère d'importance ; l'*accident*, un caractère plus ou moins fâcheux ; l'*aventure*, un caractère plutôt amusant que désagréable.

ÉVENT, n. m. (*vent.*) Pron. *é-van.* — Altération des viandes et des liqueurs trop longtemps exposées au grand air : *Du lard qui sent l'*ÉVENT. *Du vin qui a de l'*ÉVENT. (Acad.)

— Grand air ; air bien agité : *Mettre des marchandises, des hardes à l'*ÉVENT.

— *Donner l'évent à une pièce de vin*, percer un trou par en haut pour y faire entrer de l'air.

— Fam. *Avoir la tête à l'évent*, être très-étourdi. *Une tête à l'évent*, un étourdi.

— Techn. Ouverture que l'on ménage à travers les

parois d'un moule, pour laisser une issue à l'air chassé par la matière en fusion.

— Zool. Narines des cétacés, parce qu'elles leur servent à rejeter l'eau qu'ils ont aspirée : *Les* ÉVENTS *servent à rejeter l'eau qui pénètre dans la gueule de la baleine, ou à introduire jusqu'à ses poumons l'air nécessaire à sa respiration.* (Lacép.)

— Techn. Orifices ordinairement petits qui servent au passage de l'air. || Conduits pratiqués dans la maçonnerie des hauts fourneaux, pour servir, lors du séchage ou de la mise en feu, à laisser s'échapper la vapeur d'eau.

— Défaut de fabrication d'un canon de fusil; petite ouverture, fente par laquelle l'air peut passer.

— Artill. *Évent du boulet*, différence en moins du boulet au calibre de la pièce. || On dit aussi, *Vent*.

ÉVENTAGE, n. m. (*éventer.*) Pron. *é-van-taj.* — Technol. Action de mettre à l'air les peaux destinées à être chamoisées.

— Écon. rur. Travail qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes coupées par le râtissage.

ÉVENTAIL, n. m. (*éventer.*) Pron. *é-van-ta-y.* — Sorte d'écran portatif composé de lames légères et mobiles d'ivoire ou de bois, recouvertes de soie ou de papier, avec lequel les dames s'éventent : ÉVENTAIL *d'écaille, d'ivoire, de plumes. Les bâtons d'un* ÉVENTAIL. *Jouer de l'*ÉVENTAIL. *Coup d'*ÉVENTAIL. *Monter un* ÉVENTAIL.

Elle disait, brisant l'*éventail* sur nos doigts :
« Des verges ! Punissez cette indolente esclave. (Lam.)

— Jardin. *En éventail*, en forme d'éventail, comme un éventail ouvert : *Tailler les arbres* EN ÉVENTAIL. *Une charmille* EN ÉVENTAIL.

— Par extens : *Le palmier balance ses* ÉVENTAILS *de verdure.* (Chateaubr.) *Ils nous servirent à déjeuner sous un de ces grands arbres dont l'*ÉVENTAIL *nous protégeait.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. Espèce de cadre couvert de toile ou de papier, suspendu au plafond dans les pays méridionaux et qu'on agite pour donner du vent et de la fraicheur.

— Constr. Croisée dont la partie supérieure se termine en demi-cercle.

— Art. milit. Toit pour couvrir les tireurs.

— Techn. Morceau carré de fer-blanc ou de cuivre que l'émailleur place devant la lampe pour ne point être incommodé de la chaleur. || Tissu d'osier, percé d'un trou au milieu que les orfèvres se mettent devant le visage quand ils examinent l'état de la soudure.

— Bot. Sorte d'agaric en forme d'éventail.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson, d'un mollusque, de quelques gorgones.

— Jardin. Treillis qui sert à disposer les branches de certaines plantes cultivées dans les serres. || Partie verticale qui couronne un berceau de treillage.

— *Arbres en éventail*, arbres qu'on a taillés de manière à leur donner la forme d'un éventail.

ÉVENTAILLER, n. m. Pron. *é-van-ta-ié.* — Marchand d'éventails.

ÉVENTAILLISTE, n. m. Pron. *é-van-ta-ystt.* — Celui qui fait, qui monte des éventails.

ÉVENTAIRE, n. m. (*éventer.*) Pron. *évan-tèr.* — Sorte de plateaux d'osier sur lequel les marchandes de fleurs ou de fruits portent leur marchandise : *Les hyacinthes, les jonquilles, les violettes et les lilas parfument les* ÉVENTAIRES *des bouquetières.* (Em. Souv.)

ÉVENTE, n. f. Pron. *é-vantt.* — Techn. Casier pour mettre des chandelles.

ÉVENTÉ, ÉE, part. pass. d'Éventer : *Ce vin est* ÉVENTÉ. *Cette laine est* ÉVENTÉE.

— Fig. Ébruité, divulgué :

Un dessein *éventé* réussit rarement. (Corn.)
Que ce secret ne soit point *éventé*. (La F.)

— Mar. Il se dit d'un vaisseau lorsqu'après avoir eu le vent sur les voiles, il l'a dedans.

— Fig. et fam. En parl. des personnes, Évaporé, léger, étourdi :

Cette beauté n'aura plus l'indulgence,
Je t'en réponds, de recevoir chez soi
Des chevaliers *éventés* comme toi. (Volt.)

— Substantiv. Un étourdi :

... D'un pied étourdi quelque jeune *éventé*
Frappe, en courant, son chien qui jappe épouvanté. (Gilb.)

ÉVENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*vent.*) Pron. *évanté.* — Agiter l'air avec un éventail pour donner du vent, de la fraîcheur : *Les princes d'Asie ont toujours des gens qui les* ÉVENTENT *quand ils dînent.* (Acad.) *On se borna à* ÉVENTER *son visage et à désaltérer, par quelques gouttes d'eau, la soif ardente qui le consumait.* (Lam.)

— Mettre au vent, exposer au grand air : *Il faut* ÉVENTER *un peu ce meuble.* (Acad.) *Dans les temps de contagion, on* ÉVENTE *souvent tous les meubles.* (Trév.)

— Agric. *Éventer du grain*, le remuer de temps en temps pour prévenir la fermentation.

— *Éventer une liqueur, une substance*, en affaiblir la vertu en la laissant trop longtemps exposée à l'air.

— *Éventer une mine*, découvrir l'endroit où elle est pratiquée et en prévenir l'effet.

— Fig. *Éventer la mèche*, pénétrer un dessein secret et empêcher qu'il ne réussisse.

— Fig. Faire connaître : *Mon humeur n'est pas d'*ÉVENTER *ces secrets de plaire que je puis avoir trouvés dans mon art.* (Corn.)

— Divulguer, trahir : ÉVENTER *un secret.* ÉVENTER *un dessein* :

Un dessein qu'on *évente* est tout près d'avorter. (Piron.)
... Son esprit se fatigue
A rêver aux moyens d'*éventer* une intrigue. (C. Del.)

— Vén. *Éventer la voie*, se dit du chien qui trouve une voie fraîche.

— Par analog. Il se dit des animaux qui flairent, qui découvrent une trace : *Le renard s'approche en silence de la perdrix qu'il* ÉVENTE. *Le loup* ÉVENTE *de tous côtés, et reçoit ainsi les émanations des corps morts ou vivants que le vent lui apporte de loin.* (Buff.)

— Chir. *Éventer une veine*, faire une légère saignée pour éviter la réplétion. || Vieux.

— Hortic. *Éventer la sève*, faire perdre la sève d'un arbre par de trop larges entamures.

— Écon. rur. Étendre sur le sol les mauvaises herbes coupées.

— Techn. Soulever les étoffes plongées dans le bain d'alun pour leur faire prendre l'air.

— Mar. *Éventer la quille* d'un bâtiment, abattre un vaisseau en carène jusqu'à ce que sa quille paraisse hors de l'eau. || *Éventer une voile*, brasser une voile qui était sur le mât ou en ralingue, jusqu'à ce qu'elle porte convenablement.

= **Éventer**, v. intr. ou neut. Man. En parl. du cheval qui lève trop le nez : *Lorsqu'un cheval* ÉVENTE, *on lui donne des branches hardies pour le ramener.* (Trévoux.) || On dit aussi, *Porter au vent.*

— Mar. *Un batiment évente*, il fait servir, il manœuvre pour quitter la panne, pour se mettre en route.

= **S'éventer**, v. pr. Se donner de l'air en agitant un éventail ou quelque autre objet : S'ÉVENTER *pour se rafraîchir.* S'ÉVENTER *avec un mouchoir.*

.. Maintenant *éventez-vous*, madame,
Du vent de vos soupirs sur nos mers emportés. (Lam.)

— En parl. des liqueurs, de certaines substances, S'altérer par le contact de l'air : *Le fil, la soie, la laine* S'ÉVENTENT *à l'air. Les liqueurs spiritueuses sont fort sujettes à* S'ÉVENTER. *Ces parfums vont* S'ÉVENTER. *Ce vin* S'ÉVENTERA *si on ne bouche la bouteille.* (Acad.)

— Jardin. Par analog. : *Les racines sont sujettes à* S'ÉVENTER *quand elles ne sont pas couvertes de terre.* (Acad.)

ÉVENTIF, IVE, adj. Éventuel : *Il faut bien savoir les lois des sorts, les probabilités* ÉVENTIVES, *pour juger quelle prédiction ne peut s'accomplir sans miracle.* (J. J. Rous.) || Peu usité.

ÉVENTILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*vent.*) Pron. *é-van-ti-ié.* — Faucon. Il se dit de l'action de l'oiseau lorsqu'il secoue les ailes en restant à la même place dans l'air.

ÉVENTOIR, n. m. (*éventer.*) Pron. *é-van-toar.* — Sorte d'éventail grossier fait de plumes étendues, et dont on se sert pour allumer les charbons.

— Techn. Ouverture de la voie qui se fait au-dessus de l'ouvrier, dans une houillère.

ÉVENTRATION, n. f. (*éventrer.*) Pron. *é-van-tra-cion.* — Chir. Hernie abdominale survenue par une ouverture accidentelle.

— Relâchement des parois abdominales en avant, il est fréquent chez les femmes qui ont eu des grossesses multipliées : *Assez souvent après l'accouchement, par suite de l'écartement des fibres aponévrotiques, il se fait une espèce d'*ÉVENTRATION, *qui oblige la femme à porter un bandage.* (Caseaux.)

ÉVENTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ventre.*) Pron. *é-van-tré.* — Ouvrir le ventre d'un animal, d'une personne, pour en tirer les intestins : ÉVENTRER *un mouton.* ÉVENTRER *un poisson. Quand le tigre a mis à mort quelques gros animaux, il les* ÉVENTRE *sur la place.* (Buff.) *On* ÉVENTRAIT *les fugitifs pour fouiller dans leurs entrailles.* (Chateaubr.)

— Vén. Déchirer : *Le sanglier* ÉVENTRA *plusieurs de nos chiens.* (Acad.)

— Fig. Percer le ventre : *Pardieu! j'*ÉVENTRERAI *ce faquin, fût-il plus gentilhomme que l'empereur.* (V. Hugo.)

— Par extens. Ouvrir en coupant, en fendant; entamer par une déchirure : ÉVENTRER *un porte-manteau, un porte-feuille*, etc. ÉVENTRER *un pâté, un gâteau.*

— Mar. *Éventrer une voile*, la crever, la percer, lorsque, de grand vent, il est impossible de la déborder, de l'amener ou de la carguer.

= **S'éventrer**, v. pr. S'ouvrir le ventre : *Le Japonais* S'ÉVENTRE *par point d'honneur.* (Acad.)

— Par extens. En parl. de choses, S'ouvrir, se fendre largement : *Les deux vaisseaux, après avoir vomi l'un contre l'autre toute la mitraille de leurs flancs, se heurtèrent d'un choc retentissant, comme pour* S'ÉVENTRER *par l'abordage.* (Lam.)

ÉVENTUALITÉ, n. f. Pron. *é-van-tu-a-li-té.* — Caractère de ce qui est éventuel : *L'*ÉVENTUALITÉ *d'une clause, d'une condition, d'un traité.* (Acad.)

— Fait à venir que l'on peut prévoir : *Il voulait garder Basmanof auprès de sa personne pour une* ÉVENTUALITÉ *fatale qu'il craignait déjà.* (Mérim.)

ÉVENTUEL, ELLE, adj. (*eventus*, événement; lat.) Pron. *é-van-tu-èl.* — Qui dépend de quelque événement incertain : *Clauses, conditions* ÉVENTUELLES. *Droits* ÉVENTUELS. *Succession* ÉVENTUELLE.

— Par extens. *Le père, la mère, les enfants actuels et* ÉVENTUELS *sont les trois ordres de personnes qui constituent la société domestique.* (Portalis.)

— *Profits éventuels*, accidentels, casuels.

— Substantiv. *L'éventuel*, les circonstances éventuelles.

ÉVENTUELLEMENT, adv. Pron. *é-van-tu-èl-man.* — D'une manière éventuelle : *Il a eu cette succession* ÉVENTUELLEMENT. (Acad.)

ÉVENTURE, n. f. (*éventer.*) Pron. *é-van-tur.* — Techn. Crevasse dans un canon de fusil.

ÉVÊQUE, n. m. (*episcopus*; lat., m. sign.) Pron. *é-vêk.* — Prélat du premier ordre, chargé de la direction spirituelle d'un diocèse : *Nommer, sacrer un* ÉVÊQUE. *L'*ÉVÊQUE *de Cambrai. On l'a fait* ÉVÊQUE. *Les* ÉVÊQUES *sont les successeurs des apôtres.* (Acad.) *Le corps des* ÉVÊQUES *en France est presque tout composé de gens de qualité, qui pensent et agissent avec une noblesse digne de leur naissance.* (Volt.) *Le grand-vicaire peut sourire à un propos contre la religion, l'*ÉVÊQUE *rire tout à fait, le cardinal y joindre son mot.* (Chamf.)

— *Évêque in partibus infidelium*, ou simpl. *in partibus*, prélat, titulaire d'un évêché au pouvoir des infidèles.

— Prov. *Se faire, devenir d'évêque meunier*, passer d'une bonne à une médiocre condition.

— *Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois*, les temps les plus glorieux pour l'Église furent ceux où le clergé était pauvre.

— *Un chien regarde bien un évêque*, il ne faut pas s'offenser d'être regardé par un inférieur.

ÉVERDUMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*verd.*) Pron. *é-ver-du-mé.* — Écon. dom. Tirer une liqueur verte de quelque herbe ou légume : ÉVERDUMER *des épinards.*

— Techn. Donner une couleur verte aux amandes.

ÉVERLASTING, n. m. V. LASTING.

ÉVERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Éverrer : *Chien* ÉVERRÉ.

ÉVERRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ver.*) Pron. *é-vè-ré.* — Art vétér. Enlever un petit nerf qui est sous la langue des chiens et qu'on nomme *Ver.*

ÉVERSIF, IVE, adj. (*evertere*, renverser; lat.) Pron. *é-ver-cif, civ.* — Néol. Qui renverse, qui détruit : *Toute dénégation* ÉVERSIVE *de la morale.* (Kératry.) *Ces doctrines sont* ÉVERSIVES *de l'état actuel de la société française.* (Portalis.)

ÉVERSION, n. f. (*eversio*, renversement; lat.) Pron. *é-vèr-cion.* — Ruine, renversement d'une ville, d'un État : *Une longue guerre a causé l'*ÉVERSION *de cette république.* (Acad.) || Peu usité.

ÉVERTUER (S'), v. pr. 1[re] conj. (*vertu.*) Pron. *cé-vèr-tu-é.* — Il prend le tréma sur l'*i* à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous évertuïons, vous vous évertuïez*, etc. — S'exciter, faire effort pour se porter à quelque chose de louable : *Prenez courage*, ÉVERTUEZ-VOUS. (Acad.)

Dieu veut que l'on travaille et que l'on *s'évertue*. (Volt.)
Elle part, elle *s'évertue*,
Elle se hâte avec lenteur. (La F.)

ÉVEUX, EUSE, adj. (*ève*, eau; v. lang.) Pron. *é-veu, veuz.* — Agric. En parl. d'un terrain, Boueux lorsqu'il est pénétré d'eau. || Vieux.

— Mar. Peu étanche.

ÉVICTION, n. f. (*evictio*; lat., m. sign.) Pron. *é-vik-cion.* — Jurispr. Action d'évincer : *Le vendeur*

*est garant de l'*ÉVICTION *que l'acquéreur peut souffrir.* (Acad.) *S'il s'agit de donation, l'*ÉVICTION *ne crée pas une action.*

ÉVIDAGE, n. m. Pron. *é-vi-daj.* — Comm. Action d'évider : ÉVIDAGE *de soies.* ÉVIDAGE *d'un canon de fusil.*

ÉVIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Évider : *Canon de fusil* ÉVIDÉ. *Cette masse de pierre, toute pénétrée d'air et de lumière, est* ÉVIDÉE *comme un joujou de Dieppe.* (V. Hugo.) *Le cor de Charlemagne est une énorme dent d'éléphant* ÉVIDÉE *et sculptée curieusement vers le gros bout.* (Id.)

— Coutur. Échancré : *Le collet de cette robe, de ce manteau n'est pas assez* ÉVIDÉ, *est trop* ÉVIDÉ. (Ac.)

ÉVIDEMMENT, adv. Pron. *é-vi-da-man.* — D'une manière évidente : *Démontrer, prouver* ÉVIDEMMENT. ÉVIDEMMENT *vous êtes dans l'erreur.* (Acad.) *Les hommes ne s'étant réunis que pour l'utilité commune, il eut le droit de réformer tout ce qui lui est* ÉVIDEMMENT *contraire.* (Ch. Noc.)

ÉVIDENCE, n. f. (*evidentia*; lat., m. sign.) Pron. *é-vi-danss.* — Caractère de ce qui est évident ; preuve claire et parfaite : *Être de toute* ÉVIDENCE. *Cela paraît avec* ÉVIDENCE. *Démontrer jusqu'à l'*ÉVIDENCE. (Acad.) *Descartes ne consulta que le naturel et l'*ÉVIDENCE. (Guénard.) *Ces soleils sont comme la grande* ÉVIDENCE *du soleil de Dieu.* (Chateaubr.) *L'*ÉVIDENCE *est reconnue à la lumière dont elle frappe les esprits.* (Marm.) *La vérité soupçonnée est bien près de l'*ÉVIDENCE. (J. J. Rouss.)

— *Se rendre à l'évidence,* admettre ce qui est incontestable. ‖ Par oppos. : *Se refuser à l'*ÉVIDENCE.

— *Mettre en évidence,* faire connaître d'une manière indubitable ; mettre hors de doute : *L'ignorant ne voit point les beautés ; le détracteur ne veut point les voir, le critique les voit et les* MET EN ÉVIDENCE. (M. J. Chén.)

— Mettre une chose, la placer, de manière à la faire remarquer.

— Par analog. : *Se mettre en* ÉVIDENCE. *Être* EN ÉVIDENCE. *Tout leur est égal, pourvu qu'ils soient en* ÉVIDENCE. (Chamf.)

En province, être peu, c'est être quelque chose :
Sur des jambes chacun *en évidence* pose. (Em. Aug.)

— Phil. *Évidence des sens* ou *évidence sensible,* se dit du témoignage de nos sens, des impressions qu'ils nous communiquent, considérés comme moyens de certitude.

ÉVIDENT, ENTE, adj. (*évidens*; lat. ; m. sign.) Pron. *é-vi-dan, dantt.* — Clair, manifeste ; qui se comprend tout d'abord et sans peine : *Proposition, preuve* ÉVIDENTE. *Notion, vérité* ÉVIDENTE. *Danger, péril* ÉVIDENT. *Si mes pensées sont justes, vous les rendrez* ÉVIDENTES. (Did.) *Descartes établit pour principe de ne regarder comme vrai que ce qui est* ÉVIDENT, *c'est-à-dire ce qui est clairement conçu dans l'idée de l'objet qu'il contemple.* (Thomas.)

— *Il est évident que,* il est clair et incontestable que.

ÉVIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vide.*) Pron. *é-vi-dé.* — Techn. Creuser, canneler, découper un ouvrage pour le rendre plus léger ou plus agréable ; ÉVIDER *une lame d'épée.* ÉVIDER *un canon de fusil.* ÉVIDER *un morceau d'ivoire.* (Acad.)

— Techn. Échancrer : ÉVIDER *le collet d'une robe, l'entrée d'une manche.*

— ÉVIDER *les aiguilles,* faire la cannelure de l'aiguille et en arrondir la tête.

— Chaudr. Mettre la dernière main à un ouvrage de chaudronnerie.

— **ÉVIDEUR**, n. m. Techn. Ouvrier qui évide les aiguilles.

— Chir. Foret qui sert à évider les calculs vésicaux.

ÉVIDOIR, n. m. (*évider.*) Pron. *é-vi-doar.* — Outil dont se sert le faiseur d'instruments pour évider les flûtes, les clarinettes, etc.

— Techn. Assemblage de pièces de bois avec une échancrure, dans laquelle le charron assujettit les pièces qu'il veut évider ou travailler.

ÉVIER, n. m. (*ève,* eau.) Pron. *é-vié.* — Table de pierre creusée en bassin, sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un conduit pour l'écoulement des eaux : *La pierre d'*ÉVIER *est scellée à une hauteur convenable pour qu'on y lave en se tenant debout.*

— Constr. Canal de pierre qui sert d'égout dans une pièce ou dans une allée.

ÉVILASSE, n. m. Comm. Sorte d'ébène qu'on tire de Madagascar.

ÉVINCÉ, ÉE, part. pass. du v. Évincer : *Propriétaire* ÉVINCÉ. *Il a été* ÉVINCÉ *de la maison qu'il possédait.* (Acad.) *Les grands propriétaires quand ils ne sont pas obérés, ou les plus riches fermiers quand ils ont la certitude de n'être pas* ÉVINCÉS, *font assez volontiers l'acquisition de machines.* (M. Chevalier.)

— Par extens. :

Évincé sans raison, qui me tendit la main ? (C. Del.)

ÉVINCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*evincere*; lat., m. sign.) Pron. *é-vain-cé.* — Le *c* du rad. *évinc* prend la cédille, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous évinçons, il évinça,* etc. — Déposséder juridiquement : *Ce jugement l'*ÉVINCE *du bien qu'il possédait.*

— Par extens. Enlever à quelqu'un, par intrigue, une place, une affaire, etc. : *On l'*A ÉVINCÉ *de cette place.* (Acad.) *Ils se laissèrent facilement* ÉVINCER *du gouvernement du pays.* (De Broglie.)

ÉVIRATION, n. f. (*eviratio*; lat., m. sign.) Pron. *é-vi-ra-cion.* — Castration ; état d'eunuque.

ÉVIRÉ, adj. m. (*eviratus*; lat., m. sign.) Blas. En parl. d'un animal, Qui ne porte pas la marque de son sexe.

ÉVISCÉRATION, n. f. (*evisceratio*; lat., m. sign.) Pron. *é-viss-cé-ra-cion.* — Méd. Éventration.

ÉVITABLE, adj des 2 g. Qui peut être évité : *Ce malheur était facilement* ÉVITABLE. (Acad.) ‖ Peu usité.

ÉVITAGE, n. m. (*éviter.*) Pron. *é-vi-taj.* — Mar. Changement de position, de cap d'un bâtiment amarré dans un port ou à l'ancre dans une rade ; mouvement que fait un navire pour éviter : *Faire un* ÉVITAGE, *son* ÉVITAGE.

— V. ÉVITÉE.

ÉVITÉ, ÉE, part. pass. du v. Éviter. *Que d'abus prévenus, que d'injustices* ÉVITÉES ! (Mass.)

— Mar. Il se dit d'un navire qui a fait son évitage.

ÉVITÉE, n. f. (*éviter.*) Pron. *é-vi-té.* — Mar. Espace suffisant pour qu'un navire à l'ancre puisse facilement tourner : *Avoir son* ÉVITÉE.

— Action du navire qui évite : *Faire une* ÉVITÉE, *son* ÉVITÉE. ‖ Plus souv. ÉVITAGE.

ÉVITEMENT, n. m. Ch. de fer. Action d'éviter la rencontre de deux convois.

ÉVITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*evitare*; lat., m. sign.) — Fuir certaines personnes ; tâcher de ne pas les voir, les rencontrer, de ne pas être ou rester en contact avec elles : *Je cherchais à l'*ÉVITER *autant que je le pouvais. Comment me soustraire à cette obsession dont vous m'enveloppez sans cesse ? à ces regards qui ne semblent m'*ÉVITER *que pour mieux me poursuivre ?* (C. Del.)

... Elle m'*évite* autant que je la fuis. (Rac.)
... Fuis cet importun que tout le monde *évite.* (Boil.)
Je veux, si je le puis, les *éviter* tous deux. (Corn.)

— Par analog. Il se dit des animaux : *La chevrette se recèle dans le plus fort du bois pour* ÉVITER *le loup.* (Buff.)

— Chercher à se préserver de la vue, du contact des choses qui sont nuisibles ou désagréables : ÉVITER *un coup.* ÉVITER *un piége.* ÉVITER *le combat.* ÉVITER *la rencontre de quelqu'un.* ÉVITER *les mauvaises compagnies.* ÉVITER *une occasion. Ce n'est pas résoudre la difficulté, c'est l'*ÉVITER. (Acad.) ÉVITER *l'aspect de la mort.* (Boss.) *Elle* A ÉVITÉ *ces écueils.* (Fléch.) *L'homme est plus libre d'*ÉVITER *les tentations que de les vaincre.* (J. J. Rouss.)

La vertu la plus ferme *évite* les hasards. (Corn.)
Évitez ses regards. — *Évitez* sa colère. (Rac.)

— Échapper à se soustraire à : ÉVITER *la prison. On ne peut* ÉVITER *sa destinée.* (Acad.) *Dieu lui fit par sa grâce* ÉVITER *ces dangereuses passions.* (Fléch.) J'AURAIS ÉVITÉ *les malheurs qui m'attendaient sur la terre.* (Chateaubr.)

Dieu ! que j'*éviterais* de rigoureux tourments ! (Corn.)
Le lâche fuit en vain, la mort vole à sa suite :
C'est en la défiant que le brave l'*évite.* (Volt.)

— Ne pas donner lieu, occasion ; détourner : ÉVITER *une querelle.*

— S'abstenir : *Il faut* ÉVITER *les mauvaises constructions, les équivoques.* (Acad.) *Il faut imiter les beautés des grands poetes et* ÉVITER *leurs licences.* (B. de S.-P.)

— Suivi d'un infin. avec la prép. *de.* Se garder de : *Il faut* ÉVITER *de se commettre, de déplaire.* (Acad.) *On voit qu'en écrivant sur la morale, il* ÉVITA *de répéter la manière d'aucun moraliste.* (La Harpe.) *Quand on veut* ÉVITER *d'être charlatan, il faut fuir les tréteaux.* (Chamf.)

— *Éviter que,* suivi d'une proposition subordonnée, Empêcher que : ÉVITEZ *qu'il ne vous parle. En couronnant Wladislas, on* ÉVITAIT QUE *la Russie ne devînt la vassale de la Pologne.* (Mérim.)

— Mus. : *Éviter une cadence,* ajouter une dissonance à l'accord final pour prolonger la phrase.

= **Éviter**, v. intr. ou neut. Mar. Il se dit d'un navire qui tourne sur lui-même au changement de vent ou de marée ou à l'aide de voiles : ÉVITER *à la marée.* ÉVITER *au vent.*

= **S'éviter**, v. pr. Être évité : *Cette dépense peut très-bien* S'ÉVITER, *en asseyant l'impôt, non sur la terre directement, mais sur son produit, ce qui serait encore plus juste.* (J. J. R.)

— Éviter soi-même, éviter de reporter sa pensée sur soi-même :

Il craint d'être à soi-même, et cherche à *s'éviter.* (Boil.)

— Sens récipr. : *Ils* S'ÉVITENT *l'un l'autre.* (Acad.)

= **Gramm.** *Éviter,* dans le sens de *fuir,* exprime une action dont le terme est toujours en rapport d'idée avec le sujet :

La vertu la plus ferme *évite* les hasards. (Corn.)

*Le caractère de l'esprit juste est d'*ÉVITER *l'erreur en* ÉVITANT *de porter des jugements.* (Condill.) *Épargner,* au contraire, dans le sens de *dispenser, préserver quelqu'un d'une chose,* exprime une action dont le terme n'a jamais rapport au sujet ; on doit donc dire : *Votre père a* ÉVITÉ *ces ennuis, et il vous les a* ÉPARGNÉS.

Dans le sens réfléchi, on dit *s'épargner,* et non *s'éviter* :
Des systèmes savants *épargnez-vous* les frais,
Et ces brillants discours qui n'éclairent jamais. (L. Rac.)

— Les deux phrases suivantes sont donc vicieuses : *Frédéric II prenait beaucoup de tabac ; pour s'*ÉVITER *la peine de fouiller dans sa poche, il avait fait placer sur chaque cheminée de son appartement une tabatière où il puisait au besoin.* (Arnault.) *Pour m'*ÉVITER *tant de travail, j'avais chargé un artiste de faire les croquis.* (A. Jal.)

ÉVOCABLE, adj. des 2 g. Pron. *é-vo-kabl.* — Jurispr. Il se dit des causes que certains tribunaux peuvent évoquer : *C'est une affaire très-*ÉVOCABLE. (Acad.) ‖ Peu usité.

ÉVOCATION, n. f. (*evocatio*; lat., m. sign.) Pron. *é-vo-ka-cion.* — Action d'évoquer, de faire paraître les démons, les ombres ou les âmes des morts : *L'*ÉVOCATION *des esprits, de l'âme de Samuel.*

— *Évocation des mânes,* pratique superstitieuse, cérémonie magique qui avait pour but de faire apparaître et d'interroger l'ombre ou l'image d'un mort.

— Antiq. rom. Prière que les Romains adressaient aux dieux tutélaires d'une ville qu'ils assiégeaient pour les engager à passer de leur côté.

— Appel que les Romains faisaient à leurs alliés en cas de danger.

— Jurispr. Action d'un tribunal qui évoque une cause : *Lettre d'*ÉVOCATION. ÉVOCATION *des cours d'appel. La cour de cassation est chargée de statuer sur une demande en* ÉVOCATION. (Acad.) *Demander une* ÉVOCATION *au conseil.* (Volt.) *Notre législation actuelle n'admet plus l'*ÉVOCATION *que dans quelques cas formellement déterminés.*

— Anc. jurispr. Jugement qui enlève une affaire à un tribunal pour la soumettre à un autre : *Parlez aux uns d'aunage, de tarif ou de sous pour livre, et aux autres de voie d'appel, de requête civile, d'appointement, d'*ÉVOCATION. (Lebrun.) *J'espère que le conseil ne voudra pas se priver du droit qu'il a de prononcer des* ÉVOCATIONS *que la voie publique demande.* (Volt.)

— *Évocation de grâce,* acte par lequel le roi accordait à certaines personnes ou à certains corps, à titre de faveur, le droit de soumettre leurs affaires à des tribunaux choisis. ‖ *Évocation de justice,* renvoi à un autre juge, pour cause de parenté entre l'une des parties et un des membres du tribunal devant lequel l'action avait été portée.

— Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

ÉVOCATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *é-vo-ka-toar.* — Jurispr. Qui donne lieu à une évocation : *Cause* ÉVOCATOIRE.

— Anc. prat. *Cédule évocatoire,* acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre parlement.

ÉVOÉ ou **ÉVOHÉ**, interj. (εὐοῖ ; gr.) Pron. *é-vo-é.* — Antiq. Cri que l'on faisait entendre dans les orgies pour invoquer Bacchus, en souvenir de l'exclamation par laquelle Jupiter encouragea ce dieu pendant le combat contre les géants.

ÉVOLAGE, n. m. Anc. Étang poissonneux.

ÉVOLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*evolvere,* dérouler ; lat.) Pron. *é-vo-lu-é.* — Art milit. Exécuter des évolutions.

— Mar. Exécuter une ou plusieurs évolutions.

— En parl. d'un navire, Être plus ou moins sensible à l'action de ses voiles et de son gouvernail : *Ce bâtiment* ÉVOLUE *bien, mal, passablement,* etc.

ÉVOLUTIF, IVE, Pron. *é-vo-lu-tif, tiv.* — Néol. Susceptible de modification ; qui se modifie par sa

propre force : *Humanité* ÉVOLUTIVE. (Ballanche.)

ÉVOLUTION, n. f. (*evolutio*, action de se dérouler ; lat.) Pron. *é-vo-lu-cion.* — Art milit. Mouvement de troupes qui changent leurs dispositions pour en prendre une nouvelle : *Faire des* ÉVOLUTIONS. ÉVOLUTIONS *d'infanterie, de cavalerie. Faire exécuter des* ÉVOLUTIONS *à un régiment.* (Acad.) *Les principaux mouvements des* ÉVOLUTIONS *de ligne consistent dans les déploiements, les changements de front et de position, dans le passage de l'ordre en colonne et l'ordre en bataille, dans la formation des carrés, etc.* (Sicard.)

— Par extens. Action de se développer : *Les animaux reptiles se plient et se replient ; par les* ÉVOLUTIONS *de leurs muscles, ils gravissent, ils embrassent, ils serrent, ils accrochent les corps qu'ils rencontrent.* (Fén.)

— Changement mouvement : *Toutes les* ÉVOLUTIONS *et révolutions de la nature.* (Boss.)

Les *évolutions* des soleils dans les airs. (Lam.)

— Phil. Fig. Développement d'une idée, d'un système, ou d'une série de systèmes : *L'*ÉVOLUTION *philosophique qui commence à Socrate embrasse le platonisme, l'aristotélisme, l'épicuréisme et le stoïcisme.*

— Physiol. Système d'après lequel l'âme aurait préexisté à l'acte de la génération, et n'en recevrait qu'une sorte d'impulsion énergique pour parcourir les phases de sa nouvelle existence.

— Mar. Mouvements que font les vaisseaux d'une armée pour se ranger ou pour passer d'un ordre de tactique à un autre : ÉVOLUTION *d'une escadre.* ÉVOLUTION *navale.* || Manœuvre complète, ensemble des combinaisons de voilure et de barre de gouvernail qu'un bâtiment effectue pour changer d'allure ou de direction : ÉVOLUTIONS *des virements de bord.* ÉVOLUTIONS *de l'appareillage.* || Mouvement d'un navire : *Brasser une voile en ralingue pour faciliter l'*ÉVOLUTION *du navire.*

— Bot. Épanouissement des fleurs, déroulement des feuilles, développement des divers organes.

— Mus. Renversement des sons dans les diverses espèces de contre-points.

ÉVOLUTIONNAIRE, adj. des 2 g. *é-vo-lu-cionèr.* — Art. milit. Qui concerne les évolutions.

— Qui fait faire des évolutions : *Officier* ÉVOLUTIONNAIRE.

ÉVOLVULUS, n. m. Pron. *é-vol-vu-luse.* — Bot. Genre de plantes convolvulacées.

ÉVONYMINE, n. f. Pron. *é-vo-ni-minn.* — Chim. Substance amère qu'on extrait de l'huile des baies de fusain.

ÉVONYMOÏDE, n. f. Pron. *é-vo-ni-mo-id.* — Bot. Arbrisseau sarmenteux du Canada, qui embrasse si fortement les arbres qui l'avoisinent, qu'on l'appelle le Bourreau des arbres.

ÉVOQUANT, part. pass. du v. Évoquer :

Évoquant de ces bords le génie exilé,
Il s'élance, il franchit la hauteur de Phylé. (Lam.)

ÉVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*evocare*, lat. ; m. sign.) Pron. *é-vo-ké.* — Faire apparaître les démons ou les âmes des morts : *Les nécromanciens prétendaient* ÉVOQUER *les âmes des morts, les esprits, les démons.* (Acad.)

J'évoque, quand je veux, les absents et les morts. (La F.)

— Par extens. En parl. des orateurs, Apostropher les mânes d'un héros : *Je ne t'interroge pas, toi qui* ÉVOQUAIS *les cendres de Marathon.* (Did.) *L'orateur* ÉVOQUE *les mânes du héros dont on avait outragé la mémoire.* (Acad.)

— Fig. : ÉVOQUER *un souvenir. Je vis pour conserver dans mon âme son souvenir, son image; je vis pour l'*ÉVOQUER, *pour le pleurer, pour l'aimer.* (Mme Em. de Gir.) *Il avait en lui le grand art d'*ÉVOQUER *de l'abîme historique, des noms, des formes, des rêves, des images auxquelles il donnait toutes les apparences de la vie.* (J. Janin.) *Cujas entreprit d'*ÉVOQUER, *pour ainsi dire, de ressusciter les jurisconsultes de l'ancienne Rome.* (Lerminier.)

— Jurispr. Retirer à un tribunal la connaissance d'une affaire pour l'attribuer à d'autres juges : ÉVOQUER, *faire* ÉVOQUER *une affaire d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime.* (Acad.)

— Par extens. Attirer à soi la connaissance d'une affaire : *Dans l'ancien régime, le roi* ÉVOQUAIT *ordinairement à sa personne et à son conseil les affaires de finances.* (Acad.)

ÉVULSIF, IVE, adj. (*evulsum*, sup. de *evellere*, arracher ; lat.) Didact. Qui est propre à arracher.

ÉVULSION, n. f. (*evulsio*, lat., m. sign.) Pron. *é-vul-cion.* — Didact. Action d'arracher ; extraction : ÉVULSION *des cheveux, d'une dent, de fragments d'os.*

EX, partic. (*ex*, dehors ; lat.) Pron. *èks.* — Mot emprunté du latin, qui se joint par le trait d'union à certains mots pour exprimer l'état ou la position antérieure : EX-*ministre.* EX-*député.*

— Il entre dans la composition d'un grand nombre de mots, pour exprimer un rapport d'extraction : *Excroissance, extraction ; expliqués.*

— Dans beaucoup de mots, il se trouve remplacé par *e.*

EX ABRUPTO, loc. adv. V. ABRUPTO.

EXACERBATION, n. f. (*exacerbatio*, irritation ; lat.) Pron. *ègh-za-cer-ba-cion.* — Accroissement passager dans l'intensité des symptômes d'une maladie, lequel résulte de quelque cause imprévue, telle qu'une affection morale ou un écart de régime : *L'*EXACERBATION *diffère du paroxysme et du redoublement ; néanmoins ces mots sont souvent employés indistinctement.* (Robin.)

EXACT, ACTE, adj. (*exactus*, achevé ; lat.) Pron. *ègh-zakt.* — Régulier, ponctuel, soigneux : *Il est fort* EXACT. *Historien, traducteur* EXACT. EXACT *à tenir sa parole.* (Acad.) *Cet auteur est un homme laborieux,* EXACT *et sans génie.* (Volt.)

Elle est à bien prier *exacte* au dernier point. (Volt.)

Rarement Louis XIV manqua d'être EXACT *aux rendez-vous qu'il assignait.* (Arnault.)

Et la gaîté revient *exacte* au rendez-vous. (Del.)

— En parl. des choses, Qui est fait avec tout le soin et toute la ponctualité possible : EXACTE *analyse. Compte* EXACT. EXACTE *recherche. Une* EXACTE *police. Une* EXACTE *et sévère équité.* (Fléch.) *Son obéissance ne fut pas moins* EXACTE *que sa pauvreté.* (Id.) *Si les hommes nous traitaient avec une* EXACTE *justice, ils nous seraient infiniment moins favorables.* (Nicole.)

La scène demande une *exacte* raison. (Boil.)

— Qui a une entière conformité avec les choses auxquelles il se rapporte ; fidèle ; vrai ; sûr : *Relation* EXACTE. *Récit fort* EXACT. *C'est l'*EXACTE *vérité. Il faut avoir la connaissance* EXACTE *des faits pour en porter un jugement sûr.* (Acad.) *La science la plus* EXACTE *et la plus approfondie.* (Boss.)

Le commandeur voulait la scène plus *exacte.* (Boil.)

— *Sciences exactes*, les sciences mathématiques : *Les* SCIENCES EXACTES *nous ont asservi les éléments.* (Ste-Aulaire.)

EXACTEMENT, adv. Pron. *ègh-zak-te-man.* — D'une manière exacte : *Il a suivi* EXACTEMENT *les ordres qu'on lui avait donnés.* (Acad.) *L'art de juger et l'art de raisonner sont* EXACTEMENT *le même.* (J. J. Rous.)

Observe *exactement* la loi que je t'impose. (Corn.)
Il fait *exactement* ce que la loi commande. (Boil.)

EXACTEUR, n. m. (*exactor*, collecteur ; lat.) Pron. *ègh-zak-teur.* — Anc. Collecteur ou receveur du fisc : *Les commis et* EXACTEURS *des impôts.* (Trév.) *Maudit soit celui qui créa la race détestable des grands* EXACTEURS. (Did.)

— Celui qui commet une exaction, des exactions : EXACTEUR *impitoyable. Poursuivre, châtier les* EXACTEURS. (Acad.) *Des* EXACTEURS *odieux viennent vous dépouiller.* (Portalis.) *Tu connais la hardiesse de l'*EXACTEUR, *l'adresse du commis, l'avarice du soldat.*

EXACTION, n. f. (*exactio*, réclamation ; lat.) Pron. *ègh-zak-sion.* — Acte d'un percepteur des deniers publics exigeant ce qui n'est pas dû, ou plus qu'il n'est dû : *Se livrer à des* EXACTIONS. *Le peuple est accablé de tant d'*EXACTIONS. (Volt.) *Les chambres de justice sont établies pour faire la recherche des* EXACTIONS *des officiers.* (Trév.) *Le maître du sénat ne voulait plus d'*EXACTIONS *qu'à son compte, de vengeance qu'à sa guise.* (Salvandy.) *Chacun déclame contre l'*EXACTION *violente des traitants.* (La Rochef.)

EXACTITUDE, n. f. (*exact.*) Pron. *ègh-zak-ti-tud.* — Ponctualité, attention à remplir régulièrement ses fonctions : *Il faut avoir de l'*EXACTITUDE *dans les affaires.* (Acad.) *Je ne vous ai jamais promis d'*EXACTITUDE. (J. J. Rous.) *Quel jeûne n'a-t-il pas observé avec une* EXACTITUDE *scrupuleuse?* (Fléch.)

— Précision, justesse dans les choses : *L'*EXACTITUDE *d'une mesure, d'un calcul, d'un raisonnement. Une* EXACTITUDE *outrée et un soin scrupuleux des paroles rendent les ouvrages secs et si peu naturels.* (Trévoux.)

— Littér. Fidélité excessive : *Il faut laisser la scrupuleuse* EXACTITUDE *aux compilateurs.* (Fén.) *Plutarque est, ainsi que Salluste, un amateur de beau langage, plus occupé de son style que de l'*EXACTITUDE *historique.* (Mérim.)

EXAGÉRATEUR, TRICE, n. Pron. *ègh-za-jé-ra-teur, tris.* — Celui, celle qui exagère : *C'est un grand* EXAGÉRATEUR. (Acad.)

— Adj. : *Toutes les passions sont* EXAGÉRATRICES, *et elles ne sont des passions que parce qu'elles exagèrent.* (Chamfort.)

EXAGÉRATIF, IVE, adj. Qui tient de l'exagération : *Expression* EXAGÉRATIVE. *Ordinairement les rapports des nouvellistes sont* EXAGÉRATIFS. (Acad.) || Peu usité.

EXAGÉRATION, n. f. Pron. *ègh-za-jé-ra-cion.* — Action d'exagérer : *Jamais on ne poussa si loin l'*EXAGÉRATION. *Tomber dans l'*EXAGÉRATION. (Acad.) *L'*EXAGÉRATION *dont les bons cœurs doivent le plus se garder, c'est l'*EXAGÉRATION *du bien.* (Andrieux.) *Je l'ai vu, et ne croyez pas que j'use ici d'*EXAGÉRATION. (Boss.)

— État de ce qui est exagéré : *Les meubles massifs ne rachetaient qu'imparfaitement leur apparence grossière par l'*EXAGÉRATION *de la solidité.* (Em. Souvestre.)

— Peint. et sculpt. Manière de représenter les objets en exagérant les proportions, l'expression, les effets : *L'*EXAGÉRATION *des proportions des formes est quelquefois un artifice nécessaire. Il y a un peu d'*EXAGÉRATION *dans la manière de cet artiste.* (Acad.) *Le peintre est obligé de savoir l'anatomie et les* EXAGÉRATIONS *piquantes qui en dérivent.*

— Rhétor. Figure de pensée qui consiste à mettre à la place de la véritable idée de la chose une autre idée du même genre, mais d'un degré supérieur.

EXAGÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Exagérer : *Récit* EXAGÉRÉ. *Ces plaintes paraissent un peu* EXAGÉRÉES. (Volt.) *Tout bien, s'il est* EXAGÉRÉ, *se change en mal.* (De Ségur.) *Cette peinture des misères du monde me semblait* EXAGÉRÉE. (E. Souv.)

— Subst. Celui qui a des opinions outrées, violentes, en religion ou en politique : *Sur douze* EXAGÉRÉS, *on trouve un fou, un sot et dix hypocrites.* (Malesh.)

EXAGÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exaggerare*, entasser ; lat.) Pron. *ègh-za-jé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *exagér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent : j'exagère, tu exagères, ils exagèrent ;* mais on écrit avec l'*é* fermé *j'exagérerai, nous exagérerions*, etc. — Outrer les choses qu'on annonce ou les faits qu'on rapporte : EXAGÉRER *le péril.* EXAGÉRER *la victoire.* EXAGÉRER *la vertu.* EXAGÉRER *l'importance d'une action, l'énormité d'un crime. Vous* EXAGÉREZ *trop les défauts de cet homme.* (Acad.)

On affaiblit toujours tout ce qu'on *exagère.* (La H.)

— Absol. : *Il est fort sujet à* EXAGÉRER. *Quand vous dites que cet homme n'a que trois pieds de haut, vous* EXAGÉREZ. (Acad.) *On n'*EXAGÈRE *point quand on dit que Constantinople offre le plus beau point de vue de l'univers.* (Chateaubr.)

— Peint. et sculpt. Faire plus grand, plus prononcé que nature ; outrer : EXAGÉRER *les fureurs, les proportions.* EXAGÉRER *les effets du clair-obscur. On* EXAGÈRE *ordinairement les figures qui doivent être vues de très-loin.* (Acad.) *Ces peintres* ONT EXAGÉRÉ *les contours de leurs figures.*

= **S'exagérer**, v. pr. Exagérer à ses propres yeux : S'EXAGÉRER *ses souffrances.*

EXALTABLE, adj. des 2 g. Facile à exalter : *Une âme* EXALTABLE. (Stendhal.)

EXALTANT, part. prés. du v. Exalter.

EXALTANT, ANTE, adj. Qui exalte : *Passion* EXALTANTE.

EXALTATION, n. f. (*exaltatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ègh-zal-ta-cion.* — Action d'élever ; élévation : *Jamais dans sa vie il n'avait écrit une ligne ou fait une démarche qui ne tendissent à ce but sublime et chimérique, la libération et l'*EXALTATION *de sa race.* (Ph. Chasles.)

— *Exaltation d'un pape*, son élévation au pontificat, son avénement : *On célébrait alors l'*EXALTATION *de Benoît XIV.*

— *Exaltation de la sainte croix*, fête catholique qui se célèbre le 19 septembre en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta à Jérusalem la croix que le roi des Perses, Chosroès, avait enlevée quatorze ans auparavant. Primitivement, l'évêque de Jérusalem, le jour de cette fête, présentait la croix au peuple, du haut d'une éminence ou d'une chaire construite exprès.

— Anc. *Exaltation des martyrs*, leur mort glorieuse qui les élevait au ciel.

— Enthousiasme véhément et qui tient du délire ; transport auquel on s'abandonne trop facilement : EXALTATION *des esprits.* EXALTATION *d'imagination. Parler avec* EXALTATION. *Il a toute l'*EXALTATION *des fanatiques.* (Acad.) *L'*EXALTATION *de tête n'est qu'une maladie morale qui a son cours et ses périodes*

comme les épidémies physiques. (La Harpe.) *Les stoïciens sont des espèces d'inspirés qui portent dans la morale l'*EXALTATION *et l'enthousiasme poétiques.* (Chamfort.)

— Méd. Exaltation démesurée de l'action d'un organe ou d'un système d'organes : *L'*EXALTATION *commence toujours par un système organique, et se communique à d'autres, soit dans le même* APPAREIL, *soit ailleurs.* (Broussais.) *La nature de l'*EXALTATION *communiquée est la même que celle de l'exaltation primitive.* (Id.)

— Anc. chim. Sublimation ou volatilisation d'un corps : L'EXALTATION *des sels, des soufres, des métaux.* (Acad.)

— Astrol., *Être en exaltation,* se disait d'une planète, quand elle se trouvait dans le signe où on lui supposait le plus de vertu.

EXALTÉ, ÉE, part. pass. du v. Exalter :

Mes sens sont *exaltés* par l'air pur des hauts lieux. (Lam.)

— En parl. de l'imagination surexcitée, un excès d'enthousiasme, un transport qui tient du délire : *L'imagination de Rousseau était singulièrement* EXALTÉE. (Did.) *Un homme* EXALTÉ. (Acad.) *J'ai trop de bon sens pour vouloir servir de chaperon à une tête aussi* EXALTÉE. (G. Sand.) *Je sais qu'il faut passer quelque chose aux sentiments* EXALTÉS. (C. Del.) *Son imagination était délicieusement* EXALTÉE. (Bory de St.-Vinc.) *Les caractères* EXALTÉS *dans les gens vulgaires sont insupportables.* (Chateaubr.)

— Substantiv. *C'est un* EXALTÉ, *une* EXALTÉE.

EXALTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*exaltare;* élever ; lat.) Pron. *ègh-zal-té.* — Mar. Élever très-haut ; vanter beaucoup ; louer avec une sorte d'exagération : EXALTER *quelqu'un, ses actions, son mérite.* EXALTER *les bienfaits reçus.* (Acad.) *Les économistes* EXALTENT *la civilisation matérielle.* (Lam.) *Pourquoi perpétuellement* EXALTER *les morts aux dépens des vivants ?* (J. B. Say.) *Le monde* EXALTE *la gloire de ses héros.* (Mass.) EXALTER *la valeur de ceux qui en font partie, protéger les adeptes contre la critique, employer tous les moyens licites ou illicites pour arriver coude à coude à la renommée, aux dignités ou à la fortune : tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.)

Tu nous dois tout, tu n'es que notre ouvrage ;
Depuis longtemps, ingrat, nous consumons,
A t'*exalter*, notre esprit, nos poumons. (Andrieux.)

Mais ce n'est pas assez d'*exalter* la vertu ;
Frappe, écrase le vice à ses pieds abattu. (C. Del.)
On le prône partout, on l'*exalte*, on l'encense. (Id.)

— Particul. Célébrer la gloire de Dieu : *Louer Dieu,* EXALTER *son saint nom.* (Acad.)

— Porter à un haut degré d'énergie les facultés de l'âme; échauffer, enthousiasmer : *La lecture des grands poëtes* EXALTE *l'imagination.* (Acad.) *Ces promesses ne pouvaient manquer d'*EXALTER *encore l'ardeur naturelle de notre jeune naturaliste.* (Cuv.)

— En mauv. part, Animer à l'excès; jeter dans une sorte de transport, de délire : *Les méditations prolongées lui* ONT EXALTÉ *l'esprit.* (Acad.) *Les jeunes têtes sont faciles à* EXALTER. (La Harpe.)

— Méd. Causer l'exaltation d'un organe, d'un système d'organe.

— Anc. chim. Sublimer, volatiliser : EXALTER *de l'antimoine.*

= **S'exalter,** v. pr. S'élever, être élevé en quelque sorte au-dessus de soi-même ; être porté à un haut degré d'énergie : *Toutes les facultés de l'âme* S'EXALTENT *dans l'inspiration poétique. L'imagination* S'EXALTE *au récit des grandes choses. En me racontant ses espérances et ses douloureux désappointements, son esprit* S'EST EXALTÉ. (Souv.)

— En m. part. : *C'est un esprit qui* S'EXALTE *facilement.* (Acad.)

— En parl. des choses, Éprouver une augmentation sensible, un fort accroissement d'intensité : *Dans tous les animaux retenus en domesticité ou détenus en captivité, les couleurs naturelles et primitives ne* S'EXALTENT *jamais.* (Buff.)

— Récipr. : *Ils* S'EXALTENT *l'un l'autre.*

EXAMEN, n. m. (*examen*, lat. ; m. sign.) Pron. *ègh-za-main.* — Recherche, investigation pour vérifier une chose ou s'en rendre compte ; discussion exacte et soigneuse : *L'*EXAMEN *d'une affaire, d'un livre, d'un mémoire. Après mûr examen. Adopter une opinion sans* EXAMEN. *Faire son* EXAMEN *de conscience. Soumettre un préjugé à l'*EXAMEN *de la raison.* (Acad.) *Elle apporta un nouveau soin à l'*EXAMEN *de sa conscience.* (Boss.) *Les grands sont d'autant plus susceptibles de préjugés qu'ils aiment moins la peine de l'*EXAMEN *et l'embarras de la défiance.* (Mass.) *Celui qui veut trop faire dépendre son bonheur de sa raison, qui le soumet à l'*EXAMEN, *qui chicane, pour ainsi dire, ses jouissances, finit par n'en plus avoir.* (Chamfort.)

Faites bien l'*examen* de votre conscience.

— Épreuve orale ou écrite que subit un candidat pour être admis à tel ou tel grade : *Subir un* EXAMEN. *Passer ses* EXAMENS. *Se préparer à l'*EXAMEN. EXAMEN *du baccalauréat. Jury d'*EXAMEN. *C'est aux Quatre-Temps que les évêques font faire l'*EXAMEN *de ceux qui se présentent pour recevoir les ordres.* (Acad.)

— Par extens. et en mauv. part. Sorte d'interrogatoire qu'on fait subir à quelqu'un sur certains faits : *Il a été soumis à un* EXAMEN *rigoureux.*

Je craignais de subir un fâcheux *examen*. (C. Delav.)

— Philos. *Libre examen*, le droit naturel de n'accepter comme vrai que ce qu'admet la raison.

— Jurispr. *Examen à futur.* V. ENQUÊTE.

EXAMINATEUR, TRICE, n. (*examinator ;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-za-mi-na-teur, triss.* — Celui, celle qui examine : *On a des spectateurs et des* EXAMINATEURS, *à proportion que l'on est élevé.* (St.-Evr.)

— Particul. Personne commise pour examiner, et qui fait partie d'une commission, d'un jury d'examen : *Un* EXAMINATEUR *rigoureux. Nommer des* EXAMINATEURS.

EXAMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Examiner : *Livre* EXAMINÉ. *Doctrine* EXAMINÉE. *Ces propositions furent* EXAMINÉES *en Sorbonne.* (Acad.) *Les fameuses mines de Newcastle ont été* EXAMINÉES *et décrites par cet habile minéralogiste.* (Buff.) *Toutes ses actions passées revinrent dans son esprit pour y être* EXAMINÉES *dans l'amertume de son cœur.* (Mass.)

A Socrate l'honneur de la profane Grèce :
Qu'était-il, en effet, de près *examiné ?* (Boil.)
....., On le craint, tout est *examiné.* (Rac.)
Vous êtes d'un seul coup un homme ruiné,
Cela veut examen. — C'est tout *examiné !* (Ponsard.)

EXAMINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*examinare ;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-za-mi-né.* — Faire l'examen de quelque chose : EXAMINER *à fond un compte, une affaire.* (Acad.) *Je vous laisserai notre contrat afin que vous puissiez l'*EXAMINER *à votre aise.* (C. Del.) EXAMINER *une opinion, un dogme.* EXAMINER *sa conscience. Le Seigneur* EXAMINERA *tout ce que nous aurons fait de bien ou de mal.* (Boss.)

Mais on doit ce respect au pouvoir absolu
De n'*examiner* rien lorsqu'un roi l'a voulu. (Corn.)
Je n'*examine* point ma joie ou mon ennui :
J'aime assez mon amant pour renoncer à lui. (Rac.)
J'*examine* au grand jour l'esprit qui les gouverne. (Boil.)

— Il est souvent suivi d'une proposition précédée de la conjonction *si :* EXAMINEZ SI *ces crimes n'ont pas mérité ce châtiment.* (Boss.)

Je n'*examine* pas *si* j'y pourrai survivre. (Rac.)

— Absol. : *Il y a quelque audace à* EXAMINER *quand tout le monde croit.* (C. Del.)

... Mais avant que de croire on doit *examiner.* (Bernis.)

*On ne saurait trop éclairer les points principaux de l'histoire, pour éteindre les puérils regrets dans quelques esprits qui n'*EXAMINENT *pas.* (A de Vigny.)

— Faire subir un examen : EXAMINER *un écolier, un candidat.* EXAMINER *quelqu'un sur le droit, sur la médecine.*

— Soumettre une chose à l'examen : EXAMINER *un livre, une proposition. Une commission fut chargée d'*EXAMINER *le système de l'inventeur.*

— Considérer avec attention : *Plus j'*EXAMINE *cette personne, plus je crois la reconnaître.* (Acad.)

Il en faut à loisir *examiner* les traits. (Rac.)

— Absol. Se livrer à un examen attentif : *Les objets offrent tant de différentes faces qu'il faudrait toujours* EXAMINER *et jamais disputer.* (Helvét.)

O ciel ! plus j'*examine*, et plus je le regarde,
C'est lui. (Rac.)

= **S'examiner,** v. pr. Faire l'examen de sa vie, de ses sentiments : *Plus je* M'EXAMINE, *moins je me sens coupable.*

— Particul. Faire son examen de conscience, pour se préparer à un acte religieux.

— Sens récipr. Se considérer mutuellement ; se regarder attentivement l'un l'autre : *Ils restèrent quelques moments à* S'EXAMINER.

EXANASTROPHE, n. f. (ἐξ, dehors ; ναστροφή, retour ; gr.) Convalescence, rétablissement.

EXANIE, n. f. (*exania ;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-za-ní.* — Méd. Renversement ou chute du rectum.

EXANTHÉMATEUX, EUSE, ou **EXANTHÉMATIQUE,** adj. des 2 g. (*exanthème.*) Pron. *ègh-santé-ma-teu, teuz, tik.* — Méd. Qui a rapport à l'exanthème.

— *Maladies exanthématiques,* celles qui sont accompagnées d'exanthème : *Les maladies qu'on observe le plus communément parmi les pauvres sont le scorbut, les scrofules, la teigne et quelques autres maladies* EXANTHÉMATIQUES. (Chomel.)

— *Fièvres exanthématiques*, espèces particulières de fièvres, telles que la variole, la vaccine, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire.

EXANTHÈME, n. m. (ἐξάνθημα ; gr., m. sign.) Pron. *ègh-san-tèm.* — Méd. Toute espèce de taches qui se manifestent sur la peau, avec ou sans éruptions proéminentes, et ulcérations superficielles : *Certains* EXANTHÈMES *chroniques occupent simultanément les deux aisselles, les aines, et les points correspondants des mêmes membres.* (Chomel.)

EXANTLATION, n. f. (ἐξ, dehors ; ἀντλεῖν, puiser ; gr.) Pron. *ègh-santt-la-cion.* — Phys. Action de faire sortir l'air ou l'eau d'un espace par le moyen d'une pompe.

EXARCHAT, n. m. (*exarque.*) Pron. *ègh-zar-ka.* — Hist. Province gouvernée par un exarque : EXARCHAT *d'Afrique. Pépin conquit l'*EXARCHAT *de Ravenne et le donna au saint-siége.*

— Dignité, pouvoir de l'exarque.

EXARQUE, n. m. (ἔξαρχος, chef ; gr.) Pron. *ègh-zark.* — Anc. Titre des gouverneurs de certaines provinces soumises aux empereurs de Constantinople : EXARQUE *d'Afrique.* EXARQUE *d'Italie. Les notices qui nous restent des dignités de l'empire font mention des* EXARQUES *de Rome, des* EXARQUES *d'Afrique, d'Italie ou de Ravenne.* (Arnault.)

— Gouverneur d'Italie : *L'*EXARQUE *résidait à Ravenne. L'empereur Frédéric créa Héraclius* EXARQUE *dans tout le royaume de Bourgogne ; cette dignité n'avait été connue jusqu'alors qu'en Italie, dans la ville de Ravenne.*

— Prélat de l'Église grecque, dont le rang était immédiatement au-dessous du patriarche et correspondait à celui de primat.

— Supérieur général de plusieurs monastères.

— Maître chantre d'une église.

EXARTHRÈME, n. m., ou **EXARTHROSE,** n. f. (ἐξάρθρημα, ἐξάρθρωσις ; gr., m. sign.) Pron. *ègh-zar-thèm, trôz.* — Chir. Luxation de deux os articulés par diarthrose.

EXARTICULATION, n. f. Chir. Même signification que les précédents.

EXASPÉRATION, n. f. (*exasperatio ;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-zass-pé-ra-cion.* — Action d'exaspérer, état d'un esprit exaspéré : *L'*EXASPÉRATION *des esprits.* (Ac.) *Il était dans une grande* EXASPÉRATION.

— Par extens. État d'agitation des esprits : *L'*EXASPÉRATION *était à son comble.* (Acad.)

— Méd. Accroissement de l'intensité des symptômes d'une maladie. || V. EXACERBATION.

EXASPÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Exaspérer : *Je l'ai trouvé fort* EXASPÉRÉ. (Acad.) *Ah ça ! à la fin de tout, veut-on me payer ? cria-t-elle* EXASPÉRÉE. (E. Souv.)

EXASPÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*exasperare ;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-zass-pé-ré.* — Il change l'*é* fermé du radical *exaspér* seulement devant les terminaisons *e, es, ent, j'exaspère, tu exaspères, ils exaspèrent ;* ainsi on écrit avec l'*é* fermé *j'exaspérerai, nous exaspérerions,* etc. — Aigrir les esprits ; irriter à l'excès : EXASPÉRER *les esprits. Ce nouvel outrage l'*A *fort* EXASPÉRÉ. *Ses ennemis* ONT EXASPÉRÉ *son humeur.* (Acad.)

Savez-vous à la fin que vous m'*exaspérez ?* (Em. Aug.)

La révolte était imminente, les étrangers AVAIENT EXASPÉRÉ *le peuple jusqu'à la fureur.* (Mérimée.)

EXAUCÉ, ÉE, part. pass. du v. Exaucer : *Sollicitez auprès d'un grand la disgrâce d'un rival innocent : en vain le public va se récrier contre cette injustice ; dès que la volupté le demande, vous êtes bientôt* EXAUCÉ. (Mass.)

Bientôt, si nos désirs sont *exaucés* des cieux,
La paix nous vengera de cet ambitieux. (Rac.)
C'est lui, n'en doutons point, mes vœux sont *exaucés.* (Corn.)

... Dieu ! je suis *exaucée.* (V. Hugo.)

EXAUCEMENT, n. m. Pron. *ègh-zôss-man.* — Action d'exaucer, résultat de cette action.

EXAUCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*exaudire,* écouter ; lat.) Pron. *ègh-zô-cé.* — Le *c* du rad. *exauc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o : nous exauçons, il exauça,* etc. — Écouter favorablement les prières, les supplications, et accorder ce qu'on demande : *Le ciel* EXAUCE *les prières qu'on lui adresse avec ferveur. Si vous* AVEZ EXAUCÉ *ma prière, ce n'est que pour mieux m'en punir.* (J. J. Rouss.) *Dieu* EXAUÇA *les vœux de sa famille en même temps qu'il* EXAUÇA *ceux de la France.* (Fléch.)

Tu promets d'*exaucer* le premier de mes vœux. (Rac.)

— En parl. des personnes : *Priez avec persévérance et ferveur, et le ciel vous* EXAUCERA. (Acad.) *Il semblait que Dieu l'*EÛT EXAUCÉ. (Fléch.)

Que je vous dois d'encens, grands dieux qui m'*exaucez!* (Corn.)

Ainsi, que Jupiter *exauce* les souhaits. (Pons.)

— Poét. Il se dit de la nature, des éléments, des choses terminées :

Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit,
Les vents vous auraient-ils *exaucés* cette nuit? (Rac.)

EXAUDI, n. m. Liturg. Il ne se dit qu'en parlant du dimanche qui précède la Pentecôte : *L'*EXAUDI, ou *Le dimanche d'*EXAUDI.

EXCARNATION, n. f. (*ex, caro, nis*, chair; lat., m. sign.) Pron. *èks-kar-na-cion.* — Anat. Action de détacher les parties charnues qui entourent un organe.

EXCARNER, tr. ou act. 1^re^ conj. (*ex*, hors; *caro*, chair; lat.) Pron. *èks-kar-né.* — Anat. Faire l'excarnation.

— Technol. Ôter le bois des dents du peigne de roseau, pour ne laisser que l'écorce.

EXCAVATEUR, n. m. (*excaver.*) Pron. *èks-ka-va-teur.* — Techn. Appareil destiné à faciliter les déblais, et qu'on emploie particulièrement dans la construction des chemins de fer.

EXCAVATION, n. f. (*excavatio*, lat., m. sign.) Pron. *èks-ka-va-cion.* Action de creuser sous terre : *L'*EXCAVATION *des fondements de cet édifice a coûté beaucoup.* (Acad.) *L'*EXCAVATION *des puits.*

— Creux fait dans le sol : *Sol entrecoupé d'*EXCAVATIONS *souterraines.* (Buff.) *On a fait de profondes* EXCAVATIONS *dans les mines de Hongrie pour en tirer le métal.* (Trévoux.) *La rivière, en se débordant, a fait là une* EXCAVATION. (Acad.) *Il pratique une grande* EXCAVATION *dans laquelle il enterre son blé comme dans les silos arabes.* (Ph. Chasles.)

— Anat. Creux ou enfoncement à la surface de certains organes.

EXCAVE, adj. des 2 g. Pron. *èks-kav.* — Didact. Convexe. || Rare.

EXCAVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*excavare*, creuser; lat.) Pron. *èks-ka-vé.* — Creuser un terrain : *Comment* EXCAVER *un sol que le froid rend plus dur que la pierre?* (Regn.) *Pour agrandir les fenêtres, il avait fallu* EXCAVER *les murs de huit à dix pieds d'épaisseur.* (Chateaubr.)

= **S'excaver**, v. pr. Être excavé.

EXCÉDANT, part. prés. d'EXCÉDER.

EXCÉDANT, ANTE, adj. (*excedens*, qui dépasse; lat.) Pron. *èk-cé-dan, dantt.* — Qui excède, qui est de surcroît : *Les sommes* EXCÉDANTES. *Dans la soustraction, il faut qu'il y ait une somme* EXCÉDANTE *et plus grande que l'autre.* (Trévoux.)

— Fig. Qui fatigue, importune à l'excès : *Le bavardage de cet homme est* EXCÉDANT. (Acad.)

— N. m. Nombre, quantité qui excède, surcroît : *Un* EXCÉDANT *de compte.* EXCÉDANT *de poids. S'il se trouve plus de cinq cents francs, vous aurez l'*EXCÉDANT. (Acad.)

— Comm. Ce qui est au delà de la mesure : EXCÉDANT *d'aunage.* (Trév.)

EXCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Excéder.

— Battu outrageusement : *Il se plaint d'avoir été battu et* EXCÉDÉ *en sa personne.* (Acad.)

— Extrêmement las : *Je suis* EXCÉDÉ *de plaisir et de fatigue.* (Acad.)

— Épuisé : *C'est un homme* EXCÉDÉ *de débauches.* (Acad.)

— Fig. Importuné, dégoûté : *Ne sera-t-il pas bien* EXCÉDÉ *de l'étiquette de la cour?* (Volt.) *Vous devez être* EXCÉDÉE *d'éloges, madame, et les miens sont bien faibles après tous ceux que vous avez reçus.* (Id.)

Je suis las de jouir,
Excédé du bonheur qu'on appelle plaisir. (Andrieux.)

EXCÉDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*excedere*, dépasser; lat.) Pron. *èk-cé-dé.* — Il change l'*é* fermé du rad. *excéd* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *j'excède, il excède, ils excèdent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'excéderai, nous excéderions*, etc. — Outre-passer; aller au delà des justes bornes : EXCÉDER *ses forces.* EXCÉDER *ses pouvoirs. Il a* EXCÉDÉ *les ordres qu'il a reçus.* (Acad.)

— Dépasser : *Vous pouvez employer jusqu'à deux mille francs, mais n'*EXCÉDEZ *pas cette somme.* (Acad.) *Il n'*EXCÈDE *pas le plus haut prix des étoffes de cette sorte.* (Pasc.)

— Surpasser en valeur, en nombre : *La recette* EXCÈDE *la dépense.* (La Br.) *Une dette qui* EXCÈDE *cent francs.* (Acad.)

— Fig. : *Bonaparte ne s'aperçut pas que les miracles de sa vie* EXCÉDAIENT *la valeur d'un diadème.* (Chateaubr.)

— Dépasser en longueur, en hauteur, en étendue : *Cet arbre* EXCÈDE *tous les autres de la tête.* (Acad.)

Comme en hauteur ce saule *excède* ces fougères,
Araminte en beauté surpasse nos bergères. (Segrais.)

Si les ongles, dans l'homme, EXCÉDAIENT *beaucoup les extrémités des doigts, ils nuiraient à l'usage de la main.* (Buff.)

— Fig. Importuner, tourmenter quelqu'un : *Vous m'*EXCÉDEZ *par vos railleries.* (Acad.)

Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui. (Gresset.)
Avec ses questions, ce bavard-là m'*excède*. (Coll. d'Harl.)

*Ils m'*ONT EXCÉDÉ *pendant deux ans pour leurs sottes querelles.* (Volt.) *Quelle vie que celle de la plupart des gens de cour! Ils se laissent ennuyer,* EXCÉDER, *avilir, asservir, tourmenter pour des intérêts misérables.* (Chamf.) *Cet homme ne comprendra pas qu'il m'*EXCÈDE *sans que je le lui dise.* (De Tocquev.)

— Accabler de lassitude : *Cette course m'*A EXCÉDÉ. (Acad.)

— Prat. Battre outrageusement : *Il* A *battu et* EXCÉDÉ *ce pauvre homme.* (Acad.)

— *Excéder quelqu'un de bonne chère*, le pousser à un excès de table.

= **Excéder**, v. intr. ou neut. Dépasser la mesure, aller trop loin : *Le zèle de la charité se fait aimer et respecter de ceux même qu'il reprend et qu'il corrige; s'il* EXCÈDE *quelquefois, c'est plutôt un excès de douceur et de tendresse que de rigueur et de dureté.* (Mass.)

= **S'excéder**, v. pr. Se fatiguer à l'excès : *Elle* S'EST EXCÉDÉE. S'EXCÉDER *de travail, de veilles.* S'EXCÉDER *de débauches.* S'EXCÉDER *à la chasse.* (Acad.) *Le cheval ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces,* S'EXCÈDE, *et même meurt pour mieux obéir.* (Buff.) *Les oiseaux, quoique plus riches en fonds d'amour qu'aucun des animaux, dépensent beaucoup moins et ne* S'EXCÈDENT *jamais.* (Id.)

EXCELLANT, part. prés. du v. Exceller.

EXCELLEMMENT, adv. Pron. *èk-cè-la-man.* — D'une manière excellente; parfaitement : *Il peint, il écrit* EXCELLEMMENT. (Acad.) *C'est par notre âme, dit* EXCELLEMMENT *Buffon, que nous sommes nous.* (Portalis.) *Un bel esprit de l'antiquité l'a remarqué* EXCELLEMMENT : *plusieurs s'exposent à des périls extrêmes par la seule crainte de les éviter.* (St-Réal.) || Peu usité.

EXCELLENCE, n. f. (*excellentia.*) Pron. *èk-cè-lans.* — Éminent degré de perfection en son genre : *L'*EXCELLENCE *d'un fruit, d'un vin, d'un mets, d'un remède. En quoi consiste l'*EXCELLENCE *de cette musique?* (Acad.) *L'*EXCELLENCE *des chevaux arabes consiste à ne s'abattre jamais.* (Buff.) *Loin d'être épris de leur propre* EXCELLENCE, *ils gémissent incessamment sur leur indignité.* (Lamenn.) *Ils admirent l'industrie et l'*EXCELLENCE *de l'ouvrier.* (Mass.)

— Fam. *Avoir une grande idée de sa propre excellence*, être toujours content de soi, de son mérite.

— *Prix d'excellence*, prix unique décerné dans les colléges et les institutions à l'élève qui, pendant l'année scolaire, a eu constamment le premier rang dans sa classe.

— Titre donné autrefois à certaines personnes d'un rang élevé, et qu'on donne en France aux ambassadeurs, aux ministres : *Les quakers ne reconnaissent ni* EXCELLENCE *ni éminence.* (Rayn.) *Ceux à qui le titre d'*EXCELLENCE *a été d'abord affecté sont les princes du sang de France, et des autres maisons souveraines.* (Trév.)

Il sut qu'un grand seigneur, peut-être une *excellence*,
De battre un laboureur avait eu l'insolence. (Andrieux.)

Je fis prier Son EXCELLENCE *le grand chambellan de demander à Sa Majesté un moment d'audience pour moi.* (Ph. Chasles.)

— Fam. *Donner à quelqu'un de l'excellence*, lui donner ce titre : *Les ambassadeurs de France à Rome* DONNAIENT *autrefois de l'*EXCELLENCE *aux parents du pape régnant.* (Trév.)

— En s'adressant à quelqu'un : *Votre* EXCELLENCE. *J'ai exécuté les ordres de* VOTRE EXCELLENCE. (Acad.)

Ma langue est paresseuse à rompre le silence,
S'il faut, au lieu de *vous* dire *Votre Excellence.* (C. Del.)

Ce que j'ai eu l'honneur d'envoyer à VOTRE EXCELLENCE *n'est qu'une légère esquisse du grand tableau dont vous me fournissez l'ordonnance.* (Volt.)

— *Excellence*, appellation en usage autrefois quand on s'adressait à des personnes haut placées, et dont on se sert encore en Italie en s'adressant à toute personne de distinction :

Excellence!
— Qui donc ose parler lorsque j'ai dit : Silence? (V. Hugo.)

= **Par excellence**, loc. adv. A merveille, parfaitement : *Cela est beau* PAR EXCELLENCE. *Ce peintre réussit* PAR EXCELLENCE *dans le portrait.* (Ac.)

— Il se dit particul. lorsqu'un nom commun s'applique en quelque sorte exclusivement à un seul individu : *Saint Paul a été appelé l'apôtre* PAR EXCELLENCE. (Acad.) *L'honnête homme détrompé de toutes les illusions est l'homme* PAR EXCELLENCE. (Chamf.) *Les premières qualités qui se développèrent en lui furent les qualités sociales* PAR EXCELLENCE. (De Broglie.)

— Il se dit des choses : *Chapeau se dit* PAR EXCELLENCE *du chapeau de cardinal, comme dans cette phrase : Tel évêque a obtenu le chapeau.* (Acad.)

EXCELLENT, ENTE, adj. (*excellens*; lat., m. sign.) Pron. *èk-cè-lan, lant.* — Qui excelle, qui est très-bon en son genre : EXCELLENT *vin; chère* EXCELLENTE; *goût* EXCELLENT; *remède* EXCELLENT; *musique* EXCELLENTE. *Il a d'*EXCELLENTES *qualités.* (Acad.) *Un* EXCELLENT *historien est peut-être encore plus rare qu'un grand poëte.* (Lam.) *Il était rempli de dons* EXCELLENTS *que Dieu fait à certaines âmes.* (Fléch.)

Il est dur de payer très-cher, comme *excellents*,
De tout petits tableaux qui ne sont pas meublants. (Em. Aug.)

— Distingué, éminent : *Franklin partageait ces opinions avec d'*EXCELLENTS *personnages.* (Mignet.)

— Habile, d'un grand talent : *Employez-y l'art des plus* EXCELLENTS *ouvriers.* (La Br.) *Nous voulons être les seuls* EXCELLENTS. (Boss.)

— Fam. et iron. Singulier, bizarre, extravagant :

La mère est *excellente*;
On en rencontre peu de cette force-là. (C. Bonjour.)

— Substantiv. *Dans la poésie, l'*EXCELLENT *seul est utile.* (Villemain.)

EXCELLENTISSIME, adj. des 2 g. (*excellentissimus*, superlatif d'*excellens*; lat.) Pron. *èk-cè-lan-tiss-cime.* — Titre donné aux sénateurs de Venise : *Sérénissime prince,* EXCELLENTISSIMES *seigneurs.* (Acad.)

— Fam. Très-bon, parfait : *C'est* EXCELLENTISSIME. *Il m'a montré son livre, il m'a paru* EXCELLENTISSIME. (Acad.)

Le poste est excellent. — Peste! *excellentissime!* (Ém. Aug.)

EXCELLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*excellere*; lat., m. sign.) Pron. *èk-cè-lé.* — Être excellent, supérieur, parfait en son genre : *C'est en cela qu'il* EXCELLE. EXCELLER *sur les autres, par-dessus tous les autres.* (Acad.) *Il comprit tout ce qu'il fallait d'élévation pour* EXCELLER *dans l'art militaire.* (Mass.) *Entre tous les vins, ceux de Bordeaux* EXCELLENT. (Acad.) *Il* EXCELLE *par un grand sens. Il peignait des sujets historiques; mais il* EXCELLA *dans le portrait.* (Bailly.) *Il vaut mieux* EXCELLER *dans le médiocre que de s'égarer en voulant atteindre au grand et au sublime.* (La Br.)

— Suivi d'un infinitif, il prend la préposition *à* :

Tel *excelle à* rimer, qui juge sottement. (Boil.)
Il *excelle à* conduire un char dans la carrière. (Rac.)

EXCENTRICITÉ, n. f. (*ex*, dehors; *centrum*; centre; lat.) Pron. *èk-çan-tri-cité.* — Géom. Distance du centre au foyer de l'ellipse.

— Astr. anc. Distance de la terre au centre de l'orbite d'une planète.

— Astr. moderne. Distance du centre de l'orbite d'une planète ou d'un satellite à son foyer occupé par le soleil ou par la planète principale.

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses*, se dit de celles qui sont plus larges et plus épaisses d'un côté que de l'autre, en sorte que la moelle n'occupe pas le centre du bois.

— Caractère original, bizarre; façons singulières : *Cet homme se fait remarquer par son* EXCENTRICITÉ, *par l'*EXCENTRICITÉ *de ses manières.*

EXCENTRIQUE, adj. des 2 g. (*ex*, dehors; *centrum*, centre; lat.) Pron. *èk-çan-trik.* — Géom. Il se dit de cercles placés l'un dans l'autre sans avoir le même centre; par oppos. à *Concentrique. Ce cercle est* EXCENTRIQUE *à l'autre.* (Acad.) *Sphères* EXCENTRIQUES. *Les comètes décrivent une ellipse très-*EXCENTRIQUE *et fort approchante de la parabole.* (Volt.)

— Fig. Qui pense, qui agit en opposition avec les habitudes reçues : *Personnage* EXCENTRIQUE : *Son hospitalité était superbe, extraordinaire,* EXCENTRIQUE. (Ph. Chasles.)

— Bot. Il se dit de l'ovaire quand il n'occupe pas le centre de la fleur, qu'il est situé sur le côté du placenta. || Il se dit de l'embryon, lorsque, entièrement renfermé dans le périsperme, il n'en occupe cependant pas le centre.

— Méc. *Courbes excentriques*, figures fermées dont les points de contour sont inégalement distants du centre, et qui servent à transformer le mouvement circulaire en mouvement de va-et-vient.

EXCENTRIQUE, n. m. Méc. Pièce de figure plane

et fixée sur un axe de rotation inégalement distant des points du contour, et qui sert à transformer un mouvement de rotation en mouvement de va-et-vient : *Les* EXCENTRIQUES *ont l'inconvénient de produire des frottements considérables ; il faudra donc préférer les manivelles toutes les fois que cela sera possible.*

— Techn. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent sans l'enlever de dessus le tour.

EXCEPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Excepter : *Tes noms sont* EXCEPTÉS *de la règle générale. Ils en sont* EXCEPTÉS *de droit.* (Acad.)

— Employé adjectivement, il se place toujours après le nom ou le pronom auquel il se rapporte :

Être seul, être heureux, et n'agir qu'à son goût,
Ces trois points *exceptés*, quand on règne on peut tout.
(C. Del.)

EXCEPTÉ, prép. Pron. *èk-cèp-té.* — Hors, à la réserve de : *Ils s'éloignèrent de Syracuse, où tout,* EXCEPTÉ *les hommes, retraçait l'image de la Grèce.* (Villem.) EXCEPTÉ *ses enfants, elle ne regardait personne.* (H. de Balz.) *Tous les partis espéraient en lui, et tous,* EXCEPTÉ *les envieux, sont frappés de douleur.* (Thiers.)

... Lassent tout le monde, *excepté* leurs parents. (Gress.)
Encore dans la fleur de son adolescence,
Ses traits ont tout d'un ange, *excepté* l'innocence :
(Lam.)

Tout s'achète, EXCEPTÉ *l'affection des peuples.* (Mérim.) *Tout le monde,* EXCEPTÉ *l'équipage et moi, est descendu dans l'entre-pont.* (Lam.) *O Sion! ton Dieu régnera sur toi! les voici, ces nouveaux conquérants, qui viennent sans armes,* EXCEPTÉ *la croix du Sauveur.* (Fén.) *Titus fit abattre ce qui restait du temple et de la ville,* EXCEPTÉ *trois tours.* (Chateaubr.)

Un grand secret, messieurs : on l'a gardé si bien,
Qu'*excepté* les journaux, personne n'en sait rien. (C. D.)

— Adv. Si ce n'est : *Il n'a jamais manqué d'entendre la messe,* EXCEPTÉ *quand il a été malade.* (Ac.)

= **Excepté que,** loc. conj., En faisant telle réserve ; à cela près que : *Ils se ressemblent parfaitement,* EXCEPTÉ QUE *l'un est un peu plus grand que l'autre.* (Acad.) *La femelle du chardonneret pond ordinairement cinq œufs d'un brun verdâtre uniforme,* EXCEPTÉ QUE *le brun domine au gros bout.* (Buff.)

Syn. Excepté, hors, hormis. *Excepté* s'emploie pour les choses qu'on ne peut pas comprendre avec d'autres en raison d'une certaine disconvenance. Tous les citoyens, *excepté* les indignes, doivent supporter leur part des charges de l'État. *Hors* et *hormis* s'appliquent aux personnes ou aux choses qu'on sépare des autres par voie d'exclusion. Harpagon permet à son fils de rechercher toutes les femmes, *hors* Marianne. Les hommes mariés étaient exemptés du service militaire, *hormis* ceux qui n'avaient pas d'enfants.

EXCEPTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ex,* et *capere;* lat.) Pron. *èk-cèp-té.* — Ne pas comprendre dans un nombre, dans une catégorie : *Sans* EXCEPTER *personne. Je n'en* EXCEPTE *qui que se soit. On a établi un droit d'entrée, mais on* A EXCEPTÉ *telles marchandises. Quoique le règlement soit général, il y a un article qui* EXCEPTE *telles personnes.* (Acad.) *On ne saurait vous* EXCEPTER *de la règle commune.*

— Prov. : *Qui dit tout n'excepte rien.*

= **S'excepter,** v. pr. S'exclure ; prétendre à l'exception.

EXCEPTION, n. f. (*exceptio,* lat. ; m. sign.) Pron. *èk-cèp-cion.* — Action d'excepter : *Faire* EXCEPTION *de. Sans* EXCEPTION ; *par* EXCEPTION.

— Ce qui n'est pas soumis à la règle, ce qui est exclu de la loi commune : *C'est une* EXCEPTION. *Être dans l'*EXCEPTION. *L'*EXCEPTION *confirme la règle.* (Acad.) *A quelques honorables* EXCEPTIONS *près.* (M^me^ de Staël.) *Il montra de quels principes découlaient les mesures préventives et des tribunaux d'*EXCEPTION. (Mignet.) *Tu n'es pas une* EXCEPTION, *tu es un exemple.* (E. Souv.)

— Prov. *Toute règle a ses* EXCEPTIONS. || *L'*EXCEPTION *confirme la règle. Peu de lois sont aussi généralement* CONFIRMÉES *par les* EXCEPTIONS. (F. Wey.)

— Jurispr. Moyen dilatoire; fin de non-recevoir : *J'ai une* EXCEPTION *toute prête contre cette demande.* (Acad.)

— *Exception de dot*, exception qui consiste à opposer que le demandeur n'est pas de bonne foi. || *Exception personnelle,* exception fondée sur la faveur due à la personne qui l'oppose et qui ne peut servir qu'à cette personne. || *Exception réelle*, exception inhérente à la chose. || *Exception dilatoire,* acte par lequel l'assigné requiert qu'on lui accorde un délai pour répondre à la demande. || *Exception temporaire,* celle qui n'était accordée que pendant un temps déterminé. || *Exception péremptoire*, acte qui tend à faire rejeter la demande. || *Exception déclinatoire*, action de demander que l'affaire soit renvoyée à un autre tribunal pour incompétence, connexité ou litispendance.

= **D'exception,** loc. adj. Jurispr. Il se dit de tout ce qui déroge au droit commun : *Mesure d'*EXCEPTION. *Loi d'*EXCEPTION. *On peut dire aujourd'hui qu'en France il n'y a plus, à proprement parler, de justice d'*EXCEPTION, *mais on n'en peut pas dire autant et aussi bien des lois.* (Cormen.)

— *Tribunaux d'exception,* tribunaux spéciaux qui, dans les temps de troubles civils, sont appelés à juger sans s'astreindre à la lenteur des formes ordinaires.

= **A l'exception de,** loc. prép. Excepté, hormis : *Le plomb peut s'allier à tous les métaux, à l'*EXCEPTION *du fer.* (Acad.)

EXCEPTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *èk-cèp-cionèl.* — Qui a rapport à une exception; qui fait exception : *Clause, disposition* EXCEPTIONNELLE. *C'est une chose* EXCEPTIONNELLE ; *un cas, un fait* EXCEPTIONNEL. (Acad.)

— Mor. Extraordinaire, tout à fait différent des autres : *Un homme* EXCEPTIONNEL. *Un caractère* EXCEPTIONNEL. *Un génie* EXCEPTIONNEL.

EXCEPTIONNELLEMENT, adv. D'une manière exceptionnelle.

EXCÈS, n. m. (*excessus,* action de dépasser ; lat.) Pron. *èk-cè.* — Ce qui dépasse une juste mesure, ce qui excède les bornes de la raison, de la justice, des convenances : *Faire une chose avec* EXCÈS. EXCÈS *de bouche, de bonne chère, de vin, de table.* EXCÈS *de boire, de manger.* EXCÈS *de froid, de chaleur.* EXCÈS *de population.* EXCÈS *de joie, de folie.* EXCÈS *d'amour, d'indulgence.* EXCÈS *d'ingénuité. Il y a de l'*EXCÈS *à faire ainsi. L'un pèche par* EXCÈS, *et l'autre par défaut.* (Acad.) *Pardonnez l'*EXCÈS *d'une reconnaissance qui m'égare.* (C. Del.)

Qu'entends-je ! vous m'auriez quelquefois regretté ?
Je ne méritais pas cet *excès* de bonté. (Coll. d'Harl.)

*La nature semble avoir mis le dégoût à côté de l'*EXCÈS, *pour nous sauver de notre intempérance.* (Buff.)

— Absol. :

...Tout admet l'*excès*, et l'*excès* flétrit tout. (C. Del.)

*La vertu finit toujours où l'*EXCÈS *commence.* (Mass.) *La loi inexorable de la justice éternelle punit tout* EXCÈS *par un* EXCÈS *contraire.* (V. Cous.)

Fuyez en toute chose un ridicule *excès*. (Boil.)
A quel *excès* tantôt allait mon désespoir ! (Rac.)
Madame, à cet *excès* ma douceur est réduite. (Lam.)

*Il avait cette inspiration généreuse qui l'a poussé dans tant d'*EXCÈS *glorieux.* (J. Janin.)

— Prov. : *L'*EXCÈS *en tout est un défaut.*

— Il se dit quelquefois des deux extrêmes : *Fuir l'un et l'autre* EXCÈS. (Acad.)

— *Excès de pouvoir,* prévarication du magistrat qui outre-passe son pouvoir et en abuse.

— Débauche, déréglement : *Faire des* EXCÈS. *Donner dans tous les* EXCÈS. *La nature semble avoir mis le dégoût à côté de l'*EXCÈS. (Buff.) *Il s'abstiendra des* EXCÈS *qui lui eussent préparé une vieillesse douloureuse.* (Mass.) *Les* EXCÈS *de la jeunesse et le travail de l'âge mûr ont profondément sillonné son visage.* (Souv.)

Vois-tu, parmi ces grands, leurs compagnes hardies
Imiter leurs *excès*, par eux-même applaudies? (Gilbert.)

— Prat. Violence, outrage : *Les* EXCÈS *commis en sa personne.* (Acad.)

— Haut degré : *Il vous entretient de l'*EXCÈS *de ses peines.* (Mass.)

A cet *excès* d'honneur j'étais loin de m'attendre. (C. Del.)
. . . . Qui sait si le ciel irrité
A pu souffrir l'*excès* de ma félicité ! (Rac.)
Reine, l'*excès* des maux où la France est livrée
Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée.
(Volt.)

— Arith. L'excédant, le reste, la différence.

— Théol. Relâchement en fait de morale : *Plusieurs gens de bien se sont récriés contre les* EXCÈS *de quelques casuistes.* (Trév.)

— Anat. *Excès de formation, de génération,* anomalie caractérisée par la suraddition aux organes normaux d'organes analogues mais surnuméraires. || *Excès de développement,* développement ultérieur, anormal et excessif d'organes normaux.

= **A l'excès,** loc. adv. Outre mesure : *Être prudent, libéral* A *l'*EXCÈS. *Le lapin et le lièvre sont timides* A L'EXCÈS. (Buff.) *Pousser la vengeance* A L'EXCÈS. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Jusqu'à l'*EXCÈS.

= **Par excès de,** loc. prép. En exagérant : PAR EXCÈS *de religion ne laissons pas la religion périr.* (Chateaubr.)

EXCESSIF, IVE, adj. (*excès.*) Pron. *èk-cèss-cif, civ.* — Qui excède la règle, la mesure, le degré ordinaire : *Travail* EXCESSIF. *Froid* EXCESSIF. *Misère* EXCESSIVE. *Dépense* EXCESSIVE. *Une autorité* EXCESSIVE. *Une* EXCESSIVE *parure, dans les vieillards, fait mieux voir leur conduite.* (La Br.) *Tout ce qui est* EXCESSIF *est vicieux.* (Acad.) *Le coucou semble fuir les températures* EXCESSIVES. (Buff.) *Nos peines nous paraissent* EXCESSIVES. (Mass.) *Plus l'orgueil est* EXCESSIF, *plus l'humiliation est amère.* (Id.)

— Exagéré : *Son style forme comme un écho* EXCESSIF *de Malebranche et de Pascal.* (St-Priest.)

— En parl. des personnes, violent ; qui porte les choses à l'excès : *Les hommes paisibles eux-mêmes n'étaient pas fâchés de voir leurs droits soutenus par des gens* EXCESSIFS *et turbulents.* (Barante.) *Rousseau est un homme* EXCESSIF. (Did.)

— *Être excessif en toutes choses, en tout,* ne garder aucune mesure dans ce qu'on fait.

EXCESSIVEMENT, adv. (*excessif.*) Pron. *èk-cèss-civ-man.* — A un degré excessif ; avec excès : *Il est* EXCESSIVEMENT *colère.* (Acad.)

EXCIPER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*excipere* ; lat., m. sign.) Pron. *èk-ci-pé.* — Jurispr. Alléguer une exception, une fin de non-recevoir. Le complément précédé de la préposition *de* indique sur quoi se fonde l'exception : EXCIPER *de l'autorité de la chose jugée.* (Acad.)

— S'appuyer ; s'autoriser d'une pièce, etc. : EXCIPER *d'une prononciation, d'une quittance.* (Acad.) *L'acte dont il* EXCIPAIT *alors était donc redevenu véritable.* (Beaum.)

EXCIPIENT, ENTE, adj. (*excipiens,* qui reçoit ; lat.) Pron. *èk-ci-pian, piantt.* — Qui est propre à dissoudre, qui a la propriété de modifier l'activité des substances médicamenteuses.

EXCIPIENT, n. m. Pron. *èk-ci-pian.* — Pharm. Substance qui fait la base d'un médicament, et qui sert à en déguiser la saveur ou à en diminuer l'activité : *L'eau, les confitures, les électuaires sont très-souvent employés comme* EXCIPIENTS. (Acad.) *Quelquefois l'*EXCIPIENT *jouit de propriétés particulières et donne lieu à certains effets que les médicaments seuls ne pourraient produire.* (Encycl. du XIX^e^ s.)

EXCIPULE, n. f. (*excipula,* vase ; lat.) Pron. *èk-ci-pul.* — Didact. Petit récipient ou réservoir ; petite coupe.

— Bot. Organes de la fructification de certains lichens.

EXCISE, n. f. (*excise,* accise, angl.) Pron. *èk-ciz.* — Impôt établi en Angleterre sur certaines consommations. Il correspond aux contributions indirectes en France.

EXCISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*excidere,* couper ; retrancher ; lat.) Pron. *èk-ci-zé.* — Chir. Enlever avec un instrument tranchant certaines parties peu volumineuses : *On* EXCISE *encore les longues nymphes de beaucoup de femmes africaines, à l'âge de puberté.* (Virey.)

= **S'exciser,** v. pr. Être excisé.

EXCISION, n. f. (*excisio,* entaille, coupure ; lat.) Pron. *èk-ci-zion.* — Chir. Action d'enlever avec un instrument tranchant une partie peu volumineuse ; ablation superficielle : *L'*EXCISION *du prépuce, d'un polype,* etc.

EXCITABILITÉ, n. f. Pron. *èk-ci-ta-bi-li-té.* — Didact. Faculté d'entrer en action, d'être excité, sous l'influence d'une cause stimulante : *L'usage immodéré des fruits augmente, dans les pays chauds, l'*EXCITABILITÉ *du tube digestif.* (Andral.)

EXCITABLE, adj. des 2 g. Pron. *èk-ci-tabl.* — Didact. Qui est susceptible d'être excité.

EXCITANT, part. prés. du v. Exciter.

EXCITANT, ANTE, adj. Pron. *èk-ci-tan, tantt.* — Méd. Qui a la propriété d'exciter, de stimuler les organes, d'accélérer les phénomènes vitaux : *Remède* EXCITANT.

— N. m. *Les* EXCITANTS *diffèrent des toniques en ce que ceux-ci se bornent à fortifier les organes, accélèrent leur action.* (Robin.)

EXCITATEUR, TRICE, n. Pron. *èk-ci-ta-teur, triss.* — Celui, celle qui excite des troubles populaires.

— N. m. Phys. Instrument à l'aide duquel on décharge un appareil électrique, sans recevoir de commotion.

EXCITATIF, IVE, adj. || V. EXCITANT.

EXCITATION, n. f. (*excitatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èk-ci-ta-cion.* — Méd. Action d'exciter ; état

d'un organe excité : EXCITATION *générale*. EXCITATION *locale*.

— Fig. *L'*EXCITATION *des esprits était grande*. (Ac.) *Cette variété d'exhibitions qui fait de Paris la force du monde, c'est une perpétuelle* EXCITATION *pour l'imagination éveillée*. (Em. Souv.)

— Jurispr. Délit, attentat : EXCITATION *à la débauche*. EXCITATION *à la haine et au mépris du gouvernement*, etc.

EXCITATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *èk-ci-ta-toar*. — Qui excite. Il s'emploie surtout en termes de chancellerie apostolique : *Lettre* EXCITATOIRE.

EXCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Exciter : *Sa curiosité était vivement* EXCITÉE.

Leur appétit fougueux, par l'objet *excité*. (Boil.)

EXCITEMENT, n. m. Pron. *èk-citt-man*. — Méd. Rétablissement de l'action et de l'énergie du cerveau interrompues par le sommeil ou quelque autre cause débilitante ; c'est l'opposé de *Collapsus*.

EXCITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*excitare* ; lat., m. sign.) Pron. *èk-ci-té*. — Engager, pousser, porter à : EXCITER *les peuples à la révolte*. (Acad.)

— *Exciter quelqu'un à pitié, à compassion*, réveiller, exciter sa pitié.

— Suivi de l'inf., il prend la prép. *à*. Solliciter : EXCITER À *manger*, À *boire*, À *trinquer*. *L'exemple de ses ancêtres l'*EXCITE À *se distinguer*. (Acad.) *Je vous* EXCITE À *imiter ses vertus*. (Fléch.)

— Animer, encourager : EXCITER *les combattants*. *Le capitaine* EXCITAIT *les soldats par son courage et par son exemple*. (Acad.) *Elle* EXCITAIT *le zèle de ceux qu'elle avait appelés pour* S'EXCITER *elle-même*. (Boss.)

— Absol. : *Le bon exemple* EXCITE.

— Provoquer, causer, faire naître : EXCITER *la soif*. EXCITER *l'appétit*. *Le vent* EXCITA *une grande tempête*. *Ce discours* EXCITA *une grande rumeur dans l'assemblée*. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des choses morales : EXCITER *la pitié, l'admiration*. *L'objet qu'on expose aux yeux ébranle l'imagination,* EXCITE *la curiosité*. (J. J. Rouss.) *Mentor résolut d'*EXCITER *la jalousie de Calypso*. (Fén.) *Je sais que l'intempérance* EXCITE *les passions*. (J. J. Rouss.)

Nul mets n'*excitait* leur envie. (La F.)

Ces murmures confus EXCITAIENT *plutôt l'indignation que la pitié*. (Fléch.)

Ah ! que son imprudence *excite* mon courroux. (Rac.)

— Méd. Produire l'excitation d'un organe.

— Absol. dans ce sens : *Cette potion* EXCITE.

= **S'exciter**, v. pr. S'encourager ; s'animer : *Le lion* S'EXCITE *en se battant les flancs avec sa queue*. (Acad.) *Venez* VOUS EXCITER *ici par l'exemple d'une reine*. (Boss.)

— En parl. des choses, Être excité : *La vertu* S'EXCITE *par les grands exemples*. (Fléch.) *Sans avoir besoin de la mort pour* EXCITER *sa piété, sa piété* S'EXCITAIT *toujours assez elle-même*. (Boss.)

Syn. Exciter, inciter, pousser. *Exciter*, c'est donner le premier mobile ; *inciter*, c'est solliciter à l'action celui qui a déjà quelque raison d'agir ; *pousser*, c'est presser violemment d'agir celui qui bien souvent n'y a ni penchant, ni intérêt. On *excite* celui qui ne pense pas à faire, ou qui ne s'y résoudrait pas par lui-même ; on *incite* celui qui chancelle dans ses résolutions ; on *pousse* celui qui ne veut pas, qui ne veut que faiblement entreprendre, ou poursuivre l'action commencée.

EXCLAMATIF, IXE, adj. (*exclamare*, s'écrier ; lat.) Pron. *èks-kla-ma-tif, tive*. — Gramm. Qui exprime, marque l'exclamation : *Phrase* EXCLAMATIVE.

— Qui est le signe de l'exclamation : *Point* EXCLAMATIF. || V. EXCLAMATION.

EXCLAMATION, n. f. (*exclamatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-kla-ma-cion*. — Cri subit de joie, d'admiration, de surprise, d'indignation : *Pousser une* EXCLAMATION. *Faire de grandes* EXCLAMATIONS. *Sa sœur répond par une* EXCLAMATION *de surprise*. (Em. Souv.)

— Gramm. *Point d'exclamation*, point qui se met après une expression ou une proposition exclamative : (!).

— Rhétor. Figure qui consiste à se livrer tout à coup, dans le discours, aux élans impétueux de la passion :

O temps ! ô mœurs ! j'ai beau crier,
Tout le monde se fait payer. (La Font.)
O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ! (Corn.)

EXCLAMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*exclamare* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-kla-mé*. — Jeter un cri ; s'écrier.

= **S'exclamer**, v. pr. S'écrier.

EXCLU, UE, part. pass. du v. Exclure : *Il fut* EXCLU *de notre société*. *Les Européens étaient* EXCLUS *de toutes parts de cette nation*. (Acad.)

Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *exclue*? (Rac.)

La bourgeoisie inférieure était EXCLUE *des emplois*. (Thiers.)

— Incompatible avec : *La vertu n'est point* EXCLUE *d'un gouvernement monarchique*. (Montesq.) *La morale est presque toujours* EXCLUE *de la politique*. (Ségur.)

— Qui n'est pas compris dans : *Toutes les idées que la réflexion n'a pu tirer des sens demeurent* EXCLUES *de la doctrine de Locke*. (Mign.)

EXCLURE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*excludere* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-klur*. — (*J'exclus, tu exclus, il exclut, nous excluons, vous excluez, ils excluent ; j'excluais, nous excluions ; j'exclus, nous exclûmes ; j'exclurai, nous exclurons ; j'exclurais, nous exclurions ; exclus, excluons, excluez ; que j'exclue, que nous excluions ; que j'exclusse, que nous exclussions ; excluant ; exclu, ue*, etc.) Retrancher, renvoyer quelqu'un d'un corps, d'une assemblée : *Toute société publique ou privée existe sous la condition réservée d'*EXCLURE *ceux de ses membres qui violent ses lois*. (Laurentie.)

— Empêcher quelqu'un d'être admis dans une société, une assemblée : *On voulait l'*EXCLURE *de cette compagnie*. EXCLURE *quelqu'un de toute participation à certains droits*.

— Fig. Bannir : *Ils* ONT EXCLU *de leurs temples toute espèce d'ornements*. (Acad.)

— *Faire exclure*, empêcher d'obtenir : *Ses ennemis l'*ONT FAIT EXCLURE *de cette place*.

— Jurispr. S'opposer à l'admission, à la participation : *La loi* EXCLUT *les bâtards des successions*. (Trév.)

— Absol. : *La bigamie* EXCLUT *du sacerdoce*. (Trév.)

— Ne pas admettre quelqu'un :

Des biens communs à tous, les hommes l'*ont exclu*. (C. Del.)

Ces portes superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour EXCLURE, *non pour recevoir ceux qui se présentent*. (Fléch.) *N'est-ce pas une merveille que la société subsiste avec la convention tacite d'*EXCLURE *du partage de ses droits les dix-neuf vingtièmes de la société ?* (Chamf.)

— Excepter : *On publia une amnistie générale, mais on en* EXCLUT *quelques-uns des chefs*.

— Refuser d'admettre une chose ; ne pas la comprendre dans : *Les époux peuvent* EXCLURE *de leur communauté tout leur mobilier présent et futur*. (Acad.)

— Fig. : *Les principes qu'il* EXCLUT *de sa doctrine*. *Les lettres et la philosophie s'étendent à tout ; elles n'*EXCLUENT *rien ; elles sont des instruments universels de raison, de vertu, de bonheur*. (Andrieux.)

— Par extens. N'être point compatible avec : *Le genre naïf* EXCLUT *toute recherche dans le style*. (Ac.) *La correction est d'autant plus admirable dans les Fables de la Fontaine qu'elle semble* EXCLURE *toute idée de travail*. (La H.) *Le penchant naturel à la bienfaisance* EXCLUT *l'avarice*. (Rayn.) *Elles se font honneur d'une dévotion qui n'*EXCLUT *pas les empressements ni les affections du siècle*. (Fléch.) *La simplicité, qui toutefois n'*EXCLUT *pas la noblesse, doit caractériser le style de l'épître, ennemie de l'emphase*. (Gilbert.)

= **S'exclure**, v. pr. Être incompatible : *Ces deux principes* S'EXCLUENT *réciproquement*. (Acad.) *Il a de la grâce et de l'originalité, deux qualités rares parce qu'elles* S'EXCLUENT *l'une l'autre*. (H. de Balz.)

EXCLUS, USE, part. pass. du v. Exclure. V. EXCLU.

Malheur à la maison d'où le pauvre est *exclus !* (Pons.)
Si j'étais accueilli, si je me trouve *exclus*,
C'est qu'alors j'étais riche, et je ne le suis plus. (Id.)

EXCLUSIF, IVE, adj. Pron. *èks-klu-zif, ziv*. — Qui exclut, qui a force d'exclure.

— Il se dit d'un droit qui se confère à une personne ou à une réunion de personnes, à l'exclusion de tout autre : *Un droit* EXCLUSIF *de tout autre*. *Le ministère anglais donna à la compagnie un privilége* EXCLUSIF. (Reyn.)

— *Compagnies exclusives*, celles qui jouissent d'un privilége exclusif.

— Jurispr. *Régime exclusif de communauté*, régime de communauté établi entre deux époux avec certaines restrictions. || Séparation absolue de biens.

— Sans partage : *Richesse* EXCLUSIVE. *Sa haine pour l'intolérance lui rendait difficile d'admettre l'autorité* EXCLUSIVE *d'une vérité impérieuse et salutaire*. (De Broglie.)

— Incompatible avec : *Une idée* EXCLUSIVE *d'une autre*.

— Absol. : *Raison* EXCLUSIVE. *Cela est* EXCLUSIF. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui n'admet pas ce qui est contraire à son opinion, à ses goûts : *L'esprit de parti rend* EXCLUSIF.

— Par analog. : *Esprit, caractère* EXCLUSIF. *Ne cédons pas à des opinions* EXCLUSIVES. (C. Del.) *L'amour est un sentiment* EXCLUSIF *qui anéantit tout les autres*. (D'Alemb.)

— N. m. Il se dit des partisans d'un système exclusif en politique ou en religion. || Néol.

EXCLUSION, n. f. (*exclusio*, lat. ; m. sign.) Pron. *èks-klu-zion*. — Acte par lequel on exclut : *Donner l'*EXCLUSION. *Proposer l'*EXCLUSION *d'un membre de la société*. *Prononcer une* EXCLUSION. *Son* EXCLUSION *a été le résultat de la brigue*. (Acad.)

— Action de ne pas admettre : *La véritable philosophie ne donne l'*EXCLUSION *à aucun principe raisonnable*. (Acad.) *Le plus grand genre est celui qui ne donne* EXCLUSION *à aucun des beaux-arts*. (Volt.)

— *Être frappé d'exclusion*, ne pouvoir être admis dans une cité, dans une compagnie.

— Jurispr. Contrat spécial par lequel des époux déclarent vivre sous un régime exclusif de communauté.

— Interdiction de l'exercice d'un droit : EXCLUSION *de la tutelle*.

= **A l'exclusion de**, loc. prép. Telle personne ou telle chose étant exclue ; à l'exception de : *On leur accorda de faire le négoce dans ce pays* À L'EXCLUSION DE *tous les autres peuples*. (Acad.) *Autrefois les classes privilégiées possédaient les terres* À L'EXCLUSION DU *paysan*. (Ch. Dupin.)

EXCLUSIVEMENT, adv. Pron. *èks-klu-ziv-man*. — À l'exclusion de tout autre ; d'une manière exclusive : *Quand vous ne tomberiez pas d'accord de cette préférence, au moins l'excuseriez-vous sans peine chez un homme qui a aimé les lettres avec passion, qui les a cultivées presque* EXCLUSIVEMENT. (Andr.)

— Non compris : *Depuis telle page jusqu'à telle page* EXCLUSIVEMENT. *Depuis ce mois jusqu'au mois d'avril* EXCLUSIVEMENT. *Cette paroisse s'étend de tel lieu jusqu'à tel autre* EXCLUSIVEMENT.

EXCLUSIVISME, n. m. Néol. Système des exclusifs en politique ou en religion.

— Par extens. Puritanisme : *La pruderie et l'*EXCLUSIVISME *des Anglais se trouvent transportés aux antipodes*. (Ph. Chasles.)

EXCOGITATION, n. f. (*excogitatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-ko-ji-ta-cion*. — Méditation ; pensée. || Vieux.

EXCOMMUNICATION, n. f. (*excommunicatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-ko-mu-ni-ka-cion*. — Censure ecclésiastique par laquelle on est retranché de la communion de l'Église : *Sentence d'*EXCOMMUNICATION. *Droit d'*EXCOMMUNICATION. *Fulminer une* EXCOMMUNICATION. *Lever l'*EXCOMMUNICATION. *Encourir l'*EXCOMMUNICATION. *Passible d'*EXCOMMUNICATION. *A peine d'*EXCOMMUNICATION. (Acad.) *C'est au IXe siècle que l'*EXCOMMUNICATION *apparaît avec ses effets civils et politiques*. (Laurentie.)

— *Excommunication majeure*, celle qui retranche entièrement de la communion de l'Église et de toute communion avec les fidèles.

— *Excommunication mineure*, celle qui interdit l'usage des sacrements.

— *Excommunication de droit*, excommunication portée par le droit canon.

— *Excommunication immédiate*, celle que l'on encourt immédiatement en faisant une chose défendue sous peine d'excommunication.

EXCOMMUNIÉ, ÉE, part. pass. du v. Excommunier : *Il a été* EXCOMMUNIÉ *par le pape*. *Lui-même Philippe-Auguste avait été* EXCOMMUNIÉ *quelques années auparavant, parce qu'il avait voulu changer de femme*. (Laurentie.)

— Substantiv. *Un* EXCOMMUNIÉ, *une* EXCOMMUNIÉE. *Il n'était pas permis aux* EXCOMMUNIÉS *d'entrer dans les églises*. (Acad.)

— Fam. Homme de mauvaise mine, ou qui est mal habillé, en désordre : *Un visage d'*EXCOMMUNIÉ. *Il est fait comme un* EXCOMMUNIÉ. (Acad.) *Il serait impossible de ne pas les reconnaître à leur air d'*EXCOMMUNIÉS. (Regn.)

EXCOMMUNIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*excommunicare* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-ko-mu-nié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous excommuniions, vous excommuniiez*. — Retrancher de la communion de l'Église : *Le pape, l'évêque l'*EXCOMMUNIA. (Acad.) *C'est le souverain pontife qui* A EXCOMMUNIÉ *l'archevêque d'York, et qui seul*

par conséquent a droit de l'absoudre. (Aug. Thierry.)

— Absol. : *Que l'Église ait le pouvoir d'*EXCOMMUNIER, *c'est un fait qui n'est pas douteux.*

EXCORIATEUR, TRICE, adj. Pron. *èks-ko-ri-a-teur, triss.* — Il se dit quelquefois d'un instrument ou d'un remède qui enlève l'épiderme de la partie où on l'applique.

EXCORIATION, n. f. (*excoriatio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-ko-ri-a-cion.* — Pathol. Altération légère qu'offre la peau dépouillée de son épiderme et des couches les plus superficielles du corion; écorchure : *L'*EXCORIATION *précède ordinairement la formation des escarres.* (Chomel.) *Les* EXCORIATIONS *dans des parties délicates sont très-douloureuses.* (Acad.)

EXCORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Excorier : *Peau* EXCORIÉE.

EXCORIER, v. tr. act. 1re conj. (*excoriare*; lat., m. sign.) Pron. *èks-ko-ri-é.* — Chir. Écorcher légèrement : *Le coup lui* A EXCORIÉ *la peau. La pierre l'*A EXCORIÉ *dans le passage.* (Acad.)

EXCORTICATION, n. f. V. DÉCORTICATION.

EXCRÉATION, n. f. (*exscreatio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-kré-a-cion.* — Action de cracher, expectoration.

EXCRÉMENT, n. m. (*excrementum*; lat., m. sign.) Pron. *èks-kré-man.* — Pathol. Toute matière excrétée par les émonctoires naturels, comme les matières fécales, l'urine, la sueur.

— N. pl. Particul. Matières fécales : ‖ On dit aussi *Gros excréments.*

— Fig. Il s'emploie comme terme de mépris.

Va-t'en, chétif insecte, *excrément* de la terre. (La F.)

Ce misérable est un EXCRÉMENT *de collége qu'on ne décrassera jamais.* (Volt.)

EXCRÉMENTATION, n. f. Pron. *èks-kré-man-ta-cion.* — Méd. Action d'évacuer les matières excrémentielles.

EXCRÉMENTEUX, EUSE, ou **EXCRÉMENTIEL, ELLE,** adj. Pron. *èks-kré-man-teu, teuz, ciel.* — Il se dit de tout ce qui concerne les excréments : *Matières* EXCRÉMENTEUSES *ou* EXCRÉMENTIELLES.

— *Humeurs excrémentielles,* celles qui, impropres à la nutrition, sont destinées à être évacuées.

EXCRÉTÉ, ÉE, part. pass. d'Excréter : *Sucs* EXCRÉTÉS. *Matières* EXCRÉTÉES. *Dans le plus haut degré de la constipation, l'intestin distendu rejette par la bouche les matières qui ne peuvent plus être* EXCRÉTÉES *par l'anus.* (Chomel.)

EXCRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*excerno, excretum*; lat.; m. sign.) Pron. *èks-kré-té.* — Méd. Évacuer par excrétion.

EXCRÉTEUR, adj. m. (*excréter.*) Pron. *èks-kré-teur.* — Qui sert aux excrétions : *Les vaisseaux* EXCRÉTEURS. *Organes* EXCRÉTEURS.

— Bot. *Poils excréteurs,* poils terminés par une extrémité glanduleuse.

EXCRÉTION, n. m. (*excretio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-kré-cion.* — Méd. Action par laquelle certains organes qui servent de réservoir expulsent les matières qu'ils contiennent : EXCRÉTION *des matières fécales.* EXCRÉTION *de l'urine.* EXCRÉTION *de la salive, du mucus nasal,* etc. *Évacuer par* EXCRÉTION. *La transpiration se fait par* EXCRÉTION. (Acad.)

— Matière excrémentielle : *La cire est la seule* EXCRÉTION *des abeilles. Souvent on appelle* EXCRÉTIONS *les matières excrémentielles elles-mêmes.* (Robin.)

EXCRÉTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *èks-kré-toar.* — Qui est propre à l'excrétion.

— Bot. *Glandes excrétoires,* celles dont la surface laisse suinter un liquide.

EXCROISSANCE, n. f. (*ex, crescere,* croître; lat.) Pron. *èks-kroa-çanss.* — Sorte de tumeur qui fait saillie à la surface d'un organe et se forme sur quelque partie extérieure du corps des animaux : *Les verrues, les loupes sont des* EXCROISSANCES. (Acad.) *Les* EXCROISSANCES *se distinguent des tumeurs en ce que celles-ci ne sont produites que par épanchement, tandis que les premières résultent d'une maladie des parties.*

— Bot. Tumeurs d'une saillie plus ou moins considérable, qui se forment sur diverses parties des végétaux : *Les bourrelets, les galles sont des* EXCROISSANCES.

EXCRUCIER, v. tr. ou act. 1re conj. Tourmenter; affliger vivement. ‖ Rare.

EXCUBITEUR, n. m. (*excubitor*; soldat en faction; lat.) Pron. *èks-ku-bi-teur.* — Ant. rom. Soldat chargé de la garde du palais de l'empereur : *Justin fut comte des* EXCUBITEURS.

EXCURSION, n. f. (*excursio*; course au dehors; lat.) Pron. *èks-kur-cion.* — Particul. Invasion à main armée : *Ils revinrent de leur* EXCURSION *emmenant des prisonniers et du butin.* (Acad.)

— Par anal. Voyages des touristes, des savants, de tous ceux qui parcourent un pays dans le but de l'étudier : *Le botaniste fait souvent des* EXCURSIONS *aux environs de Paris.* (Acad.)

— Fam. Simple partie de plaisir, petit voyage dont le seul but est de passer quelques heures, un jour à la campagne.

— Fig. Digression : *Faire une* EXCURSION *hors de son sujet.* (Acad.)

— Astron. *Cercles d'excursion,* cercles parallèles à l'écliptique, qui limitent les excursions des planètes des deux côtés de ce grand cercle.

EXCUSABLE, adj. des 2 g. (*excusabilis*; lat., m. sign.) Pron. *èks-ku-zabl.* — Qui peut être excusé; digne de pardon : *Cette faute n'est pas* EXCUSABLE. (Acad.) *Les grands sont moins* EXCUSABLES *quand ils abandonnent Dieu.* (Mass.) *Si nous n'étions chrétiens que pour cette vie, nous serions peut-être* EXCUSABLES. (Fléch.) *Le parricide n'est jamais* EXCUSABLE. (Acad.)

Ah! qu'on trouve aisément son amour *excusable,*
Quand le cœur en secret craint de le voir coupable.
(Desmahis.)

— Suivi d'un inf. il prend la prép. *de* : *Il est fort* EXCUSABLE *de s'être conduit ainsi.* (Acad.) *Nous sommes bien peu* EXCUSABLES *de nous attacher à ce monde.* (Mass.)

EXCUSATION, n. f. (*excusatio,* motif d'excuse; lat.) Pron. *èks-ku-zacion.* — Jurispr. Motif d'exemption mis en avant pour être déchargé soit d'une tutelle, soit de quelque autre charge publique. ‖ Aujourd'hui, on dit plus ordin. *Excuse.*

EXCUSE, n. f. (*excuser.*) Pron. *èks-kuz.* — Raison qu'on allègue pour se disculper ou pour disculper un autre : EXCUSE *légitime, recevable, valable. Mauvaise* EXCUSE. *Belle* EXCUSE ! *Donner, apporter, alléguer, présenter une* EXCUSE. *Recevoir une* EXCUSE. *Digne d'*EXCUSE. *Servir d'*EXCUSE. *Il a pris pour* EXCUSE *le mauvais temps.* (Acad.) *L'humeur est-elle donc le privilége des grands pour être l'*EXCUSE *de leurs vices?* (Mass.) *Venez, madame, et recevez les* EXCUSES *d'un criminel qui se repent.* (C. Del.) *La pauvre femme, qui avait sans doute épuisé toutes les explications et toutes les* EXCUSES, *pleurait sans répondre.* (Em. Souv.)

Quand l'amour est ardent, aisément il s'abuse,
Il croit ce qu'il souhaite, et prend tout pour *excuse.* (Corn.)

— Raison qu'on allègue pour se dispenser d'une chose; prétexte : *Ma jeunesse et ma vigueur m'ôtaient toute* EXCUSE. (Fén.)

... Votre amour n'a plus d'*excuse* légitime. (Rac.)

— Terme de civilité dont on se sert pour engager une personne à l'indulgence.

Votre action, monsieur, n'a pas besoin d'*excuse.*
(Ém. Aug.)

— *Faire des excuses,* témoigner à quelqu'un le regret qu'on a d'avoir manqué aux égards qu'on lui devait ou même de l'avoir offensé : *Il exigeait que son adversaire lui* FÎT DES EXCUSES. *J'ai bien* DES EXCUSES *à vous* FAIRE *pour la lettre que je vous ai écrite ce matin.* (Mme Sév.)

— Fam. *Faire excuse à quelqu'un,* se dit dans le même sens :

J'ai sans doute abusé de votre complaisance;
Je vous en *fais excuse*.... (Bours.)

— On emploie particul. cette locution lorsque l'on veut contredire quelqu'un : *Je vous* FAIS EXCUSE, *mais je ne puis être de votre avis. Il n'est pas encore venu? Je vous* FAIS EXCUSE, *il est venu, et il est reparti.* (Acad.)

— *Demander exiger des excuses,* obliger quelqu'un à nous en faire comme réparation d'une offense ou volontaire, ou faite étourdiment et sans intention.

— Abusiv. *Demander excuse,* faire excuse, demander pardon : *Je vous* DEMANDE EXCUSE. *Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.* (Bruéys.)

.. J'ai tous les torts, et vous *demande excuse ;*
La réputation suffit. (Ém. Augier.)

— Dans ce sens, cette construction est aujourd'hui considérée avec raison comme vicieuse.

— Prov. *Il n'y a si petite excuse qui ne vaille mieux que rien,* il faut toujours faire connaître ses raisons, quelles qu'elles soient.

— Jurispr. Raison alléguée par le prévenu pour justifier ou atténuer l'acte incriminé : EXCUSE *péremptoire.* EXCUSE *atténuante. L'âge est une* EXCUSE *légale.*

Syn. Excuse, pardon. L'*excuse* ne suppose qu'une erreur, une faute légère dont on peut se justifier. Le *pardon* suppose toujours une faute réelle, dont il faut obtenir grâce. En stricte justice, nous sommes souvent obligés d'admettre *l'excuse ;* nous sommes toujours libres d'accorder ou de refuser le *pardon.* On fait *excuse* à quelqu'un d'avoir manqué, par oubli ou par force majeure, à un rendez-vous qu'on lui avait donné : pour arrêter la vengeance de l'homme qu'on a gravement insulté, il faut lui demander *pardon.*

EXCUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Excuser. *Vous êtes* EXCUSÉ. *Je vous prie de me tenir pour* EXCUSÉ. (Acad.) *Ses erreurs sont* EXCUSÉES.

Cruelle! pensez-vous être assez *excusée?* (Rac.)

EXCUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*excusare*; lat., m. sign.) Pron. *èks-ku-zé.* — Chercher à justifier, à disculper en alléguant certaines raisons : *Il s'efforçait vainement de l'*EXCUSER. (Acad.) *Souviens-toi que l'ivresse mène à tous les crimes et n'en* EXCUSE *aucun.* (C. Del.) *La charité couvre ce qu'elle ne peut* EXCUSER. (Mass.) *Vous cherchez à* EXCUSER *ce que vous n'oseriez approuver.* (Boss.) *Nous* EXCUSONS *des années de vanité, en faveur de quelques jours de pénitence.* (Fléch.)

Je ne m'étais chargé, dans cette occasion,
Que d'*excuser* César d'une seule action. (Rac.)

— Accepter les excuses qu'on présente; déclarer que les raisons données suffisent pour disculper, pour justifier quelqu'un : *Après l'avoir entendu, on ne peut s'empêcher de l'*EXCUSER. (Acad.) *Il avait le courage de les reprendre ou le plaisir de les* EXCUSER. (Fléch.)

— Pardonner par quelque considération, souffrir, tolérer par indulgence : EXCUSER *une faute, un oubli, une négligence.* EXCUSEZ *l'état où je suis.* (Acad.) *Par le dogme de la probabilité on* EXCUSERAIT *bien des péchés.* (Pasc.) *Il y a des choses qu'on peut* EXCUSER *dans les jeunes gens.* (Mass.)

Excusez ma douleur; cette image cruelle
Sera pour moi de pleurs une source éternelle. (Rac.)

— *Excusez-moi, vous m'excuserez,* formules usitées quand on veut se dispenser de faire une chose, ou quand on contredit une personne pour laquelle on a de la déférence : *Vous resterez avec nous,* EXCUSEZ-MOI, *je ne le puis.* VOUS M'EXCUSEREZ *si je ne vous accompagne pas plus loin.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses qui servent d'excuses : *Toutes ces raisons ne sauraient vous* EXCUSER.

— Dispenser : *Il devait être de garde, on l'*A EXCUSÉ. *Il m'a invité à souper, je l'ai prié de m'en* EXCUSER. (Acad.)

= **S'excuser,** v. pr. Être excusé, être permis :

Dans un roman frivole aisément tout *s'excuse.* (Boil.)

— Présenter des excuses pour se disculper : *Comment pourrait-il s'*EXCUSER *d'une telle faute? A chaque détail elle poussait des exclamations bruyantes; puis elle s'*EXCUSAIT *tout bas.* (Em. Souv.)

— Se faire dispenser, en alléguant des raisons : *Peu familier avec la matière qu'on allait traiter, j'étais sur le point de m'*EXCUSER. (Barthél.) *On m'a prié de solliciter pour lui, je m'en* SUIS EXCUSÉ. (Acad.) *Les deux sœurs m'invitèrent à partager la collation qu'elles ont apportée. Je m'*EXCUSAI *d'abord.* (Em. Souv.)

— *S'excuser sur quelque chose,* alléguer quelque chose comme excuse; se fonder sur quelque chose pour être excusé ou dispensé : *Elle s'*EXCUSAIT SUR *ce qu'elle n'avait jamais vu le roi.* (Vaug.) *Il s'en* EXCUSE SUR *sa maladie.* (Acad.) *On nous invita à combattre; Mentor s'*EN EXCUSA SUR *son âge.* (Fén.)

— *S'excuser sur quelqu'un,* rejeter la faute sur lui : *Ce capitaine s'*EST EXCUSÉ *sur son lieutenant.*

— Prov. *Qui s'excuse s'accuse,* s'excuser avant d'être accusé, ou se défendre avec trop de vivacité, c'est se faire soupçonner, se faire croire coupable.

EXCUSSION, n. f. (*excussio,* secousse; lat.) Pron. *èks-kuss-cion.* — Méd. Secousse; agitation, commotion; il s'emploie quelquefois en parlant des mouvements du cœur.

EXEAT, n. m. (*exeat,* qu'il sorte; lat.) Pron. *ègh-zé-att.* — Permission qu'un évêque donne à un ecclésiastique, son diocésain, d'aller exercer dans un autre diocèse : *Les prêtres d'un diocèse ne sont point reçus dans un autre s'ils n'ont un* EXEAT, L'EXEAT *de leur évêque.* (Acad.)

— Fam. *Donner à quelqu'un son exeat,* le congédier.

— Collég. Bulletin, permis de sortie : *Donner un* EXEAT. *Distribuer des* EXEATS. *Les gens de robe, les magistrats connaissent la cour à peu près comme les écoliers qui ont obtenu un* EXEAT *et qui ont dîné hors du collége connaissent le monde.* (Chamf.)

— Permis de sortie qu'on donne aux malades d'un hôpital.

— L'Académie ne donne pas d'*s* à ce mot invariable au plur. : *Cet évêque a expédié plusieurs* EXEAT.

EXÉCRABLE, adj. des 2 g. (*exsecrabilis,* lat.; m. sign.) Pron. *ègh-zé-krabl.* — Digne d'exécration; dont on doit avoir horreur : *Forfait* EXÉCRABLE. *Homme* EXÉCRABLE. *Il a des mœurs et des opinions* EXÉCRABLES. (Acad.) *La calomnie est toujours* EXÉCRABLE *aux yeux des honnêtes gens.* (Paliss.) *La cause la plus sainte se change en une cause impie,* EXÉCRA-

ble, *quand on emploie le crime pour la soutenir.* (Lamenn.)

... Va-t'en, monstre *exécrable.* (Rac.)

— Par exagér. : Extrêmement mauvais : *Un mets* EXÉCRABLE. *Du vin* EXÉCRABLE. *Ce poëme est* EXÉCRABLE. *Cela est d'un style et d'un goût* EXÉCRABLES. (D'Alemb.) *Cette sauce a un goût* EXÉCRABLE. (Acad.) *Les vivres ne nous manquaient pas, bien que leur qualité fût souvent* EXÉCRABLE. (Ph. Chasles.)

EXÉCRABLEMENT, adj. Pron. *ègh-zé-kra-ble-man.* — D'une manière exécrable : *Il s'est conduit* EXÉCRABLEMENT. *Il versifie* EXÉCRABLEMENT. (Acad.)

EXÉCRATION, n. f. (*exsecratio*, malédiction ; lat.) Pron. *ègh-zé-kra-cion.* — Sentiment d'horreur extrême pour ce qui est condamnable, odieux : *Avoir en* EXÉCRATION. *La postérité doutera si Olivier Cromwell ne fut pas plus digne d'admiration que d'*EXÉCRATION. (Rayn.) *On les regarde avec* EXÉCRATION. (Mass.) *Les noms des partisans tombèrent dans l'*EXÉCRATION *publique.* (La Rochef.)

— Par extens. Objet qui est en exécration : *Ce procédé révolte ; c'est une* EXÉCRATION. (Acad.)

Les gens que vous citez, dont vous suivez le train,
Sont l'*exécration* de tout le genre humain. (Boursault)

— Serment accompagné de blasphème : *Il fit mille serments, mille* EXÉCRATIONS. (Acad.) *En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut abolie avec des* EXÉCRATIONS *horribles contre ceux qui entreprendraient de la rétablir.* (Boss.)

— Théol. Accident par lequel une chose perd sa consécration : *Quand une partie considérable des murailles d'une église s'écroule, il y a* EXÉCRATION. (Trév.)

EXÉCRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ègh-zé-kra-toar.* — Théol. Qui a rapport à l'exécration, qui emporte l'exécration : *La chute du toit d'une église n'est pas* EXÉCRATOIRE.

— *Serment exécratoire*, attestation par des choses sacrées : *Il fit des* SERMENTS *horribles, même celui que les théologiens appellent* EXÉCRATOIRE. (Trév.)

EXÉCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Exécrer : *Il est* EXÉCRÉ *de tous. J'aurais voulu voir cet homme* EXÉCRÉ, *au fond de ce gouffre.* (G. Sand.)

EXÉCRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*exsecrari*, vouer à l'exécration ; lat.) Pron. *ègh-zé-kré.* — Ce verbe change l'*é* fermé du rad. *exécr* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent, j'exècre ; il exècre, ils exècrent*, ainsi on écrit avec l'*é* fermé *j'exécrerai, nous exécrerions*, etc. — Avoir en exécration, éprouver une horreur extrême pour : *Répandre de telles calomnies, c'est le moyen de vous faire* EXÉCRER. *Tout le monde l'*EXÉCRAIT. (Acad.) *Il* EXÉCRAIT *les ambitions et les intrigues contemporaines.* (Ph. Chasles.)

..Va, feins d'*exécrer* le blanc qui fut son père. (Lam.)
La peinture m'assomme, et j'*exècre* les vers. (E. Aug.)

EXÉCUTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ègh-zé-ku-tabl.* — Qui peut être exécuté : *Projet* EXÉCUTABLE. *Ce qui vaut le mieux dans la théorie n'est pas toujours* EXÉCUTABLE *dans la pratique.* (Ch. Nod.)

EXÉCUTANT, part. prés. du v. Exécuter.

EXÉCUTANT, ANTE, n. Pron. *ègh-zé-ku-tan, tantt.* — Mus. Artiste chargé d'interpréter une composition musicale soit par le chant, soit sur un instrument : *Il y avait à ce concert vingt* EXÉCUTANTS. (Ac.)

EXÉCUTÉ, ÉE, part. pass. d'Exécuter : *Il faut que les règlements soient* EXÉCUTÉS. (Acad.) *Chacun de ses actes était reçu avec soumission,* EXÉCUTÉ *avec empressement.* (Mérim.) *Il l'interrogea sur les ordres donnés avant son départ, afin de s'assurer s'ils avaient été* EXÉCUTÉS. (Em. Souv.)

— B.-Arts : *Cette statue est supérieurement* EXÉCUTÉE. *Cette machine a été* EXÉCUTÉE *en grand et a réussi.* (Trév.)

— Mus. *Ce ballet est fort bien* EXÉCUTÉ. (Acad.)

— Mis à mort par autorité de justice : *Il fut* EXÉCUTÉ *à mort.* (Acad.) *Le criminel sera* EXÉCUTÉ *demain.*

EXÉCUTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*exsequi*, exécuter ; sup. *exsecutus* ; lat.) Pron. *ègh-zé-ku-té.* — Mettre à exécution ; effectuer ; donner suite à, réaliser : EXÉCUTER *un dessein, un projet.* EXÉCUTER *une loi.* EXÉCUTER *un traité. Il est plus facile de faire des lois que de les* EXÉCUTER. *Vous êtes chargé de faire* EXÉCUTER *ses décrets.* (Mass.) *Ce que la discipline avait établi, la Providence divine l'A* EXÉCUTÉ *sur votre vertueuse sœur.* (Fléch.) *Il se confessa avant d'*EXÉCUTER *son crime.* (Volt.)

Tu dois *exécuter* ce que je te propose. (Dest.)
Ce que tu m'as promis, songe à l'*exécuter.* (Rac.)

— Absol. : *J'ai toujours la puissance de vouloir, non la force d'*EXÉCUTER. (J. J. Rous.)

Est-il besoin d'*exécuter* ?
L'on ne rencontre plus personne. (La F.)
On entreprend assez, mais aucun n'*exécute.* (Corn.)

— Arts. Faire un ouvrage d'après un modèle ; s'occuper des détails de l'exécution : EXÉCUTER *un bas-relief.* EXÉCUTER *un ouvrage en grand, en petit.*

— Absol. : *Il conçoit, il imagine bien, mais il* EXÉCUTE *mal.* (Acad.)

— Par extens. EXÉCUTER *des mouvements*, les faire, les répéter d'après un plan, une mesure donnée, une instruction reçue.

— Art mil. m. sens : EXÉCUTER *des manœuvres, des évolutions.*

— Par anal. : EXÉCUTER *une danse, un ballet.*

— Mus. Chanter, jouer un morceau, le rendre tel qu'il est noté sur la partition : EXÉCUTER *un morceau de musique sur le piano.* EXÉCUTER *une symphonie.* EXÉCUTER *un opéra. L'orchestre* A EXÉCUTÉ *cette ouverture avec beaucoup de verve et d'ensemble.* (Acad.)

— Absol. *Ce musicien* EXÉCUTE *bien.*

— Jurispr. Saisir les meubles d'un débiteur autorité pour les faire vendre : EXÉCUTER *un débiteur en ses meubles. Faire* EXÉCUTER *les meubles de son débiteur.*

— Par anal. Obliger un joueur à payer à la bourse les différences, au jour de la liquidation, et l'expulser du parquet ou de la coulisse quand il ne peut en opérer le solde.

— Guerr. *Exécuter militairement une ville*, contraindre les habitants à ce qu'on exige d'eux en employant des mesures de rigueur et les procédés de la justice militaire.

— Mettre à mort, en exécution d'une sentence capitale : EXÉCUTER *à mort. C'était par la porte Judiciaire que sortaient les criminels qu'on* EXÉCUTAIT *sur le Golgotha.* (Chateaubr.)

— *Exécuter militairement un soldat*, le fusiller.

— Artill. *Exécuter un canon*, le servir.

= **S'exécuter**, v. pr. En parl. des choses, Être exécuté, être fait : *Cela ne peut s'*EXÉCUTER *facilement.* (Acad.) *Tout s'*EXÉCUTE *dans l'univers par la violence.* (Vauv.)

— Vendre ses meubles, vendre tout ou partie de son fonds pour éviter les frais d'une saisie judiciaire : *Il s'*EST EXÉCUTÉ *lui-même pour éviter les frais de la saisie.*

— Par extens. Se résoudre à faire une chose contre ses intérêts, soit par contrainte, soit par raison ou par complaisance : *Vous voyez que je m'*EXÉCUTE *de bonne grâce.* (Acad.) *Puisqu'il s'*EST EXÉCUTÉ *de bonne grâce, il est juste de lui montrer quelque égard.* (G. Sand.)

EXÉCUTEUR, TRICE, n. (*executer.*) Pron. *ègh-zé-ku-teur, triss.* — Celui, celle qui fait, exécute : *L'*EXÉCUTEUR *de l'entreprise. Je suis l'*EXÉCUTEUR *de vos ordres.* (Acad.) *Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'*EXÉCUTEUR *des lois.* (Fén.) *Dans les révolutions dont le principe doit subsister, il naît presque toujours un personnage qui est l'*EXÉCUTEUR *de l'arrêt des siècles.* (Chateaub.)

— *Exécuteur, exécutrice testamentaire*, personne désignée par le testateur pour exécuter ses dernières volontés, pour veiller à l'exécution de son testament.

— *Exécuteur de la haute justice, des hautes-œuvres, des arrêts criminels* ou simpl. *Exécuteur*, le bourreau : *Il fut livré à l'*EXÉCUTEUR. (Acad.)

Des vengeances des lois l'*exécuteur* farouche.
(M.-J. Chén.)

— Adj. : *Il y a dans chaque état trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance* EXÉCUTRICE *des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance* EXÉCUTRICE *de celles qui dépendent du droit du ciel.* (Montesq.)

— Jurispr. anc. Qui était chargé d'exécuter un ordre de justice : *Le sergent porteur et* EXÉCUTEUR *de cette contrainte a fait une description des meubles.*

EXÉCUTIF, IVE, adj. (*exsecutum*, sup. *de exsequi*, exécuter ; lat.) Pron. *ègh-zé-ku-tif, tiv.* — Chargé de l'exécution des lois : *Dans plusieurs États, la puissance* EXÉCUTIVE *est séparée de la puissance législative.* (Acad.) *Le pouvoir* EXÉCUTIF *est moins fort en Amérique qu'en France.* (De Tocq.)

EXÉCUTION, n. f. (*exsecutio* ; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zé-ku-cion.* — Action par laquelle un projet, un dessein conçu reçoit son application réelle ; pratique, accomplissement, réalisation : *L'*EXÉCUTION *d'une entreprise. L'*EXÉCUTION *d'un jugement, d'un acte, d'un contrat. En venir à l'*EXÉCUTION. (Acad.) *C'était une de ces lois dont l'*EXÉCUTION *était impossible.* (Volt.) *La rapidité de l'*EXÉCUTION *est un des plus grands éléments de l'économie.* (De Tocq.) *Ne sommes-nous donc tenus envers les autres qu'à l'*EXÉCUTION *des codes ?* (Souv.)

— *C'est un homme d'*EXÉCUTION, c'est un homme prompt à exécuter ce qu'il veut, ce qu'il juge utile.

— *Mettre à exécution*, exécuter : *Le projet a été mis à* EXÉCUTION. (Acad.) *J'ai une bonne sentence par corps que je vais* METTRE À EXÉCUTION. (Regnard.)

— Mar. *Signal d'exécution*, celui qui fait hisser l'animal pour qu'on exécute le précédent signal fait par lui.

— T. d'arts. Action d'exécuter d'après un modèle, un plan ; une méthode ; art des détails ; manière : *L'*EXÉCUTION *d'un tableau. L'*EXÉCUTION *de ce peintre, de ce graveur, etc., est facile, agréable, hardie, lourde, mesquine, etc.* (Acad.) *Le mérite le plus général des ouvrages de peinture, de sculpture et de poésie, est dans l'*EXÉCUTION. (Marm.)

— Mus. Action d'exécuter une pièce de musique : *L'*EXÉCUTION *de la musique a une grande influence sur son succès.*

— Facilité de lire et d'exécuter une partie vocale ou instrumentale : *Le musicien a beaucoup d'*EXÉCUTION.

— Jurispr. Accomplissement d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement : *L'*EXÉCUTION *quant aux jugements peut être civile ou criminelle, provisoire ou définitive.*

— *Saisie-exécution.* ‖ V. SAISIE.

— Par anal. Jugement porté contre un spéculateur qui, au jour de la liquidation, n'a pas pu payer à la bourse, les différences.

— Guerr. *Exécution militaire*, rigueurs militaires, peine de mort par les armes, pillage.

— Partic. *Exécution capitale* ou simple. *Exécution*, supplice capital : *Assister à une* EXÉCUTION. *L'*EXÉCUTION *du condamné aura lieu à midi.*

EXÉCUTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ègh-zé-ku-toar.* — Revêtu des formes légales, qui a force légale pour être exécuté : *Les lois sont* EXÉCUTOIRES *en vertu de leur promulgation. Le contrat n'est pas* EXÉCUTOIRE. (Acad.) *Je signerai votre ordre, mais il ne sera* EXÉCUTOIRE *qu'en ma présence et dans la soirée.* (C. Del.)

— *Force exécutoire*, force d'exécution, qualité de ce qui peut être légalement exécuté.

— Qui donne pouvoir d'exécuter : *Titre* EXÉCUTOIRE. *Forme* EXÉCUTOIRE.

= **Exécutoire**, n. m. Décision judiciaire qui constitue la liquidation des dépens : EXÉCUTOIRE *de dépens.* EXÉCUTOIRE *délivré par le juge de paix. Obtenir un* EXÉCUTOIRE. *L'*EXÉCUTOIRE *est délivré par le juge.*

EXÉCUTOIREMENT, adv. Pron. *ègh-zé-ku-toar-man.* — Jurispr. D'une manière exécutoire.

EXÉGÈSE, n. f. (ἐξήγησις, exposition ; gr.) Pron. *ègh-zé jèz.* — Interprétation, explication grammaticale et étymologique d'un texte : *L'*EXÉGÈSE *tire des textes tout ce qu'ils contiennent, sous une lettre usée et vulgaire saisit l'esprit, illumine le commentateur et les textes.* (Lerminier.) *Entrer brusquement, dans l'*EXÉGÈSE *ou la dogmatique, n'était pas sans inconvénient et sans danger.* (Id.)

EXÉGÈTE, n. m. (ἐξηγητής ; gr., m. sign.) Pron. *ègh-zé-jètt.* — Ant. gr. Jurisconsultes d'Athènes habiles dans l'interprétation des lois.

— Prêtre désigné par l'hiérophante pour expliquer les antiquités, les monuments de la ville aux étrangers.

— Par anal. Interprète, commentateur : *Il ne possède pas toutes les qualités nécessaires aux fonctions d'*EXÉGÈTE. (Lenorm.)

EXÉGÉTIQUE, adj. des 2 g. (ἐξηγητικός ; gr., m. sign.) Pron. *egh-zé-jé-tik.* — Qui appartient à l'exégèse : *Commentaire* EXÉGÉTIQUE. *Notes* EXÉGÉTIQUES.

EXEMPLAIRE, adj. des 2 g. (*exemplaris* ; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zan-plèr.* — Qui peut être proposé comme exemple, qui sert de modèle : *Vertu* EXEMPLAIRE. *Dévotion* EXEMPLAIRE.

Il faut mettre le poids d'une vie *exemplaire*
Dans les corrections qu'aux autres l'on veut faire. (Mol.)

Dieu avait élevé la reine au plus haut des grandeurs pour rendre la régularité de sa vie plus éclatante et plus EXEMPLAIRE. (Boss.)

— Il se dit aussi d'un châtiment qui doit servir d'exemple, dont l'exemple doit effrayer, rebuter : *Châtiment, punition* EXEMPLAIRE. *Heureux scandale, Dorante, scandale* EXEMPLAIRE *pour toute la population conjugale de Vive !* (C. Delav.)

— Droit rom. *Substitution exemplaire*, testament fait par un père de famille pour ses enfants, pubères tombés en démence. ‖ V. *Substitution pupillaire*, au mot PUPILLAIRE.

EXEMPLAIRE, n. m. (*exemplar* ; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zan-plèr.* — Modèle à suivre : EXEMPLAIRE *de vertu.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Fig. Prototype : *Ne savez-vous pas que l'image du beau que vous contemplez dans les écrits de nos pères n'est qu'une copie dérobée au divin* EXEMPLAIRE *qui se lit dans les cieux ?* (Villem.)

— Livre, gravure, médaille provenant d'un type commun : *L'*EXEMPLAIRE *d'un livre, d'une estampe, d'une médaille*, etc., EXEMPLAIRE *broché, relié. Faire saisir les* EXEMPLAIRES *d'un livre. On a tiré cet ouvrage à deux mille* EXEMPLAIRES. (Acad.)

EXEMPLAIREMENT, adv. Pron. *ègh-zan-plèr-man*. — D'une manière exemplaire : *Vivre* EXEMPLAIREMENT. (Boss.)

EXEMPLE, n. m. (*exemplum*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zanpl*. — Ce qui peut ou doit être imité, être pris pour modèle : *Donner un bon, un mauvais* EXEMPLE. *Montrer, prêcher l'*EXEMPLE. EXEMPLE *de vertu. Se régler sur l'*EXEMPLE *de quelqu'un. Un* EXEMPLE *à suivre. Prendre* EXEMPLE *sur quelqu'un. Cela est d'un bon* EXEMPLE. (Acad.) *Entraîné par l'*EXEMPLE. (Fléch.)

Le ciel, qui vous forma pour régir des États,
Vous fait servir d'*exemple* à tous tant que nous sommes. (Volt.)
Votre *exemple* n'est pas une règle pour moi. (Rac.)

— *Imiter un exemple ; imiter l'exemple de*, imiter un modèle ; prendre pour modèle : *Je ne suis pas un ange, mais j'*IMITERAI *leurs exemples*. (J. J. Rouss.) *En honorant leur* EXEMPLE *il ne l'imita pas*. (Villem.) *Comme la vie des princes qui n'ont été illustres ni en paix ni en guerre, ne fournit aucun* EXEMPLE *à* IMITER *ni à fuir, elle n'est pas digne qu'on s'en souvienne*. (Volt.) *C'est là qu'il donna ces grands* EXEMPLES *que ses successeurs se font gloire d'*IMITER. (Fléch.)

Je ne connais personne
Qui ne doive *imiter l'exemple* que je donne. (Rac.)

— Il s'emploie aussi en mauv. p. : *Ils avaient donné le premier* EXEMPLE *de perfidie*. (Boss.)

— *Faire un exemple de quelqu'un*, le faire servir d'exemple, le punir d'une manière exemplaire.

J'étais né pour *servir d'exemple* à la colère. (Rac.)

— Chose pareille à celle dont il s'agit, qui la fait mieux connaître, qui est un élément de preuve ; fait dont on s'autorise : *Cela est sans* EXEMPLE. *Donnez-moi quelques* EXEMPLES. *Les* EXEMPLES *abondent. Citer des* EXEMPLES. *Une règle accompagnée d'*EXEMPLES. *Vous dites cette façon de parler très-correcte ; apportez-m'en des* EXEMPLES *tirés des bons auteurs*. (Acad.) *Les histoires nous en fournissent des* EXEMPLES. (Mass.)

— Chose dont on peut, dont on doit tirer un enseignement salutaire : *Que ceci vous serve d'*EXEMPLE. *Quels* EXEMPLES *d'austérité n'ont-ils pas laissés aux siècles suivants !* (Mass.) *Encore un membre de cette phalange sacrée qui, dans le combat de la vie, marche toujours en avant pour l'*EXEMPLE *et le salut du monde*. (Em. Souv.)

— Il se dit des personnes qui servent d'exemple, de modèle : *Un homme d'*EXEMPLE. *Cet écolier est l'*EXEMPLE *de toute la classe*. (Acad.)

Vous voyez devant vous un prince déplorable,
D'un téméraire orgueil *exemple* mémorable. (Rac.)

— Rhét. Argumentation qui a pour moyen les exemples, les faits analogues.

— Modèle d'écriture : *Un bel* EXEMPLE *d'anglais. Un cahier d'*EXEMPLES. *Donner un* EXEMPLE. *Imiter un* EXEMPLE.

— Il se dit aussi des lignes, des caractères que l'écolier forme sur ce patron : *Faites votre* EXEMPLE. *L'*EXEMPLE *qu'il a fait est mal écrit*. (Acad.)

— Anc. Il était féminin :

... Cette *exemple* est fort mal assortie. (Regn.)
Pour l'*exemple* parfaite ils n'ont que l'apparence. (Id.)

— On lui a donné longtemps ce genre dans le sens de modèle d'écriture : *Une* EXEMPLE *gravée*. (Acad.) ‖ Aujourd'hui dans toutes les acceptions il est masculin.

= **D'exemple**, loc. adv. Par l'exemple : *Prêcher d'*EXEMPLE. (Acad.)

Il m'instruisit *d'exemple* au grand art des héros. (Volt.)

= **Par exemple**, loc. adv. Pour en citer un exemple, des exemples. Il s'emploie pour expliquer ou confirmer ce qu'on veut dire :

La cité, par *exemple*,
Devient votre royaume, et j'en veux faire un temple. (C. Del.)

— Fam. et elliptiq. Il sert à exprimer l'étonnement, la surprise : *Par* EXEMPLE, *voilà qui est trop fort !* (Acad.)

= **A l'exemple de**, loc. prép. Par imitation de ; pour se conformer à : À L'EXEMPLE DE *ces généreux chrétiens, elle assistait les pauvres*. (Fléch.)

— Par analog. *A mon exemple, à son exemple*, etc. : Comme moi, ainsi que lui, etc. : *Il voulut*, À LEUR EXEMPLE, *se montrer généreux*. (Acad.)

EXEMPT, EMPTE, adj. (*exemptus*, affranchi ; lat.) Pron. *ègh-zan, zantt*. — Qui n'est point assujetti à une chose, soumis à une obligation : EXEMPT *du service militaire*. EXEMPT *de tutelle et de curatelle*. (Acad.) *Je vous promets que vous serez* EXEMPT *de la taxe*. (Volt.) *Jésus-Christ lui-même n'est pas* EXEMPT *de cette loi*. (Mass.) *Un ouvrage* EXEMPT *de défaut. Son cœur n'est point* EXEMPT *de faiblesse*. (Acad.)

Exempt d'ambition, de faste, d'avarice. (Andr.)

La tranquillité de la vie consiste à être EXEMPT *des soins et des prévoyances inquiètes de la prudence humaine*. (Fén.)

— Qui n'est point sujet, exposé à : *Nul n'est* EXEMPT *de la mort*. (Acad.) *Sa conduite ne fut point* EXEMPTE *de blâme*. (Rayn.)

— Garanti, préservé : *Cette seule ville a été* EXEMPTE *de la contagion*. (Acad.)

— Qui est sans mélange de : *Nulle part on n'a trouvé de l'or* EXEMPT *d'argent, ni d'argent qui ne contienne un peu d'or*. (Buff.) ‖ Rare.

— Ironiq. *Il est exempt de ne rien faire*, se dit de quelqu'un qui ne fait rien pendant que les autres travaillent.

EXEMPT, n. m. (*exempt*, adj.) Pron. *ègh-zan*. — Bas officier de police : EXEMPT *de police. L'*EXEMPT *l'emmène*. (Mol.)

— Anc. Officier qui, dans certaines compagnies des gardes, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants.

— Ecclésiastique qui n'est point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Exempter : EXEMPTÉ *d'impôt. Il a été* EXEMPTÉ *du service*.

— Affranchi :

Moyennant peu de chose, il aura pour asile
Une communauté respectable et tranquille,
Où des soins d'ici-bas son esprit *exempté*
S'occupera du ciel en toute liberté. (Piron.)

EXEMPTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*eximere* ; sup. *exemptum* ; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zan-té*. — Rendre exempt ; dispenser d'une obligation : EXEMPTER *quelqu'un de la tutelle, du service militaire, d'un impôt*. (Acad.)

— Affranchir : *N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution que de vouloir l'*EXEMPTER *également de tous les maux*. (J. J. Rouss.)

— Dispenser : *On l'*A EXEMPTÉ *de cette corvée*. (Ac.)

= **S'exempter**, v. pr. S'affranchir : S'EXEMPTER *d'une charge. Il* S'EST EXEMPTÉ *de toute responsabilité*.

— Se dispenser : *Vous pouvez vous* EXEMPTER *d'aller lui faire une visite*. (Acad.)

EXEMPTION, n. f. (*exemptio*, action d'ôter, de lat.) Pron. *ègh-zanp-cion*. — Anc. Dispense, affranchissement d'une charge : EXEMPTION *d'impôts, de service. Motif d'*EXEMPTION. *Autrefois on accordait, dans certains cas, des lettres d'*EXEMPTION. (Ac.) *Le droit naturel n'est plus étouffé par les* EXEMPTIONS. (Fléch.)

— Partic. Dispense du service militaire : *Dans certains cas, le frère puîné jouit de l'*EXEMPTION.

— Colleg. Billet de satisfaction donné à un élève et qui peut lui servir de dispense en cas de punition.

— Hist. eccl. Acte par lequel le pape affranchit une église ou un monastère de la juridiction de l'évêque diocésain : *Le concile de Constance révoqua toutes les* EXEMPTIONS.

EXENTÉRITE, n. f. (ἐξ, hors ; ἔντερον, intestin ; gr.) Pron. *ègh-zan-té-ritt*. — Méd. Inflammation du péritoine qui recouvre les intestins.

EXEQUATUR, n. m. (*exsequatur*, qu'il exécute ; lat.) Pron. *ègh-zé-koua-tur*. — Diplom. Autorisation accordée à un agent étranger d'exercer ses fonctions dans le pays où il réside : *Ce consul a reçu son* EXEQUATUR. (Ac.)

— Prat. Ordre ou permission d'exécuter.

— Jurispr. *Ordonnance d'exequatur*, ordonnance par laquelle le président du tribunal rend exécutoire une sentence arbitrale.

EXERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Exercer : *Des soldats bien* EXERCÉS. (Acad.) *La cavalerie des Romains était très-*EXERCÉE *à tirer de l'arc*. (Montesq.)

— Fig. mor. : *L'entendement une fois* EXERCÉ *à la réflexion ne peut plus rester en repos*. (J. J. Rouss.)

— En parl. d'une profession : *Les professions deviennent des dignités lorsqu'elles sont* EXERCÉES *avec tant de probité et tant de cordialité*. (Lam.) *Ces dignités* ÉMINENTES *exercées avec gloire*. (M[me] de Sév.)

EXERCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*exercere* ; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zèr-cé*. — Le *c* du rad. *exerc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous exerçons, il exerça*, etc.

— Dresser ; former : EXERCER *des conscrits au maniement des armes, des écoliers à la gymnastique*. EXERCER *quelqu'un à la chasse*.

— Il se dit aussi en parl. des animaux : EXERCER *des chevaux*.

— Faire mouvoir pour mettre en état de mieux remplir certaines fonctions, rendre meilleur, plus fort, plus agile par l'exercice, le mouvement : EXERCER *les bras, les jambes*.

— Par analog. : EXERCER *l'intelligence, la mémoire. Nous* AVONS EXERCÉ *son esprit et son jugement*. (J. J. Rouss.)

— Mettre à l'épreuve, affermir par l'épreuve : EXERCER *la patience de quelqu'un. Dieu se plaît à* EXERCER *les bons*. (Acad.) *Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver et pour* EXERCER *notre vertu*. (La Br.) *Voici une occasion d'*EXERCER *votre philosophie*. (J. J. Rouss.)

— Pratiquer : EXERCER *un art, un métier, une industrie*. EXERCER *le commerce*. EXERCER *la médecine*. EXERCER *une* PROFESSION *lucrative*. (Volt.) *L'art de régner qu'il* EXERCE *avec tant de gloire*. (Fléch.) *Les arts ou métiers de première nécessité sont peu estimés, parce que tout le monde est en état de les* EXERCER. (Duclos.)

— Absol. : *Ce médecin n'*EXERCE *plus*. (Acad.)

— Par extens. : EXERCER *la piraterie, le brigandage*. (Acad.)

— Être revêtu d'une fonction, d'une charge ; en remplir les devoirs : *Il y a dix ans qu'il* EXERCE *les fonctions de maire, la charge de notaire*. (Acad.) *Ils mettent leur gloire à acquérir des charges, non à les* EXERCER. (Fléch.) *Il est plus facile de paraître digne des emplois qu'on n'a pas que de ceux que l'on* EXERCE. (La Rochef.)

— Par analog. : EXERCER *la police*.

— Absol. : *Il était agent de change, mais il n'*A EXERCÉ *que peu de temps*.

— *Exercer une grande surveillance sur quelqu'un*, le surveiller activement.

— En parl. de ses talents, de ses moyens naturels ou acquis, Les appliquer, en faire usage : EXERCER *ses talents, son éloquence, sa verve. Voilà un sujet sur lequel vous pouvez* EXERCER *votre plume*. (Acad.)

. . . . Mon billet de part
Aurait trop *exercé* ton esprit goguenard. (C. Del.)

— En parl. des vertus, En faire preuve ; les mettre en pratique : EXERCER *sa libéralité, sa clémence, sa charité*. EXERCER *l'hospitalité. Si la vertu devait être dommageable à qui l'*EXERCE, *l'*EXPÉRIENCE *en aurait fait justice*. (Em. Souv.)

— Dans le m. sens : EXERCER *des actes de clémence*. (Acad.)

— En parl. des passions, S'y livrer, en faire éprouver les effets à quelqu'un : EXERCER *sa cruauté, sa fureur, sa vengeance, sa haine*.

— Dans le m. sens : *Laissez-les en pleine liberté* EXERCER *leurs étourderies*. (J. J. Rouss.)

— Par anal. : EXERCER *des actes de cruauté, de rigueur*, etc. (Acad.)

— Par extens. : EXERCER *des injustices, des violences, des rigueurs*, etc. *Il* EXERCE *des punitions plus secrètes et plus terribles*. (Mass.)

— *Exercer un droit, un privilége*, le faire valoir.

— En parl. de l'autorité, du pouvoir, En être investi ; être en possession de : *Il ne faut ni art ni science pour* EXERCER *la tyrannie*. (La Br.)

— Par extens. : EXERCER *un grand empire*, EXERCER *de l'ascendant*, EXERCER *de l'influence. L'action qu'*EXERCENT *sur notre corps les variations de la température*. (Acad.) *Les femmes* EXERCENT *sur nous un pouvoir tyrannique*. (S. Evrem.) *C'est sur le cœur des grands que ces passions* EXERCENT *un empire plus triste et plus tyrannique*. (Mass.) *Il* EXERÇA *sur le monde chrétien le double ascendant de la vertu et de la puissance*. (De Broglie.)

— Agir de manière à produire un effet : EXERCER *une pression*.

— Prat. Agir au nom d'une personne qui a fait cession de ses droits : *Il agit en cette affaire comme* EXERÇANT *les noms et actions de son débiteur*. (Trév.)

— Absol. Il se dit des commis du fisc qui vont chez certains marchands constater ce qui est soumis aux droits indirects.

= **S'exercer**, v. pr. Se former par l'exercice : S'EXERCER *au maniement des armes*. (Acad.) *On n'étudie la théologie que pour s'*EXERCER *à la dispute*. (S. Évrem.)

— Mor. : S'EXERCER *à la patience. Il s'*EXERÇAIT *sans bruit aux vertus civiles*. (Fléch.)

. . En l'art de feindre il fallut *m'exercer*. (Rac.)

— Se rendre plus fort, plus agile par l'exercice : *La main s'*EXERCE *à ce jeu*.

— Faire prendre de l'exercice : *L'observation montre que, par cela seul qu'un appareil animal existe, il a besoin de s'*EXERCER *sans que la cause première en soit déterminable*. (Nysten.)

— Exercer son corps ou son esprit : S'EXERCER *le corps.* S'EXERCER *les doigts en faisant des gammes.*

— *S'exercer sur*, faire l'objet de ses efforts, de ses attaques : *Ses dents* S'EXERÇAIENT SUR *les barreaux de sa cage.*

— Fam. et par analog. :

Mon bras *s'est exercé sur* vos laquais dorés. (C. Del.)

— Mor. : *Leur critique* S'EST EXERCÉE SUR *ce livre.*

— Dans un sens analogue : *Son talent ne trouvera pas là de quoi* S'EXERCER. (Acad.)

— Être accompli, pratiqué :

La force tenant lieu de droit et d'équité,
Le meurtre *s'exerçait* avec impunité. (Boil.)

Il n'avait que les vertus d'une âme froide, des vertus molles et peu actives, qui, pour S'EXERCER, *avaient besoin d'être averties.* (D'Alemb.)

EXERCICE, n. m. (*exercitium*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zèr-ciss.* — Action d'exercer quelqu'un à quelque chose, ou de s'y appliquer soi-même : *Long, pénible, fréquent, continuel* EXERCICE. *Se tenir en* EXERCICE. *Il faut que je me remette en* EXERCICE. (Acad.) *Les combats servirent d'*EXERCICE *à son enfance. L'éducation n'est qu'un* EXERCICE *raisonné et suivi.* (Levis.)

— Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires : *L'*EXERCICE *du fusil.* EXERCICE *de peloton.* EXERCICE *de bataillon. Faire l'*EXERCICE. *Commander l'*EXERCICE. *Aller à l'*EXERCICE. EXERCICE *à feu.* (Acad.) *Dans la belle saison, les* EXERCICES *ont lieu une ou deux fois par jour. Il aimait à opposer l'adresse de ces étrangers dans les* EXERCICES *militaires à l'inexpérience des Russes.* (Mérim.)

— Absol. Maniement des armes, involutions :

... Ce qui m'a surtout dégoûté du service,
C'est, il faut l'avouer, ce maudit *exercice.* (Coll. d'Harl.)

— Il se dit des exercices du corps qui dépendent de certaines règles, qui sont comme l'étude pratique d'un art : *L'*EXERCICE *des armes, de la natation, de la danse,* etc. *Les* EXERCICES *de la gymnastique. Apprendre ces* EXERCICES. *L'équitation est un bel* EXERCICE. (Acad.) *Charles II était grand, fort, adroit dans tous les* EXERCICES *du corps.* (Anquet.)

— Fig. et fam. Peine, fatigue, embarras : *Il donne bien de l'*EXERCICE *à ses gens.* (Acad.) *De tant d'heureux jours, il ne me reste plus que le pénible* EXERCICE *d'en effacer de mon esprit la trace profonde.* (Trév.)

— Physiol. Mouvement inhérent à tout être animé et qui est une des conditions de son développement : *Loi d'*EXERCICE. *Il peut y avoir* EXERCICE *sans habitude, mais non habitude sans* EXERCICE. (Nysten.)

— Par extens. *L'*EXERCICE *répété perfectionne même les machines non vivantes, surtout celles dans la composition desquelles entrent beaucoup de tissus des êtres organisés.* (Robin.)

— Particul., Mouvement nécessaire à la santé : *L'*EXERCICE *de la promenade. Faire de l'*EXERCICE. *Prendre de l'*EXERCICE. *Faire un* EXERCICE *modéré. L'*EXERCICE *est bon pour la santé.* (Acad.) *Le défaut d'*EXERCICE *entraîne des désordres nombreux dans l'économie.* (Chomel.) *Mon médecin m'ordonne les bains et l'*EXERCICE. (Gilbert.)

— Pratique habituelle : *L'*EXERCICE *de toutes les vertus. Voyez-le dans l'*EXERCICE *ordinaire de sa charge.* (Fléch.) *Les édifices consacrés à l'*EXERCICE *du culte.* (Acad.) *La contemplation passive n'est que l'*EXERCICE *paisible de l'amour pur et désintéressé.* (Fén.) *Quelque charme qu'on trouve dans l'*EXERCICE *de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit.* (St-Évr.) *Elle aura sur le territoire des protestants tous les secours nécessaires pour l'*EXERCICE *de sa religion.* (Volt.)

— Action d'exercer un art, un métier, etc. : *L'*EXERCICE *d'une profession. L'*EXERCICE *de son industrie.*

— Action de remplir une fonction, une charge : *Paisible dans l'*EXERCICE *de ses fonctions.* (Mass.) *Non, non, vous avez vu si une porte m'arrêtait dans l'*EXERCICE *de mes fonctions.* (C. Del.)

— Particul. des Fonctions dans lesquelles deux ou plusieurs personnes se succèdent alternativement : *Être, entrer en* EXERCICE. *Sortir d'*EXERCICE. *C'est son année d'*EXERCICE. (Acad.)

— Action d'user de : *L'*EXERCICE *d'un droit, d'un privilége. Les obstacles qui s'opposaient à l'*EXERCICE *de son pouvoir, de son autorité.* (Acad.)

— Occupation habituelle d'une compagnie, d'une académie : EXERCICES *académiques.*

— Conférences Dans lesquelles les élèves répondent sur certaines parties des humanités : *Je ne laissais pas surtout d'estimer les* EXERCICES *auxquels on s'occupe dans les écoles.* (Danc.) *Il fit revivre dans les écoles de droit ces* EXERCICES *publics et solennels qui feront refleurir les lois et l'éloquence de nos jours.* (Fléch.) *A l'âge de quinze ans, il termina par les* EXERCICES *les plus brillants les études les plus complètes.* (Mign.)

— Il s'emploie quelquefois au sing. dans ce sens : *Soutenir un* EXERCICE. (Acad.)

— Général. Pratiques de dévotion : *Entrerai-je dans les* EXERCICES *secrets de sa piété.* (Fléch.) *Ce repos est occupé par des* EXERCICES *pieux.* (Mass.)

— Pratiques de dévotion qui se font dans les communautés : EXERCICES *spirituels. Faire les* EXERCICES *de dix jours.* (Acad.)

— Observation de toutes les pratiques prescrites, de tous les points de la règle : *Faire ses* EXERCICES *avec fidélité.* (Trév.) EXERCICES *de pénitence. Les* EXERCICES *les plus vils de la religion lui paraissaient honorables.* (Fléch.)

— Fig. La perception et l'emploi des revenus publics de chaque année : EXERCICE *de* 1855 *à* 1856. *Cela est compris dans l'*EXERCICE *courant.*

— Admin. Visites des commis chez les marchands pour la perception des contributions indirectes.

— Mar. Apprentissage de la manœuvre, de l'attaque, de la défense : EXERCICES *du maniement des petites armes à feu et des armes blanches.* ‖ Apprentissage de la manœuvre du canon : EXERCICE *à volonté ou de combat.* EXERCICE *par temps au détaillé.*

EXERCITANT, n. m. (*exerciter.*) Pron. *ègh-zèr-ci-tan.* — Celui qui fait les exercices de la retraite dans une communauté.

EXERCITATION, n. f. (*exercitatio*, action de s'exercer; lat.) Pron. *egh-zèr-ci-ta-cion.* — Scolast. Dissertation, critique, traité.

= **Exerciter**, v. trans. ou act. Exercer. ‖ Vieux.

EXÉRÈSE, n. f. (ἐξαίρεσις, extraction ; gr.) Pron. *ègh-zé-rèz.* — Chir. Moyen thérapeutique qui embrasse tous les procédés employés pour extraire les corps étrangers ou les substances nuisibles : *L'extraction du calcul vésical, la destruction par le caustique des parties qui ont reçu un virus ou un venin, appartiennent à l'*EXÉRÈSE.

EXERGUE, n. m. (ἐξ, dehors; ἔργον, œuvre; gr.) Pron. *ègh-zèrgh.* — Petit espace réservé au bas du type d'une médaille pour la date, l'inscription : *Les mots de l'*EXERGUE. *L'*EXERGUE *est trop petit pour qu'on puisse y graver les mots nécessaires.* (Acad.)

— L'inscription même : *Cette médaille a pour* EXERGUE *tels mots.* (Acad.)

EXFŒTATION, n. f. (*ex*, dehors ; *fœtus*; lat.) Pron. *èks-fé-ta-cion.* — Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE, adj. (*ex*, dehors; *folium*, feuille; lat.) Pron. *èks-fo-li-a-tif, tiv.* — Chir. Qui est propre à déterminer une exfoliation plus prompte : *Médicaments* EXFOLIATIFS.

— *Trépan* EXFOLIATIF, lame montée sur l'arbre du trépan, et qui servait à amincir les portions d'os nécrosées.

EXFOLIATION, n. f. (*exfolier.*) Pron. *èks-fo-li-a-cion.* — Séparation par feuilles ou par écailles des parties cariées d'un os, d'un cartilage, d'un tendon, etc. : *L'*EXFOLIATION *s'opère naturellement.* (Acad.) EXFOLIATION *sensible.* EXFOLIATION *insensible. L'enveloppe du bec de plusieurs oiseaux tombe en détail, ou par une espèce d'*EXFOLIATION *successive. L'*EXFOLIATION *s'opère de la même manière que la chute des escarres des parties molles.* (Nysten.)

— Chir. Séparation des parties nécrosées.

— Bot. Partie qui se détache par feuillets desséchés d'une autre partie. Il se dit surtout en parl. de l'écorce : *Tomber en* EXFOLIATION.

EXFOLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exfoliare*, effeuiller; lat.) Pron. *èks-fo-lié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2^{e} pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous exfoliions, vous exfoliiez; que nous exfoliions, que vous exfoliiez.* — Chir. Détacher des parcelles d'os par feuilles ou par lames.

— Bot. Hâter, produire l'exfoliation d'une plante.

= **S'exfolier**, v. pr. Il se dit de certains corps dont il se détache des parties menues et larges : *Un os qui* S'EXFOLIE. *Certaines pierres* S'EXFOLIENT.

— Bot. Tomber en exfoliation.

EXFUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, dehors; *fumare*, fumer; lat.) Pron. *èks-fu-mé.* — Peint. Diminuer l'éclat de certaines parties d'un tableau : EXFUMER *un tableau.*

EXHALAISON, n. f. (*exhalatio*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-za-lè-zon.* — Ce qui s'exhale des corps; émanation sensible à la vue par une sorte de vapeur : EXHALAISON *douce, agréable.* EXHALAISON *maligne.* EXHALAISON *sulfureuse. Quelques météores forment des* EXHALAISONS. *Le soleil attire les* EXHALAISONS. (Acad.) *Des* EXHALAISONS *chaudes sortaient du flanc des montagnes.* (B. de St-P.)

— Poét. Vapeur, odeur :

En passant, comme un Basque, auprès de ma maison,
De cent ragoûts exquis la douce *exhalaison*,
M'est, par un soupirail, venu rompre en visière. (Piron.)

EXHALANT, part. prés. du v. Exhaler.

EXHALANT, ANTE, adj. (*exhalans*, qui exhale; lat.) Pron. *ègh-za-lan, lantt.* — Anat. Qui sert à l'exhalation : *L'action des organes* EXHALANTS. *L'esprit de la surface* EXHALANTE *mérite une attention spéciale.* (Chomel.)

— Méd. *Vaisseaux exhalants*, vaisseaux destinés à transmettre hors des tissus les matériaux de la nutrition et des exhalations : *Bichat admettait le système des* VAISSEAUX EXHALANTS. ‖ La non-existence de ces vaisseaux est aujourd'hui un fait acquis à la science.

EXHALATION, n. f. (*exhalatio*, action d'exaler; lat.) Pron. *ègh-za-la-cion.* — Action d'exhaler : *Au moment de l'*EXHALATION. (Acad.)

— Méd. Secrétions qui ont lieu dans toutes les parties du corps, et plus spécialement à la surface libre les diverses membranes : *Les* EXHALATIONS *sont naturelles, morbides ou artificielles.* ‖ *Exhalations naturelles*, celles qui ont lieu chez l'homme sain ; ‖ *Exhalations morbides*, les sécrétions de sang, de pus et de quelques autres fluides. ‖ *Exhalations artificielles*, celles qui sont produites par les plaies des vésicatoires, des cautères, des moxas et des sétons.

EXHALATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ègh-za-la-toar.* — Phys. Qui est produit par l'exhalation.

EXHALATOIRE, n. f. Pron. *ègh-za-la-toar.* — Techn. Machine pour l'évaporation de l'eau douce.

EXHALÉ, ÉE, part. pass. du v. Exhaler : *Fluide* EXHALÉ. *Les vapeurs* EXHALÉES *par le sol.* (Acad.) *Dans quelques cas, l'odeur* EXHALÉE *par le malade est due aux aliments dont il fait usage et aux qualités de l'air qu'il respire habituellement.* (Chomel.)

Chaque note *exhalée* apprivoise un reptile. (A. Soum.)

EXHALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exhalare*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-za-lé.* — Émettre des vapeurs, des odeurs : *Les marais* EXHALENT *une vapeur malsaine.* (Acad.) *Les fleurs* EXHALENT *une odeur enivrante.* (G. Sand.) *Le serpolet et le thym* EXHALAIENT *mille parfums.* (Barthél.) *La rose n'*AVAIT *pas encore* EXHALÉ *ses voluptueux parfums.* (Pongerv.)

— Fig. : *Exhaler son âme*, rendre le dernier soupir :

Pour expirer en forme, un roi, par bienséance,
Doit *exhaler* son âme avec une sentence. (Gilbert.)

— Poét. Par analog. en parl. des sons que l'on profère : EXHALER *des accords.*

Chaque goutte de sang affaiblit l'harmonie
Qu'*exhale* en longs soupirs sa plaintive agonie. (Lam.)

— Fig. : Exprimer vivement ; faire éclater : EXHALER *sa colère.* EXHALER *sa bile, sa mauvaise humeur.* EXHALER *son chagrin en reproches.*

Ne va point par des cris *exhaler* ta douleur. (Chaul.)

*Pardonnez si j'*EXHALE *encore ma douleur devant un étranger.* (Andrieux.)

Du sein d'un prêtre ému d'une divine horreur,
Apollon par des vers *exhala* sa fureur. (Boil.)

*Il n'y a presque point de pages où ces deux jésuites n'*EXHALENT *leur rage contre les parlements.* (Voltaire.)

= **S'exhaler**, v. pr. Être exhalé : *Le parfum qui* S'EXHALE *de ces fleurs. L'odeur qui* S'EXHALE *de tant de corps languissants porte, dans le cœur de ceux qui les servent, le dégoût.* (Fléch.) *La décomposition putride dont les cadavres deviennent le siége, et les miasmes qui s'en* EXHALENT, *nécessitent des précautions.* (Nysten.)

— Fig. : *On ne peut s'approcher des grands cœurs sans qu'il* S'EXHALE *d'eux quelque chose qui pénètre jusqu'à nous.* (Lacord.) *Cette gaieté qui* S'EXHALE *de tout comme un parfum.* (Em. Souv.) *Tous les objets qui nous entourent sont, en réalité, autant de talismans d'où* S'EXHALENT *de bonnes et de funestes influences.* (Id.)

Je tiens la clef fatale,
Il s'ouvre en gémissant, et l'ennui s'en *exhale.* (C. Del.)

Je crois voir *s'exhaler*
Des arbres, des gazons, une douce tristesse. (Chateaubr.)

— S'évaporer, se dissiper par l'évaporation : *Cette liqueur* S'EST *tout* EXHALÉE. *L'eau de ce marais* S'EXHALE *en vapeurs malignes* (Acad.) *La fumée qui s'élève, qui* S'EXHALE. (Fléch.)

— Fig. : *Sa douleur* S'EST EXHALÉE *en plaintes.* (Acad.)

EXHAUSSANT, part. prés. du v. Exhausser : *Une grande taille ne songe point à se rehausser en* EXHAUSSANT *sa chaussure.* (Boss.)

EXHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Exhausser : *Ce fauteuil bas, large, à dossier arrondi, est* EXHAUSSÉ *sur six degrés.* (V. Hugo.)

— Haut, élevé : *Un plafond très-*EXHAUSSÉ. (Ac.)

EXHAUSSEMENT, n. m. (*exhausser.*) Pron. *ègh-zoss-man.* — Constr. Élévation : *L'*EXHAUSSEMENT *d'un terrain, d'une rue. Donner de l'*EXHAUSSEMENT *à un mur. Les planchers de cette maison n'ont pas assez d'*EXHAUSSEMENT. (Acad.)

EXHAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*haut.*) Pron. *èhg-zô-cé.* — Constr. Donner plus d'élévation, de hauteur : EXHAUSSER *un mur.*

Aux deux côtés du soc de larges orillons
En écartant la terre, *exhaussent* les sillons. (Delille.)

= **S'exhausser**, v. pr. Etre exhaussé.

— Fig. S'élever trop haut :

Si quelques sommités tendent à *s'exhausser*,
Il abat chaque front qu'il ne peut abaisser. (Pons.)

EXHAUSTION, n. f. (*exhaustio*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zôss-tion.* — Didact. Épuisement.

— Math. *Méthode d'exhaustion*, manière de prouver que deux grandeurs sont égales, en montrant que leur différence est plus petite que toute quantité assignable.

EXHÉRÉDATION, n. f. (*exhæredatio*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zé-ré-da-cion.* — Action d'exhédérer : *L'*EXHÉRÉDATION *paternelle n'est point admise par le code civil.* (Acad.)

— État de celui qui est déshérité : *L'*EXHÉRÉDATION *où il était le réduisait à la misère.* (Acad.)

— Fig. Exclusion, privation : *L'*EXHÉRÉDATION *des honneurs académiques a jadis répandu dans les pays étrangers de fortes préventions contre les talents de votre barreau.* (Maury.) *A sa voix, ils courent en foule aux pieds de ce Dieu qui doit les venger de cette* EXHÉRÉDATION *civile à laquelle une providence qu'on leur apprend à bénir les a dévoués.* (De Boismont.)

EXHÉRÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Exhéréder : *Parent* EXHÉRÉDÉ.

Force cousins germains furent *exhérédés*. (M. J. Chén.)

EXHÉRÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exhæredare*; lat., m. sign. Pron. *ègh-zé-ré-dé.* — Il change l'*é* fermé du rad *exhéred* en *è* ouvert d'avant les termin. *e, es, ent* : *j'exhérède, il exhérède, ils exhérèdent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *j'exhéréderai, nous exhéréderions*, etc.) Deshériter : *Les parents ne peuvent plus* EXHÉRÉDER *leurs enfants.*

— Absol. : *La faculté d'*EXHÉRÉDER.

Syn. Exhéréder, déshériter. *Deshériter*, c'est priver de sa succession l'héritier légal ou naturel par l'acte simple de sa volonté; *exhéréder*, c'est exclure ses enfants de tout droit à sa succession pour des causes prévues et spécifiées dans la loi. Un fils *déshérité* n'est souvent que malheureux, un fils *exhérédé* passait autrefois pour infâme. La loi a pourvu à ce qu'il ne fût pas facile aux parents d'*exhéreder* leurs enfants; mais pour *déshériter* un frère, un neveu, un collatéral, à quelque degré qu'il soit parent, il suffit d'instituer par testament un autre héritier.

EXHIBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exhibere*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-bé.* — Produire une pièce en justice : EXHIBER *ses titres.* EXHIBEZ *votre contrat de mariage.* — *Qu'il l'*EXHIBE ! (C. Del.)

— *Exhiber ses papiers, son passe-port*, les montrer aux agents de l'autorité.

— Fam. Montrer, présenter, en général : *Il nous* EXHIBA *une pancarte chargée d'attestations.* (Acad.)

EXHIBITION, n. f. (*exhibitio*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-bi-cion.* — Prat. Action de produire un acte, une pièce : *Faire l'*EXHIBITION *de ses papiers. Rien n'était plus propre à les contenir que l'*EXHIBITION *de leur propre signature.* (St-Sim.)

— Exposition publique : *Cette variété d'*EXHIBITIONS *fait de Paris la foire du monde.* (Ém. Souv.) *Ni le froid de l'hiver, ni les chaleurs de l'été n'ont fait obstacle à l'*EXHIBITION *que faisait ce malheureux de sa propre misère.* (J. Janin.)

EXHIBITOIRE, adj. des 2 g. *exhibitorius*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-bi-toar.* — Didact. Qui a rapport à l'exhibition.

EXHORTATIF, IVE, adj. (*exhortari*, exhorter; lat.) Pron. *ègh-zor-ta-tif, tiv.* — Didact. Qui contient une exhortation : *Discours* EXHORTATIF. *Éloquence* EXHORTATIVE.

EXHORTATION, n. f. (*exhortatio*; lat.; m. sign.) Pron. *ègh-zor-ta-cion.* — Discours en vue d'exhorter : *Faire une* EXHORTATION. *Il s'efforça de les encourager par ses* EXHORTATIONS. (Acad.) *Sa mort est pour nous une* EXHORTATION *à bien vivre.* (Fléch.) *Vous attendez plutôt des avis pour faire la guerre saintement que des* EXHORTATIONS *pour la bien faire.* (Mass.)

— Petit sermon; discours pour exciter à la piété : EXHORTATION *religieuse. Faire une* EXHORTATION *à ses paroissiens. Cette* EXHORTATION *vaut bien un sermon.*

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste à exciter, par des mouvements pathétiques, les sentiments qui doivent conduire à telle ou telle action.

EXHORTATOIRE, adj. des 2 g. (*exhortari*, exhorter; lat.) Pron. *ègh-zor-ta-toar.* — Didact. Qui contient une exhortation.

EXHORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exhortari*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zor-té.* — Engager : EXHORTER *à la paix, à l'union. Il les* EXHORTE *à la piété.* (Mass.) *Il nous* EXHORTAIT *à cultiver les lettres et les sciences.* (Volt.) *Plût à Dieu que cette illustre morte pût vous* EXHORTER *encore elle-même !* (Fléch.)

— Exciter, encourager : EXHORTER *les troupes avant le combat.* EXHORTER *un malade à mourir. Son confesseur l'A* EXHORTÉ *à la mort.* (Acad.) *Il visita lui-même tous les postes, non en équipage de guerrier, mais comme un pontife qui* EXHORTAIT *un peuple chrétien et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets.* (Volt.)

— Suivi de l'inf., il veut la prép. à : *Je vous* EXHORTE, *non pas à pleurer une peine, mais à imiter une bienfaitrice.* (Fléch.)

EXHUMATION, n. f. (*exhumer.*) Pron. *ègh-zu-ma-cion.* — Action d'exhumer un corps : *Procéder à une* EXHUMATION. EXHUMATION *licite, illicite. L'autorité ordonna l'*EXHUMATION *du corps pour qu'il fût visité.* (Acad.) *Les* EXHUMATIONS *juridiques sont devenues une source importante de lumière dans les instructions criminelles relatives aux empoisonnements.* (Robin.)

— Fig. EXHUMATION *de titres, de vieux documents.*

EXHUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Exhumer : *Cadavre* EXHUMÉ. *On ordonna que le corps serait* EXHUMÉ. (Acad.)

Je voulais recouvrer d'un peu de sol pieux
Ces os de notre frère *exhumé* sous mes yeux. (Lam.)

EXHUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, dehors; *humus*, terre; lat.) Pron. *ègh-zu-mé.* — Déterrer un cadavre. *On le fit* EXHUMER. (Acad.) EXHUMER *un cadavre d'une fosse commune.* (Robin.)

— Fig. Tirer de l'oubli; produire de vieux documents : EXHUMER *de vieux titres.*

— Par analog. : *Cet historien a* EXHUMÉ *des noms, des faits oubliés jusqu'à lui.* (Acad.) *Récemment, l'on a* EXHUMÉ *deux grammaires informes de la langue d'oc.* (Francis Wey.)

— Par extens. : EXHUMER *des souvenirs fâcheux.* (Acad.)

EXHYDRIE, n. f. (ἐξ, dehors; ὕδωρ, eau; gr.) Pron. *ègh-zi-drî.* — Météorol. Tempête; trombe; gros nuage qui crève et se résout en une pluie abondante.

EXIGEANT, part. prés. du v. Exiger : EXIGEANT *de ses sujets au delà de ce qu'il leur devait.* (Mass.)

EXIGEANT, ANTE, adj. (*exiger.*) Pron. *ègh-zi-jan, jant.* — Qui est habitué à exiger beaucoup de concessions, etc. : *Se montrer* EXIGEANT. *Être* EXIGEANT.

— Par extens. Importun.

De tous mes souvenirs c'est le moins *exigeant*.
(C. Del.)

EXIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Exiger : *Comme la conduite était* EXIGÉE *à la cour, la marquise ne haïssait rien tant que le scandale qui perd et qui ruine.* (G. Sand.)

EXIGENCE, n. f. (*exigere*, exiger; lat.) Pron. *ègh-zi-jans.* — Caractère, prétention de celui qui est exigeant : *Il est d'une* EXIGENCE *insupportable. Il pousse trop loin l'*EXIGENCE. *Rien ne peut satisfaire son* EXIGENCE. (Acad.) *L'amitié obtient, l'importunité arrache, l'*EXIGENCE *repousse.* (Lévis.)

— Occurence, besoin : *Selon l'*EXIGENCE *des temps et des lieux. Selon l'*EXIGENCE *des affaires. On a renvoyé ces criminels devant leurs juges pour être punis selon l'*EXIGENCE *des cas.* (Trév.)

EXIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exigere*, lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique entre le rad *exig* et la termin., toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous exigeons, il exigea*, etc. — Réclamer quelque chose en vertu d'un droit fondé ou prétendu : EXIGER *le payement d'une dette. Cet impôt est aboli, on ne l'*EXIGE *plus.* (Acad.) *N'*EXIGEONS *pas le prix avant la victoire.* (J. J. Rous.) *Que ses rois n'*EXIGENT *de sa soumission que ce que les lois leur permettent d'en* EXIGER. (Mass.) *Je promets tout ce que vous* EXIGEZ, *je signerai tout ce qu'il vous plaira.* (C. Del.)

— Extorquer, imposer comme obligation : EXIGER *des contributions de guerre. On* EXIGEA *d'eux qu'ils remettraient aux Romains la place et le port de Lilybée.* (Vertot.)

— Obliger ou vouloir obliger à quelque chose au-delà de ce qui est dû : EXIGER *de gros intérêts. Les ouvriers* EXIGEAIENT *un salaire plus élevé.* (Acad.) *Il* EXIGEAIT *trop des riches.* (Fléch.) *On ne doit pas* EXIGER *de vous cette piété craintive et tendre.* (Mass.) *Nous vivons dans un temps où il ne faut pas* EXIGER *des vertus trop austères.* (Étienne.)

— Tenir à obtenir quelque satisfaction ou condescendance : *N'*EXIGER *que des choses raisonnables.* (Acad.) *Les favoris mettent quelquefois de l'intérêt à s'attacher des hommes de mérite; mais ils en* EXIGENT *un avilissement préliminaire qui repousse loin d'eux tous ceux qui ont quelque pudeur.* (Chamf.)

L'honnête homme toujours suppose dans autrui
Ce qu'il *exigerait* qu'on supposât en lui. (Desmahis.)

— *Exiger que*, suivi du subj. : *Mirabeau* AVAIT EXIGÉ *de Cabanis qu'il n'appelât pas de médecin.* (Thiers.) *Nous ne pouvons* EXIGER *des autres* QU'*ils se rendent à nos sentiments.* (Nicole.)

— Fig. Imposer telle ou telle obligation : *Le devoir l'*EXIGE. *Sa position* EXIGE *de grands ménagements.* (Acad.) *Par tout ce qu'*EXIGE *une naissance royale, jugez ce que doit* EXIGER *une naissance divine.* (Mass.) *La bonne compagnie* EXIGE *de la décence dans les expressions et dans l'extérieur.* (Barthél.)

— Dans le m. sens : *Les lois de la société* EXIGENT *qu'on ménage l'amour-propre d'autrui.* (Acad.)

— Par extens. Nécessiter; rendre indispensable : *Cette scène* EXIGERAIT *trois acteurs d'une figure imposante.* (Volt.)

= **S'exiger**, v. pr. Être exigé : *Si l'amitié s'accorde, l'estime s'*EXIGE. (Beaum.)

EXIGIBILITÉ, n. f. Pron. *ègh-zi-ji-bi-li-té.* — Didact. Qualité, état de ce qui est exigible : *L'*EXIGIBILITÉ *tient à l'exécution des obligations à terme.*

EXIGIBLE, adj. des 2 g. (*exiger.*) Pron. *ègh-zi-jibl.* — Qu'on peut exiger : *Une dette est* EXIGIBLE *quand le payement peut en être poursuivi en justice. L'acte est nul ou* EXIGIBLE. (Beaum.)

EXIGU, UË, adj. (*exiguus*; lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-gu.* — Fort petit, modique : *Un repas* EXIGU. *Un logement* EXIGU. *Une somme* EXIGUË.

— Bot. Il se dit des végétaux ou de ceux de leurs organes qui ont peu de volume.

Syn. Exigu, petit. *Exigu* exprime l'insuffisance; *petit* marque le caractère même de la petitesse. *Petit* se dit des objets finis en eux-mêmes et dont l'accroissement dépend de la nature seule : un *petit* enfant, un *petit* arbre; *exigu* se dit des objets auxquels on peut ajouter ou retrancher; une portion *exiguë*, un délai *exigu*.

EXIGUË, n. f. Anc. Bail à cheptel.

EXIGUER, v. tr. et intr. 1re conj. Pron. *ègh-zi-gu-é.* — Anc. Demander la résolution du bail à cheptel.

— Faire le partage des bestiaux mis à cheptel.

EXIGUÏTÉ, n. f. (*exigu.*) Pron. *ègh-zi-gu-i-té.* — Modicité; insuffisance : *L'*EXIGUÏTÉ *de cette somme. L'*EXIGUÏTÉ *de ses ressources. L'*EXIGUÏTÉ *de sa fortune l'oblige à beaucoup d'économie.* (Acad.)

Pardonnez à l'*exiguïté*
D'une maison peu propre à l'hospitalité. (E. Aug.)

EXIL, n. m. (*exsilium*, lat.; m. sign.) Pron. *ègh-zil.* — Éloignement du territoire, expulsion de la patrie : *Lieu d'*EXIL. *Envoyer, aller, être en* EXIL. *Le bannissement est infamant, et l'*EXIL *ne l'est pas.* (Acad.) *La fin de cette querelle sera l'*EXIL *de l'un.* (La F.)

Quel temps à mon *exil*, quel lieu prescrivez-vous ? (Rac.)

Il n'en est pas des EXILS *que la nature prescrit, comme des* EXILS *commandés par des hommes.* (Chateaubr.)

— Fig. : *La terre est pour l'homme un lieu d'*EXIL, *la vie est un temps d'*EXIL. (Acad.) *De peur que notre* EXIL *ne nous devienne trop aimable, nous y sentons toujours qu'il manque quelque chose à notre bonheur.* (Mass.) *Soupirant après le repos de la patrie, supportant patiemment les peines de l'*EXIL. (Fléch.)

— *Exil volontaire*, action de quitter le pays où l'on réside : *Mon seul désir est de partager avec toi amour, paix,* EXIL VOLONTAIRE. (Mérim.)

— Lieu où réside l'exilé : *Vivre dans l'*EXIL.

Salut, champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous, riant *exil* des bois. (Gilbert.)

— Éloignement; obligation de s'éloigner : *Son ambassade est un honorable* EXIL. (Acad.) *Sous le règne de Tibère, les emplois honorables étaient des* EXILS *mystérieux.* (St-Evr.) *L'*EXIL *brillant d'un ambassadeur a ses ennuis aussi bien que sa dignité.* (De Broglie.)

— Par extens. Tout séjour hors du lieu où l'on

voudrait être : *La ville où nous sommes est pour nous un lieu d'*EXIL. *Vivre ainsi loin de vous est un* EXIL *pour moi.* (Acad.) *Loin de la cour où ils croient vivre dans un triste* EXIL. (Mass.) || *SYN.* V. BANNISSEMENT.

EXILÉ, ÉE, part. pass. du v. EXILER. *Ils furent tous* EXILÉS. (Acad.)

Du doux pays de nos aïeux ?
Serons-nous toujours *exilées ?* (Rac.)

— Fig. :

Laissez-moi partie persuadée
Que déjà, de votre âme en secret *exilée*,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret. (Rac.)

— Substantiv. : *L'*EXILÉ *partout est seul.* (Lamenn.) *On fit rappeler les* EXILÉS.

Rendons une patrie
Au pauvre *exilé*. (Bérang.)

EXILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exsulare*, envoyer en exil; lat.) Pron. *ègh-zi-lé*. — Envoyer en exil : *On l'*EXILA *du royaume.* (Acad.)

Il faut qu'on l'emprisonne ou du moins qu'on l'*exile*. (Volt.)

... Je me suis consolée
Qu'ici plutôt qu'ailleurs le sort m'*eût exilée*. (Rac.)

— Reléguer : *Le prince l'*EXILA *dans telle ville.* (Acad.)

— Fig. Obliger à s'éloigner, à partir :

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps. (Bérang.)

— Par extens. Éloigner : EXILER *quelqu'un de sa présence.*

Tu crois bien beau l'effort d'*exiler* ton amant. (E. Aug.)

= **S'exiler**, v. pron. Se condamner à un exil volontaire : *Il prit le parti de* S'EXILER.

— S'éloigner : *Il* S'EST EXILÉ *du monde.* (Acad.)

— Fig. :

Pour servir leur pays, les sages quelquefois
S'exilent sans regret dans le palais des rois. (Raynouard.)

Syn. Exiler, bannir. *Exiler*, c'est mettre dehors par un acte d'autorité; *bannir*, c'est mettre dehors par un arrêt de justice souveraine. Un despote *exile*, s'il lui plait, tous ceux dont la présence peut lui nuire, ou dont les vertus lui font ombrage; il n'y a que les cours de justice qui aient autorité pour *bannir* à raison de crimes prévus et punis par les lois. La qualification d'*exilé* n'a rien dont on doive rougir; celle de *banni* est injurieuse, puisqu'elle rappelle une flétrissure.

EXILLON, n. m. Pron. *ègh-zi-ion*. — Technol. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

EXIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*eximere*, m. sign.; lat.) Pron. *ègh-zi-mé*. — Oter; enlever. Il ne se dit qu'en parl. d'un membre de l'Empire soustrait à sa juridiction et privé du droit de suffrage à la diète.

EXINANITION, n. f. (*exinanitio*, lat., m. sign.) Pron. *ègh-zi-na-ni-cion*. — Méd. Extrême épuisement.

EXISTANT, part. prés. du v. Exister. Participe employé *sans complément* est un véritable *adjectif*, qui prend le genre et le nombre du nom ou du pronom qu'il modifie. *Toutes les* CRÉATURES EXISTANTES. — *On a saisi tous les* BIENS *et tous les* EFFETS EXISTANTS. — *Maintenir les* TRAITÉS EXISTANTS. (Acad.) *Cela leur donne un air de solidité qui les fait prendre pour des masses circulaires réellement* EXISTANTES. (J.-J. Rouss.)

— SUIVI D'UN COMPLÉMENT, *l'usage le plus général* est de l'employer : 1° comme *adjectif*, et conséquemment de le faire *variable*, quand il est joint à un nom de chose : *L'univers s'est trompé en croyant la matière* EXISTANTE *par elle-même.* (Voltaire.) 2° De le considérer comme *verbe* et de l'écrire *invariable*, quand il est joint à un nom de personne : *Une femme* EXISTANT *en France.* — *Une personne* EXISTANT *aux dépens d'autrui.*

— L'Académie ne donne que des exemples où ce mot est variable, et l'indique seulement comme adjectif; il en est de même de *coexistant;* cependant nous trouvons ce dernier mot suivi d'un complément et *invariable*, en parl. des personnes : *Il est démontré que la masse des* HOMMES COEXISTANT *dans un temps quelconque est toujours plus heureuse que la masse des* HOMMES COEXISTANT *dans un temps antérieur.* (B. Const.)

EXISTANT, ANTE, adj. Pron. *ègh-ziss-tan, tantt.* — Qui existe actuellement : *Maintenir les traités* EXISTANTS. *On a saisi tous les biens et tous les effets* EXISTANTS. (Acad.) *Ame incompréhensible, mais* EXISTANTE. (Volt.)

EXISTENCE, n. f. (*exsistentia;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-ziss-tans.* — L'être; état de ce qui existe : *L'*EXISTENCE *de Dieu. L'*EXISTENCE *d'une race, d'une nation.* (Acad.) *L'*EXISTENCE *de notre âme nous est démontrée, ou plutôt nous ne faisons qu'un, cette* EXISTENCE *et nous.* (Buff.) *Une forte preuve de l'*EXISTENCE *de Dieu, selon Dorilas, c'est l'*EXISTENCE *de l'homme, de l'homme par excellence, en un mot de l'homme de qualité.* (Chamf.)

— Vie : *Donner, recevoir l'*EXISTENCE. *Cet homme n'a pas six mois d'*EXISTENCE. (Acad.) *Le sentiment de notre* EXISTENCE. (J.-J. Rouss.)

— Il se prend pour la personne même : *Pouvais-je confier à un autre une* EXISTENCE *qui m'est si chère ?* (C. Del.)

— En ce sens il prend quelquefois le pluriel : *La présence du jeune homme devait renouveler et refleurir ces deux* EXISTENCES.

— Réalité : *L'*EXISTENCE *d'un fait, d'un complot.* (Acad.) *Est-ce qu'il ne s'est pas assuré de l'*EXISTENCE *du crime ? Il s'est seulement assuré de la personne du criminel.* (C. Del.)

— État, durée : *L'*EXISTENCE *de ces manufactures est quelquefois exposée à des vicissitudes incalculables.* (Blanq.) *L'*EXISTENCE *de la société étant nécessaire, la société a tous les droits nécessaires à son* EXISTENCE. (Lam.)

— Rang, position sociale : *C'est un homme qui a une belle* EXISTENCE, *qui a une* EXISTENCE *équivoque, qui n'a point d'*EXISTENCE *dans le monde.* (Acad.)

EXISTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*exsistere;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-ziss-té.* — Être actuellement, avoir l'être : *Toutes les créatures qui* EXISTENT. (Acad.) *Le peuple lève sans cesse les mains vers lui, et vous doutez s'il* EXISTE. (Mass.)

L'homme cessa de croire, il cessa d'*exister*.

— Être, avoir lieu; être en réalité; se manifester : *Tant que cette loi* EXISTERA. *Tous les documents qui* EXISTAIENT *alors. Ce monument n'*EXISTE *plus depuis longtemps.* (Acad.)

— Vivre : *Vous n'*EXISTIEZ *pas encore à cette époque.* (Acad.) *Il vit et agit comme s'il ne tenait que de lui seul tout ce qui le fait* EXISTER *sur la terre.*

— Fig. Tenir la vie, l'emprunter de :

Nous n'*existons* vraiment que par ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres. (E. Aug.)

— Particul. Subsister, avoir de quoi vivre : *Avec cette fortune on peut* EXISTER *honorablement dans le monde.*

Il m'a laissé son bien,
Neuf cents livres de rente, à peu près, dont j'*existe*. (V. Hugo.)

— Impersonnell. Il y a; il est : *Il en* EXISTE *encore des traces.* (Acad.) *Il* EXISTE *dans l'univers une lutte entre la force physique et la force morale.* (Droz.)

EXOCARDITE, n. f. (ἔξω, dehors; καρδία, cœur; gr.) Pron. *ègh-zo-kar-ditt.* — Méd. Inflammation de la surface extérieure du cœur.

EXOCHE, n. m. (ἐξοχή, tumeur; gr.) Pron. *ègh-zoch.* — Méd. Tumeur saillante hors de l'anus.

EXOCHORION, n. m. Anat. Le premier et le second chorion. || V. CHORION.

EXOCYSTE, n. f. (ἔξω, dehors; κύστις, vessie; gr.) Pron. *ègh-zo-cistt.* — Méd. Renversement de la vessie urinaire.

EXODE, n. m. (ἔξοδος, sortie; gr.) Pron. *ègh-zod.* — Nom du second livre du Pentateuque : *L'*EXODE *contient l'histoire de la sortie des Israélites hors de l'Égypte.*

— Antiq. La dernière partie d'une tragédie grecque ou latine, celle qui venait après le dernier chœur, et qui renfermait le dénoûment et la catastrophe : *L'*EXODE *répondait à notre cinquième acte.*

— Espèce de farce que l'on représentait à Rome, après la tragédie ou la comédie : *Les jeunes gens des familles les plus distinguées jouaient dans les* EXODES, *que l'on appelle aussi Fables atellanes ou Jeux osques.* (Patin.)

— Hymne que les anciens chantaient à la fin d'un repas.

EXŒSOPHAGITE, n. f. (*ex*, hors, et *œsophagus*, œsophage; lat.) Pron. *ègh-ré-zo-fa-jitt.* — Méd. Inflammation de la tunique extérieure de l'œsophage.

EXOGASTRITE, n. f. (ἔξω, dehors; γαστήρ, estomac; gr.) Méd. Inflammation de la tunique extérieure de l'estomac.

EXOINE, n. f. (*asswin*, excuse; celt.) Pron. *ègh-zoinn.* — Méd. lég. Certificat délivré par un médecin à un malade pour que celui-ci puisse justifier de son absence ou de son incapacité à remplir la fonction où il est appelé.

— Anc. prat. Excuse légale pour ne pas avoir à comparaître en justice.

EXOINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exoine.*) Pron. *ègh-zoa-né.* Anc. prat. Présenter une exoine.

— *Exoiner de son corps* ou *mettre en exoine de son corps*, maltraiter jusqu'à mettre au danger de mort. || Vieux.

= **S'exoiner**, v. pron. Être exoiné.

EXOMÈTRE, n. m. (ἔξω, dehors; μήτρα, matrice; gr.) Pron. *ègh-zo-mètr.* — Méd. Renversement de la matrice.

EXOMPHALE, n. f. (ἔξω, dehors; ὀμφαλός, nombril; gr.) Pron. *ègh-zen-fal.* — Chir. Hernie ombilicale.

EXOMPHALOCÈLE, n. f. (ἐξ, dehors; ὀμφαλός, nombril; κήλη, hernie; gr.) Chir. Exomphale.

EXONDÉ, ÉE, adj. (*ex*, dehors; *unda*, onde; lat.) Didact. Qui fait saillie au-dessus de la surface de l'eau.

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau.

EXONÉRATION, n. f. Pron. *ègh-zo-né-ra-cion.* — Méd. Évacuation alvine.

— Prat. Décharge.

EXONÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, hors, et *onus*, charge; lat.) Pron. *ègh-zo-né-ré.* — Soulager, décharger : *On ne saurait* EXONÉRER *les hommes de toute responsabilité : les personnages historiques, rois et sujets, petits et grands, sont justiciables de l'histoire.* (De Rémusat.)

= **S'exonérer**, v. pr. Se décharger. Pal. S'EXONÉRER *d'une dette.*

— Mystiq. *S'exonérer l'âme.*

EXONÉIROSE, n. f. (ἐξ, hors; ὄνειρος, songe; gr.) Pron. *ègh-zo-né-i-rôz.* — Méd. Pollution nocturne.

EXOPHTHALMIE, n. f. (ἐξ, hors; ὀφθαλός, œil; gr.) Pron. *ègh-zof-tal-mi.* — Chir. Sortie de l'œil hors de son orbite, de la cavité orbitaire : *L'hydrophthalmie qui augmente le diamètre ordinaire du globe oculaire, produit l'*EXOPHTHALMIE *à des degrés divers.*

EXORABLE, adj. des 2 g. (*exorabilis;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-zo-rabl.* — Qui se laisse fléchir par des supplications : *Montrez-vous* EXORABLE *à mes vœux.* (Acad.)

Rendez-la, comme vous, à mes pleurs *exorable*. (Corn.)
Mes pleurs, mon désespoir le rendrait *exorable*. (H. Bis.)

EXORBITAMMENT, adv. Pron. *ègh-zor-bi-ta-man.* — D'une manière exorbitante.

EXORBITANT, ANTE, adj. (*exorbitans*, sortant de l'ornière; lat.) Pron. *ègh-zor-bi-tan, tantt.* — Tout à fait, excessif, qui dépasse de beaucoup la juste mesure : *Grosseur* EXORBITANTE. *Droit* EXORBITANT. *Il est d'une taille* EXORBITANTE. (Acad.) *Outre son âge et ses paniers qui sont* EXORBITANTS, *elle a pour cent mille écus de bon bien.* (C. Del.) *Une autorité trop* EXORBITANTE *donnée tout à coup à un citoyen dans une république, forme une monarchie.* (Montesq.) *Des mercenaires demandèrent qu'on leur payât les vivres qu'on leur devait, au prix* EXORBITANT *où ils s'étaient vendus pendant la guerre.* (Mich.)

EXORCISER, v. tr. ou act. 1re conj. (ἐξορκίζειν, adjurer; gr.) Pron. *ègh-zor-ci-zé.* — Conjurer les démons, les chasser du corps des possédés : EXORCISER *les esprits.*

— Par extens. EXORCISER *un possédé.*

— En parl. des choses, Prononcer les prières de l'Église, pour conjurer, l'influence du démon : EXORCISER *l'eau de sel. L'Église* EXORCISE *l'eau qu'on bénit pour le baptême, pour la dédicace des églises, pour l'aspersion du peuple.*

— Absol. *Le droit d'*EXORCISER. (Acad.)

EXORCISME, n. m. (ἐξορκισμός; gr., m. sign.) Pron. *ègh-zor-cism.* — Paroles et cérémonies que l'Église emploie pour exorciser : EXORCISMES *ordinaires, extraordinaires. Les* EXORCISMES *du baptême. Pendant que le prêtre faisait les* EXORCISMES. (Acad.) *Ma langue cherchait vainement une formule d'*EXORCISME *: j'oubliais jusqu'au nom du Très-Haut.* (G. Sand.)

EXORCISTE, n. m. Pron. *ègh-zor-cist.* — Celui qui exorcise.

— Particul. Celui qui a la fonction, le droit d'exorciser.

Avec moi, Jeanne d'Arc, j'amène l'*exorciste ;*
Je viens sauver votre âme. (A. Soum.)

EXORDE, n. m. (*exordium;* lat., m. sign.) Pron. *ègh-zord.* — Rhét. Première partie du discours : EXORDE *par insinuation.* EXORDE *ex abrupto. Un auditoire si éclairé, mais en même temps si critique et si jaloux, me troubla de façon que je demeurai court au milieu de mon* EXORDE. (Lesage.)

— Par extens. Début, commencement : *La conclusion est digne de l'*EXORDE. (Acad.)

— Opposé à Conclusion, il se dit le plus souv. ironiquement.

Belle conclusion et digne de l'*exorde*. (Rac.)

EXOSMOSE, n. f. (ἔξω, dehors; ὠσμός, action de pousser; gr.) Pron. *ègh-zoss-môz.* — Phys. V. ENDOSMOSE.

EXOSTOSE, n. f. (ἐξ, dehors; ὀστέον, os; gr.) Pron. *ègh-zoss-tôz.* — Méd. Tumeur osseuse qui se forme à la surface d'un os et se confond avec cette surface même : *Les* EXOSTOSES *sont le résultat ou du gonflement de l'os ou d'une exsudation à sa surface.*

— Bot. Masses ligneuses développées latéralement sur le côté de certains arbres.

EXOSTOSER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *ègh-zoss-tô-zé.* — Méd. Se former en exostose.

EXOTÉRIQUE, adj. des 2 g. (ἐξωτερικός; gr., m. sign.) Pron. *ègh-zo-té-rik.* — Phil. Public, commun : *Plusieurs philosophes avaient une doctrine secrète et une doctrine* EXOTÉRIQUE.

— Il se disait de la science du sanctuaire qu'il était permis de révéler.

— Il s'emploie par oppos. à *Ésotérique* et *Acroatique.*

EXOTIQUE, adj. des 2 g. (ἐξωτικός; gr., m. sign.) Pron. *ègh-zo-tik.* — Étranger, qui n'est pas naturel au pays.

— *Plantes exotiques*, étrangères au climat où on les cultive.

— *Drogues exotiques*, importées de l'étranger.

— Fig. : *Termes, usages* EXOTIQUES, empruntés aux peuples étrangers.

EXPANSIBILITÉ, n. f. (*expansible.*) Pron. *èks-pan-ci-bi-li-té.* — Phys. Qualité par laquelle les corps fluides tendent à occuper un plus grand espace : *L'*EXPANSIBILITÉ *d'un gaz. L'*EXPANSIBILITÉ *variera suivant les pressions de l'atmosphère et les intensités de sa pesanteur.*

EXPANSIBLE, adj. des 2 g. (*expansus*, étendu; lat.) Phys. Qui peut se dilater, qui est capable d'expansion.

EXPANSIF, IVE, adj. (m. étym.) Qui a la force, la propriété de s'étendre, de se dilater : *Il y a dans l'air un fluide* EXPANSIF. (Acad.)

— Fig. et mor. Qui tend à se communiquer, à s'épancher avec effusion : *Sensibilité* EXPANSIVE. *Ce serait grand dommage que le regret vint déranger leur joie : elle est si franche, si* EXPANSIVE. (Em. Souv.) *Le rire* EXPANSIF *et caressant de l'enfant.* (G. Sand.)

— *Une bonté expansive*, une bonté qui s'étend à plusieurs objets.

— *Une âme expansive*, une âme, une personne qui aime à s'épancher : *La douce influence de cette âme* EXPANSIVE. (J.-J. Rouss.)

— Par analog. Il se dit des personnes : *Il est compatissant, mais il n'est pas* EXPANSIF. (Acad.)

EXPANSION, n. f. (*expansio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-pan-cion.* — Phys. Action ou état d'un corps fluide qui se dilate : *L'*EXPANSION *de l'air par la chaleur.* (Acad.) *L'air chaud et l'humidité favorisent l'*EXPANSION *des miasmes dangereux. Le gaz hydrogène renfermé dans un aérostat acquiert plus d'*EXPANSION *en raison de la diminution de résistance de l'air extérieur.* (L. Figuier.)

— Mor. Effusion : *Il s'est jeté dans ses bras avec une* EXPANSION *qui m'a surpris.* (Em. Souv.)

— Fig. *Avoir de l'expansion*, communiquer facilement ses sentiments.

— Fig. Développement : *L'*EXPANSION *incalculable de la révolution.* (Ch. Nod.)

— Anat. Partie étalée en surface : EXPANSION *membraneuse.*

— Botan. Prolongement d'une partie d'une plante.

— *Expansions fasciées*, parties de la tige qui ne sont pas naturellement épanouies et qui tendent à former des expansions d'une nature singulière.

EXPATRIATION, n. f. Pron. *èks-pa-tri-a-cion.* — Action de s'expatrier; état de celui qui s'est expatrié : *Transporté d'enthousiasme et de joie, il oublia sa profonde chute et sa nouvelle* EXPATRIATION. (Mignet.)

EXPATRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ex*, dehors; *patria*, patrie; lat.) Pron. *èks-pa-tri-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind et du subj. ; *nous expatriions, vous expatriiez.*

— Obliger quelqu'un de quitter sa patrie : *On l'a* EXPATRIÉ.

= **S'expatrier**, v. pr. Quitter sa patrie; aller, s'établir à l'étranger : *Il résolut de s'*EXPATRIER. (Acad.) *Les Américains sont les dignes descendants de ces fameux républicains qui se sont* EXPATRIÉS *pour fuir la tyrannie.* (Chamf.) *La haine d'une belle-mère l'avait forcé de s'*EXPATRIER. (Picard.)

EXPECTANT, ANTE, adj. (*expectans*, qui attend; lat.) Pron. *èks-pèk-tan, tantt.* — Qui est dans l'expectative d'une place, d'un emploi : *Médecin* EXPECTANT *à l'Hôtel-Dieu.*

— Par extens. *Médecine expectante.* || V. EXPECTATION.

— N. m. Celui qui est dans l'expectative d'une place.

EXPECTATIF, IVE, adj. Pron. *èks-pèk-ta-tif, tiv.* — Qui donne droit d'espérer.

— Chancell. rom. *Grâces expectatives*, lettres d'expectative : *Les grâces* EXPECTATIVES *que la cour de Rome donnait anciennement sont supprimées.*

EXPECTATION, n. f. (*exspectatio*; attente; lat.) Pron. *èks-pèk-ta-cion.* — Méd. Méthode qui consiste à laisser agir la nature et à ne recourir à des médicaments actifs qu'en cas d'accidents graves.

EXPECTATIVE, n. f. (*expectare*, attendre; lat.) Pron. *èks-pèk-ta-tiv.* — Attente fondée sur des promesses ou des probabilités : *Avoir l'*EXPECTATIVE *d'une place. Être, vivre dans l'*EXPECTATIVE.

— Anc. Droit de survivance : *Il a l'*EXPECTATIVE *de la première commanderie vacante.* (Trévoux.)

— *Droit d'expectative*, droit éventuel : *La république de Pologne a un* DROIT D'EXPECTATIVE *sur la souveraineté de la Prusse ducale.* (Trév.)

— Anc. Lettres par lesquelles le pape conférait à un ecclésiastique le droit d'être pourvu d'un bénéfice dans telle église, lorsqu'il viendrait à vaquer : *Le Concile de Trente voulut restreindre les* EXPECTATIVES *par des règlements qui ne produisirent que peu d'effets.* || Dans le m. sens : *Lettres d'*EXPECTATIVE. || On disait aussi, *Grâces expectatives.*

= **En expectative**, loc. adv. En espérance, en perspective.

EXPECTORANT, part. prés. du v. Expectorer.

EXPECTORANT, ANTE, adj. (*expectorans*, qui chasse de la poitrine; lat.) Pron. *èks-pèk-to-ran, rantt.* — Méd. Il se dit des médicaments qui ont ou auxquels on suppose la propriété de faciliter l'expectoration : *Remèdes* EXPECTORANTS.

— Substantiv. : *Un bon* EXPECTORANT. *On lui a donné des* EXPECTORANTS. (Acad.)

EXPECTORATION, n. f. (*expectoratio*, lat.; m. sign.) Pron. *èks-pèk-to-ra-cion.* — Méd. Action par laquelle les matières contenues dans la trachée-artère, et particul. dans les bronches, en sont expulsées : *Le crachement, l'expuition et l'*EXPECTORATION *ont cela de commun qu'une expiration prompte les produit, mais la cause qui provoque l'*EXPECTORATION *est au-dessous de la glotte; celle qui excite l'expuition est au-dessus; celle du crachement est dans la bouche.* (Chomel.)

— *Expectoration* exprime l'action d'expectorer, et non le résultat de cette action, la matière expectorée.

EXPECTORÉ, ÉE, part. pass. du v. Expectorer : *La matière* EXPECTORÉE. *Crachats* EXPECTORÉS.

EXPECTORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expectorare*; lat., m. sign.) Pron. *èks-pèk-to-ré.* — Expulser en toussant les mucosités, les humeurs attachées aux bronches : EXPECTORER *des glaires.* (Acad.)

— Absol. : *Cela fait* EXPECTORER. *Il* EXPECTORE *beaucoup.* (Acad.)

EXPÉDIANT, part. prés. du v. Expédier.

EXPÉDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Expédier : *Marchandise* EXPÉDIÉE. *Ordres* EXPÉDIÉS. *Argent* EXPÉDIÉ.

— Envoyé en hâte, exprès : *Courrier* EXPÉDIÉ.

— Admin. *Affaire* EXPÉDIÉE.

— En parl. d'un joueur, dévalisé, ruiné : *Ils avaient beaucoup d'argent au jeu, ils furent promptement* EXPÉDIÉS. (Acad.)

— Fam. Mis à mort : *Le patient n'eut guère à languir, il fut promptement* EXPÉDIÉ. (Acad.)

= **Expédiée**, n. f. Genre d'écriture courante : *Écrire une bonne* EXPÉDIÉE.

EXPÉDIENT, n. m. (*expediens*, dégageant, arrangeant; lat.) Pron. *èks-pé-dian.* — Moyen de se tirer d'embarras, d'arriver à ses fins : *Trouver, donner, proposer un* EXPÉDIENT. *Prendre des* EXPÉDIENTS. *Un homme d'imagination est fécond en* EXPÉDIENTS. (Boss.) *J'ai un* EXPÉDIENT *à vous proposer, que j'ai réservé pour la dernière période du mal, mais qui certes est infaillible.* (G. Sand.) *La famine est encore une des calamités contre laquelle ils ne connaissent pas d'*EXPÉDIENT. (Chamf.) *On prit l'*EXPÉDIENT DE *négocier par les députés.* (La Rochef.)

Le trop d'*expédients* peut gâter une affaire. (La F.)

S'il ne me vient pas un EXPÉDIENT, *je suis perdu.* (C. Del.) *L'Évangile est une doctrine qui propose des règles et non des* EXPÉDIENTS. (Mass.)

— *Être, en être aux expédients, recourir aux expédients*, recourir à l'emploi des moyens extrêmes.

— Anc. jurispr. Transaction, conciliation : *Aller à l'*EXPÉDIENT. *Arrêt rendu par* EXPÉDIENT. || *Jugement d'expédient*, jugement qui homologue une transaction.

Syn. Expédient, ressource. Dans leur sens le plus général, ces deux termes désignent les moyens par lesquels on subvient aux nécessités d'imposition difficile ; voici les différences : *Expédient* est plus général ; *ressource* est plus positif, plus réel. L'*expédient* convient à tous les cas où l'on rencontre des difficultés, de quelque nature qu'elles soient ; la *ressource* est un moyen matériel et spécial pour rétablir une fortune, ou pour relever d'une ruine. L'*expédient* n'a qu'un effet momentané, il nous tire d'un embarras actuel ; la *ressource* a un effet durable ; elle prévient ou répare un désastre.

EXPÉDIENT, adj. m. (*expedire*, être à propos; lat.) Pron. *eks-pé-dian.* — Il ne se dit que dans cette locut. *Il est expédient*, il est à propos, il est nécessaire : IL EST EXPÉDIENT *de faire cela.* (Acad.) *Quand le prince a dit au citoyen*, IL EST EXPÉDIENT *à l'État que tu meures, il doit mourir.* (J. J. Rouss.)

EXPÉDIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expedire*, dégager, arranger, lat.) Pron. *eks-pé-dié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous expédiions, vous expédiiez.* — Faire partir quelque marchandise pour une destination : EXPÉDIER *un ballot par bateau par le chemin de fer.* EXPÉDIER *des ordres.* EXPÉDIER *un navire.*

— Par extens. Envoyer quelqu'un en toute hâte : EXPÉDIER *une estafette. Il* EXPÉDIA *aussitôt le même courrier.* (Al. Regn.)

— Fam. Faire mourir : *Dans le temps que mon homme tomba sous mes coups, don Manuel eut aussi le bonheur d'*EXPÉDIER *le sien, de sorte que nous demeurâmes maîtres du champ de bataille.* (Le Sage.) *Il ne restait plus à* EXPÉDIER *que le cadet des trois frères.* (Id.) *Ces gens hardis mettent l'esprit du malade en repos, en lui parlant affirmativement de sa guérison, et finissent souvent par l'*EXPÉDIER *promptement.* (Brueys.) *Les Seresses tuent l'ennemi ou* EXPÉDIENT *le voleur comme on tue une mouche.* (Ph. Chasles.)

— Hâter l'exécution d'une chose, la fin d'une affaire : EXPÉDIER *promptement une affaire. Ils ont beau servir un grand repas à ces affamés, ils l'*AURANT *bientôt* EXPÉDIÉ. (Trév.) *Il leur était d'une grande utilité, il* EXPÉDIAIT *leur besogne par-dessous jambe.* (H. de Balz.)

— Par extens. *Expédier quelqu'un*, hâter l'exécution des affaires qui le concernent : *Ce juge* EXPÉDIE *promptement les parties.*

Je vais l'*expédier*, et reviens à l'instant. (Régn.)

— Par extens. En finir promptement avec quelqu'un : *Il jouait gros jeu; on l'*EUT *bientôt* EXPÉDIÉ.

— Prov. *Expédier un homme en forme commune*, lui gagner tout son argent.

— Dépenser, consommer promptement : *Cet argent ne restera pas longtemps entre ses mains, il l'*AURA *bientôt* EXPÉDIÉ. (Acad.)

— Prat. Faire la copie littérale d'un acte : *Passez chez votre notaire, afin qu'il* EXPÉDIE *ce que vous savez.* (Mol.)

— Mar. *Expédier des bâtiments*, leur donner une destination et des ordres de départ. *Toutes ces affaires s'*EXPÉDIERONT *dans la journée.*

= **S'expédier**, v. pron. Être expédié.

EXPÉDITEUR, n. m. (*expédier.*) Pron. *èks-pé-di-teur.* Comm. — Celui qui expédie des marchandises : *Les frais ne sont pas à la charge de l'*EXPÉDITEUR. (Acad.)

EXPÉDITIF, IVE, adj. Pron. *èks-pé-di-tif, ive.* — Qui expédie promptement les choses; prompt en besogne : *C'est un homme* EXPÉDITIF *qui aime à dépêcher les malades, et, quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde.* (Mol.) *Je suis honteux qu'elle ne soit pas plus* EXPÉDITIVE. (Dancourt.) *En vérité, vous êtes un homme* EXPÉDITIF ! *Ah! pourquoi mon mari ne vous ressemble-t-il pas?* (Picard.)

EXPÉDITION, n. f. (*expeditio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-pé-di-cion.* — Action d'expédier, de hâter : *Pour la plus prompte* EXPÉDITION *des affaires, on lui adjoignit telle personne.* (Acad.)

— Diligence : *Je ne vous demande point de faveur, mais seulement de l'*EXPÉDITION. (Acad.)

— *Homme d'expédition*, expéditif.

— Comm. Envoi : *Marchandises d'*EXPÉDITION. *L'*EXPÉDITION *de ces marchandises n'aura lieu qu'à la fin du mois.* (Acad.)

— Écon. polit. *Commerce d'expédition*, genre subordonné de commerce qui se borne à l'envoi, vers une destination extérieure, de marchandises arrivant de l'étranger, et pour le compte de l'étranger.

— Au pl. Ordres qu'on expédie ; dépêches, lettres : *Le courrier attend les* EXPÉDITIONS.

— Guerr. Invasion, course armée : EXPÉDITION *lointaine.* EXPÉDITION *militaire. La durée de l'*EXPÉDITION. *Le succès, le résultat d'une* EXPÉDITION. *Envoyez une* EXPÉDITION *au secours des alliés. L'*EXPÉDITION *de Xercès contre les Grecs.* (Acad.) *Les besoins de l'État l'engageaient à ces* EXPÉDITIONS *militaires.* (Fléch.) *Les malheurs de sa première* EXPÉDITION *de la Palestine n'avaient pas ralenti son zèle.* (Mass.)

— Mar. Entreprise pour des découvertes ou pour le commerce : EXPÉDITION *maritime. L'*EXPÉDITION *de Christophe Colomb. Les Anglais ont fait plusieurs* EXPÉDITIONS *pour découvrir un passage au nord de l'Amérique.* (Acad.) *Guillaume Penn avait fait des avances considérables dans différentes* EXPÉDITIONS *dont il avait été chargé.* (Rayn.)

— Par extens. Division navale, certain nombre de bâtiments chargés d'une mission.

— Partic. But, lieu de la mission.

— Iron. Choses faites mal à propos ; actes irréfléchis : *Il a fait tel voyage, voilà une belle* EXPÉDITION. (Acad.)

— Prat. Copie littérale d'un jugement ou d'un acte notarié : EXPÉDITION *collationnée. La confection matérielle des* EXPÉDITIONS. *Il en requiert l'*EXPÉDITION. *On appelle grosse l'*EXPÉDITION *délivrée en forme exécutoire.* (Acad.) *Comme j'avais une belle main, on m'occupa dans mon bureau à mettre au net toutes sortes d'*EXPÉDITIONS. (Lesage.)

— Jurispr. *Expédition exécutoire,* copie revêtue de la formule exécutoire.

EXPÉDITIONNAIRE, adj. des 2 g. (*expédition.*) Pron. *èks-pé-di-tio-nèr.* — Art mil. Il se dit des troupes chargées d'une expédition militaire : *Troupes* EXPÉDITIONNAIRES. *Il dirige des corps* EXPÉDITIONNAIRES *dans les provinces pour prévenir ou comprimer un mouvement insurrectionnel.*

— Admin. *Commis expéditionnaire,* commis chargé de faire des expéditions : *Il est commis* EXPÉDITIONNAIRE *au greffe de la cour.* (Acad.)

— Substantiv. Dans ce sens : *Elle se tue à nourrir ...ils jusqu'à ce qu'il arrive à la place d'*EXPÉDITIONNAIRE. (H. de Balz.)

— Anc. *Notaire, Banquier expéditionnaire en cour de Rome,* celui qui est chargé de faire venir les expéditions de la chancellerie ou de la daterie.

— Substantiv. Dans le m. sens : *L'*EXPÉDITIONNAIRE, *en cour de Rome.* (Acad.)

— N. m. Comm. Celui qui est chargé de faire des envois de marchandises, qui ce fait habituellement pour le compte d'un autre : *On fait cet envoi sous la responsabilité de l'*EXPÉDITIONNAIRE. (Acad.)

EXPÉDITIVEMENT, adv. Pron. *èks-pé-di-tiv-man.* — D'une manière expéditive.

EXPÉRIENCE, n. f. (*experientia* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pé-rianss.* — Épreuve qui se fait à dessein ou par hasard : *Triste, fâcheuse* EXPÉRIENCE. *Connaître une chose par* EXPÉRIENCE. *J'en ai fait l'*EXPÉRIENCE. (Acad.) *C'est une vérité confirmée par l'*EXPÉRIENCE *de tous les siècles.* (Mass.) *Si la vertu devait être dommageable à qui l'exerce, l'*EXPÉRIENCE *en aurait fait justice, et l'*EXPÉRIENCE *l'a rendue, au contraire, plus vénérable et plus sainte.* (Em. Souv.)

Ah ! de vos premiers ans l'heureuse *expérience*
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence ? (Rac.)

— Particul. Action d'observer, de provoquer les phénomènes naturels dans un but scientifique : EXPÉRIENCE *de physique, de chimie. Faire des* EXPÉRIENCES *sur la pesanteur de l'air, sur l'électricité.* (Acad.) *Des instruments simples ou compliqués, grossiers ou d'une exquise délicatesse, sont inventés pour les* EXPÉRIENCES *sans lesquelles ni la chimie ni la physique n'existeraient.* (Chomel.)

— Résultat des expériences faites ; connaissance acquise par l'usage : *Avoir une longue* EXPÉRIENCE, *beaucoup d'*EXPÉRIENCE. *Un jeune homme sans* EXPÉRIENCE. *Un homme d'une* EXPÉRIENCE *consommée. Acquérir de l'*EXPÉRIENCE. *Le défaut d'*EXPÉRIENCE. *Croyez-en ma vieille* EXPÉRIENCE. (Acad.) *Tout indiquait une intelligence aiguisée par une précoce* EXPÉRIENCE. (Em. Souv.) *Toutes les illusions n'étaient pas dissipées par l'*EXPÉRIENCE. (Thiers.) *L'*EXPÉRIENCE *du monde ne se compose pas du nombre des choses qu'on a vues, mais du nombre des choses qu'on a faites.* (J. B. Say.) *Loin d'ici ces flatteuses maximes, que les rois sont vertueux sans travail et prudents sans* EXPÉRIENCE. (Boss.)

Je m'en reposerai sur votre *expérience.* (Rac.)

*La supériorité de son génie lui tient lieu d'art et d'*EXPÉRIENCE. (Bourd.) *Toutes les illusions n'étaient pas dissipées par l'*EXPÉRIENCE. (Thiers.) *Un peuple ne tire aucun fruit de l'*EXPÉRIENCE. (Duclos.) *L'*EXPÉRIENCE, *qui éclaire les particuliers, corrompt les princes et les gens en place.* (Chamf.)

Syn. Expérience, essai, épreuve. On fait l'*expérience* d'une chose ; on fait l'*essai* d'un moyen ou d'une faculté ; on fait l'*épreuve* d'une force ou d'une capacité. Par l'*expérience* on s'assure qu'une chose, un fait, existent ou n'existent pas : par l'*essai*, on cherche l'usage qu'on peut faire de la chose dont l'existence est hors de doute ; par l'*épreuve* on veut s'assurer du degré de confiance qu'on doit avoir dans ses qualités.

EXPÉRIMENT, n. m. (*experimentum* ; lat., m. sign.) Néol. Il se dit des expériences scientifiques ou moyens de constater un fait par des observations : *L'expérience ne doit pas être confondue avec les expériences ou* EXPÉRIMENTS ; *ceux-ci sont à la première ce que les matériaux sont à l'édifice. Lorsque de nombreux* EXPÉRIMENTS *ont constaté l'influence de tel ou tel moyen sur la marche de telle ou telle maladie, alors l'expérience parle et en sanctionne les effets.* (Chomel.)

EXPÉRIMENTAL, ALE, adj. (*experimentum,* épreuve, expérience ; lat.) Pron. *èks-pé-ri-man-tal.* — Qui est fondé sur l'expérience : *Physique* EXPÉRIMENTALE. *Philosophie* EXPÉRIMENTALE. *Une science plus rationnelle qu'*EXPÉRIMENTALE.

— Qui s'occupe d'expériences, qui procède par des expériences ou essais : *Méthode* EXPÉRIMENTALE. *Épreuve* EXPÉRIMENTALE.

EXPÉRIMENTALEMENT, adv. Pron. *èks-pé-ri-man-tal-man.* — Didact. D'une manière expérimentale.

EXPÉRIMENTATEUR, n. m. (*experimentator* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pé-ri-man-ta-teur.* — Didact. Celui qui fait des essais, des expériences : *C'est un simple* EXPÉRIMENTATEUR *maître de ses matières et de ses instruments.* (Cuvier.) *Il mettait toujours son esprit inventif au service des* EXPÉRIMENTATEURS. (Arago.) *L'observateur écoute la nature quand elle lui parle, l'*EXPÉRIMENTATEUR *l'interroge et la force à parler lorsqu'elle se tait.* (Robin.)

EXPÉRIMENTATION, n. f. Pron. *èks-pé-ri-man-ta-cion.* — Art de solliciter la production des faits qu'on veut observer, de faire des expériences scientifiques : *C'est à tort que, dans le langage vulgaire, on donne à l'*EXPÉRIMENTATION *le nom d'expérience, car elle n'est que le moyen de parfaire ou de contrôler celle-ci.* (Robin.)

— Action d'expérimenter : *Faire une* EXPÉRIMENTATION. *Le medecin devra toujours mettre pour condition première à ses* EXPÉRIMENTATIONS *la connaissance du remède simple ou composé qui lui sera soumis.* (Chomel.)

EXPÉRIMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Expérimenter : *Les remèdes les plus* EXPÉRIMENTÉS *sont les plus sûrs.* (Acad.) *Le gaz inflammable, c'est-à-dire le gaz hydrogène, fut* EXPÉRIMENTÉ *l'un des premiers.* (L. Figuier.)

— Adj. Instruit par l'expérience : *Gens* EXPÉRIMENTÉS. *Médecin* EXPÉRIMENTÉ. *Un pilote* EXPÉRIMENTÉ. *C'est un homme fort* EXPÉRIMENTÉ *en ces choses.* (Acad.) *Il fallait, pour résister à tant d'armées, des capitaines aussi* EXPÉRIMENTÉS *que les nôtres.* (Fléch.)

EXPÉRIMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*experimentum* ; épreuve, expérience ; lat.) Pron. *èks-pé-ri-man-té.* — Vérifier par des expériences ; éprouver par expérience : J'AI EXPÉRIMENTÉ *la vertu de ce remède.* (Acad.) *On ne peut se rendre compte de la promptitude du mouvement sans l'*AVOIR EXPÉRIMENTÉ. (Regn.) *Il avait pu* EXPÉRIMENTER *son invention* (Em. Souv.)

— Mar. : *Je n'écris jamais que sur les matières que je connais et que j'ai* EXPÉRIMENTÉES. (Franç. de Nantes.)

— Absol. : *Le médecin observateur écoute la nature ; celui qui* EXPÉRIMENTE *l'interroge.* (Chomel.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, Faire, établir la preuve : J'AI *cent fois* EXPÉRIMENTÉ *que la peur ne donne que de mauvais conseils.*

Je sais un moyen sûr pour *expérimenter*
De combien ma Lucrèce a droit de l'emporter. (Pons.)

= **Expérimenter,** v. intr. ou neut. Méd. Faire une ou plusieurs expériences : *A la connaissance la plus exacte possible du moyen à* EXPÉRIMENTER *et du sujet sur lequel on* EXPÉRIMENTE, *il faut joindre nécessairement celle de la maladie.* (Chomel.)

EXPERT, ERTE, adj. (*expertus,* qui a éprouvé ; lat.) Pron. *èks-pèr, pèrtt.* — Qui est fort versé dans son métier : *Être* EXPERT *dans un art ;* EXPERT *en médecine. C'est un homme* EXPERT. *Cette sage-femme est fort* EXPERTE. (Acad.)

Le nocher dans son art s'instruit pendant l'orage ;
Il n'y devient *expert* qu'après plus d'un naufrage. (Pir.)

— Fam. Qui est entièrement au fait de : *Véritables piliers des ministères,* EXPERTS *des coutumes bureaucratiques, ces garçons, sans besoins, bien chauffés, vêtus aux dépens de l'État, riches de leur sobriété, sondaient jusqu'au vif les employés.* (H. de Balz.)

— Par extens. Bien exercé, habile : *Sous des mains* EXPERTES, *la besogne marche plus vite et s'accomplit mieux.* (H. Passy.)

EXPERT, n. m. Jurispr. Personne spéciale qu'un tribunal ou les parties intéressées désignent pour donner son avis dans une affaire : EXPERT *juré.* EXPERT *priseur. Rapport d'*EXPERTS. *Affaire réglée à dire d'*EXPERTS. (Acad.) *S'en rapporter au dire des* EXPERTS. (Beaum.) *Les parties sont convenues d'*EXPERTS. (Ac.) *Les rapports que les* EXPERTS *rédigent de leurs opérations doivent contenir tous les renseignements propres à éclairer les juges ainsi que les dires et les réquisitions des parties.*

EXPERTEMENT, adv. Adroitement ; avec habileté.

EXPERTISE, n. f. (*expert.*) Pron. *èks-pèr-tiz.* — Visite et opération d'experts : *Procéder à l'*EXPERTISE *de. Faire une* EXPERTISE. *Objets de l'*EXPERTISE. *Frais d'*EXPERTISE. *Ordonnance d'*EXPERTISE. *On a nommé des architectes pour faire l'*EXPERTISE *des réparations de ce bâtiment.* (Acad.) *L'*EXPERTISE *ne peut se faire que par trois* EXPERTS, *à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul.*

— Rapport d'experts : *Après quatre vacations ils ont clos leur* EXPERTISE. (Acad.)

EXPERTISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èks-pèr-ti-zé.* — Prat. Faire une expertise : EXPERTISER *les réparations d'un bâtiment.*

= **S'expertiser,** v. pron. Être expertisé.

EXPIATEUR, TRICE, adj. et n. Pron. *èks-pi-a-teur, triss.*

— N. m. Ant. Celui qui fait subir à un criminel la cérémonie de l'expiation.

— Adj. Poét. Expiatoire : *Offrande* EXPIATRICE.

EXPIATION, n. f. (*expiatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pi-a-cion.* — Action d'expier un crime, un delit, une faute : *En* EXPIATION *de ses fautes. Faire* EXPIATION. *Il souffre tout avec patience pour l'*EXPIATION *de ses péchés.* (Acad.)

— Peines, souffrances par lesquelles on expie : *Il n'est aucune religion qui n'ait eu pour but principal les* EXPIATIONS. (Volt.) *Faisant d'un supplice forcé une* EXPIATION *volontaire de ses crimes.* (Fléch.)

— Par extens. Victime expiatoire : *Votre Verbe éternel descendit du sein de la gloire pour s'unir à la nature de l'homme ; il en prit sur lui les infirmités et les crimes pour en devenir l'*EXPIATION *et la victime.* (Mass.)

— Anc. Cérémonie religieuse faite en vue d'apaiser la colère d'une divinité : EXPIATIONS *publiques, solennelles. Sacrifice d'*EXPIATION. *Quand il était arrivé quelque prodige, quand la foudre était tombée quelque part, les Romains ordonnaient des* EXPIATIONS. (Acad.)

— Hist. sacr. *Fête de l'expiation, des expiations,* la quatrième des fêtes établies par Moïse ; c'était le seul jour où le grand prêtre entrât dans le saint des saints. || Dans le m. sens : *Jour d'*EXPIATION.

EXPIATOIRE, adj. des 2 g. (*expiatorius* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pi-a-toar.* — Qui expie ; qui sert à l'expiation : *Œuvre* EXPIATOIRE. *La messe est un sacrifice* EXPIATOIRE. (Acad.) *Elle meurt saintement et chastement comme une victime* EXPIATOIRE *entre le ciel et moi.* (G. Sand.)

EXPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Expier : *S'il reste encore quelque tache, puisse-t-elle être* EXPIÉE *par le sang de Jésus-Christ !* (Fléch.)

Que par mon repentir mes torts soient *expiés* ! (C. D.)

EXPIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expiare* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pi-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous expiions, que vous expiiez.* — Réparer, par la peine qu'on subit, un crime, une faute : EXPIER *ses péchés par la pénitence. On lui a fait* EXPIER *ses fautes par un long exil.* (Acad.) *Avez-vous moins de plaisirs à* EXPIER ? (Mass.) *Nous appellerons bonheur ce qu'il faut* EXPIER *à notre mort.* (Fléch.)

Allons de ce cher fils embrasser ce qui reste,
Expier la fureur d'un vœu que je déteste. (Rac.)
Vengez-moi ; frappez-la jusqu'à ce que son front
De sa race vaincue *ait expié* l'affront. (Lam.)

La société est la lutte éternelle de toutes les vanités tour à tour blessées, humiliées l'une par l'autre, qui EXPIENT *le lendemain le triomphe de la veille.* (Chamf.)

Dieu le vit, et bientôt, au glaive abandonné,
Israël *expia* son temple profané. (Del.)

— Absol. EXPIER, *c'est se réhabiliter par la peine.* (Nicolas.)

— En parl. des choses, Servir à l'expiation : *Que sais-je si nos dernières défaites n'*EXPIAIENT *pas l'équité douteuse ou l'orgueil inévitable de nos anciennes victoires!* (Mass.)

— Poét. Faire expier ; accomplir l'expiation.

Le fer *a* de sa vie *expié* les horreurs. (Rac.)

— Antiq. Purifier quelqu'un au moyen de la cérémonie appelée expiation, le délivrer de la souillure contractée par un meurtre : *Eurytéon* EXPIA *Pélée du meurtre de Phocus. Hercule se fit* EXPIER.

= **S'expier,** v. pron. Être expié :

... Peut-être il est temps que le crime *s'expie.* (Volt.)

EXPILATION, n. f. (*expilatio*, pillage ; lat.) Pron. *èks-pi-la-cion.* — Anc. Jurispr. Détournement, recel de quelque bien.

— Anc. prat. *Expilation d'hérédité,* soustraction totale ou partielle des biens d'une hérédité non encore appréhendée par l'héritier.

EXPIRANT, part. prés. du v. Expirer :

Qu'il n'ait, en *expirant,* que mes pleurs pour adieux! (Rac.)
Il semble, en *expirant,* doux rival qui pardonne,
Léguer à son vainqueur l'âme qui l'abandonne. (A. Soum.)

EXPIRANT, ANTE, adj. Pron. *èks-pi-ran, rantt.* — Qui expire, qui est sur le point d'expirer : *Un malade* EXPIRANT. *Nous la trouvames* EXPIRANTE. (Acad.) *Ils voulurent secourir cette fille* EXPIRANTE. (Mariv.)

Femmes, enfants gisaient pêle-mêle, *expirants.* (Chat.)
J'ai tenu sur mon sein mon époux *expirant.* (C.-Del.)

— Fig : *La patrie* EXPIRANTE. *La liberté semblait* EXPIRANTE. (Acad.)

— Par extens. : *Flamme* EXPIRANTE. *Voix* EXPIRANTE.

Dans ses yeux *expirants* où je lisais mon sort,
J'ai vu lutter ensemble et l'amour et la mort. (Lam.)
Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
Dans ce cœur *expirant* jette un froid inconnu. (Rac.)

EXPIRATEUR, adj. m. (*expirer.*) Pron. *èks-pi-ra-teur.* — Anat. Il se dit des muscles qui, dans les fortes expirations, contribuent à resserrer les parois de la poitrine : *Muscle* EXPIRATEUR.

EXPIRATION, n. f. (*expiratio;* lat., m. sign.) Pron. *èks-pi-ra-cion.* — Échéance d'un terme de convention : *Il n'a plus que six mois jusqu'à l'*EXPIRATION *de son bail.* (Acad.)

— Par extens. Fin d'un terme marqué : *A l'*EXPIRATION *de l'année, du trimestre.* (Acad.) *Le dictateur, à l'*EXPIRATION *de ses pouvoirs, rentra dans la vie privée.* (Roll.)

— Physiol. Expulsion de l'air qui a été introduit dans les organes respiratoires par l'inspiration : *Il y a une différence de durée entre l'inspiration et l'*EXPIRATION. (Chomel.) *C'est par l'*EXPIRATION *que l'homme forme sa voix.* (Buff.) *La vie ne peut se soutenir sans l'inspiration et l'*EXPIRATION. (Acad.) *Dans le mouvement alternatif d'inspiration et d'*EXPIRATION, *l'air sert à entretenir la circulation du sang dans les poumons.* (Lémier.)

— Bot. Acte par lequel les végétaux laissent échapper une partie des gaz qu'ils absorbent.

EXPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Expirer : *Les délaissants* EXPIRÉS. *Trêve* EXPIRÉE. *L'année de son exercice est* EXPIRÉE. *Ce temps* EXPIRÉ, *aucune réclamation ne pourra plus être admise.* (Acad.)

Vous me rendrez tous deux la vie ou ma maîtresse ;
Et, ce jour *expiré,* je vous ferai sentir
Que rien de ma fureur ne vous peut garantir. (Corn.)
... Ce jour *expiré,* je ne puis plus me taire. (Dest.)

— Par anal. En parl. des personnes, Mort. :

Les latins sont vaincus, Camille est *expirée.* (Del.)
.... Le héros *expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)

On reproche à Racine le héros EXPIRÉ. *Quelle misérable vétille de grammaire! pourquoi ne pas dire, ce héros* EXPIRÉ, *comme on dit, il est* EXPIRÉ, *il a* EXPIRÉ. (Volt.)

... D'un père *expiré* j'apportais en ces lieux
La volonté dernière et les derniers adieux. (Id.)

— Physiol. : En parl. de l'air, Rejeté par les poumons : *L'air* EXPIRÉ *rencontre l'obstacle qui augmente sa force.* (Chomel.) *Tous les observateurs conviennent de l'existence de l'acide carbonique dans l'air* EXPIRÉ. (Dulong.)

EXPIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expirare*, exhaler ; lat.) Pron *èks-pi-ré.* — Physiol. Expulser l'air qui est entré dans la poitrine : EXPIRER *l'air.*

= **Expirer,** v. intr. ou neut. 1re conj. Rendre l'âme ; mourir : *Il* EXPIRA *entre les bras de ses amis.* (Acad.) *Durci de la main du prince, il* EXPIRE *à ses pieds.* (Mass.)

Il faut, dans les tourments, que l'imposteur *expire.* (Corn.)
.... Elle *expire,* oh ciel! en ce malheur
Que ne puis-je avec elle *expirer* de douleur. (Rac.)

Les Indiens furieux lui plongèrent un fer rouge dans la gorge pour l'empêcher de parler : alors, ne pouvant plus consoler les hommes, il EXPIRA. (Chateaubr.)

— Par extens. Cesser d'exister : *Ce fut alors qu'*EXPIRA *la liberté de la Grèce.* (Barthél.)

Le commerce inactif, *expiré* de langueur. (C. Del.)

Notre vocation à l'autel EXPIRE *à mesure que nous voyons revivre de nouvelles espérances pour la terre.* (Mass.)

D'une action si noire
Que ne peut, avec elle, *expirer* la mémoire! (Volt.)

— Par extens. S'arrêter, ne pas s'étendre plus loin : *L'empire de la loi* EXPIRE *devant la conscience.* (Franck.)

— En parl. des mouvements de l'âme, etc., Ne pas éclater, être contenu, réprimé : *Je sentis* EXPIRER *ma colère, mon ressentiment.* (Acad.)

Je sentis mon reproche *expirer* dans ma bouche. (Volt.)
Dès que ma flamme *expire,* un mot la fait renaître. (Corn.)

La parole la plus douce à prononcer, le sentiment le plus doux à exprimer, EXPIRENT *quand nous les croyons commandés.* (H. de Balz.)

— Fig. En parl. de la lumière, du son, S'effacer, s'évanouir : *Cette lueur* EXPIRA *par degrés, et une profonde obscurité les remplaça.* (Acad.)

...Le bruit de sa lyre
Décroît à chaque pas, et lentement *expire.* (Fontanes.)
L'air siffle.. un cri s'entend.. l'hymne pieux *expire.* (C. D.)

— Arriver à son terme, être au terme de sa durée : *Son bail* EXPIRE *à la Saint-Jean.* (Acad.)

= **Gramm.** Il se conj. avec l'aux. *avoir* et l'aux. *être ;* dans le premier cas, il exprime l'*action* de mourir : *Pie VII atteignit Valence. Là Pie VI* AVAIT EXPIRÉ. (Chateaubr.)

— Ou bien il exprime l'époque où une chose est parvenue à son terme : *Son bail* A EXPIRÉ *à la Saint-Jean.* (Acad.)

— Il veut *être* pour désigner l'*état* de celui qui a expiré, qui est mort, qui n'est plus : *Les élancements convulsifs des quatre membres du sanglier m'annoncèrent qu'il* ÉTAIT EXPIRÉ. (L. Viardot.)

— Ou bien pour exprimer vaguement qu'une chose a pris fin, est terminée : *Mon bail* ÉTANT EXPIRÉ, *il faut que je me retire. La trêve* ÉTANT EXPIRÉE, *on reprendra les armes.*

EXPLANAIRE, n. m. (*ex,* et *planus,* uni ; lat.) Pron. *èks-pla-nèr.* — Zool. Genre de polypiers lamellifères.

EXPLÉTIF, IVE, adj. (*expletivus ;* lat., m. sign.) Pron. *èks-plé-tif, tiv.* — Il se dit des mots qui, sans être utiles au sens, donnent une certaine force à l'expression : *Prenez-*MOI *ce flambeau. Je vous le traiterai comme il le mérite.* ‖ Dans ces phrases, MOI et VOUS sont des EXPLÉTIFS. (Acad.)

— Substantiv. : *C'est un* EXPLÉTIF. *L'usage des* EXPLÉTIFS.

EXPLÉTIVEMENT, adv. Pron. *èks-plé-tiv-man.* — Gramm. Comme explétif, d'une manière explétive : *Ce mot, est employé* EXPLÉTIVEMENT.

EXPLICABLE, adj. des 2 g. Qui peut être expliqué : *Cela n'est pas* EXPLICABLE.

EXPLICATEUR, n. m. (*explicator,* celui qui explique ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pli-ka-teur.* — Celui qui fait l'explication de certaines choses exposées à la curiosité publique : *L'*EXPLICATEUR *d'une ménagerie, d'un panorama, d'un cabinet de curiosités,* etc. *Tous les* EXPLICATEURS *italiens vous font des contes incroyables.* (A. Jal.)

EXPLICATIF, IVE, adj. Pron. *èks-pli-ka-tif, tiv.* — Qui explique, qui sert à expliquer : *Commentaire* EXPLICATIF. *Notes* EXPLICATIVES.

— Gramm. *Proposition explicative,* proposition incidente qui ne sert qu'au développement d'une idée principale : *Les propositions incidentes sont* EXPLICATIVES *ou déterminatives.*

EXPLICATION, n. f. (*explicatio,* déploiement développement ; lat.) Pron. *èks-pli-ka-cion.* — Discours par lequel on explique quelque chose de manière à en donner l'intelligence : *Donner l'*EXPLICATION *d'une chose. Cela demande* EXPLICATION. *L'*EXPLICATION *d'un songe, d'une énigme, d'un oracle. L'*EXPLICATION *de tous les phénomènes célestes.* (La Place.) *Cet article n'est pas clair, il peut souffrir, recevoir deux* EXPLICATIONS. (Acad.) *Elle brûle, au premier mot d'un confesseur, l'*EXPLICATION *qu'elle avait faite des plus beaux endroits de l'Écriture.* (Fléch.)

— Par extens. Chose qui sert, qui aide à expliquer ce qui est difficile à concevoir : *Cela me donne l'*EXPLICATION *d'un fait dont je n'avais pu encore me rendre compte.* (Acad.)

— Démonstration ; énumération de détails : EXPLICATION *savante.* EXPLICATION *anatomique. Faire l'*EXPLICATION *d'un panorama.*

— Colléq. Traduction orale d'un auteur : *Le professeur nous fait faire des* EXPLICATIONS *sur Virgile, sur Homère, sur Tacite. Il s'est fort bien tiré de son* EXPLICATION. (Acad.)

— Éclaircissement, justification : *Il a fallu en venir aux* EXPLICATIONS. (Em. Souv.) *Ne savent-ils pas donner des* EXPLICATIONS *favorables à des apparences qui étaient mauvaises?* (La Br.)

Cette *explication,* madame, suffit-elle? (E. Aug.)

— *Avoir une explication avec quelqu'un, lui demander une explication,* le forcer à expliquer ses intentions dans une circonstance équivoque.

— Phys. Développement : *Les générations des plantes qui arrivent dans la suite des temps ne sont que des* EXPLICATIONS *de la production des premiers germes.* (Leméry.)

EXPLICITE, adj. des 2 g. (*explicitus,* développé, lat.) Pron. *èks-pli-citt.* — Qui est formellement expliqué ; clairement énoncé ; ouvertement prononcé, hautement déclaré : *Volonté,* EXPLICITE. *Clause* EXPLICITE. *Foi* EXPLICITE. *Il faut préférer Dieu à toutes choses, mais il n'est pas nécessaire que cette préférence à nous et à nos intérêts soit toujours* EXPLICITE. *Ces diverses règles n'offrent rien d'assez* EXPLICITE *pour que nous les reproduisions ici.* (Fr. Wey.)

— Gramm. *Proposition explicite,* proposition dans laquelle tous les termes grammaticaux sont exprimés.

EXPLICITEMENT, adv. Pron. *èks-pli-citt-man.* = D'une manière explicite ; en termes clairs, formels : *Ce testateur a déclaré sa volonté* EXPLICITEMENT. (Trévoux.) *Cela n'est pas* EXPLICITEMENT *énoncé dans l'acte.* (Acad.)

EXPLIQUANT, part. prés. du v. Expliquer :

EXPLIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Expliquer.

Le mystère autrement peut-il être *expliqué?* (Lam.)

EXPLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*explicare ;* lat., m. sign.) Pron. *èks-pli-ké.* — Éclaircir ce qui est obscur ; faire connaître le sens, la valeur, etc. : EXPLIQUER *une énigme.* EXPLIQUER *un phénomène. Comment* EXPLIQUEZ-*vous ce passage de Platon?* (Acad.)

Devant elle, à grand bruit, *il expliquait* la chose. (Boil.)
Mais comment de la greffe *expliquer* le mystère? (Del.)

— Rendre raison d'une chose, en faire connaître le mal ; l'interpréter : *Il* EXPLIQUE *cela de deux façons. Je ne saurais* EXPLIQUER *sa conduite. Me ferez-vous le plaisir de m'*EXPLIQUER *cette mascarade?* (C. Del.)

Souffrez que, sans presser ce barbare spectacle,
En faveur de mon sang j'*explique* cet obstacle. (Rac.)
... M'est-il permis d'*expliquer* votre fuite? (Id.)
... Phèdre peut seule *expliquer* ce mystère? (Id.)

— Il prend quelquefois pour compl. dir. une proposition subordonnée :

Expliquez-nous pourquoi, devenu ravisseur,
Néron de Silanus fait enlever la sœur. (Rac.)
Si j'écoute attentive, il m'*explique* comment
Je ne fus qu'un moyen de divertissement. (Pons.)

— Il se dit des choses qui font connaître la cause, le motif, qui font comprendre un fait, qui motivent une action : *Voilà ce qui* EXPLIQUE *leur admiration pour lui.* (Acad.) *La liberté seule* EXPLIQUE *le mal, et le mal prouve la liberté.* (Lamenn.)

— Par analog. : *Dieu* EXPLIQUE *le monde, et le monde le prouve.* (Riv.)

— Enseigner ; démontrer : EXPLIQUER *l'économie animale.* EXPLIQUER *le jeu d'une machine.* EXPLIQUER *à quelqu'un la manière de préparer un mets.* EXPLIQUER *les cas de conscience.* EXPLIQUER *à quelqu'un le tableau qu'il a sous les yeux. Ce professeur* EXPLIQUE *la géographie, les éléments d'Euclide.* (Acad.)

— Colléq. *Expliquer un auteur,* le traduire de vive voix : *Tenez, j'*EXPLIQUE *du latin, quoique je ne l'aie jamais appris.* (Mol.)

— Développer sa pensée ; faire comprendre ce qu'on sent ou ce qu'on pense : EXPLIQUER *sa pensée, ses intentions, ses desseins, ses motifs. Les rois* EXPLIQUENT *leurs volontés par la bouche de leurs ambassadeurs.* (Acad.) EXPLIQUEZ-*moi, je vous prie, toutes vos intentions.* (Volt.)

... Il vient à la reine *expliquer* son amour. (Rac.)

= **S'expliquer,** v. pr. Se faire entendre ; expliquer sa pensée, son sentiment : *Je ne sais si je m'*EXPLIQUE *bien, si vous me comprenez.* (Acad.) *Vous trouvez que je m'*EXPLIQUE *assez clairement.* (Volt.) *Qu'est-ce que cela signifie?* EXPLIQUEZ-*vous.* (Mme Em. de Gir.)

— Se rendre compte de : *Je ne peux m'*EXPLIQUER *votre conduite.* (Acad.)

— Être expliqué : *Ces deux passages s'*EXPLIQUENT *l'un par l'autre.* (Acad.) *Cela peut s'*EXPLIQUER *assez naturellement.* (Volt.) *Tout s'*EXPLIQUE *maintenant* (Em. Souv.)

— Donner une explication, un éclaircissement :

Ils ne S'EN EXPLIQUENT *pas à nous, à peine* S'EN EXPLIQUENT-*ils à eux-mêmes.* (Péliss.)

Expliquez-vous ici ; nous sommes sans témoins. (Em. Aug.)

— *S'expliquer avec quelqu'un*, avoir avec lui un éclaircissement.

— *Je m'expliquerai avec lui*, je m'entendrai avec lui là-dessus.

— Avec ellipse du pronom : *Faire expliquer. Il faut le faire* EXPLIQUER. (Acad.) ‖ On dit aussi : *Je le* FERAI S'EXPLIQUER. (Acad.)

— On dit encore, mais plus rarement, avec ellipse du pronom : *Laisser* EXPLIQUER :

Je la *laisse expliquer* sur tout ce qui me touche. (Rac.)

EXPLOIT, n. m. (*expletus*, rempli, exécuté ; lat.) Pron. *èks-ploa*. — Action d'éclat à la guerre : *Bel* EXPLOIT, *Grands, glorieux, brillants* EXPLOITS. *Se signaler par ses* EXPLOITS. *Il s'est rendu fameux par mille* EXPLOITS. (Acad.) *Parlons d'autres* EXPLOITS *qui aient été aussi avantageux pour la France que pour lui-même, et dont nos ennemis n'aient pas eu à se réjouir.* (Fléch.)

Sais-tu quel est Pyrrhus ? T'es-tu fait raconter
Le nombre des *exploits* ?.. Mais qui peut les compter ? (Rac.)

Pour moi, loin des combats, sur un ton moins terrible,
Je dirai les *exploits* de ton règne paisible. (Boil.)

Ses *exploits* et sa honte ont rempli l'univers. (Volt.)

Virgile, prends ta lyre et chante nos *exploits*. (D. Del.)

— Fam. et ironiq. *Voilà un bel* EXPLOIT ; *vous avez fait un bel* EXPLOIT, se dit à quelqu'un qui a commis quelque maladresse.

— Prat. Cédule que l'huissier dresse et signifie pour assigner, ajourner, saisir : *Faire un* EXPLOIT.

... Je vous viens, monsieur, avec votre licence,
Signifier *l'exploit* de certaine ordonnance. (Mol.)

Refuse-t-il de donner de l'argent ? un EXPLOIT, *je vous prie ; c'est là toute la cérémonie.* (Volt.)

— *Exploit libellé*, exploit qui renferme les conclusions du demandeur, ainsi que les moyens sur lesquels il se fonde.

EXPLOITABLE, adj. des 2 g. Pron. *èks-ploa-tabl.* — Qui peut être exploité avec avantage : *Ferme* EXPLOITABLE. *Cette mine n'est pas* EXPLOITABLE. (Acad.)

— *Bois exploitables*, bois en état d'être abattus pour l'usage auquel on les destine.

— Prat. *Biens, meubles* EXPLOITABLES, qui peuvent être saisis par exploit et vendus par justice.

EXPLOITANT, part. prés. du v. Exploiter.

— Adj. m. Prat. *Huissier* EXPLOITANT *par tout le ressort*, qui a droit d'y signifier des exploits.

EXPLOITANT, n. m. Celui qui exploite une entreprise, des terres, etc.

EXPLOITATION, n. f. (*exploiter.*) Pron. *èks-ploa-ta-cion.* — Action d'exploiter une terre, une forêt, une mine, etc. *Cette* EXPLOITATION *onéreuse sera abandonnée.* (Régn.)

— Partic. Administration, économie d'un bien, d'une industrie : EXPLOITATION *d'un champ, d'une ferme, d'un domaine. Cette ferme a de beaux bâtiments d'*EXPLOITATION. (Acad.)

— La chose même qu'on exploite : *Les instruments qui sont sur l'*EXPLOITATION. (Acad.)

— *Exploitation foncière*, exploitation de toute espèce de meuble, mines, terres, vignes, forêts, etc. ‖ *Exploitation commerciale*, exploitation d'une maison de commerce, d'un théâtre, etc. ‖ *Exploitation industrielle*, exploitation d'une filature d'un atelier de tissage, de teinture, d'impression sur étoffes, etc. : *Chef d'*EXPLOITATION. *Matériel d'*EXPLOITATION. *Exploitation rurale, agricole*, ensemble des opérations agronomiques auxquelles une terre peut être soumise : *Nous traversâmes une première cour entourée des bâtiments nécessaires aux* EXPLOITATIONS RURALES. (H. de Balz.)

— *Exploitation forestière*, exploitation des bois et forêts, surveillée et régie par l'État.

— *Exploitation d'une mine, d'une carrière*, extraction du minerai des matériaux qu'elles contiennent : *Champ, chantier d'*EXPLOITATION ; *taille d'*EXPLOITATION.

— *Chemin de fer en état d'exploitation*, lorsqu'il est terminé dans toutes ses parties et que l'état du matériel permet d'organiser le service des transports.

— *Chemin d'exploitation*, chemin spécialement destiné au service de transport d'une exploitation foncière, agricole ou industrielle.

— Fig. Il se dit des avantages excessifs qu'on s'adjuge sur le produit du travail d'autrui : *L'*EXPLOITATION *de l'homme par l'homme.*

EXPLOITÉ, ÉE, part. pass. du v. Exploiter : *Ferme bien* EXPLOITÉE.

— Fig. : *La plus grande monarchie du monde n'a été, pendant trois siècles, qu'une suite d'aventures* EXPLOITÉES *par une série d'aventuriers.* (De Broglie.)

EXPLOITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*explere*, accomplir ; lat.) Pron. *èks-ploa-té.* — Industr. Faire valoir ; mettre en valeur : EXPLOITER. *Il vient de me compléter ses confidences, en me parlant d'un fonds de menuiserie qu'il avait espéré acquérir et* EXPLOITER. (Em. Souv.)

— Dans un sens analog. *Exploiter une usine*, la mettre en valeur.

— *Exploiter une mine, une carrière*, en extraire le minerai ou la pierre.

— *Exploiter les bois*, les abattre et les vendre utilement.

— *Exploiter un chemin de fer*, l'administrer, organiser le service des transports.

— Se faire des profits illicites : *Des parvenus anoblis dirigeaient l'administration, étaient revêtus des intendances et* EXPLOITAIENT *les provinces.* (Mignet.)

— Fam. Spéculer sur quelque chose, en profiter autant qu'on peut : EXPLOITER *la crédulité publique. Il faut chercher dans l'histoire des variations, comment les hommes de parti* EXPLOITENT *leurs doctrines.* (Nis.)

— En parl. des personnes. En m. part. Mettre à contribution : EXPLOITEZ-*moi ce drôle dont je suis fort mécontent.* (Volt.) *Ami de lui seul, regardant le producteur comme son ennemi, et l'acheteur comme sa conquête, il les* EXPLOITAIT *tous deux avec cette inflexibilité persistante qu'enseigne l'avarice.* (Em. Souv.) *Il le cajolait, dans le dessein de l'*EXPLOITER. (H. Balz.)

— Particul. S'attribuer des avantages excessifs sur le travail d'un autre.

= **Exploiter**, v. intr. ou neut. Anc. Faire quelque haut fait. ‖ Vieux.

— Ironiq. dans ce sens : *Vraiment, vous* AVEZ *bien* EXPLOITÉ. (Acad.)

— Prat. Dresser, signifier des exploits : *Cet huissier* EXPLOITE *bien. Les sergents du Châtelet avaient le pouvoir d'*EXPLOITER *par là tout ce royaume.* (Acad.)

— *A mal exploiter, bien écrire*, se dit d'un homme qui a mal fait une chose et qui l'écrit comme il devait la faire.

EXPLOITEUR, n. m. Pron. *èks-ploa-teur.* — Néol. Celui qui exploite une chose.

— Par dénigr. Celui qui tire des avantages illicites d'une place.

EXPLORATEUR, TRICE, adj. Pron. *èks-plo-rateur, triss.* — Didact. Qui se livre à des recherches : *Philosophe* EXPLORATEUR. *Science* EXPLORATRICE.

— Chir. Qui sert à faire des explorations : *Instrument* EXPLORATEUR. *Sonde* EXPLORATRICE.

EXPLORATEUR, n. m. (*explorator* ; lat., m. sign.) Celui qui va à la découverte d'un pays, qu'a exploré une contrée : *J'avais devancé par mes travaux les derniers* EXPLORATEURS *des glaces arctiques.* (Chateaubr.) *Les steppes de l'Australie qu'ont traversés les* EXPLORATEURS *sont effroyablement tristes.* (Ph. Chasles.)

— Par extens. : Celui qui se livre à des recherches scientifiques : *Les bénédictins étaient d'infatigables* EXPLORATEURS *des vieilles archives, des vieilles chartes.*

— Diplom. Personnage qu'on envoie dans une cour étrangère pour en sonder les intentions, les desseins secrets.

— Art. milit. Soldat qui faisait le service de batteur d'estrade.

EXPLORATION, n. f. *exploratio*, observation ; lat.) Pron. *èks-plo-ra-cion.* — Action d'explorer une contrée : *Leurs* EXPLORATIONS *n'ont pas été poussées plus loin.* (Acad.)

— Méd. et Chir. Tout moyen d'observation et d'examen en vue d'apprécier l'état d'une maladie ; comme le toucher, la palpation, la succussion, la mensuration, la percussion, l'auscultation : EXPLORATION *par la sonde.* EXPLORATION *par le stylet.* EXPLORATION *par le spéculum. L'*EXPLORATION *attentive de toutes les circonstances qui accompagnent l'hémorrhagie, est indispensable pour en déterminer le siége et la nature.* (Chomel.) L'EXPLORATION *est immédiate ou médiate.*

— *L'exploration immédiate*, celle qui se pratique directement au moyen des mains ou des doigts. ‖ *Exploration médiate*, celle qui se fait à l'aide de divers instruments.

EXPLORATIVEMENT, adv. Pron. *èks-plo-rativ-man.* — Didact. En explorant.

EXPLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Explorer : *Contrée* EXPLORÉE.

— Fig. Observé, examiné : *Tous les événements ont été minutieusement* EXPLORÉS. (Jouffr.)

EXPLORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*explorare*, lat., m. sign.) Pron. *èks-plo-ré.* — Parcourir, visiter un pays, aller à la découverte de ce qu'il peut avoir de remarquable : *Les mers qu'un navigateur* A EXPLORÉES. (Acad.) *Les pays de montagnes ont cela de délicieux qu'on peut les* EXPLORER *longtemps avant d'en connaître tous les secrets et toutes les beautés.* (G. Sand.)

— Fig. : *Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est* EXPLORER *le néant.* (Lam.) *Il allait d'un bureau à l'autre, et* EXPLORAIT *les consciences en disant des gaudrioles.* (H. de Balz.)

EXPLOSIF, IVE, adj. Pron. *èks-plô-zif, ziv.* — Phys. Qui a le caractère d'une explosion. ‖ Qui fait explosion.

— *Distance explosive*, le plus grand intervalle possible entre deux corps pour la transmission de l'étincelle électrique.

EXPLOSION, n. (*explodo, explosum*, rejeter avec bruit ; lat.) Pron. *èks-plô-zion.* — Inflammation subite avec détonation : *L'*EXPLOSION *d'une mine, d'un volcan. L'*EXPLOSION *du gaz. Le sel marin n'a pas une force d'*EXPLOSION *comme celle des autres quand ils sont enflammés.* (Buff.)

— Fig. : Action d'éclater : EXPLOSION *de colère. L'*EXPLOSION *de la haine publique. Il y eut contre eux une* EXPLOSION *de murmures.* (Acad.)

Des ferments rapprochés la prompte *explosion*
Te punirait bientôt de ton illusion. (Lam.)

— Par analog. : *L'*EXPLOSION *d'un complot.*

EXPOLIATION, n. f. (*exspoliatio*, action de dépouiller ; lat.) Pron. *èks-po-li-a-cion.* — Pillage, dévastation : *L'*EXPOLIATION *de ses maisons et de ses temples poussa le peuple à la vengeance.* (Raynal.)

EXPOLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exspoliare*, ôter ; lat.) Pron. *èks-po-lié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous expoliions, vous expoliiez.* — Hortic. Retrancher les parties mortes d'un végétal.

EXPOLITION, n. f. (*expolitio*, action de perfectionner, de polir, lat.) Pron. *èks-po-li-cion.* — Littér. Figure qui consiste à reproduire une pensée sous plusieurs formes, afin de la mieux faire connaître et de lui donner plus de force.

EXPONCE, n. f. Pron. *èks-ponss.* — Anc. Acte par lequel le détenteur d'un héritage grevé d'une rente ou d'une redevance foncière abandonnait cet héritage à son créancier.

EXPONENTIEL, ELLE, adj. (*exponere*, exposer ; lat.) Pron. *èks-po-nan-ciel.* — Algèbr. Qui a un exposant variable ou indéterminé.

— *Quantité exponentielle*, quantité élevée à une puissance dont l'exposant est l'inconnu ou la quantité variable. ‖ *Courbes exponentielles*, courbes qui sont exprimées par des équations *exponentielles.* ‖ *Calcul exponentiel*, ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des quantités exponentielles. ‖ *Équation exponentielle*, toute équation dans laquelle il entre des quantités exponentielles.

— N. f. Quantité exponentielle.

EXPORTATEUR, n. m. (*exportator*, celui qui exporte ; lat.) Pron. *èks-por-ta-teur.* — Comm. Celui qui exporte des marchandises nationales en pays étrangers.

— Adj. : *Négociant* EXPORTATEUR.

EXPORTATION, n. f. (*exportatio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-por-ta-cion.* — Comm. Action d'exporter des marchandises : L'EXPORTATION *des grains, des matières premières, des produits fabriqués. Lois contre l'*EXPORTATION *du numéraire. L'*EXPORTATION *du fer. Encourager l'*EXPORTATION *en restreignant l'importation. Les* EXPORTATIONS *ont été l'objet à la fois d'encouragement et de restriction.*

— Marchandise exportée : *Comparer annuellement les* EXPORTATIONS *avec les importations.* (Acad.) *Les* EXPORTATIONS *générales. Les* EXPORTATIONS *spéciales. Augmenter les* EXPORTATIONS.

— Jurispr. Exil judiciaire dans une colonie d'outre-mer : *Il a été condamné à l'*EXPORTATION *pour crime de faux.* (Ph. Chasles.) ‖ On dit plus souvent *Déportation.*

EXPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exportare*, porter dehors ; lat.) Pron. *èks-porté.* — Comm. Transporter à l'étranger les produits du sol ou de l'industrie nationale : EXPORTER *des marchandises.* EXPORTER *des grains, des tissus*, etc. *C'était une maxime du système protecteur d'importer les produits bruts et d'*EXPORTER *les produits manufacturiers.* (Mich. Chev.) *Il convient toujours à un pays d'*EXPORTER *les marchandises qu'elle produit à plus bas prix et de meilleure qualité que les autres pays.* (J. B. Say.)

= **S'exporter**, v. pr. Être exporté : *Notre numéraire* S'EXPORTAIT *en fortes quantités pour des achats en grains.*

EXPOSANT, part. prés. d'Exposer : *Que ne puis-je le représenter* EXPOSANT *à ses disciples les sentiments de son esprit !* (Fléch.)

J'ai voulu, devant vous *exposant* mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts. (Rac.)

EXPOSANT, ANTE, n. Pron. *èks-pô-zan, zantt.* — Prat. Celui, celle qui expose des prétentions dans une requête en justice : *Les raisons de l'*EXPOSANT.

— Comm. Celui, celle qui a fait admettre les produits de son industrie dans une exposition publique : *nombre des* EXPOSANTS. *Chaque* EXPOSANT *aura sa carte d'entrée. C'étaient exactement les mêmes produits, le même degré de perfection dans la fabrication, et, pour ainsi dire, les mêmes noms d'*EXPOSANTS. (Ch. Dupin.)

— N. m. Alg. Nombre placé à droite et un peu au-dessus d'un chiffre ou d'une lettre, et qui indique la puissance à laquelle ce chiffre ou cette lettre se trouve élevée : *Un nombre étant donné dans la proportion géométrique, je trouvais son* EXPOSANT *dans la proportion arithmétique, et vice versâ.* (Chateaubr.)

— Mar. *Exposant de charge*, différence de déplacement entre le vaisseau lége et le vaisseau chargé ; cet *exposant* est évalué à un volume d'eau qui, à raison de 72 livres de poids, par poids cubique, représente la charge totale du vaisseau.

EXPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Exposer : EXPOSÉ *en spectacle*, EXPOSÉ *en vente. Le saint sacrement fut* EXPOSÉ. *Un trésor que vous tenez* EXPOSÉ *sur le grand chemin.* (Mass.) *Il se vit* EXPOSÉ *sur la place du Palais-de-justice, et le fer rouge du bourreau le marqua.* (H. de Balzac.)

— *Corps exposé*, corps d'un mort, placé sur un lit de parade : *Le cadavre de Démétrius demeura trois jours* EXPOSÉ *sur la place du marché.* (Mérim.)

— Comm. Admis à une exposition publique : *Un tableau* EXPOSÉ. *Les produits* EXPOSÉS.

— Mor. *Être exposé au grand jour*, rendu public : *Ses vexations et ses injustices seront* EXPOSÉES AU GRAND JOUR. (Mass.)

— Fig. *Être exposé à la vue du public, aux yeux de tous*, etc., frapper les regards, attirer l'attention de tous : *Plus on* EST EXPOSÉ AUX REGARDS PUBLICS, *plus on doit à son rang le spectacle d'une vie pure.* (Mass.) *C'est être véritablement honnête homme que de vouloir* ÊTRE *toujours* EXPOSÉ À LA VUE *des honnêtes gens.* (La Rochef.)

— Tourné du côté de : EXPOSÉ *au nord.*

— Qui n'est pas à l'abri de l'air, du soleil, qui est soumis à l'influence de la température, etc. : *Maison* EXPOSÉE *au soleil. Escalier bien* EXPOSÉ. *Lieux* EXPOSÉS *aux tempêtes.* (B. de St.-P.) *Maison* EXPOSÉE *aux quatre vents.*

— Par analog. Il se dit des personnes : *Être* EXPOSÉ *à la pluie, au froid, à l'ardeur du soleil*, etc. *Nous étions* EXPOSÉS *aux piqûres des moustiques.* (Acad.) *Toute la famille était là* EXPOSÉE *aux morsures du froid et aux angoisses de la faim.* (E. Souv.)

— Par extens. : *Cette ville est frontière et démantelée, elle est* EXPOSÉE *aux insultes de tous les gens de guerre qui passent.* (Trév.)

— Livré sans défense, en danger de : EXPOSÉ AUX *dangers.* EXPOSÉ AU *malheur.* EXPOSÉ AU *soupçon. Le pays est fort* EXPOSÉ AUX *inondations.* (Acad.) *Ces États* EXPOSÉS *sans cesse à des révolutions.* (Mass.)

— Mor. et fig. : *Les grandes réputations furent toujours* EXPOSÉES *aux traits de l'envie.* (Acad.) *Il aime mieux exposer sa personne que de laisser* EXPOSÉS, *à l'insulte des infidèles, des corps consacrés par le baptême.* (Mass.)

... Pour prix de ma vie à leur haine *exposée*,
Le barbare aujourd'hui m'expose à leur risée. (Lam.)

— Dans le m. sens, suiv. d'un inf. : *Les justes sont plus* EXPOSÉS À *être surpris.* (Mass.) *De pareilles âmes sont* EXPOSÉES *à se voir seules, à vivre isolées comme l'aigle.* (Chamf.)

— Par extens. Livré à : EXPOSÉ *au danger.* EXPOSÉ *à la merci des flots. Mais il ne voulut nous donner ni un pilote, ni un rameur de sa nation, de peur qu'ils ne fussent trop* EXPOSÉS *sur les côtes de la Grèce.* (Fén.)

— En parl. d'un enfant, Abandonné par ses parents sur la voie publique : *Œdipe fut* EXPOSÉ. (Acad.)

EXPOSÉ, n. m. Pron. *èks-pô-zé.* — Exposition, récit d'un fait et de ses circonstances : EXPOSÉ *sommaire, succinct, rapide. Faire un* EXPOSÉ. *Le simple* EXPOSÉ *des faits.* (Beaum.)

— Ce qui est articulé dans l'exposé même : *Un faux* EXPOSÉ. *On l'aurait condamné sur l'*EXPOSÉ *de sa requête.* (Acad.)

— Compte rendu, état détaillé : *L'*EXPOSÉ *de la situation du royaume. Ce livre contient l'*EXPOSÉ *de leur doctrine.* (Acad.) *Dans le grand nombre de nos lois, il n'en est pas une qui ne soit précédée de son* EXPOSÉ *des motifs.* (De Broglie.)

EXPOSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*exponere* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pô-zé.* — Mettre en vue, présenter aux regards : EXPOSER *en spectacle à tout le monde.* EXPOSER *un corps mort, l'*EXPOSER *sur un lit de parade. A cette cérémonie on* EXPOSA *les plus belles tapisseries de la couronne.* (Acad.)

— Particul. En parl. des produits de l'art, de l'industrie, etc., Réunir pour une exposition publique : EXPOSER *des tableaux.* EXPOSER *des machines. Cet artiste n'*A *pas encore* EXPOSÉ *ses ouvrages au salon.* (Acad.)

— Absol. Mettre à une exposition publique : *Ce peintre n'*A *pas encore* EXPOSÉ. (Acad.) *En 1673, la première fois que les académiciens* EXPOSÈRENT, *ils étaient en tout cinquante, et le total des ouvrages qu'ils présentèrent ne se montait qu'à cent cinquante.* (Delécluse.)

— *Exposer en vente*, étaler des objets à vendre.

— Jurispr. *Exposer un criminel*, lui faire subir la peine du carcan.

— Par anal. : *Autrefois on* EXPOSAIT *sur la route le corps des voleurs de grand chemin.* (Acad.)

— *Exposer le saint sacrement*, le présenter à l'adoration des fidèles.

— Fig. Montrer, présenter : *N'attendez pas que j'*EXPOSE *à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées.* (Fléch.) *Vous allez* EXPOSER *les bassesses les plus humiliantes, dont l'âme la plus vile mourrait de honte.* (Mass.)

— *Exposer au grand jour*, rendre public.

— Fig. *Exposer à la vue, aux regards du public*, etc., attirer sur quelqu'un l'attention du public : *Leur rang* EXPOSE *leurs vices comme leurs personnes aux yeux du public.* (Mass.)

— Absol. *Cette dignité* EXPOSE *aux yeux de tout le monde.* (Acad.)

— Fig. Déduire, expliquer, faire connaître : EXPOSER *ses idées.* EXPOSER *un fait, une difficulté.* EXPOSER *des préceptes, des erreurs, des vérités.* EXPOSER *l'objet de sa mission.* EXPOSER *sa commission, son mandat.* EXPOSER *l'histoire d'un peuple. Je vous* AI EXPOSÉ *l'état de l'affaire.* (Acad.) *Une simple femme venait* EXPOSER *à David ses chagrins domestiques.* (Mass.) *Avec quelle netteté vous* EXPOSEZ *les raisons de vos adversaires !* (Volt.) *Je n'enseigne point mon sentiment, je l'*EXPOSE. (J. J. Rouss.) *Eschyle est, de tous les poëtes grecs, celui qui* EXPOSE *ses sujets de la manière la plus frappante.* (Marm.) *Que ne m'est-il permis d'*EXPOSER *ici ses sages maximes !* (Fléch.)

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'*expose*. (Boil.)

— Suivi d'une proposition subordonnée : *Que ne puis-je* EXPOSER *ici quelle sera la gloire du véritable juste !* (Mass.)

— Absol. : *Je ne connais personne qui approfondisse plus et qui* EXPOSE *mieux.* (Volt.)

— Constr. Disposer, tourner d'un certain côté : EXPOSER *au nord, au midi, au soleil levant. Il faut prendre garde à bien* EXPOSER *ce bâtiment.* (Acad.)

— Soumettre à l'action du soleil, de l'air, etc. : EXPOSER *des hardes à l'air, du linge au soleil.*

— Par extens. Il se dit en parl. des personnes : EXPOSER *quelqu'un à la pluie, au soleil*, etc.

— Par analog. : *Les païens* EXPOSAIENT *les martyrs aux bêtes féroces.* (Acad.)

— Fig. : *Notre temps, nous le donnons à tout le monde, nous l'*EXPOSONS, *pour ainsi dire, en proie à tous les hommes.* (Mass.)

— Par extens. Mettre en péril : EXPOSER *sa vie, sa personne, sa fortune, sa réputation. Son poste l'*EXPOSAIT *au feu des ennemis. La situation de la ville l'*EXPOSE *aux attaques de l'ennemi.* (Acad.) *J'*EXPOSAIS *votre honneur et le mien.* (J. J. Rouss.) *Il lui coûtait moins d'*EXPOSER *sa vie que de dissimuler son sentiment.* (Fléch.)

... Ne m'*exposez* point aux plus vives douleurs
Qui jamais d'une amante épuisèrent les pleurs. (Rac.)

— Mettre au hasard de quelque injure : *Sa position l'*EXPOSE *à la bizarrerie d'un vieillard. Cela vous* EXPOSE *à bien des calomnies. Le rôle de l'homme prévoyant est assez triste, il afflige ses amis en leur annonçant les malheurs auxquels les* EXPOSE *leur imprudence.* (Chamf.)

Exposer votre nom au mépris de la cour ? (Rac.)

— Absol. : *Cette place* EXPOSE *à bien des jalousies.*

— EXPOSER *un enfant*, l'abandonner sur la voie publique : EXPOSER *un enfant dans un chemin, dans une rue, à la porte d'un hospice. La loi punit ceux qui* EXPOSENT *leurs enfants.* (Acad.)

= **S'exposer**, v. pron. Se placer dans un lieu exposé aux intempéries de l'air, au feu de l'ennemi, etc. : S'EXPOSER *à l'ardeur du soleil, à la pluie, au froid.* S'EXPOSER *au feu de l'ennemi.*

— Se mettre en danger : S'EXPOSER *à la mort, au feu de l'ennemi.* S'EXPOSER *au hasard.* S'EXPOSER *à la violence. Il s'*EXPOSAIT *lui-même aux périls.* (Fléch.)

..... Juste ciel ! où va-t-il *s'exposer ?* (Rac.)

Il y a de la folie à croire que Dieu nous délivre d'un danger où nous nous EXPOSONS *volontairement.* (Nic.) *Daniel aima mieux s'*EXPOSER *à la fureur des lions que de manquer à son devoir.* (Mass.)

— Mar. : *Il vaut mieux s'*EXPOSER *à l'ingratitude que de manquer aux misérables.* (La Br.) *Dès qu'il faut s'*EXPOSER *pour la gloire de Dieu, à la dérision et à la censure des hommes, on recule.* (Mass.)

— Suivi d'un inf. il veut la prép. à : S'EXPOSER À *commettre un crime.* S'EXPOSER *à tuer un homme.* S'EXPOSER À *recevoir un affront. Il s'*EXPOSA À *éprouver la même rigueur dont il a usé envers les autres.* (Mass.)

— Absol. Se mettre à découvert ; se mettre en péril : *Il s'*EXPOSE *comme le plus simple soldat. Une hardiesse qui s'*EXPOSE *sans fruit.* (Fléch.)

— Mor. Courir un grand risque : *Un auteur s'*EXPOSE *beaucoup quand il donne quelque chose au public.* (Trév.)

EXPOSITION, n. f. (*expositio* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-pô-zi-cion.* — Action d'exposer aux regards ; état de la chose exposée et mise en vue : *L'*EXPOSITION *du saint sacrement. L'*EXPOSITION *des reliques. Il en fit l'*EXPOSITION *aux yeux de tout le monde.* (Acad.) *L'*EXPOSITION *d'un corps mort sur un lit de parade.*

— Particul. Réunion des meilleurs produits de l'art, de l'industrie, etc., exposés à la vue du public : *L'*EXPOSITION *des produits de l'industrie.* EXPOSITION *des beaux-arts.* EXPOSITION *agricole.* EXPOSITION *universelle.* EXPOSITION *annuelle. Une* EXPOSITION *ne devrait être qu'un immense bazar, sans autre juge que les consommateurs.*

— Absol. Concours, réunion des produits de l'art, de l'industrie, de l'agriculture, etc., etc. : *L'*EXPOSITION *de Londres. L'*EXPOSITION *universelle de Paris.*

— Le lieu de l'exposition : *Entrer à l'*EXPOSITION. *Sortir de l'*EXPOSITION.

— Anc. La peine infamante du carcan : *Être condamné à l'*EXPOSITION. *La peine de l'*EXPOSITION *publique.* EXPOSITION *par effigie. Son* EXPOSITION *a eu lieu tel jour.* (Acad.)

— Archit. Situation d'un édifice, d'une plantation, etc. : *L'*EXPOSITION *au midi, au couchant. Être dans une belle* EXPOSITION. *L'*EXPOSITION *de cette maison n'est pas saine.* (Acad.) *On peut connaître par les fleurs des plantes l'*EXPOSITION *du soleil qui leur convient.* (B. de St-P.)

— Peint. Disposition d'un tableau par rapport au jour.

— Récit, narration : *La simple* EXPOSITION *du fait.* EXPOSITION *sincère. Il a fait l'*EXPOSITION *de cette affaire fort nettement.* (Acad.)

— Explication, développement : *L'*EXPOSITION *de la foi par Bossuet. Faire l'*EXPOSITION *d'une doctrine. Une* EXPOSITION *de principes.*

— Litt. Partie d'une œuvre où l'on expose le sujet : *L'*EXPOSITION *du sujet dans un drame, dans un poëme. L'*EXPOSITION *ne saurait avoir trop de clarté.* (Acad.)

— Interprétation : *L'*EXPOSITION *du texte de l'Écriture.* EXPOSITION *littérale.* (Acad.) *Les saints-pères ont fait plusieurs* EXPOSITIONS *de ce passage de la Bible.* (Trév.)

— Action d'abandonner un enfant sur la voie publique : *L'*EXPOSITION *des enfants est un crime.* (Acad.) *L'*EXPOSITION *peut être qualifiée de meurtre, si l'enfant a succombé.*

— Jurispr. anc. *Exposition de part.* ‖ V. PART.

EXPRÈS, ESSE, adj. Pron. *èks-prè, prèss.* — Positif, clair, formel : *Commission* EXPRESSE. *Mention, condition* EXPRESSE. *En termes* EXPRÈS. *Ordre* EXPRÈS. *La loi est* EXPRESSE *sur ce point. Il avait mission* EXPRESSE *d'agir comme il l'a fait.* (Acad.) *Un commandement* EXPRÈS *du roi.* (Mol.) *Les taxes personnelles et les impôts sur les choses d'absolue nécessité sont toujours sujets à des conséquences dangereuses, s'ils ne sont établis avec l'*EXPRÈS *consentement du peuple ou de ses représentants.* (J. J. Rouss.)

J'ai même défendu par une *expresse* loi
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi. (Rac.)

= **Exprès**, n. m. Messager chargé d'une mission déterminée : *Envoyer un* EXPRÈS.

= **Exprès**, adv. A certaine fin ; avec une intention déclarée : *Je l'ai fait, je l'ai dit* EXPRÈS *pour le contrarier. Il le fait* EXPRÈS. *Il est venu tout* EX-

PRÈS. *Il a fait bâtir cet appartement* EXPRÈS *pour recevoir ses amis.* (Acad.)

C'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit sur mes pas revenir tout *exprès* :
J'aime bien mieux changer auparavant qu'après. (C. d'Harl.)

Un système de religion si commode semble fait EXPRÈS *pour aplanir le chemin du ciel.* (La Br.) *En vérité, mademoiselle, on dirait que vous faites* EXPRÈS *de venir m'interrompre.* (Piron.)

— *C'est un fait exprès*, cela ne pouvait pas arriver plus mal à propos.

— Fam. *Il semble fait exprès pour cela*, se dit d'un homme qui a beaucoup de talents, de dispositions naturelles pour une chose.

EXPRESSÉMENT, adv. Pron. *èks-prè-cé-man.* — En termes exprès : *Cela est* EXPRESSÉMENT *défendu. Demander, recommander* EXPRESSÉMENT *quelque chose. Cela est énoncé* EXPRESSÉMENT *dans le contrat.* (Acad.) *Dans cette lettre il est dit* EXPRESSÉMENT *qu'elle aura tous les secours nécessaires pour l'exercice de sa religion.* (Volt.)

— Par extens. Directement ; de près : *Les hommes n'envisagent jamais* EXPRESSÉMENT *les bornes de leur vie ; ils ont bien assez de les oublier et de n'y penser jamais.* (Nicole.)

EXPRESSIF, IVE, adj. Pron. *èks-prèss-cif, civ.* — Qui a beaucoup d'expression, qui produit de l'effet : *Un geste, un silence* EXPRESSIF. *Style* EXPRESSIF. *Physionomie* EXPRESSIVE. *Chant* EXPRESSIF. *Musique* EXPRESSIVE. *Cette façon de parler est* EXPRESSIVE. (Acad.) *Des termes nobles et* EXPRESSIFS. (Fléch.) *C'est dans l'expression que les différents arts trouvent la mesure de leur valeur relative, et l'art le plus* EXPRESSIF *doit être placé au premier rang.* (V. Cousin.)

EXPRESSION, n. f. (*expressio*, action de presser, d'exprimer.) Pron. *èks-prè-cion.* — Action d'exprimer le suc de certaines choses : *Huiles tirées par* EXPRESSION. *Le suc des herbes s'obtient de trois manières, par* EXPRESSION, *par infusion, par décoction.* (Acad.) *Quand les raisins ont acquis une parfaite maturité, on les cueille, et ensuite l'on en tire par* EXPRESSION *un suc doux et agréable qui n'a rien de spiritueux.* (Lémery.)

— Suc végétal résultant de l'expression.

— Manière d'exprimer, de manifester par le geste, l'attitude, le jeu de la physionomie, sa pensée, ses sentiments, ses passions : *L'*EXPRESSION *de la joie, de la douleur. Il est une* EXPRESSION *muette qui, par les yeux, fait passer à l'âme le sentiment et la pensée.* (Marm.) *Ils ne faisaient aucun effort pour cacher un désespoir aussi profond que l'*EXPRESSION *en était simple.* (H. de Balzac.) *Il lui conseille de modérer l'*EXPRESSION *de son ressentiment.* (Andr.)

— Manière dont nos sensations, nos idées, etc., se peignent dans notre extérieur, et surtout sur les traits du visage ; animation, mouvement significatif ; degré d'énergie de cette manifestation : *Regard plein, dépourvu d'*EXPRESSION. *Physionomie sans* EXPRESSION. *L'*EXPRESSION *du geste, de la voix. Ses yeux, levés par instant, avaient une* EXPRESSION *de dureté farouche.* (Em. Souv.) *Cette tête sauvage, cette figure d'une* EXPRESSION *terrible, elle voulut en conserver l'effigie et l'empreinte.* (Ph. Chasles.) *Je lui trouve une* EXPRESSION *de figure étrange.* (M^me^ Em. de Gir.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Les objets portent avec eux leur* EXPRESSION. (B. de St-P.)

— Mot, parole, terme, manière de rendre sa pensée : *Belle, noble, élégante, forte* EXPRESSION. EXPRESSION *vive, hardie, énergique.* EXPRESSION *propre ou figurée.* EXPRESSION *basse, populaire.* EXPRESSION *mauvaise, trop faible.* EXPRESSION *heureuse.* EXPRESSION *louche.* EXPRESSION *affectée. Être recherché dans ses* EXPRESSIONS. *Le choix de l'*EXPRESSION. *Cette* EXPRESSION *présente une idée désagréable à l'esprit.* (Acad.) *Les bonnes œuvres, selon l'*EXPRESSION *de saint Augustin, sont l'ouvrage de la seule charité.* (Fléch.) *Mettez de la décence dans vos* EXPRESSIONS. (Barthél.) *Cette* EXPRESSION *si touchante appartient moins à la réflexion qu'à un sentiment très-intime et très-fidèle de la nature.* (Vauv.)

... Un pompeux amas d'*expressions* frivoles. (Boil.)

— Manières dont les idées sont exprimées par la parole ou la phrase écrite : *Un auteur qui s'énonce très-clairement pour lui-même est quelquefois obscur pour son lecteur ; c'est que l'auteur va de la pensée à l'*EXPRESSION, *et que le lecteur va de l'*EXPRESSION *à la pensée.* (Chamf.) *N'y voyez que la froide* EXPRESSION *d'un amour qui bouleverse ma tête et mon cœur.* (C. Del.)

— Manière d'exprimer ses idées par la parole : *La force de l'*EXPRESSION. *Pécher par l'*EXPRESSION. *Au delà de toute* EXPRESSION *générale des faits que se reconnaît la force du génie.* (Cuvier.)

La riche *expression*, la nombreuse mesure. (Boil.)

*Il faut distinguer dans le corps du discours trois choses qui en sont comme les éléments, l'*EXPRESSION, *le tour et le style.* (Trév.)

— Par extens. Manifestation : *La vraie philosophie est l'*EXPRESSION *la plus haute de sens commun.* (V. Cous.) *Les sciences ne sont que l'*EXPRESSION *des rapports réels des êtres.* (Cuvier.)

— Il se dit des personnes en qui se personnifie une idée, une opinion, etc., qui sont les représentants par excellence d'une société, d'un siècle, etc. : *Le soldat et le prêtre français sont, aux yeux de l'Europe, l'*EXPRESSION *la plus populaire de notre valeur personnelle.* (Dupanl.) *Philippe de Comines est la dernière et la plus haute* EXPRESSION *de cette littérature ancienne.* (Fr. Wey.)

— Peint. et sculpt. Représentation vive et naturelle des passions : *Rendre l'*EXPRESSION *d'un tableau que l'on copie. L'*EXPRESSION *est à la fois l'objet véritable et la loi première de l'acte.* (V. Cousin.) *Il y a beaucoup d'*EXPRESSION *dans cette tête. Les* EXPRESSIONS *de ce tableau sont énergiques et nobles.* (Acad.) *Toute* EXPRESSION *est une passion, mais toute passion n'est pas une* EXPRESSION. (Delille.)

— Mus. Degré d'énergie dans l'exécution ; manière vive et naturelle de traduire les sentiments de l'âme : *Il y a une* EXPRESSION *de composition et une d'exécution. Un chant sans* EXPRESSION. *Il y a beaucoup d'*EXPRESSION *dans cette musique.* (Acad.)

— En parl. des instruments, Force, étendue, nature du son, du timbre ou du diapason, etc. : *Le cor est majestueux, et propre aux grandes* EXPRESSIONS ; *mais il n'y a point d'instrument dont on tire une* EXPRESSION *plus variée et plus universelle que le violon.*

— *Signes d'expressions*, signes qui indiquent qu'il faut hâter ou ralentir le mouvement, accentuer plus ou moins certains passages.

— Physiol. Manifestation et communication des mouvements intérieurs, des fonctions de l'âme : *L'*EXPRESSION *est ou orale, ou mimique, ou écrite.*

— Math. Tout signe ou tout ensemble de signes qui représentent les quantités. ‖ *Expression imaginaire*, celle dont au moins un terme est une fonction, etc.

— *Réduire une grandeur à sa plus simple expression*, chercher par certaines opérations à représenter la valeur par le moins de chiffres ou de signes possibles.

EXPRESSIVEMENT, adv. Pron. *èks-prèss-civman.* — Avec expression ; d'une manière expressive.

EXPRIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *èks-pri-mabl.* — Qui peut être exprimé, rendu : *Cette pensée n'est pas* EXPRIMABLE *en vers.* (Acad.)

Une douce surprise, un désordre agréable,
Par une émotion qui n'est point *exprimable*,
Allume un feu secret dans le fond de mon cœur. (La Suze.)

EXPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Exprimer : *Suc* EXPRIMÉ.

— Fig. Manifesté : *Sentiments bien* EXPRIMÉS. *Les passions du chef des brigands sont* EXPRIMÉES *d'une manière admirable.* (M^me^ de Staël.)

— Prononcé, traduit en parole : *Cette pensée est belle, mais elle n'est pas bien* EXPRIMÉE. (Acad.)

Oh ! ne rejetez pas des vœux mal *exprimés*. (Rac.)

Les mêmes pensées doivent être EXPRIMÉES *différemment dans des ouvrages d'un genre différent.* (Gilbert.) *Ses colères, ses rancunes, ses récriminations sont* EXPRIMÉES *avec une extrême violence.* (Ph. Chasles.)

— Énoncé, mentionné expressément : *Cette clause y est bien* EXPRIMÉE. (Acad.)

EXPRIMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ex*, hors ; et *premere*, presser ; lat.) Pron. *èks-pri-mé.* — Extraire un suc par la pression : EXPRIMER *le jus d'un citron. On* EXPRIME *tout le jus du raisin avec un pressoir.* (Trév.)

Des glaçons dont l'hiver blanchissait ce rivage,
J'*exprimais* avec peine un douloureux breuvage. (La F.)

— Poét. :

Roseaux qui de la terre *exprimez* tout le miel. (Lam.)

— Fig. *Il* EXPRIMAIT *de toutes les doctrines ce qu'elles avaient de bon, d'affectueux et de pur.* (De St-Priest.)

— Fig. Manifester ses pensées, ses sentiments, ses impressions : EXPRIMER *ses sentiments par des gestes énergiques.* EXPRIMER *sa douleur par des larmes. Ses yeux* EXPRIMAIENT *l'amour et la reconnaissance.* (Acad.) *Les hommes n'ont pu jamais* EXPRIMER *ce qu'ils sentaient.* (Volt.) *Les femmes ont un inimitable talent pour* EXPRIMER *leurs sentiments.* (H. de Balz.)

— Il se dit du geste, de l'attitude, de tout ce qui sert à la manifestation plus ou moins vive des mouvements intérieurs : *Les gestes concourent avec les mouvements du visage à* EXPRIMER *les mouvements de l'âme.* (Buff.) *Il sort de ces yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche qui* EXPRIME *les fureurs de l'âme.* (Mass.) *Quelquefois le silence* EXPRIME *plus que tous les discours.* (Montesq.)

— Par extens. Figurer : *Ce poëte* EXPRIME *bien les passions.* (Acad.)

— Rendre sa pensée d'une manière nette ; traduire les idées par des mots : EXPRIMER *sa pensée, ses sentiments. Je ne saurais trouver de termes assez forts pour* EXPRIMER *ma reconnaissance.* (Acad.) *Telle est la sainteté du foyer domestique que, pour* EXPRIMER *mes rapports avec Dieu, nous avons dû emprunter les mots inventés pour la famille.* (Em. Souv.) *Il était réservé à une bouche plus éloquente que la mienne d'*EXPRIMER *tous les mouvements de son cœur.* (Fléch.)

La tragédie en pleurs
D'Oreste parricide *exprima* les alarmes. (Boil.)

— Il se dit de la langue, des mots, de la phrase, etc. : *Il n'est aucune langue complète, aucune qui puisse* EXPRIMER *toutes nos idées et toutes nos sensations.* (Volt.) *Cette phrase* EXPRIME *mal mon idée.*

. . . . Et qu'est-ce que l'amour ?
L'ancien mot usité pour *exprimer* cela,
Vu que la chose est morte, est tombé hors d'usage.
(C. Del.)

— Suivi d'une proposition subordonnée qui remplace le complém. dir. : *Je ne saurais vous* EXPRIMER *combien cela m'afflige.* (Acad.) *Que ne puis-je vous* EXPRIMER *avec quelle présence d'esprit elle ménagea ce qui lui restait de moments précieux.* (Fléch.)

— Énoncer, articuler, mentionner expressément : *Il faut* EXPRIMER *cela dans le contrat.*

— B.-arts. Donner de l'expression, de l'âme, de la vérité :

— Mus. Rendre les sentiments par des notes, des sons.

= **S'exprimer**, v. pr. Exprimer sa pensée, ses sentiments : S'EXPRIMER *par gestes, par signes.* S'EXPRIMER *en bons termes.* S'EXPRIMER *clairement, facilement. Il* S'EXPRIMA *en ces mots.* S'EXPRIMER *avec douceur.* S'EXPRIMER *sur un sujet. Si j'ose* M'EXPRIMER *ainsi. La science de la parole apprend à tout exprimer et à* SE *bien* EXPRIMER *sur tout.* (Rivar.) *Il faut supposer que quand on nous avertit de nos défauts, on ne* S'EXPRIME *qu'à demi.* (Nic.) *Chacun a sa façon de* S'EXPRIMER, *qui vient de sa façon de sentir.* (Mariv.) *Il en coûte souvent pour* S'EXPRIMER *avec clarté.* (Volt.)

— Être exprimé : *Cette idée ne saurait* S'EXPRIMER *en poésie. Jamais la profonde sagesse ne* S'EST EXPRIMÉE *avec plus d'énergie et de simplicité.* (J. J. Rouss.)

EXPROBRATION, n. f. (*exprobratio*, lat. form. de *exprobrare*, reprocher.) Pron. *èks-pro-bra-cion.* — Didact. Action de faire des reproches.

EX PROFESSO, loc. adv. V. PROFESSO (Ex).

EXPROPRIATION, n. f. Pron. *èks-pro-pri-acion.* — Action d'exproprier : *Requérir, prononcer, poursuivre l'*EXPROPRIATION. *Jugement d'*EXPROPRIATION. *Procédure en* EXPROPRIATION. *Localités sujettes à l'*EXPROPRIATION. *L'*EXPROPRIATION *du foyer et le déchirement de la famille forcèrent les populations à faire la persécution menaçante.* (Lam.) *Lorsque l'utilité sociale de l'*EXPROPRIATION *est incontestable, toute autre considération doit s'effacer.*

— *Expropriation pour cause d'utilité publique*, droit accordé à l'État d'opérer au nom d'un intérêt public la dépossession d'un propriétaire, moyennant une indemnité préalable.

— *Jury d'expropriation*, jury spécial de propriétaires qui fixe les indemnités en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Jurispr. *Expropriation forcée*, vente faite par autorité de justice des immeubles d'un débiteur sur la poursuite de ses créanciers.

EXPROPRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Exproprier : *Propriétaire* EXPROPRIÉ. *Les propriétés bâties, à raison de leur importance, ne peuvent jamais être* EXPROPRIÉES *que conformément au droit commun.*

EXPROPRIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*ex*, hors, et *proprius*, qui appartient en propre ; lat.) Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous expropriions, vous expropriiez.* — Ôter à quelqu'un la propriété d'un immeuble par voie légale : *Les créanciers menaçaient de l'*EXPROPRIER. (Acad.) *Les propriétaires qu'il s'agit d'*EXPROPRIER *ne pourront jamais faire partie de la commission spéciale.*

EXPUGNABLE, adj. des 2 g. (*expugnabilis*, qu'on

peut prendre d'assaut; lat.) Pron. *èks-pugh-nabl.* — Didact. Que l'on peut prendre de vive force.

EXPUITION, n. f. (*exspuere*, cracher; lat.) Pron. *èks-pu-i-cion.* — Méd. Action par laquelle les matières amassées dans l'arrière-bouche sont rejetées au dehors : *Le mucus des bronches, qui est poussé dans le pharynx par la toux pectorale, est rejeté au dehors par l'*EXPUITION. (Chomel.) || V. EXPECTORATION.

EXPULSÉ, ÉE, part. pass. du v. Expulser : *Ils furent* EXPULSÉS *de la ville.* (Acad.)

— Méd. *Ce calcul fut* EXPULSÉ *de la vessie.* (Acad.)

EXPULSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expulsare*, chasser; lat.) Pron. *èks-pulcé.* — Chasser quelqu'un du lieu où il était établi, d'un bien dont il est en possession : *On l'*EXPULSA *de sa maison, de sa terre.* (Acad.)

— Par extens. Exclure : *On l'*EXPULSA *de l'assemblée.*

— Méd. Déterminer la sortie, l'évacuation : EXPULSER *les mauvaises humeurs.*

EXPULSEUR, ULTRICE, (*expulsor expultrix*, celui, celle qui chasse; lat.) Pron. *èks-pul-ceur, triss.* — Didact. Qui expulse : *Mouvement* EXPULSEUR; *force* EXPULTRICE.

EXPULSIF, IVE, adj. (*expulsus*, chassé; lat.) Pron. *èks-pul-cif, civ.* — Anc. méd. Il se disait des remèdes propres à pousser les humeurs vers la peau; comme, par exemple, les sudorifiques : *Remèdes* EXPULSIFS.

— Chir. *Bandage expulsif*, bandage qui sert, par la pression qu'il exerce, à expulser du pus, un liquide épanché, un corps étranger, etc.

EXPULSION, n. f. (*expulsio*; lat. m. sign.) Pron. *èks-pul-cion.* — Action d'expulser : *L'*EXPULSION *des Maures coûte bien du sang à l'Espagne.*

— Exclusion : *L'assemblée demanda son* EXPULSION.

— Méd. Action d'expulser : *L'*EXPULSION *d'un corps étranger.*

EXPURGADE, ou **EXPURGATION**, n. f. Eaux et for. Action d'éclaircir les futaies trop fourrées.

EXPURGATION, n. f. (*expurgatio*, excuse, justification; lat.) Pron. *èks-pur-ga-cion.* — Excuse, justification.

— Astr. Émersion.

EXPURGATOIRE, adj. des 2 g. (*expurgare*, purger; lat.) Pron. *èks-pur-ga-toar.* — Qui sert à indiquer des corrections à faire. || Inusité.

— *Index expurgatoire*, catalogue des livres défendus à Rome jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés.

EXPURGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*expurgare*, corriger; lat.) Pron. *èks-pur-jé.* — Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *expurg* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous expurgeons, il expurgea*, etc. — Purger, ôter les ordures, les saillies trop licencieuses d'un livre.

= **S'expurger**, v. pron. Être expurgé.

EXQUIS, ISE, adj. (*exquisitus*; lat. particip. passé, de *exquirere*, chercher.) Pron. *èks-ki, kiz.* — Très-bon, excellent : *Mets* EXQUIS. *Viande* EXQUISE. *Vin* EXQUIS. *Cela est d'un goût* EXQUIS. *Il avait le talent de la mouche, et tombait droit sur la chair la plus* EXQUISE *au milieu de la cuisine.* (H. de Balz.)

— Par extens. : *Elle remplaçait par une extrême élégance et par un soin* EXQUIS *de sa personne la force et la gaieté qui lui manquaient.* (J. Janin.)

— Il se dit, dans la littér. et les arts, de ce qui joint le fini du travail à la délicatesse de l'exécution : *Travail* EXQUIS. *Cela est fait d'une manière* EXQUISE. (Acad.) *Il écrivit des vers* EXQUIS. (Thiers.)

Lorsque le peintre plait, le portrait est *exquis*. (Desm.)

— Mor. Qui joint la perfection à la délicatesse : *Discernement* EXQUIS. *Avoir un jugement* EXQUIS. *Est-il bien sûr qu'un homme qui aurait une raison parfaitement droite, un sens moral parfaitement* EXQUIS, *pût vivre avec quelqu'un?* (Chamf.)

— Par anal. : *Un jeune officier, amateur* EXQUIS *de l'antiquité*, etc. (Arm. Carel.) || Rare.

EXQUISEMENT, adv. Pron. *èks-kiz-man.* — Beaux-arts. D'une manière exquise : *Sculpture* EXQUISEMENT *travaillée.* || Peu usité.

EXSANGUE, adj. des 2 g. (*ex*, privat., et *sanguis*, sang; lat.) Pron. *èk-çangh.* — Méd. Qui a peu de sang; qui en a perdu beaucoup par des saignées trop abondantes : *Les divers tissus du corps étaient pâles, décolorés et tout à fait* EXSANGUES. (Dupuytr.)

— Fig. Privé de teintes colorées : *Le sombre pourpre contraste avec la blancheur* EXSANGUE *de la peau.* (Th. Gaut.)

EXSICCATION, n. f. (*exsiccatio*, de *exsiccare*, sécher; lat.) Pron. *èk-ci-ka-cion.* — Chim. Dessiccation. *On obtient l'*EXSICCATION *de la plupart des fruits en les exposant successivement et à plusieurs reprises à la chaleur ménagée d'un four et à celle du soleil.* (Parmentier.)

EXSTIPULACÉ, ÉE, adj. ou **EXSTIPULAIRE**, adj. des 2 g., ou **EXSTIPULÉ, ÉE**, adj. (*ex*, hors; *stipula*, stipule; lat.) Pron. *èks-ti-pu-lé.* — Bot. Qui n'a pas de stipule.

EXSTROPHIE, n. f. (ἐξ, dehors; στροφή, renversement.) Pron. *èks-tro-fi.* — Méd. Déplacement ou vice de conformation d'un organe interne, particul. d'un organe membraneux, de la vessie.

EXSUCCION ou **EXSUCTION**, n. f. (*ex*, hors; *sugere*, sucer; lat.) Pron. *èk-çuk-cion.* — Action d'absorber par la succion : *Il y a dans la racine des plantes une sorte d'*EXSUCCION. (Acad.) *La digestion se fait par* EXSUCCION *ou extraction des sucs des aliments.* (Quesnay.)

EXSUDATION, n. f. (*exsudare*, sortir par suintement; lat.) Pron. *èk-su-da-cion.* — Méd. Action de suer : *Certaines maladies amènent de fortes* EXSUDATIONS. (Acad.)

— Général. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, suintement qui fait paraître, sur la surface de ces parois, une multitude de gouttelettes semblables à celles de la sueur : *Les exostoses sont le résultat ou du gonflement de l'os ou d'une* EXSUDATION *à sa surface.* (Robin.)

EXSUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*exsudāre*, lat.; m. sign.) Sortir par suintement, comme la sueur : *Le sang* EXSUDE *quelquefois par les pores.* (Acad.)

EXTANT, ANTE, adj. (*stans*, de *stare*, être debout, lat.) Pron. *èks-tan, tantt.* — Prat. Qui est en nature : *Tous les effets de la succession qui sont* EXTANTS. (Acad.) || Vieux.

EXTASE, n. f. (ἐξ, hors; στάσις, station; gr.) Pron. *èks-tâz.* — Ravissement d'esprit résultant de la contemplation intime d'un objet divin, surnaturel : *Être en* EXTASE. *Ravi en* EXTASE. *Avoir des* EXTASES. *Tomber en* EXTASE. *Être plongé dans une* EXTASE *délicieuse. Il la contemplait avec* EXTASE. (Acad.) *L'*EXTASE *a trois degrés : le transport de l'âme au-dessus des sens, au-dessus de l'imagination, au-dessus de la raison. Dieu le changea par une lumière soudaine et par un songe qui tient de l'*EXTASE. (Boss.) *L'*EXTASE *est aussi religieuse que la prière, mais la prière soulage et l'*EXTASE *fatigue.* (V. Hugo.)

Dans un livre où Thomas rêve comme en *extase*,
Je cherche un peu de sens et vois beaucoup d'emphase.
(Gilbert.)

— Vive admiration; volupté intime qui absorbe tout autre sentiment : *Être ravi en* EXTASE. *Il tombe en* EXTASE *à la vue de tant de merveilles. Je parcourais avec* EXTASE *ces lieux si peu connus.* (J. J. Rouss.) *Le premier jour que je la vis, il avait l'air en* EXTASE *en nous regardant.* (Picard.)

Plus de projets à deux de mutuelle *extase*. (Em. Aug.)

— Méd. Affection du cerveau dans laquelle l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention que les sensations sont suspendues, les mouvements volontaires arrêtés, et l'action vitale même souvent ralentie : *L'*EXTASE *diffère de la catalepsie, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a suspension complète des facultés intellectuelles.* (Robin.)

EXTASIÉ, ÉE, part. pass. du v. Extasier : *Cet homme est* EXTASIÉ *quand il contemple cet objet.*

EXTASIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *èks-ta-zie.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous extasiions, vous extasiiez.* — Ravir en extase. || Inusité.

= **S'extasier**, v. pr. Être extasié, être ravi en extase : *Il n'y a pas là de quoi s'*EXTASIER. *On ne peut entendre cette belle musique sans s'*EXTASIER. (Acad.) *Un peintre, à la vue d'un beau paysage ou devant un beau tableau, s'*EXTASIE *à des objets qui ne sont pas même remarqués d'un spectateur vulgaire.* (J. J. Rouss.) *Nous ne vîmes Avignon qu'en passant, pour aller nous* EXTASIER *à Vaucluse.* (Marm.) *On s'*EXTASIE *à chacune de ses productions, on bat des mains, on se récrie à chacune de ses paroles.* (Viennet.) *Ils s'*EXTASIAIENT *sur les sixains de Benserade.* (V. Hugo.)

— Avec l'ellipse du pronom :

Chaque vers qu'il entend le fait *extasier*. (Boil.)

EXTATIQUE, adj. des 2 g. (ἐξ, hors; στάσις, état; gr.) Pron. *èks-ta-tik.* — Qui est causé par l'extase, qui tient de l'extase : *Ravissement, transport* EXTATIQUE. *Rêverie* EXTATIQUE. *Vision* EXTATIQUE. *Les transports d'une âme qui se sent élevée à la plus sublime oraison par un amour* EXTATIQUE *ne peuvent être compris que par l'expérience.* (Boss.) *La contemplation passive n'est point une suspension* EXTATIQUE. (Fén.)

— Substantiv. Celui qui est en extase : *Chez l'*EXTATIQUE, *la mémoire reste vive et complète; il fait connaître les illusions décevantes qui ont ravi son esprit.*

EXTEMPORANÉ, ÉE, adj. (*ex tempore*, en improvisant; lat.) Pron. *èks-tan-po-ra-né.* — Méd. Il se dit des médicaments qui ne doivent être préparés qu'au moment où on les prescrit, ou même qu'à l'instant où l'on veut les administrer : *Médicaments* EXTEMPORANÉS. *Nous devons à Lazare Rivière l'acétate et le citrate de potasse et de soude* EXTEMPORANÉS. (Broussais.)

— Jurispr. Sans préméditation.

EXTEMPORANÉMENT, adv. D'une manière extemporanée : *Ce remède qui doit être préparé* EXTEMPORANÉMENT. || Rare.

EXTENDEUR, adj. m. Pron. *èks-tan-deur.* — Qui a la faculté d'étendre. || Peu usité.

EXTENSEUR, adj. m. (*extendere*, étendre; lat.) Pron. *èks-tan-ceur.* — Anat. Il se dit des muscles qui servent à l'extension des membres. Ils sont opposés aux fléchisseurs.

— Par extens. Chir. Il se dit de certains instruments qui servent à l'extension d'un membre luxé : *Un autre lacs* EXTENSEUR *est fixé au-dessus des malléoles.* (Robin.)

— Substantiv. : *L'*EXTENSEUR *du pouce.*

EXTENSIBILITÉ n. f. (*extendere*, étendre, élargir; lat.) Pron. *èks-tan-ci-bi-lité.* — Qualité de ce qui est extensible : *Chaque espèce de métal a son degré différent d'*EXTENSIBILITÉ. (Acad.)

EXTENSIBLE, adj. des 2 g. (*extendere*, étendre.) Pron. *èks-tan-cibl.* — Qui est susceptible d'extension : *L'or est le plus* EXTENSIBLE *de tous les métaux.* (Acad.)

— Anat. Qui peut s'étendre : *La langue* EXTENSIBLE *du fourmilier.* (Cuv.)

EXTENSIF, IVE, adj. (*extensivus*, susceptible d'extension; lat.) Pron. *èks-tan-cif, civ.* — Qui produit l'extension : *Force* EXTENSIVE.

EXTENSION, n. f. (*extensio*; lat., m. sign.) Pron. *èks-tan-cion.* — Action d'étendre : EXTENSION *en longueur, en largeur et en profondeur.*

— Propriété de s'étendre; état d'un corps qu'on allonge ou qu'on étend : *L'or est susceptible d'une* EXTENTION *prodigieuse.* (Acad.)

— Action de ce qui s'étend, surtout en parl. des membres : *N'avoir pas l'*EXTENSION *du bras libre. Les muscles qui servent à l'*EXTENSION *de la main.* (Acad.) *Un nerf retranché empêche l'*EXTENSION *de la jambe.* (Trév.) *Dans certains cas, comme dans le mouvement de la tête, l'*EXTENSION *peut être portée jusqu'à la flexion en sens opposé.*

— Relâchement d'un nerf, d'un tendon qui vient, par quelque effort, à s'étendre plus qu'il ne faudrait : *L'*EXTENSION *d'un nerf, d'un tendon.*

— Fig. Accroissement, augmentation : *L'*EXTENSION *de son autorité.* EXTENSION *de privilége.*

— Par analog. : *Les plébéiens constituaient le principe d'*EXTENSION. (Mich.)

— Explication d'une loi, etc., dans un sens plus étendu : EXTENSION *d'une loi, d'une clause*, etc.

— Gram. Action d'étendre la signification d'un mot : *Le sens par* EXTENSION *contient le milieu entre le sens propre et le sens figuré.* (D'Alemb.)

— Par analog. : *Ce sens est une* EXTENSION, *n'est qu'une* EXTENSION *de tel autre sens.* (Acad.)

— Musiq. Mouvement du petit doigt, au moyen duquel on fait certaines notes élevées sur la chanterelle du violon ou du violoncelle, sans que la main quitte sa position : *Cet ut se fait par* EXTENSION.

— Faculté d'allonger les doigts sur le manche ou sur le clavier des instruments, pour y saisir de grands intervalles.

— Chir. Action de tirer avec effort, soit avec les mains, soit avec les bras, etc., une partie luxée ou fracturée, pour la rétablir dans sa situation naturelle : *Appareil à* EXTENSION *continue.*

EXTÉNUATION, n. f. (*extenuatio*, action de rendre mince; lat.) Pron. *èks-té-nu-a-cion.* — Affaiblissement, diminution extrême des forces : *Il est dans une grande* EXTÉNUATION. (Acad.)

— Fig. : *Ils ont voulu faire passer ce sage retranchement pour une* EXTENSION *de la doctrine de l'église romaine.* (Arnauld.)

— Fig. Atténuation : *L'*EXTÉNUATION *d'un crime.* (Acad.) || Vieux.

— Littér. Figure de pensée qui consiste à substituer à la véritable idée de la chose dont on parle,

une idée du m. genre, mais moins forte. || V. LITOTE.

EXTÉNUÉ, ÉE, part. pass. du v. Exténuer : *Une armée* EXTÉNUÉE *de lassitude.* (Volt.) *Avoir le visage* EXTÉNUÉ. (Acad.) EXTÉNUÉ *de jeûnes et d'abstinences.* (Fléch.) *Elle était tout* EXTÉNUÉE *par une longue abstinence.* (St-Évr.)

EXTÉNUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*extenuare*, formé de *ex*, augment., et *tenuis*, mince ; lat.) Pron. *èks-té-nu-é.* — Il prend un tréma sur l'*i* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous exténuïons, vous exténuïez.* — Affaiblir, détruire les forces : *Je sais que l'intempérance excite les passions ; elle* EXTÉNUE *aussi le corps à la longue.* (J. J. Rous.)

— Fig. Atténuer ; affaiblir : EXTÉNUER *un crime, une faute. Un homme fait du bien : si on en parle on l'*EXTÉNUE, *on le défigure.* (Volt.) *Un historien adroit peut* EXTÉNUER *les défauts, sans les dissimuler absolument.* (St-Évr.) || On dit mieux, *Atténuer.*

= **S'exténuer,** v. pron. S'affaiblir ; détruire ses forces : *Il s'*EXTÉNUE *à force de veilles.* (Acad.)

EXTÉRIEUR, EURE, adj. (*exterior* ; lat.) Pron. *èks-té-rieur.* — Qui est au dehors : *La face, la forme* EXTÉRIEURE. *Un air* EXTÉRIEUR *de réforme.* (Fléch.) *Ornements* EXTÉRIEURS. *L'éclat* EXTÉRIEUR *de son rang.* (Mass.)

— Par extens. : *Avantages* EXTÉRIEURS. *Pratiques* EXTÉRIEURES. *L'ordre* EXTÉRIEUR *de la société. La décence* EXTÉRIEURE *du culte.* (Mass.)

— Qui existe en dehors de nous : *Les choses* EXTÉRIEURES. *Les biens* EXTÉRIEURS *de la fortune.* (Mass.) *Sans la sensibilité, nous ne serions point avertis de la présence des objets* EXTÉRIEURS. (Cabanis.) *Dès mon enfance, j'avais été très-sensible à l'impression des objets* EXTÉRIEURS. (Em. Souv.)

— Qui se passe au dehors : *Le culte* EXTÉRIEUR. *Une vie tout* EXTÉRIEURE. *Pratiques* EXTÉRIEURES.

— Qui a rapport aux pays étrangers : *La politique* EXTÉRIEURE. *Le commerce* EXTÉRIEUR. *Le ministre des relations* EXTÉRIEURES. (Acad.)

— Bot. Il se dit de l'embryon qui est situé dans la graine à la surface du périsperme.

= **Extérieur,** n. m. Le dehors ; ce qui paraît au dehors : *L'*EXTÉRIEUR *de cet édifice donne une haute idée de l'intérieur.*

— Par analog. Il se dit des personnes : *Bel* EXTÉRIEUR. EXTÉRIEUR *honnête, composé, modeste. Juger par l'*EXTÉRIEUR. *Il donne tout à l'*EXTÉRIEUR. *Il prévient par son* EXTÉRIEUR. *Les faux dévots n'ont que de l'*EXTÉRIEUR. (Acad.) *L'affectation d'un grave* EXTÉRIEUR *est un soupçon d'hypocrisie.* (St-Évrem.) *Il étonnait les barbares par la simplicité de son* EXTÉRIEUR. (Barthél.) *Sa modestie paraissait jusque dans son* EXTÉRIEUR. (Thom.) *Il a fallu une loi pour régler l'*EXTÉRIEUR *de l'avocat, et le contraindre ainsi à être grave et plus respecté.* (La Br.)

— Par extens. : *Vous conservez du moins l'*EXTÉRIEUR *de la religion.* (Mass.)

Ses plaisirs sont amers, son éclat emprunté,
Et, sous l'*extérieur* de la variété,
Il cache tout l'ennui d'une vie uniforme. (Coll. d'Harl.)

— Le lieu, les lieux qui sont au dehors : *Nous entendîmes du bruit à l'*EXTÉRIEUR. (Acad.)

— Les pays étrangers : *Les nouvelles de l'*EXTÉRIEUR. *Relations avec l'*EXTÉRIEUR. *La paix règne à l'*EXTÉRIEUR. *A l'*EXTÉRIEUR *tout est calme, mais il n'en est pas de même au dedans.* (Acad.)

Syn. Extérieur, dehors. L'*extérieur* est la surface visible d'un objet ; le *dehors* est ce qui l'environne. L'*extérieur* fait partie de la chose elle-même ; le *dehors* est ce qui en approche tellement qu'il est censé en dépendre. Au fig. et en parl. des personnes, l'*extérieur* s'entend ordinairement de leur air, de leur manière d'être ; le *dehors* désigne plutôt leur costume, leurs façons d'agir et de vivre. L'*extérieur* est plus proprement la physionomie, le *dehors*, la représentation.

EXTÉRIEUREMENT, adv. Pron. *èks-té-rieur-man.* — A l'extérieur, au dehors : *Cette maison est assez belle* EXTÉRIEUREMENT. (Acad.)

— Fig. En apparence : *Il veut qu'on le croie honnête homme, mais il ne l'est qu'*EXTÉRIEUREMENT. (Ac.) *Toutes les manières des courtisans sont belles* EXTÉRIEUREMENT, *mais il ne faut pas trop se fier à leurs promesses, l'honnêteté humaine imite* EXTÉRIEUREMENT *leur charité.* (Nicol.)

EXTÉRIORITÉ, n. f. (*exterior*, qui est au dehors ; lat.) Phil. État ; qualité de ce qui est extérieur. — Superficie.

EXTERMINATEUR, TRICE, adj. Qui extermine : *Glaive* EXTERMINATEUR.

Ce chat *exterminateur*,
Vrai Cerbère était craint une lieue à la ronde. (La F.)

— *Ange exterminateur*, l'ange chargé d'une mission de destruction et de mort : *L'*ANGE EXTERMINATEUR *tua les premiers-nés de l'Égypte.* (Acad.)

L'*ange exterminateur* bénit ton étendard. (C. Del.)

— Poétiq. Qui doit tout détruire :

Jour *exterminateur*, lève-toi sur ma tête. (A. Soum.)

— N. m. Celui qui extermine : *Ce prince fut l'*EXTERMINATEUR *des factions.* (Acad.)

EXTERMINATION, n. f. (*exterminer.*) Pron. *èks-tèr-mi-na-cion.* — Action d'exterminer, d'anéantir : *L'*EXTERMINATION *d'un peuple. Leur* EXTERMINATION *fut dès lors résolue.* (Acad.) *Il me semblait que la conquête du sol hongrois ne put être assurée que par l'*EXTERMINATION *de la race héroïque qui s'en était emparée autrefois en l'inondant de son flot vainqueur.* (Ph. Chasles.) *Ils font les proscriptions, les meurtres, les empoisonnements, les* EXTERMINATIONS *en masse.* (Salvandy.) *L'*EXTERMINATION *des vices.*

— Il se dit en parl. des choses : *Ils travaillèrent à l'*EXTERMINATION *du paganisme.* (Acad.)

EXTERMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Exterminer : *Ce peuple n'a jamais pu être* EXTERMINÉ. (Mass.)

Ceux qui feront le mal seront *exterminés*. (La F.)
Comment prévoir le sort d'un combat acharné,
Où l'un des deux partis doit être *exterminé* ? (C. Del.)

EXTERMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exterminare* ; de *ex*, hors, et *terminus*, borne ; lat.) Pron. *èks-tèr-mi-né.* — Anc. Expulser du territoire ; pousser hors des limites ; chasser : *Ils conjurèrent contre leur roi, le tuèrent et* EXTERMINÈRENT *toute la famille royale.* (Montesq.)

— Poét. Retrancher ; faire disparaître :

Exterminez, grand Dieu ! de la terre où nous sommes
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes. (Volt.)
Du milieu de mon peuple *exterminez* les crimes. (Rac.)

— Génér. Massacrer ; faire périr entièrement : EXTERMINER *un peuple.* EXTERMINER *une troupe de voleurs. Vous* AVEZ EXTERMINÉ *les hérétiques.* (Boss.)

On doit de tous les Juifs *exterminer* la race. (Rac.)

— Fig. Extirper : EXTERMINEZ *les vices.* (Acad.)

= **S'exterminer,** v. récipr. S'entre-détruire : *Apprendre aux hommes à s'*EXTERMINER *les uns les autres.* (Mass.)

— Par exagér. et Fam. Se fatiguer : *Tout s'*EXTERMINE *ici pour vous, l'on fait tout pour le mieux, et vous n'êtes pas contente.* (H. de Balz.)

EXTERNAT, n. m. (*externe.*) Pron. *èks-tèr-na.* — École où l'on ne voit que des élèves externes : *Fonder, diriger un* EXTERNAT.

— Système d'enseignement même, d'après lequel l'élève ne reçoit aucune direction ultérieure dans l'établissement, après les classes, les cours proprement dits : *L'*EXTERNAT *paraît avoir été le seul régime connu des anciens. L'*EXTERNAT *est le régime ordinaire des écoles primaires.*

EXTERNE, adj. des 2 g. (*externus* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-tèrn.* — Méd. Qui est, qui appartient au dehors, qui vient du dehors : *Maladie* EXTERNE. *Causes* EXTERNES *des maladies. Le mal n'est pas* EXTERNE, *on n'en voit rien au dehors.* (Acad.)

— Anat. Il se dit des parties d'un organe qui sont tournées vers l'extérieur du corps : *La face* EXTERNE *de l'omoplate. L'extrémité* EXTERNE *de la clavicule.*

— Extérieur : *J'agis selon l'impulsion des objets* EXTERNES. (J. J. Rouss.)

— Substantiv. Collég. Élève qui vient du dehors pour suivre un cours : *Les pensionnaires et les* EXTERNES.

— *Les externes libres*, ceux qui demeurent chez leurs parents, par oppos. à Ceux qui sont dans une pension.

EXTINCTION, n. f. (*exstinctio*, anéantissement ; lat.) Pron. *èks-taink-cion.* — Action d'éteindre ; état de ce qui est éteint : *L'*EXTINCTION *d'un incendie. L'*EXTINCTION *d'un fer chaud dans l'eau.*

— Prat. *A l'extinction des bougies, des feux*, formule employée dans certaines ventes où l'on est reçu à enchérir jusqu'à ce qu'un nombre fixé de petites bougies soient éteintes : *Adjuger à l'*EXTINCTION *des feux. Aucune adjudication d'immeuble ne peut être faite qu'après l'*EXTINCTION *de trois bougies successivement.* (Acad.)

— Fig. Suspension ; cessation : *L'*EXTINCTION *des sentiments. L'*EXTINCTION *de toute raison.* (Mass.) *La sainte indifférence des dévots n'est point une* EXTINCTION *de toute volonté.* (Fén.)

— Par extens. Destruction : *L'*EXTINCTION *d'un abus. Une indifférence si insensée tend plutôt à l'*EXTINCTION *du christianisme qu'à la perfection évangélique.* (St-Évr.) *Ils virent mille fois tout l'univers conjurer leur ruine et l'*EXTINCTION *entière de leur culte.*

— En parl. d'une personne, action de s'éteindre, de mourir : *Nous ne sentons plus rien que notre défaillance et notre* EXTINCTION *prochaine.* (Mass.)

— Par extens. Il se dit en parl. d'une famille, d'une race, dont tous les membres sont morts jusqu'au dernier : *L'*EXTINCTION *d'une famille.*

— Finan. Amortissement : EXTINCTION *d'une dette, d'une rente.*

— Jurispr. Prescription : EXTINCTION *d'un privilége, d'un crime.*

— Chim. *Extinction de la chaux*, action de verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, ce qui la fait passer à l'état d'hydrate. || *Extinction du mercure*, trituration du mercure avec des corps liquides, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poudre noire.

— Méd. Perte : *Extinction de voix.* || V. APHONIE. EXTINCTION *de la chaleur naturelle.*

— Fam. *Jusqu'à extinction de chaleur naturelle*, ou simpl. *jusqu'à extinction*, jusqu'à l'épuisement, jusqu'à l'extrême fatigue : *Disputer* JUSQU'À EXTINCTION. (Acad.)

EXTIRPATEUR, n. m. (*extirpator* ; lat. m. sign.) Pron. *èks-tir-pa-teur.* — Fig. Celui qui détruit : EXTIRPATEUR *les vices. Un grand* EXTIRPATEUR *d'hérésies.* (Acad.) || Peu usité.

— Écon. rur. Instrument aratoire qui tient à la fois de la herse et de l'araire : *Le propre de l'*EXTIRPATEUR *est d'ameubler le terrain et de le sarcler.* (De St-Priest.)

EXTIRPATION, n. f. (*exstirpatio*, déracinement ; lat.) Pron. *èks-tir-pa-cion.* — Chir. Action de retrancher une partie malade, en enlevant jusqu'aux dernières racines du mal : *L'*EXTIRPATION *d'un cancer, d'une loupe, d'un polype.*

— Fig. Destruction : *L'*EXTIRPATION *des vices. Prier Dieu pour l'*EXTIRPATION *des hérésies.* (Arnauld.)

EXTIRPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exstirpare*, de *ex*, extract., et *stirps*, racine.) Pron. *èks-tir-pe.* — Arracher avec les racines : *Il faut, autant qu'on peut,* EXTIRPER *les mauvaises herbes.*

— Chir. Pratiquer l'extirpation d'une partie malade : EXTIRPER *une loupe, un cancer, un polype.*

— Fig. Détruire entièrement sans laisser de traces : EXTIRPER *les abus, les vices.* EXTIRPER *la tyrannie. C'est un mal qu'on ne saurait* EXTIRPER. (Acad.) *Sous prétexte d'*EXTIRPER *les désirs et de dépouiller l'homme de toute volonté, il est dangereux de le constituer dans l'indolence et dans l'inaction.* (Boss.)

— Exterminer jusqu'au dernier homme : EXTIRPER *une race.*

Syn. Extirper, déraciner. *Déraciner*, c'est tout simplement couper ou détacher les racines qui retiennent l'objet à sa place ; *extirper*, c'est enlever l'objet de sa place en le tirant. *Extirper* implique l'idée accessoire d'un effort que *déraciner* ne marque pas toujours. On *extirpe* une dent que le temps ou toute autre cause lente avait *déracinée*, mais qui était encore retenue par les gencives.

EXTORQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*extorquere* ; lat., de *ex*, hors, et *torquere*, tordre.) — Pron. *èks-tor-ké.* — Obtenir par violence, par ruse, par fraude, par importunités, etc. : EXTORQUER *de l'argent à quelqu'un.* EXTORQUER *une signature. A force d'importunités on lui* A EXTORQUÉ *son consentement pour ce mariage.* (Acad.)

— Par extens. *Grotius* A EXTORQUÉ *de son temps une réputation qu'il était bien loin de mériter.* (Volt.)

EXTORQUEUR, EUSE, n. Pron. *èks-tor-keur, keuz.* — Fam. Celui, celle qui extorque.

EXTORSION, n. f. *extorquere*, extorquer ; lat.) Pron. *èks-tor-cion.* — Exaction violente ; concussion : *Obtenir par* EXTORSION. *Il a été puni pour ses* EXTORSIONS. (Acad.) *Nos compatriotes éprouvaient, à Alexandrie ou au Kaire, des outrages, des* EXTORSIONS *que le Grand Seigneur ne voulait ou ne savait pas réprimer.* (Arago.)

EXTRA, n. m. (*extra*, dehors ; lat.) Pron. *èks-tra.* — Fam. Qui sort de la règle. Il se dit de ce que l'on fait d'extraordinaire, de ce que l'on mange, de ce que l'on sert sur la table de plus que de coutume : *J'ai fait aujourd'hui un* EXTRA. *Je ne veux point d'*EXTRA. *Il prit chez le restaurateur un* EXTRA. *Jour d'*EXTRA. *Plat d'*EXTRA. *Vin d'*EXTRA.

EXTRACTEUR, adj. m. (*extractus*, tiré de ; lat.) Pron. *èks-trak-teur.* — Qui est propre à extraire.

— N. m. Celui qui extrait.

— Chir. *Extracteur à crochet*, instrument qui sert à extraire de la vessie les corps étrangers autres que les pierres et les débris.

EXTRACTIF, IVE, adj. Pron. *èks-trak-tif, tiv.* — Gram. Qui marque extraction : *Particule* EXTRACTIVE.

— Phar. T[illegible]es végétaux. *Matière, substance* EXTRACTIVE.

— N. m. Chim. Substance répandue dans les diverses parties des plantes, et à laquelle on attribuait leurs propriétés médicamenteuses : *L'*EXTRACTIF *est la base*

*des extraits; et ceux-ci ne sont, à proprement parler, que l'*EXTRACTIF *amené à un grand état de concentration.* (Soubeiran.)

EXTRACTION, n. f. (*extrahere, extractum,* extraire; lat.) Pron. *èks-trak-cion.* — Action d'extraire, de tirer un corps de l'endroit où il est : *L'*EXTRACTION *des métaux. Obtenir une substance par* EXTRACTION. *C'est dans les mines du Pérou que se fait l'*EXTRACTION *de l'or et de l'argent.* (Acad.)

— Chir. Opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou un instrument, soit un corps étranger, soit des substances morbides, des organes ou des portions d'organes altérés : *Faire l'*EXTRACTION *d'une balle. L'*EXTRACTION *de la pierre.* L'EXTRACTION *du fœtus.* (Acad.)

— Fig. Origine, naissance ; *Je connais son* EXTRACTION. *Être de haute, de basse* EXTRACTION. *Grande, noble, illustre, vile* EXTRACTION. *Cacher son* EXTRACTION. (Acad.) *La noblesse de son* EXTRACTION. (Boss.)

— Math. *Extraction des racines,* opération par laquelle on trouve la racine d'un nombre. || *Extraction des entiers,* opération par laquelle on trouve les entiers que contient un nombre fractionnaire.

— Pharm. Opération par laquelle on sépare une substance du composé dont elle fait partie.

EXTRA-CUTANÉ, ÉE, adj. Anat. Qui est situé à l'extérieur de la peau.

EXTRADITION, n. f. (*ex,* dehors; *traditio,* de *tradere,* livrer ; lat.) Pron. *èks-tra-di-cion.* — Action de remettre un criminel à la justice d'un gouvernement étranger qui le réclame : *Demande d'*EXTRADITION. *Il s'était réfugié en pays étranger, le gouvernement demanda son* EXTRADITION (Acad.) *L'*EXTRADITION *ne peut être réclamée qu'à raison d'un crime emportant peine afflictive ou infamante. L'*EXTRADITION *n'a jamais lieu en matière politique. La demande d'*EXTRADITION *était appuyée par une excommunication fulminée par le patriarche.* (Mérim.)

EXTRADOS, n. m. (*extra,* dehors, et *dos.*) Pron. *èks-tra-dô.* — Archit. La surface extérieure et convexe d'une voûte. Il est opposé à *Douelle* ou *Intrados.*

EXTRADOSSÉE, adj. f. (*extrados.*) Pron. *èks-tra-dô-cé.* — Archit. Il se dit d'une voûte dont le dehors ou le parement est uni : *Voûte* EXTRADOSSÉE.

EXTRAFIN, adj. m. Comm. Très-fin ; de première qualité ; d'une qualité très-bonne : *Y a-t-il, dans cette denrée, du superfin, de l'*EXTRAFIN, *du fin et du demi-fin?* (V. Hugo.)

EXTRAIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*extrahere* ; lat.; de *ex,* hors, et *trahere,* tirer.) Pron. *èks-trèr.* (*J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extraient ; j'extrayais, nous extrayions* ; point de pass. déf.; *j'extrairai, nous extrairons, j'extrairais, nous extrairions; extrais, extrayons, extrayez; que j'extraie, que nous extrayions ; extrayant ; extrait, aite.*) Chim. Séparer une substance du composé dont elle fait partie : EXTRAIRE *de l'huile.* EXTRAIRE *le suc d'une plante. On* EXTRAIT *du sucre de la betterave.*

— Retirer un corps du lieu où il s'est formé : EXTRAIRE *des pierres d'une carrière.* EXTRAIRE *l'argent d'une mine.*

— Retirer d'un corps une chose qui s'y est formée ou introduite : EXTRAIRE *une épine du pied.* EXTRAIRE *une balle.* EXTRAIRE *un calcul.*

— *Extraire un prisonnier de sa prison,* l'en faire momentanément sortir.

— Copier un passage, un article, dans un livre, un manuscrit : *Il a* EXTRAIT *ce passage d'un dialogue de Platon. Il n'a* EXTRAIT *de cette histoire que les faits les plus intéressants.* (Acad.)

— *Extraire un livre, un article,* en copier une partie, certains passages, y faire des extraits.

— *Extraire un procès,* en faire un sommaire.

— Comm. *Extraire un journal,* en faire le relevé.

— Math. *Extraire la racine d'un nombre,* la chercher, la trouver. || *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire,* chercher combien de fois ce nombre contient l'unité.

= **S'extraire,** v. pr. Être extrait.

EXTRAIT, AITE, part. pass. du v. Extraire : *Corps* EXTRAIT. *Cela est* EXTRAIT *des registres de la mairie.* (Acad.)

EXTRAIT, n. m. (*extractum* ; lat., de *extrahere,* extraire.) Pron. *èks-trè.* — Chim. Produit qu'on a extrait d'une substance : EXTRAIT *aqueux.* EXTRAIT *alcoolique.* EXTRAITS *mous, solides, secs. L'éther est peu usité dans la préparation des* EXTRAITS. *La pharmacie donne l'art de préparer une infinité d'*EXTRAITS, *tant des végétaux que des autres corps naturels.* (Trév.) *Les* EXTRAITS *sont des mélanges ou très-compliqués ou formés presque entièrement d'un seul principe.* (Robin.)

— *Extrait de saturne,* dissolution de sous-acétate de plomb.

— Pharm. *Extrait catholique,* pilules composées d'extrait d'aloès, d'ellébore noir et de coloquinte, de résine de jalap et de scammonée. || *Extrait de mars,* tartrate de potasse et de fer mêlé avec de l'alcool. || *Extrait résineux,* médicament composé de résine.

— Passage, article, tiré d'un livre, d'un écrit : *Faire des* EXTRAITS. EXTRAIT *des registres de l'état civil.* EXTRAIT *baptistaire.* EXTRAIT *mortuaire.*

— Abrégé, sommaire : *Faire l'*EXTRAIT *d'un livre, d'une correspondance, d'un procès.*

— Fig. *La cour est, pour ainsi dire, un* EXTRAIT *de tous, de tout le royaume.* (St-Évr.)

— J. de loto, Seul numéro sorti sur une ligne.

— Loter. Numéro sur lequel on a fait une mise et qui est sorti. || *Extrait déterminé,* numéro sur lequel on fait une mise, en indiquant son rang de sortie. || *Extrait simple,* un numéro joué sans condition.

EXTRAJUDICIAIRE, adj. des 2 g. (*extra,* au dehors ; *judicium,* jugement ; lat.) Pron. *èks-tra-ju-di-cièr.* — Il se dit des actes qui se font en dehors d'une instance ou des formes judiciaires : *Acte, sommation* EXTRAJUDICIAIRE. *Signification* EXTRAJUDICIAIRE. *Tant ses précautions* EXTRAJUDICIAIRES *avant qu'il y eût aucune procédure entamée me paraissaient au-dessous du moins instruit des criminalistes.* (Beaum.)

EXTRAJUDICIAIREMENT, adv. Par acte ou en forme extrajudiciaire.

EXTRA-MUROS, loc. adv. (m. lat., hors des murs.) Pron. *èks-tra-mu-rôss.* — Hors des murs d'une ville ou d'une citadelle : *Demeurer* EXTRA-MUROS.

EXTRAORDINAIRE, adj. des 2 g. (*extraordinarius* ; lat., m. sign.) Pron. *èks-tra-or-di-nèr.* — Qui n'est point selon l'ordre, l'usage commun : *Audience, séance* EXTRAORDINAIRE. *Accidents* EXTRAORDINAIRES. *Chose* EXTRAORDINAIRE. *Employer des moyens* EXTRAORDINAIRES. *Ces larmes étaient destinées à des sentiments, à des actions* EXTRAORDINAIRES. (Volt.) *Il n'y a rien de bien* EXTRAORDINAIRE *à cela.* (Acad.)

— *Dépense extraordinaire,* dépense excédante ou imprévue : *J'ai fait, cette année, des* DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

— Admin. *Fonds extraordinaires,* sommes destinées à couvrir des dépenses imprévues.

— Par extens. *Ambassadeur, envoyé extraordinaire,* ambassadeur, ministre qu'on envoie dans certains cas spéciaux.

— *Conseiller d'État en service extraordinaire,* conseiller sans traitement et sans fonctions au conseil.

— *Courrier extraordinaire,* courrier envoyé pour quelque occasion particulière.

— Prodigieux, peu commun : *Un génie* EXTRAORDINAIRE. *Vertus* EXTRAORDINAIRES. *Mérite* EXTRAORDINAIRE. *Activité* EXTRAORDINAIRE. *Promesses* EXTRAORDINAIRES. *Mémoire* EXTRAORDINAIRE. *Il est d'une avarice* EXTRAORDINAIRE. (Acad.) *Il fait attendre quelque chose d'*EXTRAORDINAIRE. (Boss.) *Cette idée si* EXTRAORDINAIRE *est devenue l'idée de tous les hommes.* (Mass.)

— Il se dit aussi des personnes : *Un homme* EXTRAORDINAIRE *en sa profession.* (Acad.) *Les âmes* EXTRAORDINAIRES. (Boss.)

— Étrange, bizarre, extravagant : *Langage* EXTRAORDINAIRE. *Habit* EXTRAORDINAIRE. *Il a l'air* EXTRAORDINAIRE. *Manières* EXTRAORDINAIRES. *Voilà un homme* EXTRAORDINAIRE. (Acad.)

— Anc. Jurispr. *Crime extraordinaire,* crime qui n'était point prévu par les lois, entraînait une peine entièrement abandonnée à l'arbitraire du juge. || *Juge extraordinaire,* juge qui prononçait en vertu d'une commission extraordinaire.

— *Question extraordinaire,* la torture la plus dure qu'on pût infliger à un criminel.

— N. m. Chose qui se fait contre l'ordinaire : *Faire un* EXTRAORDINAIRE. *C'est pour lui un* EXTRAORDINAIRE. *Rien dans la vie n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles ; on se défie toujours assez de l'*EXTRAORDINAIRE. (H. de Balz.) *Dans les grandes entreprises, il faut distinguer l'*EXTRAORDINAIRE *de l'impossible.* (Acad.)

— Admin. Dépense imprévue et excédante ; fonds pour y faire face : *Trésorier de l'*EXTRAORDINAIRE. *Commis à l'*EXTRAORDINAIRE.

— Anc. jurispr. *A l'extraordinaire,* au criminel : *Je suis poursuivi à l'*EXTRAORDINAIRE *dans un procès où j'avais le droit de me rendre accusateur.* (Beaum.)

EXTRAORDINAIREMENT, adv. Pron. *èks-tra-or-di-nèr-man.* — D'une façon extraordinaire, par extraordinaire : *Les circonstances qui pourraient survenir* EXTRAORDINAIREMENT. *Il n'était pas sur l'état, mais il a été payé* EXTRAORDINAIREMENT. (Acad.) *On presse* EXTRAORDINAIREMENT *les interrogations.* (Mme de Sév.)

— Beaucoup plus, beaucoup mieux qu'il n'est ordinaire ; extrêmement : *Il est* EXTRAORDINAIREMENT *riche,* EXTRAORDINAIREMENT *puissant.* (Acad.) *Les dévots sont susceptibles d'un certain orgueil subtil qui tend à se flatter qu'ils sont des âmes* EXTRAORDINAIREMENT *conduites.* (Fén.)

— Bizarrement : *Il est fait* EXTRAORDINAIREMENT. *Il est coiffé fort* EXTRAORDINAIREMENT. (Acad.)

— Anc. jurispr. *Poursuivre extraordinairement,* à l'extraordinaire, au criminel.

EXTRAPASSER, v. tr. et intr. Peint. V. STRAPASSER.

EXTRA-SÉCULAIRE, adj. des 2 g. (*extra,* hors de ; *seculum,* siècle ; lat.) Qui est antérieur au siècle. Qui a rapport à un temps éloigné de plus d'un siècle : *Habitudes* EXTRA-SÉCULAIRES.

EXTRA-UTÉRINE, adj. — Méd. Il se dit de la grossesse, quand l'œuf est développé hors de l'utérus, par exemple dans l'ovaire, dans les parois de la matrice, etc. *Grossesse* EXTRA-UTÉRINE.

EXTRAVAGAMMENT, adv. Pron. *èks-tra-va-ga-man.* — D'une manière extravagante : *S'habiller* EXTRAVAGAMMENT. (Acad.) *C'est le propre des fous de parler* EXTRAVAGAMMENT. (Trév.) || Peu usité.

EXTRAVAGANCE, n. f. (*extravagant.*) Pron. *èks-tra-va-ganss.* — Fait, discours extravagant : *Il nous a débité bien des* EXTRAVAGANCES. (Acad.) *On rougit, en vérité, d'avoir à réfuter de pareilles* EXTRAVAGANCES. (V. Cous.) *La poésie doit parler le langage des dieux, sans s'égarer et sans dire des* EXTRAVAGANCES. (St-Évrem.) *N'avez-vous pas provoqué le mal par mille* EXTRAVAGANCES?

— Folie, bizarrerie : *Il n'y a pas moyen de le guérir de son* EXTRAVAGANCE. (Acad.) *J'ai pitié de son* EXTRAVAGANCE. (Montesq.) *Nous sommes riches et grands, mais c'est en fait d'*EXTRAVAGANCES. (Volt.) *L'orgueil pousse ses desseins jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Boss.) *Autant de siècles, autant de nouvelles* EXTRAVAGANCES. (Mass.) *Ses générosités étaient nombreuses, et allaient jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Ph. Chasles.)

... De ce style enfin la cour désabusée
Dédaigna de ses vers l'*extravagance* aisée. (Boil.)

EXTRAVAGANT, ANTE, adj. (*extravaguer.*) Pron. *èks-tra-va-gan, gantt.* — Qui sort de la règle commune pour ne suivre que ses caprices ; qui n'a ni sens, ni raison ; qui est fou : *Homme* EXTRAVAGANT. *Femme* EXTRAVAGANTE. (Acad.)

..... Grégoire est homme de bon sens :
Extravagant parfois, mais non pas pour longtemps.
(Piron.)

Parbleu, s'il faut parler de gens *extravagants,*
Je viens d'en essuyer un des plus fatigants. (Mol.)

— Par analog. Il se dit des choses : *Paroles, pensées* EXTRAVAGANTES. *Combien la rage de dire des choses nouvelles a fait dire de choses* EXTRAVAGANTES. (Volt.) *Ce qu'il vient de dire est* EXTRAVAGANT. (Lam.) *L'amour est moins* EXTRAVAGANT *en France que parmi les Espagnols.* (St-Évr.) *Ma retraite ni ma vertu ne sauraient me mettre à l'abri des soupçons* EXTRAVAGANTS. (Montesq.)

— Substantiv. Il se dit des personnes ; *L'*EXTRAVAGANT *manque par la règle et suit ses caprices.* (Girard.) *C'est une* EXTRAVAGANTE. *Ne les écoutez pas, ce sont des* EXTRAVAGANTS. (Acad.) *Êtes-vous sage de vous emporter contre un* EXTRAVAGANT? (Regnard.)

EXTRAVAGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*extra,* hors ; *vagari,* errer ; lat.) Pron. *èks-tra-va-ghé.* — Délirer, battre la campagne : *Il a le cerveau blessé, voyez comme il* EXTRAVAGUE. (Acad.)

... On dirait parfois qu'il *extravague.* (Regn.)

— Dire ou faire des extravagances, des choses folles ou dépourvues de raison :

Pour charmer une folle, il faut *extravaguer.* (Dufresny.)

Pourquoi EXTRAVAGUAIS-*tu jusqu'à vouloir l'impossible?* (H. de Balz.)

EXTRAVASATION ou **EXTRAVASION,** n. f. (*extravasatio* ; lat.) Pron. *èks-tra-va-za-cion, sion.* — Méd. Épanchement du sang ou autre liquide hors de ses vaisseaux.

— Bot. Action par laquelle le suc des plantes sort des vaisseaux qu'il parcourt habituellement et vient se répandre sur ou sous l'écorce.

EXTRAVASÉ, ÉE, part. pass. du v. Extravaser : *Sang* EXTRAVASÉ. *Bile* EXTRAVASÉE.

— Par extens. : *Les déluges particuliers, les mers* EXTRAVASÉES, *les éruptions des volcans, tout ce qui dut effrayer et disperser les sauvages habitants d'un pays, dut ensuite les rassembler, pour réparer en*

commun les pertes communes. (J. J. Rouss.)

EXTRAVASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*extra*, hors; *vas*, vaisseau; lat.) Pron. *èks-tra-va-zé.* — Méd. Produire l'extravasation.

— Par extens. Répandre au dehors, épancher un liquide. || Rare dans ces deux sens.

= **S'extravaser**, v. pr. Il se dit du sang et des autres liquides qui sortent des vaisseaux destinés à les contenir : *Son sang s'est* EXTRAVASÉ. *Le sang des grands animaux s'*EXTRAVASE *par leurs artères et coule par les narines et par les oreilles à une hauteur où l'homme n'est nullement incommodé.* (L. Figuier.)

— Avec ellipse du pron. : *Un effort violent est capable de faire* EXTRAVASER *le sang.* (Acad.)

— Bot. Par anal. Il se dit de la sève des plantes.

— Par extens. Il se dit de tout liquide qui sort du milieu qui doit le contenir : *Les rivières sortaient fréquemment de leurs lits, s'*EXTRAVASAIENT *à droite et à gauche, changeaient leurs directions et leurs cours, et se partageaient en diverses branches.* (J. J. Rouss.) *L'élément démocratique anglais s'*EXTRAVASA *sur la France pendant le cours du XVIII*^{e} *siècle.* (Ph. Chasles.)

EXTRAVASION, n. f. V. EXTRAVASATION.

EXTRAXILLAIRE, adj. des 2 g. (*extra*, dehors; *axilla*, aisselle.) Bot. Il se dit des bourgeons qui, au lieu de naître dans l'aisselle d'une feuille, prennent naissance hors de ce point.

EXTRÊME, adj. des 2 g. (*extremus*, le dernier; lat.) Pron. *èks-trêm.* — Qui est tout à fait au bout; le dernier : EXTRÊME *limite. A l'*EXTRÊME *frontière. L'*EXTRÊME *gauche d'une assemblée politique. Vivre jusqu'à l'*EXTRÊME *vieillesse.* (Boss.) *Il prend la place à l'*EXTRÊME *droite.* (Em. Aug.)

— Fig. Il se dit des moyens, etc., que l'on tente les derniers après avoir essayé de tous les autres, qui sont les plus hasardeux : *Remède* EXTRÊME. *Moyen* EXTRÊME. *Il n'aime pas les partis* EXTRÊMES. (Acad.) *Pourquoi chercher le danger des chances* EXTRÊMES? (Em. Souv.)

— Porté au dernier point, au plus haut degré : *Périls* EXTRÊMES. EXTRÊME *exactitude. Peines* EXTRÊMES. EXTRÊME *passion. Besoin* EXTRÊME. *Froid, chaleur* EXTRÊME. *Joie* EXTRÊME. *Les vices d'Alexandre étaient* EXTRÊMES *comme ses vertus.* (Montesq.) *Les maux les plus* EXTRÊMES. (Acad.)

Je ne puis revenir de ma surprise *extrême.* (Étienne.)
La perfide, abusant de ma faiblesse *extrême*,
S'est hâtée à vos yeux de l'accuser lui-même. (Rac.)

— Prov. *Aux maux extrêmes, les extrêmes remèdes.*

— Excessif, outré : *Balzac dit d'un ton grave des choses* EXTRÊMES *et où il n'y a nulle apparence de vérité.* (Trév.)

La faiblesse pour mère a l'*extrême* indulgence,
Et l'*extrême* justice est presque la vengeance. (C. Del.)

— Par analog. Il se dit des personnes qui ne gardent aucune mesure : *C'est un sot, c'est bientôt dit : voilà comme vous êtes* EXTRÊME *en tout.* (Chamf.)

— N. m. Ce qui est excessif : *On s'effraie des partis violents, mais ils conviennent aux âmes fortes, et les caractères vigoureux se reposent dans l'*EXTRÊME. (Chamfort.)

— Ce qui est opposé, contraire : *Le froid et le chaud sont les deux* EXTRÊMES. (Acad.) *Le plaisir de passer d'un* EXTRÊME *à l'autre.* (M^{me} de Sév.) *Quand les deux* EXTRÊMES *s'éloignent, le rapprochement est plus difficile.* (Chamf.)

— N. m. pl. Les deux termes entre lesquels tous les autres sont compris : *La prodigalité et l'avarice, voilà les deux* EXTRÊMES. (Acad.) *Aristote est le premier qui a mis toutes les vertus entre les* EXTRÊMES *opposés.* (Volt.) *Un monarque, une famille, un père, voilà les deux* EXTRÊMES *de la société.* (Buff.)

— Mor. : *Se jeter dans les* EXTRÊMES. *Entre ces deux* EXTRÊMES, *il est difficile de prendre un juste milieu.* (Acad.)

— Prov. *Les extrêmes se touchent*, il y a une certaine analogie entre les choses qui semblent les plus opposées.

— Math. Le premier et le quatrième terme d'une proportion : *Le produit des* EXTRÊMES *est égal au produit des moyens dans une proportion géométrique; dans une proportion arithmétique, c'est la somme.*

= **A l'extrême**, loc. adv. Au delà de toute mesure : *Pousser, porter tout* A L'EXTRÊME.

Pour elle mon ardeur va jusques à *l'extrême.* (Boursault.)

— Anc. A l'extrémité, sans ressources :

... Des ennemis la défaite et la fuite
Semblaient nous donner Rome à *l'extrême* réduite.
(Du Ryer.)

EXTRÊMEMENT, adv. Pron. *èks-trêm-man.* — Au dernier point, excessivement : EXTRÊMEMENT *grand.* EXTRÊMEMENT *sage.* EXTRÊMEMENT *vite. Il vous aime* EXTRÊMEMENT. *Il dépense* EXTRÊMEMENT *en habits.* (Acad.)

EXTRÊME-ONCTION, n. f. (*extrema* et *unctio*; lat.) Pron. *èks-trêm-onk-cion.* — Le sacrement qu'on administre aux malades en danger de mourir, par l'application des saintes huiles : *Donner, porter, recevoir l'*EXTRÊME-ONCTION.

EXTREMIS (IN), Locution adverbiale (*in extremis*, dans les choses dernières; lat.) Pron. *inn-èks-tre-miss.* — A la dernière extrémité; à l'article de la mort : *Disposition testamentaire* IN EXTREMIS. *Mariage* IN EXTREMIS.

Nous voulons empêcher qu'il ne vous soit permis
De faire un mariage, un jour, *in extremis.* (Regn.)

EXTRÉMITÉ, n. f. (*extremitas*; lat., m. sign.) Pron. *èks-tré-mi-té.* — Ce qui termine une chose; le bout : *Les deux* EXTRÉMITÉS *d'une ligne. L'*EXTRÉMITÉ *d'un corps. L'*EXTRÉMITÉ *des doigts. L'*EXTRÉMITÉ *d'un champ. Les* EXTRÉMITÉS *d'une province. Couper l'*EXTRÉMITÉ *des cheveux. L'*EXTRÉMITÉ *du royaume. Des aboiements terribles retentirent aux deux* EXTRÉMITÉS *de la cour.* (Em. Souv.) *Chassé des* EXTRÉMITÉS *de la Judée.* (Mass.)

— Fig. : *Les hommes s'accommodent presque toujours mieux des milieux que des* EXTRÉMITÉS. (Montesq.) *On voyait dans sa maison tout également éloigné des* EXTRÉMITÉS, *tout mesuré par la sagesse.* (Boss.)

— Anat. Membres inférieurs : *Rappeler la goutte aux* EXTRÉMITÉS. *Le sang se porte aux* EXTRÉMITÉS. (Acad.) *L'homme ne touche à la terre que par ses* EXTRÉMITÉS *les plus éloignées.* (Buff.)

— Il se dit aussi des pieds et des mains seulement : *Il se meurt, car il a déjà les* EXTRÉMITÉS *froides.* (Acad.)

— *Les extrémités supérieures*, les bras, les avant-bras et les mains. || *Les extrémités inférieures*, les cuisses, les jambes et les pieds.

— Par anal. Il se dit de la partie inférieure des jambes de certains animaux : *Ce cheval a la crinière, la queue et les* EXTRÉMITÉS *noires.* (Acad.)

— Le dernier moment : *N'attendez pas à l'*EXTRÉMITÉ *pour arranger les affaires.* (Acad.)

— Particul. Les derniers moments de la vie : *Il ne faut pas attendre à l'*EXTRÉMITÉ *pour songer à sa conscience.* (Acad.)

— *A l'extrémité, à toute extrémité, à la dernière extrémité*, à l'article de la mort :

Messieurs, je suis ravi, quoiqu'*à l'extrémité*,
De vous voir tous les deux en parfaite santé. (Regn.)

Il y a des gens que ma santé rend de mauvaise humeur, et qui voudraient me voir A L'EXTRÉMITÉ. (Scribe.)

— Fig. Cela se dit des choses et particul. des villes assiégées : *Être réduit* A L'EXTRÉMITÉ. *La place ne saurait encore tenir vingt-quatre heures, elle est* A L'EXTRÉMITÉ. (Acad.)

— Fig. Épuisement des dernières ressources : *Il n'a pas de quoi vivre, il est réduit* A L'EXTRÉMITÉ. *A quelle* EXTRÉMITÉ *ne me suis-je pas vu réduit?* (Acad.) *Déjà il réduit le Danois* A L'EXTRÉMITÉ. (Boss.)

— Position fâcheuse au dernier point :

En quelle *extrémité* me jetez-vous tous deux? (Rac.)
En ces *extrémités* quel conseil dois-je prendre? (Corn.)

— État excessif où une chose peut moralement parvenir : *Si l'on savait l'*EXTRÉMITÉ *des besoins des pauvres, on aurait pour eux, malgré soi, sinon de la charité, au moins de l'humanité.* (Bourdal.) *Vous verrez dans une seule vie toutes les* EXTRÉMITÉS *des choses humaines, la félicité sans bornes, aussi bien que les misères.* (Boss.)

— Excès : *Vous allez toujours à l'*EXTRÉMITÉ. *Porter les choses aux dernières* EXTRÉMITÉS. *Passer d'une* EXTRÉMITÉ *à l'autre. Toutes les* EXTRÉMITÉS *sont vicieuses.* (Acad.) *La ville souffrit toutes les* EXTRÉMITÉS *de la faim.* (Volt.)

La parfaite raison fuit toute *extrémité.* (Mol.)

— *Pousser à l'extrémité, aux extrémités*, pousser à bout : *Sa patience est* POUSSÉE A L'EXTRÉMITÉ. (Boss.)

— Excès de violence; voie de fait : *Il s'est porté contre lui à la dernière* EXTRÉMITÉ, *aux* EXTRÉMITÉS *les plus odieuses.* (Acad.)

..... Vous emporter à cette *extrémité*,
C'est plutôt désespoir que générosité. (Corn.)

— Beaux-arts. Il se dit des pieds et des mains d'une statue, d'une figure : *Des* EXTRÉMITÉS *mal dessinées. Tel peintre de portraits traite bien les* EXTRÉMITÉS.

= **A l'extrémité**, loc. prép. Sur la limite de, dans la partie extrême de : *Être logé* A L'EXTRÉMITÉ DE *la ville. Cette ville est* A L'EXTRÉMITÉ DU *royaume.* (Acad.)

EXTRINSÈQUE, adj. des 2 g. (*extrinsecus*, à l'extérieur; lat.) Pron. *èks-train-cèk.* — Didact. Qui vient du dehors : *Sa maladie est due à des causes* EXTRINSÈQUES. (Acad.) || Peu usité.

— Monn. *Valeur extrinsèque*, valeur légale d'une monnaie, abstraction faite du poids.

EXTRINSÈQUEMENT, adv. Pron. *èks-train-cèk-man.* — Didact. D'une manière extrinsèque.

EXTROVERSION, (*extra*, en dehors; *versus*, tourné; lat.) V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE, n. f. V. ENFLURE.

EXUBÉRANCE, n. f. (*exuberantia*; lat., m. sign.) Surabondance; plénitude : EXUBÉRANCE *de végétation.*

— Fig. : EXUBÉRANCE *de mots, d'images, d'idées. L'*EXUBÉRANCE *vaut mieux à l'esprit humain que la pauvreté.* (Lerminier.)

— Anc. prat. *Exubérance de droit*, exercice superflu d'un droit : *L'avocat n'a produit cette pièce que par* EXUBÉRANCE DE DROIT, *il aurait gagné sa cause sans cela.*

EXUBÉRANT, ANTE, adj. (*exuberans*, *antis*, très abondant; lat.) Qui a de l'exubérance : *Végétation* EXUBÉRANTE. *Nous venions de retrouver la nature* EXUBÉRANTE, *la végétation du midi.* (P. de Musset.)

— Fig. : *Style* EXUBÉRANT. *Au seizième siècle, les esprits voulaient conquérir, s'affranchir, s'agiter et dépenser une activité* EXUBÉRANTE. (Barante.)

EXUBÈRE, adj. (*ex*, hors, et *uber*, sein; lat., Pron. *ègh-zu-bèr.* — Méd. Qui est sevré.

EXUDATION, n. f. V. EXSUDATION.

EXULCÉRANT, part. prés. du v. Exulcérer.

EXULCÉRANT, ANTE, adj. Pron. *ègh-zul-cé-ran, rantt.* — Méd. Qui détermine des ulcérations.

EXULCÉRATIF, IVE, adj. V. EXULCÉRANT.

EXULCÉRATION, n. f. (*exulceratio*, ulcération; lat.) Pron. *ègh-zul-cé-ra-cion.* — Méd. Ulcération légère et superficielle : *Les* EXULCÉRATIONS *qui se trouvent dans les entrailles sont des marques de poison.* (Trév.)

EXULCÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*exulcerare*; lat., m. sign.) Pron. *egh-zul-cé-ré.* — L'*é* fermé du rad. *exulcér* se change en *è* ouvert devant les termin. *e, es, ent* : *j'exulcère, il exulcère, ils exulcèrent*, mais on écrit avec l'*é* fermé ; *j'exulcérerai, il exulcérerait*, etc. — Méd. Déterminer un commencement d'ulcération : *L'arsenic* EXULCÈRE *les intestins. Les substances caustiques* EXULCÈRENT *la peau.* (Acad.)

— Fig. et absol. Froisser l'amour-propre : *Les diatribes sont moins faites pour* EXULCÉRER *qu'une épigramme fine et mordante.* (Volt.) || Rare.

EXULTATION, n. f. (*exultatio*, transport de joie.) Pron. *egh-zul-ta-cion.* — Styl. myst. Transport, tressaillement de joie : *Ceux qui sèment dans les larmes moissonnent dans l'*EXULTATION.

EXULTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *egh-zul-té.* — Tressaillir de joie : *Nos voisins* EXULTAIENT *de nous voir ainsi nous affaiblir et nous détruire nous-mêmes.* (St-Simon.)

EXUSTION, n. f. (*exustio*, combustion; lat.) Pron. *ègh-zuss-tion.* — Didact. Action de brûler, de cautériser.

EXUTOIRE, n. m. (*exutorium*, formé de *exuere*, *exutum*, dégager; lat.) Pron. *egh-zu-toar.* — Méd. Ulcère artificiel, établi et entretenu pour déterminer une suppuration permanente et dérivative.

EXUVIABILITÉ, n. f. (*exuvia*, dépouille; lat.) Zool. Faculté qu'ont certains animaux de changer d'épiderme sans changer de forme.

EXUVIABLE, adj. des 2 g. Zool. Qui mue, qui change de peau, d'épiderme sans changer de forme, comme les serpents.

EX-VOTO, n. m. (*ex*, par, et *votum*, vœu; lat.) Pron. *eks-vô-tô.* — Tableau, figures qu'on suspend à la suite d'un vœu, dans les chapelles : *Suspendre, appendre des* EX-VOTO. *Ce tableau est un* EX-VOTO. (Acad.) *Mes habits blancs furent attachés en* EX-VOTO *au bas d'une image de la Vierge.* (Chateaubr.) *L'éclat des châsses effaçait celui des nombreux* EX-VOTO *attachés par les marins aux piliers de la grande nef.* (H. de Balz.)

— Beaux-arts. Par dénigr. Mauvais tableau dont le sujet est pieux. *C'est un* EX-VOTO. *Bon tout au plus pour un* EX-VOTO.

EYLAÏS, n. m. Pron. *é-la-is.* — Zool. Genre d'acarides.

ÉZAN ou **ÉZANN**, n. m. Nom que les musulmans donnent à l'annonce des cinq prières du jour : *L'*ÉZANN *est annoncé par les muezzins du haut des minarets des mosquées.*

EZTÉRI, n. m. Min. Jaspe vert, à points sanguins, d'Amérique.

F n. m. et f. On la nomme *èf*, suivant l'appellation ancienne, et *fe*, suivant la méthode moderne. Sixième lettre et la quatrième des consonnes de l'alphabet.

— Lorsqu'on l'appelle *èf* elle est du g. féminin; et du masculin lorsqu'on l'appelle *fe*.

Depuis six ans dessus l'*F* on tr[illegible]vaille,
Et le destin m'aurait fort ob[illegible].
S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G. (Boisrobert.)

— Le son qui lui est propre est *fe : Fatal, fête, fini, forêt, funeste.*

— Elle conserve toujours ce son, soit au commencement, soit au milieu des mots : *Famille, fable, carafe, falaise, fécule, forêt, girafe*, etc.

— *F* finale se fait sentir aussi bien devant les mots qui commencent par une consonne que devant ceux qui commencent par une voyelle; ainsi dans : VIF *désir*; SOIF *brûlante*; *tranche de* BOEUF *maigre*, etc., l'*f* se prononce comme dans les expressions : VIF *amour*, SOIF *ardente*, BOEUF *à la mode*, etc.

— Sont exceptés les mots suivants : CLEF, CHEF-*d'œuvre*, CERF, ÉTEUF, NERF qu'on prononce *clé, chè-d'œuvre, cer, éteu, ner.* || Mais *f* finale se prononce toujours dans *nerf*, quand il est pris dans le sens moral.

— Il se fait sentir dans *neuf* : *Un vêtement* NEUF, *des souliers* NEUFS, etc. || Mais il est nul quand le mot *neuf* est adj. numéral et suivi d'un mot commençant par une consonne : NEUF *millions*, NEUF *soldats* (*neu millions, neu soldats.*)

— Il a le son de *v* quand le mot qui suit commence par une voyelle; ainsi NEUF *hommes*, NEUF *ans* (*neuv hommes, neuv ans.*)

— Fam. : *Parler par* b *et par* f, se servir de certains termes grossiers, commençant par une de ces lettres : *Jurer par* b *et par* f.

Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec
Et les nonnains crurent qu'il parlait grec. (Gresset.)

— F est, dans le calendrier ecclésiastique, la sixième lettre dominicale. || Il désigne le vendredi dans le calendrier des offices de l'ancien rituel.

— Mus. Il indique le *fa*. || Au-dessus ou au-dessous d'une des lignes de la portée, il signifie encore *fort* ou *forte*. || Deux F majuscules placés ainsi : *FF*, indiquent qu'il faut jouer *très-fort*.

— Il est l'abrév. du mot *frère* dans les sermons religieux ou les mandements des ecclésiastiques : *Le F. Arsène.*

— Syst. monét. Il sert dans le commerce, depuis l'introduct. du système décimal, à désigner les francs. Les florins se marquent ainsi : *FL.*

— Chim. En chimie, il est l'abréviat. du mot *fer*.

— Numism. Sur les anciennes monnaies de France, *F* était la marque de l'hôtel des monnaies d'Angers.

— Archit. Dans certains ornements du temps de François I^er^ on trouve une *F*, lettre initiale du nom de ce roi, jointe à une salamandre, sa devise : *Les hirondelles sont nichées sous les couronnes de l'*F ROYALE, *et entre les griffes des gracieuses salamandres* (Cuv. Fleury.) *J'ai vu dans l'église une charmante chapelle avec l'*F *et la salamandre.* (V. Hugo.)

FA, n. m. Mus. Quatrième note de la gamme d'Ut : FA *naturel*. FA *dièse*. (Acad.) || Signe qui représente cette note : *C'est un* FA.

FABAGO n. m. ou **FABAGELLE**, n. f. Pron. *fa-ba-gô, êl.* — Bot. Faux câprier; plante dont les feuilles épaisses ressemblent à celle du pourpier; elle passe pour vermifuge : *Le* FABAGO, *que l'on appelle aussi* faux câprier, *est originaire de la Syrie.* (Acad.)

FABLE, n. f. (*fabula*; lat., m. sign.) Pron. *fâbl.* — Apologue, récit dans lequel on cache une vérité, une moralité sous le voile de quelque fiction : *Les* FABLES *d'Ésope, de Phèdre, de la Fontaine.* (Acad.) *La* FABLE *est une instruction déguisée sous l'allégorie d'une action.* (Lamotte.) *Aristote n'admet dans la* FABLE *que les animaux.* (La F.)

Les *fables* ne sont pas ce qu'elles semblent être;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître. (Id.)

Tout a été traité en FABLES *ou en allégories chez les Orientaux.* (Volt.) *La* FABLE *est sans doute aussi vieille que le monde; elle conserve et conservera toujours son empire : nous l'aimons, nous sommes nés pour elle.* (Bailly.) || *SYN.* V. APOLOGUE.

— Particul. Fiction mythologique, croyance superstitieuse : *Les* FABLES *de l'antiquité païenne. La* FABLE *de Psyché. Les* FABLES *du Nord. Les* FABLES *du moyen âge. L'histoire de ce peuple est mêlée de beaucoup de* FABLES. (Acad.) *Les premiers conquérants sont plus connus par les* FABLES *et par les romans, que par les histoires.* (Mass.) *La* FABLE *de Tantale n'a presque jamais servi d'emblème qu'à l'avarice.* (Chamfort.)

— Collect. Toutes les fables de l'antiquité païenne : *Il est savant dans la* FABLE. *Il possède bien la* FABLE. *Les dieux, les divinités de la* FABLE. (Acad.) *La poésie doit s'enrichir des fictions de la* FABLE. (Barthél.)

La *Fable* offre à l'esprit mille agréments divers. (Boil.)

— Sujet d'un poëme, d'un drame, d'un roman : *La* FABLE *de ce poëme est pleine d'intérêt. La* FABLE *est bien disposée, bien conduite.* (Acad.) *La* FABLE, *dans l'Énéide, n'a pas cette simplicité qu'Aristote a trouvée si divine dans Homère.* (Dacier.)

— Récit imaginaire : *Les* FABLES *sont l'histoire des temps grossiers.* (Volt.)

— Par anal. Fausseté, chose controuvée : *Vous nous contez des* FABLES. *Je tiens cela pour une* FABLE. *Inventeur de* FABLES. (Acad.)

Mais peut-être j'invente une *fable* frivole: (Boil.)

— Sujet de scandales, de récits malicieux, de risée publique : *Être la* FABLE *de la ville.* (Acad.) *Cette nouvelle sottise nous rend la* FABLE *des étrangers.* (D'Alemb.) *Nous allons servir de* FABLE *et de risée à tout le monde.*

Suis-je, sans le savoir, la *fable* de l'armée? (Rac.)
Sur le haut Hélicon, leur veine méprisée
Fut toujours des neuf Sœurs la *fable* et la risée. (Boil.)

FABLIAU, n. m. (*fable.*) Pron. *fa-bli-ô.* — Sorte de poëme, de conte en vers, fort à la mode dans les premiers âges de la poésie française : *Les anciens* FABLIAUX. (Acad.) *La première littérature française*

ne se compose que de FABLIAUX *et de romans en vers. Les* FABLIAUX *ont le mérite de révéler le caractère primitif, riant et léger de la littérature française.* (Fleury.)

FABLIER, n. m. (*fable.*) Pron. *fa-bli-é.* — Fam. Faiseur de fables : *Madame de la Sablière appelait la Fontaine son* FABLIER. *Notre aimable* FABLIER. (Del.)

— Recueil de fables : FABLIER *de l'enfance.*

FABRECOULIER, n. m. Bot. Micocoulier; grand astre.

FABRICANT, n. m. (*fabricari*, fabriquer; lat.) Pron. *fa-bri-kan.* — Celui qui fabrique ou fait fabriquer : *Un* FABRICANT *de soieries, d'étoffes de soie, d'étoffes de coton, de laine*, etc. *Le* FABRICANT, *intermédiaire entre le commerçant et l'ouvrier, prélève son profit sur le salaire de ce dernier.* (Blanqui.)

— Particul. Fabricant d'étoffes : *Un riche* FABRICANT. (Acad.)

— Il se dit aussi de celui qui tient une filature de coton, de laine, etc. : *C'est le plus gros* FABRICANT *de Lyon.* (Acad.)

— Adj. : *On assujettit à payer patente tout individu* FABRICANT *qui fait vivre au moins un compagnon de travail.* (Ch. Dupin.)

FABRICATEUR, n. m. (*fabricator*; lat., m. sign.) Pron. *fa-bri-ka-teur.* — En mauv. part, celui qui fait, qui fabrique quelque chose : FABRICATEUR *de fausse monnaie.* FABRICATEUR *de faux billets de banque.* (Acad.)

— Fig. FABRICATEUR *de faux actes.* FABRICATEUR *de nouvelles, de fausses nouvelles.* (Acad.)

— Par anal. : *Ce sont d'infâmes calomnies dont tout le monde connaît le* FABRICATEUR. (Ch. Nod.) *Il serait aussi facile de donner du bon sens à un* FABRICATEUR *de mondes que de lui persuader qu'il n'en a pas.* (Babinet.) *Anathème à ce* FABRICATEUR *de nouveaux dogmes.* (Gousset.)

— Fam. : *Le fabricateur souverain*, Dieu, le Créateur :

Le fabricateur souverain
Nous créa besaciers tous de même manière. (La F.)

FABRICATION, n. f. (*fabricatio*; lat., m. sign.) Pron. *fa-bri-ka-cion.* — Action de fabriquer, ou résultat de cette action : *La* FABRICATION *des étoffes de laine, des soieries. La* FABRICATION *des chapeaux. Se livrer à la* FABRICATION. FABRICATION *soignée.* (Ac.) *Il avait employé son fils dans sa* FABRICATION *de chandelles.* (Mignet.)

— Par extens. : FABRICATION *de fausses nouvelles.* FABRICATION *de calomnies.*

— Fig. en m. part : *La* FABRICATION *d'un faux acte, d'un faux testament.* (Acad.)

FABRICIEN, n. m. (*fabrica*, fabrique; lat.) Pron. *fa-bri-ci-ain.* — Celui qui est chargé d'administrer la fabrique d'une église. ‖ Plus ordin. *Marguillier.*

FABRIQUANT, part. pass. du v. Fabriquer : *Fabriquer n'est pas toujours produire, et même en* FABRIQUANT *on peut détruire.* (Droz.)

FABRIQUE, n. f. (*fabrica*; lat., m. sign.) Pron. *fa-brik.* — Fabrication : *La* FABRIQUE *des étoffes de soie, des chapeaux. La* FABRIQUE *de ce drap est belle. La* FABRIQUE *des monnaies. Ce drap est de bonne* FABRIQUE. (Acad.)

— Fam. et par dénigr. : *Louis de fabrique*, pièce d'or qui n'est ni au titre ni au poids.

— *Couteaux, bas, montres de fabrique*, de mauvaise qualité.

— Établissement où l'on fabrique : *Une* FABRIQUE *d'étoffes, de bas, de chapeaux*, etc. *Le propriétaire, les ouvriers d'une* FABRIQUE. *Chef de* FABRIQUE. *Établir, monter, tenir une* FABRIQUE. *Cela sort de la même* FABRIQUE. (Acad.)

— *Prix de fabrique*, prix de la marchandise achetée en fabrique même.

— Fig. et fam. *Ces deux hommes sont de même fabrique*, ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.

— Fig. Produit : *On appelle fruit en botanique toute la* FABRIQUE *de la semence.* (J. J. Rouss.)

— Ville, lieu où l'on fabrique les articles dont on parle : *Cette étoffe est de la* FABRIQUE *de Lyon.* (Ac.)

— Fig. : *La Scandinavie fut surnommée la* FABRIQUE *des nations.* (Chateaubr.)

— Fig. Tous les ouvriers d'une fabrique : *Toute la* FABRIQUE *est en émoi.*

— Fig. et ironiq. : *Cela sort de sa fabrique*, c'est pure invention de sa part.

— Archit. Construction d'une édifice : *Un fonds destiné pour la* FABRIQUE *d'une église paroissiale.* (Acad.)

— Bâtiment remarquable par l'arrangement et l'appareil des matériaux qui le composent : *Les bâtiments de la ferme présentent de belles* FABRIQUES. (Acad.)

— Par extens. Toutes constructions qui servent à l'ornement des parcs, des jardins : *Une belle* FABRIQUE *rustique. Une* FABRIQUE *pittoresque.*

— Peint. Il se dit de tous les bâtiments, grands ou petits, et même des ruines qui servent à orner un tableau, surtout un paysage : *Ce paysagiste compose bien, peint bien les* FABRIQUES. (Acad.) *Les* FABRIQUES *sont d'un grand ornement dans le paysage.* (C. Del.) *Cette habitation avec ses dépendances forme* FABRIQUE *dans le paysage.* (H. de Balz.) *La décoration scénique a multiplié les occasions d'employer les* FABRIQUES. *Les* FABRIQUES *jouent un grand rôle dans la décoration du jardin anglais.*

— *Fabrique d'église* ou *de paroisse* ou simpl. *Fabrique*, tout ce qui appartient à une église paroissiale; les fonds et revenus affectés à l'entretien de l'église; l'argenterie, les ornements, etc. : *Quêtes pour la* FABRIQUE. *La* FABRIQUE *de cette église est très-riche.* (Acad.) *Les conseils de* FABRIQUE *sont nommés pour six ans.*

— Collectiv. Les marguilliers chargés de l'administration des dépenses d'une église : *Adressez votre réclamation à la* FABRIQUE. (Acad.) *Secrétaire de la* FABRIQUE.

Syn. Fabrique, manufacture. Le premier est un terme industriel, le second un terme commercial. La *fabrique*, limitée dans ses moyens, est une *manufacture* en petit, et roule sur des objets d'un commerce ordinaire; la *manufacture* est une entreprise en grand qui embrasse des objets d'un grand prix, des objets de luxe. On dit *fabrique* de bas, de bonnets, et *manufacture* de glaces, de porcelaines. Enfin *fabrique* éveille plutôt l'idée du travail, et *manufacture* celle des ouvrages considérés comme objet de commerce ou d'art.

FABRIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Fabriquer : *Des produits mal* FABRIQUÉS.

— Fig. en m. part : *C'est une histoire* FABRIQUÉE. *Un texte* FABRIQUÉ. (Acad.)

Les cinq dogmes fameux par ta main *fabriqués*. (Boil.)

FABRIQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*fabricare*; lat., m. sign.) Pron. *fa-bri-ké.* — Faire certains ouvrages par des procédés mécaniques : FABRIQUER *des draps, des chapeaux.* FABRIQUER *de la monnaie.*

— Par anal. : *Elle* FABRIQUERA *de ses blanches mains d'excellentes tartes et de délicieux vin de groseilles pour son mari.* (Th. Gaut.)

— Absol. : *On fabrique beaucoup dans ce pays.* (Acad.)

— Fig. et fam. Faire, former, façonner :

Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant,
Pour différents emplois nous *fabrique* en naissant. (Mol.)

— Faire fabriquer; tenir une fabrique : *Il* FABRIQUE *de la porcelaine. Ce pays* FABRIQUE *beaucoup de chapeaux. La France* FABRIQUE *plus que l'Espagne.* (Acad.)

— Absol. : *Il a cessé de* FABRIQUER.

— En mauv. part. Contrefaire; faire, commettre un faux : FABRIQUER *de la fausse monnaie.* FABRIQUER *une pièce, un testament, une donation.*

— Fig. Controuver; inventer : FABRIQUER *une histoire, un mensonge une calomnie.* (Acad.)

FABULEUSEMENT, adv. Pron. *fa-bu-leuz-man.* — D'une manière fabuleuse : *Cette histoire est écrite* FABULEUSEMENT. (Acad.)

FABULEUX, EUSE, adj. (*fabulosus*; lat., m. sign.) Pron. *fa-bu-leu, leuz.* — Controuvé, inventé : *Cela est* FABULEUX. *Livre* FABULEUX. *Histoire, narration* FABULEUSE. (Acad.)

— Particul. Qui appartient, qui a rapport à la Fable, à la mythologie : *Les divinités* FABULEUSES. *Bacchus ou quelque autre héros aussi* FABULEUX. (Boss.) *Le style* FABULEUX *est plus égayé et plus figuré que le style chrétien.* (S.-Evrem.)

— *Temps fabuleux*, période qui précède les premiers temps historiques : *Nous ne savons guère des* TEMPS FABULEUX *que ce que nous ont transmis les poëtes. Les* TEMPS FABULEUX *de l'Égypte, de la Perse, de la Chaldée*, etc.

— Par exagér. Qui passe la croyance, quoique réel : *Il y a dans la vie de ce grand homme, des traits qui ont quelque chose de* FABULEUX. (Acad.) *Il a réalisé des sommes* FABULEUSES. (Ancel.)

— Poétiq. Qui a un goût exagéré pour les *fictions* :

... *Fabuleux* chrétiens, n'allons pas, dans nos songes,
D'un Dieu de vérité faire un dieu de mensonges. (Boil.)

— N. m. Littér. Fable, circonstances fabuleuses d'un récit : *N'oublions point le* FABULEUX. *Nous outrons le* FABULEUX *par un assemblage confus de dieux, de bergers, de héros, d'enchanteurs, de furies, de démons.* (St-Evrem.)

FABULISTE, n. m. Pron. *fa-bu-list.* — Auteur qui a écrit des fables : *Ésope est un des plus anciens* FABULISTES *connus. Le devoir d'un* FABULISTE *est d'instruire en amusant.* (Acad.) *Aristote n'admet dans la fable que des animaux; il en exclut les hommes et les plantes : cette règle est moins de nécessité que de bienséance, puisque ni Ésope, ni Phèdre, ni aucun des* FABULISTES *ne l'a gardée.* (La Font.) *Le poëte comique s'attache aux ridicules; le* FABULISTE *s'adresse davantage aux vices.* (Chamf.)

FAÇADE, n. f. (*face.*) Pron. *fa-çad.* — Arch. Côté d'un bâtiment, d'un édifice, qui se présente au spectateur, ou qui fait face à une place, à une rue, etc. : *La* FAÇADE *du côté de la cour. La* FAÇADE *qui regarde la rivière.*

— Particul. Côté où se trouve la principale entrée : *La* FAÇADE *d'une église. La* FAÇADE *d'un palais. La* FAÇADE *du Louvre.* (Acad.)

FACE, n. f. (*facies*; lat., m. sign.) Pron. *fass.* — Partie antérieure de la tête; visage considéré dans son ensemble, ses linéaments, ses couleurs et tous ses accessoires, abstraction faite de l'expression qui l'anime, de la physionomie : *Les deux côtés de la* FACE. *Les muscles de la* FACE. *Les altérations de la* FACE. *Dans la variole confluente, les pustules couvrent toute la* FACE. (Acad.) *La* FACE *est le siége d'affections nombreuses. Le volume de la* FACE *augmente ou diminue rarement sans que le même changement s'opère dans le reste du corps.* (Chomel.) *La* FACE *humaine est un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie.* (Buff.) *L'Angleterre a porté le dernier coup aux hommes à* FACE *cuivrée, au moment où elle se passionnait pour les hommes à* FACE *noire.* (Viennet.)

— Fam. Figure, visage : *Une* FACE *réjouie, enluminée. Avoir une grosse* FACE, *la* FACE *large et rubiconde.* (Acad.)

— Pop. *Couvrir la face à quelqu'un*, lui donner un soufflet.

— Fig. et fam. *Une face de carême*, un visage blême. ‖ *Avoir une face de réprouvé*, une physionomie effrayante, sinistre. ‖ *Avoir une face de prédestiné*, visage plein, vermeil et serein.

— Poét. :

Pyrrhus m'a reconnu, mais sans changer de *face*. (Rac.)

— Prov. *Face d'homme porte vertu*, la présence d'un homme est toujours utile à ses affaires.

— *Avoir deux faces, être à plusieurs faces*, se dit d'un homme faux, et dont la parole n'est pas sûre.

— Fig. Il se dit en parl. de Dieu : *Dieu détourna sa* FACE *du pécheur.* (Acad.)

— Il se dit des tempes par rapport aux cheveux qui les couvrent : *Il a les* FACES *dégarnies.*

— Peint. et Sculpt. Mesure qu'on a adoptée pour unité; c'est à peu près la longueur de la face. *L'ensemble de la figure a dix* FACES. (Acad.) *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales qu'on appelle* FACES *en terme d'art, parce que la* FACE *de l'homme a été le premier modèle de ces mesures.* (Buffon.)

— Fig. Superficie, surface : *L'esprit de Dieu était porté sur la* FACE *des eaux de l'abîme. Cette race impie qui couvrait alors toute la* FACE *de la terre.* (Mass.)

Répandus sur la terre, ils en couvraient la *face*. (Rac.)

— Par anal. : *La* FACE *supérieure de l'estomac.*

— Constr. Façade : *Lorsque l'édifice est de proportions restreintes, tel qu'un pavillon, ses côtés prennent le nom de* FACES; on dit *alors la* FACE *nord, la* FACE *sud, et non la* façade.

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face*. (Boil.)

— *Faire face*, avoir la face ou la façade tournée vers un point : *Sa maison* FAIT FACE *à la mienne.*

— Par anal. : *L'armée* FAISAIT FACE *à la plaine du côté des ennemis.* (Acad.)

— *Faire face à l'ennemi*, lui présenter le front des lignes.

— Contenir son attaque avec vigueur : *Faire face de tous côtés*, présenter le front de quelque côté qu'on soit attaqué.

— Fig. *Faire face* : Pourvoir à une chose, parer à un inconvénient : FAIRE FACE *aux dépenses. Je* FERAI FACE *à tous les événements.* (Acad.) *Les moyens de la compagnie purent* FAIRE FACE *à des engagements considérables.* (Rayn.)

— Aspect des choses : *La* FACE *des lieux ne change point comme le visage des hommes.* (Chateaubr.)

— État, situation des choses : *Tel était alors la* FACE *des affaires. Les négociations prennent une* FACE *nouvelle.* (Acad.) *Le cardinal de Richelieu changea la* FACE *de l'Europe.* (Fén.)

Albe et Rome demain prendront une autre *face*. (Corn.)
Ma fortune va prendre une *face* nouvelle. (Rac.)
D'un secret tout à coup la vérité connue

Change tout, donne à tout une *face* imprévue. (Boil.)

— Fig. Aspects, points de vue sous lesquels une chose peut être considérée, examinée : *Considérer une affaire sous toutes les* FACES. *Cette affaire a plusieurs* FACES. *La question se présentait à moi sous une autre* FACE. (Acad.) *Les objets offrent tant de différentes* FACES *qu'il faudrait toujours examiner, et jamais disputer.* (Helvét.)

— Géom. Plans qui limitent la surface d'un polyèdre : *Toutes les* FACES *d'un cube sont carrées.* (Acad.) *L'exaèdre est un corps à six* FACES *parallèles. Les pyramides d'Égypte ont quatre* FACES.

— J. de bass. La première carte que découvre celui qui tient la banque : *La* FACE *est un valet.* (Acad.)

— Fortif. *Les faces d'un bastion*, les deux côtés qui sont entre les flancs et la pointe d'un bastion.

— Archit. Tout membre plat, toute moulure plate par devant : *Les* FACES *de l'architrave.*

— Méd. *Face hippocratique* ou *cadavéreuse*, caractère particulier que présente la face d'une personne dont la mort est prochaine.

— Man. *Belle face*, marque blanche très-grande, qui occupe presque toute la partie antérieure de la tête du cheval, et qui s'étend jusqu'aux yeux, et même au delà.

— Bot. *Face inférieure, externe ou dorsale des feuilles,* celle où fait saillie la nervure moyenne ou principale. || *Face supérieure, interne ou ventrale*, celle opposée à la précédente. || *Faces commissurales*, celles par lesquelles deux carpelles soudées sont en contact.

— Mus. *Faces d'un accord*, les différents aspects que présente cet accord, selon que l'on prend pour la note la plus basse l'une ou l'autre de celles dont il se compose : *L'accord parfait a trois* FACES, *et les accords dissonants peuvent en avoir quatre.*

— Techn. *Faces de pignon*, plans ou côtés qui terminent l'épaisseur d'un pignon, dans une pièce d'horlogerie.

— Numism. Le côté d'une pièce de monnaie ou d'une médaille qui porte la figure, effigie.

— *Jouer à pile ou face.* || V. CROIX.

— Costume milit. Morceau de cuir, etc., attaché vers le milieu d'un ceinturon d'épée, et auquel sont fixés des pendants.

= **En face,** loc. adv. Par devant : *Regarder quelqu'un ou quelque chose* EN FACE. *Résister* EN FACE. *Soutenir* EN FACE. *Reprocher* EN FACE.

..... Je vous déclare *en face*
Que vous êtes un sot qu'il faut mettre à sa place. (E. Aug.)

— Fixement : *Osez-vous bien après cela me regarder* EN FACE ? (Acad.)

— Devant soi : *De quelque côté qu'on se tourne dans la vie, on voit toujours la mort* EN FACE. (Boss.)

— Devant la personne même : *Il osa le lui dire* EN FACE. (Acad.)

= **De face,** loc. adv. Du point où l'on voit toute la face : *Nous voyons tout le palais* DE FACE.

— Art. mil. De front : *Dix hommes* DE FACE.

= **Face à face,** loc. adv. En face ; vis-à-vis l'un de l'autre : *Voir Dieu* FACE À FACE.

A la fin, noble Cid, nous voilà *face à face.* (C. Del.)
...Mets nous *face à face* avec nos ennemis. (V. Hugo.)

— Bot. Il se dit en parl. de deux parties dont ces faces internes sont appliquées l'une sur l'autre.

= **De prime face,** loc. adv. De prime abord. || Vieux.

= **A la face de,** loc. prép. A la vue de, en présence de : A LA FACE DU *ciel.* A LA FACE DES *autels.* A LA FACE DU *soleil.* (Acad.)

...... Elle venait, bravant votre courroux
A la face du ciel l'accepter pour époux. (Rac.)
Faisons en ces lieux
Justice à tout le monde *à la face des* dieux. (Corn.)

— Dans le m. sens avec l'adj. poss., A *sa face*, *à leur face*, etc.

...... De ce pas j'irai dire *à leur face.* (Boil.)

= **En face de,** loc. prép. Vis-à-vis : EN FACE DES *ruines du palais.* (Voln.)

— Fig. : *Se marier en face de l'Église*, devant les ministres de l'Église, et en présence de l'assemblée des fidèles.

FACÉ, ÉE, adj. Fam. *Être bien* FACÉ, avoir le visage plein, une belle figure : *Voilà un homme bien* FACÉ. (Acad.) || Peu usité.

FACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*face.*) J. de bass. Amener la carte sur laquelle un joueur a mis son argent : *Il m'*A FACÉ *d'abord.*

FACÉTIE, n. f. (*facetia*; lat., m. sign.) Pron. *fa-cé-ci.* — Bouffonnerie, mots ou gestes plaisants, pour amuser, pour faire rire : *Débiter, des* FACÉTIES. *Livre de* FACÉTIES. *La* FACÉTIE *déplaît quand elle tombe dans la grossièreté.* (Acad.)

FACÉTIEUSEMENT, adv. Pron. *fa-cé-cieus-man.* — D'une manière facétieuse : *Il nous a conté cela* FACÉTIEUSEMENT.

FACÉTIEUX, EUSE, adj. (*facétie.*) Pron. *fa-cé-cieu, cieus.* — Plaisant, amusant, qui fait rire : *Esprit* FACÉTIEUX. *Un homme* FACÉTIEUX. *Ton* FACÉTIEUX. *Conte* FACÉTIEUX. *Vous devenez* FACÉTIEUX, *mon cousin, je ne comprends rien à cette plaisanterie.* (G. Sand.)

C'était donc sérieux,
Ce qu'il disait tantôt d'un air *facétieux.* (E. Augier.)

— Substantiv. : *Un* FACÉTIEUX, un mauvais plaisant.

FACETTE, n. f. (*face.*) Pron. *fa-cètt.* — Petite face, l'un des côtés d'un corps qui a plusieurs petits côtés : *Diamant taillé à* FACETTE. *Avec un microscope on découvre plusieurs* FACETTES *dans les plus petits grains de sable.* (Acad.)

— Mathém. Il se dit des très-petits plans d'un polyèdre.

— Anat. Petite portion de la surface d'un os.

— Fig. et plais. *Un homme à facettes*, qui change d'aspect, de sentiment selon les circonstances : *On peut juger de lui comme on veut ; c'est un homme* À FACETTES *encore plus que les autres.* (Mme de Sév.)

FACETTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*facette.*) Pron. *fa-cè-té.* — Techn. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse.

FÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Fâcher : *C'est un homme qui a toujours l'air* FÂCHÉ. (Acad.)

J'en suis *fâché* pour vous, mais vous l'avez voulu. (Corn.)
Hélas ! il ne l'est plus — dont il est très-*fâché.* (E. Augier.)

FÂCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fâ-ché.* — Mettre en colère, indisposer fortement : *Prenez garde de le* FÂCHER. *Il ne faut* FÂCHER *personne.* (Acad.) *Toute maxime qui nous* FÂCHE *arrive à son adresse.* (Bouh.)

.... Je ne veux rien dire qui vous *fâche.* (E. Augier.)

— Causer du déplaisir, de la peine : *Cet événement me* FÂCHE *beaucoup. Votre refus l'*A *un peu* FÂCHÉ. (Acad.)

Ce désordre me *fâche.* (Corn.)

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher,* se dit pour faire entendre qu'on n'a pas l'intention de fâcher la personne à laquelle on s'adresse : SOIT DIT SANS VOUS FÂCHER, *vous êtes quelquefois un peu brusque.* (Acad.)

= **Se fâcher,** v. pr. Se mettre en colère : *Ne* VOUS FÂCHEZ *pas. Je* ME SUIS FÂCHÉ *contre lui. C'est un homme qui* SE FÂCHE *de tout.* (Acad.)

Parlons sans *nous fâcher*, monsieur, je vous supplie. (Mol.)

On SE FÂCHE *souvent contre les gens de lettres qui se retirent du monde ; on veut les forcer d'assister éternellement au tirage d'une loterie où ils n'ont point de billets.* (Chamfort.)

— Mais on entend les gens au moins sans *se fâcher*,
— Moi, je veux *me fâcher* et ne veux point entendre. (Mol.)

— Fam. Ressentir de la peine, du déplaisir :

Le siècle est hypocrite, et jamais ne *se fâche*
De ces péchés mignons, pourvu qu'on les lui cache. (E. Augier.)
Rien dont la fermeté de ces grands cœurs *se fâche.* (Corn.)

— Se brouiller, se mettre mal avec quelqu'un : *Ils* SE SONT FÂCHÉS *sans motifs.*

— Impers. *Il me fâche de*, suivi d'un infinitif, je suis affligé, contrarié, il m'est pénible de : *Il lui* FÂCHERAIT *fort de perdre son temps.* (Acad.) *Il me* FÂCHE *de penser à ces sortes de choses.* (Darc.) *Il* ME FÂCHE *de voir que tout va mal, de ne pouvoir y remédier.* (Volt.)

Il se fâche en ces lieux d'abandonner sa proie. (Rac.)

FÂCHERIE, n. f. Fam. Mécontentement, déplaisir, chagrin : *Cette* FÂCHERIE *ne durera pas. Il y a un peu de* FÂCHERIE *entre eux.* (Acad.)

FÂCHEUX, EUSE, adj. (*fâcher.*) Pron. *fâ-cheu, cheuz.* — Qui fâche, qui cause du chagrin : FÂCHEUX *accident.* FÂCHEUSE *nouvelle. Rencontre* FÂCHEUSE. *Un contre-temps* FÂCHEUX. *Être dans un* FÂCHEUX *état. C'est une chose* FÂCHEUSE *que d'avoir affaire à des gens qui n'entendent pas raison.* (Acad.) *Il faut supporter les maux et les remèdes aussi* FÂCHEUX *que les maux mêmes.* (Fléch.)

Qu'a de *fâcheux* pour toi ce discours populaire ? (Corn.)

— *Il est fâcheux que* ou *de*, c'est une chose triste, regrettable que, de : IL EST FÂCHEUX QUE *vous ne vous soyez pas trouvé avec nous.* (Acad.)

... *Il est fâcheux* de se voir sans lecteurs. (Boil.)

— Pénible, difficile ; malaisé : *Chemin* FÂCHEUX. *Montée* FÂCHEUSE. *Passage* FÂCHEUX. (Acad.) || Rare.

— Malaisé à contenter ; peu traitable : *Esprit, naturel* FÂCHEUX. *Humeur* FÂCHEUSE. *Il est* FÂCHEUX *dans son domestique.* (Acad.)

Censeur un peu *fâcheux*, mais souvent nécessaire. (Boil.)

— Importun : *Quel* FÂCHEUX *personnage !*

— Substantiv. : Personne dont la présence dérange, embarrasse ; un importun : *La comédie des* FÂCHEUX. *Je hais les* FÂCHEUX. *Il me survint un* FÂCHEUX. (Acad.)

Aussitôt de *fâcheux* arrivent trois volées,
Qui du parc à l'instant assiégent les allées. (Boil.)
Sous quel astre, bon Dieu ! faut-il que je sois né,
Pour être de *fâcheux* partout environné. (Mol.)

— Chose fâcheuse ; ce qui est fâcheux : *Le* FÂCHEUX *de l'affaire est que...* (Acad.)

FACIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la face : *Nerf* FACIAL. *Veine* FACIALE. *Angle* FACIAL. (Acad.) *Névralgie* FACIALE. *Paralysie* FACIALE.

— N. m. Un des nerfs de la face.

FACIENDAIRE, n. m. (*faciendus*, devant être fait ; lat.) Pron. *fa-cian-dèr.* — Commun. relig. Celui que les religieux d'une communauté chargeaient de leurs commissions pour les maisons étrangères à leur ordre.

FACIENDE, n. f. (*facere*, faire ; lat.) Pron. *fa-ciand.* — Cabale, intrigue. Il ne se dit qu'en mauvaise part : *Ils sont tous deux de même* FACIENDE. *Il est de la* FACIENDE *d'un tel.* (Acad.) || Vieux.

FACIES, n. m. (*facies*, face, figure ; lat.) Pron. *fa-ciès.* — Aspect général que présente un être organisé à la première vue, avant que l'on ait étudié les détails de son organisation : *Le blaireau commun a un* FACIES *qui rappelle assez celui des ours.* (Dorbigny.)

— Méd. Aspect du visage dans l'état de maladie : *Les altérations nombreuses que l'état de maladie peut apporter dans le* FACIES *des individus.* (Chomel.)

— Bot. Port d'une plante.

FACILE, adj. des 2 g. (*facilis* ; lat., m. sign.) Pron. *fa-cil.* — Aisé, qu'on peut faire ou exécuter sans peine : *Calcul, opération, exécution* FACILE. *Méthode* FACILE. *Moyen* FACILE. *Une parole* FACILE *à comprendre, à traduire. Lieux de* FACILE *abord. Cet homme n'est pas* FACILE *à contenter.* (Acad.) *Il lui est* FACILE *de se venger.* (Fléch.) *Il est si* FACILE *et si commode de douter de tout.* (Condorcet.)

S'imaginent-ils donc que régner est *facile ?* (V. Hugo.)
Du reste des Latins la conquête est *facile.* (Rac.)

— *Avoir le travail facile*, travailler vite et bien.

— B.-arts. Il se dit des compositions qui ne sentent point la gêne, qui se développent sans peine, sans effort : *Plume* FACILE. *Pinceau* FACILE. *Œuvre* FACILE. *Le style de Quinault est plus* FACILE *que celui de Despréaux.* (Volt.) *Des chants* FACILES, *nobles et expressifs, fixent aisément dans la mémoire les exemples et les préceptes.* (Barthél.)

— *Cet auteur est facile, n'est pas facile*, il est, il n'est pas facile à entendre, à traduire.

— Qui crée, produit, exécute aisément, sans effort : *Esprit, génie* FACILE.

— Qui ne présente pas beaucoup de difficultés :

Qu'une âme généreuse est *facile* à séduire ! (Rac.)
Je me sens sur ce point trop *facile* à confondre. (Boil.)

— Bienveillant, complaisant : *Un homme* FACILE *à vivre. Humeur traitable et* FACILE. *Avoir des mœurs* FACILES. *Naturel doux et* FACILE ? *Y eut-il jamais un esprit plus doux, plus* FACILE. (Fléch.) *Il était* FACILE *dans la société.* (Barthél.)

D'une mère *facile* affectez l'indulgence. (Rac.)

— Qui est sans fermeté, d'une complaisance excessive ; indulgent jusqu'à la faiblesse : *Homme trop* FACILE. *Se montrer* FACILE *envers quelqu'un. Le* FACILE *Claude se faisait gouverner par* AGRIPPINE. (Volt.) *Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop* FACILES, *se rendent inflexibles à la raison.* (Boss.)

— Par extens. : *C'est une femme* FACILE *et qui a déjà eu plusieurs intrigues.* (Acad.)

— Substantiv. Ce qui est facile : *Les tyrans aiment* LE FACILE ; *ils réduisent l'art de gouverner à ce peu de mots : « Je le veux ! Je ne veux pas ! »* (Boil.) || SYN. V. AISÉ.

FACILEMENT, adv. Pron. *fa-cil-man.* — Aisément, avec facilité, sans peine : *Faire* FACILEMENT *toutes choses. Vous en viendrez à bout* FACILEMENT. *Il parle, il écrit, il peint* FACILEMENT. *Il cède bien* FACILEMENT. *Il ne croit pas* FACILEMENT *au mal.* (Mass.)

FACILITÉ, n. f. (*facilitas* ; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est facile, aisé à exécuter, à employer, à comprendre : *Cela est d'une grande* FACILITÉ. *Sa* FACILITÉ *d'un expédient, d'un moyen. La* FACILITÉ *d'une méthode. La* FACILITÉ *d'un morceau, d'un passage.*

— Absence d'obstacle ; moyen d'obtenir sans peine : *Cela peut se faire avec* FACILITÉ. *Cela me donnera la facilité de vous voir souvent.* (Acad.) *Les désirs croîtront par la* FACILITÉ *de se satisfaire.* (J.-J. Rouss.)

Vous ne cherchez dans votre crédit que la FACILITÉ *de nuire aux autres impunément.* (Fléch.) *Dans les desseins de Dieu, vos biens doivent être les ressources et les* FACILITÉS *de votre salut.* (Mass.) *Il n'y a point de délices qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la* FACILITÉ *les accompagnent.* (Mme de Sév.)

— Au pl. Délai accordé à un acheteur ou à un débiteur pour le payement : *Obtenir de grandes* FACILITÉS. *Les* FACILITÉS *du commerce.* (Rayn.) *On donnera des* FACILITÉS *aux acquereurs pour le payement du prix.* (Acad.)

— Disposition à faire une chose sans peine ni effort : *Les hommes ont la* FACILITÉ *de s'accoutumer à tout, excepté au bonheur et au repos.* (Fonten.) *Il s'exprime avec* FACILITÉ. (Barthél.) *La* FACILITÉ *en musique, en éloquence, en poésie, consiste dans un naturel heureux qui n'admet aucun tour de recherche, et qui peut se passer de force et de profondeur.* (Volt.) *La* FACILITÉ *à produire nuit quelquefois aux hommes qui en sont doués.* (Acad.) *Il joignait à l'assiduité du travail la* FACILITÉ *du génie.* (Fléch.)

— Arts et Littér. Naturel; aisance d'exécution : *Je suis enchanté de la* FACILITÉ *de votre style.* (Volt.)

— En mauv. part. : *Ne vous piquez point d'une malheureuse* FACILITÉ *d'écrire. Une* FACILITÉ *affectée ne peut être qu'un faux naturel.* (St.-Evr.)

— Condescendance; complaisance : *Sa* FACILITÉ *à consentir à tout. La* FACILITÉ *avec laquelle il adhéra. Il est d'une grande* FACILITÉ *en affaires.* (Acad.)

— Manque de fermeté; indulgence qui dégénère en faiblesse : *On abuse de sa* FACILITÉ. *C'est votre* FACILITÉ *qui est cause de ce désordre. Ses manières la font soupçonner de trop de* FACILITÉ. (Acad.)

— Par anal. : *De la* FACILITÉ *des mœurs, il n'y a qu'un pas à l'oubli des devoirs.* (De Boismont.)

FACILITER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre facile : FACILITER *les moyens de réussir.* FACILITER *l'exécution d'une entreprise. Cela* FACILITE *la digestion.* FACILITER *le passage à des troupes.* (Acad.) *Le nombre prodigieux de leurs armées en* FACILITE *la déroute.* (Mass.)

Je me suis appliquée à chercher les moyens
De lui *faciliter* de si doux entretiens. (Rac.)

Un petit escalier de bois en spirale FACILITE *la descente.* (Ph. Chasles.) *Une constitution mal observée* FACILITE *le despotisme.* (Ch. Nod.)

FAÇON, n. f. (*factio*, action de faire; lat.) Manière dont une chose est fabriquée; forme particulière qu'on lui donne : *La* FAÇON *de cette étoffe est belle. La* FAÇON *en est nouvelle. C'est une* FAÇON *d'habit toute particulière.* (Acad.)

— Manière propre d'un écrivain : *Il me lut des vers de sa* FAÇON. *C'est une épître à la* FAÇON *de Boileau.*

— Fam. Action, manière de faire : *Il vint nous conter une histoire de sa* FAÇON. (Acad.)

Il faut qu'en cent *façons* pour plaire il se replie. (Boil.)

— Manière, tour : FAÇON *de parler.*

De vos *façons* d'agir je suis mal satisfait. (Mol.)
La *façon* de donner vaut mieux que ce qu'on donne. (Corn.)

— *S'en donner de la bonne façon*, se livrer à un excès de table; dépenser largement, etc. : *Depuis qu'il a fait cet héritage, il* S'EN DONNE DE LA BONNE FAÇON. (Acad.)

— *En donner de la bonne façon à quelqu'un*, le maltraiter, le châtier comme il faut : *Si jamais il y revient, je lui* EN DONNERAI DE LA BONNE FAÇON. (Acad.)

— *Façon de parler*, locution, expression particulière : *Nouvelle, bonne, mauvaise* FAÇON DE PARLER. FAÇON DE PARLER *élégante et noble.* (Acad.)

Quel style! ce ne sont que choses singulières,
Que *façons de parler* basses et familières. (V. Hugo.)

— Fam. *C'est une façon de parler*, cela ne doit pas être pris à la lettre, dans un sens rigoureux.

— Sorte; espèce; apparence : *C'est une* FAÇON *de bel esprit. C'est une* FAÇON *de brave.* (Acad.)

— *Gens d'une certaine façon*, d'un certain état; d'un certain rang : *On n'en use pas ainsi avec les* GENS D'UNE CERTAINE FAÇON. (Acad.)

— Air, maintien, d'une personne : *Une personne de bonne* FAÇON. *Avoir bonne, mauvaise* FAÇON. *J'ai jugé à sa* FAÇON *qu'il était homme de bonne compagnie.* (Acad.)

— En parl. des choses, Apparence : *Voilà un rôti qui a bonne* FAÇON. (Acad.)

— Fam. *N'avoir ni mine ni façon*, sans grâce, sans apparence : *Cet homme n'a* NI MINE NI FAÇON. *Ce que vous avez fait n'a* NI MINE NI FAÇON. (Acad.)

— Au pl. Manières, procédés : *Façons* ÉLÉGANTES. FAÇONS *bizarres, extravagantes.* FAÇONS *hardies, libres. Elle a de petites* FAÇONS *enfantines qui la rendent fort ridicule.* (Acad.) *Elle a mille petites* FAÇONS *qui lui gagnent le cœur de tout le monde.* (Mme de Sév.)

— Absol. Manières pleines d'affectation, d'afféteries : *C'est une femme pleine de* FAÇONS. (Acad.) *Croyez-moi, celles qui font tant de* FAÇONS *ne sont pas estimées les plus femmes de bien.* (Mol.)

— Particul. Manières cérémonieuses, politesses affectées : *Être plein de* FAÇONS. *Il fait des* FAÇONS *pour accepter ce présent.* (Acad.) *Que de* FAÇONS! *Que signifient toutes ces* FAÇONS? *Après bien des* FAÇONS, *il consentit à ce qu'on lui demandait.* (Acad.) *Vos cérémonies me tuent : faut-il tant de* FAÇONS *pour dire un oui ou un non?* (Danc.)

Ne venez pas plus loin :
Ce sont toutes *façons* dont je n'ai pas besoin. (Mol.)

— *Point tant de façons; ne faites point tant de façons*, laissez là toutes ces manières cérémonieuses, qui sont inutiles. ‖ Dans le m. sens : *Je n'y sais, je n'y fais* POINT TANT DE FAÇONS. (Acad.)

— *Sans façon*, avec un certain degré de liberté, de familiarité; sans cérémonies oiseuses; sans contrainte : *Un homme* SANS FAÇONS. *Je vous prie, vivons* SANS FAÇON. (Acad.)

...Le mot de monsieur a blessé mon oreille;
Appelez-moi Crispin, car je suis *sans façon*. (C. d'Harl.)

— *Accorder une chose sans façon*, sans difficulté, tout de suite.

— Soin, attention circonspection trop exacte en de certaines choses : *Vous y faites trop de* FAÇONS. *Voilà bien des* FAÇONS *pour rien. Cela ne mérite pas qu'on y apporte tant de* FAÇONS. (Acad.)

— Agric. Labour, apprêt que l'on donne à la terre ou à certaines plantations : *Diverses* FAÇONS *se donnent par le moyen de la bêche et de la houe.* (J. B. Say.) *Un vigneron n'est jamais sûr que de sa dépense, des* FAÇONS, *des impôts.* (H. de Balz.)

— Travail qu'un artisan a consacré à un ouvrage : *Il n'y a pas grande* FAÇON *à cet ouvrage.*

— Prix de ce travail : *Il y a tant pour la* FAÇON. *Payer la* FAÇON *d'un habit. Cet ouvrage coûte tant de* FAÇON. (Acad.)

— *Donner à façon*, faire travailler hors de chez soi, en fournissant la matière. ‖ Par anal. : *Travailler à* FAÇON.

— Technol. Ornements et figures qu'on met à un ouvrage pour l'enrichir, dessin d'une étoffe, etc.

— Écon. pol. *Façons productives*, modifications opérées par l'industrie pour créer ou accroître l'utilité d'une chose et en augmenter la valeur.

— Mar. N. pl. Formes rétrécies de la carène en avant ou en arrière du maître couple : *Ligne des façons*, celle qui fait le tour du navire, en passant par l'extrémité de toutes les varangues.

= **De façon que,** loc. conj. En sorte que : *La nuit vint,* DE FAÇON QUE *je fus obligé de me retirer.* (Ac.)

— De telle manière que; dans cette acception : *Vivre* DE FAÇON QU'*on ne fasse tort à personne.* (Acad.)

Syn. Façon, manière. *Façon* indique la forme nécessitée par la destination d'une chose; *manière* est une modification particulière de cette forme. A voir la *façon* d'un ouvrage, on reconnaît le genre et la nature du travail; à la *manière* on reconnaît l'esprit de l'ouvrier. Chacun a sa *façon* de vivre, c'est-à-dire ses habitudes, raisonnées ou non, voulues ou non; chacun a sa *manière* de vivre, c'est-à-dire ses habitudes adoptées, préférées par lui, et qui le distinguent de toute autre personne. Une *façon* de parler est une locution usuelle; une *manière* de parler sera toujours une phrase singulière, hasardée dans l'occasion.

FACONDE, n. f. (*facundia*, éloquence; lat.) Éloquence, facilité à parler d'abondance : *N'admirez-vous pas cette* FACONDE?

— Il se prend le plus souv. en mauv. part. Loquacité, trop grande abondance de paroles : *Quelle ennuyeuse* FACONDE! *Il est d'une* FACONDE *insupportable.* (Acad.) *La* FACONDE *des passions est intarissable.* (J. B. Rouss.)

Il n'est caillette en honnête maison
Qui ne se pâme à sa douce *faconde*. (J. B. Rouss.)

FAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Façonner : *Ouvrage grossièrement, élégamment* FAÇONNÉ.

— Travaillé avec soin : *Les ouvrages les plus hardis, et les plus* FAÇONNÉS *du gothique ne sont pas les meilleurs.* (Fén.)

— Comm. *Étoffe façonnée*, se dit par oppos. à étoffe unie. ‖ Substant. : *Le* FAÇONNÉ *et l'uni.*

— Fam. et poétiq. Accoutumé à :

A de faciles mœurs les Romains *façonnés*,
Apporteront au joug des fronts moins étonnés. (Pons.)

— Formé par l'usage; étudié : *Combien d'hommes dans le monde, avec des gestes* FAÇONNÉS, *n'ont ni mœurs ni conduite!* (Acad.)

FAÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*façon*.) Travailler une chose, lui donner une façon, une forme particulière : FAÇONNER *un tronc d'arbre en nacelle.* (Acad.) *On* FAÇONNE *et l'on polit les pierres.* (Buff.)

— Donner la dernière forme à un ouvrage, y ajouter des ornements : FAÇONNER *un vase, une tabatière*, etc. FAÇONNER *une étoffe.* FAÇONNER *une bordure de tableau.* (Acad.)

— Fig. Former l'esprit, les mœurs par l'instruction, par l'usage; donner une certaine tournure à l'esprit, aux manières : *Le commerce du monde l'A* FAÇONNÉ. (Acad.) *On* FAÇONNE *les hommes par l'éducation.* (J. J. Rouss.) *Saurez-vous vous* FAÇONNER *sur de bons modèles dans le rôle que vous jouez?* (Campistr.)

— Par extens. Habituer; accoutumer : *Je l'*AI FAÇONNÉ *à mes manières.* (Acad.) *Il ne faut jamais lire de livres mal écrits; l'habitude* FAÇONNE *l'oreille et la réconcilie avec les phrases les plus vicieuses.* (M. Neck.)

— Agric. Donner un labour à la vigne, aux terres : FAÇONNER *un champ, une vigne.*

— Man. *Façonner un cheval*, lui donner une allure régulière et gracieuse.

— V. intr. Fam. Faire des façons; prendre certains détours pour faire telle ou telle chose : *J'ai de l'esprit, et je ne fais point difficulté de le dire; car à quoi bon tant* FAÇONNER *là-dessus?* (La Rochef.)

= **Se façonner,** v. pr. Se former par l'usage, l'expérience, l'instruction : *Il* S'EST *un peu* FAÇONNÉ *depuis quelque temps.*

— S'accoutumer, s'habituer à :

Au joug depuis longtemps ils *se sont façonnés*. (Rac.)

FAÇONNIER, IÈRE, adj. (*façon*.) Pron. *fa-ço-nié, nièr.* — Qui a des manières affectées : *Cette femme est trop* FAÇONNIÈRE. (Acad.) *Les précieuses sont ridicules, parce qu'elles sont trop* FAÇONNIÈRES. (Trév.)

— Qui est incommode par des politesses exagérées :

...Elle maintient leur secte *façonnière*. (Boil.)

— Qui est d'une circonspection minutieuse dans les moindres choses : *Que vous êtes* FAÇONNIER!

— Substantiv. :

De tous vos *façonniers* on n'est point les esclaves. (Mol.)

FAÇONNIER, IÈRE, n. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans une fabrique à façonner les tissus.

FAC-SIMILAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fak-ci-mi-lèr.* — Néol. Qui tient du fac-simile. ‖ *Édition* FAC-SIMILAIRE, *copie* FAC-SIMILAIRE, édition, copie, reproduites par une imitation parfaite.

FAC-SIMILE, n. m. (*fac*, fais; *simile*, semblable; lat.) Pron. *fak-si-mi-lé.* — Copie, imitation exacte, imprimée ou gravée, d'une pièce d'écriture, d'une signature, etc. : *On a joint aux œuvres posthumes de cet auteur un* FAC-SIMILE *de son écriture.* (Acad.) *On a fait graver des* FAC-SIMILE, *des types employés par les anciens imprimeurs aux diverses époques.* (A. F. Didot.)

FACTAGE, n. m. Comm. Entremise d'un facteur. Transport opéré par un facteur.

— Droits et appointements dus au facteur. ‖ V. Factorage.

FACTEUR, n. m. (*facere, factum*, faire; lat.) Pron. *fac-teur.* — Art. Celui qui fait, qui fabrique des instruments de musique : FACTEUR *d'instruments.* FACTEUR *d'orgues.* FACTEUR *de pianos.*

— Comm. Celui qui est chargé de quelque négoce, de quelque trafic, etc., pour quelqu'un : *Le* FACTEUR *d'un négociant, d'un banquier*, etc. FACTEUR *pour l'achat, pour la vente. C'est son* FACTEUR. *Les* FACTEURS *des halles. Les Hollandais ont été les* FACTEURS *des autres nations.* (Marm.)

— Comm. Celui qui, dans les marchés publics, vend les denrées aux enchères et en gros.

— Par extens. : FACTEURS *de l'industrie, les commerçants portent jusqu'aux contrées les plus lointaines les productions de nos fabriques.* (Portalis.)

— Admin. Celui qui est chargé de distribuer, de remettre à leurs adresses les lettres envoyées par la poste : *Un* FACTEUR *de la poste. Payer le* FACTEUR. (Acad.) *Après que les* FACTEURS *avaient passé, j'allais moi-même à la poste.* (Marm.)

— Mathém. Chacune des quantités qui servent à former un nombre par voie de multiplication : *En divisant le produit par l'un des* FACTEURS, *on a pour quotient le produit de tous les autres.* (Acad.)

FACTICE, adj. des 2 g. (*facticius*; lat., m. sign.) Pron. *fak-tis.* — Fait ou imité par art : *Ce bézoard n'est point naturel, il est* FACTICE. *Pierre* FACTICE. *Fruits* FACTICES. *Eau minérale* FACTICE. *Vin* FACTICE. *Ce chanteur n'a qu'une voix* FACTICE. *Un jour* FACTICE. *Éclairer un tableau d'une lumière* FACTICE.

— Fig. Qui n'est pas naturel : *Les éclats d'une gaîté* FACTICE. (A. Mart.) *Les révolutions sont des maladies* FACTICES *dont mille charlatans savent profiter.* (Ch. Nod.) *La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage d'hommes artificiels et de passions* FACTICES. (J. J. Rouss.) *Cet homme-là est* FACTICE *de la tête aux pieds.* (Volt.)

— *Besoin factice*, qui résulte de l'habitude : *De*

tous les BESOINS FACTICES, *le plus dangereux est celui des émotions.*

— Affecté, concerté : *Sensibilité* FACTICE. *Son discours est accueilli avec un enthousiasme* FACTICE. (Viennet.)

— *Mot, terme factice*, mot, terme qui n'est pas reçu dans une langue, mais que l'on fait selon les règles de l'analogie : *Ce mot-là n'est pas en usage, c'est un mot* FACTICE. (Acad.)

— Philos. *Idée factice,* idée dans la formation de laquelle intervient le travail de l'intelligence, l'abstraction, le jugement. || *Idées factices,* se dit par oppos. à *Idées adventices,* et à *Idées innées.*

FACTICEMENT, adv. Pron. *fak-tiss-man.* — Néol. D'une manière factice.

FACTIEUX, EUSE, adj. (*factiosus ;* lat., m. sign.) Pron. *fak-cieu, cieuz.* — Qui excite ou cherche à exciter des troubles dans un État, dans une ville, dans une société; qui fait partie d'une cabale, de quelque faction : *On redoutait cette secte turbulente et* FACTIEUSE. *Ils devinrent mutins et* FACTIEUX. *C'est un esprit* FACTIEUX.

Dieu dissipe à son gré leurs desseins *factieux.* (Volt.)

— Substant. : *On a banni les* FACTIEUX. (Acad.)

Joad de temps en temps le montre aux *factieux.* Rac.)

Les FACTIEUX *se cachent derrière l'autel de la patrie.* (Patru.)

FACTION, n. f. (*factio,* parti; lat.) Pron. *fak-cion.* — Gué que font successivement les soldats d'un poste : *Entrer en* FACTION. *Sortir de* FACTION. *Être de* FACTION. *Mettre en* FACTION. *Être relevé de* FACTION. (Acad.) *Vous n'êtes que des soldats en* FACTION, *toujours obligés de veiller pour la patrie.* (Barthél.) *Mayence n'est plus qu'une sorte de corps de garde où l'Autriche et la Prusse font* FACTION. (V. Hugo.) *Dans une salle de spectacle il faut être en* FACTION *contre le feu comme on l'est dans un camp contre l'ennemi.* (La F.)

— Par extens. et fam. Action d'attendre ou de guetter longtemps : *Faire* FACTION *dans la rue. Je me suis mis en* FACTION *à sa porte, et je l'ai saisi lorsqu'il sortait.* (Acad.)

— Parti remuant et séditieux dans un État, dans une assemblée politique, etc. : *Chef de* FACTION. *Être à la tête d'une* FACTION. *Calmer les* FACTIONS. *Les* FACTIONS *qu'il y a dans l'assemblée. Un État déchiré par les* FACTIONS. *Dans le conclave, la* FACTION *prévalut.* (Acad.) *Un avis empoisonné de* FACTION *et de révolte gagna le cœur de l'État.* (Fléch.)

Lorsque deux *factions* divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire. (Corn.)

— Ant. rom. Les différents groupes de concurrents aux jeux du cirque : *La* FACTION *verte, la bleue, la rouge et la blanche. Sur les inscriptions on parle souvent de ces* FACTIONS.

Syn. Faction, parti. Une *faction* est une ligue animée d'un esprit d'agitation qui tend au renversement de l'autorité existante, au bouleversement de la société même ; un *parti* n'est qu'une coterie qu'anime un esprit d'opposition et de rivalité commun à toutes les sectes politiques. Le terme de *faction,* qui a toujours quelque chose d'odieux, implique une action, une machination secrète ; celui de *parti,* qui n'a rien d'odieux par lui-même, n'indique qu'un partage dans les opinions.

FACTIONNAIRE, adj. m. (*faction.*) Pron. *fak-cio-nèr.* — Guerr. Qui est obligé à faire faction : *C'est un simple soldat factionnaire.* Dans cette acception il est maintenant peu usité.

— N. m. Sentinelle, vedette : *Le* FACTIONNAIRE *ne voulut point me laisser passer. On plaça des* FACTIONNAIRES *à toutes les avenues. Relever un* FACTIONNAIRE. (Acad.)

FACTORAGE, n. m. V. FACTAGE.

FACTORERIE ou **FACTORIE,** n. f. (*facteur.*) Pron. *fak-tor-ri, to-ri.* — Lieu, bureau où sont en Orient les facteurs ou agents d'une compagnie de commerce : *Cette compagnie avait des* FACTORIES *dans plusieurs villes maritimes.* FACTORERIE *hollandaise. Le chef d'une* FACTORERIE. (Acad.)

FACTOTUM, n. m. (*facere,* faire ; *totum,* tout ; lat.) Pron. *fak-tô-tom.* — Fam. Celui qui se mêle, qui s'ingère de tout dans une maison : *Quel emploi a-t-il dans cette maison ? Il n'en a point, mais c'est le* FACTOTUM *de monsieur. Les valets haïssent les* FACTOTUMS. (Acad.) *Monsieur l'intendant, vous nous obligerez de prendre mon office de cuisinier ; aussi bien vous mêlez-vous céans d'être le* FACTOTUM. (Mol.)

— Anc. On écrivait *factoton :*

... Le *factoton*
N'aura ni crainte ni secousse.

FACTUM, n. m. (*factum,* fait ; lat.) Pron. *fak-tom.* — Jurispr. anc. Mémoire, exposé sommaire des faits d'un procès, et des moyens d'une des parties : *Faire imprimer un* FACTUM. *Distribuer un* FACTUM *à ses juges. Il a écrit plusieurs* FACTUM *dans cette affaire. Dupaty conquiert d'un seul coup sa renommée par un* FACTUM *brûlant.* (Lerminier.) *Si quelque chose approche de Cicéron, ce sont les trois* FACTUMS *que Pellisson écrivit à la Bastille.* (Volt.) || Aujourd'hui l'on dit, *Mémoire.*

— Par extens. et par dénigr. Tout écrit qu'une personne publie pour attaquer, pour se défendre, etc. : *Le long* FACTUM *qu'il publia contre eux ne produisit aucun effet.* (Acad.)

FACTURE, n. f. (*factura,* façon, confection ; lat.) Pron. *fak-tur.* — Comm. Mémoire qui indique en détail la quantité, la qualité et le prix des marchandises qu'un négociant, un marchand, etc., envoie à quelqu'un, associé, commettant, commissionnaire ou autre : *Dresser une* FACTURE. FACTURE *de marchandises. Les objets portés sur la* FACTURE. *La* FACTURE *n'est point un titre positif, ce n'est qu'un extrait du registre.*

— Mus. Manière dont une pièce de musique est composée : *La* FACTURE *de ce morceau de musique est bonne. Ce morceau est d'une* FACTURE *large et savante. Il y a dans vos compositions je ne sais quelle* FACTURE *sage et élégante que vous envieraient en vain vos rivaux.* (Vitet.)

— Littér. Il se dit également en parl. de la versification : *Une bonne* FACTURE *de vers. Il entend bien la* FACTURE *du vers.*

— *Couplet de facture,* couplet d'une composition difficile par la rareté, la richesse et le redoublement des rimes. (Acad.)

— Analog. Il se dit par extens. de B.-arts : *La* FACTURE *de ce tableau.*

— Techn. Dimension des tuyaux d'orgue : *Les jeux de la petite* FACTURE. *Les jeux de la grande* FACTURE.

FACTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*facture.*) Pron. *fak-tu-ré.* — Anc. Fabriquer ; confectionner.

— Comm. Faire une facture.

= **Se facturer,** v. pron. Être facturé.

FACTURIER, n. m. Pron. *fak-tu-rié.* — Anc. Manufacturier.

— Comm. Commis spécialement occupé à faire les factures.

— Livre des factures.

FACULE, n. f. (*facula,* petite torche ; lat.) Pron. *fa-kul.* — Flambeau, brandon, éclat de bois à brûler.

— Astr. Tache lumineuse dans le disque du soleil.

FACULTATIF, IVE, adj. Pron. *fa-kul-ta-tif, tiv.* — Qui donne la faculté ; il n'est guère d'usage en ce sens que dans cette locution : *Bref* FACULTATIF, Bref par lequel le pape donne un droit, un pouvoir qu'on n'aurait pas sans cette dispense.

— Il signifie plus ordinairement, Qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire une chose ; dont on peut, à son gré, faire ou ne pas faire usage : *Cette disposition de la loi n'est que* FACULTATIVE. *Article* FACULTATIF. *Droit* FACULTATIF. (Acad.)

FACULTÉ, n. f. (*facultas ;* lat. m. sign.) Pron. *fa-kul-té.* — Puissance physique et morale qui rend capable d'agir : *Les* FACULTÉS *du corps. Les* FACULTÉS *de l'âme, les* FACULTÉS *intellectuelles. La* FACULTÉ *de voir, de sentir, de se mouvoir, d'agir. La* FACULTÉ *de penser. Cela est au-dessus de nos* FACULTÉS. (Acad.) *Les sens sont les premières* FACULTÉS *que nous remarquions.* (Condil.) *Toutes les* FACULTÉS DE L'ÂME *se réduisent à sentir et à penser.* (Duclos.) *Chaque besoin tient au développement de quelque* FACULTÉ ; *chaque* FACULTÉ, *par son développement même, satisfait à quelque besoin.* (Caban.) *Platon définit la sagesse, la* FACULTÉ *qui perfectionne l'homme.* (Michelet.)

— Il se dit des animaux : *Le serpent est doué de la singulière* FACULTÉ *de fasciner sa proie.* (Buff.)

— Par analog. Il se dit de la propriété de certains corps : *La* FACULTÉ *de purger, de fortifier. La* FACULTÉ *apéritive. L'estomac a la* FACULTÉ *de convertir les éléments en chyle. L'aimant a la* FACULTÉ *d'attirer le fer.* (Acad.)

— Par extens. Facilité, talent, aptitude : *La* FACULTÉ *de bien dire. La* FACULTÉ *de parler en public. Doué de* FACULTÉS *peu communes. Il n'avait pas les hautes* FACULTÉS *qu'exige un tel emploi.* (Acad.) *Il était né avec des* FACULTÉS *brillantes.* (Mignet.)

— Autorisation, droit, moyen de faire une chose : *Donner, accorder, obtenir la* FACULTÉ *de... Vendre une* FACULTÉ *de rachat. La* FACULTÉ *vous en est laissée.* (Acad.) *La loi interdit aux mineurs la* FACULTÉ *de disposer de leurs biens.*

— *La* FACULTÉ *d'un légat,* ses pouvoirs.

— Au pl. Biens, ressources, moyens dont on dispose : *Un état de ses moyens et* FACULTÉS. *Outre-passer ses* FACULTÉS. *Chacun a été taxé selon ses* FACULTÉS. *Mes* FACULTÉS *ne me permettent pas de faire une telle dépense.* (Acad.) *Les riches sont ceux qui savent borner leurs désirs à leurs* FACULTÉS. (M. Grubert.)

— Particul. Corps, assemblée des professeurs d'une université : *Le doyen de la* FACULTÉ. *Le secrétaire de la* FACULTÉ. *Il y a aujourd'hui cinq* FACULTÉS : *la* FACULTÉ *de théologie, la* FACULTÉ *de droit, la* FACULTÉ *de médecine, la* FACULTÉ *des sciences, et la* FACULTÉ *des lettres.* (Acad.)

— Anc. *Les quatre facultés,* la médecine, la théologie, le droit et les arts : *Les* QUATRE FACULTÉS *faisaient cause commune pour se conserver le monopole des idées.* (Jouffroy.)

Les animaux ont-ils des universités ?
Voit-on fleurir chez eux les *quatre facultés ?* (Boil.)

— Absol. La faculté de médecine : *On consulta la* FACULTÉ. (Acad.)

— Par extens. Les médecins : *Toute la science de la* FACULTÉ *est incapable de le soulager.* (Ste-Aul.)

La *faculté* du lieu le traita Dieu sait comme. (C. Del.)

— Écon. polit. *Facultés industrielles,* talents ou aptitude de l'homme au travail industriel. || *Facultés productives,* aptitude qu'ont les travailleurs et les capitaux à coopérer à la production : FACULTÉS PRODUCTIVES *de l'homme, des capitaux, de la terre.*

— Phil. *Facultés de l'esprit humain,* modes de l'activité humaine, c'est-à-dire la volonté et l'intelligence, l'école écossaise les divise en *facultés contemplatives* et en *facultés actives.*

— Jurispr. Droit que l'on peut exercer en vertu de quelque privilége, de quelque convention. || *Faculté de rachat,* accord par lequel le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose vendue moyennant la restitution du prix principal, des frais et loyaux coûts de la vente, des dépenses que l'acquéreur ou ses ayants cause auraient faites pour conserver la chose, et de la plus-value résultant des frais d'amélioration.

— Algèb. Mode de génération des quantités.

FADAISE, n. f. (*fade,* anc. *fadèse.*) Pron. *fa-dèz.* — Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole. *Il ne dit que des* FADAISES. *Ce sont des* FADAISES. (Acad.) *C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois des fadaises.* (La Br.)

Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces *fadaises ,*
Et tout résolument je veux que tu te taises. (Mol.)

FADASSE, adj. des 2 g. Pron. *fa-dass.* — Néol. Qui a quelque chose de fade ; qui est plein de fadeur : *Teint* FADASSE.

FADE, adj. des 2 g. (*fatuus,* fou ; lat.) Pron. *fad.* — Insipide, sans saveur, ou de peu de goût. *Un mets* FADE ; *de la viande* FADE.

A côté de ce plat paraissent deux salades,
L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes *fades.* (Boil.)

Suspendu sur sa tête, un glaive redoutable
Rend *fades* tous les mets dont on couvre sa table.
(L. R.)

— Fig. *Se sentir le cœur* FADE, avoir, éprouver du dégoût. (Acad.)

— Fig. Qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé, d'agréable : *Une couleur* FADE. *Un teint* FADE. *Une beauté* FADE. *Un blond* FADE. *Un discours, une conversation* FADE. (Acad.) *Un style* FADE *et maniéré.* (Marm.) *Son teint, délicat sans être* FADE, *n'a rien d'une mollesse efféminée.* (J. J. Rouss.) *Je crains d'être* FADE, *mais je suis toujours ravie de vos lettres.* (Mme Sév.) *Un caractère bien* FADE *est celui de n'en avoir aucun.* (La Bruyère.)

Cessez de plaisanter ;
Vos *fades* compliments ne peuvent me flatter. (Desmah.)

Peut-on se contenter d'un prétexte si *fade ?* (Dest.)

Le faux est toujours *fade,* ennuyeux, languissant. (Boil.)

Syn. Fade, insipide. Ce qui est *fade* n'est pas suffisamment assaisonné, n'a rien de piquant ; ce qui est *insipide* n'est pas assaisonné du tout et n'affecte point le goût. Dans les ouvrages d'esprit, le *fade,* en faussant l'idée du beau qu'il affecte, choque le goût auquel il prétend plaire ; l'*insipide,* absolument éloigné du beau qu'il semble ignorer et dédaigner, n'inspire que l'ennui et le dégoût.

FADEMENT, adv. Néol. D'une manière fade.

FADEUR, n. f. Qualité de ce qui est fade, de ce qui est insipide. La *fadeur* d'un mets, d'une sauce. *Il faut à cette viande une sauce de haut goût pour en corriger la* FADEUR. (Trév.)

— Par extens. Dégoût : *La satiété des choses agréables conduit aisément à la* FADEUR. (Did.)

— Fig. Il se dit, soit de la mine, des manières et de la conversation, pour signifier un certain manque de grâce, d'agrément, et de vivacité ; soit des louan-

ges et de la complaisance, pour marquer un excès de flatterie : *La* FADEUR *de sa mine, de ses manières, de sa conversation, est insupportable. Une figure pleine de* FADEUR. *La* FADEUR *des éloges lui était à charge.* (Mass.)

Il faudrait, pour lui plaire, être d'un doucereux,
D'une *fadeur* ! oh ! ce n'est point mon style. (Desmah.)

— Dégoût qui naît de l'exagération : *Complaisant jusqu'à la* FADEUR. (Acad.)

— Louange, compliment fade : *Voilà une grande* FADEUR. *Dire des* FADEURS *à une femme.* (Acad.) *Il se rapprocha de nous, adressa des* FADEURS *à ma mère avec la facilité d'un homme du grand monde, et essaya de me faire dire quelque chose en m'adressant des questions indirectes.* (G. Sand.)

A dire des *fadeurs* vous n'êtes pas forcé. (E. Augier.)

FAGNE, n. f. Géol. Marais dans une petite cavité au sommet d'une montagne.

FAGOT, n. m. (*fagus*, hêtre; lat.) Pron. *fa-gô*. — Faisceau de menu bois, de branches et de ramilles unis par un lien de bois flexible, appelé hart : FAGOTS *de sarment.* FAGOTS *secs, verts. Un cent de* FAGOTS.

. . . . Il met bas son *fagot.* (La Font.)

— *L'âme d'un fagot*, l'intérieur, formé du plus menu bois.

— Fig. et fam. : *Châtrer un fagot*, en ôter quelques bâtons.

— Fam. *Prendre un air de fagot*, se chauffer un moment à la flamme d'un fagot; en allumant des branches sèches.

— Prov. et fig. *C'est un fagot d'épines*, se dit d'un homme revêche et bourru. || *Il y a fagots et fagots*, il y a toujours de la différence entre des personnes de même état, entre des choses de même sorte. || *Cet homme sent le fagot*, se dit, par allusion aux *auto-da-fé* d'un homme soupçonné d'hérésie. || *Être fait, être habillé comme un fagot*, être mis fort mal, être affublé sans goût. || *Conter des fagots*, *dire des fagots*, conter des choses frivoles, ridicules, fausses.

— *Être tout en un fagot*, se dit d'une personne qui se replie sur elle-même, pour tenir peu de place. || *Il y a bien de la différence entre une femme et un fagot*, se dit en parlant de choses fort différentes.

— Pop. Paquet de hardes, de linge, etc.

— Techn. Ouvrage de charpenterie, de menuiserie ou de tonnellerie, dont les pièces, démontées, sont liées en paquet, en faisceau : *Futailles en* FAGOT. *Les grands vaisseaux étaient pourvus de chaloupes, de barques en* FAGOT. (Acad.)

— Art. milit. *Fagots de sape*, petites fascines.

— Comm. Paquet de plumes d'autruche, telles qu'elles arrivent de l'étranger.

— Musiq. V. FAGOTTO.

FAGOTAGE, n. m. (*fagoter*.) Pron. *fa-go-taj*. — Le travail d'un faiseur de fagots : *On a payé tant pour le* FAGOTAGE.

— Bois qui n'est propre qu'à faire des fagots : *Il n'y a presque que du* FAGOTAGE *dans ce bois.* (Acad.)

— Fig. et fam. Ramas de choses sans ordre, d'idées sans liaison, sans suite, etc. : *J'admire quelquefois les riens que ma plume veut dire, je ne la contrains pas; je suis bien heureuse que de tels* FAGOTAGES *vous plaisent.* (Mme Sév.)

FAGOTAILLE, n. f. Pron. *fa-go-ta-y*. — Eaux et f. Garniture d'une chaussée d'étang avec des fagots.

FAGOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Fagoter : *Bois* FAGOTÉ :

— Fig. et ironiq. *Être bien fagoté*, se dit d'un homme mal fait; mal mis; mal arrangé.

— Par analog. : *Comme le voilà* FAGOTÉ. (Acad.) *Elle est drôlement* FAGOTÉE, *pauvre fille!* (O. Feuillet.) *Alors je compris que j'étais* FAGOTÉ *comme le singe d'un Savoyard.* (H. de Balz.)

— Fam. *Voilà qui est bien mal* FAGOTÉ, fait sans soin, sans goût.

FAGOTER, v. tr. ou act. 1re con. Pron. *fa-go-té*. — Mettre en fagots. — *On a coupé ce bois taillis, il n'y a plus qu'à le* FAGOTER.

— Fig. et fam. Mettre en mauvais ordre, mal arranger : *Qui a* FAGOTÉ *cela ainsi ?*

— Partic. Habiller mal et avec mauvais goût. *Peut-on* FAGOTER *un enfant de la sorte!*

— Pop. Tramer; machiner : *Ils* FAGOTÈRENT *ensemble cette entreprise.* (Trév.)

— Pêch. Faire rouler des fagots le long d'un étang pour forcer le poisson à descendre.

= **Se fagoter**, v. pron. être fagoté.

— Fig. et par dénigr. S'habiller sans goût : *Cette femme* SE FAGOTE *ridiculement.* (Acad.)

FAGOTEUR, n. m. Faiseur de fagots : *On donne tant aux* FAGOTEURS *pour cent de fagots. Le peu de bois qu'ils consommaient en hiver, ils l'achetaient aux* FAGOTEURS *qui passaient, et au jour le jour.* (H. de Balz.)

— Se dit fig. et par dénigrement de celui qui fait mal quelque chose : *Un* FAGOTEUR *de chansons, de romans.* || Ce sens est familier. (Acad.)

FAGOTIN, n. m. Pron. *fa-go-tain*. — Écon. for. Petit fagot.

— Singe habillé que les charlatans ont avec eux sur leur théâtre :

Un mois durant le roi tiendrait
Cour plénière, dont l'ouverture
Devait être un fort grand festin
Suivi des tours de *fagotin.* (La Font.)

Le singe faisait de ses pattes plusieurs tours qui sentaient les grimaces de FAGOTIN. (Fén.)

— Par extens. et fam. Valet d'opérateur ou de charlatan qui amuse le peuple par des bouffonneries et des lazzi :

Là, dans le carnaval vous pourrez espérer
Le bal et la grand'bande, à savoir, deux musettes,
Et parfois *fagotin* et les marionnettes. (Mol.)

— Fig. et fam. *C'est un fagotin*, se dit d'un mauvais plaisant. (Acad.)

FAGOTINES, n. f. pl. Techn. Il se dit des petites parties de soie faites par des particuliers.

FAGOUE, n. f. Pron. *fa-gou*. — Vulg. Glande qui est au haut de la poitrine des animaux, et que dans les veaux on appelle *Ris.* (Acad.) || Méd. On dit *Pancréas.*

FAGUENAS, n. m. (*facchino*, crocheteur; it.) Pron. *fagh-nâ*. — Fam. Odeur fade et mauvaise, sortant d'un corps mal propre ou malsain : *Cela sent le* FAGUENAS. (Acad.)

FAHAM, n. m. Bot. Plante parasite de la famille des Orchidées : ses feuilles ont une odeur de vanille et une saveur parfumée; elle est originaire de l'île Mauria, où on l'emploie en infusion comme le thé : *Elle s'enfonçait dans la savane, et les laissait savourer sous la varangue l'aromatique infusion du* FAHAM. (G. Sand.)

FAIBLAGE, n. m. Pron. *fè-blaj*. — Anc. Qualité des monnaies fabriquées au-dessous du poids et du titre légal : FAIBLAGE *de poids.* FAIBLAGE *d'aloi.*

— Technol. Diminution de valeur ou de quantité.

— Manuf. Partie plus faible dans les choses manufacturées : *Il y a ici du* FAIBLAGE, ce côté de l'étoffe est moins fort.

FAIBLE, adj. des 2 g. (*flebilis*, plaintif; lat.) Pron. *fèbl.* — Qui est sans force, sans vigueur; débile : *Organes* FAIBLES. *Ennemi* FAIBLE. *Être trop* FAIBLE *pour soulever un fardeau. Un sexe* FAIBLE *et timide. Nous naissons* FAIBLES. (Acad.)

Un *faible* enfant doit-il vous inspirer ces craintes? (Rac.)
Je me sens la plus *faible*, et suis fière de l'être. (E. Aug.)

— Il se dit des facultés du corps : *Voix* FAIBLE. FAIBLE *constitution. Ma santé est toujours très-*FAIBLE. (Volt.)

— Fig. et fam. : *Avoir les reins faibles*, être au-dessous de ce qu'on entreprend, faute de bien, de crédit, de talent, d'appui, etc. : *Il ne réussira pas dans son entreprise, il* A LES REINS *trop* FAIBLES. (Ac.)

— Il se dit également des facultés de l'esprit : *Avoir une tête* FAIBLE. *Jugement, intelligence, mémoire* FAIBLE. *La raison n'est jamais si* FAIBLE *que lorsque le plaisir domine.* (Boss.) *Les facultés de l'homme sont trop* FAIBLES *pour pénétrer de semblables mystères.* (Acad.)

— Qui manque de puissance, de ressources, etc.; qui ne peut se défendre : *Un État* FAIBLE *et pauvre. Un gouvernement trop* FAIBLE. *L'ennemi était plus* FAIBLE *que nous. A la vue de ces grandes merveilles, l'homme se sent petit et* FAIBLE. (Acad.)

— Dépourvu de talent : *Un très-*FAIBLE *écrivain. Être* FAIBLE *dans la discussion. Il est trop* FAIBLE *pour entrer en lice avec cet habile dialecticien.* (Acad.) *Nous ne pouvons rien,* FAIBLES *orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires.* (Boss.)

— Par extens. Il se dit des œuvres de l'esprit et des productions de l'art : *Ouvrage* FAIBLE. *Passage* FAIBLE. *Le style est la partie* FAIBLE *de cet ouvrage.* (Acad.)

Un vers était trop *faible*, et vous le rendez dur. (Boil.)

— Mor. Qui est sans caractère, sans fermeté; qui est d'une trop grande facilité, d'une indulgence excessive, d'un naturel timide : *Ce bon mais* FAIBLE *monarque. Esprit* FAIBLE, *âme* FAIBLE. *Cette mère est bien* FAIBLE *pour ses enfants.* (Acad.) *Un cœur* FAIBLE *peut subsister avec un esprit fort.* (Volt.) *On fait d'un homme* FAIBLE *tout ce qu'on veut.* (Duclos.)

Je suis père, seigneur, et *faible* comme une autre.

— Dans le m. sens, il se dit des sentiments mêmes qui dégénèrent en faiblesse : *Il était plein d'une tendresse qui n'avait rien de* FAIBLE. (Boss.) *Les complaisances* FAIBLES *amollissent le cœur des enfants.* (Fléch.)

— *Elle a été faible*, se dit d'une femme qui n'a pas eu la force de résister à la séduction : *Julie a été* FAIBLE, *mais d'une faiblesse si touchante que sa vertu semble y gagner.* (J. J. Rouss.)

Voyez l'attraction,
Comme la chair est *faible* à la tentation! (A. de Muss.)

— En parl. des choses. Qui n'a pas assez d'épaisseur, de grosseur, de solidité : *Ce bâton, cette poutre, cette corde est trop* FAIBLE. *Lame trop* FAIBLE. *Lien trop* FAIBLE. *Les branches les plus* FAIBLES *d'un arbre. Cette* FAIBLE *digue ne put résister à la violence des flots.* (Acad.)

— Guerr. Peu fortifié : *Chaque place a son côté* FAIBLE. *Ce poste est trop* FAIBLE, *il sera bientôt emporté.* (Acad.) *Ce* FAIBLE *retranchement n'arrêtera pas l'ennemi.* (Acad.)

— Fig. *Le côté faible d'une chose*, ce qu'elle a de défectueux, d'imparfait : *Voilà le* CÔTÉ FAIBLE *de cette institution. Ce système a bien des* CÔTÉS FAIBLES. (Acad.)

— *Le côté faible d'une personne*, son défaut dominant; ce qu'il ignore ou ce qu'il sait le moins par comparaison à ses autres connaissances : *Trouver, connaître* LE CÔTÉ FAIBLE *de quelqu'un, le prendre, l'attaquer par son* CÔTÉ FAIBLE.

— *Il a fait de bonnes études, mais le grec est son* CÔTÉ FAIBLE. (Acad.)

— Fig. Peu considérable sous le rapport de la quantité, de l'étendue, de la valeur, de l'intensité, etc. : *Une* FAIBLE *somme. Un* FAIBLE *revenu. Café, thé* FAIBLE. *De* FAIBLES *machines. Une* FAIBLE *digue. Nos* FAIBLES *travaux. Un* FAIBLE *appui. Il n'avait qu'un* FAIBLE *intérêt dans cette entreprise.* (Acad.) *Les hommes n'ont encore pénétré qu'à de* FAIBLES *profondeurs dans le sein de la terre.* (Arago.)

Vous fiez-vous encore à de si *faibles* armes? (Rac.)

— Par anal. : *Son, lueur* FAIBLE. *De* FAIBLES *soupirs.*

A peine un *faible* jour vous éclaire et me guide. (Rac.)
... L'adieu du chasseur que l'écho *faible* accueille.
(A. de Vigny.)

— *Monnaie faible*, qui n'a pas le poids. || *Poids faible*, inférieur à ce qu'il devrait être.

— Mor. : *De* FAIBLES *connaissances. Une* FAIBLE *résistance. Leur* FAIBLE *autorité. Un* FAIBLE *raisonnement. Un* FAIBLE *secours. Une* FAIBLE *consolation. Un* FAIBLE *souvenir. Une passion encore* FAIBLE. *Une* FAIBLE *amitié. Sa résolution était encore* FAIBLE. (Acad.) *Ces vérités sont assez bien établies, nous n'avons rien que de* FAIBLE *à leur opposer.* (Boss.)

— Suivi d'un complém. il prend la prép. *de* : FAIBLE *de caractère.* FAIBLE *d'esprit, ouvrage* FAIBLE *de style. Tableau* FAIBLE *de couleur. C'est un cheval* FAIBLE *de reins.* (Acad.)

— Peint. Absol. Mal réussi, sans valeur : *Ce tableau est* FAIBLE. *Un tableau* FAIBLE *de touche, de dessin, d'expression.*

— Mar. *Bâtiment faible*, qui a peu d'artillerie; qui a peu d'échantillon relativement à la largeur. || *Bâtiment faible de côté*, qui porte mal la voile. || *SYN.* V. DÉBILE.

= **Faible**, n. m. Celui qui manque de protection, de puissance, de ressource : *Protéger le* FAIBLE *contre le fort. Être le soutien des* FAIBLES. *La cause du* FAIBLE *est un objet sacré.* (Acad.) *Que de justes séduits ! que de* FAIBLES *entraînés!* (Fléch.) *Les peuples sont soulagés, les* FAIBLES *soutenus.* (Mass.)

— Faiblesse morale : *Les stoïques ont laissé à l'homme tous ses défauts, et n'ont relevé aucun de ses* FAIBLES. (La Br.)

Je confesse mon *faible.* Elle a l'art de me plaire. (Mol.)
Toi qui voyais la honte où s'exposait ma flamme,
Que ne trahissais-tu le *faible* de mon âme? (Quinault.)

— Par extens. : *Le plus fort a son* FAIBLE. (Lamotte.)

— Le côté faible d'une personne, sa passion dominante : *C'est son* FAIBLE *que le jeu. On l'a pris par son* FAIBLE. (Acad.) *On veut quelquefois cacher ses* FAIBLES. (La Br.)

Bélise est très-coquette, et Clarisse sensible;
Leur *faible* m'est connu, tout me sera possible. (Desmah.)

Malheur à l'homme qui, même dans l'amitié la plus extrême, laisse découvrir son FAIBLE. (Chamf.)

— Tendresse trop complaisante : *Avoir du* FAIBLE, *un faible pour quelqu'un.* (Acad.) *J'ai encore quelque* FAIBLE *pour lui.* (Dest.) *Tout le monde a naturellement un grand* FAIBLE *pour vous.* (Lesage.) *Elle a un* FAIBLE *invincible pour tous les jeunes gens.* (Campistr.)

— Ce qu'il y a de moins fort, de moins solide dans une chose : *Le* FAIBLE *d'une machine, d'une poutre.*

— Le côté faible d'une chose, ce qu'elle a de dé-

fectueux : *Voilà le* FAIBLE *de sa cause. Connaître le fort et le* FAIBLE *d'une affaire.* (Acad.) *Ils ont prétendu découvrir dans la religion un* FAIBLE *qu'ils n'avaient pas encore aperçu.* (Mass.)

— Fam. *Le fort portant le faible*, toute compensation faite : *Il a de bonnes et de mauvaises qualités ; mais, le* FORT PORTANT LE FAIBLE, *c'est un assez galant homme.* (Acad.)

— Guerr. *Le faible d'une place*, son côté faible.

— Escr. *Le faible d'une épée*, le tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame.

FAIBLEMENT, adv. Avec faiblesse, d'une manière faible : *Il commence à marcher, mais bien* FAIBLEMENT. (Acad.)

— Mollement : *Agir, attaquer* FAIBLEMENT. *Il ne se défend que* FAIBLEMENT. (Acad.)

Nos malheurs jusqu'ici vous touchent *faiblement.* (Rac.)

FAIBLESSE, n. f. (*faible.*) Pron. *fè-blèss.* — État de ce qui est faible ; absence de force, de vigueur ; débilité : FAIBLESSE *de jambes*, FAIBLESSE *d'estomac ;* FAIBLESSE *du pouls. La* FAIBLESSE *de l'âge. La* FAIBLESSE *de son sexe. Accablé de* FAIBLESSE. *La* FAIBLESSE *de la nature. J'ai pitié de sa* FAIBLESSE. *Il ménageait la* FAIBLESSE *de son adversaire.* (Acad.) *La* FAIBLESSE *du corps diminue toutes les passions de l'âme.* (Volt.) *Il oublie toute sa* FAIBLESSE, *à la vue du roi.* (Boss.)

Que crains-tu d'un vieillard l'impuissante *faiblesse ?*
(Corn.)

— Manque de puissance, de ressources, etc. : *La* FAIBLESSE *de l'ennemi. La* FAIBLESSE *d'un parti. Il réprimait la licence des uns, relevait la* FAIBLESSE *des autres.* (Fléch.) *Ils trouvent des protecteurs de leur* FAIBLESSE *dans les arbitres de leur destinée.* (Mass.) *La* FAIBLESSE *des petits États n'autorise point à méconnaître leurs droits.* (Acad.)

— En parl. de l'intelligence : *La* FAIBLESSE *des facultés, de la raison humaine.* FAIBLESSE *de mémoire, de jugement, de conception.* (Acad.)

— Défaillance, évanouissement : *Avoir de fréquentes* FAIBLESSES. *Il eut une grande* FAIBLESSE. *Il lui a pris une* FAIBLESSE. (Acad.) *Une* FAIBLESSE *imprévue l'arrête au milieu de ses grands exploits.* (Fléch.) *Je perdis tant de sang que je tombai en* FAIBLESSE ; (Mme de Tencin.)

Je me sens défaillir sous un poids qui m'oppresse,
Il m'étouffe : ô douleur !... ce n'est qu'une *faiblesse ;*
Mais ce n'est pas la mort. (C. Delav.)

— Mor. Défaut d'énergie, manque de vigueur : *La* FAIBLESSE *est le seul défaut qu'on ne saurait corriger.* (La Rochef.) *La* FAIBLESSE *aime les partis mitoyens.* (Ségur.) *Le cœur le plus fort a des moments de* FAIBLESSE. (La Rochef.) *L'homme n'est que* FAIBLESSE. (Boss.) *Il y a des* FAIBLESSES *inséparables de notre nature.* (Vauv.)

Aimer encor lui semble une *faiblesse* extrême. (E. Aug.)
Le grand homme n'est pas l'homme exempt de *faiblesse*,
C'est celui qui la dompte. (Saurin.)

Il faut avoir bien de la vanité pour ne pas connaître sa FAIBLESSE. (E. Evr.)

Pontife de Baal, excusez ma *faiblesse.* (Rac.)
Le poids de sa couronne accablait sa *faiblesse.* (Volt.)

— Manque d'énergie, d'où résulte une indulgence, une facilité extrême ; acte de faiblesse : *Être d'une* FAIBLESSE *inexcusable. Montrer de la* FAIBLESSE. *Avoir une* FAIBLESSE *de femme. Cette* FAIBLESSE *lui coûtera cher.* FAIBLESSE *de cœur, de courage, de résolution.* FAIBLESSE *d'âme, d'esprit. C'est une* FAIBLESSE, *j'en conviens, mais il m'est impossible de faire cette démarche.* (Acad.)

L'épreuve approche, allons ! mon cœur, pas de *faiblesse.*
(E. Augier.)

La plus grande de toutes les FAIBLESSES, *c'est de craindre de paraître* FAIBLE. (Boss.)

La *faiblesse* pour mère a l'extrême indulgence,
Et l'extrême justice est presque la vengeance. (C. Del.)

Une âme forte est au-dessus des FAIBLESSES *humaines.* (Mass.) *Quelques* FAIBLESSES *qu'il puisse avoir, se cache sous l'homme le monarque.* (Fléch.)

— Trop grand attachement aux choses qui excitent les désirs de l'homme : *Avoir de la* FAIBLESSE *pour une chose.*

Seulement pour l'argent un peu trop de *faiblesse*
De ces vertus en lui ravalait la noblesse. (Boil.)

— Défaut d'empire sur soi-même, conséquences qu'il entraîne : *Les* FAIBLESSES *de l'humanité. Les* FAIBLESSES *du cœur. Il y a des* FAIBLESSES *qui sont bien pardonnables.* (Acad.)

Tiens, je pleure, et n'ai pas honte de ma *faiblesse.*
(Em. Augier.)

— Excès de tendresse ou d'indulgence : *Avoir trop de* FAIBLESSE *pour quelqu'un. Il faut excuser la* FAIBLESSE *d'une mère pour ses enfants.* (Acad.) *Cette femme-là ne saurait cacher sa* FAIBLESSE ; *elle vous aime si tendrement.* (Lesage.)

.. Que l'amour, souvent de remords combattu,
Paraisse une *faiblesse*, et non une vertu. (Boil.)

— Par extens. Faute que fait une femme qui n'a pas la force de résister et qui succombe à la séduction : *Elle a su faire oublier ses* FAIBLESSES. (Acad.) *Il y a des choix qui rendent une* FAIBLESSE *impardonnable.* (Scribe.) *L'emportement de la femme de Putiphar s'est conservé jusqu'à nous, et son rang a immortalisé sa* FAIBLESSE. (Mass.)

Cette blonde avec l'air d'un pastel effacé,
Qui, lorgnant, grasseyant et soupirant sans cesse,
Dit qu'il est très-permis d'avoir une *faiblesse.* (Desmah.)

— En parl. des choses. Faible épaisseur ; absence de solidité : *La* FAIBLESSE *d'un pilier, d'un support. La* FAIBLESSE *d'un ressort. La* FAIBLESSE *d'un retranchement, d'une digue*, etc. (Acad.)

— Fig. Qui est peu considérable en son genre : *La* FAIBLESSE *de ses ressources. La* FAIBLESSE *de cette résistance. La* FAIBLESSE *d'un argument, d'une preuve, d'un raisonnement. La* FAIBLESSE *de son zèle. La* FAIBLESSE *de nos connaissances. Malgré la* FAIBLESSE *du nombre, ils voulurent combattre.* (Acad.)

De sa *faiblesse* même il se fait un appui. (J. B. Rouss.)

— Manque de talent : *Cet orateur a été d'une grande* FAIBLESSE *dans la dernière discussion.* (Acad.)

— Par analog. Il se dit des œuvres de l'esprit, des productions de l'art : FAIBLESSE *d'exécution, de style, de conception. Ces tableaux sont d'une extrême* FAIBLESSE. *Ce passage est d'une* FAIBLESSE *qui étonne chez un si grand écrivain.* (Acad.)

Cette hauteur divine
Où jamais n'atteignit la *faiblesse* latine. (Boil.)

— Méd. Manque de force, diminution générale ou locale de l'action vitale.

— Art. mil. *Faiblesse d'une place*, mauvais état de défense ; fortifications insuffisantes ou délabrées.

FAIBLET, ETTE, adj. Pron. *fè-blè, blètt.* — Un peu faible.

FAIBLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *fè-blir.* — Devenir faible : *Ce vin* FAIBLIT. *Ce ressort* FAIBLIT. *Le vent* FAIBLIT.

— Perdre de sa force, de sa résistance : *La première ligne des ennemis commençait à* FAIBLIR. (Ac.)

— Mar. *Il a résisté longtemps, mais il commence à* FAIBLIR. (Acad.) *Tu l'as vu* FAIBLIR. (C. Del.) *Je sentis mon courage* FAIBLIR.

— Par extens. S'affaiblir ; s'altérer ; se relâcher : *C'était un grand mangeur, mais il* FAIBLIT. (Acad.) *Sa muse n'est plus la même, elle commence à* FAIBLIR. (Id.)

FAIDE, n. f. (*fehde*, guerre ; all.) Pron. *fèd.* — Anc. Droit qu'on avait de venger la mort d'un parent sur le meurtrier.

FAÏENCE, n. f. (*faenza*, ville d'Italie.) Pron. *fa-ianss.* — Sorte de poterie de terre vernissée, ordinairement à fond blanc : *Un service de* FAÏENCE. *La* FAÏENCE *tire son nom de Faenza, ville d'Italie, où elle fut inventée.* FAÏENCE *bleue.* (Acad.)

FAÏENCÉ, ÉE, adj. Pron. *fa-ian-cé.* — Techn. Qui imite la faïence, qui y ressemble.

FAÏENCERIE, n. f. Pron. *fa-ianss-ri.* — Lieu, établissement où l'on fabrique de la faïence : *Établir une* FAÏENCERIE. *Les ouvriers d'une* FAÏENCERIE.

— Ouvrages, des marchandises de faïence. *J'ai acheté beaucoup de* FAÏENCERIE. *Un fonds de* FAÏENCERIE. (Acad.)

FAÏENCIER, IÈRE, n. Pron. *fa-ian-cié, cièr.* — Celui, celle qui fait ou qui vend de la faïence. *Un habile* FAÏENCIER. FAÏENCIER *bien fourni. La boutique d'un* FAÏENCIER. (Acad.)

— Adj. *L'industrie* FAÏENCIÈRE.

FAILINE, n. f. Pron. *fè-linn.* — Comm. Espèce de serge qu'on fabrique en Bourgogne.

FAILLANT, part. prés. du v. Faillir.

— Adj. Il n'est guère usité que dans ces locutions : *A jour* FAILLANT, lorsque le jour est près de manquer.

— *Jouer à coup* FAILLANT.

FAILLE, n. f. (*faillir.*) Pron. *fâ-y.* — Anc. Faute. jouer à la place du premier des joueurs qui manque.

— Pêch. Sorte de filet pour la morue.

— Min. Dérangement brusque, fissure perpendiculaire dans une couche de houille.

— Techn. Étoffe de soie à gros grains.

— Costum. Espèce de voile noir de cette étoffe.

FAILLI, IE, part. pass. du v. Faillir.

— Manqué : *Dans quelques jours, cette affaire sera faite ou* FAILLIE. (Acad.) || Vieux.

— *A jour failli*, lorsque la nuit commence à marquer. || Vieux. On dit aussi *A jour faillant.*

— Blas. *Chevrons faillis*, chevrons rompus en leurs montants.

— Faible ; sans énergie : *Un cœur* FAILLI. (Nicole.)

— Comm. Qui a fait faillite : *Commerçant* FAILLI. *Débiteur* FAILLI.

— N. m. Celui qui a fait faillite : *Réhabiliter un* FAILLI. *Le bilan d'un* FAILLI. *Les créanciers d'un* FAILLI. *La situation de mort civile où le* FAILLI *reste comme une chrysalide, dure trois mois environ, jusques au concordat.* (H. de Balzac.) *Le* FAILLI *ne peut être ni tuteur ni curateur.* (Acad.)

FAILLIBILITÉ, n. f. Pron. *fa-yi-bi-li-té.* — Possibilité de faillir, de se tromper : *De l'opposition de Flavius Josèphe avec Moïse, il faut conclure, ou que Josèphe ne s'est guère soucié de scandaliser sa nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier qu'il avait sur la* FAILLIBILITÉ *de Moïse était commun parmi les Juifs.* (Bayle.)

FAILLIBLE, adj. des 2 g. (*faillir.*) Pron. *fa-yible.* — Qui peut faillir, se tromper : *La liberté humaine est* FAILLIBLE, *faite pour de grandes choses, elle en fait quelquefois de si misérables, que l'humanité en est profondément troublée.* (Dupanloup.)

FAILLIR, v. intr. ou intr. 1re conj. (*fallere* ; se tromper ; lat.) Pron. *fâ-yir.* (*Je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent ; je faillais, nous faillions ; je faillis, nous faillîmes ; je faudrai, nous faudrons ; je faudrais, nous faudrions ; que je faillisse, que nous faillissions ; faillant ; failli, faillie.* L'impér. et le prés. du subj. manquent. Tomber en faute ; faire quelque chose contre son devoir : *Elle* N'AURAIT *point* FAILLI *sans les mauvais exemples.* (Acad.) *Nous* AVONS FAILLI *tous.* (Volt.) *Pour empêcher l'homme de* FAILLIR, *il ne faut pas détruire sa liberté.* (V. Cousin.) *Dès qu'on est homme, il faut* FAILLIR. (Lamotte.) *Les Français sous l'ancienne monarchie tenaient pour constant que le roi ne pouvait jamais* FAILLIR. (A. de Tocq.)

Un cœur prêt à *faillir*
Avec cet abandon n'aurait pu m'accueillir. (C. Del.)

— Se tromper, se méprendre en quelque chose : *Ce peintre* A FAILLI *dans les proportions.* (Acad.) *Cet aveu d'*AVOIR FAILLI *qui coûte tant à notre orgueil.* || Vieux en ce sens.

— Céder, manquer : *Cet édifice* A FAILLI *par le pied.* (Acad.)

— Finir, cesser : *Le jour commençait* À FAILLIR.

— Anc. S'éteindre en parl. d'une race : *La branche des Valois* A FAILLI *dans la personne de Henri IV.* (Acad.)

— Faire défaut : *Cet ami ne lui* FAUDRA *pas au besoin.* (Acad.) *Le temps ne* FAUT *pas plus ici qu'à Berlin pour finir un mémoire.* (Chateaubr.)

— *J'irai là sans faillir*, sans faute, sans y manquer.

— Fam. *Le cœur me faut*, se dit lorsqu'on sent quelque faiblesse, ou qu'on a besoin de manger.

— Prov. *Au bout de l'année, faut le drap*, toute chose a une fin, s'épuise.

— Suivi d'un inf., Être sur le point de : *J'*AI FAILLI *mourir. Il* A FAILLI *l'oublier.*

Il a déjà vingt fois *failli* me compromettre. (Étienne.)

— Il se construit quelquefois aussi avec les prép. *à de* : *Il* A FAILLI *de se ruiner. Cet événement* FAILLIT *à retarder notre départ.* (Acad.) *J'y perdis un temps infini, et* FAILLIS *à me brouiller la tête.* (J. J. Rouss.)

— Impersonn. : IL A FAILLI *nous arriver un grand malheur.* (Acad.)

— Comm. Faire une banqueroute non frauduleuse : *Ce banquier* A FAILLI. (Acad.) *S'il avait monté lui-même cet établissement, il n'*AURAIT *pas* FAILLI. (H. de Balz.)

FAILLITE, n. f. Pron. *fa-yitt.* — T. de commerce. Banqueroute non frauduleuse. *L'actif, le passif d'une* FAILLITE. *Ce marchand, cette société a fait* FAILLITE. *Être en* FAILLITE, *en état de* FAILLITE. (Acad.) *Chacun des créanciers a le droit de faire déclarer la* FAILLITE. *Il était réservé à notre siècle de voir le notariat de Paris s'écarter des glorieuses traditions des siècles précédents et produire en quelques années autant de* FAILLITES *qu'il s'en est rencontré en deux cents ans sous l'ancienne monarchie.* (H. de Balz.)

FAILLOISE, n. f. (*faillir.*) Pron. *fa-y-oaz.* — Mar. Le lieu où le soleil se couche.

FAIM, n. f. (*fames* ; lat. m., sign.) Pron. *fain.* — Besoin de manger : *Avoir* FAIM. *Avoir grand'* FAIM. FAIM *dévorante. Endurer la* FAIM. *Apaiser la* FAIM. *Étourdir, tromper la* FAIM. *Mourir de* FAIM. *La* FAIM *a forcé les associés de se rendre.* (B. de St-P.) *C'est là que la* FAIM *est rassasiée.* (Fléch.)

Avec beaucoup d'honneur on peut mourir de *faim.*
(C. Del.)

Il faut souffrir la *faim* et coucher sur la dure. (Boil.)
Vous ne comprenez pas, n'ayant jamais eu *faim*,
Qu'on renonce à l'honneur pour un morceau de pain.
(E. Augier.)

— *Avoir faim de*, avoir appétit de : *Vous n'*AVEZ FAIM *que* DES *bêtes innocentes et douces.* (J. J. R.)

— *Étourdir la grosse faim*, apaiser les plus vives douleurs de la faim en mangeant un peu.

— Fam. *Crier à la faim*, être pressé du besoin de manger. || *Mourir de faim*, avoir un extrême besoin de manger. || Fig. Manquer des choses nécessaires à la vie : *Il était dans l'abondance, et maintenant il* MEURT DE FAIM. (Acad.)

— Par extens. Privation des choses nécessaires à la vie : *Croyant éviter la mort, ils tombent dans la* FAIM *et le désespoir.* (Fléch.)

— Prov. *Mourir de faim auprès de son bien*, être fort avare, et n'oser toucher à son bien pour vivre.

— *La faim chasse le loup hors du bois*, le besoin réduit un homme à faire des choses hors de son caractère. || *C'est la faim qui épouse la soif*, se dit lorsque deux personnes fort pauvres se marient ensemble.

— Fig. Ambition, désir : *La* FAIM *insatiable des richesses, des grandeurs. L'homme vicieux a* FAIM *et* SOIF *debout.* (Lamenn.)

— En ce sens, on dit le plus souvent, *soif*.

— Pathol. *Faim canine*, faim vorace par suite de laquelle un malade absorbe des aliments en telle quantité que l'estomac est le plus souvent obligé de s'en débarrasser par le vomissement.

— Par anal. Appétit dévorant : *Après une pareille fatigue, ils avaient tous une* FAIM CANINE.

— Pathol. *Faim de loup*, faim très-grande, aussitôt suivie de l'évacuation des aliments absorbés par le malade.

FAIM-VALLE, n. f. (*fames*, faim, et *valide*, très-forte; lat.) Pron. *fain-val.* — Art vétér. Maladie des chevaux ; spasme qui les force à s'arrêter tout à coup lorsqu'ils sont échauffés par la marche, et qui cesse lorsqu'ils ont pris de la nourriture.

— En parl. des personnes, Besoin irrésistible de manger, qu'il faut satisfaire à l'instant. || On dit fam. et par corruption, *fringale*.

FAÎNE, n. f. (*faginus*, de hêtre; lat.) Pron. *fênn.* — Le fruit du hêtre : *Des pourceaux engraissés de* FAÎNE. *L'huile de* FAÎNE *peut être employée aux mêmes usages que l'huile d'olive commune.* (Robin.) *Ramasser des* FAÎNES, *la* FAÎNE. (Acad.) *La nourriture ordinaire de l'écureuil sont des fruits, des noisettes, de la* FAÎNE *et du gland.* (Buff.)

FAINÉANT, ANTE, adj. (*fait-néant.*) Pron. *fè-né-an, antt.* — Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire : *Il est* FAINÉANT. *Elle est* FAINÉANTE. *Écolier, ouvrier* FAINÉANT. *Des princes* FAINÉANTS *et efféminés.* (Boss.)

— Hist. : *Rois fainéants*, rois francs, de la première race, qui ont abandonné l'exercice du pouvoir aux maires du palais : *Ces* ROIS FAINÉANTS *si déshonorés dans nos histoires.* (Mass.)

. . . Cet heureux temps
Où les *rois* s'honoraient du nom de *fainéants*. (Boil.)

— Substantiv. Celui, celle qui n'aime pas le travail, qui vit dans la paresse : *Un* FAINÉANT. *Une* FAINÉANTE. *C'est un grand* FAINÉANT. *Dans ce pays on ne souffre point de* FAINÉANTS. (Acad.)

Ces pieux *fainéants* faisaient chanter matines. (Boil.)

FAINÉANTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fè-né-an-té.* — Fam. Être fainéant, ne vouloir rien faire. *Demeurer à* FAINÉANTER. *Il n'a fait tout le jour que* FAINÉANTER. (Acad.)

FAINÉANTISE, n. f. Pron. *fè-né-an-tis.* — Paresse, lâcheté, vie de fainéant : *Grande* FAINÉANTISE. *Vivre, être, demeurer, croupir dans la* FAINÉANTISE *est un plus grand vice que la paresse.* (Acad.) *La* FAINÉANTISE *est un hommage qu'il faut rendre au climat napolitain.* (St-M. Girardin.)

FAÎNEAU, n. m. Faîne. || Rare.

FAIRE, v. tr. (*facere*; lat.) Pron. *fèr.* (*Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font; je faisais, nous faisions; je fis, nous fîmes; je ferai, nous ferons; je ferais, nous ferions; fais, faisons, faites; que je fasse, que nous fassions, que vous fassiez, qu'ils fassent; que je fisse, que nous fissions; faisant; fait, faite.*) — Créer, former, produire : *Dieu a* FAIT *le ciel et la terre.* (Acad.) *En nous communiquant quelque chose de sa vie, de son intelligence, de sa liberté, Dieu nous a* FAITS *à son image.* (Frayssinous.)

Non, le Dieu qui m'a *fait* ne m'a point *fait* en vain.
(Volt.)

La faiblesse est de l'homme, et le Dieu clément qui le FIT, *la lui pardonnera; mais le crime est du méchant, et ne restera pas impuni devant l'auteur de toute justice.* (J. J. Rouss.)

Mon sort est de tout point si fort conforme au vôtre
Qu'il semble que le ciel nous ait *faits* l'un pour l'autre
(Régnard.)

— Donner la vie : *Les louves ne* FONT *jamais moins de trois petits.* (Buff.) *Pour moi, un de mes étonnements, c'est que vous ayez jamais pu* FAIRE *une fille si spirituelle que moi.* (Mol.) *Qu'il a bonne mine! mais est-il possible que j'*AIE FAIT *ce garçon-là?* (Dancourt.) *Comme les brebis avortent fréquemment, elles* FONT *assez souvent des monstres.* (Buff.)

— Fabriquer, composer, produire; exécuter un travail matériel, une œuvre d'art : FAIRE *du pain.* FAIRE *une maison.* FAIRE *un tissu, un habit, une robe.* FAIRE *une machine.* FAIRE *la moisson, la vendange.* FAIRE *une opération de chirurgie.* FAIRE *une expérience.*

On *fait* bien une chose, on en veut *faire* une autre.
(Étienne.)

Fais ceci, *fais* cela : maladroit! qu'il est bête! (C. Del.)

Après le souper, l'air se trouva si frais que ma mère fit FAIRE *du feu dans sa chambre.* (J. J. Rouss.) *Le Romain ne* FAIT *rien pour vivre : il faut que son sénat ou son prince le nourrisse.* (Chateaubr.)

...Tous ne *font* rien moins que ce qu'ils ont à *faire*. (Mol.)

Cent fois j'avais FAIT, *défait et refait la même page.* (Chateaubr.) *Elle apprit très-facilement à écrire, et a su bientôt* FAIRE *des additions et des soustractions.* (Ampère.)

Pour expliquer ce qu'on ne peut comprendre,
Je *fais* des mots que l'on ne peut entendre. (La Chauss.)

Une araignée qui FAIT *sa toile. Des castors qui* FONT *une digue.* (Acad.)

Les alouettes *font* leur nid. (La Font.)

— Opérer, exécuter, effectuer : FAIRE *un achat, une vente. Le roi* FIT SON ENTRÉE *dans sa capitale, accompagné des prélats, de la noblesse, des gens de justice, des gens des villes et communes.* (Barante.)

— Prov. *Qui bien fera, bien trouvera*, celui qui fera le bien sera récompensé.

— Par anal. : *Les planètes* FONT *leur révolution autour du soleil en un temps déterminé.* (Arago.)

— Préparer, arranger : *A midi, après l'office divin, on* FAISAIT *un festin aux étrangers.* (Chateaubr.) *Il nous* FAISAIT *une chère délicieuse.* (Marm.)

— Consacrer un certain temps à l'étude d'une science, d'un art particulier, aux premiers exercices d'un métier : FAIRE *son droit;* FAIRE *les humanités;* FAIRE *son apprentissage. Il me fallut, comme on dit,* FAIRE MON DROIT : *avec quel ennui mêlé de dédain j'ouvris les cinq codes!* (Lerminier.)

— Exercer, pratiquer, se livrer à : FAIRE *le commerce.* FAIRE *la banque.* FAIRE *la commission.* FAIRE *la place. Il y a des métiers si nobles qu'on ne peut les* FAIRE *pour de l'argent.* (J. J. Rouss.)

— Prov. *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*, on ne doit se mêler que de sa profession.

— J. de cartes, FAIRE *deux levées,* FAIRE *la main,* FAIRE *le point.* || FAIRE *les cartes*, les distribuer, les donner.

— J. de trictr. FAIRE *une case;* FAIRE *un jan.*

— J. de bill. FAIRE *une bille*, la faire entrer dans la blouse. || FAIRE *un carambolage*, toucher deux billes.

— Génér. FAIRE *le jeu*, mettre les enjeux.

— Accomplir, effectuer, dans l'ordre intellectuel : FAIRE *un livre.* FAIRE *une pièce de théâtre.* FAIRE *des vers.* FAIRE *un thème, une version.* FAIRE *une dictée. Plût à Dieu que Charles XII eût* FAIT *plus de vers, même mauvais!* (Volt.) *Aristote s'est donné le soin de réduire en préceptes l'art de* FAIRE *des comédies.* (Mol.) *Scipion le Grand* FIT, *dit-on, des comédies qu'on a attribuées à Térence.* (St-Réal.) *Louis XIV* FAISAIT *un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit.* (Saint-Simon.) *C'est avec des débris de vérité que l'homme* FAIT *une fiction.* (Villem.) *Je m'imagine que vous* FAITES *des merveilles.* (M^{me} de Staël.)

— Fam. Gagner : *On* FAIT *beaucoup dans ce commerce.*

Vous êtes au barreau venu dans le bon temps;
En un mois vous *faisiez* plus que nous en dix ans.
(Étienne.)

— Importer, concerner, être de quelque considération : *Cela ne* FAIT *rien, absolument rien. Cela ne* FAIT *rien à la chose. Qu'est-ce que cela lui fait? Cela* FAIT *beaucoup plus qu'on ne pense. Que me* FONT *ses propos?* (Acad.) *Il est inutile de se fâcher contre les choses, cela ne* LEUR FAIT RIEN *du tout.* (M^{me} de Staël.) *On a beau leur imposer les lois les plus sévères pour briser leur résistance :* RIEN N'Y FAIT. (Ph. Chasles.)

— Il s'emploie le plus souvent en ce sens interrogativ. : *Que me* FONT, *à moi, les crimes de Catilina? Ai-je peur d'être sa victime? Pourquoi donc ai-je de lui la même horreur que s'il étoit mon contemporain?* (J. J. Rouss.)

— Fam. Produire un bon ou un mauvais effet.

Ce titre *fera* bien au bas d'une ordonnance. (C. Del.)

— Fam. *Qu'est-ce que cela fait là?* A quoi cela sert-il où il est, dans ce lieu-là?

— Fam. *Faire bien les choses*, se conduire convenablement dans une circonstance donnée; ne rien ménager. || *Faire les choses à moitié*, ne pas faire ce qu'on doit : *Ce n'est pas l'usage dans notre pays de* FAIRE LES CHOSES À MOITIÉ. (Mérim.)

— Fam. *On ne fait rien pour rien*, il faut que tout se paye :

On *ne fait rien pour rien*, mais qu'importe le prix. (C. Del.)

— Fig. et prov. *Faire la pluie et le beau temps*, disposer de tout à sa volonté, régler tout par son crédit, par son influence : *Ce favori* FAISAIT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. *Il est le maître dans cette maison, et y* FAIT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Acad.)

— Fam. et fig. *Cela ne lui fait ni chaud ni froid*, la chose lui est tout à fait indifférente. || *Cela ne fait ni chaud ni froid*, cela ne peut ni nuire ni servir.

— *Faire quelque chose pour quelqu'un*, lui rendre service, lui être agréable.

— *Tout faire pour quelqu'un*, lui accorder tous les avantages; le combler de toutes les faveurs.

— *Faire assez pour quelqu'un*, contribuer à son avancement, à ses succès, à sa prospérité dans une mesure suffisante : *Empêchez les vices de naître, vous* AUREZ ASSEZ FAIT POUR LA VERTU. (J. J. Rouss.)

— Fam. et fig. *Faire la bourse, le mouchoir*, voler la bourse, le mouchoir de quelqu'un, en les lui enlevant de sa poche. *C'est un homme qui a* FAIT LE MOUCHOIR *à Londres et qui a été condamné à l'exportation pour crime de faux.* (Ph. Chasles.)

— Absol. : *Sitôt que je fus en état d'observer les hommes, je les regardais* FAIRE *et je les écoutais parler.* (J. J. Rouss.) *Laissez* FAIRE *Dieu en vous : livrez-vous à la grâce, mais sans mesure, sans condition.* (Mme de Maint.)

— Fam. *N'en faire qu'à sa tête*, agir à sa volonté : *Vous avez beau dire, je n'en* FERAI QU'À MA TÊTE. (Dest.)

— Donner à une personne une qualité quelconque, la mettre dans un certain état : *Le prince l'*A FAIT *chevalier, baron. Il a* FAIT *son fils avocat, médecin. Sa mère l'*A FAITE *couturière.* (Acad.)

— Prov. *L'occasion fait le larron*, l'occasion entraîne souvent à commettre des fautes, à faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé.

— Il se construit souvent avec la prép. *de* ou le pronom *en* : *Que* FEREZ-*vous* DE *votre fils? De simple soldat qu'il était, on le* FIT *sergent. Ce précepteur instruit mal son élève, il n'*EN FERA *qu'un pédant.* (Acad.)

Elle! elle n'en *fera* qu'un sot, je vous le jure. (Mol.)

— Fig. et mor. Changer, modifier, transformer : *Nos aïeux à leur gré* FAISAIENT *un dieu d'un homme.* (Corn.) *Un esclave, voilà ce que l'homme* AVAIT FAIT *de l'homme; voilà où en était, avant Jésus-Christ, la fraternité.* (Lacord.) *La royauté des temps anciens* A FAIT *de la tribu un peuple, et du camp une cité.* (St-Priest.) *On aime à voir dans Charles XII l'alliance si rare des vertus privées et des qualités héroïques, même avec cette exagération qui* FAIT *de ce prince le phénomène des siècles civilisés.* (De Bonald.) *Diligente abeille, cherche le suc de mille fleurs et* FAIS *de leurs calices des lits de pourpre, d'or et d'azur.* (C. Delav.) *Quel avilissement pour nous, si nous* FAISONS *du ministère même de la vérité un ministère d'adulation et de mensonge.* (Mass.) *Si l'utilité sociale n'a pas la justice morale pour règle, elle peut* FAIRE DE LA LOI, *comme cela s'est pratiqué souvent,* UN INSTRUMENT *de tyrannie politique.* (Mign.). *Moïse osa* FAIRE *de cette troupe errante et servile un corps politique, un peuple libre.* (J. J. Rouss.)

Faites son châtiment de sa confusion. (Corn.)

— Prov. *Faire d'une mouche un éléphant*, exagérer une chose sans importance.

— *On ne saurait faire d'une buse un épervier*, on ne saurait faire un habile homme d'un ignorant, d'un sot.

— Dans ce sens il se construit aussi avec les noms de choses : *On* A FAIT DE *cet ancien théâtre une salle de bal. Ils* FONT DES *plus nobles des actes une profession mercenaire.* (Acad.)

— Prov. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatres livres rien*, dissiper son bien en mauvais marchés.

— *Faire ses délices d'une chose*, y trouver beau-

coup de plaisir, de charme, etc. : *Il* FAIT *toutes ses délices de l'étude.* (Acad.)

— *Faire de quelque chose une obligation, un devoir*, etc., l'imposer comme une obligation, etc. : *Pourquoi lui* FAIRE UNE OBLIGATION *de ce qui doit être volontaire? Je me* FAIS UN DEVOIR *de vous en prévenir.* (Acad.)

— Exécuter, accomplir, dans l'ordre moral : FAIRE *une bonne, une mauvaise action.* FAIRE *une œuvre de charité, de bonnes œuvres.* (Ac.) *Nul ne peut* FAIRE *plus de bien ou plus de mal aux hommes, selon qu'il remplit ou qu'il méconnaît la haute mission sociale.* (Lam.) *Il n'est pas si dangereux de* FAIRE *du mal à la plupart des hommes que de leur* FAIRE *trop de bien.* (La Rochef.)

Meurs : tu *ferais* pour vivre un lâche et vain effort,
Si tant de gens de cœur *font* des vœux pour ta mort.
(Corn.)

Le flatteur, pour colorer la honte de sa servitude, appelle talent et habileté la malheureuse habitude qu'il a de FAIRE *des bassesses.* (La Br.) *Ils sont quelquefois pénibles, les sacrifices que la reconnaissance impose, mais on se console en songeant qu'on* A FAIT *son devoir.* (Kératry.) *Tu me prends pour un homme à qui l'argent* FAIT *tout* FAIRE. (Mol.) *Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il* FAIT *bien; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il* FAIT *encore mieux.* (J. J. Rouss.)

— *Faire les fonctions de*, remplir les devoirs d'une charge, d'une place : *Il* FAIT LES FONCTIONS *de maître de cérémonies.*

— Fam. *Faire pour quelqu'un*, le suppléer, tenir sa place : *C'est un tel qui* FAIT POUR MOI *lorsque je suis absent.* (Acad.)

— J. de cartes. *Faites pour moi*, donnez les cartes à ma place.

— Fam. *Faire des siennes*, faire des folies : *Vous* AVEZ *bien* FAIT DES VÔTRES. *Ils* ONT FAIT DES LEURS. (Acad.)

— Théâtr. Remplir tel ou tel emploi; jouer tel ou tel rôle : FAIRE *les amoureux.* FAIRE *les valets. Ce soir il* FAIT *Néron; après-demain il* FERA *le Cid.*

— Établir, constituer, disposer : *Qui nous a* FAITS *esclaves? où est le titre de votre servitude?* (Lacord.)

— Avec un nom de chose pour sujet : *Une petite somme d'argent qu'on emprunte* FAIT *un débiteur, une grosse* FAIT *un ennemi.* (Bouhours.)

Riches atours, table, nombreux valets,
Font aujourd'hui les trois quarts du mérite.
(Mme Deshoul.)

Une sainte liberté FAIT *un saint engagement.* (Boss.)

Bonne ou mauvaise santé
Fait notre philosophie. (Chaulieu.)

La peau du rhinocéros FAIT *le cuir le meilleur et le plus dur qu'il y ait au monde.* (Buff.) *La vanité, la honte, et surtout le tempérament,* FONT *souvent la valeur des hommes et la vertu des femmes.* (La Rochef.)

— Mor. : *C'est la religion qui* FAIT *les grandes âmes.* (Mass.) *C'est l'éducation qui* FAIT *les mœurs domestiques et inspire les vertus sociales.* (Dupanl.) *La vie habituelle* FAIT *l'âme, et l'âme* FAIT *la physionomie.* (H. de Balz.)

Dieu nous *a fait* le cœur moins tendre que la peau.
(Viennet.)

— Accomplir : *Malgré tout le chemin qu'*ONT FAIT *la société et la civilisation, elles en ont incomparablement davantage à* FAIRE. (Guizot.)

— Représenter par la parole : *On la* FAIT *si jolie que cela m'alarme.* (Mariv.)

— Suivi d'un qualificat., Rendre : *J'aurai soin qu'on soupe de bonne heure, pour ne vous point* FAIRE *malades.* (Mol.) ‖ Rare.

— Suivi d'un qualific. en rapport avec le sujet, Feindre : *Si les jolies femmes* FONT *les coquettes, les jeunes gens aussi* FONT *les beaux.* (Ste-Beuve.)

Je n'en *fais* point la fine :
Je l'aime aussi. (Pir.)

Vous prîtes le grand deuil, et *fîtes* l'affligé. (Montfleury.)
Quand *on fait* trop le grand, on paraît bien petit. (Dest.)

— Susciter, procurer : *Les esclaves volontaires* FONT *plus de tyrans que les tyrans ne* FONT *d'esclaves.* (Mirabeau.)

Rien ne *fait* des amis comme la bonne chère. (Regnard.)

Sa facilité à obliger lui AVAIT FAIT *beaucoup d'ingrats.* (Ste-Beuve.)

... Qui pourrait compter les heureux que tu *fais?* (C. Del.)

— Causer, attirer, exciter; être l'occasion de quelque chose : *Ce remède m'*A FAIT *beaucoup de bien. Cette nouvelle* A FAIT *sensation dans le public. Sa langue lui* A FAIT *de méchantes affaires. Cela* FIT *une révolution.* (Acad.) *La vérité ne* FAIT *pas tant de bien dans le monde que ses apparences y* FONT *de mal.* (La Rochef.)

Vous voyez ce que *fait* l'autorité d'un père. (Regn.)
Plus *fait* douceur que violence. (La Font.)

— *Les blessures que* FAIT *celui qui aime valent bien mieux que les baisers trompeurs de celui qui hait.* (Rollin.) *Le Créateur aime en nous les dons mêmes qu'il nous* A FAITS. (Frayssinous.)

— Il se joint à une foule de noms pris dans un sens indéterminé, et forme avec eux des expressions verbales qui empruntent leur sens de leur complément direct : FAIRE *route;* FAIRE *naufrage,* FAIRE *tort;* FAIRE *sentinelle;* FAIRE *fortune.* FAIRE *droit;* FAIRE *justice;* FAIRE *honneur;* FAIRE *honte;* FAIRE *grâce*, etc. *Jamais on ne vit de joie si vive ni si naturelle que celle que Condé ressentait à* FAIRE *plaisir.* (Boss.)

... Quand j'*ai fait* ce don,
J'avais perdu l'esprit, le sens et la raison. (Regn.)

Pourquoi, si je le peux, n'aurais-je pas des gens pour m'accompagner et me FAIRE *honneur?* (Lacordaire.) *Les plus grands génies ont des petitesses; il y a des meilleurs écrits, des pages qui* FONT *pitié.* (Ch. Rémusat.) *Tandis que ses sœurs* FONT *silence, immobile, et comme pleine de pensées, elle abandonne aux vents des monosyllabes prophétiques.* (Chateaubr.) *La fille d'Inachus a été errante, abandonnée : c'est alors que Jupiter lui* A FAIT *violence.* (Andrieux.) *Ces monuments* FONT *face à la porte de l'église, et sont appuyés contre le mur du chœur.* (Chateaubr.)

Je lui donne, au départ, une brillante escorte.
— Pour lui *faire honneur.* — Oui. (C. Del.)

Si les Français n'avaient pas FAIT *mine de se retirer, jamais les Égyptiens n'auraient osé se soulever.* (Thiers.) *Le courtier qu'on nous a donné, homme agissant et plein de zèle, dit qu'il* A FAIT *rage pour vous.* (Mol.) *L'âme est susceptible d'éducation, et l'on en a vu avec d'assez bien dressés pour* FAIRE *curiosité de spectacle.* (Buff.) *Il n'y a point de victoires, point de trophées, qui pussent* FAIRE *tant d'honneur à l'Église.* (Rollin.) *Je ne suis pas de ceux qui* FONT *grand état des connaissances humaines.* (Boss.)

On *fait* grand cas de vous dans la magistrature. (Étienn.)

Le moindre défaut des femmes qui se sont abandonnées à FAIRE *l'amour, c'est de* FAIRE *l'amour.* (La Rochef.)

— Il emprunte encore un sens particul. du compl. indéterminé ou adverbial qui le suit : *Le sénat poussait en mesure de solennelles acclamations, l'armée répétait, et le peuple* FAISAIT *écho.* (Mich.)

A son mauvais destin il faut qu'il se résigne :
Il ne peut *faire* mieux. . . . . . . (Destouches.)

— Mar. *Faire eau*, en parl. d'un navire, Être ouvert aux eaux de la mer : *On est obligé d'abandonner un des vaisseaux qui* FAISAIT EAU *de tous côtés.* (Volt.)

— Mar. *Faire abordage*, donner contre un autre vaisseau par accident.

— *Faire une bordée*, faire une route soit à bâbord, soit à tribord.

— *Faire chape*, se dit d'un navire qui, au lieu de virer vent derrière, décrit un cercle et se retrouve dans sa première situation.

— *Faire gloire, faire vanité, de quelque chose*, en tirer vanité; s'en tenir honoré.

— Par anal. *Faire un mérite de quelque chose à quelqu'un. Ne me* FAITES PAS UN MÉRITE *d'une action si naturelle.* (Acad.)

— Fam. Suivi de la prép. *de*, employer quelqu'un ou quelque chose, en disposer, en tirer parti de façon ou d'autre : *Que voulez-vous que je* FASSE DE *cet homme-là? Il ne sait que* FAIRE DE *son temps. Vous ne* FAITES *rien* DE *ce meuble-là. Il ne sait que* FAIRE DE *sa contenance.* (Acad.)

— *N'avoir que faire de quelqu'un* ou *de quelque chose*, n'en avoir aucun besoin : *Si vous* N'AVEZ QUE FAIRE *de ce livre, prêtez-le moi. Ce sont des bagatelles dont* JE N'AI QUE FAIRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire ce qu'on veut d'une personne*, se dit en parlant d'une personne faible, facile, qui se prête volontiers aux désirs, aux vices d'une autre : *C'est un homme dont* ON FAIT *tout* CE QU'ON VEUT. *C'est une femme difficile à gouverner, on n'en* FAIT *pas* CE QU'ON VEUT. (Acad.)

— Prov. et fig. *Faites-en des choux, des raves*, faites-en ce que vous voudrez.

— Accomplir les actes de la nature physique.

Je *fais* quatre repas, comme nos bons aïeux. (C. Del.)

— *Faire ses besoins*, satisfaire aux nécessités naturelles. ‖ En parl. des animaux; dans le m. sens, *Faire ses ordures* : *Les blaireaux tiennent leur domicile propre; ils n'y* FONT *jamais* LEURS ORDURES. (Buff.) *La marmotte se met à l'écart, comme le chat, pour* FAIRE SES ORDURES. (Id.)

— Absol. Fam. *Cet enfant* A FAIT *dans sa chemise. Ce malade* FAIT *sous lui.* (Acad.) *Leur petit Jacques aurait* FAIT, *sauf votre respect, dans la marmite, qu'ils auraient trouvé que c'était du sucre.* (H. de Balz.)

— *Faire de l'eau*, uriner. ‖ FAIRE *du sang, des glaires, une pierre, du sable*, rendre du sang, des glaires, une pierre, du sable par les selles.

— Fig. et en mauv. part. *Faire ses orges*, faire son profit, faire bien ses affaires.

— Se conformer à une prescription; se soumettre à une obligation temporaire : FAIRE *quarantaine.* FAIRE *diète.* FAIRE *gras;* FAIRE *maigre:*

Un jeune libertin,
Passant les jours à table, ivre de grand matin,
Pendant les nuits au bal, *faisant gras* le carême. (M. J. Ch.)

— En parl. de plusieurs choses, Former, composer, constituer un tout : *Deux lignes qui se coupent* FONT *un angle. Toutes ces sommes ensemble* FONT *tant.* (Acad.) *Trois et deux* FONT *cinq, et cinq* FONT *dix.* (Mol.) *Que sert, par un conte importun, de me prouver que deux et deux* FONT *quatre?* (Barante.) *Il voudrait une certitude comme deux et deux* FONT *quatre.* (Ste-Beuve.)

Cinq et quatre *font* neuf; ôtez deux, reste sept. (Boil.)

— Prov. *Faire et dire sont deux*, il arrive souvent qu'on promet et qu'on ne tient pas ce qu'on a promis.

— Constituer l'essence d'une chose : *Ce qui* FAIT *la qualité du vin. La clarté* FAIT *le principal mérite du style. Le spectacle* FAISAIT *le beau de la fête.* (Ac.) *Ces forêts, ces montagnes, tout cela ensemble* FAIT *un beau pays.* (Acad.)

— Mor. *Ce fils* FAIT *toute la joie de sa mère.* (Acad.)

— Prov. *L'habit ne fait pas le moine*, il ne faut pas juger les personnes sur les apparences, s'en fier aux dehors.

— *La belle plume fait le bel oiseau*, la parure, les beaux habits relèvent la bonne mine.

— Mor. Établir, attester : *L'axis paraît* FAIRE *une nuance intermédiaire entre le daim et le cerf.* (Buff.) *Si la force* FAISAIT *le droit, l'effet changerait avec la cause, et toute force qui surmonterait la première succéderait à son droit.* (J. J. Rouss.)

Le crime *fait* la honte, et non pas l'échafaud. (Corn.)

Il y a telle action dont le soupçon FAIT *la preuve, et la publicité le châtiment.* (Duclos.)

— Être, reproduire : *Le grand danois, le mâtin, le lévrier, quoique différents au premier coup d'œil, ne* FONT *cependant que le même chien.* (Buff.)

— S'assortir, aller ensemble : *Le bleu et le jaune* FONT *bien l'un avec l'autre.*

— Suivi de l'infinitif d'un verbe *transitif* ou *actif*, il forme une expression verbale qui emprunte sa signification de l'infinitif : *On confisquait les biens des Juifs, lorsqu'ils voulaient être chrétiens; et après, on les* FIT BRÛLER, *lorsqu'ils ne voulurent pas l'être.* (Montesq.)

. . . . Oui, tout me le *fait croire*,
Vous avez moins d'amour que vous n'avez de gloire. (Dest.)

— Suivi de l'infinitif d'un verbe *intransitif* ou *neutre*, il forme une locution verbale transitive ou intransitive;

Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile;
Une tête coupée en *fait renaître* mille. (Corn.)

Louis XIV a protégé les arts que François AVAIT FAIT NAÎTRE. (Volt.) *La philosophie* FAIT LUIRE *un jour nouveau.* (Volt.).

Si jusqu'à l'approcher tu pousses ton audace
Je *fais* sur toi *pleuvoir* un orage de coups. (Molière.)

La France est la contrée où il est le plus facile de FAIRE *parler de soi, et le plus difficile d'en* FAIRE PARLER *longtemps.* (Rayn.)

— Suivi d'un infinitif précédé de la prép. *à* : *Il faut que j'aille voir un peu si ma bonne ménagère m'*AURA FAIT *à souper.* (Mol.)

— Suivi d'un infinitif, il forme une expression verbale qui le plus souvent vaut deux compléments, l'un direct, l'autre indirect. Si l'infinitif est suivi d'un *complément direct*, alors *faire* doit être précédé d'un pronom employé comme *complément indirect*. *On lui* FIT ABANDONNER *son poste.* ‖ Mais si l'infinitif est suivi d'un *complément indirect*, le verbe *faire* doit être précédé d'un pronom, employé comme *complément direct* : *On le* FIT RENONCER *à ses prétentions.*

— *Faire*, se sous-entend très-souvent dans une proposition incidente après *Pouvoir, vouloir* lorsqu'il est exprimé dans la proposition principale : *On ne* FAIT *jamais ni tout ce qu'on* PEUT, *ni tout ce qu'on* VEUT. (Volt.) C'est-à-dire, *tout ce qu'on peut* FAIRE, *tout ce qu'on veut* FAIRE. — *On sert les*

voyageurs à part, et ils FONT *la dépense qu'ils* VEULENT. (Chateaubr.) *Tout le monde* FAIT *plus qu'il ne peut : les uns par faste, et pour se prévaloir de leur richesse ; les autres par mauvaise honte, et pour cacher leur pauvreté.* (Fén.)

L'un *fait* plus qu'il ne *peut*, et l'autre plus qu'il n'ose. (Régnier.)

— Il s'emploie quelquefois pour un verbe précédemment exprimé dont on veut éviter la répétition : *O douleur ! il fallait* CACHER *la pénitence avec le même soin qu'on* EÛT FAIT *les crimes.* (Boss.) *L'avare dépense plus, mort, en un seul jour, qu'il ne* FAISAIT *vivant en dix années.* (La Br.) *Un sage jouit des plaisirs, et s'en passe, comme on* FAIT *des fruits en hiver.* (Helv.) *Vous m'avez fait connaître l'histoire du passé, à moi qu'il doit* ENGLOUTIR *dans son cours, comme il* A FAIT MES DEVANCIERS. (V. Cousin.) *La goutte ne le prend jamais par accès, et le* TRAITE *à peu près comme elle* FAISAIT FONTENELLE. (Ste-Beuve.)

... Si *je me portais* aussi bien que vous *faites*,
Je ne songerais guère à faire un testament. (Regn.)
La bêtise nuit plus que ne *fait* la malice. (Desmahis.)

Il y a de certains hommes dont la vertu brille davantage dans la condition privée qu'elle ne le FERAIT *dans une fonction publique.* (Chamf.) *Les mœurs et les habitudes religieuses du moyen âge ressemblaient beaucoup plus que ne* FONT *les nôtres aux mœurs et aux habitudes des premiers temps du christianisme.* (St-M. Gir.)

— *Faire que*, suivi d'une prop. subordonnée et d'un verbe à *l'indicatif*, ou au *conditionnel*, Être cause de, contribuer à : *C'est l'amour-propre, aveugle, effréné, insatiable, tyrannique, qui veut tout pour lui seul, qui nous rend idolâtres de nous-mêmes, qui* FAIT *que nous* VOUDRIONS *être le centre du monde entier.* (Fén.) *Le passage du Granique* FIT QU'*Alexandre se rendit maître des colonies grecques.* (Montesq.)

— *Faire que*, suivi d'une prop. subordonnée et d'un verbe au *subjonctif*, Arranger, disposer les choses de manière à : *Vous parez votre excuse du mieux que vous pouvez, afin de la rendre agréable, et* FAIRE QU'*elle* SOIT *plus aisément reçue.* (Mol.) *Si je ne puis* FAIRE *qu'il* SOIT *heureux, je tâcherai au moins de* FAIRE QU'*il* SOIT *sage.* (J. J. Rouss.)

Fais un tourment pour lui de ton propre trépas,
En *faisant* qu'il le *voie* et n'en *jouisse* pas. (Corn.)
Le caractère *fait* qu'on pardonne à l'esprit. (Desmahis.)

J'avoue que deux choses FONT QUE *je suis pour l'histoire secrète.* (Montesq.)

— *Ne faire que*, suivi d'un infinitif, Faire seulement : *Newton voyait clair jusque dans les choses qu'il* NE FAISAIT QUE *soupçonner.* (Buff.)

Je veux me faire craindre, et *ne fais qu'irriter.* (Corn.)

Attendez-moi, je NE FAIS QU'*aller et venir.* (Acad.) *Lorsque le renard dort, il se met en rond comme les chiens ; mais, lorsqu'il* NE FAIT QUE *se reposer, il étend les jambes de derrière et demeure étendu sur le ventre.* (Buff.) *L'être qui ne* FAIT QUE *sentir ne pense pas encore, et l'être qui pense sent toujours.* (Rivarol.)

— *Ne faire que*, suivi d'un infinitif, exprime quelquefois aussi la répétition : *Cet enfant ne* FAIT QUE *jouer.*

— *Ne faire que de*, exprime une action qui vient d'avoir lieu : *Il ne* FAIT QUE D'*arriver. Il est imprudent d'abandonner à lui-même un jeune homme qui ne* FAIT QUE DE *sortir du collége.*

— Impersonn. : *D'où venez-vous à l'heure qu'il est et par le temps qu'*IL FAIT ? (Mol.) *Les Provençaux semblent ne regarder leur maison que comme un lieu d'abri temporaire, où il est ridicule de demeurer lorsqu'*IL FAIT *beau.* (Mérim.)

Selon le vent qu'il *fait*, l'homme doit naviguer. (Régn.)

= **Se faire**, v. pr. Être fait ; se produire : *Des armements* SE FAISAIENT *sur la côte de Boulogne.* (Thiers.)

L'éloge des absents *se fait* sans flatterie. (Gress.)

— Prov. *Tout se fait avec le temps*, avec de la patience on vient à bout de tout.

— Se créer : *Nous ne* NOUS SOMMES *pas* FAITS *nous-mêmes, et nous avons commencé à être ce que nous n'étions pas il y a cent ans.* (Fén.) *A mesure que la nuit* SE FAISAIT *autour de lui, il redevint triste.* (G. Sand.) *A mesure que nous avancions, la solitude* SE FAISAIT. (Th. Gautier.) *Ses manières devinrent si étranges et ses habitudes si fantasques, que la solitude* SE FIT *autour de lui.* (G. Sand.)

— Pal. Être en cours de débat : *Les procédures* SE FONT *contre nous, l'affaire est sérieuse et pressante.* (Lesage.)

— Prov. *Paris ne s'est pas fait en un jour*, les grandes choses exigent beaucoup de temps.

— S'accoutumer, s'habituer : *Le cheval* SE FAIT *au bruit des armes, il l'aime, il le cherche.* (Buff.)

— S'établir dans les fonctions, au titre de : *Elle* S'EST FAITE *depuis plus de quinze ans la sœur hospitalière du village.* (St-M. Gir.)

— Impersonn. *En Australie*, IL SE FAIT *une double aristocratie.* (Ph. Chasles.) *Elle* S'ÉTAIT FAITE *elle-même ce qu'elle était.* (G. Sand.)

L'aimable déité qu'on adore à Cythère
Du berger Adonis *se faisait* la bergère. (Segrais.)
L'argent ne manqua pas d'abord à ses caprices,
Si bien que ses défauts bientôt *se firent* vices. (Andr.)

— Suivi d'un qualificatif, S'établir, se mettre en telle ou telle disposition : *Il* SE FAIT *humble avec les grands. Je* ME FERAI *libre au moins trois heures le soir.* (B. Const.)

— Fig. Se donner l'apparence : *Je suis content qu'on ne me croie ni plus beau que je* ME FAIS, *ni de meilleure humeur que je me dépeins.* (La Rochef.)

— Imaginer, créer, inventer pour soi : *C'est la reconnaissance qui porta les hommes autrefois à* SE FAIRE *des dieux même de leurs bienfaiteurs.* (Mass.)

— Se procurer, se donner : *Insensible et dur, Philippe II n'avait pas eu de peine à* SE FAIRE *une fausse conscience.* (Lacret.)

— Se donner mutuellement : *Ils* SE FAISAIENT *des présents où celui qui donnait croyait toujours avoir l'avantage.* (Montesq.) *Le flatteur est un esprit jaloux et envieux, qui paraît* SE FAIRE *un plaisir de votre élévation, et qui au fond* SE FAIT *un tourment de votre prospérité.* (La Br.)

— *Se faire jour*, se faire passage, place : *Il n'y a qu'un parti honorable, c'est celui de* NOUS FAIRE JOUR. (Thiers.)

— *Se faire*, suivi d'un infinitif :

Las de se *faire* aimer, il veut se *faire* craindre. (Rac.)

J'ai dans la tête le sujet d'une vingtaine de lettres sur l'Italie, qui peut-être SE FERAIENT *lire si je parvenais à rendre mes idées telles que je les conçois.* (Chateaubr.)

— *Se faire voir*, se montrer, apparaître, éclater : *Le clocher de l'abbaye* SE FAIT *voir de loin.* (Bertin.)

Son esprit *se fait voir* même dans son silence. (Régn.)

= **Faire**, n. m. Arts. *L'Allemagne, abandonnant le* FAIRE *naïf et minutieux, semble se complaire dans l'esthétique de l'art.* (Th. Gautier.)

Du rang où notre esprit une fois *s'est fait voir*,
Sous un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir. (Boil.)

= **Faire**, v. intr. ou neut. (*fari*, parler ; lat.) Dire, répliquer ; c'est un archaïsme qui ne s'emploie que dans les propositions interjetées :

Monsieur, au nom de Dieu, lui *fais-je* assez souvent,
Cessez de vous laisser conduire au premier vent. (Mol.)

FAISABLE, adj. des 2 g. (*faisant.*) Pron. *fè* ou *fe-zabl.* — Qui se peut faire, qui n'est pas impossible : *Cela est* FAISABLE, *n'est pas* FAISABLE. *Nous supplions Votre Majesté d'employer nos bras et nos vies à choses* FAISABLES. (Montesq.) *Il arrive tous les jours des choses moins* FAISABLES *que celle-là.* (Danc.)

— Particul. Qu'il est permis de faire avec justice ; qui ne répugne point à l'équité : *Cela est* FAISABLE.

— Possible : *La chose est très-*FAISABLE.

FAISAN, ANE, n. (*phasianus* ; lat., m. sign.) Pron. *fe-zan.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacés ; il est de la grosseur d'une poule ; originaire de l'Asie, il est assez commun en Europe et très-recherché comme aliment : FAISAN *doré. La chair du* FAISAN. *Une* FAISANE *de la Chine.* (Cuv.) *Les premiers* FAISANS *sont venus des bords du Phase.* (Acad.) *La chair du* FAISAN *est très-délicate et très-sapide.* (Brillat-Sav.) *Le* FAISAN *d'Europe a une petite aigrette de chaque côté de l'occiput.* (Cuv.)

— *Le faisan commun*, celui qu'on trouve dans les bois d'une grande partie de l'Europe ; il est originaire de la Colchide.

— *Le faisan argenté, le faisan doré*, ainsi appelés à cause de la couleur et de l'éclat de leur plumage ; ils sont l'un et l'autre originaires de la Chine.

— Adj. *Coq* FAISAN. *Poule* FAISANE. ‖ On dit aussi, *Poule* FAISANDE.

FAISANCE, n. f. (*faisant.*) Pron. *fe-zans.* — Anc. Façon, confection ; corvée.

— N. pl. Tout ce qu'un fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail : *Cette ferme est louée mille francs, sans compter les* FAISANCES.

FAISANDE, adj. f. V. FAISAN.

FAISANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Faisander : *Du gibier* FAISANDÉ. *De la viande* FAISANDÉE.

FAISANDEAU, n. m. Pron. *fè-zan-dô.* — Jeune faisan : *Manger un* FAISANDEAU. (Acad.) *Héliogabale faisait nourrir de* FAISANDEAUX *les lions de sa ménagerie.* (Buff.) *Pendant le premier mois les* FAISANDEAUX *devraient être nourris d'œufs de fourmis.* (Id.)

FAISANDER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *ce-fè-zan-dé.* — En parl. du gibier et particul. des faisans, Se mortifier et acquérir du fumet : *Des perdrix qui* SE FAISANDENT *trop.*

— Avec ellipse du pronom : *Vous avez trop laissé* FAISANDER *ce lapin. Il faut faire* FAISANDER *cette bécasse.* (Acad.)

FAISANDERIE, n. f. Pron. *fè-zand-rî.* — Écon. dom. Lieu où l'on élève des faisans : *Enclore une* FAISANDERIE. (Acad.) *La* FAISANDERIE *doit être close de murs suffisants pour empêcher l'introduction des renards, des chats sauvages et autres quadrupèdes maraudeurs.*

FAISANDIER, n. m. Pron. *fe-zan-dié.* — Celui qui nourrit et élève des faisans.

FAISANE, adj. et n. f. V. FAISAN.

FAISANT, part. prés. du v. Faire : *Il y avait trois belles filles* FAISANT *personnages de sirènes.* (V. Hugo.)

En *faisant* toujours bien, ne songez qu'à mieux *faire.* (Créb.)

FAISCEAU, n. m. (φάκελλος, botte, paquet ; gr.) Pron. *fè-çô.* — Assemblage de choses longues, liées ensemble : *Un* FAISCEAU *de flèches, de piques. Ces* FAISCEAUX *de myrrhe qu'elle reçut.* (Fléch.)

— Fig. Alliance, maison : *Former un* FAISCEAU. *Nul* FAISCEAU *ne saurait subsister sans lien.* (Port.) *Le patriotisme est le plus fort lien du* FAISCEAU *social.* (Boiste.)

— N. plur. Verges liées avec une hache au milieu ; c'était, chez les Romains, le symbole de la puissance :

Néron, devant sa mère, a permis le premier
Qu'on portât des *faisceaux* couronnés de laurier. (Rac.)
Entouré de *faisceaux*, je l'admirais dans Rome. (C. Del.)

— *Les faisceaux et la hache*, emblème du pouvoir civil des premiers consuls de la ville de Rome : *A la tête des armées, les consuls conservèrent* LES FAISCEAUX ET LA HACHE.

— Fig. Dignité consulaire : PRENDRE *les* FAISCEAUX. *Déposer, rendre les* FAISCEAUX.

— Par extens. et poét. La puissance souveraine :

La flatterie suit la pourpre et les *faisceaux.* (J. B. Rouss.)

— Art. mil. Assemblage de fusils qu'on forme en engageant les baïonnettes les unes dans les autres : *Mettre les fusils en* FAISCEAUX. *Rompre les* FAISCEAUX. *Des* FAISCEAUX *d'armes sont groupés dans les coins.* (Lam.)

— Anat. Groupe de fibres, soit musculaires, soit nerveuses.

— Archit. *Colonne en faisceau*, celle qui est formée d'un assemblage de petites colonnes : *La colonne en* FAISCEAU *est employée dans l'architecture ogivale.*

— Techn. Ardoises irrégulières par leur forme et leur épaisseur.

— Phys. *Faisceau optique*, cône de rayons lumineux partant d'un même point. ‖ *Faisceau magnétique*, réunion de plusieurs aiguilles ou de plusieurs lames aimantées.

— Bot. Mode d'inflorescence voisin du corymbe, dont il diffère par l'exiguïté de ses pédicules et leur centre commun. ‖ Paquet d'étamines soudées par leurs filets.

FAISELEUX, n. m. Pron. *fèz-leu.* — Technol. Ouvrier qui enlève les décombres, dans les carrières d'ardoises.

FAISEUR, EUSE, n. Pron. *fè* ou *fe-zeur, zeus.* — Celui, celle qui fait habituellement certains objets. FAISEUR *d'instruments.* FAISEUSE *de corsets.*

— *Bon faiseur, bonne faiseuse*, se dit d'une personne habile et renommée dans son art : *J'ai remarqué encore que les rubans qu'ils portaient n'étaient pas de la* BONNE FAISEUSE. (Mol.)

— Absol. Celui qui travaille habituellement pour un autre, qui fait le travail d'un autre : *Ce ministre est fort heureux d'avoir un si bon* FAISEUR. (Acad.)

— Par dénigr. *Ce libraire a ses* FAISEURS *attitrés.* (Acad.) *Un sec et triste* FAISEUR *d'annales ne connaît point d'autre ordre que celui de la chronologie.* (Fén.) *Un* FAISEUR *de vers. Un* FAISEUR *de vaudevilles.*

.... Toi, devenir un *faiseur* de libelles. (La Ville.)

— *Faiseur d'affaires*, se dit des personnes qui vivent d'un trafic peu honorable, illicite.

— *Faiseur de phrases*, se dit d'un auteur chez qui l'enflure du style couvre un vide d'idées.

Je suis bien revenu de vos *faiseurs de phrases.* (C. Del.)

— *Faiseur de livres*, auteur qui écrit beaucoup de livres de peu de valeur ; terme de mépris pour désigner un auteur.

— *Faiseur d'almanachs, de contes*, celui qui aime à pronostiquer.

— *Faiseur de châteaux en Espagne*, homme à projets chimériques. *Le* FAISEUR DE CHÂTEAUX EN ES-

PAGNE *met ses jouissances dans l'avenir, l'optimiste dans le présent.* (Daru.)

— *Faiseur de dupes*, celui qui cherche à tromper les gens : *C'est un* FAISEUR DE DUPES.

— *Faiseur d'embarras*, celui qui fait l'homme important : *Quel* FAISEUR D'EMBARRAS!

— *Faiseur de tours*, escamoteur : *Un sophiste éloquent, mais dénué de logique, est à un orateur philosophe ce qu'un* FAISEUR DE TOURS *de passe-passe est à un mathématicien.* (Chamf.)

— Prov. *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs*, ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

— Voltaire écrivait *feseur. Horace est le premier des* FESEURS *de bonnes épîtres. Les Chinois passent pour les plus anciens* FESEURS *d'almanachs.* (Volt.)

— Adj. il s'emploie toujours en mauv. part : *Les journalistes* FAISEURS *trouvent toujours un thème à développer dans l'œuvre qu'ils analysent.* (H. de Balz.)

FAISSELLE, n. f. (*fiscella* ; lat.) Pron. *fè-cèl.* — Écon. rur. Vase à faire des fromages.

FAISSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *fè-cé.* — Techn. Mettre à un ouvrage de vannerie des cordons d'osier, pour le rendre plus fort.

FAISSERIE, n. f. Pron. *fèss-rí.* — Techn. Ouvrage de vannerie à jour.

FAISSES, n. f. pl. Pron. *fèss.* — Techn. Cordon de brins d'osier ajoutés de distance en distance à un ouvrage de vannerie pour lui donner plus de force.

FAISSIER, n. m. Pron. *fè-cié.* — Techn. Vannier qui fait des ouvrages à claire-voie.

— Manuf. Côté opposé à la lisière, dans les draps, les étoffes.

— Géogr. Ligne qui détermine le partage des eaux des deux versants d'une chaîne de montagnes.

FAIT, AITE, part. pass. du v. Faire. *Ce tailleur vend des habits tout* FAITS. *Cet auteur a trouvé sa besogne toute* FAITE *dans tel ouvrage. Dieu a dit, et tout a été* FAIT. (Frayssinous.) *C'est de foi et de conviction que sont* FAITES *en morale les actions saintes, et en poésie les idées sublimes.* (V. Hugo.) *Philippe II voulait qu'au dehors comme au dedans sa volonté fût* FAITE. (Lacretelle.)

En un jour et d'un coup sa renommée est *faite*. (C. Delav.)

Avons-nous résolu de porter jusqu'au bout les injures du sort qui nous a été FAIT ? (Lacordaire.)

— Prov. *Aussitôt dit, aussitôt fait*, se dit pour exprimer une grande promptitude dans l'exécution de quelque chose.

— Prov. *Cela vaut fait*, regardez la chose comme faite, soyez sûr qu'elle se fera. || Dans le m. sens : *Tenez cela pour* FAIT. *Je tiens cela pour* FAIT.

— *Est-ce fait?* la chose est-elle faite, l'affaire est-elle achevée? *C'est fait*, la chose est faite.

— *Ce n'est pas fait*, il s'en faut beaucoup que la chose soit faite, conclue : *Ce n'est pas* FAIT *encore, nous ne sommes pas au bout.* (Mariv.)

— *C'est une affaire faite*, la chose est conclue ; il n'y a plus à revenir.

— *C'est bientôt fait*, tout arrive promptement à son terme : *La vie est courte,* C'EST BIENTÔT FAIT ; *le fleuve qui nous entraîne est si rapide qu'à peine pouvons-nous y paraître.* (M^me^ de Sév.)

— *C'est fait de moi, de lui, de nous, etc.*, je suis perdu, il est perdu, nous sommes perdus.

— Par anal. *Tout est perdu,* C'EST FAIT DE L'ÉTAT ! (La Br.)

— *C'en est fait*, tout est conclu, terminé : *Il a gagné son procès, c'en est* FAIT. *Il vient d'expirer, c'en est* FAIT. (Acad.)

— *C'en est fait*, la résolution est prise ; je suis décidé à :

Que la fortune donc me soit mère ou marâtre,
C'en est fait, pour barreau je choisis le théâtre. (Piron.)

— Fam. et par dépit, *Cela est fait pour moi, n'est fait que pour moi*, ce n'est qu'à moi que de tels malheurs, que de tels désagréments arrivent.

— Prov., *Ce qui est fait n'est pas à faire*, quand on peut faire une chose, il ne faut pas remettre à un autre temps. || *Ce qui est fait est fait*, on ne peut revenir sur les faits accomplis.

— *Être fait pour*, exprime l'aptitude, la destination, le but : *Lui, se mêler d'aimer! De quoi diable s'avise-t-il? se moque-t-il du monde? et l'amour a-t-il été* FAIT *pour des gens bâtis comme lui?* (Mol.)

L'art n'est pas *fait* pour toi, tu n'en as pas besoin. (Volt.)

Cet homme n'est pas FAIT *pour un pareil emploi. Il semble* FAIT *pour réussir en toutes choses. Cette nouvelle était* FAITE, *était bien* FAITE *pour l'affliger.* (Acad.) *Vous êtes* FAITES *toutes deux* POUR *vous apprécier et pour vous aimer.* (La Harpe.)

Un rival comme lui n'est *pas fait*, que je croi,
Pour traverser les vœux d'un homme tel que moi. (Dest.)

— *Comme le voilà fait!* se dit de quelqu'un qui est plus mal vêtu, ou qui n'a pas si bon visage qu'il est accoutumé d'avoir.

— Fig. et fam. : *Être fait comme un voleur*, mal vêtu ; avoir ses vêtements en désordre.

— Prov. *Être fait comme il plaît à Dieu*, avoir très-mauvais air.

— *Être bien fait, fait à ravir, à peindre ; être fait au tour*, être beau, de belle taille et de bonne mine : *Un homme bien* FAIT *et de bonne mine. Une femme bien* FAITE. *Cette jeune fille est* FAITE *au tour. Avez-vous jamais vu de seigneur à la cour mieux* FAIT *que ce gentilhomme?* (Danc.)

— Par oppos. *Être mal fait*, être laid, mal formé : *Un grand homme mal* FAIT. *Un petit homme mal* FAIT *et mal bâti.*

— Mor. *Être fait*, avec un sujet de personne et un adverbe qui en détermine le sens, exprime l'état, la disposition de l'esprit et du caractère :

Les maîtres, sans mentir, sont étrangement *faits !*
Ils sont pleins de défauts, et nous veulent parfaits.
(C. d'Harl.)

On perd tous ses amis en perdant tout son bien.
Le monde est *fait* ainsi, j'en ai l'expérience. (Dest.)

— Fig. *Avoir la tête mal faite, l'esprit mal fait*, être bizarre, déraisonnable, sans jugement.

— Fam. et ironiq. *Cela lui rend la jambe bien faite*, se dit en parlant d'une chose dont quelqu'un tire vanité, et qui ne lui est d'aucun avantage.

— *Un homme fait*, un homme qui est dans un âge mûr. || Fam. *C'est déjà un homme fait*, se dit d'un jeune garçon qui commence à devenir grand, à devenir sage.

— Par anal. Developpé, formé :

Un cœur n'est pas encore assez *fait* à seize ans,
Et le grand art d'aimer veut un peu plus de temps.
(Quinault.)

— *Ce fromage est fait, ou n'est pas fait*, il est temps, il n'est pas temps de le manger.

— *Phrase faite*, phrase, locution consacrée par l'usage, et à laquelle il n'est pas permis de rien changer : *Avoir à cœur, est une phrase* FAITE. (Acad.)

— *Ce mot est fait, n'est pas fait*, il est autorisé, il n'est pas autorisé par l'usage.

— Mar. *Vent fait*, vent qui ne varie pas et qui paraît devoir durer. || Dans le m. sens, *Temps fait.*

— Man. *Cheval fait*, se dit d'un cheval qui n'est plus jeune et qui est dressé.

= **Gramm.** Le participe *fait* suit la règle de tous les autres participes quand il est joint à l'auxiliaire *être* ou à l'auxiliaire *avoir*, et qu'il n'est pas suivi d'un infinitif ; mais quand *fait* est immédiatement suivi d'un infinitif, il est toujours invariable : *D'autres généraux de Justinien* S'ÉTAIENT FAIT BATTRE *sur les frontières de Perse.* (De Ségur.) *Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin* LES A FAIT NAÎTRE. (Lacépède.)

Ce sont mes sentiments qu'il vous a *fait entendre.* (Mol.)

Il prétend que cette comédie est à lui, et se plaint des imprimeurs qui l'ont FAIT COURIR *sous le nom d'un autre.* (Corneille.)

Dans ces trois exemples, et dans tous les cas analogues, le participe *fait* forme, avec l'infinitif qui le suit, une périphrase de sens transitif ; le complément qui le précède ne lui appartient pas, et ne peut être attribué non plus à l'infinitif pris isolément, il dépend de l'expression totale formée par le participe *fait* et l'infinitif. Dans cette construction qui n'est autre chose qu'un gallicisme sans analogie dans les autres langues, le participe communique le sens transitif à tous les verbes, sans excepter même ceux qui de leur nature sont essentiellement intransitifs.

Cette forme de construction peut quelquefois se traduire par une seule expression, mais il est presque impossible d'en trouver le juste équivalent

Si nous changions en effet, *qu'il vous a* FAIT ENTENDRE du second exemple, en *qu'il vous* A EXPRIMÉS, et *qui l'ont* FAIT COURIR, du troisième, en *qui l'*ONT RÉPANDUE, nous dirions d'un côté, plus que Molière, et, de l'autre, moins que Corneille.

Quant à FAIRE MOURIR, il est intraduisible.

FAIT, n. m. (*factum ;* chose faite ; lat.) Action ; chose faite ; ce qu'on fait, ce qu'on dit : *On lui impute des* FAITS *graves. C'est par des* FAITS *que je veux lui prouver mon attachement ; le vanter ainsi ne peut être que le* FAIT *d'un fanfaron.* (Acad.) *Un* FAIT *avéré et public.* (Boss.)

— Prov. *La bonne volonté est réputée pour le fait.*

— *Cela est du fait d'un tel*, c'est un tel qui en est l'auteur : *Cela est de* MON FAIT. *Cela est de votre* FAIT. *Elle est grosse du* FAIT *d'un tel.* (Acad.)

— Fam. *Il y a un peu de malice, d'opiniâtreté, de folie, etc., dans son fait*, se dit en parlant d'une personne qui fait de la malice, de l'opiniâtreté dans une chose.

— *Les hauts faits*, les beaux faits d'armes, les exploits militaires.

— Fam. et iron. : *Les faits et gestes d'une personne*, sa vie et ses actions : *On* [illegible] FAITS *et* GESTES. (Acad.)

— Jurispr. *Voies de fait*, les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un : *Il est défendu d'user de* VOIES DE FAIT. (Acad.)

— Par anal. : *Voie de fait*, acte par lequel on s'empare d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu.

— *Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre dans le temps même où il fait une action qu'il voulait cacher : *Les voleurs ont été* PRIS SUR LE FAIT. *Il ne voulait pas qu'il sût qu'il travaillait à cet ouvrage, mais je l'*AI PRIS SUR LE FAIT. (Acad.)

— Pal. *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, intervenir en cause pour lui. Se déclarer pour quelqu'un, prendre son parti, le défendre.

— Génér. Événement ; toute chose qui arrive ; récit qui en est fait : *Un* FAIT *singulier. L'importance d'un* FAIT. *Des* FAITS *historiques. Le* FAIT *est constant, certain, exact, authentique. Articuler des* FAITS. *Dénaturer les* FAITS. *Rétablir les* FAITS. (Acad.) *Ils n'ont écrit que plusieurs siècles après les* FAITS *qu'ils racontent.* (Mol.)

— Particul. L'événement, le cas, l'espèce dont il s'agit : *Il parla pendant une heure, sans dire un mot du* FAIT. *Poser le* FAIT. *Le* FAIT *est tel. Il est établi en* FAIT *que..... Moyens de* FAIT *et de droit.* (Acad.)

— *Question de* FAIT, *point de* FAIT, par oppos. à *Question de droit, point de droit.*

— Théol. *Faits révélés*, ceux qui sont révélés dans l'Écriture. || *Faits non révélés*, ceux qui sont purement historiques ou dogmatiques.

— Fam. et par extens. : *Aller au fait, venir au fait*, en venir à l'essentiel, au principal, à l'intéressant : *Pourquoi tant de détours?* VENEZ *donc* AU FAIT. *C'est un homme qui* VA *tout de suite* AU FAIT. *Finissons ce badinage, et* VENONS AU FAIT. (Dest.)

— *Il allait* EN VENIR AU FAIT, *si on ne l'eût retenu.* (Acad.)

— Fam. : *Au fait et au prendre*, au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler, etc. : *On le disait plein d'intelligence, mais, au* FAIT ET AU PRENDRE, *il n'est bon à rien.* (Acad.)

— Elliptiq. AU FAIT, *que voulez-vous de moi?*

— Fam. *Au fait*, tout bien considéré ; en définitive : AU FAIT, *que risqué-je?* (Acad.)

— Procéd. *Faits et articles :* les faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger sa partie adverse : *On l'a interrogé sur* FAITS ET ARTICLES. (Acad.) *Il jeta sur moi des regards critiques, et, se disposa à m'interroger sur* FAITS ET ARTICLES. (Lesage.)

— Particul. Toute chose dont on a reconnu, vérifié, constaté l'existence, et alors on l'emploie surtout en parlant de systèmes, de théories, d'hypothèses, etc. : *Il tire de ce* FAIT *des conséquences trop générales. De nouveaux* FAITS *sont venus confirmer ce principe. Ce système a pour base des* FAITS *incontestables. Cette théorie s'évanouit devant les* FAITS. (Acad.)

— Jurispr. *Possession de fait*, possession réelle, par oppos. à *Possession de droit.*

— Par anal. *Gouvernement de fait. La possession* DE FAIT *implique la possession de droit.*

— *C'est un fait, cela est de fait, il est de fait que....* Cela est constant et avéré, cela ne peut être nié, il est évident que : IL EST DE FAIT QU'*on ne m'a pas compris.* (Acad.)

— Fam. : *Le fait est que...* : La vérité est que... *Le* FAIT EST QUE *je n'en savais rien.* (Acad.)

— *Mettre en fait, poser en fait*, avancer une proposition qu'on soutient être véritable : IL MET EN FAIT *qu'il n'y a point de vide absolu dans la nature.* (Ac.)

— *C'est un fait à part ; c'est un autre fait ;* c'est une autre chose, une autre affaire.

— Fam. : *Un fait exprès*, ce qui est fait à dessein, le plus souvent à mauvaise intention.

— Fam. : *Pour la rareté du fait*, à cause de la singularité de la chose. *Je voudrais bien voir cela* POUR LA RARETÉ DU FAIT. (Acad.)

— *Être sûr de son fait*, être sûr de ce qu'on dit, de ce qu'on avance, ou du succès de ce qu'on a entrepris.

— Fam. : *Entendre bien son fait*, être habile dans sa profession.

— *Être au fait de quelque chose*, ou simpl. *Être au fait*, savoir, connaître, avoir l'habitude, l'habileté nécessaire pour faire certaines choses : *Je m'en-*

nuie de N'ÊTRE AU FAIT DE RIEN, *et de vivre avec des gens que je ne saurais démêler.* (Montesq.) *Cette jeune fille* EST BIEN AU FAIT *du ménage. Il* SE VIT *bientôt* MIS AU FAIT *de son nouvel emploi.* (Acad.)

— *Mettre au fait*, instruire; et, *se mettre au fait*, s'instruire, s'habituer : *Quand vous* SEREZ AU FAIT; *quand on vous* AURA MIS AU FAIT *de toutes les circonstances, vous ne serez plus étonné. Vous vous* METTREZ *aisément* AU *fait de cette affaire.* (Acad.)

— Ce qui est propre et convenable à quelqu'un : *Cette maison, son emploi serait bien le* FAIT *d'un tel. Ce mariage n'est point votre* FAIT. *Cette fille n'est point votre* FAIT. (Acad.)

Et si j'étais son *fait*, il serait fort le mien. (Corn.)

— Fam. Part qui revient, qui appartient à quelqu'un dans un total : *Il faut leur donner à chacun leur* FAIT *pour qu'ils en disposent comme ils voudront. On a partagé cette succession, chacun a eu son* FAIT. (Ac.)

— Fig. et fam. *Chacun a son* FAIT *sans qu'il ait eu l'intention de le lui donner; il n'est pas encore assis, qu'il a, à son insu, désobligé toute l'assemblée.* (La Br.)

— Par anal. *Donner à quelqu'un son fait*, se venger de lui, ou par quelque discours, ou par quelque violence : *Il me voulait railler, mais je lui* AI DONNÉ SON FAIT. *Il attendit son ennemi, et lui* DONNA SON FAIT. (Acad.)

— Fam. *Dire à quelqu'un son fait*, lui parler ouvertement, avec force, lui dire ses vérités.

= **Dans le fait, par le fait**, loc. adv. Réellement, effectivement; au fond et quelles que soient les apparences : *Malgré son air patelin, c'est,* DANS LE FAIT, *un homme très-dangereux. Il se trouva,* PAR LE FAIT *maître absolu de tout le pays.* (Acad.)

= **De fait**, loc. adv. En réalité, véritablement : *Il n'était roi que de nom, un autre l'était* DE FAIT. (Ac.)

— Effectivement : *On annonça qu'il viendrait bientôt; et,* DE FAIT, *un quart d'heure après il arriva.* (Acad.)

= **En fait de**, loc. prép. En matière de : EN FAIT DE *procès, de littérature, de religion*, etc. *Maître* EN FAIT D'*armes.* (Acad.) EN FAIT DE *bonheur, c'est l'exception qui flatte.* (Fontenelle.)

= **Si fait**, loc. adv. Au contraire; on l'emploie pour affirmer ce qu'un autre nie ou met en doute : *Vous ne me connaissez pas?* SI FAIT *je vous connais bien.* (Acad.)

= **Tout à fait**, adv. Entièrement : *L'ouvrage est* TOUT À FAIT *terminé. Il était dans un état* TOUT À FAIT *déplorable. Il est* TOUT À FAIT *ruiné.* (Acad.)

FAÎTAGE, n. m. (*faîte.*) Pron. *fê-taj.* — Archit. Ensemble du comble d'un bâtiment; sa charpente, sa couverture, etc. : *A ma droite une autre vieille tour, à* FAÎTAGE *conique, mi-partie de pierre et de brique, se reflétait tout entière dans la Meuse.* (V. Hugo.)

— Particul. Pièce de bois sur laquelle s'appuient à leur partie supérieure tous les chevrons.

— Table de plomb que les couvreurs mettent au haut d'un toit.

— Jurispr. féod. Droit que chaque propriétaire payait annuellement au seigneur, pour le faîte de sa maison. || Droit de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour le faîte d'une maison.

FAITARDISE, n. f. Pron. *fè-tar-diz.* — Fainéantise, lâche paresse. *Il passe sa vie dans une heureuse* FAITARDISE. (Acad.) || Vieux.

FAÎTE, n. m. Pron. *fêtt.* — Le comble, la partie la plus élevée d'un bâtiment, d'un édifice : *Le* FAÎTE *d'une maison.* (Acad.)

...Du temple déjà l'aube blanchit le *faîte*. (Rac.)

— Par extens. Il se dit du sommet de certaines choses qui ont de l'élévation : *Le* FAÎTE *d'une cheminée. Le* FAÎTE *d'un arbre. Monter au* FAÎTE.

— Fig. *Le* FAÎTE *des grandeurs. Le* FAÎTE *des honneurs. Le* FAÎTE *de la gloire.* (Acad.) *Dieu l'a élevé au* FAÎTE *des grandeurs humaines.* (Boss.)

.. Monté sur le *faîte*, il aspire à descendre. (Corn.)

— Technol. Pièce de bois horizontale qui termine la charpente d'un comble à sa partie supérieure, et supporte les chevrons.

FAÎTIÈRE, adj. f. Pron. *fê-tièr.* — Techn. Qui est placé au faîte des combles : *Tuiles* FAÎTIÈRES. *Lucarnes* FAÎTIÈRES. (Acad.)

— N. f. Pièce de terre cuite, courbée en demi-cylindre et qui recouvre le faîte d'un édifice : FAÎTIÈRE *cuite. Les* FAÎTIÈRES *sont ordinairement fabriquées par les tuiliers.*

— Lucarne qui sert à éclairer l'espace qui s'étend sous les combles.

— Il se dit aussi de la perche qui est en haut d'une tente et qui la soutient.

— Zool. Vulg. La coquille appelée Bénitrée de Saint-Sulpice.

FAIX, n. m. (*fascis*, faisceau; lat.) Pron. *fe.* — Charge pesante; lourd fardeau : *Ce crocheteur succombe sous le* FAIX. *Ce* FAIX *est trop pesant pour lui. Plier sous le* FAIX. (Acad.) *Le chameau patient traverse les déserts en portant commodément son* FAIX. (De Jussieu.)

L'odeur d'un jus si doux lui rend le *faix* moins rude. (Boil.)

Cette pierre de fondement sur laquelle doit porter tout le FAIX *du nouvel édifice.* (Fléch.)

— *Ce bâtiment a pris son faix*, il s'est affaissé, depuis sa construction, autant qu'il le devait.

— Fig. : *Il succomba sous le* FAIX *des affaires. Il a trop d'occupations, il succombera sous le* FAIX. (Acad.) *Elle se montre le ferme soutien de l'État, lorsque, après en avoir longtemps porté le* FAIX, *elle n'est pas même courbée sous sa chute.* (Boss.)

Ce cœur infatigable
Qui semble s'affermir sous le *faix* qui l'accable. (Rac.)
Tu fais honte à ces rois que le travail étonne,
Et qui sont accablés du *faix* de leur couronne. (Boil.)
Mon corps n'est point courbé sous le *faix* des années. (Id.)

— Mar. Rubans qui servent à enverguer une voile. Hiloires placées sous le milieu des baux. || Bordages plus épars que sur les autres, et entaillés, le milieu des baux.

FAKIR, n. m. V. FAQUIR.

FALACA, n. f. Pron. *fa-la-ka.* — Instrument avec lequel on donne la bastonnade sur la plante des pieds, chez les musulmans. *Supplice de la* FALACA.

FALAISE, n. f. (*falesia*, tour élevée; basse lat.) Pron. *fa-lèz.* — Terres et rochers escarpés le long des bords de la mer : *Cette côte est toute bordée de* FALAISES. *Les* FALAISES *de Normandie.* (Acad.) *Le côté occidental est une haute* FALAISE *de craie qui soutient les murs gothiques de la ville, au-dessus desquels on aperçoit Jérusalem.* (Chateaubr.) *Le fleuve qui nous entraînait coulait entre de hautes* FALAISES. (Id.)

FALAISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fa-lè-zé.* — Mar. en parl. de la mer. Se briser contre une falaise, contre une côte escarpée : *La mer* FALAISE. (Ac.)

FALARIQUE, n. f. Antiq. (*Phalaris*; n. pr.) Arme incendiaire; pièce garnie d'étoupe imprégnée d'huile et de bitume, auquel on mettait le feu, et qu'on lançait à l'aide de balistes et de catapultes.

FALBALA, n. m. (*flabellum*, éventail; lat.) Anc. Bandes d'étoffe plissées qu'on met pour ornement à une robe, à des rideaux, etc. : *Robe, jupe à* FALBALA. *Rideaux à* FALBALA, *garnis de* FALBALAS. (Acad.)

De tristes *falbalas* découpés en pleureuses. (Desmahis.)

— Aujourd'hui on dit *Volant*.

FALCADE, n. f. Man. Espèce de courbette, de mouvement abaissé des hanches et des jambes du cheval.

FALCIDIE, ou **FALCIDIENNE**, adj. f. Jurispr. Il ne s'empl. que dans cette locut. *Quarte falcidie* ou *falcidienne*, droit qu'avait un héritier institué, en pays de droit écrit, de retrancher un quart sur les legs, fidéicommis, etc., lorsque, les legs payés, il ne lui serait pas resté un quart de la succession du testateur. (Ac.)

FALCIROSTRE, adj. des 2 g. (*falx*, faux; *rostrum*, bec; lat.) Pron. Zool. Qui a le bec en faux.

= **Falcirostres**, n. m. pl. Genre de passereaux.

FALCONELLE, n. f. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, du genre pie-grièche.

FALCONÉS, n. m. pl. **FALCONDÉES**, n. f. pl. Zool. Famille d'oiseaux de proie du genre Faucon.

FALCULAIRE, adj. des 2 g. (*falcula*, petite faux; lat.) Didact. Qui a la forme d'une faux.

FALERNE, n. m. (*falernum*; lat.) Ant. rom. Vin des environs de Falerne :

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De *falerne* enluminée. (J.-B. Rouss.)

FALISQUE, n. m. (*faliscus*; lat.) Pron. *fa-lisk.* Prosod. lat. Vers composé de trois dactyles suivis d'un spondée.

FALLACE, n. f. (*fallacia*; lat.) Pron. *fal-lass.* — Anc. Tromperie, fraude : *C'est un homme sans fraude et sans* FALLACE. (Acad.)

D'une simple innocence elle anima sa face;
Elle lui mit au sein la ruse et la *fallace*. (Régnier.)

FALLACIEUSEMENT, adv. D'une manière fallacieuse : *Agir* FALLACIEUSEMENT. (Acad.)

FALLACIEUX, EUSE, adj. (*fallaciosus*; lat.; m. sign.) Pron. *fal-la-cieu, cieuz.* — Trompeur, frauduleux : *Esprit* FALLACIEUX. *Argument* FALLACIEUX. *Serments* FALLACIEUX. *Politique* FALLACIEUSE. (Acad.)

Serments *fallacieux*, salutaire contrainte. (Corn.)

FALLOIR, v. impers. et irrég. 3e conj. (*fallere*, tromper, faire défaut; lat.) Pron. *fa-loar.* — (*Il faut; il fallait; il fallait; il fallut; il faudra; il faudrait; qu'il faille; qu'il fallût*; point de part. prés.; *fallu*, inv.) Être de nécessité, de devoir, d'obligation; il est suivi d'un infin. : *Il* FAUDRA *le satisfaire. Il* A FALLU *en passer par là. Pensez-vous qu'*IL FAILLE *croire tout ce qu'il dit?* (Acad.) *Il nous montre ce qu'il* FAUT *faire et ce qu'il* FAUT *éviter.* (Mass.) *Il* EÛT FALLU *sortir de mon chemin.* (Chateaubr.) *Ne suffit-il pas que leur dépendance soit une peine?* FAUT-IL *encore les en faire rougir comme d'un crime?* (Mass.) *Il* A FALLU *renverser un grand royaume.* (Boss.)

Vous *faudra-t-il* toujours combattre la première? (Rac.)

— Fam. *Il faut voir*, il est curieux de voir : IL FAUT VOIR *ce que cela deviendra.* (Acad.) || On le dit souv. par ellipse et comme locut. exclamative : *Ce sont de fort bonnes gens, et qui nous reçurent,* IL FAUT VOIR! (Acad.)

— Fam. *C'est ce qu'il faudra voir*, on saura bien empêcher cela.

— Pop. *C'est un faire le faut*, c'est une chose qu'il faut absolument faire.

— Suivi de la conj. *que*, il veut le subj. : IL FAUT QUE *je le fasse.* IL FALLAIT *souvent* QUE *le son d'une lyre réveillât en eux l'esprit prophétique.* (Mass.)

*Il fallut qu'*au travail son corps rendu docile
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boil.)

Si Diogène vivait de nos jours, il FAUDRAIT QUE *sa lanterne fût une lanterne sourde.* (Chamf.)

Faut-il que, sur le front d'un profane adultère,
Brille de la vertu le sacré caractère. (Rac.)

— Il s'emploie par ellipse du verbe qu'il précède : *L'auteur dit ce qu'*IL FAUT. (Barth.) *Elle parle plus qu'*IL *ne* FAUT. (Acad.) *Il avait pris tous les devants qu'il* FALLAIT *avec les gens qui auraient pu lui faire de la peine.* (Rac.)

— Il est souvent suivi d'un nom singulier ou pluriel : *Faut-il un autre spectacle pour nous détromper?* (Boss.) *Il comprit tout ce qu'*IL FALLAIT *d'étendue, d'élévation, de sang-froid, pour exceller dans l'art militaire.* (Mass.)

Il *faut* des châtiments dont l'univers frémisse. (Rac.)

— IL FAUT *dix personnes.* IL *ne* FAUDRA *que vous seul.* IL FALLAIT *un homme laborieux, exact.* (Fléch.) *Souvent* IL *ne* FAUT *qu'un grand, ferme dans la foi, pour arrêter les progrès de l'erreur.* (Mass.)

— *Il me faut, il lui faut*, j'ai, il a besoin : IL *lui* FAUT *un habit, un chapeau. Il ne sait ce qu'*IL *lui* FAUT. *J'ai l'homme qu'*IL *vous* FAUT. (Acad.) *Dans de semblables actions* IL *ne* FALLAIT *à Marie-Thérèse que sa ferveur ordinaire.* (Boss.) *C'est de la chair morte qu'il* FAUT *aux vautours.* (Cuv.) *Quoiqu'il* FAILLE *à l'éléphant un prodigieux volume d'herbes, il n'a cependant pas plusieurs estomacs.* (Buff.) *A un peuple qui ne veut pas rester dans l'indifférence, il* FAUT *la foi en quelque chose ou en quelqu'un.* (Mign.)

— Fam. En parl. d'argent à : *Combien vous* FAUT-*il pour votre peine?* De quelle somme avez-vous besoin? Que réclamez-vous?

= **Comme il faut**, loc. adj. ou adv. Tel qu'une chose doit être; parfait.

— Bien; très-bien : *Qu'on ait soin du logis, et que tout aille* COMME IL FAUT. (Mol.)

— *Un homme, une femme comme il faut*, d'un rang très-distingué : *C'est une personne très* COMME IL FAUT. *Les gens* COMME IL FAUT *ne suivent plus cette mode.* (Acad.)

— Fam. : *On l'a battu* COMME IL FAUT, très fort.

= **Comme il en faut**, loc. adj. ou adv. Tel qu'il doit y en avoir; nécessaire : *Une femme* COMME IL EN FAUT. *Ce sont des gens* COMME IL EN FAUT *dans une réunion.* (Acad.)

= **Encore faut-il que**, loc. conj. Il est nécessaire malgré tout que : ENCORE FAUT-IL QUE *je sache à quoi m'en tenir.* (Acad.)

= **Si faut-il que**, loc. conj. Encore faut-il que. || Il a vieilli.

— **S'en falloir**, manquer : *Vous dites qu'il* S'EN FAUT *tant que la somme entière n'y soit.* (Acad.) *Il* S'EN FAUT *qu'il y en ait tant.* IL S'EN FALLAIT *peu.* IL S'EN FALLAIT *de peu.* IL *ne* S'EN EST *presque rien* FALLU. *Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les grands :* IL S'EN FAUT *bien que le crime soit égal.* (Mass.)

— *Peu s'en faut*, à peu près : *Il a fini son travail ou* PEU S'EN FAUT. (Acad.)

— *Peu s'en faut que*, on est bien près de : PEU S'EN EST FALLU *que je crusse.* (Acad.) *Nous ne trouvions pas ces railleries mauvaises;* PEU S'EN FAUT *que nous ne les trouvions plaisantes.* (Mass.)

— Expr. priv. *Il ne s'en faut pas de la queue d'un i*, se dit d'une chose complète et à laquelle il ne manque rien.

= **Tant s'en faut que**, loc. conj. Bien loin que : TANT S'EN FAUT QU'*il y consente, qu'au contraire il fera tout pour l'empêcher.* (Acad.)

— Gramm. *Il s'en faut beaucoup, de beaucoup*, le

première de ces expressions marque une différence de qualité : *Je ne suis pas de son avis en bien des choses, il* S'EN FAUT BEAUCOUP. (Volt.) La seconde exprime une différence de quantité : IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP *que la somme y soit.* (Acad.)

— On dit de même pour marquer la quantité : IL S'EN FAUT DE *peu que ce vase ne soit plein.* (Acad.)

— Après, *Il s'en faut, il s'en faut beaucoup, de beaucoup, peu s'en faut que*, etc., le verbe de la proposition subordonnée ne prend la négation que si la proposition dans laquelle l'impersonnel figure est interrogative ou renferme une expression négative : IL S'EN FALLAIT BEAUCOUP QUE *la famille de Descartes lui rendit justice.* (Thom.) IL S'EN FAUT PEU QUE *le crime* NE *soit loué comme la vertu.*

Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père. (Rac.

FALLU, part. pass. invar. du v. Falloir.

FALOT, n. m. (φαλός, brillant ; gr.) Pron. *fa-lô.* — Espèce de grande lanterne ordinairement de toile : *Porter un* FALOT *au bout d'un bâton.*

— Grand vase qu'on emplit de suif, de poix-résine et d'autres matières combustibles, pour éclairer les abords d'un lieu de fête, les cours d'une grande maison, etc. || Plus souv. *Pot à feu.*

FALOT, OTE, adj. (*fallere*, tromper; lat.) Ridicule, plaisant, drôle : *Conte* FALOT. *Aventure* FALOTE. (Acad.)

Ci-gît un abbé libertin,
Plein d'esprit et d'humeur *falote.* (Colardeau.)

Sous ce chapeau s'étendait une de ces figures FALOTES *et drôlatiques, comme les Chinois seuls en savent inventer pour leurs magots.* (H. de Balz.)

— Substantiv. : *Il fait le* FALOT. *C'est un plaisant* FALOT. (Acad.)

FALOURDE, n. f. (*faix, lourd.*) Pron. *fa-lourd.* — Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler, liées ensemble : *Faire, vendre des* FALOURDES. *Brûler une* FALOURDE. *Entre certains ouvrages, il y a la différence d'une* FALOURDE *à une voie de bois.* (Chamf.)

— Zool. Hirondelle de mer.

FALQUES ou **FARGUES**, n. f. pl. Pron. *falk, farg.* — Mar. Petits panneaux qui se placent dans des coulisses à l'endroit des tolets, pour élever les bords des bateaux et empêcher l'eau d'y pénétrer.

— Man. Mouvements vifs et réitérés des hanches et des jambes de derrière du cheval, qui plient fort bas lorsqu'on l'arrête.

FALQUÉ, ÉE, (*falx*, faux ; lat.) Pron. *fal-ké.* Bot. Qui est plat et courbé vers le sommet ; en forme de faux.

FALQUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*falx*, faux ; lat.) Pron. *fal-ké.* — Man. Il se dit du cheval lorsqu'un brusque arrêt produit dans le train de derrière des mouvements si courts, si subits et si près de terre, que les hanches coulent en quelque sorte ensemble : *Le cheval* A FALQUÉ. *Faire* FALQUER *un cheval.*

FALSIFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *fal-ci-fiabl.* — Qui peut être falsifié.

FALSIFICATEUR, n. m. Pron. *fal-ci-fi-ka-teur.* Celui qui falsifie : *Il a été condamné comme* FALSIFICATEUR *de titres.* (Acad.)

FALSIFICATION, n. f. Pron. *fal-ci-fi-ka-cion.* — Action par laquelle on falsifie, ou état de la chose falsifiée : *Il est coupable de* FALSIFICATION. *La* FALSIFICATION *de cet acte est visible.* (Acad.)

FALSIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Falsifier : *Vin* FALSIFIÉ. *Monnaie* FALSIFIÉE. *Il n'y a pas une de ces lettres qui ne soit* FALSIFIÉE. (Acad.)

FALSIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*falsus*, faux; *facere*, faire ; lat.) Pron. *fal-ci-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous falsifiions, que vous falsifiiez.* — Altérer, changer, dénaturer quelque chose, avec dessein de tromper ; il se dit particul. en parl. de l'écriture, d'un sceau, d'un acte, d'un texte, etc. : FALSIFIER *l'écriture.* FALSIFIER *un seing, un sceau.* FALSIFIER *un contrat, une obligation.* FALSIFIER *un texte, un passage, une date.* (Acad.)

— Par extens. Altérer une substance quelconque par un mauvais mélange : FALSIFIER *des métaux.* FALSIFIER *une denrée.* FALSIFIER *du vin. Les employés qui préparent et distribuent les remèdes sont des hommes qui n'ont aucun intérêt à les* FALSIFIER. (B. de St-P.)

— *Falsifier de la monnaie*, l'altérer quant à la valeur intrinsèque. (Acad.)

FALTRANK, n. m. (*fallen*, chute ; *trank*, boisson ; all.) Pron. *fal-trank.* — Infusion de plusieurs plantes aromatiques des Alpes suisses : *On ne saurait trop blâmer l'usage que l'on fait du* FALTRANK *ou vulnéraire après les chutes.* (Robin.)

— Ces plantes elles-mêmes : FALTRANK *suisse.* || On dit aussi *Vulnéraire*, ou *thé Suisse.*

FALUN, n. m. Pron. *fa-leun.* — Vulg. Assemblage de coquilles brisées qu'on trouve en masse à une certaine profondeur de terre, et qu'on emploie en engrais comme la marne.

— Géol. Roche meuble, en grande partie formée de coquilles et de polypes.

— Assises de terrains tertiaires, constitués par ces roches.

FALUNAGE, n. m. Pron. *fa-lu-naj.* — Agric. Action de faluner.

FALUNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. *fa-lu-né.* — Agric. Répandre du falun sur un champ : FALUNER *une terre.* (Acad.)

FALUNIÈRE, n. f. Pron. *fa-lu-nier.* Mine de falun, endroit d'où l'on extrait du falun : *Ouvrir une* FALUNIÈRE. *Exploiter une* FALUNIÈRE. (Acad.) *On trouve beaucoup de* FALUNIÈRES *dans le département d'Indre-et-Loire.*

FAMÉ, ÉE, adj. Pron. *fa-mé.* (*fama*, réputation; lav.) Fam. Qui a certaine réputation; il se joint ordin. aux adv. *bien, mal : Ces arbitres sont tous* BIEN FAMÉS. (Barthél.) *Cet homme est mal* FAMÉ. (Acad.) fam.

FAMÉLIQUE, adj. des 2 g. (*famelicus ;* lat., m. sign.) Pron. *fa-mé-lik.* — Qui est souvent exposé à la faim : *Estomac* FAMÉLIQUE. *Homme* FAMÉLIQUE. *Cent* FAMÉLIQUES *auteurs.* (Gress.)

.....La *famélique* et honteuse lésine. (Boil.)

— *Visage, mine famélique*, figure d'un homme qui paraît épuisé, amaigri par la faim.

— Substantif. *Il a bien l'air d'un* FAMÉLIQUE. (Acad.)

FAMEUX, EUSE, adj. Pron. *fa-meu, meuz.* — Renommé, célèbre, insigne dans son genre : FAMEUX *conquérant.* FAMEUX *écrivain.* FAMEUX *orateur. Historien* FAMEUX. *Bataille* FAMEUSE. *Ses* FAMEUSES *victoires. Ses plus* FAMEUX *capitaines. Le* FAMEUX *siége de la Rochelle. Le* FAMEUX *édit de Nantes.* (Boss.) *Ce cardinal* FAMEUX *par la force de son génie.* (Fléch.) *Une mer* FAMEUSE *en naufrages.* (Roll.)

Faut-il que je rappelle
De Joad et de moi la *fameuse* querelle ? (Rac.)
Vos noms toujours *fameux* vivront dans la mémoire. (Volt.)

Rare et *fameux* esprit dont la fertile veine
Ignore, en écrivant, le travail et la peine. (Boil.)

— Fam. *Le renard est* FAMEUX *par ses ruses, et mérite en partie sa réputation.* (Buff.)

— Il se dit aussi en mauv. part : FAMEUX *brigand.* FAMEUSE *courtisane. Il a laissé un nom* FAMEUX *dans la liste des grands scélérats.* (Rayn.)

— Pop. *C'est un* FAMEUX *imbécile. Voilà une* FAMEUSE *bêtise.* (Acad.)

— *SYN.* V. CÉLÈBRE.

FAMIL, adj. m. Fauconn. Familier, domestique : *Un oiseau* FAMIL.

FAMILIAL, ALE, adj. Physiol. Qui a rapport à la famille : *Affections* FAMILIALES.

FAMILIARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Familiariser : *L'exécution de cette vaste galerie avait été confiée à des artistes* FAMILIARISÉS *avec l'art prestigieux des décorations.* (Kératry.) *Quand elle fut bien* FAMILIARISÉE *avec la langue, elle parcourut toutes les parties de l'Asie.* (Lam.)

FAMILIARISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*familia*, famille ; lat.) Pron. *fa-mi-lia-ri-zé.* — Rendre familier avec quelqu'un. || Rare.

— Accoutumer ; habituer : FAMILIARISER *quelqu'un avec le travail.* FAMILIARISER *un cheval avec le bruit des armes à feu. Il est difficile de* FAMILIARISER *une nation avec de nouveaux usages.* (Acad.) *Je cherche à le* FAMILIARISER *avec les objets qui l'effarouchent.* (J. J. Rouss.) *Rien n'a pu* FAMILIARISER *un Indien avec la vue du sang.* (Rayn.)

= **Se familiariser**, v. pr. Se rendre familier : *Se* FAMILIARISER *avec les plus grands seigneurs. C'est un homme qui* SE FAMILIARISE *bientôt. Si vous avez une bonne éducation, ne* VOUS FAMILIARISEZ *point avec les gens mal élevés.* (Boiste.)

— Prendre des manières trop familières : SE FAMILIARISER *avec tout le monde.*

— Se rendre une chose familière : SE FAMILIARISER *avec une langue étrangère.* SE FAMILIARISER *une langue étrangère.* || Par anal. : SE FAMILIARISER *un auteur.*

— Se rendre propre : SE FAMILIARISER *la manière d'un artiste.*

— S'habituer ; s'accoutumer : *Ils* SE SONT FAMILIARISÉS *avec le danger.* (Barthél.) *Puisque nous sommes nés pour souffrir, il faut* SE FAMILIARISER *avec cette dure nécessité.* (Volt.) *Il se trouve des hommes qui soutiennent facilement le poids de l'autorité, et qui* SE FAMILIARISENT *avec leur propre grandeur.* (La Br.)

FAMILIARITÉ, n. f. (*familiaritas ;* lat., m. sign.) Privauté ; manière de vivre comme en famille avec quelqu'un : *Ils vivent dans la plus grande* FAMILIARITÉ. *Il n'y a pas grande* FAMILIARITÉ *entre eux. Jamais un homme ne craignit moins que la* FAMILIARITÉ *ne blessât le respect.* (Boss.) *Il vivait avec un petit nombre de courtisans qu'il admettait à sa* FAMILIARITÉ. (Volt.) *Sa* FAMILIARITÉ *fit les délices de quelques-uns, sa bonté le bonheur de tous.* (De Boism.)

— Exercice constant ; application habituelle : *Cette* FAMILIARITÉ, *pour ainsi dire, des saints mystères, ne faisait que la rendre plus respectueuse et plus circonspecte.* (Fléch.)

— N. pl. Manières familières, libres : *Prendre, se permettre, avoir des* FAMILIARITÉS *avec quelqu'un.*

— *Avoir des familiarités avec une femme*, se permettre avec elle certaines privautés.

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*, si l'on tient à être respecté, il ne faut pas se familiariser.

FAMILIER, IÈRE, adj. (*familiaris ;* lat., m. sign.) Pron. *fa-mi-lié, lièr.* — Qui vit avec quelqu'un sans façon, et comme en famille : *Être, se rendre* FAMILIER *avec quelqu'un. C'est un de ses amis les plus* FAMILIERS. (Acad.)

— En parl. des choses, Qui a un caractère de grande intimité : *Entretien* FAMILIER. *Air, ton* FAMILIER. *Entretenir un commerce* FAMILIER *avec quelqu'un. Manières trop* FAMILIÈRES. *Des gens d'un caractère libre et* FAMILIER. (La Br.) *Ce sont de ces objets* FAMILIERS *qu'il ne perd point de vue.* (Mass.)

Je deviens *familier ;* les bouteilles vidées
M'emplissent le cerveau de fantasques idées. (L. Augier.)

— Myth. *Les dieux familiers*, les lares, les divinités protectrices du foyer, de la famille.

— *Le foyer familier*, l'intérieur de la maison, le lieu où se réunit la famille.

— *Génie, esprit, démon familier*, être surnaturel qu'on disait attaché à une personne pour l'inspirer, la diriger : *L'esprit, le démon* FAMILIER *de Socrate. Froissard dit que Gaston Phébus, comte de Foix, avait un* ESPRIT FAMILIER. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des animaux apprivoisés ou faciles à l'être : *Les bengalis sont des oiseaux* FAMILIERS. (Buff.)

— Littér. Simple, sans ornements : *Discours, langage, style* FAMILIER.

— Particul. Qui est essentiellement propres au langage de la conversation : *Terme, mot* FAMILIER. *Expression, locution* FAMILIÈRE. *Rien n'est plus éloigné de la monotomie que la conversation* FAMILIÈRE. (La Harpe.)

— Par extens. Qui n'est pas assez respectueux comme expression : *Les termes d'affection et d'amitié sont des termes trop* FAMILIERS *avec des personnes bien au-dessus de nous.* (Acad.)

— Prov. *Être familier comme les épîtres de Cicéron*, se dit de ce qui est trop familier, par allusion aux épîtres de Cicéron à ses amis, dites *Épîtres familières.*

— Ordinaire, habituel : *Plus le peuple a l'imagination vive, plus l'allégorie lui est* FAMILIÈRE. (Marm.) *C'est un malheur* FAMILIER ; *il n'est pas un jour qui n'en fournisse des exemples.* (Mass.)

— Devenu facile par une pratique suivie, longue, habituelle : *Un usage* FAMILIER *des procédures.* (Fléch.) *Des notions* FAMILIÈRES *à tout le monde.* (Condill.) *Quel dommage qu'Homère ne nous soit pas aussi* FAMILIER *que Virgile, et Thucydide que Tite-Live!* (S. de Sacy.) *L'artiste homme de génie sait se rendre le beau idéal* FAMILIER. (Chamf.)

— Qu'on connaît beaucoup parce qu'on l'a souvent vu : *Son visage m'est* FAMILIER. (La Br.) *Quelle image devrait être plus* FAMILIÈRE *à l'homme que celle de la mort ?* (Mass.)

= N. m. Celui qui affecte la familiarité avec les personnes d'un rang au-dessus du sien : *Il fait le* FAMILIER *avec le ministre.* (Acad.)

— Toutes les personnes attachées à un homme éminent, à une grande maison, sans aucune signification humiliante : *Le pape, les cardinaux, les évêques ont pour* FAMILIERS *des ecclésiastiques. C'est un des* FAMILIERS *du prince.* (Acad.)

— *Les familiers d'une maison*, les personnes qui y sont reçues habituellement.

— Anc. Officier de l'inquisition : *Un* FAMILIER *du saint office. La fonction des* FAMILIERS *est d'arrêter les prisonniers par ordre de l'inquisition.* (Acad.)

— Littér. Le genre familier : *Le* FAMILIER *est le ton général de la fable.* (Lamotte.)

FAMILIÈREMENT, adv. Pron. *fa-mi-lièr-man.* — D'une manière familière : *Vivre, agir, s'entretenir* FAMILIÈREMENT. *Ce grand homme se communi-*

quait FAMILIÈREMENT *avec tout le monde.* (Acad.) *Il vient* FAMILIÈREMENT *chez le baron, qui lui a rendu quelques services.* (La Harpe.) *Le martin-pêcheur s'approche* FAMILIÈREMENT *des bestiaux pour les éplucher.* (B. de St-P.)

FAMILLE, n. f. (*familia;* lat., m. sign.) Pron. *fa-mi-y.* — Les parents, et en général les personnes d'un même sang : FAMILLE *nombreuse. Aimer sa* FAMILLE. *Repas de* FAMILLE. *Dîner en* FAMILLE. *Devoirs de* FAMILLE. *L'élévation d'une* FAMILLE. *La* FAMILLE *est le germe de l'État; heureuse et bien ordonnée, elle amène dans l'État l'ordre et le bonheur.* (Lerminier.) *Ils se regardent tous comme ne faisant entre eux qu'une même* FAMILLE. *Les anciens disaient : « Il faut aimer sa* FAMILLE *plus que soi-même, et sa patrie plus que sa* FAMILLE. (A. Martin.) *Vous devenez le modèle des peuples, l'édification des* FAMILLES. (Mass.)

Mon nom seul au palais nourrit trente *familles.* (Boil.)
J'ai vu trancher les jours de ma *famille* entière. (Rac.)

— Par extens. Nation; race : FAMILLE *riche, noble, ancienne.* FAMILLE *bourgeoise. Nom de* FAMILLE. *L'antiquité d'une* FAMILLE. *Ces deux* FAMILLES *sont depuis longtemps ennemies l'une contre l'autre.* (Acad.) *Elle a ennobli, par sa piété, ces* FAMILLES *dont elle est sortie.* (Fléch.) *Chaque nation n'est qu'une branche de la* FAMILLE *nombreuse qui est répandue sur la surface de la terre.* (Fén.) *Qui de nous a oublié la manière forte et touchante dont il loua son prédécesseur, en appréciant avec un art si habile le génie de ce grand orientaliste devenu le père de toute une* FAMILLE *de philologues en Europe?* (Mignet.) *Vous ne prétendez plus qu'à l'honneur d'être de la* FAMILLE *de Jésus-Christ.* (Fléch.)

— Par extens. Parents habitant ensemble, et particul. Le père, la mère et les enfants : *Père, mère de* FAMILLE. *Il ne se plaît que dans sa famille.* (Acad.)

... Qui vous a chargé du soin de ma *famille.* (Rac.)

— *Conseil de famille,* conseil de tutelle, ordinairement composé des plus proches parents d'un mineur.

— *La sainte Famille,* Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus.

— Peint. *La sainte Famille de Raphaël,* tableau qui la représente.

— Les enfants par rapport aux parents : *Avoir de la* FAMILLE. *Être chargé de* FAMILLE. *Laisser sa* FAMILLE *solidement établie.* (Fléch.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Voyez cette poule accourir avec toute sa petite* FAMILLE. (Acad.)

— Il se dit surtout en parl. des anciens : *La* FAMILLE *des Scipions. La* FAMILLE *Claudienne.*

— *Avoir un air de famille,* cette conformité de physionomie, ce type qui se retrouve dans tous les membres de la même famille.

— *Fils, enfant de famille,* de bonne maison : *Napoléon, était selon l'ancienne expression,* FILS DE FAMILLE. (Chateaubr.) *Sa première éducation fut celle de la plupart des enfants de grande* FAMILLE, *incomplète et superficielle instruction.* (H. de Balz.)

— Il se dit de toutes les personnes, parentes ou non, maîtres ou serviteurs, qui vivent dans une même maison : *Chef de la* FAMILLE. *Gouvernement de la* FAMILLE.

— Toutes les personnes attachées au service d'une grande maison d'Italie : *La* FAMILLE *d'un cardinal.*

— Particul. Gram. Il se dit des mots qui ont une racine commune : Goûter *et* déguster *sont deux mots de la même* FAMILLE. (Acad.)

— Hist. nat. Groupe de plusieurs genres offrant certains caractères communs : *Ce genre d'oiseaux est divisé en trois* FAMILLES. *La* FAMILLE *des labiées.*

— Antiq. rom. Tous les esclaves appartenant à un seul maître : *Ésope formait toute la* FAMILLE *de son maître. On vendit la* FAMILLE *de Caton.*

— Moyen âge. Tous les vassaux d'un suzerain : *Les évêques avaient alors des guerres à soutenir; il leur fallait en tout temps de grands équipages, de grosses* FAMILLES *et toutes sortes d'officiers.* (Fleury.)

FAMILLEUX, EUSE, adj. m. (*fames,* faim; lat.) Pron. *fa-mi-ieu, ieus.* — Faucon. Il se dit d'un faucon qui veut toujours manger : *Les faucons* FAMILLEUX *sont les meilleurs.*

FAMINE, n. f. (*fames,* faim; lat.) Pron. *faminn.* — Disette générale dans une ville, dans une province, etc., de pain et des autres choses nécessaires à la nourriture : *Il y eut une grande* FAMINE *cette année-là. Prendre une ville par* FAMINE. (Acad.) *La nature donne les vivres, les hommes font la* FAMINE. (Duclos.) *Aujourd'hui les* FAMINES *n'emportent plus des générations entières.* (Thiers.) *La peste et la* FAMINE *tout ensemble désolèrent ce grand royaume.* (Fléch.)

— Faim. *Pressé par la* FAMINE, *le loup brave le danger.* (Buff.) *La* FAMINE *a fait entrer celui-ci dans cette maison.* (Montesq.)

La *famine* et la peur, sœurs de l'oppression,
Vivaient dans ses yeux creux. (A. de Musset.)

— Fig. et fam. *Crier famine,* se plaindre hautement de la disette où l'on se trouve, ou que l'on craint :

Elle s'en va *crier famine*
Chez la fourmi sa voisine. (La F.)

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé,* se plaindre comme si l'on manquait de tout, quoiqu'on soit dans l'abondance.

— Fam. *Prendre quelqu'un par famine,* lui retrancher le nécessaire pour l'obliger à faire ce qu'on exige de lui. (Acad.)

FAMIS, n. m. Pron. *fa-miss.* — Étoffe de Smyrne où il entre des fils dorés.

FANAGE, n. m. Pron. *fa-naj.* — Action de faner l'herbe d'un pré fauché : *Il faut attendre le beau temps, pour le* FANAGE *de ce pré.* (Acad.)

— Salaire du faneur : *Il en a coûté tant pour le* FANAGE *de ce pré.* (Acad.)

— Tout le feuillage d'une plante.

FANAISON, n. f. Pron. *fa-nè-zon.* — Temps de faner le foin : *Pendant la* FANAISON. (Acad.)

FANAL, n. m. (φαίνειν, luire; gr.) Espèce de grosse lanterne dont on se sert sur les vaisseaux : *Il éteignit son* FANAL *pour cacher sa route aux ennemis.*

— Mar. *Fanal de consigne,* celui dans lequel on conserve de la lumière et du feu à bord. ‖ *Fanal d'habitacle,* celui qui éclaire la boussole.

— Mar. *Faire fanal,* allumer le fanal, ou marcher devant avec le fanal pour guider.

— Au pl. Signaux : FANAUX *de poupe. La réale de France portait trois* FANAUX *à sa poupe.* (Acad.)

— Feux qu'on allume durant la nuit sur des tours, à l'entrée des ports et le long des plages, pour indiquer aux bâtiments la route qu'ils doivent tenir. ‖ En ce sens, on dit plus souv. *Phare.*

— Fig. Ce qui sert de lumière dans les arts, dans les sciences, etc. : *Ces grandes vérités une fois découvertes, devinrent autant de* FANAUX *à l'aide desquels on se dirigea dans les recherches scientifiques.* (Acad.) *Les vices servent, pour ainsi dire, de* FANAL *à la vertu.* (Prévost.)

FANATIQUE, adj. des 2 g. (*fanaticus;* lat., m. sign. dériv. de *fanum,* temple.) Pron. *fa-na-tik.* — Aliéné d'esprit, qui croit avoir des apparitions, des inspirations : *Les illuminés, les trembleurs sont* FANATIQUES. (Acad.)

— Qui est emporté par un zèle religieux outré, et souvent cruel : *Prédicateur* FANATIQUE. *Les jeunes gens sont souvent plus* FANATIQUES *que les vieillards.* (Acad.)

— Par extens. *Le sabre* FANATIQUE *des musulmans étendit sur ces ruines le silence de la mort.* (Lenormant.)

Ce moine au regard *fanatique.* (Boil.)

— Par ext. Qui se passionne à l'excès : *Être* FANATIQUE *d'une opinion, d'un auteur.*

— Il se dit également des passions, des doctrines, etc. : *Un zèle* FANATIQUE. *Une rage* FANATIQUE. *Des opinions, des doctrines* FANATIQUES.

— Substantiv. Celui, celle que le fanatisme inspire : *Il y a des* FANATIQUES *dans toutes les religions.* (Acad.) *Chaque secte a ses* FANATIQUES. (Volt.) *Ces* FANATIQUES *qui contrefont des inspirés, sont des séditieux capables de tout entreprendre pour exécuter leurs prétendus révélations.* (S. Évr.)

— J. de l'hombre. Celui dans les mains duquel les quatre valets se trouvent réunis.

FANATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Fanatiser : *C'est un homme* FANATISÉ, *une tête* FANATISÉE.

FANATISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fa-na-ti-zé.* — Rendre fanatique pour une religion, une secte, etc. : *Il les* FANATISA *par ses prédications furibondes.* (Acad.) *Il* FANATISAIT *toute une province.* (G. Sand.)

FANATISEUR, n. m. Celui qui fanatise.

— Adj. *Discours* FANATISEUR.

FANATISME, n. m. Pron. *fa-na-tism.* — Illusion du fanatique, de celui qui se croit inspiré : *C'est un vrai* FANATISME.

— Vulg. Zèle outré, et souvent cruel, pour une religion; attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion, etc. : *Être animé du plus ardent* FANATISME. *Les excès du* FANATISME *religieux, du* FANATISME *politique. Le* FANATISME *est à la religion ce que le transport est à la fièvre.* (Volt.) *L'ambition seule lui inspira des crimes, qu'il fit exécuter par le* FANATISME *des autres.* (Villem.) *Les cruautés des Athéniens précipitèrent Diagoras du* FANATISME *de la superstition dans celui de l'athéisme.* (Barthél.) *Ses traits ascétiques sont empreints d'un* FANATISME *sincère.* (Th. Gautier.)

— Attachement excessif : *Ce n'est plus en eux une passion, c'est un vrai* FANATISME. (Acad.) *Le* FANATISME *de la liberté.*

— Secte de fanatiques : *On eut bien de la peine à détruire ce* FANATISME *naissant.* (Acad.)

FANCHON, n. f. Petit fichu à pointes arrondies, que les femmes mettent en guise de bonnet.

FANCHONNETTES, n. f. pl. Sorte de pâtisserie qui sert d'entremets : FANCHONNETTES *au café, au chocolat, à la vanille.*

FANDANGO, n. m. Pron. *fan-dan-gô.* — Danse espagnole dont le mouvement est assez vif et à trois temps : *Un homme et une femme dansent le* FANDANGO *en s'accompagnant des castagnettes.*

Sois très-respectueux, mon cher, c'est mon amante,
Lucinde, qui jadis, blonde à l'œil indigo,
Chez le pape, le soir, dansait le *fandango.* (V. Hugo.)

— Air de cette danse.

FANE, n. f. (*faner.*) Collect. Feuilles tombées de l'arbre : *Amasser les* FANES. *Oter la* FANE, *les* FANES, *des allées d'un jardin.*

— Feuilles qui tiennent encore aux plantes : *La* FANE *commence à sécher, à jaunir.* (Acad.)

— Jardin. Enveloppe foliacée de la fleur des anémones et des renoncules.

FANÉ, ÉE, part. pass. du v. Faner : *Teint* FANÉ. *C'est une beauté un peu* FANÉE. *Fleur* FANÉE.

Allons donc! son pourpoint et son feutre *fané*
Indiquent tout au plus un prince ruiné. (E. Augier.)

FANÉGA, ou **FANÈGUE**, n. f. Pron. *fa né-ga, nègh.* — Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Espagne : *La* FANÉGA *de Madrid. La* FANÉGUA *des Canaries.*

FANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fenum,* foin; lat.) Pron. *fa-né.* — Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher : *Voilà un beau temps pour* FANER. FANER *l'herbe d'un pré.* FANER *de la luzerne.*

— Fig. Flétrir : *Le grand hâle* FANE *les fleurs.* (Ac.)

J'ai cueilli sur ma route un bouquet d'églantine,
Mais la neige et les vents l'*ont fané* sur mon cœur.
(A. de Musset.)

— Par extens. Altérer l'éclat d'une couleur, du teint : *Le soleil* A FANÉ *cette couleur. Cette longue réclusion lui a* FANÉ *le teint.* (Acad.)

= **Se faner**, v. pr. Être fané : *L'herbe* SE FANE *quand on la laisse trop longtemps sur pied. Les fleurs commencent à* SE FANER *dès qu'elles sont cueillies. Cette couleur* S'EST FANÉE. *Son teint* SE FANE. (Acad.) *On emporte quelques fleurs qu'on voit* SE FANER *du matin au soir.* (Boss.)

— Fig. *Cette femme commence à* SE FANER, SE FANE, sa beauté commence à diminuer, diminue. ‖ On dit de même : *La beauté* SE FANE. (Acad.)

FANEUR, EUSE, n. Pron. *fa-neur, neuz.* — Qui fane les foins : *On faisait la seconde coupe des foins, et le travail des* FANEURS *animait la campagne.* (St-M. Gir.) *Qu'elle sera belle sous le chapeau de paille des* FANEUSES! (G. Sand.)

FANFAN, n. des 2 g. Expression enfantine dont les mères et les nourrices se servent quelquefois en caressant leurs enfants.

FANFARE, n. f. (*onomatopée.*) Mus. Sorte d'air exécuté par des cors ou des trompettes : *Une joyeuse* FANFARE. *Sonner des* FANFARES. *Les* FANFARES *de la victoire de Wagram retentissaient encore au cœur de la monarchie autrichienne.* (H. de Balz.) *Le cor remplit les airs d'un bruyante* FANFARE. *Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la* FANFARE *du clairon.* (Chateaubr.)

— Chass. Air pour lancer le cerf : *Sonner la* FANFARE.

FANFARON, ONNE, adj. (*fanfare.*) Qui affecte une bravoure qu'il n'a pas : *Je ne ferai point comme certains* FANFARONS, *qui disent qu'ils vont se battre avec la même indifférence qu'ils iraient à des noces.* (Campistr.)

.. Qui pourrait souffrir un âne *fanfaron?* (La F.)

— Qui exagère sa bravoure : *Il est brave et* FANFARON *en même temps. Alors quelques jeunes femmes dont on tolérait la légèreté en faveur de leurs grâces, se faisaient* FANFARONNES *de mauvais ton.* (G. Sand.) *Les gens qui d'abord faisaient les* FANFARONS *et menaçaient de tout pourfendre, étaient subitement devenus d'une platitude honteuse.* (Arago.)

— Il se dit de l'air, des manières, des discours : *Air* FANFARON. *Propos* FANFARON.

— N. m. Faux brave : *Les* FANFARONS *ne menacent que les gens qui ne veulent pas se battre.* (Dest.)

Sénèque est un FANFARON *qui tremble à la vue de la mort.* (St-Évr.).

— Celui qui se vante d'un mérite, des qualités qu'il n'a pas : *Un* FANFARON *de vertu.* || *Un fanfaron de vice*, celui qui fait parade des scandales de sa vie.

— Par analog. : *Un* FANFARON *d'impopularité.* (C. Del.)

FANFARONNADE, n. f. Pron. *fan-fa-ro-nad.* — Rodomontade, vanterie en paroles : *Quelle ridicule* FANFARONNADE ! *Toutes ces menaces ne sont que des* FANFARONNADES. *Faire des* FANFARONNADES. (Acad.) *Oh ! que j'étais tenté de punir son orgueil et ses* FANFARONNADES. (Mol.)

FANFARONNERIE, n. f. Pron. *fan-fa-ronn-rî.* — Caractère du fanfaron ; habitude de faire, de dire, des fanfaronnades : *Il est d'une* FANFARONNERIE *insoutenable. Tout son fait n'est que* FANFARONNERIE. *C'est par* FANFARONNERIE. (Acad.) *C'est pure* FANFARONNERIE. (Mol.) *La* FANFARONNERIE *du vice, souvent innocente pour les fanfarons, est funeste à ses voisins ; elle nuit surtout par l'exemple.* (St.-M. Gir.)

FANFRELUCHE, n. f. (*fanfaluca*, flammèche ; ital.) Pron. *fan-fre-lu-ch.* — Fam. et par dénigr., ornement vain, frivole et de peu de valeur : *Qu'est-il besoin de toutes ces* FANFRELUCHES ?

FANGE, n. f. (*faneg* ; celt., m. sign.) Pron. *fanj.* — Boue, bourbe : *Il est tombé dans la* FANGE. *Il est tout couvert de* FANGE. (Acad.) *Le chevreuil ne se roule jamais dans la* FANGE. (Buff.)

... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la *fange.* (Rac.)

— Poétiq. et par analog. :

... A moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la *fange* avec l'abbé de Pure. (Boil.)
Arrachez-moi des *fanges* de Lutèce :
Sous un beau ciel mes yeux devaient s'ouvrir. (Bérang.)

— Par extens. Pays marécageux :

On a vu mille fois des *fanges* méotides
Sortir des conquérants. (Boil.)

— Condition basse, abjecte : *Il est né dans la* FANGE. *Je l'ai tiré de la* FANGE. *Il s'est élevé de la* FANGE *au plus haut degré de la fortune.* (Acad.)

— État d'avilissement d'une personne qui vit dans la débauche, qui mène une conduite honteuse et déréglée : *Cet homme vit dans la* FANGE, *se traîne, croupit dans la* FANGE *du vice.* (Acad.)

— Les voluptés du monde, par oppos. à la vie dévote : *Être plongé dans la* FANGE *des voluptés du monde, des plaisirs terrestes.* (Acad.)

FANGEUX, EUSE, adj. (*fange*) Pron. *fan-jeu, jeuz.* — Boueux, plein de fange : *Du terrain* FANGEUX. *Une terre* FANGEUSE. *Un chemin tout* FANGEUX. (Acad.)

Dans les sillons *fangeux* de la campagne humide
Le roi marche incertain, sans escorte et sans guide. (Volt.)

— Fig. : *Vie* FANGEUSE.

FANION, n. m. (*fanon.*) Anc. Petit drapeau de serge, qu'on portait à la tête des équipages d'une brigade : *Le* FANION *était de la couleur des livrées du brigadier.*

FANOIR, n. m. (*faner.*) Pron. *fa-noar.* — Agric. Cone en bois, à claire-voie, sur lequel on jette l'herbe, la luzerne, etc., pour les faire sécher : *L'emploi du* FANOIR *devient surtout utile dans les prairies marécageuses.*

FANON, n. m. (*faunus*, morceau d'étoffe ; lat.) Peau pendante que les taureaux, les bœufs ont sous la gorge : *Le* FANON *d'un bœuf gras. Un bon bœuf pour la charrue doit avoir le* FANON, *c'est-à-dire la peau du devant, pendante jusque sur les genoux.* (Buff.)

— Il se dit des lames cornées qui garnissent transversalement le palais de certains cétacés : *Les* FANONS *de la baleine. La forme des* FANONS *est celle d'un fer de faux. L'usage des* FANONS *était répandu en France dès l'année 1202 ; les guerriers en portaient des panaches.*

— Art vétér. Bouquet de gros poils en arrière du boulet du cheval : *L'abondance et la longueur des poils du* FANON *sont toujours en raison inverse de la finesse du cheval.* (Lecoq.)

— Manipule que les prêtres portent au bras gauche lorsqu'ils officient : *Le* FANON *doit être de même étoffe que l'étole.* (Acad.) || Plus souv., *manipule.*

— Au pl. Les deux pendants de la mitre d'un évêque, d'un archevêque pendants d'une bannière.

— Mar. Parties pendantes de la voile lorsqu'elle est sur les cargues.

— Blas. Large bracelet qui pend au bras droit, représenté sur un écu.

— Chir. anc. Espèce de cylindre fait avec de la paille et entouré d'une bande, qu'on employait à maintenir une cuisse, une jambe fracturée. || *Faux fanon*, linge qu'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon : *Les* FAUX FANONS *sont remplacés aujourd'hui par des coussins de balle d'avoine, et les* FANONS *par les attelles.* (Nysten.)

FANONIER, adj. m. pl. Art vétér. Il se dit des muscles lombricaux inférieurs du cheval.

FANTAISIE, n. f. (φαντασία ; gr., m. sign.) Pron. *fan-tè-zi.* — Faculté imaginative de l'homme : *Les images des choses se peignent dans la* FANTAISIE. (Acad.) || Vieux.

— Esprit, pensée : *Se mettre, s'imprimer quelque chose en* FANTAISIE. *Il faut ôter cela de sa* FANTAISIE. *Ceci m'est venu en* FANTAISIE. *Il a en* FANTAISIE *qu'il se porterait mieux s'il changeait d'air.* (Acad.)

— Envie, désir, volonté : *Vivre, à sa* FANTAISIE. *Suivre sa* FANTAISIE. *Il lui a pris* FANTAISIE *de faire cela. Il m'a pris en* FANTAISIE *de faire telle chose.* (Ac.) *La* FANTAISIE *qui fit quitter la dictature à Sylla sembla rendre la vie à la république.* (Montesq.) *Je veux me laisser aller à ma* FANTAISIE, *pourvu que ma* FANTAISIE *n'aille point jusqu'à l'extravagance.* (S.-Évr.)

— Manière de voir, goût particulier, goût passager : *Selon ma* FANTAISIE. *Cela est à ma* FANTAISIE. *Chacun en parle et en juge à sa* FANTAISIE. (Acad.) *Ceux qui ont mille* FANTAISIES *n'ont pas un seul goût.* (M. Necker.) *La* FANTAISIE *du jeu lui a passé.* (Volt.)

Il nous faut de tous points vivre à sa *fantaisie.* (Corn.)

— Caprice, boutade : *Être plein de* FANTAISIES. *Avoir des* FANTAISIES *ridicules. Quelle* FANTAISIE *lui a pris, lui passe par la tête ? Il a fait cela par* FANTAISIE *et non par raison.* (Acad.)

J'ai donné ma vie
A ce Dieu fainéant qu'on nomme *fantaisie.* (A. de Muss.)

— Caprice de sentiment : *Elle n'a plus que de ces goûts passagers auxquels on donne le nom de* FANTAISIES. (Desmah.) *L'amour, tel qu'il existe dans la société n'est que l'échange de deux* FANTAISIES. (Chamf.)

Ce n'était qu'un caprice et qu'une *fantaisie* ;
Mais elle s'est changée en véritable ardeur
Dont le foyer brûlant est au fond de mon cœur. (E. Aug.)

— *Robe, habit de fantaisie*, d'un goût nouveau, etc.

— *Un objet de fantaisie*, ou simpl. *une fantaisie*, une chose rare curieuse, singulière : *Un magasin de* FANTAISIES. *Acheter des* FANTAISIES. *Leurs objets de* FANTAISIE *ou de mode satisfont un besoin essentiellement variable et mobile.* (Rossi.)

— Arts. Action libre de l'imagination qui s'affranchit des règles : *Aujourd'hui la littérature ne représente pas la société : elle n'en représente que les caprices d'esprit ; elle n'en exprime que les* FANTAISIES. (St.-M. Girardin.) *C'est la* FANTAISIE *qui domine au seizième siècle et inspire la littérature et les actes de la renaissance.* (V. Cousin.)

— Ouvrage où l'on n'a suivi d'autre règle que son imagination : FANTAISIE *de musicien. Des arabesques entremêlées de figures d'hommes et d'animaux sont des* FANTAISIES. (Acad.)

— *Tête, portrait*, etc., *de fantaisie*, de pure imagination.

— Particul. Mus. Composition où l'artiste s'abandonne à toute sa verve, à tous les caprices de son imagination : FANTAISIE *pour le piano.* FANTAISIES *de Mozart. Aujourd'hui les* FANTAISIES *ne sont plus que des variations sur un air connu ; des paraphrases d'un air d'opéra.*

— Man. Il se dit des mouvements d'un cheval qui veut agir contre la volonté du cavalier : *Ce cheval a des* FANTAISIES.

— Techn. Espèce de soie qu'on file au rouet pour faire de la tapisserie.

FANTASIA, n. f. (arab.) Pron. *fan-ta-zia.* — Sorte de jeu militaire des Arabes ; il consiste en des courses à cheval, à toute bride, en déchargeant ses armes ou les lançant pour les reprendre en courant.

FANTASMACOPE ou **FANTASMATOSCOPE,** n. m. (φάντασμα, fantôme, σκοπεῖν ; gr.) Pron. *fan-tass-ma-kop, toss-kop.* — Machine d'optique qui offre l'aspect d'une porte qui s'ouvre, et d'où sort un fantôme qui semble s'agrandir en s'approchant des spectateurs.

FANTASMAGORIE, n. f. (φάντασμα, fantôme ; et ἀγορά, assemblée ; gr.) Sorte de spectacle qui consiste à faire apparaître, dans un lieu obscur, des images qui semblent être des ombres, des fantômes que l'on évoque : *Quelques savants pensent que la* FANTASMAGORIE *n'était pas inconnue aux prêtres païens.*

— Littér. et B.-arts. Abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires : *Ce roman, ce drame est rempli d'évocations, d'apparitions, de scènes nocturnes : je n'aime point toute cette* FANTASMAGORIE. (Acad.)

— Fantômes, visions : *La vieille abbesse arrive soutenue par une religieuse, et sa présence austère va faire envoler ces* FANTASMAGORIES *tentatrices.* (Th. Gaut.)

FANTASMAGORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fan-tass-ma-go-rik.* — Qui appartient à la fantasmagorie : *Appareil* FANTASMAGORIQUE. *Apparition* FANTASMAGORIQUE. (Acad.)

FANTASMAGORIQUEMENT, adv. Pron. *fan-tass-ma-go-rik-man.* — Néol. A la manière d'une fantasmagorie.

FANTASMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fan-tass-ma-tik.* — Qui tient d'une vision, d'un fantôme : *Sous la lueur* FANTASMATIQUE *d'un ciel crépusculaire s'élevait une énorme masse noire chargée d'aiguilles et de clochetons.* (V. Hugo.)

FANTASQUE, adj. des 2 g. Pron. *fan-task.* — Capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices : *Homme* FANTASQUE. *Esprit* FANTASQUE. *La mule est un animal* FANTASQUE. (Acad.)

.... Dût-on m'appeler et *fantasque* et bourru. (Boil.)

— Man. *Cheval fantasque*, cheval qui a des caprices.

— Bizarre, extraordinaire dans son genre : *Opinion* FANTASQUE. *Ouvrage* FANTASQUE. *Décision* FANTASQUE. *Habit* FANTASQUE. (Acad.)

.....Les bouteilles vidées
M'emplissent le cerveau de *fantasques* idées. (E. Augier.)
Va subir du public les jugements *fantasques.* (Piron.)

— Substantiv. : *C'est un* FANTASQUE.

T'ai-je encore peint, dis-moi, la *fantasque* inégale ? (Boil.)

— Ce qui est fantasque : *Le* FANTASQUE *dit proprement quelque chose de difficile.* (Girard.)

FANTASQUEMENT, adv. Pron. *fan-task-man.* — D'une manière fantasque et bizarre : *Il s'habille* FANTASQUEMENT. (Acad.) || Peu usité.

FANTASSIN, n. m. (*fante*, pour *infante*, jeune serviteur ; soldat à pied.) Pron. *fan-ta-çuin.* — Par dénigr. Soldat à pied, soldat d'infanterie : *Un bon* FANTASSIN. *Il avait quatre mille* FANTASSINS *et huit cents chevaux.* (Acad.) || V. INFANTERIE.

FANTASTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fan-tass-tik.* — Chimérique : *Un être* FANTASTIQUE. *Projet* FANTASTIQUE. *Visions* FANTASTIQUES. *Conceptions* FANTASTIQUES.

Mais où tend, dira-t-on, ce projet *fantastique ?*

— Qui n'a d'autre règle que sa fantaisie : *Les jeux d'une imagination* FANTASTIQUE. (Cuv.) *Le premier génie* FANTASTIQUE *de la renaissance, c'est Dante.* (Ch. Nod.) *Les Français, par leur esprit et leur caractère, se prêtent le moins aux peintures* FANTASTIQUES. (Chateaub.)

— Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité : *Un corps* FANTASTIQUE. *Une vision* FANTASTIQUE.

Ce que devint son corps, ouvrage *fantastique*,
L'histoire n'en dit rien. (La F.)

— Anc. Fantasque, bizarre :

Il avait le cerveau *fantastique* et rétif. (Régnier.)

FANTASTIQUEMENT, adv. Pron. *fan-tass-tik-man.* — Néol. D'une manière fantastique.

FANTINE, n. f. Technol. Partie du chevalet à dévider la soie.

FANTOCCINI, n. m. pl. (*fantoccini*, it. dériv. de *fantoccio*, enfant, poupée) Pron. *fann-toit-chi-ni.* — Marionnettes auxquelles on fait exécuter des scènes sur un théâtre : *Il y a un spectacle de* FANTOCCINI *à la foire. Aller voir les* FANTOCCINI. (Acad.) *Les* FANTOCCINI *annoncés avaient attiré tout le monde dans la galerie.* (H. de Balzac.)

FANTÔME, n. m. (φάντασμα, apparition ; gr.) Pron. *fan-tôm.* — Spectre, apparition, vaine image : FANTÔME *hideux. Vain* FANTÔME. *Oreste voyait souvent devant lui le* FANTÔME *de sa mère qu'il avait tuée.* (Acad.) *Il aperçoit de vaines ombres, des* FANTÔMES *qui n'ont rien de réel.* (Fén.)

D'un *fantôme* odieux, soldats, délivrez-moi. (Rac.)

— Personne très-maigre : *Ce n'est plus qu'un* FANTÔME.

— Personne ou chose qui n'a que l'apparence de ce qu'elle devrait être : *Un* FANTÔME *de roi. Un* FANTÔME *de bonheur. Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un* FANTÔME *de république.* (Acad.) *Saisissez, si vous pouvez, ce* FANTÔME *de gloire.* (Boss.) *Quel est ce* FANTÔME *de liberté qui nous fait dépendre de tant de maîtres ?* (Mass.)

— N. pl. Chimères ; idées noires : *Cet homme se forme des* FANTÔMES *pour les combattre.* (Ac.) *Cette inquiétude me jeta mille* FANTÔMES *dans l'esprit.* (Mariv.)

Vains *fantômes* d'État, évanouissez-vous ! (Corn.)
Je faisais mes adieux au plus noir des *fantômes*
Dont jamais femme eût eu l'esprit tyrannisé,
Celui de la laideur par vous exorcisé. (E. Augier.)

— Fig. et fam. *Se faire des fantômes*, s'exagérer une difficulté, un péril.

— Anc. scolast. Images produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs : *L'entendement opère sur les* FANTÔMES *qui résident dans l'imagination.* (Acad.)

— Chir. Mannequin propre à l'étude de certaines opérations.

— Zool. Insectes du genre des Mantes ou des Phasmes.

FANTON, n. m. Techn. Fer aplati en verge carrée, pour les tuyaux de cheminée.

— Au plur. Tringles de fer, en bottes.

FANUM, n. m. (m. lat. temple.) Pron. *fanosum.* — Antiq. Temple élevé aux empereurs, aux héros après l'apothéose : *La* FANUM *de Tullie.*

FAON, n. m. (*infans*, enfant ; lat.) Pron. *fan.* — Le petit d'une biche ou d'un chevreuil : *Un* FAON *de biche. Un* FAON *de chevreuil. Le* FAON *ne porte ce nom que jusqu'à six mois.* (Buff.)

— Absol. Il ne se dit que du petit de la biche.

— Par extens. Toute espèce de bête fauve et même de l'éléphant : *Les Laponais ont un soin particulier des rennes et de leurs* FAONS. (Regn.)

FAONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*faons*) Pron. *fa-né.* — En parl. des biches, des chevrettes, Mettre bas : *Cette biche* A FAONNÉ. (Acad.)

FAQUIN, n. m. (*facchino*, crocheteur ; it.) Pron. *fa-kain.* — Par mépr. Homme de néant, qui fait des actions basses : *C'est un* FAQUIN. *Ce n'est qu'un* FAQUIN. *Ne prenez pas la peine de haïr un* FAQUIN. (Montesq.) *Apparemment il y a quelque* FAQUIN *de valet qui te fait les yeux doux.* (Campistr.)

Je ne sais point en lâche essuyer les outrages
D'un *faquin* orgueilleux. (Boil.)

Il reprenait les FAQUINS, *il abaissait les superbes, il humiliait les natures insolentes qui se croient faites pour le commandement.* (J. Janin.)

— Anc. Mannequin, homme de bois contre lequel on courrait pour l'atteindre avec une lance ; ce jeu avait été inventé pour mesurer les coups de lance : *Courre le* FAQUIN. *Rompre le* FAQUIN, *au* FAQUIN. *Brider le* FAQUIN. (Acad.)

Il crève les courtauds en chassant aux forêts,
Court le *faquin*, la bague... (Régnier.)

FAQUINERIE, n. f. Pron. *fa-kinn-rí.* — Fam. Action de faquin.

FAQUIR ou **FAKIR**, n. m. (m. arab., pauvre, misérable.) Pron. *fakir.* — Religieux mahométans qui court le pays en vivant d'aumônes : *Le mot* FAKIR *veut dire* pauvre volontaire, *parce que les* FAKIRS *ne vivent qu'en glanant sur les richesses d'autrui.* (Lam.) *Les* FAQUIRS *se dévouent à des pénitences effrayantes.* (Volt.) || V. DERVICHE.

FARAIS, n. m. Pron. *fa-rè.* — Pêche. Ficelle que les corailleurs emploient pour faire leurs filets. Filet pour le corail.

FARAISON, n. f. Pron. *fa-rè-zon.* — Techn. Première figure donnée par le souffle au verre que l'on tire au bout de la canne.

FARANDOLE, n. f. Sorte de danse provençale, de course cadencée, que plusieurs personnes exécutent en se tenant par la main : *Danser une* FARANDOLE. *Dansons la* FARANDOLE. (Acad.)

— Mus. Allégro à six-huit sur lequel on danse la farandole.

— On dit aussi, *Grande entrée.*

FARAUD, n. m. Pron. *fa-rô.* — Pop. et iron. Fat de mauvais ton.

— Ouvrier endimanché.

FARCE, n. f. (*farcir.*) Art cul. Viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes, qu'on met dans le corps de quelque volaille, ou dans une autre viande, etc. : *Faire une* FARCE *à une dinde, à un cochon de lait.* FARCE *de haut goût.* FARCE *épicée. Des œufs à la* FARCE.

— Hachis fait d'herbes : *Mettre des quartiers d'œufs durs autour d'une* FARCE *d'oseille.* (Acad.)

FARCE, n. f. (*farco*, moquerie ; celt.) Pron. *farss.* — Pièce de théâtre bouffonne : *On joua une* FARCE *après la tragédie.* FARCE *de carnaval. Joueur de* FARCES. *Cette pièce n'est qu'une* FARCE *grossière. Les comédies de Susarion étaient des* FARCES *grossières.* (Barthél.) *La* FARCE *est le spectacle de la grossière populace.* (Marm.)

— Comique bas et grossier, propre aux farces : *Cet auteur comique donne, tombe souvent dans la* FARCE.

— Prov. et fig. *Tirez le rideau, la farce est jouée*, c'en est fait ; tout est fini.

— Fig. Action qui a quelque chose de plaisant, de bouffon ou de ridicule : *Faire des* FARCES. *Faire une* FARCE *à quelqu'un. Une bonne* FARCE.

Quelle *farce*, dit-il, vont jouer ces gens-là. (La F.)

— Pop. *Faire ses farces*, se divertir d'une manière bouffonne : *Ces jeunes gens font leurs* FARCES, *ont fait leurs* FARCES. (Acad.)

FARCER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*farce.*) Pop. Faire un farce, jouer un tour ; rire ; plaisanter.

FARCEUR, n. m. (*farce.*) Comédien qui ne joue que dans les farces : *Avant Molière quelques* FARCEURS *allaient de ville en ville.* (Volt.)

Eût-on cru que ce corbeau sinistre
Recrutât des *farceurs* au cardinal ministre? (V. Hugo.)

— Par dénigr. Acteur qui charge un rôle comique : *C'est un mauvais* FARCEUR.

— Fig. Homme qui fait, qui aime à faire des bouffonneries : *Un* FARCEUR *insipide.* (Acad.) *Molière, dans ses bonnes pièces, est aussi supérieur au pur mais froid Térence et au* FARCEUR *Aristophane, qu'au baladin Dancourt.* (Volt.)

FARCI, IE, part. pass. du v. Farcir : *Un dindon* FARCI *de saucisses ou de marrons.* (Brill.-Sav.)

— Par extens. Remplir : *L'estomac de tous les chevaux est* FARCI *d'une prodigieuse quantité de vers.* (Buff.)

— Fig. : *Dès la première conversation que j'eus avec la marquise, je m'aperçus que c'était une personne qui avait la mémoire* FARCIE *de lambeaux romanesques.* (Lesage.) *Elle a la tête* FARCIE *de romans de chevalerie.* (Mérim.)

FARCIN, n. m. (*farciminum* ; lat. m. sign.) Pron. *far-çain.* — Art vétér. Sorte de gale, de rogne qui vient aux chevaux, aux mulets et à quelques autres quadrupèdes herbivores : *Un cheval qui a le* FARCIN, *qui a gagné le* FARCIN. *Cela donne, cela fait venir le* FARCIN *aux chevaux.* (Acad.)

— *Farcin aigre*, tumeurs molles suivies d'ulcérations qui souvent envahissent la pituitaire, et présentent alors le caractère de la morve.

— *Farcin chronique*, tumeurs développée dans le tissu cellulaire et les vaisseaux lymphatiques : *Le* FARCIN *du bœuf est toujours* CHRONIQUE. (Robis.)

FARCINEUX, EUSE, adj. Pron. *far-ci-neu, neuz.* — Qui a le farcin : *Cheval* FARCINEUX. *Jument* FARCINEUSE. *Mule* FARCINEUSE. *Bœuf* FARCINEUX.

— Par extens. Qui est de la nature du farcin : *Bouton* FARCINEUX.

FARCIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. Art. culin. Remplir de farce : FARCIR *des poulets, des pigeons.* FARCIR *une poitrine de veau.* FARCIR *une carpe.*

On *farcit* les poulets, les dindons, les agneaux. (Berch.)

On FARCIT *certaines courges semblables à nos concombres.* (Lam.)

— Fig. et fam. *Se farcir l'estomac, farcir son estomac de viandes*, le remplir de viandes.

— Fig. Remplir avec excès : FARCIR *la tête d'un enfant de règles inintelligibles.* FARCIR *un livre de grec et de latin.* FARCIR *un discours, un plaidoyer de citations.* (Acad.) *Les Chinois ressemblent à Mathieu Lansberg par les belles prédictions dont ils* FARCISSENT *leur almanach.* (Volt.)

Voici, je crois, le cas de lâcher le grimoire
Dont un jeune Allemand m'a *farci* la mémoire. (E. Aug.)

FARCISSURE, n. f. Pron. *far-ci-çur.* — Action de farcir ; ce dont une chose est farcie.

FARD, n. m. (*farbe*, couleur ; all.) Pron. *fard.* — Composition rouge ou blanche que des femmes mettent sur leur visage pour donner plus d'éclat à leur teint : *Le* FARD *gâte le teint à la longue. Elle met du* FARD. *Elle a deux doigts de* FARD *sur le visage.* (Acad.)

Le *fard* donne à vos yeux plus de vivacité. (Legouvé.)
...Chez toi se prodigue et le rouge et le *fard.* (Boil.)

— Littér. Fig. Faux ornements en matière d'éloquence : *Il y a plus de* FARD *que de vraies beautés dans ses discours.*

Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans *fard.* (Boil.)

— Fig. Déguisement, feinte, dissimulation : *C'est un homme sans* FARD. *Parlez-moi sans* FARD. (Acad.)

Tout ne fut plus que *fard*, qu'erreur que tromperie. (Boil.)
Un esprit né sans *fard*, sans basse complaisance. (Id.)
Je vois trop que vos cœurs pour moi n'ont point de *fard.* (Corn.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,
Dès l'enfance est pétri de *fard.* (J.-B. Rous.)

— Par extens. : *Un courage factice et mal assuré n'est en réalité que le* FARD *de la peur.* (Ch. Nod.)

FARDAGE, n. m. (*fardeau.*) Mar. Lit de fagots qu'on pose à fond de cale pour garantir certaines marchandises de l'humidité. || Objets inutiles, embarrassants et de peu d'importance. || *Fardage de garnitures, de poulies*, garnitures, poulies superflues.

FARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Farder : *Femme* FARDÉE. *Visage* FARDÉ.

— Fig. : *La misère* FARDÉE *de luxe est effroyable.* (Dupaty.)

— Litt. : *Discours* FARDÉ.

L'un n'est point trop *fardé*, mais sa muse est trop nue. (Boil.)

— Prov. : *Temps pommelé et femme* FARDÉE *ne sont pas de longue durée.* (Acad.)

FARDEAU, n. m. (φόρτος ; gr., m. sign.) Pron. *far-dô.* — Faix : *Lourd* FARDEAU. *Porter un* FARDEAU. *Mettre bas un* FARDEAU. *Avoir un pesant* FARDEAU *sur les épaules.* (Acad.) *On le vit porter lui-même les corps morts de ses soldats, et courber ses épaules royales sous ces* FARDEAUX *de charité et de miséricorde chrétienne.* (Fléch.)

— Par extens. : *Le précieux* FARDEAU *qu'elle portait dans son sein.* (Acad.)

— Fig. : *La vie est un* FARDEAU. *Vous me délivrerez du* FARDEAU *qui pesait sur mon cœur.* (Acad.)

Aidons-nous l'un et l'autre à porter nos *fardeaux* :
Nous marchons tous courbés sous le poids de nos maux. (Volt.)

Le *fardeau* de sa haine est trop pesant pour moi. (De la Ville.)

Le crime d'une mère est un pesant *fardeau.* (Rac.)

— Poét. : *Le* FARDEAU *des ans*, une nombreuse suite d'années ; la vieillesse.

— Ce qui exige beaucoup de soins et engage la responsabilité : *L'administration est un* FARDEAU *trop lourd pour lui.* (Acad.) *Ils se chargent inconsidérément d'un* FARDEAU *qui les accable.* (Fléch.) *Le pesant* FARDEAU *du commandement.* (Thiers.) *Il fut chargé du redoutable* FARDEAU *de l'administration des finances sans en être accablé.* (D'Aguess.) *Les Anglais ont toujours porté le plus grand* FARDEAU *de cette alliance.* (Volt.)

... Ma muse tremblante
Fuit d'un si grand *fardeau* la charge trop pesante. (Boil.)

— Min. Terres, roches qui menacent d'ébouler.

FARDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*fard.*) Mettre du fard : *On lui* A FARDÉ *le visage. Quelques tons trop roses* FARDENT *toutes ces joues enfantines.* (Th. Gaut.)

— Comm. Donner à une chose un lustre qui en cache les défauts : FARDER *un drap.* FARDER *une étoffe.* FARDER *sa marchandise.*

— Mor. Déguiser ce qui peut déplaire, choquer : FARDER *le vice pour le rendre moins odieux.*

Je répondrai, madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal *farder* la vérité. (Rac.)

C'est un homme d'un sens droit, qui aime la vérité et qui ne la FARDE *pas.* (Lenormand.)

Je vous estime trop pour vouloir rien *farder.* (Corn.)

— En parl. du langage, des ouvrages d'esprit, Égayer d'ornements faux ou affectés : FARDER *son langage.* FARDER *un discours.* FARDER *une pensée.*

= **Se farder**, v. pr. Se mettre du fard : SE FARDER *le visage. Cette femme* SE FARDE. *Elles ont le visage allumé et plombé par la peinture dont elles* SE FARDENT. (La Br.)

FARDER, v. intr. ou neut. S'affaisser, se détruire par son propre poids : *Ce mur* FARDE, *commence à* FARDER. (Acad.)

— Mar. En parl. d'une voile, elle est bien installée, elle prend bien le vent : *Cette voile* FARDE *bien*, à un coup d'œil satisfaisant.

FARDIER, n. m. (*farde.*) Pron. *far-dié.* — Grande voiture à roues très-basses, qui sert à transporter des blocs de pierre, des troncs d'arbres et général. des objets d'un poids et d'un volume considérable.

FARFADET, n. m. (*fair*, joli ; écosse et *fada*, fie ; lat.) Pron. *far-fa-dè.* — Espèce d'esprit follet, de lutin : *Une troupe de* FARFADETS. *Des* FARFADETS *barbouillent avec le pollen d'or des lis le nez des nymphes endormies.* (Th. Gaut.) *C'est la nuit que les* FARFADETS *choisissent pour se montrer ou se faire entendre.*

— Fig. et fam. Homme très-frivole. || Peu usité.

FARFOUILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*fouiller.*) Pron. *far-fou-ié.* — Fouiller dans quelque chose avec désordre et en brouillant tout ce qui s'y trouve : *Vous avez mis tout ce linge en désordre en* FARFOUILLANT *dans mon armoire.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Déranger, bouleverser : *On* A FARFOUILLÉ *mes papiers.* (Acad.)

FARIBOLE, n. f. (*fari*, parler ; *dolus*, obole ; lat.) Fam. Chose frivole et vaine : *Vous nous contez des* FARIBOLES. *Ce sont des* FARIBOLES. *Ce n'est là qu'une* FARIBOLE.

Ne nous arrêtons pas à plus de *fariboles*,
Et comprenez mon plan sous cette parabole. (E. Aug.)

Vous devriez envoyer promener ces gens-là avec leurs FARIBOLES. (Mol.)

FARILLON, n. m. Pron. *fa-ri-ion.* — Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pendant la nuit, pour attirer certains poissons.

FARINACÉ, ÉE, adj. (*farine.*) Pron. *fa-ri-na-cé.*

— Qui est de la nature ou qui a l'apparence de la farine.

FARINE, n. f. (*farina*; lat., m. sign.) Grain moulu, réduit en poudre : FARINE *de froment, de seigle, d'orge, de maïs, de fèves. Un cataplasme de* FARINE *de graine de lin.*

— Absol. Farine de blé, de froment : *Achetez de la* FARINE. *Vous êtes tout blanc de* FARINE. FARINE *blutée. Fleur de* FARINE. *Le gluten est la partie essentiellement nutritive de la* FARINE.

— Prov. et fig. *D'un sac à charbon il ne saurait sortir de blanche farine*, on ne peut attendre d'un sot que des sottises, d'un homme mal élevé que des grossièretés. ‖ *Gens de même farine*, pour signifier des gens qui sont sujets à mêmes vices, ou qui sont de même cabale. ‖ *Elle a donné sa farine et elle vend le son*, se dit d'une femme légère dans sa jeunesse, qui fait la prude dans un âge avancé.

— *Fleur de farine* ou *gruau*, la plus belle farine de froment.

— Peint. *Donner dans la farine*, peindre avec des couleurs claires et fades.

— Méd. Poudre que l'on obtient par la trituration de diverses semences, et particul. de celles des graminées et des légumineuses. ‖ *Farines émollientes*, celles de lin, de seigle et d'orge, mêlées. ‖ *Farines résolutives*, celles de semences de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin, mêlées.

— Minér. *Farine fossile* ou *volcanique*, substance minérale terreuse, blanche, en poudre impalpable et assez semblable, pour l'apparence, à la farine de froment.

FARINER, v. trans. ou act. Pron. *fa-ri-né.* — Saupoudrer de farine : FARINER *du poisson.*

FARINET, n. m. Pron. *fa-ri-nè.* — Dé à jouer qui n'est marqué que sur une de ses faces : *Jouer aux* FARINETS.

FARINEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la farine : *Substances* FARINEUSES, *les pommes de terre sont très-*FARINEUSES. (Acad.)

— Qui est blanc de farine : *On brosse le pain pour qu'il soit moins* FARINEUX. *L'habit d'un meunier est ordinairement* FARINEUX. (Acad.)

— Fig. Couvert d'une espèce de poussière blanche semblable à de la farine : *L'œil du perroquet est placé dans une peau blanche, nue et* FARINEUSE. (Buff.)

— Méd. *Dartres farineuses*, éruptions cutanées dans lesquelles l'épiderme s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

— Peint. *Coloris farineux*, d'un ton gris et fade.

— Sculpt. *Figure farineuse*, figure qui ne sort pas nette du moule.

— Substantiv. Substance qui fournit de la farine : *Son médecin lui défend les* FARINEUX.

FARINIER, IÈRE, n. (*farine.*) Marchand ou marchande de farine : *Ce meunier a la pratique de presque tous les* FARINIERS. (Acad.)

FARINIÈRE, n. f. Écon. dom. Lieu, coffre où l'on serre sa farine.

FARIO, n. m. Zool. Espèce de poissons, type du genre Salmone.

FARLOUSE, n. f. Zool. Alouette des prés.

FAR-NIENTE, n. m. (m. it. ne rien faire.) Pron. *far-nièn-té.* — Douce oisiveté; pleine jouissance de soi-même :

La douceur suprême
Du *far-niente*, ce roi des passe-temps. (C. Del.)

FARO, n. m. Espèce de bierre qu'on fabrique particulièrement à Bruxelles.

FAROUCHE, adj. des 2 g. (*ferox*; lat., m. sign.) En parl. des bêtes, Sauvage, qui n'est point apprivoisé; qui s'épouvante et s'enfuit quand on l'approche : *Animal* FAROUCHE. *Apprivoiser une bête* FAROUCHE. *Les bœufs, les chiens qu'on a laissés dans l'Amérique sont devenus* FAROUCHES. (Trév.)

Pareils aux animaux *farouches* et stupides. (J.-B. Rous.)

— Par extens. Barbare, cruel, intraitable : *Peuple* FAROUCHE. *Un maître* FAROUCHE.

La menace, les cris le rendront plus *farouche*. (Rac.)

— Particul. Il se dit d'une fille ou d'une femme qui ne souffre pas qu'on lui adresse les moindres propos galants : *Cette fille, cette femme est bien* FAROUCHE. (Acad.) ‖ Fam.

— Par anal. Rude; sauvage et en quelque sorte désordonné : *Air* FAROUCHE. *Œil* FAROUCHE. *Accueil* FAROUCHE.

Calchas s'est, avancé l'air, *farouche* l'œil sombre. (Rac.)
... Les yeux égarés et le regard *farouche*. (Corn.)

— Par extens. : *Un* FAROUCHE *entretien*. (Rac.

— Mor. Intraitable; rigide : *Pudeur* FAROUCHE.

... Un *farouche* scrupule. (Rac.)
.. Une austère et *farouche* vertu. (Corn.)

— Peu sociable, qui craint, qui fuit la société des hommes : *Il était* FAROUCHE *dans sa jeunesse.* (Acad.)

— Par extens. : *Un cœur* FAROUCHE.

— Man. Il se dit d'un cheval qui craint l'approche de l'homme.

Syn. Farouche, sauvage. *Farouche* accuse la férocité du caractère; *sauvage* le manque d'éducation et de culture. L'être *farouche* s'isole des autres hommes, qu'il suppose animés des sentiments d'inimitié qu'il éprouve lui-même; le *sauvage* se tient à l'écart des personnes qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît peu, parce qu'il a la conscience de ce qui lui manque pour entrer en commerce avec elles. Le *farouche*, quoi qu'on fasse pour l'adoucir, conserve toujours le fonds de son vice; le *sauvage*, dès qu'il est apprivoisé, n'a plus rien de son défaut.

FARRAGO, n. m. (*farrago*; lat., m. sign.) Pron. *far-ra-gô.* — Mélange de différentes espèces de grains.

— Fig. et fam. Amas, mélange confus de choses disparates. On ne l'emploie guère qu'en parl. des ouvrages d'esprit : *Ce livre est un vrai* FARRAGO. (Acad.)

FARRÉAGE, n. m. Anc. Certain nombre de mesure de blé que les métayers retenaient sur le prix des fermages, pour payer l'entretien des charrues.

FASCE, n. f. (*fascia*; bande; lat.) Blas. Pièce honorable de l'écu qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle et qui a une largeur égale au tiers de celle de l'écu : *Porter d'azur à la* FASCE *d'or, à la* FASCE *d'argent.* (Acad.)

— Archit. Bande de l'architrave : *Les* FASCES *sont généralement inclinées en arrière dans les édifices antiques, ce qui leur donne plus d'effet.* ‖ On écrit *face.* V. ce mot.

FASCÉ, ÉE, adj. Blas. Chargé de fasces égales en largeur et en nombre : *Écu* FASCÉ *d'or et de gueules.* (Acad.)

FASCIA, n. m. (*fascia*, bande; lat.) Pron. *fass-cia.* — Anat. anc. Expansion aponévrotique.

— *Fascia lata*, aponévrose fémorale; muscle extenseur de la cuisse.

FASCIATION, n. f. (*fascis*, fagot; lat.) Pron. *fass-cia-cion.* — Bot. Vice de conformation des pédoncules et pétioles d'une plante.

FASCICULAIRE, adj. des 2 g. V. FASCICULÉ.

FASCICULE, n. m. (*fasciculus*; lat., m. sign.) Pron. *fass-ci-kul.* — Pharm. Quantité d'herbes, de plantes que l'on peut porter sous le bras.

— Libr. Titre donné aux différentes livraisons de certains ouvrages d'histoire naturelle ou d'érudition : *Il a publié le troisième* FASCICULE *de son Traité sur les mousses.* (Acad.) *Cet ouvrage resté incomplet se compose seulement de vingt-quatre* FASCICULES. (Flourens.)

FASCICULÉ, ÉE, adj. (*fascicule.*) Pron. *fass-ci-ku-lé.* — Bot. Qui est rassemblé naturellement en faisceau, en paquet : *Les feuilles de l'épine vinette sont* FASCICULÉES. *Racines* FASCICULÉES. (Acad.)

FASCIE, n. f. (*fascia*, bande; lat.) Bot. Tige ou rameau affecté de fasciation.

— Au pl. Zool. Bandes ou cercles qui existent sur certaines coquilles.

FASCIÉ, ÉE, adj. (*fascia*; bande; lat.) Pron. *fass-cié.* — Zool. Qui est marqué de bandes : *Un coquillage* FASCIÉ. (Acad.)

— Bot. Il se dit des branches, des pédoncules et des pétioles accidentellement aplatis, au lieu d'être arrondis.

— Blas. V. FASCÉ.

FASCINAGE, n. m. Pron. *fass-ci-naj.* — Art. milit. Action de faire des fascines; ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATEUR, TRICE, adj. (*fascinare*, fasciner; lat.) Pron. *fass-ci-na-teur, triss.* — Qui fascine, qui éblouit, étonne : *Le besoin du succès inspirait tour à tour, en lui, le contradicteur obstiné, et le professeur séduisant et* FASCINATEUR. (Flourens.)

— Substant. Sorcier, magicien.

FASCINATION, n. f. (*fascinatio*; lat., m. sign.) Pron. *fass-ci-na-cion.* — Action de fasciner; ensorcellement, espèce de charme qui empêche de voir les choses telles qu'elles sont : *Peu à peu la* FASCINATION *agit sur vous, et l'on se prend à aimer cette peinture qui vous paraissait extravagante.* (Th. Gautier.)

— Fig. et mor. Égarement. *L'entêtement qu'elle a pour lui tient de la* FASCINATION. (Acad.) *Cette étrange* FASCINATION *des esprits se conçoit à peine.* (Acad.)

— Faculté de fasciner qu'ont certains animaux : *La* FASCINATION *que le serpent exerce, dit-on, sur le rossignol.* (Acad.)

FASCINE, n. f. (*fascis*, faisceau; lat.) Fagot de branchages qui sert à combler des fossés, à réparer de mauvais chemins, à faire des batteries pour le canon, etc. : *Accommoder de mauvais chemins avec des* FASCINES. (Acad.) *Les troncs des arbres servaient de* FASCINES *dans les fondrières.* (Chateaubr.)

Ils comblent les fossés de *fascines*, de morts. (Volt.)

FASCINÉ, ÉE, part. pass. du v. Fasciner : *Il attacha sur elle des yeux fixes et perçants, qui la tinrent comme* FASCINÉE *à sa place.* (G. Sand.)

FASCINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fascinare*; lat., m. sign.) Ensorceler par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses commes elles sont : *Il croyait qu'on l'*AVAIT FASCINÉ *par un maléfice.* (Acad.) *Les sorciers* FASCINENT *les yeux pour faire apparaître les démons.* (Trév.)

— Particul. Il se dit en parlant de la faculté qu'ont certains animaux de paralyser ou de maîtriser les mouvements d'un autre en le regardant fixement : *On croit que le serpent* FASCINE *et attire à lui le rossignol.* (Acad.) *Les yeux du despote attirent les esclaves comme les regards du serpent* FASCINENT *les oiseaux dont il fait sa proie.* (Chateaubr.)

— Fig. : *Cette Indienne me* FASCINA *les yeux insensiblement par des manières aisées et toutes gracieuses.* (Lesage.)

— Fig. Charmer, tromper, abuser par quelque chose de séduisant : *L'amour* FASCINE *les yeux. On se laisse* FASCINER *par les vanités, par les grandeurs du monde.* (Acad.) *La gloire peut* FASCINER *les yeux de l'homme au point de lui faire méconnaître ses parents, ses amis, sa patrie, tout, jusqu'à son propre intérêt.* (Ch. Nodier.)

FASCIOLAIRE, n. f. (*fascia*, bandelette; lat.) Pron. *fass-ciolèr.* — Zool. Genre de mollusques en fuseau.

FASÉIER ou **FASIER**, v. intr. ou neut. Pron. *fa-sé-ié.* — Mar. V. FASIER. *Les voiles frappées de côté par le vent* FAZÉIÈRENT *si brusquement qu'il vint à masquer en grand.* (H. de Balz.)

FASÉOLE, n. f. (*phaseolus*; lat., m. sign.) Pron. *fa-zé-ol.* — Vulg. La petite fève des marais. ‖ Graine du haricot.

FASHION, n. f. (*fashion*; angl.) — Néol. La mode, le ton et les manières du grand monde.

— Le beau monde lui-même : *Toute la* FASHION *était à cette fête.*

FASHIONABLE, adj. des 2 g. (*fashionable*; angl.) Pron. *fa-chio-nabl.* — Néol. Qui est d'une extrême distinction : *Commerce* FASHIONABLE. *Société* FASHIONABLE. *Les têtes n'ont pas dans ce tableau cette distinction* FASHIONABLE *que les peintres anglais impriment ordinairement à leurs créations féminines.* (Th. Gautier.)

— Substant. Celui qui suit les modes avec exactitude, ou qui les exagère : *Un jeune* FASHIONABLE. *Son costume avait ce caractère de recherche et de propreté qui distingue les* FASHIONABLES. (H. de Balz.)

FASIN, n. m. Pron. *fa-zain.* — Techn. Cendre mêlée de terre, avec laquelle on couvre les fourneaux de forge.

FASQUIER, n. m. Pron. *fass-kié.* — Pêche aux flambeaux.

FASSURE, n. f. Pron. *fa-çur.* — Technol. Partie de l'étoffe fabriquée entre l'ensuble et le peigne.

FASTE, adj. des 2 g. (*fastus*; lat.) Pron. *fast.* — Ant. rom. Il se disait des jours où il était permis de rendre la justice : *Jours* FASTES *et jours néfastes.* ‖ V. NÉFASTE.

FASTE, n. m. (*fastus*; lat.; m. sign.) Pompe, magnificence : *Le* FASTE *qui environne la grandeur.* (Acad.) *Le* FASTE *royal. Le* FASTE *des grandeurs humaines.* (Boss.) *Les rois, gênés par les regards curieux de la foule qui les environne, n'osent guère descendre de la gravité attachée au* FASTE *de la majesté royale.* (S.-Évr.)

— Par anal. Luxe, affectation de paraître avec éclat : *Le* FASTE *des gens de cour. Faire les choses avec* FASTE. *Aimer le* FASTE. *Il n'offensa point les yeux par trop de* FASTE. (Volt.) *La ville, imitatrice éternelle de la cour, en copie le* FASTE. (Mass.)

L'orgueil produit le *faste*, et le *faste* la gêne. (Del.)

— Fig. Ostentation d'éclat recherché : *Il entre un peu de* FASTE *dans ses actions. Ce* FASTE *de vertu ne m'en impose point.* (Acad.) *Ennemi du* FASTE *et de l'éclat. Désintéressé sans* FASTE. *Le* FASTE *de la sagesse. Le goût et le* FASTE *sont toujours ennemis.* (Boufflers.) *Voilà l'ostentation et le* FASTE *réprimé.* (Boss.) *Un mérite éclatant et si exempt de* FASTE *et d'ostentation.* (Fléch.) *Tout le* FASTE *et tout l'appareil de la raison humaine.* (Mass.)

Toujours un peu de *faste* entre parmi les pleurs. (La F.)
... De ses grands mots le *faste* pédantesque. (Boil.)
Moins de *faste* dans vos prières !
Plus d'innocence dans vos cœurs ! (J. B. Rouss.)

FASTES, n. m. pl. (*fasti*; lat.) Antiq. rom. Ta-

bles ou livres du calendrier des anciens Romains : *Les Romains marquaient dans leurs* FASTES *les jours de leurs fêtes, de leurs assemblées publiques, de leurs jeux. Les jours malheureux étaient marqués dans les* FASTES. (Acad.)

— FASTES CONSULAIRES, tables où les noms de tous les consuls sont rangés dans leur ordre chronologique.

— Ant. *Fastes pontificaux*, tables où étaient inscrits les jours fastes et les jours néfastes.

— Registres publics contenant le récit de grandes et mémorables actions.

— *Les fastes sacrés de l'Église*, le martyrologe.

— Poét. : *Les fastes de l'histoire*, l'histoire.

. . Ouvre à mes yeux les *fastes* de mémoire. (Gresset.)

— Fig. Histoire : *Les* FASTES *de la monarchie française. Les* FASTES *d'un peuple. Les* FASTES *de la gloire.*

Quels traits me présentent vos *fastes*,
Impitoyables conquérants ? (J. B. Rouss.)

— *Inscrire son nom dans les* FASTES *de la gloire*, se rendre célèbre, immortel.

FASTIDIEUSEMENT, adv. Pron. *fass-ti-dieuz-man.* — D'une manière fastidieuse : *Je n'entendis jamais causer plus* FASTIDIEUSEMENT. (Acad.)

FASTIDIEUX, EUSE, adj. (*fastidium*, dégoût; lat.) Pron. *fass-ti-dieu, dieuz.* — Qui cause du dégoût, de l'ennui : *C'est un homme bien* FASTIDIEUX. *Un écrivain* FASTIDIEUX. (Acad.)

— *Ouvrage* FASTIDIEUX. *Des entretiens* FASTIDIEUX.

— *Un jeu* FASTIDIEUX.

FASTIGIÉ, ÉE, adj. (*fastigium*, faite; lat.) Pron. *fass-ti-jié.* — Bot. Il se dit des pédoncules ou des rameaux qui s'élèvent à une même hauteur, et dont les sommités réunies forment un plan horizontal. *Fleurs* FASTIGIÉES. *Rameaux* FASTIGIÉS. (Acad.)

FASTIGIUM (m. lat., *faîte.*) Pron. *fass-ti-gi-omm.* — Archit. Antiq. Fronton.

FASTIQUE, adj. des 2 g. (*faste.*) Pron. *fass-tik.* — Pompeux, magnifique, éclatant : *Ce siècle pouvait se dire qu'un ouvrage vraiment providentiel lui avait été confié, et qu'il en verrait le* FASTIQUE *accomplissement.* (Lacordaire.)

FASTUEUSEMENT, adv. Pron. *fass-tu-euz-man.* — Avec faste : *Vivre* FASTUEUSEMENT. (Acad.)

FASTUEUX, EUSE, adj. Pron. *fass-tu-eu, euz.* — Qui aime le faste, qui étale un grand luxe : *Un homme* FASTUEUX. *Cour* FASTUEUSE.

. . L'homme *fastueux* cherche-t-il à jouir ? (Del.)

— En parl. des choses, Qui est la marque d'un grand luxe ; qui est l'expression du faste : *Les marques* FASTUEUSES *de sa dignité.* (Mass.) *Train, équipage* FASTUEUX.

Qu'à l'église jamais, devant le Dieu jaloux,
Un *fastueux* carreau soit vu sous vos genoux. (Boil.)

— Plein d'ostentation : *Douleur* FASTUEUSE. *Éloquence* FASTUEUSE. *Une science* FASTUEUSE. *Des emplois* FASTUEUX. *Une charité* FASTUEUSE.

Il vous comble partout d'éloges *fastueux.* (Boil.)
Son tour simple et naïf n'a rien de *fastueux.* (Id.)

— Par anal. Il se dit aussi des personnes :

Tous les jours on y voit . . .
L'ignorant s'ériger en savant *fastueux.* (Boil.)

Le bienfaiteur FASTUEUX *cherche à prouver aux autres et à lui-même sa supériorité sur celui qu'il oblige.* (Duclos.)

FAT, adj. m. (*fatuus*, insensé ; lat.) Pron. *fatt.* — Impertinent, sans jugement, plein de complaisance pour lui-même : *Cet homme est bien* FAT.

Chacun le peut traiter de *fat* et d'ignorant. (Boil.)
Plus je suis indulgente, et plus vous êtes *fat.* (Desmah.)

— Particul. Il se dit d'un homme à prétentions auprès des femmes, ou dont la parure est extrêmement recherchée : *Ce jeune homme est un peu* FAT.

Si vous me trouvez *fat*, il faut que je vous croie. (E. Aug.)

— Substantiv. *C'est un grand* FAT, *un vrai* FAT. *Avoir affaire à un* FAT. *Il parle, il répond en* FAT. (Acad.)

Un *fat* a trop souvent l'art de se faire aimer. (Desmah.)

Qu'est-ce que c'est qu'un FAT *sans sa fatuité ? — Otez les ailes à un papillon, c'est une chenille.* (Chamfort.) *Le* FAT *est un homme dont la vanité seule forme le caractère, qui ne fait rien par goût ; qui n'agit que par ostentation.* (Desmahis.) *Le* FAT *est entre l'impertinent et le sot ; il est composé de l'un et de l'autre.* (La Br.)

Il mêle, en se vantant lui-même à tout propos,
Les louanges d'un *fat* à celles d'un héros. (Boil.)
Au diable le vieux *fat*, avec ses airs vainqueurs ! (E. Aug.)

FATAL, ALE, adj. (*fatalis* ; lat., m. sign.) Qui porte avec soi une destinée inévitable : *Le cheveu* FATAL *de Nisus. Le dard* FATAL *de Céphale. Le tison* FATAL *de Méléagre.* (Acad.)

L'homme est le point *fatal* où les deux infinis
Par la toute-puissance ont été réunis. (Lam.)

— Inévitable ; irrévocable : *Décret* FATAL. *Sentence* FATALE. *Rien ne peut reculer le terme* FATAL *de notre vie.* (Acad.) *Liége est une de ces anciennes villes qui sont en train de devenir neuves : transformation déplorable mais* FATALE. (V. Hugo.) *Le tombeau est le* FATAL *écueil des grandeurs humaines.* (Fléch.) *Le moment* FATAL *marqué à chacun est un secret écrit dans le livre* ÉTERNEL. (Mass.)

— *Le coup fatal*, le coup qui donne la mort.

— Myth. *La barque fatale*, la barque sur laquelle les âmes passent le Styx pour entrer au séjour des morts.

— *Les déesses fatales*, les Parques, considérées comme les ministres du destin.

— **Gramm.** Comme tous les adjectifs en *al* qui sont peu usités au pluriel masculin, *fatal* forme son pluriel par l'addition d'une *s* :

— Qui entraîne des conséquences d'une grande portée ; décisif : *En ces* FATALES *conjonctures. Voici l'instant* FATAL, *le moment* FATAL *qui doit me rendre à jamais heureux ou malheureux.* (Acad.)

— Par extens. Funeste, désastreux, terrible : *Des conjonctures* FATALES. *Une ambition* FATALE. *Un* FATAL *aveuglement. Un* FATAL *hymen.* (Montesq.) *La bataille de Pharsale fut* FATALE *à la république romaine. L'hérésie est* FATALE *à la royauté et à toute autorité légitime.* (Boss.) *Il commence une campagne qui semblait devoir être si* FATALE *à l'empire.* (Fléch.)

Les dieux m'en sont témoins, ces dieux qui dans mon flanc
Ont allumé le feu *fatal* à tout mon sang. (Rac.)

— Par exagér. *Sa beauté lui devint* FATALE. *Toute négligence peut être* FATALE *à une petite fortune.* (C[illegible] et.)

— [illegible] Comm. *Terme fatal*, terme après lequel tout [illegible]ire.

— [illegible] *Livre fatal*, livre sibyllin ; recueil de prédictions.

Fuyez, volez, instants *fatals* à nos désirs. (St-Lamb.)

Syn. Fatal, funeste. *Fatal* s'entend de tout ce qui arrive par des causes inconnues et ne qualifie pas toujours des accidents malheureux ; *funeste* marque toujours quelque chose de triste ou de criminel. Une union *fatale* est celle qui produit des maux que rien ne pouvait faire prévoir ; une union *funeste* est celle qu'on a formée dans des conditions ou sous des auspices qui présageaient le malheur ou le crime.

FATALEMENT, adv. Par fatalité ; par une destinée inévitable : *Les poëtes disent qu'Hercule était* FATALEMENT *soumis à Eurystée.* (Trév.)

— Par un malheur extraordinaire : *Il arriva* FATALEMENT *que...* (Acad.) *Être conduit* FATALEMENT *chez une personne.* (Mol.)

FATALISME, n. m. (*fatal.*) Pron. *fa-ta-lism.* — Doctrine de ceux qui attribuent tout au destin : *Si le* FATALISME *était vrai, je ne voudrais pas d'une vérité si cruelle.* (Volt.) *Le* FATALISME *a fait des Turcs le peuple le plus brave du monde.* (Lam.) *Il existe chez les Musulmans un genre très-commun de bravoure, qui doit sa naissance au* FATALISME. (De Ségur.) *Le premier consul ne songeait pas aux complots dirigés contre sa personne ; il les considérait comme une de ces chances qu'il bravait tous les jours sur les champs de bataille avec l'indifférence du* FATALISME. (Thiers.)

FATALISTE, n. m. Celui qui n'admet d'autre cause que la fatalité ou le destin.

— Adj. Qui croit à la fatalité, qui attribue tout au destin : *Esprit* FATALISTE.

FATALITÉ, n. f. (*fatal.*) Destinée inévitable : *Croire à la* FATALITÉ. *Être soumis à la* FATALITÉ. *Par une espèce de* FATALITÉ *glorieuse à un conquérant, aucun prince ne peut recevoir de louanges qu'il ne les partage.* (Boss.) *Telle est cette dure* FATALITÉ *de la guerre, qui passe de la tête des uns sur la tête des autres, obligeant ceux-ci à mourir pour que ceux-là vivent et triomphent.* (Thiers.)

. . . Braconnant partout et partout rejeté,
Il allait gémissant sur la *fatalité.* (A. de Musset.)

— Par exagér. Événement fâcheux amené par un concours de circonstances qui ne peuvent être prévues ou empêchées : *Par une certaine* FATALITÉ. *Il y a de la* FATALITÉ, *il y a quelque* FATALITÉ *dans cet événement. Il semble qu'il y ait quelque* FATALITÉ *à cela.* (Acad.) *La même* FATALITÉ *qui accabla la Suède avait aussi humilié la Suède.* (Volt.)

FATIDIQUE, adj. des 2 g. (*fatidicus* ; lat., m. sign.) Pron. *fa-ti-dik.* — Poét. Qui déclare ce que les destins ont ordonné : *Le vol* FATIDIQUE *des oiseaux. Le trépied* FATIDIQUE. *Les chênes* FATIDIQUES *de la forêt de Dodone.* (Acad.)

. . . L'orfraie à la voix *fatidique.* (Mill.)

— Fig. : *Dans les bibliothèques reposent des âmes* FATIDIQUES. (Ch. Nod.)

FATIGABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut fatiguer.

FATIGANT, ANTE, adj. (*fatiguer.*) Pron. *fa-ti-gan, gantt.* — Qui cause de la fatigue : *Ce travail est trop* FATIGANT. *Exercice* FATIGANT. *Une journée bien* FATIGANTE. *Quelle allure n'est très-*FATIGANTE *pour le cheval ?* (Buff.)

Il est très-*fatigant* de parler à des sourds. (Ancel.)

— Qui demande une attention pénible : *Lecture, étude* FATIGANTE.

— Importun, ennuyeux : *Conversation* FATIGANTE. *C'est un homme* FATIGANT. *Des discours* FATIGANTS. (Acad.) *Une* FATIGANTE *érudition.* (D'Aguess.) *Une vertu* FATIGANTE. (Mol.) *Les femmes pleurent leurs maris par ostentation ; c'est une triste et* FATIGANTE *vérité.* (St-Évr.)

.. Faisons-nous une loi
De fuir un entretien *fatigant*, inutile. (Desmahis.)

Par exemple, le préjugé de la naissance est donné pour tel par ceux qui sont les plus FATIGANTS *sur la leur.* (Duclos.)

Parbleu ! si nous parlons de gens extravagants,
Je viens d'en rencontrer un des plus *fatigants.* (Mol.)

FATIGUANT, part. pass. du v. Fatiguer.

FATIGUE, n. f. Travail, exercice, occupation pénible et capable de lasser : *Endurer, souffrir, supporter la* FATIGUE. *Se faire à la* FATIGUE. *S'endurcir à la* FATIGUE. *Le compagnon de mes* FATIGUES. (Acad.) *L'âme supporte des* FATIGUES *que le corps ne soutient pas.* (Volt.) *Il soulageait leurs* FATIGUES. (Fléch.) *Il vaut mieux mourir de* FATIGUE *que d'ennui.* (Boiste.)

Un cœur qu'ont endurci la *fatigue* et les ans. (Rac.)
Illustres compagnons de mes longues *fatigues.* (Boil.)

Ces respectueuses déférences, qui délassent si agréablement des soins de l'autorité, faisaient la plus pénible FATIGUE *de la sienne.* (Mass.)

— *Être homme de fatigue*, être capable de résister à la fatigue.

— *Cheval de fatigue*, celui qu'on applique aux plus rudes travaux.

— *Habit de fatigue*, qu'on porte pour vaquer à des occupations ordinaires.

— Le compl. qui le suit en détermine toujours le sens : *Les* FATIGUES DE *la guerre. La* FATIGUE *et l'ennui du cérémonial. La* FATIGUE D'*une longue route.* (Acad.) *La* FATIGUE DES *voyages. Les* FATIGUES D'*une longue pénitence.* (Fléch.) *La* FATIGUE DES *ménagements et des voyages.* (Mass.)

— *La fatigue de la voiture, la fatigue du cheval*, la fatigue causée par le mouvement de la voiture du cheval : *Il est encore trop faible pour supporter la* FATIGUE DU CHEVAL, DE LA VOITURE. (Acad.)

— Lassitude causée par le travail : *Il est malade de* FATIGUE. *Être harassé, excédé, tomber de* FATIGUE. *Il n'en peut plus de* FATIGUE. (Acad.)

— Mar. Travail des forçats qui sont employés hors du bagne, aux travaux du ports : *Les forçats sont à la* FATIGUE.

FATIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Fatiguer : FATIGUÉ *de la guerre, du repos. Des troupes* FATIGUÉES. *Un cheval* FATIGUÉ. *Sa vue est* FATIGUÉE. *J'ai le bras* FATIGUÉ. (Acad.) FATIGUÉE *du combat qu'elle soutient* (Boss.)

Fatigué de la route et du bruit de la guerre,
Ce matin, de mon camp je me suis écarté. (A. de Musset.)

— Fig. Las, dégoûté : FATIGUÉS *du monde, ils se donnent à Jésus-Christ.* (Mass.) *Vous croyez que quand vous serez* FATIGUÉ *de vos passions, quelques soupirs poussés du fond d'une croyance effrayée, fléchiront à propos la justice de Dieu.* (Fléch.) *Je ne suis pas plus étonné de voir un homme* FATIGUÉ *de la gloire que d'en voir un autre importuné du bruit qu'on fait dans son antichambre.* (Chamf.)

— B. Art. *Ouvrage fatigué*, ouvrage qui, à force d'être retouché, a perdu sa légèreté et son aisance ; œuvre qui manque de netteté.

— Peint. *Couleurs fatiguées*, celles qui, à force d'avoir été retouchées, ont perdu leur fraîcheur. || *Tableau fatigué*, celui qui, a perdu ses demi-teintes, à force d'être nettoyé.

FATIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fatigare* ; lat., m. sign.) Pron. *fa-ti-ghé.* — Causer de la fatigue, de la lassitude : FATIGUER *un cheval. Cette charge me* FATIGUE *beaucoup.* (Acad.) *Ce fardeau qui nous pèse et nous* FATIGUE. (Mass.)

— Absol. : *Ce travail* FATIGUE *excessivement.* (Acad.)

— Donner de la fatigue à quelqu'un ; l'accabler de travail ; de peine : FATIGUER *l'ennemi. Il* FATIGUE *son monde. Lorsque le fanatisme, l'esprit de parti, peuvent dresser des échafauds, ils* FATIGUENT *les bourreaux.* (Boiste.)

— *Fatiguer le ciel de ses vœux, de ses prières*, l'invoquer sans cesse : FATIGUER LE CIEL PAR DES VOEUX *inutiles*. (Mass.)

Cessez de *fatiguer par des vœux* impuissants
La Parque et le Destin, déités inflexibles. (La Font.)
De nos *vœux* imprudents nous *fatiguons* les cieux.
(Saurin.)

— Poét. et fig. :

. . . . . .La rame inutile
Fatiguait vainement une mer immobile. (Rac.)
Pourquoi d'une plainte importune
Fatiguer vainement les airs? (J. B. Rouss.)

— Accabler; énerver : FATIGUER *le cerveau*; FATIGUER *les nerfs. Son oiveté le* FATIGUE *et lui pèse. Cette étude* FATIGUE *l'esprit*. (Acad.) *La vengeance* FATIGUE *l'âme*. (Volt.)

— *Fatiguer son cœur*, les livrer à toute les impressions.

J'ai fatigué mon cœur à tous les carrefours,
Je veux le reposer. (E. Aug.)

— Affaiblir : *Cette écriture* FATIGUE *les yeux. Une lumière trop vive* FATIGUE *la vue*. (Acad.)

Les cris de ma douleur *ont fatigué* ma voix. (La H.)

— Importuner : FATIGUER *quelqu'un par ses discours. Les richesses l'inquiètent, les honneurs le* FATIGUENT. (Mass.) *Il* FATIGUE *tout le monde du récit de ses aventures.* (Acad.)

Leur prompte servitude *a fatigué* Tibère. (Rac.)

— Fam. *Fatiguer les oreilles à quelqu'un*, l'ennuyer : *Vous me* FATIGUEZ LES OREILLES *avec vos contes*. (Acad.)

— Absol. : *Les vaines terreurs qui* FATIGUENT *et rebutent plus que les véritables*. (Boss.)

— Fam. *Fatiguer la salade*, la bien retourner.

— Agric. *Fatiguer un champ*, l'épuiser.

— Hortic. *Fatiguer un arbre*, lui laisser plus de fruit ou de bois qu'il ne peut nourrir : *Vous* FATIGUEZ *vos arbres en leur laissant trop de fruit*. (Trév.)

— Peint. et sculpt. *Fatiguer un ouvrage*, le retoucher avec un soin trop minutieux.

— Fin. *Fatiguer l'argent*, lui faire produire des intérêts multipliés : *Il* FATIGUE SON ARGENT *à outrance, et, sitôt qu'il a dix pistoles, il les fait travailler jour et nuit*. (Regn.)

= **Fatiguer,** v. intr. ou neut. Se donner beaucoup de fatigue : *Il* FATIGUE *trop*.

— Mar. En parl. d'un vaisseau, souffrir dans sa mâture par un gros temps : *Le navire* FATIGUE *beaucoup*.

= **Se fatiguer,** v. pr. Éprouver de la fatigue : SE FATIGUER *à la chasse*. SE FATIGUER *trop. Je me* FATIGUE *inutilement à lui expliquer cela*. (Acad.) *Il* SE FATIGUE, *il s'épuise*. (Mass.) *Je* ME SUIS FATIGUÉ *à gémir*. (La H.)

— Il s'emploie aussi avec le complément direct : SE FATIGUER *les yeux*. SE FATIGUER *la poitrine*.

— Être fatigué : *Mes yeux commencent à* SE FATIGUER. (Acad.)

FATRAS, n. m. (*farcire*, remplir ; lat.) Pron. *fa-trâ*. — Amas confus de choses : *Un* FATRAS *de livres, de papiers, d'écritures. Une grande armoire dont la corniche est chargée de mappemonde, de globes de verre, de bouquins et autres* FATRAS *scientifiques, occupe le fond du tableau* (Th. Gaut.)

— Fig. : *Un* FATRAS *de paroles. Ce livre est plein de* FATRAS. *Ce n'est qu'un* FATRAS. (Acad.) *On peut trouver quelque chose d'utile dans le* FATRAS *des plus grandes inutilités*. (Volt.)

Jetons au feu nos vains *fatras* de lois. (Id.)

— Fam. *Si tout ce* FATRAS *vous convient, je suis à vos ordres*. (J. J. Rouss.)

Ne me réplique point ; je connais son *fatras*. (Boil.)

FATUAIRE, n. m. (*fatum*, destin ; lat.) Pron. *fa-tu-èr*. — Antiq. Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUISME, n. m. (*fatuus*, sot ; lat.) Pron. *fa-tu-ism*. — Fatuité : *Le vieillard n'a pas le* FATUISME *de croire avec raison*. (Volt.)

— Méd. Démence. || Rare.

FATUITÉ, n. f. (*fat*.) Pron. *fa-tu-i-té*. — Impertinence, sottise qui tient à un excès de bonne opinion de soi-même : *N'admirez-vous pas la* FATUITÉ *de cet homme? Quelle* FATUITÉ ! (Ac.) *Il était poli, bienveillant, spirituel sans* FATUITÉ, *et savant sans pédanterie*. (Arago.) *Il était haï de tout le monde, à cause de son impertinence et de sa* FATUITÉ. (H. de Balz.)

Ennuyeux à la ville, à la cour importun,
Votre *fatuité* n'a pas le sens commun. (Desmah.)

Il est aussi difficile de contrefaire la FATUITÉ *que la véritable vertu*. (Vaux.)

— Propos impertinent : *Il a dit une grande* FATUITÉ. (Acad.)

FAUBERT, n. m. Pron. *fô-bèr*. — Mar. Espèce de balai fait de fil de caret, pour éponger l'humidité, ou pour rafraîchir le pont, ou les pièces d'une batterie : *Le* FAUBERT *sert à essuyer l'eau jetée sur le pont, et dans les batteries d'un vaisseau, pour les nettoyer*.

FAUBERTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fô-bèr-té*. — Nettoyer, humecter avec un faubert.

FAUBOURG, n. m. (Anc., *forbourg*; *fors*, hors; *burg*, citadelle, ville ; all.) Pron. *fô-bour*. — La partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte : *Un long* FAUBOURG. *On a enfermé les* FAUBOURGS *dans la ville. Il a livré la ville et les* FAUBOURGS.

— Abusiv. Quartiers d'une ville qui étaient anciennement ses faubourgs : *Le* FAUBOURG *Saint-Germain, le* FAUBOURG *Saint-Antoine, à Paris*.

— Prov. et fig. *La ville et les faubourgs*, tout le monde : *On y voit la ville et les* FAUBOURGS. *Assembler la ville et les* FAUBOURGS. (Acad.)

FAUBOURIEN, IENNE, n. Pron. *fô-bou-riain, riène*. — Pop. et par dénigr. Celui, celle qui appartient à la dernière classe d'une ville.

FAUCHAGE, n. m. (*falx*, faux ; lat.) Pron. *fô-chag*. — Agric. Action de faucher; travail du faucheur : *Choisir un temps convenable pour le* FAUCHAGE. *Payer tant pour le* FAUCHAGE *d'un pré*. (Acad.) *Le* FAUCHAGE *des prairies se fait, soit à la sape ou à la faucille, soit à la faux simple. Le* FAUCHAGE *à la rosée est le plus facile*.

FAUCHAISON, n. f. (*faucher*.) Pron. *fô-chè-zon*. — Temps où l'on fauche les prés.

FAUCHARD, n. m. Agric. Serpe à deux tranchants, garnie d'un long manche.

FAUCHE, n. f. Pron. *fô-ch*. — Le temps de faucher; le produit du fauchage : *La* FAUCHE *est encore éloignée. La* FAUCHE *a été excellente*. (Acad.)

FAUCHÉE, n. f. Agric. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour, ou sans affiler sa faux : *La* FAUCHÉE *s'évalue, dans quelques pays, à quatre-vingts perches. Il n'a fait encore qu'une* FAUCHÉE. (Ac.)

FAUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fô-ché*. — Agric. Couper avec la faux : FAUCHER *de l'avoine, de l'orge*. FAUCHER *les foins*. FAUCHER *les prés. On doit* FAUCHER *le plus près de terre possible*.

— Fig. : *La mort* FAUCHE *les humains. Le temps* FAUCHE *toutes choses*.

— Pop. prov. *Faucher le grand pré*, ramer aux galères : *Je vous trouverai fort heureux si l'on ne vous condamne qu'à* FAUCHER LE GRAND PRÉ. (Lesage.)

= **Faucher**, v. intr. ou neut. Man. En parl. du cheval qui traîne en demi-rond une des jambes de devant : *Ce cheval* FAUCHE, *il a été entr'ouvert, il a fait quelque effort*.

— Techn. Mal ourdir, en serrant peu la trame, ce qui avance beaucoup l'ouvrage.

FAUCHÈRE, n. f. Pron. *fô-chèr*. — Techn. Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

FAUCHET, n. m. Pron. *fô-chè*. — Agric. Espèce de râteau à dents de bois, qui sert aux faneurs pour amasser l'herbe fauchée, et aux batteurs en grange pour séparer la paille battue d'avec le blé.

— Faucillon, petite faux.

— Zool. vulg. Le bec en ciseaux.

FAUCHEUR, n. m. Pron. *fô-cheur*. — Agric. Journalier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines : *Mettre les* FAUCHEURS *dans un pré*. (Acad.)

— Métrol. Mesure de surface employée dans les Hautes-Alpes : *Le* FAUCHEUR *vaut environ 30 ares*.

— Zool. Poisson du genre Chétodon. || V. FAUCHEUX.

FAUCHEUX ou **FAUCHEUR**, n. m. Pron. *fô-cheu, cheur*. — Zool. Genre d'insectes semblables à l'araignée, qui ont le corps petit et les jambes fort grandes : *Les* FAUCHEUX *ne filent pas*.

FAUCHON, n. m. Agric. Instrument pour faucher le chaume.

FAUCILLE, n. f. (*faux*.) Pron. *fô-ciy*. — Instrument dont on se sert pour scier les blés, et qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle, qui a de petites dents et qui est emmanchée dans une poignée de bois : *Les moissonneurs ont déjà la* FAUCILLE *à la main. Faire tomber les épis sous la* FAUCILLE. (Acad.) *Les champs promettent du blé à pleine* FAUCILLE. (P.-L. Cour.) *La* FAUCILLE *fatigue sans avancer beaucoup. On commence, aux environs de Paris, à remplacer la* FAUCILLE *par la faux flamande*.

... Ne portez plus la *faucille*
Au champ qu'un autre a moissonné.

— Prov. et fig., *Mettre la faucille dans la moisson d'autrui*, entreprendre sur le métier, sur les fonctions d'autrui. (Acad.)

— Prov. et iron. *Droit comme une faucille*, chose toute tortue; personne contrefaite.

— Astr. Constellation placée à la droite du Bouvier.

FAUCILLON, n. m. (*faucille*.) Pron. *fo-ci-ion*. — Agric. Instrument fait en forme de faucille, pour couper du menu bois, des broussailles.

— *Bois à faucillon*, le petit bois que l'on coupe avec le faucillon.

— Techn. Moitié de la pleine croix d'une serrure.

FAUCON, n. m. (*falco*, lat., m. sign.) Pron. *fô-kon*. — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces diurnes ; il a le bec court, recourbé à sa base, et armé de deux dents à son extrémité, les tarses courts, les doigts robustes et les ailes très-longues. On l'élevait et on le dressait autrefois avec le plus grand soin pour la chasse, et on le désignait sous le nom d'Oiseau de proie *noble*, pour le distinguer des autres; c'est le plus remarquable des oiseaux de leurre : FAUCON *de passage. Tiercelet de* FAUCON. *Chasser avec un* FAUCON. *Dresser un* FAUCON *pour la chasse. Décoiffer un* FAUCON. *Lancer le* FAUCON. (Acad.) *La vie du* FAUCON *est très-longue, et dépasse, dit-on, un siècle. Les* FAUCONS *et les éperviers sont les tyrans de l'air*. (Buff.) *Le* FAUCON *a la vue extrêmement perçante*. (Id.)

Arrivez, mes *faucons*, j'ai le nid, j'ai la proie. (V. Hugo.)

— Anc. Pièce d'artillerie.

FAUCONNEAU, n. m. (*faucon*.) Pron. *fô-ko-nô*. — Anc. Petite pièce d'artillerie : *Coup de* FAUCONNEAU. *Balle de* FAUCONNEAU. *Tirer un* FAUCONNEAU. (Acad.)

— Techn. La plus haute pièce d'une machine à élever des fardeaux.

— Zool. Jeune faucon.

FAUCONNERIE, n. f. (*faucon*.) Pron. *fô-konn-ri*. — Art de dresser et de gouverner les faucons et toutes sortes d'oiseaux de proie : *Entendre bien la* FAUCONNERIE. *La* FAUCONNERIE *et la vénerie exigent de grandes dépenses. Aimer la* FAUCONNERIE. *S'adonner à la* FAUCONNERIE. *La* FAUCONNERIE *était jadis en grande vogue*. (Acad.) *Les procédés de la* FAUCONNERIE *s'appliquaient surtout à la prise des oiseaux, à leur éducation et aux soins de leur santé*.

— Chasse avec l'oiseau de proie, volerie haute et basse : *Les autours de Grèce sont les meilleurs de tous pour la* FAUCONNERIE. (Buff.)

— Lieu où sont nourris les oiseaux de proie : *Il logeait auprès de la* FAUCONNERIE *du roi*. (Acad.)

FAUCONNIER, n. m. (*faucon*.) Pron. *fô-ko-nié*. — Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie et qui les fait voler : *Bon* FAUCONNIER. *Des gants de* FAUCONNIER. *Les* FAUCONNIERS *distinguent les oiseaux de chasse en deux classes, savoir, ceux de la fauconnerie proprement dite, et ceux qu'ils appellent de l'autourserie; et, dans cette seconde classe, ils comprennent non-seulement l'autour, mais encore l'épervier, les harpies, les buses*, etc. (Buff.)

Un bon chasseur, vous l'êtes,
Fait cas du *fauconnier*. (V. Hugo.)

— Anc. *Grand fauconnier*, officier qui a autorité sur tous les fauconniers et officiers de la fauconnerie : *Le* GRAND FAUCONNIER *prêtait serment entre les mains du roi*.

— *Monter à cheval en fauconnier*, monter du côté droit, du pied droit, comme font les fauconniers, parce qu'ils tiennent l'oiseau sur le poing gauche.

FAUCONNIÈRE, n. f. Pron. *fô-ko-nièr*. — Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent pour porter les hardes dont ils ont besoin.

— Par extens. Toute espèce de gibecière séparée en deux, que l'on met à l'arçon de la selle pour porter de menues hardes.

FAUDAGE, n. m. Pron. *fô-daj*. — Techn. Action de fauder une étoffe.

— Marque sur les étoffes pliées et marquées.

FAUDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fô-dé*. — Techn. Plier une pièce de drap de manière que les lisières se touchent, et la marquer avec de la soie : *On* FAUDE *les draps pour les emballer*.

FAUDET, n. m. Pron. *fô-dè*. — Techn. Grille de bois qui se trouve sous la perche à lainer.

FAUDEUR, n. m. Pron. *fô-deur*. — Techn. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Faufiler. *Un corsage* FAUFILÉ.

— Fig. : *Il est* FAUFILÉ *avec ce qu'il y a de mieux dans la ville*. (Acad.)

FAUFILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*faux, fil*.) Pron. *fô-fi-lé*. — Faire une fausse couture à longs points, en attendant qu'on en fasse une autre à demeure : *On n'a fait que* FAUFILER *cet habit pour l'essayer*. (Acad.)

— Intransitiv. Dans ce sens :

Sachez que je *faufile*
Avec ducs, archiducs, princes, seigneurs, marquis. (Regn.)

— Fig. Introduire quelqu'un avec adresse : *Il a su le* FAUFILER *parmi eux.*

— Fam. Insérer : *Il serait aisé de* FAUFILER *quelque intrigue du sérail dans l'histoire du roi de Suède.*

= **Se faufiler**, v. pron. Être faufilé :

— Se glisser à travers la foule ; s'introduire avec adresse.

Quand on part de bonne heure, on passe, ou *se faufile.* (C. Del.)

— Fig. S'insinuer auprès de quelqu'un : *Il* S'EST FAUFILÉ *dans les meilleures compagnies. C'est un homme qui sait* SE FAUFILER. (Acad.)

— Par extens. Se lier d'amitié : *Il* S'EST FAUFILÉ *avec un tel.*

FAUFILURE, n. f. Pron. *fô-fi-lur.* — Techn. Fausse couture à points fort espacés :

FAULDES, n. f. pl. Pron. *fôd.* — Techn. Fosses où l'on fait le charbon.

FAUNE, n. m. (*faunus* ; lat.) Pron. *fônn.* — Antiq. Dieu champêtre, chez les Latins : *Les* FAUNES *et les satyres.* (Acad.)

Les *faunes* indolents couchés dans les roseaux. (A. de Musset.)

FAUNE, n. f. (*Faune*, n. pr.) Pron. *fônn.* — Didact. Ouvrage contenant la description des animaux d'un pays, d'une région : *La* FAUNE *est aux animaux ce que la flore est aux végétaux.* FAUNE ENTOMOLOGIQUE. *Si la* FAUNE *domestique offre peu de variétés, en Nubie, les espèces sauvages ne sont guère plus abondantes.* (Lenormant.)

— Archéol. Nymphe qui s'alliait aux faunes et qui en avait les traits : *Ce buste est celui d'une* FAUNE.

— Zool. Espèce de papillon du genre *satyre.* ‖ Genre de coquilles.

— Agric. Sorte de griffe en flûte à plusieurs yeux, en usage surtout pour les arbres étrangers.

FAUQUE, n. f. Pron. *fôk.* — Techn. Planche à coulisse, dont on se sert pour diviser en compartiments les mises du savonnier.

FAURRADE, n. f. Pron. *fô-rad.* — Pêch. Enceinte de filets.

FAUSSAIRE, n. des 2 g. (*faux.*) Pron. *fô-cèr.* — Celui ou celle qui est coupable de faux.

— Particul. Celui qui fait un faux acte ou une fausse signature : *C'est un* FAUSSAIRE. *Être poursuivi comme* FAUSSAIRE. (Acad.)

Combien y trouve-t-on d'impudentes *faussaires !* (Boil.)

— Par extens. Qui fausse sa parole :

Veux-tu me voir *faussaire*, et félon, et parjure ? (V. Hugo.)

FAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Fausser : *Clef* FAUSSÉE. *Voix* FAUSSÉE.

— Fig. : *Le jugement de l'homme est presque toujours* FAUSSÉ *par l'intérêt.*

FAUSSEMENT, adv. Pron. *fôss-man.* — Contre la vérité : *Il avance* FAUSSEMENT, *il soutient* FAUSSEMENT *telle chose.* (Acad.)

... Si mon père, un jour désabusé,
Plaint le malheur d'un fils *faussement* accusé...
Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive. (Rac.)

FAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*faux.*) Pron. *fô-cé.* — Faire plier, courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point : FAUSSER *une épingle, une lame de couteau, un compas.*

— *Fausser une cuirasse*, l'enfoncer sans la traverser.

— *Fausser une serrure*, en déranger les ressorts.

— *Fausser une clef*, la forcer de manière qu'elle ne puisse plus servir.

— Par extens. Rendre faux, détruire la justesse d'une chose : *Cela lui* A FAUSSÉ *la voix.*

— Mor. *La mauvaise direction donnée à ses études lui* A FAUSSÉ *l'esprit.* (Acad.) *On* FAUSSE *son esprit, sa raison, sa conscience, comme on gâte son estomac.* (Chamfort.)

— *Fausser le sens d'une loi*, la mal interpréter.

— Enfreindre, violer : FAUSSER *son serment, sa foi, sa promesse.*

... Les aînés des maisons espagnoles
Se font jeu maintenant de *fausser leurs paroles.* (V. Hugo.)

— Fam. *Fausser compagnie*, quitter une compagnie sans prendre congé ; ne pas se trouver à un rendez-vous.

— Anc. Falsifier. ‖ *Fausser des lettres*, faire un acte faux.

FAUSSER, v. intr. ou neut. Mus. Chanter ou jouer faux.

= **Se fausser**, v. pr. Être faussé : *Cette lame* S'EST FAUSSÉE. *Sa voix* SE FAUSSE. *Notre esprit* SE FAUSSE *aisément.* (Acad.)

— Guerr. Il s'est dit des rangs qui ne sont plus en ligne droite : *Redresser les rangs quand ils viennent à* SE FAUSSER. (Acad.)

FAUSSET, n. m. (anc. *faucet.*) Pron. *fô-cé.* — Anc. mus. Voix de tête ; il s'emploie quelquefois encore dans le langage ordinaire : *Chanter en* FAUSSET. *Prendre le* FAUSSET. *Avoir un petit* FAUSSET.

— Fam. *Avoir une voix de fausset, parler d'un ton de fausset*, parler d'une voix grêle.

FAUSSET, n. m. Techn. Petite brochette de bois servant à boucher le trou que l'on fait à un tonneau pour goûter le vin ou la liqueur qu'il soutient : *Mettre un* FAUSSET. *Tirer du vin au* FAUSSET. (Acad.)

FAUSSETÉ, n. f. (*faux, fausse.*) Pron. *fôss-té.* Mor. Qualité d'une chose fausse ; ce qui rend une chose fausse : *La* FAUSSETÉ *des allégations. La* FAUSSETÉ *du compte.* FAUSSETÉ *d'écriture, de date*, etc. *C'est une* FAUSSETÉ *manifeste.*

— Chose fausse : *Il m'a dit une* FAUSSETÉ, *cent* FAUSSETÉS. *C'est une* FAUSSETÉ.

Monsieur, il vous va dire autant de *faussetés.* (Rac.)

— Duplicité, h[illegible]ie, malignité cachée : *On a reconnu une gran[illegible]té dans cet homme-là, dans son procédé. Il est d'u[illegible]ande* FAUSSETÉ. (Acad.)

Je ne puis plus tenir à cette indignité :
Quoi ! joindre tant d'audace à tant de *fausseté !* ([illegible]smah.)

FAUSSURE, n. f. Pron. *fô-çur.* — Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUT, n. m. Droit cout. Défaut : *Saisir un fief par* FAUT.

FAUTE, n. m. (*fallere*, tromper ; lat.) Pron. *fôtt.* — Manquement contre le devoir : FAUTE *légère, pardonnable.* FAUTE *grave. Faire, réparer une* FAUTE. *Expier une* FAUTE. *Tomber en* FAUTE. *Rejeter la* FAUTE *sur un autre. A qui la* FAUTE ? *Si l'entreprise a échoué, ce n'est pas ma* FAUTE. (Acad.) *Les* FAUTES *sont des leçons.* (Volt.) *Toutes les passions nous font faire des* FAUTES. (La Rochef.) *Il se ressouvint de toutes les* FAUTES *qu'il avait commises.* (Boss.) *Elle se reproche la faiblesse de sa complexion, comme si c'eût été sa* FAUTE, *et non celle de la nature.* (Fléch.)

Malheur aux employés qu'il va trouver en *faute !* (C. Del.)

Si vous avouez votre FAUTE, *on vous la pardonne.* (Fén.)

Je condamne ses *fautes* en partageant ses larmes. (Rac.)
Qui déteste sa *faute* en doit haïr le fruit. (E. Augier.)

— Par extens. Il se dit en parl. des choses : *C'est la* FAUTE *de la nature. Quand il était vaincu, on ne pouvait en imputer la* FAUTE *qu'à la fortune.* (Fléch.) *L'instruction d'elle-même est bonne ; et ce n'est pas sa* FAUTE, *si la méchanceté des hommes la vient pervertir.* (Laurentie.)

— Action ou omission qui peut être préjudiciable au succès d'une entreprise : *Les* FAUTES *que font les hommes d'État ne sont pas toujours libres ; souvent ce sont des suites nécessaires de la situation où l'on est.* (Montesq.)

— Manquement contre un principe, une règle : FAUTE *d'orthographe.* FAUTE *de style.* FAUTE *d'accord.* FAUTE *d'impression. Les plus expérimentés dans les affaires font des* FAUTES *capitales.* (Boss.) *Un général victorieux n'a point fait de* FAUTES *aux yeux du public.* (Volt.)

— Imperfection dans un ouvrage : *Il y a bien des* FAUTES *dans ce poëme, ce tableau.* (Acad.) *Je suis avec déplaisir toutes les* FAUTES *qui sont dans la contexture de cet ouvrage.* (Volt.)

— Privation : *Il y a* FAUTE *de vivres.* (Acad.)

— *Faire faute*, manquer : *Vous nous* AVEZ FAIT FAUTE. *Ses conseils nous* FONT FAUTE.

... Son aide, au besoin, ne me *fera* pas faute. (C. Del.)

Avant de me coucher, j'ai voulu voir, mon hôte,
Comment l'on t'a reçu ; si rien ne te *fait faute.* (Pons.)

*J'ai enfin trouvé les émotions solennelles auxquelles tout voyageur se prépare, et qui m'*AVAIENT FAIT FAUTE. (Ph. Chasles.)

— *Se faire faute de*, s'abstenir de : *Il ne se* FAIT FAUTE DE *rien.*

Sois le bienvenu. Reste, ami ! ne *te fais faute*
De rien. Quant à ton nom, tu l'appelles mon hôte. (Pons.)

— Jurispr. Négligence ; incurie d'un négociant dans ses affaires : FAUTES *graves*, FAUTES *légères* FAUTES *très-légères.*

= **Faute de**, loc. prép. Par manque, à défaut de : *Ce n'est point par excès de froid que les hirondelles périssent ; tout annonce que c'est* FAUTE DE *nourriture.* (Buff.) *J'ai vu ma grand'mère forcée de renoncer à son quadrille,* FAUTE DE *parteners accoutumés.* (Chateaubr.) *J'ai un procès que je suis sur le point de perdre,* FAUTE D'*un peu d'argent.* (Mol.)

Faute de testament, je perds, et pour toujours,
Un bien dont dépendait le bonheur de mes jours. (Regn.)

Nous laissons aujourd'hui dans cette histoire des lacunes que nous ne pouvons remplir, FAUTE DE *mémoires suffisants.* (Buff.)

... Le combat finit, *faute de* combattants. (Corn.)

— Il est souv. suivi d'un infin. : *Quatorze mille habitants demeurèrent esclaves,* FAUTE DE *pouvoir payer la rançon.* (Chateaubr.)

Il arrive trop tard, *faute de* marcher droit. (C. Del.)

= **Sans faute**, loc. adv. Immanquablement : *Je serai au rendez-vous* SANS FAUTE. *Je m'y trouverai* SANS FAUTE. (Acad.)

Syn. Faute, crime, délit, forfait. Il y a entre ces quatre termes une gradation : La *faute* est commise contre une règle ; le *délit*, contre une loi civile ; le *crime*, contre une loi civile et une loi naturelle ; le *forfait*, contre l'humanité et la société. La *faute* est négative ou positive, le *délit*, le *crime*, le *forfait* sont des actes positifs. Manquer à une obligation ou médire des absents est une *faute* ; chasser en temps prohibé ou voler est un *délit* ; calomnier ou tuer un homme est un *crime* ; incendier une ville ou empoisonner les fontaines publiques est un *forfait.*

FAUTEAU, n. m. Pron. *fô-tô.* — Anc. Espèce de bélier dont on se servait, dans le moyen âge, pour battre les murailles.

FAUTEUIL, n. m. (anc. *faudesteuil, faltestuhl*, chaise pliante ; all.) Pron. *fô-teu-y.* — Grand siége à dos et à bras : FAUTEUIL *de velours.* FAUTEUIL *de damas. On lui présenta un* FAUTEUIL. *Approchez un* FAUTEUIL. (Acad.) *Il est installé carrément dans un* FAUTEUIL *confortable.* (Th. Gautier.)

A peine s'il tenait dans son large *fauteuil.* (C. Del.)

— Fig. Place à l'Académie française : *Demander, solliciter le* FAUTEUIL *vacant.* (Acad.) *Le* FAUTEUIL *est l'objet de l'ambition secrète de tout homme de lettres.* (Arnault.)

... Qu'en un bon *fauteuil* il dorme à son retour. (C. D.)

— Absol. Le fauteuil du président dans quelque grande assemblée ; la présidence : *Tenir, occuper le* FAUTEUIL. *Quitter le* FAUTEUIL. *Céder le* FAUTEUIL *à un autre.* (Acad.)

FAUTEUR, n. (*favere*, favoriser ; lat.) Pron. *fô-teur, triss.* — Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part : *Les* FAUTEURS *d'un crime. Il se montra toujours le* FAUTEUR *de la rébellion. On l'a condamné, lui, ses* FAUTEURS *et adhérents.* (Acad.) *Les trois oracles de l'Église se réunirent, et lui dénoncèrent Fénelon, comme le* FAUTEUR *dangereux d'idées inexpérimentées ou téméraires.* (Lam.) *Madame de Maintenon tremble de paraître, aux jeux du roi, complice et* FAUTEUR *de ceux qui alarmaient la conscience du prince.* (Id.)

On excepte pourtant quelques hommes perfides,
Complices et *fauteurs* des sanglants régicides. (Chateaubr.)

FAUTIF, IVE, adj. (*faute.*) Pron. *fô-tif, ive.* — Qui est sujet à faillir ; qui est en défaut : *Une mémoire* FAUTIVE. *Il n'y a rien de si* FAUTIF *que l'homme.* (Trév.) *Cet auteur est* FAUTIF *dans ses citations.* (Académie.) *A peine crois-je voir ce que je vois, et tenir ce que je tiens, tant j'ai trouvé souvent ma raison* FAUTIVE. (Boss.)

— Plein de fautes : *Tableau* FAUTIF. *Impression* FAUTIVE. *Errata* FAUTIF. *La table du livre est* FAUTIVE. (Acad.)

FAUVE, adj. des 2 g. (*fulvus* ; lat., m. sign.) Pron. *fôv.* — Qui tire sur le roux : *Poil* FAUVE. *Volume relié en veau* FAUVE. (Acad.)

— Vén. *Bêtes fauves*, les cerfs, les chevreuils, les daims. Il se dit à la différence des bêtes noires ou rousses, comme les sangliers et les renards : *Les* BÊTES FAUVES *ravagent tous les blés qui sont autour de la forêt.*

— N. m. La couleur fauve : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du* FAUVE *au blanc.* (Acad.)

— N. m. Vén. Bêtes fauves : *Il y a du* FAUVE *dans cette forêt.* (Acad.)

FAUVETTE, n. f. (*fauve.*) Pron. *fô-vètt.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, tribu des dentirostes ; ils ont le bec effilé, droit et pointu, le plumage brun ou fauve et la voix très-agréable : *Nid de* FAUVETTE. *Le chant de la* FAUVETTE. *La* FAUVETTE *à tête noire est, de toutes les* FAUVETTES, *celle qui a le chant le plus agréable.* (Buffon.)

FAUX, n. f. (*falx* ; lat., m. sign.) Pron. *fô.* — Agr. Instrument qui consiste en une grande lame d'acier un peu courbée et emmanchée au bout d'un long bâton ; on s'en sert pour couper l'herbe des prés, les avoines, etc. : *Emmancher une* FAUX. *Aiguiser une* FAUX. *Ces avoines sont mûres, il est temps d'y mettre la* FAUX. *Autrefois on se servait de chariots armés de* FAUX. (Acad.) *Les épis dorés tombent pendant la moisson sous la* FAUX *tranchante.* (Fén.)

— Poétiq. et fig. : *La* FAUX *impitoyable du temps, de la mort.*

Sur les ruines de Palmyre,
Saturne a promené sa *faux*. (La Br.)
C'est parmi ces tombeaux,
Que le temps et la mort viennent briser leurs *faux*. (Lemierre.)
La mort avait levé sa *faux* épouvantable. (Volt.)

— Anat. Il se dit de certains plis membraneux qui ont la forme d'une faux : *La* FAUX *du cerveau, du cervelet. La grande* FAUX *du péritoine.* (Acad.)

— Métrol. Mesure agraire en usage dans quelques parties de la France et de la Suisse. La *faux* de Neufchâtel vaut, ares 54, 0 371.

— On écrivait aussi *faulx*.

FAUX, AUSSE, adj. (*falsus* ; lat., m. sign.) Pron. *fô, fôss*. — Qui n'est pas vrai : *Ce qu'il dit est* FAUX. FAUX *témoignage. Il est* FAUX *que vous m'ayez vu là.* (Acad.)

On dit que l'écrit reste et que le mot s'envole :
C'est *faux*. Il est des mots qui, semblables au fer
Je brisent dans le cœur, comme lui dans la chair. (E. Aug.)

— *Faux témoin*, celui qui atteste des choses fausses.

— Qui n'est point fondé sur la vérité : *Religion* FAUSSE. FAUSSE *doctrine.* FAUSSE *maxime.* FAUX *jugements.* (Acad.)

Que de *fausses* raisons pour me cacher la vraie ! (Corn.)

— Controuvé : *Histoire* FAUSSE. *On débite souvent de* FAUSSES *nouvelles.* (Trév.)

— Trompeur : FAUSSE *apparence* ; FAUX *éclat.*

— Vain, illusoire : *Une* FAUSSE *délicatesse.* FAUX *point d'honneur.* FAUSSE *gloire. Nous n'avons jamais que de* FAUSSES *tristesses et de* FAUSSES *joies. Je ne viens point donner à de* FAUSSES *vertus de* FAUSSES *louanges.* (Fléch.) *Il fut séduit par de* FAUSSES *espérances.* (Volt.) *C'est en eux une erreur grossière de se nourrir de si* FAUSSES *prétentions.* (La Br.)

Tous les biens d'ici-bas sont *faux* et passagers. (Regn.)

— *Fausse honte*, mauvaise honte, qui n'a aucun fondement raisonnable.

— Qui n'est pas exact : *Un* FAUX *exposé. De* FAUX *rapports.*

— Qui manque de justesse : *Calcul, argument* FAUX. *Les esprits* FAUX *sont insupportables.* (Volt.) *Un* FAUX *raisonnement choque plus qu'un* FAUX *accord.* (Boiste.)

— Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas ; à qui il ne faut pas se fier : *C'est un homme* FAUX, *une femme* FAUSSE. *Caractère* FAUX. *Les cœurs* FAUX *sont en horreur.* (Volt.) *Ces langues trompeuses, ces lèvres* FAUSSES *qui cherchent à nous perdre.* (Mass.)

. . Il n'est esprit si droit
Qui ne soit imposteur ou *faux* par quelque endroit. (Boil.)

— Prov. *Être faux comme un jeton*, être d'une insigne fausseté.

— Par analog. : *Un air* FAUX. *Une expression* FAUSSE.

..... T'ai-je peint la maligne aux yeux *faux*? (Boil.)

— Contraire à ce qui, dans le même genre, est vrai, sincère, bon : FAUSSE *éloquence. Genre* FAUX. *Il y a une* FAUSSE *grandeur qui est petitesse.* (La Br.) *Le* FAUX *zèle et l'esprit de parti firent naître de nouveaux troubles.* (Volt.)

Quel poison pour l'esprit sont les *fausses* louanges ? (Boil.)

— *Faux jour*, lumière qui éclaire les objets sans les faire voir tels qu'ils sont : *Dans la boutique de ce marchand, il y a de* FAUX JOURS *qui trompent sur la couleur des étoffes.* (Acad.)

— *Ce tableau est en faux jour, dans un faux jour*, la lumière se dirige dans un sens autre que celui que le peintre avait supposé.

— Qui n'est pas conforme aux exigences de la règle : *Vers* FAUX. *Règle* FAUSSE. *Argument* FAUX.

— *Avoir un faux air de*, avoir une certaine ressemblance avec.

— Contraire au but proposé, à l'attente, à l'espoir : *De* FAUSSES *démarches. Prendre de* FAUSSES *mesures.* FAUX *mouvement. Prendre une* FAUSSE *route. La balle a fait un* FAUX *bond.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire faux bond à quelqu'un*, ne pas tenir ses engagements envers lui ; tromper son attente : *Plusieurs convives nous* ONT FAIT FAUX BOND. (Acad.)

— *Faire faux bond à son honneur*, faire une chose contraire à l'honneur ; se laisser séduire, corrompre.

— Fig. et fam. *Faire un faux pas*, commettre une faute : *Il* A FAIT *bien des* FAUX PAS *dans sa vie.* (Acad.)

— Techn. Fait à l'imitation d'une chose vraie dans le même genre : FAUX *cheveux ; diamant* FAUX.

..... Du bon or je sépare le *faux*. (Boil.)

— *Fausse porte*, simulée ; porte dérobée.

— *Fausse clef*, crochet ou clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage : *Il pénétra dans la chambre, et ouvrit les armoires avec de* FAUSSES CLEFS. (Acad.)

— Littér. *Faux brillants*, pensées brillantes qui ont plus de justesse que de solidité.

... Jamais dans mes discours,
Je n'ai d'un *faux brillant* emprunté le secours. (Boil.)

— *Faux pli*, pli qui se trouve dans une étoffe, dans un habit, et qui n'y devrait pas être.

— Qui n'est pas ce qu'il semble ou doit être : *Un* FAUX *brave. De* FAUX *docteurs. Un* FAUX *bel esprit. Un* FAUX *plaisant. De* FAUX *chrétiens. Les* FAUX *amis nous abandonnent.* (Acad.) *Le monde est rempli de* FAUX *justes.* (Mass.) *Le* FAUX *prophète des Arabes.* (Boss.) *Il s'est glissé parmi eux un* FAUX *frère qui les a trahis.* (Acad.)

Un *faux* Astyanax fut conduit au supplice. (Rac.)
Il est de *faux* dévots ainsi que de *faux* braves. (Mol.)

— Il se joint à divers noms pour indiquer une ressemblance avec l'objet indiqué : FAUX *fourreau.* FAUSSE *manche.* FAUX *col.*

— Hist. nat. Qui présente une grande ressemblance avec un autre objet : FAUX *acacia.* FAUX *buis.* FAUX *ébénier.* FAUX *corail.* FAUX *grenat.* FAUX *or.* FAUX *rubis.*

— Peint. Il se dit de tout ce qui n'est pas naturel et contraste avec la réalité : *Dessin* FAUX. *Coloris* FAUX. *Ton* FAUX. *Tableau* FAUX *de couleur.* (Acad.)

— Mus. Discordant, qui n'est pas juste : *Intonation* FAUSSE. *Accord* FAUX. *Voix* FAUSSE. *Note* FAUSSE.

... L'autre, l'appuyant de son aigre fausset,
Semble un violon *faux* qui jure sous l'archet. (Boil.)

Ce sont des associations impossibles des gammes de notes FAUSSES, etc. (Th. Cautier.)

— Vulg. *Faux sons*, sons de tête.

— Théât. *Fausse sortie*, sortie simulée : *Faire une fausse sortie*, revenir sur ses pas après avoir fait quelques pas pour quitter la scène.

— Guerr. Simulé : FAUSSE *attaque.* FAUSSE *alerte.* FAUSSE *alarme.*

— Jurispr. Supposé, altéré : *Acte, titre* FAUX ; *signature* FAUSSE. *Se présenter sous un* FAUX *nom.* FAUSSE *date.* FAUX *article.* FAUSSE *monnaie. Cette pièce est* FAUSSE. FAUSSE *mesure. Vendre à* FAUX *poids.*

— *A fausses enseignes*, en se servant de marques supposées. || Vieux.

— Comm. *Faux emploi*, emploi d'une somme portée à tort en dépense.

— Typogr. *Faux titre*, titre mis au premier feuillet de son volume.

— Mar. Il se dit des cordages ou manœuvres supplémentaires : FAUSSE *amure.* FAUSSE *cargue.* FAUSSE *écoute.* FAUX *haubans.*

— *Faire fausse route*, s'écarter du droit chemin.

— Fig. Se fourvoyer, employer des moyens contraires au but qu'on se propose.

— Jeu, *Fausses cartes*, celles qui ne sont pas triomphe.

— Archit. *Faux plancher, faux plafond*, second plafond fait au-dessous du plafond principal, pour diminuer la hauteur d'un appartement. || *Faux comble*, partie supérieure d'un comble brisé.

— Hortic. *Faux bois*, branches qui ne peuvent donner de fruits ni servir à l'ornement.

— Art vétér. Il se dit de l'allure du cheval, les mouvements ne se succèdent pas régulièrement.

= **Faux**. D'une manière fausse : *Chanter* FAUX. *Raisonner* FAUX. *Exposer* FAUX. *Jurer* FAUX. *Jouer* FAUX.

= **A faux**, loc. adv. Sans raison : *Accuser à* FAUX.

— Fam. *Aller à faux en quelque endroit*, n'y pas trouver ce qu'on cherche : *Si vous allez chez lui à telle heure, vous le trouverez, ne craignez pas d'*ALLER À FAUX. (Acad.)

— Archit. *Porter à faux*, se dit de pièces qui ne portent pas bien sur leur point d'appui. || On dit dans le m. sens : *Être en* PORTE À FAUX.

— Fig. *Ce raisonnement porte à faux*, ne s'applique pas à l'espèce, on ne conclut pas justement.

= **Faux**, n. m. Ce qui n'est pas vrai : *Discerner le* FAUX *d'avec le vrai.* (Fléch.) *Le* FAUX *prend la couleur de la vérité, à laquelle il est mêlé.* (Volt.) *Partout le vrai prit la place du* FAUX. (Mass.) *Le* FAUX *est le danger des voies que la plupart des hommes suivent.* (Id.)

— *Être dans le faux*, être dans l'erreur.

— Prov. *Plaider le faux pour savoir le vrai*, dire à quelqu'un ce qu'on sait être faux pour lui faire avouer la vérité.

— Littér. Ce qui n'est pas naturel :

... Le *faux* est toujours fade. (Boil.)

— Jurispr. Altération d'acte, de pièce, de signature : *Commettre, faire un* FAUX. *Se rendre coupable de* FAUX *en écriture privée. Crime de* FAUX. *Poursuivre quelqu'un pour* FAUX. *Se pourvoir en* FAUX *contre quelqu'un. Arguer une pièce de* FAUX. *S'inscrire en* FAUX. *Inscription de* FAUX, *en* FAUX.

— Par extens. *S'inscrire en faux contre une allégation*, la nier positivement : *Je* M'INSCRIS EN FAUX *contre vos paroles.* (Acad.)

— Vén. *Appeler en faux*, se dit du chien qui aboie en quelque endroit d'où le gibier est délogé.

FAUX-FUYANT, n. m. Pron. *fô-fui-ian*. — Endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu.

— Fig. Défaite, une échappatoire : *Ce n'est qu'un* FAUX-FUYANT. *User de* FAUX-FUYANT. *Avoir recours à un* FAUX-FUYANT. (Acad.)

— Chass. Petit sentier dans les bois.

— Au pl. *Des* FAUX-FUYANTS.

FAUX-MARCHER, n. m. Chass. En parl. de la biche, Marche en biaisant.

— Il se dit aussi du cerf après qu'il a mis bas son bois.

FAUX-MARQUÉ, n. m. Chass. Inégalité des cors sur la tête du cerf : *Quand il y a six cors d'un côté et sept de l'autre, le cerf porte quatorze* FAUX-MARQUÉS.

FAVELOTTE, n. f. (*faba*, fève ; lat.) Bot. Haricot, petite fève gourgane.

FAVÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est garni de petites cellules adossées les unes contre les autres.

FAVEUR, n. f. (*favor* ; lat., m. sign.) Grâce, bienfait : *Grande* FAVEUR. *Faites-moi la* FAVEUR *de. Combler de* FAVEUR. *Dieu est le maître des ses* FAVEURS *et de ses grâces.* (Acad.)

Mesurer ses *faveurs* au mérite des hommes. (T. Corn.)

Il tient à FAVEUR *que vous veniez loger chez lui.* (Acad.) *Le flatteur hait votre personne, et n'aime que vos* FAVEURS. (Mass.)

La guerre a ses *faveurs* ainsi que ses disgrâces. (Rac.)
Il n'est titre si noble ou si riche trésor,
Ni *faveur*, ni merci, ni grâce en ma puissance,
Qui vous soient refusés par ma reconnaissance. (C. Del.)

— Fig. et par anal. :

Il soulevait encor sa tête appesantie,
Et, marquant à mon bras la place de mon cœur,
Semblait d'un coup plus sûr implorer la *faveur*. (Rac.)

— *Les faveurs de la fortune*, les richesses, les honneurs, etc.

— Particul. Marques d'amour qu'une femme accorde à un homme : *Il n'a jamais obtenu d'elle la moindre* FAVEUR. (Acad.) *Les femmes s'attachent aux hommes par les* FAVEURS *qu'elles leur accordent, et les hommes guérissent par ces mêmes* FAVEURS. (La Br.)

— *Les dernières faveurs*, les plus grandes marques d'amour qu'une femme puisse donner à un homme : *Il l'abandonna après en avoir obtenu* LES DERNIÈRES FAVEURS. (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Elle lui a accordé ses* FAVEURS. (Acad.)

— Bienveillance, bonnes grâces d'un homme puissant, du public, etc. : *Avoir, gagner, briguer la* FAVEUR *du prince, la* FAVEUR *du peuple. La* FAVEUR *du maître et le bien de l'État ne nous paraissent jamais aller ensemble.* (Mass.) *Il obtint un moment la* FAVEUR *publique.* (Acad.)

.... Vous avez la *faveur* du soldat. (Rac.)
Ma cour fut la prison, ma *faveur* les liens. (Corn.)

— Absol. Protection : *Il doit tout à la* FAVEUR, *et rien au mérite.* (Acad.) *Obtenir un succès pour autrui, c'est crédit ; l'obtenir pour soi-même, c'est* FAVEUR. (Duclos.) *La* FAVEUR *fait rarement de bons choix.* (Marm.)

— Pouvoir, crédit : *Être en* FAVEUR. *Abuser de sa* FAVEUR. *Sa* FAVEUR *est grande auprès du ministre.* (Acad.) *Il se soutenait moins par sa* FAVEUR *que par son mérite.* (Fléch.) *La dévotion affermissait encore la* FAVEUR *de madame de Maintenon.* (Volt.)

— *Trouver faveur auprès de quelqu'un*, s'en faire favorablement accueillir.

— *Prendre faveur*, s'accréditer : *Ce livre* PREND FAVEUR. (Acad.)

— Absol. Ceux qui sont en faveur ; les personnes puissantes : *Se dévouer à la* FAVEUR. *C'est un courtisan qui s'est constamment attaché à la* FAVEUR. (Acad.) *On lui choisit un époux tiré du sein de la* FAVEUR *et de la fortune.* (Fléch.)

— *Hommes, gens de faveur*, qui ne doivent leur élévation qu'à la fortune. || *Place, emploi de faveur*, qu'on accorde à quelqu'un sans qu'il y ait des titres.

— Jurispr. Prérogative accordée à certaines personnes et à certains actes.

— Prat. *Jugement de faveur*, jugement dicté plutôt par la considération de la personne que par la justice.

— Indulgence, par oppos. à Rigueur, sévérité : *Cas de* FAVEUR. *Arrêt de* FAVEUR. *Je ne demande point* FAVEUR, *mais justice.* (Acad.)

— *Jours de faveur*, jours supplémentaires pour acquitter une obligation.

— Anc. Rubans que les dames donnaient aux chevaliers dans les tournois.

— Ruban uni et très-étroit : *Nouer avec une* FAVEUR. *Border quelque chose avec de la* FAVEUR. (Ac.)

Votre ruban... est trop étroit; c'est bonheur;
Chacun croirait que c'est une *faveur*. (Boufflers.)

— Théât. *Entrée de faveur*, entrée gratuite à laquelle on n'a point droit. ‖ *Tour de faveur*, représentation d'une pièce avant celles qui ont été présentées et reçues auparavant.

= **En faveur de**, loc. prép. En considération de : *On lui a pardonné* EN FAVEUR DES *belles actions qu'il a faites.* (Acad.) *Nous excusons des années de vanité* EN FAVEUR DE *quelques jours de pénitence.* (Fléch.)

— A l'avantage, au profit de : *Il a fait un testament* EN FAVEUR DE *son neveu.* (Ac.) *La raillerie est un discours* EN FAVEUR DE *son esprit contre son bon naturel.* (Montesq.) *Ce prince fit beaucoup* EN FAVEUR DES *sciences et des arts.* (Acad.)

Votre amour vous aveugle *en faveur* d'un ingrat. (Rac.)

— Le complément est souvent exprimé par l'adj. poss. : *Il doit relâcher* EN VOTRE FAVEUR. (Mass.)

Ma mère *en sa faveur* arma la Grèce entière. (Rac.)

— En parl. des choses, *Prévenir en faveur de*, donner d'avance un opinion favorable de : *Ce que vous me dites me prévient* EN FAVEUR DE *la méthode de ce maître.* (Acad.)

= **A la faveur de**, loc. prép. Au moyen, à l'aide de : *Il ne s'est dérobé aux recherches de la justice qu'*À LA FAVEUR DE *son déguisement.* (Acad.) *Les ouvrages funestes à l'innocence ne passent à la dernière postérité qu'*À LA FAVEUR DE *vos noms et de votre protection.* (Mass.)

C'était *à la faveur d'*une profonde nuit. (Volt.)

Syn. Faveur, grâce. La *grâce* est une chose relative; la *faveur* est une chose absolue. La *faveur* est un bien qu'on fait à une personne, sans qu'elle l'ait mérité, mais simplement parce qu'on l'aime, ou qu'on la distingue des autres. La *grâce* est un bien qu'on fait ou un mal qu'on épargne à quelqu'un, en se départant à son égard de ce que le droit strict exigerait. On mérite une *grâce*; on obtient une *faveur*. On n'accorde pas de *faveur* à un ennemi, mais souvent on lui accorde une *grâce*. *Grâce* est opposé à justice; *faveur* est opposé à rigueur.

FAVEUX, EUSE, adj. (*favus*, rayon de miel.) Pron. *fa-veu, veuz.* — Méd. Qui ressemble à des rayons de miel.

— *Teigne faveuse*, affection cutanée caractérisée par des croûtes d'un jaune clair et odeur dégoûtante.

FAVORABLE, adj. des 2 g. (*favorabilis*, favorisé; lat.) Pron. *fa-vo-rabl.* — Propice, avantageux à la fin qu'on se propose : *Se rendre quelqu'un* FAVORABLE. *Auspices* FAVORABLES. *Vent* FAVORABLE. *Endroit* FAVORABLE *pour aborder. Des circonstances* FAVORABLES *à l'exécution d'un projet.* (Acad.) *Notre Dieu* FAVORABLE *nous assure de ses secours.* (J. B. Rouss.) *Chacun s'envisage toujours par certains côtés* FAVORABLES. (Mass.)

Peut-être d'autres yeux seront plus *favorables*. (Rac.)

— Bienveillant : *Il était* FAVORABLE *à ceux qui méritaient sa protection.* (Fléch.) *Une divinité* FAVORABLE *à tous les malheureux.* (Id.)

— Par analog. : *L'opinion du monde nous est* FAVORABLE.

— En parl. des choses, Qui mérite d'être excepté des rigueurs de la loi : *Sa cause est toute* FAVORABLE. *Il a tué un homme, mais c'est en défendant son père : le cas est* FAVORABLE. (Acad.)

— Qui est l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose : *Opinion* FAVORABLE. *On lui présenta la chose du côté* FAVORABLE. *Cela fait concevoir de lui une idée peu* FAVORABLE. (Acad.) *Vous prétendiez trouver là-dessus des exceptions qui vous fussent* FAVORABLES. (Mass.)

Je donne à ses discours un sens plus *favorable*. (Rac.)

Syn. Favorable, propice. *Favorable*, marque simplement la disposition à seconder, à protéger; *propice* l'exprime à un plus haut dégré. Un juge apporteur est *favorable* à notre procès; Dieu est propice à nos vœux. *Favorable* ne suppose souvent qu'une puissance très-bornée à protéger ou à servir; *propice* implique toujours un crédit ou une force qui réalisent ou déterminent nécessairement le succès.

FAVORABLEMENT, adv. D'une manière favorable : *Juger, interpréter* FAVORABLEMENT *une chose.*

FAVORI, ITE, adj. (*favor*, faveur; lat.) Qui plaît plus, qu'on affectionne plus que toute autre chose du même genre : *Lecture* FAVORITE. *Auteur* FAVORI. *Couleur* FAVORITE. *Passion* FAVORITE. *Chien* FAVORI. *Il se réserve le jugement des pauvres comme sa fonction* FAVORITE. (Fléch.) *Le ridicule est l'arme* FAVORITE *du Français.* (Raynal.) *L'ironie était la figure* FAVORITE *de Socrate.* (Acad.) *Son talent* FAVORI *est de dessiner des ruines d'après nature.*

— N. Celui, celle qui tient le premier rang dans la faveur, les bonnes grâces d'une personne en crédit : *Le* FAVORI *d'un roi. On la regardait comme la* FAVORITE *de la reine.* (Acad.) *Les* FAVORIS, *les hommes en place, mettent quelquefois de l'intérêt à s'attacher des hommes de mérite, mais ils en exigent un avilissement préliminaire qui repousse loin d'eux tous ceux qui ont quelque pudeur.* (Chamfort.) *Un* FAVORI *est sans engagement, sans liaison, il ne tient à personne, il est détaché de tous et comme isolé.* (La Br.) *Toute son attitude a la nonchalance superbe d'une* FAVORITE *sûre de son empire.* (Th. Gautier.)

— Qui est l'objet d'une prédilection habituelle : *Cet acteur est le* FAVORI *du public. Cette grand'mère aime bien tous ses petits-fils, mais le jeune est son* FAVORI. (Acad.)

— Fig. : *Les* FAVORIS *de la fortune*, les riches. *Les* FAVORIS *d'Apollon*, les poëtes.

. . . L'alliance antique
Des *favoris* de Mars avec ceux d'Apollon? (J. B. Rouss.)

FAVORI, n. m. Touffe de barbe qui encadre les joues : *Avoir des* FAVORIS. *Laisser croître, soigner ses* FAVORIS.

FAVORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Favoriser : *Être* FAVORISÉ *par les puissants. Être* FAVORISÉ *des dames. C'est un homme peu* FAVORISÉ *des dons de la nature, des dons de la fortune.* (Acad.) *On aime à voir qu'on est* FAVORISÉ *de Dieu.* (Fléch.) *Les passions, déjà si* FAVORISÉES *par nos penchants, trouvent encore dans l'espoir de la récompense un nouvel attrait.* (Mass.)

FAVORISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*favor*, faveur; lat.) Pron. *fa-vo-ri-zé.* — Traiter favorablement; accorder une préférence; appuyer de son crédit : FAVORISER *une entreprise. Ils* FAVORISENT *le crime qui* FAVORISE *leurs passions.* (Mass.) *Dieu* FAVORISE *visiblement la justice des armes du roi.* (Id.) *Un bon juge ne* FAVORISE *jamais une partie aux dépens de l'autre.* (Acad.)

C'est trop *favoriser* un tyran qui m'outrage. (Rac.)

— Gratifier quelqu'un d'une chose; la lui accorder : *Elle n'a pas même daigné le* FAVORISER *d'un regard.* (Acad.) *Il finit par me* FAVORISER *de sa protection.* (Marm. *Ils refusent au Très-Haut la connaissance de l'avenir et le pouvoir d'en* FAVORISER *ses élus.* (Marm.)

— *La nature l'a favorisé de ses dons*, se dit, en parlant des avantages naturels d'une personne.

— Être conforme aux désirs; les seconder : *La fortune nous* FAVORISE. *Elle n'avait ni assez de vents ni assez de voiles pour* FAVORISER *sa fuite précipitée.* (Boss.) *L'obscurité* FAVORISAIT *notre fuite.* (Acad.) *Le ciel, la mer, les vents* FAVORISENT *d'abord cette entreprise.* (Fléch.) *Tout ce qui* FAVORISE *leur élévation s'accorde toujours avec leur conscience.* (Mass.)

...L'instant nous *favorise*. (C. Del.)

— Aider, contribuer à : FAVORISER *la licence. Tout est propre à* FAVORISER *le développement de cette industrie.* (Acad.)

= **Favoriser**, v. intr. ou neut. Il se construisait autrefois avec la préposition *à*, à l'imitation du latin : *Si Dieu* FAVORISE *à mes desseins.* (Marot.)

— Zool. Poule sultane de Cayenne.

FAVORITISME, n. m. Pron. *fa-vo-ri-tism.* — Néol. Système, abus du régime des favoris : *Le despotisme et le* FAVORITISME *s'accompagnent.* (Pong.) *On peut dire qu'au* FAVORITISME *a succédé le népotisme.*

— Fig. : *Elles avaient un besoin d'amitié et de* FAVORITISME *qui les faisait calomnier jusque dans leurs plus légitimes inclinations.* (Lam.)

FAVUS, n. m., et **FAVI**, n. m. pl. (*favus*, rayon de miel; lat.) Pron. *fa-vuss, vi.* — Méd. Il se dit des croûtes de la teigne faveuse : *Le* FAVUS *est dur, sec, cassant.* (Robin.)

FAX ou **FAY**, n. m. Pron. *faks, fè.* — Techn. Division d'un bloc d'ardoises.

FAYARD, n. m. (*fagus*; lat., m. sign.) Vulg. Le hêtre.

FAYE, n. f. Anc. Forêt plantée de hêtres.

FAYENCE, V. FAÏENCE, etc.

FAYOLS, n. m. pl. Mar. Haricots secs.

FAYON, n. m. Bot. Vulg. haricot.

FÉAGE, n. m. Jurisp. féod. Contrat d'inféodation; tenure en fief : *Un* FÉAGE *noble était un héritage tenu en fief.* (Acad.)

FÉAL, ALE, adj. (*fidelis*; lat., m. sign.) Anc. Fidèle, loyal; il se disait surtout du vassal par rapport au suzerain.

Vous, *féaux* chevaliers, vous, barons de haut lieu.
(C. Del.)

— Il était usité dans les lettres royaux : *A mes aimés et* FÉAUX, *conseillers gens tenant cours et parlements*, etc.

— Substantiv. Fam. Anc. cout. : *C'est un* FÉAL. ‖ Vieux.

FÉBRICITANT, ANTE, adj. (*febricitare*, avoir la fièvre; lat.) Méd. Qui a la fièvre : *Un homme* FÉBRICITANT.

— Substantiv. : *C'est un pauvre* FÉBRICITANT. (Ac.) *Les sourcils sont relevés dans le délire furieux des* FÉBRICITANTS. (Chomel.)

FÉBRICULE, n. f. (*febricula*; lat., m. sign.) Petite fièvre; fièvre hectique légère.

FÉBRIFUGE, adj. des 2 g. (*febris*, fièvre; *fugare*, chasser; lat.) Pron. *fé-bri-fuj.* — Méd. Il se dit des médicaments avec lesquels on combat les fièvres intermittentes : *Un remède* FÉBRIFUGE. *Une plante* FÉBRIFUGE.

— Substantiv. : *Le quinquina est un excellent* FÉBRIFUGE. (Acad.) *Il n'existe pas de* FÉBRIFUGE *si l'on prend ce mot dans toute sa latitude, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de médicaments qui chassent toute espèce de fièvre.* (Nysten.)

FÉBRILE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la fièvre : *Chaleur* FÉBRILE. *Pouls* FÉBRILE. *Mouvement* FÉBRILE. (Acad.)

— Fig. Violent, excessif : *C'est une chose étrange de voir avec quelle sorte d'ardeur* FÉBRILE *les Américains poursuivent le bien-être.* (A. de Tocq.)

FÉCAL, ALE, adj. (*fèces*.) Pron. *fé-kal.* — Chim. Qui a rapport aux fèces.

— *Matière fécale*, les gros excréments de l'homme : *Il y a des phosphores qui se tirent de la* MATIÈRE FÉCALE. (Acad.) *La rétention des* MATIÈRES FÉCALES *dans le rectum a quelquefois déterminé la mort.* (Chomel.)

— Didact. Excrémentiel : *Conduit* FÉCAL. *Matières* FÉCALES.

FÈCES, n. f. pl. Pron. *fèss.* — Chim. et Pharmac. Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur qui a fermenté, ou au fond d'une liqueur trouble lorsqu'on la laisse reposer.

— Anc. Excréments.

FÉCIAL, ALE, adj. (*fecialis*; lat.) Pron. *fé-cial.* — Ant. rom. Qui appartient aux féciaux, qui concerne les féciaux : *Le droit* FÉCIAL *fut réglé par Ancus Martius, qui en emprunta les dispositions des Falisques, quoique l'institution des vingt féciaux eux-mêmes remonte à Numa.*

— N. m. Prêtre ou héraut dont la fonction principale était d'intervenir dans les déclarations de guerre et dans les traités de paix et d'alliance, et de consacrer ces actes publics par des formalités religieuses : *Les* FÉCIAUX *étaient sacrés et inviolables.*

FÉCOND, ONDE, adj. (*fecundus*; lat., m. sign.) Pron. *fé-kon, kond.* — Propre à la reproduction, qui peut produire beaucoup par voie de génération : *Les femmes de ce pays sont très-*FÉCONDES. *Les grands animaux sont moins* FÉCONDS *que les petits.* (Acad.)

— *Œuf fécond*, celui dont le germe a été fécondé.

— Par extens. et poétiq. : *Une maison* FÉCONDE *en guerriers.*

Tout produit pour le temps, c'est la loi de ce monde,
Et pour l'éternité la mort seule est *féconde*. (C. Del.)
Ma jeunesse au soleil se fût épanouie,
Par un hymen *fécond* doucement réjouie. (E. Aug.)
Chaque siècle est *fécond* en heureux téméraires. (Boil.)

Il n'y a qu'une seule Église catholique, qui est la mère commune de tous les fidèles; elle est la mère toujours FÉCONDE *de tous les particuliers qui la composent* (Boss.)

— Fertile, en parl. de la terre des champs : *Des champs* FÉCONDS; *des terres* FÉCONDES.

Ils frapperont la terre avant de s'y coucher;
Puis ils crieront à Dieu : Père, elle était *féconde*;
A qui donc as-tu dit de nous la dessécher?
(A. de Muss.)

— Abondant, qui produit abondamment : *Un homme* FÉCOND *en ressources. Un siècle* FÉCOND *en découvertes. Un événement* FÉCOND *en résultats. L'histoire contemporaine a été* FÉCONDE *en leçons.* (C. Del.) *La conversation de Fenelon était* FÉCONDE *et animée.* (La H.)

— *Source, mine féconde*, abondantes.

— Fig. : *Ce sujet est une* MINE FÉCONDE *de beautés poétiques.* (Acad.) *La* SOURCE FÉCONDE *de tant d'œuvres de justice.* (Fléch.)

— Poét. Créateur.

D'un mot de ta voix *féconde*
Naquit ce vaste univers. (J. B. Rouss.)

— Littér. Riche, plein d'imagination, inventif : *Avoir l'esprit* FÉCOND, *l'imagination, la veine* FÉCONDE.

. . . Ses accents, pareils aux murmures des ondes,
Coulaient à flots pressés de ses lèvres *fécondes*. (Lam.)

— *Écrivain fécond*, celui qui a beaucoup écrit.

— *Sujet fécond, matière féconde*, qui prête beaucoup à l'imagination de l'artiste, du poëte, etc.

— Fécondant, fertilisant : *Des pluies* FÉCONDES. *Chaleur* FÉCONDE.

Syn. Fécond, fertile. *Fécond* a rapport à la cause; *fertile* a rapport à l'effet. On peut dire également un terrain *fécond*, un terrain *fertile*; mais, dans le premier cas, on a en vue la puissance de produire, et, dans le second, l'abondance des productions. *Fécond* est si proprement applicable à la cause, qu'on va souvent le prendre assez loin : *Une semence féconde, une pluie féconde*. De son côté, *fertile* est si particulièrement attaché à l'effet, qu'il se dit très-bien de l'effet même : *Une moisson fertile, des épis fertiles*. Le plus souv. *Fécond* s'applique à l'action de la nature, et *fertile* au travail de l'art, de l'industrie. Les engrais rendent la terre *féconde*, les labours la rendent *fertile*.

FÉCONDANT, ANTE, adj. Qui féconde, qui aide activement à la production : *Matière* FÉCONDANTE. *Principe* FÉCONDANT. *Chaleur, pluie* FÉCONDANTE. (Acad.) *La poussière* FÉCONDANTE *des végétaux*. (Cuvier.) *Une terre où d'habiles irrigations ont répandu une eau* FÉCONDANTE. (J. B. Say.)

FÉCONDATION, n. f. Pron. *fé-kon-da-cion*. — Action de féconder; résultat de cette action; il ne se dit qu'en parl. des êtres organisés : *Rechercher comment s'opère la* FÉCONDATION. *Les œufs qui n'ont pas reçu la* FÉCONDATION *ne produisent rien. Les étamines d'une fleur se flétrissent ordinairement après la* FÉCONDATION. (Acad.)

FÉCONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Féconder : *Germe* FÉCONDÉ. *Les anciens croyaient, qu'en Lusitanie il arrivait à des cavales d'être* FÉCONDÉES *par le souffle du vent*. (Acad.)

FÉCONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fécond*.) Communiquer à un germe le principe, la cause immédiate de son développement : FÉCONDER *un germe. Dans les végétaux, c'est la poussière des étamines qui* FÉCONDE *l'ovaire*. (Acad.)

— Rendre fécond, fertile : FÉCONDER *un champ. La pluie a* FÉCONDÉ *nos campagnes*. (Acad.)

— Fig. : *La lecture des grands poëtes* FÉCONDE *l'imagination*. (Acad.) *La méditation* FÉCONDE *l'esprit*. (Volt.)

. . O mânes tutélaires,
Faites que votre sang *féconde* nos colères. (Pons.)

= **Se féconder,** v. pr. Être fécondé.

FÉCONDITÉ, n. f. (*fecunditas*; lat.) Qualité de ce qui est fécond : *La* FÉCONDITÉ *des animaux. Les femmes de ce pays sont d'une* FÉCONDITÉ *remarquable*. (Acad.) *Son heureuse* FÉCONDITÉ *redoublait tous les jours les biens sacrés de leur amour mutuel*. (Boss.)

D'un peuple sans vigueur, mère sans dignité,
Stérile en citoyens dans sa *fécondité*. (C. Del.)
Tu règnes en vainqueur sur toute la nature,
O soleil! et, des cieux où ton char est porté,
Tu lui verses la vie et la *fécondité*. (Lam.)

— Par extens. Il se dit du sol : *La* FÉCONDITÉ *de la terre*.

— Fig. : *La* FÉCONDITÉ *du génie. Cet écrivain est d'une rare* FÉCONDITÉ. (Acad.) *Le maître de la maison a une gaieté, une* FÉCONDITÉ *qui n'a point de pareille*. (Montesq.)

— Par extens. : *La* FÉCONDITÉ *d'un sujet, d'une matière*. (Acad.)

FÉCULE, n. f. (*fæcula*, sédiment; lat.) Poudre blanche assez semblable à l'amidon, qui se précipite au fond du suc exprimé de certaines racines ou de certaines graines : FÉCULE *de pomme de terre, de mauve, etc. La* FÉCULE *est un des principes immédiats des végétaux*.

— Anc. *Fèces*. || Vieux.

FÉCULENCE, n. f. (*féculent*.) Pron. *fé-ku-lanss*. — Didact. Sédiment, lie, partie grossière des liquides. || Vieux.

FÉCULENT, ENTE, adj. (*fæculentus*; lat.) m. sign.) Didact. Il se dit des liqueurs qui sont chargées d'une lie, et qui n'ont pas la pureté qu'elles doivent avoir.

FÉCULERIE, n. f. Techn. Fabrique, atelier où se fabrique la fécule.

FÉCULEUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient de la fécule : *Comme il est souvent nécessaire de donner une nourriture liquide et* FÉCULEUSE *aux vaches, les mangeoires doivent être faites en chêne, souvent lavées, afin qu'aucune partie du liquide ne s'échappe*. (Franç. de Nantes.)

FÉCULISTE, n. m. Pron. *fé-ku-list*. — Techn. Celui qui fabrique de la fécule.

FÉCULITE, n. m. Pron. *fé-ku-litt*. — Chim. Il se dit des principes immédiats des végétaux.

FÉDÉRAL, ALE, (*fœdus, eris*, alliance; lat.) Pron. *fé-dé-ral*. — Qui a rapport à une confédération : *Gouvernement* FÉDÉRAL. *Système* FÉDÉRAL. *Constitution* FÉDÉRALE. *Pacte* FÉDÉRAL. *Dans les mains des sept juges* FÉDÉRAUX *reposent incessamment la paix, la prospérité, l'existence même de l'Union*. (De Tocq.) *C'était alors, pour ainsi dire, une ville* FÉDÉRALE *qui conservait les vestiges de sa nationalité indépendante*. (Lam.)

FÉDÉRALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fé-dé-ra-li-zé*. — Néol. Faire adopter le système ou le gouvernement fédératif.

= **Se fédéraliser,** v. pron. Former une fédération.

FÉDÉRALISME, n. m. Polit. Système fédéral.

FÉDÉRALISTE, adj. des 2 g. Hist. Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE, adj. (*fœdus, eris*; alliance; lat.) En parl. de plusieurs États unis par une alliance générale, et soumis en certains cas à des délibérations communes : *La Suisse, les États-Unis sont des États* FÉDÉRATIFS, *des républiques* FÉDÉRATIVES. (Acad.)

— Fédéral : *Gouvernement* FÉDÉRATIF. *Pacte* FÉDÉRATIF. *Alliance* FÉDÉRATIVE. (Acad.) *C'est pour unir les avantages qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système* FÉDÉRATIF *a été créé*. (A. de Tocq.)

FÉDÉRATION, n. f. (*fœderatio*; lat., m. sign.) Pron. *fé-dé-ra-cion*. — Alliance, union des ordres d'un État; pacte fait entre eux pour le salut public : *Lorsque la volonté nationale s'est évidemment manifestée dans une* FÉDÉRATION *générale, toutes les entreprises des partis sont de criminelles violations de ce pacte social*. (Nodier.)

— Hist. Réunion des députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée, qui se fit au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, pour prêter serment à la constitution : *Fête de la* FÉDÉRATION.

FÉDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Fédérer. Qui fait partie d'une fédération : *Les États* FÉDÉRÉS. (Acad.)

— Substantiv. Membre d'une fédération; celui qui fait partie d'une fédération.

— Hist. Député à la fête de la fédération de 1790.

FÉDÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fœderare*; lat., m. sign.) Former une fédération de départements, de provinces, de particuliers, dans un même but.

= **Se fédérer,** v. pr. Être fédéré.

FÉE, n. f. (*fatum*, destin; lat.) Pron. *fé*. — Myth. Être surnaturel, divinité du dernier ordre qu'on représente sous les traits d'une femme : *Palais de* FÉE. *La baguette d'une* FÉE. *Les enfants aiment les contes de* FÉES. *La* FÉE *Alcine*. (Acad.)

Rien ne prédit la gloire d'un Orphée,
A mon berceau qui n'était pas de fleurs;
Mon vieux grand-père, accourant à mes pleurs,
Me trouve alors dans les bras d'une *fée*. (Bérang.)

— Prov. *Il ne faut pas courroucer la fée*, il faut laisser en repos ceux qui peuvent faire du mal.

— Fig. Il se dit d'une femme qui charme par ses grâces, son esprit, ses talents.

— *Ouvrage de fée*, travail délicat et d'une grande perfection. || Par analog. : *Travailler comme une* FÉE, faire un travail avec une habileté, une perfection merveilleuse.

— Poétiq. Divinité, muse :

Filles du ciel, chastes et doctes *fées*. (J. B. Rouss.)

FÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Féer. Enchanté; produit par l'art magique : *D'après le conte de Perrault, la clef de la Barbe-bleue était* FÉE.

FÉER, v. tr. ou act. (*fée*.) Anc. Enchanter, charmer : *Les vieux contes reproduisent souvent cette espèce de formule : Je vous* FÉE *et vous reféé*. (Acad.)

FÉERIE, n. f. (*fée*.) Pron. *fé-ri*. — L'art des fées : *Il fut transporté à Babylone par art de* FÉERIE. (Acad.)

De la *féerie* égalant les merveilles,
Votre opéra confondrait nos sorciers. (Bérang.)

— Par extens. Merveilleux où figurent les fées, les génies, etc. : *Introduire la* FÉERIE *dans un opéra, dans un poëme*.

Leur *féerie* a déjà réclamé son histoire,
La tente de l'Arabe est pleine de sa gloire. (V. Hugo.)

— Fig. Spectacle ravissant, qui tient du merveilleux : *C'est une* FÉERIE, *une vraie* FÉERIE. (Acad.)

— Par extens. Œuvre dramatique fondée sur le merveilleux, la magie : *Les Pilules du Diable sont une amusante* FÉERIE.

FÉERIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fé-rik*. — Qui appartient aux fées; qui semble produit par la puissance des fées, par un pouvoir magique : *Spectacle* FÉERIQUE. *Danse* FÉERIQUE. *Un monde* FÉERIQUE.

FEIGNANT, part. prés. du v. Feindre.

FEINDRE, v. tr. ou act. 1re conj. (*fingere*; lat., m. sign.) (*Je feins, tu feins, il feint, nous feignons, vous feignez, ils feignent; je feignais, nous feignions; je feignis, nous feignîmes; je feindrai, nous feindrons; je feindrais, nous feindrions; feins, feignons; que je feigne, que nous feignions; que je feignisse, que nous feignissions; feignant, feint, feinte*.) Simuler, se servir d'une apparence fausse pour tromper : FEINDRE *une maladie*. FEINDRE *de la joie. Il est plus difficile de dissimuler les sentiments que l'on a que de* FEINDRE *ceux que l'on n'a pas*. (La Rochef.)

Pourquoi *feindre* à nos yeux une fausse tristesse? (Rac.)
Il a *feint* ce trépas pour empêcher ses pas. (Corn.)

— Imaginer, inventer : FEINDRE *des choses sans vraisemblance. Ce poëte a* FEINT *des héros qui n'ont jamais existé*. (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Leur antiquité a donné aux hommes une plus grande liberté de* FEINDRE. (Boss.)

— Absol. Dissimuler : *L'art de* FEINDRE.

.... Je ne sais ni *feindre* ni mentir. (Boil.)
Perfide, chez les Grecs instruit dans l'art de *feindre*. (C. Del.)
Tous les amants savent *feindre*. (J. B. Rouss.)

— Suivi de l'inf., il prend la prép. *de* : FEINDRE *d'être en colère*.

Il n'agit que pour soi, *feignant d'agir* pour Rome. (Corn.)
J'*ai feint*, en le voyant, *de* ne le point chercher. (Rac.)

— *Feindre que*, faire croire que :

Il lui *feint qu'*en un lieu que vous seul connaissez,
Vous cachez des trésors par David amassés. (Rac.)

= **Feindre,** v. intr. ou neut. Faire difficulté. Dans ce sens il s'emploie surtout avec la négation : *Je* NE FEINDRAI POINT *de vous dire*. (Acad.)

— Suivi de la prép. *à*, Hésiter : *Nous* FEIGNONS *à vous aborder, de peur de vous interrompre*. (Mol.)

— Boiter légèrement et d'une manière à peine visible : *Il est guéri de sa goutte, mais il* FEINT *encore un peu du pied gauche*. (Acad.)

— Il se dit surtout du cheval : *Ce cheval* FEINT. *Ce cheval* FEINT *d'un pied*. (Acad.)

= **Se feindre,** v. pr. Se supposer.

Tu *te feins* criminel pour te justifier. (Rac.)

— Être feint, imité : *La véritable amitié ne peut* SE FEINDRE, *elle veut le sacrifice du moi tout entier*. (Boiste.)

Syn. Feindre, dissimuler. *Feindre*, c'est affecter une pensée ou un sentiment qu'on n'a pas réellement; *dissimuler*, c'est cacher une pensée ou un sentiment qu'on a. Celui qui *feint* prend une fausse apparence, il ment en action; celui qui *dissimule* s'abstient de toute parole ou de toute action qui pourrait faire deviner ce qu'il ne veut pas déclarer. Il est toujours mal de *feindre*; il est des situations où il doit être permis de *dissimuler*.

FEINT, EINTE, part. pass. du v. Feindre : *Un mal* FEINT. *Une histoire* FEINTE. (Fléch.) *Une paix trompeuse et* FEINTE. (J. J. Rouss.) *Une* FEINTE *douceur. De* FEINTES *caresses*.

— Archit. Peint ou figuré pour la symétrie ou l'agrément : *Porte, colonne, fenêtre* FEINTE.

FEINTE, n. f. (*feint*.) Pron. *faintt*. — Action de feindre; déguisement; artifice; fausse apparence : *Toute sa dévotion n'est que* FEINTE. *Ses* FEINTES *n'ont pas réussi*. (Acad.) *On décrit sans art une mort que l'on pleure sans* FEINTE. (Fléch.) *Le succès de ma* FEINTE *a passé mon espérance*. (G. Sand.)

Vous m'avez commandé de vous parler sans *feinte*. (Rac.)

— Par extens. Art du poëte; invention.

La *feinte* est un pays plein de terres désertes :
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.
(La Font.)

— Musiq. Altération d'une note ou d'un intervalle par un dièse ou un bémol. || Anc. Le *dièse* ou le *bémol* accidentel. L'ancienne musique n'employait guère que deux *feintes* : le *fa dièse*, qui conduit au ton de *sol*, et le *si bémol*, qui conduit au ton de *fa*.

— Escr. Coup simulé, à dessein de tromper l'adversaire sur le coup qu'on veut réellement porter : *Par une* FEINTE *adroite, Montfort trompa son adversaire, et son glaive tomba d'aplomb sur le casque de Crécy*. (Viennet.) *Il se jeta sur mon épée en voulant faire*

une FEINTE, *et il s'enferra jusqu'à la garde.* (G. Sand.)

— Jeu. Artifice employé par un joueur, afin de donner le change à l'adversaire.

— Impr. Défaut qui consiste à ne pas serrer également toutes les pages, tout le contenu d'une forme qui est sous presse.

— Typ. Défaut de touche dans une feuille.

— Art. vétér. Légère claudication du cheval.

— Pêch. Espèce d'alose de la Seine.

FEINTIER, n. m. Pron. *fain-tié.* — Pêch. Espèce de filet à mailles serrées pour prendre des feintres; des aloses.

FEINTISE, n. f. Pron. *fain-tiz.* — Feinte, déguisement. || Vieux.

FÊLATIER, n. m. Pron. *fé-la-tié.* — Techn. Ouvrier de verrerie qui tire le verre avec la fêle.

FELDSPATH, n. m. (m., all.) Pron. *fèld-spatt.* — Min. Pierre très-dure qui est composée de silice, d'alumine et de potasse, qui a une texture lamelleuse : *Le* FELDSPATH *est très-abondant dans la nature.* (Duméril.)

FÊLE, FELLE ou **FESLE**, n. f. Techn. Tube de fer, ou espèce de sarbacane, qui sert à recueillir dans les creusets la matière dont on fait le verre.

FÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Fêler : *Un pot* FÊLÉ. *Une cloche* FÊLÉE. *Un verre* FÊLÉ.

— Prov. et fig. *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus,* les personnes d'une santé délicate, se ménagent mieux que les autres.

— Fig. *Poitrine fêlée*, poitrine très-délicate.

— Fig. et fam. : *Avoir la tête* FÊLÉE, *le timbre* FÊLÉ, être un peu fou :

.. Je lui crois, pour moi, le *timbre un peu fêlé.* (Mol.)

FÊLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*findere*, fendre; lat.) Fendre un vase, un cristal, un verre, etc., de telle sorte que les pièces en demeurent encore jointes : *On a* FÊLÉ *ces deux bouteilles. Il ne faut pas exposer ce vase à la gelée, elle le* FÊLERAIT. (Acad.)

= **Se fêler**, v. pr. Être fêlé : *Ce vase se* FÊLERA *si on l'approche trop près du feu.* (Acad.)

FÉLICITATION, n. f. (*féliciter.*) Pron. *fé-li-ci-ta-cion.* — Action de féliciter; compliment qu'on fait à quelqu'un pour lui témoigner la part que l'on prend à ce qui lui est arrivé d'agréable d'heureux : *On lui a fait un compliment de* FÉLICITATION. *Je lui ai écrit une lettre de* FÉLICITATION. (Acad.) *Recevez mes* FÉLICITATIONS. (J. J. Rouss.)

Syn. Félicitation, congratulation. *Félicitation* et *féliciter* sont devenus français grâce à Vaugelas et à Balzac : *congratulation* et *congratuler* étaient, depuis longtemps établis dans la langue. Aujourd'hui ces derniers mots commencent à vieillir. Mais *félicitation* et *congratulation* sont également nécessaires, parce qu'ils expriment deux nuances bien distinctes de la même action. La *félicitation* consiste à dire à quelqu'un qu'il est heureux, en lui en faisant compliment; la *congratulation*, à lui témoigner la joie qu'on ressent du bonheur qui lui arrive. Les *félicitations* sont des paroles plus ou moins flatteuses, souvent dictées par la politesse et les convenances. Les *congratulations* sont des témoignages d'intérêt où le cœur a véritablement part.

FÉLICITÉ, n. f. (*felicitas*; lat., m. sign.) Béatitude, grand bonheur; état de jouissance extrême : *La* FÉLICITÉ *éternelle. La souveraine* FÉLICITÉ. *La suprême* FÉLICITÉ. *Vous verrez de loin leur* FÉLICITÉ *dont vous serez exclu pour jamais.* (Boss.) *Il n'est point pour l'homme de* FÉLICITÉ *tranquille et durable hors de Dieu.* (Mass.)

De toi dépend ma joie et ma *félicité.* (Rac.)
Je crois qu'on doit avoir peu de *félicité*
A posséder un bien sans l'avoir mérité. (Corn.)

— Au plur. Choses qui contribuent à la félicité : *Les* FÉLICITÉS *de ce monde sont peu durables.* (Acad.) *Vous ne connaissez d'autres* FÉLICITÉS *que celles qui sont l'ouvrage de la fortune.* (Fléch.)

FÉLICITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*felix*, heureux; lat.) Complimenter quelqu'un sur un succès, sur un événement agréable : *Je vous* FÉLICITE *du nouvel emploi qu'on vous a donné. Il a gagné son procès, il faut que j'aille l'en* FÉLICITER. (Acad.) *Il le* FÉLICITAIT *de ses vertus, tandis que d'autres le* FÉLICITAIENT *de ses victoires.* (Fléch.)

Vous avez pris, cher duc, le parti raisonnable :
Je vous en *félicite*, et d'un cœur véritable. (E. Aug.)
Tous les dieux des forêts, des fleuves, des montagnes,
Viennent *féliciter*, leurs heureuses compagnes. (Lam.)

— Suiv. d'un infin. il veut la prép. *de* : *Je vous* FÉLICITE *d'avoir réussi.* (Volt.)

= **Se féliciter**, v. pron. S'applaudir, se savoir bon gré : *Je me* FÉLICITE *d'avoir fait un si bon choix.* (Acad.) *Les peuples se* FÉLICITERONT *d'avoir un roi qui lui ressemble.* (Mass.)

FÉLIN, INE, adj. Pron. *fé-lain, linn.* — Zool. Qui est de la nature du chat : *Espèce, race* FÉLINE.

— Fig. Qui rappelle les mœurs, les habitudes du chat : *Il continue d'adorer les femmes avec cette ingénieuse tendresse et ces* FÉLINES *délicatesses dont le secret leur appartient.* (H. de Balz.)

FÉLIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. Gémir, menacer à la manière des chats, comme le léopard.

FELLAH, n. m. Pron. *fèl-la.* — Paysan en l'Égypte.

— Hist. milit. Esclave à pied d'un mamelouck.

Dans le sac du *fallah*, vidé sur la poussière,
Manque-t-il quelque tête attendue au sérail? (V. Hugo.)

FÉLON, ONNE, adj. et n. (*fello*, trompeur; sax.) Traître, rebelle; il s'est dit propr. d'un vassal qui faisait quelque chose contre la foi due à son seigneur : *Un vassal* FÉLON.

Veux-tu me voir faussaire, et *félon*, et parjure? (V. Hugo.)

Au cri d'effroi de la vierge, ils ont fait fuir le chevalier FÉLON. (Th. Gaut.)

— Par anal. Faux, méchant, cruel : *Cœur* FÉLON. *Regard* FÉLON.

— Fam. : *Ne me répondez pas,* FÉLONNE, *j'ai de quoi vous confondre.* (Lesage.)

FÉLONIE, n. f. (*félon.*) Pron. *fé-lo-ni.* — Trahison; il s'est dit propr. de la rébellion du vassal contre le seigneur : *Crime de* FÉLONIE. *Atteint et convaincu de* FÉLONIE.

. . . C'est une *félonie*
A faire du blason rayer la baronnie. (V. Hugo.)

FELOUQUE, n. f. (*feluca*; esp. *foulk*; ar.) Pron. *fe-louk.* — Mar. Bâtiment léger, long et étroit; il va à voiles et à rames : *Une* FELOUQUE *armée en guerre.* (Acad.) *Je quittai la* FELOUQUE, *et je m'embarquai avec mes gens dans un petit bateau.* (Chateaubr.)

FÊLURE, n. f. (*fêler.*) Pron. *fé-lur.* — Fente d'une chose fêlée : *La* FÊLURE *en est si légère qu'on ne la voit point, qu'elle ne paraît point.* (Acad.)

. . . De ce sein brisé, la douleur et l'extase
S'épanchent comme l'eau des *fêlures* d'un vase. (V. Hugo.)

FEMELLE, n. f. (*famella*, de *femina*; lat., m. sign.) Pron. *fe-mèl.* — Animal du sexe qui conçoit, porte et produit les petits ou les œufs : *La poule est la* FEMELLE *du coq.* (Acad.) *La* FEMELLE *du corbeau est d'un noir moins décidé que le mâle.* (Buff.) *Les naturalistes disent que, dans toutes les espèces animales, la dégénération commence par les femelles.* (Chamf.)

— Jurispr. et général. Femme : *Dans plusieurs coutumes, les mâles excluent les* FEMELLES *de l'hérédité.* (Acad.)

— Fam : *Cette femme est une adroite* FEMELLE. *Une gentille* FEMELLE. *Une agaçante petite* FEMELLE. *Ne vous fiez point à cette femme, c'est une dangereuse* FEMELLE. (Acad.) *Les désirs de l'homme ne passent pas ses besoins physiques : les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une* FEMELLE *et le repos.* (J. J. Rouss.) *O douze ou quinze mille fois spirituelles* FEMELLES. (Beaum.)

— Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— Adj. des 2 g. De sexe féminin : *Serin* FEMELLE; *perdrix* FEMELLE. *Le bouquetin* FEMELLE *a les cornes différentes de celles du mâle, beaucoup plus petites.* (Buff.)

— Fig. et par dénigr. : *C'est un démon* FEMELLE.

Le maudit instrument qu'une langue *femelle!* (Regn.)

— Bot. Il se dit de l'organe destiné à donner le fruit : *Le pistil est l'organe sexuel* FEMELLE. (Acad.)

— Il se dit aussi des plantes et des fleurs : *Palme, épi, fleur* FEMELLE. *Du chanvre* FEMELLE. *La plante* FEMELLE *est fécondée par le pollen que lui envoie la plante mâle.* (Acad.)

— Hist. *Duché femelle*, celui qui pouvait être possédé par les femmes.

— Mar. *Penture femelle*, ou simpl. *Femelle.* || V. FÉMELOTS.

— Techn. *La branche femelle des forces*, branche des ciseaux fixée à la table du tondeur; il se dit par oppos. à la *branche mâle*, celle qui est mobile.

FÉMELOTS, n. m. pl. Mar. Pentures à deux branches, qui reçoivent les aiguillots le gouvernail.

FÉMININ, INE, adj. (*feminina*; femme, lat.) Pron. *fé-mi-nain, ninn.* — Qui appartient aux femmes, qui est propre et particulier à la femme : *Le sexe* FÉMININ. *Les ruses* FÉMININES.

— Qui tient de la femme : *Voix* FÉMININE. *Marche* FÉMININE. *Manières* FÉMININES. *Cet homme a le visage* FÉMININ. (Acad.) *Qui dit Sévigné dit l'aimable cortége des qualités, des affections, des vertus* FÉMININES. (M^me^ Tastu.) *On ne voyait aux enterrements des Lacédémoniens ni deuil, ni lamentations* FÉMININES. (Ablanc.)

= **Gramm.** *Noms féminins*, noms substantifs qui désignent les êtres femelles, ou ceux qu'on leur assimile, quant au genre. Fenêtre, lettre, table, *sont des noms ou substantifs* FÉMININS.

— *Genre féminin*, le genre de ces noms et des articles, des adjectifs qui les déterminent.

— *Terminaison féminine*, terminaison dont la dernière lettre est un *e* muet, ou dans laquelle les consonnes qui suivent l'*e* muet ne se prononcent point. Les mots *belle, juge, disent, prennent, etc.*, ont une terminaison féminine. || On dit dans le même sens : *Rime* FÉMININE, *vers* FÉMININS. || Substantiv. Le genre féminin : *Le masculin et le* FÉMININ. *Cet adjectif ne s'emploie qu'au* FÉMININ. *Le* FÉMININ *de* bon *est* bonne. Faux *fait au* FÉMININ fausse. (Acad.)

FÉMINISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*féminin.*) Pron. *fé-mi-ni-zé.* — Gramm. Donner le genre féminin : *L'usage a* FÉMINISÉ *les mots* affaires, épigramme, étude. (Acad.)

— Donner le caractère du sexe féminin : FÉMINISER *un peu les anges nus.* (J. J. Rouss.)

— Rendre efféminé : FÉMINISER *sa manière. Les lois de l'étiquette et des cours influent sur la moelle épinière au point de* FÉMINISER *le bassin des rois.* (H. de Balzac.)

FEMME, n. f. (*femina*; lat., m. sign.) Pron. *fam.* — La femelle, la compagne de l'homme : *Caprice de* FEMME. FEMME *féconde. Une* FEMME *mariée. Une belle* FEMME. *S'habiller en* FEMME. *Habits de* FEMME. *Dieu tira la* FEMME *du côté d'Adam.* (Acad.) *Elle fut honorée au-dessus de toutes les* FEMMES *de son siècle.* (Boss.) *Il y a trois choses, disait un bel esprit, que j'ai toujours beaucoup aimées, sans jamais y rien comprendre : la peinture, la musique, et les* FEMMES. (Desmahis.)

.. Écouteriez-vous les conseils d'une *femme?* (Corn.)

Voilà bien son mépris pour les FEMMES! *elles ne sont à ses yeux que des animaux domestiques, propres à maintenir l'ordre dans une maison, à préparer les repas et à servir le thé.* (G. Sand.)

Le devoir d'une *femme* est de savoir nous plaire. (Desmah.)

— Prov. et fig.; *Ce que femme veut, Dieu le veut*, les femmes veulent ardemment ce qu'elles veulent, et elles viennent ordinairement à bout de l'obtenir.

— *Bonne femme*, femme qui a de bonnes qualités, qui a un bon cœur, etc. : *C'est une très-*BONNE FEMME.

— Une femme âgée : *La* BONNE FEMME *n'en peut plus. Elle vit sous la conduite d'une* BONNE FEMME *de mère, qui est presque toujours malade, et pour qui cette aimable fille a des sentiments d'amitié qui ne sont pas imaginables.* (Mol.)

— Fam. et par dénigr. Femme du peuple ou de la campagne, quel que soit son âge.

— Fam. *C'est une maîtresse femme*, se dit d'une femme habile, fermé et qui sait se faire obéir.

— Fam. *Elle est femme, elle est bien femme*, elle a les penchants, les faiblesses, les défauts ordinaires à son sexe.

— Fig. et par dénigr. *C'est une femme, une vraie femme*, se dit d'un homme sans force, sans courage.

— *Femme de chambre*, celle qui est attachée moyennant un salaire, au service intérieur et particulier d'une personne du sexe féminin : *Il me faut une* FEMME DE CHAMBRE, *je te charge de m'en trouver une.* (Lesage.)

— Absol. au plur. Les femmes de chambre attachées au service de la même personne : *Elle appela ses* FEMMES. (Acad.)

Prends soin d'interroger les *femmes* de Lucrèce,
Pour savoir quelle chambre habite leur maîtresse. (Pons.)

— *Femme de charge*, femme attachée au service d'une maison, pour avoir soin du linge, de la vaisselle d'argent, etc. || *Femme de ménage*, femme à gages proposée aux soins d'un ménage. || *Femme de journée*, femme qu'on emploie et qu'on paye à la journée.

— *Sage-femme*, accoucheuse : *On fit venir la* SAGE-FEMME. (Acad.)

— *Femme publique*, femme prostituée. || *Femme de mauvaise vie, femme perdue*, femme livrée à la débauche.

— Particul. Celle qui est nubile : *La voilà bientôt* FEMME. (Acad.)

— Celle qui est ou qui a été mariée; il est opposé à Fille : *Les* FEMMES *et les filles. Une jeune* FEMME. FEMME *veuve.* FEMME *en puissance.* FEMME *infidèle,* FEMME *sage. C'est sa* FEMME *légitime.* (Acad.) *Un honnête homme n'aura pas de meilleur ami que sa* FEMME. (J. J. Rouss.) *Une grande reine, fille,* FEMME *et mère de rois si puissants.* (Boss.)

Nous sommes vos voisins, nos filles sont vos *femmes.*
(Corn.)

Ma fille, vos désirs seront-ils satisfaits,
Si demain de Monsieur vous devenez la *femme ?* (Bours.)

Il y a peu de FEMMES *si parfaites qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une* FEMME, *ou de trouver heureux celui qui n'en a point.* (La Br.)

— *Prendre femme*, se marier : *Ce vieux garçon a enfin pris* FEMME. (Acad.) || Par anal. : *Chercher* FEMME.

— Jurispr. *Femme commune en biens*, femme mariée sous le régime de la communauté. || *Femme séparée*, femme qui a obtenu la séparation de corps, ou contre laquelle la séparation a été prononcée, et qui a l'administration de ses biens personnels.

— *Envie, fantaisie de femme grosse*, désir subit et souvent désordonné de quelques femmes grosses. || Fig. et fam. Toute espèce de goût, de désir peu raisonnable.

— Prov. et fig. *Le diable bat sa femme*, se dit quand il pleut et qu'il fait soleil en même temps.

— Prov. *Maison faite et femme à faire*, il faut acheter une maison toute bâtie, et épouser une jeune femme qu'on puisse accoutumer à sa manière de vivre.

— Anc. *Il n'est attention que de vieille femme*, les femmes âgées sont plus attentives en toutes choses que les jeunes; parce qu'elles sont moins occupées d'elles-mêmes.

FEMMELETTE, n. f. (*femme.*) Pron. *fam-lèt.* — Fam. Femme d'humeur légère et d'un esprit borné : *Vous gouvernez-vous par les avis d'une* FEMMELETTE ?

— Fig. Homme faible, sans énergie : *Cet homme-là n'est qu'une* FEMMELETTE. (Acad.)

FÉMORAL, ALE, adj. (*femur, femore*, cuisse; lat.) Pron. Anat. Qui a rapport à la cuisse : *Muscle* FÉMORAL. *Artère* FÉMORALE. *Hernie* FÉMORALE.

= **Fémoraux**, n. m. pl. ou **Fémorales**, n. f. pl. Anc. cout. Vêtements à peu près semblables aux caleçons, aux hauts-de-chausses.

FÉMUR, n. m. (m. lat., m. sign.) Anat. Os de la cuisse : *Le* FÉMUR *est le plus grand des os du corps humain. Les deux* FÉMURS. (Acad.) *À la rupture à peine ressoudée du* FÉMUR *vint se joindre un rhumatisme aigu dans la partie malade, qui le condamna à une immobilité complète.* (G. Sand.)

FENAISON, n. f. (*fenum*, foin; lat.) Pron. *fe-nè-zon.* — Action de couper les foins : *Le temps de la* FENAISON *est bien avancé.* (Acad.)

— Temps pendant lequel on coupe les foins : *Pendant la* FENAISON.

FENASSE, n. f. (*fenum*, foin; lat.) Pron. *fe-nass.* — Agric. Sainfoin.

— Fourrage composé d'avoine.

FENDANT, part. prés. du v. Fendre.

FENDANT, n. m. Pron. *fan-dan.* — Coup donné du tranchant d'une épée de haut en bas : *Il fut blessé dangereusement d'un* FENDANT *qu'il reçut dans le combat.* (Acad.)

— Fig. et fam. Fanfaron; faux brave :

Il n'est passe-volant, soldat ni capitaine,
Depuis les plus chétifs jusques aux plus *fendanss*,
Qu'elle n'ait déconfit.... (Regnier.)

— *Faire le fendant*, se donner des airs de fanfaron, de bravache : *Cet homme* FAIT *bien* LE FENDANT *quand il ne voit personne à combattre.* (Acad.)

FENDERIE, n. f. (*fendre.*) Pron. *fand-rí.* — Techn. Art et action de fendre le fer et de le séparer en verges, après qu'il a été mis en barre : *Un ouvrier qui entend bien la* FENDERIE. *Mettre du fer à la* FENDERIE.

— Machine qui, dans les forges, sert à cette fabrication.

— Lieu où se font toutes les opérations de la fenderie : *Le maître de la forge était dans la* FENDERIE. (Acad.)

FENDEUR, n. m. Techn. Celui ou celle qui fend le bois, l'ardoise, etc. : FENDEUR *de bois.*

— Celui qui, dans les forges, préside à la fenderie; et celui qui, dans les ardoisiers, fend les pierres d'ardoise.

— Prov. et Fig. *Un fendeur de naseaux*, un bravache, un fanfaron. || Vieux.

FENDEUSE, n. f. Pron. *fan-deuz.* — Technol. Ouvrière qui fend les roues des montres et des pendules.

FENDILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Se fendiller : *Le saule jette en avant son tronc noueux, difforme,* FENDILLÉ *et se couronne de branches.* (Th. Gaut.)

FENDILLER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *ce-fan-di-ié.* — En parl. du bois ou d'une autre matière Se couvrir de petites fentes, des gerçures : *Du bois qui* SE FENDILLE. (Acad.) *Cette écorce commence à* SE FENDILLER.

FENDIS, n. m. Pron. *fan-di.* — Techn. Dernière division de l'ardoise.

FENDOIR, n. m. Pron. *fan-doar.* — Techn. Outil qui sert à fendre, à diviser : FENDOIR *de vannier, de tonnelier.* (Acad.)

FENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*findere*; lat., m. sign.) Pron. *fandr.* — Diviser un corps dur dans le sens de sa longueur : FENDRE *du bois.* FENDRE *en deux.* FENDRE *avec des coins.* FENDRE *la peau légèrement.* FENDRE *une manche. Il avait les jambes tellement enflées qu'on fut obligé de* FENDRE *ses bottes.* (Acad.) *Un second coup le renversa la face contre terre ; un troisième lui* FENDIT *le crâne* (Aug. Thierry.)

— Fig. et fam. *Fendre la tête à quelqu'un*, l'incommoder par un grand bruit : *Ils me* FENDENT LA TÊTE *avec leurs cris.* (Acad.) *Un bruit à* FENDRE LA TÊTE, *à* TÊTE FENDRE.

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteaux me va *fendre la tête.* (Boil.)

— Fig. *Fendre le cœur à quelqu'un*, exciter en lui une très-vive commisération : *Ce spectacle était à* FENDRE LE COEUR. (Acad.) *Ouf ! Je me sens attendrir à ces paroles ; elle me* FEND LE COEUR. (Campistr.) *C'est un pauvre malheureux, qui est au pain et à l'eau depuis trois ans : cela* FEND LE COEUR. (Chamfort.)

— Prov. *Fendre un cheveu en quatre*, faire des distinctions extrêmement subtiles.

— Séparer, traverser les parties d'une masse :

Votre ennemi superbe
Du Rhin près de Tholus *fend* les flots écumeux. (Boil.)

Il part avec la rapidité d'un aigle qui FEND *les airs.* (Fén.)

— Fig. S'avancer à travers : FENDRE *la foule.*

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire. (Boil.)
Il faut *fendre* la presse
D'un peuple d'importuns qui fourmille sans cesse. (Id.)

— Opérer des ouvertures, des crevasses : *La sécheresse* FEND *la terre. La gelée* FEND *les pierres.* (Acad.)

— Pop. *Geler à pierre fendre*, geler très-fort.

— V. intr. ou neut. Il se dit du cœur, de la tête, etc., lorsqu'on y éprouve des déchirements : *La tête me* FEND *du bruit que l'on fait, le cœur me* FEND *de voir souffrir tant de pauvres gens.* (Acad.)

= **Se fendre**, v. pr. Être fendu, divisé, dans le sens de la longueur : *Le bois blanc* SE FEND *aisément.*

— S'entr'ouvrir : *La glace* SE FENDIT *tout à coup. Une muraille qui commence à* SE FENDRE. *Les lèvres* SE FENDENT *par le grand froid.* (Acad.)

Sa cuirasse de fer sous les frimas *se fend.* (Al. Soum.)

Les eaux de la mer Rouge SE FENDIRENT *en deux pour donner passage aux Israélites.* (Acad.)

— Avec ellipse du pronom : *Cela fait* FENDRE *le cœur.* (Acad.)

— Escr. Porter la jambe droite en avant, en laissant le pied gauche à sa place : *Il* SE FEND *avec une légèreté extrême.*

FENDU, UE, part. pass. du v. Fendre : *Une terre* FENDUE. *Une plaque de marbre* FENDUE *en plusieurs endroits.*

— Fig. *Des yeux bien fendus*, bien ouverts.

— Par exagér. *Avoir la bouche fendue jusqu'aux oreilles*, l'avoir démesurément grande.

— *Être bien fendu*, avoir les jambes et les cuisses bien fendues : *Cet homme est tellement* FENDU *qu'il doit être bien à cheval.* (Acad.)

— *Cheval à naseaux bien fendus*, fort ouverts.

FÈNE, n. f. V. FAÎNE.

FENESTRAL, ALE, adj. Pron. *fe-nèss-tral.* — Qui a rapport aux fenêtres.

FENESTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Fenestrer : *Ce cabinet est fermé par un merveilleux treillage de bois* FENESTRÉ *comme une truelle à poisson ou comme ces papiers-dentelle frappés à l'emporte-pièce.* (Th. Gaut.)

— Anc. fr. *Soulier fenestré*, sandale dont le dessus était formé par des courroies lacées à jour.

FENESTRELLE, n. f. Bot. Giroflée des fenêtres.

FENESTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fe-nèss-tré.* — Néol. Garnir de fenêtres.

— Anc. V. intr. ou neut. Faire le galant à la fenêtre de sa maîtresse.

FENÊTRAGE, n. m. (*fenêtre.*) Pron. *fnè-traj.* — Toutes les fenêtres d'une maison : *Le* FENÊTRAGE *de ce palais est tout de glaces.* (Acad.)

— L'ordre, la disposition pour les jours, pour les fenêtres d'une maison : *Le* FENÊTRAGE *de ce bâtiment est mal entendu, est mal ordonné.* (Acad.)

FENÊTRE, n. f. (*fenestra*; lat., m. sign.) Ouverture faite dans certaines parties d'un bâtiment pour donner du jour et de l'air à l'intérieur : FENÊTRE *basse,* FENÊTRE *haute ;* FENÊTRE *carrée, ronde, ovale. Se mettre à la* FENÊTRE. *Mettre la tête à la* FENÊTRE. *Regarder par la* FENÊTRE. *Jeter par la* FENÊTRE. *Entrer, sortir par la* FENÊTRE. *On aperçoit sur le haut des montagnes des maisons bâties, les* FENÊTRES *étroites.* (Mme de Staël.) *Les troubadours allaient chantant les amours et la gloire sous les* FENÊTRES *des châtelaines.* (De Marchangy.)

Quelquefois seulement, quand la nuit est venue,
On voit à la *fenêtre* une femme inconnue. (A. de Muss.)

— Cadre vitré qui forme la croisée : *Ouvrir, fermer la* FENÊTRE. *Il manque plusieurs carreaux de vitre à cette* FENÊTRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cette maison n'a ni portes ni fenêtres*, se dit d'une maison fort délabrée.

— Prov. et fig. *Jeter tout par les fenêtres*, dissiper son bien en folles dépenses : *Il jette tout par les* FENÊTRES *dès qu'il est amoureux.* (Lesage.)

— Prov. *Si vous le faites sortir par la porte, il entrera par la fenêtre, ou chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre*, se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser. || *Entrer par les fenêtres*, entrer dans un lieu ou dans une société autrement que par la bonne voie. || *Il faut passer par la fenêtre*, s'emploie pour exprimer que ce qu'on propose est d'une nécessité absolue.

— Anat. Il se dit des deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : *La* FENÊTRE *ronde. La* FENÊTRE *ovale.* (Acad.)

FENÊTRÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles percées à jour.

— Chir. Il se dit des compresses, des emplâtres, etc., où l'on a pratiqué des ouvertures.

FENIL, n. m. (*fenilia*; lat., m. sign.) Pron. *feni-y.* — Agric. Lieu où l'on sert les foins, à la campagne : *Le* FENIL *est plein.* (Acad.) *Le foin nouveau n'est bon que quand il a été conservé trois ou quatre mois dans les* FENILS.

FENOUIL, n. m. (*feniculum*; lat., m. sign.) Pron. *fnou-y.* — Plante aromatique à fleurs jaunes, de la famille des Ombellifères; elle croît surtout dans le midi de l'Europe : FENOUIL *sauvage.* FENOUIL *commun. Un brin de* FENOUIL. *Le* FENOUIL *officinal.* (Acad.) *Un sentier de montagne, bordé de* FENOUIL, *de lavandes et de bruyères violettes, tournoie au flanc du mont.* (Th. Gaut.)

— Graine de cette plante : *Du* FENOUIL *confit. Mettre du* FENOUIL *dans une sauce.* (Acad.)

FENOUILLETTE, n. m. ou **FENOUILLET**, n. f. Agric. Espèce de pomme qui a le goût du fenouil : FENOUILLETTE *jaune.* FENOUILLETTE *rouge.* (Acad.)

FENOUILLETTE, n. f. Pron. *fenou-iètt.* — Comm. Eau-de-vie rectifiée et distillée de la graine de fenouil : *La* FENOUILLETTE *de l'île de Ré.* (Acad.)

FENTE, n. f. (*fendre.*) Pron. *fantt.* — Petite ouverture en long ou en large : *Regarder par la* FENTE *de la porte. La* FENTE *d'une muraille. Faire une* FENTE.

L'amour chez les vieillards a d'étranges racines,
Et trouve comme un lierre aux *fentes* des ruines,
Dans ces cœurs ravagés par le temps et les maux,
Cent brèches où pousser ses tenaces rameaux. (E. Augier.)

— *Bois de fente*, celui qu'on débite en le fendant pour en faire des échalas, des lattes, des cercles, du merrain, etc.

— Par extens. : *Les* FENTES *ou cavités de ce globe.*

— Min. Gerçures ou intervalles qui accompagnent souvent les filons métalliques.

— Jardin. *Enter ou greffer en fente*, enter ou greffer en introduisant et en fixant la greffe dans une fente pratiquée à l'arbre ou à l'arbuste qu'on veut greffer.

— Anat. Espèce d'ouverture étroite et profonde : FENTE *sphénoïdale.* FENTE *glénoïdale.* FENTE *ethmoïdale.*

— Chir. Fissure du crâne.

FENTOIR, n. m. Pron. *fan-toar.* — Technol. Espèce de couperet à l'usage des bouchers.

FENTON, n. m. Pron. *fan-ton.* — Constr. Sorte de ferrure qui sert à divers usages, et principalement à lier le chambranle d'une cheminée avec le reste de la maçonnerie.

— Baguettes en fer carrées, et coupées au moyen d'une machine appelée *fenderie.*

— Morceaux de bois coupés et préparés pour faire des chevilles.

FENUGREC, n. m. (*fenum grecum*, foin grec; lat.) Pron. *fnu-grèk.* — Bot. Plante de la famille des Légumineuses dont la graine a l'odeur forte, quoique assez agréable, et qui passe pour émolliente et adoucissante.

FÉODAL, ALE, adj. (*fides*, foi; lat.) Pron. *fé-o-*

dal. — Il se dit de ce qui appartient, de ce qui a rapport à un fief, et de ce qui concerne les fiefs en général : *Seigneur* FÉODAL. *Bien* FÉODAL. *Droits* FÉODAUX. *Matière* FÉODALE.

— *Droit féodal*, le droit qui traite des fiefs, des matières féodales : *Ce livre traite du* DROIT FÉODAL. *Il entend bien le* DROIT FÉODAL. || On dit de même, *Jurisprudence* FÉODALE : *Il existait, sous le titre de* DROITS FÉODAUX, *une foule de dépendances n'ayant pas pour origine un contrat librement consenti.* (Thiers.)

— Qui a rapport au régime féodal : *Tout membre de la société* FÉODALE *constituait un propriétaire souverain. Richelieu parut, et l'aristocratie* FÉODALE *sembla venir expirer aux pieds du trône.*

— *Gouvernement féodal*, celui d'un pays qui est partagé en fiefs, et dont les possesseurs exercent, certains droits souverains ou seigneuriaux : *Dans le gouvernement* FÉODAL, *le roi n'est que le premier des seigneurs.* (Acad.) || On dit aussi dans le même sens : *Régime, système* FÉODAL.

— *Temps féodal*, temps, époque où le régime féodal était le plus en vigueur.

FÉODALEMENT, adv. Pron. *fé-o-dal-man.* — En vertu du droit de fief : *Saisir une terre* FÉODALEMENT. (Acad.)

FÉODALISÉ, ÉE, adj. Soumis au régime féodal : *Les affranchissements de Louis le Gros améliorent le sort de l'humanité* FÉODALISÉE. (Dupin.)

FÉODALITÉ, n. f. (*féodal.*) Qualité de fief.

— Foi et Hommage qu'un vassal doit à son seigneur : *La* FÉODALITÉ *ne se prescrit point.* (Acad.)

— Régime féodal : *L'établissement, l'abolition de la* FÉODALITÉ. *Les premiers temps de la* FÉODALITÉ. (Acad.) *De l'établissement de Charlemagne mal soutenu par ses successeurs, la* FÉODALITÉ *se forma.* (Lam.) *Le peuple introduit dans l'édifice de la* FÉODALITÉ *l'a jeté par terre.* (H. de Balz.)

FER, n. m. (*ferrum*; lat., m. sign.) Pron. *fèr.* — Métal ductile, malléable, d'un gris clair et brillant ; dans les arts son emploi est considérable : *Mine de* FER. *Minerai de* FER. FER *fondu.* FER *de fonte. Fonte de* FER. FER *battu, forgé.* FER *doux, dur, cassant. Faire rougir du* FER. *Le* FER *est de tous les métaux celui dont l'état varie le plus.* (Buff.) *On trouve le* FER *natif, mais le plus souvent oxydé.* (Duméril.) *Les mines de* FER *les plus célèbres sont celles de l'île d'Elbe.* (Buff.)

— Fam. *Ne tenir ni à fer ni à clou*, n'être pas scellé dans le mur ; être mal attaché ; très-facile à ôter. || Fig. En parl., d'une affaire, n'être pas solidement faite, arrêtée.

— Fam. *Il userait du fer*, se dit de quelqu'un qui use ses habits en peu de temps.

— *Il digérerait le fer*, se dit en parl. d'un homme qui a un très-bon estomac.

— Comm. Espèce de fer ; en ce sens, il s'emploie au pluriel : *Marchand de* FER. *Droits sur les* FERS. FERS *français. Il fait le commerce des* FERS. (Acad.) *Souvent le propriétaire d'une forge ne tire pas trois pour cent de sa mise, à moins que des circonstances particulières et très-rares ne lui permettent de fabriquer ses* FERS *à bon marché, et de les vendre cher.* (Buff.) *Les meilleurs* FERS *sont ceux de Russie, puis ceux de Suède, de Belgique et de France.*

— La pointe qui termine une pique, une lance, une flèche : *Le* FER *d'une lance, d'une flèche.*

— *Lame à fer émoulu*, dont la pointe est affilée par oppos. aux lames dont le fer est émoussé. || Fig. et fam. *Se battre à fer émoulu*, se disputer vivement, sans rien ménager.

— Par extens. *Fer de lacet, fer d'aiguillette*, petite pièce de métal au bout d'un lacet, d'une aiguillette.

— Escr. L'épée : *Engager le* FER.

— Fam. *Battre le fer*, faire des armes, se battre au fleuret : *Il y a longtemps qu'il* BAT LE FER *dans les salles d'armes.* (Acad.) || Fig. et fam. Se livrer depuis longtemps à une occupation, à quelque exercice.

— Par analog. *C'est à force de* BATTRE LE FER *qu'il est parvenu à ce degré d'habileté.* (Acad.)

— Prov. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud*, il ne faut pas se relâcher quand une affaire est en bon train.

— Fig. et poét. Poignard, épée, toute arme portative : *Le* FER *homicide. Porter le* FER *et la flamme dans un pays. Vaincre autant par la clémence que par le* FER. *Ceux que le* FER *avait épargnés. Il se plongea le* FER *dans le sein.* (Acad.)

On se menace, on court, l'air gémit, le *fer* brille. (Rac.)
.. Le *fer* tue, et la main déshonore. (C. Del.)
Noble ou non, pour croiser le *fer* avec le *fer*,
Tout homme qui m'outrage est assez gentilhomme. (V. H.)

— Par extens. Le glaive de l'exécuteur : *Le* FER *sacré des lois.* (Volt.)

— Jurispr. *Peine des fers*, la plus grande des peines afflictives et infamantes après la mort et la déportation.

— Techn. Outils servant à divers usages : FER *à gaufrer.* FER *à papillottes.* FERS *pour découper.* FER *à dentelles.*

— Prov. *Mettre les fers au feu*, s'occuper activement d'une affaire. || Par anal. : *Les* FERS *sont au feu.*

— Particul. Il se dit d'un instrument de fer pour repasser le linge : FER *à repasser. Un* FER *chaud. Donner un coup de* FER. *Passer le* FER *sur la dentelle.*

— *Fer corroyé*, celui qu'on bat à froid, après l'avoir forgé, afin de le rendre moins susceptible de se casser. || *Fer étiré*, fer qui s'est allongé quand on l'a battu à chaud.

— *Fer à gaufrer*, planche de cuivre avec laquelle se fait la gaufrure des étoffes et des rubans.

— *Fer à tirer*, la troisième filière par où passent les lingots.

— *Fers plats, fers ronds*, certains outils du luthier qui, étant chauffés, servent à recoller les fentes des instruments.

— Mar. *Fer de gaffe*, Espèce de croc surmonté d'une petite branche terminée en pointe. || *Être sur le fer*, se dit quelquefois d'un bâtiment à l'ancre. || *Fer de girouette*, verge de fer que l'on place aux têtes des grands mâts quand ils n'ont pas de paratonnerre.

— Demi-cercle de fer dont on garnit le dessous des pieds des bêtes de somme : FER *à cheval.* FER *de cheval, de mulet, de bœuf.* FER *neuf.* FER *usé. Relever les* FERS *cramponnés pour empêcher qu'ils ne glissent sur la glace.* (Acad.)

— Fig. : *Les chevaux ont des* FERS *d'argent ; et l'on dirait, à leur allure fière, qu'ils sentent l'avantage qu'ils ont.* (Lesage.)

— Pop. *Payer les vieux fers*, ce que l'on doit.

— *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien*, cela ne vaut rien du tout.

— *Tomber les quatre fers en l'air*, se dit d'un cheval à qui les quatre pieds manquent à la fois et qui tombe sur le dos : *Voilà l'âne* LES QUATRE FERS EN L'AIR. || Fig. Fam. Il se dit d'un homme qui tombe à la renverse : *Une barrière à franchir a déjà vu plus d'une catastrophe, et les marmots roulent les* QUATRE FERS EN L'AIR. (Th. Gaut.)

— Prov. *Avoir toujours quelque fer qui loche*, se dit d'une personne valétudinaire ou sujette à de petites incommodités. || *Il y a quelque fer qui loche*, il y a quelque chose qui empêche l'affaire de marcher, de réussir.

— *Fer de botte*, morceau de fer, en forme de fer à cheval, dont on garnit le dessous des talons de bottes.

— Au pl. Chaînes, ceps, menottes : *Être aux* FERS, *dans ces* FERS. *Charger de* FERS. *Il avait les* FERS *aux pieds et aux mains.* (Acad.) *Un homme de bien accusé injustement et chargé de* FERS, *ne perd rien de sa gloire dans l'obscurité d'un cachot.* (Bouhours.)

— Fig. Privation de la liberté ; emprisonnement, esclavage : *Jeter, retenir quelqu'un dans les* FERS. *Gémir, languir dans les* FERS.

— Fig. et Poét. Tyrannie ; oppression : *Briser ses* FERS. *Donner des* FERS. *Forger des* FERS. *Les peuples, qui avaient gémi longtemps sous la tyrannie, ne songèrent plus qu'à briser leurs* FERS. (Acad.)

Albion se croit magnanime ;
Des noirs elle a brisé les *fers*,
Et ce sont les blancs qu'elle opprime. (C. Del.)

— Poét. Tyrannie qu'exerce l'amour : *Les amants se plaisent dans leurs* FERS. (Acad.)

Vos *fers* à chaque instant me deviennent plus doux.
(Desmahis.)

— Chir. *Employer le fer et le feu*, se dit lorsque, dans une opération, on emploie à la fois les instruments tranchants et les caustiques. || Fig. Employer les moyens les plus violents.

— Anc. législ. *Fer ardent*, épreuve par le feu, employée pour découvrir l'innocence ou la culpabilité d'un accusé.

= **De fer**, loc. adj. Propr. Formé par le fer ou fabriqué avec du fer : *Rouille* DE FER, *oxyde* DE FER. *Fil* DE FER. *Chaîne, crochet* DE FER. *Porte, pont, cage* DE FER. (Acad.)

......Le corps plié sous un réseau *de fer*,
Tu verras, à travers les barreaux de ta cage,
Ma jeunesse nouvelle insulter à ta rage. (C. Del.)

— Fig. Solide, qui résiste à tout, qui est à l'épreuve de tout : *Santé* DE FER. *Corps* DE FER. *Tempérament* DE FER.

— Prov. : *On n'est pas* DE FER, on n'est pas infatigable. || Par anal. : *Il faudrait être* DE FER *pour résister à de telles fatigues.*

— Très-pesant, très-fort : *Une main* DE FER. *Avoir un bras* DE FER.

— Fig. *Avoir un bras de fer*, user de son pouvoir avec une extrême dureté.

— *Joug de fer*, autorité, oppression d'une rigueur extrême : *Lycurgue imposa à Sparte un* JOUG DE FER, *tel qu'aucun autre peuple n'en porta jamais de semblable.* (J. J. Rouss.)

— Inflexible : *Vous ne le ferez jamais changer, c'est une tête* DE FER. (Acad.) *C'était un homme* DE FER *en fait de sentiments politiques.* (G. Sand.)

— Prov. : *C'est un homme roide comme une barre de fer, c'est une barre de fer*, se dit d'un homme inflexible dans ses résolutions.

— Jurispr. *Cheptel de fer.* Concession à bail des bestiaux d'une métairie, à la charge d'en restituer une quantité ou une valeur égale à l'expiration du bail.

— Fig. *Fer à cheval*, tout ce qui forme un demi-cercle ou un croissant : *En* FER À CHEVAL. *Cela forme le* FER À CHEVAL. (Acad.) *La cataracte se divise en deux branches, et se courbe en* FER À CHEVAL. (Chateaubr.)

— Fortif. Ouvrage extérieur fait en demi-cercle : *Le* FER À CHEVAL *n'est plus guère en usage.* (Acad.)

— Archit. Escalier en demi-cercle, à deux rampes.

— Double pente douce en demi-cercle.

— Coutur. Petite pièce qui sert de doublure ou de renfort aux épaulettes des chemises d'homme.

= **Fer de lance**, Zool. Espèce de chauves-souris.

FÉRAL, ALE, adj. (*feralis* ; lat., m. sign.) Funèbre ; qui annonce les funérailles ; qui se rapporte aux morts.

— Antiq. rom. *Fêtes férales*, ou substantiv. *Férales*, fêtes des mânes, pendant lesquelles on déposait des mets sur les tombeaux.

FÉRANDINE, n. f. Pron. *fé-ran-dinn.* — Comm. Espèce d'étoffe de soie tramée de laine ou de coton.

FÉRANDINIER, n. m. Pron. *fé-ran-di-nié.* — Anc. Espèce de coffre en usage dans les armées, et dont le dessous était échancré pour être chargé à dos de mulet.

— Comm. Fabricant de férandine.

FER-BLANC, n. m. Pron. *fèr-blanc.* — Tôle recouverte d'étain : *Fabrique de* FER-BLANC. *Plaque de* FER-BLANC. *Feuille de* FER-BLANC. *Cafetière de* FER-BLANC. (Acad.)

FERBLANTIER, n. m. Celui qui travaille en fer-blanc, qui fait, qui vend des ouvrages de fer-blanc : *La boutique d'un* FERBLANTIER. *Marchand* FERBLANTIER. (Acad.)

FER-CHAUD, n. m. Méd. Sentiment d'ardeur à l'épigastre, avec évacuation d'un liquide très-âcre. || V. PYROSIS.

FÉRET, n. m. Pron. *fè-rè.* — Minér. Sorte d'hématite qui est une vraie mine de fer : *Le* FÉRET *se trouve principalement en Espagne.* (Acad.)

— Techn. Verge de fer non percée, dont les verriers se servent pour lever de la matière et ajouter des ornements à divers ouvrages.

FÉRIAL, ALE, adj. Qui regarde la férie ; qui est de férie : *Office* FÉRIAL. (Acad.)

FÉRIE, n. f. (*feria* ; lat., m. sign.) Pron. *fé-ri.* — Terme dont l'Église se sert pour désigner les différents jours de la semaine. Le lundi est appelé *la seconde férie*, le mardi *la troisième férie*, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui est appelé *la sixième férie.* || On ne dit point *première* FÉRIE, ni *septième* FÉRIE ; mais *dimanche, samedi.*

— Anc. Jours pendant lesquels, chez les Romains, la cessation de travail était prescrite par la religion.

— Par analog. Jours de vacances : *J'avais résolu d'employer quelques moments, pendant les* FÉRIES *prochaines de l'automne, à revoir mes notes.* (Brossette.)

FÉRIÉ, ÉE, adj. Il se dit des jours où il y a cessation de travail prescrite par la religion : *Le jour de Noël est un jour* FÉRIÉ. (Acad.) *Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour* FÉRIÉ. (Arago.)

FÉRINE, adj. (*ferina*, sauvage ; lat.) Méd. : *Toux* FÉRINE, toux sèche, opiniâtre et douloureuse.

FÉRIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*ferire*, frapper ; lat.) Anc. Frapper ; il n'est plus en usage que dans cette phrase : *Sans coup férir*, sans se battre, sans en venir aux mains. || Fig. et fam. Sans éprouver de résistance : *On prit la ville* SANS COUP FÉRIR. *Il en est venu à bout* SANS COUP FÉRIR. (Acad.)

FERLAGE, n. m. Mar. Action de plier une voile.

— *Rabans de ferlage*, ceux qui servent à ferler une voile.

FERLÉ, ÉE, part pass. du v. Ferler, serré, attaché : *Voile* FERLÉE.

FERLER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Relever une voile, la serrer et l'attacher pli par pli tout le long d'une vergue.

FERLET, n. m. Techn. Instrument en forme de T dont on se sert dans les papeteries pour placer les feuilles

de papier sur les perches ou les cordes de l'étendoir.

FERLIN, n. m. Pron. *fèr-lain.* — Comm. Étoffe de laine anglaise.

FERMAGE, n. m. Pron. *fèr-maj.* — Loyer que paie un fermier en échange du droit d'exploiter un fonds de terre et d'en retirer les profits, aux lieu et place du propriétaire : *Payer les* FERMAGES. *Il me doit beaucoup de* FERMAGES. (Acad.)

FERMAIL, n. m. Pron. *fèr-ma-y.* — Anc. Fermoir, boucle, chaîne, crochet, carcan.

— Agrafe ou boucle servant à arrêter une cotte d'armes, un manteau. || Au pl. *Des* FERMAILS.

FERMAILLÉ, ÉE, adj. Pron. *fèr-ma-ié.* — Qui est fermé de mailles.

— Blas. Chargé de plusieurs fermails : *Stuart, comte de Bucham, porte de France à la bordure de gueule* FERMAILLÉE *d'or.*

FERMANT, part. pass. du v. Fermer.

FERMANT, ANTE, adj. Qui se ferme à clef : *Meuble* FERMANT.

— *À portes fermantes*, quand on ferme les portes d'une place de guerre. *À jour fermant*, quand le jour finit.

FERME, adj. des 2 g. (*firmus*; lat., m. sign.) Stable; qui tient fixement : *Ce plancher est* FERME. *Cette cloison n'est guère* FERME. *La durée du froid a rendu la glace très-*FERME. (Acad.)

— Compacte; solide : *Ce terrain est* FERME. *Un gâteau de pâte* FERME. *Ce poisson a la chair* FERME.

— Particul. *La terre ferme*, le continent.

— Qui se tient sans chanceler : *Être* FERME *sur ses pieds. Tenir le corps* FERME. *Marcher d'un pas* FERME.

— *Être ferme sur ses étriers*, se tenir d'aplomb à cheval. || Fig. Défendre son sentiment; être inébranlable dans ses résolutions.

— Vigoureux, tenace, résistant : *Avoir la main* FERME, *les reins* FERMES, *le jarret, le poignet* FERME.

— Fig. *Avoir le jugement, l'esprit ferme*,

— Arts et Littér. Hardi, vigoureux : *Manière, exécution* FERME. *Ce style est* FERME. *Le jeu de ce musicien est* FERME.

— Qui révèle de la fermeté : *Regard, contenance, voix* FERME.

— Constant, inébranlable : *Un homme* FERME *dans ses résolutions. Caractère, esprit* FERME. *On est souvent* FERME *par faiblesse, et audacieux par timidité.* (La Rochef.) *Elle demeura* FERME *au milieu du péril.* (Fléch.)

— Comm. et fin. *Marché, achat, vente ferme*, qui emporte obligation de faire ou de prendre livraison.

— J. de paume, *Avoir le coup ferme*, pousser vigoureusement la balle.

— Écrit. *Caractères fermes*, caractères régulièrement tracés : *Le mémorial de Saint-Germain est en quatre lignes, d'un caractère cursif remarquablement* FERME. (Lenormant.)

= **Ferme**, adv. Fermement, avec vigueur : *Frapper* FERME. *Parler* FERME. *Cela tient* FERME *dans la muraille.* (Acad.)

— Fam. *Soutenir, nier une chose fort et ferme*, avec beaucoup d'assurance.

— *Tenir ferme*, ne pas abandonner son poste, son rang de bataille, s'y maintenir avec courage : *Deux régiments* TENAIENT FERME *contre une armée victorieuse, quoiqu'ils fussent entamés par la cavalerie et foudroyés par le canon.* (Volt.)

= **Ferme**, interj. Il sert à exciter, à encourager :

Allons, *ferme*, poussez, mes bons amis de cour. (Mol.)

= **De pied ferme**, loc. adv. Sans bouger : *Il y a deux heures que je vous attends* DE PIED FERME. (Acad.)

— Particul. Sans reculer, sans s'ébranler, sans s'émouvoir, résolûment : *Attendre l'ennemi* DE PIED FERME. *Combattre* DE PIED FERME.

— Fig. *Attendre quelqu'un de pied ferme*, se montrer disposé à lui résister, témoigner qu'on ne le craint pas.

FERME, n. m. (*firma*; lat., ou *ferma*, louage; celt.) Pron. *fèrm.* — Convention par laquelle un propriétaire abandonne à quelqu'un, pour un temps, et moyennant un prix, la jouissance d'une terre, d'une maison, d'un droit, etc. : *Donner, prendre à* FERME.

— *Ferme de jeux*, concession accordée par un État de tenir des maisons de jeu.

— Par extens. Métairies, domaines ruraux donnés à ferme : *Avoir, acheter une* FERME. *Ce domaine comprend cinq ou six* FERMES. (Acad.) *André Duchêne, qu'on peut regarder comme le père de l'histoire de France, fut chassé de Paris par la misère, et réduit à se réfugier dans une petite* FERME *qu'il avait en Champagne.* (Chamfort.)

Maillard, notre cousin, doit un an sur sa *ferme* :
Donc, je bénis le ciel, moi qui ne dois qu'un terme.
(C. Del.)

— Habitation du fermier, bâtiments d'exploitations de la ferme : *La cour d'une* FERME. *Rentrer à la* FERME.

... N'allez pas ériger une *ferme* en palais. (Boil.)

— Finan. Achat d'effets publics à terme fixe : *À trois heures et demie la Bourse est dans tout le feu des reports, des fins courants, des primes, des* FERMES. (H. de Balz.)

— Anc. Administration chargée de la perception des revenus publics donnés à ferme. *Il a fait sa fortune dans la* FERME.

— *Ferme générale*, administration composée de tous les fermiers généraux réunis.

— Constr. Assemblage de pièces de bois qui portent le faîte d'un comble. || *Demi-ferme*, la moitié de la ferme d'un comble. || *Demi-ferme de croupe*, celle qui est placée dans le milieu de la croupe. || *Demi-ferme d'arêtier*, celle qui est dans le plan de l'arêtier.

— Théât. Décoration montée sur un châssis, et qui se détache de la toile du fond : *Les* FERMES *représentent une colonnade, un arbre, etc.*

— Anc. Armoire qui se trouvait ordinairement dans le greffe du tribunal, ou dans la sacristie paroissiale de chaque juridiction.

— Man. *De ferme à ferme*, se dit d'un cheval qui saute sur le même terrain sans changer de place : *Cabrioles, demi-air de* FERME À FERME.

FERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Fermer : *Une porte, une ville* FERMÉE.

— Fig. *La porte des emplois, des honneurs, lui est fermée*, il n'a aucun moyen d'obtenir des emplois, des dignités.

— Par analog. :

Je vois que la vertu m'est à jamais *fermée*. (C. Augier.)

— Prov. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, il faut savoir se déterminer, prendre un parti.

— *Les yeux fermés*, en fermant les yeux, sans regarder devant : *Je connais si bien cette bibliothèque que j'irais y prendre un livre* LES YEUX FERMÉS. (Acad.)

— Mor. Sans examen : *Je signai cet acte* LES YEUX FERMÉS. (Acad.)

— Blas. *Couronne fermée*, se dit des couronnes royales. *Depuis Henri II, tous les rois de France ont porté la* COURONNE FERMÉE. *Voy.* CINTRÉ.

— Mar. *Rade fermée*, rade que les sinuosités ou l'élévation des côtes mettent à l'abri des lames du large et du vent.

FERMEMENT, adv. D'une manière ferme, avec force, avec vigueur : *Attacher* FERMEMENT. *S'appuyer* FERMEMENT.

— Avec assurance, constamment, invariablement : *Persister* FERMEMENT *dans sa résolution, dans son opinion. Croire* FERMEMENT *une chose.* (Acad.)

FERMENT, n. m. (*fermentum*, de *ferveo*, j'échauffe; lat.) Pron. *fèr-man.* — Levain, substance qui a la propriété d'exciter une fermentation dans le corps auquel on le mêle : *Cette matière sert de* FERMENT. *La levûre de bière est un bon* FERMENT. *Comme un jardinier intelligent, l'éducation place la plante qui lui est confiée dans une bonne terre; elle l'arrose d'une eau pure, l'entoure d'un* FERMENT *généreux, et la nourrit ainsi des sucs qui secondent le travail intérieur de la nature.* (Dupanl.)

— Fig. Ce qui fait naître ou entretient sourdement les haines, l'esprit de discorde, de rébellion, etc. : *Un* FERMENT *de haine. Un* FERMENT *de discorde. Un* FERMENT *de sédition.* (Acad.) *La reconnaissance des droits des neutres donnait sur les mers un allié de plus à la France, et un ennemi de plus à l'Angleterre. C'était un nouveau* FERMENT *ajouté à la querelle maritime qui s'élevait dans le Nord, et qui de jour en jour devenait plus grave.* (Thiers.)

FERMENTABLE, adj. des 2 g. Pron. *fèr-man-tabl.* — Didact. Susceptible d'être mis en fermentation. *Voy.* FERMENTESCIBLE.

FERMENTATIF, IVE, adj. Pron. *fèr-man-ta-tif, tiv.* — Didact. Qui a la vertu de produire la fermentation : *La levûre est une substance* FERMENTATIVE. (Acad.) || Vieux.

FERMENTATION, n. f. (*ferment.*) Pron. *fèr-man-ta-cion.* — Mouvement interne qui se manifeste dans un liquide, dans un corps quelconque, et qui en agite et en décompose les parties : *La* FERMENTATION *augmente le volume des corps.* FERMENTATION *spiritueuse, acide, putride. La corruption des cadavres n'est causée que par la* FERMENTATION *des humeurs.* (Buff.)

— Fig. Chaleur et agitation des esprits : *Les esprits étaient dans la plus grande* FERMENTATION. *Une sourde* FERMENTATION. *Calmer, apaiser la* FERMENTATION *des esprits.* (Acad.) *Il me semble qu'il y a une* FERMENTATION *de raison universelle qui tend à se développer, qu'on laissera peut-être se dissiper.* (Duclos.)

FERMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Fermenter : *Pain* FERMENTÉ. *Les liqueurs* FERMENTÉES *s'exposent à la génération des vins.* (Buff.)

FERMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fèr-man-té.* — T. Didactique. Être en fermentation : *La pâte* FERMENTE. *Les humeurs* FERMENTENT.

— Fig. et mor. Être dans l'agitation, être en grand mouvement : *Les têtes, les esprits* FERMENTENT. *Toutes les passions qui* FERMENTENT *dans la société.* (Acad.)

Mon cœur bout, ma main brûle et ma tête *fermente* !
(Em. Augier.)

— Particul. Naître et s'entretenir secrètement : *L'ambition* FERMENTAIT *dans son âme. La haine qui* FERMENTAIT *dans les cœurs. L'esprit de rébellion* FERMENTAIT *sourdement.* (Acad.) *Déjà* FERMENTAIENT *dans mon sein des passions dont le nom vous était inconnu.* (G. Sand.)

Une sombre fureur dans les esprits *fermente*. (C. Del.)
L'ardeur de gouverner dans sa tête *fermente*. (Id.)

FERMENTESCIBLE, adj. des 2 g. Pron. *fèr-man-tès-cibl.* — Chim. Qui réunit les conditions nécessaires pour entrer en fermentation : *Comme les divers sucs* FERMENTESCIBLES *contiennent, indépendamment du sucre, une foule d'autres ingrédients, il n'est pas étonnant qu'il y ait tant de vins différents.* (Cuvier.)

FERMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ferme.*) Clore, boucher une entrée, une ouverture : FERMER *une chambre, un magasin.*

Fermez portes, fenêtres;
Qu'on barricade tout. (Rac.)

— *Fermer la porte à quelqu'un*, l'empêcher d'entrer.

— *Fermer sa porte à quelqu'un*, ne pas l'admettre chez soi; refuser sa visite : *Je suis obligé de* FERMER MA PORTE À *tout le monde.* (Volt.)

— Fam. *Fermer sa porte*, refuser toute visite.

— Fig. *Fermer sa porte aux désordres, aux abus*, les empêcher, les prévenir.

— Poét. *Fermer les portes du temple de Janus*, faire la paix.

— Par analog. : FERMER *un tiroir, un robinet.*

— Absol. : *Cette porte* FERME *bien.*

— *On vient de fermer*, on n'entre plus.

— *Les marchands ferment les jours de fête*, n'ouvrent pas leur magasin.

— Fam. *Fermer boutique*, abandonner son commerce, son métier.

— Fig. Suspendre des travaux, des exercices : FERMER *un atelier.* FERMER *un théâtre.* FERMER *les tribunaux.*

— Par extens. Il se dit des choses qui servent à fermer : *Cette serrure* FERME *bien.*

— *Fermer les rideaux*, les tirer.

— Rendre un passage difficile, impossible : FERMER *un passage, une allée, une issue. Faire* FERMER *des fenêtres avec des grilles.* FERMER *un port avec une chaîne. Des portes d'airain* FERMAIENT *l'entrée du temple.* (Acad.) *Des bancs de sable* FERMAIENT *l'entrée du port.* (Rayn.)

— Empêcher l'accès, le passage, par quelque moyen violent : FERMER *les portes, les mers, les chemins, les défilés. Une armée de trente mille hommes lui* FERMAIT *le passage.* (Acad.) *Il expédia courrier sur courrier à Constantinople, mais aucun n'y put arriver : le grand vizir avait fait* FERMER *toutes les routes.* (B. de Livrey.)

— Fig. : FERMER *à quelqu'un le chemin des honneurs.* (Acad.)

— Rapprocher l'une contre l'autre des parties dont l'écartement laisserait une ouverture : FERMER *un sac.* FERMER *un livre.* FERMER *une plaie.* FERMER *les yeux, les mains, la bouche.*

— *Fermer une lettre, un paquet*, les plier et les cacheter.

— *Fermer les yeux à une personne qui vient d'expirer*, abaisser ses paupières avec la main.

— Fig. *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments : *Quoique le poids des années l'ait abattu, il jouit encore de la lumière, et attend que son fils revienne pour lui* FERMER LES YEUX. (Fén.)

— Fig. empêcher qu'on ne voie les choses telles

qu'elles sont : *Des préjugés* FERMAIENT LES YEUX *à tout le monde.* (Volt.)

— *Ne pouvoir fermer l'œil, n'avoir pas fermé les yeux de toute la nuit*, n'avoir pu dormir.

— Fig. *Fermer les yeux*, mourir : *Lorsque mon père* EUT FERMÉ LES YEUX, *je songeai à remplir ses dernières volontés.* (Acad.)

— Fig. *Fermer les yeux sur quelque chose*, faire semblant de ne pas s'en apercevoir.

— *Fermer les yeux à quelque chose*, se refuser à l'évidence, refuser de croire ce qui est prouvé : FERMER LES YEUX À *la vérité*, À *la lumière. Il* FERME LES YEUX *à toutes les considérations qu'on lui expose.* (Acad.)

— *Fermer l'oreille à quelque chose*, ne pas l'écouter, ne pas y ajouter foi : FERMER L'OREILLE À *la flatterie, aux louanges.* FERMER L'OREILLE À *la calomnie.*

Fermons l'œil aux présents, et *l'oreille* à la brigue. (Rac.)

— *Fermer la bouche à quelqu'un*, le réduire au silence : *Le respect qu'imprime la majesté des rois* FERME LA BOUCHE *à ceux qui en approchent.* (Fléch.) *Une rebuffade lui* FERMA LA BOUCHE. (P. de Musset.)

— *Fermer le cœur de quelqu'un à un sentiment*, faire qu'il ne l'éprouve pas, ou qu'il cesse de l'éprouver.

— *Fermer son cœur à quelqu'un*, le priver de son affection, lui cacher les sentiments qu'on éprouve.

— Arrêter : FERMER *une liste.*

— Terminer : FERMER *un débat, une session.*

— *Fermer la marche*, marcher le dernier.

— *Fermer une parenthèse*, mettre le signe qui la termine.

— Fig. *Fermer la parenthèse*, terminer une digression ; revenir à son sujet.

— Enclore : FERMER *une ville, un parc. Elle fit* FERMER *de bonnes murailles son abbaye.* (Rac.)

— Archit. *Fermer une voûte*, poser la clef ou la pierre sur laquelle s'appuient les deux moitiés de la voûte, quand on les abandonne à l'action de la pesanteur.

— Man. Terminer entièrement une figure. Il se dit surtout du travail de deux pistes : FERMER *la volte, la passade.*

— Mar. *Fermer un port*, mettre l'embargo sur les navires qui s'y trouvent. || *Fermer les sabords, une batterie*, faire tomber les mantelets dans leurs feuillures. || *Fermer une voile*, la brasser au vent.

— *Fermer le jeu*, l'arrêter parce qu'on a gagné.

— V. intr. ou neut. Techn. Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau.

= **Se fermer**, v. pron. Être fermé : *Cette porte* SE FERME *d'elle-même.*

Je vis devant mes pas *se fermer* le saint lieu. (C. Del.)

Un beau jour, on ne sait pas pourquoi, les ateliers d'une ville, autrefois célèbre pour ses maîtres, se dépeuplent, puis SE FERMENT. (Th. Gaut.)

Nos yeux pour *se fermer* ont attendu le jour. (F.)

— *La plaie commence à se fermer*, à se cicatriser.

..... La blessure... avec le temps *se ferma*,
Mais on en sent toujours le froid sous l'épiderme.
(Em. Augier.)

— Par extens.

Le siècle *se fermait* et la mélancolie,
Comme un pressentiment, des vieillards s'empara.
(Alfr. de Muss.)

FERMETÉ, n. f. (*firmitas* ; lat., m. sign.) État de ce qui est ferme, difficile à ébranler : *Ces pilotis ont peu de* FERMETÉ. (Acad.)

— Qualité de ce qui est solide, compacte : *La* FERMETÉ *des chairs.*

— Vigueur ; force : *La* FERMETÉ *des reins, du jarret.*

— *Fermeté de la main*, assurance de la main qui exécute quelque chose.

— B. Arts. Vigueur, hardiesse d'exécution : FERMETÉ *de burin, de pinceau.* FERMETÉ *de jeu, de touche.*

— Littér. *Fermeté de style*, force, concision dans le style : *Ce morceau travaillé avec soin a une* FERMETÉ *et une pureté de style qui manquent aux autres parties de l'ouvrage.* (Chateaubr.)

— Assurance, énergie, constance, force morale : *Parler, répondre avec* FERMETÉ. *Il a montré une grande* FERMETÉ *d'esprit, de jugement.* (Acad.) *La* FERMETÉ *suppose une résolution éclairée.* (Volt.) *La* FERMETÉ *de caractère fait les hommes supérieurs.* (J. B. Say.) *Il n'y a que les personnes qui ont de la* FERMETÉ *qui puissent avoir une véritable douceur.* (La Rochef.)

Syn. Fermeté, constance. La *fermeté* exprime l'idée de fixité avec un rapport à un parti pris, à quelque dessein conçu, ou à quelque action commencée. La *constance* est relative au caractère, aux goûts, aux habitudes. On dit de tel homme qu'il est *ferme* dans ses résolutions, dans ses projets ; de tel autre, qu'il est *constant* dans ses amours, dans ses affections. Il y a plus de raison et d'action dans la *fermeté* ; il y a plus de penchant et d'abandon de soi-même dans la *constance*.

FERMETTE, n. f. — Archit. Petite ferme de comble.

FERMETURE, n. f. Constr. Ce qui sert à fermer : *La* FERMETURE *d'une chapelle. La* FERMETURE *d'une boutique.*

— Action de fermer les portes : *La garde prend les armes à la* FERMETURE *des portes.* (Acad.)

— Fig. Clôture : FERMETURE *d'un théâtre.* FERMETURE *de la chambre.*

— Mar. *Fermeture de bordage*, pièce de bois qui sert à boucher un grand trou qu'on laisse aux vaisseaux en construction, pour faciliter le passage des pièces dans l'intérieur. || *Faire la fermeture*, boucher les ouvertures laissées dans les flancs du navire pour le passage des pièces qui doivent servir à sa construction. Anat. Muscle qui tire en bas la paupière supérieure.

FERMIER, adj. et n. m.

FERMIER, IÈRE, n. (*ferme.*) Pron. *fèr-mié-mièr.* — Celui, celle qui est locataire d'un fonds de terre : *Le* FERMIER *fait un marché à forfait sur lequel il gagne si les profits du fonds excèdent le fermage, et où il perd dans le cas contraire.* (J. B. Say.)

— *Fermier partiaire*, fermier qui prend des terres à exploiter, à condition de rendre au propriétaire une certaine portion des fruits produits par le fonds affermé.

Venez-vous, la *fermière ?* — A vos ordres, messire. (C. D.)

— Anc. *Fermiers du roi*, ou *Fermiers généraux* et quelquefois absol. *Fermier*, celui qui se chargeait du recouvrement des deniers royaux :

Pour messieurs les *fermiers* qui font des gains si grands,
Qu'est-ce, de bonne foi, que deux cent mille francs ?
(Boursault.)

— Jurispr. *Fermier judiciaire*, celui à qui le bail d'un héritage saisi a été adjugé par autorité de justice.

— Jeu. Joueur qui a pris la ferme en banque au plus haut prix.

FERMOIR, n. m. Pron. *fèr-moar.* — Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé : *Mettre des* FERMOIRS *à un in-folio. Des* FERMOIRS *d'or. Des* FERMOIRS *d'argent.* (Acad.) *Un livre de chagrin à* FERMOIRS *d'argent.* (G. Sand.)

— Fermeture de métal des sacs de femme, bourses, etc.

— Technol. Instrument de fer ; ciseau.

FERMURE, n. f. Mar. Bordages qui se mettent par couples entre les préceintes.

— Navig. Perche qui sert pour attacher un train de bois à la rive.

FÉROCE, adj. des 2 g. (*ferox* ; lat., m. sign.) Pron. *fé-ross.* — Farouche, cruel : *Dans presque tous les animaux sauvages, le mâle devient plus ou moins* FÉROCE *lorsqu'il cherche à s'accoupler ; et la femelle lorsqu'elle a mis bas.* (Buff.) *Le tigre est bassement* FÉROCE. (Id.)

— Fig. *C'est une bête féroce*, se dit d'un homme brutal.

— Par analog. Sanguinaire, cruel, brutal : *Un despote* FÉROCE. (Acad.) *Il fallait dissiper, gagner ou détruire tant de nations* FÉROCES. (Rayn.) *La superstition a rendu* FÉROCES *les plus doux.* (Barthél.)

— Fig. et mor. Il se dit des passions déréglées, des instincts :

Le *féroce* égoïsme éteint toute vertu. (Andrieux.)

— Par extens. Il se dit encore de tout ce qui est propre aux animaux : *Yeux* FÉROCES. *Regard* FÉROCE. *Une joie* FÉROCE.

FÉROCITÉ, n. f. (*ferocitas* ; lat., m. sign.) Qualité d'un animal féroce : *La* FÉROCITÉ *est naturelle au lion, au tigre.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des personnes : *C'est le commerce des hommes entre eux qui adoucit leur* FÉROCITÉ. (Rayn.) *La chevalerie servait de contre-poids à la* FÉROCITÉ *générale des mœurs.* (Volt.)

Le courage, à mes yeux, n'est que *férocité*,
S'il ne tend pas au bien de la société. (Desmahis.)

Il y avait, dans cette cour licencieuse et élégante, un vieux fonds de FÉROCITÉ *qui éclatait de temps en temps par le meurtre.* (St-M. Girardin.) *Diminuez les maux du peuple, vous diminuerez sa* FÉROCITÉ. (Chamfort.)

— Fig. Conduite, action barbare : *Sa valeur fut souillée par sa* FÉROCITÉ. (Volt.)

FERRAGE, n. m. Techn. Action de ferrer un cheval.

— Droit payé aux tailleurs des fers pour la matière qu'ils fournissaient.

— Droit que l'on payait à la douane pour le plomb ou la marque qu'elle apposait sur les draps.

FERRAILLE, n. f. Pron. *fè-ra-y.* — Vieux morceaux de fer usés ou rouillés : *Ce n'est que de la* FERRAILLE. *Vendeur de vieille* FERRAILLE.

FERRAILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *fè-ra-ié.* — Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, en les frappant les unes contre les autres : *Des filous tirèrent l'épée et se mirent à* FERRAILLER. (Acad.) *Tous les jours il avait de nouvelles aventures, le matin* FERRAILLANT *avec les uns, le soir buvant avec les autres.* (Mérim.)

— Il se dit particul. de ceux qui cherchent les occasions de se battre à l'épée : *C'est un mauvais sujet qui n'aime qu'à* FERRAILLER. (Acad.)

— Fig. et Fam. Disputer fortement, contester : *Ils s'engagèrent dans une dispute, et* FERRAILLÈRENT *longtemps.*

Faut-il, pour vous, batailler, *ferrailler ?*
Malgré votre âme à mes désirs revêche,
Me voilà prêt : parlez je me dépêche. (Volt.)

— Escrim. Tirer mal, contre les principes :

Impatient de *ferrailler*,
Il cherche avec qui batailler. (Delille.)

FERRAILLEUR, n. m. Marchand de ferraille.

— Famil. Homme qui se bat souvent à l'épée, qui en cherche les occasions : *C'est un grand* FERRAILLEUR. *C'est un* FERRAILLEUR *de profession.* (Acad.) *J'avais espéré rencontrer un* FERRAILLEUR *audacieux, et, en m'attaquant à lui, j'avais fait le sacrifice de ma vie.* (G. Sand.)

FERRANDINIER, n. m. Pron. *fè-ran-di-nié.* — Ouvrier qui fabrique les étoffes de soie, et surtout une espèce d'étoffe qu'on appelait autrefois *ferrandine.* (Acad.)

FERRANT, part. prés. du v. Ferrer.

FERRANT, adj. m. Qui ferre. *Maréchal* FERRANT.

FERRASSE, n. f. Techn. Coffre de tôle qui contient les pièces de verre qu'on met recuire.

FERRE, n. f. Techn. Espèce de pince dont on se sert pour faire l'embouchure des bouteilles de verre.

FERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ferrer :

Prenez-moi la sandale et la pique *ferrée.* (Alfr. de Muss.)

— Pharm. *Eau ferrée*, dans laquelle on a fait éteindre un fer rouge, ou dissoudre des matières ferrugineuses.

— *Route ferrée*, à fond pierreux.

— *Voie ferrée*, chemin de fer.

— Fig. *Être ferré, ferré à glace sur un sujet*, ne pas craindre d'être pris en défaut.

— *Style ferré*, style dur. || Peu usité.

— *Avoir la bouche ferrée*, manger avidement quelque chose de brûlant. || Fig. Être grossier.

— Pop. *Il avalerait des charrettes ferrées*, se dit d'un grand mangeur.

— Fam. *Mangeur de charrettes ferrées*, fanfaron, faux brave.

FERREMENT, n. m. Pron. *fèr-man.* — Outil de fer : *On le surprit avec des limes sourdes, des crochets de fer, et quantité d'autres* FERREMENTS.

— *Les ferrements d'un chirurgien.*

— Mar. Toutes les pièces de métal qui entrent dans la construction d'un bâtiment, d'une machine, etc. : *De bons* FERREMENTS. *Ces* FERREMENTS *ne sont pas assez solides.* (Acad.)

— Action de mettre les fers aux galériens avant leur départ pour le bagne.

— N. m. pl. Forceps. Instrument employé dans les accouchements difficiles.

FERRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*fer.*) Pron. *fè-ré.* — Garnir de fer : FERRER *un coffre, une fenêtre, une porte.* FERRER *une pique.* FERRER *un gouvernail.*

— Attacher des fers aux pieds d'un cheval : *Les maréchaux s'enfuyaient des villages pour ne pas* FERRER *les chevaux.* (Guizot.)

— *Ferrer un cheval à glace*, lui appliquer des fers cramponnés ou des clous à tête pointue pour l'empêcher de glisser sur la glace.

— Prov. *Ferrer la mule*, acheter pour un autre et lui faire payer plus cher que la chose n'a coûté.

— Fam. *Cet homme n'est pas facile à ferrer*, à convaincre, à diriger.

— *Ferrer des lacets, des aiguillettes*, garnir les extrémités de métal.

— Fig. *Ferrer d'or, d'argent* ; mettre des garnitures en or, en argent.

— Techn. *Ferrer le chanvre*, frotter du chanvre par poignée sur un fer obtus pour le nettoyer et l'assouplir.

— Comm. Appliquer un plomb sur une pièce d'étoffe et la marquer avec un coin d'acier.

— V. intr. ou neut. Traîner son fer, ses fers : *C'é-*

tait un pégase lunatique qui FERRAIT *en trottant.* (Châteaubr.) || Rare.

= **Se ferrer,** v. pr. Être ferré.

FERRET, n. m. (*fer.*) Pron. *fè-rè.* — Fer d'aiguillette ou de lacet : *Un* FERRET *d'aiguillette.*

— Prov. *Je ne voudrais pas en donner un ferret d'aiguillette*, se dit en parlant d'une chose de peu de valeur, et dont on ne fait aucun cas.

— Noyau dur dans les pierres.

— Techn. Petit tube de fer-blanc, dans lequel le cirier introduit la tête des mèches des bougies. || Outil de verrier, d'épinglier.

FERRETIER, n. m. Pron. *fèr-tié.* — Techn. Marteau dont les maréchaux se servent pour forger leurs fers.

FERREUR, n. m. Pron. *fè-reur.* — Celui qui ferre : FERREUR *d'aiguillettes.* (Acad.)

— Techn. Ouvrier qui pose des serrures.

— Comm. Celui qui applique les plombs sur les pièces d'étoffe.

FERREUX, adj. m. Pron. *fè-reu.* — Chim. Il se dit du premier des oxydes de fer et des sels que cet oxyde produit avec les acides : *Protoxyde* FERREUX. *Sels* FERREUX.

FERRIÈRE, n. f. Pron. *fè-rier.* — Sac de cuir dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval, et pour remédier aux accidents qui surviennent en voyage : *Le cocher a oublié sa* FERRIÈRE. (Acad.)

— Sac de cuir où les serruriers mettent leurs outils.

FERRILITHE, n. m. (*ferrum*, fer ; lat. ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *fèr-ri-litt.* — Min. Basalte ; pierre de fer.

FERRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fèr-rik.* — Chim. Il se dit du second des oxydes du fer et des sels que produit cet oxyde.

FERRON, n. m. Comm. Marchand de fer en barres.

FERRONNERIE, n. f. Pron. *fè-ronn-ri.* — Lieu où l'on vend, où l'on fabrique les gros ouvrages de fer.

— Comm. Menus ouvrages de fer que fabriquent les cloutiers.

FERRONNIER, IÈRE, n. Pron. *fè-ro-nie, nièr.* — Celui, celle qui vend des ouvrages de fer : *Acheter des chenets chez un* FERRONNIER. (Acad.)

FERRONNIÈRE, n. f. (n. pr. de femme.) Joyau que les femmes portent, fixé par une chaine d'or sur le milieu du front ; il est ainsi nommé de la belle *Ferronnière*, maîtresse de François Ier, qui le mit à la mode.

FERROTIER, n. m. Techn. Garçon, compagnon verrier.

FERRUGINEUX, EUSE, adj. Pron. *fèr-ru-ji-neu, neuz.* — Qui tient de la nature du fer ; qui contient des parties de fer : *Une terre* FERRUGINEUSE. *Des eaux* FERRUGINEUSES. (Acad.)

FERRURE, n. f. Pron. *fè-rur.* — Garniture de fer : *La* FERRIÈRE *d'une porte ; Belle* FERRURE. FERRURE, *bien faite.* (Acad.)

— Action de ferrer les chevaux ; fer qu'on y emploie : *Il en coûte tant par an pour la* FERRURE *de deux chevaux.* (Acad.)

— Manière dont on ferre un cheval : FERRURE *à la française, à la hongroise, à la polonaise.* (Acad.)

— Mar. Collection des aiguillets et des femelots d'un gouvernail. || *Ferrure à branches*, celle qui sert à installer les gouvernails de rechange et de fortune.

FERTILE, adj. des 2 g. (*fertilis*, de *fero*, je porte ; lat.) En parl. du sol. Fécond, qui produit, qui rapporte beaucoup : *Champ* FERTILE. *Terre* FERTILE. *Pays* FERTILE. *Propriété* FERTILE *en blé, en vin*, etc. *Le pays de Caux est le pays le plus* FERTILE *que je connaisse au monde.* (B. de St-P.) *C'est après l'âge des passions que les grands hommes ont produit leurs chefs-d'œuvre, comme c'est après les éruptions des volcans que la terre est plus* FERTILE. (Chamf.)

— Par anal. *Année* FERTILE. (Acad.)

— Fig. : *Cet homme est* FERTILE *en expédients, en inventions.*

— *Esprit, imagination, veine fertile*, esprit, imagination, etc., qui produit beaucoup et facilement :

Qu'en savantes leçons votre muse *fertile*
Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (Boil.)

— *Sujet fertile*, sujet sur lequel il y a beaucoup de choses à dire. *Matière fertile*, matière qui fournit abondamment des idées.

FERTILEMENT, adv. Pron. *fèr-til-man.* — Abondamment, avec fertilité. || Peu usité.

FERTILISATION, n. f. Pron. *fèr-ti-li-za-cion.* — Action de fertiliser, de mettre en valeur.

FERTILISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fèr-ti-li-zé.* — Rendre fertile : *Les engrais* FERTILISENT *les terres. Le Nil, en se débordant,* FERTILISE *les terres qu'il inonde.* (Acad.) *On n'y voit point les ruisseaux tomber du haut des montagnes et* FERTILISER *les plaines.* (Barthél.)

— Par extens. Cultiver : *Celui qui* FERTILISE *un coin de terre est bien au-dessus de ceux qui cherchent des formules pour l'humanité.* (H. de Balz.)

FERTILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est fertile : *La bonne culture est ce qui contribue le plus à la* FERTILITÉ *de la terre. Ces dernières années ont été d'une grande* FERTILITÉ. (Acad.)

— Fig., surtout en parl. de l'esprit, de l'imagination : *C'est un homme qui a une grande* FERTILITÉ *d'esprit. Une grande* FERTILITÉ *d'imagination.* (Ac.)

FÉRU, UE, part. pass. de Férir.

— Art. vétér. Blessé d'un coup : *Ce cheval a le tendon* FÉRU. (Acad.)

— Fig. *Être féru d'une personne*, en être très-épris.

— *Être féru contre quelqu'un*, être fort indisposé contre quelqu'un.

FÉRULE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont une espèce, originaire de Perse, fournit l'Assa fœtida, et est employée souvent comme antispasmodique : *Chez les anciens Romains, les maîtres d'école se servaient d'une tige de* FÉRULE *pour châtier leurs écoliers.* (Acad.)

— Par anal. Petite palette de bois ou de cuir dont on se servait autrefois pour frapper dans la main des écoliers lorsqu'ils avaient fait quelque faute : *Un maître d'école qui a toujours la* FÉRULE *à la main.* (Acad.)

— Coup de férule : *Son régent lui a donné une* FÉRULE. *Il a eu une* FÉRULE. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Être sous la férule de quelqu'un*, être sous son autorité, sous sa correction. || *Tenir la* FÉRULE, régenter, avoir autorité.

— *Ce fut un despotisme de* FÉRULE *dont je ne puis vous donner une idée.* (H. de Balz.)

FERVEMMENT, adv. Pron. *fèr-va-man.* — Avec ferveur : *Il prie* FERVEMMENT. *Ce novice s'acquitte* FERVEMMENT *de son devoir.* (Acad.) || Peu usité. On dit mieux, *Avec ferveur.*

FERVENT, ENTE, adj. (*fervens* ; de *ferveo*, je brûle ; lat.) Pron. *fèr-van, vantt.* — Qui a de la ferveur, qui est rempli de ferveur : *C'est un homme extrêmement* FERVENT *dans la piété. Un religieux très-*FERVENT.

— En parl. des choses, qui annonce de la ferveur ; que l'on fait avec ferveur : *Un zèle* FERVENT. *Une dévotion* FERVENTE. *Une* FERVENTE *prière.* (Ac.)

FERVEUR, n. f. (*fervere*, brûler ; lat.) Ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux choses de piété, de charité, etc : *Prier Dieu avec* FERVEUR. *Servir Dieu* AVEC FERVEUR. *La* FERVEUR *de sa dévotion, de son zèle. C'est un homme plein de* FERVEUR. *Il faut dans l'amitié, non une* FERVEUR *passagère ou d'imagination, mais une chaleur continue et de raison.* (Barthél.)

— Prov. *Ferveur de novice ne dure pas longtemps*, la nouveauté d'une vie difficile la fait supporter d'abord, mais elle pèse à la longue.

FERZE, n. f. Mar. Lé, largeur de la toile à voile.

FESCENNIN, INE, adj. Pron. *fèss-cè-nain, ninn.* Antiq. Il se dit d'une sorte de poésie grossière et licencieuse, inventée à Fescennie en Toscane, d'où elle s'introduisit chez les Romains, qui l'employèrent longtemps dans leurs divertissements dramatiques : *Vers* FESCENNINS, *poésies* FESCENNINES. *Les vers* FESCENNINS, *une fois bannis du théâtre, ne furent plus en usage que dans les triomphes, les mariages, etc.* (Acad.)

FESOUR, n. m. Pron. *fe-zour.* — Techn. Espèce de pelle ou de bêche à l'usage des sauniers.

FESSE, n. f. (*fissus*, fendu ; lat.) Pron. *fèss.* — Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme : *Donner sur la* FESSE, *sur les* FESSES. *Serrer les* FESSES. (Acad.) *Les* FESSES *n'appartiennent qu'à l'espèce humaine ; aucun des animaux quadrupèdes n'a de* FESSES. (Buff.)

— Prov. : *N'y aller que d'une fesse*, agir mollement dans quelque affaire : *Il* N'Y VA QUE D'UNE FESSE. (Acad.)

— Fig. et pop. *Avoir chaud aux fesses*, être saisi d'une grande peur. || *Il en a dans les fesses*, se dit d'un homme qui a subi quelque grande perte, quelque grand dommage.

— Pop. *Je m'en bats les fesses*, je m'en moque.

— Mar. N. pl. Les parties arrondies de l'arrière d'un navire, au-dessus de la flottaison : *Au XVIe siècle les* FESSES *des vaisseaux n'étaient pas rebondies, mais plates et dans un plan vertical.* (A. Jal.)

FESSE-CAHIER, n. m. Pron. *fèss-ka-ié.* — Par dénigr. Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture.

FESSÉE, n. f. Fam. Coups de main ou de verges donnés sur les fesses : *Il a eu la* FESSÉE.

FESSE-MAILLE, n. m. Pop. Ladre, avare. || Au pl. *Des* FESSE-MAILLES.

FESSE-MATHIEU, n. m. Pron. *fèss-ma-tieu.* — Fam. Usurier, un homme qui prête sur gage : *Ce n'est qu'un* FESSE-MATHIEU. *C'est un vrai* FESSE-MATHIEU. *Des ladres et des* FESSE-MATHIEU. *Ma foi, monsieur, ceux qui empruntent sont bien malheureux, et il faut essuyer d'étranges choses, lorsqu'on en est réduit à passer, comme vous, par les mains des* FESSE-MATHIEU. (Mol.)

Vous avez, dit-on, même acquis en plus d'un lieu
Le titre d'usurier et de *fesse-mathieu.* (Regn.)

= **Gramm.** Avant sa conversion, saint Mathieu était receveur de tributs, et on lui attribuait des prêts usuraires ; d'où l'expression proverbiale, *Fester saint Mathieu*, prêter à usure, et par corruption, *Fesse-Mathieu*, usurier. De ce qui précède il résulte clairement que ce composé est formé d'un verbe, *fester*, et d'un nom propre *Mathieu*, ce qui à double titre établit au pluriel l'invariabilité, contrairement à l'opinion de l'Académie qui écrit des *fesse-*MATHIEUX.

FESSER, v. tr. ou act. 1re conj. Fouetter sur les fesses avec des verges ou avec la main : FESSER *un enfant.*

Il se ferait *fesser* pour moins d'un quart d'écu. (Mol.)

— Fig. et pop. *Fesser bien son vin*, boire beaucoup, sans en être incommodé : *Voilà un convive qui* FESSE *bien son vin.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Fesser le cahier*, faire diligemment des rôles d'écriture : *Il gagne sa vie à* FESSER *le cahier.* (Acad.)

— Techn. Battre à force de bras.

FESSEUR, EUSE, n. m. Pron. *fè-ceur, ceuz.* — Fam. Celui, celle qui fouette, qui aime à fouetter.

— Techn. Ouvrier qui tourne les têtes d'épingles.

FESSIER, IÈRE, adj. Pron. *fè-cié, cièr.* — Anat. Qui appartient ou qui a rapport aux fesses : *Les muscles* FESSIERS. *Artère, veine* FESSIÈRE. *Nerf* FESSIER.

— Substantiv. Muscle fessier : *Le grand* FESSIER. *Le petit* FESSIER. (Acad.)

— N. m. Les fesses, le derrière de l'homme : *Un gros* FESSIER. (Acad.)

FESSOIR, n. m. Pron. *fè-çoar.* — Agric. Houe servant à lever le gazon des terres qu'on veut écobuer.

FESSON, n. m. Pron. *fè-çon.* — Agric. Large pioche dont on se sert pour biner la vigne.

FESSU, UE, adj. Pron. *fè-çu.* — Fam. Qui a de grosses fesses.

FESTAL, ALE, adj. Pron. *fèss-tal.* — Qui appartient aux fêtes de l'Église : *Épître* FESTALE.

FESTIN, n. m. (*festum*, jour de fête ; lat.) Banquet : FESTIN *somptueux, splendide, solennel. Grand* FESTIN. *L'appareil d'un* FESTIN. *Ordonner un* FESTIN. FESTIN *de noces.* (Acad.) *Après le sacrifice nous faisons un* FESTIN *champêtre.* (Fén.)

.. Ce salon pompeux est le lieu du *festin*. (Rac.)

Déjà, le verre en main,
Nos frères sous ce toit commencent leur *festin*.
(A. de Muss.)

— *Festin royal*, festin qu'un roi donne en certaines occasions solennelles.

— Prov. *Il n'est festin que de gens chiches*, ceux qui vivent avec une grande épargne aiment à paraître magnifiques dans les occasions d'éclat.

— Fam. *Il n'y avait que cela pour tout festin*, il n'y avait que cela à manger.

FESTINER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Traiter : FESTINER *quelqu'un*. FESTINER *ses amis.* (Acad.) *C'est ainsi que vous* FESTINEZ *les dames en mon absence.* (Mol.)

— V. intr. Faire festin : *A cette noce, on dansa, on se réjouit, on* FESTINA *pendant quatre jours.* (Acad.) *Le baron, assis au fond de la salle,* FESTINE *avec ses gens et sa noble famille.* (Th. Gaut.)

FESTIVAL, ALE, adj. Pron. *fèss-ti-val.* — Anc. *Lettres* FESTIVALES, lettres que les premiers évêques s'écrivaient à l'occasion de quelque fête ou solennité.

— N. m. Anc. Jour de fête ; solennité ; réjouissance.

— Grande fête musicale en Allemagne et dans quelques provinces de France.

FESTON, n. m. Pron. *fèss-ton.* — Guirlande, faisceau de petites branches d'arbres garnies de leurs feuilles, et entremêlées de fleurs, de fruits, etc. *Les montagnes voisines étaient couvertes de pampre vert qui tombait en* FESTONS. (Fén.) *Nous étions assis à*

terre sous des vignes suspendues en FESTONS *et chargées de fruits mûrs.* (St-M. Girard.)

— *Le portail de cette église était orné de* FESTONS. *Les rues étaient décorées de* FESTONS. (Acad.)

— B.-arts. Ornements représentant des festons, que les architectes, les sculpteurs, les peintres, mettent dans leurs ouvrages pour les orner, pour les embellir : *Une corniche ornée de* FESTONS, *de* FESTONS *de fleurs. Enrichir de* FESTONS. (Acad.) *Ce tableau représente la grande salle d'un manoir du seizième siècle, tout enguirlandée de* FESTONS..... (Th. Gaut.)

— Antiq. Guirlandes dont on parait la tête des victimes.

... De *festons* odieux ma fille couronnée
Tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés. (Rac.)

— Techn. Découpures en forme de festons : *Découper en* FESTONS *les bords d'une collerette.* (Acad.)

...... Je venais travailler avec vous.
— Vraiment ? — Voyez plutôt mon *feston* que j'apporte.
(De la Ville.)

FESTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Festonner : *Collerette* FESTONNÉE.

FESTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fèss-to-né.* — Dessiner, broder découper un feston : FESTONNER *une collerette.* FESTONNER *les bords d'une draperie.* (Acad.) *Malgré leur fortune, elles étaient aussi habiles à faire des reprises qu'à* FESTONNER. (H. de Balz.)

FESTOYER, v. tr. ou act. 1re conj. V. FÊTOYER.

FESTUCAIRE, n. f. (*festuca*, fétu ; lat.) Pron. *fèss-tu-kèr.* — Zool. Genre de vers intestinaux.

FÊTARDISE, n. f. Lâcheté. || Vieux.

FÊTE, n. f. (*festum ;* lat., m. sign.) Pron. *fètt.* — Jour consacré à des actes de religion ; cérémonies religieuses particulières à ce jour : FÊTE *solennelle. Célébrer une* FÊTE.

— Fig. : *Le cœur du vrai chrétien est une* FÊTE *continuelle : il jouit plus de ce qu'il se refuse que l'incrédule ne jouit de ce qu'il se permet.* (Lamenn.)

— *Fêtes fêtées*, ou mieux *chômées*, celles où le travail est défendu.

— *Fêtes carillonnées*, les plus grandes fêtes de l'Église catholique.

— *La fête des morts*, celle consacrée par l'Église à la commémoration des morts.

— Prov. *Deviner les fêtes quand elles sont venues*, dire ce que tout le monde sait. || *Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues*, il ne faut pas se réjouir ou s'affliger d'un événement qui n'a pas encore eu lieu. || *La fête passée, adieu le saint*, lorsqu'un homme a cessé d'être en crédit, il est abandonné de tous. || *Tant dure le vin, tant dure la fête*, se dit en parlant de ceux qui dépensent follement leur bien.

— Commémoration d'un anniversaire : FÊTE *de naissance.* || *La fête d'une personne*, la fête de son patron : *Le jour de sa* FÊTE. *Souhaiter une bonne* FÊTE *à quelqu'un. C'est aujourd'hui votre* FÊTE. (Acad.)

— *Fête patronale, fête d'un lieu, fête d'un village*, fête du patron d'une église paroissiale.

— *La fête d'une compagnie, d'un corps de métier*, celle du saint qui en est le patron.

— *Jour de fête*, jour férié : *Elle dansait sur l'herbe les* JOURS DE FÊTE *avec plus de grâce que ses compagnes.* (Fén.)

— Célébration du service divin en commémoration d'un saint anniversaire : *Les* FÊTES *de Pâques. Les* FÊTES *mobiles. Les quatre grandes* FÊTES *de l'année.* (Acad.)

— *La Fête-Dieu*, ou *la fête du Saint Sacrement*, la fête qu'on célèbre en l'honneur du saint sacrement.

.. Une bergère, au plus beau *jour de fête*,
De superbes rubis ne charge point sa tête. (Boil.)

— Solennité, réjouissance publique à l'occasion ou en souvenir de quelque événement mémorable : FÊTE *brillante. Un feu d'artifice termina la* FÊTE. (Acad.)

Je voudrais, pour ma part, assister à la *fête*
Et te voir sceptre en main et diadème en tête. (Pons.)

— Réjouissances qui se font dans des réunions de famille ou d'amis : FÊTE *de famille. Donner une* FÊTE. *Être de la* FÊTE.

Il me pleure... il me cherche, et mon hymen s'apprête ;
Il n'assistera point à cette auguste *fête*. (C. Del.)

— *Air de fête*, air joyeux :

Mais, lorsque le bonheur de votre sœur s'apprête,
Il faut vous résigner à prendre un air de *fête*. (Aug.)

— Fam. *Ne s'être jamais vu à pareille fête*, n'avoir jamais vu une chose aussi extraordinaire.

— Par analog. : *Ce n'est point la première fois que vous vous êtes trouvé en* PAREILLE FÊTE. (Campistr.)

— Pop. *Les garçons de la fête*, jeunes garçons, parents ou amis des mariés, qui font les honneurs de la fête.

— Prov. *Il n'est pas de bonne fête sans lendemain*, quand on se met en fête un jour, le lendemain on s'amuse encore.

— *Il n'est pas tous les jours fête*, l'occasion de se réjouir ne se présente pas tous les jours.

— *Troubler la fête*, troubler les plaisirs d'une réunion : *Ils se sont querellés à ce bal, cela* A TROUBLÉ LA FÊTE. (Acad.)

— Fam. *Faire fête d'une chose à quelqu'un*, la lui faire espérer.

— *Se faire une fête de quelque chose*, s'en promettre beaucoup de plaisir : *Il* SE FAISAIT UNE FÊTE *de vous recevoir chez lui.* (Acad.)

— *Faire fête à quelqu'un*, lui faire un accueil empressé ; le bien traiter.

— Fam. *Se faire de fête*, s'entremettre de quelque chose ; chercher à se rendre nécessaire : *C'est homme qui s'empresse, qui* SE FAIT DE FÊTE. (Acad.) || Vieux.

FÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fê-té.* — Chômer, célébrer une fête.

— Fam. *Fêter quelqu'un*, célébrer la fête de quelqu'un :

— Donner une fête, des fêtes : *Demain nous voulons la* FÊTER. *On* FÊTAIT *les saints du père, de la mère, du gendre, de la fille et de la petite-fille, l'anniversaire des naissances et des mariages, Pâques, Noël, le premier jour de l'an et les Rois.* (H. de Balz.) *On l'a bien* FÊTÉ *dans telle ville.*

— Fig. Accueillir quelqu'un avec empressement : *Quand il se présenta dans cette compagnie, tout le monde le* FÊTA.

— Prov. et fig. : *C'est un saint qu'on ne fête point*, c'est un homme qui n'a ni crédit, ni autorité. || *C'est un saint qu'on ne fête plus*, un homme qui a perdu sa place et son crédit.

— Fig. Qui est bien reçu partout, à qui on fait beaucoup d'accueil : *C'est un homme bien* FÊTÉ. *Elle est* FÊTÉE *partout.* (Acad.)

FÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Fêter : *Saint* FÊTÉ. *Fête* FÊTÉE.

FETFA, n. m. Relat. Commandement du muphti fort respecté, même du Grand Seigneur.

FÉTICHE, n. m. (*festisso*, charme ; portug.) Pron. *fé-ti-ch.* — Objet du culte superstitieux des nègres : *Dans la Nigritie, chaque tribu, chaque famille, chaque personne se choisit un* FÉTICHE, *c'est-à-dire une divinité tutélaire, parmi les pierres, les arbres, les animaux, etc. Porter un* FÉTICHE *au cou. Le culte des* FÉTICHES. (Acad.)

— Adjectiv. : *Les dieux* FÉTICHES. *Les divinités* FÉTICHES. (Acad.)

FÉTICHISME, n. m. Pron. *fé-ti-chism.* — Culte des fétiches : *Ce peuple en est encore aux superstitions du* FÉTICHISME. (Acad.)

FÉTIDE, adj. des 2 g. (*fetidus ;* lat., m. sign.) Qui a une odeur forte et très-désagréable : *Des émanations* FÉTIDES. *Huile* FÉTIDE. *Une odeur* FÉTIDE.

FÉTIDITÉ, n. f. (*fétide.*) Qualité de ce qui est fétide, puant : *Une* FÉTIDITÉ *insupportable. La* FÉTIDITÉ *d'une odeur.* (Acad.)

FÊTOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fê-toa-ié.* — Fam. Bien recevoir quelqu'un, le bien traiter, lui faire bonne chère : FÊTOYER *ses amis.*

FÉTU, n. m. (*festuca*, brin de paille ; lat.) Brin de paille : *Ramasser un* FÉTU.

— Prov. et par exagérat. *Je n'en donnerais pas un fétu, cela ne vaut pas un fétu*, se dit d'une chose dont on ne fait nul cas.

Ensemble l'on confond le vice et la vertu,
Que l'on estime moins qu'on n'estime un *fétu*.

— Fam. *Tirer au court fétu*, tirer au sort avec plusieurs fétus dont il y en a un plus court que les autres. *Il restait tout à partager, on* A TIRÉ AU COURT FÉTU *à qui l'aurait.* || On dit aujourd'hui, *Tirer à la courte paille.*

— Fig. et pop. *Un cogne-fétu*, un homme qui se fatigue beaucoup à ne rien faire ; *il ressemble à un* COGNE-FÉTU, *il se tue et ne fait rien.* (Acad.)

— Zool. *Fétu en cul*, oiseau de la grosseur d'un pigeon, dont la queue a deux longues plumes étroites. || Plus souv. *Paille en cul* ou *en queue.*

FÉTUQUE, n. f. Pron. *fé-tuk.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

FÉTUS, n. m. Anat. V. FŒTUS.

FEU, n. m. (*focus*, foyer ; lat.) Ensemble de la lumière et de la chaleur qui se dégage d'un corps en combustion : *La nature, les propriétés du* FEU. *Un* FEU *subtil. L'action du* FEU *sur un corps. Le* FEU *d'un volcan. Le culte, les adorateurs du* FEU. *Les anciens regardaient le* FEU *comme un des quatre éléments.* (Acad.)

Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un *feu* qui petille en sortant. (Boil.)

L'ambition prend aux petites âmes plus facilement qu'aux grandes, comme le FEU PREND *plus aisément à la paille, aux chaumières, qu'aux palais.* (Chamf.)

Son cœur, ainsi qu'un *feu* de paille, éclate et fume ;
Le mien discrètement, lentement se consume. (E. Aug.)

— Il s'empl. souv. au plur. : *Des* FEUX *souterrains. La montagne vomissait des* FEUX. (Acad.)

— La chaleur du soleil, de l'été :

. . . Les *feux* d'un soleil sans nuage. (C. Del.)

— *Les feux de l'été, de la canicule*, etc., les chaleurs.

L'été n'a point de *feu*, l'hiver n'a point de glace
Qui puisse retenir sa vigilante audace. (Boil.)

— Fig. : *Si nous considérons l'esprit selon la nature, c'est un* FEU *qu'une maladie ou qu'un accident amortissent insensiblement.* (Fléch.) *La langue des détracteurs est un* FEU *dévorant qui flétrit ce qu'il touche.* (Mme de Sév.)

— Poét. Le principe de la vie :

De nos jours et des leurs, qu'il pèse également,
Au même *feu* céleste il puisa l'aliment. (C. Del.)

— Fig. *Le feu lui sort par les yeux*, ses yeux étincellent de colère.

— Fam. *Faire feu des quatre pieds*, faire tous ses efforts pour réussir dans quelque affaire.

— Fam. *N'y voir que du feu*, être ébloui au point de ne rien voir ; ne rien comprendre dans une affaire.

— *C'est le feu et l'eau*, se dit de deux personnes qui ne peuvent se souffrir, ou de deux choses qui s'excluent.

— *Prendre feu*, s'enflammer : *Les matières sèches* PRENNENT FEU *très-facilement.*

— Fig. S'émouvoir, s'irriter vivement et tout à coup : *C'est un homme qui* PREND FEU *sur les moindres choses.* (Acad.) *Je sais que la nation des poëtes est une nation farouche et qui* PREND FEU *aisément.* (Boil.)

Monsieur *prend feu* soudain, c'est un bruit, des éclats.
(C. Del.)

Je *prends feu*, je *prends feu :*
J'ai ma foi, bien raison, ceci n'est plus un jeu. (Id.)

— *Jeter feu et flamme*, se livrer à un grand emportement.

— *Jeter son feu, tout son feu*, faire ou dire tout ce que la colère ou l'indignation inspire, et s'apaiser soudain : *Je me retire et je reviendrai quand il* AURA JETÉ SON FEU. (Acad.)

— Fam. *Jeter son feu*, faire une fois preuve de talent et ne plus réussir ensuite ; mettre tout son talent dans une partie d'un ouvrage, et manquer les autres : *Cet auteur* A JETÉ SON FEU *dans le premier acte de sa tragédie.* (Acad.)

— Fig. Éclat, lueur, teint brillant : *Il y a beaucoup de gens dont l'esprit ne brille qu'aux dépens du cœur : quand on se permet tout, il n'est guère possible qu'on ne jette quelque* FEU. (Desm.)

— Particul. Il se dit du feu considéré comme agent de destruction, d'un embrasement, d'un incendie : *Le* FEU *est à tel endroit. Mettre le* FEU *à la maison. Le* FEU *d'un incendie. Crier au* FEU. *Courir au* FEU. *Éteindre le* FEU. *Arrêter les progrès du* FEU. *Se rendre maître du* FEU. *Les ravages du* FEU. *Le* FEU *se mit à sa robe. Le* FEU *gagna le toit. Le* FEU *a tout consumé, tout anéanti, tout dévoré.* (Acad.) *En France, on laisse en repos ceux qui* METTENT LE FEU, *et on persécute ceux qui sonnent le tocsin.* (Chamf.)

Vous marcherez le fer et le *feu* dans les mains. (C. Del.)
... Le *feu* vient de prendre à la maison voisine. (Boil.)

— *Couper le feu*, détruire toute communication entre le foyer et l'incendie et ce qui l'entoure : *Ils travaillèrent si bien qu'ils* COUPÈRENT LE FEU. (Mme de Sév.)

— *Mettre un pays à feu et à sang*, y promener l'incendie et la mort.

— *Arme à feu*, toute arme qu'on charge avec de la poudre, telles que fusils, pistolets, etc.

— *Bouches à feu*, pièces d'artillerie, canons, bombardes, etc.

— Décharges des armes à feu : FEU *vif, bien nourri. Faire* FEU *sur quelqu'un. S'exposer au* FEU. *Soutenir, essuyer le* FEU. *Se trouver entre deux* FEUX. (Ac.) *Le rhinocéros ne craint ni le fer ni le* FEU *du chasseur.* (Buff.) *Au milieu du* FEU *il demeure intrépide.* (Boss.) *Ces divisions étaient placées de manière à faire un* FEU *convergent sur le point d'attaque.* (Thiers.)

— *Accoutumer un cheval au feu*, l'accoutumer à entendre des coups de feu sans s'effrayer.

— *Aller au feu*, aller à un combat où l'on se sert d'armes à feu. || *Voir le feu*, assister, prendre part pour la première fois à un combat.

— *Feu!* commandement militaire de faire feu.

— *Coup de feu*, détonation, décharge d'une arme à feu ; blessure faite par une arme à feu : *Essuyer un* COUP DE FEU. *Nelson lutta corps à corps avec un ours qui l'étreignit dans ses pattes, et ne dut la vie qu'à un camarade dont le* COUP DE FEU *tua l'animal sur sa proie.* (Lam.)

— *Faire long feu*, se dit d'une arme dont le coup est lent à partir. || Fam. et fig. En parl. d'une affaire, Traîner en longueur.

— Prov. *Mettre le feu aux étoupes, aux poudres*, exciter une personne déjà vivement animée.

— Fig. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*, saillies, épigrammes lancées coup sur coup.

— Toute matière combustible allumée : *Feu clair; vif, ardent. Faire bon* FEU. *Feu de charbon, de bois, de paille. Étincelle, bluette de* FEU. *Le* FEU *commence à prendre, à s'allumer. Allumer, souffler, activer, attiser, entretenir, éteindre, couvrir, étouffer le* FEU. *Faire aller le* FEU. (Acad.) *Mettre le pot au* FEU. *Cuire à petit* FEU. *Un* FEU *de bivouac.*

. . . Regardez comme le *feu* petille. (C. Del.)

— Fig. *Un feu à rôtir un bœuf*, un feu très-ardent.

— *Mettre le feu au four*, commencer à le chauffer.

— *Mettre une chose au feu*, l'en approcher pour la chauffer ou la sécher.

— *Passer une chose par le feu*, lui faire traverser la flamme.

— *Prendre l'air du feu, un air de feu*, se chauffer à la hâte et comme en passant.

— Prov. *Faire feu qui dure*, ménager son bien, sa santé :

Buvez, mangez, et *faisons feu qui dure.* (Rac.)

— Fig. *Un feu de paille*, une vive passion, un zèle subit mais sans durée, des troubles passagers : *Cet amour si violent ne sera qu'un* FEU DE PAILLE. (Acad.) *La sédition n'était qu'un* FEU DE PAILLE. (Acad.)

— Prov. *Il n'est feu que de bois vert*, le bois vert fait le meilleur feu lorsqu'il est allumé. || Fig. Il n'y a pas activité plus grande que celle de la jeunesse. || *Mettre les fers au feu*, se mettre sérieusement à la besogne. || *Les fers sont au feu*, l'affaire est en train. || *Faire grande chère et beau feu*, faire une très-grande dépense. || *Jeter de l'huile dans le feu*, surexciter une passion, une agitation trop vive.

— Fig. *Attiser le feu*, envenimer les querelles les accords : *Leur ambition* ATTISA LE FEU *que les disputes de religion allumaient.* (Volt.)

— Chaleur du feu :

Ah ! le *feu*, c'est la vie ;
Le soleil est moins doux. (C. Del.)

— Supplice qui consistait à brûler vif le condamné : *Le supplice du* FEU. *Condamner au* FEU. *La pièce est, d'un bout à l'autre, pleine d'abominations, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le* FEU. (Mol.)

— Fig. et fam. *Mourir à petit feu*, être en proie à de mortelles inquiétudes.

— Par exagér. *En mettre sa main au feu*, se dit, par allusion à l'épreuve du feu, Assurer vivement et fermement une chose.

— *Le feu du purgatoire*, les peines des âmes dans le purgatoire. || *Le feu de l'enfer*, les tourments des damnés. || *Le feu éternel*, le feu de l'enfer : *Retirez-vous, maudits, dans* LE FEU ÉTERNEL *qui est préparé à Satan et à ses anges.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Un feu d'enfer*, un très-grand feu.

— *Couleur de feu*, d'un rouge très-vif : *Voyez cette femme qui a quatre-vingts ans, et qui met des rubans* COULEUR DE FEU. (Montesq.)

— *Feu de joie*, feux qu'on allume sur les places publiques, etc., en signe de réjouissance : *M*[me] *de Longueville se retira dans une maison particulière, d'où elle vit les* FEUX DE JOIE *et les autres marques de la réjouissance publique.* (La Rochef.)

— Fig. Cheminée : *Chambre à* FEU. *Le coin du* FEU. *Plaque de* FEU. *Assis auprès du* FEU. *Il n'y a qu'un* FEU *dans cet appartement.* (Acad.)

— *Garniture de feu*, ou simpl. *Feu*, grille à feu avec la pelle, les pincettes, les chenets, etc. : *Acheter un* FEU. *Un* FEU *garni d'argent.* (Acad.)

— Le feu qu'on entretient dans une cheminée ou dans un poêle : *Il a presque toujours dix* FEUX *dans sa maison.* (Acad.)

— *Il n'a jamais quitté le coin de son feu*, il n'a jamais voyagé : *Ce qui est vrai, ce qui est instructif, c'est ce qu'un honnête homme qui a beaucoup vu et bien vu, dit à son ami au* COIN DU FEU. (Chamf.)

— Par extens. Maison, ménage, famille dans un village, dans un bourg : *Il y a cent* FEUX *dans ce village.* (Acad.)

— Prov. *N'avoir ni feu ni lieu*, n'avoir pas de demeure fixe ; mener une vie vagabonde :

Pour moi, grâce au destin, qui *n'ai ni feu ni lieu*,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu. (Boil.)

— Lueur des flambeaux, des torches, etc.

— Par anal. Éclat, lumière :

... Ne verrai-je plus ces flambeaux de la nuit,
Dont les *feux* si souvent à vos pieds m'ont conduit ?
(C. Del.)

— Météore enflammé, éclair, etc. : *Le ciel s'arma d'éclairs et de* FEUX. (Fén.) *On vit des* FEUX *brillants dans l'air.* (Acad.)

— *Le feu du ciel*, la foudre :

Ainsi le *feu du ciel*, tombé sur la bruyère,
S'éteint quand tout est consumé. (Lam.)

— Par anal. : *Un* FEU *vengeur sortit autrefois du sanctuaire pour dévorer les téméraires.* (Mass.)

Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge *de feux.* (Corn.)
Et vous ne craignez pas
Que, du fond de la terre entr'ouvert sur vos pas,
Il ne sorte à l'instant des *feux* qui vous embrasent ?
(Rac.)

— Fig. et mor. : *La justice allume un* FEU *vengeur qui ne s'éteindra pas.* (Mass.)

— Poét. *Les feux du firmament, de la nuit*, les étoiles, les planètes.

— *Les feux de l'aurore, du jour*, l'éclat du jour, etc.

— Fig. Vif éclat : *Le* FEU *de son regard. Des yeux pleins de* FEU. *Le* FEU *d'un rubis. Ce diamant jette beaucoup de* FEU. (Acad.)

La grâce est dans ses yeux, d'un *feu* pur allumée. (Boil.)

— Inflammation ; vive chaleur : *Le* FEU *de la fièvre. Sentir un* FEU *dans les entrailles. Il était si fort en colère que le* FEU *lui montait au visage.* (Acad.)

— Fig. Ardeur ; violence ; véhémence : *Le* FEU *de la jeunesse. Le* FEU *des désirs. Le* FEU *de son zèle.*

Le *feu* sort à travers ses humides prunelles. (Id.)

Le premier FEU *de la colère. Le* FEU *impur de la volupté.* (Acad.) *La gloire allume les premiers* FEUX *de son courage.* (Fléch.) *Le cheval ne se laisse pas emporter à son* FEU. (Buff.) *Un* FEU *que la raison n'avait pas encore modéré le révoltait contre la discipline et la contrainte.* (Fléch.)

Les mêmes passions nous brûlent de leurs *feux.* (C. Del.)
Le *feu* de la colère en ses yeux étincelle. (J. B. Rous.)

— Zèle, enthousiasme, saint transports : *Ce* FEU *divin que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre.* (Boss.) *Ne brûlait-il pas du* FEU *de la charité ?* (Fléch.) *La charité est un* FEU *qui a besoin d'être entretenu pour ne pas s'éteindre.* (Nicole.)

Toute pleine du *feu* de tant de saints prophètes. (Rac.)

— Chaleur, vivacité : *Le* FEU *de l'imagination. Style plein de* FEU.

— Inspiration : *Je cède au beau* FEU *qui m'anime.*

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses *feux*, toujours froide et glacée. (Boil.)

— Littér. *Le feu de la composition*, entraînement, application ardente dans les moments d'inspiration : *Ces fautes peuvent échapper à l'écrivain, à l'artiste, dans le* FEU DE LA COMPOSITION. (Acad.)

— *Le feu sacré*, allusion au feu éternel qu'on entretenait sur l'autel de Vesta. Sentiments nobles et passionnés : *Le* FEU SACRÉ *de la liberté. Nourrir, entretenir, rallumer le* FEU SACRÉ *des beaux-arts.* (Acad.) *Le* FEU SACRÉ *veille plus sûrement dans un cœur pur que sur l'autel de Vesta.* (Boiste.)

— Inspiration poétique : *Cet écrivain manque du* FEU SACRÉ. (Acad.) *Le* FEU SACRÉ *n'a jamais été totalement éteint.* (Volt.)

— Poét. La passion de l'amour : *Le* FEU *de l'amour. Des* FEUX *constants. Nourrir des* FEUX *criminels. Rien n'a pu éteindre ses* FEUX. (Acad.) *Tu ne partageais plus mes* FEUX. (J. J. Rous.) *Donnez-moi le temps de vous convaincre par mille et mille preuves de l'honnêteté de mes* FEUX. (Mol.)

Vos *feux* ont triomphé de l'absence et du temps. (C. Del.)
Il est passé, le temps des folles amourettes :
Un *feu* réel succède à ces vaines bluettes,
J'aime, vous dis-je, enfin pour la première fois. (C. d'Harl.)
De ces *feux* innocents j'ai trahi le mystère. (Rac.)
Puissent nos *feux* être immortels
Comme le Dieu qui les fit naître ! (J. B. Rous.)

— Fig. : *Le* FEU *de la guerre. Allumer le* FEU *de la discorde. Éteindre le* FEU *de la sédition. Le* FEU *de la rébellion. Allumer le* FEU *de la sédition. Que vois-je durant ce temps ? La monarchie ébranlée jusqu'aux fondements, la guerre civile, la guerre étrangère, et le* FEU *au-dedans et au-dehors.* (Boss.) *Ce* FEU *ne couve encore que pour se rallumer avec plus de fureur.* (Mass.)

— Degré de chaleur que dégagent les liqueurs très-spiritueuses : *Cette eau de vie a trop de* FEU.

— Art cul. *Feu d'enfer*, feu de charbon très-ardent : *Faire griller, mettre quelque chose* AU FEU D'ENFER. (Acad.)

— *Aller au feu*, se dit d'un vase qu'on peut mettre sur le feu sans risque de le casser.

— Chir. art vétér. Cautérisation à l'aide d'un fer rouge. || *Bouton de feu*, instrument de fer en forme de bouton que l'on fait rougir au feu pour cautériser. || *Fer à donner, à mettre le feu*, instrument pour cautériser un cheval.

— Chir. *Feu potentiel*, cautère potentiel. || V. POTENTIEL.

— *Tache de feu*, ou simpl. *Feu*, tache roussâtre qui paraît sur la peau ; dartre, érysipèle, etc.

— *Feu volage*, ou *feu au visage*, rougeur passagère à la face : *Les* FEUX *au visage sont un symptôme qu'on remarque particulièrement chez les femmes qui sont mal réglées ou paresseuses à l'âge critique.* (Chomel.)

— *Feu sacré*, érysipèle simple. || *Feux de dents.* || *Feu Saint-Antoine*, maladie qui a fait de grands ravages en France vers le onzième siècle, sorte d'érysipèle gangréneux.

— Man. *Marque de feu*, tache d'alezan vif, tranchant sur le fond de la robe.

— Météor. *Feu follet*, exhalaison marécageuse qui se montre dans certains terrains marécageux.

— Fig. Il se dit de tout ce qui passe rapidement : *Cette passion, ce goût si vif, cessera bientôt : ce n'est qu'un* FEU FOLLET. (Acad.) *L'auréole de la gloire n'est souvent qu'un* FEU FOLLET. (Boiste.)

— *Feu Saint-Elme*, aigrettes lumineuses qui paraissent à l'extrémité des mâts et des vergues quand l'air est chargé d'électricité.

— Pyrotech. *Feu d'artifice*, assemblage de pièces d'artifice.

As-tu vu quelquefois la carcasse noircie
D'un beau *feu d'artifice* éteint par une pluie :
Je ressemble beaucoup à ce piteux objet. (E. Augier.)

— Artill. *Lance à feu*, fusée emmanchée, avec laquelle on met le feu, à une pièce d'artillerie ou d'artifice. || *Feu grégeois*, espèce d'artifice qui brûlait dans l'eau et que les Grecs avaient inventé au moyen âge.

— Chim. *Feu de sable, de cendres, de limaille de fer*, se dit d'un appareil dans lequel le vaisseau qui contient les matières que l'on veut chauffer est entouré par-dessous et sur les côtés de sable, de cendres ou de limaille de fer. || *Feu de lampe*, se dit d'un appareil dans lequel le vaisseau est échauffé par la chaleur toujours égale d'une lampe allumée. || *Feu de fusion*, charbons allumés autour d'un creuset qui contient la matière qu'on veut mettre en fusion. || *Feu de réverbère*, celui qui a lieu dans un fourneau couvert d'un dôme.

— Jeu. *Faire feu*, faire gagner ou perdre quelque grand coup : *Le premier roi* FERA FEU.

— Théât. Rétribution accordée aux artistes par chaque représentation.

— Art milit. *Feu de file ou de deux rangs*, celui où chaque file tire à son tour. || *Feu de peloton, de bataillon, de régiment*, décharges par pelotons, par bataillons ou par régiments. || *Feu rasant*, coups tirés horizontalement par-dessus le parapet du chemin couvert, feu qui rase les pièces qu'il défend.

— Prat. Bougies qu'on allume aux audiences des criées pour déterminer la durée du temps pendant lequel on peut enchérir. || V. EXTINCTION.

— Chem. de fer. *Boîte à feu*, réservoir de charbons pour les locomotives.

— Mar. Fanaux. || Phare établi sur les bords de la mer : FEU *de cordouan.* FEUX *d'Ouessants.*

— *Porter le feu*, se dit du vaisseau amiral qui porte tous ses fanaux allumés la nuit pour guider le reste de la flotte. || *Faire des feux*, indiquer par des fanaux le danger où l'on se trouve.

— Techn. *Donner le premier, le second feu à une étoffe* qu'on a mise à la teinture, la passer la première, la seconde fois dans une teinture bouillante.

= **De feu**, loc. adj. Qui contient du feu ; igné : *Globe* DE FEU. *Pluie* DE FEU. *Une colonne* DE FEU *gardait les Israélites dans le désert, pendant la nuit.* (Acad.) *Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en langue* DE FEU. (Trév.)

— Fig. Ardent ; éclatant : *Il vit son nom tracé sur la muraille en caractères* DE FEU. (Acad.) *Les sentiments vrais sont écrits en caractères* DE FEU. (J. J. Rous.)

— Passionné : *Des paroles* DE FEU. (Volt.) *Âme* DE FEU.

— *Être de feu, tout de feu pour*, être très-animé pour, être fort épris de :

L'homme est de glace aux vérités
Il est *de feu* pour les mensonges. (La F.)

Il est tout DE FEU *pour cette opinion.* (Acad.)

= **En feu**, loc. adj. Embrasé : *Toute la maison était* EN FEU. *L'air était tout* EN FEU *pendant cet orage.* (Acad.)

La canicule *en feu* désola les campagnes. (Rac.)

— Extrêmement échauffé; animé : *Avoir la bouche toute* EN FEU. *Avoir le visage* EN FEU. *Être tout* EN FEU. *Il avait les yeux tout* EN FEU. (Acad.)

— Fig. : *Mettre en feu*, bouleverser, mettre en désordre : *On fit courir de mauvais bruits qui mirent toute la ville* EN FEU. (Acad.)

Sa muse, en arrivant, ne met pas tout *en feu.* (Boil.)

FEU, EUE, adj. (*fuit*, qui fut; ou *functus vita*, qui s'est acquitté de la vie; lat.) Défunt : FEU *mon père.* FEU *ma mère.*

— Quand on dit *le* FEU *roi, la* FEUE *reine*, etc., on entend toujours le roi dernier mort, la reine dernière morte.

J'avais de plus, mon cher, sous *feu* Jacques premier,
L'honneur d'être fouetté pour le prince de Galles.
(V. Hugo.)

= **Gramm.** Il est variable quand il précède immédiatement le nom : *La* FEUE *reine*; et invariable quand il en est séparé par un article ou un déterminatif : *La* FEUE *reine.* FEU *la reine.*

J'ai ouï dire à FEU *ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année.* (Montesq.) *Il doit à la bienveillance dont l'honorait la* FEUE *reine les bonnes grâces de l'empereur.* (De Salvandy.)

FEU-ARDENT, n. m. Botan. la Bryone.

FEUDAL, ALE, adj. Anc. jurispr. *Homme feudal*, seigneur de fief, qui était lui-même vassal d'un fief d'un ordre plus élevé.

FEUDATAIRE, n. des 2 g. Pron. *feu-da-tèr.* — Vassal; celui ou celle qui possède un fief, et qui doit foi et hommage au seigneur suzerain : *Le comte de Flandre était* FEUDATAIRE *de la couronne. Les grands* FEUDATAIRES *de l'Empire.* (Acad.) *La sagesse et la fortune de Charles V imposaient à l'ambition des grands* FEUDATAIRES. (De Rémusat.)

FEUDISTE, n. m. Jurispr. Homme versé dans la matière des fiefs : *Un savant* FEUDISTE. *Cet honnête homme exerçait dans la province la profession de* FEUDISTE. (Volt.) *Toutes les propriétés sont (pour parler comme les* FEUDISTES*) de franc-alleu.* (Troplong.)

— Adj. *Un docteur* FEUDISTE.

FEUILLADE, n. f. (*feuille.*) Pron. *feu-iad.* — Bot. Expansion foliacée des mousses.

FEUILLAGE, n. m. Pron. *feu-iaj.* — Ensemble les feuilles d'un ou de plusieurs arbres : *Le* FEUILLAGE *est très-beau.* FEUILLAGE *vert.* FEUILLAGE *touffu.* FEUILLAGE *épais.* FEUILLAGE *sombre.*

— Par extens. Branches d'arbres couvertes de feuilles, amas de feuilles vertes détachées de l'arbre : *Un arc de triomphe fait de* FEUILLAGE. *La porte était ornée de* FEUILLAGE. *Un lit de* FEUILLAGE. *Il s'assit sous un dais de* FEUILLAGE. (Fléch.)

— B.-arts. Représentations capricieuses de feuillage, soit en sculpture, soit en ouvrage de tapisserie, etc. : *Une bordure ornée de* FEUILLAGE. *Damas à grands* FEUILLAGES. (Acad.)

FEUILLAISON, n. f. Pron. *feu-iè-zon.* — Botan. Renouvellement annuel des feuilles : *L'époque de la* FEUILLAISON.

FEUILLANT, n. m. Pron. *feu-ian.* — Religieux, religieure de l'étroite observance de Saint-Bernard : *L'abbaye chef d'ordre des* FEUILLANTS *était au village de Feuillans, en Languedoc.*

FEUILLANTINE, n. f. Pron *feu-ian-tinn.* — Religieuse de l'étroite observance de Saint-Bernard : *Couvent de* FEUILLANTINES. (Acad.)

FEUILLANTINE, n. f. Sorte de pâtisserie feuilletée.

FEUILLARD, n. m. Pron. *feu-iard.* — Branche de châtaignier ou de saule, fendue en deux, dont les tonneliers font des cercles : *Une botte, un paquet de* FEUILLARD.

— Par anal. *Feuillard de fer*, bandes de fer étroites et mince, qui servent au même usage.

— Blas. Il se dit des ornements du casque qui pendent autour de l'écu.

FEUILLE, n. f. (*folium*; lat., m. sign.) Pron. *feu-y.* — Partie du végétal qui naît des tiges et des rameaux, quelquefois de la racine; elle est communément verte, mince et plane : *La queue ou le pétiole d'une* FEUILLE. *Les bords ou le lymbe d'une* FEUILLE. FEUILLES *épaisses, cylindriques, pointues, épineuses. Se couvrir de* FEUILLES. *Pousser des* FEUILLES. (Acad.) *Une plante parfaite est composée de racine, de tige, de branches, de* FEUILLES, *de fleurs et de fruits.* (J. J. Rouss.) *Les végétaux tirent, par les* FEUILLES, *leur principale nourriture de l'air.* (B. de St-P.) *Ce sont de beaux fruits, qui n'arrivent à leur maturité qu'au soleil, et qui, dans la serre chaude, n'eussent produit que quelques* FEUILLES *agréables et inutiles.* (Chamf.)

— *Feuille simple*, celle qui est d'une seule pièce, soit entière, soit découpée sur ses bords. ‖ *Feuille composée*, celle qui est formée de plusieurs folioles attachées à un pétiole commun.

— *Les* FEUILLES *du marronnier sont* COMPOSÉES, *et celles du chêne sont* SIMPLES.

— Par extens. Pétale, pièce qui forme la corolle de certaines fleurs : *Rose à cent* FEUILLES.

Je vais où va toute chose,
Où va la *feuille* de rose
Et la *feuille* de laurier. (Arnault.)

— *La chute des feuilles*, l'automne, la saison où les feuilles tombent : *Il mourut à la* CHUTE *des* FEUILLES.

— Prov. *Il s'en ira avec les feuilles*, se dit d'un malade qui ne pourra survivre au prochain automne. ‖ *Trembler comme la feuille*, avoir une grande frayeur.

— *Vin de deux, trois feuilles*, de deux, trois années.

— Techn. Ornements qui imitent des feuilles : *Broderie en* FEUILLES *de chêne.*

— Archit. *Feuilles de chapiteaux*, celles qui servent d'ornement au pourtour du chapiteau corinthien. Il y en a quatre sortes : *Les feuilles d'acanthe* et *de persil*, qui sont découpées; celles *de laurier*, qui sont refendues à chaque bouquet par trois feuilles; et celles *d'olivier*, refendues par cinq feuilles.

— Par analog. Matière plate et mince : FEUILLE *de carton.* FEUILLE *de tôle, de fer-blanc. Battre en* FEUILLE. *Partager une pièce d'acajou en* FEUILLES *avec la scie à refendre.* (Acad.)

— Partie mince qui se détache d'un tout : *Cette ardoise se détache par* FEUILLES. *Le talc se lève par* FEUILLES. (Acad.)

— Or, argent battu et très-mince : *Une* FEUILLE *d'or, d'argent. Or en* FEUILLE.

— Chaque partie d'un paravent qui se replie : *Un paravent de six* FEUILLES. ‖ Il se dit des contrevents de croisées et des ais de fermeture de boutique : FEUILLE *de contrevent.*

— Morceau de papier d'une certaine dimension et que l'on plie ordinairement en deux feuillets : *Une* FEUILLE *de papier. Un cahier de tant de* FEUILLES. *Une* FEUILLE *de papier à lettre. Une main de papier doit avoit vingt-cinq* FEUILLES. (Acad.)

— Par analog. : *Une* FEUILLE *de parchemin. Une* FEUILLE *de vélin.*

— Typogr. Nombre de pages déterminé suivant la différence du format : FEUILLE *imprimée.* FEUILLE *d'épreuve. Tirer une bonne* FEUILLE. FEUILLE *in-douze.* FEUILLE *en in-octavo. Demi-*FEUILLE. *Volume de tant de* FEUILLES. *Livre en* FEUILLES. *Chaque numéro de ce journal se compose de trois* FEUILLES *d'impression.* (Acad.)

— Journal; gazette : *Les* FEUILLES *publiques. La* FEUILLE *du département. Une* FEUILLE *périodique. Une* FEUILLE *quotidienne, hebdomadaire. Cette* FEUILLE *a cessé de paraître.* (Acad.)

Quelque arbitre du goût dont la *feuille* éphémère,
Distille les poisons d'une critique amère. (C. Del.)

— *Feuille volante*, feuille détachée, imprimée ou écrite : *Cela était écrit sur une* FEUILLE VOLANTE. (Acad.) *Une gazette chaque semaine, et quelquefois des* FEUILLES VOLANTES, *rédigées avec art, étaient répandues, lues, commentées dans les chambres.* (Guizot.)

— *Feuille de route*, écrit qui indique les étapes d'une troupe, ou d'un soldat qui voyage seul : *Une* FEUILLE DE ROUTE *signée de l'inspecteur aux revues.* (Acad.) *Délivrer, donner une* FEUILLE DE ROUTE *à un soldat. Faire viser sa* FEUILLE DE ROUTE.

— Cahiers volants qui contient chaque jour le courant des affaires publiques ou des affaires particulières : *La* FEUILLE *du payeur des rentes. Avoir la* FEUILLE *de son maître d'hôtel. Le président n'a pas visé la* FEUILLE. *La* FEUILLE *d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siégent à chaque audience.* (Acad.)

— *Feuille de présence*, celle que signent les membres d'une société pour constater leur présence.

— *Feuille des bénéfices*, listes des bénéfices à la nomination du roi : *Les jésuites étaient en possession d'être les confesseurs du roi, et les distributeurs des bénéfices dont ils avaient la* FEUILLE. (St Simon.)

— Anat. *Feuilles de figuier*, sillons profonds que présente la face cérébrale des os pariétaux.

— Chir. Petites écailles minces qui se détachent d'un os, d'un tendon, d'un cartilage. ‖ *Feuille de myrte*, spatule terminée en pointe, qui sert à nettoyer les bords des plaies et des ulcères. ‖ *Feuille de sauge*, bistouri à lame courbe.

— Technol. La petite lame de métal que les joailliers mettent sous les pierres précieuses pour leur donner plus d'éclat. ‖ *Feuilles d'étain*, la couche de vif-argent appliquée derrière une glace. ‖ Pièce ou bâti de parquet. ‖ Verre destiné à vitrer les appartements, à couvrir les estampes, etc.

— Lame de bois mince pour plaquer les ouvrages d'ébénisterie.

— *Feuille de four*, lame mince sur laquelle les pâtissiers ou les confiseurs rangent de petites pièces de four pour les faire cuire.

— Mar. *Feuilles bretonnes*, bordages entre les ponts et les sabords.

— *Feuilles des maîtres*, liste imprimée des objets d'armement.

— Zool. vulg. Le polyodon, poisson. ‖ *Feuille de laurier*, espèce d'huître. ‖ *Feuilles de tulipe*, moules ou modioles.

— Bot. *Feuille du ciel*, la Trémelle. ‖ *Feuille grasse*, l'orpin.

FEUILLÉ, ÉE, adj. Botan. Garni de feuilles : *Tige* FEUILLÉE. *La hulotte se fourre dans les taillis les plus épais, ou sur les arbres les plus* FEUILLÉS, *et y passe tout le jour sans changer de lieu.* (Buff.) *Au-dessus du drap noir s'élevaient les touffes vertes d'un jasmin, et en haut de l'imposte courait le sarment d'une vigne déjà* FEUILLÉE. (H. de Balz.)

— Blas. Il se dit des feuilles des plantes lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de la plante : *D'argent aux trois tulipes tigées de sinople et* FEUILLÉES *de gueules.*

— Archit. *Colonne feuillée*, colonne couverte de feuilles, comme la tige d'un palmier.

FEUILLÉ, n. m. Pron. *feu-ié.* — Peint. La partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres; manière de feuiller : *Le* FEUILLÉ *de ce paysage est léger, varié, pesant, monotone.* (Acad.)

FEUILLÉE, n. f. Pron. *feu-ié.* — Couvert formé de branches d'arbres garnies de feuilles : *Danser sous la* FEUILLÉE. (Acad.)

Au frais sous la *feuillée* on s'est mis en cadence.
(C. Del.)

— Feuillage d'un arbre; branches nouvellement coupées.

= Petites constructions que les soldats font dans un camp, avec des branchages.

FEUILLE-MORTE, adj. des 2 g. Pron. *feu-y-mortt.* — Il se dit d'une couleur qui tire sur celle des feuilles sèches, et des choses qui ont cette couleur : *Couleur* FEUILLE-MORTE. *Ruban* FEUILLE-MORTE. *Satin* FEUILLE-MORTE.

— N. m. *Un beau* FEUILLE-MORTE. (Acad.)

— **FEUILLER**, v. intr. ou neut. 1re conj. Peint. Représenter les feuilles d'arbres, le feuillage : *C'est un rare talent que celui de bien* FEUILLER. (Acad.)

— Hortic. Se garnir de feuilles : *Ces arbres commencent à* FEUILLER.

— Substantiv. Manière de représenter les feuilles : *Ce peintre a un beau* FEUILLER.

FEUILLÈRE, n. f. — Min. Veine de terre.

FEUILLERET, n. m. Pron. *feu-y-rè.* — Techn. Outil de menuisier, qui sert à dégauchir le bois et à fermer des feuillures.

FEUILLET, n. m. Pron. *feu-iè.* — Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, en quatre, en huit, etc. : *Un* FEUILLET *contient deux pages. Dans le format in-quarto, la feuille a quatre* FEUILLETS, *dans le format in-octavo huit, et ainsi de suite.* (Acad.)

Ses vers jetés d'abord sans tourner le *feuillet.* (Boil.)

Il n'a pas de FEUILLET *à arracher de son histoire, pas de sentiments à arracher de son cœur.* (De Salvandy.)

— Bot. Lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics.

— Anat. Le troisième estomac des ruminants; il est placé vers le côté droit de la panse; sa membrane interne forme des feuillets hérissés de petites papilles semblables à des grains de millet.

— Mar. *Feuillet de sabord.* V. SEUILLET.

— Techn. Planche mince propre à faire des panneaux de menuiserie. ‖ Petite réglette dont on se sert dans l'imprimerie pour égaliser les blancs, etc. ‖ Rouleau de laine préparée pour être filée. ‖ Espèce de scie tournante. ‖ Partie mince d'ardoises ou de pierres.

FEUILLETAGE, n. m. Pron. *feu-y-taj.* — Manière de feuilleter la pâtisserie.

— Par extens. Pâtisserie feuilletée. (Acad.)

FEUILLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Feuilleter : *Livre souvent* FEUILLETÉ.

— Patiss. *Gâteau* FEUILLETÉ, dont la pâte légère se divise en feuilles très-minces.

FEUILLETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *feu-y-té*. — (Il change l'*e* du rad. *feuillet* en *è* ouvert, seulement avant les termin. *e, es, ent*; on écrit *je feuillète, je feuilleterais*, et l'on prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il feuillet'ra, il feuillet'rait*. — Tourner les feuillets d'un livre, d'un manuscrit qu'on parcourt : *Je n'ai pas lu ce livre, je n'ai fait que le* FEUILLETER. *Il* FEUILLÈTE *l'immense bibliothèque des comédies italiennes.* (Ph. Chasles.)

Il faut qu'entre les deux pourtant je me décide,
Car enfin *feuilletez* tous les livres divers,
Vous trouverez partout de la prose ou des vers.
(Coll. d'Harl.)

Les auteurs, chez les belles et les grands, ont le destin des brochures nouvelles : on veut les FEUILLETER *un moment, ensuite on les met au rebut.* (Desmahis.)

— Patiss. Préparer une pâte de manière à ce qu'elle se soulève et se divise comme par feuillets : FEUILLETER *de la pâte.* (Acad.)

FEUILLETIS, n. m. Pron. *feu-y-té*. — Techn. Angle du milieu du pourtour d'un diamant.

— *Serrer le feuilletis*, frapper au poinçon la partie d'argent ou d'or qui enveloppe une pierre vers son feuilletis, pour les joindre ensemble.

— Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser en feuillets.

FEUILLETON, n. m. Pron. *feu-y-ton*. — Partie de certains journaux, ordinairement imprimée en plus petits caractères au bas des pages, et contenant des articles de littérature, de critique : *Feuilleton du spectacle. C'est un homme qui fait très-bien des* FEUILLETONS *sur la musique.* (H. de Balz.) *Rien ne passe plus vite que les renommées de* FEUILLETON. (Viennet.)

FEUILLETONISTE, n. m. Pron. *feu-y-to-nist*. — Néol. Celui qui écrit dans le feuilleton d'un journal.

FEUILLETTE, n. f. Pron. *feu-iètt*. — Vaisseau contenant un demi-muid de vin ou environ : *Cette vigne a rendu tant de* FEUILLETTES *de vin.* (Acad.)

Il fondait là-dessus l'achat d'une *feuillette*
Du meilleur vin des environs. (La Font.)

— Mar. Fouet que l'on tourne sur le cordage en confection, pour donner une tension uniforme au cordage.

FEUILLU, UE, adj. Pron. *feu-iu*. — Qui à beaucoup de feuilles : *Arbre* FEUILLU. *Tige bien* FEUILLUE. (Acad.) *Au cri d'effroi de la vierge, les satyres, les égypans, les faunes, les sylvains, sont sortis de leurs abris* FEUILLUS. (Th. Gaut.)

FEUILLURE, n. f. Pron. *feu-iur*. — Entaillure dans laquelle les fenêtres et les portes s'enfoncent un peu pour fermer juste : *La* FEUILLURE *de ce volet n'est pas assez large, assez profonde.* (Acad.)

FEURRE, n. m. (Anc. *foarre* et *fouare*.) Pron. *feur*. — Paille de toute sorte de blé : *Une gerbe de* FEURRE.

— Particul. Paille longue qui sert à empailler les chaises. (Acad.)

FEUTIER, n. m. Pron. *feu-tié*. — Admin. Celui qui, dans les palais, les grandes maisons et les grands établissements, est chargé de diriger le chauffage des appartements : *Le* FEUTIER *des Tuileries. Le* FEUTIER *de la chambre des députés, etc.*

FEUTRAGE, n. m. Tech. Action de feutrer le poil ou la laine. || Préparation de feutre.

FEUTRE, n. m. (*feltrum*; bas. lat., m. sign.) Pron. *feutr*. — Espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine : *Semelle de* FEUTRE. *Une balle de* FEUTRE *dont on joue à la longue paume. Chapeau de* FEUTRE. (Acad.) *Le castor a deux poils : le premier, long, creux et luisant ; le second, espèce de duvet qui pousse sous le premier, est le seul employé dans le* FEUTRE. (Chateaubr.) *Il avait sur la tête, pour se garantir du soleil, un chapeau de* FEUTRE *à grands bords.* (H. de Balz.)

— Absol. Un chapeau de feutre :

Avec un *feutre* gris, longue brette au côté,
Mon air de bas Normand vous aurait enchanté. (Régn.)
.... Son pourpoint, et son *feutre* fané
Indiquent tout au plus un prince ruiné. (E. Augier.)

— Techn. Bourre dont garnissent les selliers les selles. || Étoffes de laine sans coutures, sur lesquelles on couche les feuilles de papier au sortir du moule.

— Mar. *Feutre de doublage*, tissu grossier qui sert à doubler les navires et qu'on emploie comme garniture entre la carène et le doublage en cuivre.

FEUTREMENT, n. m. Techn. Action de feutrer. | Qualité, état du feutre.

FEUTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *feu-tré*. — Mettre en feutre du poil ou de la laine : FEUTRER *le poil destiné à faire des chapeaux.* FEUTRER *de la laine.* FEUTRER *à chaud.* FEUTRER *à froid.* (Ac.)

— Remplir une selle de bourre : FEUTRER *une selle.*

FEUTRIER, n. m. Pron. *feu-tri-é*. — Ouvrier qui fait, qui prépare le feutre. (Acad.)

FEUTRIÈRE, n. m. Pron. *feu-tri-èr*. — Techn. Morceau de toile forte, sur laquelle le chapelier étale les poils du chapeau.

FÈVE, n. f. (*faba* ; lat., m. sign.) Plante de la famille des Légumineuses, qui produit des semences alimentaires : *Semer des* FÈVES. *Un champ de* FÈVES. (Acad.) *Il nomme sans périphrase le pois, la* FÈVE *et la chicorée.* (St-Mar. Girard.)

— Semences de cette plante : *Grosse* FÈVE. *Petite* FÈVE. FÈVES *nouvelles.* FÈVES *de marais. Plat de* FÈVES. *Purée de* FÈVES. (Acad.)

— *Roi de la fève*, celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage, en famille ou avec ses amis, le jour des Rois.

— Par dénigr. *C'est le roi de la fève*, c'est un chef sans autorité.

— Prov. et fig. *Trouver la fève au gâteau*, faire une bonne découverte, une heureuse rencontre ; ou trouver le nœud d'une affaire, d'une question.

— Prov. et fig. *S'il me donne des pois, je lui donnerai des fèves*, s'il me fait de la peine, je lui rendrai la pareille. || Dans le même sens : *Rendre pois pour fève.* || *Donner un pois pour avoir une fève*, donner une chose pour en obtenir une autre.

— Par extens. Semence de certaines autres plantes légumineuses : FÈVES, *de haricot.*

— *Fève de Tonka*, fève odorante et brune qui est produite par un bel arbre de la Guyane, et que l'on met dans le tabac pour le parfumer.

— Par extens. Semences ou fruits qui n'appartiennent point à des plantes légumineuses : FÈVE *de café*, grains de café.

— Par anal. *Fève de vers à soie*, les corons, les nymphes de vers à soie.

— Art vétér. Lampas. V. ce mot.

— Bot. Vulg. *Fève de Bengale*, le fruit du Myrobolem culin. || *Fève à cochon*, la jusquiame commune. || *Fève du diable*, la graine du caprier. || *Fève de trèfle* ou *de terre*, le fruit du bois puant, etc.

— *Fève marine*, opercule d'une coquille du genre Sabot. || *Fève naine*, espèce de buccin.

FÉVEROLE, n. f. (*fève*.) Pron. *fév-rol*. — Variété de la fève de marais, dont les graines sont petites et rondes ; elle sert principalement pour nourrir les animaux et pour amender les terres.

— Particul. Fèves de haricot, lorsqu'elles sont sèches : *Un plat de* FÉVEROLES. (Acad.)

— Zool. Petite coquille bivalve voisine du genre Came.

FÉVIER, n. m. Pron. *fé-vié*. — Bot. Fabago ; genre d'arbres de la famille des Légumineuses originaires de la Chine et de l'Amérique.

FÈVRE, n. m. Techn. Ouvrier chargé d'entretenir les chaudières dans une saline.

FÉVRIER, n. m. (*februarius* ; lat.) Pron. *fé-vri-é*. — Le second mois de l'année ; il a vingt-huit jours dans les années ordinaires, et vingt-neuf dans les années bissextiles : *En* FÉVRIER. *Le cinq de* FÉVRIER, *du mois de* FÉVRIER. *Le cinq* FÉVRIER.

— Prov., *Février le court, le pire de tous*, parce que souvent le temps est plus rude et plus mauvais en février qu'en aucun autre mois.

FI! Interjection familière, dont on se sert pour exprimer le mépris, la répugnance, le dégoût qu'inspire quelqu'un ou quelque chose : *Ah* FI! *que cela est mal!* FI, FI *donc!* FI! *le vilain, la vilaine!*

Ah! *fi!* cela n'est bon qu'à vous défigurer. (E. Aug.)
Adieu donc! *Fi* du plaisir
Que la crainte peut corrompre. (La Font.)

— Fam. *Faire fi d'une chose*, la dédaigner, la mépriser.

FIACRE, n. m. (de *St-Fiacre*, enseigne d'une maison où ces voitures remisèrent d'abord. Pron. *fiakr*. — Carrosse, voiture de louage et de place : *Une place de* FIACRES. *Le numéro d'un* FIACRE. *Un cocher de* FIACRE. (Acad.) *Un sot qui a un moment d'esprit, étonne et scandalise, comme des chevaux de* FIACRE *au galop.* (Chamf.) *Le carrick finit aujourd'hui sur le dos des vieux cochers de* FIACRE. (H. de Balz.)

— Par mépr. Mauvais carrosse.

— Par extens. Le cocher d'un fiacre : *Ce* FIACRE *nous a bien menés. Donner pour boire à un* FIACRE.

— Par dénigr. : *Jouer, parler, chanter, etc., comme un fiacre*, fort mal.

FIANÇAILLES, n. f. pl. (anc. *fiance*, foi.) Pron. *fian-ça-y*. — Promesse de mariage en présence d'un prêtre : *Faire les* FIANÇAILLES. *Célébrer les* FIANÇAILLES. *Le jour des* FIANÇAILLES. (Acad.) *L'intention de la coutume des* FIANÇAILLES *est de laisser aux deux époux le temps de se connaître avant de s'unir.* (Chateaubr.)

FIANCE, n. f. Anc. Bonne foi ; fidélité ; confiance.

FIANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Fiancer : *Ils sont* FIANCÉS.

— Substantiv. *Au lieu de dormir, elle attendait le retour de son* FIANCÉ, *le cœur agité, l'oreille au guet.* (G. Sand.) *Près de la jeune fille se tient le jeune* FIANCÉ *vêtu de noir et les yeux brillants d'amour.* (Th. Gaut.)

FIANCER, v. tr. ou act. 1re conj. Le *c* du rad. *fianc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous fiançons, il fiança*, etc. — Promettre mariage en présence du prêtre : *Il* AVAIT FIANCÉ *cette fille.*

— Prov. *Tel* FIANCE *qui n'épouse pas.*

— Il se dit aussi de la cérémonie qui se pratique par le prêtre en présence duquel se font les promesses de mariage : *Après que le curé les* EUT FIANCÉS. (Acad.)

— Accorder en mariage son fils ou sa fille : *Un tel* FIANCE *aujourd'hui son fils, sa fille.* (Acad.)

FIASCO, n. m. ou **FIASQUE**, n. f. (*fiasco*, bouteille vide ; ital.) Pron. *fiass-kô, fiask*. — Mesure de capacité pour les liquides employée dans quelques parties de l'Italie : *On nous servit une* FIASQUE *de bon vin blanc d'Orvietto.* (A. Jal.)

— Fam. *Faire fiasco*, échouer, tomber : *La pièce a fait un* FIASCO *complet.*

FIAT, interj. (*fiat*, que cela soit fait ; lat.) Pron. *fiatt*. — Fam. Soit : *Vous le voulez ;* FIAT!

— N. m. Confiance : *Il n'y a point de* FIAT *dans cet homme-là*, on ne peut compter sur sa parole.

FIBRE, n. f. (*fibra* ; lat., m. sign.) Élément anatomique, filament délié qui se trouve dans toutes les parties charnues ou membraneuses du corps de l'homme ou de l'animal : *L'allongement des* FIBRES. *L'accourcissement des* FIBRES. *Cela relâche les* FIBRES. (Acad.) *Il paraît qu'il y a dans le cerveau des femmes une case de moins, et dans leur cœur une* FIBRE *de plus que chez les hommes.* (Chamf.)

Au moment du travail, chaque nerf, chaque *fibre*,
Tressaille comme un luth que l'on vient d'accorder.
(Alfr. de Muss.)

— Fig. Au sing. Disposition à s'émouvoir, à s'affecter : *Cet homme a la* FIBRE *délicate, sensible, chatouilleuse.* (Ac.) *L'Italien adore son Dieu par la même* FIBRE *qui lui fait idolâtrer sa maîtresse et aimer sa musique.* (Stendhal.)

— Par anal. Longs filets qui entrent dans la composition des végétaux : *Les* FIBRES *d'une plante. Les* FIBRES *d'une racine. Les* FIBRES *du bois.* FIBRES *ligneuses.* FIBRES *corticales.* (Acad.)

FIBREUX, EUSE, adj. Pron. *fi-breu, breus*. — Qui est composé de fibres ; qui est formé par une réunion de fibres : *Les chairs sont* FIBREUSES. *Le bois est* FIBREUX. *L'écorce de cette plante est très-*FIBREUSE.

— Botan. *Racine fibreuse*, racine composée de filets plus ou moins longs et déliés. *La racine du cresson est* FIBREUSE. (Acad.)

— Anat. *Tissu fibreux*, tissu formé de fibres serrées, très-fortes, il se compose des mêmes éléments que le tissu cellulaire.

FIBRILLE, n. f. (*fibre*.) Pron. *fi-bril*. — Anat. Petite fibre : *Les fibres les plus déliées peuvent se partager en* FIBRILLES. (Acad.) *Tous les sens ont leurs fibres correspondantes dans le sensorium, et la volonté dirigée sur ces* FIBRILLES *réveille l'image des objets sans l'intermédiaire des organes.* (Kératry.)

— Bot. Ramification capillaire des racines, ou filets déliés de certaines fleurs : *Voyez les* FIBRILLES *déliées, fleuries, sans cesse agitées de l'amourette purpurine qui verse à flots ses anthères presque jaunes.* (H. de Balz.)

FIBRILLÉ, ÉE ou **FIBRILLEUX, EUSE**, adj. Bot. Qui est composé de fibrilles.

FIBRINE, n. f. (*fibre*.) Chim. Substance animale blanche, insipide et inodore, un peu élastique, qui se rencontre dans la lymphe, le chyle et le sang : *Fourcroy a contribué plus qu'aucun de ses contemporains à fixer les caractères des principes immédiats du corps animal, et de cette* FIBRINE *dépositaire des forces motrices.* (Cuvier.)

FIBULATION, n. f. Chir. V. INFIBULATION.

FIC, n. m. (*ficus*, figue ; lat.) Pron. *fik*. — Chir. Excroissance ou tumeur charnue pédiculée, irrégulièrement arrondie, molle, indolente, qui se forme aux paupières, au menton, et plus ordinairement au-

tour de l'anus et aux organes génitaux : *Extirper un* FIC.

— Art vétér. Excroissance, production morbide au pied des chevaux : *Ce cheval a un* FIC.

FICAIRE, n. f. Pron. *fi-kèr*. — Bot. Plante du genre Renoncule, très-commune dans les prés.

FICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au figuier.

= **Ficées**, n. f. pl. Genre de plantes de la famille des Urticées.

FICELÉ, ÉE, part. pass. du v. Ficeler : *Un paquet bien* FICELÉ. *Cela n'a pas été* FICELÉ *assez fort.*

— Fam. *Une personne mal ficelée*, mal habillée.

FICELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fiss-lé*. — Il double la consonne fin. du rad. *ficel* quand la termin. commence par un *e* muet : *Je ficelle, je ficellerai.* — Lier avec de la ficelle : *Il faut bien* FICELER *ce paquet*. (Acad.)

FICELEUR, n. m. Pron. *fiss-leur*. — Comm. Celui qui lie les balles, les caisses, etc., avec de la ficelle.

FICELLE, n. f. Pron. *fi-cèl*. — Sorte de petite corde, faite de plusieurs fils de chanvre, dont on se sert ordinairement pour lier de petits paquets : *Lier avec de la* FICELLE. *Un bout de* FICELLE.

— Fig. et fam. : Moyens artificiels employés pour arriver à de certains effets.

— Littér. et théâtr. : *Les* FICELLES *de l'acteur. Une pièce remplie de* FICELLES. *Après avoir vu les* FICELLES *de la librairie, il apercevait l'envers des consciences, le jeu des rouages de la vie parisienne.* (H. de Balz.)

FICELLIER, n. m. Techn. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle.

FICHANT, part. prés. du v. Ficher.

FICHANT, ANTE, adj. Pron. *fi-chan, chantt*. — Fortific. Il se dit de la ligne de feu dont le projectile, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin. *La ligne de défense* FICHANTE *est opposée à la ligne de défense rasante. Le feu* FICHANT *rencontre un point, et s'y arrête ; le feu rasant insulte plusieurs points successivement.* (Acad.)

FICHE, n. f. (*figere*, fixer ; lat.) Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la peinture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. FICHE *à gond.*

— Petite cheville de bois ou de métal servant à fixer ou à suspendre divers objets.

— Par anal. Morceau d'ivoire ou d'os plat, qui sert de monnaie au jeu : *Il a perdu douze* FICHES.

— *Fiches de consolation*, fiches qu'on donne, à certains jeux, en surcroît de bénéfice, à ceux qui gagnent.

— Fig. et fam., Dédommagement de quelque perte, adoucissement à quelque disgrâce, etc. : *Il était presque ruiné ; mais il vient de recueillir un petit héritage : c'est une* FICHE DE CONSOLATION. (Acad.)

— Espèce de grosse aiguille à anneau dont les arpenteurs se servent pour mesurer les terrains.

— Art milit. Bâton ou piquet dont on se sert pour marquer les lignes d'un camp.

— Lame de fer longue et mince, fixée à un manche et dentée sur les côtés, dont les maçons se servent pour faire entrer du mortier dans les joints des pierres.

— Techn. Cheville de fer sur laquelle les luthiers roulent les cordes des instruments.

FICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Ficher.

— Fig. et fam. *Avoir les yeux* FICHÉS *en terre, les yeux* FICHÉS *sur quelque chose*, les avoir baissés vers la terre, fixement arrêtés sur quelque chose.

— Blas. : Il se dit des croix et des croisettes qui ont le pied aiguisé.

FICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (altération de *fixer*.) Pron. *fi-ché*. — Faire entrer par la pointe. FICHER *un clou.* FICHER *un pieu.* FICHER *en terre.* FICHER *bien avant.*

— Techn. Mettre des cales entre les pierres, afin d'introduire du mortier ou du plâtre dans les joints. || Faire entrer du mortier dans les joints avec une fiche.

= **Se ficher**, v. pr. Pénétrer, s'introduire : *Le vireton empenné siffla et vint* SE FICHER *dans son bras gauche.* (V. Hugo.)

FICHERON, n. m. Technol. Cheville de fer carrée et édentée, dont la tête est percée d'un trou.

FICHET, n. m. Pron. *fi-chè*. — Jeu. Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière qu'on met dans les trous d'un trictrac, et qui sert à marquer les parties à mesure qu'on les a gagnées. (Acad.)

— Techn. Pointe crochue des cardes : *Toutes les pointes des cardes sont autant de* FICHETS.

FICHEUR, n. m. Techn. Maçon qui coule du mortier entre les joints des pierres de taille.

FICHOIR, n. m. Pron. *fi-choar*. — Techn. Morceau de bois fendu pour fixer une estampe, un linge, etc., sur une corde tendue.

FICHU, n. m. (*ficher*.) Petite pièce d'étoffe de forme triangulaire, dont les femmes se couvrent la gorge et les épaules : *Acheter un* FICHU. *Porter un* FICHU. FICHU *brodé.* (Acad.) *J'enlevai d'une main l'épingle et de l'autre le* FICHU, *comme si de ma vie je n'eusse fait autre chose que déshabiller les femmes.* (P.-L. Cour.)

FICHU, UE, Pop. Mal fait ; impertinent : *Voilà un* FICHU *compliment. Voilà un* FICHU *drôle.* (Acad.) *Je savais bien que j'aurais raison de ce diable de docteur et de sa* FICHUE *doctrine.* (Mol.) *C'est beaucoup de n'avoir pas l'esprit* FICHU *ni de travers, et de voir les choses comme elles sont.* (Mme de Sév.)

FICHÛRE, n. f. Pron. *fi-chur*. — Pêch. Espèce de harpon à trois dents, avec lequel les pêcheurs dardent le poisson.

FICOÏDES, n. m. pl. (*ficus*, figue ; lat. ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *fi-ko-id*. — Botan. Genre de plante à fleurs charnues et rayonnées, de la famille des Cactiers ; elle comprend un très-grand nombre d'espèces.

FICOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a l'apparence d'une figue.

FICTICE, adj. Feint, imité, produit par l'art.

FICTIF, IVE, adj. (*fictus* ; lat., m. sign.) Pron. *fik-tif, tiv*. — Qui est imaginaire ou feint, qui n'existe ou qui n'a telle ou telle existence que par supposition : *Des êtres* FICTIFS. *Valeur* FICTIVE. *La pistole n'a qu'une valeur* FICTIVE. *Titre* FICTIF. (Acad.) « *Il n'y a plus de Pyrénées,* » *est un mot applicable maintenant à toute frontière, et par-dessus les* FICTIVES *lignes bleues, vertes et rouges des cartes géographiques.* (Th. Gaut.)

— Min. : *Poids* FICTIFS, trois petits poids dont on se sert dans les essais lorsqu'on n'opère que sur de faibles quantités.

FICTION, n. f. (*fingere, fictum* ; feindre ; lat.) Pron. *fik-cion*. — Invention fabuleuse : FICTION *poétique. Ce poëme est rempli de belles* FICTIONS. (Acad.) *C'est avec des débris de vérités que l'homme fait une* FICTION (Villem.) *Il en est des mensonges de la galanterie comme des* FICTIONS *du théâtre, où la vraisemblance a souvent beaucoup plus d'attraits que la vérité.* (Desmah.)

La riche *fiction* est le charme des vers. (L. Rac.)

— Par extens. Mensonge, feinte, artifice de langage : *Il m'a dit telle chose, mais c'est une pure* FICTION. (Acad.)

— Jurispr. *Fiction de droit, fiction légale*, fiction introduite ou autorisée par la loi en faveur de quelqu'un : *C'est par une* FICTION *légale que l'enfant conçu est, dans certains cas, regardé comme né.* (Acad.)

FICTIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fic-cio-nèr*. — Anc. jurispr. Qui est fondé sur une fiction de la loi : *Droit* FICTIONNAIRE.

FICTIVEMENT, adv. Pron. *fic-tiv-man*. — Par fiction, par l'effet d'une fiction : *Cela n'existe que* FICTIVEMENT, *n'a telle qualité que* FICTIVEMENT. (Ac.)

FIDÉICOMMIS, n. m. (*commissus fidei*, confié à la bonne foi ; lat.) Pron. *fi-dé-i-ko-mi*. — Jurispr. Disposition par laquelle un testateur charge son héritier institué de conserver et de rendre à une personne désignée la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse, soit au bout d'un certain temps, soit dans un certain cas : FIDÉICOMMIS *universel.* FIDÉICOMMIS *particulier. Matière de* FIDÉICOMMIS. (Acad.)

N'aurais-je point encor quelqu'un de mes amis
A qui je pourrais faire un *fidéicommis ?* (Regn.)

Vous mendiez des legs, des FIDÉICOMMIS ; *vous désolez les héritiers légitimes.* (Dupin aîné.)

FIDÉICOMMISSAIRE, n. m. Pron. *fi-dé-i-ko-mi-cèr*. — Jurispr. Celui qui est chargé d'un fidéicommis : *Il n'est que* FIDÉICOMMISSAIRE.

— Anc. jurispr. Celui à qui doit être restituée la chose laissée par fidéicommis.

— Adj. : *Héritier* FIDÉICOMMISSAIRE. || *Substitution* FIDÉI-COMMISSAIRE, celle qui se fait par fidéicommis.

FIDÉJUSSEUR, n. m. (*fides*, foi ; *jubere, jussum*, commander ; lat.) Pron. *fi-dé-juss-seur*. — Jurispr. Caution ; celui qui s'oblige à payer pour un autre qui ne payerait pas. (Acad.)

FIDÉJUSSION, n. f. Pron. *fi-dé-juss-cion*. — Garantie, cautionnement.

FIDÈLE, adj. des 2 g. (*fidelis, fides*, foi ; lat.) Qui garde sa foi ; qui remplit ses devoirs, ses engagements ; qui est constant dans ses affections : *Serviteur* FIDÈLE. FIDÈLE *à son prince. Messager* FIDÈLE. *Être* FIDÈLE *à sa parole ;* FIDÈLE *à tenir sa promesse. Ami, amant, mari* FIDÈLE.

A ton maître, toujours, sois attaché, *fidèle*. (Étienne.)
Nos princes ont-ils eu des soldats plus *fidèles ?* (Corn.)

— *Être fidèle à un principe, à une habitude*, ne pas s'en écarter.

— Particul. Honnête, qui est incapable de commettre une soustraction : *Un commis* TRÈS-FIDÈLE. *Un domestique intelligent et* FIDÈLE.

— En parl. des choses, Constant, habituel : *Amitié, amour* FIDÈLE. *Rendre un culte* FIDÈLE. *La fortune, la victoire lui fut toujours* FIDÈLE. (Acad.)

— Qui professe la vraie religion : *Le peuple, le troupeau* FIDÈLE.

— Exact, qui ne s'écarte point de la vérité : *Témoin* FIDÈLE. *Copiste, traducteur* FIDÈLE. *Rapport, récit* FIDÈLE. *Portrait* FIDÈLE. *Peinture* FIDÈLE *des mœurs. Miroir* FIDÈLE.

— *Mémoire* FIDÈLE, qui retient bien et exactement. || *Souvenir* FIDÈLE, exact et durable.

— N. des 2 g. Celui, celle qui montre beaucoup de constance dans son attachement pour une personne : *C'est son* FIDÈLE. *Venez, mes* FIDÈLES.

— Celui, celle qui a la vraie foi : *Parler à chaque* FIDÈLE *selon ses besoins.* (Boss.) || Il s'emploie surtout au pluriel : *Les* FIDÈLES. *Les vrais* FIDÈLES. *L'Église est l'assemblée des* FIDÈLES. (Acad.)

— Anc. Leudes.

FIDÈLEMENT, adv. Pron. *fi-dèl-man*. — D'une manière fidèle : *Servir* FIDÈLEMENT. *Administrer* FIDÈLEMENT. *Rapporter* FIDÈLEMENT. (Acad.) *S'acquitter* FIDÈLEMENT *de ses devoirs.* (Fléch.) *Les chiens demeurent* FIDÈLEMENT *attachés à leurs maîtres,* (Buff.)

FIDÉLITÉ, n. f. (*fidèle*.) Attachement à ses devoirs, exactitude à remplir ses engagements ; constance dans ses affections : FIDÉLITÉ *inviolable.* FIDÉLITÉ *éprouvée.* FIDÉLITÉ *à toute épreuve.* (Acad.) *Une* FIDÉLITÉ *constante à observer la loi de Dieu.* (Fléch.) *La* FIDÉLITÉ *aux lois, aux mœurs et à la conscience, fait l'exacte probité.* (Duclos.) *Le chien est le seul animal dont la* FIDÉLITÉ *soit à l'épreuve.* (Buff.)

— Exactitude, vérité, sincérité : *La* FIDÉLITÉ *d'un récit. On peut compter sur la* FIDÉLITÉ *de cet historien. Faire un rapport avec beaucoup de* FIDÉLITÉ.

— En parl. de la mémoire, Qui retient bien et avec exactitude : *Il ne faut pas trop compter sur la* FIDÉLITÉ *de sa mémoire. On pourrait mettre en doute la* FIDÉLITÉ *de ses souvenirs.* (Acad.)

— Anc. Foi et hommage que les vassaux rendaient à leurs seigneurs.

FIDUCIAIRE, adj. et n. m. (*fiducia*, confiance ; lat.) Pron. *fi-du-cièr*. — Jurispr. Celui qui est grevé d'un fidéicommis, c'est-à-dire, qui est chargé par le testateur de remettre à quelqu'un une succession en tout ou en partie : *Héritier* FIDUCIAIRE. (Acad.)

FIDUCIAIREMENT, adv. Pron. *fi-du-cièr-man*. — D'une manière fiduciaire.

FIDUCIE, n. f. (*fiducia* ; lat., m. sign.) Pron. *fi-du-cí*. — Prat. Confiance.

— Vente simulée, faite à quelqu'un pour se procurer de l'argent, sous condition que la chose sera rétrocédée au vendeur au bout d'un certain temps.

FIDUCIEL, ELLE, adj. Techn. *Point* FIDUCIEL, division d'un limbe qui sert de guide et de règle. || *Ligne fiducielle*, la ligne qui passe par le centre du cercle et par le point fiduciel.

FIEF, n. m. (*fœdus*, pacte ; lat.) Pron. *fièf*. — Domaine noble dont le possesseur, appelé vassal, doit l'hommage et ordinairement aussi quelque redevance, quelque service, etc., au seigneur, au possesseur d'un autre domaine : FIEF *de la couronne.* FIEF *de l'Empire. Grand* FIEF. FIEF *noble.*

— FIEF *servant*, se dit d'un fief quelconque, par opposition au domaine dont il relève, et qu'on nomme FIEF *dominant.*

— *Arrière-fief*, fief mouvant d'un autre fief : *Cette terre avait plusieurs* ARRIÈRE-FIEFS. (Acad.)

— Anc. cout. *Franc-fief*, héritage noble, féodal ou allodial : *Les gens francs pouvaient seuls posséder des* FRANCS-FIEFS. || Fief dont le seigneur était dispensé de faire à son suzerain l'hommage. || Taxe, redevance dont les roturiers qui possédaient des fiefs ou autres biens nobles étaient tenus.

FIEFFAL, ALE, adj. Pron. *fié-fal*. — Qui appartient à un fief.

FIEFFANT, n. m. Pron. *fié-fan*. — Prat. Celui qui donne une terre à fief, à bail emphytéotique.

FIEFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Fieffer. Anc. Qui tenait quelque chose en fief : *Un homme* FIEFFÉ, un vassal.

— Particul. Dépendant d'un fief : *Sergent* FIEFFÉ.

— Fig. et fam. Il se joint comme augmentatif à

un nom qui exprime un vice : *Fripon* FIEFFÉ. *Ivrogne* FIEFFÉ. (Acad.) *Il a un père qui est un avaricieux* FIEFFÉ, *le plus vilain homme du monde.* (Mol.) *On ne voyait en lui qu'un bel esprit* FIEFFÉ. (Viennet.)

S'il dit vrai, je suis folle et coquette *fieffée ;*
Pour folle, je le suis, puisque j'ai pu l'aimer. (Dest.)

FIEFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fiè-fé.* — Donner en fief : FIEFFER *un domaine.* FIEFFER *des marais.* FIEFFER *des terres vaines et vagues.*

FIEL, n. m. (*fel ;* lat., m. sign.) Pron. *fièl.* — Bile, et particul. Bile des animaux : *La vésicule du* FIEL. *Amer comme* FIEL. FIEL *de bœuf. Extrait de* FIEL *de bœuf.*

— Par anal. Bile de l'homme.

— Fig. Aigreur, animosité, haine : *Un homme plein de* FIEL. *Répandre son* FIEL. (Acad.)

— Fig. Amertume.

— *Être sans* FIEL, *n'avoir point de* FIEL, n'avoir point de ressentiment : *Vous n'avez non plus de fiel qu'un pigeon.* (Dest.)

— *Se nourrir de* FIEL, vivre dans le mécontentement, dans la jalousie, dans la haine. (Acad.)

Que de sueurs sans but, que de sang, que de *fiel !*
(Alfr. de Muss.)
Des sottises du temps je compose mon *fiel.* (Boil.)
Il sait colorer avec art
Le *fiel* que sa bouche distille. (J. B. Rouss.)

— Vulg. *Fiel de terre,* fumeterre, petite centaurée.

FIENTE, n. f. (*fimetum*, fumier ; lat.) Pron. *fiantt.* — Excréments de certains animaux : FIENTE *de pigeon.* FIENTE *de vache.* FIENTE *de loup, etc. Les œufs, la chair, la plume et la* FIENTE *des canards sont un assez bon revenu de basse-cour.* (Tessier.)

FIENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fian-té.* — En parl. des animaux. Rendre la fiente par les voies naturelles : *Un animal qui ne* FIENTE *pas, qui* FIENTE *bien.* (Acad.)

FIENTEUX, EUSE, adj. Pron. *fian-teu, teuz.* — Plein de fiente : *Terrain* FIENTEUX.

FIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fidere*, m. sign. ; lat.) — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 3e pers. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *nous fiions, vous fiiez.* Commettre à la fidélité de quelqu'un : FIER *son bien.* FIER *sa vie.* FIER *son honneur à son ami. Je lui* FIERAIS *tout ce que j'ai au monde.* (Acad.) *Je ne puis croire que vous deviez plutôt* FIER *votre personne à l'inconstance des flots et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats.* (Mézeray.) ‖ Dans ce sens il vieillit.

= **Se fier**, v. pron. Mettre sa confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Se* FIER *à quelqu'un, en quelqu'un. Il se* FIE *à tout le monde. On ne sait plus à qui se* FIER, *je ne me* FIE *qu'à vous, qu'en vous. Je ne* ME FIERAIS *de toute chose qu'à lui.* SE FIER *trop en ses propres forces. Je ne voudrais pas* ME FIER *à cette planche qui n'est pas solide.* (Acad.)

Fiez-vous plus à moi qu'à ce peuple inconstant. (Corn.)
Vous *fiez-vous* encore à de si faibles armes ? (Rac.)

— Ironiq. : FIEZ-*vous-y,* FIEZ-*vous à cela,* on ne doit pas se fier à cela : FIEZ-*vous à ces belles promesses.* (Acad.)

— Prov. *Bien fou qui s'y* FIE.

— Prov. et fig. *Nage toujours, et ne t'y fie pas,* se dit pour faire entendre qu'il faut s'aider soi-même, sans trop compter sur autrui.

FIER, ÈRE, adj. (*ferus, ferox ;* lat.) Pron. *fièr.* — Hautain, altier, arrogant : *C'est un homme* FIER. *Une femme très-*FIÈRE. *C'est être faible, et timide que d'être inaccessible et* FIER. (Mass.) FIER *de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous avantages.* (Buff.)

— Fam. *Faire le fier,* affecter témoigner de la fierté.

— *Être fier, se tenir, se montrer fier de quelque chose,* en concevoir, en montrer de l'orgueil, en tirer vanité : *Elle est* FIÈRE *de sa fille. Il se tient* FIER *de ses amis, de ses richesses, de son crédit.* (Acad.)

J'ai le droit d'être *fier* dès qu'il s'agit de lui. (A. de Muss.)

— Qui a des sentiments nobles, élevés ; qui n'est point disposé à souffrir le mépris, les humiliations, etc. : *Ame* FIÈRE. *Caractère* FIER.

Je suis rustique et *fier.* (Boil.)

— Par extens. Il se dit de la contenance, du ton, des actions, des discours : *Attitude* FIÈRE. *Ton* FIER *et menaçant. Démarche noble et* FIÈRE.

J'avais la tête *fière ;* on eût dit, à m'entendre,
Que, dans ma noble ardeur, je devais tout pourfendre.
(C. Del.)

— Prov. *Être fier comme un Écossais, comme Artaban,* être d'une fierté extrême.

Il est toujours gourmé, renfermé dans lui-même,
Toujours portant au vent, *fier comme un Écossais.*
(Dest.)

— Grand, fort, remarquable en son genre : *Une* FIÈRE *alerte. Un* FIER *orage. Un* FIER *coup de tonnerre. Il a reçu un* FIER *coup à la tête. C'est une* FIÈRE *imprudence, une* FIÈRE *étourderie.* (Acad.)

— Iron. *Mille écus ! voilà une* FIÈRE *fortune.*

— Peint. *Touche fière,* touche vigoureuse et hardie.

— Blas. Hérissé, en parl. d'un lion.

— Constr. En parl. de la pierre, du marbre. Dur, difficile à travailler.

— Man. Ardent de gracieuse allure.

FIER-À-BRAS, n. m. (*il fiert à bras*, il frappe à tour de bras.) Pron. *fiè-ra-bra.* — Fam. Fanfaron qui fait le brave et le furieux, et qui veut se faire craindre par ses menaces : *Bon Dieu ! quelle mine ! quel* FIER-À-BRAS ! (Campistr.)

FIÈREMENT, adv. Pron. *fièr-man.* — D'une manière fière : *Il marche* FIÈREMENT. *Regarder quelqu'un* FIÈREMENT. *Traiter quelqu'un* FIÈREMENT.

... Contre l'amour *fièrement* révolté. (Rac.)

— Peint. *Ce tableau est fièrement touché,* les touches en sont fières, hardies.

— Extrêmement, fortement : *Je l'ai* FIÈREMENT *tancé.* (Acad.)

FIERLIAGE, n. m. Pron. *fièr-li-aj.* — Techn. Action, manière de remplir exactement les tonneaux, dans les salines.

FIERTE, n. f. (*feretrum*, cercueil ; lat.) Pron. *fièrtt.* — Anc. La châsse d'un saint.

— Particulièrement de la châsse de saint Romain, archevêque de Rouen.

FIERTÉ, n. f. Pron. *fièr-té.* — Caractère de celui qui est fier, de ce qui est fier : *Il n'a point la* FIERTÉ *ordinaire aux personnes de son rang. Il est sans* FIERTÉ. *C'est un homme plein de* FIERTÉ. (Acad.) *La* FIERTÉ *dans l'extérieur, dans la société, est l'expression de l'orgueil.* (Volt.)

Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune
Ce reste de *fierté* qui craint d'être importune. (Rac.)

— Noblesse de cœur ; élévation d'esprit : *Je n'ai jamais vu d'homme ayant la* FIERTÉ *dans l'âme en montrer dans son maintien.* (J. J. Rouss.) *La* FIERTÉ *dans l'âme est de la grandeur.* (Volt.)

— Caractère des traits, du visage, du maintien : *Un peu de* FIERTÉ *ne sied pas mal aux femmes.*

La grâce dans ses traits est jointe à la *fierté.* (Delille.)
... Avec *fierté* sur la foule il relève
Son front, qu'avant le temps la débauche a pâli. (C. D.)

— Peint. Touche hardie : FIERTÉ *de touche, de pinceau.*

— Littér. Vigueur de pensée et d'expression : *Les portraits de Paterculus, tracés en cinq ou six lignes, sont d'une force et d'une* FIERTÉ DE PINCEAU, *qui le rendent en ce genre supérieur à tous les anciens, même à Salluste.* (La Harpe.)

— Archit. Apparence de force et de solidité dans la construction d'un édifice : *Le dorique grec a de la* FIERTÉ.

Syn. Fierté, dédain. La *fierté* tient à une estime exagérée qu'on a de soi-même, en raison de sa naissance ; ou de son éducation, ou de ses talents, ou de sa fortune ; le *dédain* vient du peu d'estime qu'on a des autres en raison de leur infériorité, vraie ou supposée. La *fierté* peut se prendre, suivant les cas, en bonne ou en mauvaise part ; le *dédain* ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

FIERTON, n. m. Pron. *fièr-ton.* — Techn. Modèle qui sert pour ajuster les flans des monnaies.

FIERTONNEUR, n. m. Pron. *fièr-to-neur.* — Anc. Officier chargé de vérifier si les monnaies répondaient au fierton.

FIÈVRE, n. f. (*febris ;* lat., m. sign. ; de *fervere*, être échauffé.) Pron. *fièvr.* — État maladif caractérisé par un mouvement déréglé de la masse de sang, avec l'accélération du pouls, a une grande augmentation de chaleur : *Les différentes sortes de* FIÈVRE. FIÈVRE *continue, intermittente, remittente, quotidienne, éphémère, tierce, quarte.* (Acad.) FIÈVRE *bilieuse, catarrhale, cérébrale. La* FIÈVRE *n'est jamais que le résultat d'une irritation du cœur, primitive ou sympathique.* (Brouss.) *Il grelottait de tous ses membres comme s'il eût eu la* FIÈVRE *tierce.* (L. Viardot.) *Il y a certains défauts qui préservent de quelques vices épidémiques : comme on voit, dans un temps de peste, les malades de* FIÈVRE *quarte échapper à la contagion.* (Chamf.)

A quoi bon, quand la *fièvre* en nos artères brûle,
Faire de notre mal un secret ridicule. (Boil.)

— Fam. *Sentir la fièvre,* répandre cette odeur légèrement nauséabonde qui est particulière à la plupart des fiévreux : *Il* SENT LA FIÈVRE *à quatre pas.*

— Fig. et fam. FIÈVRE *de cheval,* fièvre violente.

— Pop. *Avoir les fièvres,* avoir la fièvre, ou quotidienne, ou tierce, ou quarte.

— *Que la fièvre le serre !* se dit par imprécation, en parl. de quelqu'un dont on a à se plaindre.

— Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal,* tomber d'un état fâcheux dans un pire.

— Par exag. et fam. Émotion forte, trouble violent de l'âme : *L'attente de cette nouvelle me donne la* FIÈVRE. *Rien que d'y penser j'en ai la* FIÈVRE. (Acad.)

Agis-tu dans la *fièvre ?* Arrête, incendiaire. (A. de Muss.)

— Fig. *Donner la fièvre,* inspirer une grande frayeur :

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.
(La F.)

— Fig. Ardeur violente, déréglée : *Cette* FIÈVRE *de rébellion n'était pas encore apaisée.* (Acad.) *La jeunesse est une ivresse continuelle, c'est la* FIÈVRE *de la raison.* (La Rochef.)

FIÉVREUX, EUSE, adj. Qui cause la fièvre : *L'automne est la saison de l'année la plus* FIÉVREUSE. *Des aliments* FIÉVREUX. *Pays, climat* FIÉVREUX.

— Qui est sujet à la fièvre : *Tempérament* FIÉVREUX.

— Substantiv. Personnes malades de la fièvre : *Il y a beaucoup de* FIÉVREUX *chaque année dans ce pays. La salle des* FIÉVREUX *dans un hôpital.* (Acad.)

FIÉVROTTE, n. f. Petite fièvre.

FIFRE, n. m. (*pfeiffer*, siffleur ; allem.) Pron. *fifr.* — Sorte de petite flûte d'un son aigu, en usage dans l'infanterie ; elle sert comme le tambour à marquer le pas : *Jouer du* FIFRE. *Joueur de* FIFRE.

— Celui qui joue du fifre : *Le* FIFRE *de cette compagnie.* (Acad.)

FIGALE, n. f. Mar. Bâtiment des Indes orientales, qui n'a qu'un seul mât placé au milieu, et qui va toujours à la rame.

FIGARO, n. m. (Personnage d'une trilogie de Beaumarchais.) Entremetteur d'affaires, intrigant politique ou privé, homme habile sans conscience, qui spécule sur les passions des autres.

— Fig. et fam. Barbier.

FIGEMENT, n. m. Pron. *fij-man.* — Action par laquelle un liquide gras se fige, ou état de ce qui est figé.

FIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*figere*, fixer ; lat.) — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *fig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous figeons, il figea,* etc. Congeler, épaissir, condenser par le froid, par le refroidissement, en parl. des liquides gras : *L'air froid* FIGE *la graisse des viandes. On a prétendu que certains poisons* FIGEAIENT *le sang dans les veines.* (Acad.)

= **Se figer**, v. pron. Se condenser, se solidifier : *La graisse* SE FIGE. *Le beurre fondu* SE FIGE. (Acad.)

— Fig. : *Tout cela fourmille, nage, volette, bourdonne, comme une création qui s'essaye et ne s'est pas encore* FIGÉE *en formes définitives.* (Th. Gautier.)

FIGNOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fin.*) Pron. *fi-gnio-lé.* — Pop. Raffiner, vouloir se distinguer par un ton, des manières affectées.

FIGUE, n. f. (*ficus ;* lat., m. sign.) Pron. *figh.* — Fruit du figuier ; il est mou et sucré, plein de petits grains : FIGUES *blanches.* FIGUES *violettes.* FIGUES *grasses.* FIGUES *d'été.* FIGUES *d'automne. Candahar est célèbre pour ses* FIGUES. (Reynauld.) *La* FIGUE *est un des quatre fruits pectoraux.* (Robin.)

— Prov. et fig. *Moitié figue, moitié raisin,* moitié de gré, moitié de force :

Moitié raisin, moitié *figue*......
La dame prit le tout en patience. (La F.)

— En partie bien, en partie mal ; partie sérieusement, partie en plaisantant : *Ils vivent ensemble* MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN. *Il lui a tourné un compliment,* MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN. (Acad.)

— Prov. et fig. *Faire la figue,* se moquer de quelqu'un, le défier : *Il fait la* FIGUE *à tous ses ennemis.* (Acad.)

La fraude fit alors la *figue* au premier âge. (Regnard.)

FIGUERIE, n. f. Pron. *figh-rî.* — Lieu destiné à la culture des figues : *Une* FIGUERIE *bien exposée.* (Acad.)

FIGUIER, n. m. Pron. *fi-ghié.* — Bot. Arbre de la famille des Urticées, qui porte des figues, et dont le suc est laiteux : *On connaît plus de cent espèces de* FIGUIERS. *Les fleurs du* FIGUIER *ne sont point apparentes, elles sont renfermées dans son fruit.* (Acad.)

— Prov. *Dormir sous le figuier,* vivre dans la mollesse et l'indolence.

— *Figuier d'Inde,* espèce de cactier dont la tige est formée de parties ovales et aplaties, jointes par des articulations, et dont le fruit, bon à manger, a la forme d'une figue. On la nomme aussi vulgairement, *Roquette*, et en Botanique, *Opuntia.*

— Bot. vulg. *Figuier d'Adam,* le bananier.

— Zool. Genre d'oiseaux à bec fin ; bec figue.

FIGULINE, adj. f. (*figulina*, poterie ; lat.) Pron. *fi-gu-linn.* — Il se dit des terres qui se laissent pétrir

et que l'on applique à la fabrication des poteries : *Terre* FIGULINE.

FIGURABILITÉ, n. f. Phil. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure : *Les propriétés essentielles et indestructibles de la matière sont l'étendue l'impénétrabilité, la* FIGURABILITÉ *et l'inertie.* (Virey.)

FIGURANT, part. prés. du v. Figurer : *La double muraille de rochers reparaît,* FIGURANT *à chaque instant de grands donjons en ruine.* (V. Hugo.)

FIGURANT, ANTE, n. Pron. *fi-gu-ran, rantt.* — Théât. Danseur, danseuse qui figure dans les corps de ballet : *Il y avait quatre* FIGURANTS *et quatre* FIGURANTES. (Acad.)

— Celui qui fait un personnage accessoire dans quelque pièce de théâtre que ce soit : *Les* FIGURANTS *du Théâtre-français, de l'Opéra-comique.* (Acad.)

FIGURATIF, IVE, adj. Qui est la représentation, la figure, le symbole de quelque chose : *Tout était* FIGURATIF *dans l'ancienne loi.*

— *Plan figuratif*, carte topographique. *Plan figuratif d'un lieu, d'un bois, d'une terre : Carte* FIGURATIVE.

— Gr. grecq. *Lettre figurative*, ou simpl. *Figurative*, lettre qui caractérise le futur ou le parfait d'un verbe. *Dans λύσω, futur de λύω, la figurative est σ; dans τέτυφα, parfait de τύπτω, la figurative est φ.* (Acad.)

— Philol. *Écriture figurative*, celle qui est composée de la figure des objets que l'on veut exprimer.

FIGURATION, n. f. Construction particulière d'un corps : *La* FIGURATION *des minéraux dépend des parties organiques qu'ils renferment.* (Buff.)

FIGURATIVEMENT, adv. D'une manière figurative : *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris* FIGURATIVEMENT *dans l'ancienne.*

FIGURE, n. f. (*figura* ; lat. m. sign.) Forme extérieure d'un corps, d'un être : *Tout corps a une certaine* FIGURE. *Ce corps offre telle* FIGURE. *Une* FIGURE *d'homme. Il n'a pas* FIGURE *humaine.* (Acad.) *La* FIGURE *du monde change sans cesse.* (Mass.) *Le peintre donne une âme à une* FIGURE, *et le poëte prête une* FIGURE *à un sentiment et à une idée.* (Chamf.)

— Particul. Visage de l'homme : *Un enfant d'une jolie* FIGURE. *Belle, laide, plaisante, sotte* FIGURE. *Une* FIGURE *agréable. Être bien de* FIGURE.

Nous le chassons
Afin de ne plus voir sa maussade *figure*. (Coll. d'Harl.)
Regardez il s'agit de voir
Si je suis attrappé, si c'est là ma *figure*. (Lamotte.)

— Par extens. L'air, la contenance, les manières, etc. : *Il fait une triste* FIGURE *à table.* (Acad.) *L'orgueil n'est jamais mieux déguisé que lorsqu'il se cache sous la* FIGURE *de l'humilité.* (La Rochef.)

— État dans lequel se trouve une personne quant à ses affaires, son crédit, etc. : *Il fait bonne* FIGURE *à la cour, dans le monde. Il y fait une mauvaise, une pauvre* FIGURE. (Acad.) *Tous ces dons nous mirent si bien dans nos affaires que nous commençâmes à faire une* FIGURE *plus brillante.* (Lesage.)

Son bien me remettrait en fort bonne *figure*. (Regnard.)

Dans cet endroit les rangs sont confondus, et l'on fait telle FIGURE *que l'on veut.* (Danc.)

... Je voudrais bien être dans le Mercure,
J'y ferais, que je crois, une bonne *figure*. (Boursault.)

— Abs. *Faire figure*, être dans une situation brillante, paraître beaucoup, attirer l'attention par son luxe est ses dépenses.

On sait qu'auprès du roi je *fais* quelque *figure*. (Mol.)

— Prov. *La figure du monde passe*, les grandeurs de ce monde sont fragiles et périssables.

— Représentation des objets : *Des* FIGURES *de plantes, d'animaux.* FIGURES *gravées, lithographiées, coloriées.* FIGURES *symboliques.*

— Personnages représentés dans les ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure, etc. : *Il y a plusieurs* FIGURES *dans ce tableau. Cette* FIGURE *est mal dessinée.* FIGURE *équestre.* FIGURE *de bronze, de marbre, de plâtre.* (Acad.) *Il y a sur la façade de très superbes* FIGURES *à cheval.* (V. Hugo.) *Le paysage savamment composé, n'ôte rien au mérite des* FIGURES. (Bailly.)

— Image symbolique ou allégorique : *Joseph et Salomon sont des* FIGURES *de Jésus-Christ. L'agneau pascal était une* FIGURE *de l'eucharistie.* (Acad.)

— Mathém. Espace borné par une ou plusieurs lignes : FIGURE *carrée.* FIGURE *triangulaire. Tracer, faire une* FIGURE.

— Chorégr. Lignes qu'on décrit en dansant : FIGURES *de contre-danse. Connaître toutes les* FIGURES. FIGURES *de ballet.* (Acad.) *J'étais trop timide pour inviter une danseuse et je craignais d'ailleurs de brouiller les* FIGURES. (H. de Balzac.)

— Gram. Rhét. Certaines formes de langage ou de construction qui donnent au discours plus de grâce, de vivacité, d'énergie, etc. : *Une* FIGURE *hardie. Prodiguer les* FIGURES. *Il y a autant et peut-être plus de* FIGURES *dans le langage populaire que dans celui des écrivains et des orateurs.* (Acad.)

De *figures* sans nombre égayez votre ouvrage. (Boil.)

De toutes les FIGURES *oratoires, la plus terrassante et la plus rapide, c'est l'interrogation.* (Maury.)

— *Figures de mots*, la métaphore; l'ellipse, la répétition, etc.

— *Figures de pensée*, l'antithèse, la comparaison, l'apostrophe, etc.

— *Figures de rhétorique*, figures de pensée et figures de mots, qui ne résultent pas d'une construction particulière de la phrase. On appelle celles-ci, *figure de construction* ou de grammaire.

— Archit. Trait que l'on fait de la forme d'un bâtiment.

— Astrol. Description et représentation du ciel à une certaine heure.

— Escr. Position du corps, du bras ou de l'épée.

— Jeu. Cartes qui représente les rois, les dames et les valets.

— Musiq. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue en plusieurs notes de moindre valeur. ‖ Nombre de notes qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins marqué que celui de la phrase, qui est elle-même composée de figures.

— Mar. Statue, buste, emblème servant d'ornement à l'avent du navire, et que l'on place au sommet de l'éperon au dessous du beaupré.

FIGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Figurer : *Toutes les vertus chrétiennes étaient* FIGURÉES *par des jeunes filles vêtues de blanc.* (Villem.)

— *Plan figuré d'une maison, d'un jardin*, etc., la représentation de cette maison, de ce jardin.

— *Copie figurée*, reproduction exacte d'une écriture : *Les fac-simile sont des copies* FIGURÉES. (Acad.)

— Min. *Pierres figurées*, pierres sur lesquelles il y a des figures d'animaux, de plantes, etc., empreintes naturellement.

— *Danse figurée*, danse composée de différentes figures.

= Gramm. *Sens figuré d'un mot, expression figurée*, signification détournée du sens propre d'un mot : *Il n'est point d'art ou de profession dans la vie qui n'ait fourni des* EXPRESSIONS FIGURÉES. (Rivar.) *L'usage de mots pris dans un* SENS FIGURÉ *est commun dans toutes les langues.* (D'Alemb.) *Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions* FIGURÉES *pour se faire entendre.* (J. J. Rouss.)

— *Discours, langage, style figuré*, style métaphorique : *Presque toutes les maximes des anciens Orientaux sont dans un* STYLE FIGURÉ. (Volt.) *Le* STYLE FIGURÉ, *qui n'est que le simulacre de l'autre, double la richesse des langues.* (Rivar.)

— Géom. Représentation des différents objets que renferme un terrain dont on lève le plan.

Ce *style figuré*, dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité. (Mol.)

— Arithm. *Nombres figurés*, suite de nombres formés suivant une certaine loi.

— Musiq. *Trait figuré*, celui dans lequel on fait passer, par une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel.

— N. m. Le sens métaphorique : *Le propre et le* FIGURÉ. *Ce mot est pris au* FIGURÉ. (Acad.) *Le* FIGURÉ *s'emploie souvent pour adoucir une idée dont l'expression propre serait choquante ou trop dure.* (Ac.)

FIGURÉMENT, adv. D'une manière figurée : *Parler* FIGURÉMENT. *Cela ne se dit que* FIGURÉMENT. *Employer, prendre un mot* FIGURÉMENT. (Acad.)

FIGURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*figurare*, lat., m. sign.) Pron. *fi-gu-ré.* — Représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, etc. : FIGURER *un cheval un lion. Ces bas-reliefs sont si effacés, qu'on ne peut pas démêler ce que le sculpteur a voulu* FIGURER. (Acad.)

— Représenter par un symbole : *Les Égyptiens* FIGURAIENT *l'année par un serpent qui mord sa queue.* (Acad.)

— Mystiq. : *L'immolation de l'agneau pascal de l'Ancien Testament* FIGURAIT *l'immolation de Jésus-Christ sur la croix.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Il se dit des choses qui ont de la convenance, qui symétrisent l'une avec l'autre : *Ces deux tableaux* FIGURENT *bien ensemble.* (Acad.)

— Il se dit encore de plusieurs personnes qui dansent en formant des figures : *Ces danseurs ne savent pas* FIGURER. (Acad.) *Les seigneurs qui voulaient prendre part à la danse s'approchaient de l'Empereur, lui baisaient la main et* FIGURAIENT *deux à deux.* (Mérim.)

— Théâtr. Représenter des personnages muets : *Vous n'aurez pas un mot à dire, vous ne serez là que pour* FIGURER (Acad.)

— Faire figure : *Cet homme* A FIGURÉ *autrefois à la cour.* (Acad.)

— Paraître, se trouver, être : *Il n'a pas* FIGURÉ *d'une manière honorable dans cette occasion. Son nom ne* FIGURE *plus sur la liste des candidats.* (Acad.) *Lambert et ses adhérents s'érigèrent en gouvernement, sous le nom de comité de sûreté, et Fleetwood* FIGURA *à leur tête.* (Guizot.)

— Mus. Faire passer, par une marche diatonique, plusieurs notes différentes de celles de l'accord; donner aux sons harmoniques une figure de mélodie, en les liant par des sons intermédiaires.

= **Se figurer**, v. pron. Se représenter par l'imagination, s'imaginer : *On* SE FIGURE *souvent les choses autrement qu'elles ne sont. Je* ME *le* FIGURAIS *grand et maigre.* (Acad.)

Il est beau, le foyer paternel, et ce temple
Que je me *figurais* est d'un touchant exemple.
(E. Augier.)

— Croire : *N'allez pas vous* FIGURER *qu'en étendant vos facultés vous étendez vos forces; vous les diminuez, au contraire.* (J. J. Rouss.)

Certes, plus je médite, et moins je me *figure*
Que vous m'osiez compter pour votre créature. (Rac.)

FIGURINE, n. f. (*figure*) B.-arts. Très-petite figure antique de terre cuite, de bronze, d'argent, etc., dont la plupart représentent des divinités : *Cet antiquaire a beaucoup de* FIGURINES *dans son cabinet.* (Acad.)

— Peint. Figures de petites dimensions, et qui se placent dans un paysage, dans un fond, etc. (Acad.) *Les tentations de Callot, les nuits du Walpurgis, avec leurs milliers de* FIGURINES *imperceptibles....* (Th. Gaut.)

FIGURISME, n. m. Théol. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme des figures de ceux du Nouveau.

FIGURISTE, n. m. Ouvrier qui coule des figures.

— Théol. Celui qui embrasse le figurisme. (Acad.)

— Phil. Celui qui explique des événements historiques par des figures ou des symboles.

FIL, n. m. (*filum*, lat.; m. sign.) Fibre longue et déliée qu'on détache de l'écorce des arbres et des plantes textiles : *Les* FILS *du chanvre, du lin, sont très-déliés.* (Acad.)

— Substance très-déliée que les chenilles et les araignées filent de leur corps : *La soie est le* FIL *que produisent les chenilles du mûrier. Une araignée suspendue à son* FIL. (Acad.)

— *Fils de la Vierge*, filandres, filaments blancs qui voltigent dans l'air en automne.

— Brin long et délié du chanvre et du lin filés et tordus : FIL *de lin, de coton.* FIL *retors.*

— Par anal. Métal étiré à la filière : FIL *d'argent,* FIL *d'archal,* FIL *de fer,* FIL *de laiton.*

Un *fil* dans une main, et dans l'autre un flambeau,
Il entre : il se confie à ces voûtes nombreuses. (Delille.)
Je vous sais assez fort, cousin, assez subtil
Pour pendre deux ou trois pantins au même *fil*. (V. Hugo.)

— Fam. *Donner du fil à retordre à quelqu'un*, lui susciter des embarras.

— Fam. *De fil en aiguille*, de propos en propos, insensiblement : *De fil en aiguille, ils en vinrent à se quereller, jusqu'à se dire des injures.* (Acad.)

— Fig. *Cela ne tient qu'à un fil*, il faut bien peu pour faire manquer la chose, etc. : *La vie de l'homme ne* TIENT QU'À UN FIL. (Acad.)

— Prov. *Il lui faut fournir le fil et l'aiguille*, il faut lui fournir tous les instruments et tous les matériaux dont il a besoin.

— Fig. *La raison a enfin saisi le fil qui l'empêchera de s'égarer.* (Condorcet.)

— *Couper de droit fil*, couper une étoffe entre deux fils sans biaiser.

— Fig. *Aller de droit fil*, directement à son objet.

— Fam. *Des finesses cousues de fil blanc*, des finesses grossières, qu'il est aisé de reconnaître.

— Poét. *Le fil de la vie, de nos jours, de nos destinées*, etc., etc., le cours de notre vie; par allusion à la fable des Parques : *La Parque a tranché le* FIL *de ses jours.* (Acad.)

— Fig. *Le fil d'Ariane*, ce qui sert à diriger, à guider dans des recherches difficiles; par allusion au fil qu'Ariane donna à Thésée pour sortir du laby-

rinthe : *Cette vérité, une fois découverte, devint pour lui le* FIL D'ARIANE. (Acad.)

— Techn. *Fil à plomb*, morceau de plomb suspendu à une petite corde, dont se servent les charpentiers et les maçons pour mettre les ouvrages d'aplomb.

— Le tranchant d'un instrument qui coupe : *Le* FIL *d'un rasoir, d'une épée.*

— *Passer au fil de l'épée*, tuer en passant l'épée au travers du corps : *La garnison* FUT PASSÉE AU FIL DE L'ÉPÉE. (Acad.)

— *Donner le fil à un canif, à un couteau* etc., les rendre tranchants. || Par anal. : *Ce couteau a le fil.*

— Par anal. *Il empâte ses contours, au lieu de les rendre coupants et de leur donner le* FIL *comme à des lames de rasoir*. (Th. Gaut.)

— Pop. *Avoir le fil*, être fin, rusé : *C'est un gaillard qui* A LE FIL. (Acad.)

— Il se dit des fibres du bois : *Suivre, prendre le* FIL *du bois*. || Par anal. : *Couper une pièce de bœuf dans le fil.*

— Défaut de continuité dans le marbre ou dans la pierre : *Il y avait un* FIL *à l'endroit où cette table de marbre vient de se casser*. (Acad.)

— Courant de l'eau : *Suivre le fil de l'eau.*

— Fig. *Aller contre le fil de l'eau*, entreprendre une chose à laquelle tout est contraire.

— Fig. Suite, liaison, enchaînement : *Le* FIL *d'une affaire, d'un discours, d'une intrigue*, etc. *Tenir, pour ainsi dire, le* FIL *de toutes les affaires de l'univers.* (Bossuet.)

Et l'auteur immortel des douces Géorgiques,
De ces grandes leçons interrompant le *fil*,
S'arrêta dans son vol pour chanter le persil. (Rivarol.)

Il essaya de renouer le FIL *rompu du temps*. (Pastoret.)

— Mar. *Fil de câbles*, le fil le plus gros, celui que l'on file dans les corderies. || *Fil de haubans*, fil moyen.

— Techn. *Fil de pennes*, celui qui reste attaché aux ensuples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. || *Fil d'étoupes*, celui qui reste après que l'on a ôté la meilleure filasse. || *Fil retors*, celui dont le grain est gros. || *Fil à moule*, fil de laiton destiné à faire le corps des épingles. || *Fil de pignon*, fil d'acier cannelé, dont se servent les horlogers.

FILADIÈRE, n. f. Petite embarcation de pêche à fond plat.

FILAGE, n. m. Action ou manière de filer le chanvre, le lin, la laine, la soie, etc. : *On a payé tant pour le* FILAGE. *Le* FILAGE *de la laine destinée pour faire la chaîne d'une étoffe est différent de celui de la trame*. (Acad.)

FILAGORE, n. m. Techn. Ficelle dont les artificiers se servent pour former la gorge des cartouches.

FILAMENT, n. m. Pron. *fi-la-man.* — Petit brin long et délié qui se tire de l'écorce du chanvre ou du lin : *Chaque* FILAMENT *de lin présente une réunion de brins élémentaires qui sont collés entre eux.* (Chaptal.)

— Par extens. : *Le cerf lève vers le ciel son mufle noir et lustré, d'où s'étendent des* FILAMENTS *de bave.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Tout fil délié qu'on tire des plantes.

— Anat. Sibrille : FILAMENT *nerveux, musculaire, cellulaire,* filaments qui composent les muscles, les nerfs, etc.

FILAMENTEUX, EUSE, adj. Pron. *fi-la-man-teu, teuz.* — Botan. Qui a des filaments : *Écorce* FILAMENTEUSE. (Acad.)

FILANDIER, ÈRE, adj. Anc. Qui file ; qui aime à filer : *Hortensia était* FILANDIÈRE. (Rabelais.) *Une fée* FILANDIÈRE *aide une araignée à raccommoder sa toile, que deux esprits ont prise pour hamac nuptial.* (Th. Gaut.)

— *Les trois sœurs filandières*, les Parques :

Elles filaient si bien que les *sœurs filandières*
Ne faisait que brouiller au prix de celles-ci. (La F.)

FILANDRES, n. f. pl. Certains fils blancs et longs qui volent en l'air dans les beaux jours d'automne : *Toute la campagne était pleine de* FILANDRES. (Acad.) || On dit aussi : FILS *de la vierge.*

— Fibres de la viande, lorsqu'elles sont longues et coriaces : *C'est une viande pleine de* FILANDRES. (Acad.)

— Mar. Herbes de mer qui s'attachent en masse à la carène du vaisseau.

— Art. vétér. Filets blancs qui se forment sur les plaies des chevaux et s'opposent à la cicatrisation.

— Petits vers qui s'attachent au corps des oiseaux de proie.

— Techn. Défauts dans une glace, provenant du mélange de quelques parties de matière moins disposées que les autres à la vitrification.

FILANDREUX, EUSE, adj. Rempli de filandres : *Viande* FILANDREUSE (Acad.)

— Fig. Long et composé dans ses discours : *Il était long, sec,* FILANDREUX *et grave.* (H. de Balz.)

— Archit. Il se dit du marbre, de la pierre qui a des fils.

FILANT, part. prés. du v. Filer.

FILANT, ANTE, adj. Qui file ; qui coule doucement : *Une matière* FILANTE. *Un liquide onctueux et* FILANT. (Acad.)

FILARDEAU, n. m. Pron. *fi-lar-dô.* — Pêch. Jeune brochet ; brochetin.

— Agr. Jeune arbre droit.

FILARDEUX, EUSE, adj. Min. En parl. des pierres et du marbre, Qui est traversé par des fils.

FILARET, n. m. Mar. Arête aiguë d'une pièce de bois travaillée selon son fil.

FILASSE, n. f. Pron. *fi-lass.* — Assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, de celle du lin, etc. : *De la* FILASSE *de lin, de chanvre.* FILASSE *à faire du fil. Charger une quenouille de* FILASSE.

— Fig. et fam., *Ce n'est que de la filasse*, se dit d'une viande insipide et filandreuse.

FILASSIER, IÈRE, n. Pron. *fi-la-cié, cièr.* — Celui, celle qui façonne la filasse, ou qui en fait commerce.

— Zool. Petit râle d'eau.

FILATEUR, n. Celui qui tient, qui dirige une filature : *Un simple* FILATEUR *de coton accumule des richesses immenses.* (Thiers.)

FILATIER, n. m. Comm. Marchand de fil.

FILATRICE, n. f. Techn. Femme occupée à tirer la soie de dessus les cocons.

— Étoffe de soie ; espèce de satin.

FILATURE, n. f. Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. FILATURE *de soie.* FILATURE *de laine.* FILATURE *de coton.*

— Action, art de filer en grand : *Appliquer les machines à vapeur à la* FILATURE. (Acad.) *Lorsque l'on introduisit la* FILATURE *de coton en France, on fabriqua d'abord mal et chèrement.* (Thiers.)

FILE, n. f. (*fil.*) Suite ou rangée de choses ou de personnes disposées en long et l'une après l'autre : *Une longue* FILE *de gens qui vont un à un. Aller à la* FILE.

Vingt carrosses bientôt arrivant à la *file.* (Boileau.)
Qu'elle attende son tour ! qu'elle prenne la *file.* (Em. Aug.)

— Art mil. Rangée de soldats disposés les uns derrière les autres, à peu de distance et sur une même ligne : *Ranger les* FILES. *Compter les* FILES. *Serrer les* FILES.

— *Chef de* FILE, celui qui est le premier d'une file. || *Serre-file*, officier, sous-officier placé derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe : *Se placer en* SERRE-FILE. *Les* SERRE-FILES.

— *Feu de file*, feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption : *Un feu de* FILE *bien nourri.* (Acad.)

— Par anal. *Style filandreux*, style lâche et diffus.

— Mar. Toute ligne que suivent des bâtiments naviguant dans les eaux les uns des autres.

— *File de bordages*, suite de bordages.

FILÉ, ÉE, part. pass. du v. Filer. *Du lin, du coton bien* FILÉ. *Des sons bien* FILÉS. *Il faut que les reconnaissances soient* FILÉES *pour toucher.* (Volt.) *L'intrigue est amusante et les scènes bien* FILÉES. (Vitet.)

— Poét. *Des jours filés d'or et de soie*, une vie douce et heureuse.

= **Filé**, m. Techn. Or ou argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, de chanvre, etc. *Du* FILÉ *d'or. Du* FILÉ *d'argent.*

FILER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de coton, de soie, de laine, etc., pour former un fil : FILER *du lin, du chanvre.*

— Par analog. : FILER *des cordes à boyau.*

— Absol. : FILER *gros, fin, menu.* FILER *au fuseau.* FILER *sa quenouille.* (Acad.)

Elle *filait*, tournant son fuseau sans parler. (Brizeux.)

Nous avons réussi à forger le fer à FILER, *et tisser le coton en immense quantité et à très-bas prix.* (Thiers.)

Nous *filerons* la laine ainsi que vos vassaux. (A. de Mus.)

— Prov. *Du temps que Berthe filait*, au temps où les mœurs étaient simples, où les reines et les princesses s'occupaient de travaux manuels.

— Poét. : *Les Parques, les destinées lui* FILENT *une belle vie, lui* FILENT *de beaux jours*, etc.

— Prov. *Filer le parfait amour*, nourrir longtemps un amour tendre et romanesque. || Fam. *Filer l'amour*, faire l'amour : FILER *l'amour avec un rustre.* (V. Hugo.)

— *Filer une intrigue, une scène*, les conduire progressivement et avec art.

— Il se dit de certains insectes : *Les chenilles, les vers à soie* FILENT. *Une araignée qui* FILE *sa toile.* (Acad.)

— Fam. *Ce chat file*, se dit lorsque le chat fait un bruit continu, semblable à celui du rouet.

— Fam. *Filer sa corde*, faire des actions qui mènent au gibet.

— Techn. *Filer la tête des épingles*, former, avec un rouet qui dévide le laiton, des têtes d'épingles. || *Filer la cire*, faire de la petite bougie, et la dévider sur un rouet.

— Fig. et Fam. *Filer une période*, faire une période : FILER *la période à quatre membres.* (Acad.)

— Tirer de l'or, de l'argent, en les passant à la filière ; couvrir d'un fil d'or, etc., un fil de soie, de chanvre, etc. : FILER *de l'or, de l'argent.* FILER *sur soie.*

— Mar. Lâcher, larguer : FILER *le câble.* FILER *une manœuvre.* || *Filer la ligne de sonde*, la laisser descendre librement dans l'eau. || *Filer un, deux, trois nœuds*, etc., parcourir dans l'espace de trente secondes, une fois, deux fois, trois, etc., la longueur qui sépare les nœuds de la ligne de loch.

— Absol. *Filer en douceur, filet en garant*, filer un cordage avec précaution, peu à peu en le tenant en retour. || *Filer en bande*, tout larguer. || *Filer à la demande*, diminuer la tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre.

— Jeu. *Filer la carte*, l'escamoter pour soi : *Il a* FILÉ *la carte pour se donner un as.* (Ac.)

— Mus. *Filer un son*, en prolonger l'exécution en commençant *piano*, pour augmenter jusqu'à *forte* : *Il* FILE *bien les sons.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. En parl. d'une matière molle et tenace, S'allonger en filets : *La glu* FILE *aisément.* (Acad.)

— En parl. d'une liqueur, couler sans se diviser en gouttes : *Ce vin tourne à la graisse, il* FILE. *Cette liqueur* FILE. (Acad.)

— Fam. *Filer doux*, demeurer dans la retenue à l'égard de quelqu'un ; souffrir patiemment une injure : *Quelque sujet que puisse avoir un homme du commun de n'être pas content d'une personne de qualité, encore est-il obligé de* FILER DOUX *avec elle.* (Lesage.)

Elle est dans ses grands airs, il me faut *filer doux.* (Dest.)

— Aller à la file, de suite, l'un après l'autre et près à près. *Les troupes* FILENT. *Faire* FILER *les troupes sur un point.* (Acad.)

— Pop. S'en aller, se retirer : *Il faut* FILER. *Allons,* FILEZ. (Acad.)

— Jeu. Il se dit du joueur qui, après avoir ouvert la partie, ne tient pas ce que l'on propose : *J'ai fait tout mon argent, et vous* AVEZ FILÉ. *Il faut* FILER *quand on est en malheur.* (Acad.)

FILERIE, n. f. Pron. *fil-rî.* — Lieu où l'on file le chanvre pour l'employer soit en fil, soit en corde.

FILET, n. m. (*fil.*) Pron. *fi-lè.* — Petit fil ; fil délié : *Ne tenir que par un* FILET.

— Fam. : *Sa vie ne tient plus qu'à un* FILET, il est sur le point de mourir. || Par anal. : *Il n'a plus qu'un* FILET *de vie.* (Acad.)

— Ce qui ressemble à un petit fil : *Cette racine est pleine de* FILETS, *de petits* FILETS. (Acad.)

— Bot. Partie de l'étamine qui supporte l'anthère : *Les* FILETS *de cette fleur sont velus.* (Acad.)

— Anat. Ramification la plus ténue des nerfs : FILETS *nerveux.*

— Anat. Frein de la langue, du prépuce : *Couper le* FILET *à un enfant. Faire l'opération du* FILET. (Acad.)

— *Avoir le filet*, avoir la langue gênée dans ses mouvements. || Par oppos. : *Il n'a pas le* FILET, il parle beaucoup.

— Techn. Cannelure sur les pièces d'orfèvrerie. Trait en ligne d'or qu'on imprime sur la reliure d'un livre. || Trait d'or ou d'argent battu et dévidé sur de la soie. || Soie mise en plusieurs brins : *Des couverts d'argent à* FILETS. *Un* FILET *sur le bord de la couverture d'un livre. Un* FILET *en relief. Moulure accompagnée d'un* FILET. (Acad.) *Le* FILET *d'une vis*, la saillie en spirale qui règne autour de son cylindre.

— Typogr. Traits qui ont diverses formes et divers usages : *Un* FILET *entre deux colonnes d'une page.* FILET *maigre.* FILET *double.* FILET *d'ornement.*

— Fig. Très-petite quantité d'eau, de liquide : *Un maigre* FILET *d'eau. Un ruisseau qui se divise en petits* FILETS. *Un* FILET *de vinaigre.* (Acad.)

— Par anal. *Un filet de voix*, une petite voix : *Ce chantre n'a qu'un* FILET DE VOIX. (Acad.)

— Rets pour prendre du poisson ou des oiseaux : *Jeter le* FILET. *Tendre des* FILETS. *Il a été pris au* FILET. (Acad.)

— Fig. : *Prendre d'un seul coup de* FILET *plusieurs voleurs*, etc., les envelopper et les prendre à la fois. ‖ Par analog. : *Voilà un beaucoup de* FILET, voilà une bonne prise.

— Fig. Pièges, séductions : *Ils le firent aisément tomber dans leurs* FILETS. *Elle sut l'attirer dans ses* FILETS. (Acad.)

Je vois que leurs honneurs, leur gloire, leur richesse,
Ne sont que des *filets* tendus à leur orgueil.
(J. B. Rous.)

Tu [illegible] erreurs les *filets* captieux. (Boil.)

— Ouvrage à mailles : *Un* FILET *de soie qui retient les cheveux. Un* FILET *suspendu dans l'intérieur d'une voiture de voyage.*

— Rets d'un jeu de paume, au-dessus des murs.

— Espèce de petite bride : *Mener un cheval avec un simple* FILET. *Tenir un cheval au* FILET, *afin qu'il ne mange point.* (Acad.)

— Fig. *Tenir quelqu'un au filet*, lui faire espérer longtemps quelque chose, l'amuser, le faire attendre.

— Art cul. Partie charnue qui est le long de l'épine du dos de quelques animaux : FILET *de bœuf, de cerf, de sanglier, de chevreuil.*

Je ne puis pas t'offrir le *filet* gras des porcs. (Pons.)

— Constr. *Filet de mur*, bordure en saillie au haut d'un mur. ‖ Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur.

— Blas. Pièce percée dans le sens de la bande, et qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

— Mar. *Filets de bastingage*, filets fixés aux garde-corps des bâtiments, pour recevoir les hamacs de l'équipage.

— *Monter un filet*, le garnir de cordes, de flottes, de plombs, pour le mettre en état de servir.

— Chasse. *Monter un filet*, placer toutes les cordes nécessaires pour s'en servir.

FILETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fil-té*. — Techn. Pousser des lignes ou filets.

FILEUR, EUSE, n. m. Techn. Celui, celle qui file non-seulement du fil, mais de la soie, de la laine, du coton, des boyaux et des autres choses qui se préparent en longs fils ou filets : *L'éducation du ver à soie et la récolte du cocon sont terminées en six semaines, et le produit en est immédiatement acheté par le* FILEUR. (Blanqui.) FILEUSE *au rouet*. FILEUSE *à la quenouille*. FILEUR DE *coton*. (Acad.)

— *Fileur d'or*, ouvrier qui couche sur un fil de soie le fil d'or qui doit l'enlacer.

— Fig. et fam. *Fileur de cartes*, escroc, grec qui sait faire *filer la carte* : *Il te rendra ta bourse en t'appelant faussaire, escroc,* FILEUR *de* CARTES. (G. Sand.)

FILEUX, n. m. Pron. *fi-leu*. — Anc. Taquet de tournage à deux branches à cornes, dont les bouts relevés prennent les retours d'un cordage pour le retenir et le filer à volonté.

FILIAL, ALE, adj. (*filius*, fils ; lat.) Pron. *fi-li-al*. — Qui appartient au fils, à l'enfant ; qui est du devoir du fils, de l'enfant : *Obéissance* FILIALE. *Crainte* FILIALE. *Respect* FILIAL. *Amour* FILIAL. *Tendresse* FILIALE. *Elle fut un modèle de piété* FILIALE. (Acad.)

.... Il convertit ces ténèbres en jour,
Et la crainte servile en *filial* amour. (Boil.)

FILIALEMENT, adv. D'une manière filiale. ‖ Peu usité.

FILIATION, n. f. Pron. *fi-li-a-cion*. — Suite continue de générations dans une même famille ; ligne directe qui descend des aïeux aux enfants, ou qui remonte des enfants aux aïeux : *La* FILIATION *de cette famille est bien établie depuis trois siècles. Il prétend être d'une bonne maison, mais sa* FILIATION *n'est point prouvée.* (Acad.) *Il est d'une* FILIATION *qui ne paraît pas avoir été contestée.* (Cuv.) *Votre fils adorable fit entrer tous les hommes dans les droits de sa* FILIATION *éternelle.* (Mass.)

Sa *filiation* n'a rien de chimérique. (E. Aug.)

— Particul. Degré de génération des pères et mères aux enfants : *La* FILIATION *légitime se prouve par acte authentique, et, à défaut d'acte, par la possession d'état.* (Acad.)

— Fig. En parl. d'une église, d'une abbaye, Origine, fondation : *Cette abbaye était de la* FILIATION *de Clairvaux.*

— Adoption d'un corps par un autre : *Les académies de Soissons et de Marseille étaient unies par* FILIATION *à l'Académie française.* (Acad.) *Il ne se rattache par aucune* FILIATION *au passé ni au présent de l'école britannique.* (Th. Gaut.)

— Fig. En parl. des choses, source originaire : *La* FILIATION *des idées, la* FILIATION *des mots.* (Acad.)

FILICULE, n. f. (*filix*, fougère ; lat.) Botan. Espèce de capillaire dont les feuilles sont semblables à celles de la fougère : *La* FILICULE *est pectorale.* (Acad.)

FILIÈRE, n. f. Techn. Morceau d'acier percé d'un trou ou de plusieurs trous inégaux, par lesquels on fait passer l'or, l'argent, le cuivre, etc., qu'on file : *Il faut faire passer cet argent par la* FILIÈRE. (Acad.)

— Morceau d'acier percé de trous inégaux, taillés intérieurement en spirale, de manière que le bout de fer, de cuivre, etc., qu'on y fait passer en tournant, prend la forme d'une vis : *La* FILIÈRE *et les tarauds.*

— Fig. et fam. *Passer par la filière*, subir une longue, une rude épreuve. ‖ Dans le m. sens, *Faire passer quelqu'un par toutes les filières*, lui susciter toutes sortes de chicanes, de difficultés.

— Fig. et fam. : *Une* FILIÈRE *de gens*, se dit d'un grand nombre de gens par les mains desquels passe une même affaire : *Il faudra que votre pétition passe par toute une* FILIÈRE *de commis, d'employés.* (Acad.)

— Constr. Pièce de bois qui sert aux couvertures des bâtiments et sur laquelle portent les chevrons.

— Plaque de cuivre percée de trous pour calibrer les bougies. ‖ Outil pour faire les dents d'un peigne.

— Blas. Broderie étroite qui n'est que le tiers de la broderie ordinaire.

— Zool. Pore par lequel les araignées et les chenilles font sortir la matière qui sert à tisser leurs toiles et leurs coques.

— Fauconn. Ficelle dont on se sert pour attacher l'oiseau par le pied, et le ramener quand on le réclame, jusqu'à ce qu'il soit assuré.

— Mar. *Filières de tente*, sorte de drailles horizontales sous laquelle on peut développer les tentes. ‖ *Filière de beaupré*, garde-corps qui sert à contenir en place le filet dans lequel on serre le petit foc. ‖ *Filière d'envergure*, filins placés le long et sur l'avant des vergues d'un bâtiment.

FILIFORME, adj. des 2 g. (*filum*, fil, et *forma*, forme ; lat.) Délié comme un fil : *Les antennes de certains insectes sont* FILIFORMES. *Les pédoncules de ces fleurs sont* FILIFORMES. *Feuilles* FILIFORMES. (Acad.)

FILIGRANE, n. m. (*filum*, fil, et *granum*, graine ; lat.) Techn. Ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour, et fait en forme de petits filets : *Un chapelet de* FILIGRANE. (Acad.)

Un beau petit amour délicat et blondin,
Mignard, gentil, léger, fin, subtil et badin,
Fredonnant la fleurette en termes diaphanes,
Et plein de sentiments taillés en *filigranes.* (Piron.)

— Il se dit aussi de lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier, et dont la marque paraît sur la feuille de papier.

— Marque dans le papier : *Les billets de banque ont des* FILIGRANES. (Acad.)

FILIN, n. m. Pron. *fi-lain*. — Mar. Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin : *Les haubans, les écoutes, les amarres sont de* FILIN. (Acad.)

FILIPENDULE, n. f. (*filum*, fil, et *pendulus*, pendant ; lat.) Pron. *fi-li-pan-dul*. — Botan. Espèce de plante de la famille des Rosacées, qui croît dans les bois, et dont les racines ont des tubercules attachés comme par des fils.

FILLE, n. f. (*filia* ; lat., m. sign.) Pron. *fi-y*. — Enfant, personne du sexe féminin, en tant que née des deux époux, ou seulement de l'un des deux : FILLE *légitime*. FILLE *naturelle*. *C'est la* FILLE *d'un tel.*

Le devoir d'une *fille* est dans l'obéissance. (Corn.)
La mère en prescrira la lecture à sa *fille.* (Piron.)

— *Petite-fille*, la fille du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. ‖ *Arrière-petite-fille*, la fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. ‖ *Belle-fille*, la fille née d'un premier mariage, par rapport au second mari, ou à la seconde femme ; il se dit aussi de la bru.

— Poétiq. *Les filles de Mémoire*, les Muses. ‖ *Les filles d'enfer*, les Furies.

— Celle qu'on regarde ou qu'on aime comme sa fille : *Elle a trouvé dans sa nièce une* FILLE *tendre et soumise.* (Acad.)

— *Ma fille*, terme d'affection et de tendresse : *Ma* FILLE, *lui dit le bon vieillard, écoutez-moi.* (Acad.)

Mes *filles*, c'est assez, suspendez vos cantiques. (Rac.)

— Anc. *La fille aînée des rois de France*, titre que prenait l'université de Paris.

— Poét. et dans le style élevé, Descendante, femme issue de telle race : *La* FILLE *des Césars.*

— *Fille d'Ève*, une femme, parce qu'on suppose qu'elles ont hérité des défauts de leur mère commune : *Elle admira les restes qui plaisent à toutes les* FILLES D'ÈVE. (H. de Balz.)

— Fig. : *L'imagination est* FILLE *du loisir.* (Lam.) *La vérité est* FILLE *du temps.* (Volt.)

La superstition *fille* de l'ignorance. (L. Rac.)

— Religieuse de certaines communautés : *Les* FILLES *du Calvaire, les* FILLES *de Saint-Thomas,* etc.

— Il se dit des corps qui sont adoptés par un autre : *L'Académie de Marseille se disait* FILLE *de l'Académie française.* (Acad.)

— L'enfant du sexe féminin : *Elle est accouchée d'une* FILLE.

— Il se dit par oppos. à Femme mariée : *Elle est encore* FILLE, *elle n'est pas mariée. Mourir* FILLE. (Ac.) *Les bourgeois, par une vanité ridicule, font de leurs* FILLES *un fumier pour les terres des gens de qualité.* (Chamf.)

...L'on n'épouse pas les *filles* de mon âge. (Pons.)

— *Filles d'honneur*, filles de qualité qui sont auprès des reines, des princesses.

— *Filles de boutique*, fille ou femme employée dans une boutique.

— *Fille de service*, ou simpl. *la fille*, servante. *Appelez la* FILLE. *Donner quelque chose pour la* FILLE (Acad.) *Vivez à la vieille mode ; ayez toujours une* FILLE *qui travaille dans cette chambre quand vous êtes avec un homme.* (Mme de Maint.)

Avant tout, pour la chambre, une *fille* discrète.
(Alf. de Muss.)

— *Les filles repenties*, ou *les repenties*, celles qui, ayant vécu dans le désordre, sont retirées ou renfermées pour faire pénitence.

— *Fille publique, fille de joie*, ou simpl. *fille*, une prostituée, une courtisane : *Ils se mettent en frais pour des valets de* FILLES PUBLIQUES *et des bateleurs.* (Droz.) *Quand les princes sortent de leurs misérables étiquettes, ce n'est jamais en faveur d'un homme de mérite, mais d'une* FILLE *ou d'un bouffon.* (Chamf.)

— Dans le m. sens : *Plus je la mire, plus je pense qu'elle ressemble à une* FILLE *folle de son corps plutôt qu'à une bonne grosse servante de campagne.* (H. de Balz.)

FILLETTE, n. f. (*fille*.) Pron. *fi-iètt*. — Petite fille, jeune fille : *Ce n'est encore qu'une* FILLETTE. *Gentille, jolie* FILLETTE. *Au second plan, une* FILLETTE *remonte sur la berge avec un mouvement de biche effrayée.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Bonjour lunette, adieu fillette*, lorsqu'on commence à vieillir, il faut renoncer à faire le galant.

FILLEUL, EULE, n. (*filiolus*, dimin. de *filius* ; lat.) Pron. *fi-ieul*. — Celui, celle qui ont été tenus sur les fonts de baptême, par rapport au parrain et à la marraine qui les y ont présentés : *C'est mon* FILLEUL, *c'est ma* FILLEULE. (Acad.)

Mais ce n'est pas assez d'embrassade, une seule,
Et j'en veux une encor de ma chère *filleule.* (E. Aug.)

FILOCHE, n. f. Pron. *fi-lo-ch*. Espèce de tissu de filet : FILOCHE *de soie, de fils.* (Acad.)

— Câble de moulin pour lever la meule.

FILOIR, n. m. (*filer*.) Pron. *fi-loar*. — Techn. Machine à filer le coton : *Un* FILOIR *à double rang de broches.* (Chaptal.)

FILON, n. m. Veine métallique ou fossile, souterraine et à fleurs de tête : *Rencontrer un* FILON *en creusant. Un* FILON *d'argent, d'étain, de houille. Exploiter un* FILON. (Acad.)

— Fig. :

Ton cœur était l'or pur caché dans le *filon.* (Lam.)

FILOSELLE, n. f. Comm. Espèce de grosse soie ou de fleuret : *Des bas de* FILOSELLE.

FILOTIÈRES, n. f. pl. Pron. *fi-lo-tièr*. — Archit. Bordure d'un panneau de vitrail.

FILOU, n. m. (φιλήτης, larron, gr.) Celui qui vole avec adresse : *Un* FILOU *lui a pris sa montre. Les gendarmes ont arrêté plusieurs* FILOUS. *Un tour de* FILOU. (Acad.) *Les* FILOUS *et les voleurs se réunissent par bandes pour s'affranchir à leur profit de l'éternelle loi du tien et du mien.* (Viennet.)

— Fam. Celui qui trompe, et particul. au jeu : *Je ne veux point jouer avec lui, c'est un* FILOU, *un vrai* FILOU. (Acad.)

— *Pas de filou*, pas sourd : *Je le reconnais à son* PAS DE FILOU ; *il tombe sur votre dos sans qu'on sache par où il est venu.* (H. de Balz.)

FILOUTAGE, n. m. Pron. *fi-lou-taj*. — Anc. Filouterie, tromperie : *Le cardinal Mazarin porte le* FILOUTAGE *dans le ministère.* (H. de Balz.)

FILOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fi-lou-té*. — Voler avec adresse : *Il m'a* FILOUTÉ *ma bourse.*

— Tromper au jeu : *Ne jouez pas avec lui, il vous* FILOUTERA. (Acad.)

— Fam. *Filouter quelqu'un d'une somme*, le tromper dans un compte.

— Absol. *Il passe sa vie à* FILOUTER. (Acad.) *Quelqu'un a dit que de prendre sur les anciens, c'était pirater au delà de la ligne ; mais que de piller les modernes, c'était* FILOUTER *au coin des rues.* (Chamf.)

FILOUTERIE, n. f. Action de filou : *C'est une pure* FILOUTERIE. *Il ne vit que de* FILOUTERIES. (Ac.)

L'habileté est à la ruse ce que la dextérité est à la FILOUTERIE. (Chamf.)

FILS, n. m. (*filius*; lat., m. sign.) Pron. *fiss*. — Enfant, personne du sexe masculin, relativement à son père ou à sa mère, ou aux deux : *Il est* FILS *d'un tel*. FILS *légitime, naturel, adoptif. Un bon* FILS. *Un* FILS *dénaturé*. (Acad.)

Loin d'aimer, humble *fils*, son véritable père. (Boil.)
Montre-toi digne *fils* d'un père tel que moi. (Corn.)
Mon *fils* est dès longtemps sorti de sa famille ;
Le jour qu'il a voulu prendre sa liberté,
Il m'a rendu la mienne et s'est déshérité. (Ém. Augier.)

— *Fils de famille*, celui qui vit sous l'autorité de son père et de sa mère, ou d'un tuteur : *Il n'est pas prudent de prêter aux* FILS DE FAMILLE. (Acad.) || Il se prend le plus souv. en mauv. part.

— Anc. *Fils de maître*, celui qui était fils d'un maître dans quelque art, et qui possédait certains priviléges. || Fig. Celui qui excelle par quelque talent, comme son père : *Il est fort éloquent, il est* FILS DE MAÎTRE. (Acad.)

— Fig. *Il est fils de ses œuvres*, tout ce qu'il a, il ne le doit qu'à son mérite.

— *Petit-fils*, le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. || On dit, *Petite-fille* au féminin, dans les mêmes rapports de signification.

— *Arrière-petit-fils, arrière-petite-fille*, le fils, la fille du petit-fils et de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

— *Beau-fils*, enfant mâle né d'un premier mariage, par rapport au mari ou à la femme d'un second mariage : *Vous avez épousé sa mère, il est votre* BEAU-FILS.

— Fig. et fam. *Beau-fils*.

— Fig. et fam. *Faire le beau-fils*, affecter de la recherche dans son ton, ses manières, ses vêtements.

Nous étions de la cour les *beaux-fils*, l'un et l'autre. (Piron.)

Notre postillon, grand fumeur, chanteur, intrépide, BEAU-FILS *d'écurie, était vêtu et coiffé à la polonaise.* (A. Jal.)

— Celui qu'on regarde ou qu'on aime comme son fils : *Vous retrouverez en lui le* FILS *que vous avez perdu*. (Acad.)

— *Mon fils*, terme d'amitié envers un jeune homme ou un homme beaucoup moins âgé : *Venez,* MON FILS, *que je vous embrasse*. (Acad.)

— Poétiq. *Les fils de Mars*, les guerriers. *Les fils de la victoire*, les guerriers victorieux. *Les fils d'Apollon*, les poëtes. *Les fils de l'harmonie*, les musiciens, les poëtes, etc.

— *Fils aîné de l'Église*, le roi de France.

— Dans le style élevé, Descendant issu de telle race, né dans tel pays : *Les* FILS *de saint Louis. Les* FILS *de l'Helvétie*. (Acad.)

Aimer, boire et chasser, voilà la vie humaine
Chez les *fils* du Tyrol, peuple héroïque et fier. (Alf. de Musset.)
C'est le *fils* de vingt rois tous chrétiens comme moi. (Volt.)

— Fig. *Le luxe est fils de la vanité, les vices sont les fils de l'oisiveté*, etc., la vanité produit le luxe, l'oisiveté fait naître les vices, etc.

— Enfant mâle, garçon : *Elle est accouchée d'un* FILS. (Acad.)

FILTRANT, part. prés. du v. Filtrer.

FILTRANT, ANTE, adj. Qui sert à filtrer : *Fontaine* FILTRANTE. (Acad.) *Une matière* FILTRANTE.

FILTRATION, n. f. Pron. *fil-tra-cion*. — Passage d'un liquide au travers d'un filtre, pour l'éclaircir et le purifier : FILTRATION *de l'eau, par le sable, par des pierres poreuses*.

— Chim. Opération qui consiste à faire passer un liquide contenant des matières étrangères à travers un corps propre à les retenir : *La* FILTRATION *de ces sucs est fort longue. La* FILTRATION *en est lente*.

— Action par laquelle la bile, la sueur, l'urine et les autres humeurs se séparent du sang : *La* FILTRATION *des humeurs*. (Acad.)

FILTRE, n. m. (*filtrum*, feutre ; bas. lat.) Pron. *filtr*. — Papier, étoffe, linge, pierre, sable, chardon, éponge, etc., au travers de quoi on passe une liqueur qu'on veut clarifier : *On a fait passer cette liqueur par le* FILTRE. FILTRE *fin*. FILTRE *délié*.

— Anc. Organes du corps qui séparent quelque humeur de la masse du sang. || V. PHILTRE.

FILTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Filtrer : *Eau* FILTRÉE.

FILTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Passer un liquide par le filtre : FILTRER *de l'hypocras dans une chausse*. FILTRER *du petit lait*. *Pierre à* FILTRER.

— Anc. En parl. de certains organes, Élaborer les humeurs : *Les organes qui filtrent les humeurs*.

— V. intr. ou neutr. Passer par un filtre, pénétrer à travers les corps, les intestins d'un corps quelconque : *Ce petit lait* FILTRE *bien lentement. L'eau* FILTRE *au travers des terres, au travers de la muraille*. (Ac.) *Quelques ruisseaux* FILTRAIENT *à travers les rochers*. (J. J. Rouss.)

— Par anal. En parl. du soleil, de la lumière, Passer au travers, s'apercevoir derrière un corps transparent ou fendillé : *Les treillages laissaient* FILTRER *le jour et la brise, tout en arrêtant le regard, comme un voile qui permet de voir sans être vu*. (Th. Gaut.)

= **Se filtrer**, v. pron. Passer au travers : *Il n'y a pas d'apparence que l'eau des fleuves s'étende loin en se* FILTRANT *à travers les terres*. (Buff.)

— *L'eau se* FILTRE *dans une fontaine, dans le charbon*.

FILURE, n. f. Qualité de ce qui est filé : *La* FILURE *de cette laine est grosse. On connaît le drap à la* FILURE. (Acad.)

FIN, n. f. (*finis* ; lat., m. sign.) Pron. *fain*. — Terme ; ce qui termine, ce qui achève ; extrémité d'une chose ; partie où elle se termine : *La* FIN *du jour, de l'année, de la vie. La* FIN *d'un règne. La fin du monde. La* FIN *d'un discours. La* FIN *de ce poëme vaut mieux que le commencement*. (Acad.) *La* FIN *de la vie n'arrive que par nuances souvent insensibles*. (Buff.) *C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a* FIN *est bien peu de chose*. (Boss.)

— *Mettre fin à une chose*, la terminer, la faire cesser. *Mettez fin à vos propos. La nuit mit fin au combat*. (Acad.)

— Comm. *Fin-courant*, la fin du mois qui court. *A trois heures et demie, la Bourse est dans tout le feu des reports, des* FIN-COURANT, *des primes, des fermes*. (H. de Balz.) || *Fin prochain*, la fin du mois prochain.

— Prov. *La fin couronne l'œuvre*, ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. || Il se dit aussi de celui qui finit mieux ou plus mal qu'il n'a commencé : *Il n'a cessé de voler, il a fini sur l'échafaud :* LA FIN A COURONNÉ L'ŒUVRE. *Il a vécu en bon chrétien, et il est mort saintement :* LA FIN COURONNE L'ŒUVRE. (Acad.)

— Fam. et fig. *Faire une fin*, changer de vie en se mariant :

Ces mariages-là, pour un esprit mutin,
Sont ceux qu'on peut nommer proprement une *fin*. (Ém. Augier.)

— Pop. *A la fin des fins, en fin finale*, à la fin ; enfin.

— Chass. *Le cerf est sur ses fins*, il est las et près de se rendre.

— Mort, terme de la vie : *Il a fait une bonne fin*.

Il peut m'aider ; le sage, en ses desseins,
Se sert de tous pour aller à ses *fins*. (Volt.)

Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il sentait sa FIN *approcher*. (Barante.)

— Ce qu'on se propose pour but, ce pour quoi on agit : FIN *prochaine, éloignée. La* FIN *dernière. Tendre, arriver à ses* FINS. (Acad.) *Dieu emploie toutes choses à ses* FINS *cachées*. (Boss.) *Nous voudrions être la* FIN *des desseins de Dieu*. (Mass.) *Dans l'ensemble de cet univers, la* FIN *de chaque chose doit importer à la* FIN *du tout*. (Jouffroy.) *La* FIN *de l'institution des sociétés civiles est le bien commun*. (J. J. Rouss.) *Je me sais gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa* FIN *dernière*. (St-Simon.)

Un atome se croit, dans son illusion,
Le chef-d'œuvre et la *fin* de la création. (Daru.)

— Résultat : *Il savait fort bien conduire ses intérêts à la meilleure* FIN *possible, sans s'inquiéter du bien ou du mal qui pourrait en résulter pour autrui*. (G. Sand.)

— *Qui veut la fin veut les moyens*, qui veut à toute force arriver à un résultat ne doit pas marchander les infamies pour réussir.

— Prov. *En toute chose il faut considérer la fin*, il ne faut pas s'engager à la légère dans une entreprise, sans en peser les conséquences.

— *Faire une chose à bonne, à mauvaise fin*, à bonne, à mauvaise intention.

— *Faire une chose à telle fin que de raison*, dans la pensée qu'elle pourra être utile, à tout événement. *Je commençais donc à exercer mon ministère à* TELLE FIN QUE DE RAISON. (Lesage.)

— Théol. *Les quatre fins de l'homme*, la mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

— Procéd. *Fin de non-recevoir*, exception qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande : *Alléguer, opposer une fin de non-recevoir*.

— *Fins civiles*, demandes de la partie civile qui ne tendent qu'à une condamnation pécuniaire.

— *A cette fin, à ces fins*, afin de remplir l'objet qu'on se propose : *Le légiste français discute jusqu'aux principes constitutifs des lois, à* CETTE FIN *qu'il plaise au tribunal reculer d'une toise la borne de l'héritage contesté*. (A. de Tocquev.)

= **A la fin**, loc. adv. Enfin : A LA FIN *il est convenu de tout*.

A la fin, noble Cid, nous voilà face à face. (C. Del.)

FIN, INE, adj. (*feint*.) Pron. *fain, fine*. — Qui est délié et menu en son genre ; par oppos. à Gros ou grossier : *Une écriture* FINE. *Un trait* FIN. *Cheveux* FINS. *Toile* FINE. *La pointe de cet instrument est trop* FINE. (Acad.)

Vos cheveux sont légers comme la cendre *fine*
Qui voltige au soleil autour d'un feu d'hiver. (Alfr. de Muss.)

— *Plume fine*, dont le bec est fin. || Par anal. *Pinceau* FIN, *crayon* FIN, pinceau, crayon dont la pointe est fine.

— Fig. *Pinceau fin, burin fin, touche fine*, manière de peindre, de graver, etc., qui a de la légèreté, de la délicatesse et de la grâce.

— *Herbes fines*, le thym, la marjolaine, etc., qui sentent bon. *Un bouquet d'*HERBES FINES.

— *Fines herbes*, herbes menues qui se mettent sur la salade, dans les ragoûts, comme l'estragon, la pimprenelle, etc.

— *Avoir la taille fine*, déliée et bien faite. || Par anal. : *Jambe* FINE. *Sa taille est élancée, élégante,* FINE. (Lam.)

— Qui a de l'élégance et de la délicatesse : *Les traits de la femme sont en général plus* FINS *que ceux de l'homme*. (Acad.)

— B.-arts : *Des contours* FINS *et gracieux*.

— Recherché, qui n'est pas commun, qui est excellent en son genre : *Épices* FINES. *Couleur* FINE. FINE *fleur de farine. Mets* FINS. *Vin* FIN. *La chair du marcassin et celle du jeune sanglier qui n'a pas encore un an est délicate et même assez* FINE. (Buff.)

— *Or fin, argent fin*, or, argent très-épuré.

— Fig. *Fine fleur de chevalerie*, l'élite des chevaliers, un chevalier accompli.

— Fig. et fam. *C'est une fine lame*, se dit d'un homme habile à manier l'épée. || Fig. Il se dit d'une personne et particul. d'une femme habile et rusée.

— Marin. *Un navire fin voilier*, qui marche bien et qui porte bien la voile.

— Fig. et pop. *Le fin fond*, l'endroit le plus profond, le plus reculé : *Au* FIN FOND *de la mer. Il vient du* FIN FOND *de la Russie*. (Acad.)

Vous voilà revenu
Du *fin fond* du magot où je vous ai connu. (C. Delav.)

— Fig. et fam. *Le fin mot*, les paroles par lesquelles une personne fait entièrement connaître ses vues, son intention ; le sens caché, le motif secret : *Ne nous faites plus attendre, dites-nous le* FIN MOT. *Je n'entends pas le* FIN MOT *de tout cela. Il refuse cette place ; c'est qu'il en voudrait une meilleure : voilà le* FIN MOT. (Acad.)

— Par oppos. à Faux : *Une dentelle d'argent* FIN. *Diamant* FIN. *Perles* FINES.

— Substantiv. En parl. de monnaies, La partie la plus pure : *Tirer tout le* FIN *contenu dans un alliage*.

— Fig. et fam. *Le fin d'une affaire*, le point décisif et principal ; ce qu'il y a dans une affaire de mystérieux, de caché.

— *Tirer le fin du fin*, tirer d'une affaire tout ce qui s'en peut tirer.

— *Savoir le fort et le fin d'un art, le fin d'une science*, etc., connaître parfaitement un art, une science, etc.

— Il se dit des sens lorsqu'ils perçoivent exactement jusqu'aux moindres impressions : *Avoir le nez, l'odorat très-*FIN. *Cet aveugle a le tact extrêmement fin. Il faut avoir l'oreille, l'ouïe bien* FINE *pour entendre de si loin*. (Acad.)

— *Avoir l'oreille fine*, se connaître parfaitement en musique, et remarquer les moindres fautes de ceux qui chantent, ou qui jouent des instruments.

— Fig. et fam. *Avoir le nez fin*, avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin : *Cet homme a le* NEZ FIN, *on ne le trompe pas aisément*. (Acad.)

— *Un fin gourmet*, qui sait bien apprécier les vins, les liqueurs, etc.

— Fig. Il s'applique aux facultés intellectuelles : *Avoir l'esprit* FIN, *le jugement* FIN, *le goût* FIN, *le tact* FIN.

— Par extens. Délicat : *Raillerie* FINE. *Trait* FIN. *Mot* FIN. *Ils n'ont pas senti tout ce qu'il y a de* FIN *dans cette réponse*. (Acad.)

— Habile, avisé, rusé : *Il est* FIN. *C'est un* FIN *matois*. FIN *comme un renard. Le vrai moyen d'être*

trompé, c'est de se croire plus FIN *que les autres.* (La Rochef.) *Bien fin qui l'attrapera.*

— Prov. *Aimer le linge fin*, aimer les jolies femmes, être grand amateur du beau sexe.

— Ce qui est fait avec adresse, avec ruse : *Le tour est* FIN.

— Prov. *Plus fin que lui n'est pas bête*, il est fort adroit et fort rusé. ‖ Dans le m. sens : *C'est un* FIN *renard. C'est un* FIN *merle.*

— Fig. *Des yeux fins, un regard fin, une physionomie fine*, etc., qui annoncent de l'esprit.

— Substantiv. *Faire le fin*, cacher sa pensée : *Je l'ai sondé sur cette affaire, mais il* FAIT LE FIN.

— Absol. *Faire le fin*, se piquer d'adresse, de ruse, de finesse : *Ce lourdaud veut* FAIRE LE FIN. (Acad.)

Philis, à qui j'en conte, a beau *faire la fine.* (Corn.)

— Substantiv. et fam. *Un gros fin*, un homme simple qui veut faire le fin.

— *Jouer au fin, au plus fin*, employer la ruse et l'adresse.

— Chass. *Avoir le nez fin*, se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur.

— Man. Il se dit d'un cheval qui a la tête sèche, la taille dégagée et les jambes en rapport avec le corps; et du cheval qui répond vivement aux aides du cavalier.

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui est très-rétréci dans ses fonds.

— *Faire le commerce de fin*, acheter et vendre des matières d'or et d'argent.

Syn. Fin, délicat. *Fin* a rapport à l'esprit seulement; *délicat* a rapport à l'esprit et au goût. On peut comprendre les choses *fines*, et ne pas sentir les choses *délicates*. Il s'ensuit que *fin* est d'un usage très-étendu, et se prend, suivant les cas, en bonne ou en mauvaise part; et que *délicat* est d'un emploi plus restreint, et ne se prend jamais qu'en bonne part. ‖ V. SUBTIL.

FINAGE, n. m. Pron. *fi-naj.* — Anc. Prat. Étendue d'une juridiction ou d'une paroisse jusqu'aux confins d'une autre : *Cette maison est dans le* FINAGE *de telle paroisse. Il a tant d'arpents de terre dans notre* FINAGE. (Acad.)

FINAL, ALE, adj. Qui finit, qui termine : *État* FINAL. *Compte* FINAL. *Quittance* FINALE. Substant.

— Pop. *En fin finale*, enfin, finalement.

— *Cause finale*, ce qu'on se propose pour but : *La gloire de Dieu doit être la* CAUSE FINALE *de toutes nos actions.* ‖ Particul. Fin, but de chaque chose créée : *La doctrine des causes* FINALES. *Rechercher les* CAUSES *finales. Quelle est, l'histoire étant donnée, la destination* FINALE *de la France ?* (A. de Rémusat.)

— Gramm. Dernière syllabe, dernière lettre d'un mot : *Syllabe* FINALE. *Lettre* FINALE. *Voyelle, consonne* FINALE. *Le T* FINAL *se prononce dans le mot fat. L'f* FINALE *ne se prononce point dans le mot clef.* (Acad.)

— Théol. Qui dure jusqu'à la fin de la vie : *Impénitence* FINALE. *Persévérance* FINALE. (Acad.)

═ **Finale**, n. f. Gramm. La dernière syllabe d'un mot : *On met l'accent sur la* FINALE *de ce mot.* FINALE *longue.* FINALE *brève.*

— Mus. Principale corde du mode, sur laquelle un morceau doit finir : *La basse doit tomber sur la* FINALE. On l'appelle aussi *Tonique.*

— N. m. Mus. Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra, et dans lequel le compositeur doit chercher surtout à produire de l'effet : *Le* FINALE *du premier acte. Il y a un très-beau* FINALE *au deuxième acte. Ce compositeur a fait de beaux finales.* ‖ Par anal. FINALE *de symphonie, de sonate.* (Acad.)

FINALEMENT, adv. A la fin; en dernier lieu. *Finalement il en vint à bout.* (Acad.)

FINANCE, n. f. (*finire*, terminer, conclure; lat.) Argent comptant : *Il est un peu court de* FINANCE. *Moyennant* FINANCE. *Les* FINANCES *commencent à lui manquer.* (Acad.)

— État de fortune; ressources pécuniaires : *Il est mal dans ses* FINANCES. *Les* FINANCES *sont basses, dérangées.* (Acad.)

— Anc. Somme d'argent qui se payait au roi : *Acheter une charge pour le prix de la* FINANCE.

— Au pl. Argent, revenus de l'État : *L'administration des* FINANCES. *Le maniement des* FINANCES. *Le ministère des* FINANCES. *En matière de* FINANCES.

— Fam. Administration chargée de manier les deniers de l'État; ministère des finances : *Chef de division aux* FINANCES. *Employé aux* FINANCES.

— Art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions : *Il sait bien les* FINANCES.

— Par extens. Ceux qui manient les deniers de l'État, qui font des opérations de banque, de grandes affaires d'argent : *Un homme de* FINANCE. *Entrer dans la* FINANCE. *La haute finance. Quand on sait les quatre règles, on est un aigle en* FINANCES. (Mirabeau.)

— *Matières, affaires de finance; style, termes de finance*, propres, particuliers aux affaires d'argent, etc.

— *Écritures de finance*, écriture en lettres rondes.

— *Chiffre de finance*, le chiffre romain. (Acad.)

FINANCER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. — Pron. *fi-nan-cé.* — Le *c* du rad. *financ* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *Nous finançons, il finança.* — Fournir, débourser de l'argent : *Vous ne vous tirerez pas de cette affaire sans* FINANCER. (Acad.) *Vous verrez qu'il a inventé quelque nouveau parti contre les procureurs pour les obliger ou à réformer leur style ou à* FINANCER. (Pélisson.)

.... Je ne sache pas d'honneur si bien placé
Dont on ne vienne à bout dès qu'on a *financé.* (Bauter.)

— Anc. Fournir de l'argent au roi : *Il* FINANÇA *quatre-vingt mille francs pour sa charge.*

FINANCIER, IÈRE, adj. Pron. *fi-nan-cié, cièr.* — Ce qui est relatif aux finances : *Système* FINANCIER. *Opérations* FINANCIÈRES. *Législation* FINANCIÈRE. (Acad.)

— Admin. *Division financière*, circonscriptions établies dans un pays pour la perception des impôts : *La* DIVISION FINANCIÈRE *actuelle de la France est identique avec la division administrative de ce pays en départements.* (Acad.)

— Qui est propre aux gens de finances : *Allure* FINANCIÈRE, *morgue* FINANCIÈRE : *C'est un petit homme tout bouffi de la morgue* FINANCIÈRE, *qui n'estime et qui n'aime que l'argent.* (Saurin.)

— Impr. *Lettres financière*, sorte de caractère rond. ‖ *Chiffres financiers*, petits chiffres romains.

— Art culin. *A la financière*, se dit d'une sorte de ragoût. *Côtelettes* À LA FINANCIÈRE.

FINANCIER, n. m. Anc. Il se disait de Ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi : *Un gros, un riche* FINANCIER. *Les* FINANCIERS *et les traitants étaient sujets à recherche. Les exactions des* FINANCIERS.

— Celui qui manie les deniers de l'État, ou qui fait des opérations de banque, de grandes affaires d'argent. *Les magistrats se faisaient un faux honneur de surpasser les* FINANCIERS *par le luxe de leurs équipages.* (Thomas.)

— Théâtr. Emploi rôles de financiers : *Cet acteur joue les* FINANCIERS.

— *Le marchand de soieries, dans son grand habit vert à la française, a un air de* FINANCIER *et de père noble.* (Th. Gaut.) *Il est riche comme un financier*, se dit d'un homme opulent qui a fait une grande fortune. ‖ Fig. dans le m. sens, *C'est un* FINANCIER, *un gros* FINANCIER.

— Celui qui sait les finances, qui entend bien les affaires de finances : *Un* FINANCIER. *Un bon* FINANCIER. (Acad.)

FINANCIÈREMENT, adv. En matière de finances.

FINASSER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*fin.*) Fam. Agir avec une petite ou une mauvaise finesse : *Il ne fait que* FINASSER. (Acad.)

C'est indigne de moi de *finasser* ainsi. (Em. Aug.)

FINASSERIE, n. f. Pop. Petite ou mauvaise finesse : *Il ne fait que des* FINASSERIES. (Acad.)

FINASSEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui use de petite ou de mauvaise finesse : *C'est un* FINASSEUR, *une* FINASSEUSE. (Acad.) ‖ Fam.

FINAUD, AUDE, adj. Pron. *fi-nô, nôd.* — Fam. Qui est fin, rusé dans de petites choses : *C'est un homme bien* FINAUD, *une femme bien* FINAUDE.

— Substantiv. : *C'est un* FINAUD.

FINEMENT, adv. Avec finesse, avec adresse : *Il faut faire cela bien* FINEMENT. *Il l'a attrapé bien* FINEMENT. *Cette entreprise a été conduite* FINEMENT.

— Délicatement, ingénieusement : *Cela est* FINEMENT *pensé. Il raille* FINEMENT. (Acad.)

FINESSE, n. f. Qualité de ce qui est fin, délié, menu : *Le degré de* FINESSE *d'une chose.* (Acad.) *Leurs corps après le combat se distinguèrent facilement à la* FINESSE *du linge.* (Michel.)

— Fig. Forme délicate et agréable : *La* FINESSE *des traits, des contours.* (Acad.)

— B.-arts. *Finesse de pinceau, de burin, de touche*, etc., manière de peindre, de graver, de dessiner, légère, délicate et gracieuse; effet qui en résulte.

— En parl. des sens, Subtilité, sagacité : *Il a l'ouïe, le tact d'une grande* FINESSE. (Acad.)

— Fig. Il se dit de l'esprit, du goût, du jugement, etc. : FINESSE *de l'esprit.* FINESSE *de goût, de tact. Un esprit doué de beaucoup de* FINESSE. (Acad.) *Il connaissait tout des anciens, hors la grâce et la* FINESSE. (Volt.)

— Par anal. Charme, élégance, grâce : *Cela est dit, exprimé, tourné avec* FINESSE.

— Par extens. : *Rien n'est si facile et si commun que de se duper soi-même quand on ne manque pas d'esprit et quand on connaît bien toutes les* FINESSES *de la langue.* (G. Sand.)

— Absol. Finesse d'esprit : *Sa physionomie exprime la* FINESSE. *Il a beaucoup de* FINESSE *dans ses yeux.* (Acad.)

— Ruse, artifice : *Cet homme a beaucoup de* FINESSE. *User de* FINESSE. *Suppléer à l'habileté par la* FINESSE. (Acad.) *L'usage ordinaire de la* FINESSE *est la marque d'un petit esprit.* (La Rochef.) *C'était l'homme le plus incapable de* FINESSE *et de dissimulation.* (Rac.) *Il ne faut pas beaucoup de* FINESSE *pour les attraper.* (Dest.)

— Fam. *Faire finesse d'une chose*, cacher, dissimuler ce qu'on n'a pas de raison pour tenir secret : *Il* FAIT FINESSE *de tout. Il n'y* FAIT *point* DE FINESSE. (Mol.)

— *Entendre finesse à quelque chose*, donner un sens fin et malin à quelque chose. *Je ne sais pas quelle* FINESSE VOUS ENTENDEZ *à cela. Je n'y* ENTENDS *pas* FINESSE. (Acad.)

— Acte de finesse, de ruse : *Découvrir une* FINESSE. *Ses* FINESSES *ne trompent plus personne.* (Acad.)

— Fam. *Être au bout de ses finesses*, avoir employé tous ses moyens, toutes ses ressources pour faire réussir une chose, sans en être venu à bout.

— Prov. et fig. *Des finesses cousues de fil blanc*, des finesses grossières et qu'il est aisé de reconnaître.

— Peint. *Finesse de touche, finesse de ton*, effets de touche, de ton, remarquables par leur légèreté, leur grâce, leur délicatesse.

— Au pl. Petites perfidies, roueries qui ne rentrent pas dans le ressort de la justice : *Pour les moralistes les crimes vont à la cour d'assises ou à la police correctionnelle, mais les* FINESSES *sociales leur échappent.* (H. de Balz.)

Syn. Finesse, délicatesse, pénétration, sagacité. La *finesse* bornée aux choses superficielles consiste à les bien démêler dans leurs plus petits éléments; la *délicatesse* est au sentiment ce que la *finesse* est à l'esprit : c'est la faculté de percevoir vivement la portée d'une chose, ou le résultat d'une combinaison. La *pénétration* est la faculté d'atteindre une vérité ou une pensée secrète jusque dans les profondeurs où elle se tient cachée. La *sagacité* est une sorte de flair de l'esprit; elle voit quelquefois aussi profondément que la *pénétration*, mais elle voit plus vite, devine plus souvent qu'elle n'aperçoit.

FINET, ETTE, adj. Fam. Dimin. de Fin. ‖ Peu usité.

FINETTE, n. f. Comm. Étoffe légère de laine ou de coton : *Bonnet de* FINETTE. *Doublure de* FINETTE.

FINGARD, et adj. n. m. Pron. *fain-gar.* — Man. En parl. d'un cheval, Rétif, qui résiste à l'éperon.

FINI, IE, part. pass. du v. Finir : *C'est une affaire* FINIE. *Voilà qui est* FINI. *Les épreuves sont écoulées, le jour des promesses finit.* (De Boismont.) *Quand une affaire est terminée, elle est* FINIE *pour tout le monde.* (Danc.) *Notre office est à peu près* FINI. (V. Hugo.)

— Adj. Soigneusement terminé : *C'est un tableau* FINI. *Un ouvrage* FINI.

— Limité; qui a des bornes : *Un être* FINI. *L'esprit de l'homme est* FINI. *L'homme est sujet à l'ignorance et à l'erreur, comme toutes les intelligences* FINIES. (Montesq.) *Placé par son corps périssable dans le monde* FINI, *l'homme aborde par son esprit immortel l'éternité et l'immensité.* (Mign.)

— Mathém. *Un nombre fini*, un nombre déterminé.

═ **Fini**, n. m. Ce qui a des bornes : *Le* FINI *et l'infini. Faut-il s'étonner que le* FINI *ne puisse pas égaler ni épuiser l'infini?* (Fén.)

— B.-arts, Qualité d'un ouvrage fort travaillé : *Ces fleurs sont d'un* FINI *admirable. On est arrivé pour les ouvrages qui exigent un travail long, patient et minutieux, à un degré de* FINI *et d'exactitude très-remarquable.* (Rossi.) *Chaque détail, dans ce charmant tableau, a été l'objet du soin le plus patient, et caressé avec un* FINI *moelleux.* (Th. Gaut.)

FINIMENT, n. m. Pron. *fi-ni-man.* — Qualité d'un ouvrage soigné et fort travaillé : *Ses fruits et ses fleurs étaient nuancés jusqu'à marquer l'effet de la rosée; un* FINIMENT *extrême caractérisait ses ouvrages.* (Bailly.) ‖ Vieux; on dit aujourd'hui *Fini.*

FINIR, v. tr. ou act. 2^e conj. (*finire*; lat., m. sign.) Achever, terminer, cesser : FINIR *une affaire, un discours, un ouvrage.* FINISSEZ *ce badinage.* (Acad.

FINISSONS *auparavant votre affaire, et me dites qui est celle que vous aimez.* (Mol.)

Je vais vous envoyer quelqu'une de mes femmes,
A qui vous *finirez* le récit de vos flammes. (Em. Aug.)
Il faut *finir* des Juifs le honteux esclavage. (Rac.)

Informe-toi au plutôt de ce qui se passe ; reviens FINIR *mon inquiétude.* (Campistr.)

— *Finir un ouvrage, un tableau*, y mettre la dernière main.

— Former la fin, le terme de quelque chose : *La période qui* FINIT *un discours. L'instant qui doit* FINIR *la vie. Réglons toute notre vie sur le moment qui doit la* FINIR. (Fléch.)

— Absol. : *J'ai commencé par où il avait* FINI. *Savoir* FINIR *à propos.* FINISSEZ.

— Fam. *En finir*, mettre fin à une chose trop longue, ennuyeuse, etc. : *Cette discussion a trop duré, il est temps d'*EN FINIR. *Je suis pressé d'*EN FINIR *avec cet homme. C'est un homme qui n'*EN FINIT *jamais.* (Acad.) *L'émir résolut d'*EN FINIR *par un coup décisif.* (Lam.)

Ou tu vas *en finir* avec tes persiflages,
Ou je vais tout à l'heure *en finir* avec toi. (Alfr. de Muss.)

— Absol. Exécuter soigneusement : *Ce peintre* FINIT *patiemment. Il* FINIT *trop. Il ne sait pas finir.*

— V. intr. Se terminer, être terminé : *Ce mot* FINIT *par une voyelle.*

— Prendre fin, arriver à son terme : *Son bail* FINIT *à Pâques. Le sermon* FINISSAIT. *Tout* FINIT *en ce monde.* (Acad.) *Tout* FINIT *par des chansons.* (Beaum.)

Tout passe, tout *finit*, tout s'efface ; en un mot,
Tout change ; changeons donc, puisque c'est notre lot.
(Col. d'Harl.)
... Le combat *finit*, faute de combattants. (Corn.)

— Avoir une certaine fin, un certaine issue ; arriver à un certain résultat : *Tout cela* FINIRA *mal. Sa vie a* FINI *bien tristement.*

— Particul. Mourir : *Ainsi* FINIT *ce prince.*

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* quand il exprime cessation d'action, et la prép. *par* quand il exprime le résultat produit par une action fréquemment répétée : FINIR DE *parler*, D'*écrire*, DE *jouer. Cet homme* FINIRA PAR *se faire mettre en prison.* (Acad.) *Les hommes sont si bêtes qu'une violence repétée* FINIT PAR *leur paraître un droit.* (Helvétius.) *En voyant ce qui se passe dans le monde, l'homme le plus misanthrope* FINIRAIT PAR *s'égayer, et Héraclite par mourir de rire.* (Chamf.) *Les peuples commencent par la poésie et* FINISSENT PAR *les romances.* (Chateaubr.) *Il y a des exemples de lions attachés à un char et menés par des enfants ; mais ils* ONT *toujours* FINI *par dévorer leurs conducteurs.* (Id.) *Le monde* FINIT *toujours* PAR *condamner ceux qu'il accuse.* (H. de Balz.)

Syn. Finir, cesser, discontinuer. *Cesser*, c'est abandonner ce qu'on faisait ; *discontinuer*, c'est l'interrompre ; *finir*, c'est l'achever. On *cesse* le bruit, on *interrompt* son labeur pour prendre du repos ; on *finit* sa tâche.

FINISSEMENT, n. m. Pron. *fi-niss-man*. — Anc. Action de finir ; achèvement.

FINISSEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui finit les mouvements des montres et des pendules.

— Celui qui finit la pointe des épingles.

FINITEUR, adj. m. Anc. Astron. *Cercle* FINITEUR ou *borneur*, l'horizon.

FINITO, n. m. Jurispr. — Arrêté, état final d'un compte.

FINNE, n. f. Techn. Veine oblique de matières étrangères dans un minerai.

— Zool. Genre de vers intestinaux.

FINNOIS, OISE, adj. Linguist. *Langues finnoises*, famille de langues du nord de l'Europe, qui comprend le lapon, le permien, le hongrois ou magyar, etc.

FINOT, OTTE, adj. Fam. Qui est fin, rusé.

FINOTERIE, n. f. Fam. Petite finesse.

FIOLE, n. f. (φιάλη, vase ; gr. ; anc. *Phiole*.) Petite bouteille de verre : *Le goulot d'une* FIOLE. *Petite* FIOLE. FIOLE *à médecine. Une* FIOLE *de sirop. Vénus fit présent à Phaon d'une* FIOLE *d'essence, dont il se frotta, et qui le rendit le plus beau des hommes.* (Th. Gaut.)

Ils nous vendent deux francs leurs *fioles* de dix sous.
(Ancelot.)

FION, n. m. Pop. Tournure, bonne façon, bonne grâce.

— *Cet homme a le fion*, a de l'habitude, de l'adresse.

— *Donner le fion*, donner la dernière main.

FIORITURES, n. f. pl. (*fioritura*, floraison ; ital.) Pron. *fio-ri-tur*. — Mus. Toute espèce d'ornements, et particul. Traits composés de gammes diatoniques ou chromatiques : *Ce chanteur fait trop de* FIORITURES. (Acad.)

FIRMAMENT, n. m. (*firmamentum*, de *firmamen*, appui, soutien ; lat.) Pron. *fir-ma-man*. — Voûte circulaire apparente qui environne la terre, et à laquelle les astres semblent être attachés : *Les étoiles du* FIRMAMENT. *Sous le* FIRMAMENT. *Ces étoiles qui décorent avec tant de splendeur le* FIRMAMENT. (Mass.)

— Fig. et Poétiq. *Les feux du* FIRMAMENT, les étoiles.

— Par analog. *La voûte de la tente nuptiale était formée par un* FIRMAMENT *de lapis, où les diamants incrustés figuraient les constellations et les étoiles du ciel.* (Lamart.)

— Anc. Ornement de pierreries que les femmes portaient dans leurs cheveux.

FIRMAN, n. m. (*ferman*, ordonnance ; pers.) Relat. Édit, ordre, permis du Grand Seigneur, ou de quelque autre souverain de l'Orient : *Publier un* FIRMAN. *Le Grand Seigneur lui enjoignit, par un* FIRMAN, *de.... Il obtint un* FIRMAN. (Acad.)

— Passe-port ou permission de trafiquer, qu'on accorde aux marchands étrangers qui font le commerce dans le Levant.

FISC, n. m. (*fiscus*, panier d'osier, dans lequel les Romains portaient les revenus publics ; lat.) Pron. *fisk*. — Trésor de l'État : *L'intérêt du* FISC. *Les droits du* FISC. *La nation était écrasée par les besoins du* FISC. (Raynal.)

— Administration chargée de la conservation des droits du fisc : *Les employés du* FISC. *Plaider pour le* FISC. (Acad.)

— Anc. Le trésor et le domaine du souverain : *Ministre du* FISC.

FISCAL, ALE, adj. Pron. *fiss-kal*. — Qui appartient au fisc, qui regarde, qui concerne le fisc : *Matières* FISCALES. *Droits* FISCAUX. *En matière* FISCALE.

— Par dénigr. Qui montre un grand zèle pour l'intérêt du fisc : *C'est un homme très-*FISCAL, *extrêmement* FISCAL.

— Anc. *Procureur fiscal*, officier qui remplissait les fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales ; on disait aussi par abréviation, *Le* FISCAL : *Il y eut un procès-verbal fait par une espèce de* PROCUREUR FISCAL *du lieu.* (Mariv.) *Il avait des lettres de recommandation pour l'ancien* FISCAL. (Chamf.)

— Anc. Qui appartenait au trésor ou au domaine de l'empereur : *Terres* FISCALES.

FISCALEMENT, adv. Pron. *fiss-kal-man*. — Néol. D'une manère fiscale ; avec fiscalité.

FISCALITÉ, n. f. Pron. *fiss-ka-li-té*. — Système des lois relatives au fisc, ou connaissance de ces lois : *Il entend bien la* FISCALITÉ. || Vieux.

— En mauv. part, Disposition à étendre, à augmenter les droits du fisc, la perception des impôts : *Esprit de* FISCALITÉ. *Cette prétention a un caractère odieux de* FISCALITÉ. (Acad.)

FISCELLE, n. f. (*fiscellus* ; petite corbeille ; lat.) Pron. *fiss-cèl*. — Petit panier d'osier.

FISSIPÈDE, adj. des 2 g. (*fissus*, fendu ; *pes, pedis*, pied ; lat.) Pron. *fiss-ci-pèd*. — Zool. En parl. des animaux, Qui a le pied fourchu, comme le chien, le chat, le loup, etc., par oppos. à *Solipède* dont le pied est d'une corne continue.

— Il se dit également des oiseaux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane.

— Substantiv. : *Les* FISSIPÈDES.

FISSIPENNE, adj. des 2 g. (*fissus*, fendu ; *penna*, aile ; lat.) Pron. *fiss-ci-pènn*. — Zool. Qui a les ailes fendues en long.

FISSIROSTRE, adj. des 2 g. (*fissus*, fendu ; *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *fiss-ci-rostr*. — Zool. Qui a le bec fendu.

= **Fissirostres**, n. m. pl. Famille de l'ordre des Passereaux caractérisés par un bec court, sans échancrure à sa pointe, et fendu très-profondément ; elle comprend les *Hirondelles* et les *Engoulevents*.

FISSULE, n. f. Zool. Genre de vers intestinaux.

FISSURE, n. f. (*fissura*, crevasse ; lat.) Gerçure, petite fente, petite crevasse : FISSURE *de la peau. Les* FISSURES *que l'on remarque sur l'écorce de certains arbres.* (Acad.) *La tour laissait prendre des* FISSURES *de ses créneaux, des gerbes de verdure flottante.* (Lam.)

— Chir. Fracture longitudinale d'un os qui est seulement fêlé ou fendu : *Les* FISSURES *du crâne sont dangereuses.* (Acad.)

FISTULAIRE, adj. des 2 g. (*fistula*, tuyau ; lat.) Min. Qui est percé d'un trou dans toute sa longueur.

— N m. — Zool. Genre de poissons acanthoptérygiens abdominaux. Genre de Zoophytes échinodermes.

— Bot. Genre d'algues marines.

FISTULANE, n. f. (*fistula*, flûte ; lat.) Zool. Genre de mollusques caractérisé par un tube calcaire dont la forme rappelle celle d'une *flûte*.

FISTULE, n. f. (*fistula*.) tuyau ; lat.) Pron. *fiss-tul*. — Chir. Ulcère, canal accidentel qui transmet au dehors tantôt les matières contenues dans les conduits naturels, tantôt le produit d'une exhalation morbide : FISTULE *salivaire, lacrymale, urinaire.* FISTULE *à l'anus, au fondement. Faire l'opération de la* FISTULE. (Acad.) *Henri V fut attaqué d'une* FISTULE. *On l'eût guéri dans des temps plus éclairés ; l'ignorance de son siècle causa sa mort.* (Volt.)

— Technol. Coup de marteau, de ciseau, donné mal à propos, et qui endommage la surface du bois.

FISTULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est creux ou fistuleux.

FISTULEUX, EUSE, adj. Pron. *fiss-tu-leu, leuz*. — Chir. Qui est de la nature de la fistule ; qui a rapport à une fistule : *Ulcère* FISTULEUX.

— Bot. Il se dit des tiges et des feuilles qui sont creuses intérieurement comme une flûte : *Tige* FISTULEUSE. *Les tiges de l'oignon sont* FISTULEUSES. (Acad.)

FISTULIDES, n. m. pl. Zool. Famille de radiaires échinodermes à corps allongé et cylindrique.

FISTULINE, n. f. Bot. Genre de champignons.

FIXATIF, IVE, adj. Qui fixe ; qui détermine.

FIXATION, n. f. (*figere, fixum* ; fixer ; lat.) Pron. *fik-ça-cion*. — Chim. Opération par laquelle un corps gazeux est rendu fixe par sa combinaison avec un corps solide : *La* FIXATION *de l'oxygène ; la* FIXATION *du mercure.*

— Action de fixer, de déterminer ; résultat de cette action : *La* FIXATION *d'un terme pour le paiement. La* FIXATION *du prix de certaines denrées. La* FIXATION *des droits d'octroi.* (Acad.)

FIXE, adj. des 2 g. (*fixus*, attaché ; lat.) Pron. *fiks*. — Qui ne se meut point, qui ne change point de place : *Point* FIXE. *Siége fixe. Étoiles* FIXES. *Les étoiles* FIXES *sont autant de soleils.* (Fonten.) *Les yeux sont* FIXES *dans la catalepsie.* (Chomel.)

— *Avoir le regard fixe*, avoir les yeux ouverts et immobiles.

— *Avoir la vue fixe, les yeux fixes, le regard fixe*, avoir la vue assurée et fermement arrêtée sur l'objet qu'on regarde.

— *Douleur fixe*, dont le siége est fixe.

— *Idée fixe*, idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé.

— Déterminé, qui ne varie point : *Prix* FIXE. *Heure* FIXE. *Terme* FIXE. *Demeure* FIXE. *Il n'y a dans le monde rien de* FIXE. (Acad.) *Il aura sa demeure* FIXE *dans la maison du seigneur.* (Boss.)

— *Le baromètre est au beau fixe*, au point qui indique la durée du beau temps.

— *Être à poste fixe dans un lieu*, y être à demeure.

— Il se dit par oppos. à Casuel : *Revenu* FIXE. *Enrôlements* FIXES. Substantivement et absolument, *le fixe. Une gratification n'est pas un* FIXE, *c'est accidentel.* (Scribe.)

— Chim. Qui ne se volatilise pas, ou qui n'est volatilisable qu'à un très-haut degré de chaleur : *Corps* FIXES. *L'or, qui est le plus* FIXE *de tous les métaux, ne laisse pas de se sublimer par la chaleur.* (Buffon.)

— N. m. pl. Chim. Corps fixes. Astr. Étoiles fixes.

— *Fixe !* commandement militaire de rester immobile.

FIXÉ, ÉE, part. pass. du v. Fixer : *Avoir les yeux* FIXÉS *sur quelqu'un.*

Tournez-vous là, mon cher, comme l'héliotrope
Qui meurt les yeux *fixés* sur son astre chéri. (A. de Muss.)

— Établi. *Avant l'année 1625, il n'y avait point de comédiens* FIXÉS *à Paris.* (Volt.)

— Constitué, réglé : *L'état de l'univers fut* FIXÉ *lorsqu'il parvient à l'équilibre ; l'état de l'esprit humain sera* FIXÉ *lorsqu'il sera parvenu à la vérité.* (Azaïs.) *Quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est* FIXÉE. (Volt.)

— Déterminé : *Jour* FIXÉ *pour l'assemblée.*

— *Être fixé*, n'avoir plus aucun doute, aucune incertitude sur quelque chose : *Je* SUIS BIEN FIXÉ *sur son compte.* IL EST FIXÉ *sur ce qu'il doit faire.*

FIXEMENT, adv. Pron. *fiks-man*. — D'une manière fixe : *Regarder* FIXEMENT. || *On ne peut regarder* FIXEMENT *le soleil.* (Acad.) *Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder* FIXEMENT. (La Rochef.) || Il n'est guère usité que dans cette phrase.

FIXER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fik-ce*. — Attacher, affermir, arrêter : FIXER *avec un clou.*

Fixer au moyen d'un clou, d'une vis, d'une épingle. Fixer une persienne.

— Chim. Mettre un corps volatil en état de supporter l'action du feu sans se sublimer ou se volatiliser : *Fixer un corps volatil. Fixer l'oxygène en le combinant avec le mercure. Fixer le mercure.*

— Combiner un corps gazeux avec un corps solide.

— *Fixer ses yeux, sa vue, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, les arrêter sur quelqu'un, sur quelque chose.

— Fig. *Fixer les regards de quelqu'un*, devenir l'objet de son attention, de sa passion.

— *Fixer quelque chose sur le papier, sur la toile*, etc., l'écrire, le dessiner, le peindre, etc. : *Fixer ses idées sur le papier. L'écriture est l'art de représenter et de fixer la parole.* (Acad.)

— Fig. *Fixer une chose dans la mémoire, dans l'esprit*, faire que la mémoire la retienne toujours ou longtemps : *Fixer les règles dans la mémoire.*

— Faire résider, faire demeurer en quelque lieu : *Fixer une famille dans une ville, dans une colonie.*

— Établir, en parl. de résidence, de domicile, etc. : *Il a fixé sa résidence en tel endroit.*

— Régler, déterminer : *Fixer la valeur des monnaies. Fixer le prix d'une marchandise. Fixer une somme. Fixer l'état de la question. Fixer le sens d'un mot.* (Acad.)

— Faire qu'une personne ou une chose ne soit plus changeante, versatile, indécise, etc. : *Fixer une imagination vagabonde. Fixer les goûts, les désirs de quelqu'un. Fixer les irrésolutions, les doutes de quelqu'un, les faire cesser.* (Acad.) *Lorsqu'on voit de loin quelque bien, il fixe d'abord nos désirs, et, lorsqu'on y parvient, on en sent le néant.* (Vauv.) *Il faut du temps pour apprécier les livres et pour fixer les réputations.* (Volt.) *Son âme, que rien ne remplit encore, cherche autour d'elle ce qui peut la fixer.* (Thomas.)

Avec quelques égards et beaucoup de sagesse,
De cette âme inconstante il *fixera* les vœux. (Desmahis.)

Pascal fixa la langue que parlèrent Bossuet et Racine, et donna le modèle de la plus parfaite plaisanterie comme du raisonnement le plus fort. (Chateaubr.) *Il se fait rendre mystérieusement des billets vrais ou supposés; on croirait qu'il a fixé une coquette ou déterminé une prude.* (Desmah.)

— *Fixer l'attention*, la captiver : *Fixer l'attention de ses auditeurs.* || *Fixer son attention sur quelque chose*, l'y appliquer.

— *Fixer les soupçons sur quelqu'un*, faire qu'ils s'arrêtent sur lui : *Fixer ses soupçons sur quelqu'un. Fixer ses vues sur quelqu'un.*

— Art. vét. *Fixer un animal*, l'assujettir, pour éviter tout accident, en pratiquant une opération.

= **Se fixer**, v. pr. Établir sa résidence dans un lieu : *On s'ennuie quelquefois à Rome le second mois du séjour; mais jamais le sixième, et l'on est saisi de l'idée de s'y fixer.* (Stendhal.)

.... Je viens me *fixer* à Paris. (C. De.)

— Absol. *Il a résolu de se fixer, de prendre femme.* (Acad.)

— S'attacher : *Les coquillages se fixent aux rochers.*

— *Se fixer à quelque chose*, s'y arrêter, s'y déterminer : *Fixez-vous à une certaine somme. Le parti auquel je me fixe. Son esprit ne peut se fixer à rien.* (Acad.)

— **FIXITÉ**, n. f. Pron. *fik-ci-té.* — Qualité de ce qui est fixe : *Le lion recula devant la fixité impérieuse de son regard.* (Lenormand.) *L'habitude de froncer ses gros sourcils, de contracter les rides de son visage, de donner à son regard une fixité napoléonienne, rendait son abord glacial.* (H. de Balz.)

— Chim. Propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisables par l'action du feu : *La fixité de l'or.*

— Fig. Solidité; continuité : *En tout il faut de la fixité.* (Rivar.) *La succession est une suite naturelle et nécessaire de la fixité du droit de propriété.* (Troplong.) *Les institutions acquièrent plus de fixité. C'est un esprit sans fixité. Ses idées n'ont aucune fixité.* (Acad.)

FLA, n. m. Mus. milit. Double coup de baguettes frappé sur le tambour.

FLABELLATION, n. f. (*flabellum*, éventail; lat.) Pron. *fla-bel-la-cion.* — Chir. Renouvellement de l'air sur une partie fracturée.

— Action d'éventer un appareil, de renouveler l'air à l'entour.

FLAC, interj. Pron. *flak.* — Onomatopée exprimant le bruit de l'eau qui tombe, ou d'un coup qui résonne.

FLACCIDITÉ, n. f. (*flaccidus*, mou; lat.) Pron. *flak-ci-di-té.* — Phys. État d'une chose qui est molle, flasque, qui n'offre aucune résistance à la pression : *La flaccidité des chairs.* (Acad.)

FLACHE, adj. des 2 g. Constr. Il se dit du bois dont les arêtes ne sont pas vives.

FLACHE, n. f. Pavé enfoncé ou brisé par l'effet d'une roue.

— Mare d'eau dans un bois.

— Constr. Enfoncement dans une surface.

— Surface du tronc aux endroits où l'écorce est enlevée.

FLACHEUX, EUSE, adj. Constr. Il se dit du bois qui a des flaches, qui est mal équarri.

FLACON, n. m. (*flasche*, bouteille; all.) Espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de même matière, ou avec un bouchon de métal : *Flacon de cristal. Flacon d'argent. Flacon d'étain.* (Acad.)

De *flacons* la table est bien garnie,
Et mes vins mieux que moi leur tiendront compagnie.
(C. Del.)

Qu'importe le *flacon*, pourvu qu'on ait l'ivresse?
(Alfr. de Muss.)

FLA-FLA, n. m. Fam. Grand étalage : *Autour de chaque tableau s'épanouissait le cadre romain, si remarquable par ce que les artistes appellent le fla-fla.* (H. de Balz.)

FLAGELLANTS, n. m. pl. Fanatiques qui se flagellaient en public; ils parurent vers la fin du XIIIe siècle : *La secte des flagellants prit naissance vers l'an 1260.* (Acad.) *Les flagellants faisaient profession de marcher à moitié nus, et de se donner la discipline.* (Volt.)

FLAGELLATEUR, n. m. Pron. *fla-jèl-la-teur.* — Celui qui flagelle, qui administre une flagellation.

FLAGELLATION, n. f. Pron. *fla-jèl-la-cion.* — Action de fouetter, de faire subir le supplice du fouet Il ne se dit guère qu'en parl. de Jésus-Christ et des martyrs : *La flagellation de Notre-Seigneur. La flagellation de saint Gervais.* (Acad.) *L'armoire contient la corde dont fut lié Jésus-Christ pendant la flagellation.* (V. Hugo.)

— Action de se flageller : *Le pape Clément VI défendit leurs flagellations publiques.* (Acad.)

— B.-arts. Tableau représentant la flagellation de Jésus-Christ : *C'est la flagellation de tel peintre.* (Acad.)

FLAGELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Flageller : *Il a été vigoureusement flagellé.*

— Fig. Battu, fouetté :

Telles par l'ouragan les neiges *flagellées*
Bondissent en sifflant des glaciers aux vallées. (A. de Muss.)

FLAGELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flagellum*, fouet; lat.) Fouetter, faire subir le supplice du fouet. Il se dit particul. en parl. de Jésus-Christ et des martyrs : *Pilate fit flageller Notre-Seigneur.* (Acad.)

— Fig. et mor. Maltraiter : *On l'a vigoureusement flagellé.*

= **Se flageller**, v. pron. Se fouetter par esprit de mortification : *On vit des fanatiques se flageller publiquement. Il se flagellait jusqu'au sang.* (Acad.)

FLAGEOL, n. m. Instrument à bec pour apprendre à siffler aux oiseaux.

— Canal, fistule. || Vieux.

FLAGEOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fla-jo-lé.* — Il se dit des jambes que la faiblesse ou la fatigue rend tremblantes : *Les jambes lui flageolent.* (Acad.) *Quelle herbe défendue a broutée le pauvre âne roué de coups et dont les jambes grêles flageolent sous une charge énorme?* (Th. Gaut.)

— Par extens. Il se dit des chevaux : *Les jeunes chevaux dont l'éducation et le dressage ne sont pas faits flageolent ordinairement.* (Robin.)

FLAGEOLET, n. m. (πλάγιος, oblique; αὐλός, flûte; gr.) Pron. *fla-jo-lè.* — Mus. Petit instrument à vent, dont on varie les sons au moyen de trous dont il est percé : *Jouer du flageolet. Danser au son du flageolet. On voit les habitants des hameaux rentrer dans les bergeries au son des flageolets.* (Gress.)

— Prov. et fig. *Être monté sur des flageolets*, avoir les jambes fort menues.

— Mus. Le jeu de l'orgue le plus aigu de tous : *Le flageolet a été porté récemment à une quarte au-dessus de la huitième octave.*

FLAGEOLEUR, n. m. Joueur de flageolet.

— Pop. Menteur, conteur de sornettes, etc.

FLAGORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flagitare*, demander avec importunité; lat.) Pron. *fla-gor-né.* — Fam. Flatter souvent et bassement, pour obtenir quelque chose : *Il est entouré de parasites qui le flagornent. Flagorner ses supérieurs.* (Acad.)

— V. intr. Dire des flagorneries : *Il s'en va flagorner aux oreilles de son maître.* (Acad.)

= **Se flagorner**, v. pr. S'accabler de flatteries mutuelles : *Cette coterie littéraire n'était pas de celles où l'on se flagorne pour des choses médiocres.* (Nisard.)

FLAGORNERIE, n. f. Pron. *fla-gor-ne-rî.* — Fam. Flatterie basse et fréquente : *Il s'est insinué dans cette maison par ses flagorneries.* (Acad.)

FLAGORNEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui flagorne : *C'est un vrai flagorneur. Une vraie flagorneuse.*

FLAGRANCE, n. f. Qualité, état de ce qui est flagrant. || Vieux.

FLAGRANT, ANTE, adj. (*flagrans*, brûlant; lat.) Brûlant : *Un jour, bientôt peut-être, le Rhin sera la question flagrante du continent.* (V. Hugo.)

— Qui a lieu, qui se fait qui se commet au moment même : *Le fait est flagrant, on ne peut le nier.*

— Jurispr. *Flagrant délit*, délit dans l'accomplissement duquel on est pris : *Le voleur fut pris en flagrant délit.*

Pris *en flagrant délit*, affaire criminelle. (Rac.)

FLAINE, n. f. Pron. *flènn.* — Comm. Espèce d'étoffe grossière; sorte de coutil.

FLAIR, n. m. Pron. *flèr.* — Chass. Odorat du chien : *Ce chien a le flair excellent.* (Acad.)

La biche défait le *flair* prompt des limiers. (Brizeux.)

FLAIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flare*, souffler; lat.) Pron. *flè-ré.* — Respirer; sentir par l'odorat : *Les chiens flairent la bête. Flairez un peu cette rose.* (Acad.) *Un fort bel épagneul flaire avec inquiétude ces gens suspects.* (Th. Gaut.).

— Fig. et fam. Pressentir, prévoir : *Il a flairé cela de loin.* (Acad.)

Je le devine peuple, il me *flaire* marquis. (V. Hugo.)

FLAIREUR, n. m. Pron. *flè-reur.* — Celui qui flaire : *Un flaireur de table; un flaireur de cuisine*, un parasite.

FLAMAND, ANDE, adj. Pron. *fla-man, mand.* — De Flandre. *Langue flamande*, dialecte bas allemand parlé dans la Flandre.

— N. m. La langue Flamande : *Le flamand.*

FLAMANDE, n. f. Ancienne danse originaire de Flandre. || Air de cette danse.

— Techn. Outil de menuisier.

FLAMANT, n. m. (*flamma*, flamme; lat.) Zool. Oiseau à taille élevée, de l'ordre des Échassiers et de la famille des Macrodactyles, qui habite les rivages des mers méridionales : il est ainsi nommé à cause de la belle couleur rouge de son plumage : *Le flamant est un oiseau voyageur qui ne visite que les climats chauds et tempérés.* (Buff.) || On lui donne encore les noms de *Phénicoptère* et de *Bécharu.*

— Par extens. Ibis rouge; Ibis brun du bois.

FLAMBAGE, n. m. Techn. Action de flamber les toiles de coton pour en brûler le duvet.

FLAMBANT, part. prés. du v. Flamber.

FLAMBANT, ANTE, adj. Qui flambe : *Un tison flambant. Une bûche flambante.* (Acad.)

Les coursiers de Phébus, aux *flambantes* narines,
Respirent l'ambroisie en des grottes voisines. (La Font.)

FLAMBART, n. m. Charbon à demi consumé.

— Mar. Feu follet qui s'attache aux mâts.

— Pêch. Sorte de petit bateau de côte, dont on se sert pour pêcher au libouret ou au chalut.

— Techn. Graisse que les charcutiers recueillent à la surface de l'eau dans laquelle ils font cuire les diverses parties du porc.

FLAMBE, n. f. Vulg. Iris des marais.

FLAMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Flamber : *Étoffe flambée.*

— Fig. et fam. Ruiné : *Cet homme est flambé.*

— Perdu; dont il n'y a plus rien à attendre : *Mon argent est flambé, je n'espère plus le revoir. C'est une affaire flambée.* (Acad.)

— Zool. Qui offre des dessins ondoyants en forme de flammes.

FLAMBEAU, n. m. (*flamber.*) Pron. *flan-bô.* — Espèce de torche de cire, de suif, qu'on porte à la main : *Flambeau de cire jaune. Flambeau de cire blanche. Prenons l'épée d'une main et le flambeau de l'autre.* (St-Réal.)

— Chandelle de cire ou de suif qu'on allume pour éclairer l'intérieur des maisons; et, par extens. Chandelier : *Allumez les flambeaux. Apportez des flambeaux. Ces flambeaux luisants traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit.* (Mass.)

.... Le *flambeau* mourant fume et s'éteint dans l'ombre.
(Delille.)

Éloigne ces *flambeaux*, entr'ouvre la fenêtre.
(Alfr. de Muss.)

— Prov. *Montrer le soleil avec un flambeau*, expliquer une chose évidente par elle-même. || *Il a porté le flambeau*, se dit en parlant d'un homme qui a été valet de chambre ou laquais.

— Poétiq. et fig. *Le* FLAMBEAU *du jour, le* FLAMBEAU *du monde*, le soleil. *Le* FLAMBEAU, *le pâle* FLAMBEAU *de la nuit, des nuits*, la lune. *Les* FLAMBEAUX *de la nuit, les célestes* FLAMBEAUX, les étoiles, les astres en général.

... qu'annonce l'aurore, admirable *flambeau*. (L. Rac.)
... Ne verrai-je plus les *flambeaux* de la nuit? (C. Del.)

— *Le* FLAMBEAU *de ma vie, de mes jours est près de s'éteindre*, je sens que je suis près de mourir.

— Fig. *Allumer le* FLAMBEAU *de la guerre, de la discorde*, causer, faire naître la guerre, la discorde.

Je m'en vais de l'hymen allumer le *flambeau*. (Régn.)

— Fig. Lumières de la raison, du génie, de la science, etc. : *Le* FLAMBEAU *de la raison, du génie. Le* FLAMBEAU *de l'expérience, de la vérité, de la science, de l'histoire, etc. Le* FLAMBEAU *de la foi*. (Acad.)

— Absol. : *L'esprit de l'homme est un* FLAMBEAU *qui s'allume, brûle et s'éteint*. (Ch. Nod.)

L'homme, venons au fait, n'a-t-il pas la raison?
N'est-ce pas son *flambeau*, son pilote fidèle? (Boil.)
Et son *flambeau* s'unit au *flambeau* de la foi. (L. Rac.)
... Marchons le *flambeau* dans les mains,
Et pour les affranchir, éclairons les humains. (C. Del.)

— Techn. Chaudière dans laquelle on fait l'épreuve du sucre pour le raffiner.

FLAMBER, v. tr. ou act. 1re conj. Passer par le feu ou par-dessus le feu : FLAMBER *une chemise*. FLAMBER *les hardes qui viennent des lieux pestiférés ou suspects*.

— Art cul. : FLAMBER *un chapon*, FLAMBER *un cochon de lait*, FLAMBER *des alouettes*, etc., les exposer à la flamme pour brûler les restes de plumes ou de poils. (Acad.)

— Techn. *Flamber un chapeau*, en brûler les longs poils en les faisant passer sur la flamme d'un feu clair. || *Flamber les cuirs*, les passer par-dessus la flamme d'un feu de paille, afin de les disposer à recevoir le suif.

— Artil. *Flamber un canon*, faire brûler de la poudre dans une pièce d'artillerie, avant de la charger, pour en faire épreuve.

— Mar. *Flamber un vaisseau*, lui faire un signal de mécontentement, en y ajoutant un coup de canon.

— V. intr. ou neut. Jeter de la flamme : *Ce bois ne* FLAMBE *point. Faites* FLAMBER *ce feu. Ça* FLAMBAIT *tout comme une allumette*. (Piron.) *Dans les apothéoses de féerie*, FLAMBENT *les feux de Bengale bleus et rouges*. (Th. Gaut.)

FLAMBERGE, n. f. Épée luisante; grosse épée du temps de la chevalerie; il ne se dit plus que par plaisanterie : *Mettre* FLAMBERGE *au vent*, mettre l'épée à la main, tirer l'épée du fourreau.

FLAMBOYANT, part. pass. du v. Flamboyer.

FLAMBOYANT, ANTE, adj. Pron. *flan-boa-ian, iantt*. — Qui flamboie, qui brille beaucoup : *Comète* FLAMBOYANTE. *Épée* FLAMBOYANTE. *L'être* FLAMBOYANT *envoie des rayons dans tous les coins*. (V. Hugo.) *Un œil* FLAMBOYANT.

— Archit. Qui emploie des ornements enroulés en forme de flamme : *Style* FLAMBOYANT. *Le gothique* FLAMBOYANT *précède le gothique fleuri. L'œil plonge dans une longue rue dominée par les larges fenêtres à meneaux* FLAMBOYANTS *d'une église du quinzième siècle*. (V. Hugo.)

— Peint. *Contours flamboyants*, contours souples, et légers comme la flamme.

— Pyrotechn. N. f. Fusée volante.

— Hortic. Sorte de tulipe.

FLAMBOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *flan-boa-ié*. — Jeter une flamme brillante : *Sous le manteau de la cheminée* FLAMBOYAIENT *des troncs d'arbres tout entiers*. (X. Marm.)

— Fig. Briller comme une flamme très-vive, en parl. des armes et des pierreries : *On voyait* FLAMBOYER *les épées. Ces diamants semblent* FLAMBOYER. (Acad.)

— Par anal. *Son œil* FLAMBOIE.

FAMBURES, n. f. pl. Techn. Taches dans une nuance ou inégalités dans la teinture d'une étoffe.

FLAMICHE, n. f. Petit pain léger.

— Sorte de pâtisserie, composée de fromage, de beurre et d'œufs.

FLAMINE, n. m. (*flamen*; lat., m. sign.) Antiq. Prêtre, chez les Romains, ainsi nommé d'un voile de couleur de feu qu'il avait droit de porter comme une marque de sa dignité : *Il n'y eut d'abord que trois* FLAMINES, *celui de Jupiter, celui de Mars, celui de Romulus*. (Acad.)

Junon ne répond plus aux vœux de son *flamine*.
(Soumet.)

— N. f. Prêtresse de quelque divinité particulière : *Il y eut des* FLAMINES *augustales*. || Femme d'un flamine.

FLAMME, n. f. (*flamma*; lat., m. sign.) Pron. *flam*. — Auréole, partie lumineuse subtile et diversement colorée qui s'élève au-dessus de la matière en ignition : *Ce feu ne fait point de* FLAMME. *Un corps qui brûle sans donner de* FLAMME. (Acad.) *Des* FLAMMES *s'échappent du sommet de la montagne*. (Barthél.) *L'incendie s'étend comme une chevelure de* FLAMMES. (Chateaubr.)

... Le feu dont la *flamme* en ondes se déploie. (Boil.)

— *Les flammes éternelles, les flammes de l'enfer*, les tourments des damnés; *Les flammes du purgatoire*, les souffrances de ceux qui sont dans le purgatoire.

— *Porter le fer ou la flamme dans un pays*, y porter la guerre, le ravager : *Achille* PORTAIT *de tous côtés* LE FER ET LA FLAMME. (Barth.)

— Fig. et fam. : *Jeter feu et flamme*, se livrer à de grands emportements de colère.

— Pyrotechn. *Flammes du Bengale*, sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très-vive.

— Par extens. Éclat, brillant : *Des yeux pleins de* FLAMME.

L'émeraude lançait sa *flamme* verdoyante. (Thom.)

— Fig. Ardeur, feu : *La nature avait allumé dans son sein la* FLAMME *du génie et l'ambition de la gloire*. (Suard.) *Les ardentes* FLAMMES *qu'allume le devoir*. (J. J. Rouss.) *La religion est une* FLAMME *de vie pour le cœur*. (Dupanl.)

... Remplissez nos cœurs de ces ardentes *flammes*
Qu'allument le devoir, le respect et l'amour. (J. B. R.)

— Fig. et poét. La passion de l'amour : *Brûler d'une secrète* FLAMME. (Acad.) *Une* FLAMME *insolente*. (Rac.)

... Tracer en vers une amoureuse *flamme*. (Boil.)
... A Brest, vous étiez fort épris
D'une dame Éliante; et je sais que la dame
N'était pas insensible à votre tendre *flamme*. (C. d'Harl.)

— Mar. Banderole longue terminée en pointe, qu'on attache aux mâts ou aux vergues des navires : *La* FLAMME *aux couleurs nationales ne peut être arborée que sur les vaisseaux de l'État*. (Acad.)

— Art. vétér. Instrument d'acier qui sert à saigner les chevaux : *Donner un coup de* FLAMME *à un cheval*. (Acad.)

— Techn. Sorte de ciseau dont on se sert pour diviser les blocs d'ardoises. || Défaut du drap qui n'a pas également trempé dans l'eau du dégraissage.

FLAMMÈCHE, n. f. Petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève en l'air tout enflammée : *Il ne faut qu'une petite* FLAMMÈCHE *pour causer un grand embrasement*. (Acad.)

FLAMMÈQUE, n. f. Pêch. Filet à l'usage des pêcheurs de harengs.

FLAMMEROLE, n. f. Feu follet, exhalaison qui s'élève des lieux marécageux et s'enflamme dans l'atmosphère.

FLAMMETTE, n. f. Petite flamme.

— Chir. Instrument à ressort, propre à faire des mouchetures après la ventouse.

— Zool. Lavignon, sorte de coquillage qui enflamme la bouche lorsqu'on le mange.

— Bot. Petite douve; espèce de clématite.

FLAN, n. m. (*flavens*, jaunissant; lat.) Monn. Pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie, un jeton, une médaille : FLAN *d'argent, d'or, de cuivre*.

— Pâtiss. Sorte de tarte faite avec de la crème, etc.

FLANC, n. m. (λαγών, cavité; gr.) Pron. *flan*. — Côté de l'homme ou des animaux; partie de la région latérale du corps qui s'étend depuis le bassin jusqu'aux fausses côtes : *Le* FLANC *droit. Le* FLANC *gauche. Il eut le* FLANC *percé d'un coup de flèche. Le lion se bat les* FLANCS *contre la queue*. (Acad.)

— Commandement milit. *Par le flanc droit, par le flanc gauche*, en tournant à droite, à gauche. || *Marche de flanc*.

— Fig. et fam. *Se battre les flancs pour quelque chose*, faire beaucoup d'efforts pour réussir et n'avoir guère de succès.

— Par anal. Côté de diverses choses : *Le* FLANC *d'un vaisseau. Le* FLANC *d'une montagne*.

— Fortif. : *Le* FLANC *d'un bastion. Un* FLANC *bas. Un* FLANC *rasant*.

— Guerre : *Le* FLANC *d'un bataillon, d'un escadron*. (Acad.) *On s'exposait ainsi à prêter le* FLANC *à l'armée autrichienne*. (Thiers.)

— Fig. et fam. : *Prêter le* FLANC, donner prise sur soi : *Prêter le* FLANC *à la critique, au ridicule*. (Acad.)

— Ventre, partie du corps compris entre les flancs : *Le fils que ses* FLANCS *ont porté. Le* FLANC *qui l'a conçu*.

... Monstre que Mégère en ses *flancs* a porté. (Rac.)
Ce fils qu'une amazone a porté dans son *flanc*. (Id.)

— Les entrailles, le sein.

Des victimes vous-même interrogez le *flanc*. (Rac.)

— Poét. :

... Un cheval de bois par Minerve inventé
Dans ses énormes *flancs* reçut le sage Ulysse. (La Font.)

— Man. *Avoir du flanc*, se dit d'un cheval qui a du corps, qui a les côtes amples et bien tournées : *Ce cheval a beaucoup de* FLANC. (Acad.)

FLANCHET, n. m. Pêch. Partie de la morue située au-dessous des ailes.

— Bouch. Surlonge du bœuf.

FLANCHIS, n. m. Pron. *flan-chi*. — Blas. Petit sautoir alésé.

— Écu qui porte un sautoir.

FLANCONADE, n. f. Pron. *flan-ko-nad*. — Escr. Botte de quarte forcée, qu'on porte dans le flanc de son adversaire ; *Il reçut une terrible* FLANCONADE. (Acad.)

FLANDRELET, n. m. Cuis. Sorte de tourte de farine, d'œufs et de lait; flan.

FLANDRIN, n. m. Pron. *flan-drain*. — Fam. Sobriquet qu'on donne aux hommes grands, élancés, qui n'ont pas une contenance ferme : *C'est un grand* FLANDRIN. (Acad.) *Notre grand* FLANDRIN *de vicomte est un homme qui ne saurait me retenir*. (Mol.)

FLANDRINE, adj. f. (*Flandre*.) Agric. De Flandre *Race* FLANDRINE *ou flamande*, première classe des vaches laitières; cette race existe dans le départ. du Nord.

FLANELLE, n. f. (*lana*, laine; lat.) Pron. *flanèl*. — Étoffe légère de laine : FLANELLE *d'Angleterre. Gilet de* FLANELLE. FLANELLE *de santé*. (Acad.)

FLÂNER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Se promener en musant; perdre son temps à des bagatelles :

... J'ai flâné dans les rues;
J'ai marché devant moi, libre, bayant aux grues.
(A. de Mus.)

— Par analog. : *Je pris mon fusil, et j'allai* FLÂNER *dans les environs*. (Chateaubr.)

FLÂNERIE, n. f. Pron. *flânn-rî*. — Fam. Action de flâner; promenade sans but arrêté : *Les rues de Paris, encombrées de peuple, ne me permettaient plus mes* FLÂNERIES. (Chateaub.)

FLÂNEUR, EUSE, n. m. Fam. Celui, celle qui flâne : *Aussitôt que l'inconnu se croyait l'objet de l'attention de quelque oisif, il le regardait d'un air si farouche que le* FLÂNEUR *le plus intrépide hâtait le pas comme s'il eût marché sur un serpent*. (H. de B.)

FLANQUANT, part. pass. du v. Flanquer.

FLANQUANT, ANTE, adj. Pron. *flan-kan, kantt*. — Fortific. *Angle, bastion* FLANQUANT, celui d'où l'on découvre le pied de quelque autre partie des fortifications d'une place, de manière qu'on peut en défendre les approches.

FLANQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Flanquer : *Cette atroce vieille était* FLANQUÉE *de deux bandits*. (Th. Gaut.)

— Archit. *Colonne flanquée*, colonne engagée d'une partie de son diamètre entre deux demi-pilastres.

— Blas. Il se dit des pals, arbres, et autres figures qui en ont d'autres à leur côté.

FLANQUEMENT, n. m. Pron. *flank-man*. — Fortif. Action de flanquer, résultat de cette action.

FLANQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flanc*.) Pron. *flan-ké*. — Fortif. Il se dit de la partie d'une fortification qui en voit une autre, et qui lui sert de défense : *Des bastions qui* FLANQUENT *la courtine. Des casemates qui* FLANQUENT *un fossé*. (Acad.)

— Fig. : *Il avait traversé heureusement le village quand le corps destiné à* FLANQUER *le centre des Autrichiens arriva*. (Thiers.)

— Construire, élever la partie d'une fortification qui doit en flanquer une autre : *On a* FLANQUÉ *cette muraille de deux tours*. (Acad.)

— Par extens. Fermer l'extrémité d'une façade : *Des pilastres* FLANQUENT *les encoignures de cette façade*. (Acad.)

— Fam. Être placé en flanc, à côté de quelque chose : *Trois ou quatre plats* FLANQUAIENT *cet énorme pâté*. (Acad.)

— Pop. Lancer, jeter brusquement : FLANQUER *une assiette par la figure. Elle a* FLANQUÉ *sa médecine par la fenêtre*.

— *Flanquer un coup de poing, un soufflet*, appliquer un coup de poing, un soufflet.

= **Se flanquer**, v. pr. Se jeter : SE FLANQUER *dans la boue*, SE FLANQUER *par terre*, s'y laisser tomber.

— Se lancer mutuellement : *Ils* SE FLANQUÈRENT *leurs verres à la tête.*

FLANQUEUR, n. m. Pron. *flan-keur.* — Art milit. Éclaireur, tirailleur. || Soldat qui fait partie d'une troupe chargée de flanquer un corps, une armée.

FLAQUE, n. f. (*vlak* ; flam.) Pron. *flak.* — Petite mare d'eau qui croupit : *Il y a des* FLAQUES *d'eau dans ce chemin.* (Acad.) *Les oiseaux venaient flairer l'humidité de ces* FLAQUES *d'eau.* (Lam.) *On rencontre de temps en temps des* FLAQUES *d'eau.* (Volt.)

FLAQUÉE, n. f. Pron. *fla-ké.* — Fam. Certaine quantité d'eau ou d'autre liqueur qu'on jette avec impétuosité contre quelqu'un ou quelque chose : *On lui a jeté une* FLAQUÉE *d'eau par le visage.* (Acad.)

FLAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fla-ké.* — Jeter avec force de l'eau ou une autre liqueur : *Il lui* A FLAQUÉ *un verre d'eau au visage.* (Acad.) || Peu usité.

FLAQUIÈRE, n. f. Pron. *fla-kièr.* — Techn. Partie du harnais d'un mulet.

FLASQUE, adj. des 2 g. (*blas*, mou; ou *flaccidus* ; lat., m. sign.) Pron. *flask.* — Mou, qui est sans force, sans vigueur : *Un grand homme* FLASQUE. *Le grand chaud rend le corps* FLASQUE. (Acad.) *Il cachait une nullité* FLASQUE *sous l'enveloppe la plus épaisse.* (H. de Balz.)

— Qui a perdu sa fermeté : *Chair* FLASQUE.

— Fig. Qui n'a point de force, de vigueur : *Un style* FLASQUE. *Une poésie* FLASQUE *et sans couleur.* (Acad.)

FLASQUE, n. m. Pron. *flask.* — Artill. Chacune des deux pièces principales d'un affût : *Un des* FLASQUES *de cet affût est cassé.* (Acad.)

— Mar. Pièce de bois latérale d'une emplanture, d'un affût. || *Flasque de guindeau*, montants verticaux qui le supportent.

— Techn. Chacune des planchettes qui servent de panneaux à un soufflet.

FLATIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Battre les flans des monnaies sur le tas, sur l'enclume, pour leur donner l'épaisseur convenable.

FLATOIR, n. m. Pron. *fla-toar.* — Techn. Gros marteau pour battre les flans des monnaies.

— Instrument de graveur et d'orfèvre en métaux.

FLÂTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flastra*, écraser; celt.) Pron. *flâ-tré.* — Il ne se dit qu'en parlant des chiens mordus de quelque animal enragé, auxquels on applique sur le front un fer chaud en forme de clef, pour les garantir, dit-on, de la rage : FLÂTRER *un chien. Faire flâtrer des chiens.* (Acad.)

= **Se flâtrer**, v. pron. Chass. En parl. d'un loup, d'un lièvre, S'arrêter et se coucher sur le ventre, quand il est poursuivi.

FLÂTRURE, n. f. Pron. *flâ-trur.* — Chass. Lieu où le lièvre et le loup s'arrêtent et se couchent sur le ventre, lorsqu'ils sont chassés par les chiens courants.

FLATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Flatter : *Le mérite ne saurait être* FLATTÉ *des éloges communs et usés qu'on lui accorde.* (Chamf.)

Mes amis les plus chers sont par moi peu *flattés.* (C. Del.)

Son oreille a été agréablement FLATTÉE. (Boss.)

— *Portrait flatté*, portrait où la personne est peinte en beau. Fig. *Dans sa harangue, il a fait de son ami un portrait un peu* FLATTÉ. (Acad.)

FLATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*flatter* de *flare*, souffler légèrement ; lat.) Louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire : FLATTER *les princes. Les hommes aiment à être* FLATTÉS. *Il ne sait point* FLATTER. (Acad.) *Quiconque* FLATTE *ses maîtres les trahit.* (Mass.) *Fermez l'oreille aux discours qui vous* FLATTENT. (Id.) *Je ne viens ni déguiser les faiblesses, ni* FLATTER *les grandeurs humaines.* (Fléch.)

— Absol. : *La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges officieux et de fausses louanges, où les hommes* FLATTENT *pour être flattés.* (Fléch.)

Outrager est d'un fou, *flatter* est d'un esclave. (Bernis.)

— Peint. *Flatter une personne*, la peindre plus belle ou moins laide qu'elle n'est : *Les peintres* FLATTENT *toujours.*

— Par anal. *Le miroir* FLATTE.

— Encenser par une complaisance répréhensible : FLATTER *les passions, les défauts de ses amis.* FLATTER *les vices. Cet orateur* FLATTE LES PASSIONS *de la multitude.* (Acad.)

J'étudiai leurs cours et *flattai* leurs caprices. (Rac.)

— Tromper en déguisant la vérité : *Vous me* FLATTEZ *dans cette affaire-là. Dites-moi sans me* FLATTER *ce qui vous en semble.* (Acad.)

— Fig. En parl. des personnes, Traiter avec douceur :

Et César, qui lisait sa peur sur son visage,
Le *flattait* par pitié pour lui donner courage. (Corn.)

— Fig. Traiter avec trop de ménagement en parl. des choses : *On ne guérit point les grands maux en les* FLATTANT. (Acad.)

— *Flatter une plaie*, n'y appliquer que des remèdes trop doux : *C'est entretenir une plaie que de la* FLATTER. (Acad.)

— Favoriser : *Se ranger du parti que la fortune* FLATTE. (Rac.)

Le vent qui nous *flattait* nous laissa dans le port. (Id.)

— Caresser : FLATTER *un enfant.* FLATTER *un chien. Un chien qui* FLATTE *son maître.*

— Mus. *Flatter la corde d'un instrument de musique*, la toucher doucement, avec délicatesse.

— Jeu. *Flatter le dé*, le jeter doucement, dans l'espoir de n'amener qu'un petit nombre de points : *Ne* FLATTEZ *point le dé, jetez-le franchement.* (Acad.)

— Mar. *Flatter les vagues de la mer*, opposer des digues à l'impétuosité des eaux, en formant un talus sur lequel elles glissent sans briser.

— Fig. Délecter, charmer : *La musique* FLATTE *l'oreille. Le vin* FLATTE *le goût. Un spectacle qui* FLATTE *les yeux. Cela* FLATTE *l'imagination.* (Acad.) *Les arts, en* FLATTANT *la curiosité, ont enfanté la mollesse.* (Mass.)

— Causer un vif plaisir, une grande satisfaction : *Cette préférence me* FLATTE. *Ce petit succès* FLATTE *son amour-propre.*

— Absol. : *En fait de bonheur, c'est l'exception qui* FLATTE. (Fonten.)

— *Flatter quelqu'un de quelque chose*, lui faire espérer quelque chose, l'amuser : *Il y a longtemps qu'on se* FLATTE *de cette espérance.* (Acad.) *La retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle* FLATTAIT *de l'espérance du repos.* (Boss.)

= **Se flatter**, v. pron. Avoir ou vouloir donner une trop haute idée de soi-même : *C'est un homme vain qui se* FLATTE *toujours. Il est ridicule de se* FLATTER. (Acad.) *On n'aurait guère de plaisir si on ne se* FLATTAIT *jamais.* (La Rochef.) *Il ne faut pas se* FLATTER ; *les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales.* (Boss.)

— S'entretenir dans l'espérance de quelque chose : *Elle s'*ÉTAIT FLATTÉE *de réussir. Il se* FLATTE *qu'on aura besoin de lui.* (Acad.) *Il se* FLATTAIT *de l'espérance d'une guérison miraculeuse.* (Fléch.) *Les princes sont surtout ceux qu'on peut se* FLATTER *de bien connaître : la renommée en parle rarement sans passion.* (Rayn.)

— Se persuader : *Il se* FLATTE *que vous approuverez sa conduite.* (Acad.) *On se* FLATTE *toujours qu'on sera du nombre des heureux.* (Mass.)

Les hommes qui n'ont point encore
Éprouvé la main du Seigneur
Se flattent que Dieu les ignore. (J. B. Rouss.)

FLATTERIE, n. f. Pron. *flatt-ri.* — Louange fausse ou exagérée, donnée dans le dessein de se rendre agréable : *Lâche, honteuse, basse* FLATTERIE. FLATTERIE *grossière.* (Acad.) *Indocile à la* FLATTERIE, *il en craignait jusqu'à l'apparence.* (Boss.) *Combien de fois arrêta-t-il une* FLATTERIE *qui, comme un serpent tortueux, allait se glisser dans son âme !* (Fléch.)

L'éloge des absents se fait sans *flatterie.* (Gresset.)
On vit régner partout la basse *flatterie.* (Boil.)
Rois, chassez loin de vous la basse *flatterie.* (Rouss.)

FLATTEUR, EUSE, adj. Pron. *fla-teur, teuz.* — Qui flatte, qui loue avec exagération : *Je ne veux point d'amis* FLATTEURS. *Un esprit* FLATTEUR. *Tenir des discours* FLATTEURS. (Acad.)

Un poëme insipide et sottement *flatteur*
Déshonore à la fois le héros et l'auteur. (Boil.)

L'éloquence, toujours FLATTEUSE *dans les monarchies, s'est affadie par les adulations dangereuses aux meilleurs princes.* (Mass.) *Loin d'ici ces* FLATTEUSES *maximes que les rois naissent habiles.* (Fléch.)

— Fig. *Miroir flatteur*, miroir où l'on se voit plus beau qu'on n'est.

— *Avoir les manières flatteuses*, avoir des manières insinuantes.

— Qui témoigne l'approbation, la louange, la faveur : *Un murmure* FLATTEUR *s'éleva dans l'assemblée. La princesse lui adressa des paroles* FLATTEUSES. (Acad.) *S'il y a quelque chose de* FLATTEUR *dans l'élévation, ce ne sont pas ces vaines distinctions.* (Mass.)

— Agréable : *Un espoir* FLATTEUR. *Une espérance* FLATTEUSE. *De* FLATTEUSES *illusions.*

Que voulez-vous de moi, *flatteuses* voluptés ? (Corn.)
Dans des illusions *flatteuses*
Il consume ses plus beaux ans. (La Motte.)

— Par extens. Caressant : *Le chien est un animal* FLATTEUR. (Acad.)

— Substant. Celui ou celle qui cherche à séduire, à se faire bien venir par de fausses louanges ou par de basses complaisances : *Les plus dangereux ennemis des princes sont les* FLATTEURS. *Un lâche* FLATTEUR. (Acad.) *Faire la différence d'un ami avec un* FLATTEUR. (Fléch.) *Le* FLATTEUR *hait votre personne, il n'aime que vos faveurs.* (Mass.) *Qu'est-ce que le* FLATTEUR ? *C'est un esprit souple et commode, qui vient servilement sourire à tous vos regards, se récrier à toutes vos paroles, applaudir à toutes vos actions.* (La Br.) *L'amour-propre est le plus grand de tous les* FLATTEURS. (La Rochef.)

Détestables *flatteurs*, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la vengeance céleste. (Rac.)
L'ami d'un homme heureux n'est souvent qu'un *flatteur.* (Gresset.)

— *Vous êtes un flatteur, une flatteuse*, locution en usage pour repousser par modestie les éloges que l'on reçoit. || Dans le même sens : *Taisez-vous,* FLATTEUR.

Syn. Flatteur, adulateur. Le *flatteur* dit des choses agréables, et rit assez souvent aux dépens de celui qui l'écoute, comme l'a dit la Fontaine. L'*adulateur* loue indistinctement et impudemment tout ce que fait, tout ce que dit, tout ce qu'affectionne la personne à laquelle il veut plaire. Il peut y avoir de l'adresse, du tact, de la délicatesse dans le *flatteur* ; il n'y a jamais que lâcheté, bassesse et servilité dans l'*adulateur.*

FLATTEUSEMENT, adv. Pron. *fla-teuz-man.* — D'une manière flatteuse. || Peu usité.

FLATUEUX, EUSE, adj. (*flatus*, vent ; lat.) Pron. *fla-tu-eu, euz.* — Pathol. Venteux, qui engendre des vents : *Ces légumes sont* FLATUEUX. (Acad.)

— *Colique flatueuse*, colique occasionnée par l'accumulation des gaz intestinaux.

FLATULENCE, n. f. Pron. *fla-tu-lanss.* — Méd. Accumulation de gaz dans le corps.

FLATULENT, ENTE, adj. Pron. *fla-tu-lan, lant.* — Qui est sujet aux flatulences ou flatuosités.

FLATUOSITÉ, n. f. Pron. *fla-tu-ô-zi-té.* — Méd. Gaz développé dans l'intérieur du corps; il s'emploie surtout au pluriel : *On dit que les fruits causent des* FLATUOSITÉS. *Être sujet aux* FLATUOSITÉS. (Acad.)

FLAVESCENT, ENTE, adj. (*flavescens* ; lat., m. sign.) Pron. *fla-vèss-san, sant.* — Néol. Qui tire sur le jaune : *Des moissons* FLAVESCENTES.

FLÉAU, n. m. (*flagellum*, fouet ; lat.) Pron. *flé-ô.* — Agric. Instrument qui est composé de deux bâtons d'inégale longueur, attachés l'un au bout de l'autre avec des courroies, et qui sert à battre le blé : *Battre le blé avec le* FLÉAU. *Les gerbes sont sous le* FLÉAU.

Sentant rouler les chars qui traînent l'abondance,
Et le bruit des *fléaux* qui tombent en cadence. (Del.)

— Fig. Grande calamité qui afflige le genre humain, et que l'on attribue à quelque vue secrète de la Providence : *Il est des* FLÉAUX *que Dieu envoie aux hommes pour les châtier. La peste, la famine, sont de terribles* FLÉAUX. (Acad.) *Regardez la guerre comme le plus grand* FLÉAU *dont Dieu puisse affliger un empire.* (Mass.) *Les* FLÉAUX *physiques et les calamités de la nature humaine ont rendu la société nécessaire.* (Chamf.) *D'où viennent les* FLÉAUX *qui affligent les villes et les provinces ? Vos iniquités ont attiré sur vous ces* FLÉAUX *du ciel.* (Mass.)

— Il se dit aussi des personnes : *Attila est appelé le* FLÉAU *de Dieu. Les conquérants, ces* FLÉAUX *de la colère céleste.* (Acad.) *L'homme est le plus terrible* FLÉAU *de l'homme.* (Raynal.) *Hélène devint le* FLÉAU *des Grecs et des Troyens.*

C'est un tyran funeste,
Le *fléau* de la terre et l'effroi des mortels. (J. B. Rouss.)

— Par extens. Tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable : *La calomnie est le* FLÉAU *des gens de bien.* (Acad.) *Mon Dieu, quel* FLÉAU *pour un siècle, quel malheur pour les peuples, qu'un grand qui ne vous craint pas !* (Mass.)

— Par exagér. Personne qui nous fait éprouver de grandes importunités : *Cet homme-là me fait tous les jours de nouveaux procès, c'est mon* FLÉAU. (Acad.) *Une femme bel-esprit est le* FLÉAU *de son mari, de ses enfants, de ses valets, de tout le monde.* (J.J. Rouss.)

— Verge de fer aux extrémités de laquelle sont suspendus les deux bassins d'une balance : *Le* FLÉAU *d'une balance.*

— Forte balance dont on se sert dans les magasins.

— Barre de fer qu'on met derrière les portes cochères, et qu'on tourne à demi pour ouvrir les deux battants : *Le* FLÉAU *d'une porte cochère.* (Acad.)

— Anc. *Fléau d'armes*, arme contondante formée d'un bâton court, à l'extrémité duquel était attachée

une chaine de fer terminée par une balle de plomb.

— Au plur. Technol. Espèce de crochets sur lesquels les vitriers portent les panneaux de verre.

FLÉBILE, adj. m. (m. ital.) Pron. *flé-bi-lé*. — Mus. Plaintif, lamentable, et que l'on met sur les partitions pour indiquer le caractère d'un morceau : *Largo* FLÉBILE.

FLÈCHE, n. f. (*flich;* allem.) Trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète : *Le fer, le bois d'une* FLÈCHE. FLÈCHE *acérée*. FLÈCHE *empoisonnée. Tirer une* FLÈCHE. *Tuer à coups de* FLÈCHES. (Acad.) *Du bois ajouté à un acier pointu fait un dard ; deux plumes ajoutées au bois font une* FLÈCHE. (Chamfort.)

Là siffle autour des puits l'écumeur des montagnes,
Qui jette au vent son cœur, sa *flèche* et sa chanson.
(A. de Muss.)

— Fig. Trait médisant : *Ses propres* FLÈCHES *l'ont percé*. (Rac.)

— *Cet objet a la forme d'un fer de flèche, est taillé en fer de flèche,* se dit de ce qui ressemble à un triangle échancré à sa base, parce que le fer des flèches a ordinairement cette forme.

— Prov. et fig. *Faire flèche de tout bois,* mettre tout en œuvre pour se tirer d'affaire, pour réussir. || *Ne savoir plus de quel bois faire flèche,* ne savoir plus comment subsister, à quel moyen recourir.

— Par anal. Chose en forme de flèche : *La* FLÈCHE *d'un lit. Elle avait une* FLÈCHE *d'or dans ses cheveux.* (Acad.)

— Géogr. Signe représentant une flèche, pour indiquer le côté du nord, ou la direction d'un courant : *Les* FLÈCHES *d'une place, d'une carte géographique.*

— Géom. *La flèche d'un arc*, la portion de ligne droite qui, menée perpendiculairement au milieu de la corde, est terminée à l'arc : *La courbe de cette voûte a deux mètres de* FLÈCHE. (Acad.)

— Archit. La partie d'un clocher qui est en pointe : *La* FLÈCHE *de cette cathédrale est une vrai tiare de pierre avec sa couronne et sa croix.* (V. Hugo.) *Le voyageur se plaît à mesurer la* FLÈCHE *aérienne.* (Soumet.) || On dit aussi, *aiguille*.

— Fortific. Petit ouvrage composé de deux côtés, qu'on élève vis-à-vis des angles saillants ou rentrants du chemin couvert, à l'extrémité de son glacis. || On dit aussi, *Bonnette*.

— Pièce de bois à laquelle s'attache chacune des deux chaines d'un pont-levis.

— J. de trictr. Languettes pointues, de deux couleurs, sur lesquelles on place les dames.

— Charcut. *Flèche de lard*, ce qu'on a levé de l'un des côtés d'un cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

— Agric. Celle des branches d'un arbre que sa direction permet de considérer comme le prolongement du tronc.

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

— Mar. *Flèche d'éperon,* pièce de bois qui s'élance au delà de la proue pour serrer le beaupré et la civadière. || *Flèche des mâts,* la partie la plus élevée au-dessus du capelage des perroquets en cacatois.

— Techn. Portion de la charrue qui porte le soc et le manche. || Longue pièce de bois cambrée qui joint le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant : *Un carrosse qui porte sur la* FLÈCHE. || Piquet que les arpenteurs fichent en terre toutes les fois qu'ils transportent leur chaine. || *Flèche de polissoir,* morceau de bois, courbé en arc, qui sert à presser le polissoir contre la glace.

— Mécan. *Flèche de grue*, arbre de la grue.

FLÈCHE-EN-CUL, n. f. Mar. Voile légère qu'on établit dans l'espace compris entre la corne d'artimon et le mât de perroquet de fougue.

FLÈCHE-EN-L'AIR, n. f. Mar. Mât de bôme, ou de baïonnette.

FLÉCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Agric. En parl. de la flèche ou de la tige de la canne à sucre, Commencer à se développer.

FLÉCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*flectere,* ployer ; lat.) Ployer, courber : FLÉCHIR *quelque partie du corps*. FLÉCHIR *le genou.*

— *Fléchir les genoux devant les idoles, devant Baal,* les adorer.

— Fig. *Fléchir le genou, les genoux devant quelqu'un,* s'abaisser, s'humilier devant lui : FLÉCHIR *les* GENOUX *devant le pouvoir*. (Acad.)

Il osa me braver sans *fléchir* les genoux. (C. Del.)
Il n'a devant Aman pu *fléchir* les genoux. (Rac.)

— V. intr. ou neut. : *Cette poutre commence à* FLÉCHIR. *Il faut que tout genou* FLÉCHISSE *au nom de Jésus*. (Acad.)

— Fig. *Fléchir sous le joug,* s'y soumettre.

Tout *fléchit* sur la terre, sous les Romains. (Corn.)

— Fig. Émouvoir à compassion, adoucir : FLÉCHIR *ses juges. Se laisser* FLÉCHIR *aux prières, par les prières. Rien ne peut le* FLÉCHIR. (Acad.) FLÉCHIR *le courroux céleste.* (Fléch.) *Il ne veut les vaincre que pour les* FLÉCHIR. (Volt.)

Le repentir lui seul peut calmer sa colère
Et *fléchir* ses justes rigueurs. (Rouss.)

— V. intr. ou neut. Cesser de persister dans des sentiments de rigueur ou de fermeté : *C'est un homme doux qui* FLÉCHIT *aisément. Il est inébranlable, il ne* FLÉCHIT *point*. (Acad.) *Un homme qui ne* FLÉCHIT *jamais dans les occasions où il a intérêt de* FLÉCHIR, *finit infailliblement par rester sans appui.* (Chamf.)

— Résister avec moins de vigueur : *L'aile droite de l'armée commençait à* FLÉCHIR. (Acad.)

= **Se fléchir**, v. pron. Fig. Devenir plus clément :

Qui l'eût cru, que pour moi le ciel dût se *fléchir*. (Boil.)

— Il est rare.

FLÉCHISSEMENT, n. m. Pron. *flé-chiss-man*. — Action de fléchir : *Le* FLÉCHISSEMENT *des genoux.*

— L'état d'un corps qui fléchit : *Le* FLÉCHISSEMENT *d'une poutre, d'un mât,* etc.

— *Le fléchissement des genoux.*

FLÉCHISSEUR, adj. m. Pron. *flé-chi-ceur*. — Anat. Il se dit des muscles qui déterminent la flexion des parties auxquelles ils s'attachent : *Les muscles* FLÉCHISSEURS *du bras.*

— Substant. : *Les* FLÉCHISSEURS *du genou. Les* FLÉCHISSEURS *sont opposés aux extenseurs*. Acad.)

FLÉCHISSURE, n. f. Pron. *flé-chi-çur*. — Anat. Endroit où se fait la flexion d'un membre.

FLEGMAGOGUE, ou **PHLEGMAGOGUE**, adj. des 2 g. (φλέγμα, pituite ; ἀγωγός, qui expulse ; gr.) Anc. méd. Médicament qu'on croyait propre à purger la pituite.

— N. m. *Employer les* FLEGMAGOGUES. (Acad.)

FLEGMASIE, n. f. *Voy*. PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE, adj. des 2 g. Méd. Lymphatique, pituiteux ; qui abonde en flegme ou pituite : *C'est un homme extrêmement* FLEGMATIQUE, *d'un tempérament* FLEGMATIQUE. || Dans ce sens, on écrit, aussi *Phlegmatique*.

— Fig. En parl. des personnes, Dont le caractère est froid, qui s'émeut difficilement : *C'est un homme très-*FLEGMATIQUE.

... Ces rimeurs craintifs dont l'esprit *flegmatique*
Garde dans ses fureurs un ordre didactique. (Boil.)

— Substantiv. *C'est un* FLEGMATIQUE. (Acad.)

FLEGME, n. m. (φλέγμα, gr. ; m. sign.) Méd. Sérosité ; humeur aqueuse, laquelle fait partie constituante du sang, du lait, etc. || Dans ce sens, on écrit aussi *Phlegme*.

— Vulg. Pituite, matières aqueuses, épaisses et filantes, qu'on jette en crachant, en vomissant ; il est particul. usité au pluriel : *Il a jeté beaucoup de* FLEGMES, *des* FLEGMES *sanguinolents.*

— Fig. Qualité d'un esprit patient, posé, qui se possède : *C'est un homme qui a un grand* FLEGME, *qui est d'un grand* FLEGME. *Il a du* FLEGME *où il n'en faudrait point avoir.* (Acad.)

Mon *flegme* est philosophe autant que votre bile. (Mol.)
Dans son *flegme* simulé,
Je découvre sa colère. (J. B. Rouss.)

— Anc. chim. Partie aqueuse, insipide et inodore que la distillation dégage des corps. (Acad.)

FLEGMON, ou **PHLEGMON**, n. m. (φλέγειν, brûler ; gr.) Méd. Inflammation du tissu cellulaire, accompagnée de rougeur, de gonflement et de douleur, et qui se termine ordinairement par suppuration.

FLEGMONEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du flegmon.

FLET, n. m. Zool. Espèce de poisson voisin de la plie et de la limande.

FLETAN, n. m. Zool. Grand poisson voisin des plies ; il abonde dans le Nord, où on le mange séché ou fumé.

FLÉTRI, IE, part. pass. du v. Flétrir : *Pomme* FLÉTRIE. *Peau* FLÉTRIE. *Homme* FLÉTRI *dans l'opinion publique.* (Acad.) *C'est un triste spectacle que celui des femmes* FLÉTRIES *qui cachent leurs rides sous les fleurs.* (G. Sand.)

Ta jeunesse sera *flétrie*
Avant l'herbe de la prairie. (Millevoye.)

La bonté d'un vieillard, c'est sa coquetterie,
C'est le dernier rayon sur sa face *flétrie*. (Em. Augier.)

FLÉTRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*flaccescere,* devenir mou ; lat.) Faner, ternir la couleur, l'éclat, la fraicheur : *Le vent de bise, le hâle* FLÉTRIT *les fleurs. Le grand air* FLÉTRIT *les couleurs.* (Acad.) *Le temps* FLÉTRIT *ce qu'il touche.* (Lam.) *Le simoun* FLÉTRIT *toute végétation.* (Rayn.)

— Fig. *La langue du jaloux* FLÉTRIT *tout ce qu'elle touche.* (Mass.)

..... Ma muse,
Touchant à tes lauriers, craindrait de les *flétrir*. (Boil.)

— Altérer, diminuer la pureté, le mérite, l'agrément de certaines choses : *Les chagrins* ONT FLÉTRI *sa jeunesse.* (Acad.) *Heureux, si les égarements de sa vieillesse n'*EUSSENT *pas* FLÉTRI *son règne.* (Mass.)

— Affaiblir, énerver : *Le malheur* FLÉTRIT *l'âme.* (Acad.) *La douleur jointe à la vieillesse* AVAIT FLÉTRI *son cœur.* (Fén.)

L'opprobre avilit l'âme et *flétrit* le courage. (Volt.)

— Diffamer, déshonorer : FLÉTRIR *quelqu'un.* FLÉTRIR *l'innocence.* (Acad.)

— Just. crim. Marquer un criminel d'un fer rouge.

= **Se flétrir**, v. pron. Être flétri, se faner : *Ses fleurs se* FLÉTRISSENT. *Sa beauté commence à se* FLÉTRIR. (Acad.)

Les roses du teint se *flétrissent*,
Mais le cœur ne vieillit jamais. (Bernis.)

— Fig. Se déshonorer :

Ne *vous flétrissez* pas par un vice si bas. (Boil.)

— S'affaiblir : *Sa mémoire ne se* FLÉTRIT *point par le temps.* (Boss.)

FLÉTRISSANT, part. prés. du v. Flétrir.

FLÉTRISSANT, ANTE, adj. Pron. *flé-tri-çan, çant*. — Qui flétrit, qui déshonore : *Un arrêt* FLÉTRISSANT. *Des imputations* FLÉTRISSANTES. (Acad.)

FLÉTRISSURE, n. f. Pron. *flé-tri-çur*. — Altération de fraicheur et d'éclat dans les fleurs et les couleurs, la beauté et la délicatesse du teint, de la peau : *La* FLÉTRISSURE *des fleurs, des fruits. Le temps n'a pas causé la moindre* FLÉTRISSURE *à la beauté de son teint.*

— Fig. Tache à la réputation, à l'honneur : *Le monde lui-même, qui semble se faire honneur du vice, lui attache pourtant une espèce de* FLÉTRISSURE *et d'opprobre.* (Mass.) *Pour sa grande âme, une pareille distinction était une* FLÉTRISSURE. (Ch. Nodier.)

— Just. crim. Marque d'un fer chaud, imprimée sur l'épaule d'un criminel : *On lui a trouvé une* FLÉTRISSURE *sur l'épaule*. (Acad.)

FLETTE, n. f. Petit bateau pour passer une rivière ou transporter quelques marchandises.

FLEUR, n. f. (*flos, floris;* lat., m. sign.) Partie des végétaux, ordinairement colorée et odorante, qui sort des bourgeons et précède le fruit : *Le calice, la corole, l'étamine, le pistil d'une* FLEUR. FLEUR *mâle*. FLEUR *femelle*. FLEUR *éclose épanouie. Un arbre en* FLEURS. *Une prairie émaillée de* FLEURS. (Acad.) *Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plutôt couronnée de* FLEURS *et de fruits.* (Boss.) *Il en est qui, semblables à la* FLEUR *des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore, et celui qui les voit sécher et disparaître.* (Mass.)

.... Un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de *fleurs* lentement se promène.
(Boil.)

Que des plus nobles *fleurs* leur tombe soit couverte.
(Corn.)

— Fig. *Semer, jeter, répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un,* donner des louanges à sa mémoire.

— Prov. *Le serpent est caché sous les fleurs,* sous telles apparences séduisantes, il y a des choses dangereuses. *Couvrir un piége de* FLEURS. (Acad.)

— Fig. *La fleur de la virginité,* ou absol. *la fleur*, la virginité : *Elle a perdu sa* FLEUR.

— Plante à fleurs que l'on cultive pour l'agrément : *Planter des* FLEURS. *Une* FLEUR *très-recherchée. Marché aux* FLEURS.

— Dessin, représentations de fleurs : *Peindre des* FLEURS. *Peintre de* FLEURS. *Broder une* FLEUR *sur une étoffe.*

— *Étoffe à fleurs*, étoffe où il y a des figures de fleurs, etc.

— *Fleurs artificielles*, ouvrages qui imitent des fleurs ou des plantes à fleurs : *Un bouquet de* FLEURS *artificielles.*

— Fig. En parl. des choses, Leur beauté, leur éclat : *Il est dans la* FLEUR *de la jeunesse. Elle est dans la* FLEUR *de sa beauté. Mourir à la* FLEUR *de l'âge.* (Acad.)

J'ai perdu, dans la *fleur* de leur jeune saison,
Six frères... quel espoir d'une illustre maison ! (Rac.)

La maison de France seule se voit, après tant de siècles, encore dans sa force et dans sa FLEUR. (Boss.)

La jeunesse en sa *fleur* brille sur son visage. (Boil.)

— Poétiq. Une personne jeune, un jeune enfant : *Ce sont des* FLEURS *qu'il faut préserver du souffle impur des vices.* (Acad.) *Bientôt sèche au*

pied du trône, cette jeune FLEUR *qui promettait d'y répandre tant d'éclat.* (Boismont.)

— En parl. des ouvrages d'esprit, Ornement, embellissement : *Répandre des* FLEURS *sur un sujet aride.* (Acad.)

Il trouve sous sa main des *fleurs* toujours écloses. (Boil.)

S'il trouvait en son chemin les FLEURS *de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement.* (Boss.)

— *Fleurs de rhétorique,* élégances de style : *Il nous a fait beaucoup de* FLEURS DE RHÉTORIQUE, *et n'a rien dit sur la question qu'il devait traiter.* (Acad.)

— Fig. Velouté délicat qui recouvre la peau de certains fruits : *Servir des prunes, des raisins qui ont encore toute leur* FLEUR. (Acad.) *Le coloris est au style ce qu'est dans certains fruits la* FLEUR *qui les couvre.* (Lemierre.)

— *La fleur du teint,* cette fraîcheur que donnent la jeunesse et la santé.

— *En fleur,* loc. adj. Qui est dans sa fleur, à l'époque de sa floraison : *Un pommier* EN FLEUR.

— Fig. *Il est rare que la peinture des lieux où la vie s'écoule ne rappelle à chacun ses vœux trahis ou ses espérances* EN FLEUR. (H. de Balzac.)

— Fig. Élite, la partie la plus noble et la plus pure; ce qu'il y a de plus excellent dans un genre : *La* FLEUR *de mes amis. Ces braves sont la* FLEUR *du régiment.* (Acad.)

Rossinante, la *fleur* des coursiers d'Ibérie. (Boil.)

La FLEUR *de la chevalerie française s'y trouvait.* (Barante.) *Dès le début de cette guerre, la* FLEUR *de la jeunesse avait été moissonnée à trois journées de Rome.* (Mérim.) *Ne prendre que la fleur d'un sujet.* (Acad.)

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la *fleur.* (La Font.)

— Fam. *C'est la fine fleur de la chevalerie,* se dit d'un homme plein de valeur et de probité. ‖ *C'est la fleur de la galanterie,* se dit d'un homme galant auprès des femmes, ou des petits soins employés pour leur plaire.

— Fig. et fam. *La fleur des pois,* homme élégant et à la mode.

— *Fleur de farine,* la partie la plus fine, la plus belle de la farine.

— Méd. *Fleurs blanches.* ‖ V. *Flueurs.*

— Anc. chim. Certaines substances réduites en poudre, par sublimation ou décomposition : FLEURS *de soufre.* FLEURS *d'arsenic, d'antimoine.*

— *Fleurs du vin,* petits flocons de moisissure qui paraissent sur le vin lorsqu'il vient à se gâter.

— Archit. *Fleur du chapiteau,* petite rosace dans le milieu des faces du tailloir du chapiteau corinthien.

— Mar. Partie des fonds d'un vaisseau, depuis le niveau de l'eau jusqu'aux varangues.

— *Langage des fleurs,* langage symbolique dans lequel les fleurs, isolées, ou assemblées suivant un certain choix, servent à exprimer une pensée, un sentiment secret.

= **A fleur de,** loc. prép. Presque au niveau de : *Une digue* A FLEUR D'*eau. Les fondements de cet édifice sont déjà* A FLEUR DE *terre.* (Acad.)

La jeunesse en sa *fleur* brille sur son visage. (Boil.)

. . . . Voyez-vous le poisson,
Comme il vint à *fleur* d'eau reprendre l'hameçon? (Alf. de Muss.)

FLEURAISON, n. f. Pron. *fleu-rè-zon.* — Botan. Développement, épanouissement des fleurs; l'époque où les plantes fleurissent; état des plantes en fleurs : *La gelée a retardé la* FLEURAISON. *Il faut attendre l'époque de la* FLEURAISON. *La* FLEURAISON *de la vigne est belle.* (Acad.) ‖ On dit mieux *Floraison.* ‖ V. ce mot.

FLEUR DE LIS, n. f. Blas. Figure conventionnelle représentant la fleur du lis : *Depuis Charles V jusqu'à Charles X, les rois de France ont porté d'azur à trois* FLEURS DE LIS *d'or.*

FLEURDELISÉ, ÉE, part. pass. de Fleurdeliser Blas. Orné, semé de fleurs de lis : *Un écu* FLEURDELISÉ. (Acad.) *Jeanne portait à la main un étendard blanc* FLEURDELISÉ. (Michelet.)

FLEURDELISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fleur de lis.*) Anc. Marquer d'une fleur de lis avec un fer chaud : *Ce voleur* AVAIT *déjà* ÉTÉ FLEURDELISÉ. (Ac.)

FLEURÉ, ÉE, adj. Blas. Terminé en fleurs, bordé de fleurs. ‖ On dit aussi *Fleureté* et *fleuronné.*

FLEURÉE, n. f. Techn. Écume légère de la cuve du bleu.

FLEURER, v. intr. ou neut. 1re conj. Répandre, exhaler une odeur : *Cela* FLEURE *bon.*

Je sentis à son nez, à ses lèvres décloses,
Qu'il *fleurait* bien plus fort, mais non pas mieux que roses. (Régnier.)

— Prov. *Cela fleure comme baume,* cela sent fort bon. Fig. et fam. Cela paraît devoir être avantageux, lucratif. ‖ Par analog. *Sa réputation fleure comme baume, ne fleure pas comme baume,* il a une excellente, une mauvaise réputation.

FLEURET, n. m. Certaine espèce de fil fait de la matière la plus grossière de la soie : *Dans cette étoffe il entre beaucoup de* FLEURET. *Le fond de cette étoffe est de* FLEURET.

— Comm. : FLEURET *de coton, de laine, de fil,* le coton, la laine, le fil de choix.

— Sorte de toile appelée aussi, Blancard.

— Escr. Épée à lame carrée, sans pointe et sans tranchant, terminée par un bouton.

Du *fleuret* moucheté le jeu tumultueux. (Soumet.)

— Technol. Instrument dont le mineur se sert pour percer les trous dans le roc.

FLEURETÉ, ÉE, adj. V. FLEURÉ.

FLEURETIS, n. m. Pron. *fleur-ti.* — Mus. Assemblage des divers ornements du chant : *Sa musique n'a besoin ni de trilles, ni de petites notes, ni d'agréments ou de* FLEURETIS *d'aucune espèce.* (J. J. Rouss.)

FLEURETTE, n. f. (*fleur.*) Petite fleur : *Cueillir les* FLEURETTES *des prés.* (Acad.) *Sa petite main laisse choir la poignée de* FLEURETTES *des champs, qu'il avait sans doute cueillies en chemin pour son père.* (Th. Gaut.)

— Fig. Propos galants, cajolerie que l'on dit à une femme : *Dire des* FLEURETTES. *Conter des* FLEURETTES. (Acad.)

Il lui conte *fleurette,* il lui fait les yeux doux. (Dest.)
Ce ne sont que jeux et *fleurettes,*
Plaisants devis et chansonnettes. (La Font.)

Une fille accoutumée aux FLEURETTES *des seigneurs.* (Lesage.) *J'ai renoncé aux* FLEURETTES, *et je m'étonne de ce qu'il y a encore tant d'honnêtes gens qui s'occupent à en débiter.* (La Rochef.)

FLEURI, IE, part. pass. du v. Fleurir : *Arbre* FLEURI. *Pré* FLEURI.

Tous ces galants musqués, *fleuris* comme des roses. (Alf. de Muss.)

— Poétiq. *La saison fleurie,* le printemps.

— *Pâques fleuries,* le dimanche des Rameaux.

— Adj. Fig. : *Teint fleuri, mine fleurie,* qui a de la fraîcheur et de l'éclat.

Des visages *fleuris* et brillants de santé. (Boil.)

— Litt. Orn. brillant : *L'aristocratie romaine parlait un latin pur,* FLEURI, *plein d'harmonie, le latin de Térence.* (Nisard.) *Le style* FLEURI *ne messied pas dans ces harangues publiques qui ne sont que des compliments.* (Volt.) *Le jargon* FLEURI *de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre.* (J. J. Rouss.)

— *Esprit fleuri,* remarquable par l'éclat et par l'agrément.

— Peint. *Couleur fleurie,* dont les tons tiennent de l'éclat des fleurs.

— Fig. Agréable :

Suis les chemins *fleuris* du charmant quiétisme. (Boil.)

— Archit. *Roman fleuri,* dernier âge de l'architecture romane, époque où les corniches, les architraves, etc., se chargèrent d'ornements bizarres. ‖ *Gothique fleuri,* dernier âge de l'architecture ogivale, époque où les ornements, les découpures, se multiplièrent à l'excès; il précéda immédiatement la *renaissance.*

FLEURIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pousser des fleurs, être en fleur : *Les roses commencent à* FLEURIR. *Cette plante* FLEURIT *en été et en automne.* (Acad.) *Le printemps en Bretagne est plus doux qu'aux environs de Paris, et* FLEURIT *trois semaines plus tôt.* (Chateaubr.)

— Fig. *La barbe de ce jeune homme va bientôt fleurir,* elle est près de pousser.

Son fils dont le poil va *fleurir.* (Boil.)

— Fig. Être dans un état de prospérité, de splendeur; être en crédit, en honneur, en réputation : *Faire* FLEURIR *l'agriculture, l'industrie. Les arts* FLEURISSENT *dans ce siècle. Les sciences, les arts* FLEURISSAIENT *sous le règne de ce prince.* (Acad.)

— Prospérer : *La fabrique qui* FLEURIT *le plus à Genève est celle de l'horlogerie.* (D'Alemb.)

— Fam. Parer d'une fleur, d'un bouquet, etc. *Qui vous a* FLEURI *de la sorte?*

FLEURISSANT, part. prés. du v. Fleurir.

FLEURISSANT, ANTE, adj. Qui pousse des fleurs, qui fleurit : *Les prés* FLEURISSANTS. *Les plaines* FLEURISSANTES. (Acad.)

Un vieillard sur son âne aperçut, en passant
Un pré plein d'herbe et *fleurissant.* (La Font.)

‖ V. FLORISSANT.

FLEURISTE, n. m. Celui qui est curieux de fleurs, qui connaît, qui aime les fleurs, qui prend plaisir à les cultiver : *C'est un* FLEURISTE, *un grand* FLEURISTE. *Ce jardinier est bon* FLEURISTE. (Acad.) *Le* FLEURISTE *ne va pas plus loin que l'oignon de sa tulipe.* (La Bruy.)

— FLEURISTE *artificiel,* celui qui fait ou qui vend des fleurs artificielles. On appelle absolument *fleuriste* une ouvrière qui fait des fleurs artificielles : *Il demeurait chez sa sœur, qui était* FLEURISTE. (H. de Balz.)

FLEURON, n. m. Espèce de représentation de fleur servant d'ornement : *Les* FLEURONS *d'une couronne. Une étoffe à* FLEURONS. *Des* FLEURONS *sur les moulures.*

— Fig. *C'est un des plus beaux fleurons de la couronne,* c'est une des principales pérogatives du prince, un de ses plus grands revenus, une de ses meilleures provinces, etc.

— Par extens. Ce qu'une personne a de plus considérable, de plus avantageux.

— Typogr. Ornement qu'on met sur le titre, à la fin d'un chapitre, etc. : *Ce fleuron représente les attributs du commerce.* (Acad.)

— Bot. Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée : *L'artichaut porte des fleurs à* FLEURONS. *Les fleurs de la chicorée sont composées de demi-fleurons, ou* FLEURONS *en languette.*

— Archit. Ornement d'architecture sculpté, et représentant une feuille ou une fleur.

FLEURONNÉ, ÉE, adj. Paléogr. Orné de fleurs : *Lettres* FLEURONNÉES. *La couronne germanique carlovingienne est formée seulement d'un cercle* FLEURONNÉ *qui entoure la tête.* (V. Hugo.)

— Bot. En parl. des plantes, Dont les fleurs sont des fleurons.

FLEUVE, n. m. (*fluvius,* de *fluere,* couler; lat.) Pron. *fleuv.* — Grande rivière qui porte ses eaux et conserve son nom jusqu'à la mer : *Grand* FLEUVE. FLEUVE *profond.* FLEUVE *rapide, impétueux.* FLEUVE *navigable.* (Acad.) *Un* FLEUVE *lent et paisible porte partout la richesse et l'abondance.* (Fléch.)

Les *fleuves* étonnés remontent vers leur source. (J.-B. R.)
Celui-ci gagnera, s'il ne rencontre un *fleuve.* (Alf. de Muss.)

— Fig. *Le* FLEUVE *de la vie,* le cours de la vie. *Descendre paisiblement* LE FLEUVE *de la vie.*

— Par extens. Grande quantité :

Songe aux *fleuves* de sang où ton bras s'est baigné. (Corn.)

— Mythol. Les divinités qui président aux fleuves : *Le peintre, le sculpteur a donné à ce* FLEUVE *des formes colossales.* (Acad.)

— Astron. *Fleuve d'Orion,* nom que l'on a donné quelquefois à la constellation d'Orion.

FLEXIBILITÉ, n. f. Pron. *flèk-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est flexible; propriété qu'ont certains corps de se laisser courber sans se briser : *La* FLEXIBILITÉ *de l'osier.*

— Fig. : *La* FLEXIBILITÉ *de la voix. La* FLEXIBILITÉ *de l'esprit, du caractère.* (Acad.)

FLEXIBLE, adj. des 2 g. (*flexibilis,* formé de *flexus,* plié; lat.) Pron. *flèk-cibl.* — Souple, qui plie aisément. *Il n'y a rien de plus* FLEXIBLE *que l'osier. Un branche* FLEXIBLE. *Avoir un corps souple et* FLEXIBLE. (Acad.) *Un négrillon apporte le narguilhé du bey, au long tuyau* FLEXIBLE *de maroquin bleu, cerclé de fils d'argent.* (Th. Gaut.)

Votre taille *flexible* est comme un palmier vert, (Alfr. de Muss.)

— Fig. *Voix* FLEXIBLE, voix souple et aisée, qui passe facilement d'un ton à un autre. *Ce chanteur a la voix* TRÈS-FLEXIBLE.

— Figurément, Qui cède aisément aux impressions qu'on veut lui donner : *Un caractère* FLEXIBLE. *Il est bon d'être ferme par tempérament et* FLEXIBLE *par réflexion.* (Vauven.)

— Qui passe avec facilité d'un sujet, d'un travail à un autre : *Esprit* FLEXIBLE. (Acad.)

Syn. Flexible, souple, docile. *Flexible* signifie proprement, qui fléchit; *souple,* qui se plie ou peut être plié; *docile,* qui est disposé à être instruit. *Flexible* exprime ou une qualité, si c'est la soumission raisonnable, ou un défaut, si c'est la facilité poussée jusqu'à la faiblesse. *Souple* marque une grande disposition à renoncer à ses idées pour se conformer à celles d'autrui; *docile* désigne la qualité heureuse, louable, par laquelle nous cédons à la raison ou à l'autorité.

FLEXION, n. f. Pron. *flèk-cion.* — État de ce qui est fléchi : *La* FLEXION *d'un ressort, d'une poutre,* etc.

— Anat. Action des muscles fléchisseurs : *La* FLEXION *du genou. La* FLEXION *est opposée à l'extension.*

FLEXUEUX, EUSE, adj. Pron. *flèk-cu-eu, eus.* — Bot. Qui est fléchi, et présente des courbures alternatives en différents sens : *Tige* FLEXUEUSE. *Pédoncule* FLEXUEUX. (Acad.)

FLEXUOSITÉ, n. f. Bot. État de ce qui est flexueux : *Cette plante est remarquable par la* FLEXUOSITÉ *de ses tiges.* (Acad.)

— Au pl. contours : *Les lignes de son visage s'arrondissaient en* FLEXUOSITÉS *désespérantes pour le regard comme pour le pinceau.* (H. de Balz.)

FLIBOT, n. m. (*fly*, léger ; *boat*, navire ; angl.) Pron. *fli-bo.* — Mar. Navire du commerce à plates varangues et à deux mâts.

FLIBUSTE, n. f. Mar. Canot, bâtiment de mer monté par des pirates.

— *Faire la flibuste*, faire la contrebande, la fraude.

FLIBUSTIER, n. m. (*fly*, léger ; *boat*, navire ; angl.) Pron. *fli-buss-tié.* — Pirate ; boucanier qui courait les mers d'Amérique : *Les* FLIBUSTIERS *ont fait des entreprises qui demandaient une valeur extraordinaire.* (Acad.)

FLIC-FLAC, adv. Pron. *flik-flak.* — Onomatopée exprimant le bruit de plusieurs coups de fouet, de plusieurs soufflets donnés coup sur coup, etc.

— N. m. Dans. Sorte de pas : *Faire un* FLICFLAC, *des* FLICFLACS.

FLIN, n. m. Pron. *flain.* — Comm. Marcassite, sorte de poudre dont on se sert pour fourbir les lames d'épées.

FLINQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *flain-ké.* — Techn. Donner des coups d'onglet sur le champ d'une pièce d'orfèvrerie disposée à recevoir des émaux.

FLINT ou **FLINT-GLASS**, n. m. (*flint*, caillou ; *glass*, verre ; angl.) Pron. *flinnt-glass.* — Verre de cristal qui contient plus de plomb que le cristal ordinaire : *Le* FLINT-GLASS *sert à faire les verres de télescopes. Avec une loupe on déchiffrerait l'article du journal, et l'on discernerait la scène reflétée par le* FLINT-GLASS *de la lorgnette.* (Th. Gaut.)

FLIPOT, n. m. Pron. *fli-po.* — Techn. Petit morceau de bois dont on se sert pour remplir un trou ou cacher un défaut dans une sculpture ou un ouvrage de menuiserie. || Pièce entaillée dans les barres du sommier d'un orgue.

FLOCHE, adj. des 2 g. Comm. Houppé ; velu ; velouté.

— *Soie* FLOCHE, qui n'est pas torse.

— N. f. Petite houppe que l'on met aux deux coins d'un chapeau à cornes, ou à la partie supérieure des bottines, etc.

FLOCON, n. m. (πλόκος, touffe ; gr.) Petite touffe, petit amas de laine, de soie, etc. FLOCON *de laine.* FLOCON *de soie. Les brebis laissent des* FLOCONS *de laine aux buissons.* (Acad.)

— Il se dit aussi en part. de la neige : *Un* FLOCON *de neige. Il tombait de la neige à gros* FLOCONS. (Acad.)

— Par extens. : *Le ciel clair, pommelé de quelques* FLOCONS *de nuages, ne fait aucune menace sinistre.* (Th. Gaut.)

— Chim. État de certains précipités qui ressemblent à un amas de flocons : *Ce corps se précipite en* FLOCONS.

— Méd. Corps légers que quelques malades croient voir voltiger devant leurs yeux.

FLOCONNEUX, EUSE, adj. Qui ressemble à des flocons : *Précipité* FLOCONNEUX. *Substance* FLOCONNEUSE. (Acad.)

— Bot. Il se dit des poils qui sont réunis en petits flocons.

FLON-FLON, n. m. (*Onomatopée.*) Refrain de chanson, de vaudeville : *Les joyeux* FLONFLONS. (Acad.)

— Mus. Air ignoble et trivial : *Il ne compose que des* FLONFLONS.

— Par anal. : *Cette coterie de vieux* FLONFLONS *fut étouffée par les acclamations unanimes de la capitale.* (Viennet.)

FLORAISON, n. f. Développement de la fleur : *On m'a raconté, sur la* FLORAISON *du cône ou fruit du cèdre, quelque chose de vraiment remarquable.* (Pouj.)

— Fig. Épanouissement, développement : *Là où s'épanouissait une abondante* FLORAISON *de chefs-d'œuvre, comme les fleurs naturelles du sol.* (Th. Gaut.)

FLORAL, ALE, adj. Bot. Qui appartient à la fleur ; qui naît sur ou dans la fleur : *Enveloppe* FLORALE, *feuille* FLORALE.

— Zool. Qui vit ou se trouve sur les fleurs.

— Antiq. *Jeux* FLORAUX, jeux qu'on célébrait à Rome dans le mois d'avril, en l'honneur de Flore, déesse des fleurs.

— Fig. *Jeux floraux*, assemblée qui se tient chaque année à Toulouse pour la distribution de divers prix qui représentent des fleurs d'or et d'argent, et qu'on donne à ceux qui ont le mieux réussi en certains genres de poésie, ou dans un discours d'éloquence : *Remporter un prix aux* JEUX FLORAUX.

— *Académie des jeux* FLORAUX, corps littéraire qui tient cette assemblée et qui décerne ces prix.

FLORE, n. f. Mythol. Déesse des fleurs.

Cérès vient à pas lents, à la suite de *Flore.* (J. B. Rouss.)

— Bot. Livre contenant la description des plantes qui croissent dans un pays, dans un lieu déterminé : *La* FLORE *française. La* FLORE *des environs de Paris. La* FLORE *des Antilles.* (Acad.)

— Mar. Suif dont on se sert pour les vaisseaux.

FLORÉAL, n. m. (*floreus*, fleuri ; lat.) Le huitième mois du calendrier républicain ; du 2 avril au 20 mai.

FLORÉE, n. f. Techn. Espèce d'indigo.

FLORENCE, n. m. Pron. *flo-ranse.* — Comm. Petit taffetas léger qu'on tirait autrefois de Florence.

FLORENCÉ, ÉE, adj. Pron. *flo-ran-cé.* — Blas. Il se dit d'une pièce terminée en fleur de lis.

FLORENTINE, n. f. Pron. *flo-ran-tinn.* — Comm. Satin façonné, fabriqué d'abord à Florence.

FLORER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. *Florer un vaisseau*, graisser de suif les flancs d'un navire.

FLORÈS, loc. adv. (*fleurs.*) Il n'est usité que dans cette phrase fam. : *Faire* FLORÈS, Briller, faire une dépense d'éclat : *Vous voulez en tout faire* FLORÈS.

— Par extens. *Faire florès*, obtenir des succès ; se distinguer : *Ce baladin* A FAIT FLORÈS. (Acad.)

Nous partons aussitôt, *faisant* partout *florès*.
Sûrs de trouver déjà le bonhomme *ad patres.* (Regn.)

FLORÉTONNE, n. f. Comm. Espèce de laine qu'on tire d'Espagne.

FLORIFÈRE, adj. Qui porte des fleurs ; qui se termine par une fleur.

FLORIFORME, adj. des 2 g. (*flos*, fleur, et *forma*, forme ; lat.) Qui a la forme d'une fleur.

FLORIN, n. m. Pron. *flo-rain.* — Pièce de monnaie d'or ou d'argent : *Les premiers* FLORINS *ont été battus à Florence, et étaient marqués d'une fleur.* FLORIN *d'or.* FLORIN *d'argent.*

— Le *florin* est de diverse valeur, suivant les différents pays où il a cours. L'Autriche, la Hollande, le Mecklembourg, le Hanovre, la Toscane, le duché de Bade, comptent par florins : *L'archevêque de Mayence eut pour sa part cinquante-deux mille* FLORINS *d'or comptant, une crédence et un service d'argent.* (Mign.)

FLORIPARE, adj. des 2 g. (*flos, floris*, fleur ; *parere*, enfanter, produire ; lat.) Bot. Qui ne produit que des fleurs : *Bourgeons* FLORIPARES.

FLORIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Anc. Fleurir, être en fleur.

— La 3e pers. de l'imparfait de l'indic. est usitée aux deux nombres. Lorsqu'on parle d'une personne, d'une ville, d'un empire, on dit toujours *florissait* : *Ronsard* FLORISSAIT *à la fin du seizième siècle. Athènes* FLORISSAIT *sous Périclès.* (Acad.) *Du côté du Midi* FLORISSAIENT *les troubadours, et du côté du Nord les trouvères.* (Rivar.) *Il vivait dans le temps où sa patrie libre* FLORISSAIT *sous le gouvernement populaire des archontes.* (Andr.) *La France se souviendra que, sous le règne du plus grand de ses rois,* A FLEURI *le plus grand de ses poëtes.* (Rac.) *Nous voyons l'art de la tragédie* FLEURIR *dans Athènes civilisée, comme un fruit du sol aussi indigène que le lierre et le thym de l'Hymette.* (Nisard.) *Ici, me dis-je, ici* FLEURIT *jadis une ville opulente.* (Volney.) || V. FLEURIR.

— Fig. Être florissant : *C'est dans la famille que germent et* FLORISSENT *ces vertus cachées qui combattent et neutralisent les ferments de dissolution que la société civile porte toujours dans son sein.* (Port-Royal.) || Inusité.

FLORISSANT, part. prés. du v. Florir.

FLORISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état brillant, prospère ; qui est en honneur, en crédit, en vogue : *Empire, État* FLORISSANT. *Ville* FLORISSANTE. *Le commerce était* FLORISSANT. (Acad.) *Cette nation qui, malgré ses crimes, est encore la portion la plus* FLORISSANTE *de votre Église.* (Mass.)

Enfin, chez les chrétiens, les mœurs sont innocentes,
Les vices détestés, les vertus *florissantes.* (Corn.)
Heureux, dit-on, le peuple *florissant*,
Sur qui ces biens coulent en abondance. (Rac.)

FLORISTE, n. m. Didact. Auteur d'une flore ; celui qui écrit sur les fleurs, qui aime à cultiver les fleurs.

FLOSCULAIRES, n. m. pl. Pron. *floss-ku-lèr.* — Zool. Genre d'animalcules infusoires.

FLOSCULE, n. f. Pron. *floss-kul.* — Bot. Petite fleur, fleuron.

FLOSCULEUSE, adj. f. Pron. *floss-ku-leuz.* — Bot. Il se dit d'une corolle qui a la forme d'un fleuron, ou d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons : *Les fleurs de la centaurée sont* FLOSCULEUSES.

— *Fleur semi-flosculeuse*, fleur composée qui n'est formée que de demi-fleurons.

FLOT, n. m. (*fluctus* ; lat., m. sign.) Pron. *flô.* — Vague, élévation qui se forme sur une eau agitée : *Les* FLOTS *de la mer, d'un lac, d'un fleuve. Chaque* FLOT *vient se briser contre le rivage.* (Acad.) *La mer brise ses* FLOTS *orgueilleux et se calme.* (Fléch.)

L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi des *flots* d'écume un monstre furieux. (Rac.)
. . . La vie est un *flot* que chasse un vent rapide.
(Alfr. de Muss.)

— Absol. Mer, fleuve, etc. : *Soulever, rompre, fendre les* FLOTS. *Voguer à la merci des* FLOTS. *Errer sur les* FLOTS.

— *Être à flot*, se dit d'un navire, d'un bateau, qui est porté par l'eau et ne touche point le fond : *Mettre, remettre* À FLOT.

— Fig. *Des* FLOTS *de sang, de vin. Des* FLOTS *de lumière. Des* FLOTS *de poussière, de fumée,* etc.

L'ouragan prend son vol, et dans les *flots* de poudre
Balaye en se jouant et forêt et cité. (Del.)
Je ne vois que buveurs étendus sur l'arène,
Qui nagent dans des *flots de vin.* (J. B. Rouss.)

— *Le sang coulait à grands flots de sa blessure*, il coulait avec abondance.

— Fig. *Des flots de bile*, de violentes invectives dictées par la colère.

— Poétiq. *Les flots d'une chevelure, d'une crinière*, etc., les ondulations qu'elle forme.

— Fig. Mouvement d'une grande foule, d'une multitude ; la foule, la multitude même : *Contenir les* FLOTS *de la multitude irritée. Le* FLOT *l'entraînait. Fendre les* FLOTS *d'un nombreux auditoire.* (Acad.) *Il vit sans inquiétude frémir alentour ces* FLOTS *irrités.* (Boss.)

Fend des *flots* d'auditeurs pour aller à sa chaire. (Boil.)

— Le flux et le reflux de la mer, la marée montante : *Le* FLOT *vient, monte jusque-là.* || FLOT *et jusant*, la marée montante et la marée descendante.

— Train de bois qui flotte. || On dit plus souv. *Train.*

— La quantité de bois qu'on jette par bûches dans un courant pour qu'elle y flotte : *Le* FLOT *va commencer.* || *Mettre du bois* À FLOT, le jeter dans l'eau pour qu'il descende le courant.

— *À flot perdu*, à bois, à bûches perdues : *Jeter du bois* À FLOT PERDU *sur une rivière.*

FLOTRES, n. m. pl. Techn. Feutres, blanchets, sur lesquels on applique la feuille de papi[illegible]tin de la forme.

FLOTTABLE, adj. des 2 g. Comm. Il se dit des ruisseaux et des rivières sur lesquels le bois peut flotter, à bûche perdue ou en train : *Ce canal, ce ruisseau est* FLOTTABLE *dans toute sa longueur. Les rivières navigables et* FLOTTABLES. (Acad.)

FLOTTAGE, n. m. Comm. Transport du bois par eau, lorsqu'on le fait flotter : *Cette rivière est commode pour le* FLOTTAGE. FLOTTAGE *en train.* FLOTTAGE *à bûche perdue.* (Acad.)

FLOTTAISON, n. f. Pron. *flo-tè-zon.* — Mar. Partie du bâtiment qui est à fleur d'eau.

— *Ligne de* FLOTTAISON, ligne qui sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas.

FLOTTANT, part. prés. du v. Flotter.

FLOTTANT, ANTE, adj. Qui flotte : *Des îles* FLOTTANTES. *Des arbres* FLOTTANTS. (Acad.) *Il me semble que je vois cette île de Délos des poëtes, errante et* FLOTTANTE *jusqu'à la naissance de son Apollon.* (Péliss.) *Un célèbre voyageur rapporte avoir rencontré un banc de poissons morts* FLOTTANTS SUR *l'eau, qui avait plus d'une lieue d'étendue.* (H. Cloquet.)

— Blas. Il se dit des navires et des poissons représentés sur l'eau : *De gueules, au navire équipé d'argent,* FLOTTANT *et voguant sur des ondes de même.*

— Financ. *Dette flottante*, portion de la dette publique qui n'a point été consolidée.

— Fig. Incertain, irrésolu, vacillant : *C'est un esprit* FLOTTANT. (Acad.)

Son cœur, toujours *flottant* entre mille embarras,
Ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas. (Boil.)
. . . Pour rendre le calme à ton esprit *flottant.* (Corn.)

— Fig. Qui est ample, mobile : *Une robe* FLOTTANTE. *Un panache* FLOTTANT.

FLOTTE, n. f. Mar. mil. Certain nombre de navires voguant ensemble : *Une* FLOTTE *considérable. Une petite* FLOTTE. *Une* FLOTTE *de cent voiles.* (Acad.) *Les mers étaient couvertes de nos* FLOTTES *victorieuses.* (Boss.)

— Bouée, ou barrique vide qui soutient un câble à fleur d'eau et l'empêche de porter sur le fond.

— Pêch. Morceau de liége ou de bois léger qu'on ajoute à une ligne, aux cordes ou à la tête d'un filet, pour les soutenir à fleur d'eau.

— Techn. Rondelle de fer battu qu'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue d'une voiture, et sur laquelle frotte cette roue.

— Comm. Écheveau de soie ou de fil.

FLOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Flotter. *Bois flotté*, bois à brûler qui est venu par le flottage : *Une voie de bois flotté.* (Acad.)

FLOTTEMENT, n. m. Guerr. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui dérange son alignement.

FLOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Être porté sur un liquide sans aller à fond : *On voyait flotter les débris du naufrage. Leurs cadavres flottaient sur les eaux.* (Acad.)

— Particul. Il se dit du bois qu'on fait descendre sur un courant, par train, par radeau ou à bois perdu : *Ce ruisseau est trop étroit pour que le bois y puisse flotter. Le bois ne peut flotter en train qu'à partir de tel endroit. Faire flotter des bûches.*

— Fig. S'agiter, voltiger en ondoyant : *Son voile flottait au gré du vent.*

Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents. (C. Del.)

— Par anal. *Laisser flotter les rênes de son coursier*, abandonner les rênes.

Des convives joyeux je vois flotter les ombres,
Derrière ces vitraux de feu resplendissants. (Alf. de Muss.)

Sa main sur ses chevaux laissait flotter les rênes. (Rac.)

— Guerre. Ne pas bien conserver l'alignement dans la marche.

— Fig. et mor. N'avoir aucune assiette fixe, aller, être emporté çà et là : *Un esprit qui flotte au hasard.* (Acad.)

Comment peindre le doute où flottaient mes pensées? (C. Del.)

— Particul. Hésiter, balancer : *Flotter entre diverses pensées. Flotter entre l'espérance et la crainte.* (Acad.)

Elle flotte, elle hésite; en un mot, elle est femme. (Rac.)

Elle flottait entre mille partis. (H. de Balz.)

FLOTTEUR, n. m. Pron. Ouvrier qui construit des trains de bois : *Un maître flotteur.*

— Hydraul. Corps léger que l'on fait flotter sur un cours d'eau pour en mesurer la vitesse.

— Tringle de fer garnie d'une boule de cuivre très-mince, que l'on fixe à un robinet, afin qu'il s'ouvre ou se ferme par le seul moyen de l'eau contenue dans un réservoir.

FLOTTILLE, n. f. Pron. *flo-ti-y.* — Petite flotte; flotte de plusieurs petits navires armés en guerre : *Équiper une flottille.* (Acad.)

FLOU, adv. (*fluidus*, fluide; lat.) Peint. *Peindre flou*, peindre d'une manière tendre, légère, fondue, par oppos. à la manière de peindre dure et sèche.

— Substantiv. *Diognète sait d'une médaille le fruste et le flou.* (La Br.) *Sa parure produisait ce flou délicieux des peintures de Lawrence.* (H. de Balz.)

— Adj. *Un pinceau flou; ce tableau est flou, etc. Le faire de ce peintre est vague, large et flou; il empâte et noie ses contours.* (Th. Gaut.)

FLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *flou-é.* — Pop. Voler; escroquer; duper.

FLOUERIE, n. f. Pop. Escroquerie.

FLOUETTE, n. f. Mar. Girouette d'un vaisseau.

FLOUEUR, n. m. Pop. Filou; faiseur de dupes.

FLOUVE, n. f. Bot. Genre de Graminées.

FLUANT, ANTE, adj. Qui n'est point résistant, qui ne dure pas.

— Techn. Il se dit d'un papier qui n'est pas collé ou qui est mal collé.

FLUATE, n. m. (*fluere*, couler; lat.) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fluorique avec une base salifiable. || Aujourd'hui *Fluorure.*

FLUATÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est combiné avec l'acide fluorique.

FLUCTUANT, ANTE, adj. Méd. Il se dit du liquide, ou d'une tumeur à l'état d'épanchement : *Une tumeur molle et fluctuante.*

FLUCTUATION, n. f. (*fluctus*, flot; lat.) Pron. *fluk-tu-a-cion.* — Balancement d'un liquide.

— Méd. Particul. mouvement d'oscillation d'un fluide épanché dans quelque tumeur ou dans quelque partie du corps : *En touchant cette tumeur on sent qu'il y a fluctuation.*

— Fig. Variation, défaut de fixité, de permanence, etc. : *La fluctuation du prix des denrées, des effets publics.* (Acad.)

FLUCTUEUX, EUSE, adj. Qui est agité de mouvements violents et contraires. || Peu usité.

FLUE, n. f. Pêch. Demi-folle. || Nappe fine du tramail.

FLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fluere*, couler, se répandre; lat.) Couler. *Cette rivière flue vers le couchant.* Il se dit surtout du mouvement par lequel la mer monte : *La mer flue et reflue.*

— Méd. En parl. des humeurs, S'écouler de quelque partie du corps, d'une plaie, d'un ulcère, etc., et des parties mêmes d'où ces humeurs s'écoulent : *L'humeur flue de ses oreilles, de sa plaie. La bile flue. Ses hémorroïdes fluent.* (Acad.)

FLUET, ETTE, adj. (*fluidus*, mou; lat.) Pron. *flu-è, ète.* — Mince, délicat, de faible complexion : *Corps fluet. Constitution, complexion fluette.* (Acad.)

Damoiselle belette au corps long et fluet. (La Font.)

Une mine allongée, une taille fluette. (Delille.)

FLUEURS, n. f. pl. (*fluor*, écoulement; lat.) Pron. *flu-eur.* — Méd. Il n'est usité que dans cette locution : *Flueurs blanches*, certaine maladie des femmes. Plus ordinairement et par corruption, *Fleurs blanches. Les fleurs blanches peuvent offrir d'autres couleurs.* (Chomel.)

FLUIDE, adj. des 2 g. (*fluidus*; lat., m., sign.) Pron. *flu-ide.* — Opposé de solide; coulant, dont les molécules ont si peu d'adhérence entre elles qu'elles cèdent à la moindre pression, et tendent continuellement à se séparer : *L'air et l'eau sont des corps, des substances fluides. Le mercure est fluide.* (Acad.)

— N. m. Phys. Corps dont les molécules ont si peu d'adhérence entre elles qu'elles se séparent quand elles sont abandonnées à elles-mêmes.

FLUIDIFICATION, n. f. Phys. Réduction d'un corps à l'état fluide : *L'air est un fluide. Fluide électrique. Fluide magnétique.* (Acad.)

FLUIDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *flu-i-di-fié.* — Phys. Réduire à l'état de fluide.

FLUIDITÉ, n. f. Qualité, état de ce qui est fluide : *La fluidité de l'eau, de l'air. La fluidité du sang, des humeurs.* (Acad.) *Toute fluidité a la chaleur pour cause.* (Buff.) *Le jeu des ombres et de la lumière sur leurs flancs semblait leur prêter le mouvement et la fluidité.* (Lam.) *Ce peintre a mis beaucoup d'air et de fluidité dans son tableau.* (Th. Gaut.)

FLUOR, adj. des 2 g. Min. Qui est à l'état liquide : *Alcali volatil fluor.*

— Il se dit aussi de certaines espèces minérales incombustibles mais fusibles.

FLUOR, n. m. Min. On appelle *Spath fluor*, ou simpl. *fluor*, une sorte de pierre précieuse qui s'offre sous des couleurs brillantes et variées, et dont on fait de petits meubles d'ornement : *Vase, candélabre de spath fluor.* (Acad.)

FLUORIQUE, adj. m. Anc. chim. Il se disait d'un acide à base de fluor.

FLUORURE, n. f. Chim. Combinaison de fluor avec un corps simple.

FLÛTE, n. f. (*fistula*; lat., m. sign.) Mus. Instrument à vent, en forme de tuyau, percé de trous, qu'on embouche par le côté. On le nomme aussi, *Flûte traversière. Jouer de la flûte. Joueur de flûte. Accompagnement de flûte.* (Acad.)

... Un rimeur aux abois
Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois. (Boil.)

La flûte sous ses doigts soupire avec mollesse. (Thom.)

— *Flûte à bec*, instrument fait comme un gros flageolet. || *Flûte à l'oignon*, petite flûte de roseau, garnie de pelure d'oignon, qui sert de jouet aux enfants. || Plus ordin. *Mirliton.*

— *Jeu de flûtes*, la partie d'un jeu d'orgues qui imite les sons de la flûte.

— Fig. et pop. *Il est du bois dont on fait les flûtes*, il est d'un caractère si faible qu'il n'ose contredire personne.

— Prov. *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, on se rappelle volontiers les goûts de sa jeunesse; on revient volontiers à ses premières habitudes.

— Fig. et fam. *Ajuster ses flûtes*, préparer des moyens pour réussir. || *Ajustez, accordez vos flûtes*, mettez-vous d'accord avec vous-même.

— Prov. *Ils ne sauraient accorder leurs flûtes*, ils sont toujours en différend. || *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour.* V. Tambour.

— Fam. *Être monté sur des flûtes*, avoir des jambes longues et grêles.

— Petit pain long : *Manger une flûte à son déjeuner.*

— Par extens. Artiste qui joue de la flûte : *C'est une des premières flûtes de Paris.* || On dit plus souv. aujourd'hui *Flûtiste.*

— Comm. Cocon de forme allongée, ouvert par une extrémité.

— Techn. Espèce de navette dont se servent les tapissiers de haute lisse.

— Zool. vulg. Murène.

— Mar. Sorte de gros bâtiment de charge dont on se sert ordinairement pour porter des vivres et des munitions : *Une flûte hollandaise. Une flûte armée en guerre.*

— *Équiper un vaisseau en flûte*, se dit en parlant d'un vaisseau de guerre dont on fait un bâtiment de charge.

FLÛTÉ, ÉE, adj. Qui a la douceur de la flûte : *Le rossignol efface tous les autres oiseaux par ses sons moelleux et flûtés.* (Buff.)

— Fig. *Une voix flûtée*, une voix douce : *Elle a une petite voix flûtée.* (Acad.)

FLÛTEAU, n. m. Pron. *flu-tô.* — Espèce de flûte grossière ou de sifflet, qui sert principalement à amuser les enfants.

— Bot. Le plantain aquatique.

FLÛTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Ironiq. Jouer de la flûte : *Il ne fait que flûter toute la journée.*

— Fig. et pop. *Aimer à flûter*, aimer à boire.

Alors grand'merveille sera
De voir flûter vin de champagne. (Chaulieu.)

FLÛTET, n. m. Pron. *flu-té.* — Mus. Instrument appelé plus ordinairement, *Galoubet.*

FLÛTEUR, EUSE, n. Ironiq. Celui, celle qui joue de la flûte : *C'est un flûteur, un mauvais flûteur.* (Acad.)

— Zool. vulg. Nom de plusieurs oiseaux.

FLÛTISTE, n. m. Néol. Artiste qui joue de la flûte.

FLUVIAL, ALE, adj. Qui appartient aux fleuves, aux rivières : *La navigation fluviale. Pêche fluviale.* (Acad.) *La vapeur a donné ses ailes à la navigation fluviale.* (St-M. Girard.)

FLUVIATILE, adj. des 2 g. Pron. *flu-via-til.* — Bot. Il se dit des plantes et des coquillages d'eau douce.

FLUX, n. m. (*fluxus*, de *fluere*, couler; lat.) Pron. *flu.* — Mouvement réglé de la mer vers le rivage : *Le flux va jusqu'à tel endroit. Le flux et le reflux.*

Le flux les apporta, le reflux les remporte. (Corn.)

Le flux de la mer s'élève tout au plus à huit pieds de haut sur nos côtes. (Volt.) *Le flux et le reflux s'exercent avec plus de force sous l'équateur que dans les autres climats.* (Buff.)

.... Son âme incertaine
A, comme l'Océan, son flux et son reflux. (Malh.)

— Fig. *Flux et reflux*, vicissitude, changement alternatif de certaines choses : *La fortune a son flux et reflux. Les choses du monde sont sujettes à un flux et reflux perpétuel.* (Acad.)

Le flux et le reflux d'une vie orageuse. (J. B. R.)

— Méd. Écoulement d'un liquide quelconque hors de son réservoir habituel; dévoiement, diarrhée : *Il lui a pris un flux de ventre. Provoquer, arrêter un flux de ventre.*

— *Flux cœliaque*, espèce de diarrhée caractérisée par des selles blanches mélangées avec une certaine quantité de chyme.

— *Flux de sang*, dévoiement accompagné de sang. || *Flux de bile*, ou *bilieux*, évacuation de bile. || *Flux de lait*, sécrétion irrégulière de lait chez les femmes. || *Flux menstruel*, les règles des femmes. || *Flux hémorroïdal*, le sang qui coule des hémorroïdes. || *Flux salivaire*, abondance inaccoutumée de salive.

— Fig. et fam. *Flux de paroles*, abondance superflue de paroles.

— Chim. Matière qui facilite la fusion : *Le borax est un excellent flux.*

— J. de cartes, Suite de cartes de même couleur : *Avoir flux, grand flux.*

— J. d'hombre. *Être à flux*, se dit, du joueur qui n'a que des triomphes.

FLUXION, n. f. Pron. *fluk-cion.* — Méd. Congestion, afflux de liquides dans quelque partie du corps : *Il est sujet aux fluxions. Avoir une fluxion sur le visage, sur les dents, sur les yeux.*

— *Fluxion de poitrine*, et simpl. *Fluxion.* Inflammation du poumon : *Si l'on excepte la fluxion de poitrine, on connaît peu de maladies aux Iles.* (Raynal.) *Je n'ai pas de grandes incommodités, Dieu merci; il n'y a que ma fluxion qui me prend de temps en temps. — Votre fluxion ne vous sied point mal, et vous avez grâce à tousser.* (Mol.)

— Math. *Méthode des fluxions*, méthode de calcul où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continuel : *Il n'y avait qu'un pas de cette méthode au calcul des fluxions.* (D'Alembert.)

FLUXIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fluk-cio-nèr.* — Qui est sujet aux fluxions. || Peu usité.

FOC, n. m. Pron. *fok.* — Mar. Voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de misaine : *Grand foc. Petit foc.* (Acad.)

Sous le foc déployé que le beaupré s'incline! (C. D.)

FOCAL, ALE, adj. (*focus*, foyer; lat.) Optiq.

Qui tient au foyer; qui est placé au foyer des rayons lumineux d'un miroir ou d'une lentille.

— *Distance focale*, intervalle compris entre le centre optique d'une lentille ou d'un foyer principal ou l'objet qui s'y trouve placé.

FOCILE, n. m. Pron. *fo-cil.* — Anc. Chacun des os de l'avant-bras et de la jambe.

FOENE, FŒSNE ou **FOUANNE,** n. f. Pron. *fo-ènn, fou-ann.* — Pêch. Espèce de trident à pointes tranchantes, taillées en triangle et barbelées sur les côtés. On s'en sert pour harpenner la dorade et la bonite.

FOERRE ou **FOARRE,** n. m. Pron. *fo-èr, ar.* — Paille longue de toute sorte de blé; il est vieux et ne se dit que dans cette phrase :

— Prov. *Faire à Dieu barbe de* FOERRE. Ne pas payer la dîme à son curé.

— Par extens. Traiter les choses de la religion avec irrévérence.

FŒTAL, ALE, adj. (*fœtus*, embryon; lat.) Pron. *fé-tal.* — Anat. Qui a rapport au fœtus : *Avant Geoffroy on étudiait l'état adulte, qui ne donne que le fait composé; il a étudié l'état* FŒTAL, *qui donne le fait simple.* (Flourens.)

— *Membranes fœtales,* celles qui forment la coque de l'œuf.

FŒTULE, n. m. Pron. *fé-tul.* — Diminutif de *fœtus.* Produit de la génération développé dans l'organe sexuel des femelles, après l'accouplement : *Le* FŒTULE *croît et se développe*; il devient successivement *œuf, embryon, fœtus.* (G. St-Hil.)

FŒTUS, n. m. (mot. lat., *embryon.*) Pron. *fé-tuss.* — Anat. Animal formé dans le ventre de la mère ou dans l'œuf; et, particulièrement, l'enfant qui est formé dans le ventre de la femme : FŒTUS *humain. La formation du* FŒTUS. *Faire l'anatomie d'un* FŒTUS. (Acad.) *Lorsque deux* FŒTUS *se réunissent; ils se réunissent toujours par leurs parties similaires, par des tissus, par des organes semblables.* (G. St-Hil.)

— Il est appelé *germe* tant qu'il est amorphe, *embryon* quand il commence à prendre une forme déterminée, et *fœtus* lorsque les parties qui le composent peuvent être facilement distinguées; ce qui arrive vers le deuxième mois de la grossesse.

FOFFA, n. f. Pron. *fof-fa.* — Danse. Sorte de danse portugaise très-libre.

FOI, n. f. (*fides*; lat., m. sign.) Pron. *foa.* — Croyance aux vérités de la religion : *La* FOI *est la première des trois vertus théologales. Être ferme dans la* FOI. (Ac.) *Le genre humain vit de* FOI, *il mourra quand la* FOI *affaiblie sera près de s'éteindre.* (Lamenn.) *Les systèmes exercent l'esprit, mais la* FOI *l'éclaire et le guide.* (Volt.) *La* FOI *est la révélation des choses par le sentiment et le témoignage.* (Lacord.)

La *foi* qui n'agit point, est-ce une *foi* sincère? (Rac.)

— Objet de la foi, dogmes de la religion; la religion même : *Un article de* FOI. *Cela est de* FOI. *C'est une question de* FOI. *La* FOI *de l'Église. Mourir pour la foi.* (Acad.)

Il est beau de mourir pour conserver sa *foi.* (Volt.)

Ne souffrez pas qu'on insulte et qu'on avilise devant vous la FOI *de vos pères.* (Mass.)

— Fig. : *Planter la foi dans un pays,* y introduire la religion chrétienne.

— Fig. et fam. *N'avoir ni foi ni loi*, n'avoir ni religion ni moralité.

Il n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni *foi, ni loi.* (Boil.)

— *Foi divine,* celle qui est fondée sur la révélation. *Foi humaine,* celle qui est fondée sur l'autorité des hommes.

— Fam. ; *Croire une chose comme un article de foi,* la croire fermement. || *Il croit tout comme un article de foi*, il est fort crédule. || *Ce n'est pas article de foi,* cela n'est pas certain, ne mérite pas de créance.

— Par extens. Créance aux choses du monde : *A un peuple qui ne veut pas rester dans l'indifférence, il faut la* FOI *en quelque chose ou en quelqu'un.* (Mignet.)

— *Foi politique*, croyance en une doctrine, à un système politique; attachement à un principe : *La jeunesse de ce temps s'est rencontrée entre deux* FOIS *politiques.* (H. de Balz.)

— *Profession, confession de foi*, exposition, déclaration publique de sentiments, de principes religieux ou politiques.

— Fam. et ellipt. *Ma foi, par ma foi,* façons de parler dont on se sert pour affirmer ou avouer quelque chose : MA FOI, *je n'en sais rien.* PAR MA FOI, *vous avez raison.*

Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera. (Rac.)

— *Jurer sa foi,* s'engager par un serment solennel : *Le duc* JURA SA FOI *qu'il ne s'en irait point sans les avoir pris à discrétion.* (Barante.)

— Elliptiq. *Foi d'honnête homme*, façon d'affirmer, d'assurer quelque chose : FOI D'HONNÊTE HOMME, *je n'en savais rien.*

— Fidélité, exactitude à tenir sa parole, à remplir ses engagements; l'assurance donnée de garder sa promesse, etc. : *Donner, engager sa* FOI. *Violer, trahir sa* FOI. *Un homme de peu de* FOI, *sans* FOI. *Sa* FOI *m'est suspecte. S'en remettre à la* FOI *de quelqu'un. La* FOI *que deux époux se sont jurée. La* FOI *publique. La* FOI *due au souverain.* (Acad.)

Pauvre Justine, hélas! je lui donnai *ma foi :*
Que va-t'elle à présent dire et penser de moi?
(Coll. d'Harl.)

— *Amitié de cour,* FOI *de renards, et société de loups.* (Chamfort.)

— *Foi conjugale,* promesse de fidélité entre le mari et la femme : *Elle a violé la* FOI CONJUGALE.

— *La foi des traités, des engagements, du serment, des serments,* etc. L'obligation que l'on contracte de quelque chose par les traités, etc. : *Faire quelque chose contre la* FOI DES TRAITÉS. *Se reposer sur la* FOI *des serments.*

.... Un prince doit savoir
Que la *foi* des serments est son premier devoir. (Lemerc.)

— Par extens. *Sur la foi de*, en se confiant, en croyant à : FOI *d'un tel oracle, je me crus assuré du succès. Ne jurer des choses que* SUR LA FOI DE *ses sens.* (Acad.)

Crois-tu que, *sur la foi de tes* fausses promesses,
Mon cœur puisse descendre à de telles bassesses? (Corn.)

— Fig. : *Sur la foi des traités,* selon la coutume établie entre les honnêtes gens.

Je suis venu chez vous sur la *foi des traités.* (C. Del.)

— Prov. *Foi de bohême,* la foi que les voleurs gardent entre eux.

— *Bonne foi,* qualité ou conduite de celui qui agit ou parle selon sa conscience, avec franchise, avec une intention droite ; *Il a mis beaucoup de* BONNE FOI *dans toute cette affaire. Allons, soyez de* BONNE FOI. *Y aller à la* BONNE FOI. *C'est de la* MEILLEURE FOI *du monde qu'il a soutenu cette erreur.* (Acad.) *La* BONNE FOI *est une fidélité sans défiance et sans artifice.* (Vauven.) *Tu es de* BONNE FOI, *mon pauvre Jasmin.* (Campist.)

— Dans le sens contraire : *Mauvaise* FOI. *Être de* MAUVAISE FOI. *Il est d'une insigne* MAUVAISE FOI. *L'ignorance ou la* MAUVAISE FOI *corrompent tous les récits.* (Raynal.)

— Jurispr. *Bonne foi,* conviction où est une personne qu'elle agit ou contracte légalement, qu'elle acquiert ou possède légitimement : *Posséder, acquérir de* BONNE FOI. *Mariage contracté de* BONNE FOI.

— *En bonne foi, de bonne foi*, franchement, sincèrement : EN BONNE FOI, *le feriez-vous?* DE BONNE FOI, *je ne pouvais accepter une pareille proposition.* (Acad.)

— *Laisser quelqu'un sur sa bonne foi, sur sa foi,* le laisser maître de sa conduite.

— Croyance, confiance : *Homme digne de* FOI. *Ajouter* FOI *à quelqu'un, à quelque chose, aux paroles, dans les paroles de quelqu'un. Accorder une* FOI *pleine et entière.* (Acad.)

A ces discours trompeurs le monde ajoute *foi.* (Boil.)

— *Faire foi*, assurer, prouver : *Faire* FOI *d'une chose. Cette lettre fait* FOI *qu'il est arrivé. Ces papiers font* FOI *contre lui. En* FOI *de quoi j'ai signé les présentes.* (Acad.)

— Jurispr. *Foi pleine et entière,* la preuve complète que fait un acte authentique de tout ce qui y est contenu.

— *Foi publique*, créance accordée par la loi à certains officiers, pour ce qui est de leur ministère.

— Jurispr. féod. Serment de fidélité d'un vassal à son seigneur : *Jurer* FOI *et hommage.*

Avec ce même bras qui leur fut si fatal,
Je leur veux à genoux jurer *foi* de vassal! (C. Del.)

— *Foi et hommage,* devoir que le vassal était tenu de rendre à son seigneur.

— *Homme de foi*, vassal qui tenait un fief.

— Blas. Deux mains jointes en signe d'alliance.

— Fauconn. *Laisser aller un oiseau sur sa foi*, lui donner plus de filière pour le réclamer en liberté.

FOIBLE, et ses dérivés. V. FAIBLE.

FOIE, n. m. (*focus,* foyer; lat.) Pron. *fo-a.* — Anat. Organe sécréteur de la bile, situé dans l'hypocondre droit, sous les fausses côtes : *Avoir un grand* FOIE. *Le ligament suspenseur du* FOIE. *Chaleur de* FOIE. *Inflammation du* FOIE.

— Viscère analogue au foie de l'homme, qu'on trouve dans les quadrupèdes, dans les oiseaux, dans les poissons, etc. : *Un* FOIE *de bœuf, de veau, de poulet, d'oie, de raie,* etc.

— Prov. *Le cœur lui devient foie,* il perd courage.

— Anc. chim. Combinaisons qui ont une couleur analogue à celle du foie : FOIE *de soufre.* FOIE *d'antimoine.* FOIE *d'arsenic.* (Acad.)

— Véner. Il se dit des trous et vestiges des bêtes rousses ou fauves. || V. FUIE.

FOI-MENTIE, n. f. Pron. *foa-man-tî.* — Anc. jurispr. Violation de la foi que le vassal avait jurée à son seigneur.

FOIN, n. m. (*fœnum*; lat., m. sign.) Pron. *foain.* — Herbe fauchée et séchée qui sert principalement à la nourriture des chevaux et bestiaux : *Vieux* FOIN. FOIN *nouveau. Un cent de* FOIN. *Une botte de* FOIN. (Acad.) *Il se tua en tombant du haut d'une charrette chargée de* FOIN. (Chamfort.)

— Herbe avant qu'elle soit fauchée ; *Une pièce de* FOIN. *Couper le* FOIN. *Les* FOINS *sont beaux. La saison des* FOINS. (Acad.)

— Prov. et fig. : *Mettre du foin dans ses bottes,* amasser beaucoup d'argent dans un emploi, y faire bien ses affaires. || *C'est chercher une aiguille dans une botte de* FOIN, chercher, parmi beaucoup d'autres, une chose qu'il est très-difficile de trouver à cause de sa petitesse.

— Agric. *Foin vasé,* foin de mauvaise qualité, dont la tige a été enveloppée d'une matière terreuse par suite d'une inondation. || *Foin rouillé*, celui qui est parsemé de taches semblables à la rouille de fer.

— FOIN *d'artichaut*, amas de barbes soyeuses qui garnit le fond de l'artichaut.

FOIN, Interj. Pron. *foain.* — Qui marque le dépit, la colère, la haine, le mépris : FOIN! *voilà un habit tout gâté.* FOIN *de lui!* (Acad.)

Foin de la vanité! *foin* des princesses maigres! (E. Aug.)
..... J'étais en train de rire :
Foin de la messagère et de son compliment! (La F.)

— Il est vieux.

FOIRE, n. f. (*forum*; lat. ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *foar.* — Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises, et qui se tient régulièrement à une époque fixe, une ou plusieurs fois l'année : *La* FOIRE *de Beaucaire, de Francfort, de Leipsick.* (Acad.) *Qu'est-ce que la société? Une* FOIRE, *un tripot, une auberge, un bois, un mauvais lieu et des petites maisons.* (Chamf.)

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire*, se dit de gens qui sont d'intelligence pour faire quelque chose de blâmable. || *Il a couru les foires*, se dit d'un vieux routier, d'un homme qui a une grande expérience. || *La foire n'est pas sur le pont*, il n'est pas nécessaire de se tant presser.

— Présent qu'on fait au temps de la foire : *Je lui ai donné sa* FOIRE. *Que me donnerez-vous pour ma* FOIRE? (Acad.)

FOIRE, n. f. (*foras*, dehors; lat.) Pron. *fo-ar.* — Pop. Cours de ventre : *Avoir la* FOIRE. *Des fruits qui donnent la* FOIRE. (Acad.)

FOIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*foras*, dehors; lat.) Pron. *foa-ré.* — Pop. Aller par bas lorsqu'on a le cours de ventre : *Il* A FOIRÉ *partout.* (Acad.)

— Mar. En parl. de la garniture d'un cordage, Se détordre, s'écarter : *Garniture qui* A FOIRÉ.

FOIREUX, EUSE, adj. et n. Pron. *foa-reu, reuz.* — Pop. Qui a la foire : *Un* FOIREUX, *une* FOIREUSE. (Acad.)

— *Avoir la mine foireuse*, le teint pâle, comme une personne qui a le cours de ventre.

— Jeu. *Coupe foireuse*, coupe où on laisse tomber quelques cartes.

FOIS, n. f. (*vices*, succession, changement; lat.) Pron. *foa.* — Il exprime la réitération, et est toujours modifié par un adjectif qui marque l'ordre ou le nombre : *Une* FOIS *par jour. Deux* FOIS *par semaine. Une* AUTRE FOIS. *La première, la seconde* FOIS. *Chaque* FOIS. *Toutes les* FOIS *que... Cette* FOIS-*ci. Maintes* FOIS. *Dix* FOIS *de suite. Cela est bon pour une* FOIS. *On l'en a averti plusieurs* FOIS, *par plusieurs* FOIS. *Il y est revenu à plusieurs* FOIS. *J'ai été dans cet endroit plus de* FOIS *que vous ne dites.* (Acad.)

L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regarda sans peur pour la première *fois.* (C. D.)
Adieu pour la dernière *fois.* (Gilb.)

— Il s'emploie avec un adverbe de quantité, et exprime un nombre indéterminé : *Je l'ai dit* BIEN DES FOIS. COMBIEN DE FOIS *ne vous l'ai-je pas dit?* (Acad.)

Ce bras qui *tant de fois* a sauvé cet empire! (Corn.)
Que de fois seul dans l'ombre à minuit demeuré,
J'ai souri de l'entendre, ou plus souvent pleuré! (A. de Vig.)

— Par exagér. *Vingt, cent, mille fois,* se dit pour exprimer un nombre indéterminé : *Je vous ai vu*

VINGT FOIS, *manquer d'attention pour certaines choses* (Lesage.)

La voile *cent fois* déployée
Retombe *cent fois* sur les mâts. (Marm.)
Pour ne la plus aimer, j'ai *cent fois* combattu. (Rac).

— Fam. Dans le m. sens, *Vingt, cent, mille fois pour une : Je vous ai dit cela* MILLE FOIS POUR UNE, *et il faut encore que je vous le répète.* (Acad.)

= **Une fois,** loc. adv. A une époque indéterminée, dans une circonstance : *J'étais* UNE FOIS *à me promener... La plupart des anciens contes commencent par cette phrase : « Il y avait, ou « Il était* UNE FOIS *un roi et une reine.* (Acad.) *Il a* UNE FOIS *perdu au jeu tout l'argent qui était dans sa bourse.* (La Br.)

— Il sert quelquefois à rendre l'expression énergique, à exprimer quelque chose définitif : UNE FOIS *retirée à la campagne, elle s'occupa trois ans entiers à régler sa conscience.* (Boss.) UNE FOIS *parti, je ne reviendrai plus.* UNE FOIS *en mouvement, il ne s'arrête plus.* (Acad.)

Mais *une fois*, au ciel par les dieux appelé,
Il demeura longtemps au séjour étoilé. (Boil.)

— Fam. *Une bonne fois; une fois pour toutes*, définitivement : *Il faut pourtant que nous sachions* UNE FOIS *à quoi nous en tenir.* (Acad.)

Donnez donc *une fois* le précepte et l'exemple. (C. D.)

— Elliptiq. *Encore une fois, pour la dernière fois, une fois, deux fois*, je vous le dis, je vous le répète encore une fois, pour la dernière : ENCORE UNE FOIS, POUR LA DERNIÈRE FOIS, *voulez-vous ou ne voulez-vous pas?* (Acad.) *Ha çà!* UNE FOIS, DEUX FOIS, *voulez-vous reprendre votre médecin?* (Chamfort.)

— *Deux fois, trois fois*, se disent dans un sens superlatif :

.. O jour trois *fois* heureux! (Rac.)

— *Le Dieu trois fois saint*, le Dieu des chrétiens; la Trinité.

— Fam. *Y regarder à deux fois*, bien réfléchir avant de prendre une décision; ne pas se hasarder dans une affaire périlleuse. || *N'en pas faire à deux fois*, se décider sans balancer dans le sens contraire.

= **Cette fois,** loc. adv. Dans cette circonstance.

= **La prochaine fois,** loc. adv. A la prochaine occasion.

= **Par fois, de fois à autre,** loc. adv. De temps en temps : *Il n'y va que* DE FOIS A AUTRE. *Je vous enverrai de petits présents de* FOIS A AUTRE. (Lesage.)

= **D'autres fois,** loc. adv. En d'autres moments, dans d'autres occasions : *Souvent il est doux comme un mouton; et,* D'AUTRES FOIS, *il est brusque et emporté.*

= **A la fois, tout à la fois,** loc. adv. En même temps, ensemble : *Parler tous* A LA FOIS. *Prendre plusieurs choses* A LA FOIS. *Ces pompeuses sépultures paraissent vouloir éterniser* A LA FOIS *l'orgueil et le néant.* (Del.) *On ne peut pas tout faire* A LA FOIS. (Acad.) *Ravi de satisfaire* A LA FOIS *à la piété et à la gloire.* (Boss.)

Votre exemple *à la fois* m'instruit et m'autorise. (Corn.)

= **Nombre de fois, quantité de fois,** loc. adv. Très-souvent : *On l'a averti* QUANTITÉ DE FOIS. (Acad.) *J'aime surtout à relire les auteurs que j'ai déjà lus* NOMBRE DE FOIS : *par là l'acquiers une érudition moins étendue, mais plus solide.* (Ste-Beuve.)

= **Toutes fois et quantes, toutes et quantes fois,** loc. adv. Toutes les fois. || Vieux. V. QUANTES.

— Il marque le nombre, la quantité, qu'on augmente en la répétant tout entière : *Une* FOIS, *deux* FOIS *plus grand. J'ai fait cinq* FOIS *plus de chemin que vous.* (Acad.)

— Arith. Il exprime l'idée de la multiplication : *Deux* FOIS *deux font quatre. Ce nombre pris quatre* FOIS *donne tel autre. Le nombre de* FOIS *qu'une quantité est renfermée dans une autre.* (Acad.)

= **Une fois que,** loc. conj. Dès que, lorsque, quand : UNE FOIS QU'*il s'est mis quelque chose dans l'esprit.* (Acad.)

FOISON, n. f. (*fusio*, de *fusus*, fondu, abondant; lat.) Pron. *foa-zon.* — Fam. Abondance, grande quantité; il ne prend jamais l'article et n'a point de pluriel : *Il y aura* FOISON *de fruits cette année.*

= **A foison,** loc. adv. Abondamment : *Il y a de tout* A FOISON. *On y trouve de tout* A FOISON.

Les biens étaient communs, et la terre féconde
Donnait tout *à foison* dans l'enfance du monde. (La F.)
Ils font pleuvoir l'ardoise et la tuile *à foison.* (Boil.)

FOISONNER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Pron. *foa-zo-né.* — Être à foison; abonder : *Cette province* FOISONNE *en blés,* FOISONNE *en vins. C'est une ville qui* FOISONNE *en bons ouvriers. Les meurtriers officieux* FOISONNENT *partout où il y a des tyrans.* (Ch. Nodier.) *Les sots* FOISONNENT; *on en trouve partout.* (Dest.)

Ne faut-il que délibérer,
La cour en conseillers *foisonne.* (La F.)

— Prov. *Cherté foisonne*, quand une denrée est chère dans un lieu, tout le monde en apporte.

— Se multiplier, en parl. de certains animaux : *Il n'y a pas d'animal qui* FOISONNE *autant que les lapins.* (Acad.)

— En parl. des viandes, des mets apprêtés, Fournir plus à manger : *Une carpe à l'étuvée* FOISONNE *plus qu'une carpe sur le gril.* || Peu usité. (Acad.)

FOL, adj. V. FOU.

FOLÂTRE, adj. des 2 g. (*fol.*) Qui aime à badiner, à jouer : *Il est jeune et* FOLÂTRE. *Qu'il est* FOLÂTRE! *Elle est extrêmement folâtre.* (Acad.)

Elle est gaie et *folâtre*, et je ne m'en plains pas.
(Coll. d'Harl.)
, Il veut être *folâtre*, évaporé, plaisant. (Boil.)

— Par anal. il se dit de l'air, des manières, des actions, etc. : *Air* FOLÂTRE. *Manières* FOLÂTRES. *Gaieté* FOLÂTRE. *Jeux* FOLÂTRES. (Acad.)

Syn. Folâtre, badin. *Folâtre* répond à l'humeur; *badin* répond à l'esprit. *Folâtre*, diminutif de *fol*, s'applique à ceux qui disent ou font des folies gaies, qui amusent par les saillies d'une vivacité pétulante; *badin* exprime encore plus de gaieté vraie, avec quelque chose de fin et de spirituellement malicieux.

FOLÂTRER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Badiner; faire des actions folâtres : *Ne vous amusez point à* FOLÂTRER. *Il ne fait que* FOLÂTRER. *Il ne demande qu'à* FOLÂTRER. (Acad.)

Une riante jeunesse
Folâtre autour de l'autel. (J. B. Rouss.)
... Je veux aujourd'hui *folâtrer* avec vous. (V. Hugo.)

Je suis sémillant, je badine, je FOLÂTRE, *je papillonne.* (Boissy.)

FOLÂTRERIE, n. f. Action, parole folâtre : *Il fit, il dit mille* FOLÂTRERIES. (Acad.) || Peu usité.

FOLIACÉ, ÉE, adj. (*folium*, feuille; lat.) Bot. Qui est de la nature des feuilles; qui a l'apparence d'une feuille : *Stipules* FOLIACÉES. (Acad.)

FOLIAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fo-li-èr.* — Bot. Qui appartient aux feuilles; qui naît de la feuille.

FOLIATION, n. f. Pron, *fo-li-a-cion.* — Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

— Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles.

FOLICHON, ONNE, adj. et n. Fam. Folâtre, badin : *Esprit* FOLICHON. *Humeur* FOLICHONNE. (Acad.) *Voilà deux heures que je m'entretiens avec une petite baronne* FOLICHONNE, *remuante et méthodiquement étourdie.* (Mariv.)

— Substantiv. : *C'est un* FOLICHON. *C'est une petite* FOLICHONNE. || Vieux.

FOLIE, n. f. (*fol.*) Méd. Démence, aliénation mentale : *Accès de* FOLIE; *trait de* FOLIE. *Il a un grain de* FOLIE. *Cela tient de la* FOLIE. *L'extrême esprit est accusé de* FOLIE. (Pasc.)

— Par extens. Extravagance : *La* FOLIE *est le contraire de la sagesse.* (Ségur.) *La sagesse humaine n'est souvent que* FOLIE. *Son luxe va jusqu'à la* FOLIE. (Acad.)

Chacun veut en sagesse ériger sa *folie.* (Boil.)

Dans le monde, un homme capable de FOLIE *en amour est un prodige assez rare et que les femmes ne dédaignent pas.* (G. Sand.)

..... N'est-il pas une heure dans la vie
Où le génie humain rencontre la *folie?* (Alfr. de Muss.)

— Imprudence, témérité : *Il a fait la* FOLIE *de vendre sa maison.* (Acad.) *C'est une grande* FOLIE *de vouloir être sage tout seul.* (La Rochef.)

— Choses peu raisonnables faites par divertissement : *Après le repas, ils se livrèrent à toutes sortes de* FOLIES. (Acad.) *Les trois quarts des* FOLIES *ne sont que des sottises.* (Chamf.) *Les sots tâchent d'imaginer des* FOLIES *et ne font que des sottises.* (Duclos.)

— Excès, écart de conduite : *Des* FOLIES *de jeune homme. Il a fait bien des* FOLIES *dans sa jeunesse.* (Acad.) *Les* FOLIES *sont personnelles.* (Voit.)

— Paroles, pensées bizarres, etc. : *Il nous a dit mille* FOLIES. *Il débite toutes les* FOLIES *qui lui passent par l'esprit.* (Acad.) *Je me souviens de toutes les* FOLIES *que nous avons dites.* (M^{me} de Sév.)

= **A la folie,** éperdument, avec excès :

Elle aime depuis peu Dorsan *à la folie.* (Desmahis.)

— Passion excessive pour quelque chose : *Les fleurs, les tableaux sont sa* FOLIE. *Il se ruine à faire bâtir, c'est sa* FOLIE. *Chacun a sa* FOLIE. (Acad.)

Chapelain veut rimer, et c'est là sa *folie.* (Boil.)

FOLIÉ, ÉE, adj. Pron. *fo-li-é.* — Bot. Qui a des feuilles.

— Chim. Il se dit de certains produits dont les cristaux ressemblent, ou à peu près, à de petits feuillets : *Tartre* FOLIÉ. *Terre* FOLIÉE. (Acad.)

FOLILET, n. m. Véner. Partie qu'on lève le long des épaules du cerf.

FOLIO, n. m. (*folium*, feuille; lat.) Il se dit en parl. de registres, de manuscrits, etc., numérotés par feuillets et non par pages.

— *Folio recto*, ou simpl. *Recto*, la première page du feuillet. || *Folio verso*, ou simpl. *Verso*, le revers.

— Impr. Chiffre qui se met au haut de chaque page : *Le* FOLIO *de cette page est tombé. Vérifiez les* FOLIOS. *Changez les* FOLIOS. (Acad.)

FOLIOLE, n. f. Bot. Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée : *La feuille du trèfle est formée de trois* FOLIOLES. *Calice à cinq* FOLIOLES. (Acad.)

— FOLIOLE *impaire ou terminale*, chaque pièce d'un calice ou d'un involucre.

FOLIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est formé de folioles.

FOLIOT, n. m. Techn. anc. Balancier d'une horloge.

— Partie du ressort qui pousse le demi-tour, dans les serrures qui ont un tour et demi.

FOLIOTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Techn. Mettre les folios aux pages d'un ouvrage qu'on imprime, à des registres, à un manuscrit.

FOLLE, n. m. Pêch. Filet à larges mailles, qui sert à prendre des raies, des butors et autres poissons de mer.

— Min. Rocher que l'on rencontre en exploitant la houille.

FOLLÉE, n. f. Pron. *fo-lé.* — Pêch. Espèce de bourse que les pêcheurs font faire à un filet en le plaçant sur des piquets.

FOLLEMENT, adv. Avec folie; d'une manière folle; imprudemment, témérairement : *Entreprendre* FOLLEMENT *quelque chose. Il s'est conduit* FOLLEMENT. *Il a répondu* FOLLEMENT. (Acad.)

Des jugements d'autrui nous tremblons *follement.* (Boil.)

FOLLET, ETTE, adj. (*fol.*) Fam. Qui fait ou dit par habitude de petites folies : *Il est bien* FOLLET.

— *Esprit follet*, ou substantiv. Follet, sorte de lutin familier qui, selon le préjugé populaire, est plus malin que malfaisant : *Il prétendait avoir vu des* ESPRITS FOLLETS. *Un* FOLLET *tressait la crinière des chevaux, et qui les pansait pendant la nuit.* (Acad.)

Il est au Mogol des *follets*
Qui font l'office de valets. (La Font.)

— *Poil follet*, le poil rare et léger qui vient avant la barbe : *Ce jeune homme n'a encore que du* POIL FOLLET. (Acad.) *Par ma foi, tu n'as pas seulement le moindre petit* POIL FOLLET. (Campistr.)

— Par extens. Cheveux légers de la nuque d'une femme : *Sa nuque est dorée de cheveux* FOLLETS *et blondissants.* (Th. Gaut.)

— *Feu follet*, espèce de météore, d'exhalaison enflammée qui se montre dans les endroits marécageux.

— Fig. et fam. : *Cette passion, ce goût si vif cessera bientôt; ce n'est qu'un* FEU FOLLET. (Acad.)

FOLLETTE, n. f. Pop. Catarrhe épidémique souvent accompagné de pneumonie.

— Bot. vulg. Arroche.

FOLLICULAIRE, n. m. (*folium*, feuille; lat.) Pron. *fo-li-ku-lèr.* — Celui qui rédige des feuilles périodiques; il se prend d'ordinaire en mauv. part : *Les critiques d'un* FOLLICULAIRE. (Acad.) *Ces messieurs les* FOLLICULAIRES *ressemblent assez aux chiffonnières qui vont ramassant des ordures pour faire du papier.* (Voltaire.)

FOLLICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fol-li-ku-lèr.* — Anat. Qui a rapport aux follicules.

FOLLICULE, n. m. Bot. Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve, et qui s'ouvre par une suture longitudinale : *Le fruit du laurier-rose est un* FOLLICULE.

— Pharm. *Follicules de séné*, gousses purgatives du séné.

— Anat. Crypte : FOLLICULES *sébacés, muqueux, cérumineux.* (Acad.)

FOLLICULE, n. f. Bot. Feuille réduite à la forme d'une écaille.

FOLLICULÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'une petite feuille.

FOLLICULEUX, EUSE, adj. Pron. *fol-li-ku-leu, leuz.* — Anat. Qui est de la nature des follicules.

FOLLICULITE, n. f. Méd. Inflammation des follicules.

FOLLIER, n. m. Pêch. Bateau qui sert à la pêche à la folle.

FOMENTATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui fomente des troubles, qui excite à la sédition, à la révolte.

FOMENTATIF, IVE, adj. Pron. *fo-man-ta-tif, tiv.* — Méd. Qui sert à fomenter.

— Substant. *Un* FOMENTATIF. *Les* FOMENTATIFS.

FOMENTATION, n. f. Pron. *fo-man-ta-cion.* — Méd. Application d'un médicament liquide et chaud sur une partie malade, pour adoucir, fortifier, résoudre, etc.; ou le médicament même qu'on applique : *Employer un médicament sous forme de* FOMENTATION. *Adoucir, amollir par des* FOMENTATIONS. (Ac.)

FOMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fomentare, fovere,* tenir chaud; lat.) Méd. Adoucir, fortifier une partie malade, en y appliquant quelque remède, en y faisant des fomentations : FOMENTER *une partie débilitée, la* FOMENTER *avec des cataplasmes.*

— Entretenir, faire durer; il se prend en mauvaise part : *Ce remède* FOMENTE *le mal, au lieu de le guérir.*

— Il se dit, figurément, de certaines choses qui regardent la société civile, et se prend plus communément en mal : FOMENTER *l'union.* FOMENTER *la division.* FOMENTER *la mauvaise intelligence.* FOMENTER *une querelle, une faction, une sédition.* (Acad.) *Pendant que nos institutions et nos mœurs* FOMENTENT *parmi nous l'esprit d'indépendance intellectuelle.... c'est un grand bien pour la société que d'autres enseignements maintiennent le principe d'autorité.* (Guizot.)

FONÇAILLES, n. f. Pron. *fon-ça-y.* — Techn. Barres de bois qu'on met en travers d'une couchette.

— Pièces dont on fait le fond des tonneaux; par oppos. à *Longailles.*

FONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Foncer.

— Adj. Fam. Riche, qui a un grand fonds d'argent : *Cet homme-là est* FONCÉ. *Il est bien* FONCÉ. *Un homme bien* FONCÉ. ‖ Peu usité.

— Fig. et fam. *Être foncé,* être habile dans une science, dans une matière, la connaître à fond : *Vous ne l'embarrasseriez pas facilement sur ces matières, car il y est bien* FONCÉ.

— Il se dit d'une couleur, d'une teinte chargée, forte : *Couleur* FONCÉE. *Bleu* FONCÉ. *Violet* FONCÉ. (Acad.) *La couleur des nègres est peu* FONCÉE *à mesure qu'on s'approche de l'équateur.* (Raynal.)

— Techn. *Trou foncé,* se dit d'un trou pratiqué dans une pièce de bois, mais qui n'en perce pas toute l'épaisseur.

— Fam. *Des chaises d'acajou* FONCÉES *de crin,* à fond de crin. (H. de Balzac.)

FONCEAU, n. m. Man. Petite platine qui se rive aux extrémités du canon du mors, et qui en bouche l'orifice.

— Techn. Rondelle de bois sur laquelle se construit le pot à fondre les matières qui servent à faire le verre.

FONCÉE, n. f. Techn. Chacune des assises qu'on enlève dans une carrière d'ardoises.

FONCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du rad. *fonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous fonçons, il fonça,* etc. — Techn. Mettre un fond à un tonneau, à une cuve, etc. : *J'ai fait* FONCER *des tonneaux à neuf.*

— V. intr. ou neut. Fournir les fonds, l'argent : FONCER *à l'appointement,* fournir aux dépenses nécessaires. ‖ Vieux.

— Art. milit. *Foncer sur l'ennemi,* l'attaquer avec impétuosité.

— Par extens : *Les sections, tant qu'elles pouvaient,* FONÇAIENT *dans les tours.* (Mich.)

— Technol. Charger une couleur, la rendre plus formée par la teinture. ‖ *Foncer la soie,* la baisser, après l'avoir levée, pour y lancer la navette. ‖ *Foncer une culée,* en tirer des blocs d'ardoises.

— Art culin. Préparer un morceau de pâte pour faire le fond d'un pâté, d'une tourte, etc.

FONCET, n. m. Navig. Grands bateaux de transport sur les rivières.

— Adj. : *Un bateau* FONCET.

— Techn. Pièce sur laquelle est rivé le canon d'une serrure, et au travers de laquelle est percée l'entrée de la clef.

FONCIER, IÈRE, adj. A qui le fond d'une terre appartient : *Propriétaire* FONCIER. *Le paysan anglais est toujours placé en face d'une aristocratie* FONCIÈRE *qui lui défend de prendre racine dans le sol.* (Trop.)

— *Propriété foncière,* classe des propriétaires fonciers : *Il n'y avait qu'une seule souffrance sensible au milieu du bien-être général, c'était la souffrance de la* PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. (Thiers.)

— Qui est établi sur le fonds d'une terre : *Charges* FONCIÈRES. *Rente* FONCIÈRE.

— Ce qui est relatif aux immeubles aux biens fonds en général : *Impôt* FONCIER. *Contributions* FONCIÈRES. *Les richesses* FONCIÈRES. (Acad.)

FONCIÈRE, n. f. Techn. Lit d'ardoises.

FONCIÈREMENT, adv. Pron. *fon-cièr-man.* — A fond : *Si vous examinez cette affaire* FONCIÈREMENT. *Il a traité ce point* FONCIÈREMENT. (Acad.)

— Dans le fond : *Il est* FONCIÈREMENT *honnête homme.* (Acad.) *Malgré les préjugés que l'usage du monde avait pu lui donner, elle était* FONCIÈREMENT *bonne et juste.* (G. Sand.)

FONCTION, n. f. (*fungi, functum,* s'acquitter; lat.) Pron. *fonk-cion.* — Action qu'on fait pour s'acquitter des obligations, des devoirs d'un emploi, d'une charge : *Faire les* FONCTIONS *de sa charge, de son ministère. Exercer les* FONCTIONS ÉPISCOPALES. (Acad.) *L'adresse des nègres paraît dans toutes les* FONCTIONS *du commerce.* (La Harpe.) *Il y a de certains hommes dont la vertu brille davantage dans la condition privée, qu'elle ne le ferait dans une* FONCTION *publique.* (Chamf.) *Les ministres de J. C. ont deux principales* FONCTIONS : *ils doivent parler à Dieu, ils doivent parler aux peuples.* (Boss.) *Une des plus nobles* FONCTIONS *des souverains est de rendre la justice aux peuples.* (Fléch.)

— *Entrer en fonction,* commencer à remplir les devoir d'une charge.

Je n'entre en fonction quand tout est tranquille. (C. Del.)

— Physiol. Action des différents organes, exécutée conformément à leur destination naturelle : *Les* FONCTIONS *des sens. Les* FONCTIONS *digestives. Cet organe n'exécute pas bien, n'exécute plus ses* FONCTIONS.

— *Faire bien toutes ses fonctions,* boire, manger, dormir, etc., comme fait une personne qui se porte bien : *Quand le foie et l'estomac* FONT BIEN LEURS FONCTIONS, *tout va bien.*

— *Faire fonction de,* servir, être employé en guise, en manière de... : *Ce couvercle* FAIT FONCTION *de soupape.* (Acad.)

— Math. *Fonction d'une quantité,* quantité dépendant d'une autre suivant des règles quelconques qui peuvent être écrites dans des équations algébriques. ‖ *Méthode des fonctions,* méthode substituée par Lagrange, dans le calcul différentiel, à la *méthode des infiniment petits.*

— Typogr. Impositions, corrections, épreuves, etc., pour les ouvriers compositeurs. ‖ Action de tremper le papier, de le remanier, de garnir ou dégarnir les rouleaux, etc.

FONCTIONNAIRE, n. des 2 g. Pron. *fonk-cio-nèr.* — Celui ou celle qui remplit une fonction : *Un* FONCTIONNAIRE *public. Les hauts* FONCTIONNAIRES. (Acad.) *Le nombre des* FONCTIONNAIRES *a dépassé chez nous toutes les bornes connues.* (Thiers.) *En Amérique, les* FONCTIONNAIRES *publics doivent leur mandat à la puissance exécutive.* (A. de Tocq.)

FONCTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *fonk-cio-nèl.* — Méd. Qui a rapport aux fonctions vitales : *Les troubles* FONCTIONNELS *qui surviennent dans les organes digestifs sont, chez les femmes, un des signes de grossesse.* (Cazeaux.)

— *Maladie fonctionnelle,* maladie qui ne porte que sur les phénomènes dynamiques, sans qu'on puisse le rattacher à l'état d'un organe.

FONCTIONNEMENT, n. m. Mécan. Action d'une machine; manière dont elle fonctionne.

FONCTIONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fonk-cio-né.* — Mécan. Faire sa fonction, agir, en parl. du mouvement d'une machine : *Cette machine* FONCTIONNE *bien.* (Acad.)

— Par extens. : *Son estomac* FONCTIONNE *bien.*

FOND, n. m. (*fundus*; lat., m. sign.) Pron. *fon.* — Endroit le plus bas, le plus intérieur d'une chose creuse : *Le* FOND *d'un tonneau, d'une bouteille, d'un pot. Le* FOND *du sac. Un gouffre, un abîme sans* FOND. *Le* FOND *des enfers.* (Acad.)

Du *fond* du puits tirer la vérité. (Boil.)

— Fig. et fam. *Voir le fond du sac,* pénétrer dans le secret d'une affaire.

— Fam. *Le fin fond,* l'endroit le plus reculé ou le plus profond : *Au* FIN FOND *des enfers.*

— Partie liquide qui reste au fond : *Le* FOND *de cette bouteille est trouble, ne le buvez pas.* (Acad.)

— Mar. *Fond de cale,* la partie la plus basse de l'int. d'un navire : *Mettre les prisonniers à* FOND DE CALE.

— Particul. Partie la plus basse de la mer, d'une rivière, et de la terre, du sable, de la vase, qui est sous l'eau : *Le* FOND *de l'eau. Aller au* FOND. *Toucher le* FOND. *Perdre* FOND. *Sonder le* FOND. FOND *de vase, de sable, de gravier. Nous ignorons en partie ce qui se trouve au* FOND *des mers.* (Buff.) *Les bâtiments mouillent sur un bon* FOND. (Rayn.)

— Mar. La hauteur de l'eau dans un endroit donné : *Il y a vingt mètres de* FOND *dans cet endroit. Il y a grand* FOND *partout dans cette baie. Il y a peu de* FOND. (Acad.)

— Partie la plus reculée, la plus profonde, la plus retirée : *Le* FOND *d'une boutique, d'une allée, d'un bois, d'une église, d'un cloître.* (Acad.) *Le* FOND *de l'œil est comme une toile sur laquelle se peignent les objets* (Buff.) *Louis XIV envoyait des géomètres et des physiciens au* FOND *de l'Afrique et de l'Amérique.* (Volt.)

Dans le *fond* des forêts allaient-ils se cacher? (Rac.)

— *Le fond d'un carrosse,* la partie du carrosse opposée au siége du cocher. ‖ Anc. Dans le m. sens, *Un fond* : *D'où vient qu'il me salue aujourd'hui? N'est-ce pas pour être vu dans un même* FOND *avec un grand?* (La Br.)

— Fig. : *Du* FOND *de sa misère, il fait monter sans cesse des gémissements vers le trône de votre miséricorde.* (Mass.) *Il pousse du* FOND *de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots.* (Id.)

— Terrain de fondation : *Un* FOND *d'argile, de sable. Vous bâtissez sur un* FOND *peu solide.* (Acad.)

— *Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose,* compter sur quelqu'un, prendre cette chose pour base de sa conduite : *Je* FAIS *tout à fait* FOND *sur lui.*

Je ne *fais* pas grand *fond* sur la foi d'un peut-être. (Quin.)

Elle a promis de seconder mon dessein, et je FAIS *grand* FOND *sur cette promesse.* (Lesage.)

— Côté d'une chose opposé à l'ouverture : *Le* FOND *d'une tabatière, d'un coffre. Le* FOND *d'un chapeau, d'un bonnet.*

— *Mettre des fonds à un pantalon, à une culotte,* garnir avec des pièces la partie de derrière lorsqu'elle est usée.

— *Boîte à deux fonds, à double fond,* boîte qui s'ouvre des deux côtés, ou qui a un premier fond auquel s'adapte un autre.

— Assemblage de petites douves qui ferme les tonneaux et les futailles par les bouts : *Mettre un* FOND *à un tonneau.*

— Techn. La première ou plus basse tissure d'une étoffe : *Velours à* FOND *d'or, à* FOND *d'argent.*

— Étoffe même sur laquelle on ajoute quelque broderie : *Une broderie sur un* FOND *de satin, sur un* FOND *blanc.*

— Peint. Champ sur lequel les figures d'un tableau sont peintes : *Le* FOND *du tableau est trop clair, trop brun. Une figure qui se détache en brun sur un* FOND *clair.* (Acad.)

— Plans les plus reculés d'un tableau, etc. : FOND *de paysage.* FOND *d'architecture. Des arbres occupent le* FOND *du tableau.* (Acad.)

— Théât. : *Toile de* FOND, ou simpl. FOND, décoration qui forme le fond de la scène : *Le* FOND *représente la mer, une forêt,* etc.

— Fig. et mor. Ce qu'il y a de plus intime ou de plus caché dans le cœur, dans l'esprit, etc. : *Ce souvenir vit toujours au* FOND *de mon âme. Je vous parle du* FOND *du cœur. Dieu connaît le* FOND *des cœurs. Il voit le* FOND *de nos pensées.* (Acad.)

...Explique mieux le *fond* de ta pensée. (Corn.)

J'ai dû voir et j'ai vu le *fond* de vos pensées. (Rac.)

— Fig. Ce qu'il y a d'essentiel dans une chose, par oppos. à Forme, accessoire, etc. : *Le* FOND *de ce roman est historique. Sur ce* FOND *il a brodé une intrigue peu vraisemblable.* (Acad.) *Le* FOND *du conte est véritable.* (Florian.) *Les remords cruels forment comme l'état durable et le* FOND *de toute leur vie.* (Mass.) *Le* FOND *de l'amour, c'est l'indulgence, c'est le pardon.* (V. Hugo.) *Le* FOND *du Français est tel aujourd'hui que César a peint le Gaulois : prompt à se résoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, se rebutant aisément.* (Volt.) *Le* FOND *d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté, de sa patrie.* (Boss.)

— *Un fond de raison, de vérité, etc.,* quelque chose de raisonnable, de vrai, etc. : *Il y a bien un* FOND DE VÉRITÉ *dans ce qu'il dit.* (Acad.)

— Procéd. Ce qui fait la matière d'un procès : *Tel est le* FOND *du procès. Quelquefois la forme emporte le* FOND. (Ac.) *Le* FOND *ni la forme de cet acte n'offrent aucune prise aux plus légères discussions.* (Beaum.)

— Prov. *Déjeuner à fond de cuve,* faire un grand déjeuner.

— Grav. *Fond blanc,* blancs du papier que l'on conserve dans l'impression des estampes, etc.

— Techn. Table de dessous d'un violon, d'une guitare. ‖ Morceau de gaze, entoilage, destiné à re-

couvrir, dans un bonnet, le derrière de la tête.

— Mar. *Bon fond* ou *Fond de bonne tenue*, fond dans lequel l'ancre entre aisément et tient avec solidité. || *Donner fond*, mouiller l'ancre. || *Fond de pré*, fond où il y a de l'herbe. || *Fond vaseux*, fond où il y a de la vase.

— *Fond de la hune*, espèce de plancher que l'on pose sur le banc de la hune. || *Fonds d'un bâtiment*, les parties de la carène qui sont fixées aux varangues. || *Fond d'une voile*, partie inférieure, comprise depuis le centre jusqu'à la ralingue d'en bas.

— Pêch. Espèce de gaze composée de plusieurs pierres recouvertes de planches, pour offrir une retraite au poisson.

— Man. *Avoir du fond*, en parl. d'un cheval, Supporter un long exercice sans se fatiguer.

= **De fond en comble**, loc. adv. De la base au sommet : *Démolir une maison de* FOND EN COMBLE. (Acad.)

— *Renverser une ville de fond en comble*, la détruire : *Nabuchodonosor* RENVERSA *Jérusalem* DE FOND EN COMBLE, *brûla le temple et transporta les Juifs à Babylone*. (Chateaubr.)

— Fig. *Ruiner une personne, un système de fond en comble*, entièrement.

= **A fond**, loc. adv. Jusqu'au bout, entièrement, tout à fait : *Refaire une chose* À FOND. (Acad.) *Il faut s'instruire* À FOND *de la variété des opinions et des doctrines*. (Mass.) *Comme j'ai commerce chez elles, je les ai* À FOND *l'une et l'une entretenues de vous*. (Mol.)

Il ne sait rien *à fond*, rien avec certitude. (Desm.)

— Mar. *Couler à fond un bâtiment*, le submerger.

— Fig. *Couler quelqu'un à fond*, le réduire à ne savoir que répondre ruiner sa fortune, son crédit : *Il avait un grand crédit, on* L'A COULÉ À FOND. (Acad.)

— *Couler une matière à fond*, la traiter sans rien omettre. || *Couler à fond une affaire*, l'achever entièrement.

= **Au fond, dans le fond**, loc. adv. En réalité, réellement : *On le blâme mais* AU FOND *il n'a pas tort. Il a peut-être parlé avec trop de chaleur, mais* DANS LE FOND *il avait raison*. (Acad.) *Ces hommes, dont le monde se fait tant d'honneur, n'ont* AU FOND *pour eux que l'erreur publique*. (Mass.)

La modestie, *au fond*, a son côté *blâmable*. (C. Del.)
Ce maraud de Crispin, *au fond*, n'est point si laid.
(Coll. d'Harl.)

FONDAMENTAL, ALE, adj. Pron. *fon-da-man-tal*. — Qui sert de fondement à un édifice, à une construction : *Pierre* FONDAMENTALE.

— Fig. : *La loi* FONDAMENTALE *de l'État. Principe* FONDAMENTAL. *Les droits* FONDAMENTAUX *de l'Église*. (Lacord.) *Les lois qui établissent le droit de suffrage sont* FONDAMENTALES *dans un gouvernement républicain*. (Montesq.)

— Mus. *Son fondamental*, celui qui sert de fondement à l'accord ou au ton. || *Basse fondamentale*, celle qui sert de fondement à l'harmonie. *Accord fondamental*, celui dont la basse est fondamentale, et dont les sons se trouvent arrangés selon l'ordre de leur génération.

FONDAMENTALEMENT, adv. Sur de bons fondements ; sur de bons principes : *Une maxime* FONDAMENTALEMENT *établie*. (Acad.)

FONDANT, part. prés. du v. Fonder et Fondre.

FONDANT, ANTE, adj. Qui a beaucoup d'eau et qui se fond dans la bouche : *Ce sont des fruits* FONDANTS. *Poire* FONDANTE. *Des fruits* FONDANTS *et sucrés*. (B. de St-P.) *La pomme sèche et spongieuse n'est jamais* FONDANTE *comme le sont certaines variétés de poires*.

— Anc. méd. Il s'est dit des remèdes que l'on croyait propres à résoudre les humeurs et à les rendre fluides : *Ces remèdes sont* FONDANTS.

— Substantiv. Dans le m. sens : *C'est un* FONDANT. *User de* FONDANTS.

— Chim. Substance qui sert à accélérer la fusion de certains corps.

Son rebelle tissu brave tous les *fondants*. (Del.)

— Techn. Verre tendre que l'émailleur mêle avec les couleurs qu'il applique sur les métaux.

FONDATEUR, TRICE, n. m. Celui, celle qui a fondé quelque établissement, quelque religion, quelque doctrine : *Cyrus est le* FONDATEUR *de l'empire des Perses. Les* FONDATEURS *des empires, des républiques. Numa fut le vrai* FONDATEUR *de Rome*. (J. J. Rouss.) *La maison de Tancrède,* FONDATRICE *des royaumes de Memphis et de Sicile*. (Volt.) *Elle est digne d'être comparée aux plus saintes* FONDATRICES. (Rac.) *Ces hommes si simples, c'étaient les* FONDATEURS *de la foi*. (Mass.)

— Particul. Celui qui a fondé quelque église, quelque monastère, etc., avec un revenu fixe pour les faire subsister : *Les établissements religieux dont ce prince est le* FONDATEUR. *Cette reine est* FONDATRICE *de tel monastère, de telle église*. (Acad.)

— Par extens. Celui qui fait les fonds nécessaires par l'entretien d'un ou de plusieurs lits dans un hôpital, de bourses dans un collége de prix, dans une académie de messes, dans une église, etc.

— Prov. et fig. : *Ce n'est pas là l'intention du* FONDATEUR, se dit en parlant des choses qui se font contre l'intention de ceux qui en ont la direction, la disposition.

FONDATION, n. f. Pron. *fon-da-cion*. — Travaux qui se font pour asseoir les fondements d'un édifice ; abusivement, les fondements mêmes : *Commencer la* FONDATION *d'un bâtiment ; en faire les* FONDATIONS. (Acad.)

— Fossé, tranchée que l'on fait pour y placer les fondements : *Creuser la* FONDATION, *les* FONDATIONS.

— Action de fonder, de créer quelque établissement : *La* FONDATION *d'une société savante, d'un ordre religieux. La* FONDATION *d'une église, d'un couvent. La* FONDATION *d'une ville, d'une colonie, d'un empire. La* FONDATION *de cette ville date de telle époque*. (Acad.)

— Fonds légué pour une œuvre, pour quelque usage louable : *Une somme pour la* FONDATION *d'un hôpital, d'une messe.* FONDATION *pieuse. La* FONDATION *d'un prix dans une académie. Ce prince fit plusieurs* FONDATIONS. (Acad.)

FONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Fonder : *Carthage et Cadix furent* FONDÉES *par des Phéniciens*. (Volt.)

— Fig. : *Toutes les unions sont* FONDÉES *sur les besoins mutuels*. (Montesq.) *Il est très-peu de fables qui ne soient* FONDÉES *sur une vérité*. (Buff.)

— Prov. *Un édifice fondé sur le sable*, un système, un plan, une entreprise follement conçus et peu solides.

— *Être fondé à*, suivi d'un infinitif, avoir des raisons pour ; être autorisé à : *Être* FONDÉ À *dire, à faire quelque chose*. (Acad.) *On* EST FONDÉ À CROIRE *que c'est avec l'Asie que l'Amérique communique*. (Buff.)

— Adj. Juste, légitime, raisonnable : *Demande* FONDÉE. *Reproches bien* FONDÉS. *Ces craintes ne me paraissent pas* FONDÉES. (Acad.)

— N. m. *Un fondé de pouvoir*, personne munie des pleins pouvoirs d'une autre pour la remplacer et gérer ses affaires.

FONDEMENT, n. m. Pron. *fond-man*. — Archit. Maçonnerie qui sert de base à un édifice, à une construction, et qui se fait dans la terre jusqu'au rez-de-chaussée : *Un* FONDEMENT *sur le roc. Des* FONDEMENTS *profonds, solides.* FONDEMENTS *sur pilotis. Poser, jeter, asseoir, affermir les* FONDEMENTS. *Ébranler, saper les* FONDEMENTS *d'un édifice*. (Acad.) *Avant de mettre la main à l'édifice, il faut jeter les* FONDEMENTS. (Thomas.)

— Au pl. Creux, fossés que l'on fait pour commencer à bâtir : *Creuser les* FONDEMENTS *d'un édifice*. (Ac.)

— Poét. et par extens. *Les fondements d'une montagne*, la terre, les rocs qui la soutiennent.

— Abusiv. : *Les* FONDEMENTS *de la terre, de l'univers. L'univers trembla dans ses vieux* FONDEMENTS. *La montagne fut ébranlée jusque dans ses* FONDEMENTS. (Acad.) *La ville est dominée par un volcan terrible qui par de fréquentes secousses en ébranle les* FONDEMENTS. (Marm.)

Sur ses antiques *fondements*
Venait-il ébranler la terre ? (Rac.)

— Fig. *Jeter, poser, établir les fondements d'un empire, d'un royaume*, etc., en faire le premier établissement, le former, le constituer : *Romulus* A JETÉ *les* FONDEMENTS *de l'empire romain*. (Acad.)

— Par analogie : *Jeter les* FONDEMENTS *d'une doctrine, d'une religion*, etc. (Acad.)

— Fig. Base, principal soutien, principal appui : *La justice, les lois, la fidélité des peuples, sont les plus sûrs* FONDEMENTS *des trônes, des monarchies. Détruire la justice, c'est saper les* FONDEMENTS *de l'État. La crainte de Dieu est le* FONDEMENT *de la sagesse* (Acad.)

Dieu protége Sion : elle a pour *fondement*
Sa parole éternelle. (Rac.)

La paix avec Dieu est le FONDEMENT *de la paix avec soi-même ; elle tranquillise sur le passé, fait jouir du présent, rassure pour l'avenir*. (La Luzerne.) *Le* FONDEMENT *de l'humilité est la connaissance de soi-même*. (Fléch.) *Il n'y a pas de* FONDEMENT *à faire sur son amitié, sur sa parole*. (Acad.)

— Cause, motif, sujet : *C'est un bruit sans* FONDEMENT. *Ce n'est pas sans* FONDEMENT *que je dis cela. Sur quel* FONDEMENT *se plaint-il ?* (Acad.)

O ciel ! de ce discours quel est le *fondement* ? (Rac.)
J'écoute avidement
Un discours qui peut-être a peu de *fondement*. (Id.)

— Vulg. Anus, extrémité du gros intestin.

FONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fundare* : lat., m. sign.) Mettre les premiers matériaux pour la construction d'un bâtiment, d'un édifice : FONDER *une maison sur le roc, sur le sable, sur pilotis*.

— *Fonder une ville*, être le premier à la bâtir.

— Fig. Établir le premier quelque chose ; créer, instituer : FONDER *un royaume.* FONDER *un ordre religieux, une académie.* FONDER *une religion, une doctrine*. (Acad.) *A peine Charlemagne eut-il* FONDÉ *un empire qu'il fallut le diviser*. (Montesq.) *Cécrops* AVAIT FONDÉ *l'Aréopage sur le modèle des tribunaux d'Égypte*. (Boss.) *L'Europe* A FONDÉ *partout des colonies*. (Rayn.)

— Fig. Commencer : *Cet ouvrage* FONDA *la réputation de tel écrivain*. (Acad.)

— Donner un fonds suffisant pour l'établissement et l'entretien de quelque chose d'utile : FONDER *une église, un couvent.* FONDER *un collége, un hôpital.* FONDER *des prix dans une Académie, des bourses dans un collége*. (Acad.) *Il acheta une maison de ses deniers et y* FONDA *quelques lits*. (Cuv.)

— Fam. *Fonder la cuisine*, pourvoir à la nourriture.

— Fig. Appuyer, établir : *Sur quoi* FONDE-T-IL *ses prétentions ?* FONDER *son espérance en Dieu*. (Acad.)

Sur un présomptueux vous *fondez* votre appui. (Corn.)

Est-ce là une analogie sur laquelle on puisse FONDER *des conjectures raisonnables ?* (Buff.)

Je consens entre nous que tout soit oublié,
Mais non jusqu'à *fonder* un semblant d'amitié. (E. Aug.)

Renonçons au stérile appui des grands qu'on implore aujourd'hui ; ne FONDONS *point sur eux une espérance folle*. (J. J. Rouss.)

— Jurispr. *Fonder quelqu'un de procuration*, lui donner sa procuration.

= **Se fonder**, v. pron. Être établi : *La liberté se* FONDE *par la justice et se perd par la violence*. (Mign.)

— S'appuyer : SE FONDER *sur un article de loi, sur un principe*. (Acad.) *C'est en Dieu seul que* SE FONDENT *nos espérances*. (Fléch.)

……Vivez pour le bonheur du monde,
Et pour la liberté qui sur vous seul *se fonde*. (Rac.)
Tranchons l'unique espoir où tant d'orgueil *se fonde*.
(Corn.)

Eh ! que me font, monsieur, tous les serments du monde ?
Sur de meilleurs garants ma tendresse *se fonde*.
(C. d'Harl.)

Syn. Fonder, établir, instituer, ériger. *Fonder*, c'est donner à la chose qu'on crée les moyens de subsister : on *fonde* un hôpital, en donnant ce qui est nécessaire pour le construire et y entretenir des malades ; *Établir*, c'est donner la place où la chose doit exister : on *établit* un bagne dans un port de mer. *Instituer*, c'est créer, être le premier auteur d'une chose : saint Paul a *institué* la doctrine de la grâce ; *Ériger*, c'est accroître une chose en l'élevant : on *érige* une église collégiale en cathédrale, une cathédrale en métropole.

FONDERIE, n. f. Techn. Lieu où l'on fond et où l'on purifie le métal tiré d'une mine : *On a placé la* FONDERIE *en tel endroit*. (Acad.)

— Lieu où l'on fabrique certains objets avec du métal fondu : *Une* FONDERIE *de canons. Une* FONDERIE *de caractères*.

— Art de fondre les métaux : *Il entend bien la* FONDERIE. FONDERIE *en bronze*. (Acad.)

…. Je fais comme l'orfèvre
Qui frappe sur le marbre une pièce d'argent :
Il reconnaît au son la pure *fonderie*. (Alfr. de Muss.)

FONDEUR, n. m. Ouvrier en l'art de fondre les métaux : FONDEUR *de canons, de cloches.* FONDEUR *sur métaux. Maître* FONDEUR.

— Typogr. : FONDEUR *en caractères d'imprimerie*, ou simpl. : FONDEUR *en caractères*.

— Techn. Celui qui, dans les hauts fourneaux, donne issue à la fonte parvenue au degré convenable de fusion.

— Prov. : *Être étonné, être penaud comme un* FONDEUR *de cloches*, être fort surpris de voir manquer une chose dont on croyait le succès infaillible, ou de voir arriver un malheur auquel on ne s'attendait pas.

FONDIS, n. m. Pron. *fon-di*. Géol. Enfoncement du sol, causé par une excavation souterraine.

— Techn. Éboulement de terre dans une carrière.

FONDOIR, n. m. Pron. *fon-doar*. — Lieu où les bouchers fondent leur graisses et leurs suifs. (Acad.)

FONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*fundere* ; lat., m. sign.) Rendre fluide, par le moyen de la chaleur, une substance plus ou moins solide : FONDRE *un métal, de l'or, du plomb.* FONDRE *de la cire. Le soleil* FOND *la neige*. (Acad.)

……… On vit l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même il fit *fondre*. (Boil.)

Pour FONDRE *la chaux, on la noie d'une grande quantité d'eau qu'elle boit avidement*. (Buff.)

. . . . Sur ces hauts sommets
Blanchissent des frimas qui ne *fondent* jamais, (Pons.)

— *L'art de fondre les métaux*, l'art de fabriquer, de mouler certains objets avec des métaux fondus.

— Jeter en moule : FONDRE *une cloche, un canon, une statue.* (Acad.)

Par un coup de ciseau sur la sombre effigie,
Rien qu'un masque d'airain, tel que Dieu l'a *fondu*.
(Alfr. de Muss.)

— Prov. *Fondre la cloche*, prendre une dernière résolution sur une affaire qui a été longtemps agitée : *Il est temps de* FONDRE LA CLOCHE. (Acad.) *Quand ce vint à* FONDRE LA CLOCHE. (Dest.) *Il faudra quelque beau matin* FONDRE LA CLOCHE. (H. de Balz.)

— Comm. *Fondre des titres de créance, des actions*, s'en défaire avec perte.

— Méd. Dissoudre : *Un remède qui* FOND *les calculs de la vessie.* || *Fondre les humeurs*, les rendre, plus fluides. || *Fondre une obstruction*, la faire disparaître.

— Absol. : *Le sucre* FOND *dans l'eau.*

— Par exagér. *Fondre à vue d'œil*, perdre rapidement les forces et l'embonpoint.

— *Fondre en pleurs, fondre en larmes*, pleurer excessivement : ELLE FOND EN LARMES, *quand on lui parle de la mort de son fils.* (Acad.) *Tout* FONDAIT *en larmes.* (Boss.)

— Fam. *Le ciel fond en eau*, se dit quand il tombe une très-grande pluie : *Le ciel* FOND *en eau, et je me désespère.* (Piron.)

— *Fondre en sueur*, suer abondamment.

— Fam. et fig. *Tout ce qu'il tient fond entre ses mains*, il ne saurait rien garder, rien conserver, il perd tout ce qu'il a.

— Fig. : *Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne* FONDÎT *tout entier au milieu de la critique, si l'auteur voulait en croire tous les censeurs.* (La Br.)

— Fig. Unir et combiner une chose avec une autre, faire des deux un seul tout : FONDRE *plusieurs lois en une seule. Tycho-Brahé voulut* FONDRE *ensemble le système de Ptolémée et celui de Copernic.* (Ac.)

— Peint. Joindre et mêler les couleurs et les teintes contiguës de manière que le passage de l'une à l'autre soit ménagé : FONDRE *une couleur avec une autre, dans une autre.* (Acad.)

— S'abîmer, s'écrouler : *La maison* FONDIT *tout à coup. La terre* A FONDU *sous ses pieds.* (Acad.) *Les vierges éperdues sortent de leur palais dont les toits menacent de* FONDRE *sur leur tête.* (Marm.)

— Tomber impétueusement, s'abattre, s'élancer avec violence de haut en bas : *L'orage est près de* FONDRE. (Acad.)

Va-t-il sur nous *fondre* un nouvel orage. (Piron.)

— Fig. Assaillir, attaquer impétueusement et tout à coup : *Il* FONDIT *sur lui l'épée à la main. La cavalerie* FONDIT *sur l'aile gauche des ennemis.* (Acad.) *Il tenait embusquée aux portes de la ville l'élite de ses troupes prête à* FONDRE *au premier signal.* (Thiers.)

Sur lui seul à la fois tous les ennemis *fondent*. (Delille.)

— Par analog. : *Qui vous a répondu que la mort viendra lentement, et qu'elle ne* FONDRA *pas inopinément sur vous comme un vautour cruel sur une proie tranquille et inattentive?* (Mass.) *Tous les maux sont venus à la fois* FONDRE *sur moi.* (Volt.)

= **Se fondre**, v. pron. Se liquéfier, se dissoudre : *Le beurre* SE FOND *aisément. La glace* SE FOND *au soleil.* (Acad.) *Le fer est de tous les métaux celui qui exige le plus grand degré de chaleur pour* SE FONDRE. (Buff.)

— Fig. Diminuer peu à peu, périr par parties : *Il arrive presque continuellement aujourd'hui que des armées, sans avoir combattu,* SE FONDENT, *pour ainsi dire, dans une campagne.* (Montesq.) *Ce siècle est prêt à* SE FONDRE *en vaines querelles de mots et de personnes.* (Lam.)

— Fig. *Le ciel se fond en eau*, il tombe une pluie abondante.

... Le ciel, qui *se fond* tout en eau,
Vient menacer Paris d'un déluge nouveau. (Boil.)

— Peint. Se mêler, s'unir. *Ces deux teintes se fondent bien ensemble.* (Acad.)

.... Le vert des rameaux *se fondait* dans l'azur. (Lam.)

Son corps SE FOND *dans un nuage de dentelle et de mousseline.* (Th. Gaut.)

— Fig. et fam. *Il s'est fondu*, se dit d'un homme qui a disparu, sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

FONDRIER, n. m. Navig. Il se dit du bois qui, étant d'une pesanteur plus grande que l'eau qu'il déplace, ne peut plus flotter : *C'est du* FONDRIER.

FONDRIÈRE, n. f. Ouverture à la superficie de la terre, faite par des ravines d'eau, ou par quelque autre accident : *La cavalerie ne put passer à cause d'une* FONDRIÈRE. *Combler une* FONDRIÈRE. (Acad.) *La forêt et la montagne sont pleines de* FONDRIÈRES. (B. de St-P.) *Il faut, non pas quelques années, mais quelques mois seulement de négligence, pour changer en* FONDRIÈRE *ce sol artificiel que les hommes créent sur la terre pour y rouler leurs fardeaux.* (Thiers.) *La pensée de mon travail me poursuivait dans les bois, dans les ravins, dans les* FONDRIÈRES. (Ch. Nod.)

— Terrain marécageux sous lequel les eaux croupissent faute d'écoulement, où l'on s'enfonce, et d'où l'on a beaucoup de peine à se tirer : *Ce pays est plein de* FONDRIÈRES. (Acad.)

FONDRILLES, n. f. pl. Pron. *fon-dri-y.* — Techn. Lie, vase qui se forme dans toute sorte de liqueur.

FONDS, n. m. (*fundus*; lat., m. sign.) Pron. *fond.* — Le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage : *Cultiver un* FONDS. *Un* FONDS *de terre. Bâtir sur un* FONDS. (Acad.) *L'homme heureux par la vérité a sa fortune en* FONDS *de terre et en bonnes constitutions.* (Chamf.)

— *Biens-fonds*, biens immeubles : *Être riche en* BIENS-FONDS. (Acad.)

— *Fonds dotal*, immeuble, dot de la femme.

— *Le fonds et le très-fonds*, ou *tréfonds*, le fonds et tout ce qui en dépend.

— Fig. et fam. *Savoir le fonds et le très-fonds d'une affaire*, la connaître parfaitement.

— Fin. Somme plus ou moins considérable destinée à quelque usage : *Les* FONDS *du trésor. Les* FONDS *destinés pour la guerre, pour la marine.* FONDS *social. Bailleur de* FONDS. *Appel de* FONDS. *Placer avantageusement ses* FONDS.

Tu dois avoir des *fonds*, et tu peux m'obliger. (C. D.)

— Fam. au plur. Pécule ou argent : *Mes* FONDS *sont bas. Ses* FONDS *commencent à baisser.*

Le public ne sait pas de quels *fonds* il dispose. (C. D.)

— *Fonds publics*, fonds destinés à servir les intérêts des rentes ou des actions créées par les caisses publiques; le prix de ses rentes, de ses actions : *Spéculer sur les* FONDS PUBLICS. *Les* FONDS *ont baissé. Cette nouvelle a fait monter les* FONDS. (Acad.)

— Bien, argent, capital quelconque, par oppos. à Revenu : *Il a mangé non-seulement le revenu, mais encore le* FONDS.

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son *fonds* avec son revenu. (La Font.)

— *Placer, mettre son argent à fonds perdu* ou *à fonds perdus*, le placer, à condition d'en recevoir, sa vie durant, un intérêt convenu, en abandonnant le capital : *Elle vendit à* FONDS PERDU *une partie de son domaine.* (Lam.) *Par un odieux égoïsme, son père* PLAÇA À FONDS PERDU *la moitié de sa fortune, et dissipa l'autre moitié.* (Ste-Aul.)

— Établissement industriel ou commercial, avec les marchandises, les ustensiles, etc., qui en dépendent : *Un* FONDS *d'épicier, de bijoutier, etc. Il a vendu son* FONDS, *et s'est retiré du négoce.* (Acad.)

— Fig. Ce qu'une personne possède de facultés intellectuelles, de qualités morales : *Il a un grand* FONDS *d'esprit. Cela suppose un grand* FONDS *de savoir, d'érudition, un* FONDS *inépuisable de science. Cela part d'un grand* FONDS *de probité.* (Acad.) *De ce* FONDS *de sagesse sortait la majesté répandue sur sa personne.* (Mass.)

— Fam. et en mauv. part : *Il y avait dans cette cour licencieuse et élégante un vieux* FONDS *de férocité qui éclatait de temps en temps par le meurtre.* (St-M. Girard.) *Pour tous biens présents et à venir, il avait un grand* FONDS *de tendresse et de beaux sentiments.* (Dest.)

Bonne femme qui garde en sa verte vieillesse
Pour les plaisirs du monde un grand *fonds* de tendresse.
(C. Del.)

La douceur est un FONDS *de complaisance et de bonté.* (Veauven.) *Il faut avoir un grand* FONDS *de confiance et de bonne opinion de soi-même.* (Boissy.)

— Fig. Matières à traiter, sujet d'exploitation : *C'est un* FONDS *très-riche et qu'on n'a pas encore exploité.* (Acad.)

— Par extens. *Les végétaux paraissent être le premier* FONDS *de la nature.* (Buff.)

— Fam. Nature, qualités morales : *Le bon* FONDS *de garçon que voilà!* (Lesage.)

— J. du lansquenet, Somme que le joueur doit mettre sur une certaine carte.

FONDU, UE, part. pass. du v. Fondre : *Cire* FONDUE. *Fer* FONDU.

— Fig. *Cette maison est fondue dans telle autre*, les biens de cette maison ont passé dans telle autre par alliance ou mariage.

— *Cheval fondu*, sorte de jeu où plusieurs enfants sautent l'un après l'autre sur le dos d'un d'entre eux qui se tient courbé.

— Fam. Perdu, dissipé :

Pour vous j'ai tout vendu :
Non content d'épuiser ma bourse,
Effets, contrats, tout est *fondu*. (Saurin.)

— *C'est un homme fondu*, c'est un homme ruiné, perdu.

FONDUE, n. f. Art. cuisine. Mets qui se fait avec du fromage fondu au feu et des œufs brouillés.

— Techn. Sucre trop chargé de sirop.

FONDULE, n. m. Zool.

FONGER, v. intr. ou neut. 1re conj. Techn. S'emboire, boire l'encre; il se dit en parl. du papier qui n'est pas collé.

FONGES, n. m. pl. Bot. Champignons.

FONGI, n. m. Zool. Polypier en étoile.

FONGIBLE, adj. des 2 g. (*fungi*, jouir; lat.) Pron. *fon-jibl.* — Jurispr. Il se dit des choses qui peuvent être remplacées par d'autres de même nature : *Le blé, le vin, l'huile, etc., sont des choses* FONGIBLES. (Acad.)

FONGIFORME, adj. des 2 g. Qui est en forme de champignon.

FONGINE, n. f. Chim. Substance qui reste quand on a dépouillé les champignons de tous leurs principes solubles.

FONGINEUX, EUSE, adj. Qui est plein de champignons.

FONGIPORE, n. m. (*fungus*, champignon; lat., et πόρος, passage; gr.) Lithophyte qui ressemble à un champignon.

FONGITE, n. f. Zool. Polypier fossile.

FONGOÏDE, adj. des 2 g. (*fungus*, champignon; lat.; εἶδος, forme; gr.) Bot. Qui ressemble à un champignon.

— Méd. Qui a la forme d'un fongus.

FONGOSITÉ, n. f. V. FONGUS.

FONGUEUX, EUSE, adj. Pron. *fon-gheu, gheuz.* — Chir. Qui est de la nature du fongus, des fongosités. Il se dit des chairs mollasses, des excroissances baveuses qui s'élèvent en forme de champignon sur les parties ulcérées, et des parties même où viennent ces chairs : *Chairs* FONGUEUSES. *Ulcère* FONGUEUX. (Acad.)

— *Tumeurs fongueuses*, humeurs charnues : *Les* TUMEURS FONGUEUSES *de la dure-mère.* (Chomel.)

FONGUS, n. m. (*fungus*, champignon; lat.) Pron. *fon-guss.* — Chir. Excroissance charnue, molle, spongieuse, qui a la forme d'un champignon, et qui s'élève sur la peau ou sur quelque autre membrane, sur une plaie, sur un ulcère : *Un* FONGUS *de nature cancéreuse.* (Acad.)

FONSOIR, n. m. Techn. Outil propre à celui qui forge des ancres.

FONTAINE, n. f. (*fons, fontis*; de *fundere*, répandre; lat.) Pron. *fon-tènn.* — Eau vive qui sort de terre : *La source d'une* FONTAINE. *Le bassin d'une* FONTAINE. *Les bords d'une* FONTAINE. (Acad.) *J'ai sous ma fenêtre une très-belle* FONTAINE *dont le bruit fait un de mes délices.* (J. J. Rouss.)

Mais le poëte, hélas! s'il puise à la *fontaine*,
C'est, comme un braconnier poursuivi dans la plaine,
Pour boire dans sa main...... (Alfr. de Muss.)

— *Fontaine jaillissante*, jet d'eau naturel.

— *Fontaine de Jouvence*, fontaine fabuleuse qu'on suppose avoir la vertu de rajeunir. *Il a été à la* FONTAINE *de Jouvence*, ou *il a bu de l'eau de la* FONTAINE *de Jouvence*, se dit d'un homme qui paraît rajeuni.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai jamais de ton eau*, il ne faut jamais assurer qu'on n'aura pas besoin de telle personne ou de telle chose.

— Par extens. Corps d'architecture qui sert pour l'écoulement, pour le jeu des eaux d'une fontaine : *La* FONTAINE *des Innocents. La* FONTAINE *de Grenelle. Il y a de très-belles* FONTAINES *dans cette ville.*

— Vaisseau de cuivre, de grès, ou de quelque autre matière, dans lequel on garde l'eau pour les usages domestiques : *Acheter une* FONTAINE *de grès pour une cuisine. Les* FONTAINES *de cuivre sont dangereuses.* (Acad.)

— Robinet, canal par où l'eau s'écoule d'un réservoir : *Tourner la* FONTAINE. (Acad.)

— Physiq. Certaines machines d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression : FONTAINE *de compression.* FONTAINE *artificielle.* FONTAINE *de Hiéron.*

— *Fontaine de la tête*, endroit au haut de la tête, où aboutissent les sutures : *La* FONTAINE *de la tête est tendre et molle chez les enfants.* (Acad.)

— Techn. Creux formé dans un coin du pétrin :

où l'on verse de l'eau pour délayer le levain et la farine.

FONTAINIER, n. m. V. FONTENIER.

FONTANELLE, n. f. Anat. Espace membraneux que présente une boite osseuse du crâne avant son entière ossification : *Les* FONTANELLES *servent d'indication, lors de l'accouchement, pour déterminer la position de la tête du fœtus.* (Acad.)

FONTANGE, n. f. (N. pr. de femme.) Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure : *C'est la défaite des* FONTANGES; *on fait usage de ses cheveux comme on faisait il y a dix ans.* (Mme de Sév.)

FONTE, n. f. Action de fondre, de liquéfier, de résoudre en liquide : *La* FONTE *des métaux. Remettre à la* FONTE. *La* FONTE *des neiges.*

— *Fonte de galons*, action de brûler les galons pour en retirer l'or et l'argent qu'ils contiennent.

— Particul. Action de mouler certains objets qu'on fait avec du bronze ou avec quelque autre métal fondu : *La* FONTE *d'une statue, d'un vase*, etc. *Jeter une statue en* FONTE. (Acad.)

— Métall. Fer coulé, ou oxyde de fer auquel le charbon mis dans le fourneau a enlevé une assez grande quantité d'oxygène pour qu'il ait repris l'éclat métallique : FONTE *grise*. FONTE *blanche. Que de choses sont nécessaires pour transformer le fer en* FONTE ! (Droz.) *Le fer résiste à la manière des substances fibreuses, la* FONTE *à la manière des substances grenues.* (Lebas.)

— *Fonte truitée*, mélange de la fonte blanche et de la fonte grise; elle paraît tachetée; c'est la plus propre à être convertie en fer forgé.

— *Fonte noire*, variété de la fonte grise, mais d'une qualité inférieure.

— Composition de métaux, dont le cuivre fait la principale partie : *Canon de* FONTE. *Mortier de* FONTE. *Pièce de* FONTE.

— Impr. Ensemble de toutes les lettres et de tous les signes composant un caractère complet de telle ou telle grosseur : *Une nouvelle* FONTE. *Une* FONTE *de petit-romain, de cicéro, ou de neuf, de onze*, etc. *Une* FONTE *de nouveaux caractères. Une* FONTE *toute neuve.* (Acad.)

— Anc. méd. *Fonte d'humeurs*, évacuation abondante des liquides intestinaux.

— Peint. *Ce tableau est d'une belle fonte*, les passages de teintes y sont bien liés, bien fondus : *Les yeux se reposent avec plaisir sur une motte de terre, où l'on voit la* FONTE *des couleurs et toutes les finesses de l'art qui distinguent l'école flamande.* (Bailly.)

— Fig. : *Remettre à la fonte*, recommencer un travail :

Remettez, pour le mieux, ces deux vers à la *fonte*.
(La Font.)

— Techn. Chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre des pistolets : *Mettre des pistolets dans les* FONTES. (Acad.)

FONTENIER, n. m. Celui qui est chargé de la surveillance ou du service des fontaines publiques.

— Celui qui fabrique ou qui vend des fontaines.

FONTICULE, n. m. Anat. Petit ulcère artificiel pratiqué par le chirurgien, soit avec un instrument tranchant, soit avec un caustique. *La suppression d'un* FONTICULE *ou d'un vésicatoire établi depuis longtemps est une cause occasionnelle de maladie.* (Chomel.) || Plus ordinairement, *Cautère*.

FONTINAL, ALE, adj. Qui a rapport aux sources, aux fontaines.

FONTINALE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Mousses; elles sont garnies de ramifications nombreuses, et croissent dans toutes les rivières de l'Europe : *Les* FONTINALES, *les longues herbes appelées rubans d'eau, les mousses aquatiques pendantes et chevelues, tremblent incessamment dans ces remous silencieux.* (G. Sand.)

FONTS, n. m. pl. (*fons, fontis*, fontaine; lat.) Pron. *fon*. — Bassin, grand vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser : *Bénir les* FONTS. *Les* FONTS *baptismaux. Les* FONTS *de baptême.*

— *Tenir un enfant sur les fonts*, en être le parrain, la marraine.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un sur les fonts*, s'en entretenir avec détail, en parler soit en bien, soit en mal. || Vieux.

FONTURE, n. f. Pron. *fon-tur*. — Mar. Il se dit de la diminution, de la disparition d'un banc de sable : *Ce banc est en* FONTURE. *Il y a une* FONTURE.

FOR, n. m. (*forum*, lieu où l'on plaide; lat.) Juridiction, tribunal de justice; il ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes.

— *Le for extérieur*, l'autorité de la justice humaine qui s'exerce sur les personnes et sur les biens; plus particul. la juridiction temporelle de l'Église, appelée aussi *Le* FOR *ecclésiastique.*

— *Le for intérieur*, l'autorité que l'Église exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles : *Tel homme est absous dans le* FOR *extérieur qui ne l'est pas dans le* FOR *intérieur, dans le* FOR *de la conscience.* (Acad.)

— Fig. Jugement de la propre conscience. *Le voilà, ce citoyen malheureux dont le courage a fait pâlir l'iniquité jusqu'en son* FOR. (Beaum.) *La fraternité commande dans le* FOR INTÉRIEUR *le dévouement et le sacrifice.* (Troplong.)

FORAGE, n. m. Techn. Action de forer; résultat de cette action : *Le* FORAGE *d'un canon. Le* FORAGE *d'un puits artésien.* (Acad.)

— Ouverture d'une eulée, pour tirer l'ardoise.

— Anc. Droit seigneurial qui se levait sur le vin.

FORAIN, AINE, adj. (*foras*, dehors; lat.) Qui est de dehors, qui n'est pas du lieu : *On peut, sans commandement préalable, faire saisir les effets de son débiteur* FORAIN. (Acad.)

— *Propriétaire forain*, propriétaire qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés.

— *Marchand forain*, marchand qui parcourt les foires, les marchés : *Il vient un grand nombre de marchands* FORAINS, *de* FORAINS *à ce marché.*

Déjà dans les cafés les projets se répandent
Le parodiste oisif et les *forains* l'attendent. (Piron.)

— *Chemin forain*, chemin qui se trouve à l'entrée d'une ville, et dont la largeur doit être suffisante pour le passage de deux voitures.

— *Traite foraine*, droit qu'on levait autrefois sur les marchandises qui entraient dans le royaume, ou qui en sortaient : *Commis aux traites* FORAINES. (Acad.)

— Mat. *Rade foraine*, rade mal fermée, où les bâtiments ne sont pas en sûreté contre les grands vents du large : *Autrefois les marchandises qu'on exportait de Tripoli étaient chargées, presque clandestinement, dans les* RADES FORAINES. (Chaptal.)

FORAMINÉ, ÉE, adj. (*foramen*, trou; lat.) Qui est percé de petits trous.

FORANTS, n. m. pl. Mar. Mâtereaux.

FORBAN, n. m. (*foras*, dehors; lat., et *ban*.) Corsaire qui exerce la piraterie sans commission et qui attaque également ennemi et ami : *Les* FORBANS *sont traités comme voleurs.* (Acad.)

— Fig. *Un forban littéraire*, celui qui s'approprie avec audace des ouvrages de littérature qui ne lui appartiennent point.

— Petit bateau pêcheur.

FORBANNIR, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *for-ba-nir*. — Anc. Bannir; reléguer; rejeter.

FORBANNISSEMENT, n. m. Anc. Bannissement.

FORÇAGE, n. m. Monn. Excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances. (Acad.)

FORÇAT, n. m. Homme condamné aux travaux forcés : *Il y a tant de* FORÇATS *dans ce bagne. La chaîne des* FORÇATS. (Acad.)

L'avarice, la haine,
Tiennent comme un *forçat* son esprit à la chaîne. (Boil.

— *Forçat libéré*, forçat qui a été remis en liberté après avoir subi sa peine.

— Par anal. Ceux qui, chez certains peuples, sont employés comme esclaves, au service des galères ou à d'autres travaux pénibles : *On délivra les* FORÇATS.

— Prov. *Travailler comme un forçat*, travailler excessivement.

FORCE, n. f. (*fort*.) Vigueur, faculté naturelle d'agir vigoureusement, dans l'homme et dans les animaux : *La* FORCE *d'un homme, d'un animal. Frapper de toute sa* FORCE. *Être sans* FORCE. (Acad.)

Patience et longueur de temps
Font plus que *force* ni que rage. (La Font.)

Nous avons plus de FORCE *que de volonté, et c'est souvent pour nous excuser nous-mêmes que nous imaginons que les choses sont impossibles.* (La Rochef.) *La* FORCE *de son corps ne secondait pas celle de son âme.* (Volt.) *Il se trouve parmi nous des hommes d'une* FORCE *extraordinaire.* (Buff.)

Mais je suis veuve, on perd sa *force* avec sa joie.
(Al. Guiraud.)

— Il s'emploie très-souv. au pluriel : *Les* FORCES *du corps. Perdre ses* FORCES. *Recouvrer ses* FORCES. *Prendre de nouvelles* FORCES. *Ses* FORCES *s'épuisent. Vouloir faire plus que les* FORCES *ne permettent.* (Acad.)

— Particul. Vigueur du tempérament, santé : *Je reprends des* FORCES, *et j'herborise.* (J. J. Rouss.)

Je ne me soutiens plus, la *force* m'abandonne. (Rac.)

Son courage ne pouvait suppléer à ses FORCES *épuisées.* (Volt.)

— *A forces égales, à force égale*, les forces étant supposées égales de part et d'autre.

— *La force de l'âge*, l'âge où l'on est dans toute sa force. (Acad.)

— Fig. et mor : *N'avoir ni force ni vertu*, n'être capable de rien, bon à rien.

— *Tour de force*, action qui exige beaucoup de force : *Porter un si lourd fardeau jusque-là, c'est un* TOUR DE FORCE.

— *Tour de force*, tour de souplesse, exercice des bateleurs.

— Fig et mor. : *Si vous terminez ces deux affaires aujourd'hui, vous ferez un* TOUR DE FORCE. (Acad.)

— B.-arts. Œuvre, partie dont l'exécution présente de grandes difficultés : *Cette sonate n'est qu'une suite de* TOURS DE FORCE. *L'architecture du moyen âge surprend par des* TOURS DE FORCE. (Acad.)

— Fig. Aptitude à réfléchir, à concevoir, à produire : *Avoir une grande* FORCE *de tête, une grande* FORCE *d'imagination, d'esprit. La* FORCE, *les* FORCES *de l'intelligence. L'esprit humain n'a pas assez de* FORCE *pour pénétrer tous les secrets de la nature.* (Acad.) *La nature donne la* FORCE *de l'esprit comme celle du corps.* (Volt.)

— Habileté, talent, expérience; ressources, facultés, bien, crédit, pouvoir, etc. : *Les deux joueurs, ces deux écoliers sont d'égale, de même* FORCE. *Il n'est pas de* FORCE *à lutter avec son adversaire. Cette jeune personne est d'une grande* FORCE *sur le piano. Ce parti connaît sa* FORCE. (Acad.) *La* FORCE *d'une femme est dans sa faiblesse.* (Fonten.)

— Puissance; ce qui contribue à rendre ou à maintenir fort et puissant : *Les* FORCES *comparées de la France et de l'Angleterre. La* FORCE *militaire d'un empire.* (Acad.) *Il devait les laisser user contre eux-mêmes des* FORCES *qu'ils pouvaient tourner contre lui.* (Fléch.)

— *La force d'une armée*, ce qui la rend redoutable. || *La* FORCE *d'un régiment, d'un bataillon*, etc., le nombre effectif des soldats qui le composent.

— *Être en force*, être en état de se défendre et d'attaquer. || *Venir en force, se présenter en force.*

— *La force d'une place*, ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison, etc.

— N. pl. Troupes d'un État, d'un souverain, etc. : *Les* FORCES *de terre et de mer. Les* FORCES *navales. Combattre avec toutes ses* FORCES. (Acad.) *Les* FORCES *de terre étaient appuyées par des* FORCES *maritimes proportionnées.* (Rayn.)

— Violence, contrainte, pouvoir de contraindre : *User de* FORCE. *Céder à la* FORCE. *Opposer la* FORCE *à la* FORCE. *Avoir la* FORCE *en main. La* FORCE *publique.*

Sa *force* n'est un droit qu'aux yeux de l'insensé. (La H.)

— *Force armée*, corps de troupes destiné à faire exécuter la loi lorsqu'il y a résistance : *Ce rassemblement fut dispersé par la* FORCE ARMÉE.

— *Force publique*, réunion des forces organisées pour maintenir les droits de tous, et assurer l'exécution des lois.

— *Force est demeurée à la loi*, les magistrats l'ont emporté sur ceux qui voulaient enfreindre la loi.

— *Force majeure*, force à laquelle on ne peut résister; événement qu'on ne peut empêcher. *C'est un cas de* FORCE MAJEURE. *Céder* À LA FORCE MAJEURE.

— Jurispr. *Force de chose jugée*, autorité d'une décision rendue en dernier ressort, et contre laquelle il n'est aucun moyen de se pourvoir.

— Fam. *Force m'est, force lui est de*, il y a nécessité absolue pour moi, pour lui : FORCE LUI FUT *de se taire.*

— *Maison de force*, maison de correction.

— Fig. Fermeté d'âme, de caractère; courage, résolution : *Il lui manque la* FORCE *d'âme. Elle a une* FORCE *de caractère qui étonne. Il faut beaucoup de* FORCE *pour soutenir de telles adversités. La* FORCE *est une des vertus cardinales.* (Acad.) *On vit en lui autant de modération et de douceur que de dignité et de* FORCE. (Boss.)

— *N'avoir pas la force de faire une chose*, ne pouvoir pas se déterminer à la faire : *Il me parut si affligé que* JE N'EUS PAS LA FORCE DE *lui en dire davantage.* (Acad.) *Nous* AVONS *tous* ASSEZ DE FORCE *pour supporter les maux d'autrui.* (La Rochef.)

— Solidité, pouvoir de résister : *La* FORCE *d'une poutre. La* FORCE *d'un mur, d'une digue. La* FORCE *de la toile.*

— Const. *Jambes de force*, deux grosses pièces de bois qui vont se joindre dans le poinçon pour former le comble d'un bâtiment.

— Par extens. Propriété d'imprimer une impulsion, de mettre en mouvement : *La* FORCE *d'un ressort. La* FORCE *d'une machine. La* FORCE *de la poudre à canon.*

— Impulsion reçue par un corps poussé, lancé : *La* FORCE *d'une balle, d'un boulet de canon. La* FORCE *d'un coup.*

— Impétuosité : *La* FORCE *du vent. La* FORCE *du courant. L'eau jaillit avec* FORCE.

— Méd. *La force du pouls*, sa vitesse, son élévation. *Le cœur bat avec force*, ses pulsations sont rapides et violentes.

— Énergie, activité ; intensité d'action : *La* FORCE *d'un poison, d'un remède. La* FORCE *d'un acide. Ce vinaigre a beaucoup de* FORCE.

— Fig. *La* FORCE *d'une passion. S'élever avec* FORCE *contre les abus.* (Acad.) *La faiblesse du langage prouve la* FORCE *du sentiment.* (J. J. Rouss.)

Seconde mes soupirs, donne *force* à mes pleurs,
Et comme il faut enfin fait parler mes douleurs. (Rac.)

— *La force de la sève*, son abondance et sa vigueur.

— Particul. Énergie du style, des expressions, du raisonnement, des preuves, etc. : *La* FORCE *du style. Ce mot a beaucoup de* FORCE. *Des vers pleins de* FORCE *et d'éclat. La* FORCE *d'un argument, d'une preuve, d'une objection. Il faut céder à la* FORCE *de ses raisons.* (Acad.) *Les sermons de Bourdaloue ont plus de* FORCE, *ceux de Massillon plus de grâce.* (Volt.)

— Fig. Autorité, influence d'une chose : *Cette coutume a* FORCE *de loi. La* FORCE *des événements. On ne peut lutter contre la* FORCE *des choses. La* FORCE *de l'exemple, de l'habitude, des préjugés.* (Acad.) *Les panégyristes de la* FORCE *des choses sont les apologistes des faits accomplis.* (De Rémusat.) *Les dépositions des deux étrangers étaient de la plus grande* FORCE *contre vous.* (Beaum.)

— *La force de la vérité*, le pouvoir qu'a la vérité sur l'esprit des hommes. || *La force du sang*, se dit des mouvements secrets entre les personnes les plus proches.

— Toute cause à laquelle on attribue la puissance de produire certains effets, certains phénomènes : *Les diverses* FORCES *répandues dans la nature. La* FORCE *de cohésion, d'attraction. La* FORCE *centripète. La* FORCE *centrifuge. La* FORCE *vitale.* FORCE *secrète.* FORCE *aveugle. Les deux grandes* FORCES *de l'humanité sont l'autorité et la liberté : l'autorité,* FORCE *conservatrice ; la liberté,* FORCE *conquérante.* (Dupanl.)

— Mécan. *Force mouvante* ou *motrice*, celle qui produit un mouvement.

— Par extens. *Emporter une place de vive force*, l'emporter d'assaut.

— Fig. *Il n'attaque de* VIVE FORCE *que les préjugés.* (Rayn.)

— Mar. *Faire force de rames, force de voiles*, ramer de toute sa force, se servir de toutes les voiles, pour naviguer plus vite. || Fig. Faire tous ses efforts pour réussir.

— Peint. Emploi des couleurs les plus vigoureuses, distribuées avec intelligence.

— Sculpt. Caractère ressenti dans les formes.

= **Force**, loc. adv. Fam. Beaucoup, en grande quantité : *Il a* FORCE *argent,* FORCE *pierreries.* (Acad.)

Lorsque l'injure part d'un objet plein d'appas,
On fait *force* projets qu'on n'exécute pas. (Mol.)

= **A force de**, loc. prép. Par l'emploi, l'usage fréquent : A FORCE DE *soins, de prières, de sollicitations*, etc. (Acad.)

.... Quand tout prévenait ou flattait ses désirs,
Il était malheureux *à force de* plaisirs. (Andrieux.)
A force de sagesse on peut être blâmable. (Mol.)

— A FORCE DE *prier, de presser, d'agir*, etc., en priant, en pressant, en agissant beaucoup, etc., *C'est* À FORCE DE *nous tourmenter pour augmenter notre bonheur que nous le changeons en misère.* (J. J. R.) A FORCE DE *vouloir tout savoir, il arrive assez souvent qu'on ne sait rien.* (Bourdaloue.)

— *A force de bras*, avec la seule force des bras. *Ils montèrent le canon* À FORCE DE BRAS. *Tirer, traîner* À FORCE DE BRAS. (Acad.)

= **A toute force**, loc. adv. Par toutes sortes de moyens. *Il le veut à toute force.* Il signifie aussi, à tout prendre, absolument parlant : *On pourrait,* À TOUTE FORCE, *lui accorder ce qu'il demande.* (Acad.)

= **A force**, loc. adv. Beaucoup, extrêmement : *Travailler* À FORCE.

= **De force**, loc. adv. Avec effort ou violence : *Faire entrer de* FORCE *une chose dans une autre.*

— *Prendre une fille* DE FORCE, la violer.

— Fig. *Prendre une ville* DE FORCE, l'emporter d'assaut.

De gré ou de force, loc. adv. Volontairement ou par contrainte : *Il faut qu'il parte,* DE GRÉ OU DE FORCE.

= **Par force, à force ouverte, de vive force**, loc. adv. En employant la force, la violence ; par une violence manifeste : *On le fit entrer* PAR FORCE *en prison.* (Acad.)

... J'ai même à sa mort le plus contribué :
Je fus chercher le feu que l'on mit à l'amorce
Du canon qui lui fit rendre l'âme *par force.* (Bours.)

Après avoir inutilement essayé de prendre cette ville par surprise, ils résolurent de l'attaquer À FORCE OUVERTE, *de la prendre* DE VIVE FORCE. (Acad.) *On chasse le sanglier* À FORCE OUVERTE, *avec des chiens, ou bien on le tue par surprise pendant la nuit, au clair de la lune.* (Buff.)

FORCÉ, ÉE, part. pass. du v. Forcer : *Consentement* FORCÉ. *Emprunt* FORCÉ. *A marches* FORCÉES. (Acad.) *Lorsqu'il veut être plaisant, il est* FORCÉ. (Marm.) *La langue est* FORCÉE *ou exagérée par des novateurs sans goût.* (Villem.)

— Circonstance dans laquelle on n'a pas sa liberté d'action : *Cas* FORCÉ.

— Fam. *Avoir la main forcée*, faire quelque chose par contrariété.

— Adj. Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté : *Attitude* FORCÉE. *Contenance* FORCÉE. *Un ris, un sourire* FORCÉ. *Être* FORCÉ *dans toutes ses manières. Elle n'a rien de* FORCÉ. (Acad.)

Et je ne voulais pas des sentiments *forcés*. (Corn.)

— Qui s'éloigne du naturel, de la vérité ; ce qui est mal amené, tiré de trop loin : *Style* FORCÉ. *Vers* FORCÉ. *Rapprochement* FORCÉ. *Donner à une expression un sens* FORCÉ. (Acad.)

Et mes chants, moins *forcés*, n'en seront que plus doux. (Boil.)

— Il se dit de l'attitude d'une figure gênée sans nécessité, d'un coloris outré, d'un artifice grossièrement employé, etc.

— Jeu. *Être forcé*, être obligé de jouer la couleur demandée.

— Mar. *Mâts forcés*, ceux qui prennent un pli sur l'avant, pour avoir porté trop de voile par un grand vent, ou pour avoir été trop tenus en étais.

FORCEAU, n. m. Chass. Piquet sur lequel un filet est appuyé, et qui le retient.

FORCEMENT, n. m. Action de forcer : *Il s'agit d'un* FORCEMENT *arbitraire.* (Beaum.)

— Admin. *Forcement de recette*, exercice du droit qui appartient à l'administration de faire payer par ses commis les impôts qu'ils ont négligé de percevoir.

FORCÉMENT, adv. Par force, par contrainte : *Il a fait cette démarche* FORCÉMENT. *Tout ce qui est fait ou dit* FORCÉMENT *est mal dit ou mal fait.* (Boiste.)

— Fig. Par une conséquence rigoureuse : *Ce fait reconnu, on doit* FORCÉMENT *en conclure....* (Acad.) *La composition est bien disposée et aussi variée de lignes que le permet la disposition* FORCÉMENT *parallèle des personnages.* (Th. Gaut.)

FORCENÉ, ÉE, adj. (*for*, hors, et *sens*.) Furieux et hors de sens : *Il est* FORCENÉ. FORCENÉ *de rage et de colère.* Substantivement : *C'est un* FORCENÉ. *Il se débattit comme un* FORCENÉ. (Acad.) *L'ambition* FORCENÉE *renverse tout.* (Fén.)

FORCÈNEMENT, n. m. Anc. Fureur :

Et fuyez un tyran dont le *forcènement*
Joindrait votre supplice à mon bannissement. (Corn.)

FORCENER, v. tr. ou act. 1[re] conj. L'*e* muet du rad. *forcer* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je forcène, il forcène, ils forcènent*, etc.

— Rendre forcené, faire perdre la raison.

FORCENER, v. intr. ou neut. Être en colère ; être hors de soi.

Je *forcène* de voir que, sur votre retour,
Ce traître assure ainsi ma perte et son amour. (Corn.)

= **Se forcener**, v. pron. Exercer sa fureur ; se livrer à sa fureur : *Le despotisme du peuple est une puissance folle et aveugle qui* SE FORCENE *contre elle-même.* (Fén.)

FORCENERIE, n. f. (*forcené*.) Rage furieuse, colère poussée à la démence : *La* FORCENERIE *des états de Bretagne.* (M[me] de Sév.)

Non, non, pour châtier cette *forcenerie*,
La plus cruelle guerre a trop peu de furie. (Du Ryer.)

FORCEPS, n. m. *fortiter*, fortement, et *capere*, saisir ; lat.) Pron. *for-ceps*. — Chir. Toute espèce d'instrument servant pour saisir et extraire les corps étrangers.

— Particul. Instrument en forme de grande et large tenaille, dont on se sert, dans les accouchements laborieux, pour embrasser la tête du fœtus et l'extraire de la matrice : *Les branches d'un* FORCEPS. (Acad.)

FORCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *for-cé*. — Le *c* du rad. *forc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*, *nous forçons, il força*, etc. — Briser, rompre ; ouvrir avec violence : FORCER *une porte, une serrure, un coffre.* FORCER *les prisons.* (Acad.)

— *Forcer une clef, une serrure*, les fausser, les tordre, de manière qu'ils ne peuvent plus jouer.

— S'emparer par force : FORCER *une barricade, un retranchement.* FORCER *un corps de garde.* Par analogie : FORCER *un passage.* FORCER *les obstacles*, etc. (Acad.) *Condé, dont le seul nom fait tomber les murailles,* FORCE *les escadrons.* (Boss.) *L'un,* FORÇANT *des villes par sa valeur ; l'autre, gagnant des cœurs par son adresse.* (Fléch.)

— Fig. *Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui, nonobstant la défense.

— *Forcer la consigne*, ne pas s'y conformer, l'enfreindre avec violence.

— Fam. Entrer chez quelqu'un qui ne voulait pas recevoir.

J'ai forcé la consigne, et vous m'écouterez. (C. Delav.)

— *Forcer une fille, une femme*, les violer.

— Chass. *Forcer une bête*, la prendre avec des chiens de chasse, après l'avoir courue et réduite aux abois : FORCER *un lièvre, un cerf.* (Acad.) *Un jeune sanglier de trois ans est difficile à* FORCER, *parce qu'il court très-loin sans s'arrêter.* (Buffon.)

— Contraindre, violenter, obliger à quelque chose : FORCER *quelqu'un à faire, de faire une chose. On l'a* FORCÉ *de signer. On voulait le* FORCER *à partir.* FORCER *son adversaire à jouer.* FORCER *l'ennemi au combat.* FORCER *le naturel.* (Acad.)

Ne *forçons* point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce. (La Font.)

— Fig. et fam. *Forcer la main à quelqu'un*, le contraindre à faire quelque chose : *Par quels moyens comptez-vous mener à bien une entreprise où il s'agit de* FORCER *la main au ministre ?* (H. de Balz.)

— Man. *Forcer la main*, se dit en parl. d'un cheval qui refuse d'obéir, qui s'emporte : *Ce cheval* FORCE LA MAIN *de son cavalier.* || On dit aussi, *Forcer, gagner à la main.*

— *Forcer les respects, l'admiration*, etc., les obtenir de ceux même qui voudraient les refuser.

— *Forcer nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut : *Pierre le Grand* A FORCÉ LA NATURE *en tout, dans ses sujets, dans lui-même, et sur la terre, et sur les eaux.* (Volt.)

— *Forcer sa voix*, faire des efforts de voix en chantant.

— Man. *Forcer un cheval*, le pousser trop, le faire trop courir.

— *Forcer le pas, la marche*, presser le pas, marcher le plus vite qu'on peut.

Ainsi Néron commence à ne plus se *forcer*. (Rac.)

— Escr. *Forcer le fer*, engager avec force l'épée de son adversaire.

— Jeux. Jeter une carte supérieure à celle qui a été jouée. || Obliger quelqu'un de jouer sans prendre. || Obliger un joueur à jouer telle ou telle carte.

— Mar. *Forcer de voiles, de rames*, faire force de voiles, de rames.

= **Se forcer**, v. pron. Faire quelque chose avec trop de force et de véhémence : *Ne vous* FORCEZ *point, vous vous ferez mal.*

— Se contraindre, faire effort sur soi-même : *Je ne me décide pas à cette démarche sans* ME FORCER *un peu.* (Acad.)

FORCES, n. f. pl. Espèce de grands ciseaux qui servent à tondre les draps, à couper des étoffes, à les tailler, à couper des feuilles de fer-blanc, etc. : *Une paire de* FORCES. (Acad.)

FORCET, n. m. Forcet, forte fiche.

FORCETTES, n. f. pl. Techn. Petites forces.

FORCIÈRE, n. f. Pêch. Petit étang où l'on met du poisson pour l'y faire multiplier.

FORCINE, n. f. Agric. Renflement du corps d'un arbre, à l'angle formé par la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCLORE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*foras*, dehors ; *claudare*, fermer ; lat.) — Il n'est usité qu'au pr. de l'infin. et au part. pass. — Prat. Exclure de faire quelque acte, quelque production en justice, parce que le temps préfix en est passé. On ne

l'emploie guère qu'à l'infinitif et au participe : *Il s'est laissé* FORCLORE. (Acad.)

FORCLOS, OSE, part. pass. du v. Forclore. FORCLOS *de produire. Il a été* FORCLOS. *La partie adverse fut déclarée* FORCLOSE. (Acad.)

FORCLUSION, n. f. Pron. *for-klu-zion.* — Prat. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps prescrit : *Il a été jugé par* FORCLUSION. *Les délais sont expirés, la* FORCLUSION *est acquise.* (Acad.)

FORÉ, ÉE, part. pass. du v. Forer.

— *Clef forée,* clef dont la tige est percée pour recevoir une broche fixée dans le trou de la serrure : *La clef* FORÉE *au poing, la jeunesse règne au parterre.* (Viennet.)

FORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*forare,* lat. ; m. sign.) Techn. Percer : FORER *une clef.* FORER *un canon.* FORER *un puits artésien.* (Acad.)

FORERIE, n. f. Pron. *for-ri.* — Techn. Atelier pour le forage des canons.

FORESTAGE, n. m. Dr. Pacage dans les forêts ; droit des usagers.

FORESTIER, IÈRE, adj. (*forêt.*) Pron. *fo-rèss-tié, tièr.* — Qui concerne les forêts : *Code* FORESTIER. *Lois* FORESTIÈRES.

— *Arbres forestiers,* arbres dont se composent les grandes forêts ; par opposition aux arbres qui forment les bois.

— Particul. Qui a quelque charge ou quelque fonction dans les forêts : *Garde* FORESTIER. *Agent* FORESTIER.

— Qui appartient aux forêts : *Les nymphes* FORESTIÈRES. *Hommes* FORESTIERS.

— Substantiv. *Un* FORESTIER, un garde, un agent forestier.

FORÊT, n. f. (*ferarum statio,* demeure des bêtes sauvages ; lat.) Grande étendue de terrain planté de bois ; assemblage d'arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue : *Grande* FORÊT. FORÊT *impraticable. Belle* FORÊT.

Dieux, que ne suis-je assis à l'ombre des *forêts !* (Rac.)
Dans le fond des *forêts* votre image me suit. (Id.)

La nature a prodigué à l'Inde des FORÊTS *de citronniers.* (Volt.)

— Admin. *Eaux et* FORÊTS, se dit des forêts, des étangs, des rivières, etc., en tant qu'ils sont l'objet d'une surveillance exercée par le gouvernement. *La législation des eaux et* FORÊTS. *La direction générale des* FORÊTS. *Conservateur, inspecteur des* FORÊTS.

— Fig. et fam. *Vous étiez là dans une* FORÊT, vous étiez entouré de malhonnêtes gens, de fripons. *C'est une* FORÊT, c'est un lieu peu sûr.

— Fig. *Une forêt de mâts, de lances,* etc., un grand nombre de vaisseaux réunis d'une troupe nombreuse de soldats armés de lances :

Cette *forêt* de mâts qui flotte sur les eaux. C. Del.)

— Chass. *Mesurer une forêt,* se dit en, parlant du cerf ou de toute autre bête qui la traverse.

— Techn. Tablettes divisées en petites cases, dans lesquelles les imprimeurs serrent les bois qui servent à garnir les formes pour l'impression.

— Constr. Grande quantité de pièces de bois qui forment le comble de quelque vaste édifice.

FORET, n. m. (*forer.*) Pron. *fo-rè.* — Techn. Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour faire des trous dans le métal, dans le bois, etc. : FORET *de serrurier, de menuisier. La pointe d'un* FORET.

— Part. Petit intrument de fer avec lequel on perce un tonneau : *Mettre le* FORET *dans un tonneau. Tirer du vin au* FORET. (Acad.)

FOREUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fore.

FORFAIRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*foris,* dehors ; *faire,* lat.) Pron. *for-fèr.* — Il n'est usité qu'au prés. de l'infin. et aux temps composés. — Faire quelque chose contre le devoir ; Commettre un crime ; agir contre la loi ; prévariquer ; il se dit particul. en parl. d'un magistrat d'un officier public : *Si un juge vient à* FORFAIRE. (Acad.)

— *Forfaire à l'honneur,* se déshonorer par une action lâche :

Et tu dis qu'à l'honneur ce fils n'*a* pas *forfait.* (C. Del.)

— *Forfaire à son honneur,* se dit d'une fille ou d'une femme qui se laisse corrompre.

— Transitiv. Anc. FORFAIRE *un fief,* le rendre confiscable de droit au profit du seigneur féodal, par quelque outrage, quelque trahison, etc.

FORFAIT, n. m. Pron. *for-fè.* — Crime énorme commis avec audace : *Commettre un* FORFAIT, *un horrible* FORFAIT. *Il a reçu le prix de ses* FORFAITS. (Acad.)

Ces cris séditieux sont autant de *forfaits.* (Corn.)

. . . . Il est donc des *forfaits*
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais. (Volt.)

Syn. Forfait, crime. Le *crime* est un acte qui trouble l'ordre social, une action méchante et basse ; le *forfait* est un crime réfléchi qui annonce une certaine énergie dans celui qui s'en rend coupable. Le *crime* peut résulter de la seule intention, mais il n'y a de *forfait* qu'après l'acte accompli ; le *crime* est une infraction aux lois, positives, et *forfait,* une violation des lois de la nature.

FORFAIT, n. m. Comm. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain : *Faire* FORFAIT *avec un architecte pour un bâtiment. Prendre à* FORFAIT. *Traiter à* FORFAIT *pour des travaux.* (Acad.)

— *Vendre, acheter à forfait,* vendre, acheter plusieurs choses en masse, et sans estimation préalable du prix particulier de chacune.

FORFAITURE, n. f. Pron. *for-fè-tur.* — Jurispr. Prévarication : *On ne peut destituer un magistrat que pour* FORFAITURE. (Acad.)

— Par ext. Trahison : *Une négociation ouverte sans ces conditions était donc un acte de véritable* FORFAITURE. (Thiers.)

— Droit féod. Délit qui entrainait la confiscation du fief par le seigneur : *Saisir, confisquer un fief pour* FORFAITURE. (Acad.)

FORFANTE, n. m. (*furfante ;* ital., Pron. *for-fantt.* — Hâbleur, charlatan, fanfaron : *C'est un* FORFANTE ! (Acad.)

L'avide financier, d'une main de *forfante,*
Lâche, en de bons contrats, trois mille écus, de rente.
(Piron.)

FORFANTERIE, n. f. Pron. Hâblerie, charlatanerie : *On a dévoilé toutes ses* FORFANTERIES.

... Que d'affection et de *forfanterie !* (Mol.)

— Plus souv. Fanfaronnade : *C'est un homme bien déplaisant avec ses* FORFANTERIES. *Quelle ridicule* FORFANTERIE ! (Acad.)

FORFICULE, n. m. Zool. Insecte appelé vulg. Perce-oreille.

FORGE, n. f. Techn. Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine, et où on le met en barre : *Faire aller une* FORGE. *Entretenir une* FORGE. *Un maître de* FORGE.

... Le fer mugit dans la *forge* brûlante. (Del.)

— Fourneau où certains artisans chauffent le métal qu'ils emploient : *La* FORGE *d'un maréchal. La* FORGE *d'un serrurier.*

— Atelier d'un maréchal ferrant : *Mener un cheval à la* FORGE. *Un cheval qui revient de la* FORGE.

— *Forge de campagne,* la forge portative et les outils qui servent aux maréchaux ferrants, dans les armées en marche.

— Fig. et fam., *Cet ouvrage est encore tout chaud de la forge,* il sort des mains de l'auteur, il a été achevé tout récemment.

— Mar. *Forge volante,* petite forge de tôle avec l'enclume, le soufflet, etc., qu'on prend à bord de grands bâtiments de guerre.

FORGEABLE, adj. des 2 g. Qui peut se forger, qui peut se travailler à la forge : *La fonte n'est pas* FORGEABLE. (Acad.)

FORGEAGE, n. m. Technol. Action de forger.

FORGÉ, ÉE, part pass. du v. Forger : *Fer* FORGÉ.

— *Mot forgé,* mot inventé nouvellement par un auteur.

FORGER, v. tr. ou act. 1re conj. Il prend l'*e* muet euphonique après le rad. *forg.* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou en *a* : *nous forgeons, il forgea, etc.* — Donner une forme au fer ou à quelque autre métal par le moyen du feu ou du marteau : FORGER *un fer de cheval.* FORGER *une barre de fer.* FORGER *une épée.*

— *Forger à froid,* travailler un métal avec le marteau sur une enclume, sur un tas, etc., sans le faire chauffer. || Par oppos. FORGER *à chaud,* travailler un métal à la forge.

— Man. *Ce cheval forge,* en marchant il touche les fers des pieds de devant avec les fers des pieds de derrière.

— Fig. et fam. Inventer, controuver : *Il a* FORGÉ *cela dans sa tête.* FORGER *une calomnie, une malice.* (Acad.) *Cet homme passe sa vie à* FORGER *des nouvelles.* (Barth.)

On vous *aura forgé* cent sots contes de lui. (Mol.)

= **Se forger,** v. pron. Être forgé.

— Fig. Se faire, se produire ; être produit : *Chacun porte en soi l'atelier où* SE FORGENT *ses idées.* (Rivar.)

— S'imaginer des choses sans fondement : SE FORGER *des chimères.* (Acad.) *Moins elle avait de ressources présentes, plus elle s'en* FORGEAIT *dans l'avenir.* (J. J. Rouss.)

Le loup déjà se *forge* une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse. (La Font.)

— Fig. et prov. *Se forger des monstres,* se créer des difficultés imaginaires.

FORGERON, n. m. Techn. Ouvrier qui travaille au marteau, après les avoir fait chauffer à la forge, les gros ouvrages de fer, comme barres, ancres, chaînes, instruments aratoires, etc. *Un bon* FORGERON. *Avec quel plaisir Pythagore, qui prêtait l'oreille au marteau du* FORGERON, *n'eût-il point écouté le bruit de nos cloches ?* (Chateaubr.)

— Prov. et fig. *En forgeant on devient forgeron,* à force de s'exercer à quelque chose, on y devient habile.

FORGEUR, n. m. Techn. Celui qui est employé aux travaux de la forge : FORGEUR *d'épées, de couteaux, de ciseaux, de lancettess, etc.*

— Fig. et fam. Celui qui invente quelque fausseté : *C'est un* FORGEUR *de contes, un* FORGEUR *de nouvelles, un* FORGEUR *de calomnies.* (Acad.)

FORHU, n. m. Chass. Son du cor pour rappeler les chiens.

— Certaines parties du cerf que l'on donne aux chiens pour curée.

FORHUIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *for-uir.* — Chass. Rappeler les chiens au son du cor : FORHUIR *du cor, du cornet, du huchet.* (Acad.)

FORJET, n. m. Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETER, v. intr. ou neut 1re conj. (*for,* et *jeter.*) Constr. Sortir de l'alignement ou de l'aplomb. *Ce mur* FORJETTE. (Acad.)

FORJETURE, n. f. Archit. V. FORJET.

FORJUGER, v. tr. et intr. 1re conj. Rendre un jugement injuste. || Vieux.

FORLÂCHURE, n. f. Techn. Défaut dans les hautes lisses.

FORLANCER, v. tr. ou act. 1re conj. Le *c* du rad. *forlanc* prend la cédille toutes les fois que la term. commence par un *o* ou un *a* : *nous forlançons, il forlança, etc.* — Chass. Faire sortir une bête de son gîte.

FORLANÇURE, n. f. Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE, n. f. Danse italienne très-gaie des gondoliers vénitiens. || Air de cette danse.

FORLIGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*foras,* dehors ; *linea,* ligne ; lat.) Pron. *for-li-gnié.* — Dégénérer ; faire quelque action indigne de la vertu de ses aïeux : *Il n'a pas suivi les traces de ses pères, il* A FORLIGNÉ. || Vieux.

— Fam. En parl. d'une fille, Forfaire à son honneur : *Elle* A FORLIGNÉ. (Acad.)

Plus d'une fille *a forligné* : le diable
Est bien subtil ; bien malins sont les gens. (La Font.)

— Anc. Il s'employait avec un compl. indirect : *Jour de Dieu ! je l'étranglerais de mes propres mains, s'il fallait qu'elle* FORLIGNÂT *de l'honnêteté de sa mère.* (Mol.)

FORLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Forlonger : *J'accablai à cent reprises le premier président de mes regards assénés et* FORLONGÉS *avec persévérance.* (St-Simon.)

FORLONGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *for-lon-jé.* — Il prend l'*e* muet euph. après le rad. *forlong.* toutes les fois que la term. commence par un *a* ou un *o* : *nous forlongeons, il forlongea,* etc. Anc. — Traîner en longueur un procès, une affaire.

— V. intr. ou neutr. Chass. En parl. des bêtes qu'on a chassées, éloigner du pays où elles faisaient leur séjour ordinaire.

— Il se dit du cerf quand il a bien de l'avance sur les chiens : *Ce cerf* FORLONGE.

= **Se forlonger,** v. pr. m. sign. : *Le cerf s'*ÉTAIT FORLONGÉ. (Acad.)

FORMAIRE, n. m. Pron. *for-mèr.* — Techn. Ouvrier qui fait les formes dont le papetier se sert pour fabriquer le papier.

FORMAL, n. m. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique étendu de peroxyde de manganèse sur l'esprit de bois.

FORMALISER (SE), v. pron. 1re conj. S'offenser se piquer, trouver à redire : *Il* SE FORMALISE *de tout. Je lui en ai parlé franchement, il ne s'en* EST *point* FORMALISÉ. (Acad.)

Votre chagrin de tout *se formalise.* (Volt.)

FORMALISTE, adj. des 2 g. — Qui s'attache scrupuleusement aux formes, aux formalités : *Ce juge est très-*FORMALISTE. *Les Romains étaient extrêmement* FORMALISTES. FORMALISTE *au point qu'il a*

destitué un greffier pour avoir rencontré en veste de chasse à la campagne. (C. Del.)

— Façonnier, vétilleux dans les moindres choses qui regardent les devoirs de la vie civile : *On ne peut vivre avec lui, il est trop* FORMALISTE. *Une civilité* FORMALISTE *et façonnière.* (St-Évrem.)

Je vous l'ai déjà dit, monsieur, aucun appas
Ne me fera jamais dire ce qui n'est pas.
Parbleu ! tant pis pour vous, d'être si *formaliste.*
(Boursault.)

— Substant. *Un* FORMALISTE *sévère. C'est un grand* FORMALISTE. (Acad.)

FORMALITÉ, n. f. Formule prescrite ou consacrée ; manière formelle, expresse, de procéder, de faire certains actes civils, judiciaires, administratifs, religieux : *Les* FORMALITÉS *nécessaires à la validité d'un contrat, d'un testament, d'un mariage.* (Acad.) *Les formalités de la justice sont nécessaires à la liberté.* (Montesq.) *Il y manque une* FORMALITÉ. (Beaum.) *Les* FORMALITÉS *qu'on observe pour la réception d'un chevalier.* (Acad.)

— Cérémonie, acte d'une civilité recherchée : *Il attachait une grande importance aux moindres* FORMALITÉS *de l'étiquette.* (Acad.) *Vous voyez des gens passer leur vie en* FORMALITÉS *et en bienséances ; ils ne vous pardonnent pas une cérémonie.* (St-Évrem.) *Se soumettre à des* FORMALITÉS *gênantes.* (Chamf.)

FORMARIAGE, n. m. Droit cout. Mariage contraire à la loi et contracté sans la permission du seigneur de chacun des conjoints.

FORMARIER (SE), v. pron. 1re conj. Droit cout. Se marier avec une personne de trop haute ou de trop basse condition.

FORMAT, n. m. (*forme.*) Imprim. et libr. Dimension d'un volume en hauteur et en largeur ; elle est déterminée par le nombre et la dimension des feuillets que chaque feuille renferme : *Dans le* FORMAT *in-folio la feuille n'a que deux feuillets, n'est pliée qu'en deux. Le* FORMAT *in-quarto a quatre feuillets ou huit pages ; le* FORMAT *in-octavo, huit feuillets ou seize pages, etc. Grand* FORMAT. *Petit* FORMAT. *Cet ouvrage a été imprimé en plusieurs* FORMATS. (Acad.) *Le monde et la société ressemblent à une bibliothèque où au premier coup d'œil tout paraît en règle, parce que les livres y sont placés suivant le* FORMAT *et la grandeur des volumes.* (Chamf.)

FORMATEUR, TRICE, adj. et n. Qui forme, qui crée : *L'Être éternel et* FORMATEUR. *Puissances* FORMATRICES. (Volt.)

FORMATION, n. f. Pron. *for-ma-cion.* — Action par laquelle une chose se forme, est produite : *La* FORMATION *de l'enfant dans le ventre de la mère. La* FORMATION *des métaux dans le sein de la terre.*

— Méd. *La* FORMATION *d'un abcès.*

— Action de former, d'organiser, d'instituer : *La* FORMATION *d'un régiment, d'une compagnie.*

— Théorie mil. Mouvement par lequel une troupe prend une certaine disposition : *Les principes de la* FORMATION *en bataille.*

— Géolog. Ensemble des couches ou portions de terrains de substances minérales qui paraissent avoir été formés à la même époque et ensemble : *Les terrains des environs de Paris sont de* FORMATION *gypseuse. Des couches de même* FORMATION.

— Gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou dont un mot passe par ses diverses formes : *La* FORMATION *du pluriel, du féminin. La* FORMATION *d'un temps, d'un mode.* (Acad.)

FORME, n. f. (*forma ;* lat., m. sign.) Ce qui détermine la matière à être telle ou telle chose : *La matière est susceptible de toutes sortes de* FORMES. *La* FORME *et la matière.* (Acad.)

Hippolyte étendu sans *forme* et sans couleur. (Rac.)

— Chim. *Sous forme gazeuse, liquide, solide,* etc., à l'état de gaz, de liquide, de solide.

— Théol. *La forme d'un sacrement,* les paroles sacramentelles, par opposition à la matière du sacrement : *Les paroles,* Je te baptise, etc., *sont la* FORME *du* SACREMENT *de baptême, et l'eau en est la matière.* (Acad.)

— Gramm. *La forme d'un mot,* sa composition, ses modifications : *La* FORME *du singulier, du pluriel. Les* FORMES *actives, les* FORMES *passives. Ce mot a une* FORME *grecque.*

— Figure extérieure, configuration d'un corps : *La* FORME *d'un homme, d'un animal. La* FORME *du visage, de la bouche, du nez. Changer de* FORME. *Ils revêtent toutes sortes de* FORMES. *Un ange apparut à Tobie sous la* FORME *d'un voyageur.* (Acad.) *Jérusalem prit une* FORME *nouvelle.* (Boss.) *De tous les êtres animés, l'oiseau-mouche est le plus élégant pour la* FORME. (Buff.)

— Au pl. Contours d'un objet : *Les* FORMES *du corps. Cet animal a des* FORMES *sveltes, gracieuses. La beauté, l'élégance des* FORMES. *Les* FORMES *sévères de l'architecture grecque.*

— Fig. : *J'ai vu la misère sous toutes ses* FORMES. *C'est toujours la même idée, sous des* FORMES *différentes.* (Acad.)

— Littér. Tours du style, différentes façons d'exprimer sa pensée : FORMES *poétiques, oratoires. Des* FORMES *élégantes. Varier les* FORMES *du style.*

— Constitution, mode particulier des institutions : *La* FORME *de l'administration n'était pas la même dans toutes les provinces. Changer la* FORME *du gouvernement. On a beaucoup discuté sur la meilleure* FORME *du gouvernement.* (J. J. Rouss.)

— Manière dont une chose peut être traitée : *La* FORME *de cette critique pourrait être un peu plus polie. Un récit de voyage en* FORME *de journal. Des instructions en* FORME *de dialogue. Une* FORME *neuve et originale. La* FORME *a rajeuni le fond.* (Acad.) *La couleur et la* FORME *sont à l'ordre du jour, en poésie, en peinture, en toute chose.* (V. Cousin.)

Le syllogisme est mon invention :
J'ai mis la *forme* en réputation. (La Chauss.)

— Formule de certains actes ou écrits, manière de les rédiger : *La* FORME *d'une quittance. La* FORME *d'un billet à ordre.* (Acad.)

Qu'on dresse le contrat dans la *forme* sommaire.
(Em. Augier.)

— *Mettre un argument en forme,* en disposer les parties conformément aux règles de la logique.

— *Par forme de...* en manière de... *Dire quelque chose* PAR FORME *d'avis.*

— Exposition de motifs, de preuves, développement d'un fait : *L'affaire est bonne quant au fond, mais la* FORME *n'en vaut rien.* (Acad.) *Le fond ni la* FORME *de cet acte n'offrait aucune prise aux plus légères discussions.* (Beaum.) *Le vice de la* FORME *nuit au fond.*

— *Formes judiciaires,* légales, procédés, formes consacrées en justice :

Le loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre *forme de procès.* (La Font.)

— Fam. *Pour la forme,* pour se conformer à l'usage.

— Usages, habitudes, règles établies : FORME *de vivre.* FORME *de conduite. Rechercher une fille dans les* FORMES, *en faire la demande en* FORME. *Observer les* FORMES. *Contrat en bonne* FORME. *Se dispenser des* FORMES. *Pécher par la* FORME. (Acad.) *On vous aime, vous aimez ; on vous écrit, vous faites réponse : il n'y a rien là qui ne soit dans les* FORMES. (Danc.)

— Façons de s'exprimer ou d'agir : *Des* FORMES *grossières. Des* FORMES *polies, honnêtes.*

— Absol. Manière distinguée : *C'est un homme qui a des* FORMES.

— Gramm. *Formes principales,* les formes du verbe qui sont le plus souv. employées. || *Formes particulières,* celles qui sont rarement usitées.

— Modèle qui sert à donner la forme à certaines choses : *Mettre une* FORME *dans un soulier. Mettre un chapeau sur la* FORME. *On voyait accrochées aux murs des* FORMES *à faire des fromages.* (B. de St-P.)

— *Forme brisée,* forme composée de pièces qui peuvent se séparer.

— La partie du dessus d'un soulier, la partie d'un chapeau qui est faite sur le modèle de bois : *La* FORME *de ce chapeau est trop basse.*

— Techn. Châssis de fer qui contient les pages composés : *Imposer une* FORME. *Serrer les pages d'une* FORME. FORME *de huit pages.* (Acad.) || Papet. Châssis servant à fabriquer le papier. || *Forme de vitres,* panneau contenant plusieurs verres reliés ensemble, comme dans les découpures des fenêtres gothiques des églises et autres édifices. || Espèce de libage dur qui provient des ciels de carrière.

— Banc. garni d'étoffe, et rembourré : *Une* FORME *de velours.*

— Fauconn. Il se dit de la femelle d'un oiseau de proie : *Les* FORMES *ne sont pas propres à la volerie.*

— Chass. *Un lièvre en forme,* un lièvre au gîte.

— Vétér. Tumeur dure qui se développe dans le pourtour de la couronne et qui provient soit d'une exostose, soit de l'ossification des cartilages.

FORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Former : *Avoir la taille bien* FORMÉE. (Acad.) *La mer Rouge a été* FORMÉE *par une irruption de l'Océan dans les terres.* (Buff.)

Tout me dit que mon cœur fut *formé* pour le vôtre.
(Desmahis.)

— Fig. Il se dit d'une personne dont le corps et l'esprit ont acquis un certain développement :

.... Elle est si peu *formée* et si sotte. (Gress.)

— Habitué, fait à : *Je suis* FORMÉ *au travail, j'y ai été élevé dès mon jeune âge.* (Campistr.) *Il serait à désirer que des hommes qui de dessein* FORMÉ *renoncent à leur caractère, n'en recueillissent d'autre fruit que d'être ridicules.* (Duclos.)

— Anc. *Lettres formées,* lettres canoniques.

FORMÉE, n. f. au pl. Véner. Fiente du cerf : FORMÉES *en boule.*

FORMEL, ELLE, adj. Exprès, précis, positif, clair : *Paroles* FORMELLES. *Termes* FORMELS. *Texte* FORMEL *de la loi. Mes ordres sont* FORMELS. (Étienne.)

— Anc. Philos. *Cause formelle,* cause qui fait qu'une chose est telle qu'elle est ; par oppos. à *Cause matérielle.* (Acad.)

— Théol. Substantiv. *Le* FORMEL *du péché,* la non conformité de l'acte avec la loi.

FORMELLEMENT, adv. En termes exprès, précisément, clairement : *La loi le dit* FORMELLEMENT, *défend* FORMELLEMENT. *Le contrat porte* FORMELLEMENT. (Acad.)

— Anc. philos. Il se disait, par opposition à Matériellement.

FORMENER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Malmener ; fatiguer ; vexer.

FORMENTIÈRE, n. f. Agric. Vulg. Le blé sarrasin.

FORMER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner l'être et la forme : *Dieu* A FORMÉ *l'univers. Il* A FORMÉ *l'homme du limon de la terre.* (Acad.) *Dieu et la nature ont fait tous les hommes égaux, en les* FORMANT *d'une même boue.* (Mass.) *Dites-moi, qui* A FORMÉ *le monde ?* (Barth.)

Sa toute puissance
D'un mot *forma* le ciel, l'air, la terre et les flots. (Boil.)

— Produire, faire, opérer, composer, constituer : FORMER *un son,* FORMER *un concert de voix et d'instruments. Nous* FORMONS *une société particulière.* FORMER *un cercle, un carré.* (Acad.) *Ils étaient assis sous des arbres qui* FORMAIENT *des berceaux.* (Barth.)

Les pièces assorties
Ne *forment* qu'un seul tout de diverses parties. (Boil.)

— En parl. des choses, constituer : *Ces deux objets* FORMENT *un contraste frappant. Ces mots* FORMENT *une phrase. Cette dissertation* FORMA *à elle seule les deux tiers de l'ouvrage.* (Acad.)

— Gramm. : FORMER *les temps d'un verbe,* établir les temps dérivés d'après les radicaux de leurs temps primitifs.

— Fabriquer, façonner ; donner une certaine forme, une certaine figure : *Le potier* FORME *des vases et leur donne telle figure qu'il veut.* FORMER *des caractères.* FORMER *bien ses lettres.* (Acad.) *Elles lui avaient appris à lire et à écrire, de façon qu'il ne savait déjà pas mal* FORMER *ses lettres.* (Lesage.)

— Fig. Constituer, être la base de : *L'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentiments,* FORMAIENT *entre eux une union indissoluble.* (Barth.)

Ne comprenez-vous pas que l'on puisse s'aimer
Sans ces liens qu'un vil intérêt vient *former ?* (Ém. Aug.)

Les vertus qui FORMENT *le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un particulier.* (Volt.) *Qu'est-ce que la société, quand la raison n'en* FORME *pas les nœuds ? Une foire, un tripot, une auberge.* (Chamf.)

— Produire, concevoir dans son esprit : FORMER *un dessein, un projet.* FORMER *des vœux, des souhaits.* (Acad.) *Il* FORMAIT *dans son esprit les grands desseins d'abattre les ennemis de la France.* (Fléch.) *Raisonner, c'est* FORMER *des jugements.* (Condill.)

— Proposer, exposer ce qu'on a conçu, le mettre en avant : FORMER *une objection, une difficulté.* FORMER *opposition devant le juge.*

— Organiser, instituer, établir : FORMER *un bataillon, un escadron, un corps d'armée.* FORMER *une société, une académie.* FORMER *une république, une monarchie.* (Ac.) *De toutes les mouches, les abeilles sont celles qui* FORMENT *la société la plus nombreuse.* (Buff.) *C'était l'homme le moins propre à* FORMER *et à conduire un parti.* (Rac.)

— *Former un siége,* commencer le siége d'une place.

— *Former une entreprise,* la concevoir et travailler à l'exécuter.

Quelle entreprise ici pourrait être *formée ?* (Rac.)

— Instruire, façonner par l'instruction, par l'éducation : FORMER *un jeune homme ; lui* FORMER *l'esprit, le caractère.* FORMER *à la vertu, aux bonnes mœurs. La lecture des bons livres* FORME *les mœurs.* (Acad.) *La religion seule sait* FORMER *de bons citoyens, des sujets fidèles, des serviteurs patients, des maîtres humbles, des magistrats incorruptibles, des princes cléments, des amis véritables.* (Mass.) *Qui oserait dire que la lutte ne* FORME *pas l'athlète, la bataille le guer-*

rier, la tribune l'orateur, la réflexion le philosophe? (Lam.)

— Par anal. : FORMER *son style sur celui d'un auteur. On* FORME *son goût par l'étude des bons modèles.* (Acad.)

= **Se former**, v. pron. Être formé : *Le poulet* SE FORME *dans l'œuf. Les météores se* FORMENT *dans l'air.* (Arago.) *On voyait de toutes parts des lignes* SE FORMER. (Rac.) *Les idées* SE FORMENT *dans l'esprit. Le goût* SE FORME *par la lecture des bons auteurs. Ce jeune homme* S'EST *bien* FORMÉ *depuis que je ne l'ai vu.* (Acad.)

J'ai vu cet enfant-là grandir et *se former.* (A. de Muss.)

— Particul. Se développer, devenir plus parfait : *Sa taille* SE FORME. *Livré à lui-même pendant son enfance et sa jeunesse, il* SE FORMA *seul.* (Mignet.)

— Prendre une certaine disposition : *Une troupe qui* SE FORME *sur la droite en bataille. Les régiments* SE FORMÈRENT *devant les casernes.* (Acad.)

FORMERET, n. m. Archit. Arc saillant ou nervure d'une voûte gothique.

FORMI, n. m. Véner. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie.

FORMIATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide formique avec une base salifiable.

FORMICAIRE, adj. des 2 g. (*formica*, fourmi; lat.) Pron. *for-mi-kèr.* — Zool. Qui ressemble à une fourmi. ‖ Qui vit de fourmis.

FORMICA-LEO, n. m. v. **FOURMI-LION**.

FORMICANT, adj. m. (*formica*, fourmi; lat.) Méd. Il se dit d'un pouls petit, faible et fréquent qui produit une sensation comparable à celle que ferait éprouver le mouvement d'une fourmi : *Pouls* FORMICANT.

FORMICATION, n. f. Pron. *for-mi-ka-cion.* — Méd. Picotement; douleur semblable à celle que causeraient des fourmis sous la peau.

FORMIDABLE, adj. des 2 g. (*formidare*, craindre; lat.) Redoutable, qui inspire une grande crainte : *Des troupes* FORMIDABLES. *Une puissance* FORMIDABLE. *Cette armée avait un aspect* FORMIDABLE. (Acad.)

On monte; et quand on touche au faîte inabordable,
Vient la chute rapide, immense, *formidable.* (Pons.)

FORMIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait et vend des formes pour les chaussures.

FORMIQUE, adj. des 2 g. (*formica*, fourmi; lat.) Chim. Il se dit d'un acide qu'on extrait des fourmis, et d'un éther produit par cet acide : *Acide* FORMIQUE.

FORMIQUE, n. f. Mar. Rocher caché sous l'eau.

FORMUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*foras*, dehors; lat., et *muer.*) Pron. *for-mu-é.* — Véner. Faire passer la mue à un oiseau.

FORMULAIRE, n. m. Pron. *for-mu-lèr.* — Livre, recueil de formules : FORMULAIRE *des notaires.* FORMULAIRE *de procédure.* FORMULAIRE *pharmaceutique.*

— Tout livre qui contient quelque formule, quelque formalité à observer, quelque profession de foi. FORMULAIRE *de dévotion. Signer un* FORMULAIRE *de foi.*

— Particul. et absol. Bref émané de la cour de Rome au sujet du livre de Jansénius : *Signer, refuser le* FORMULAIRE. (Acad.)

FORMULE, n. f. (*forme.*) Modèle qui contient les termes formels et exprès dans lesquels un acte est ou doit être conçu : *La* FORMULE *d'un acte.* FORMULE *de serment.* FORMULE *de droit.* (Acad.) *Ma langue cherchait vainement une* FORMULE *d'exorcisme, j'oubliais jusqu'au nom du Très-Haut.* (G. Sand.) *Les codes fixent les nombreuses* FORMULES *à employer pour chaque acte judiciaire.* (Boss.)

— *Formule d'algèbre* ou *algébrique*, ensemble de termes algébriques qui compose l'expression la plus générale d'un résultat de calcul : *Le profond algébriste sait toujours quel est le fond des choses que les* FORMULES *enveloppent.* (Rossi.)

— Méd. Recette pharmaceutique; ordonnance de médecin, rédigée conformément aux règles et dans le langage de l'art : *On use dans les* FORMULES *de certains caractères, de certaines abréviations pour désigner les médicaments, leur dose, leur poids,* etc. *De médecin de la santé il devient le confident des peines de l'âme; on n'attend plus de lui qu'il trace des* FORMULES, *ce sont des larmes qu'il doit essuyer.* (Lemontey.)

— Façon particulière de s'exprimer en usage dans les diverses relations sociales : *Des* FORMULES *de politesse. Laissons de côté ces vaines* FORMULES, *et parlons avec franchise. La* FORMULE *qui termine une lettre.* (Acad.)

— Par anal. *Jamais une vérité essentielle n'a été revêtue d'une* FORMULE *plus diaphane.* (Ch. Nod.)

Employez ces grands mots ces phrases, ces *formules*,
Dont la solennité trompe les moins crédules. (C. Del.)

FORMULER, v. tr. ou act. 1re conj. Méd. Rédiger une ordonnance de médecine selon les règles et dans les termes de l'art : FORMULER *une ordonnance. Ce médecin ne sait pas* FORMULER. (Acad.)

— Jurispr. *Formuler un acte, un jugement*, etc., le rédiger en la forme accoutumée.

— Par anal. Énoncer d'une manière précise :

Formulez vos griefs, je suis prêt à répondre. (Barth.)

— Algèb. Donner la formule qui exprime le résultat général d'un calcul.

FORNICATEUR, TRICE, n. f. Celui, celle qui commet le péché de fornication : *L'Écriture dit que ni les* FORNICATEURS *ni les adultères n'entreront dans le royaume des cieux.* (Acad.)

FORNICATION, n. f. (*fornices*, petites chambres où se tenaient les courtisanes; lat.) Pron. *for-ni-ka-cion.* — Péché de la chair entre deux personnes qui ne sont pas mariées ni liées par aucun vœu : *Le péché de* FORNICATION. *Commettre* FORNICATION.

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez
Les *fornications* et les iniquités! (V. Hugo.)

FORNIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *for-ni-ké.* — Pop. Commettre le péché de fornication.

FORNOUER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire un nœud.

FORPAÎTRE, ou **FORPAISER**, v. intr. ou neut. 4e et 1re conj. (*foris*, dehors; lat. et *paître.*) Pron. *for-pêtr, pè-zé.* — Véner. En parl. des animaux sauvages, Chercher la pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.

FORS, prép. (*foris*, dehors; lat.) Pron. *for.* — Excepté, à la réserve de : *Ils sont tous morts,* FORS *deux ou trois. « Tout est perdu,* FORS *l'honneur, » écrivait François Ier, après la bataille de Pavie.* (Acad.)

= **Fors que de**, loc. prép. Si ce n'est à l'exception de :

. . . Enfin il ne lui manquait rien
Fors que d'avoir en ami digne d'elle. (La F.)

FORSENANT, adj. Pron. *forss-nan.* — Chass. En parl. d'un chien courant qui a beaucoup d'ardeur : *Chien* FORSENANT.

FORT, ORTE, adj. (*fortis*; lat, m. sign.) Robuste, vigoureux : *Un homme* FORT. *Avoir le bras* FORT, *la main* FORTE. *Avoir une* FORTE *constitution. Cet oiseau a l'aile* FORTE. (Acad.) *Nous ne voyons pas que les animaux qui sont les plus* FORTS *et les plus adroits commandent aux autres.* (Buff.)

Deux des plus *forts* mortels l'ébranlèrent à peine. (Boil.)

Celui dont la force passe les besoins, fût-il un insecte, un ver, est un être FORT. (J. J. Rouss.) *Après s'être cru* FORT, *l'homme tombé s'avoue à lui-même son néant.* (G. Sand.)

— Prov. *Être fort comme un Turc,* extrêmement fort.

— Grand et puissant de corps, épais de taille : *Être fort des reins. Un* FORT *cheval. Un cheval* FORT *du dessous.* (Acad.)

— Par anal. *Avoir la jambe* FORTE, *la main* FORTE. (Acad.) *Aussi* FORTES *et inévitables étaient les mains du prince de Condé.* (Boss.)

— Gros et épais; capable de porter un poids, de résister à un choc : *De* FORTES *murailles. Une* FORTE *digue. Cette planche n'est pas assez* FORTE. *Il faut une barre de fer plus* FORTE. *De la vaisselle d'argent extrêmement* FORTE. (Acad.)

— Qui est puissant, par telle ou telle cause : *Une armée* FORTE *en infanterie,* FORTE *d'infanterie. Les ennemis sont plus* FORTS EN *nombre. Leur armée est* FORTE DE *cent mille hommes. Nous sommes* FORTS DE *la division qui règne parmi eux.*

— Il se dit aussi des étoffes, du cuir, etc. : *Un damas* FORT *de soie. Cette étoffe est* FORTE, *elle durera longtemps. Un cuir* FORT *et qui résiste à l'eau.* (Acad.)

Bon manteau bien doublé, bonne étoffe et bien *forte.*
(La Font.)

— *Terre forte*, grasse, tenace, difficile à labourer : *Les terres* FORTES *sont celles où domine l'argile.* (Becq.) *Presque toutes les maisons étaient ombragées par des noyers, l'arbre des terres* FORTES. (H. de Balzac.)

— Qui est en état d'attaquer et de se défendre avec avantage : *L'ennemi était plus* FORT *que nous.*

— *Ville forte, place forte*, qui est en état de résister aux attaques de l'ennemi.

— Touffu, rangé près à près : *Les blés sont* FORTS *cette année. Un bois extrêmement* FORT. *La haie est trop* FORTE *pour qu'on y puisse passer.*

— Rude, difficile, pénible : *Un ressort très-*FORT. *Une* FORTE *tâche. Une montagne* FORTE *à monter.*

— Man. *Ce cheval a la bouche forte, est fort en bouche,* il a la bouche dure peu sensible; il n'obéit point au mors.

— *Le plus fort en est fait,* la partie la plus difficile, la plus désagréable en est faite. (Acad.)

Puis, le *plus fort est* est fait, car nous sommes coiffées.
(Ém. Augier.)

— Fig. Considérable dans son genre : *Une* FORTE *somme. Recevoir de* FORTS *appointements, un* FORT *salaire. Les journées de travail sont plus* FORTES *en telle saison. Poids* FORT. *Mesure* FORTE. *Une* FORTE *dose.* (Acad.)

— Par anal. *Un ordinaire fort*, une table servie tous les jours copieusement. *Une* FORTE ENTRÉE; un premier service copieux. *Un plat très-*FORT, abondant, bien garni.

— *Voix forte*, voix pleine, qui se fait bien entendre.

— Fig. Impétueux, grand, violent, énergique dans son genre : *Une* FORTE *pluie. Un vent* FORT. *Une* FORTE *chaleur.* FORTE *douleur.* FORTE *maladie. Médecine trop* FORTE. *En musique, la mesure se divise en temps faibles et en temps* FORTS. (Acad.)

— Mor. *Avoir une* FORTE *inclination, une* FORTE *passion pour quelque chose. Causer une* FORTE *émotion.* (Acad.)

— Mar. *Mer forte*, grosse, houleuse : *Nous avons eu tous les jours une belle mais* FORTE MER. (Lamart.)

— Fauconn. *Voler du poing fort*, lancer les oiseaux de poing sur le gibier.

— Fam. *Cela est plus fort que moi*, je ne puis pas vaincre cette passion, cette répugnance, cette habitude.

— Qui produit une vive impression sur les sens : *Vinaigre* FORT. *Le gingembre a un goût très-*FORT. *Cette eau de Cologne a une odeur bien* FORTE. *Ce tabac est trop* FORT *pour moi.* (Acad.) *Le climat du Midi oriental dispose les hommes à l'abstinence des liqueurs* FORTES. (Volt.)

— Excessivement âcre, désagréable au goût, à l'odorat : *Du beurre* FORT. *Avoir l'haleine* FORTE.

— Vulg. *Eau-forte*, acide nitrique.

— Chargé : *Lessive trop* FORTE. *Vin* FORT. *Bouillon, thé, café* FORT, *trop* FORT. *Couleurs, teintes* FORTES.

— Puissant : *Son parti est le plus* FORT. *Vous avez affaire à* FORTE *partie. Céder au plus* FORT. (Acad.) *Pour être honoré de son vivant, il faut être* FORT. (Helvét.) *Soutiens cette tête la plus* FORTE *du monde.* (Mirab.) *Il poursuit des ennemis plus* FORTS *que lui.* (Boss.) *Le pouvoir exécutif est moins* FORT *en Amérique qu'en France.* (A. de Tocq.)

La raison du plus *fort* est toujours la meilleure. (La F.)

— Bien fondé, appuyé sur de bons principes : *La seconde raison est bien plus* FORTE *que la première. Une* FORTE *objection.* (Acad.)

— Énergique, capable de frapper, d'entraîner : *Une expression* FORTE. *Un style* FORT *et concis. Une éloquence* FORTE *et rapide.*

. . J'aurai dit quelque vérité forte,
Sans m'en apercevoir. (C. Del.)

— Par anal. *Être* FORT EN *raisons. Ce discours est très-*FORT DE *raisonnement, très-*FORT DE *style.* (Ac.)

— Dur et offensant : *Cette expression-là est un peu* FORTE. *L'épithète est trop* FORTE. *C'est trop* FORT.

— Fam. *Cela est fort, paraît fort; voilà qui est fort,* cela est extraordinaire, difficile à croire.

— Fig. Habile, expérimenté, capable : *Il est* FORT *sur cette matière-là. Il est* FORT *sur la philosophie. Elle est très-*FORTE *sur le piano. Être* FORT *aux échecs. Je ne joue pas contre vous, vous êtes plus* FORT *que moi.* (Acad.)

— *C'est une tête forte, une forte tête,* il a beaucoup de jugement, de capacité : *C'est une des plus* FORTES *têtes du conseil.*

— Fam. *Tête forte*, homme qui porte bien le vin, sans s'incommoder.

— *Avoir l'esprit fort*, avoir de la vigueur, de la pénétration et de l'étendue d'esprit.

— Par dénigr. *Un esprit fort*, une personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion, qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues : *C'est un* ESPRIT FORT. *Il fait l'*ESPRIT FORT.

— Très-fam. *Il est fort pour parler, pour pérorer,* il sait beaucoup moins agir que parler, etc.

— Pop. *Être fort en gueule*, être insolent.

... Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop *forte* en gueule et fort impertinente. Mol.)

— Fig. Énergique, magnanime, ferme, courageux : *Il a un caractère* FORT, *il a l'âme grande et* FORTE. *La femme* FORTE *de l'Écriture.* (Acad.) *Dieu suscite de temps en temps des femmes* FORTES *qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature.* (Fléch.)

— *Se faire fort*, se déclarer capable de faire quelque chose, s'y engager, se rendre caution, garant : *Je me fais* FORT *d'en venir à bout. Elle* SE FAIT FORT

d'obtenir la signature de son mari. Ils SE FONT FORT *d'une chose qui ne dépend pas d'eux.*

— *Se porter fort pour quelqu'un*, répondre de son consentement.

= **Fort**, n. m. Celui qui a la force ou la puissance : *Protéger le faible contre le* FORT. (Acad.)

Gloire à la patrie éternelle
Aux martyrs, aux vaillants, aux *forts!* (V. Hugo.)

— *Les forts de la halle*, les portefaix qui font le service de la halle aux blés de Paris.

— Partic. La partie la plus forte d'une chose : *Le* FORT *d'une voûte. Le* FORT *de la balance.* (Acad.)

— Escrim. *Le fort d'une épée*, le tiers du tranchant, partie entre le faible et le talon, et avec laquelle on pare.

— Endroit le plus épais et le plus touffu d'un bois : *S'enfoncer dans le* FORT *du bois.*

— Véner. *Sortir du fort, rentrer au fort*, se dit de la bête quand elle débuche et se rembûche. ‖ *Piquer dans le fort*, pousser son cheval au galop dans le fort du bois : *Il est au laisser-courre, il entre dans le* FORT, *se mêle avec les piqueurs.* (La Br.)

— Chasse. Repaire, retraite de certains animaux : *Relancer une bête dans son* FORT. *Le sanglier est dans son* FORT. (Acad.) *Ces cerfs ne se tiennent pas dans les* FORTS. (Buff.) *Il me montrait le fourré où le sanglier faisait* FORT *une seconde fois.* (L. Viardot.)

— Ce par quoi une personne se distingue : *Son* FORT, *c'est l'histoire. La critique est son* FORT. *Connaître le* FORT *et le faible d'une personne, d'une affaire.* (Acad.)

— Fam. *Du fort au faible, le fort portant le faible*, toutes choses compensées, ce qui manque d'un côté étant suppléé de l'autre : *Quatre chevaux porteront tout cela*, DU FORT AU FAIBLE. (Acad.) *Ces terres valent tant l'hectare, le* FORT PORTANT LE FAIBLE.

— Temps où une chose est arrivée au plus haut point : *Dans le plus* FORT *de l'hiver. Au* FORT *de la tempête. Dans le plus* FORT *de la guerre. Un homme dans le* FORT *de sa passion, dans le* FORT *de sa colère, peut-il écouter la raison?* (Acad.)

— Art. milit. Ouvrage de terre ou de maçonnerie, en état de résister aux attaques de l'ennemi : *Bâtir un* FORT. *Attaquer, prendre un* FORT. (Acad.)

Il fallait de son *fort* l'attirer en ces lieux. (Corn.)

— *SYN.* V. VIGOUREUX.

FORT, adv. Vigoureusement, d'une manière forte : *Frappez* FORT.

C'est un rude métier que de suivre la foule,
Et de vouloir crier plus *fort* que les meneurs.
(A. de Muss.)

— Extrêmement, beaucoup : *Il pleut* FORT. *Elle lui plaît* FORT. *J'ai cela* FORT *à cœur.* (Acad.) *La voix a se forme en ouvrant* FORT *la bouche.* (Mol.) *Cela me soulagea* FORT *le cœur.* (Mme de Sév.) *La queue du mouton de Barbarie est si* FORT *chargée de graisse que souvent elle pèse plus de vingt livres.* (Buff.)

J'aime *fort* les journaux quand ils sont bien écrits.
(Andr.)

— Vivement : *Madame de Tarente me parla* FORT *de vous.* (Mme de Sév.)

Mon cœur n'est plus si *fort* contre lui prévenu. (Regn.)

— Devant un adjectif ou un adverbe il marque le superlatif : FORT *bien. Il est* FORT *habile; elle est* FORT *aimable.* (Acad.) *La laine de la brebis est très-belle et* FORT *fine dans les climats doux de l'Espagne et de la Perse.* (Buff.)

— Tout à fait : *Il est* FORT *à son aise; il est* FORT *en peine.*

Syn. Fort, très. L'un et l'autre sont les signes du superlatif, mais, suivant une distinction au moins spécieuse, *fort* serait relatif à l'action; *très*, relatif à la quantité; un homme *fort* habile, un homme *très*-grand; une opinion *fort* sage, une opinion *très*-populaire. Cette distinction *très*-subtile n'est pas d'une application générale.

FORTE, adv. (m. ital.) Pron. *for-té.* — Mus. Terme emprunté de l'italien. Il se met, dans un morceau de musique, aux endroits où le son doit être renforcé.

— Substantiv. Endroit marqué *Forte* : *Observez bien les* FORTE. *Voici un* FORTE.

— N. m. Instrument appelé plus souv. Piano ou Forte-piano.

FORTE, loc. adv. Mar. Assez. *Forte virer.*

FORTEMENT, adv. Pron. *for-te-man.* — D'une manière vigoureuse, ferme, solide : *Il le saisit* FORTEMENT *par le milieu du corps, et l'enleva de terre. Attacher* FORTEMENT *une chose à une autre.* (Acad.) *Élevez vos fils* FORTEMENT; *donnez-leur à tous une solide et brillante éducation, et ouvrez-leur ensuite une carrière.* (Dupanl.)

— Fig. Avec énergie, avec force, avec ardeur : *Agir* FORTEMENT. *Il a insisté* FORTEMENT *sur ce point. C'est un ouvrage* FORTEMENT *pensé.* (Acad.) *Avant de désirer* FORTEMENT *une chose, il faut examiner quel est le bonheur de celui qui la possède.* (La Rochef.) *C'est la seule tiédeur de notre volonté qui fait toute notre faiblesse, et l'on est toujours fort pour faire ce qu'on veut* FORTEMENT. (J. J. Rouss.)

— Dess. *Des contours, des muscles fortement dessinés*; des muscles, des contours, etc., dont la forme ou la saillie est très-prononcée. ‖ Par anal. *Des traits marqués* FORTEMENT. (Acad.)

— Fermement : *Je crois en Dieu tout aussi* FORTEMENT *qu'en aucune vérité.* (J. J. Rouss.)

FORTE-PIANO, n. m. Pron. *for-té.* — Mus. Espèce de clavecin dont la construction est telle, qu'on peut renforcer ou adoucir les sons à volonté : *Jouer du* FORTE-PIANO. (Acad.) *Voici deux sonates nouvelles pour violon ou* FORTE-PIANO (Picard.) ‖ V. Piano.

FORTERESSE, n. f. Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre un pays : *Cette* FORTERESSE *tient tout le pays en respect. Attaquer une* FORTERESSE. *Prendre une* FORTERESSE. (Acad.) *La France entière n'est plus qu'une seule* FORTERESSE, *qui montre de tous côtés un front redoutable.* (Boss.)

FORTIFIANT, part. prés. du v. Fortifier.

FORTIFIANT, ANTE, adj. Méd. Qui augmente les forces. Il se dit des remèdes et des aliments.

— Substantiv. Substance alimentaire ou médicamenteuse propre à augmenter les forces : *Prendre des* FORTIFIANTS. (Acad.) *Les toniques, les analeptiques sont des* FORTIFIANTS.

FORTIFICATION, n. f. Pron. *for-ti-fi-ka-cion.* — Ouvrage de terre ou de maçonnerie qui rend une place forte : *La* FORTIFICATION *de cette ville est excellente. Les* FORTIFICATIONS *n'en valent rien. Abattre, raser les* FORTIFICATIONS.

— Art de fortifier : *Cet ingénieur entend bien la* FORTIFICATION. *Se connaître, s'entendre aux* FORTIFICATIONS. (Acad.)

— Action de fortifier : *On travaille à la* FORTIFICATION *de cette place.* (Acad.)

FORTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Fortifier : *Un lieu* FORTIFIÉ. (Acad.) *L'intérieur du palais est aussi bien* FORTIFIÉ *que l'extérieur.* (Mérim.)

— Fig. : *Un beau naturel* FORTIFIÉ *par l'éducation.* (Volt.) *Notre amitié est* FORTIFIÉE *par une mutuelle estime.*

FORTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *for-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous fortifiions, vous fortifiiez.* — Rendre fort, donner plus de force : *Cet exercice est propre à* FORTIFIER *le corps. Le bon vin* FORTIFIE *l'estomac.* (Acad.)

— Mor. *Ces méditations* FORTIFIENT *l'esprit.* FORTIFIER *le courage.* FORTIFIER *son âme, son cœur.* (Acad.) *Il a éclairé et* FORTIFIÉ *leurs âmes.* (Andr.) *Le temps, qui* FORTIFIE *les amitiés, affaiblit l'amour.* (La Br.) *Tout âge est parfait devant Dieu, quand il daigne se* FORTIFIER *par sa vertu.* (Fléch.) *La réflexion* FORTIFIE *le sentiment ou le tue.* (La Rochef.)

— *Fortifier quelqu'un dans une résolution*, l'y faire persister, l'y affermir.

— Art. mil. Faire des ouvrages pour mettre une ville, une place, un poste, etc., en état de résister à l'ennemi : FORTIFIER *une ville, une place, un poste, un château.* FORTIFIER *un camp.* (Acad.)

— Peint. *Fortifier une figure, les membres d'une figure*, leur donner plus de grosseur. ‖ *Fortifier les teintes*, les rendre plus vigoureuses. ‖ *Fortifier les ombres et les touches*, les rendre plus prononcées.

= **Se fortifier**, v. pron. Devenir fort, plus fort : *Le corps croît, se développe et se* FORTIFIE. (Buff.) *Cet enfant se* FORTIFIE *tous les jours. Ce convalescent commence à* SE FORTIFIER *un peu. L'esprit se* FORTIFIE *par l'étude.* (Acad.) *Les passions se* FORTIFIENT *de jour en jour.* (Mass.)

— Art mil. *Se fortifier dans un poste*, s'y retrancher, y faire des dispositions qui mettent en état de tenir contre l'ennemi.

FORTIN, n. m. (*fort.*) Pron. *for-tain* — Petit fort : *Construire un* FORTIN. *On accompagna le grand fort de deux* FORTINS. (Acad.)

FORTIORI (A), (m. lat.) Pron. *à-for-tio-ri.* — Log. A plus forte raison : *Raisonner, conclure à* FORTIORI par un rapport du moins au plus, en établissant plus fortement ce qu'on veut prouver : *Si je dois obliger mon cousin, à* FORTIORI *dois-je secourir mon frère.* (Ac.)

FORTIS, n. m. Ponts et chauss. Terrasse pratiquée sur la pente d'une montagne pour éviter l'entraînement des terres par les eaux.

FORTITRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Chass. En parl. des cerfs ou d'autres bêtes, éviter de passer dans des lieux où il y a des relais ou des chiens frais amenés pour les courre : *Le cerf* A FORTITRÉ *deux fois.* (Acad.)

FORTRAIT, AITE, adj. Man. En parl. d'un cheval, Excédé de fatigue : *Un cheval* FORTRAIT. (Acad.)

FORTRAITURE, n. f. Pron. *for-trè-tur.* — Art vét. Symptôme de maladie résultant d'une fatigue outrée ou d'une courbature chez le cheval.

FORTUIT, UITE, adj. (*fortuitus*; m. sign.; de *fors, fortis*, hasard, fortune, lat.) Pron. *for-tui, tuitt.* — Qui arrive par hasard, d'une manière imprévue : *Par cas* FORTUIT. *C'est un cas* FORTUIT. *C'est une chose* FORTUITE. *Rencontre* FORTUITE. (Acad.) *De quoi peut-on s'assurer avec des gens qui n'ont aucun système fixe, et qui ne se conduisent que par des impulsions* FORTUITES? (J. J. Rouss.)

FORTUITEMENT, adj. Pron. *for-tuitt-man.* — Par cas fortuit, par hasard : *Je l'ai rencontré* FORTUITEMENT. *Cela est arrivé* FORTUITEMENT. (Acad.)

FORTUNAL, et **FORTUNAT**, n. m. Mar. Coup de mer; tempête dangereuse.

FORTUNE, n. f. (*fortuna*; lat., m. sign.) Hasard, chance : *La* FORTUNE *des armes. J'en courrai la* FORTUNE. *Il court* FORTUNE *d'y périr.* (Acad.) *Il voulut tenter l'entreprise à ses risques et* FORTUNE. (Chamf.)

— *Bonne fortune*, chance heureuse, heureux hasard. *Il lui est arrivé une bonne* FORTUNE. *C'est une* BONNE FORTUNE *pour moi de vous rencontrer.* (Acad.)

— Particul. *Bonne fortune*, faveurs d'une femme : *Il se vante d'avoir eu cette bonne* FORTUNE. (Acad.)

— Par anal. *Homme à bonne* FORTUNE.

... Pour vous faire croire homme à *bonne fortune*,
Vous passez en hiver les nuits au clair de lune. (Regn.)

Tous les coquets de profession portent des mouches, et c'est aujourd'hui la marque des gens à BONNE FORTUNE. (Campist.) *Je me trouvai avoir acquis la réputation d'hommes à* BONNES FORTUNES, *dont je me serais bien passé.* (Marm.)

— *Tenter fortune*, s'engager dans une entreprise dont le succès dépend en grande partie du hasard.

— *Chercher fortune*, se mettre en quête d'occasions pour acquérir du bien-être des richesses, etc. : *Il est allé* CHERCHER FORTUNE *aux Indes.* (Acad.)

Son père, resté veuf, *chercha fortune* aux îles. (C. Del.)

— Fam. *La fortune du pot*, l'ordinaire d'une maison.

— Bonheur : *Il est en* FORTUNE, *il gagne tout ce qu'il veut.* (Acad.)

— Malheur, péril, danger, risque : *Dieu vous préserve de mal et de* FORTUNE. *A ses risques, périls et* FORTUNE. (Acad.)

— *Faire contre fortune ou contre mauvaise fortune bon cœur*, ne pas laisser apercevoir d'abattement dans les contradictions, dans les échecs, dans les revers.

— Mar. *Fortune de mer*, chances auxquelles sont exposées les marchandises embarquées. ‖ *Voiles de fortune*, voiles qui ne servent que momentanément, ne sont pas envergées. ‖ *Voile de fortune*, la voile carrée que l'on met aux sloops et aux petites goëlettes dans les moments orageux. ‖ *Gouvernails, mâts, vergues, etc., de fortune*, agrès que l'on emploie provisoirement pour remplacer ceux qui ont été rompus dans une tempête.

— Ce qui arrive ou peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un : *Nous courons tous deux même* FORTUNE. *Compagnons de* FORTUNE. *Partager la bonne et la mauvaise* FORTUNE *de quelqu'un. Cet homme, cette doctrine a eu des* FORTUNES *très-diverses.* (Acad.) *Elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise* FORTUNE. (Boss.) *Il faut de plus grandes vertus pour soutenir la bonne* FORTUNE *que la mauvaise.* (La Rochef.) *On se battit avec le même courage et la même* FORTUNE. (Volt.)

— *Revers de fortune*, disgrâce, accident, bonne situation changée en une mauvaise : *Éprouver un* REVERS DE FORTUNE.

— *Retour de fortune*, changement de fortune, vicissitude : *Il y a d'étranges* RETOURS DE FORTUNE. (Acad.)

— Chance heureuse, succès : *Sa* FORTUNE *l'a abandonné. Désespérer de sa* FORTUNE. *Brutus, qui eut la hardiesse d'attaquer la* FORTUNE *de César, n'eut pas la force de suivre la sienne.* (Vauven.)

— Avancement et établissement dans les biens, dans les emplois, dans les honneurs, etc. : *Parvenir à une haute* FORTUNE. *Vous êtes en bon chemin, poussez votre* FORTUNE. *Avancer, établir, affermir sa* FORTUNE. *Il ne doit sa* FORTUNE *qu'à son propre mérite.* (Acad.)

Jeunesse de prince, source de belles FORTUNES. (La Br.) *On dirait en effet, à voir les choses d'ici-bas, que la* FORTUNE *aime la jeunesse, car elle seconde merveilleusement les premières années des grands hommes.* (Thiers.)

— Biens, richesse, état d'opulence : *Grande* FORTUNE. FORTUNE *immense. Sa* FORTUNE *excite l'envie. Mettre sa* FORTUNE *à couvert. Laisser de la* FORTUNE *à ses enfants. N'avoir point de* FORTUNE. (Acad.) *La* FORTUNE *est souvent comme les femmes riches et dépensières, qui ruinent les maisons où elles ont apporté une riche dot.* (Chamf.)

La *fortune*, pour moi, n'est que la liberté. (A. de Muss.)

Ce sont les passions qui font d'ordinaire les grandes FORTUNES, *et ce sont les passions qui les renversent.* (Mass.)

— *Les biens de la fortune*, les richesses, les emplois, etc. *Le sage ne recherche pas ardemment les* BIENS DE LA FORTUNE. (Acad.)

— *Faire fortune*, s'enrichir : *Je ne me consolerais pas de n'avoir pas fait* FORTUNE *si j'étais né en Angleterre ; je ne suis point fâché de ne l'*AVOIR *point* FAITE *en France.* (Montesq.) *On veut trop* FAIRE FORTUNE *aujourd'hui, et on craint trop de la perdre quand on l'*A FAITE. *L'activité fait plus de* FORTUNES *que la prudence.* (Vauv.) *Un homme ne fait point* FORTUNE *en son pays.* (Regnard.)

— *Homme de fortune*, celui qui d'un petit commencement est parvenu à de grands biens. || *Soldat de fortune*, qui par son seul mérite est parvenu des derniers rangs aux grades les plus élevés.

— Fig. *Faire fortune* obtenir du succès, être accueilli, goûté : *Cette doctrine* A FAIT FORTUNE *dans le monde, a* FAIT FORTUNE. (Acad.)

— Prov. *Chacun est artisan de sa* FORTUNE, notre bonheur dépend de notre conduite.

— État, condition où l'on est : *Se contenter de sa* FORTUNE.

Heureux qui, satisfait de son humble *fortune*,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (Rac.)
Nul n'est content de sa *fortune*,
Ni mécontent de son esprit. (M^me Desh.)

— Divinité païenne, déesse du bonheur et du malheur, des bons et des mauvais succès : *Le temple de la* FORTUNE. *Les Romains sacrifiaient à la* FORTUNE.

— Fig. *La* FORTUNE *est aveugle, légère, volage, capricieuse, inconstante, bizarre, cruelle*, etc. (Acad.) *Ma foi, la fortune n'est pas si aveugle que l'on pense ; elle* FAIT *assez bien toutes choses et donne à chacun, comme l'on dit, la robe selon le froid.* (Campistr.) *La* FORTUNE *distribue inégalement ses faveurs. La* FORTUNE *lui rit. Les hommes sont le jouet de la* FORTUNE. *La* FORTUNE *se joue de tout. Braver la* FORTUNE. (Acad.)

La *fortune* est toujours pour les audacieux. (Dest.)

— *Les jeux, les coups, les caprices de la fortune* ; les grands changements qui arrivent aux hommes et aux États, et qui les élèvent ou les abaissent.

— *Brusquer la fortune*, tenter de réussir par des moyens prompts et hasardeux.

— *Adorer, encenser la fortune*, s'attacher aux riches, aux puissants.

FORTUNÉ, ÉE, adj. Heureux : *Prince* FORTUNÉ. *Amants* FORTUNÉS.

Vous, ce roi *fortuné*, si sage en ses desseins. (Volt.)

— Qui donne le bonheur, où l'on trouve le bonheur : *Union* FORTUNÉE. *Siècle* FORTUNÉ. *Région, terre* FORTUNÉE.

O *fortuné* séjour, ô champs délicieux! (Boil.)
N'est-il aucun état plus *fortuné* qu'un autre? (Volt.)

— Charles Nodier a dit : « Dans la logique du peu- « ple, un homme *fortuné* est nécessairement un homme « *riche*. C'est un barbarisme très-commun dans la « langue, et qui provient d'une erreur très-commune « dans la morale. » Ce barbarisme a échappé à beaucoup d'académiciens : *Les classes les plus élevées comme les moins* FORTUNÉES *souffrirent plus ou moins longtemps de cette perturbation, dont la classe moyenne profite.* (Boss.)

FORT-VÊTU, n. m. Pron *for-vê-tu*. — Fam. Homme qui a un habit au-dessus de son état. || Vieux.

Je hais ces *fort-vêtus* qui, malgré tout leur bien,
Sont un jour quelque chose, et le lendemain rien. (Regn.)

FORUM, n. m. (m. lat.) Pron. *fo-rom*. — Place où le peuple s'assemblait à Rome, pour les affaires publiques ; et celles où se tenait quelque marché : *Le plus ancien* FORUM, *ou le* FORUM *proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin. Le* FORUM *de Nerva, de Trajan.* (Acad.) *Scipion Nasica apprit aux Romains que la force seule donnerait des lois dans le* FORUM. (Chamf.) *Timide dans les salons, j'étais hardi sur les places publiques ; je me sentais fait pour la solitude ou le* FORUM. (Chateaubr.)

— Fig. Tout lieu où se traitent les affaires publiques : *Descendre dans le* FORUM. *Les luttes du* FORUM.

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

FORURE, n. f. Techn. Trou fait avec un foret : *La* FORURE *de cette clef est ronde, est en trèfle, en étoile, etc.* (Acad.)

FOSSE, n. f. (*fossa*, de *fodere*, fouir ; lat.) Pron. *fôss*. — Creux dans la terre, fait par la nature ou par l'art, et qui est plus ou moins large et profond : *Large* FOSSE. FOSSE *creuse, profonde. Tomber dans une* FOSSE. *Daniel fut jeté dans la* FOSSE *aux lions.* (Acad.)

— Particul. Endroit que l'on creuse en terre pour y mettre un corps mort : *Mettre un corps dans la* FOSSE. *Jeter de l'eau bénite sur la* FOSSE. (Acad.)

Votre tombeau sera pompeux sans doute ;
J'aurai sous l'herbe une *fosse* à l'écart. (Béranger.)

Quand on descendit le corps dans la FOSSE, *cet homme si fort tomba roide, évanoui.* (H. de Balz.)

— Fig. *Être sur le bord de sa fosse, avoir un pied dans la fosse*, être fort vieux ou extrêmement malade, n'avoir que peu de temps à vivre.

— *Creuser sa fosse*, altérer sa santé, abréger sa vie par des excès, par des dérèglements.

— Prov. et fig. *Mettre les clefs sur la fosse*, renoncer à la succession d'une personne décédée : *Cette veuve* A MIS LES CLEFS SUR LA FOSSE *de son mari.* (Ac.)

— *Basse-fosse*, cachot très-profond dans une prison : *Mettre dans les* BASSES-FOSSES *un condamné.* (Acad.)

— *Cul de basse-fosse*, cachot souterrain creusé dans la basse-fosse même : *On le mit dans un* CUL DE BASSE-FOSSE. (Acad.)

— Anat. Cavité plus ou moins profonde que présentent divers organes : FOSSES *nasales*. FOSSE *coronale*. FOSSE *lacrymale*. FOSSE *temporale*, etc. (Acad.)

— *Fosse d'aisances*, excavation voûtée, destinée à recevoir les matières qui coulent des lieux d'aisances : FOSSE *inodore*. (Acad.)

— Mar. *Fosse marine*, endroit d'un banc plus profond que le sol environnant. || Endroit de la mer, près des côtes, où les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri. || *Fosse aux mâts*, réservoir fermé qu'on pratique dans les grands ports pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer. || *Fosse aux câbles*, plate-forme volante sur le premier plan de la cale vers le mât de misaine, où l'on met les câbles.

— Agric. Creux que font les vignerons autour des vignes.

— Techn. Espace au milieu duquel les fondeurs placent l'ouvrage à fondre. || Lavoir dans lequel ils dépouillent le fond de sable qui est dans le moule. || Cavité située au devant du balancier dans l'atelier où l'on frappe les monnaies. || Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb à mettre en tables. || Grande cuve où l'on met le cuir avec le tan imbibé d'eau. || *Fosse à chaux*, cavité fouillée carrément en terre, dans laquelle on conserve la chaux éteinte.

FOSSÉ, n. m. Fosse creusée en long pour clore, pour enfermer quelque espace de terre, ou pour faire écouler les eaux, ou pour la défense d'une place : *Entourer un pré de* FOSSÉS. *Relever les* FOSSÉS *d'une pièce de terre. C'est un pays tout coupé de* FOSSÉS. (Acad.) *Chez nos ancêtres, les cygnes égayaient les tristes* FOSSÉS *des châteaux.* (Buff.)

— Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat.*

— Fig. et fam. *Sauter le fossé*, prendre un parti hasardeux après avoir longtemps balancé.

— Prov. et fig. *Au bout du fossé la culbute*, en se conduisant avec étourderie ou avec audace, il en résulte toujours des suites fâcheuses.

FOSSERAGE, n. m. (*fosserer*.) Agric. Premier labour donné à la vigne.

FOSSERER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*fosse*.) Agric. Faire des fosses pour marcotter la vigne.

FOSSET, n. m. Techn. V. FOUSSET.

FOSSETTE, n. f. (*fosse*.) Petit creux que les enfants font en terre pour jouer à qui y fera tenir plus de noix, de noisettes, de billes, etc., en les y jetant d'une certaine distance : *Jouer à la* FOSSETTE. (Acad.)

— Fig. Léger enfoncement au bas des joues ou du menton.

Ainsi l'Amour en menton lui mettait
Le sceau divin de la beauté parfaite,
Cette charmante et gentille *fossette*. (La Chauss.)

Comment ne remarques-tu pas ce menton à FOSSETTE ? (Th. Gaut.)

— Anat. *Fossette du cœur*, creux de l'estomac.

FOSSILE, adj. des 2 g. (*fodere, fossum*, creuser ; lat.) Pron. *foss-cil*. — Min. Il se dit des substances qui se tirent de la terre, pour les distinguer des substances de même nature qui se trouvent à la surface : *Du charbon* FOSSILE, *du sel* FOSSILE. (Acad.)

— Il se dit plus particul. des dépouilles, des débris ou des formes, des empreintes de corps organisés, qu'on trouve dans les couches de la terre : *Animal* FOSSILE. *Ivoire* FOSSILE. *Coquillage* FOSSILE.

— Fam. Il se dit des personnes dont les idées sont arriérées en littérature, en politique, etc., des ouvrages écrits dans un système très-ancien : *Littérature* FOSSILE.

— Substantiv. Substances qui se tirent de la terre, telles que minéraux, métaux, pétrifications, etc., mais surtout des animaux ou des plantes fossiles : *L'étude des* FOSSILES. *Il y a des* FOSSILES *dont on ne retrouve point les analogues parmi les espèces vivantes.* (Acad.)

FOSSILISATION, n. f. Pron. *foss-ci-li-za-cion*. — Min. Conversion en fossile.

FOSSILISER (SE), v. pron. 1^re conj. Pron. *se-foss-ci-li-zé*. — Min. Devenir fossile ; se pétrifier.

FOSSOIR, n. m. Agric. Sorte de houe propre au labourage les vignes.

FOSSOYAGE, n. m. Pron. *fô-çoa-iaj*. — Action de fossoyer, ou travail de fossoyeur.

FOSSOYER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *fô-çoa-ié*. — Fermer avec des fossés : *Faire* FOSSOYER *un pré, un champ.* (Acad.)

FOSSOYEUR, n. m. Pron. *fô-çoa-ieur*. — Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts : *Payer le* FOSSOYEUR. (Acad.) *Il ne soutint pas le léger bruit des pelletées de terre que les* FOSSOYEURS *jettent sur le corps.* (H. de Balz.)

FOSSURE, n. f. Agric. Labourage ou binage d'une vigne.

FOTTE, n. f. Comm. Toile de coton des Indes à carreaux.

FOU, FOL, adj. masc. **FOLLE**, fem. (*follis*, ballon à vent ; lat.) Pron. *fou, fol*. — *Fol* s'emploie devant un substantif singulier commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée. — Qui a perdu le sens, l'esprit : *Il est devenu* FOU. *Il a toujours été* FOU. *Il est* FOU *à lier.*

— Fam. et par exagér. *Il est fou, il faut qu'il soit fou*, se dit de quelqu'un qui fait ou dit des extravagances, bien qu'il n'ait point l'esprit aliéné : *Décidément cet homme-là* EST FOU. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme-là me* RENDRA FOU *par ses raisonnements.*

— *Être fou d'une personne, d'une chose*, l'aimer avec une passion excessive : *Un mari qui est* FOU *de sa femme. Il a acheté un beau tableau, il en est* FOU. *Elle est* FOLLE *de son mari.* (La Br.) *Il devint* FOU *furieux de l'ivresse du pouvoir absolu.* (Ch. Nodier.)

— *Chien fou*, chien enragé.

— Simple, crédule ; malavisé, imprudent, extravagant : *Vous êtes bien* FOU *de croire cela. Il a été assez* FOU *pour lui dire son secret.* (Acad.)

— Qui est contraire à la raison, à la prudence, à la modération : FOL *amour*. FOLLE *entreprise*. FOLLES *dépenses*.

Il a trop écouté son *fol* emportement. (C. Del.)

— Excessif, prodigieux : *Un prix* FOU. *Un luxe* FOU. *Il a dépensé un argent* FOU. *Il y avait à ce bal un monde* FOU.

— *Fou rire*, rire dont on n'est pas le maître : *Le* FOU RIRE *m'a pris en le voyant.*

— *Avoir un mal de tête fou*, avoir un très-grand mal de tête.

— Dr. *Folle enchère*, enchère faite témérairement et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire : *Vente sur* FOLLE ENCHÈRE. || Différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première : *Payer la* FOLLE ENCHÈRE.

— Prov. et fig. *Payer la folle enchère de quelque chose*, payer la peine de sa témérité, de son imprudence.

— Agric. *Folle avoine*, avoine stérile.

— *Folle farine*, la plus subtile fleur de la farine.

— Extrêmement gai, badin, enjoué : *Que vous êtes* FOU ! *Il est* FOU *comme un jeune chien, comme un braque.* (Acad.)

— *Gaieté folle*, gaieté sans retenue, peu raisonnable : *Il est d'une* GAIETÉ FOLLE.

— Jeu, *Dame folle*, se dit, à la bête, d'une dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs.

— Mar. *Folle brise*, petit vent qui varie sans cesse.

— Phys. Il se dit de la boussole, ou de l'aiguille aimantée, qui ne s'arrête plus à un point fixe.

— Substantiv. Celui, celle qui a perdu le sens, qui est tombé en démence : *C'est un* FOU. *C'est une* FOLLE. FOU *achevé*. FOU *furieux*. FOU *à lier*. *Chaque* FOU *a*

sa marotte. (Acad.) *Le monde moral paraît être le produit des caprices d'un diable devenu* FOU. (Chamf.)

— Fam. *Faire le fou*, le contrefaire ; faire quelque extravagance ou quelque impertinence.

— Prov. *Tête de fou ne blanchit jamais*, les hommes insouciants paraissent toujours jeunes.

— Extravagant : *La passion fait souvent un* FOU *du plus habile homme, et rend souvent les plus sots habiles.* (La Rochef.)

— Par exag. Celui qui a une gaieté folle, turbulente : *Un jeune* FOU ; *un* FOU *fieffé. Ils sont là un tas de* FOUS *qui raisonnent à perte de vue.*

— Prov. : *Il y a plus de* FOUS *que de sages.* ‖ *Tous les* FOUS *ne sont pas aux Petites-Maisons.* ‖ *Plus on est de* FOUS, *plus on rit.* (Acad.)

Entrons, c'est fort bien dit,
Car plus on est de *fous*, madame, et plus on rit. (Volt.)

— Bouffon de prince ou de grand seigneur : *Le* FOU *de François I^er^. Les* FOUS *avaient le privilége de dire impunément des vérités hardies.* (Acad.)

— Échecs, Pièce dont la marche a lieu toujours par une ligne transversale : *Le* FOU *du roi. Le* FOU *de la reine.*

— Zool. Oiseau palmipède des Antilles : *Le* FOU *vit de poisson.*

Syn. Fou, extravagant. On est *fou* par la perte de la raison ou par une impossibilité accidentelle d'en faire usage : on est *extravagant* par un désordre d'idées qui empêche d'obéir à aucune règle de conduite.

FOUACE, n. f. (*focaccia*, ital. ; de *focus*, foyer ; lat.) Pron. *fou-ass.* — Sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette, et ordinairement cuit sous la cendre : *Lui as-tu jamais vu manger une honnête croûte de pain, une* FOUACE *faite par la main d'un catholique ?* (H. de Balz.)

FOUAGE, n. m. (*feu.*) Anc. Sorte de droit et de redevance qui se payait en certaines provinces, par chaque feu ou maison : *Le* FOUAGE *était une espèce de taille exigée par chaque feu sur les biens roturiers.* (Chateaubr.)

FOUAILLE, n. f. Pron. *fou-â-y.* — Véner. Part que l'on fait aux chiens après la chasse aux sangliers ; c'est ce qu'on appelle *Curée*, à la chasse du cerf.

FOUAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*fouet.*) Pron. *fou-â-ié.* — Fam. Donner souvent des coups de fouet : *Ce cocher ne* FAIT *que* FOUAILLER *ses chevaux.*

FOUAILLEUR, n. m. Pop. Homme qui court après toute espèce de femmes.

FOUDRE, n. f. (*fulgur* ; lat., m. sign.) Pron. *foudr.* — Phys. Phénomène ou météore qui se manifeste, quand le ciel est couvert de certains nuages, d'abord par un jet subit de lumière, et, quelque temps après, par un bruit plus ou moins prolongé : *Les vagues dont se forme la* FOUDRE *qui tombe sur les montagnes.* (Fléch.) *La* FOUDRE *sillonne les nues, brille dans les nues.* (Acad.) *La seconde classe des minéraux contient les matières qui ont été frappées par les* FOUDRES *de l'électricité souterraine.* (Buff.)

La *foudre* étincelante éclate dans les nues. (Volt.)

La FOUDRE *est tombée. Être atteint, touché, frappé de la* FOUDRE. (Acad.)

— Poétiq. et dans le style soutenu, il est quelquefois masculin : *Le* FOUDRE *vengeur.*

— *Que la foudre m'écrase si*, formule de serment exagéré : *Que la* FOUDRE M'ÉCRASE *si je ne vous adore !* (Campist.)

— Par exagér. *Comme la foudre, avec la rapidité de la foudre*, avec une grande rapidité, avec une extrême impétuosité : *Ce cheval va* COMME LA FOUDRE : *il s'élance* AVEC LA RAPIDITÉ DE LA FOUDRE.

— Fam. *On le craint, il est craint comme la foudre*, il est fort redouté.

— Fig. *Coup de foudre*, etc., événement fâcheux qui frappe quelqu'un tout à coup : *Cette nouvelle fut pour lui un* COUP DE FOUDRE.

— Poétiq. *Les foudres de la guerre*, les canons, l'artillerie : *Ces* FOUDRES *de bronze, que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, tonnaient de toutes parts.* (Fléch.)

La *foudre* tonne encore, au mépris des traités. (C. Del.)

— Fig. Courroux de Dieu, indignation d'un souverain, etc. : *Les prières apaisent Dieu, et arrêtent la* FOUDRE *qu'il est près de lancer. Le prince est en colère, la* FOUDRE *est près de tomber.* (Acad.)

Le pontife est armé de la *foudre* sacrée. (C. Del.)

— Par anal. *Les* FOUDRES *de l'excommunication. Les* FOUDRES *de l'Église. Les* FOUDRES *du Vatican.*

— *Les foudres de l'éloquence*, les raisonnements, les arguments victorieux par lesquels un orateur confond ses adversaires.

— Fig. Au masc. *Foudre de guerre, grand foudre de guerre*, grand général d'armée qui a rapidement remporté plusieurs victoires.

— Par anal. *Un foudre d'éloquence*, un grand orateur.

— Attribut de Jupiter, représenté par les peintres et les sculpteurs : *Un* FOUDRE *ailé. Une aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.*

Jupiter voit sa *foudre* entre ses mains brisée. (Lam.)

Il n'avait pas la FOUDRE *de Jupiter.* (Ch. Nodier.)

= Gramm. Au propre, *foudre* est féminin ; au fig. il est masculin ; il s'emploie métaphoriquement pour désigner un homme brave, puissant, terrible : c'est ainsi qu'on appelle un grand orateur un *foudre* d'éloquence, et qu'on dit d'un guerrier, C'est un *foudre* de guerre. Toutefois les poëtes emploient aussi *foudre* au masculin, pour désigner non une personne, mais une chose ; il désigne alors la *foudre* considérée comme une arme entre les mains des dieux, ou la matière même dont on supposait que la *foudre* était formée. Virgile donne la composition d'un *foudre* que Vulcain fabrique avec ses Cyclopes, et on représente Jupiter armé de ses *foudres vengeurs.*

FOUDRE, n. m. (*feder* ; all.) Techn. Grande tonne, vaisseau d'une très-vaste capacité, qui peut contenir beaucoup de muids de vin ou de quelque autre liquide : *Un* FOUDRE *de vin.* (Acad.)

FOUDROIEMENT, n. m. Pron. *fou-droa-man.* — Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée : *Le* FOUDROIEMENT *de Phaéton. Le* FOUDROIEMENT *des géants.* (Acad.)

FOUDROYANT, part. prés. du v. Foudroyer.

FOUDROYANT, ANTE, adj. Pron. *fou-droa-ian, iantt.* — Qui foudroie ou qui frappe avec la rapidité de la foudre. On ne l'emploie guère en ce sens que poétiquement : *Jupiter* FOUDROYANT. *Bras* FOUDROYANT. *Épée* FOUDROYANTE.

— Méd. *Apoplexie foudroyante*, violente attaque d'apoplexie qui cause promptement la mort.

— Qui exprime un grand courroux, une vive indignation : *Il lançait sur moi des regards* FOUDROYANTS. *Il lui écrivit une lettre* FOUDROYANTE.

— Qui épouvante, qui interdit et confond : *Nouvelle* FOUDROYANTE. *Réponse* FOUDROYANTE. (Acad.)

— Fig. Menaçant, formidable, effrayant : *Les deux ennemis se guettent et semblent se jeter des coups-d'œil* FOUDROYANTS. (V. Hugo.) *Réunissant une force considérable sur le Danube, et laissant une force moindre en Italie, il marcha d'une manière* FOUDROYANTE *sur Vienne.* (Thiers.)

— N. f. Pyrotechn. Espèce de fusée.

FOUDROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Foudroyer : *Trois des plus beaux chênes de la forêt ont été* FOUDROYÉS.

L'amiral ennemi, *foudroyé* par nos forts,
Voyait tomber ses mâts croulant sur vos sabords.
(C. Del.)

Les Mamelucks font des efforts inouïs pour nous entamer ; ils périssent FOUDROYÉS *par le feu de nos carrés.* (De Norvins.)

FOUDROYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *fou-droa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *foudroy* en *i* quand la termin. commence par un *e* muet. — Frapper de la foudre : *Jupiter* FOUDROYA *les Titans.*

Mais que plutôt le ciel à tes yeux me *foudroie !*.. (Corn.)

— Fig. Battre, détruire à coups de canons, de mortier, etc. : FOUDROYER *une ville.* FOUDROYER *un bastion. Le feu de la place* FOUDROYAIT *les assiégeants.*

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent bouches d'airain *foudroyaient* les remparts.
(Volt.)

— Par anal. Terrasser, atterrer, confondre, tant au sens physique qu'au sens moral : FOUDROYER *la rébellion. Cet orateur* A FOUDROYÉ *ses adversaires.* (Acad.) *Après* AVOIR FOUDROYÉ *l'hérésie, ce prince réprime l'anarchie.* (Fléch.)

Il terrassa Pélage, et *foudroya* Caton. (Boil.)

Le prophète, dans ses habits royaux et pontificaux, la FOUDROIE *d'un geste impérieux.* (Th. Gaut.)

— *Foudroyer les erreurs, les vices*, etc., les combattre avec véhémence, les frapper de réprobation par des discours ou des écrits éloquents.

FOUE, n. f. Pêch. Manche de filet que les pêcheurs mettent dans le fond de la courtine.

FOUÉE, n. f. (*feu, foyer.*) Pron. *fou-é.* — Sorte de chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit à la clarté du feu. (Acad.)

— Anc. Feu, foyer.

— Particul. Feu qu'on allume dans un four : *Cuire une galette à la* FOUÉE.

FOUENNE, n. f. Pron. *fou-enn.* — Vulg. Faîne, fruit du hêtre.

FOUET, n. m. (*fustis*, bâton ; lat.) Pron. *fouè.* — Cordelette attachée à un bâton ou à une baguette, dont on se sert pour conduire ou pour châtier les chevaux, les bœufs, etc. : *Le* FOUET *d'un cocher, d'un charretier, d'un postillon. Coup de* FOUET. *Donner du* FOUET. *Faire claquer son* FOUET. *Un esclave déchiré par le* FOUET *du maître.* (Lamenn.) *L'âne est bien moins sensible que le cheval au* FOUET *et à la piqûre des mouches.* (Buff.)

— Petite corde fort menue et fort pressée qu'on met au bout du fouet : *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du* FOUET. *Cela est fort comme du* FOUET. (Ac.)

— Mar. Bout de cordage qu'on détord pour le tresser.

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*, etc., se faire bien valoir, faire valoir son talent, son crédit, son autorité, etc.

... Je faisais claquer mon *fouet* tout comme un autre. (Rac.)

— *Coup de fouet*, impulsion donnée à une affaire : *Cette affaire ne marche pas, elle a besoin d'un* COUP DE FOUET.

— Artill. *Coup de canon tiré de plein fouet*, horizontalement, de but en blanc.

— Pathol. *Coup de fouet*, vibice, plicature, variété de l'urticaire, douleur subite qui saisit la jambe et qui est due à la déchirure de quelque tendon ou de quelques fibres musculaires.

— Coups de verges dont on châtie les enfants : *Donner le* FOUET *à un enfant. Menacer du* FOUET. *Il a eu le* FOUET. *Il faut premièrement que vous ayez le* FOUET *pour avoir menti.* (Mol.) *Ce perroquet craignait le* FOUET *autant qu'un enfant.* (Buff.) *Au XV^e^ siècle le* FOUET *était regardé comme un très-bon moyen d'éducation.* (And.) *Si je vous y prends, je vous donnerai le* FOUET. (Dest.)

— Coup de verges dont la justice fait châtier quelques criminels : *Être condamné au* FOUET. *Le supplice du* FOUET *n'est plus usité en France.* (Acad.)

— Mar. *Fouet de mât*, mâture haute et grêle.

— Véner. Il se dit de la queue d'un chien.

— Zool. Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux. ‖ Mâchoires de certains crustacés.

— Coulant qui sort du collet de certaines plantes et qui sert à les multiplier.

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets dans les fourneaux.

FOUETTAGE, n. m. (*fouet.*) Procédé de castration employé sur les béliers, qui consiste dans la ligature des testicules au moyen de la ficelle appelée *fouet.*

FOUETTÉ, E, part. pass. du v. Fouetter.

— Fig. et fam. *Crème fouettée*, toute chose brillante et peu solide : *Les avocats ne sont que des marchands de* CRÈME FOUETTÉE. (Dest.)

— *Ce pays, ce canton a été fouetté de mauvais vent*, le vent y a gâté les fruits.

— Qui est marqué de petites raies comme de coups de fouet : *Une tulipe* FOUETTÉE. *Une pêche* FOUETTÉE. FOUETTÉ *de rouge, de bleu*, etc. *Des joues* FOUETTÉES *de rose.* (Th. Gaut.)

FOUETTE-QUEUE, n. m. Pron. *fouètt-keu.* — Zool. Espèce de reptile saurien, du genre des stellions, qu'on trouve en Égypte.

FOUETTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*fouet.*) Pron. *fouè-té.* — Donner des coups de fouet ; donner le fouet : FOUETTER *les chevaux.* FOUETTER *un enfant. Le postillon* FOUETTA *ses trois haridelles, et l'on partit.* (P. de Musset.) *Vous seriez cause qu'on me* FOUETTERAIT *jusqu'au sang.* (Dest.)

— Prov. *Fouette cocher*, se dit fam. pour exprimer qu'on part avec une certaine rapidité : *Nous montâmes en voiture,* ET PUIS FOUETTE COCHER. (Acad.)

On ferme la portière, et puis *fouette cocher.* (C. Del.)

— Fig. et fam. *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat, un page* ; la faute est légère, sans grave conséquence : *La mode a bien changé* ; IL N'Y A PAS LÀ *aujourd'hui* DE QUOI *faire* FOUETTER UN PAGE. (Dest.)

— Prov. et fig. *Il a bien d'autres chiens à fouetter*, il a bien d'autres affaires à traiter.

— *Donner des verges pour se faire fouetter, pour se fouetter*, fournir des armes contre soi-même.

— Art cul. *Fouetter de la crème, fouetter des œufs*, les battre avec des verges pour les faire monter.

— Fig. Frapper violemment contre quelque chose : *De temps à autre, le hurlement d'un chien venait se mêler au bruit de la pluie qui* FOUETTAIT *les vitres.* (G. Sand.) *Les hirondelles* FOUETTAIENT *l'écume de leurs ailes.* (Lam.)

...L'écume du lac me *fouettait* le visage. (C. Del.)

La pluie, la grêle FOUETTE *contre les vitres. Le vent nous* FOUETTAIT *dans le visage.* (Acad.) *Le canon fouette tout le long de la courtine.*

— Mar : *Les voiles* FOUETTENT *les mâts*, elles frappent avec violence contre les mâts.

— Mar. Tourner un fouet sur un cordage tendu de manière à l'empêcher de mollir.

— Const. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— Technol. *Fouetter un livre*, l'attacher avec des ficelles pour en former les nervures.

— Art vétér. Lier fortement le scrotum d'un bélier pour le rendre incapable de reproduction.

Syn. Fouetter, flageller, fustiger. On *fouette* pour punir ; on *fustige* pour morigéner ; on *flagelle* pour mortifier les sens. *Fouetter* emporte une idée d'ignominie ; *fustiger*, une idée de correction ; *flageller*, une idée de pénitence. L'action de *fustiger* et de *flageller* ne s'applique qu'aux personnes : celle de *fouetter* s'applique aux personnes, aux animaux et aux choses.

FOUETTEUR, EUSE, n. m. Fam. Celui, celle qui fouette : *Ce maître d'école est un grand* FOUETTEUR. (Acad.)

— Prov. FOUETTEUR *de lièvres. Mon père disait que tous les chevaliers de Chateaubriand avaient été des* FOUETTEURS DE LIÈVRES, *des ivrognes et des querelleurs.* (Chateaub.)

FOUETTEUX, n. m. Zool. Vulg. Émerillon.

FOUGASSE, n. f. (*focus*, foyer ; lat.) Pron. *fougass.* — Guerr. Espèce de petite mine ou de fourneau de mine : *Faire une* FOUGASSE. *La* FOUGASSE *joua et fit sauter les soldats.* ‖ Anc. *Fougade.*

FOUGER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fou-jé.* — Chass. En parl. du sanglier, creuser le sol et fouiller la terre avec son boutoir.

FOUGERAIE, n. f. Pron. *fouj-rè.* — Écon. rur. Plante de fougère.

FOUGÈRE, n. f. (*filicaria*, de *filix*; lat., m. sign.) Plante herbacées dont les feuilles sont grandes et extrêmement découpées, et qui croît ordinairement dans les terrains sablonneux : *Lieu plein de* FOUGÈRE. *Danser sur la* FOUGÈRE.

J'écoutais leurs chansons, couché sur la *fougère.* (Segr.)

— Poétiq. Absol. Verre à boire, parce que la cendre de fougère sert à la fabrication du verre : *Quand le vin pétille dans la* FOUGÈRE.

Le vin s'échappe en flots mousseux
Et vient jaillir dans la *fougère.* (Camp.)

— Au pl. Famille de plantes cryptogames dont la fougère est le genre principal : *La fructification des* FOUGÈRES. (Acad.)

— Constr. *Assemblage à brin de fougère*, se dit de plusieurs pans de bois disposés diagonalement avec d'autres.

FOUGEROLE, n. f. Bot. Petite fougère.

FOUGON, n. m. Mar. Cuisine dans certains petits bâtiments.

FOUGUE, n. f. (φυγή, fuite ; gr.) Pron. *fough.* — Mouvement violent et impétueux, ordinairement accompagné de colère : *Entrer en* FOUGUE. *Apaiser sa* FOUGUE. (Acad.)

Leur *fougue* impétueuse enfin se ralentit. (Rac.)

— Ardeur, impétuosité naturelle : *La* FOUGUE *de la jeunesse. La* FOUGUE *des passions. Rien ne saurait maîtriser, dompter la* FOUGUE *de son caractère. Il faut lui laisser passer sa* FOUGUE. (Brueys.)

— Au pl. *Les* FOUGUES *de la jeunesse*, l'emportement avec lequel les jeunes gens se livrent aux plaisirs.

Modérez un moment ces *fougues indiscrètes.* (Desm.)

— Particul. Enthousiasme, feu, verve, surtout lorsqu'on parle d'un poëte ou d'un artiste qui est très-hardi dans ses conceptions, ou qui est sujet à des écarts : *La* FOUGUE *de ce poëte s'est éteinte, s'est ralentie bien promptement. S'abandonner à sa* FOUGUE, *à la* FOUGUE *de son imagination.* (Acad.)

— Mar. : *Mât de* FOUGUE, *vergue de* FOUGUE, *perroquet de* FOUGUE, *etc.*, mât, vergue, perroquet d'artimon. *La voile du* PERROQUET DE FOUGUE *fut emportée par le vent.* (Chateaub.)

— Hort. Défaut d'un arbre qui pousse beaucoup de bois sans donner de fruits.

FOUGUEUX, EUSE, adj. Pron. *fou-gheu, gheus.* — Qui est sujet à entrer en fougue ; ardent, impétueux, violent : *Cet homme est extrêmement* FOUGUEUX. *Cheval* FOUGUEUX. *Caractère* FOUGUEUX. (Acad.)

Sous les *fougueux* coursiers l'onde écume et se plaint. (Boil.)

Sous un ciel sans clarté promènent les tempêtes,
Les *fougueux* aquilons déchaînés sur nos têtes. (St-L.)

— Fig. *Une imagination* FOUGUEUSE.

FOUILLE, n. f. Pron. *fou-y.* — Travail qu'on fait en fouillant dans la terre : *Faire une* FOUILLE, *des* FOUILLES. *La* FOUILLE *des terres. Les* FOUILLES *d'Herculanum, de Pompéi.* (Acad.) *Nous avons passé la matinée à suivre une* FOUILLE. (Stendhal.) *Nous raconterons avec détails les* FOUILLES *qui furent entreprises.* (Vitet.)

— Archit. Ouverture, tranchée, pour creuser un canal, des fondations, etc.

FOUILLE-AU-POT, n. m. Pron. *fou-iô-pô.* — Fam. Petit marmiton : *Nous n'aperçûmes pas sans plaisir trois personnes occupées à préparer notre souper, c'est-à-dire un cuisinier, un aide de cuisine et un* FOUILLE-AU-POT. (Lesage.) ‖ Au pl. *Des* FOUILLE-AU-POT.

FOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Fouiller : *Des ivoires byzantins profondément* FOUILLÉS *sont incrustés dans cette cuirasse d'or.* (V. Hugo.)

— *J'ai payé d'audace, je n'ai point été* FOUILLÉ. (Lesage.)

— Peint. et sculpt. *Cette draperie est bien fouillée*, les parties qui représentent les enfoncements sont vigoureusement traitées.

FOUILLE-MERDE, n. m. Vulg. Espèce de scarabée de fumier.

FOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fou-ié.* — Creuser pour chercher quelque chose : FOUILLER *la terre.* FOUILLER *des mines d'or, d'argent.* (Acad.) *Partout dans l'Italie on s'occupait à* FOUILLER *les ruines.* (Villem.) *Le lapin* FOUILLE *la terre.* (Buff.)

— Fig. et poétiq. Approfondir, scruter :

Ces hommes.....
Dont la vaste science *a fouillé* la nature. (Boil.)

— Art vét. Explorer les organes du bassin, à l'aide de la main introduite dans le rectum d'un animal.

— *Fouiller quelqu'un*, chercher soigneusement dans ses habits, s'il n'a point caché quelque chose : FOUILLER *un voleur.*

— Guerr. *Fouiller un bois*, le faire visiter par des troupes.

— Sculpt. Travailler avec le ciseau les parties renfoncées d'une statue, d'un bas-relief, etc. : FOUILLER *le marbre adroitement.*

— V. intr. ou neut. : FOUILLER *dans un champ.* FOUILLER *dans la terre.* Chercher quelque chose en remuant, en déplaçant les objets qui peuvent le cacher : FOUILLER *partout.* FOUILLER *dans une armoire.*

— FOUILLER *dans sa poche, dans sa bourse*, etc. Mettre sa main dans sa poche, dans sa bourse, etc., pour y chercher, pour y prendre quelque chose. (Acad.)

J'étais si joyeux,
Que je n'ai pas songé de *fouiller* dans ma poche.
(Regnard.)

— Fig. Consulter, examiner, chercher curieusement : FOUILLER *dans de vieilles chroniques.* FOUILLER *dans l'histoire.* FOUILLER *dans les secrets de la nature.* (Acad.)

= **Se fouiller**, v. pr. Rechercher, faire voir ce qu'on a dans ses poches :

Ne m'a-t-on pas volé mes billets dans mes poches ?
Je n'ose *me fouiller.* (Regnard.)

— Sens récipr. : *Il fut convenu qu'ils se* FOUILLERAIENT *réciproquement.* (Volt.)

FOUILLIS, n. m. Pron. *fou-yi.* — Fam. Désordre ; confusion ; pêle-mêle : *Quel* FOUILLIS ! *Le plus méticuleux botaniste ne retrouverait pas dans ce prodigieux* FOUILLIS *végétal une seule feuille, une seule nervure, un seul pétale, un seul pistil inexact !* (Th. Gaut.)

FOUILLOT, n. m. Pron. *fou-iô.* — Techn. Pièce qui renvoie l'effet du ressort d'une serrure.

FOUILLURE, n. f. Pron. *fou-iur.* — Chass. Travail du sanglier qui fouille ; effets de ce travail.

FOUINE, n. f. (*mustela fœnaria*, lat., de *fœnum*, foin ; lat.) Pron. *fou-inn.* — Zool. Espèce de martre, de grosse belette, animal carnassier qui s'introduit dans les basses-cours et fait la chasse aux petits oiseaux, aux poulets, aux pigeons, etc. : *La fiente de la* FOUINE *sent le musc. La* FOUINE *prend les rats et les souris.* (Buff.)

— Agric. Instrument de fer à deux ou trois fourchons, qu'on met au bout d'une perche, et qui sert à élever les gerbes sur le tas.

— Pêch. Espèce de trident propre à percer de gros poissons : *Prendre des thons, des dorades, des bonites à la* FOUINE. (Acad.)

FOUINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fou-i-né.* — Pop. Fuir, s'esquiver ; se retirer furtivement et sans bruit.

FOUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*fodere*; lat., m. sign.) Pron. *fou-ir.* — Creuser. En parl. de la terre : FOUIR *la terre.* FOUIR *un puits. Il faudra* FOUIR *bien avant pour trouver de l'eau en cet endroit.* (Acad.)

— Par extens. Mettre en terre, semer : *L'un ira* FOUIR *des haricots, l'autre de la vesce.* (P.-L. Cou[rier.])

FOUISSEMENT, n. m. Anc. Action de fouir, de fouiller.

FOUISSEUR, adj. et n. m. Zool. Qui a l'habitude de fouir.

= **Fouisseurs**, n. m. pl. famille de mammifères de l'ordre des Edentés, remarquables par leur tête conique.

FOULAGE, n. m. Action de fouler ; résultat de cette action : *Le* FOULAGE *des cuirs. Les chapeaux se feutrent par le* FOULAGE.

— Typogr. *La régularité du* FOULAGE *contribue à la beauté de l'impression.* (Acad.)

FOULANT, part. prés. du v. Fouler.

FOULANT, ANTE, adj. Qui foule ; il n'est guère d'usage que dans cette locution : *Pompe foulante*, pompe qui élève l'eau en la pressant. ‖ V. *Aspirant.*

FOULARD, n. m. Pron. *fou-lar.* — Étoffe de soie, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, etc., et qui offre ordinairement des dessins variés : FOULARD *des Indes.*

— Le mouchoir lui-même : *Les cheveux, luisants et gras comme la peau du visage, bordaient de deux bandes noires un* FOULARD *très-riche.* (H. de Balz.)

FOULE, n. f. (*fulle*, affluence ; allem.) Presse, multitude de personnes qui s'entre-poussent : *Craindre la* FOULE. *Se jeter dans la* FOULE. (Acad.) *Une grande* FOULE *de peuple.* (Fén.)

C'est un triste métier que de suivre la *foule*,
Et de vouloir crier plus fort que les meneurs. (Alf. de Muss.)

— Par extens. Grand nombre, grande quantité, multiplicité ; et alors on l'emploie même en parlant des choses : *Je connais une* FOULE *de personnes qui ont éprouvé le même accident. Une* FOULE *de solliciteurs.* (Acad.) *Cette* FOULE *d'écrits que chaque jour voit naître et mourir. Nous avons une* FOULE *d'hommes célèbres.* (B. de St-P.)

— Fig. Le vulgaire, le commun des hommes, le grand nombre des personnes ou des choses ordinaires dans leur genre : *La* FOULE *ignorante, inconstante. Se mettre par ses talents au-dessus de la* FOULE. (Acad.) *La* FOULE *n'a d'autre loi que les exemples de ceux qui commandent.* (Mass.)

Ne craignez ni les cris, ni la *foule* impuissante
D'un peuple, etc. (Rac.)

— Techn. Action de fouler des draps, des chapeaux, etc. *La* FOULE *des draps, des chapeaux, etc.* ‖ Atelier où l'on foule : *Aller à la* FOULE.

= **En foule**, loc. adv. En grande quantité, en grande multitude : *Ils entrèrent, ils accoururent en* FOULE. *Les biens viennent en* FOULE *dans cette maison.* (Acad.)

— Anc. Espèce de ballet représenté par plusieurs cavaliers, qui conduisaient leurs chevaux de manière à tracer différentes figures de la danse. Ce ballet était de l'invention des Italiens. *On faisait la* FOULE *au son des instruments.*

— Mar. Longue perche dont on se sert, à bord de certains navires, pour pousser la ralingue du vent, afin d'ouvrir les voiles le plus possible.

— Pêch. Espèce de pêche qui consiste à sonder du pied le fond des rivières, ou de la mer, quand la marée est basse, et à piquer avec un angon le poisson que l'on rencontre en foui dans le sable ou la vase.

— Techn. Morceau de bois qui sert à tenir les jumelles d'un peigne de tisserand, convenablement écartées.

FOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Fouler : *Une robe* FOULÉE. *Avoir le poignet, le pied* FOULÉ.

— Art vétér. *Cette bête a les jambes* FOULÉES, usées par un long et violent travail.

— Par extens. *Terrain* FOULÉ. *Allée* FOULÉE.

... En ces champs *foulés* par tant de bataillons
Il n'est pas un écho qui ne parle de gloire. (Ancelot.)

Sous le vert du gazon vous découvrirez les plantes FOULÉES *par le passage du troupeau.* (Th. Gaut.)

— Fig. Accablé d'impôts : *La taxe subsiste toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté : aussi personne n'est* FOULÉ, *personne ne se plaint.* (Volt.) *La nation s'obère, le peuple est* FOULÉ, *le gouvernement perd toute sa vigueur.* (J. J. Rouss.)

— Chass. Battu, parcouru par des limiers, par une meute : *Quelque étroites et resserrées que fussent nos enceintes, elles étaient mal* FOULÉES *d'un côté, et plus mal gardées de l'autre.* (L. Viardot.)

FOULÉE, n. f. Man. Temps pendant lequel, dans la marche, le pied du cheval pose sur le sol ; ce qu'on nomme autrement *appui.*

— Chass. Au pl. Traces légères que la bête laisse de son pied en passant sur l'herbe ou sur les feuilles. ‖ On les nomme *foulures* en parl. du cerf ; *voie* pour les bêtes fauves et le lièvre ; *piste* pour le loup et le renard, et *trace* pour la bête noire.

— Archit. Dessus de marche.

— Techn. Quantité de peaux que l'on foule à la fois.

FOULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fullo*, foulon.) Presser quelque chose qui cède, qui ne résiste pas beaucoup : FOULER *l'herbe.* FOULER *un lit.* FOULER *par mégarde une robe, un bonnet.* FOULER *des raisins pour en faire sortir le jus.*

— Techn. Faire le foulage : *Les corroyeurs, les bon-*

groyeurs FOULENT *le cuir avec les pieds pour l'amollir.* FOULER *des chapeaux dans la lie de vinaigre, pour que leur étoffe se feutre.* (Acad.)

— Fig. FOULER *aux pieds,* traiter avec mépris : *Un vrai chrétien* FOULE AUX PIEDS *les vanités du monde.* (Acad.) *Il* FOULAIT AUX PIEDS *les grandeurs humaines, dont il connaissait le néant.* (Fléch.) *La gloire n'est due qu'à un cœur qui sait souffrir, et* FOULE AUX PIEDS *les plaisirs.* (Fén.) *Toute femme sans pudeur* FOULE AUX PIEDS *un sentiment naturel à son sexe.* (J. J. Rouss.)

— Poétiq. Marcher sur : *On n'y saurait faire un pas sans* FOULER *la cendre des héros.* (Barthél.) *Je* FOULAIS *avec respect ce sol antique et sacré. Je* FOULE *enfin aux pieds le sol de Carthage.* (Chateaubr.)

... Je *foule* un sol à mes pas interdit. (C. Del.)

— Fig. Opprimer par des exactions; surcharger d'impôts : *Rome a par excellence le génie politique; je ne dis pas social, car elle* FOULAIT *les peuples et à ses triomphes attelait les rois.* (Lerminier.)

— Blesser en foulant, en pressant fortement; il se dit des chevaux et des bêtes de voiture ou de somme et de traits : *Les selles neuves* FOULENT *d'ordinaire les chevaux. Il ne faut rien pour* FOULER *le pied à un cheval.*

— Produire une entorse, un tiraillement violent de quelque partie : *Cette chute lui* A FOULÉ *le nerf.*

— Vener. Faire battre ou parcourir un terrain par le limier, par la meute : *Les chiens n'ont nulle ardeur pour* FOULER *le loup.* (Buff.)

— *Fouler une enceinte,* y entrer à cheval avec des chiens pour lancer ou relancer un cerf. ‖ *Fouler un cerf,* se dit des chiens quand ils mordent l'animal après l'avoir renversé : *On célèbre la mort du cerf par les fanfares, avant de le laisser* FOULER *aux chiens.* (Buff.)

— Comm. *Fouler le vin,* remplir les tonneaux avec de l'eau, pendant le transport, pour suppléer à la déperdition du liquide.

— V. intr. En parl. de l'action d'une presse sur les feuilles qui reçoivent l'impression : *Cette presse* FOULE *bien; elle* FOULE *également, régulièrement.* (Acad.)

= **Se fouler,** v. pr. être foulée.

— *Se fouler les pieds,* se donner une entorse.

FOULERIE, n. f. Techn. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc. : *Porter les draps, les cuirs à la* FOULERIE. (Acad.)

FOULEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui foule les draps, les chapeaux, etc.

— Celui qui foule le raisin dans la cuve.

FOULOIR, n. m. Pron. *fou-loar.* — Techn. Instrument avec lequel on foule. (Acad.)

— Instrument dont se servent les dentistes pour plomber les dents.

— Artill. Instrument dont on se sert pour nettoyer une pièce de canon.

FOULOIRE, n. f. Pron. *fou-loar.* — Technol. Table sur laquelle on foule les chapeaux. ‖ Grand cuvier dans lequel on foule les bas.

FOULON, n. m. Techn. Artisan qui foule, qui apprête les draps et autres étoffes de laine : *Envoyer les draps au* FOULON.

— *Moulin à foulon,* moulin qui sert à fouler les draps : *Terre à foulon,* sorte de terre qui sert à dégraisser les draps. *Chardon à* FOULON, plante dont les têtes, armées de petits crochets, servent à carder les étoffes de laine.

FOULONNIER, n. m. Pron. *fou-lo-nié.* — Technol. Ouvrier qui apprête les draps pour les disposer à être foulés.

FOULQUE, n. f. Pron. *foulk.* — Zool. Espèce de poule d'eau : *Les seuls hôtes de ces solitudes étaient les goëlands, les pétrels, les* FOULQUES *et les hirondelles de mer.* (G. Sand.)

FOULURE, n. f. Vulg. Entorse, blessure d'une partie foulée : *Guérir une* FOULURE. *Remède pour la* FOULURE *des nerfs.*

— En parl. du foulon et du corroyeur, Action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc.

— Chass. Marques légères que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUPIR, v. tr. ou act. 2e conj. Vulg. Manier, chiffonner une étoffe.

— Techn. Délustrer une étoffe en la maniant.

FOUQUET, n. m. Pron. *fou-kè.* — Zool. Espèce d'hirondelle de mer.

FOUR, n. m. (*furnus,* lat.; m. sign.) Ouvrage de maçonnerie, voûté avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie, etc. : FOUR *banal. Le* FOUR *d'un boulanger, d'un pâtissier. Mettre le pain au* FOUR. *Chauffer le* FOUR. (Acad.)

J'ai mon *four* à chauffer, mon vin à mettre en perce. (Andrieux.)

— *Four de campagne,* espèce de four portatif.

— *Pièce de four,* gâteau ou autre pièce de pâtisserie qui se cuit au four.

— Fig. et fam. *Il y fait chaud comme dans un* FOUR, se dit d'un lieu où il fait extrêmement chaud. ‖ *Il y fait noir comme dans un* FOUR, se dit d'un lieu très-obscur.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas pour vous que le* FOUR *chauffe,* ce n'est pas pour vous que telle chose est préparée.

— Prov., fig. *Ne pas cuire au même* FOUR, n'être pas d'accord.

— Lieu où est le four : *Aller au* FOUR. *Revenir du* FOUR.

— Anc. Lieu où l'on cachait ceux que l'on enrôlait par force : *Il a été deux jours dans un* FOUR, *il s'est sauvé. J'ai cherché dans tous les* FOURS *de Paris et je n'ai pu trouver votre homme.* (Danc.)

— Anc. *Faire four,* se disait des comédiens, lorsque, au lieu de jouer, ils renvoyaient les spectateurs, parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour couvrir leur frais. ‖ Aujourd'hui, Ne produire aucun effet, n'avoir aucun succès.

— Loc. fam. et prov. *Noir comme un four,* en parlant des lieux, obscur. *Minuit sonnait : toute la ville était* NOIRE COMME UN FOUR. (V. Hugo.)

— Mar. Il se disait autrefois d'une partie de la soute aux poudres, en arrière des coffres.

FOURBANDRÉE, n. f. Comm. Mélangé de différentes mines.

FOURBE, adj. des 2 g. (*furbo;* ital.) Qui trompe et emploie, pour tromper, des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide : *C'est un homme bien* FOURBE. *Elle est bien* FOURBE. *Il a l'esprit* FOURBE *et rusé. Les hommes sont en général* FOURBES, *envieux et cruels.* (Volt.)

— Substantiv. *Un grand* FOURBE. *Un maître* FOURBE. *Une* FOURBE *insigne.* (Acad.)

Sors d'ici, *fourbe* insigne. (Boil.)

Un *fourbe,* un homme faux, déshonoré, perdu. (Gresset.)

Il faut avec un *fourbe* être fourbe et demi. (Dest.)

Personne ne montre tant de zèle pour adoucir vos peines que les FOURBES *qui les ont causées et qui y gagnent.* (Mariv.)

FOURBE, n. f. Tromperie basse et odieuse : FOURBE *grossière, subtile. Inventer, découvrir une* FOURBE. (Acad.)

Toute *fourbe* est honteuse aux cœurs nés pour l'empire. (Corn.)

Trouve ruses, détours, *fourbes,* inventions,
Pour frustrer mon rival de ses prétentions. (Mol.)

— Habitude de tromper, disposition à tromper, à fourber : *La* FOURBE *sera démasquée.* (Acad.) *Il s'imagine que sa* FOURBE *causera une rupture.* (La Br.)

Syn. Fourbe, fourberie. La *fourbe* est le caractère propre, le vice même du *fourbe;* la *fourberie* est son action particulière; la *fourbe* est la disposition de l'esprit qui fait commettre les *fourberies.* Quelquefois *fourbe* s'emploie dans le sens de l'action; mais alors il y a, entre ce mot et *fourberie,* la différence qui existe entre une combinaison et un simple fait. Une *fourberie* n'est que le trait, une *fourbe* est un système, une trame compliquée de *fourberies.*

FOURBER, v. tr. ou act. 1re conj. Tromper d'une manière basse et odieuse : *Il m'*A FOURBÉ. *Il* FOURBE *tout le monde.* (Acad.) *Et pourtant il me* FOURBAIT *aussi.* (Mariv.)

Oui, oui, *fourber* un fourbe est une œuvre louable. (Dest.)

— Absol.

L'art de *fourber* me fit un grand renom. (Volt.)

FOURBERIE, n. f. Tromperie coupable et qui tient de la fourbe : *Faire une* FOURBERIE, *des* FOURBERIES. *Une* FOURBERIE *insigne.*

Je ne trouve partout que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, *fourberie.* (Mol.)

La FOURBERIE *est une imposture qui veut nuire.* (Vauven.)

— Disposition à faire des fourberies : *Sa* FOURBERIE *est bien connue.* (Acad.) ‖ *Syn. V.* FOURBE.

FOURBI, IE, part. pass. du v. Fourbir : *Des bougeoirs de cuivre bien* FOURBIS. (Th. Gaut.)

FOURBIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*farbe,* couleur; all.) Nettoyer, polir, rendre clair en frottant. Il ne se dit qu'en parlant de certains ouvrages de fer, de cuivre, etc., tels que les armes et les ustensiles de cuisine : FOURBIR *des armes, une lame d'épée, un canon de fusil.* (Acad.)

FOURBISSAGE, n. m. Techn. Action de fourbir; résultat de cette action.

FOURBISSERIE, n. f. Techn. Tout ce qui a rapport à l'art du fourbisseur.

FOURBISSEUR, n. m. Techn. Artisan qui fourbit et qui monte des sabres, des épées, etc. : *Acheter une épée chez un* FOURBISSEUR. *Il avait donné son épée au* FOURBISSEUR. (Regn.)

FOURBISSIME, adj. des 2 g. (*fourbe,* forme de superlatif imitée du latin.) Pron. *four-bi-cim.* — Très-fourbe.

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime.* (Mol.)

FOURBISSURE, n. f. Techn. Nettoiement polissure : *La* FOURBISSURE *d'une lame.* (Acad.)

— Art vétér. Fourbure.

FOURBU, UE, adj. Art. vétér. Il se dit des chevaux, des mulets, etc., qui perdent tout à coup l'usage de leurs jambes, soit pour avoir trop travaillé, soit pour avoir bu trop après avoir eu chaud : *Dessoler un cheval* FOURBU. *Cette jument est* FOURBUE. (Acad.)

FOURBURE, n. f. Art vét. Espèce de rhumatisme; maladie d'un cheval ou de quelque autre animal fourbu : *Dessoler un cheval pour la* FOURBURE. (Ac.)

FOURCAT, n. m. Pron. *four-ka.* Mar. Varangue et demi-varangue des deux extrémités d'un bâtiment, qui font entre elles des angles aigus en forme de fourche.

FOURCHE, n. f. (*furca;* lat., m. sign.) Instrument qui consiste en un long manche de bois terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois, de fer, qui vont en s'écartant : FOURCHE *de bois.* FOURCHE *de fer. La* FOURCHE *est d'un grand usage dans les travaux de l'agriculture.* (Acad.) *Ils virent une troupe d'hommes armés de gaules et de* FOURCHES *qui s'avançaient vers eux à toutes jambes.* (Diderot.) *Des paysans armés de* FOURCHES *renversèrent les cinq cavaliers de leurs montures et les firent prisonniers.* (Arago.)

— *Faire la fourche,* se dit d'une chose qui se divise en deux ou trois par l'extrémité, et principalement d'un chemin qui aboutit à deux ou trois autres. *Ce chemin* FAIT LA FOURCHE, *fait une* FOURCHE *à tel endroit.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire une chose à la fourche,* la faire négligemment ou grossièrement : *Panser des chevaux à la* FOURCHE. *Cela est fait à la* FOURCHE.

— *Fourches patibulaires,* gibet à plusieurs piliers élevé dans la campagne : *Les* FOURCHES *patibulaires étaient une marque de haute justice.*

— Hist. *Fourche Caudines,* défilé de la Campanie où les Romains, cernés par les Samintes, furent obligés de passer sous le joug, l'an de Rome 433.

— Fig. Capitulation honteuse : *Quarante mille hommes avaient péri, quarante mille allaient combattre pour échapper aux* FOURCHES-CAUDINES. (Thiers.)

— Fig. et mor. Obligation, nécessité dégradante ou abrutissante : *Faut-il étendre sur tous les esprits le niveau des connaissances matérielles, et en faire les* FOURCHES CAUDINES *de l'intelligence humaine?* (Dupanloup.)

— Anc. *Fourche d'arquebuse,* bâton garni d'un fer fourchu, dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant.

— *Fourche ferrée,* arme dont on se servait pour la défense des parapets.

— *Fourche fière,* se disait autrefois pour fourche ferrée :

Un chien de cour l'arrête; épieux et *fourches fières*
L'ajustent de toutes manières. (La Font.)

— Blas. Il se dit de la queue du lion, lorsqu'elle est divisée en deux.

— Mar. Mâts ou mâtereaux réunis vers le sommet, dont on se sert pour élever des fardeaux. ‖ *Fourche de carène,* longue perche armée d'une fourche, servant à tenir les fagots allumés sur la carène d'un bâtiment que l'on chauffe.

— Mus. Disposition des doigts sur un instrument à vent, dans laquelle le doigt du milieu est levé tandis que l'index et l'annulaire bouchent chacun un trou : *Cette note s'obtient en faisant la* FOURCHE.

— Vénér. Bâton à deux branches auquel on attache le forhu pour faire la curée.

FOURCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Fourcher : *Avoir les cheveux* FOURCHÉS. *Animaux qui ont les pieds* FOURCHÉS.

— Anc. *Pied fourché,* droit d'entrée levé autrefois, dans certaines villes, sur les bêtes qui ont le pied fendu, comme bœufs, moutons, cochons, etc. :

Lui qui voyait jadis imprimé sur sa porte :
Bureau du *pied fourché...* (Regnard.)

— Blason. *Croix fourchée,* celle dont les branches sont terminées par trois pointes qui font deux angles rentrants.

FOURCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Tirer de terre, avec une fourche, le chiendent que les labours ont arraché.

— V. intr. ou neut. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche : *S.*

on coupe la tête de ces arbres, ils FOURCHERONT. *Un chemin qui* FOURCHE. (Acad.)

— Fig. *Cette race, cette famille n'a point fourché*, Elle n'a formé qu'un seule branche.

— Fig. et fam. *La langue lui a fourché*, se dit en parlant d'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre à peu près semblable.

Bonjour, monsei... mon cher, dis-je... c'est incroyable
Comme ma langue *fourche*... Allons-nous mettre à table.
(E. Augier.)

= **Se fourcher,** v. pr. *Ses chevaux se* FOURCHENT, *commencent à se* FOURCHER.

FOURCHERET, n. m. Fauconn. Autour de moyenne taille.

FOURCHET, n. m. Chir. Apostème entre deux doigts de la main.

— Vétér. Inflammation du canal interdigité du mouton, espèce de sinus dont l'ouverture est située près de la division des phalanges, et qui est tapissé d'une membrane folliculeuse.

— *Opération du fourchet,* celle qui consiste à introduire la pointe d'un instrument tranchant dans le canal, à le fendre supérieurement ainsi que la peau, à séparer le canal du tissu cellulaire qui l'environne, et à l'extraire en entier.

— Hortic. Division d'une branche d'arbre en deux.

FOURCHETÉ, ÉE, adj. Semblable à une fourchette, qui a la forme d'une fourchette, etc.

— Blas. *Croix fourchetée*, se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par trois pointes. ‖ V. FOURCHÉ.

FOURCHETÉE, n. f. Collect. Ce qu'on peut prendre avec une fourchette.

FOURCHETTE, n. f. (*fourche.*) Ustensile de table qui a deux, trois ou quatre pointes ou dents par le bout, et dont on se sert pour prendre les viandes : *Manger avec la* FOURCHETTE. *Se servir de la* FOURCHETTE. (Acad.) *Votre* FOURCHETTE, *bon Dieu! personne ne prend de* FOURCHETTE *pour manger sa soupe.* (Berchoux.)

— *Déjeuner à la fourchette,* manger de la viande à son déjeuner.

— Techn. Instrument de même forme, qui sert à assujettir des cisailles.

— Long morceau de bois à deux pointes de fer qui est attaché à la flèche d'un carrosse, et que l'on baisse pour empêcher que le carrosse ne vienne à reculer, quand il est sur une pente : *Abattre la* FOURCHETTE. Pièce fendue pour recevoir la verge du pendule.

— Pop. *La fourchette de l'estomac,* le brechet.

— Art vétér. Partie du pied du cheval, qui est plus élevée que le dedans du pied, et qui finit au talon : *Un cheval blessé à la* FOURCHETTE.

— Cout. Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme. Morceaux de peau taillés en losange, que l'on coud entre les doigts d'un gant.

— Anc. T. milit. *Fourchette d'arquebuse.* ‖ V. FOURCHE.

— Archit. Il se dit de l'endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne se joignent à la pente du comble.

— Anat. Partie postérieure de la vulve.

— Hortic. Petit bâton taillé à dents, qu'on enfonce autour des cloches de verre pour les soulever et donner de l'air aux plantes.

FOURCHON, n. m. Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette : *Fourche à trois* FOURCHONS. *Fourchette à quatre* FOURCHONS.

— Endroit d'où sortent les branches d'un arbre.

FOURCHU, UE, adj. Pron. *four-chu.* — Fourché, qui se fourche : *Arbre* FOURCHU. *Barbe* FOURCHUE. *Chemin* FOURCHU. *Les boucs et les chèvres ont également le pied* FOURCHU. (Buff.) *Les oiseaux qui ont la langue* FOURCHUE *sifflent plutôt qu'ils ne jasent.* (Id.)

— Fig. et fam. *Faire l'arbre fourchu,* mettre la tête en bas et les pieds en haut, écartés l'un de l'autre.

— *Menton fourchu,* menton qui est marqué, à son milieu, d'un léger sillon ou renfoncement. *Elle a le menton* FOURCHU. (Acad.)

FOURCHURE, n. f. Il se dit de l'endroit où une chose commence à se fourcher.

FOURGON, n. m. Espèce de charrette couverte dont on se sert ordinairement dans les armées et dans les voyages : *Mener un* FOURGON. *Les* FOURGONS *sont ordinairement à quatre roues.* (Acad.)

FOURGON, n. m. Longue perche de bois garnie de fer par le bout et servant à remuer, à arranger le bois et la braise dans le four.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon,* se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait sujet de se moquer d'elle.

FOURGONNER, v. intr. ou neut 1[re] conj. (*furca,* fourche ; lat.) Pron. *four-go-né.* — Remuer avec le fourgon du four.

— Remuer le feu sans besoin avec les pincettes, et le déranger en le voulant accommoder : *Ne* FOURGONNEZ *pas tant dans ce feu. Il ne fait que* FOURGONNER.

— Fig. Fouiller maladroitement en brouillant et en mettant tout sens-dessus-dessous : *Ne* FOURGONNEZ *point dans ce coffre.* Il est familier dans les deux derniers sens.

FOURIÉRISME, n. m. Philos. V. PHALANSTÈRE.

FOURMEIROU, n. m. Pron. *four-mè-rou.* — Zool. vulg. Rouge-queue ; oiseau qui vit de fourmis.

FOURMI, n. f. (*formica ;* lat., m. sign.) Petit insecte de la famille des Hyménoptères qui vit en société, et qui fait ordinairement sa demeure sous terre : *Une grosse* FOURMI. *Des* FOURMIS *noires. Des* FOURMIS *rouges.*

La *fourmi* n'est pas prêteuse. (La Font.)

— Prov. et fig. : *Se faire plus petit qu'une fourmi devant quelqu'un,* se tenir dans un grand respect, dans une grande soumission devant lui.

— Fig. et pop. : *Avoir des* FOURMIS *dans les jambes,* y éprouver des picotements.

— Fig. et fam. : *Avoir des œufs de fourmi sous les pieds,* ne pas rester en place ; piétiner sans cesse. (Ac.)

FOURMILIER, n. m. Pron. *four-mi-lié.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés ; il a la tête couverte de longs poils et la queue très-touffue ; il habite les contrées chaudes du nouveau continent ; les fourmis sont sa principale nourriture, d'où lui vient son nom : *La langue du* FOURMILIER *est extensible.* (Cuv.)

— Genre d'oiseaux qui vivent de fourmis.

FOURMILIÈRE, n. f. Pron. *four-mi-lièr.* — Lieu où se retirent les fourmis, et où elles pratiquent ordinairement des espèces de loges et de galeries : *Une* FOURMILIÈRE *au pied d'un chêne.* FOURMILIÈRE *en forme de cône.* FOURMILIÈRE *souterraine.*

— Collectiv. Toutes les fourmis qui habitent ensemble : *La* FOURMILIÈRE *fut bientôt en mouvement. Nous vîmes sortir toute la* FOURMILIÈRE.

— Fig. Grande quantité d'insectes, d'animaux, grand nombre de personnes : *Une* FOURMILIÈRE *de vers, de souris, de serpents, etc. Une* FOURMILIÈRE *de peuple. Il y a une* FOURMILIÈRE *de pauvres dans ce quartier.* (Acad.) *Les hommes ne sont point faits pour être entassés en* FOURMILIÈRES. (J. J. Rouss.)

— Art vét. Vide qui se forme entre le sabot et l'os du pied d'un cheval, à la suite de la fourbure.

FOURMI-LION, n. m. Pron. *four-mi-li-on.* — Zool. Insecte ainsi appelé parce qu'à l'état de larve il se nourrit de fourmis et d'autres petits insectes semblables qui tombent dans un trou en forme d'entonnoir, qu'il a pratiqué lui-même dans le sable où il se tient blotti.

FOURMILLANT, part. prés. de Fourmiller.

FOURMILLANT, ANTE, adj. Pron. *four-mi-ian, iant.* — Très-peuplé, et dont les habitants sont nombreux comme des fourmis :

Hors des toits *fourmillants* de l'avare cité. (La Font.)

Le tableau représente la grande salle d'un manoir du seizième siècle, toute FOURMILLANTE *d'une foule en belle humeur.* (Th. Gaut.)

FOURMILLEMENT, n. m. Pron. *four-mi-y-man.* — Pathol. Douleur semblable à la sensation que produirait une multitude de fourmis qui s'agiteraient à la fois sur la partie souffrante.

— Fig. par extens. Mouvement semblable à celui des fourmis :

Partout on voit aux bords du Rhin
Le noir *fourmillement* des brigands qui renaissent.
(V. Hugo.)

FOURMILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *four-mi-ié.* — Abonder de ce qui a vie et mouvement : *La terre* FOURMILLE *de petits animaux.* (Buff.) *Ce pays* FOURMILLE *de soldats. Ces rues* FOURMILLENT *de peuple.*

— Par extens. Se trouver en très-grand nombre, en masse : *Les solliciteurs* FOURMILLENT. *Les vers* FOURMILLENT *dans ce fromage.* (Acad.) *Dans ce salon* FOURMILLAIENT, *s'agitaient et papillonnaient les plus jolies femmes de Paris.* (H. de Balzac.) *Cet ouvrage* FOURMILLE *de fautes. Les erreurs, les fautes* FOURMILLENT *dans cet ouvrage. Si je pouvais montrer les fautes d'orthographe dont cette copie* FOURMILLE. (Beaum.) *La société* FOURMILLE *de gens d'esprit qui manquent de talent.* (Rivarol.) *Nos armées* FOURMILLAIENT *de soldats, d'officiers, de généraux admirables, qui n'avaient besoin que d'une bonne direction.* (Thiers.) *A l'arrivée du printemps toutes les plantes renaissent, les insectes engourdis se réveillent ou sortent de leur nymphe, la terre semble* FOURMILLER *de vie.* (Buff.)

FOURNAGE, n. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain.

— Droit cout. Droit que payait au seigneur celui qui avait obtenu la permission de cuire son pain chez soi.

FOURNAISE, n. f. (*fornax ;* lat., m. sign.) Pron. *four-nèz.* — Sorte de grand four : *Les trois enfants qui furent jetés dans la* FOURNAISE. FOURNAISE *ardente.* (Acad.) *L'ange du Seigneur descend dans la* FOURNAISE. (Fléch.)

— Fig. Creuset : *La vertu s'éprouve et se perfectionne dans l'affliction, dans l'adversité, comme l'or, comme le métal dans la* FOURNAISE. (Acad.)

FOURNALISTE, n. m. Pron. *four-na-list.* — Techn. Artisan qui fait les fourneaux et les creusets, pour l'affinage et la fonte des métaux.

FOURNEAU, n. m. (*fornax,* four ; lat.) Construction de maçonnerie ou de brique, dans laquelle on fait cuire ou chauffer les substances qu'on soumet à l'action calorique : FOURNEAU *de cuisine. Grand, petit* FOURNEAU. *Le foyer, le cendrier d'un* FOURNEAU.

— Espèce de vaisseau qui sert, dans les arts, à soumettre diverses substances à l'action du feu : FOURNEAU *d'apothicaire.* FOURNEAU *pour distiller.* FOURNEAU *de coupelle.*

Grand alchimiste et souffleur mémorable,
Passant sa vie au milieu des *fourneaux*,
Des appareils, des matras, des bocaux,
Le grand Mahmoun fit une découverte,
Dont à jamais on doit pleurer la perte. (Andrieux.)

— *Fourneau de réverbère.*

— *Fourneau de coupelle.*

— Creux fait en terre et chargé de poudre, pour faire sauter un rocher, une muraille ou quelque ouvrage de fortification : *Mettre le feu à un* FOURNEAU. *Faire jouer un* FOURNEAU.

— Partie évasée d'une pipe, dans laquelle on fait brûler le tabac : *Un négrillon apporte le narguilhé du bey au* FOURNEAU *chargé du meilleur tombeki de Macédoine.* (Th. Gaut.)

— *Haut-fourneau,* fourneau ; et par extens. Usine où l'on fond les minerais de fer : *Le long tuyau rouge des* HAUTS-FOURNEAUX *remplace la flèche des églises.* (V. Hugo.) *Le nombre des usines, manufactures,* HAUTS-FOURNEAUX *s'était fort accru dans Paris.* (A. de Locque.)

FOURNÉE, n. f. (*four.*) Techn. La quantité de pain qu'on fait cuire, ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four : FOURNÉE *de pain. La première, la seconde* FOURNÉE.

— Plusieurs sortes de choses que l'on expose à l'action de la chaleur dans les fours : *Une* FOURNÉE *de faïence. Une* FOURNÉE *de chaux. Une* FOURNÉE *de tuiles.*

— Prov. et fig. : *Prendre un pain sur la* FOURNÉE, se dit d'un homme qui a des relations internes avec la femme qu'il doit épouser.

— Fig. et fam. Certain nombre de personnes nommées à la fois aux mêmes fonctions : *On annonce une nouvelle* FOURNÉE *de pairs pour le mois prochain.* (Acad.) *Il ne sera pas de cette* FOURNÉE.

FOURNETTE, n. f. Techn. Petit four à réverbère qui sert à calciner l'émail.

FOURNI, IE, part. pass. du v. Fournir : *Une boutique bien* FOURNIE. *Une table bien* FOURNIE. *Être abondamment* FOURNI *de tout.*

— Anc. *Lance fournie,* homme d'armes ayant tout son accompagnement, soldats, valets, chevaux.

— Adj. Épais, touffu : *Un bois bien* FOURNI. *Une barbe, une chevelure bien* FOURNIE.

FOURNIER, n. m. Zool. Genre de passereaux ténuirostres de l'Amérique.

FOURNIER, IÈRE, n. Pron. *four-nié, nièr.* — Celui, celle qui tient un four public : *Le* FOURNIER *du village.*

— Anc. Boulanger qui travaille à la journée.

FOURNIL, n. m. Pron. *four-ni.* — Techn. Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte : *Il est au* FOURNIL. (Acad.)

FOURNIMENT, n. m. Anc. Sorte d'étui dont les mousquetaires à pied se servaient pour mettre leur poudre : *Chaque soldat avait un* FOURNIMENT.

— Par anal. *Acheter un* FOURNIMENT *pour la chasse.*

— Collectiv. Objets d'équipement à l'usage de chaque soldat, et particul. Buffleteries : *Nettoyer son* FOURNIMENT.

FOURNIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pourvoir, ap-

provisionner : FOURNIR *l'armée de blé. Ce marchand* AVAIT FOURNI *cette maison de vin.*

On me donnait le soin
De *fournir* la maison de chandelle et de foin. (Rac.)

— Particul. Garnir : FOURNIR *une maison de meubles.* FOURNIR *un magasin de toutes les marchandises nécessaires.*

— Absol. Avoir la vente des provisions : *C'est lui qui* FOURNIT *dans cette maison.*

— Livrer, donner, procurer, faire avoir : FOURNIR *du blé à l'armée.* FOURNIR *des armes.* FOURNIR *de l'argent à quelqu'un* (Acad.) *Ce prince* AVAIT FOURNI *la moitié de l'armement.* (Volt.)

Nous piperons d'abord quelque honnête vieillard,
Qui *fournira* le vin, les meubles et la table.
(Alf. de Muss.)

— Fig. Procurer : *Les fruits les plus délicieux* FOURNISSENT *une nourriture saine et rafraîchissante.* (Rayn.)

— Fig. : FOURNIR *des idées.* FOURNIR *des renseignements. Cela peut nous* FOURNIR *quelque lumière.* (Acad.)

— Jurispr. : FOURNIR *et faire valoir une dette, une vente que l'on a transportée à quelqu'un,* la garantir et la payer soi-même, au cas que le véritable débiteur devienne insolvable.

— Pratiq. et Admin. Produire, exposer, établir : FOURNIR *ses défenses, ses griefs.* FOURNIR *toutes ses pièces.*

— Escr. *Fournir à quelqu'un un coup d'épée,* lui donner un bon coup d'épée.

— Achever, parfaire : *Il faut encore soixante francs pour* FOURNIR *la somme entière.* (Acad.)

— Guerr. Exécuter : *Il eut plus d'une charge de cavalerie à* FOURNIR *contre les corps avancés.* (Thiers.)

— Man. *Fournir la carrière,* se dit d'un cheval qui la parcourt tout entière.

— Fig. *Il a bien fourni sa carrière,* il a vécu avec honneur et avec estime jusqu'à la fin.

— V. intr. Subvenir, contribuer en tout ou en partie : FOURNIR *à la dépense.* FOURNIR *aux frais. La nature ne* FOURNISSAIT *pas moins à leurs désirs qu'à leurs besoins.* (Montesq.)

C'est à moi de *fournir*, à lui de dépenser. (Dest.)

— Suffire : *On ne saurait* FOURNIR *à tout.* (Acad.) *Des poissons* FOURNIRENT *abondamment à notre table.* (Châteaub.)

— Fig. *La confiance* FOURNIT *plus à la conversation que l'esprit.* (La Rochef.)

= **Se fournir,** v. pr. S'approvisionner : SE FOURNIR *chez un marchand.* (Acad.) *Il* SE FOURNISSAIT *dans les mêmes maisons depuis trente ans.* (H. de Balz.)

FOURNISSEMENT, n. m. Comm. — Fonds que chaque associé doit mettre dans une société : *Compte de* FOURNISSEMENT.

— Jurispr. Valeur à laquelle ont droit tous les copartageants, et dont on doit compte à la masse.

— Action d'établir ces comptes respectifs : *Procéder aux* FOURNISSEMENTS.

FOURNISSEUR, n. m. Celui qui entreprend de faire la fourniture de quelque marchandise, de quelque denrée : *Les* FOURNISSEURS *des troupes.* FOURNISSEUR *général de l'armée. Un tel est son* FOURNISSEUR. (Acad.) *Il était l'ami de tous ses* FOURNISSEURS, *il s'informait de leurs affaires, et écoutait leurs doléances* (H. de Balz.)

FOURNITURE, n. f. Provision fournie ou à fournir; action de fournir, d'approvisionner : FOURNITURE *de blé, de vin, de bois, etc. Ce marchand fait les* FOURNITURES *de telle maison.* (Acad.)

...Rien n'est parti si bien par la nature
Que le sens ; car chacun en a sa *fourniture.* (Regn.)

— Comm. Ce qu'on livre, ce qu'on donne : *Ce banquier a fait depuis peu un grosse* FOURNITURE *d'argent en Italie.* || Vieux.

— Menus accessoires que les tailleurs, les tapissiers et autres semblables artisans ont coutume de fournir quand on leur donne l'étoffe, la matière principale : *Le tailleur veut tant pour ses* FOURNITURES. *Le tapissier a pris tant pour façon et* FOURNITURES. (Acad.)

— Art cul. Petites herbes dont on accompagne les salades : *La* FOURNITURE *de cette salade est excellente.* (Acad.)

— Mus. Jeu de l'orgue qui donne du volume aux sons.

FOURQUET, n. m. Pron. *four-kè.* — Techn. Pelle de fer ovale en usage dans les brasseries.

FOURQUETTE, n. f. Pron. *four-kètt.* — Pêch. Espèce de croix de métal dont on se sert pour fixer au fond de l'eau les lignes et les hameçons.

FOURRAGE, n. coll. m. (*ferrago,* mélange ; lat.) Pron. *fou-raj.* — Toute substance d'origine végétale, paille, foin, fanes et feuilles vertes, qu'on donne pour nourriture aux bestiaux, aux chevaux : *Donner du* FOURRAGE *au bétail. Ils ne nourrissent leurs vaches que de* FOURRAGE. *Provision de* FOURRAGE. FOURRAGE *vert.*

— Particul. Herbe qu'on coupe et qu'on recueille pour la nourriture des chevaux : *Une trousse de* FOURRAGE. *Un pays abondant en* FOURRAGE. (Acad.)

— *Mettre de la cavalerie en quartiers de fourrage,* l'établir dans un quartier, dans un pays où il y a abondance de fourrage.

— Par extens. Action de couper le fourrage : *Ordonner un* FOURRAGE *général. On fit un grand* FOURRAGE *en présence de l'ennemi.* (Acad.)

— Troupes commandées tant pour faire le fourrage que pour le soutenir : *Les ennemis attaquèrent le* FOURRAGE. (Acad.)

— Artill. Foin, herbe dont on se sert pour bourrer le canon.

— Mar. Tout cordage employé à en couvrir un autre. *V.* FOURRURE.

FOURRAGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. — Pron. *fou-ra-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *fourrag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous fourrageons, il fourragea,* etc. — Couper et amasser du fourrage ; il se dit principalement en termes de guerre : FOURRAGER *dans un champ, dans un village. L'armée* A FOURRAGÉ *dans ce pays-là.*

— Fig. et fam. Fouiller, piller : *C'est un homme qui va* FOURRAGEANT *dans tous les livres ;* il se dit d'un compilateur ou d'un plagiaire.

= **Fourrager,** v. a. Ravager : FOURRAGER *tout un pays. Le troupeau* A FOURRAGÉ *cette pièce de blé. Les lapins ont* FOURRAGÉ *mon jardin.*

— Fam. : FOURRAGER *des papiers, dans des papiers,* les mettre en désordre.

FOURRAGÈRE, adj. f. Agric. Il se dit des plantes propres à être employées comme fourrage : *Plantes* FOURRAGÈRES. (Acad.) *La luzerne est une des plantes* FOURRAGÈRES *les plus productives.* (Duméril.)

FOURRAGEUR, n. m. Pron. *fourra-jeur.* — Celui qui va au fourrage : *Soutenir des* FOURRAGEURS. *Enlever des* FOURRAGEURS. *Les ennemis tombèrent sur les* FOURRAGEURS. (Acad.)

FOURRAGEUX, EUSE, adj. (*fourrage.*) Pron. *fou-ra-jeu, jeuz.* — Qui est de la nature du fourrage ; qui est propre à servir de fourrage : *La paille de froment est* FOURRAGEUSE.

— Qui abonde en fourrage : *Pré* FOURRAGEUX.

FOURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Fourrer : *Gants* FOURRÉS. *Redingote* FOURRÉE. *Un pelage épais et* FOURRÉ. (Cuv.)

— Garni : *Manteau* FOURRÉ *de petit-gris. Robe* FOURRÉE. FOURRÉ *d'hermine.*

— Art cul. *Langues fourrées,* langues de bœuf, de cochon, de mouton, recouvertes d'une autre peau que la leur, avec laquelle on les fait cuire.

— Anc. *Médaille, pièce de monnaie fourrée,* dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans d'un métal inférieur. || On dit aujourd'hui, *Médaille plaquée.*

— Comm. *Botte de foin fourrée,* botte où parmi de bon foin on en a mêlé de moindre qualité.

— Escr. *Coup fourré,* un coup donné et un coup reçu en même temps.

...Contre cet assaut je sais un *coup fourré*
Par qui je veux qu'il soit de lui-même enferré. (Mol.)

— Fig. Mauvais offices que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps : *Ils ont fait un* COUP FOURRÉ.

— Fam. *Paix fourrée,* fausse paix, faite avec l'intention de la rompre lorsqu'on le croira utile.

— *Pays fourré,* pays rempli de broussailles, de haies, etc.

— Prov. et fig. *Un innocent fourré de malice,* homme malicieux qui feint d'être simple et bon.

— N. m. Endroit d'un bois, d'un bosquet, etc., rempli, hérissé d'épais arbrisseaux, d'arbustes, de broussailles : *Entrer, pénétrer dans un* FOURRÉ. *Se réfugier, se cacher dans un* FOURRÉ. (Acad.)

FOURREAU, n. m. Pron. *fou-rô.* — Gaîne, étui, enveloppe : FOURREAU *de velours.* FOURREAU *de cuir.* FOURREAU *d'épée. Déjà les épées sortaient du* FOURREAU. (Th. Gaut.)

— *Faux* FOURREAU, sorte d'enveloppe dont on couvre le fourreau d'une épée, d'un pistolet, etc., pour le garantir de la poussière ou de la pluie.

— Prov. et fig. : *Coucher dans son fourreau,* coucher tout vêtu.

— Prov. et fig. : *L'épée, la lame use le fourreau,* se dit des personnes en qui une grande activité d'âme ou d'esprit altère la santé.

— Fam. Espèce de robes d'enfant.

— Art vétér. Peau du pénis ou du prépuce, dans les quadrupèdes domestiques : *Le raphé divise verticalement le périnée, et se prolonge sans interruption jusqu'au* FOURREAU. (Lecoq.)

— Agric. Ce qui enferme et couvre l'épi quand il n'est pas encore bien fermé.

— Technol. Grande cartouche qui renferme plusieurs pots à feu d'artifice. || Morceau de parchemin dont les batteurs d'or enveloppent les moules, pour que les feuilles d'or ne se dérangent point.

— Zool. vulg. Nom de la mésange à longue queue.

FOURRÉE, n. f. Pêch. Espèce de parc en forme de fer à cheval, auquel on amarre des filets pour retenir le poisson lorsque la marée se retire.

FOURRELIER, n. m. Pron. *four-lié.* — Techn. Celui qui fait et vend des fourreaux. || Plus ordin. *Gaînier.*

FOURRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*futtern;* all.) Pron. *fou-ré.* — Faire entrer : FOURRER *la main dans sa poche.* FOURRER *de gros morceaux dans la bouche. Il lui* A FOURRÉ *son épée dans le ventre.* (Acad.) *Lorsque la trompe de l'éléphant est remplie d'eau, il en* FOURRE *l'extrémité jusqu'à la racine de sa langue.* (Buff.)

— Fam. Placer dans quelque endroit, mettre parmi d'autres choses : FOURREZ *cela dans un coin.* FOURREZ *ce livre parmi les autres.* (Acad.)

— Mar. Garnir un cordage de toiles ou de petites cordes, pour le garantir du frottement.

— Fig. et pop. : *Fourrer tout dans son ventre,* dépenser tout ce qu'on a pour satisfaire sa gourmandise.

— Fam. *Fourrer son nez où l'on n'a que faire, Fourrer son nez partout,* se mêler indiscrètement des affaires d'autrui.

— *Fourrer quelque chose dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un,* parvenir à le lui faire comprendre : *On eut bien de la peine à lui* FOURRER *dans la tête qu'il fallait...* || Faire croire une chose à quelqu'un, la lui persuader : *Qui a pu lui* FOURRER *cette sotte idée dans l'esprit.* (Acad.)

— Par extens. Donner avec excès et sans réflexion : *Elle gâte cet enfant, elle lui* FOURRE *toujours à manger.* (Acad.)

— Fig. Insérer hors de propos : *Il a fait un livre où il* A FOURRÉ *tout ce qu'il savait. Il* FOURRE *toujours des proverbes dans la conversation.* (Acad.) *N'est-il pas bien cruel que je ne puisse faire une tragédie sans qu'il y* FOURRE *de ses vers?* (Volt.)

— Fig. et en mauv. part, Introduire quelqu'un dans une maison, l'engager dans une affaire, etc. : *Je ne sais qui l'a* FOURRÉ *dans cette maison, dans cette affaire.* (Acad.)

— Garnir, doubler de poil : FOURRER *une robe de martre, d'hermine.*

= **Se fourrer,** v. pr. Se vêtir de fourrures ou simpl. se vêtir chaudement : *Il faut* SE *bien* FOURRER *en hiver.* (Acad.)

— Se cacher, se blottir : *Où* S'EST*-il donc* FOURRÉ? *Il* S'EST FOURRÉ *sous un lit.* (Acad.) *La hulotte* SE FOURRE *dans les taillis les plus épais ou sur les arbres les plus feuillés.* (Buff.) *Je l'ai vu tourner tout autour d'une capucinière où il* SE FOURRERA *quelqu'un de ces matins.* (Diderot.)

— Se mettre : *On ne sait plus où* SE FOURRER *pour être bien.* (Volt.) *Je serais bien fou de* M'*aller* FOURRER *parmi eux.* (Mol.)

— *Ne savoir où se fourrer,* ne savoir comment se dérober à la confusion : *Il est si honteux de la parole qui lui est échappée, qu'*IL NE SAIT OÙ SE FOURRER.

— S'immiscer : *Il* S'EST FOURRÉ *mal à propos dans cette affaire.* (Acad.) *Ces enragés-là* SE FOURRENT *partout.* (Dest.)

— S'introduire, s'établir : *C'est une erreur qui* S'EST FOURRÉE *dans son esprit.* (Acad.)

FOURREUR, n. m. Marchand pelletier ; artisan qui travaille en pelleterie : *Marchand* FOURREUR. *La boutique d'un* FOURREUR. (Ac.)

FOURRIER, n. m. (*furen,* conduire ; all.) Pron. *fou-rié.* — Officier dont la fonction est de marquer le logement de ceux qui suivent la cour : *Les* FOURRIERS *de la maison du roi, de la cour.*

— Guerr. Sous-officier d'une compagnie, principalement chargé de pourvoir au logement des soldats quand ils passent dans quelque ville, et de répartir entre les escouades les vivres, les effets d'équipement, etc. : *Le* FOURRIER *de la compagnie. Le grade de* FOURRIER. (Acad.)

FOURRIÈRE, n. f. Office qui fournit le bois pour le chauffage de la maison des princes : *La* FOURRIÈRE *a fourni tant de bois. Chef de* FOURRIÈRE. *Aide de* FOURRIÈRE.

— Lieu où l'on met ce bois : *Il faut prendre ce bois dans la* FOURRIÈRE.

— Jurispr. *Mettre un cheval, une vache, etc., en fourrière*, saisir un cheval, une vache, etc., pour cause de dégât, pour contravention ou pour dette, et les nourrir aux dépens de celui à qui ils appartiennent jusqu'à la réparation du dommage, jusqu'au payement de l'amende : *Les chevaux de ce charretier ont été mis en* FOURRIÈRE. (Acad.)

FOURRURE, n. f. Peau de certains animaux, précieuse par la couleur, la longueur, l'épaisseur du poil, et dont on se sert pour doubler, garnir, orner les robes, les habits, etc., ou faire aussi des manchons, des bonnets à poil, etc. : *Une belle* FOURRURE. FOURRURE *de martre zibeline, de petit-gris, d'hermine.* (Acad.) *Un surcot cramoisi bordé de* FOURRURE, *un pantalon collant de tricot violet, forment son costume.* (Th. G.)

— Robe fourrée, ou garnie, ou ornée de fourrures : *La* FOURRURE *d'un président. La* FOURRURE *d'un docteur.* (Acad.)

— Blas. Fond de fourrure qui est ou d'hermine ou de vair : *On ne met point* FOURRURE *sur* FOURRURE.

— Mar. Morceaux de vieille toile, torons de vieux cordages qui remplissent les vides, ou qui servent à garantir les cordages du frottement.

— Techn. Morceau de bois mince qui sert à caler les pièces de charpente.

FOURVOIEMENT, n. m. Pron. *four-voa-man.* — Erreur de celui qui s'égare de son chemin : *Au point du jour ils s'aperçurent de leur* FOURVOIEMENT. (Acad.)

— Fig. Erreur, faute : *Il est rare que l'on revienne d'un long* FOURVOIEMENT. *Il est tombé dans un étrange* FOURVOIEMENT. (Acad.) || Peu usité.

FOURVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Fourvoyer :

Vous répondrez à Dieu des âmes *fourvoyées*. (E. Aug.)

FOURVOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*foris*, hors ; lat., *voie.*) Pron. *four-voa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *fourvoy* en *i* quand la termin. commence par un *e* muet. — Égarer, détourner du chemin : *Ce guide nous* A FOURVOYÉS. (Acad.)

J'ai vu, pleins d'une ardeur qu'ils ne pouvaient couvrir,
De l'avide trio les six grands yeux s'ouvrir,
Comme on verrait des loups, quand la faim les *fourvoie*,
Les gosiers affamés s'ouvrir sur une proie. (Pir.)

— Fig. : *Les mauvais exemples l'*ONT FOURVOYÉ.

= **Se fourvoyer,** v. pron. : *La nuit est cause qu'ils* SE SONT FOURVOYÉS. *Plus on suit ses passions, plus on* SE FOURVOIE.

Pour vouloir abréger sa route on *se fourvoie*. (Autran.)

— Avec ellipse du pron : *Faire* FOURVOYER *quelqu'un*, faire qu'il s'égare : *Ces diverses routes les ont* FAIT FOURVOYER. (Acad.)

— Fig. Tomber dans des méprises grossières ; *L'auteur de cet écrit* S'EST *étrangement* FOURVOYÉ. (Acad.)

— Véner. S'écarter de la voie et courir un autre cerf que celui de la meute.

FOUTEAU, n. m. Pron. *fou-tô.* — Vulg. Hêtre.

FOUTELAIE, n. f. Pron. *foutt-lè.* — Lieu planté de fouteaux ou hêtres.

FOUTON, n. m. Zool. Vulg. Petite bécassine.

FOYER, n. m. (*focus* ; lat., m. sign.) Pron. *foa-ié.* — Âtre, lieu où se fait le feu : *Oter la cendre du* FOYER. *Il faisait déjà nuit, mais une lampe suspendue au plancher et la flamme du* FOYER *éclairaient suffisamment l'intérieur.* (B. de St-P.)

Autour de mon *foyer* nous relisons tes vers. (Lam.)
... Tu venais t'asseoir au paisible *foyer*,
Raconter tes chagrins, sinon les oublier. (Alf. de Muss.)

— Fig. : *Aimer à garder son foyer*, aimer le repos, et mener une vie retirée.

— *Le foyer d'un fourneau*, la partie d'un fourneau où se place le feu et dont le fond est garni d'une grille.

— Fig. Centre : *Les populations se fixant ; il se forme des* FOYERS *de consommation.* (Boss.) *Leur civilisation éclose au* FOYER *des camps, garda toujours quelque chose de la rudesse militaire.* (Am. Thierry.)

— Dalle de pierre ou de marbre que l'on met entre une cheminée et le plancher.

— Par extens. dans un théâtre, salle, pièce commune où se rassemblent les acteurs, et celle où peuvent se réunir les spectateurs pour se chauffer : *Le* FOYER *des acteurs.*

Dans ce maudit *foyer* tout prête à l'équivoque. (C. D.)

— Promenoir voisin de la salle : *Le* FOYER *du public.*

— Maison, demeure, pays natal : *Combattre pour ses* FOYERS. *Rentrer dans ses* FOYERS. (Acad.)

Au *foyer* paternel quand pourrai-je m'asseoir ? (A. Guir.)
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres *foyers*. (Rac.)

— Phys. Point d'une surface courbe où se réunissent les rayons lumineux, réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille : *Le* FOYER *d'un miroir ardent. Les rayons solaires se concentrent au* FOYER *d'un miroir sphérique concave. On donne le nom de* FOYER *au point où la condensation des rayons solaires se fait.* (Arago.)

— Par extens. : FOYER *de l'ellipse.* FOYER *de la parabole.*

— *Foyer de lumière*, le point d'où part une lumière vive : *Un* FOYER DE LUMIÈRE *très-éclatant.*

— Fig. et fam. : *Le foyer d'une maladie contagieuse*, le lieu où elle exerce le plus de ravages, d'où elle se répand.

— Par anal. : *Le* FOYER *de la sédition.*

— Fig. : *Cette ville est le foyer des lumières*, les sciences et les arts y fleurissent plus que partout ailleurs. *Par quelle fatalité notre pays est-il devenu le* FOYER *de tant de théories subversives ?* (Blanq.)

— Méd. Siége principal ou primitif d'une maladie.

— *Foyer purulent*, l'endroit où se forme le pus dans les abcès.

— Mar. Feu qu'on allume la nuit sur quelque hauteur pour servir de guide aux vaisseaux.

FRAC, n. m. Pron. *frak.* — Habit d'homme qui ne couvre par devant que la poitrine, et qui se termine par derrière en deux basques plus ou moins longues et étroites : *Des cavaliers en* FRAC *écarlate.* (Th. Gaut.)

Il prêche sous le *frac*, rampe sous le surplis. (C. Del.)

FRACAS, n. m. (*fragor* ; bruit ; lat.) Pron. *fra-kâ.* — Rupture, fracture faite avec bruit et violence : *Horrible* FRACAS. *Épouvantable* FRACAS. *Le vent a fait un grand* FRACAS *dans cette forêt. Le tonnerre est tombé sur une église et y a fait un grand* FRACAS. (Acad.)

Tout le *fracas* qui suit les gens que vous hantez. (Mol.)
Je suis las de jouir ;
Excédé du *fracas* qu'on appelle plaisir. (Andr.)

— Par extens. Tout bruit semblable à celui d'une chose qui se fracasse : *Le* FRACAS *du tonnerre. Le* FRACAS *des armes.* (Acad.)

..... Que le *fracas* des armes
Retentisse de toutes parts. (Quinault.)

— Tout ce qui se fait avec désordre, avec grand bruit : *Quel* FRACAS *dans cette maison, dans cette assemblée !* (Acad.) *La porte s'ouvrit avec* FRACAS, *et un homme dont le visage n'avait plus rien d'humain surgit tout à coup devant eux.* (H. de Balz.)

.. Voilà qu'on la chasse avec un grand *fracas*. (Mol.)

— Peint. *Il y a du fracas, un grand fracas dans ce tableau, dans cette composition*, se dit en parl. d'un tableau qui fatigue la vue par la confusion des objets, ou par le trop grand éclat des couleurs, etc.

— Fig. *Faire fracas, du fracas*, attirer l'attention, chercher et obtenir une certaine vogue dans le monde : *Ce prédicateur fait* FRACAS. *Cette beauté* FAIT DU FRACAS *dans le monde.* (Acad.)

— Par extens. En parl. des choses, exciter l'attention du public, faire scandale : *Ce livre* FAIT FRACAS. *La querelle de ces deux écrivains fait* FRACAS. (Acad.)

FRACASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Fracasser : *Deux vaisseaux furent* FRACASSÉS *sur les côtes.* (Volt.)

Il eut, dans ce duel, l'épaule *fracassée*.

FRACASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fracas.*) Pron. *fra-ka-cé.* — Briser, rompre en plusieurs pièces : *Un éclat de bombe lui* FRACASSA *la jambe. Il* A FRACASSÉ *toutes les porcelaines, toutes les glaces.* (Acad.)

Peut-être il dort, ce boulet invincible
Qui *fracassa* vingt trônes à la fois,
Ne peut-il pas, se relevant terrible,
Aller mourir sur la tête des rois ? (Bérang.)

= **Se fracasser,** v. pr. Être fracassé, brisé : *Toutes ses porcelaines* SE SONT FRACASSÉES *pendant le transport.* (Ac.)

FRACTION, n. f. (*frangere, fractum*, briser ; lat.) Pron. *frak-cion.* — Action par laquelle on rompt, on divise ; en ce sens il n'est usité que dans certaines phrases consacrées : *Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la* FRACTION *du pain. Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la* FRACTION *de l'hostie.* (Acad.)

— Portion, partie : *Le sou était une* FRACTION *de la livre. Les opposants ne formaient qu'une très-petite* FRACTION *de l'assemblée.* (Acad.)

— Arithm. Quantité qui contient un certain nombre de parties de l'unité : *Une, demi, deux tiers, trois quarts, sont des* FRACTIONS. (Acad.)

— *Fraction décimale*, fraction exprimée en parties décimales de l'unité, comme des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc., lesquels s'écrivent à la droite des unités simples selon leur rang de subdivision, en les séparant par une virgule, pour indiquer où les subdivisions fractionnaires commencent : *Les* FRACTIONS DÉCIMALES *cinq dixièmes* (0,5) *et cinquante centièmes* (0,50) *répondent à un demi* ($\frac{1}{2}$). (Acad.)

— *Termes de la fraction*, le numérateur et le dénominateur.

— *Réduire les fractions au même dénominateur*, leur donner un dénominateur commun.

— *Reduire une fraction à sa plus simple expression*, diviser ses deux termes par leur plus grand commun diviseur.

— *Fraction continue*, se dit des nombres fractionnaires exprimés par un nombre entier, plus une fraction dont le numérateur est l'unité, et le dénominateur un nombre entier plus une nouvelle fraction ; dans celle-ci le numérateur est encore l'unité et le dénominateur un nombre entier plus une troisième fraction ; dans celle-ci, le numérateur est l'unité, et ainsi de suite.

— *Fraction de fractions*, chacune des fractions d'une *fraction* partagée en plusieurs parties égales.

— *Fractions littérales* ou *algébriques*, fractions désignées par des lettres, et qui sont, comme les fractions numériques, les quotients des numérateurs divisés par les dénominateurs.

— *Fractions rationnelles*, expressions algébriques composées de fractions qui ne renferment que des exposants entiers.

FRACTIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *frak-cio-nèr.* — Tout nombre, entier ou non, qui est présenté sous la forme d'une fraction, comme $^{14}/_{7}$ qui vaut deux unités ; $^{19}/_{8}$ qui vaut deux unités, plus $^{3}/_{8}$; $^{1}/_{10}$, qui vaut seulement la dixième partie d'une unité : *Nombre, expression* FRACTIONNAIRE. (Acad.)

FRACTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Fractionner.

FRACTIONNEMENT, n. m. Didact. Action de réduire en fractions ; effet de cette action.

— Anat. V. SEGMENTATION.

FRACTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *frak-cio-né.* — Didact. Réduire en fractions, en petites parties.

FRACTURE, n. f. (*frangère, fractum*, briser ; lat.) Rupture avec effort : FRACTURE *des parties.*

— Chir. Solution de continuité, ou division faite subitement dans les os ou les cartilages durs, par la violence de quelque cause externe : *Le traîtement des* FRACTURES. *Réduire une* FRACTURE. *Parmi les* FRACTURES, *les unes sont immédiates ou directes, les autres, médiates, indirectes ou par contre-coup.* (Dupuytren.)

FRACTURÉ, ÉE, part. pass du v. Fracturer : *Un os* FRACTURÉ. *Un membre* FRACTURÉ. (Acad.)

FRACTURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frangere, fractum* ; briser ; lat.) Pron. *frak-tu-ré.* — Chir. Briser, casser : FRACTURER *l'avant-bras.* FRACTURER *le crâne.* (Acad.)

= **Se fracturer,** v. pr. Se briser : *L'os* SE FRACTURE *en plusieurs endroits.* (Acad.)

FRAGILE, adj. des 2 g. (*fragilis*, de *frangere*, briser ; lat.) Pron. *fra-jil.* — Aisé à rompre, sujet à se casser : FRAGILE *comme un verre. Un vase* FRAGILE. *La porcelaine est belle, mais elle est* FRAGILE. (Acad.)

— Fig. Qui n'est pas solidement établi, qui peut aisément être détruit : *Fortune* FRAGILE. *Biens* FRAGILES. *Les grandeurs de ce monde sont des biens* FRAGILES.

— Mor. Sujet à tomber en faute : *La nature est* FRAGILE. *La chair est* FRAGILE. *Esprit* FRAGILE. *Sexe* FRAGILE. (Acad.)

Syn. Fragile, frêle. Ce qui est *fragile* cède en cassant, ce qui est *frêle* cède en ployant. Un verre est *fragile*, un roseau est *frêle*. *Frêle* désigne toujours des choses d'assez peu d'importance ; *fragile* peut qualifier des objets de grande valeur : un *frêle* chalumeau, une *frêle* enveloppe ; une glace *fragile*, un vase *fragile*.

FRAGILITÉ, n. f. Disposition à être facilement cassé, brisé : *La* FRAGILITÉ *du verre. La* FRAGILITÉ *de la porcelaine.* (Acad.)

... Comme il a l'éclat du verre,
Il en a la *fragilité*. (Corn.)

— Fig. Instabilité : *La* FRAGILITÉ *des choses humaines. La* FRAGILITÉ *de la fortune.* (Acad.)

— Mor. Facilité à tomber en faute : *La* FRAGILITÉ *de la nature.* (Acad.) *Il échappe toujours quelque pé-*

ché à la FRAGILITÉ *humaine.* (Boss.) *La* FRAGILITÉ *et l'inconstance des choses humaines.* (Fléch.)

— Fig. Faiblesse : *Qui appuiera ce roseau, si la religion n'en soutient la* FRAGILITÉ ? (Chateaubr.)

FRAGMENT, n. m. (*fragmentum*, de *frangere*, briser; lat.) Pron. *fragh-man.* — Morceau d'une chose qui a été cassée, brisée : *Les* FRAGMENTS *d'un vase précieux, d'une statue antique, d'une colonne, d'une inscription.*

— Chir. : *Les* FRAGMENTS *d'un os.*

— Fig. Partie d'un livre, d'un ouvrage qui a été conservée : *Les* FRAGMENTS *d'un poëme. Les* FRAGMENTS *de Salluste, d'Ennius,* etc. *Il n'a laissé qu'un* FRAGMENT *de livre qu'il voulait faire.* FRAGMENTS *historiques, philosophiques, poétiques,* etc. (Acad.)

— Morceau, passage extrait d'un ouvrage : *Il cite dans la préface un* FRAGMENT *d'inscription découvert à Athènes. J'ai lu un* FRAGMENT *de sa pièce.*

— Anc. littér. Drame lyrique dont chaque acte offre une action séparée : *L'Europe galante se compose de* FRAGMENTS.

FRAGMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fragh-man-ter.* — Didact. Qui est composé de fragments.

FRAGMENTÉ, ÉE, adj. Pron. *fragh-man-té.* — Didact. Il se dit d'une chose dont un fragment est détaché.

FRAGON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Asparaginées : *Le* FRAGON *piquant. Le* FRAGON *à feuilles nues.*

FRAGRANCE, n. f. Néol. Odeur; parfum.

FRAGRANT, ANTE, adj. (*fragrans;* lat; m. sign.) Néol. Odorant, parfumé :

Tout trempés de rosée et tout *fragrants* d'odeur. (Lam.)

FRAI, n. m. (*fraude,* écume; lat.) Pron. *frè.* — Action de frayer; il se dit de l'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce : *Durant le* FRAI *les poissons sont maigres. Le temps du* FRAI.

— Œufs de poisson mêlés avec ce qui les rend féconds : *Du* FRAI *de carpes, de tanches, de grenouilles,* etc.

— Petit poisson : *Ce n'est que du* FRAI, *il faut le remettre dans l'étang.*

— Monn. Altération, diminution de poids que l'usage et le frottement apportent à la monnaie : *Cette pièce a beaucoup perdu par le* FRAI. (Acad.)

FRAÎCHEMENT, adv. Avec un frais agréable : *Marcher la nuit pour aller* FRAÎCHEMENT. *Être logé* FRAÎCHEMENT.

— Fig. et fam. Froidement : *Nous sommes un peu* FRAÎCHEMENT *ensemble. Accueillir* FRAÎCHEMENT *quelqu'un.* Peu usité; plus souv. *Froidement.*

— Récemment, depuis peu : *J'ai reçu* FRAÎCHEMENT *de ses nouvelles.* (Acad.) *Je suis fort* FRAÎCHEMENT *venu en ce pays-ci.* (Fonten.) *Tous gens qui arrivent* FRAÎCHEMENT *de l'armée.* (La Br.)

FRAÎCHEUR, n. f. (*frigor;* froid; lat.) Pron. *fré-cheur.* — Froid doux et modéré qui tempère la chaleur de l'atmosphère : *La* FRAÎCHEUR *de l'air. La* FRAÎCHEUR *du temps, de la nuit. La* FRAÎCHEUR *du printemps.* (Acad.) *La* FRAÎCHEUR *du zéphyr délasse les troupeaux languissants que l'été consume.* (Fén.) *Le chant de la fauvette semble tenir de la* FRAÎCHEUR *des lieux où il se fait entendre.* (Buff.)

— Par anal. *La* FRAÎCHEUR *de l'eau, d'une boisson.*

— Froidure, froid : *La* FRAÎCHEUR *du soir est perfide dans cette saison. Des* FRAÎCHEURS *qui nuisent à la vigne.* (Acad.)

— Mar. Vent très-faible qui suit ou qui précède le calme : *La brise est finie, il n'y a plus qu'une légère* FRAÎCHEUR.

— Par extens. Douleur causée par un froid humide : *Gagner une* FRAÎCHEUR. *Cela cause des* FRAÎCHEURS.

— Fig. Lustre, brillant, éclat : *La* FRAÎCHEUR *des fleurs, du teint, des couleurs,* etc. *La* FRAÎCHEUR *de la jeunesse, du jeune âge.* (Acad.) *Cette femme a encore de la* FRAÎCHEUR.

...... Admire un peu cet œil limpide,
Cette fière innocence, et comme la *fraîcheur*
Qui brille sur sa joue y monte bien du cœur. (E. Aug.)

C'est la solitude qui m'a donné cette FRAÎCHEUR *et cette santé parfaite.* (Fén.) *La* FRAÎCHEUR, *la grâce, s'en vont avec la jeunesse.* (Lam.)

— La fraîcheur du coloris, dans un tableau : *La* FRAÎCHEUR *d'un costume neuf,* etc. *Ses portraits ont une* FRAÎCHEUR *qui leur donne l'effet de la nature* (Bailly.)

— Fig. *La fraîcheur des pensées, de l'imagination, du style,* la douceur, le charme et la grâce dans les conceptions de l'esprit.

Syn. Fraîcheur, frais. La *fraîcheur* est l'état moyen de la température; le *frais*, la sensation agréable que la fraîcheur procure : le premier exprime donc une cause dont le second est un des effets. Ainsi c'est grâce à la *fraîcheur* du temps, à la *fraîcheur* de la nuit, qu'après une grande chaleur nous jouissons du *frais*, nous prenons agréablement le *frais*.

FRAÎCHIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *fré-chir.* — Mar. En parl. du vent, Devenir plus fort; *Le vent* FRAÎCHIT *d'heure en heure.* (Lam.) *Le vent continua de* FRAÎCHIR. (Chateaubr.) *L'escadre louvoyait pour aller reprendre son mouillage, parce que le vent* FRAÎCHISSAIT. (Jal.) *Il commence à* FRAÎCHIR. (Acad.)

— Impersonn. *Il* FRAÎCHIT, le vent augmente.

FRAIE, n. f. Pêch. Temps du frai pour les poissons.

FRAIRIE, n. f. Pron. *frè-ri.* — Fam. Partie de divertissement et de bonne chère : *Être d'une* FRAIRIE. *Faire* FRAIRIE. *Être en* FRAIRIE. (Acad.) *C'est un temps de mascarades, de réjouissance et de* FRAIRIE. (Th. Gaut.)

Un loup donc étant de *frairie*
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre la vie. (La F.)

FRAIS, AÎCHE, adj. (*frigeo*, j'ai froid, lat.; *fresco*, froid, ital.) Pron. *fré, èch.* — Médiocrement froid; plus froid que chaud; propre à tempérer la chaleur : *Temps* FRAIS. *Les chaleurs sont tempérées par des pluies abondantes et des vents* FRAIS. (Rayn.) *Un petit air* FRAIS. *Eau* FRAÎCHE. *Boire d'un vin* FRAIS. (Acad.)

Du reste, déjeunons, messieurs, et buvons *frais*. (Boil.)

— Froid : *Nuit, matinée* FRAÎCHE. *Au printemps les matinées sont encore* FRAÎCHES. *En automne les matinées commençent à être* FRAÎCHES. (Acad.)

Que la soirée est *fraîche* et douce! (V. Hugo.)

— Mar. *Vent frais*, vent médiocrement fort, et bon pour faire route : *Partir par un vent* FRAIS. *Une brise* FRAÎCHE. *Il vente beau* FRAIS, *bon* FRAIS, *grand* FRAIS, etc.

— Récent; nouvellement produit, cueilli, arrivé, fait, etc. *Pain* FRAIS. *Figues* FRAÎCHES. *Du poisson* FRAIS. *Ce beurre est bien* FRAIS. *Une plaie encore* FRAÎCHE. (Acad.) *Dès que les voyageurs furent introduits, elle servit des œufs* FRAIS. (B. de S.-P.)

Ninon, ma barbe est *fraîche*, et je vais t'embrasser.
(Alf. de Muss.)

— Fig. : *Des lettres, des nouvelles* FRAÎCHES, *de* FRAÎCHE *date. J'en ai la mémoire toute* FRAÎCHE. (Acad.) *La chose a eu lieu il y a longtemps, mais j'en ai le souvenir* TRÈS-FRAIS. *Je vais vous citer un exemple qui est encore tout* FRAIS *à ma mémoire.* (B. de S.-P.) *Une roture encore* FRAÎCHE *d'un nom illustre.* (Mass.)

— Fig. *La plaie est encore fraîche, toute fraîche,* l'affliction est encore toute récente.

— *Être frais de quelque chose*, en avoir la mémoire fraîche, en avoir été occupé récemment. *Je suis tout* FRAIS *de cette lecture. Il est encore tout* FRAIS *de ses leçons, de ses exercices. Il est encore tout frais du collége*, il ne fait que d'en sortir. (Acad.) Adverbialement :

Et le voyant encore tout *frais* sorti de classe. (Boil.)

— Qui n'a point été salé, fumé, etc. : *Du porc* FRAIS. *Des harengs* FRAIS.

— Qui a de la fraîcheur, de l'éclat, du lustre, etc. : *Des couleurs* FRAÎCHES. *Teint* FRAIS. *Visage* FRAIS. *Cette jeune personne est* FRAÎCHE *comme une rose. Elle avait un costume très-*FRAIS *et du meilleur goût.*

Moelleux comme une chatte, et *frais* comme une rose.
(Alf. de Muss.)

— *Être frais*, avoir bon visage, un air de vigueur, de santé : *Être* FRAIS *et gaillard. Ce vieillard est encore très-*FRAIS.

— *Ce cheval a la bouche fraîche*, humide et écumeuse.

— Peint. *Coloris* FRAIS. (Acad.)

— Délassé, qui a recouvré ses forces par le repos : *Il est* FRAIS *et reposé. Ils arrivèrent* FRAIS, *confiants, la tête haute.* (Mich.) *Notre véhicule attelé de trois haridelles* FRAÎCHES *partit enfin.* (P. de Musset.)

— Guerr. *Troupes fraîches*, qui n'ont point encore donné : *Il lui oppose des* TROUPES FRAÎCHES *à la place des troupes fatiguées.* (Boss.)

— Fam. et ironiq. Qui est dans un grand embarras, une situation fâcheuse : *Vous voilà* FRAIS, *maintenant!*

— Adverbial. Nouvellement, récemment : *Maison toute* FRAÎCHE *faite. Appartement tout* FRAIS *décoré. Une fleur* FRAÎCHE *éclose. Il est tout* FRAIS *relevé de sa maladie. Des fleurs* FRAÎCHES *écloses.* (B. de St-P.) *Vous êtes toute* FRAÎCHE *émoulue de la province.* (Dest.)

— *SYN.* V. FRAÎCHEUR.

= **Frais**, s. m. Air frais, température fraîche, froid modéré : *Un* FRAIS *agréable. Chercher le* FRAIS. *Prendre le frais. Respirer le* FRAIS. (J. J. Rouss.)

Venez prendre le *frais*,
A l'ombrage plaisant de ces aunes épais. (Ségrais.)

Mais elle tarde bien à venir prendre le FRAIS. *Je ne la gêne pas. Il ne faut pas gêner les femmes.* (Chamf.

FRAIS, n. m. pl. Dépense, dépens : *Grands* FRAIS. *Menus* FRAIS. *Les* FRAIS *d'un voyage.* FRAIS *de transport.* FRAIS *de table. Se mettre en* FRAIS. *A ses* FRAIS *et dépens. Il en sera pour ses* FRAIS.

Au mois de juin dernier, un mémoire de *frais*
Pensa dans un cachot me faire mettre au frais. (Boursault.)

— Fam. *Être de grands frais*, occasionner beaucoup de dépenses à quelqu'un. ‖ *Constituer quelqu'un en frais*, être cause qu'il en fait. ‖ *Se mettre en frais*, faire en quelque occasion plus de dépenses que de coutume.

— Fig. *Se mettre en frais*, faire des efforts pour réussir, pour plaire : *Vous avez tort de vous* METTRE EN FRAIS : *elle vous renverra tout honteux au matin.*

— *Recommencer sur nouveaux frais*, recommencer un travail : travailler avec plus d'ardeur : *Le blaireau, forcé de changer de manoir, ne change pas de pays, il ne va qu'à quelque distance travailler* SUR NOUVEAUX FRAIS *à se pratiquer un autre gîte.* (Buff.)

— *Faire les frais de quelque chose*, en fournir la matière, y contribuer le plus : FAIRE LES FRAIS *de la conversation.*

— Jurispr. *Faux frais*, dépenses qui n'entrent pas en taxe.

— Prat. *Frais et loyaux coûts*, frais faits pour la passation d'un acte et pour les suites légitimes. ‖ *Frais et salaires*, vacations et déboursés dus aux procureurs et notaires qui ont travaillé pour une partie.

— Particul. Dépense que l'on fait dans le jeu, au billard, à la paume, etc. *Il a joué les* FRAIS, *et il les a perdus.* (Acad.)

— *A peu de* FRAIS, sans beaucoup de dépense. ‖ Fig. Sans peine ni travail :

J'achète *à peu de frais* de solides plaisirs. (Boil.)

— *A grands frais*, en dépensant beaucoup.

— *A frais communs*, en participant également à la dépense. *En vivant* À FRAIS COMMUNS, *nous dépenserons beaucoup moins.* (Marm.)

FRAISE, n. f. (*fraga*, lat., m. sign.) Pron. *frèz.* — Petit fruit fort agréable au goût, que produit le fraisier : FRAISES *rouges.* FRAISES *blanches.* FRAISES *de bois.* FRAISES *de jardin.* (Acad.)

La *fraise* au doux parfum, née à l'ombre des bois.
((St-Ange.)

— Fraise en grappe, fruit de l'arbousier.

FRAISE, n. f. Pron. *frèz.* — Mésentère du veau, de l'agneau.

— Cost. Espèce de collet de toile fine ou de dentelle à plusieurs doubles et à plusieurs plis qui entoure le cou, et qui a, par sa forme, quelque ressemblance avec une fraise de veau : *Les* FRAISES *étaient anciennement fort à la mode.* FRAISE *empesée.* FRAISE *à l'espagnole.* (Acad.) *Il n'y aurait rien de plus faux que de peindre les Français de notre temps avec des* FRAISES. (Fén.)

— Fortif. Par anal. Rang de pieux qui garnit une fortification de terre par dehors, vers le milieu du talus, et qui présente la pointe à l'ennemi : *Ouvrage de terre garni d'une* FRAISE.

— Par anal. *Le muséum possède un jeune condor mâle, qui est déjà pourvu de la demi-*FRAISE *blanche qui, chez les individus adultes, garnit la barre du cou.* (Cuv.)

— Vén. Forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

— Zool. Comm. Espèce de coquille.

— Sorte de caille de la Chine.

— Bot. Cordon de petites feuilles entre la peluche et les grandes feuilles de certaines fleurs.

— Techn. Petit outil dont on se sert pour évaser l'entrée d'un trou. ‖ Plaque fort mince dont on se sert pour fendre les roues des montres, des pendules. ‖ Lime ronde d'horloger.

FRAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Fraiser : *Des manchettes* FRAISÉES.

L'homme ne se plaît pas d'être toujours *fraisé*. (Régnier.)

— Guerr. *Bataillon fraisé*, qui présente la pique ou la baïonnette.

FRAISEMENT, n. m. Pron. *frèz-man.* — Fortif. État d'une fortification garnie d'une fraise.

FRAISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *frèzé.* — Plisser en manière de fraise : FRAISER *des manchettes.* FRAISER *du papier.*

— Art. cul. *Fraiser la pâte*, la bien pétrir.

— Fortific. Garnir d'une fraise quelque ouvrage de terre : FRAISER *un bastion, un retranchement.*

FRAISETTE, n. f. Pron. *frè-zètt.* — Petite fraise : *Les hommes portaient autrefois des* FRAISETTES *au lieu de manchettes, lorsqu'ils étaient en grand deuil.* (Acad.)

FRAISIER, n. m. Pron. *frè-zié.* — Petite plante de la famille des Rosacées, qui produit les fraises; sa fleur est blanche : *Planter des* FRAISIERS. *Fleurs de* FRAISIER. *Racines de* FRAISIER. (Acad.)

FRAISIÈRE, n. f. Agric. Terrain planté de fraisiers.

FRAISIL, n. m. Pron. *frè-zi.* — Cendre du charbon de terre dans une forge.

FRAISOIR, n. m. Techn. Vilebrequin, foret.

FRAISURE, n. f. Pron. *frè-zur.* — Techn. Creux demi-cylindrique pratiqué dans le bassinet, un peu au-dessous de la lumière du canon d'un fusil.

FRAMBOISE, n. f. Pron. *fran-boaz.* — Petit fruit qui croît sur un arbrisseau épineux appelé framboisier : FRAMBOISE *rouge.* FRAMBOISE *blanche. De l'eau de* FRAMBOISE. (Acad.)

FRAMBOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Framboiser : *Gelée de groseille* FRAMBOISÉE.

FRAMBOISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fran-boa-zé.* — Accommoder avec du jus de framboise : FRAMBOISER *des groseilles.* FRAMBOISER *des cerises.* (Acad.)

FRAMBOISIER, n. m. (*francus rubus,* buisson franc; lat.) Pron. *fran-boa-zié.* — Arbrisseau épineux de la famille des Rosacées; il tient de la ronce, et porte les framboises.

FRAMÉE, n. f. Anc. Arme de jet portative des Germains et des Francs : *La* FRAMÉE *était une espèce de lance.* (Acad.) *Les Francs chargent leur main droite d'une longue* FRAMÉE, *et leur main gauche d'un bouclier qu'ils tournent comme une roue rapide.* (Chateaubr.)

Il t'a fait voir Clovis saisissant la *framée* (Viennet.)

FRANC, ANCHE, adj. (*francus,* peuple de la Germanie; lat.) Pron. *fran, fran-ch.* — Libre : *Cet esclave, en touchant le sol français, est devenu* FRANC *et libre.* FRANC *arbitre. Il l'a fait de sa pure et* FRANCHE *volonté.* (Acad.)

— Fam. *Avoir les coudées franches,* avoir la liberté du mouvement de ses bras, de ses coudes, surtout à table : *Il veut* AVOIR SES COUDÉES FRANCHES.

— Fig. et fam. N'être point contraint ni gêné dans ce qu'on veut faire : *Il n'est plus en tutelle, il* A SES COUDÉES FRANCHES. (Acad.)

— Fig. et mor. Affranchi, Exempt de : FRANC *de toute passion,* FRANC *d'ambition,* etc.

— *Franc bord* et chauss. Espace de terrain laissé libre sur le bord d'une rivière.

— Mar. *Franc bord,* tout le bordage extérieur d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la préceinte.

— Exempt d'imposition, de charges, de dettes : *Être* FRANC *de toutes charges. Une terre* FRANCHE *et quitte de toutes dettes. A la Chine, les denrées nécessaires à la vie sont absolument* FRANCHES. (J. J. Rouss.)

— Anc. *Villes* FRANCHES, *celles qui ne payaient pas taille.* (Acad.)

— Anc. *Francs archers,* milice qui avait été créée par Charles VII : *J'invoque le droit des* FRANCS *archers.* (V. Hugo.)

— Anc. jurispr. *Franc alleu noble,* terre qui ne reconnaissait aucun seigneur, et à laquelle était attachée une justice, une censive ou quelque fief. || *Franc alleu roturier,* héritage allodial qui était exempt de cens, mais qui n'avait ni justice, ni fief, ni censives.

— *Franc bourgeois,* habitant d'une seigneurie qui était exempt de certaines redevances.

— *Franc de port,* dont le port est payé : *Lettre* FRANCHE *de port. Paquet* FRANC DE PORT.

— *Avoir ses ports francs,* être dispensé de payer le port des lettres qu'on reçoit.

— *Avoir part franche,* avoir sa part dans une affaire, quoiqu'on n'y ait fait aucune mise.

— Fam. *Franche lippee,* repas qui ne coûte rien.

— En parl. des personnes, Sincère, loyal, qui dit ce qu'il pense : *Un homme* FRANC. *Une âme* FRANCHE. *Je ne connais pas d'homme plus* FRANC. (J. J. Rouss.)

Moi, je ne prétends pas être plus *franc* qu'un autre,...
Mais jamais de tromper je ne me fis un jeu. (Coll. d'Harl.)

— Fam. *Un franc Gaulois,* un homme de bonne foi; un homme simple et rude dans ses manières.

— *Un cheval franc de collier,* qui tire sans qu'on le fouette.

— Fig. et fam. *Être franc de collier,* être toujours prêt à faire ce qu'exige le devoir, l'honneur, etc. : *Mais il se passait difficilement de pincer ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait* FRANCS DU COLLIER. (Peliss.)

— En parl. des choses, Plein de sincérité, de loyauté, de candeur, etc. : *L'aveu est* FRANC. *Sa conduite a été* FRANCHE *et droite. Avoir des manières* FRANCHES. *Parler d'un ton* FRANC *et résolu.*

— Par extens. Vif, gaillard : *Il couronnait ses vanteries par des histoires un peu* FRANCHES *qui faisaient pâmer de rire ces honnêtes demoiselles.* (Chateaubr.)

— Peint. et sculpt. Aisé, hardi, où il n'y a ni timidité ni tâtonnement : *Pinceau* FRANC. *Ciseau* FRANC. *Dessin, coloris* FRANC. *Un faire* FRANC.

— Mar. *Vent franc,* vent fixe et uniforme qui permet de porter en route sans dérive.

— Vrai; dans ce sens, il précède toujours le nom : *Ce moineau est un* FRANC *mâle. Il parle un* FRANC *patois. Un* FRANC *sot. Un* FRANC *pédant. Une* FRANCHE *coquette. Un* FRANC *menteur. Un* FRANC *mensonge,* etc. (Acad.)

— *Un franc Breton, un franc Picard, un franc Gascon,* etc., qui a les qualités et les défauts communs à la plupart des gens de sa province.

— *Terre franche,* bonne terre végétale, qui n'est point mêlée de cailloux ni de sable.

— Entier, complet : *Arrivés le lundi, ils partirent le jeudi : ils n'y ont été que deux jours* FRANCS. *Un jour* FRANC *nous suffit à peine pour tout voir.* (Le Franc.)

— *Courir à franc étrier,* courir la poste à cheval.

— Mar. *Franc-tillac,* pont de plain-pied sans interruption, sur un bâtiment de commerce.

— Hortic. Qui porte du fruit doux, sans avoir été greffé; par oppos. à *Sauvageon,* qui ne porte que des fruits âpres : *Noisettier* FRANC. FRANC *pêcher.*

— Par anal. *Noisettes* FRANCHES. *Pêche* FRANCHE.

J'aime tous les vins *francs,* parce qu'ils font aimer.
(Alf. de Muss.)

— Substant. *Enter franc sur franc,* enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc. || *Enter* FRANC *sur sauvageon.*

= **Franc,** adv. Ouvertement, résolûment, sans déguiser, sans biaiser : *Il me l'a dit tout* FRANC. *Il le démentit* FRANC *et net.* (Acad.)

Tout franc, je ne vois goutte en toutes vos manières.
(Boursault.)

Soyons juste ; d'ailleurs, voyons, sous l'ordre ancien
Qu'étions-nous, vous et moi? parlons *franc:* moins que rien.
(Laye.)

La pièce, à parler *franc,* est digne de Molière.
(A. de Musset.)

— Aisément, entièrement : *Il saute le fossé* FRANC. *Tout* FRANC. (Acad.)

FRANC, FRANQUE, n. Pron. *fran, frank.* — Peuple de la Germanie, qui habitait près du Rhin.

— Nom générique des Européens qui habitent ou commercent dans le Levant et en Barbarie, et qui ne sont point sujets à la capitation : *Le quartier des* FRANCS. *Il se prit de querelle avec un* FRANC.

— Adj. Qui appartient aux Francs : *Période, domination* FRANQUE. *Depuis Clovis, la race* FRANQUE *n'a pas cessé de verser son sang pour la cause de Dieu, des pauvres et de sa patrie.* (Dupanl.)

— Philol. *Langue franque* ou *francique,* s'est dit d'abord de la langue tudesque et plus tard de la langue romane.

FRANC, n. m. Unité monétaire du système métrique, qui se divise en cent parties appelées centimes : *Une pièce d'un* FRANC. *La pièce d'un* FRANC *pèse un gramme.*

— Anc. Livre tournois : *Trois* FRANCS. *Six* FRANCS.

— *Au marc le franc,* en proportion de la créance, de l'intérêt qu'on a dans une affaire : *Les créanciers ont été payés* AU MARC LE FRANC. (Acad.)

FRANÇAIS, AISE, adj. et n. Pron. *fran-cè, cèz.* — Celui qui est né, celle qui est née en France, de parents français : *Un* FRANÇAIS. *Une* FRANÇAISE.

— Habitant de la France : *Fils aînés de l'antiquité, les* FRANÇAIS, *romains par le génie, sont grecs par le caractère.* (Chateaubr.)

— Linguist. Langue parlée en France : *Le* FRANÇAIS *appartient à la famille des langues gréco-latines;* il s'est formé, vers le XI[e] siècle, de la langue romane, dérivée elle-même du latin. *Tous les étrangers qui ont de l'esprit se piquent de savoir le* FRANÇAIS.

— *Parler le français, un bon français,* parler la langue française correctement, élégamment.

— Adv. D'une manière franche, clairement, intelligiblement : *Parler* FRANÇAIS. *On a bien de la peine à vous faire* PARLER FRANÇAIS.

— Fig. *Parler français à quelqu'un,* parler à quelqu'un avec autorité, d'un ton menaçant.

— Fam. *Entendez-vous le français?* comprenez-vous bien mon avertissement, mes menaces, etc.?

— *En bon français,* franchement et sans ménagement votre ennemi, c'est votre maître : *Je vous le dis en bon* FRANÇAIS. (La F.)

— *Cela n'est pas français,* cela est contraire à l'honneur, à la délicatesse, à la galanterie.

— Adj. : *Le caractère* FRANÇAIS. (Acad.) *Le Rhin est beaucoup plus* FRANÇAIS *que ne le pensent les Allemands.* (V. Hugo.) *C'est à Paris qu'il faut considérer le* FRANÇAIS *parce qu'il est plus* FRANÇAIS *qu'ailleurs.* (Duclos.) *Ce qui n'est pas clair n'est pas* FRANÇAIS. (Rivar.)

— Qui appartient à la France ou à ses habitants : *Colonies* FRANÇAISES.

= **A la française,** loc. adv. Conformément à telle ou telle mode particulière aux Français : *Le marchand de soieries, dans son grand habit vert* À LA FRANÇAISE, *a un air de financier et de père noble qui sent son bon vieux temps.* (Th. Gaut.)

FRANCATU, n. m. Agric. Sorte de pomme qui se conserve longtemps.

FRANC-ÉTABLE (DE), locut. adv. Mar. Pron. *de-fran-ké-tabl.* — On le dit lorsque deux bâtiments se portent l'un sur l'autre de manière que leurs étraves ou éperons s'entre-choquent avec violence. *Les deux navires s'abordèrent de* FRANC-ÉTABLE. *Abordage de* FRANC-ÉTABLE. (Acad.)

FRANC-FILIN, n. m. Pron. *fran-fi-lain.* — Mar. Filin propre à faire des appareils de force.

FRANCHEMENT, adv. Pron. *fran-ch-man.* — Pratiq. Avec exemption de toutes charges, de toutes dettes; il ne s'emploie dans ce sens qu'avec le mot *Quittement : Il lui a vendu sa terre* FRANCHEMENT *et quittement.*

— Sincèrement, ingénument : *Parlons* FRANCHEMENT. *J'avoue* FRANCHEMENT.

Est-ce donc là médire, ou parler *franchement?* (Boil.)

— Librement, avec hardiesse et précision, sans se retenir ni hésiter : *Ces mouvements doivent être exécutés vivement et* FRANCHEMENT. *Ce cheval se porte* FRANCHEMENT *en avant.*

— Fig. : *Se prononcer* FRANCHEMENT *pour une opinion.* (Acad.)

FRANCHE-MULLE, n. f. Vulg. Quatrième estomac des mammifères ruminants.

FRANCHI, IE, part. pass. du v. Franchir. *Tous les passages ont été* FRANCHIS *sans accident.*

FRANCHIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*franc.*) Sauter franc, passer en sautant par-dessus quelque chose : FRANCHIR *un fossé.* FRANCHIR *une barrière.*

— Fig. et fam. FRANCHIR *le pas,* se décider à faire une chose après avoir longtemps hésité : *Il a balancé longtemps à se marier; enfin il* A FRANCHI LE PAS (Acad.)

— Passer au delà.

Il *a* déjà *franchi* cette ville lointaine. (V. Hugo.)

— Fig. Dépasser, surmonter :

Entre le trône et moi, je vois un précipice :
Il faut que ma fortune y tombe ou la *franchisse.* (Volt.)

— Passer, traverser vigoureusement, hardiment des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces, etc. : *Après* AVOIR FRANCHI *les Alpes avec ses troupes, il entra en Italie.* (Thiers.) FRANCHIR *les fleuves et les rivières.*

— FRANCHIR *les limites, les bornes,* passer au delà des bornes.

— Fig. : FRANCHIR *les bornes du devoir, de la pudeur, de la modestie, etc.* ne pas se contenir dans les bornes du devoir, etc.

— FRANCHIR *toutes sortes de difficultés, toutes sortes d'obstacles,* n'être retenu par aucune difficulté surmontes tous les obstacles.

— Fig. et fam. *Franchir le mot,* exprimer en propres termes une chose que la bienséance et l'honnêteté empêchaient de dire ouvertement : *Il a* FRANCHI LE MOT, *et lui a dit qu'il était un fripon.* (Acad.)

— Mar. FRANCHIR *la lame,* s'élever sur la lame et la descendre facilement. || FRANCHIR *une barre, un récif, un écueil, etc.* passer par-dessus sans y rester échoué, après avoir touché par quelque endroit de la carène.

— Absol. Il se dit du vaisseau qui cule et adame, étant orienté au plus près du vent. || Il se dit de la pompe qui donne plus d'eau qu'elle n'en reçoit.

FRANCHISE, n. f. (*franc.*) Pron. *fran-chiz.* — Anc. législ. Terre appartenant à des gens libres et francs; terre exempte de charges.

— Exemption, immunité : *Jouir de certaines* FRANCHISES. *Les* FRANCHISES *d'une ville. Il suppliait humblement le duc de promettre et jurer, comme ses*

prédécesseurs, les FRANCHISES *de la commune.* (Barante.) *Toutes les villes murées avaient des* FRANCHISES. (Volt.)

Cesse de soupirer, Rome, pour ta *franchise* :
Si je t'ai mise aux fers, moi-même je les brise. (P. Corn.)

Il démontrait admirablement qu'un système plus large de FRANCHISES *menait infailliblement aux excès.* (G. Sand.)

— Anc. Faculté accordée aux ouvriers qui n'étaient point passés maîtres, de travailler pour leur propre compte en certains lieux déterminés : *Il n'est pas maître, mais il travaille dans un lieu de* FRANCHISE.

— *Il a gagné sa franchise*, se disait de celui qui, ayant terminé son apprentissage, pouvait s'établir comme ouvrier dans un lieu de franchise.

— Droit d'asile attaché à certains lieux : *Les* FRANCHISES *des églises. On ne peut le prendre, à cause de la* FRANCHISE *de l'église où il s'était retiré. Les* FRANCHISES *des ambassadeurs.*

Pour lui tout votre empire est un lieu de *franchise*. (Corn.)

— Sincérité, loyauté, candeur : *La* FRANCHISE *est une sincérité sans voiles.* (Vauv.) *Il n'y a rien que les hommes connaissent moins que la* FRANCHISE. (Boss.) *Parler avec* FRANCHISE, *avec une trop grande* FRANCHISE. *C'est un homme plein de* FRANCHISE. (Acad.) *Une noble* FRANCHISE, *si ignorée dans les cours, sied si bien aux grands.* (Mass.)

Ma *franchise* surtout gagna sa bienveillance. (Boil.)
La *franchise* a souvent fait plus d'un ennemi. (Vigée.)

— Peint. et sculpt. La qualité de ce qui est hardi, traité avec vigueur : *La* FRANCHISE *du crayon, du pinceau, du ciseau. La* FRANCHISE *du dessin, du coloris.* (Acad.)

Syn. Franchise, véracité. La *franchise* tient au naturel ; la *véracité* tient aux principes. La *franchise* est une qualité tellement native que l'homme qui en est doué ne saurait mentir ; la *véracité* est la volonté constante et raisonnée de dire la vérité. La *franchise*, en général, suppose un fond de pudeur et d'honnêteté ; la *véracité* emporte une idée de courage.

FRANCIN, n. m. Pron. *fran-çain.* — Comm. Sorte de parchemin d'une qualité supérieure.

FRANCIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Francs.

— Vainqueur des Francs : *Probus reçut le surnom de* FRANCIQUE.

— Linguist. *Langue franque* ou *francique*.

FRANCISATION, n. f. Pron. *fran-ci-za-cion.* — Jur. comm. Acte qui constate qu'un navire est français : *Avoir une* FRANCISATION. *Acte de* FRANCISATION. (Acad.)

FLANCISCAIN, n. m. Pron. *fran-ciss-kain.* — Religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise : *Un couvent de* FRANCISCAINS. (Acad.)

FRANCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Franciser.

FRANCISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *fran-ci-zé.* — Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue : *L'usage* A FRANCISÉ *beaucoup de noms propres latins ou grecs.*

= **Se franciser**, v. pr. Devenir français : *Ce mot a fini par* SE FRANCISER.

— Prendre l'air, le maintien, les manières françaises : *Cet étranger* S'EST *bien* FRANCISÉ *depuis trois mois qu'il est à Paris.* (Acad.) || Peu usité.

FRANCISQUE, n. f. Pron. *fran-cisk.* — Arme des anciens Francs, sorte de hache à deux tranchants. (Acad.) *Tous les Francs ont à la ceinture la redoutable* FRANCISQUE, *espèce de hache à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier.* (Chateaub.)

FRANC-MAÇON, n. m. Pron. *fran-ma-çon.* — Membre de l'association appelée *Franc-maçonnerie* : *Il a été reçu* FRANC-MAÇON. *Une loge de* FRANCS-MAÇONS. (Acad.)

FRANC-MAÇONNERIE, n. f. Pron. *franc-ma-çonn-ri.* — Association secrète qui fait un emploi symbolique des instruments à l'usage de l'architecte et du maçon, et dont les membres se réunissent dans des lieux qu'ils appellent *Loges* ; pratiques de cette association : *L'origine de la* FRANC-MAÇONNERIE *est fort incertaine. Être initié à la* FRANC-MAÇONNERIE. (Acad.)

FRANCO, adv. *franco*, libre ; ital. Sans frais : *Vous recevrez ce paquet* FRANCO. (Acad.)

FRANCOLIN, n. m. Pron. *fran-ko-lain.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacées, peu différent de la perdrix. *Le* FRANCOLIN, *d'un noir sombre et sans reflets, venait se poser près de lui et le regarder d'un air calme et fier.* (G. Sand.)

FRANC-PARLER, n. m. Fam. Liberté de paroles ; expression franche de sa pensée : *L'esprit de parti a banni le* FRANC-PARLER. (Ch. Nodier.)

— Fam. *Avoir son franc-parler*, s'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense.

FRANC-PINCEAU, n. m. Agric. V. PINCEAU.

FRANC-QUARTIER, n. m. Pron. *fran-kar-tié.* — Blas. Quartier de l'écu qui est à la droite du côté du chef ; est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure, et d'un émail différent du reste de l'écu : *D'azur, à deux mains d'or, au* FRANC-QUARTIER *échiqueté d'argent et d'azur.* (Acad.)

FRANC-RÉAL, n. m. Pron. *fran-ré-al.* — Hortic. Sorte de poire : FRANC-RÉAL *d'hiver.* FRANC-RÉAL *d'été.*

FRANC-SALÉ, n. m. Pron. *fran-ça-lé.* — Anc. Droit de prendre à la gabelle certaine quantité de sel sans payer : *Il avait tant de minots de sel pour son* FRANC-SALÉ. (Acad.)

FRANC-TAUPIN, n. m. Pron. *fran-tô-pain.* — Anc. Soldat d'une milice française.

FRANC-TENANCIER, n. m. Pron. *fran-tnan-cié.* — Dr. féod. Celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait acheté les droits. || Pl. *Des* FRANCS-TENANCIERS.

FRANC-TILLAC, n. m. Pron. *fran-ti-iak.* — Dr. mar. Pont du navire au-dessous duquel se trouve immédiatement la cale. || Pl. Des FRANCS-TILLACS.

FRANC-TIREUR, n. m. Pron. *fran-ti-reur.* — Anc. Soldat qui faisait partie de certains corps légers créés pendant les guerres de la révolution.

FRANGE, n. f. Tissu de quelque fil que ce soit, d'où pendent des filets, et dont on se sert pour orner les vêtements, les meubles, les draperies, etc. : FRANGE *d'or.* FRANGE *de soie.* FRANGE *de fil.* (Acad.)

Mouille d'un pleur sacré la *frange* des drapeaux.
(V. Hugo.)

— Fig. Pointe de roc, pic de glace, dentelure : *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires entamant les glaces du pôle austral, et s'enfermant dans les* FRANGES *de cette immense coupole.* (Lemontey.)

FRANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Franger : *Des rideaux* FRANGÉS. (Acad.) *Les vagues déroulent leurs volutes* FRANGÉES *d'écume sur le rivage de l'île.* (Th. Gaut.)

— Blas. Il se dit des gonfanons qui ont des franges d'un autre émail : *D'or, au gonfanon de gueules,* FRANGÉ *de sinople.*

— Zool. Qui a un bord découpé en manière de frange : *Les ailes de ce papillon sont* FRANGÉES. *Pétales* FRANGÉS. (Acad.)

FRANGEON, n. Petite frange.

FRANGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Il prend l'e muet euphon. entre le rad. *frang* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous frangEONS, il frangEA*, etc.) Garnir de frange : FRANGER *une jupe.* (Acad.)

FRANGER ou **FRANGIER**, n. m. Artisan qui fait de la frange.

FRANGIBILITÉ, n. f. Pron. *fran-ji-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *fran-jibl.* — Qui est susceptible d'être rompu.

FRANGIPANE, n. f. (*frangere*, briser ; *panis*, pain ; lat.) Pron. *fran-ji-pann.* — Pièce de pâtisserie contenant une crème où il entre des amandes et d'autres ingrédients : *Servir une* FRANGIPANE. *Tourte à la* FRANGIPANE, *ou de* FRANGIPANE. (Acad.) *Du premier plan, sur un tabouret, deux king'charles se disputent une paire de gâteaux à la* FRANGIPANE. (Th. Gaut.)

— Bot. Genre de poire.

FRANGIPANIER, n. m. Bot. Arbuste des îles d'Amérique, qui a des rapports avec le laurier rose, et qui donne un suc laiteux épais et très-caustique.

FRANGULACÉ, ÉE, adj. (*frangula*, bourdaine ; lat.) Bot. Qui ressemble à la bourdaine.

= **Frangulacées**, n. f. pl. Famille de plantes dont fait partie la famille des Rhamnées.

FRANGULINE, n. f. Pron. *fran-gu-linn.* — Chim. Substance amère qu'on extrait de l'écorce et de la bourgène.

FRANQUE, adj. f. V. FRANC.

FRANQUETTE, n. f. Pron. *fran-kett.* — Il n'est usité que dans cette locution pop. *A la bonne* FRANQUETTE, franchement, ingénument.

Vous autres, vous n'allez pas
Tout d'abord *à la franquette*. (La F.)

FRAPPANT, part. prés. du v. Frapper : *Mille arcs-en-ciel se courbent et se croisent sur l'abîme :* FRAPPANT *le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume.* (Chateaub.)

FRAPPANT, ANTE, adj. — Qui fait une impression vive sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme : *Un spectacle* FRAPPANT. *Une vérité* FRAPPANTE. *Un exemple* FRAPPANT. *Les qualités les plus* FRAPPANTES *de l'éléphant sont empruntées de nous.* (Buff.) *Il y a des gens qui s'étonnent qu'une chose* FRAPPANTE *leur ait échappé.* (Chamf.) *Il y a des morceaux* FRAPPANTS *perdus dans ces mauvais ouvrages.* (La Harpe.) *Plus les âges qui ont élevé nos monuments ont eu de piété et de foi, plus ces monuments ont été* FRAPPANTS *par la grandeur et la noblesse de leur caractère.* (Chateaub.)

FRAPPART, n. m. Pron. *fra-par.* — Fam. Qui frappe.

— Religieux qui ne garde point la convenance de son état. || On dit plus souv. *Frère frappart.*

FRAPPE, n. f. Techn. Empreinte que le balancier fait sur la monnaie.

— Assortiment complet de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie : *Une* FRAPPE *de romain, d'italique. Une* FRAPPE *de cicéro.* (Acad.)

FRAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Frapper : *Une médaille bien* FRAPPÉE.

— Techn. *Drap bien frappé*, fort et serré.

— Fig. *Ouvrage frappé au bon coin*, un bon ouvrage. || *Ouvrage frappé au coin du génie*, qui a le cachet d'un talent extraordinaire.

— *Vers bien frappé, passage, endroit bien frappé*, etc., où il y a beaucoup de force et d'énergie.

— Fig. Atteint, saisi : *Être* FRAPPÉ *de la peste. Son industrie se* FRAPPÉE *de mort.* (Droz.) *Le troupeau semblait* FRAPPÉ *de la peste.* (Lam.) *Elle a été aussitôt emportée que* FRAPPÉE *par la maladie.* (Ross.)

— Étonné : *N'êtes-vous pas* FRAPPÉ *de cette coïncidence ?* (Acad.)

— Fig. : *Il faut, avant que l'enfant prononce un seul mot, que son oreille soit mille et mille fois* FRAPPÉE *du même son.* (Buff.) *Les organes encore tendres sont vivement* FRAPPÉS *par les moindres objets.* (Id.)

— *Être frappé à mort*, être malade à n'en pouvoir échapper.

— Fig. *Avoir l'imagination frappée, être frappé de quelque chose*, avoir l'esprit rempli de quelque idée sinistre : *Ce malade a l'*IMAGINATION FRAPPÉE, *est* FRAPPÉ. (Acad.)

— *Avoir l'esprit frappé, être frappé d'une idée*, en être obsédé, préoccupé, ne pouvoir l'écarter.

— Rafraîchi par le moyen de la glace : *Champagne* FRAPPÉ *de glace. Nous aurons du champagne* FRAPPÉ. (Scribe.)

— Adj. Mus. *Temps* FRAPPÉ, instant où l'on bat la mesure. Temps de la mesure où l'on baisse le pied et la main : *Le levé et le* FRAPPÉ.

FRAPPEMENT, n. m. Pron. *frap-man.* — Action de frapper ; il ne se dit guère que de l'action de Moïse frappant le rocher pour en faire sortir de l'eau : *Le* FRAPPEMENT *du rocher est un des beaux tableaux du Poussin.* (Acad.)

FRAPPE-PLAQUE, n. m. Pron. *frap-plak.* — Techn. Plaque de fer dont les orfèvres se servent pour donner le contour à une pièce. || Pl. *Des frappe-plaques.*

FRAPPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (ῥαπίς, baguette ; gr.) Pron. *fra-pé.* — Donner un ou plusieurs coups : FRAPPER *quelqu'un ; le* FRAPPER *avec la main, avec un bâton.* FRAPPER *la terre du pied.* (Ac.) *Les Arabes étendent leur humanité jusqu'à leurs chevaux ; jamais ils ne les* FRAPPENT. (B. de St-P.)

— Par anal. : *Il lui montra l'endroit où elle doit* FRAPPER *son premier coup.* (Boss.)

L'horloge du palais vint à *frapper* onze heures. (Regn.)

— Absol. : FRAPPER *dans la main pour conclure un marché.* FRAPPER *à la porte. L'heure a* FRAPPÉ, elle a sonné.

C'est un gai compagnon, un brave homme de guerre,
Qui *frappe* sur l'épaule aux honnêtes fermiers.
(Alf. de Muss.)

Commençons d'abord par faire connaissance : FRAPPE. (Danc.)

— *Frapper à une porte*, ou simpl. *Frapper* : *Me feras-tu toujours* FRAPPER *deux heures à la porte ?* (Brueys.) *On* FRAPPE, *et même rudement.* (Id.)

— *Frapper quelqu'un d'un poignard, d'un couteau*, etc., le percer d'un ou de plusieurs coups de poignard, etc.

Frappez donc ; dans son sang noyez la tyrannie. (C. D.)

— *Frapper l'air de cris, de clameurs*, etc., pousser des cris, etc., qui retentissent au loin.

— Fig. et fam. : *Frapper son coup*, produire l'effet qu'on se propose : *Il a bien* FRAPPÉ *son coup.*

— *Frapper les grands coups*, employer des moyens décisifs pour le succès d'une affaire.

Profitons du moment pour *frapper* les grands coups :

Pendant qu'il est ému, tombons à ses genoux. (E. Aug.)

— Chass. *Frapper à la brisée*, faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

— Particul. Donner une empreinte à quelque chose : FRAPPER *de la monnaie.* FRAPPER *des médailles.*

— Par extens., en parl. de la lumière, Se diriger vers, tomber sur : *Les parties d'un objet que la lumière* FRAPPE, *où la lumière* FRAPPE. (Acad.)

— Fig. Faire impression sur les sens, sur l'esprit :

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille :
Viens, reconnais la voix qui *frappe* ton oreille. (Rac.)
Quels accents tout à coup *ont frappé* mes oreilles ? (Del.)

L'orgue du religieux latin, les cymbales du prêtre abyssin, FRAPPENT *tour à tour ou tout à la fois votre oreille.* (Chateaubr.) *Une grande lumière* FRAPPE *la vue. Cet objet m'a* FRAPPÉ *l'imagination. Ce discours* M'A FRAPPÉ. (Acad.) *En flattant son goût à propos, on* FRAPPE *et l'on gagne la multitude.* (Mérim.) *Il y a eu sur la terre des révolutions qui* ONT *plus* FRAPPÉ *l'imagination.* (Volt.)

— *Frapper d'étonnement, d'admiration*, etc., causer tout à coup un grand étonnement, etc.

— Fig. : FRAPPER *de mort. Il* FRAPPE *quelquefois de stérilité les terres et les campagnes.* (Mass.) *La servitude* FRAPPE *les hommes et la terre de stérilité.* (Mably.)

— *Frapper d'anathème, de réprobation*, etc., anathématiser, réprouver, déshonorer : *L'Angleterre voulait pouvoir* FRAPPER *d'interdit des pays entiers sans l'obligation d'un blocus réel.* (Thiers.) *Il serait à désirer que les arrêts de l'opinion ne* FRAPPASSENT *que les individus et jamais les classes.* (De Ségur.)

— *Frapper de glace*, rafraichir, rendre extrêmement frais par le moyen de la glace.

— Absol. Faire périr, exterminer ; affliger par quelque grand malheur, par une calamité : *Dieu* L'A FRAPPÉ *dans ce qu'il avait de plus cher. Il* FRAPPA *tous les premiers-nés.* (Acad.)

— Jurispr. Être établi, assigné sur : *Une hypothèque qui* FRAPPE *tous les biens du débiteur, qui* FRAPPE *un tel immeuble.*

— Mar. Attacher fortement et à demeure : FRAPPER *une poulie ; une manœuvre.*

= **Se frapper,** v. pr. : *Se* FRAPPER *rudement contre quelque chose. Se* FRAPPER *à la tête. Ils* SE SONT FRAPPÉS *l'un l'autre.* (Acad.)

. . . .

— Absol. et fam. Se remplir l'imagination de quelque pensée sinistre : *C'est un homme qui* SE FRAPPE *aisément.* (Acad.)

FRAPPEUR, EUSE, Pron. *fra-peur-peuz.* — Fam. Celui, celle qui frappe.

FRASAGE, n. m. Pron. *fra-zaj.* — Techn. Action de fraser la pâte.

FRASE, n. f. Pron. *fraz.* — Techn. Outil d'acier avec lequel on racle le pétrin pour faire le frasage.

FRASEAU, n. m. Pron. *fra-zô.* — Techn. Tige sur laquelle se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

FRASÉ, ÉE, part. pass. de Fraser.

FRASER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fra-zé.* — Techn. Donner un deuxième tour, la deuxième façon, à la pâte du pain.

FRASQUE, n. f. Pron. *frask.* — Fam. Action extravagante, imprévue et faite avec éclat : *Il m'a déjà fait une* FRASQUE. *Il m'a fait plusieurs* FRASQUES. (Acad.) *Malheur à qui fera quelque* FRASQUE ! (Brueys.)

— Mauvais tour : *La* FRASQUE *qu'il fit contre nous. On a bien des* FRASQUES *à lui reprocher.* (Chamf.)

FRATER, n. m. (*frater*, frère ; lat.) Pron. *fra-tèr.* — Anc. Garçon chirurgien.

— Ironiq. Mauvais chirurgien : *Ce n'est qu'un* FRATER. *C'est un pauvre* FRATER.

— Vulg. Celui qui est chargé de raser les hommes d'une compagnie ou d'un équipage.

— Fam. Barbier : *Il est impossible aujourd'hui de trouver dans la ville un* FRATER *tenant boutique.* (V. Hugo.)

FRATERNEL, ELLE, adj. (*fraternus* ; lat., m. sign.) Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères : *Amour* FRATERNEL. *Amitié* FRATERNELLE. *L'amour* FRATERNEL *dépend beaucoup de l'amour filial.* (B. de St-P.)

Cette amitié sincère et toute *fraternelle*
A la première épreuve, hélas ! recule-t-elle ? (E. Aug.)
...Les doux plaisirs d'une paix *fraternelle* (Boil.)

— *Charité fraternelle*, amour que les chrétiens, comme enfants du même père par le baptême, doivent avoir les uns pour les autres.

— *Correction fraternelle*, correction qui se fait en secret et avec l'esprit de charité que l'on doit avoir pour ses frères. (Acad.)

FRATERNELLEMENT, adv. En frère ; d'une manière fraternelle : *Ils ont toujours vécu* FRATERNELLEMENT. (Acad.)

FRATERNISATION, n. f. Pron. *fra-tèr-ni-za-cion.* — Néol. Action de fraterniser.

— Union fraternelle.

FRATERNISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fra-tèr-ni-zé.* — Vivre d'une manière fraternelle avec quelqu'un ; ou se promettre mutuellement une amitié fraternelle : *Ces deux hommes, ces deux compagnies* FRATERNISENT. *Les partis réconciliés* FRATERNISÈRENT *ensemble.* (Acad.) *J'ai bien peur qu'ils* N'AIENT FRATERNISÉ *en route.* (Étienne.)

— Par extens. Contracter une union politique ; adhérer aux opinions nationales.

FRATERNITÉ, n. f. Relation de frère à frère. *Vous avez beau le renoncer pour votre frère, vous ne détruirez pas la* FRATERNITÉ *qui est entre vous. Quelle* FRATERNITÉ, *grand Dieu ! que celle d'Abel et de Caïn !* (Ch. Nod.)

— Par extens. Union, amitié fraternelle : *Ils vivaient dans une grande* FRATERNITÉ. *Il n'a point de sentiment de* FRATERNITÉ *pour ses cadets.*

— Liaison étroite que contractent ensemble ceux qui, sans être frères, ne laissent pas de se traiter réciproquement comme tels : *Il y a* FRATERNITÉ *entre ces deux hommes, entre ces deux familles.* (Acad.) *La* FRATERNITÉ *et la charité ne peuvent devenir la loi de l'État ; elles cesseraient d'être des vertus.* (Barante.) *Il s'attacha à montrer que la* FRATERNITÉ *de l'Évangile était le plus solide appui de la* FRATERNITÉ *civile.* (Mignet.) *L'Écriture, en faisant descendre les hommes d'un seul couple, a voulu sans doute les préparer à la* FRATERNITÉ. (Mich. Chev.)

FRATRICIDE, n. m. (*frater*, frère ; *cædo*, je tue ; lat.) Celui qui tue son frère ou sa sœur : *Caïn fut le premier* FRATRICIDE.

— Par extens. Crime que commet celui qui tue son frère ou sa sœur : *Il a commis un* FRATRICIDE. (Acad.)

FRAUDE, n. f. (*fraus, fraudis* ; lat., m. sign.) Pron. *frôd.* — Tromperie, action faite de mauvaise foi : FRAUDE *grossière.* FRAUDE *subtile.* FRAUDE *manifeste.*

— Particul. Action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douane, d'octroi, etc. *Faire la* FRAUDE. *Être condamné pour* FRAUDE. FRAUDE *à main armée. Il faut que l'imposition soit si bien proportionnée que l'embarras de la* FRAUDE *en surpasse le profit.* (J.-J. Rouss.)

= **En fraude,** loc. adv. Frauduleusement : *Du vin entré, introduit* EN FRAUDE *dans Paris.* (Acad.)

FRAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (φράσειν, parler ; gr.) Pron. *frô-dé.* — Tromper, décevoir : FRAUDER *quelqu'un.* || Vieux.

— Frustrer par quelque fraude : *Il* A FRAUDÉ *ses créanciers, ses cohéritiers.* FRAUDER *ses créanciers.* (Boil.)

— FRAUDER *les droits*, ou absol. *Frauder*, éluder par quelque ruse le payement des droits imposés sur une marchandise, sur une denrée.

— Anc. Dans le m. sens : *Frauder la gabelle.*

Si bien que tout d'un coup, l'occurrence étant belle,
De deux cent mille francs j'ai *fraudé* la gabelle. (Bours.)

FRAUDEUR, EUSE, n. Pron. *frô-deur, deuz.* — Celui, celle qui fraude, principalement en matière de contrebande : *C'est un* FRAUDEUR *de profession.* (Acad.)

FRAUDULEUSEMENT, adv. Avec fraude : *Il a contracté* FRAUDULEUSEMENT, *pour tromper ses créanciers.* (Acad.)

FRAUDULEUX, EUSE, adj. Enclin à la fraude : *C'est un esprit* FRAUDULEUX.

— Fait avec fraude : *Contrat, traité* FRAUDULEUX. *Banqueroute* FRAUDULEUSE.

— *Banqueroutier frauduleux*, celui qui fait une banqueroute frauduleuse.

FRAULER, Agric. FAÔLER.

FRAXINÉ, ÉE, adj. (*fraxinus*, frêne ; lat.) Pron. *frak-ci-né.* — Bot. Qui ressemble au frêne.

= **Fraxinées,** n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre Frêne.

FRAXINELLE, n. f. (*fraxinus*, frêne ; lat.) Pron. *frak-ci-nel.* — Botan. Plante qui est ainsi nommée parce que ses feuilles approchent de celles du frêne (*fraxinus*), et qui a la propriété, lorsqu'elle est en pleine fleur, de rendre l'air environnant inflammable : *Cultiver des* FRAXINELLES. (Acad.)

FRAYANT, part. prés. du v. Frayer.

FRAYANT, ANTE, adj. (*frais.*) Pron. *frè-ian, iantt.* — Qui entraîne des frais, des dépenses considérables ;

L'un alléguait que l'héritage
Était *frayant* et rude ; et l'autre, un autre si. (La F.)

FRAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Frayer : *Chemin, sentier* FRAYÉ. *Route* FRAYÉE. *C'est l'enthousiasme qui précipite l'esprit humain hors des routes* FRAYÉES. (A. de Tocquev.)

— Art. vét. *Un cheval frayé aux ars*, qui a une inflammation, des gerçures au pli formé par la réunion des membres antérieurs et de la poitrine.

FRAYÉ, n. m. Pron. *frè-ié.* — Techn. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame.

FRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fricare*, frotter ; lat.) Pron. *frè-ié.* — *Je fraye, tu frayes, il fraye, nous frayons*, etc. Il conserve l'*y* du rad. *fray*, dans toute sa conjugaison. — Marquer, tracer, pratiquer : FRAYER *un sentier, un chemin, une route, une voie.*

— *Frayer la route*, aplanir le chemin, la voie à quelqu'un, lui donner les moyens de faire quelque chose : *L'alchimie du moyen âge* A FRAYÉ *la route à la chimie moderne.*

Je prétends des honneurs vous *frayer* le chemin. (Étienne.)

— Frôler, frotter contre quelque chose, toucher légèrement en passant : *Le cerf* FRAYE *sa tête aux arbres.*

— V. intr. ou neut. S'user, diminuer de volume par le frottement : *Cette pièce de monnaie* A *beaucoup* FRAYÉ.

— En parlant des poissons, S'approcher pour la génération : *Dans la saison où les poissons* FRAYENT. (Acad.) *La perche ne* FRAYE *qu'à l'âge de trois ans.* (Lacépède.)

— Fig. Avoir habituellement des relations ; se convenir, s'accorder : *C'est un homme avec lequel je ne* FRAYE *point. Ses voisines ne* FRAYAIENT *pas avec lui.* (Ph. Chasles.) *Elles ne* FRAYAIENT *avec aucun des planteurs, même les plus voisins.* (L. Reyb.)

Vous en savez trop long pour *frayer* avec nous ;
Je vous prie instamment de demeurer chez vous. (Desm.)
Je ne veux plus *frayer* avec la multitude. (C. Del.)

— Techn. Faire une rainure sur le bord d'une lame de couteau, de canif, etc.

= **Se Frayer,** v. pr. Ouvrir à soi : *Se frayer un passage*, se l'ouvrir : SE FRAYER UN PASSAGE *à travers les ennemis.*

— Fig. *Se frayer un chemin à une dignité, à un emploi*, se préparer les voies pour y parvenir.

FRAYÈRE, n. f. Pron. *frè-ièr.* — Lieu où les poissons frayent.

— Saison, temps où les poissons multiplient.

FRAYEUR, n. f. (*fragor*, bruit ; lat.) Pron. *frè-ieur.* — Peur, crainte, émotion, agitation véhémente de l'âme, causée par l'image d'un mal véritable ou apparent : *Grande* FRAYEUR. FRAYEUR *mortelle. Il fut saisi de* FRAYEUR. *La* FRAYEUR *lui troubla l'esprit.* (Acad.)

Que ne peut la *frayeur* sur l'esprit des mortels ! (Rac.)
Par de vaines *frayeurs* cessez de m'offenser. (Rac.)

FRAYOIR, n. m. Pron. *frè-ioar.* — Chass. Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a frotté son bois nouveau, pour en détacher la peau velue qui le couvre.

FRAYON, n. m. Pron. *frè-ion.* — Techn. Pièce de bois qui forme chapeau sur le gros fer d'un moulin.

FRAYURE, n. f. Pron. *frè-iur.* — Véner. Action du cerf qui frotte son bois contre les arbres.

FRASIER, n. m. Techn. Résidu du charbon de terre brûlé dans une forge.

FRAZIL ou **FRAZIN,** n. m. Techn. Mélange de terre et de charbon qui entoure une charbonnière. || Menue braise, poussier.

FREDAINE, n. f. (*fraus*, tromperie ; lat.) Pron. *fre-dènn.* — Fam. Trait de libertinage, folie de jeunesse : *Faire une* FREDAINE, *des* FREDAINES. *Je sais de vos* FREDAINES. (Acad.) *N'avez-vous pas dans votre jeunesse fait vos* FREDAINES *comme les autres ?* (Mol.)

FRÉDÉRIC, n. m. Pron. *fré-dé-rik.* — Métrol. Monnaie d'or de Prusse.

FREDON, n. m. Espèce de roulement et de tremblement de voix dans le chant : *Faire un* FREDON. *Faire des* FREDONS. (Acad.)

L'un traîne en longs *fredons* une voix glapissante. (Boil.)

— Mus. Agréments, motifs de l'ancien chant français : *De gothiques* FREDONS. || Peu usité.

— Jeu. Réunion dans une seule main de quatre cartes de même figure ou de même valeur : *Quatre cinq, quatre rois font un* FREDON.

FREDONNEMENT, n. m. Le chant de celui qui fredonne : *Ce* FREDONNEMENT *continuel est insupportable.* (Acad.)

FREDONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fritinnire*, gazouiller ; lat.) Faire des fredons. || Vieux.

— Fam. Chanter entre ses dents et sans articuler

d'une manière distincte : *Elle* FREDONNE *sans cesse. Elle aime à* FREDONNER. (Acad.)

— Transitiv. FREDONNER *un air, une chanson, une ariette.* (Acad.)

On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques
Vient encor *fredonner* ses idylles gothiques. (Boil.)

FRÉGATAIRE, n. m. Comm. Portefaix dans les colonies et en Orient.

FRÉGATE, n. f. (*fregata*; ital.) Mar. Bâtiment de guerre qui n'a qu'une seule batterie couverte, et qui porte moins de soixante bouches à feu : *Armer une* FRÉGATE. *Équiper une* FRÉGATE. (Acad.) *V.* CORVETTE.

— Zool. Oiseau de mer d'une très-grande envergure, et dont le vol est très-rapide : *Les* FRÉGATES *s'avancent très-loin en mer et s'élèvent très-haut.* (Acad.) *La reine des mers, la grande* FRÉGATE, *se pose si rarement qu'il semblerait que l'air est sa patrie et le mouvement sa nature.* (G. Sand.) *La* FRÉGATE *plane et traverse les solitudes de l'Océan.* (A. Martin.)

FRÉGATÉ, ÉE, part. pass. du v. Frégater. Mar. Qui, par la finesse de sa carène et la légèreté de sa construction, a l'apparence d'une frégate.

FRÉGATER, v. tr. ou act. 1^re conj. Mar. Donner à un bâtiment la forme d'une frégate.

FRÉGATON, n. m. Mar. Petite frégate vénitienne.

— Petit bateau de pêche.

FREIN, n. m. (*frenum*; lat. m. sign.) Pron. *frain.* — Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner : *Un cheval qui se joue de son* FREIN, *qui mâche son* FREIN, *qui ronge son* FREIN. *Un cheval qui s'emporte et qui prend le* FREIN *aux dents. V. Mors.*

Rendre docile au *frein* un coursier indompté. (Rac.)
L'ardent coursier déjà bat du pied, mord le *frein*. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Ronger son frein*, retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, et n'en rien laisser éclater au dehors.

— Fig. *Mettre un frein à sa langue*, la contenir, ménager ses paroles.

— Prov. *A vieille mule, frein doré*, on pare une vieille bête pour la mieux vendre. Fig. et fam. Il se dit d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Anat. Ce qui bride ou retient quelque partie : *Le* FREIN *ou filet de la langue. Les* FREINS *du prépuce, de la verge.*

— Fig. Tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison : *L'homme, les lois, les bienséances, sont autant de* FREINS *qui retiennent les hommes, qui les empêchent de mal faire.* (Acad.) *Le travail est un* FREIN. (Thiers.)

Tu sais combien, aveugle en sa rébellion,
Le peuple suit le *frein* de la religion. (Rac.)
Je ne puis mettre un *frein* à son humeur prodigue. (Dest.)
...Sans règle et sans *frein*, tôt ou tard on succombe. (Rac.)

FRELAGE, n. m. Mar. V. FERLAGE.

FRELAMPIER, n. m. (*frère lampier.*) Pron. *frelan-pié.* — Popul. et par mépr. Homme de peu et qui n'est bon à rien : *Ce n'est qu'un* FRELAMPIER.

FRELATAGE, n. m. Comm. Altération dans les liqueurs ou dans les drogues pour les faire paraître meilleures ou plus agréables.

FRELATÉ, ÉE, part. pass. du v. Frelater : *Vin* FRELATÉ. *Eau-de-vie* FRELATÉE.

— Fig. et fam. *Cela n'est point frelaté*, se dit d'une chose qu'on n'a point cherché à rendre plus belle ou meilleure en apparence qu'elle ne l'est en effet. (Acad.)

— Fig. et fam. : *La vie* FRELATÉE *de Paris n'approche pas assurément de la vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne.* (Volt.)

Son visage est tout neuf, et n'est point *frelaté*. (Reg.)

FRELATER, v. tr. ou act. conj. 1^re conj. (*frella*, troubler; celt.) Comm. Mêler quelque drogue dans une boisson pour en déguiser les mauvaises qualités, pour la faire paraître plus agréable à la vue et au goût : *Les cabaretiers sont sujets à la tentation de* FRELATER *le vin.*

FRELATERIE, n. f. V. FRELATAGE.

FRELATEUR, n. m. Celui qui frelate : FRELATEUR *de vin.*

FRÊLE, adj. des 2 g. (*fragilis*; lat.) Fragile, aisé à casser, à rompre : *Une* FRÊLE *barque. Un* FRÊLE *édifice.* FRÊLE *comme un roseau.* (Acad.) *Un* FRÊLE *vaisseau à la merci des vagues et des tempêtes.* (Fén.)

Déjà le *frêle* esquif qui nous doit ramener
Sur les eaux du lac éternel. (V. Hugo.)
Lourds faisceaux de colonnes *frêles*,
Fiers châteaux, modestes couvents. (Id.)

La première éducation ne doit pas être dure : l'existence et les organes de l'enfant sont encore trop FRÊLES. (Dupanl.)

La beauté du visage est un *frêle* ornement. (Mol.)

— Fig. *C'est un* FRÊLE *appui que le sien*, c'est une bien faible protection.

— *Une santé frêle, un corps frêle*, une santé un corps faible.

FRELER, v. intr. Mar. V. FERLER.

FRELON, n. m. Zool. Sorte de grosse guêpe : *Un* FRELON *qui bourdonne. Il ne faut pas irriter les* FRELONS. (Acad.)

Comme on voit les *frelons*, troupe lâche et stérile,
Aller piller le miel. (Boil.)

— Auteur qui en pille un autre.

Que de *frelons* vont pillant les abeilles! (Volt.)

FRELUCHE, n. f. (*fanfaluca*; ital.) Pron. *frelu-ch.* — Petite houppe de soie sortant d'un bouton, du bout d'une ganse ou de quelque autre ouvrage : *Bouton à* FRELUCHE. *Ganse à* FRELUCHE. (Acad.)

FRELUQUET, n. m. (*freluche.*) Pron. *fre-lu-kè.* — Fam. Homme léger, frivole et sans mérite : *Ce n'est qu'un* FRELUQUET, *un petit* FRELUQUET.

...Vous voyez de jeunes *freluquets*,
Médisants, corrompus, dangereux pour les femmes.
(J. Chénier.)

Est-il possible qu'une femme raisonnable ait pu s'entêter d'un FRELUQUET? (Dest.)

....Un sot, un *freluquet*,
Qui fait le bel esprit et n'a que du caquet. (Dest.)
Les intrigues frivoles
D'un tas de *freluquets*. (Gress.)

FRÉMIR, v. intr. ou neut. 2^e conj. (*tremere*; lat., m. sign.) Être ému avec une espèce de tremblement, par l'effet de la crainte, de l'horreur, de la colère, etc. : *Je* FRÉMIS *quand j'y pense. Ce récit fait* FRÉMIR. *C'est à faire* FRÉMIR. *Je* FRÉMIS *du péril où tu cours.* (Acad.)

Des jours viendront, jeune homme, où ton âme troublée,
Frémira d'un effroi pieux. (V. Hugo.)
Au souffle du matin sens-tu ton cœur *frémir?* (A. de Muss.)
Mon cœur s'en effarouche, et j'en *frémis* d'horreur.
(Corn.)

— Fam. et par exagér. *Cela fait frémir la nature*, se dit de ce qui inspire une horreur profonde.

— Par anal. Vibrer, trembler rapidement; produire un bruissement léger, un faible murmure : *Une cloche* FRÉMIT *encore après qu'elle a cessé de se faire entendre. Une corde* FRÉMIT *lorsqu'elle est tendue subitement. Faire* FRÉMIR *les cordes d'un instrument.* (Acad.)

L'airain *frémit* de toutes parts. (Rac.)
Déjà *frémit* ma lyre. (Del.)

— Il se dit particul. de l'eau et de toute liqueur lorsqu'elle chauffe et qu'elle commence à bouillonner : *Cette eau ne bout pas encore, elle ne fait que* FRÉMIR.

— Par anal. : *La mer* FRÉMIT, *elle commence à s'agiter.* (Acad.) *Il vit sans inquiétude* FRÉMIR *les flots irrités.* (Boss.)

L'eau *frémit* sous le dieu qui lui donne la loi. (Boil.)

FRÉMISSANT, part. prés. du v. Frémir.

FRÉMISSANT, ANTE, adj. Qui frémit : FRÉMISSANT *de courroux, de rage. Un coursier* FRÉMISSANT. *L'airain* FRÉMISSANT. *Les vagues* FRÉMISSANTES. (Acad.)

Des fleuves de bronze qui roulent
Portent des flots de flamme au Tibre *frémissant*. (V. H.)

FRÉMISSEMENT, n. m. Espèce d'émotion, de tremblement qui vient de quelque passion violente : *Je ne puis m'en souvenir sans* FRÉMISSEMENT. *Un long* FRÉMISSEMENT *d'horreur agita l'assemblée.* (Acad.) *Je me considère avec une sorte de* FRÉMISSEMENT. (J. J. Rouss.)

Je me trouble moi-même, et sans *frémissement*
Je ne puis voir sa peine et son saisissement. (Rac.)

— Tremblement dans les membres, qui précède ou accompagne une indisposition : *Il m'a pris un grand* FRÉMISSEMENT *par tout le corps. Son mal a commencé par un léger* FRÉMISSEMENT. (Acad.)

— Commencement d'agitation dans les corps, accompagnée d'un bruissement léger : FRÉMISSEMENT *de l'air.* FRÉMISSEMENT *de la mer, des eaux, des vagues. Le* FRÉMISSEMENT *du feuillage.*

Les vents agitent l'air d'heureux *frémissements*. (Rac.)

— Suite de vibrations rapides, des corps sonores : *Le* FRÉMISSEMENT *d'une cloche, des cordes d'un instrument, etc.* (Acad.)

FRÊNE, n. m. (*fraxinus*; lat., m. sign.) Arbre de la famille des jasmins; les deux espèces principales sont : le *frêne commun*, qui fournit un bois sans nœuds propre au charronnage; on en fait aussi des échelles, et surtout des manches d'outils, des rames et des leviers; et le *frêne à manne*, dont on tire la manne par incision : *Le roi jouissait d'un peu de fraîcheur au pied d'un* FRÊNE, *lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paraissaient.* (Anquetil.)

FRÉNÉSIE, n. f. (φρήν, esprit; gr.) Pron. *fré-né-zî.* — Égarement, aliénation d'esprit; fureur violente : *Tomber en* FRÉNÉSIE. *Être en* FRÉNÉSIE. *Accès de* FRÉNÉSIE.

...Par lui, la migraine est bientôt *frénésie*. (Boil.)

— Par extens. Emportement causé par les passions : *Quelle* FRÉNÉSIE *de violer ce qu'il y a de plus saint? La passion qu'il a pour le jeu est une* FRÉNÉSIE. *Un amour qui va jusqu'à la* FRÉNÉSIE. (Acad.)

Fuyez ces basses jalousies,
Des vulgaires esprits malignes *frénésies*. (Boil.)

FRÉNÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fré-né-tik.* — Atteint de frénésie, furieux : *Un homme* FRÉNÉTIQUE. *Un malade* FRÉNÉTIQUE. (Acad.) *Des transports* FRÉNÉTIQUES. (Boil.)

— Substantiv. : *C'est un* FRÉNÉTIQUE. *Il agit en* FRÉNÉTIQUE. *Ils se portent à toutes sortes d'excès comme des* FRÉNÉTIQUES. (Acad.)

FRÉQUEMMENT, adv. Pron. *fré-ka-man.* — Très-souvent : *Il y va* FRÉQUEMMENT. *Cela arrive* FRÉQUEMMENT. (Acad.) *Il y a une certaine énergie ardente, laquelle, pour l'ordinaire, condamne ceux qui la possèdent au malheur de se livrer* FRÉQUEMMENT *à des écarts qui supposeraient l'absence de toute morale.* (Chamf.)

FRÉQUENCE, n. f. Pron. *fré-kanss.* — Réitération, répétition fréquente : *La* FRÉQUENCE *de ses visites importune. Ne soyez point étonné de la* FRÉQUENCE *de nos lettres.* (Volt.) *La* FRÉQUENCE *des mêmes sensations.* (Rac.)

— Méd. *La fréquence du pouls*, la vitesse des battements. ‖ *La fréquence de la respiration*, la succession rapide des mouvements nécessaires à la respiration.

FRÉQUENT, ENTE, adj. (*frequens*; lat., m. sign.) Pron. *fré-kan, kantt.* — Qui arrive souvent : *Les tremblements de terre sont* FRÉQUENTS *dans ce pays. Rendre de* FRÉQUENTES *visites. Ils eurent de* FRÉQUENTES *entrevues.* (Acad.) *Des communions* FRÉQUENTES. (Boss.) *De* FRÉQUENTS *sacriléges.* (Boil.) *Les éruptions de ce volcan sont* FRÉQUENTES. (Buff.) *Les occasions de peinture historique et monumentale sont donc beaucoup moins* FRÉQUENTES *au delà du détroit que chez nous.* (Th. Gaut.)

— Méd. *Pouls fréquent*, qui bat plus vite qu'à l'ordinaire. ‖ *Respiration* FRÉQUENTE, courte et rapide. (Acad.) *Tous les soirs je lui trouve le* POULS *plus* FRÉQUENT *et plus élevé.* (Marm.)

FRÉQUENTANT, part. pr. du v. Fréquenter.

FRÉQUENTATIF, IVE, adj. Pron. *fré-kan-ta-tif, ive.* — Gramm. Il se dit d'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence : *Verbe* FRÉQUENTATIF. Criailler *et* criaillerie *sont des mots* FRÉQUENTATIFS.

— N. m. : Clignoter *est le* FRÉQUENTATIF *de* cligner. *La langue italienne a beaucoup de* FRÉQUENTATIFS. (Acad.)

FRÉQUENTATION, n. f. Pron. *fré-kan-ta-cion.* — Communication habituelle avec d'autres personnes : *La* FRÉQUENTATION *des gens de bien. Mauvaise* FRÉQUENTATION. (Acad.) *La* FRÉQUENTATION *d'une parente entêtée des vanités et des folies du siècle.* (Fléch.) *Il n'est pas rare de voir des âmes faibles qui, par la* FRÉQUENTATION *avec des âmes d'une trempe plus vigoureuse, veulent s'élever au-dessus de leur caractère.* (Chamf.)

— *La fréquentation des sacrements*, l'usage fréquent du sacrement de pénitence et de celui de l'eucharistie.

FRÉQUENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Fréquenter. En parl. des lieux, Où il va ordinairement beaucoup de monde : *Un jardin public fort* FRÉQUENTÉ. *Ce spectacle est le plus* FRÉQUENTÉ. *Église* FRÉQUENTÉE.

Le bois le plus obscur et le moins *fréquenté*
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté. (Boil.)

— *Ports, parages fréquentés*, etc., où il arrive beaucoup de navires.

FRÉQUENTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *fré-kan-té.* — Hanter, avoir un fréquent commerce, de fréquentes relations; aller souvent dans un lieu : FRÉQUENTER *les gens de bien. Il ne* FRÉQUENTE *que d'honnêtes gens.* FRÉQUENTER *mauvaise compagnie.* (Acad.) *Il n'y a que les Français qui* FRÉQUENTENT *ces parages.* (Rayn.)

— *Fréquenter les sacrements*, aller souvent à confesse, et communier souvent.

= **Fréquenter**, v. intr. Se rendre souvent, avoir commerce avec : FRÉQUENTER *avec les hérétiques. Il lui est défendu de* FRÉQUENTER *avec ces gens-là.* (Acad.)

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où *fréquentait* l'auteur. (Boil.)

En été il est facile de surprendre le sanglier dans les blés, où il FRÉQUENTE *toutes les nuits.* (Buff.)

— Mar. Approcher d'une côte pour la suivre de près.

Syn. Fréquenter, hanter. Une foule de solliciteurs *fréquente* un ministre, un homme influent; une personne *hante* un cercle, une église, une assemblée. *Fréquenter* ne marque aucune distinction des endroits où l'on va d'habitude; *hanter* implique essentiellement cette distinction. *Fréquenter* une place, un poste, *hanter* les salons, les cabarets. Telle était la différence primitive des deux mots. Elle s'est effacée depuis qu'on a laissé vieillir le second. Au lieu de dire comme autrefois : Dis-moi qui tu *hantes*, je te dirai qui tu es, on dit maintenant : Dis-moi qui tu *fréquentes*, ce qui ne vaut pas la première manière.

FREQUIN, n. m. Pron. *fre-kain*. — Techn. Sorte de futaille pour les sucres.

FRÈRE, n. m. (*frater* : lat., m. sign.) Pron. *frèr*. — Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement : FRÈRE *aîné*, FRÈRE *cadet*. *Nous sommes* FRÈRES. *Traiter quelqu'un en* FRÈRE. *Vivre comme* FRÈRES. (Acad.) *La concorde des* FRÈRES *est si rare que la Fable ne cite que deux* FRÈRES *amis*. (Chamf.)

... Ce n'est que l'écho d'une voix de mon cœur
Qui déjà me nommait ton *frère*. (V. Hugo.)

— *Frère de père*, ou *frère consanguin*, celui qui n'est frère que du côté paternel. || *Frère de mère*, ou *frère utérin*, celui qui n'est frère que du côté maternel.

— *Frères jumeaux*, ceux qui sont nés d'un même accouchement.

— *Frère naturel*, ou *bâtard*, qui n'est pas né en légitime mariage. || Fam. FRÈRE *du côté gauche*.

— *Frère par adoption*, *frère adoptif*, celui qui a été adopté par le père naturel et légitime d'un autre enfant.

— *Frères de lait*, l'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait.

— Anc. Fig. *Frères d'armes*, chevaliers qui avaient contracté une alliance d'arme pour une assistance mutuelle : *C'était son* FRÈRE *de cœur et* D'ARMES. (Ch. Nod.)

— Général. Tous les hommes, comme issus d'un même père et appartenant à la même espèce : *Tous les hommes sont* FRÈRES *en Adam*. (Acad.) *Les hommes sont* FRÈRES *et ne doivent jamais se refuser les uns aux autres la vérité, la charité, ni la justice*. (Dupanloup.) *Il considère ses soldats comme ses* FRÈRES. (Boss.)

Enfants du même Dieu, vivons au moins en *frères*.

— Particul. Tous les chrétiens, comme enfants de Dieu par le baptême : *Tous les chrétiens sont* FRÈRES *en Jésus-Christ*. (Acad.)

— Fig. et mor. Il se dit des choses qui ont une origine commune : *Le droit et le devoir sont* FRÈRES, *leur mère commune est la liberté*. (V. Cousin.)

Les siècles tour à tour, ces gigantesques *frères*,
Différents par leur sort, semblables par leurs vœux,
Trouvent un but pareil par des routes contraires. (V. H.)

— Titre que prennent les religieux; nom de tout religieux qui n'est pas prêtre : *Le* FRÈRE *un tel*. *Les* FRÈRES *prêcheurs*. *Les* FRÈRES *de la charité*. FRÈRE *Ambroise*.

— *Frère lai*, *frère convers*, *frère servant*, religieux qui n'est pas dans la cléricature, qui est pour les œuvres serviles.

— *Frère donné*, *frère oblat*, les frères lais chez les chartreux.

— Anc. *Frères pies*, tous les moines vêtus d'habits moitié blancs, moitié noirs.

— *Frère servant*, celui qui entre dans l'ordre de Malte sans faire preuve de noblesse.

— *Faux frère*, celui qui trahit dans une société.

— Hist. Titre que François I^er^ et Christiern III, roi de Danemark, se donnèrent pour la première fois dans le traité d'alliance conclu en 1541, et qui depuis est devenu commun entre les monarques.

— Anc. *Frères conscrits*, laïques associés à un ordre religieux, dont les noms étaient écrits sur un registre.

— *Frères mineurs*, religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise; les cordeliers.

— Pêch. Pieux, piquets, qui forment le corps ou le tour de la paradière.

FRESAIE, n. f (*præsagium*, augure; lat.) Pron. *fre-zè*. — Espèce de hibou, d'oiseau nocturne, que le peuple croit de mauvais augure, et qu'on appelle autrement *Effraie*. (Acad.)

FRESQUE, n. f. (*fresco*, frais; ital.) Pron. *frèsk*. — Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *La* FRESQUE *exige une grande sûreté de pinceau*. (Acad.) *La* FRESQUE *est la forme la plus parfaite de la peinture monumentale*. (G. Planche.) *Le dedans de ces chapelles est orné de peintures à* FRESQUE, *qui représentent les différentes sortes de tourments que les martyrs ont soufferts*. (Lesage.)

— Toute peinture, tout tableau à fresque : *Une église ornée de* FRESQUES. *Les* FRESQUES *de Michel-Ange*. (Acad.) *Ses dômes s'arrondissaient dans le ciel bleu; la* FRESQUE *splendide recouvrait ses édifices comme un vêtement royal*. (Th. Gaut.) *Il se vante d'avoir trouvé le secret de farder un visage à* FRESQUE. (Dunc.)

FRESSURE, n. f. (*frisura*, fricassée, bas.; lat.) Pron. *frè-çur*. — Art cul. Parties intérieures de quelques animaux, prises ensemble, comme le foie, le cœur, la rate et le poumon : FRESSURE *de cochon*, FRESSURE *de mouton*. FRESSURE *de veau*, *etc*. (Acad.)

FRET, n. m. (*fracht*, cargaison; all.) Pron. *frètt*. — Mar. Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie : *Le* FRET *d'un navire*. *Prendre un navire à* FRET. *Charger à* FRET. *Le prince du* FRET.

— La cargaison, le chargement d'un navire de commerce : *Prendre un* FRET. *Avoir un* FRET. *Débarquer son* FRET. (Acad.)

— Le prix du fret : *Payer le* FRET. *Le capitaine a touché son* FRET. || *Payer le* FRET *d'une marchandise*, en payer le port.

— Anc. admin. *Droit de fret*, droit que payaient tous les vaisseaux étrangers.

FRÉTÉ, ÉE, part. pass. de Fréter : *Bâtiment bien* FRÉTÉ, *mal* FRÉTÉ.

FRÈTEMENT, n. m. Mar. Action de celui qui donne un vaisseau à louage.

— Prix qu'il en reçoit.

FRÉTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *fré-té*. — Il change l'*é* fermé du rad. *fret* en *è* ouvert devant les termin. *e, es, ent*, *je frète, ils frètent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *je fréterai*, etc. — Mar. Donner un bâtiment à loyer, en totalité ou en partie : FRÉTER *un navire*. FRÉTER *au voyage, au mois, au tonneau*. (Acad.) *Il n'avait, pour fournir à sa subsistance, que deux bâtiments qu'il* FRÉTAIT *aux négociants du pays*. (Rayn.)

FRÈTELET ou **FRETEAU**, n. m. Flûte de Pan à sept tuyaux.

FRÉTEUR, n. m. Mar. Celui qui donne un bâtiment à loyer. (Acad.)

FRÉTILLANT, part. prés. du v. Frétiller.

FRÉTILLANT, ANTE, adj. Pron. *fré-ti-ian, iantt*. — Qui frétille : *Un poisson tout* FRÉTILLANT. (Acad.)

— Fig. *Il est arrivé tout* FRÉTILLANT, c'est-à-dire tout joyeux, tout heureux, tout content.

FRÉTILLARD, ARDE, adj. Anc. Frétillant, enjoué.

— Man. Il se dit en parl. de la langue du cheval, lorsqu'elle est toujours en mouvement.

FRÉTILLEMENT, n. m. Pron. *fré-ti-y-man*. — Fam. Mouvement de ce qui frétille : *Être dans un* FRÉTILLEMENT *continuel*. (Acad.)

FRÉTILLER, v. tr. ou neut. 1^re^ conj. (*fritillus*, cornet qui sert à remuer les dés.) Pron. *fré-ti-ié*. — Se remuer par des mouvements brusques et précipités : *Cet enfant ne fait que* FRÉTILLER. *Le chien* FRÉTILLE *de la queue*. (Acad.)

Dans la main du pêcheur le poisson qui *frétille*. (Ancel.)

— Prov. *Les pieds lui frétillent*, il a impatience d'aller, *La langue lui frétille*, il a grande envie de parler.

FRETIN, n. m. (*farthing*, liard; angl.) Pron. *fre-tain*. — Pêch. Menu poisson : *Il n'y a que du* FRETIN *dans cet étang*.

Un carpeau qui n'était encore que *fretin*. (La F.)

— Fig. et fam. Chose de rebut, sans aucune valeur : *Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du* FRETIN. *Tout ce qu'il avait de bons livres est vendu, ce qui lui reste n'est que du* FRETIN. (Acad.) *Le* FRETIN *des employés se creusait la cervelle pour deviner le secret de son influence*. (H. de Balz.)

FRETTE, n. f. (*fretus*, soutenu; lat.) Lien ou cercle de fer dont on entoure l'extrémité du moyeu des roues, la tête des pilotis, etc., pour empêcher qu'ils n'éclatent, qu'ils ne se fendent : *La* FRETTE *de ce moyeu est rompue*. (Acad.)

— Mar. Cercle de fer incrusté au-dessous du tenon du chouquet d'un mât.

FRETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Fretter.

FRETTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *frè-té*. — Techn. Mettre une frette : FRETTER *un moyeu*. FRETTER *le manche d'un outil*. (Acad.)

FREUX, n. m. Pron. *freû*. — Zool. Oiseau qui ressemble beaucoup à la corneille, et qu'on nomme aussi *Grolle*.

FRÈZE, n. f. Pron. *frèz*. — Écon. rur. Redoublement d'appétit des vers à soie après qu'ils ont changé de peau.

FRIABILITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui est friable; propriété qu'ont certains corps solides de se réduire en menus fragments, en poudre grossière, sous l'influence d'un choc même léger.

FRIABLE, adj. des 2 g. (*friabilis*, m. sign., de *friare*, frotter; lat.) Didact. Qui peut aisément être réduit en miettes, en poudre : *Le sel est* FRIABLE. *Les pierres calcinées sont* FRIABLES. (Acad.) *Quelques blocs de pierre grise percent la terre* FRIABLE *et crevassée*. (Lam.)

FRIAND, ANDE, adj. (*frigere*, faire frire; lat.) Pron. *fri-an, and*. — Qui aime la chère fine et délicate; qui connaît les bons morceaux : *Il n'est pas gourmand, mais il est* FRIAND. *Il est délicat et même un peu* FRIAND. (Étienne.)

— Substantiv : *C'est un* FRIAND. *C'est une* FRIANDE.

— *Avoir le goût* FRIAND, avoir le goût délicat, et savoir bien juger des bons morceaux.

— *Un morceau, un mets* FRIAND, *etc.*, un morceau, un mets délicat, etc. : *Avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel; on y confisait les fruits, et on en mêlait aux pâtisseries les plus* FRIANDES. (Fleury.)

— Fig. et fam. *Un morceau friand*, une jeune et jolie femme.

Jeune veuve à vingt ans est un morceau *friand*. (Desm.)

— *Être* FRIAND *de quelque chose*, en aimer le goût; aimer à en manger : *Il est très-*FRIAND *de sucreries*. *L'ours est extrêmement* FRIAND *du miel que les abeilles font dans les troncs d'arbres*. (Regn.)

— Fig. et fam. *Être* FRIAND *de nouveautés*, de musique, de louanges, etc. Les aimer beaucoup. (Acad.)

FRIANDISE, n. f. Goût pour la chère fine et délicate : *Il y a des personnes qui se vantent de leur* FRIANDISE. (Acad.)

— Au pl. Choses délicates à manger, comme les sucreries et la pâtisserie : *Aimer les* FRIANDISES. *Donner des* FRIANDISES *à des enfants*. (Acad.) *C'est principalement au moyen de véritables* FRIANDISES, *et surtout du sucre, qu'on parvient à maîtriser les animaux herbivores*. (Cuvier.)

— Fig. et fam. *Elle a le nez tourné à la friandise*, se dit d'une jeune femme qui a l'air coquet et éveillé; qui aime le plaisir. || Vieux.

FRICANDEAU, n. m. (*fricassée*.) Pron. *fri-kan-dô*. — Art cul. Morceau de veau lardé, qu'on sert en entrée de table : *Un plat de* FRICANDEAU. *Un* FRICANDEAU *à l'oseille, aux épinards*. (Acad.)

— *Fricandeau de bœuf, de lapin, etc.* Du bœuf, du lapin accommodé en fricandeau. (Acad.)

FRICASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Fricasser.

— Fig. et pop. *Cet argent est fricassé, c'est autant de fricassé*, cet argent est perdu, c'est autant de perdu.

FRICASSÉE, n. f. Pron. *fri-ka-cé*. — Art cul. Viande fricassée : *Faire une* FRICASSÉE. *Manger une* FRICASSÉE.

— Fig. et pop. *Une bonne fricassée de pain sec*, se dit, par plaisanterie, d'un morceau de pain sec.

— Prov. *Être savant en fricassée*, aimer la bonne chère; et se connaître en bons morceaux. || *Sentir de loin la fricassée*, pressentir le danger qu'il y aurait à accepter une invitation.

— Anc. Rappel par une batterie de tambour formée de coups précipités.

— Danse populaire, mêlée de pantomime.

FRICASSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*frigere*, faire frire; lat.) Pron. *fri-ka-cé*. — Faire cuire dans la poêle, dans la casserole, de la viande, du poisson ou des légumes, coupés par morceaux : FRICASSER *des poulets, des tanches, etc.* FRICASSER *des navets, des pommes de terre, etc.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Fricasser son argent, son bien*, le terminer en folles dissipations.

Il *fricasse* tout son avoir. (La F.)

Mon émerveillement dure toujours, qu'il ait trouvé le secret de FRICASSER *huit millions obscurément et sans plaisir*. (Volt.)

FRICASSEUR, n. m. Pron. *fri-ka-ceur*. — Par dénigr. Mauvais cuisinier : *Il n'a qu'un* FRICASSEUR.

FRICHE, n. m. Agric. Terrain qui ne rapporte point, soit que la culture en ait été négligée depuis longtemps, soit qu'on ne l'ait jamais cultivé : *Il y a trois ans qu'il n'a fait travailler à sa vigne, ce n'est plus qu'une* FRICHE. *Il y a beaucoup de* FRICHES *dans cette province*. (Acad.) *Les chèvres trouvent autant de nourriture qu'il leur en faut dans les bruyères et dans les* FRICHES.

(Buff.) *On voit çà et là quelques vignes noires et brûlées, quelques bouquets d'oliviers sauvages, et des* FRICHES *couvertes d'hysope.* (Chateaubr.)

= **En friche,** loc. adv. Sans culture : *Laisser une terre en* FRICHE. (Acad.)

— Fig. *Les facultés sont essentiellement actives; elles demandent perpétuellement la culture, le développement, c'est-à-dire le travail; sinon, elles demeurent ou elles tombent* EN FRICHE. (Dupanl.)

FRICOT, n. m. (*fricasser.*) Pron. *fri-kô.* — Pop. Ragoût, viande fricassée.

— Par extens. Toute sorte de mets : *Vous payerez le vin, et je payerai le* FRICOT.

— Régal, bon repas : *Il y aura du* FRICOT.

FRICOTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Fam. Faire bonne chère.

— Accommoder des viandes : *Il sait très-bien* FRICOTER.

— Pop. Agioter.

FRICOTEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui aime la bonne chère.

— Anc. N. pl. Soldats qui, pendant la retraite, pillaient les morts et les mourants, afin de se procurer des vivres : *Les* FRICOTEURS. *Le régiment des* FRICOTEURS. *Xénophon ne se faisait pas faute de rosser les traînards et les* FRICOTEURS. (Mérimée.)

— Par extens. Ceux qui se procurent des bénéfices illicites dans les affaires publiques.

FRICTION, n. f. (*frictio*, de *fricare*, frotter ; lat.) Pron. *frik-cion.* — Chirur. Frottement que l'on fait sur quelque partie du corps, à sec ou autrement, avec les mains, avec une brosse, avec de la flanelle, etc. *User de* FRICTION *sur les épaules, sur les jambes. Faire une* FRICTION, *des* FRICTIONS. *Prescrire des* FRICTIONS. (Acad.) FRICTIONS *sèches*, FRICTIONS *humides*, FRICTIONS *mercurielles.*

FRICTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Frictionner.

FRICTIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *frik-cio-ne.* — Chir. Faire une friction, des frictions : FRICTIONNER *une partie malade.* (Acad.)

= **Se frictionner,** v. pr. : *Se faire* FRICTIONNER. SE FRICTIONNER *avec une brosse.* SE FRICTIONNER *avec une pommade, avec un liniment.* (Acad.)

FRIGANE, n. f. ou **PHRYGANE**, Zool. Insecte voisin des Éphémères : *Naître, s'accoupler, pondre et mourir, voilà pour la* FRIGANE *les actions de quelques heures.* (Duméril.)

FRIGARD, n. m. Pron. *fri-gar.* — Comm. Hareng demi-cuit et mariné.

FRIGIDITÉ, n. f. (*frigidus*, froid ; lat.) Pron. *fri-ji-di-té.* — Pathol. Sensation de froid.

— Physiol. État d'un homme impuissant.

FRIGORIFIQUE, adj. des 2 g. (*frigus*, froid, *facere*, faire; lat.) Pron. *fri-go-ri-fik.* — Phys. Qui cause du froid : *Mélange* FRIGORIFIQUE. (Acad.)

FRIGOTTER, v. intr. ou neut. En parl. du pinson, Chanter.

FRILEUX, EUSE, adj. Pron. *fri-leu, leuz.* — Fort sensible au froid : *Les vieillards sont* FRILEUX. *Cette femme est très-*FRILEUSE. (Acad.)

— Substantiv. *Les* FRILEUX *restent claquemurés au coin de leur feu.* (J. Janin.)

FRILLEUSE, n. f. Zool. vulg. Le Rouge-gorge.

FRIMAIRE, n. m. (*frimas.*) Pron. *fri-mèr.* — Le troisième mois du calendrier républicain, du 21 novembre au 20 décembre.

FRIMAS, n. m. (*fremo*, je frémis; lat.) Pron. *fri-mâ.* — Grésil ; brouillard froid et épais, qui se glace en tombant : *Un pays sujet aux* FRIMAS. *Le temps des* FRIMAS. *Une montagne couverte de neige et de* FRIMAS. (Acad.)

Des précoces *frimas* voyez les premiers signes. (Lam.)

J'ai vu du Nord les peuplades sans gloire
De leurs manteaux secouer les *frimas.* (Bérang.)

— Prov. *C'est un avaleur de frimas,* se dit d'un homme qui voyage par un temps rigoureux.

— Mar. *Frimas de la mer,* sorte d'aspersion occasionnée par des lames qui se brisent contre le bâtiment. || V. EMBRUN.

FRIME, n. f. (*forma*, forme, lat.) Pop. Semblant, mine que l'on fait de quelque chose : *Il n'en a fait que la* FRIME. *Ce n'est que pour la* FRIME. (Acad.) *Pourquoi toutes ces* FRIMES*-là ?* (Mol.)

FRINGALE, n. f. Pron. *frain-gal.* — Fam. Faim subite et inopinée dont on est saisi quelquefois hors de l'heure accoutumée des repas : *Avoir la* FRINGALE. *Quand la* FRINGALE *le prend.* (Acad.)

FRINGUANT, part. pr. du v. Fringuer.

FRINGANT, ANTE, adj. (*fringultire*, sautiller; lat.) Qui est fort alerte, fort éveillé, fort vif, et dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents : *Un homme* FRINGANT. *Il a l'air* FRINGANT. *Il a épousé une femme bien* FRINGANTE. *Ce cheval est* FRINGANT. *Il a parcouru la vie sur les chevaux* FRINGANTS *de la fortune.* (H. de Balz.)

. . . . J'ai trouvé sa servante,
Jeune brune aux yeux bleus, fraîche, alerte et *fringante.*
(M. J. Chénier.)

La dame était jeune *fringante* et belle. (La F.)

— Substantiv. Fig. et fam. *Ce jeune homme fait bien le* FRINGANT, *il se donne des airs pétulants avantageux.* (Acad.)

FRINGILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *frain-jil-lèr.* — Zool. Qui se nourrit de petits oiseaux.

FRINGILLE, n. m. (*fringilla*, pinson; lat.) Pron. *frain-jil.* — Zool. Genre de sylvains conirostres.

FRINGOTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*fringilla*, pinson ; lat.) Pron. *frain-go-té.* — Anc. Chanter, gazouiller : *Le pinson* FRINGOTE *au lever du matin.*

FRINGUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*fringultire*, sauter ; *fringilla*, pinson; lat.) Pron. *frain-ghé.* — Danser, sautiller en dansant. || Vieux.

— Il se dit encore quelquefois des chevaux fringants : *Ce cheval* FRINGUE *continuellement.* (Acad.)

FRINGULER, v. intr, ou neut. En parl. des oiseaux, Caqueter.

FRIOLET, n. m. Hortic. Variété de poire.

FRION, n. m. Agric. Lame de fer placée au côté de la charrue.

FRIOU, n. m. Mar. Passe ou canal entre deux îles.

FRIPE, n. f. Anc. Chiffon.

— Pop. Tout ce qui se mange avec ou sur le pain : *En Anjou, la* FRIPE, *mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine,* FRIPE *vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberge, la plus distinguée des* FRIPES.

FRIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Friper : *Hardes* FRIPÉES. *Livre* FRIPÉ.

FRIPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*werfen*, jeter; all.) Pron. *fri-pé.* — Chiffonner : FRIPER *ses habits. Vous* AVEZ FRIPÉ *votre robe, votre collerette. Ma robe est toute* FRIPÉE.

— Par extens. Gâter, user : *Cet enfant* FRIPE *ses hardes en peu de temps.*

— Fig. et pop. Consumer, dissiper en débauches : *Cet homme a* FRIPÉ *tout son bien.*

— Pop. Manger goulûment, avec avidité : *On leur servit quantité de viandes, mais ils* EURENT *bientôt tout* FRIPÉ. (Acad.)

— Pop. *Friper le pouce,* mener joyeuse vie, faire bonne chère.

= **Se friper,** v. pr. Être tout fripé : *Les effets* SE FRIPENT *dans cette maison.*

FRIPERIE, n. f. Pron. *frip-rî.* — Fam. Habits, meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés et usés : *Tous ses habits ne sont que* FRIPERIE. *Ce n'est que de la* FRIPERIE. *Vendre de la* FRIPERIE. Il est familier.

— Prov. et fig. *Se jeter, se ruer, tomber sur la friperie de quelqu'un,* se jeter sur quelqu'un pour le maltraiter, pour le battre.

Gare une irruption sur notre *friperie !* (Mol.)

— Achat, vente de vieux habits ou de vieux meubles : *Il ne se mêle plus de* FRIPERIE.

— Lieu où logent ceux qui font ce métier : *Acheter un habit à la* FRIPERIE. *Il ne s'habille jamais qu'à la* FRIPERIE. (Acad.)

FRIPE-SAUCE, n. m. Pron. *frip-côss.* — Pop. Goinfre, goulu.

— Par extens. Mauvais cuisinier : *C'est un vrai* FRIPE-SAUCE. (Acad.)

FRIPIER, IÈRE, n. Celui, celle qui fait le métier d'acheter et de revendre de vieux habits et de vieux meubles : *Maître* FRIPIER. *Marchand* FRIPIER.

Des aunes de velours à revendre au *fripier.* (V. Hugo.)

Le dernier habit vert pendu chez un *fripier.* (Régn.)

J'ai encore eu deux cents louis de ce FRIPIER. (Id.)

— Fig. et fam. FRIPIER *d'écrits*, plagiaire, compilateur maladroit et sans goût. (Acad.)

... *Fripier d'écrits,* impudent plagiaire. (Mol.)

Nous n'avons été que des FRIPIERS *qui avons retourné les habits des anciens.* (Volt.)

— Zool. Coquilles habitées par des animaux qui agglutinent beaucoup de corps étrangers à leur surface.

FRIPON, ONNE, n. Celui, celle qui vole adroitement : *Un maître* FRIPON. *Un* FRIPON *fieffé.*

— Personne fourbe, sans foi, qui ne se fait aucun scrupule de tromper : *Il ne fait pas bon avoir affaire à lui, c'est un* FRIPON. (Acad.) *Les* FRIPONS *ont toujours un peu besoin de leur honneur.* (Chamfort.)

J'appelle un chat au chat, et Rollet un *fripon.* (Boil.)

N'était-on pas forcé d'être un FRIPON *dès qu'on vous approchait ?* (Fén.)

Sous un air doux, elle a l'âme d'une friponne. (Desm.)

— Fam. Enfant vif et malin : *C'est un petit* FRIPON.

Mais un *fripon* d'enfant, cet âge est sans pitié. (La F.)

— Jeune homme léger et étourdi : *C'est un* FRIPON *qui se dérange. Un* FRIPON *d'enfant. Une adroite* FRIPONNE. (La Br.)

— Prov. *Rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon*, un fripon cherche à cacher ses ruses sous l'apparence de l'honnêteté.

— Particul. Homme galant, mais inconstant en amour : *C'est un* FRIPON, *un grand* FRIPON.

— Femme coquette : *Tout ce qu'une* FRIPONNE *aimable peut avoir de plus séduisant, elle l'employa, mais en vain.* (Marm.) *La* FRIPONNE *de Justine ne m'a plus écrit en dernier lieu aussi tendrement qu'elle avait accoutumé de faire.* (Campistr.)

— Adj : *Cet homme-là est bien* FRIPON. (Acad.) *Les hommes,* FRIPONS *en détail, sont en gros de très-honnêtes gens.* (Montesq.) *Une femme* FRIPONNE *n'est point coquette ; si elle pouvait l'être, ce ne serait jamais qu'avec un sot, pour le rendre ridicule.* (Desmahis.)

FRIPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Friponner : *Cet homme-là vous apprendra de quelle façon vous devez vous conduire pour n'être pas* FRIPONNÉ *par ceux dont vous serez obligé d'employer le ministère.* (Lesage.)

FRIPONNEAU, n. m. (*fripon.*) Petit fripon.

FRIPONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Fam. Escroquer, dérober, attraper quelque chose par adresse : *Il m'*A FRIPONNÉ *deux cents francs. Il* A FRIPONNÉ *cette montre.*

— Il se dit, en parlant des personnes : *Il* A FRIPONNÉ *cinq ou six personnes de ma connaissance. Ne craignez-vous point que je vous* FRIPONNE *votre billet ?* (Danc.) *Voilà un frippon que je* FRIPONNERAI, *sur ma parole.* (Regn.)

— Absol. Faire des tours, des actions de fripon : *C'est un homme qui ne fait que* FRIPONNER, *qui passe sa vie à* FRIPONNER. (Acad.)

FRIPONNERIE, n. f. Action de fripon ; escroquerie : *Il y a de la* FRIPONNERIE *à cela.* (Acad.) *La prudence n'est jamais aussi prompte à imaginer de nouvelles précautions que la* FRIPONNERIE *à les éluder.* (J. J. Rouss.) *La* FRIPONNERIE *est l'infidélité en système, le mensonge en action, la perfidie en honneur.* (Desm.) *Que d'abus graves, de* FRIPONNERIES *criantes excitent à peine des reproches !* (Droz.) *Les* FRIPONNERIES *des petits et les brigandages des hommes en place.* (Chamfort.)

FRIPPE-LIPPE, n. m. Fam. Gourmand, amateur de bonne chère.

FRIQUET, n. m. Pron. *fri-kè.* — Pop. Moineau de la plus petite espèce.

FRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4[e] conj. (*frigere*, faire frire; lat.) Pron. *frir.* — (*Je fris, tu fris, il frit*, point de pluriel; *je frirai, nous frirons; je frirais, nous fririons; frit, frite.* On supplée les autres formes au moyen des temps du v. *faire* et de l'infinitif *frire : Nous faisons frire, que je fasse frire, etc.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre, du saindoux ou de l'huile : FRIRE *des œufs, des côtelettes, des poissons. La cuisinière a fait* FRIRE *une carpe.*

— Prov. *Il n'y a rien à frire, il n'y a pas de quoi frire dans cette maison,* il ne s'y trouve rien à manger. || *Voilà de quoi frire,* voilà de quoi manger.

— Fig. et pop. *N'avoir plus de quoi frire,* être ruiné.

— V. intr. Cuire dans la poêle : *Une sole qui* FRIT. *Le beurre* FRIT *dans la poêle.*

— Prov. *Va-t'en, Jean, on te frit des œufs,* se dit pour se moquer d'un niais qui rit à tout propos et sans sujet.

FRISAGE, n. m. Pron. *fri-zaj.* — Techn. Action de friser.

— Treillage ; lattis.

FRISE, n. f. Archit. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche : FRISE *plate.* FRISE *dorée.* FRISE *enrichie de sculptures.* (Acad.) *Enfin on découvrit les débris d'une belle* FRISE. (Volt.) *Quelques colonnes accouplées qui portent la* FRISE *de chœur sont d'un assez bon style.* (Chateaub.)

— Par anal. Surface plate et continue formant un bandeau : *Dans la décoration, les* FRISES *sont peintes ou sculptées ; dans la menuiserie, elles encadrent les parquets et les panneaux.* (Acad.)

— Hortic. *Frise de parterre,* espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon, et faisant partie d'un parterre.

— Mar. Ornement de sculpture que l'on place ordinairement sous l'aiguille de l'éperon. || Morceaux de laine épaisse qui garnissent les sabords, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le vaisseau.

— Techn. Machine qui sert à faire le satinage des étoffes ou à friser la laine. || Cadre de feuilles de parquet.

— Au plur. Bandes de toile placées au cintre d'un théâtre, pour figurer un ciel ou un plafond.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine à poil frisé : *Vêtu de* FRISE. *Manteau doublé de* FRISE.

— Sorte de toile venant de Frise en Hollande.

— Guerr. *Cheval de frise*, grosse pièce de bois longue de dix ou douze pieds, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie : *Ce bataillon se retira à la faveur de ses chevaux de* FRISE.

FRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Friser : *Cheveux* FRISÉS. *Chien à poil* FRISÉ. *J'ai les cheveux noirs et naturellement* FRISÉS. (La Rochef.) *Un enfant à tête* FRISÉE *et blonde*. (Th. Gaut.)

Il relève en marchant sa moustache *frisée*. (A. de Muss.)

Comment pouviez-vous vous résoudre à lui, dire des douceurs, vous qui êtes si mignon, toujours poudré, FRISÉ, *musqué par tous les endroits de votre corps?* (Campistr.)

— *Drap d'or, d'argent frisé*, crêpé et inégal à l'endroit.

— Agric. *Chou frisé*, dont la feuille est toute crêpée.

FRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fer*, anc. *feriser*.) Pron. *fri-zé*. — Crêper, anneler, boucler, en parlant des cheveux et du poil des étoffes : FRISER *les cheveux au fer, avec le fer*. FRISER *du drap*.

— *Friser quelqu'un*, lui friser les cheveux : *Se faire* FRISER *par un coiffeur*.

— Fig. et fam. Raser, effleurer, toucher superficiellement : *Le vent* FRISAIT *l'eau. La balle lui* A FRISÉ *la moustache*.

— Prov. *Il a frisé la corde*, il a été bien près d'être pendu. || *Il* FRISE *la police correctionnelle*, il est menacé d'être poursuivi pour escroquerie.

— Jeu. *La balle a frisé la corde*, elle a passé à fleur de corde, peu s'en est fallu que le coup ne fût perdu.

— Fig. *Il a frisé la corde*, il a été bien près de perdre un procès, de succomber à sa maladie, etc.

— Fig. et fam. *Friser la quarantaine, la cinquantaine*, etc., être fort près d'atteindre l'âge de quarante, de cinquante ans.

— Faire des actions, tenir des discours qui décèlent un vice, un travers : *Ses façons gracieuses* FRISAIENT *le mensonge, ses protestations aimables, ses vieilles gentillesses toujours neuves pour les imbéciles, montraient trop la corde*. (H. de Balzac.) *Il* FRISE *l'impertinent, le suffisant, le fat*. (Dest.)

Sa franchise parfois *frise* l'impolitesse. (C. Del.)

— Parer : *Un bel esprit méprise une histoire nue; il veut l'orner de broderies et la* FRISER. (Fén.)

— V. neut. Se crêper, se mettre en boucles : *Ses cheveux* FRISAIENT *naturellement. Le poil de cet animal* FRISE *beaucoup*. (Acad.)

— Imp. Papillotter, paraître doublement imprimé : *Cette presse* FRISE *considérablement*.

— Mar. Mettre une bande de frise autour des sabords, pour que l'eau ne pénètre pas entre les mantelets.

— Techn. Il se dit de l'action du sucre raffiné ou candi, lorsqu'il se précipite en cristaux menus.

= **Se friser**, v. pr. Boucler ses cheveux, les arranger par anneaux : *Se* FRISER. *Se* FRISER *par boucles. Elle perd bien du temps à* SE FRISER.

FRISETTE, n. f. Comm. Étoffe de laine et coton.

FRISEUR, n. m. Pop. Coiffeur.

FRISOIR, n. m. Pron. *fri-zoar*. — Techn. Pièce de la machine appelée, *Frise*.

— Ciselet de fourbisseur. || Pince à friser les cheveux.

FRISON, n. m. Pron. *fri-zon*. — Anc. Frisure.

— Fam. Chacune des boucles d'une frisure.

— Mar. Pot de terre ou de métal dont on se sert à bord des navires pour conserver la boisson.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine. || Débris et déchets des cocons de ver à soie.

— Techn. Petit doublage d'impression qui a lieu par le foulage.

— Coutur. Jupe fort courte.

FRISOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Friser souvent et par menues boucles : *Elle est toujours à* FRISOTTER *sa fille*.

= **Se frisotter**, v. pr. Par dénigr. Se friser : *Elle perd bien du temps à* SE FRISOTTER. (Acad.)

FRISQUETTE, n. f. Pron. *fris-kètt*. — Impr. Châssis que les imprimeurs mettent sur la feuille blanche, afin d'empêcher que les marges et tous les blancs ne soient maculés : *Abattre la* FRISQUETTE *sur le tympan. Découper la* FRISQUETTE. (Acad.)

FRISSON, n. m. (φρίξ, frémissement ; gr.) Pron. *fri-çon*. — Méd. Tremblement causé par le froid qui précède la fièvre. Sensation de froid accompagné d'un tremblement involontaire : *Un* FRISSON *plus ou moins intense marque le début de la plupart des phlegmasies*. (Chomel.) *Le* FRISSON *de la fièvre. Grand* FRISSON.

— Fig. Saisissement qui naît de la peur, de l'horreur ou de quelque autre émotion violente : *Un* FRISSON *de terreur. Cette mauvaise nouvelle lui a causé des* FRISSONS. (Acad.) *Un* FRISSON *me saisit*. (Boil.)

Dans ces longs corridors et dans ces vastes salles
Règnent les noirs *frissons*. (V. Hugo.)

— Fig. Agitation légère :

...Au moindre bruit, au souffle d'un zéphir,
Au *frisson* d'une feuille il est prompt à s'enfuir. (Andrieux.)

FRISSONNEMENT, n. m. Pron. *fri-çonn-man*. — Léger tremblement causé par les approches de la fièvre : *Il va avoir la fièvre, il sent déjà un* FRISSONNEMENT.

— Fig. Frémissement soudain, trouble causé par quelque émotion très-vive : *Quand je pense à cela, il me prend un* FRISSONNEMENT. (Acad.)

FRISSONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Avoir le frisson : *La fièvre va le prendre, il commence à* FRISSONNER. (Acad.) *C'est une de ces filles qui* FRISSONNENT *sous le chaud climat du Caire, et dont l'épiderme reste froid en été comme la peau d'un serpent*. (Th. Gaut.)

— Fig. Être saisi d'un frémissement soudain, d'une émotion très-vive : FRISSONNER *de peur*. FRISSONNER *d'horreur. Quand je songe au péril où je me suis trouvé, je* FRISSONNE *encore. Cette seule idée me fait* FRISSONNER. (Acad.)

Hélas! sans *frissonner*, quel cœur audacieux
Soutiendrait les éclairs qui partent de vos yeux? (Rac.)
D'une secrète horreur je me sens *frissonner*. (Id.)

Je FRISSONNAI *d'étonnement et de plaisir*. (Barthél.) *Un jeune chien* FRISSONNE *au premier aspect du loup*. (Buff.)

— Fig. S'agiter, frémir :

Dans l'air qu'elle respire on sent *frissonner* l'aile
Du séraphin jaloux qui veille à son côté. (Alf. de Muss.)
Nos banderoles incertaines
Frissonnaient au souffle du vents. (V. Hugo.)

FRIST-FRAST, n. m. Pron. *fristt-frastt*. — Fauconn. Aile de pigeon dont on frotte les oiseaux de vol qu'on instruit.

FRISURE, n. f. Pron. *fri-zur*. — Façon de friser : *Cette* FRISURE *est belle. Une veuve désolée ne porte point le deuil avec beaucoup de broderie, de* FRISURE *et de rubans*. (Fén.)

— État de ce qui est frisé, coiffure : *Le vent a dérangé sa* FRISURE.

— Sorte de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, sur les draps, sur les ratines, etc., en frisant le poil.

— Comm. Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

FRIT, ITE, part. pass. du v. Frire : *Poisson* FRIT. *Carpe* FRITE.

— Pop. et fig. : *Cet homme est frit*, il est ruiné, perdu. || *Tout est frit*, tout est dissipé, il ne reste plus rien. *Voyant que* TOUT ÉTAIT FRIT, *et qu'il n'y avait plus rien à faire, je pris la clef des champs*. (Piron.)

FRITEAU, n. m. Pron. *fri-tó*. — Anc. Beignets; gâteaux.

— Art culin. Manière d'apprêter certains mets, en les entourant de pâte et en les faisant frire : *Poulet en* FRITEAU. FRITEAU *de poulet*.

FRITILLAIRE, n. Bot. Plante liliacée, dont la fleur, semblable par sa forme à celle de la tulipe, est parsemée de petits carreaux blancs et rouges imitant les cases d'un échiquier : *On cultive la* FRITILLAIRE *dans les jardins, à cause de sa beauté*.

J'avance, et j'aperçois près de la *fritillaire*.

— Zool. Espèce de papillon.

FRITTAGE, n. m. Pron. *fri-taj*. — Techn. Action de réduire en fritte un mélange de matières vitrifiables.

FRITTE, n. f. (*frigere*, frire ; lat.) Techn. Mélange de substances terreuses et salines, auquel on a fait éprouver un commencement de fusion pour en former le verre.

— Action de cuire ce mélange.

FRITTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Exposer les matières vitrifiables à une forte calcination.

FRITTIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fritte le verre.

FRITURE, n. f. Art cul. Action, manière de frire : *L'huile est bonne pour la* FRITURE. FRITURE *au beurre*. FRITURE *à l'huile*. (Acad.)

— Par extens. Poisson frit : *Il ne mange point de* FRITURE.

FRITURIER, n. m. Cuisinier qui fait les fritures. || Marchand de poisson frit.

FRIVOLE, adj. des 2 g. (*frivolus*, lat. ; comme qui dirait, *trivolus*, qui s'envole trois fois.) Vain et léger, qui n'a nulle importance, nulle solidité : *Cette raison, ce prétexte est* FRIVOLE. *Excuse* FRIVOLE. *Discours* FRIVOLE. (Acad.)

.....Je ris de ces discours *frivoles*. (Boil.)

Il ne faut pas compter sur un appui aussi FRIVOLE *que celui des promesses*. (Vauv.)

A la gloire, au plaisir *frivole*,
J'ai dit adieu, foi de Caton! (V. Hugo.)

— Il se dit aussi des personnes : *Homme* FRIVOLE. *Tête* FRIVOLE.

.....Un tas grossier de *frivoles* esprits. (Boil.)

Fontenelle inspire le goût des sciences aux lecteurs même les plus FRIVOLES. (St-Lam.) *Communément, les plaisants de profession sont des hommes* FRIVOLES. (Did.)

— Substantiv. Ce qui est frivole : *Le goût du* FRIVOLE. *Il donne dans le* FRIVOLE. (Acad.) *Le grand, le solide, prennent dans un bon esprit la place de tout le* FRIVOLE *qui l'avait amusé*. (Mass.)

Syn. Frivole, futile. Ce qui est *frivole* manque de fondement, de solidité; ce qui est *futile* manque de raison, de valeur; on dit donc des craintes, des espérances *frivoles*, et non pas *futiles*; des objections, des réclamations *futiles*, et non pas *frivoles*. Le *frivole* pèche par le défaut de réalité; le *futile* pèche par le défaut d'importance. Un homme *frivole*, dit Roubaux, est « celui qui s'occupe sérieusement de petites choses et légèrement des objets sérieux. » L'homme *futile*, « celui qui parle et agit sans raison, sans réflexion, inconsidérément. »

FRIVOLITÉ, n. f. Caractère de ce qui est frivole : *La* FRIVOLITÉ *de ces amusements. Il y a bien de la* FRIVOLITÉ *dans cet ouvrage. La* FRIVOLITÉ *d'un jeune homme*. (Acad.) *Je ne vois presque rien dans le monde qui puisse intéresser le cœur, ou plutôt rien qui ne l'endurcisse; ne fût-ce que le spectacle de l'insensibilité, de la* FRIVOLITÉ *et de la vanité qui y règnent*. (Chamfort.)

Le devoir d'une femme est de savoir nous plaire,
Et le fond de son caractère
Doit être la *frivolité*. (Desmahis.)

— Chose frivole : *Ne s'occuper que de* FRIVOLITÉS. *Ce ne sont que des* FRIVOLITÉS. (Acad.)

Il est inconcevable, en vérité, Bélise,
Ce goût que vous avez pour les *frivolités*. (Desmahis.)
Mais, je vous l'avouerai, ce que j'admire en elle,
Ce sont des qualités d'un bien plus digne prix;
Pour les *frivolités* c'est ce noble mépris.
(Coll. d'Harl.)

Il s'était ennuyé des FRIVOLITÉS *de la cour et de la discipline pédantesque de nos armées*. (Thiers.)

FROC, n. m. (*froccus*, lat. barb. ; de *floccus*, flocon de laine.) Pron. *frok*. — Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules; l'habit de moine : *Mettre son* FROC. (Acad.) *Je vous dirai que j'ai dessein d'en faire un moine : je le crois né pour le* FROC. (Lesage.) *Elle ne peint plus avec sa sombre palette d'autrefois des moines au* FROC *brun*. (Th. Gaut.)

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque et demain dans un *froc*. (Boil.)

— *Prendre le froc*, se faire moine : *Porter le* FROC, être moine. || *Il ne me croyait pas homme à pousser la dévotion jusqu'à vouloir* PRENDRE LE FROC. (Lesage.)

— Fig. et fam. *Jeter le* FROC *aux orties*, renoncer à la profession monacale. Par extens. Renoncer par inconstance à quelque profession que ce soit.

— Techn. Sorte d'étoffe de laine.

FROCARD, n. m. (*froc*.) Pron. *fro-kar*. — Par dénigr. Moine.

FROID, n. m. (*frigus*, lat.; m. sign.) Pron. *froa*. — Privation, absence de chaleur, ou sensation que fait éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur : *Le* FROID *de l'air, de l'eau, etc. Éprouver une sensation de* FROID.

...En moins d'un jour tour à tour on essuie
Et le *froid* et le chaud, et le vent et la pluie. (Coll. d'Harl.)

Lorsque le pouls a cessé de battre, que le FROID *a gagné le cœur, qu'attendre alors?* (Lamenn.)

J'ai *froid* : l'ombre me glace et vainement je pleure.
(V. H.)

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le* FROID, louer et blâmer une même chose; parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires.

Arrière celui dont la boule
Souffle le *froid* et le chaud. (L. F.)

— Fig. et fam. *Cela ne lui fait ni* FROID *ni chaud*, il reste indifférent sur cette affaire.

— Fig. et fam. *Cela ne fait ni chaud ni* FROID, cela ne sert ni ne nuit à cette affaire.

Je n'ai jamais senti ni *froid* ni chaud pour vous. (Regn.)

— Particul. Froid de l'air, état de la température quand elle est froide : *Durant le* FROID *de l'hiver. Les premiers* FROIDS *sont les plus sensibles. Grand* FROID.

— Fig. Air sérieux et composé, et qui ne marque nulle émotion : *Cet homme est d'un* FROID *qui glace tout le monde. Il lui répondit avec son* FROID *ordinaire.*

— Fig. et fam. *Il y a du froid entre eux*, leur amitié a souffert quelque altération.

— Fig. Manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt dans les ouvrages d'esprit : *Il y a un peu de langueur et de* FROID *dans le quatrième acte de ce drame.* (Acad.)

FROID, OIDE. adj. Pron. *froa, froad.* — Qui est privé de chaleur, qui cause ou qui ressent le froid : *Pays* FROID. *Air* FROID. *Eau* FROIDE. *Main* FROIDE. (Acad.) *Glace sous les* FROIDES *mains de la mort.* (Boss.)

Et *froide*, gémissante, et presque inanimée. (Rac.)

La blessure sur eux avec le temps se ferme,
Mais on en sent toujours le *froid* sous l'épiderme.
(Em. Augier.)

J'ai sur leurs *froides* mains pleuré comme une femme.
(V. Hugo.)

— *Vêtement froid*, qui ne garantit pas assez du froid.

— Prov. et fig. *La cuisine de cette maison est bien froide*, on n'y fait que de mauvais repas.

— Fig. *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui*, il veut tout avoir, il reçoit de toutes mains.

— Refroidi : *Ce potage est* FROID.

— *Déjeuner froid*, composé de mets froids.

— *Viandes froides*, préparées pour être mangées froides : *Les jambons, les langues fourrées, etc., sont des* VIANDES FROIDES.

— *Sang-froid*, état de l'âme maîtresse d'elle-même : *Il répondit avec le plus grand* SANG-FROID. *Garder son* SANG-FROID. *Perdre son* SANG-FROID. (Acad.) *Votre* SANG-FROID *me tue.* (C. Del.)

— *Humeurs froides*, les scrofules ou écrouelles.

— *Sueur froide*, sueur soudaine causée par une grande émotion.

— Fig. Flegmatique, sérieux, indifférent; qui ne s'émeut point : *C'est un homme* FROID. *Cœur* FROID. *Âme* FROIDE. *La* FROIDE *raison. Il croyait nous faire rire, mais tout le monde demeura* FROID. (Acad.) *On méprise devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons* FROIDS *et immobiles.* (Fléch.) *Il faut être* FROID *dans le péril.* (La Br.)

Là le *froid* Hollandais devient impétueux. (Volt.)

Je restais immobile et *froid* à ce spectacle. (Lam.)

— *C'est une tête froide, un esprit froid*, un homme sage et calme qui ne s'échauffe pas facilement ou sans motif.

— Fam. *Faire le froid*, faire le réservé, l'indifférent; ne témoigner nul empressement.

— *Ami froid*, qui ne s'empresse pas de secourir son ami dans la peine.

— *Orateur froid*, dont l'action n'est pas animée, qui ne touche point et qui ne paraît pas touché.

— *Imagination froide*, dépourvue de chaleur, d'activité, d'énergie.

— Il se dit de l'air, du ton, des discours : *Abord, accueil* FROID. *Faire* FROIDE *mine à quelqu'un. Répondre d'un ton* FROID. *Une* FROIDE *barbarie, de* FROIDES *atrocités qui marquent de l'insensibilité.*

— Fam. *Faire froid, battre froid*, faire voir qu'on n'est pas disposé à bien accueillir. *Battre froid à quelqu'un*, le recevoir avec moins d'empressement qu'à l'ordinaire.

— Qui n'a rien d'animé, de touchant, d'intéressant, de piquant : *Style* FROID. *Tragédie* FROIDE. *Des vers* FROIDS. *Une* FROIDE *plaisanterie. Une* FROIDE *raillerie. Un orateur* FROID. (Acad.)

Qui dit *froid* écrivain dit misérable auteur. (Boil.)

Les raisonnements ne sont jamais ni FROIDS *ni languissants.* (Maury.) *Il ne faut être ni monotone ni* FROID. (Did.) *Le* FROID *auteur des Maximes donne ses vices à l'humanité.* (Duclos.)

— Peint. et sculpt. Qui manque de feu, d'âme, d'expression : *Composition* FROIDE. *Dessin correct mais* FROID.

— Qui manque de l'éclat, de la vivacité : *Couleurs* FROIDES. *Tons* FROIDS. *Coloris* FROID *et monotone.*

= **A froid**, loc. adv. Sans soumettre au feu : *Infuser une drogue à* FROID. *Forger un fer à* FROID. *Teindre à* FROID.

— Fig. *Faire de l'enthousiasme, de la colère à froid*, en faire sans passion, sans verve.

FROIDEMENT, adv. Pron. *froad-man.* — De telle sorte qu'on est exposé au froid : *Vous êtes logé, vêtu bien* FROIDEMENT.

— Fig. D'une manière sérieuse et réservée : *Il le reçut* FROIDEMENT. *Il m'a répondu* FROIDEMENT. (Acad.) *Le paon, lorsqu'on paraît le regarder* FROIDEMENT, *replie tous ses trésors.* (Buff.)

Ce qu'on voit tous les jours, on le voit *froidement*. (Del.)

— Sans passion, sans émotion, avec insensibilité : *Il calcule* FROIDEMENT *ce qui peut lui rester de vie. Il écouta* FROIDEMENT *leurs injures.* (Acad.) *Les stoïciens se vantaient de regarder* FROIDEMENT *la mort.* (La Br.)

FROIDEUR, n. f. Pron. *froa-deur.* Qualité de ce qui est froid : *La* FROIDEUR *de l'eau. La* FROIDEUR *du marbre. La* FROIDEUR *du temps. La* FROIDEUR *de la vieillesse.*

— Fig. et mor. *La* FROIDEUR *de l'âme. La* FROIDEUR *de l'imagination. La* FROIDEUR *et la sécheresse de leur caractère.* (La Br.)

— Fig. Froid accueil, ou air froid, indifférence : *Il m'a reçu avec* FROIDEUR. *Les* FROIDEURS *d'une maîtresse.*

— Par anal. : *La* FROIDEUR *d'un accueil, d'une réception, d'une réponse, etc.* (Acad.) *Que ne pouvez-vous connaître combien cette* FROIDEUR *m'est cruelle?* (J. J. Rouss.) *Les* FROIDEURS *et les relâchements dans l'amitié ont leurs causes.* (La Br.)

Hélas! quelle *froideur* ne m'a-t-il pas montrée!
(E. Augier.)

— *Il y a de la froideur entre eux*, ils ne vivent plus ensemble avec la même amitié qu'auparavant. (Acad.)

FROIDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *froa-dir.* — Devenir froid après avoir été chaud : *Ne laissez pas* FROIDIR *le dîner. Votre bouillon* FROIDIT.

— Fig. : *Qui jamais s'est senti redevenir jeune après* AVOIR FROIDI *dans la vieillesse.* (H. de Balz.)

= **Se froidir**, v. pron. M. sens : *Les viandes* SE FROIDISSENT. (Acad.) On dit mieux, *Refroidir; se refroidir.*

FROIDURE, n. f. Pron. *froa-dur.* — Le froid répandu dans l'air : *La* FROIDURE *de la saison. La* FROIDURE *d'un climat.* (Acad.)

Et trop vieux pour s'ouvrir, ton cœur s'était brisé
Comme un roc en hiver, par la *froidure* usé. (A. de Muss.)

FROIDUREUX, EUSE, adj. Pron. *froa-du-reu, reuz.* — Sujet à avoir froid : *Vous voilà bien vêtu pour la saison, vous êtes bien* FROIDUREUX. (Acad.) ‖ Vieux. Plus souv. *frileux*.

FROISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Froisser : *Une robe* FROISSÉE.

FROISSEMENT, n. m. Pron. *froass-man.* — Action de froisser, ou l'effet, le résultat de cette action : *Le* FROISSEMENT *d'un membre contre une pierre. Cette étoffe a perdu sa fraîcheur par le* FROISSEMENT. (Ac.)

FROISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frendere*, briser; lat.) Pron. *froa-cé.* — Meurtrir par une pression violente : *Ce cabriolet l'a pressé contre la muraille, et l'A tout* FROISSÉ.

— Frotter fortement : FROISSER *des cailloux l'un contre l'autre.*

(Il) croit qu'une ombre *a froissé* la gigantesque armure
...... d'Amaury, comte de Montfort. (V. Hugo.)

— Chiffonner : FROISSER *du papier.* FROISSER *du drap, du satin à force de le manier.*

— Par anal. : FROISSER *des épis, des fleurs dans sa main.* (Acad.)

— Fig. Blesser, heurter, choquer, surtout en parlant d'intérêts, d'opinions, etc. : *Ces mesures* FROISSENT *beaucoup d'intérêts différents. Il ne faut pas* FROISSER *les opinions de ceux qu'on veut persuader.* (Acad.) *Rien d'excessif n'*A FROISSÉ *ni mon corps ni mon âme.* (H. de Balz.)

= **Se froisser**, v. pr. M. sign. : *Il* S'EST FROISSÉ *tout le corps en tombant.*

FROISSURE, n. f. Pron. *froa-cur.* — Impression qui demeure à un corps qui a été froissé : *Il sera bien difficile de guérir cette* FROISSURE. *La* FROISSURE *de cette étoffe ne disparaîtrait pas sous le fer.* (Acad.)

FRÔLE, n. f. Bot. Vulg. Chèvrefeuille des Alpes.

FRÔLÉ, ÉE, part. pass. du v. Frôler.

FRÔLEMENT, n. m. Pron. *frôl-man.* — Action de frôler, ou l'effet d'une chose qui frôle : *Le* FRÔLEMENT *de la langue contre le palais. Je sentis le* FRÔLEMENT *de sa robe.* (Acad.) *Il s'imaginait entendre le* FRÔLEMENT *de sa robe effeuillant les fleurs du buisson.* (G. Sand.)

FRÔLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*friculare*, lat., barb.; diminutif de *fricare*, frotter.) Toucher légèrement en pressant : *La balle lui* FRÔLA *les cheveux. La langue* FRÔLE *le palais quand on prononce l'L ou l'R.* (Acad.) *Oui, bonheur inespéré! je* FRÔLAIS *sa robe, je mangeais son pain.* (H. de Balz.)

FROMAGE, n. m. (φορμός, corbeille; gr.) Pron. *fro-maj.* — Sorte d'aliment qui se fait de lait séparé de sa sérosité, qu'on appelle petit-lait : *Faire du* FROMAGE. FROMAGE *frais.* FROMAGE *blanc.* FROMAGE *de Neufchâtel. Dès que les étrangers furent introduits, elle servit un* FROMAGE *à la crème.* (B. de St-P.)

On a senti de loin cet énorme *fromage*. (Boil.)

— Pain, masse de fromage : *Acheter un* FROMAGE. *Un navire chargé de* FROMAGES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Entre la poire et le fromage*, sur la fin du repas, lorsque la gaieté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement : *Ce fut entre la poire et le* FROMAGE *qu'il nous fit cette confidence.*

— *Fromage à la crème*, fromage qu'on délaye avec de la crème, et auquel on mêle du sucre pulvérisé.

— *Fromage à la glace*, ou *glacé*, mets composé de crème et de sucre, et dont le mélange est fortement frappé de glace.

— *Fromage de cochon*, chair de porc hachée, accommodée d'une certaine manière, et à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage.

— Fam. *Faire des fromages*, se dit d'un jeu que font les jeunes filles en tournant rapidement sur elles-mêmes et se baissant tout à coup, de manière que le jupon se gonfle et présente une forme ronde.

FROMAGEON, n. m. Vulg. Mauve.

FROMAGER, ÈRE, n. Pron. *fro-ma-jé, jèr.* — Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages.

— N. m. Petit vaisseau percé de plusieurs trous dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

FROMAGER, n. m. Pron. *fro-ma-jé.* — Bot. Genre d'arbres exotiques qui portent des fruits très-gros, et dont plusieurs s'élèvent à une hauteur prodigieuse : *On trouve des* FROMAGERS *dans les Indes, en Afrique, au Brésil et aux Antilles.* (Acad.)

FROMAGERIE, n. f. Manufacture de fromages : *On a établi des* FROMAGERIES *dans cette province.* (Acad.)

— Écon. rur. Lieu où l'on fait des fromages. V. FRUITERIE.

— Commerce de fromages.

FROMAGEUX, EUSE, adj. Pron. *fro-ma-jeu, jeuz.* — Didact. Qui tient de la nature du fromage.

FROMAGIER, IÈRE, n. Pron. *fro-ma-jié, jièr.* — Comm. Marchand, marchande de fromages.

FROMENT, n. m. (*frumentum*, blé; lat.) Pron. *fro-man.* — La meilleure espèce de blé; il se dit tant de la plante que du grain : FROMENT *barbu. Farine de pur* FROMENT. (Acad.)

... La vigne prospère où le *froment* périt. (Rosset.)

— Fig. Pain : *Le* FROMENT *des anges est déposé sur la langue véridique qu'aucun mensonge n'a encore souillée.* (Chateaubr.)

— *Froment-locar*. V. Épeautre.

FROMENTACÉ, ÉE, adj. (*froment*.) Pron. *fro-man-ta-cé.* — Bot. Il se dit des plantes qui ont du rapport avec le froment par leur fructification, et par la disposition de leurs feuilles, et de leurs épis : *Les orges, les chiendents, sont des plantes* FROMENTACÉES. (Acad.)

— Par extens. *Les collines exhalaient une odeur* FROMENTACÉE. (Chateaubr.)

FROMENTAL, ALE, adj. (*froment*.) Pron. *fro-man-tal.* — Relatif au froment. — Qui convient au froment : *Les grandes plaines* FROMENTALES *se couvrent de tapis courts et frais.* (G. Sand.)

— N. m. Bot. Espèce d'avoine.

FROMENTEAU, n. m. Vulg. Fruit de la ronce des buissons.

FROMENTÉE, n. f. Pron. *fro-man-té.* — Art cul. Bouillie faite avec de la farine de froment.

FROMENTEUX, EUSE, adj. Pron. *fro-man-teu, teuz.* — Anc. Abondant en froment.

FRONÇANT, part. prés. du v. Froncer.

FRONCE, n. f. Pron. *fronss.* — Techn. Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer.

— Collectiv. Petits plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer : *Un* FRONCIS *se compose de* FRONCES.

FRONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Froncer : *Peau* FRONCÉE. *Le poing contracté, les sourcils* FRONCÉS, *il dissimule à peine sa rage.* (Th. Gaut.)

— *Robe froncée*, sorte de robe que portent les docteurs, et qui est extrêmement froncée au haut des manches.

FRONCEMENT, n. m. Pron. *fronss-man.* — Action de froncer; état de ce qui est froncé; il se dit particul. en parl. des sourcils : *Le* FRONCEMENT *des sourcils.* (Acad.)

FRONCER, v. tr. ou act. 1re conj. (de *frons*, front; siége principal des rides; lat.) Le *c* du rad. *fronc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous fronçons, il fronça, etc.* — Rider en contractant, en resserrant : FRONCER *le sour-*

cil, les sourcils. Il en FRONÇA le sourcil de chagrin, de colère. (Acad.) *Le rhinocéros ne peut ni FRONCER ni contracter sa peau.* (Buff.) *L'habitude de FRONCER ses gros sourcils, de contracter les rides de son visage, de donner à son regard une fixité napoléonienne, rendait son abord glacial.* (H. de Balz.)

— Plisser du linge, des étoffes : *Il faut FRONCER davantage cette chemise. FRONCER des poignets.* (Acad.)

= **Se froncer,** v. pr. : *La peau de ce fruit commence à SE FRONCER.* (Acad.) *Dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils descendent et SE FRONCENT.* (Buff.)

FRONCIS, n. m. Pron. *fron-ci.* — Plis que l'on fait à une robe, à une chemise, etc., en les fronçant : *Faire un FRONCIS à une robe, à une jupe.* (Acad.)

FRONDAISON, n. f. (*frons, frondis,* feuille; lat.) Pron. *fron-dè-zon.* — Bot. Feuillage.

— Époque où le feuillage paraît : *Plusieurs arbres rabougris, mais vivaces, mêlaient leurs vertes FRONDAISONS agitées aux feuillages sculptés de l'architecture immobile.* (H. de Balz.) *Comment rendre par des mots cet enchevêtrement de figures, cette FRONDAISON vivace?* (Th. Gaut.)

FRONDANT, part. prés. du v. Fronder.

FRONDANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de critiquer, de fronder : *Humeur FRONDANTE.*

FRONDE, n. f. (*funda,* fronde; lat.) Instrument, fait de corde ou de cuir, avec lequel on lance des pierres et même des balles : *David tua Goliath d'un coup de FRONDE. Faire tourner une FRONDE.* (Acad.)

L'un fait voler le plomb que la *fronde* balance. (Del.)

— Chir. Bandage à quatre chefs, qui ressemble par sa forme à une fronde.

— Hist. Parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV : *Les guerres de la FRONDE commencèrent à propos de quelques édits bursaux onéreux au peuple, dont le parlement refusa l'enregistrement. Le parti de la FRONDE.* (Ac.) Bot. Ensemble des feuilles d'un arbre; expansion foliacée. || Feuille d'une fougère. || Feuillage d'un palmier.

FRONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Fronder.

FRONDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Jeter, lancer avec une fronde : FRONDER *des pierres.* (Acad.)

— Absol. : *De petits garçons s'amusent à FRONDER.*

— Par extens. Jeter avec violence : *Il lui FRONDA une assiette à la tête.* (Acad.)

— Fig. Blâmer, condamner, critiquer : FRONDER *le gouvernement, le ministère.* FRONDER *la conduite d'une personne.* (Acad.)

..... La cour et le beau monde
Ne sont pas faits pour celui qui les *fronde.* (Volt.)

Bien des gens ont FRONDÉ cette comédie. (Mol.) *Il s'agit de FRONDER toujours le pouvoir.* (H. de Balz.)

— Anc. Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde.

FRONDERIE, n. f. Anc. Mouvements, tumultes de la Fronde.

— N. pl. Troubles populaires : *Il y a ici de grandes FRONDERIES; mais cela s'apaise en vingt-quatre heures.* (M[me] de Sév.)

FRONDESCENT, ENTE, adj. Pron. *fron-dèss-san, sante.* — Bot. Qui a la forme d'une feuille. || Qui se couvre de feuillage.

FRONDEUR, EUSE, n. Personne qui lance des pierres, des balles avec une fronde : *Les anciens avaient des FRONDEURS dans leurs armées.* (Acad.) *Les archers crétois et les FRONDEURS baléares avaient une réputation méritée.* (Mérim.)

— Hist. Partisan de la Fronde : *Le nom de FRONDEUR avait été donné, dès le commencement des désordres, à ceux du parlement qui étaient opposés aux sentiments de la cour.* (La Rochef.)

— Fig. Celui qui parle contre le gouvernement, ou celui qui montre une humeur morose, chagrine, qui désapprouve, qui blâme tout : *C'est un des plus grands FRONDEURS. C'est un FRONDEUR éternel.* (Ac.) *Je l'ai connu, et ceux qui l'ont connu comme moi savent que, quoique franc Breton, fort ennemi du despotisme ministériel, fort ami de la Chalotais, il n'était nullement FRONDEUR du gouvernement monarchique.* (La Harpe.) *Une philosophie FRONDEUSE ébranla l'ordre établi, sans pourtant prétendre à le changer.* (Ch. Rém.)

Des vices et des mœurs judicieux *frondeur.* (Dest.)
Aux propos des *frondeurs* il est sans cesse en butte.
(Vigée.)

FRONDICULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est rameux, qui a la forme d'un petit arbre.

FRONSON, n. m. Techn. Espèce de brosse. || V. FRONTON.

FRONT, n. m. (*frons,* lat., m. sign.) Pron. *fron.* — Partie du visage qui est comprise entre la racine des cheveux et les sourcils : *Grand* FRONT. *Large* FRONT. FRONT *élevé.* FRONT *majestueux. Avoir des rides au* FRONT, *sur le* FRONT. (Acad.)

... Le prêtre fidèle, assis dans la poussière
Prodigue plus d'encens, répand plus de prière,
Courbe plus bas son *front* devant l'autel souillé. (V. H.)
Arracher de son *front* le sacré diadème. (Corn.)

— Par extens. Tout le visage : *Un* FRONT *serein. Un* FRONT *sévère. Dérider son* FRONT. *On lit sur son* FRONT. (Acad.)

Ils portant sur leur *front* une mâle assurance. (Corn.)
Combien nos *fronts* pour elle ont-ils rougi de fois?
(Rac.)

— La tête même : *Courber son* FRONT, s'humilier, s'abaisser. *Lever, relever le* FRONT, se révolter, se montrer fier. *Ils refusèrent de courber un* FRONT *docile sous le joug.* (Rayn.)

La révolte déjà marchait le *front* levé. (Jouy.)

— Le devant de la tête de quelques animaux : *Le* FRONT *d'un cheval, d'un bœuf,* etc. *Un cheval qui a une étoile au milieu du* FRONT. (Acad.)

— Fig. Trop grande hardiesse, impudence : *Il a eu le* FRONT *de me dire... C'est avoir bien du* FRONT. *De quel* FRONT *ose-t-il se présenter ici?* (Acad.)

Un vil esclave,
D'un *front* audacieux, me dédaigne et me brave. (Rac.)
Quoi! vous avez le *front* de trouver cela beau! (Mol.)

— Fig. *Un front d'airain,* une extrême impudence : *Il faut avoir un* FRONT D'AIRAIN *pour oser soutenir une pareille fausseté.* (Acad.)

— Face d'une construction, d'un bâtiment : *Le* FRONT *d'un bâtiment. Le* FRONT *d'une bastion.* (Acad.)

— Étendue que présente la face d'une armée, d'une troupe, d'un bâtiment : *L'armée présentait un grand* FRONT. *La cavalerie turque fond sur nos carrés, se répand sur leurs ailes, les tourne, enveloppe bientôt les quatre* FRONTS *de notre ordre de bataille.* (Thiers.)

— *Casser sur le front d'une troupe,* passer devant le front d'une troupe rangée en bataille.

— *Faire front,* se tourner de manière à présenter le front : *On fait toujours* FRONT *par le premier rang.*

— Par ellipse : *Halte,* FRONT!

— *Front de bandière,* la ligne des étendards et des drapeaux à la tête des corps campés.

— Poétiq. Cime, sommet : *Ces rochers cachent leur* FRONT *dans les nues.* (Acad.)

Des palmiers chevelus pendant au *front* des tours
Semblaient d'en bas des touffes d'herbes. (V. Hugo.)

= **De front,** loc. adv. Par devant, en ligne.

Je ne pouvais jamais regarder sans dépit
Mille soldats *de front,* vêtus du même habit,
Qui, semblables de taille, ainsi que de coiffure,
Étaient aussi, je crois, semblables de figure.
(Coll. d'Harl.)

— Fig. *Heurter de front les préjugés,* les attaquer directement.

Il ne faut pas *de front* heurter les sentiments. (Regn.)

— Côte à côte : *Un défilé où il ne peut passer que deux hommes* DE FRONT. (Acad.)

— Fig. *Faire marcher, mener deux affaires de front,* s'en occuper en même temps : *Mais quelle peut être en grand l'utilité de ces écrits, tant qu'on ne fera pas marcher* DE FRONT *les réformes relatives à la législation et à la religion?* (Chamf.)

FRONTAIL, n. m. Man. V. FRONTAL.

FRONTAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front : *La veine* FRONTALE. *Le muscle* FRONTAL. *Nerf* FRONTAL. *Os* FRONTAL, *ou coronal.* (Acad.)

— N. m. Chir. Bandeau ou topique appliqué sur le front : *Mettre un* FRONTAL *pour apaiser le mal de tête.*

— Man. Partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval.

— Anc. Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds, dont on serrait le front de la personne à laquelle on voulait arracher quelque aveu. (Acad.)

— Techn. Outil dont les luthiers se servent pour faire des ornements à la partie antérieure des touches.

FRONTEAU, n. m. Pron. *fron-tô.* — Anc. Sorte de bandeau appliqué sur le front; il n'est guère usité qu'en parlant des Juifs, qui avaient coutume de porter des bandeaux sur lesquels le nom de Dieu, ou quelque passage de l'Écriture sainte, était écrit : *Les pharisiens portaient des* FRONTEAUX *où le nom de Dieu était écrit. Quand les juifs prient Dieu dans les synagogues, ils se mettent le* FRONTEAU. (Acad.)

— Mar. Balustrade sculptée dont on couvre les barrots de l'avant de la dunette et ceux du gaillard d'arrière. || *Fronteau de volée,* petite saillie arrondie qu'on laisse sur la banquière du pont, pour recevoir la volée du canon et l'appuyer à la serre.

— Artill. *Fronteau de mire,* pièce de bois ou de métal qu'on adapte à la volée des canons, et qui s'élevant exactement à la hauteur de la culasse, rend la ligne de mire parallèle à la ligne de tir. || On dit aussi *Guidon de mire.*

FRONTEVAL, n. m. Pron. *frontt-val.* — Hort. Variété de tulipe rouge, rose et blanche.

FRONTIÈRE, n. f. (*front.*) Limites, confins d'un pays, d'un État, en tant qu'ils le séparent d'un autre pays, d'un autre État : *L'armée était sur la* FRONTIÈRE. *Passer la* FRONTIÈRE. *La* FRONTIÈRE *est bien garnie, bien défendue.* (Acad.) *Repousse l'ennemi loin de nos* FRONTIÈRES. (Fléch.) *Nos* FRONTIÈRES *sont découvertes.* ((Mass.) « *Il n'y a plus de Pyrénées,* » *est un mot applicable maintenant à toute* FRONTIÈRE. (Th. Gaut.) *Les tombeaux sont des monuments posés sur les* FRONTIÈRES *des deux mondes.* (B. de St-P.)

— Adjectiv. Qui est limitrophe; qui est sur les limites d'un autre pays : *Ville* FRONTIÈRE. *Place* FRONTIÈRE. *Province* FRONTIÈRE. (Acad.)

FRONTIGNAN, n. m. Pron. *fron-ti-gnian.* — Comm. Vin muscat récolté près de Frontignan, dans le département de l'Hérault : *Boire du* FRONTIGNAN.

FRONTISPICE, n. m. (*frons,* front; *inspicere,* regarder; lat.) Pron. *fron-tiss-piss.* — Face principale d'un grand bâtiment : *Le* FRONTISPICE *d'un temple. Le* FRONTISPICE *de l'église de Saint-Pierre de Rome. Le* FRONTISPICE *du Louvre.*

— Titre imprimé d'un livre, placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes : *On avait mis des ornements, des arabesques, au* FRONTISPICE *de ce livre.*

— Gravure que l'on place en regard du titre d'un livre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage : *Le sujet d'un* FRONTISPICE. (Acad.)

FRONTON, n. m. Archit. Ornement fait ordinairement en triangle, et qui se met au haut de l'entrée d'un bâtiment, au-dessus des portes, des croisées, etc. : *Le* FRONTON *qui est au-dessus du portique d'un temple. Le* FRONTON *de l'entrée du Louvre.* FRONTON *brisé.* FRONTON *ouvert.* FRONTON *orné de figures, de bas-reliefs.*

— Mar. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie. || V. *Tableau.*

FRONTO-NASAL, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du nez.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE, adj. Pron. *fron-to-pa-ri-é-tal.* — Anat. Qui appartient à l'os frontal et au pariétal.

FRONTO-SURCILIER, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'une portion du muscle orbitaire du cheval.

FROTTAGE, n. m. Travail de celui qui frotte : *Le* FROTTAGE *d'un plancher. Le prix du* FROTTAGE. (Ac.)

FROTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Frotter : *Les magnifiques salles de nos hôpitaux sont cirées,* FROTTÉES, *ventilées, chauffées, comme peuvent l'être des palais.* (Lélut.)

— Fig. et fam. *Les ennemis ont été bien* FROTTÉS.

— Fig. et fam. *Un homme frotté de grec et de latin,* un pédant. || *Il est légèrement* FROTTÉ *de littérature,* il a quelques notions littéraires, il sait quelques petites choses.

FROTTÉE, n. f. Pain frotté d'ail et beurré.

— Pop. Volée de coups.

FROTTEMENT, n. m. Action de frotter, action de deux choses qui se frottent : *Électriser un corps par le* FROTTEMENT. *Le* FROTTEMENT *de l'essieu use le moyeu de la roue. Empêcher, diminuer le* FROTTEMENT. (Acad.)

FROTTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Passer une chose sur une autre à plusieurs reprises, en appuyant, en pressant : FROTTER *avec la main.* FROTTER *doucement, légèrement.*

— Oindre, enduire en frictionnant : *On lui* FROTTA *le bras avec du baume.* FROTTER *des meubles avec de la cire.* FROTTER *des chaises.* FROTTER *le parquet d'un appartement.* (Acad.) *Prenez garde de ne point* FROTTER *les meubles trop fort, de peur de les user.* (Mol.)

— Fig. et fam. Battre, frapper, maltraiter : *On l'a* FROTTÉ *comme il faut, d'importance.* FROTTER *les oreilles à quelqu'un.* (Acad.)

Jour de Dieu, je saurai vous *frotter* les oreilles. (Mol.)

— V. intr. ou neut. Passer, glisser sur une chose en exerçant quelque pression : *Une des roues* FROTTAIT *contre la caisse de la voiture.* (Acad.)

= **Se frotter,** v. pron. SE FROTTER *avec la main.* SE FROTTER *en quelque partie du corps.* SE FROTTER *contre quelque chose.* (Acad.) *La déesse reconnaissante fit présent à Phaon d'une fiole d'essence*

dont il SE FROTTA, *et qui le rendit le plus beau des hommes.* (Th. Gaut.) *Je n'ai jamais vu tant bâiller, parler à l'oreille qu'elles ont fait entre elles, tant* SE FROTTER *les yeux et demander tant de fois : Quelle heure est-il ?* (Mol.)

— Fig. et fam. *Se frotter à quelqu'un*, avoir commerce avec quelqu'un :

... Quand on *se frotte avec les courtisans,*
Les branles de sortie en sont fort déplaisants. (Régn.)

— S'attaquer à quelqu'un, le provoquer, le défier : *Ne* TE FROTTE PAS A LUI ; *c'est un méchant garçon.* (Campistr.)

— Prov. et fig. : *Qui s'y frotte s'y pique*, on ne l'attaque pas impunément.

FROTTEUR, n. m. Pron. *fro-teur.* — Celui qui frotte les planchers, les parquets : *Payer le* FROTTEUR. (Acad.)

FROTTIS, n. m. (*frotter.*) Peint. Touche légère : *On ne trouve dans ce tableau ni empâtements, ni glacis, ni* FROTTIS, *nulle apparence de brosse.* (Th. Gaut.)

FROTTOIR, n. m. Pron. *fro-toar.* — Linge, brosse dont on se sert pour se frotter la tête et le corps : *Un* FROTTOIR *de toile. Chauffer un* FROTTOIR. (Acad.)

— Linge dont les barbiers se servent pour essuyer leur rasoir en faisant la barbe.

— Phys. Coussins entre lesquels on fait tourner le plateau de verre d'une machine électrique.

— Techn. Brosse pour frotter le plancher des appartements. ‖ Outil dont les relieurs se servent pour frotter le dos des livres, afin que la peau soit bien unie. ‖ Morceau de linge ou de drap avec lequel les batteurs d'or enlèvent les parcelles échappées au couteau. ‖ Tissu de crin pour frotter les cordes à boyaut ‖ Planche taillée en pointes de diamant, et percée d'un trou par lequel on passe les poignées de chanvre pour le frotter et le polir.

FROTTON, n. m. Pron. *fro-ton.* — Techn. Espèce de brosse dont les cartiers se servent pour savonner les cartes avant de les lisser.

FROUEMENT, n. m. Pron. *frou-man.* — Chass. Action de frouer ; résultat de cette action.

FROUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Chass. Faire une espèce de sifflement à la pipée ; imiter le cri du geai ou de la chouette, pour attirer les oiseaux. (Ac.)

FROU-FROU, n. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des vêtement : *Un* FROU-FROU *de soie bouffante.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Faire* FROU-FROU, étaler un grand luxe.

— Zool. vulg. Oiseau-mouche.

FRUCTESCENCE, n. f. Pron. *fruk-tèss-çanss.* — Bot. Époque de l'année à laquelle la plupart des semences mûrissent.

FRUCTESCENT, ENTE, adj. (*fructus,* fruit ; lat.). Bot. Qui se couvre de fruits.

FRUCTIDOR, n. m. (*fructus,* fruit ; lat., δῶρον, don ; gr.) Pron. *fruk-ti-dor.* — Le douzième mois du calendrier républicain ; le troisième mois d'été ; il commençait au 18 août et finissait au 18 septembre.

— Fig. *Faire un 18 fructidor*, épurer violemment, illégalement, le corps représentatif et la presse, comme on le fit au 18 fructidor (4 sept. 1797).

FRUCTIDORISÉ, ÉE, adj. Qui a été éliminé par le 18 fructidor : *Le parti* FRUCTIDORISÉ.

FRUCTIFÈRE, adj. des 2 g. (*fructus,* fruit ; *fero,* je porte ; lat.) Bot. Qui porte des fruits.

FRUCTIFIANT, part. prés. du v. Fructifier.

FRUCTIFIANT, ANTE, adj. Productif, fécond : *La science fait naître ces industries* FRUCTIFIANTES *qui enrichissent les peuples.* (Cuv.)

FRUCTIFICATION, n. f. Pron. *fruk-ti-fi-kacion.* — Bot. Formation, production des fruits ; résultat, produit de cette formation : *Époque de la* FRUCTIFICATION. FRUCTIFICATION *lente, précoce.* (Ac.) *Nos arbres fruitiers, quoique greffés, gardent dans leur* FRUCTIFICATION *tous les caractères botaniques qui les distinguent.* (J. J. Rouss.)

— Fig. : *Attendons tout de cette pensée ; attendons la* FRUCTIFICATION *de ce germe qui renferme peut-être une des gloires de ce siècle.* (Lacret.)

FRUCTIFIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fructus,* fruit, et *fieri,* être fait ; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fructifiions, vous fructifiiez.* — Rapporter du fruit : *Quand les terres sont bien fumées, elles en* FRUCTIFIENT *davantage.*

— Fig. Produire un effet, un résultat avantageux : *Dieu a béni leur travail et l'a fait* FRUCTIFIER. *Faire* FRUCTIFIER *la parole de Dieu.* (Acad.) *Une sainte éducation fit* FRUCTIFIER *dès son enfance ces premières semences de piété.* (Fléch.)

Vous verrez tous les ans *fructifier* vos vers. (Boil.)

— Produire son fruit ; être en fructification : *La manière dont un végétal* FRUCTIFIE. *Cette plante ne* FRUCTIFIE *qu'à telle époque.* (Acad.)

FRUCTUEUSEMENT, adv. Pron. *fruk-tu-eusman.* — Avec fruit, utilement, avec progrès : *Les missionnaires ont travaillé* FRUCTUEUSEMENT *en ce pays.* (Acad.)

FRUCTUEUX, EUSE, adj. Pron. *fruk-tu-eu, euz.* — Qui produit du fruit : *Rameaux* FRUCTUEUX. *Des tiges* FRUCTUEUSES. (Boss.)

— Fig. Utile, profitable, lucratif : *Un emploi* FRUCTUEUX. *Une charge utile et* FRUCTUEUSE. (Acad.) *Le travail du poëte, et souvent de l'homme de lettres, lui est bien peu* FRUCTUEUX *à lui-même.* (Chamf.) *Toutes les saisons sont* FRUCTUEUSES *pour des chrétiens.* (Boss.)

FRUGAL, ALE, adj. (*frugalis ;* lat., m. sign.) Pron. *fru-gal.* — Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes : *Il est extrêmement* FRUGAL. (Acad.) *Charles XII était* FRUGAL, *vigilant, laborieux.* (Volt.)

— Par anal. : *Mener une vie* FRUGALE.

— *Repas frugal, table frugale*, repas, table où l'on ne sert que des mets simples et communs, et que ce qu'il en faut pour se nourrir : *Prenez part avec nous à ce repas* FRUGAL. (B. de St-P.)

Le dîner d'un poëte est tant soit peu *frugal.* (Étienne.)

FRUGALEMENT, adv. Avec frugalité : *Un champ fertile et bien cultivé est le vrai trésor d'une famille assez sage pour vouloir vivre* FRUGALEMENT. (Acad.)

FRUGALITÉ, n. f. Qualité de ce qui est frugal : *Aimer la* FRUGALITÉ. *Vivre avec* FRUGALITÉ. *La* FRUGALITÉ *rend le corps plus sain et plus robuste.* (Ac.) *On faisait des festins où la joie ne régnait pas moins que la* FRUGALITÉ. (Montesq.) *Les repas de Fénelon étaient d'une extrême* FRUGALITÉ. (La H.)

FRUGIVORE, adj. des 2 g. (*fruges,* fruits ; *vorare,* dévorer ; lat.) Pron. *fru-ji-vor.* — Qui se nourrit de fruits, de végétaux : *Animaux* FRUGIVORES. (Acad.) *L'homme est, par les dents,* FRUGIVORE *aux trois cinquièmes, et carnivore pour le reste.* (Cuv.)

= **Frugivores,** N. m. pl. Oiseaux qui vivent de fruits et de grains : *La nature fournit aux* FRUGIVORES *une nourriture qu'ils se procurent facilement.* (Did.)

FRUIT, n. m. (*fructus ;* lat., m. sign.) Pron. *frui.* — Production des végétaux qui succède à la fleur, et qui sert à leur propagation : FRUIT *pulpeux. L'enveloppe d'un* FRUIT. *Le* FRUIT *du noyer, du chêne, etc.* (Acad.) *On appelle* FRUIT *en botanique toute la fabrique de la semence.* (J. J. Rouss.)

— Particul. Fruit charnu ou pulpeux, tel que poire, pomme, prune, cerise, etc. : FRUIT *nouveau.* FRUIT *vert.* FRUIT *mûr.* FRUIT *précoce.* FRUIT *tardif.* FRUIT *à noyau.* FRUIT *à pepin. Une corbeille de* FRUITS. *Manger du* FRUIT. *Conserver des* FRUITS. FRUITS *à l'eau-de-vie.* (Acad.) *Plus un arbre est âgé, plus il produit de* FRUITS. (Buff.) *Tous les* FRUITS *que le printemps promet, et que l'automne répand sur la terre.* (Fén.) *Vos repas, quelquefois si somptueux, valent-ils ces jattes de lait qu'on vient de traire, et ces* FRUITS *délicieux que nous avons cueillis de nos mains ?* (Barthél.)

Au diable les plats d'or qui portent des *fruits* aigres !
(E. Aug.)

— *Fruits d'été, fruits d'automne, fruits d'hiver,* fruits qui se mangent en ces saisons.

— *Fruits rouges,* fraises, framboises, cerises, groseilles. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Le* FRUIT *défendu,* ce qui est interdit, par allus. au fruit du paradis terrestre, défendu au premier homme : *On a du goût pour le* FRUIT DÉFENDU. *L'arbre de la science porte encore du* FRUIT DÉFENDU. (Lévis.)

— Dessert : *Servir le* FRUIT. *On en est au* FRUIT. *Le* FRUIT *était beau.* (Acad.)

— *Fruit monté,* fruit décoré avec des cristaux, des figures de sucre et de porcelaine, posées sur un ou plusieurs plateaux.

— Au pl. Tout ce que la terre produit pour la nourriture de l'homme : *On a ordonné des prières publiques pour la conservation des* FRUITS *de la terre.* (Acad.) *Après avoir recueilli les* FRUITS *de la terre, ces peuples se réunissaient pour faire des sacrifices.* (Barth.)

— Jurispr. Les produits, les revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, etc. : *Avoir l'usage des* FRUITS *d'un fonds. Percevoir les* FRUITS. *Les* FRUITS, *profits et émoluments d'une charge.* (Acad.)

— *Fruits naturels,* les productions spontanées d'une terre, comme le foin, le bois, le croît des animaux. ‖ *Fruits industriels,* les productions qu'on obtient par la culture, comme le blé, le vin, etc. ‖ *Fruits civils,* le loyer des maisons, les baux à ferme, les intérêts des capitaux placés, etc.

— Fig. : *Chez les Grecs et les Florentins, les arts sont nés comme des* FRUITS NATURELS *de leur terroir.*

— *Fruits pendant par les racines, par racines,* les blés, les raisins, etc., qui sont encore sur pied.

— Par extens. Enfant qu'une femme porte dans ses flancs, ou qu'elle vient de mettre au monde : *Une femme est obligée de conserver son* FRUIT.

— Poétiq. Enfant : *Les* FRUITS *de cet hymen.*

Ce triste et dernier *fruit* d'un malheureux amour. (Volt.)

— Par anal. Il se dit des animaux :

...Ces tendres *fruits* que l'amour fit éclore,
Et qu'un léger duvet ne couvrait pas encore. (Del.)

— Fig. : Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose : *Je n'ai tiré aucun* FRUIT *de cette affaire. J'en ai perdu tout le* FRUIT. *Beaucoup de peine et peu de* FRUIT. *Le* FRUIT *de ses travaux et de ses veilles.* (Acad.) *Louis XIV fit jouir son royaume par avance des* FRUITS *de la paix.* (Rac.)

Laisse-moi des périls dont j'attends tout le *fruit.* (Rac.)
Plus le péril est grand, plus doux en est le *fruit.* (Corn.)

Cet ouvrage est le FRUIT *de près de vingt ans d'étude et de recherches.* (Buff.)

— Au plur. : *Les fruits d'un travail, d'une industrie, etc.* (Acad.)

Il goûte sans rougir les *fruits* de sa victoire. (Corn.)

— Effet, résultat d'une cause, soit bonne, soit mauvaise : *C'est un* FRUIT *de vos soins. La tranquillité d'esprit est un* FRUIT *de la bonne conscience. La honte et le repentir sont les* FRUITS *ordinaires des mauvaises actions.* (Acad.)

Les soupçons importuns
Sont d'un second hymen les *fruits* les plus communs.
(Rac.)

Soulagez la misère du pauvre, pourvu qu'elle ne soit pas le FRUIT *de l'oisiveté.* (Barthél.)

— *Faire du fruit,* produire des effets avantageux, par des exhortations, de bons exemples : *Ce missionnaire* A FAIT UN GRAND FRUIT *dans cette ville.* (Acad.)

— Constr. Retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'élève : *Donner du* FRUIT *à une muraille. Il ne faut pas élever le mur tout à fait à plomb, il faut qu'il ait un peu de* FRUIT. (Acad.)

FRUITÉ, ÉE, adj. Pron. *frui-té.* — Blas. Chargé de fruits d'un émail différent : *D'argent, à l'oranger de sinople* FRUITÉ *d'or.* (Acad.)

FRUITERIE, n. f. Pron. *fruitt-rî.* — Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit : *Porter du fruit à la* FRUITERIE. *Serrer du* FRUIT *dans la* FRUITERIE. ‖ Dans ce sens on dit plus ordinairement *Fruitier.*

— Office qui fournit le fruit, la bougie et la chandelle : *Les officiers de la* FRUITERIE. *Chef de la* FRUITERIE. (La Br.)

— Commerce du marchand fruitier : *Quitter la* FRUITERIE. (Acad.)

— Écon. rur. Lieu où l'on fait des fromages. ‖ *V.* FRUITIÈRE.

FRUITIER, ÈRE, adj. Pron. *frui-tié, tièr.* — Qui porte du fruit. Il n'est guère usité que dans les locutions : *Arbre* FRUITIER, *jardin* FRUITIER. (Acad.)

FRUITIER, IÈRE, n. Pron. *frui-tié, tièr.* — Celui ou celle qui fait métier et profession de vendre du fruit, des légumes, etc. : *La boutique d'un* FRUITIER. *Marchand* FRUITIER. *Marchande* FRUITIÈRE.

— Jardin rempli uniquement d'arbres à fruit. Dans ce sens, *Verger* est plus usité.

— Lieu où l'on conserve le fruit pour l'hiver : *Aller au* FRUITIER. (Acad.)

FRUITIÈRE, n. f. — Écon. rur. Société, association formée pour la confection des fromages, dans le Jura. *Voy.* ÉMAILLY.

FRUSQUIN, n. m. Pron. *fruss-kain.* — Pop. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes : *Il a perdu tout son* FRUSQUIN, *son* SAINT-FRUSQUIN. (Acad.)

FRUSTE, adj. des 2 g. (*frustum,* fragment ; lat.) Il se dit d'une médaille, d'une monnaie effacée, altérée, ou défectueuse dans sa forme : *Médaille* FRUSTE.

— Il se dit également d'une pierre, d'un débris antique dont le temps a dépoli ou corrodé la surface, et d'une coquille dont les pointes et les cannelures sont usées : *Un marbre* FRUSTE. *Une colonne* FRUSTE. *Une coquille* FRUSTE. (Acad.)

— Par extens. : *Le souvenir même* FRUSTE *et grossier a son culte et son prestige pour le cœur.* (Lam.)

— N. m. *Diogène sait d'une médaille le* FRUSTE. (La Br.)

FRUSTRANÉ, ÉE, adj. (*frustra,* en vain ; lat.) Bot. Vaine, stérile, sans effet : *Parmi les insectes qui vivent en société, beaucoup nous donnent à observer des mariages singuliers que nous pourrions rapporter à la polygamie* FRUSTRANÉE. (Duméril.)

FRUSTRATOIRE, adj. des 2 g. (*frustra*, en vain; lat.) Pron. *fruss-tra-toar.* — Prat. Fait pour frustrer, pour tromper, ou pour éluder, pour gagner du temps : *Acte, appel* FRUSTRATOIRE. *Exception* FRUSTRATOIRE. *Frais* FRUSTRATOIRES. (Acad.)

FRUSTRATOIRE, n. m. Boisson, eau sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas pour faciliter la digestion, et qu'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète : *Un* FRUSTRATOIRE *fait de vin, de sucre et de cannelle. Prendre de l'eau sucrée pour* FRUSTRATOIRE. (Acad.)

FRUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Fruster : *Des héritiers* FRUSTRÉS *de leur espérance.* (Did.) *L'espérance publique* FRUSTRÉE *tout à coup par la mort de cette princesse.* (Boss.)

Non, tu ne seras point *frustré* dans ton attente. (Régn.)

FRUSTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frustrari*, m. sign. de *frustra*, en vain; lat.) Pron. *fruss-tré.* — Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, de ce qui doit lui revenir : *Il m'*A FRUSTRÉ *de mes droits. Il* A FRUSTRÉ *ses créanciers. On l'*A FRUSTRÉ *de son salaire.*

— FRUSTRER *l'attente, l'espoir, l'espérance, les espérances de quelqu'un.* (Acad.)

FRUTESCENT, ENTE, adj. (*frutex*, arbrisseau; lat.) Pron. *fru-tèss-çan, çantt.* — Bot. Qui est de nature ligneuse; qui a le port d'un arbrisseau.

FRUTICULEUX, EUSE, adj. Pron. *fru-ti-ku-leu, leuz.* — Bot. Qui a le port ou la taille d'un sous-arbrisseau.

FRUTIQUEUX, EUSE, adj. Pron. *fru-ti-keu, keuz.* — Bot. Qui a la forme d'un arbrisseau.

FUCOÏDÉ, ÉE, adj. Pron. *fu-ko-i-dé.* — Bot. Qui ressemble à un fucus.

= **Fucoïdées**, n. f. pl. Famille d'algues.

FUCUS, n. m. (m. lat.) Pron. *fu-kuss.* — Bot. Plante marine de la famille des Cryptogames.

FUGACE, adj. des 2 g. (*fugax*, de *fugere*, fuir; lat.) Pron. *fu-gass.* — Méd. Il se dit des symptômes qui disparaissent aussitôt après s'être montrés : *Symptômes* FUGACES. *Frissons* FUGACES.

— Bot. Il se dit des parties qui n'adhèrent pas longtemps à la plante, qui s'en détachent promptement : *Calice* FUGACE. *Corolle* FUGACE. *Stipules* FUGACES.

— Par anal. : *La jeunesse est ingrate naturellement, d'humeur* FUGACE *et passagère.* (Ste-Beuv.)

FUGACITÉ, n. f. Qualité de ce qui est fugace : *La* FUGACITÉ *des plaisirs.* || Peu usité.

FUGITIF, IVE, adj. (*fugitivus*, m. sign.; lat.) Qui fuit ou qui s'est enfui, qui a pris la fuite : *Un criminel* FUGITIF. *Un esclave* FUGITIF.

— Banni, chassé de son pays : *Une reine* FUGITIVE, *qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes.* (Boss.)

— Substantiv. : *C'est un* FUGITIF. (Acad.)

— Poétiq. Se dit des choses qui passent rapidement : *L'onde* FUGITIVE, *une ombre* FUGITIVE.

.....Le son *fugitif* par les airs apporté. (Malfilâtre.)

— Poétiq. Près de s'évanouir :

.....Quelle voix ordonne que je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive*? (Rac.)

— Mor. Passager, peu durable : *Éclat* FUGITIF. *Bonheur* FUGITIF. *Espoir* FUGITIF. *Des biens* FUGITIFS. *De* FUGITIFS *plaisirs.* (Acad.)

— *Pièces* FUGITIVES, ouvrages ou écrits de peu d'étendue, et qu'il est facile de perdre, d'égarer. Il n'est plus guère usité dans ce sens.

— *Pièces, poésies* FUGITIVES, pièces de poésie légère sur divers sujets : *Recueil de poésies* FUGITIVES. *Rassembler, recueillir des pièces* FUGITIVES. (Acad.)

Syn. Fugitif, fuyard. Appliqué aux personnes et aux animaux, *fugitif* marque l'état de celui qui a fui; *fuyard* marque l'état de celui qui fuit au moment où l'on parle. Le *fugitif* s'est échappé par la fuite, le *fuyard* fuit pour échapper à ceux qui le poursuivent. *Fugitif* peut seul s'appliquer aux objets inanimés, mais alors il qualifie les choses qui passent vite, qui disparaissent rapidement.

FUGUE, n. f. (*fuga*, fuite; lat.) Pron. *fugh.* — Morceau ou passage d'un morceau de musique, dans lequel différentes parties se suivent, se succèdent, en répétant le même sujet d'après des règles établies : *Faire une* FUGUE, *une double* FUGUE. *La* FUGUE *qui sert de conclusion à la deuxième partie de la Création d'Haydn, a un peu vieilli.* (Scudo.)

Une *fugue* en musique est un morceau bien fort. (Regn.)

— Fig. et fam. *Faire une fugue*, s'enfuir, prendre la fuite.

FUI, IE, part. pass. du v. Fuir.

— Ce participe est *variable* si le temps composé dans lequel il figure est pris transitiv. et précédé de son compl. direct., et invariable s'il est pris dans le sens intransitif; ainsi l'on écrira : *Les ennemis nous* ONT FUIS, et *Nos beaux jours nous* ONT FUI, parce que dans le premier cas le verbe est transitif, et qu'il est intransitif dans le second.

FUIE, n. f. Pron. *fuî.* — Espèce de petit colombier : *Il n'a point de colombier, mais il a une* FUIE. (Acad.)

FUIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*fugere*; lat., m. sign.) (*Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient; je fuyais, nous fuyions, vous fuyiez; je fuis, nous fuîmes; je fuirai, nous fuirons; je fuirais, nous fuirons; fuis; fuyons, fuyez; que je fuie, que nous fuyions; que je fuisse, que nous fuissions; fuyant, fui, fuie.*) S'éloigner avec vitesse d'un lieu, d'une personne, d'un objet, par un motif de crainte ou de répugnance : FUIR *de son pays, hors de son pays. Je voudrais* FUIR, *et ne saurais m'y résoudre.* (J. J. Rouss.) *On ne lui reprochera jamais d'*AVOIR FUI. (Acad.)

Fuir n'est un déshonneur
Que pour ceux dont on peut soupçonner la valeur. (Créb.)
Il faut, il faut qu'il *fuie*, et non qu'il se retire. (Rac.)
Lâches, où *fuyez*-vous. (Boil.)

— Se dérober à :

Tout *fuit*, tout se refuse à mes embrassements. (Rac.)

— Fig. Différer, éluder, empêcher qu'une chose ne se termine : *Je ne puis terminer avec cet homme, il* FUIT *toujours. Il* FUIT *habilement, mais je l'attendrai.* (Acad.)

— Par anal. Courir ou se mouvoir avec quelque rapidité, s'éloigner ou sembler s'éloigner : *Un ruisseau qui* FUIT *dans la prairie. Les nuages* FUIENT, *et le ciel reprend sa sérénité. Le rivage* FUYAIT *loin de nous.* (Acad.)

Au seul son de sa voix, la mer *fuit*, le ciel tremble. (Rac.)

Les îles FUIENT *derrière nous.* (Lam.) *Le pays est plat, la plaine* FUIT *à perte de vue.* (V. Hugo.)

La fleur passe comme la vie,
L'oiseau *fuit* comme le bonheur. (Id.)

— Fig. *L'hiver* A FUI. *Hâtons-nous, le temps* FUIT. (Acad.)

— *Le mot m'a fui, l'expression m'a fui*, je ne trouve plus le mot, l'expression; j'ai perdu la raison.

Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'*avait fui*. (Boil.)

— *La raison m'a fui*, j'ai perdu la raison.

J'ai peine à rappeler ma raison qui m'*a fui*. (C. Del.)

— Fam. *Cela ne peut, ne saurait lui fuir*, cela doit lui échoir infailliblement : *Cette succession ne saurait me* FUIR. (Acad.)

— Mar. *Fuir à la lame, fuir devant le temps*, laisser arriver, gouverner de manière à recevoir la lame ou le vent par l'arrière. || *Fuir à mâts et à cordes*, fuir à sec de voiles, sans aucune voile dehors.

— Peint. Paraître s'enfoncer et s'éloigner de la vue du spectateur : *Cette partie du tableau ne* FUIT *pas assez. Cela* FUIT *bien.*

Dans un lointain qui *fuit*, un monde entier s'étend. (Rouch.)

Le ton général est vif, lumineux, et les montagnes FUIENT *bien à travers la brume bleuâtre.* (Th. Gaut.)

— Par anal. *Le front du nègre* FUIT *en arrière.* (Geoff. St-Hil.)

— Mar. *La côte fuit dans telle aire de vent*, son gisement prend telle ou telle direction.

— Laisser échapper le liquide par quelque fente, quelque fêlure, en parl. d'un vase : *Ce pot, ce tonneau, ce vase* FUIT. *Il faut l'empêcher de* FUIR.

= **Fuir**, v. act. S'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose, l'éviter, par crainte, par aversion, etc. : FUIR *l'ennemi. Tout le monde* FUIT *cet homme.* FUIR *un pestiféré. Ils figurent dans leur domicile propre, en regard des maîtres qu'ils* ONT FUIS. (H. Wallon.) FUIR *les mauvaises compagnies.* FUIR *le vice.* FUYEZ *ces commerces stériles d'où l'instruction et la confiance sont bannies.* (Vauv.)

J'ai *fui* l'instruction, j'ai ri de la sagesse. (Le Franc.)

Quand l'impie a porté l'outrage au sanctuaire,
Tout *fuit* le temple en deuil, de splendeur dépouillé.
(V. Hugo.)

Quand on veut éviter d'être charlatan, il faut FUIR *les tréteaux......* (Chamf.)

Vous me *fuyez* en vain : je m'attache à vos pas. (Desm.)

Tous les animaux terrestres FUIENT *l'eau, et ne nagent que quand ils y sont forcés par la crainte ou par le besoin de nourriture.* (Buff.)

C'est pour vous que je *fuis* les bruyantes cités. (La Br.)

= **Se fuir**, v. pr. S'éviter mutuellement : *Autrefois ils se cherchaient, aujourd'hui ils* SE FUIENT.

— Fig. et mor. Échapper à soi-même : *Il s'agite pour fuir la mort qui le saisit, ou du moins pour* SE FUIR *lui-même.* (Mass.) *La conscience impure ne peut plus* SE FUIR *elle-même.* (Id.)

FUITE, n. f. Pron. *fuitt.* — Action de fuir; FUITE *honteuse. Être en* FUITE. *Prendre la* FUITE. (Acad.)

...La *fuite* est permise à qui fuit son tyran. (Rac.)
Il met, chez lui, voisins, parents, amis en *fuite*. (Rouss.)

— Fig. Action par laquelle on se retire ou s'éloigne d'une chose dangereuse, ou qui peut déplaire : *La* FUITE *du vice. La* FUITE *de l'occasion.*

— Délai, échappatoire artificieux : *C'est un chicaneur qui use de* FUITES. *Toutes ces procédures ne sont que des* FUITES. (Acad.)

— Action d'échapper aux poursuites de l'ennemi :

.....Demeure, ou je suis ton complice,
En souffrant que deux fois ta *fuite* m'avilisse. (C. Del.)

— Fig. En parl. des choses qui passent, qui s'éloignent, qui s'écoulent avec quelque rapidité.

.....Peu soucieux de la *fuite* du temps,
J'attendrai la vieillesse entre de beaux enfants. (E. Aug.)
On ne s'aperçoit pas de la *fuite* du temps. (Andr.)

Cette vie dont la FUITE *précipitée nous trompe toujours.* (Boss.)

J'ai vu, sans murmurer, la *fuite* de ma joie. (V. Hugo.)

FUITES, n. f. pl. Véner. Il se dit des voies du cerf qui fuit : *Suivre les* FUITES *du cerf.*

FULGORE, n. m. (*fulgor*, éclat; lat.) Zool. Insecte hémiptère, du front duquel, au temps de l'accouplement, il s'échappe une lumière phosphorescente : *Le* FULGORE *porte-lanterne.*

FULGURAL, ALE, adj. (*fulgur*, foudre; lat.) Pron. *ful-gu-ral.* — Didact. Qui concerne la foudre.

— *Science fulgurale*, science de la divination par la foudre. Cette science était familière aux Étrusques.

FULGURANT, ANTE, adj. Pron. *ful-gu-ran, rantt.* — Néol. Fig. Environné d'éclairs : *La tête de Mirabeau avait une laideur grandiose,* FULGURANTE, *dont l'effet par moment était électrique et terrible.* (V. Hugo.) *Un regard* FULGURANT. (H. de Balz.)

FULGURATION, n. f. Pron. *ful-gu-ra-cion.* — Chim. Éclair, dans la coupellation de l'argent, de l'or.

FULGURITE, n. f. Min. Tube vitrifié produit par le passage de la foudre dans un terrain de sable quartzeux : *Les* FULGARITES *sont creuses.* (C. d'Orbigny.)

FULIGINE, n. f. *La chaleur et l'inflammation de la rate portent au cerveau de notre malade beaucoup de* FULIGINES *épaisses et crasses.* (Mol.)

FULIGINÉ, ÉE, adj. Pron. *fu-li-ji-né.* — Bot. Qui ressemble à une espèce de champignon.

= **Fuliginées**, n. f. pl. Famille de champignons.

FULIGINEUX, EUSE, adj. (*fuligo*, suie; lat.) Méd. Qui ressemble à de la suie; qui est de couleur de suie, en parl. des lèvres, de la langue des dents, lorsqu'elles sont devenues brunâtres par l'effet de quelque maladie : *Vapeurs* FULIGINEUSES. *Flammes* FULIGINEUSES. *Lèvres, dents* FULIGINEUSES. (Acad.) *Dans cette pièce enduite d'une substance grasse et* FULIGINEUSE, *tout avait l'air misérable.* (H. de Balzac.)

FULIGINOSITÉ, n. f. Qualité de ce qui est fuligineux.

— Méd. Matière noirâtre, couleur de suie qui recouvre les dents, les lèvres, dans les affections typhoïdes.

FULMINAIRE, adj. des 2 g. (*fulmen*, foudre; lat.) Pron. *ful-mi-nèr.* — Phys. Qui a rapport à la foudre.

— Min. *Pierre fulminaire*, pierre que l'on croyait produite par la foudre.

FULMIMANT, part. prés. du v. Fulminer.

FULMINANT, ANTE, adj. (*fulminer.*) Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre : *Jupiter* FULMINANT.

— Chim. Il se dit de quelques compositions ou préparations qui détonent, éclatent avec bruit lorsqu'on les chauffe légèrement ou qu'on les soumet à une certaine pression : *Or, argent* FULMINANT. *Poudre* FULMINANTE.

— Fig. Qui éclate en menaces, qui se livre à de grands emportements de colère : *C'est un homme qui se met en colère pour la moindre chose; il est toujours* FULMINANT.

— Qui exprime ou dénote une violente colère : *Lancer un regard* FULMINANT. (La Harpe.) *Écrit* FULMINANT. (Acad.)

— Hist. *Légion fulminante*, surnom donné, sous Marc-Aurèle, à une légion entièrement composée de chrétiens : *Les meilleurs soldats de l'Empire, ces* LÉGIONS FULMINANTES *qui firent reculer quelque temps les barbares, se recrutaient dans les rangs chrétiens.* (Nicolas.) *La pluie obtenue par la légion* FULMINANTE. (Boss.)

FULMINATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base salifiable.

FULMINATION, n. f. (*fulminer.*) Pron. *ful-mi-na-cion.* — Chim. Détonation subite, explosion d'une matière fulminante.

— Dr. can. Promulgation, dénonciation : *La* FULMINATION *des bulles. La* FULMINATION *d'une sentence ecclésiastique. La* FULMINATION *d'un monitoire.* (Acad.)

FULMINATOIRE, adj. des 2 g. Théol. Qui fulmine : *Sentence* FULMINATOIRE.

FULMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Fulminer : *Interdit* FULMINÉ. *Bulles* FULMINÉES.

— Par extens. Condamné, frappé d'interdit : *Fénelon voulut prouver que la doctrine* FULMINÉE *dans une femme était la doctrine vénérée dans les saints.* (Lam.)

FULMINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fulminare*, de *fulmen*, foudre ; lat.) Chim. Faire explosion, en parl. des matières fulminantes : *Cette composition, cette poudre* FULMINE *au moindre choc.* (Acad.) *L'or* FULMINE *avant d'être chauffé jusqu'au rouge.* (Buff.)

— Fig. S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces : *Il* FULMINE *étrangement contre vous. Il est en colère, il* FULMINE, *il tempête.* (Acad.) *Fallait-il* FULMINER *et le prendre d'un ton si haut ?* (Boss.)

= V. tr. ou act. Dr. can. Publier quelque acte avec certaines formalités : FULMINER *des bulles.* FULMINER *une sentence d'excommunication.* (Acad.)

— Par anal. Publier ; lancer dans le public :

Tu m'as trompé, volé d'une manière indigne...
Je *fulmine* un mémoire, et demain je t'assigne. (Étienne.)

FULVERIN, n. m. (*fulvus*, fauve ; lat.) Pron. *ful-vrain.* — Peint. Couleur qu'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

FUMADE, n. f. Agric. Amélioration de la terre dans l'espace où des bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.

FUMAGE, n. m. Pron. *fu-maj.* — Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, en l'exposant à la fumée de certaines compositions : *Défendre le* FUMAGE. (Acad.)

FUMANT, part. prés. du v. Fumer : *Trois étudiants allemands étaient restés seuls sur le pont,* FUMANT *leurs pipes de faïence peinte.* (V. Hugo.)

FUMANT, ANTE, adj. Qui fume, qui jette de la fumée ou quelques vapeurs : *Tison* FUMANT. *Cendres* FUMANTES. *Des viandes* FUMANTES. (Acad.) *Les cendres encore* FUMANTES *de tant de villes autrefois florissantes.* (Mass.)

— *Fumant de sang*, plein, couvert d'un sang qui fume encore : *Une épée* FUMANTE *de sang.*

— Par anal. FUMANT *de carnage.*

.....Des lieux tout *fumant* de carnage. (Volt.)

— Fig. *Fumant de courroux, de colère*, transporté de courroux, de colère.

FUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Fumer : *Jambon* FUMÉ. *Langues* FUMÉES.

— Fig. *Terre bien* FUMÉE. *Sans fourrage, le cultivateur vit, dans ses champs mal* FUMÉS *et mal labourés, comme dans un désert.* (Chaptal.)

FUME, n. m. Grav. Épreuve d'un poinçon ; empreinte que l'on fait sur une carte avec le poinçon d'une lettre noircie à la flamme d'une bougie, pour voir s'il est bien gravé. (Acad.)

FUMÉE, n. f. (*fumus* ; lat., m. sign.) Pron. *fu-mé.* — Vapeur plus ou moins épaisse qui sort des choses brûlées, ou vivement échauffées par le feu : *La* FUMÉE *du foyer. La* FUMÉE *d'un volcan. La* FUMÉE *qui s'élève d'un champ de bataille. Des tourbillons de* FUMÉE. FUMÉE *épaisse, noire, puante. La* FUMÉE *nous étouffe. Chasser, dissiper la* FUMÉE. (Acad.) *La grande salle était remplie d'une* FUMÉE *affreuse, mêlée de tourbillons de feu.* (Volt.) *L'hymen vient après l'amour, comme la* FUMÉE *après la flamme.* (Chamf.)

Une fumée étrange,
Seule dans ce taudis, atteste qu'on y mange. (A. de Muss.)

L'eau rejaillit en tourbillon d'écume qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les FUMÉES *d'un vaste embrasement.* (Chateaubr.)

— *Noir de fumée*, suie très-noire et légère que donne la poix-résine, et qui sert dans les arts : *Le* NOIR DE FUMÉE *sert à faire l'encre d'imprimerie, le cirage,* etc. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il n'y a point de fumée sans feu,* il ne court point de bruit qui n'ait quelque fondement. || *Il n'y a point de feu sans fumée,* quand on a une passion vive, on ne peut s'empêcher de la laisser paraître.

— Fig. *S'en aller en fumée*, ne point produire l'effet attendu ou désiré : *Tous ses projets* S'EN SONT ALLÉS EN FUMÉE. (Acad.)

.... Son feu pourrait bien *s'en aller en fumée.* (Regn.)

— Fig. et fam. *Il vend de la* FUMÉE, il n'a qu'un crédit apparent, dont il fait parade pour en tirer avantage.

— Vapeur qui s'exhale des viandes chaudes : *La* FUMÉE *du rôt.*

Il vint à ce festin, conduit par la *fumée.* (Boil.)

— Prov. et pop. *Manger son pain à la fumée du rôt,* être spectateur d'un divertissement auquel on ne peut avoir part.

— Vapeurs qui s'exhalent des corps humides : *Il se leva une* FUMÉE *de la rivière des marécages.* (Acad.)

— Fig. Choses vaines, frivoles, périssables : *Cette* FUMÉE *qu'on nomme la gloire. Toutes les choses de ce monde ne sont que* FUMÉE. (Acad.) *S'il était content de sa journée, il se frottait les mains en laissant échapper par les rides crevassées de son visage une* FUMÉE *de gaieté.* (H. de Balz.)

À quelque prix qu'on mette une telle *fumée*,
L'obscurité vaut mieux que tant de renommée. (Corn.)

— *Se repaître, s'enivrer de fumée*, se repaître de vaines espérances, de vains honneurs, d'une vaine gloire.

Un esprit enivré d'une douce *fumée.* (Boil.)

Une muse affamée
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de *fumée.* (Boil.)

— Fig. Au pl. vapeurs qui montent au cerveau.

— *Les fumées de l'orgueil, de l'ambition*, etc., les mouvements de l'orgueil, les désirs, etc.

— Chass. Fiente des cerfs et des autres bêtes fauves : *Les* FUMÉES *du cerf. Les* FUMÉES *de la bête.*

FUMELER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Arracher le chanvre mâle.

FUMER, v. intr. ou neut. 1re conj. Jeter de la fumée : *Ce bois n'est pas sec, il* FUME *beaucoup. Le volcan* FUMAIT *encore. L'encens* FUMAIT *sur les autels.* (Acad.)

... Le flambeau mourant *fume* et s'éteint dans l'ombre.
(Del.)

L'Olympe voit en paix *fumer* le mont Etna. (Pir.)

Là, du soir au matin, *fument* autour des hommes
Ces vastes alambics qu'on nomme les cités. (A. de M.)

Aux lueurs du couchant voir *fumer* les hameaux.
(V. Hugo.)

— *Cette chambre fume, cette cheminée fume*, la fumée s'y rabat et entre dans la chambre : *Empêcher une cheminée de* FUMER.

— Impersonn. : *Il* FUME *dans cette chambre.*

— Poétiq. *Faire fumer les autels*, y brûler de l'encens ; y offrir des sacrifices à la divinité.

...Au pied des autels que je *faisais fumer.* (Rac.)

— Exhaler des vapeurs : *Au printemps, on voit les marécages* FUMER. *Les prés* FUMENT. *Ce cheval* FUME. *Leur sang fumait encore. La terre* FUMAIT *encore de leur sang.* (Acad.) *Ses naseaux* FUMENT. (Flor.) *Le sang des étrangers a fait* FUMER *la terre.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et pop. Avoir de la colère, du dépit, de l'impatience, etc. : *Il* FUME, *mais il n'ose rien dire. Je l'ai fait* FUMER. (Acad.)

— V. tr. ou act. Exposer des viandes à la fumée, pour les sécher et les conserver : FUMER *des langues, des jambons,* etc. *Mettre un jambon dans la cheminée pour qu'il* SE FUME. (Acad.)

— Prendre en fumée, par la bouche, du tabac ou quelque autre substance : FUMER *une pipe de tabac.* FUMER *du tabac, un cigare.* (Acad.) *Nous leur faisons* FUMER *la pipe.* (Lam.)

Oui, j'aime fort aussi le tabac à *fumer.* (Alf. de Muss.)
Heureux homme ! — Il *fumait* de l'opium dans l'ambre,
Et, vivant sans remords, il aimait le sommeil. (Id.)

En Orient, quand on n'a rien à se dire, on FUME *du tabac de rose ensemble.* (Mme de Staël.)

— Absol. Prendre du tabac en fumée : *Chacun se livrant aux amusements de son goût, on joue, on cause, on lit, on boit, on* FUME. (J. J. Rouss.) *L'un* FUMAIT, *l'autre prisait, et ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'absorber le tabac.* (H. de Balz.)

...Qui ? moi ! j'aurais le courage de vivre
Auprès d'un vieux mari, qui chaque jour s'enivre,
Qui *fume* à chaque instant ! (Coll. d'Harl.)

— Agric. Épandre du fumier sur une terre cultivée, pour l'engraisser, pour l'amender : FUMER *un champ.* FUMER *une vigne.*

FUMEROLLE, n. f. Géogr. Crevasse du cratère des volcans, d'où s'échappe de la fumée.

FUMERON, n. m. Morceau de charbon de bois qui, n'étant pas assez brûlé, jette encore de la flamme et beaucoup de fumée.

FUMET, n. m. Pron. *fu-mè.* — Vapeur qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût : *Ce vin a un bon* FUMET. *Le* FUMET *d'une perdrix. Un faisan qui a un grand* FUMET. *Un* FUMET *délicieux.* (Acad.)

......Des perdrix d'un *fumet* admirable. (Regn.)

FUMETERRE, n. f. Bot. Plante fort commune dans les champs, et souvent employée en médecine comme tonique : *Sirop, extrait de* FUMETERRE. *Le suc de la* FUMETERRE *produit sur les yeux le même effet que la* FUMÉE. (Acad.) *Voyez les tiges diffuses de la* FUMETERRE *aux fleurs noires est roses.* (H. de Balz.)

FUMEUR, n. m. Celui qui a l'habitude de prendre du tabac en fumée : *C'est un grand* FUMEUR. *Une réunion de* FUMEURS. (Acad.) *Il est facile de reconnaître les* FUMEURS *à leur air hébété, à leurs lèvres baveuses.* (Blanq.) *Intrépide* FUMEUR, *dîneur et soupeur, il étonnait autant à table que dans une partie de plaisir, en verve à minuit comme le matin.* (H. de Balz.)

FUMEUX, EUSE, adj. Qui envoie des vapeurs à la tête : *Du vin* FUMEUX. *La bière de ce pays est extrêmement* FUMEUSE. (Acad.) *L'ordre des boissons est des plus tempérés aux plus* FUMEUSES. (Brill. Sav.)

— D'où il sort de la fumée : *Je me trouvai dans une chambre éclairée par une lampe* FUMEUSE. (H. de Balz.) *Je l'ai trouvé devant une table éclairée par une petite lampe* FUMEUSE. (E. Souv.)

.....Un foyer *fumeux.* (Del.)

FUMIER, m. n. (*fimus* ; lat., m. sign.) Pron. *fu-mié.* — Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, et qui est mêlée avec leur fiente : *Ôter le* FUMIER *d'une écurie. Faire pourrir du* FUMIER. *Le* FUMIER *engraisse les terres.* FUMIER *de cheval.* FUMIER *de vache.* (Acad.) *Le* FUMIER *du bœuf est le meilleur engrais pour les terres sèches et légères.* (Buff.)

— Fig. : *Les bourgeois, par une vanité ridicule, font de leurs filles un* FUMIER *pour les terres des gens de qualité.* (Chamf.)

Oui, la liberté meurt sur le *fumier* des villes. (A. de M.)

— Par extens. Toute sorte d'engrais, comme les excréments d'animaux, les matières animales ou végétales en putréfaction, etc.

— Fig. et fam. *Ce n'est que du fumier*, se dit de toute chose dont on ne fait nul cas, ou pour laquelle on veut témoigner un grand mépris.

...Comme du *fumier* regarder tout le monde. (Mol.)

— Amas de fumier que l'on forme dans une mare, dans une fosse : *Aller jeter cela sur le* FUMIER. *Il avait caché son argent dans un* FUMIER.

— Prov. *Hardi comme un coq sur son fumier*, se dit d'un homme qui se prévaut de ce qu'il est dans un lieu où il a de l'avantage.

— Par anal. : *Il ne faut pas l'attaquer sur son* FUMIER.

— Prov. et fig. *Mourir sur un fumier*, mourir misérable, après avoir perdu tout son bien :

Ah ! monsieur, nous mourrons un jour sur un *fumier.*
(Regn.)

— Prov. *Être comme Job sur son fumier*, être réduit à un état excessif de misère et de souffrance.

FUMIFUGE, adj. des 2 g. (*fumus*, fumée ; *fugare*, mettre en fuite ; lat.) Didact. Qui chasse la fumée.

— Techn. *Appareil fumifuge*, appareil que l'on adapte aux cheminées pour préserver les appartements de la fumée.

FUMIGATION, n. f. Pron. *fu-mi-ga-cion.* — Chim. et Médec. Action de répandre dans un lieu la fumée d'une substance odorante, la vapeur d'un liquide ou un gaz quelconque : *Faire des* FUMIGATIONS *de chlore pour purifier l'air.*

— Action d'exposer un corps à la fumée.

— Action d'appliquer un médicament sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz, à quelque partie du corps : FUMIGATIONS *sulfureuses.* FUMIGATIONS *aromatiques.*

FUMIGATOIRE, adj. Pron. *fu-mi-ga-toar.* — Méd. Il s'emploie dans cette locution : *Boîte* FUMIGATOIRE, boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

FUMIGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron *fu-mi-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *fumig* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous fumigeons, il fumigea, etc.* — Chim. Exposer un corps à la fumée d'un ou plusieurs autres corps qui brûlent.

FUMISTE, n. m. Pron. *fu-mist.* — Ouvrier dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument : *Un bon* FUMISTE. (Acad.)

— Adjectiv. *Poêlier* FUMISTE.

FUMIVORE, adj. des 2 g. (*fumus*, fumée, et

vorare, dévorer ; lat.) Technol. Qui consume la fumée : *Appareil, cheminée* FUMIVORE.

FUMOIR, n. m. Pron. *fu-moar*. — Comm. Bâtiment destiné à fumer les viandes et les poissons.

— Pièce destinée aux fumeurs.

FUMURE, n. f. Agric. Action de fumer une terre ; résultat de cette action.

— Engrais produit par les bêtes enfermées dans un parc.

FUNAIRE, n. f. (*funis*, corde ; lat.) Pron. *fu-nèr*. — Bot. Genre de Cryptogames de la famille des Mousses ; ce sont des plantes annuelles qui croissent réunies en touffes.

FUNAMBULE, n. des 2 g. (*funis*, corde ; *ambulo*, je marche ; lat.) Pron. *fu-nan-bul*. — Danseur de corde : *Théâtre de* FUNAMBULES. (Acad.)

FUNDIBALLE, n. f. (*funda*, fronde ; lat. ; βάλλω, je jette ; gr.) Pron. *fon-di-bal*. — Anc. Machine avec laquelle on lançait de grosses pierres.

FUNE, n. f. (*funis*, corde ; lat.) Pron. *funn*. — Mar. Cordage qui sert à hâler une seine au rivage. || On dit aussi *Jet* et *Halin*.

FUNÈBRE, adj. des 2 g. (*funera*, funérailles ; lat.) Pron. *fu-nèbr*. — Qui appartient aux funérailles : *Ornements* FUNÈBRES. *Pompe* FUNÈBRE. *Honneurs* FUNÈBRES. (Acad.)

...D'un enterrement la *funèbre* ordonnance. (Boil.)

L'enfant, couronné de roses blanches, est allongé sur sa couche FUNÈBRE, *auprès de laquelle sa mère sanglote*. (Th. Gaut.)

Dans cet horizon de ténèbres
Ont passé vingt spectres *funèbres*. (V. Hugo.)

— Fig. Sombre, triste, lugubre, effrayant : *Cri* FUNÈBRE. *Image* FUNÈBRE.

Mille cloches émues
D'un *funèbre* concert font retentir les nues. (Boil.)
Il pousse dans la nuit un si *funèbre* adieu,
Que les oiseaux des mers désertent le rivage. (A. de Muss.)

— *Oiseaux* FUNÈBRES, oiseaux nocturnes dont le cri a quelque chose de sinistre : *Le hibou, le chat-huant, l'orfraie, sont des oiseaux* FUNÈBRES. (Acad.)

Ces oiseaux *funèbres*
Qui n'osent soutenir les regards du soleil. (J. B. Rouss.)

FUNÈBREMENT, adv. D'une manière funèbre : *Une lanterne sourde éclairait* FUNÈBREMENT *cette scène*. (V. Hugo.) || Peu usité.

FUNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mar. Garnir un cordage de funin.

— *Funer un mât*, le garnir de son étai et de sa manœuvre.

FUNÉRAILLES, n. f. pl. (*funus*, *funera*, lat. ; m. sign.) Pron. *fu-né-ra-y*. — Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements : FUNÉRAILLES *magnifiques*. FUNÉRAILLES *pompeuses*. FUNÉRAILLES *superbes*. *Faire les* FUNÉRAILLES *de quelqu'un. C'est un usage de ne célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort*. (Volt.)

Dois-je oublier Hector privé de *funérailles*. (Rac.)

— Poétiq. Meurtre, carnage : *Fermer les* FUNÉRAILLES.

Syn. Funérailles, obsèques. *Funérailles* est le mot qu'on emploie en général pour désigner les cérémonies funèbres pratiquées chez les divers peuples ; *obsèques* ne s'entend que des derniers devoirs qu'on rend à tel ou tel défunt. *Funérailles* implique l'idée d'une certaine pompe ; *obsèques* ne rappelle que l'idée d'un convoi pur et simple.

FUNÉRAIRE, adj. des 2 g. Pron. *fu-né-rèr*. — Qui concerne les funérailles : *Frais* FUNÉRAIRES. (Acad.) *La souffrance, semblable à un drap* FUNÉRAIRE, *enveloppe toute la vie*. (Ch. Nod.)

Les dards croisés, les larges boucliers,
Sont du héros la couche *funéraire*. (Millev.)
J'accompagnais de loin les pompes *funéraires*. (V. H.)

— *Colonne funéraire*, colonne surmontée d'une urne, où étaient anciennement enfermées les cendres d'un mort.

FUNÈRE, n. f. Ant. rom. Pleureuse ; femme payée pour pleurer aux enterrements.

FUNESTE, adj. des 2 g. (*funestus*, de *funus*, funérailles ; lat.) Pron. *fu-nèst*. — Malheureux, sinistre, qui porte la calamité et la désolation avec soi : *Événement* FUNESTE. *Mort* FUNESTE. *Voyage* FUNESTE. (Acad.) *On n'avait pas osé lui porter cette* FUNESTE *nouvelle*. (Volt.)

Ce jour nous fut propice et *funeste* à la fois. (Corn.)

Les suites d'une passion FUNESTE. (J. J. Rouss.)

Aujourd'hui, dépouillé, vaincu, proscrit, *funeste*,
Je fuis... De mon empire, hélas ! rien ne me reste.
(V. Hugo.)

— Triste, désolant : *Je fis les plus* FUNESTES *réflexions*. (Beaum.) *Cette impossibilité d'arriver aux grandes places, à moins que d'être gentilhomme, est une des absurdités les plus* FUNESTES *dans presque tous les pays*. (Chamf.)

— Par extens. Funèbre :

Un évêque exilé du temple
Le suivit au *funeste* lieu. (V. Hugo.)

FUNESTEMENT, adv. D'une manière funeste : *Cela arriva le plus* FUNESTEMENT *du monde*. (Acad.) || Peu usité.

FUNEUR, n. m. Mar. Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNGINE, n. f. Matière fibreuse ; substance extraite des champignons.

FUNICULAIRE, adj. des 2 g. (*funis*, corde ; lat.) Pron. *fu-ni-ku-lèr*. — Qui est composé de cordes.

— *Machine funiculaire*, machine consistant en une corde ou un assemblage de cordes, servant à enlever ou à soutenir un fardeau.

— *Appareil funiculaire*, appareil, machines où les cordages communiquent la puissance motrice.

FUNICULE, n. m. (*funiculus*, petite corde ; lat.) Bot. Cordon qui fixe la graine au placenta, et qui lui porte la nourriture fournie par les racines et les feuilles.

FUNICULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un funicule.

FUNIN, n. m. (*funis*, corde ; lat.) Pron. *fu-nain*. — Mar. Tout cordage blanc, ou fait de fil non goudronné. On dit plus ordinairement, *Franc-funin* : *Les* FRANCS-FUNINS *sont de trois, quatre et cinq torons*. (Acad.)

FUR, n. m. Prat. Il s'emploie comme loc. adv. ou conjonct. dans les expressions suivantes, pour A mesure, A mesure de, A mesure que.

— AU FUR ET À MESURE : *Nous vous ferons passer les marchandises* AU FUR ET À MESURE *qu'elles arriveront*. (Acad.)

— À FUR ET À MESURE : *On le paye* À FUR ET À MESURE *de l'ouvrage*. (Acad.) À FUR ET À MESURE *que les larves d'ouvrières éclosent, leur nombre devient si considérable qu'elles ne peuvent plus tenir dans la ruche*. (Duméril.)

— À FUR ET MESURE : *Travaillez, nous vous payerons* À FUR ET MESURE.

FURET, n. m. (*fur*, voleur ; lat.) Pron. *fu-rè*. — Petit animal du genre des martres ; on s'en sert pour prendre les lapins, qu'il va chercher dans leur terrier : *Chasser avec le* FURET. *Chasser au* FURET. *Prendre des lapins au* FURET. (Acad.)

— Fig. et fam. Homme qui a beaucoup d'habileté, de sagacité pour découvrir certaines choses, qui s'enquiert de tout, qui s'applique à savoir tout ce qui se passe dans les familles : *C'est un* FURET, *un vrai* FURET, *il est impossible de rien lui cacher*. (Acad.)

— Jeu qui consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui doit le saisir : *Jouer au* FURET.

— *De belles jeunes filles et leurs amoureux, formant cercle, jouent au* FURET *et à la savate*. (Th. Gaut.)

— Pêch. Sorte de filet dont l'usage est défendu.

FURETAGE, n. m. Pron. *fur-taj*. — Chass. Chasse au lapin avec le furet.

FURETÉ, ÉE, part. pass. du v. Fureter.

FURETER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*furet*.) Pron. *fur-té*. — Il double la consonne finale du rad. *furet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je furette, je furetterai, il furetterait, etc.*

— Chasser au furet : FURETER *dans une garenne. Aller* FURETER.

— Transitiv. : FURETER *une garenne, un bois, un terrier*.

— Fig. Fouiller, chercher partout avec soin, curieusement : *Il va* FURETANT *partout. Qu'allez-vous* FURETER *dans ce cabinet, dans cette bibliothèque ?* (Acad.) *Je ne veux point avoir sans cesse devant moi un espion de mes affaires, un traître dont les yeux maudits assiégent toutes mes actions, dévorent ce que je possède, et* FURETTENT *de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler*. (Mol.)

— S'enquérir de ce qui se passe, chercher à satisfaire sa curiosité sur tout : *Madame la duchesse de Bourgogne s'était acquis une telle familiarité avec le roi et avec madame de Maintenon que tout en leur présence elle* FURETAIT *leurs papiers, les lisait et ouvrait jusqu'à leurs lettres*. (St-Simon.)

.....*Fureter* les clefs du coffre-fort. (Regn.)

— Fam. FURETER *des nouvelles*.

FURETEUR, n. m. Chass. Celui qui chasse aux lapins avec un furet.

— Fig. et fam. Celui qui fouille, qui cherche partout : *Quel ennuyeux* FURETEUR !

— Celui qui s'enquiert de tout, qui cherche à tout savoir : *Cachez-vous de lui, c'est un* FURETEUR. *Quel indiscret* FURETEUR !

— *Un fureteur de nouvelles*, celui qui va furetant des nouvelles partout. (Acad.)

FUREUR, n. f. Rage, manie, frénésie : *Il est devenu fou, et de temps en temps il lui prend des excès de* FUREUR. *Il entre en* FUREUR. (Acad.)

— Par exagér. : *Il aime, il hait jusqu'à la* FUREUR. *Avec* FUREUR, etc.

— Méd. *Fureur utérine*, maladie de femme qui consiste en un penchant insatiable et irrésistible à l'acte vénérien. || V. NYMPHOMANIE.

— Par exagér. et fam. *Faire fureur*, être fort en vogue, exciter dans le public une vive curiosité : *Cette actrice, cette pièce* FAIT FUREUR.

— Extrême colère : *Être transporté de* FUREUR. *Un mouvement, un transport de* FUREUR. *Irriter la* FUREUR *de quelqu'un. Apaiser sa* FUREUR. (Acad.)

Mais déjà la *fureur* dans vos yeux étincelle. (Boil.)
D'une mère en *fureur* épargnez-moi les cris. (Rac.)

La FUREUR *d'aucun parti ne m'entraîne*. (J. J. R.)

— Écrit. Colère de Dieu : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre* FUREUR. (Acad.)

— Agitation, émotion, qui paraît dans un animal irrité : *Un lion en* FUREUR.

— Par anal. Il se dit des choses : *La* FUREUR *de la tempête. La* FUREUR *de la mer. La* FUREUR *des flammes*. (Acad.)

L'onde turbulente
Mugit de *fureur*. (J. B. Rouss.)
L'aquilon en *fureur* gronde sur les montagnes. (Boil.)

— Passion démesurée : *Il a la* FUREUR *du jeu. La* FUREUR *de rimer. Il a une* FUREUR *pour les tulipes*. (Acad.)

Sa plus grande *fureur* est pour la liberté. (Volt.)
. . . . A présent, le jeu n'est que *fureur*. (Regn.)

L'envie est une FUREUR *qui ne peut souffrir le bien des autres*. (La Rochef.)

— Le plus fort, le plus haut degré : *Sylla, dans la* FUREUR *de ses succès, mit Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté*. (Montesq.)

— Par exag. et fam. Habitude importune, nuisible, etc., que quelqu'un a de faire une certaine chose : *Il a toujours la* FUREUR *de se mêler des affaires des autres*. (Acad.) *Il a la* FUREUR *de disputer des choses divines*. (Boss.)

— Fig. Transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, et qui fait faire ou dire des choses extraordinaires : FUREUR *prophétique*. FUREUR *poétique*. *Être saisi d'une* FUREUR *divine. Une sainte* FUREUR *s'empara de lui*. (Acad.)

Apollon par des vers exhale sa *fureur*. (Boil.)

— Au pl. Transports frénétiques, emportements, excès auxquels on se livre dans la colère ; mouvements d'exaltation, etc. : *Les* FUREURS *de l'amour. Les* FUREURS *du désespoir. Les* FUREURS *d'Oreste. Les* FUREURS *de la guerre civile*. (Acad.)

La Fable eût pu donner à ses *fureurs* impies
L'ongle flétrissant les harpies. (V. Hugo.)

Syn. Fureur, furie. La *fureur* est intérieure ; la *furie* est extérieure et nous emporte. Nous haïssons avec *fureur* ; nous combattons avec *furie*. Ainsi toute passion violente, tant qu'elle est ou peut être concentrée, s'appellera *fureur* ; toute passion violente qui éclate et se manifeste par des mouvements ou par des actes sensibles s'appellera *furie*.

FURFURACÉ, ÉE, adj. (*furfur*, son ; lat.) Méd. Qui ressemble à du son. Il se dit d'une espèce de dartre et d'une espèce de teigne dans lesquelles l'épiderme se détache par petites écailles.

— Il se dit aussi d'une espèce de sédiment qui se forme quelquefois dans l'urine.

FURIBOND, ONDE, adj. Pron. *fu-ri-bon, bond*. — Qui est sujet à de grands emportements de fureur de colère : *Un homme* FURIBOND. *Une femme* FURIBONDE.

— Dont les traits, les gestes, etc., annoncent une grande fureur : *Il vint à nous, tout* FURIBOND.

— Par anal. : *Des yeux* FURIBONDS. *Un regard* FURIBOND. *Un visage* FURIBON.

Ah ! monsieur, évitez sa rage *furibonde*. (Regn.)

— Subst. : *C'est un* FURIBOND. *Un petit* FURIBOND. (Acad.)

FURIBONDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Fam. Faire le furibond.

FURIE, n. f. (*furia* ; lat., m. sign.) Pron. *fu-ri*. — Fureur qui éclate avec violence ; grand emportement de colère : *Entrer en* FURIE. *Se mettre en* FURIE. (Acad.)

Je vis marcher contre elle une armée en *furie*. (Rac.)
Ne désespérez pas une amante en *furie*. (Id.)

— Mouvement violent et impétueux d'un animal irrité : *Le lion en* FURIE *se lança sur lui. La* FURIE *des bêtes sauvages*. (Acad.)

— Action impétueuse de certaines choses inani-

mées : *La* FURIE *de la tempête. La* FURIE *des vents. La* FURIE *de l'orage.*

— Ardeur, impétuosité de courage : *C'est une nation qui va au combat avec* FURIE. *Les troupes donnèrent avec* FURIE *sur l'ennemi.* (Acad.)

— État le plus violent d'une chose ; sa plus grande intensité : *Dans la* FURIE *du combat, de la mêlée. Dans la* FURIE *de son mal.* (Acad.)

— Mythol. Divinités infernales qui avaient l'emploi de tourmenter les méchants, les criminels, soit dans les enfers, soit sur la terre : *Les trois* FURIES *étaient Alecton, Mégère et Tisiphone. Être poursuivi par les* FURIES. (Acad.)

Mégère, nous dit-on, eut pour sœurs deux *furies*,
Que la nuit enfanta, que l'enfer a nourries. (Del.)

D'un côté, une FURIE *vengeresse leur présentait un miroir qui leur montrait toute la difformité de leur vices.* (Fén.)

Les remords te suivront comme autant de *furies.* (Rac.)

— Fig. Femme extrêmement méchante et emportée : *C'est une vraie* FURIE, *une* FURIE *d'enfer.* (Acad.) *Elle ressemblait à une* FURIE. (Fén.)

Quoi ! votre amour se veut charger d'une *furie*
Que le démon de Rome a formée et nourrie ? (Corn.)

— Comm. Ancienne étoffe des Indes, ainsi nommée des figures hideuses qui y étaient représentées.

— *SYN.* V. FUREUR.

FURIEUSEMENT, adv. Pron. *fu-rieuz-man.* — Avec furie. || Peu usité dans ce sens.

— Fig. Prodigieusement, extrêmement : *Il est* FURIEUSEMENT *grand,* FURIEUSEMENT *riche. Elle est* FURIEUSEMENT *laide.* (Acad.) *Il me semble que vous avancez* FURIEUSEMENT *dans le chemin de la perfection.* (Rac.) *Vous m'avez aussi fait faire des souliers qui me blessent* FURIEUSEMENT. (Mol.) *Je suis* FURIEUSEMENT *pour l'attraction : j'aime tout ce qui attire.* (Dest.) *Nous sommes* FURIEUSEMENT *décriés dans Paris.* (Danc.) *Mon cher ange, nos amours sont* FURIEUSEMENT *traversées.* (Volt.) *Il y a des physionomies* FURIEUSEMENT *trompeuses.* (Lesage.)

FURIEUX, EUSE, adj. Qui est en fureur, en furie : *Il est devenu* FURIEUX. *C'est un fou* FURIEUX. *Un peuple* FURIEUX *demandait leur tête. Tigre* FURIEUX. *Lion* FURIEUX. (Acad.)

Achille *furieux*
Épouvantait l'armée, et partageait les dieux. (Rac.)

— Ce qui dénote ou exprime la fureur : *Un visage* FURIEUX. *Des regards* FURIEUX. (Acad.)

Son front cicatrisé rend son air *furieux.* (Boil.)
Lancer sur le lieu saint des regards *furieux.* (Rac.)

Le mouvement général de la figure est d'une violence FURIEUSE *qui va bien au sujet.* (Th. Gaut.)

— Impétueux, véhément, violent : *Il est* FURIEUX *dans le combat. Combat* FURIEUX. *Attaque, charge* FURIEUSE. *Vent* FURIEUX. *Des torrents* FURIEUX *tombent de cataractes en cataractes.*

— Mor. *Passion* FURIEUSE. *Ambition aveugle et* FURIEUSE. (Acad.) *Eschyle avait l'imagination grande et vaste, mais déréglée et* FURIEUSE. (Andr.)

Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,
Pour armer contre moi tant d'auteurs *furieux?* (Boil.)

— Fig. Prodigieux, excessif ; il précède toujours le substantif : *C'est un* FURIEUX *mangeur, un* FURIEUX *menteur. Voilà un* FURIEUX *travail. Il s'est donné un* FURIEUX *coup, une* FURIEUSE *entorse. Il y a une* FURIEUSE *tête sous ce bonnet-là.* (Volt.) *La conversation devint insensiblement une* FURIEUSE *dispute.* (St-Évrem.) *Il a fait une* FURIEUSE *dépense.* (Lesage.) *Il va porter de* FURIEUX *coups à ses adversaires.* (Beaum.) *N'est-il pas content du* FURIEUX *intérêt qu'il exige, sans vouloir encore m'obliger à prendre pour trois mille livres les vieux rogatons qu'il ramasse?* (Mol.)

C'est pour mon pauvre maître un *furieux* déboire. (Piron.)

— Substantiv. Personne furieuse : *Ce sont des* FURIEUX, *arrêtez ces* FURIEUX.

— Jurispr. Celui qui est atteint de fureur : *Prononcer l'interdiction d'un* FURIEUX. (Acad.)

Syn. Furieux, furibond. *Furieux* marque l'état de l'homme actuellement ou habituellement en fureur ; *furibond* marque la fréquence des accès de colère, une disposition naturelle à la furie. *Furieux* ne désigne qu'une affection morale ; *furibond* marque à la fois une affection morale et une expression hideuse de la nature physique : le *furieux* est à craindre, le *furibond* a une figure qui effraie. *Furibond* ne s'applique qu'aux personnes, *furieux* s'applique aux personnes, aux animaux et choses inanimées.

FURIN, n. m. Pron. *fu-rain.* — Mar. Pleine mer.

— *Mener un vaisseau en furin*, le conduire hors du port, et lui faire éviter les écueils.

FUROLLES, n. f. pl. (*feir*, feu ; all.) Pron. *furol.* — Mar. Exhalaisons enflammées qui paraissent quelquefois sur terre et sur mer.

FURONCLE, n. m. Espèce de petit flegmon très-douloureux, qui a son siége sous la peau ; il offre au centre une saillie qui lui a fait donner le nom vulgaire de *Clou* : *Il lui est venu un* FURONCLE *à l'aisselle, au dos,* etc. *Son* FURONCLE *a percé.* (Acad.)

FURONCULEUX, EUSE, adj. Pron. *fu-ron-ku-leu, leuz.* — Méd. Qui est sujet aux furoncles ; qui a des furoncles ; qui ressemble au furoncle.

FURT, n. m. (*furtum*, vol ; lat.) Pron. *furtt.* — Anc. Vol, larcin.

FURTIF, IVE, adj. (*furtivus*, m. sign., de *fur*, voleur ; lat.) Qui se fait à la dérobée en cachette : *Entrer d'un pas* FURTIF. *Un regard* FURTIF. *Une œillade* FURTIVE. *Des amours* FURTIVES. (Acad.)

— Par anal. : *Une main* FURTIVE, *etc.* (Acad.) *Dans le travail de sa* FURTIVE *renaissance, la Grèce attirait bien peu les regards et l'intérêt de l'Europe.* (Villem.)

De leur *furtive* ardeur ne pouvais-tu m'instruire? (Rac.)

FURTIVEMENT, adv. A la dérobée : *Entrer* FURTIVEMENT. *S'en aller* FURTIVEMENT. (Acad.) *Quitter* FURTIVEMENT *sa famille.* (J. J. Rouss.)

FUSAIN, n. m. Pron. *fu-zain.* — Bot. Arbrisseau qui vient naturellement le long des haies, et dont le bois sert à faire des fuseaux, des lardoirs, etc. ; on l'emploie réduit en charbon, pour tracer des esquisses légères : *Le fruit du* FUSAIN *est purgatif. Les fruits du* FUSAIN *réduits en poudre sont employés pour détruire les poux de tête.* (Robin.) *Bois de* FUSAIN. || Vulg. : *Bonnet à prêtre*, parce que son fruit a quatre angles comme un bonnet carré.

— Espèce de crayon : *Esquisse au* FUSAIN. (Acad.)

— Techn. Petit fuseau dont on se sert pour nettoyer les trous des pièces d'un mouvement de montre.

FUSANT, part. prés. de Fuser.

FUSANT, ANTE, adj. (*fuser.*) Pron. *fu-zan, zantt.* — Phys. et chim. Qui s'étend, se répand : *La matière* FUSANTE *des fusées à la congrève* EST *un mélange de pulverain, de soufre, de charbon humecté avec de l'essence de térébenthine ou de l'huile de pétrole.* (Dupuytren.)

FUSAROLLE, n. f. Archit. Petit ornement taillé en forme de colliers sous l'ove des chapiteaux.

FUSCITE, n. m. Min. Minéral jaune, espèce de pinnite.

FUSEAU, n. m. (*fusus* ; lat., m. sign.) Pron. *fu-zô.* — Petit instrument de bois, de la longueur d'environ un demi-pied, qui est arrondi partout, renflé à son milieu, fort menu par les bouts, et dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil : *Tourner, remplir, vider le* FUSEAU. (Acad.)

Elle filait, tournant son *fuseau* sans parler. (Brizeux.)
Camille préférait, amante des combats,
La lance belliqueuse aux *fuseaux* de Pallas. (Del.)

— Poétiq. *Le fuseau des Parques.*

Prenez tous les *fuseaux* qui, pour les plus longs âges,
Tournent entre vos mains. (J. B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Avoir des jambes de fuseau*, avoir les jambes extrêmement menues.

— Géom. Portion d'une surface sphérique comprise entre deux demi-grands cercles : *Un aérostat se construit par* FUSEAUX.

— Techn. Chose qui a la forme, la figure d'un fuseau. || Chez les horlogers, Chevilles qui servent d'ailes dans les lanternes en pignon. || Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. || Petit instrument dont on se sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie : *Passement au* FUSEAU. *Dentelle au* FUSEAU. || Broche de fer avec laquelle les potiers de terre font des trous à leurs ouvrages. || Morceau de bois aiguisé dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois. || Tuyau de verre fait en forme de fuseau.

— Astr. Constellation appelée aussi *Chevelure de Bérénice.*

— Mar. n. pl. Taquets de cabestan.

— Zool. Genre de coquilles univalves.

FUSÉE, n. f. Fil qui est autour du fuseau quand la filasse est filée : *Vider une* FUSÉE. *Sa* FUSÉE *est bien embrouillée.*

— Prov. et fig. *Demêler une* FUSÉE, débrouiller une intrigue, une affaire :

J'ai laissé démêler aux autres la *fusée.* (Piron.)

— Pièce de feu d'artifice faite avec du carton ou du papier rempli de poudre à canon : *Jeter des* FUSÉES. FUSÉES *volantes. Faire des* FUSÉES. (Acad.)

Une *fusée* en longs rayons de feux
Traçant un soir sa course dans les cieux,
Monte, brille ; elle éclate, on la suit, on l'admire.
(E. Dupaty.)

La *fusée* en gerbe épanouie
Déchire le brouillard avec ses flèches d'or. (V. Hugo.)

— *Fusée de guerre*, fusée garnie de matières incendiaires, qu'on emploie pour lancer des projectiles incendiaires ou détonnants.

— *Fusée de bombe, de grenade, d'obus*, cône tronqué de bois sec qu'on entre de force dans l'œil d'un projectile creux auquel il met le feu après un certain temps.

— *Fusée à la congrève*, sorte de fusée très-meurtrière, qui est employée surtout dans les siéges.

— Horlog. Petite roue conique en spirale, autour de laquelle se roule la chaîne d'une montre, quand on la monte : *Pourquoi ceux à qui nous devons la* FUSÉE *des montres, l'échappement et la répétition, ne sont-ils pas aussi estimés que ceux qui ont travaillé successivement à perfectionner l'algèbre ?* (D'Alemb.)

— Chir. *Fusée purulente*, conduit, trajet fistuleux que forme le pus d'un abcès lorsqu'il tend à s'échapper au dehors.

— Art. vétér. Exostose oblongue située sur un des os du canon.

— Blas. Meuble de l'écu, en forme de losange allongée, et un peu arrondi sur les côtés.

— Mar. Arbre du milieu du cabestan. || Peloton d'étoupes goudronnées, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron. || Partie non arrondie d'un aviron, en dedans du tôlet. || Entrelacement de fil de caret sur la tournevire, pour empêcher les garcettes de glisser le long de la corde.

— Mus. Trait diatonique fort rapide, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle : *Le rossignol déploie des coups de gosier éclatants,* FUSÉES *de chant où la netteté est égale à la volubilité.* (Buff.)

— Techn. Arbre tournant du pressoir. || Partie du tourne-broche sur laquelle s'enroulent les cordes. || *Nous étions suivis d'une calèche française, glissant aussi sur des patins, mais dont il suffisait de remettre les roues aux* FUSÉES *des essieux pour en faire une voiture terrestre.* (L. Viardot.)

— Chass. Partie du terrier des renards.

— *Vermiller en fusée*, se dit du sanglier qui trace une espèce de sillon en vermillant.

FUSELÉ, ÉE, part. pass. du v. Fuseler. Qui est en forme de fuseau.

— *Colonne* FUSELÉE, colonne dont le fût est un peu renflé vers le tiers de sa hauteur.

— *Doigt* FUSELÉ, doigt très-mince par son extrémité.

— Blas. Il se dit d'un écu chargé de fusées : FUSELÉ *d'or et de sinople.* (Acad.)

FUSELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fuseau.*) Pron. *fuz-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *fusel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je fuselle, je fusellerai, il fusellerait.* — Archit. Donner à un corps allongé la forme d'un fuseau. || Façonner le fût d'une colonne, d'un candélabre.

FUSELIER, n. m. Pron. *fuz-lié.* — Techn. Faiseur de fuseaux.

FUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fusus*, répandu ; lat.) Pron. *fu-zé.* — Chim. S'étendre, se répandre, en parl. des sels qui se liquéfient par l'action de la chaleur : *Le salpêtre* FUSE *lorsqu'il est sur les charbons.* (Acad.) *Tous les azotates* FUSENT *lorsqu'on les jette sur des charbons incandescents.* (Pelouze.)

FUSEROLLE, n. f. Pron. *fuz-rol.* — Techn. Brochettes de fer qu'on place avec l'époulin dans la poche de la navette.

FUSIBILITÉ, n. f. Pron. *fu-zi-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui est fusible ; disposition à se fondre ; propriété dont jouissent certains corps solides de passer à l'état liquide par leur combinaison avec le calorique : *La principale cause de la* FUSIBILITÉ *est la facilité que les particules de la chaleur trouvent à séparer les unes des autres les molécules de la matière pleine.* (Buff.)

FUSIBLE, adj. des 2 g. (*fusus*, fendu ; lat.) Pron. *fu-zibl.* — Qui peut être fondu, liquéfié : *Tous les métaux sont* FUSIBLES. *Le plomb est très-*FUSIBLE. (Acad.)

— Méd. Qui est susceptible de se fondre avec ou sans l'aide d'un fondant.

FUSIFORME, adj. des 2 g. (*fusus*, fuseau, et *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un fuseau ; c'est-à-dire, qui est allongé, renflé au milieu, et aminci aux deux extrémités : *Racine* FUSIFORME. *Le follicule du laurier-rose est* FUSIFORME. (Acad.)

FUSIL, n. m. (*focile*, ital. ; de *focus*, feu, lat.) Pron. *fu-zi.* — Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu : *Pierre à* FUSIL. *Battre le* FUSIL. (Acad.) *A leur ceinture pend une*

bourse où ils mettent un FUSIL *pour faire feu, et tout ce qu'ils ont de plus précieux.* (Regn.)

— Pièce d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu, et contre laquelle donne la pierre qui est au chien : FUSIL *d'arquebuse.* FUSIL *de pistolet,* || Vieux; on dit aujourd'hui *Batterie.*

— Par extens. Arme à feu portative, longue de plusieurs pieds et munie d'une batterie : *Il le tua d'un coup de* FUSIL. *Tirer des coups de* FUSIL. (Acad.) *Je lui fis présent d'un* FUSIL *de chasse à deux coups.* (Chateaub.) *Le déshonneur, le ridicule glissent sur eux, comme les balles de* FUSIL *sur un sanglier, sur un crocodile.* (Chamf.)

Enragé contre lui, mon *fusil* sur l'épaule,
J'entre dans la forêt, et je cherche le drôle. (Boursault.)

— *Fusil de munition*, fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette.

— *Fusil à piston*, fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge.

— *Fusil à vent*, espèce de fusil au moyen duquel on peut lancer des balles sans le secours de la poudre, et en n'employant que le ressort de l'air comprimé.

— Morceau de fer ou d'acier qui sert à aiguiser les couteaux.

— Sorte de sac de toile qu'on porte sur l'épaule.

— Min. Banc de terre à plâtre dans la première masse.

FUSILIER, n. m. Pron. *fu-zi-lié.* — Soldat qui a pour arme un fusil; il se dit des soldats des compagnies du centre, par oppos. aux grenadiers et aux voltigeurs : *Une compagnie de* FUSILIERS. (Acad.)

FUSILLADE, n. f. Pron. *fu-zi-iad.* — Décharge de plusieurs fusils, dans un combat, dans un exercice militaire, etc. : *Une vive* FUSILLADE. *Le bruit de la* FUSILLADE. (Acad.)

FUSILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *fu-zi-ié.* — Tuer à coups de fusil, en parl. d'une personne condamnée à être passée par les armes : *On a* FUSILLÉ *trois déserteurs.*

— Fam. Accabler quelqu'un.

= **Se fusiller,** v. pron. En parl. de deux troupes, Se tirer mutuellement des coups de fusil : *Ces deux troupes* SE SONT FUSILLÉES *longtemps.* (Acad.)

FUSIOLE, n. Bot. Genre de champignons.

FUSION, n. f. (*fusus*, fondu; lat.) Fonte, liquéfaction; passage d'un corps solide à l'état liquide, par l'aide du calorique : *La* FUSION *des métaux. Quand le métal entre en* FUSION. *Mettre de l'or en* FUSION.

— Fig. Alliance, mélange de deux opinions politiques : *La* FUSION *des deux systèmes. La* FUSION *des deux partis.* (Acad.)

— Particul. Alliance des légitimistes et des orléanistes.

FUSIONNISTE, adj. des 2 g. Pron. *fu-zio-nist.* — Néol. Qui tient à un système de fusion politique, *Politique* FUSIONNISTE. *Ministère* FUSIONNISTE.

— Substantiv. : *Les* FUSIONNISTES.

FUSOT, n. m. Pron. *fu-zo.* — Bot. Espèce de bois jaune très-tendre.

FUSTE, n. f. (*fustis*, bâton; lat.) Mar. Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va à voiles et à rames : *Une* FUSTE *légère.* || Vieux.

FUSTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *fuss-té.* — Chass. En parl. d'un oiseau, S'échapper après avoir été pris; éviter le piége.

FUSTEREAU, n. m. (*fuste.*) Pron. *fust-rô.* — Navigat. Petit bateau fort léger qui sert au passage d'une rivière.

FUSTET, n. m. Pron. *fuss-tè.* — Bot. Espèce de sumac dont le bois, jaunâtre et veiné, sert en médecine et pour la teinture.

FUSTIBALE, n. f. (*fustis*, bâton, lat.; βάλλω : je jette; gr.) Anc. Machine pour lancer des traits et des pierres.

— Fronde de cuir attachée au milieu d'un bâton.

FUSTIGATION, n. f. (*fustiger.*) Pron. *fuss-ti-ga-cion.* — Action de fustiger : *La* FUSTIGATION *était autrefois le supplice des coupeurs de bourses.* (Acad.)

FUSTIGEANT, part. prés. du v. Fustiger.

FUSTIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Fustiger : *Il fut condamné à être* FUSTIGÉ. (Acad.)

FUSTIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fustigare*, de *fustis*, bâton; lat.) Pron. *fuss-ti-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *fustig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous fustigeons, il fustigea,* etc. — Battre, frapper à coups de fouet : *Il faisait* FUSTIGER *ses esclaves pour la moindre faute.* (Acad.)

= **Se fustiger**, v. pr. Se donner des coups de fouet, de verge.

FUSTOC, n. m. Comm. Bois jaune de Cuba, propre à la teinture et aux ouvrages de marqueterie.

FÛT, n. m. (*fustis*, bâton; lat.) Pron. *fu.* — Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'une arquebuse, d'un pistolet, etc. *Le* FÛT *d'une arquebuse, d'un pistolet, etc.*

— Par anal. : *Le* FÛT *d'un rabot de menuisier.*

— Archit. Tige de la colonne; partie qui est entre la base et le chapiteau : *Le* FÛT *de la colonne.* FÛT *cannelé.*

L'oiseau des nuits frappe de ses clameurs
Les fûts poudreux, la coupole émaillée. (Campen.)
Aqueducs, escaliers, piliers aux larges *fûts.* (V. Hugo.)

— Par anal. : *Le* FÛT *d'un candélabre.*

— Tonneau où l'on met le vin : *On rendra les vieux* FÛTS.

— *Ce vin sent le fût*, il a un mauvais goût qu'il a contracté du tonneau.

— Art. milit. Portion de cylindre sur lequel sont montées les peaux d'un tambour.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Mus. Baguette d'un archet de violon. || Buffet d'orgue.

— Techn. Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. || Pièce du métier à fabriquer les bas. || Planchette sur laquelle s'attachent les cardes.

— Véner. Principale branche du bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

FUTAIE, n. f. (*fustis*, bâton; lat.) Pron. *fu-tè.* — Bois, forêt composée de grands arbres : *Une* FUTAIE. *Une jeune* FUTAIE. *Une vieille* FUTAIE.

— *Demi-futaie*, futaie qui n'est parvenue qu'à la moitié de sa hauteur. || *Haute futaie*, futaie qui est parvenue à toute sa hauteur.

FUTAILLE, n. f. (*fût.*) Pron. *fu-ta-y.* — Vaisseau de bois à mettre le vin ou d'autres liqueurs : FUTAILLE *vide.*

— *Double futaille*, futaille renfermée dans une autre qui est ordinairement d'un bois plus léger.

— Collectiv. Grande quantité de tonneaux : *Voilà bien de la* FUTAILLE. (Acad.)

— *Futaille en botte*, les douves et les fonds préparés et non assemblés.

— *Futaille montée*, celle qui est reliée.

— Mar. Barriques, pipes, tierçons et quarts.

FUTAINE, n. f. Pron. *fu-tènn.* — Comm. Étoffe de fil et de coton : FUTAINE *à grain d'orge. Acheter de la* FUTAINE. (Acad.) *Une brassière de* FUTAINE, *est la première pièce de la layette.* (Th. Gaut.)

FUTAINIER, n. m. Comm. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, ÉE, adj. (*fustis*, bâton; lat.) Anc. *fusté*, équipé; puis accablé sous le poids.

— Fam. Fin, rusé, adroit : *Cet homme est* FUTÉ. *Elle est bien* FUTÉE. *C'est un* FUTÉ *matois.*

Je suis un peu moins dupe, et plus *futé* que vous. (Corn.)
Ces inspirations viennent souvent du diable;
Je vous en avertis, c'est un *futé* matois. (Regnard.)

— Blas. Il se dit d'une javeline ou d'une autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents : *D'or, à trois javelines de gueules,* FUTÉES *de sable.* (Acad.)

FUTÉE, n. f. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle-forte, dont on se sert pour boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

F-UT-FA. Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de *fa* : *La clef de* F-UT-FA. *Le ton de* F-UT-FA. *Cet air est en* F-UT-FA. (Acad.)

FUTIER, n. m. Techn. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres, etc.

FUTILE, adj. des 2 g. (*futilis*, qui laisse échapper ce qu'il contient; de *fundere*, répandre; lat.) Frivole, qui est de peu de conséquence, de peu de considération : *Raisons* FUTILES. *Argument* FUTILE. *Discours* FUTILES. (Acad.) *La science des faits est bien* FUTILE *lorsqu'on n'en peut tirer une conséquence morale importante.* (Boiste.)

— Par anal. *C'est un homme* FUTILE. *De vains et* FUTILES *esprits.* (Acad.) *Ces vains et* FUTILES *déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes.* (J. J. Rouss.)

FUTILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est futile : *La* FUTILITÉ *de ce raisonnement. La* FUTILITÉ *de cet esprit.* (Acad.) *Arrivé à quarante ans, ayant perdu les passions qui rendent la société supportable, il n'en voyait plus que la misère et la* FUTILITÉ. (Chamf.)

— Chose futile : *Ce livre n'est plein que de* FUTILITÉS. *S'attacher à des* FUTILITÉS. *Nos journées se perdaient en* FUTILITÉS. (Acad.) *D'agréables* FUTILITÉS *composaient le fonds commun des conversations du monde.* (H. de Balzac.)

FUTUR, URE, adj. (*futurus*, à venir; lat.) Qui est à venir : *Le temps* FUTUR. *Les races* FUTURES. *Les biens de la vie* FUTURE. (Acad.) *Il faisait de cette vie présente comme un apprentissage de la vie* FUTURE. (Fléch.)

Et ton nom paraîtra, dans la race *future*,
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure. (Rac.)

— *Futur mariage*, mariage dont on dresse le contrat : *En considération du* FUTUR *mariage.* (Acad.)

— *Les* FUTURS *époux, les* FUTURS *conjoints*, les deux personnes qui contractent ensemble, pour se marier ensuite.

— Particul. *Le* FUTUR *époux, la* FUTURE *épouse.*

— Fam. : *Son beau-père futur. Sa belle-mère future. Son gendre futur,* etc.

— Substantiv. *Le futur, la future ; son futur, sa future*, etc.

..... Le *futur*, avant que d'épouser,
Voudrait connaître à fond le cœur de son épouse. (Dest.)

FUTUR, n. m. Ce qui est à venir : *L'homme se trompe presque toujours sur le* FUTUR. (Boiste.)

— Jurispr. *Épouser par paroles de futur*, se fiancer; par oppos. à *Épouser par paroles de présent.*

— Gramm. Temps de verbe qui marque un état, une action à venir : *Il y a trois temps dans les verbes : le présent, le passé et le* FUTUR. (Acad.)

— *Futur antérieur*, temps du verbe exprimant une action à venir antérieure à une autre action également à venir; dans : *j'aurai fini quand il arrivera*, l'expression *j'aurai fini* est un futur antérieur. || On dit aussi, *Futur passé.*

— Logiq. FUTUR *contingent*, ce qui peut arriver ou n'arriver pas.

— Fam. et ironiq. *C'est un futur contingent*, il est peu certain que la chose arrive.

— Gramm. V. CONDITIONNEL.

Syn. Futur, avenir. *Futur* est relatif à l'existence des êtres, et *avenir* aux révolutions des événements. *Futur* est, en effet, ce qui sera, ce qui doit être comme continuation ou comme produit de ce qui existe déjà : les siècles *futurs*, les races *futures*; *avenir* s'entend des choses purement contingentes, c'est-à-dire qui peuvent bien arriver, mais dont l'avénement n'est déterminé nécessairement par aucune cause; c'est pourquoi l'on dit : les choses de l'*avenir* sont incertaines. *Futur* marque un temps plus rapproché; *avenir*, un temps plus éloigné; enfin *futur* est un terme de l'école, *avenir* est un terme de la langue vulgaire.

FUTURITION, n. f. Pron. *fu-tu-ri-cion.* — Didact. Qualité d'une chose future, en tant que future.

— Marque, caractère de ce qui doit arriver : *Les pronostics de notre* FUTURITION SONT VAINS. (Chateaubr.)

FUYANT, part. prés. du v. Fuir. Qui fuit :

Je le voyais trahi, *fuyant*, abandonné. (C. Del.)

FUYANT, ANTE, adj. Pron. *fui-ian, iantt.* — Qui est en fuite, qui est en train de fuir : *L'image* FUYANTE *qu'un oiseau reflète dans l'onde en la traversant de son vol.* (G. Sand.)

— Poétiq. Rapide, fugitif :

Pressez l'heure *fuyante* où Dieu nous laisse vivre. (Lam.)

— Peint. Qui parait fuir : *Les parties* FUYANTES *d'un tableau.* (Acad.) *Vous entrevoyez des groupes de jolies femmes, des bosquets, et entre autres une allée* FUYANTE *où vous entendez rire.* (Chamf.)

— Perspect. *Echelle* FUYANTE, celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets, relativement à leur enfoncement.

— *Front* FUYANT, déprimé en arrière.

— Substantiv. *L'art reproduit admirablement les* FUYANTS *des chaînes et des cimes situées à perte de vue.* (Babinet.)

FUYARD, ARDE, adj. Pron. *fui-iar, iard.* — Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir : *Animaux* FUYARDS. *Troupes* FUYARDES. (Acad.)

— *Pigeons fuyards*, pigeons sauvages qui nichent dans les colombiers, et qui ne s'arrêtent pas dans les volières et les basses-cours.

— Fauconn. *Oiseau fuyard*, celui qui prend, qui ravit sa proie et la détourne.

— Anc. Réfractaire : *Quand un* FUYARD *était arrêté, il était milicien de plein droit.* (Acad.)

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui ravit sa proie et la détourne.

— Substantiv. et particul. au plur. Gens de guerre qui s'enfuient du combat : *Poursuivre les* FUYARDS. *Rallier les* FUYARDS. *Je fus contrarié par des* FUYARDS. (Chateaubr.)

FY ou **FI**, n. m. Art. vétér. Espèce de lèpre qui attaque les animaux, et qu'on reconnait à certaines taches qui existent sur leur chair.

FYEUX, EUSE, adj. Pron. *fieu, fieuz.* — Art vétér. Qui est attaqué du fy

G n. m. Pron. *jé*, suivant l'appellation ancienne, et *je* suivant la méthode moderne. — Septième lettre de l'alphabet, et la cinquième des consonnes : *Un grand G, un petit* G.

— *G* a le son propre *gue*, et les sons accidentels *je*, *ke*.

— *G* initial ou médial a le son qui lui est propre avant les voyelles *a*, *o*, *u*, et avant les consonnes *l*, *r* : *galon*, *gosier*, *guitare*, *guttural*, *gloire*, *agréable*.

— *G* a le son accidentel *je*, avant les voyelles *e*, *i*, ainsi, *gêne*, *gentil*, *gingembre*, *Égypte*, se prononcent comme s'il y avait *jêne*, *jentil*, etc. *Gessner*, nom propre, se prononce *Guesner*.

— On intercale l'*e* muet entre la consonne *g* et les voyelles *a*, *o*, pour lui donner le son de *je*; ainsi l'on a écrit *il songea, nous mangeons*.

— Pour donner, au contraire, à la lettre *g* le son qui lui est propre avant *e*, *i*, on met après cette consonne en *u*, comme dans *guérir*, *guider*, *guise*.

— Font exception : *Aiguille*, *aiguillon*, *aiguiser*, *arguer*, *inextinguible*, et les noms propres *Aiguillon*, *le Guide*, *Guise*, dans lesquels l'*u* se fait entendre.

— *G* final sonne *gue* dans les mots étrangers : *Doëg*, *Agag*.

— *G* final a le son accidentel *k*, dans *joug*, *bourg*, et dans les mots qui sont suivis d'une voyelle, comme *suer sang et eau*, *un long accès*, *rang honorable*. || Mais il est muet dans les mots *faubourg*, *legs*, *doigt*, *vingt*, *étang*, *poing*, *coing*, *hareng*, *seing*.

— On ne prononce qu'un *g* dans les mots où cette lettre est redoublée, excepté avant *gé*, et alors le premier a le son de *gue* : *suggérer*.

— *G* médial a le son *gue* avant *d*, *m*, *h* : *Magdebourg*, *augmenter*, *Bergheim*.

— Dans un grand nombre de mots où *g* est immédiatement suivi de l'*n*, l'articulation est mouillée, et *gn* se prononce comme s'il était immédiatement suivi d'un *i*; ainsi *compagnon*, *mignon*, *signer*, *gagner*, *peigner*, se prononcent *compagnion*, *mignion*, *signier*, *peignier*.

— *Gn* initial n'a jamais le son mouillé : *gnome*, *gnomon*, *guide*, *gnostique*, s'articulent avec le son propre du *g*.

— Dans les mots suivants tirés directement du latin, *g et n* ont le son qui leur est propre : *magnificat*, *stagnant*, *stagnation*, *agnus*, *igné*, *imprégnation*, *inexpugnable*, *agnat*, *agnation*, *regnicole*, *ignicole*, etc.

— Dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard*, le *g* ne se prononce pas. || Il est nul aussi dans *Signet*.

— G sur nos pièces de monnaies indiquait autrefois la marque de Poitiers.

— G est dans les calendriers la septième et dernière lettre dominicale.

— G, en musique, répond à *sol*, qui était jadis la septième note.

GABAR, n. m. Zool. Épervier d'Afrique.

GABARE, n. f. (*cabarus*, bateau; lat.) Mar. Embarcation à voile et à rames qui navigue sur les rivières, et sert à charger et à décharger les bâtiments, etc. : *La plupart des* GABARES *sont des bateaux plats*. GABARE *pontée*. *Charger une* GABARE.

— Bâtiment de charge ou de transport : *Les* GABARES *sont à trois mâts et du port de trois à quatre cents tonneaux*.

— Pêch. Espèce de filet qui ne diffère de la seine que par la grandeur.

GABARER, v. intr. Mar. || V. GOUDILLER.

GABARI ou **GABARIT**, n. m. Pron. *ga-ba-rî*. — Mar. Modèle de construction en planches minces d'après lequel les charpentiers construisent un bâtiment en grand : *Le* GABARIT *d'un vaisseau*. *Le* GABARIT *couple de l'étrave, du gouvernail*.

— *Le maître-gabari*, le gabari du maître-couple.

— Art milit. Contenance, dimensions, formes des cuissons de vivres.

GABARIAGE, n. m. Mar. Courbure d'une pièce de construction exécutée d'après son gabari : *Le* GABARIAGE *d'un couple*.

GABARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gabari*.) Pron. *ga-ba-rié*. Mar. Travailler une pièce de bois pour lui donner la forme de son gabari.

GABARIER, n. m. Mar. Maître ou patron d'une gabare.

— Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABAROT, n. m. (*gabare*.) Pron. *ga-ba-ro*. — Mar. Petite gabare du commerce, non pontée, gréée d'un mât placé au milieu de l'embarcation et d'un voile : *Les* GABAROTS *sont particulièrement en usage sur la Loire*.

GABAROTE, n. f. Petit bateau de pêcheur.

GABATINE, n. f. (*gabba*, plaisanterie, raillerie; ital.) Il n'est usité que dans cette locut. fam. : *Donner de la* GABATINE *à quelqu'un*, le tromper, lui en *faire accroire*.

GABEGIE, n. f. (*gabbo*, ruse, et *bugia*, mensonge; ital.) Pron. *gab-jî*. — Pop. Ruse, tromperie : *Il y a de la* GABEGIE.

GABELAGE, n. m. Espace de temps que le sel doit demeurer dans le grenier avant sa mise en vente.

— Marque que les commis des greniers mettent parmi le sel, pour reconnaître si le sel est sel de grenier ou sel de faux-saunage.

GABELÉ, ÉE, part. pass. du v. Gabeler : *Sel non* GABELÉ.

GABELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gab-lé*. — Faire sécher du sel dans les greniers de la gabelle pendant un temps convenable : GABELER *du sel*. (Acad.)

— Anc. Lever l'impôt sur le sel.

— Payer l'impôt appelé gabelle.

GABELEUR, n. f. Homme employé dans la gabelle.

GABELLE, n. f. (*gabel*, tribut; sax.) Anc. Tout impôt sur les denrées et les produits : GABELLE *du vin*. GABELLE *des draps*. *La taxe, fut continuée, et la* GABELLE *du sel fut aussi établie*. (Barante.)

— Impôt sur le sel : *Ferme des* GABELLES. *Receveur des* GABELLES. (Acad.) *Il n'y a plus de pauvres chez moi, en dépit des commis des* GABELLES. (Volt.)

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la *gabelle*. (La F.)

— Grenier où l'on vendait le sel; *Aller à la* GABELLE. (Acad.)

— *Frauder la gabelle*, faire quelque fraude pour ne point payer les droits du sel. Par extens. Toute fraude que l'on fait pour ne pas payer un droit.

— Fig. et fam. Se dispenser par adresse d'une chose qu'on est obligé de faire et que tous les autres font : *Vous étiez obligé d'aller là comme les autres, vous* AVEZ FRAUDÉ LA GABELLE. (Acad.)

Si bien que tout d'un coup, l'occurrence étant belle,
De deux cent mille francs *j'ai fraudé la gabelle*.
(Boursault.)

— *Pays de gabelle*, les provinces où l'impôt de la gabelle était établi.

— *Provinces de grandes gabelles*, celles où l'impôt de la gabelle était le plus élevé. || Par oppos. *Provinces de petites gabelles*, provinces où l'impôt de la gabelle était moins élevé.

GABELOUX, n. m. (*gabelle.*) Pron. *gab-lou*. — Pop. et par dénigr. Gabeleur, agent subalterne de la gabelle.

GABER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gabba*, plaisanterie; ital.) Pron. *ga-bé*. — Anc. Plaisanter, rire, se moquer : *Charlemagne et ses douze pairs* GABENT *à qui mieux mieux, c'est-à-dire se vantent de parfaire des choses incroyables*. (Littré.)

Aux chevaliers qui ne donnaient pas mieux,
Il proposa de *gaber*; c'est-à-dire,
De lui servir, chacun, un plat pour rire. (La Chaussée.)

= **Se gaber**, v. pron. Se moquer. || Vieux.

GABET, n. m. Pron. *ga-bè*. — Mar. Girouette placée au sommet du mât.

— Pinnule d'instrument à prendre les hauteurs.

GABETS, n. m. pl. Pron. *ga-bè*. — Zool. Gros vers qu'on trouve parfois dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABEUR, n. m. (*gaber.*) Anc. Railleur, persifleur.

GABIAN, n. m. Méd. Huile noire, espèce de pétrole qui coule d'un rocher près de Béziers.

— Zool. Le Héron; le Goéland.

GABIE, n. f. (*gabia*, cage; basse lat.) Pron. *ga-bî*. — Mar. Sorte de demi-lune en caillebotis placée au sommet des mâts à antennes, sur la Méditerranée. *Ce vaisseau à trois mâts, deux à* GABIE, *ceux de devant, et un sans* GABIE. (A. Jal.)

GABIER, n. m. Pron. *ga-bié*. — Mar. Matelot qui se tient dans les hunes, et qui est spécialement chargé de visiter et d'entretenir le grément : *On prend pour* GABIERS *les matelots les plus habiles*.

— *Gabier volant*, gabier de supplément dans les hunes.

— Zool. Petit oiseau du Paraguay, qui se tient au haut des arbres.

GABIEU, n. m. Techn. Outil de cordier, qu'on appelle aussi *Toupin*.

GABION, n. m. (*gabbione*, cage; de *gabbia*; ital.) Espèce de panier en forme de tonneau, qu'on remplit de terre, et dont on se sert dans les siéges pour couvrir les travailleurs, les soldats, etc. : *Faire des* GABIONS. *Dresser des* GABIONS. *Poser des* GABIONS.

— *Gabion farci* ou *de sape*, celui qui est rempli de fascines ou de branchages.

GABIONNADE, n. f. ou **GABIONNAGE**, n. m. Pron. *ga-bio-nad, naj*. — Art milit. Ouvrage de campagne exécuté en gabions.

GABIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gabionner : *Lignes d'attaque* GABIONNÉES.

GABIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ga-bione*. — Art milit. Couvrir avec des gabions : GABIONNER *une batterie*. (Acad.)

— V. intr. Faire du gabionnage.

GABIONNEUR, n. m. Art. milit. Celui qui travaille à faire ou à poser des gabions.

GABORD, n. m. (*gabor*, ce qui couvre; celt.) Mar. Bordage inférieur de la carène d'un bâtiment.

GABOT, n. m. Zool. Petit poisson qui sert d'amorce.

GABRE, n. m. Zool. Coq d'Inde; perdrix mâle.

GABRIAN, n. m. Zool. Plongeon.

GABURON, n. m. Mar. Enveloppe de planches de chêne qui recouvre et fortifie la partie inférieure d'un bas mât.

GÂCHE, n. m. Techn. Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte : *Attacher une* GÂCHE. *Lever une* GÂCHE.

— Anneau de fer scellé dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de descente, une boite de lanterne, etc.

— Instrument de bois dont le maçon se sert pour gâcher le mortier. || Instrument dont le pâtissier se sert pour remuer les farces dont il garnit les pâtés.

GÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Gâcher : *Plâtre* GÂCHÉ. *Les nids d'hirondelle sont maçonnés de terre* GÂCHÉE *avec de la paille et du crin*. (Buff.)

GÂCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*wasser*, eau; all.) Techn. Détremper, délayer du mortier ou du plâtre que l'on délaye pour maçonner : GÂCHER *du plâtre*, GÂCHER *du mortier*. GÂCHER *lâche*. GÂCHER *serré*. *Les castors* GÂCHENT *le mortier avec les pieds*. (Buff.)

— Fig. Faire un ouvrage grossièrement, négligemment, sans goût : *Vous avez* GÂCHÉ *cet ouvrage*. *Cela est* GÂCHÉ. (Acad.) || Dans ce sens il est familier.

... Mon bonheur était entre mon père et toi,
J'ai sottement *gâché* ma vie à le poursuivre. (Em. Aug.)

— Écon. dom. Aiguayer du linge, le laver à grande eau.

— Agric. Herser le blé au printemps pour recouvrir de terre les racines de la plante.

— Fam. et fig. Donner la marchandise à vil prix.

— **GÂCHET**, n. m. Zool. Hirondelle de mer à tête noire.

GÂCHETTE, n. f. (*gâche.*) Techn. Morceau de fer que la détente d'un fusil fait partir. || Petite pièce d'une serrure qui se met sous le pêne.

— Art. milit. Pièce de l'intérieur du corps de platine d'un fusil de munition. *Retaillage de la gâchette*, un des travaux que doivent faire les armuriers de corps.

— Technol. Levier coudé qui se meut sur son axe, et qui fait partie du métier à bas.

GÂCHEUR, EUSE, n. Ouvrier qui gâche le mortier, le plâtre.

— Particul. Le chef ouvrier parmi les charpentiers.

— Fam. Marchand qui vend à vil prix.

— Fig. et pop. Homme ou femme qui travaille mal, négligemment, sans goût : *Cet ouvrier n'est qu'un* GÂCHEUR. *Cette couturière n'est qu'une* GÂCHEUSE. (Acad.)

GÂCHEUX, EUSE, adj. Pron. *gâ-cheu, cheuz*. — Détrempé d'eau, bourbeux : *Chemin* GÂCHEUX. *Terres* GÂCHEUSES. (Acad.)

GÂCHEUX, n. m. Fam. Instituteur du plus bas étage; maître subalterne dans une pension.

GÂCHIS, n. m. (*wasser*, eau; all.) Pron. *gâchi*. — Ordure, saleté causée par de l'eau ou par quelque autre liquide : *Un grand* GÂCHIS. *Voilà du* GÂCHIS. *Le dégel cause bien du* GÂCHIS.

— Fig. et fam. Affaire désagréable dont il est difficile de se tirer : *Nous voilà dans un beau* GÂCHIS! (Acad.) *À cette époque, une foule de journaux, créés pour chaque nuance, accusaient l'effroyable pêle-mêle politique appelé* GÂCHIS *par un soldat*. (H. de Balz.)

— Comm. Espèce de mortier fait avec du plâtre, de la chaux, du sable et du ciment.

GÂCHOIR, n. m. Pron. *gâ-choar*. — Techn. Caisse dans laquelle le potier de terre mélange les matériaux destinés à faire la pâte.

GADARU, n. m. Sorte de sabre turc peu courbé, large, et tranchant d'un seul côté.

GADE, n. m. (*gadus*; lat.) Zool. Genre de poissons dont les principales espèces sont : le merlan, la morue, la lotte. *Quelques auteurs ont pensé que la baleine se nourrissait de poissons, et particulièrement de* GADES. (Lacépède.)

GADELLE, n. f. Agric. Groseille rouge.

GADELLIER, n. m. Agric. Le groseillier rouge.

GADOLINITE, n. f. (*Gadolin*, naturaliste.) Min. Pierre noirâtre, semblable à une substance volcanique, à la pierre obsidienne, que l'on trouve en Suède.

GADOUARD, n. m. Pron. *go-douar*. — Pop. Celui qui tire la gadoue et la transporte. || V. VIDANGEUR.

GADOUE, n. f. Pop. Matière fécale qu'on tire des fosses d'aisance : *La* GADOUE *est un engrais*.

GAÉLIQUE, adj. des 2 g. Philol. Il se dit d'un dialecte de la langue celtique conservé dans le nord des îles Britanniques : *Dialecte* GAÉLIQUE. *Poésies* GAÉLIQUES.

— N. m. Dialecte de la langue celtique : *Le* GAÉLIQUE *se subdivise en deux rameaux : l'erse, que parlent les paysans d'Irlande, et qui est la langue des poëmes d'Ossian; et le calédonien, qui est l'idiome des montagnards écossais*.

GAFFE, n. f. Mar. Perche munie d'un croc de fer à deux branches; elle sert à défendre un canot d'un abordage, à le pousser au large, ou à le faire accoster près d'un quai ou d'un navire : *Pousser un bateau au large avec la* GAFFE. (Acad.) *Où est la* GAFFE? — *N'est-ce pas que je sais bien tous les termes de marine?* (Mérim.)

— *N'être qu'à une longueur de gaffe d'un navire*, se trouver très-près d'un navire.

— Pêch. Croc dont on se sert pour tirer à terre les gros poissons.

— Techn. Vases de diverses grandeurs pour transporter le sel.

— Espèce de morue verte.

GAFFEAU, n. m. Pêch. Petite gaffe.

GAFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Accrocher quelque chose avec une gaffe. || Traverser une rivière à la nage.

GAGE, n. m. (*vades*, caution; lat.) Pron. *gaf*. — Nantissement, ce que l'on met entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette : *Prêter sur* GAGES. *Mettre en* GAGE. *Laisser des* GAGES. *Sa montre est en* GAGE. (Acad.) *Je vois que mon brillant n'a point été mis en* GAGE. (Lesage.)

— Par extens. Tout objet meuble et immeuble qui assure le payement d'une dette : *Les meubles qui garnissent une maison louée sont le* GAGE *du propriétaire*. (Acad.)

— Jeu. Objet que le joueur dépose chaque fois qu'il se trompe, et qu'il ne retire qu'après avoir subi une pénitence : *Donner un* GAGE. *Jouer au* GAGE *touché*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Demeurer pour les gages*, être pris ou tué dans un combat d'où les autres se sont sauvés. || Être retenu dans une hôtellerie, dans un cabaret, jusqu'à ce qu'on ait payé la consommation des frais.

— *Gage du combat*, ou *gage de bataille*, le gant que l'on jetait autrefois par manière de défi à celui contre qui l'on voulait combattre.

Il jette devant toi *le gage du combat* :
L'oses-tu relever? (Volt.)

Et quand ces révoltés
Nous jettent fièrement *le gage des batailles*,
Vous recevez leurs chefs, présents dans ces murailles.
(C. Del.)

— Fig. *Jeter un gage*, défier : *Toutes les paroles que j'ai dites sont vraies, et, si vous les démentez,* JETEZ VOTRE GAGE, *je le ramasserai*. (Barante.)

..... Voici mon *gage*, et ce gant vous défie!
Qui le relève? (C. Del.)

— Ce que deux personnes en contestation consignent en main tierce, lorsqu'elles sont convenues que celui qui sera condamné payera à l'autre une somme : *Mettre des* GAGES *entre les mains de quelqu'un*.

— Fig. Garantie, assurance, preuve, témoignage : *Il m'a laissé un* GAGE *de sa foi. Cette lettre est un* GAGE *de son amitié. L'alliance entre ces deux princes est un* GAGE *de la folie*. (Acad.) *La première victoire fut un* GAGE *de beaucoup d'autres*. (Boss.)

J'ai sur moi son portrait, doux *gage* de sa foi. (V. Hugo.)

Vivez : le sceptre d'or que vous tend cette main
Pour vous de ma clémence est un *gage* certain;
Hélas! de notre amour c'était l'unique *gage*. (Volt.)

Les dieux ne montrent pas que sa vertu le touche :
D'aucun *gage*, Narcisse, ils n'honorent sa couche. (Rac.)

— Fig. *Donner des gages à la fortune*, prendre une position fixe où l'on est plus en butte aux coups du sort; s'entourer de personnes qui doivent sentir le contre-coup des malheurs que l'on éprouvera.

— Salaire, appointements; dans ce sens il s'empl. le plus souv. au pl. : *Au XIVe siècle, le* GAGE *d'un valet de charrue était de sept francs par an, et il consommait pour trois à quatre francs de blé*. (Barante.) *Les* GAGES *d'un laquais, d'une servante. Payer les* GAGES *des domestiques. Gagner de gros* GAGES. (Acad.) *Tu es à moi, et tes* GAGES *courent dès aujourd'hui*. (Lesage.) *Je connais plus d'une femme qui me donnerait de bons* GAGES *pour la servir*. (Campistr.)

De tes *gages*, Crispin, dis-moi ce qui t'est dû. (C. d'Harl.)

— Mar. Solde des marins du commerce.

— *A gages*, s'emploie comme compl. qualificatif, et le plus souv. en m. part : *Un homme à* GAGES, qui est gagé, payé pour faire une chose. || *Des applaudissements à* GAGE, payés.

— Fam. *Casser aux gages*, ôter à quelqu'un son emploi et ses appointements : *On l'*A CASSÉ AUX GAGES. || Fig. Ne plus accorder sa confiance à quelqu'un.

— Anc. Payement que le roi ordonnait par an aux officiers de sa maison, et aux officiers de justice et de finance : *Le grand chambellan avait tant de* GAGES. (Acad.)

— Anc. jurispr. Saisie : *Prendre* GAGE, saisir comme pièce de conviction le chapeau ou une pièce de l'habillement de la personne surprise en flagrant délit.

Syn. Gages, appointements, honoraires, traitement. *Gages* ne se dit plus aujourd'hui qu'en parlant des domestiques ou des gens qui louent leur service pour des occupations mercenaires. *Appointements* se dit des fonctionnaires, des employés, des gens qui ont une place ou une position qui peut y être assimilée. *Traitement* désigne la rémunération de quelques emplois

honorables de leur nature, quoique exercés dans des maisons particulières. *Honoraires* est le nom que l'on donne aux salaires donnés aux personnes qui exercent des professions libérales, indépendantes. Un portier à *gages*; les employés ont des *appointements*; un secrétaire, un précepteur, des *traitements*; les avocats, les médecins réclament des *honoraires* de leurs clients.

GAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Gager : *Chose* GAGÉE. *Les mille francs* GAGÉS.

— Rétribué, payé :

Je suis auprès de lui *gagé* pour serviteur. (Mol.)

— Fam. : *Il semble qu'il soit gagé pour faire telle chose*, il semble qu'il soit payé pour cela. (Acad.)

GAGÉE, n. f. Pron. *ga-jé*. — Bot. Ornithogale jaune.

GAGE-MORT, n. m. V. MORT-GAGE.

GAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vades*, caution; lat.) Pron. *ga-jé*. — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *gag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par *a* ou un *o* : *Nous gageons, il gagea*, etc. — Parier; convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme ou quelque autre chose : *Je* GAGERAIS *cent francs que cela n'est pas. Je* GAGE *que cela est. Que voulez-vous* GAGER ? (Acad.) *Par ma foi, vous êtes adorable; et je* GAGERAIS *qu'à l'heure qu'il est, vous faites de terribles effets sur l'esprit de ceux qui vous regardent.* (Campistr.)

— Fam. par anal. : *Vous voudriez que Pauline fût parfaite :* AVAIT-*elle* GAGÉ *l'être au sortir du couvent ?* (Mme de Sév.)

— Elliptiq. et fam. *Gage que si, gage que non*, je gage que telle chose est, je gage qu'elle n'est pas.

— Donner des gages, des appointements à quelqu'un : *C'est un homme que j'*AI GAGÉ *pour cela.* (Acad.)

Syn. Gager, parier. *Gager*, c'est déposer un *gage*; *parier*, c'est opposer, mais sans consignation de gages, une somme à perdre contre une autre somme à gagner d'après une éventualité quelconque. Les objets que l'on *gage* peuvent être inégaux de nature et même de valeur; quand on *parie*, la somme risquée de *part* et d'autre est égale, ou du moins on se fait des conditions égales de gain et de perte, de sorte que, si l'on *parie* vingt contre un, c'est qu'on suppose avoir vingt chances contre une de gagner.

GAGERIE, n. f. Pratiq. *Saisie-gagerie*, simple saisie de meubles sans transport, qui se fait sans condamnation, sans permission de juge, et même sans obligation par écrit, à l'effet que la chose ainsi arrêtée devienne le gage du créancier : *La* SAISIE-GAGERIE *a lieu surtout pour les loyers et les fermages.* (Acad.)

GAGEUR, EUSE, n. Pron. *ga-jeur, jeuz*. — Fam. Celui, celle qui gage, ou qui est dans l'habitude de gager souvent : *Un grand* GAGEUR. *Un* GAGEUR *perpétuel.* (Acad.) || Peu usité.

GAGEURE, n. f. (*gager.*) Pron. *ga-jur*. — Promesse que les personnes qui gagent se font réciproquement de payer ce dont elles conviennent en gageant : *Faire une* GAGEURE. *Faire* GAGEURE *contre un autre. Gagner une* GAGEURE, *la* GAGEURE. (Acad.) *Voulez-vous dix louis de sa* GAGEURE? *Je ne ferai pas grâce d'une obole.* (Sedaine.)

— Fig. et fam. : *Soutenir la gageure*, persister, persévérer dans une entreprise, dans une opinion où l'on s'est une fois engagé : *Cet homme a commencé à faire une grande dépense, il aura de la peine à* SOUTENIR LA GAGEURE. *Cette dame s'est mise de bonne heure dans la retraite, et elle* A *bien* SOUTENU LA GAGEURE. (Acad.) || Peu usité.

— Prov. *Gager sa tête à couper*, affirmer une chose hautement, formellement.

— Fig. et fam. : *Cela ressemble à une gageure*, se dit d'une action singulière, étrange, et dont on ne conçoit pas le motif.

— Chose gagée : *Voilà la* GAGEURE *que je vous dois. Quand me payerez-vous ma* GAGEURE? (Acad.)

GAGISTE, n. m. Pron. *ga-jist*. — Celui qui est gagé de quelqu'un pour rendre certains services sans être domestique : GAGISTE *de théâtre.* (Acad.)

— Art mil. Musicien militaire qui ne fait point partie de l'état-major : *Il remplit les devoirs de sa place avec autant de ponctualité que le ferait le moindre* GAGISTE.

GAGNABLE, adj. des 2 g. Pron. *gá-gniabl*. — Anc. Il se disait des terres gagnées sur les eaux et devenues labourables : *Terres* GAGNABLES.

— Fam. Il se dit de ce qui peut être gagné : *La partie n'est point* GAGNABLE.

GAGNAGE, n. m. Pron. *gá-gniaj*. — Agric. Pâtis, pâturage, lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes fauves : *Il y a de beaux* GAGNAGES *dans ce pays. Les bêtes entrent dans les* GAGNAGES, *reviennent du* GAGNAGE. (Acad.) *Les cerfs se retirent le long des meilleurs* GAGNAGES. (Buff.) *Les chevreuils ne vont que rarement aux* GAGNAGES, *parce qu'ils préfèrent la bourdaine à la ronce.* (Id.)

GAGNANT, part. prés. du v. Gagner.

GAGNANT, ANTE, n. Pron. *gá-gnian, gniantt*.

— Adj. : *Billet, numéro* GAGNANT. *Carte* GAGNANTE. (Acad.)

— Subst. Celui, celle qui gagne au jeu, à la loterie : *Il est du nombre des* GAGNANTS. *Les* GAGNANTS *et les perdants. Madame est une des* GAGNANTES. (Ac.)

GAGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gagner.

— Fig. et fam. : *Avoir ville gagnée*, avoir triomphé d'une difficulté, avoir remporté le prix : *il* AVAIT VILLE GAGNÉE *en se montrant.* (H. de Balz.)

— Fam. *Donner gagné*, reconnaître que l'adversaire l'emporte, qu'il a gagné : *Je vous donne* GAGNÉ. *Donner cause* GAGNÉE. *Avoir cause* GAGNÉE.

GAGNE-DENIER, n. m. Pron. *gá-gn, de-nié*. — Homme qui gagne sa vie par son travail sans exercer de métier : *Ceux qui travaillent sur les ports à décharger le bois ou à le tirer de l'eau, sont des* GAGNE-DENIERS. (Acad.)

— Anc. Employé subalterne qui avait la charge de mesurer le bois en présence des jurés.

GAGNE-PAIN, n. m. Ce qui fait subsister quelqu'un; ce qui lui sert principalement pour gagner sa vie, son pain : *Le rabot d'un menuisier est son* GAGNE-PAIN. *La truelle d'un maçon est son* GAGNE-PAIN. (Acad.)

Un bûcheron perdit son *gagne-pain* ;
C'est sa cognée. (La Font.)

GAGNE-PETIT, n. m. Pron. *gá-gn, pe-ti*. — Rémouleur, celui dont le métier est d'aller par les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. : *C'est un* GAGNE-PETIT. *Faites venir ce* GAGNE-PETIT. (Ac.)

— Au pl. *Des* GAGNE-PETIT.

GAGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guadagnare*; ital.) Pron *gá-gnié*. — Faire un gain, tirer un profit : *Un bon ouvrier peut* GAGNER *tant par jour. Il a* GAGNÉ *cent mille francs sur sa charge. Je ne* GAGNE *rien sur ce marché.* (Acad.)

Ne peux-tu te hausser à d'autre ambition
Qu'à *celle* de *gagner* un méchant million? (E. Augier.)

— Absol. : GAGNER *beaucoup dans le commerce. Pour qui perd le fruit de sa peine, c'est* GAGNER *que de ne rien faire.* (J. J. Rouss.)

— Absol. *Gagner sa vie*, gagner de quoi vivre en travaillant : GAGNER SON PAIN *à la sueur de son corps, de son front.* (Acad.) *Voyez : qu'on a de la peine à* GAGNER SA VIE ! (Campistr.)

— *Gagner sa vie à filer, à chanter*, etc., gagner de quoi vivre en filant, en chantant, etc.

— Prov. et fig. *N'est pas marchand qui toujours gagne*, on doit s'attendre à des contrariétés, à des vicissitudes, dans les affaires de la vie.

— Prov. *Il n'y a rien à gagner avec les fripons.*

— Faire un gain au jeu ou à la loterie : GAGNER *à la loterie.* GAGNER *un ambe. Il* A GAGNÉ *deux cents francs à l'écarté.*

— Par extens. *Gagner quelqu'un*, lui gagner son argent au jeu : *Cet homme-là me* GAGNE *toujours.*

— *Jouer à qui perd gagne*, convenir que celui qui perdra selon les règles ordinaires gagnera la partie.

— J. de paume, *Au dernier la balle la gagne*, pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, ou plus près du fond du jeu.

— *Gagner les cartes*, faire une levée ou plusieurs levées de plus que son adversaire.

— *Telle carte gagne*, celui qui a cette carte gagne ce qu'on y a mis.

— Lot. *Tel billet, tel numéro gagne*, il est échu un lot à tel billet, à tel numéro.

— Obtenir, remporter quelque chose que l'on désire : *Il* A GAGNÉ *le prix de la course. Vous ne* GAGNEREZ *rien à lui parler de cela.* (Acad.)

L'avarice perd tout en voulant tout *gagner*. (La Font.)

Tu crois donc rencontrer un bonheur sans mélange ?
Hélas ! le plus souvent, que *gagne-t-on* au change ?
(Coll. d'Harl.)

En général, personne ne marque tant de zèle pour adoucir vos peines, que les fourbes qui les ont causées et qui y GAGNENT. (Mariv.)

Mais j'*ai gagné* sur lui qu'il ne me verrait plus. (Corn.)

— Particul. Remporter un avantage dans une lutte, dans un débat quelconque : GAGNER *une bataille, la bataille.* GAGNER *un procès.* GAGNER *un pari.* (Ac.)

Condé, dont le seul nom enfonce les murailles,
Force les escadrons et *gagne* les batailles. (Boil.)

Il A GAGNÉ *le prix sur un tel.*

— *Gagner quelque chose sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un*, le lui persuader : *Je n'ai jamais pu* GAGNER CELA SUR LUI. || *Tâchez de* GAGNER CELA SUR *vous*, faites cet effort sur vous, faites-vous violence.

— Fig. et fam. *Gagner le dessus*, avoir l'avantage, surmonter.

— *Gagner temps, gagner du temps*, ménager le temps pour avancer ou pour différer : *Écrivez par le courrier d'aujourd'hui pour* GAGNER TEMPS. *Il fit mille chicanes pour* GAGNER DU TEMPS.

— Fig. Mériter par suite d'un pénible travail : *Il* GAGNE *bien son argent. Il l'*A *bien* GAGNÉ.

— Iron. : *Il l'a bien gagné*, il a bien mérité cet affront, cette déconvenue, etc. : *Il n'a pas à se plaindre, il l'*A BIEN GAGNÉ. (Acad.)

— *Gagner le ciel, le paradis*, le mériter.

— *Gagner le jubilé, les indulgences*, mériter les grâces qui y sont attachées.

— *Gagner les œuvres de miséricorde*, gagner les récompenses que Dieu a promises à ces œuvres.

— Fig. Acquérir, en parl. des cœurs, des esprits, etc. : GAGNER *le cœur de quelqu'un.* GAGNER *son amitié, sa bienveillance.* GAGNER *les bonnes grâces du prince.* (Acad.) *Les conquêtes les plus glorieuses sont celles qui nous* GAGNENT LES CŒURS. (Mass.) *Il s'avance vers des déserts à peupler, un continent entier à* GAGNER *à la civilisation.* (Mign.)

Dois-je irriter le cœur, au lieu de le *gagner*? (Corn.)

— Attirer quelqu'un à son parti, se le rendre favorable : *Il faut* GAGNER *cet homme-là, et l'avoir pour nous.*

Je veux *gagner* son cœur plutôt que sa personne.
(Corn.)

J'ignore ce grand art qui *gagne* une maîtresse. (Boil.)

— En mauv. part, Corrompre : *Il* AVAIT GAGNÉ *le geôlier.* GAGNER *les juges, les témoins.* GAGNER *quelqu'un à force d'argent.*

— Acquérir des avantages, des qualités : *Ce jeune homme* GAGNE *en modestie ce qu'il perd en vivacité.*

— Absol. : *Il* A *beaucoup* GAGNÉ *depuis que je ne l'ai vu.*

— *Il gagne beaucoup à être connu*, plus on le connaît, plus on l'estime.

— Prendre quelque mal, tomber dans un inconvénient : *Je me souviens bien de ce voyage-là, j'y* AI GAGNÉ *un bon rhume.* (Acad.)

— *Gagner du mal*, prendre quelque maladie honteuse.

— S'emparer, se rendre maître : GAGNER *la contrescarpe, le bastion, etc.* GAGNER *du terrain.*

— Fam. : *Gagner chemin, gagner pays, gagner du chemin, du pays*, avancer, faire du chemin : *Il est tard,* GAGNONS CHEMIN.

— Mar. : *Gagner le vent, le dessus du vent*, prendre le dessus du vent.

— Se diriger vers quelque endroit, et y parvenir : GAGNER *le rivage.* GAGNER *le port.* GAGNER *le logis.* (Acad.)

— Absol. *Gagner du terrain*, avancer : *Quoiqu'il volât comme une hirondelle, il* GAGNAIT *peu en apparence.* (H. Balz.)

— Prov. et fig. : *Gagner au pied, gagner les champs, gagner le large*, s'enfuir. *J'enfile les degrés plus vite que le pas : je* GAGNE AU PIED, *et m'enfuis dans l'équipage du Bias.* (Piron.)

— Fam. *Gagner la porte*, se diriger vers la porte pour s'enfuir :

J'ai gagné doucement *la porte*, sans rien dire. (Boil.)

— *Gagner le devant, les devants*, partir avant quelqu'un, le dépasser en allant plus vite.

Alors que le roi passe, il *gagne* le devant. (Regn.)

— *Gagner quelqu'un de vitesse*, arriver avant lui, pour être allé plus vite : || *Gagner l'ennemi, un vaisseau*, etc., le joindre, l'atteindre, ou même le dépasser.

— Par anal. : *La nuit nous* GAGNE, *hâtons-nous.*

— Fig. *Gagner quelqu'un de vitesse*, le prévenir dans une démarche : *Je voulais avoir cette place, mais il m'*A GAGNÉ DE VITESSE.

— Faire des progrès, s'étendre, se propager : *Le feu* GAGNAIT *déjà la maison voisine. L'eau* A GAGNÉ *le second étage. La contagion* GAGNA *toute la ville. Ces doctrines* GAGNÈRENT *les hautes classes,* GAGNÈRENT *parmi le peuple.* (Acad.)

— Se faire sentir : *Le froid me* GAGNE. *Le sommeil commence à me* GAGNER. (Acad.)

L'ennui me *gagne* auprès des gens de ton espèce.
(Desmahis.)

— Man. : *Gagner la volonté d'un cheval*, triompher, par la patience et par la douceur, de la résistance de l'animal. || *Votre cheval vous gagne*, vous n'en êtes plus maître. || *Gagner à la main*, se dit d'un cheval qui s'anime, et va plus vite que le cavalier ne le veut.

— Escr. *Gagner la mesure*, se donner un avantage par un coulement d'épée et un mouvement en avant.

— Hortic. *Gagner une fleur* ou *un fruit*, obtenir par les semis une variété nouvelle : *Ce jardinier* A GAGNÉ *cette année deux ou trois œillets. Voilà une paire qui* A *été* GAGNÉE *nouvellement.*

GAGNEUR, EUSE, n. f. Pron. *gâ-gnieur, gnieuz.* — Néol. Celui, celle qui gagne souvent au jeu, qui a l'habitude de gagner, ou qui ne songe qu'à gagner : *C'est un de nos* GAGNEURS.

— Par extens. : *Qui l'emporte sur Condé par la double gloire de preneur de villes et de* GAGNEUR *de batailles!* (V. Cous.)

GAGNI, n. f. Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée : *C'est une grosse* GAGNI. (Acad.) Il est populaire.

GAI, AIE, adj. Pron. *ghé.* — Qui a de la gaieté : *Un homme* GAI. *Humeur* GAIE. *Esprit* GAI. *Tenez-vous* GAI. (Volt.)

Riche, gueux, triste ou *gai*, je veux faire des vers. (Boil.)

— Ce qui inspire la gaieté : *Un air* GAI. *Une chanson* GAIE.

... Ce n'est plus la terre et ses *gais* pâturages
Qu'il découvre au-dessous de lui, mais les nuages.
(E. Aug.)

— Anc. *Gaie science*, ou *gai savoir*, la poésie des trouvères et des troubadours : *Les trouvères et les troubadours pullulent; les barons et les chevaliers entrent dans la lice du* GAI SAVOIR. (Littré.)

— *Chambre* GAIE, *appartement* GAI, chambre, appartement qui reçoit bien le jour et qui est en bel aspect.

— *Temps* GAI, temps serein et frais.

— Fam. et fig. *Avoir le vin gai*, être ordinairement de belle humeur quand on a un peu bu : *Cet homme* A LE VIN TRÈS-GAI.

— *Être un peu gai*, être en pointe de vin.

— *Propos, conte gai*, propos, conte un peu libre.

— Blas. *Cheval* GAI, cheval qui n'a ni selle ni bride.

— Mus. Il se dit du mouvement d'un air, et répond au mot italien *Allegro*.

— Peint. *Couleur gaie*, sérénité de l'air, de l'éclat de la verdure, dans un paysage.

— Teint. *Vert* GAI, vert qui n'est pas foncé.

— Pêch. *Hareng gai*, celui dans lequel on ne trouve ni laite ni œufs.

— Adverb. Gaiement :

Qui, *gai*, fait une erreur la boit à repentance. (Regn.)

— Il sert à exciter à la gaieté, au plaisir; et alors on peut le répéter, surtout dans les refreins de chansons : *Allons* GAI. (Acad.)

Gai, gai, dansez, amusez-vous. (Bérang.)

Syn. Gai, enjoué. Un homme est *gai* habituellement ou accidentellement par le fond de l'humeur, ou sous l'influence d'une disposition passagère; il est *enjoué* par la nature de son esprit. Il est rare que l'homme *gai* le soit tous les jours; on est plus constamment *enjoué*, parce que le mot est relatif moins au cœur qu'à l'esprit, dont il exprime un caractère, une manière d'être.

GAÏAC, n. m. *ga-iak.* — Arbre d'Amérique, dont le bois est dur, pesant et résineux : *Le bois de* GAÏAC *est un bon sudorifique. Résine ou gomme de* GAÏAC. (Acad.)

GAIEMENT ou **GAÎMENT**, adv. Pron. *ghé-man.* — Avec gaieté, joyeusement : *Vivre* GAIEMENT. *Aller* GAIEMENT. *Chanter* GAIEMENT.

Je veillerai *gaîment*, pourvu que je te voie.

— De bon cœur : *Faire* GAIEMENT *quelque chose. Ces troupes allaient* GAIEMENT *au combat.* (Acad.) *Le soldat doit toujours être prêt à partir* GAIEMENT *au premier coup du tambour.* (Rayn.) *Pour avoir cette croix, je donnerais* GAIEMENT *une pinte de mon sang.* (E. Aug.)

— Fam. *Aller gaiement*, aller grand train, vivement :

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte;
Un curé s'en allait *gaîment*
Enterrer son mort au plus vite. (La Font.)

GAIETÉ ou **GAÎTÉ**, n. f. (*gai.*) Pron. *ghè-té.* — Joie, allégresse, belle humeur : *Avoir de la* GAIETÉ. *Perdre toute sa* GAIETÉ. *Reprendre sa* GAIETÉ. (Acad.)

Trop de *gaîté*, vois-tu, me lasse et m'étourdit;
Qui rit à tous propos ne peut que me déplaire.
(Coll. d'Harl.)

— *Avoir de la gaieté dans son style*, écrire d'une manière agréable et enjouée.

— *Être en gaieté*, être en joie.

Trois mots de liberté,
Et voilà pour six mois tout un peuple en *gaîté*.
(C. Del.)

— Fam. Avoir une pointe de vin; être légèrement ému par la boisson.

— Fam. *De gaieté de cœur*, de propos délibéré et sans sujet : *Il l'a offensé* DE GAIETÉ DE CŒUR. *Quereller quelqu'un* DE GAIETÉ DE CŒUR. (Acad.)

— Paroles, action folâtres : *Ce sont de petites* GAIETÉS. *Ce n'est qu'une* GAIETÉ.

— Man. *Ce cheval a de la gaieté*, il a de la vivacité.

— Littér. Œuvre folâtre, libertinage de l'esprit : *Vous savez que cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une* GAIETÉ *très-innocente.* (Volt.) *La vraie* GAIETÉ *distingue de tout autre le comique de notre nation.* (Beaum.)

GAILLARD, ARDE, adj. (*gallus*, coq, et *ardens*, hardi; lat.) Pron. *ga-iar, iard.* — Fam. Gai, joyeux avec démonstration : *Il est toujours* GAILLARD. *Une humeur* GAILLARDE. *Que je prends de plaisir à vous voir frais et* GAILLARD! (Brueys.)

Cette fille est jolie, elle a l'esprit *gaillard*. (Corn.)

— Il se dit quelquefois des discours, des propos un peu libres : *Chanson* GAILLARDE. *Conte, propos* GAILLARD. (Acad.) *Elle avait une intempérance de langue qui l'emportait quelquefois trop loin; mais on en aurait été bien dédommagé par l'abondance des bons mots et des saillies qui lui échappaient, si ses saillies et ses bons mots n'eussent pas été un peu trop* GAILLARDS. (Lesage.)

— Sain et délibéré : *Un jeune homme* GAILLARD, *frais et* GAILLARD. (Acad.) *Jamais je ne vous vis un teint si frais et si* GAILLARD. (Mol.) *Que le ciel vous conserve* GAILLARD *et vous maintienne en joie!* (Regn.)

— En mauv. part. Évaporé : *Il est un peu* GAILLARD. || Peu usité.

— Qui est entre deux vins : *Il sortit de ce festin bien* GAILLARD, *un peu* GAILLARD.

— En parl. des choses, hardi, périlleux, nouveau, extraordinaire : *Il attaqua lui seul trois hommes l'épée à la main, cela est* GAILLARD. *Le coup est* GAILLARD. (Acad.) || Vieilli.

— *Vent, air gaillard*, vent, air un peu froid : *Nous fîmes route par un vent frais et* GAILLARD.

— Hortic. Il se dit d'un arbre, d'une plante qui est en très-bon état.

— Substantiv. : *C'est un* GAILLARD, *c'est une* GAILLARDE. *Le* GAILLARD *est adroit, rusé.*

— Particul. Femme peu scrupuleuse, trop libre.

.....La *gaillarde*,
Voyant mon intérêt, va se tenir en garde. (E. Aug.)

GAILLARD, n. m. Pron. *ga-iar.* — Mar. Élévation qui est sur le pont supérieur, à la proue et à la poupe : *Le* GAILLARD *d'avant. Le* GAILLARD *d'arrière.* (Acad.) *J'étais sur le* GAILLARD *d'arrière, me tenant accroché aux haubans du mât d'artimon.* (B. de S. P.)

GAILLARDE, n. f. Pron. *ga-iard.* — Anc. Danse qui n'est plus en usage depuis longtemps : *Danser une* GAILLARDE.

— Airs sur lesquels on dansait la gaillarde.

— Typogr. Caractère qui est entre le petit-romain et le petit-texte, et qui a une force de corps de huit points, ou à peu près.

GAILLARDEMENT, adv. Joyeusement, gaiement : *Vivre* GAILLARDEMENT.

— Légèrement, hardiment, témérairement : *Il a fait cela* GAILLARDEMENT. *Il lui a répliqué* GAILLARDEMENT.

GAILLARDISE, n. f. Pron. *ga-iar-diz.* — Fam. Gaieté : *Il a fait cela par* GAILLARDISE, *par pure* GAILLARDISE. *Ce n'est qu'une* GAILLARDISE. (Acad.) || Peu usité.

— Discours, propos un peu libre : *Dire des* GAILLARDISES. (Acad.)

GAILLET, n. m. Bot. V. CAILLE-LAIT.

GAILLETEUX, EUSE, adj. Comm. Houille menue qui contient des gaillettes.

GAILLETTE, n. f. Comm. Morceau de charbon de terre de moyenne grosseur : *De la houille en* GAILLETTES. GAILLETTES *de Fresnes.*

GAÎMENT, adv. *Voy.* GAIEMENT.

GAIN, n. m. (*gagner.*) Profit, bénéfice, lucre : GAIN *considérable. Petit* GAIN. GAIN *médiocre. Travailler pour le* GAIN. (Acad.) *Ils doivent à des* GAINS *odieux et suspects l'accroissement de leur fortune.* (Mass.)

Mettre en commun le *gain* et le dommage. (La F.)

...Qu'un sordide *gain*
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain. (Boil.)

— *Se retirer sur son gain*, quitter le jeu lorsqu'on a gagné.

— Fig. Heureux succès, victoire, avantage : *Le* GAIN *d'une bataille. Le* GAIN *d'un procès.*

.. Ne devoir qu'à soi le *gain* d'une bataille. (Boil.)

Quel GAIN *pour la religion qu'une seule personne élevée selon la foi!* (Mass.)

— *Gain de cause*, avantage que l'on obtient dans un procès, et, par extens., dans un débat quelconque : *Il a eu, on lui a donné, il a obtenu* GAIN DE CAUSE.

— Jeu : *Le* GAIN *d'une partie, de la partie.*

— Jurispr. *Gain nuptiaux*, ou mieux *gains de survie*, avantages qui se font entre époux en faveur du survivant. || *Gains et épargnes*, acquisitions que font les enfants en dehors des biens paternels et maternels.

Syn. Gain, profit, lucre, bénéfice. *Gain* éveille une idée d'éventualité, de chance, de hasard; *profit* désigne quelque chose de plus régulier et de moins incertain; *lucre* exprime plus en grand, mais aussi d'une manière plus générale et plus vague, l'idée de *gain* ou de *profit*; *bénéfice* marque le produit spécial du change, de l'argent, des valeurs escomptables ou des marchandises. Le *gain* est honnête ou sordide; le *profit* est petit ou grand; le *lucre* est beau; le *bénéfice* est clair.

GAÎNE, n. f. (*vagina*; lat., m. sign.) Pron. *ghènn.* — Étui de couteau ou de tout autre instrument servant à couper, à percer, etc. : *Tirer un couteau de la* GAÎNE, *hors de la* GAÎNE. *La* GAÎNE *d'une paire de ciseaux. La* GAÎNE *d'un poignard.* (Acad.)

— Archit. Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes : *Placer une suite de bustes sur des* GAÎNES. || V. *Terme.*

— Botan. Espèce de tuyau que la base de certaines feuilles forme autour de la tige; tube que les étamines ou anthères de certaines plantes forment autour du pistil, en se soudant les unes aux autres.

— Chir. Enveloppe, membrane qui recouvre certaines parties. || *Gaîne aponévrotique*, aponévrose qui enveloppe les muscles d'un membre. || *Gaîne tendineuse*, membrane qui recouvre les tendons.

— Mar. Ourlet large autour des voiles pour les fortifier, avant de coudre la ralingue. || *Gaîne de flamme*, fourreau de toile dans lequel passe le bâton de la flamme en banderole. || *Gaîne de girouette*, bande de toile qui attache la girouette au fût. || *Gaîne de pavillon*, bande de toile cousue à toute la largeur du pavillon, et dans laquelle sont les rabans.

GAÎNER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Travailler à faire une gaîne autour d'une voile.

GAÎNERIE, n. f. Pron. *ghènn-ri.* — Comm. Fabrique de gaînes. || Commerce du gaînier.

GAÎNIER, n. m. (*gaîne.*) Pron. *ghè-nié.* — Ouvrier qui fait des gaînes, des étuis.

GAÎNIER, n. m. Pron. *ghè-nié.* — Botan. Arbre de la famille des Légumineuses, plus souv. appelé *Arbre de Judée.*

GAÎTÉ, n. f. *V.* GAIETÉ.

GALA, n. m. (*gal*, gaieté; celt.) Fête, réjouissance : *Un jour de* GALA. *Un habit de* GALA. *La cour a été en* GALA. (Acad.)

— Fam. Repas splendide : *Il y a eu* GALA *chez votre père. Nous avons dîné en grand* GALA *chez un tel.* (Acad.) *Il avait voulu nous rendre témoins du* GALA *qu'il donnerait chez lui la veille de la Fête-Dieu.* (Marm.) *Dans les familles patriarcales, les enfants tiennent aux* GALAS *des anniversaires.* (H. de Balz.)

GALACTES, n. m. pl. (γάλα, lait; gr.) Pron. *ga-lakt.* — Chim. Sels tirés du lait.

GALACTIQUE, adj. des 2 g. Chim. V. LACTIQUE.

GALACTODE ou **GALACTOÏDE**, adj. des 2 g. (γάλα, lait; et εἶδος, forme; gr.) Méd. Laiteux; qui est de couleur de lait.

— N. m. Lait chaud.

GALACTOLOGIE, n. f. (γάλα, lait; λόγος, discours; gr.) Didact. Traité sur l'usage des sucs laiteux.

GALACTOMÈTRE, n. m. (γάλα, lait; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ga-lak-to-mètr.* — Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de beurre que contient le lait.

GALACTOPHAGE, adj. et n. des 2 g. (γάλα, lait; φάγω, je mange; gr.) Qui se nourrit de lait.

GALACTOPHORE, adj. des 2 g. (γάλα, lait; φορός, porteur; gr.) Anat. Il se dit des conduits excréteurs du lait, et des vaisseaux lactés ou chylifères.

— N. m. Méd. Instrument conique qui sert à porter le lait aux lèvres lorsque le sein de la nourrice est gêné ou mal conformé.

GALACTOSE, n. f. (γαλάκτωδης, conversion en lait; gr.) Pron. *ga-lak-tôz.* — Méd. Sécrétion du lait.

GALACTURIE, n. f. (γάλα, lait et οὖρον, urine; gr.) Méd. Sécrétion d'urine mêlée de lait.

GALAGO, n. m. Zool. Quadrumane d'Afrique du genre Maki, caractérisé par des torses très-allongés et une queue longue et touffue.

GALAMMENT, adv. Pron. *ga-la-man*. — De bonne grâce : *Il a fait* GALAMMENT *toutes les choses dont on l'a prié*. (Acad.) *Allons, monsieur, faites les choses* GALAMMENT *et sans vous faire tirer l'oreille*. (Mol.)

— D'une manière galante : *Il s'est conduit* GALAMMENT *envers toutes les dames*.

— Avec goût, élégamment : *S'habiller* GALAMMENT.

— Fam. Habilement, adroitement, finement : *Il s'est tiré* GALAMMENT *d'intrigue. Il a mené cette affaire-là fort* GALAMMENT.

GALANDAGE, n. m. ou **GALANDISE**, n. f. Pron. *ga-lan-daj, diz*. — Constr. Cloison de briques posées de champ les unes sur les autres.

GALAND, ANDE, adj. et n. — Anc. Forme de *galant, ante* : *O Dieu! le* GALAND *homme*. (Regnier.)

Déjà dans son esprit la *galande* la croque. (La Font.)

GALANDE, n. f. Pron. Hortic. Variété d'amande. ‖ Variété de pêche.

GALANE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la tribu des Digitales.

— Zool. Espèce de tortue.

GALANGA, n. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

— Pharm. Racine de ces plantes.

GALANT, ANTE, adj. (*gal*, gaieté, agrément; celt.) Civil, sociable; qui a de la probité, des procédés nobles : *C'est un* GALANT *homme vous pouvez lui confier vos intérêts. Il n'est pas libre à un homme qui vit dans le monde de n'être pas* GALANT. (Vauv.) *Elle fut surprise et comme indignée qu'un homme si bien fait et si spirituel ne fût pas* GALANT. (La Br.)

..., Oui, nommez-le-moi, ce *galant* qui me chasse,
Et pour qui je me vois ainsi congédier. (V. Hugo.)

Ah! ah! je vous y attrape donc! monsieur le GALANT! *On vient de vous entendre*. (Piron.)

— *Vous êtes un galant homme*, manière d'exprimer à quelqu'un la satisfaction de ce qu'il a fait : *Vous êtes un* GALANT *homme d'être venu exprès pour nous voir*. (Acad.)

Ce bon monsieur Padrige a l'air d'un *galant* homme.
(Coll. d'Harl.)

— Distingué, élégant : *Vous aller faire pic, repic et capot, tout ce qu'il y a de* GALANT *dans Paris*. (Mol.) *La coiffure des femmes arabes, quoique simple, est* GALANTE. (Buff.) *Ce sont des femmes vêtues d'habits lestes et* GALANTS, *qui ont le droit de servir le Dieu Apis*. (De Lantier.)

— En parl. d'un homme Qui cherche à plaire aux femmes : *C'est un homme* GALANT. *Il s'est montré fort* GALANT *pour elle, envers elle, avec elle*. (Acad.)

Son père encore *galant* la tenait par la main. (Bours.)

— Dans le m. sens : *Avoir l'esprit* GALANT, *l'humeur* GALANTE, *l'air* GALANT, *les manières* GALANTES. *Discours* GALANT. *Style* GALANT, etc.

. . . . L'aimable homme
Par malheur, il était plus *galant* qu'économe. (E. Aug.)

— *Femme galante*, qui a des commerces de galanterie : *La femme* GALANTE *se fait craindre*. (La Br.) *S'ils ont des usages, c'est pour savoir assurer l'oisiveté des femmes* GALANTES, *et promener la leur avec grâce*. (J. J. Rouss.) *La véritable dévotion est l'asile le plus honnête pour les femmes* GALANTES. (Desmahis.) *Je crois que je m'acquitterais assez bien des devoirs d'un laquais favori d'une dame* GALANTE, *et j'en connais plus d'une en cette ville qui me donnerait de bons gages pour la servir*. (Campistr.)

— *Intrigue galante*, commerce de galanterie.

— Fam. En parl. des choses. Agréable, élégant et bien entendu dans son genre : *Habit* GALANT. *Mascarade* GALANTE. *Boudoir* GALANT. (Ac.) *L'air* GALANT *de la conversation consiste à penser les choses d'une manière délicate, flatteuse ou naturelle, et à pencher plutôt vers la douceur et l'enjouement que vers le sérieux*. (Volt.)

— Substantiv. Amant, amoureux : *Il fait toujours le* GALANT *auprès des dames*.

— Fam. Homme éveillé, et à qui il ne faut pas trop se fier : *Il était parvenu à s'échapper, mais on eut bientôt rattrapé le* GALANT. *Notre* GALANT *s'avisa de telle ruse*. (Acad.) *Ah! ah! je vous y attrape donc, monsieur le* GALANT : *on vient de vous entendre*. (Piron.)

... Je ne sache pas de *galant* dans Padoue
Contre qui je voudrais me troquer, je l'avoue. (E. Aug.)

— *C'est un vert galant*, un homme vif, alerte, qui aime beaucoup les femmes et s'empresse à leur plaire.

— Anc. Touffe de rubans que les femmes portaient sur la poitrine :

. . . . Tiens, voilà
Ton beau *galant* de neige avec ta nonpareille. (Mol.)

— **Gramm.** Joint au mot *homme*, il exprime deux sens tout à fait distincts, selon qu'il le suit ou qu'il le précède. Un *homme galant* se rapproche du petit-maître, et, comme lui, cherche à plaire par des soins agréables; un *galant homme*, se distingue par la noblesse de sa conduite plus que par l'élégance de ses manières. On dit dans le même sens : *Un cavalier* GALANT, *et un* GALANT *cavalier*.

GALANTERIE, n. f. (*galant*.) Pron. *ga-lant-ri*. — Qualité de celui qui est galant; agrément, politesse dans l'esprit et dans les manières : *Cet homme a de la* GALANTERIE *dans l'esprit. Il met de la* GALANTERIE *dans tout ce qu'il fait*. (Acad.) *La* GALANTERIE *de l'esprit est de dire des choses flatteuses d'une manière agréable*. (La Rochef.) *La* GALANTERIE *est un faible du cœur, ou peut-être un vice de la complexion*. (La Br.)

— Plus ordinair. Respects, soins, empressements pour les femmes, qu'inspire l'envie de leur plaire : *Il fait profession de* GALANTERIE. *On remarque sa* GALANTERIE *auprès des femmes. La* GALANTERIE *française*. (Acad.) *Le désir général de plaire aux femmes produit la* GALANTERIE. (Montesq.) *L'amour règne particulièrement sur le cœur; la* GALANTERIE *sur les sens*. (Desmah.) *Il en est des mensonges de la* GALANTERIE *comme des fictions du théâtre, où la vraisemblance a souvent beaucoup plus d'attraits que la vérité*. (Id.)

— N. pl. Propos flatteurs qu'on tient à une femme : *Cette* GALANTERIE *a paru lui plaire. Il me fatigue de ses fades* GALANTERIES. (Acad.)

— Commerce, intrigue d'amour : *Cette femme a une* GALANTERIE *avec un tel. Elle a déjà eu plusieurs* GALANTERIES. (Acad.) *Il y a peu de* GALANTERIES *secrètes*. (La Br.)

Ces peuples d'outre-Rhin donnent à la pratique
De la *galanterie* un tour si poétique,
Que le vice chez eux de grands mots revêtu
A l'air plus pudibond que chez nous la vertu. (E. Aug.)

On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de GALANTERIE; *mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais eu qu'une*. (La Rochef.)

... Nous voici dedans les Tuileries,
Le pays du beau monde et des *galanteries*. (Corn.)

— Fam. et iron. Maladie secrète : *Donner, attraper une* GALANTERIE.

— Petits présents qu'on se fait dans la société : *Il fait tous les jours des* GALANTERIES *à ses amis*.

— Ironiq. *La* GALANTERIE *est un peu forte*, se dit d'une action peu honnête, mais que l'on est disposé à pardonner.

GALANTIN, n. m. (*galant*.) Pron. *ga-lan-tain*. — Homme ridiculement galant auprès des femmes : *Il fait le galant, et n'est qu'un* GALANTIN.

GALANTINE, n. f. Art cul. Sorte de mets fait avec de la chair de dindon désossée et lardée, ou avec de la chair de veau qu'on assaisonne de fines herbes et d'autres ingrédients : GALANTINE *de volaille. Manger de la* GALANTINE. (Acad.)

— Bot. Plante appelée aussi, Perce-neige.

GALANTISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *galan-ti-zé*. — Être ridiculement galant auprès des femmes : GALANTISER *des dames*. (Acad.) ‖ Vieux et fam.

GALATÉE, n. f. Pron. *ga-la-té*. — Zool. Genre de coquilles bivalves.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GALAXIE, n. f. (γάλα, lait; gr.) Pron. *ga-lak-cí*. — Astr. Voie lactée.

— Ant. gr. Fête dans laquelle on mangeait, et offrait aux dieux, de l'orge bouillie dans du lait.

— Zool. Genre de poissons.

— Bot. Genre de plantes iridées.

GALBANONER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*galbanum*.) Nettoyer les vitres avec du blanc et de l'eau.

GALBANUM, n. m. Pron. *gal-ba-nom*. — Espèce de gomme tirée d'une plante du même nom.

— Fig. et fam. : *Donner, vendre du galbanum*, donner à quelqu'un de fausses espérances, l'amuser de vaines promesses : *C'est un donneur de* GALBANUM. (Acad.) ‖ Vieux.

GALBE, n. m. Archit. Contour que l'on donne ordinairement au fût d'une colonne, à une feuille d'ornement, à un vase, à un balustre, etc. : *Le* GALBE *de la colonne est agréable*. (Acad.)

— Angle de la face, des profils du corps humain.

— Par extens. Caractère d'une figure : *Ses traits dessinés avec toute la régularité du* GALBE *grec, avaient quelque chose de numismatique*. (Ch. Nod.) *Ces études toutes mortes laisseront cependant peut-être un* GALBE *au dessinateur, un effet au coloriste, une inspiration au peintre et au poète*. (Id.)

GALBULE, n. f. (*galbulus*; lat.) Bot. Tête, cône des cyprès dans lesquels les graines sont abritées par des écailles élargies au sommet en grosse tête de clou.

GALE, n. f. (*galla*, noix de galle; lat.) Méd. Maladie cutanée et contagieuse, caractérisée par une éruption de vésicules transparentes à leur sommet, et accompagnées de démangeaison : *Grosse* GALE. GALE *sèche*. GALE *de chien. Gagner la* GALE. (Acad.) *La* GALE *est originaire de notre continent*. (Chomel.) *La* GALE *est produite par des animaux microscopiques connus sous le nom générique d'acares*. (Robin.)

— Fig. et pop. : *Il n'a pas la gale aux dents*, se dit d'un grand mangeur.

— Fam. *Être méchant comme la gale*, être fort méchant.

— Art. vétér. Maladie analogue à celle de l'homme, qui attaque les animaux : *La* GALE *du mouton est assez bien connue*. (Robin.) *La* GALE *du cheval est très-commune*. (Id.)

— Bot. V. GALLE.

GALÉ, n. m. Botan. Genre de plantes de la famille des Amentacées, dont les espèces les plus remarquables sont le GALÉ *odorant qui croît en Europe*, et *le* GALÉ *cirier, ou l'arbre à cire*, de la Caroline, qui produit une cire odorante.

GALÉASSE ou **GALÉACE**, n. f. (*galeazza*, de *galea*, galère; ital.) Grosse galère vénitienne : GALÉASSE *de Venise. Capitaine de* GALÉASSE. (Acad.)

GALÉE, n. f. (*galea*, galère; catal.) Typogr. Espèce de planche carrée avec un rebord, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

— Anc. Galère latine en usage au 12^e^ siècle.

GALEFRETIER, n. m. Pron. *gal-fre-tié*. — Calfateur, goudronneur de vaisseaux.

— Fig. Homme sans moyens d'existence, sans feu ni lieu.

GALÉGA, n. m. Botan. Genre de plantes légumineuses, qui renferme un grand nombre d'espèces, la plupart exotiques.

GALÈNE, n. f. Pron. *ga-lènn*. — Min. Combinaison naturelle de soufre et de plomb, qui se divise en cubes lorsqu'on la casse : *La* GALÈNE *sert à vernir les poteries communes*. (Acad.)

— On l'appelle, en chimie, *Sulfure de plomb*.

GALÉNIQUE, adj. des 2 g. (*galénicus*, qui a rapport à la doctrine de Galien.) Médec. Il se dit de la manière de traiter les maladies suivant les principes de Galien : *La méthode, la doctrine* GALÉNIQUE. (Ac.)

— Par anal. *Pharmacie* GALÉNIQUE, *remèdes galéniques*, remèdes végétaux par oppos. aux remèdes *chimique* ou *spagériques*.

GALÉNISME, n. m. Pron. *ga-lé-nism*. — Médec. La doctrine de Galien : *La théorie des quatre humeurs est la base du* GALÉNISME.

GALÉNISTE, n. m. Méd. Sectateur de Galien : *La secte des* GALÉNISTES. (Acad.)

— Adj. *Médecin* GALÉNISTE. (Acad.)

GALENZES, n. m. pl. Pron. *ga-lanz*. — Anc. Espèce de souliers à plusieurs semelles ou à échasses.

GALÉODE, n. m. (γαλῆ, belette, et εἶδος, forme; gr.) Zool. Genre d'Arachnides, de la famille des faux scorpions.

GALÉOPITHÈQUE, n. m. (γαλῆ, chat; πίθηκος, singe; gr.) Pron. *ga-lé-o-pi-tèk*. — Zool. Mammifère de la tribu des Chéiroptères : *Le* GALÉOPITHÈQUE *roux, qui vit sur les arbres de l'archipel Indien, est la seule espèce que l'on connaisse; il est à peu près de la grosseur d'un chat*. (Richard.)

— Adj. *Le genre* GALÉOPITHÈQUE.

GALÉOPSIS, n. m. (γαλῆ, chat; ὄψις, vue; gr.) Pron. *ga-lé-op-ciss*. — Bot. Espèces de plantes labiées, que l'on appelle aussi, *Chanvre bâtard*.

GALÉOS, n. m. Pron. *ga-lé-oss*. — Zool. Espèce d'hermine. Lamproie.

GALÉOTE, n. f. Zool. Léopard de Ceylan, à occiput et dos dentelés.

GALER (SE), v. pron. 1^re^ conj. (*gale*.) Pop. Se gratter : *Il ne fait que* SE GALER. (Acad.)

GALÉRA, n. m. Zool. Espèce de putois. ‖ On dit aussi *Tayre*.

— Vulg. Le Butor.

GALÈRE, n. f. (*galea*, casque; lat.) Mar. anc. Bâtiment long et de bas bord, qui allait ordinairement à rames et quelquefois à voiles avec des antennes, et dont on se servait beaucoup sur la Méditerranée : *Construire une* GALÈRE. *Équiper une* GALÈRE. *Armer une* GALÈRE.

— Mar. *Galère capitainesse*, principale galère d'une flotte. ‖ On dit aujourd'hui, GALÈRE *capitane* :

Dans la *galère capitane*
Nous étions quatre-vingts rameurs. (V. Hugo.)

— Prov. et fig. *Vogue la galère*, arrive ce qui pourra.

— Prov. *Qu'allait-il faire dans cette galère?* (Mol.) se dit d'un homme qui s'est engagé dans une mauvaise affaire.

— Just. crim. n. f. pl. Peine de ceux qui sont condamnés à ramer sur les galères : *Il fut condamné aux* GALÈRES *pour cinq ans, pour vingt ans, à perpétuité. Envoyer aux* GALÈRES. *Retirer un homme des* GALÈRES.

— Prov. et fig. *C'est une galère, une vraie galère*, se dit d'un lieu, d'un état, d'une condition où l'on a beaucoup à travailler, à souffrir.

— Techn. Sorte de fourneau dont on se sert pour chauffer à la fois plusieurs cornues.

— Zool. Vulg. La coquille de l'argonaute.

GALERIE, n. f. (*galer*, Anc. se divertir ; gaulois.) Pron. *gal-rî*. — Pièce d'un bâtiment plus long que large, où l'on peut se promener à couvert : *La grande* GALERIE *du Louvre. Se promener dans une* GALERIE. GALERIE *vitrée*.

— Prov. et fig. *Ce sont ses galeries*, c'est un chemin qu'il fait souvent : *Aller de Paris à Saint-Cloud*, CE SONT SES GALERIES. (Acad.)

— *Galerie de tableaux, de peintures*, galerie où l'on a réuni des tableaux ; la collection même de ces tableaux : *La* GALERIE *du Louvre. La* GALERIE *de Florence. Auguste II lui accorda la direction de l'Académie de Dresde, et le titre d'inspecteur de sa* GALERIE *de tableaux*. (Bailly.) *Les* GALERIES *les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin*. (B. de Livrey.)

— Fig. Suite, collection de portraits représentant des personnages célèbres d'une même époque, d'un même pays, d'une même profession : GALERIE *de portraits*. GALERIE *des orateurs, des peintres*, etc.

Des parents ne sont bons, ou je me trompe fort,
Qu'à figurer dans une *galerie*. (Desmahis.)

— Corridor, allée qui sert à la communication des appartements et à les dégager : *Cette* GALERIE *règne tout le long des appartements*. (Acad.)

— J. de paume. Espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs ; par extens. Les spectateurs qui s'y trouvent : *Faire juger un coup par la* GALERIE.

— Toute réunion de spectateurs à quelque jeu que ce soit : *La* GALERIE *qui entoure une table d'écarté*.

— Fig. et fam. Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables : *On doit faire le bien sans s'occuper de la* GALERIE. (Acad.)

— Théâtre. Espèces de balcons en encorbellement, destinés à recevoir un ou plusieurs rangs de spectateurs. Dans ce sens, il s'emploie le plus souv. au pluriel : *Premières* GALERIES. *Secondes* GALERIES.

— *Galerie d'église*, espèce de tribune occupant le pourtour de l'église.

— Mar. Sorte de balcon découvert qui est autour de la poupe d'un vaisseau : *Les vaisseaux à trois ponts ont deux* GALERIES.

— Fortific. Travail que font les assiégeants dans le fossé d'une place pour aller à couvert de la mousqueterie au pied de la muraille : *Se servir de madriers pour faire une* GALERIE.

— Min. Route que les ouvriers pratiquent sous terre pour découvrir des filons de minerai.

— Fond. Espace autour du moule.

— Archit. Passage souterrain et voûté, destiné à l'écoulement de l'eau, soit à l'air libre, soit dans des tuyaux. || GALERIE *d'eau*. GALERIE *d'égout*.

— Technol. Ornement en rebord à un meuble.

GALÉRIEN, n. m. (*galère*.) Pron. *ga-lé-riain*. — Celui qui est condamné aux galères, forçat : *Conduire les* GALÉRIENS. *La chaîne d'un* GALÉRIEN.

— Prov. *Souffrir comme un galérien, mener une vie de galérien*, avoir beaucoup à souffrir dans son état. || *Travailler comme un* GALÉRIEN, se livrer à un travail pénible. (Acad.)

GALERNE, n. f. Pron. *ga-lèrn*. — Vent entre le nord et l'ouest-nord-ouest. *Un vent de* GALERNE. *La* GALERNE *donne de ce côté. D'où vient le vent ? s'il est de* GALERNE, *ils ne continueront pas leur chemin*. (H. de Balz.)

GALET, n. m. (*calculus*, caillou ; lat.) Pron. *ga-lè*. — Certains cailloux polis et ronds qui se trouvent en plusieurs endroits sur le bord de la mer : *Une plage couverte de* GALETS. *Le milieu de la vallée, où la ville est assise, n'offrait à l'œil qu'un amas de* GALETS. (Vitet.)

— Partie du rivage couverte de galets : *Se promener sur le* GALET. *Un petit bâtiment échoué sur le* GALET.

— Jeu où l'on pousse une espèce de caillou plat sur une longue table : *Jouer au* GALET. (Acad.)

GALETAS, n. m. Pron. *gal-tâ*. — Logement pratiqué sous les combles et ordinairement lambrissé de plâtre : *Petit* GALETAS. *Être logé au* GALETAS. *Chambre en* GALETAS.

— Tout logement pauvre et mal en ordre : *Ce n'est pas une chambre, c'est un vrai* GALETAS. (Acad.)

...Votre arrêt n'est pas seulement leur vengeance,
C'est l'encouragement et c'est la récompense
De ces fières vertus qui, dans un *galetas*,
Ont froid et faim, madame, et ne se rendent pas.
(E. Aug.)

GALETTE, n. f. (*galet*.) Espèce de gâteau plat, que l'on fait ordinairement quand on cuit le pain : GALETTE *au beurre. Ces hommes vivent de* GALETTES *de farine d'orge et de fruits*. (Lam.) *Elle avait confectionné la plus belle* GALETTE *qui se fût vue de mémoire de ménagère*. (G. Sand.)

— Mar. Pain de biscuit, dur et plat, dont on fait provision pour les voyages de long cours.

— Techn. Filoselle ; espèce de bourre de soie.

GALEUX, EUSE, adj. (*gale*.) Qui a de la gale, qui est attaqué de la gale : *Chien* GALEUX. *Brebis* GALEUSE.

— Prov. et fig. *Il ne faut qu'une brebis galeuse pour gâter tout un troupeau*, un homme vicieux est capable de corrompre toute une société.

— Prov. *Éviter, fuir une personne comme une brebis galeuse*, éviter, fuir une personne dont le commerce est dangereux ou désagréable.

— Prov. et fig. *Qui se sent galeux se gratte*, celui qui se sent coupable de la chose qu'on blâme peut ou doit s'appliquer ce qu'on dit.

— Jardin. *Arbre galeux ; plante galeuse*, arbre, plante remplie de protubérances petites et nombreuses, nommées Gale des végétaux.

— Substantiv. Homme, femme, attaquée de la gale : *C'est un* GALEUX, *une* GALEUSE. *La salle des* GALEUX *dans un hôpital*. (Acad.)

— Fam. ou pop. Personne sale, malpropre : *Baisez-vous*, GALEUX !

GALGALE, n. f. Mar. Mastic composé de chaux, d'huile et de goudron, dont les Indiens se servent pour enduire la carène de leurs navires.

GALHAUBAN, n. m. Pron. *gal-hô-ban*. — Mar. Longs cordages qui servent à étayer latéralement les mâts de hune et de perroquet, et qui descendent de la tête de ces mâts jusqu'aux bords du bâtiment où ils sont fixés : GALHAUBANS *de hune*. GALHAUBANS *de perroquet*. (Acad.)

GALIBI, n. m. Min. Squelette humain trouvé dans le tuf calcaire.

GALIMAFRÉE, n. f. Art cul. Espèce de fricassée composée des restes de viande : *Faire une* GALIMAFRÉE. (Acad.)

GALIMART, n. m. Anc. Étui où l'on renferme les plumes ; trou pratiqué dans l'écritoire pour les recevoir.

— Fig. Encre perdue en phrases inutiles, galimatias écrit : *C'est du* GALIMART.

GALIMATIAS, n. m. (*gallus*, coq, et *Mathias*, n. pr.) Pron. *ga-li-ma-tiâ*. — Discours embrouillé et confus, qui semble dire quelque chose et ne dit rien : *Tout son discours n'est que* GALIMATIAS. *Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il écrit n'est que* GALIMATIAS. (Acad.) *Cette profession de foi est une espèce de* GALIMATIAS. (Did.) *Tout cela est un vrai* GALIMATIAS. (Beaum.) *Elle nous débita un* GALIMATIAS *auquel on n'entendait rien*. (Lesage.)

— *Galimatias double*, galimatias que ne comprend ni celui qui le fait, ni celui qui l'écoute ou le lit.

Syn. Galimatias, phébus. L'idée d'obscurité est particulièrement liée à celle de *galimatias* et de *phébus* ; mais le *galimatias* est obscur par lui-même, c'est-à-dire par l'incohérence des idées et la fausse signification donnée aux termes qui le constituent ; le *phébus* est obscur par une affectation outrée et inintelligente du brillant, du pompeux, du grandiose et de tous les éléments du pathos.

GALIN, n. m. Pron. *ga-lain*. — Ergot brut de bœuf.

GALION, n. m. Mar. Grand bâtiment de charge que l'Espagne employait autrefois pour les voyages aux colonies d'Amérique, et qui servait principalement à transporter en Europe les produits des mines du Pérou, du Mexique, etc. : *Charger les* GALIONS. *Le retour des* GALIONS. *Mettre sur les* GALIONS. (Acad.) *L'escadre destinée à croiser devant Cadix, dans l'espoir d'intercepter les* GALIONS *d'Espagne, était prête à faire voile*. (Guizot.) *Un de ses premiers soins fut de s'emparer des trois grands* GALIONS *espagnols qui étaient dans le port de Lisbonne*. (Vertot.) *Les* GALIONS *étaient, comme autrefois, la seule ressource de l'Espagne*. (Thiers.)

GALIOTE, n. f. Pron. *ga-liott*. — Mar. Espèce de petit bâtiment à fond de plat qui va à rames et à voiles : *Une* GALIOTE *de Tunis, de Maroc*.

— *Galiote à bombes*, bâtiment de moyenne grandeur, très-fort de bois, dont on se sert pour porter des mortiers et pour tirer des bombes sur mer.

— Long bateau plat couvert, dont on se sert pour voyager sur des rivières : *La* GALIOTE *de Saint-Cloud*. (Acad.)

— Bot. vulg. La Benoite.

GALIPOT, n. m. Pron. *ga-li-pô*. — Térébenthine privée de son huile essentielle par l'évaporation naturelle ; mastic résineux.

GALIPOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ga-li-po-té*. — Mar. Enduire de galipot.

GALLATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide gallique avec une base salifiable.

GALLE, n. f. Bot. Il se dit de certaines excroissances qui viennent sur les tiges et sur les feuilles de plusieurs plantes par l'extravasation de leurs sucs : ce qui arrive lorsqu'elles ont été piquées par quelque insecte : GALLE *noire*. GALLE *blanche*. GALLE *du rosier*.

— Particul. Galle d'un chêne de l'Asie Mineure, appelée aussi *Noix de galle*, et qui sert à teindre en noir et à faire de l'encre : *Une teinture passée en* GALLE. (Acad.)

GALLICA, n. f. (*gallicus*, gaulois ; lat.) Pron. *gal-li-ka*. — Anc. Sandale de capucin. || Sorte de chaussure gauloise en galoche.

GALLICAN, ANE, adj. (*Gallicanus*, de la Gaule ; lat.) Français, il n'est guère usité que dans ces locutions : *Le rit* GALLICAN. *Les libertés de l'Église* GALLICANE. (Acad.) *L'*ÉGLISE GALLICANE *se trouva, pour ainsi dire, en naissant, la première des Églises nationales*. (J. de Maistre.) *La congrégation de l'Oratoire fut* GALLICANE, *au risque d'entendre dire qu'elle était janséniste*. (De Rémusat.)

— Substantiv. : *Les* GALLICANS *et les ultramontains*.

GALLICISME, n. m. (*gallicus*, gaulois ; lat.) Pron. *gal-li-cism*. — Construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais autorisée par l'usage : *Il* VIENT DE *mourir, il* VA VENIR, *si j'*ÉTAIS QUE DE *vous, etc.*, sont des gallicismes.

— Par extens. Façon de parler de la langue française, transportée dans une autre langue : *Cet ouvrage latin est plein de* GALLICISMES. (Acad.)

== **Gramm.** Il y a deux espèces de *gallicismes* : 1° les *gallicismes de locution* ; 2° les *gallicismes de construction*. Les premiers donnent à certaines combinaisons de mots des sens qu'aucun de ces mots n'éveillerait s'il était pris isolément ; tels sont les *gallicismes* suivants : *Je vais partir ; il m'en impose, il ne fait que de sortir ; j'ai pensé devenir fou*. Un *gallicisme de construction* donne à l'arrangement des mots dans la proposition et des propositions dans la phrase, une relation que n'admettent point les règles ordinaires de concordance et de subordination ; comme dans les phrases qui suivent : C'EST ELLE *et lui qui vous invitent* ; VOILA OÙ *je voulais* EN VENIR. *Y a-t-il quelqu'un ici ? Je vous rendrai votre livre* TEL QUEL.

GALLINACÉ, n. f. Min. Pierre ou verre volcanique opaque et noir. || On dit aussi *Pierre obsidienne*.

GALLINACÉS, adj. et n. m. pl. (*gallina*, poule ; lat.) Zool. Ordre d'oiseaux généralement lourds et sans puissance de vol ; ils ne construisent pas de nid et pondent à terre ou sur un peu d'herbe une masse considérable d'œufs qu'ils couvent avec un soin admirable. Cet ordre se compose en grande partie des oiseaux que nous élevons en état de domesticité dans nos basses-cours, et de ceux qui forment les gibiers les plus estimés, comme les *faisans*, les *cailles*, les *perdrix*, les *gelinottes*, les *coqs de bruyères*, etc. : *Les oiseaux* GALLINACÉS *ont, même dans l'état sauvage, des habitudes sociales que la domesticité n'a fait que seconder sans contraindre la nature*. (Buff.) *Nous savons que les oiseaux* GALLINACÉS *ont, même dans l'état sauvage, des habitudes sociales que la domesticité n'a fait que seconder sans contraindre la* NATURE. (Id.)

— Subst. *Tous les* GALLINACÉS *sont des oiseaux dont les formes sont assez ramassées*. (Cuv.)

GALLINAPANE ou **GALLINAPARTE**, n. f. Zool. Oiseau d'Amérique qui ressemble au coq d'Inde.

GALLINASSE, n. f. Pron. *gal-li-nass*. — Zool. Corbeau du Pérou. || Vautour du Mexique.

GALLINSECTE, n. m. (*galle*, et *insecte*.) Pron. *gal-lain-cèkt*. — Zool. Insecte de l'ordre des Hémiptères ; au moment de la ponte, il prend la forme

d'une boule analogue à celle d'une galle et se dessèche, en recouvrant ses œufs, sur la plante où il s'est fixé : *Nous ne connaissons aucun végétal qui ait le mouvement progressif, et nous voyons plusieurs espèces d'animaux, comme les huîtres, les* GALLINSECTES, *auxquelles ce mouvement a été refusé.* (Buff.) *L'homme se revêt de brillants tissus préparés par une chenille du mûrier apportée de la Chine, et teints avec un* GALLINSECTE *né en Amérique sur le nopal.* (Virey.)

GALLINULE, n. f. Zool. Famille de l'ordre des Échassiers, ayant pour type l'espèce appelée vulg. *Poule d'eau.*

GALLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *gal-lik.* — Qui appartient aux anciens Gaulois ou Galls : *Poésies* GALLIQUES. *Les peuplades* GALLIQUES. (Acad.)

GALLIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide particulier qu'on prépare en exposant l'infusion de noix de galle à l'air : *L'acide* GALLIQUE *produit un précipité d'un beau bleu dans les dissolutions de peroxyde de fer.* (Acad.)

GALLOMANE, adj. et n. des 2 g. Il se dit de celui, de celle qui admire avec excès la nation française, qui l'imite même dans ses travers.

GALLOMANIE, n. f. (*gallus*, français ; lat., et μανία, manie ; gr.) Amour, admiration, imitation affectée des Français, de leurs usages.

GALLON, n. m. Pron. *ga-lon.* — Mesure anglaise, de capacité, pour les liquides : Le GALLON *vaut à peu près quatre litres et demi. Un* GALLON *de bière.*

GALLO-ROMAIN, AINE, adj. Hist. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains. || Il se dit particul. de ce qui concerne l'état des Gaules, depuis la conquête romaine jusqu'à celle des Francs : *Période* GALLO-ROMAINE.

— Diplom. Il se dit de l'écriture qui fut introduite en Angleterre par Alfred le Grand : *Lettres* GALLO-ROMAINES.

GALLOT, n. m. Pron. *gà-lô.* — Zool. vulg. Tanche de mer.

— Hortic. Variété de pomme.

GALOCHE, n. f. (*galleæ*, chaussures gauloises ; lat.) Pron. *ga-loch.* — Espèce de chaussure de cuir que l'on porte par-dessous les souliers pour avoir les pieds secs : *Une paire de* GALOCHES.

— Chaussure dont le dessus est de cuir, et la semelle de bois.

— Fig. et fam. *Menton de galoche,* menton long, pointu et recourbé.

— Techn. Coin de la presse de doreur.

— Mar. Poulie coupée sur une de ses faces pour faciliter l'entrée de la corde qui doit courir sur le réa.

GALON, n. m. Tissu d'or, d'argent, de soie, de fil, de laine, etc., qui a plus de corps qu'un simple ruban, et que l'on met au bord ou sur les coutures des vêtements, des meubles, etc., soit pour les empêcher de s'effiler, soit pour servir d'ornement : *Un* GALON *d'or, d'argent, de soie. Un habit tout chamarré de* GALON, *couvert de* GALON. (Acad.)

— Particul. Insigne du caporal et du sergent dans l'armée française : *Vois ce* GALON *de laine que j'ai ramassé dans la plaine d'Isly.* (E. Augier.)

— *Vieux habits, vieux galons!* cri des marchands d'habits de Paris.

— Prov. *Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre,* on ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse, trop se procurer d'une chose utile et agréable.

— Petit ruban de soie pour les souliers de femme. || V. GALLON.

GALONNÉ, ÉE, part. pass. de Galonner : *Un habit* GALONNÉ *sur toutes les coutures. Un chapeau* GALONNÉ. (Acad.)

— *Il est tout galonné,* se dit d'un homme dont l'habit est tout couvert de galon : *Un sot* GALONNÉ *n'est jamais qu'un sot.* (Duclos.) *La domesticité* GALONNÉE. (V. Hugo.)

GALONNÉ, n. m. Zool. Espèce de chien de mer. || Lézard de Guinée. || Grenouille.

GALONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Orner ou border de galon : GALONNER *un habit.* (Acad.)

= **Se galonner**, v. pron. Se couvrir de galons.

GALONNIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fabrique des galons.

GALOP, n. m. (καλπή, trot ; gr.) Pron. *ga-lô.* — La plus élevée et la plus diligente des allures du cheval, qui n'est proprement qu'une suite de sauts en avant : *Un cheval qui va au* GALOP, *qui va bien le* GALOP. *Le petit* GALOP. *Le grand* GALOP. (Acad.) *Ce cheval a le* GALOP *parfait.* (Volt.) *Est-on maître d'un empire pour l'avoir traversé au* GALOP *de son cheval?* (Vitet.)

— Fig. et fam. *Aller, courir le galop, le grand galop,* se dit d'une personne qui marche, qui lit ou qui parle avec précipitation : *Si vous courez ainsi le* GALOP, *je ne pourrai vous suivre.*

— Prov. et fig. *S'en aller le grand galop à l'hôpital,* faire tout ce qu'il faut pour se ruiner promptement.

— Fig. et pop. *Il s'en va le grand galop,* il tire à sa fin ; il se meurt.

— Danse hongroise à deux temps et d'un mouvement vif.

— Air sur lequel on danse le galop : *Composer un* GALOP.

— Pop. *Galop infernal,* galop général ordinairement à la fin du bal.

— Man. *Branle de galop,* mouvement que fait le cheval pour prendre le galop.

— Cadence, régularité que le cheval conserve à cette allure : *Ce cheval a un beau* BRANLE DE GALOP.

— *Galop de chasse,* celui où le cheval déploie librement ses membres.

— *Galop uni,* allure dans laquelle la jambe de derrière du cheval suit exactement celle du devant qui entame.

— *Galop étendu,* allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans observer une cadence égale.

— *Galop raccourci,* allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant d'une cadence égale et sans traîner les hanches.

— *Galop gaillard,* sorte de pas qui se compose de courbettes et de cabrioles successives.

— Fig. et pop. Réprimande, gronderie : *Je lui donnerai un* GALOP. *Vous verrez que madame vous fera donner un* GALOP. (Mérim.)

GALOPADE, n. f. Man. Action de galoper : *Ce cheval a la* GALOPADE *fort belle.* (Acad.)

— Galop plus raccourci et plus enlevé du devant que le galop ordinaire.

— Certain espace qu'on parcourt en galopant : *D'ici là il n'y a qu'une* GALOPADE.

— *Faire une galopade,* faire une petite course au galop.

— Danse, Galop.

GALOPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*galop.*) Pron. *ga-lo-pé.* — Man. Aller le galop : *Un cheval qui* GALOPE *bien, qui* GALOPE *sur le bon pied.* (Acad.)

— On le dit également du cavalier : *Ne* GALOPEZ *jamais à cheval dans la campagne de Rome, quand commence à souffler le sirocco!* (St. M. Girard.)

Tu me verras. . . . .
Apprenti cavalier, *galoper sur la terre.* (Boil.)
Le chagrin monte en croupe et *galope* avec lui. (Id.)

— Man. *Galoper sur le bon pied,* se dit d'un cheval qui lève la jambe droite de devant la première. || *Galoper sur le mauvais pied,* se dit d'un cheval qui lève le pied gauche de devant le premier. || *Galoper près du tapis,* se dit d'un cheval qui lève très-peu les jambes de devant, en allant au galop.

— Fig. et fam. Faire beaucoup de démarches pour quelque affaire : *Il* GALOPE *jour et nuit. Il a* GALOPÉ *par tout Paris pour cette affaire.*

— Fig. Fam. Agir, parler, lire avec précipitation : *Comme vous* GALOPEZ! *c'est à peine si je peux vous suivre.*

— Dans. Danser le galop.

— Transitiv. Mettre au galop, faire aller au galop : *Galoper un cheval.*

— Fig. et fam. Poursuivre quelqu'un : *Il l'A* GALOPÉ *longtemps.*

— Particul. Se rendre assidu dans tous les lieux où l'on peut voir quelqu'un, où l'on peut lui parler : *Il les* GALOPE *depuis longtemps sans pouvoir les rejoindre.* (Acad.)

— Pop. *La peur le galope,* il est saisi d'une grande peur. || *La fièvre le galope,* il a un violent accès de fièvre.

GALOPIN, n. m. (*galop.*) Pron. *ga-lo-pain.* — Fam. Petit garçon que l'on envoie çà et là pour différentes commissions : *Il m'a envoyé un* GALOPIN.

— Particul. Petit marmiton qui tourne les broches, et qui court pour les besoins de la cuisine :

. . . . Il n'est, je veux bien vous le dire,
Prince ni *galopin* que vous ne fassiez rire. (Regnard.)

— Popul. Petit garçon quelconque : *Ce petit* GALOPIN *a l'air effronté.* (Acad.)

— Anc. Sous-aide-major dans un régiment.

GALOUBET, n. m. Pron. *ga-lou-bè.* — Mus. Petite flûte à trois trous, et de deux octaves plus élevée que la flûte traversière.

Le brillant *galoubet* vient égayer les airs. (M. J. Chén.)

GALUCHAT, n. m. Pron. *ga-lu-cha.* — Peau d'une espèce de raie qu'on emploie pour couvrir des boîtes, des étuis, des fourreaux d'épée, etc. : GALUCHAT *à gros grains.* GALUCHAT *à petits grains.* (Acad.)

GALVANIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui appartient, qui a rapport au galvanisme : *Fluide* GALVANIQUE. *Expériences* GALVANIQUES. (Acad.)

GALVANIQUEMENT, adv. Pron. *gal-va-nik-man.* — Phys. D'une manière galvanique ; par le galvanisme.

GALVANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Galvaniser : *Homme* GALVANISÉ. *Femme* GALVANISÉE.

GALVANISER, v. tr. ou act. 1re conj. Phys. Électriser au moyen de la pile galvanique ou voltaïque.

— Plus souv. et fig. Imprimer des mouvements convulsifs à un cadavre au moyen du galvanisme.

— Fig. Donner une vie factice et momentanée. *Galvaniser une société morte. J'espère* GALVANISER *ce cœur, le sauver de lui-même, me l'attacher.* (H. de Balz.)

GALVANISME, n. m. (*Galvani*, n. pr.) Pron. *galva-nism.* — Nom donné à une classe de phénomènes électriques, qui consistent en des excitations musculaires produites, dans les substances animales, par le contact mutuel des muscles et des nerfs, ou par l'électricité qui se développe quand on met ces substances en communication, soit avec des métaux, soit entre elles, au moyen de conducteurs métalliques : *Le* GALVANISME *fut découvert par Galvani. Les applications du* GALVANISME *ont été fort étendues par Volta.* (Acad.)

L'étonnant *galvanisme,* aidé de la chimie,
Doit-il nous révéler les sources de la vie? (Andrieux.)

— Argent invisible qui produit les phénomènes galvaniques, et que l'on a tout lieu de croire être l'électricité en mouvement : *Mesurer la force du* GALVANISME. (Acad.)

GALVANO-MAGNÉTISME, n. m. Pron. *gal-va-no-ma-gné-tism.* — Phys. Combinaison des effets galvaniques et des effets magnétiques. || V. ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

GALVANOMÈTRE, n. m. (*Galvani*, et μέτρον, mesure ; gr.) Instrument destiné à mesurer l'intensité des effets galvaniques. || V. ÉLECTROMÈTRE.

GALVANOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au galvano-mètre.

GALVANOSCOPE, n. m. (σκοπεῖν, regarder ; gr.) Pron. *gal-va-noss-kop.* — Phys. Instrument qui rend sensibles à la vue des effets galvaniques. || V. ÉLECTROSCOPE.

GALVANOPLASTIE, n. f. (πλάσσειν, former ; gr.) Opération par laquelle on fait déposer sur un objet donné une couche de métal, en dirigeant dans sa solution un courant électrique : *M. Jacobi est l'inventeur de la* GALVANOPLASTIE. (Babinet.)

GALVARDINE, n. f. Anc. Habillement, cape pour la pluie ; jaquette.

GALVAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*caballicare,* galoper ; bas lat.) Anc. Maltraiter quelqu'un de paroles, le réprimander avec aigreur.

— Fam. Déranger, mettre en désordre, gâter : *Il* A GALVAUDÉ *tout mon linge, tous mes habits.* (Acad.)

GAMACHE, n. f. (*gamacha* ; lat., m. sign.) Anc. Espèce de chaussure en forme de guêtres ou de bottines molles et larges : *Les dragons étaient, dans l'origine, chaussés de* GAMACHES.

— Zool. vulg. La fauvette à tête noire.

— Hortic. Variété de pomme.

GAMAHÉ ou **GAMAHEU**, n. m. Pron. *ga-ma-é, eu.* — Pierre figurée dont on se servait comme d'un talisman propre à conjurer les esprits et les influences astrales.

GAMBADE, n. f. (*gamba,* jambe ; ital.) Pron. *gan-bad.* — Espèce de saut sans art et sans cadence : *Faire une* GAMBADE. *Faire des* GAMBADES. (Acad.) *Je n'ai jamais vu faire de telles* GAMBADES. Chateaubr.)

Amour fit une *gambade.* (La F.)

— Prov. et fig. *Payer en gambades,* répondre à des demandes légitimes par des défaites, par des plaisanteries de mauvaise foi, sans donner aucune satisfaction : *Je lui ai demandé l'argent qu'il me doit, il* M'A PAYÉ EN GAMBADES. (Acad.)

GAMBADER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire des gambades : *Il* GAMBADE *sans cesse. Il ne fait que* GAMBADER. (Acad.)

Ce moribond chagrin, que brisait la douleur,
Se mit à *gambader* ainsi qu'un bateleur. (Piron.)

On dirait une chatte GAMBADANT *autour du poêle.* (Mérim.)

GAMBAGE ou **CAMBAGE**, n. m. (*camba,* vaisseau ; basse lat.) Droit sur la bière. || Vieux.

GAMBES, n. f. pl. Pron. *ganb*. Mar. Manœuvres dormantes qui, partant du trelingage, sont fixées par une de leurs extrémités, aux caps-de-mouton des haubans de hune.

GAMBESON ou **GAMBESSON**, n. m. Pron. *ganbè-çon, ganb-çon*. — Anc. Pourpoint garni et piqué, sur lequel on portait l'armure.

GAMBIER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Changer une voile à bourcet lors du virement de bord.

— V. intr. Gambier. ‖ V. ce mot.

GAMBIER, n. m. Techn. Longue barre de fer dont le fabricant de glaces se sert pour faire tourner un outil.

— Anc. Armure de la jambe.

GAMBILLARD, ARDE, adj. et n. (*gambe*.) Pron. *gan-bi-iar, iarde*. — Fam. ironiq. Boiteux.

GAMBILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *gan-bi-ié*. — Fam. Remuer les jambes de côté et d'autre. Il se dit particul. en parl. des enfants : *Ce petit garçon ne peut rester tranquille, il ne fait que* GAMBILLER.

— Mar. Se hisser, se transporter à l'aide de ses jambes et de ses mains le long d'un cordage.

GAMBIT, n. m. (*gambetto*, croc-en-jambe ; ital.) Pron. *gan-bi*. — J. d'échecs. Mouvement de certains pions.

— *Jouer le gambit*, pousser le pion du fou deux pas après avoir poussé le pion du roi ou de la reine.

GAMÉLIES, n. f. (γάμος, noces ; gr.) Ant. gr. Fête que l'on célébrait dans l'intérieur de la famille, à l'occasion d'un mariage.

GAMÉLION, n. m. Antiq. Mois du calendrier athénien, qui était consacré aux noces.

GAMELLE, n. f. (*camella*, panier d'osier lat.) Grande écuelle de bois ou de fer blanc, dans laquelle plusieurs matelots ou plusieurs soldats mangent ensemble.

— Mar. Table des officiers, des élèves et des chirurgiens.

— *Chef de gemelle*, officier chargé de la dépense de table.

— *Être, manger à la gamelle*, être à l'ordinaire des matelots ou des soldats.

GAMIN, n. m. (*gas*, ou *gars*, garçon.) Pron. *ga-main*. — Petit garçon. Il est populaire, et se dit ordinairement, par mépris, des enfants qui passent leur temps à jouer et à polissonner dans les rues : *Le* GAMIN *s'enhardit vite, et tout le peuple parisien est* GAMIN *sous ce rapport*. (Mol.)

GAMINE, n. f. Fam. Petite fille espiègle et hardie.

GAMINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Faire le gamin ; jouer et polissonner.

GAMINERIE, n. f. Fam. Action, plaisanterie digne d'un gamin.

GAMMA, n. m. Philol. Troisième lettre de l'alphabet grec (Γ, γ), correspondant à notre *g*.

— Zool. Lépidoptère, qui a sur ses ailes une figure de gamma.

GAMMAROLITHE, n. f. (γάμμαρον, homard, λίθος, pierre ; gr.) Pron. *gam-ma-ro-litt*. — Zool. Pierre figurée.

— Crabite crustacé, à l'état fossile.

GAMME, n. f. (γάμμα ; gr.) Pron. *gamm*. — Échelle, suite des sept notes principales de la musique, disposées selon leur ordre naturel, dans l'intervalle d'une octave : *Les sept notes de la* GAMME. *Commencer la* GAMME. (Acad.) *Vous admirez la riche* GAMME *que descendent et remontent sans cesse les sept cloches de Saint-Eustache*. (V. Hugo.)

— *Gamme chromatique*, gamme dans laquelle on procède par semi-tons, et qui a par conséquent douze notes.

— Prov. et fig. : *Chanter à quelqu'un sa gamme*, lui faire une forte réprimande, ou lui dire ses vérités : *Je lui* CHANTERAI SA GAMME.

— Prov. et fig. : *Changer de gamme*, changer de ton, de langage, de conduite : *Je lui ferai* CHANGER DE GAMME.

— Prov. et fig. : *Être hors de gamme*, ne savoir plus où l'on est ; ne savoir plus ce qu'on doit faire.

— *Mettre quelqu'un hors de gamme*, le déconcerter, le réduire à ne savoir plus que répondre.

— Prov. *Ceci passe votre* GAMME, est au-dessus de votre portée. ‖ *En même gamme*, sur le même ton : *Répondre* EN MÊME GAMME.

GAMME ou **GAME**, n. m. Art. vét. Goître des moutons.

GAMOLOGIE, n. f. (γάμος, mariage ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *ga-mo-la-jî*. — Littér. Discours, traité sur le mariage, les noces.

GAMOPHYLLE, adj. des 2 g. (γάμος, union ; φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Dont les feuilles ou folioles sont soudées ensemble.

GAMOSÉPALE, adj. m. Bot. Qui est formé de plusieurs sépales soudés ; il se dit des calices monophylles dont les folioles articulées paraissent formées d'une seule pièce : *Le calice des méliacées est* GAMOSÉPALE, *à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes*. (Richard.)

GAMOSTYLE, adj. des 2 g. (γάμος, union ; gr.) Pron. *ga-moss-til*. — Bot. Dont le style résulte de plusieurs styles partiels soudés ensemble.

GAMUTE ou **GAMUTO**, n. m. Pron. *ga-mut, mu-tô*. — Comm. Espèce de fil que l'on tire d'un palmier des Moluques, et dont on fait des cordages.

GANACHE, n. f. (*ganascia*, grande ou grosse joue ; ital.) Propr. Mâchoire inférieure du cheval.

— *Angle de la ganache*, angle formé par les deux os de la mâchoire inférieure du cheval.

— *Ce cheval est chargé de ganache, il a la ganache lourde, pesante*, se dit d'un cheval qui a l'os de la mâchoire inférieure fort gros, et garni de beaucoup de chair.

— Fig. et fam. : *Être chargé de ganache, avoir la* GANACHE *pesante, épaisse*, avoir l'esprit lourd.

— Fig. et pop. Personne dépourvue de talent, de capacité : *Cet homme n'est qu'une* GANACHE. (Ac.) *Nous nous moquions de lui, nous le regardions comme une* GANACHE, *tout ce qu'il y a de plus* GANACHE. (H. de Balz.)

GANCETTE, n. f. Pêch. Maille de filet qui a trois pouces carrés.

GANCHE, n. f. Sorte de potence en usage en Turquie.

— Anc. Crochet emmanché qui soutenait la tente d'une galère.

GANER, v. intr. ou neut. 1re conj. J. de l'hombre, Laisser aller la main.

GANGA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés. Gelinotte des Pyrénées.

GANGLIFORME, adj. des 2 g. Pron. *gan-gli, form*. — Anat. Qui a la forme d'un ganglion.

GANGLIITE, n. f. Méd. Inflammation des glandes ou ganglions lymphatiques.

GANGLION, n. m. (γάγγλιον ; gr., m. sign.) Pron. *gangh-li-on*. — Petit corps arrondi qui a l'apparence d'une glande ou d'un nœud, et qui résulte d'un entrelacement de filets nerveux ou de vaisseaux unis par un tissu cellulaire : GANGLIONS *lymphatiques*. GANGLIONS *nerveux, etc*.

— Chir. Tumeur ronde ou oblongue, dure, indolente, et qui ne cause aucun changement de couleur à la peau.

— Art. vétér. Maladie du cheval ; engorgement situé à la partie supérieure du tendon.

GANGLIONIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux ganglions.

GANGLIONITE, n. f. Méd. Inflammation des ganglions lymphatiques. ‖ Mieux *Gangliite*.

GANGLIONNAIRE, adj. Pron. *gangh-li-o-nèr*. — Anat. Qui est muni de ganglions.

GANGLIONNÉ, ÉE, adj. Qui offre des renflements comparables à des ganglions.

GANGRÈNE, n. f. (γάγγραινα, de γράω, γραίνω, je consume ; gr.) Pron. *kan-grènn*. — Pathol. Mortification, extinction de toute action organique dans une partie molle quelconque de l'économie animale : GANGRÈNE *humide* ; GANGRÈNE *sèche*. GANGRÈNE *extérieure* ; GANGRÈNE *intérieure*. *Avoir la* GANGRÈNE. *La* GANGRÈNE *gagne*.

— Fig. Il se dit en parlant des doctrines pernicieuses, de la corruption des mœurs, etc. : *L'avarice est la* GANGRÈNE *du cœur*.

GANGRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Gangrener. Attaqué de gangrène : *Bras* GANGRENÉ. *Jambe* GANGRENÉE.

— Fig. *Conscience gangrenée, âme gangrenée*, âme, conscience corrompue : *Un peuple* GANGRENÉ *de superstition est incurable, et devient la proie des charlatans de tout genre*. (Boiste.) *Homme* GANGRENÉ *de forfaits*. (Volt.)

GANGRENER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *kangh-re-né*. — Il change l'*e* muet du rad. *gangren* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet. — Se corrompre par la formation de la gangrène : *Cette jambe va* SE GANGRENER. *Si on ne remédie à cette plaie, elle* SE GANGRÈNERA *dans vingt-quatre heures*. (Acad.)

GANGRÉNEUX, EUSE, adj. Pron. *kangh-ré-neu, neuz*. — Qui a rapport à la gangrène, qui en a le caractère : *Sang* GANGRÉNEUX. *Ulcère* GANGRÉNEUX. (Acad.)

GANGUE, n. f. (*gang*, filon ; all.) Min. Substance pierreuse qui enveloppe la matière métallique dans le sein de la terre : *Une mine avec sa* GANGUE. *Un métal joint à sa* GANGUE. (Acad.)

— Toute substance dans laquelle un minéral cristallisé se trouve engagé.

GANGUEILLE, n. f. Pron. *gan-ghei*. — Pêch. Petit ganguy.

GANGUY, n. m. Pron. *gan-ghi*. — Pêch. Filet à mailles très-serrées.

GANIL, n. m. Min. Calcaire granuleux.

GANITRE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées.

GANIVET, n. m. Couteau des Catalans.

— Chir. Instrument en forme de canif.

GANNEGARD, n. m. Pron. *gann-gar*. — Anc. comm. Espèce de toile que l'on exportait en Afrique.

GANNIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Crier comme le renard.

GANO, n. m. J. de l'hombre, *Demander gano*, demander la main. ‖ *Gano*, laissez-moi venir la main.

GANSE, n. f. (*ansa*, anse, ouverture ; lat.) Pron. *ganss*. — Cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton : *Un bout de* GANSE *de soie. C'était un ruban vert et noir, flottant auprès de la* GANSE *du chapeau*. (Chamf.)

— Cordonnet, servant de boutonnière : *La* GANSE *est trop étroite, le bouton n'y saurait entrer*. (Acad.)

— *Ganse de diamants, d'acier*, boutonnière faite en forme de ganse, et garnie de diamants ou de grains d'acier.

— Mar. Estrope en quarantainier, ou en tresse roustée. ‖ Forte ligne épissée, baguée.

GANSETTE, n. f. Comm. Petite ganse.

GANT, n. m. (*hand*, main ; all.) Pron. *gan*. — Partie de l'habillement qui couvre la main, et chaque doigt séparément : GANTS *d'homme*. GANTS *de femme. Une paire de* GANTS. *Porter des* GANTS. (Acad.) *Vous marchez sur vos* GANTS. (Danc.) *Apprenez à jouer toujours avec quelque chose, avec un de vos* GANTS, *avec votre cravate, avec une canne ou avec les bouts de votre perruque*. (Campistr.)

— Il prend divers compléments, qui servent à indiquer, soit la matière dont les gants sont faits : GANTS *de peau*, GANTS *de daim*, GANTS *de fil, de soie, de laine, etc.* ; soit les lieux où ils sont faits : GANTS *de Grenoble*, GANTS *d'Espagne* ; soit enfin l'odeur qui domine dans l'apprêt qu'on leur donne : GANTS *d'ambre*, GANTS *de fleur d'orange*, GANTS *de jasmin*. (Acad.)

— *Gants fourrés*, gants de peau à l'intérieur duquel on a laissé le poil ou la laine de l'animal.

— *Gant d'oiseau*, le gant que le fauconnier met à la main dont il porte l'oiseau.

— Prov. et fig. *Être souple comme un gant*, être d'une humeur facile et accommodante ; en mauv. part, Avoir une complaisance servile. ‖ *Rendre quelqu'un souple comme un gant*, le rendre traitable, de difficile qu'il était : *Ces petites corrections l'ont rendu* SOUPLE COMME UN GANT. *Cette femme est* SOUPLE COMME UN GANT. (Acad.)

— Prov. et fig. *Vous n'en avez pas les gants*, vous n'êtes pas le premier à donner cet avis, à faire cette découverte, etc. ‖ *Se donner les gants de quelque chose*, s'en attribuer mal à propos l'honneur, le mérite.

— Fig. et iron. *Mettre* ou *prendre des gants*, agir avec beaucoup de précaution, de discrétion : *Ne faudrait-il pas* PRENDRE DES GANTS ? (Acad.)

— *Cela vous va comme un gant*, cela vous convient parfaitement sous tous les rapports : *Je crois que la pairie vous* IRAIT COMME UN GANT. (E. Augier.)

— Prov. *L'amitié passe le gant*, s'est dit lorsqu'en se saluant on se touchait la main, sans se donner la peine de se déganter.

— Fig. *Jeter le gant*, défier quelqu'un au combat, par allusion à la coutume des anciens chevaliers qui jetaient leur gant, par manière de défi :

...Voici mon gage, et ce *gant vous défie*. (C. Del.)

— *Ramasser, relever le gant*, accepter le défi.

Je relève le *gant* qu'on ose me jeter. (La Ville.)

— Ironiq. *Gant jaune*, sobriquet pittoresque donné au dandy musqué, à cause de la couleur des gants qu'il porte.

GANTE, n. f. Pron. *gantt*. — Techn. Faux bord de bois que l'on ajoute aux chaudières de cuivre des brasseries, pour contenir la liqueur qui bouillonne.

GANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ganter : *Être toujours bien* GANTÉ. *Avoir une main nue, et l'autre* GANTÉE. (Acad.)

GANTELÉE, n. f. Bot. Espèce de campanule assez commune dans les bois.

GANTELET, n. m. Pron. *gantt-lè*. — Anc. Espèce de gant souvent de lames de fer par le dehors de la main, qui faisait autrefois partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces : *Un coup de* GANTELET. *Frapper avec le* GANTELET. (Acad.) *Montfort porta à Cressy sur son* GANTELET *un coup si violent et si rude que l'épée du barbare tomba de sa main engourdie.* (Viennet.)

Elle osa, la rebelle,
Lever, pour se défendre, en lionne qu'elle est,
Ses deux petits poings nus contre mon *gantelet*. (C. D.)

— Chir. Espèce de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant.

— Morceau de cuir dont certains artisans se couvrent la paume de la main, quand ils travaillent.

GANTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre des gants, en parl. d'une personne à qui l'on met, à qui l'on essaye des gants : *Vous êtes bien difficile à* GANTER, *votre main est fort grande.* (Acad.)

— Intransitiv. *Ces gants gantent bien*, ils sont bien justes à la main.

= **Se ganter**, v. pron. Se mettre des gants.

GANTERIE, n. f. Métier, commerce du gantier.

GANTIER, IÈRE, n. m. Celui, celle qui fait ou qui vend des gants : *La boutique d'un* GANTIER. (Acad.)

GANYMÈDE, n. m Astr. Le verseau, constellation boréale et zodiacale.

— Alchim. Le soufre blanc, sublimé.

GARADE, n. f. Sorte de sac en usage chez les Maures.

GARAGAY, n. m. Zool. Oiseau de proie de l'Amérique méridionale.

GARAGE, n. m. Action de faire entrer les bateaux dans une gare.

— Frais qui en résultent.

GARAGIAU, n. m. Pron. *ga-ra-jio*. — Zool. Petite mouette d'Afrique.

GARAMOND, n. m. (n. pr.) Pron. *ga-ra-mon*. — Anc. Caractère d'imprimerie, semblable au petit romain.

GARANCAGE, n. m. Techn. Teinture à la garance.

GARANCE, n. f. (*varantia* ; basse lat.) Bot. Plante de la famille des Rubiacées, dont l'espèce commune est cultivée en grand dans le midi de la France, à cause de ses racines qui fournissent une belle teinture rouge : *La* GARANCE *colore en rouge les os des animaux qui s'en nourrissent.* (Acad.)

— Par extens. Couleur rouge qu'on tire de cette plante : *Une étoffe teinte en* GARANCE.

— Adjectiv. Il se dit des étoffes teintes en garance : *Drap* GARANCE. *Pantalon* GARANCE. *Veste* GARANCE. (Acad.)

GARANCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du rad. *garanc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *Nous garançons, il garança, etc.* — Teindre en garance : GARANCER *une étoffe*. GARANCER *de la laine.* (Acad.)

GARANCEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui teint avec la garance.

GARANCIÈRE, n. f. Agric. Champ en semence de garance.

— Techn. Partie d'un atelier où l'on teint avec la garance.

GARANT, ANTE, n. (*warant*, justification ; angl.) Celui, celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui : *Tout homme est* GARANT *de ses faits et promesses.* (Acad.) *Il ne voulut jamais donner d'autre* GARANT *de sa parole que sa parole même.* (Fléch.) *La Suède se rendit* GARANTE *du traité.* (Volt.)

— Celui qui se porte caution de la dette d'un autre, qui répond : *Vous rendez-vous* GARANT *de cet homme ? Se rendre* GARANT *d'une obligation. Avoir un bon, un mauvais* GARANT. *Je n'aurais pas été payé, si je n'avais pas eu un* GARANT*, un bon* GARANT. *Vous avez accepté un mauvais* GARANT. (Acad.)

...A lui, non plus qu'à son Laurent
Je ne me fierais, moi, que sur un bon *garant*. (Mol.)

— Jurispr. Celui qui est obligé de faire jouir un autre de la chose qu'il lui a vendue ou transportée à titre onéreux ou gratuit : *Le vendeur est* GARANT *envers l'acquéreur de la propriété de la chose qu'il lui a vendue. On m'a attaqué en éviction, j'ai mis en cause mon* GARANT. (Acad.)

— Fig. Auteur dont on a tiré un fait, un principe, un passage que l'on cite ; personne de qui on tient une nouvelle : *Il cite pour* GARANT *tel historien. Cette nouvelle paraît étrange, mais elle vient de bon lieu, et j'ai de bons* GARANTS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Je vous suis garant, que cela est vrai*, je vous l'assure, je vous en réponds.

— Par extens. Sûreté garantie : *Sa conduite passée vous est un sûr* GARANT *de sa fidélité pour l'avenir. Cette action est le meilleur* GARANT *que vous puissez avoir de leur probité.* (Acad.) *Il descend dans les foyers domestiques pour y exciter ces vertus paisibles,* GARANTES *du bonheur de ceux qui les habitent.* (Pastoret.) *Les représentations furent appuyées par la France, qui était* GARANTE *du traité violé.* (Raynal.) *Que de choses dont l'histoire seule et la tradition peuvent être les* GARANTS ! (Maury.) *La divinité est le* GARANT *de nos paroles et la caution de nos pensées.* (Did.)

Et que me font, monsieur, tous les serments du monde ?
Sur de meilleurs *garants* ma tendresse se fonde.
(Coll. d'Harl.)

— Législ. *Garant formel*, celui qui, en matière réelle et hypothécaire, est obligé de faire jouir le garanti.

— *Prendre à garant*, en garantie ; dans cette construction, *à garant* est invariable.

— Mar. Bout de cordage qui, après avoir servi un palan, s'allonge en partant de la poulie motrice.

— *Larguer en garant*, filer, mollir lâcher le cordage doucement et sans secousse.

GARANTIE, IE, part. pass. de Garantie : *Dette bien* GARANTIE.

— Substantiv. Jurispr. Celui qu'on est obligé de garantir : *Le* GARANTI *exerce son secours contre le* GARANT. (Acad.)

GARANTIE, n. f. (*garant.*) Pron. *ga-ran-ti*. — Dr. et Comm. Engagement par lequel on garantit ; protection : *Un acte de* GARANTIE. *Il a vendu cet héritage sans* GARANTIE. *Il m'a vendu cette montre avec* GARANTIE *pour un an.* (Acad.) *Les* GARANTIES *ont surtout pour objet d'affermir les traités en assurant autant que possible leur inviolabilité.* (Royer Collard.) *La société a commencé par la possession, mise sous la* GARANTIE *commune.* (Barante.)

— *Garantie formelle*, celle qui a lieu en matière réelle ou hypothécaire. || *Garantie simple*, celle qui a lieu en matière personnelle, et surtout entre la caution et le débiteur cautionné.

— Dédommagement auquel on s'oblige : *S'obliger à* GARANTIE. *Appeler quelqu'un en* GARANTIE.

— Ce qui garantit une chose, ce qui la rend sûre ; sûreté : *Vous me promettez d'être sage, mais quelle* GARANTIE *en aurai-je ? Cela vous servira de* GARANTIE. *Je lui offre toutes les* GARANTIES *possibles.* (Acad.) *Ce qui me répugne le plus en Amérique, ce n'est pas l'extrême liberté qui y règne, c'est le peu de* GARANTIE *qu'on y trouve contre la tyrannie.* (De Tocq.) *Je ne lui offrais pas assez de* GARANTIES *pour qu'il fît de moi son débiteur, je lui en offrais assez pour qu'il fît de moi son gendre.* (E. Augier.)

— Fig. : *La raison est la base et la* GARANTIE *de la vertu.* (Lévis.)

— Jurispr. *Garantie de droit* ou *garantie naturelle*, garantie qui résulte de la loi. || *Garantie de fait* ou *garantie conventionnelle*, garantie qui résulte d'une stipulation.

— Admin. *Bureau de garantie*, lieu où l'on constate le titre des matières, des ouvrages d'or et d'argent.

— *Garantie individuelle*, la protection que les lois doivent à tout citoyen : *Traité des garanties individuelles.*

GARANTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*garant.*) Dr. Se rendre garant, répondre du maintien, de l'exécution d'une chose : *Garantir une créance.* GARANTIR *la propriété d'une maison.* GARANTIR *un contrat, une vente, un traité entre puissances, etc.* (Acad.)

— Défendre quelqu'un contre une demande ou l'indemniser du tort qu'il souffre par une éviction, une condamnation, etc. : GARANTIR *quelqu'un de toutes poursuites. Le débiteur doit garantir sa* CAUTION *des condamnations qui peuvent être prononcées contre elle.* (Acad.)

— Comm. Assurer la bonté, la qualité d'une marchandise pour un certain temps, sous peine de dédommagement, ou de nullité de la vente : *Je vous* GARANTIS *cette montre pour six mois.*

— Par anal. : *Je vous* GARANTIS *ce cheval de tout défaut.* (Acad.)

— Par extens. Rendre sûr, certain, indubitable : *Le contrôle* GARANTIT *le titre des objets d'or et d'argent. Qui me* GARANTIT *que vous serez plus sage à l'avenir ?* (Acad.)

— Affirmer, certifier : *Je vous* GARANTIS *le fait. Je vous* GARANTIS *que ce passage est de tel auteur.* (Acad.)

Parbleu ! je *garantis* la pièce détestable. (Mol.)

— Fam. Mettre à l'abri, préserver de : *Ce rideau nous* GARANTIRA *du soleil.* GARANTIR *quelqu'un du froid, de la faim, du besoin.* (Acad.)

— Fig. et mor. : *Le roi établit une nouvelle police pour* GARANTIR *les salons des insultes des soldats.* (Volt.) *Nulle compassion ne pouvait* GARANTIR *notre vie.* (Barthél.) *Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en* GARANTIR. (J. J. Rouss.) *Le passé nous* GARANTISSAIT *pour l'avenir.* (Boss.)

= **Se garantir**, v. pron. Se préserver, se mettre à l'abri de : SE GARANTIR *du froid.* SE GARANTIR *des invasions de l'ennemi.* SE GARANTIR *des préjugés.* (Acad.) *Il avait à* SE GARANTIR *de l'exactitude froide et de la simplicité affectée.* (Did.) *Comment* SE GARANTIR *aujourd'hui de ces haines froides et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance ?* (Barth.)

Syn. Garantir, préserver. Ce qui *garantit* résiste à une attaque présente, à un danger actuel ; ce qui *préserve* empêche l'attaque, écarte le danger. Un bon habit nous *garantit* du froid ; une bonne escorte nous *préserve* de l'attaque des bandits. Au fig. la différence entre les deux mots s'efface un peu sans disparaître tout à fait.

GARAT, n. m. Pron. *ga-rd*. — Comm. Grosse toile de coton blanche que l'on tire de Surate.

GARBE, n. f. (*garbo*, bonne grâce ; ital.) Enjouement ; orgueil, jactance ; bonnes manières, || Vieux.

GARBELAGE, n. m. Pron. *garb-laj*. — Anc. Droit qu'on percevait à Marseille sur les marchandises envoyées dans les échelles du Levant.

GARBIN, n. m. (*gharbi*, occident ; ar.) Pron. *gar-bain*. — Petit vent du sud-ouest.

GARBON, n. m. Vulg. Mâle de la perdrix.

GARBURE, n. f. Art cul. Espèce de potage épais fait de pain de seigle, de choux, de lard et autres ingrédients : *La* GARBURE *est un mets des provinces du midi de la France.* (Acad.)

GARCE, n. f. (*gars*, garçon ; on écrivait *garse*.) Anc. Petite fille.

— Pop. Fille ou femme débauchée.

GARCETTE, n. f. (*garza*, héron ; esp.) Mar. Cordage de bitord ou de fil de caret, faite à la main en tresse de Troie, cinq ou sept branches : GARCETTES *de ris. Donner des coups de* GARCETTE. (Acad.)

— Ancienne coiffure dans laquelle les cheveux étaient rabattus sur le front.

— Enveloppe des crins de cheval.

— Techn. Petite pince qui sert à épinceter les raps.

GARÇON, n. m. (anc. *gars*.) Enfant mâle, par oppos. à Fille : *Il a des filles et des* GARÇONS *de son mariage.* (Acad.)

— Fam. Jeune homme : *C'est un* GARÇON *brave et déterminé. Un* GARÇON *de belle taille. Un* GARÇON *de talent. Un* GARÇON *fort aimable.* (Acad.) *Je crois que le pauvre* GARÇON *mourra de joie en me voyant.* (Regnard.)

... Ce garçon-là fait des vers admirables. (C. Del.)

— *Les garçons de la noce, de la fête*, ceux qui sont chargés de faire les honneurs de la noce, d'une fête.

— Fam. *Déjeuner, dîner de garçons*, où il n'y a que des hommes.

— *Faire vie de garçon, mener une vie de garçon*, mener la vie d'un homme indépendant et qui n'est assujetti à aucun devoir.

— *Brave garçon*, se dit pour exprimer une sorte de contentement : *Vous êtes un brave garçon d'être venu.*

— Fam. *Faire le mauvais garçon*, faire le brave, faire le méchant.

— Fig. et iron. *Le voilà beau garçon, joli garçon*, se dit d'un homme qui s'est jeté dans les désordres, dans des embarras, etc.

— Fig. et fam. *Être bien petit garçon auprès de quelqu'un*, lui être fort inférieur : *Il se croit un peintre fort habile, mais il n'est encore qu'un bien* PETIT GARÇON *auprès de nos grands maîtres.* (Acad.)

— Dans le sens opposé :

Je suis trop grand *garçon* pour avoir des régents. (E. Aug.)

— Celui qui demeure dans le célibat : *C'est un vieux* GARÇON. *Il veut mourir* GARÇON. *Ménage de* GARÇON. (Acad.) *Ce* GARÇON *est bien meilleur ménager que vous ne pensez.* (Regn.)

... Il est *garçon*, et *garçon* par système. (C. Del.)
Suis-je obligé pour vous à demeurer *garçon* ? (E. Aug.)

— Ouvrier qui travaille chez un maître ; homme de service dans une maison de commerce : GARÇON *tailleur.* GARÇON *épicier.* GARÇON *d'un restaurant.* GARÇON *de caisse. J'ai un garçon qui, pour monter une rhingrave, est le plus grand génie du monde.* (Mol.) *J'ai vingt* GARÇONS *qui travaillent en mon absence.* (Danc.)

— Par anal. Aide : *Le jardinier n'a point d'autres* GARÇONS *que les domestiques de la maison.* (J. J. Rouss.) *Trois* GARÇONS *viennent d'arriver avec tout leur attirail de cuisine.* (Regn.)

— Domestique dans une administration : *La pièce où se tient le* GARÇON DE BUREAU *est meublée d'un poêle, d'une grande table noire.* (H. de Balz.)

— Mar. *Garçon de bord*, apprenti embarqué pour

le cabotage. || *Garçon de pelle*, manœuvre qui remplit les mesures de charbon sur les ports.

GARÇONNAILLE, n. f. Collect. Pron. *gar-ço-naill*. — Fam. Rassemblement de garçons, de mauvais sujets.

GARÇONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Fam. En parl. des jeunes filles, Fréquenter les garçons; jouer avec les petits garçons.

GARÇONNET, n. m. (*garçon*.) Petit garçon : *Quelques notions de dessin, de langue anglaise, d'hydrographie et de mathématiques, parurent plus que suffisantes à l'instruction d'un* GARÇONNET *destiné à la rude vie d'un marin.* (H. de Balz.) || Peu usité.

GARÇONNIER, IÈRE, adj. Fam. Qui fréquente les garçons; qui aime à jouer avec les petits garçons : *Cette fille est bien* GARÇONNIÈRE.

— Substantiv. : *C'est une petite* GARÇONNIÈRE.

GARDE, n. f. (*gward*, gardien; celt.) Soin, surveillance, conservation, défense : *Il lui a commis la* GARDE *de ses trésors. Il m'a confié la* GARDE *de sa maison. Avoir la* GARDE *d'un magasin, d'une bibliothèque. Avoir la* GARDE *d'un poste. Il confie ses enfants à la* GARDE *d'un vieux serviteur. Avoir, donner, recevoir une chose en* GARDE. (Acad.) *Les légions distribuées pour la garde des frontières, en défendant le dehors, affermissent le dedans.* (Boss.) *Cette jeune personne est sous la* GARDE *d'une sage gouvernante.* (Acad.) *Il fallut assurer la* GARDE *des trois illustres captifs.* (Boss.)

La porte dans le chœur à sa *garde* est commise. (Boil.)
Préneste, assurez-vous, je les prends sous ma *garde*. (Rac.)
Je venais vous chercher pour vous prendre en ma *garde*. (Corn.)

— Protection : *A la garde de Dieu. Dieu vous ait en sa garde, en sa sainte garde, en sa sainte et digne garde* : expressions à l'usage des rois de France.

— Fam. *Être de bonne garde*, garder longtemps ce que l'on possède : *Il y a dix ans que vous avez ce bijou; vous* ÊTES DE BONNE GARDE. (Acad).

— Il se dit et particul. des fruits, du vin qui se conservent plus ou moins longtemps sans se gâter : *Ces fruits sont, ne* SONT PAS DE GARDE. *Ces vins sont de bonne garde, de difficile garde.*

Une beauté parfaite est de mauvaise *garde*. (Boil.)

— Corps de troupes chargé de défendre, de garder un prince, un souverain : *Ce corps fut destiné à former la* GARDE *du prince. Il se fit donner une* GARDE. *Il était entouré de sa* GARDE. GARDE *impériale.* (Acad.) *Charles, qui, vingt ans auparavant, n'avait pas eu de quoi entretenir une* GARDE *pour sa personne, équipa à la fois cinq armées et une flotte.* (Volt.) *Il n'aura pas besoin de* GARDE *qui veille à la porte de son palais.* (Mass.)

La *garde* qui veille aux barrières du Louvre. (Malh.)

— *Garde d'honneur*, garde donnée à des personnages éminents, auxquels on rend les honneurs militaires.

— Réunion de citoyens qui se mettent volontairement au service d'un souverain, d'un prince, etc., *On offrit au prince, à la princesse, une* GARDE D'HONNEUR.

— *Garde nationale*, troupe composée de citoyens, et qui sert au maintien du bon ordre, ainsi qu'à la défense intérieure de l'empire : *La* GARDE NATIONALE *sédentaire. La* GARDE NATIONALE *mobile. Officier de la* GARDE NATIONALE.

— *Garde bourgeoise*, troupe armée de bourgeois, chargée de la garde de la cité.

— *Garde municipale*, troupe sédentaire et soldée, qui est chargée d'une partie du service militaire et de police dans certaines villes du royaume : GARDE *municipale à pied, à cheval. La* GARDE *municipale de Paris.* (Acad.)

— Anc. *Grand'garde*, cavalerie à la tête d'un camp.

— Guet, action par laquelle on observe ce qui se passe, afin de n'être point surpris, de prévenir quelque danger, etc. : *Faire la* GARDE. *Faire bonne* GARDE. (Acad.)

...On fait bonne *garde* aux murs et dans le port. (Corn.)
Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne *garde*. (La Font.)

— *Ce chien est de bonne garde*, il garde bien, il avertit bien.

— Particul. Service des gens de guerre : *Être de* GARDE. *Monter, descendre la* GARDE. *Officier de* GARDE.

— Fig. et fam. : *Monter une garde à quelqu'un*, le réprimander vivement.

— Il se dit encore du service des pages, des gentilshommes, etc., de service auprès du roi et des princes : *Ce page était de* GARDE. (Acad.)

— Fam. *Les filles sont de difficile garde*, on a une grande surveillance à exercer pour les garantir de la séduction.

— Fig. : *Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la* GARDE *de la plus scrupuleuse vertu ?* (Fléch.)

— *Prendre garde*, user de précaution, être attentif contre les surprises : *Prenez* GARDE *à cette clause de votre contrat. Prenez* GARDE, *cela va tomber. Prenez donc* GARDE, *vous allez tout renverser.* (Acad.)

César, *prends garde à toi*. (Corn.)

Prends GARDE *qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même.* (Fén.) *Prenez* GARDE QU'ON NE *vous trompe. Prenez* GARDE *de tomber.* (Acad.) *Vous devez prendre* GARDE *à ne jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume.* (Fén.) *Prenez garde à ne pas trop vous engager.* (Acad.)

Allons, ton dernier mot, bonhomme, et prends-y *garde*. (Andr.)

— *Prendre garde à un sou, à un denier*, faire attention aux moindres dépenses; être d'une grande parcimonie.

— Ellipt. *Garde à vous*, se dit, dans les commandements militaires, pour, Prenez garde à vous.

— *Se donner garde, se donner de garde*, etc., se défier, éviter : DONNEZ-VOUS DE GARDE *qu'on ne vous trompe*. DONNEZ-VOUS GARDE *de toucher à cela*.

— *N'avoir garde de faire une chose*, n'avoir pas la volonté, le pouvoir de la faire, y être peu disposé : *Il* N'A GARDE *de tromper, il est trop honnête. Il* N'A GARDE *d'acheter cette charge, il n'a pas un sou.* (Acad.)

Je n'ai *garde* à son rang de faire un tel outrage. (Corn.)

Le conseil composé de seigneurs intéressés à rejeter cette proposition, N'A EU GARDE *de l'accepter.* (Lesage.)

— Fam. Par anal. *On voit dans ses œuvres des parties naissantes et demi-animées d'un corps, mais qui* N'A GARDE D'ÊTRE ACHEVÉ. (H. de Balzac.)

— *Être, se mettre, se tenir sur ses gardes*, faire attention à ne pas se laisser surprendre, empêcher qu'on ne prenne sur nous quelque avantage, qu'on ne nous fasse quelque tort : *Pour savoir se taire, il faut toujours* SE TENIR SUR SES GARDES. (Bouhours.)

— Collectiv. Gens de guerre qui montent la garde : *La* GARDE *des portes. Renforcer, doubler la* GARDE. *Relever la* GARDE. *Poser la* GARDE. *Changer la* GARDE. *La* GARDE *montante, descendante. On alla chercher la* GARDE. *Appeler la* GARDE. (Acad.)

— Elliptiq. *A la garde !* exclamation dont on se sert pour appeler la garde, dans un moment de danger : *Crier* À LA GARDE.

— *Corps de garde*, certain nombre de soldats placés en un lieu pour monter la garde : CORPS DE GARDE *avancé. Poser, établir un* CORPS DE GARDE. *Il surprit le* CORPS DE GARDE.

— Lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde : *La maison servit de* CORPS DE GARDE. *Bâtir un* CORPS DE GARDE.

— *Grand'garde*, corps de cavalerie placé à la tête du camp, pour prévenir les surprises.

— *Garde avancée*, autre corps que l'on met encore au delà de la grande garde, pour plus de sûreté.

— Escr. Certaine manière de tenir le corps et l'épée, de manière à être à couvert des attaques de son adversaire : *La* GARDE *haute. La* GARDE *basse. Se mettre, se tenir, être en* GARDE.

Vous êtes gens d'honneur, et, pour tomber en *garde*,
Vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous regarde. (E. Augier.)

— Elliptiq. *En garde !* mettez-vous en garde :

... Tu dois mourir ou me donner la mort;
En garde ? (C. Del.)

— Fig. *Se mettre, se tenir, être en garde*, se défier, être attentif : *Elle* N'EST *point* EN GARDE *contre cette erreur.* (Mass.) *Ceux-ci, toujours* EN GARDE, *craignent la surprise.* SOYEZ EN GARDE *contre votre humeur : c'est un ennemi que vous porterez partout avec vous jusques à la mort.* (Fén.)

... Si je viens sous son nom, la gaillarde,
Voyant mon intérêt, va se tenir *en garde*. (E. Augier.)

— Fig. : *Être hors de garde*, ne savoir où l'on en est dans une affaire, dans quelque occasion.

— Partie d'une épée, d'un sabre ou d'un poignard, qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main : *Une* GARDE *d'épée. La* GARDE *d'un sabre. Garde à coquille. Garde d'argent. Fausser la garde. Enfoncer jusqu'à la garde.*

— *Les quatre gardes de l'épée*, la prime, la seconde, la tierce, la quarte.

— Prov. et fig. : *S'en donner jusqu'aux gardes*, faire un grand excès : *Je* M'EN SERAIS DONNÉ JUSQU'AUX GARDES. (Dest.)

— Jeu, Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder : *Un bon joueur porte toujours des* GARDES. *J'ai écarté la double* GARDE.

En querellant tout bas le ciel qu'elle regarde,
A la bête, gémit d'un roi venu sans *garde*. (Boil.)

— Fig. et très-fam. *Avoir toujours garde à carreau*, être prêt à répondre à toute objection, à parer à tout inconvénient : *Je serai très-prudent, très-réservé; j'aurai toujours ma* GARDE À CARREAU. (Mérim.)

— Techn. Morceaux de bois placés aux deux bouts des peignes du tisserand pour en assujettir les broches. || Anneau qui soutient un peson, une romaine. || Feuillet blanc que l'on met au commencement et à la fin d'un livre.

— N. pl. Garniture qui se met dans une serrure, pour empêcher que toutes sortes de clefs ne l'ouvrent : *Il faut changer les* GARDES *de la serrure; on a perdu la clef.* (Acad.)

— Vener. Ergots du cerf et du sanglier.

— Eaux et For. Étendue de la juridiction d'un officier préposé à la conservation des bois : *Le grand maître faisait ses visites de* GARDE *en* GARDE.

— Mar. Planche clouée sur deux pièces de bois pour les relier momentanément. || Espèce de jumelle que l'on applique sur une pièce qui a éclaté, afin de la consolider.

GARDE, n. m. Gardien, surveillant, conservateur : GARDE *des archives.* GARDE *du trésor royal.* GARDE *de la bibliothèque du roi.* GARDE *de meubles de la couronne. Il est employé dans l'administration des vivres comme* GARDE-*magasin.* (Acad.)

— *Garde des sceaux*, le ministre auquel le roi confie les sceaux de l'État : *Autrefois, la fonction de* GARDE DES SCEAUX *était ordinairement jointe à celle de chancelier, comme elle l'est aujourd'hui à celle de ministre de la justice.* (Acad.)

— *Garde champêtre*, agent préposé à la garde des récoltes et des propriétés rurales de toute espèce : *Le* GARDE CHAMPÊTRE *dressa procès-verbal.* (Acad.)

— *Gardes des métiers*, ceux qui étaient élus dans les corps de métiers pour empêcher qu'il ne s'y fît rien contre les règlements, les statuts et les priviléges du corps.

— Ceux que l'on charge de garder, de surveiller une personne qu'on ne veut pas laisser échapper : *Il a trompé ses* GARDES, *il s'est évadé.* (Acad.)

— *Garde de commerce*, bas officier de justice chargé de mettre à exécution les contraintes par corps.

— Homme armé, qui fait partie de la garde du roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un officier général, etc. *Il n'avait avec lui qu'un de ses* GARDES. *Il appela ses* GARDES. (Acad.)

De quoi leur a servi cette majesté fière,
Tant de *gardes* armés, tant de pompe et d'orgueil ? (Lefr. de Pomp.)

— *Gardes du corps*, soldats qui gardent la personne du roi : *Un* GARDE *du corps. Capitaine, lieutenant des* GARDES *du corps.* (Acad.)

— *Gardes de la porte*, ceux qui montaient la garde aux portes de l'intérieur du palais : *Les* GARDES DE LA PORTE *étaient relevés le soir par les* GARDES *du corps, et les relevaient le matin.* (Acad.)

— *Garde municipal*, soldat de la garde municipale : *Des* GARDES *municipaux.* (Acad.) || On a dit, dans un sens analogue, *un garde-française*, un soldat des gardes françaises, un soldat aux gardes. (Acad.)

— *Garde national*, citoyen qui fait partie de la garde nationale : *Des* GARDES NATIONAUX. (Acad.)

Syn. Garde, gardien. Le *garde* a des attributions qui ne sont pas comprises dans l'office du *gardien*. Le *gardien* d'une chose est chargé simplement de veiller à ce que personne n'y touche; le *garde* empêche qu'on ne touche à la chose confiée à sa vigilance, et, de plus, provoque des poursuites contre ceux qui ne l'ont pas respectée. Le *gardien* fait un rapport à son maître; le *garde* adresse un procès-verbal à la justice.

= **Gramm.** En composition *garde* est *nom* et comme tel *variable*, quand il se dit des personnes; il est *verbe* et *invariable* quand il se dit des choses : *Des* GARDES-*chasse. Des* GARDE-*fou.*

— GARDE-BOUTIQUE, n. m. Fam. Marchandise dont la fraîcheur est passée, qui n'est plus à la mode, dont il est difficile de se défaire; marchandise défectueuse et mal conditionnée : *Cette étoffe est un* GARDE-BOUTIQUE. *Ces livres sont des* GARDE-BOUTIQUE. (Acad.)

— GARDE-CHAÎNE, n. m. Techn. Mécanisme employé dans les montres pour empêcher la chaîne de se casser. Au pl. *Des* GARDES-CHAÎNE.

— GARDE-CHARRUE, n. m. Zool. Vulg. Le Motteux.

— GARDE-CHASSE, n. m. Fonctionnaire chargé d'empêcher qu'on chasse sans permission et dans un temps prohibé, dans l'étendue des terres commises à sa garde : *Les sables d'Afrique, où nous n'avons pas de* GARDES-CHASSE, *nous envoient des nuées de cailles et d'oiseaux de passage.* (B. de St-P.)

— GARDE-CHIOURME, n. m. Surveillant des forçats dans les bagnes. || Au pl. *Des* GARDES-CHIOURME.

— GARDE-CORPS, n. m. Mar. Garde-fou; cordag

que l'on tend dans les mauvais temps sur le pont pour aider les hommes à s'y tenir debout. || Au pl. *Des* GARDE-CORPS.

— GARDE-CÔTE, n. m. Milice particulièrement chargée de la garde des côtes; vaisseaux armés pour défendre les côtes. || Au pl. *Des* GARDES-CÔTES.

— Adjectiv. : *Capitaine* GARDE-CÔTE. *Vaisseau* GARDE-CÔTE. *Au bout d'une demi-heure vous apercevez les huttes des douaniers* GARDES-CÔTES. (Vitet.)

— GARDE-CROTTE, n. m. Bande de cuir qu'on place au-dessus du marche-pied des calèches pour se garantir de la boue. || Au pl. *Des* GARDE-CROTTE.

— GARDE-FEU, n. m. Plaque ou grillage qu'on met autour du foyer pour prévenir les accidents. || Au pl. *Des* GARDE-FEU.

— Art. mil. Cylindre qui contient une gargousse. || Partie de la batterie d'un fusil qui recouvre le bassinet.

— Écon. dom. Appareil destiné à conserver le feu dans l'âtre pendant la nuit.

— GARDE-FILET, n. m. Astr. Boite de cuivre suspendue librement au centre d'un quart de cercle mobile : *Le* GARDE-FILET *renferme le fil à plomb, et le garantit de l'action du vent.*

— GARDE-FOU, n. m. Balustrade, parapet, barrière qu'on place sur les quais, sur les ponts, sur les terrasses, etc., pour empêcher de tomber en bas : *Il faudrait là un* GARDE-FOU. *Mettre des* GARDE-FOUS. (Acad.)

Faites donc mettre au moins des *garde-fous* là-haut.
(Rac.)

— GARDE-MAGASIN, n. m. Celui qui est chargé de garder un magasin.

— Admin. Comptable chargé de recevoir, de garder et de délivrer des munitions, etc. : GARDE-MAGASIN *des vivres, des fourrages, etc.*

— GARDE-MAIN, n. m. Qui sert à garantir un ouvrage du contact de la main.

— Techn. Parchemin percé qui couvre l'ouvrage des brodeurs.

— GARDE-MALADE, n. des 2 g. Celui, celle qui soigne un malade, ou se tient assidûment auprès de lui. Simpl : *Un* GARDE, *une* GARDE. *Il est malade, il lui faut une* GARDE. (Acad.)

Il se donne toujours, par pure gasconnade,
Quatre maitresses. — Lui, quatre *gardes-malade.*
(E. Augier.)

— GARDE-MANCHE, n. m. Fausse manche, mise par dessus la manche de l'habit pour la garantir.

— GARDE-MANGER, n. m. Lieu où l'on conserve les aliments; châssis garni de toile pour tenir au grand air les aliments à l'abri des mouches : *La neige, sur le pont du vaisseau, forme nos observatoires et nos* GARDE-MANGER. (Chateaubr.)

— GARDE MARINE ou GARDE DE LA MARINE, n. m. Anc. Gentilhomme nommé par le roi pour la garde de l'amiral, et pour s'instruire dans le service de mer : *Ce jeune* GARDE-MARINE *est devenu enseigne de vaisseau.* (Acad.)

Tu ne pouvais, ma nièce, honnêtement
Te dépêtrer de cet accoutrement,
Prendre du sexe et l'habit et la mine,
Devant les yeux de vingt *gardes-marine.* (Volt.)

— GARDE-MARTEAU, n. m. Eaux et For. Employé commis à la garde d'une certaine étendue de bois, et qui garde le marteau avec lequel se marquent les arbres à coupe invariable.

— GARDE-MEUBLE, n. m. Lieu où l'on garde les meubles, et particul. les meubles de la couronne : *Il faut mettre cette tapisserie dans le* GARDE-MEUBLE. *Le* GARDE-MEUBLE *de la couronne*, ou absol. *Le* GARDE-MEUBLE. *Des* GARDE-MEUBLES. (Acad.) *Le cerveau humain ressemble à un* GARDE-MEUBLE *où se trouvent entassés pêle-même le vieux et le neuf.* (De Ségur.)

— GARDE-MONTANTE, n. f. Mar. Aussière de terre qui soutient le bâtiment contre la marée.

— GARDE-NOTES, n. m. *Notaire* GARDE-NOTES, il ne s'emploie plus que par ironie.

...Voilà les propos d'un méchant *garde-notes.* (De la Ville.)

— GARDE-PÊCHE, n. m. Admin. Agent préposé à l'exécution des dispositions de la loi sur la pêche.

— GARDE-PLATINE, n. m. Pièce d'étoffe ou de cuir qui couvre la platine d'un fusil.

— Techn. Pièce du métier à bas qui garantit les platines du contact de la presse.

— GARDE-ROBE, n. f. Pièce voisine de la chambre à coucher, qui sert à serrer les habits et les hardes; grande armoire où l'on suspend des habits, des robes :

Regarde dans ma chambre et dans ma *garde-robe*,
Ces portraits des Dandins : tous ont porté la robe. (Rac.)
Pauvre disgracié, va dans la *garde-robe*,
Rejoindre de ce pas la soutane et la robe. (Coll. d'Harl.)

— Appartement où l'on mettait les habits du roi ou du prince, et tout ce qui était à l'usage de leur personne : *Officier, valet de* GARDE-ROBE. *Grand-maître de la* GARDE-ROBE. *Il remplit, sous les empereurs, une des plus grandes charges du palais, celle de* MAÎTRE DE LA GARDE-ROBE. (B. de Xivrey.)

— Tout le personnel attaché à la garde-robe.

— Tous les habits et les autres hardes que l'on met dans une garde-robe : *Avoir une belle* GARDE-ROBE, *une* GARDE-ROBE *bien montée. À la mort de ce prince, sa* GARDE-ROBE *fut estimée dix mille écus.* (Acad.)

— Lieu où l'on met la chaise-percée : *Quelquefois le duc de Vendôme donna ses audiences dans sa* GARDE-ROBE, *étant sur sa chaise-percée.* (St-Sim.)

— Méd. Matières fécales.

— *Plaisanteries de garde-robe*, plaisanteries sales et dégoûtantes.

— *Aller à la garde-robe*, satisfaire aux nécessités naturelles.

— GARDE-ROBE, n. f. Bot. Plantes odorantes, telles que certaines armoises, qui éloignent ou font périr les insectes, et qu'on met, parmi les habits et les autres hardes, pour les préserver.

— GARDE-RÔLE, n. m. Celui qui garde les rôles des offices, ou qui fait sceller les provisions.

— GARDE-SALLE, n. m. Escr. Prévôt du maitre dans une salle d'armes. || Pl. *Des* GARDES-SALLE.

— GARDE-TEMPS, n. m. Phys. Instrument propre à conserver l'indication du moment où une expérience a été commencée et de celui où elle a été achevée : *On exécute aujourd'hui des* GARDE-TEMPS *d'une merveilleuse précision.* (Chaptal.)

— GARDE-VUE, n. m. Sorte de visière, ordinairement garnie ou doublée de taffetas vert, qu'on place au-dessus des yeux pour garantir la vue du trop grand éclat de la lumière : *Porter un* GARDE-VUE. (Acad.)

— Espèce de couvercle en forme de cône tronqué, qu'on met au-dessus d'une lampe pour concentrer les rayons vers le bas, et garantir les yeux de leur action directe *Les* GARDE-VUE *garantissent les yeux d'une trop vive lumière.*

GARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Garder : *Il y a peu de prisonniers plus étroitement* GARDÉS *que les princes Christine. L'étiquette n'est jamais plus sérieusement* GARDÉE *que dans les spectacles de la cour.* (La F.)

— *Proportion gardée, toute proportion gardée*, en tenant compte de l'inégalité, de la différence relative des deux personnes, des deux choses dont il est question : *Proportion gardée, toute proportion gardée, cette jeune fille a plus d'intelligence que sa sœur aînée. Toute proportion gardée, ce petit jardin vaut mieux que ce grand parc.*

— Aux jeux de cartes. *Roi gardé, dame gardée*, roi, dame pour lesquels on a une ou plusieurs gardes.

GARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*warten*; all., m. sign.) Pron. *gar-dé.* — Conserver une chose, l'empêcher de se gâter, de se perdre : *Ce vin est si délicat qu'on ne pourra le* GARDER. *Dans les chaleurs on ne peut* GARDER *la viande.* (Acad.)

— Conserver par devers soi, ne pas aliéner, ne se pas dessaisir : GARDER *copie d'une lettre, d'un acte; en* GARDER *un double. Je veux* GARDER *cela à cause de la personne qui me l'a donné. C'est un homme qui ne peut rien* GARDER, *il donne tout. Il* GARDE *tout pour lui et ne donne rien aux autres.* (Acad.)

Voisin, *garde* ton bien, j'aime fort la réplique. (Andr.)
...Sésostris sait vaincre, et *garder* ses conquêtes.

— Il se dit en parl. des personnes : *Elle a voulu* GARDER *ses deux enfants auprès d'elle.*

Mon très-cher oncle, à qui je tiens lieu de compagne,
Me *gardera* longtemps peut-être en son manoir.
(Em. Augier.)

Charles VIII ne GARDAIT *que les prisonniers d'importance.* (Volt.)

On *garde* sans remords ce qu'on acquit sans crime.
(Corn.)
Cédons-lui le pouvoir que je ne puis *garder.* (Rac.)

— *Garder la chambre, garder le lit*, se tenir dans sa chambre, dans son lit, par indisposition ou maladie : *Nos maçons, nos charpentiers* GARDENT LA CHAMBRE. (M^{me} de Sévig.) *Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai* GARDÉ LE LIT *presque toujours.* (Volt.)

— Fam. *Garder la boutique*, ne pas se vendre :

... Rambaud tant loué *garde* encor la boutique. (Boil.)

— *Garder les arrêts*, rester en prison, rester aux arrêts : *Je vous donne l'ordre de* GARDER *les arrêts pendant un mois.* (Soult.)

— *Garder les rangs*, rester dans les rangs, ne pas les rompre.

— *Garder la fièvre, un rhume*, l'avoir longtemps sans discontinuation : *Il a* GARDÉ *la fièvre quarte deux ans.*

— *Garder une médecine*, ne la pas vomir; *garder un lavement*, ne pas le rendre aussitôt.

— Chasse. *Les chiens gardent la chasse*, ils ne prennent pas le change.

— Maintenir : *J'étais fatigué de la position difficile que j'avais* GARDÉE *jusqu'alors.* (De Mais.)

— Mor. Conserver, retenir : GARDER *son caractère.* GARDER *ses habitudes.* GARDER *son sérieux, sa gravité. Il* GARDE *le ressentiment de cette injure, il lui* GARDA *une haine implacable.* GARDER *rancune à quelqu'un.* (Acad.)

Et la raison sur moi *gardera* son empire. (Corn.)
La nature en tous temps *garde* ses premiers droits.
Je ne *garde* pour vous ni haine ni colère.

L'amitié véritable parle toujours vrai, et ne GARDE *jamais rancune.* (De Juss.) GARDONS *pour nous notre douleur et notre indignation.* (Volt.) *Il est donc des vérités que le sage doit* GARDER *comme un dépôt.* (Barth.) *Hélas! l'homme ne peut dire en naissant quel coin de l'univers* GARDERA *ses cendres* (Chateaubr.)

— *Garder son rang, sa position*, soutenir avec dignité son rang, etc.

Je perdrai mes ébats, et *garderai mon rang*, (Corn.)

La maison de France GARDE SON RANG *sur celle d'Autriche.* (Boss.)

— *Garder un secret*, ne le pas révéler : *Une femme* GARDE *mieux* SON SECRET *que celui d'autrui.* (La Br.) *Je vous conte ce secret, je vous conjure de* LE GARDER *très-fidèlement.* (M^{me} de Sév.)

Autant que je l'ai pu, j'ai *gardé* son secret. (Rac.)

— Observer : GARDER *ses serments.* GARDER *le jeûne.* GARDER *la chasteté, le célibat.* GARDER *la foi des traités.* GARDER *la bienséance. Il ne* GARDE *point le décorum.* (Acad.) *Crains Dieu et* GARDE *ses commandements.* (Boss.) *J'ai* GARDÉ *les voies du Seigneur, et je ne me suis point écarté de mon Dieu pour suivre l'impie.* (La Harpe.) *Quand les rois ne* GARDENT *plus ni lois ni mesures.* (Boss.) GARDEZ *le silence.* GARDER *sa parole, sa promesse. Les anciens Égyptiens* GARDAIENT *très-scrupuleusement leurs premiers symboles.* (Volt.)

Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice? (Mol.)

L'ordre se maintenait; la règle prescrite était observée; chacun, même les femmes, GARDAIT *le silence.* (Ségur.)

Têtebleu! ce me sont de mortelles blessures,
De voir qu'avec le vice on *garde* des mesures. (Mol.)
Est-il juste, après tout, qu'un conquérant s'abaisse
Sous la servile loi de *garder* sa promesse? (Rac.)
Ils violent les droits que tu n'as pas *gardés.* (Corn.)

— *Garder son ban*, accomplir le temps de bannissement auquel on a été condamné.

— Continuer d'employer pour son service : *C'est un excellent coiffeur, je veux le* GARDER. *Il n'a* GARDÉ *que deux domestiques.* (Acad.) *Elle voulut bien me* GARDER, *en attendant l'aveu de son frère.* (Mariv.)

— Réserver : *Je* GARDE *cet argent pour mon voyage. On lui* GARDERA *quelque chose pour son dîner. Il faut* GARDER *cela pour demain. Il* GARDE *ses faveurs pour ceux qui lui sont dévoués.* (Acad.)

On a vu quel accueil lui *gardait* ma colère. (Rac.)
Mais c'est le moindre prix que lui *gardait* ma rage. (Rac.)

— Prov. et fig. *Garder une poire pour sa soif*, ménager, réserver quelque chose pour les besoins imprévus.

— Prov. *Vous ne savez pas ce que Dieu, la fortune vous garde*, vous ne savez pas quels biens l'avenir vous réserve.

— Prov. et fam. *La garder à quelqu'un, la lui garder bonne*, conserver du ressentiment contre quelqu'un, et attendre l'occasion de se venger : *Il y a longtemps qu'il la lui* GARDE. *Je la lui* GARDE *bonne.*

— Il se dit souvent des personnes et des choses à la conservation, à la surveillance desquelles on est commis : GARDER *un enfant. Je vais sortir un instant, veuillez* GARDER *ma place.* GARDER *un magasin.* GARDER *un pays pour la chasse. Un chien qui* GARDE *bien la maison.* (Acad.) *Comment* GARDER *des lions, toujours prêts à rompre leurs chaînes?* (Boss.)

— *Garder les gages, les enjeux*, en être le dépositaire.

— Prov. et fig. *Garder le mulet*, attendre quelqu'un très-longtemps : *Il nous a fait* GARDER LE MULET. *Ils ont* GARDÉ *le mulet trois mortelles heures.*

— Prov. et fig. *Garder les manteaux*, faire le guet, ne rien faire, tandis que ceux avec qui on est venu agissent ou se divertissent.

— Fam. *Garder la balle, les balles*, exercer la surveillance.

... Faisons entre nous toutes choses égales.
— Et moi, devant ce temps, je *garderai les balles.* (Corn.)

— Prov. et fam. *En donner à garder à quelqu'un*, lui en faire accroire : *Vous voulez* M'EN DONNER À GARDER. *Je ne suis point dupe ; vous avez beau vous entendre, on ne* M'EN DONNERA POINT À GARDER. (Dest.) *Je vois les plus jolies femmes de Paris, mais je ne me fixe pas à une, et je* LEUR EN DONNE BIEN À GARDER. (Montesq.) *Il en* DONNE *souvent* À GARDER *à son père*. (Dest.)

— Soigner, veiller aux besoins, servir : *Depuis qu'il est au lit, c'est une sœur de charité qui le* GARDE. *Pendant ses couches une de ses voisines a bien voulu la* GARDER. (Acad.)

— Prendre garde que des prisonniers ne s'évadent : *Il fut étroitement* GARDÉ. GARDER *un prisonnier à vue*.

— Il se dit aussi du soin qu'on prend des troupeaux, lorsqu'on les mène paître : GARDER *les vaches, les moutons, les brebis, les cochons*. GARDER *les oies, les dindons*. (Acad.) *Apollon, dépouillé de tous ses rayons, fut contraint de se faire berger, et de* GARDER *les troupeaux du roi Admète*. (Fén.)

— Défendre, protéger, conserver : *Si la religion* GARDE *la morale, on peut dire que le culte* GARDE *la religion, lui donne un corps, la rend sensible et populaire*. (Frayssinous.)

— Garantir, préserver : *Dieu vous* GARDE *de pareils amis. Dieu vous* GARDE *de mal. Dieu m'en* GARDE.

— On disait *gard*, ou *gard'*, pour *garde*, à la troisième personne du présent du subjonctif :

..... Ah! *Dieu vous gard'* en ces lieux.
Je suis, quand je vous vois, plus vif et plus joyeux. (Regn.)
Bonjour, mes deux amis; *Dieu vous gard'* mes enfants! (Id.)

— Fam. *Dieu vous garde*, se disait autrefois, par forme de salutation, à des inférieurs, lorsqu'on les abordait ou qu'on en était abordé.

— Veiller à la sûreté d'un chef, d'un souverain : *Les troupes qui* GARDENT *le roi, la personne du roi*.

— Défendre un lieu, un poste : *Garder un retranchement, des lignes. Ce corps de troupes est chargé de* GARDER *les côtes*. GARDER *les frontières*. (Acad.) *Les troupes qu'Alexandre avait laissées à Antipater suffisaient pour* GARDER *la Grèce*. (Boss.)

= **Se garder**, v. pron. Prendre garde, se préserver d'une chose : GARDONS-NOUS *de rien faire qui puisse nous compromettre. Elle s'en* ÉTAIT *bien* GARDÉE. GARDEZ-VOUS *bien de tomber. Je* ME GARDERAI *bien d'en manger*.

Au delà de ce lieu *gardez-vous* d'avancer. (Rac.)

GARDEZ-VOUS D'APPRENDRE *à vos ennemis comment ils peuvent vous faire du mal*. (Mme de Staël.) *Je* ME GARDERAI *bien de troubler un si doux entretien*. (Lesage.)

— Au lieu d'un infinitif, il a quelquefois un nom pour complément indirect : GARDEZ-VOUS *du soleil*. (Acad.) *Dis-lui qu'il* SE GARDE *du découragement et du désespoir*. (J. J. Rouss.)

— On dit quelquefois seulement, *Garde, gardez, gardons*, au lieu de *garde-toi, gardez-vous, gardons-nous* ; GARDEZ *qu'on ne vous voie*. (Acad.)

Aux dépens du bon sens *gardez* de plaisanter. (Boil.)
Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge. (Corn.)
Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate. (Rac.)
Et *garde* qu'un de ceux que tu penses blâmer
N'éteigne dans ton sang cette ardeur de rimer. (Boil.)

Syn. Garder, retenir. Ne passe dessaisir de ce que l'on tient, voilà la signification commune à ces deux mots et qui constitue leur synonymie : mais les idées accessoires établissent entre eux une différence fondamentale. Ce qu'on *garde* est à soi ; ce qu'on *retient* est à autrui. Nous avons le droit de *garder* ce que nous ne voulons pas donner ; nous avons tort de *retenir* ce que la justice nous oblige à rendre. L'homme prévoyant et juste *garde* son bien et ne *retient* pas le salaire de ses serviteurs.

GARDEUR, EUSE, n. (*garde.*) Écon. dom. Celui, celle qui garde : GARDEUR *de cochons* ; GARDEUSE *de vaches* ; GARDEUR *de dindons. Combien de fois, dans les salons, ennuyée du bruit de la foule, je me suis prise à penser que j'étais une* GARDEUSE *de moutons, assise au coin d'un pré !* (G. Sand.)

— Prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur*, l'art de conserver est plus difficile que celui d'acquérir.

GARDIEN, IENNE, n. (*garde.*) Celui, celle qui protége ou qui est commis pour protéger quelqu'un ou quelque chose : *Dieu est notre meilleur* GARDIEN. *Vous êtes le* GARDIEN *de nos droits, de nos libertés. Il y a parmi nous des mariages heureux, et des femmes dont la vertu est un* GARDIEN *sévère*. (Montesq.) *Les bonnes mœurs sont les* GARDIENNES *de la foi conjugale*. (Dupin aîné.) *La femme n'était plus la* GARDIENNE *fidèle de la maison, elle s'était transformée en distributrice des faveurs de la mode*. (Ph. Chasles.)

— Fig. *Ange* GARDIEN, se dit d'une personne qui veille sur une autre avec affection, et qui vient toujours la secourir dans les circonstances difficiles : *Vous êtes mon ange* GARDIEN.

— Celui qui garde quelque chose, qui est chargé de veiller à sa conservation : *Le* GARDIEN *d'un monument public*.

— Pratiq. Celui qui est commis par justice pour garder des meubles saisis, des scellés, etc. *On l'a établi* GARDIEN, *on l'a établie* GARDIENNE *des meubles, des scellés*.

— Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieuse de Saint-François : *Le* GARDIEN *des cordeliers, des capucins, etc. Le père* GARDIEN. (Acad.)

— Hist. Titre que portait autrefois le curé d'une paroisse.

GARDIENNAGE, n. m. Mar. Emploi, service des gardiens.

GARDIENNESSE, n. f. Pron. *gar-diè-nèss*. — Mar. Chambre des canonniers, à bord d'un vaisseau.

GARDOIR, n. m. Pron. *gar-doar*. — Réservoir, lieu où l'on garde quelque chose.

GARDON, n. m. Petit poisson blanc d'eau douce : *Pêcher du* GARDON. *Manger du* GARDON.

— Prov. *Être frais comme un gardon*, avoir un air de fraîcheur et de santé.

GARDY, n. m. Pron. *gar-di*. — Pêch. Troisième chambre de la madrague.

GARE, (impér. interj. du v. *garer.*) Il sert à avertir de se ranger, de se détourner pour laisser passer quelque chose : *Crier* GARE. GARE *devant*. GARE *dessous*. GARE *donc*.

Il arrive un vieux duc qui criait : *Gare, gare!* (Poisson.)

— Chass. Cri que pousse celui qui entend le cerf bondir de sa reposée.

— Il se dit aussi pour avertir quelqu'un du châtiment qu'il éprouvera s'il ne prend garde à lui, s'il ne fait pas mieux son devoir, etc. GARE *le fouet*. GARE *le bâton*. GARE *les étrivières*.

— Il se dit également en parl. de ce qu'on appréhende pour soi ou pour les autres : *Si vous faites cela,* GARE *les conséquences*. (Acad.)

Mais quoi! Richard Cromwell!... il faut que je m'efface!
S'il me reconnaît, *gare* ou la corde ou le feu! (V. Hugo.)
Mais *gare* la tempête, il pourra s'en fâcher. (C. Del.)

— *Frapper sans dire* GARE, frapper sans avoir menacé auparavant :

. . . . Dans la bagarre,
Qu'il tombe sous ma main, je ne crierai pas *gare*. (C. Del.)
J'entre sans dire *gare*, et cherche à m'informer
Où demeure un monsieur que je ne puis nommer.
(Boursault.)

GARE, n. f. — Lieu destiné, sur les rivières, pour y retirer les bateaux de manière qu'ils soient en sûreté et n'embarrassent pas la navigation : *Les* GARES *de Charenton. La* GARE *de Saint-Ouen*. (Acad.)

— Bâtiment placé sur la ligne et à la tête des chemins de fer, où se tiennent les voyageurs, où l'on dépose les marchandises : *Le rendez-vous était à la* GARE *de l'un des chemins de fer*. (L. Viardot.)

— *Gares d'arrivée et de départ*, celles qui sont situées aux extrémités du chemin.

— *Gare d'évitement*, celle qui n'a d'autre destination que de recevoir momentanément un convoi, pour en laisser passer un autre sur la voie que le premier vient de quitter.

GARÉ, ÉE, part. pass. du v. Garer : *Bateaux* GARÉS. *Barque* GARÉE.

GARENNE, n. f. (*wehren*, fortifier ; all.) Lieu à la campagne où il y a des lapins et où l'on prend soin de les conserver : *Lapin de* GARENNE. *Faire une* GARENNE. *Bonne* GARENNE.

— GARENNE *forcée* ou GARENNE *privée*, petit lieu clos de murailles ou de fossés pleins d'eau, où l'on met et où l'on élève des lapins.

— Anc. Lieu particulier près d'un château, que le seigneur faisait garder avec soin : *Dans certaines provinces, l'aîné n'avait pour tout avantage que le château, le vol du chapon et la* GARENNE. (Acad.)

— Anc. jurispr. Héritage dans lequel on ne pouvait entrer sans l'agrément du propriétaire.

— Pêch. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée.

GARENNÉ, ÉE, adj. Anc. Qui est en défends.

— *Rivière garénnée*, rivière où il est défendu d'aller pêcher.

GARENNIER, n. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde : *Un bon* GARENNIER. (Acad.)

GARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*warendeir*, garantir ; all.) Amarrer un bateau dans une gare : GARER *un bateau*.

— *Garer un train de bois*, le lier.

— **Se garer**, v. pron. En parl. des bateaux, Se ranger de côté pour en laisser passer d'autres.

— Par extens. et famil. Se préserver, se défendre de quelqu'un, de quelque chose ; l'éviter : *Il faut* SE GARER *d'un fou*. GAREZ-VOUS *de cette voiture*. (Acad.)

GARGALE, n. f. ou **GARGALISME**, n. m. (γαργαλίζειν, chatouiller ; gr.) Méd. Chatouillement, démangeaison.

GARGAMELLE, n. f. Anc. Gorge, gosier.

GARGANTUA, n. m. (*garganta*, gosier ; espagn.) Nom que Rabelais a donné à son géant, et qui est devenu un nom commun pour désigner un homme qui a un appétit extraordinaire, un homme qui avale tout : *Appétit de* GARGANTUA.

C'est un *gargantua* qu'on ne peut assouvir. (Viennet.)

GARGARISER (SE), v. pron. 1re conj. (*gargarisme.*) Se laver la gorge avec de l'eau, ou avec quelque autre liqueur en la faisant entrer le plus avant qu'il se peut et en la repoussant à diverses reprises pour ne pas l'avaler : *Je me suis* GARGARISÉ. (Acad.) GARGARISEZ-VOUS *la gorge*.

GARGARISME, n. m. (γαργαρίζειν, se laver la bouche ; gr.) Pron. *gar-ga-rism*. — Liqueur faite exprès pour guérir le mal de gorge en s'en gargarisant : *Faire un* GARGARISME. GARGARISME *excellent*.

— Action de se gargariser : *Il a été guéri de son mal de gorge après cinq ou six* GARGARISMES. (Acad.)

GARGOTAGE, n. m. Pop. Repas malpropre, et viande mal apprêtée : *Tout ce qu'on mange ici n'est que* GARGOTAGE. (Acad.)

GARGOTE, n. f. (*car* ou *gar*, aliment ; celt.) Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix : *Tenir* GARGOTE. *Méchante* GARGOTE. *Ordinaire de* GARGOTE.

— Par dénigr., Mauvais cabaret ; lieu mal tenu où l'on mange : *On mange mal dans ce cabaret, dans cette maison : c'est une vraie* GARGOTE. (Acad.)

GARGOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Hanter les gargotes : *Il ne fait que* GARGOTER.

— Boire et manger malproprement : *Ils sont là à* GARGOTER. (Acad.)

GARGOTERIE, n. f. Fam. Cuisine de gargote, mauvaise cuisine. *Voy.* GARGOTAGE.

GARGOTIER, IÈRE, n. Celui, celle qui tient une gargote : *Prendre ses repas chez un* GARGOTIER.

— Par dénigr., Mauvais cabaretier, traiteur, cuisinier qui apprête mal à manger : *Ce n'est qu'un* GARGOTIER. *C'est un vrai* GARGOTIER. *C'est une franche* GARGOTIÈRE. (Acad.)

GARGOUILLADE, n. f. Pron. *gar-gou-iad*. — Anc. Pas de danse, demi-pirouette.

— Mus. Fam. Un ornement de chant exécuté sans netteté, et comparable à un gargouillement.

— Verre à boire, le contenu du verre.

GARGOUILLE, n. f. Pron. *gar-gou-y*. — Constr. Endroit d'une gouttière ou d'un tuyau par où l'eau tombe, et qui est souvent orné d'une figure de dragon, de lion ou de quelque autre animal : *La* GARGOUILLE *d'une gouttière. La* GARGOUILLE *par où l'eau se dégorge*. GARGOUILLE *de pierre, de plomb*. (Ac.) *Les* GARGOUILLES *se composent de deux monstres dont l'un porte l'autre sur ses épaules*. (V. Hugo.)

— Petits trous percés dans la cimaise d'une corniche pour l'écoulement des eaux reçues dans la goulotte creusée sur la face supérieure.

— Tuyau de fonte, ouvert longitudinalement à sa partie supérieure, et logé dans les trottoirs, pour l'écoulement de l'eau.

— Techn. Conduit où se rassemblent, dans certains fourneaux, les produits de la combustion, pour se rendre ensuite dans la cheminée.

GARGOUILLÉE, n. f. Pron. *gar-gou-ié*. — Chute d'eau pluviale d'une gargouille, ou d'un jet d'eau artificiel.

GARGOUILLEMENT, n. m. (*gargouille.*) Pron. *gar-gou-y-man*. — Bruit que fait quelquefois l'eau dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

— Méd. Râle caverneux qui est presque toujours produit par l'agitation de l'air et d'un liquide dans les cavités ulcéreuses qui communiquent avec les bronches.

GARGOUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gargouille.*) Pron. *gar-gou-ié*. — Pop. Barboter dans l'eau : *Des petits garçons qui ne font que* GARGOUILLER. (Acad.)

GARGOUILLIS, n. m. (*gargouille.*) Pron. *gar-gou-yi*. — Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE, n. f. Espèce d'aiguière.

— Vase dans lequel on fait rafraichir l'eau.

GARGOUSSE, n. f. (corrupt. de *cartouche.*) Charge pour un canon, enveloppée de papier fort ou de serge, etc. : *Charger à* GARGOUSSE. *Une* GARGOUSSE *pour une pièce de vingt-quatre.* (Acad.)

GARGOUSSIER, n. m. Pron. *gar-gou-cié*, — Mar. Boite cylindrique en cuivre, en bois léger, dans laquelle on transporte les gargousses pour le service des bouches à feu. || On dit aussi *Garde-feu*.

— Servant chargé de porter les gargousses.

GARIGUE, s. f. Pop. Landes ou terres incultes.

— Bot. Champignon qui croit sur le sommet du pin blanc d'Arcadie.

GARITE, n. f. Pron. *ga-ritt.* — Mar. Pièces de bois plates qui entourent la hune et qui sont posées sur le plat tout autour du fond.

GARNEMENT, n. m. (*garnir.*) Pron. *gar-ne-man.* — Mauvais sujet, libertin, vaurien : *C'est un franc* GARNEMENT. *C'est un mauvais* GARNEMENT.

... J'ai prédit cent fois à mon fils, votre père.......
Que vous prenez tout l'air d'un méchant garnement.
(Mol.)

GARNI, IE, part. pass. du v. Garnir : *Une tige de plante* GARNIE *d'épines. Une machoire* GARNIE *de plusieurs rangées de dents. Une boîte* GARNIE *de diamants.*

— Absol. *Avoir le gousset bien* GARNI. *J'ai laissé vos arsenaux* GARNIS, *et je n'ai pas trouvé une arme.* (Napol.)

— Fam. *Il est garni*, se dit d'un homme qui, par poltronnerie, s'est muni de quelque vêtement propre à le garantir des coups d'épée dans un combat singulier.

— *Chambre, maison garnie*, etc., chambre, maison, etc., qu'on loue fournie de toutes les choses nécessaires : *Une comtesse qui loge en chambre* GARNIE. (Lesage.)

— *Hôtel garni*, hôtel, établissement où les voyageurs, les étrangers, etc., trouvent des chambres garnies à louer : *Je sortis de la maison de ma sœur, d'où je fis porter mes nippes à l'*HÔTEL GARNI *où j'avais auparavant demeuré.* (Lesage.)

— Prat. *Plaider main garnie, la main, les mains garnies*; jouir, pendant le procès, de ce qui est en contestation : *On lui fait un procès, mais il plaide* MAIN GARNIE. (Acad.)

— Blas. *Épée garnie*, épée dont la garde est d'un autre émail que la lame.

— N. m. Hôtel garni : *Il tient un* GARNI. *Il loge en* GARNI.

GARNI, n. m. Constr. Morceaux de pierre de faibles dimensions, qu'on place dans les intervalles des pierres de taille avec lesquelles un mur est construit.

GARNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*warnen*, munir; all.) Fournir, pourvoir des choses nécessaires : GARNIR *une boutique de marchandises, une maison de meubles.* GARNIR *de canons les remparts.*

— *Garnir une place de guerre*, la munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre.

— Joindre une chose à une autre, comme ornement, comme accessoire, etc. : GARNIR *une robe de dentelle.* GARNIR *un chapeau de fleurs.* GARNIR *un lit.* (Acad.)

— *Garnir des fauteuils, un canapé*, etc., les rembourrer de crin, de laine, etc.

— *Garnir une épée*, y mettre une garde.

— Faire le complément de quelque chose : *Les meubles qui* GARNISSENT *un appartement.*

— Remplir, occuper un certain espace : *Une foule de curieux* GARNISSAIENT *les deux côtés de la route.*

— Doubler, renforcer, pour faire durer plus longtemps : GARNIR *des bas.* GARNIR *une chemise, une robe*, etc.

— Techn. *Garnir une presse d'imprimerie*, mettre des cales dans les mortaises des jumelles pour amortir la pression. || *Garnir un tympan*, y mettre les étoffes nécessaires. || *Garnir une forme*, y placer les bois de fond, de tête, etc. || *Garnir la chaudière*, mettre dessous assez de bois pour entretenir le feu. || *Garnir un four*, y faire sécher le bois de la fournée suivante.

— Mar. *Garnir des manœuvres*, les envelopper de limandes et de tours de bitord ou de fils de caret, pour les préserver des frottements ou des chocs. || *Garnir une vergue, un mât, une voile*, les gréer de toutes les poulies, cosses et cordages. || *Garnir le cabestan*, y placer ses barres et sa tournevire.

— **Se garnir**, v. pron. Se munir, se pourvoir : *Il* SE GARNIT *de tout ce qu'il lui faut.* (Acad.)

— *Se garnir contre le froid*, se vêtir de manière à s'en préserver.

— Se remplir : *La sale* SE GARNIT *de monde. Cette campagne commence à* SE GARNIR *de beaux arbres.* (Acad.)

GARNISAIRE, n. m. Pron. *gar-ni-sèr.* — Celui qu'on établit en garnison chez les contribuables en retard, pour les obliger à payer : *Envoyer, établir un* GARNISAIRE, *des* GARNISAIRES *chez quelqu'un.* (Acad.) *Contraintes,* GARNISAIRES, *recors, ventes forcées, tout est mis en jeu par les agents du fisc.* (J. B. Say.)

GARNISON, n. f. (*garnison*; celt.) Pron. *gar-ni-zon.* — Coll. Troupes qu'on met dans une place, dans une forteresse pour la défendre contre l'ennemi, pour tenir le pays en respect, ou simpl. pour y faire un séjour de quelque durée : *Il y a deux mille hommes de* GARNISON *dans cette place.* (Acad.)

— Ville, lieu où les troupes sont en garnison : *Tous les officiers reçurent l'ordre de se rendre à leurs* GARNISONS. *Cette ville est une excellente* GARNISON. (Acad.)

Ne puis-je apprendre la raison
Qui vous a fait ainsi laisser la *garnison*? (Coll. d'Harl.)

— Fam. *Mariage de garnison*, mariage mal assorti.

— Dr. Un ou plusieurs hommes qu'on établit en quelque maison pour contraindre un débiteur à payer, ou pour veiller à la conservation des meubles saisis : *Mettre* GARNISON *chez un contribuable. Il y a* GARNISON *chez lui.* (Acad.) *Ses associés ont mis* GARNISON *chez lui.* (Lesage.)

GARNISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*garnison.*) Pourvoir de garnison : *Rome s'assura la possession tranquille de ses conquêtes en* GARNISONNANT *de ses colonies les provinces subjuguées par ses armées.* (Mérim.) *Cinq ou six bergers arrivèrent pour* GARNISONNER *la tour della Bebbia.* (Mérim.)

GARNISSAGE, n. m. Techn. Action de garnir, résultat de cette action.

GARNISSEUR, EUSE, adj. et n. Techn. Celui, celle qui garnit quelque chose.

GARNITURE, n. f. (*garnir.*) Ce qui est mis à une chose pour la garnir, la compléter, l'orner : *La* GARNITURE *d'une chambre. La* GARNITURE *d'une toilette. La* GARNITURE *d'une épée. Une belle* GARNITURE *de rubans.* (Acad.) *Je vous apporte la* GARNITURE *que j'ai promis de vous faire voir.* (Lesage.)

— Assortiment complet de quelque chose que ce soit : *Une* GARNITURE *de dentelles. Une* GARNITURE *de boutons d'or.*

— Art. culin. Accessoires qu'on ajoute à certains mets pour les assaisonner ou les orner : GARNITURE *de champignons, de jaunes d'œufs*, etc.

— Typogr. Morceaux de bois ou de métal dont on se sert pour séparer les pages et former les marges : GARNITURE *de bois.* GARNITURE *de fonte.* (Acad.)

— Mar. Morceau de bois servant à remplir les vides entre diverses pièces de charpente d'un bâtiment. || *Garniture d'un mât, d'une vergue, d'un canon*, etc., tout ce qu'il faut de poulies, cordages, etc., pour que le mât, la vergue, etc., soient en état de servir. || Atelier où se confectionnent les diverses parties du grément d'un bâtiment.

— Archit. *Garniture de comble*, lattes, tuiles, etc., employées à garnir un comble.

GAROCHOIR, n. m. Pron. *ga-ro-choar.* — Techn. Espèce de corde dont les torons sont tordus dans le même sens que les fils.

GAROU, n. m. Anc. Sorcier. || Fam. *Courir le garou*, aller à quelque partie de débauche. || Il n'est plus usité que dans l'expression *Loup-garou*.

— Bot. Espèce de lauréole, qui porte de petites baies rouges très-purgatives et dont l'écorce, trempée dans le vinaigre, sert à faire des vésicatoires. || *V.* SAINBOIS.

GAROUAGE, n. m. Anc. Lieu de débauche : *Aller en* GAROUAGE, *être au* GAROUAGE, aller en partie de plaisir dans les lieux suspects.

GAROUENNE, n. f. Techn. Pièce de bois qui soutient une poulie.

GAROUETTE, n. f. Bot. Lauréole.

GARRANIER, n. m. Bot. Giroflée des murailles.

GARRAS, n. m. Comm. Toile blanche de coton.

GARRIÈRE, n. f. Chass. Petite rigole creusée en terre, destinée à cacher le ressort avec lequel on fait mouvoir le filet à prendre des oiseaux.

GARROT, n. m. (*gar*, piquant; celt.) Pron. *ga-rô.* — Partie antérieure du corps de certains quadrupèdes et particul. du cheval; elle est située audessus des épaules et termine l'encolure : GARROT *élevé, bas.* GARROT *sec, gras.* (Acad.) *Le* GARROT *élevé retient la selle et l'empêche d'avancer sur les épaules dont elle gênerait les mouvements.* (Lecoq.) *Les chevaux barbes ont l'encolure longue, fine, peu chargée de crins et bien sortie du* GARROT. (Buff.) *Les béliers d'Astracan ont de seize à dix-huit pouces de hauteur au* GARROT. (Cuv.)

— Fig. et fam. *Cet homme est blessé sur le garrot*, son crédit, sa réputation a reçu quelque atteinte, l'avancement est devenu difficile pour lui.

— Morceau de bois court que l'on passe dans une corde, pour serrer en tordant : *Serrez davantage le* GARROT *de cette malle, de cette scie. Les chirurgiens se servent d'un petit* GARROT *pour comprimer les artères.* (Acad.)

GARROTTE, n. f. (*garrot.*) Supplice par strangulation usité en Espagne et en Portugal. || Instrument même de ce supplice.

GARROTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Garrotter : *Prisonnier* GARROTTÉ.

GARROTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*garrot.*) Pron. *ga-ro-té.* — Lier, attacher avec de forts liens : *Il faut lier et* GARROTTER *ce prisonnier.*

— Fig. et fam. *Garrotter quelqu'un*, prendre toutes les précautions imaginables pour l'empêcher de manquer aux engagements, aux obligations qui lui sont imposées : *Je l'*AI *trop bien* GARROTTÉ *par ce contrat pour que sa mauvaise foi me donne aucune inquiétude.* (Acad.)

On m'avait accordée à monsieur de la Motte;
Il en est de moins fous que je crois qu'on garrotte.
(Boursault.)

GARRULITÉ, n. f. (*garrulitas*, bavardage; lat.) Anc. Manie du bavard; bavardage.

GARS, n. m. (*var*, homme; celt.) Pron. *gar.* — Fam. Garçon : *Un jeune* GARS. *Un grand* GARS.

GARUM, n. m. Pron. *ga-rom.* — Espèce de saumure de sauce en usage chez les anciens romains. Le *garum* se prépare encore aujourd'hui dans le Levant avec des intestins et des débris de poissons salés soumis à un commencement de putréfaction.

GARUS, s. m. N. pr. Pron. *ga-russ.* — Élixir dont on fait usage dans certaines affections de l'estomac : *Le* GARUS *tire son nom de l'inventeur.* || On dit aussi, *Élixir de Garus.* (Acad.)

GASCON, n. m. Pron. *gass-kon.* — Originaire de Gascogne.

— Fam. Fanfaron, hâbleur : *Il se vante de telle et telle chose, mais c'est un* GASCON. (Acad.)

— Adj. *Humeur* GASCONNE. *Air* GASCON. (Acad.)

Tout a l'humeur *gasconne*, en un auteur *gascon*;
Calprenède et Juba parlent du même ton. (Boil.)

GASCONISME, n. m. (*gascon.*) Pron. *gass-ko-nism.* — Construction vicieuse usitée en Gascogne : *Cela n'est pas français, c'est un* GASCONISME. (Acad.)

GASCONNADE, n. f. (*gascon.*) Pron. *gass-ko-nad.* — Fam. Fanfaronnade, vanterie outrée : *Cet homme se vante d'avoir été à trente combats, mais c'est une* GASCONNADE. *Il se vante d'être fort riche, mais c'est une* GASCONNADE, *une pure* GASCONNADE. (Acad.)

Il se donne toujours, par pure *gasconnade*,
Quatre maîtresses. (E. Aug.)

GASCONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gascon.*) Pron. *gass-ko-né.* — Parler avec l'accent gascon, ou en imitant l'accent gascon.

— Fig. et fam. Hâbler; mentir.

GASPILLAGE, n. m. Pron. *gass-pi-iaj.* — Action de gaspiller : *Tout est au gaspillage dans cette maison. Il y a beaucoup de* GASPILLAGE *dans cette administration.* (Acad.) *Les biens nationaux étaient préservés du* GASPILLAGE *par cette combinaison.* (Thiers.)

— Ce qui est gaspillé : *Tout* GASPILLAGE *des riches est un vol fait aux pauvres.* (Boiste.)

GASPILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Gaspiller : *Fortune* GASPILLÉE. (Acad.) *Les richesses ecclésiastiques furent enlevées,* GASPILLÉES, *profanées par les gens de guerre.* (Ch. Guénard.)

GASPILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gass-pi-ié.* — Gâter, mettre en désordre : GASPILLER *du papier.* GASPILLER *du linge.*

— Par anal. Déprécier : *La guerre nuit à la production et* GASPILLE *les produits.* (Sully.)

— Dissiper avec une folle prodigalité : *Il a* GASPILLÉ *son bien en peu de temps. Je ne prends rien sur sa fortune, il peut en* GASPILLER *les revenus à son gré.* (H. de Balz.)

... Ignorez-vous que les aventurières
Gaspillent tous les jours des richesses princières? (E. Aug.)

— Fig. : GASPILLER *son temps.* (Acad.)

Syn. Gaspiller, dissiper, dilapider. *Gaspiller* exprime la manière dont une fortune est détruite et mise au pillage. *Dissiper* marque l'éparpillement, la dispersion d'un avoir, par dépenses folles, par prêts inconsidérés ou par acquisitions inutiles. *Dilapider*, c'est proprement démolir, et s'applique ordinairement à des fortunes que leur importance et leur solidité peuvent faire assimiler à de grands édifices.

GASPILLEUR, EUSE, n. m. Pron. *gas-pi-ieur, ieuz.* — Fam. Celui, celle qui gaspille : *C'est le plus grand* GASPILLEUR *que je connaisse.*

GASQUET, n. m. Pron. *gass-kè.* — Comm. Calotte de laine drapée que les Orientaux portent pour coiffure : *On exportait à Andrinople des draps, des* GASQUETS, *des soieries et du papier.* (Chaptal.)

GASTER, n. m. (γαστήρ, ventre; gr.) Pron. *gass-tèr.* — Méd. Le bas-ventre.

— Fam. L'estomac.

GASTÉRANGIEMPHRAXIE, n. f. (γαστήρ, ventre; ἄγχω, j'étrangle; ἐμφράσσω, j'obstrue; gr.) Pron. *gass-tér-an-jiain-frak-ciss.* — Méd. Obstruction du pylore.

GASTÉROMYCE, n. m. (γαστήρ, ventre; μύκης, champignon; gr.) Pron. *gass-té-ro-miss.* — Bot. Champignon de forme globuleuse ou sphérique.

GASTÉROPODE, adj. des 2 g. (γαστήρ, ventre; πούς, ποδός, pied; gr.) Zool. Qui marche sur le ventre.

= **Gastéropodes**, n. m. pl. Famille de mollusques.

GASTÉROSTÉE, n. m. (γαστήρ, ventre; ὀστέον, os; gr.) Pron. *gass-té-ross-té.* — Zool. Genre de poissons osseux et thoraciques.

GASTIS, n. m. Pron. *gass-ti.* Anc. Dégât arrivé aux biens de la terre.

GASTRALGIE, n. f. (γαστήρ, ventre; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *gass-tral-ji.* — Pathol. Colique, douleur nerveuse de l'estomac : *La plupart des* GASTRALGIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Broussais.)

GASTRICITÉ, n. f. Méd. Ensemble des symptômes propres à la fièvre gastrique.

GASTRILOQUE, n. m. V. VENTRILOQUE.

GASTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *gass-trik.* — Méd. Qui appartient, qui a rapport à l'estomac : *Artères* GASTRIQUES. *Nerfs* GASTRIQUES. *Liqueur, suc* GASTRIQUE.

— N. f. Artère gastrique : *La* GASTRIQUE *inférieure. La* GASTRIQUE *supérieure*, etc.

GASTRITE, n. f. Méd. Inflammation de l'estomac : GASTRITE *aiguë.* GASTRITE *chronique.* (Acad.) *L'inflammation de la membrane interne ou muqueuse de l'estomac s'appelle* GASTRITE. (Broussais.)

GASTRO, Pron. *gass-tro.* — Partie initiale d'un grand nombre de mots composés dans lesquels entre l'idée d'estomac, comme *gastro-arthrite*, inflammation simultanée de l'estomac et des articulations; *gastro-cystique*, qui concerne à la fois l'estomac et la vessie; *gastro-entérique*, qui se rapporte à l'estomac et à l'intestin grêle; *gastro-hépatite*, inflammation simultanée de l'estomac et du foie; *gastro-laryngite*, inflammation simultanée de l'estomac et du larynx, etc., etc.

GASTROBRANCHE, n. m. (γαστήρ, ventre, et βράγχια; gr.) Pron. *gass-tro-bran-chi.* — Zool. Genre de poissons chondroptérygiens, à branchies fixes, qui s'ouvrent au dehors par deux ouvertures situées sous le ventre.

GASTROCÈLE, n. f. (γαστήρ, ventre; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie de l'estomac.

GASTRO-DUODÉNAL, ALE, adj. Pron. *gass-tro-du-o-dé-nal.* — Anat. Qui a rapport au duodénum et à l'estomac : *La boulimie est l'effet d'une gastro-entérite chronique, avec prédominance d'irritation* GASTRO-DUODÉNALE. (Broussais.)

GASTRO-DUODÉNITE, n. f. Méd. Inflammation simultanée de l'estomac et du duodénum : *Les jaunisses dépendent presque toujours d'une* GASTRO-DUODÉNITE *ou d'une hépatite.* (Broussais.)

GASTRODYNIE, n. f. (γαστήρ, ventre; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur à l'estomac : *La plupart des* GASTRODYNIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Broussais.)

GASTRO-ENTÉRITE, n. f. Pathol. Inflammation simultanée de la membrane muqueuse de l'estomac et de celle des intestins : *La douleur gastrique, le refus, le rejet des ingesta ou la difficulté de les supporter, caractérisent la* GASTRO-ENTÉRITE. (Broussais.)

GASTROLÂTRE, adj. et n. des 2 g. (γαστήρ, ventre, et λατρεία, culte; gr.) Néol. Qui attache une très-grande importance à la manière dont il se nourrit : *C'est un* GASTROLÂTRE. *Cette femme devient* GASTROLÂTRE. *La digestion, en employant les forces humaines, constitue un combat intérieur qui, chez les* GASTROLÂTRES, *équivaut aux plus hautes jouissances.* (H. de Balz.)

GASTROLATRIE, n. f. (γαστήρ, ventre; λατρεία, faculté; gr.) Néol. Passion de la bonne chère.

GASTROLOGIE, n. f. (γαστήρ, ventre; λόγος, discours; gr.) Néol. Science qui traite de l'art culinaire et de tout ce qui s'y rapporte.

GASTROMANE, n. et adj. des 2 g. (γαστήρ, ventre; μανία, manie; gr.) Néol. Celui, celle qui se livre à la gastromanie.

GASTROMANIE, n. f. Néol. Amour de la table poussé jusqu'à la folie; goût très-prononcé pour la bonne chère.

GASTRONOME, n. des 2 g. — Celui, celle qui aime la bonne chère, qui connaît l'art de faire bonne chère : *C'est un* GASTRONOME. *C'est un habile, un fameux* GASTRONOME.

GASTRONOMIE, n. f. (γαστήρ, ventre; νόμος, loi; gr.) L'art de faire bonne chère : *Il est très-versé dans la* GASTRONOMIE. (Acad.) *Brillat-Savarin est le grand prêtre de la* GASTRONOMIE.

GASTRONOMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la gastronomie.

GASTRORRAPHIE, n. f. (γαστήρ, ventre; ῥάπτω, je couds; gr.) Chirurg. Suture qu'on fait pour réunir les plaies du bas-ventre.

GASTRORRHÉE, n. f. (γαστήρ, ventre; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *gass-tro-ré.* — Méd. Vomissement muqueux chronique.

GASTROSE, n. f. (γαστήρ, estomac; gr.) Pron. *gass-trôz.* — Méd. Maladie de l'estomac en général.

GASTROTOMIE, n. f. (γαστήρ, ventre; τομή, section; gr.) Chir. Ouverture que l'on fait au ventre par une incision qui pénètre dans sa capacité : *L'opération césarienne est une espèce de* GASTROTOMIE. (Ac.)

GASTROTOMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *gass-tro-to-mik.* — Chir. Qui a rapport à la gastrotomie.

GAT, n. m. Pron. *ga.* — Mar. Escalier pratiqué sur une côte escarpée et le long d'un quai pour arriver à un embarcadère.

GÂTE-BOIS, n. m. Pron. *gât-boa.* — Pop. Mauvais menuisier.

— Zool. Insecte qui se tient à la base des arbres, en ronge l'aubier, et parvient ainsi à faire mourir l'arbre entier : *Un* GÂTE-BOIS. *Des* GÂTE-BOIS.

GÂTE-ENFANT, n. des 2 g. Fam. Celui, celle qui par excès d'indulgence gâte un enfant : *C'est une vraie* GÂTE-ENFANT.

GÂTE-MÉTIER, n. m. Pron. *gât-mé-tié.* — Fam. Celui qui, en donnant sa marchandise ou sa peine à trop bon marché, diminue le profit de son métier : *Il ne se fait pas assez bien payer, c'est un* GÂTE-MÉTIER. (Acad.) *Eh! monsieur, auprès des autres je suis un* GÂTE-MÉTIER. (Brueys.)

GÂTE-PAPIER, n. m. Fam. Barbouilleur de papier; mauvais écrivain.

GÂTE-PÂTE, n. m. Fam. Mauvais boulanger ou mauvais pâtissier.

— Fig. et fam. Celui qui fait mal ce qui est de son métier, de sa profession.

GÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Gâter : *Fruit* GÂTÉ. *Viande* GÂTÉE.

— Fig. Altéré : *L'histoire des personnes célèbres est presque toujours* GÂTÉE *par des détails inutiles.* (Volt.)

— Fig. et mor. Corrompu, vicié, flétri : *Son cœur est touché de ses honneurs, si sa raison n'en est pas* GÂTÉE. (Mass.) *Un peuple* GÂTÉ *par une liberté excessive est le plus insupportable des tyrans.* (Fén.) *Rien ne marque tant une nation* GÂTÉE *que ce luxe dédaigneux qui rejette la frugalité des anciens.* (Fén.)

— Fig. *Enfant gâté*, enfant pour qui son père et sa mère ont trop d'indulgence : *Il reste toute leur vie aux enfants* GÂTÉS *l'habitude de juger avec précipitation.* (Fén.)

Souvent un fils unique est un enfant *gâté.* (C. Del.)

GÂTEAU, n. m. (*pastellum*, dimin. de *pasta*, pâte; basse lat.) Pron. *gâ-tô.* — Espèce de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, du beurre et des œufs : GÂTEAU *feuilleté. Acheter des* GÂTEAUX. *Une part de* GÂTEAU. *L'homme à dix ans est mené par des* GÂTEAUX; *à quarante, par l'ambition.* (J. J. Rouss.)

— Prov. et par allusion à la fève qui se met dans le gâteau des Rois, *Trouver la fève au gâteau*, faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, trouver le nœud d'une affaire, d'une question.

— Prov. et fig. *Avoir part au* GÂTEAU, avoir part à quelque affaire utile, avantageuse.

A qui mieux mieux ils firent tous ripaille;
Chacun d'eux *eut part au gâteau.* (La Font.)

— Fig. *Partager le* GÂTEAU, partager le profit; il se prend le plus souv. en mauv. part : *Au lieu d'enchérir, ils se sont arrangés pour* PARTAGER LE GÂTEAU. (Acad.)

— Ant. *Gâteaux sacrés*, gâteaux employés dans les sacrifices.

— *Gâteau de miel*, la gaufre où les mouches d'une ruche font leur miel et leur cire.

— Sculpt. Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs remplissent les creux et les pièces d'un moule où ils veulent mouler une figure.

— Techn. Masse de métal qui se fige dans le fourneau, après avoir été mise en fusion.

— Chir. Charpie appliquée par couches plus ou moins.

GÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vastare*, détruire, ravager; lat.) Pron. *gâ-té.* — Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, etc. : *La nielle* A GÂTÉ *les blés. La grêle* A GÂTÉ *les vignes. Il* A GÂTÉ *sa maison en la voulant embellir. Il s'est avisé de retoucher ce tableau, et l'*A GÂTÉ. (Acad.)

Fais-lui quelque balafre à lui gâter le nez. (R. Aug.)

— Par extens. : *On fausse son esprit, sa conscience, sa science, comme on* GÂTE *son estomac.* (Chamf.) *Quand on* A GÂTÉ *sa constitution par une vie déréglée, on la veut rétablir par des remèdes.* (J. J. Rouss.) *Ses traits avaient un ton de dureté qui les* GÂTAIT. (H. de Balz.)

— Fig. *L'âge a gâté la main à cet écrivain, à ce chirurgien*, l'âge lui a rendu la main moins légère, moins sûre. (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. des choses morales, des productions de l'esprit, des affaires : *L'affectation* GÂTE *les dons naturels. Il* A GÂTÉ *ses affaires par sa mauvaise conduite. En voulant refaire son vers, il l'*A GÂTÉ. (Acad.)

Un auteur *gâte* tout quand il veut trop bien faire. (La F.)
L'excès peut tout *gâter*, tout, même la sagesse. (C. D.)
L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a. (Gress.)

Les traductions augmentent les fautes d'un ouvrage, et GÂTENT *les beautés.* (Volt.)

— Fam. *Gâter les affaires*, empêcher, par malice ou par gaucherie, qu'un accommodement ait lieu; détruire le bon accord existant entre les personnes : *C'est un homme sans talent qui* GÂTERA LES AFFAIRES. *Un mot indiscret peut* GÂTER LES AFFAIRES.

— *Gâter le métier*, en diminuer le profit en donnant sa marchandise ou sa peine à trop bon marché.

— Fig. : *C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il* GÂTE *le métier.* (Acad.)

— *Gâter quelqu'un dans l'esprit d'un autre*, nuire à sa réputation, le desservir : *On l'*A *bien* GÂTÉ DANS L'ESPRIT *des honnêtes gens.* (Acad.)

— Salir, tacher : *Des éclaboussures* ONT GÂTÉ *mon habit.*

— Fig. *Gâter du papier*, écrire beaucoup et mal; écrire des choses inutiles : *Il* A GÂTÉ *bien du papier dans sa vie.* (Acad.)

— Fig. Être trop indulgent pour quelqu'un, entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, trop de douceur : *Cette mère est trop bonne pour son enfant, elle le* GÂTERA.

— Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. : *La lecture des romans* GÂTE *l'esprit. Les mauvaises compagnies* GÂTENT *les jeunes gens.* (Acad.) *Mon père ne veut pas que je te parle; il dit que tu me* GÂTES. (Danc.) *Il vient de faire connaissance avec un marquis qui achève de le* GÂTER. (Boissy.)

= **Se gâter**, v. pron. Se corrompre : *La viande* SE GÂTE *dans la chaleur. Les confitures* SE GÂTENT *à l'humidité. Ces fruits* SE SONT GÂTÉS. (Acad.)

— Fig. et mor. Se dépraver : *Ce jeune homme* SE GÂTE *depuis qu'il fréquente un tel. Chez ce peuple, la langue, le goût et les mœurs* SE GÂTÈRENT *en même temps.* (Acad.)

— Se décrier, perdre de sa réputation par sa faute :

..... C'était un mauvais camarade,
Un fort méchant sujet, qui dans ces derniers temps
Se gâtait tous les jours. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Se gâter la main*, s'habituer à négliger les règles de l'art, en faisant des travaux peu soignés : *Cet artiste* S'EST GÂTÉ LA MAIN.

GÂTERIE, n. f. Néol. Action de gâter; petits soins : *Il avait observé déjà les* GÂTERIES *de la mère et du père pour leur fille, idole de la maison.* (H. de Balzac.) *La mère rivalisait de* GÂTERIES *avec le père.* (Id.)

GÂTE-SAUCE, n. m. Pron. *gât-coss.* — Fam. Marmiton; mauvais cuisinier : *Un* GÂTE-SAUCE. *Des* GÂTE-SAUCE.

GÂTEUR, EUSE, n. Pron. *gâ-teur, teuz.* — Fam. Celui, celle qui gâte : GÂTEUR *d'enfants. Les grand'mères sont des* GÂTEUSES *d'enfants.*

GÂTEUX, EUSE, n. On donne ce nom, dans les hospices, aux incurables qui n'obéissent plus aux besoins que d'une manière automatique.

GATTE, n. f. Partie du pont située à l'avant d'un bâtiment, et disposée de manière à retenir l'eau que les coups de mer lancent sur le pont.

GATTILIER, n. m. Pron. *ga-ti-lié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées, renfermant plusieurs arbrisseaux propres aux contrées chaudes du globe. Une seule espèce croît dans le midi de l'Europe, c'est le *Gattilier commun.*

GAUCHE, adj. des 2 g. (γαυσός, oblique; gr.) Pron. *gô-ch.* — Qui est opposé à droit; il se dit, dans l'homme, du côté où se font sentir les battements du cœur : *Le côté* GAUCHE. *La main* GAUCHE. *A main* GAUCHE. (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux : *Le pied* GAUCHE *d'un cheval.*

— *L'aile gauche d'un bâtiment*, celle qui répond au côté gauche d'un homme qui serait adossé à la façade du bâtiment.

— Par anal., en parl. d'une armée, d'une troupe : *L'aile* GAUCHE *d'une armée. Le flanc* GAUCHE *d'un bataillon, d'un peloton.* (Acad.)

— *La rive gauche d'un fleuve*, celle qui répond au côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours.

— *Le côté gauche d'une assemblée délibérante*, la partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président : *Siéger au côté* GAUCHE.

— Fig. Qui est de travers; mal fait et mal tourné : *La taille de cette pierre est* GAUCHE. *Ce morceau de bois est* GAUCHE.

— Fig. Gêné, contraint, sans grâce : *Ce grand garçon est bien* GAUCHE. *Un air, un maintien* GAUCHE. *Des manières* GAUCHES. (Acad.) *Je vous la donne pour la plus* GAUCHE, *la plus ignorante, et la plus imbécile de toutes les créatures.* (Dest.) *Ma femme est une petite pensionnaire, assez jolie, un peu* GAUCHE, *un peu timide.* (E. Aug.)

— Maladroit : *Cet homme est* GAUCHE *à tout ce qu'il fait. Il a fait une réponse bien* GAUCHE.

= **Gauche,** n. m. Maladresse : *Ils sont d'un* GAUCHE *à l'effrayer.* (Dorat.)

= **Gauche,** n. f. La main gauche, le côté, la partie gauche : *S'asseoir à la* GAUCHE *de quelqu'un. Il prit la* GAUCHE *et lui laissa la droite. La* GAUCHE *d'un bataillon, d'une armée. Ce corps de cavalerie formait la* GAUCHE. *Il couvrit sa* GAUCHE *d'un marais. La* GAUCHE *d'un tableau. Ecrire un chiffre à la* GAUCHE *d'un nombre. Un membre de la* GAUCHE. (Acad.)

— Fig. *Quand vous faites l'aumône*, dit l'Écriture sainte, *que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite*, dans les bonnes œuvres, il faut éviter l'ostentation.

= **A gauche,** loc. adv. Du côté gauche, à main gauche : *Sa chambre est à droite, et la mienne est à* GAUCHE. *Aller de droite* À GAUCHE. *Tourner* À GAUCHE.

— Fig. et fam. *Donner à gauche*, se tromper, se mal conduire. ‖ *Prendre une chose à gauche*, la prendre de travers, autrement qu'il ne faut.

= **A droite et à gauche,** loc. adv. De tous côtés, de côté et d'autre. *Frapper* À DROITE ET À GAUCHE.

— Fam. *Prendre à droite et à gauche*, recevoir de toutes mains; tirer de l'argent de l'un et de l'autre.

GAUCHEMENT, adv. D'une manière contrainte, gênée ou maladroite : *Cet homme se présente* GAUCHEMENT. *Il porte cela fort* GAUCHEMENT. (Acad.)

Fort *gauchement* j'ai joué là le tendre. (Desmahis.)

GAUCHER, ÈRE, adj. Pron. *gô-ché, chèr.* — Qui se sert ordinairement de la main gauche au lieu de la main droite : *Il est* GAUCHER. *Elle est* GAUCHÈRE.

— Substantiv. : *C'est un* GAUCHER, *une* GAUCHÈRE.

GAUCHERIE, n. f. Pron. *gô-ch-rî.* — Action d'une personne gauche, maladroite : *Depuis huit jours que ce domestique est à mon service, il n'a fait que des* GAUCHERIES.

— Fam. Manque d'aisance, de grâce, d'adresse : *Il ajoute la* GAUCHERIE *d'un nouveau débarqué.*

.... Ce silence et cette rêverie
Voilà ce que le monde appelle *gaucherie.* (E. Augier.)

GAUCHI, n. m. Zool. Espèce de loutre.

GAUCHI, IE, part. pass. du v. Gauchir.

GAUCHIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. Pron. *gô-chir.* — Détourner tant soit peu le corps pour éviter quelque coup : *Il aurait été blessé de ce coup, s'il n'*EÛT *un peu* GAUCHI. (Acad.)

— Fig. et Fam. Ne pas agir, ne pas parler avec franchise : *On n'aime point à traiter avec les gens qui* GAUCHISSENT *dans les affaires. Au lieu de répondre nettement, il* A GAUCHI. (Acad.)

— Perdre sa forme, se contourner : *Ce panneau de menuiserie* GAUCHIT. (Acad.)

GAUCHISSAGE, n. m. Pron. *gô-chi-çaj.* — Techn. Défaut d'une poterie qui se déforme en gauchissant.

GAUCHISSEMENT, n. m. Action de gauchir, résultat de cette action.

GAUDAGE, n. m. Pron. *gô-daj.* — Techn. Immersion d'une étoffe dans un bain de gaude.

GAUDE, n. f. Botan. Espèce de réséda dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune : *La* GAUDE *qui est employée à produire presque toutes les couleurs jaunes, forme les verts avec tous les bleus communs.* (Chaptal.)

GAUDES, n. f. pl. Pron. *gôd.* — Espèce de bouillie qu'on fait avec de la farine de maïs : *Un plat de* GAUDES. *Il aime beaucoup les* GAUDES.

GAUDER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *gô-dé.* — Techn. Teindre une étoffe avec de la gaude.

GAUDIR (SE), v. pron. 2ᵉ conj. (*gaudere*; lat., m. sign.) Se réjouir : *Nous allons* NOUS GAUDIR. (Pons.)

— Se moquer : SE GAUDIR *de quelqu'un.* (Acad.)

GAUDIVIS, n. m. Pron. *gô-di-vi.* — Comm. Espèce de taffetas des Indes.

GAUDRIOLE, n. f. Pron. *gô-dri-ol.* — Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre : *Dire une* GAUDRIOLE. *Conter des* GAUDRIOLES. (Ac.) *Il allait d'un bureau à l'autre, en disant des* GAUDRIOLES. (H. de Balz.)

GAUFRAGE, n. m. (*gaufre.*) Techn. Action de gaufrer les étoffes.

GAUFRE, n. f. Pron. *gôfr.* — Rayon de miel, gâteau de miel : *Manger une* GAUFRE *de miel.* (Acad.)

— Espèce de pâtisserie mince et légère, cuite entre deux fers, et dont la surface présente ordinairement de petits carreaux ou des dessins en relief : *Servir des* GAUFRES. *Manger des* GAUFRES. *La collation vint, composée de quelque laitage, de* GAUFRES, *d'échaudés.* (J. J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Être la gaufre dans une affaire*, se trouver entre deux extrémités fâcheuses, entre deux personnes puissantes et opposées; être victime, dupe. ‖ Peu usité.

— Zool. vulg. Espèce de coquille.

GAUFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Gaufrer : *Étoffe bien* GAUFRÉE.

GAUFRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*gaufre.*) Pron. *gô-fré.* — Techn. Empreindre, imprimer de certaines figures sur des étoffes, avec des fers faits exprès : GAUFRER *du drap, du velours.* (Acad.)

GAUFREUR, n. m. Techn. Ouvrier qui gaufre les étoffes.

GAUFRIER, n. m. Pron. *gô-fri-é.* — Art cul. Ustensile de fer dans lequel on fait cuire des gaufres.

— Techn. Ustensile pour faire du papier gaufré.

GAUFROIR, n. m. Pron. *gô-froar.* — Techn. Instrument qui sert à gaufrer les étoffes.

— Partie de cet instrument sur laquelle est gravé le dessin : *Le* GAUFROIR *est composé de deux parties, le* GAUFROIR *proprement dit et sa contre-épreuve.* (Lenormant.)

GAUFRURE, n. f. Techn. Empreinte que l'on met sur une étoffe en la gaufrant : *La* GAUFRURE *de velours n'est pas agréable.* (Acad.)

GAULE, n. f. (*caulis*, tige; lat.) Pron. *gôl.* — Grande perche : *Abattre des noix, des amandes avec la* GAULE.

— Housine : *Faire aller un cheval avec un* GAULE. *Donner des coups de* GAULE *à quelqu'un.* (Acad.)

— *Main de la gaule*, la main droite du cavalier, celle qui tient la houssine.

— *Aider de la gaule*, en frapper légèrement sur l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*, mât, bâton pour porter un pavillon. ‖ *Gaule de pompe*, levier au moyen duquel on meut le piston d'une pompe.

GAULÉ, ÉE, part. pass. du v. Gauler : *Noix* GAULÉES. *Arbres* GAULÉS.

GAULER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Battre un arbre avec une gaule pour en faire tomber le fruit : GAULER *un pommier un noyer.*

— Par extens. *Gauler des pommes, des noix, des châtaignes*, abattre des pommes, des noix, des châtaignes avec la gaule.

GAULETTE, n. f. (*gaule.*) Pron. *gô-lètt.* — Pêch. Gaule menue et pliante.

— Techn. Espèces d'échelles disposées dans les greniers des fabriques, pour faire sécher le papier, la laine, etc.

GAULIS, n. m. Pron. *gô-li.* — Eaux et for. Branches d'un taillis qu'on a laissées croître : *Lier des* GAULIS.

— Vénér. Menues branches d'arbre que les veneurs plient ou détournent quand ils percent dans le fort d'un bois : *Détourner des* GAULIS. (Acad.)

GAULOIS, OISE, adj. et n. (*gallus*; lat.) Pron. *gô-loa, loaz.* — Propr. Originaire de la Gaule

— Fig. Fam. *C'est un vrai Gaulois, un bon Gaulois*, c'est un homme franc et sincère.

— *Probité gauloise*; probité sévère. ‖ *Franchise gauloise*, grande franchise.

— *Avoir les manières gauloises*, avoir les manières du vieux temps.

— Linguist. Langue parlée par les anciens Gaulois, surtout au centre des Gaules, et remplacée successivement par le latin, le roman et le français. Le *gaulois* paraît être un dialecte celtique.

— *C'est du gaulois*, se dit d'un vieux mot, d'une vieille façon de parler : *Vous parlez* GAULOIS.

— Par anal. : *Tournure, expression* GAULOISE.

GAUPE, n. f. (*gausapa*, natte de paille; lat.) Pron. *gôp.* — Fam. et par mépris, il se dit d'une femme malpropre et désagréable : *O la vilaine* GAUPE, *la sale* GAUPE*!* (Acad.)

Marchons, *gaupe*, marchons. (Mol.)

GAURES, n. m. pl. Pron. *gôr.* — Persans, Indiens de la secte de Zoroastre; ignicoles ou adorateurs du feu, désignés plus souv. par le nom de *Guèbres.* ‖ V. GUÈBRES.

GAURIES, n. m. Anc. Esprits, objets de la vénération superstitieuse des habitants de la basse Bretagne.

GAUSAPE, n. m. (*Gaza*, ville de Syrie.) Pron. *gô-zap.* — Ant. rom. Ancien vêtement propre à garantir du froid, espèce de chlamyde à frange.

— Natte de paille sur laquelle les soldats couchaient dans les camps.

GAUSSE, n. f. Pron. *gôss.* — Pop. Mauvaise plaisanterie, mensonge : *C'est une* GAUSSE.

GAUSSER (SE), v. pron. 1ʳᵉ conj. (*gaudere*, se réjouir; lat.) Pron. *se-gô-cé.* — Se railler : *Vous vous* GAUSSEZ *de moi. Il* SE GAUSSE *de tout le monde.* (Acad.) *Je crois, Dieu me pardonne qu'il* SE GAUSSE *de moi.* (Campistr.)

Si quelqu'un vient encor *se gausser* davantage,
Je lui sangle d'abord mon poing par le visage. (Regnard.)

GAUSSERIE, n. f. (*gausser.*) Pron. *gôss-rî.* — Pop. Moquerie, raillerie : *Il l'a dit par* GAUSSERIE. (Acad.)

GAUSSEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui a coutume de se moquer des autres : *C'est un* GAUSSEUR. *Ne croyez rien de ce qu'il vous dit, c'est un* GAUSSEUR. (Diderot.) *Rabelais, Fontaine et Molière sont assurés de garder leur popularité parmi nous; que les régérateurs littéraires parlent au nom de l'Italie, de l'Espagne ou de l'Angleterre, peu importe à la gloire de ces grands* GAUSSEURS. (G. Planche.)

— Adj. : *Elle est naturellement* GAUSSEUSE. (Ac.)

GAUTIER, n. m. Pron. *gô-tié* — Navig. Espèce de vanne ou d'arrêt pratiqué dans les rivières où l'on flotte à bois perdu

GAVACHE, n. m. Anc. Homme lâche et sans honneur.

GAVASSINE, n. f. Pron. *ga-va-cinn.* — Techn. Ficelle qui fait partie du métier à tisser les soieries.

GAVASSINIÈRE, n. f. Pron. *ga-va-ci-nièr.* — Techn. Ficelle plus grosse que la gavassine.

— Partie du métier des étoffes de soie.

GAVAUCHE, n. m. Pron. *ga-vô-ch.* — Mar. Grand désordre, grand bouleversement : *Tout en* GAVAUCHE.

GAVE, n. m. (m. basque.) Cours d'eau, ruisseau : *Le* GAVE *de Pau. Le* GAVE *d'Oléron.*

— Pays même que traverse un de ces ruisseaux.

GAVEAU, n. m. Pron. *ga-vô.* — Pop. Membre d'une association d'ouvriers.

GAVEL, ou **GAVET**, n. m. Techn. Latte qui sert à fixer la mousse qu'on met dans les joints du bois d'un bateau.

GAVETTE, n. f. Comm. Lingot d'or ou d'argent préparé pour être mis à la filière.

— Léger ouvrage d'argent.

GAVIAL, n. m. Zool. Espèce de crocodile du Gange.

GAVION, n. m. Pop. Gosier : *Il a mangé comme un loup, il en a jusqu'au* GAVION. *On lui a coupé le* GAVION. (Acad.)

GAVON, n. m. Anc. mar. Petit cabinet placé vers la poupe du navire.

GAVOTTE, n. f. (*gavot.*) Air de danse à deux temps, qui est composé de deux reprises, et dont le mouvement est quelquefois vif et gai, quelquefois tendre et lent : *Jouer une* GAVOTTE.

— Danse dont les pas sont faits sur cet air : *Danser la* GAVOTTE. *Danser une* GAVOTTE. (Acad.)

GAVOU, n. m. Zool. Bruant de Provence.

GAYAC, n. m. V. GAÏAC.

GAYAVER, n. m. Pron. *ga-ia-vé.* — Techn. Substance tinctoriale.

GAYETTE, n. f. Pron. *ga-iètt.* — Petit pain de savon.

— Charbon de terre divisé en menus morceaux.

GAZ, n. m. Pron. *gâz.* — Tout fluide aériforme, toute substance à l'état de vapeur : *L'air atmosphé-*

rique se compose de GAZ *oxygène, de* GAZ *azote, et de* GAZ *acide carbonique.* (Acad.)

— *Gas permanents*, ceux qui conservent l'état aériforme à toutes les températures connues. On appelle, par oppos. *Gas non permanents* ou *vapeurs*, ceux qu'un certain degré de froid réduit à l'état liquide.

— Absol. Gaz hydrogène carboné que l'on emploie pour l'éclairage : *Éclairage au* GAZ. *Ce magasin, ce théâtre est éclairé au* GAZ. *La lumière du* GAZ *est plus vive que celle des lampes.*

— *Bec de gaz*, espèce de robinet en forme de bec de lampe, par lequel on donne issue au gaz distribué dans les conduits, lorsqu'on veut l'allumer : *Payer tant par bec de* GAZ. *Ouvrir, fermer un bec de* GAZ. (Acad.)

— Techn. *Gas portatif, gas portatif non comprimé*, gas propre à l'éclairage que l'on distribue à domicile.

GAZE, n. f. (*Gaza*, ville de syrie.) Pron. *gâz*. — Espèce d'étoffe fort claire, faite de soie ou de fil d'or et d'argent : GAZE *de soie.* GAZE *d'argent. Voile de* GAZE. (Acad.) *Il remarqua un grand tableau richement encadré, recouvert d'une double* GAZE. (G. Sand.)

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue,
Avec un art discret en permettait la vue. (Volt.)

— Fig. Voile adoucissement à ce qu'il y a de trop libre, de trop vif : *La raison entoure de* GAZE *le flambeau de la vérité.* (Boiste.)

GAZÉ, ÉE, part. pass. du v. Gazer : *Conte* GAZÉ. *Histoire bien* GAZÉE.

GAZÉIFICATION, n. f. (*gas*, et *facere*, faire; lat.) Pron. *ga-zé-i-fi-ka-cion.* — Chim. Réduction d'un corps à l'état de gaz.

GAZÉIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Gazéifier : *Substance* GAZÉIFIÉE. *Corps* GAZÉIFIÉS.

GAZÉIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gas*, et *facere*, faire; lat.) Pron. *ga-zé-i-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous gazéifiions, vous gazéifiiez.* — Chim. Faire passer les liquides à l'état fluide élastique, ou gazeux.

= **Se gazéifier**, v. pron. Se transformer en gaz.

GAZÉIFORME, adj. des 2 g. (*gas*, et *forma*, forme; lat.) Chim. Qui est à l'état de gaz, qui ressemble à un gaz.

GAZÉITÉ, n. f. Chim. Propriété qu'ont certains corps d'exister à l'état gazeux.

GAZELLE, n. f. (*al gazal*; ar.) Zool. Sorte de bête fauve du genre des Antilopes, plus petite que le daim, et d'une grande légèreté : *La* GAZELLE *est un animal d'Asie.* (Acad.)

GAZER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gaze.*) Pron. *gâzé.* — Mettre une gaze sur quelque chose.

— Fig. et mor. Dissimuler : *La politesse* GAZE *les vices.* (Mass.)

— Fig. et fam. Adoucir, déguiser ce qu'il y aurait de trop libre, d'indécent dans un discours, dans un récit, etc. : GAZER *un conte, une histoire.* (Acad.)

GAZETIER, n. m. (*gazette.*) Pron. *gaz-tié.* — Par dénigr. Celui qui compose une gazette, qui publie une gazette : *Il s'est fait* GAZETIER. (Acad.) *Nos historiens ont été presque tous ou des* GAZETIERS *ou des rhéteurs.* (Volt.) *Des* GAZETIERS *vendus aux intérêts des différents partis.* (Beaum.)

— Anc. Celui qui vendait ou qui donnait à lire les gazettes : *Appelez-le* GAZETIER. (Acad.)

GAZETIN, n. m. (*gazette.*) Pron. *gaz-tain.* — Petite gazette : *Les* GAZETINS *sont ordinairement manuscrits.* || Peu usité.

GAZETTE, n. f. (*gazetta*, petite pièce de monnaie vénitienne.) Journal, écrit périodique, contenant les nouvelles politiques, littéraires ou autres : GAZETTE *de France.* GAZETTE *littéraire.* GAZETTE *politique.*

De lire la *gazette* ils font tous leur métier. (Dest.)
D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*. (Mol.)

— Fig. et par dénigr. Histoire, poëme où les événements sont racontés d'une manière sèche et dénuée d'intérêt : *Cette histoire est une* GAZETTE *fort sèche et fort ennuyeuse. Ce poëme n'est qu'une* GAZETTE *rimée, est une vraie* GAZETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. Personne qui rapporte tout ce qu'elle entend dire : *Cette femme est la* GAZETTE *du quartier. C'est une vraie* GAZETTE. (Acad.)

— Techn. Étui dans lesquels on met les pièces de porcelaine pour les enfourner.

GAZEUX, EUSE, adj. (*gaz.*) Pron. *ga-zeu, zeux.* — Chim. Qui est de la nature du gaz : *Fluide* GAZEUX. *Substance* GAZEUSE. (Acad.)

GAZIER, IÈRE, n. Techn. Ouvrier, ouvrière en gaze.

GAZOGÈNE, (*gaz*, et γεννάω j'engendre; gr.) Chim. Mélange d'alcool et d'essence de térébenthine employé pour l'éclairage.

GAZOMÈTRE, n. m. (*gas*, et μέτρον, mesure; gr.) Chim. Instrument qui sert à mesurer la quantité de gaz employée dans une opération.

— Particul. Appareil où l'on prépare le gaz hydrogène destiné à l'éclairage, et d'où il est distribué par des conduits aux divers endroits que l'on veut éclairer : *Établir un* GAZOMÈTRE. (Acad.)

— Techn. Compteur qui sert à connaître pendant combien de temps les becs de gaz sont restés ouverts dans un magasin, un café, etc.

GAZON, n. m. (*gaso*, gazon, basse lat.) Herbe courte et menue ; étendue de terre qui est couverte de cette herbe : *Semer du* GAZON. GAZON *épais, touffu.* GAZON *fleuri. Sous un dais de feuillage et sur un trône de* GAZON, *il rendait sans délai ses jugements.* (Fléch.) *Ce* GAZON *fin qui semble le duvet de la terre.* (Buff.)

— Au plur. Mottes de terre couvertes d'herbe courte et menue, dont on se sert pour faire des gazons artificiels, etc. : *Lever des* GAZONS. *Il faut porter là des* GAZONS.

— Bot. Diverses espèces de plantes herbacées.

— Fortif. Revêtement du parapet.

GAZONNAGE, n. m. (*gazon.*) Pron. *ga-zo-naj.*

GAZONNANT, part. prés. du v. Gazonner.

GAZONNANT, ANTE, adj. Pron. *ga-zo-nan, nantt.* — Hortic. Il se dit des plantes herbacées, grêles, courtes et touffues qui forment un gazon.

GAZONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gazonner : *Parterre* GAZONNÉ.

GAZONNEMENT, n. m. (*gazon.*) Horticul. Action de gazonner, emploi que l'on fait des gazons.

GAZONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Revêtir de gazon : GAZONNER *un bastion.* GAZONNER *les bords d'un bassin.* (Acad.)

GAZOUILLANT, part. prés. du v. Gazouiller.

GAZOUILLANT, ANTE, adj. Pron. *ga-zou-ian, iantt.* — Qui gazouille ordinairement naturellement : *Les oiseaux* GAZOUILLANTS.

GAZOUILLEMENT, n. m. (*gazouiller.*) Pron. *ga-zou-y-man.* — Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant : *Le* GAZOUILLEMENT *des oiseaux. Le* GAZOUILLEMENT *d'un ruisseau.* (Acad.) *Au matin, le* GAZOUILLEMENT *des oiseaux, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée.* (J. J. Rouss.)

— Balbutiement des enfants qui parlent à peine.

GAZOUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*garrire*, babiller; lat.) Pron. *ga-zou-ié.* — Faire un petit bruit doux et agréable, tel que celui que font de petits oiseaux en chantant : *On entend le soir les oiseaux qui* GAZOUILLENT. *Ce jeune serin commence à* GAZOUILLER. (Acad.)

— Il se dit particul. du cri de l'hirondelle.

— Fig. Il se dit du bruit que font les petits ruisseaux en coulant sur les cailloux : *Ce ruisseau* GAZOUILLE *agréablement.* (Acad.)

— V. tr. ou act. *Le perroquet a la facilité d'imiter la voix de l'homme; il* GAZOUILLE *sans cesse quelques-unes des syllabes qu'il vient d'entendre.* (Buff.)

GAZOUILLIS, n. m. (*gazouiller.*) Pron. *ga-zou-yi.* — Gazouillement :

D'autres oiseaux font entendre à la fois
Le *gazouillis* de leurs confuses voix. (Volt.)

Là se réunissaient les hirondelles prêtes à quitter nos climats : je ne perdais pas un seul de leurs GAZOUILLIS. (Chateaubr.)

Le *gazouillis* des ruisseaux de ces bois. (La Font.)

|| Il est vieux.

GEAI, n. m. (*varius*, bigarré; lat.) Pron. *jé.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux de la famille des Conirostres et du genre Corbeau : *Les sansonnets, les merles, les* GEAIS, *peuvent imiter la parole.* (Buff.)

Un paon muait, un *geai* prit son plumage. (La Font.)

— Prov. et fig. *C'est le geai paré des plumes du paon*, se dit d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

GÉANT, ANTE, n. (*gigas, gigantis*; lat., m. sign.) Celui, celle dont la taille excède de beaucoup la stature ordinaire : *Grand comme un* GÉANT. *Taille de* GÉANT.

— Fig. *Aller, marcher à pas de géant*, aller fort vite, faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit.

— Par extens. Il se dit quelquefois, des animaux qui se distinguent par des proportions colossales : *L'éléphant, ce* GÉANT *des animaux.* (Acad.)

— Adj. Très-grand, colossal : *Peuple* GÉANT. *Arbre* GÉANT. *Des monts* GÉANTS.

L'éventail *géant* des palmiers. (Lam.)
Son armure *géante* irait mal à nos tailles. (V. Hugo.)

— N. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux. || Famille de crustacés.

GÉANTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*géant.*) Pron. *jé-an-ti-zé.* — Néol. Donner à une composition des proportions gigantesques.

— V. n. Affecter une grandeur démesurée.

GÉANTISME, n. m. Pron. *jé-an-tism.* — Anat. Genre d'anomalie qui caractérise les géants.

— Néol. Fig. Grandeur exagérée.

GECKO, n. m. Pron. *jèk-ko.* — Zool. Reptile de l'ordre des Sauriens : *Il est commun dans le midi de la France.* || Les Provençaux le désignent sous le nom de *Tarente.*

GÉHENNE, n. f. (*gehenna, gehennæ ignis*, la gêne du feu, de l'enfer; lat.) Pron. *jé-ènn.* — Dans l'Écriture sainte, l'enfer : *La* GÉHENNE *de feu. Le feu de la* GÉHENNE. (Acad.)

— Anc. Prison; torture, question. || V. GÊNE.

GEHLÉNITE, n. f. Min. Variété de feld-spath.

GEIGNANT, part. prés. invar. du v. Geindre.

GEIGNANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de geindre : *Une personne* GEIGNANTE.

GEINDRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*gemere*, gémir; lat.) Pron. *jaindr.* — (*Je geins, tu geins, il geint, nous geignons, vous geignez, ils geignent; je geignais, nous geignions; je geignis, nous geignîmes; je geindrai, nous geindrons; je geindrais, nous geindrions; geins, geignons, geignez; que je geigne, que nous geignions; que je geignisse, que nous geignissions; geignant, geint*, inv.) Fam. Par iron. Gémir; se plaindre à diverses reprises, d'une voix languissante, inarticulée, pour la moindre incommodité : *Il ne fait que* GEINDRE. *Elle* GEINT *continuellement.* (Ac.) *Je méprise tant les pleurnicheries que je serais honteux de* GEINDRE. (E. Augier.)

Croyez-vous cependant, mon cher, que la nature
Laisse ainsi par oubli vivre sa créature;
Qu'elle nous ait donné trente ans pour exister,
Et le reste pour *geindre* ? (A. de Muss.)

— Exhaler en travaillant une sorte de plainte.

GEINDRE, n. m. Techn. Premier ouvrier d'une boulangerie, celui qui pétrit le pain.

GEL, n. m. Anc. Gelée : *Le* GEL *et le dégel.*

GELABLE, adj. des 2 g. Qui peut être gelé par le froid : *Corps* GELABLE.

GÉLASIN, INE, adj. (γελάω, je ris; gr.) Pron. *jé-la-zain, zinn.* — Didact. Qui a rapport au rire; il n'est usité que dans ces deux expressions : *Dents* GÉLASINES, dents que l'on montre quand on rit; *Fossettes gélasines*, celles qui se forment sur la joue d'une personne qui rit.

GÉLATINE, n. f. (*gelu*, gelée; lat.) Techn. Substance que l'on obtient sous forme de gelée, quand on traite les parties molles et solides des animaux par l'eau bouillante et qu'on laisse refroidir la solution : *Du bouillon de* GÉLATINE. *Des tablettes de* GÉLATINE. (Acad.) *La* GÉLATINE, *dans ses diverses formes, a pour fonction générale de retenir ensemble tous les éléments du corps.* (Cuvier.)

GÉLATINEUX, EUSE, adj. (*gélatine.*) Qui contient de la gélatine.

— Qui a la consistance ou l'aspect de la gélatine.

— N. m. Zool. Espèce de poisson.

= **Gélatineuses**, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des algues, comprenant des plantes qui n'ont que la consistance d'une gelée.

GELÉ, ÉE, part. pass. du v. Geler.

— *Avoir les pieds gelés*, très-froids ou atteints par la gelée.

— Prov. et fig. *Avoir le bec gelé*, affecter de garder le silence. || *N'avoir pas le bec gelé*, parler beaucoup.

GELÉE, n. f. (*gelu*, lat.; m. sign.) Grand froid qui pénètre les corps et qui glace l'eau : *Une forte* GELÉE. *Ce temps nous promet de la* GELÉE. (Acad.) *Les* GELÉES *du printemps détruisent le germe des plus belles espérances.* (H. de Balzac.)

— Prov. *La* GELÉE *n'est bonne que pour les choux.*

— *Gelée blanche*, couche très-blanche de glaçons menus, qui paraît le matin sur les herbes, sur les toits.

— Art. cul. Suc de viande qui a pris, en se refroidissant, une consistance molle et tremblante : GELÉE *de veau. Un plat de* GELÉE.

— Fig. et pop. *Nous aurons demain un plat de gelée*, il gèlera demain.

— Jus que l'on tire de quelques fruits cuits avec le sucre, et qui se congèle en refroidissant : GELÉE *de groseille.* GELÉE *de pommes.* (Acad.)

GELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *jlé.* — Il change l'*e* muet du rad. *gel* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *il gèle*,

il gèlera, etc. — Glacer, endurcir par le froid, pénétrer par un froid excessif : *Le froid* A GELÉ *l'eau du bassin*, A GELÉ *jusqu'aux pierres. Le froid* A GELÉ *le vin dans les caves.* (Acad.)

— Par extens., il se dit du dommage que le froid cause aux vignes, aux arbres, etc. : *Le froid* A GELÉ *mes vignes. Tous les poiriers ont été* GELÉS. (Acad.)

— Par anal. Causer du froid : *Voilà une porte qui nous* GÈLE. *Vous avez les mains si froides que vous me* GELEZ. (Acad.)

— Fig. et fam., *Cet homme gèle ceux qui l'abordent*, son accueil est extrêmement froid.

— V. intr. Se congeler : *La rivière* A GELÉ. *Les doigts, les pieds lui* ONT GELÉ. *Les vignes* ONT GELÉ. (Acad.) *Comme l'esprit de vin ne* GÈLE *jamais, on fait usage du thermomètre à alcool en Sibérie.* (Babinet.)

— Par exag. Avoir extrêmement froid : *Cette chambre est si froide qu'on y* GÈLE. (Acad.)

— V. impers. : *Il* GÈLE *très-fort. Il* A GELÉ *bien serré. Il* A GELÉ *à pierre fendre.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Plus il gèle, plus il étreint*, plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

= **Se geler**, v. pron. Se glacer, s'endurcir par le froid : *L'eau* SE GÈLE. *Il fait un si grand froid que le vin* SE GÈLE *dans le verre.* (Acad.)

GÉLIF, IVE, adj. (*gelée.*) Pron. *jé-lif.* — Eaux et For. Qui est attaqué de gélivures : *Corps* GÉLIF.

— *Pierre gélive*, pierre humide qui ne peut résister à la gelée ; pierre fendue par la gelée : *Les* PIERRES GÉLIVES *se brisent, en hiver, par suite de la dilatation qu'éprouve en se congelant l'eau contenue dans leurs pores.* (Peloüze.)

— *Bois gélif*, arbre dont les pousses sont sujettes à être gelées au printemps. || *Tronc gélif*, tronc qui a été fendu dans sa longueur par l'effet des fortes gelées.

GÉLINE, n. f. (*gallina*, poule ; lat.) Anc. Poule ou poularde.

— Écon. dom. *Géline affranchie*, poularde, poule qui ne pond pas.

— Prov., *Géline pond par le bec*, une poule pond d'autant plus souvent qu'elle est mieux nourrie.

GELINOTTE, n. f. (*géline.*) Petite poule engraissée dans une basse-cour.

— *Gelinotte des bois*, oiseau sauvage qui a beaucoup de ressemblance avec la perdrix, et dont la chair est fort délicate.

GÉLIS, GÉLISSE, adj. *V.* GÉLIF, GÉLIVE.

GÉLISSURE, et mieux **GÉLIVURE**, n. f. (*gelée.*) Eaux et for. Maladie des arbres gelés ; fente ou gerçure des arbres causée par le froid.

— État d'une pierre gélisse : *Cet arbre a des* GÉLIVURES. (Acad.)

GÉLOSCOPIE, n. f. (γελάω, je ris ; σκοπεῖν, voir ; gr.) Pron. *jé-losko-pi.* — Art div. Divination par le rire.

— Connaissance du caractère des hommes fondée sur l'observation de leur manière particulière de rire.

GÉMATRIE, n. f. (par corrupt. de γεωμετρία, géométrie ; gr.) Pron. *jé-ma-tri.* — Sc. occult. Partie de la cabale juive fondée sur l'interprétation arithmétique ou géométrique des mots de la Bible.

GEMBIN, n. m. Pron. *jan-bain.* — Pêch. Espèce de nasse cylindrique.

GÉMEAU, n. m. (*gemellus*, jumeau ; lat. Pron. *jé-mô.* — Jumeau ; il n'est usité qu'au pluriel, pour signifier l'un des douze signes du zodiaque : *Le signe des* GÉMEAUX. *Le soleil entre dans les* GÉMEAUX *au mois de mai.* (Acad.)

— Troisième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paraît entrer le 20 ou le 21 mai.

GÉMINÉ, ÉE, adj. (*geminus*, double ; lat.) Pal. Réitéré. Il s'est dit principal. dans ces locutions : *Commandements* GÉMINÉS. *Arrêts* GÉMINÉS.

— Bot. Il se dit des parties qui naissent deux ensemble, ou qui sont rapprochées deux à deux : *Feuilles* GÉMINÉES.

— Archéol. Il se dit des lettres doubles qui se trouvent dans les abréviations des inscriptions, des médailles : *Les lettres* GÉMINÉES *marquent toujours que le mot abrégé s'applique à deux personnes* : COSS., veut dire, *deux consuls* ; AUGG., *deux Augustes.*

— Archit. Il se dit des colonnes groupées deux à deux, mais avec des intervalles très-sensibles : *Les colonnes* GÉMINÉES *sont beaucoup moins rapprochées l'une de l'autre que les colonnes accouplées.*

GÉMIR, v. tr. et neutr. 2ᵉ conj. (*gemere* ; lat., m. sign.) Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée : *Je l'entendis* GÉMIR *toute la nuit.* GÉMIR *de douleur. C'est lorsque l'homme* GÉMIT *sur la terre, qu'il tourne ses regards vers le ciel.* (Ségur.)

— Fig. Se plaindre : GÉMIR *sous la tyrannie, sous le joug.* GÉMIR *dans l'oppression, dans les fers.* (Acad.) *Ces malheureux forçats* GÉMISSENT *sous le travail de la rame.* (Fléch.)

— Fig. Être péniblement affecté d'une chose, en éprouver une vive et profonde peine : *Il* GÉMISSAIT *de voir triompher l'injustice.* (Acad.) *Nous* GÉMISSONS *sur ces malheurs des temps.* (Mass.) *Il* GÉMISSAIT *des maux que la guerre laisse après soi.* (Fléch.)

— Il se dit pour exprimer le cri languissant et plaintif de certains oiseaux : *La colombe* GÉMIT ; *la tourterelle* GÉMIT. (Acad.)

— Fig. et poétiq. Il se dit des choses qui produisent un bruit, un murmure : *Le vent* GÉMIT *dans les forêts.* (Acad.)

La rive au loin *gémit*, blanchissante d'écume. (Rac.)

La lyre de David ne GÉMIT *pas sous des doigts profanes.* (De Quélen.)

Frappe à coups redoublés l'enclume qui *gémit.* (L. Rac.)

— Part. Il se dit des choses qui s'affaissent sous un poids, et une pression d'une autre : *La terre* GÉMIT *sous ses pas. Les coussins* GÉMISSENT *sous le poids de son corps.* (Acad.)

Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur. (Boil.)

— Fig. et par plaisanterie. *Faire gémir la presse*, faire beaucoup imprimer. Il se dit surtout des écrivains qui sont plus remarquables par leur fécondité que par leur talent : *Tabarin* FAISAIT GÉMIR *la presse et le bon sens.* (Génin.)

GÉMISSANT, part. prés. invar. du v. Gémir.

GÉMISSANT, ANTE, adj. Qui gémit : *Voix* GÉMISSANTE. *Ton* GÉMISSANT. *Un peuple* GÉMISSANT. (Ac.)

Délivrer de Sion le peuple *gémissant.* (Boil.)

GÉMISSEMENT, n. m. Lamentation, plainte douloureuse : *Le* GÉMISSEMENT *des blessés, des mourants.* (Acad.) *Les* GÉMISSEMENTS *de la colombe doivent être laissés à la solitude et au silence, à qui elle les a confiés.* (Fléch.)

— Fig. Plaintes en général : *Les* GÉMISSEMENTS *du peuple. Dieu entend les* GÉMISSEMENTS *de l'opprimé.* (Acad.) *Porter au pied du trône les plaintes et les* GÉMISSEMENTS *de l'opprimé.* (Mass.)

— *Gémissements de cœur*, sentiment de componction ; vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis.

— Poétiq. Bruit, murmure que certaines choses font entendre : *Le sourd* GÉMISSEMENT *des forêts.* (Ac.)

Et l'orgue même en pousse un long *gémissement.* (Boil.)

GEMMA, n. m. (*gemma*, bourgeon ; lat.) Hortic. Le bouton à bois, près de s'ouvrir.

GEMMAIRE, adj. des 2 g. (*gemma.*) Bot. Qui se rattache au développement des bourgeons.

GEMMAL, ALE, adj. (*gemma*, bouton ; lat.) Bot. Qui fait partie du bourgeon.

GEMMATION, n. f. (*gemma*, bourgeon ; lat.) Pron. *jèm-ma-cion.* — Développement des bourgeons dans les plantes ligneuses et vivaces. Époque de ce développement.

GEMME, adj. des 2 g. (*gemma*, pierre précieuse ; lat.) Pron. *jèm.* — Il se dit des pierres précieuses, et du sel qui se tire des mines : *Des pierres* GEMMES. *Du sel* GEMME. (Acad.)

— N. f. Toute sorte de pierre précieuse : *Les métaux les plus polis et les* GEMMES *les plus précieuses se trouvent entre les deux tropiques.* (Lacép.)

— Cristal coloré par un oxyde métallique.

— Bot. Embryon adhérant à la plante ; bourgeon.

GEMMÉ, ÉE, adj. (*gemme.*) Blas. Orné de pierres précieuses : *Casque* GEMMÉ.

GEMMIFÈRE, adj. des 2 g. (*gemma*, pierre précieuse ; *ferre*, porter ; lat.) Pron. *jèm-mi-fèr.* — Min. Qui contient des pierres gemmes, des diamants.

GEMMIFLORE, adj. des 2 g. (*gemma*, gemme ; *flos*, fleur ; lat.) Pron. *jèm-mi-flor.* — Bot. Dont les fleurs semblent être renfermées dans des bourgeons.

GEMMIPARE, adj. des 2 g. (*gemma*, bouton ; *pario*, je produis ; lat.) Bot. Qui produit des bourgeons.

— Qui reproduit par divisions spontanées ou artificielles : *Génération* GEMMIPARE.

GEMONIES, n. f. pl. (*gemo*, je gémis ; lat.) Pron. *jé-mo-nî.* — Antiq. Lieu destiné, chez les Romains au supplice des criminels, et où l'on exposait les corps des suppliciés : *Son cadavre fut traîné aux* GÉMONIES. (Acad.) *Sous Tibère, tous les citoyens que l'on exécuta étaient traînés aux* GÉMONIES *et de là dans le Tibre.* (La Harpe.) *Vitellius s'assit à l'empire qu'il prit pour un banquet ; les convives armés le forcèrent de finir le festin aux* GÉMONIES. (Chateaubr.)

GÉNAL, ALE, adj. (*gena*, joue ; lat.) Anat. Qui appartient aux joues : *Les glandes* GÉNALES. (Acad.)

GÊNANT, part prés. du v. Gêner.

GÊNANT, ANTE, adj. Qui contraint, qui incommode : *Cet homme est fort* GÊNANT. *Sa conversation est* GÊNANTE. *Cet emploi exige une assiduité bien* GÊNANTE. (Acad.) *Il est* GÊNANT *et gêné.* (Did.) *Tout homme gêné est un homme* GÊNANT. (Id.) *Une circonspection* GÊNANTE. (Fléch.)

De ces témoins *gênants* il fallait vous défaire. (C. Del.)

GENCIVE, n. f. (*gingiva* ; lat., m. sign.) Pron. *jan-civ.* — Partie de la muqueuse buccale, tissu rougeâtre qui embrasse les dents à leur base et les affermit dans les alvéoles : GENCIVES *vermeilles, saines, fermes*, etc. *Affermir les* GENCIVES. *Avoir les* GENCIVES *enflées.* (Acad.)

GENDARME, n. m. (*gent, d'armes.*) Pron. *jandarm.* — Anc. Homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance, armé de toutes pièces, et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval.

— Cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, armé à la légère : *Les* GENDARMES *de la garde. La compagnie des* GENDARMES *du roi.*

— Soldats d'un corps militaire qui a remplacé la maréchaussée, et qui est spécialement chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publique : GENDARME *à pied.* GENDARME *à cheval. On a mis les* GENDARMES *à ses trousses.* (Acad.)

— Fig. *C'est un beau gendarme*, c'est un homme qui a bonne mine à cheval, qui manie bien un cheval. || (Acad.) Vieux.

— Fig. et fam. *C'est un gendarme, un vrai gendarme*, se dit d'une grande femme à l'air résolu et hardi.

GENDARMES, n. m. pl. Pron. *jan-darm.* — Bluettes qui sortent du feu.

— Points qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix : *Ce diamant n'est pas parangon, il y a des* GENDARMES. (Acad.)

GENDARMER (SE), v. pron. 1ʳᵉ conj. Fam. S'emporter mal à propos pour une cause légère : *Pourquoi vous* GENDARMEZ-VOUS *pour si peu de chose ? Il se* GENDARME *mal à propos là-dessus. Il n'y a pas de quoi se* GENDARMER *tant.* (Acad.)

Quel vacarme !
Quoi ! pour un rien votre esprit se *gendarme* ! (Volt.)

GENDARMERIE, n. f. (*gent d'arme.*) Tout le corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnance, autres que les gendarmes et les chevau-légers de la garde du roi : *La* GENDARMERIE *de France. Le corps de la* GENDARMERIE. (Acad.) *Des rangs de l'artillerie il passa capitaine de dragons, puis guidon de* GENDARMERIE. (Villem.)

— Corps militaire qui a remplacé la maréchaussée et qui est spécialement chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publique : GENDARMERIE *départementale.* GENDARMERIE *des ports et arsenaux.* GENDARMERIE *coloniale.* GENDARMERIE *à pied.* GENDARMERIE *à cheval.*

— *Gendarmerie d'élite*, troupe d'élite composée de gendarmes à cheval ; elle faisait plus particulièrement son service auprès du roi.

— *Gendarmerie de Paris*, corps chargé de la police de la ville de Paris.

GENDARMEUX, EUSE, adj. Pron. *jan-dar-meu, meuz.* — Minér. Il se dit d'une pierre précieuse qui a des gendarmes, des taches, des paillettes : *Diamant* GENDARMEUX.

GENDRE, n. m. (*gener*, *eri* ; lat.) Pron. *jandr.* — Nom que l'on donne à un homme par rapport au père et à la mère de la femme qu'il a épousée : *C'est mon* GENDRE. *Prendre un* GENDRE. *Choisir quelqu'un pour* GENDRE. (Acad.)

Il vient, en m'embrassant, de m'accepter pour *gendre.*
Ne dois-je pas aussi devenir votre *gendre* ? (A. de Muss.)
Quand on choisit un *gendre*, il faut le choisir bien. (Pir.)

— Prov. *Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres*, il se présente assez de gens qui l'auraient épousée. || Fig. Quand une affaire est faite, on trouve toujours de nouvelles occasions de la faire, dont on ne peut plus profiter.

— *Amitié de gendre, soleil d'hiver*, il y a peu de fond à faire sur l'amitié d'un gendre.

GÊNE, n. f. (*gehenna* ; lat., m. sign.) Torture, question, peine que l'on fait souffrir à quelqu'un pour l'obliger à confesser la vérité : *La* GÊNE *est depuis longtemps abolie en France.* (Acad.) *Vous en avez vu plus de mille périr dans les* GÊNES. (Mézeray.)

La *gêne* ayant tiré ton aveu de ta bouche,
Rien ne peut te sauver. (Montfl.)

Allons vite, des commissaires, des archers, des prévôts, des juges, des GÊNES, *des potences et des bourreaux. Je veux faire pendre tout le monde.* (Mol.)

— Par extens. Ce qu'on fait souffrir à quelqu'un injustement et par violence pour lui faire quelque

chose, pour en tirer de l'argent, etc. : *Des soldats mirent le paysan à la* GÊNE *pour lui faire dire où était son argent.* (Acad.) | Vieux.

Je n'ai que trop langui sous de si rudes *gênes*. (Corn.)

— Ce qui met à l'étroit, mal à l'aise, ce qui empêche d'agir librement : *Ces souliers me mettent à la* GÊNE. *Cette femme est à la* GÊNE *dans son corset. Il y a un peu de* GÊNE *dans la respiration de ce malade.* (Acad.)

— Embarras que peut causer le séjour d'une personne : *Restez chez moi, il y a place pour tout le monde, vous ne me causerez aucune* GÊNE. (Acad.)

— Fig. Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve : *J'éprouve toujours un peu de* GÊNE *en sa présence. Les visites de certaines personnes mettent à la* GÊNE. (Acad.)

Il devait s'épargner cette *gêne* inutile. (Corn.)

— Fam. *Être sans gêne*, prendre ses aises, sans s'inquiéter de ce qui peut embarrasser ou déplaire aux autres : *Il est tout à fait sans gêne. C'est un monsieur sans gêne.*

— Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir.*

— *Se donner la gêne, se mettre l'esprit à la gêne pour quelque chose*, s'inquiéter, se tourmenter, faire de grands efforts d'esprit : *Il se met l'esprit à la gêne pour faire des vers.*

— Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté : *Être dans la* GÊNE. *Éprouver quelque* GÊNE. (Acad.) *Le faste produit la* GÊNE. (Del.)

GÊNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gêner : *Air* GÊNÉ. *Taille* GÊNÉE. *Démarche* GÊNÉE.

GÉNÉALOGIE, n. f. (γένος, race; au pl. γένεα, et λόγος, discours; gr.) Pron. *jé-né-a-lo-jî*. — Suite énoncée, dénombrement des ancêtres ou des autres parents de quelqu'un : *Longue, ancienne* GÉNÉALOGIE. *Faire une* GÉNÉALOGIE. *Faiseur de* GÉNÉALOGIES. *La noblesse du sang et la vanité des* GÉNÉALOGIES *est, de toutes les erreurs, la plus généralement établie.* (Mass.) *La* GÉNÉALOGIE *de la famille Paléologue est un des excellents travaux de notre Du Cange.* (B. de Xivrey.)

— Fam. *Être toujours sur sa généalogie*, parler toujours de sa maison, de sa noblesse. (Acad.)

GÉNÉALOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la généalogie : *Degrés* GÉNÉALOGIQUES. *Histoire* GÉNÉALOGIQUE. (Acad.)

— Phil. *Arbre généalogique des sciences*, classification des connaissances humaines, tracée par Bacon, et imitée par les auteurs de l'Encyclopédie.

GÉNÉALOGIQUEMENT, adv. Pron. *jé-né-a-lo-jik-man*. — D'une manière généalogique.

GÉNÉALOGISTE, n. m. Pron. *jé-né-a-lo-jist*. — Celui qui dresse les généalogies, ou qui les fait : *C'est un grand* GÉNÉALOGISTE. GÉNÉALOGISTE *de l'ordre du Saint-Esprit.* (Acad.) *Ces titres authentiques de noblesse royale avaient été vérifiés par le* GÉNÉALOGISTE *de la cour.* (Lam.)

.... Je vais trouver un *généalogiste*,
Qui, pour quelques louis que je lui donnerai,
Me fera sur-le-champ venir d'où je voudrai. (Boursault.)

— Prov. *Mentir comme un généalogiste*, inventer des fables absurdes.

GÉNÉPI ou **GENIPI,** n. m. Pron. *jé-né-pi, nip.* — Bot. Plante amère et aromatique de la famille des Synanthérées ; petite absinthe de Savoie.

GÉNEQUIN, adj. m. Pron. *jenn-kain*. — Comm. Il se dit d'un coton de qualité inférieure : *Coton* GÉNEQUIN.

GÊNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gêne*.) Pron. *jêné*. — Incommoder, contraindre les mouvements du corps : *Ce soulier me* GÊNE.

— Par extens. Embarrasser, empêcher le libre mouvement de quelque chose : GÊNER *la circulation des voitures.* GÊNER *la navigation. Il y a dans cette machine quelque chose qui en* GÊNE *les mouvements.* (Acad.)

— Fig. Causer quelque embarras : *En restant plus longtemps chez elle, je craindrais de la* GÊNER. (Acad.) *Ce sont des témoins qui vous* GÊNENT. (Mass.)

Émilie et César, l'un et l'autre me *gênent*. (Id.)
. . . . Ma sagesse
Gênait par ses leçons votre aimable jeunesse. (C. Del.)
Nous *gênerions* monsieur par la cérémonie. (E. Aug.)

— Fig. Tenir en contrainte, mettre quelqu'un dans un état pénible en l'obligeant de faire ce qu'il ne veut pas, ou en l'empêchant de faire ce qu'il veut : *Cet homme-là me* GÊNE *dans mes projets. Si vous avez de la répugnance pour ce mariage, ne le faites pas, je ne veux pas vous* GÊNER. *La rime* GÊNE *souvent les poëtes.* (Acad.)

Je ne veux point *gêner* un cœur plein d'autres feux. (Corn.)

La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir...
Au joug de la raison sans peine elle fléchit,
Et, loin de la *gêner*, la sert et l'enrichit. (Boil.)

— Réduire à une certaine pénurie d'argent : *Cette dépense me* GÊNERA *un peu.*

= **Se gêner,** v. pron. Ne point prendre ses aises, se contraindre par discrétion ou par timidité : *Pourquoi vous* GÊNER ? *Je n'aime pas que l'on se* GÊNE *chez moi. On ne doit pas se* GÊNER *entre amis. C'est un homme qui aime la liberté, il ne se* GÊNE *pour personne.* (Acad.)

Quoi! ne vous plairez-vous qu'à vous *gêner* sans cesse? (Rac.)

— Ironiq. *Ne vous gênez pas*, se dit à une personne qui prend des libertés inconvenantes ou incommodes pour les autres.

— Se réduire à une certaine pénurie d'argent : *Elle* S'EST GÊNÉE *pour vous prêter cette somme.*

GÉNÉRAL, ALE, adj. (*generalis*; lat., m. sign.) Universel, ou qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses : *Deuil* GÉNÉRAL. *Désolation* GÉNÉRALE. *Assemblée* GÉNÉRALE. *L'intérêt* GÉNÉRAL *exige souvent le sacrifice des intérêts particuliers.* (Acad.) *Il jouit de l'estime et de l'affection* GÉNÉRALE. (Ch. Nod.) *Le mal* GÉNÉRAL *ne peut être que dans le désordre.* (J. J. R.)

— Prov. : *Il n'y a point de règle si* GÉNÉRALE *qui n'ait son exception.*

— *Parler d'une manière* GÉNÉRALE, sans faire l'application de ce qu'on dit à une personne plutôt qu'à une autre.

— *Parler répondre en termes généraux*, d'une manière vague et indécise, qui ne satisfait pas précisément à la demande.

— Il se joint souvent à certains noms de charge, d'office, de dignité, et indique le rang le plus élevé : *Officier* GÉNÉRAL. *Lieutenant* GÉNÉRAL *des armées de l'empereur. Procureur* GÉNÉRAL. *Avocat* GÉNÉRAL. *Receveur* GÉNÉRAL. *Le supérieur* GÉNÉRAL *d'un ordre.*

= **Général,** n. m. Chef, celui qui commande en chef une armée, un corps d'armée : GÉNÉRAL *en chef.* GÉNÉRAL *d'armée.* GÉNÉRAL *de division.* GÉNÉRAL *de brigade. Un* GÉNÉRAL *d'armée qui s'est rendu digne de commander en obéissant.* (Fléch.) *Il fut l'âme du* GÉNÉRAL *dans cette fameuse journée, comme ce* GÉNÉRAL *le fut lui-même de toute l'armée.* (Mass.)

— Anc. *Général des galères*, officier de la couronne de France, qui commandait les galères sur la Mediterranée. || *Général des galions* ou *de la mer*, commandant des forces navales en Espagne.

— Anc. *Général des finances*, officier nommé par les états du royaume, et ensuite par le roi, pour la levée et l'administration des aides ou finances.

— *Général des monnaies*, chacun des conseillers de la cour des monnaies.

— Supérieur général d'un ordre religieux : *Le* GÉNÉRAL *des dominicains. Le* GÉNÉRAL *de l'Oratoire. Combien cette compagnie est redevable aux soins de son* GÉNÉRAL, *qui savait si bien conserver en cela l'esprit de son institut !* (Boss.)

— Par anal. La supérieure de certaines congrégations : *La supérieure de Fontevrault était chef et* GÉNÉRAL *de tout l'ordre.* (Acad.)

— Log. Fait, principe général, par opposition aux faits particuliers : *On ne doit point conclure du particulier au* GÉNÉRAL.

= **En général,** loc. adv. D'une manière générale : EN GÉNÉRAL *et en particulier. Je parle en* GÉNÉRAL. *On peut dire en* GÉNÉRAL *que...* (Acad.)

— Ordinairement, communément : EN GÉNÉRAL, *les méchants ne prospèrent pas.* (Acad.)

Syn. Général, universel. *Général* désigne une grande pluralité; *universel*, la totalité. *Général*, aussi bien qu'*universel*, se dit quelquefois de la totalité, mais le premier la comprend en gros, le second en détail. Un écrivain moraliste peut traiter de l'homme en *général*, sans s'occuper d'un seul homme en particulier; quand nous disons que l'action de la Providence sur nous est *universelle*, nous faisons comprendre qu'elle s'étend à tous les individus qui composent l'humanité. Dans la langue scientifique, cette dernière différence entre les deux mots semble grandir encore; *général* exclut même l'idée d'*universalité*, comme *universel* exclut celle de *généralité*.

GÉNÉRALAT, n. m. (*général.*) Pron. *jé-né-ra-la*. — Dignité de général : *Être promu au* GÉNÉRALAT. *Il accepta le* GÉNÉRALAT *par patriotisme, et ne consentit à l'exercer que pour le compte de ses deux lieutenants.* (Thiers.)

— Plus ordinairement, Fonction, emploi de celui qui est supérieur d'un ordre : *Le* GÉNÉRALAT *de l'Oratoire. Le* GÉNÉRALAT *des dominicains.* (Acad.)

— Temps que dure le généralat : *Pendant le* GÉNÉRALAT *d'un tel.* (Acad.)

GÉNÉRALE, n. f. La femme d'un général : *Madame la* GÉNÉRALE.

GÉNÉRALE, n. f. Guerre. Batterie du tambour par laquelle on donne l'alarme, soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie ou d'une révolte :

On bat la *générale*, on sonne le tocsin. (Ponsard.)

La commune jetée dans l'insurrection donna l'ordre de battre la GÉNÉRALE. (Mich.) *La* GÉNÉRALE *bat.* (Acad.)

GÉNÉRALEMENT, adv. Universellement, en général, communément : *Opinion* GÉNÉRALEMENT *reçue,* GÉNÉRALEMENT *approuvée. Ce bruit est* GÉNÉRALEMENT *répandu.* (Acad.)

— *Généralement parlant*, à prendre la chose en général : *Cela est vrai* GÉNÉRALEMENT PARLANT. (Acad.)

GÉNÉRALISATEUR, TRICE, adj. Didact. Qui généralise : *Principes* GÉNÉRALISATEURS.

GÉNÉRALISATION, n. f. (*général.*) Pron. *jé-né-ra-li-za-cion*. — Phil. Action de généraliser; faculté de coordonner les rapports d'analogie qui existent entre les diverses qualités des êtres : *L'abstraction et la* GÉNÉRALISATION *sont deux modes de l'intelligence, distincts et successifs.*

GÉNÉRALISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *jé-né-ra-li-zé*. — Rendre général : GÉNÉRALISER *une idée, un principe, une méthode. Notre faiblesse eut besoin d'art pour* GÉNÉRALISER *les choses.* (J. J. R.) *Dans ses réflexions sur les sentiments, le moraliste ne fait d'ordinaire que* GÉNÉRALISER *ses impressions secrètes et l'histoire de son propre cœur.* (Ste-Beuve.) *Il faut réunir au patriotisme qui* GÉNÉRALISE, *élève les affections, le charme de l'amitié qui les embellit et les perfectionne encore.* (M[me] Rol.)

— Phys. et mathématiq. Donner plus d'étendue à une hypothèse, à une formule : GÉNÉRALISER *une hypothèse.* GÉNÉRALISER *une formule d'algèbre.* (Acad.)

— Absol. : *Notre esprit est naturellement porté à* GÉNÉRALISER. *Vous* GÉNÉRALISEZ *trop. En* GÉNÉRALISANT, *la critique la plus amère porte du fruit.* (Beaum.)

= **Se généraliser,** v. pron. Devenir général : *Un principe, une idée qui* SE GÉNÉRALISE *dans l'esprit.* (Acad.)

GÉNÉRALISSIME, n. m. Pron. *jé-né-ra-li-cim*. — Celui qui commande dans une armée, même aux généraux : *Il était* GÉNÉRALISSIME, *et avait sous lui tels et tels généraux.* (Acad.) *Devenu successivement maître des milices et* GÉNÉRALISSIME, *il était le premier de l'État.* (Am. Thierry.)

GÉNÉRALITÉ, n. f. (*generalitas*, lat.; m. sign.) Qualité de ce qui est général : *Cette proposition dans sa* GÉNÉRALITÉ *est fausse. Elle a trop de* GÉNÉRALITÉ.

— Au pl. Discours qui ne satisfont pas précisément à la demande de quelqu'un, qui n'ont pas un rapport précis au sujet : *Il n'a pas voulu entrer en matière, il s'en est tenu à des* GÉNÉRALITÉS. *Il n'a pas traité son sujet, il n'a dit que des* GÉNÉRALITÉS. (Acad.)

— Anc. Division financière; étendue de la juridiction d'un bureau de trésoriers de France : GÉNÉRALITÉ *de Paris, de Moulins. Il n'est pas de cette* GÉNÉRALITÉ. (Acad.)

GÉNÉRATEUR, TRICE, adj. (*generator*, lat. m. sign.) Qui engendre ou qui appartient à la génération : *Principe* GÉNÉRATEUR. *Puissance* GÉNÉRATRICE.

— Fig. *Principe* GÉNÉRATEUR, principe d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes : *Le faux est le principe* GÉNÉRATEUR *de tous les crimes et de toutes les erreurs.* (Ch. Nod.)

— Par anal. *Il est des faits dont la cause* GÉNÉRATRICE *échappe encore à l'analyse.* (H. de Balzac.) *Le présent est toujours le germe* GÉNÉRATEUR *et infaillible de l'avenir.* (Lam.)

— Géomét. Il se dit particul. de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide, par son mouvement : *Point* GÉNÉRATEUR *d'une ligne. Ligne* GÉNÉRATRICE *d'une surface. Surface* GÉNÉRATRICE *d'un solide.* (Acad.)

GÉNÉRATIF, IVE, adj. Qui a rapport à la génération : *Faculté, vertu* GÉNÉRATIVE. (Acad.) *L'acte* GÉNÉRATIF *doit être considéré comme un stimulant nécessaire à la séparation des germes.* (Duméril.)

GÉNÉRATION, n. f. (*generatio*, lat. m. sign.) Pron. *jé-né-ra-cion*. — Action d'engendrer, de produire son semblable : *Traité de la* GÉNÉRATION *des animaux propres. Être inhabile à la* GÉNÉRATION. *L'acte de la* GÉNÉRATION. *Les organes de la* GÉNÉRATION. *La seule* GÉNÉRATION *des corps vivants et orga-*

nisés est l'abîme de l'esprit humain. (J. J. R.) *Les liqueurs fermentées s'opposent à la* GÉNÉRATION *des vers.* (Buff.) *La disette, les soins, les inquiétudes, le travail forcé, diminuent dans tous les êtres les puissances et les effets de la* GÉNÉRATION. (Buff.)

— Théolog. : *La* GÉNÉRATION *éternelle du Verbe.* (Acad.)

— Par extens. Postérité, descendance : *La* GÉNÉRATION *de Noé.*

— Fam. et pron. *Lui et toute sa génération*, le père et ses enfants.

— Chaque filiation et descendance de père à fils : *Il y a une* GÉNÉRATION *du père au fils; du père au petit-fils, il y en a deux. De Hugues Capet jusqu'à saint Louis il y a huit* GÉNÉRATIONS. *Cette inimitié entre les deux familles a duré jusqu'à la cinquième* GÉNÉRATION. *De* GÉNÉRATION *en* GÉNÉRATION. (Acad.)

— Espace de trente ans, durée moyenne de chaque génération d'hommes : *Il y a trois* GÉNÉRATIONS *en cent ans, et quelque chose de plus. D'après la durée moyenne de la vie, trois* GÉNÉRATIONS *se succèdent dans un siècle.* (Buff.)

— Réunion, collection de tous les hommes du même âge, ou vivant dans le même temps : *La* GÉNÉRATION *présente. Les* GÉNÉRATIONS *futures. Les* GÉNÉRATIONS *s'élèvent les unes au-dessus des autres.* (Thiers.) *Des* GÉNÉRATIONS *nouvelles se pressent autour de nous, pour nous interroger sur leurs espérances, sur leurs devoirs.* (Ballanche.)

— Reproduction : GÉNÉRATION *des plantes, des métaux, des minéraux. L'ancienne philosophie disait que la corruption de l'un est la* GÉNÉRATION *de l'autre.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. de certaines choses, qui naissent les unes des autres : *La* GÉNÉRATION *des noms. La* GÉNÉRATION *des idées.* (Acad.) *Il y a, dans le cœur humain, une* GÉNÉRATION *perpétuelle de passions, en sorte que la ruine de l'une est presque toujours l'établissement d'une autre.* (La Rochef.)

— Géom. La formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface : *La* GÉNÉRATION *de la cycloïde, de la spirale*, etc.

— Commun. relig. Filiation, en parl. des monastères établis, fondés, par un autre : *Abbayes de la* GÉNÉRATION *de Cîteaux.*

GÉNÉREUSEMENT, adv. D'une manière noble, généreuse : *Pardonner* GÉNÉREUSEMENT. *Traiter quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT.

— Libéralement : *Récompenser* GÉNÉREUSEMENT.

— Vaillamment, courageusement : *Combattre* GÉNÉREUSEMENT. *Attaquer* GÉNÉREUSEMENT. *Se défendre* GÉNÉREUSEMENT. (Acad.) *Ce sang qu'il a si* GÉNÉREUSEMENT *répandu pour nous.* (Fléch.)

Je crois qu'il n'agit pas moins *généreusement.* (Corn.)

GÉNÉREUX, EUSE, adj. (*generosus*, lat.; m. sign.) Magnanime, de naturel noble : *Homme* GÉNÉREUX. *Femme* GÉNÉREUSE. *Un ennemi* GÉNÉREUX. *Âme* GÉNÉREUSE. *Cœur* GÉNÉREUX. *Il aime à donner, il a l'âme* GÉNÉREUSE.

L'esprit est *généreux*, et le cœur est fragile. (Pir.)

— Il se dit des choses qui sont l'indice d'une âme généreuse : *Action* GÉNÉREUSE. *Procédé* GÉNÉREUX. *Un sacrifice* GÉNÉREUX. (J. J. R.) *Un* GÉNÉREUX *mépris des grandeurs.* (Fléch.)

— Libéral : *C'est un homme* TRÈS-GÉNÉREUX, *il récompense bien les services qu'on lui rend. Cette princesse si bonne et si* GÉNÉREUSE. (Boss.)

— Substant. et fam. *Faire le* GÉNÉREUX, se montrer magnanime ou libéral, plutôt par ostentation que par un mouvement naturel de générosité :

Ne vas point sottement *faire le généreux.* (Boil.)

— *Don généreux*, don fait par générosité. Il ne se dit guère que des dons un peu considérables.

— Courageux : *Ces* GÉNÉREUX *martyrs.* (Boss.)

Le métier de soldat......................
Si *généreux* qu'on soit, veut quelque apprentissage.
(C. Del.)

— Fig. En parl. de quelques animaux, Hardi : *Un lion* GÉNÉREUX. *Un aigle* GÉNÉREUX. *Un* GÉNÉREUX *coursier.* (Acad.)

— Poétiq. *Sol généreux, terre généreuse*, sol, terre qui produit beaucoup.

— Fig. *Vin généreux*, vin agréable, de bonne qualité et qui a du corps : *L'Espagne produit le vin le plus* GÉNÉREUX. (Bory de Saint-Vinc.)

GÉNÉRIQUE, adj. des 2 g. (*genus, generis*, genre; lat.) Pron. *jé-né-rik.* — Didact. Qui appartient au genre : *Terme* GÉNÉRIQUE. *Nom* GÉNÉRIQUE. *Caractères* GÉNÉRIQUES. (Acad.) *C'est un mot* GÉNÉRIQUE *qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine.* (Volt.)

GÉNÉROSITÉ, n. f. (*generositas*, lat. m. sign.) Magnanimité; grandeur d'âme : *Il agit ainsi par pure* GÉNÉROSITÉ. *La* GÉNÉROSITÉ *du caractère.* (Acad.)

Ma générosité doit répondre à la tienne. (Corn.)

— Libéralité, disposition à la bienfaisance : *La vraie* GÉNÉROSITÉ *épargne à un ami l'embarras d'expliquer ses besoins. Des actes de* GÉNÉROSITÉ. (Acad.) *Ils veulent avoir des panégyriques de leur* GÉNÉROSITÉ. (Mass.)

— Au pl. Dons, bienfaits : *Faire ses* GÉNÉROSITÉS. *Sans les* GÉNÉROSITÉS *du comte de Lauraguais, il serait mort dans la plus extrême misère.* (Volt.)

Syn. Générosité, magnanimité. La *magnanimité* est le caractère même, et comme le fond d'une grande âme; la *générosité* est proprement la qualité qui distingue une bonne race, ou, comme on dit vulgairement, les personnes de race. La *magnanimité* fait les grandes choses tout naturellement, sans conscience des efforts et des sacrifices qu'elles demandent; la *générosité* est précisément marquée par la conscience de son désintéressement, de ses sacrifices volontaires, par le sentiment des efforts noblement accomplis au profit des autres.

GENÈSE, n. f. (γένεσις, origine, naissance; gr.) Le premier des livres de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse a écrit l'histoire de la création du monde et celle des patriarches : *Le premier chapitre de la* GENÈSE. (Acad.)

— Philol. *Petite Genèse*, livre apocryphe qu'on appelle aussi, l'Apocalypse de Moïse.

— Phil. Tout système cosmogonique.

— Géom. Génération d'une surface ou d'un solide.

GÉNÉSIAQUE, adj. des 2 g. Philol. Qui a rapport à une genèse, à la création : *Science, système* GÉNÉSIAQUE.

GÉNÉSIE, n. f. (γένεσις, de γείνομαι, je nais : gr.) Didact. Génération.

GÉNÉSIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la génération.

GENESTADE et **GENESTIÈRE**, n. f. Bot. Ajonc.

GENESTROLLE, n. f. Bot. Espèce de genêt. ‖ On l'appelle aussi. *Herbe* ou *genêt des teinturiers*, parce qu'on s'en sert pour teindre en jaune.

GENÊT, n. m. Bot. Espèce de plante légumineuse, qui renferme un grand nombre d'arbrisseaux et d'arbustes, la plupart à fleurs jaunes : GENÊT *d'Espagne.* GENÊT *à balais.* GENÊT *des teinturiers.* (Acad.) ‖ GENÊT *épineux.* V. *Ajonc.*

.. Les verts tapis où de ses grappes d'or
Le suave *genêt* sème le doux trésor. (Ancelot.)

GENET, n. m. (*ginete*; esp.) Espèce de cheval entier, originaire d'Espagne : *Il était monté sur un* GENET *d'Espagne.* (Acad.)

Talonner le *genet*, le dresser aux passades. (Régnier.)

GENETER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. *Geneter un fer de cheval*, en courber les extrémités, les éponges en contre-haut.

GENETIÈRE, n. f. (*genêt.*) Agric. Lieu couvert de genêt. ‖ V. GENISTADE.

GÉNETIN, n. m. Agric. Variété de raisin que l'on cultive près d'Orléans.

— Comm. Sorte de vin blanc d'Orléans.

GÉNÉTHLIAQUE, adj. des 2 g. Littér. Composé sur la naissance d'un enfant : *Poème, discours* GÉNÉTHLIAQUE.

— Subst. Astrologue qui dressait l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance.

GENETTE, n. f. Zool. Espèce de civette : *La* GENETTE *ne se trouve que dans l'ancien continent.* (Buff.)

— Bot. Vulg. Narcisse.

— Man. Espèce de mors dont la gourmette a la forme d'un grand anneau.

= **A la genette**, loc. adv. *Aller à cheval à la genette*, aller à cheval avec les étriers fort courts : *Les Turcs vont à cheval* À LA GENETTE. (Acad.)

GENÉVRETTE, n. f. (*genévrier.*) Écon. dom. Boisson qu'on obtient en faisant fermenter des baies de genièvre avec de l'eau.

GENÉVRIER, n. m. Bot. Genre de plante conifère, qui comprend une vingtaine d'arbres ou d'arbrisseaux toujours verts : *L'encens est produit par une espèce de* GENÉVRIER. ‖ V. GENIÈVRE.

GENÉVRIÈRE, n. f. Agric. Lieu planté de genévriers.

GÉNICULÉ, ÉE, adj. (*genu*, genou; lat.) Pron. *jé-ni-ku-lé.* — Anat. Qui a la forme du genou.

— Bot. Articulé, noueux.

GÉNIE, n. m. (*genius*; lat., m. sign.) L'esprit ou le démon, bon ou mauvais, qui dans l'opinion des anciens, présidait à la naissance des hommes et ne les quittait point jusqu'à leur mort : *Platon admet sans difficulté un bon et un mauvais* GÉNIE *pour chaque mort.* (Volt.) *Le* GÉNIE *de Socrate. Le* GÉNIE *d'Auguste était plus fort que celui d'Antoine.* (Acad.) *Le mauvais* GÉNIE *de Brutus lui apparut, et lui annonça sa mort avant la bataille de Philippes.* (Volt.) *Je ne sais quel mauvais* GÉNIE *me poursuit.* (Acad.) *Remontez jusqu'à l'ancien Zoroastre, et vous trouverez les* GÉNIES *établis.* (Volt.)

Mon *génie* étonné tremble devant le sien. (Rac.)

— Par extens. Esprit ou démon qui, suivant les idées superstitieuses des païens, présidait aux villes, aux empires, aux fleuves, aux montagnes, etc. : *Le* GÉNIE *de l'empire apparut à Julien avant sa mort.* (Volt.) *Les* GÉNIES *des quatre éléments s'étaient manifestés à quelques philosophes.* (Id.) *Le* GÉNIE *de l'air secouait sa chevelure bleue.* (Chateaubr.) *Le* GÉNIE *des tempêtes.* (La Harpe.)

Voyez qu'un bon *génie* à propos nous l'envoie. (Corn.)
Arrête, disait-il, arrête, peuple impie :
Reconnais de ces bords le souverain *génie.* (La Harpe.)

— *Le génie de la peinture, de la poésie, de la musique*, le génie qu'on suppose présider à chacun de ces arts.

— Poétiq. Gnomes, sylphes, ondins : *La doctrine des* GÉNIES, *des fées était partout mêlées dans les livres des Arabes : c'est d'eux que l'Europe l'a reçue.*

— Iconogr. Figure d'enfant, d'homme ailé servant à représenter les vertus, les passions, les arts, etc., et à laquelle on donne pour cet effet différents attributs.

— Talent, esprit, disposition naturelle, aptitude à une chose : *Suivre son* GÉNIE. *S'abandonner à son* GÉNIE. *Forcer son* GÉNIE. *Faire quelque chose contre son* GÉNIE. *Avoir du* GÉNIE *pour les affaires, pour la poésie. Avoir le* GÉNIE *de la peinture, de la musique*, etc. (Acad.) *Son* GÉNIE *embrassait tout.* (Boss.) *Le* GÉNIE *de la guerre.* (Acad.) *Le* GÉNIE *de la princesse palatine se trouva également propre aux divertissements et aux affaires.* (Boss.) *Quand on joint à l'assiduité du travail la facilité du* GÉNIE. (Fléch.) *Marot avait un* GÉNIE *aisé, tout plein de délicatesse et de naïveté.* (Bouhours.) *Nourrir son* GÉNIE *et l'accroître de celui des autres.* (Volt.) *J'aime mieux dans un ouvrage un défaut contre les règles, qu'un défaut d'esprit et de* GÉNIE. (St-Évrem.)

— *Avoir le* GÉNIE *du mal, de la destruction. Son* GÉNIE *le porte à mal faire.*

— Particul. Force plus qu'humaine qui triomphe des difficultés les plus sérieuses; inspiration subite; don divin auquel l'humanité doit les chefs-d'œuvre des arts, de la poésie et de l'éloquence : *L'ascendant, l'enthousiasme du* GÉNIE. *Les écarts du* GÉNIE. *Un orateur a montré dans tous les genres qu'il invente ou qu'il féconde, le premier et le plus grand* GÉNIE *qui ait jamais illustré les lettres.* (Maury.) *Qui pourrait se lasser d'un livre de bonne foi, écrit par un homme de* GÉNIE. (Villem.) *Charlemagne qui reconstruit l'Europe, Napoléon qui la bouleverse, Corneille le tragique, Bossuet l'orateur chrétien, sont des hommes de* GÉNIE *au même titre et au même niveau.* (Ph. Chasl.) *César est l'homme le plus complet de l'histoire, puisqu'il réunit le triple* GÉNIE *du politique, de l'écrivain et du guerrier.* (Chateaubr.)

Sujet par sa naissance, et roi par son *génie*,
Il a du nom français commencé la splendeur. (Thomas.)

Comment ont paru sur la terre ces GÉNIES *supérieurs, mais ambitieux et inquiets?* (Mass.) *Corneille, inspiré d'un* GÉNIE *extraordinaire, et aidé de la lecture des anciens, fit voir sur la scène la raison, mais la raison accompagnée de toute la pompe, de tous les ornements dont notre langue est capable.* (Thomas.)

— Fig. Celui qui a cette faculté merveilleuse d'exécuter des choses extraordinaires, d'inventer, de créer : *Chose étonnante! Pascal est peut-être le seul* GÉNIE *original que le goût n'ait presque jamais le droit de reprendre.* (De Fontanes.) *Un* GÉNIE *vif et plein de feu franchit et traverse ce qui arrête les esprits communs.* (La Rochef.) *Les* GÉNIES *les plus élevés tombent dans le badinage, quand leur force commence à s'éteindre.* (Boil.)

— Absol. et fig. : *Le* GÉNIE *conduit par le goût ne fera jamais de faute grossière.* (Volt.) *Quand l'esprit est devenu commun, le* GÉNIE *devient rare.* (Volt.) *Nous respectons les* GÉNIES *qui ont ébauché les arts.* (Volt.) *Newton donne aux plus petits détails l'empreinte du* GÉNIE. (Thomas.) *Dans les arts, dans les affaires, le* GÉNIE *semble changer la nature des sciences, des choses.* (Dider.)

— *Travailler de génie, faire de génie*, faire quelque chose de sa propre invention, et quelquefois en s'écartant des règles communes : *Des vers harmonieux faits de* GÉNIE. (La Br.)

Je sens que mon esprit *travaille de génie.* (Boil.)

— *Expression de génie*, heureuse alliance de mots toute nouvelle, trouvée comme par inspiration, pour rendre une idée nouvelle : *L'auteur peut-être où*

l'on trouve le plus d'expressions de GÉNIE, *c'est la Fontaine, après Bossuet.*

— Il se joint quelquefois à des épithètes qui en restreignent le sens : *Un* GÉNIE *étroit et borné, pauvre* GÉNIE, GÉNIE *médiocre. C'est un faible* GÉNIE, *c'est un petit* GÉNIE. (Volt.)

Lui-même applaudissant à son maigre *génie*. (Boil.)

C'est un GÉNIE *superficiel, il n'approfondit rien.* (St-Évremont.)

— Prov. *Il n'y a point de génie sans un grain de folie.* Des bévues, des erreurs singulières, échappent souvent aux hommes les plus éminents.

— *Le génie d'une langue*, le caractère propre et distinctif de cette langue : *Le style lapidaire est plus dans le* GÉNIE *de la langue latine que dans celui de la française ou de l'allemande.* (Volt.) *Le* GÉNIE *de la langue française sera plus fait pour la conversation.* (Id.) *Le* GÉNIE *de notre langue est la clarté.* (Acad.)

— *Le génie d'une nation, d'un peuple*, le caractère, les mœurs, les talents principaux, les détails mêmes qui distinguent un peuple d'un autre.

. . . Du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent *génie*. (Corn.)

— Par extens. il se dit des individus :

Enfin Néron découvre son *génie*. (Rac.)

Il faut connaître le GÉNIE *des gens à qui l'on a affaire.* (Bell.)

— Pathol. Tempérament, nature : *C'est un* GÉNIE *bilieux, inflammatoire.*

— Agric. Nature : *Le pêcher est d'un* GÉNIE *à mettre bien souvent à bout la patience des plus habiles jardiniers.* (Léger.)

— Art. mil. Corps chargé du soin de fortifier les places de guerre, de les attaquer, de les défendre : *Corps impérial du* GÉNIE, ou simpl. *Le* GÉNIE ; *Arme du* GÉNIE. *École d'artillerie et du* GÉNIE. *Il est entré dans le* GÉNIE. *Officier du* GÉNIE.

— *Le génie militaire*, par oppos. au *génie* civil ou corps des Ponts et Chaussées, et au *génie* maritime.

Syn. Génie, talent, esprit. Le *génie* est dans la conception, le *talent* dans l'exécution, l'*esprit* dans la finesse et la vivacité de l'intelligence. Le *génie*, pur don de la nature, est plus créateur, plus original, le *talent*, aptitude naturelle, agrandie par l'étude et le travail, est plus habile, plus régulier ; l'*esprit*, moins profond de sa nature et moins spécial par son objet que le *talent*, est plus brillant, plus étendu, plus prompt.

GÉNIEN, IENNE, adj. (γένειον, menton ; gr.) Anat. Qui a rapport au menton : *Apophyse* GÉNIENNE. V. GÉNIPI.

GENIÈVRE, n. m. Vulg. Le Genévrier commun, arbuste odoriférant dont les feuilles sont cylindriques, un peu longues et pointues par le bout, et qui porte, comme le laurier, un petit fruit rond et noir : *Bois de* GENIÈVRE. *Graine de* GENIÈVRE. *Brûler du bois de* GENIÈVRE.

— Graine du genévrier : *Manger du* GENIÈVRE. *Eau-de-vie de* GENIÈVRE.

— Liqueur faite avec du grain de genièvre : *Boire du* GENIÈVRE. *Fabrique de* GENIÈVRE. (Acad.)

GÉNIO-GLOSSE, adj. et n. m. (γένειον, menton, et γλῶσσα, langue ; gr.) Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du menton à la langue.

GÉNIO-HYOÏDIEN, adj. et n. m. (γένειον, menton, et ὑοειδής, hyoïde ; gr.) Pron. *jé-nio-i-o-i-diain.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du menton à l'os hyoïde.

GÉNIO-PHARYNGIEN, adj. et n. m. (γένειον, menton, et φάρυγξ, pharynx ; gr.) Pron. *jé-nio-fa-rain-jiain.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du menton au pharynx.

GÉNIPI, n. m. Bot. V. GÉNÉPI.

GÉNISSE, n. f. Jeune vache qui n'a pas encore porté : GÉNISSE *noire.* (Acad.) *Il y avait dans mon troupeau une* GÉNISSE *toute blanche que je voulais offrir aux dieux.* (Montesq.)

... Une *génisse* au front large et superbe. (Boil.)
Ils attellent au joug leurs robustes *génisses*. (Lam.)
Ta *génisse* naissante, au sein du pâturage,
Ne cherche au bord des eaux que le saule et l'ombrage.
(A. Chénier.)

GENISTADE, n. f. Agric. Lieu planté de genêts.

GÉNISTELLE, n. f. (*genêt*.) Pron. *je-niss-tèl.* — Bot. vulg. Genêt à tiges ailées.

GÉNITAL, ALE, adj. (γεννάω, j'engendre ; gr.) Didact. Qui sert à la génération : *Vertu, faculté* GÉNITALE. *Parties* GÉNITALES. (Acad.) *Chez le vieillard les organes* GÉNITAUX *deviennent peu à peu inhabiles à la reproduction.* (Chomel.)

— *Appareil génital*, tous les organes qui chez le mâle et la femelle servent à la copulation et à la conception.

GÉNITEUR, n. m. Anc. Père.

— Ce qui engendre ou produit une chose. ‖ On a dit au féminin, *Génitrice*.

GÉNITIF, n. m. (*genitivus*, m. s. lat.) Pron. *jé-ni-tif.* — Gramm. gr. et lat. Cas des noms, des adjectifs et des pronoms qui sert à établir entre deux noms ou bien entre un nom, un pronom, un adjectif ou un verbe un rapport d'appartenance ou de dépendance : *Le* GÉNITIF *singulier. Le* GÉNITIF *pluriel. En grec, il y a des prépositions qui régissent le* GÉNITIF. *Le* GÉNITIF *est le cas duquel se forment tous les autres.* (Acad.)

— Outre les rapports d'appartenance et de dépendance, le génitif exprime les rapports de qualité, de quantité, de mesure, de poids, de forme, et de valeur. En français, nous exprimons ces rapports par la préposition *de* suivie d'un nom ; voici quelques constructions qui y répondent : *La présomption est fille* DE L'IGNORANCE. (Rivar.) *La sincérité est la mère* DE LA VÉRITÉ *et l'enseigne* DE L'HONNÊTE HOMME. (Did.) *L'immensité* DES CAMPAGNES, *la sombre solitude* DES FORÊTS *et* DES ROCHERS, *la tempête* DE LA NUIT, *le silence* DU MATIN, *sont les aliments* DE L'ENTHOUSIASME. (La Harpe.)

GÉNITOIRES, n. m. pl. (γεννάω, j'engendre ; gr.) Pron. *jé-ni-toar.* — Anc. Testicules, parties qui servent à la génération dans les mâles. Il se dit des hommes et des animaux : *Couper les* GÉNITOIRES. *On a cru autrefois que le castor, pour se sauver des chasseurs, se coupait les* GÉNITOIRES. (Acad.)

GÉNITURE, n. f. (*genitura*, lat. m. sign.) Fam. Ce qu'un homme a engendré, enfant : *Voilà ma* GÉNITURE, *ma chère* GÉNITURE. (Acad.) *Honteux d'avoir engendré mon déshonneur, j'ai livré ma* GÉNITURE *aux bourreaux.* (Pir.)

— Par extens. : *Les hirondelles aiment leur* GÉNITURE. (Buff.) *Lorsqu'une fois la mère coucou a déposé son œuf, elle s'éloigne et semble oublier sa* GÉNITURE. (Id.)

— Art. divin. Horoscope : *Le livre des cent* GÉNITURES *de Cardan.*

GÉNOPE, n. f. Mar. Amarrage qui consiste à serrer deux cordages l'un sur l'autre, afin qu'ils ne puissent pas glisser : *Faire un* GÉNOPE.

GÉNOPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mar. Serrer fortement deux cordages l'un sur l'autre.

GENOU, n. m. (*genu*, lat. m. sign.) Pron. *jnou.* — Articulation de la cuisse avec la jambe par devant ; la rotule en forme la partie saillante : *L'os du* GENOU. *Avoir les* GENOUX *souples, les* GENOUX *faibles. Il est installé carrément dans un fauteuil, une main sur le* GENOU *et l'autre étendue sur la table.* (Th. Gaut.)

Un auteur à *genoux* dans une humble préface. (Boil.)

Alternativement attentive et distraite, elle répond du GENOU *à l'un, serre la main à l'autre, et jette en même temps quelques mots convenus à un troisième.* (Desmahis.)

— *Être, tomber, se prosterner aux genoux de quelqu'un*, être ou se mettre en posture de suppliant devant quelqu'un : *Je* TOMBE À VOS GENOUX. *Soupirer aux* GENOUX *d'une belle.*

— Fig. *Demander une chose* À GENOUX, *la demander à deux* GENOUX, la demander avec instance. *Je vous le demande à* GENOUX.

Si je vous ai blessé, j'ai moins d'orgueil que vous ;
Faut-il vous demander mon pardon à *genoux* ? (E. Aug.)

— Fig. *Fléchir les genoux devant les idoles*, adorer les idoles.

— Fig. *Fléchir le genou, les genoux devant quelqu'un*, s'abaisser, s'humilier devant lui. ‖ Dans le m. sens : *Être à* GENOUX *devant quelqu'un. C'est un homme qui est toujours à* GENOUX *devant le pouvoir.*

Chimène à vos *genoux* apporte sa douleur. (Corn.)

— Il se dit aussi en parl. de quelques animaux : *Le* GENOU *du cheval, du chameau, de l'éléphant*, etc.

— Mécan. Boule de cuivre ou d'autre matière solide que l'on serre, avec une faible pression, entre deux capsules sphériques de même diamètre, de sorte qu'elle conserve la liberté de tourner en tous sens autour de son centre.

— Mar. Pièce de bois courbe, employée dans la membrure d'un bâtiment à la jonction de la varangue avec l'allonge.

GENOUILLER, n. m. Pron. *jnou-ié.* — Liturg. Ornement que les prêtres des églises d'Orient portent quand ils montent à l'autel.

GENOUILLÈRE, n. f. (*genou*.) Pron. *jnou-ièr.* — Anc. Partie de l'armure qui servait à couvrir le genou.

— Partie de certaines bottes qui couvre le genou : *Les écuyers et les postillons portent des bottes à* GENOUILLÈRE. GENOUILLÈRE *de botte.*

— Par extens. Ce qu'on attache sur le genou pour le garantir : *Regardez ce petit ramoneur, avec sa lanterne, sa vielle et ses* GENOUILLÈRES *de cuir : il ressemble à un scarabée.* (B. de St. P.) *Les* GENOUILLÈRES *de cuir du petit Savoyard sont une partie du capital du pauvre enfant.* (Droz.)

— Art milit. Partie la plus basse de l'embrasure d'une batterie de canons.

— Pyrotech. Dauphin ; pièce d'artifice que l'on tire sur l'eau.

GENOUILLET, n. m. Pron. *jnou-iè.* — Bot. Vulg. Sceau de Salomon.

GÉNOVÉFAIN, n. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

GÉNOVINE, n. f. Métrol. Monnaie d'or de Gênes :

. . . . . . Connais-tu le son des *génovines* ?
Ah ! Dieu ! cette musique a des douceurs divines. (V. Hugo.)

GENRE, n. m. (*genus generis*, naissance, origine ; lat.) Pron. *janr.* — Général. Caractère commun à plusieurs espèces, classe renfermant plusieurs espèces différentes : *Sous le* GENRE *d'animal il y a deux espèces comprises, celle de l'homme et celle de la bête.* GENRE *supérieur.* GENRE *subalterne.* (Acad.)

— Logiq. *La définition est composée du* GENRE *et de la différence.* (Acad.)

— Collection, groupe d'espèces analogues entre elles, qui ont des caractères communs : *Dans le système de Linné, les classes se divisent en ordres, les ordres en* GENRES, *et les* GENRES *en espèces. Toute plante a deux noms : celui du* GENRE *et celui de l'espèce.* (Acad.)

— Fam. Espèce : *Il y a divers* GENRES *d'animaux, divers* GENRES *de plantes*, etc.

— *Le genre humain*, tous les hommes pris ensemble : *Dieu d'un seul homme a voulu former tout* LE GENRE HUMAIN. (Boss.) *Tout* LE GENRE HUMAIN *n'est qu'une famille dispersée sur la surface de la terre.* (Fén.)

— Vulg. Espèce, sorte, manière : *Marchandises de tous les* GENRES, *de tout* GENRE. *En tout* GENRE. *Ce* GENRE *d'ornement me plaît beaucoup.* GENRE *d'affaire.* GENRE *d'occupation.* GENRE *de vie. Ce* GENRE *de plaisanterie n'est pas de bon goût. Cela est parfait en son* GENRE. (Acad.) *Chamfort n'a cessé de frapper de ce* GENRE *de monnaie, et souvent il a frappé de la monnaie d'or.* (Rœderer.)

— Mode, goût : *Cette parure est d'un nouveau* GENRE. *Vous ne connaissez pas le bon* GENRE.

— Fam. Sorte d'affectation : *Il se donne un* GENRE. *Quel* GENRE !

— Fam. et ironiq. *Le grand genre*, les usages du grand monde : *Il a le grand* GENRE !

— Arts et Littér. Style, manière d'exécuter d'écrire : *Cet écrivain a un* GENRE *d'écrire assez bizarre. Un* GENRE *simple, élégant.* GENRE *maniéré.* GENRE *faux. Adopter un* GENRE. *Ce musicien a un* GENRE *gracieux. Cet acteur a un* GENRE *qui lui est propre, un* GENRE *à lui. Se créer un nouveau* GENRE, *un* GENRE *original.* (Acad.)

— Partie, division des beaux-arts et des lettres : *Le* GENRE *didactique. Le* GENRE *épique. Le* GENRE *lyrique. Le* GENRE *comique. Le* GENRE *tragique. Cet écrivain a excellé dans plusieurs* GENRES. *Ce peintre s'est distingué dans le* GENRE *historique, dans le* GENRE *du paysage. Cet acteur joue tous les* GENRES. *Être le créateur d'un* GENRE.

Le seul Horace en tous *genres* excelle. (Rouss.)

— Peint. Absol. Tout ce qui n'est pas tableau d'histoire ou paysage, comme les portraits, les représentations d'animaux, de fruits, etc. : *Peintre de* GENRE. *Tableau de* GENRE.

— Musiq. *Genre diatonique, chromatique, enharmonique*, genre dans lequel on procède par tons, ou par demi-tons, ou par quarts de ton.

— Gramm. Rapport des noms à ce qui est mâle ou femelle, ou considéré abusivement comme tel : *Le* GENRE *masculin et le* GENRE *féminin. Indiquer le* GENRE *d'un nom. Adjectif des deux* GENRES.

— *Genre commun*, se dit d'un mot dont la terminaison est la même au féminin qu'au masculin : Fidèle, sage, *sont des adjectifs du* GENRE COMMUN. (Acad.)

— Physiol. Système *Le genre nerveux*, l'ensemble des nerfs distribués par tout le corps ; la sensibilité physique en général : *L'irritation du* GENRE NERVEUX. *Cette odeur attaque le* GENRE NERVEUX.

— Prov. *On ne sait de quel genre il est, s'il est mâle ou femelle*, se dit d'un homme fort dissimulé.

GENS, n. m. pl. (*gens*, nation, peuple ; lat.) Pron. *jan.* — Personnes en général : *Voilà des* GENS *bien fins ; des* GENS *fort dangereux.* (Acad.) *Une secte de* GENS *obscurs.* (Mass.) *Il se met au rang des* GENS *désabusés.*

(Boss.) *Ce n'est pas un grand mal de ne pas réussir avec toutes sortes de* GENS. (Vauv.)

Hélas! le monde est plein de *si méchantes gens!* (Piron.)
Tous GENS *qui arrivent fraîchement de l'armée.* (La Br.)

— Fam. *Il y a gens et gens*, il y a grande différence entre certaines personnes.

— Fam. *Se connaître en gens*, connaître le fort et le faible des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités.

— Prov. *Vous vous moquez des gens*, vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots.

Vous moquez-vous des *gens*, d'avoir fait ce complot? (Mol.)

— Prov. *Il n'y a ni bêtes ni gens*, se dit d'un lieu très-solitaire.

— Fam. *Bêtes et gens*, tout le monde : *L'espace était étroit, mais nous trouvâmes le moyen de nous y loger tous, bêtes et* GENS. (Acad.)

— *A la barbe des gens*, devant tous, en public, sans souci de ceux qui vous voient :

.. Je m'en vais être homme à la *barbe des gens*. (Mol.)
.. Sois un peu toi-même à *la barbe des gens*. (E. Augier.)

— Il se dit d'un nombre déterminé de personnes quand il est précédé d'un adjectif numéral : *C'étaient quatre braves gens. Nous étions dix honnêtes gens.* (Acad.)

— Fam. *Mille gens, des milliers de gens*, etc., beaucoup de gens en nombre indéterminé.

— Il est souvent suivi d'un complément déterminatif : GENS *d'épée*, GENS *de robe*, GENS *de lettres*, GENS *d'affaires. Les* GENS *d'église. Les* GENS *de guerre. Des* GENS *de cour. Les* GENS *de bien. Quelques* GENS *de pied, mal armés.* (Barante.) *Les* GENS *de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris.* (Mol.) *Les vrais* GENS *de lettres sont liés entre eux par un commerce d'estime et de lumière.* (La Harpe.)

Vous êtes *gens d'honneur*, et, pour tomber en garde,
Vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous regarde. (E. Augier.)

C'est donc parmi les GENS *de* PEINE *qu'on trouve encore quelques vertus.* (B. de St P.)

Meurs : tu ferais pour vivre un lâche et vain effort,
Si tant de *gens* de cœur font des vœux pour la mort. (Corn.)

Je ne vois pas pourquoi les GENS DU MONDE *ne viendraient pas se ranger parmi les défenseurs de la plus sainte des causes.* (J. de Maistre.)

— *Gens d'armes* s'écrit quelquefois pour *gendarmes* : *Une compagnie de gens d'armes.*

— Fam. Ceux qui sont d'un parti, par oppos. à ceux de l'autre : *Nos* GENS *ont battu les ennemis. Dix de nos* GENS *périrent au combat.* (Acad.) *Partout les villes se révoltaient contre les Anglais et ouvraient leurs portes aux* GENS *du roi de France.* (Barante.)

— T. Fam. Les personnes d'une même partie de promenade, de jeu, de festin, etc. : *Tous nos* GENS *sont arrivés, faites servir le dîner.* (Acad.)

— Anc. Dans les édits et ordonnances de parlements et autres compagnies de justice : *Les* GENS *tenant la cour du parlement. Les* GENS *tenant la chambre des comptes, etc.*

— Anc. *Les gens du roi*, les procureurs et avocats généraux, les procureurs et avocats du roi.

— Anc. Jurispr. *Gens du roi*, expression générique qui comprenait tous les officiers du roi, dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire.

— Les domestiques, les personnes à la suite : *Tous mes* GENS *sont occupés. Appeler ses* GENS. *J'étais abandonné aux mains des* GENS. (Chateaubr.)

Il nourrit tous ses *gens* de soupe économique. (Étienne.)
L'impudence des *gens* vient de celle des maîtres. (Pir.)

= **Gramm.** *Gens*, employé pour le mot *hommes*, est essentiellement masculin : *Des* GENS FINS; *des* GENS *fort* DANGEREUX. (Acad.) *Peu de* GENS *savent être* VIEUX (La Rochef.) *Les questionneurs les plus impitoyables sont les* GENS VAINS *et* DÉSŒUVRÉS. (Le même.)

L'euphonie veut qu'une syllabe masculine ne s'appuie pas sur le mot *gens* quand il peut résulter de leur rapprochement un concours de sons désagréable; ainsi : 1° Tout adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* se met au féminin, quand son masculin n'est pas terminé par un *e* muet : *Il faut savoir s'accommoder de* TOUTES GENS. (Acad.) *Parbleu! voilà encore de* PLAISANTES GENS. (Piron.) *Les grands admirateurs sont pour la plupart de* SOTTES GENS. (St-Evremont.)

... C'est pour les *bonnes gens*
Que le ciel a créé les plaisirs innocents. (Demoustier.)
Qu'importe à des esprits vraiment intelligents
L'estime ou le dédain de ces *petites gens?* (E. Augier.)

Reprenons notre ancienne allure; il n'y a de bonnes GENS *que ceux qui rient.* (P. L. Cour.)

Si cependant l'adjectif a la même consonnance au masculin qu'au féminin, on peut employer l'un ou l'autre genre, parce que le masculin n'est pas alors contraire à l'euphonie :

Quelles gens êtes-vous? Quelles sont vos affaires? (Rac.)
Voyez un peu QUELS GENS *je vous cite.* (Pasc.)

Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course,
Qu'ils sont au bout de leurs écus. (La Font.)

On écrirait donc indifféremment : *Ce sont de très-*SUBTILS *ou de très-*SUBTILES GENS. *Qu'avez-vous à démêler avec de* PAREILS *ou de* PAREILLES GENS?

C'est ainsi qu'on disait anciennement, *Fine et* LOYAL *amour*, parce que *loyal* avait la même consonnance aux deux genres.

2° Quand le mot *gens* est modifié par plusieurs adjectifs, ces adjectifs se mettent au féminin si celui qui les précède immédiatement n'a pas la même terminaison aux deux genres : INSTRUITES *par l'expérience, les* VIEILLES GENS *sont soupçonneuses.* (Domerg.) *L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les* PREMIÈRES BONNES GENS *qu'il trouve.* (Gente.) Mais ils se mettent au masculin quand celui qui précède immédiatement le mot *gens* est terminé au masculin par un *e* muet : TOUS *les* HONNÊTES GENS; TOUS *les* HABILES GENS. (Acad.) *Les* FAUX *honnêtes* GENS *sont ceux qui déguisent leurs défauts aux autres et à eux-mêmes : les* VRAIS *honnêtes* GENS *sont ceux qui les connaissent parfaitement et les confessent.* (La Rochef.)

3° Si le mot *gens* se trouve, dans la même phrase, en rapport avec un substantif masculin, l'adjectif qui le précède prend toujours le genre masculin : *Il y a là plus de trente mille* HOMMES *qui travaillent*, TOUS GENS *bien faits.* (Rac.)

Chiens, chevaux et valets, *tous gens* bien endentés. (La F.)

4° Les adjectifs placés avant le mot *gens* se mettent encore au masculin, si ce substantif est suivi de la préposition *de* et d'un complément avec lequel il forme une seule expression, comme *gens de lettres, gens de robe, gens d'affaires, gens de bien*, etc. : CERTAINS GENS *d'affaires.* (Acad.) *Les* VRAIS GENS *de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les Orphée, les Hercule et les Thésée.* (Volt.)

5° Mais les adjectifs placés après le mot *gens* se mettent toujours au masculin, comme les pronoms qui le représentent : *Tous les* GENS *sensés* VIEUX. (Acad.) *Oh! qu'heureux sont les* GENS *qui ne veulent pas souffrir les injures, d'être* INSTRUITS *en cette doctrine!* (Pasc.)

Plus telles *gens* sont *pleins*, moins *ils* sont *importants*.
Malgré tout le succès de l'esprit des méchants. (La F.)

— Il arrive souvent, en raison de ces principes, que, dans une même phrase, gens se trouve placé entre des adjectifs de genre différent : *Il y a, à la ville comme ailleurs, de fort* SOTTES GENS, *des* GENS FADES, OISIFS, DÉSOCCUPÉS. (La Br.)

Syn. Gens, personnes. *Gens* désigne les individus qui sont du même rang, de la même profession, de la même coterie, etc. ; *personnes* les désigne sans idée aucune de rapport; il ne fait penser qu'à leur nombre ou à leur sexe. On dit : les *gens* de robe, les *gens* d'épée, les *gens* d'affaires, les *gens* de bien, les *gens* de rien, etc. Mais on dira : Vous étiez quinze *personnes* à table : combien y avait-il de *personnes* de l'un et de l'autre sexe? Le mot *gens* est tellement indéfini qu'il ne peut pas s'unir à un nombre sans l'interposition d'un adjectif, qui devient souvent le véritable substantif : ainsi, on ne peut pas dire quatre *gens*, mais on dit très-bien *quatre sottes gens*, phrase équivalente à celle-ci : quatre *sots*.

GENT, n. f. (*gens, gentis*, nation, peuple; lat.) Pron. *jan*. — Fam. Nation, race; il ne s'emploie qu'au singulier : *Je reconnus les deux interlocuteurs pour appartenir à cette* GENT *curieuse qui, à Paris, s'occupe exclusivement des* Pourquoi, *des* Comment? (H. de Balzac.)

— *La gent qui porte le turban*, les Turcs, la nation des Turcs.

— *La gent moutonnière*, les moutons. ‖ Fig. Les personnes qui font ce qu'elles voient faire, qui suivent aveuglément l'exemple des autres.

— Ant. rom. Il s'emploie quelquefois en parlant des grandes races primitives de Rome : *La* GENT *Fabia. Chaque* GENT *était divisée en plusieurs familles. Le nom désignait la* GENT, *et le cognom, la famille. La* GENT *Cornélia comprenait les familles des Scipions, des Lentulus, des Céthégus, etc.*

— Au pluriel, il n'est usité que dans cette locution : *Le droit des gens*, le droit des nations : *Respecter le* DROIT DES GENS. (Acad.)

GENT, ENTE, adj. Pron. *jan, jante*. — Gentil, léger, propre, élégant, coquet : *Une fille au corps* GENT. (Acad.)

Que dit-elle de moi, cette *gente* assassine? (Mol.)

GENTIANE, n. f. (*gentiana*.) Pron. *jan-ciane*. — Bot. Genre de la famille des Gentianées, à laquelle il donne son nom. Les végétaux qui le composent sont des herbes vivaces, croissant pour la plupart en Europe et en Asie, sur les chaînes de montagnes : *La* GENTIANE *jaune ou grande* GENTIANE. *La racine de la grande* GENTIANE *est tonique.* (Acad.)

GENTIANÉES, n. f. pl. Famille de plantes herbacées, à suc aqueux.

GENTIANELLE, n. f. (*gentiane*.) Pron. *jan-cianèl*. — Bot. Genre de plantes dont les sommités fleuries ont les mêmes propriétés que celles de la petite centaurée. ‖ On l'appelle aussi *Amarelle*.

GENTIL, ILLE, adj. Pron. *jan-ti, ti-y*. — Joli, agréable, mignon, gracieux, qui plaît, qui a de l'agrément, de la délicatesse : *Il est* GENTIL. *Un* GENTIL *enfant. Elle est bien* GENTILLE.

Ah! le charmant garçon! qu'il est bien *gentil!* (E. Aug.)

— Ironiq. : *Vous faites là un* GENTIL *personnage, un* GENTIL *métier*, vous faites là un vilain personnage, un vilain métier.

— Ironiq. Impertinent, ridicule : *Je vous trouve* GENTIL. *Vous êtes un* GENTIL *personnage, un* GENTIL *garçon.* (Acad.)

— Substantiv. : *Faire le* GENTIL, affecter des manières gentilles, agréables.

GENTIL, n. m. (*gentilis*; de *gens*, nation; lat.) Pron. *jan-ti*. — Nom sous lequel les Hébreux désignaient toutes les nations païennes : *Tout le monde ancien fut divisé en Hébreux et en* GENTILS.

GENTIL, n. m. (*gentilis*; lat., m. sign.) Antiq. *Les Juifs appelaient* GENTILS *tous ceux qui n'étaient point de leur nation. Saint Paul est appelé l'Apôtre des* GENTILS. (Acad.)

— *Vocation des gentils*, appel fait, à la venue du Messie, à toutes les nations idolâtres pour les engager à renoncer aux faux dieux et à embrasser la foi du Christ.

— Adjectiv. *Il était fils d'un père* GENTIL *et d'une mère chrétienne.* (Acad.)

Syn. Gentils, païens. *Gentils* est le nom générique donné par les Juifs à tous ceux qui n'étaient pas de leur religion, et que les chrétiens à leur tour appliquèrent à tous ceux qui vivaient en dehors de leur foi. *Païens* est le mot par lequel on désigne les adorateurs des divinités fabuleuses. Ce qui fait le *gentil*, c'est l'opposition à la religion juive ou à la foi chrétienne, ce qui fait le *païen*, c'est l'idolâtrie. Celui qui admet l'unité de Dieu et suit la loi naturelle est un *gentil*; celui qui croit à la pluralité des dieux est un *païen*.

GENTILÉ, n. m. Pron. *jan-ti-lé*. — Nom par lequel on désigne les personnes relativement au pays qu'elles habitent : *Le gentilé des habitants de Saint-Omer est* AUDOMAROIS. *Le gentilé d'un homme né en Lorraine est* LORRAIN.

GENTILHOMME, n. m. (*gentilis homo*, homme noble; lat.) Pron. *jan-ti-iom*; *l* se mouille au pl.; on y ajoute une *s* après *l*, *Gentilshommes*, et l'on prononce *jan-ti-zomm*. — Celui qui est de noble race : GENTILHOMME *de bon lieu. Un pauvre* GENTILHOMME. GENTILHOMME *de campagne. Le métier de soldat est le seul qui convienne à un* GENTILHOMME *ruiné.* (E. Augier.)

Il se donne le *don* et fait le *gentilhomme*. (E. Aug.)

Quel malheur pour un misérable ouvrier, d'aimer une belle et charmante enfant, qui attire les beaux jeunes GENTILSHOMMES *dorés et chamarrés, comme une lumière attire les papillons!* (V. Hugo.)

Mais un enfant trouvé, de droit, est *gentilhomme*. (Id.)
Chacun d'eux résolut de vivre en *gentilhomme*. (La F.)

— Particul. Homme noble attaché à la personne d'un prince : *C'est un des* GENTILSHOMMES *de ce prince. Ce prince a tant de* GENTILSHOMMES.

— Ironiq. *Gentilhomme à lièvre*, simple gentilhomme de campagne, qui a peu de bien.

— Prov. et fig. *Troc de gentilhomme*, troc où de part et d'autre on ne fait qu'échanger les choses, sans donner ni recevoir aucun retour en argent.

— Titre de charge : *Premier* GENTILHOMME *de la chambre.* GENTILHOMME *ordinaire.* GENTILHOMME *servant.* (Acad.)

— Zool. Fou de Bassan.

GENTILHOMMEAU, n. m. Pron. *jan-ti-io-mô*. — Par dénigr. Petit gentilhomme, un gentillâtre.

GENTILHOMMER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *jan-ti-io-mé*. — Faire le gentilhomme.

GENTILHOMMERIE, n. f. (*gentilhomme*.) Pron. *jan-ti-io-me-ri*. — Fam. et par dénigr. La qualité de gentilhomme : *On ne fait pas grand cas de sa* GENTILHOMMERIE. (Acad.) *M. de Brissac, ivre de* GENTILHOMMERIE, *désignait souvent Dieu par une phrase : « le gentilhomme d'en haut. »* (Chamf.) *Il avait conservé toutes les illusions de la* GENTILHOMMERIE *du dernier siècle.* (Flourens.)

GENTILHOMMIÈRE, n. f. (*gentilhomme*.) Pron. *jan-ti-io-miè-re*. — Fam. Petite maison de gentilhomme à la campagne : *Une jolie* GENTILHOMMIÈRE. *Ce n'est pas une grande maison, ce n'est qu'une* GENTILHOMMIÈRE. *C'est un homme condamné à vivre dans sa* GENTILHOMMIÈRE. (H. de Balz.)

GENTILISME, n. m. Pron. *jan-ti-lism.* — Religion des gentils ; paganisme.

GENTILITÉ, n. f. Collect. (*gentilis.*) Pron. *jan-ti-li-té.* — Les nations païennes : *Toute la* GENTILITÉ.

— Par extens. Profession d'idolâtrie : *Il reste encore des marques de* GENTILITÉ *dans ce pays-là.* (Ac.)

GENTILLÂTRE, n. m. (*gentil.*) Pron. *jan-ti-lâtr.* — Par dénigr. Petit gentilhomme dont on fait peu de cas.

Gentillâtre ignoré dans son petit domaine,
Que ne se livrait-il au plaisir campagnard
D'escarmoucher un lièvre, de traquer un renard? (C. Del.)
Son père, gentillâtre ignoré de Médicis,
Y mourut l'an dernier. (Em. Augier.)

GENTILLESSE, n. f. (*gentil.*) Pron. *jan-ti-ièss.* — Grâce, agrément : *La* GENTILLESSE *d'un enfant. Il a de la* GENTILLESSE *dans l'esprit, dans les manières.* (Acad.) *La* GENTILLESSE *des fables réveille l'esprit.* (Desc.) *Quoique les chats, surtout quand ils sont jeunes, aient de la* GENTILLESSE, *ils ont en même temps une malice innée.* (Buff.)

— Tours de souplesse agréables : *Il a fait mille* GENTILLESSES *devant nous. Il a dressé son chien à mille* GENTILLESSES.

— Fig. Petites flatteries, manières câlines : *Ses façons gracieuses frisaient le mensonge, ses protestations aimables, ses vieilles* GENTILLESSES *ne trompaient personne.* (Acad.)

— Saillies agréables, spirituelles : *Dire des* GENTILLESSES.

Où mon esprit prend-il toutes ces *gentillesses* ? (Mol.)

— Par iron. Trait de mauvaise conduite, de malice, etc. : *Il a fait là une* GENTILLESSE *dont il pourrait bien se repentir. Cette* GENTILLESSE *est un peu forte. Voilà de vos* GENTILLESSES. (Acad.)

— Petits ouvrages délicats, petites curiosités : *Il a mille petites* GENTILLESSES *dans son cabinet.* (Acad.) ‖ Vieux.

GENTIMENT, adv. Pron. *jan-ti-man.* — Joliment, d'une manière gentille : *Cet enfant est* GENTIMENT *habillé.*

— Fam. et iron. *Vous voilà* GENTIMENT *accommodé. Vous voilà* GENTIMENT *coiffé.* (Acad.)

GENTLEMAN, n. m. (m. angl. *gentle*, gentil ; *man*, homme ; angl.) Gentilhomme.

— Par anal. Homme d'un monde distingué, galant homme.

GÉNUFLECTEUR, TRICE, adj. et n. Pron. *jé-nu-flèk-teur, triss.* — Néol. Qui plie le genou, qui fait des génuflexions.

— Fig. Adulateur, rampant : *Sénat* GÉNUFLECTEUR.

GÉNUFLEXION, n. f. (*genu*, genou, et *flectere*, fléchir ; lat.) Pron. *jé-nu-flèk-cion.* — Acte du culte religieux, qui se fait en fléchissant le genou : *Faire une* GÉNUFLEXION *devant le saint sacrement. Il fit plusieurs* GÉNUFLEXIONS. (Acad.)

GÉOCENTRIQUE, adj. des 2 g. (γῆ, terre ; κέντρον, centre ; gr.) Pron. *jé-o-çan-trik.* — Astr. Qui a rapport aux planètes en considérant la terre comme centre de leurs mouvements.

GÉOCYCLIQUE, adj. des 2 g. (γῆ, terre ; κύκλος, cercle ; gr.) Pron. *jé-o-ci-klik.* — Astr. Il ne s'emploie que dans cette expression *Machine géocyclique*, machine propre à représenter le mouvement de la terre autour du soleil, et à expliquer l'inégalité des saisons et des climats.

GÉODE, n. f. (γεώδης, terreux ; gr.) Min. Masse sphéroïdale creuse, dont l'intérieur est souvent tapissé de cristaux ou de stalactites ; la cavité des géodes est quelquefois occupée par une matière terreuse, que l'on entend résonner lorsqu'on agite la masse.

GÉODÉSIE, n. f. (γῆ, terre ; δαίω, je divise ; gr.) Pron. *jé-o-dé-zî.* — Géom. Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer et à diviser les terres : *Traité de* GÉODÉSIE. (Acad.) *C'est un cours de géographie, de géologie, de* GÉODÉSIE *que tu nous fais là.* (L. Viardot.)

GÉODÉSIQUE, adj. des 2 g. (*géodésie.*) Pron. *jé-o-dé-zik.* — Qui a rapport à la géodésie : *Opérations* GÉODÉSIQUES. (Acad.)

GÉOGÉNIE, n. f. (γῆ, terre ; γενεά, naissance ; gr.) Pron. *jé-o-jé-nî.* — Didact. Branche de la géologie qui a pour but de faire connaître les phénomènes qui ont déterminé anciennement et ceux qui tendent encore à modifier la forme et la composition du globe terrestre.

GÉOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *jé-o-jé-nik.* — Didact. Qui a rapport à la géogénie.

GÉOGNOSIE, n. f. (γῆ, terre ; γνῶσις, connaissance ; gr.) Pron. *jé-ogh-no-zî.* — Didact. Science qui traite du mode de formation, des changements successifs de l'étendue, de la structure et de la forme des masses minérales dont le globe est composé : *La* GÉOGNOSIE *est la seconde branche de la géologie.* (Ampère.)

— Hist. nat. V. GÉOLOGIE.

GÉOGNOSTE, n. m. Pron. *jé-ogh-nost.* — Didact. Celui qui s'occupe spécialement de la géognosie.

GÉOGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *jé-ogh-nos-tik.* — Didact. Qui a rapport à la géognosie : *Dans une position géographique donnée, la nature du sol et sa forme résultent de causes toutes* GÉOGNOSTIQUES. (Dur. de la Malle.)

GÉOGRAPHE, n. m. Pron. *jé-o-graf.* — Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie : *C'est un grand* GÉOGRAPHE. *Un bon* GÉOGRAPHE. *On peut être très-bon* GÉOGRAPHE *sans être sorti de chez soi.* (Chamf.)

— *Ingénieur-géographe*, celui qui dresse des cartes de géographie : *Le corps des* INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES. (Acad.)

GÉOGRAPHIE, n. f. (γῆ, terre ; γραφή, description ; gr.) Pron. *jé-o-gra-fî.* — Didact. Science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre les unes à l'égard des autres et par rapport au ciel, avec la description de ce qu'elles contiennent de remarquable : *La* GÉOGRAPHIE *est nécessaire pour bien savoir l'histoire. Traité, cours de* GÉOGRAPHIE. *Cartes de* GÉOGRAPHIE.

— *Géographie mathématique et astronomique*, celle qui traite de la forme, des dimensions, des mouvements de la terre et de ses rapports avec les corps célestes.

— *Géographie physique*, celle qui décrit la distribution des terres et des eaux, les montagnes, le cours des fleuves, les productions des trois règnes de la nature, les différentes races qui habitent le globe : *Créées par la nature même, si j'ose ainsi le dire, certaines villes appartiennent à la* GÉOGRAPHIE PHYSIQUE *plutôt qu'à l'histoire.* (St-M. Girardin.)

— *Géographie politique*, celle qui fait connaître les divisions établies par les conventions humaines, et toutes les créations de l'homme, institutions, religions, langues, etc.

— *Géographie historique*, celle qui suit chaque localité dans toutes ses phases, faisant connaître les divers noms qu'elle a reçus ainsi que les événements dont elle a été le théâtre ; elle se divise en *géographie ancienne, géographie du moyen âge, géographie moderne.* ‖ On dit aussi *géographie comparée.*

— Particul. Description : *La* GÉOGRAPHIE *d'un pays, d'une province, etc.*

— Traité de géographie : *Acheter une* GÉOGRAPHIE.

GÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*géographie.*) Pron. *jé-o-gra-fik.* — Didact. Qui appartient à la géographie : *Description* GÉOGRAPHIQUE. *Cartes* GÉOGRAPHIQUES. *Dictionnaire* GÉOGRAPHIQUE. (Acad.)

— *Division géographique*, celle qui est indiquée par la position des montagnes et le cours des fleuves. ‖ Dans le m. sens, *Division naturelle.*

GÉOGRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *jé-o-gra-fik-man.* — Selon les principes de la géographie.

GÉOHYDROGRAPHE, n. m. Pron. *jé-o-i-dro-graf.* — Didact. Celui qui s'occupe de géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIE, n. f. (γῆ, terre ; ὕδωρ, eau ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *jé-o-i-dro-gra-fî.* — Didact. Description de la terre et des eaux.

GÉOHYDROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *jé-o-i-dro-gra-fik.* — Didact. Qui a rapport à la géohydrographie.

GEÔLAGE, n. m. (*geôle.*) Pron. *jô-laj.* — Anc. Droit qu'on payait au geôlier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier : *Droit de* GEÔLAGE. *Payer le* GEÔLAGE. (Acad.)

GEÔLE, n. f. (*gabiola*, dimin. de *gabia*, basse lat., cage.) Pron. *jôl.* — Prison. *Le maître de la* GEÔLE. *Registre de la* GEÔLE. *Sur un fond d'ombres on devinait vaguement les murs d'une* GEÔLE. (Th. Gaut.)

Les pauvres prisonniers que l'on met hors des *geôles*
Font-ils attention si c'est par les épaules. (E. Augier.)

— Particul. La demeure du geôlier : *Aller à la* GEÔLE. (Acad.)

GEÔLIER, n. m. (*geôle.*) Pron. *jô-lié.* — Celui qui garde les prisonniers, concierge d'une prison : *Suivant la tradition, saint Pierre, enfermé dans la prison Mamertine, fit jaillir une eau limpide pour baptiser ses* GEÔLIERS *convertis.* (Ampère.) *Ce misérable enfant n'eut pour précepteur qu'un* GEÔLIER *féroce.* (Auger.)

J'entends le *geôlier* qui m'appelle. (Bérang.)
Il est bourreau dans l'âme et *geôlier* par nature. (C. Del.)

GEÔLIÈRE, n. f. Pron. *jô-lièr.* — La femme du geôlier.

GÉOLOGIE, n. f. (γῆ, terre ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *jé-o-lo-jî.* Min. Science qui a pour objet la connaissance de la structure du globe terrestre, de la nature des éléments qui le composent, de la formation de ces éléments et de la cause de leur situation actuelle.

GÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Min. Qui a rapport à la géologie : *Depuis plus de trois mille ans, aucune révolution* GÉOLOGIQUE *n'a changé la face de la Grèce continentale.* (Ch. Giraud.)

GÉOLOGISTE ou **GÉOLOGUE**, n. m. Celui qui est savant en géologie, qui s'occupe de la géologie : *La terre elle-même a été, si on peut le dire, disséquée par les* GÉOLOGISTES. (Cuv.)

GÉOMANCE ou **GÉOMANCIE**, n. f. (γῆ, terre ; μαντεία, divination ; gr.) Art prétendu de deviner par des points que l'on marque au hasard sur la terre, et dont on observe ensuite le nombre ou la disposition pour en tirer certaines conséquences.

GÉOMANCIEN, IENNE, n. Celui, celle qui pratique la géomancie.

GÉOMÉTRAL, ALE, adj. (*géométrie.*) Il se dit d'un dessin d'architecture qui donne la position, la dimension et la forme exacte des différentes parties d'un objet, d'un ouvrage, abstraction faite des illusions de la perspective : *Élévation* GÉOMÉTRALE. *Coupe* GÉOMÉTRALE. (Acad.) *Un plan* GÉOMÉTRAL *ne suffit pas pour bien juger de l'architecture d'un palais.* (Marm.)

GÉOMÉTRALEMENT, adv. D'une manière géométrale : *Un dessin tracé* GÉOMÉTRALEMENT. (Acad.)

GÉOMÈTRE, n. m. (*géométrie.*) Pron. *jé-o-mètr.* — Celui qui sait la géométrie : *Excellent* GÉOMÈTRE. *Newton fut un excellent* GÉOMÈTRE. (Acad.) *On fait tort au* GÉOMÈTRE, *si l'on croit que son art se borne à mesurer des lignes.* (Maupertuis.)

— *L'éternel* GÉOMÈTRE, Dieu.

— Adj. *Un arpenteur* GÉOMÈTRE.

GÉOMÉTRIE, n. f. (γῆ, terre ; μετρέω, mesurer ; gr.) Science qui a pour objet tout ce qui est mesurable, les lignes, les superficies, les corps solides : *La* GÉOMÉTRIE *est le fondement des autres parties des mathématiques. Traité de* GÉOMÉTRIE. *La* GÉOMÉTRIE *est l'art de mesurer les choses existantes.* (Volt.) *Le ciel est soumis tout entier à la* GÉOMÉTRIE. (Cuv.) *La* GÉOMÉTRIE *naquit de la nécessité de diviser les champs ; l'astronomie, du loisir et de la curiosité ; la navigation, du commerce, et la mécanique de la nécessité de transporter des fardeaux.* (Bailly.) *L'univers est une* GÉOMÉTRIE *vivante dont nous n'avons pas encore pénétré tous les secrets.* (V. Cous.)

— *Géométrie élémentaire*, celle qui se borne à considérer les propriétés des lignes droites, des lignes circulaires, des figures et des solides les plus simples.

— *Géométrie transcendante*, celle qui a pour objet les sections coniques et les courbes ou les surfaces d'un ordre plus élevé.

— *Géométrie sublime*, partie de la géométrie transcendante qui applique le calcul différentiel, et principalement le calcul intégral, à la connaissance des courbes et des surfaces.

— *Géométrie ancienne*, celle qui n'emploie point le calcul analytique, mais seulement la synthèse, à la manière d'Euclide.

— *Géométrie moderne ou analytique*, celle qui, comme Descartes l'a fait le premier, emploie le calcul analytique dans l'analyse des propriétés des courbes et des surfaces, et qui se sert du calcul différentiel et intégral.

— Partic. Traité de géométrie : *La* GÉOMÉTRIE *de Legendre.* (Acad.)

GÉOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*géométrie.*) Pron. *jé-o-mé-trik.* — Qui appartient à la géométrie : *Méthode* GÉOMÉTRIQUE. *Démonstration* GÉOMÉTRIQUE.

— *Esprit géométrique*, esprit propre à la géométrie, juste, méthodique. ‖ Dans le m. sens : *Exactitude* GÉOMÉTRIQUE. (Acad.)

— *Construction géométrique*, suivant les anciens, celle qui se faisait avec le secours seul de la règle et du compas. ‖ Suivant les modernes, toute construction qui s'exécute par le moyen d'une courbe géométrique quelconque, à la différence des *constructions mécaniques*, qui s'exécutent par le moyen des courbes mécaniques.

— Fig. Qui est marqué de lignes simulant des figures de géométrie.

GÉOMÉTRIQUEMENT, adv. Pron. *jé-o-mé-trik-man.* — D'une manière géométrique, d'une manière exacte et rigoureuse : *Cela est démontré* GÉOMÉTRIQUEMENT. (Acad.)

GÉOPHAGE, adj. et n. des 2 g. (γῆ, terre ; φάγω, je mange ; gr.) Pron. *jé-o-faj.* — Didact. Qui mange

de la terre : *On a trouvé en Amérique quelques peuplades* GÉOPHAGES.

— Méd. Qui est atteint de la géophagie.

GÉOPHAGIE, n. f. Pron. *jé-o-fa-jí.* — Didact. Habitude de manger de la terre.

— Méd. Appétit dépravé, qui porte à manger des substances dépourvues de toute qualité nutritive.

GÉOPHILE, adj. des 2 g. (γῆ, terre; φιλέω, j'aime; gr.) Pron. *jé-o-fil.* — Zool. et Bot. Qui habite ou croit sur la terre.

= **Géophiles,** n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

GÉOPHYTE, n. m. (γῆ, terre; φύω, je crois; gr.) Bot. Végétal qui vit sur la terre.

GÉOPITHÉCIENS, ou **GÉOPITHÈQUES,** n. m. pl. (γῆ, terre; πίθηξ, singe; gr.) Pron. *jé-o-pi-té, ciain-ciėn.* — Zool. Quadrumanes qui vivent, non sur les arbres, mais à terre. ‖ On les appelle aussi *Sagouins.*

GÉOPLASTIE, n. f. (γῆ, terre; πλάσσειν; gr.) Art de disposer les terrains : *La connaissance de la géologie, de la* GÉOPLASTIE, *de la mécanique et de leurs applications, est nécessaire à l'attaque et à la défense des places fortes.* (Dur. de la Malle.)

GÉOPONIE, n. f. (γῆ, terre; πόνος, peine, travail; gr.) Pron. *jé-o-po-ní.* — Didact. Agriculture.

GÉOPONIQUE, adj. des 2 g. (γῆ, terre; πόνος, travail; gr.) Pron. *jé-o-po-nik.* — Didact. Qui a rapport à l'agriculture.

— *Terre géoponique* celle qui est susceptible d'être employée à la culture des céréales.

— N. f. Ensemble des connaissances relatives aux travaux de la campagne et des jardins : *La* GÉOPONIQUE *est la première branche de l'agriculture élémentaire.* (Ampère.)

GÉORAMA, n. m. (γῆ, terre; ὅραμα, vue, vision; gr.) Pron. *jé-o-ra-ma.* — Phys. Globe creux, sur la surface intérieure duquel on a tracé la figure de la terre, de sorte que le spectateur, placé au centre de ce globe, embrasse d'un coup d'œil l'ensemble des mers, des continents, etc.

GÉORGINE, n. f. Pron. *jé-or-jinn.* — Bot. Belle plante du Mexique, appelée aussi *Dahlia.*

GÉORGIQUE, adj. des 2 g. (γῆ, terre; ἔργον, ouvrage; gr.) Pron. [illegible] — Qui a rapport à l'agriculture : *Poëme* GÉORGIQUE. *La langue* GÉORGIQUE. (La Harpe.)

GÉORGIQUES, n. f. pl. Pron. *jé-or-jik.* — Littér. Ouvrages qui ont rapport à la culture de la terre : *Les* GÉORGIQUES *de Virgile.* (Acad.)

GÉOSAURE, n. m. (γῆ, terre; σαῦρος, lézard; gr.) Pron. *je-o-çor.* — Zool. Reptile dont on ne connait que des débris fossiles.

GÉOSOPHIE, n. f. (γῆ, terre; σοφία, connaissance; gr.) Pron. *j*[illegible]*fî.* — Didact. Connaissance des qualités de la terre.

GÉOSTATIQUE, n. f. Mécan. Statique de la terre; traité des lois de l'équilibre des solides.

GÉRANCE, n. f. (*gerens,* de *gerere,* porter; lat.) Pron. *jé-ranss.* — Techn. Machine pour décharger les vaisseaux.

GÉRANIS, n. m. Pron. *jé-ra-niss.* — Chir. Bandage pour les luxations de l'omoplate, les fractures des clavicules.

GÉRANIUM, n. m. (γέρανος, grue; gr.) Pron. *jé-ra-niom.* — Bot. Genre de plantes qu'on nomme aussi *Bec-de-grue.* Il renferme un très-grand nombre d'espèces cultivées la plupart dans les jardins d'agrément, et remarquables par la forme de leur capsule, qui figure un bec de grue : GÉRANIUM *musqué. Cultiver des géranium.* (Acad.)

GÉRANT, part. prés. invar. du v. Gérer.

GÉRANT, ANTE, n. f. (*gerere,* administrer; lat.) Pron. *jé-ran, rantt.* — Celui, celle qui gère, qui administre pour le compte d'autrui : *Le* GÉRANT *d'une société de commerce. Le* GÉRANT *d'un journal. Un* GÉRANT *infidèle.*

— Adjectiv. : *Procureur* GÉRANT. (Acad.)

GÉRASCANTHE, adj. des 2 g. (γηράσκω, je vieillis; ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *jé-rass-kantt.* — Bot. Dont les fleurs durent longtemps.

GERBAGE, n. m. Pron. *jèr-baj.* — Anc. Droit de gerbe.

— Levée des gerbes d'un champ.

GERBE, n. f. (*garba,* basse lat.) Pron. *jèrb.* — Faisceau de blé coupé : *Lier en* GERBE. *Faire des* GERBES. *Lier des* GERBES.

. . . . J'irai lier vos *gerbes.* (C. Del.)

— Absol. Blé prélevé pour la dime : *Disputer la* GERBE. *Lever la* GERBE.

— Fig. *Gerbe d'eau,* assemblage de plusieurs jets d'eau, qui, en s'élevant, forment comme une espèce de gerbe.

— *Gerbe de feu,* assemblage de plusieurs fusées qui, partant toutes ensemble, représentent une espèce de gerbe.

— Fig. : *On voyait des étincelles jaillir des arbres et se relever en* GERBES *d'azur.* (A. Mart.)

— Prov. *Mieux vaut le lien que la gerbe,* se dit des personnes qui déshonorent l'habit qu'elles portent.

— Astr. La chevelure de Bérénice.

GERBÉE, n. f. (*gerbe.*) Pron. *jèr-bé.* — Botte de paille où il reste encore quelque grain : GERBÉE *de froment. Il faut donner de la* GERBÉE *à ces chevaux.* (Acad.)

GERBER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gerbe.*) Agric. Mettre en gerbe : *Il faut* GERBER *ce froment.*

— Techn. Mettre dans une cave, dans un cellier les pièces de vin les unes sur les autres : *Pour faire tenir toutes les pièces dans la cave, il faudra les* GERBER. (Acad.) *Il voulut aider ses ouvriers à ranger les pièces, en les entassant les unes sur les autres, ce qu'on appelle* GERBER. (Dupuytren.)

— Artill. Empiler des bombes, des boulets, de manière à former une espèce de prisme triangulaire.

— Lancer des boulets ou des bombes contre un fort, etc. : *Cette batterie* GERBERA *la place.*

GERBILLE, n. f. Pron. *jèr-bi-y.* — Zool. Genre de rongeurs à longues jambes.

GERBILLON, n. m. (*gerbe.*) Pron. *jèr-bi-ion.* — Agric. Petite gerbe.

GERBO ou **GERBOISE,** n. f. Pron. *jèr-bo, boaz.* — Zool. Genre de mammifères rongeurs qui ont les pattes de devant fort courtes, et dont la queue est garnie de longs poils à son extrémité.

GERCE, n. f. (*gercer.*) Pron. *jèrss.* — Vulg. Teigne qui ronge les étoffes, les habits, les livres.

— Mar. Fente produite par la dessiccation dans une pièce de bois.

GERCEMENT, n. m. (*gercer.*) Action de gercer. — Résultat, effet, produit de cette action.

GERCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Le *c* du rad. *gerc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous gerçons, il gerça,* etc. — Faire de petites fentes ou crevasses à la peau, aux mains, au visage, aux lèvres : *Le froid, la bise,* GERCENT *les lèvres,* GERCENT *les mains.* (Acad.)

— Par extens. En parl. de la terre, du bois, des enduits, Se fendre par l'effet de la chaleur, de la sécheresse, etc. : *Ces grandes chaleurs* ONT GERCÉ *la terre.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. : *Les lèvres* GERCENT *au grand froid.*

= **Se gercer,** v. pron. Être gercé : *Les lèvres* SE GERCENT *à la grande gelée. La terre* SE GERCE. (Acad.)

GERÇURE, n. f. Pathol. Solution de continuité qui survient à la surface du corps, et qui semble, par sa forme allongée et étroite, résulter d'une distention excessive de la peau : *C'est moi qui préservais ton teint du hâle et des* GERÇURES. (G. Sand.) *L'épiderme de l'éléphant paraît déchiré par des* GERÇURES. (Buff.)

— Par extens., Fente faite à la terre, dans le bois, dans les ouvrages de maçonnerie, etc. : *Le tronc de cet arbre est sillonné de longues* GERÇURES. (Acad.)

— Comm. Fentes vives qui se trouvent dans le diamant.

GÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Il change l'*é* fermé du rad. *gér* en *è* ouvert, seulement avant les termin. *e, es, ent* : *je gère, ils gèrent.* Gouverner, conduire, administrer : *Il* A GÉRÉ *longtemps les affaires d'un tel. Il* A *mal* GÉRÉ *ses affaires.* (Acad.)

Syn. Gérer, régir. On *gère* une exploitation industrielle, une société par actions, une maison de commerce, c'est-à-dire qu'on en est chargé, qu'on en a la responsabilité; on *régit* une terre, un château avec ses dépendances, c'est-à-dire que l'on commande à tous ceux qui y sont employés. Ce que l'on *gère* est une chose à rendre productive par le développement; ce que l'on *régit* est une chose positive, réalisée, que l'on gouverne pour la conserver.

GERFAUT, n. m. (*gyrus,* rond; *falco,* faucon; lat.) Pron. *jèr-fô.* — Faucon. Oiseau de proie du genre des faucons, dont on se sert à la volerie : *Tiercelet de* GERFAUT. *Le* GERFAUT *a le bec et les jambes bleuâtres.* (Acad.)

GERGELIN, n. m. Huile de sésame.

GERLE, n. f. Grand cuvier à lessive.

GERLON, n. m. Techn. Cuve dont se sert le papetier.

GERMAIN, AINE, adj. (*germanus*; lat., m. sign.) Pron. *jèr-main, mènn.* — Il se joint ordinairement aux mots Cousin ou Cousine, et il se dit de deux personnes qui sont nées des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur : *Cousin* GERMAIN. *Cousine* GERMAINE.

— Fig. et par analog. :

Là sifflent les lézards, *germains* des crocodiles. (La F.)

— *Issu de germain,* se dit des personnes qui sont sorties de deux cousins germains : *Cousin issu de* GERMAIN. *Ils sont issus de* GERMAIN. *Elles sont issues de* GERMAIN. (Acad.)

— Jurispr. Il se dit des frères ou sœurs nés d'un même père et d'une même mère, par oppos. à *Consanguin* et à *Utérin* : *Il a un frère* GERMAIN *et deux frères consanguins. Elle a deux sœurs* GERMAINES *et un frère utérin.* (Acad.)

— Substantiv. : *Les* GERMAINS, *les utérins et les consanguins.* (Acad.)

GERMAINE, n. f. Pron. *jèr-mènn.* Bot. Genre de plantes labiées.

GERMANDRÉE, n. f. Bot. Genre de plantes labiées, composé d'un très-grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue la GERMANDRÉE *aquatique,* qui passe pour stimulante, et la GERMANDRÉE *officinale,* dont les feuilles amères et aromatiques sont employées comme fébrifuge.

GERMANIQUE, adj. des 2 g. (*germanicus,* lat.) Pron. *jèr-ma-nik.* — Géogr. Qui appartient à la Germanie ou aux Germains; il ne se dit que des choses : *Constitution* GERMANIQUE. *Le corps* GERMANIQUE. *Droit* GERMANIQUE. (Acad.)

GERMANISME, n. m. Pron. *jèr-ma-nism.* — Gramm. Façon de parler propre à la langue allemande; expression, construction empruntée de la langue allemande et transportée dans une autre langue : *Cet ouvrage est plein de* GERMANISMES. (Acad.)

— Par extens. Esprit particulier à l'Allemagne : *Il est naturel de demander à l'Allemagne des renseignements, de s'enquérir et de profiter de ses travaux, dût-on concourir le reproche de* GERMANISME. (Lerminier.)

GERMANT, part. prés. du v. Germer.

GERMANT, ANTE, adj. Pron. *jèr-man, mantt.* Qui est dans un état de germination : *Plante* GERMANTE. *Tubercules* GERMANTS.

GERME, n. m. (*germen,* lat.; m. sign.) Pron. *jèrm.* — Physiol. Rudiments d'un être, encore adhérents à la mère et non développés par la fécondation : *Le* GERME *fécondé est nommé embryon; Tout être vivant, par conséquent tout animal, provient d'un* GERME. (A. de Quatrefages.)

— *Faux germe,* la matière informe qui provient d'une conception défectueuse.

— *Le germe d'un œuf,* petite partie compacte et glaireuse qui se trouve dans l'œuf.

— Bot. Ovaire, partie de la fleur qui devient le fruit lorsque la fécondation est opérée : *Le* GERME *est ordinairement à la partie inférieure du pistil.*

— Partie de la semence dont se forme la plante : *Le* GERME *du blé. Le* GERME *du gland, de l'amande,* etc.

— Partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante : *Le* GERME *d'un oignon. Une pomme de terre a plusieurs* GERMES.

— Première pointe qui sort d'une graine, d'une bulbe, etc., lorsqu'elle commence à pousser : *Les fourmis rongent le* GERME *du blé.* (Acad.)

— Par anal. *Ils s'arrachent avec un soin superstitieux le moindre* GERME *de poil à mesure qu'il se montre.* (Cuv.)

— Fig. Ce qui est le principe, la cause, l'origine de quelque chose : *Le* GERME *de la vie. Le* GERME *d'une maladie. Apporter dans un pays les* GERMES *de la peste. La famille est, en* GERME, *la société tout entière.* (Portalis.)

— Mor. *Un* GERME *de division, de querelle,* etc. *Des* GERMES *de rébellion. Étouffer le* GERME *des vices. Développer le* GERME *de la vertu. Le* GERME *d'une grande pensée.* (Acad.) *Pline communiqua à ses lecteurs une hardiesse de penser qui est le* GERME *de la philosophie.* (Buff.) *Nous avons tous dans le cœur des* GERMES *de vertus et de vices; il s'agit d'étouffer les uns et de développer les autres.* (Duclos.) *L'éloquence, ce talent sublime, a son* GERME *dans une sensibilité rare pour le grand et pour le vrai.* (D'Alemb.)

— Man. *Germe de fève,* marque noire que le cheval porte dans la mâchoire, et qu'il conserve de cinq ans et demi à sept ou huit ans; après quoi on dit que le cheval ne marque plus.

GERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Germer : *Du blé* GERMÉ. *Des marrons, des oignons* GERMÉS. (Acad.)

GERMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. En parl. des se-

mences, des racines bulbeuses ou tubéreuses, Pousser le germe au dehors : *Le blé commence à* GERMER. *Le blé* A GERMÉ *dans la grange.* (Acad.)

— Fig. Se développer, s'accroître, produire ses effets : *C'est la chaleur intérieure de la terre qui fait tout* GERMER, *tout éclore.* (Buff.)

Au printemps, tout se meurt, tout *germe*, tout s'avive. (Del.)

L'esprit de révolte GERMAIT *en secret.* (Acad.) *Tout ce qui fleurit aujourd'hui* N'AVAIT *pas même encore* GERMÉ. (Beaum.) *Le vulgaire ne connaît point de violentes douleurs, et les grandes passions ne* GERMENT *guère chez les hommes faibles.* (J. J. Rouss.)

— Abusiv. Lamartine l'a employé transitiv. dans le sens de Produire : *L'homme, enfant et fruit de la terre, ouvre les flancs de cette mère, qui* GERME *les fruits et les fleurs.* (Lam.)

GERMINAL, n. m. Septième mois du calendrier républicain ; il commençait, le 21 ou le 22 mars.

GERMINATIF, IVE, adj. Bot. Qui a rapport à la germination.

— Physiol. *Faculté germinative*, celle que possèdent les corps reproducteurs de certains êtres organisés. ‖ Bot. Faculté qu'ont les graines de germer.

GERMINATION, n. f. (*germinatio* ; lat., m. sign.) Pron. *jèr-mi-na-cion*. — Bot. Premier développement des parties contenues dans le germe d'une semence : *La chaleur, l'humidité, avancent la* GERMINATION *des semences. Il est curieux d'observer les progrès de la* GERMINATION *des plantes.* (Acad.) *Le premier effet apparent de la* GERMINATION *est le gonflement de la graine et le ramollissement de ses enveloppes.* (Robbin.)

GERMOIR, n. m. (*germe.*) Pron. *jèr-moar*. — Agric. Trou fait en terre ; caisse, pot où l'on dépose les graines qui doivent être enterrées immédiatement après leur chute de l'arbre pour n'être semées qu'au printemps.

— Techn. Cellier, cuve où les brasseurs font germer l'orge.

GÉROFLE, n. m. V. GIROFLE.

GÉRONDIF, n. m. (*gerere*, faire ; lat.) Pron. *jé-ron-diff*. — Gramm. lat. cas du participe futur passif, lorsqu'on les emploie comme formes de l'infinitif : *Il y a trois* GÉRONDIFS : *le* GÉRONDIF *en* di, *le* GÉRONDIF *en* do *et le* GÉRONDIF *en* dum.

— Il se dit abusivement, dans notre langue, du participe actif, précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue : *En allant. En faisant. Il allait courant.* (Acad.) *La langue française se traîne et languit par ses* GÉRONDIFS *incommodes.* (Boil.)

GÉRONTE, n. m. (γέρων, γέροντος, vieillard ; gr.) Antiq. Membre du sénat de Sparte.

— Anc. Moine. ‖ Juge chez les chrétiens grecs.

— Fig. et fam. Bonhomme, homme simple et crédule : *C'est un* GÉRONTE. *Me prend-on pour un* GÉRONTE ? (Dest.)

GÉRONTOCRATIE, n. f. (γέρων, οντος, vieillard ; κράτος, puissance ; gr.) Gouvernement des vieillards.

GÉROPOGON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Composées. ‖ Espèce de chicoracées.

GERSEAU, n. m. Pron. *jèr-çô*. — Mar. Corde qui sert à suspendre une poulie ou à la renforcer, de peur qu'elle n'éclate.

GERSÉE, n. f. Pron. *jèr-cé*. — Suc de la racine d'arum séché au soleil ; espèce de céruse dont les femmes se servent en Italie pour se blanchir la peau.

GÉRYONIE, n. f. Zool. Genre de méduses.

GERZEAU, n. m. Vulg. La nielle, plante qui croît parmi les blés et qui leur est très-nuisible.

GÉSIER, n. m. Anat. Le troisième estomac des oiseaux ; il est formé chez les granivores par des parois musculeuses, épaisses et très-puissantes : *Le* GÉSIER *d'une poule.* (Acad.) *Le* GÉSIER *est un véritable organe de trituration.* (Littré.)

— Par extens. Estomac de tous les oiseaux : *Les oiseaux granivores ont des* GÉSIERS, *c'est-à-dire des estomacs d'une substance assez ferme et assez solide pour broyer les aliments, à l'aide de quelques petits cailloux qu'ils avalent.* (Buff.)

GÉSINE, n. f. (*jacere*, être couché ; lat.) Pron. *jé-sinn*. — Couches d'une femme ; temps durant lequel elle est en couches : *Être en* GÉSINE.

— Pal. *Payer les frais de gésine*, les frais d'un accouchement : *On me condamna à une amende considérable et* AUX FRAIS DE LA GÉSINE. (Did.)

GÉSIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*jacere*, être couché ; lat.) Pron. *jé-zir*. — Il n'est usité qu'aux formes suivantes : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent ; je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient ; gisant.* — Être couché, être étendu par terre ; en parl. de personnes malades ou mortes, et de choses renversées par le temps ou la destruction : Nous GISIONS *tous les deux sur le pavé d'un cachot, malades et privés de secours. Son cadavre* GÎT *sur la terre, privé de sépulture. Des monuments détruits* GISENT *dans la poussière.* (Acad.)

C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme. (Boil.)

Derrière lui GISENT *à terre sa casquette de loutre et ses lèvres, dont il s'est débarrassé pour être plus alerte à la bataille.* (Th. Gaut.) *Les matières premières de toutes les industries* GISENT *à l'état brut autour de nous.* (Blanq.)

— *Ci-gît*, formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes :

Ci-gît qui, sans jamais s'inquiéter d'autrui,
Durant quatre-vingts ans ne vécut que pour lui.

— Prov. *C'est là que gît le lièvre*, c'est là le secret, le nœud de l'affaire.

— Mar. *La côte gît nord et sud, est et ouest*, etc., s'étend du nord au sud, de l'est à l'ouest, etc.

— Fig. et fam. Consister : *Tout* GÎT *en cela. Toute la faculté* GÎT *en ce point. Cela* GÎT *en fait. Cela* GÎT *en preuve.* (Acad.)

Tout le secret ne *gît* qu'en un peu de grimace. (Corn.)
... C'est dans le sang-froid que *gît* la fermeté. (Étienne.)

GESNÉRIE, n. f. Pron. *jèss-né-rî*. — Bot. Genre de plantes ou d'arbustes remarquables par leur élégance et la beauté de leurs fleurs : *La* GESNÉRIE *cotonneuse est originaire de l'Amérique.*

GESSE, n. f. Pron. *jèss*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, dont quelques espèces sont cultivées comme fourrage, et même comme aliment : *Semer des* GESSES. *Les semences de la* GESSE *domestique sont anguleuses et blanchâtres. Manger des* GESSES. (Acad.)

GESSETTE, n. f. Bot. Espèce de petite gesse.

GESTATION, n. f. (*gestatio* ; lat., m. sign.) Pron. *jès-ta-cion*. — État d'une femelle qui a conçu ; temps durant lequel elle conserve dans son corps et nourrit à ses propres dépens l'être qu'elle a conçu : *La durée de la* GESTATION *varie suivant les espèces. La* GESTATION *de la femme est de neuf mois.* (Acad.) *Les femmes cessent d'être réglées pendant la* GESTATION. (Caseaux.) *Chez les éléphants la durée de la* GESTATION *est de deux ans.* (Buff.)

— Antiq. Exercice qui consistait chez les Romains à se faire porter en chaise ou en litière, traîner dans un chariot ou dans un bateau, afin de donner au corps un mouvement et des secousses salutaires.

GESTATOIRE, adj. des 2 g. Antiq. Dont on se servait pour la gestation : *Chaise* GESTATOIRE.

— Il se dit particul. de la chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE, n. m. (*gestus* ; lat., m. sign.) Pron. *jèst*. — Action, mouvement du corps, et principal. des bras et des mains dans la déclamation, dans la conversation : *Avoir le* GESTE *beau, noble, aisé. Avoir le* GESTE *forcé. Son* GESTE *n'est pas naturel. Le* GESTE *est quelquefois aussi sublime que le mot.* (Did.) *La disposition de la scène est dramatiquement composée et montre chez le peintre une grande entente de la physionomie et du* GESTE. (Th. Gaut.)

— Simple mouvement du bras, de la main et même de la tête, surtout quand on le fait pour exprimer quelque sentiment : *Un* GESTE *menaçant. Faire un* GESTE *de la main. Un* GESTE *expressif.* (Acad.)

Un *geste* confident de notre intelligence. (Boil.)

GESTES, n. m. pl. (*gesta*, exploits ; lat.) Pron. *jèst*. — Belles, grandes, mémorables actions, principalement des généraux et des princes : *Les* GESTES *d'Alexandre, de Scipion. Les dits et* GESTES *des anciens.* (Acad.) *La tradition ne nous a transmis que les* GESTES *de quelques nations.* (Buff.)

... Ce grand chroniqueur des *gestes* d'Alexandre. (Boil.)

— Fam. et par plaisant. : *Les faits et gestes d'une personne*, ses actions, sa conduite : *Il n'a rien oublié des faits et* GESTES *de son héros. On sait vos faits et* GESTES. (Acad.) ‖ Vieux.

— *Chanson de geste*, appellation générale des poëmes héroïques du moyen âge, qui étaient consacrés à célébrer les exploits de Charlemagne et de ses barons ; on disait aussi *la Geste* : *Le genre le plus ancien et le plus important de notre poésie est la* CHANSON DE GESTE *ou la* GESTE *consacrée à Charlemagne et aux barons carlovingiens.* (Littré.) *La* GESTE *héroïque et sérieuse était pleine des ardeurs guerrières et féodales.* (Id.)

GESTICULATEUR, n. m. Celui qui fait trop de gestes : *Cet avocat parle assez bien, mais c'est un grand* GESTICULATEUR. (Acad.)

GESTICULATION, n. f. (*geste.*) Pron. *jèss-ti-ku-la-cion*. — Action de gesticuler : GESTICULATION *ridicule.* (Acad.)

GESTICULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*geste.*) Faire trop de gestes en parlant : *Il parle assez bien, mais il* GESTICULE *toujours. Il* GESTICULE *trop.* (Acad.)

On n'est point regardé si l'on ne *gesticule*. (Quinault.)
... J'ai frappé du pied, crié, *gesticulé*. (C. Del.)

GESTION, n. f. (*gestio* ; lat., m. sign.) Pron. *jès-tion*. — Action de gérer ; administration : *Rendre compte de sa* GESTION. *Le temps de sa* GESTION. *Durant sa* GESTION. (Acad.)

GEULE, n. f. Agric. Maladie de la vigne dans laquelle les bourgeons prennent un développement excessif.

GÈZE, n. m. Pron. *jèz*. — Constr. Angle rentrant entre deux combles.

GHIAOUR, n. m. (du pers. *ghiar*, dieu ; *ouvr*, terminaison qui indique l'action.) Nom que les Turcs donnent par injure à tous ceux qui ne font pas profession de l'islamisme, et particul. aux chrétiens.

GHITAM, n. m. Pron. *ghi-tam*. — Comm. Étoffe de soie qui se fait à la Chine.

GIBBE, n. m. Zool. Coquille terrestre, blanche.

GIBBEUX, EUSE, adj. (*gibbosus*, bossu ; lat.) Pron. *jib-beu, beuz*. — Bossu ; relevé en bosse : *La partie* GIBBEUSE *du foie. Pétales* GIBBEUX. *Les parties* GIBBEUSES *de la lune sont les plus éclairées.* (Acad.)

GIBBON, n. m. Pron. *jib-bon*. — Zool. Genre de quadrumanes de la tribu des Singes de l'ancien continent ; ils ont des bras fort longs, des callosités aux fesses, mais ni queue ni abajoues.

GIBBOSITÉ, n. f. (γύβωσις ; gr., m. sign.) Pron. *jib-bô-zi-té*. — Méd. Bosse, courbure de l'épine du dos.

GIBECIER, n. m. Pron. *jib-cié*. — Techn. Celui qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE, n. f. (κίβισις, besace ; gr.) Pron. *jib-cièr*. — Anc. Espèce de bourse large et plate que l'on portait à la ceinture.

— Chass. Grande bourse, ordinairement de cuir, où les chasseurs mettent le plomb, la poudre, et les autres choses dont ils se servent à la chasse : *Porter une* GIBECIÈRE. *La* GIBECIÈRE *d'un chasseur.*

— Espèce de sac dans lequel les escamoteurs, les joueurs de gobelets mettent leurs instruments, et qu'ils attachent devant eux quand ils font leurs tours.

— Fam. *Tours de* GIBECIÈRE, escamotage.

GIBELET, n. m. Pron. *jib-lè*. — Petit foret dont on se sert pour percer une pièce de vin ou de quelque autre liquide qu'on veut déguster : *Les essayeurs de vin ont toujours un* GIBELET *dans leur poche.*

— Fam. *Avoir un coup de gibelet*, avoir l'esprit léger, la tête un peu éventée.

GIBELIN, n. m. Pron. *jib-lain*. — Partisan d'une faction attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes en Italie, dans les 12e 13e et 14e siècle : *La faction des* GIBELINS. *Ce prince était* GIBELIN. *Les Guelfes et les* GIBELINS. (Acad.)

GIBELOT, n. m. Pron. *jib-lô*. — Mar. Pièce de bois fixée entre les deux plats bords et l'étrave.

GIBELOTTE, n. f. Pron. *jib-lott*. — Art cul. Espèce de fricassée de lapin, etc. : GIBELOTTE *de lapereau.*

GIBERNE, n. f. Partie de l'équipement d'un soldat, boîte recouverte de cuir dans laquelle sont placées les cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes.

— Fam. *Enfant de giberne*, enfant né d'un militaire au service. ‖ On dit plus souv. *Enfant de troupe.*

GIBET, n. m. (*gebel*, montagne ; arab.) Pron. *ji-bè*. — Potence où l'on exécute ceux qui sont condamnés à être pendus : *Attacher à un* GIBET. *Mener à un* GIBET. *Pendre au* GIBET.

La mort a mille aspects : *le gibet* en est un. (V. Hugo.)

— Par anal. Fourches patibulaires où l'on expose les corps de ceux qui ont été pendus.

— Prov. *Le gibet n'est que pour les malheureux*, les richesses et le crédit sauvent ordinairement les grands criminels.

— *Le gibet ne perd point ses droits*, les criminels sont punis tôt ou tard.

Syn. Gibet, potence. A prendre chacun de ces deux mots dans son sens propre, *gibet* est le composé, *potence* est le simple. Le fameux *gibet* de Montfaucon se composait de plusieurs *potences*. Dans une autre acception, *gibet* est le genre, *potence* est l'espèce. Les auteurs appelaient indistinctement *gibet* la *potence* où l'on pendait les criminels et l'échafaudage de cette *potence*, et les fourches patibulaires où on les exposait vivants ou morts, et la croix même à laquelle Jésus-Christ fut attaché ; *potence* n'a jamais signifié que le poteau où l'on attachait les criminels pour les étrangler.

GIBIER, n. m. collect. (*cibaria*, vivres, aliments; lat.) Pron. *ji-bié*. — Chass. Animaux sauvages bons à manger, qu'on tue ou qu'on prend à la chasse : *Un pays plein de* GIBIER. *Le* GIBIER *est fort commun dans les montagnes de Judée : il consiste en perdrix, bécasses, lièvres, sangliers et gazelles.* (Chateaub.) *Il s'est fait une réputation dans l'art de peindre des animaux, du* GIBIER, *de la volaille, des fruits et des fleurs.* (Bailly.)

— *Gros gibier*, cerfs, daims, chevreuils, sangliers, etc.

— *Menu gibier*, les lièvres, les perdrix, les bécasses, etc.

— Fig. et fam. *Cela n'est pas de son gibier*, se dit des choses qui passent les connaissances, la capacité d'une personne, qui ne lui conviennent pas, qui ne sont pas de son goût : *Les romans ne sont point* GIBIER *de dévote.*

Vous savez que je suis quelque peu du métier
A me devoir connaître en un pareil *gibier*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Gibier de potence*, se dit d'un ou de plusieurs hommes dont les actions semblent mériter d'être punies en justice : *Cet homme est un* GIBIER *de potence. Ces gens-là sont du* GIBIER DE POTENCE. (Acad.)

— Pop. *Gibier à commissaire*, filles de mauvaise vie.

— Fig. L'inculpé; l'affaire que l'on poursuit : *Un prévôt pouvait suivre partout son* GIBIER. *Toutes causes ne sont pas* GIBIER *des juges ordinaires.*

GIBLE, n. m. collect. Techn. Briques arrangées dans le four pour être cuites.

GIBOULÉE, n. f. Pron. *ji-bou-lé*. — Espèce d'orage, pluie grande, soudaine, de peu de durée, quelquefois mêlée de grêle : GIBOULÉE *de mars.*

GIBOYER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ji-boa-ié*. — Fam. Chasser, prendre du gibier : *Aimer à* GIBOYER.

Le roi des animaux se mit un jour en tête
De *giboyer* : il célébrait sa fête. (La Font.)

— Par extens., Se nourrir, vivre de gibier.

— Faucon. Chasser à l'oiseau.

— Chass. Chasser au fusil, à pied.

— *Poudre à giboyer*, poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

— Fam. *Épée à giboyer*, une très-longue épée.

GIBOYEUR, n. m. Pron. *ji-boa-ieur*. — Fam. Celui qui chasse beaucoup : *C'est un grand* GIBOYEUR.

Telle sur un ormeau se plaint la tourterelle,
Quand l'adroit *giboyeur* a, d'une main cruelle,
Fait mourir à ses yeux l'objet de ses amours. (La Font.)

— Comm. Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands. ‖ Peu usité.

GIBOYEUX, EUSE, adj. Pron. *gi-boa-ieu, ieuz*. Qui abonde en gibier : *Parc* GIBOYEUX. *Terre* GIBOYEUSE. (Acad.)

GIETTE, n. f. Techn. Pièce de l'ourdissoir.

GIFFLE, n. f. Pop. et fam. Soufflet : *Acculé contre une porte, en vain il lève le coude à la manière des écoliers pour parer les* GIFFLES. (Th. Gaut.)

GIGANTE, n. f. (*gigas, gigantis*, géant; lat.) Pron. *ji-gantt*. — Anc. mar. Grande figure que l'on sculptait à l'arrière d'une galère.

GIGANTESQUE, adj. des 2 g. (γίγας, γίγαντος, géant; gr.) Pron. *ji-gan-tèsk*. — Qui tient du géant : *Taille* GIGANTESQUE. *Figure* GIGANTESQUE.

— Il se dit également des animaux et des choses qui sont remarquables par leur grandeur, par leur élévation : *Arbre* GIGANTESQUE. (Acad.) *L'homme a purgé la terre de ces animaux* GIGANTESQUES *dont nous trouvons encore les ossements énormes.* (Buff.)

— Fig. et mor : *Projet, entreprise* GIGANTESQUE. *Jamais il n'y eut un plus grand pêle-mêle d'hommes; jamais on ne vit une agitation plus* GIGANTESQUE. (Dupanl.) *L'un étonna par des idées* GIGANTESQUES *revêtues d'un style emphatique; l'autre, par l'abondance de ses plaisanteries.* (St. Lamb.)

— N. m. Chose gigantesque en général : *Certains esprits n'aiment que l'extraordinaire et le* GIGANTESQUE. (Acad.)

GIGANTOLOGIE, n. f. (γίγαντος, gén. de γίγας, géant; λόγος, discours; gr.) Didact. Traité sur les géants.

GIGANTOMACHIE, n. f. (γίγαντος, gén. de γίγας, géant, et μάχη, combat gr.) Pron. *ji-gan-to-ma-chi* — Antiq. Prétendu combat des géants contre les dieux; description poétique ou représentation pittoresques de ce combat : *La* GIGANTOMACHIE *de Claudien.* (Acad.)

GIGARTINE, n. Bot. Genre d'algues de l'ordre des Floridées.

GIGOT, n. m. Pron. *ji-gô*. — Cuisse de mouton séparée du corps de l'animal, pour être mangée : *Manger un* GIGOT. *Un* GIGOT *de bon goût.* (Acad.) *Le* GIGOT *était tendre et le vin excellent.* (Marm.)

— Au pl. Jambes de derrière du cheval : *Ce cheval a de bons* GIGOTS.

— Fam. et par plaisanterie. Il se dit quelquefois des jambes d'une personne : *Étendre ses* GIGOTS. *Il faut ici remuer le* GIGOT. (Regn.)

— Fig. Manches de robe que les femmes portaient très-amples du haut et soutenues par des baleines : *Cette dame porte encore des* GIGOTS, *des manches à* GIGOT.

Syn. Gigot, gigue, éclanche. *Gigue* est le mot le plus large; il s'entend de la cuisse ou de la jambe, ou des deux prises ensemble : c'est un gros *gigot*. *Gigot*, signifie proprement la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient immédiatement à la jambe. *Éclanche*, désigne la partie supérieure de la cuisse, celle qui touche à la hanche, d'où le mot est venu. La *gigue* et l'*éclanche* sont toujours considérées comme des morceaux destinés à être mangés, idée que le mot *gigot* n'éveille pas toujours.

GIGOTTÉ, part. pass. du v. Gigotter.

— Adj. Man. *Un cheval bien* GIGOTTÉ, dont les membres sont bien fournis et annoncent de la force.

— Véner. *Un chien bien* GIGOTTÉ, qui a les cuisses rondes et les hanches larges. ‖ On dit plus souv. *Bien membré.*

GIGOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. En parl. du lièvre, du lapin, etc. Secouer les jarrets en mourant.

— Fam. Par extens. en parl. des enfants, Remuer continuellement les jambes : *Cet enfant ne fait que* GIGOTTER.

GIGUE, n. f. Pron. *jigh*. — Pop. Jambe, il s'emploie surtout au pluriel : *Avec vos grandes* GIGUES, *vous empêchez tout le monde de se chauffer.* (Acad.)

— Cuisse du chevreuil : *Une* GIGUE *de chevreuil marinée.*

— Anc. Crosse de certaines armes à feu.

GIGUE, n. f. Musiq. Sorte d'air dont le mouvement est vif et gai : *Jouer une* GIGUE.

— Danse faite sur cet air : *Danser une* GIGUE. (Acad.)

GILBE, n. f. Pron. *jilb*. — Bot. vulg. Genêt des teinturiers.

GILET, n. m. Pron. *ji-lè*. — Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous l'habit ou la redingote : GILET *de piqué, de casimir, de cachemire.* (Acad.) *Une splendide boutique de bijouterie est suspendue au* GILET *du dandy nègre.* (Ph. Chasles.) *Son bonheur, son seul plaisir, était la toilette : il se ruinait en* GILETS *magnifiques, en pantalons collants, demi-collants, en bottes fines, en gants frais*, etc. (H. de Balz.)

— Espèce de camisolle de laine ou de coton que l'on porte sur la chemise ou sur la peau : GILET *de laine.* GILET *de flanelle.* (Acad.)

GILLE, n. m. Personnage comique du théâtre de la foire : *Jouer les rôles de* GILLE, ou elliptiquement, *jouer les* GILLES.

— Fam. par anal. Homme qui a l'air et le maintien d'un niais : *C'est un* GILLE, *un vrai* GILLE.

— Pop. *Faire* GILLE, *se retirer, s'en aller, s'enfuir. Nous criâmes au postillon, au plus vite de* FAIRE GILLE. (Le Franc.)

— Pop. Faire banqueroute.

— Pêch. Espèce de grand filet du genre de l'épervier, qui fut interdit dans l'ordonnance des eaux et forêts.

GILLERIE, n. f. Pop. Action de gille; niaiserie.

GILLES ou **GÉ**, n. m. Espèce de brelan qui se joue à quatre personnes, faisant chacune leur jeu en particulier.

GILLETTE, n. f. Pop. Femme parée qui fait l'importante. ‖ *C'est une reine gillette*, se dit d'une grisette qui fait la grande dame.

GIMBLETTE, n. f. Pron. *jain-blètt*. — Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme d'anneau.

GIN, n. m. (*gin*, angl.) Pron. *djinn*. — Sorte d'eau-de-vie de grain dont on fait beaucoup d'usage en Angleterre.

GINGAS, n. f. Pron. *jain-ga*. — Toile de fil à carreaux bleus et blancs, que l'on emploie ordinairement pour faire les matelas.

GINGE, n. f. Pron. *jainj*. — Bot. Chanvre gigantesque du Japon.

GINGEMBRE, n. m. (*zindjebil*; hindou.) Pron. *jain-jambr*. — Botan. Plante vivace du genre amorphe particulière aux Antilles; sa racine, appelée aussi *gimgembre*, est d'un goût approchant de celui du poivre : *De la racine de* GINGEMBRE. *Broyer du* GINGEMBRE. (Acad.)

GINGEOLE, n. f. Pron. *jain-jol*. — Mar. Place de la poupe d'une galère où l'on pose la boussole.

GINGEON, n. m. Pron. *jain-jon*. — Zool. Canard siffleur des Antilles.

GINGIBRINE, n. f. Pron. *jain-ji-brinn*. — Comm. Poudre de gingembre.

GINGIVITE, n. f. Méd. Inflammation des gencives.

GINGIVAL, ALE, adj. (*gingiva*, gencive; lat.) Méd. Qui a rapport aux gencives : *Muqueuse* GINGIVALE.

GINGLYME, n. m. (γιγγλυμός, charnière; gr.) Pron. *jain-glinn*. — Anat. Articulation qui ne permet que des mouvements bornés d'opposition : *Chez le pangolin, l'articulation du radius se fait en* GINGLYME. (Cuvier.)

GINGLYMOÏDAL, ALE ou **GINGLYMOÏDE**, adj. (γιγγλυμός, ginglyme, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *jain-gli-mo-i-dal, mo-id*. — Anat. Il se dit des articulations qui est de la nature du ginglyme.

GINGO, n. m. Bot. Grand et bel arbre du Japon de la famille des Pistachiers.

GINGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *jain-ghé*. — Ruer; il se dit surtout en parl. d'une vache.

GINGUET, ETTE, adj. Pron. *jain-ghè, ghètt*. — Qui a peu de force, peu de valeur : *Du vin* GINGUET.

— Fam. Court : *Un ouvrage bien* GINGUET. *Un habit* GINGUET.

— Fig. et fam. *Esprit* GINGUET, esprit médiocre, frivole, qui a peu de fond.

— Substantiv. *Boire du* GINGUET. (Acad.)

GINSENG, n. m. Pron. *jain-çangh*. — Bot. Plante qui croît en Chine et au Japon, et dont la racine est tonique et stimulante : *L'expérience n'a point confirmé en Europe les propriétés merveilleuses que les Chinois attribuent au* GINSENG. (Acad.)

GIORNO (À), loc. adv. (*à jour*.) Pron. *a-ji-or-no*. — Expression qui s'emploie pour désigner un éclairage très-brillant : *La salle sera éclairée* À GIORNO.

GIPE, n. f. Pron. *jip*. — Espèce de sarrau ou de souquenille de toile grossière que les paysans et les gens du peuple mettaient par-dessus leur pourpoint.

GIPON, n. m. Pron. *ji-pon*. — Techn. Gros pinceau ou morceau de laine dont le corroyeur se sert pour suiver les peaux.

GIPSY, n. des 2 g. Nom que l'on donne aux bohémiens d'Angleterre : *Il dépose courageusement sa pièce dans la main calleuse et momifiée que la* GIPSY *lui tend.* (Th. Gaut.) ‖ Pl., des *gipsyes*.

GIRAFE, n. f. (*zorafa*, ou *djourafa*; arab.) Pron. *ji-raf*. — Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants, remarquable par sa forme bizarre et la disproportion des parties de son corps. Il a le train de devant beaucoup plus élevé que celui de derrière, le cou démesurément allongé : sa tête est semblable à celle du chameau, mais elle porte deux cornes coniques, velues et persistantes, communes aux mâles et aux femelles; sa peau est d'une couleur fauve clair, toute parsemée de grandes taches anguleuses foncées : *La* GIRAFE *est le plus grand de tous les mammifères terrestres connus.* (Dumér.) *La* GIRAFE *est un animal très-doux, qui habite les déserts des contrées intérieures de l'Afrique.* (Richard.)

— Pop. *C'est une girafe*, se dit d'une femme grande qui a une mauvaise tournure.

— Astr. Constellation de l'hémisphère boréal.

GIRANDE, n. f. (*gyrare*, tourner; lat.) Pron. *ji-rand*. — Techn. Faisceau de plusieurs jets d'eau.

— Pyrotech. Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps.

GIRANDOLE, n. f. (γῦρος, cercle; gr.) Pron. *ji-ran-dol*. — Pyrotech. Girande : *La* GIRANDOLE *du château Saint-Ange.* (Acad.)

— Chandelier à plusieurs branches, que l'on met sur une table, sur des guéridons : *Girandole de cristal, d'argent*, etc. *Deux* GIRANDOLES *chargées de bougies.* (Ch. Nod.)

— Assemblage de diamants ou d'autres pierres précieuses, qui sert à la parure des femmes et qu'elles portent à leurs oreilles : *Ils ont observé des* GIRANDOLES *éblouissantes.* (A. Mart.)

— Bot. Plantes aquatiques dont les feuilles sont disposées en verticilles; plantes dont les fleurs forment des espèces de bouquet.

GIRASOL, n. m. (*girasole*, tournesol; ital.) Pron. *ji-ra-çol*. — Min. Opale commune d'un certain aspect chatoyant et d'un blanc bleuâtre; elle lance des reflets rougeâtres et quelquefois d'un jaune d'or.

— *Girasol oriental*, variété de corindon.

— Bot. Hélianthe annuel, l'héliotrope, et quelques autres plantes dont les fleurs paraissent suivre les mouvements du soleil.

GIRATION, n. f. V. GYRATION.

GIRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ji-ra-toar.* — Didact. Il se dit d'un mouvement de rotation, et du point autour duquel ce mouvement s'exécute : *Mouvement* GIRATOIRE. *Point* GIRATOIRE. (Acad.)

GIRAUMONT ou **GIRAUMON**, n. m. Pron. *ji-rô-man.* — Bot. Espèce de courge, qui porte un fruit bon à manger, auquel on donne le même nom.

GIREL, n. m. Pron. *ji-rèl.* — Anc. Partie antérieure de l'armure d'un cheval qui couvrait les épaules et le poitrail.

— Techn. Cabestan ; haut de l'arbre de la roue du potier.

GIRIE, n. f. Pron. *ji-rî.* — Pop. Plainte hypocrite, jérémiade ridicule : *Il fallait voir s'il y avait autrefois de ces* GIRIES-*là.* (H. de Balz.)

GIROFLADE, n. f. Zool. Espèce de polypier rouge.

GIROFLE ou **GÉROFLE**, n. m. (χάρυον, noix et φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Fleur non développée du giroflier : *Le* GIROFLE *est le bouton des fleurs du* GIROFLIER.

— Comm. Sorte d'épicerie qui est à peu près de la figure d'un petit clou à tête : *Cela sent le* GIROFLE. *Tantôt la cuisinière mettait trop de sel dans ses ragoûts, et tantôt trop de poivre, de* GIROFLE *ou de safran.* (Lesage.)

— Il s'emploie le plus souv. avec le mot de *clou* : CLOU DE GIROFLE. *Essence de* CLOU DE GIROFLE. *Un citron piqué de clous de* GIROFLE. (Acad.)

GIROFLE, n. m. Zool. Genre de vers intestinaux.

GIROFLÉE, adj. f. Comm. Il ne s'emploie que dans cette location : *Cannelle* GIROFLÉE, écorce du giroflier.

GIROFLÉE, n. f. Pron. *ji-ro-flé.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères ; elles sont cultivées dans les jardins, à cause du parfum et de la beauté de leurs fleurs : *Un bouquet de* GIROFLÉE. *Un beau pied de* GIROFLÉE.

— Fleurs de ces plantes : GIROFLÉE *blanche, rouge, violette.* GIROFLÉE *double, simple.* (Acad.)

GIROFLIER ou mieux **GÉROFLIER**, n. m. (καρυόφυλλον ; gr., m. sign.) Pron. *ji, ji-ro-fli-é.* — Bot. Arbre de la famille des Myrtes, qui porte le clou de girofle : *Le* GIROFLIER *croît dans les îles Moluques.* (Acad.) *Il faut propager les* GIROFLIERS. (Cuv.)

GIROLE, n. f. Zool. vulg. L'Alouette d'Italie.

GIROLLE ou **GYROLLE**, n. f. (*gyrare,* tourner ; lat.) Bot. Espèce de champignon comestible, dont le chapeau, d'abord rond et convexe, change de forme dans son développement et semble tourner. ‖ On l'appelle aussi *Oreille de bouc.*

GIRON, n. m. (*gyrus ;* lat. m. sign.) Pron. *ji-ron.* — Partie du corps qui s'étend depuis la ceinture aux genoux, dans une personne assise : *Cet enfant dormait dans le* GIRON *de sa mère.* (Acad.)

> .... L'oiseau qui porta Ganymède
> Du monarque des dieux enfin implora l'aide,
> Dépose en son *giron* ses œufs, et croit qu'en paix
> Ils seront dans ce lieu. (La Font.)

Ma tante avait toujours un grand chien de chasse hargneux, couché dans son GIRON. (Chateaub.)

— Fig. *Le giron de l'Église.* La communion de l'Église catholique : *Ramener au* GIRON DE L'ÉGLISE. (Acad.) *Il demanda à rentrer* AU GIRON DE L'ÉGLISE, *et promit la conversion de ses sujets.* (Mérim.)

— Prov. *Ce qui ne va pas aux manches va au giron,* ce qui ne sert pas à un usage peut servir à un autre.

— Archit. La partie de la marche d'un escalier sur laquelle on pose le pied : *Les marches les plus commodes ont quatorze pouces de* GIRON.

— Blas. Espèce de triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu : *Il porte d'or au* GIRON *d'azur.* (Acad.)

— *Tendre le giron à la justice,* comparaître à l'audience sur une assignation, et déclarer qu'on se soumet aux fins et conclusions de la demande.

— Fig. Accueillir favorablement ; se ranger du parti.

> Aux mécontents je *tendais le giron.* (La Chaus.)

GIRONDE, n. f. Polit. Parti, dans la Convention, formé par les députés de la Gironde.

GIRONDIN, n. m. Polit. Membre du parti de la Gironde ; du parti fédéraliste et modéré.

GIRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gironner.

— Constr. *Marche gironnée,* se dit des marches d'un escalier tournant. ‖ *Tuile gironnée,* celle qui est plus étroite par un bout que par l'autre.

— Blas. Il se dit d'un écu qui a quatre girons d'un émail, et quatre d'un autre : *Il porte* GIRONNÉ *d'argent et de gueules.* (Acad.)

GIRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*giron.*) Pron. *ji-ro-né.* — Techn. Donner à un ouvrage d'orfévrerie la rondeur qu'il doit avoir.

GIROUETTE, n. f. (*gyrare,* tourner ; lat.) Pron. *ji-rou-ètt.* — Pièce de fer-blanc ou d'autre matière fort mince, taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, mise sur un pivot en un lieu élevé, de manière qu'elle tourne au moindre vent, et qu'elle en indique la direction : GIROUETTE *de fer-blanc, de tôle, etc. Pour savoir d'où vient le vent, il faut regarder la* GIROUETTE. (Acad.)

> Le moindre mouvement vous fait à gauche, à droite,
> Tourner tous ces gens-là comme une *girouette.*
> (Coll. d'Harl.)

— Mar. Bandes de toile ou d'étamine qu'on place au haut des mâts pour indiquer la direction du vent.

— Fig. et fam. *C'est une girouette,* se dit d'un homme qui change souvent de sentiment, d'avis, de parti. Dans le m. sens : *Tourner à tout vent comme une* GIROUETTE. (Acad.) *La* GIROUETTE *va tourner.* (Lesage.)

GIROUETTÉ, ÉE, adj. Pron. *ji-rou-è-té.* — Blas. Surmonté d'une girouette ; qui a une girouette d'un autre émail que le corps : *Château d'or maçonné et* GIROUETTÉ *d'argent.*

GISANT, part. pass. du v. Gésir. Couché, étendu : *Il est* GISANT *dans son lit malade. Un cadavre* GISANT *dans la poussière.* Il ne s'emploie guère que dans les cas indiqués par ces exemples.

— Quelques poëtes le font adjectif et variable.

> ...Son regard, errant sur le sable et sur l'onde,
> Embrasse d'un coup d'œil les deux moitiés du monde,
> *Gisantes* à ses pieds dans l'abîme béant. (V. Hugo.)

GISEMENT ou **GISSEMENT**, n. m. Pron. *jiz-man.* — Mar. Situation des côtes de la mer : *Les bons pilotes doivent connaître le* GISEMENT *des côtes où ils veulent aborder.* (Acad.) *Il fut jeté sur les* GISEMENTS *de la Bretagne.* (Chateaubr.)

— Min. Position des masses minérales dans la terre : *Ce minéral a tel* GISEMENT. GISEMENT *interrompu.* (Acad.)

GÎT, 3e pers. sing. de l'ind. pr. du v. Gésir.

GITAGE, n. m. Pron. *ji-taj.* — Techn. Dernière opération que l'on fait au chardon pour démêler les poils du drap.

GITANA, n. m. (*gitano,* esp.) Pron. *ji-ta-na.* — Bohémienne *Une* GITANA *me dit la bonne aventure. Voy.* GITANO.

GITANO, n. m. Hist. Membre d'une tribu nomade de l'Espagne et du Roussillon. Les *Gitanos* sont appelés aussi *Bohémiens* : *L'Espagne ne peint plus avec sa sombre palette d'autrefois, des moines au froc brun, des* GITANOS *à la peau basanée.* (Th. Gaut.)

GÎTE, n. m. (*gésir,* il *gît.*) Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement : *N'avoir point de* GÎTE *assuré. N'avoir point de quoi payer son* GÎTE.

> Suis-moi, mon fils, entrons dans ce saint *gîte ;*
> Viens avec nous y vivre en cénobite. (La Chaus.)
> On y trouve à toute heure un grand feu bien nourri,
> Un bon *gîte,* un bon lit et la clef sur la porte.
> (A. de Muss.)

— Plus ordinairement, Lieu où couchent les voyageurs : *Il faut gagner le* GÎTE *de bonne heure. Arriver au* GÎTE.

— Chass. Le lieu où le lièvre repose, et où il est en forme : *Un lièvre au* GÎTE.

— Prov. et fig. *Un lièvre va toujours mourir au gîte,* après avoir beaucoup voyagé, on est bien aise de revenir dans son pays.

— *Il faut attendre le lièvre au gîte,* lorsqu'on veut être sûr de trouver la personne que l'on cherche, il faut l'attendre à son domicile.

— Min. Masses ou couches de minéraux considérées par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment : GÎTE *métallifère.*

— Techn. Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile.

— Art culin. *Gîte à la noix* ou *gîte,* se dit d'un morceau de la cuisse du bœuf dans lequel se trouvent des glandes.

GITES, n. m. pl. Constr. Solives d'un plancher.

— Artill. Solives dont se compose le plancher d'une plate-forme.

GÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Gîter : *Bonsoir. Le voila bien* GÎTÉ, *ma foi.* (Campistr.) *Nous avons été mal* GÎTÉS :

> Le lièvre était *gîté* dessous un maître chou. (La Font.)

GÎTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Demeurer, coucher : *Où gîtez-vous ? Les premières tribus de ce peuple* GÎTENT *dans le creux des rochers de la cataracte.* (Lenorm.) *Pour savoir l'histoire entière des oiseaux, il faudrait connaître les routes qu'ils pratiquent, les lieux de repos où ils* GÎTENT, *leur séjour dans chaque climat.* (Buff.)

= **Se gîter**, v. pron. Se retirer en un lieu : *J'ignore où il a été* SE GÎTER, *où elle s'est* GÎTÉE. (Acad.) *Les chats cherchent à se* GÎTER *dans les lieux les plus chauds.* (Buff.) *Le loire se* GÎTE *dans les fentes des rochers élevés et toujours dans les lieux secs.* (Id.)

GITON, n. m. Vil complaisant, débauché.

— Zool. Très-petite coquille univalve.

GIVRE, n. m. Espèce de glace en flocons, de frimas qui s'attache aux arbres, aux buissons, et qui paraît être due à la congélation de la rosée : *Les arbres étaient couverts de* GIVRE. *Cette nuit il est tombé du* GIVRE. (Acad.)

> ... Les clairons gelés, muets et blancs de *givre,*
> Collaient leur bouche en pierre aux trompettes de cuivre.
> (V. Hugo.)

GIVRÉ, ÉE, adj. Blas. Qui est terminé par des têtes de givre ou de serpent : *Croix* GIVRÉE.

GIVRÉE, n. f. Pron. *jivré.* — Techn. Couche de verre blanc pilé.

GIVREUX, EUSE, adj. Comm. Il se dit d'une pierre précieuse qui est gercée : *Diamant* GIVREUX.

GIVROGNE, n. f. Pop. Noir museau ; dartre des moutons.

GLABELLE, n. f. Anat. Espace sans poil compris entre les deux sourcils.

GLABRE, adj. des 2 g. Pron. *glâbr.* — Bot. Qui est sans poils, sans duvet : *Tige, feuille* GLABRE. (Acad.)

GLABRIUSCULE, adj. des 2 g. Pron. *gla-bri-uss-kul.* — Bot. Qui est presque glabre et ne présente qu'une villosité à peine sensible.

GLAÇANT, part. prés. invar. du v. Glacer.

GLAÇANT, ANTE, adj. Pron. *gla-çan, çantt.* — Qui glace : *Un froid* GLAÇANT. *Une bise* GLAÇANTE.

— Fig. *Abord* GLAÇANT. *Politesse* GLAÇANTE. (Acad.)

GIVRE, n. f. Pron. *jivr.* — Blas. Serpent : *Les Visconti, ducs de Milan, portaient une* GIVRE *sur leurs armes.* (Acad.)

GLACE, n. f. (*glacies ;* lat., m. sign.) Pron. *glass.* — Eau congelée et durcie par le froid ou par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées : *La* GLACE *est produite par le refroidissement de l'atmosphère.* (Robin.) *Il a gelé à* GLACE. *Glisser sur la* GLACE. *Briser, rompre la* GLACE. *Morceau de* GLACE. *Rafraîchir le vin avec de la* GLACE. *Froid comme* GLACE. (Acad.)

> Par le chaud qu'il faisait, nous n'avions point de *glace :*
> Point de *glace,* bon Dieu ! dans le fort de l'été : (Boil.)

— Partic. Degré qui, dans les thermomètres, est marqué d'un zéro et indique la température de la glace fondante.

— *Ferrer des chevaux à glace,* leur mettre des fers cramponnés pour empêcher qu'ils ne glissent sur la glace.

— Fig. et fam. *Cet homme est ferré à glace,* il est très-habile, et capable de se défendre si on l'attaque : *Il* EST FERRÉ À GLACE *sur le droit.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Rompre la glace,* faire les premiers pas dans une affaire difficile, en surmonter les premiers obstacles : *L'affaire était délicate, c'est un tel qui* A ROMPU LA GLACE. *Personne ne sait lui faire cette proposition, un tel se hasarda à* ROMPRE LA GLACE. (Acad.)

— Fig. Froideur, indifférence, insensibilité :

> Quand je suis tout de feu, d'où vous vient cette *glace ?*
> (Rac.)
> Comment ! quelle froideur s'empare de votre âme ?
> Quelle *glace !* tantôt vous étiez tout de flamme. (Regn.)

— Fig. *Avoir un cœur de glace,* un cœur insensible. ‖ *Être de glace,* n'être nullement touché de ce qui devrait émouvoir :

> L'homme est *de glace* aux vérités
> Il est de feu pour le mensonge. (La Font.)
> Le roi distrait, rêveur, a paru *tout de glace.* (Regn.)

— Fig. *Recevoir quelqu'un avec un air, avec un visage de glace,* le recevoir avec une froideur visible.

— Fig. *La glace de la mort,* le froid de la mort :

> Étrangère au milieu des tendresses humaines,
> La *glace de la mort* est déjà dans vos veines. (E. Aug.)

— Fig. et poétiq. *Les glaces de l'âge de la vieillesse.*

> Il ne sent plus le poids ni les *glaces de l'âge.* (Boil.)

— Suc de fruits frappé de glace et congelé, qu'on prend comme rafraîchissement : GLACE *à la crème, à la vanille. Prendre une* GLACE.

— Plaque de verre ou de cristal dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. GLACE *fixe.* GLACE.

— Particul. Miroir de grande dimension : GLACE *de Venise. Manufacture de* GLACE. *Cet appartement est orné de* GLACES. *On découvrait la mer quelquefois claire et unie comme une* GLACE, *quelquefois follement irritée contre les rochers.* (Fén.)

— Vitre mobile d'une voiture : *Lever la* GLACE. *Baisser la* GLACE.

— Petite tache dans un diamant, qui en diminue considérablement le prix.

— Archit. *Panneau à glace,* panneau, plan dans un lambris, dans une porte de menuiserie.

— Confis. Espèce de vernis, fait de sucre et de blanc d'œuf, dont on couvre certaines pâtisseries.

GLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Glacer : *Eau* GLACÉE. *Marrons* GLACÉS. (Acad.)

On pourra voir la Seine, A la Saint-Jean *glacée.* (Boil.)
Voyez, la neige tombe, et la terre est *glacée.* (A. Guer.)

— *Gants glacés,* gants cirés et unis comme de la glace. || *Taffetas glacé,* taffetas de deux couleurs, et extrêmement lustré.

— Très-froid : *Climat* GLACÉ. *Vous avez très-froid, vos mains sont* GLACÉES.

— Fig. Qui est privé de chaleur, d'énergie :

Tu n'auras plus affaire à tes faiseurs de lois :
Cœurs *glacés* que ceux-là... (C. Del.)

— Poétiq. *La main glacée, les mains glacées de la mort.*

— Fig. Ce qui déconcerte et refroidit : *Abord* GLACÉ. *Réponse* GLACÉE.

Il présente toujours un visage *glacé.* (Desmahis.)
Quel est ce froid accueil et ce discours *glacé ?* (Rac.)

GLACÉE, n. f. Hortic. V. GLACIALE.

— Botan. *Plante glacée.* || V. GLACIALE.

GLACER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*glace.*) — Le *c* du rad. *glac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o, nous glaçons, il glaça,* etc. — Propr. En parl. de l'action du froid, Faire congeler l'eau ou d'autres liquides : *Le grand froid* GLACE *les rivières,* GLACE *le vin même. Faire* GLACER *du sorbet.* (Acad.)

— Fig. *Glacer le sang,* causer une émotion si forte que le mouvement du sang en est comme suspendu : *La peur me* GLAÇA LE SANG *dans les veines. Mon sang se* GLAÇA.

— Par extens. En parl. du vent, de la pluie, etc. Causer une sensation de froid très-vive : *Ce vent* GLACE *le visage. Il tombait une pluie qui nous* GLAÇAIT. (Acad.)

— Fig. et poétiq. En parlant de la vieillesse, de la mort, etc. Diminuer, faire perdre la chaleur naturelle : *La vieillesse* GLACE *le sang. La mort* A GLACÉ *ses membres.*

— Fig. et mor. *Un cœur que les ans ont glacé,* un cœur auquel la vieillesse a fait perdre sa sensibilité.

— Fig. Déconcerter, décourager, abattre, frapper de stupeur : *Sa réponse me* GLAÇA. *La crainte* AVAIT GLACÉ *les courages. Cette nouvelle* A GLACÉ *tous les esprits. Ton aspect me* GLACE *d'horreur.* (J. B. Rouss.)

Quel sinistre penser vous *glace* d'épouvante ? (C. D.)
Quand les vents et la mer obscure
Glacent les cœurs des matelots. (J. B. Rouss.)

— Absol. *Il a un sérieux qui* GLACE.

— Fig. Attiédir, affaiblir : *L'expérience* N'A *point* GLACÉ *en moi les sentiments généreux de ma jeunesse.* (Thiers.)

L'effroi dans tous les cœurs *a glacé* la vertu. (G. Del.)

— *Cet orateur a un débit qui glace,* un débit monotone et sans chaleur, qui fatigue et qui ennuie.

— Peint. Appliquer une couleur brillante et transparente sur une autre, pour lui donner plus d'éclat, de vigueur, etc. : *Il est difficile d'atteindre au ton des velours d'un beau bleu, ou de couleur de rubis, sans les* GLACER. (Acad.)

— Art. cul. *Glacer des viandes, des fricandeaux,* les couvrir d'une gelée de viande transparente.

— *Glacer des confitures, des pâtes, des cerises,* etc. les couvrir d'une croûte de sucre, lisse comme de la glace.

— Techn. Donner un apprêt, un lustre à certaines étoffes.

— *Glacer une doublure de taffetas sur une étoffe,* la coudre de telle manière qu'elle soit entièrement jointe, et qu'elle paraisse unie comme de la glace.

— V. intr. ou neut. : *Les fontaines d'eau vive ne* GLACENT *jamais.*

= **Se glacer,** v. pron. Se congeler, se solidifier par le froid : *L'étang commence à* SE GLACER. *Je ne sentis point mon sang* SE GLACER. (P. L. Cour.)

Juste ciel ! tout mon sang en mes veines *se glace.* (Rac.)

GLACERIE, n. f. (*glace.*) Pron. *glass-ri.* — Techn. Art, commerce du glacier.

GLACEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui glace les indiennes.

GLACEUX, EUSE, adj. Pron. *gla-ceu, ceus.* — Joail. Il se dit des pierreries qui ont des glaces, ou qui ne sont pas absolument nettes : *Diamant* GLACEUX. *Pierre* GLACEUSE. (Acad.)

GLACIAL, ALE, adj. Glacé, qui est extrêmement froid : *Vent, air* GLACIAL.

— Géogr. *Océan Glacial, mer Glaciale,* mer qui est vers le pôle et qui est pleine de glaces. || *Zone* GLACIALE, la zone qui enferme le pôle arctique ou le pôle antarctique.

— Fig. Froid, sans chaleur : *Air* GLACIAL. *Réception* GLACIALE. *Style* GLACIAL. *Cet acteur a un jeu* GLACIAL. (Acad.) *L'habitude de froncer ses gros sourcils, de contracter les rides de son visage, rendait son abord* GLACIAL. (H. de Balz.) || Il n'a point de pl. masc.

GLACIALE, n. f. Bot. Espèce de Ficoïde dont les feuilles sont parsemées de vésicules transparentes. || On l'appelle aussi *Plante glacée,* ou simpl. *Glacée.*

GLACIER, n. m. (*glace.*) Pron. *gla-cié.* — Limonadier qui prépare et vend des glaces.

— Fabricant de glaces de verre.

GLACIER, n. m. Grand amas de glace qui couvre le sommet d'une haute montagne : *Le* GLACIER *du mont Blanc est le plus remarquable de la Suisse.*

— Il s'empl. plus ordin. au plur. : *Les* GLACIERS *de la Savoie. Il y a des* GLACIERS *dans les Cordillères.* (Acad.)

GLACIÈRE, n. f. (*glace.*) Souterrain ordinairement maçonné, voûté et recouvert de terre et de paille, dans lequel on conserve de la glace et de la neige pour rafraîchir les boissons, pour faire des glaces, etc. : *Une* GLACIÈRE *pleine. Remplir sa* GLACIÈRE. *Faire une* GLACIÈRE.

— Fig. Lieu très-froid : *Cette chambre, cette salle est une* GLACIÈRE, *une vraie* GLACIÈRE.

GLACIS, n. m. (*glace.*) Pron. *gla-ci.* — Talus, pente douce et unie : *Le* GLACIS *d'un étang. Les murailles anciennes n'étaient point comme les nôtres, terrassées et appuyées d'un* GLACIS. (Dur. de la Malle.)

— Fortif. *Le glacis de la contrescarpe,* ou simpl. *le* GLACIS, pente douce qui part de la crête du chemin couvert, et se perd dans la campagne :

Ils descendent enfin dans ce chemin terrible,
Qu'un *glacis* teint de sang rendait inaccessible. (Volt.)

— On dit dans ce sens, *Le* GLACIS, *les* GLACIS *d'une place, d'une forteresse.*

— Archit. *Glacis de corniche,* pente qu'on donne à la surface supérieure d'une cymaise pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Peint. Couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent quelquefois sur les couleurs, pour leur donner ainsi plus d'éclat : *On ne retrouve dans ce tableau ni empâtement, ni* GLACIS, *ni frottis.* (Th. Gaut.)

— Techn. Rang de points qui tient la doublure d'un habit assujettie à l'étoffe. || Passement, traînée de clinquant dans les broderies.

— Plan horizontal où l'on met les pains de sucre au soleil.

— Évasement en forme d'entonnoir ajouté à une chaudière.

GLAÇON, n. m. Morceau de glace : *La rivière charrie, elle est couverte de* GLAÇONS. *Avoir les mains froides comme un* GLAÇON. (Acad.)

Des *glaçons* dont l'hiver blanchissait ce rivage,
J'exprimais avec peine un douloureux breuvage. (La H.)

— Fig. Personne froide :

...C'est un *glaçon* qui de rien ne s'émeut. (E. Aug.)

— Archit. Ornement de sculpture.

GLADIATEUR, n. m. (*gladius,* glaive ; lat.) Celui qui combattait sur l'arène volontairement ou de force, contre un autre homme ou contre une bête féroce : *Un combat de* GLADIATEURS. *La religion chrétienne a aboli les combats de* GLADIATEURS. (Acad.) *Un tel spectacle vaut mieux qu'un combat de* GLADIATEURS. (Volt.)

Spartacus, un esclave, un vil *gladiateur ?* (Rac.)

Jeté au milieu des malfaiteurs, j'étais comme le GLADIATEUR *antique livré aux bêtes féroces.* (G. Sand.)

— Fig. Spadassin, bretteur, querelleur. || Peu usité.

— Zool. Espèce de dauphin.

GLADIÉ, ÉE, adj. (*gladius,* épée ; lat.) Bot. Qui est comprimé et muni de vives arêtes. || V. ENSIFORME.

GLADIOLE, n. f. Bot. vulg. Glaïeul.

GLAI, n. f. Pron. *glè.* — Bot. Masse de glaïeuls formant une espèce d'îlot dans un étang.

GLAIE, ou **GLAISE,** n. f. Pron. *glè, glèz.* — Techn. Voûte d'un four de verrerie.

GLAÏEUL, n. m. (*gladium,* glaive ; lat.) Pron. *gla-ieul.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées, à feuilles longues, étroites et en forme de glaive : *Le* GLAÏEUL *commun est le seul qui croisse naturellement en Europe.* (Acad.) GLAÏEUL *cardinal.* GLAÏEUL *flatteur.*

— *Glaïeul des marais,* iris des marais. || GLAÏEUL *puant,* iris fétide.

GLAIRE, n. f. (*clarus,* clair ; lat.) Pron. *glèr.* — Sorte de matière blanchâtre et gluante secrétée par les membranes muqueuses : *Cette médecine lui a fait rendre des* GLAIRES. (Acad.) *On ne fait pas teter l'enfant aussitôt qu'il est né ; on lui donne auparavant le temps de rendre les* GLAIRES *qui sont dans son estomac, et le méconium qui est dans les intestins.* (Buff.)

— Par anal. Blanc de l'œuf.

GLAIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *glè-ré.* — Techn. Frotter la couverture d'un livre avec une éponge trempée dans des blancs d'œufs, pour y appliquer l'or, et donner du lustre.

GLAIREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la glaire, qui est plein de glaires : *Chair* GLAIREUSE. *Humeur* GLAIREUSE. *Les pieds de veau, les pieds de mouton sont* GLAIREUX. (Acad.)

GLAIS, n. m. Décharge des canons. || V. GLAS.

GLAISE, n. f. (*glis,* argile ; lat.) Pron. *glèz.* — Sorte de terre grasse et compacte que l'eau ne pénètre point, et dont on se sert pour faire de la poterie, des bâtardeaux, enduire de bassins, etc. : *Faire un corroi de* GLAISE *à un bassin, afin qu'il tienne l'eau.* (Acad.) *Presque partout les rochers calcaires sont posés sur des* GLAISES *qui leur servent de base.* (Buff.) *La* GLAISE *forme l'enveloppe de la masse entière du globe.* (Id.)

GLAISÉ, ÉE, part. pass. du v. Glaiser : *Une citerne* GLAISÉE.

GLAISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *glè-zé.* — Faire un courroi de terre glaise ; GLAISER *un bassin de fontaine.*

— Agric. *Glaiser des terres,* engraisser avec de la glaise des terres maigres et sablonneuses.

GLAISEUX, EUSE, adj. Pron. *glè-zeu, zeus.* — Qui est de la nature de la glaise : *Les terres* GLAISEUSES *sont peu propres à la végétation.* (Acad.)

GLAISIÈRE, n. f. Endroit d'où l'on tire de la glaise.

GLAITERON, n. m. Bot. V. GLOUTERON.

GLAIVANE, n. f. Pron. *glè-vann.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Joncs.

GLAIVE, n. m. (*gladius ;* lat., m. sign.) Pron. *glèv.* — Coutelas, épée tranchante ; il n'est usité qu'en poésie et dans le style soutenu : *Il lui plongea son* GLAIVE *dans le sein ; tout périt alors sous le tranchant du* GLAIVE. (Acad.)

Les *glaives,* les couteaux sont déjà préparés. (Rac.)

La vie est semblable au festin de Damoclès, le GLAIVE *est toujours suspendu.* (Volt.) *Il tenait en ses mains un* GLAIVE *luisant.* (Boss.)

— Fig. La guerre, les combats : *Le* GLAIVE *peut seul décider entre nous. C'est vous qui, les premiers, avez tiré le* GLAIVE. (Acad.)

— Par extens. Le droit de vie et de mort : *Le souverain a la puissance du* GLAIVE. *Dieu lui a mis le* GLAIVE *entre les mains. Le* GLAIVE *des lois, de la justice. Les peuples désespérant d'échapper aux* GLAIVES *et aux chaînes.* (Fléch.)

— Dans l'Écriture, *Celui qui frappera du* GLAIVE *périra par le* GLAIVE.

— Fig. *Le glaive spirituel,* la juridiction de l'Église, le pouvoir que l'Église a d'excommunier.

— Fig. *Le glaive de la parole,* le pouvoir de l'éloquence. (Acad.) *Il ne laissa retomber le fer des combats que pour saisir le* GLAIVE DE LA PAROLE. (Étienne.)

— En m. part. *Le glaive de la langue,* les attaques de la calomnie : *Le prince a beau ôter le* GLAIVE *des mains, on perce mille fois plus cruellement son ennemi avec le* GLAIVE DE LA LANGUE. (Mass.)

— Anc. législ. *Droit de glaive,* droit de connaître des crimes qui méritent la peine de mort, ou une autre peine afflictive.

GLAMA, n. m. Hist. nat. *Voy.* LAMA.

GLANAGE, n. m. Pron. *gla-naj.* — Action de glaner : *Le* GLANAGE *n'est permis qu'après que les gerbes ont été enlevées.* (Acad.)

Est-ce en un jour que le *gland* devient chêne ? (C. Del.)

GLAND, n. m. (*glans, glandis ;* lat.) Pron. *glan.* — Fruit que porte le chêne : *Semer du* GLAND. *Ramasser du* GLAND. *Il y aura bien du* GLAND *cette année.* (Acad.)

— *Gland de terre,* la gesse sauvage, plante qui croît sur les grands chemins, et qui est ainsi nommée parce que ses racines sont des tubercules en forme de gland.

— Zool. *Gland de mer,* espèce de coquille.

— Techn. Ouvrage de fil, de soie, ou d'autre matière, composé d'une espèce de tête et de filets pendants, et dont on se sert pour attacher ou orner les vêtements, les tentures, etc. : *Des* GLANDS *de rideaux, de draperies. Les* GLANDS *d'un coussin.*

Une chaîne à *glands* d'or retient son manteau noir.
(A. de Muss.)

— Anat. Extrémité du pénis, du clitoris.

— Anc. Extrémité : *Les chats, les gerboises et les agoutis ont le* GLAND *revêtu d'épines.* (Cuv.)

— Techn. Espèce de tenaille de bois à l'usage du parcheminier et du peignier.

GLANDAGE, n. m. (*gland.*) Anc. Lieu où l'on recueille les glands. || Droit de conduire les bestiaux aux glands.

— Art. vét. Tuméfaction indurée des ganglions sympathiques du cheval, dans la morve.

GLANDE, n. f. (*glandula;* lat., m. sign.) Pron. *gland.* — Anat. Partie spongieuse ou vasculaire, destinée à sécréter certaines liqueurs ou humeurs du corps : *Les* GLANDES *du sein. Les* GLANDES *de l'aine. Une* GLANDE *enflée.* GLANDE *lacrymale.* GLANDE *pituitaire.*

— Méd. Tumeurs accidentelles qui se forment en quelque partie du corps : *Il lui est survenu une grosse* GLANDE *à la gorge, au sein.*

— Bot. Organes de forme variée, destinés à sécréter les sucs particuliers à diverses espèces de plantes : GLANDES *écailleuses, lenticulaires, miliaires.* (Ac.)

GLANDÉ, ÉE, adj. Pron. *glan-dé.* Art. vétér. Il se dit d'un cheval qui a les glandes lymphatiques de la ganache tuméfiées : *Un cheval* GLANDÉ. *Une jument* GLANDÉE.

— Blas. Il se dit des chênes chargés de glands d'un émail différent.

GLANDÉE, n. f. (*gland.*) Récolte du gland : *La* GLANDÉE *fut abondante cette année-là.*

— *Aller à la glandée*, aller ramasser des glands. || *Envoyer des cochons à la glandée*, les envoyer dans la forêt manger du gland.

GLANDIVORE, adj. des 2 g. (*glans*, gland, et *vorare*, dévorer ; lat.) Didact. Qui se nourrit de glands.

GLANDULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux glandes : *Tumeurs* GLANDULAIRES.

GLANDULE, n. f. Anat. Petite glande : *Les amygdales sont des* GLANDULES. (Acad.)

GLANDULEUX, EUSE, adj. Anat. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes : *Les mamelles sont des corps* GLANDULEUX. (Acad.)

GLANE, n. f. Poignée d'épis que l'on ramasse dans le champ après que le blé en a été enlevé ou que les gerbes sont liées : *Grosse* GLANE. *Cette femme a fait tant de* GLANES *dans ce champ.*

— Prov. *Il y a encore champ pour faire glane*, se dit lorsqu'on peut encore travailler à une chose sur laquelle un autre a déjà travaillé.

— Fruits ou légumes réunis en bouquet : *Voilà une belle* GLANE *de poires. Acheter une* GLANE *d'oignons.* (Acad.)

— Anc. Droit de glaner dans un champ : *Avoir* GLANE.

GLANÉE, n. f. — Chass. Piége à prendre des canards et autres oiseaux aquatiques.

GLANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*glane.*) Ramasser des épis de blé après la moisson : *Dans l'Ancien Testament, Dieu défend aux propriétaires de* GLANER *leurs champs. Cette paysanne* A GLANÉ *plus d'un setier de blé durant la moisson.*

— Fig. Tirer du profit d'une affaire où un autre a beaucoup gagné, ou bien en parlant de ce qui reste à dire sur une matière, sur un sujet qu'un autre a déjà traité : *C'est un habile homme, mais il a laissé à* GLANER *après lui.*

— Traiter un sujet après d'autres écrivains : *On trouve difficilement à* GLANER *dans une matière que tant d'autres ont déjà traitée.* (Acad.) *On ne fait que* GLANER *après les anciens.* (La Br.) *Ces rares génies moissonnaient à leur aise où l'on* GLANE *aujourd'hui.* (Pir.)

GLANEUR, EUSE, n. Celui, celle qui glane : *Il y a bien des* GLANEURS *et des* GLANEUSES *dans ce champ.* (Acad.)

L'alouette à la graine amère
Que laisse envoler le *glaneur.* (Lam.)

GLANURE, n. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAPHIQUE, adj. m. Pron. *gla-fik.* — Min. Il se dit d'une variété de talc dont les Chinois font des magots. || V. GRAPHIQUE.

GLAPIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*klappern*, claquer ; all.) Propr. Faire entendre un aboi aigre, en parl. des petits chiens et des renards : *Les chiens hurlent comme les loups ou* GLAPISSENT *comme les renards.* (Buff.)

— Fig. Parler, chanter d'une voix aigre : *Cette femme ne fait que* GLAPIR. *Elle* GLAPIT *en chantant. Au lieu de chanter, elle* GLAPIT. (Acad.)

GLAPISSANT, ANTE, adj. Aigre et criart : *Elle parla d'un ton* GLAPISSANT. *Une voix* GLAPISSANTE (Acad.)

GLAPISSEMENT, n. m. Cri des renards et des petits chiens quand ils glapissent.

— Fig. Il se dit en parl. des personnes : *Le* GLAPISSEMENT *du renard est une espèce d'aboiement qui se fait par des sons semblables et très-précipités.* (Buff.)

GLARÉOLE, n. f. Pron. *gla-ré-ol.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers.

GLAS, n. m. (κλάζω, crier ; gr.) Pron. *glâ.* — Le son d'une cloche que l'on tinte pour une personne qui vient d'expirer : *Sonner le* GLAS. *Le* GLAS *funèbre.* (Acad.)

Et mêlant à ses *glas* des aboiements funèbres,
Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres. (Lam.)

— Salves d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLASS-CORD, n. m. (*glass*, verre, *cord*, corde, angl.) Mus. Instrument formé de touches de verre que l'on frappe avec de petits marteaux, à la main ou au moyen d'un clavier.

GLATIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. Crier d'une manière aiguë, perçante, comme l'aigle et certains oiseaux de proie. || V. GLAPIR.

GLATISSEMENT, n. m. Pron. *gla-tiss-man.* — Cri perçant, aigu ; glapissement éclatant.

GLAUBER, n. m. (*Glauber*, chim. all.) Pron. *glô-ber.* — Pharm. Il n'est employé que dans cette expression, *Sel de Glauber*, sulfate de soude et de chaux.

GLAUBÉRITE, n. f. Min. Sulfate de soude et de chaux naturelle.

GLAUCESCENCE, n. f. Pron. *glô-cèss-çanss.* — Bot. État d'une surface glauque.

GLAUCESCENT, ENTE, adj. Pron. *glô-cèss-çan, çantt.* — Bot. Qui tire sur le vert de mer.

GLAUCIENNE, n. f. Pron. *glô-cièn.* — Bot. Genre de la famille des Papavéracées, composé d'herbes glauques, d'où découle par pression un sucre âcre et safrané.

GLAUCOÏDE, adj. des 2 g. (γλαύξ, glauce, et εἶδος, forme ; gr.) Pron. *glô-ko-id.* — Bot. Qui ressemble à une glauce.

GLAUCOMATEUX, adj. m. Il se dit d'un œil affecté de glaucome.

GLAUCOME, n. m. (γλαύκωμα ; gr. m. sign.) Pron. *glô-kom.* — Méd. Maladie des yeux, attribuée à une altération de l'humeur vitrée qui devient opaque et semble prendre une couleur glauque : *Le* GLAUCOME *n'est pas incurable, lorsqu'on y remédie de bonne heure.* (Acad.)

GLAUCONIE ou **GLAUCONITE**, n. f. Min. Variété de craie.

GLAUCOPE, adj. des 2 g. Pron. *glô-kop.* — Bot. Qui a le pied ou stipe bleuâtre.

= **Glaucopes**, n. m. pl. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres.

GLAUCUS, n. m. Pron. *glô-kuss.* — Zool. Genre de mollusque gastéropode, de l'ordre des Nudibranches ; sa couleur est d'un beau bleu tendre nuancé d'argent.

GLAUQUE, adj. des 2 g. (γλαυκός, vert de mer ; gr.) Bot. Qui est de couleur vert de mer, c'est-à-dire d'un vert blanchâtre ou bleuâtre, et d'un aspect pulvérulent : *Vert* GLAUQUE. *Les feuilles de la capucine sont* GLAUQUES. (Acad.) *Quelle fraîcheur humide, quels verts aquatiques et* GLAUQUES ! (Th. Gaut.) *Il tourna sur elle deux yeux sans chaleur, deux yeux* GLAUQUES *qui ne pouvaient se comparer qu'à de la nacre ternie.* (H. de Balzac.)

— N. f. *Glauque maritime*, herbe à lait.

GLAYE, n. f. Pron. *glè.* — Techn. Ensemble de la fermeture de la tonnelle du four à glaces.

GLAYEUL, n. m. V. GLAÏEUL.

GLÈBE, n. f. coll. (*gleba*, motte de terre ; lat.) Esclaves attachés à un domaine, à une métairie, chez les Romains, s'appelaient *Esclaves de la* GLÈBE, *attachés à la* GLÈBE.

— Jurispr. féod. Serfs attachés à un héritage et qu'on vendait avec le fonds : *Serfs de la* GLÈBE.

— *Droits de la glèbe, droit annexé à la glèbe*, droits incorporels attachés à une terre, comme le droit de patronage et le droit de justice.

— Poétiq. Champ, terre que l'on travaille, que l'on cultive : *Être penché sur la* GLÈBE. *Arroser la glèbe de ses sueurs. L'homme rustique sent avec joie son âme s'ouvrir aux influences de la religion, et sa* GLÈBE *aux rosées du ciel.* (Chateaubr.) *Sa personne rappelait un honnête paysan arraché de la* GLÈBE. (Lam.) *Combien de gens sont amoureux de la* GLÈBE *qu'ils ont remuée ?* (Buff.)

— Motte de terre : *Écraser les* GLÈBES. (Acad.)

GLÈNE, n. f. (γλήνη, emboîture des os ; gr.) Pron. *glènn.* — Anat. Cavité légère d'un os, dans laquelle un autre os s'articule : *La* GLÈNE *a moins de profondeur et de diamètre que le cotyle, autre espèce de cavité destinée à la même fonction.*

— Mar. Disposition d'un cordage ployé en rond et dont les tours sont rangés régulièrement.

— Pêch. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent leur poisson.

GLÉNER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*glène.*) Pron. *glé-né.* — Mar. Ployer un cordage en rond.

GLÉNOÏDALE ou **GLÉNOÏDE**, adj. f. (γλήνη, emboîture des os, εἶδος, forme ; gr.) Anat. Il se dit de toute cavité qui sert à l'emboîtement d'un os dans un autre, lorsqu'elle a peu de profondeur et de superficie : *Cavité, fosse* GLÉNOÏDE. *Fosse, cavité glénoïde.* (Acad.)

GLETTE, n. f. (*glatte ;* all., m. sign.) Pron. *glètt.* — Techn. Oxyde de plomb ; litharge.

GLETTERON, n. m. Bot. vulg. Lampourde.

GLEUCOMÈTRE, n. m. (γλεῦκος, moût, de vin ; μέτρον, mesure ; gr.) Techn. Instrument dont on se sert pour connaître la force du moût de vin.

GLIADINE, n. f. (γλία, glu ; gr.) Pron. *gli-a-dinn.* — Chim. Mélange de gluten, de gomme et de mucilage.

GLISSADE, n. f. Action de glisser involontairement ; mouvement que l'on fait en glissant : *Faire une* GLISSADE. *Il fit une* GLISSADE *et tomba.* (Acad.)

— Fig. *Faire une glissade*, se laisser aller à une action blâmable.

— Dans. Pas qui se fait en glissant d'un pied. V. GLISSÉ.

GLISSANT, part. prés. du v. Glisser.

GLISSANT, ANTE, adj. Sur quoi l'on glisse facilement : *Le chemin, le pavé est fort* GLISSANT. *Un pas* GLISSANT. *Quand il y a du verglas, il fait bien* GLISSANT. (Acad.) *La rive est* GLISSANTE, *il n'y a qu'à se laisser aller par un courant qui vous appelle avec un doux murmure.* (Th. Gaut.)

Ils luttent corps à corps sur un rocher *glissant :*
Tous deux y sont montés, mais un seul redescend.
(A. de Musset.)

— Fig. *C'est un pas glissant, le pas est glissant*, l'affaire est hasardeuse, la circonstance exige beaucoup de prudence et d'adresse pour se conduire.

— Fig. *C'est un terrain glissant*, se dit pour exprimer la difficulté qu'il y a de se maintenir quelque part en faveur, en crédit : *La cour est un terrain* GLISSANT. (Acad.) *C'est l'endroit le plus* GLISSANT *de son affaire.* (Mme de Sév.)

GLISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Glisser : *Les garçons trouvaient quelquefois dans leur paume droite les pièces de cent sous* GLISSÉES *par des solliciteurs pressés.* (H. de Balz.)

GLISSÉ, n. m. Pron. *gli-cé.* — Danse qui consiste à passer le pied doucement devant soi, en touchant légèrement le plancher.

GLISSEMENT, n. m. Action de glisser. || Peu usité.

GLISSER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*glacies*, glace ; lat.) Pron. *gli-cé.* — Couler sur ou le long d'une chose : *Tenir le pied de l'échelle, de crainte qu'elle ne* GLISSE. *Se laisser* GLISSER *le long d'une corde.* GLISSER *sur la glace. Se donner un élan pour* GLISSER.

— Prov. et fig. *C'est à vous à glisser, c'est votre tour à glisser*, c'est votre tour à faire telle chose, pénible, difficile, périlleuse, etc.

— *Glisser des mains*, échapper des mains en glissant : *Cela m'*A GLISSÉ *des mains.*

— Fig. et fam. *Glisser des mains à quelqu'un*, trahir la parole qu'on lui avait donnée, changer subitement de résolution, de sentiments, d'opinions.

— Particul. Couler tout d'un coup du pied sur quelque chose de gras ou d'uni : GLISSER *sur le pavé. Le pied lui* GLISSA, *et il tomba.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Le pied lui a glissé*, il lui est arrivé un accident fâcheux, ou par son imprudence, ou par malheur : *Prenez garde que* LE PIED NE VOUS GLISSE. (Acad.)

Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle pourra marcher sans que le *pied lui glisse ?* (Boil.)

— Par anal. :

Où d'autres ont *glissé*, je puis faire un faux pas.
(C. Del.)

— Fig. Passer légèrement sur quelque matière : *L'orateur* A GLISSÉ *sur ce fait.*

— Mor. Ne faire qu'une impression légère ou n'en faire aucune : *Vos remontrances n'ont fait que* GLISSER *sur lui.* (Acad.)

= **Glisser**, v. trans. ou neut. Mettre, couler adroitement quelque chose en quelque endroit : GLISSER *sa main dans la poche de quelqu'un. Il lui* GLISSA *une pièce de cinq francs dans la main.* (Acad.)

— Fig. Introduire adroitement : GLISSER *un mot dans un discours.*

— *Glisser quelque chose à l'oreille de quelqu'un*, le lui dire tout bas et furtivement.

Il m'a *glissé* tout bas deux mots sur ma déroute.
(E. Aug.)

— Fig. Insinuer dans les esprits : GLISSER *une erreur parmi le peuple.*

= **Se glisser**, v. pron. Se couler doucement et presque sans être aperçu : *Il* SE GLISSA *doucement dans le cabinet.* (Acad.) *Là où l'on marchait autrefois debout, on* SE GLISSE *aujourd'hui en rampant.* (Chateaub.) *Il* S'ÉTAIT *modestement* GLISSÉ *aux cours qu'on faisait au jardin du Roi.* (Cuv.)

— Fig. *La mésintelligence ne tarda pas à* SE GLISSER *entre elles. Les erreurs* SE GLISSENT *facilement dans les esprits. Une infinité d'abus* S'ÉTAIENT GLISSÉS *dans l'administration.* (Acad.) *Je ne voulus point rejeter tout à fait aucune des opinions qui* S'ÉTAIENT PU GLISSER *autrefois en ma créance.* (Desc.)

— Impersonn. *Il* S'EST GLISSÉ *beaucoup de fautes dans cet ouvrage.* (Acad.)

GLISSEUR, n. m. Celui qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE, n. f. Pron. *gli-çoar.* — Chemin frayé sur la glace pour y glisser par amusement.

GLOBBÉE, n. f. Pron. *glob-bé.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Balisiers, originaires des Indes.

GLOBE, n. m. (*globus*; lat., m. sign.) Corps sphérique; corps rond; sphère : *Le centre d'un* GLOBE. *Le diamètre d'un* GLOBE. *Les* GLOBES *célestes.* (Acad.) *Ces* GLOBES *lumineux qui décorent le firmament.* (Mass.) *Ces* GLOBES *immenses, et si infiniment élevés au-dessus de nous, sont encore plus loin des pieds de votre trône qu'ils ne le sont de la terre.* (Id.)

— Absol. Le globe terrestre : *Faire le tour du* GLOBE. *Voyager autour du* GLOBE.

Notre *globe*, à ses yeux, est semblable à ce grain
Dont le poids fait à peine incliner la balance. (L. Rac.)

— *Globe terrestre*, globe de cuivre, de carton, etc., sur la superficie duquel les diverses régions de la terre sont représentées avec leurs situations et leurs dimensions relatives.

— *Globe céleste*, celui sur lequel sont représentées les constellations avec les étoiles qui les composent.

— Particul. Boule d'or surmontée d'une croix que l'empereur d'Allemagne et quelques rois portent dans la main, pour marque de leur dignité.

— Artill. *Globe de compression*, espèce de fougasse préparée pour détruire une galerie de mine.

GLOBO (IN), loc. adv. empruntée du lat. (*in*, en, et *globo*, masse; lat.) Pron. *inn-glo-bô.* — En masse, sans examiner les détails : *Il faut prendre les choses* IN GLOBO. IN GLOBO, *cela fait tant.* (Acad.)

GLOBOSITÉ, n. f. Anc. Sphéricité.

GLOBULAIRE, adj. des 2 g. (*globularia*, fait de *globus*, globe; lat.) Pron. *glo-bu-lèr.* — Didact. Qui a la forme d'un globe.

— N. f. Bot. Genre de plantes qui tirent leur nom de leurs fleurs ramassées en forme de petites boules.

GLOBULE, n. m. (*globe.*) Petit globe, petit corps sphérique : *Des* GLOBULES *d'eau. Les* GLOBULES *du sang.* (Acad.)

— Méd. *Globule du chyle, de la lymphe.*

GLOBULEUX, EUSE, adj. Qui est composé de globules : *Matière* GLOBULEUSE.

— Qui a une forme ronde, sphérique : *Cette substance, vue au microscope, présente de petits corps* GLOBULEUX. (Acad.)

GLOBULIN, n. m. Anat. Éléments du Chyle, de la lymphe et du sang.

GLOIRE, n. f. (*gloria*; lat., m. sign.) Pron. *gloar.* — L'honneur, l'estime, les louanges, la réputation que les vertus, le mérite, les grandes qualités, les grandes actions ou les bons ouvrages attirent à quelqu'un : *La modestie est le seul éclat qu'il soit permit d'ajouter à la* GLOIRE. (Duclos.) *On n'a jamais vu marcher ensemble la* GLOIRE *et le repos.* (Chamf.) *Courir à la* GLOIRE. (Fléch.)

... Quand la *gloire* parle, il n'écoute plus rien. (Corn.)
Jamais homme à la cour, sans trop m'en faire accroire,
N'a su si bien que moi tourner tout à sa *gloire.* (Quinault.)

— Hommages qu'on rend à Dieu : *La* GLOIRE *n'appartient proprement qu'à Dieu seul.* GLOIRE *soit à Dieu. Dieu est jaloux de sa* GLOIRE. *Il ne cherche que la* GLOIRE *de Dieu.* (Acad.)

Au Dieu que vous servez, princesse, rendez *gloire.* (Boil.)

Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la GLOIRE, *la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner quand il lui plaît de grandes et de terribles leçons.* (Boss.)

— *Être la gloire de son pays, de son siècle*, etc., les illustrer par ses actions, ses talents, ses ouvrages, etc. : *Newton fut la* GLOIRE *de son siècle.*

— *Dire, publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*, dire, publier quelque chose en son honneur.

— *Rendre gloire à la vérité*, lui rendre témoignage.

— Par anal. *Rendre gloire à Dieu.*

— *Faire gloire de quelque chose*, s'en faire honneur, en tirer vanité : *Il* FAIT GLOIRE *de vous servir. Il* SE FAIT UNE GLOIRE *de copier leurs mœurs.* (Mass.)

Oui, sous vos seules lois je *fais gloire* de vivre. (C. d'Harl.)

— Éclat, splendeur : *Le fils de Dieu viendra dans sa* GLOIRE, *dans la majesté de sa* GLOIRE. *J'ai vu la* GLOIRE *de cette cour autrefois si brillante.* (Acad.)

Dieu sait, quand il lui plaît, faire éclater sa *gloire.*
(L. Rac.)

— En mauv. part. Orgueil, vanité : *La* GLOIRE *le perdra. Sotte* GLOIRE.

Ce serait payer cher une petite *gloire.* (V. Hugo.)

— *Vaine gloire*, sentiment trop avantageux de soi-même que la vanité inspire : *La* VAINE GLOIRE *corrompt le mérite des meilleures actions.* (Acad.)

— *Fausse gloire*, fausse opinion de l'honneur, ambition déplacée : *L'amour des conquêtes ne produit qu'une* FAUSSE GLOIRE. *Quiconque préfère sa propre* GLOIRE *aux sentiments de l'humanité ne parviendra jamais qu'à une* FAUSSE GLOIRE. (Fén.)

— Béatitude dont on jouit dans le paradis : *Il est dans le séjour de la* GLOIRE. *Il jouit de la* GLOIRE *éternelle.* (Acad.) *Dieu l'a purifiée, afin qu'elle fût digne d'entrer dans sa* GLOIRE. (Fléch.)

— Peint. Représentation du ciel ouvert, avec les personnes divines, les anges et les bienheureux : *Une* GLOIRE *de Titien. La* GLOIRE *du Val-de-Grâce.*

— Sculpt. Assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, au centre desquels on figure ordinairement la Trinité sous la forme d'un triangle : *On appelle* GLOIRE *un amas de rayons dorés. Cet ornement qui environne l'hostie consacrée dans un ostensoir est une* GLOIRE. (Stendh.)

— Théâtr. Machine suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qui doivent descendre de l'Empyrée ou y monter : *Descendre dans une* GLOIRE.

— Pyrotech. Grand soleil non tournant; assemblage de fusées qui jettent leurs feux en rayons.

— Il s'emploie au pl. : *Il aspire à toutes les gloires*, à tous les genres de gloire. *Cet homme est une des gloires de notre patrie*, c'est un des hommes qui ont répandu le plus de gloire sur notre patrie.

Nos *gloires* par la mort ne sont pas étouffées. (V. Hugo.)
J'ai des chants pour toutes les *gloires*,
Des larmes pour tous les malheurs. (C. Del.)

Syn. Gloire, honneur. L'*honneur* est dans l'accomplissement volontaire du devoir; la *gloire* est dans l'accomplissement du devoir et dans quelque surcroît éclatant de mérite ou de sacrifice. Il est de l'*honneur* d'un militaire de défendre un poste qu'on lui a confié; sa *gloire* est de s'offrir pour monter le premier à l'assaut. L'*honneur* est dans l'individu même; la *gloire* vient du public à l'individu; on garde son *honneur*, on acquiert sa *gloire.*

GLOMÉRULE, n. m. Bot. Agrégation de fleurs formant par leur réunion une sorte de tête irrégulière.

GLOMÉRALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé en paquets.

GLORIA, n. m. Fam. Liqueur chaude composée de café, de sucre, d'eau-de-vie ou de rhum : *Après le café on prend le* GLORIA. *Faites-vous du* GLORIA ? *Servir un* GLORIA.

GLORIETTE, n. f. Archit. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure, dans un parc ou jardin.

GLORIEUSE, n. f. Bot. Belle plante du Malabar, de la famille des Liliacées.

GLORIEUSEMENT, adv. Pron. *glo-rieuz-man.* — D'une manière glorieuse, digne de louange : *Des guerres si* GLORIEUSEMENT *soutenues.* (Fléch.) *Mourir* GLORIEUSEMENT *pour sa patrie.* (Boss.) *Eschyle était frère de ce fameux Cynégyre qui mourut si* GLORIEUSEMENT *à Marathon.* (Andr.)

GLORIEUX, EUSE, adj. (*gloriosus*; lat., m. sign.) Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de louange, d'honneur : *Il revient* GLORIEUX *et triomphant. Combat* GLORIEUX. *Nom* GLORIEUX. *Règne* GLORIEUX. *Préférer une mort* GLORIEUSE *à une longue vie. Une* GLORIEUSE *mémoire.* (Acad.) *De* GLORIEUX *travaux.* (Rac.) *Il règne paisible et* GLORIEUX *sur le trône de ses ancêtres.* (Boss.)

.... Moi, fils inconnu du plus *glorieux* père. (Rac.)
Il faut bien succomber si le ciel veut ma chute :
J'avais rêvé pourtant un sort plus *glorieux.* (E. Aug.)

— Il se dit de la sainte Vierge et des saints : *La* GLORIEUSE *Vierge Marie. Les* GLORIEUX *apôtres saint Pierre et saint Paul. Les* GLORIEUX *martyrs.* (Acad.)

— Théol. *Corps glorieux*, corps des bienheureux dans l'état où ils seront après la résurrection : *L'impassibilité, l'agilité, sont les qualités des corps* GLORIEUX.

— Fam. *Être glorieux de quelque chose*, s'en faire honneur ou en tirer vanité : *Elle est* GLORIEUSE *de sa fille. Ne soyez pas si* GLORIEUX *de ce que vous avez fait.* (Acad.)

Je suis tout *glorieux* de ses jeunes attraits. (C. Del.)

— En m. part. Vain, fier, qui a trop bonne opinion de lui-même : *Il a du mérite, mais il est un peu* GLORIEUX. (Acad.) *Il était* GLORIEUX *à un point qu'on en riait et qu'on en avait pitié.* (St-Sim.) *La nation des auteurs est un peu vaine et* GLORIEUSE. (Lesage.) *Celui des hommes qui, dans sa fantaisie, se croirait l'inventeur de tout, serait un fou bien* GLORIEUX. (Mariv.) *C'est une comtesse, une bonne provinciale, un peu folle, changeante et* GLORIEUSE. (Brueys.)

— Substantiv., Homme fier, vain : *Les* GLORIEUX *se font haïr.* (Acad.) *Des* GLORIEUX *qui font des bassesses.* (Fléch.) *Ce n'est pas à vous à faire le* GLORIEUX. (Mariv.)

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas*, un homme vain aime mieux endurer des humiliations secrètes que de s'en plaindre.

Syn. Glorieux, fier. Un père et une mère sont *glorieux* de leur nombreuse famille; ils sont *fiers* des succès de leurs enfants. Pris dans un sens absolu, *glorieux* et *fier* ont entre eux des différences plus essentielles. Un homme *glorieux* est surtout vain; un homme *fier* est surtout dédaigneux. Le premier cherche à exagérer aux yeux du public les qualités qu'il a et même à se donner les apparences de celles qu'il n'a pas; le second se concentre dans la haute opinion qu'il a de lui-même, et se montre plein d'arrogance à l'égard des autres.

GLORIFICATION, n. f. (*gloria*, gloire, *facere*, faire; lat.) Pron. *glo-ri-fi-ka-cion.* — Théol. Élévation de la créature à la gloire éternelle; il n'est guère usité que dans cette locution : *La* GLORIFICATION *des élus.* (Acad.)

— Néolog. Ce qui glorifie, établit et prouve la gloire : *Ils cherchaient dans la création la* GLORIFICATION *du Créateur.* (V. Hugo.)

GLORIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Glorifier : *Notre Seigneur soit loué et* GLORIFIÉ *de tout.*

GLORIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *glo-ri-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous glorifiions, vous glorifiiez.* — Honorer, rendre honneur et gloire; il ne se dit qu'en parl. de la gloire qu'on rend à Dieu : GLORIFIER *Dieu.*

— *Faire glorifier*, rendre glorieux : *Vous faites* GLORIFIER *le nom du Seigneur.* (Mass.)

— *Dieu glorifie les saints*, il les rend participants de la gloire, de la béatitude éternelle.

= **Se glorifier**, v. pr. Faire gloire de quelque chose, en tirer vanité : SE GLORIFIER *de sa noblesse, de ses richesses.* SE GLORIFIER *mal à propos.* (Acad.) *Il* SE GLORIFIE *de ses talents.* (Mass.) *Le même siècle qui* SE GLORIFIE *aujourd'hui d'avoir produit Auguste ne* SE GLORIFIE *guère moins d'avoir produit Horace et Virgile.* (Rac.) *On* SE GLORIFIE *avec raison de descendre d'un grand homme.* (Duclos.) *L'homme* SE GLORIFIE *de son excellence sur tous les êtres.* (Rayn.)

= *Se glorifier dans*, mettre son honneur, sa gloire en quelqu'un, en quelque chose : *Dieu* SE GLORIFIE DANS *ses saints. Un père* SE GLORIFIE DANS *ses enfants.* (Acad.)

GLORIOLE, n. f. (*gloria*, dimin.) Vanité qui a pour objet de petites choses : *Être sensible à la* GLORIOLE. (Acad.) *Reste à savoir si la philosophie à son aise et sur le trône commanderait bien à la* GLORIOLE, *à l'intérêt, à l'ambition, aux petites passions de l'homme.* (J. J. Rouss.)

GLOSE, n. f. (γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *glôz.* — Littér. Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue : *Ce passage est plein de mots obscurs, il aurait besoin de* GLOSE. GLOSE *interlinéaire.*

— Particul. *Glose ordinaire*, la glose faite sur le latin de la vulgate.

— Commentaire, explication servant à l'éclaircissement d'un texte : *La* GLOSE *du droit canon.*

Veut-on sûr un point que je suppose....
J'ensevelis le texte sous la *glose.* (La Chauss.)

— Petit ouvrage de poésie, espèce de parodie de la pièce d'un autre auteur : *Les poëtes espagnols ont fait beaucoup de* GLOSES. *La* GLOSE *de Sarrasin sur le sonnet de Job.* (Acad.)

.... C'est un texte où chacun fait sa *glose.* (Boil.)

— Fig. et fam. Réflexion, commentaire, explication : *Dites la chose simplement : point de* GLOSE. (Ac.)

Point de glose. A toi choix l'un de ces deux partis. (Desmahis.)

Syn. Glose, commentaire. Pris dans le sens d'exégèse, d'explication d'un texte, sens qui constitue leur synonymie, ces deux mots ont entre eux les différences suivantes : La *glose* est une explication littérale et qui ne cherche le sens que dans les termes mêmes du texte ; le *commentaire* est une interprétation libre, dans laquelle on s'aide de notes ou de souvenirs historiques, géographiques, etc. L'objet de la *glose* n'est que de rendre claire la pensée exprimée ; celui du *commentaire* est souvent de modifier la pensée exprimée par des conjectures sur la pensée sous-entendue.

GLOSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*glose.*) Pron. *glô-sé.* — Faire une glose, expliquer par une glose : *Les auteurs qui* ONT GLOSÉ *la Bible. Il* A GLOSÉ *tel auteur.* (Acad.)

— Fig. et fam. Donner un mauvais sens à quelque action, à quelque discours ; censurer, critiquer : *Il n'y a rien à* GLOSER. *Que trouvez-vous à* GLOSER *là-dessus ?*

. . . . . Un mince auteur que je glose en passant. (Boil.)

— V. n. ou intr. Plaisanter, railler : *Vous* GLOSEZ *sur tout. Pourquoi toujours* GLOSER *sur mes actions, sur mes paroles ?* (Acad.) *Je hais les caquets, je suis fort délicate sur la réputation, et je ne veux point qu'on puisse* GLOSER *sur notre commerce.* (Campistr.)

Au bout de trente pas, une troisième troupe
Trouve encore à *gloser.* (La Font.)

Sur les maîtres alors on s'égaye à loisir :
Gloser sur leur conduite est mon plus grand plaisir. (Desmahis.)

Ceux qui veulent GLOSER *doivent bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui cloche.* (Mol.)

GLOSEUR, EUSE, n. (*glose.*) Pron. *glô-zeur, zeuz.* — Celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal : *C'est un* GLOSEUR *perpétuel. Une* GLOSEUSE *insupportable.* (Acad.)

GLOSSAIRE, n. m. (γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *glo-ssèr.* — Explication de certains mots peu connus d'une langue par d'autres termes plus connus et plus familiers : *Le vieux* GLOSSAIRE. *Les* GLOSSAIRES *de du Cange.*

— Simple vocabulaire : *Le* GLOSSAIRE *de la langue écrite et parlée.*

— Philol. Nomenclature d'une langue, abstraction faite de la phraséologie : *Le riche* GLOSSAIRE *de la langue grecque.*

GLOSSALGIE, n. f. (γλῶσσα, langue ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *glo-çal-jî.* — Méd. Douleur à la langue.

GLOSSANTHRAX, n. m. (γλῶσσα, langue ; ἄνθραξ, charbon ; gr.) Pron. *glo-çan-traks.* — Art vétér. Charbon sur la langue des animaux : *Le* GLOSSANTHRAX *est contagieux même pour les animaux d'espèces différentes.* (Robin.)

GLOSSATEUR, n. m. Pron. *gloss-ça-teur.* — Auteur qui a fait une glose sur un livre ; il s'emploie principalement dans cette locution : *Les* GLOSSATEURS *de la Bible.* (Acad.) *La science du droit s'éleva à l'enseignement et à la théorie par les écrits des* GLOSSATEURS. (Lerminier.)

GLOSSIEN, IENNE, adj. (γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *gloss-ciain, ciènn.* — Anat. Qui appartient à la langue : *Muscle* GLOSSIEN.

GLOSSITE, n. f. (γλῶσσα, langue ; gr.) Pron. *gloss-citt.* — Méd. Inflammation de la langue.

GLOSSOCATOCHE, n. m. (γλῶσσα, langue ; κατέχω, je retiens ; gr.) Pron. *gloss-ço-ka-to-ch.* — Chir. Instrument propre à abaisser, à déprimer la langue.

GLOSSOCÈLE, n. f. (γλῶσσα, langue ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Protraction, saillie de la langue hors de la bouche.

GLOSSOGRAPHIE, n. f. (γλῶσσα, langue ; γραφή, description ; gr.) Pron. *gloss-co-gra-fî.* — Philol. Science qui a pour objet l'étude d'une langue ; sous le rapport du glossaire, de la nomenclature de cette langue.

— Chir. Description anatomique de la langue.

GLOSSOÏDE, adj. des 2 g. (γλῶσσα, langue ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Zool. Qui a la forme d'une langue.

GLOSSOLOGIE, n. f. (γλῶσσα, langue ; λόγος, traité ; gr.) Pron. *gloss-ço-lo-jî.* — Didact. Traité sur la langue.

— Anc. Ensemble des termes consacrés dans une langue scientifique.

GLOSSOMANIE, n. f. (μανία, manie ; gr.) Manie de bavarder ; défaut du bavard.

GLOSSO-PALATIN, INE, adj. (γλῶσσα, langue ; gr., et *palatum*, palais ; lat.) Anat. Qui appartient à la langue et au palais.

GLOSSOPÈTRE, n. m. (γλῶσσα, langue ; πέτρος, pierre ; gr.) Zool. Dent de poisson pétrifiée : *On a cru longtemps que les* GLOSSOPÈTRES *étaient des langues de serpent pétrifiées.* (Acad.)

GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE, adj. (γλῶσσα, langue, et φάρυγξ, pharynx ; gr.) Pron. *glose-çô-fa-rain-jiain, jiènn.* — Anat. Qui appartient à la langue et au pharynx.

GLOSSO-STAPHYLIN, INE, adj. (γλῶσσα, langue, et σταφυλή, luette ; gr.) Anat. Qui appartient à la langue et à la luette.

GLOSSOTOMIE, n. m. (γλῶσσα, langue ; τομή, section ; gr.) Chir. Dissection ou amputation de la langue.

GLOTTE, n. f. (γλῶττα, langue ; gr.) Pron. *glott.* — Anat. Petite fente du larynx, par laquelle l'air qu'on respire descend et remonte, et qui sert à former et à modifier la voix.

GLOTTITE, n. f. Pron. *glot-titt.* — Méd. Inflammation de la glotte.

GLOTTORANT, ANTE, adj. Qui crie comme la cigogne : *Voix* GLOTTORANTE.

GLOTTORER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Crier comme la cigogne.

GLOUGLOTER ou **GLOUGLOUTER**, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *glou-glo, glou-glou-té.* — Crier, en parl. des dindons : *La poule piaule, le dindin* GLOUGLOTE. (Acad.)

GLOUGLOU, n. m. (*onomatopée.*) Bruit que fait le vin ou quelque autre liquide lorsqu'on le verse d'une bouteille : *Le* GLOUGLOU *de la bouteille.* Il n'est guère usité que dans les chansons à boire. (Acad.) *Bouteille jolie, qu'ils sont doux vos petits* GLOUGLOUX ! (Mol.) *Danser au son des* GLOUGLOUX. (Pir.)

— Par anal.

Il me rappelle une onde pure
Dont j'entends les jolis *glouglous.* (Duch.)

GLOUPICHI, n. m. Pron. *glou-pi-ki.* — Zool. Espèce de Pingouin-perroquet.

GLOUSSEMENT, n. m. Cri de la poule qui glousse.

GLOUSSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*glocire* ou *glocitare* ; lat., m. sign.) Pron. *glou-cé.* — Crier, en parl. de la poule : *Les poussins se répandent dans l'herbe et* GLOUSSENT *sous nos pieds.* (Lam.) *A l'heure de midi, on entendait à peine* GLOUSSER *une poule en maraude dans les enclos.* (G. Sand.)

GLOUSSETTE, n. f. Zool. La Poule d'eau brune.

GLOUTERON, n. m. Bot. La Bardane.

GLOUTON, ONNE, adj. et n. m. (*gula*, gueule ; lat.) Qui mange avec avidité et avec excès : *Cet homme est fort* GLOUTON. *Le loup est un animal* GLOUTON. (Acad.)

— Subst. Homme, animal vorace : *Je ne connais pas de pareil* GLOUTON.

Nous voulons, disent-ils, étouffer le *glouton.* (La Font.)

— Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Carnassiers : *Le* GLOUTON, *gros de corps et bas des jambes, est à peu près de la forme d'un blaireau, mais il est une fois plus épais et plus grand.* (Buff.) *Le* GLOUTON *est beaucoup plus vorace qu'aucun de nos animaux de proie : aussi l'a-t-on appelé le Vautour des quadrupèdes.* (Id.)

GLOUTONNEMENT, adv. Avec avidité, avec gourmandise : *Manger* GLOUTONNEMENT. (Acad.)

Les loups mangent *gloutonnement.* (La Font.)

GLOUTONNERIE, n. f. (*glouton.*) Vice de celui qui est glouton : *Cet homme est d'une* GLOUTONNERIE *dégoûtante.* (Acad.) *La* GLOUTONNERIE *et la gourmandise n'ont jamais manqué de sectateurs.* (Portalis.)

GLU, n. f. (γλία ; gr., m. sign.) Matière visqueuse et tenace, avec laquelle on prend les oiseaux : *L'écorce du houx fournit de la* GLU. *Cette* GLU *est bien forte. Un pot de* GLU. (Acad.) *La* GLU *est la plus adhérente de toutes les matières collantes.* (H. de Balz.)

— Fig. *Les courtisans ont bien de la* GLU *autour d'eux.* (M^me^ de Sév.)

Non, pour les cours, Dieu ne m'a pas fait naître ;
Oiseau craintif, je fuis la *glu* des rois. (Bérang.)

GLUANT, ANTE, adj. Pron. *glu-an, antt.* — Qui est de la nature de la glu ; visqueux : *Matière* GLUANTE. *La décoction de guimauve est* GLUANTE. (Acad.)

— Prov. *Il a les mains gluantes*, se dit de tout individu qui s'enrichit aux dépens de ceux qui l'emploient.

GLUAUX, n. m. pl. (*glu.*) Pron. *glu-ô.* — Petites branches enduites de glu pour prendre les oiseaux. *On prend les ortolans aux filets et aux* GLUAUX. (Buff.)

Dresse tous les *gluaux*, d'engins couvre le sol. (Brizeux.)

GLUCINE, n. f. GV. LYCINE.

GLUCKISTE, n. des 2 g. (*Gluck*, n. pr.) Pron. *glu-kist.* — Partisan du système musical de Gluck, par oppos. aux partisans de Piccini : *Les* GLUCKISTES *et les piccinistes partageaient le parterre de l'Opéra en deux espèces de factions.*

GLUCOSE, n. f. V. GLUCOSE.

GLUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *glu-é.* — Frotter de glu : GLUER *de petites branches pour en faire des* GLUAUX.

— Fig. Poisser, salir avec quelque chose de gluant : *Ces confitures lui* ONT GLUÉ *les mains.* (Acad.)

GLUI, n. m. Grosse paille de seigle dont on couvre les toiles.

— Pêch. Paille longue dont on se sert pour emballer le poisson. ‖ On dit aussi, *Glu.*

GLUMACÉ, ÉE, adj. (*gluma*, glume ; lat.) Pron. *glu-ma-cé.* — Bot. Qui est d'un tissu sec et dur ; qui a une balle comme l'avoine.

GLUME, n. f. (*gluma*, lat. m. sign.) Bractée formée de paillettes ou écailles sèches qui enveloppent la base de chaque fleur des graminées, et qu'on nomme autrement *bâle* ou *balle. Le fruit de l'avoine est allongé, aigu, brunâtre, et enveloppé dans la* GLUME. (Richard.)

GLUMELLE, n. f. Bot. Petite glume.

GLUTEN, n. m. (*glu.*) Pron. *glu-tènn.* — T. d'hist. nat. emprunté du latin. Matière qui lie ensemble les diverses parties d'un corps solide.

— Vulg. Matière visqueuse et grisâtre qui reste après qu'on a enlevé tout l'amidon de la farine des céréales, et particulièrement de la farine de froment. ‖ V. TRITICINE.

GLUTINATIF, adj. m. Méd. Qui attache comme la glu. ‖ V. AGGLUTINATIF.

GLUTINE, n. f. Chim. Albumine végétale.

GLUTINEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du gluten ; gluant, visqueux. *Suc* GLUTINEUX. *Matière* GLUTINEUSE. (Acad.)

GLUTINOSITÉ, n. f. Pron. *glu-ti-nô-zi-té.* — Didact. Qualité de ce qui est gluant ; viscosité.

GLYCÉRATION, n. f. (γλυκύρριζα, réglisse ; gr.) Pron. *gli-cé-ra-cion.* — Anc. Infusion ; tisane de réglisse.

GLYCÈRE, n. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

GLYCÉRIE, n. f. Bot. Genre de plantes graminées.

GLYCÉRINE, n. f. Chim. Principe doux des huiles.

GLYCIMÈRE, n. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

GLYCINE, n. f. (γλυκύς, doux ; gr.) Chim. Oxyde métallique qui se trouve dans le béryl et dans l'émeraude.

GLYCINIUM ou **GLYCIUM**, n. m. Chim. Métal d'un gris foncé, contenu dans la glycine.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE**, adj. m. (*glycon*, son inventeur.) Pron. *gli-ko-niain, nik.* — Prosod. grecq. et lat. Vers composé d'un spondée et de deux dactyles : *Un vers* GLYCONIEN OU GLYCONIQUE. (Acad.)

GLYCOSURIE, n. f. (*glycose* et οὐρεῖν, pisser.) Méd. Diabète sucré.

GLYCOSE, n. f. (γλυκύς, doux ; gr.) Chim. Sucre de raisin ou d'amidon ; espèce de sucre qui se trouve dans les fruits et les plantes.

GLYCYRRHIZINE, n. f. (γλυκύς, doux ; ῥίζα, racine ; gr.) Pron. *gli-ci-ri-zinn.* — Chim. Sucre de réglisse.

GLYPHE, n. m. (γλυφή, de γλύφω, je grave ; gr.) Pron. *glif.* — Archit. Tout canal creusé en angle, ou cylindriquement, sur une partie à laquelle il sert d'ornement : *Le triglyphe est formé de deux* GLYPHES *et deux demi-*GLYPHES.

GLYPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *gli-fik.* — Didact. Qui est chargé de sculptures, ou qui semble l'être.

GLYPHITE, n. f. Min. V. GRAPHITE.

GLYPTIQUE, n. f. (γλύφω, creuser ; gr.) Pron. *glip-tik.* — Art de graver en pierres fines, soit en creux, soit en relief : *La* GLYPTIQUE *comprend l'art de graver en acier les poinçons et les coins des médailles.* (Acad.)

GLYPTOGNOSIE, n. f. (γλυπτός, gravé, γνῶσις, connaissance ; gr.) Pron. *glip-togh-no-zî.* — Didact. Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHIE, n. f. (γλυπτός, gravé ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *glip-to-gra-fî.* — Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOSPERME, adj. des 2 g. (γλυπτός, gravé ; σπέρμα, graine, fruit ; gr.) Bot. Qui a des fruits ridés et comme sculptés.

= **Glyptospermes**, n. f. pl. Famille de plantes à semence sillonnée profondément.

GLYPTOTHÈQUE, n. f. (γλύφω, je grave ; γλυπτός, gravé ; θήκη, boîte, formé de τίθημι, je place ;

gr.) Pron. *glip-to-tèk*. — Ant. Collection de pierres gravées. || On dit plus souv. *Dactyliothèque*.

GNAPHALE ou **GNAPHOLIUM**, n. m. (γνάφαλον, bourre, duvet; gr.) Pron. *ghna-fal, fa-liom*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères, dont les fruits sont couverts d'une espèce de coton cardé.

GNAPHOSE, n. f. (γνάπτειν, peigner; gr.) Pron. *ghna-fôz*. — Zool. Genre d'araignées.

GNAVELLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Portulacées.

GNEISS, n. m. (*gneiss;* sax.) Min. Roche primitive, composée de quartz, de feldspath et de mica : *Un frêle et chancelant morceau de* GNEISS *jeté en travers unit deux rochers.* (H. de Balz.)

GNET, n. m. Bot. Arbre de l'Inde et de l'Océanie; ses fruits sont rouges, et semblables à ceux du cornouiller; son amande cuite est comestible et d'un bon goût.

GNIDIE ou **GNIDIENNE**, n. f. Pron. *ghni-dî, dienn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Thymélées, originaires d'Afrique.

GNOME, n. m. (γνώμων, connaisseur; gr.) Pron. *ghnôm*. — Génies ou peuples invisibles, que les cabalistes supposent habiter dans la terre, où ils gardent des trésors, des mines, des pierres précieuses : *Les* GNOMES *sont réputés amis des hommes.* (Acad.)

GNOMIDE, n. f. Génie; Femelle, femme d'un gnome.

GNOMIQUE, adj. des 2 g. (γνώμη, sentence; gr.) Pron. *ghno-mik*. — Sentencieux; il se dit des poëmes qui contiennent des maximes : *Les Distiques de Caton sont un poëme* GNOMIQUE. (Acad.)

— N. m. Auteur de poëmes sententieux, d'un recueil de gnomes : *La collection des* GNOMIQUES. *Théognis et Phocylide sont les plus célèbres des* GNOMIQUES *grecs.*

GNOMOLOGIE, n. f. (γνώμη, sentence; λόγος, discours; gr.) Pron. *ghno-mo-lo-jî*. — Philosophie sentencieuse, fondée sur des aphorismes.

GNOMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ghno-mo-lo-jik*. — Phil. Qui appartient à la gnomologie.

GNOMON, n. m. (γνώμων, indicateur; gr.) Instrument qui marque les heures par la direction de l'ombre qu'un corps solide porte sur un plan ou sur une surface courbe : *Les cadrans solaires sont des* GNOMONS *où le corps qui projette son ombre est une verge de métal appelée style.* (Acad.)

GNOMONIQUE, n. f. Art de tracer des cadrans au soleil, à la lune et aux étoiles, mais surtout des cadrans solaires sur un plan, et même sur la surface d'un corps donné quelconque : *La* GNOMONIQUE *est une partie des mathématiques.* (Acad.)

GNOMONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ghno-mo-nik*. — Archit. *Colonne gnomonique*, cylindre sur lequel les heures sont marquées par l'ombre d'un style.

GNOMONOLOGIE, n. m. Philosophie sentencieuse.

GNOSTICISME, n. m. Pron. *ghnoss-ti-cism*. — Phil. Système des gnostiques, syncrétisme des doctrines orientales, des théogonies indiennes et de la cabale juive avec quelques idées chrétiennes.

GNOSTIQUES, n. m. pl. Pron. *ghnoss-tik*. — Espèce d'hérétiques des premiers siècles de l'Église, qui se vantaient d'avoir des connaissances et des lumières surnaturelles.

— Phil. Partisan du gnosticisme : *Euphrate fut un des chefs des* GNOSTIQUES.

GNOU, n. m. Pron. *niou*. Zool. Espèce de Mammifère ruminant du genre Antilope.

GO (TOUT DE), loc. adv. (*go*, aller; angl.) Pron. *toud-gó*. — Pop. Librement, sans façon ou sans obstacle : *Il est entré* TOUT DE GO. *Cela va* TOUT DE GO. (Acad.) *J'épouserai* TOUT DE GO *la fille du gros Colas.* (Dest.)

GOBBE ou **GOBE**, n. f. (*cupa*, coupe; lat.) Pron. *gob*. — Bol pour engraisser la volaille : *En basse Normandie, on remplit trois fois par jour les canards avec une pâte dont on forme des* GOBBES; *et après huit jours ils sont bons à vendre.* (Tessier.)

— Art vétér. Concrétion dans la caillette, ou le quatrième estomac des agneaux : *Si le pis de la brebis est recouvert de laine, l'agneau l'arrache et l'avale, et elle forme dans la caillette de ce petit animal des pelottes* ou *des* GOBES. (Tessier.)

— Sorte de composition en forme de bol, qu'on donne aux animaux pour les empoisonner. || V. AGAGROPILE.

GOBBÉ ou **GOBÉ, ÉE**, adj. Art vétér. Il se dit d'une bête à laine dans l'estomac de laquelle on trouve une gobbe.

GOBELET, n. m. (*cupella*, dimin. de *cupa*, coupe; lat.) Pron. *gob-lè*. — Vase à boire, rond, sans anse et ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse : GOBELET *d'or, d'argent, etc.*

Là, sans tasse ni *gobelet*,
Ce roi buvait l'eau vive et pure. (Le Franc.)

— Lieu où l'on fournit le pain, le vin et le fruit pour la bouche du roi.

— Collectiv. Les officiers qui servent au gobelet : *Le* GOBELET *a reçu ordre de faire telle chose. Chef de* GOBELET ou *du* GOBELET.

— Ustensiles en forme de gobelets à boire, et ordinairement de fer-blanc, et qui servent à escamoter, à faire des tours de gibecière : *Faire passer muscade sous un* GOBELET. *Joueur de* GOBELETS.

— Fig. et fam. *Joueur de gobelets*, fourbe, homme qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite : *Prenez garde à lui, c'est un* JOUEUR DE GOBELETS, *il vous trompera.* (Acad.)

GOBELETERIE, n. f. (*gobelet*.) Comm. Fabrication et commerce de gobelets.

GOBELETIER, n. m. (*gobelet*.) Pron. *gob-let-tié*. — Techn. Ouvrier qui travaille en gobeleterie.

GOBELAIN, n. m. Mar. V. GOGUELIN.

GOBELINS, n. m. pl. (*Gobelin*, n. pr.) Pron. *gob-lain*. — Célèbre manufacture de teintures et de tapisseries à Paris : *La teinture des* GOBELINS. *Tapisserie des* GOBELINS. (Acad.)

Des *gobelins* l'aiguille et la teinture
Dans nos tapis surpassent la nature. (Volt.)

GOBELOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gobelet*.) Pron. *gob-lo-té*. — Pop. Buvoter, boire à plusieurs petits coups : *C'est un homme de crapule qui n'aime qu'à* GOBELOTTER. (Acad.)

GOBE-MOUCHES, n. m. Pron. *gob-mou-ch*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles et de la famille des Dentirostres; il a le bec déprimé, garni de poils à la base, et un peu chrochu à l'extrémité : *Le* GOBE-MOUCHES *gris; le* GOBE-MOUCHES *à collier. On a trouvé des pies-grièches dans toutes les contrées de la terre, avec des modifications dans la forme du bec, qui les font passer d'une part aux merles, d'une autre aux* GOBE-MOUCHES. (Cuv.)

— Fig. Celui qui n'a point d'avis à lui, et qui paraît être de l'avis de tout le monde, qui croit sans examen toutes les nouvelles qu'on débite : *On a forgé cette nouvelle pour se moquer des* GOBE-MOUCHES. (Ac.)

— Homme qui s'occupe niaisement de bagatelles.

— Zool. Espèce de lézard.

— Bot. Plantes dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent les mouches qui viennent s'y poser. V. APOCYN.

GOBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cupare;* basse lat. de *cupa*, tasse.) Fam. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale : GOBER *une huître.* GOBER *un couple d'œufs frais.*

— Fig. et fam. GOBER *des mouches*, perdre le temps à attendre, à ne rien faire, à niaiser. On dit dans le même sens *Gober* du vent.

— Fig. et fam. Croire légèrement : *C'est un homme qui* GOBE *tout ce qu'on lui dit. Il* GOBE *les louanges les plus grossières. Il a* GOBÉ *cette nouvelle comme un fait certain.* (Acad.)

Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges,
Ils *goberont* l'appât. (La F.)

Je ne suis pas homme à GOBER *le morceau.* (Mol.)

— Pop. Prendre quelqu'un, se saisir de quelqu'un lorsqu'il s'y attend le moins : *On l'a* GOBÉ *au sortir de chez lui pour le mener en prison.* (Acad.)

— Fauconn. Chasser les perdrix avec l'autour et l'épervier.

GOBERGE, n. f. Techn. Perche, tasse dont les ébénistes se servent pour maintenir le placage.

— Petite planche mince, à l'usage des layetiers.

— Comm. Merluche, morue, la plus grande et la plus large de l'Océan.

— N. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit pour soutenir la paillasse.

GOBERGER (SE), v. pr. 1re conj. (*gober*.) Pron. *se-go-bèr-jé*. — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *goberg* et la termin. quand celle-ci commence par un *a* ou un *o*. — Fam. Se moquer : *Il* SE GOBERGEAIT *de ces gens-là.* (Acad.)

— Prendre ses aises, se divertir : *Il* SE GOBERGEAIT *dans un bon fauteuil.* (Acad.) *Depuis deux jours, ils* SE GOBERGENT *à la campagne.* (Acad.)

Je me trouve très-bien! je ris, je *me goberge*. (Regn.)

GOBET, n. m. (*gob*, bec, bouche; celt.) Pron. *go-bè*. — Morceau que l'on gobe.

— Fig. *Prendre un homme au gobet*, le prendre lorsqu'il y pense le moins : *Il y avait des gens apostés qui le* PRIRENT AU GOBET *en sortant de chez lui.* (Acad.)

— Faucomn. *Chasser au gobet*, chasser avec l'autour et l'épervier.

— Pop. Espèce de cerise : *Des* GOBETS *à courte-queue.* (Acad.)

GOBETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gobet*, gosier; v. fr.) Pron. *gob-té*. (double le *t* final du rad. *gobet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je gobette, il gobettera*, etc. || Constr. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs de moëllon ou de plâtras : GOBETER *un mur.* (Acad.)

— Polir du plâtre avec la main.

GOBETIS, n. m. Pron. *gob-ti*. — Constr. Plâtre jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main pour le faire entrer dans les joints.

GOBEUR, EUSE, adj. Pron. *go-beur, beus*. — Qui gobe, qui avale avec avidité.

— Fam. Substantiv. :

Celui qui le premier a pu l'apercevoir
En sera le *gobeur*, l'autre le verra faire. (La Font.)

— Portefaix qui charge et décharge les bateaux sur les bords de la Loire.

GOBILLARD, n. m. Pron. *go-bi-iar*. — Constr. Planches préparées pour faire des douves de cuves.

GOBIN, n. m. (*gobbino*, dimin. de *gobbo*, bossu; ital.) Pron. *go-bain*. — Fam. Bossu : *Un petit* GOBIN. Il est peu usité.

GODAGE, n. m. Techn. Faux pli d'une étoffe qui gode.

— Forme défectueuse du papier.

GODAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*godale*.) Pron. *go-da-ié*. — Boire avec excès et à plusieurs reprises : *C'est un ivrogne, il ne fait que* GODAILLER.

GODAILLEUR, n. m. Pron. *go-da-ieur*. — Pop. Homme qui aime à godailler, qui est sans cesse en débauche.

GODAN, n. m. Fam. Erreur, piége, tromperie, attrape : *Donner dans le* GODAN.

GODEBILLAUR, n. m. pl. Art cul. Grosses tripes de bœuf dont on faisait autrefois les godiveaux.

GODELUREAU, n. m. (*god*, vanité; celt.) Pron. *god-lu-rô*. — Par dénigr. Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes : *C'est un jeune* GODELUREAU. Il est familier. (Acad.) *Que vous importe l'opinion d'un tas de* GODELUREAUX? (E. Augier.) *Elle prend bien de l'intérêt à ce* GODELUREAU. (G. Sand.) *Je n'écouterai plus ce jeune* GODELUREAU. (Dest.) *Ne vous amusez, je vous prie, à babiller avec un tas de* GODELUREAUX, *qui rôdent toujours autour d'ici.* (Danc.)

GODENOT, n. m. (*go*, petit, mal fait; *den*, homme; celt.) Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs : *Faire jouer* GODENOT. *Montrer* GODENOT. (Acad.)

— Fam. et par mépr. En parl. d'un petit homme mal fait : *Il est fait comme un* GODENOT. || *Voilà un plaisant petit* GODENOT.

GODER, v. intr. ou neut. 1re conj. En parl. d'un vêtement, Faire de faux plis, soit parce que la coupe est mauvaise, soit parce que les parties sont mal assemblées : *Voilà une manche qui* GODE. (Acad.)

GODET, n. m. (*gutta*, goutte; lat.) Pron. *go-dè*. — Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse : *Boire dans un* GODET.

— Auget attaché à une roue, dont on se sert pour élever de l'eau.

— Par extens. Petit vase qui a la forme d'un godet à boire : *Les peintres mettent leurs couleurs dans des* GODETS. *Le* GODET *de ce quinquet est plein d'huile.* (Acad.)

— Par anal. *Le gland de chêne est supporté par une espèce de petit* GODET. (Acad.)

— Bot. Plante qui croît sur le crottin de cheval.

— Hortic. Partie d'une fleur qui soutient et renferme les feuilles.

— Techn. Entonnoir par lequel le métal fondu passe dans les jets. || Fourneau d'une pipe. || Partie d'une presse qui reçoit la pointe de l'arbre.

GODICHE, adj. des 2 g. (corrupt. de *Claude*.) Gauche, maladroit, emprunté : *Quel air* GODICHE! *C'est un* GODICHE.

GODICHON, ONNE, adj. Pop. Godiche.

GODILLE ou **GOUDILLE**, n. f. Aviron placé dans une entaille arrondie sur l'arrière d'une embarcation.

GODILLER ou **GOUDILLER**, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *go, gou-di-ié*. — Mar. Faire mouvoir une godille, pour imprimer à un bateau un mouvement en avant.

GODILLEUR ou **GOUDILLEUR**, n. m. Pron. *go, gou-di-ieur*. — Mar. Matelot batelier qui godille.

GODINETTE, n. f. (*godin*, anc. mignon.) Anc. Maîtresse; amante.

— *Baiser en godinette*, amoureusement.

GODIVEAU, n. m. (*godebillaux.*) Pron. *go-di-vo.* — Art. cul. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau, et de béatilles : *On a servi un excellent* GODIVEAU. *Pâté de* GODIVEAU. (Acad.)

GODRON, n. m. Pli rond qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemise, à certaines coiffures des femmes.

— Techn. Façon qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent, et qui a la forme d'un œuf allongé : *Vaisselle à gros* GODRONS, *à petits* GODRONS.

— Ornements de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie.

GODRONNAGE, n. m. (*godron.*) Pron. *go-dro-naj.* — Techn. Action de godronner; résultat de cette action.

GODRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Godronner : *Vaisselle* GODRONNÉE.

— Bot. *Feuille godronnée*, feuille dont les bords sont plissés naturellement.

— Anat. *Canal godronné*, espace autour du cristallin, offrant après la mort des plis festonnés : *La circonférence du cristallin est entourée et en quelque sorte fixée par le* CANAL GODRONNÉ. (Lecoq.)

GODRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*godron.*) Techn. Faire des godrons : GODRONNER *de la vaisselle d'argent.* GODRONNER *une coiffure.* (Acad.) || Vieux.

GODRONNEUR, EUSE, n. (*godron.*) Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des godrons.

GODRONNOIR, n. m. (*godron.*) Pron. *go-dro-noar.* — Techn. Instrument à l'usage du godronneur.

GODURE, n. f. (*goder.*) Techn. Faux pli; fronce mal placée.

GOÉLAND, n. m. Pron. *go-è-lan.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Longipennes; espèce de grande mouette : *Nous filons avec la rapidité d'une volée de* GOÉLANDS. (Lam.) *Les seuls hôtes de ces solitudes étaient les* GOÉLANDS, *les foulques et les hirondelles de mer.* (G. Sand.)

GOÉLETTE, n. f. Pron. *go-è-lètt.* — Mar. Petit bâtiment fin, à deux mâts, du port de cinquante à cent tonneaux : GOÉLETTE *anglaise.* GOÉLETTE *américaine.* (Acad.)

GOÉMON, n. m. Pron. *go-è-mon.* — Plante marine varechs qui croît le long des côtes, sur les rochers : *Le* GOÉMON *pourri est un excellent engrais. Couper du* GOÉMON. (Acad.)

GOÉTIE, n. f. (γόης, imposteur, enchanteur; gr.) Pron. *go-é-cî.* — Espèce de magie par laquelle on évoquait les génies malfaisants, pour nuire aux hommes. || C'est l'opposé de *Théurgie.*

GOÉTIEN, IENNE, n. Pron. *go-é-ciain-ciènn.* — Sc. occulte. Celui, celle qui pratique la goétie.

GOÊTRE, n. m. V. GOITRE.

GOFFE, adj. des 2 g. (*goffo*; ital.) Pron. *gof.* — Mal fait, mal bâti, grossier, maladroit : *Cet homme-là est* GOFFE. *Voilà une architecture bien* GOFFE. *Une statue bien* GOFFE. (Acad.) || Vieux.

— Philol. *Lettres goffes*, majuscules gothiques. || On dit aussi, *Lettres lourdes.*

GOGAILLE, n. f. Pron. *go-ga-y.* — Pop. Repas joyeux : *Faire* GOGAILLE. *Être en* GOGAILLE.

GOGO (À), loc. adv. Pop. A son aise, dans l'abondance : *Vivre à* GOGO. *Être à* GOGO.

Tous deux jeunes, bien faits, vous vivrez *à gogo.*
(Boursault.)

Commence à jouir à GOGO *de ta bonne fortune.* (Pir.)

GOGUE, n. f. Art culin. *Gogue au sang*, foie de veau avec du sang de porc.

— Au pl. Farce ou ragoût d'œufs, de lard, etc., avec du sang de mouton, qu'on faisait cuire dans la panse de cet animal. || Farce avec laquelle on fait des boudins.

GOGUELIN, n. m. Pron. *gogh-lain.* — Mar. Esprit familier qui, selon les matelots, fréquente habituellement la cale et les entreponts. || On dit aussi *Gobelin.*

GOGUELU, UE, adj. (*gorge.*) Pron. *gogh-lu.* — Pop. Qui est fier de sa richesse.

— Substantiv. Mauvais plaisant.

GOGUENARD, ARDE, adj. (*gog*, satire; bas bret.) Pron. *gogh-nar, nard.* — En mauv. part plaisant, railleur : *Cet homme est* GOGUENARD. *Être d'humeur* GOGUENARDE.

— Substantiv. *C'est un* GOGUENARD. *Il fait le* GOGUENARD.

Courbé sur son bâton, le bon petit vieillard
Tousse, crache, se mouche et fait le *goguenard.*
(Quinault.)

On m'avait placé à table entre les deux GOGUENARDS *de la paroisse.* (Diderot.)

..... N'allez pas, *goguenard* dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux. (Boil.)

GOGUENARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*goguenard.*) Pron. *gogh-nar-dé.* — Fam. Faire de mauvaises plaisanteries : *Il ne fait que* GOGUENARDER. *Ils riaient et* GOGUENARDAIENT *ensemble.*

GOGUENARDERIE, n. f. (*goguenard.*) Pron. *gogh-nard-rî.* — Fam. Mauvaise plaisanterie : *Il ne répond que par des* GOGUENARDERIES. (Acad.)

GOGUENETTES, n. f. pl. Pron. *gogh-nètt.* — Bagatelles. || Vieux.

GOGUER (SE), v. pron. 1re conj. (*gorge.*) Pron. *go-ghé.* — Pop. Se réjouir; être en bonne humeur.

GOGUETTES, n. f. (*gog*, satire; celt.) Pron. *go-ghètt.* — Fam. Propos joyeux : *Conter* GOGUETTES.

— Fam. *Être en goguettes, en ses goguettes*, être en belle humeur.

— Fam. et ironiq. *Chanter goguettes à quelqu'un*, lui dire des injures, des choses offensantes, fâcheuses.

— Par extens. Partie de plaisir : *Si jamais dans vos* GOGUETTES, *vous vous remettez à voyager, n'oubliez pas de passer par les confins de Genève.* (Volt.)

GOINFRADE, n. f. (*goinfre.*) Pron. *goain-frad.* — Popul. Repas de goinfre.

GOINFRE, n. m. Pron. *goainfr.* — Pop. Celui qui met tout son plaisir à manger : *C'est un* GOINFRE.

GOINFRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *goain-fré.* — Pop. Manger beaucoup et avidement :

En tel art de *goinfrer*, je le trouve très-beau. (La F.)

GOINFRERIE, n. f. (*goinfre.*) Pron. *goain-frerî.* — Gourmandise sans goût : *Être adonné à la* GOINFRERIE.

L'attirail de la *goinfrerie.* (La F.)

GOITRE, ou **GOÊTRE**, n. m. (*guttur*, gosier; lat.) Pron. *goatr.* — Tumeur, hypertrophie qui se forme au devant de la trachée-artère et du larynx : *Le* GOITRE *est endémique dans certaines vallées des Alpes.* (Acad.) *La stagnation de l'air dans les gorges du Valais paraît être la cause principale qui rend les* GOITRES *si fréquents dans ce pays.* (Chomel.)

— Art vétér. Tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons. Les chiens y sont aussi sujets.

GOITREUX, EUSE, adj. (*goître.*) Pron. *goatreu, treus.* — Qui est de la nature du goître : *Tumeur* GOITREUSE. *La tête du dronte porté sur un cou renfoncé et* GOITREUX *consiste presque tout entière dans un cou énorme.* (Buff.)

— Qui est atteint du goître : *Les habitants de cette vallée sont presque tous* GOITREUX.

— Substant. : *Un* GOITREUX. (Acad.)

— Zool. vulg. Le pélican. || L'igname commun.

GOLANGO, n. m. Zool. Espèce d'antilope, dont le pelage roussâtre est parsemé de mouchetures blanches; ses cornes sont fort pointues.

GOLFE, n. m. (*gulphus*, sein; bas lat.) Pron. *golf.* — Géogr. Partie plus ou moins vaste, qui entre, qui avance dans les terres, et dont l'ouverture, du côté de la mer, est ordinairement fort large : GOLFE *de Venise, de Gascogne, du Mexique*, etc. *La mer forme un* GOLFE *dans cet endroit.* (Acad.)

Du *golfe* avec terreur mesurant l'étendue,
Un vieillard attendait seul, au pied de la tour. (C. Del.)

GOLIATH, n. m. (n. pr.) Pron. *go-liatt.* — Fig. Homme très-grand, par allusion au géant *Goliath* dont parle la Bible.

GOMBETTE, adj. f. Il se dit des lois que donna le roi Gombard.

GOMBIN, n. m. Pron. *gon-bain.* — Pêch. Nasse cylindrique qui a deux entrées garnies de goulets.

GOMÈNE, n. f. Mar. Câble qui retient l'ancre d'une galère.

— Cordage que l'on emploie pour affermir les vaisseaux contre l'effort des vents.

GOMMAGE, n. m. Techn. Action de gommer.

GOMMART, n. m. Pron. *go-mar.* — Bot. Grand arbre de l'Amérique méridionale de la famille des Térébinthacées, duquel découle un suc balsamique, gommeux, qui est un excellent remède contre les plaies.

GOMME, n. f. (*gommi*; lat., m. sign.) Substance visqueuse qui découle de certains arbres, qui s'épaissit à l'air et qui est soluble dans l'eau : GOMME *de cerisier, de prunier*, etc. *La* GOMME *est adoucissante.*

— Pharm. *Gomme animé*, résine qui découle d'un arbre des Indes. || *Gomme arabique*, gomme qui découle spontanément de plusieurs acacias d'Afrique. Elle est aussi connue, dans le commerce, sous le nom de *Gomme élémi.* || V. ÉLÉMI.

— *Gomme copal*, résine qui s'emploie dans la préparation des vernis.

— *Gomme élastique* ou *caoutchouc*, substance végétale qui a beaucoup d'élasticité, et qui, dans le commerce, est ordinairement brunâtre et assez semblable à du cuir : *La* GOMME *élastique se gonfle et se dissout dans l'éther. Fil de* GOMME *élastique. Bretelles, jarretières de* GOMME *élastique.* (Acad.)

GOMME-GUTTE, n. f. Gomme-résine, jaune, dont le principal usage est de servir à la peinture, à l'eau ou à l'aquarelle : *La* GOMME-GUTTE *se recueille dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Camboge. La* GOMME-GUTTE *est une des couleurs jaunes les plus pures.* (Acad.)

GOMMEMENT, n. m. Pron. *gom-man.* — Techn. Action de gommer, d'enduire de gomme; état de ce qui est gommé.

GOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gomme.*) Pron. *go-mé.* — Enduire de gomme : GOMMER *de la toile, du taffetas.*

— *Gommer une couleur*, y mettre un peu de gomme, afin que la couleur ait plus de corps, et qu'elle tienne mieux sur la toile, sur le papier, etc.

GOMME-RÉSINE, n. f. Pron. *gom, ré-zinn.* — Produit végétal principalement composé de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit-de-vin : *L'assa-fœtida, la myrrhe, l'encens, sont des* GOMMES-RÉSINES. (Acad.)

GOMMEUX, EUSE, adj. (*gomme.*) Pron. *go-meu, meuz.* — Qui jette de la gomme : *Il y a dans ce pays beaucoup d'arbres* GOMMEUX *et résineux.*

— Par anal. Qui est ou tient de la nature de la gomme : *Suc* GOMMEUX. *Matière* GOMMEUSE. (Acad.)

GOMMIER, n. m. (*gomme.*) Pron. *go-mié.* — Bot. Arbre d'Amérique, espèce d'acacia qui donne beaucoup de gomme || *Gommier-Blanc*, arbre qui produit la gomme élémi. || *Gommier rouge*, arbre qui produit la gomme arabique. || *Gommier résineux*, arbre qui fournit un suc laiteux et très-visqueux.

GOMMOIR, n. m. Pron. *gom-noar.* — Techn. Baquet qui contient de la gomme.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE, adj. Pron. *gom-mo-ré-zi-neu, neuz.* — Chim. Qui tient de la gomme-résine : *Suc, extrait* GOMMO-RÉSINEUX.

GOMPHOSE, n. f. (γόμφος, clou; gr.) Pron. *gonfôz.* — Anat. Espèce d'articulation immobile entre profondément dans une autre comme une cheville ou un clou enfoncé dans un trou; telle est l'implantation des dents dans les alvéoles.

GOMPHOSE, n. m. (γόμφος, clou; gr.) Zool. Genre de poissons de la famille des Labroïdes.

GOMPHRÈNE, n. f. Pron. *gon-frènn.* — Bot. Genre de la famille des Amarantacées renfermant des plantes annuelles, originaires de l'Inde; ses fleurs sont d'un rouge vif.

GONAGRE, n. f. (γόνυ, genou; ἄγρα, proie; gr.) Méd. Goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONALGIE, n. f. (γόνυ, genou; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *go-nal-jî.* — Méd. Douleur rhumatismale au genou.

GONARTHROCACE, n. f. (γόνυ, genou; ἄρθρον, articulation; κακός, mauvais; gr.) Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du genou.

GOND, n. m. (γόμφος, clou; gr.) Pron. *gon.* — Morceau de fer coudé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte : *Il manque un* GOND *à cette porte. Sceller les* GONDS *d'une porte.* (Acad.)

On est prêt à briser *gonds*, verroux et serrures. (Vigée.)

Les GONDS *et les ressorts étaient si doux et si liants que les portes étaient muettes.* (Marm.)

Enfin de la prison les *gonds* brayants roulèrent. (Lam.)

— Prov. et fig. *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds*, exciter tellement sa colère qu'il soit comme hors de lui-même : *Ne vous opiniâtrez pas contre lui, vous le* METTRIEZ HORS DES GONDS. (Acad.)

GONDOLE, n. f. (*gondola*; ital., m. sign.) Petit bateau plat et fort long, particul. en usage à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à rames : *Les* GONDOLES *noires qui glissent sur les canaux ressemblent à des cercueils ou à des berceaux, à la dernière et à la première demeure de l'homme.* (Mme de Staël.)

Quatre rameurs choisis sautent dans ma *gondole.* (C. Del.)

— Voiture publique en forme de gondole : GONDOLE *parisienne.*

— Par anal. Petit vaisseau à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse.

— Petit vase dont on se sert pour baigner les yeux; bassin oculaire.

GONDOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gondole.*) Pron. *gon-do-lé.* — Mar. Il se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles des gondoles : *Ce navire* GONDOLE.

— Techn. Se gonfler, se déjeter, se bomber, en parlant du bois.

GONDOLIER, n. m. (*gondoliere*; ital., m. sign.) Celui qui mène les gondoles : *Les* GONDOLIERS *de Venise sont fort adroits.* (Acad.)

Tel qui fut *gondolier* deviendra sénateur. (C. Del.)
Mes *gondoliers* mourront pour leur libérateur. (Id.)

GONDOULI, n. m. Comm. Sorte de ris d'une qualité supérieure, que l'on cultive dans les Indes.

GONE, n. f. (γωνία, angle; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

GONÈLE ou **GONELLE**, n. f. (*gonna*; basse lat.) Casaque pour la chasse.

— Cote de laine. || Manteau de prêtre.

GONFALON ou **GONFANON**, n. m. (*gund*, guerre; *fahn*, étendard; teut.) Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes.

— Écharpe ou bandelette en pointe, au haut d'une lance, d'un étendard, etc.

— Oriflamme, étendard : *Les rois portaient quelquefois eux-mêmes le* GONFALON *au bout de leurs lances, près du fer.*

GONFALONIER ou **GONFANONIER**, n. m. Celui qui portait le gonfalon.

— Titre de chefs de quelques-unes des républiques d'Italie : *Avant Avérard de Médicis,* GONFALONIER *de Florence, les Médicis étaient de simples commerçants.* (H. de Balz.)

GONFLE, n. f. Techn. Cavité dans le métal tiré à la filière.

GONFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Gonfler : *Ventre* GONFLÉ. *Avoir les yeux* GONFLÉS. *Ses parois étaient* GONFLÉES *au point d'éclater sous la pression du gaz.* (L. Figuier.) *L'amour-propre est un ballon* GONFLÉ *de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait la moindre piqûre.* (Volt.)

— Fig. : *Être gonflé de la bonne opinion qu'on a de soi-même. Des gens gonflés de leur mérite.* (C. Del.)

GONFLEMENT, n. m. (*gonfler.*) Pron. *gon-fleman.* — Enflure, tuméfaction : GONFLEMENT *de* GONFLEMENT *d'estomac. Cela cause un* GONFLEMENT *à la peau.* (Acad.) *Le* GONFLEMENT *du cou est donné comme un signe de conception.* (Caseaux.)

GONFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*conflare*, souffler ensemble; lat.) Pron. *gon-flé.* — Rendre enfle, faire devenir enflé : GONFLER *une vessie.* GONFLER *un ballon avec du gaz hydrogène. Un dédaigneux sourire de triomphe* GONFLE *sa lèvre inférieure.* (Th. Gaut.)

— Partic. Les enflures causées par des flatuosités : *La plupart des légumes* GONFLENT *l'estomac.*

Ici, des prés fleuris paissant l'herbe abondante,
La vache *gonfle* en paix sa mamelle pendante. (Del.)

— Fig. *Gonfler d'orgueil,* enorgueillir : *Sa fortune l'a* GONFLÉ *d'orgueil.* (Acad.) GONFLER *le cœur, l'émouvoir, le faire palpiter. Ces idées patriotiques dont nous nous moquions au café de Paris, nous* GONFLENT *diablement le cœur en face de l'ennemi.* (E. Aug.)

— Fig. Faire gonfler : *Les marchands font souvent* GONFLER *l'avoine en l'arrosant d'eau chaude.*

— V. intr. Devenir enflé : *Dès qu'il a mangé, l'estomac lui* GONFLE. (Acad.)

= **Se gonfler**, v. pron. Se distendre : *Un ballon qui* SE GONFLE. *Ses veines* SE GONFLENT. (Acad.)

GONG ou **GONG-GONG**, n. m. Instrument de musique des Chinois et des Indiens, formé d'une plaque de métal dont on tire des sons très-éclatants en frappant avec une baguette garnie de peau : *Les sons du tambour colossal des Mongols vibrent, comme ceux du* GONG *indien, jusqu'à des distances énormes.* (Lam.)

GONGORISME, n. m. Pron. *gon-go-rism.* — Littér. Sorte d'affectation et de recherche qu'introduisit dans la littérature espagnole *Gongora*, poëte de la fin du 16e siècle.

GONGRONE, n. f. (γόγγρος, tumeur des arbres; gr.) Bot. Tubercule rond et fongueux qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLE, n. m. (γογγύλης, rond; gr.) Pron. *gon-jil.* — Bot. Corpuscule reproducteur d'une plante cryptogame.

GONICHON, n. m. Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIN, n. m. (*Gonin*, n. pr.) Il n'est usité que dans cette phrase populaire, *C'est un maître gonin*, c'est un fripon adroit et rusé : *Voilà un tour de* MAÎTRE GONIN. (Acad.) *Il leur va jouer quelque tour de maître* GONIN. (Danc.)

GONIOMÈTRE, n. m. (γωνία, angle; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *go-nio-mètr.* — Minér. Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels.

GONIOMÉTRIE, n. f. Géom. Art de mesurer les angles.

GONNE, n. f. Mar. Baril où l'on place le goudron.

— Futaille à mettre du vin, de la bière, du saumon salé, etc.

GONNELLE, n. f. Cotte d'armes blasonnée.

GONOCÈLE, n. f. (γόνυ, genou; κήλη, tumeur; gr.) Méd. Gonflement de genou.

GONOCÈLE, n. f. (γόνος, semence; κήλη, tumeur; gr.) Accumulation du sperme dans les vaisseaux séminifères. || V. SPERMATOCÈLE.

GONOÏDE, adj. des 2 g. (γόνος, semence; εἶδος, ressemblance; gr.) Méd. Qui ressemble au sperme : *Humeur* GONOÏDE.

GONONIPHE, n. m. Espèce de bois.

GONOPHORE, n. m. (γόνος, génération; φέρω, je porte; gr.) Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil.

GONORRHÉE, n. f. (γόνος, semence; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *go-no-ré.* — Médic. Écoulement de semence dû le plus souvent à une affection vénérienne : GONORRHÉE *simple.* GONORRHÉE *virulente.* (Acad.) || V. BLENNORRAGIE.

GONORRHÉIQUE, adj. des 2 g. (*gonorrhée.*) Pron. *go-no-ré-ik, ro-ik.* — Méd. Qui a rapport à la gonorrhée; qui est de la nature de la gonorrhée.

GOR, n. m. Arbre qui croît sur les bords du Niger; espèce de marronnier d'Inde.

— Fruits de cet arbre, sorte de châtaignes amères.

GORD, n. m. (*gurges*, gouffre; lat.) Pron. *gor.* — Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une rivière, disposées en entonnoir, et terminées par un verveux : *Établir un* GORD. *Nul ne peut faire* GORDS *ou pêcheries, rivières navigables et flottables.*

— Géol. Argile schisteuse et bitumineuse qui se trouve entre les veines de houille.

GORDIEN, adj. m. V. NŒUD.

GORET, n. m. (*gorretus*, porc; basse lat.) Pron. *go-rè.* — Fam. Petit cochon : *La peau d'un* GORET. (Acad.)

— Fig. et pop. Petit garçon malpropre.

— Mar. employé pour nettoyer la carène d'un bâtiment.

— Pêch. Parc de Poissons.

— Techn. Premier compagnon cordonnier ou chapelier.

GORETTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Nettoyer, avec un goret, les parties du vaisseau qui plongent dans l'eau.

GORGE, n. f. (*gurges*, gouffre; lat.) Pron. *gorj.* — Partie postérieure de la bouche et antérieure du cou : *Avoir la* GORGE *enflée. Prendre quelqu'un à la* GORGE. *Mettre à quelqu'un le pistolet sur la* GORGE.

— Il se dit aussi des animaux : *Un pigeon à grosse* GORGE. *Un chien qui prend un taureau à* LA GORGE. (Acad.)

— *Couper la gorge à quelqu'un*, l'égorger, le tuer : *Des voleurs lui* COUPÈRENT LA GORGE. *Ces troupes entrèrent dans la ville, et* COUPÈRENT LA GORGE *à toute la garnison.* (Acad.)

— Fig. Ruiner, perdre : *Si vous le mettez en prison, vous lui* COUPEZ LA GORGE.

— Fig. et fam. *Cela lui coupe la gorge*, ruine sa cause, détruit ses prétentions, le discrédite.

— *Se couper la gorge avec quelqu'un*, se battre en duel avec lui : *Oui, je veux* ME COUPER LA GORGE AVEC LUI; *la chose est résolue, et rien ne saurait me détourner de ma résolution.* (Campistr.) *Je viens d'empêcher deux honnêtes Parisiens d'avoir ensemble une affaire sérieuse, et peut-être de se casser la tête ou de se* COUPER LA GORGE. (Andrieux.)

— Fig. *Tendre la gorge*, livrer sa vie sans résistance à un assassin.

— Fig. *Prendre, tenir quelqu'un à la gorge*, le contraindre à faire quelque chose : *S'il n'a point d'argent pour vous payer, le* PRENDREZ-VOUS À LA GORGE? (Acad.)

— Par anal. : *Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un; Lui mettre le pistolet sur la gorge; Avoir le poignard, le couteau sur la gorge.*

— Prov. *C'est un franc mâle, il a la gorge noire*, c'est un bon compagnon, c'est un homme de cœur.

— Le cou, le sein d'une femme : *Elle a la* GORGE *belle.* (Acad.)

Sur sa gorge d'albâtre une gaze étendue
Avec un art discret en permettait la vue. (Volt.)

— Par extens. Partie supérieure de la chemise d'une femme.

— Gosier : *Avoir mal à la* GORGE. *Mal de* GORGE. *Il lui est demeuré une arête dans la* GORGE. (Acad.)

— Mus. voc. *Chanter de la gorge*, modifier sa voix en resserrant la gorge avec effort. || Dans le m. sens : *Voix de la* GORGE.

— Chass. *Ce chien a bonne gorge*, il a la voix forte.

— Fam. *Ce ris ne passe pas le nœud de la gorge*, il n'est pas naturel, il est forcé.

— *Rire à gorge déployée, crier à pleine gorge*, rire, crier de toute sa force. *Une petite marchande rit à* GORGE DÉPLOYÉE *de ce manége.* (Th. Gaut.)

— *Il en a menti, il a menti par sa gorge*, se dit pour donner fortement un démenti à quelqu'un : *Vous en* AVEZ MENTI PAR LA GORGE. (Acad.) *Beaucoup s'en vantèrent; mais ils* MENTAIENT PAR LA GORGE, *les hypocrites.* (G. Sand.)

— *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*, l'obliger à désavouer des propos offensants.

— Pop. *Rendre gorge*, vomir, après avoir trop bu ou trop mangé.

— Fig. et fam. *Rendre gorge*, restituer par force les choses dont on s'était emparé injustement ou par violence :

Mais il me faut du temps; car je veux faire en sorte
Qu'il *rende gorge* avant que de passer la porte. (Dest.)

— *Faire rendre gorge à quelqu'un*, le forcer à restituer. *Je les fais déguerpir, mort dieu! je* LEUR FAIS RENDRE GORGE, *et la Providence me bénit.* (Volt.)

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie.

— *Enduire la gorge*, se dit de l'oiseau qui digère trop vite les aliments. || *Donner bonne gorge*, repaître généreusement un oiseau. || *Voler sur sa gorge*, se dit de l'oiseau que l'on fait voler aussitôt qu'il s'est repu.

— *Gorge chaude*, la chair des animaux vivants que l'on donne aux oiseaux de proie.

— Prov. et fig. *Faire gorge chaude de quelque chose*, se l'approprier, en profiter : *Il comptait avoir cette succession et en* FAIRE GORGE CHAUDE. (Acad.)

Elle en *fera gorge chaude* et curée. (La F.)

— Fam. et fig. *Faire des gorges chaudes*, faire des plaisanteries sur quelque chose : *C'est un homme qui recueille tout ce qu'il entend dire, et qui en* FAIT DES GORGES CHAUDES. (Acad.)

— Bot. Entrée du tube d'une corolle, d'un calice.

— Par anal. Entrée, ouverture, orifice de certaines choses : *La gorge d'une cloche. La gorge d'une tabatière. La gorge d'une cheminée.*

— Fortif. Entrée d'une fortification du côté de la place : *La* GORGE *d'un bastion.*

— Détroit, passage entre deux montagnes : *Les* GORGES *des Pyrénées, des Alpes.* (Acad.) *Il faut continuellement gravir des montagnes, marcher sans cesse dans des* GORGES *et des défilés.* (Rayn.)

— Pyrotechn. Extrémité étranglée de la cartouche d'une fusée : *La mèche et l'amorce se mettent dans la* GORGE *de la fusée.*

— Archit. Moulure concave.

— *La gorge d'une poulie*, la cannelure, le creux demi-circulaire qui règne sur la circonférence d'une poulie.

— Bâton, morceau de bois tourné auquel on attache les estampes, les cartes de géographie, etc., pour pouvoir les rouler.

— Échancrure d'un bassin, d'un plat à barbe.

— Partie du ressort d'une serrure à laquelle répond la barbe du pêne.

— Partie des branches d'éventail où s'attache le clou.

GORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Gorger :

Des pistolets *gorgés* de balles. (V. Hugo.)

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui est repu.

— Art vétér. *Ce cheval a les jambes gorgées*, enflées et pleines de mauvaises humeurs.

— Blas. Il se dit d'un lion, d'un tigre, ou d'un autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne d'un émail différent.

GORGÉE, n. f. (*gorge.*) Quantité de liquide qu'on peut avaler en une seule fois : *Ce malade n'a pu prendre que deux* GORGÉES *de bouillon. Boire à petites* GORGÉES. (Acad.)

GORGE-DE-PIGEON, loc. adj. Pron. *gorj-de-pi-jon.* Il se dit d'une couleur qui paraît changer suivant les différents aspects, comme celle de la gorge des pigeons : *Du taffetas* GORGE-DE-PIGEON. *Une robe* GORGE-DE-PIGEON. (Acad.)

— N. m. Cette couleur : *Le gorge-de-pigeon.*

— N. f. Man. Espèce d'embouchure pour le cheval.

GORGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gorge.*) Pron. *gor-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *gorg.* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous gorgeons, il gorgea*, etc.) Soûler; donner à manger avec excès : *On les a* GORGÉS *de vin et de viande.*

— Fig. Combler, remplir, en parl. des richesses : *On les a* GORGÉS *de biens.* (Acad.)

— Art vétér. Enfler : *Les mauvaises eaux* GORGENT *les jambes des chevaux.*

— Jeu. GORGER *le quinola*, contraindre à le jouer.

— Techn. *Gorger une fusée,* la remplir jusqu'au-dessus de la gorge.

= Se gorger, v. pron. Boire, manger avec excès : *Ils se* GORGÈRENT *de boire et de manger.* (Acad.) *Il cueille le fruit tant convoité, il s'en* GORGE. (Lamenn.)

Le poulain tous les jours *se gorgeait* de sainfoin. (Flor.)

— Fig. *Les soldats se* GORGÈRENT *de butin.* (Acad.) *Il se* GORGEAIT *d'or et d'encens.* (Viennet.)

GORGÈRE, n. f. Anc. Collet de femme pour le col et la gorge.

— Mar. Pièce de bois recourbée en arc, qui repose sur l'étrave et s'avance sous l'éperon du navire.

GORGERET, n. m. (*gorge.*) Pron. *gorj-rè.* — Chir. Instrument creusé en forme de gorge, dont on se sert dans les opérations de la fistule à l'anus et de la taille.

GORGERETTE, n. f. (*gorge.*) Anc. Collerette servant à couvrir la gorge des femmes.

— Fauvette à tête noire.

GORGERIN, n. m. (*gorge.*) Pron. *gorj-rain.* — Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge d'un homme d'armes.

— Collier garni de pointes :

Témoin maître Mouflar, armé d'un *gorgerin.* (La F.)

— Archit. Partie du chapiteau dorique.

GORGET, n. m. Pron. *gor-jè.* — Techn. Rabot dont on se sert pour faire des gorges.

GORGONE, n. f. Mythol. Personnage fabuleux; il y avait trois Gorgones, qui avaient le pouvoir de pétrifier ceux qui les regardaient : *Persée vainquit les* GORGONES *et coupa la tête de Méduse.*

Et ses remords sont la *Gorgone,*
Dont l'aspect le glace d'horreur. (J. B. Rouss.)

— Particul. Tête de Méduse, hérissée de serpents, qui fut placée sur l'égide de Minerve.

— Zool. Genre de Polypes, renfermant des Zoophytes à polypiers rameux, recouverts d'une écorce animée. ‖ *V.* ÉVENTAIL.

GORGONELLES, n. f. Comm. Espèce de toile de Hollande.

GORT, n. m. *V.* GORD.

GOSIER, n. m. Pron. *go-zié* — Arrière-gorge; partie intérieure de la gorge par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac : GOSIER *large.* GOSIER *étroit. Avoir le* GOSIER *tout en feu.*

Un os lui demeura bien avant au *gosier.* (La F.)

— Fig. et fam. *Avoir le gosier pavé,* se dit d'une personne qui mange ou qui boit extrêmement chaud, ou qui fait un grand usage d'épices ou de liqueurs fortes.

— Fig. et fam. *Avoir le gosier sec,* aimer à boire; avoir toujours soif.

— Canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration : *Le* GOSIER *d'un oiseau. Le* GOSIER *d'un rossignol. Un paysan grison a le* GOSIER *fait comme la première chanteuse de l'opéra de Naples.* (Volt.)

— Fig. *Cette femme a un beau gosier, un gosier brillant, un gosier de rossignol,* elle a une belle voix.

— Mus. *Coup de gosier,* seule émission de voix, de son : *Lier plusieurs notes d'un seul* COUP DE GOSIER. (Acad.)

— Zool. *Grand gosier,* le pélican des Antilles.

— Techn. Tuyau de l'orgue, par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent.

GOSILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *go-zi-ié.* — Techn. En parl. de l'eau-de-vie, Passer avec un mélange de vin dans la distillation.

GOSSAMPIN, n. m. Pron. *goss-san-pain.* — Bot. Espèce de fromager, grand arbre de la famille des Malvacées, qui croît dans les Indes; son fruit renferme une sorte de coton.

GOTHICITÉ, n. f. Pron. *go-ti-si-té* — Néol. Qualité de ce qui est gothique.

GOTH, OTHE, n. et adj. (*gotam,* géant; goth.) Pron. *go, gott.* — De la Gothie.

— Substantiv. Fig. Barbare : *Ce sont de véritables* GOTHS.

GOTHIQUE, adj. des 2 g. (*Goth.*) Pron. *gotik.* — Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths; il se dit surtout de l'architecture du moyen âge : *Sculptures, ornements* GOTHIQUES. (Acad.) *Les monuments* GOTHIQUES *sont les seuls remarquables en Allemagne.* (M^{me} de Staël.)

— *Architecture gothique* ou *le gothique,* style qui paraît avoir été formé d'un mélange de style byzantin avec celui des Arabes. ‖ *Le gothique* succéda au roman, vers la fin du XII^{e} siècle.

— *Architecture gothique moderne,* s'est dit quelquefois de l'architecture gothique ogivale, par opposition à *Architecture gothique ancienne,* qui se disait du roman ou architecture à pleins cintres.

— Linguist. *Langue gothique,* langue de la famille germanique ou teutonique, qui était parlée par les Goths.

— *Écriture gothique,* écriture dont les caractères sont remarquables par leurs formes roides et angulaires.

— Fam. Qui est ou paraît trop ancien, hors de mode : *Cela est* GOTHIQUE. *Un habillement* GOTHIQUE. *Il a les manières* GOTHIQUES. (Acad.)

Affiches la sagesse, on vous trouve *gothique.* (Desm.)
Une belle morale est tout à fait *gothique.* (Étienne.)
.. Je méprise fort les maximes *gothiques.* (Dest.)

— N. m. Archit. Genre d'architecture en usage au moyen âge : GOTHIQUE *ancien.* GOTHIQUE *moderne.* GOTHIQUE *simple.* GOTHIQUE *flamboyant.* GOTHIQUE *fleuri.*

— Par extens. Tout ce qui s'en rapproche : *Le* GOTHIQUE *domine dans cette architecture.* (Acad.)

— N. f. Écriture gothique : *La* GOTHIQUE. GOTHIQUE *anglaise.* GOTHIQUE *allemande.* GOTHIQUE *ornée.*

GOTON, n. f. Dimin. de *Margoton, Marguerite.*

— Pop. Femme de mauvaise vie : *C'est une vraie* GOTON.

GOTON, n. m. Mar. Anneau de fer plat qui a des dents d'un côté, et qui sert à accrocher le timon.

GOUACHE, n. f. (*guazzo,* flaque d'eau; ital.) Pron. *gouach.* — Peint. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau mêlée de gomme : *Peindre à la* GOUACHE. *Paysage à la* GOUACHE. (Acad.) *Est-ce une peinture à l'huile, à la cire, une aquarelle rehaussée de* GOUACHE? *On ne sait.* (Th. Gaut.)

— Par extens. Petit tableau de genre peint à la gouache : *Voilà une jolie* GOUACHE. *Les* GOUACHES *de ce peintre sont fort estimées.* (Acad.)

GOUAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Gouailler : *Personne* GOUAILLÉE.

GOUAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *go-â-ié.* — Pop. Railler, plaisanter : *Vous* GOUAILLEZ. *Faites-moi le plaisir de ne plus me* GOUAILLER; *je suis las de vous servir de plastron.* (É. Augier.)

GOUAILLERIE, n. f. Pron. *go-â-y-ri.* — Pop. Plaisanterie, raillerie, persiflage.

GOUAILLEUR, EUSE, n. Pron. *go-â-ieur, ieus.* — Pop. Railleur, mauvais plaisant.

— Adj. *Ton* GOUAILLEUR. *Air* GOUAILLEUR. *Il faut avoir beaucoup d'esprit et une grande supériorité pour prendre et soutenir le ton* GOUAILLEUR. (Boiste.)

GOUAIS, n. m. Agric. Raisin à gros grains, désagréable au goût.

GOUDHAN, n. m. Art milit. Petite fascine.

GOUDRON, n. m. (*kithran,* poix; ar.) Matière de consistance sirupeuse, transparente et de couleur rougeâtre, qu'on retire des bois résineux lorsque par écoulement naturel ou par incision ils ne fournissent plus de térébenthine; alors on les abat, on les brûle, et la térébenthine, abandonnant une partie de son essence, s'altère, se colore en noir et se transforme en goudron : *Les arbres qui fournissent le* GOUDRON *sont les pins, les sapins et les mélèzes.* (Duménil.) *Le* GOUDRON *est d'un grand usage dans la marine pour enduire les cordages et les diverses pièces de mâture ou de construction.*

GOUDRONNAGE, n. m. Pron. *gou-dro-naj.* — Mar. Action de goudronner, d'étendre du goudron.

GOUDRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Goudronner : *Toile* GOUDRONNÉE. *Mes compagnons, ôtant leurs chapeaux* GOUDRONNÉS, *vinrent entonner d'une voix rauque leur simple cantique à Notre-Dame-de-Bon-Secours.* (Chateaubr.)

GOUDRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*goudron.*) Pron. *gou-dro-né.* — Mar. Enduire ou imbiber de goudron : GOUDRONNER *un mât, des cordages,* etc. *On* GOUDRONNE *les cordages d'ancre, parce qu'ils sont destinés à être fréquemment plongés dans l'eau.*

GOUDRONNERIE, n. f. Mar. Atelier, emplacement où l'on prépare le goudron.

GOUDRONNEUR, n. m. Pron. *gou-dro-neur.* — Constr. Ouvrier qui goudronne des planches, un bateau.

GOUDRONNEUX, EUSE, adj. Pron. *gou-dro-neu, neuz.* — De goudron : *Couche* GOUDRONNEUSE.

GOUÉ ou GOUET, n. m. Pron. *gou-é, è.* — Techn. Sorte de grosse serpe des bûcherons.

GOUET, n. m. Pron. *gou-è.* — Bot. Plante de la famille des Aroïdées : *Le* GOUET *ordinaire est vulgairement appelé Pied-de-veau. Le* GOUET *croît dans les lieux ombragés et humides; il est commun aux environs de Paris, où il fleurit dès le mois de mars.* (Richard.) ‖ V. ARUM.

GOUFFRE, n. m. (*gurges*; lat., m. sign.) Abîme, trou large et profond : GOUFFRE *épouvantable. Tomber dans un* GOUFFRE. *Les volcans sont des* GOUFFRES *de feu.* (Acad.)

Tout à coup à leurs yeux s'ouvre un *gouffre* profond.
(C. Del.)

— Fig. et dans un style soutenu : *Le* GOUFFRE *de l'oubli. Le* GOUFFRE *du passé. Le* GOUFFRE *de l'éternité. Les plaintes tombent dans le* GOUFFRE *éternel de l'oubli.* (Volt.)

— Grand nombre de malheurs, de misères, de chagrins qui accablent à la fois une personne, une famille, etc. : *Tomber dans un* GOUFFRE *de malheurs, dans un* GOUFFRE *de misères.* (Acad.)

O! de ses derniers mots fatale obscurité,
Dans quel *gouffre* d'horreurs m'as-tu précipité! (Corn.)

— Fig. Tout ce qui est cause de dépenses, de sacrifices, de pertes immenses : *Ce procès est un* GOUFFRE. *Paris est un* GOUFFRE. *Les maisons de jeu sont des* GOUFFRES *pour les jeunes gens.* (Acad.)

— Fam. *C'est un gouffre, que cet homme-là,* se dit en parl. d'un grand dissipateur.

— *SYN.* V. ABÎME.

GOUGE, n. f. Pron. *gouj.* — Techn. Outil en fer, à manche de bois et dont le tranchant est en acier; il a généralement la forme d'un arc.

— Chir. Ciseau à tranchant demi-circulaire, employé pour l'ablation des exostoses.

GOUGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gou-jé.* — Techn. Commencer un trou avec la gouge; travailler avec la gouge.

GOUGETTE, n. f. (*gouge.*) Pron. *gou-jètt.* — Techn. Petite gouge.

GOUINE, n. f. Pop. Femme de mauvaise vie, prostituée : *C'est un vraie* GOUINE. *Il ne hante que des* GOUINES.

GOUJAT, n. m. (*galearius,* fait de *galea,* casque; lat.) Pron. *gou-ja.* — Valet d'armée : *Les* GOUJATS *de l'armée. Un petit* GOUJAT.

Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré. (La F.)

— Fam. *Il a l'air d'un* GOUJAT. *C'est un vrai* GOUJAT, se dit d'un homme sale et grossier. (Acad.)

... Ce plat subalterne,
Ce butor, ce *goujat,* ce laquais vous gouverne. (É. Aug.)

Quel est ce GOUJAT? *Je crois, Dieu me pardonne, qu'il se gausse de moi.* (Campistr.)

— Garçon maçon, manœuvre.

GOUJE, n. f. Techn. Instrument de charpentier, sorte de ciseau dont le tranchant est arrondi ou cannelé.

GOUJON, n. m. (κωβιός, goujon; gr.) Petit poisson blanc du genre Cyprin, commun dans les eaux douces et très-bon à manger : *Pêcher du* GOUJON. *Des* GOUJONS *frits.*

Du *goujon!* c'est bien là le dîner d'un héron! (La F.)

— *Goujon de mer,* le Gobie.

— Fig. et fam. *Faire avaler le goujon à quelqu'un,* faire tomber quelqu'un dans un piége, ou lui faire croire une chose qui n'est pas.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages, de certaines machines : *Assembler des planches avec des* GOUJONS. GOUJON *de poulie.* (Acad.)

— Ciseau de sculpteur.

GOUJONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Goujonner : *Bois* GOUJONNÉ.

GOUJONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*goujon.*) Pron. *gou-jo-né.* — Techn. Fixer une pièce de bois à une autre au moyen de goujons.

GOUJONNIER, n. m. Pron. *gou-jo-nié.* — Pêch. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées.

GOUJURE, n. f. Mar. Entaille, cannelure autour des caisses de poulies, caps de mouton, etc., à l'effet de recevoir des liens ou des estropes.

GOULE, n. f. Espèce de larve, de stryge.

— Femme vouée aux mauvais esprits, qui se nourrit de cadavres : *Les biographies rapportent d'horribles circonstances, qu'on reléguerait volontiers à l'histoire des vampires et des* GOULES. (Ch. Nod.)

GOULÉE, n. f. (*gula,* bouche; lat.) Pop. Grosse bouchée : *Il n'en a fait qu'une* GOULÉE. (Acad.)

Ce bandit animal vient prendre sa *goulée*
Soir et matin. (La F.)

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée,* quand on parle beaucoup à table, on perd le temps de manger. ‖ En parlant beaucoup, on perd le temps d'agir.

GOULET, n. m. (*gula,* bouche; lat.) Pron. *gou-lè.* — Cou d'une bouteille ou de tout autre vase dont l'entrée est étroite. ‖ Vieux; on dit *Goulot.*

— Mar. Par anal. Entrée étroite d'un port, d'une rade : *On n'entre dans ce port que par un* GOULET. *Le* GOULET *de Brest rend l'entrée de la rade très-difficile.* (Acad.)

— Artill. Ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe. Plus souv. *Œil de la bombe.*

— Pêch. Espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des nasses, pour que le poisson, qui y est entré n'en puisse pas sortir.

GOULETTE, n. f. V. GOULOTTE.

GOULIAFRE, n. et adj. des 2 g. (*gula*, bouche; *asper*, âpre; lat.) Pop. Glouton malpropre.

GOULOT, n. m. (*gula*, bouche; lat.) Pron. *gou-lô*. — Cou d'une bouteille, d'une cruche ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite : GOULOT *étroit*. GOULOT *trop large*. *Une bouteille qui a le* GOULOT *cassé*. || V. GOULET.

GOULOTTE, n. f. (*gula*, bouche; lat.) Pron. *gou-lott*. — Archit. Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux.

— Petit canal de pierre ou de marbre, à pente douce, et interrompu de distance en distance par un petit bassin, pour le jeu des eaux. || On dit aussi, *Goulette*.

GOULU, UE, adj. (*gula*, gueule; lat.) Qui aime à manger, et qui mange d'ordinaire avec avidité : *C'est un homme extrêmement* GOULU. *Le loup est un animal* GOULU. (Acad.) *L'aigle fin, quoique plus petit, est aussi* GOULU *et aussi destructeur que la morue.* (Lacépède.)

— Fig. et fam. Avide :

Cette amitié *goulue* qui n'en veut que pour soi. (Mol.)

— Hortic. *Pois goulu*, espèce de pois dont on mange les cosses vertes.

— Substantiv. : *C'est un* GOULU, *un vilain* GOULU. (Acad.)

— Zool. Cormoran privé. — Quadrupède sauvage, noir et luisant, du nord de l'Europe Mouette, Requin.

Syn. Goulu, glouton. Le *goulu* saisit avidement les morceaux, mâche à peine et avale; le *glouton* saisit, dévore, avale, ou plutôt engloutit. *Goulu* n'exprime que l'idée de manger avidement, vilainement ce qu'on trouve, ou ce qui est présenté; *glouton* marque de plus une fureur à se jeter sur une proie, et un acharnement à la dévorer. Le *goulu* peut n'être pas *glouton*; le *glouton* est nécessairement *goulu*.

GOULÛMENT, adv. Avidement : *Manger* GOULÛMENT. (Acad.)

GOUPILLE, n. f. (*cupicula*, de *cuspis*, pointe; lat.) Pron. *gou-pi-γ*. — Technol. Petite fiche, petite cheville de métal, dont on se sert pour arrêter quelques parties d'une montre ou d'autres ouvrages semblables.

— Petit morceau de métal, mis au bout d'une cheville pour l'arrêter et empêcher qu'elle ne s'échappe.

— Cordage à l'aide duquel on suspend entre deux charrettes des poutres ou autres fardeaux.

GOUPILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *gou-pi-ié*. — Techn. Garnir de goupilles : GOUPILLER *la cage d'une montre.*

GOUPILLON, n. m. (*goupil*, anc. renard.) Pron. *gou-pi-ion*. — Aspersoir, petit bâton dont le bout est garni de soies de cochon, et qui sert à l'église pour prendre de l'eau bénite, et pour la répandre sur les objets qu'on bénit : *Prendre de l'eau bénite avec un* GOUPILLON. *Asperger avec un* GOUPILLON.

— Par anal. Instrument formé d'une boule de métal creuse, percée de petits trous, et placée au bout d'un manche de même métal ou de bois : *Présenter, répandre de l'eau bénite avec un* GOUPILLON *d'argent.*

— Techn. Espèces de brosses qui ont de la ressemblance avec un goupillon de bois.

GOUR, n. m. (*gurdus*, lent, paresseux; lat.) Eaux et For. Creux produit par une chute d'eau.

GOURBILLAGE, n. m. Pron. *gour-bi-iag.* — Mar. Action de gourbiller, d'évaser l'entrée d'un trou.

GOURBILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *gour-bi-ié*. — Mar. Evaser l'entrée d'un trou pour que la tête du clou, de la cheville qu'il doit recevoir puisse s'y loger et s'y perdre.

GOURD, OURDE, adj. (*gurdus*, lent, paresseux; lat.) Pron. *gour, gourd.* — Qui est devenu comme perclus par le froid; il n'est guère usité qu'au féminin et en parl. des mains : *Avoir les mains* GOURDES.

— Fig. et fam. *Il n'a pas les mains gourdes*, se dit d'un filou; et, par extens. d'un homme qui est âpre au gain.

— Agric. *Blé gourd,* celui qui est gonflé par l'humidité.

GOURDE, n. f. (*cucurbita*, courge; lat.) Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin ou quelque autre boisson : *Avoir sa* GOURDE *pleine. Il avait une* GOURDE *en bandoulière, un pistolet pendant à la ceinture.* (Mérim.)

GOURDE, n. f. (*gordo*, gros, épais; esp.) Métrol. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordinairement, *Piastre.*

GOURDIN, n. m. (*cordino*, corde qui sert à châtier la chiourme; ital.) Pron. *gour-dain.* — Gros bâton court : *Des coups de* GOURDIN. *Il prit un* GOURDIN, *et lui en donna plusieurs coups.*

— Mar. Bout de corde, feuillard dont on se servait autrefois pour corriger les matelots.

— Ruban d'envergure d'une voile à antenne.

GOURDINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gourdin.*) Pron. *gour-di-né.* — Pop. Donner des coups de gourdin, bâtonner. || Vieux.

GOURE, n. f. (*gharra*, tromper; ar.) Comm. Toute drogue falsifiée.

— Pop. Attrape.

GOUREAU, n. m. Pron. *gou-rô.* — Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*goure.*) Pron. *gou-ré.* — Comm. Falsifier des drogues.

— Pop. Tromper : *Se laisser* GOURER.

GOUREUR, n. m. (*goure.*) Pop. Comm. Celui qui falsifie les drogues.

— Fam. Celui qui trompe dans un petit commerce, dans un échange : *Ne faites pas de marché avec lui, c'est un* GOUREUR.

GOURGANDINE, n. f. Pop. Coureuse, femme de mauvaise vie : *C'est une franche* GOURGANDINE.

— Zool. vulg. Mollusque, coquillage du genre Vénus.

GOURGANE, n. f. Agric. Fève de marais qui sert pour la nourriture des bestiaux et pour engrais.

— Mar. Toute espèce de fèves sèches.

GOURGOURAN, n. m. Comm. Étoffe de soie travaillée en gros de Tours, et qui vient des Indes.

GOURMADE, n. f. Fam. Coup de poing : *Il lui donna deux ou trois* GOURMADES. *Une* GOURMADE *dans les dents, sur le nez.* (Acad.)

Vous pourriez bien attraper quelque *gourmade.* (Regn.)
Je ne sais qui me tient qu'avec une *gourmade*
Ma main de ce discours ne venge la bravade. (Mol.)

GOURMAND, ANDE, adj. (*gormant*, celt., m. sign.) Pron. *gour-man, mand.* — Qui mange avec avidité, avec excès : *Il est extrêmement* GOURMAND. *Une femme* GOURMANDE. *Un oiseau* GOURMAND.

Notre siècle est *gourmand*, l'on peut blâmer son goût :
On fronde les dîners, mais on dîne partout. (C. Del.)

— Hortic. *Branches* GOURMANDES, branches d'un arbre fruitier qui poussent avec trop de vigueur, et qui absorbent la nourriture des autres branches.

— Substantiv. Personne gourmande : *Un* GOURMAND; *une* GOURMANDE. *Quand les* GOURMANDS *sont devenus sobres, ils vivent cent ans.* (Volt.) *L'âme d'un* GOURMAND *est toute dans son palais.* (J. J. R.)

— Fam. Gastronome : *Les* GOURMANDS *recherchent beaucoup ce mets.* (Acad.)

Syn. Gourmand, goinfre. Le *gourmand* aime la table avec excès, mais il veut du choix dans ses mets; le *goinfre* dévore tout indistinctement, car tout lui est bon, pourvu qu'il en mange à s'en gorger. Le *gourmand* savoure avec délicatesse les bons morceaux; le *goinfre* mange à pleine bouche tout ce qu'on lui donne. *Goinfre* ne se prend jamais qu'en mauv. part; *gourmand* est assez souvent pris dans le sens d'un défaut agréable.

GOURMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Gourmander : *Personne vivement* GOURMANDÉE.

— Art. cul. Garni, entouré : *Un carré de mouton* GOURMANDÉ *de persil.*

GOURMANDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gourme.*) Pron. *gour-man-dé.* — Réprimander avec dureté, avec des paroles rudes et impérieuses : *Souffrez-vous qu'on vous* GOURMANDE? *Vous l'*AVEZ GOURMANDÉ *comme s'il était votre valet.* (Acad.)

Juvénal *gourmandait* tout le peuple latin. (Boil.)
. . . . Peut-on être meilleure?
C'est vous que je *gourmande* et c'est elle qui pleure.
(E. Augier.)

— Fig. : *Ces philosophes chagrins accusent et* GOURMANDENT *sans cesse la nature.*

La vertu qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs.
(L. Rac.)
Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices. (Boil.)

— *Gourmander ses passions,* s'en rendre le maître, les tenir assujetties à la raison.

— Man. *Gourmander un cheval,* le manier rudement de la main.

= **Se gourmander**, v. pr. Hortic. Se nuire, se gêner : *Il faut laisser assez d'espace entre les arbres pour qu'ils puissent croître sans se* GOURMANDER.

GOURMANDINE, n. f. Pron. *gour-man-dine.* — Agric. Espèce de poire.

GOURMANDISE, n. f. (*gourmand.*) Vice de celui qui est gourmand : GOURMANDISE *insatiable. Le péché de* GOURMANDISE. (Acad.) *La gloutonnerie et la* GOURMANDISE *n'ont jamais manqué de sectateurs.*

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée.*

— Hortic. Par anal. Il se dit des branches qui attirent beaucoup de sève : *On pourrait essayer de diminuer la* GOURMANDISE *d'un arbre, d'une branche, en leur ôtant une partie de leurs feuilles.* (Buff.)

GOURMAS, n. m. Pron. *gour-mâ.* — Ponts et chauss. Tuyau de bois par le moyen duquel le jas d'un marais salant communique avec les aires.

GOURME, n. f. Art. vétér. Mauvaises humeurs qui viennent aux jeunes chevaux lorsqu'on fait trop brusquement succéder une nourriture sèche et échauffante à l'herbe des pâturages : *C'est un poulain, il n'a pas encore jeté sa* GOURME. (Acad.)

— Fig. *Jeter sa* GOURME, se dit en parl. des enfants qui ont quelque maladie de la peau.

— Fig. et fam. : *Il jette sa gourme,* se dit d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde et qui y fait beaucoup de folies, d'extravagances : *Ce ne sera rien, il faut que les jeunes gens* JETTENT LEUR GOURME. (H. de Balz.)

— Roideur excessive, rigidité, gravité affectée :

Vous avez pris la *gourme*, et les airs de Caton. (Dest.)

GOURMÉ, ÉE, part. pass. du v. Gourmer : *Un cheval* GOURMÉ.

— Fig. et fam. *Être gourmé*, affecter un maintien composé et grave : *C'est un homme qui est toujours* GOURMÉ. (Acad.)

Il est toujours *gourmé*, renfermé dans lui-même. (Dest.)

— En parl. des choses. Affecté, prétentieux : *Les costumes du moyen âge prêtent plus à la peinture que les modes majestueusement* GOURMÉES *du temps de Louis XIV.* (Th. Gaut.)

GOURMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mettre la gourmette à un cheval : *Il faut* GOURMER *ce cheval plus court.*

— Fam. Battre à coups de poing : *On l'*A *bien* GOURMÉ.

= **Se gourmer**, v. pron. Se disputer, se battre : *Des écoliers qui* SE GOURMENT. (Acad.)

Sans savoir ce qu'on fait, on se lève en tumulte,
On renverse la table, on *se gourme*, on s'insulte.
(Andrieux.)
Qu'ils s'accordent entre eux, ou se *gourment*, qu'importe?
(Mol.)

— Prendre un maintien grave, affecter de grands airs :

Viens, et sans *te gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse, en entrant chez nous, ta grandeur à la porte.
(Dest.)

GOURMET, n. m. (*gaum*, gosier; all.) Pron. *gour-mè.* — Celui qui sait bien connaître et goûter le vin : *Bon* GOURMET. *Les plus fins* GOURMETS *y seraient trompés.* (Acad.)

. . . . Les *gourmets* de France
D'une vendange heureuse avaient quelque espérance.
(Volt.)

— Par extens. Qui se connaît en mets délicats; gourmand, friand.

GOURMETTE, n. f. (*gormes*, oppression, violence; celt.) Pron. *gour-mètt.* — Man. Petite chaînette de fer réunissant les deux extrémités du mors d'un cheval, et qui passe sous la ganache : *La* GOURMETTE *de votre cheval est défaite. Cette* GOURMETTE *est trop grosse, trop courte.* (Acad.) *Ces choses ne tiennent ni plus ni moins que les chaînons d'une* GOURMETTE. (Did.)

— Fig. et fam. *Rompre sa gourmette,* s'abandonner à ses passions, après s'être contraint quelque temps : *Ce jeune homme* A ROMPU SA GOURMETTE.

— *Lâcher la gourmette à quelqu'un,* lui donner plus de liberté qu'il n'en avait auparavant.

— Mar. Homme de peine chargé de faire la cuisine à bord.

— Garde des marchandises à bord.

GOURNABLE, n. f. Constr. Longue cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

GOURNABLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Constr. Enfoncer des gournables dans un bordage; cheviller avec des gournables.

GOURNABLIER, n. m. Pron. *gour-na-bli-é.* — Constr. Ouvrier qui fait les gournables.

GOUSSANT ou **GOUSSAUT**, n. m. Pron. *gou-çan, ço.* — Man. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force.

— Chien lourd et trapu.

— Fauconn. Oiseau de vol dont le corps est ramassé et lourd.

— Adjectiv. : *Un cheval* goussant. (Acad.)

GOUSSE, n. f. (*excussus*, épluché ; lat.) Pron. *gouss.* — Bot. Cosse, enveloppe des graines, des semences dans les plantes légumineuses : Gousse *allongée.* Gousse *de pois.* Gousse *de fèves.*

— Gousse *d'ail*, petite tête d'ail.

— N. pl. Archit. Ornement particulier au chapiteau ionique.

═ Pêch. *Gousses de plomb*, plomb pour arrêter les filets.

GOUSSET, n. m. (*gousse.*) Pron. *gou-cè.* — Creux de l'aisselle.

— Mauvaise odeur exhalée par le gousset : *Madame la princesse était un peu bossue, et avec cela un* gousset *fin qui se faisait suivre à la piste.* (St-Sim.)

— *Sentir le gousset*, exhaler une odeur forte et nauséabonde.

— Techn. Petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise à l'endroit de l'aisselle : *Mettre des* goussets *à une chemise. Il y avait là quelques* goussets *appareillés, enfin tout l'attirail d'une lingère.* (H. de Balz.)

— Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon : *Fouiller dans son* gousset. *Tirer sa montre du* gousset.

— Fam. *Avoir le gousset garni, bien garni*, être pourvu d'argent.

— Petit siége à la portière d'un carrosse, pour recevoir un enfant.

— Techn. Espèce de petite console de bois, servant à soutenir des tablettes.

— Mar. Barre d'un gouvernail. || V. Jaumière.

GOÛT, n. m. (*gustus*; lat., m. sign.) Pron. *gou.* — Sens par lequel on perçoit les saveurs, et dont la langue est l'organe principal : *Le sens du* goût. *Avoir le* goût *bon, fin, sûr, exquis. Avoir le* goût *mauvais, dépravé, usé. Cela flatte le* goût. (Acad.) *L'homme supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du* goût *plus parfait qu'aucun des animaux.* (Buff.) *L'appareil du* goût *est d'une rare perfection chez l'homme.* (Brill. Sav.) *Ils cherchent à réveiller leur* goût *déjà éteint par les eaux-de-vie.* (La Br.)

— Le *goût* est la faculté que nous avons d'apprécier les qualités sapides d'un corps ; la *gustation* est l'exercice de cette faculté, et la *dégustation* son exercice attentif et réfléchi.

— Par extens. Saveur : *Viande de bon* goût. *Cela est d'un* goût *excellent.* Goût *amer, aigre, fade*, etc. *Cela donne un bon* goût *aux sauces.* (Acad.) *Des poissons du* goût *le plus exquis.* (Ray.)

...Ces poulets sont d'un merveilleux *goût*. (Boil.)

— *Cette sauce est de haut goût*, elle est salée, épicée. *Cette sauce n'a point de goût*, elle ne sent rien, elle est fade.

— Prov. *Le morceau avalé n'a plus de goût*, lorsqu'une affaire fâcheuse est passée, il n'y faut plus songer.

— Odeur : *On sent ici un* goût *de renfermé. Ce tabac a un* goût *de pourri.* (Acad.)

— Appétence des aliments, plaisir qu'on trouve à boire et à manger : *Ce malade ne trouve* goût *à rien. Il a perdu le* goût. *Le* goût *lui revient. Il rentre en* goût. (Acad.)

— Prov. *Le coût en fait perdre le goût*, la chose est trop chère, pour que l'acquisition en soit agréable.

— Fig. Faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts dans les productions de l'art et de l'esprit : *Il a le* goût *sûr, fin, délicat. Finesse de* goût. *Le bon* goût. *Le mauvais* goût. *Le* goût *français.* (Acad.) *Le bon* goût *vient plus du jugement que de l'esprit.* (La Rochef.)

Les femmes ont raison, la toilette fait tout ;
La mienne me paraît tout à fait de bon *goût*. (E. Aug.)

Il y a dans l'art un point de perfection, comme de bonté et de maturité dans la nature : celui qui le sent et qui l'aime a le goût *parfait ; celui qui ne le sent pas et qui aime en deçà ou au delà, a le* goût *défectueux.* (La Br.) *Le* goût *est l'ouvrage de l'étude et du temps.* (Marm.) *Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un* goût *sûr.* (La Br.)

Le *goût* partout divers, marche sans règle sûre. (Gress.)

— Absol. Le bon goût : *Les lois, les règles du* goût. *Arbitre, oracle du* goût. *Un critique plein de* goût. *Avoir du* goût *en peinture. Le* goût *s'épure de jour en jour.* (Acad.) *Le* goût *est l'arbitre et la règle des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence.* (Mass.) *J'ai vu finir le règne de la raison et du* goût. (Volt.) *Il y a un* goût *par excellence, indépendant des caprices de l'opinion. L'usage, comme la mode, ne reconnaît pour règle que le* goût. (Marm.)

— Sentiment agréable ou avantageux qu'on a de quelque chose : *Chacun a son* goût. *Les différents* goûts. *Il ne faut point disputer des* goûts. *Cela n'est pas de mon* goût. *Vous avez le* goût *bien difficile.* (Acad.) *Il suivait son* goût *sans réflexion.* (Fén.)

— Inclination, penchant qu'on a pour certaines personnes, pour certaines choses ; empressement avec lequel on les recherche, plaisir qu'on y trouve : *Avoir du* goût *pour les choses honnêtes. Prendre* goût *à une chose. Avoir des* goûts *honnêtes, bas. Satisfaire ses* goûts. (Acad.) *Louis XIV avait du* goût *pour l'architecture.* (Volt.) *Il faut toujours que la femme commande ; c'est là son* goût.

On est moins tolérant pour les *goûts* qu'on n'a plus.
(C. Del.)

Avant vos *goûts*, consultez vos besoins. (Campen.)

Je saurais si bien vous décrier partout,
Qu'il sera très-honteux d'avoir pour vous du *goût*.
(Desmahis.)

Les duchesses, morbleu ! c'est mon *goût* dominant !
(Em. Augier.)

— *Faire une chose par goût*, la faire pour son plaisir.

— *Ouvrages de goût*, ouvrages faits pour l'agrément, pour l'ornement.

— Manière dont une chose est faite, caractère particulier de quelque ouvrage : *Cet ouvrage est de bon* goût. *Ornements d'un* goût *recherché, d'un* goût *mesquin. Plaisanterie de mauvais* goût. *Galanterie de bon* goût. *Tableaux d'un* goût *sévère.* Goût *gothique.* (Acad.)

— Absol. Élégance, grâce particulière à une société civilisée : *Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère de magnificence et de* goût. (Volt.) *Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le* goût *et l'élégance.* (B. de St-P.)

— Particul. Caractère d'un auteur, d'un artiste ; caractère d'un siècle : *Vers dans le* goût *de Racine. Tableau dans le* goût *de Raphaël. Il a écrit dans le* goût *de son siècle.* (Acad.) *Il faut regarder la Cyropédie de Xénophon comme un roman moral dans le* goût *du Télémaque, et non pas comme une histoire.* (La Har.) *Leurs ouvrages sont faits sur le* goût *de l'antiquité.* (La Br.) *Son œuvre, qui contient beaucoup d'esquisses dans le* goût *de Rembrand.* (Bailly.)

— B.-arts. Manière générale d'une école : *Le* goût *flamand. Ce tableau est dans le* goût *vénitien.*

— Fauconn. *Oiseau de bon goût*, se dit d'un oiseau qui sait veiller sa proie et prendre son temps à propos pour fondre dessus.

GOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Goûter : *L'ouvrage pourra parvenir à être* goûté. (Volt.) *Il était très-*goûté, *très-recherché dans le monde.* (St. Priest.)

GOÛTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*gustare* ; lat., m. sign.) Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur : *Bien* goûter *ce qu'on mange. Boire du vin lentement, afin de le mieux* goûter. (Acad.)

— Particul. Examiner, vérifier la saveur, la qualité d'une chose en en mettant une petite partie dans la bouche : *Le cuisinier n'a pas* goûté *cette sauce.* (Acad.)

— Par extens. Juger par l'odorat : Goûtez *ce tabac.* Goûtez *de ce tabac.*

— Fig. Approuver, trouver bon, agréable : *Je* goûte *ce que vous dites. Je n'ai pu lui faire* goûter *vos raisons. Il ne* goûte *ni les vers ni la musique.* (Acad.) *Mon cœur ne* goûtera *jamais ces raisons.* (Montesq.)

Il *goûtait* mes avis, et ne les suivait pas. (E. Augier.)

— Estimer : *Apprenez à* goûter *la simplicité et la charité chrétienne.* (Boss.)

— Avoir du goût, de l'inclination pour : *Je n'ai jamais pu* goûter *cet homme-là. Je n'ai jamais pu* goûter *ses manières, son ton, son esprit. Elle* goûte *beaucoup votre société.* (Acad.) *Parmi les Genevois que je voyais chez lui, il en est plusieurs que je* goûtai *et dont je fus goûté.* (Marm.) *Je* goûte *ceux qui sont raisonnables, et me divertis des extravagants.* (Mol.)

— Par anal. Sentir quelque chose, en jouir : Goûter *la fraîcheur du matin.* Goûter *le plaisir de la table. Il faut une conscience bien pure pour* goûter *les plaisirs de la vie.* (Acad.)

Dans sa société je *goûte* un vrai plaisir. (Desmahis.)
Jamais nous ne *goûtons* de parfaite allégresse. (Corn.)

— Man. *Goûter la bride*, se dit du cheval qui s'accoutume aux effets du mors.

— V. intr. Boire ou manger quelque peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé : *Voulez-vous* goûter *à notre vin ?* Goûtez *de cette volaille, elle est excellente. Ce n'est que pour en* goûter, *pour y* goûter. (Acad.) *Quand il a* goûté *de mon vin, il me raconte ses aventures.* (B. de St. P.)

— Fig. Essayer, faire l'épreuve de : *Il a* goûté *du métier, il en est las. Il veut* goûter *de tous les plaisirs.*

Je *goûte* d'un état, j'y suis mal, et j'en sors ;
Rien de plus naturel. (Coll. d'Harl.)

... *J'ai goûté* de tout, et cette folle vie
N'a laissé qu'une chose en moi d'inassouvie. (E. Augier.)

— Faire un léger repas entre le dîner et le souper : *Donnez à* goûter *à cet enfant. Il fait ses quatre repas, il déjeune, il dîne, il* goûte, *il soupe.* (Acad.)

═ **Se goûter**, v. pron. Être goûté : *Une sauce doit toujours* se goûter.

— Fig. *Les hommes ne* se goûtent *qu'à peine les uns les autres.* (La Br.)

GOÛTER, n. m. Pron. *gou-té.* — Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper : *On lui a donné des confitures et des fruits pour son* goûter. *Il ne faut pas donner de viande aux enfants pour leur* goûter. (Acad.) *Je fis un* goûter *délicieux.* (J. J. Rouss.)

— Prov. *Goûter de commère et souper de marchand*, les femmes aiment à faire ensemble des repas fins et légers dans l'après-dînée ; les marchands préfèrent un bon repas le soir.

GOUTTE, n. f. (*gutta* ; lat., m. sign.) Petite partie d'une chose liquide : Goutte *d'eau, de vin, de bouillon. Petite* goutte. *Grosse* goutte. *Des* gouttes *de pluie.* (Acad.) *Je soutiendrai mon opinion jusqu'à la dernière* goutte *de mon encre.* (Mol.)

— Quantité peu considérable : *Prenez une* goutte *de vin.*

— Prov. et fig. *C'est une goutte d'eau dans la mer*, c'est ajouter fort peu à une grande abondance ; c'est porter un faible secours où il en faudrait un très-considérable.

— Prov. *Les gouttes d'eau cavent la pierre*, les plus petites causes, lorsqu'elles agissent d'une manière continue, peuvent produire de grands effets.

— Prov. et triv. *Les salines engendrent la goutte*, un mets salé excite à vider son verre jusqu'à la dernière goutte.

— *Mère goutte*, le vin qui coule du pressoir sans qu'on ait pressuré le raisin.

— Prov. *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*, elles se ressemblent parfaitement. *La cervelle d'un sot ressemble* comme deux gouttes d'eau *à la cervelle d'un grand génie.* (Volt.)

— Par exagér. : *Je répandrai jusqu'à la dernière* goutte *de mon sang pour vous défendre. Tant qu'il me restera une* goutte *de sang dans les veines*, etc.

— Fig. *Il n'a pas une goutte de sang dans les veines*, se dit d'un homme qui est saisi d'effroi, d'épouvante.

— Pharm. La petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon doucement incliné. || Mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très-petite dose : *On évalue la* goutte *à peu près au poids d'un gramme.*

— Pop. Petit verre de liqueur spiritueuse : *Offrir, accepter une* goutte. || Absol. Eau-de-vie : *Aimer la* goutte. *Boire la* goutte.

— Technol. Chez les fondeurs, petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on rend à l'essayeur pour avoir le rapport du titre. || Chez les horlogers, petite plaque ronde, convexe d'un côté et concave de l'autre. || Chez les potiers d'étain, Petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules.

— Architect. Petits ornements de forme conique placés dans le plafond de l'ordre dorique ou sous les triglyphes : Gouttes *de la corniche.*

— Au pl. Certains remèdes liquides qui ne s'administrent qu'à très-petite dose : Gouttes *d'Hoffman.*

N'auriez-vous point chez vous quelque forte liqueur,
De bon esprit de vin, des gouttes d'Angleterre ? (Regn.)

═ **Goutte**, adv. Il se joint à la négation pour lui donner plus d'énergie : *Ne voir* goutte. *N'entendre* goutte. *Il fait bien obscur ici, je ne vois* goutte, *je n'y vois* goutte.

— Fam. *Je n'entends goutte à ce qu'il dit, je n'y entends goutte*, je n'y comprends rien.

Tout franc, je ne vois *goutte* en toutes vos manières.
(Boursault.)

... L'homme seul
Que la raison éclaire, en plein jour ne voit *goutte*. (Boil.)

═ **Goutte à goutte**, loc. adv. Goutte après goutte : *Il faut verser cette liqueur* goutte à goutte. (Acad.)

.. C'est son propre sang qu'il verse *goutte à goutte*.
(C. Del.)

═ **Gramm.** Beaucoup de personnes disent : *On n'y voit* goutte, *on n'y entend* goutte, sans vouloir établir la moindre relation avec un terme précédent ; c'est faire un emploi vicieux du terme relatif *y* ; on doit dire dans un

sens absolu : *On ne voit* GOUTTE, *on n'entend* GOUTTE.

Tel fait métier de conseiller autrui,
Qui *ne voit goutte* en ses propres affaires. (La Font.)

— Mais en emploie *y* quand on veut exprimer un rapport entre ce qui suit et ce qui précède, comme dans cette phrase : *Ce dialogue est si obscur que les plus doctes n'y voient* GOUTTE, c'est-à-dire *ne comprennent rien* (à ce dialogue.)

GOUTTE, n. f. Pron. *goutt.* — Maladie qui affecte particulièrement les articulations, et qui est caractérisée par la rougeur et le gonflement de ces parties : GOUTTE *chaude*. GOUTTE *froide*. GOUTTE *régulière*. GOUTTE *inflammatoire* ou *aiguë*. *Avoir sa* GOUTTE *aux pieds, aux genoux, aux mains*, etc. *Attaque de* GOUTTE. *Être travaillé de la* GOUTTE. *Il est mort d'une* GOUTTE *remontée*. (Acad.) *La* GOUTTE *qui attaque le stoïcien Possidonius fut l'écueil de sa constance.* (St.-Évr.) *La* GOUTTE *doit son origine à la vie sédentaire.*

La *goutte* le retient au lit depuis six mois. (Dest.)
La pierre, la colique et les *gouttes* cruelles. (Boil.)

— *Goutte sciatique*, ou simpl. *Sciatique*, douleur qui a son siége le long du nerf sciatique.

— *Goutte sereine*, ou *Amaurose*, affection caractérisée par la perte complète ou incomplète de la vue, sans altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil.

— Anc. *Goutte caduque*, épilepsie.

— *Goutte gypseuse*, goutte qui attaque les articulations.

— *Goutte symptomatique*, celle qui provient de quelque autre maladie.

— *Goutte remontée*, celle qui abandonne brusquement les articulations pour s'emparer de l'estomac, des poumons et du cerveau.

— Prov. *Goutte travassée est à demi pansée*, l'exercice est fort salutaire aux goutteux. ‖ *Aux fièvres et à la* GOUTTE, *les médecins ne voient goutte.*

GOUTTELETTE, n. f. (dimin. de *goutte*.) Pron. *goutt-lètt.* — Petite goutte de quelque liqueur : *Je n'en pris qu'une* GOUTTELETTE. ‖ Peu usité.

GOUTTEUX, EUSE, adj. (*goutte*.) Pron. *gou-teu, teuz.* — Qui est sujet à la goutte : *Il est bien* GOUTTEUX. *Il est devenu* GOUTTEUX. (Acad.)

Madame pour époux prit un riche vieillard
Cacochyme, *goutteux*, et qui, selon l'usage,
Un beau jour la fit veuve à la fleur de son âge. (C. Bonj.)

— Substantiv. : *Un* GOUTTEUX. (Acad.)

GOUTTIÈRE, n. f. (*goutte*.) Pron. *gou-tièr.* — Petit canal par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits : GOUTTIÈRE *de bois, de plomb.*

...Les nombreux torrents, qui tombent des *gouttières*.

— Par extens. Les toits mêmes : *Se promener sur les* GOUTTIÈRES. *Des chats qui se battent dans des* GOUTTIÈRES.

— Fig. et par extens. Grenier ; porte la plus élevée d'une maison : *Il s'attendait à voir l'artiste logé dans une* GOUTTIÈRE. (H. de Balz.)

— Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'un carrosse, et qui sert à empêcher que la pluie n'y entre par les portières : *Les* GOUTTIÈRES *d'un carrosse.*

— Techn. Coupe creuse que les relieurs donnent à la tranche du livre opposée au dos.

— Chass. Fentes ou raies creuses qui sont le long de la perche du merrain de la tête du cerf.

— Anat. Rainure que présente la surface d'un os : *Les* GOUTTIÈRES *des malléoles. La* GOUTTIÈRE *bicipitale, sagittale.*

— Botan. *Creusé en gouttière*, qui a sur sa longueur et d'un seul côté un demi-canal, une espèce de rainure : *Pétiole creusé en* GOUTTIÈRE. (Acad.)

— Impr. Petit canal de fer-blanc sous le grand tympan d'une presse.

— Eaux et for. Canal qui se forme dans un arbre dont la cime ou une des branches a été cassée : *Les bois trop tourmentés et ébranchés par les vents deviennent tortillards et sujets aux* GOUTTIÈRES. (Lainé.)

— Mar. Longue pièce de bois creusée qui règne autour des ponts, pour faciliter l'écoulement des eaux du navire.

GOUVERNABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être gouverné : *Ce peuple n'est pas* GOUVERNABLE.

GOUVERNAIL, n. m. (*gubernaculum*, lat.; m. sign.) Pron. *gou-ver-na-y.* — Mar. Machine faite de pièces de bois assemblées, et attachée à l'arrière d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le diriger : *Tenir le* GOUVERNAIL *d'un vaisseau. Être au* GOUVERNAIL. *Un coup de mer rompit le* GOUVERNAIL. *Ce navire est sensible au* GOUVERNAIL. (Acad.) *La queue du cygne est un vrai* GOUVERNAIL. (Buff.) *Un État sans religion est un vaisseau sans* GOUVERNAIL. (Ch. Nodier.) ‖ Au pl. *Des* GOUVERNAILS.

— *Un homme au gouvernail!* Commandement de mettre un homme à la barre pour gouverner.

— Fig. Direction, gouvernement d'un État : *Les affaires allaient bien tandis que ce ministre tenait le* GOUVERNAIL. *Saisir le* GOUVERNAIL. *Abandonner le* GOUVERNAIL. (Acad.) *L'amour-propre tient en main le* GOUVERNAIL *des actions humaines.* (Fontan.)

GOUVERNANCE, n. f. Anc. Juridiction de quelques villes des Pays-Bas, à la tête de laquelle était le gouverneur de la place : *La* GOUVERNANCE *d'Arras, de Lille*, etc. (Acad.)

GOUVERNANT, part. prés. du v. Gouverner.

GOUVERNANT, ANTE, adj. Qui gouverne : *Le parti* GOUVERNANT. *La faction* GOUVERNANTE.

— Subst. pl. *Les gouvernants*. Ceux qui gouvernent un État :

Qu'on soit bien, qu'on soit mal, il ne s'en trouble pas,
Si ses chers *gouvernants* roulent du moins pas. (C. Del.)

Depuis soixante-ans, il s'est établi d'autres rapports entre les membres de la famille générale : les GOUVERNANTS *et les gouvernés ont passé un autre contrat.* (Chateaub.)

GOUVERNANTE, n. f. (*gouverner*.) Pron. *gouvèr-nantt.* — Femme du gouverneur d'une province, d'une place : *Madame la* GOUVERNANTE.

— Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville : *Plusieurs princesses de la maison d'Autriche ont été* GOUVERNANTES *des Pays-Bas.* (Acad.) *Voilà comme fut traitée la* GOUVERNANTE *de Bretagne.* (Mme de Sév.)

— Fig. et poétiq. *Établie par Dieu* GOUVERNANTE *de l'abîme, la lune a ses nuages, ses vapeurs, ses rayons, ses ombres portées comme le soleil.* (Chateaubr.)

— Femme à laquelle on confie l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *La* GOUVERNANTE *des enfants de France. La* GOUVERNANTE *de vos enfants.* (Acad.) *Ne reconnaîtriez-vous pas dans ce portrait la femme digne d'être* GOUVERNANTE *d'un dauphin de France ?* (Fléch.)

— Femme qui a soin du ménage d'un vieillard :

Ma *gouvernante*, à moi, me parle sans façon. (C. Del.)

GOUVERNE, n. f. Comm. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire : *Cette lettre vous servira de* GOUVERNE.

— Fam. : *Prendre, avoir pour* GOUVERNE. *Je vous dis cela pour votre* GOUVERNE. (Acad.)

GOUVERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Gouverner : *Est-il rien de mieux* GOUVERNÉ *que cet empire ?* (Boss.) *Les hommes croient être libres, quand ils ne sont* GOUVERNÉS *que par les lois.* (Mass.)

— N. pl. Les administrés : *Un gouvernement, de quelque nature qu'il soit, a besoin d'agir sur les* GOUVERNÉS, *pour les forcer à lui rendre ce qui lui est dû.* (A. Tocquev.) *Les gouvernements tirent leur légitime autorité du consentement des* GOUVERNÉS. (Mign.)

GOUVERNEMENT, n. m. Action, manière de gouverner, de régir, d'administrer : *Le* GOUVERNEMENT *d'un État. Le* GOUVERNEMENT *d'une barque. Cette femme n'entend rien au* GOUVERNEMENT *d'une maison. Je lui ai laissé le* GOUVERNEMENT *de mes affaires.* (Acad.) *Son cheval est si sage que je ne vois pas le moindre inconvénient à lui en laisser tout le* GOUVERNEMENT. (G. Sand.)

— *Avoir quelque chose en son gouvernement*, être chargé d'en avoir soin.

— Absol. Administration, direction politique d'un État : *Une société ne saurait subsister sans un* GOUVERNEMENT. (Montesq.) *Le chef-d'œuvre de l'esprit est le parfait* GOUVERNEMENT. (La Bruy.) *La forme de toute réalité politique, c'est un* GOUVERNEMENT. (Lam.) *On dirait, ma parole, que dans ce pays-ci le* GOUVERNEMENT *est le passe-temps naturel des gens qui n'ont plus rien à faire.* (E. Aug.) *C'est le* GOUVERNEMENT *qui change les mœurs et qui élève ou abaisse les nations.* (Volt.) *Le sénat était devenu pour Auguste un moyen de* GOUVERNEMENT, *un auxiliaire de tyrannie.* (Mérim.) *Le* GOUVERNEMENT *anglais est le plus parfait* GOUVERNEMENT *peut-être qui soit aujourd'hui dans le monde.* (Volt.)

— Constitution, forme d'un État : *Établir un bon* GOUVERNEMENT. (Acad.) *Polybe, Denys d'Halycarnasse et Cicéron distinguent sept espèces de* GOUVERNEMENT, *qu'ils réduisent à trois : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie ; tous les autres se rapportent à ces trois types fondamentaux.* (Lerminier.) *L'histoire de la révolution française commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'ère des* GOUVERNEMENTS *nouveaux.* (Mign.)

— Collectiv. Ceux qui gouvernent un État : *Le* GOUVERNEMENT *a pris telles mesures.* (Acad.) *Les peuples sont à la longue ce que le* GOUVERNEMENT *les fait.* (Rayn.) *L'étude du cours des astres a constamment attiré l'attention des* GOUVERNEMENTS *et des peuples.* (Arago.) *C'est le* GOUVERNEMENT *qui élève ou abaisse les nations.* (Volt.)

— Particul. Charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une maison royale : *Le roi lui donna le* GOUVERNEMENT *de Normandie.* GOUVERNEMENT *militaire.* (Acad.) *On m'a ôté le gouvernement de Valence, et le ministre me mande à la cour.* (Lesage.)

— Ville, pays sous le pouvoir du gouverneur : *Un* GOUVERNEMENT *d'une grande étendue.* (Acad.)

— Hôtel du gouverneur : *J'ai dîné au* GOUVERNEMENT. (Acad.)

Syn. Gouvernement, régime, administration. *Gouvernement* s'entend de la nature même du pouvoir politique établi chez un peuple ; *régime*, du mode ou du tempérament avec lequel un gouvernement applique son principe ; *administration*, de l'application même du principe du gouvernement. *Le gouvernement ordonne, le régime règle, l'administration exécute.*

GOUVERNEMENTAL, ALE, adj. Néol. Qui appartient au gouvernement, au chef de l'État : *Justice* GOUVERNEMENTALE. *Système* GOUVERNEMENTAL. *Le pouvoir* GOUVERNEMENTAL. (De Tocq.) *Des principes* GOUVERNEMENTAUX.

— Il se dit aussi des hommes qui dirigent ou appuient un gouvernement : *Parti* GOUVERNEMENTAL.

GOUVERNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gubernare*, lat., m. sign.) Mar. Diriger, conduire, faire évoluer un navire à l'aide du gouvernail : GOUVERNER *un navire, une barque.*

— Absol. : *Ce pilote* GOUVERNE *bien*, GOUVERNE *mal.* GOUVERNER *à l'ancre*, GOUVERNER *sur son ancre*, etc. *Il* GOUVERNA *sur Patras de manière à n'y arriver que de nuit.* (G. Sand.)

— *Gouverner à la lame*, faire vent arrière, pour éviter de recevoir, pendant un gros temps, les lames par le travers.

— *Ce bâtiment gouverne bien, gouverne mal*, il obéit ou résiste aux mouvements du gouvernail.

— Fig. et fam. *C'est lui qui gouverne la barque*, c'est lui qui a la conduite de l'entreprise.

— Prov. et fig. *Gouverner bien sa barque*, conduire bien ses affaires, se conduire sagement.

— Régir, conduire avec autorité : *Dieu* GOUVERNE *l'univers. Ce prince* GOUVERNE *ses États avec justice. Ce père de famille* GOUVERNE *bien sa maison.* (Acad.) *Comment* AVEZ-VOUS GOUVERNÉ *mon pauvre royaume.* (Fén.)

— Absol. : *Les ministres* GOUVERNENT *sous l'autorité du prince. Dans cette maison, c'est la femme qui* GOUVERNE. GOUVERNER *avec douceur, avec modération.* (Acad.) *Celui qui* GOUVERNE *doit être le plus obéissant à la loi.* (Fén.)

— Avoir grand pouvoir sur l'esprit de quelqu'un, exercer une grande influence sur ses résolutions : *Cette femme* GOUVERNE *son mari. Ce n'est pas un homme à se laisser* GOUVERNER. GOUVERNER *les esprits.* GOUVERNER *l'opinion publique. L'opinion* GOUVERNE *le monde.* (Acad.) *Un homme sage ne cherche pas à* GOUVERNER *les autres.* (La Br.)

On dit chez bien des gens que vous me *gouvernez*.
(C. Del.)

— Fig. Il se dit aussi des choses morales : *Les préjugés* GOUVERNENT *la plupart des hommes.* (Acad.)

— Fam. *Comment gouvernez-vous un tel?* comment êtes-vous, de quelle façon vivez-vous avec lui?

— Avoir l'administration, la conduite de quelque chose : *C'est lui qui* GOUVERNE *toute la maison. C'est elle qui* GOUVERNE *tout le ménage.* (Acad.)

— Prov. *Il faut gouverner sa bouche selon sa bourse*, il faut régler ses dépenses selon sa fortune.

— Particul. Administrer avec épargne : *Vous n'avez pas beaucoup de provisions*, GOUVERNEZ-*les bien pour en avoir assez.*

— Avoir soin qu'une chose soit en bon état, qu'elle ne périsse pas : *Il s'entend à* GOUVERNER *le vin.*

— Avoir, prendre soin des enfants et des malades : *C'est une femme qui s'entend à* GOUVERNER *les enfants, les malades.*

— En parl. des animaux, Élever, soigner : *Il a toute sa vie élevé des chevaux, il sait bien les* GOUVERNER. *Cette femme* GOUVERNE *bien sa basse-cour.* (Acad.)

— Gramm. Régir : *Ce verbe* GOUVERNE *l'accusatif. La préposition n'est là que pour* GOUVERNER *les nécessités.* (Chateaubr.)

= **Se gouverner**, v. pron. S'administrer, se régler, en parl. d'un état démocratique, d'un gouvernement où le pouvoir est exercé par le peuple : *Ils résolurent de se* GOUVERNER *eux-mêmes et de se* [illegible]

tuer en république. (Acad.) *Les grecs se croyaient capables de se* GOUVERNER *eux-mêmes.* (Boss.)

— En parl. des individus, Tenir une conduite bonne ou mauvaise : *Il s'est toujours* GOUVERNÉ *sagement. Il s'est mal* GOUVERNÉ *dans cette affaire.* (Ac.)

— Être gouverné, régi, administré : *Une nation éclairée ne se* GOUVERNE *pas comme des peuples ignorants et superstitieux.*

— **Se laisser gouverner**, s'abandonner aux impulsions, à la direction d'un autre : *Il y a bien autant de paresse que de faiblesse à se* LAISSER GOUVERNER. (La Br.)

GOUVERNEUR, n. m. Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale : *Le* GOUVERNEUR *de Namur. Le* GOUVERNEUR *de la citadelle. Le* GOUVERNEUR *du château de Fontainebleau.*

— *Le gouverneur de la banque de France*, le directeur en chef de cet établissement.

— Par extens. Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune prince, etc. : GOUVERNEUR *de M. le Dauphin. Sage* GOUVERNEUR. (Acad.) *J'apprends que la cour vous donne un* GOUVERNEUR. (J. J. Rouss.)

— Mar. Homme qui tient le gouvernail.

GOUVION, n. m. Techn. Cheville de fer, longue et forte, pour assembler les pièces de grosse charpente.

GOYAVE, n. f. Pron. *go-iav.* — Fruit du goyavier : *Cueillir des* GOYAVES.

GOYAVIER, n. m. Pron. *go-ia-vié.* — Bot. Grand arbre d'Amérique et des Indes orientales de la famille des Myrtacées ; il porte un fruit long ou ovale, à peu près gros comme une pomme de reinette : *Le ravin était couvert de* GOYAVIERS *fort épais.* (Ph. Chasles.) || On l'appelle aussi *Poirier des Indes.*

GRABAT, n. m. (*grabatus*; lat., m. sign.) Pron. *graba.* — Méchant lit, tel que ceux des pauvres gens : *On trouva quatre ou cinq petits enfants couchés sur un méchant* GRABAT. (Acad.) *Il meurt et il n'a personne pour l'ensevelir ; son corps gît délaissé sur un* GRABAT. (Chateaubr.) *La scène sublime que l'antiquité entière n'a présentée qu'une seule fois dans le premier de ses philosophes mourants, cette scène se renouvelle chaque jour sur l'humble* GRABAT *du dernier des chrétiens qui expire.* (Id.) *La jeune novice était assise sur le* GRABAT *de sa cellule.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Être sur le grabat*, être malade au lit.

— Fig. Être dans la plus profonde misère.

— *Mettre sur le grabat*, rendre malade : *Vous voulez purger encore, soigner, droguer, mettre toute la maison* SUR LE GRABAT. (Dumas.)

— Fig. Ruiner : *Ses folles dépenses l'ont mis* SUR LE GRABAT.

GRABATAIRE, adj. des 2 g. Pron. *gra-ba-tèr.* — Anc. Il se disait de ceux qui différaient jusqu'à la mort à recevoir le baptême.

— Substantiv. Fam. Personne habituellement malade ou alitée : *Il est devenu* GRABATAIRE. (Acad.)

GRABUGE, n. m. (*garbuglio*, désordre, confusion; ital.) Fam. Querelle, différend, noise : *Ils ont eu quelque* GRABUGE *ensemble. Ces* GRABUGES *durent longtemps.* (Acad.) *Un léger* GRABUGE. (J. J. Rouss.)

Parbleu ! dans le procès je prévois du *grabuge*,
Le troisième larron étant choisi pour juge. (E. Aug.)

GRÂCE, n. f. (*gratia*, faveur; lat.) Faveur qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé : *Je vous demande cette* GRÂCE. *S'il vous accorde ce que vous demandez, ce sera une pure* GRÂCE. *Je vous demande cela en* GRÂCE. *Faire une chose par* GRÂCE. *Je tiens cela de votre* GRÂCE. (Acad.) *Je n'oublierai jamais de remercier le roi de ses* GRÂCES. (J. J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Cela lui vient de la grâce de Dieu, lui vient de Dieu grâce*, cette faveur, cet avantage, etc., lui est arrivé sans qu'il y ait contribué par ses soins ou par son travail.

— *Par la grâce de Dieu*, formule que des princes souverains ont coutume de mettre en tête de leurs ordonnances, décrets, etc.

— *Être en grâce auprès du prince*, etc., être en considération, en faveur auprès de lui. || Par anal. *Rentrer en* GRÂCE, *être remis en* GRÂCE.

— *Bonnes grâces*, faveur, bienveillance, amitié qu'une personne accorde à une autre : *Il est dans les bonnes grâces du prince. Rechercher, gagner, obtenir, posséder les bonnes grâces de quelqu'un. Conservez-moi vos bonnes* GRÂCES. (Acad.)

— Fam. *Être dans les bonnes grâces d'une femme*, *avoir ses bonnes grâces*, en être aimé.

— *Grâce expectative*, provisions que la cour de Rome donne par avance du bénéfice d'un homme vivant.

— Anc. *Chevaliers de grâce*, chevaliers qui, ne pouvant faire preuve de noblesse, étaient reçus par grâce dans l'ordre.

— *Coup de grâce*, le dernier coup que l'exécuteur donnait sur l'estomac à un homme roué vif, afin de terminer ses souffrances.

— Fig. Ce qui achève de perdre, de ruiner quelqu'un : *Cet événement fut* SON COUP DE GRÂCE.

— *Trouver grâce aux yeux de quelqu'un, devant quelqu'un*, lui plaire, gagner sa bienveillance. Cela ne se dit que d'une personne extrêmement inférieure à l'égard d'une autre.

Si monsieur d'Alceste vous paraît si fâcheux
Sa belle-sœur au moins trouve *grâce à vos yeux.* (E. Aug.)

— Pardon, indulgence : *Cette action ne mérite aucune* GRÂCE. *Son extrême jeunesse lui a fait trouver* GRÂCE. *Point de* GRÂCE *au menteur. Demander* GRÂCE *en faveur pour les hardiesses que l'on s'est permises.*

— Elliptiq. et par prière : GRÂCE, GRÂCE ! (Acad.)

— Particul. Pardon accordé par un prince souverain à un criminel, remise de sa peine : *Il a obtenu sa* GRÂCE. *Il n'appartient qu'au prince de faire* GRÂCE. *Crier* GRÂCE. *Se pourvoir en* GRÂCE. (Acad.)

C'est une trahison que de venir en face
Au fils du roi Henri payer son droit de *grâce.* (V. Hugo.)
...A mon choix, je fais justice et *grâce.* (Corn.)

— *Lettres de grâce*, lettres par lesquelles le souverain accorde la grâce d'un criminel : *Signer* DES LETTRES DE GRÂCE. *Entériner* DES LETTRES DE GRÂCE.

— *Faire grâce à quelqu'un*, lui accorder, lui remettre ce qu'il ne pourrait pas demander avec justice, lui pardonner : *En vous accordant cela, je vous* FAIS GRÂCE.

— Ironiq. et fam. : *Vous me* FAITES *là une belle* GRÂCE. *Voilà une belle* GRÂCE, etc.

— *Faire grâce à quelqu'un d'une chose*, ne pas l'exiger de lui, la lui épargner : *Il me devait mille écus, je lui ai* FAIT GRÂCE *de la moitié. Les voleurs lui enlevèrent tout ce qu'il avait, ne lui* FAISANT GRÂCE *que de la vie. Faites-moi* GRÂCE *de vos observations.* (Acad.) *Vous ne* FAITES GRÂCE *au plus beau génie d'aucune qualité du cœur.* (Montesq.)

— Fam. Ne pas censurer : *Je* FAIS GRÂCE *à la couleur de la peau.* (Chamf.)

— *Rendre grâce*, remercier, témoigner sa reconnaissance : *Je vous rends* GRÂCE, *je vous rends mille* GRÂCES *de ce que vous avez fait pour moi. Il est sauvé,* RENDEZ-EN GRÂCE *à Dieu.*

— Elliptiq. *Grâce à Dieu, grâce au ciel*, se dit pour marquer que c'est de la bonté de Dieu qu'on tient la chose dont il s'agit : *Il se porte mieux,* GRÂCE *à Dieu.* Par analogie : GRÂCE *à vous,* GRÂCE *à votre bonté*, etc. Ironiquement : GRÂCE *à votre étourderie, grâce à leur négligence*, etc.

— Théol. Aide particulier, secours surnaturel que Dieu donne aux hommes pour faire leur salut : *On ne peut se sauver sans la* GRÂCE. GRÂCE *prévenante, suffisante, efficace, actuelle, habituelle, sanctifiante. Coopérer à la* GRÂCE. *Être en état de* GRÂCE. *Persévérer, mourir dans la* GRÂCE. (Acad.) *La* GRÂCE *nous éclaire en secret, et nous découvre les illusions du monde.* (Mass.) *Le dogme de la* GRÂCE *nous révèle le secret de notre faiblesse, et nous apprend d'où nous devons tirer notre force.* (De la Menn.) *Rien n'est impossible à la* GRÂCE. (Fléch.)

Tout croyant porte en lui la *grâce suffisante.* (V. Hugo.)

— *An de grâce*, chacune des années de l'ère chrétienne : *Calendrier pour l'*AN DE GRÂCE 1856.

— Au pl. Prière que l'on fait à Dieu après le repas : *Dire* GRÂCES. *Dites vos* GRÂCES.

— *Action de grâces*, prières pour remercier Dieu d'une faveur extraordinaire : *Chanter un* Te Deum *en action de* GRÂCES. (Acad.)

— Certain agrément dans les personnes et dans les choses : *Cette femme n'est pas belle, mais elle a de la* GRÂCE, *est parée de mille* GRÂCES. *La* GRÂCE *est plus touchante que la beauté. Il met de la* GRÂCE *à tout ce qu'il fait. Un geste, un sourire plein de* GRÂCE. *Cela se dit avec* GRÂCE *et délicatesse. Les* GRÂCES *de la diction, du style. Les* GRÂCES *d'un esprit cultivé.* (Acad.) *Les* GRÂCES *dont la nature a orné la campagne.* (Fén.)

. . . . Quelle *grâce* réside
Dans cette contenance attristée et timide ! (É. Augier.)
Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle *grâce*
Qui me charme toujours, et jamais ne me lasse. (Rac.)

Les GRÂCES *du corps et de l'esprit.* (Fléch.) *Chercher à retenir comme par force, et avec mille artifices, autant indignes qu'inutiles, les* GRÂCES *qui s'envolent avec le temps.* (Boss.) *La Fontaine, dans ses fables, ornait des* GRÂCES *les plus aimables la vertu et le bon sens.* (St-Lamb.)

— *Cette expression a de la grâce*, elle donne de l'agrément, du charme à la phrase où elle est placée.

— *Bonne grâce*, élégance de manières : *La* BONNE GRÂCE *est au corps ce que le bon sens est à l'esprit.* (La Rochef.)

— *N'avoir pas bonne grâce, avoir mauvaise grâce de faire telle ou telle chose*, faire telle chose contre la raison, ou contre la bienséance : *Il* AURAIT MAUVAISE GRÂCE *de se plaindre d'une chose qu'il a lui-même désirée.* (Acad.)

— Ironiq. *Vraiment, il a, vous* AVEZ BONNE GRÂCE *de prétendre que....* (Acad.)

— *De bonne grâce, de mauvaise grâce*, de bonne volonté, sans répugnance ; de mauvaise volonté, avec répugnance : *Il s'y est prêté de fort bonne* GRÂCE, *de la meilleure* GRÂCE *du monde. Il a fait la chose d'assez mauvaise* GRÂCE. (Acad.)

— Anc. *Les bonnes grâces d'un lit*, les bandes d'étoffe qu'on attachait vers le chevet et vers les pieds d'un lit, pour accompagner les grands rideaux.

— Dr. canon. Rescrits par lesquels le pape accordait des bénéfices vacants.

— N. pl. Mythol. Les trois déesses, compagnes de Vénus, dont le pouvoir s'étendait à tout ce qui fait l'agrément, le charme de la vie : *Les trois* GRÂCES *sont Aglaé, Euphrosine et Thalie.*

— Fig. *Sacrifier aux grâces*, acquérir ou mettre de la grâce dans ses manières, dans ses discours, dans son style : *Il sera d'un mérite accompli, quand il aura sacrifié aux* GRÂCES. *Ce groupe représente les trois* GRÂCES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Les grâces présidèrent à sa naissance, ont pris soin de la former*, etc., se dit d'une femme qui a beaucoup de grâces naturelles.

— Par anal. *Les* GRÂCES *accompagnent ses pas. Les écrits de cet auteur semblent dictés par les* GRÂCES, etc.

— Titre d'honneur que l'on donne aux ducs en Angleterre : *Sa* GRÂCE *le duc de.*

= **De grâce**, loc. adv. Par bienveillance, par bonté : DE GRÂCE, *secourez-moi.* DE GRÂCE, *faites-moi ce plaisir-là. Modérez-vous,* DE GRÂCE. (Acad.)

Expliquez-vous, *de grâce.* (Rac.)

Syn. Grâces, agréments. *Agrément* exprime ce qui plaît ; *grâce* représente ce qui attire et touche. Une personne qui a des *agréments* nous amuse et nous charme ; une personne qui a des *grâces* nous invite à la regarder, nous attire à elle. *Grâce* exprime quelque chose de plus mobile ; *agréments*, quelque chose de plus fixe. L'*agrément* est dans la manière d'être, la *grâce* dans la manière de faire.

GRACIABLE, adj. des 2 g. (*grâce.*) Pron. *gra-ciab.* — Jurispr. Qui est rémissible, digne de pardon : *Fait, cas* GRACIABLE. (Acad.) *Un législateur sage aurait, dans tous les cas particuliers les plus* GRACIABLES, *modéré la peine du crime, jusqu'à ce qu'il ait pu parvenir à la modifier dans tous les cas.* (Montesq.)

GRACIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*grâce.*) Pron. *gracié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous graciions, vous graciiez.* — Jurispr. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine : *L'empereur* A GRACIÉ *ce soldat.*

GRACIEUSEMENT, adv. (*grâce.*) Pron. *gra-cieuz-man.* — D'une manière gracieuse : *Il reçoit* GRACIEUSEMENT *ceux qui ont affaire à lui.* (Acad.) *Il y en a d'aussi spirituelles qu'elle, mais il n'y en a pas de si* GRACIEUSEMENT *spirituelles.* (H. de Balz.)

GRACIEUSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*grâce.*) Pron. *gra-cieu-zé.* — Fam. Faire des démonstrations d'amitié ou de bienveillance à quelqu'un : *Cette femme l'*A *fort* GRACIEUSÉ. (Acad.) *Les voilà qui m'environnent, qui me* GRACIEUSENT. (Lesage.)

— Montrer de la grâce : *Telle femme grasseye qui ne* GRACIEUSE *pas.* (Volt.) || Peu usité.

GRACIEUSETÉ, n. f. (*grâce.*) Pron. *gra-cieuz-té.* — Fam. Honnêteté, civilité : *Il m'a fait une* GRACIEUSETÉ *à laquelle je ne m'attendais pas.* (Acad.)

— Part. Gratification, ce qu'on donne à quelqu'un au delà de ce qu'on lui doit : *S'il me sert bien dans cette affaire, je lui ferai quelque* GRACIEUSETÉ. (Acad.)

GRACIEUX, EUSE, adj. (*grâce.*) Pron. *gra-cieu, cieuz.* — Agréable, qui a beaucoup de grâce et d'agrément : *Visage* GRACIEUX. *Geste, sourire* GRACIEUX. *Il y a quelque chose de* GRACIEUX *dans ce tableau.* (Acad.)

— *Ce visage, si tendre, si* GRACIEUX, *tout à coup se défigura.* (Fén.) *Ovide a excellé dans l'élégie* GRACIEUSE. (Marm.)

— Poli, doux, civil : *Cette dame est fort* GRACIEUSE. *Il est* GRACIEUX *pour tout le monde. Réception* GRACIEUSE. *Paroles* GRACIEUSES. (Acad.) *C'est le garçon le plus aimable et le plus* GRACIEUX. (Bussy.)

— Élégant, léger : *Ce peintre a le pinceau* GRACIEUX.

— *Juridiction gracieuse*, celle que les évêques

exerçaient par eux-mêmes, par oppos. à la *juridiction contentieuse*, qu'ils exerçaient par leurs officiaux.

— Chancell. rom. *Les provisions d'un bénéfice sont expédiées en forme gracieuse*, quand elles dispensent l'impétrant de l'examen et du visa ordinaire.

GRACILITÉ, n. f. (*gracilitas*; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est grêle; il se dit particul. de la voix.

— Par extens. *Malgré la* GRACILITÉ *menue de la touche du tableau, l'aspect général en est large* (Th. Gaut.)

GRACIOSO, n. m. (m. esp.) Littér. Bouffon de la comédie espagnole : *Il joue le rôle d'un bouffon ou d'un* GRACIOSO *de mauvaise humeur*. (St. M. Girard.) *Et tandis qu'il fait applaudir par le peuple les* GRACIOSO *de comédie, il donne aux rois les fous de cour*. (V. Hugo.)

GRADATION, n. f. (*gradatio*; lat., m. sign.) Pron. *gra-da-cion*. — Augmentation successive et par degrés : *La* GRADATION *de la lumière est sensible depuis la pointe du jour jusqu'au lever du soleil*. GRADATION *lente*. GRADATION *insensible*. (Acad.)

— Rhét. Figure par laquelle on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions qui enchérissent les unes sur les autres; en voici des exemples : *Va, cours, vole*, (Acad.)

Marchez, courez, volez où l'honneur vous appelle. (Boil.)

*Tu m'*IMPOSES, *tu me* SUBJUGUES, *tu m'*ATTIRES; *ton génie écrase le mien*. (J. J. Rouss.)

— Passage insensible d'un état à un autre : *Avec une* GRADATION *lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout*. (J. J. R.)

— Plus. Peint. Artifice de composition qui consiste à faire saillir le personnage ou le groupe principal, en affaiblissant graduellement l'expression, la lumière dans les autres figures, à mesure qu'elles s'éloignent du centre de l'action : *Une* GRADATION *savante*.

— Archit. Disposition de plusieurs parties, rangées par degrés, ou les unes au-dessus des autres, et qui symétrisent par leurs formes et leurs ornements : GRADATION *vicieuse*. (Acad.)

GRADE, n. m. (*gradus*, pas, degré; lat.) Dignité, degré d'honneur, d'avancement : *Il fut élevé au plus haut* GRADE. *Il est monté à un nouveau* GRADE. *Passer par tous les* GRADES *militaires*. (Acad.)

Vous vous trompez, monsieur. J'étais du même *grade*. (V. Hugo.)

— Différents degrés que l'on acquiert dans les universités : *Le baccalauréat est un* GRADE. *Le* GRADE *de docteur, de licencié*, etc. *Acquérir, prendre des* GRADES *dans les universités*.

— Lettres qu'on obtenait en vertu des grades qu'on avait acquis, et dans ce sens on disait autrefois : *Signifier, jeter ses grades sur une abbaye, sur un évêché*.

GRADÉ, ÉE, part. pass. du v. Grader.

— Adj. Qui a un grade inférieur dans l'armée : *Un militaire* GRADÉ. (Acad.)

GRADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grade*.) Néol. Conférer un grade, une dignité.

GRADILLE, n. f. (*gradus*, degré; lat.) Pron. *gra-di-y*. — Archit. Espèce de dentelure.

GRADIN, n. m. (*gradus*, degré; lat.) Pron. *gra-dain*. — Petit degré qu'on met sur des autels, sur des cabinets, sur des buffets, etc., pour y poser des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines, etc. *Un salon rempli de pots de fleurs étagés par* GRADINS.

— Degré, marche : *Avec une lunette je comptais les* GRADINS *des angles de la grande Pyramide*. (Chateaubr.)

Tel j'ai vu ton côteau, de pampres couronné,
Étendre en verts *gradins* son riche amphithéâtre. (Del.)

— Bancs élevés les uns au-dessus des autres, pour placer les assistants dans les grandes assemblées, dans les théâtres, dans les écoles : *Il a fallu mettre plusieurs* GRADINS. *Le premier, le second* GRADIN.

— Jard. *Gradins de gazon*, marches ou degrés revêtus de gazon.

GRADINE, n. f. Techn. Ciseau très-affilé et dentelé, dont se servent les sculpteurs en marbre. || Outil du potier de terre.

GRADINER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Travailler avec la gradine.

GRADOMÈTRE, n. m. (*gradus*, degré; lat., μέτρον, mesure; gr.) Chir. Instrument qui sert à mesurer la grosseur des sondes et bougies urétrales.

GRADON, n. m. Pêch. — Chambre de la madrague.

GRADOS, n. m. Pron. *gra-dô*. — Zool. vulg. Espèce de poissons du genre Cyprin; ablette.

GRADUATION, n. f. (*graduer*.) Pron. *gra-du-a-cion*. — Division en degrés : *La* GRADUATION *d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle*. (Acad.)

— Salin. Bâtiment destiné à faire évaporer l'eau dans laquelle le sel est dissous. || On dit aussi, *Chambre graduée*.

GRADUÉ, ÉE, part. pass. du v. Graduer : *Carte* GRADUÉE. *Cours de thèmes* GRADUÉ.

— Chim. *Feu* GRADUÉ.

— Salin. *Chambre* GRADUÉE. || V. GRADUATION.

— Subst. Celui qui a pris des degrés dans quelqu'une des facultés des lettres, de droit, de médecine, etc. : *Les* GRADUÉS *de l'université*.

— Anc. *Gradué nommé*, gradué qui avait une nomination sur un bénéfice, en vertu de ses grades.

GRADUEL, ELLE, adj. (*gradus*; lat.) Pron. *gra-du-èl*. — Qui va par degrés : *Développement* GRADUEL. *Augmentation, diminution* GRADUELLE. *Les sociétés sont soumises à une marche* GRADUELLE. (Chateaubr.)

— Jurispr. *Substitution* GRADUELLE, qui procède par degrés.

— *Psaumes* GRADUELS, certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

— N. m. Versets qui se disent entre l'épître et l'évangile, et qui se chantaient autrefois au jubé, comme cela se pratique encore dans quelques églises : *Chanter le* GRADUEL. (Acad.)

— Livre qui comprend tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe : *Acheter un* GRADUEL. (Acad.)

GRADUELLEMENT, adv. D'une manière graduelle; par gradation : *Augmenter, diminuer* GRADUELLEMENT. (Acad.) *Les lois, les mœurs, les usages ont* GRADUELLEMENT *changé*. (Chateaubr.)

GRADUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grade*.) Pron. *gra-du-é*. — Il prend le tréma à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous graduïons, vous graduïez*, etc.

— Marquer des degrés de division : GRADUER *un thermomètre, un baromètre, les cercles d'une sphère, etc.* (Acad.)

— Augmenter par degrés : GRADUER *le feu dans une opération de chimie*. GRADUER *les peines dans un code criminel*. GRADUER *l'intérêt dans un ouvrage dramatique*. (Acad.) *Voilà notre premier modèle dans l'art de préparer et de* GRADUER *les triomphes de l'éloquence sacrée*. (Maury.)

— Par anal. *Quand elle* GRADUE *la valeur des prix, l'Académie fait une juste appréciation des mérites*. (Viennet.)

— Conférer des degrés dans quelqu'une des facultés de lettres, de droit, de médecine, etc. *Se faire* GRADUER *en théologie*.

GRADUS ou **GRADUS AD PARNASSUM**, n. m. Dictionnaire poétique latin, indiquant la quantité de chaque syllabe, les synonymes, les épithètes, etc. : *Faire des vers à coups de* GRADUS.

— *Gradus français*, dictionnaire poétique de la langue française, fait à l'imitation du gradus latin.

GRAILLE, n. f. Pron. *gra-y*. — Vulg. La corneille. || Vieux.

GRAILLEMENT, n. m. (*graille*, corneille, geai, v. m.) Pron. *gra-y-man*. — Son cassé ou enroué de la voix, comme celui que fait entendre la corneille.

GRAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*graille*, corneille, v. m.) Pron. *gra-ié*. — Chass. Sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens.

— Crier comme la corneille.

GRAILLON, n. m. (*crassus*, épais; lat.) Pron. *gra-ion*. — Les restes ramassés d'un repas : *Une marchande de* GRAILLONS.

— *Goût, odeur de graillon*, goût, odeur de viande ou de graisse brûlée. || Dans le m. sens, *Cela sent le* GRAILLON. (Acad.)

— Pop. *Marie graillon*, femme malpropre, en guenilles.

— Morceau salé de graisse, etc.

— Pop. Excrétion épaisse de la poitrine.

— N. pl. Rognures qui tombent d'un bloc que l'on taille.

GRAILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *gra-io-né*. — Pop. Cracher souvent et d'une manière malpropre.

GRAILLONNEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *gra-io-neur, neuz*. — Celui, celle qui graillonne.

— N. f. Femme qui vend des restes de table.

— Par dénigr. Mauvaise cuisinière.

GRAIN, n. m. (*granum*; lat., m. sign.) Semence des graminées, froment, seigle, orge, avoine, etc. : GRAIN *menu, gros, plein, pesant*.

Après le mauvais *grain*, la mauvaise récolte. (E. Aug.)

— Absol. : *La récolte des* GRAINS. *Battre, serrer, loger les* GRAINS. *Le commerce, l'importation, l'exportation des* GRAINS.

— *Gros grains*, le froment, le méteil et le seigle. || *Menus grains*, les grains qu'on sème en mars, comme l'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc.

— *Poulets de grain*, les petits poulets qu'on nourrit de grain.

— Fig. et pop. *Être dans le grain*, être entré dans quelque affaire utile.

— Prov. *Grain à grain la poule remplit son ventre*, les petits profits, les petites économies, finissent par enrichir.

— Petite baie; fruit à pépins de certaines plantes et de certains arbrisseaux : GRAIN *de raisin*. GRAIN *de genièvre*. GRAIN *de poivre*. *La colombe amollit dans son estomac le* GRAIN *dont elle veut nourrir ses petits*. (J. J. Rouss.)

— Par anal. Chose à peu près de la forme de grain : GRAIN *de chapelet*. *Les* GRAINS *d'un collier d'ambre*.

— Fig. et fam. *Un catholique à gros grain*, un catholique qui se permet beaucoup de choses défendues par l'Église.

— Petites parties de certains amas ou monceaux : GRAIN *de sable, de blé, de sel, de poudre à canon*.

— Fig. et fam. *Il n'y a pas un grain de sel dans cet ouvrage*, il est insipide, on n'y trouve rien de piquant, d'agréable.

— *Grains d'or*, morceaux d'or très-purs, qui se trouvent dans les rivières ou sur la surface de la terre.

— Fig. et Mor. : *N'avoir pas un grain de bon sens, un grain de jugement*. *Elle a un petit* GRAIN *de coquetterie*. *Chacun a son petit* GRAIN *d'amour-propre*. (Acad.) *Ai-je pu me refuser au plaisir de brûler un* GRAIN *d'encens sur son autel?* (Chamf.) *Dès que j'ai un* GRAIN *d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin*. (La Font.) *Il n'a pas deux* GRAINS *de poésie dans le cœur*. (Mérimée.)

— *Avoir un grain de folie dans la tête*, être un peu fou.

— *Il n'y a point de grands esprits sans un grain de folie*, les hommes de génie ont presque toujours quelque bizarrerie dans le caractère.

— Parties ténues et serrées entre elles, qui forment la masse des pierres, des métaux, etc., et que l'on aperçoit aisément à l'endroit où ils sont cassés : *Ce marbre est d'un* GRAIN *plus gros que l'autre*. *L'acier a le* GRAIN *plus fin, plus serré que le fer*. (Acad.) *Des papiers d'un* GRAIN *très-fin*. (Ph. Chasles.) *La finesse du* GRAIN *de l'ardoise augmente en raison de sa situation à de plus grandes profondeurs*. (Buff.)

— Méd. Pustule de la variole; marque qu'elle laisse.

— Pharm. Préparations qui ne diffèrent des pastilles que par leur forme globuleuse.

— Mar. et fam. Averse, pluie soudaine et de peu de durée : *Nous allons avoir un* GRAIN.

— Mar. *Grain de vent*, ou simpl. *Grain*, certain tourbillon qui se forme tout à coup, et fatigue plus ou moins le navire : *Nous avons essuyé plusieurs* GRAINS.

— Nuage qui annonce le grain de vent : *Voilà un* GRAIN *bien noir*.

— Grav. Effet que produisent les tailles diversement croisées entre elles : *Ces tailles forment un mauvais* GRAIN.

— Archit. *Grain d'orge*, petite cavité pratiquée entre des moulures de menuiserie pour les dégager.

— Constr. *Grain d'orge*. Petit morceau de bois en forme de prisme que l'on enfonce dans les vides et les fentes d'une pièce de bois. || *Assemblage à grain d'orge*, se dit de deux pièces de bois dont l'une est taillée en angle aigu, l'autre en angle rentrant, de manière à s'emboîter exactement.

— Comm. *Grain d'orge*, ou *toile grain d'orge, de grain d'orge, à grain d'orge*, toile semée de points ressemblants à des grains d'orge. *Servir de linge à grain d'orge*. *Broderie à grain d'orge*.

— Techn. Petites aspérités qui couvrent la surface de certaines étoffes, de certains cuirs, etc. : *De la soie d'un beau* GRAIN. *Ce maroquin est d'un beau* GRAIN. (Acad.)

— *Gros grain*, se dit d'une étoffe de soie très-forte que l'on fabrique à Lyon : *Une robe de* GROS GRAIN.

Syn. Grain, graine. La première idée que présente le mot *grain* est celle d'un fruit à consommer; celle que nous offre le mot *graine* est celle d'une semence à jeter en terre. Un *grain* de mil n'est un *grain* que pour le coq qui le préfère à une perle; c'est une *graine* pour le jardinier qui la sème pour reproduire du mil. Une autre différence bien caractéristique est celle-ci : *grain* ne se dit que du fruit qui, semé comme *graine*, se reproduit exactement lui-même; *graine* se dit de ce qu'on plante comme semence pour avoir des fruits fort différents ou simplement des fleurs.

GRAIN, n. m. Métrol. anc. Le plus petit des an-

cient poids; la soixante-douzième partie du gros, la vingt-quatrième du scrupule.

L'or est en souverains,
Bons quadruples pesant sept gros trente-six *grains*.
(V. Hugo.)

— Monnaie de Malte, qui valait à peu près six deniers de France.

GRAINAGE, n. m. Pron. *grè-naj*. — Techn. État du sucre en cristaux plus ou moins divisés.

GRAINE, n. f. (*granum*, grain, graine; lat.) Pron. *grènn*. — Semence d'une plante; ovule, petit corps organisé réunissant en lui toutes les conditions nécessaires pour produire un végétal semblable à celui dont il est issu : GRAINE *de laitue, de pourpier, d'épinards*, etc.

— Fig. et fam. *C'est une mauvaise graine*, se dit en parlant de laquais, de pages, d'écoliers, de jeunes gens malins : *Méfiez-vous de cette* MAUVAISE GRAINE.

— Fig. et fam. *Cette fille monte en graine*, elle avance en âge, et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— Prov. et pop. *C'est de la graine de niais*, c'est une chose qui ne peut tromper que des gens simples.

— *Frange, épaulette, gland à* GRAINE D'ÉPINARDS, frange, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *Dans l'armée française, les épaulettes à* GRAINE D'ÉPINARDS *indiquent un grade supérieur*.

— Vulg. *Graine de vers à soie*, œufs de vers à soie. || *Graine d'écarlate*, la cochenille.

GRAINETIER, n. m. V. GRENETIER.

GRAINETTE, n. f. (dimin. de *grain*.) Pron. *grè-nètt*. — Bot. Fruit du lycium. || Vulg. Graine d'Avignon, qui sert à teindre en jaune. V. GRENETTES.

GRAINIER, IÈRE, n. (*grain*.) Pron. *grè-nié, nièr*. — Celui, celle qui vend en détail toutes sortes de grains.

GRAINOIR, n. m. Pron. *grè-noar*. — Techn. Crible dont on se sert pour grener la poudre à canon.

— Atelier où l'on grène la poudre. || On écrit mieux, *Grenoir*.

GRAIRIE, n. f. Eaux et for. Partie d'un bois qui est possédée en commun.

— Anc. *Droit de grairie*, permission royale de laisser croître des haies en haute futaie, sous la réserve du droit de juridiction, et de la portion qui revenait au roi.

GRAISSAGE, n. m. Pron. *grè-çaj*. — Techn. Action de graisser : *Le* GRAISSAGE *des roues d'une voiture*. (Acad.)

— Ce qui sert à graisser : *Un bon* GRAISSAGE.

— État du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSE, n. f. (*crassus*, épais; lat.) Pron. *grèss*. — Substance animale onctueuse et aisée à fondre, répandue en diverses parties du corps de l'homme et des animaux : *La* GRAISSE *l'incommode. Être chargé de* GRAISSE. (Acad.) *La* GRAISSE *diffère du suif en ce qu'elle reste toujours molle*. (Buff.)

— Fig. et fam. *C'est un peloton de graisse*, se dit d'un enfant fort gras. || Il se dit aussi d'un petit oiseau extrêmement gras, particul. des ortolans et des becfigues.

— Fam. *La graisse ne l'étouffe point*, se dit d'une personne maigre.

— Prov. *Faire de la graisse*, dormir beaucoup; se lever tard. || *Vivre de sa graisse*, vivre de son bien.

— *Ce vin tourne à la graisse*, il commence à filer comme de l'huile.

— Fig. *La graisse de la terre*, la substance qui contribue le plus à la fertilité de la terre : *Les grandes ravines emportent la* GRAISSE *de la terre*. (Acad.) || Rare.

— Écrit. sainte. Fertilité de la terre : *La* GRAISSE *de la terre et la rosée du ciel*. (Acad.)

GRAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Graisser : *Les rouages d'une machine n'ont besoin que d'être plus ou moins* GRAISSÉS. (H. de Balz.)

GRAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*graisse*.) Pron. *grè-cé*. — Frotter, oindre de graisse, d'un corps onctueux : GRAISSER *des bottes, des souliers*. GRAISSER *les roues d'une charrette, d'un carrosse*. (Acad.) *Tu as voulu* GRAISSER *la girouette avant de souffler dessus*. (E. Augier.)

— Fig. et pop. *Graisser le couteau*, manger de la viande à déjeûner ou à goûter.

— Prov. et fig. *Graisser ses bottes*, se préparer à partir pour quelque voyage; se disposer à mourir : *Ce malade fera bien de* GRAISSER SES BOTTES.

— Prov. GRAISSEZ *les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

— Fig. *Graisser la patte à quelqu'un*, donner de l'argent à quelqu'un pour le gagner, pour le corrompre :

Vous êtes pleinement contentés de vos soins;
Mais ne vous laissez pas *graisser la patte*, au moins. (Mol.)

— GRAISSER *le marteau*, donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée.

On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau*.
(Rac.)

— Fig. et pop. *Graisser les épaules à quelqu'un*, lui donner des coups de bâton.

— Par anal. Rendre sale et crasseux : GRAISSER *son linge, ses habits*.

— V. intr. ou neut. *Ce vin* GRAISSE, il file comme l'huile, lorsqu'on le verse.

= **Se graisser**, v. pron. Être graissé.

GRAISSERIE, n. f. (*graisse*.) Pron. *grèss-rî*. — Comm. Boutique, commerce de graissier.

GRAISSET, n. m. Vulg. Rainette verte.

GRAISSEUX, EUSE, adj. (*graissé*.) Pron. *grè-ceu, ceuz*. — Qui est de la nature de la graisse : *Corps* GRAISSEUX. *Membrane* GRAISSEUSE. (Acad.)

GRAISSIER, IÈRE, adj. Pron. *grè-cié, cièr*. — Qui fait le commerce de graisse : *Épicier* GRAISSIER.

GRAISSIN, n. m. Pron. *grè-çain*. — Pêch. Espèce d'écume qu'on aperçoit à la surface de l'eau, dans les endroits où les poissons frayent.

GRAISSOIR, n. m. Techn. Auge pour graisser la laine.

GRALLES, n. m. pl. (*grallæ*, échasses; lat.) Pron. *gral*. — Zool. Vulg. Oiseaux de rivage; échassiers.

GRAMEN, n. m. (*gramen*, gazon; lat.) Pron. *gra-mènn*. — Plante graminée qui constitue principalement le gazon : *Les arbres des forêts cachant à la vue les* GRAMENS *qui entretiennent la fraîcheur de leurs racines*. (Cuv.) || Graminée : *Le blé a quelque rapport avec l'ivraie, avec les* GRAMENS, *et quelques autres herbes des prairies*. (Buff.)

GRAMES, n. f. pl. Herbes vivaces dans les blés.

GRAMINÉES, n. f. pl. (*gramen*.) Pron. *gra-mi-né*. — Bot. Famille de plantes de la nature du gramen; elle a pour espèces principales, le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, le chiendent, etc.

— Adjectiv. : *Les plantes* GRAMINÉES *ont, en général, les feuilles longues, étroites et pointues, et les fleurs disposées en épi ou en panicule*. (Acad.) *La famille des* GRAMINÉES. (Acad.) *Le porte-plume vole parmi les graminées avec deux ailes simples, faites comme deux plumes à écrire*. (Bernardin de St-Pierre.)

GRAMINIFORME, adj. des 2 g. (*gramen*, gazon; *forma*, forme; lat.) Bot. Qui ressemble à une graminée.

GRAMINOLOGIE, n. f. (*gramen*, gazon; lat., λόγος, discours; gr.) Bot. Histoire des plantes graminées.

GRAMMAIRE, n. f. (γράμμα, lettre, littérature; gr.) Pron. *gram-mèr*. — Science du langage ou des signes de la pensée, considérés dans leurs éléments, leurs modifications et leurs combinaisons : *C'est l'instinct commun à tous les hommes, qui a fait les premières* GRAMMAIRES *sans qu'on s'en aperçût*. (Volt.) *La* GRAMMAIRE *est le fondement de toutes nos connaissances, puisqu'elle rend compte des mots qui sont les signes nécessaires des idées*. (La Harpe.) *La* GRAMMAIRE *est le fondement et la base des autres sciences*. (La Br.)

La *grammaire* du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif,
Nous enseigne les lois. (Mol.)

Éclairée par une métaphysique fine et déliée, la GRAMMAIRE *démêle les nuances des idées, apprend à distinguer ces nuances par des signes différents, donne des règles pour faire de ces signes l'usage le plus avantageux, et ne laisse enfin à ce caprice national qu'on appelle l'usage que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter*. (D'Alemb.)

Veux-tu toute la vie offenser la *grammaire?* (Mol.)

— *Grammaire générale*, la science raisonnée des principes communs à toutes les langues.

— *Grammaire particulière*, ensemble de règles propres à telle ou telle langue.

— *Grammaire comparée*, partie de la science grammaticale qui a pour objet l'étude comparative des différentes langues : *La* GRAMMAIRE COMPARÉE *doit fournir des matériaux à la* GRAMMAIRE *générale*. (D'Alemb.)

— *Grammaire universelle*, science raisonnée des principes communs et particuliers à toutes les langues; elle en explique l'origine, les rapports d'analogie, les différences orthographiques, syntaxiques, etc.

— Particul. Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage : *Acheter une* GRAMMAIRE. *La* GRAMMAIRE *de Port-Royal*. (Acad.) GRAMMAIRE *française, anglaise, espagnole*. GRAMMAIRE *du premier âge*. GRAMMAIRE *élémentaire*. GRAMMAIRE *complète*.

GRAMMAIRIEN, n. m. Pron. *gram-mé-riain*. — Celui qui sait, qui enseigne la grammaire, qui a écrit sur la grammaire : *C'est un excellent* GRAMMAIRIEN. *C'est un mauvais* GRAMMAIRIEN. *Un savant* GRAMMAIRIEN *court risque de composer une grammaire trop remplie de préceptes*. (Fén.) *Nous serons* GRAMMAIRIENS, *lexicographes, autant que nous le pourrons*. (Villem.)

— Antiq. Ceux qui s'adonnaient à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général : *Les anciens* GRAMMAIRIENS. *Les* GRAMMAIRIENS *grecs, latins*.

GRAMMAIRIENNE, n. f. Pron. *gram-mé-riènn*. — Didact. Femme qui étudie, qui enseigne la grammaire.

GRAMMATAIRE, n. m. (γράμμα, lettre; gr.) Pron. *gram-ma-tèr*. — Philol. Alphabet ou collection des lettres d'une langue, disposées dans un ordre philosophique : *Une langue qui n'a pas un bon* GRAMMATAIRE *n'aura jamais un dictionnaire passable*. (Ch. Nodier.)

GRAMMATIAS, n. m. Pron. *gram-ma-tidss*. — Anc. Pierre où sont gravés les caractères de l'alphabet.

GRAMMATICAL, ALE, adj. Qui appartient à la grammaire : *Discussion* GRAMMATICALE. *Journal* GRAMMATICAL.

— Qui est selon les règles de la grammaire.

— *Exactitude, correction* GRAMMATICALE. *Cette façon de parler est* GRAMMATICALE, *mais elle n'est pas élégante*. (Acad.)

— *Analyse grammaticale*. || V. ANALYSE.

GRAMMATICALEMENT, adv. Pron. *gram-ma-ti-kal-man*. — Selon les règles de la grammaire : *Cette phrase est bonne* GRAMMATICALEMENT, *mais elle manque d'élégance*. (Acad.)

GRAMMATISTE, n. m. (γραμματιστής; gr.) Antiq. Maître chargé chez les Grecs d'enseigner la grammaire.

— Par dénigr. Celui qui enseigne, qui fait profession d'enseigner la grammaire.

GRAMMATITE, n. f. Min. Variété de l'amphibole.

GRAMME, n. m. (γραμμή, trait de plume; gr.) Pron. *gram*. — Unité conventionnelle de poids du nouveau système métrique, équivalente à un centimètre cube d'eau distillée : *Le* GRAMME *est contenu cent fois dans l'hectogramme, mille fois dans le kilogramme, etc. Le* GRAMME *est égal au poids d'un centimètre cube d'eau distillée prise à la température du maximum de condensation*. (Acad.)

— Anc. Poids appelé plus ordinairement, *Scrupule*.

GRAMMITE, n. f. (γράμμα, lettre; gr.) Agate ou jaspe rouge, marqué de raies blanches, en forme de lettres.

GRAMMOMÈTRE, n. m. Instrument pour régler les lettres de l'écriture.

GRAND, ANDE, adj. (*grandis*; lat. m. sign.) Pron. *gran*, et devant une voyelle ou un *h* muet; *grant*. — Qui a beaucoup de hauteur, de profondeur, de longueur, de largeur, de volume, ou de capacité : *Homme* GRAND. GRANDE *femme. Être de* GRANDE *taille*. GRAND *arbre*. GRAND *trou*. GRANDE *rivière. La chose du monde la plus* GRANDE *est le ciel*. (Fén.)

— Fam. *Ouvrir de grands yeux*, voir, regarder avec surprise, avec curiosité.

— *Grand chemin*, la plus large et la plus longue voie de communication :

Dis-lui : Là haut, ton père te contemple
Ici sa tombe, et là le *grand chemin*
Suis son exemple. (C. Del.)

— *Le grand Océan*, la mer Atlantique. || *Les grandes Indes*, les Indes orientales, par opposition à l'Amérique.

— Il se dit pour marquer simplement la dimension d'un objet, ou la différence de dimension entre plusieurs objets : *Votre fils est plus* GRAND *que le mien. La salle n'est pas assez* GRANDE *pour contenir tant de monde. Ce vase est trop* GRAND.

— Fig. et pop. *Avoir les yeux plus grands que la panse*, croire qu'on va manger plus qu'on ne mange en effet, être plus tôt rassasié qu'on n'avait cru.

— Qui a pris, qui prend de la croissance : *Cette femme a des enfants déjà* GRANDS. *Il est déjà* GRAND *garçon*.

— Il se dit pareillement des animaux et des plan-

tes : *Ce chien est déjà* GRAND. *Les blés sont déjà* GRANDS.

— Fam. *Une grande personne*, une personne faite, par oppos. aux enfants : *Les enfants veulent imiter les* GRANDES *personnes*. (Acad.)

— Il se dit des choses qui passent un peu la mesure déterminée qu'elles ont ordinairement : *Il y a deux* GRANDES *lieues d'ici là*, plus de deux lieues.

— *Nous attendîmes deux grandes heures*, plus de deux heures.

— *Marcher à grandes journées*, voyager en faisant chaque jour plus de chemin qu'un homme, qu'une troupe n'en fait ordinairement dans une journée, etc.

— Considérable, extraordinaire, étonnant, etc. : *Porter de* GRANDS *fardeaux. Servir dans une* GRANDE *maison. Avoir une* GRANDE *fortune, de* GRANDS *biens. Gouverner un* GRAND *empire, de* GRANDES *vues*. (Acad.) *Pour former de* GRANDS *desseins, il faut avoir l'esprit libre et en repos*. (Fén.) *En peu de temps les* GRANDES *craintes succèdent aux* GRANDES *espérances*. (B. de St-P.) *Il n'existe pas de* GRAND *talent sans une* GRANDE *volonté*. (H. de Balz.) *Nos plus* GRANDS *maux nous viennent de nous*. (J. J. Rouss.) *C'est dans le jeu qu'on voit les* GRANDS *coup du sort*. (Mol.)

C'est dans les *grands* dangers qu'on voit un *grand* courage.
(Regn.)

Il n'y a jamais de GRANDES *choses sans de* GRANDES *difficultés*. (Volt.) *En tout temps, en tout lieu, les* GRANDES *vertus, les* GRANDS *crimes sont rares*. (Ségur.)

— Prov. *Petite pluie abat grand vent*, peu de chose suffit pour calmer un grand emportement.

— Quelquefois il se joint à un nom pour lui donner plus de force :

Nous étions *grands amis*, mon cher monsieur Raymon,
Et souvent il a dû vous prononcer mon nom. (E. Aug.)

— Qui est en grande quantité : *Il n'a pas* GRAND *argent. Il n'y a pas* GRAND *monde à ce spectacle*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Nager en grande eau*, être dans l'abondance, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Particul. *Grandes eaux*, crue extraordinaire des fleuves, des rivières : *A l'époque des* GRANDES *eaux*.

— Important, principal : *Un des* GRANDS *principes de la philosophie. Une* GRANDE *maxime de jurisprudence. Il m'a donné une* GRANDE *leçon par son exemple. C'est un* GRAND *point de savoir bien prendre son temps*.

— Qui est fort au-dessus des autres par sa naissance, sa richesse, son pouvoir, sa dignité, son génie, etc. : *Un* GRAND *personnage. Un* GRAND *seigneur. Une* GRANDE *dame. Un* GRAND *génie. Un* GRAND *esprit. En mauvaise part : Un* GRAND *poltron. Un* GRAND *sot. Un* GRAND *bavard. Un* GRAND *menteur. Il n'appartient qu'aux* GRANDS *hommes d'avoir de grands défauts*. (La Rochef.) *Toute nation est capable de grandes choses sous un* GRAND *roi*. (Chom.)

Les menteurs les plus *grands* disent vrai quelquefois.
(Corn.)

Plus le coupable est *grand*, plus grand est le supplice.
(Volt.)

— Courageux, magnanime, noble : *Il fut* GRAND *dans l'adversité. Il voulut se montrer* GRAND *et généreux*. GRAND *cœur*. GRANDE *âme. Il fut* GRAND *dans l'adversité par son courage, dans la prospérité par sa modestie, dans les difficultés par sa prudence, dans les périls par sa valeur, dans la religion par sa piété*. (Fléch.) *Déployer un* GRAND *caractère*.

Et jamais on n'est *grand* qu'autant que l'on est juste.
(Boil.)

Il est plus GRAND, *plus difficile de souffrir le malheur que de s'en délivrer*. (Mad. Desh.) *Les* GRANDES *pensées viennent du cœur*. (Vauv.)

Plus le malheur est *grand*, plus il est *grand* de vivre.
(Crébill.)

— Fig. et fam. *Promettre, jurer ses grands dieux*, promettre, jurer avec de grands serments.

— *Grand Dieu!* exclamation d'étonnement, de crainte, etc.

— Fam. *Les grands parents*, les plus considérables d'entre les proches parents.

— *Le grand monde*, la société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent : *Voir le* GRAND MONDE. — *Grandes manières. C'était alors une femme de cinquante-six ans, parfaitement conservée, et qui avait de* GRANDES *manières*. (H. de Balz.)

— Fam. *Trancher du grand seigneur*, faire le grand seigneur. || Absol. *Trancher du grand*, affecter des airs de grandeur.

— Surnom de quelques princes ou personnages illustres par leurs actions héroïques ou leur mérite extraordinaire : *Alexandre le* GRAND. *Saint Grégoire le* GRAND. *Albert le* GRAND. *Le* GRAND Corneille.

— Titre de certains dignitaires, de certains officiers qui en ont d'autres sous eux : GRAND *maître de l'université*. GRAND *chancelier de la Légion d'honneur*. GRAND *aumônier*. GRAND *écuyer*, etc.

— Par analogie : GRAND *prêtre*. GRAND *pontife*, etc.

— Anc. Absol. *Monsieur le Grand*, le grand écuyer du roi.

— Il s'ajoute au titre de divers princes souverains : *Le* GRAND *Turc. Le* GRAND *Mogol. Le* GRAND-DUCHÉ *de Toscane*.

— Il s'ajoute encore au titre des chefs de certains ordres, de certains officiers ou dignitaires : GRAND *maître de Malte*. GRAND *maître de l'ordre Teutonique*. GRANDE *maîtrise*. GRAND *officier de la Légion d'honneur*. GRAND-*croix*. GRAND *cordon*. GRAND *prieur de Cluny. La* GRANDE *prieure de telle abbaye*.

— *Grande* perd quelquefois l'*e*, que l'on remplace par une apostrophe : *A* GRAND'*peine. C'est* GRAND'*pitié. Ce n'est pas* GRAND'*chose. La* GRAND'*messe. Ma* GRAND'*mère*, etc. : *J'avais très-chaud et* GRAND'*soif et je cherchais de tous côtés une maison pour y demander à boire*. (V. Hugo.) *La multitude se précipita sur lui, et ses amis eurent* GRAND'*peine à le dégager*. (Guizot.)

S'enrichir de bonne heure est une *grand* sagesse.
Tout chemin d'acquérir se ferme à la vieillesse. (Regn.)

— Finan. *Grand-livre*. || V. LIVRE.

— Mar. *Grand mât*, mât le plus élevé d'un bâtiment. Il se compose, dans les grands bâtiments, de trois ou quatre parties : *Le bas mât, le* GRAND *mât de hune, le* GRAND *mât de perroquet, le* GRAND *mât de cacatois*.

— Chronol. *Grand mois*, se dit dans les chartes, du mois de juillet, qui a les plus longs jours de l'année.

— Scienc. hermét. *Le grand art, le grand œuvre*, la pierre philosophale.

— Anc. *Grandes audiences*, se disait des audiences que le parlement consacrait aux causes des rôles, par oppos. aux *petites audiences*.

— Prov. *Qui a grand, grand lui faut*, ceux qui ont beaucoup de bien épousent ordinairement des personnes également riches.

= **Grand**, n. m. Grands seigneurs d'un royaume : *Tous les* GRANDS *du royaume. Le service des* GRANDS. *S'attacher à un* GRAND. *Il faut aux* GRANDS *de grandes vertus*. (Mass.)

La haine entre les *grands* se calme rarement. (Corn.)

J'ai eu d'abord pour la plupart des GRANDS *une crainte puérile ; dès que j'ai eu fait connaissance, j'ai passé presque sans milieu jusqu'au mépris*. (Montesq.)

Vous semblez ne pouvoir vivre qu'avec les *grands*.
(Étienne.)

— Particul. En Espagne, Ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilége de se couvrir devant le roi : *Un* GRAND *d'Espagne de la première classe. Le roi d'Espagne l'a fait* GRAND. (Acad.)

— Prov. *Service de grand n'est pas héritage*, on n'est pas toujours assuré de faire fortune en servant des grands.

— Absol. Caractère de grandeur ; sublime : *Il y a du* GRAND *dans cette action, dans cette pensée, dans ce projet. Cet auteur, pour trop affecter le* GRAND, *tombe dans le galimatias*. (Acad.)

Non, à ce vil emploi je ne puis me borner ;
Je vise au *grand*, Frontin, je veux les gouverner.
(Desmahis.)

...Avec votre nom, votre esprit, votre rang,
Vous auriez pu percer.... aller au *grand*. (Laya.)

— *Du petit au grand*, par comparaison des petites choses aux grandes.

= **En grand**, loc. adv. De grandeur naturelle, etc. : *Se faire peindre* EN GRAND.

— *Faire une chose en grand, l'exécuter en grand*, la faire d'une grandeur convenable sur un modèle en petit : *C'est une chose que je veux exécuter en* GRAND *avant que la mort ne le prenne avec moi au sérieux*. (C. Del.)

— *Travailler en grand*, travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète.

— Fig. *Penser, agir en grand*, d'une manière grande, noble, élevée.

= **A la grande**, loc. adv. A la manière des grands seigneurs : *Vivre* À LA GRANDE. *On ne peut voyager ni plus* À LA GRANDE, *ni plus librement*. (Mme de Sév.) || Vieux.

GRAND'CHAMBRE, n. m. Pron. *grand-chambr*. — Anc. Première chambre d'un parlement.

GRANDE-ÉCAILLE, n. f. Zool. Poisson du genre Chivodon.

GRANDELET, ETTE, adj. (dimin. de *grand*.) Pron. *grand-lè, lètt*. — Un peu grand ; déjà grand : *Cette femme a déjà des enfants assez* GRANDELETS. *Sa fille est toute* GRANDELETTE.

GRANDEMENT, adv. Avec grandeur : *Il pense, il agit grandement*. (Acad.)

— Fam. Beaucoup, extrêmement : *Il se trompe* GRANDEMENT. *Vous avez* GRANDEMENT *raison*. (Acad.) *La multitude applaudit les grandes choses* GRANDEMENT *exprimées*. (Cous.)

GRANDESSE, n. f. (*grandeza*, esp.) Dignité de grand d'Espagne : *Il y a diverses classes de* GRANDESSES. *Il y a trois* GRANDESSES *dans cette maison. Je parvins à la* GRANDESSE *et à la clef de gentilhomme de la chambre*. (St-Sim.) *Demande tout, je te donnerai tout : pouvoir, trésors,* GRANDESSE. (C. Del.)

GRANDEUR, n. f. (*grand*.) Étendue en hauteur, en longueur, en largeur, etc. : *Deux hommes de même* GRANDEUR. *Des tableaux de différentes* GRANDEURS. *Cela est de la* GRANDEUR *d'un mètre. La* GRANDEUR *d'une maison, d'un jardin, d'un parc*, etc. (Acad.) *On compte dix-sept étoiles de première* GRANDEUR ; *au télescope, on aperçoit jusqu'à celle de seizième* GRANDEUR. (Arag.) *La* GRANDEUR *est presque la seule originalité de l'art romain*. (Nisard.)

— Absol. Mathém. Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution.

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur*, le regarder avec une fierté dédaigneuse.

— En parl. des choses, excellence, supériorité à l'égard des autres choses du même genre : *La* GRANDEUR *d'une entreprise. La* GRANDEUR *du péril. La* GRANDEUR *du courage. La* GRANDEUR *des actions, des victoires d'un prince. La* GRANDEUR *de cette conception étonne*. (Acad.) *C'est la* GRANDEUR *de mon sujet d'être renfermé dans une vie toute chrétienne*. (Fléch.) *Le crime d'un être libre a plus de* GRANDEUR *que l'innocence d'un esclave*. (V. Cous.)

— Particul. Puissance unie à la splendeur, à la majesté : *La* GRANDEUR *de Dieu. La* GRANDEUR *souveraine. La* GRANDEUR *des rois. Considérations sur la* GRANDEUR *et la décadence des Romains*. (Acad.)

— Absol. Pouvoir, dignités, honneurs : *Les soucis de la* GRANDEUR. *L'éclat, le néant des* GRANDEURS *humaines*. (Acad.) *Je ne viens point ici vous désabuser des* GRANDEURS *humaines*. (Fléch.) *Les* GRANDEURS *de ce monde corrompent l'âme, l'indigence l'avilit*. (J. J. R.)

— Noblesse, élévation, dignité : GRANDEUR *d'âme. Il a un air de* GRANDEUR *qui impose. Il n'y a, dans cette conduite, ni sagesse ni* GRANDEUR. *Les expressions ne répondent pas à la* GRANDEUR *du sujet*. (Acad.)

La véritable *grandeur*
Est de régner sur soi-même. (La F.)

— Titre d'honneur qu'on donne à un grand seigneur, aux évêques : *Monseigneur, il plaira à votre* GRANDEUR *de*... (Acad.)

...Sa *Grandeur*, madame, a tout quitté
Pour s'informer ici d'une auguste santé. (C. Del.)

...Votre message
M'a-t-il de leurs *Grandeurs* assuré le suffrage ? (Id.)

GRANDIFLORE, adj. des 2 g. (*grandis*, grand ; *flos*, fleur ; lat.) Bot. Qui a de grandes fleurs.

GRANDIFOLIÉ, ÉE, adj. (*grandis*, grand ; *folium*, feuille ; lat.) Bot. Qui a de grandes feuilles.

GRANDIOSE, adj. des 2 g. (*grand*.) Pron. *grandiôze*. — B.-arts. Il se dit de ce qui impose, de ce qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté : *Composition* GRANDIOSE. *Cette architecture est d'un style* GRANDIOSE. *L'accent pathétique et* GRANDIOSE *des prophéties*. (Lam.)

— Substantiv. Caractère noble, imposant : *Il y a du* GRANDIOSE *dans cette personne, dans cette statue, dans cet édifice*. (Acad.) *L'esprit de Sénèque était un peu tourné vers la déclamation et plus touché du* GRANDIOSE *que du simple*. (Nisard.)

GRANDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*grand*.) Devenir grand, croître en hauteur : *Cet enfant a bien grandi en peu de temps. Ces pluies ont fait* GRANDIR *les blés*. (Acad.)

— Fig. et Mor. Gagner en noblesse, en élévation : *Les héros sont comme les grands fleuves : leur source est petite ; ils* GRANDISSENT *en marchant*. (Ségur.) *Il est du petit nombre des hommes qui* GRANDISSENT *à être vus de près*. (St-M. Girard.) *Selon les temps et les circonstances, l'art se développe,* GRANDIT, *s'élève*. (Th. Gaut.)

— Fig. GRANDIR *en sagesse*. GRANDIR *en renommée. Son courage* GRANDISSAIT *au milieu des revers*. (Acad.)

— V. tr. ou act. Rendre plus grand : *Héritier d'un nom qui lui était un lourd fardeau, Auguste laissa voir trop facilement qu'en abaissant son père adoptif on le* GRANDISSAIT *lui-même*. (Mérim.)

— Fam. Exagérer : *Il n'y a point de petits événements pour le cœur ; il* GRANDIT *tout*. (H. de Balz.)

= **Se grandir**, v. pron. Se hausser : SE GRANDIR *en s'élevant sur la pointe des pieds.* (Acad.)

— Fig. S'élever : *La médiocrité croit se* GRANDIR *en rabaissant le mérite d'autrui.* (Acad.)

GRANDIROSTRE, adj. des 2 g. (*grandis*, grand, *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *gran-di-rostr.* — Zool. Qui a un grand bec.

= **Grandirostres**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs.

GRANDISSANT, part. prés. du v. Grandir : *Une conviction religieuse, en* GRANDISSANT, *a dévoré mes autres convictions.* (Chateaubr.)

GRANDISSIME, adj. des 2 g. (*grand.*) Pron. *gran-di-cim.* — Très-grand : *Vous me ferez un* GRANDISSIME *plaisir.*

GRAND'MÈRE, n. f. Pron. *gran-mèr.* — Aïeule : GRAND'MÈRE *du côté paternel, du côté maternel.* GRAND'MÈRE *paternelle, maternelle.*

Parlez-nous de lui, *grand'mère*,
Parlez-nous de lui. (Béranger.)
Une *grand'mère* est faible, et son amour l'abuse. (C. Del.)

— Pop. *Mère grand.*

GRAND-ONCLE, n. m. Pron. *gran-tonkl.* — Le frère du grand-père ou de la grand'mère. *Son* GRAND-ONCLE *du côté paternel, du côté maternel.* (Acad.)

GRAND-PÈRE, n. m. Pron. *gran-pèr.* — Aïeul : GRAND-PÈRE *du côté paternel, du côté maternel.* GRAND-PÈRE *paternel, maternel.* (Acad.)

Et de tous mes aïeux, puisqu'il ne faut rien taire,
Je n'en ai point connu par-delà mon *grand-père.*
(Boursault.)

Ses deux GRANDS-PÈRES *vendaient du drap auprès de la porte Saint-Innocent.* (Mol.) *Ses deux* GRANDS-PÈRES *avaient exercé la chirurgie.* (Cuvier.)

GRAND'TANTE, n. f. Pron. *gran-tant.* — La sœur du grand-père ou de la grand'mère : GRAND'TANTE *du côté paternel, du côté maternel. Ses* GRAND'TANTES.

GRANETTE, n. f. Bot. vulg. Nerprun.

GRANGE, n. f. (*granum*, grain ; lat.) Pron. *granj.* — Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes : *Tous ses blés sont dans la* GRANGE, *sont en* GRANGE. (Acad.) *J'ai le plaisir de voir couper les blés et battre en* GRANGE. (Volt.)

... La *grange* reçoit sous sa voûte pressée
Des vallons odorants la dépouille entassée. (Richard.)

— Anc. Petite maison de campagne.

GRANGEAGE, n. m. Pron. *gran-jaj.* — Anc. cout. Bail d'une terre pour la moitié des fruits.

GRANGÉE, n. f. Ce que contient une grange : *Une belle* GRANGÉE.

GRANGER, n. m. Pron. *gran-jé.* — Agric. Métayer ; celui qui met le blé dans la grange.

GRANIFÈRE, adj. des 2 g. (*granum*, graine, *fero*, je porte ; lat.) Bot. Qui porte des granules, de petits grains.

GRANIT, n. m. (*granito*, grenu, ital.) Pron. *gra-ni.* — Min. Pierre fort dure, composée d'un assemblage d'autres pierres de différentes couleurs : *Des roches de* GRANIT. *Des colonnes de* GRANIT. (Acad.) *Le* GRANIT *est composé de feldspath, de quartz et de mica.* (Dumér.) *Les hautes colonnes de la façade du Panthéon sont d'un seul morceau de* GRANIT *oriental blanc et noir.* (Stendh.)

GRANITELLE, adj. (*granitello*, ital.) Il se dit du marbre ressemblant au granit : *Marbre* GRANITELLE. (Acad.)

GRANITIN, n. m. Pron. *gra-ni-tain.* — Minér. Quartz feldspathique ; pegmatite.

GRANITIQUE, adj. des 2 g. Qui est formé de granit : *Roche* GRANITIQUE. *Masses* GRANITIQUES. (Acad.)

GRANITOÏDE, adj. des 2 g. (*granit* ; et εἶδος, ressemblance ; gr.) Min. Qui a l'apparence du granit.

GRANITONE, n. m. (*granitone* ; ital., de *granito*, granit.) Min. Roche d'Égypte, formée de feldspath et de mica.

GRANIVORE, adj. des 2 g. (*granum*, graine ; *voro*, je mange ; lat.) Zool. Qui vit, se nourrit de grains : *Nous voyons les oiseaux qu'on appelle* GRANIVORES *rechercher les vers, les insectes et les parcelles de viande, encore plus soigneusement qu'il ne cherchent les graines.* (Buff.) *Généralement, chez tous les peuples dont l'origine nous est connue, on trouve les premiers, barbares, voraces et carnassiers, plutôt qu'agriculteurs et* GRANIVORES. (J. J. Rouss.)

= **Granivores**, n. m. pl. Tribu d'oiseaux sylvains de la famille des Conirostres, qui se nourrissent principalement de graines : *Le moineau, la perdrix, la poule, le pigeon, sont* GRANIVORES.

GRANULAGE, n. m. Pron. *gra-nu-laj.* — Techn. Action de granuler, résultat de cette action.

GRANULAIRE, adj. des 2 g. (*granum*, grain ; lat.) Min. Qui se compose de petits grains réunis.

GRANULATION, n. f. Pron. *gra-nu-la-cion.* — Techn. Opération par laquelle on réduit les métaux en petits grains.

— Bot. Apparence granuleuse de certaines substances végétales.

— Agglomération de petits grains.

— N. pl. Méd. Lésion organique consistant en de petites tumeurs arrondies, fermes, qui se rencontrent surtout dans les poumons.

— *Granulations cérébrales*, petits corps blanchâtres ou jaunâtres, qu'on remarque dans les membranes intérieures qui revêtent le cerveau.

GRANULATOIRE, n. m. (*grain.*) Pron. *gra-nu-la-toar.* — Techn. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE, n. m. (*granulum* ; lat., m. sign.) Bot. Petit grain qui garnit le calice de certaines fleurs.

— Petit corps reproducteur des plantes cryptogames.

GRANULÉ, ÉE, part. pass. du v. Granuler.

— Adj. Qui est comme formé de petits grains : *Marbre* GRANULÉ.

GRANULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*granulare* ; lat. m. sign.) Techn. Mettre un métal en petits grains : GRANULER *du plomb, de l'étain.*

GRANULEUX, EUSE, adj. Qui est divisé en petits grains : *Terre* GRANULEUSE.

— Méd. Qui a, qui présente des granulations : *Poumon* GRANULEUX. (Acad.)

GRANULIFORME, adj. des 2 g. (*granum*, grain ; *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme de grains irréguliers.

GRAPHIOÏDE, adj. des 2 g. (γραφίς, style ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *gra-fi-o-id.* — Anat. Qui ressemble à un stylet : *Apophyse* GRAPHIOÏDE.

GRAPHIQUE, adj. des 2 g. (γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *gra-fik.* — Didact. Il se dit particulièrement des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure : *Description* GRAPHIQUE *d'une éclipse de soleil, de lune, etc. Opération* GRAPHIQUE. (Acad.) *L'art du dessin* GRAPHIQUE *lui était très-familier.* (Arago.) *L'homme appelé à commander sur les champs de bataille doit posséder les sciences exactes, les arts* GRAPHIQUES, *la théorie des fortifications.* (Thiers.)

— Qui a rapport à l'écriture, à la manière de représenter le langage par des signes : *Caractères, signes* GRAPHIQUES. *Le système* GRAPHIQUE *des Arabes diffère beaucoup du nôtre.* (Acad.) *Aucun monument* GRAPHIQUE *n'a été trouvé dans les fouilles.* (Vitet.)

— Min. Il se dit de minéraux dont la coupe offre des lignes imitant des caractères d'écriture.

GRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *gra-fik-man.* — D'une manière graphique : *Expliquer* GRAPHIQUEMENT *une éclipse.*

GRAPHITE, n. m. Pron. *gra-fit.* — Min. Carbure de fer ; minéral que l'on appelle aussi *Plombagine* ; on s'en sert pour fabriquer les crayons dits Mine de plomb : *On trouve le* GRAPHITE *dans les terrains de transition les plus anciens.* (Pelouze.)

GRAPHOÏDE, V. GRAPHIOÏDE.

GRAPHOLITHE, n. f. (γράφω, j'écris ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *gra-fo-lit.* — Min. Ardoise.

GRAPHOMÈTRE, n. m. (γράφω, j'écris ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *gra-fo-mètr.* — Mathém. Instrument dont on se sert pour mesurer les angles dans les opérations de l'arpentage.

GRAPIN, n. m. V. GRAPPIN.

GRAPPE, n. f. (*krapp*, croc, crochet ; *grappin* ; all.) Propr. Assemblage des grains qui composent le fruit de la vigne, le raisin ; et, par extens. Tout assemblage de grains, de fleurs ou de fruits sur une même tige : GRAPPE *de raisin.* GRAPPE *de verjus.* GRAPPE *de groseille.* (Acad.) *Une seule des* GRAPPES *du bananier fait la charge d'un homme.* (B. de St-P.) *Des fruits d'une couleur vermeille descendent en forme de* GRAPPE. (Buff.)

La vigne offrait partout des *grappes* toujours pleines.
(Boil.)

— *Vin de grappe*, vin qui coule naturellement du raisin sans qu'on le presse.

— Prov. et fig. *Mordre à la grappe*, saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse : *Dès qu'on lui eut parlé de cette affaire, il* MORDIT À LA GRAPPE. (Acad.) *Mais si elle s'aperçut que nous* MORDIONS À LA GRAPPE, *nous remarquâmes, de notre côté, que la voisine avait toute la mine d'être une intrigante.* (Lesage.)

— Artill. *Grappe de raisin*, assemblage de balles ou de biscayens enfermés dans un sachet, et qui se tirent comme mitraille.

— Art vétér. Petites excroissances molles, et ordinairement rouges, qui viennent aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets : *Ce mulet, ce cheval a des* GRAPPES *aux jambes.*

— Relat. Boisson composée de sucre de canne liquide et de citron, en usage parmi les nègres des Antilles.

GRAPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Réduire la garance en poudre.

GRAPPILLAGE, n. m. (*grappe.*) Pron. *gra-pi-iaj.* — Action de grappiller ; résultat de cette action.

— Techn. Manière d'exploiter les mines en n'enlevant que le minerai qui se présente à la surface de la terre.

GRAPPILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grappe.*) Pron. *gra-pi-ié.* — Cueillir ce qui reste de raisin dans une vigne, après qu'elle a été vendangée : *Dès que les vendangeurs ont achevé, il est permis d'aller* GRAPPILLER.

— Fig. et fam. Faire un gain secret, illicite : *Il a* GRAPPILLÉ *quelque chose dans cette affaire.* (Acad.)

On *grapille* chez nous, et l'on pille chez toi. (Bours.)
Oh ! pour moi, je n'ai fait encor que *grapiller*,
Si tu voulais m'aider, je ferais mieux mon compte. (Dest.)
Le commis en second volait l'homme d'affaire,
Le valet *grapillait* ; il eût voulu mieux faire. (La Motte.)

GRAPPILLEUR, EUSE, n. Pron. *gra-pi-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui grappille : *Voilà bien des* GRAPPILLEURS *dans cette vigne.* (Acad.)

— Fig. et fam. Homme qui fait de petits profits illicites : *C'est un* GRAPPILLEUR. (Acad.)

GRAPPILLON, n. m. (*grappe.*) Pron. *gra-pi-ion.* — Petite grappe de raisin détachée d'une plus grande : *Enlever un* GRAPPILLON.

GRAPPIN, n. m. (*greiffen*, prendre ; all.) Pron. *gra-pain.* — Mar. Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées, et dont on se sert pour les embarcations telles que chaloupes, canots, etc.

— Instrument de fer à plusieurs pointes recourbées, dont on se sert pour accrocher un bâtiment ennemi, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brûlot : GRAPPIN *d'abordage.* GRAPPIN *de brûlot.*

— Fig. et fam. *Jeter, mettre le grappin, son grappin sur quelqu'un*, se rendre maître de son esprit.

GRAPPINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grappin.*) Pron. *gra-pi-né.* — Mar. Attacher un vaisseau avec des grappins.

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui nettoie le verre en fusion.

GRAPSE, n. m. (γραπτός, peint, écrit ; gr.) Pron. *graps.* — Zool. Genre de crustacés brachyures : tribu des Quadrilatères ; espèce de cancre plat : *Le* GRAPSE-*peint.*

GRAS, ASSE, adj. (*crassus*, épais ; lat.) Pron. *grâ, grâss.* — Qui est formé de graisse, ou qui est onctueux : *Les parties* GRASSES *du corps. Corps* GRAS. *Matières* GRASSES. *Substances* GRASSES.

— Qui a beaucoup de graisse : *Un mouton* GRAS. *Viande* GRASSE. *La bécasse est ordinairement fort* GRASSE. (Buff.)

— Prov. et fig. *Tuer le veau gras*, faire quelque régal extraordinaire pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un.

— Particul. *Le bœuf gras*, bœuf très-gras que les bouchers promènent avec pompe par la ville, pendant les derniers jours du carnaval.

— En parl. des personnes, qui a de l'embonpoint : *Il est gros et* GRAS.

Il se porte à merveille,
Gros et *gras*, le teint frais et la bouche vermeille. (Mol.)

— Pop. *Être gras comme un moine, être gras à lard*, être fort gras. *Comment vous portez-vous ? n'êtes-vous pas* GRAS À LARD *et assez honnêtement heureux ?* (Volt.)

— Fig. et pop. *Sortir gras d'un emploi, d'une affaire*, s'y être enrichi.

— Prov. et fig. *En serez-vous plus gras ?* si vous faites cela, si cela arrive, en retirerez-vous quelque avantage ? — *Je n'en suis pas plus gras pour cela, il n'en est pas plus gras*, etc.

— *Avoir la langue grasse*, avoir la langue épaisse, mal articuler les mots. || V. GRAS, adv.

— Fig. et fam. *Dormir la grasse matinée*, se lever fort tard.

— Fig. *Ce cheval a la vue grasse*, sa vue s'obscurcit.

— Où il y a plus ou moins de graisse : *Ce bouillon est trop* GRAS. *Cette sauce n'est pas assez* GRASSE.

— Prov. et fig. *Faire ses choux gras de quelque chose*, en faire ses délices, en faire son profit.

— Particul. Qui consiste en viande, qui est préparé avec de la viande : *Mets* GRAS. *Soupe* GRASSE. *Dîner* GRAS.

— *Jour gras*, chez les catholiques, jour où l'on mange de la viande, par oppos. aux *jours maigres*, où il n'est pas permis d'en manger.

— Particul. *Les jours gras*, les derniers jours du carnaval : *Le jeudi* GRAS, *le dimanche* GRAS, *le lundi* GRAS, *le mardi* GRAS.

— Sali de graisse ou de quelque matière onctueuse : *Essuyez-vous, vous avez le menton* GRAS. *Mains* GRASSES. *Cheveux* GRAS. *Chapeau* GRAS.

— Par anal. Qui s'épaissit trop : *Du vin* GRAS. *de l'encre* GRASSE.

— *Fromage gras*, fromage qui n'a pas plus de consistance que le beurre.

— Bot. *Plantes grasses*, celles qui ont beaucoup de tissu cellulaire; les cactiers : *Les lourdes feuilles des* PLANTES GRASSES *retombent sur les murs comme des décorations de pierre.* (Lam.)

— *Figues grasses*, figues qui, avec le temps, ont contracté une espèce de graisse.

— *Terre grasse*, forte, tenace, fangeuse.

— *Terre grasse*, argile dont on se sert pour dégraisser les habits.

— *Terres grasses*, terres fertiles et abondantes : *Les climats doux, les pays* GRAS *et fertiles ont été les premiers peuplés.* (J. J. Rouss.)

— *Ce sol, ce terroir, ce pays est gras*, il abonde en blés et en pâturages.

— Poétiq. *De gras pâturages*, lieux qui abondent en herbages propres à nourrir les troupeaux.

— Par extens. *Le pavé est gras*, il est couvert d'une boue épaisse et qui fait glisser.

— *Couleur grasse*, qui est couchée avec abondance. || *Avoir le pinceau gras*, peindre par couches épaisses.

— Fig. et fam. Sale, obscène, licencieux : *Conte* GRAS. *Il se plaît à tenir des discours un peu* GRAS. *Cette comédie, cette farce est un peu* GRASSE. (Acad.)

— Anc. *Cause grasse*, cause que les clercs du palais choisissaient ou inventaient pour plaider entre eux, aux jours gras, et dont le sujet était plaisant.

— B.-arts. Moelleux : *Contours* GRAS. || En m. part. *Dessin gras*, dessin mou, sans vigueur.

— Fauconn. *Vol haut et gras*, se dit d'un oiseau dont le vol est hardi.

— Mar. Il s'emploie en parl. d'une pièce de bois plus forte qu'elle ne doit être : *Une poutre* GRASSE.

— Constr. *Mortier gras*, mortier qui contient trop de chaux.

= **Gras**, n. m. Partie grasse de la viande : *Le* GRAS *et le maigre d'un jambon. Il aime le* GRAS.

— *Le gras de la jambe*, l'endroit le plus charnu.

— *Riz au gras*, riz crevé dans du bouillon gras.

— Particul. Viande, mets gras : *Servir en* GRAS, *et en maigre.*

— *Manger gras, faire gras*, manger de la viande les jours maigres.

= **Gras**, adv. D'une manière épaisse : *Peindre* GRAS.

— *Parler gras*, prononcer mal certaines consonnes et particulièrement les *r*; grasseyer : *Il s'est acquis une voix claire et délicate, et heureusement* PARLE GRAS. (La Br.)

— Techn. *Pain gras-cuit*, qui est pâteux faute de cuisson.

— *Peindre à gras*, retourner avant que la couleur soit sèche.

GRAS-DOUBLE, n. m. Art cul. Membrane de l'estomac du bœuf : *Un plat de* GRAS-DOUBLE. GRAS-DOUBLE *à la poulette, à la bourgeoise.* (Acad.)

GRAS-FONDU ou **GRAS-FONDURE**, n. m. Anc. Diarrhée accompagnée d'un amaigrissement considérable ; on supposait une résorption de la graisse qui se mêlait avec le sang, et était expulsée en partie avec les évacuations alvines : *Les ortolans qu'on engraisse finiraient par mourir de* GRAS-FONDURE, *si l'on ne prévenait cet accident en les tuant à propos.* (Buff.)

— Art vétér. Maladie des chevaux, qui consiste en une inflammation du bas-ventre, et qui est ordinairement produite par l'excès du chaud ou du travail : *Ces chevaux sont morts de* GRAS-FONDU, *de* GRAS-FONDURE.

— Prov. *Il ne mourra pas de gras-fondu*, se dit d'un homme fort maigre.

GRASSEMENT, adv. Fam. et fig. Commodément, à son aise : *Vivre* GRASSEMENT. *Il faut vivre, et vivre* GRASSEMENT ; *je suis accoutumée à la bonne chère.* (Danc.)

— *Payer grassement*, payer généreusement : *Ces honnêtes gens se seraient peut-être emparés de ma montre : aussi je le payai fort* GRASSEMENT. (Lesage.)

GRASSET, ETTE, adj. (*gras.*) Pron. *grâ-cè, cètt.* — Qui est un peu gras : *Il est* GRASSET. *Elle est* GRASSETTE. *Une niche gracieusement découpée dans la muraille nous montrait une madone* GRASSETTE *et maniérée du dix-huitième siècle.* (G. Gand.)

GRASSET, n. m. Anat. Région du membre postérieur, correspondant au genou ; il a pour base la rotule.

GRASSETTE, n. f. Pron. *grâ-cètt.* — Bot. Plante de la famille des Personnées ; ses feuilles sont grasses et luisantes.

— Zool. vulg. Sarcelle d'été.

GRASSEYEMENT, n. m. (*gras.*) Pron. *gra-cèy-man.* — Prononciation vicieuse de la lettre *r*; manière de prononcer des personnes qui grasseyent : *Le* GRASSEYEMENT *affecté est le plus désagréable. Cette femme a un* GRASSEYEMENT *qui ne déplaît pas.* (Acad.) *Il avait dans la prononciation un* GRASSEYEMENT *très-sensible.* (Marm.)

GRASSEYER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *gra-cè-ié.* — (*Je grasseye, tu grasseyes, il grasseye* ou *grasseie, nous grasseyons, vous grasseyez, ils grasseyent* ou *grasseient ; je grasseyais, nous grasseyions ; je grasseyai ; je grasseyerai* ou *grasseierai, nous grasseyerons ; je grasseyerais* ou *grasseierais, nous grasseyerions ; grasseye, grasseyons ; que je grasseye, que nous grasseyions ; que je grasseyasse, grasseyant, grasseyé.*) — Parler gras, prononcer mal certaines consonnes, et principalement la lettre *r* : *Cette femme* GRASSEYE *agréablement. Il affecte de* GRASSEYER. (Acad.)

C'est l'affectation qui *grasseye* en parlant. (Volt.)
Cette blonde, avec l'air d'un pastel effacé,
Qui, lorgnant, *grasseyant*, et soupirant sans cesse,
Dit qu'il est très-permis d'avoir une faiblesse. (Desmahis.)

GRASSEYEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *gra-cè-ieur, ieuz.* — Personne qui grasseye, qui parle en grasseyant.

GRASSOUILLET, ETTE, adj. (*gras, grasset.*) Pron. *gra-çou-iè, iètt.* — Fam. Un peu gras : *Un enfant* GRASSOUILLET *et potelé.* (Acad.) *L'Allemand auprès de qui j'étais un ragot* GRASSOUILLET. (Hamilt.)

GRAT, n. m. Pron. *gra.* — Lieu où les poules grattent.

— Prov. *Envoyer quelqu'un au grat*, le rebuter, le chasser de sa présence.

GRATEAU, n. m. Techn. Outil du doreur et du fourbisseur.

GRATELLIER, n. m. Bot. Plante de la famille des Balsamiers.

GRATERON, n. m. Bot. Plante dont les tiges et les fruits sont hérissés de petits crochets, et s'attachent aux vêtements. On le nomme autrement *Rièble.*

GRATGAL, n. m. Pron. *gratt-gal.* — Bot. Arbrisseaux épineux ; genre de plantes de la famille des Rubiacées.

GRATICULATION, n. f. V. CRATICULATION.

GRATICULE, n. m. B.-arts. Châssis préparé pour réduire un tableau. || V. GRATICULAIRE.

GRATICULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*graticula*, gril ; ital.) Peint. Diviser un tableau en un nombre de petits carrés égaux entre eux, et diviser dans le même nombre de carrés le papier ou la toile sur laquelle on veut le copier, de manière à bien conserver les proportions du modèle.

GRATIENNE, n. f. Pron. *gra-ciène.* — Comm. Toile de lin de Bretagne.

GRATIFICATION, n. f. (*gratificatio* ; lat., m. sign.) Pron. *gra-ti-fi-ka-cion.* — Don, libéralité qu'on fait à quelqu'un : *Il a reçu bien des* GRATIFICATIONS. GRATIFICATION *annuelle, ordinaire, extraordinaire.* (Acad.) *On accorda la* GRATIFICATION *que demandaient les soldats vainqueurs.* (Roll.)

GRATIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gratificare* ; lat., m. sign.) Pron. *gra-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous gratifiions, vous gratifiiez.* — Favoriser quelqu'un en lui faisant quelque don, quelque libéralité : *Le roi l'A* GRATIFIÉ *d'une charge, d'une pension.* (Acad.)

Je crois de cet argent devoir *gratifier*
Un saint homme, un pauvre homme, à qui je m'intéresse. (M. J. Chénier.)

Peu de gens que le ciel chérit et *gratifie*
Ont le don d'agréer infus avec la vie. (La F.)

— Fam. *Albion n'a pas toujours été la terre du spleen, et l'épithète dont les anciens bardes la* GRATIFIAIENT *le plus volontiers est celle de la joyeuse Angleterre.* (Th. Gaut.)

— Ironiq. et fam. Attribuer mal à propos quelque chose à quelqu'un : *Vous me* GRATIFIEZ *là d'une qualité que je n'eus jamais. Il veut charitablement me* GRATIFIER *de ses bévues.* (Acad.)

GRATIN, n. m. Pron. *gra-tain.* — Art cul. Partie de certains mets farineux, etc., qui reste attachée au fond des vases où on les a fait cuire, et qui est souvent rousse et brûlée : *Le* GRATIN *d'une bouillie. Le* GRATIN *d'une soupe mitonnée, du riz, etc.* (Acad.)

— Manière d'apprêter certains mets avec de la chapelure de pain. *Merlan au* GRATIN. *Bœuf au* GRATIN. (Acad.)

GRATINER, v. tr. ou act. 1re conj. Art cul. Faire cuire de manière à former du gratin.

GRATIOLE, n. f. (*gratiola* ; lat.) Pron. *gra-ciol.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées ; elle a une très-grande propriété purgative.

GRATIS, adv. (m. lat., pour rien.) Pron. *gra-tiss.* — Gratuitement ; par pure grâce ; sans qu'il en coûte rien : *On lui a donné ses bulles* GRATIS. *On lui a expédié ses provisions, ses lettres* GRATIS. *Spectacle* GRATIS. *Ce médecin traite les pauvres* GRATIS. (Acad.)

Sur ce point je demande quartier ;
J'y rêverais *gratis* au moins un siècle entier. (Bours.)

— Fig. *Dire une chose gratis*, avancer une proposition ou un fait, sans en apporter la preuve. || Vieux.

— Substantiv. *Il a obtenu le* GRATIS *de ses bulles.* (Acad.) *Le public des jours de* GRATIS, *par cela même qu'il va rarement au spectacle, y porte une attention que rien ne peut distraire.* (Jouy.)

GRATITER, v. intr. ou neut. 1re conj. Crier comme fait une oie.

GRATITUDE, n. f. (*gratitudo* ; lat., m. sign.) Pron. *gra-ti-tud.* — Reconnaissance d'un bienfait reçu : *Témoigner, faire voir sa* GRATITUDE. *Donner des marques de* GRATITUDE. (Acad.) *La* GRATITUDE *n'est qu'un plaisir de plus.* (Pir.)

GRATON, n. m. Techn. Petit câble de glacier, ou râteau.

GRATTE, n. f. Pron. *gratt.* — Mar. Petite plaque de fer triangulaire emmanchée à son milieu, et dont on se sert pour gratter la carène, le pont, etc.

— Agric. Outil pour sarcler.

GRATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Gratter : *La date de l'acte est* GRATTÉE *et surchargée.* (Chateaub.)

GRATTEAU, n. m. Outil d'acier carré pour gratteler et polir.

GRATTE-BOËSSE, n. f. Pron. *gratt-boèss.* — Techn. Sorte de brosse dont se servent les doreurs et les monnayeurs pour nettoyer le métal.

GRATTE-BOËSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gratt-boè-cé.* — Techn. Frotter une pièce de métal avec la *gratte-boësse.*

GRATTE-CUL, n. m. invar. Pron. *gratt-ku.* — Vulg. Fruit rouge et allongé qui succède à la fleur de l'églantier ou rosier sauvage : *Cueillir des* GRATTE-CULS. *De la conserve de* GRATTE-CUL. (Acad.)

GRATTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gratter.*) Pron. *gratt-lé.* — Il double la lettre *l* du rad. *grattel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je grattelle, il grattellera.* — Techn. Gratter légèrement un corps, afin de le préparer à recevoir le poli.

GRATTELEUX, EUSE, adj. (*grattelle.*) Qui a de la grattelle : *Il est devenu* GRATTELEUX. (Acad.)

GRATTELLE, n. f. Pron. *gra-tèl.* — Menue gale milliaire : *Il a le sang échauffé, il lui vient de la* GRATTELLE. (Acad.)

GRATTE-PAPIER, n. m. Pron. *gratt-pa-pié.* — Par dénigr. Copiste de bureau, clerc d'avoué, de notaire, etc. : *Un ignorant* GRATTE-PAPIER.

.. De quoi te plains-tu donc ? qu'es-tu, donc qui te flatte,
Pauvre *gratte-papier*, obscur praticien,
Avocat de la veuve et du mur mitoyen ? (Em. Aug.)

Il fallait voir tous ces GRATTE-PAPIER *travaillant jusqu'à minuit.* (H. de Balz.)

GRATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*kratzen* ; all.) Pron. *gra-té.* — Racler, ratisser : GRATTER *une muraille.* GRATTER *des souliers avec un couteau, pour en enlever la crotte.* GRATTER *une écriture.* GRATTER *un mot.* (Acad.)

— Par anal. *Gratter à une porte*, y faire un petit bruit avec les ongles, pour avertir que l'on désire entrer : *On* GRATTE *à la porte du roi, par respect.* (Acad.)

On *gratte* à cette porte, et l'on n'y heurte pas. (Biss.)

— Fig. et fam. *Gratter le papier, le parchemin*, gagner sa vie en travaillant dans la basse pratique.

— Particul. Passer les ongles un peu fortement et à plusieurs reprises sur quelque endroit du corps : GRATTER *où il démange.*

Le ministre *grattait* son front pour deviner
Quel frac son ordonnance allait surabonner. (Ancelot.)

— Prov. et fig. *Gratter quelqu'un où il lui démange*, faire ou dire quelque chose qui lui plaît : *Il le* GRATTE *par où il lui démange.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Gratter l'épaule à quelqu'un*, chercher à se le rendre favorable.

— Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit.*

— En parl. des animaux, Remuer la terre avec les ongles : *Les poules* GRATTENT *la terre pour chercher de la pâture.*

— Par exag. *J'aimerais mieux gratter la terre avec les ongles que de.....* il n'y a point d'extrémité où je ne sois disposé à me réduire plutôt que de...

— Techn. Adoucir avec le grattoir. || Repasser les tailles trop légères de la gravure. | Ratisser une forme. || Tirer le poil d'un drap pour couvrir une couture.

— Mar. Râcler un vaisseau pour en ôter le vieux goudron.

— Iron. : *Gratter de la guitare,* jouer de cet instrument : *Il savait tourner un vers et* GRATTER *un peu de guitare.*

= **Se gratter,** v. pron. : *Un singe, un chien qui* SE GRATTE. (Acad.)

— Frotter la partie où il démange : *Un cheval qui* SE GRATTE *contre la muraille. Deux ânes qui* SE GRATTENT *l'un l'autre.* (Acad.) SE GRATTER *la tête, les pieds.* SE GRATTER *l'oreille, la tête, en signe d'embarras.*

— Prov. et fig. *Ce sont deux ânes qui se grattent,* par dérision, deux personnes qui se grattent l'une l'autre.

— *Qui se sent galeux se gratte,* que celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme s'applique ce qu'on en dit.

GRATTOIR, n. m. Pron. *gra-toar.* — Instrument propre à gratter le parchemin, le papier, etc., pour en enlever l'écriture ou les taches : *Effacer des mots avec un* GRATTOIR.

— Techn. Instrument propre à gratter, à creuser, à nettoyer, etc.

GRATUIT, ITE, adj. Pron. *gra-tui, tuitt.* — Qu'on donne gratis sans y être obligé : *Consultations* GRATUITES. *Leçons* GRATUITES.

— *École gratuite,* école où l'instruction est gratuite : ÉCOLE GRATUITE *de dessin.*

— *Don gratuit,* somme que le clergé de France et quelques provinces du royaume accordaient librement au roi, pour subvenir aux besoins de l'État : *Le revenu du roi, en Bretagne, consistait dans le don* GRATUIT. (Chateaub.)

— *A titre gratuit,* sans qu'il en coûte rien : *La constitution de l'État ne peut assurer* A TITRE GRATUIT *ce qui doit être le prix d'une activité laborieuse.* (Portalis.)

— *Supposition gratuite,* supposition qui n'a aucun fondement.

— *Insulte gratuite, méchanceté gratuite,* etc., insulte, méchanceté, etc., faite sans motif et sans intérêt.

GRATUITÉ, n. f. Théol. Caractère de ce qui est gratuit : *La* GRATUITÉ *de la prédestination.* (Acad.) *Ils sont grands, les trésors dans lesquels l'Éternel puisera les récompenses ou les simples* GRATUITÉS *qu'il réserve à la pensée libre et active.* (Kératry.)

— Exemption de frais : *C'est le christianisme qui a inventé la* GRATUITÉ *de l'éducation, et qui le premier l'a inaugurée dans le monde.* (Dupant.)

GRATUITEMENT, adv. Pron. *gra-tuitt-man.* — Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce : *Il lui a donné cela* GRATUITEMENT. (Acad.)

— Par extens. Sans fondement, sans motif : *Cela est supposé* GRATUITEMENT. *Vous avancez cela* GRATUITEMENT. (Acad.)

GRAU, s. m. Pron. *grô.* — Mar. Chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer.

GAVATIER, n. m. (*gravois.*) Pron. *gra-va-tié.* — Charretier payé pour enlever les gravois dans un tombereau.

GRAVATIF, IVE, adj. (*gravativus,* lat. m. sign.) Pathol. Qui est accompagné de pesanteur.

— *Douleur gravative,* douleur qui cause un sentiment de pesanteur ; elle est souvent occasionnée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité ou par le poids d'un organe engorgé.

GRAVATS, n. m. pl. *V.* GRAVOIS.

GRAVE, adj. des 2 g. (*gravis,* lourd, lat.) Phys. Pesant : *Les corps* GRAVES.

— Fig. Sérieux, qui agit, qui parle avec un air sage, avec circonspection et dignité : *Un homme* GRAVE. *Un* GRAVE *magistrat. Il est toujours libre dans la conversation, et toujours* GRAVE *dans les affaires.* (Boss.) *Je m'adressai à un* GRAVE *et gros personnage qui se tenait à la porte du cabinet de l'archevêque.* (Lesage.) *C'est un défaut d'être* GRAVE *hors de propos.* (Volt.)

— Par anal. : *Maintien* GRAVE. *Air, ton* GRAVE. *Mine, contenance, démarche* GRAVE. *Marcher d'un pas* GRAVE. *Paroles* GRAVES. *Une contenance* GRAVE *donne de l'importance à des sots.* (Boiste.) *Ce peuple a des mœurs* GRAVES *et simples.* (Fén.)

— Par extens. Qui exclut toute idée d'enjouement, de plaisanterie, de gaieté : *Un peuple qui a des mœurs* GRAVES *et simples. Des pensées* GRAVES. *Donner un ton* GRAVE *à la conversation.* (Acad.) *Le style de Tacite est* GRAVE.

— Mor. *Auteur, autorité grave,* qui est d'un grand poids dans la matière dont il s'agit.

— Important ; qui est de conséquence : *Matière* GRAVE. *Faute* GRAVE. *Motif* GRAVE. *Circonstances* GRAVES. *Le cas est* GRAVE.

Et garde-toi de rire en ce *grave* sujet. (Boil.)

— Particul. Qui peut avoir des conséquences fâcheuses ; dangereux : *Maladie* GRAVE. *Blessure* GRAVE. *L'affaire devient* GRAVE. *La circonstance est* GRAVE. (C. Del.)

— Mus. Bas, par oppos. à Aigu : *Son* GRAVE. *Ton* GRAVE. *Note* GRAVE. *Voix* GRAVE.

— Gramm. *Accent grave.* | *V.* ACCENT.

— *Un* È GRAVE. *Un* À GRAVE. *Un* ù *grave,* surmonté de l'accent grave.

— Substantiv. Littér. Pensée, style grave : *Le* GRAVE *est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué.* (Volt.)

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère. (Boil.)

— Mus. Ton grave : *Passer de l'aigu au* GRAVE, *du* GRAVE *à l'aigu,* etc. (Acad.)

— Phys. Corps pesant : *Les* GRAVES.

— Pêch. V. GRÈVE.

Syn. grave, sérieux. *Grave* est opposé à léger, *sérieux* est opposé à enjoué. Une personne *grave* est celle qui ne plaisante jamais mal à propos ; qui garde sévèrement les bienséances de son état et la dignité de sa profession ; une personne *sérieuse* est celle qui, par sa nature, ne sait ni rire ni plaisanter, même quand les circonstances l'y autorisent et l'y excitent. On est *grave* par caractère ; on est *sérieux* par humeur.

GRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Graver : *Livre orné de planches* GRAVÉES, *d'un titre* GRAVÉ. (Acad.)

Avoir le visage gravé de petite vérole, être tout gravé de petite vérole, en être extrêmement marqué.

— Fig. Imprimé dans la mémoire, dans le cœur : *L'amour du prince est profondément* GRAVÉ *dans son cœur.* (Fén.)

J'ai plus d'un souvenir profondément *gravé* ;
Et l'on peut distinguer bien des choses passées
Dans ces plis de mon front que creusent mes pensées.
(V. Hugo.)

GRAVELÉE, adj. f. Pron. *grave-lé.* — Techn. Il n'est usité que dans cette locution : *Cendre gravelée,* cendre faite de lie de vin calcinée.

— N. f. Lie brûlée.

GRAVELEUX, EUSE, adj. Pron. *grav-leu, leuz.* — Qui est mêlé de gravier : *Terre* GRAVELEUSE. *Crayon* GRAVELEUX.

— *Fruit graveleux,* fruit dont le cœur est plein d'une espèce de gravier.

— Méd. Qui est relatif à la gravelle ou qui la dénote : *Affection* GRAVELEUSE. *Urine* GRAVELEUSE.

— Méd. Qui est sujet à la gravelle : *Être goutteux et* GRAVELEUX.

— Substantiv. Personne attaquée de la gravelle : *Les goutteux et les* GRAVELEUX *sont à plaindre.*

— Fig. et fam. En parl. des propos, des discours, Trop libre, obscène : *Conte* GRAVELEUX. *Conversation* GRAVELEUSE. (Acad.) *Il se mit à débiter ces propos* GRAVELEUX *qui commencent par être énigmatiques et qui finissent par devenir grossiers.* (G. Sand.)

GRAVELLE, n. f. Méd. Maladie causée par de petites concrétions semblables à du sable ou à du gravier, qui se développent dans les voies urinaires, et se déposent au fond ou sur les parois du vase dans lequel l'urine est rendue : *Avoir la* GRAVELLE. *Être attaqué de la* GRAVELLE. (Acad.) *Montaigne, dont les ancêtres avaient été affectés de* GRAVELLE, *en fut atteint au même âge que son père.* (Chomel.)

GRAVELURE, n. f. Discours, propos trop libre et approchant de l'obscénité : *Il y a un peu de* GRAVELURE *dans ce discours.* (Acad.)

GRAVEMENT, adv. D'une manière grave et composée : *Parler* GRAVEMENT. *Marcher* GRAVEMENT.

— Avec gravité, d'une manière sérieuse : *La légèreté voit gaiement les choses sérieuses, et* GRAVEMENT *les choses frivoles.* (D'Alemb.)

... La troupe à l'instant, cessant de fredonner,
D'un ton *gravement* fou s'est mise à raisonner. (Boil.)

— Mus. Il indique un mouvement lent, mais moins lent que celui qui est indiqué par le mot *lentement.*

GRAVÉOLENCE, n. f. (*grave,* fortement ; *olere,* sentir ; lat.) Pron. *gra-vé-o-lanss.* — Néol. Puanteur ; mauvaise odeur.

GRAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (γράφω, j'écris ; gr.) Tracer quelque trait, quelque figure avec le burin, avec le ciseau, sur du cuivre, sur du marbre, etc. : GRAVER *une inscription.* GRAVER *une planche de cuivre.* GRAVER *des caractères.*

Avant même que Rome eût *gravé* douze tables. (Rac.)

— Fig. Marquer, tracer :

Ses rides sur son front *ont gravé* ses exploits. (Corn.)

— Partic. Tracer au burin, sur une planche de cuivre ou d'autre matière, la copie d'un tableau, d'un dessin, pour la reproduire ensuite sur le papier par le moyen de l'impression. GRAVER *en taille-douce.* GRAVER *sur le cuivre au burin.* GRAVER *à l'eau-forte.* GRAVER *à la manière noire.* || On dit en ce sens : GRAVER *un tableau, un dessin.* GRAVER *de la musique, des exemples d'écriture, etc.* (Acad.)

— GRAVER *une médaille, une monnaie,* graver le poinçon avec lequel on frappe le coin d'une médaille, d'une monnaie.

— GRAVER *des caractères d'imprimerie,* graver les poinçons avec lesquels on frappe les matrices qui servent à fondre des caractères d'imprimerie.

— Fig. GRAVER *quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire,* l'imprimer fortement dans l'esprit, dans la mémoire.

= **Se graver,** v. pr. Être gravé : *Ces idées* SE GRAVENT *promptement dans l'esprit, dans la mémoire.* (Acad.)

GRAVETTES, n. f. pl. Pêch. Vers qui servent d'appât pour la pêche du merlan.

GRAVEUR, n. m. Artiste dont la profession est de graver : *Bon, excellent* GRAVEUR. GRAVEUR *en pierres fines et en médailles.* GRAVEUR *en caractères d'imprimerie.* GRAVEUR *sur métaux.* (Acad.)

— On dit *Graveur* même en parl. d'une femme, et l'exemple suivant ne saurait faire autorité : *Elle commençait à apprendre le métier de* GRAVEUSE *de musique.* (G. Sand.)

GRAVIER, n. m. Gros sable mêlé de fort petits cailloux : *Le lit de ce ruisseau est formé de* GRAVIER. *Il n'y a point de terre franche en cet endroit-là, ce n'est que du* GRAVIER. (Acad.) *La craie est de même nature que le* GRAVIER *calcaire.* (Buff.)

— Particul. Sable qui se trouve dans le sédiment des urines : *Son urine est chargée de* GRAVIERS. (Acad.)

GRAVIGRADE, adj. des 2 g. (*gravis,* pesant ; *gradus,* démarche ; lat.) Zool. Qui a la démarche lourde.

= **Gravigrades,** n. m. pl. Famille de mammifères : *On doit placer l'éléphant parmi les* GRAVIGRADES.

GRAVIMÈTRE, n. m. Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur des liquides et des solides.

GRAVIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*gradi,* marcher ; lat.) Grimper, monter avec effort à quelque endroit roide et escarpé, en s'aidant des pieds et des mains : GRAVIR *contre un rocher, sur des rochers.* GRAVIR *au haut d'une muraille.*

— Transitiv. Escalader : GRAVIR *une muraille, un retranchement.*

— Monter avec effort : GRAVIR *une côte.* GRAVIR *une pente escarpée, un sentier.* (Acad.) *Les lamas font quatre ou cinq lieues par jour,* GRAVISSANT *des rochers où les hommes ne sauraient les suivre.* (Raynal.)

GRAVITATION, n. f. (*gravitas,* pesanteur ; lat.) Pron. *gra-vi-ta-cion.* Phys. Action de graviter ; force en vertu de laquelle un corps, abandonné à lui-même, se précipite vers la terre ; tendance que les corps ont naturellement à s'attirer les uns les autres : *La* GRAVITATION *d'une planète vers une autre. Les lois de la* GRAVITATION. (Acad.) *Newton a démontré les principes de la* GRAVITATION *dans les cieux.* (Thomas.)

— Fig. : *La* GRAVITATION *éternelle des êtres pensants vers Dieu est une des plus grandes merveilles de la création.* (Kératry.)

GRAVITÉ, n. f. (*gravitas* ; lat., m. sign.) Phys. Pesanteur : *La* GRAVITÉ *fait descendre les corps vers la terre.* (Acad.) *La* GRAVITÉ *est générale et mutuelle dans toutes les planètes.* (Buff.)

— *Centre de gravité,* point sur lequel un corps, sollicité seulement par la pesanteur, peut être maintenu en équilibre dans toutes les positions.

— Fig. Qualité d'une personne ou d'une chose grave ; air, ton grave et sérieux : *La* GRAVITÉ *d'un magistrat. Il impose par la* GRAVITÉ *de son maintien, de ses discours. J'eus beaucoup de peine à garder ma* GRAVITÉ. GRAVITÉ *de mœurs.* GRAVITÉ *de style.* (Acad.) *La* GRAVITÉ *est un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit.* (La Rochef.)

— En parl. des choses, Importance : *La* GRAVITÉ *de cette matière. La* GRAVITÉ *du sujet.*

— En parl. D'un son quelconque par rapport aux sons plus élevés : *Un son a plus ou moins de* GRA-

VITÉ selon que la corde qui le rend a plus ou moins de grosseur, plus ou moins de longueur. (Acad.) La GRAVITÉ du son dépend de la lenteur de vibration du corps sonore. ‖ SYN. V. PESANTEUR.

GRAVITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gravis*, pesant ; lat.) Phys. Tendre et peser vers un point : *Les planètes* GRAVITENT *vers le soleil.* (Acad.) *Socrate, Épictète, Marc-Aurèle, laissaient* GRAVITER *toutes les sphères les unes sur les autres, pour ne s'occuper qu'à régler les mœurs.* (Volt.) *Autour de l'astre des camarades,* GRAVITE *une foule d'étoiles du second ordre qui s'effacent devant le soleil aimé, mais qui s'efforcent de devenir soleils à leur tour.* (Viennet.)

GRAVOIR, n. m. Pron. *gra-voar.* — Techn. Outil avec lequel le lunetier pratique les rainures dans les châssis de lunette, pour y insérer les verres.

GRAVOIS, n. m. (*gravier.*) Pron. *gra-voa.* — Partie la plus grossière qui reste du plâtre, après qu'on l'a sassé : *Battre les* GRAVOIS. ‖ On dit quelquefois, *Gravats.*

— Par anal. Menus débris d'une muraille qu'on a démolie ou d'un bâtiment que l'on fait : *Un tombereau de* GRAVOIS. (Acad.)

GRAVURE, n. f. B.-arts. Art ou manière de graver : *S'adonner à la* GRAVURE. GRAVURE *sur bois, sur pierres fines.* GRAVURE *en creux, au burin, à l'eau forte.* GRAVURE *en taille-douce. Albert Durer fut peintre, graveur, sculpteur, architecte et littérateur ; mais c'est surtout par la* GRAVURE *qu'il s'immortalisa.* (Bailly.)

— Ouvrage du graveur : *La* GRAVURE *de ces planches est fort soignée.*

— Estampe : *Marchand de* GRAVURES. *Belle* GRAVURE. GRAVURE *avant la lettre.* (Acad.)

— Archit. Certains ornements, formés d'entailles creuses : *L'usage des* GRAVURES *dans la décoration des édifices remonte aux Égyptiens.*

— Techn. Rainure protégée dans une pièce de métal, de cuir, etc.

GRÉ, n. m. (*gratum*, agréable ; lat.) Volonté, caprice, fantaisie : *Se marier contre le* GRÉ *de ses parents. Donner et retirer des emplois à son* GRÉ. *Partez ou restez, à votre* GRÉ. (Acad.) *Distribuer à son* GRÉ *le blâme et la louange.* (Barthél.)

— Fig. *Errer sur les mers au* GRÉ *des vents et des flots. Aller sans règle au* GRÉ *de ses passions. Changer d'opinions au* GRÉ *des événements.* (Acad.) *Le navire voguait doucement* AU GRÉ *d'une brise légère.* (Mérim.)

Au gré des flots mouvants nous voguons séparés. (C. D.)

— Particul. Bonne, franche volonté qu'on a de faire quelque chose : *Il y est allé de son* GRÉ, *de son bon* GRÉ, *de son plein* GRÉ. *Il l'a fait contre son* GRÉ. *Il le fera de* GRÉ *ou de force. Vos amis seraient d'avis que vous fissiez de votre* BON GRÉ *ce que les plus grands efforts de vos ennemis ne sauraient vous contraindre de faire.* (Mézeray.)

— *Bon gré mal gré*, de gré ou de force.

Il veut *bon gré mal gré*
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré. (Rac.)

— Goût, sentiment, opinion : *Cela est-il à votre* GRÉ, *selon votre* GRÉ ? *Cela n'est pas au* GRÉ *de tout le monde. A mon* GRÉ, *ce discours est très-beau.* (Acad.)

Au gré de vos desirs je vois tout succéder. (C. Del.)
A mon gré, le Corneille est joli quelquefois. (Boil.)

— *Avoir quelque chose en gré*, le recevoir, le *prendre en gré*, le trouver bon, y prendre plaisir : PRENEZ EN GRÉ *l'avis que je vous donne. Il m'a* PRIS FORT EN GRÉ.

— *Savoir gré à quelqu'un*, être satisfait d'une chose qu'il a dite ou faite :

Il doit me *savoir gré* de ma noble franchise. (Étienne.)

— Par anal. : *Savoir bon gré, beaucoup de gré, savoir mauvais gré, peu de gré à quelqu'un.*

— *Se savoir bon gré d'avoir fait quelque chose*, s'en applaudir : *D'où vient qu'il parle plus haut que les autres, et* SE SAIT *si* BON GRÉ *d'être au monde ?* (Montesq.)

═ **De gré à gré**, loc. adv. À l'amiable, d'un commun accord : *Marché fait de* GRÉ À GRÉ.

GRÈBE, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, et de la famille des Plongeurs ; il vit sur les étangs et les petites rivières : *Un manchon de* GRÈBE. *Dans les marais Pontins, on trouve les sarcelles, les macreuses, les* GRÈBES *et les râles....* (L. Viardot.)

GREC, ECQUE, adj. (*græcus* ; lat., m. sign.) Pron. *grèk.* — Qui a rapport aux usages, à la langue des anciens Grecs : *Un costume* GREC. *La langue* GRECQUE.

— *Y grec*, la pénultième des lettres de l'alphabet français.

— *L'Église grecque*, l'Église d'Orient, par oppos. à l'Église latine ou d'Occident. ‖ *Le rit grec*, le rit de l'Église grecque.

— Fig. et fam. *Être grec en quelque chose*, y être fort habile, trop habile : *Cet homme n'est pas grand grec*, il n'est pas fort habile.

— *Calendes grecques.* ‖ *V.* CALENDES.

— Chron. *Calendrier grec*, calendrier dont se servent encore maintenant les Grecs et les Russes, et qui est en arrière de douze jours sur le calendrier grégorien.

═ **A la grecque**, loc. adv. A la manière des Grecs : *Se coiffer* À LA GRECQUE.

— Substantiv. Celui, celle qui est de l'Église grecque, par oppos. à Ceux qui sont de l'Église latine : *Les Latins et les* GRECS *diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points.* (Acad.)

— Langue grecque : *Apprendre, savoir, enseigner le* GREC. *Parler le* GREC. *Il sait le* GREC, *ma sœur.* (Mol.)

— Philol. : *Grec littéral* ou ancien, langue littéraire et usuelle de tous les peuples qui habitaient les contrées de la Grèce ancienne : *Le grec ancien se divise en quatre dialectes principaux : L'ionien, l'attique, le dorien, l'éolien.* ‖ *Voy.* ces mots.

— *Grec moderne ou vulgaire*, le grec aujourd'hui en usage dans le royaume de Grèce, dans les îles Ioniennes, sur le littoral de l'Asie Mineure, dans une partie des provinces de la Turquie d'Europe, etc.

— Prov. et fig. : *Passé cela, c'est du grec pour lui, pour moi*, il n'y entend, je n'y entends rien.

GRÉCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Gréciser. *Métastase est le nom de* Trapasso GRÉCISÉ. (Acad.)

GRÉCISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gré-ci-zé.* — Donner une forme grecque à un mot d'une autre langue : *Plusieurs savants* ONT GRÉCISÉ *leurs noms.* (Acad.) *L'habitude de* GRÉCISER *notre langue a été ressuscitée de nos jours par la science.* (Chateaub.)

GRÉCISME, n. m. Philol. Tournure, locution propre à la langue grecque. ‖ Plus usit. *Hellénisme.*

GRÉCISTE, n. m. Savant qui entend le grec. ‖ Mieux, *Helléniste.*

GRÉCITÉ, n. f. Philol. Langue grecque.

— *Haute grécité*, le grec ancien de l'époque classique et littéraire, depuis les temps les plus anciens, jusqu'à la mort d'Alexandre.

— *Basse grécité*, le grec ancien en usage à Constantinople, quand le siége de l'empire eut été transporté dans cette ville.

GRECQUE, n. f. Pron. *grèk.* — Archit. Ornement composé d'une suite de lignes droites qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits : *Cette frise est ornée d'une* GRECQUE. (Acad.)

— Calotte en tissu.

— Techn. Petite scie à main. ‖ Entaille sur le dos d'un volume.

— Zool. Tortue terrestre.

GRECQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *grè-ké.* — Techn. Faire des entailles nommées *Grecques*, sur le dos d'un volume, pour y cacher la ficelle qui sert à soutenir la couture.

GREDIN, INE, n. f. Pron. *gre-dain, dine.* — Mendiant, gueux de profession : *Ce n'est qu'un* GREDIN. *Un fort bel épagneul flaire avec inquiétude tous les* GREDINS *suspects.* (Th. Gaut.) ‖ Vieux.

— Fig. Personne qui n'a ni bien, ni bonnes qualités, ni considération : *C'est un franc* GREDIN. *C'est un* GREDIN *honni de tout le monde.* (Acad.)

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être imprimés et reliés en veau,
Les voilà dans l'État d'importantes personnes. (Mol.)

— Particul. Espèce de petit chien à longs poils : *Cette petite chienne était une* GREDINE *toute noire qui n'avait qu'un pied de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue.* (Buff.)

GREDINERIE, n. f. Pron. *gre-di-ne-ri.* — Fam. Misère, gueuserie : *Vivre dans une honteuse* GREDINERIE. ‖ Vieux.

GRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Gréer. *Ce navire est* GRÉÉ *en brick, en goëlette, etc. Une barque solide et bien* GRÉÉE. (Lam.) *Le vaisseau prêt à faire voile est là tout* GRÉÉ, *tout armé.* (A. Jal.) *Je ne sais rien de plus beau qu'un navire bien* GRÉÉ, *qui a le vent dans toutes ses voiles, et dont la banderole voltige au milieu d'un bataillon de pétrelles.* (G. Sand.)

GRÉEMENT, n. m. Pron. *gré-man.* — Mar. Ensemble de toutes les choses nécessaires pour gréer un bâtiment ; manière dont elles sont arrangées, disposées : *Entretenir le* GRÉEMENT. *Les goëlettes ont un* GRÉEMENT *particulier.*

— Art, action de gréer les bâtiments : *Traité du* GRÉEMENT. (Acad.) *L'observation rigoureuse des principes qui constituent l'arrimage, l'installation, la mâture, la voilure et le gréement, contribue à faire bien marcher un vaisseau.* (De Missiessy.)

GRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (abrév. de *agréer.*) Pron. *gré-é.* — (*Je grée, nous gréons, je gréais, nous gréions ; je gréai, nous gréâmes ; je gréerai, je gréerais ; grée, gréons, gréez ; que je grée, que nous gréions ; que je gréasse, que nous gréassions ; gréant ; gréé, gréée.*) Mar. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., dont il a besoin pour être en état de naviguer : *On a reçu ordre de* GRÉER *tel vaisseau.*

— Par anal. GRÉER *un mât, une vergue, etc.* (Acad.)

Qu'on grée un navire ; qu'on aille reconnaître
Combien de grands vaisseaux et sous quels pavillons. (Lam.)

GRÉEUR, n. m. Pron. *gré-eur.* — Mar. Celui qui fait métier de gréer les bâtiments.

GREFFE, n. m. (γράφειν, écrire ; gr.) Pron. *grèf.* — Partie d'un tribunal où sont déposées les minutes des jugements, des arrêts, celles de divers actes de procédure, comme enquêtes, rapports d'experts, etc., et où se font certaines déclarations, certains dépôts : *Les* GREFFES *du parlement, etc.* GREFFE *civil.* GREFFE *criminel.* (Acad.)

Un clerc enseveli dans un *greffe* poudreux. (Volt.)

— Anc. Droits, émoluments qu'on tirait du greffe : *Avoir les* GREFFES *de tel lieu, vendre les* GREFFES. (Acad.)

GREFFE, n. f. Agric. Petite branche, ou œil qu'on enlève à une branche d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente sur un autre arbre, afin que la branche ou l'œil reprenne, et que l'arbre sur lequel on ente porte le fruit de l'arbre d'où la greffe a été tirée : *Lever des* GREFFES. *Enter des* GREFFES. GREFFE *de poirier, de pommier.*

— Opération par laquelle on ente une greffe sur un arbre, ou le résultat de cette opération : *L'opération de la* GREFFE. *Faire une* GREFFE. GREFFE *en fente, en couronne, en écusson. C'est par la* GREFFE *qu'on a trouvé le secret d'adoucir l'amertume et l'âpreté des fruits qui viennent dans les forêts.* (Barthél.)

— *Greffe en approche* ou *par approche*, manière de greffer qui consiste ordinairement à rapprocher et à mettre en contact des branches voisines, de manière qu'elles se soudent et adhèrent l'une à l'autre.

GREFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Greffer : *Le bois du cerf est, pour ainsi dire, un végétal* GREFFÉ *sur un animal.* (Buff.)

GREFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *grè-fé.* — Agric. Faire une greffe ; enter : GREFFER *en fente, en flûte, en écusson, en approche, etc.* GREFFER *sur franc, sur sauvageon.* (Acad.)

— Par anal. *La législation anglaise est comme un arbre antique, sur lequel les légistes* ONT GREFFÉ *sans cesse les rejetons les plus étrangers.* (De Tocquev.)

..... *Greffez-vous* sur quelque vieille tige :
Cherchez quelque maison dont le nom ait péri.
(Boursault.)

═ **Se greffer**, v. pron. Être greffé : *L'abricotier, le pêcher* SE GREFFENT *sur l'amandier, sur le prunier ; les arbres à noyau, sur des arbres à noyau.* (Acad.)

GREFFEUR, n. m. Pron. *grè-feur.* — Agric. Celui qui greffe, qui sait greffer : *Ce jardinier est un bon* GREFFEUR. (Acad.)

GREFFIER, n. m. (*greffarius* ; basse lat. ; de γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *grè-fié.* — Fonctionnaire qui tient le greffe, et qui est chargé d'écrire, à l'audience, les minutes des jugements, des arrêts, et d'assister le juge dans certaines occasions : GREFFIER *civil.* GREFFIER *criminel.* GREFFIER *d'une justice de paix, d'un tribunal de première instance, d'une cour d'appel. Une charge de* GREFFIER. *Un juge accompagné, assisté d'un* GREFFIER. (Acad.) *J'aime mieux le roi de Macédoine* GREFFIER *à Rome, qu'un malheureux Tarquin.* (J. J. Rouss.)

— Anc. *Greffier à peau, à la peau*, commis greffier qui écrivait sur parchemin les expéditions des arrêts et des sentences.

— Prat. *Greffier commis*, celui qui tient le plumitif, soit à l'audience, soit à la chambre du conseil.

GREFFOIR, n. m. Pron. *grè-foar.* — Hortic. Petit couteau dont on se sert pour greffer.

GRÉGAIRES, n. m. pl. (*grex, gregis*, troupeau ; lat.) Pron. *gré-ghèr.* — Zool. Ordre d'animaux vivant en troupes.

GRÈGE, adj. des 2 g. Pron. *grèj.* — Il se dit de la soie qui sort de dessus le cocon et qui n'a subi aucune préparation : *Soie* GRÈGE.

— N. m. Peigne pour avoir la graine de lin.

GRÉGEOIS, adj. m. (*græcus*, grec ; lat.) Pron. *gré-joa.* — Il n'est usité que dans cette locut. *Feu grégeois*, espèce d'artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau : *On attribue aux Grecs du moyen âge l'invention du* FEU GRÉGEOIS. (Acad.)

GRÉGORIEN, IENNE, adj. Pron. *gré-go-riain*,

rien. — Il se dit du chant d'église ordonné par Grégoire Ier : *Chant, office* GRÉGORIEN. *Écoutez cet orgue qui accompagne les beaux chants* GRÉGORIENS. (*Lamartine.*)

— Il se dit encore du calendrier réformé par Grégoire XIII : *Calendrier* GRÉGORIEN. *Année* GRÉGORIENNE. (Acad.)

GRÈGUE, n. f. Pron. *grègh.* — Anc. Espèce de haut de chausses, de culotte.

— Fig. et pop. : *Il a bien mis de l'argent dans ses* GRÈGUES, il s'est bien enrichi.

— Ironiq. *Il en a dans ses* GRÈGUES, il lui est arrivé quelque perte ou quelque accident fâcheux.

— Fam. *Tirer ses* GRÈGUES, s'enfuir. ‖ *Laisser ses* GRÈGUES, mourir, succomber.

GRÊLAGE, n. m. Techn. Action par laquelle on réduit la cire en rubans ou en grains.

GRÊLE, adj. des 2 g. (*gracilis*; lat., m. sign.) Long et menu : *Des jambes* GRÊLES. *Une taille* GRÊLE. *La tige de cette plante est fort* GRÊLE. (Acad.)

— Anat. *Intestins grêles*, ceux des intestins qui ont moins de diamètre que les autres. ‖ Par anal. *Muscles* GRÊLES, etc.

— Par extens. Qui indique la faiblesse : *Un petit homme d'une physionomie* GRÊLE *et triste.* (H. de Balz.) *L'âme ne peut être logée que provisoirement dans le corps* GRÊLE *de l'homme.* (Ch. Nodier.)

— En parl. de la voix, Aigu, perçant : *Avoir la voix* GRÊLE. (Acad.) *Un grillon faisait entendre sa voix* GRÊLE *et importune.* (Chateaubr.)

— Mus. *Ton grêle*, le ton le plus haut d'un cor ou d'une trompette.

— Vénér. *Sonner grêle*, produire le son le plus haut et le plus clair possible.

GRÊLE, n. f. (*grando*; lat., m. sign.) Pron. *grêl.* — Eau qui, étant congelée en l'air par le froid, tombe par grains : *Grosse* GRÊLE. *Menue* GRÊLE. *La* GRÊLE *a désolé, a ravagé ce canton.* (Acad.)

La grêle à ses vergers fit payer sa cotise :
Tout périt, et pourtant c'était du bien d'église. (C. Del.)

— Prov. *La grêle est tombée sur son jardin ou sur sa vigne*, il lui est arrivé un malheur imprévu.

— Fig. *Une grêle de traits, de balles, de boulets*, etc., une grande quantité de balles, de boulets, etc., tombant à la fois, et se succédant rapidement : *Ils furent assaillis par une* GRÊLE *de traits, par une* GRÊLE *de pierres.*

— Fam. par anal. *Une* GRÊLE *de coups.*

— Fig. et fam. *Il est pire que la grêle, on le craint comme la grêle*, se dit d'un homme qui fait beaucoup de mal dans un pays, dans une ville.

— Méd. Chalaze, petite tumeur arrondie et ferme qui se développe dans le tissu des paupières.

GRÊLE, n. f. Pron. *grêl.* — Techn. Outil dont le tabletier se sert pour grêler.

GRÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Grêler : *Toute cette province a été* GRÊLÉE. (Acad.)

— Par extens. *Ce propriétaire a été grêlé*, ses terres ont été ravagées par la grêle.

— Fig. et fam. *Avoir l'air grêlé*, être mal vêtu, avoir l'air misérable : *Ce pauvre diable* A L'AIR *bien* GRÊLÉ.

— Fig. et fam. Qui a beaucoup de marques de petite vérole : *Cet homme est facile à reconnaître, il est fort* GRÊLÉ. (Acad.)

GRÊLER, v. impers. 1re conj. Il se dit de la grêle qui tombe : *Il a* GRÊLÉ *aujourd'hui. Il* GRÊLE *souvent dans ce pays-là.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Gâter par la grêle : *Je crains que cet orage ne* GRÊLE *nos vignes.* (Acad.)

— Fig. et fam. : *La pièce a* GRÊLÉ *le libraire, après avoir un peu refait les comédiens.* (Piron.)

— Prov. *Grêler sur le persil*, exercer son autorité, son pouvoir, sa critique contre des gens faibles, ou sur des choses qui n'en valent pas la peine.

— Techn. Arrondir les dents d'un peigne sur toute leur longueur. ‖ Réduire la cire en rubans, afin de rendre le blanchiment plus facile.

GRELET, n. m. Pron. *gre-lè.* — Techn. Têtu, marteau de maçon.

GRELIN, n. m. Pron. *gre-lain.* — Mar. Cordage commis deux fois, dont la grosseur n'excède pas onze pouces. ‖ Au-dessus de cette grosseur il prend le nom de *Câble.*

GRÊLOIR, n. m. Pron. *grê-loar.* — Techn. Vase de fer blanc percé de trous, dont on se sert pour grêler la cire.

GRÊLON, n. m. Grain de grêle fort gros : *Les* GRÊLONS *semblent quelquefois formés par l'assemblage de plusieurs grains qui se sont groupés pendant leur chute.*

GRÊLONNAGE, s. m. Techn. Action de grêlonner la cire.

GRÊLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Réduire la cire en grains.

GRELOT, n. m. (κρόταλον, faire résonner; gr.) Pron. *gre-lô.* — Espèce de sonnette; petite boule de métal creuse et percée de trous, contenant un morceau de métal qui la fait résonner quand on la remue : GRELOT *de cuivre, d'argent. Ce chien a un collier avec des* GRELOTS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Attacher le grelot*, faire le premier pas dans une entreprise difficile et hasardeuse : *L'avis est bon, mais qui est-ce qui* ATTACHERA LE GRELOT? (Acad.) *La grande affaire, c'est d'*ATTACHER LE GRELOT. (Dancourt.)

— Bot. *Fleurs en grelot*, fleurs en boule creuse : *Plusieurs espèces de bruyères ont les fleurs en* GRELOT. (Acad.) *Le muguet secoue ses* GRELOTS *comme un chapeau chinois.* (Th. Gaut.) *La baie rouge de l'if est creusée en* GRELOT. (B. de St-P.)

— Zool. Espèce de clochette qui termine la queue du serpent à sonnettes.

GRELOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Trembler de froid : *Ce pauvre enfant* GRELOTTAIT *de froid. Ce malade a le frisson, il* GRELOTTE. (Acad.) *Il* GRELOTTAIT *de tous ses membres, comme s'il eût eu la fièvre tierce.* (L. Viardot.)

GRELOU, n. m. Vase pour grener la cire.

GRELOUAGE, n. m. Techn. V. GRÊLAGE.

GRELOUER, v. tr. Techn. V. GRÊLER.

GRELU, adj. m. Pop. Pauvre, misérable; de peu de valeur.

GRELUCHON, n. m. Pop. Amant secret d'une femme qu'un autre amant entretient :

On pourrait faire à l'aventure
Choisir un autre *greluchon.* (Volt.)

GRÉMIAL, n. m. (*gremium*, sein; lat.) Liturg. Linge, morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant, pendant qu'il est assis, pour garantir la chasuble.

GRÉMIL, n. m. Pron. *gré-mi-y.* — Bot. Genre de plantes, de la famille des Borraginées : GRÉMIL *officinal* ou *Herbe aux perles.*

GRENACHE, n. m. (*granaccio*, gros grain; ital.) Agric. Sorte de raisin noir à gros grains que l'on récolte en France.

— Comm. *Vin de grenache*, vin de liqueur que l'on fait avec le raisin.

GRENADE, n. f. (*granatum*; lat., m. sign.) Fruit du grenadier; il contient une grande quantité de grains rouges, renfermés chacun dans une petite cellule : GRENADE *douce. Fleur de* GRENADE.

. . . . Leur regard est limpide
Comme une goutte d'eau sur la *grenade* en fleur.
(A. de Muss.)

— Artill. Petit globe de fer, creux, qu'on charge de poudre et qu'on jette avec la main, ou qu'on lance avec une fusée, etc. : *Jeter des* GRENADES. *Être blessé d'un éclat de* GRENADE.

— Anc. *Grenade à cuiller*, grenade qu'on lançait au moyen d'un instrument en forme de cuiller.

— Ornements militaires qui ont la forme d'une grenade : GRENADES *brodées.* (Acad.)

— Prov. et fam. *Porter la grenade*, être enrôlé dans les grenadiers.

— Comm. Sorte de toile dont la chaîne est de lin, et la trame de coton.

GRENADIER, n. m. (*granatum*, grenade; lat.) Bot. Petit arbre de la famille des Myrtacées, originaire d'Afrique, qui produit de belles fleurs, et le fruit que l'on nomme Grenade : GRENADIER *sauvage.* GRENADIER *à fleurs doubles.* GRENADIER *à fruit.*

GRENADIER, n. m. Anc. Soldat chargé de jeter des grenades.

— Soldat d'élite de la première compagnie des bataillons d'infanterie : *Compagnie de* GRENADIERS. *Un détachement de* GRENADIERS. (Acad.) *Il est toujours exalté comme un* GRENADIER *à l'assaut.* (Beaum.) *La valeur de Charles XII, qui aurait été admirable dans un* GRENADIER, *était peut-être un défaut dans un roi.* (Volt.)

— Fam. *Jurer comme un grenadier*, jurer habituellement en parlant.

— Fig. et fam. *C'est un grenadier, un franc grenadier*, se dit d'une femme de haute taille qui a des manières libres et hardies.

— Pêch. Grand bouteux servant à prendre des chevrettes.

GRENADIÈRE, n. f. Anc. Gibecière qui faisait autrefois partie de l'équipement d'un grenadier, et dans laquelle il portait les grenades.

— Arquebus. Capucine d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle.

— *Mettre son fusil à la grenadière*, le placer sur les épaules, en lâchant la bretelle, ce qui se fait quand on veut se servir du sabre.

— Pêch. Petite seine.

GRENADILLE, n. f. Bot. Plante d'Amérique dont les semences ont un goût qui rappelle celui de la grenade. ‖ On l'appelle aussi *Fleur de la Passion*, parce que les différentes parties de sa fleur ont quelque rapport avec divers instruments de la passion de J. C., tels que la couronne, les clous, etc. : *Les fruits de la* GRENADILLE *ne mûrissent que dans les pays chauds.* (Acad.)

GRENADIN, n. m. Pron. *gre-na-dain.* — Art cul. Petit fricandeau fait avec de la volaille.

— Zool. Espèce de moineau d'Afrique qui a un plumage fort joli.

GRENADINE, n. f. Comm. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire.

GRENAGE, n. m. Opération par laquelle on réduit en grains la poudre à canon.

GRENAILLE, n. f. (*graine.*) Pron. *gre na-y.* — Techn. Métal réduit en menus grains : *Charger un fusil avec de la* GRENAILLE.

— Écon. dom. Rebuts de graine qui servent principalement à nourrir la volaille : *Halle aux grains et* GRENAILLES. (Acad.)

GRENAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *grena-ié.* — Mettre un métal en petits grains.

GRENAILLEUR, n. m. Pron. *gre-na-ieur.* — Techn. Ouvrier qui grenaille les métaux.

— Celui qui sépare la farine du son.

GRENAISON, n. f. Pron. *gre-nè-zon.* — Agric. Formation en grains : *La* GRENAISON *du blé.*

GRENAT, n. m. Pron. *gre-na.* — Min. Sorte de pierre précieuse dont la couleur est très-variable, mais qui est le plus ordinairement d'un rouge analogue à celui des semences de la grenade.

— Comm. Étoffe de fil, de coton damassée.

— Zool. Espèce de Colibri de la grande espèce.

GRENAUT, n. m. Pron. *gre-nô.* Hist. nat. Espèce de poisson qui a la tête fort grosse.

GRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Grener.

— Substant. Dess. Partie d'un dessin, d'une gravure, etc., qui offrent une multitude de petits points fort rapprochés les uns des autres : *Un beau* GRENÉ. (Acad.)

GRENELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *grènnlé.* — Il double l'*l* du rad. *grenel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je grenelle, il grenellera*, etc. — Techn. Préparer une peau, ou quelque autre chose semblable, de manière qu'elle paraisse couverte de grains : GRENELER *du cuir.* (Acad.)

GRENER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*graisse.*) Pron. *gre-né.* — Produire de la graine, rendre beaucoup de grains : *Les blés* ONT *bien* GRENÉ *cette cette année.* (Acad.) *Une plante qu'on coupe, au moment de sa floraison, engraisse la terre, tandis que celle qu'on laisse* GRENER *l'appauvrit et l'épuise.* (Chaptal.)

— V. tr. ou act. Réduire en petits grains : GRENER *du tabac.* GRENER *de la poudre à canon.*

— Techn. Greneler : GRENER *une peau.* (Acad.)

GRENETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *grènnté.* — Il double le *t* final du rad. *grenet* avant un *e* muet : *je grenette, il grenettera, etc.* — Techn. Faire le grain sur le cuir avec un fer chaud.

GRÈNETERIE, n. f. Pron. *grènn-trî.* — Commerce que fait un marchand grenetier.

GRÈNETIER, IÈRE, n. Pron. *grènn-tié, tièr.* — Celui, celle qui vend des graines : *Marchand* GRÈNETIER. *Marchande* GRÈNETIÈRE. *Ce* GRÈNETIER *m'a vendu de la graine de telle plante.* (Acad.)

— Anc. Officier au grenier à sel, chargé de juger des différends relatifs aux gabelles : GRÈNETIER *au grenier à sel de Paris.* (Acad.)

GRÈNETIS, n. m. Pron. *grènn-ti.* — Tour de petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies : *Lorsqu'il y a un* GRÈNETIS *à une pièce, on ne saurait la rogner sans qu'il y paraisse.* (Acad.)

— Poinçon qui sert à marquer ces petits grains.

GRÈNETOIR, n. m. Pron. *grènn-toar.* — Techn. Outil qui sert à greneter.

GRENETTE. *Voy.* SEMEN-CONTRA.

GRENETTES, n. f. pl. Petites graines dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune. On les nomme aussi : *Graines d'Avignon.*

GRENIER, n. m. (*granaria*, greniers; lat.) Pron. *gre-nié.* — Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains ou les fourrages : GRENIER *à blé.* GRENIER *à foin. Avoir du blé dans son* GRENIER.

Que de soins avant que la récolte remplisse les GRENIERS *de l'agriculture!* (Troplong.)

— *Greniers publics*, ou *greniers d'abondance*, vastes magasins où l'on tient des grains en réserve pour les temps de disette publique.

— *Grenier à sel*, lieu où l'on serre et où l'on débite le sel par autorité publique. Anc. Juridiction où l'on jugeait en première instance les matières qui regardaient la gabelle, la ferme du sel.

— Prov. et fig. *C'est du blé en grenier*, se dit des choses dont la garde est bonne et avantageuse.

— Fig. et pop. *C'est un grenier à coups de poing*, c'est un querelleur qui se fait toujours battre. || Fam. C'est une affaire dont il est dangereux de se mêler.

— Par extens. Étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble : *Mettre de vieux meubles au* GRENIER. *Être logé au* GRENIER, *dans un* GRENIER.

Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans ! (Bérang.)

Ceux qui venaient les derniers étaient heureux d'avoir leurs lits dans les GRENIERS. (Poiss.)

— Fam. *Chercher quelqu'un* ou *quelque chose depuis la cave jusqu'au grenier*, le chercher dans tous les endroits de la maison : *Ils le cherchèrent inutilement depuis la cave jusqu'au* GRENIER. (Acad.)

— Prov. et fig. *Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier*, aux deux extrémités opposées. || Fig. Tenir des propos sans ordre et sans liaison.

... Le vaisseau, malgré le nautonnier,
Va tantôt à la cave et tantôt au *grenier*. (Mol.)

— Fig. Province, pays fertile, dont on tire beaucoup de blé : *La Sicile est le* GRENIER *de l'Italie*.

— Charge de grains de sel, de charbon, etc., embarquée sur un navire, sans être mise dans des sacs ou dans des caisses : *Un* GRENIER *de blé, d'avoine*, etc.

— Mar. *Faire un grenier*, placer dans le fond du bâtiment une couche de gravier ou un lit de fagot, afin de tenir à sec les marchandises qu'on doit embarquer. || *Charger en grenier*, jeter du blé, du sel, etc., au fond d'un navire, sur des nattes préservées de l'humidité par une couche de gravier ou des fagots.

GRENOIR, n. m. Pron. *gre-noar*. — Techn. Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins.

GRENOUILLE, n. f. (*ranunculus*, de *rana*; lat., m. sign.) Pron. *gre-nou-y*. — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens à peau lisse; ils ont les pattes postérieures très-longues, les doigts palmés; ils vivent dans les lieux humides et les marais; ils annoncent de loin leur présence par des cris répétés qu'on nomme *coassements* : GRENOUILLE *verte* ou GRENOUILLE *rousse*. *Il fera beau temps, les* GRENOUILLES *font grand bruit. Pêcher, manger des* GRENOUILLES. *Fricassée de* GRENOUILLES. (Acad.) *Lorsque les* GRENOUILLES *communes sont hors de l'eau, bien loin d'avoir la face contre terre et d'être bassement accroupies dans la fange comme les crapauds, elles ne vont que par sauts très-élevés*. (Lacépède.)

— Impr. Partie creuse, placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis : *Il n'y a plus de* GRENOUILLE *qu'aux anciennes presses de bois*.

— Vulg. Argent de l'ordinaire d'une escouade : *Il a mangé la* GRENOUILLE.

GRENOUILLER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*grenouille*.) Pron. *gre-nou-ié*. — Pop. Ivrogner ; *C'est un homme qui ne fait que* GRENOUILLER *tout le long du jour*. || Vieux.

GRENOUILLÈRE, n. f. Pron. *gre-nou-ièr*. — Lieu marécageux où les grenouilles se retirent : *Faisons une promenade en bateau dans cette* GRENOUILLÈRE *que nous appelons un canal. Vous allez voir comme je suis une bonne marinière!* (Mérim.)

— Par dénigr. Lieu dont la situation est humide et malsaine : *Cette maison est bâtie dans une* GRENOUILLÈRE. (Acad.)

GRENOUILLET, n. m. Pron. *gre-nou-iè*. — Bot. Espèce de muguet qui croît sur les montagnes et les collines. || On dit aussi *Sceau de Salomon*.

— Zool. Petite grenouille.

GRENOUILLETTE, n. f. Pron. *gre-nou-iètt*. — Bot. Espèce de renoncule qui croît dans les marais.

— Méd. Tumeur qui se forme sous la langue par l'accumulation de la salive dans ses conduits excréteurs : *Les tumeurs connues sous le nom de* GRENOUILLETTES *usent ou déforment l'os maxillaire inférieur et les dents qui y sont plantées*. (Chomel.)

GRENU, UE, adj. Qui a beaucoup de grains : *Un épi bien* GRENU.

— Qui est ou semble composé de petits grains : *Les antennes de cet insecte sont* GRENUES.

— *Huile grenue*, celle qui est figée en petits grains et qui est la meilleure.

— Dont le grain est beau et pressé : *Du maroquin bien* GRENU. *Des papiers* GRENUS *comme des murailles*. (Th. Gaut.)

GRENURE, n. f. Grav. Action de grener les ombres d'une gravure. Résultat de cette action.

GRÈS, n. m. (*craig*, roche; celt.) Minér. Pierre formée d'une agglomération de grains calcaires : *Pavé de* GRÈS. *Casser du* GRÈS.

— Sorte de poterie de terre, fabriquée avec une glaise naturellement mêlée d'un sable fin : *Cruche de* GRÈS. *Pot de* GRÈS. (Acad.)

— Chass. Les deux grosses dents du sanglier qui se trouvent auprès des défenses.

GRÉSEUX, EUSE, adj. De la nature du grès.

GRÉSIÈRE, n. f. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRÉSIFORME, adj. des 2 g. (*grès*, et *forma*, forme; lat.) Pron. *gré-zi-form*. — Minér. Qui a l'apparence du grès.

GRÉSIL, n. m. Pron. *gré-zi-y*. — Petite grêle menue et fort dure : *Ce n'est pas de la neige qui tombe, c'est du* GRÉSIL. (Acad.)

GRÉSILLEMENT, n. m. Pron. *gré-zi-y-man*. — Action de grésiller, ou état de ce qui est grésillé.

GRÉSILLER, v. impers. 1^{re} conj. Pron. *gré-zi-ié*. — En parl. du grésil, tomber : *Il* GRÉSILLE. (Acad.)

— V. intr. Fig. Imiter le bruit que fait le grésil en tombant, crépiter : *On sent* GRÉSILLER *et flamber la flamme*. (J. Janin.)

— V. tr. ou act. Faire que quelque chose se racornisse, se retire : *Le feu* A GRÉSILLÉ *ce parchemin. Le soleil* GRÉSILLERA *toutes ces fleurs, si vous ne les couvrez*. (Acad.)

GRÉSILLIN, n. m. Pron. *gré-zi-lain*. — Goutte de pluie gelée pendant sa chute.

GRÉSILLON, n. m. Pron. *gré-zi-ion*. — Zool. vulg. Nom du Grillon.

GRÉSILLONNER, v. intr. ou neut 1^{re} conj. Pron. *gré-zi-io-né*. — Crier comme le grillon.

G-RÉ-SOL, n. m. Pron. *jé-ré-çol*. — Anc. Mus. Ton de sol : *Cet air est en* G-RÉ-SOL. — (Acad.)

Je suis, ainsi que vous, membre de la musique,
Enfant de *G-RÉ-Sol*. (Regn.).

GRESSERIE, n. f. Pron. *grèss-rî*. — Coll. Pierres de grès mises en œuvre : *Les fossés de ce château sont revêtus de* GRESSERIE. (Acad.)

— Général. Pots, cruches, vases, etc., de grès : *Cette* GRESSERIE *vient de Beauvais*. (Acad.)

— Roche ou carrière d'où l'on tire le grès.

— **GRESSET**, n. m. Zool. vulg. La Rainette verte.

GRÈVE, n. f. (*glavea*, gravier; lat.) Lieu uni et plat, couvert de gravier, de sable, le long de la mer ou d'une grande rivière : *Les vagues se déploient sur la* GRÈVE. *La* GRÈVE *était couverte de débris*. (Acad.) *De vastes* GRÈVES *plates et en ligne droite s'étendent à perte de vue*. (Ph. Chasles.)

— Anc. Place publique de Paris située sur le bord de la Seine et où se faisaient les exécutions capitales : *Le coupable fut décapité en* GRÈVE, *en place de* GRÈVE. (Acad.)

Nulle moisson ne vient sur la *Grève* arrosée. (V. Hugo.)

— Pop. *Faire grève*, parmi les ouvriers d'un chantier, se coaliser et refuser de travailler hors de certaines conditions : *Les souffrances des ouvriers se manifestent par des* GRÈVES *menaçantes qui troublent la paix des cités*. (Blanqui.)

— Pêch. Emplacement où l'on fait sécher la morue après qu'elle a reçu le sel.

GRÈVE, n. f. (*greva*, jambe; basse lat.) Pron. *grèv*. — Anc. Le tibia.

— Anc. Armure qui garantissait le devant de la jambe : *Trois paires de* GRÈVES *d'acier*.

— Au plur. Espèces de bottes qui couvraient seulement le devant des jambes.

GREVÉ, ÉE, part. pass. du v. Grever : *La province est* GREVÉE *d'impôts*. (Acad.) *La terre vaut cinq cent mille francs, et n'est* GREVÉE *d'aucune hypothèque*. (G. Sand.)

— Jurispr. *Être grevé de substitution*, être héritier ou légataire à charge de substitution.

— Substantiv. : *Les* GREVÉS. *Les enfants du* GREVÉ. (Acad.)

GREVER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*gravare*, peser sur; lat.) Il change l'e muet du rad. *grev.* en è ouvert quand la termin. commence par un e muet : *Je grève, je grèverai*. — Léser, faire tort, apporter du dommage : *En quoi vous* A-T-ON GREVÉ ? (Acad.)

— Particul. Charger, surtout en matière de contributions et d'hypothèques : *Les hypothèques* GRÈVENT *cet immeuble*. (Acad.)

= **Se grever**, v. pr.

GRIANNEAU, n. m. Pron. *gri-a-nô*. — Jeune coq de bruyère.

GRIBANE, n. f. Mar. Barque à fond plat.

GRIBLETTE, n. f. Art. cul. Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, etc., mince, haché, battu, et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on met rôtir sur le gril : *Manger des* GRIBLETTES. (Acad.)

GRIBOUILLAGE, n. m. Pron. *gri-bou-iaj*. — Fam. Mauvaise peinture; écriture mal formée.

GRIBOUILLE, n. m. Pron. *gri-bou-y*. — Fam. un homme sans intelligence; un niais : *C'est un* GRIBOUILLE, *un vrai* GRIBOUILLE.

— Prov. *Fin comme Gribouille qui se cache dans l'eau crainte de pluie*, se dit de celui qui, pour éviter un mal, se jette dans un autre.

GRIBOUILLER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *gri-bou-ié*. — Fam. Faire du gribouillage.

GRIBOUILLETTE, n. f. Pron. *gri-bou-iètt*. — Jeu d'enfants qui cherchent à se saisir d'une chose qu'on leur a jetée, et se la disputent.

— Prov. *Jeter son cœur à la gribouillette*, se lier avec la première femme venue.

GRIBOURI, n. m. Zool. Genre de coléoptères qui vivent sur les plantes dont ils mangent les bourgeons.

GRIÈCHE, adj. des 2 g. (ἄγριος, sauvage; gr.) Pron. *gri-è-ch*. — Il ne s'emploie qu'avec les noms *Pie* et *ortie*.

— Zool. *Pie-grièche*, oiseau de l'ordre des Passereaux, dont le bec a la pointe recourbée, et est armée de chaque côté d'une petite dent.

— Fig. et fam. *Pie-grièche*, femme d'humeur aigre et querelleuse : *C'est une* PIE-GRIÈCHE, *que cette femme-là, une vraie* PIE-GRIÈCHE. (Acad.)

— Bot. *Ortie-grièche*, ortie dont la piqûre est peu douloureuse.

GRIEF, IÈVE, adj. (*gravis*; lat., m. sign.) Pron. *gri-èf, èv*. — En mauv. part. Grand, considérable, énorme : GRIÈVE *maladie*. *Le crime, le cas n'est pas si* GRIEF *que vous le faites. Une faute* GRIÈVE. *Péché fort* GRIEF.

GRIEF, n. f. (*gravis*, pesant; lat.) Pron. *gri-èf*. — Dommage que l'on reçoit, lésion que l'on souffre en quelque chose : *Il se plaint de plusieurs* GRIEFS *qu'il a reçus*. (Acad.)

Vos *griefs*, quels sont-ils ? (C. Del.)
As-tu quelque *grief* sur moi, dis-moi cela ! (V. Hugo.)

— Plainte que l'on fait pour le dommage reçu : *Exposer ses* GRIEFS. *J'ai plusieurs* GRIEFS *contre lui. On n'articule contre nous aucun* GRIEF. (Dupanl.)

— Au pl. Pratiq. Écritures que l'on fait pour montrer en quoi on a été lésé par un jugement dont on est appelant : *Donner des* GRIEFS. *Réponse à des* GRIEFS. GRIEFS *d'appel*. (Acad.)

GRIÈVEMENT, adv. Pron. *gri-èv-man*. — D'une manière grièvé; excessivement : *Il est* GRIÈVEMENT *malade*, GRIÈVEMENT *blessé. Offenser Dieu* GRIÈVEMENT. (Acad.) *C'est un pauvre enfant que vous offenseriez* GRIÈVEMENT *si vous aviez le malheur de le prendre sur vos genoux*. (Nisard.)

GRIÈVETÉ, n. f. (*gravitas*, gravité; lat.) Pron. *gri-èv-té*. — Énormité : *La* GRIÈVETÉ *du fait. La* GRIÈVETÉ *de son crime. Selon la* GRIÈVETÉ *du péché*. (Acad.)

GRIFFARD, n. m. Aigle d'Afrique.

GRIFFADE, n. f. (*griffe*.) Coup de griffe.

— Faucon. Blessure qu'un oiseau onglé fait avec ses serres.

GRIFFE, n. f. (*greiffen*, saisir; all.) Ongle crochu, pointu et mobile de certains quadrupèdes carnassiers, de certains oiseaux de proie : *Les pattes de cet animal sont armés de* GRIFFES. *L'aigle vole, tenant dans ses* GRIFFES *un tendre agneau enlevé à sa mère*. (Marm.)

— Par extens. Extrémité de la patte de certains animaux : *Tomber entre les* GRIFFES *d'un lion. Cet oiseau est mort entre les* GRIFFES *de l'épervier. La* GRIFFE *d'un chat, d'un tigre. Son chat lui a donné un coup de* GRIFFE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner un coup de griffe à quelqu'un; lui donner de la griffe*, le blesser par des mots malveillants.

— Fig. et fam. Il se dit du pouvoir qu'une personne exerce avec dureté sur une autre, de la rapacité des gens d'affaires, etc. : *Je suis sous sa* GRIFFE. *Je me suis échappé de sa* GRIFFE.

— Hortic. Caïeux de renoncule, d'anémone, etc.

— Empreinte imitant la signature d'une personne; instrument qui sert à faire cette empreinte : *Tous les exemplaires de cet ouvrage sont revêtus de la* GRIFFE *de l'éditeur. Apposer une* GRIFFE. (Acad.) *Le peintre cherche, étudie, travaille, et n'appose pas à ses œuvres une touche invariable comme une* GRIFFE *ou un paraphe*. (Th. Gaut.)

— Techn. Espèce de tenailles. || Instrument à cinq pointes, avec lequel le graveur en musique dé-

termine les portées. ‖ Machine qui sert à soulever les barres de fer et à les peser.

GRIFFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*griffe.*) Pron. *gri-fé.* Fauconn. Prendre avec la griffe : *Les oiseaux qui* GRIFFENT. (Acad.)

— Fam. et pop. Frapper en égratignant : *Quand on la grondait, je* GRIFFAIS *les sœurs ; grandes plaintes portées à une mère.* (Chateaubr.)

GRIFFON, n. m. (γρύψ, courbé, crochu ; gr.) Zool. Espèce d'oiseau de proie semblable à l'aigle.

— Animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion.

— Blas. Même sens : *Il porte d'or, au* GRIFFON *de sable.*

— Espèce de chien qui a le poil du corps et ceux de la tête longs, hérissés et mêlés : *Les* GRIFFONS, *les chiens* GRIFFONS *sont très-lestes.* (Acad.) *C'est un beau chien de chasse de la grande espèce des* GRIFFONS. (G. Sand.)

— Anc. Écouvillon avec lequel on nettoyait le canon. ‖ Espèce de pièce de canon.

— Techn. Lime plate et dentelée sur les bords.

— Comm. Sorte de papier.

GRIFFONIS, n. m. Fam. Esquisse, croquis, pochade à la plume ; gravure faite à l'imitation de cette esquisse.

GRIFFONNAGE, n. m. Écriture mal formée et illisible.

Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de me lire
Ce *griffonnage* affreux. (Étienne.)

GRIFFONNE, n. f. Fam. Négresse métisse.

GRIFFONNEMENT, n. m. Action de griffonner.

GRIFFONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*griffe.*) Pron. *gri-fo-né.* — Écrire mal et d'un caractère très-difficile à lire : *Il n'écrit pas, il* GRIFFONNE. (Acad.) *Est-ce que tu fais aussi des vers ? Je t'ai vu là* GRIFFONNANT *sur ton genou et chantant dès le matin.* (Beaum.)

— Fig. et fam. Composer, rédiger avec précipitation et négligence : *Je vous* GRIFFONNE *cette lettre à la hâte. Ce rédacteur est obligé de* GRIFFONNER *tous les jours quelque article pour son journal.* (Acad.)

— Dessiner grossièrement quelque chose : *Il a* GRIFFONNÉ *cette figure.*

GRIFFONNEUR, n. m. Pron. *gri-fo-neur.* — Celui qui griffonne.

— Par dénigr. Auteur sans talent qui écrit beaucoup et vite : *Quel infatigable* GRIFFONNEUR ! *C'est un misérable* GRIFFONNEUR. (Acad.)

GRIGNARD, n. m. Pron. *gri-gnier.* — Min. Gypse cristallisé qu'on trouve dans la pierre à plâtre.

— Sorte de grès fort dur.

GRIGNE, n. f. Techn. Défaut du feutre parsemé de grains.

GRIGNON, n. m. Pron. *gri-gnion.* — Morceau de l'entamure du pain du côté le plus cuit : *Il a de bonnes dents ; il prend toujours le* GRIGNON. *Un* GRIGNON *de pain.* (Acad.)

— Mar. Petit morceau de biscuit que l'on distribue en ration aux équipages.

— Techn. Résidu du marc d'olives, après qu'il a été traité par l'eau.

GRIGNOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gri-gnio-té.* — Manger doucement en rongeant : *Il s'amuse à* GRIGNOTER. *Il ne mange pas, il ne fait que* GRIGNOTER.

— Fig. et pop. Faire quelque petit bénéfice dans une affaire : *Il n'y a pas grand profit pour lui dans cette affaire, mais il y a de quoi* GRIGNOTER. (Acad.)

GRIGNOTIS, n. m. Pron. *gri-gnio-ti.* — Travail du graveur en points, en tailles courtes, en traits tremblés : *Le* GRIGNOTIS *est particulièrement propre à rendre les vieilles murailles, les arbres couverts de mousse, etc.* (Acad.)

GRIGOU, n. m. Pop. Misérable qui n'a pas de quoi vivre.

— Homme qui fait le gueux et vit d'une manière sordide : *C'est un* GRIGOU, *un franc, un vrai* GRIGOU. (Acad.) *Que maudite soit l'heure où vous avez choisi ce* GRIGOU ! (Mol.)

GRI-GRI, n. m. Bot. vulg. Palmier des îles Caraïbes, émérillon des Antilles.

GRIL, n. m. (*craticula*, dimin. de *crates*, grille ; lat.) Pron. *gry-y.* — Ustensile de cuisine fait de plusieurs verges de fer parallèles, attachées, et sur lequel on fait rôtir de la viande ou du poisson : *Côtelettes de mouton cuites sur le* GRIL. *Mettre du boudin sur le* GRIL, *etc.*

— Fig. et fam. *Être sur le gril*, souffrir beaucoup de corps et d'esprit : *Pendant cette conversation j'*ÉTAIS SUR LE GRIL. (Acad.)

GRILLADE, n. f. (*gril.*) Pron. *gri-iad.* — Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant : *Mettre des côtelettes à la* GRILLADE.

— *Faire une grillade*, mettre sur le gril des cuisses de dinde, de poularde, et un morceau de viande déjà rôtie.

— Viandes grillées : *Voilà une bonne* GRILLADE. (Acad.) *J'aime la* GRILLADE. (Brueys.)

On releva *grillades* et festin :
On but encore à la santé de l'hôte. (La Font.)

GRILLAGE, n. m. (*griller.*) Pron. *gri-iaj.* — Opération de métallurgie qui consiste à faire passer le minerai par plusieurs feux avant que de le faire fondre.

— Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. : *Fermer le soupirail d'une cave avec un* GRILLAGE. (Acad.)

— Archit. Assemblage de pièces de charpente croisées carrément, qu'on établit sur un terrain où l'on veut bâtir : GRILLAGE *sur pilotis.* (Acad.)

— Manuf. *Grillage du coton*, opération qui consiste à brûler la matière filamenteuse et barbue qui entoure les fils de coton après le tissage fin. ‖ On dit aussi *flambage.*

GRILLE, n. f. (*craticula*, de *crates*, grille ; lat.) Pron. *gri-y.* — Assemblage de barreaux servant à fermer quelque ouverture : *Mettre une* GRILLE *à une fenêtre. Les verrous et les* GRILLES *d'une prison.* (Acad.)

Je veux du haut en bas faire attacher des *grilles*. (Regn.)
Les verrous et les *grilles*
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles. (Mol.)

— Particul. Sorte de grille formée de barreaux fort serrés, qu'on place dans les parloirs de religieuses : *Il y a double* GRILLE *à ce parloir.*

— Absol. Le parloir même : *Les religieuses sont toujours à la* GRILLE.

— Par extens. Couvent :

Toute la *grille*, à ces mots effroyables,
Tremble d'horreur. (Gress.)

— Prov. *Épouser une grille*, entrer dans un couvent.

— Treillis de fer maillé, de trois à quatre pouces de jour, qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur de leur église.

— Certaines clôtures formées de barreaux montants et parallèles, qui ont quelquefois des ornements : *La* GRILLE *du carrousel. Ouvrir, fermer la* GRILLE.

— Barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier.

— Blas. Certains barreaux placés à la visière d'un heaume, et qui empêchaient que les yeux du chevalier ne fussent offensés.

— Plaque de fer trouée qui est sur une râpe, et qui sert à pulvériser le tabac.

— Anc. chancell. Parafe en forme de grille que l'on appellait aussi, *Parafe du roi*, et que les secrétaires du roi mettaient au devant de leurs parafes particuliers.

— J. de paume. Espèce de fenêtre carrée qui est sous le bout du toit hors du service, et élevée à deux pieds de terre : *Faire un beau coup de* GRILLE.

— Man. Partie de l'étrier qui sert d'appui au pied du cavalier.

GRILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Griller. Cuit sur le gril : *Des côtelettes* GRILLÉES.

— Agric. Brûlé par le soleil : *Ce raisin est tout* GRILLÉ.

GRILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Griller. Fermé avec une grille : *Toutes les fenêtres sont* GRILLÉES. *Il est debout contre la fenêtre* GRILLÉE *de sa cellule.* (Th. Gaut.)

— Théât. *Loge grillée*, loge fermée par une grille de bois qui se lève et se baisse à volonté : *L'auteur avait pour lui une petite* LOGE GRILLÉE *aux troisièmes sur l'avant-scène.* (Marm.)

. . . . . Je retiens une loge *grillée*. (C. Del.)

GRILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*gril.*) Pron. *gri-ié.* — Rôtir sur le gril : GRILLER *des saucisses.*

— En parl. de la chaleur du soleil, Brûler : *La grande ardeur du soleil a* GRILLÉ *les vignes, les herbes.*

— Par exagér. et fam. Il se dit de toute chaleur qui se fait trop vivement sentir : *Ce feu est si vif qu'il me* GRILLE *les jambes. Le soleil nous* GRILLAIT.

— V. intr. Brûler : *Ce feu est trop ardent, je* GRILLE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Griller d'impatience. Griller de faire une chose*, avoir un grand désir, une extrême impatience de la faire : *Je pris mon temps pour aller chez madame la duchesse d'Orléans, avec qui je* GRILLAIS *d'être.* (Lam.)

L'autre grille déjà de conter la nouvelle. (La F.)

— Pop. : GRILLER *dans sa peau.* (Acad.)

= **Se griller**, v. pron. Être grillé : *Mes cheveux* SE SONT GRILLÉS. *Ces fleurs* SE GRILLERONT *au soleil, si vous ne les mettez pas à l'abri.* (Acad.)

GRILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*grille.*) Fermer avec une grille : *Il faut* GRILLER *la fenêtre de ce cabinet.*

— Fam. *Griller une fille*, la faire religieuse.

GRILLET, n. m. ou **GRILLETTE**, n. f. Pron. *gri-iè, iètt.* — Blas. Sonnette ronde qu'on met au cou des chiens et aux jambes des oiseaux de proie.

GRILLETÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds.

GRILLETIER, n. m. Pron. *gri-y-tié.* — Techn. Fabricant de grilles.

GRILLOIR, n. m. Pron. *gri-ioar.* — Techn. Fourneau pour griller les étoffes qui doivent être rases.

— Lieu où se fait cette opération.

GRILLON, n. m. (γρύλλος ; gr., m. sign.) Pron. *gri-ion.* — Zool. Petit insecte qui aime les lieux chauds, et qui fait un bruit aigu et perçant : *Il y a des* GRILLONS *dans cette cheminée. Les* GRILLONS *font du bruit toute la nuit dans ce jardin.* (Acad.) *Un* GRILLON *faisait entendre sa voix grêle et importune.* (Chateaubr.)

GRILLOT, n. m. Pron. *gri-io.* — Vulg. Grillon.

— Techn. Perche à l'usage du fabricant de glaces.

GRILLOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *gri-io-té.* — Crier comme le grillon.

GRILLS, n. m. pl. Pêch. Petits saumons.

GRIMAÇANT, ANTE, adj. Pron. *gri-ma-çant, çantt.* — Qui grimace : *Un visage* GRIMAÇANT. *Figure* GRIMAÇANTE. (Acad.)

— Par anal. Qui fait des plis : *Des souliers* GRIMAÇANTS. (Boil.)

— Fig. *Un style bigarré et* GRIMAÇANT. (Volt.)

GRIMACE, n. f. (*grimm*, colère ; all.) Contorsion du visage faite souvent à dessein : *Laide* GRIMACE. *Vilaine, horrible* GRIMACE. *Le singe lui fit une* GRIMACE *amicale.* (A. Girard.)

— Fig. et fam. *Faire la grimace à quelqu'un*, lui faire mauvaise mine, mauvais accueil.

— Fig. Il se dit des habits, des étoffes, etc., qui font quelques mauvais pli : *Cet habit, ce collet fait la* GRIMACE.

— Feinte, affectation : *Ce qu'il en fait, ce n'est que par* GRIMACE. *S'il n'est pas homme de bien, il en fait la* GRIMACE. *C'est pure* GRIMACE. (Mol.)

— N. pl. Manières affectées : *L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les* GRIMACES. (Mol.)

— Boite destinée à contenir des pains à cacheter, et dont le dessus est une espèce de pelotte où l'on met des épingles.

GRIMACER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*grimace.*) Pron. *gri-ma-cé.* — Le *c* du rad. *grimac* prend la cédille quand la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous grimaçons, il grimaça*, etc. — Faire une grimace, des grimaces : *Il ne saurait s'empêcher de* GRIMACER.

— B.-arts. Il se dit quelquefois d'une expression outrée : *Les figures de ce tableau* GRIMACENT. *Cette touche* GRIMACE. (Lamotte.) *Un auteur ne doit jamais s'écarter de la nature ni la faire* GRIMACER. (D'Alemb.)

— Fig. Il se dit des habits, des étoffes qui font quelques mauvais plis : *Cet habit, ce collet* GRIMACE. (Acad.)

GRIMACERIE, n. f. (*grimace.*) Pron. *gri-mass-rî.* — Action de grimacer ; contorsion plaisante du visage.

Il fit autour force *grimaceries*,
Tours de souplesse et mille singeries. (La Font.)

GRIMACIER, IÈRE, adj. Qui fait ordinairement des grimaces : *Cet enfant est* GRIMACIER.

— Par extens. Qui minaude souvent : *Cette femme est fort* GRIMACIÈRE.

— Fig. Hypocrite : *Il n'a qu'une dévotion* GRIMACIÈRE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* GRIMACIER, *une* GRIMACIÈRE. *Vous croyez cet homme dévot, ce n'est qu'un* GRIMACIER. (Acad.)

GRIMAUD, n. m. (*grammaticus* ; lat., m. sign.) Pron. *gri-mô.* — Anc. Par dénigr. Écolier des basses classes : *C'est un petit* GRIMAUD. *Il s'amuse toujours avec des* GRIMAUDS. (Acad.)

.... Un tas de *grimauds* vantent notre éloquence. (Boil.)

— Mauvais écrivain :

Allez, petit *grimaud*, barbouilleur de papier. (Mol.)

GRIMMANDER, v. tr. ou act 1re conj. Anc. Élever des petits enfants.

— Fam. Montrer de la mauvaise humeur.

GRIME, n. m. Par dénigr. Petit écolier.

— Théât. Personnages de vieillards ridicules, par oppos. à *Père noble* : *Jouer les* GRIMES. *Cet acteur est un excellent* GRIME. (Acad.)

— Adj. *Les pères* GRIMES.

GRIMELIN, n. m. Pron. *grim-lain.* — Par mépris. Petit garçon.

— Joueur qui joue peu d'argent et fort mesquinement : *Ce n'est pas un beau joueur, ce n'est qu'un* GRIMELIN, *un franc* GRIMELIN.

GRIMELINAGE, n. m. (*grimelin.*) Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner : *On joue fort petit jeu dans cette maison-là, ce n'est qu'un* GRIMELINAGE. (Acad.)

— Petit gain qu'on fait, qu'on ménage dans une affaire, dans un marché : *Il songe toujours à faire quelque* GRIMELINAGE. (Acad.) || Vieux.

GRIMELINER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Jouer mesquinement et petit jeu : *Il a quitté le gros jeu, il ne fait plus que* GRIMELINER.

— Faire quelque petit gain, ménager quelque petit profit dans un marché, dans une affaire : *Il n'est pas dans les grandes affaires, il ne fait que* GRIMELINER.

— Transitiv. : *Il tâche à* GRIMELINER *quelque chose sur cette affaire.* || Fam. et vieux.

GRIMER (SE), v. pron. 1^re^ conj. (*grime.*) Pron. *se-gri-mé.* — Se peindre des rides sur le visage et prendre les airs et les manières convenables pour représenter un vieillard, une duègue, etc. : *Cet acteur* SE GRIME *bien.* (Acad.)

GRIMME, n. f. Zool. Chèvre du Sénégal, à bouquet de poils sur la tête.

GRIMOIRE, n. (*rimario*, livre de rimes ; ital.) Pron. *gri-moar.* — Livre dont on dit que les magiciens se servent pour évoquer les démons, etc. : *Consulter le* GRIMOIRE. *Il prend son* GRIMOIRE, *évoque le démon.* (Volt.)

— Fig. et pop. *Savoir, entendre le grimoire*, être habile dans les choses dont on se mêle.

— Fig. et fam. Discours obscur, ouvrage difficile à comprendre : *Expliquez-vous, je n'entends point ce* GRIMOIRE. *C'est du* GRIMOIRE *pour moi.* (Acad.)

... C'est, je crois, le cas de lâche le *grimoire*
Dont un jeune Allemand m'a farci la mémoire. (E. Aug.)
... Je ne l'entends, ni je ne veux l'entendre :
C'est du *grimoire.* (Boursault.)

GRIMPANT, ANTE, adj. Pron. *grain-pan, antt.* — Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper.

— Bot. Il se dit des plantes dont la tige, trop faible pour se soutenir par elle-même, monte le long des corps voisins et s'y attache à l'aide des vrilles ou d'autres appendices : *Le lierre est une plante* GRIMPANTE. *Arbrisseau* GRIMPANT. (Acad.) *Dans la zone torride, il y a une très-grande quantité de plantes* GRIMPANTES. (B. de St.-P.)

GRIMPER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (χρίμπτω, je m'approche, je m'appuie ; gr.) Pron. *grain-pé.* — Gravir, monter à quelque endroit en s'aidant des pieds et des mains : GRIMPER *au haut d'un arbre.* GRIMPER *à une muraille.*

— Par anal. Il se dit des animaux : *Un chat qui* GRIMPE *à un arbre, le long d'un arbre. Les perroquets aiment à* GRIMPER. *La chèvre aime à* GRIMPER *sur les lieux escarpés, à se placer et même à dormir sur la pointe des rochers.* (Buff.) *Des cardinaux de feu* GRIMPENT *en circulant au haut des cyprès.* (Chateaubr.)

— Fig. et fam. Monter avec peine dans un livre : *Il y a bien à* GRIMPER *pour arriver chez vous.* (Acad.)

— Fig. Montrer :

... Quand on a de bon vin,
On boit à ses amours ; cela *grimpe* à la tête,
Et le cœur s'attendrit. (Dest.)

— Il se dit des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins : *Cette vigne* A GRIMPÉ *jusqu'au premier étage.*

GRIMPEREAU, n. m. (*grimper.*) Pron. *grain-p-rô.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Ténuirostres ; il a le bec allongé et arqué ; il grimpe avec rapidité le long des troncs et des branches : *Le* GRIMPEREAU *d'Europe est un petit oiseau à plumes blanches tachetées de brun. Le* GRIMPEREAU *couleur de rose et gris de perle venait se poser près de lui.* (G. Sand.)

GRIMPEUR, EUSE, n. Pron. *grain-peur, peux.* — Celui, celle qui grimpe.

= **Grimpeurs**, n. m. pl. Ordre d'oiseaux caractérisé par la position des doigts ; ils en ont deux en avant et deux en arrière, ce qui leur donne une très-grande facilité pour embrasser les branches et grimper aux arbres ; on distingue parmi les genres nombreux de cet ordre, les *Pies*, les *Torcols*, les *Coucous*, les *Barbus*, les *Toucans* et les *Perroquets.*

= **Grimpeurs d'arbre**, n. m. Zool. pl. Genre de poissons volants : le bouranie est un des grimpeurs d'arbre les plus connus.

GRINCEMENT, n. m. Pron. *grainss-man.* — Pathol. Mouvement nerveux de la mâchoire inférieure, accompagné du bruit que font les dents en glissant contre celles de la mâchoire supérieure : *Notre-Seigneur a dit qu'en enfer il y aura des pleurs et des* GRINCEMENTS *de dents.* (Acad.)

GRINCER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (γρύζειν, grogner ; gr.) Pron. *grain-cé.* — Le c du rad. *grinc* prend la cédille quand la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous grinçons, il grinça*, etc. — Il n'est usité que dans cette phrase, GRINCER *les dents*, les serrer les unes contre les autres, ou de douleur ou de colère. *Le bruit de la scie fait* GRINCER *les dents.* (Acad.) *Le premier président,* GRINÇANT *le peu de dents qui lui restaient, se laissa tomber le front sur son bâton.* (St-Sim.)

— On dit aussi intransitiv. : GRINCER *des dents.*

— Par extens. Crier :

..... J'entends sur la pierre massive
Grincer la scie et tomber les marteaux. (Campen.)

GRINCHE, adj. des 2 g. Pron. *grain-ch.* — Pop. Revêche, acariâtre.

GRINCHER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *grain-ché.* — Techn. Il se dit en parlant du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte.

GRINGALET, n. m. Pron. *grain-ga-lè.* — Fam. Homme faible de corps et grêle.

— Fig. Homme sans aveu, sans consistance : *Ce n'est qu'un* GRINGALET.

GRINGETTE, n. f. Zool. vulg. La perdrix grise.

GRINGOLÉ, ÉE, adj. Pron. *grain-go-lé.* — Blas. Il se dit des pièces terminées en tête de serpent.

GRINGOTTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Fredonner, en parl. des petits oiseaux : *Il y a du plaisir à entendre* GRINGOTTER *ce petit oiseau. Il ne fait que* GRINGOTTER. (Acad.)

— Fam. En parl. des personnes, Fredonner mal : *Il nous* A GRINGOTTÉ *un air.* (Acad.)

GRINGUENAUDE, n. f. Pron. *graing-nôd.* — Pop. Ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté.

GRIOT, n. m. Pron. *gri-ó.* — Techn. Recoupe du blé.

— Farine dont on fait le pain appelé par corruption, pain de gruau : *Pain de* GRIOT.

GRIOTTE, n. f. (*acriatum* ; basse lat.) Pron. *gri-ott.* — Hortic. Espèce de cerise à courte queue, grosse et noirâtre, plus douce que les autres. GRIOTTES *à confire.* (Acad.) *Toutes les sortes de cerises, guignes,* GRIOTTES, *bigarreaux, ne sont que des variétés d'une même espèce.* (J. J. Rouss.)

GRIOTTE, n. f. Pron. *gri-ott.* — Min. Marbre tacheté de rouge et de brun : *La* GRIOTTE *d'Italie.* (Ac.)

GRIOTTIER, n. m. Pron. *gri-o-tié.* — Arbre qui porte des griottes : *Les* GRIOTTIERS *fleurissent beaucoup et ne rapportent guère.* (Acad.) *S'il trouvait en chemin un* GRIOTTIER, *il y volait, et ne revenait qu'après s'être rassasié pleinement.* (Buff.)

GRIPHE, n. m. (γρῖφος, filet de pêcheur ; gr.) Pron. *grif.* — Anc. Énigme, question obscure et compliquée que les convives se proposaient mutuellement pendant le repas : *C'est du* GRIPHE *des anciens qu'est venu notre logogriphe.*

GRIPPE, n. f. Fam. Fantaisie, goût capricieux : *Il se ruine à nourrir beaucoup de chevaux qui ne lui servent pas : c'est sa* GRIPPE. *C'est la* GRIPPE *de bien des gens d'acheter beaucoup de livres qu'ils ne lisent point.* (Acad.) || Peu usité.

— Fam. *Se prendre de grippe contre quelqu'un, prendre quelqu'un en grippe*, se prévenir défavorablement contre lui, sans pouvoir rendre raison de sa prévention : *Quelle homme agréable! Pourvu que ma fille n'aille pas le* PRENDRE EN GRIPPE ! (E. Aug.)

— Méd. vulg. Affection épidémique qui se présente sous la forme d'un catarrhe aigu ou d'une inflammation des membranes muqueuses, notamment de la conjonctive, accompagnée de fièvre et de malaise : *Avoir la* GRIPPE. (Acad.)

GRIPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Gripper.

— Méd. *Face grippée*, face dont les traits paraissent s'être raccourcis.

GRIPPELER (SE), v. pron. 1^re^ conj. (dimin. de *gripper.*) Pron. *grip-lé.* — Techn. En parl. d'étoffes, se froncer, se crêper. || Plus souv. *Se gripper.*

GRIPPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*corripere*, empoigner, saisir ; lat.) Pron. *gri-pé.* — En parl. du chat et de quelques autres animaux, Attraper, saisir subitement : *Ce chat* A GRIPPÉ *un morceau de viande. Il* A GRIPPÉ *la souris à la sortie du trou.* (Acad.)

— Faire recroqueviller une étoffe, une peau : *Ils mettaient nos gants sur le poêle, et s'amusaient à les dessécher, à les* GRIPPER. (H. de Balz.)

— Par extens. et pop. Dérober, ravir le bien d'autrui : *On lui* A GRIPPÉ *sa bourse. Cette femme lui* A GRIPPÉ *son argent.*

— Pop. *Gripper quelqu'un*, l'arrêter pour le mettre en prison : *Les gendarmes* ONT GRIPPÉ *cet homme.*

= **Se gripper**, v. pron. En parl. des étoffes, Se retirer en se fronçant : *Ce taffetas s'est tout* GRIPPÉ. *Ces étoffes* SE GRIPPENT *aisément.* (Acad.)

— Fam. Se prévenir défavorablement et sans raison : *C'est un homme sujet à se* GRIPPER. (Acad.)

GRIPPE-SOU, n. m. Pron. *grip-çou.* Anc. Celui qui était chargé par les rentiers de recevoir leurs rentes, moyennant une légère remise : *C'est un* GRIPPE-SOU *très-fidèle.*

— Par mépr. Homme qui fait de petits gains sordides : *Ce vieillard est un affreux* GRIPPE-SOU.

GRIS, ISE, adj. Pron. *gri, griz.* — Qui est de couleur mêlée plus ou moins de blanc et de noir : *Drap* GRIS. *Yeux* GRIS. *Barbe* GRISE. (Acad.) *Sous son habit de bure* GRISE, *il y a une sorte de noblesse rustique.* (Ampère.)

— Fam. *Être tout gris*, avoir les cheveux gris.

— *Papier gris*, papier sans colle qui sert à faire des enveloppes de paquets, à filtrer des liqueurs, etc.

— *Il fait un temps gris*, ou simpl. *Il fait gris*, le temps est couvert et froid.

— Prov. et fig. *La nuit tous chats sont gris*, la nuit, il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux dont l'on parle ; dans l'obscurité, il n'y a nulle différence entre une personne laide et une belle personne.

— Fig. et fam. *Faire grise mine à quelqu'un*, lui faire mauvaise mine.

— *En faire voir de grises à quelqu'un*, lui jouer de mauvais tours : *Il paraît que vous lui* EN FAITES VOIR DE GRISES *à ce pauvre homme.* (E. Augier.)

— Fig. et fam. *Patrouille grise*, troupe d'agents de police qui exerce une surveillance secrète pendant la nuit : *Il fut arrêté par la* PATROUILLE GRISE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Être gris, un peu gris*, être à demi ivre : *À la fin du repas nous étions tous un peu* GRIS. (Acad.)

Quels discours singuliers ! Ils l'auront trop fait boire,
Il est *gris.* (Delaville.)
Une fois *gris*, il est mis dehors comme un chien. (E. Aug.)

— Dans cette locution, le mot *Gris* est la transformation du latin *Græcus.* Les latins disaient *Græcari* pour exprimer, Faire la débauche : *Être gris*, c'est donc être ivre ainsi qu'un Grec. Nous disons de même boire comme un Polonais, ivre comme un Polonais. (F. Génin.)

— *Vin gris*, vin fort paillet.

— Impr. *Lettre grise*, grande lettre capitale ornée et gravée sur du bois ou sur du cuivre.

— Comm. relig. *Moine gris. Voy.* MOINE.

— N. m. La couleur grise : GRIS *blanc.* GRIS *cendré, pommelé, brun.* GRIS *de perle.* GRIS *de lin. Cela tire sur le* GRIS. *S'habiller de* GRIS. (Acad.) *Les plumes de ce casoar tiraient au* GRIS *de cendre.* (Buff.)

— Adjectiv. *Couleur* GRIS-*de-perle. Étoffe* GRIS-*de-lin.* (Acad.) *Habit* GRIS-*brun*, etc. *La lune brillait, et sa lumière* GRIS-*de-perle descendait sur la cime indéterminée des forêts.* (Chateaubr.)

— Gramm. Modifié par un adjectif, *gris* est considéré comme une expression substantive invariable : *Des cheveux* GRIS *argenté* (A. de Vigny), c'est-à-dire d'un *gris argenté. Les tons* GRIS *cendré ou* GRIS *de perle des montagnes se détachaient sur les nuages ou se noyaient dans la lumière.* (Ampère.)

— *Petit-gris*, sorte de fourrure dont la couleur est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord : *Manchon de* PETIT-GRIS. *Vêtement fourré de* PETIT-GRIS. (Acad.)

— Blas. Fourrure que les personnes d'un haut rang avaient seules le droit de porter.

GRISAILLE, n. f. (*gris.*) Pron. *gri-za-y.* — Peinture qui se fait avec deux couleurs, l'une claire, l'autre brune, et qui représente des objets supposés blancs : *Faire de la* GRISAILLE. *Travailler en* GRISAILLE. *Peindre en* GRISAILLE.

— Mélange de cheveux bruns et de cheveux blancs dont on fait des perruques.

GRISAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*gris.*) Pron. *gri-za-ié.* — Barbouiller de gris : *Faire* GRISAILLER *un lambris, un plancher.* (Acad.)

GRISARD, n. m. Pron. *gri-zar.* — Grès très-dur. — Zool. vulg. Blaireau. || Espèce de Goéland à manteau noir.

GRISÂTRE, adj. des 2 g. (*gris.*) Pron. *gri-zâtr.* — Qui tire sur le gris : *Couleur* GRISÂTRE. *Étoffe* GRISÂTRE. *Marbre* GRISÂTRE. (Acad.)

Le vaste amphithéâtre
Disparaît tout à coup sous un voile *grisâtre.* (St-Lamb.)

Par un temps GRISÂTRE *d'automne, une troupe de canards sauvages, tous rangés à la file, traversent en silence un ciel mélancolique.* (Chateaubr.)

GRISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*gris.*) Pron. *gri-zé.* — Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre à demi-ivre : *Si vous le faites boire davantage, vous le* GRISEREZ. (Acad.)

Je m'en vais le *griser* d'abominable sorte. (Em. Augier.)

— Porter à la tête, étourdir : *Un verre de vin suffit pour le* GRISER. *La fumée du tabac l'a* GRISÉ.

— V. intr. Techn. Devenir gris. Il se dit, en teinture, des bleus qui sont sujets à pâlir : *Ce bleu* GRISERA.

— **Se griser**, v. pron. Se rendre à demi ivre : *Pour peu qu'il boive, il se* GRISE. (Acad.)

Ne vous souvient-il plus de *vous être grisé?* (Em. Augier.)
Ne pouvez-vous dîner, Irus, sans *vous griser?*
(A. de Muss.)

GRISET, n. m. Pron. *gri-zè*. — Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a pas encore pris son rouge et son jaune vif.

GRISETTE, n. f. (*gris.*) Pron. *gri-zètt.* — Vêtement d'étoffe grise : *Elle a une jolie* GRISETTE.

— Fam. Jeune fille de médiocre condition, et, plus particul. Jeune ouvrière coquette et galante : *Il n'y avait que des* GRISETTES *à ce bal. Y a-t-il moyen de penser qu'une* GRISETTE *lui ait tourné la tête?* (Mariv.) *C'était un intrépide chasseur de* GRISETTES. (H. de Balz.)

— Bot. Espèce d'agaric.

— Zool. vulg., Fauvette ; alouette ; canard.

GRIS-GRIS, n. m. Pron. *gri-gri.* — Espèce d'amulette ; talisman ; idole des nègres.

— Morceau de papier sur lequel on écrit des versets du Coran : *Les Maures d'Afrique portent sur eux des* GRIS-GRIS, *qu'elles regardent comme des préservatifs universels.*

GRISOIR, n. m. Pron. *gri-zoar.* — Techn. Outil qui sert à rogner le verre.

GRISOLLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *gri-zo-lé.* — Il se dit du chant de l'alouette : *L'alouette* GRISOLLE. (Acad.)

GRISON, ONNE, adj. (*gris.*) Pron. *gri-zon, zonn.* — En parl. du poil, Qui est gris : *Poil* GRISON. *Barbe* GRISONNE.

— Par extens. il se dit des personnes : *Il devient* GRISON.

— Substantiv. *C'est un vieux* GRISON. *Le plus adroit* GRISON *et le plus hardi coquin qu'il y ait en France.* (Regn.)

— Fam. Barbe, chevelure grise : *Un homme tirant sur le* GRISON. (La F.)

— Anc. Homme de livrée qu'on faisait habiller de gris pour l'employer à des commissions secrètes : *On le fit suivre par des* GRISONS. *On lui détacha un* GRISON. *J'ai mis mes* GRISONS *en campagne.* (Did.) *Je suis* GRISON *de celui-ci, espion de celui-là.* (Danc.)

— Pop. Un âne, un baudet : *Être monté sur un* GRISON. (Acad.)

GRISONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gris.*) Pron. *gri-zo-né.* — En parl. des personnes. Devenir grison : *Il commence à* GRISONNER. *La tête commence à lui* GRISONNER.

GRISOU, n. m. Pron. *gri-zou.* — Min. Gaz inflammable qui se dégage des mines de houille, et qui s'allume quelquefois avec explosion par le contact du feu des lampes : *Le* GRISOU *produit souvent des accidents funestes.* (Acad.)

— Adjectiv. *Le feu* GRISOU.

GRIVE, n. f. (*grau*, gris ; all.) Pron. *griv.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, de la famille des Dentirostres ; il est de couleur brune, blanchâtre et mouchetée en dessous ; son chant est assez agréable : *Chasser, tirer aux* GRIVES. *La* GRIVE *a reçu ce nom ou surnom parce qu'elle aime à fréquenter la vigne, à manger les raisins, à se griser ; l'automne est la saison où elles engraissent et sont excellentes.* (F. Génin.)

— Fam. *Être soûl comme une grive*, être complètement ivre.

GRIVELÉ, ÉE, adj. Qui est tacheté, mêlé de gris et de blanc : *Un oiseau qui a le plumage* GRIVELÉ. (Acad.) *La merveille du tableau est un chien à poil fauve* GRIVELÉ *de noir.* (Th. Gautier.)

GRIVELÉE, n. f. Pron. *griv-lé.* — Fam. Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi : *Madame* GRIVELÉE, *c'est-à-dire la rapine, a, comme la chicane, bien des tours et des retours.* (St-Beuve.) || Vieux.

GRIVELER, v. tr. ou intr. 1re conj. (*greiffen*, saisir ; all.) Il change l'*e* muet du rad. *grivel* en *è* ouvert quand la termin. commence par un *e* muet ; *je grivèle, je grivèlerai.* — Faire quelques petits profits illicites dans un emploi, dans une charge : *Il n'a recherché cet emploi que dans l'espérance d'y trouver quelque chose à* GRIVELER. (Acad.)

GRIVELERIE, n. f. Pron. *gri-vèl-rî.* — Fam. Action de griveler. || Vieux.

GRIVELETTE, n. f. Espèce de grive.

GRIVELEUR, n. m. Fam. Celui qui fait des grivelées : *C'est un* GRIVELEUR, *un franc* GRIVELEUR. || Vieux.

GRIVELIN, n. m. Gros-bec du Brésil ; moineau de Paradis.

GRIVOIS, OISE, n. Pron. *gri-voa, voaz.* — Qui est alerte, éveillé, d'une humeur libre et hardie : *C'est un* GARÇON, *un bon* GRIVOIS. *Cette vivandière est une bonne* GRIVOISE.

— Adj. *Il est* GRIVOIS. *Elle est* GRIVOISE. *Expression* GRIVOISE. *Chanson* GRIVOISE. Fam.

GRIVOISE, n. f. Pron. *gri-voaz.* — Anc. Râpe à tabac, dont on se servait pour priser.

GRIVOISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *gri-voa-zé.* — Anc. Râper du tabac avec une grivoise.

GROG, n. m. (*grog*, angl., m. sign.) Pron. *grog.* — Boisson composée ordinairement d'une partie d'eau-de-vie et de trois parties d'eau, acidulée par du citron : *Faire du* GROG. *Boire un coup de* GROG. *Distribuer du* GROG. (Acad.)

GROGNARD, ARD, adj. Pron. *gro-gniar, gniard.* — Qui est dans l'habitude de grogner : *Cet homme est bien* GROGNARD. *Cette femme est* GROGNARDE.

— Substantiv. Fam. *C'est un* GROGNARD, *une* GROGNARDE. *Un vieux* GROGNARD.

— Fam. Vieux soldat de l'Empire et particul. ceux qui ont fait la campagne d'Égypte avec Bonaparte.

GROGNEMENT, n. m. (*grogner.*) Pron. *gro-gn-man.* — Onomatopée qui exprime le cri des pourceaux et des sangliers : *Un sanglier privé remplissait le château de ses* GROGNEMENTS. (Chateaubr.)

— Par extens. : *L'écureuil a un petit* GROGNEMENT *de mécontentement.* (Buff.)

— Fig. et fam. En parl. des personnes, Expression de mécontentement.

Quel est ce *grognement*.... Ah ! ah ! c'est vous, mon maître !
(E. Augier.)

GROGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*groin* ; anc. *groigner*, *grunnire* ; lat., m. sign.) Pron. *gro-gnié.* — Il se dit particul. du cri du cochon : *Les cochons* GROGNENT *quand on leur donne à manger.* (Acad.) *Le premier habitant qu'il rencontra fut un pourceau, lequel, au bruit du cheval,* GROGNA, *leva la tête.* (H. de Balzac.) *On dit que l'auroche* GROGNE *et ne mugit pas.* (Cuvier.)

— Fig. et fam. Murmurer, témoigner par un bruit sourd et entre ses dents qu'on a quelque mécontentement : GROGNER *entre ses dents. Cette femme ne fait que* GROGNER. (Acad.)

GROGNERIE, n. f. Fig. et fam. Murmure, plainte, reproche : *Que m'importent ses* GROGNERIES !

GROGNEUR, EUSE, adj. Pron. *gro-gneur, gnieuz.* — Qui grogne souvent par chagrin, par mécontentement : *Ce domestique est* GROGNEUR. *Il est d'humeur ou d'une humeur* GROGNEUSE.

— Substantiv. *C'est un* GROGNEUR. *C'est une* GROGNEUSE. Fam.

GROGNON, adj. des 2 g. Pron. *gro-gnion.* — Fam. Grogneur, grondeur : *C'est l'homme le plus* GROGNON, *la vieille la plus* GROGNON *que je connaisse.*

— Substantiv. : *Laissez-là ce vieux* GROGNON, *cette vieille* GROGNON.

GROIN, n. m. (*grunnitus* ; lat., m. sign.) Pron. *groain.* — Museau de cochon : *Les cochons fouillent avec leur* GROIN. *Un* GROIN *de cochon.* (Acad.)

GROISIL, n. m. Pron. *groa-ziy.* — Techn. Mélange de débris de cristaux cassés et de rognures de cristal.

GROISSON, n. m. Techn. Craie blanche en poudre pour préparer le parchemin.

GROLLE, n. f. V. FREUX.

GROMMELER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il double la final *l* du rad. *grommel* quand la termin. commence par un *e* muet : *je grommelle, je grommellerai.* — Fam. Murmurer, se plaindre entre ses dents quand on est fâché : *Qu'avez-vous à* GROMMELER ? (Acad.) *Je m'en allai louant la Providence, mais* GROMMELANT *entre mes dents.* (Volt.) *Quelques pairs* GROMMELÈRENT *entre leurs dents chagrins de n'avoir pas été consultés.* (St-Simon.) *Je souhaite que nous puissions* GROMMELER *ensemble sur toute l'espèce humaine.* (Rœderer.)

GRONDANT, ANTE, adj. Qui gronde : *Elle est toujours de mauvaise humeur et toujours* GRONDANTE.

— Fig. Qui fait entendre un bruit prolongé, un long bruissement :

Peindrai-je ces vieux caps sur les ondes pendants,
Ces golfes qu'à leur tour rongent les flots *grondants*? (Del.)

GRONDEMENT, n. m. Pron. *grond-man.* — Bruit sourd : *Le* GRONDEMENT *du tonnerre se fit entendre.* (Acad.)

GRONDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*grunnire*, grogner ; lat.) Murmurer, se plaindre entre ses dents : *Il n'est pas content, il* GRONDE *sans cesse.*

Ah ! fi ! cela n'est bon qu'à vous défigurer ;
Je ne *gronde* plus là ! (E. Augier.)

— Il se dit des animaux : *Mon chien se mit à* GRONDER.

— Produire un bruit sourd, en parl. des choses et particul. du tonnerre et du vent : *Le tonnerre, l'orage* GRONDE. *Le vent* GRONDE *dans la cheminée.*

L'air siffle, le ciel *gronde*. (Volt.)

— Poétiq. S'annoncer : *La colère de Bossuet n'éclate pas encore, mais elle* GRONDE. (Lam.)

— V. act. Réprimander avec humeur, avec colère : GRONDER *ses valets.* GRONDEZ-*le bien sur sa paresse.* (Acad.)

Madame, doucement ;
N'allez pas devant moi *gronder* mes écolières. (Regn.)

— *Gronder une chanson, un air entre ses dents*, chanter une chanson, un air à demi-voix.

Comment ! c'est le bon goût ; c'est pour marcher du pair
Avec les grands acteurs. *Grondez-vous* point un air ?
(La F.)

GRONDERIE, n. f. Réprimande faite avec humeur, avec colère : *Ses valets sont accoutumés à ses* GRONDERIES. *Ce sont des* GRONDERIES *perpétuelles.* (Acad.) *Elles m'aidaient à réparer ma toilette afin de m'épargner des pénitences et des* GRONDERIES. (Chateaubr.)

GRONDEUR, EUSE, adj. Pron. *gron-deur, deuz.* — Fâcheux, qui aime à gronder, à réprimander. *Il est* GRONDEUR. *Il est d'une humeur* GRONDEUSE.

GRONDIN, n. m. Poisson. V. ROUGET.

— Substant. *C'est un vieux* GRONDEUR, *une vieille* GRONDEUSE. (Acad.)

GROOM, n. m. (*groom* ; angl.) Pron. *groum.* — Propr. Valet d'écurie.

— Particul. Petit laquais ou valet de chambre, ordinairement au service d'un jeune homme : *Le jeune comte avait voulu un* GROOM *à la livrée de sa maison.* (H. de Balz.) *La dispute est interrompue par l'entrée d'un* GROOM *apportant une lettre.* (Th. Gaut.)

La pièce, à parler franc, est digne de Molière :
Qui le pourrait nier? Mon *groom* et ma portière
Qui l'ont lue en entier, en ont été contents. (A. de Muss.)

GROS, OSSE, adj. (*crassus*, épais ; lat.) Pron. *grô, grôs.* — Qui a beaucoup de circonférence et de volume, par oppos. à Menu et à petit : GROS *arbre.* GROSSE *boule.* GROS *homme. Il est* GRAS *et gros. Un* GROS *compère.* (Acad.) *La route est semée de villages et de bourgs bâtis en* GROSSE *maçonnerie.* (Thiers.) *Les souris sont moins* GROSSES *que les rats. Ces boules sont aussi* GROSSES *l'une que l'autre. Le* GROS *bout et le petit bout.*

— Prov. et fig. *Grosse tête, peu de sens.*

— Fam. *Cet homme est gros comme un bœuf*, se dit d'un homme très-corpulent.

— Fig. et fam. *Il a plus d'esprit qu'il n'est gros*, il a beaucoup d'esprit.

— Fam. *Un gros lourdaud, une grosse bête, un gros butor*, un homme fort stupide, fort maladroit, fort grossier.

— Grossi, enflé accidentellement : *Avoir la joue* GROSSE *d'une fluxion. Il n'y avait ni route ni pont : les rivières étaient* GROSSES. (Michelet.)

— *Avoir les yeux gros de larmes*, laisser tomber des larmes tout en voulant les retenir.

— Fig. *Avoir le cœur gros de soupirs*, avoir besoin de se soulager le cœur en soupirant.

— Fam. et Absol. *Avoir le cœur gros*, avoir quelque dépit, quelque chagrin.

— Man. *Cheval gros d'haleine*, se dit d'un cheval qui, sans être poussif, souffle extraordinairement quand il galope.

— Mar. *La mer est grosse*, elle est fort agitée.

— *Gros temps*, vent violent et nues très-élevées : *Plus un navire est petit, plus il est en danger dans les* GROS TEMPS. (Montesq.)

— *Femme grosse*, femme enceinte : *Sa femme est* GROSSE. *Elle est* GROSSE *de six mois.*

Il ne souffrira pas encor qu'on vous l'amène ;
Elle est *grosse*. (Corn.)

— Fig. *L'avenir est gros de malheurs*, il nous menace de beaucoup de malheurs.

— Épais, grossier, par oppos. à Fin, Delié, délicat : GROS *fil.* GROS *drap.* GROS *pain.*

— *Grosse viande*, viande de boucherie.

— Fig. et fam. *N'avoir qu'un gros bon sens*, avoir le sens bon et droit, mais peu délicat : *Le* GROS BON SENS *devait vous dire cela.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Gros rire*, rire bruyant et prolongé ; gaieté éclatante. || Par anal. *Grosse gaieté.*

— Fig. et fam. *Gros mots*, jurements, menaces, paroles offensantes : *Il a dit de* GROS MOTS, *des* GROS

MOTS. *De la raillerie ils en sont venus aux* GROS MOTS.

— Par anal. *Grosses paroles*, injure : *Ils se sont dit de* GROSSES PAROLES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Gros juron*, jurement, blasphème grossier : *Lâcher de* GROS JURONS.

— Fig. et fam. *Grosses vérités*, vérités palpables que tout esprit peut saisir. *Dire à quelqu'un de* GROSSES VÉRITÉS, lui faire des reproches graves et mérités.

— Pop. et par dérision. *Un gros fin*, un homme simple qui veut faire le fin.

— *Gros vert, gros bleu*, etc., vert foncé; bleu foncé, etc. || V. VERT, BLEU.

— Qui surpasse d'autres choses du même genre en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. : *Une* GROSSE *armée. Un* GROS *bagage. Une* GROSSE *rivière. Un* GROS *bourg. Vraiment, j'y vois pour vous un fort* GROS *avantage.* (Dest.) *Monsieur votre père fera un* GROS *profit pendant son voyage; vous aurez fait une* GROSSE *dépense pendant son absence : quand il reviendra, de quoi aura-t-il à se plaindre?* (Regn.) *C'est bien à elle d'avoir seule une* GROSSE *maison.* (Regn.)

— *Grosses réparations*, les réparations considérables que l'on fait à un bâtiment, telles que les réparations des gros murs, des voûtes, des couvertures, etc.

— *La grosse faim*, la faim la plus pressante.

— *Grosse voix*, voix grave et forte.

— *Gros péché*, péché grave.

— *Grosse fièvre*, fièvre violente : GROS *rhume*.

— Fam. *Grosse querelle*, grande querelle.

— *Mettre à la grosse aventure*, ou elliptiq. *Mettre à la grosse*, mettre une somme d'argent sur quelque navire de commerce, au hasard de la perdre si le navire périt.

— Par anal. : *Prêt à la* GROSSE. *Contrat à la* GROSSE.

— Fig. et fam. *Jouer gros jeu*, Propr. Jouer beaucoup d'argent. || Fig. S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa fortune, pour sa réputation, pour sa vie.

On ne se baisse pas pour ramasser si peu,
Et pour tricher au moins je jouerais plus *gros jeu*.
(Em. Augier.)

— Riche, opulent, grand : *Un* GROS *marchand. Un* GROS *bourgeois. Un* GROS *financier. Les plus* GROS *de la ville.* (La F.) *Une estrade en brocart d'or avait été élevée pour les envoyés et les autres* GROS *personnages.* (V. Hugo.) *S'il lui mourait trois oncles, deux tantes, elle serait une fort* GROSSE *héritière.* (Regn.)

— Elliptiq. *A la grosse*, vivement, grossièrement : *Cela est fait* À LA GROSSE.

= **Gros**, n. m. La partie la plus grosse : *Le* GROS *de l'arbre*, le tronc.

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre*, demeurer attaché à ce qu'il y a de plus ancien, de mieux établi : *Je m'en rapporte à ce que l'Église a établi, je* ME TIENS AU GROS DE L'ARBRE. (Acad.)

— Principale partie : *Le* GROS *d'une armée, d'une troupe.* (Acad.) *Le* GROS *de la nation ne sera jamais philosophe.* (Volt.) *Si le* GROS *de l'armée tarde trop à le soutenir, c'en est fait du conquérant et de sa conquête.* (Vitet.) *C'étaient là les subtiles arguties des factions auxiliaires légers et à peine connus du* GROS *des combattants.* (Ch. Nodier.)

...C'est le roi, monseigneur, en personne,
Avec un *gros* d'archers, et son héraut qui sonne. (V. Hugo.)

— *Un gros de cavalerie, un gros d'infanterie, un gros de fantassins*, etc., une grande troupe de cavalerie, d'infanterie, etc. : *Le consul fut conduit dans son camp par un* GROS DE CAVALERIE. (Roll.)

— Fam. *Le gros du monde*, la plus grande partie du monde, le vulgaire : *Le* GROS DU MONDE *est de cette opinion.* (Acad.)

— Mar. *Le gros de l'eau*, la pleine mer.

— Ce qu'il y a de principal, de plus considérable, par oppos. à Détail : *Il est chargé du* GROS *et du détail des affaires. Le* GROS *de la besogne. Faire le plus* GROS. (Acad.)

— Comm. *Gros de Naples, Gros de Tours*, étoffes de soie qui sont un peu plus fortes que le taffetas ordinaire.

= **Gros**, adv. Beaucoup : *Gagner* GROS.

Ces divorces, mon cher, vous ont rapporté *gros*. (Étienn.)

— Jeu. *Coucher gros jeu*, jouer gros jeu. || Fig. et fam. Risquer beaucoup : *Tenter une pareille entreprise, c'est* COUCHER GROS JEU. (Acad.) || Avancer quelque chose d'extraordinaire, d'excessif : *Il* COUCHE GROS JEU, *car il ne parle que de millions.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il y a gros à parier que*, il y a de fortes raisons de croire que : IL Y A GROS À PARIER *qu'il ne viendra pas.* (Acad.)

= **En gros**, loc. adv. Il se dit propr. de marchandises qu'on vend ou qu'on achète en pièces, en ballots, en futaille, etc. : *Marchand* EN GROS. *Faire le commerce* EN GROS.

— Il se dit aussi en parl. des circonstances principales d'une affaire, d'un événement, etc. : *Dire les choses* EN GROS. *Voilà* EN GROS *comme les choses se sont passées.* (Acad.) EN GROS, *j'ai fait de vous un portrait fort avantageux.* (Fonten.) *Les hommes, fripons en détail, sont* EN GROS *de très-honnêtes gens.* (Montesq.)

= **Tout en gros**, loc. adv. et pop. Seulement : *Il n'y avait que six personnes* TOUT EN GROS.

GROS, n. m. Pron. *grô*. — Anc. métr. La huitième partie de l'once, ou le poids de trois deniers ou de soixante et douze grains : *Un* GROS *d'argent. Un* GROS *d'or. Un* GROS *de soie. Un* GROS *de séné.* (Ac.)

L'or est en souverains,
Bons quadruples pesant sept *gros* trente-six grains,
Ou bons doublons au marc. (V. Hugo.)

— Métrol. Monnaie de compte de Brême 79 c.

GROS-BEC, n. m. Pron. *grô-bèk*. — Zool. Genre d'oiseaux qui ont le bec court, gros et dur.

GROS-BOIS, n. m. Pron. *grô-boa*. — Mar. Sorte de chalan en usage aux petites Antilles.

GROS-CANON, n. m. Techn. Caractère d'imprimerie de très-grande dimension. || On le nomme aussi Quarante.

GROS-D'AUTRUCHE, n. m. Pron. *grô-dô-truch*. — Comm. Partie grossière du duvet de l'autruche.

GROSEILLE, n. m. Pron. *gro-zè-y*. — Fruit du groseiller; il est un peu acide, et vient par grappes : GROSEILLE *rouge.* GROSEILLE *blanche. Gelée de* GROSEILLE. *Sirop de* GROSEILLE. *Elle fabriquera d'excellentes tartes et de délicieux vin de* GROSEILLE. (Th. Gaut.)

— *Groseille à maquereau*, ou *groseille verte*, fruit vert ou rougeâtre plus gros que les groseilles ordinaires, qui vient sur un arbre épineux : *Compotes de* GROSEILLES VERTES. (Acad.)

GROSEILLIER, n. m. Pron. *grô-zè-ié*. — Arbrisseau épineux de la famille des Grossutariées; il produit les groseilles : *Les* GROSEILLIERS *rouges n'ont pas d'épines.* GROSEILLIER *à maquereau.* GROSEILLIER *noir.* || V. CASSIS.

GROS-MUSC, n. m. m. Pron. *grô-musk*. — Agric. Espèce de poire très-parfumée, qui ne mûrit qu'en hiver.

GROSIL, n. m. Gros verre cassé.

GROSSE, n. f. Pron. *grôss*. — Comm. Douze douzaines de certaines marchandises : *Une* GROSSE *de boutons. Vendre une marchandise à la* GROSSE.

— *Une grosse de soie*, douze douzaines d'écheveaux de soie.

GROSSE, n. f. Pron. *grôss*. — Callig. Écriture en gros caractère, principalement usitée comme exercice pour les commençants : *Cet enfant en est encore à la* GROSSE. GROSSE *anglaise.* || Peu usité.

— Pratiq. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, délivrée en forme exécutoire par un notaire, par un greffier, et qui est ordinairement écrite en plus gros caractère que la minute : *La* GROSSE *d'un contrat. Première* GROSSE, *seconde* GROSSE. *Le notaire garde la minute, et m'en a délivré une* GROSSE.

— Certaines écritures dont les unes sont des copies et les autres des originaux : *Pour les procès-verbaux, la* GROSSE *est la copie; pour les requêtes elle est l'original. La* GROSSE *d'un rapport d'experts. Cette* GROSSE *a tant de rôles.* (Acad.)

Multiplions la *grosse*, entassons les dossiers,
Et mettons en campagne un bataillon d'huissiers.
(Étienne.)

— Techn. *Grosses de fonte*, gros caractère d'imprimerie.

GROSSERIE, n. f. Pron. *grôss-rî*. — Techn. Gros ouvrages des taillandiers.

— Commerce en gros : *Ce marchand ne fait que la* GROSSERIE. (Acad.)

GROSSESSE, n. f. (*gros*.) Pron. *grô-cèss*. — Méd. État de la femme qui a conçu et qui porte dans son sein le produit de la conception; cet état commence dès le moment de la fécondation, et finit par l'expulsion du corps qui en est le résultat : il dure deux cent soixante-dix jours ou neuf mois : GROSSESSE *bonne, naturelle, utérine.* GROSSESSE *mauvaise, extraordinaire, extra-utérine.* (Caseaux.) *La* GROSSESSE *de la reine est l'attente de tout le monde.* (La F.)

— *Grossesse simple*, celle qui résulte de la présence d'un seul fœtus. || *Grossesse composée, double, triple*, celle qui est produite par le développement simultané de plusieurs fœtus. || *Grossesse compliquée*, état de grossesse dans lequel l'existence d'un seul fœtus coïncide avec une tumeur pathologique : *Grossesse abdominale*, grossesse dans laquelle le produit de la conception s'est développé dans la cavité du péritoine.

GROSSEUR, n. f. (*gros*.) Pron. *grô-ceur*. — La circonférence, le volume de ce qui est gros : GROSSEUR *énorme, prodigieuse. Médiocre* GROSSEUR. *Le siffleur est de la* GROSSEUR *du pinson.* (Buff.)

— Méd. Tumeur : *Il lui est venu une* GROSSEUR *à la gorge, au bras.*

GROSSI, IE, part. pass. du v. Grossir : *Un torrent* GROSSI *par les pluies.* (Acad.)

Et, quand le flot *grossi* doit enfin déborder,
Nul homme, quel qu'il soit, ne saurait le guider.
(Ponsard.)

GROSSIER, IÈRE, adj. (*gros*.) Épais, qui n'est pas délié, qui n'est pas délicat : *Drap* GROSSIER. *Vêtement* GROSSIER. *Cette femme a la taille* GROSSIÈRE, *les traits* GROSSIERS. (Acad.) *Les feux du soleil ne sont plus obscurcis par des vapeurs* GROSSIÈRES. (Barthél.)

L'encens le plus *grossier* ne déplaît pas toujours. (Paliss.)

— En parl. des aliments, Peu recherché, commun, de mauvaise qualité : *Aliments* GROSSIERS. *Nourriture* GROSSIÈRE. *Pain* GROSSIER.

— *Les plaisirs grossiers*, les plaisirs des sens, par oppos. à ceux de l'âme. || Dans le m. sens, *Des désirs* GROSSIERS, *des appétits* GROSSIERS.

— Par extens. Qui n'est pas proprement, délicatement fait : *Des meubles* GROSSIERS. *Travail* GROSSIER. *Sculpture extrêmement* GROSSIÈRE. *Bâtiment d'une architecture* GROSSIÈRE. || Dans le m. sens, *Ébauche imparfaite et* GROSSIÈRE. *Imitation* GROSSIÈRE, etc. (Acad.) *Il faut avouer qu'en tout genre les premiers essais sont toujours* GROSSIERS. (Volt.) *La nature veut qu'en toutes choses les commencements soient* GROSSIERS. (Michelet.) *Malherbe faisait parmi nous des odes harmonieuses, lorsque notre prose était encore barbare et* GROSSIÈRE. (D'Alemb.)

— Fig. et mor. Rude, peu civilisé : *Peuple rude et* GROSSIER. *Esprit, langage* GROSSIER. *Siècle* GROSSIER. *Des dehors* GROSSIERS. (Acad.) *Les peuples les plus* GROSSIERS *et les plus barbares entendent le langage des cieux.* (Mass.) *Des mœurs* GROSSIÈRES. (Volt.)

— Qui est sans éducation; qui manque de délicatesse, de politesse : *Peut-on espérer des nourrices mercenaires et* GROSSIÈRES *la vigilance et les petites attentions dont la tendresse maternelle est seule capable?* (H. de Balz.)

— Particul. Malhonnête, incivil : *Réponse* GROSSIÈRE. *Manières* GROSSIÈRES. *Ton brutal et* GROSSIER. (Acad.) *Il était* GROSSIER *dans ses propos.* (Aug. Thierry.)

La honte? Un peu d'aigreur au vaincu se conçoit,
Mais le terme est *grossier* et passe votre droit. (E. Aug.)

— *Discours, propos grossier*, discours, propos contraire à la bienséance, à la pudeur.

— Mor. Qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse : *Erreur* GROSSIÈRE. *Contradiction* GROSSIÈRE. *Illusion, faute* GROSSIÈRE. *Artifice, mensonge* GROSSIER.

— *Ignorance grossière*, grande, profonde ignorance.

— *N'avoir de quelque chose qu'une idée grossière, que des notions* GROSSIÈRES, une idée imparfaite, des notions vagues et mal comprises. || Par anal. *Ne donner qu'une idée grossière de quelque chose*, etc.

— Comm. *Marchand grossier*, marchand qui vendait des marchandises en gros. || On dit aujourd'hui *Marchand en gros.*

— Substantiv. Personne malhonnête : *Vous êtes un* GROSSIER, *une* GROSSIÈRE.

GROSSIÈREMENT, adv. Pron. *grô-cièr-man*. — D'une manière grossière : *Cela est travaillé* GROSSIÈREMENT. *Une pierre* GROSSIÈREMENT *taillée. Mets* GROSSIÈREMENT *apprêtés. Il parle, il répond, il fait tout* GROSSIÈREMENT. (Acad.)

— D'une façon maladroite, imprudente : *C'est louer* GROSSIÈREMENT *les gens que de les louer en face.* (La Rochef.) *Le réalisme anglais est bien différent d'un certain réalisme qui procède avec une brutalité extrême de moyens et copie* GROSSIÈREMENT *l'ignoble.* (Th. Gaut.)

— Fam. Sommairement, imparfaitement : *Voilà* GROSSIÈREMENT *ce qu'il a dit sur ce sujet.* (Acad.)

GROSSIÈRETÉ, n. f. Caractère de ce qui est grossier, rude, ou de ce qui manque de délicatesse : *La* GROSSIÈRETÉ *d'une étoffe, d'un drap, d'une toile.* GROSSIÈRETÉ *des traits.*

— Fig. Rudesse qui vient du défaut de civilisation : *La* GROSSIÈRETÉ *d'un peuple barbare.* GROSSIÈRETÉ *des mœurs.*

— Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on dit ou dans ce qu'on fait : *Il en a usé avec beaucoup de*

GROSSIÈRETÉ. *Admirez la* GROSSIÈRETÉ *de cet homme.*

— Parole grossière, malhonnête : *Dire une* GROSSIÈRETÉ *à quelqu'un. Il lui a dit des* GROSSIÈRETÉS.

— Mor. Ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse : *La* GROSSIÈRETÉ *d'une faute, d'une bévue.* GROSSIÈRETÉ *d'une illusion.* GROSSIÈRETÉ *d'un mensonge.* (Ac.)

GROSSIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*gros.*) Pron. *grô-cir.* — Rendre gros : *Il a pris un habit qui le* GROSSIT, *qui lui* GROSSIT *la taille. Les pluies ONT* GROSSI *la rivière. Les arrérages ONT* GROSSI *la somme.*

Va des auteurs sans nom *grossir* la foule obscure. (Piron.)

— Faire paraître gros : *Lunette qui* GROSSIT *les objets. La grandeur est comme certains verres qui* GROSSISSENT *tous les objets.* (Fén.)

— Fig. Exagérer : *Il cherche à* GROSSIR *mes torts.* (Acad.) *L'épithète ici sent son déclamateur qui veut* GROSSIR *les petites choses.* (Boil.)

Le temps, qui t'a sacré d'un vainqueur irrité,
A grossi tes forfaits par leur impunité. (Crébillon.)

La renommée GROSSIT *tout.* (Volt.)

— Prov. et fig. *La peur* GROSSIT *les objets*, on s'exagère ce qu'on craint.

— *Grossir sa voix*, lui donner plus de volume et de gravité ; faire la grosse voix.

— Intransitiv. Devenir gros, s'accroître : *Après cette pluie, les raisins vont* GROSSIR *à vue d'œil. La somme était petite, mais elle* A *bien* GROSSI *à cause des intérêts.* (Acad.) *Les frais de passage* GROSSISSENT *par l'éloignement des lieux.* (Rayn.)

— Devenir plus violent : *L'orage* GROSSISSAIT *à chaque instant.* (Volt.)

— Prov. et fig. *La pelote grossit*, le nombre s'accroît ; le péril augmente ; les profits, les intérêts d'argent qui s'accumulent.

— Fig. Devenir plus gros à l'œil en rapprochant : *Ce bâtiment* GROSSISSAIT *à vue d'œil.*

— Mar. Il se dit de l'état de la mer, lorsque les lames s'accroissent à chaque instant.

= **Se grossir**, v. pron. Devenir plus gros : *Le nuage s'épaissit*, SE GROSSIT. *Son armée s'EST* GROSSIE *d'une foule de transfuges. La nouvelle s'EST* GROSSIE *de mille détails absurdes.* (Acad.) *La foule* SE GROSSIT *et s'augmente.* (Scribe.)

GROSSISSANT, part. prés. du v. Grossir : *Au départ, ils étaient douze mille ; mais, le long de la route, la masse allait* GROSSISSANT. (Michelet.)

GROSSISSANT, ANTE, adj. Pron. *grô-ci-çan, çant.* — Phys. Qui a la faculté de grossir les objets à l'œil : *Une lunette* GROSSISSANTE.

GROSSISSEMENT, n. m. Pron. *grô-cis-man.* — Phys. Action de grossir, de rendre ou de faire paraître gros ; résultat de cette action, en parl. des objets vus avec des verres qui grossissent : *Ces verres produisent un* GROSSISSEMENT *prodigieux.* (Acad.) *Ces granulations sont à peine visibles sous le plus fort* GROSSISSEMENT. (A. de Quatrefages.) *Les* GROSSISSEMENTS *obtenus jusqu'à présent ne sont pas excessifs.* (Arago.)

GROSSO MODO, loc. adv. (m. ital. d'une manière grossière.) Pron. *gross-çô-mo-dô.* — Fam. Grossièrement ; sommairement.

GROSSOYER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*grosse.*) Pron. *grô-çoa-ié.* — Il change l'*y* du radical en *i* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je grossoie ; je grossoierai.* — Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement, etc. : GROSSOYER *une obligation, un contrat.* GROSSOYER *un jugement, une requête.* GROSSOYER *un arrêt.* (Acad.)

Vous imaginez bien si j'ai dû *grossoyer* !
J'ai pendant quarante ans noirci bien du papier. (Étienne.)

GROSSULARIÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le Groseiller.

GROTESQUE, adj. des 2 g. (*grottesca*, grotte peinte ; ital.) Pron. *grotèsk.* — Il se dit des figures bizarres et chargées, imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite : *Figures* GROTESQUES.

— Fig. Ridicule, bizarre, extravagant : *Un habit* GROTESQUE. *Mine* GROTESQUE. *Cet homme est* GROTESQUE. (Acad.)

... Il joint à tous ses airs *grotesques*
Des sentiments et des travers burlesques ! (Volt.)
De tout temps les Crispins, frais, dispos et *grotesques*,
Furent fort amoureux sans être romanesques. (Dest.)
... J'étais las de voir son *grotesque* uniforme,
Ses bottines, sa cape et sa ceinture énorme. (Coll. d'Harl.)

— N. m. pl. B.-arts. Arabesques à l'imitation de celles qui ont été trouvées dans les anciennes fouilles : *Faire des* GROTESQUES. *C'est un excellent peintre en* GROTESQUES. (Acad.) *Le corps massif et presque cubique du dronte est surmonté d'une tête si extraordinaire qu'on le prendrait pour la fantaisie d'un peintre de* GROTESQUES. (Buff.)

— N. m. Genre grotesque, en littérature et dans les arts : *Mêler le* GROTESQUE *au sublime. Tomber dans le* GROTESQUE. (Acad.)

— Danseur bouffon, dont les pas et les gestes sont outrés.

GROTESQUEMENT, adv. Pron. *gro-tèsk-man.* — D'une manière grotesque et extravagante : *Vêtu grotesquement. Danser* GROTESQUEMENT. (Acad.)

GROTTE, n. f. (*grotta*, ital. m. sign.) Pron. *grott.* — Antre, caverne naturelle ou faite de main d'homme : GROTTE *profonde. A l'entrée de la* GROTTE. *Une* GROTTE *de rocailles.* (Acad.) *Sa* GROTTE *ne résonnait plus de son chant.* (Fén.)

Remplissez l'air de cris en vos *grottes* profondes,
Pleurez, nymphes. (La Font.)

|| *SYN.* V. ANTRE.

GROUETTE, n. f. Argile rougeâtre.

GLOUETTEUX, EUSE, adj. Hortic. Pierreux et argileux.

GROUILLANT, part. prés. du v. Grouiller.

GROUILLANT, ANTE, adj. Pron. *grou-ian, iant.* — Qui grouille, qui remue : *Il a six enfants tout* GROUILLANTS. *Ils sont en vie et tout* GROUILLANTS, *je vous assure.* (Ph. Chasles.)

— Pop. : *Tout* GROUILLANT *de vers, de vermine*, tout plein de vers, de vermine.

GROUILLEMENT, n. m. Pron. *grou-y-man.* — Mouvement et bruit de ce qui grouille : *Le* GROUILLEMENT. (Acad.)

GROUILLER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*volutare*, rouler.) Pron. *grou-ié.* — Remuer : *Il y a quelque chose qui* GROUILLE *là-dedans.*

— *Personne ne grouille encore*, personne ne bouge encore.

Elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois. (Mol.)

Les enfants GROUILLAIENT *dans les lycées.* (H. de Balz.) *Ce qui* GROUILLE *de plus déguenillé dans le fond des mauvais faubourgs.* (J. Janin.)

— Fam. *La tête lui grouille*, se dit d'une personne à qui la tête tremble de vieillesse et de faiblesse : *La tête lui* GROUILLE-*t-elle déjà ?* (Mol.)

— Bruire, en parl. des flatuosités des intestins : *Le ventre lui* GROUILLE.

— Fourmiller : *Ce fromage* GROUILLE *de vers, ce chien* GROUILLE *de puces.* (Acad.)

GROUIN, n. m. V. GROIN.

GROUINER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Il se dit du cri du cochon.

GROUP, n. m. Pron. *group.* — Comm. Sac cacheté, plein d'or ou d'argent, qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE, n. m. (*groppa* ; ital., m. sign.) B.-arts. Assemblage d'objets tellement rapprochés ou unis que l'œil les embrasse à la fois : *Un* GROUPE *d'enfants. Ces figures font un beau* GROUPE. *Un* GROUPE *d'animaux.* (Acad.) *Le savant Rollin parlait du* GROUPE *de Laocoon comme d'un monument perdu.* (Stendhal.) *L'artiste sage est économe de* GROUPES. (Did.)

— Par analog. Certain nombre de personnes réunies et rapprochées : *Des* GROUPES *se formèrent sur la place publique. Disperser les* GROUPES. (Acad.) *Plus d'un paysan se sentait ému au seul aspect de ce* GROUPE *dont le désespoir était aussi profond que l'expression en était simple.* (H. de Balzac.)

— Réunion quelconque d'objets formant un tout distinct : *Cette mer est semée de plusieurs* GROUPES *d'îles. Un* GROUPE *d'arbres. Un* GROUPE *de collines.* (Acad.)

— Lexicogr. La lettre ou les lettres placées en tête des colonnes d'un dictionnaire, et servant d'initiales aux mots contenus dans chaque colonne. *Le groupe A, le groupe CA, le groupe GRO.* (Acad.)

— Par extens. Tous les mots ayant pour initiales les lettres placées en tête d'une colonne. *Le groupe DE.*

— Mus. Notes réunies par leurs queues, au moyen d'une barre ou de plusieurs barres.

— Philos. Réunion d'individus attirés les uns vers les autres par une des quatre passions affectives. Dans la phalange, les *groupes* sont les éléments des *séries.*

GROUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Grouper : *Colonnes* GROUPÉES. *De belles génisses* GROUPÉES *par trois ou quatre se reposaient à l'ombre.* (V. Hugo.) *Les fruits du bananier sont* GROUPÉS *comme les doigts d'une main.* (B. de St-P.)

GROUPEMENT, n. m. (*groupe.*) Pron. *groupman.* — Action de grouper.

— Assimilation, réunion d'objets propres à se grouper.

GROUPER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *groupé.* — B.-arts. Mettre en groupe : *Ce peintre sait bien* GROUPER *les figures.*

— *Grouper des colonnes*, les disposer deux à deux.

— Fam. Réunir, rassembler des choses : GROUPER *les mots par familles.* GROUPER *les faits, les exemples analogues, pour en déduire un principe, une règle générale.*

— V. intr. : *Ces figures* GROUPENT *bien ensemble.* (Acad.)

= **Se grouper**, v. pron. Se réunir en groupe : *Les passants* SE GROUPÈRENT *autour de lui. Ces danseurs* SE GROUPENT *bien.* (Acad.)

GRUAU, n. m. (γρύω, gruger, manger ; gr.) Pron. *gru-ô.* — Grain mondé et moulu grossièrement : GRUAU *d'avoine, d'orge, de froment. Franklin se contentait d'une soupe de* GRUAU *qu'il faisait lui-même.* (Mignet.)

— Par extens. Bouillie, eau, tisanne de gruau : *Le* GRUAU *engraisse. Boire du* GRUAU.

— *Pain de gruau*, pain de qualité supérieure, qui se fait avec la fleur de farine.

— Zool. Anc. Petit de la grue : *On y voyait communément de petits* GRUAUX *dans les marchés* (Buff.)

GRUE, n. f. (*grus* ; lat., m. sign.) Zool. Oiseau de l'ordre dit Échassiers et de la famille des Cultrirostres ; il a le bec très-long, denté ou sillonné sur les côtés, et la plus grande partie de la tête nue : *Une bande de* GRUES *qui volent présente la figure d'un triangle.* (Acad.)

Des bataillons de *grues*
De leur vol, à grands cris, obscurcissent les nues. (Del.)

— Prov. et fig. *Faire le pied de grue*, attendre longtemps sur ses pieds.

Va-t-elle me laisser *faire le pied de grue.* (A. Muss.)
Est-ce qu'il faut toujours *faire le pied de grue ?* (Rac.)

— Fig. et fam. *Cou de grue*, cou long et grêle : *Il allongeait un grand* COU DE GRUE. (Acad.)

— Fig. et fam. Niais, sot, qui n'a point d'esprit, qui se laisse tromper : *Vous nous prenez pour des* GRUES, *nous autres gens de province.* (Dest.) *Tu me prends donc, moi, pour une* GRUE. (Brueys.)

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

GRUE, n. f. Pron. *gru.* — Grande machine de bois qui sert à élever de grosses pierres pour les bâtiments, et d'autres grands fardeaux : *La roue de la* GRUE. *Le moulinet de la* GRUE. *La corde de la* GRUE. (Acad.) *Les* GRUES, *les machines gémissent dans l'air.* (La Br.)

— Anc. Machine de guerre, formée d'une espèce de pont que l'on élevait à la hauteur des murailles d'une place assiégée. || Machine de guerre, qu'on appelait aussi Corbeau.

— Instrument de supplice dont on se servait dans les villes de guerre : *Mettre un soldat à la* GRUE.

GRUERIE, n. f. Pron. *gru-rî.* — Anc. Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois, des forêts, jugeaient des délits et des dommages qui s'y commettaient.

— Siége de cette juridiction : *Donner une assignation à la* GRUERIE, *pour raison de dommage de bestiaux dans les bois.*

— Droit que le roi s'attribuait sur les bois et forêts, et qui, outre les amendes, lui assurait une part dans les coupes : *Bois tenus en* GRUERIE, *tiers et danger.* (Acad.)

Sur des cens, des champarts ou des bois en *grûrie*,
Sur mille cas pareils il faut le consulter. (Desmahis.)

— Anc. jurispr. *Droit de gruerie*, permission que les rois accordaient autrefois à quelques-uns de leurs sujets de laisser croître leurs bois en haute futaie, sous la réserve d'une part dans le produit de la vente.

GRUGEOIR, V. GRUSOIR.

GRUGER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (γράω, je mange ; gr.) Pron. *gru-jé.* — (Il prend l'*e* muet euphonique après le radical *grug* toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a* : *nous grugeons, il grugea, etc.*) Briser quelque chose de dur ou de sec avec les dents : GRUGER *des croûtes, des macarons, du sucre.*

Pour lui, *grugeant* sur un monceau de paille
Quelques grains d'orge, il laisse au citadin
Les meilleurs plats. (Andrieux.)

— Fam. Manger, consommer : *Trois ou quatre qu'ils sont auront bientôt* GRUGÉ *cela.* (Acad.)

— *Gruger son fait*, faire plus de dépense que son bien ne le comporte : *Il* GRUGE *son fait. Il* AURA *bientôt* GRUGÉ *son petit fait.* (Acad.) || Vieux.

— Fig. et fam. *Gruger quelqu'un*, lui manger son bien : *Cet homme a chez lui des hôtes qui le* GRUGENT. (Acad.)

On nous mange, on nous *gruge.* (La F.)

— Sculpt. Briser, avec un marteau à pointes de diamant, certaines matières dures, qui ne pourraient

être entamés par un outil tranchant : On coupe les *saillies du granit.*

GRUGERIE, n. f. Pron. *gru-jrî.* — Action de gruger, de grapiller.

GRUINER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Crier comme une grue.

GRULLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Trembler de froid.

— Transitiv. Ébranler un arbre pour en faire tomber les fruits. ‖ Rare.

GRUME, n. f. Eaux et For. Bois coupé qui a encore son écorce : *Vendre des bois en* GRUME. (Acad.) *Le bois en* GRUME *est du bois de charpente et de charronnage, débité avec son écorce, et qui n'est point équarri.* (Furetière.)

GRUMEAU, n. m. (*grumus*; lat., m. sign.) Pron. *gru-mô.* — Petite portion durcie ou caillée de sang, de lait ou de quelque autre matière liquide épaisse : *Vomir des* GRUMEAUX *de sang. Ce lait s'est tourné, mis en* GRUMEAUX. (Acad.)

GRUMEL, n. m. Techn. Fleur d'avoine dont on se sert dans le foulage des étoffes.

GRUMELÉ, part. pass. de Grumeler : *Lait* GRUMELÉ. *Crème* GRUMELÉE.

GRUMELER (SE,) v. pron. 1[re] conj. Pron. *grum-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *grumel* toutes les fois que la termin. commence par une *e* muet. Se mettre en grumeaux : *Le lait tourné se* GRUMELLE. (Acad.)

GRUMELEUX, EUSE, adj. Qui est composé de grumeaux : *Sang* GRUMELEUX.

— Par extens. Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans : *Caillou* GRUMELEUX. *Bois* GRUMELEUX. *Poires* GRUMELEUSES. (Acad.)

GRUMELURE, n. f. Pron. *grum-lur.* — Techn. Petits trous dans une pièce de métal fondu.

GRUON, n. m. Zool. Petit de la grue.

GRUS, n. m. pl. Pron. *gru.* — Écon. rur. Sorte de laitage suisse.

GRUYER, ÈRE, adj. Pron. *gru-ié, ièr.* — Qui a rapport à la grue. Qui ressemble à une grue : *Faisan* GRUYER.

— Faucon. Qui est dressé à voler à la grue : *Faucon* GRUYER.

— Subst. Oiseau dressé pour la chasse des grues.

GRUYER, adj. m. (*grus, gruis*, grue; lat.) Pron. *gru-ié.* — Il s'est dit d'un seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux : *Seigneur* GRUYER.

— Substant. Officier qui connaissait en première instance des délits commis dans les forêts et les rivières de son département.

GRUYÈRE, n. m. Pron. *gru-ièr.* — Sorte de fromage qui tire son nom d'un lieu de la Suisse où il se fait.

GRYPHÉE, n. f. Pron. *gri-fé.* — Zool. Mollusque bivalve.

GRYPHITE, n. m. Pron. *gri-fitt.* — Zool. Gryphée, fossile en bateau.

GUAIS, adj. m. En parl. du hareng. Qui n'a ni laite ni œufs : *Hareng* GUAIS.

GUANA, n. m. (m. espagn.) Zool. Iguana; sorte de gros lézard : *Les* GUANAS, *crocodiles des Antilles, erraient sur les savanes et les rochers.* (Viennet.)

GUANO, n. m. Pron. *gu-a-nô.* — Substance d'un jaune foncé, d'une odeur forte et ambrée, qui se trouve au Pérou et dans un grand nombre d'îles de la mer du sud, habitées par une foule d'oiseaux c'est un très-bon engrais : *La fertilité du Pérou, selon les plus célèbres voyageurs, est due à l'emploi du* GUANO.

GUARAL, n. m. Zool. Insecte ressemblant à la tarentule.

GUARE, n. m. Poisson du genre Scombre.

GUASSO, n. m. Longue et forte lanière au moyen de laquelle les chasseurs chez certaines peuplades de l'Amérique du Sud, enlacent et renversent les quadrupèdes.

GUAZUMA, n. m. Bot. Genre de la famille des Malvacées, renfermant des arbres couverts d'un duvet cotonneux. *Le Guazuma à feuille d'orme*, appelé vulg. *Orme d'Amérique*, s'élève jusqu'à 15 mètres.

GUAZZA (A), loc. adv. V. GOUACHE.

GUÉ, n. m. (*vadum*; lat., m. sign.) Pron. *ghé.* — Endroit d'une rivière où l'eau est si basse et le fond si ferme qu'on y peut passer sans nager et sans s'embourber : *Chercher un* GUÉ. *Le* GUÉ *est bon et sûr en cet endroit. Passer la rivière à* GUÉ. (Acad.) *Le tableau représente des cavaliers enveloppés de longs manteaux et de bonnets bizarres, traversant un* GUÉ *peu profond.* (Th. Gautier.)

— Fig. et fam. *Sonder le gué*, faire quelque tentative sous main dans une affaire, pressentir les dispositions où peuvent être ceux de qui elle dépend : *Ne vaudrait-il pas mieux que vous sondassiez un peu le* GUÉ *avec la justice.* (Campistr.)

GUÉ, interj. V. GAI.

GUÉABLE, adj. des 2 g. Pron. *ghé-abl.* — Que l'on peut passer à gué : *La rivière est* GUÉABLE *dans cet endroit.* (Acad.) *Le Jourdain, qui n'a pas quarante cinq pieds de large, est* GUÉABLE *en cent endroits.* (Volt.) *Il se chargea de reconnaître si la rivière était* GUÉABLE. (M[me] de Sév.) *Le fleuve n'était pas* GUÉABLE. (Fén.)

GUÈBRES, n. m. pl. (*ghèbr*, infidèle; pers.) Pron. *ghèbr.* — Restes de l'ancienne nation persane, qui conservent encore la religion de Zoroastre.

GUÈDE, n. f. Pron. *ghèd.* — Botan. Plante de la famille des Crucifères, dont les feuilles servent à teindre en bleu foncé, et qui est principalement cultivée dans le nord de la France. ‖ Plus ordin. Pastel.

GUÈDE ou **GUIDE**, n. m. Chass. Perche qui tient tendu le filet d'un oiselour.

GUÈDÉ, ÉE, part. pass. du v. Guéder : *Le voilà bien* GUÉDÉ. (Acad.)

Oui! je suis bien guédé! Par ma foi, la science
Ne s'acquiert point du tout à force d'abstinence. (Regn.)

GUÉDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ghé-dé.* — Fam. Soûler, faire manger avec excès.

= **Se guéder**, v. pron. Se soûler : *Il s'est bien* GUÉDÉ. (Acad.) ‖ Vieux.

— Techn. Teindre avec la guède, le pastel.

GUÈDRON, n. m. Pron. *ghè-dron.* — Techn. Ouvrier qui teint en bleu.

GUÉER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gué.*) Pron. *ghé-é.* — (*Je guée, tu guées, il guée, nous guéons, vous guéez, ils guéent; je guéais, nous guéions; je guéai, nous guéâmes; je guéerai, nous guéerons; je guéerais, nous guéerions; guée, guéons, guéez; que je guée, que nous guéions; que je guéasse, que nous guéassions; guéant; guéé, guéée.*) Baigner, laver dans l'eau.

— *Guéer un cheval*, le faire entrer dans la rivière, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir.

— *Guéer du linge*, le laver et le remuer quelque temps dans l'eau, avant de le tordre.

— Passer à gué : GUÉER *une rivière, un lac. Descendus de la colline, nous* GUÉÂMES *un ruisseau.* (Chateaubr.) ‖ Peu usité.

GUELDRE ou **GUILDRE**, n. [illegible] Pron. *gheldr, ghildr.* — Pêch. Appât fait avec [illegible] chevrettes ou la chair de quelques poissons cuits.

GUELFE, n. m. (*guelfo*; ital.) Pron. *ghelf.* — Partisan d'une faction qui soutint longtemps en Italie les prétentions des souverains pontifes contre celles des empereurs : *La faction des* GUELFES. *La querelle des Guelfes et des Gibelins a longtemps déchiré l'Italie.* (Acad.)

GUÉMUL, n. m. Zool. Quadrupède du genre Lama : *Le* GUÉMUL *habite les sommets les plus élevés des Andes.* (Cuvier.)

GUENILLE, n. f. Pron. *ghe-ni-y.* — Haillon, chiffon : *Que voulez-vous faire de cette* GUENILLE, *de ces* GUENILLES? (Acad.)

— Au pl. Par dénigr. Toutes sortes de hardes vieilles et usées : *Cet homme ne porte que des* GUENILLES. *Porter des* GUENILLES *à la friperie.* (Acad.)

— Prov. *Trousser ses guenilles*, faire son paquet et prendre la fuite, pour échapper à un châtiment mérité.

— Fig. Choses de peu d'importance : *Selon lui, le corps n'est qu'une* GUENILLE *dont il est honteux de s'occuper.* (Acad.)

Est-il d'une importance
D'un prix à mériter seulement qu'on y pense.
Le corps, cette guenille. (Mol.)
Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère. (Id.)

GUENILLEUX, EUSE, adj. Pron. *ghe-ni-ieu, ieuz.* — Fam. Couvert de guenilles.

GUENILLON, n. m. (dimin. de *guenille.*) Pron. *ghe-ni-ion.* — Petite guenille : *Je n'ai que faire de ce* GUENILLON. (Acad.)

Des pièces, des lambeaux, de sales guenillons. (Boil.)

GUENIPE, n. f. Pron. *ghe-nip.* — Pop. Femme malpropre de la lie du peuple, femme de mauvaise vie : *Ne hantez pas cette femme-là, c'est une franche* GUENIPE. *Il ne voit que des* GUENIPES. (Acad.)

GUENON, n. f. Pron. *ghe-non.* — Zool. Genre de Quadrumanes de la tribu des singes de l'ancien continent; il compte deux espèces nombreuses, remarquables par leur longue queue, leurs fesses calleuses et leurs abajoues.

— Vulg. Femelle du singe : *Une petite* GUENON.

— Fig. et fam. Femme très-laide : *Un visage de* GUENON. *Que me veut cette* GUENON? (Acad.)

Est rétablie par quelque mariage.
Pour être, été, pendant une riche personne. (E. Aug.)

— Femme de mauvaise vie : *Ce n'est qu'une* GUENON. *Il ne hante que des* GUENONS. (Acad.)

GUENUCHE, n. f. (dim. de *guenon.*) Pron. *ghe-nuch.* — Jeune, petite guenon : *Une jolie* GUENUCHE.

— Fig. et fam. *C'est une guenuche coiffée*, se dit d'une femme laide et bien parée.

GUÉPARD, n. m. Pron. *ghé-par.* — Carnass. Espèce de chat mouchété des Indes; sa peau, d'un blanc jaunâtre, et parsemée de taches noires et rondes, est l'objet d'un très-grand commerce.

GUÊPE, n. f. (*vespa*; lat.) Pron. *ghêp.* — Grosse mouche presque semblable à une abeille; elle vit en société, construit une ruche appelée Guêpier, et elle dépose un mauvais miel : *Grosse* GUÊPE. *Il a été piqué d'une* GUÊPE. (Acad.)

— Prov. *Où la guêpe a passé le moucheron demeure*, les gens faibles et pauvres succombent en luttant ce que font sans danger ceux qui ont de la puissance ou des richesses.

— Fig. *Taille de guêpe*, taille extrêmement fine d'une femme : *Une* TAILLE DE GUÊPE *est souvent fatale à la santé.*

GUÉPIAIRES, n. m. pl. Pron. *ghé-pièr.* Zool. Famille des guêpes.

GUÊPIER, n. m. Pron. *ghê-pié.* — Nid, ruche de guêpes; lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles.

— Prov. et fig. *Tomber, donner dans le guêpier, un guêpier*, se trouver, sans le vouloir, au milieu des gens dont on ne peut attendre que de mauvais traitements.

— *Se mettre la tête dans le guêpier*, s'engager dans une affaire où l'on court risque d'être dupé.

— Par analog. : *Ne vous engagez pas dans cette affaire, c'est un* GUÊPIER. *Il eut beaucoup de peine à sortir de ce* GUÊPIER, *etc.* (Acad.)

— Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Pies, et de la famille des Syndactyles; ils vivent d'abeilles et de guêpes.

— Bot. Champignon qui croît sur les arbres morts.

GUÊPIN, INE, adj. Pron. *ghê-pain, pinn.* — Qui appartient aux guêpes.

— Fig. Piquant; fin, adroit, rusé : *Un trait de liberté* GUÊPIN.

— Anc. Substantiv. Écolier, élève de l'université.

GUERDON, n. m. (*guerre, don.*) Pron. *ghèr-don.* — Anc. Loyer, Salaire, récompense :

On y gagne de gros gages :
Aucun labeur n'y manque de guerdon. (La Font.)

GUERDONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ghèr-do-né.* — Anc. Récompenser.

GUÈRE, adv. (*parum*; lat.) Pron. *ghèr.* — Pas beaucoup, peu : *Il n'y a* GUÈRE *de gens tout à fait désintéressés. Il n'y a* GUÈRE *de bonne foi dans le monde.* (Acad.) *Ce ne sont* GUÈRE *les gens heureux qui s'exilent.* (A. de Tocq.)

Dire qu'il me plaît fort, cela n'importe guère;
C'est tout simple d'ailleurs, puisque je suis son père.
(A. de Mus.)

— Presque point; et alors il est toujours suivi de *que*. *Je ne vois* GUÈRE *que lui qui soit capable de faire cela. Cela n'arrive* GUÈRE *qu'en hiver.* (Acad.)

— Suivi de *plus, moins*. À peu près : *Il n'a* GUÈRE *moins de malice que d'esprit. Il n'y a* GUÈRE *plus de dix ans.*

— Gramm. *Guère*, s'emploie toujours avec *ne*, et rejette les termes complémentaires de négation, *pas, point*, *plus* : *Il n'y a* GUÈRE *de gens plus dignes que ceux qui sont dans cet [illegible].* (Vauv.)

— En poésie on écrit, *guères* selon le genre de la rime et la nécessité de la mesure :

Qui ne sont point de noms n'ont guères amoureux. (Volt.)
Elle grimpe dans l'aigle, et lui dit : Notre mort,
Au moins de nos enfants, car c'est tout un aux mères,
Ne tardera possible guères. (La F.)

GUÉRET, n. m. (*vervactum*, terre en jachère; lat.) Pron. *ghé-rè.* — Terre labourée et non ensemencée : *Relever les* GUÉRETS. *Cette pièce de terre est demeurée en* GUÉRET. (Acad.)

J'aime un gros bœuf, dont le pas lent et lourd
Ferme un guéret où sans épis vont naître. (Volt.)

— Poét. Toutes les terres propres à la culture : *Des* GUÉRETS *couverts d'abondantes moissons.* (Acad.)

J'ai chanté les guérets et le cours des saisons. (Del.)

— Agric. *Lever ou relever les guérets*, labourer une terre que l'on a laissée reposer pendant un an : *Les* GUÉRETS *se lèvent en mars.*

GUÉRIDON, n. m. Pron. *ghé-ri-don.* — Sorte de meuble qui n'a qu'un pied, et qui sert principalement à soutenir des flambeaux, des chandeliers : *Un* GUÉRI-

[illegible] *de bois. Mettre des flambeaux sur un guéridon.* (Acad.)

— Navig. Écoppe, pelle de bois creuse, avec laquelle on vide l'eau qui entre dans les bateaux.

GUÉRILLA, s. f. (*guerre*, guerre; espagn.) Pron. *ghé-ri-la.* — Troupe espagnole qui combat en tirailleurs; il s'emploie le plus ordinairement au plur. : *Ce fameux chef* [illegible] *défendit sa patrie contre le vainqueur de l'Europe.* (Journ.) *Il fit la guerre dans les montagnes, en chef de partisans ou de* GUÉRILLAS. (Ste-Beuve.)

GUÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*warian*; lat. *sanare*) Pron. *ghé-rir.* — Délivrer quelqu'un d'une maladie, le faire revenir en santé : *Ce médecin l'a guéri d'un mal qui paraissait incurable.* (Acad.)

— Détruire une maladie, un mal par l'effet des remèdes : GUÉRIR *la fièvre.* GUÉRIR *une plaie.* (Acad.)

Le malade [illegible] quand il [illegible],
Et pour guérir le corps je m'adresse à l'esprit. (C. Del.)

— Absol. *L'art de guérir*, la médecine.

— Fig. et mor. *Il est difficile de* GUÉRIR *un esprit si malade. On l'a* GUÉRI *de son erreur.* (Acad.)

L'amour guérit souvent de la coquetterie. (Demoust.)

Comment GUÉRIR *cette passion cruelle?* (Acad.)

Il n'est rien qui guérisse
Un homme [illegible], comme son propre vice. (Regnier.)
Les chutes que l'on fait d'une telle hauteur
Sont des [illegible] et guérissent le cœur.
(S. Aug.)

— Fig. et fam. *Cela ne me guérira de rien*, cela ne servira de rien : *De quoi est-ce que cela* GUÉRIT? (Mol.)

— Prov. *C'est un saint qui ne guérit de rien*, se dit d'un homme qui a peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours.

— Prov. *On ne saurait guérir la peur*, on ne *guérit pas la peur*, les poltrons sont incorrigibles.

— V. intr. ou neut. Recouvrer la santé : *Il est malade, mais il en* GUÉRIRA. *J'espère* GUÉRIR *bientôt.* (Acad.) *Il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas, et je* GUÉRIS. (Mol.) *Si j'ai* GUÉRI *de la maladie des* [illegible], *ce n'est pas à vous que je le dois.* (G. Sand.) *On ne* GUÉRIT *point de la peur.* (Acad.)

Je ne veux rajeunir, qu'on le sache à Paris,
[illegible] ma santé, [illegible] que je guéris. (C. Del.)

— Il se dit aussi des maladies et des parties affectées de quelque mal : *Sa blessure était légère, elle* GUÉRIT *bientôt.* (Volt.)

[illegible]
[illegible] (C. Del.)

— Fig. *Son cœur a trop souffert pour* [illegible] *guérir.* (Acad.)

— **Se guérir**, v. pr. Rétablir sa santé; revenir en un meilleur état : [illegible] *Votre mal commence à se* GUÉRIR. [illegible] (Acad.)

— Prov. et fig. *Médecin, guéris-toi toi-même*, [illegible] pour vous les avis, les conseils que vous donnez aux autres.

GUÉRISON, s. f. Pron. *ghé-ri-son.* — Recouvrement de la santé : GUÉRISON *entière, parfaite, imparfaite. Prompte* GUÉRISON. *Il doit sa* GUÉRISON *à tel médecin, à tel remède.*

— Par exten. Il se dit des maux, des maladies : *La* GUÉRISON *de ces sortes de maux, de ces maladies est lente, est difficile.* (Acad.)

GUÉRISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ghé-ri-sa-ble.* Qu'on peut guérir; qui n'est pas incurable : *Ce mal est* GUÉRISSABLE. (Acad.)

— Fig. et mor. *C'est par la force d'âme que Dieu a fait les nations guérissables.* (Dupanl.)

GUÉRISSEUR, EUSE, s. Pron. *ghé-ri-seur, seuz.* — Celui, celle qui guérit : *Chaque* [illegible] *à Paris un* [illegible] (Bruey.) *On regardait comme impossible qu'il* [illegible] (Cuv.)

— Par mépris. Empirique, charlatan : *Ces* [illegible] *de hasard,* [illegible] (Lesage.)

— Fam. [illegible] *de bestiaux*, homme qui soigne les animaux malades; vétérinaire.

GUÉRITE, s. f. (*warten*, veiller; all.) Pron. *ghé-rit.* — Petite loge de bois ou de maçonnerie, dans laquelle une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps : *Il est là dans la* [illegible] *au fond de laquelle est* [illegible] *des fortifications de Dunkerque.* (Théoph. Gaut.)

— Prov. et fig. *Gagner la guérite*, s'enfuir, chercher un lieu de sûreté.

— Petit cabinet ouvert de tous côtés, qu'on établit quelquefois au haut des maisons, pour y prendre l'air et découvrir de loin : *Il a fait une petite* GUÉRITE *au haut de sa maison.* (Acad.)

GUERLANDE, s. f. Mar. Pièce qui fortifie la proue.

GUERLIN, s. m. Mar. Câble moyen pour remorquer.

GUERRE, s. f. (*werr*, épée; all.) Pron. *ghèr.* — Querelle, différend entre des princes ou des nations, qui se vide par la voie des armes; action d'un prince, d'un peuple qui en attaque un autre, ou qui résiste à une agression, à une invasion, etc. GUERRE *juste, injuste.* GUERRE *offensive, défensive. La* GUERRE *de la succession d'Espagne. Les* GUERRES *d'Italie, d'Allemagne, etc. Grand homme de* GUERRE. *Ruse de* GUERRE. *Machine de* GUERRE. *Vaisseau de* GUERRE. (Acad.) *C'est un parti sage à la* GUERRE *de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant.* (La Rochef.) *Les* GUERRES *commencent par l'ambition des princes, et finissent par le malheur des peuples.* (Barthél.) *Eh! pour avoir été à la* GUERRE, *croit-on qu'ils aient plus de courage, et qu'ils en soient plus redoutables?* (Campistr.)

— Art militaire : *Savoir, entendre bien la* GUERRE, *l'art de la* GUERRE. *Avoir le génie de la* GUERRE. *L'art de la* GUERRE *est comme celui de la médecine, meurtrier et conjectural.* (Volt.)

— *Guerre civile, guerre intestine*, guerre entre les citoyens d'un même État.

— *Guerre étrangère*, guerre contre les étrangers : *Le double fléau de la* GUERRE *civile et de la* GUERRE *étrangère.* (Acad.)

— *Guerre sainte*, celle qui s'est faite contre les infidèles pour reconquérir la terre sainte.

— *Guerres de religion*, guerres allumées dans un pays par les dissensions religieuses.

— *Guerre à mort*, où l'on ne fait aucun quartier. On dit à peu près de même, *guerre d'extermination, guerre à outrance.*

— *Petite guerre*, celle qui se fait par détachements ou par parties, dans le dessein d'observer les démarches de l'ennemi, de l'incommoder, de le harceler : *Faire la* PETITE GUERRE. *Aller à la* PETITE GUERRE. (Acad.)

— Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres, en tirant seulement à poudre.

— *Obtenir les honneurs de la guerre*, se dit d'une garnison assiégée à laquelle on permet de sortir de la place avec ses armes.

— Fig. et poét. *Foudre de guerre*, grand homme de guerre qui a remporté plusieurs victoires et donné des preuves d'une valeur extraordinaire.

— *Faire bonne guerre*, faire la guerre avec humanité et honnêteté.

— *Faire la guerre avec quelqu'un*, la faire avec lui dans la même armée : *Il a fait avec moi la* GUERRE *d'Espagne. Nous avons fait la* GUERRE *ensemble.* (Acad.)

— *Nom de guerre*, nom que chaque soldat prenait autrefois en s'enrôlant, tel que, *Sans-quartier, la Valeur*, etc. ‖ Sobriquet donné à quelqu'un par plaisanterie. ‖ Nom qu'on prend pour n'être pas connu.

— Prov. et fig. *La guerre nourrit la guerre*, ce qu'on prend sur les ennemis sert à entretenir les armées.

— *On ne fait la guerre que pour faire enfin la paix*, il faut toujours finir par s'accorder.

— Prov. *A la guerre comme à la guerre*, il faut s'accommoder au temps, quelque fâcheux qu'il puisse être.

— Par exten. Débat, démêlé, attaque, lutte : *Être en* GUERRE *avec ses voisins. Déclarer la* GUERRE *aux abus. Rendre* GUERRE *pour* GUERRE. GUERRE *de plume.* GUERRE *entre l'esprit et la chair, entre la raison et les passions, etc.* (Acad.)

Dans Londres, dans Paris, les esprits sont en guerre.
(Volt.)

— Prov. et fig. *Qui terre a guerre a*, qui a du bien est sujet à avoir des procès.

— Fig. et fam. *Faire la guerre à quelqu'un*, lui faire souvent des réprimandes sur quelque chose.

— Fig. *Faire bonne guerre à quelqu'un*, défendre ses intérêts honnêtement et sans supercherie, mais avec beaucoup d'ardeur.

— *Cela est de bonne guerre*, cela est conforme aux lois et aux usages de la guerre. ‖ Fig. Cela ne blesse aucune des bienséances et des règles que l'honnêteté prescrit : *Usez hardiment de ce moyen, ce* [illegible] *procédé ne me semble pas* [illegible] (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire la guerre aux mots*, critiquer minutieusement les mots et le style d'un ouvrage d'esprit.

— Fig. et fam. *Faire la guerre à l'œil*, observer les démarches de ses adversaires, afin de profiter des conjonctures.

— Fig. et fam. *Faire quelque chose de guerre lasse*, le faire après avoir longtemps résisté : *Il s'y est longtemps refusé; enfin, de* GUERRE LASSE *il y a consenti.*

— Poétiq. *Faire la guerre aux habitants de l'air, des forêts, etc.*, chasser :

Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)

— Il se dit en parl. des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie : *Le loup fait la* GUERRE *aux brebis.* (Boil.)

— Admin. Absol. Le département de la guerre, le ministère, les bureaux de ce département : *Il travaille à la* GUERRE. *Chef de bureau à la* GUERRE.

GUERRIER, IÈRE, adj. (*guerre.*) Pron. *ghè-rié, riér.* — Qui appartient à la guerre : *Actions* GUERRIÈRES. *Travaux* GUERRIERS.

— Qui est porté, qui est propre à la guerre : *Humeur* GUERRIÈRE. *Nation* GUERRIÈRE. *Nulle part la vertu ne sied mieux que dans un caractère* GUERRIER. (Thiers.)

— *Avoir l'air guerrier, la mine guerrière*, avoir l'air, le maintien, la contenance d'un homme de guerre.

— Substantiv. Celui qui fait la guerre et qui s'y plaît : *C'est un grand* GUERRIER. *Les plus fameux* GUERRIERS. (Acad.) *Il demanda à être reçu guerrier de cette nation.* (Chateaubr.)

J'aurais trop de regret si quelque autre guerrier
Au rivage troyen descendait le premier. (Rac.)

— Poétiq. Il s'emploie au féminin : *Une vaillante* GUERRIÈRE.

Le cœur de la guerrière alors s'est ranimé. (C. Del.)

— Poétiq. Soldat : *Il rassemble autour de lui ses* GUERRIERS. (Acad.)

France, réveille-toi! qu'un courroux unanime
Enfante des guerriers autour du souverain. (C. Del.)

Syn. Guerrier, belliqueux, martial. *Guerrier* désigne proprement la profession, le métier des armes, et se dit d'un prince qui fait très-souvent la guerre; *belliqueux* signifie qui aime la guerre, qui la fait par goût; *martial*, désigne les qualités qui rendent propre à la profession des armes. Ainsi, *guerrier* exprime le fait, ou une habitude; *belliqueux*, une volonté, une passion; *martial*, une disposition, une aptitude. *Guerrier* et *belliqueux* s'appliquent aux personnes; *martial* s'applique seulement aux qualités.

GUERROYANT, part. prés. du v. Guerroyer.

GUERROYANT, ANTE, adj. (*guerre.*) Pron. *ghè-roi-ian, iant.* — Néol. Qui aime à guerroyer : *Une humeur* GUERROYANTE. *Une fois, mes goûts* GUERROYANTS *faillirent me coûter cher.* (Arago.)

GUERROYER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ghè-roi-ié.* — L'*y* du rad. *guerroy* se change en *i* quand la termin. commence par un *e* muet : *je guerroie, nous guerroierons.*

— Fam. Faire la guerre : *Aimer à* GUERROYER. (Acad.) *Les hommes aiment à* GUERROYER. (Volt.)

GUERROYEUR, s. m. Pron. *ghè-roi-ieur.* — Fam. Celui qui se plaît à faire la guerre.

GUET, s. m. (*wacht*, garde; all.) Pron. *ghè.* — Action par laquelle on observe, on épie tout ce qui se passe, ce qui se fait : *Être au* GUET. *Avoir l'œil, l'oreille au* GUET. (Acad.) *Aie l'œil au* GUET, *et prends garde qu'il ne vienne personne.* (Mol.)

— Il se dit en parl. de quelques animaux : *Ce chat est au* GUET *d'une souris. Ce chien aboie à propos, il est de très-bon* GUET. (Acad.)

— Particul. Surveillance qu'on exerce pendant la nuit, dans une place de guerre pour prévenir les surprises de l'ennemi, ou dans une ville pour maintenir le bon ordre, etc. : *Dans cette ville, ce sont les bourgeois qui font le* GUET. *Se charge* [illegible] *du* GUET *et de la garde.* Il a vieilli dans ce sens.

— Anc. Soldat placé en sentinelle pour faire le guet : *Assassin de* GUET. *Poser le* GUET.

— Plus souv. Troupe chargée de faire la ronde pendant la nuit : GUET *à pied.* GUET *à cheval. Le* GUET *vient de passer. Le* GUET *n'est pas loin.* (Ancelot.)

— *Mot du guet*, mot donné à ceux qui font le guet, afin que les gens du même parti se puissent reconnaître.

— Fig. et fam. *Ils se sont donné le mot du guet*, ils sont de concert, d'intelligence.

— Anc. *Chevalier du guet*, chef de la compagnie du guet; commandant des archers du guet.

GUET-APENS, s. m. (*guet* et *appensus*, pendu, suspendu, attaché; lat.) Pron. *ghè-ta-pan.* — Embûche dressée pour assassiner quelqu'un, ou pour lui faire quelque grand outrage : *Ce n'est point une rencontre ni un duel, c'est un* GUET-APENS. *On l'a tué de* GUET-APENS. (Acad.) *Il s'agissait d'un vrai*

GUET-APENS *à tenter, pour entrer dans un port ennemi sans être reconnu.* (Thiers.)

— Fig. Tout dessein prémédité de nuire : *C'est une affaire qu'il m'a faite de* GUET-APENS. *On a pris le temps de son absence pour faire juger son procès : c'est un* GUET-APENS, *un vrai* GUET-APENS. (Acad.)

GUÊTRE, n. f. Pron. *ghêtr.* — Sorte de chaussure qui sert à couvrir la jambe et le dessus du soulier, et qui se ferme sur le côté avec des boutons : *Guêtre de grosse toile, de cuir, de drap. Porter des guêtres au lieu des bottes.* (Acad.) *Je trouve qu'il n'y a rien de si commode que de se botter avec des* GUÊTRES. (Danc.) *Il avait des culottes courtes, des bas blancs, des* GUÊTRES *de nankin.* (G. Sand.) *Il portait des souliers et des* GUÊTRES, *un gilet en poil de chèvre, un habit de castorine en hiver, et de gros mérinos en été.* (H. de Balz.)

— Prov. *Il est venu en guêtres à Paris*, se dit d'un homme qui, parti de très-bas, est arrivé à une grande fortune.

— Fig. et pop. *Tirer ses guêtres*, s'en aller.

= *Laisser ses guêtres quelque part*, y mourir : *L'action fut chaude, et plus d'un y* LAISSA SES GUÊTRES. (Acad.)

GUÊTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Guêtrer : *Je te vois* GUÊTRÉ, *le bâton à la main.* (Ducis.)

— Anc. par iron. : *Un juge guêtré*, un juge de village, qui portait des guêtres.

— Fam. *Il est bien guêtré*, se dit d'une personne dont les bas sont mal tirés.

GUÊTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ghêtré.* — Mettre des guêtres à quelqu'un.

= **Se guêtrer**, v. pr. Mettre ses guêtres.

GUÊTRIER, n. Techn. Ouvrier qui fait des guêtres : *Maître* GUÊTRIER. *Le* GUÊTRIER *du régiment.*

GUÊTRON, n. m. (dimin. de *guêtre.*) Pron. *ghêtron.* — Petite guêtre, courte.

GUETTE, n. f. Pron. *ghètt.* — Constr. Poteau de pan de bois, incliné de deux ou trois fois son épaisseur. || Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

— Guérite, réduit où se tient le guetteur : *Cet homme passe sa vie dans la* GUETTE, *petite cage qui a quatre lucarnes aux quatre vents.* (V. Hugo.)

GUETTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guet.*) Épier, observer à dessein de surprendre, de nuire : *Les voleurs* GUETTENT *les passants. Les assassins le* GUETTAIENT. (Acad.)

— Faire le guet dans un endroit : *Leurs camarades* GUETTAIENT *les angles des rues.* (V. Hugo.)

— Fig. et fam. Attendre quelqu'un à un endroit où il doit passer : *Je* GUETTE *ici le ministre pour lui présenter ma pétition. Il* GUETTAIT *son débiteur pour lui demander de l'argent. Faut-il courir après, ou le* GUETTER *quelque part?* (Danc.)

— Fam. *Guetter l'occasion de faire une chose*, se tenir prêt à saisir l'occasion de faire une chose. Dans le même sens : GUETTER *le moment, l'instant favorable.* (Acad.) *Il* GUETTE *l'heure de son testament.* (G. Sand.)

— Véner. *Guetter le relevé*, attendre le moment où la bête sort de son abri pour aller repaître.

GUETTEUR, n. m. Pron. *ghè-teur.* — Homme placé sur une hauteur le long des côtes, pour signaler les bâtiments qui paraissent au large, leurs manœuvres, etc.

— Employé qui se tient dans le beffroi d'une ville, pour annoncer par le son d'une cloche l'arrivée des troupes, un incendie, etc. : *L'homme qui m'a aidé à grimper dans cette lanterne est le* GUETTEUR *de la ville, le guettier, comme il s'appelle.* (V. Hugo.)

GUETTON, n. m. (*guette.*) Pron. *ghè-ton.* — Constr. Petite guette qui se met pour exhausser un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

GUEULARD, ARDE, n. (*gueule.*) Pop. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup et fort haut : *C'est un franc* GUEULARD. *Une grande* GUEULARDE. (Acad.)

— Fam. Espèce de pistolet dont la gueule est évasée.

— Techn. Partie supérieure d'un haut fourneau.

— Man. *Cheval gueulard*, cheval qui obéit difficilement à la bride et qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche.

GUEULE, n. f. (*gula*, bouche; lat.) Pron. *gheul.* — Bouche dans la plupart des quadrupèdes carnassiers et des poissons : *La* GUEULE *d'un chien, d'un loup, d'un lion, d'un crocodile, d'un requin*, etc.

Le monstre bondissant
Se roule, et leur présente une *gueule* enflammée. (Rac.)

— Prov. et fig. *Mettre, laisser quelqu'un à la gueule du loup*, exposer, abandonner quelqu'un à un péril certain.

— Fig. et pop. *En un tour de gueule*, avec promptitude et voracité : *Ce chien a mangé sa pâtée* EN UN TOUR DE GUEULE.

— Popul. et par injur. Bouche de l'homme : *Il a une vilaine* GUEULE. *Il a la* GUEULE *fendue jusqu'aux oreilles.* (Acad.)

— *Il en a menti par la gueule, par sa gueule*; il a impudemment menti.

— Prov. et fig. *Venir la gueule enfarinée*, venir inconsidérément et avec une sotte confiance.

— Pop. *Donner sur la gueule à quelqu'un, lui paumer la gueule*, lui donner un soufflet sur le visage.

J'ai des démangeaisons de te casser la *gueule*. (Bours.)

— Pop. *Il a toujours la bouche ouverte*, il ne fait que parler et crier. || *Il a la gueule morte*, il est réduit au silence.

— Prov. et fig. *La gueule du juge en pâtera, il faut que la gueule du juge en pâte*, il n'y aura point d'accommodement.

— Prov. et pop. *Être fort en gueule*, parler beaucoup, avoir la répartie prompte, mais peu mesurée :

.... Vous êtes, ma mie, une fille suivante,
Un peu trop *forte en gueule*, et fort impertinente. (Mol.)

— *Il n'a que la gueule*, ce n'est qu'un hâbleur.

— Fig. et pop. *Il a la gueule ferrée, c'est une gueule ferrée*, il est dur en paroles; il a souvent l'injure à la bouche. || Il se dit aussi de celui qui mange avidement des mets très-chauds. Dans ce sens on dit aussi : *Il a la gueule pavée.*

— Gourmandise : *La gueule tue plus de gens que l'épée.*

— Par analog. Ouverture de plusieurs choses : *La* GUEULE *d'un four, d'une cruche, d'un sac. Charger un canon jusqu'à la* GUEULE.

— *Futaille à gueule bée*, tonneau vide défoncé par un des bouts.

— Bot. *Fleur, corolle en gueule*, fleur, corolle labiée.

— Architect. *Gueule droite*, partie concave d'une cymaise. || *Gueule renversée*, partie convexe.

— Véner. *Chasser de gueule*, se dit du chien qui aboie pour attirer le reste de la meute, lorsqu'il est sur la voie.

= **Gueule bée**, n. f. Décharge d'un bassin supérieur qui forme ou fournit un réservoir ou une nappe d'eau.

= **Gueule de loup**, n. f. Ouverture du milieu d'une croisée, dont le battant est creusé sur le champ pour recevoir l'autre. || Appareil en tôle au sommet des cheminées pour les empêcher de fumer.

— Mar. Loupe anglaise d'un étai employé à soutenir les levées d'un grand bâtiment.

— Bot. Plante très-commune dans les jardins : *La botanique avait jeté sur ces pierres la plus élégante tapisserie de* GUEULES DE LOUP *violacées à pistil d'or.* (H. de Balz.)

= **Gueule de raie**, nœud que l'on fait avec un cordage sur le croc d'un palan qui sert à rider.

GUEULÉE, n. f. Pron. *gheu-lé.* — Pop. Grosse bouchée ou goulée; ce qui tient dans la bouche d'une personne, d'un animal, etc.

— Paroles sales, déshonnêtes : *Il a dit beaucoup de* GUEULÉES. (Acad.)

GUEULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gueule.*) Pron. *gheu-lé.* — Parler beaucoup et fort haut; se plaindre en criant : *Cet avocat ne fait rien qui vaille, il ne fait que* GUEULER. *Après qu'il eut longtemps* GUEULÉ : *Ne faire que* GUEULER. (Acad.)

— V. tr. ou act. Chass. En parl. d'un lévrier, Saisir bien le lièvre avec sa gueule : *Ce chien* GUEULE *très-bien son lièvre.* (Acad.)

GUEULES, n. m. (*gul*, rose; pers.) Pron. *gheul.* — Blas. Couleur rouge : *Dans la gravure, le* GUEULES *se marque par une suite de lignes parallèles et verticales. Il porte de* GUEULES, *à la bande d'or.* (Acad.)

GUEULETON, n. m. (*gueule.*) Pron. *gheul-ton.* — Pop. Banquet auquel un grand nombre de personnes sont conviées; grand gala.

GUEUSAILLE, n. f. (*gueux.*) Pron. *gheu-za-y.* — Pop. Canaille; assemblée de gueux : *Voilà bien de la* GUEUSAILLE. *Ce n'est que de la* GUEUSAILLE. (Acad.)

GUEUSAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *gheu-za-ié.* — Pop. Faire métier de gueuser : *Il pourrait faire quelque chose, et il s'amuse à* GUEUSAILLER. (Acad.)

GUEUSANT, part. prés. du v. Gueuser :

..Les gueux en *gueusant* trouvent maintes délices. (Régn.)

GUEUSANT, ANTE, adj. Pron. *gheu-zan*, *zant.* — Qui gueuse actuellement; il ne s'empl. que dans ces phrases familières : *C'est un gueux* GUEUSANT. *C'est une gueuse* GUEUSANTE. (Acad.) || Vieux.

GUEUSARD, n. m. Pron. *gheu-zar.* — Fam. Gueux, coquin : *Cet homme est un* GUEUSARD. (Acad.)

GUEUSE, n. f. Pron. *gheuz.* — Pièce de fer fondu, qui n'est point encore purifiée : *Couler la* GUEUSE. *Fer en* GUEUSE. *Les plus fortes* GUEUSES *que l'on coule dans les grands fourneaux sont tout au plus de trois mille livres.* (Buff.)

— Anc. *Être en gueuse*, se disait au j. de billard quand les billes étaient placées de façon que l'on ne pouvait jouer que de bricole.

GUEUSER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*quærere*, chercher; lat.) Pron. *gheu-zé.* — Mendier; faire métier de demander l'aumône : *Il s'est mis à* GUEUSER. *On le trouva qui* GUEUSAIT. GUEUSER *dans la rue.* (Volt.)

— Solliciter bassement :

Perds bien des pas, faits, gueuse, mendie. (Pir.)

— Transitiv. *Gueuser son pain*, le mendier.

— Fig. Implorer bassement :

Un auteur qui partout va *gueuser* de l'encens. (Mol.)

GUEUSERIE, n. f. Indigence, misère, pauvreté : *Il y a bien de la* GUEUSERIE *dans cette province dans cette maison.* (Acad.)

Quel est donc ce brigand, qui, là-bas, nez au vent,
Plus délabré que Job et plus fier que Bragance,
Drape sa *gueuserie* avec son arrogance? (V. Hugo.)

— Particul. État de mendiant : *Être adonné à la* GUEUSERIE. (Acad.) *Tu es un gueux; et je viens d'apprendre que ta* GUEUSERIE *rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille.* (Brueys.)

— Fig. Chose vile et de peu de prix : *On disait qu'il y avait de beaux meubles à cette vente, mais ce n'est que de la* GUEUSERIE. (Acad.)

GUEUSET, n. m. Pron. *gheu-zè.* — Métall. Petite gueuse de fer.

GUEUSETTE, n. f. Pron. *gheu-zètt.* — Godet pour la couleur.

GUEUX, EUSE, adj. Pron. *gheu, gheuz.* — Indigent, nécessiteux; qui est réduit à mendier : *Ces gens-là sont si* GUEUX *qu'ils n'ont point de pain. C'est une famille fort* GUEUSE. (Acad.)

.... Demeurer gueux de vingt procès gagnés. (Boil.)

Mes fermiers n'avaient pas de peine à m'attraper, vu qu'ils étaient GUEUX, *et moi riche.* (Helvét.) *Toute ma peur à moi, c'est de devenir* GUEUX. (Piron.)

D'être gueux il se consolait. (Bérang.)

— Prov. *Être gueux comme un rat d'église*, être fort pauvre : *Vous êtes* GUEUX COMME UN RAT, *et voilà ce qui m'importe.* (Campistr.)

— Part. Personne qui n'a pas de quoi vivre selon son état : *Pour un homme de sa condition, il est bien* GUEUX. *C'est un gentilhomme fort* GUEUX.

— Prov. *Un avare est toujours gueux*, un avare se refuse jusqu'au nécessaire.

— Substant. Celui qui demande l'aumône : *C'est un vrai* GUEUX, *un* GUEUX *de profession.* (Acad.) *Les Insurgés de Hollande se sont fait honneur du nom de* GUEUX. (Mich.)

— Fam. *Un* GUEUX *revêtu*, se dit d'un homme qui a fait fortune, et qui en est devenu arrogant.

— Poétiq. et par anal.

C'est un *gueux* revêtu des dépouilles d'Horace. (Boil.)

— Par extens. Coquin, fripon : *Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'est un* GUEUX.

— Par exag. : *Je ne veux pas que mon* GUEUX *de gendre m'arrache mon enfant pour la torturer.* (E. Augier.)

= **Gueuse**, n. f. Anc. Mendiante; aujourd'hui Femme de mauvaise vie : *C'est une* GUEUSE, *une vieille* GUEUSE. (Acad.) *La Provence n'est, en effet, qu'une* GUEUSE *parfumée.* (Lebrun.)

— Zool. Oiseau de mer des côtes de Floride.

GUÉVEI, n. m. Zool. Petit quadrupède antilope du Sénégal.

GUHR, n. m. Min. Terre chargée de substances métalliques suintant à travers les fentes des rochers.

GUI, n. m. (mot. celt. qui signifie *guérissant tout.*) Pron. *ghi.* — Bot. Plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres, du poirier, de l'aubépine, du chêne : *Les Gaulois cueillaient le* GUI *de chêne avec beaucoup de cérémonie. Un chapelet de* GUI *de chêne.* (Acad.) *Il s'attache à la chose publique comme le* GUI *au poirier.* (H. de Balz.)

— *Au gui l'an neuf* ou *à gui l'an neuf*, espèce d'exclamation qui paraît avoir passé autrefois dans la langue française, en mémoire de la distribution du *gui*, cérémonie qui se faisait chez les Gaulois le premier jour de l'an.

— Mar. Vergue sur laquelle s'étend la ralingue de bordure de brigantine.

GUIAPIL, n. m. Camisole indienne : *De retour*

au logis, ces Indiennes étant sans façon leur GUIMPE *par en haut, si bien qu'elles demeurent la gorge et les épaules nues.* (Lesage.)

GUIBRE, n. f. Pron. *ghibr*. — Mar. Ensemble de la charpente fixe du bâtiment qui fait saillie au delà de l'étrave.

GUICHE, n. f. Pron. *ghich*. — Jeu. Petit morceau de bois aminci par les extrémités qu'on fait sauter en frappant avec un bâton sur un des bouts : *Jouer à la* GUICHE. *Le jeu de la* GUICHE *est en usage dans le nord de la France.* ‖ Plus souv. *Bâtonnet*.

GUICHET, n. m. (dimin. de *huis*.) Pron. *ghi-chè*. — Petite porte pratiquée dans une grande ; porte basse d'une ville, d'une forteresse, d'un château, d'une prison : *La porte de la ville est fermée, mais le* GUICHET *est ouvert.*

La porte en était basse et semblait un *guichet*. (Reg.)
...Les étroits *guichets* d'un cachot solitaire. (Lam.)

— Fig. et fam. *Être pris au guichet*, être pris au moment où l'on allait s'évader.

— Anc. Portes d'une armoire, d'un buffet : *Armoire à quatre à six* GUICHETS.

— Petite ouverture ou fenêtre pratiquée dans une porte, pour pouvoir parler à quelqu'un, ou lui faire passer quelque chose sans ouvrir la porte : *Il vint me parler au* GUICHET. *On fait porter la nourriture à ce prisonnier par un* GUICHET. (Acad.)

— Constr. *Guichet de croisée*, assemblage qui porte les châssis de verre, avec les volets qui le ferment en dedans.

GUICHETIER, n. m. Pron. *ghi-che-tié*. — Valet du geôlier qui ouvre et ferme les guichets, et qui a soin d'empêcher que les prisonniers ne s'évadent : *Les* GUICHETIERS *de la Conciergerie, de la Force, etc.* (Acad.)

Voilà mes *guichetiers* en défaut. Dieu merci ! (Boil.)

GUIDE, n. m. (*guida* ; lat., m. sign.) Pron. *ghid*. — Celui ou celle qui conduit une personne, qui l'accompagne pour lui montrer le chemin : *Bon* GUIDE. *Servir de* GUIDE.

Prends un fidèle *guide*. (Rac.)

— *Payer les guides, payer les guides double*, payer au postillon le droit prescrit pour chaque poste, ou le double de ce droit.

— Particul. Personnes du pays qui connaissent les routes et dirigent la marche des détachements.

— Compagnie ou escadron qui formait comme les gardes du corps d'un général en chef.

— Compagnie attachée à la personne de l'empereur.

— Art. milit. Soldats sur lesquels tous les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions : GUIDES *généraux*. *Le* GUIDE *d'un peloton*. GUIDE *à droite, à gauche*.

— Fig. Celui ou celle qui donne des instructions pour la conduite de la vie, ou pour celle d'une affaire : *Ce jeune homme a besoin d'un* GUIDE. *Une jeune fille ne peut avoir de meilleur* GUIDE *que sa mère.* (Acad.)

— Tout ce qui dirige ou inspire quelqu'un dans ses travaux, dans ses études, dans ses actions, etc. : *Ce manuel est un bon* GUIDE. *Cet auteur est un* GUIDE *sûr. La loi est mon* GUIDE. *La passion est un* GUIDE *bien dangereux.* (Acad.)

Mon cœur sera toujours, tranquille en combats,
Pour règle le devoir, pour *guide* la vertu. (Desmahis.)
J'attends la récompense et j'évite la peine ;
Mon seul *guide* est la peur, et mon seul but la mort.
(A. de Muss.)

— Titre donné à quelques ouvrages de morale religieuse :

Le *Guide des pécheurs* est encore un bon livre. (Mol.)

— Plus souv. Volume qui contient des conseils sur la manière d'accomplir certains devoirs, des instructions sur un art, des renseignements sur un pays, etc. : *Le* GUIDE *des mères. Le guide d'un arpenteur. Le* GUIDE *du voyageur en Suisse. Le* GUIDE *de l'étranger à Paris.* (Acad.)

— Mus. Partie qui entre la première dans une fugue, et qui annonce le sujet.

— Mar. Cordage qui hâle le palan d'étai.

GUIDE, n. f. Pron. *ghid*. — Lanière de cuir, espèce de rêne qu'on attache à la bride d'un cheval attelé à une voiture, à un chariot, et qui sert à conduire le cheval : *Les* GUIDES *lui échappèrent de la main. Petites, grandes* GUIDES. *Conduire à grandes* GUIDES. (Acad.)

GUIDE-ÂNE, n. m. Pron. *ghid-ân*. — Petit livre qui contient l'ordre des fêtes, et celui des offices relatifs à chaque fête.

— Fam. Tout ce qui contient des instructions, des règles propres à guider dans un travail, dans l'exercice d'un art, d'une profession ; etc. : *Il a peu de pratique, il lui faut un* GUIDE-ÂNE.

— Techn. Outil pour conduire le foret.

— Couteau pour faire des dents de peigne. ‖ Au pl. *Des* GUIDE-ÂNE.

GUIDE-BALEINE, n. m. Pron. *ghid-ba-lèn*. — Petit poisson qui se tient au-dessus de la tête de la baleine, et qui lui sert comme de gouvernail. — Au pl. *Des* GUIDE-BALEINE.

GUIDÉ, ÉE, part. pas. du v. Guider :

Leur étoile est *guidée*
Vers un astre inconnu qu'ils ont toujours rêvé.
(A. de Muss.)

Un abîme sépare ceux qui se conduisent par le calcul de ceux qui sont GUIDÉS *par le sentiment.* (Mme de Staël.)

GUIDEAU, n. m. Pron. *ghi-dô*. — Mar. Plate-forme de planches qu'on échoue dans une position inclinée, en la soutenant sur des chevalets, pour diriger le courant des chasses dans les avant-ports.

— Pêch. Filet en forme de sac.

GUIDÉ, ÉE, part. pas. du v. Guider : *Cet animal n'est* GUIDÉ *que par son instinct.* (Acad.)

GUIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guide*.) Pron. *ghi-dé*. — Accompagner quelqu'un pour lui montrer le chemin : *Prenez un homme qui sache les chemins, afin qu'il vous* GUIDE. *Vous nous* AVEZ *mal* GUIDÉS. (Acad.)

— Fig. *Guider quelqu'un dans le chemin de la gloire, de la vertu.*

— En parl. des choses, servir à diriger : *L'étoile qui* GUIDA *les mages. Ses traces nous* GUIDÈRENT *jusqu'à l'endroit où il s'était caché.* (Acad.)

— Faire aller, diriger, gouverner : *Il sait bien* GUIDER *un vaisseau. Ce cheval obéit à la main qui le* GUIDE. (Acad.)

— Fig. *C'est lui qui me* GUIDE *dans cette affaire. C'est son intérêt, son ambition qui le* GUIDE. *C'est Dieu qui le* GUIDE. (Fléch.) *Il doit être doux de* GUIDER *un grand cœur où il doit aller, et de* GUIDER *les autres où ils n'iraient pas seuls.* (Salvandy.)

J'ai besoin qu'un ami me conseille et me *guide*. (C. Del.)

Syn. Guider, conduire, mener. *Guider*, c'est montrer le chemin ; *conduire*, c'est diriger en marchant en avant, à la tête ; *mener*, c'est conduire par la main. On *guide* un voyageur ; on *conduit* un bataillon ; on *mène* un troupeau. Pour *guider*, il faut des lumières, pour *conduire*, il faut de l'autorité, pour *mener*, il ne faut que de la force. L'expérience *guide* les pilotes, ceux-ci *conduisent* les vaisseaux du côté où le vent les *mènent*.

GUIDON, Guerr. n. m. Pron. *ghi-don*. — Petit drapeau d'une compagnie.

— Par extens. Celui qui porte le guidon : *Ce gentilhomme était* GUIDON, *avait la charge de* GUIDON *des gendarmes.* (Acad.) *Notre pauvre* GUIDON *se meurt d'ennui.* (Mme de Sév.) *Des rangs de l'artillerie il passa capitaine de dragons, puis* GUIDON *de gendarmerie.* (Villemain.)

— Charge de guidon : GUIDON *de gendarmerie. Il acheta le* GUIDON *de telle compagnie de gendarmes.*

— Petit drapeau qui sert pour l'alignement dans les manœuvres de l'infanterie.

— Mar. Banderole plus courte et plus large que la flamme, et fendue à son extrémité, qui sert aux signaux : *Arborer un* GUIDON *à la tête du grand mât.*

— Anc. Traité, guide, manuel :

Prends, au lieu de Platon, le *Guidon des finances*. (Boil.)

— Mus. Marque l'on fait au bout d'une ligne, pour indiquer l'endroit où doit être placée la note qui commence la ligne suivante.

— *Guidon de renvoi*, marque, signe que l'on fait en ajoutant quelque chose à un écrit pour indiquer l'endroit où l'addition doit être placée, et que l'on répète au commencement de cette addition.

— Pop. Marque que les grecs font à une carte.

GUIDONNAGE, n. m. État, fonction de guidon.

GUIDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guide*.) Pron. *ghi-do-né*. — Tricher au jeu en marquant une carte d'un signe particulier ou *guidon*. *Cet homme a* GUIDONNÉ *les as.*

GUIGNARD, n. m. Pron. *ghi-gniar*. — Zool. Espèce de pluvier de la grosseur du merle, bon à manger et fort délicat : *Le* GUIGNARD *est un oiseau de passage.* (Acad.)

GUIGNAU, n. m. Pron. *ghi-gnô*. — Constr. Pièce de bois qui réunit et supporte les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée.

GUIGNE, n. f. Pron. *ghi-gn*. — Fruit du guignier ; Espèce de cerise douce assez approchante du goût et de la forme du bigarreau : GUIGNE *noire*. GUIGNE *rouge*. GUIGNE *blanche*. (Acad.) *Toutes les sortes de cerises,* GUIGNES, *griottes, bigarreaux ne sont que des variétés d'une même espèce.* (J. J. Rouss.)

GUIGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*guignar* ; esp.) Pron. *ghi-gnié*. — Fermer à demi les yeux en regardant du coin de l'œil : GUIGNER *de l'œil*. GUIGNER *d'un œil*.

— V. tr. ou act. Lorgner, regarder sans faire semblant : GUIGNER *le jeu de son voisin. Le ministre se mit à rire et* GUIGNA *sa femme, qui sourit.* (H. de Balz.)

Ne puis-je point de face ou du moins de profil,
Vous *guigner* un moment, ô charmante Isabelle ?....

— Fig. Former quelque dessein sur quelque personne, sur quelque chose : *Il y a longtemps qu'il* GUIGNE *cette héritière. Il* GUIGNE *cet emploi.* (Acad.)

GUIGNIER, n. m. Pron. *ghi-gnié*. — Bot. Variété de cerisier ; arbre qui porte les guignes.

GUIGNON, n. m. (*guigner*, regarder du coin de l'œil ou de travers.) Pron. *ghi-gnion*. — Fam. Malheur résultant d'une sorte de fatalité : *Avoir du* GUIGNON. *Quel* GUIGNON ! (Acad.) *Nous avions le vent contraire ; pour comble de* GUIGNON, *nous échouâmes un moment.* (Chateaub.)

— Pop. *Porter guignon*, porter malheur : *Cela* M'A PORTÉ GUIGNON. *C'est, malheureuse, toi qui me* PORTES GUIGNON. (Régn.)

GUIGNOLET, n. m. Liqueur faite avec des guignes.

GUIGNONANT, ANTE, adj. Pron. *ghi-gnio-nan, nantt*. — Pop. Irritant, impatientant ; il se dit surtout au jeu : *Coup* GUIGNONANT.

GUIGUE, n. f. Pron. *ghi-gh*. — Mar. La plus légère des embarcations anglaises.

— Voiture de chasse.

GUIGUETTE, n. f. Pron. *ghi-ghètt*. — Mar. Ciseau du calfat.

GUI-GUI, n. m. Pron. *gu-i-gu-i*. — Mimologisme qui exprime le gazouillement des oiseaux. Le gui-gui.

GUILDIVE, n. f. Pron. *ghil-div*. — Eau-de-vie, esprit tiré du sucre. ‖ Plus souv. *Tafia*.

— Pêch. Appât de petits poissons ; chevrettes.

GUILÉE, n. f. Pron. *ghi-lé*. — Pluie soudaine et de peu de durée : GUILÉE *de mars. Il a fait trois ou quatre* GUILÉES *aujourd'hui.* ‖ Plus ordin. *Giboulée*.

GUILLAGE, n. m. (*guiller*.) Pron. *ghi-iaj*. — Techn. Fermentation par laquelle la bière récemment entonnée pousse l'écume ou la levure hors du tonneau.

GUILLANTE, adj. f. Techn. Il se dit de la bière qui jette sa levûre : *Bière* GUILLANTE.

GUILLAUME, n. m. Pron. *ghi-iôm*. — Techn. Sorte de rabot : GUILLAUME *à ébaucher*. GUILLAUME *à plates-bandes*.

— Tamis à grands trous, à l'aide duquel on ébauche le grenage de la poudre à tirer.

— Monnaie d'or des Pays-Bas.

GUILLEDIN, n. m. (*gelding*, hongre ; angl.) Pron. *ghi-y-dain*. — Man. Cheval hongre d'Angleterre dont on se sert pour les courses.

GUILLEDOU, n. m. Pron. *ghi-y-dou*. — Il ne se dit guère que dans cette phrase, *Courir le guilledou*, aller souvent, et principalement pendant la nuit, dans des lieux suspects. *C'est un débauché qui ne fait que* COURIR LE GUILLEDOU. (Acad.)

GUILLEMET, n. m. Pron. *ghi-y-mè*. — Gramm. Signe de ponctuation ressemblant à une double virgule (»), qui se met au commencement et à la fin d'une citation, et souvent même au commencement de chacune des lignes qui la composent : *Mettez là un guillemet. Il faut distinguer ce passage par des* GUILLEMETS. (Acad.) ‖ V. PONCTUATION.

GUILLEMETÉ, ÉE, part. pas. du v. Guillemeter : *Page* GUILLEMETÉE. *Passage* GUILLEMETÉ.

GUILLEMETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ghi-y-me-té*. — Il double la consonne finale du rad. *guillemet* quand la termin. commence par un e muet : *je guillemette, je guillemetterai*, etc. — Distinguer par des guillemets : *Il faut* GUILLEMETER *ce passage.* (Acad.)

GUILLEMETTE, adj. f. Sotte ; étourdie ; impertinente.

GUILLEMOT, n. m. Pron. *ghi-y-mô*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Brachyptères ou Plongeurs : *Les* GUILLEMOTS *nagent entre deux eaux à la recherche des poissons.* (Dumér.)

— Agric. Variété de raisin.

GUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (dév. de *guille*.) Pron. *ghi-ié*. — Anc. Attraper ; surprendre.

GUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ghi-ié*. — Techn. En parl. de la bière, Fermenter, pousser la levûre au dehors.

GUILLERET, ETTE, adj. (*guille*, anc. finesse.) Pron. *ghi-y-rè, rètt*. — Fam. Éveillé, léger : *Il a l'air* GUILLERET. (Acad.) *Il portait sa verte vieillesse d'un air* GUILLERET. (H. de Balz.)

— Il se dit des discours, des propos un peu libres : *Le conte est assez* GUILLERET. (Acad.)

— Fig et fam. *Habit guilleret*, habit trop léger pour la saison.

GUILLERI, n. m. Pron. *ghi-y-ri*. — Chant du moineau : *Le* GUILLERI *de ce moineau est réjouissant*. (Acad.)

— Zool. Vulg. Le moineau domestique.

GUILLOCHAGE, n. m. Pron. *ghi-io-chaj*. — Techn. Action de guillocher ; résultat de cette action.

GUILLOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Guillocher : *Leurs basques immenses sont ornées de boutons* GUILLOCHÉS *et étincelants*. (Ph. Chasles.)

GUILLOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ghi-io-ché*. — Faire un guillochis sur un objet : GUILLOCHER *une tabatière*. (Acad.)

GUILLOCHIS, n. m. Pron *ghi-io-chi*. — Techn. Ornement composé de lignes, de traits ondés qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie : *Orner une* GUILLOCHIS. *Faire un* GUILLOCHIS *sur une tabatière*. (Acad.)

GUILLOIRE, adj. f. Pron. *ghi-ior*. Techn. Cuve dans laquelle s'opère la première fermentation de la bière.

GUILLOTINÉ, n. m. Qui a été guillottiné.

GUILLOTINE, n. f. (*Guillotin* médecin.) Pron. *ghi-o-tinn*. — Instrument de décapitation qui consiste en une lame d'acier suspendue entre deux poteaux, d'où elle tombe sur le cou du patient : *Le couteau de la* GUILLOTINE. (Acad.) *André Chénier, déjà sur l'échafaud, se frappa le front contre un poteau de la* GUILLOTINE : « *C'est dommage, dit-il, j'avais quelque chose-là.* » (Lam.)

GUILLOTINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ghi-io-ti-né*. — Trancher la tête au moyen de la guillotine.

GUIMAUVE, n. f. Pron. *ghi-môv*. — Vulg. Plante de la famille des Malvacées, qui a la tige plus haute et les feuilles plus petites que les mauves ordinaires : *La* GUIMAUVE *est émolliente. Racine de* GUIMAUVE. *Sirop de* GUIMAUVE. (Acad.)

GUIMAUX, n. m. pl. Agric. Prés fauchés deux fois l'an.

GUIMBARDE, n. f. Pron. *gain-bard*. — Sorte de chariot à quatre roues, long et couvert, qui sert de coche ou de fourgon.

— Petit instrument sonore, de fer ou de laiton, composé de deux branches, entre lesquelles est une languette qui vibre lorsqu'on la touche : *On joue de la* GUIMBARDE *en mettant ses deux branches entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt*. (Acad.)

— Techn. Outil de menuisier.

— Jeux. *Jeu de la guimbarde*, espèce de jeu de cartes appelé aussi la *Mariée*.

GUIMBERGE, n. f. Pron. *gain-berj*. — Archit. Ornement en cul-de-lampe à la clef des voûtes gothiques.

GUIMPE, n. f. (*wimpel*; voile all.) Pron. *gainp*. — Morceau de toile dont les religieuses se servent pour se couvrir le cou et le sein : *Porter la* GUIMPE. *Mettre sa* GUIMPE. (Acad.) *Pourquoi cet habit gris, ce linge plat, et cette* GUIMPE *sur son sein ?* (Marm.) *La jeune novice ne peut s'empêcher de prêter l'oreille à ces chansons joyeuses, et son chaste sein palpite sous la* GUIMPE. (Th. Gaut.)

— Par anal. Petite chemisette brodée qui dépasse la robe et monte jusqu'au cou. || *Robe à guimpe*, robe à corsage plat et très-montant : *Elle attendait, vêtue de sa robe de soie bleue à* GUIMPE. (H. de Balz.)

GUIMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Guimper.

— Techn. *Doucine guimpée*, ou subst. *Guimpée*, doucine à baguette élevée.

GUIMPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*guimpe*.) Pron. *gain-pé*. — Fam. Faire prendre la guimpe, faire prononcer des vœux :

Guimpons-les, c'est le mieux ; elles le veulent bien ;
Mais on ne fait pas vœu de pauvreté pour rien. (Poisson.)

GUINCHE, n. f. Pron. *gain-ch*. — Techn. Outil de bois dont le cordonnier se sert pour polir le talon d'un soulier ou d'une botte.

GUINDAGE, n. m. Pron. *gain-daj*. — Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine.

— Mar. *Frais de guindage*, ce que l'on paye pour décharger un bâtiment en enlevant les marchandises avec un palan.

GUINDAL, n. m. Machine pour élever de lourds fardeaux.

GUINDANT, part. prés. du v. Guinder.

GUINDANT, n. m. Pron. *gain-dan*. — Mar. Hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché ; par oppos. à sa longueur, qu'on nomme *Battant*.

— Par anal. *Le* GUINDANT *d'une voile d'étai, d'un foc, etc.*

GUINDE, n. f. Pron. *gaind*. — Techn. Petite presse dont se servent les tondeurs de drap.

GUINDÉ, ÉE, part. pass. du v. Guinder :

Il consentait d'être en place publique
Guindé, la hart au col, étranglé court et net. (La Font.)

— Adj. Tendu, roide : *Discours, style guindé. Esprit, auteur* GUINDÉ. *Ne demandons pas au théâtre la morale* GUINDÉE *du Portique*. (St.-M. Gir.)

— *Cet homme est toujours guindé*, il a l'air contraint, il veut paraître toujours grave.

GUINDEAU, n. m. Pron. *gain-dô*. — Mar. Treuil, cabestan horizontal, en usage sur les navires du commerce, pour lever les ancres.

GUINDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*winden* ; all.) Pron. *gain-dé*. — Hausser, lever en haut par le moyen d'une machine : GUINDER *un fardeau*. GUINDER *des pierres avec une grue. Après avoir marché six heures, nous vînmes au château bâti sur un roc, qui ne nous parut pas fort logeable, quand même on nous y* AURAIT GUINDÉS. (Mme de Maint.)

— Mar. *Guinder un mât*, le hisser, dans le sens de sa longueur, jusqu'à ce que le trou de sa caisse parvienne au-dessus des élongis du mât qui doit le supporter.

— Fig. Affecter trop d'élévation : GUINDER *son style*.

— Anc. Tendre; bander : GUINDER *une arbalète*.

= **Se guinder**, v. pr. Se hisser ; arriver péniblement en montant : *Nous grimpons à un cinquième étage, et, par une échelle, nous nous guindons à un sixième*. (Montesq.) *Le lieutenant aida le colonel à se* GUINDER *sur le pont*. (Mérim.)

— Fig. *Cet orateur se* GUINDE *si fort qu'on le perd de vue, qu'on a peine à le suivre*. (Acad.) *Ils entasseraient grain sur grain pendant des siècles pour s'élever et se* GUINDER *en se concertant jusqu'à cette sphère supérieure, ils n'en sauraient venir à bout*. (Ste-Beuve.)

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui s'élève à perte de vue.

GUINDERESSE, n. f. (*guinder*.) Pron. *gaind-rès*. — Mar. Gros cordage commis en aussière, employé à caler les mâts de hune.

GUINDERIE, n. f. (*guinder*.) Pron. *gaind-ri*. — Fam. Gêne ; contrainte ; état d'une personne guindée : *Sa naïveté et sa jolie petite figure nous délassent de la* GUINDERIE *de mademoiselle Duplessis*. (Mme de Sév.)

GUINDOULE, n. f. Pron. *gain-doul*. — Mar. Machine pour décharger les vaisseaux.

GUINDRE, n. m. Techn. Petit métier pour la soie.

GUINÉE, n. f. Pron. *ghi-né*. — Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, valant 20 schillings ou 25 francs 21 centimes de notre monnaie : *Charles II a fait frapper les premières* GUINÉES *avec de l'or venu de Guinée*. (Acad.) *Chaque matelot des deux corsaires eut huit cent cinquante* GUINÉES *pour sa part*. (Volt.)

— Comm. Sorte de toile de coton.

Les affaires d'argent ne sont pas terminées,
Qu'est-ce à dire ? Il s'en faut de sept mille *guinées*.
(C. Del.)

GUINGAN ou **GUINGAMP**, n. m. (n. propr.) Pron. *gain-gan*. — Comm. Toile de coton fine et lustrée, qui se fabrique dans la ville de ce nom.

GUINGOIS, n. m. Pron. *gain-goa*. — Travers, ce qui n'est point droit, ce qui n'a point la figure, la situation qu'il devrait avoir : *Il y a un* GUINGOIS *dans ce jardin*.

— Fig. et fam. *Il y a dans cet esprit un* GUINGOIS *qui choque tout le monde*. (Acad.)

= **De guingois**, loc. adv. et fam. De travers : *Cette chambre est toute* DE GUINGOIS. *S'habiller* DE GUINGOIS. (Acad.)

— Fig. *Avoir l'esprit de* GUINGOIS. (Acad.) *Un esprit de* GUINGOIS. (Mad. de Sév.)

GUINGUET, n. m. Pron. *gain-ghè*. — Comm. Espèce de camelot.

GUINGUETTE, n. f. (*guinguet*, anc. mauvais vin.) Pron. *gain-ghètt*. — Cabaret hors de la ville, où le peuple va boire les jours de fêtes : *Aller à la* GUINGUETTE. *Tenir une* GUINGUETTE. *Quelques-uns des cantons de la Suisse ne sont, pendant quatre mois de l'année, qu'une espèce de jardin public où l'on vient de toute l'Europe, une* GUINGUETTE *de bonne compagnie*. (St-M. Girard.)

— Fig. et fam. Petite maison de campagne : *Venez me voir à ma* GUINGUETTE. (Acad.)

— Anc. Espèce de voiture découverte à deux roues, qu'on nommait *Phaéton*.

— Pipe à petit godet.

— Comm. Sorte de toile d'écorce de lin.

— *Jeu de la guinguette*, espèce de jeu de cartes.

GUINGUIN, n. m. Pron. *gain-gain*. — Techn. Petit panneau de parquet.

GUIORER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*[illegible]* ; gall.) Pron. *ghi-o-ré*. — Crier comme la souris : *La souris* GUIORE.

GUIPÉ, n. m. Pron. *ghi-pé*. — Techn. Dessin de dentelle tracé sur le vélin.

GUIPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ghi-pé*. — Techn. Imiter sur le vélin, ou par une broderie, la dentelle appelée Guipure.

— Passer la soie sur ce qui est déjà tors.

GUIPOIR, n. m. Pron. *ghi-poar*. — Techn. Outil dont le passementier se sert pour faire des torsades.

GUIPON, n. m. Pron. *ghi-pon*. — Mar. Pinceau de bandes d'étoffes de laine, employé pour étendre le brai ou tel autre enduit dont les calfats recouvrent les coutures ou la carène d'un navire.

GUIPURE, n. f. Pron. *ghi-pur*. — Techn. Espèce de dentelle de fil ou de soie, où il entre de la cartisane : GUIPURE *de fil, de soie*.

GUIRLANDE, n. f. (*wirren*, tourner, et *rand*, bande ; all.) Pron. *ghir-land*. — Couronne, chapeau de fleurs ; festons de fleurs : *Former, composer une* GUIRLANDE. *La salle était ornée de* GUIRLANDES. (Acad.)

— Assemblage de choses imitant des festons, des guirlandes : *Une* GUIRLANDE *de pierreries. Des* GUIRLANDES *de vigne vierge ornaient l'entrée de cette grotte*. (Acad.)

— B.-arts. Ornements de feuillages ou de fleurs dont les sculpteurs et les peintres décorent les bâtiments.

— Fig. Littér. Recueil, choix de poésies : *La chanson est un des ornements de notre* GUIRLANDE *poétique*. (Étienne.)

— Mar. Pièce de construction qui lie horizontalement le bâtiment dans la partie de l'avant, en dedans de la contre-étrave, et en dessus des baux.

GUISE, n. f. (*weise*, mode, manière ; all.) Pron. *ghiz*. — Manière ; façon : *Chaque pays a sa* GUISE. *Chacun vit, se gouverne à sa* GUISE. (Acad.) *Après la campagne, et une campagne à ma* GUISE, *je préfère Paris à tout ce que j'ai vu dans le monde*. (B. de St-P.)

= **En guise de**, loc. prép. A la façon de ; en manière de : *Prendre de la sauge* EN GUISE DE *thé*. (Acad.) *Les Cosaques choisissent eux-mêmes leurs chefs nommés atamans, auxquels ils remettaient* EN GUISE DE *sceptre une masse d'armes, insigne du commandement*. (Mérim.)

GUISPON, n. m. Brosse pour suiver, brayer.

GUITARE, n. f. (κιθάρα ; gr.) Pron. *ghi-tar*. — Instrument de musique à six cordes ; on en joue en pinçant les cordes : *Jouer de la* GUITARE. *Prendre une leçon de* GUITARE. (Acad.)

La guitare amoureuse exprime la tendresse. (Thom.)

Chanter sans GUITARE *à Séville, vous seriez bientôt reconnu, ma foi, bientôt dépisté*. (Beaum.) *La novice est distraite de ses méditations par les bourdonnements de* GUITARE *que la brise de mai apporte avec tous les mauvais conseils du printemps*. (Th. Gaut.)

GUITARISTE, n. m. Pron. *ghi-ta-rist*. — Celui qui joue de la guitare : *Un bon* GUITARISTE. (Acad.) *Un* GUITARISTE *chantait à mes côtés en s'accompagnant de la guitare*. (Chateaubr.)

GUITERNE, n. f. Pron. *ghi-tèrn*. — Mar. Arc-boutant placé en arrière des machines à mâter.

GUITON, n. m. Pron. *ghi-ton*. — Mar. Garde, service à bord. || Durée de ce service, qui est de six heures.

GUITRAN, n. m. (*kitran* ; ar.) Pron. *ghi-tran*. — Mar. Bitume pour enduire les navires.

GUIVRE, n. f. Blas. Serpent.

Rome a les clefs ; Milan, l'enfant qui hurle encor
Dans les dents de la *guivre*. (V. Hugo.)

— V. GIVRE.

GULPE, n. m. Blas. Espèce de tourteau ou besant de pourpre.

GUME ou **GUMÈNE**, n. f. Mar. Grand cordage, corde de l'ancre d'une galère.

— Blas. Câble d'une ancre.

GUMMIFÈRE, adj. des 2 g. (*gummi*, gomme ; *fero*, je porte ; lat.) Bot. Qui produit de la gomme.

GUNNÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des Urticées.

GUSTATIF, adj. Pron. *guss-ta-tif*. — Anat. Se dit du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût : *Nerf* GUSTATIF. (Acad.)

GUSTATION, n. f. Pron. *guss-ta-cion*. — Sensation du goût ; perception des saveurs.

— Néol. Action de goûter.

GUTTA-PERCHA, n. f. Chim. Substance gommo-résineuse fournie par un grand arbre de la famille des Sapotacées; il croît abondamment dans la presqu'île de Malaca et à Sumatra, et s'élève jusqu'à 20 m. de hauteur.

GUTTE (GOMME-), n. f. V. GOMME-GUTTE.

GUTTIER, n. m. Pron. *gut-tié.* — Bot. Genre de plante de la famille des Guttifères.

GUTTIFÈRE, adj. des 2 g. (*gutta*, et *ferre*, porter; lat.) Bot. Qui produit de la gomme-gutte.

= **Guttifères**, n. f. pl. Famille de plantes renfermant les arbres ou les arbrisseaux, qui fournissent au moyen d'incisions faites à leurs diverses parties, un suc résineux analogue à la gomme-gutte.

GUTTURAL, ALE, adj. (*guttur*, gosier; lat.) Méd. Qui appartient au Gosier.

— Anat. *Fosse gutturale*, l'enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales.

— *Conduit guttural du tympan*, canal de communication de l'oreille avec le pharynx. || On l'appelle aussi *Trompe d'Eustache*.

— *Hernie gutturale*, goître.

— *Toux gutturale*, celle qui est occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

— Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier : *Son* GUTTURAL. *Sons* GUTTURAUX. G *et* K *sont des lettres* GUTTURALES. *Ils chantaient d'un ton* GUTTURAL *en descendant la montagne, l'escopette sur l'épaule.* (G. Sand.)

— Gramm. N. fém. Lettre gutturale : *Les labiales, les dentales et les* GUTTURALES. *La* GUTTURALE K. (Acad.)

GUZLA, n. f. Musiq. Instrument des Illyriens, à une seule corde de boyau, qu'on fait vibrer avec un archet; il sert à accompagner les chants nationaux.

GYMNASE, n. m. (γυμνάσιον, m. sign.; de γυμνος, nu; gr.) Pron. *jim-nâz.* — Lieu où les Grecs s'exerçaient, nus ou presque nus, à lutter, à jeter le disque, et à des jeux propres à développer et à fortifier le corps : *Les exercices du* GYMNASE.

— Par anal. Établissement où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps : *Le* GYMNASE *d'un collége.* (Acad.) *Dans tous les colléges, il faut établir un* GYMNASE *ou lieu d'exercices corporels pour les enfants.* (J. J. Rouss.)

— École, classe de gymnastique instituée dans les principales villes des divisions militaires de la France.

— Collége d'Allemagne où l'on enseigne les lettres latines et grecques.

GYMNASIARQUE, n. m. (γυμνασιάρχης; gr. m. sign.) Pron. *jim-na-ziark.* — Antiq. Chef de gymnase, officier qui avait la surintendance du gymnase : *La dignité de* GYMNASIARQUE *était une espèce de magistrature religieuse.* (Acad.)

— Celui qui, dans des écoles publiques, dirige un système d'exercices gymnastiques, propres à développer les facultés physiques de l'homme.

GYMNASTE, n. m. (γυμναστής; gr., m. sign.) Antiq. Officier particulier préposé, dans le gymnase, à l'éducation des athlètes, et chargé du soin de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait les plus propres.

GYMNASTIQUE, adj. des 2 g. (γυμναστικός; gr., m. sign.) Qui appartient aux exercices du corps : *Les exercices* GYMNASTIQUES. (Acad.) *De tout temps l'adresse aux exercices* GYMNASTIQUES *a passé pour un des plus rares mérites aux yeux de la jeunesse.* (Mérim.)

— N. f. L'art, l'action d'exercer le corps pour le fortifier : *La* GYMNASTIQUE *des Grecs. La* GYMNASTIQUE *moderne. Leçons de* GYMNASTIQUE. (Acad.)

GYMNÈTRE, n. m. Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens; ils sont de grande taille, leur corps très-aplati, est d'une belle coloration argentée.

GYMNIQUE, adj. des 2 g. (γυμνικός, gr. m. sign.) Pron. *jim-nik.* — Antiq. Il se dit des jeux publics où les athlètes combattaient nus : *Combats* GYMNIQUES. *Les jeux célébrés à Olympie de quatre ans en quatre ans étaient des jeux* GYMNIQUES. (Acad.)

— N. f. Science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession : *Professer la* GYMNIQUE. (Acad.)

GYMNOBRANCHE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et βράγχια, branchies; gr.) Pron. *jim-no-bran-ch.* — Zool. Dont les branchies sont à nu.

= **Gymnobranches**, n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

GYMNOCARPE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et καρπός, fruit; gr.) Pron. *jim-no-karp.* — Bot. Dont les fruits sont à découvert.

= **Gymnocarpes**, n. m. pl. Famille de champignons.

GYMNOCARPIEN, IENNE, adj. Pron. *jim-no-kar-piain, piènn.* — Bot. Dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire.

GYMNOCÉPHALE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu; κεφαλή, tête; gr.) Zool. Qui a la tête nue, sans poils et sans plumes.

— Bot. Dont les fleurs sont en tête, et dépourvues de feuilles florales.

= **Gymnocéphalées**, n. m. Genre de mousses.

GYMNODERME, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et δέρμα, peau, gr.) Bot. Qui a la peau nue.

= **Gymnodermes**, n. m. pl. Famille de champignons, dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles.

GYMNODISPERME, adj. des 2 g. (γυμνός, nu; δίς, deux fois; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *jim-no-diss-pèrm.* — Bot. Dont la fleur produit deux graines nues.

GYMNODONTE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et ὀδούς, οντος, dent; gr.) Zool. Qui a les dents à nu.

= **Gymnodontes**, n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre de Plectognates, qui ont les mâchoires garnies d'une couche d'ivoire provenant de la soudure des dents.

GYMNOGÈNE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et γεννάω, je produis; gr.) Zool. Il se dit d'animaux qui naissent à nu.

= **Gymnogènes**, n. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

GYMNOPODE, adj. des 2 g. (γυμνός, nu, et πούς, pied; gr.) Zool. Qui a les pieds nus; Dont les pattes sont disposées de manière à ne pouvoir être cachées par aucune autre partie du corps.

= **Gymnopodes**, n. m. pl. Genre de Tortues de la famille des Potamites ou Tortues fluviales.

GYMNOPOGON, n. m. (γυμνός, nu, et πώγων, barbe; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

GYMNOSOPHISTE, n. m. (γυμνός, nu; σοφός, sage; gr.) Pron. *jim-no-ço-fist.* — Anc. Secte de philosophes indiens qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renonçaient à toutes les voluptés, et s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature : *Les* GYMNOSOPHISTES *connaissent le goût naturel de l'homme.* (Gresset.) *Alexandre fit saisir dix philosophes indiens, que les Grecs appelaient* GYMNOSOPHISTES, *et qui étaient nus comme des singes.* (Volt.)

GYMNOSPERME, adj. des 2 g. (σπέρμα, graine; gr.) Bot. Il se dit des plantes qui appartiennent à la gymnospermie.

GYMNOSPERMIE, n. f. Pron. *jim-noss-pèr-mî.* — Bot. Système de Linné, premier ordre de la didynamie, renfermant les plantes dont les fleurs ont quatre graines nues au fond du calice : *La* GYMNOSPERMIE *répond à la famille naturelle des labiées.* (Acad.)

GYNANDRIE, n. f. (γυνή, femme, et ἀνήρ ἀνδρός, homme; gr.) Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

GYNANTHROPE, n. des 2 g. (γυνή, femme, ἄνθρωπος, homme, gr.) Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme; il se dit par oppos. à *Androgyne*.

GYNÉCÉE, n. m. (γυναικεῖον, gr. m. sign.) Pron. *ji-né-cé.* — Antiq. grecq. Appartement des femmes : *Chez les Grecs, les femmes et les enfants restaient enfermés dans le* GYNÉCÉE. (Mich.)

Ainsi qu'un jeune époux qu'une foule empressée,
Semant de chastes fleurs le seuil du *gynécée*,
Vers le lit nuptial conduit après le bain,
Dans les bras de la mort menez-moi par la main. (Lamart.)

Pour maintenir dans le GYNÉCÉE *l'ordre et la concorde, il faut que l'unité commande et que la pluralité obéisse.*

— Par extens. Lieu où se réunissent, où travaillent habituellement plusieurs femmes. (Acad.)

GYNÉCOCRATIE, n. f. (γυναικοκρατία, gouvernement des femmes; gr.) Pron. *ji-né-ko-kra-cî.* — État où les femmes peuvent gouverner : *L'Angleterre est une* GYNÉCOCRATIE. (Acad.)

GYNÉCOCRATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ji-né-ko-kra-tik.* — Qui a rapport à la gynécocratie. (Acad.)

GYNGLIME, n. m. Anat. Articulation mobile des os dont le mouvement ne peut se faire que dans un seul sens.

GYNIDE, n. m. (γυνή, femme, et εἶδος, forme; gr.) Androgyne, hermaphrodite.

GYNOBASE, n. m. (γυνή, femme; βάσις, base; gr.) Pron. *ji-no-bâz.* — Bot. Base renflée d'un style unique, surmontant les loges d'un ovaire divisé.

GYPAËTE, n. m. (γύψ, vautour, et ἀετός, aigle; gr.) Pron. *ji-pa-ètt.* — Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces diurnes; espèce de vautour qui a la tête et le cou jaunes, le corps noir en dessus, fauve en dessous, et une raie noire qui s'étend de la base du bec au-dessus des yeux. || On l'appelle aussi *Griffon* et *vautour des agneaux*.

GYPSE, n. m. (*gypsum*; lat., m. sign.) Pron. *jips.* — Min. Pierre à plâtre, sulfate de chaux. (Acad.) *Le* GYPSE *blanc qu'on appelle improprement albâtre se calcine comme tous les autres plâtres.* (Buff.) *Parmi les* GYPSES *ou sulfates de chaux, on en a reconnu un qui manque d'eau de cristallisation, et dont les qualités physiques diffèrent du* GYPSE *commun.* (Cuv.)

GYPSÉ, ÉE, adj. (*gypse.*) Qui est rempli, couvert de plâtre.

GYPSEUX, EUSE, adj. (*gypse.*) Pron. *gip-ceu, ceuz.* — Qui est de la nature du gypse, qui y ressemble : *Pierre* GYPSEUSE. (Acad.)

GYRATOIRE, adj. des 2 g. V. GIRATOIRE.

GYRIE, n. f. Pron. *ji-rî.* — Pop. Tour de bateleur.

— Fig. Grimace, douleur feinte. *Faire des* GYRIES. *Quelle* GYRIE!

GYROMANCIE, n. f. (γῦρος, tour, cercle; μαντεία, divination; gr.) Sorte de divination qui se pratique en marchant en rond.

GYROMANCIEN, IENNE, adj. et n. Qui co[illegible] la gyromancie.

— Substantiv. Qui pratique la gyromanc[illegible]

GYROME, n. m. (γῦρος, cercle; gr.) [illegible] Réceptacle des organes reproducteurs de cert[illegible] lichens.

— Anneau qui entoure la fructificat[illegible] des fougères.

GYROPHORE, n. m. (γῦρος, [illegible] φορός, qui porte; gr.) Pron. *ji-ro-for.* — [illegible] [illegible]ente de lichens qui offre des scutelles ou gyrome[illegible] marquées de plis concentriques.

GYROPHORÉ, ÉE, adj. [illegible] *ji-ro-foré.* — Bot. Qui ressemble à un gyrophore.

= **Gyrophorées**, [illegible] pl. Famille de lichens ayant pour type le gyr[illegible]

GYROSCOPE, [illegible] Chim. Appareil imaginé pour démontrer la dévi[illegible] d'un corps tournant en liberté à la surface de [illegible]erre.

GYROVAGUE, n. m. (γῦρος, cercle; gr.; *vagari*, errer, aller d[illegible] côté et d'autre; lat.) Espèce de moines qui n'étaie[illegible] attachés à aucune maison, erraient de monastère [illegible] monastère : *La régularité des mœurs* [illegible] *compatible avec l'indépendance dans laquelle vivaient* [illegible] *les* GYROVAGUES. (Acad.)

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

FIN DU PREMIER VOLUME.

Les microfiches ci-jointes présenten
ou lacunes inhérents au document origi
prions de nous en excuser.

Graphisme défectueux

s ci-jointes présentent certains défauts
nts au document original. Nous vous
excuser.

eux

NOUVEAU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA LANGUE FRANÇAISE

DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT

Académie française, Académie des Inscriptions [illegible]
Académie des Sciences, Académie des Beaux-Arts [illegible]

[illegible]

PAR M. P. POITEVIN

[illegible]

TOME SECOND

PARIS

[illegible] REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR [illegible]

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, RUE JACOB, 56.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

RÉDIGÉ D'APRÈS LES TRAVAUX ET LES MÉMOIRES DES MEMBRES

DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT

Académie française, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Académie des Sciences, Académie des Beaux-Arts, Académie des Sciences morales et politiques;

CONTENANT

LA DERNIÈRE FORME ORTHOGRAPHIQUE, LES ÉTYMOLOGIES, LA PRONONCIATION ET LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS; LES DÉFINITIONS, LES ACCEPTIONS PROPRES ET FIGURÉES, L'EXPLICATION DES EXPRESSIONS FAMILIÈRES, DES FORMES POÉTIQUES, DES LOCUTIONS POPULAIRES ET DES PROVERBES; LES TERMES PARTICULIERS AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE; UNE ÉTUDE SUR LES PRINCIPAUX SYNONYMES, ET LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES QUE PRÉSENTENT L'ORTHOGRAPHE DES PARTICIPES ET LES RÈGLES DE CONCORDANCE ET DE CONSTRUCTION;

ENRICHI D'EXEMPLES

EMPRUNTÉS AUX POÈTES ET AUX PROSATEURS FRANÇAIS LES PLUS ILLUSTRES DU XVI^e, DU XVII^e, DU XVIII^e ET DU XIX^e SIÈCLE;

PAR M. P. POITEVIN

Auteur du Cours théorique et pratique de Langue française, ADOPTÉ PAR L'UNIVERSITÉ.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

Le premier livre d'une nation est le Dictionnaire de sa langue.
(VOLNEY.)
Plus une langue se répand, plus elle a besoin de dépôts et d'archives.
(RIVAROL.)

TOME SECOND

PARIS

C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

1860

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'auteur et de l'éditeur sera réputé contrefait.

PRÉFACE

La plupart des préfaces sont de longues dissertations à l'occasion d'un livre.

Celle-ci n'est qu'une simple et courte explication.

Il ne semblera étrange à personne que nous exposions ici les motifs qui nous ont engagé à entreprendre cet ouvrage.

Les Dictionnaires complets ou soi-disant tels se sont tellement multipliés depuis une quinzaine d'années, qu'on pourrait supposer qu'en ce genre il ne restait plus rien à faire.

Sans avoir la prétention de présenter au public un ouvrage entièrement neuf par le fond et par la forme, nous avons cependant la conscience de lui soumettre une œuvre qui a son caractère propre, et qui diffère par une foule de points essentiels de tous les autres ouvrages du même genre.

C'est le Dictionnaire du dix-neuvième siècle que nous avons voulu établir.

Ce travail était le terme logique, le couronnement nécessaire des nombreux ouvrages de grammaire que nous avons publiés.

En rédigeant notre *Cours théorique et pratique de langue française*, nous nous sommes appliqué à mettre constamment les principes en harmonie avec les faits, et nous n'avons considéré la grammaire que comme la simple explication des lois du langage et des différentes formes de construction.

En coordonnant les matériaux de ce Dictionnaire, nous avons surtout cherché à dresser un ca-

talogue exact et fidèle, un inventaire raisonné de tous les éléments qui forment le fonds vivace et durable de notre langue, c'est-à-dire des termes qu'un usage général et l'autorité de nos grands écrivains semblent avoir définitivement consacrés.

Nous n'avons pas oublié toutefois, en rédigeant le glossaire de notre langue au dix-neuvième siècle, que notre littérature classique renferme une foule d'éléments qui, pour être aujourd'hui hors d'usage, n'en ont pas moins conservé une valeur historique incontestable; aussi avons-nous fidèlement enregistré dans les colonnes de notre livre tous les archaïsmes qui se trouvent dans les œuvres impérissables des écrivains du dix-septième siècle.

Quelle que soit sa date, un Dictionnaire doit comprendre et expliquer tous les termes dont se sont servis les auteurs qui tiennent un rang dans la littérature, car il doit fournir à ceux qui les étudient le moyen de se rendre rapidement compte de l'exacte valeur et du sens précis de toute expression tombée en désuétude.

Quant aux néologismes, nous avons dû examiner s'ils résultaient de la fantaisie ou de la nécessité, s'ils avaient ou non un caractère de durée.

Il en est beaucoup qu'ont introduits les écrivains qui font aujourd'hui autorité; il en est un bien plus grand nombre dont la science et l'industrie ont vulgarisé l'emploi et qu'un fréquent usage a rendus intelligibles pour tous; nous ne pouvions faire autrement que de considérer ceux-là comme définitivement acquis à la langue, et il y avait obligation pour nous de les inscrire dans nos colonnes.

« Les Anglais, dit Fénelon, ne se refusent aucun des termes qui leur sont commodes : ils les « prennent partout où ils les trouvent chez leurs voisins. De telles usurpations sont permises. En « ce genre tout devient commun par le seul usage. Les paroles ne sont que des sons dont on fait « arbitrairement les figures de nos pensées. Ces sons n'ont en eux-mêmes aucun prix; ils sont « autant au peuple qui les emprunte qu'à celui qui les a prêtés. Qu'importe qu'un mot soit né dans « notre pays ou qu'il nous vienne d'un pays étranger? La jalousie serait puérile, quand il ne s'agit « que de la manière de mouvoir ses lèvres et de frapper l'air.

« D'ailleurs, nous n'avons rien à ménager sur ce faux point d'honneur. Notre langue n'est qu'un « mélange de grec, de latin et de tudesque, avec quelques restes confus de gaulois. Puisque nous ne « vivons que sur ces emprunts, qui sont devenus notre fonds propre, pourquoi aurions-nous « une mauvaise honte sur la liberté d'emprunter, par laquelle nous pouvons achever de nous « enrichir? Prenons de tous côtés tout ce qu'il nous faut pour rendre notre langue plus claire, plus « précise, plus courte et plus harmonieuse; toute circonlocution affaiblit le discours.

« Il est vrai qu'il faudrait que des personnes d'un goût et d'un discernement éprouvés choisissent « les termes que nous devrions autoriser. Les mots latins paraîtraient les plus propres à être choisis : « les sons en sont doux; ils tiennent à d'autres mots qui ont déjà pris racine dans notre fonds;

« l'oreille y est déjà accoutumée. Ils n'ont plus qu'un pas à faire pour entrer chez nous : il faudrait « leur donner une agréable terminaison. Quand on abandonne au hasard, ou au vulgaire ignorant, « ou à la mode des femmes, l'introduction des termes, il en vient plusieurs qui n'ont ni la clarté ni « la douceur qu'il faudrait désirer.

« J'avoue que si nous jetions à la hâte et sans choix dans notre langue un grand nombre de « mots étrangers, nous ferions du français un amas grossier et informe des autres langues d'un « génie tout différent. C'est ainsi que les aliments trop peu digérés mettent dans la masse du sang « d'un homme des parties hétérogènes qui l'altèrent au lieu de le conserver (1). »

Fénelon constate ici le droit qu'ont les écrivains d'enrichir la langue au moyen d'emprunts heureux faits aux idiomes étrangers, mais il signale en même temps les abus qui peuvent résulter de l'exercice inintelligent de ce droit, et il condamne en outre avec raison l'introduction des termes que le hasard ou l'ignorance produit, et de ces mots aventuriers qui ont cours un moment parmi certaines coteries, mais qui tombent aussi promptement dans l'oubli que la circonstance ou la mode qui les fait naître.

Après avoir établi le droit d'emprunter à toute langue étrangère, à l'exemple des Anglais, les expressions qui peuvent enrichir notre langue et la rendre plus claire et plus précise, Fénelon conseille de donner la préférence au fonds latin, dont les éléments ont une harmonie à laquelle notre oreille est depuis longtemps accoutumée.

Ce conseil est fort sage quant aux néologismes composés; on pourrait même dire que ceux qui dérivent du grec et du latin semblent avoir seuls un caractère de durée; ils ont presque tous, avec des termes simples depuis longtemps usités, une analogie qui en rend la signification claire et le sens précis, et de plus ils résultent d'une combinaison et d'un concours de sons tellement heureux que la prononciation en est facile et agréable pour tous.

Il en est tout autrement des néologismes composés que la science et l'industrie ont empruntés aux langues étrangères modernes; les plus accrédités aujourd'hui ne semblent pas destinés à durer longtemps; leur intrusion dans notre langue est purement accidentelle et tout à fait temporaire; ils ont contre eux l'étrangeté de leur forme et le complet désaccord de leur orthographe avec leur véritable prononciation; nul doute que la plupart ne soient bientôt remplacés par d'autres néologismes plus harmonieux et à physionomie plus française.

Ce que nous venons de dire ne s'applique pas aux néologismes simples qui sont tous d'un plus fréquent usage et dont l'orthographe et la prononciation sont familières au plus grand nombre de ceux qui les emploient.

Malgré les conseils et les observations judicieuses de Fénelon, lesquels remontent à 1714, l'Aca-

(1) *Lettre à l'Académie française.*

démie, dans les éditions successives qu'elle a données de son Dictionnaire, n'a admis qu'un très-petit nombre de néologismes; parmi ceux qui n'ont pas obtenu l'honneur de figurer dans ses colonnes, il en est beaucoup cependant qui sont devenus vulgaires et qui ont été introduits dans la langue par les académiciens eux-mêmes.

On comprend très-bien que l'Académie ait apporté une extrême réserve dans l'admission des termes nouveaux; sénat littéraire chargé d'examiner la raison et la valeur des conquêtes que la langue a pu faire durant une certaine période, elle ne doit les sanctionner que quand elle les juge légitimes et qu'elles lui paraissent durables et définitives. C'est là incontestablement sa mission et son devoir; mais suit-il de là qu'elle doive éternellement se renfermer dans les étroites limites qu'un goût beaucoup trop circonspect a assignées tout d'abord à sa nomenclature? Non sans doute, quand surtout, comme aujourd'hui, la plupart de ses membres n'hésitent pas à les franchir, et quand, chose singulière, dans la plupart des séances solennelles, où elle convoque l'élite des savants et des lettrés, l'Académie représentée par son secrétaire perpétuel, son président ou son rapporteur, fait entendre sous les voûtes mêmes de l'Institut un langage, très-français assurément, mais dont il serait souvent difficile d'interpréter et de traduire tous les termes à l'aide de son Dictionnaire.

Il résulte de là que ce n'est plus dans le Dictionnaire de l'Académie qu'on doit chercher et qu'on peut trouver la langue, mais bien dans les discours, dans les rapports et dans les mémoires faits en son nom, dans les travaux individuels de ses membres, et dans les œuvres des grands écrivains parmi lesquels l'Académie se recrute et se renouvelle.

Pour répondre aux besoins de chacun, il faut qu'un Dictionnaire comprenne et explique aujourd'hui toutes les nomenclatures. Il doit servir de clef à celui qui étudie un théologien, comme à celui qui lit un philosophe; expliquer la langue de l'anatomiste aussi bien que celle du physicien, et ne rien omettre de ce qu'il importe de savoir à l'homme de loi, à l'industriel, au commerçant, et à l'homme du monde.

Telle est la tâche que nous avons entreprise et que nous avons essayé de remplir. Les secours que nous ont assidûment prêtés tous les membres de l'Institut dont les travaux nous ont servi de guide, la quasi-collaboration des savants, des hommes de lettres et des artistes dont nous avons lu et consulté avec soin les diverses publications, enfin les sentiments des philologues et des lettrés auxquels nous avons eu très-souvent recours, nous ont aplani la plupart des difficultés que nous avions à surmonter.

Nous devons déclarer, et nous tenons à ce qu'on sache bien, que ce livre n'a été ni conçu ni exécuté dans l'intention de renouveler contre l'Académie la maladroite croisade entreprise par deux de nos devanciers.

Loin de nous être engagé à leur suite dans une voie aussi mauvaise, nous nous sommes au con-

traire imposé le devoir de relever non pas ce que leurs critiques ont d'acerbe, mais ce qu'elles ont d'injuste et d'irréfléchi. Justifier l'Académie, accusée le plus souvent sans raison, c'était d'ailleurs le meilleur moyen de nous prémunir nous-même contre certaines critiques qu'on pourrait nous adresser par suite d'une comparaison faite sans instruction préalable.

Tout incomplet que peut être le Dictionnaire de l'Académie, il n'en reste pas moins aux yeux des meilleurs juges un monument tout à fait digne du corps illustre qui l'a publié, et nul ne peut sans injustice en méconnaître l'ordre savant et en contester la sage économie. Il y a nécessité de le suivre à quiconque ne veut pas s'égarer, et cette vérité a été si bien comprise par celui qui l'a le plus violemment attaqué qu'il l'a presque tout entier reproduit dans les colonnes de son livre.

Nous avons donc adopté le plan de l'Académie comme base de notre travail, et nous nous sommes, quant aux détails, conformé aux dispositions qu'elle-même a empruntées aux travaux des lexicographes les plus renommés.

Ainsi, c'est en ayant constamment sous les yeux les mémoires et les rapports de l'Institut, les œuvres des académiciens, poëtes, orateurs, philosophes, historiens, savants et artistes, celles des écrivains les plus célèbres en tous les genres de littérature, et en même temps le Dictionnaire de l'Académie, que nous avons rédigé le travail que nous soumettons aujourd'hui à l'appréciation et au jugement du public.

Tout ce qu'un Dictionnaire doit comprendre a été soigneusement enregistré, classé, défini et expliqué par nous. Littérature, Grammaire, Philosophie, Théologie, Politique, Économie, Chimie, Physique, Médecine, Physiologie, Agriculture, Beaux-Arts, Commerce, Guerre, Marine, Géographie, toutes les sciences, tous les arts, toutes les industries enfin ont ici leurs nomenclatures spéciales et diverses, et figurent dans le vaste ensemble qui constitue la véritable langue française du dix-neuvième siècle.

Mais parmi les nombreuses et diverses parties qu'embrasse et que comprend un Dictionnaire de langue, il en est qui ont un droit particulier à des développements spéciaux : il faut que tout ce qui concerne la grammaire et la littérature y soit exposé et traité avec étendue, et toutes les difficultés qui touchent au fond même de la langue y doivent être longuement expliquées et nettement résolues.

C'est encore ce que Fénelon voulait que fît l'Académie, et c'est ce que, malheureusement, l'Académie n'a pas fait.

Cette lacune importante nous avons essayé de la remplir, et nous nous sommes particulièrement appliqué à élucider les questions de langue et de grammaire sur lesquelles la lumière ne nous a pas semblé suffisamment faite.

Ainsi il n'est aucune difficulté d'orthographe et de construction que nous n'ayons expliquée et dont nous n'ayons donné la solution.

Nous indiquons le pluriel de tous les substantifs composés et de tous les noms empruntés aux langues étrangères.

Nous donnons la conjugaison complète de tous les verbes irréguliers et défectifs, et nous expliquons les divers changements auxquels sont soumis les radicaux de certains autres pour se joindre d'une manière euphonique à chacune des désinences.

Tout mot qui rappelle une des grandes divisions grammaticales est suivi de l'exposé des principes généraux et des lois particulières qui en réglementent l'emploi.

Enfin nous n'avons rien omis de ce qu'il importe de savoir concernant les mots considérés isolément ou dans leurs différents rapports de construction.

En ouvrant notre livre au hasard, on pourra facilement se convaincre, à l'aide des exemples nombreux que nous donnons à la suite des définitions, comme application du sens propre, du sens figuré, et des acceptions les plus étendues des différents mots, que cet ouvrage a été rédigé d'après les travaux des membres de l'Institut et les œuvres des écrivains les plus renommés; car, pour qu'il fût dans toutes ses parties, non-seulement par la pensée, mais encore par l'expression, constamment d'accord avec son titre, nous nous sommes imposé la loi de ne puiser nos citations qu'aux sources les plus pures du génie, du sentiment et de l'esprit français.

Abrév.
Absol.
Abusiv.
Act.
Activ.
Adj.
Adj. dém.
Adj. indé
Adj. num.
Adj. poss.
Admin.
Agric.
Agron.
Alch.
All.
Anc.
Angl.
Antiq.
Antiq. gr.
Antiq. ro
Ar.
Arch.
Arch. hyd
Arithm.
Art divin.
Art cul.
Art mil.
Art vétér.
Art.
Artill.
Astr.
Banq.
Bas-Emp.
B.-Arts.
Blas.
Bot.
Celt.
Chancell.
Charp.
Chaudr.

és aux
expli-
ur se
prin-
isolé-
mples
u sens
'après
qu'il
ment
urces

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

DES

TERMES EMPLOYÉS DANS CET OUVRAGE

Abrév.	Abréviation.
Absol.	Absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Act.	Actif.
Activ.	Activement.
Adj.	Adjectif.
Adj. dém.	Adjectif démonstratif.
Adj. indéf.	Adjectif indéfini.
Adj. num.	Adjectif numéral.
Adj. poss.	Adjectif possessif.
Admin.	Administration.
Agric.	Agriculture.
Agron.	Agronomie.
Alch.	Alchimie.
All.	Allemand.
Anc.	Anciennement.
Angl.	Anglais.
Antiq.	Antiquité.
Antiq. gr.	Antiquité grecque.
Antiq. rom.	Antiquité romaine.
Ar.	Arabe.
Arch.	Architecture.
Arch. hydr.	Architecture hydraulique.
Arithm.	Arithmétique.
Art divin.	Art divinatoire.
Art cul.	Art culinaire.
Art mil.	Art militaire.
Art vétér.	Art vétérinaire.
Art.	Article.
Artill.	Artillerie.
Astr.	Astronomie.
Banq.	Banque.
Bas-Emp.	Bas-Empire.
B.-Arts.	Beaux-Arts.
Blas.	Blason.
Bot.	Botanique.
Celt.	Celtique.
Chancell.	Chancellerie.
Charp.	Charpente.
Chaudr.	Chaudronnerie.
Ch. de fer.	Chemins de fer.
Chim.	Chimie.
Chir.	Chirurgie.
Chorégr.	Chorégraphie.
Chron.	Chronologie.
Comm.	Commerce.
Comm. relig.	Communautés religieuses.
Compl. dir.	Complément direct.
Compl. circonst.	Complément circonstanciel.
Compl. indir.	Complément indirect.
Cond.	Conditionnel.
Constr.	Construction.
Constr. nav.	Construction navale.
Cost.	Costume.
Cout.	Couture.
Déclam.	Déclamation.
Dess.	Dessin.
Didact.	Didactique.
Divinat.	Divination.
Dogmat.	Dogmatique.
Dr.	Droit.
Dr. can.	Droit canon.
Dr. féod.	Droit féodal.
Eaux et For.	Eaux et Forêts.
Écon. agr.	Économie agricole.
Écon. dom.	Économie domestique.
Écon. polit.	Économie politique.
Écrit. sainte.	Écriture sainte.
Entom.	Entomologie.
Esp.	Espagnol.
F.	Féminin.
Fam.	Familièrement.
Fauconn.	Fauconnerie.
Féod.	Féodalité.
Fig.	Figure, figurément.
Fin.	Finances.
Fortif.	Fortification.
Fut.	Futur.
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie.
Géom.	Géométrie.
Gnom.	Gnomonique.
Gr.	Grec.
Gramm.	Grammaire.
Guerr.	Guerre.
Hébr.	Hébreu.
Hist.	Histoire.
Hist. nat.	Histoire naturelle.
Hortic.	Horticulture.
Hydraul.	Hydraulique.
Ichthyol.	Ichthyologie.
Imp.	Imparfait.
Impér.	Impératif.
Ind.	Indicatif.
Infin.	Infinitif.
Intr.	Intransitif.
Intransitiv.	Intransitivement.
Inus.	Inusité.
Inv., Invar.	Invariable.
Iron., Ironiq.	Ironiquement.
It. Ital.	Italien.
J.	Jeu.
J. de bill.	Jeu de billard.
J. de trictr.	Jeu de trictrac.
Jard.	Jardinage.
Lat.	Latin.
Législ.	Législation.
Lit. cath.	Liturgie catholique
Lit. gr.	Liturgie grecque.
Littér.	Littérature.
Litur.	Liturgie.
Loc. adv.	Locution adverbiale.
Loc. conj.	Locution conjonctive.
Loc. interj.	Locution interjective.
Loc. prép.	Locution prépositive.
Log.	Logique.
M.	Masculin.
M. ang.	Mot anglais.
M. ar.	Mot arabe.
M. ital.	Mot italique.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

M. polon.	Mot polonais.
M. lat.	Mot latin.
M. sign.	Même signification.
Man.	Manége.
Man.	Manufacture.
Mar.	Marine.
Math.	Mathématiques.
Mécan.	Mécanique.
Méd.	Médecine.
Méd. lég.	Médecine légale.
Métrol.	Métrologie.
Min.	Minéralogie.
Mod.	Mode.
Monn.	Monnaies.
Mor.	Moralement.
Mus.	Musique.
Mystiq.	Mystiquement.
Mythol.	Mythologie.
N.	Nom.
N. coll.	Nom collectif.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	Nom féminin pluriel.
N. m.	Nom masculin.
N. m. pl.	Nom masculin pluriel.
N. pr.	Nom propre.
N. pr. de v.	Nom propre de ville.
Négativ.	Négativement.
Néol.	Néologisme.
Numism.	Numismatique.
Optiq.	Optique.
Pal.	Palais.
Paléo.	Paléographie.
Par anal.	Par analogie.
Par dénigr.	Par dénigrement.
Par exag.	Par exagération.
Par extens.	Par extension.
Par excell.	Par excellence.
Par imprécat.	Par imprécation.
Paron.	Paronymes.
Par oppos.	Par opposition.
Part. pass.	Participe passé.
Part. pr.	Participe présent.
Particul.	Particule. Particulièrement.
Pass.	Passé.
Pass. déf.	Passé défini.
Pass. indéf.	Passé indéfini.
Pass. antér.	Passé antérieur.
Pâtiss.	Pâtisserie.
Patho.	Pathologie.
Pêch.	Pêche.
Peint.	Peinture.
Pharm.	Pharmacie.
Philos.	Philosophie.
Philos. scol.	Philosophie scolastique.
Photogr.	Photographie.
Phys.	Physique.
Physiol.	Physiologie.
Pl., plur.	Pluriel.
Poétiq.	Poétiquement.
Polit.	Politique.
Polygr.	Polygraphie.
Ponts et Ch.	Ponts et Chaussées.
Pop., popul.	Populairement.
Portug.	Portugais.
Pr.	Pronom.
Pr. dém.	Pronom démonstratif.
Pr. indéf.	Pronom indéfini.
Pr. rel.	Pronom relatif.
Prat.	Pratique.
Prép.	Préposition.
Prés.	Présent.
Priv.	Privatif.
Procéd.	Procédure.
Pron.	Prononcez.
Prop.	Proprement.
Propos.	Proposition.
Pros. anc.	Prosodie ancienne.
Prov.	Proverbialement.
Pyrotech.	Pyrotechnie.
Relat.	Relation.
Rom.	Roman, romane.
Sansc.	Sanscrit.
S.	Singulier.
S. pr.	Sens propre.
S. fig.	Sens figuré.
S. réfl.	Sens réfléchi.
Sculpt.	Sculpture.
Sing.	Singulier.
Subj.	Subjonctif.
Substantiv.	Substantivement.
Syn.	Synonymes.
T.	Terme.
Techn.	Technologie.
Théâtr.	Théâtre.
Théol.	Théologie.
Trans.	Transitif.
Transitiv.	Transitivement.
Typogr.	Typographie.
V.	Verbe. Voir.
Vén.	Vénerie.
Vi.	Vieux.
V. impers.	Verbe impersonnel.
V. intr. ou neut.	Verbe intransitif ou neutre.
V. tr. ou act.	Verbe transitif ou actif.
V. pr.	Verbe pronominal.
Voy.	Voyez.
Vulg.	Vulgairement.
Zool.	Zoologie.
2 g.	Deux genres.
1re conj.	Première conjugaison.
2e conj.	Deuxième conjugaison.
3e conj.	Troisième conjugaison.
4e conj.	Quatrième conjugaison.
1re pers.	Première personne.
2e pers.	Deuxième personne.
	Troisième personne.

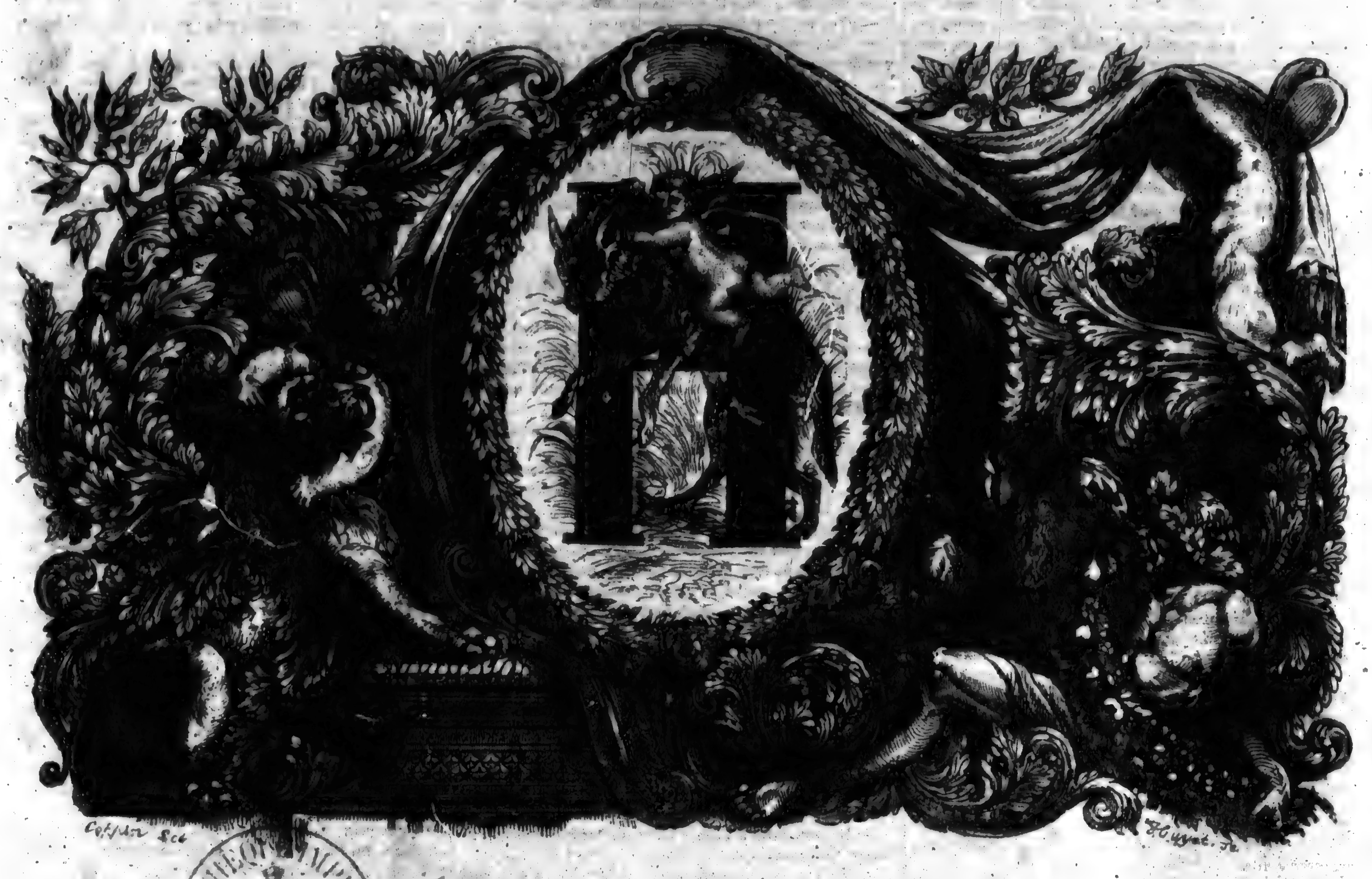

H, h. Huitième lettre de l'alphabet ; suivant la prononciation ancienne et usuelle, on l'appelle *ache*, et elle est du féminin : *Une* H. *Une grande* H. *Une petite* h ; suivant la méthode moderne, on prononce cette lettre comme une simple aspiration, et alors elle est du genre masculin.

— Dans la prononciation, ou bien cette lettre est nulle et se combine avec la voyelle qui la précède, ou elle s'aspire.

— *H* initiale n'a aucun son et ne s'aspire point au commencement de la plupart des mots qui viennent du latin, et qui dans le latin ont un H initial, comme : *Habile, habitude, hérédité, héritier, hébété histoire, heure, homme, humain, honneur honnête, humble, etc.* || Sont exceptés : *haleter, hennir, héros, harpie, etc.*

— *H* s'aspire au commencement des autres mots français qui viennent des mots latins sans H, comme dans ces mots : *Haut, hérisson, huit, huppe,* etc., excepté *huile, haître, huis, huissier*, dans lesquels elle est muette.

— *H* initiale est aspirée dans les mots qui ne viennent point du latin : *haie, haine, haïr, hallebarde, harangue, haricot, hâter, hasard, honte, hutte,* etc.

— C'est l'usage qui a, dans un très-grand nombre de cas, établi l'aspiration, en ayant plus d'égard pour l'euphonie que pour l'étymologie.

— H initiale s'aspire presque toujours dans les noms propres de contrées, de villes, etc. : *La Hollande, la Hongrie.*

— *H* initiale aspirée empêche l'élision des voyelles ou la liaison des consonnes avec la voyelle qui la suit. Ainsi on écrit et on prononce : *Le hasard, la haine, une harangue, les héros,* etc.

— Devant les mots féminins qui commencent par un H aspirée l'adjectif possessif ne prend jamais la forme du masculin. Ainsi on dit : *Ma haine, ta honte, ta hauteur.*

— *H* placée entre deux voyelles est ordinairement aspirée, comme dans ces mots : *Aheurter, cohabiter, cohue, cohorte.*

— Quand *H* est précédée d'un T ou d'une R, ce qui n'arrive que dans les mots dérivés des langues étrangères, elle n'a aucun son ; ainsi, *Théologie, Athènes, Démosthène, Bithynie, Thrace, gothique, rhéteur, rhume, rhythme,* etc., se prononcent comme s'ils étaient écrits *Téologie, Atènes, Trace, rytme, etc.*

— *H* précédée d'un C est nulle dans les mots formés du grec, de l'hébreu ou de l'arabe, et le C se prononce comme un K ; ainsi, *Achéloüs, Achmet, archange, archiépiscopal, catéchumène, Chersonèse, Melchisédec, Chalcédoine, Chaldéen, chaos, Eucharistie, chiromancie, chrétien*, se prononcent comme s'ils étaient écrits : *Akéloüs, arkiépiscopal, arkange, Kersonèse, Melkisédec, kaos, krétien, etc.* Sont exceptés : *Achille, Chypre, Achéron, chérif, chérubin, archevêque, chimie, chirurgie, archiduc, architecte, Michel*, où CH se prononce à peu près comme le J fortement articulé. || Dans *Michel-Ange* on prononce *Mikel.*

— Dans tous les mots purement français, ou qui ne viennent pas du latin, C et H se prononcent toujours comme l'articulation forte du J : *Chose, chercher, choir, chute, cher, chair, charité, chétif, vache, cacher, rocher, cocher, etc.*

— Quand *H* est précédée d'un P dans les mots d'origine grecque ou hébraïque, ces deux lettres équivalent à l'articulation F ; ainsi *Séraphin, Japhet, Joseph, Philippe, Phalaris, physique, philosophie, sphinx, etc.*, se prononcent *Sérafin, Josef, etc.*

— *H* sur nos monnaies indique que la pièce a été frappée à La Rochelle.

HA, interj. Pron. *hâ.* — Il exprime la surprise, l'étonnement : *Ha ! vous voilà !* (Acad.)

— Quelquefois il se répète : HA ! HA ! HA ! *s'écria-t-il en riant de toute sa force ; cela est excellent !* (Prévost.) || V. AH.

HABDALA ou **HABDALLAH**, n. f. (*habdallah*, séparation ; hébr.) Pron. *ab-dal-la.* — Relig. hébr. Cérémonie que les Juifs pratiquent avant de se séparer, à la fin du jour du sabbat. L'*habdala* consiste dans la bénédiction d'une poignée d'aromates et d'une coupe de vin.

HABEAS CORPUS, n. m. (*habeas*, que tu aies ; *corpus*, le corps ; lat.) Pron. *a-bé-âss, kor-puss.* — Jurispr. Loi anglaise qui donne à tout Anglais prisonnier le droit d'être élargi en donnant caution :

Ce ministre aujourd'hui ne veut-il pas suspendre
Notre *habeas corpus* (C. Del.)

— *Bill d'habeas corpus*, loi qui garantit la liberté individuelle en Angleterre.

HABEL-ASSIS, n. f. V. ABÉLÉSIE.

HABENAIRE, n. f. Pron. *ab-nèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées : HABENAIRE *ciliée.* HABENAIRE *à longue corne, à feuilles étroites, à larges feuilles.*

HABILE, adj. des 2 g. (*habilis*, lat. m. sign.) Pron. *a-bil.* — Capable, intelligent, adroit, savant : *C'est un homme extrêmement* HABILE. (Acad.) *Être* HABILE *à profiter de ses avantages. Le désir de paraître* HABILE *empêche souvent de le devenir.* (La Rochef.) *L'amour-propre est plus* HABILE *que le plus* HABILE *homme du monde.* (Id.) *Un homme* HABILE *dans les affaires, dans son métier. Il est* HABILE *en toutes choses.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois en mauv. part : *C'est un* HABILE *fripon.* (Fléch.)

— Fam. Diligent, expéditif : *Ce copiste est* HABILE ; *il aura bientôt écrit ce mémoire.* (Acad.)

— Versé dans un art, dans une science : *Les espagnols sont* HABILES *aux poisons qui font mourir ; les Italiens aux poisons qui font aimer.* (V. Hugo.)

— Il veut toujours la prép. *à* avant un infinitif : *Être* HABILE *à tromper.* (Acad.)

. . . Tu ne seras pas de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux. (Boil.)

— Jurispr. Qui a capacité, droit de faire une chose : *Être* HABILE *à contracter mariage. Il était* HABILE *à succéder à la couronne.* (St-Sim.)

— Prat. *Habile à se porter héritier*, se dit de l'héritier présomptif.

— Fig. et fam. *Être habile à succéder*, être vif et alerte pour ses intérêts.

— Le plus ordinairement, quand il précède le nom, il est pris dans le sens d'Intelligent, prudent, adroit : *L'*HABILE HOMME *est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses.* (La Bruy.) *Il n'y a point d'accidents si malheureux dont les* HABILES GENS *ne tirent quelque avantage.* (La Rochef.)

— N. m. : *L'on ne fait que glaner après les anciens et les* HABILES *d'entre les modernes.* (La Br.) *Au lit de mort, que d'*HABILES *se trouvent maladroits!* (Id.)

Syn. Habile, capable. L'homme *habile* est celui qui, à la science de son art, réunit l'expérience pratique; l'homme *capable* est celui qui a plutôt les connaissances acquises que l'habitude de les appliquer. On dira bien qu'il faut des magistrats *capables* pour siéger dans un procès difficile, et un président *habile* pour diriger les débats. Ainsi, un général *habile* est plus savant et plus éprouvé qu'un général *capable*. || V. SAVANT.

HABILEMENT, adv. Pron. *a-bil-man*. — D'une manière habile, avec adresse, avec intelligence, avec diligence, avec esprit : *Manier* HABILEMENT *le pinceau. Il a fait cela fort habilement. Il s'est tiré* HABILEMENT *d'affaire.* (Acad.)

HABILETÉ, n. f. (*habilitas*, lat. m. sign.) Pron. *a-bil-té*. — Qualité de ce qui est habile; capacité, intelligence : *Cet artiste est d'une grande* HABILETÉ. *Avec toute son* HABILETÉ *il a été pris pour dupe.* (Acad.) *C'est une grande* HABILETÉ *de savoir cacher son* HABILETÉ. (La Rochef.) *Cet homme a plus d'adresse que d'*HABILETÉ. (Acad.)

— Chose habilement faite, bien conduite : *Ses secrètes* HABILETÉS *avaient toujours ménagé les royalistes.* (Guizot.) || *SYN.* V. CAPACITÉ.

HABILISSIME, adj. des 2 g. Superlatif d'*habile*. Très-habile.

HABILITANT, ANTE, adj. Pron. *a-bi-li-tan, tante*. — Jurispr. Qui rend une personne habile à faire un acte : *Formalités* HABILITANTES.

HABILITÉ, n. f. Pron. *a-bi-li-té*. — Jurispr. Aptitude : HABILITÉ *à succéder.* (Acad.) *Quand on avait une fois acquis la qualité de prince du sang et l'*HABILITÉ *de succéder à la couronne, il fallait bouleverser l'État.* (St-Sim.)

HABILITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-bi-li-té*. — Jurispr. Rendre quelqu'un capable de faire une chose, lever les obstacles qui l'en empêchent : HABILITER *un mineur à contracter, une femme à ester en justice*, etc. (Acad.)

HABILLAGE, n. m. Pron. *a-bi-iaj*. — Art. culin. Préparation des volailles ou du gibier pour les mettre en broche : *J'ai payé tant pour l'*HABILLAGE *de ces perdrix.* (Acad.)

— Pêch. Action d'arracher les ouïes au poisson qui doit être salé.

— Techn. Action d'enluminer les figures des cartes à jouer. || *Habillage d'une peau*, préparation qu'elle subit avant d'être employée. || *Habillage d'une montre*, action de disposer dans leur ordre les diverses pièces d'une montre.

HABILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Habiller : *Les cochers qui étaient* HABILLÉS *de vert disputaient le prix à ceux qui étaient* HABILLÉS *de bleu.* (Montesq.) *Qui diantre, à me voir ainsi* HABILLÉ, *me prendrait pour un avocat?* (Brueys.)

— Fig. Paré, orné : *Il y a des sottises bien* HABILLÉES, *comme il y a des sots bien vêtus.* (Chamf.)

Il s'est vu de la pourpre *habillé* par mes mains. (Rac.)

— *Habit habillé*, habit de grande toilette.

— Blas. Il se dit des figures humaines couvertes de leurs habits. || Il se dit aussi d'un navire pourvu de ses voiles et agrès : *Navire d'or* HABILLÉ *d'argent.*

HABILLEMENT, n. m. Pron. *a-bi-y-man*. — Vêtement, habit, tout ce dont on est vêtu : HABILLEMENT *de goût. Magnifique* HABILLEMENT. *Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes, et jusqu'à leur* HABILLEMENT. (B. de St P.)

Revêtons-nous d'*habillements*
Conformes à l'horrible fête. (Rac.)

— Anc. *Habillement de tête*, casque, armure de tête.

— Action d'habiller, de pourvoir d'habits : *Fabriquer du drap pour l'*HABILLEMENT *des troupes. Capitaine d'*HABILLEMENT. *Dépenses d'*HABILLEMENT. *L'*HABILLEMENT *des élèves d'un collège.* (Acad.)

HABILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *a-bi-ié*. — Vêtir quelqu'un, lui mettre des habits : HABILLER *un enfant. Un valet de chambre qui* HABILLE *son maître.* (Acad.) *Qui voulez-vous donc qui l'*HABILLE, *et lui peigne sa perruque?* (Brueys.)

Ne perdons point de temps, que l'on m'*habille* en hâte. (Regn.)

— Donner, fournir des habits à quelqu'un : *Tous les ans il* HABILLE *une famille pauvre.*

— Faire des habits à quelqu'un : *C'est depuis vingt ans le même tailleur qui m'*HABILLE. || Absol. *Ce tailleur* HABILLE *bien.* (Acad.) *Une grande couturière a dit : Il n'y a que le nu qui* HABILLE. (Mérimée.)

— Habiller quelqu'un de toutes pièces, lui faire un mauvais parti, en dire beaucoup de mal.

— B.-Arts. Draper les figures : *Ce peintre ne sait pas* HABILLER *ses figures.* (Acad.)

— Donner à un personnage un caractère qui lui est étranger : *Ce traducteur* A HABILLÉ *Démosthènes à la française.* (Acad.)

— Par extens. et fam. Envelopper :

... *Habiller* le sucre et la cannelle. (Boil.)

— Fig.

...... *Habiller* en vers une maligne prose. (Boil.)

— Art culin. Dépouiller, vider du gibier pour l'accommoder : HABILLER *un lapin, de la volaille.*

— Pêch. Fendre la morue que l'on veut saler et en ôter l'arête.

— *Habiller son visage*, se farder, se masquer : *Elle trouva bien plus honnête d'*HABILLER SON VISAGE; *et, parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paraissez toute déshabillée.* (Mme de Sév.)

— Techn. Monter et terminer une carde. || Préparer une peau de manière qu'elle puisse être employée. || Préparer un cuir pour le mettre au tan. || Enluminer les cartes à jouer. || Passer le lin et le chanvre par le séran ou peigne. || Ajouter une anse, un pied, une oreille au corps d'une pièce de poterie.

— Jardin. Couper une partie des racines et de la tige du plant qu'on a levé d'un semis.

= **S'habiller**, v. pr. Mettre des habits, se vêtir : *Je le trouvai qui s'*HABILLAIT. *On ne lui donna pas le temps de s'*HABILLER. (Acad.) *Jacques se frotta les yeux, bâilla à plusieurs reprises, étendit les bras, se leva, s'*HABILLA *sans se presser.* (Did.) *Elle ne s'*HABILLE *ordinairement qu'à trois heures après midi.* (Campistr.)

— Se pourvoir d'habits : *Il s'*HABILLE *chez les premiers faiseurs.*

— Se vêtir avec goût, avec recherche, d'une certaine manière : *Cet homme ne sait pas s'*HABILLER. *Elle s'*HABILLE *toujours avec goût.*

Denué de cervelle, il fait l'esprit profond,
Ne *s'habille* jamais comme les autres font. (Boursault.)
.... A l'antique il *s'habille*,
Et j'ai cru voir marcher un portrait de famille. (C. Del.)

HABILLEUR, n. m. Pron. *a-bi-ieur*. — Pêch. Celui qui habille la morue.

HABILLEUSE, n. f. Pron. *a-bi-ieuz*. — Femme chargée dans les théâtres d'habiller les actrices subalternes et les figurantes.

HABILLOT, n. m. Pron. *a-bi-io*. — Techn. Morceau de bois qui accouple les différentes parties des trains de bois flotté.

HABILLURE, n. f. Pron. *a-bi-iur*. — Techn. Point de jonction, joint d'un treillage.

HABIT, n. m. (*habitus*, vêtement; lat.) Pron. *a-bi*. — Vêtement, ce qui est fait pour couvrir le corps, et particul. ouvrage du tailleur ou de la couturière : HABIT *d'homme.* HABIT *de femme.* HABIT *décent.* HABIT *modeste. Il faut aujourd'hui, quoique je n'aie pas le sou, que je me donne un* HABIT *neuf.* (Brueys.)

Quelles traces de sang vois-je sur vos *habits*? (Rac.)
Ma foi, les beaux *habits* servent fort à la mine. (Régnier.)

— Particul. Partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps et qui est ouverte par-devant : *Boutonner son* HABIT. HABIT *qui prend bien la taille.* (Acad.)

Dis donc, c'est ton *habit* de noce. (C. Del.)
Quel *habit* as-tu donc? c'est un des miens, je crois. (Dufresny.)

Il se ruinait en bottes fines, en HABITS *bien faits qui dessinaient sa taille, en gants frais*, etc. (H. de Balz.)

— *Habit court*, l'habit noir que portent les ecclésiastiques quand ils ne sont pas en soutane; par oppos. on appelle *habit long* La soutane.

Sa tortueuse audace
Se mêle en *habit court* aux nouveaux fils d'Ignace. (C. Del.)

— Absol. *Prendre l'habit*, prendre l'habit de religieux ou de religieuse. || Par anal. *Prise d'*HABIT. *Quitter l'*HABIT.

— Prov. et fig. *L'habit ne fait pas le moine*, on ne doit pas juger des personnes par les apparences, par les dehors; il se dit aussi d'un homme qui a une conduite en désaccord avec son état. || *L'habit, c'est l'homme*, le caractère de l'homme s'annonce par son extérieur. || *Les beaux habits servent fort à la mine*, un riche costume rehausse souvent une figure vulgaire.

Ma foi, les *beaux habits servent fort à la mine.* (Regn.)

HABITABILITÉ, n. f. Propriété d'un lieu à être habitable : *Je ne me bornerai pas à développer les théories plus ou moins plausibles qui ont trait à l'*HABITABILITÉ *des diverses planètes et de notre satellite.* (Arago.)

HABITABLE, adj. des 2 g. (*habitare*, habiter; lat.) Qui peut être habité, où l'on peut habiter : *Ce logement, ce pays n'est pas* HABITABLE. *Ce bâtiment est malsain, n'est pas* HABITABLE. (Acad.)

— *Toute la terre habitable*, toute la terre qui est ou qu'on présume être habitée : *Dans toute* LA TERRE HABITABLE *on pense ainsi. Cela se pratique dans toute* LA TERRE HABITABLE. (Acad.)

HABITACLE, n. m. (*habitaculum*; lat., m. sign.) Habitation, demeure; il ne se dit guère qu'en quelques phrases de l'Écriture et dans le style soutenu : *L'*HABITACLE *du Très-Haut. Les* HABITACLES *éternels.* (Acad.)

— Fam. Pauvre demeure, cellule : *Cet ermite vivait en saint dans son petit* HABITACLE.

— Il se prend quelquefois en mauv. part :

Un bourg était auprès, ennemi des autels,
Gens barbares, gens durs, habitacle d'impies. (La Font.)

— Mar. Espèce d'armoire faite ordinairement de bois, et placée devant le poste du timonier vers l'artimon : *On renferme dans l'*HABITACLE *la boussole, la lumière et l'horloge.* (Acad.) *Son regard, fixé sur l'*HABITACLE, *y cherche l'aiguille.* (Lam.)

HABITANT, part. prés. du v. Habiter.

HABITANT, ANTE, n. (*habitare*, habiter; lat.) Pron. *a-bi-tan, tante*. — Celui, celle qui habite, qui fait sa demeure en quelque lieu : *Les* HABITANTS *de la campagne. On assembla les* HABITANTS *de la ville. Les* HABITANTS *d'un quartier, d'une rue.* (Acad.) *Il n'eût pas semblé séant de rendre entièrement étrangers au gouvernement de la paroisse deux* HABITANTS *si notables.* (De Tocq.)

— Poétiq. *Les habitants des forêts, les habitants de l'air, les habitants des eaux, de l'onde*, les bêtes sauvages, les oiseaux, les poissons.

Je vais faire la guerre aux *habitants* de l'air. (Boil.)

— *Les habitants de l'Olympe*, les dieux.

— Particul. Celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie : *Un* HABITANT *de la Martinique. De riches habitants.* (Acad.)

— Anc. Domicilié : *Elle a établi sa demeure en tel endroit, où elle est encore* HABITANTE. (Acad.)

Syn. Habitant, bourgeois, citoyen. *Habitant* exprime une idée vague de résidence, sans aucune idée accessoire; *bourgeois* signifie habitant d'un bourg ou d'une ville, *citoyen*, habitant d'une cité ou d'un État libre; ils diffèrent du premier par l'idée sociale et politique qu'ils rappellent. Le *bourgeois*, dans une monarchie ou dans un État qui admet la distinction des classes, représente la partie riche ou aisée du tiers état, la classe qui, par des droits publics ou même par des privilèges concédés, tient une position moyenne entre la noblesse et le menu peuple. Le *citoyen* est un membre de l'état auquel il appartient par la naissance ou par la naturalisation.

HABITAT, n. m. Bot. Lieu spécialement habité par une espèce végétale.

HABITATION, n. f. Pron. *a-bi-ta-cion*. — Action d'habiter un lieu; séjour que l'on y fait habituellement : *On lui a donné cette maison pour son* HABITATION. *L'*HABITATION *de cette maison est malsaine.*

— Il se dit quelquefois des animaux : *Le tigre fait son* HABITATION *dans les contrées brûlantes de l'Afrique et de l'Asie.* (Acad.)

— Jurispr. *Avoir habitation avec une femme*, avoir avec elle un commerce charnel.

— L'Endroit où l'on demeure, domicile, maison : *Il n'a point d'*HABITATION. *C'est là mon* HABITATION.

— *Habitation d'un animal*, les lieux qu'il fréquente habituellement : *Connaître les diverses* HABITATIONS *des quadrupèdes, des poissons*, etc.

— *Habitation d'une plante*, son site ordinaire, le lieu où elle croît spontanément.

— Portion de terre qu'un particulier cultive et fait valoir dans une colonie : *Les créoles sont en solitude dans leurs* HABITATIONS. (Rayn.)

— Établissement qu'une colonie forme dans un pays éloigné : *Les Français ont établi une nouvelle* HABITATION *au Canada.* (Acad.)

— Jurispr. *Droit d'habitation*, droit d'usage ou usufruit restreint aux besoins personnels de l'usufruitier ou concessionnaire.

Syn. Habitation, demeure, domicile. *Habitation* est relatif à l'usage qu'on fait d'une maison, ou aux qualités qu'elle présente ; *demeure* est relatif au temps et implique ordinairement la longueur du séjour : la tombe est notre dernière *demeure*. *Domicile* est relatif aux droits et aux devoirs civils : on n'est électeur que dans le lieu de son *domicile* ; un jugement est signifié à notre *domicile*.

HABITÉ, ÉE, part. pass. du v. Habiter : *Une contrée* HABITÉE.

HABITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*habitare* ; lat., m. sign.) Faire sa demeure, faire son séjour en quelque lieu : HABITER *un lieu*. HABITER *un palais, une maison. Quel quartier* HABITEZ-VOUS ?

Ah ! vous étiez alors à Brest, et je n'y plus ;
Mais l'ennui règne aux lieux que vous n'*habitez* plus.
(Coll. d'Harl.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Le renne* HABITE *les contrées du Nord*. (Acad.)

— Fam. et fig. ne pas quitter : *Elle* HABITAIT *une bergère d'acajou moderne*. (H. Balz.)

— Poétiq. et fig. : *La paix* HABITE *ce séjour*.

. . . . Mille oiseaux funèbres
De ces murs désertés *habitent* les ténèbres. (Boil.)

— Intransitiv. : HABITER *dans un lieu, dans un palais. Les peuples qui* HABITENT *vers la ligne, sous la ligne*.

— Fig. :

Ce n'est point sur ces bords qu'*habite* la richesse.
(Boil.)
Sous l'humble toit du pauvre *habite* la santé. (Saurin.)

— Par anal. Il se dit des plantes : *Les nénuphars* HABITENT *dans les étangs*.

— Jurispr. *Habiter avec une femme*, avoir avec elle un commerce charnel.

HABITUAIRE, n. des 2 g. Pron. *ha-bi-tu-èr*. — Jurispr. Personne qui a droit d'habitation.

HABITUDE, n. f. (*habitus*, coutume ; lat.) Pron. *a-bi-tud*. — Coutume, pratique ordinaire, disposition acquise par des actes réitérés : *Bonne* HABITUDE. *Mauvaise* HABITUDE. *Vieille* HABITUDE. *L'*HABITUDE *de vivre ne fait qu'en accroître le désir*. (Boss.) *L'*HABITUDE *au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légèreté du corps, se prennent à la chasse*. (Buff.) *Les vices ont souvent des* HABITUDES *plutôt que des passions*. (Rivar.) *Les chats prennent aisément des* HABITUDES *de société, mais jamais des mœurs*. (Buff.) *Beaucoup d'*HABITUDES *sont nuisibles à la santé dès qu'on les a contractées*. (Chomel.)

— Prov. et fig. *L'habitude est une autre, une seconde nature*, se dit pour marquer le pouvoir de l'habitude.

— *C'est un homme d'habitude*, le moindre changement dans ses habitudes le trouble et lui déplaît. *Je suis homme d'*HABITUDE, *je suis femme d'*HABITUDE ; *je n'aime pas les visages nouveaux*. (Acad.)

— Fig. et fam. Dans le m. sens : *C'est un animal d'*HABITUDE, *une bête d'*HABITUDE.

— Vulg. *Habitude du corps*, maintien, démarche, attitude ordinaires d'une personne : *Je l'ai reconnu de loin à la seule* HABITUDE *du corps*.

— Méd. *Habitude extérieure, habitude du corps*, aspect, disposition extérieure du corps : *Cette maladie a changé toute l'*HABITUDE *du corps. Il s'est manifesté un changement dans l'*HABITUDE *extérieure de ce malade*. (Acad.)

— Par extens. Connaissance, accès auprès de quelqu'un, fréquentation ordinaire : *Avoir des* HABITUDES *dans une maison, dans une ville, à la cour*.

— Fam. *Avoir une habitude*, avoir un commerce de galanterie. (Acad.)

— Liturg. Fonction, état d'un prêtre habitué : *Ce prêtre a une* HABITUDE *à Saint-Roch*.

= **D'habitude,** loc. adv. Ordinairement. ‖ *SYN*. *V*. COUTUME.

HABITUDINAIRE, n. f. (*habitude*.) Théol. Pécheur qui se confesse souvent d'une mauvaise habitude : *On doit différer l'absolution au récidif, c'est-à-dire à l'*HABITUDINAIRE *qui, après avoir été averti par son confesseur, est retombé dans les mêmes péchés*. (Gousset.)

HABITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Habituer.

— Il se dit partic. d'un ecclésiastique qui n'a ni charge ni dignité dans une église, mais qui assiste à l'office divin, et participe aux fonctions d'une paroisse : *Il est* HABITUÉ *à Saint-Roch. Prêtre* HABITUÉ.

— N. m. Celui qui va habituellement dans un lieu : *C'est un* HABITUÉ *de la maison. Ce restaurant a beaucoup d'*HABITUÉS. (Acad.) *Les* HABITUÉS *de cafés, les oisifs, la partie mobile et flottante de la population d'une capitale*. (Lam.)

HABITUEL, LE, adj. Qui est passé, tourné en habitude : *Un mal* HABITUEL. *Le caractère* HABITUEL *des religions est de considérer l'homme en lui-même*. (A. de Cocq.)

— Théol. *Grâce habituelle*, celle qui réside toujours dans le sujet.

— Zool. et Bot. *Caractère habituel*, ensemble des particularités relatives au port, à l'extérieur, et aux habitudes physiques.

HABITUELLEMENT, adv. Pron. *a-bi-tu-èl-man*. — Par habitude : *Il s'enivre* HABITUELLEMENT. *Mentir* HABITUELLEMENT. *Les lieux qu'il fréquente* HABITUELLEMENT. (Acad.)

HABITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*habitus*, coutume ; lat.) Pron. *a-bi-tu-é*. — Accoutumer, faire prendre l'habitude : *Il faut* HABITUER *de bonne heure les enfants à l'obéissance*. HABITUER *ses enfants à la fatigue*. (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *à* : HABITUER *les enfants à supporter le froid et le chaud*. (Acad.)

= **S'habituer,** v. pron. Prendre, contracter l'habitude : S'HABITUER *au bien au mal, au froid, au chaud, au travail*. (Acad.) *Celui-là seul pour dire qu'il sait vivre qui s'est* HABITUÉ *à souffrir*. (C. Nod.) S'HABITUER *à mentir, à jouer*. (Acad.)

— Anc. S'établir dans une demeure nouvelle, dans un pays nouveau : *Beaucoup de Hollandais sont allés* S'HABITUER *à Batavia*. (Rayn.)

HABITUS, n. m. (m. lat.) Pron. *a-bi-tuss*. — Zool. et Bot. Port, manière d'être, conformation, configuration, caractère habituel des insectes, des plantes.

***HÂBLER,** v. intr. ou neut. 1re conj. (*hablar*, esp., de *fabulari*, parler, conter des fables ; lat.) Parler beaucoup et avec vanterie, avec exagération et ostentation : *Cet homme ne fait que* HÂBLER ; *ne croyez pas tout ce qu'il dit*. (Acad.)

***HÂBLERIE,** n. f. Fam. Discours plein de vanterie, d'exagération et d'ostentation : *Tout ce qu'il nous a dit n'est que* HÂBLERIE, *que franche* HÂBLERIE. (Acad.) *Il avait une vanité insupportable et une habitude de* HÂBLERIE *sans pudeur*. (G. Sand.)

***HÂBLEUR, EUSE,** adj. et n. Pron. *hâ-bleur, bleuz*. — Fam. Celui, celle qui hâble, qui aime à débiter des mensonges : *Il est insolent*, HÂBLEUR *et poltron*. (Dest.) *Une bonne femme étourdie et* HÂBLEUSE. (Ch. Nod.) *Vous êtes un franc* HÂBLEUR, *un grand prometteur*. (Mme Roll.) *C'est un grand* HÂBLEUR. *Une grande* HÂBLEUSE. (Acad.)

Syn. Hâbleur, fanfaron, menteur. Le *hâbleur* et le *fanfaron* mentent en exagérant le vrai ; le *menteur* dit tout simplement le contraire de la vérité. Le *hâbleur* exagère aussi bien les prouesses d'un autre que les siennes propres ; le *fanfaron* n'exagère que ce qu'il croit pouvoir lui faire honneur. Les mensonges du *hâbleur* et du *fanfaron* sont des additions à un fonds vrai, et ceux du *menteur* sont ou la négation du vrai, ou l'invention du faux.

HACHARD, n. m. Pron. *ha-char*. — Techn. Ciseaux dont les forgerons se servent pour couper le fer.

***HACHE,** n. f. (*ascia*, hachette ; lat.) Instrument de fer tranchant, qui a un manche, et dont on se sert pour couper et pour fendre du bois ou autres choses : *Abattre un arbre avec une* HACHE. *Donner un coup de* HACHE. *L'air retentit des coups de* HACHE *et des cris des travailleurs*. (Foy.)

— Prov. *Aller au bois sans hache*, entreprendre une chose sans se pourvoir de ce qui est nécessaire au succès.

— *Hache à main*, petite hache dont le manche est court.

— Instrument de supplice : *Les bourreaux fatigués s'arrêtent ; la* HACHE *échappe de leurs mains*. (Lamenn.)

— Fig. *Périr sous la hache*, mourir sur l'échafaud.

— *Hache d'armes*, sorte de hache dont on se servait autrefois à la guerre, et qui est encore d'usage dans les combats de mer, quand on va à l'abordage.

— *Hache de pierre*, hache dont se servent quelques peuples sauvages, et qui est faite d'une pierre très-dure.

— Fig. et fam. *Cet ouvrage est fait à coups de hache*, il est grossièrement fait.

— Fig. et fam. *Avoir un coup de hache à la tête*, ou simpl. *Avoir un coup de hache*, être un peu fou.

— Man. *Coup de hache*, se dit d'un creux situé à la jonction du cou et du garrot.

— Typogr. *Livre imprimé en hache*, livre à deux colonnes de longueur inégale.

— *Pièce de terre qui fait hache sur telle autre*, se dit d'une pièce de terre enclavée, engagée en partie dans telle autre.

— Blas. *Hache consulaire*, hache entourée de faisceaux de verges comme on en portait devant les consuls romains : *Le cardinal de Mazarin avait une* HACHE CONSULAIRE *dans ses armes*.

***HACHÉ, ÉE,** part. pass. du v. Hacher : *On nourrit avec de la viande* HACHÉE *le rossignol, qui ne vit que d'insectes*. (Buff.) *On brûla dix livres de paille mouillée et de laine* HACHÉE. (L. Figuier.)

— Divisé, échancré, coupé : *Un petit archipel* HACHÉ *et montueux*. (Rayn.)

— Fig. *Style haché*, style coupé en trop petites phrases, sans liaison grammaticale. (Acad.)

***HACHE-PAILLE,** n. f. Pron. *ha-ch-pa-y*. — Instrument dont on se sert pour hacher la paille que l'on donne aux chevaux et au bétail.

***HACHER,** v. tr. ou act. 1re conj. (*hache*.) Pron. *ha-ché*. — Couper en petits morceaux : HACHER *du veau*. HACHER *du mouton*. HACHER *de la paille*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Hacher de la paille*, parler avec difficulté une langue étrangère.

— Absol. *Hacher menu*, diviser en petits morceaux.

— Fig. *Hacher menu comme chair à pâté*, mettre en pièces, couper en petits morceaux.

— Couper maladroitement : *Il ne découpe pas cette viande, il la* HACHE. (Acad.)

— Par exag. *Hacher quelqu'un en pièces, en morceaux*, le frapper de plusieurs coups d'une arme tranchante.

— *Ce bataillon, cet escadron s'est fait hacher*, il s'est défendu jusqu'à ce qu'il ait été entièrement détruit.

— *Il se ferait hacher pour cela, pour cette personne*, il soutiendrait cela, il défendrait cette personne au péril de sa vie : *Monsieur, je me ferais* HACHER ; *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée : choisissez ; comment la voulez-vous ?* (Brueys.)

— Par extens. Endommager : *La grêle a* HACHÉ *les blés, les arbres*.

— Grav. et dess. Faire des traits qui se croisent les uns les autres : HACHER *avec le burin, avec le crayon*.

— Constr. Faire des entailles avec une hache ou une hachette. ‖ Couper le parement d'une pierre avec la hachette, pour en rendre la surface unie.

***HACHEREAU,** n. m. (dimin. de *hache*.) Pron. *ha-ch-rô*. — Petite cognée.

***HACHETTE,** n. f. (dimin. de *hache*.) Petite hache ; marteau tranchant d'un côté.

***HACHIS,** n. m. Pron. *ha-chi*. — Art cul. Mets fait avec de la viande ou du poisson qu'on hache extrêmement menu : HACHIS *de perdrix*. HACHIS *de mouton*. HACHIS *de carpe*. (Acad.)

Il mangea deux perdrix,
Avec une moitié de gigot en *hachis*. (Mol.)

***HACHISCH,** n. m. (m. ar. *herbe*.) Pharm. Préparation dont le chanvre indien constitue la base ; elle est douée de propriétés narcotiques et exhilarantes : *Le* HACHISCH *est employé en Orient pour produire les effets enivrants de l'opium*. (Robin.)

***HACHOIR,** n. m. (*hache*.) Pron. *ha-choar*. — Petite table de chêne sur laquelle on hache les viandes.

— Grand couteau pour hacher les viandes.

— Hache-paille.

***HACHOTTE,** n. f. Pron. *ha-chott*. — Techn. Outil pour tailler les lattes, les douves.

***HACHURE,** n. f. Pron. *ha-chur*. — Dess. et grav. Traits ordinairement croisés, au moyen desquels on forme les demi-teintes et les ombres : *Des* HACHURES *larges. Dessiner par* HACHURES. *Faire des* HACHURES. (Acad.) *Le pointillé, dans ce dessin est soutenu çà et là de* HACHURES *imperceptibles*. (T. Gaut.)

— Techn. Traits faits sur le cuivre, le fer, avant de les dorer ou de les argenter. ‖ Traits faits à la roue pour polir un diamant.

— Blas. Traits ou points dont on se sert pour marquer la différence des couleurs et des métaux : *Les pièces d'argent n'ont point de* HACHURES *et sont tout unies. La hachure en pal, ou de haut en bas, désigne le gueules* (le rouge) ; *la* HACHURE *en fasce, qui traverse l'écu, signifie l'azur* (le bleu) ; *la* HACHURE *en pal, contre-hachée en fasce, marque le sable* (le noir). (Acad.)

***HADJI,** n. m. (ar. *pèlerin*.) Pron. *ad-ji*. — Musulman qui a fait le pèlerinage de la Mecque.

— Pèlerin grec qui a visité les saints lieux.

HÆMOPIS, n. f. (αἷμα, sang ; πίειν, boire ; gr.) Zool. Genre d'Hirudinées.

HAGADA, n. f. Oraison que les Juifs prononcent le soir de la veille de leur Pâque.

***HAGARD, ARDE,** adj. (*hag*, haie, clôture d'épine et de ronces ; all.) Pron. *ha-gar, gard*. — Farouche, rude : *Avoir l'œil* HAGARD, *les yeux* HAGARDS, *le visage* HAGARD. (Acad.) *Comme sa physionomie est changée ! Elle a les yeux* HAGARDS. (Regnard.)

— Fauconn. *Faucon hagard,* faucon qui a été pris hord du nid, et qui s'apprivoise difficilement.

HAGÉE, n. f. Pron. *a-jé.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophillées : HAGÉE *à larges feuilles.* HAGÉE *de Téneriffe, des Indes.*

HAGÉNIE, n. f. Bot. Genre de Lichens.

— Arbre à fleurs rouges, originaire de l'Abyssinie.

HAGIASME, n. m. (ἅγιος, sacré ; gr.) Pron. *a-ji-asm.* — Bénédiction de l'eau dans l'Église grecque : *Le grand* HAGIASME ; *le petit* HAGIASME.

— Génér. Tout sacrement de l'Église grecque.

HAGIOGRAPHE, adj. des 2 g. (ἅγιος, saint ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *a-ji-o-graf.* — Il se dit des livres de la Bible autres que ceux de Moïse et des Prophètes.

— N. m. Auteur qui traite de la vie et des actions des saints : *Les Bollandistes sont des* HAGIOGRAPHES *célèbres. Un savant* HAGIOGRAPHE. (Acad.)

HAGIOGRAPHIE, n. f. Pron. *a-ji-o-gra-fi.* — Didact. Traité sur les choses saintes.

— Science de l'hagiographe.

HAGIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne les choses saintes.

HAGIOLOGIE, n. f. (ἅγιος, saint ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *a-ji-o-lo-ji.* — Didact. Discours sur les saints ou sur les choses saintes.

HAGIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne les saints, les choses saintes : *Discours* HAGIOLOGIQUE. *Vocabulaire* HAGIOLOGIQUE. (Acad.)

HAGIOSIDÈRE, n. m. (ἅγιος, saint ; σίδηρος, fer ; gr.) Pron. *a-ji-o-ci-dèr.* — Plaque de fer suspendue à la porte des églises grecques, sur laquelle on frappe avec un marteau pour convoquer les fidèles : L'HAGIOSIDÈRE *remplace la cloche, dont l'usage est interdit en Turquie.*

HAGIOSIMANDRE, n. m. (ἅγιος, saint ; σημαίνειν indiquer ; gr.) Pron. *a-ji-o-ci-mandre.* — Hist. eccl., Instrument de bois qui sert au même usage que l'hagiosidère.

HAGLURE ou **HAGLEURE,** n. f. V. AIGLURE.

HAGRI, n. m. Zool. Espèce de rat de la Sibérie.

***HAHA,** n. m. (*ha! ha!* interject. de surprise.) Pron. *ha-a.* — Ouverture qu'on fait au mur d'un jardin avec un fossé en dehors, afin de laisser la vue libre : *Il y a un* HAHA *au bout de cette allée.* (Acad.)

— Par anal. Tout obstacle qui interrompt brusquement un chemin, comme un fossé en travers de la route, etc. : *N'allez pas par ici ; c'est un* HAHA.

— Mar. Voile particulière, qui est placée sous le bout-dehors du beaupré.

***HAHALI,** n. m. Chasse. Cri des chasseurs en poursuivant le gibier. *Voy.* HALLALI et HALALI.

***HAHÉ,** interj. Pron. *ha-é.* — Chass. Cri pour arrêter les chiens qui prennent le change ou qui s'emportent trop.

***HAÏ, ÏE,** part. pass. du v. Haïr : *Vous allez mourir* HAÏ *du peuple, flétri par la religion et les magistrats.* (Barthél.)

Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre. (Corn.)

***HAIE,** n. f. (*haia,* m. sign., bass. ; lat.) Pron. *hè.* — Clôture faite d'épines, de ronce, de sureau, etc., ou seulement de branchages entrelacés : *Une* HAIE *fort épaisse. Le long de la* HAIE. *Au travers de la* HAIE. (Acad.)

— *Haie vive,* haie formée d'arbustes épineux en pleine végétation, par oppos. à *haie morte* ou *sèche,* celle qui est formée d'épines ou de bois morts entrelacés.

— Fig. Une ou deux files de personnes qui marchent ou sont postées quelque part pour une cérémonie : *Les reliques furent portées dans cette procession au milieu d'une double* HAIE *de pénitents. Se ranger en* HAIE. *Mettre des soldats en* HAIE. (Acad.) *On ne voyait pas autour de saint Louis des rangs affreux de gardes en* HAIE. (Fléch.)

— *Border la haie* se dit de troupes qui se rangent en longue ligne sur un des côtés ou de chaque côté d'une rue, d'un chemin où doit passer un personnage important, un cortége, etc. : *Quand le prince passe, les troupes* BORDENT *la* HAIE. *Nous* BORDÂMES *la* HAIE *sur un rang, sur deux rangs.* (Acad.)

— Prov. *Plus la haie est basse, plus on y passe ;* une humeur trop facile encourage les gens mal intentionnés. ‖ *Trouver quelqu'un entre la haie et le blé,* le surprendre dans un endroit peu fréquenté.

***HAIE,** n. f. Agric. Pron. *hè.* — Pièce de bois arrondie qui règne tout le long de la charrue.

***HAÏE,** interj. Pron. *ha-y.* — Cri que font les charretiers pour animer leurs chevaux : HAÏE, HAÏE ! !

— Prov. et fig. *Et* HAÏE *au bout,* et quelque chose par-dessus : *Son emploi lui vaut par an mille francs, et* HAÏE AU BOUT. (Acad.) ‖ Vieux.

***HAILLON,** n. m. (contract. de *habillon,* mot dérivé de *habiller.*) Pron. *ha-ion.* — Guenillon, vieux lambeau de toile ou d'étoffe : *Vieux* HAILLONS, *de méchants* HAILLONS. *Que voulez-vous faire de ces* HAILLONS ? (Ac.) *Je n'aime point l'orgueil de l'or, mais j'aime encore moins l'orgueil des* HAILLONS. (Lémont.)

— Techn. Petite hutte à l'usage des ouvriers d'une ardoisière.

HAIM ou **HAIN,** n. m. (*hamus,* hameçon ; lat.) Pron. *hain.* — Pêch. Hameçon. ‖ Peu usité.

***HAINE,** n. f. (*haïr.*) Pron. *hènn.* — Action de haïr, inimitié ; passion qui fait haïr : HAINE *invétérée.* HAINE *implacable.* (Acad.) *La* HAINE *du prochain. La* HAINE *est le vice des âmes étroites ; elles l'alimentent de toutes leurs petitesses.* (H. de Balz.) *La* HAINE *des faibles n'est pas si dangereuse que leur amitié.* (Vauv.)

— *La* HAINE *de quelqu'un,* se dit quelquefois de la haine qu'on a pour quelqu'un.

— *Haines nationales,* inimitié des peuples entre eux : *Les* HAINES NATIONALES *sont toujours aveugles et cruelles.* (Suard.)

— En parl. des choses. Aversion, répugnance : *Avoir de la* HAINE *pour le vice, pour le péché, pour le mensonge, pour la flatterie.* (Acad.) *L'austérité est une* HAINE *des plaisirs.* (Vauv.) *Ils n'ont pas seulement la* HAINE *de certains priviléges, la diversité même leur est odieuse.* (De Tocquev.)

J'ai pris la vie en *haine,* et ma flamme en horreur. (Rac.)

— Théol. *Haine d'abomination,* horreur que l'on éprouve pour le péché, sans avoir d'aversion néanmoins pour la personne du pécheur.

= **En haine de,** loc. prép. Par aversion, par vengeance, par animosité, par ressentiment contre : *Il fait cela* EN HAINE *d'un tel,* EN HAINE *de ce qu'on lui a refusé telle chose. Cet ouvrage a été écrit* EN HAINE *de la religion.* (Acad.)

Syn. Haine, inimitié. La *haine* a pour objet les personnes ou les choses ; l'*inimitié* n'a pour objet que les personnes. On a de la *haine* pour les méchants et pour la méchanceté, on a de l'*inimitié* pour une personne et non pour ses procédés, quels qu'ils soient. La *haine* des hommes peut s'entendre également de celle qu'ils éprouvent et de celle qu'ils inspirent ; l'*inimitié* se dit toujours de celle qu'un homme ressent pour autrui.

***HAINEUSEMENT,** adv. Avec haine. ‖ Vieux.

***HAINEUX, EUSE,** adj. Pron. *hè-neu, neuz.* — Qui est naturellement porté à la haine : *Ce sont des gens* HAINEUX *et vindicatifs. Caractère* HAINEUX. (Acad.) *Je sens dans mes malheurs que je n'ai point l'âme* HAINEUSE. (J.-J. Rouss.)

— Qui exprime la haine : *Air* HAINEUX, *geste* HAINEUX, *ton* HAINEUX.

***HAÏR,** v. tr. ou act. irrég. et défect. 2ᵉ conj. (*odi,* je hais ; lat.) Pron. *ha-ir.* — Il prend le tréma dans toute sa conjugaison, excepté aux pers. du sing. du prés. de l'ind., *je hais, tu hais, il hait,* et à la 2ᵉ pers. de l'impér. *hais ;* il garde le tréma au pass. défin., *nous haïmes, vous haïtes,* et à la 3ᵉ pers. de l'imp. du subj., *qu'il haït.* — Vouloir mal à quelqu'un : HAÏR *ses ennemis.* HAÏR *son prochain.* HAÏR *quelqu'un sans raison, sans sujet.* (Acad.) *Les hommes* HAÏSSENT *ceux qui les ont obligés, et cessent de haïr ceux qui leur ont fait des outrages.* (La Rochef.) *On ne pouvait ni l'aimer ni le* HAÏR *à demi.* (Boss.)

Ah ! vous n'avez ici d'ennemi que vous-même ;
Seul vous vous *haïssez* lorsque chacun vous aime. (C.)
Et je souhaiterais, dans ma juste colère,
Que chacun le *haït* comme le *hait* son père. (Rac.)

— Avoir de l'éloignement, de la répugnance, de l'aversion : HAÏR *les compliments, les façons, les cérémonies.* HAÏR *les livres.* HAÏR *le travail.* (Acad.) *On croit quelquefois* HAÏR *la flatterie, mais on ne* HAIT *que la manière de flatter.* (La Rochef.) *On n'a jamais ouï dire que les despotes* HAÏSSENT *le despotisme.* (Montesq.)

De la robe du Christ qui revêt la blancheur,
Doit *haïr* le péché, mais non pas le pécheur. (C. Del.)
Je *hais* la tyrannie et je plains les tyrans. (Le Franc.)
Je *hais* l'esprit commun et les phrases banales. (Pons.)

— Absol. Avoir, ressentir de la haine :

Ne pouvez-vous *haïr* sans que la haine éclate ? (Corn.)

— Il se dit des choses dont on reçoit quelque incommodité : HAÏR *le froid.* HAÏR *le chaud.*

— Fam. Avec la négation, Aimer assez une personne, se complaire à une chose :

Je ne *hais* pas les gens que la colère enflamme :
On sait mieux et plus tôt tout ce qu'ils ont dans l'âme.
(C. Del.)

J'ai cru que vous ne HAÏSSIEZ *pas ces détails.* (Mᵐᵉ de Sév.)

— Prov. : HAÏR *comme la peste, comme la mort,* haïr extrêmement :

Je *hais comme la mort* l'état de plagiaire. (A. de M.)

= **Se haïr,** v. pron. Avoir de la haine pour soi-même :

. . . Un malheureux que tout le monde hait
Et qui *se hait* lui-même. (Rac.)

— Avoir une haine réciproque :

Au nom de votre fils, cessons de *nous haïr.* (Rac.)

***HAIRE,** n. f. (*haar,* poil ; all.) Pron. *hèr.* — Espèce de petite chemise faite de crin ou de poil de chèvre, que l'on met sur la peau par esprit de mortification et de pénitence : *Rude* HAIRE. *Porter la* HAIRE *et le cilice.* (Acad.) *Il portait une* HAIRE *de crin de cheval par-dessous sa robe de bure.* (Mérim.)

. . . Serrez ma *haire* avec ma discipline. (Mol.)

— Anc. Couverture grossière.

— Techn. *Drap en haire,* drap qui n'a point encore été foulé.

***HAIRE,** n. m. Chass. Jeune cerf d'un an.

***HAIREUX,** adj. m. Froid, humide, en parl. du temps : *Un temps* HAIREUX *et malsain.* ‖ Vieux.

***HAÏSSABLE,** adj. des 2 g. Pron. *ha-i-çabl.* — Qui mérite d'être haï, qui inspire la haine : *C'est un homme fort* HAÏSSABLE. *Les procès sont bien* HAÏSSABLES. *Le vice est* HAÏSSABLE. (Acad.) *Le moi est* HAÏSSABLE. (Pascal.)

***HAÏSSANT,** part. prés. invar. du v. Haïr.

***HAÏSSEUR,** n. m. Celui qui hait.

***HAJE** ou **HAJA,** n. f. Zool. Espèce de vipère d'Égypte ; l'aspic des anciens ou de Cléopâtre.

***HAKÉE,** n. f. Pron. *a-ké.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Protéacées : HAKÉE *à feuilles de houx, à feuilles de saule.* HAKÉE *en massue, en poignard.*

***HALAGE,** n. m. (*haler.*) Pron. *ha-laj.* — Action de haler, de tirer un bateau : *Il faut sur le bord des rivières qu'il y ait un espace, un chemin pour le* HALAGE. *Chemin de* HALAGE. *Chevaux de* HALAGE. (Acad.)

— Navig. Salaire que l'on donnait aux mariniers pour remonter ou haler des bateaux.

HALALI. *V.* HALLALI.

HALBI, n. m. Écon. dom. Espèce de poiré ; boisson composée de poires et de pommes fermentées.

***HALBOURG,** n. m. Pron. *hal-bourg.* — Zool. Grosse espèce de hareng.

***HALBRAN,** n. m. (*halb,* demi ; *ente,* canard ; all.) Jeune canard sauvage : *Ragoût de* HALBRANS. *Potage de* HALBRANS. (Acad.) *Vers la fin de juillet, les* HALBRANS, *déjà forts et pourvus de leurs ailes, sont conduits par la cane et le canard du nid à l'étang.* (L. Viardot.)

***HALBRENÉ, ÉE,** part. pass. de Halbrener.

— Fauconn. Il se dit de l'oiseau de vol dont les ailes sont rompues.

— Fig. et fam. : *Être tout halbrené,* être fatigué, mouillé, déguenillé. ‖ Vieux.

***HALBRENER,** v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Véner. Chasser aux halbrans.

HALCYON, n. m. *V.* ALCYON.

***HÂLE,** n. m. (ἀλέα, ardeur du soleil ; gr.) Certaine constitution de l'air chaud, qui dessèche, fane et flétrit : *Aller au* HÂLE. *Elle ne sort point à cause du* HÂLE, *de peur du* HÂLE. *Le* HÂLE *dessèche la viande.* (Acad.)

— Par extens. Teint hâlé, brun : *Le* HÂLE *allait bien à son mâle visage.* (G. Sand.)

***HÂLÉ, ÉE,** part. pass. du v. Hâler : *Son jeune visage était* HÂLÉ *par le soleil.* (H. de Balz.)

— Ironiq. Fatigué : *J'ai déjà vu plus d'un prince aussi* HÂLÉ *et aussi déguenillé que moi.* (Campistr.)

***HALÉ, ÉE,** part. pass. du v. Haler : *Des bateaux* HALÉS.

— Mar. Il se dit d'une manœuvre bien tendue.

***HALE-À-BORD,** n. m. Mar. Petit cordage pour amener la chaloupe ou pour tirer à bord un objet quelconque.

***HALE-BAS,** n. m. Pron. *hal-bâ.* — Mar. Petit cordage fixé sur le point de drisse, des focs, des petites voiles d'étai, des pavillons, etc., et servant à les amener.

***HALE-BOULINE,** n. m. Pron. *hal-bou-linn.* — Mar. Matelot qui ne connaît encore que les manœuvres faciles ; mauvais matelot.

HALE-BREU, n. m. Mar. Petit cordage, manœuvre courante passée dans une petite poulie.

HALECRET, n. m. Pron. *hal-krè.* — Anc. Cuirasse légère de fer battu.

HALE-DEDANS, n. m. Mar. Cordage de moyenne grosseur, frappé sur le rocambeau d'un foc pour le haler dedans. ‖ On l'appelle aussi : *Hale-à-bord.*

HALEINE, n. f. (*anhelitus,* respiration ; lat.) Pron. *a-lènn.* — Souffle de la respiration, air attiré et repoussé par les poumons : *Avoir l'*HALEINE *bonne. Avoir*

l'HALEINE douce comme un enfant. *Retenir son* HALEINE. *Prendre* HALEINE. (Acad.)

— *Fi! ne m'approchez pas; votre* HALEINE *est empestée.* (Mol.)

— Faculté d'être un certain temps sans respirer : *Il faut qu'un plongeur ait beaucoup d'*HALEINE. *C'est un cheval d'*HALEINE. *Le loup est pourvu d'*HALEINE *et d'un fond de vigueur qui le rend presque infatigable. Les chevaux turcs sont grands travailleurs et de longue* HALEINE. (Buff.)

— *Être hors d'haleine*, tout essoufflé : *Tu parais* HORS D'HALEINE. (Regn.)

— Man. *N'être pas en haleine*, se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie. || *Un cheval gros d'haleine*, qui souffle extraordinairement quand il galope. || *Donner haleine à son cheval*, le mener quelque temps au pas, après l'avoir mené au galop.

— Fig. *Ouvrage de longue haleine*, qui demande beaucoup de temps et de travail.

— *Période de longue haleine*, d'une longueur excessive.

— Fig. Il se dit du souffle des vents : *Les plus doux zéphyrs semblerent retenir leurs* HALEINES. (Fén.)

— *Haleine de vent*, petit souffle de vent. *Il ne fait pas une* HALEINE *de vent.* (Acad.)

— Fig. *Tout d'une haleine*, sans intermission :

Ce n'était pas la peine
De venir de Milan *tout d'une haleine.* (Regn.)

— Fam. *Débiter, réciter un discours tout d'une haleine*, sans s'arrêter et, pour ainsi dire, sans respirer.

= **En haleine**, loc. adv. En exercice, en habitude de travailler : *Il faut tenir les soldats* EN HALEINE.

— Fig. *La curiosité le tenait en haleine*, attentif et incertain.

HALEMENT, n. m. (*haler.*) Pron. *hal-man.* — Techn. Nœud fait avec un cordage autour de plusieurs pièces de bois, pour les soulever.

— Marque de plomb sur ce nœud.

HALENÉE, n. f. (*haleine.*) Air qu'on souffle par la bouche; expiration accompagnée d'une odeur ordinairement mauvaise : *Il m'a donné une* HALENÉE *de vin, d'ail.* (Acad.)

HALENER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*haleine*; anc. *haleiner.*) Anc. Sentir l'haleine de quelqu'un : *Je ne l'*EUS *pas plu tôt* HALENÉ *que je vis bien qu'il avait pris du vin.* (Acad.) || En ce sens il est inusité.

— Chass. En parl. des chiens, prendre l'odeur de la bête : *Dès que les chiens* EURENT HALENÉ *la bête.* (Acad.)

— Fig. et fam. Flairer, reconnaître le faible d'une personne : *Dès qu'ils* EURENT HALENÉ *ce jeune homme, ils sentirent bien qu'il n'était pas leur fait.* (Acad.) || Vieux.

***HALER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (ἕλκω ou ἑλκύω, tirer à soi; gr.) Pron. *ha-lé.* — Mar. Tirer à soi avec force et presque horizontalement un objet quelconque à l'aide d'une corde : *Haler un cordage, une manœuvre. Haler un palan. Haler une bouée à bord.* (Acad.)

— Mar. Lier des pièces de bois avec un cordage. || *Hale à courir! hale ensemble! de main!* Cris qu'on fait entendre avant que de commencer la manœuvre.

— *Haler à la cordelle*, faire avancer un bâtiment, un bateau le long d'une rivière, d'un canal, etc., au moyen d'une corde tirée ordinairement à force de bras ou par des chevaux : HALER *un bateau.*

— Vener. En parl. des chiens, Exciter : HALER *les chiens après quelqu'un.* (Acad.)

= **Se haler**, v. pr. Mar. Se diriger : SE HALER *dans le vent*, se diriger le plus près qu'il est possible vers l'endroit d'où vient le vent.

***HÂLER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *hâ-lé.* — Faire impression sur le teint en le rendant brun et rougeâtre. Il se dit principalement de l'action du soleil et du grand air sur le teint : *Le soleil en été* HÂLE *tous qui voyagent.* (Acad.)

= **Se hâler**, v. pron. Être hâlé par le hâle : *Les dames portaient autrefois des masques, de peur de* SE HÂLER. (Acad.) *L'espèce humaine en général se blanchit à la neige et* SE HÂLE *au soleil.* (Rayn.)

HALÉSIER, n. m. Pron. *a-lé-zié.* Bot. Genre de plantes de la famille des Ébénacées originaire de l'Amérique.

***HALETANT**, part. prés. du v. *haleter.*

***HALETANT, ANTE**, adj. Pron. *ha-le-tan, tante.* — Qui souffle comme quand on est hors d'haleine : *Il arriva tout* HALETANT *à force d'avoir couru.* (Acad.) *Que deviendra l'union forcée de ces nations diverses, opprimées,* HALETANTES *sous le même joug?* (Naudet.)

***HALETER**, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Il double la consonne finale du rad. *halet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *il halette, il halettera.* — Respirer fréquemment; souffler péniblement comme quand on a couru et qu'on est hors d'haleine : *Ce chien ne fait que* HALETER. (Acad.)

— Fig. Aspirer ardemment après une chose.

Ils sentaient que le ciel, trop avare pour eux,
N'avait donné qu'à lui ces transports et ces feux,
Et cette soif d'un cœur à la gloire fidèle,
Qui le fit soixante ans *haleter* après elle. (Rivarol.)

***HALEUR**, n. m. Navig. Celui qui hale un bateau : *Il faut plus de trente* HALEURS *pour remonter ce bateau.* (Acad.)

— Zool. Espèce d'engoulevent.

HALIEUTIQUE, adj. des 2 g. (ἁλιευτικός, de pêcheur; gr.) Pron. *a-lieu-tik.* — Qui concerne la pêche.

— N. f. Art de la pêche : *Apprendre l'*HALIEUTIQUE.

HALIGOURDE, n. m. Sorte de pain fait avec de la farine de gruau.

HALIN, n. m. Pron. *ha-lain.* — Pêche. Corde ou aussière qu'on amarre au bout des filets pour les traîner.

HALIOTIDE, n. m. (ἅλιος, marin; οὖς, ὠτός, oreille; gr.) Zool. Genre de mollusques à coquilles univalves : *La coquille de l'*HALIOTIDE *est vulgairement connue sous le nom d'Oreille de mer.* (De Blainv.)

HALIPLE, n. m. (ἅλς, mer; πλέειν, naviguer; gr.) Pron. *a-lipl.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères, famille des nectopodes.

HALITUEUX, EUSE, adj. (*halitus*, vapeur, exhalaison; lat.) Pron. *a-li-tu-eu, euz.* — En parl. de la peau, Couverte d'une douce moiteur : *Peau* HALITUEUSE. || Par anal. *Chaleur* HALITUEUSE, chaleur à la peau, accompagnée de moiteur. (Acad.)

— Phys. Qui s'élève en vapeur comme l'haleine.

HALIVE, n. f. Pron. *a-liv.* — Zool. Petite espèce de canard; sarcelle de Madagascar.

***HALLAGE**, n. m. (*halle.*) Pron. *ha-laj.* — Droit levé sur les marchandises qui s'étalent dans les halles et foires.

***HALLALI**, n. m. Pron. *al-la-li.* — Vén. Cri qui annonce que le cerf est sur ses fins. (Acad.) *Le chasseur ne s'aperçoit pas d'une blessure en poursuivant son bouillant* HALLALI. (H. de Balzac.) *J'étais merveilleusement placé pour jouir du spectacle de l'*HALLALI.

***HALLE**, n. f. (All. m. sign.) Pron. *hal.* — Marché ordinairement couvert, qui sert de dépôt aux objets de consommation : HALLE *aux blés. Aller à la* HALLE. *En pleine* HALLE. *Grande* HALLE. (Acad.)

— Magasin public où les personnes qui font un même commerce renferment leurs produits : *La* HALLE *aux draps de Paris. La* HALLE *aux vins. La* HALLE *aux farines.*

— Fig. Lieu où s'assemblent les gens vulgaires et grossiers : *Nous vivons dans les carrefours et dans les* HALLES. (Vitet.)

— *Langage des halles*, langage grossier, tel que celui qu'on parle communément dans les marchés de Paris.

Le Parnasse parla le langage des *halles.* (Boil.)

— Techn. Bâtiment ou atelier dont le four de fusion occupe le centre, dans une fabrique de glaces.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne. || *SYN.* V. MARCHÉ.

***HALLEBARDE**, n. f. (*halle albard*, hache; all.) Sorte d'arme d'hast, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, traversé d'un autre fer en forme de croissant : *Un coup de* HALLEBARDE. *La hampe d'une* HALLEBARDE. *Porter la* HALLEBARDE. (Acad.) *Autrefois la* HALLEBARDE *était l'arme du sergent, dans les compagnies de gens de pied. Les suisses d'église portent des* HALLEBARDES. (Acad.)

***HALLEBARDIER**, n. m. Anc. Soldat de garde à pied, qui portait la hallebarde.

HALLEBRAN, n. m. V. HALBRAN.

HALLEBREDA, n. f. Pron. *hal-breda.* — Pop. et par dénigr. Grande femme mal bâtie : *C'est une grande* HALLEBREDA. || Il se dit quelquefois d'un homme : *C'est un grand* HALLEBREDA. || Vieux.

HALLELUIA, n. m. V. ALLÉLUIA.

HALLÉRIE, n. f. (*Haller*, botan.) Pron. *hal-lé-rí.* — Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des Scrofulariées.

HALLIE, n. f. Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Légumineuses.

***HALLIER**, n. m. Pron. *ha-lié.* — Réunion de buissons fort épais : *Un* HALLIER *épais. Parmi les* HALLIERS. (Acad.) *Pour se procurer une défense plus assurée, le sanglier cherche les buissons et les* HALLIERS. (Did.)

Que pour le voyageur des murs hospitaliers,
S'élèvent par tes soins au milieu des *halliers*... (C. Del.)

— Chass. Filet que l'on tend perpendiculairement pour que le gibier vienne donner dedans.

***HALLIER**, n. m. (*halle.*) Pron. *ha-lié.* — Celui qui garde une halle, les marchandises qui y sont déposées. || Marchand qui étale aux halles.

HALLUCINATION, n. f. (*ad lucem*, vers la lumière; lat.) Pron. *al-lu-ci-na-cion.* — Méd. Erreur, illusion d'un des sens par suite de laquelle on croit avoir des perceptions qu'on n'a pas réellement : *Il est sujet à des* HALLUCINATIONS. (Acad.) *L'*HALLUCINATION *est une variété de l'aliénation mentale.* (Robin.) || V. PSEUDESTHÉSIE.

HALLUCINÉ, ÉE, adj. Méd. Qui a des hallucinations.

— Substantiv. : *Les* HALLUCINÉS *sont des gens qui rêvent tout éveillés, et dont le cerveau malade donne un corps et de l'actualité aux images que reproduit la mémoire ou qu'enfante l'imagination sans l'intervention des sens.* (Chomel.)

***HALO**, n. m. (ἅλως, aire, surface; gr.) Pron. *ha-lô.* — Astr. Couronne lumineuse et colorée que l'on voit quelquefois autour du disque du soleil, de la lune et des planètes, lorsque ces corps brillent à travers une atmosphère vaporeuse : *Le* HALO *paraît se former sur des prismes flottants de glace.* (Arago.)

— Par anal. Auréole, cercle rouge qui est autour du mamelon du sein.

HALOCHIMIE, n. f. (ἅλς, sel; χημεία, chimie; gr.) Pron. *ha-lo-chi-mí.* — Partie de la chimie qui traite de l'histoire des sels.

HALOGÈNE, adj. des 2 g. (ἅλς, sel; γεννάω, j'engendre; gr.) Chim. Il se dit des corps électro-négatifs qui produisent des sels en se combinant avec les métaux électro-positifs.

HALOGRAPHIE, n. f. (V. HALOGRAPHIE.) Pron. *ha-logra-fí.* — Didact. Description des sels.

HALOÏDE, adj. des 2 g. (ἅλς, sel; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *ha-lo-id.* Chim. Il se dit des sels produits par la combinaison d'un corps halogène avec un métal électro-positif.

***HÂLOIR**, n. m. (*hâler.*) Pron. *ha-loar.* — Lieu où l'on sèche le chanvre par le moyen du feu, pour le disposer à être broyé ou tillé.

HALOLOGIE, n. f. (ἅλς, sel; λόγος, discours; gr.) Pron. *ha-lo-lo-jí.* — Didact. Traité sur les sels.

HALOMANCIE, n. f. (ἅλς, sel; μαντεία, divination; gr.) Divination dans laquelle on employait le sel.

HALOPHILE, adj. des 2 g. (ἅλς, sel; φίλος, ami; gr.) Pron. *ha-lo-fil.* — Bot. Qui aime le sel, qui croît dans les terrains imprégnés de sel.

HALOT, n. m. Pron. *ha-lô.* — Trou dans une garenne de lapins.

HALOTECHNIE, n. f. (ἅλς, sel; τέχνη, art; gr.) Pron. *ha-lo-tèk-ní.* — Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALTE, n. f. (*halten*, s'arrêter; all.) Pron. *halt.* — Pause, station que font les gens de guerre dans leur marche : *Faire* HALTE. *Une longue* HALTE.

— Par extens. Lieu fixé pour la halte, ou le repas que l'on fait pendant la halte d'une chose : *Nous arriverons à notre* HALTE *avant la nuit. Il a fait préparer une bonne* HALTE. (Acad.) *Il poussa cette folie jusqu'à ne vouloir manger ni chez moi ni à ma* HALTE. (St-Sim.)

Et près d'eux sont couchés leurs maîtres intrépides,
Qui dormaient à leur ombre aux *haltes* du midi. (V. Hug.)

Je fis un jour suspendre à un arbre les débris d'une HALTE *de chasse.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Faire halte*, surprendre, interrompre : *Jacques fit* HALTE *à son récit, et donna une nouvelle atteinte à sa gourde.* (Dider.)

— Art. milit. HALTE. Terme pour commander à une troupe de s'arrêter : *Au commandement de* HALTE. *Peloton*, HALTE !

— *Halte-là*, arrêtez-vous là, n'avancez pas davantage : *Crier à une patrouille* : HALTE-LÀ !

— Fam. Il s'emploie lorsqu'on veut imposer silence à quelqu'un : HALTE-LÀ ! *de telles libertés m'offensent.* HALTE-LÀ ! *monsieur; vos propos sont inconvenants.* (Acad.)

***HALTÈRE**, n. m. (ἁλτήρ, balancier; gr.) Pron. *hal-tèr.* — Ant. gr. Petit cylindre de plomb ou de fer, muni d'une boule à chaque extrémité : *On se servait du* HALTÈRE *dans les exercices gymnastiques.*

— Zool. Balancier des insectes diptères.

***HALTÉRÉ, ÉE**, adj. Pron. *hal-té-ré.* — Zool. Muni de balanciers, comme les insectes diptères.

***HALTÉRISTE**, n. m. (*haltère.*) Pron. *hal-té-*

rist. — Ant. gr. Il se dit des danseurs ou sauteurs qui se servaient du haltère.

* **HALURGIE**, n. f. (ἅλς, sel ; ἔργον, travail ; gr.) Pron. *ha-lur-ji.* — Art d'extraire ou de fabriquer les sels.

* **HALURGIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à l'extraction des sels.

* **HAMAC**, n. m. (*hangematte*, de *hangen*, suspendre ; all.) Pron. *ha-mak.* — Sorte de lit formé d'un morceau de toile ou d'un filet suspendu à deux points fixes par ses extrémités, de manière qu'on puisse se balancer : *On se sert principalement des* HAMACS *sur les vaisseaux. Coucher dans un* HAMAC. (Acad.) *Dans les petites cabines, nous avons place pour un* HAMAC *et pour une malle.* (Lam.) *Elle passait les heures brûlantes du jour dans son* HAMAC, *et celles de ses longues soirées dans la solitude des montagnes.* (G. Sand.)

HAMADRYADE, n. f. (ἅμα, ensemble ; δρῦς, chêne ; gr.) Mythol. Nymphe des bois qui naissait et mourait avec l'arbre dont la garde lui était confiée, et qui ne pouvait jamais le quitter.

— Zool. Espèce de singe d'Asie.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Renonculacées.

HAMAÏL, n. m. Talisman vénéré des musulmans.

HAMAMÉLIDE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des Berbéridées.

HAMAN, n. m. Comm. Toile de coton du Bengale, très-fine et très-serrée.

HAMAPOLYAGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. (ἅμα, ensemble ; πολύ, nombreux ; γράμμα, caractère ; gr.) Techn. Il se dit de caractères d'imprimerie offrant sur un même bloc de métal plusieurs lettres dont la réunion forme une des syllabes qui se représentent le plus souvent dans le discours.

* **HAMAUX**, n. m. Pron. *ha-mô.* — Pêch. Nappes de traineuse à larges mailles.

HAMAXA, n. f. (ἅμαξα, chariot ; gr.) Pron. *a-mak-ça.* — Astron. Constellation plus ordinairement appelée *Le Chariot.*

HAMBOURG, n. m. (*ham*, domicile, habitation ; celt., et *bourg.*) Pron. *han-bour.* — Comm. Tonneau dans lequel on met des saumons salés. Le *hambourg de saumons* pèse de 300 à 350 livres.

— Tonneau à bière.

HAMDALLA, n. m. Prière que les musulmans font après le repas.

* **HAMEAU**, n. m. (ἅμα, ensemble, ou *hamellus*, dimin. de *ham*, maison, habitation ; bas lat.) Pron. *ha-mô.* — Petit village ; particul. petit nombre de maisons écartées du lieu où est la paroisse : *Cette paroisse est composée de quantité de* HAMEAUX. (Acad.)

C'est un petit village, ou plutôt un *hameau.* (Boil.)
Les plaintes des *hameaux* s'élevaient jusqu'à lui. (C. D.)

Syn. Hameau, village, bourg. Un *village*, comme un *bourg*, est un certain nombre de maisons plus ou moins agglomérées de fait, mais réunies administrativement en commune ; mais le *bourg*, plus grand que le village, est le siége d'un marché ; un *hameau* est une petite réunion de maisons plus ou moins séparées de la commune dont elles forment une section. Il y a des *hameaux* qui sont plus peuplés que certains *villages* ; la différence caractéristique consiste dans la mairie, qui appartient au *village* et qui manque au *hameau.*

HAMEÇON, n. m. (ἅμμα, attache ; gr.) Pron. *am-çon.* — Petit crochet de fer ou de fil d'archal, armé d'une pointe, et qu'on met au bout d'une ligne avec de l'appât, pour prendre du poisson : *Prendre du poisson à l'*HAMEÇON. *Le poisson a pris à l'*HAMEÇON. (Acad.)

— *Hameçon armé*, hameçon qu'on attache aux lignes avec un fil de fer, pour pêcher le brochet.

— Fig. et fam. *Mordre à l'hameçon*, se laisser séduire par quelque chose d'agréable. ‖ Dans le m. sens : *Prendre, gober l'hameçon.*

Il *a pris l'hameçon* ;
Courage ! s'il se peut enferrer tout de bon. (Mol.)
Vous *goberez* comme un sot *l'hameçon.* (Volt.)

— Par anal. Crochet : *Il était suspendu au-dessus d'un brasier ardent au moyen d'*HAMEÇONS *de fer qui l'accrochaient par les côtes.* (Mérim.)

— Bot. Épine crochue ou poil recourbé. (Acad.)

— Technol. Outil de serrurier que l'on appelle aussi *Archet.*

HAMEÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Hameçonner : *Poisson, brochet* HAMEÇONNÉ.

— Bot. Recourbé au sommet en manière d'hameçon : *Calice* HAMEÇONNÉ.

HAMEÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *am-ço-né.* — Prendre à l'hameçon.

HAMÉLIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des Rubiacées.

HAMITE, n. m. Zool. Genre de coquilles fossiles.

HAMMON, HAMON, n. m. Zool. V. AMMON.

* **HAMPE**, n. f. (*hand*, main, et, par extens., poignée, manche ; all.) Bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un épieu, etc. : *La* HAMPE *d'une hallebarde. Un coup de* HAMPE.

— Par anal. Manche : *La* HAMPE *d'un pinceau.*

— Bot. Tige herbacée, sans feuilles ni rameaux, et destinée seulement à porter la fleur ou le fruit : *La tige du pissenlit, de la jacinthe, est une* HAMPE. (Acad.)

— Vener. Poitrine du cerf.

* **HAMPÉ, ÉE**, adj. Muni d'une hampe.

HAMSTER, n. m. Pron. *ham-stèr.* — Zool. Espèce de rat du Nord, très-nuisible.

HAMULAIRE, n. f. (*hamulus*, dimin. de *hamus*, hameçon ; lat.) Pron. *a-mu-lèr.* — Zool. Genre de vers intestinaux.

* **HAN**, n. m. (mar.) Sorte de caravansérail où sont logées les caravanes.

* **HAN**, n. m. Onomatopée, mimologisme qui exprime le cri sourd et guttural d'un homme de peine qui frappe un coup avec effort.

* **HANAP**, n. m. (*ahenum*, vase d'airain ; lat.) Anc. Grand vase à boire : *Vider un* HANAP. *Mon frère t'a donné un* HANAP *d'or ciselé.* (V. Hugo.)

Ces gens ont des *hanaps* trop grands ;
Notre nectar veut d'autres verres. (La F.)

* **HANAPIER**, n. m. Pron. *ha-na-pié.* — Anc. Partie supérieure de la tête, le crâne humain, dont certains peuples barbares ont fait des coupes.

— Pièce de l'armure qui couvrait la poitrine.

— Étui d'un hanap.

* **HANCHE**, n. f. (ἀγκών, coude ; gr.) Pron. *hanch.* — Partie du corps humain dans laquelle le haut de la cuisse est emboîté : *L'articulation de la* HANCHE. *Avoir de grosses* HANCHES.

— Man. Train de derrière d'un cheval, depuis les reins jusqu'au jarret : *Ce cheval a de belles* HANCHES, *a les* HANCHES *hautes.*

— Man. *Être sur les hanches*, se dit du cheval qui baisse sa croupe pour supporter un poids. ‖ *Rabaisser les hanches*, forcer un cheval qui plie les jarrets de devant à se redresser en baissant la croupe. ‖ *Traîner les hanches*, se dit de l'action d'un cheval qui change de pied en galopant ou qui galope faux.

— Fam. *Être, se mettre sur la hanche*, avoir, prendre le maintien d'un bretailleur : *Il* ÉTAIT *fort* SUR LA HANCHE *et passait pour un brave.* (St-Sim.)

— Mar. Partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât : *Aborder un vaisseau par la* HANCHE, *le canonner par la* HANCHE.

HANDJIAR, n. m. V. KANDJAR.

* **HANEBANE, HENNEBANE**, n. f. Pron. *annbann, ènn-bann.* — Vulg. La Jusquiame noire.

* **HANET** ou **HANUT**, n. m. Mar. Bout de quarantenier dont on se sert pour prendre les ris des voiles, en le passant sur la ralingue de fond.

* **HANGAR**, n. m. (*angarium*, lieu où l'on gardait les chevaux de louage ; lat.) Construction en appentis ou isolée, formée d'un toit élevé sur des piliers de pierre ou sur des poteaux, et ordinairement destinée à servir de remise pour des chariots et des charrettes : *Construire un* HANGAR. *Placer une charrette sous le* HANGAR. (Acad.) *Comme la petite carriole sert rarement, elle est abandonnée dans un coin de* HANGAR. (St-M. Gir.) *Il s'était retiré avec quelques-uns des siens dans le* HANGAR *d'une ferme.* (Quinet.)

HANICROCHE, n. f. V. ANICROCHE.

* **HANNETON**, n. m. (*ala*, aile, et *tonus*, son ; lat.) Pron. *hann-ton.* — Zool. Insecte coléoptère d'un rouge brun, qui a des antennes courtes, frangées à leur extrémité : *Prendre des* HANNETONS. *Les* HANNETONS *font beaucoup de dégât en dévorant les feuilles des arbres.* (Acad.) *Le* HANNETON *est si peu maître de son vol qu'il se heurte et s'abat sur tous les corps solides qui se rencontrent dans sa direction, de sorte que ce défaut de prévoyance est passé en proverbe en France, où l'on dit : Étourdi comme un* HANNETON. (Dumér.)

— Fam. *Étourdi comme un hanneton*, se dit d'un jeune homme fort étourdi.

— Techn. *Soucis d'hanneton*, franges qui partent de petites houppes. ‖ Dans cette locution l'*h* n'est pas aspirée. (Acad.)

* **HANNETONNER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hann-to-né.* — Écon. rur. Secouer les arbres pour faire tomber les hannetons.

HANNON, n. m. Zool. vulg. Coquille du genre Pétoncle.

* **HANSARD** ou **HANSART**, n. m. Techn. Espèce de serpe.

HANSCRIT, n. m. *V.* SANSCRIT.

* **HANSE**, n. f. (*hanse* ; alliance ; all.) Confédération de plusieurs villes d'Allemagne et du Nord, qui étaient unies ensemble pour le commerce, sous de certaines constitutions : *Mayence, en 1225, a été le centre de la* HANSE *rhénane et le nœud des cent villes.* (V. Hugo.)

— Techn. Épingle empointée.

* **HANSÉATIQUE**, adj. des 2 g. Il se dit des villes d'Allemagne et du Nord qui sont unies pour le commerce : *Hambourg, Brême, Lubeck sont des villes hanséatiques.* (Acad.) *Hambourg est une ville* HANSÉATIQUE *fameuse par son commerce.* (Regn.)

* **HANSGRAVE**, n. m. (*hanse*, société, et *graf*, comte ; all.) Pron. *hans-grav.* — Magistrat de certaines villes d'Allemagne.

* **HANSGRAVIAT**, n. m. Pron. *hans-gra-via.* — Charge, dignité de Hansgrave.

* **HANTE**, n. f. (*hand*, main, poignée, manche ; all.) Pron. *hant.* — Anc. Pique qui soutient un gonfanon.

* **HANTÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hanter.

* **HANTER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*handelen*, fréquenter, avoir habitude ; all.) Fréquenter, visiter souvent et familièrement : HANTER *les bonnes compagnies.* HANTER *mauvaise compagnie.* (Acad.)

Tout ce fracas qui suit les gens que vous *hantez.* (Mol.)

— Par anal. : HANTER *le barreau, le palais.* HANTER *les foires.* HANTER *le cabaret.*

Je ne remarque pas qu'il *hante* les églises. (Mol.)
Mon maître n'a *hanté* de tels lieux de sa vie. (Regn.)

— Prov. *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es*, on juge aisément des mœurs de quelqu'un par les personnes qu'il fréquente.

— Prov. et fig. : *Cet homme a hanté les foires*, c'est un vieux routier, un homme qui a une grande expérience.

— Intransitiv. : HANTER *chez quelqu'un.* HANTER *en de bons lieux.* HANTER *en de mauvais lieux.* (Acad.)

* **HANTISE**, n. f. Pron. *han-tiz.* — Fam. Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un ; il ne se dit guère qu'en mauv. part : *La* HANTISE *d'un tel ne vaut rien.* (Acad.) *Elle pourrait perdre dans ces* HANTISES *le sentiment d'honneur.* (Mol.) ‖ Vieux.

* **HANTOL**, n. m. Bot. Grand arbre des Indes orientales, de la famille des Méliacées ; il a pour fruit une très-grosse baie pulpeuse.

* **HANULA**, n. m. Pron. *ha-nu-la.* — Rabbin. Fête que les juifs célèbrent en mémoire de la victoire de Judas Machabée.

HAPALE, n. m. Zool. *V.* OUISTITI.

HAPLAIRE, n. f. (ἁπλόος, simple ; gr.) Pron. *haplèr.* — Bot. Genre de Champignons : HAPLAIRE *grise.*

— Vulg. Sorte de moisissure.

HAPLOPÉTALE, adj. des 2 g. (ἁπλόος, simple ; πέταλον, pétale ; gr.) Bot. Dont la corolle est simple ou formée d'un seul pétale.

* **HAPPE**, n. f. Pron. *hap.* — Techn. Demi-cercle de fer dont on garnit un essieu.

— Espèce de crampon qui sert à lier deux pièces de bois, deux pierres, etc. : *Les pierres de ce pont sont liées avec des* HAPPES. (Acad.)

— Outil que le luthier emploie pour tenir les pièces qu'il veut assembler. ‖ Tenaille dont le fondeur se sert pour retirer le creuset du feu. ‖ Pinces, pincettes. ‖ Presse à main. ‖ Anse d'un chaudron ou d'une chaudière.

— Agric. Cheville placée au timon de la charrue pour arrêter la chaîne qui joint celle-ci aux roues.

* **HAPPE-CHAIR**, n. m. (*happer* et *chair.*) Pron. *hap-chèr.* — Anc. Par dénigr. Huissier, officier de police chargé d'arrêter les débiteurs.

— Fam. Personne très-avide.

* **HAPPE-FOIE**, n. m. (*happer* et *foie.*) Pron. *hap-foa.* — Zool. Oiseau de mer, friand du foie de morue ; espèce de cormoran ou de fou.

* **HAPPE-LOPIN**, n. m. (*happer* et *lopin.*) Pron. *hap-lo-pain.* — Chass. Chien âpre à la curée.

— Fig. Valet fripon et gourmand.

* **HAPPELOURDE**, n. f. (*happer*, et *lourdaud*, homme grossier et ignorant.) Propr. Pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une pierre précieuse :

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot. (La F.)

— Fig. et fam. Personne d'un bel extérieur, mais dépourvue d'esprit : *C'est une vraie* HAPPELOURDE, *une belle* HAPPELOURDE.

— Man. Cheval qui a belle apparence, mais qui n'a point de vigueur : *On lui a vendu une belle* HAPPELOURDE.

* **HAPPEMENT**, n. m. Pron. *hap-man.* — Action de happer.

— Min. Adhérence que certaines substances contractent avec la langue quand on les pose sur cet organe.

***HAPPER**, v. tr. ou act. 1re conj. (ἁρπάζειν, prendre; gr.) Il se dit propr. du chien, Prendre avidement avec la gueule ce qu'on lui jette : *On lui jeta un morceau, et il le* HAPPA. (Acad.)

— Par extens. Saisir à l'improviste : *Les hirondelles vivent des insectes ailés qu'elles* HAPPENT *en volant.* (Buff.)

— Fig. et fam. : Attraper, saisir, surprendre à l'improviste : *Il s'est laissé* HAPPER *par les huissiers. Les gendarmes l'ont* HAPPÉ.

... Il voulait, dans l'espoir de *happer* l'héritage,
De son dernier soupir s'emparer au passage. (C. Del.)
Mon galant ne songeait qu'à bien prendre son temps,
Afin de *happer* son malade. (La F.)

— Min. *Happer à la langue*, y adhérer, s'y attacher : *On dit des argiles et de quelques autres pierres, qui ont la faculté de s'attacher à la langue, qu'elles* HAPPENT *à la langue.* (Brongniart.)

Syn. Happer, attraper. *Happer* marque plus de soudaineté ; *attraper* marque plus d'adresse et de ruse. Un chien *happe* un morceau qui passe à portée de sa gueule ; un créancier *happe* son débiteur au détour d'une rue ; un chat *attrape* une souris qu'il a guettée ; un gendarme *attrape* un voleur qui s'était enfui ou caché. *Happer* n'implique aucune préméditation, idée qui domine dans *attraper*.

***HAQUE**, n. f. (*equus*, par corrupt. de *equus*, cheval; lat.) Pron. *hak*. — Anc. Cheval ; haquenée.

— Anc. Espèce d'arquebuse. || *Demi-haque*, petite arquebuse ; pistolet.

— Pêch. Harengs qui servent d'appât.

***HAQUENÉE**, n. f. (*haque*.) Pron. *hak-né*. — Cheval ou jument de moyenne taille, facile au montoir, et qui va ordinairement l'amble : *Une belle* HAQUENÉE. *Monter une* HAQUENÉE.

— *Ce cheval va la* HAQUENÉE, il va l'amble.

— Prov. et fig. : *Aller sur la haquenée des cordeliers*, aller à pied, un bâton à la main.

— Fig. et pop. : *C'est une grande* HAQUENÉE, se dit d'une grande femme mal faite et dégingandée : *Sa sœur était une* GRANDE HAQUENÉE *sèche et jaune, fort exaltée de sa noblesse.* (Mme Roll.)

HAQUET, n. m. (dimin. de *haque*.) Pron. *hakè*. — Anc. Petit cheval. || Inusité.

— Espèce de charrette étroite, longue, et sans ridelles, qui sert à voiturer du vin, des ballots de marchandises, etc. : *Mener, traîner des marchandises sur un* HAQUET. (Acad.)

Ces lourds et longs *haquets* où les ballots s'entassent. (Ancelot.)

***HAQUETIER**, n. m. Pron. *hak-tié*. — Conducteur de haquet.

HARAM ou **HARAME**, n. m. (*haram*, pyramide; égypt.) Bot. Arbre de Madagascar, dont on tire par incision une résine qui en brûlant exhale un parfum semblable à celui de l'encens.

***HARAN**, n. m. Écon. rur. Toit à porcs.

***HARANGUE**, n. f. (*aringa*, m. sign.; ital.) Discours fait à une assemblée, à un prince ou à quelque autre personne élevée en dignité : *Belle* HARANGUE. *Longue* HARANGUE. HARANGUE *séditieuse*.

Le député vint donc, et fit cette *harangue*. (La Font.)

— Fam. Un discours ennuyeux, une longue remontrance : *Il leur a fait une longue* HARANGUE *là-dessus.* (Acad.)

Vous allez commencer quelque sotte *harangue*. (Dest.)

***HARANGUÉ, ÉE**, part. pass. du v. Haranguer : *On vous présentera un dais en arrivant, et vous serez* HARANGUÉS. (Chaulieu.)

***HARANGUER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ha-ran-ghé*. — Adresser une harangue à une assemblée, à un personnage : HARANGUER *le peuple*. HARANGUER *les soldats*.

— Intransitiv. HARANGUER *devant le roi, devant une assemblée nombreuse.* HARANGUER *bien.* HARANGUER *mal*.

— Fam. Avoir l'habitude de parler beaucoup et avec emphase : *Il* HARANGUE *toujours. Il ne fait que* HARANGUER. *Il est toujours à* HARANGUER. (Acad.)

***HARANGUET**, n. m. Vulg. Sardine.

***HARANGUEUR, EUSE**, n. Pron. *ha-ran-gheur, gheu*. — Celui, celle qui harangue : *Un bon, un excellent* HARANGUEUR.

— Il se dit le plus souv. en m. part : *Un mauvais* HARANGUEUR. *Un pauvre* HARANGUEUR.

— Fig. et fam. Grand parleur, homme qui a coutume de faire des remontrances sur toutes choses : *C'est un* HARANGUEUR *éternel.* (Acad.) *Tout le monde méprise les* HARANGUEURS. (Chamf.)

... Plus de harangue à troubler nos esprits !
Ce sont les *harangueurs* qui font nos cheveux gris. (V. Hugo.)

***HARAS**, n. m. (*hara*, étable; lat.) Pron. *ha-rà*. — Lieu destiné à loger des étalons et des juments, pour élever des poulains : *De grands* HARAS. *Faire des* HARAS. *Avoir des* HARAS.

— *Haras de mulets*, lieu où l'on fait des croisements d'ânes et de juments.

— Par extens., Étalon, cavale renfermés dans un haras : *Les* HARAS *d'Espagne sont tous marqués de la marque du* HARAS *dont ils sont sortis.* (Buff.)

— Certain nombre de juments avec leurs étalons, qu'on tient aux champs pour en tirer de la race : *Cheval de* HARAS. *Cheval de tel* HARAS. (Acad.)

HARAS, n. m. Zool. V. ARA.

***HARASSE**, n. f. Pron. *ha-rats*. — Sorte de cage carrée pour emballer le verre.

— Anc. Espèce de bouclier très-lourd et très-grand, que l'on posait devant soi.

***HARASSÉ, ÉE**, part. pass. du v. Harasser :

Le forgeron, de travail *harassé*,
Oubliait sa fatigue. (Ponsard.)

***HARASSEMENT**, n. m. Pron. *ha-rass-man*. — Néol. État d'une personne harassée ; fatigue extrême.

***HARASSER**, v. tr. ou act. 1re conj. (ἀράσσειν, froisser, heurter; gr.) Pron. *ha-ra-cé*. — Lasser, fatiguer à l'excès : HARASSER *un cheval. Le train du cheval l'a extrêmement* HARASSÉ. (Acad.) *Leurs instructions étaient d'éviter tout engagement en rase campagne et de* HARASSER *l'ennemi par des contre-marches.* (Am. Thierry.)

***HARASSIER**, n. m. Pron. *ha-ra-cié*. — Écon. rur. Celui qui tient, qui exploite un haras.

***HARCELÉ, ÉE**, part. pass. du v. Harceler : *Ils étaient toujours suivis et* HARCELÉS *par l'armée française.* (Barante.)

***HARCELER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*harcello*, anc. baguette d'osier; lat.) Pron. *harss-lé*. — Il change l'*e* muet du rad. *harcel* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je harcèle, je harcèlerai, je harcèlerais*, etc. — Agacer, provoquer, exciter au point d'importuner, de tourmenter : HARCELER *quelqu'un dans la conversation. Il est naturellement très-paresseux ; il faut le* HARCELER *pour le faire agir.* (Acad.)

Un *avorton* de mouche en cent lieux le *harcèle*. (La F.)
... Pour vous *harceler* sans être jamais las,
On peut s'en rapporter à l'esprit des prélats. (C. Del.)
La satire et l'envie
Jusqu'à son dernier jour *harcèlent* le génie. (Vigée.)

Syn. Harceler, provoquer. *Harceler* désigne une répétition de petites attaques dont l'effet est de tourmenter celui qui en est l'objet : les troupes légères *harcèlent* un corps d'armée en l'attaquant incessamment ; les solliciteurs *harcèlent* un ministre en l'importunant de demandes auxquelles il ne peut pas satisfaire. *Provoquer* exprime proprement une attaque faite pour forcer un adversaire à combattre ; par extens., il s'emploie pour insulter ou frapper le premier : David *provoqua* le géant Goliath.

***HARCÈLEMENT**, n. m. Pron. *har-cèl-man*. — Action de harceler ; résultat de cette action.

***HARD**, n. m. Pron. *har*. — Techn. Cheville de fer, courbée en demi-cercle et fixée à la muraille, sur laquelle le gantier et le peaussier passent et tirent les peaux.

***HARDE**, n. f. (*herd*, troupeau; all.) Vén. Troupe de bêtes fauves : *Une* HARDE *de cerfs, de daims. Plusieurs* HARDES *de bêtes.* (Acad.) *En hiver, les jeunes cerfs se rassemblent en* HARDES. (Buff.) *Au lieu de se mettre en* HARDES *comme les cerfs, et de marcher par grandes troupes, le chevreuil demeure en famille. Lorsque la* HARDE *tombe sur une proie, chaque individu y participe.* (Cuv.)

— Par extens. Dégât des bêtes fauves : *Les* HARDES *d'une biche, ce sont les traces, les dégâts qu'elle a faits en venant brouter les jeunes pousses d'un taillis.* (Génin.)

— Fauconn. Troupe d'oiseaux.

— Lien qui attacher les chiens six à six ou quatre à quatre.

***HARDÉ, ÉE**, part. pass. du v. Harder.

— Écon. rur. Il se dit d'un œuf pondu sans coquille.

***HARDEAU**, n. m. (*hart*.) Pron. *har-dô*. — Corde qui est au bout du frein d'un moulin.

— Celui qui mange avec avidité et avec excès ; gourmand. || Peu usité.

— Anc. Vaurien, digne de la corde, de la hart.

— Bot. Viorne.

***HARDÉES**, n. f. pl. Vén. Rupture, dégât que font les biches dans les taillis où elles vont viander : *Nous découvrîmes des* HARDÉES.

***HARDER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*hart*.) Vén. Attacher les chiens six à six, ou quatre à quatre : HARDER *les chiens en terme de chasse, c'est les attacher par groupes avec une hart.* (Génin.)

— Technol. Adoucir les peaux avec le hard.

= **Se harder**, v. pron. Vén. S'embarrasser dans les couples.

HARDERIE, n. f. Pron. *hard-ri*. — Technol. Sulfate de fer dont se servent les émailleurs.

HARDES, n. f. pl. Général. Tout ce qui est d'un usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement : *De bonnes* HARDES. *De vieilles* HARDES. (Acad.) *On me fit voir une petite chambre où je mis mes* HARDES. (Mariv.) *Une grande armoire pleine de* HARDES. (Rac.) *Ce muletier vous fournira de très-bonnes mules et aura un soin tout particulier de vos* HARDES. (Lesage.)

— Prov. *Trousser ses hardes*, partir d'une auberge sans payer.

***HARDI, IE**, adj. (*ardens*, bouillant; lat.) Pron. *har-di*. — Qui se hasarde courageusement, qui ose beaucoup ; entreprenant : *Un homme très-*HARDI. *Il est* HARDI *comme un lion.* (Acad.) *Ainsi se formait une race d'hommes* HARDIS *au danger.* (Guizot.) *Le vieux langage se fait regretter ; il y avait je ne sais quoi de court, de naïf, de* HARDI, *de vif et de passionné.* (Fén.)

— Suivi d'un infinitif et de la prép. *à*, Dispose, prompt : *Les hommes sont toujours* HARDIS À *juger les autres.* (Boss.)

. . . Un traître qui n'est *hardi* qu'à m'offenser. (Rac.)

— *C'est un hardi joueur*, se dit d'un homme qui risque ordinairement beaucoup d'argent avec un petit jeu. || Dans le m. sens, *Être* HARDI *au jeu.* (Acad.)

— Fig. Ferme, intrépide, assuré : *On est* HARDI *quand on demande pour un ami. Avoir la mine* HARDIE, *la contenance* HARDIE. (Volt.)

— Insolent, effronté : *Voilà un drôle bien* HARDI. (Danc.) *Il paraissait fort éveillé et plus* HARDI *qu'un page de cour.* (Mariv.) *Cette fille a l'air* HARDI. *C'est un* HARDI *coquin. C'est un* HARDI *menteur.* (Acad.)

— Poétiq. et fig. :

Burrhus ose sur moi porter ses mains *hardies*. (Rac.)

— Qui est dit ou fait avec hardiesse : *Une action, une entreprise* HARDIE, *un coup* HARDI. *Le mot est* HARDI. *Réponse, parole* HARDIE. (Acad.)

— Il se dit particul. des propositions, des doctrines, etc., qu'il est difficile ou dangereux de soutenir : *Cette proposition me paraît bien* HARDIE. *Ces doctrines* HARDIES *ne laissèrent pas de trouver des partisans.* (Acad.)

— Littér. Heureusement, employé, hasardé : *Pensée, métaphore* HARDIE. *Style* HARDI. (Acad.)

— Arts. Conçu, exécuté avec audace : *Le dessin de ce tableau est noble et* HARDI. (Acad.)

... Les traits *hardis* d'un bizarre pinceau. (Boil.)

— Fauconn. *Rendre le faucon hardi*, lui donner goût à la chasse.

— Man. *Branche hardie*, branche du mors dont le levier forme une longue saillie : *Les* BRANCHES HARDIES *servent à ramener la tête du cheval.*

= **Hardi**, loc. interj. qui sert à exciter :

Là, *hardi!* tâche à faire un effort généreux. (Mol.)

— *SYN.* V. EFFRONTÉ.

***HARDIESSE**, n. f. Qualité de celui qui est hardi, entreprenant, assuré : *Grande* HARDIESSE, *noble* HARDIESSE. *Une* HARDIESSE *sans présomption.* (Fléch.) *Une* HARDIESSE *supérieure aux dangers.* (Boss.) *La* HARDIESSE *humaine n'aime pas à demeurer court.* (Boss.)

— Fig. Promptitude : HARDIESSE *de conception. Une imagination pleine de* HARDIESSE. (Acad.)

— Témérité, insolence, imprudence : *La* HARDIESSE *de ses manières me déplut. Je suis indigné de la* HARDIESSE *avec laquelle il parle de son père.* (Acad.)

— Fam. Licence : *Excusez si je prends la* HARDIESSE *de....* (Acad.) *Cet homme prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas*, il s'émancipe trop.

— Ce qui porte un caractère hardi : *La* HARDIESSE *d'une doctrine, d'une opinion. La* HARDIESSE *de cette action étonne.* (Acad.) *Il remercia les états généraux de la* HARDIESSE *de leurs remontrances.* (De Tocquev.)

— Par anal. *Il y a des* HARDIESSES *dans cet ouvrage*, il y a, dans cet ouvrage, des choses hasardées.

— Il se dit également en parl. du style, des expressions, etc. : *Une grande* HARDIESSE *de style.* (Acad.)

— Arts. Exécution hardie : *Cet artiste exécute avec beaucoup de* HARDIESSE. *Il y a beaucoup de* HARDIESSE *dans ce dessin, dans la touche de ce peintre, dans le jeu de ce musicien.* (Acad.)

— Il se dit des ouvrages qui présentent quelque chose d'extraordinaire, de grand : *Les figures de ce groupe ont des poses pleines de* HARDIESSE *et de grâce. La* HARDIESSE *des constructions gothiques.* (Acad.)

— N. pl. Licence que se permet un écrivain, un artiste : *Ce tour n'est pas grammatical, mais c'est une* HARDIESSE *que l'usage permet.* (Acad.)

Syn. Hardiesse, audace, effronterie. Ce qui domine dans la *hardiesse*, c'est le courage ; dans l'*audace*, c'est l'emportement ; dans *l'effronterie*, c'est l'impudence. La *hardiesse* fait attendre avec calme ou braver avec résolution un danger connu ; *l'audace* fait courir avec témérité au-devant du péril ; *l'effronterie* ne fait braver que la pudeur, la morale, la vérité, la raison.

* **HARDILLIERS,** n. m. pl. Pron. *ar-di-ié.* — Techn. Crochets de fer dont on se sert pour fabriquer la tapisserie de haute lisse.

* **HARDIMENT,** adv. Avec hardiesse : *Parler* HARDIMENT. *Mentir* HARDIMENT. *Marcher* HARDIMENT *à l'ennemi.* (Acad.)

— Librement, sans hésiter : *Dites-lui* HARDIMENT *que je n'y consens pas.* (Acad.)

... J'ose *hardiment* l'affirmer contre toi. (Boil.)

— Fam. Sans crainte de se tromper, d'aller au delà de ce qui est nécessaire, convenable : *Vous pouvez* HARDIMENT *porter cet article à mille écus.* (Acad.)

* **HARDOIS,** n. m. pl. Pron. *ar-doa.* — Chass. Petits brins de bois écorchés par le frottement de la tête du cerf, quand cet animal débarrasse ses ramures de la peau velue qui les couvre.

* **HARE,** interj. (*ar, har,* parole ; celt.) Chass. Cri que poussent les chasseurs pour exciter les chiens.

* **HAREM,** n. m. (Mar., chose sacrée.) Pron. *ha-rèm.* — Appartement des femmes chez les mahométans ; *Elle fut conduite au* HAREM. *Les femmes d'un* HAREM. (Acad.) *Je plains les voyageurs qui me suivront ; le* HAREM *ne leur cachera plus ses secrets.* (Chateaub.) *Mahomet a fait une mosquée de Sainte-Sophie et un* HAREM *du palais des Césars.* (Villem.) *Pour maintenir dans le* HAREM *l'ordre et la concorde, il faut que l'unité commande et la pluralité obéisse.* (Portalis.)

— Par extens. Réunion des femmes qui habitent un harem : *Un* HAREM *nombreux.* (Acad.)

* **HARENG,** n. m. (*haring,* teut.) Pron. *ha-ran.* — Zool. Poisson de moyenne grosseur, qui ne se pêche que dans l'Océan et en certaines saisons de l'année, où il arrive par troupes : HARENG *frais.* HARENG *salé.* HARENG *saur. Les* HARENGS *viennent par milliers s'offrir à nos pêcheurs.* (Buff.)

— *Hareng gai* ou *vide,* qui n'a encore ni laite ni œufs. || *Hareng plein,* qui a des œufs ou de la laite. || *Hareng marchais,* qui après le frai a repris sa chair et sa graisse. || Prov. *Vivre d'un hareng,* être extrêmement sobre.

— Prov. *Être rangés, serrés, pressés comme des harengs en caque,* se dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses extrêmement serrés.

— Prov. et fig. *La caque sent toujours le hareng,* il reste toujours quelques traces de l'état où l'on s'est trouvé, des premières impressions qu'on a reçues : *Il a porté la livrée; il y paraît encore à ses manières :* LA CAQUE SENT TOUJOURS LE HARENG. (Acad.)

— Prov. *On vend au marché plus de harengs que de soles,* on a un débit plus facile des choses ordinaires et médiocres que des choses rares et bonnes.

— Pêche. *Mouler le hareng,* le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

* **HARENG,** n. m. Géolog. Banc de sable qui se forme au milieu des rivières ou des cours d'eau rapides, parallèlement à leur lit : *L'Arve, qui est sujette à des crues annuelles, forme souvent des* HARENGS.

* **HARENGAISON,** n. f. Pron. *ha-ran-ghè-zon.* — Temps de la pêche du hareng : *En France, la* HARENGAISON *est depuis la fin de septembre jusqu'en décembre.* (Acad.)

— Pêche du hareng : *La* HARENGAISON *a été bonne cette année.* (Acad.)

* **HARENGÈRE,** n. f. Pron. *ha-ran-jèr.* — Celle qui fait métier de vendre des harengs et toute autre sorte de poisson en détail : *Les* HARENGÈRES *de la halle.*

— Fig. et fam. *C'est une harengère,* c'est une femme qui se plaît à quereller et à dire des injures : *Pourquoi s'emporter de cette sorte? et, quoique vous soyez persuadé que la raison est pour vous, faut-il pour cela faire la* HARENGÈRE *comme vous faites?* (Dancourt.)

* **HARENGERIE,** n. f. Pron. *ha-ranj-rî.* — Marché aux harengs.

* **HARENGUIÈRE** ou **HARENGUADE,** n. f. Pron. *ha-ran-ghièr, ran-ghad.* — Pêch. Palis pour prendre des harengs.

* **HARGNE,** n. f. Anc. Déplaisir, chagrin.

— Anc. méd. Hernie.

* **HARGNER (SE),** v. récipr. 1[re] conj. Pron. *se-har-gnie.* — Se gronder, se quereller.

* **HARGNERIE,** n. f. (*hargen.*) Pron. *har-gn-rî.* — Querelle, discussion aigre ; attaque hargneuse : *Le véritable respect que l'on doit au public est de lui épargner toutes les petites* HARGNERIES *d'auteur dont on remplit les écrits polémiques.* (J. J. Rouss.)

* **HARGNEUX, EUSE,** adj. (*hargne.*) Pron. *har-gnieu, gnieuz.* — Qui est d'humeur chagrine, querelleuse et insociable : *Un homme* HARGNEUX. *Une femme* HARGNEUSE. *Il a le caractère* HARGNEUX, *l'humeur* HARGNEUSE. (Acad.)

.... La belle était aigre, *hargneuse* et haute. (La Chauss.)

Le sort envoie le bonheur à des fainéants, HARGNEUX; *braillards et gourmands.* (Dider.) *Il devient sombre,* HARGNEUX, *irritable.* (G. Sand.)

— Il se dit aussi des animaux qui mordent ou qui ruent : *Un chien* HARGNEUX. *C'est un cheval très-*HARGNEUX.

— Prov. et fig. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée,* il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— Prov. *A cheval hargneux il faut une étable à part,* il faut laisser seuls les gens d'humeur querelleuse.

Syn. Hargneux, querelleur. On est *hargneux* par une maladie du tempérament ; on est *querelleur* par un travers de l'esprit. L'homme *hargneux* a l'humeur chagrine, il ne peut jamais être content de lui ni des autres ; il faut le plaindre et le ménager. Le *querelleur* a l'humeur contrariante, il cherche et invente au besoin des torts ; il faut le craindre et l'éviter.

* **HARICOT,** n. m. (*har,* semence ; celt.) Pron. *ha-ri-kô.* — Bot. Plante de la famille des Légumineuses, dont les semences sont alimentaires : *Semer des* HARICOTS. HARICOTS *grimpants.* HARICOTS *nains. Le* HARICOT *commun passe pour être originaire de l'Inde.*

— Semences mêmes de cette plante : HARICOTS *blancs.* HARICOTS *rouges. Plat de* HARICOTS.

— *Haricots verts,* gousses de haricots encore vertes et assez tendres pour pouvoir être mangées : *Assaisonner des* HARICOTS VERTS.

— *Haricot d'Espagne,* variété de haricots à fleurs rouges que l'on cultive dans les jardins.

— Art cul. Espèce de ragoût fait ordinairement avec du mouton et des navets : *Manger un* HARICOT, *un excellent* HARICOT. (Acad.) || On dit ordinairement *haricot de mouton.*

* **HARICOTER,** v. intr. ou neut. 1[re] conj. Anc. Réduire en menus fragments.

— Pop. et fig. Spéculer en petit sur des affaires sans importance. || Agir en affaires d'une matière étroite et mesquine.

* **HARICOTEUR,** n. m. Pop. et par dénigr. Celui qui spécule sur de petites affaires ; qui est mesquin en affaires : *C'est un* HARICOTEUR.

* **HARIDELLE,** n. f. (*aridella,* dimin. de *arida* sèche, maigre ; lat.) Fam. Mauvais cheval maigre : *Vieille* HARIDELLE. *Méchante* HARIDELLE. (Acad.) *Ils étaient montés sur des* HARIDELLES *efflanquées.*

— Prov. *Maigre comme une haridelle,* excessivement maigre.

* **HARLE,** n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Lamellirostres ; s'ils se distinguent des Canards par leur bec cylindrique, ils s'en rapprochent par leurs mœurs et leurs habitudes. La plupart des espèces sont originaires des contrées septentrionales de l'Europe, elles nichent dans les rochers : *Le grand* HARLE. *Le* HARLE *corgron. Les* HARLES *vivent sur les lacs, les étangs et les rivières; ils détruisent beaucoup de poissons, et ils ont, pour cela, été comparés aux loutres.* (Ch. Dumier.)

HARMANTAN, n. m. Pron. *ar-ma-tan.* — Relat. Vent froid qui règne en Afrique.

HARMONICA, n. m. (ἁρμονία, accord ; gr.) Mus. Instrument de musique composé de cloches ou tasses de verre de différents timbres qu'on fait résonner en passant le doigt mouillé sur les bords, et qui rendent des sons à peu près semblables à ceux de la voie humaine : *Jouer de l'*HARMONICA. *Les sons de l'*HARMONICA. *Franklin inventa l'*HARMONICA. (Mignet.)

— Génér. Tout instrument à touches, où le verre remplace les cordes de métal.

HARMONIE, n. f. (ἁρμονία, accord ; gr.) Concours et accord de divers sons : *Les platoniciens prétendaient que les cieux, dans leur mouvement, faisaient entendre une* HARMONIE *parfaite.* (Acad.)

..... De nos sons redoublons l'*harmonie.* (Boil.)

— Mus. Succession d'accords, de sons consonnants, par oppos. à Mélodie : *Il y a plus* D'HARMONIE *que de chant dans ce chœur.* (Acad.) *A chaque instant du jour, la nature vous répétera, par toutes ses voix, que l'*HARMONIE *est un présent qu'elle a reçu des cieux pour charmer ses ennuis et pour faciliter ses travaux.* (Gress.)

— Ensemble d'instruments : *Musique* D'HARMONIE.

— Il se dit d'une seule voix ou d'un seul instrument : *L'*HARMONIE *de son instrument ; l'*HARMONIE *de sa voix.*

— *Table d'harmonie,* partie du piano sur laquelle les cordes sont tendues.

— Timbre, qualité de son des tuyaux d'orgue : *Ce jeu a une belle* HARMONIE.

— Littér. Nombre, cadence, concours de sons qui flattent l'oreille : *L'*HARMONIE *du langage, des vers. L'*HARMONIE *des périodes. Les Grecs et les Latins ont une* HARMONIE *élémentaire qui réside dans leurs syllabes et dans leurs terminaisons ; au lieu que nous ne pouvons avoir qu'une* HARMONIE *accidentelle, née du concours de mots heureusement choisis et artistement combinés.* (La Harpe.)

— *Harmonie imitative,* artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots.

— Fig. Accord, correspondance entre les parties concourant à une même fin : *Le tableau de la nature ne m'offre qu'*HARMONIE *et proportions.* (J. J. Rouss.) *Tout rapport, tout désordre même, pourvu qu'il soit constant, nous paraît une* HARMONIE. (Buff.) *Tout ce qui trouble l'*HARMONIE *publique est un excès de l'homme.* (Mass.)

— Concorde, heureux commerce : *Ils vivent dans la plus parfaite* HARMONIE. *Cet événement a dû troubler l'*HARMONIE *qui régnait entre eux.* (Acad.)

— Phil. *Harmonie préétablie,* théorie de Leibnitz, selon laquelle le monde spirituel (ou les monades ayant conscience d'elles-mêmes), et le monde corporel (ou les monades qui n'ont point cette conscience) sont comme deux horloges parfaites, mais indépendantes, marquent toujours les mêmes heures ; *L'*HARMONIE PRÉÉTABLIE *a été imaginée comme un moyen de concilier la liberté humaine avec l'action de la Providence.*

— *Harmonies évangéliques,* livres écrits pour prouver la concordance des différents évangiles entre eux.

— Anat. Articulation dans laquelle les os sont liés ensemble par des dentelures presque imperceptibles.

HARMONIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*harmonie.*) Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous harmoniions, vous harmoniiez.* — Néol. Mettre en harmonie.

= **S'harmonier,** v. pr. Former harmonie ; s'accorder : *Toutes ces plantes se groupent, se mêlent,* S'HARMONIENT *ou éclatent comme dans une décoration fantastique.* (A. Jal.) *L'intérieur* S'HARMONIAIT *parfaitement au négligé poétique de cet humble extérieur.* (H. de Balz.)

HARMONIEUSEMENT, adv. Avec harmonie : *Ils chantaient* HARMONIEUSEMENT. (Acad.)

HARMONIEUX, EUSE, adj. (*harmonie.*) Pron. *ar-mo-nieu, nieuz.* — Qui a de l'harmonie : *Musique* HARMONIEUSE. *Chant* HARMONIEUX. *Voix* HARMONIEUSE. (Acad.)

— *Couleurs harmonieuses,* couleurs dont la réunion flatte l'œil, qui concourent bien à une même fin : *Des couleurs variées et* HARMONIEUSES. (Buff.)

HARMONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ar-mo-nik.* — Mus. Qui appartient à l'harmonie : *Marche* HARMONIQUE.

— Mor. Qui est réglé avec accord : *Le temps est venu qu'il faut remettre cette relation* HARMONIQUE *qui doit exister entre un commandement légitime et une obéissance raisonnable.* (La Rochef.)

— Phys. *Sons harmoniques,* sons considérés comme s'engendrant les uns les autres suivant des lois et des rapports constants. || Sons flûtés que l'on tire d'un instrument par divers procédés. || *Intervalles, rapports* HARMONIQUES.

— *Échelle harmonique,* succession des sons dans l'ordre harmonique.

— Géom. *Proportion harmonique,* proportion dans laquelle le premier terme est au troisième, comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième.

— Pl. chant. *Division harmonique,* division de l'octave dans laquelle la quinte est en bas et la quarte en haut ; c'est elle qui constitue les quatre modes authentiques.

— Substantiv. *Les* HARMONIQUES *d'un son,* les sons accessoires qui naissent d'un son quelconque.

HARMONIQUEMENT, adv. Mus. Suivant les lois de l'harmonie, ou suivant les rapports harmoniques des sons.

HARMONISER (S'), v. pr. 1[re] conj. Se mettre en harmonie. || V. HARMONIER.

HARMONISTE, n. m. (*harmonie.*) Musicien qui

connait les règles de l'harmonie : *Ce compositeur est un grand* HARMONISTE, *un bon* HARMONISTE. (Acad.)

HARMONIUM, n. m. Pron. *ar-mo-ni-om.* — Mus. Orgue composé de plusieurs jeux d'anches libres dont les sons produisent l'effet des tuyaux d'orgue.

— Adj. *Orgue* HARMONIUM.

HARMONOMÈTRE, n. m. (ἁρμονία, harmonie ; μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer les rapports harmoniques des sons : *L'*HARMONOMÈTRE *est un monocorde.*

HARMOPHANE, adj. des 2 g. (ἁρμός, jointure ; φαίνομαι, paraître ; gr.) Pron. *ar-mo-fann.* — Min. Il se dit d'un minéral appelé aussi Corindon adamantin.

HARMOSTE, n. m. (ἁρμόζω, je règle ; gr.) Pron. *ar-most.* — Ant. gr. Gouverneur militaire imposé par les Spartiates aux Athéniens vaincus.

— Espèce de dictateur à Sparte.

HARMOSYNIEN, n. m. (ἁρμόζω, je règle ; gr.) Pron. *ar-mo-zi-niain.* — Ant. gr. Magistrat spartiate chargé de veiller au maintien des mœurs.

HARMOTOME, n. m. (ἁρμός, jointure ; τομή, division ; gr.) Pron. *ar-mo-tom.* — Min. Pierre blanchâtre, espèce d'hyacinthe.

***HARNACHÉ, ÉE**, part. pass. du v. Harnacher.

***HARNACHEMENT**, n. m. Pron. *har-na-ch-man.* Action de harnacher.

— Collect. Tous les harnais.

— Fam. Costume lourd et ridicule : *Quel* HARNACHEMENT *porte-t-il là ?*

***HARNACHER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*harnais.*) Mettre le harnais à un cheval de trait : HARNACHER *les chevaux.* (Acad.) *On ferre et on* HARNACHE *les zèbres comme nos chevaux.* (Cuvier.)

— Fig. et fam. Mettre des vêtements disgracieux et dont les couleurs ne vont point ensemble.

= **Se harnacher**, v. pron. Être harnaché.

— Fig. et fam. Se costumer ridiculement : *Il s'est* HARNACHÉ *d'une étrange manière.*

***HARNACHEUR**, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des harnais.

— Valet qui harnache les chevaux.

***HARNAIS**, n. m. (*harn*, fer ; celt.) Pron. *har-nè.* — Tout l'équipage d'un cheval de selle : *Le* HARNAIS *de son cheval était enrichi de pierreries.* (Acad.)

— Particul. Le poitrail, le collier, et tout ce qui sert à atteler des chevaux de carrosse ou de charrette : *Une paire de* HARNAIS *dorés. Des* HARNAIS *de cuir.* HARNAIS *de volée.*

— Par extens. Les chevaux et tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier, etc. : *C'est un chemin trop étroit pour les* HARNAIS.

— *Cheval de harnais*, cheval de charrette.

— Collectiv. Équipage de chasse et de pêche, engins, filets. (Acad.)

— Expr. prov. *Suer dans son harnais*, se dit d'un homme vêtu trop chaudement.

— Techn. Assemblage de plusieurs pièces dont le rubanier et le gazier se servent pour confectionner leurs étoffes. || V. HARNOIS.

***HARNOIS**, n. m. (*harn*, fer, celt. ; d'où *harnès*, anc. cuirasse, armure.) Pron. *har-noa.* — Harnais ; il ne se dit qu'en poésie ou dans le style élevé :

Le coursier écumant qui bondissait sous lui
De son riche *harnois* semblait enorgueilli. (Delille.)

— Anc. Armure complète d'un homme d'armes :

Savez-vous pour la gloire oublier le repos,
Et dormir en plein champ le *harnois* sur le dos ? (Volt.)

— Fig. *Endosser le harnois*, embrasser la profession des armes :

C'est la première fois
Que ce jeune seigneur endosse le *harnois.* (Corn.)

— *Blanchir sous le harnois*, vieillir dans le métier des armes.

— Fig. et fam. *Endosser le harnois*, se dit d'un homme d'église ou de robe qui revêt les habits de sa profession : *Depuis que* J'AI ENDOSSÉ CE HARNOIS, *il me semble que j'ai mille fois plus d'adresse.* (Campistr.)

— Fig. et iron. *S'échauffer en son harnois*, parler avec beaucoup de véhémence et d'émotion.

***HARO**, n. m. (*haren*, crier ; celt.) Pron. *ha-rô.* — Prat. Clameur qu'on faisait entendre, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur quelqu'un et pour aller procéder sur-le-champ devant le juge : *Faire* HARO *sur quelqu'un. Clameur de* HARO.

— Fig. et fam. *Crier* HARO *sur quelqu'un*, se récrier avec indignation sur ce qu'il dit ou fait mal à propos :

A ces mots, on *cria haro* sur le baudet. (La Font.)

— Féod. *Droit de haro*, droit qui permettait au seigneur haut justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro.*

HAROUELLE, n. f. Pêch. V. ARONDELLE.

HARPAGON, n. m. (ἁρπάζειν, ravir, prendre ; gr.) Homme extrêmement avare et avide.

De mes biens prétendus, ah ! comme avec délice
Le maudit *harpagon* repait son avarice ! (Étienne.)

— Antiq. Grappin de fer qu'on lançait sur les navires ennemis.

***HARPAIL**, n. m. Chass. Troupe de bêtes fauves. || V. HARDE.

— Anc. Troupe de brigands, de maraudeurs. || On écrivait aussi *harpaille* et *herpaille.*

***HARPAILLER**, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. Pron. *har-pa-id.* — Chass. En parl. des chiens, Prendre le change ; se séparer : *Ces chiens chassent mal, ils ne font que* HARPAILLER.

= **Se harpailler**, v. pron. Se quereller avec aigreur, avec indécence. || Fam. et vieux.

***HARPAILLEUR**, n. m. (*harpailler.*) Pron. *har-pa-ieur.* — Anc. Gueux, mendiant, filou.

HARPALE, n. m. (ἅρπαξ, qui vit de rapine ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères.

***HARPAYE**, n. f. (ἅρπαξ, ravisseur ; gr.) Pron. *har-pa-y.* — Zool. Oiseau de proie ; busard des marais.

***HARPE**, n. f. (*harpon*, celt.) Anc. Griffe, croc. Mus. Instrument à plusieurs cordes de longueur inégale, que l'on pince avec les deux mains : *Jouer de la* HARPE. *Pincer la* HARPE *ou de la* HARPE. *Joueur de* HARPE. (Acad.) *La* HARPE *de David ne gémit pas sous des doigts profanes.* (De Quélen.)

— *Harpe éolienne*, instrument à cordes, qui rend des sons harmonieux lorsque le vent vient en agiter les cordes.

— Constr. Pierre d'attente placée dans la chaîne d'un mur, et qui est plus longue que celles de dessus et de dessous.

— *Harpe de fer*, morceau de fer coudé, servant à relier les poteaux des pans de bois aux murs.

— Anc. Espèce de pont-levis d'une place forte.

— Véner. La griffe d'un chien.

— Zool. Espèce de poisson du genre des Trigles. || Genre de coquilles univalves.

***HARPÉ, ÉE**, adj. Vén. Il se dit d'un lévrier qui a le ventre arqué, dont le corps a quelque ressemblance avec la forme d'une harpe : *Un lévrier bien* HARPÉ. *Une levrette bien* HARPÉE. (Acad.)

HARPÉ, n. m. (*harpe.*) Zool. Poisson des mers d'Amérique.

***HARPEAU**, n. m. (*harper.*) Pron. *har-pô.* — Mar. Grappin d'abordage.

HARPÈGE, n. m. V. ARPÈGE.

HARPEGER, v. V. ARPÉGER.

***HARPER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (ἁρπάζειν, ravir ; gr.) Pron. *har-pé.* — Prendre et serrer fortement avec les mains : *Il l'a* HARPÉ.

= **Se harper**, v. pron. Se saisir fortement avec les mains : *Ils se querellèrent et se* HARPÈRENT. *Elles se sont* HARPÉES. Ce mot est familier et peu usité.

— V. intr. Man. En parl. d'un cheval, Lever une des jambes de derrière plus haut que l'autre, sans plier le jarret, ou les lever toutes deux en même temps et avec précipitation : *Ce cheval* HARPE *d'une jambe,* HARPE *des deux jambes.* (Acad.)

HARPEUR, n. m. Ironiq. Harpiste.

***HARPIE**, n. f. (ἁρπάζειν, ravir ; gr.) Monstre ailé et fabuleux, extrêmement vorace, qui avait un visage de femme, un corps de vautour, et des ongles crochus et tranchants : *Les* HARPIES *étaient au nombre de trois*, Aëllo, Ocypète et Célœno. (Acad.) *On dit que les* HARPIES *infectent les viandes qu'elles touchent.* (Volt.)

— Fig. Celui qui ravit le bien d'autrui, ou qui est âpre au gain : *Ces gens-là sont des* HARPIES, *de vraies* HARPIES.

— Fam. Femme méchante et acariâtre : *C'est une* HARPIE, *une franche* HARPIE. (Acad.)

— Prov. *Manger en harpie*, manger avec avidité.

— Zool. Espèce de faucon. || Genre de chauves-souris.

***HARPIGNER (SE)**, v. pr. 1^re^ conj. Pron. *har-pi-gnié.* — Pop. Se quereller, se battre.

HARPIN, n. m. (ἅρπαξ, harpon ; gr.) Pron. *har-pain.* — Anc. Croc dont se servaient les bateliers.

— Arme composée d'un croc adapté à un long manche.

— Vétér. Sorte de tumeur charbonneuse qui se développe à la jambe des bestiaux.

HARPISTE, n. des 2 g. Celui ou celle qui sait jouer de la harpe : *C*[illegible] *de nos* HARPISTES *les plus distingués.* (Acad.)

***HARPON**, n. m. (ἁρπαγή, croc ; gr.) Mar. Espèce de dard dont la pointe est accompagnée de deux crocs recourbés ; on s'en sert ordinairement pour la pêche des cétacés, des morses, des cachalots, des marsouins, etc. : *Jeter, lancer le* HARPON. (Acad.) *Le* HARPON *se lance sur les gros poissons.*

— Gros javelot attaché à une corde.

— Constr. Barre de fer ou de bronze, coudée par un bout, qui sert à fixer une pièce de bois contre une autre, ou dans la pierre.

***HARPONNÉ, ÉE**, part. pass. du v. Harponner.

***HARPONNER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Lancer le harpon ; darder, accrocher avec le harpon : HARPONNER *une baleine.* (Acad.)

***HARPONNEUR**, n. m. Pêcheur, matelot choisi pour lancer le harpon : *Le métier de* HARPONNEUR *exige beaucoup d'adresse.*

***HARPONNIER**, n. m. (*hadrpuairer* ; all.) Pron. *har-po-nié.* — Zool. vulg. Le Héron crabier.

— Vulg. Le rosier des haies.

***HART**, n. f. (*hærere*, être attaché ; lat.) Pron. *har.* — Branche verte et souple, brin d'osier dont on se sert pour lier les fagots, les bourrées : *Délier la* HART *d'un fagot.* (Acad.)

— Fig. Lien, corde qui servait à étrangler ou à suspendre les criminels à la potence. || Par extens. Potence :

Coquin, tu mérites la *hart.* (La F.)
Il consentait d'être en place publique
Guindé la *hart* au col, étranglé court et net. (Id.)
Si je suis par vos soins à l'abri de la *hart*,
Du butin que j'ai fait vous aurez votre part. (Boursault.)

— *A peine de la hart*, sous peine d'être pendu.

HARUSPICE, n. m. V. ARUSPICE.

HARVIAU, n. m. Pêch. Anse de corde dont on se sert pour attacher un grand filet à l'arche d'un pont.

***HASARD**, n. m. (*as*, l'unité dans les jeux de hasard ; lat.) Fortune, sort, cas imprévu, fortuit : *S'en remettre au* HASARD. *Donner quelque chose au* HASARD. *Par un singulier, un heureux* HASARD. (Ac.) *Le* HASARD *joue souvent un grand rôle dans les découvertes humaines, mais on lui fait rarement sa part.* (Arago.)

Le *hasard* est un mot qu'inventa l'ignorance. (Bernis.)

Les HASARDS *font souvent de grandes choses.* (Saint-Sim.) *Dans les premières années de l'éducation, rien ne peut être abandonné au* HASARD, *rien ne peut être fait ou essayé à l'aventure.* (Dupanl.)

... Vraiment j'admire une telle rencontre ;
Que... le premier objet,... que le *hasard* me montre...
Soit un objet... Ma foi, je rends grâce au *hasard.*
(Coll. d'Harl.)

— Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard*, la prudence humaine ne saurait tout prévoir.

— *Jeu de hasard*, jeu où le calcul n'a point de part, où le sort seul décide, tel que la roulette, le trente et quarante, etc. : *Interdire les jeux de* HASARD. (Acad.)

— Fig. *Corriger le* HASARD, tromper au jeu.

— Au pl. Certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé.

— Paume : *La balle fait hasard*, se dit quand la balle ne fait pas l'effet qu'elle devait faire.

— Fam. *Marchandise de hasard, Meuble de hasard, livre de hasard*, d'occasion. || Dans le m. sens : *Trouver un bon* HASARD. *C'est un* HASARD *qui vaut du neuf*, etc. *Voilà encore un bon* HASARD. (Lesage.)

— Péril, risque : *Je ne cours aucun* HASARD. (Acad.)

Ma vie et mon amour tous deux courent *hasard.* (Rac.)

— N. pl. Poétiq. *Les* HASARDS *de la guerre. Affronter, maîtriser les* HASARDS. (Ac.) *Ne te souvient-il plus du siége d'Amiens, où il m'a vu tant de fois, couvert de feu et de plomb, courir tant de* HASARDS, *pour donner ou pour recevoir la mort ?* (Mézeray.)

Et quels tristes *hasards* ne court pas mon époux. (Corn.)
La vertu la plus ferme évite les *hasards.* (Id.)

= **Au hasard**, loc. adv. A l'aventure, sans réflexion, inconsidérément : *Dans l'intérieur de la paroisse, c'était un paysan pris au* HASARD *chaque année, et nommé le collecteur, qui devait diviser la charge de l'impôt sur tous les autres.* (A. de Tocquev.) *Cette nation est gouvernée depuis des siècles par de faux principes ; tout semble y avoir été fait* AU HASARD. (Letronne.)

Ne faites point parler vos acteurs *au hasard.* (Boil.)

= **Par hasard**, loc. adv. Fortuitement : *Cela est arrivé par* HASARD.

... Un médecin fort expert en son art
Le guérit par adresse, ou plutôt *par hasard.* (Boil.)

= **A tout hasard**, loc. adv. A tout événement, quoi qu'il puisse arriver : A TOUT HASARD, *tenez-vous sur vos gardes.*

* **HASARDÉ, ÉE,** part. pass. du v. Hasarder. Exposé : *Une vie trop facilement* HASARDÉE. (Boss.)

— Adj. Dit ou fait à la légère, qu'il serait difficile de justifier : *Propos* HASARDÉ. *Expression* HASARDÉE. *Inductions* HASARDÉES. *Conjectures* HASARDÉES.

— Art. cul. Il se dit d'une pièce de boucherie, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée longtemps pour lui donner plus de fumet, et qui commence à se gâter, à sentir : *Gigot* HASARDÉ. *Cette perdrix est* HASARDÉE. (Acad.)

* **HASARDÉMENT,** adv. (*hasardé.*) Par hasard :
Un homme par la main *hasardément* me prit. (Régn.)
|| Vieux ; on dit *Hasardeusement.*

* **HASARDER,** v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ha-zar-dé.* — Risquer, exposer à la fortune, exposer au péril : HASARDER *son argent au jeu.* HASARDER *tout son bien dans le commerce.* (Acad.)

Me montrant à la cour, je *hasardais* ma tête. (Corn.)
... Lorsqu'on perd tout, on peut tout *hasarder.* (Régn.)

— Prov. : *Qui ne hasarde rien n'a rien,* la hardiesse est nécessaire pour réussir.

— Absol. Courir un risque, une chance :

Vous *hasardez* beaucoup, seigneur, pensez-y bien. (Corn.)

Je tremble. Lui ferai-je entière confidence ?
Hasardons. (Dufresny.)

— Il se dit aussi des propositions, des opinions, des sentiments, etc., qu'on expose pour voir comment on les accueille : HASARDER *une parole, une proposition.* HASARDER *une motion.* HASARDER *une plaisanterie.* (Acad.) *Il n'ose* HASARDER *la moindre plainte.* (Corn.) *Madame, croyez que les choses les moins vraisemblables sont celles qu'on peut* HASARDER *avec moins de crainte.* (Campistr.)

— Littér. *Hasarder une phrase, une façon de parler, une expression,* s'en servir quoique l'usage n'en soit pas encore bien établi :

...Chaque trait que ma plume *hasarde.* (Boil.)

— Prov. et fig. *Hasarder le paquet,* s'abandonner au hasard, s'engager dans une affaire douteuse.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* :

On *hasarde de* perdre en voulant trop gagner. (La F.)
Quel démon, s'il vous plait, vous tire par l'oreille,
Et vous fait *hasarder de* sortir si matin ? (Regnard.)

= **Se hasarder,** v. pron. S'exposer, s'aventurer, se mettre en péril :

Qui *se hasarderait* contre un tel adversaire ? (Corn.)

— S'avancer, se compromettre :

Il craint, en affirmant, de *se* trop *hasarder.* (Boil.)

— Être hasardé :

Le combat général aujourd'hui *se hasarde.* (Corn.)

Syn. Hasarder, risquer. Ces deux mots signifient, Chercher avec plus ou moins de chances de perte, un succès incertain. Ce qu'on *hasarde* paraît moins compromis ; ce qu'on *risque* l'est presque entièrement. *Hasarder* n'implique par lui-même aucune idée de témérité : la raison et le calcul le mieux entendu veulent que le capitaliste, l'industriel *hasardent* leurs capitaux en vue d'un bénéfice ultérieur ; *risquer* marque l'audace, la passion, l'impatience de gagner beaucoup en bravant les plus mauvaises chances : dans un moment de dépit, on *risque* le tout pour le tout.

* **HASARDEUSEMENT,** adv. Pron. *ha-zar-deuz-man.* — Avec risque et péril, d'une manière hasardeuse : *Il a entrepris cela bien* HASARDEUSEMENT. (Acad.)

* **HASARDEUX, EUSE,** adj. (*hasard.*) Pron. *ha-zar-deu, deuz.* — Hardi ; qui hasarde volontiers sa vie, sa fortune, etc. : *Ce pilote est très-*HASARDEUX. *Un joueur* HASARDEUX. *Un marchand* HASARDEUX. (Acad.)

— Périlleux, dangereux : *Une épreuve* HASARDEUSE. (Boss.) *Il démêla dans le jeune étranger l'audace et le génie qui font réussir les entreprises les plus* HASARDEUSES. (Mérim.)

Je tente
Un projet difficile, étonnant, *hasardeux.* (Dufresny.)

* **HASE,** n. f. (*hase,* lièvre ; all.) Pron. *haz.* — La femelle d'un lapin, d'un lièvre : *Une* HASE *pleine. Mettre des* HASES *de lièvre dans une plaine.* (Acad.)

HASÈLE, n. f. Zool. Poisson appelé aussi, Meunier.

HAST, n. m. (*hasta,* lance, pique ; lat.) Pron. *ast.* — Il n'est guère usité que dans la locution, *Arme d'hast,* toute arme emmanchée au bout d'un long bâton : *La pique, la hallebarde, sont des* ARMES D'HAST. (Acad.)

HASTAIRE, n. m. (*hastarius,* lat. ; m. sign.) Pron. *ass-tèr.* — Antiq. Soldat qui portait une arme d'hast, un javelot : *Le* HASTAIRE *était un soldat légionnaire qui combattait à la première ligne.*

* **HASTE,** n. f. (*hasta,* lance ; lat.) Pron. *ast.* — Antiq. Longue lance que portaient originairement les hastaires.

— Ant. rom. Fer de lance avec lequel on séparait, dans la cérémonie nuptiale, les cheveux de la nouvelle mariée.

— Bot. Feuille dont la forme affecte celle d'un fer de lance.

— Numismat. Javelot sans fer ou sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaisantes. (Acad.)

HASTÉ, ÉE, adj. (*hastatus,* lat. ; m. sign.) Pron. *hass-té.* — Bot. Qui s'élargit subitement à la base en deux lobes aigus et divergents : *Feuilles* HASTÉES.

HASTEUR, n. m. (*haster,* hâter, presser ; vieux fr.) Pron. *hâ-teur.* — Préposé qui surveille les ouvriers dans un atelier, les excite au travail, les pousse à l'ouvrage.

HASTIES, V. HÂTILLES.

HASTINGIE, n. f. (de *Hastings.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées.

* **HÂTE,** n. f. (*hast,* all. ; m. sign.) Pron. *hât.* — Précipitation, diligence, promptitude : *La* HÂTE *avec laquelle il fait toutes choses, est cause qu'il ne fait jamais rien de bien.*

Phébus quitte à regret ces humides demeures ;
Il se plaint à Thétis de la *hâte* des heures. (La Font.)
Une barque est au bord ; les rameurs, le vent même,
Tout pour notre départ montre une *hâte* extrême. (Id.)

— *Avoir hâte, grande hâte,* être très-pressé.

..... Donnez-moi de l'argent au plus vite,
Car j'ai *hâte.* (Regn.)

= **Avec hâte, en hâte, à la hâte,** loc. adv. Promptement, avec diligence, avec précipitation : *Dépêcher un courrier en* HÂTE. (Acad.)

Vous le voyez *en hâte* aller à la rencontre. (Mol.)

Il a fait cela AVEC HÂTE. *Écrire* À LA HÂTE. *Faire quelque chose à la* HÂTE. (Acad.) *Je bus un ou deux coups* À LA HÂTE. (Dider.)

— Prov. *Gentilhomme fait à la hâte,* se disait d'un homme qui portait le costume, ou qui affectait les manières des gens nobles, quoiqu'il fût roturier.

* **HÂTÉ, ÉE,** part. pass. du v. Hâter.

— *La saison est un peu hâtée,* elle est plus avancée qu'elle ne devrait l'être.

— Fam. Qui a hâte : *Il est extrêmement* HÂTÉ.

* **HÂTELET,** n. m. Pron. *hât-lè.* — Technol. Petite broche du métier des ouvriers d'étoffe de soie.

— Art culin. Brochette dont les cuisiniers se servent pour faire rôtir de petits morceaux de viande : HÂTELET *d'argent, de bois.*

* **HATELETTES,** n. f. pl. Art culin. Morceaux de riz de veau, de foie gras, de foie de volaille, etc., que l'on fait cuire à la brochette, avec un hâtelet.

* **HÂTER,** v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*hasten ;* all.) Presser, avancer, accélérer : HÂTER *son départ.* HÂTER *son retour. Les pluies* ONT HÂTÉ *la végétation.* (Acad.) *Un coup d'éperon* HÂTA *le trot de nos chevaux.* (Ph. Chasles.) *Des travaux pénibles* ONT HÂTÉ *sa fin.* (Acad.)

— Fam. *Hâter le pas,* presser sa marche.

— Fig. *Ces événements* ONT HÂTÉ *sa ruine.* HÂTER *les progrès de la civilisation.* (Acad.)

— Jard. *Hâter les fruits,* en avancer la maturité : *Ces chaleurs* ONT HÂTÉ *les fruits. Le soin que l'on prend de cultiver les arbres, et le fumier qu'on y met,* HÂTENT *les fruits.* (Acad.)

— Faire dépêcher : HÂTER *la besogne. Faites* HÂTER *le dîner.*

— Prov. *On l'a bien hâté d'aller,* on lui a fait une rude réprimande.

— Chass. *Le cerf hâte son erre,* se dit d'un cerf qui fuit fort vite.

= **Se hâter,** v. pr. Faire diligence : HÂTEZ-VOUS. *Il* S'EST *trop* HÂTÉ. *Je ne me* HÂTERAI *pas d'aller là.* HÂTEZ-VOUS, *mon gendre.* (C. Del.)

Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage. (Boil.)
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. (Boil.)

Ceux qui avaient quelque chose à craindre dans les révolutions SE HÂTÈRENT *de venir au secours des croyances établies.* (A. de Tocquev.)

= **Gramm.** Dans le sens de Faire dépêcher, ce verbe admettait autrefois un complément de personne :

Que l'on coure avertir et *hâter la princesse.* (Rac.)
Le cher patron, lui servant d'écuyer,
A coups de fouet *hâtait le muletier.* (Volt.)

Dans cette acception, on dit mieux et plus souvent aujourd'hui *Faire hâter ;* on trouve cependant dans l'Académie l'exemple suivant : HÂTEZ *un peu ces gens-là.* Cet emploi a vieilli.

Syn. Hâter, presser, dépêcher, accélérer. *Hâter, accélérer,* ne désignent que d'une manière relative l'idée de faire plus ou moins de diligence ; l'idée commune aux quatre verbes d'un surcroît de rapidité à imprimer aux choses se complique de diverses idées accessoires dans *presser* et *dépêcher. Presser* exprime une impulsion vive et sans relâche ; *dépêcher* marque particulièrement la diligence qui se fait pour sortir tôt de quelque embarras.

* **HÂTEREAU,** n. m. Pron. *hât-rô.* Art culin. Tranche de foie de porc, poivrée, salée et grillée.

HÂTEUR, n. m. (du mot inus. *hâte,* broche.) Anc. Officier des cuisines royales, dont l'emploi est d'avoir soin que les viandes qui sont à la broche, qu'elles soient rôties à propos : HÂTEUR *de la bouche du roi.* (Acad.)

HÂTIER, n. m. (anc. *hastier,* broche.) Sorte de grand chenet de cuisine, qui a plusieurs crochets de fer, placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on appuie les broches pour les faire tourner :

Lors l'époux entre, et voit au feu le membre,
Accompagné de maint et maint pigeon,
L'un au *hâtier,* les autres au chaudron. (La Font.)

HÂTIF, IVE, adj. (*hâte.*) Pron. *hâ-tif, tiv.* — Précoce, par oppos. à Tardif. Il se dit propr. des légumes, des fruits, des fleurs, etc., qui viennent avant le temps ordinaire : *Fruits* HÂTIFS. *Pois* HÂTIFS. *Cerises* HÂTIVES.

— Par extens. Il se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement : *Le développement du corps ne doit pas être trop* HÂTIF. *Les esprits* HÂTIFS *ne sont pas toujours ceux qui réussissent le mieux dans la suite.* (Acad.)

Syn. Hâtif, précoce, prématuré. *Hâtif* qualifie tout ce qui vient de bonne heure, et ne marque aucune autre idée que celle de diligence ; *précoce* joint à l'idée de diligence celle de devancer la saison ordinaire, et s'applique particulièrement aux choses du jardinage ; *prématuré,* outre l'idée de précocité, exprime celle d'une maturité artificielle ; il se dit spécialement des fruits. *Hâtif* ne désigne que l'antériorité d'une espèce sur l'autre ; mais *précoce* marque une maturité naturelle, qui résulte d'un climat propice ou d'une culture soignée ; quant à *prématuré,* il désigne une anticipation malheureuse sur le temps.

HATIK, n. m. Cheval arabe né d'un étalon et d'une cavale de charge.

* **HÂTILLE,** n. f. Pron. *hâ-ti-y.* — Art culin. Morceau de porc frais bon à rôtir, et quelquefois les poumons, le cœur, etc. : *Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la* HÂTILLE *et du boudin.*

— Prov. *Donner de la hâtille à quelqu'un,* lui donner des coups de bâton.

* **HÂTIVEAU,** n. m. (*hâtif.*) Pron. *hâ-ti-vô.* — Sorte de poire lisse, qui mûrit des premières : *Du* HÂTIVEAU. *Une poire de* HÂTIVEAU.

— Espèce de pois hâtifs.

* **HÂTIVEMENT,** adv. Pron. *hâ-tiv-man.* — Avant le temps ordinaire, en parl. des fruits hâtifs et des fleurs hâtives : *Faire venir des fleurs et des fruits* HÂTIVEMENT.

HATIVETÉ, n. f. (*hâtif.*) Hortic. Croissance hâtive en parl. des fruits, des fleurs et des plantes qui viennent avant le temps ordinaire : *Le plus ou le moins de* HÂTIVETÉ *des fleurs et des fruits dépend du plus ou du moins de soin qu'on apporte à les cultiver.* (Acad.) | Peu usité.

HATURE, n. f. Techn. Plaque de fer triangulaire, qui fait saillie sur une serrure.

* **HAUBANER,** v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mar. Assujettir un mât, etc., avec des haubans.

— Constr. Assujettir une chèvre.

HAUBANS, n. m. pl. Pron. *hô-ban.* — Mar. Gros cordages qui vont, en forme d'échelles, de la tête des mâts au bord du navire ou des hunes, et qui servent principalement à soutenir les mâts contre l'effort du roulis : *Les grands* HAUBANS *ou* HAUBANS *du grand mât.* HAUBANS *de misaine, d'artimon, de hune,* etc. (Acad.) *J'étais sur le gaillard d'arrière, me tenant accroché aux* HAUBANS *du mât d'artimon.* (B. de St-P.)

— Mar. et constr. Tous les cordages qui maintiennent un objet dans une position perpendiculaire. | *Haubans à colonne,* ceux qui se composent d'une pantoire et d'un palan. || *Chaîne de haubans,* assemblage de cordages à l'aide desquels on peut monter sur les mâts.

HAUBERGEON, n. m. (dimin. de *haubert.*) Pron. *hô-ber-jon.* — Petit haubert. Espèce d'armure ou cotte de mailles de fer, dont un chevalier possesseur de fief était obligé de se vêtir dès l'âge de 21 ans : *Cette maison avait évidemment appartenu jadis à des faiseurs d'*HAUBERGEONS, *à quelques maîtres dont le métier ne haissait pas le plein air.* (H. de Balz.)

— Prov. *Maille à maille se fait le haubergeon,* en travaillant peu à peu, mais constamment, à une chose, on parvient à l'achever.

* **HAUBERT,** n. m. (*hals,* cou ; *bergen,* préserver,

all.) Pron. *hô-bèr.* — Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles : *Au matin, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un* HAUBERT *sous son rochet.* (Aug. Thierry.)

— Jurispr. féod. *Fief de haubert,* fief qui obligeait celui qui les possédait d'aller à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAULÉE, n. f. Pron. *hô-lé.* Pêch. Sorte de filet.

***HAUSSE,** n. f. Pron. *hôss.* — Génér. Ce qui sert à hausser : *Mettre une* HAUSSE *à des souliers, à des bottes. Mettre des* HAUSSES *aux pieds d'une table, d'une armoire.* (Acad.)

— Techn. Seconde assise d'un fourneau à réverbère. || Petit coin de bois qui se place à la poignée de l'archet. || Morceau de papier que l'imprimeur colle sur le grand tympan pour rectifier les endroits où l'impression ne vient pas bien. || Petite pièce que le fondeur en caractères ajuste au moule pour faire certaines lettres plus hautes que les autres. || Morceau de bois que le rubanier place sur les potenceaux. || Petit coin que le fabricant de soie emploie pour élever la carette, à mesure que le rouleau d'étoffe grossit.

— Banq. Augmentation de la valeur des effets publics : *Les fonds tendent à la* HAUSSE, *sont en* HAUSSE. *Une* HAUSSE *subite. On ne cesse de spéculer sur la* HAUSSE *et sur la baisse.* (Ph. Chasles.)

Je m'éveille à la *hausse* ou m'endors à la baisse. (C. Del.)

— *Jouer à la hausse,* acheter et promettre de payer, au prix du cours actuel, à une époque déterminée, des effets ou papiers de crédit public, dans l'espoir de les revendre alors à un prix supérieur.

— Artill. Instrument gradué qu'on adapte à la culasse d'un canon pour déterminer l'angle que fait la pièce avec la ligne de mire.

— Écon. rur. Partie d'une ruche qui est composée de plusieurs pièces superposées.

***HAUSSE-COL,** n. m. Pron. *hôss-kol.* — Art milit. Ornement en forme de croissant, ordinairement de cuivre doré, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service : *Des* HAUSSE-COLS. (Acad.)

— Zool. Espèces de colibri : HAUSSE-COL *vert.* HAUSSE-COL *à queue fourchue.* || *Hausse-col-noir,* espèce d'alouette, ou de merle.

***HAUSSEMENT,** n. m. Pron. *hôss-man.* — Action d'élever, de hausser quelque chose. Il se dit particul. d'un mouvement d'épaules, en signe d'indignation ou de mépris : *Il a fait un* HAUSSEMENT *d'épaules.*

— Fig. *Le* HAUSSEMENT *des monnaies,* l'augmentation de leur valeur numéraire. || *Le* HAUSSEMENT *du prix des denrées,* leur renchérissement. || Vieux.

***HAUSSE-PIED.** V. HOCHE-PIED.

***HAUSSE-QUEUE,** n. f. Pron. *hôss-keu.* — Zool. vulg. Le casque tuberculé, espèce de coquille.

— Vulg. La bergeronnette.

***HAUSSER,** v. tr. ou act. 1re conj. (*haut.*) Pron. *hô-cé.* — Élever, rendre plus haut : HAUSSER *un mur, une maison.*

— Lever en haut : HAUSSER *les bras, la jambe.*

— *Hausser les épaules,* les lever en signe de dédain, de mépris, d'incrédulité : *Ils* HAUSSÈRENT LES ÉPAULES, *et s'en allèrent sans rien dire.* (Mich.) *Quand Jacques entendait prononcer les mots récompenses ou châtiments, il* HAUSSAIT LES ÉPAULES. (Dider.)

— Fam. HAUSSER *le coude,* boire beaucoup : *Il aime à* HAUSSER LE COUDE. (Acad.)

— Dans le m. sens : HAUSSER *le temps. C'est mon avis de faire une pause et de* HAUSSER *la gourde.* (Dider.)

— Fig. Augmenter : HAUSSER *la paye d'un soldat;* HAUSSER *le prix du pain.* HAUSSER *le prix des monnaies.* (Acad.)

D'un buste, d'un tableau le temps *hausse* le prix.
(Mme Desh.)

Les artisans voulaient qu'on abaissât le prix du vin et du blé; les laboureurs et les vignerons voulaient qu'on le HAUSSÂT. (St-M.-Girard.)

— Mor. HAUSSER *le cœur, le courage à quelqu'un,* lui donner du cœur, lui élever le courage : *Cette alliance, cette place, cette succession lui a bien* HAUSSÉ LE CŒUR. (Acad.) || Vieux.

— Mus. Élever : HAUSSER *la voix. Il n'est pas nécessaire de* HAUSSER *le ton. Cette guitare est montée trop bas, il faut la* HAUSSER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Hausser le ton,* prendre, dans ses discours, un ton de menace ou de supériorité.

— Mar. HAUSSER *un vaisseau,* s'en approcher afin de le reconnaître.

— Fam. : HAUSSER *d'un ton,* parler avec plus d'autorité.

— V. intr. Devenir plus haut, plus élevé : *La rivière* A HAUSSÉ. *Les prix* ONT HAUSSÉ.

— Fig. et fam. HAUSSER *d'un cran,* se dit de certaines choses qui augmentent d'une très-petite quantité : *Sa fortune, son crédit n'a pas* HAUSSÉ *d'un cran.* (Acad.)

— *Avoir une épaule qui* HAUSSE, avoir une épaule plus haute que l'autre.

— Mar. *La terre, un navire hausse,* se dit lorsqu'on s'en approche et qu'une plus grande partie paraît au-dessus de l'eau.

— Fig. Se dit des choses dont la valeur, dont le prix augmente : *Le cours du change, des actions, de la rente, a* HAUSSÉ *depuis quelques jours.* (Acad.)

= **Se hausser,** v. pr. S'élever : SE HAUSSER *sur la pointe des pieds.*

Se hausser sur ses pieds. (Boil.)

— Fam. *Le temps* SE HAUSSE, il commence à s'éclaircir.

— Mor. S'élever; quitter son rang pour un rang plus élevé : *Reconnaissez le héros, qui, toujours égal à lui-même, sans* SE HAUSSER *pour paraître grand, sans s'abaisser pour être civil et obligeant, se trouve naturellement tout ce qu'il doit être envers tous les hommes.* (Boss.)

Je ne voudrais pas, moi, pour *me hausser* d'un cran,
Vendre ma liberté cent mille écus par an. (C. Del.)

— Prov. et fig. : *Il ne* SE HAUSSE *ni se baisse,* il est tranquille, sans inquiétude.

***HAUSSIER,** n. m. Pron. *hô-sié.* — Comm. Spéculateur qui joue à la hausse sur les fonds publics; qui cherche à en faire hausser le cours.

***HAUSSIÈRE,** n. f. Mar. V. AUSSIÈRE.

HAUSSOIR, n. m. Pron. *hô-çoar.* — Techn. Clôture mobile d'une écluse.

***HAUSTELLÉ, ÉE,** adj. (*haustellum,* suçoir; lat.) Zool. Qui est muni d'un suçoir saillant.

***HAUT, AUTE,** adj. (*altus;* lat., m. sign.) Pron. *hô, hôtt.* — Élevé, grand; par oppos. à Bas, petit : *On apercevait de loin de* HAUTES *montagnes.* (J.-J. R.) *Un* HAUT *clocher. Les Lapons sont* HAUTS *de quatre pieds et demi au plus.* (Regn.) *L'autruche est un oiseau très-*HAUT *des jambes.* (Buff.)

— Qui est situé plus haut : *Le plus* HAUT *étage d'une maison. Au plus* HAUT *degré.* (Acad.)

— Qui s'élève haut dans les airs : *L'aigle a le vol très-*HAUT. (Acad.)

— Mar. : *Bâtiment de* HAUT *bord,* fort élevé au-dessus de l'eau. || V. HAUT-BORD.

— Fig. *Prendre un vol trop* HAUT, s'élever plus qu'on ne doit; faire plus de dépense qu'on ne peut.

— Fauconn. *Haut vol* ou *haute volerie,* se dit de la chasse du faucon sur les hérons, les grues, etc.

— En parl. d'un lieu éloigné de la mer; proche de la source d'une grande rivière : *La* HAUTE *Allemagne. La* HAUTE *Égypte. Le* HAUT *Rhin, la* HAUTE *Marne.* || S'il forme avec le nom une seule expression, il prend le trait d'union : *Le département du* HAUT-*Rhin, etc.*

— *Haute ville,* par oppos. à *Basse ville,* la partie d'une ville qui domine l'autre par son élévation.

— *Le* HAUT *bout d'une table,* la place d'honneur.

— Droit, élevé : *Marcher la tête* HAUTE.

— Fig. : *Il peut aller partout la tête* HAUTE, se montrer partout sans rien craindre.

— Man. : *Tenir la bride haute,* la tenir courte.

— Fig. et fam : *Tenir la bride haute à un jeune homme,* lui laisser peu de liberté.

— *Tenir la main haute à quelqu'un,* ne lui rien passer.

— Profond : *L'eau est fort* HAUTE *en tel endroit.*

— *Les eaux sont* HAUTES, *la rivière est* HAUTE, se dit d'une rivière qui est plus grosse qu'à son ordinaire.

— *La marée, la mer est* HAUTE, a son plus haut point d'élévation.

— Mar. *Haute marée* ou *marée haute,* le point le plus élevé de la marée; l'heure à laquelle la marée atteint ce point. || *Haute marée* se dit aussi des marées les plus fortes de l'année : *Les plus* HAUTES *marées ont lieu dans les syzygies.*

— *La* HAUTE *mer,* la pleine mer.

— Phys. : *Température* HAUTE, élevée : *Si la température générale du globe eût été, aux époques reculées, ou plus* HAUTE *ou plus basse, son volume, par l'effet de la dilatation ou de la contraction, aurait été plus grand ou plus petit.* (Arag.)

— Mus. Élevé, aigu : *Ton* HAUT. *Votre violon est trop* HAUT.

— Fig. et fam. : *Le prendre d'un ton, sur un ton* HAUT, prendre un ton menaçant, arrogant.

— En parl. de la voix, Sonore : *Avoir la voix* HAUTE, *la parole trop* HAUTE. *Réciter à* HAUTE *voix.*

— Fam. *N'avoir pas une parole plus* HAUTE *que l'autre avec quelqu'un,* n'avoir pas de débat : *Jamais nous n'avons eu* UNE PAROLE PLUS HAUTE QUE L'AUTRE *au sujet de Mahomet et de Brama.* (Volt.)

— Fig. et fam. : *Jeter, pousser les* HAUTS *cris,* se récrier, se plaindre hautement.

— *Messe* HAUTE, messe chantée.

— HAUT *prix,* valeur très-élevée : *Les denrées sont à très-*HAUT *prix.*

— Fig. : *Il met ses services à très-*HAUT *prix,* il fait payer très-cher ceux qu'il rend.

— Pop. : *Le* HAUT *mal,* l'épilepsie ou le mal caduc.

— Comm. : *Les blés, les vins sont* HAUTS, sont d'un prix très-élevé.

— Banq. : *L'argent est* HAUT, on n'en trouve qu'à un gros intérêt. || Peu usité.

— Fig. Grand, supérieur, excellent, éminent, distingué dans son genre; il se dit des personnes et des choses : *De* HAUTS *emplois. De* HAUTES *fonctions. De* HAUTES *dignités. Les* HAUTS *faits. Une* HAUTE *naissance. Les* HAUTES *classes de la société. De* HAUTES *pensées. De* HAUTES *conceptions.* HAUTE *estime. Avoir une* HAUTE *opinion, une* HAUTE *idée de quelqu'un.* (Acad.)

Il n'est pas toujours bon d'avoir un *haut* emploi. (La F.)
Soyez attentifs, vous, leur maître après Dieu;
Vous, féaux chevaliers, vous, seigneurs de *haut* lieu. (C. Del.)

— Fam. *En haut lieu,* dans le grand monde, parmi les personnages puissants, influents : *Il en est question en* HAUT LIEU.

— HAUT *et puissant seigneur,* HAUTE *et puissante dame,* titres donnés aux princes et aux princesses.

— *La* HAUTE *magistrature, le* HAUT *commerce,* les premiers magistrats, les grands commerçants.

— *La chambre* HAUTE, se dit de la chambre des lords dans le parlement d'Angleterre.

— *Les* HAUTES *classes d'un collége,* la philosophie, la rhétorique et les mathématiques spéciales.

— *Les* HAUTES *sciences,* la théologie, la philosophie et les mathématiques.

— *Le* HAUT-*style,* le style élevé, soutenu.

— Jeu : *Les* HAUTES *cartes,* celles qui ont le plus de valeur.

— *L'exécuteur de la* HAUTE *justice, le maître des* HAUTES *œuvres,* le bourreau.

— *Ce mets est de* HAUT *goût,* d'un goût relevé, très-épicé.

— Fam. *C'est un cadet de haut appétit,* c'est un jeune homme à qui tout semble bon, ou qui aime à faire beaucoup de dépense.

— Fig. et fam. *Emporter quelque chose de* HAUTE *lutte,* venir à bout de quelque chose par autorité, par force.

— *Une* HAUTE *antiquité, une antiquité* fort reculée.

— En mauv. part. Excessif en son genre : *Il a fait une* HAUTE *sottise.*

— HAUTE *trahison,* se dit des crimes qui intéressent la sûreté de l'État.

— *Être haut en couleur,* avoir le visage rouge, coloré : *Vous voyez qu'il n'est point d'homme dans Paris plus* HAUT EN COULEUR *et plus rouge de visage que lui.* (Brueys.)

— Fier, orgueilleux, impérieux : *C'est un homme* HAUT. *Avoir un air* HAUT. (Acad.) *Je savais bien que votre âme était* HAUTE, *mais je ne soupçonnais pas qu'elle fût grande.* (Montesq.) *Seule, la liberté substitue de temps à autre à l'amour du bien-être des passions plus énergiques et plus* HAUTES. (A. de Tocquev.)

— Prov. *Avoir le cœur haut et la fortune basse,* être fier et pauvre.

— Diplomat. *Les* HAUTES *puissances contractantes,* les princes souverains entre lesquels se conclut un traité.

— HAUT *appareil,* grande magnificence : *Ce prince fit son entrée dans le plus* HAUT APPAREIL *qu'on ait jamais vu.* (Acad.)

— Chir. *Haut appareil,* manière de faire l'opération de la taille.

— Phys. *Haute pression,* pression considérable : *Machine à vapeur à* HAUTE *pression.*

— Eaux et for. *Haute futaie,* se dit des bois de grands chênes, de grands hêtres, etc., qui ne sont pas réglés en coupe ordinaire, comme les bois taillis : *Bois de* HAUTE FUTAIE.

— *Haute tige,* ou *arbre à haute tige,* arbre fruitier dont on laisse la tige s'élever.

— Écrit. sainte, *Hauts lieux,* des collines, des montagnes où l'on sacrifiait à Baal : *Sacrifier sur les* HAUTS LIEUX.

— *Le carême est haut,* se dit lorsque le carême ne commence qu'au mois de mars.

— Fig. et fam. *Mettre le carême bien haut,* exiger

des choses trop difficiles; promettre une chose qui n'arrivera pas de longtemps.

— Blas. *Épée haute*, épée droite.

— *Le haut allemand*, celui qu'on parle dans la haute Saxe.

— Prov. et fig. *C'est du haut allemand pour moi*, je n'y comprends rien, je n'y entends rien.

— Féod. *Haute justice*, juridiction seigneuriale qui connaissait de toutes les affaires, à l'exception des cas royaux. || *Haut justicier*, seigneur qui avait le privilége de haute justice.

— *Haute cour de justice*, tribunal extraordinaire établi pour connaître des accusations admises par le Corps législatif, soit contre ses propres membres, soit contre les membres du Directoire exécutif.

— Man. *Haut du devant, Haut du derrière*, avis que donne le maître d'équitation pour avertir l'élève de faire lever la tête ou la croupe de son cheval.

— Prov. *Porter son bois haut*, faire grande figure dans le monde; se donner des airs supérieurs à son mérite ou à sa condition.

* **HAUT**, n. m. Pron. *hô*. — Élévation, hauteur : *Cette maison a tant de toises de* HAUT.

— *Tomber de son haut*, tomber de toute sa hauteur. || Fig. et fam. Être extrêmement surpris d'une chose : *Je fus si fort surpris que j'en pensai* TOMBER TOUT DE MON HAUT. (La F.) *Je tombe de mon* HAUT. (Dest.)

— Fig. et fam. *Il y a du* HAUT *et du bas, des* HAUTS *et des bas dans la vie*, la vie est mêlée de biens et de maux : *N'admirez-vous pas comme notre vie est mêlée de* HAUT ET DE BAS? (Volt.)

— Fam. *Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans l'humeur, dans l'esprit, dans la conduite, dans les ouvrages de cet homme*, on y remarque de grandes inégalités. || Dans le m. sens, *avoir des* HAUTS *et des bas, etc., etc.*

— Le faîte, le sommet, la partie supérieure : *Le* HAUT *d'une tour, d'une montagne, d'un clocher : Le* HAUT *de la tête; le* HAUT *d'une page, d'un tableau.*

Descends du *haut* des cieux, auguste Vérité! (Volt.)

Regarder de HAUT *en bas.* (Acad.) *Nous visitâmes la maison depuis le* HAUT *jusqu'en bas.* (Lesage.)

— Fig. et fam. *Traiter quelqu'un du haut en bas, de haut en bas*, le traiter avec dédain, avec hauteur.

Traitent-ils d'assez *haut* l'auteur qui les nourrit?
(C. Del.)

Voyez que l'impudente, en coquine parfaite,
Au lieu de se cacher, du *haut en bas* me traite! (E. Aug.)

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut en bas*, le regarder avec mépris. || Dans le m. sens, *Regarder quelqu'un du* HAUT *de sa grandeur.* (Acad.)

— Mus. *La voix de ce chanteur est belle dans le haut*, elle est propre à bien rendre les sons aigus, les notes élevées.

— *Sur le haut du jour*, vers le midi. || Vieux.

— *Le haut du pavé*, la partie la plus haute du pavé. || *Céder le* HAUT *du pavé à une dame*, lui faire les honneurs.

— *Tenir le haut d'une affaire, le haut de la conversation*, diriger une affaire, une conversation : *Il faisait les honneurs du salon, tenait le* HAUT DE LA CONVERSATION, *chantait admirablement, et dirigeait les concerts.* (G. Sand.)

— *Gagner le haut*, s'enfuir. || Plus souv. *Gagner le large.*

— *Aller par haut et par bas*, vomir et aller à la selle : *Cette drogue fait aller* PAR HAUT ET PAR BAS.

— Absol. *Le Très-Haut*, Dieu :

Colère du *Très-Haut*, si ta voix me l'ordonne,
Un ordre encore! un signe! et marche devant moi.
(C. Del.)

= **Hauts**, n. m. pl. Mar. Partie d'un bâtiment qui s'élève au-dessus de l'eau : *Les* HAUTS *d'un navire*, les gaillards, la dunette, et aussi la partie émergée.

* **HAUT**, adv. Dans la partie la plus haute : *Monter* HAUT. *Être* HAUT *perché. On a logé un peu* HAUT *le primat d'Occitanie.* (Le Franc.) *Il demeure deux étages plus* HAUT. *Le coup est parti de plus* HAUT. (Acad.)

— Fig. : *On met les anciens bien* HAUT, *pour abaisser les contemporains.* (Fonten.)

— *Plus haut*, ci-dessus, dans ce qui précède : *Nous avons vu plus* HAUT *que... Ainsi qu'il a été dit plus* HAUT. (Acad.)

— *Reprendre une chose de plus haut*, la raconter en la reprenant d'un temps plus éloigné : *Les nymphes le prient de leur raconter son histoire. Il la reprend d'*UN PEU HAUT. (Andr.)

— Fig. et mor. Dans le domaine des grandes choses, des grandes idées, des grands sentiments : *J'ai placé* HAUT *mon ambition.* (Acad.) *Il faut avoir le cœur placé* HAUT *pour verser certaines larmes.* (Chateaubr.) *Son génie ne s'était pas encore élevé si* HAUT.

Mes vœux tendent plus *haut* : oui, je fus prince à Rhodes,
Général à Zara, doge à Venise : eh bien,
Je ne veux pas descendre, et me fais citoyen. (C. Del.)

— Man. *Cheval* HAUT *monté*, dont les jambes sont trop hautes.

— Fam. *Être pendu haut et court*, être mis à la potence.

— Prov. *Haut le pied*, allons, partons; allez, partez. || Par anal. *Faire haut le pied*, disparaître tout d'un coup, s'enfuir.

— *Renvoyer des chevaux haut le pied*, les renvoyer sans être attelés ni montés.

— Fam. et substantiv. *Haut le pied* se dit d'un homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement fixe, et qui peut disparaître d'un moment à l'autre : *Ne lui prêtez point d'argent, c'est un* HAUT *le pied.*

— *Mener un cheval haut la main*, tenir haut les rênes pour le soutenir, ou lui donner la facilité de lever le devant, et de faire des courbettes.

— Comm. *Monter haut*, s'élever à un prix considérable.

— *Parler haut*, à haute voix. || Fig. *Parler haut*, avec autorité.

— *Le prendre haut, très-haut*, parler sans ménagement, avec arrogance :

Mais, mon petit monsieur, *prenez-le* un peu *moins haut*.
(Mol.)

— Fig. *Penser tout haut*, faire connaître sa pensée sans détour : *S'entretenir avec son ami c'est* PENSER TOUT HAUT. (La Rochef.) *Il faut* PENSER *tout* HAUT *devant son ami.* (M^me de Lambert.)

— Fig. *Porter haut la tête*, être fier; et ellip. *Portez-le moins* HAUT. (Mol.)

— Mus. Dans un ton haut : *Sa voix ne peut pas monter plus* HAUT. *De ma vie, je n'ai entendu de femme monter si* HAUT. (M^me de Sév.)

— Jeu. *Couper haut*, mettre un fort atout, pour obliger son adversaire à en jouer un plus fort.

= **En haut, là haut**, loc. adv. Dans le lieu qui est le plus haut, qui est au-dessus : *Aller, monter en* HAUT. *Il est* LÀ HAUT. *Mouvement de bas en* HAUT.

= **Là haut**, Dans le ciel : LÀ HAUT *réside un juge incorruptible.* (Acad.)

= **Par en haut**, loc. adv. Par le haut :

= **D'en haut**, loc. adv. Du ciel : *On sent que l'autorité des docteurs de l'Église vient* D'EN HAUT. (Fén.) *L'éloquence n'est inspirée* D'EN HAUT *que pour enflammer les hommes à la vertu.* (Boss.)

— Par anal. : *Les idées viennent toujours d'*EN HAUT. (Lam.) *Souvenez-vous que la puissance vous a été donnée* D'EN HAUT; *que l'usage en doit être saint comme l'origine en est sainte.* (Mass.)

— Par anal. De l'autorité supérieure; et par extens. De la cour : *L'ordre vient* D'EN HAUT. *L'exemple vient d'*EN HAUT. *Il est informé de tout ce qui s'agite dans le conseil d'*EN HAUT. (Mol.)

= **En haut de**, loc. prép. Dans le haut, aux derniers étages : *Il est tout* EN HAUT *de la maison.*

= **Haut et bas**, loc. adv. Entièrement : *Se soumettre* HAUT ET BAS *à l'arbitrage de quelqu'un*, s'en rapporter aveuglément à son opinion. || Vieux.

* **HAUT-À-BAS**, n. m. Pron. *hô-ta-bâ*. — Porte-balle, petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. || Vieux.

HAUT-À-HAUT, n. m. Pron. *hô-ta-ô*. — Chass. Cri d'un chasseur pour appeler son camarade, et lui signaler la voie du cerf.

* **HAUTAIN, AINE**, adj. (*haut.*) Pron. *hô-tain, tènn*. — Fier, orgueilleux : *C'est un homme* HAUTAIN. *Une humeur* HAUTAINE. (Acad.)

En quel temps a-t-on vu l'impiété *hautaine*
Lever contre le ciel un front plus sourcilleux? (J. B. R.)
La prude méprisante avec ses airs *hautains*
Prend un ton doucereux. (Dufresny.)

— Fauconn. Il se dit d'un faucon qui vole très-haut et qui a de belles ailes.

* **HAUTAINEMENT**, adv. Pron. *hô-tènn-man*. — D'une manière hautaine. || Peu usité.

* **HAUTBOIS**, n. m. Pron. *hô-boua*. — Mus. Instrument à vent et à anche : *Le* HAUTBOIS *au son clair.* (Lam.) *Le* HAUTBOIS *a sur tous les esprits le pouvoir d'éveiller des images champêtres.* (H. de Balz.)

Ton père était aveugle, et jouait du *hautbois*.
(Boursault.)

— Musicien, artiste qui joue du hautbois : *Il est premier* HAUTBOIS *à l'Opéra. C'est un excellent* HAUTBOIS. (Acad.)

— *Quinte de hautbois*, le cor anglais. || *Basse de hautbois*, le basson. || *Contre-basse de haut-bois*, le contre-basson.

— Jeu de l'orgue, compris parmi les jeux d'anches.

— Prov. *Jouer du hautbois*, abattre une futaie qu'il ne faudrait pas encore couper.

= **Haut-bord**, n. m. (VAISSEAU DE.) Mar. anc. Vaisseau de ligne, par oppos. aux bâtiments bas de bord, tels que les galères.

— *Capitaine de haut-bord*, capitaine de vaisseau.

* **HAUT-DE-CHAUSSES**, n. m. Pron. *hôd-chôss*. — Cost. Partie du vêtement de l'homme, qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux : *Il s'en faut plus d'un grand demi-pied que leurs* HAUTS-DE-CHAUSSES *ne soient assez larges.* (Mol.) *Je voudrais bien savoir si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un* HAUT-DE-CHAUSSES. (Id.)

Voulez-vous des muguets m'inspirer les manières,
M'obliger à porter de ces petits chapeaux
Qui laissent éventer leurs débiles cerveaux...
Et de ces cotillons qu'on nomme *hauts-de-chausses*?
(Mol.)

* **HAUT-DESSUS**, n. m. Pron. *hôd-çu*. — Anc. mus. Partie supérieure des dessus chantants. || On dit aujourd'hui, *Premier dessus*.

HAUTE-BONTÉ, n. f. Pron. *hôtt-bon-té*. — Hortic. Grosse pomme qui mûrit en automne.

* **HAUTE-CONTRE**, n. f. Pron. *hôtt-kontr*. — Mus. Celle des quatre parties de la voix qui est entre le dessus et le ténor.

— Celui qui a une voix de haute-contre : *Pour les voix nous perdrons seulement six basses-tailles, quatre* HAUTES-CONTRES. (Regn.)

* **HAUTE-LISSE**, n. f. V. LISSE.

* **HAUTEMENT**, adv. Pron. *hôtt-man*. — A voix haute; publiquement, ouvertement : *Donnons-lui* HAUTEMENT *ce titre.* (Boss.)

— Hardiment, avec vigueur : *Nous ne louons* HAUTEMENT *que ce que nous pouvons critiquer de même.* (M^me de Staël.)

— Avec fierté, orgueil : *Les Romains pensaient* HAUTEMENT, *mais ils parlaient avec modération.* (Fén.)

* **HAUTE-SOMME**, n. f. Pron. *hôtt-çom*. — Mar. Dépense extraordinaire que fait un armateur. || Pl. *Des* HAUTES-SOMMES.

* **HAUTESSE**, n. f. Pron. *hô-tèss*. — Titre qu'on donne au sultan : *Un firman de* SA HAUTESSE.

* **HAUTE-TAILLE**, n. f. Pron. *hôtt-ta-y*. Mus. Voix moyenne, la deuxième des quatre parties de la musique. || Au pl. *Des* HAUTES-TAILLES. || Vieux.

* **HAUTEUR**, n. f. (*altitudo*; lat., m. sign.) Pron. *hô-teur*. — Dimension d'un corps en tant qu'il est haut : *La* HAUTEUR *d'un mur, d'un rocher. La* HAUTEUR *d'une montagne. La* HAUTEUR *de la marée.* (Acad.) *Les lions de petite taille ont environ trois pieds et demi de* HAUTEUR. (Buff.) *Il y a assez d'eau dans la mer pour couvrir la surface du globe d'une* HAUTEUR *de six cents pieds.* (Buff.)

— Colline, éminence : *Gagner les* HAUTEURS.

— *Tomber de sa hauteur*, tout de son long.

— Archit. *Bâtiment arrivé à hauteur*, bâtiment dont les assises sont assez élevées pour recevoir la charpente.

— *Hauteur d'appui*, élévation d'environ trois pieds.

— *Hauteur de marche*, élévation de six pouces.

— Élévation d'un corps au-dessus de la terre ou d'une surface : *Les aigles volent à une très-grande* HAUTEUR.

— Astr. *Hauteur* ou *élévation d'un astre*, l'arc d'un cercle vertical compris entre l'astre et l'horizon. Les hauteurs des astres se distinguent en *apparentes* et en *vraies*. La hauteur *apparente* est celle qu'on observe avec les instruments; la hauteur *vraie* est celle qu'on obtient par le calcul.

— *Hauteur méridienne*, distance d'un astre à la terre, au moment où il passe par le méridien, compris entre l'astre et l'horizon. Cette hauteur est la plus grande de toutes; elle sert à trouver la déclinaison de l'astre.

— *Hauteur de l'équateur*, arc compris entre l'équateur et le point où se trouve l'observateur.

— *Hauteur du pôle*, arc compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est : *La* HAUTEUR DU PÔLE *tient le milieu entre la plus grande et la plus petite* HAUTEUR *des étoiles qui ne se couchent jamais.* (Laplace.)

— *Prendre la hauteur du soleil*, observer l'élévation du soleil à midi.

— Géogr. *Hauteur des montagnes*, élévation du sommet des montagnes au-dessus du niveau de la mer. || *Hauteur absolue*, hauteur d'une montagne, d'un lieu au-dessus du niveau de la mer. || *Hauteur rela-*

tive, hauteur d'une montagne au-dessus du sol sur lequel elle s'appuie.

— Géom. Élévation d'un objet au-dessus de la surface de la terre. ‖ Distance d'un point à une ligne et d'une ligne à un plan : HAUTEUR *d'un triangle* ou *d'une pyramide*, longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base ; HAUTEUR *d'un parallélogramme*, perpendiculaire abaissée d'un point quelconque d'un de ses côtés sur le côté opposé.

— Profondeur : *La mer a tant de brasses de* HAUTEUR. *Ils jetèrent la sonde pour prendre la* HAUTEUR. (Acad.)

— Art mil. *Hauteur d'un bataillon*, quantité de rangs qui le composent.

— Fig. Ce qui est supérieur, d'un ordre élevé : *Des vérités dont la* HAUTEUR *les étonne.* (Boss.) *Son génie ne parvint à cette* HAUTEUR *qu'après de longs efforts.* (Acad.)

Cette *hauteur* divine
Où n'atteignit jamais la faiblesse latine. (Boil.)

— *Être à la hauteur de quelqu'un*, être en état de le comprendre : *Peu d'esprits* SONT À LA HAUTEUR *de ce grand génie.* (Acad.)

— *Être à la hauteur de la situation*, avoir les qualités nécessaires pour se tirer heureusement d'affaire, dans un cas donné.

— *Être à la hauteur du siècle*, n'être pas étranger aux connaissances, aux idées, aux opinions du temps où l'on vit, en suivre le progrès. Dans le m. sens : *Cet homme, ce livre n'est point à la* HAUTEUR *des connaissances actuelles.*

— Fig. Fermeté, fierté : *Son âme a toute la* HAUTEUR *de la vertu.* (Barthél.) *Il a beaucoup d'esprit, et la* HAUTEUR *qui s'accorde avec les grâces.* (Volt.) *La haine s'augmenta par la* HAUTEUR *avec laquelle le cardinal traita tout le monde à son retour.* (La Rochef.)

— Au pl. Actions, paroles hautaines, insolentes : *Aux vues étroites de la médiocrité, ils joignirent toutes les* HAUTEURS *du despotisme.* (Thom.) *Il menace, il tremble ; il mêle des* HAUTEURS *ridicules avec des bassesses indignes.* (Fén.)

Essuyez son ennui, ses dédains, ses *hauteurs*. (Desmah.)

— En mauv. part. Arrogance, orgueil : *Il a été nourri dans des idées de faste et de* HAUTEUR. (Fén.) *C'était une veuve qui avait des mœurs, de la naissance, de la fortune et de la* HAUTEUR. (Dider.)

La *hauteur* n'a jamais produit que des malheurs.
(La Chauss.)

* **HAUT-FOND**, n. m. Mar. V. BAS-FOND.

* **HAUTIN**, n. m. Pron. *hô-tain.* — Agric. Vigne à tige haute : *La vigne tenue en* HAUTIN *sollicite quatre labours ; celle à basse tige n'a qu'un temps pour les labours.*

— Zool. vulg. Petit poisson du genre de l'Argentine.

* **HAUT-LE-CORPS**, n. m. Pron. *hôl-kor.* — Man. Saut, bond que fait un cheval : *Ce cheval fait des* HAUT-LE-CORPS. *Il s'avançait par bonds et* HAUT-LE-CORPS. (Chateaubr.)

— Fig. et fam. Les premiers mouvements d'un homme auquel on fait des propositions qui le révoltent, ou d'un homme qui éprouve une grande surprise : *Cette proposition lui fit faire un* HAUT-LE-CORPS. *Il fit un* HAUT-LE-CORPS *en me voyant paraître.* (Ac.)

* **HAUT-PENDU**, n. m. Pron. *hô-pan-du.* — Mar. Nuage noir et isolé qui passe très-vite, et produit ordinairement un grain.

* **HAUTURIER, IÈRE**, adj. (*hauteur.*) Anc. mar. : *Pilote hauturier*, pilote qui savait se diriger en pleine mer, par l'observation des astres par oppos. à *Pilote côtier.* ‖ *Navigation hauturière*, navigation de long cours par oppos. à *Cabotage.*

* **HÂVE**, adj. des 2 g. (*havir.*) Pâle, maigre et défiguré : *Avoir le visage* HÂVE. *Il était horriblement* HÂVE. (Acad.) *Je la trouvai dans un état horrible,* HÂVE, *livide et presque fou.* (G. Sand.) *Je ne voyais autour de moi que figures* HÂVES, *maigres et terribles.* (Ph. Chasles.)

* **HAVEAU**, n. m. Pron. *ha-vô.* — Techn. Outil des sauniers qui sert à unir l'aire.

* **HAVÉLÉE**, n. f. Pron. *hav-lé.* — Techn. Sillon dans l'aire que le saunier fait avec le haveau.

* **HAVENAN** ou **HAVENET**, n. m. Pron. *hav-nan, hav-nè.* — Pêch. Petit filet en forme de sac, adapté à deux perches croisées, ou monté sur un cerceau.

* **HAVERON**, n. m. Agric. Avoine sauvage, folue.

* **HAVET**, n. m. Pron. *ha-vè.* — Techn. Crochet en fer, outil de fondeur. ‖ Clou à crochet.

— Mar. Grande fourchette dont le coq se sert pour retirer la viande de la chaudière.

* **HAVI, IE**, part. pass. du v. Havir.

* **HAVIR**, v. tr. ou act. 2e conj. (αὔειν, dessécher ; gr.) Art cul. Dessécher la viande, la brûler en dessus en la faisant rôtir à un grand feu sans qu'elle soit cuite en dedans : *Le trop grand feu* HAVIT *la viande.*

— Intransitiv. *La viande* HAVIT *à un trop grand feu.*

* **HAVRE**, n. m. (*apertura*, ouverture ; lat.) Pron. *havr.* Géog. Petit port formé derrière un môle ou une jetée : HAVRE *assuré. Surgir au* HAVRE. *Gagner un* HAVRE. ‖ On ne le dit maintenant que de certains ports qui restent la plupart sans eau à marée basse. (Acad.)

— Fig. Abri, lieu de sûreté.

... N'est-ce pas la loi des fortunes humaines,
Qu'elles n'ont pas de *havre* à l'abri de tout vent? (Mol.)

* **HAVRE-SAC**, n. m. (*haber*, avoine, et *sack*, sac ; all.) Pron. *havr-çak.* — Sac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les effets à son usage, et qui se porte sur le dos à l'aide de deux bretelles : *Le* HAVRE-SAC *d'un soldat. Faire la revue des* HAVRE-SACS. (Acad.)

— Sac que les ouvriers qui voyagent portent sur le dos, et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils : *Le* HAVRE-SAC *d'un garçon de métier.* (Acad.)

* **HAYE**, n. f. Pron. *ha-y.* — Agric. Partie de la charrue appelée aussi *Flèche.*

* **HAYE**, interj. Pron. *ha-y.* — Chass. Terme employé par les piqueurs pour arrêter les chiens qui prennent le change.

* **HAYER**, v. tr. et intr. ou n. 1re conj. (*haie.*) Pron. *ha-ié.* — Agric. Faire une haie : *La saison de* HAYER *est sur la fin de l'hiver.*

* **HAYER**, n. m. (*haie.*) Pron. *ha-ié.* — Droit de prendre dans les forêts des branches pour clore les jardins.

HAYNÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la Guiane.

** **HAYON**, n. m. Pron. *ha-ion.* — Chandelier à chevilles pour étaler les chandelles enfilées.

HAY-SENG, n. m. Pron. *hè-çangh.* — Espèce de poisson dont les Chinois mangent chaque jour.

HAYSUEN et **HISSWIN**, n. m. Pron. *hè-çu-ènn, hiss-ouin.* — Thé de la Chine.

HAYVE, n. f. Pron. *èv.* — Techn. Éminence du panneton qu'on met à certaines serrures, pour empêcher que la clef ne passe à travers.

HAZUR, n. m. Pron. *a-zur.* — Lyre des Hébreux.

* **HÉ**, (*he*, lat.) Interj. fam. qui sert principalement à appeler. HÉ ! *l'ami !* HÉ ! *viens çà.*

— Il s'emploie également, 1° pour avertir d'un danger, d'un risque : HÉ ! *qu'allez-vous faire?* — 2° pour témoigner de la commisération : HÉ, *mon Dieu !* HÉ, *pauvre homme, que je vous plains !* — 3° pour marquer du regret, de la douleur : HÉ, *qu'ai-je fait !* HÉ, *que je suis misérable !* — 4° pour exprimer l'étonnement : HÉ, *bonjour, il y a longtemps qu'on ne vous a vu.* HÉ, *vous voilà? je ne vous attendais pas si tôt.*

— *Hé hé* exprime une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. : HÉ HÉ, *je ne dis pas non.* HÉ, HÉ *pourquoi pas?* (Acad.)

— Il sert également à exprimer le rire. HÉ ! HÉ !

— HÉ BIEN ! s'emploie

— 1° pour réveiller l'attention. HÉ BIEN ! *vous dormez !*

— 2° Pour exciter à faire quelque chose. HÉ BIEN ! *commencez.*

Vous chantiez? J'en suis fort aise ;
Hé bien, dansez maintenant. (La F.)

— 3° Pour interroger : HÉ BIEN ! *qu'en dirons-nous?* HÉ BIEN ! *comment va la santé?*

— 4° Pour exprimer la joie ou la tristesse : HÉ BIEN ! *ne vous l'avais-je pas dit, que vous perdriez votre procès?*

Hé bien ! chacun du moins fut heureux en rêvant.
(Col. d'Harl.)

— HÉ, LÀ ! sert à arrêter, à réprimer, à calmer : HÉ, LÀ ! *tout doucement.* — HÉ, LÀ ! HÉ, LÀ ! *mon petit ami.* (Mol.)

* **HEAUME**, n. m. (*helm* ; all., m. sign.) Pron. *hôm.* — Blas. Casque, habillement de tête d'un homme d'armes.

— Mar. anc. Barre de gouvernail des petits navires.

* **HEAUMER**, v. intr. ou n. 1re conj. Pron. *hô-mé.* — Anc. Fabriquer des heaumes.

— V. tr. ou act. Armer d'un heaume.

* **HEAUMERIE**, n. f. Pron. *hôm-rî.* — Anc. Art de fabriquer des casques, des heaumes, des armures.

— Endroit où l'on fabrique des heaumes.

* **HEAUMIER**, n. m. Pron. *hô-mié.* — Anc. techn. Fabricant de heaumes ; armurier.

HEBDOMADAIRE, adj. des 2 g. (ἑβδομάς, semaine ; gr.) Pron. *èb-do-ma-dèr.* — Qui se renouvelle chaque semaine : *Recueil, journal* HEBDOMADAIRE. *Publications* HEBDOMADAIRES. (Acad.) *Ce dîner* HEBDOMADAIRE *réunissait invariablement les mêmes convives.* (G. Sand.)

— Par extens. Il se dit aussi des auteurs des écrits périodiques qui paraissent toutes les semaines : *Écrivain* HEBDOMADAIRE.

— Méd. *Fièvre hebdomadaire*, fièvre qui paraît toutes les semaines.

HEBDOMADAIREMENT, adv. Par semaine ; toutes les semaines : *Ce recueil paraît* HEBDOMADAIREMENT. ‖ Peu usité.

HEBDOMADE, n. f. Didact. Semaine.

— *Hebdomade d'années*, espace de sept ans.

— Bénéfice d'un hebdomadier.

HEBDOMADIER, n. m. Pron. *èb-do-ma-dié.* — Celui qui est en semaine, dans un chapitre ou dans un couvent, pour faire l'office et y présider.

— Adj. *Chanoine* HEBDOMADIER.

HEBDOMADIÈRE, n. f. Religieuse qui est de semaine pour dire l'office et présider la communauté.

HÉBÉ, n. f. (ἥβη, jeunesse ; gr.) Pron. *è-bé.* — Fig. et poétiq. Jeune et jolie femme : *C'est une* HÉBÉ, *une véritable* HÉBÉ.

— Zool. Couleuvre. Espèce de papillon.

— Bot. Genre de plantes voisines des véroniques.

HÉBERGE, n. f. Anc. Logement.

— Pal. Hauteur déterminée d'un bâtiment élevé contre un mur mitoyen : *Un mur de séparation est censé mitoyen jusqu'à l'*HÉBERGE, *ou la hauteur du premier étage.*

HÉBERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Héberger : *Les voyageurs ont été bien, mal* HÉBERGÉS.

HÉBERGEMENT, n. m. (*herberg*, auberge ; all.) Pron. *é-bèrj-man.* — Action d'héberger.

— Anc. Redevance qui consistait en un certain nombre de repas à donner par an au seigneur.

HÉBERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*hebergen*, loger ; all.) — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *héberg* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous hébergeons, il hébergea*, etc. — Fam. Loger, recevoir chez soi : *Il nous* HÉBERGEA. (Acad.) *Voilà ma petite maison, si vous ne la trouvez pas indigne de vous* HÉBERGER, *on tâchera de vous y désennuyer.* (Danc.) *On le loge dans la meilleure maison, on l'*HÉBERGE *magnifiquement, lui et son monde.* (Mérim.) *Quand on apprit que je savais un peu de latin, ce fut à qui pourrait m'*HÉBERGER *au presbytère.* (Ch. Nod.)

Rarement l'opulence *hébergea* la gaieté. (Saurin.)

— Chateaubriand l'a employé dans ce sens de Régner : *Les cinq oiseaux qui annoncent le printemps, l'hirondelle, le loriot, le coucou, la caille et le rossignol, arrivent avec de tièdes brises qui* HÉBERGENT *dans les golfes de la péninsule armoricaine.*

= **S'héberger**, v. pr. Constr. S'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBÉTANT, part. prés. du v. Hébéter.

HÉBÉTANT, ANTE, adj. Qui hébète, rend stupide : *Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars* HÉBÉTANTS. (Virey.)

HÉBÉTATION, n. f. Pron. *é-bé-ta-cion.* — État de ce qui est émoussé, hébété.

— Manque de sensibilité : *La grossièreté des appétits du cochon dépend de l'*HÉBÉTATION *du goût et du toucher.* (Buff.)

HÉBÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Hébéter : *Être* HÉBÉTÉ. *Les Orientaux ont l'air* HÉBÉTÉS *et ne savent que se résigner à la fatalité dans leurs malheurs.* (Virey.) *La nation était* HÉBÉTÉE *de supplices et de peur.* (Quinet.)

— Adj. Stupide, niais :

Être heureux comme un roi, dit le peuple *hébété* ;
Hélas ! pour le bonheur que fait la majesté ! (Volt.)

— Substantiv. : *C'est un* HÉBÉTÉ. *Il parle, il agit comme un* HÉBÉTÉ. (Acad.)

HÉBÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*hebetare*, émousser ; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *hébét* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *il hébète, ils hébèteront.* — Propr. Émousser, affaiblir l'activité : *L'abus des liqueurs* HÉBÈTE *l'esprit.*

— Rendre stupide : *La trop grande rudesse des maîtres est capable d'*HÉBÉTER *les enfants. L'ivrognerie l'a tout* HÉBÉTÉ. (Acad.) *La manie du moyen âge nous* HÉBÈTE *aujourd'hui.* (Chateaubr.)

= **S'hébéter**, v. pron. Devenir stupide : *Les esclaves s'*HÉBÈTENT. *Les bigots s'*HÉBÈTENT.

Syn. Hébéter, abrutir. *Abrutir*, c'est faire perdre l'usage de la raison au point de rendre semblable

à la brute ; *hébéter*, c'est seulement affaiblir l'esprit et la raison, et les empêcher de se développer.

HÉBICHET, n. m. Crible fait avec des lames de roseaux.

HÉBRAÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-bra-ik.* — Qui appartient aux Hébreux. Il se dit surtout par rapport à la langue : *La langue* HÉBRAÏQUE. *Caractères* HÉBRAÏQUES. *Grammaire* HÉBRAÏQUE. *Bible* HÉBRAÏQUE. (Acad.) *Au XVIe siècle on passait pour hérétique quand on savait un peu de grec et qu'on avait quelque connaissance de la langue* HÉBRAÏQUE. (Andr.) *Chaque jour, Milton, en se levant, se faisait lire un chapitre de la Bible* HÉBRAÏQUE. (Villem.)

— Zool. Il se dit de coquilles et d'animaux dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques.

HÉBRAÏQUEMENT, adv. Pron. *é-bra-ik-mân.* — A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT, part. prés. du v. Hébraïser.

HÉBRAÏSANT, n. m. Pron. *é-bra-i-zan.* — Savant qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture : *C'est un bon* HÉBRAÏSANT. (Acad.)

— Par extens. Observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Évangile ; homme qui en suit aveuglément les maximes ; par allusion aux Hébreux qui s'attachaient scrupuleusement à la lettre de leurs écritures.

HÉBRAÏSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *é-bra-i-zé.* — Philol. Se servir de locutions propres à la langue hébraïque.

— Connaître, étudier l'hébreu.

— Adopter les dogmes, les opinions des Hébreux.

HÉBRAÏSME, n. m. Pron. *é-bra-ism.* — Façon de parler propre et particulière à la langue hébraïque : *Le grec d'Origène est mêlé d'*HÉBRAÏSMES *et de tours étrangers.* (Chateaubr.)

HÉBRAÏSTE, n. m. Synonyme d'Hébraïsant, moins usité quoique plus conforme aux expressions analogues *helléniste, latiniste.*

HÉBREU, n. m. (*Héber*, trisaïeul d'Abraham.) Pron. *é-breu.* — Langue hébraïque ; langue de la famille sémitique : *Il sait l'*HÉBREU *parfaitement.* (Ac.) L'HÉBREU *se parlait en Palestine.*

— Fig. et fam. *Ce que vous dites est de l'hébreu pour moi ; vous me parlez hébreu*, je n'entends rien à ce que vous dites.

— Adj. m. Hébraïque : *Le texte* HÉBREU. *Les livres* HÉBREUX. (Acad.)

HEC, n. m. Pron. *èk.* — Agric. Forte planche qu'on pose sur la vendange, avant de la soumettre à l'action du pressoir.

HÉCATE, n. f. (ἑκατόν, cent ; gr.) Pron. *é-katt.* — Zool. Espèce de tortue d'Amérique. ‖ Petit papillon.

— Amas pyramidal de matières fécales qui encombre les lieux d'aisance.

HÉCATOMBE, n. f. (ἑκατόν, cent ; βοῦς, bœuf ; gr.) Pron. *é-ka-tomb.* — Sacrifice de cent bœufs ou de plusieurs animaux de différente espèce, que les anciens offraient aux dieux : *Offrir une* HÉCATOMBE. *Apaiser le ciel par des* HÉCATOMBES. (Acad.)

HÉCATOMBÉES, n. f. pl. Pron. *é-ka-ton-bé.* — Ant. gr. Fête en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait le premier jour du mois hécatombéon.

— Sacrifice que les cent villes laconiennes offraient en commun.

HÉCATOMBÉON, n. m. Pron. *é-ka-ton-bé-on.* — Chron. Le premier mois du calendrier olympique.

HÉCATOMPHONIE, n. f. (ἑκατόν, cent ; φόνος, meurtre ; gr.) Pron. *é-ka-ton-fo-ni.* — Ant. gr. Sacrifice de cent victimes : *Les Athéniens offraient à Mars une* HÉCATOMPHONIE.

HÉCATONGRAPHIE, n. f. (ἑκατόν, cent ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *é-ka-ton-gra-fi.* — Cent figures contenant des sentences, pensées, etc.

HECTARE, n. m. (ἑκατόν, cent ; ἀρόω, je laboure ; gr.) Pron. *èk-tar.* — Nouvelle mesure de superficie qui contient cent ares, et qui surpasse de très-peu deux arpents anciens : *Une pièce de terre de deux* HECTARES. (Acad.)

HECTIQUE, adj. des 2 g. (ἑκτικός, continu ; gr.) Pron. *èk-tik.* — Pathol. Il se dit d'une fièvre dont le mouvement continu se présente sous la forme chronique ; elle conduit à la mort par une consomption lente mais irrémédiable : *On voit dans les hôpitaux une foule de malades, pâles, maigres, s'avançant chaque jour vers le tombeau avec une fièvre* HECTIQUE *plus ou moins caractérisée et quelquefois sans aucune agitation fébrile appréciable.* (Brouss.) *Les passions fortes produisent des effets prompts sur l'économie, comme l'aliénation mentale, la mort subite, les fièvres* HECTIQUES *morales.* (Chomel.)

— *Pouls hectique*, pouls faible et fréquent.

HECTISIE, n. f. Pron. *èk-ti-zî.* — Méd. État de ceux qui ont la fièvre hectique ; consomption.

HECTO (ἑκατόν, cent ; gr.) Pron. *èk-tô.* — Mot grec qui précède les noms de mesure et désigne une unité cent fois plus grande.

HECTOGRAMME, n. m. (ἑκατόν, cent ; γράμμα, gramme ; gr.) Pron. *èk-to-gram.* — Nouvelle mesure de pesanteur, qui contient cent grammes : L'HECTOGRAMME *est le dixième du kilogramme.*

HECTOLITRE, n. m. (ἑκατόν, cent ; λίτρα, litre ; gr.) Pron. *èk-to-litr.* — Nouvelle mesure de capacité qui contient cent litres : *Deux cents* HECTOLITRES *de blé, de vin.* (Acad.)

HECTOMÈTRE, n. m. (ἑκατόν, cent ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *èk-to-mètr.* — Métrol. Mesure de longueur égale à 100 mètres. ‖ Peu usité.

HECTOSTÈRE, n. m. (ἑκατόν, cent ; στερεός, solide ; gr.) Pron. *èk-to-stèr.* — Métrol. Mesure de 100 stères ou 100 mètres cubes. ‖ Peu usité.

HÉDARD, adj. m. Vif, léger : *Cheval* HÉDARD.

HÉDÉRACÉ, ÉE, adj. (*hedera*, lierre ; lat.) Pron. *é-dé-ra-cé.* — Bot. Qui ressemble au lierre.

= **Hédéracées**, n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lierre.

HÉDÉRÉ, ÉE, adj. Pron. *é-dé-ré.* — Bot. Qui provient du lierre ; qui ressemble au lierre.

HÉDÉRIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme du lierre : *Veine* HÉDÉRIFORME.

HÉDÉRINE, n. f. (*hedera*, lierre ; lat.) Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres dans les pays chauds.

HÈDRE, n. m. (*hedera*, verre ; lat.) Lierre.

HÉDYCAIRE, n. f. (ἡδύς, doux ; gr.) Pron. *é-di-kèr.* — Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, qui produit une noix d'une saveur très-agréable.

HÉDYOTIDE, n. f. Pron. *é-di-o-tid.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, originaire des deux Indes.

HÉDYPNOÏDE, n. f. (ἡδύπνοος, qui exhale une douce odeur, et εἶδος, forme, ressemblance ; gr.) Pron. *é-dip-no-id.* — Bot. Genre de plantes détersives et vulnéraires, espèce de chicoracée.

HÉDYSARUM, n. m. (ἡδύσαρον ; gr., m. sign.) Pron. *é-di-za-rom.* — Bot. Fève-de-loup ; plante pour les ulcères.

HÉGÉMONIES, n. f. pl. (ἡγεμών, conducteur ; gr.) Pron. *é-jé-mo-ni.* — Ant. gr. Fête en l'honneur de Diane.

HÉGIRE, n. f. (*hegire*, fuite ; ar.) Pron. *é-jir.* — Ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. *La première année de l'*HÉGIRE *répond à l'année 622 de Jésus-Christ.* (Acad.) *L'*HÉGIRE *est la grande époque des musulmans.* (Dider.)

HÉGUMÈNE ou **HÉGOUMÈNE**, n. m. (ἡγοῦμαι, conduire ; gr.) Pron. *é-gu-mènn, gou-mènn.* — Abbé, supérieur d'un monastère grec.

HEIDUQUE, n. m. (*haydu*, fantassin ; hongr.) Pron. *è-duk.* — Volontaire esclavon ; fantassin hongrois.

— Domestique vêtus à la hongroise, et qui montent derrière une voiture.

HEIN, interj. Pron. *hain.* — Fam. Il se joint à une proposition interrogative, ou à une phrase qui exprime l'étonnement : *Vous venez*, HEIN ? HEIN, *que dites-vous donc là ?*

— Fam. Il se dit pour faire répéter ce qu'on a mal entendu : HEIN ! *plaît-il ?* HEIN ! *qu'avez-vous dit ?*

HEISTÉRIE, n. f. Pron. *èss-té-rî.* — Bot. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des Hespéridées ; bois de perdrix.

HÉLAS, interj. (*hé*, et *las*.) Pron. *é-lâss.* — Il sert à exprimer la plainte, la douleur : HÉLAS ! *que deviendrons-nous ?* HÉLAS ! *ayez pitié de moi.* HÉLAS ! *quel malheur ! que je vous plains !* (Acad.)

. . . Je crains ce dédit qui m'engage,
Et je crains encor plus cette sévère sœur
Qui croit que c'est un crime, *hélas !* d'avoir un cœur.
(Dufresny.)

— Subst. Soupir, plainte : *Il fit de grands* HÉLAS. *Voyez le bel* HÉLAS ! (Acad.)

Que d'adorations il s'amassait en lui !
Que de sensiblerie et d'*hélas !* quel ennui ! (Em. Aug.)

HELCOLOGIE, n. f. (ἕλκος, plaie, ulcère ; λόγος, discours ; gr.) Chir. Traité des ulcères.

HELCOSE, n. f. (ἕλκος, ulcère ; gr.) Chir. Ulcération.

HELCTIQUE, adj. et n. m. (ἕλκειν, attirer ; gr.) Pron. *èlktik.* — Méd. Attractif, épispastique, vésicant.

HELCYDRION, n. m. (ἑλκύδριον, petit ulcère ; gr.) Chir. Ulcération superficielle de la cornée transparente.

HÉLÉ, ÉE, part. pass. du v. Héler : *Vaisseau* HÉLÉ. *Navire* HÉLÉ.

HÉLÈNE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre. ‖ Espèce de murène.

— Hortic. Variété de tulipe.

HÉLÉNIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères.

HÉLÉNINE, n. f. (*helenium*, aunée ; lat.) Chim. Sorte d'huile volatile concrète qu'on tire de la racine d'aunée.

HÉLÉPOLE, n. f. (ἑλεῖν, prendre ; πόλις, ville ; gr.) Pron. *é-lé-pol.* — Antiq. Machine en forme de tour, qu'on employait aux siéges des villes ; elle était supportée par des tortues, et contenait des béliers d'une grandeur extraordinaire : *C'est au plus tôt sous Alexandre et ses successeurs qu'on voit employer, pour l'attaque des places, ce système complet de mines, de tranchées, de tours mouvantes, d'*HÉLÉPOLES, etc. (Dureau de la Malle.)

* **HÉLER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*to hale*, tirer à soi ; angl.) Il change l'*é* fermé du rad. *hél* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *je hèle, il hèle, ils hèlent* ; mais on écrit avec l'*é* fermé *je hélerai, nous hélerions*, etc. — Mar. Appeler, faire un cri, à la rencontre d'un navire, pour demander d'où il est, où il va, ou pour faire d'autres questions à l'équipage : HÉLER *un navire. On nous* HÉLA. (Acad.)

— Par extens. Appeler quelqu'un de fort loin : HÉLER *quelqu'un.*

— Absol. : *On* HÈLE *avec un porte-voix.* (Acad.)

= **Se héler**, v. pron. S'appeler réciproquement : *Les deux navires se* SONT HÉLÉS *en même temps.*

HÉLIANTHE, n. m. (ἥλιος, soleil ; ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *é-li-antt.* — Bot. Genre de plantes de la famille de Synanthérées, auquel appartiennent le tournesol et le topinambour.

HÉLIANTHÈME, n. m. (ἥλιος, soleil ; ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *é-li-an-tèm.* — Botan. Genre de plantes dont l'espèce la plus connue porte des fleurs d'un jaune luisant disposées en épi.

— HÉLIANTHÈME *tubéreux*, le topinambour.

HÉLIAQUE, adj. (ἥλιος, soleil ; gr.) Pron. *é-li-ak.* — Astr. Il se dit du lever et du coucher d'un astre, lorsqu'ils s'opèrent à une époque de l'année où le soleil se trouve abaissé sous l'horizon exactement autant qu'il le faut pour que l'astre soit visible à l'instant précis auquel il se lève ou se couche : *Le lever, le coucher* HÉLIAQUE *d'une étoile.* (Acad.)

— *Astre héliaque*, astre qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil.

— N. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur du soleil.

HÉLIASTES, n. m. pl. (ἥλιος, soleil ; gr.) Pron. *é-li-ast.* — Ant. gr. Membres d'un tribunal d'Athènes dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil ; *Le tribunal des* HÉLIASTES. (Acad.)

HÉLICE, n. f. (ἕλιξ, circuit ; gr.) Pron. *é-liss.* — Géom. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre : *Un escalier en* HÉLICE *est composé de marches qui tournent avec une même inclinaison autour d'un pilier cylindrique.* (Acad.) *Il essaya de se diriger à l'aide d'un mécanisme moteur en forme d'*HÉLICE. (L. Figuier.)

— Archit. Petites volutes qui entrent dans la composition du chapiteau corinthien.

— Zool. Coquillages univalves contournés en spirale : *Le limaçon est une* HÉLICE. (Acad.) *La coquille de l'*HÉLICE *ne tient au reste du corps que par les muscles rétractives du pied et de la tête.* (De Blainv.)

— Anat. Partie extérieure de l'oreille.

— Astron. anc. Constellation de la grande Ourse, ainsi nommée parce qu'elle tourne toujours autour du pôle, sans se coucher jamais.

HÉLICHRYSE, n. m. (ἥλιος, soleil ; χρυσός, or ; gr.) Pron. *é-li-kris.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Composées.

HÉLICIEN, IENNE, adj. Pron. *é-li-ciain, ciènn.* — Anat. Qui appartient à l'hélix, muscle du pavillon de l'oreille.

HÉLICIER, n. m. Zool. Mollusque qui habite les hélices.

HÉLICINE, n. f. Pharm. Mucilage provenant des limaçons.

HÉLICITE, n. f. (ἕλιξ, hélice ; gr.) Pron. *é-li-citt.* — Zool. Coquille fossile dont les spires sont roulées sur elles-mêmes.

HÉLICOÏDE, adj. des 2 g. (ἕλιξ, hélice; εἶδος, forme; gr.) Pron. *é-li-ko-id.* — Didact. Qui ressemble à une hélice : *Roues* HÉLICOÏDES, *Spirales* HÉLICOÏDES.

— Géom. *Parabole hélicoïde*, ligne courbe que produit la parabole ordinaire, quand on enroule son axe autour de la circonférence d'un cercle.

— N. m. Géom. Surface engendrée par une droite horizontale, qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre droit où est tracée cette courbe.

HÉLICON, n. m. Pron. *é-li-kon.* — Montagne de Béotie qui était consacrée à Apollon et aux Muses, et dont le nom est fréquemment employé par les poëtes.

Sur le haut *Hélicon* leur veine méprisée
Fut toujours des neuf Sœurs la fable et la risée. (Boil.)

— *Il est au sommet de l'*HÉLICON, c'est un grand poëte. || *Il est au bas de l'*HÉLICON, c'est un mauvais poëte.

— *Parvenir au sommet de l'Hélicon*, obtenir de grands succès poétiques.

— *Ramper aux marais de l'Hélicon*, être un très-mauvais poëte.

— Mus. Lyre à neuf cordes, instrument inventé pour trouver les rapports des consonnances.

HÉLICONIADES, ou **HÉLICONIDES**, n. f. pl. Myth. gr. Muses, qui habitaient le mont Hélicon.

HÉLICONIEN, **IENNE**, adj. Pron. *é-li-ko-niein, nienn.* — Myth. Qui appartient au mont Hélicon.

= **Héliconiées**, n. f. pl. Plantes de la famille des Bananiers.

HÉLICOSOPHIE, n. f. (ἕλιξ, hélice; σοφία, connaissance; gr.) Pron. *é-li-ko-zo-fi.* — Géom. Art de tracer des hélices ou des spirales sur un plan.

HÉLICOTRÈME, n. m. (ἕλιξ, limaçon; τρῆμα, trou; gr.) Anat. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTÈRE, n. f. Pron. *é-lik-tèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, comprenant dix à douze espèces.

HÉLINGUE, n. f. Mar. V. ÉLINGUE.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. des 2 g. (ἥλιος, soleil; κέντρον, centre; gr.) Pron. *é-lio-çan-trik.* — Astr. Se dit du lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil, c'est-à-dire, si l'œil de l'observateur était au centre du soleil : *La latitude, la longitude* HÉLIOCENTRIQUE *d'une planète.* (Acad.)

— *Force mouvement héliocentrique*, force, mouvement par lequel les planètes sont attirées par le soleil.

HÉLIOCOMÈTE, n. f. (ἥλιος, soleil; κομήτης, comète; gr.) Pron. *é-li-o-ko-mètt.* — Astron. Phénomène que présente le soleil couchant; il consiste en une bande lumineuse, semblable à la queue d'une comète, que le soleil traîne après soi.

HÉLIODORE, n. f. Hortic. Variété de tulipe.

HÉLIOFUGE, adj. des 2 g. (ἥλιος, soleil; φεύγω, fuir; gr.) Bot. Qui fuit le soleil.

— *Pôle héliofuge*, lame inférieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOGNOSTIQUE, n. m. (ἥλιος, soleil; γιγνώσκω, je reconnais; gr.) Pron. *é-li-ogh-noss-tik.* — Ant. Adorateur du soleil; il se dit particul. en parl. de certains Hébreux.

HÉLIOGRAPHIE, n. f. (ἥλιος, soleil; γράφειν, graver; gr.) Mode de gravure par l'action des rayons solaires.

HÉLIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Il se dit d'un mode de gravure dans lequel on s'aide de la photographie pour tracer le dessin sur la planche : *Gravure* HÉLIOGRAPHIQUE.

HÉLIOMÈTRE, n. m. (ἥλιος, soleil; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *é-li-o-mètr.* — Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer exactement le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances qui séparent les corps célestes entre eux.

HÉLIOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-li-o-mé-trik.* — Phys. Qui appartient à l'héliomètre.

HÉLIOPHILE, n. m. (ἥλιος, soleil; φίλος, ami; gr.) Pron. *é-li-o-fil.* — Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Crucifères : HÉLIOPHILE *pileuse, fluette filiforme*, etc.

HÉLIOSCOPE, n. m. (ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde; gr.) Pron. *é-li-oss-kop.* — Astron. Lunette destinée à regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré d'une teinte sombre, pour affaiblir la trop grande vivacité de la lumière transmise. (Acad.)

— Adj. Bot. Qui regarde le soleil : *L'euphorbe* HÉLIOSCOPE.

HÉLIOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-li-oss-ko-pik.* — Astr. Qui appartient à l'hélioscope.

HÉLIOSE, n. f. (ἥλιος, soleil; gr.) Méd. Insolation, coup de soleil.

HÉLIOSTAT, n. m. (ἥλιος, soleil; στάω, s'arrêter; gr.) Pron. *é-li-oss-ta.* — Phys. Instrument d'optique muni d'un mécanisme qui lui fait suivre le mouvement du soleil, et qui permet de l'observer comme s'il était immobile : *Gambey invente un* HÉLIOSTAT, *et se place à la hauteur des immortels physiciens dont il rend les travaux exécutables.* (Arago.)

HÉLIOSTATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-li-oss-ta-tik.* — Didact. Qui a rapport à l'héliostat.

— N. f. Astr. Explication astronomique de toutes les apparences célestes, dans laquelle on suppose le soleil immobile au centre du système planétaire.

HÉLIOTROPE, n. m. (ἥλιος, soleil; τρέπω, je tourne; gr.) Pron. *é-li-o-trop.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées; les espèces les plus connues sont l'*Héliotrope du Pérou*, fort recherché à cause de son odeur suave, qui lui a fait donner aussi le nom de *Vanille* par les jardiniers; et l'*Héliotrope d'Europe*, vulg. appelé *Herbe aux verrues*, parce qu'on lui a longtemps attribué la propriété de faire tomber ces sortes d'excroissances.

— Vulg. Plante dont la fleur suit le cours du soleil, comme le Tournesol.

— Adj. *Plantes* HÉLIOTROPES. (Acad.)

— Minér. Sorte d'agate d'un vert obscur, le plus souvent ponctuée de rouge.

HÉLIOTROPISME, n. m. Pron. *é-li-o-tro-pism.* — Bot. Faculté dont jouissent certaines plantes, de tourner comme l'héliotrope, des anciens, leurs fleurs vers le soleil.

HÉLIX, n. m. (ἑλίσσω, je roule; gr.) Pron. *é-liks.* — Anat. Grand bord, tour de l'oreille externe : *La rainure de l'*HÉLIX. (Acad.)

HELLANODICES ou **HELLANODIQUES**, n. m. pl. (Ἕλλην, grec, δίκη, jugement; gr.) Pron. *èl-la-no-diss, dik.* — Antiq. gr. Officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

HELLÉBORE, n. m. V. ELLÉBORE.

HELLÉNIQUE, adj. des 2 g. (ἑλληνικός; gr., m. sign.) Pron. *èl-lé-nik.* — Antiq. gr. Qui appartient à la Grèce; il s'emploie particul. dans cette locution, *Corps hellénique*, confédération que formaient les cités grecques qui avaient droit d'amphyctionie.

— *La langue hellénique*, la langue grecque ancienne, par oppos. au Grec moderne. || *Tour, construction* HELLÉNIQUE, propre au grec ancien.

— Substantiv. *L'hellénique*, la langue grecque.

HELLÉNISME, n. m. (ἑλληνισμός, imitation des Grecs; gr.) Pron. *èl-lé-nism.* — Tour, expression, manière de parler empruntée du grec, ou qui tient au génie de cette langue : *Les Grecs faisaient des* HELLÉNISMES *en parlant latin, comme nous faisons souvent des gallicismes en parlant une autre langue que la nôtre.* (Acad.)

— Le vers suivant présente un véritable *hellénisme* :
J'admirais si Mathan dépouillant l'artifice... (Rac.)

HELLÉNISTE, n. m. (ἑλληνιστής, ami des Grecs; gr.) Pron. *èl-lé-nist.* — Anc. Juifs d'Alexandrie, ceux qui parlaient la langue des Septante Juifs qui suivaient les usages des Grecs; et par extens. Grecs qui embrassaient le judaïsme.

— Absol. *Les hellénistes*, les auteurs de la traduction grecque de la Bible, dite *des Septante.*

— Par anal. Érudit versé dans la langue grecque : *Un savant* HELLÉNISTE. (Acad.)

HELLÉNISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èl-lé-niss-tik.* — Philol. Qui appartient aux hellénistes et au dialecte des Juifs grecs.

— N. m. pl. Impôt établi sur les villes tributaires.

HELMINTHAGOGUE, adj. et n. m. (ἕλμινς, ver; ἄγω, je chasse; gr.) Pron. *èl-main-ta-gogh.* — Méd. Qui est propre à expulser les vers.

— Substant. Remède contre les vers : *Un* HELMINTHAGOGUE. || Plus souv. *Vermifuge.*

HELMINTHES, n. m. pl. (ἕλμινς, ver; gr.) Pron. *èl-maintt.* — Zool. Entozoaires ou vers intestinaux.

HELMINTHIASE, n. f. (ἕλμινθος, gén. de ἕλμινς, ver; gr.) Pron. *èl-main-tiaz.* — Méd. Maladie causée par la présence des vers intestinaux.

HELMINTHIQUE, adj. des 2 g. (ἕλμινς, ver; gr.) Pron. *èl-main-tik.* — Zool. Qui ressemble au ver de terre.

= **Helminthiques**, n. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant tous ceux qui ressemblent plus ou moins au ver de terre.

HELMINTHOCHORTON, n. m. (ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; χόρτος, herbe; gr.) Pron. *èl-main-to-kor-ton.* — Pharm. Vermifuge; mousse de Corse ou de mer, dont on se sert pour détruire les vers intestinaux.

HELMINTHOÏDE, adj. des 2 g. (ἕλμινς, ver; εἶδος, forme; gr.) Pron. *èl-main-to-id.* — Zool. Qui ressemble à un ver.

= **Helminthoïdes**, n. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux qui se rapprochent des vers par leur mode de respiration, par leur mode de génération.

HELMINTHOLOGIE, n. f. (ἕλμινς, ver; λόγος, discours; gr.) Pron. *èl-main-to-lo-ji.* — Branche de la zoologie qui traite spécialement des vers.

HELMINTHOLOGISTE ou **HELMINTHOLOGUE**, n. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement des vers.

HÉLOCÈRE, adj. des 2 g. (ἧλος, clou; κέρας, corne; gr.) Pron. *é-lo-cèr.* — Zool. Il se dit des insectes dont les antennes sont en masse perfoliée.

= **Hélocères**, n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes.

HÉLODE, adj. des 2 g. (ἕλος, marais; gr.) Pron. *é-lod.* — Méd. Il se dit particul. d'une fièvre très-grave accompagnée de sueurs continuelles, qui règne dans les contrées marécageuses.

— N. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HÉLONIAS, n. m. Pron. *é-lo-niass.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Joncs.

HÉLONOME, adj. des 2 g. (ἕλος, marais; νέμομαι, j'habite; gr.) Zool. Qui se tient habituellement dans les marécages.

= **Hélonomes**, n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

HÉLOPITHÈQUES, adj. et n. m. pl. (ἧλος, clou, et πίθηκος, singe; gr.) Pron. *é-lo-pi-tèk.* — Zool. Groupe de la famille des Quadrumanes, renfermant ceux qui ont la queue prenante.

HÉLOPYRE, n. f. (ἕλος, marais; πῦρ, fièvre; gr.) Pron. *é-lo-pir.* — Méd. Fièvre des marais.

HÉLOSE, n. f. (εἰλύω, renverser; gr.) Pron. *é-lôz.* — Méd. Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil.

HELVELLE, n. f. Pron. *èl-vèl.* — Bot. Genre de champignons en forme d'entonnoir.

HELVÉTIEN, **IENNE**, adj. et n. Pron. *èl-vé-ciein, ciènn.* — Géogr. Suisse, habitant de l'Helvétie. || Qui appartient à l'Helvétie ou à ses habitants.

HELVÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èl-vé-tik.* — Qui appartient à la nation suisse : *Corps* HELVÉTIQUE. *Cantons* HELVÉTIQUES. *Diète* HELVÉTIQUE. (Acad.)

HELXINE, n. f. Anc. La carline officinale. || V. CARLINE.

*__HEM__, interj. Pron. *hèm.* — On l'emploie pour appeler : HEM, HEM, *venez çà.* (Acad.)

— Il s'emploie aussi pour questionner : *Et mes lettres, les avez-vous portées à la poste?* HEM? (Brueys.)

HÉMAGOGUE, adj. des 2 g. et n. m. (αἷμα, sang; ἄγω, chasser; gr.) Pron. *é-ma-gogh.* — Méd. Il se dit des médicaments propres à déterminer l'écoulement des menstrues et du flux hémorroïdal.

— N. m. *Un* HÉMAGOGUE.

HÉMALOPIE, n. f. (αἷμα, sang; ὄψ, œil; gr.) Pron. *é-ma-lo-pi.* — Méd. Épanchement de sang dans le globe de l'œil.

— Trouble de la vision dans lequel les objets paraissent couleur de sang. || *V.* HYPOSPHAGMA.

HÉMANTHE, n. m. (αἷμα, sang; ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *é-mantt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Narcissoïdes, à fleurs en tulipes.

HÉMAPHOBE, adj. des 2 g. (αἷμα, sang; φόβος, crainte; gr.) Pron. *é-ma-fob.* — Didact. Qui a horreur du sang; que la vue du sang fait tomber en syncope.

— *Médecin hémaphobe*, celui qui n'ose prescrire la saignée.

HÉMAPHOBIE, n. f. Disposition qui fait qu'on ne peut voir couler du sang sans ressentir une émotion violente.

HÉMASTAGOGUE, n. m. Pron. *é-mass-ta-gogh.* — Celui qui traite de l'équilibre et de la force du sang.

HÉMASTATIQUE, n. f. (αἷμα, sang; ἵστημι, demeurer; gr.) Pron. *é-mass-ta-tik.* — Méd. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux.

HÉMATAPORIE, n. f. (αἷμα, sang; ἀπορία, défaut; gr.) Méd. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang. || *V.* ANÉMIE.

HÉMATÉMÈSE ou **HÉMATÉMÉSIE**, n. f. (αἷμα, sang; ἐμέω, vomir; gr.) Méd. Vomissement de sang, hémorragie gastrique : *Les signes qui annoncent l'*HÉMATÉMÈSE *sont l'anxiété épigastrique, les rapports*

et tous les phénomènes avant-coureurs du vomissement. (Chomel.)

HÉMATÉMÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ma-té mé-tik.* — Méd. Qui concerne l'hématémèse.

HÉMATIDROSE, n. f. (αἷμα, sang ; ἱδρός, sueur ; gr.) Pron. *é-ma-ti-dróz.* — Méd. Hémorragie par les glandes cutanées ; sueur de sang.

HÉMATINE, n. f. (αἷμα, sang ; gr.) Pron. *é-ma-tinn.* — Chim. Matière colorante rouge du bois de campêche.

— Méd. Matière colorante du sang.

HÉMATITE, n. f. (αἱματίτης, gr., m. sign.) Oxyde rouge de fer, sanguine : *On a donné le nom d'*HÉMATITES *à des mines de fer qui sont souvent d'un rouge de sang.* (Buffon.)

— Adj. *Pierre* HÉMATITE, la sanguine.

HÉMATOCÈLE, n. f. (αἷμα, sang ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le tissu cellulaire du scrotum, ou par une accumulation de sang dans la tunique vaginale.

— Art vétér. Engorgement des testicules des chevaux.

HÉMATOCÉPHALE, n. m. (αἷμα, sang ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *é-ma-to-cé-fal.* — Anat. Monstre dont la difformité résulte d'un épanchement de sang dans le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE, n. f. Pron. *é-ma-to-cé-fa-lî.* — Anat. Monstruosité de l'hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ma-to-cé-fa-lik.* — Anat. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie.

HÉMATOCHÉSIE, n. f. (αἷμα, sang ; χέζω, aller à la selle ; gr.) Pron. *é-ma-to-ké-zi.* — Méd. Selle sanguinolente.

HÉMATODE, adj. des 2 g. (αἷμα, sang, et εἶδος, apparence ; gr.) Méd. Qui est produit par le sang, par le développement des vaisseaux sanguins : *Fongus* HÉMATODE.

HÉMATOGRAPHIE, n. f. (αἷμα, sang ; γράφω, j'écris ; gr.) Didact. Description du sang.

HÉMATOÏDE, adj. des 2 g. (αἷμα, sang, εἶδος, ressemblance ; gr.) Min. Dont la couleur se rapproche de celle du sang.

HÉMATOLOGIE, n. f. (αἷμα, sang ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *é-ma-to-lo-ji.* — Didact. Traité sur le sang.

HÉMATOME, n. f. (αἷμα, sang ; gr.) Méd. Tumeur sanguine quelconque résultant d'une contusion ou d'une rupture de varice.

HÉMATOMPHALE, n. f. (αἷμα, sang ; ὀμφαλός, nombril ; gr.) Pron. *é-ma-ton-fal.* — Chir. Hernie ombilicale compliquée d'épanchement sanguin ou de varices.

HÉMATONCIE, n. f. (αἷμα, sang ; ὄγκος, tumeur ; gr.) Pron. *é-ma-ton-ci.* — Méd. Fongus produit par le développement des vaisseaux sanguins.

HÉMATOPISIE, n. f. (αἷμα, sang ; et ὄψις, vue ; gr.) Pron. *é-ma-to-pi-zî.* — Méd. Amas de sang menstruel dans l'utérus.

HÉMATOSE, n. f. (αἷμα, sang ; gr.) Pron. *é-ma-tôz.* — Méd. Sanguification ; action, fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang.

HÉMATOSINE, n. f. (αἷμα, sang ; gr.) Pron. *é-ma-to-zinn.* — Chim. Matière colorante des globules du sang.

HÉMATOXYLINE, n. f. Chim. *V.* HÉMATINE.

HÉMATURIE, n. f. (αἷμα, sang ; οὐρεῖν, uriner ; gr.) Méd. Pissement de sang ; hémorrhagie de la membrane muqueuse des voies urinaires.

HÉMATURIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ma-tu-rik.* — Méd. Qui concerne l'hématurie.

HÉMÉRALOPE, adj. des 2 g. Méd. Qui est affecté d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE, n. f. (ἡμέρα, jour ; ὄπτομαι, je vois ; gr.) Méd. Espèce de névrose dans laquelle on ne voit que les objets éclairés par le soleil, sans pouvoir les distinguer vers le soir.

HÉMÉROBE, n. m. (ἡμερόβιος, qui ne vit qu'un jour, gr.) Pron. *é-mé-rob.* — Zool. Genre d'insectes névroptères, qui ont de longues antennes en forme de soyeuses, et des yeux très-brillants : *Naître, s'accoupler, pondre et mourir, voilà pour l'*HÉMÉROBE *les actions d'une journée, de quelques heures.* (Dumér.)

HÉMÉROCALLE, n. f. (ἡμέρα, jour ; κάλλος, beauté ; gr.) Pron. *é-mé-ro-kal.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées ; elles portent des fleurs remarquables par leur élégance.

HÉMÉRODROME, n. m. (ἡμέρα, jour ; δρόμος, course ; gr.) Pron. *é-mé-ro-drom.* — Ant. Courrier spécialement chargé du transport des dépêches. Chaque *hémérodrome* ne voyageait qu'un jour, et remettait ses dépêches entre les mains d'un autre.

HÉMÉROLOGIE, n. f. (ἡμέρα, jour ; λόγος, traité ; gr.) Pron. *émé-ro-lo-jî.* — Didact. Art de faire, de composer les calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mé-ro-lo-jik.* — Didact. Qui concerne l'hémérologie ou les hémérologues.

HÉMÉROLOGUE, n. des 2 g. Auteur de calendrier ; celui qui écrit sur les divisions de l'année.

HÉMÉROPATHIE, n. f. (ἡμέρα, jour ; πάθος, affection ; gr.) Pron. *é-mé-ro-pa-tî.* — Méd. Maladie qui ne se fait sentir que pendant le jour, ou qui ne dure qu'un jour.

HÉMÉROPATHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mé-ro-pa-tik.* — Méd. Qui concerne l'héméropathie.

HÉMI, (ἥμισυς, demi ; gr.) Pron. *é-mi.* — Mot qu'on prépose à plusieurs termes de sciences et d'arts, et qui signifie *Demi.* (Acad.)

HÉMIACÉPHALE, n. m. (ἥμισυς, demi ; α priv. et κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *é-mi-a-cé-fal.* — Anat. Monstre dont la tête est représentée par une tumeur informe.

HÉMICARDE, n. f. (ἥμισυς, demi ; καρδία, cœur ; gr.) Zool. Genre de coquilles bivalves.

HÉMICARPE, n. m. (ἥμισυς, demi ; καρπός, fruit ; gr.) Pron. *é-mi-karp.* — Bot. Chaque moitié d'un fruit qui se partage naturellement en deux parties, comme celui des ombellifères.

HÉMICRANIE, n. f. (ἥμισυς, demi ; κρανίον, crâne ; gr.) Pron. *é-mi-kra-nî.* — Méd. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête ; migraine.

HÉMICRANIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mi-kra-nik.* — Méd. Qui a le caractère de l'hémicranie.

— Pharm. Il se dit des médicaments employés contre l'hémicranie.

HÉMICYCLE, n. m. (ἥμισυς, demi ; κύκλος, cercle ; gr.) Demi-cercle. Il se dit principalement d'un lieu formé en amphithéâtre pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

— Antiq. Machine de théâtre, sorte de décoration qui représentait des lointains.

— Siége ou banc dont le dossier formait un demi-cercle.

— Archit. Trait d'une voûte ou d'un arc, plein cintre entier.

— Phys. *Hémicycle de Bérose*, cadran solaire, coupé en demi-cercle, et dont l'ombre du style marquait l'heure et le jour du mois.

HÉMICYLINDRIQUE, adj. des 2 g. (ἥμισυς, demi ; κύλινδρος, cylindre ; gr.) Pron. *é-mi-cy-lain-drik.* — Didact. Qui est plat d'un côté et convexe de l'autre ; qui a la forme d'une moitié de cylindre.

HÉMIÉDRIE, n. f. (ἥμισυς, demi ; ἕδρα, base ; gr.) Pron. *é-mi-é-drî.* — Min. État d'un cristal hémiédrique.

HÉMIÉDRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mi-é-drik.* — Min. Il se dit d'un prisme hexagone, tellement construit, que, de sa coupe transversale médiane, partent vers chaque pôle six faces, dont trois seulement sont inclinées d'une manière égale.

HÉMIENCÉPHALE, adj. et n. m. (ἥμισυς, demi ; ἐν, dans ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *é-mi-an-cé-fal.* — Anat. Monstre privé de face et des organes des sens, quoique le cerveau soit à peu près dans l'état normal.

HÉMIENCÉPHALIE, n. f. *é-mi-an-cé-fa-lî.* — Anat. Monstruosité de l'hémiencéphale.

HÉMIGALE, n. m. (ἥμισυς, demi ; γαλη, balette ; gr.) Zool. Genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers dont le museau est fendu et effilé comme celui de la belette.

HÉMIMÈLE, n. m. (ἥμισυς, moitié ; μέλος, membre ; gr.) Anat. Monstre chez lequel les membres, soit thoraciques, soit abdominaux, sont incomplets.

HÉMIMÉLIE, n. f. Anat. Monstruosité qui constitue l'hémimèle.

HÉMIMÉRIDE, n. f. (ἥμισυς, demi ; μερίς, portion ; gr.) Pron. *é-mi-mé-rid.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées.

HÉMIMÉROPTÈRE, adj. des 2 g. (ἥμισυς, demi ; μέρος, partie ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *é-mi-mé-rop-tèr.* — Zool. Il se dit des insectes qui n'ont que des demi-élytres.

HÉMINE, n. f. (ἥμισυς, demi ; gr.) Pron. *é-minn.* — Antiq. Mesure de capacité chez les Romains : *Traité de l'*HÉMINE. (Acad.) *Hippocrate a estimé la quantité de l'écoulement périodique à la mesure de deux* HÉMINES, *ce qui fait neuf onces pour le poids.* (Buff.)

HÉMIOBOLE, n. f. (ἥμισυς, demi ; ὀβολός, obole ; gr.) Pron. *é-mi-o-bol.* — Ant. gr. Pièce de monnaie de cuivre, moitié d'une obole.

HÉMIONE, n. m. (ἥμισυς, demi ; ὄνος, âne ; gr.) Pron. *é-mi-onn.* — Zool. Espèce de quadrupède d'un jaune fauve clair ; il a les parties antérieures du cheval et les parties postérieures de l'âne ; il vit en troupes dans les déserts de l'Asie.

HÉMIONITE, n. f. (ἥμισυς, demi ; ὄνος, âne ; gr.) Pron. *é-mi-o-nitt.* — Bot. Genre de fougères, qu'on emploie comme vulnéraires.

HÉMIOPIE, n. f. (ἥμισυς, demi ; ὤψ, œil ; gr.) Pron. *é-mi-o-pî.* — Méd. Maladie résultant d'une paralysie partielle de la rétine, et dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie des objets.

HÉMIPAGIE, n. f. (ἥμισυς, moitié ; πάγιος, fixe ; gr.) Pron. *é-mi-pa-jî.* — Méd. Douleur continuelle et fixe dans une moitié de la tête.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMIPLEXIE,** n. f. (ἥμισυς, demi ; πλήσσω, frapper ; gr.) Pron. *é-mi-plé-jî, plèk-cî.* — Méd. Paralysie qui affecte toute une moitié du corps : *La symétrie naturelle aux deux côtés de la face cesse d'exister dans le cas d'*HÉMIPLÉGIE *complète.* (Chomel.)

HÉMIPLÉGIÉ, ÉE, adj. ou **HÉMIPLÉGIQUE,** adj. des 2 g. Pron. *é-mi-plé-jié, jik.* — Méd. Qui a rapport à l'hémiplégie.

— Qui est atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPTÈRES, adj. des 2 g. et n. m. pl. (ἥμισυς, demi ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *é-mip-tèr.* — Zool. Ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est en suçoir, et dont les ailes sont couvertes par des élytres durs à leur base et membraneux à leur sommet : *La cigale, la cochenille, sont des insectes* HÉMIPTÈRES. (Acad.)

HÉMIPTÉROLOGIE, n. f. Pron. *é-mip-té-ro-lo-jî.* — Didact. Traité sur les insectes hémiptères.

HÉMIPTÉRONOTE, n. m. Pron. *é-mip-té-ro-nott.* Zool. Poisson thoracique des mers d'Asie.

HÉMISPHÈRE, n. m. (ἥμισυς, demi ; σφαῖρα, sphère ; gr.) Pron. *é-miss-fèr.* — Moitié de sphère ; il se dit principalement d'un corps sphéroïde : *L'*HÉMISPHÈRE *supérieur. L'*HÉMISPHÈRE *inférieur.* HÉMISPHÈRE *austral.* HÉMISPHÈRE *boréal.* HÉMISPHÈRE *oriental.* HÉMISPHÈRE *occidental.* (Acad.) *Lorsque les pétales sont radiés et en miroirs plans, le disque de la fleur est en* HÉMISPHÈRE *pour recevoir leurs réverbérations.* (B. de St-P.)

— Astr. *Hémisphère visible,* celui d'une planète quand il est tourné du côté de la terre. ‖ *Hémisphère invisible*, hémisphère d'une planète quand il est tourné du côté qui nous est opposé.

— Anat. : *Hémisphère du cerveau, du cervelet*, les deux moitiés latérales du cerveau.

— Géogr. Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. ‖ Mieux, *Planisphère.*

— Phys. : *Hémisphères de Magdebourg*, demi-sphères concaves de cuivre, inventées par Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg : l'une est garnie d'un robinet par lequel elle s'ajuste à une machine pneumatique, et l'autre porte un anneau de cuivre. on les joint exactement ; et, après avoir fait le vide à l'intérieur, on ne peut les séparer, quelle que soit la force qu'on emploie pour y parvenir.

HÉMISPHÉRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-miss-fé-rik.* — Qui a la forme d'une moitié de sphère, d'un hémisphère : *Une calotte* HÉMISPHÉRIQUE. (Arago.)

HÉMISPHÉROÏDE, adj. des 2 g. (ἥμισυς, demi ; σφαῖρα, sphère ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *é-miss-fé-ro-id.* — Didact. Dont la forme présente la moitié d'un sphéroïde.

— N. m. Corps dont la forme est à peu près celle de la moitié d'une sphère.

HÉMISTICHE, n. m. (ἥμισυς, moitié ; στίχος, vers ; gr.) Pron. *é-miss-ti-ch.* — Chaque moitié d'un vers héroïque ou alexandrin ; chacune et de six syllabes : *Il y a une césure, un repos à la fin du premier* HÉMISTICHE. (Acad.)

Que toujours dans vos vers — le sens coupant les mots
Suspende l'*hémistiche*, — en marque le repos. (Boil.)

— Le sens, comme le dit Boileau, doit toujours suspendre l'hémistiche et en marquer le repos ; Voltaire ajoute avec raison :

Observez l'*hémistiche* — et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme — apporte auprès de lui.
Que votre phrase heureuse — et clairement rendue,
Soit tantôt terminée — et tantôt suspendue. (Volt.)

— La construction du second des vers qui suivent est contraire non-seulement à l'harmonie, mais aux habitudes de notre poésie :

Je veux, je vous l'ai dit, vous conter une histoire ;
L'histoire d'un oncle et — d'un neveu... voilà tout.
(A. Dumas.)

— Dans les vers de dix syllabes, le premier hémistiche est de quatre syllabes, le second de six :

Qui craint d'aimer — a tort, selon mon sens,
S'il ne fuit pas — dès qu'il voit une belle.
Je vous connais, — objets doux et puissants;
Plus ne m'irai — brûler à la chandelle. (La Font.)

HÉMISYNDACTYLES, n. m. pl. (ἡμισυς, demi; σύν, avec, et δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *é-mi-çain-dak-til.* — Zool. Groupe de Passereaux qui ont le doigt externe réuni à l'interne par une ou deux phalanges seulement.

HÉMITE, n. f. (αἷμα, sang; gr.) Pron. *é-mit.* — Méd. Inflammation du sang.

HÉMITÉRIE, n. f. (ἡμισυς, demi; τέρας, monstre; gr.) Pron. *é-mi-té-rî.* — Anat. Anomalie organique simple; monstruosité peu grave ou peu prononcée.

HÉMITRIGLYPHE, n. m. (ἡμισυς, demi; τρεῖς, trois; γλυφή, gravure; gr.) Pron. *é-mi-tri-glif.* — Archit. Demi-triglyphe, ornement de la frise dorique.

HÉMITRITÉE, adj. f. (ἡμισυς, demi; τριταῖος, tiers; gr.) Pron. *é-mi-tri-té.* — Méd. Il se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne.

— Substant. HÉMITRITÉE *légitime.* HÉMITRITÉE *fausse.*

HÉMOCERCHNE, n. f. (αἷμα, sang; κέρχνος, râlement; gr.) Pron. *é-mo-cèrkn.* — Méd. anc. Éruption de sang dans la gorge; enrouement.

HÉMOCHARIDE, n. f. Zool. Ver à sang rouge des eaux douces d'Europe.

HÉMODIE, n. f. (αἷμα, sang, et ὀδούς, dent; gr.) Méd. Agacement des dents que produit une saveur acide ou un bruit aigu et grinçant.

HÉMODYNAMOMÈTRE, n. m. (αἷμα, sang; δύναμις, force; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *é-mo-di-na-mo-mètr.* — Chir. Instrument propre à mesurer la force avec laquelle le sang circule dans les vaisseaux. ‖ Par abrév. *Hémomètre.*

HÉMOMÈTRE, n. m. V. le précédent.

HÉMONIE, n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HÉMOPÉRICARDIE, n. f. (αἷμα, sang; περί, autour; καρδία, cœur; gr.) Méd. Épanchement du sang dans le péricarde.

HÉMOPHOBE, adj. des 2 g. V. HÉMAPHOBE.

HÉMOPHOBIE, n. f. (αἷμα, sang; φόβος, peur; gr.) Méd. Disposition qui fait qu'on ressent une vive émotion en voyant couler du sang.

HÉMOPHTHALMIE, n. f. (αἷμα, sang; ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *é-mof-tal-mî.* — Méd. Épanchement de sang dans les chambres de l'œil.

HÉMOPLANIE, n. f. (αἷμα, sang; πλάνη, erreur; gr.) Pron. *é-mo-pla-nî.* — Méd. Écoulement du sang par une voie insolite.

HÉMOPROCTIE, n. f. (αἷμα, sang; πρωκτός, fondement; gr.) Pron. *é-mo-prok-tî.* — Méd. Écoulement de sang par l'anus.

HÉMOPTOÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mop-to-ik.* — Méd. Qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie. ‖ V. HÉMOPTYSIQUE.

HÉMOPTYSIE, n. f. (αἷμα, sang; πτύσις, crachement; gr.) Pron. *é-mop-ti-zî.* — Crachement de sang, hémorrhagie de la membrane muqueuse qui tapisse les voies aériennes, le larynx, la trachée-artère et les bronches : *Les mouvements continuels et répétés des bras sont propres à produire l'*HÉMOPTYSIE. (Chomel.) *Il y a des exemples d'*HÉMOPTYSIES *déterminées par la seule diminution de la pesanteur de l'air.* (Id.)

HÉMOPTYSIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mop-ti-zik.* — Méd. Qui est atteint d'hémoptysie.

— Qui a rapport à l'hémoptysie.

HÉMORRHAGIE, n. f. (αἷμα, sang; ῥήγνυμι, rompre; gr.) Pron. *é-mo-ra-jî.* — Méd. Écoulement du sang hors des vaisseaux destinés à le contenir, et capable de compromettre la vie : *Les* HÉMORRHAGIES *sont de deux sortes : elles peuvent être formées par les veines dans lesquelles circule le sang noir, et par les artères dans lesquelles circule le sang rouge.* (Dupuytren.) *Les* HÉMORRHAGIES *qui ont lieu au début d'une maladie annoncent généralement qu'elle sera grave* (Chomel.) *Les* HÉMORRHAGIES *artérielles ont pour caractère principal de fournir un sang rouge, rutilant; les* HÉMORRHAGIES *veineuses produisent un sang d'un rouge brun, tirant sur le violet.* (Dupuytren.)

— *Hémorrhagies spontanées*, celles qui ont lieu sans l'action d'aucune cause extérieure; elles sont *symptomatiques*, c'est-à-dire liées à une altération matérielle de la partie qui fournit le sang; ou *essentielles*, c'est-à-dire ne résultant d'aucune affection appréciable, et représentant elles-mêmes la maladie, comme l'épistaxis, le flux hémorrhoïdal, et l'hémorrhagie menstruelle. ‖ *Hémorrhagies traumatiques*, celles qui résultent de l'action d'un corps vulnérant sur les vaisseaux dans lesquels le sang circule.

— Fam. Grande effusion de sang :

Je sais bien qu'aujourd'hui le parterre s'ennuie
Quand tout ne finit pas par une *hémorrhagie.* (Berchoux.)

HÉMORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-mo-ra-jik.* — Méd. Qui est relatif à l'hémorrhagie.

HÉMORRHÉE, n. f. (αἷμα, sang; ῥέω, couler; gr.) Pron. *é-mor-ré.* — Méd. Hémorrhagie passive, ou dépendant d'une débilité générale.

HÉMORRHINIE, n. f. (αἷμα, sang; ῥίν, nez; gr.) Méd. Perte de sang par le nez.

HÉMORRHOÏDAIRE, adj. des 2 g. Pron. *é-mo-ro-i-dèr.* — Méd. Qui est sujet aux hémorrhoïdes.

HÉMORRHOÏDAL, ALE, adj. Pron. *é-mo-ro-i-dal.* — Méd. Il se dit des vaisseaux sanguins de l'anus, qui est le siége des hémorrhoïdes : *Veine* HÉMORRHOÏDALE. *Artère* HÉMORRHOÏDALE.

— Il se dit aussi des tumeurs qui forment les hémorrhoïdes, et du sang qui en découle : *Tumeurs* HÉMORRHOÏDALES. *Sang* HÉMORRHOÏDAL. (Acad.)

— *Colique hémorrhoïdale*, colique qui accompagne ou qui suit le flux hémorrhoïdal.

= **Hémorrhoïdale**, n. f. Artère hémorrhoïdale : *L'*HÉMORRHOÏDALE *supérieure. L'*HÉMORRHOÏDALE *inférieure.*

HÉMORRHOÏDES, n. f. pl. (αἷμα, sang; ῥέω, couler; gr.) Pron. *é-mo-ro-id.* — Méd. Tumeurs anormales que forment les veines du rectum lorsqu'elles viennent à se dilater; elles déterminent souvent l'écoulement d'une certaine quantité de sang par l'anus : HÉMORRHOÏDES *internes.* HÉMORRHOÏDES *externes. Ses* HÉMORRHOÏDES *fluent. Avoir les* HÉMORRHOÏDES. *Être sujet aux* HÉMORRHOÏDES. (Acad.)

— *Hémorrhoïdes sèches*, hémorrhoïdes qui ne coulent point. ‖ *Hémorrhoïdes blanches*, espèce de leucorrhée, d'écoulement blanchâtre par l'anus.

HÉMORRHOÏSSE, n. f. Pron. *é-mo-ro-iss.* — Femme malade d'un flux de sang, qui fut guérie en touchant à la robe de Notre-Seigneur : *Notre-Seigneur guérit* L'HÉMORRHOÏSSE. *L'*HÉMORRHOÏSSE *de l'Évangile.* (Acad.)

HÉMORRHOSCOPIE, n. f. (αἷμα, sang; ῥέω, couler; σκοπέω, examiner; gr.) Pron. *é-mo-ross-ko-pî.* — Méd. Examen de l'état et des qualités du sang tiré des veines.

HÉMOSTASE, n. f. (αἷμα, sang; στάσις, station; gr.) Pron. *é-moss-tax.* — Méd. Stagnation du sang causée par la pléthore.

— Chir. Opération qui a pour but d'arrêter l'écoulement du sang.

HÉMOSTATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-moss-ta-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à arrêter les hémorrhagies, l'écoulement du sang.

— N. m. *Un* HÉMOSTATIQUE.

HÉMOTHORAX, n. m. (αἷμα, sang, θώραξ, thorax; gr.) Pron. *é-mo-to-raks.* — Méd. Épanchement de sang dans la poitrine.

HÉMURÉSIE, n. f. (αἷμα, sang; οὖρον, urine; gr.) Pron. *é-mu-ré-zî.* — Méd. Excrétion du sang par l'urètre.

HENDÉCAGONE, adj. des 2 g. (ἕνδεκα, onze; γωνία, angle; gr.) Géom. Qui a onze angles et onze côtés : *Figure* HENDÉCAGONE.

— N. m. Figure qui a onze angles : *Un* HENDÉCAGONE.

HENDÉCASYLLABE, adj. et n. m. (ἕνδεκα, onze; συλλαβή, syllabe; gr.) Pron. *ain-dé-ka-cil-lab.* — Il se dit des vers de onze syllabes : *Il n'y a guère de vers* HENDÉCASYLLABES *qu'en latin et en italien.* (Ac.)

— Philol. *Hendécasyllabe phaleuce*, vers latin composé d'un spondée et d'un dactyle, suivis de trois chorées. ‖ *Hendécasyllabe saphique*, vers composé d'un chorée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux autres chorées.

***HENNÉ** ou **HINNÉ**, n. m. Pron. *hènn-né, hinn.* — Arbrisseau d'Arabie avec le suc duquel les femmes de l'Orient se teignent les ongles en rouge : *L'extrémité des doigts et des ongles de la fiancée était teinte en rouge avec le* HENNÉ. (Lam.) *La crinière et la queue du cheval de Timour étaient teintes du suc doré du* HENNÉ. (Id.)

***HENNIR**, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*hinnire*; lat., m. sign.) Pron. *ha-nir.* — Il se dit du cheval quand il fait son cri ordinaire : *Ils furent découverts parce qu'un cheval se mit à* HENNIR. *Un cheval qui* HENNIT *après les juments, qui* HENNIT *après l'avoine.* (Acad.)

J'entends *hennir* le fier coursier;
L'acier retentit sur l'acier. (Delille.)

Les chevaux hongres et les juments HENNISSENT *moins fréquemment que les chevaux entiers.* (Buff.) *A peine l'animal eut-il reconnu son maître, qu'il se releva, secoua sa crinière,* HENNIT *et se cabra.* (Did.)

***HENNISSANT**, part. prés. invar. du v. Hennir : *Des chevaux* HENNISSANT *d'impatience.*

***HENNISSANT, ANTE**, adj. Pron. *ha-ni-çan, çantt.* — Qui hennit : *Pendant qu'ils raisonnaient ainsi, on entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux* HENNISSANTS, *d'hommes qui poussaient des hurlements épouvantables.* (Fén.)

Son cheval *hennissant* mâche un frein blanc d'écume;
Un long sillon de poudre en sa course le suit. (V. Hug.)

***HENNISSEMENT**, n. m. Pron. *ha-niss-man.* — Cri ordinaire du cheval : *Le bruit des trompettes et le* HENNISSEMENT *des chevaux.* (Acad.) *Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon, et les premiers* HENNISSEMENTS *des chevaux qui saluaient l'aurore.* (Chateaub.)

***HENRI**, n. m. Pron. *han-rî.* — Anc. Denier d'or battu en France sous Henri II.

HÉOROTAIRES, n. m. pl. Pron. *é-o-ro-tèr.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Sylvains, originaires des terres australes.

HÉPAR, n. m. (ἧπαρ, foie; gr.) Pron. *é-par.* — Anc. chim. Foie de soufre ou sulfure alcalin.

— *Hépar antimonié*, combinaison d'un sulfure d'antimoine avec un alcali. ‖ *Hépar martial*, combinaison de sulfure de potasse et d'oxyde de fer.

— Anat. *Hépar utérin*, le placenta.

HÉPATALGIE, n. f. (ἧπαρ, foie; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *é-pa-tal-jî.* — Méd. Douleur au foie; colique hépatique.

HÉPATALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATE, n. m. (ἧπαρ, foie; gr.) Pron. *é-patt.* — Zool. Genre de crustacés de la famille des Brachyures.

HÉPATEMPHRAXIS, n. f. (ἧπαρ, foie; ἐμφράσσειν, obstruer; gr.) Pron. *é-pa-tan-frak-cis.* — Méd. Obstruction au foie.

HÉPATIQUE, adj. des 2 g. (ἡπατικός, du foie; gr.) Méd. Il se dit des parties qui appartiennent au foie, et de certaines affections qui ont leur siége dans le foie : *Veines* HÉPATIQUES. *Artères* HÉPATIQUES. *Colique* HÉPATIQUE. (Acad.)

— *Canal hépatique*, conduit qui résulte de la réunion de tous les conduits biliaires.

— *Bile hépatique*, celle qui est portée directement du foie dans le duodénum.

— *Flux hépatique*, déjection abondante de matières formées en grande partie de bile presque pure : *Le plus souvent le* FLUX HÉPATIQUE *ne vient pas du foie.* (Chomel.)

— Par anal. Qui a la couleur du parenchyme du foie, ou dont l'odeur approche de celle du foie de soufre ou de l'hydrogène sulfuré.

— Chim. *Air* HÉPATIQUE, le gaz hydrogène sulfuré.

HÉPATIQUES, n. f. Pron. *é-pa-tik.* — Bot. Famille de plantes formée de petites plantes herbacées et rampantes, qui croissent dans les lieux humides : *La famille des* HÉPATIQUES. *L'eau limpide de ce fossé court sans bruit en s'épurant sur la glaise, et caresse mollement des bordures d'*HÉPATIQUES. (G. Sand.)

— Espèce d'anémone printanière.

HÉPATIRRHÉE, n. f. (ἧπαρ, foie; ῥεῖν, couler; gr.) Pron. *é-pa-ti-ré.* — Méd. Diarrhée abondante de matières formées de bile presque pure.

HÉPATISATION, n. f. Pron. *é-pa-ti-za-cion.* — Méd. Dégénération d'un tissu organique en une masse analogue à la substance du foie.

HÉPATISIE, n. f. Pron. *é-pa-ti-zî.* — Méd. Marasme ou consomption résultant d'une maladie chronique du foie.

HÉPATISIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pa-ti-zik.* — Méd. Qui a rapport à l'hépatisie.

HÉPATITE, n. f. Méd. Inflammation du foie : HÉPATITE *aiguë.* HÉPATITE *chronique.* (Acad.) *La bile passa dans le sang; il fut pris par une violente* HÉPATITE. (H. de Balz.)

HÉPATITE, n. f. Min. Pierre précieuse, ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

HÉPATOCÈLE, n. f. (ἧπαρ, foie; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *é-pa-to-cèl.* — Méd. Hernie du foie.

HÉPATOCYSTIQUE, adj. des 2 g. (ἧπαρ, foie; κύστις, vésicule; gr.) Pron. *é-pa-to-ciss-tik.* — Méd. Qui a rapport au foie et à la vésicule du fiel.

HÉPATOGASTRIQUE, adj. des 2 g. (ἧπαρ, foie; γαστήρ, estomac; gr.) Pron. *é-pa-to-gass-trik.* — Anat. Qui a rapport au foie et à l'estomac.

HÉPATOGRAPHIE, n. f. (ἧπαρ, foie; γραφή, description; gr.) Pron. *é-pa-to-gra-fî.* — Didact. Description du foie.

HÉPATOLOGIE, n. f. (ἧπαρ, foie; λόγος, discours; gr.) Pron. *é-pa-to-lo-ji*. — Didact. Traité sur le foie, sur ses affections.

HÉPATOMPHALE, n. f. (ἧπαρ, foie; ὀμφαλός, nombril; gr.) Pron. *é-pa-ton-fal*. — Hernie du foie par l'anneau ombilical.

HÉPATOPARECTAME, n. m. (ἧπαρ, foie; παρέκταμα, extension excessive; gr.) Pron. *é-pa-to-pa-rèk-tam*. — Méd. Augmentation extraordinaire du volume du foie.

HÉPATOSCOPIE, n. f. (ἧπαρ, foie; σκοπέω, examiner; gr.) Pron. *é-pa-toss-ko-pi*. — Antiq. Art de deviner l'avenir par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOTOMIE, n. f. (ἧπαρ, foie; τομή, section; gr.) Pron. *é-pa-to-to-mi*. — Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-pa-to-to-mik*. — Anat. Qui concerne l'hépatotomie.

HÉPHESTITE, n. f. Min. Pierre précieuse, couleur de feu.

HÉPIALE, n. m. (ἠπίαλος, papillon; gr.) Pron. *é-pial*. — Zool. Phalène, insecte lépidoptère nocturne.

HEPTACORDE, n. m. (ἑπτά, sept; χορδή, corde; gr.) Pron. *èp-ta-kord*. — Mus. Il se dit de la lyre ou cythare à sept cordes des anciens.

— Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme.

HEPTAÈDRE, n. m. Pron. *èp-ta-èdr*. — Géom. Solide à sept faces : *On ne peut construire un* HEPTAÈDRE *régulier*.

HEPTAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èp-ta-é-drik*. — Géom. Qui appartient à l'heptaèdre.

HEPTAGONE, adj. des 2 g. (ἑπτά, sept; γωνία, angle; gr.) Pron. *èp-ta-gonn*. — Qui a sept angles et sept côtés : *Une figure* HEPTAGONE. *Cactus* HEPTAGONE. *Fuseau* HEPTAGONE.

— Substantiv. : *Un* HEPTAGONE *régulier*.

— Fortif. Ouvrage composé de sept bastions.

HEPTAGYNIE, n. f. (ἑπτά, sept; γυνή, femme; gr.) Pron. *èp-ta-ji-ni*. — Bot. Classe du système de Linné, renfermant les plantes à sept pistils.

HEPTAMÉRIDE, n. f. (ἑπτά, sept; μέρος, partie; gr.) pron. *èp-ta-mé-rid*. — Didact. Division en sept parties. || Septième partie d'une chose.

HEPTAMÉRON, n. m. (ἑπτά, sept; ἡμέρα, jour; gr.) Pron. *èp-ta-mé-ron*. — Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées : *L'*HEPTAMÉRON *de la reine de Navarre. L'*HEPTAMÉRON *rustique*. (Acad.)

HEPTANDRIE, n. f. Pron. *èp-tan-dri*. — Bot. Classe du système sexuel de Linné, renfermant les plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTANGULAIRE, adj. V. HEPTAGONE.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE, adj. des 2 g. (ἑπτά, sept; πέταλον, feuille; gr.) Pron. *èp-ta-pé-ta-lé*. — Bot. Dont la corolle se compose de sept pétales.

HEPTAPHYLLE, adj. des 2 g. (ἑπτά, sept; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *èp-ta-fil*. — Bot. Qui est formé de sept folioles.

HEPTARCHIE, n. f. (ἑπτά, sept; ἀρχή, puissance; gr.) Pron. *èp-tar-[illegible]*. — Hist. Nom sous lequel on désigne les sept royaumes fondés par les Germains en Bretagne, au 5e siècle.

— Gouvernement de sept chefs.

HEPTARQUE, n. m. Pron. *èp-tark*. — Un des sept rois d'une heptarchie.

HEPTATEUQUE, n. m. (ἑπτά, sept; τεῦχος, livre; gr.) Pron. *èp-ta-teuk*. — Philol. Les sept premiers livres de l'Ancien Testament : *L'*HEPTATEUQUE, *le livre de Josué et le livre des Juges*.

— Ouvrage divisé en sept livres.

HÉRACLÉES, n. f. pl. (Ἡρακλῆς, Hercule; gr.) Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Hercule : *Les* HÉRACLÉES *se célébraient tous les cinq ans à Athènes*.

HÉRALDIQUE, adj. des 2 g. (*heraldus*, héraut; basse lat.) Pron. *é-ral-dik*. — Qui a rapport au blason, aux armoiries. Il ne s'emploie guère que dans les locutions : *Science* HÉRALDIQUE; *art* HÉRALDIQUE. (Acad.) *La science* HÉRALDIQUE *est inséparable des temps chevaleresques*. (Aug. Thierry.)

... Notre roi Tancrède est, selon la chronique,
Pour une branche ou deux dans son arbre *héraldique*.
(C. Del.)

— Qui concerne le héraut.

— Archit. *Colonne héraldique*, colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

HÉRAUT, n. m. (*heraldus*; lat. barb., m. sign.) Pron. *hé-rô*. — Officier d'un prince ou d'un État souverain, dont l'emploi principal est de faire certaines publications solennelles, porter certains messages importants, et qui remplit des fonctions particulières dans les cérémonies publiques : *Les* HÉRAUTS *d'Agamemnon. Chez les anciens, la personne des* HÉRAUTS *était sacrée. Un* HÉRAUT *d'armes. Le roi dénonça la guerre par un* HÉRAUT. *Un* HÉRAUT *vint sommer la place de se rendre*. (Acad.)

Malheureux ! j'ai servi de *héraut* à sa gloire. (Rac.)

— Antiq. Officier public dont la fonction était de déclarer la guerre, et dont la personne était sacrée.

— Officier qui, dans les jeux, proclamait les statuts, les noms des combattants, des vainqueurs : *Les* HÉRAUTS *dénoncèrent la joute, le tournoi à tous les seigneurs du royaume*. (Acad.)

— Fig. : *Oui, Seigneur, vous avez établi les astres sur nos têtes, comme des* HÉRAUTS *célestes, qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles*. (Mass.)

— Poétiq. *Le héraut du printemps*, le rossignol :

Le *héraut* du printemps lui demande la vie. (La Font.)

HERBACÉ, ÉE, adj. Pron. *èr-ba-cé*. — Botan. Il se dit, par oppos. à Ligneux, des plantes dont la tige est tendre et périt après la fructification : *Plante* HERBACÉE. *Tige* HERBACÉE. (Acad.) *On ne trouve, vers les côtes occidentales de l'Australie, que très-peu de plantes* HERBACÉES. (Ph. Chasles.)

— *De consistance herbacée*, de la consistance d'une plante herbacée ; il se dit en parlant des parties tendres des plantes.

— Qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles.

= **Herbacées**, n. f. pl. Genre de la famille des algues.

HERBAGE, n. m. (*herba*, herbe; lat.) Pron. *èr-baj*. — Toutes sortes d'herbes, mais particul. Celles qui sont cultivées pour la nourriture de l'homme : *Toutes sortes d'*HERBAGES. *Vivre d'*HERBAGES. (Acad.) *Le cygne s'établit de préférence sur les rives d'un cours sinueux et tranquille, dont les rives sont bien fournies d'*HERBAGES. (Buffon.) *Les savoureux* HERBAGES *qui croissent dans nos montagnes*. (J. J. Rouss.)

— Vulg. Herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser : *Les* HERBAGES *sont meilleurs dans ce canton que dans tel autre*. (Acad.)

— Partic. Pré qu'on ne fauche jamais, et qui est exclusivement livré aux bœufs et aux vaches, pour l'engrais : *Les* HERBAGES *de Normandie. Cet* HERBAGE *est d'un très-grand revenu. Vendre, acheter un* HERBAGE. (Acad.) *Il désirait augmenter sa terre de plusieurs* HERBAGES *alors à vendre*. (H. de Balz.)

— Féod. Droit que les seigneurs levaient pour nourrir leurs bestiaux. || Droit de couper de l'herbe en certains endroits, ou d'y mener paître les bestiaux.

HERBAGER, n. m. Pron. *èr-ba-jé*. — Écon. rur. Celui qui s'adonne à l'engrais des bœufs.

HERBAGEUX, EUSE, adj. Pron. *èr-ba-jeu, jeus*. — Néol. Couvert d'herbes : *Des tourbillons de fumée coururent le long d'un lac fangeux d'Azof, et furent se perdre dans les plaines* HERBAGEUSES *du Kouban*. (Volney.)

HERBAILLE, n. f. Pron. *èr-ba-y*. — Ironiq. Masse de plantes sèches réunies dans un herbier : *Voici, monsieur, mes misérables* HERBAILLES. (J. J. Rousseau.)

HERBAUT, n. m. Pron. *èr-bô*. — Vénér. Chien de chasse très-ardent.

HERBE, n. f. (*herba*, lat. m. sign.) Pron. *èrb*. — Plante herbacée, toute plante vivace ou annuelle qui perd sa tige dans l'hiver. HERBE *médicinale*. HERBE *vénéneuse*. HERBES *vulnéraires*. HERBES *odoriférantes*. H[illegible] *potagères. Jus d'*HERBES. *Bouillon aux* HERBES. *Po[illegible]e aux* HERBES. *Salade d'*HERBES. *Bonnes* HERBES. HERBES *fortes*. HERBES *fines. Champ couvert d'*HERBES. *Arracher, détruire les mauvaises* HERBES. *Des* HERBES *sauvages couvrent ces ruines. Je prends des bouillons d'*HERBES *qui m'enivrent*. (Mme la Fayette.)

— *Herbes annuelles*, celles qui périssent entièrement dans la même année. || *Herbes bisannuelles*, celles qui perdent leurs tiges et subsistent par leurs racines pendant deux ans. || *Herbes trisannuelles* ou *vivaces*, celles qui prolongent leur vie trois ans ou pendant un temps plus ou moins long.

— Agric. *Ce cheval aura, prendra quatre ans aux herbes, cinq ans aux herbes*, etc., au printemps il aura quatre ans, cinq ans, etc.

— Hortic. et agric. *Mauvaises herbes*, celles qui nuisent au développement des plantes utiles en s'enroulant autour d'elles ou en épuisant les sucs nutritifs.

— Prov. et fig. *Méchante herbe, mauvaise herbe croît toujours*, se dit des enfants qui croissent beaucoup. || Par anal. *Méchante herbe, mauvaise herbe croît trop vite.*

Mauvaise *herbe* est précoce et croît avant le temps ;
Le proverbe dit vrai. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Il a marché sur quelque mauvaise herbe*, il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur. || *Sur quelle herbe a-t-il marché aujourd'hui ?* se dit d'un homme qui est de mauvaise humeur ou qui a des saillies de folle gaieté sans qu'on sache pourquoi.

— Collect. Toutes les espèces d'herbe qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ordinairement pour la nourriture des chevaux et des bestiaux : *De l'*HERBE *fraîche. Un brin d'*HERBE. *Donner de l'*HERBE *à un cheval. L'herbe est encore bien courte. Mettre blanchir les toiles sur l'*HERBE. *L'*HERBE *croissait dans les rues, dans les places publiques*. (Acad.) *L'animal paissait l'*HERBE *autour de [illegible] autant que la longueur de la bride le lui permettait*. (Dider.)

L'*herbe* croît dans les cours ; les ronces et le lierre
Ferment aux pèlerins sa porte hospitalière. (C. Del.)
Les [illegible], pendant au front des tours,
Semblaient d'en bas des touffes d'*herbes*. (V. Hugo.)

— *Blé en herbe, avoine en herbe*, etc., le blé, l'avoine, etc., lorsqu'ils sont encore verts et qu'ils s'élèvent peu au-dessus des sillons : *Le blé, l'avoine, l'orge est encore en* HERBE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Manger son blé en herbe*, dépenser son revenu d'avance. || Par anal. *Manger son bien en herbe.*

— Prov. et fig. *C'est un avocat, un docteur en herbe*, etc., se dit d'un jeune homme qui étudie pour devenir avocat, médecin, etc. || Par anal. et fam. : *C'est un ministre en* HERBE. (Acad.)

— Fig. et fam. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter*, se dit d'un homme industrieux qui sait trouver à subsister aisément où d'autres auraient peine à vivre.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter dans quelque affaire.

— Prov. et fig. *A chemin battu il ne croît point d'herbe*, il n'y a point de profit à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent.

— Prov. et fig. *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, employer, pour réussir en quelque affaire, tous les moyens dont on peut s'aviser.

— Art culin. *Fines herbes, herbes fines*, celles qui servent aux assaisonnements.

— Alchim. *Herbe médicinale*, le mercure hermétique.

— Chron. *Fête des herbes*, nom par lequel d'anciennes chartes désignent l'Assomption de la Vierge.

— Ornith. *Oiseau des herbes*, le tangara bleu.

— On a donné à un très-grand nombre de plantes des noms vulgaires tirés de leurs qualités les plus connues.

Voici les principaux :

— *Herbe à la reine*, tabac.
— *Herbe aux ânes*, onagre.
— *Herbe de bouc*, vulvaire, arroche puante.
— *Herbes aux chantres*, vélar.
— *Herbe aux charpentiers*, mille-feuilles.
— *Herbe aux chats*, cataire.
— *Herbe aux coupures*, valériane.
— *Herbe aux cuillers*, cochléaria.
— *Herbe aux cors*, joubarbe.
— *Herbe aux écus*, nummulaire.
— *Herbe aux gueux*, clématite.
— *Herbe aux perles*, grémil.
— *Herbe aux hémorrhoïdes*, ficaire, petite éclaire.
— *Herbe au pauvre homme*, gratiole.
— *Herbe aux ladres*, véronique.
— *Herbe de Notre-Dame*, pariétaire, [illegible].
— *Herbe du cardinal*, grande [illegible].
— *Herbe du siége*, scrofulaire.
— *Herbe chaste*, sensitive.
— *Herbe aux poux*, staphisaigre.
— *Herbe de la fièvre*, centaurée.
— *Herbe des foulons*, [illegible].
— *Herbe aux mouches*, conyze.
— *Herbe aux verrues*, héliotrope.
— *Herbe vulnéraire*, thé suisse.

HERBÉ, ÉE, part. pass. du v. Herber : *Toile* HERBÉE.

— Comm. Il se dit des cheveux qu'on fait blanchir en les exposant sur l'herbe au soleil.

HERBEILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*herba*, herbe; lat.) Pron. *èr-bè-ié*. — Chass. Il se dit d'un sanglier qui va paître l'herbe : *Le sanglier a* HERBEILLÉ *ici*. (Acad.)

HERBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*herba*, lat.) Pron. *èr-bé*. — Exposer sur l'herbe pour faire blanchir : HERBER *de la toile, des cheveux*, etc. (Acad.)

— Art vétér. Mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail d'un cheval.

HERBERIE, n. f. (*herba*; lat.) Pron. *èrb-e-rî*. — Anc. Connaissance des propriétés diverses des plantes.
— Marché aux herbes.
— Techn. Lieu où l'on fait blanchir les cires.

HERBETTE, n. f. (dimin. d'*herbe*.) Herbe courte et menue de la campagne; il ne se dit guère qu'en poésie et dans le style pastoral : *Danser sur l'*HERBETTE. (Acad.)

Quel plaisir de voir ces troupeaux,
Quand le midi brûle l'*herbette*,
Rangés autour de la houlette,
Chercher le frais sous ces ormeaux. (Chaul.)

HERBEUX, EUSE, adj. (*herba*; lat.) Pron. *èr-beu, beuz*. — Il se dit des lieux où il croît de l'herbe : *Clairière* HERBEUSE. (Acad.)

HERBIER, n. m. (*herba*; lat.) Pron. *èr-bié*. — Bot. Collection de plantes desséchées et mises entre des feuilles de papier : *Un* HERBIER *des plantes d'Amérique. Il a un bel* HERBIER, *un* HERBIER *très-riche*. (Ac.) *Les botanistes consultaient librement ses* HERBIERS. (Cuv.)
— *Herbier artificiel*, collection de dessins coloriés représentant les plantes.
— Anc. Premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. ‖ En ce sens, on dit mieux, *Panse*.
— Fauconn. Tuyau ou canal qui sert à la respiration chez le faucon.
— N. m. pl. Pêch. Bancs d'herbe qui se forment au milieu des eaux, et dans lesquels le poisson se réfugie.

HERBIÈRE, n. f. Pron. *èr-bièr*. — Vendeuse d'herbes : HERBIÈRE *des halles*. (Acad.)
— Écon. rur. Femme qui recueille de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIVORE, adj. des 2 g. (*herba*, herbe; *voro*, je mange; lat.) Zool. Il se dit en général des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particul. de ceux qui paissent l'herbe des prairies, tels que le cheval, le bœuf, etc. : *Les animaux* HERBIVORES. (Acad.)
— N. m. Tout animal qui vit d'herbes : *Les* HERBIVORES. (Acad.) *C'est principalement au moyen de friandises, et surtout du sucre, qu'on parvient à maîtriser les animaux* HERBIVORES *que nous voyons soumettre à ces exercices extraordinaires*. (Cuv.)

HERBON, n. m. Pron. *èr-bon*. — Techn. Couteau dont le tanneur se sert pour débourrer les cuirs.

HERBORISATION, n. f. Pron. *èr-bo-ri-za-cion*. — Bot. Action d'herboriser; promenade, course que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes : *Ce botaniste a fait de fréquentes* HERBORISATIONS *aux environs de Paris*. (Acad.)
— Minér. Dessin d'une pierre herborisée.

HERBORISÉ, ÉE, adj. V. Arborisé.

HERBORISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Bot. Aller dans les champs cueillir des herbes, des plantes, soit pour apprendre à les connaître ou pour en former des collections, soit pour les employer comme médicaments : *Aller* HERBORISER *par un beau jour*. HERBORISER *aux environs d'une ville, sur une montagne*, etc. (Acad.)

HERBORISEUR, n. m. Fam. Celui qui herborise : *Une troupe d'*HERBORISEURS. (Acad.)

HERBORISTE, n. m. Pron. [illegible] — Celui qui connaît les simples : *C'est un grand* HERBORISTE. ‖ En ce sens on dit mieux *Botaniste*.
— Plus souv. Celui qui vend des simples, des herbes médicinales : *Acheter du* [illegible] *chez un* HERBORISTE. (Acad.)

HERBORISTERIE, n. f. Pron. [illegible] — Comm. Tout ce qui concerne le commerce de l'herboriste.
— Boutique d'herboriste.

HERBU, UE, adj. Couvert d'herbe : [illegible] HERBU. *Un champ* HERBU. *Un* [illegible] *fort* HERBU. (Ac.)

HERBUE, n. f. Techn. Pron. [illegible] — Agric. Terre végétale qu'on tire dans les pâturages pour améliorer le sol d'un vignoble. ‖ Terre légère et peu profonde qui n'est bonne qu'à faire des pâturages.

HERCULE, n. f. Pron. [illegible] — Bot. Nom de plusieurs espèces de [illegible].

HERCOTECTONIQUE, n. f. [illegible], art de bâtir; gr.) Pron. [illegible] — Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc.

HERCULE, n. m. (n. pr.) Pron. [illegible] — Fam. Homme fort et robuste : *C'est un* HERCULE. *Il est fort comme un* HERCULE. *Il est* [illegible]. (Acad.)
— Astr. Constellation de l'hémisphère boréal.
— Zool. Grand scarabée d'Amérique.

HERCULÉE, n. f. Hortic. Variété de tulipe.

HERCULÉEN, ENNE, adj. Pron. *èr-ku-lé-in, ènn*. — Qui appartient à un homme robuste comme Hercule : *Force herculéenne*.
— *Taille herculéenne*, corps fortement membré et annonçant une grande vigueur : *Kléber avait une* TAILLE HERCULÉENNE.

***HÈRE**, n. m. (*herus*, seigneur; lat.) Pron. *hèr*. — Fam. et iron. Homme sans mérite, sans considération, sans fortune : *Un pauvre* HÈRE. *C'est un* PAUVRE HÈRE. (Acad.)

Quittez les bois, vous ferez bien;
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, *hères*, et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim. (La Font.)

HÈRE, n. m. Pron. *hèr*. — Espèce de jeu de cartes qui se joue entre plusieurs personnes, et où il n'y a qu'un seul des joueurs qui gagne. ‖ On l'appelle aussi *As qui court*.
— Vénér. Le jeune cerf, au moment où il commence à pousser ses premiers bois.

HÉRÉCHERCHE, n. m. Pron. *é-ré-chèr-ch*. — Zool. Escarbot lumineux de Madagascar; il étincelle toute la nuit.

HÉRÉDIPÈTE, n. m. (*hæres*, héritier, et *petere*, demander; lat.) Pron. *é-ré-di-pètt*. — Jurispr. Celui qui cherche à faire faire un acte, un contrat, un testament en sa faveur : *Il ferait beau voir, sur notre terre de droit naturel et d'équité, le fisc imiter les procédés du fisc romain et jouer l'*HÉRÉDIPÈTE. (Troplong.)

HÉRÉDITAIRE, adj. des 2 g. (*hæreditarius*; lat., m. sign.) Pron. *é-ré-di-tèr*. — Qui se transmet, qui vient par droit de succession : *Possession* HÉRÉDITAIRE. *Part* HÉRÉDITAIRE. *Biens* HÉRÉDITAIRES. (Acad.)
— Il se dit particul. des charges, des offices, des titres, etc. qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus : *Cette charge est* HÉRÉDITAIRE. *La pairie était* HÉRÉDITAIRE *dans cette famille. Titre* HÉRÉDITAIRE. (Acad.)
— Il se dit souv. par oppos. à Électif : *Royaume* HÉRÉDITAIRE. *Couronne* HÉRÉDITAIRE. *Les pays, les États* HÉRÉDITAIRES.
— Par analog. *Prince* HÉRÉDITAIRE. *Empereur* HÉRÉDITAIRE.
— *Chambre héréditaire*, s'est dit de la chambre des pairs, par oppos. à *Chambre élective* celle des députés.
— Il se dit encore de ceux qui sont revêtus de grandes charges dont le titre a été conservé, quoiqu'elles soient présentement sans fonctions : *Connétable* HÉRÉDITAIRE *de Castille*. (Acad.)
— Méd. *Maladies héréditaires*, celles qui se transmettent des pères aux enfants : *Les* MALADIES HÉRÉDITAIRES *qui passent des pères aux enfants sautent quelquefois, comme on dit, une génération, et passent aux petits-fils*. (Chomel.) *La phthisie, la manie, l'épilepsie, se placent au premier rang parmi les* MALADIES HÉRÉDITAIRES. (Id.)
— Fig. et par anal. : *Vertu* HÉRÉDITAIRE. *Vice* HÉRÉDITAIRE. *Haine* HÉRÉDITAIRE. *Inimitié* HÉRÉDITAIRE. *La valeur est* HÉRÉDITAIRE *dans cette maison*. (Ac.)

HÉRÉDITAIREMENT, adv. Pron. *é-ré-di-tèr-man*. — Par droit d'hérédité : *Tenir, posséder* HÉRÉDITAIREMENT *une terre, une charge*. (Acad.)

HÉRÉDITÉ, n. f. (*hæreditas*; lat., m. sign.) Pron. *é-ré-di-té*. — Jurispr. Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès : *Accepter l'*HÉRÉDITÉ. *Renoncer à l'*HÉRÉDITÉ.
— Absol. Succession au trône : *Attaquer, défendre le principe de l'*HÉRÉDITÉ.
— Anc. Privilège accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire fût assujetti au payement d'aucun droit : *Les offices des secrétaires du roi jouissaient du droit d'*HÉRÉDITÉ.
— Collectiv. Tous les biens qu'une personne laisse en mourant : *Son* HÉRÉDITÉ *fut partagée entre plusieurs collatéraux. Recueillir l'*HÉRÉDITÉ. (Acad.)
— Jurispr. *Hérédité jacente*, héritage qui n'a point encore été accepté.
— Physiol. *Hérédité directe*, rapport de ressemblance de l'enfant avec son père ou sa mère. ‖ *Hérédité indirecte*, ressemblance de l'enfant avec d'autres parents de ligne collatérale.

Syn. Hérédité, héritage. [illegible]

HÉRÉSIARQUE, n. m. (*hairesis*, hérésie; *archos*, chef; gr.) Pron. [illegible] — Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique : *Luther et Calvin sont des* HÉRÉSIARQUES. (Acad.) *Le Dante enferme les* HÉRÉSIARQUES *dans des tombeaux de feu*. (Dider.)

HÉRÉSIE, n. f. (αἵρεσις, de αἱρέω, se séparer; gr.) Pron. *é-ré-zî*. — Doctrine contraire à la foi catholique, erreur condamnée par l'Église en matière de religion : *L'*HÉRÉSIE *d'Arius. L'*HÉRÉSIE *de Luther. L'*HÉRÉSIE *de Calvin. Enseigner, semer une* HÉRÉSIE. (Acad.) *À l'*HÉRÉSIE *a succédé l'incrédulité*. (A. de Tocquev.)
— Prov. *Il ne fera point d'hérésie*, se dit d'un homme sans esprit.
— Par extens. et fam. Doctrine, maxime en opposition avec les idées reçues : HÉRÉSIE *littéraire. Tous ces principes sont autant d'*HÉRÉSIES *en littérature, en médecine*. (Acad.)

HÉRÉSIOGRAPHE ou **HÉRÉSIOLOGUE**, n. m. (αἵρεσις, hérésie; γράφω, j'écris, ou λόγος, discours; gr.) Pron. *é-ré-zio-graf, logh*. — Celui qui écrit sur les hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIE ou **HÉRÉSIOLOGIE**, n. f. Histoire des hérésies.

HÉRÉTICITÉ, n. f. (*Hérétique*.) Théol. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique : *Il faut être théologien pour apercevoir l'*HÉRÉTICITÉ *de cette proposition*. (Acad.)
— Par extens. : *L'*HÉRÉTICITÉ *d'un auteur*.

HÉRÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hérésie : *Proposition* HÉRÉTIQUE. *Dogme* HÉRÉTIQUE.
— Qui professe, qui soutient quelque hérésie, qui est engagé dans quelque hérésie : *Un prince* HÉRÉTIQUE.
— Par extens. Qui n'est pas d'accord avec le plus grand nombre sur certaines théories : *Être* HÉRÉTIQUE *en littérature*.
— Substantiv. : *Les* HÉRÉTIQUES *sont rejetés de l'Église. Convaincre les* HÉRÉTIQUES. *Convertir les* HÉRÉTIQUES. (Acad.)

On est donc fanatique
En ne se traînant pas aux pieds d'un hérétique?
(C. Delav.)

— Fam. Celui qui est incrédule : *C'est un* HÉRÉTIQUE.

Syn. Hérétique, hétérodoxe. Ces deux mots sont propres à la langue de l'Église, et désignent, à des degrés différents, une erreur de croyance. L'*hérétique* erre sur un point fondamental de doctrine; l'*hétérodoxe* erre dans une opinion particulière qui peut n'avoir qu'une très-minime importance. On est *hérétique* de parti pris; on est *hétérodoxe* sans le vouloir, et bien souvent sans le savoir. L'*hérétique* est condamné et frappé par l'autorité chargée de défendre la pureté du dogme; l'*hétérodoxe* est simplement averti par elle.

HÉRIDELLE, n. f. Pron. *é-ri-dèl*. — Comm. Espèce d'ardoise plus longue que large.

HÉRIGOTÉ, adj. m. Chass. Il se dit d'un chien qui a une marque aux jambes de derrière.

HÉRIGOTURE, n. f. Pron. *é-ri-go-tur*. — Chass. Marque qui se présente quelquefois aux jambes de derrière des chiens.

***HÉRISSÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hérisser : *La plupart des chevaux sauvages sont de petite taille, et ont, comme les ânes, le poil gris, la queue nue,* HÉRISSÉE *à l'extrémité*. (Buff.) *Ils ont les cheveux longs et* HÉRISSÉS. (Buff.)

L'œil sombre et le poil *hérissé*. (Rac.)
Vous le verrez bientôt les cheveux *hérissés*. (Boil.)

— Couvert ou garni de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc. : *Un retranchement* HÉRISSÉ *de pieux. Un bataillon* HÉRISSÉ *de piques. Une côte* HÉRISSÉE *d'écueils. Un pays* HÉRISSÉ *de montagnes*. (Acad.) *Des lieux* HÉRISSÉS *de buissons sauvages*. (Mich.) *Un chemin tout* HÉRISSÉ *de ronces et d'épines*. (Mass.)

Un autel *hérissé* de dards, de javelots. (Rac.)
Dans d'épaisses forêts de lances *hérissées*,
De bataillons sanglants, de troupes renversées,
Henri pousse, s'avance et se fait un chemin. (Volt.)

— Fig. et fam. *Les hommes médiocres sont toujours* HÉRISSÉS *de difficultés, d'objections et de menaces de malheur*. (Ch. Nod.)
— Poét. : *L'hiver* HÉRISSÉ *de glaçons*.
— Fig. : *Une science, une affaire* HÉRISSÉE *de difficultés. La vie est* HÉRISSÉE *d'épines*. (Acad.)
— Fig. *Un pédant hérissé de grec, de latin*, qui cite à tout propos du grec, du latin :

Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout *hérissé* de grec, tout bouffi d'arrogance. (Boil.)

— Fig. et absol. Confus, obscur : *L'érudition est* HÉRISSÉE *dans les uns, et agréable dans les autres*. (D'Alemb.)
— Fig. et fam. : *C'est un homme hérissé, toujours hérissé*, c'est un homme si difficile qu'on ne sait par où le prendre.

— *Bataillon hérissé*, qui présente la baïonnette, la pique.

— *Mer hérissée*, couverte de vaisseaux.

— Bot. Il se dit des plantes qui sont couvertes de poils roides, longs et droits : *Tige* HÉRISSÉE.

— Substantiv. : *Nul peintre, n'a fait un chien supérieur à celui-là pour la science des attaches, le ton de la robe, le* HÉRISSÉ *du poil.* (Th. Gaut.)

* **HÉRISSEMENT**, n. m. Pron. *hé-riss-man.* — Action des poils ou des plumes qui se dressent ; hérissonnement.

— État de ce qui est hérissé.

* **HÉRISSER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*hirsutus*, qui a le poil hérissé ; lat.) Pron. *hé-ri-cé.* — Dresser ; il se dit propr. des animaux qui dressent leur poil ou leur plume : *Le lion* HÉRISSE *sa crinière quand il est irrité. Ce coq* HÉRISSE *les plumes de son cou.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface : *Les piquants qui* HÉRISSENT *la tige du rosier. Les épines, les buissons qui* HÉRISSENT *le bord d'un sentier. Les rochers qui* HÉRISSENT *les flancs d'une montagne.* (Acad.)

— Fortif. *Hérisser de pieux un bastion*, le couvrir de pieux.

— Fig. : *Hérisser son style de pointes, d'antithèses*, les employer avec profusion.

— Const. Recrépir des murailles ; ragréer un mur avec du mortier ou du plâtre.

— V. intr. Devenir hérissé : *Les cheveux lui* HÉRISSÈRENT *à la tête.* (Acad.)

= **Se hérisser**, v. pron. absol. Dresser son poil ou ses plumes : *Ce sanglier, ce coq est furieux, il se* HÉRISSE. (Acad.)

— Il se dit plus ordin. des cheveux, des plumes, des poils qui se dressent : *Le poil des sangliers* SE HÉRISSE *quand ils sont irrités. Cet oiseau est irrité, les plumes de son cou* SE HÉRISSENT. (Acad.) *Cette idée le fit tressaillir, et il sentit ses cheveux* SE HÉRISSER *sur sa tête.* (Mérim.)

— Fig. Se couvrir : *Ces champs incultes* SE HÉRISSENT *d'épines.* (Acad.)

— M. Quinet a écrit : *Ils étaient pleins d'épouvante, leur* CHAIR SE HÉRISSAIT; *ils respiraient d'avance l'odeur du sang.* (Marnix.) || La figure nous semble exagérée.

* **HÉRISSON**, n. m. Pron. *hé-ri-çon.* — Zool. Genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers ; ils ont, au lieu de poils, le corps couvert de piquants roides et aigus ; quand on les attaque, ils se roulent en boule hérissée de tous côtés, et le rempart qu'ils présentent ainsi est leur unique moyen de défense contre les autres animaux : *Le* HÉRISSON *se met tout en un peloton, tout en une boule, quand on l'approche.* (Acad.) *Les* HÉRISSONS *ont à chaque pied cinq doigts armés d'ongles fouisseurs.* (Cuvier.) *Le* HÉRISSON *sait se défendre sans combattre.* (Buff.)

— Mécan. Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure, et ne peuvent s'engager que dans une lanterne.

— Fortif. Poutre portée par le milieu sur un pivot, et garnie de quantité de pointes de fer, qui sert aux portes des villes pour fermer le passage.

— Anc. artill. *Hérisson foudroyant*, espèce de bombe hérissée de piquants de fer.

— Mar. Grappin à quatre pattes.

— Agric. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans les champs labourés.

— Constr. Assemblage de pointes de fer dirigées de tous les côtés, qu'on place dans les endroits par où l'on peut craindre que des voleurs ne s'introduisent dans les habitations.

— Zool. Vulg. Coquille poisson. || *Hérisson de mer*, Oursin.

HÉRISSON, ONNE, adj. Pron. *hé-ri-çon, çonn.* — Acariâtre, capricieux, qu'on ne sait comment satisfaire.

La madame Grognac a l'humeur *hérissonne*. (Regn.)

* **HERISSONNE**, n. f. Zool. vulg. Espèce de chenille velue.

* **HÉRISSONNÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

— Blas. Il se dit d'un animal ramassé et accroupi.

* **HÉRISSONNER (SE)**, v. pron. 1re conj. Pron. *se-hé-ri-ço-né.* — En parl. des animaux, Redresser son poil ou ses plumes. || V. HÉRISSER.

HÉRITAGE, n. m. (*hæres*, héritier ; lat.) Pron. *é-ri-taj.* — Ce qui vient par voie de succession : *Recueillir l'*HÉRITAGE *de ses pères. Il n'en a eu que quelques tableaux pour tout* HÉRITAGE. *Faire un grand* HÉRITAGE. (Acad.)

— En style de l'Écriture : *Les méchants n'auront point de part à l'*HÉRITAGE *céleste, à l'*HÉRITAGE *du Seigneur, à la gloire éternelle.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Promesse de grand n'est pas héritage*, il ne faut pas trop compter sur les promesses des grands seigneurs. || *Service de grand n'est pas héritage*, on n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands.

— Fam. *Mettre la main à l'héritage*, toucher la terre de la main pour ne pas tomber tout à fait.

— Fig. *Il tient cette maladie de son père, c'est un triste* HÉRITAGE. *Il n'a reçu de ses ancêtres qu'un grand nom pour* HÉRITAGE. (Acad.)

— Par extens. Immeubles, terres, maisons : *C'est l'*HÉRITAGE *de ses pères. Vendre un* HÉRITAGE. (Acad.) *Mais pourquoi cette femme-là vend-elle ses* HÉRITAGES ? (Regn.) *Les petits* HÉRITAGES *sont les mieux cultivés.* (Mably.) *La direction des ponts et chaussées, plutôt que de faire un léger détour, coupait à travers mille* HÉRITAGES. (A. de Tocq.)

— Jurispr. *Bail d'héritage*, se dit d'un bail à rente perpétuelle, ou à très-long terme.

HÉRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Hériter : *Fortune* HÉRITÉE. *Talents* HÉRITÉS. *Vice* HÉRITÉ. *Maladie* HÉRITÉE.

HÉRITER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *é-ri-té.* — Recueillir une succession : *Il* HÉRITA *de son oncle. Vous pourrez* HÉRITER *d'un tel.* (Acad.)

Oui, l'on trouve toujours aux douceurs d'*hériter*
Des consolations qu'on ne peut rejeter. (Quinault.)

— Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession : *Cet homme* A HÉRITÉ *d'une grande fortune, d'une grande succession. Il* A HÉRITÉ *d'une maison, d'une bibliothèque.* (Acad.)

— Fig. *Il* A HÉRITÉ *des vertus de son père. Il* A HÉRITÉ *de la gloire de ses ancêtres. Vous* HÉRITEREZ *de sa puissance.* (Acad.) *Une haute naissance meurt et s'éteint en nous, dès que nous* HÉRITONS *du nom sans* HÉRITER *des vertus qui l'ont rendu illustre.* (Mass.)

— V. trans. Recevoir en héritage : *Il n'*A *rien* HÉRITÉ *de son père. Voilà tout ce qu'il en* A HÉRITÉ. (Acad.)

— Fig. *C'est une maladie qu'il* A HÉRITÉE *de sa mère. La vertu est le seul bien qu'il* AIT HÉRITÉ *de son père.* (Acad.) *Il faut bien reconnaître que le monde antique portait en soi un mal que le régime nouveau allait* HÉRITER *du précédent sans réserve.* (Salvandy.)

= **Gramm.** Ce verbe, suivi d'un seul complément, prend toujours la préposition *de*

...*Dois-en* HÉRITER DE *ceux qu'on assassine?* (Corn.)
Ce jeune homme A HÉRITÉ DES *vertus de son père.*

— S'il a deux compléments, l'un de personne, l'autre de chose, celui-ci est direct, et celui-là indirect.

Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux. (Corn.)

HÉRITIER, IÈRE, n. (*hæres* ; lat., m. sign.) Pron. *é-ri-tié, tièr.* — Celui, celle que la loi appelle à recueillir une succession, qui hérite de quelqu'un : HÉRITIER *naturel, légitime, testamentaire.* HÉRITIER *bénéficiaire.* HÉRITIER *pur et simple.* (Acad.) HÉRITIER *d'une grande fortune. L'*HÉRITIER *présomptif de la couronne. Être* HÉRITIER *des biens et des droits d'une personne.*

— Droit. *Héritier des propres*, celui qui succédait aux propres, en sa qualité de plus proche parent du défunt. || *Héritier des acquêts*, le plus proche parent du défunt, absolument parlant, et celui qui lui succédait dans ses acquisitions.

— Droit rom. *Héritier fidéicommissaire*, héritier à qui l'héritier fiduciaire devait restituer la succession. || *Héritier fiduciaire*, héritier qui était chargé par le défunt de restituer la succession à un héritier fidéicommissaire.

— Jurispr. *Héritier testamentaire*, héritier institué par testament. || *Héritier légitime*, héritier désigné par la loi. || *Héritier bénéficiaire, héritier sous bénéfice d'inventaire*, héritier qui, n'ayant pas accepté purement et simplement, n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'il a recueilli dans la succession. || *Héritier pur et simple*, héritier qui est tenu indéfiniment de toutes les dettes de la succession.

— Prov. *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, se dit d'un homme qui a beaucoup d'affaires, ou qui est chargé de concilier des choses difficiles.

— Fig. *Il voulait un* HÉRITIER *de son nom, de sa puissance.* HÉRITIER *de la vertu de ses ancêtres.* HÉRITIER *des talents de son père.* (Acad.)

— Fig. Enfant d'une personne, considéré comme son héritier naturel : *Sa femme ne lui a point encore donné d'*HÉRITIER. *Ce prince n'ayant point laissé d'*HÉRITIER, *la couronne fut dévolue à son frère.* (Ac.)

= **Héritière**, n. f. Fille unique qui doit hériter d'une grande succession : *C'est une* HÉRITIÈRE, *une riche, une grande* HÉRITIÈRE. *Épouser une riche* HÉRITIÈRE. (Acad.)

Il lorgna de très-près une jeune *héritière*
Qui vivait avec lui dans le même canton. (X.)

HÉRITIER, n. m. Pron. *é-ri-tié.* — Techn. Morceau d'ouvrage d'ardoise en pointe.

HÉRITINANDEL, n. m. Pron. *é-ri-ti-nan-dèl.* — Zool. Serpent très-dangereux de Madagascar.

HERMAPHRODIE, n. f. **HERMAPHRODISME**, n. m. ('Ερμῆς, Mercure ; 'Αφροδίτη, Vénus ; gr.) Pron. *èr-ma-fro-dism.* — Réunion des deux sexes dans un même individu.

HERMAPHRODITE, n. f. Pron. *èr-ma-fro-ditt.* — Personne qui a les deux sexes : *Il n'y a point de parfaits* HERMAPHRODITES. (Acad.) *C'est un* HERMAPHRODITE *qui n'a ni le nerf de l'homme ni la mollesse de la femme.* (Did.)

— Adj. des 2 g. Il se dit de certains animaux qui, ayant les deux sexes, sont en état de se féconder eux-mêmes : *Animal* HERMAPHRODITE. *Les vers de terre sont des* HERMAPHRODITES. (Acad.)

— Bot. Il se dit des fleurs qui renferment les étamines et le pistil : *Fleurs* HERMAPHRODITES. *Le jasmin, la valériane, l'épine-vinette, et un très-grand nombre d'autres plantes, sont* HERMAPHRODITES. (Ac.)

— Fig. Indéterminé quant au genre, à l'espèce :

Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
De quel genre te faire, équivoque maudite,
Ou maudit ? (Boil.)

— Alch. Mercure, que les alchimistes regardaient comme susceptible de se multiplier, comme contenant en soi le mâle et la femelle.

HERMAPHRODITISME, n. m. V. HERMAPHRODIE.

HERMELINE, n. f. Comm. Martre zibeline.

HERMELLE, n. f. Zool. Genre de ver à sang rouge.

HERMÉNEUTIQUE, adj. des 2 g. (ἑρμηνεύω, expliquer ; gr.) Pron. *èr-mé-neu-tik.* — Qui interprète ; il ne s'emploie guère que dans cette locution, *L'art herméneutique*, l'art d'interpréter les livres sacrés.

— Substant. : *L'*HERMÉNEUTIQUE *sacrée.* (Acad.)

— Jurispr. Interprétation des sources du droit.

— Philol. Ce qui concerne l'interprétation d'un texte ; Exégèse : *Sous le rapport critique et* HERMÉNEUTIQUE.

— Substantiv. *L'herméneutique*, l'exégèse.

HERMÈS, n. m. Pron. *èr-mèss.* — Sculpt. Gaine portant une tête de Mercure : *Les anciens plaçaient des* HERMÈS *dans les carrefours.* (Acad.)

— *L'art d'Hermès*, la science hermétique la pierre philosophale.

— Général. Statue de Mercure.

— Zool. Genre de coquilles univalves.

HERMÉTIQUE, adj. des 2 g. ('Ερμῆς, Mercure.) Pron. *èr-mé-tik.* Alchim. Qui a rapport à la science d'Hermès ou au grand œuvre, c'est-à-dire aux recherches et à la connaissance de la transmutation des métaux, et de la médecine universelle : *Science* HERMÉTIQUE. *Philosophie* HERMÉTIQUE. *Œuvre* HERMÉTIQUE. *Chimie* HERMÉTIQUE. (Acad.) *La chimie avait hérité un langage extravagant de l'art* HERMÉTIQUE. (Cuv.)

— Fig. : *La recherche du bonheur est pour nous la science* HERMÉTIQUE ; *nous jetons tout dans le creuset pour l'obtenir.* (Ch. Nod.)

— Archit. : *Colonne hermétique*, colonne qui a une tête d'homme, au lieu de chapiteau.

— Chim. *Fermeture* HERMÉTIQUE, fermeture parfaite, obtenue par la fusion des bords du vase que l'on veut clore.

HERMÉTIQUEMENT, adv. (*hermétiquement.*) Pron. *èr-mé-tik-man.* — Chim. Il se dit de la manière de boucher un vase, qui consiste à le sceller de sa propre matière, par le moyen du feu : *Un vaisseau scellé* HERMÉTIQUEMENT.

— Par extens. Il se dit en parl. de tout ce qui est bien fermé : *Cela est fermé* HERMÉTIQUEMENT. *Un vase* HERMÉTIQUEMENT *fermé.* (Acad.)

— Fig. : *La vie turque est murée* HERMÉTIQUEMENT. (Th. Gautier.)

HERMIN, n. m. Pron. *èr-main.* — Bot. Plante labiée stomachique.

HERMINE, n. f. (ἀρμένιος, arménien ; gr.) Zool. Petit animal blanc du genre des Martres, dont le poil est très-fin, et qui a le bout de la queue noir : *Peau d'*HERMINE. *En Laponie, une peau d'*HERMINE *coûte quatre ou cinq sous.* (Regn.)

— Fourrure provenant de la peau d'hermine : *Robe fourrée d'*HERMINE. *Manteau doublé d'*HERMINE.

— Blas. Une des deux fourrures du blason : *Les ducs de Bretagne portaient d'*HERMINE. (Acad.)

Les quatre facultés, dont la voix l'endoctrine,
Épouvantent ses yeux de leur manteau d'*hermine*.
(C. Del.)

HERMINÉ, ÉE, adj. Pron. *èr-mi-né*. — T. de blason. Il se dit des pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir : *Il porte de gueules, à la croix* HERMINÉE. (Acad.)

HERMINETTE, n. f. Techn. V. ERMINETTE.

HERMODACTE ou **HERMODATTE,** n. m. (Ἑρμῆς, Mercure ; δάκτυλος, doigt ; gr.) Pron. *èr-mo-datt*. — Pharm. Racine tubéreuse, amylacée, d'une saveur douceâtre, qui provient d'une espèce de colchique.

HERMOGLYPHE, n. m. (ἑρμῆς, statue de Mercure ; γλύφω, graver ; gr.) Pron. *èr-mo-glif*. — Ant. Graveur d'inscriptions [illegible] pierre, sur le marbre.

HERNANDIE, n. [illegible] Pron. *èr-nan-dî*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Laurinées.

* **HERNIAIRE,** adj. des 2 g. Pron. *hèr-njèr*. — Chir. Qui appartient, qui a rapport aux hernies : *Sac* HERNIAIRE. *Tumeur* HERNIAIRE. *Bandage* HERNIAIRE. (Acad.)

— *Chirurgien herniaire*, chirurgien qui traite particulièrement les hernies, les descentes.

* **HERNIE,** n. f. (ἔρνος, rameau ; gr.) Pron. *hèr-nî*. — Chir. Tumeur molle, élastique, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus : HERNIE *du cerveau, du poumon*. HERNIES *abdominales*. HERNIES *inguinales, crurales, etc.*

— Le plus ordin. Tumeur abdominale, ou descente : HERNIE *étranglée. Être sujet à la* HERNIE. *avoir une* HERNIE. (Acad.)

— Pathol. *Hernie de Vénus*, gonflement syphilitique du testicule. || *Hernie charnue*, sarcocèle.

* **HERNIÉ, ÉE,** adj. — Méd. Il se dit d'une partie qui fait hernie : *Viscère* HERNIÉ. *Intestin* HERNIÉ.

HERNIER, n. m. Pron. *hèr-nié*. — Mar. Morceau de bois cylindrique suspendu par une poulie, et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

* **HERNIEUX, EUSE,** adj. Qui est incommodé d'une hernie ; qui a une descente.

HERNIOLE, n. f. (*hernie*.) Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qu'on appelle aussi *Turquette*, et qu'on préconisait autrefois contre les hernies.

HÉRODIANISME, n. m. (*Hérode*, n. pr.) Pron. *é-ro-dia-nism*. — Hist. relig. Doctrine des hérodiens : *L'*HÉRODIANISME *se rapprochait beaucoup des croyances des saducéens.*

HÉRODIENS, n. m. pl. (le roi *Hérode*.) Pron. *é-ro-diein*. — Sectaires juifs dont il est fait mention dans l'Évangile de saint Matthieu et dans celui de saint Marc.

HÉROÏCITÉ, n. f. Néol. Qualité de ce qui est héroïque : HÉROÏCITÉ *sublime*.

HÉROÏ-COMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-ro-i-ko-mik*. — Qui tient de l'héroïque et du comique. Il se dit des poëmes ou autres ouvrages d'esprit : *Le Lutrin est un poeme* HÉROÏ-COMIQUE. (Acad.)

HÉROÏDE, n. f. (ἡρωΐς, fait de ἥρως, héros ; gr.) Pron. *é-ro-id*. — Épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux et consacrée à la peinture de l'amour : *Les* HÉROÏDES *d'Ovide. L'*HÉROÏDE *de Didon à Énée, par Gilbert.* (Acad.)

HÉROÏNE, n. f. (ἡρωΐνη ; gr., m. sign.) Pron. *é-ro-ïne*. — Femme courageuse, qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite : *C'est une* HÉROÏNE. *Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre* HÉROÏNE *chrétienne* (Boss.) *Cessons de penser à notre* HÉROÏNE *pour admirer la tendresse et la piété d'une illustre fille.* (Fléch.) *La révolution eut ses* HÉROÏNES *et ses furies.* (Ch. Nod.)

Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
Je n'ai pas de son sang démenti l'origine. (Rac.)

— Littér. *L'héroïne d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre*, celle dont on raconte ou dont on représente la vie, les aventures, les actions dans un roman, etc.

HÉROÏQUE, adj. des 2 g. (ἡρωϊκός ; gr., m. sign.) Pron. *é-ro-ik*. — Qui appartient au héros ou à l'héroïne : *Vertu* HÉROÏQUE. *Courage* HÉROÏQUE. *Actions* HÉROÏQUES. *Sentiments* HÉROÏQUES. (Acad.) *Ses grands et ses* HÉROÏQUES *desseins.* (Boss.) *Un côté respectable et frappant de notre religion, c'est le pardon toujours* HÉROÏQUE *des injures.* (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui montre de l'héroïsme : *Une femme* HÉROÏQUE. *La vérité seule forme des hommes* HÉROÏQUES. (Mass.) *Il est aisé d'être en certains moments* HÉROÏQUE *et généreux ; ce qui coûte, c'est d'être constant et fidèle.* (Id.)

— Par analog. *Âme, cœur héroïque.*

— *Âge héroïque ; siècles, temps héroïques*, les temps où vivaient les anciens héros, et dont l'histoire est mêlée de fables : *Les* SIÈCLES HÉROÏQUES *étaient le temps où l'on s'égorgeait pour un puits et pour une citerne comme on fait aujourd'hui pour une province.* (Volt.)

— Littér. *Poésie, genre héroïque*, la poésie, grave, noble, élevée.

— *Poème héroïque*, poëme épique.

— *Vers héroïque*, le vers du poëme héroïque ou des chants de geste : *Le* VERS HÉROÏQUE *le plus usité et le fondement de tous les autres est le vers de dix syllabes ; aussi bien en France qu'en Italie.* (Littré.)

— Méd. En parl. des propriétés de certains médicaments, Très-puissant, très-efficace : *On attribuait jadis à cette plante, à ce remède des propriétés* HÉROÏQUES. *Remède* HÉROÏQUE. (Acad.)

HÉROÏQUEMENT, adv. Pron. *é-ro-ik-man*. — D'une manière héroïque : *Il s'est comporté* HÉROÏQUEMENT *le jour de l'action.* (Acad.)

HÉROÏSME, n. m. (*héros*.) Pron. *é-ro-ism*. — Mar. Ce qui est propre et particulier au héros et qui en fait le caractère : *Un acte, un trait d'*HÉROÏSME. (Acad.) *Un citoyen utile n'a d'autre mérite que celui de vivre dans l'habitude d'un* HÉROÏSME *ignoré ?* (De Boismont.) *Après ce que vous avez fait, il n'est aucune sorte d'*HÉROÏSME *dont vous ne soyez capable.* (Dider.) *Ces sentiments et ces passions étaient devenus pour eux une sorte de religion nouvelle qui les poussait jusqu'à l'*HÉROÏSME *et au dévouement.* (De Tocquev.)

— Grandeur d'âme peu commune : *Cette action est au-dessus de la vertu commune, c'est de l'*HÉROÏSME. (Acad.) *L'homme n'a pas besoin d'être trompé pour porter la vertu jusqu'à l'*HÉROÏSME. (Condorcet.)

— Vertu portée au plus haut degré auquel elle puisse atteindre : HÉROÏSME *de sagesse, de générosité, etc.* (Acad.)

— Actions héroïques : *C'est l'*HÉROÏSME *destructeur de la morale qui cause notre admiration.* (Montesq.)

* **HÉRON,** n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers ; il a le bec robuste, fendu jusque sous les yeux, comprimé, aigu et finement denté ; ses jambes sont ou nues ou emplumées ; ses yeux sont enchâssés dans une peau qui s'étend jusqu'au bec ; on en connaît en Europe un très-grand nombre d'espèces : HÉRON *blanc*. HÉRON *cendré*. HÉRON *châtain*. HÉRON *crêté*. *Un faucon dressé pour le* HÉRON. *Le vol du* HÉRON. *Le bec du* HÉRON. *Plumes de* HÉRON. (Acad.) *La famille nombreuse des* HÉRONS *a été divisée par Buffon en quatre sections.* (Dumér.)

— Techn. Plume noire de héron, dont les plumassiers font usage. || *Masse de héron*, amas, bouquet des plumes de la queue du héron.

* **HÉRONNEAU,** m. n. (dimin. de *héron*.) Pron. *hé-ro-nô*. — Petit héron.

* **HÉRONNER,** v. intr. ou neut. 1re conj. Chass. Voler le héron ; poursuivre le héron.

* **HÉRONNIER, IÈRE,** adj. Pron. *hé-ro-nié, nièr*. — Anc. Qui tient du héron.

— Sec, décharné.

— Faucoun. : *Faucon héronnier*, celui qui est dressé à la chasse du héron.

— *Oiseau héronnier*, celui qui est sec, vite, et aussi peu chargé de graisse que le héron.

— Fig. et fam. : *Cuisse héronnière*, cuisse rude, sèche et maigre. || *Femme héronnière*, femme maigre et sèche, qui a les hanches fort hautes.

* **HÉRONNIÈRE,** n. f. Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits : *On a fait une* HÉRONNIÈRE *dans ce parc, dans cette forêt.* (Acad.)

* **HÉROS,** n. m. (ἥρως ; gr., m. sign.) Pron. *hé-rô*. — Antiq. Personnage qui passait pour être né d'un dieu, ou d'une déesse, et d'un mortel : *Les* HÉROS *de la Fable. Hercule, Achille, Énée, étaient des* HÉROS. (Acad.)

Des *héros* fabuleux passer la renommée. (Corn.)

— Plus ordin. Celui qui se distingue par une valeur extraordinaire, qui obtient à la guerre des succès éclatants, qui exécute de grandes et périlleuses entreprises : *Les* HÉROS *de l'Iliade. Les* HÉROS *de l'antiquité. Alexandre fut un* HÉROS. *Un* HÉROS *magnanime.* (Acad.) *Le bonheur ou la témérité ont pu faire des* HÉROS, *la vertu toute seule peut former des grands hommes.* (Mass.) *Loin de nous les* HÉROS *sans humanité.* (Boss.)

On peut être *héros* sans ravager la terre. (Boil.)

— Génér. Il se dit de tout homme qui se distingue par l'élévation du caractère, par une grande noblesse d'âme, ou une haute vertu : *Il s'est comporté en* HÉROS. *C'est un* HÉROS *de sagesse, de désintéressement, de constance, etc.* (Acad.)

C'est du fils d'un tyran que j'ai fait un *héros*. (Corn.)

La pratique de l'équité est si opposée à l'intérêt humain qu'elle fait les HÉROS *en morale.* (Fonten.)

... Dans les douceurs d'un repos plein de charmes,
Tu n'es pas moins *héros* qu'au milieu des alarmes. (Boil.)

Ces justes que vous regardez comme des esprits faibles, sont des HÉROS *contre tout ce qui a l'apparence du mal.* (Mass.) *Il y a des* HÉROS *en mal comme en bien.* (La Rochef.)

— Par extens. : *C'est en Asie que de tout temps se sont rencontrés les* HÉROS *des sciences occultes.* (H. de Balz.)

— Fig. *Le héros d'un poëme, d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc.* Le principal personnage d'un poëme, d'un conte, etc. : *Achille est le* HÉROS *de l'Iliade. Énée est le* HÉROS *de l'Énéide.* (Acad.) *Dieu seul paraît dans cette histoire divine : il en est, si j'ose le dire, le seul* HÉROS. (Mass.)

. . . Un écrivain qui s'aime
Forme tous ses *héros* semblables à soi-même. (Boil.)

— Fam. *Le héros d'une aventure*, celui à qui elle est arrivée, qui en a été le principal acteur.

— Fig. et fam. *Vous êtes son héros*, vous êtes l'objet de son admiration : *C'est son* HÉROS, *il ne cesse de le vanter.* (Acad.)

— Personnage dont on fait l'éloge : *Dans les temps qui précédèrent la naissance de l'Académie, une érudition entassée sans ordre décidait du mérite des éloges ; pour louer son* HÉROS, *il fallait presque avoir trouvé le secret de ne point parler de lui.* (Mass.)

— Prov. *Il n'y a point de héros pour son valet de chambre*, il ne faut pas voir les grands hommes de trop près.

* **HERPAILLE,** n. f. Pron. *hèr-pa-y*. — Vèner. Troupe de biches et de cerfs.

* **HERPE,** n. f. (ἕρπειν, se glisser ; gr.) Pron. *hèrp*. — Anc. Lyre ; instrument de musique.

— Mar. Lisse courbée du garde-corps d'un bâtiment, depuis les bossoirs jusqu'à l'extrémité de la guibre. || V. HERPES.

— Chass. Griffes d'un chien, *Chien de bonne herpe*, chien qui a de bonnes griffes. || V. HARPE.

— Écon. rur. Sorte de crible à trémie et en plan incliné.

— Pathol. Espèce de dartre qui s'étend sur la peau et la ronge.

HERPÉ, ÉE, adj. Chass. Qui a des griffes, des ongles solides.

HERPES, n. f. pl. (ἕρπειν, ramper ; gr.) Pron.

— *Herpes marines*, objets égarés qui se trouve sur le bord de la mer. || On le dit aussi de l'ambre, du corail et des autres productions, que la mer laisse à découvert sur certains rivages : *L'ambre gris, l'ambre jaune, sont des* HERPES MARINES. (Acad.)

HERPÈS, n. m. (ἕρπης, herpe ; gr.) Pron. *èr-pès*. — Pathol. Éruption vésiculeuse, caractérisée par de légères élevures, rassemblées en groupes sur une base enflammée : *Au déclin des fièvres éphémères, les lèvres offrent fréquemment chez les adultes une éruption d'*HERPÈS. (Chomel.)

HERPÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *èr-pé-tik*. — Méd. Qui a rapport aux dartres.

HERPÉTOLOGIE, V. ERPÉTOLOGIE, etc.

HERPÉTOLOGIE, f. n. (ἕρπης, dartre, et λογός, discours ; gr.) Méd. Traité sur les dartres.

* **HERQUE,** n. f. Pron. *hèrk*. — Technol. Râteau pour ramasser le charbon de bois.

* **HERSAGE,** n. m. Action de herser.

* **HERSCHELL,** n. m. (n. pr.) Pron. *èr-chèl*. — Astr. Uranus ; planète observée par *Herschell* en 1781.

* **HERSE,** n. f. (ἑρκίον, clôture ; gr.) Agric. Instrument de labourage, armé de plusieurs rangs de dents, qui sert à rompre les mottes d'une terre labourée, ou à recouvrir les grains nouvellement semés : *On n'a pas encore passé la* HERSE *sur ce champ.* (Acad.)

— Espèce de grille à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordinairement placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée : *Quand une partie des ennemis fut entrée, on abattit la* HERSE, *on fit tomber la* HERSE. (Acad.) *On ne put abattre la* HERSE, *qui n'avait point*

servi depuis fort longtemps, et les mousquetaires se rendirent maîtres de la voûte. (Regn.)

— *Herse d'attrape*, herse posée les dents en l'air, au milieu d'un chemin, pour en interdire le passage.

— Chandelier d'église fait en triangle et sur les pointes duquel on met des cierges.

— Théât. Tablette sur laquelle on dispose un luminaire destiné à éclairer vivement un point de la décoration.

— Pêch. Instrument semblable à la herse ordinaire, auquel on attache des bœufs ou un cheval qui le traînent sur le sable à la basse mer pour en faire sortir le poisson.

— Mar. Corde qui sert à attacher les poulies.

— Techn. Appareil dont le parcheminier se sert pour tendre les peaux avant de les faire sécher.

— Constr. *Herses de la couronne*, pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

— Bot. Genre de plantes.

— *Zool.* Espèce de poisson du Nil.

HERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Herser : *Champ* HERSÉ.

— Qui a une herse : *Porte* HERSÉE.

— Blas. Il se dit d'un château représenté avec une herse : *Il porte de gueules, au château d'or* HERSÉ *de sable.* (Acad.)

HERSEMENT, n. m. Agric. *V.* HERSAGE.

HERSER, v. tr. ou act., 1re conj. Agric. Passer la herse dans un champ pour en rompre les mottes après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on a semés : *On n'a pas* HERSÉ *ce champ.* (Acad.)

= **Se herser**, v. pr. Être hersé : *Ce terrain se* HERSE *difficilement.*

HERSEUR, n. m. Celui qui herse.

HERSILLIÈRES, n. f. pl. Pron. *èr-si-ièr*. — Mar. Pièces de bois courbes, qu'on mettait à l'extrémité des plats-bords d'un navire pour le fermer de l'avant et de l'arrière.

HERSILLON, n. m. (*herse*.) Pron. *èr-si-ion*. — Art. milit. Table de charpente garnie de clous, la pointe en haut, formant obstacle à un passage : *Le* HERSILLON *se pose sur une brèche ou sur le chemin de la cavalerie ennemie.*

HÉSITANT, part. prés. invar. du v. Hésiter.

HÉSITANT, ANTE, adj. Pron. *é-zi-tan, tante*. — Qui se décide avec peine.

— Qui prononce avec difficulté : *Sa voix expirante et* HÉSITANTE *ne pouvait articuler aucune parole.* (Fén.)

HÉSITATION, n. f. (*hæsitatio* ; lat., m. sign.) Pron. *é-zi-ta-sion*. — Incertitude dans l'énonciation des mots : *Réciter sans* HÉSITATION, *sans la moindre* HÉSITATION. *Parler, répondre avec* HÉSITATION. (Ac.)

— Mor. Doute, indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc. : *Mouvement d'*HÉSITATION. *Longue* HÉSITATION. *Ses perpétuelles* HÉSITATIONS *rendirent sa bonne foi suspecte.* (Acad.)

HÉSITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*hæsitare* ; lat., m. sign.) Pron. *é-zi-té*. — Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire, soit par crainte, défaut de mémoire, ou de netteté d'esprit : *Il n'avait pas bien appris son sermon, il* HÉSITA *dès le commencement. Il* HÉSITAIT *dans ses réponses.* (Acad.)

Ne jamais hésiter, et rougir encor moins. (Corn.)

*La sottise et la vanité n'*HÉSITENT *jamais.* (Ch. Nod.)

— Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre : HÉSITER *dans les affaires. Il n'*HÉSITA *point à répondre. Il a longtemps* HÉSITÉ *sur le choix de l'état, de la profession qu'il doit suivre.* (Acad.)

Elle flotte, elle hésite ; en un mot, elle est femme. (Rac.)

*Ces révolutionnaires n'*HÉSITERENT *jamais devant l'exécution d'aucun dessein.* (De Tocquev.)

— Au commencement du dix-septième siècle, ce verbe se prononçait avec ou sans aspiration.

Il y faut promptitude, esprit, mémoire, soins,

Ne hésiter jamais et rougir encor moins. (Corn.)

|| SYN. *V.* BALANCER.

HESPER, n. m. (ἕσπερος, le soir ; gr.) Pron. *ès-pèr*. — Astr. La planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

HESPÉRANTHE, n. f. (ἕσπερος, le soir ; ἄνθος, fleur, gr.) Pron. *ès-pé-rant*. — Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des Iridées.

HESPÉRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger.

= **Hespéridées**, n. f. pl. Famille de plantes qui renferme les orangers. || *V.* AURANTIACÉES.

HESPÉRIDINE, n. f. Pron. *ès-pé-ri-dine*. — Chim. Substance cristalline trouvée dans la partie blanche qui recouvre les oranges amères.

HESPÉRIE, n. f. Zool. Joli papillon diurne.

HESTOURDEAU, n. m. Pron. *ès-tour-dô*. — Écon. rur. Jeune chapon ; poulet assez gros pour être chaponné.

HÉTAIRE, n. f. (ἑταίρα, compagne ; gr.) Pron. *é-tèr*. — Femme libre, attachée à un soldat, et qui le suivait à la guerre : *Presque tous les hoplites avaient leurs* HÉTAIRES, *c'est-à-dire leurs femmes de compagnie.* (Mérim.)

— Courtisane, femme de mauvaise vie.

HÉTAIRIE, n. f. (ἑταιρεία, association ; gr.) Pron. *é-tè-ri*. — Hist. Association politique formée dans la Grèce, au temps de la guerre du Péloponèse, par les partisans de Lacédémone.

— Par anal. Société secrète formée en Orient pour préparer l'affranchissement des Grecs, et les soustraire au joug musulman.

HÉTAIRISTE, n. m. Pron. *é-tè-rist*. — Hist. Membre d'une hétairie.

HÉTÉRADELPHE, n. m. (ἕτερος, différent ; ἀδελφός, frère ; gr.) Pron. *é-té-ra-delf*. — Anat. Monstre double dont le parasite, privé de tête, repose sur la face antérieure du corps de l'autre sujet.

HÉTÉRADELPHIE, n. f. Pron. *é-té-ra-del-fi*. — Anat. Monstruosité due à l'implantation d'un sujet incomplet sur le devant du corps d'un autre.

HÉTÉRALIE, n. f. Pron. *é-té-ra-li*. — Anat. État des monstres hétéraliens.

HÉTÉRALIEN, IENNE, adj. Pron. *é-té-ra-liain, liène*. — Anat. Il se dit des monstres doubles dont le parasite présente des anomalies dans le mode et le lieu de son insertion.

HÉTÉROBRANCHE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; βράγχια, branchies ; gr.) Pron. *é-té-ro-branch*. — Zool. Dont les branchies varient pour la forme ou la disposition.

— **Hétérobranches**, n. m. pl. Tribu de la famille des Siluroïdes.

HÉTÉROCARPE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; καρπός, fruit ; gr.) Bot. Qui porte des fruits divers ; il se dit de tout arbre susceptible de produire par la greffe plusieurs sortes de fleurs, de fruits, comme le pommier, le poirier, etc.

HÉTÉROCARPIEN, IENNE, adj. (ἕτερος, autre ; καρπός, fruit ; gr.) Bot. Dont le fruit résulte d'un ovaire modifié par quelque partie accessoire.

HÉTÉROCÈRE, n. m. (ἕτερος, autre ; κέρας, corne ; gr.) Pron. [illegible]-*ro-cèr*. — Zool. Genre d'insectes coléoptères, qui ont le corselet convexe et les antennes irrégulières.

HÉTÉROCLITE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; κλίσις, pente ; gr.) Gramm. Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale : *Nom, adjectif* HÉTÉROCLITE.

— B.-arts. Qui s'écarte des règles ordinaires de l'art : *Un bâtiment* HÉTÉROCLITE. (Acad.)

— Diplom. Il se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments.

— Fig. et fam. Ridicule, bizarre, fantasque, en parl. des personnes : *C'est un homme fort* HÉTÉROCLITE. (Acad.) *C'est l'être le plus bizarre, le plus* HÉTÉROCLITE *qu'on ait jamais vu.* (Danc.) *Mon capitaine, un des meilleurs officiers du corps, est un homme un peu* HÉTÉROCLITE. (Dider.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Mine* HÉTÉROCLITE. *Visage* HÉTÉROCLITE. *Manières* HÉTÉROCLITES. (Acad.)

Quel est cet homme-là ? sa mine hétéroclite,

Ne promet rien de bon. (Vigée.)

— Bot. Il se dit des plantes qui ont les sexes séparés.

HÉTÉROCRINIE, n. f. (ἕτερος, différent ; κρίνειν, séparer ; gr.) Méd. Sécrétion anormale.

HÉTÉRODACTYLE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; δάκτυλος, doigt ; gr.) Pron. *é-té-ro-dak-til*. — Zool. Dont les doigts ne se ressemblent pas.

= **Hétérodactyles**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs.

— Genre de reptiles sauriens.

HÉTÉRODENDRE, n. m. Pron. *é-té-ro-dandr*. — Bot. Arbrisseau de la famille des Térébinthacées.

HÉTÉRODERME, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; δέρμα, peau ; gr.) Pron. Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect par tout le corps.

= **Hétérodermes**, n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont des écailles sur le dos et des plaques sous la queue et le ventre.

HÉTÉRODONTE, adj. des 2 g. (ἕτερος, autre ; ὀδούς, dent ; gr.) Zool. Dont les dents ou dentelures sont différentes les unes des autres.

= **Hétérodontes**, n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens dont les dents maxillaires sont plus grandes que les autres.

— Genre de squales.

— Bot. Genre de mousses.

HÉTÉRODOXE, adj. des 2 g. (ἕτερος, autre ; δόξα, opinion ; gr.) Pron. *é-té-ro-doks*. — Théol. Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique : *Docteur* HÉTÉRODOXE. *Opinion* HÉTÉRODOXE. (Acad.) || Il est opposé à *Orthodoxe*.

HÉTÉRODOXIE, n. f. Pron. *é-té-ro-dok-si*. — Théol. Opposition aux sentiments orthodoxes : *Il est suspect d'*HÉTÉRODOXIE. *On ne saurait nier l'*HÉTÉRODOXIE *de cette proposition.* (Acad.)

HÉTÉRODYME, adj. et n. (ἕτερος, autre ; δίδυμος, double ; gr.) Anat. Monstre double produit par l'implantation d'une tête imparfaite sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉRODYMIE, n. f. Anat. Monstruosité qui consiste en une tête implantée sur l'épigastre d'un sujet bien conformé.

HÉTÉROGÈNE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; γένος, race ; gr.) Pron. *é-té-ro-jène*. — Qui n'est pas de la même nature qu'une autre chose : *Corps composé de parties* HÉTÉROGÈNES. *Éléments* HÉTÉROGÈNES. (Acad.)

— Chim. Dont les parties sont de nature différente : *Le lait est un corps* HÉTÉROGÈNE, *composé de beurre, de caséum et de petit-lait. Tous les animaux, tous les végétaux et plusieurs minéraux sont* HÉTÉROGÈNES.

— Mécan. Il se dit des corps dont les parties séparées ne sont point de même nature que ces corps.

— Arithm. *Nombre hétérogène*, nombre composé d'entiers et de fractions.

— Géom. Il se dit de toute quantité qui, comparable à une autre quantité, en diffère tellement qu'elle ne l'excède jamais, quelque nombre de fois qu'on la prenne.

— Méd. Il se dit d'une qualité des humeurs du corps humain différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé.

— Phys. *Lumière hétérogène*, celle qui consiste en rayons qui souffrent des réfractions à différents degrés ; c'est un mélange de toutes ces sortes de rayons.

— Fig. : *Société formée d'éléments* HÉTÉROGÈNES. *Sénat, concile, parlement, chambre, conseil composé d'éléments* HÉTÉROGÈNES. (Acad.)

= **Hétérogènes**, n. m. pl. Ordre de la classe des Lichens.

— Zool. Ordre de Phytozoaires, comprenant ceux qui se composent d'une couche animale et d'une couche calcaire.

= **Gramm.** Il se dit des noms qui appartiennent à la fois à plusieurs genres, comme *aigle* et *foudre*, qui sont du masc. et du fémin. aux deux nombres, et *orgue*, qui est masc. au sing. et fém. au plur.

HÉTÉROGÉNÉITÉ, n. f. Qualité de ce qui est hétérogène. (Acad.) *Il est douteux que la terre se saisisse de l'homme tout entier ; l'*HÉTÉROGÉNÉITÉ *des substances y mettrait probablement obstacle.* (Kératry.)

HÉTÉROGÉNÈSE, n. f. (ἕτερος, autre ; γένεσις, génération ; gr.) Méd. Anomalie qui porte sur la situation, la couleur et le nombre des organes, ou la situation des fœtus d'une même gestation.

HÉTÉROGÉNIE, n. f. (ἕτερος, autre ; γένος, race ; gr.) Pron. *é-té-ro jé-ni*. — Phys. Production d'un être vivant par un être d'une autre espèce que lui.

HÉTÉROGYNE, adj. des 2 g. (ἕτερος, autre ; γυνή, femme ; gr.) Zool. Il se dit des insectes dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres.

= **Hétérogynes**, n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, parmi lesquels on trouve des individus de plusieurs sortes.

HÉTÉROMÈRES, n. m. pl. (ἕτερος, différent ; μέρος, partie, ou μηρός, cuisse ; gr.) Famille d'insectes coléoptères dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles.

HÉTÉROMORPHE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; μορφή, forme ; gr.) Pron. *é-té-ro-morf*. — Zool. et Bot. Dont la forme présente des différences dans les diverses parties ; il se dit par oppos. à *Isomorphe*.

HÉTÉROPE, adj. *V.* HÉTÉROCÈRE.

HÉTÉROPÉTALE, adj. des 2 g. (ἕτερος, autre ; πέταλον, pétale ; gr.) Pron. *é-té-ro-pé-tal*. — Bot. Dont les [illegible] sont dissemblables [illegible] inégaux.

HÉTÉROPHYLLE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *é-té-ro-fil*. — Bot. Dont les feuilles ou folioles sont dissemblables.

HÉTÉROPODE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent ; πούς, pied ; gr.) Zool. Dont les pieds ou appendices locomoteurs diffèrent les uns des autres.

HÉTÉROPTÈRE, adj. des 2 g. (ἕτερος, autre ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *é-té-rop-tèr*. — Zool. Qui a les ailes dissemblables.

= **Hétéroptères**, n. m. pl. Section de l'ordre des Hémiptères, renfermant des insectes qui ont les élytres coriaces dans leur moitié antérieure, et transparents dans le reste de leur étendue.

— Famille de poissons qui ont des nageoires très-variables et souvent molles.

HÉTÉROREXIE, n. f. (ἕτερος, autre; ὄρεξις, appétit; gr.) Pron. *é-té-ro-rèk-ci*. — Méd. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉRORHYNQUE, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent; ῥύγχος, bec; gr.) Zool. Dont le bec varie beaucoup.

= **Hétérorhynques**, n. m. pl. Famille d'oiseaux.

HÉTÉROSCIENS, n. m. pl. (ἕτερος, différent; σκιά, ombre; gr.) Géogr. Peuples placés dans les zones tempérées et dont l'ombre, toujours tournée vers le pôle à midi, est opposée et dans une direction contraire.

HÉTÉROSOME, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent; σῶμα, corps; gr.) Zool. Dont les deux moitiés ne se ressemblent pas.

= **Hétérosomes**, n. m. pl. Famille de poissons thoraciques dont le corps ne peut être divisé en deux parties semblables.

HÉTÉROTAXIE, n. f. (ἕτερος, autre; τάξις, arrangement; gr.) Anat. Arrangement régulier, mais différent de l'état normal.

HÉTÉROTOME, adj. des 2 g. (ἕτερος, différent; τομή, section; gr.) Bot. Dont les divisions alternes n'ont pas la même forme.

HÉTÉROTYPE, n. m. (ἕτερος, différent; τύπος, type; gr.) Anat. Monstre produit par la réunion de deux individus inégalement développés.

HÉTÉROZAIRES, n. m. pl. V. SPONGIAIRES.

* **HÊTRE**, n. m. Bot. Grand arbre de la famille des Cupulifères; il produit un fruit nommé *faine* qui fournit de l'huile; son bois est lisse : *Le* HÊTRE *sert à divers ouvrages de menuiserie. A l'ombre des* HÊTRES. *Sous un* HÊTRE *touffu*. (Acad.)

— *Hêtre des forêts* ou *commun*, vulg. Fayard, fouteau.

— *Hêtre ferrugineux* ou *à bois rouge*, espèce qui croît aux États-Unis et dont le bois est employé pour la charpente inférieure des navires.

— *Hêtre antarctique*, hêtre qui croît à la Terre-de-Feu.

HEU, interj. (heu; lat.) Il sert, 1° à interroger : *Elle est fille d'Albert.* — HEU! *de qui, s'il vous plaît?* (Mol.)

— 2° A exprimer l'admiration : HEU! *voilà ce que c'est que d'avoir étudié!* (Mol.)

— *Heu! heu!* exprime le doute, ou se fait entendre quand on ne veut pas exprimer ce qu'on pense.

HEU, n. m. Mar. Bâtiment caboteur à fond plat, employé dans le Nord et dans la Manche.

HEUCHÈRE, n. f. Pron. *eu-chèr*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Saxifragées.

* **HEUDRIR**, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *eu-drir*. — Anc. Pourrir.

= **Se heudrir**, v. pron. Se pourrir : *Lorsque l'on renferme du linge humide, il se* HEUDRIT.

HEUR, n. m. (*hora*, heure; lat.) Anc. Bonne fortune, chance heureuse : *Il est satisfait, puisqu'il a l'*HEUR *de vous plaire*. (Acad.)

Vous devez bénir l'*heur* de votre destinée. (Mol.)
Tant d'heur et tant de gloire
Ne devraient pas sitôt sortir de ta mémoire. (Corn.)

— Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, tout y dépend des circonstances; ce qui cause la ruine des uns fait la fortune des autres : *Le proverbe est bien vrai* : IL N'Y A QU'HEUR ET MALHEUR EN CE MONDE. (Volt.)

— *Avoir plus d'heur que de sagesse*, être plus heureux qu'habile ou prudent.

HEURE, n. f. (*hora*, lat., m. sign.) Pron. *eur*. — Espace de temps qui fait la vingt-quatrième partie du jour naturel : *On divise ordinairement le jour en deux parties, de douze* HEURES *chacune, la première commençant à minuit, et la seconde à midi.* (Acad.) *Un quart d'*HEURE. *Une demi-*HEURE. *Une* HEURE *et demie. L'*HEURE *se divise en soixante minutes. Il lui fut enjoint de sortir de la ville dans les vingt-quatre* HEURES. *Vous avez encore pour une* HEURE *de chemin*. (Acad.)

Oh! qu'une heure d'attente expire lentement! (C. Del.)
Une heure sans la voir! il faudra que j'en meure.
(Coll. d'Harl.)

— *Heure, quart d'heure de grâce*, délai accordé au delà du temps fixé pour faire quelque chose, pour terminer une affaire : *Si je ne puis arriver à temps, vous m'accorderez bien l'*HEURE *de grâce? Pourquoi ne vient-il pas? mettons-nous à table : le quart d'*HEURE *de grâce est passé*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Le quart d'heure de Rabelais*, le moment où il faut payer son écot, et par extens. Tout moment fâcheux, désagréable.

— Fig. et fam. *Passer un mauvais quart d'heure*, éprouver quelque chose de fâcheux.

— Fig. et fam. *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure*, être d'une humeur inégale et bizarre.

— *N'avoir pas une heure à soi*, n'avoir pas de temps dont on puisse librement disposer. || Dans le m. sens : *N'avoir pas une* HEURE *de repos, de relâche, etc.*

— Fam. *D'heure en heure, d'heure à autre, d'une heure à l'autre*, d'un moment à l'autre.

— *Prendre un ouvrier, un homme de peine, une voiture à l'heure*, l'employer, s'en servir à condition de payer tant par heure. || Dans le m. sens. *Être à l'heure*, être payé à tant par heure.

— Poétiq. *La fuite des heures*, le cours rapide du temps.

— Liturg. cathol. *Les prières de* ou *des quarante heures*, ou elliptiq. *Les quarante heures*, prières extraordinaires que l'on fait devant le saint sacrement, dans les calamités publiques, et pendant le jubilé, etc.

— *Heures canoniales*, les diverses parties du bréviaire, que l'Église a coutume de réciter selon les diverses heures du jour, comme matines, laudes, vêpres, etc. || *Les petites heures*, prime, tierce, sexte et none.

— *Livre d'heures* ou simpl. *Heures*, livre où les prières sont contenues : HEURES *bien reliées. De belles* HEURES. *Acheter des* HEURES. HEURES *en français.* HEURES *en latin*. (Acad.) *Dans l'hiver, de jeunes femmes et des enfants à genoux lisaient dans leurs* HEURES *avec de petites bougies*. (Chateaub.) *Sous prétexte de lire dans leurs* HEURES, *les dames avaient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connaître et remarquer*. (St-Simon.)

— Prov. *Il sait mieux ses heures que ses matines*, se dit d'un homme habile à saisir le moment favorable.

— Phys. *Heures du premier mobile*, celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes. || *Heures solaires moyennes*, heures toujours égales, dont chacune fait la vingt-quatrième partie d'un jour moyen, ou d'un retour du soleil au méridien. || *Heures solaires vraies*, celles qui sont marquées pendant le jour sur nos cadrans solaires.

— Prov. *Les jours n'ont point d'heures en hiver*, la nuit vient rapidement dans cette saison.

— Mar. *Heure du vaisseau*, l'heure vraie du lieu où se trouve le vaisseau.

— Époque, moment précis du jour : *Dites-moi l'*HEURE *qu'il est. Quelle* HEURE *est-il? A quelle* HEURE *viendrez-vous? Je vous attendrai demain à cette* HEURE-*ci. Vous êtes sûr de le trouver chez lui à cette* HEURE-*là*. (Acad.) *Sa vie se passait à prendre du tabac, à regarder l'*HEURE *qu'il était*. (Dider.) *Que les* HEURES *sont légères, qu'elles sont coulantes avec ce qu'on aime!* (Mme de Lamb.)

— Fam. *Être sujet à l'heure*, n'être pas maître de son temps.

— *A deux heures de nuit*, deux heures après le coucher du soleil. || *A deux* HEURES *de jour*, deux heures après le lever du soleil : *Le bal dura jusqu'à deux* HEURES DE JOUR. || Vieux.

— Prat. *A l'heure de midi*, à midi : || *A deux* HEURES, *à trois* HEURES *de relevée*, à deux heures, à trois heures après midi.

— *A l'heure qu'il est*, dans ce moment, actuellement, dans le temps où nous vivons : *Mon procès se juge* A L'HEURE QU'IL EST. *D'où venez-vous* A L'HEURE QU'IL EST, *et par le temps qu'il fait?* (Mol.) *Ce n'est plus la mode* A L'HEURE QU'IL EST. (Acad.)

Mais, à l'heure qu'il est,
Que venez-vous chercher en ce lieu, s'il vous plaît.
(Regnard.)

— *Attendu, vu l'heure avancée*, attendu, vu qu'il est tard : *La délibération fut remise au lendemain,* ATTENDU L'HEURE AVANCÉE. (Acad.)

— *Heure indue*, heure de la nuit où tout le monde est ordinairement retiré : *Rentrer à* HEURE INDUE.

— Fam. Toute heure qui ne convient point : *Pour cette conférence, ne choisissez pas une* HEURE INDUE.

— Fig. *L'heure du berger*, l'heure, le moment favorable aux amants.

— *Bonne heure*, moment commode, favorable pour faire quelque chose : *Voici* LA BONNE HEURE *pour faire telle chose*. || Dans le m. sens, HEURE *favorable, propice, etc.*; et, dans le sens contraire, *C'est une mauvaise* HEURE *pour lui parler*.

— Fam. *Arriver à la bonne heure*, arriver à propos.

— Moment qu'on indique, qu'on fixe pour un rendez-vous, pour une affaire, etc. : *Prendre une* HEURE. *Prendre jour et* HEURE. *Choisir, fixer une* HEURE. *Convenir d'une* HEURE. *Donner son* HEURE. *Demander à quelqu'un son* HEURE. *Il m'a donné telle* HEURE. *Se rendre à l'*HEURE *marquée*. (Acad.)

A l'heure dite, il courut au logis
De la cigogne, son hôtesse. (La F.)

— Moment où l'on fait habituellement quelque chose : *Il est* HEURE *de dîner, de se coucher. Avancer l'*HEURE *du dîner. L'*HEURE *de la récréation. L'*HEURE *de la promenade. A l'*HEURE *de vêpres. Les* HEURES *d'audience d'un ministre*. (Acad.)

— Fam. *Il ne veut travailler, manger qu'à ses* HEURES; *il ne fait rien qu'à ses* HEURES, il ne veut pas se déranger de son train de vie ordinaire.

— Moments de la journée, par rapport à la manière dont on les passe, dont on les emploie : *Employer bien, employer mal les* HEURES. *Régler, ménager ses* HEURES. *Avoir ses* HEURES *d'étude, de récréation. Je ne puis disposer d'un moment, toutes mes* HEURES *sont prises, sont remplies*. (Acad.)

En vous est tout l'espoir de vos malheureux frères;
Il faut les secourir : mais les *heures* sont chères. (Rac.)

— *Toutes ses heures sont marquées*, se dit d'une personne occupée à différentes choses dont chacune a son temps marqué.

— *Heures de loisir, heures perdues*, les moments de loisir d'une personne qui est ordinairement fort occupée : *Je ferai cet ouvrage à mes* HEURES DE LOISIR. *Je vous irai voir à vos* HEURES PERDUES. (Acad.)

Les *heures* du plaisir doucement disparues,
Qui se suivaient sans bruit et sans être aperçues.
(Léonard.)

— *Faire quelque chose à ses heures dérobées*, prendre sur ses occupations ordinaires le temps de faire une chose.

— Temps, moment, époque quelconque : *Cette femme n'attend plus que l'*HEURE *d'accoucher. Les chagrins avancèrent l'*HEURE *de sa mort. L'*HEURE *fatale est proche*. (Acad.) *Il se rendait à toute* HEURE *invisible pour l'observer et pour la surprendre*. (Fén.)

— *La dernière heure, l'heure suprême*, l'heure, le moment de la mort.

— Fig. et fam. *C'est un homme, un ami de toutes les heures*, se dit d'un homme qu'on a toujours du plaisir à voir, et d'un ami qui est toujours prêt à obliger.

— Indication de l'heure qui est donnée par une horloge, par une montre, etc. : L'HEURE *vient de sonner. L'horloge a sonné deux* HEURES. *Cette pendule ne sonne pas l'*HEURE *que l'aiguille indique. Il est deux* HEURES *sonnées. Compter l'*HEURE. *Je ne puis voir l'*HEURE *au cadran, le soleil ne paraît pas.*

... Il est, monsieur, trois *heures* et demie :
Certain devoir pieux me réclame là-haut. (Mol.)
Bons larrons qui voulaient faire, en cette rencontre,
L'aumône avec sa bourse et voir l'*heure* à sa montre.
(V. Hugo.)

— *Avancer l'heure, retarder l'heure*, avancer, retarder l'horloge.

— *Mettre une montre à l'heure*, faire qu'elle indique l'heure qu'il est actuellement. On dit dans le même sens, *prendre l'*HEURE.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a point.

— Chiffres, signes d'un cadran qui servent à l'indication des heures : *Les* HEURES *de ce cadran sont en chiffres romains, en chiffres arabes. Les* HEURES *de ce cadran sont effacées. La petite aiguille est sur telle* HEURE, *et la grande sur telle autre*. (Acad.)

= **De bonne heure**, adv. Tôt, par oppos. à Tard : *Se lever de bonne* HEURE. *Tâchez de venir de* BONNE HEURE. *Il est encore de* BONNE HEURE. *Ces arbres fleurissent de* BONNE HEURE. (Acad.) *Il n'y a personne qui ne regarde le repos et l'indépendance comme le but de tous ses travaux; pourquoi donc ne pas aller au but de* BONNE HEURE? (Volt.) *Il s'est de* BONNE HEURE *habitué à la fatigue. Les arts ont fleuri de* BONNE HEURE *chez ces peuples*. (Acad.)

— Par anal. *Venez une autre fois de* MEILLEURE HEURE. *Il est venu d'assez* BONNE HEURE.

— Ironiq. *Vous venez à une belle heure, à belle heure; il est belle heure pour venir; la belle heure pour arriver!* se dit à une personne qui arrive tard dans un lieu où on l'attend.

= **A la bonne heure**, loc. adv., sert à marquer une sorte d'approbation : *Vous le voulez* : A LA BONNE HEURE, *je ne m'y oppose point*. || Il s'emploie aussi pour exprimer l'indifférence : *Il me menace, dites-vous* : *à la bonne* HEURE, je ne m'en inquiète ni ne m'en soucie.

— Mar. *A la bonne heure*, réponse qui se fait au

porte-voix, d'un bâtiment à un autre, pour annoncer qu'un ordre a été entendu.

— Fam. *A cette heure*, maintenant, présentement : *A cette* HEURE *vous pouvez entrer.* (Acad.)

= **Tout à l'heure,** loc. adv. Dans un moment, ou Il n'y a qu'un moment : *Je suis à vous* TOUT A L'HEURE. *Vous disiez* TOUT A L'HEURE (Acad.) *que*... *Il était descendu de la place où il était assis* TOUT A L'HEURE. (Lam.)

= **Sur l'heure,** loc. adv. A l'instant même : *Rendez-vous-y* SUR L'HEURE. (Acad.)

Vous l'aurez aujourd'hui ? — *Sur l'heure.* (C. Del.)

= **Pour l'heure,** loc. adv. Pour le présent : *Je n'en ai point* POUR L'HEURE.

HEUREUSEMENT, adv. Pron. *eu-reuz-man.* — D'une manière heureuse : *Vivre* HEUREUSEMENT. *Échapper* HEUREUSEMENT *d'un péril. Je l'ai rencontré fort* HEUREUSEMENT. (Acad.) *Ainsi finit* HEUREUSEMENT *la bataille la plus hasardeuse.* (Boss.) *Fournir* HEUREUSEMENT *la carrière.* (Mass.)

— Avec une chance favorable : *Jouer* HEUREUSEMENT. (Acad.)

— Avantageusement : *Être né* HEUREUSEMENT. (Acad.) *Dans l'homme* HEUREUSEMENT *né, le sentiment précède la réflexion; dans l'homme bien élevé, elle l'amène.* (Ch. Nod.)

— D'une manière favorable : *Il n'est point d'Etat aussi* HEUREUSEMENT *situé pour étendre son commerce.* (Rayn.) *Les membres furent* HEUREUSEMENT *réunis avec leur chef.* (Fléch.) *Souvent Dieu, en nous exauçant, trompe* HEUREUSEMENT *notre prévoyance.* (Boss.) *On a fait arracher cette plante dans quelques endroits où elle croissait moins* HEUREUSEMENT. (Rayn.)

— Sans accident, sans revers, avec une prospérité constante : *Il est* HEUREUSEMENT *arrivé. Il a* HEUREUSEMENT *conduit cette affaire.* (Acad.)

— Par bonheur : *J'étais inquiet de son retard,* HEUREUSEMENT *il arriva.* HEUREUSEMENT *pour moi je ne l'ai pas rencontré.* HEUREUSEMENT *qu'il n'a rien vu.* (Acad.)

Isabelle, n'est point partie, *heureusement.* (Dufresny.)

— Il se dit par exclamation : HEUREUSEMENT *vous voilà!* (Acad.)

— Littér. Bien, avec art, agréablement : *Cela est* HEUREUSEMENT *exprimé. Versifier* HEUREUSEMENT. *Rimer* HEUREUSEMENT. (Acad.)

HEUREUX, EUSE, adj. (*heur*, bonheur.) Pron. *eu-reu, reuz.* — Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content : *Tous les hommes veulent être* HEUREUX. *Il n'y a que la vertu qui puisse rendre un homme* HEUREUX. *Ils travaillent à rendre les hommes meilleurs et plus* HEUREUX. *Cette famille n'est pas* HEUREUSE. *Il rend sa femme* TRÈS-HEUREUSE. *Ce monarque rendit ses peuples* HEUREUX. HEUREUX *qui peut vaincre ses passions ! Je suis* HEUREUX *de votre bonheur. Vous devez être bien* HEUREUX *d'avoir de tels enfants.* (Acad.) *Une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit* HEUREUX. (B. de St.-P.) HEUREUX *celui qui ne sait pas tout ce que les autres on dit, et qui sait un peu ce qu'il faut* DIRE. (Fén.)

— *Amant heureux*, amant qui est écouté, favorisé.

— Prov. *Est heureux qui croit l'être*, le bonheur croit beaucoup à l'imagination.

— *Être plus heureux que sage*, réussir malgré ses imprudences. || Fam. *Être heureux comme un roi*, être très-heureux.

— Il se dit encore de celui que la fortune favorise, qui est bien partagé du sort : *Il est né* HEUREUX. *Il est plus* HEUREUX *que sage. Il est bon de s'associer avec des gens* HEUREUX. *Il fut assez* HEUREUX *pour réussir. Être* HEUREUX *à la guerre. Être* HEUREUX *au jeu. Être* HEUREUX *en femme. Être* HEUREUX *en enfants. Vous êtes une* HEUREUSE *mère. Vous êtes un* HEUREUX *mortel.* (Acad.)

— Il s'applique également à la condition, à la situation de celui qui est heureux : *Il est dans un état* HEUREUX, *dans une condition* HEUREUSE, *dans une situation* HEUREUSE. *Il jouit d'un sort* TRÈS HEUREUX. *Mener une vie* HEUREUSE. *Une* HEUREUSE *vieillesse.*

— *Faire une fin heureuse*, mourir dans les sentiments d'un homme de bien et d'un bon chrétien.

— Qui rend fortuné ; qui est favorable : HEUREUX *sort.* HEUREUSE *destinée. L'*HEUREUSE *simplicité de nos pères. L'âge* HEUREUX *de l'enfance. Règne* HEUREUX. *Climat* HEUREUX. *Année* HEUREUSE. *Moment* HEUREUX. *Événement* HEUREUX.

— Avantageux : *Une chance* HEUREUSE. *Un coup* HEUREUX. *Une résolution* HEUREUSE. *C'est* HEUREUX, *fort* HEUREUX *pour vous.* (Acad.)

Trouver au lansquenet quelques cartes *heureuses*. (Dufr.)

— Elleptiq. *Heureux si*, il serait, il aurait été heureux que :

Heureux si, de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des petites-maisons. (Boil.)

— Fig. *Être né sous une heureuse étoile*, être heureux dans tout ce qu'on entreprend.

— *Choix heureux, conseil heureux*, choix, conseil qui est suivi d'un bon succès.

— *Faire une heureuse rencontre, une rencontre heureuse*, trouver par hasard ce que l'on cherchait et que l'on n'espérait pas trouver sitôt. || On dit dans le m. sens : *C'est une rencontre heureuse*, en parl. d'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée ingénieuse.

— Fig. *Avoir la main heureuse*, réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend : *Cela est difficile, mais il en viendra à bout, il a la main* HEUREUSE. || Il se dit aussi d'un joueur qui gagne souvent : *Ce joueur a la main* HEUREUSE.

— Fam. et iron. *C'est très-heureux, fort heureux*, se dit lorsqu'une personne adhère ou se détermine à quelque chose après avoir longtemps hésité : *Vous en convenez donc : c'est* TRÈS-HEUREUX. *Il s'est enfin déterminé à venir : c'est* FORT HEUREUX.

— Qui annonce, qui promet de la prospérité, ou qui prévient favorablement : *Un* HEUREUX *présage. Il a la physionomie* HEUREUSE. *Il a quelque chose d'*HEUREUX *dans la physionomie.* (Acad.)

— Il se dit encore de choses qui arrivent sans accident : *Des couches* HEUREUSES. *La traversée, la navigation fut* TRÈS-HEUREUSE. *Notre voyage fut* HEUREUX. HEUREUX *retour.* HEUREUSE *tentative.*

— Il se dit quelquefois d'un accident fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite : *C'est une chute* HEUREUSE. (Acad.)

— Par extens. Bon, excellent, distingué, rare en son genre : HEUREUX *naturel. Un génie* HEUREUX. *Il a la mémoire* HEUREUSE.

Tout l'art n'est rien sans un génie *heureux* ;
Et tout génie a besoin de culture. (M. J. Chén.)

HEUREUSE *invention. Répartie* HEUREUSE. HEUREUSE *expression. Vers* HEUREUX. *Rime* HEUREUSE. *Un* HEUREUX *choix de mots.*

— Substantiv. *Les* HEUREUX *du monde, les* HEUREUX *de la terre, les* HEUREUX *du siècle*, les hommes riches, puissants.

Ô race des *heureux !* phalange impénétrable
Qui rendez le retour impossible au coupable. (E. Aug.)

— Fam. *Faire des heureux* en parl. d'une femme, Accorder ses faveurs : *Il ne se peut que la femme qui* FAIT DES HEUREUX *soit longtemps* HEUREUSE. (Boiste.)

***HEURT,** n. m (*heurter.*) Pron. *heur.* — Choc, coup donné en heurtant contre quelque chose : *Éviter le* HEURT. *Le* HEURT *de deux vaisseaux qui se choquent. Le* HEURT *d'un vaisseau contre les rochers. Le* HEURT *des charrettes.* (Acad.)

Un *heurt* survient, adieu le char. (La Font.)

— Marque que le coup a laissée : *Ce cheval a un* HEURT *à un pied de devant.* (Acad.)

— Action de frapper à une porte.

— Fig. Coup : *Un* HEURT *violent.* || Plus souv. *Choc.*

— P. et Chauss. Le point le plus élevé d'une rue, d'un pont, de chaque côté duquel les eaux prennent leur cours naturel. || Le point le plus élevé d'une conduite d'eau.

HEURTE, n. f. — Amas de matières qui, dans une fosse d'aisances pleine, se trouve sous les poteries. || On dit dans le m. sens, *Hécate.*

HEURTÉ, ÉE, part. pass. du v. Heurter : *Personne* HEURTÉE. (Acad.)

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*. (Boil.)

— Peint. Il se dit d'un dessin où l'artiste a négligé de fondre les teintes avec soin, et d'adoucir les contours : *Dessin* HEURTÉ. *Manière* HEURTÉE. *Touche* HEURTÉE. *Contours* HEURTÉS. (Acad.) On l'emploie dans un sens analogue en termes de sculpture.

— Littér. Il se dit d'un style dur et inégal, contraire à l'harmonie : *Style* HEURTÉ, *phrases* HEURTÉES. *Nos bons aïeux avaient l'oreille dure; la prétendue naïveté de leur style n'en adoucit pas les hiatus et les mots* HEURTÉS. (Ch. Nod.)

— Mor. *Tous les préjugés sont* HEURTÉS *par lui.*

HEURTEMENT, n. m. Pron. *heurtt-man.* — Hiatus, choc des voyelles : *Évitez le concours de deux* A : *la poésie française proscrit ce* HEURTEMENT *de voyelles.* (Volt.)

HEURTEQUINT, n. m. Pron. *heurtt-kain.* — Techn. Saillie que porte un essieu de fer, et contre laquelle vient se heurter le moyeu de la roue.

— Ferrure de l'essieu d'une pièce d'artillerie.

***HEURTER,** v. tr. ou act. 1re conj. (*hurten*, flam ; m. sign.) Pron. *heur-té.* — Choquer, toucher, ou rencontrer rudement : HEURTER *quelqu'un. Un crocheteur l'*A HEURTÉ *rudement.* (Acad.)

L'un me *heurte* d'un ais. (Boil.)

Pendant quelque temps on n'entendit d'autre bruit que celui des verres HEURTANT *les flacons.* (Mérim.)

— Fam. *Heurter le mur*, Heurter contre le mur.

— Fig. Blesser, léser, offenser, contrarier : *On ne peut agir ainsi sans* HEURTER *beaucoup de gens.* HEURTER *les intérêts,* HEURTER *l'amour-propre de quelqu'un.* (Acad.) HEURTER *de front ses sentiments est le moyen de tout gâter.* (Mol.) *Nos opinions font partie de nous-mêmes ; ceux qui les* HEURTENT *nous blessent.* (Ch. Nod.) *Je* HEURTE *ici plus d'un préjugé, et mon langage peut paraître amer.* (Dupanl.)

— *Cette chose heurte, la raison, le sens commun*, elle est contre la raison, contre le sens commun.

— V. intr. Se choquer : HEURTER *contre une pierre.* HEURTER *contre un rocher.* HEURTER *de la tête contre la muraille.* (Acad.)

Là, Xénophon dans l'air *heurte* contre la Serre. (Boil.)

— Absol. Frapper à la porte : HEURTER. HEURTER *doucement.* HEURTER *en maître. On* A HEURTÉ *trois coups.* (Acad.) *On* HEURTE *sans fin a cette belle porte ; tous demandent à voir la maison, et personne à voir Monsieur.* (La Bruyère.)

... On avait beau *heurter* et m'ôter son chapeau,
On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau. (Rac.)

— Dans ce sens, on dit plus souv. *Frapper.*

— Fig. et fam. *Heurter à toutes les portes*, solliciter tout le monde, employer toutes sortes de moyens dans une affaire : *Il a* HEURTÉ *à toutes les portes pour faire réussir son affaire.*

— Prov. et fig. *Il a heurté à la porte du paradis*, il a échappé à un grand danger, il est revenu d'une grande maladie.

= **Se heurter,** v. pron. Se frapper, se donner un coup : SE HEURTER *à la tête. Il alla* SE HEURTER, *il* SE HEURTA *contre la table.* (Acad.) *Je* ME HEURTAI *légèrement contre un palmier.* (Buff.)

— Fig. : *Par la religion, l'esprit est appuyé fortement sur un principe de foi et ne va pas* SE HEURTER *à toutes les incertitudes humaines.* (Dupanl.) *Les religions qui commencent par des idées finissent par* SE HEURTER *à des intérêts.* (Lam.)

— Prov. et fig. *C'est se heurter la tête contre un mur, que de vouloir lui persuader quelque chose*, se dit en parl. d'un homme difficile à persuader.

— Se choquer l'un l'autre en se rencontrant : *Ils* SE HEURTENT *les uns les autres en courant. Lorsque les escadrons vinrent à* SE HEURTER. (Acad.)

— Fig. Se contrarier : *Ces deux hommes* SE HEURTENT *en toute occasion.* (Rac.) *Il y a du plaisir à voir deux passions contraires* SE HEURTER. (Pascal.) *Les événements* SE HEURTAIENT, *se précipitaient sans relâche, et poussaient les nations pêle-mêle.* (V. Hugo.)

— Littér. Il se dit des expressions qui forment une opposition, un contraste trop brusque : *Ces deux mots* SE HEURTENT.

— Peint. Il se dit des couleurs qui produisent le même effet : *Ces couleurs* SE HEURTENT *entre elles.*

***HEURTOIR,** n. m. (*heurt.*) Pron. *heur-toar.* — Marteau dont on se sert pour frapper à une porte : *Une vieille porte à* HEURTOIR. (H. de Balzac.) || Vieux ; on dit *Marteau.*

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie, pour les garantir. || Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon pour arrêter le recul.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte cochère, pour arrêter les battants.

— Techn. Toute pièce mobile qui vient frapper sur une autre.

HEUSE, n. f. Pron. *euz.* — Mécan. Cylindre de bois qui joue dans le corps d'une pompe. || Plus souv. *Sabot.*

= **Heuses,** n. f. pl. Souliers en fer qui faisaient partie de l'armure ancienne. || On disait aussi *Pédieux.*

HÉVÉ, n. m. Bot. Arbre d'Amérique de la famille des Euphorbiacées, qui fournit la gomme élastique, le caoutchouc.

HEXACANTHE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; ἄκανθα, épine ; gr.) Pron. *ègh-za-kantt.* — Hist. nat. Qui porte six épines ou aiguillons.

HEXACORDE ou **HEXACHORDE,** n. m. (ἕξ, six ; χορδή, corde ; gr.) Pron. *ègh-za-kord.* — Anc. mus. Intervalle appelé aujourd'hui Sixième ; HEXACORDE *majeur*, HEXACORDE *mineur.*

— Instrument à six cordes.

HEXAÈDRE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; ἕδρα, base ;

gr.) Pron. *ègh-za-èdr.* — Géom. Qui a six faces : *Ce sel cristallise en prismes* HEXAÈDRES.

— N. m. Corps régulier dont chaque face est un carré : *Un dé à jour est un* HEXAÈDRE, *ou un cube.* (Acad.) *Le béryl vient de l'Inde ; on le trouve rarement ailleurs ; on le taille en* HEXAÈDRE *et à plusieurs faces, pour donner par la réflexion de la lumière plus de vivacité à sa couleur, et un plus grand jeu à son éclat, qui sans cela est faible.* (Buffon.)

HEXAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hexaèdre : *Forme* HEXAÉDRIQUE.

HEXAGONAL, ALE, adj. (*hexagone.*) Didact. Qui se rapporte à la figure de l'hexagone.

HEXAGONE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; γωνία, angle ; gr.) Géom. Qui a six angles et six côtés : *Une citadelle* HEXAGONE. *Un plan* HEXAGONE. *Une figure* HEXAGONE. (Acad.) *La queue du castor est plate, épaisse d'un pouce, recouverte d'écailles* HEXAGONES, *disposées en tuiles comme celles des poissons.* (Chat.)

— N. m. Figure composée de six angles et de six côtés : *Tracer un* HEXAGONE. *Un* HEXAGONE *régulier.* (Acad.)

— Fortif. Ouvrage composé de six bastions.

HEXAGYNE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; γυνή, femme ; gr.) *ègh-za-jinn.* — Bot. Il se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE, n. f. (ἕξ, six ; γυνή, femme ; gr.) Bot. Deux des ordres du système de Linné, comprenant les plantes qui ont six pistils.

HEXAMÈTRE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; μέτρον, mesure ; gr.) Prosod. gr. lat. Il se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures d'une, de deux ou de trois syllabes : *L'Iliade et l'Énéide sont en vers* HEXAMÈTRES. (Acad.)

— Il se dit quelquefois du vers alexandrin composé de douze syllabes, ou de six pieds de deux syllabes chacun.

— Substantiv. Grand vers, vers alexandrin : *Ce poëme est en* HEXAMÈTRES. *Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un* HEXAMÈTRE *et d'un pentamètre.* (Acad.)

HEXANDRE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; ἀνήρ, homme ; gr.) Pron. *ègh-zandr.* — Bot. Il se dit d'une plante qui a six étamines.

HEXANDRIE, n. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXANGULAIRE, adj. *V.* HEXAGONE.

HEXAPHYLLE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *ègh-za-fil.* — Bot. Qui a six feuilles ou folioles.

HEXAPODE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; πούς, pied ; gr.) Pron. *ègh-za-pod.* — Zool. Qui a six pattes.

— N. m. pl. Groupe d'insectes aptères.

HEXAPTÈRE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; πτερόν, aile ; gr.) Nat. Qui est muni de six ailes.

HEXASPERME, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; σπέρμα, graine ; gr.) Pron. *ègh-zass-pèrm.* — Bot. Qui renferme six graines ou semences : *Plante* HEXASPERME.

HEXASTIQUE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; στίξ, rangée ; ou στιχός, vers ; gr.) Littér. Qui est composé de six vers : *Épigramme* HEXASTIQUE.

— Substantiv. : *Un* HEXASTIQUE. || *V.* SIXAIN.

HEXASTOME, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; στόμα, bouche ; gr.) Zool. Qui a six bouches ou six orifices.

HEXASTYLE, n. m. (ἕξ, six ; στύλος, colonne ; gr.) Pron. *ègh-zass-til.* — Archit. Portique à six colonnes de face.

— Adj. : *Cette façade est* HEXASTYLE.

HEXASYLLABE, adj. des 2 g. (ἕξ, six ; συλλαβή, syllabe ; gr.) Pron. *ègh-za-cil-lab.* — Gramm. Qui est composé de six syllabes.

— N. m. Mot ou vers de six syllabes : *Un* HEXASYLLABE.

HEXODON, n. m. (ἕξ, six ; ὀδούς, dent ; gr.) Pron. *ègh-zo-don.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères de Madagascar.

HI, HI, interj. Mimogisme qui sert à exprimer la joie par le rire : HI, HI, HI, *comme vous voilà bâti !* (Mol.) *Je vous demande pardon ; mais vous êtes si plaisant que je ne saurais me tenir de rire,* HI, HI, HI. (Id.)

HIATULE, n. f. Pron. *i-a-tul.* — Zool. Poisson de la Caroline, du genre du Labre.

HIATUS, n. m. (*hiare,* ouvrir la bouche ; lat.) Pron. *i-a-tuss.* — Littér. Sorte de bâillement produit par la rencontre, immédiate de deux voyelles : *Les* HIATUS *font souvent un mauvais effet dans la prose. Cet* HIATUS *blesse l'oreille.* (Acad.)

— Particul. Rencontre, sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant : *L'*HIATUS *n'est point admis dans notre poésie.* (Acad.)

— Anat. Ouverture. || *Hiatus de Fallope,* petite ouverture de la face supérieure de l'os temporal. || *Hiatus de Winslow,* ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire.

═ **Gramm.** On regarde assez communément les deux termes d'*hiatus* et de *bâillement* comme synonymes ; mais, avec une relation commune à une suite non interrompue de voix simples, ces mots désignent des idées accessoires différentes qui en font les caractères spécifiques. Ainsi le *bâillement* exprime spécialement l'état de la bouche, et l'*hiatus* énonce l'espèce de cacophonie qui en résulte, de manière que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement.* Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle, l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute : la théorie de l'un appartient à l'anatomie, celle de l'autre est du ressort de la grammaire.

— Les *hiatus* n'étaient pas formellement interdits à nos anciens poëtes : S.-Gelais, Théophile, Régnier, ne prenaient aucun soin de les éviter ; on en trouve même dans Malherbe :

Qui ose a peu souvent la fortune contraire. (Régn.)
Inutile science, ingrate et méprisée,
Qui sert de fable au peuple, *et aux* grands de risée. (Id.)
Estant en celle troupe
Où amour est comme *feu en* estoupe. (S. Gelais.)
La Garde, tes doctes écrits
Montrent les soins que *tu as* pris. (Malherbe.)

La langue, en se perfectionnant, a dû beaucoup faire pour l'oreille, et, comme celle-ci était fréquemment offensée de la rencontre des voyelles, les hiatus ont été généralement bannis non-seulement des vers, mais même de la prose ; on a été jusqu'à interposer entre les voyelles des lettres purement explétives, le plus souvent un *t* : *Pense-T-il, viendra-T-on ;* quelquefois un *s* : *Va-s-y ; donnes-y tes soins ;* jusqu'à séparer l'*n* des voyelles nasales pour le joindre à la voyelle du mot suivant, comme dans *bon enfant, bon ami,* qu'on prononce *bo nenfant, bo nami,* etc.

HIBERLINE, n. f. Pron. *i-bèr-linn.* — Comm. Étoffe dont on se servait autrefois pour tapisserie.

HIBERNACLE, n. m. (*hibernus,* d'hiver ; lat.) Habitation d'hiver ; lieu où l'on passe l'hiver.

— Bot. Toutes les parties des plantes, qui enveloppent les jeunes pousses, et les garantissent du froid.

HIBERNAL, ALE, adj. (*hibernus,* d'hiver ; lat.) Bot. Qui a lieu pendant l'hiver : *Floraison* HIBERNALE.

HIBERNANT, ANTE, adj. Zool. Il se dit des animaux qui passent une partie de l'automne et de l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie dont ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps.

HIBERNATION, n. f. Pron. *i-bèr-na-cion.* — Zool. Engourdissement, ou sommeil, dans lequel certains animaux restent plongés pendant l'hiver ; comme la marmotte, le hérisson, la chauve-souris, les hirondelles, le limaçon des vignes, etc., etc. : *On trouve dans l'hiver les larves engourdies et dans une sorte d'*HIBERNATION. (Duméril.)

HIBISCÉES, n. f. pl. (*hibiscus,* guimauve ; lat.) Bot. Famille de plantes malvacées.

HIBOU, n. m. Zool. Oiseau nocturne qui a deux aigrettes de plumes, en forme d'oreilles, de chaque côté de la tête : *Tous les oiseaux poursuivent le* HIBOU *de leurs cris.* (Acad.) *Le* HIBOU *hulule. Que vos yeux ne soient pas comme ceux du* HIBOU, *qui hait la lumière.* (Ch. Nod.) || V. CHOUETTE.

— *Hibou commun,* le moyen duc. || *Hibou de clocher,* l'orfraie. || *Hibou sans corne,* la hulotte.

— Fam. *C'est une retraite, un nid de hiboux,* se dit d'une vieille masure, d'un vieux château inhabité.

— Fig. et fam. *C'est un hibou, un vrai hibou,* se dit d'un homme mélancolique qui fuit la société, et d'une personne qui, dans une compagnie, se tient à l'écart sans rien dire :

Comme un *hibou* souvent il se dérobe au jour. (Boil.)
... Il vit seul, triste comme un *hibou.* (Ancelot.)

J. J. Rousseau est un HIBOU, *mais c'est celui de Minerve.* (Chamf.)

HIBRIDE, adj. V. HYBRIDE.

* **HIC**, n. m. (*hic est,* c'est là ; lat.) Pron. *hik.* — Fam. Nœud, principale difficulté d'une affaire : *Voilà le* HIC. *C'est là le* HIC. (Acad.)

— Prat. *Hic et nunc,* ici et maintenant, sans délai.

HICARD, n. m. Zool. Oiseau du Canada, vivant dans les joncs.

HIDALGO, n. m. (m. esp., fils d'un Goth.) Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne sans mélange de sang juif ou more : *Un noble* HIDALGO. *Les* HIDALGOS. *Vous et moi nous aurons le pas sur tous les* HIDALGOS *de la paroisse.* (Lesage.) *C'est le plus fier* HIDALGO *de la Castille.* (C. Del.)

* **HIDE**, n. f. Mesure de terre usitée en Angleterre : *La* HIDE *vaut quarante arpents de France.*

* **HIDEUR**, n. f. Horreur, effet de ce qui est hideux : *La* HIDEUR *du vice. La franchise est si belle que ses charmes adoucissent la* HIDEUR *du vice.* (Ch. Nod.) || Vieux et peu usité.

* **HIDEUSEMENT**, adv. D'une manière hideuse : *Il est* HIDEUSEMENT *laid.* HIDEUSEMENT *défiguré.* (Ac.)

* **HIDEUX, EUSE**, adj. (*hispidus,* velu, hérissé ; lat.) Pron. *hi-deu, deuz.* — Difforme à l'excès : *Un monstre* HIDEUX. *Un visage* HIDEUX. *Une femme* HIDEUSE. (Acad.) *Cet être* HIDEUX *et étrange est plus terrible qu'aucun de ceux qui ont accablé et subjugué l'imagination des hommes.* (De Tocquev.)

Et de son corps *hideux* les membres déchirés. (Rac.)

— Affreux et repoussant : *Faire de quelqu'un un portrait* HIDEUX, *une peinture* HIDEUSE. (Acad.)

....., La Discorde,
Avec cet air *hideux* qui fait frémir la paix. (Boil.)

Cela est HIDEUX *à voir.*

— Fig. : *L'égoïsme fait des hommes sans éducation et sans bon naturel les êtres les plus* HIDEUX *dans l'ordre social.* (Ch. Nod.) *Rien n'est plus* HIDEUX *comme l'exemple, heureusement bien rare, d'une mère soufflant l'irréligion au cœur de son fils.* (Dupanl.)

HIDROTIQUE, adj. des 2 g. (ἱδρώς, sueur ; gr.) Méd. Sudorifique, qui favorise la transpiration.

— Substantiv. : *C'est un* HIDROTIQUE ; *les* HIDROTIQUES.

* **HIE**, n. f. (*hiare,* respirer avec effort ; lat.) Sorte d'instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. On l'appelle aussi *Demoiselle.*

— Machine dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre. On la nomme aussi *Mouton.* (Acad.)

* **HIÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hier : *Pavés* HIÉS. *Pilotis* HIÉS.

* **HIÈBLE**, ou **YÈBLE**, n. f. (*ebulum* ou *ebulus* ; lat.) Pron. *i-èbl.* — Bot. Espèce de sureau dont la tige est herbacée ; toutes les parties de cette plante étaient autrefois d'un grand usage en médecine.

HIEMENT, n. m. (*hie.*) Pron. *hi-man.* — Constr. Mouvement produit dans une construction en charpente par les pièces qui se frottent.

— Action d'enfoncer des pavés ou des pieux avec la hie.

— Bruit que fait une machine avec laquelle on lève les fardeaux.

HIER, adv. de temps. (*heri* ; lat., m. sign.) Pron. *ièr.* — Il se dit du jour qui précède immédiatement celui où l'on est : HIER *au soir.* HIER *au matin.* HIER *soir.* HIER *matin. Il partit* HIER. *Il n'est parti que d'*HIER. (Acad.) *C'est ce mari jaloux, qui* HIER *soir, au bal, la traita si mal.* (Dest.)

Hier j'étais puissant ; *hier* trois officiers
Portaient, devant le seuil de ma tente dorée,
Trois panaches ravis aux croupes des coursiers. (V. Hugo.)
J'ai cru le voir *hier* paraître dans ces lieux. (Regnard.)
.... *Hier* de vous on parla chez le roi. (Boil.)
Votre aîné, par malheur, est absent d'*hier* au soir. (La F.)

— D'*hier en huit, en quinze, etc.,* dans huit jours, dans quinze jours, etc., à compter d'hier.

— Fig. Il se dit d'une époque indéterminée, mais qui n'est passée que depuis peu : *Nous ne nous connaissons que* D'HIER, *et il me traite déjà comme un vieil ami. Ce qui fut bien* HIER *peut-il être mal aujourd'hui ?* (Acad.) *Le despote le plus dur, le noble le plus insolent, le savant le plus bavard, ne le sont souvent que* D'HIER. (Boiste.)

— Fam. *Homme d'hier,* un parvenu.

— *Il est né d'hier,* il est sans expérience.

— Nos premiers poëtes le faisaient d'une syllabe :

Hier j'étais chez des gens de vertu singulière. (Mol.)
Le marchand répartit : *Hier* au soir, sur la brune,
Un chat-huant s'en vint votre fils enlever. (La Font.)

— Aujourd'hui il a deux syllabes :

Je l'observais *hier,* et je voyais ses yeux
Lancer sur le lieu saint des regards furieux. (Rac.)
Mais *hier* il m'aborde, et, me serrant la main :
Ah ! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain. (Boil.)

— Dans *avant-hier* seulement il est d'une seule syllabe :

Un bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina. (Boil.)

═ **Avant-hier**, le jour d'avant celui d'hier : *Il est parti* AVANT-HIER.

* **HIER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*hie.*) Pron. *hi-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous hiions, vous hiiez,* etc. — Constr. Enfoncer des pavés, des pilotis avec la hie.

— V. intr. ou neutr. En parl. d'une machine, faire entendre le bruit appelé hiement.

HIÉRANOSE, n. f. (ἱερός, sacré ; νόσος, maladie ; gr.) Pron. *i-é-ra-noz.* — Méd. Danse de Saint-Gui ; épilepsie que les anciens appelaient *mal sacré.*

* **HIÉRARCHIE**, n. f. (ἱερός, sacré ; ἀρχή, empire, prééminence ; gr.) Pron. *hi-é-rar-chi.* — Ordre et subordination des différents chœurs des anges : *La* HIÉRARCHIE *céleste. La* HIÉRARCHIE *des anges. Les anges de la première* HIÉRARCHIE, *de la seconde, de la troisième* HIÉRARCHIE. *La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes* HIÉRARCHIES. (Boss.)

— Ordre des divers degrés de l'état ecclésiastique : *La* HIÉRARCHIE *de l'Église. La* HIÉRARCHIE *ecclésiastique. Cette opinion est destructive de la* HIÉRARCHIE *de l'Église, tend à la destruction de la* HIÉRARCHIE. (Acad.)

— *Être dans la hiérarchie* ou *de la hiérarchie*, gouverner l'Église, avoir quelque part dans le ministère et le gouvernement de l'Église. || *Être sous la hiérarchie*, être conduit et gouverné par la hiérarchie.

— Par extens. Pouvoirs; *la* HIÉRARCHIE *des pouvoirs*, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres : *La* HIÉRARCHIE *politique, militaire. Le plus haut degré de la* HIÉRARCHIE *sociale.* (Acad.) *Il y aura toujours dans une nation des classes diverses et une* HIÉRARCHIE *de fonctions sociales.* (Dupanl.)

HIÉRARCHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *hi-é-rar-chik.* — Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie : *Ordre* HIÉRARCHIQUE. *État* HIÉRARCHIQUE. *Gouvernement* HIÉRARCHIQUE. (Acad.) *Notre société est* HIÉRARCHIQUE *de sa nature.* (Portalis.)

— Par anal. : *Il existe dans ce monde visible un ordre, une gradation* HIÉRARCHIQUE *non interrompue de perfections de la pierre à la plante, de l'arbre à l'animal, et de celui-ci à l'homme.* (Virey.)

* **HIÉRARCHIQUEMENT**, adv. Pron. *hi-é-rar-chik-man.* — D'une manière hiérarchique : *L'Église a toujours été gouvernée* HIÉRARCHIQUEMENT. (Acad.)

HIÉRARQUE, n. m. (ἱερός, sacré; ἀρχή, commandement; gr.) Anc. Prélat grec.

HIÉRATIQUE, adj. des 2 g. (ἱερός, sacré ; gr.) Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres; il ne se dit que de certains caractères, d'une écriture dont on pense que les prêtres d'Égypte seuls s'étaient réservé l'intelligence; par opposition aux *caractères démotiques*, qui étaient ceux que le peuple pouvait lire et comprendre. (Acad.) *Aujourd'hui la langue démotique et la langue* HIÉRATIQUE *des Égyptiens ont détrôné jusqu'au chinois.* (C. Nod.)

— Paléogr. Il se dit d'une espèce de papier d'Égypte : *Le papier* HIÉRATIQUE *était le plus beau; on ne l'employait qu'aux usages religieux.*

HIÉRODRAME, n. m. (ἱερός, sacré; δρᾶμα, drame; gr.) Littér. anc. Oratorio, drame dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte.

HIÉROGÉNIE, n. f. (ἱερός, sacré; γένος, origine; gr.) Didact. Origine des diverses religions.

— Science qui traite de l'origine des religions.

HIÉROGLYPHE, n. m. (ἱερός, sacré; γλύφω, je grave; gr.) Caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux ; il s'applique particul. aux caractères dont les anciens Égyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts : *Toute la théologie des Égyptiens était exprimée par des* HIÉROGLYPHES, *enveloppée sous des* HIÉROGLYPHES. *Une inscription en* HIÉROGLYPHES. *Traduire les* HIÉROGLYPHES. (Acad.) *L'obélisque de la place du Peuple, à Rome, est de granit rouge couvert d'*HIÉROGLYPHES. (Stendhal.)

HIÉROGLYPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-é-ro-gli-fik.* — Qui appartient à l'hiéroglyphe : *Caractère* HIÉROGLYPHIQUE. *Figure* HIÉROGLYPHIQUE. *Symbole* HIÉROGLYPHIQUE. (Acad.) *La gazelle, l'autruche, l'ibis, la gerboise sautent parmi les décombres, tandis que la poule sultane se tient immobile sur quelque débris, comme un oiseau* HIÉROGLYPHIQUE *de granit ou de porphyre.* (Chateaubr.)

— Fig. et par anal. : *Elle était indéchiffrable comme une énigme* HIÉROGLYPHIQUE. (H. de Balz.) *Il y a des momies qui ont sur l'estomac des bandes avec des figures* HIÉROGLYPHIQUES *d'or.* (Buff.)

— Paléogr. Il se dit de la première écriture des anciens Égyptiens. L'écriture *hiéroglyphique* ou *sacrée* consistait dans l'emploi simultané de trois types distincts : les caractères *figuratifs*, les caractères *symboliques*, ou *énigmatiques*, et les caractères *phonétiques* : *L'écriture* HIÉROGLYPHIQUE *est employée sur les monuments.*

— Zool. Il se dit d'un corps qui est marqué de lignes colorées sinueuses qu'on a comparées à des hiéroglyphes : *La coccinelle* HIÉROGLYPHIQUE.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE**, (ἱερός, sacré; γράμμα, lettre; gr.) Paléogr. Scribe égyptien employé au service des temples, et qui expliquait les mystères.

HIÉROGRAMMATIQUE, adj. V. HIÉRATIQUE.

HIÉROGRAMME, n. m. (ἱερός, sacré ; γράμμα, lettre; gr.) Ant. Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIÉROGRAPHIE, n. f. (ἱερός, sacré; γράφω, décrire; gr.) Pron. *i-é-ro-gra-fi.* — Didact. Description des choses sacrées.

HIÉROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'écriture hiéroglyphique ou hiératique des anciens Égyptiens.

HIÉROLOGIE, n. f. (ἱερός, sacré; λογος, discours; gr.) Pron. *i-é-ro-lo-ji.* — Didact. Connaissance des religions que professent les divers peuples.

— Liturg. Bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROMANCIE, n. f. (ἱερός, sacré; μαντεία, divination; gr.) Ant. Divination par les choses offertes aux dieux. || V. HIÉROSCOPIE.

HIÉROMANCIEN, IENNE, adj. Pron. *i-é-ro-man-ciain, cièn.* — Ant. Qui appartient à l'hiéromancie.

HIÉRON, n. m. (ἱερός, sacré; gr.) Pron. *i-é-ron.* — Antiq. Enceinte et dépendances extérieures d'un temple.

— Particul. Enceinte dans laquelle se trouvait un autel en plein air.

HIÉRONIQUE, adj. des 2 g. (ἱερός, sacré; νίκη, victoire; gr.) Pron. *i-é-ro-nik.* — Il se dit de certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux.

— Il se disait de ceux qui étaient vainqueurs dans ces jeux.

HIÉROPHANTE, n. m. (ἱερός, sacré; φαίνω, je manifeste; gr.) Pron. *i-é-ro-fantt.* — Antiq. Prêtre qui présidait aux mystères d'Éleusis et qui enseignait les choses sacrées aux initiés : *Vous souvenez-vous des paroles que prononçait l'*HIÉROPHANTE *à l'entrée du sanctuaire : Veillez et soyez purs?* (Villem.)

HIÉROPHANTIDE, ou **HIÉROPHANTE**, n. f. Ant. gr. Prêtresse de Cérès à Athènes.

HIÉROPHORE, n. m. (ἱερός, sacré; φέρω, porter; gr.) Pron. *i-é-ro-for.* — Ant. gr. Prêtre qui, dans les cérémonies religieuses, portait les statues des dieux ou les choses sacrées.

HIÉROPYRE, n. f. (ἱερός, sacré; πῦρ, feu; gr.) Pron. *i-é-ro-pir.* — Méd. Érésipèle ; feu de Saint-Antoine.

HIÉROSCOPIE, n. f. (ἱερός, sacré; σκοπέω, examiner; gr.) Pron. *i-é-ross-ko-pi.* — Ant. Divination fondée sur l'inspection des victimes, et de ce qui se passait dans les sacrifices.

HIÉROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-é-ross-ko-pik.* — Ant. Qui appartient à l'hiéroscopie.

HILARANT, ANTE, adj. Pron. *i-la-ran, rantt.* — Didact et néol. Qui excite à la gaieté.

— Anc. Chim. *Gaz hilarant*, oxydule d'azote.

HILARITÉ, n. f. (ἱλαρός, gai; gr.) Joie douce et calme : *Une physionomie pleine d'*HILARITÉ. *Son visage a de l'*HILARITÉ. (Acad.) *La pieuse innocence donne une douce* HILARITÉ. (Ch. Nod.)

— Gaieté vive, subite, inattendue : *Cet incident causa de l'*HILARITÉ, *un mouvement d'*HILARITÉ *dans l'assemblée.* HILARITÉ *bruyante.* (Acad.) *Il nous reçut avec cette* HILARITÉ *gasconne à laquelle contribuait l'aisance d'une fortune honnête.* (Marm.) *Son* HILARITÉ *était inépuisable.* (Chateaubr.)

* **HILE**, n. m. (*hilum* ou *hilus*, marque noire de la fève de marais; lat.) Pron. *hil.* — Bot. Espèce de cicatrice que porte une graine et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite : *Le* HILE *d'une fève, d'un haricot.* (Acad.) *Le marronnier d'Inde a le* HILE *très-grand.* || V. OMBILIC, CICATRICULE.

HILIÈRE, n. f. Agric. Bergamote commune.

HILOIRES, n. f. pl. Pron. *i-loar.* — Mar. Bordages de chêne, qui lient entre elles les différentes pièces du pont.

— *Hiloires renversées*, forts bordages établis d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. || V. SURBAUX.

HILON, n. m. Chir. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente ; tumeur calleuse.

HILOSPERME, adj. des 2 g. (*hilum*, hile; lat. et σπέρμα, graine; gr.) Bot. Il se dit des plantes dont la graine a un très-large hile.

HILOTE, adj. et n. des 2 g. V. ILOTE.

HIMANTOPE, n. m. (αἷμα; sang; πούς, pied; gr.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

— Oiseau aquatique dont les pieds sont de couleur de sang.

— N. f. Bécasse tridactyle.

HINDOUSTANI, ou **HINDI**, n. m. Littér. Langue dérivée en partie du sanscrit, avec un mélange de persan et d'arabe; elle est parlée dans les villes principales de l'Inde. L'*hindoustani* est aussi employé comme langue littéraire, et sa littérature est très-riche.

HINDOUSTANIQUE, adj. des 2 g. Linguist. Qui a rapport à l'hindoustani.

— Qui a rapport aux langues de l'Hindoustan.

* **HINGUET**, n. m. Pron. *hain-ghè.* — Anc. mar. Pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan, lorsqu'il lève quelque fardeau.

HIPNALE, n. m. Pron. *ip-nal.* — Zool. Espèce de boa gris et jaunâtre d'Amérique.

HIPPAGE, n. f. (ἵππος, cheval; gr.) Pron. *ip-paj.* — Ant. gr. Fromage fait avec du lait de jument, très-recherché chez les anciens.

HIPPANTHROPE, adj. et n. des 2 g. Méd. Fou ; malade affecté de l'hippanthropie.

HIPPANTHROPIE, n. f. (ἵππος, cheval; ἄνθρωπος, homme; gr.) Méd. Maladie dans laquelle on se croit métamorphosé en cheval.

HIPPARQUE, n. m. (ἵππος, cheval; ἀρχή, commandement; gr.) Pron. *ip-park.* — Antiq. gr. Officier qui commandait la cavalerie : *Il y avait deux* HIPPARQUES *dans l'armée athénienne, et un seul dans l'armée spartiate.*

HIPPE, n. f. Zool. Genre de crustacés macroures.

HIPPÉLAPHE, n. m. (ἵππος, cheval; ἔλαφος, cerf; gr.) Zool. Espèce de cerf dont parle Aristote et que Buffon a cru reconnaître dans le cheval-cerf des Ardennes.

HIPPIADE, n. f. Ant. Statue équestre d'une femme.

HIPPIÂTRE, n. m. (ἵππος, cheval; et ἰατρός, médecin; gr.) Vétérinaire ; celui qui exerce l'art de guérir les maladies des chevaux et des bestiaux : *Avant Tenon, la plupart des* HIPPIÂTRES *ignoraient que le cheval change une partie de ses molaires.* (Cuv.)

HIPPIATRIE, n. f. V. HIPPIATRIQUE.

HIPPIATRIQUE, adj. des 2 g. (ἵππος, cheval; ἰατρική, médecine; gr.) Pron. *ip-pia-trik.* — Didact. Qui a rapport à l'hippiatrie.

— N. f. Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux.

HIPPIE, n. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance de la famille des Synanthérées.

HIPPIEN, IENNE, adj. V. HIPPIQUE.

HIPPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ip-pik.* — Didact. Qui appartient, qui a rapport aux chevaux : *La partie* HIPPIQUE *du corps d'un centaure.*

HIPPOBOSQUE, n. m. (ἵππος, cheval; βόσκω, je mange; gr.) Zool. Insecte diptère qui s'attache aux chevaux et aux bestiaux ; sorte de taon.

HIPPOCAMPE, n. m. (ἵππος, cheval; κάμπτω, courber; gr.) Zool. Genre de très-petits poissons qui tiennent de la forme de la chenille et de celle du cheval.

— Anat. Éminence des ventricules du cerveau.

HIPPOCOSTANÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes dont le type est le marronnier d'Inde.

HIPPOCENTAURE, n. m. (ἵππος, cheval; κεντέω, piquer; ταῦρος, taureau; gr.) Pron. *ip-po-çan-tor.* — Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval. || On dit plus souv. *Centaure.*

HIPPOCRATÉE, n. f. (*Hippocrate.*) Pron. *ip-po-kra-té.* — Bot. Genre de plantes des deux Indes et d'Afrique, de la famille des Théacées.

HIPPOCRATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ip-po-kra-tik.* — Méd. Qui a rapport à Hippocrate; qui a été enseigné par Hippocrate : *Médecine* HIPPOCRATIQUE.

— Pathol. *Face hippocratique ;* altération profonde du *facies* d'un malade, ainsi appelée parce qu'Hippocrate a parfaitement tracé les traits qui la signalent. Le nez pincé, les yeux enfoncés, les tempes creuses, les oreilles froides et retirées, la couleur plombée du visage, les lèvres pendantes, forment les principaux traits de la *face hippocratique*, et annoncent une mort presque inévitable : *Quand je vis la malade, la face était* HIPPOCRATIQUE, *et la poitrine rendait peu de son.* (Corvisart.)

HIPPOCRATISME, n. m. Pron. *ip-po-kra-tism.* — Méd. Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE, n. m. — Méd. Partisan de la médecine hippocratique.

HIPPOCRÈNE, n. f. (ἵππος, cheval; κρήνη, fontaine; gr.) Fontaine du mont Hélicon, qui était consacrée aux Muses, et que, selon la Fable, le cheval Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied.

— Fig. et poétiq. *Il a bu des eaux de l'*HIPPOCRÈNE, il a le talent de la poésie. (Acad.)

HIPPODROME, n. m. (ἵππος, cheval; δρόμος,

course; gr.) Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars; il se dit surtout en parl. des cirques où avaient lieu les exercices et les jeux publics de l'antiquité : *Parcourir l'*HIPPODROME. *Un vaste* HIPPODROME. *L'*HIPPODROME *de Constantinople.* (Acad.)

— Archit. Espace oblong, dressé à peu près de niveau, et terminé aux deux bouts par des hémicycles, comme les *hippodromes* qui servaient aux courses de chevaux.

HIPPODROMIE, n. f. Pron. *ip-po-dro-mî.* — Course de chevaux; art de diriger les chevaux.

HIPPOGLOSSE, n. m. (ἵππος, cheval; γλῶσσα, langue; gr.) Zool. Espèce de poisson du genre des Pleuronectes.

HIPPOGRIFFE, n. m. (ἵππος, cheval; γρύψ, griffon; gr.) Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé, dont la tête ressemble à celle d'un griffon :

L'*hippogriffe* n'a rien qui me choque l'esprit. (La F.)

HIPPOLITHE, n. f. (ἵππος, cheval; λίθος, pierre; gr.) Art vétér. Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLOGIE, n. f. (ἵππος, cheval; λόγος, traité; gr.) Étude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGUE, n. m. Celui qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOMANCIE, n. f. (ἵππος, cheval; μαντεία, divination; gr.) Pron. *ip-po-man-cî.* — Ant. Divination par le hennissement et les mouvements des chevaux sacrés.

HIPPOMANE, adj. des 2 g. (ἵππος, cheval; μανία, fureur; gr.) Ironiq. Il se dit d'une personne qui a une passion pour les chevaux, qui monte très-souvent à cheval.

HIPPOMANE, n. m. (ἵππος, cheval; μανία, fureur; gr.) Pron. *ip-po-mann.* — Fluide muqueux qui s'écoule de la vulve des juments en chaleur.

— Partie de l'arrière-faix de la jument.

— Excroissance de chair que quelques poulains ont sur le front en naissant.

— Bot. Genre de plantes; mancenillier.

HIPPOMANIE, n. f. Goût passionné pour les chevaux. Ce mot a été employé par Voltaire.

HIPPOPATHOLOGIE, n. f. (ἵππος, cheval; πάθος, affection; λόγος, discours; gr.) Pron. *ip-po-pa-to-lo-ji.* — Didact. Pathologie du cheval.

HIPPOPE, adj. des 2 g. (ἵππος, cheval; ποῦς, pied; gr.) Pron. *ip-pop.* — Zool. Qui a un pied de cheval. || Qui ressemble à un pied de cheval.

— N. m. Mollusque acéphale.

HIPPOPHAGE, adj. et n. des 2 g. (ἵππος, cheval; φάγω, manger; gr.) Pron. *ip-po-faj.* — Didact. Qui mange de la chair de cheval.

HIPPOPHAGIE, n. f. Pron. *ip-po-fa-ji.* — Didact. Habitude de se nourrir de chair de cheval.

HIPPOPHAGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippophagie.

HIPPOPOTAME, n. m. (ἵππος, cheval; ποταμός, fleuve; gr.) Zool. Mammifère de la famille des Pachydermes : c'est un animal énorme, bas sur ses jambes, dont la tête est large, le museau tronqué, et la peau excessivement épaisse; il est originaire de l'Afrique, et vit sur le bord des fleuves voisins du tropique; ses dents incisives sont très-longues et d'une substance si dure qu'elle fait feu contre le fer; c'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à la fable des anciens, qui ont débité qu'il vomissait le feu par la gueule : *L'*HIPPOPOTAME *pourrait se rendre redoutable à tous les animaux; mais il est naturellement doux; il chasse le poisson et en fait sa proie. Il se plaît dans l'eau, et y séjourne aussi volontiers que sur la terre.* (Buff.) *L'*HIPPOPOTAME *habite les rivages des grands fleuves de l'Inde et de l'Afrique.* (Id.)

L'*hippopotame* informe et les noirs crocodiles
Nagent autour du cirque en un large canal. (V. Hugo.)

HIPPOPOTAMIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à l'hippopotame.

HIPPOSTÉOLOGIE, n. f. (ἵππος, cheval; ὀστέον, os; λόγος, discours; gr.) Didact. Ostéologie du cheval.

HIPPOTOMIE, n. f. (ἵππος, cheval; τομή, section; gr.) Didact. Anatomie du cheval.

HIPPURINE, n. f. Bot. Genre d'algues marines.

HIPPURIQUE, adj. m. (ἵππος, cheval; gr.) Pron. *ip-pu-rik.* — Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans l'urine du cheval.

HIPPURITE, n. f. (ἵππος, cheval; οὐρά, queue; gr.) Zool. Genre de coquilles fossiles cloisonnées.

HIPPUS, n. m. (ἵππος, cheval; gr.) Pron. *ip-puss.* — Méd. Tressaillement des paupières, ordinaire aux personnes qui montent à cheval.

HIRCIN, INE, adj. (*hircus*, bouc; lat.) Pron. *ir-çain, cin.* — Qui tient du bouc; qui dépend du bouc.

HIRCINE, n. f. Pron. *ir-cinn.* — Chim. Substance à laquelle la graisse du bouc doit son odeur.

HIRCIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide produit par la saponification de l'hircine.

HIRCISME, n. m. (*hircus*, bouc; lat.) Odeur forte qui s'exhale des aisselles chez certains hommes.

HIRCOSITÉ, n. f. (*hircosus*, qui sent le bouc; lat.) Pron. *ir-kô-zi-té.* — Qualité de ce qui appartient au bouc.

— Odeur semblable à celle du bouc.

HIRONDE, n. f. Zool. anc. Hirondelle.

— Mar. Constr. V. *Aronde.*

HIRONDELLE, n. f. (*hirundo*; lat., m. sign.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Fissirostres. Il a le bec court, large à sa base, les ailes excessivement longues, et la queue fourchue. On en compte de nombreuses espèces dont les principales sont : l'*Hirondelle ordinaire*, noire en dessus, blanche en dessous; l'*Hirondelle de cheminée*, à gorge rousse; l'*Hirondelle de rivage*, à ventre blanc, et le *martinet*, l'espèce la plus grosse. *Petite* HIRONDELLE. *Grosse* HIRONDELLE. *Au retour des* HIRONDELLES. *Tirer aux* HIRONDELLES. (Ac.) *L'*APPARITION *de l'*HIRONDELLE *annonce le beau temps.* (Buff.) *Les* HIRONDELLES *paraissent plutôt attirées qu'effrayées par les coups de fusil.* (Id.)

— *Hirondelle de rivage*, celle qui se cache dans les cavernes ou dans les marais, et y demeure dans un état d'engourdissement jusqu'au printemps.

— *Hirondelle de mer*, oiseau de mer qui ont quelque ressemblance avec les hirondelles.

— *Hirondelle de Ternate*, vulg. Oiseau de paradis.

— Prov. et fig. *Une hirondelle ne fait pas le printemps*, il n'y a point de conséquence à tirer d'un seul exemple. || *Il viendra avec les hirondelles*, il arrivera au printemps. || *Il partira avec les hirondelles*, il partira en automne.

— Zool. Coquille bivalve des pays chauds.

— *Pierre d'hirondelle*, pierre qui s'employait autrefois dans les maladies des yeux.

— Techn. Rond de fer plat sur l'essieu.

HIRSUTÉ, ÉE, adj. (*hirsutus*; lat.) Pron. *ir-çu-té.* — Bot. Qui est garni de poils longs et nombreux.

HIRTÉE, n. f. (*hirtus*, velu; lat.) Pron. *ir-té.* — Zool. Genre d'insectes diptères.

HIRTELLE, n. f. Pron. *ir-tèl.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des Rosacées.

HIRUDINÉ, ÉE, adj. (*hirudo*, sangsue; lat.) Pron. *i-ru-di-né.* — Zool. Qui ressemble à une sangsue.

= **Hirudinées**, n. f. pl. Famille d'annélides ou de sangsues.

HISPANISME, n. m. (*hispanus*, espagnol; lat.) Pron. *iss-pa-nism.* — Phil. Locution propre à la langue espagnole.

HISPE, n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères phytophages.

HISPIDE, adj. des 2 g. (*hispidus*, hérissé; lat.) Pron. *iss-pid.* — Bot. Couvert de poils rudes et épars : *Tige* HISPIDE. (Acad.)

— Néol. Qui a la barbe longue; négligé; laid par malpropreté : *Visage* HISPIDE.

HISPIDITÉ, n. f. Pron. *iss-pi-di-té.* — Bot. État d'une partie trop couverte de poils; qualité de ce qui est hispide.

— Méd. Distichiasis.

***HISSÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hisser et adj. : *Voile* HISSÉE. *Le pavillon français fut* HISSÉ *devant la maison.* (L. Figuier.)

***HISSER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hi-cé.* — Mar. Élever, hausser une voile, un pavillon, ou tout autre objet, à une hauteur déterminée, à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan : HISSER *une voile.* HISSER *un pavillon.*

— *Hisser en douceur*, hisser doucement. || *Hisse*; commandement que fait l'officier pour hisser quelque chose. || *Hisse, hisse*, commandement redoublé qui indique qu'il faut hisser promptement.

— Génér. Tirer en haut.

= **Se hisser**, v. pron. S'élever, se hausser : JE ME HISSAI *jusqu'à la fenêtre.* (Acad.)

HISSON, n. f. Mar. Drisse de l'antenne de trinquet.

HISTÉRIDES, n. m. pl. (*hister*, escarbot; lat.) Zool. Famille d'escarbots, insectes coléoptères.

HISTIODROMIE, n. f. (ἱστίον, voile; δρόμος, course; gr.) Pron. *iss-ti-o-dro-mî.* — Didact. Art de la navigation à voiles.

HISTOGÉNIE, n. f. (ἱστός, toile; γένος, espèce; gr.) Pron. *iss-to-jé-nî.* — Didact. Formation des tissus organiques.

HISTOIRE, n. f. (ἱστορέω, j'explore; gr.) Pron. *iss-toar.* — Récit d'actions, d'événements, de faits dignes de mémoire : *L'*HISTOIRE *de France, d'Espagne. L'*HISTOIRE *du Bas-Empire. L'*HISTOIRE *d'une province, d'une ville.* HISTOIRE *d'Alexandre, de Charlemagne,* HISTOIRE *des empereurs romains. Raconter l'*HISTOIRE *d'un personnage célèbre.* (Acad.) *La principale perfection d'une* HISTOIRE *consiste dans l'ordre et l'arrangement.* (Fén.) *L'*HISTOIRE *renferme l'expérience du monde et la raison des siècles.* (Ség.) *L'*HISTOIRE *de la philosophie est l'*HISTOIRE *du monde.* (Lameun.) *Si l'*HISTOIRE *de l'église garde chèrement la mémoire de cette reine, notre* HISTOIRE *ne taira pas les avantages qu'elle a procurés à sa maison et à sa patrie.* (Boss.)

— *Histoire universelle*, histoire générale de l'espèce humaine, sous le rapport politique et religieux.

— *Histoire générale*, celle qui embrasse l'histoire de tous les peuples.

— *Histoire spéciale*, celle qui se borne à un seul sujet, un empire, une province, une ville, une dynastie, une famille, un individu même.

— *Histoire sainte ou sacrée*, l'Ancien et le Nouveau Testament.

— *Histoire profane*, celle des peuples païens.

— *Histoire fabuleuse*, les récits mythologiques.

— *Histoire ecclésiastique*, celle du christianisme.

— *Histoire ancienne*, celle qui embrasse les temps et les peuples les plus anciennement connus, et qui finit à la destruction de l'empire romain, en Occident.

— *Histoire du moyen âge*, celle qui, de la destruction de l'empire romain en Occident, s'étend jusqu'à la découverte de l'Amérique.

— *Histoire moderne*, celle qui s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours.

— *Histoire contemporaine*, histoire des choses de notre temps.

— *Histoire politique* ou *civile*, celle qui a pour objet l'étude des progrès des États, et de leur situation eu égard à leurs relations tant intérieures qu'extérieures.

— *Histoire littéraire*, histoire de la langue, des productions littéraires et des écrivains d'un pays.

— *Histoire militaire*, l'histoire des guerres, des luttes sanglantes, des armées et des capitaines.

— *Histoire chronologique*, celle qui suit le cours et l'ordre des temps, qu'elle subdivise en périodes et époques.

— Ouvrage d'un historien : *L'*HISTOIRE *de Salluste, l'*HISTOIRE *d'Hérodote, l'*HISTOIRE *de Polybe*, etc.

— Récit quelconque d'actions, d'événements intéressants : *Il me conta toute son* HISTOIRE, *l'*HISTOIRE *de ses amours. Telle est l'*HISTOIRE *de ce malheureux procès. Il me demanda l'*HISTOIRE *de notre voyage.* (Acad.)

. . .Vous savez l'*histoire* de ma vie. (Rac.)

Hélas! nous composions son HISTOIRE *de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux.* (Boss.) *Au lieu de l'*HISTOIRE *d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'*HISTOIRE *d'une admirable mais triste mort.* (Id.)

Les *histoires* de morts, lamentables, tragiques,
Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques.
(Boil.)

— *L'histoire des livres saints*, les faits contenus dans les livres saints : *Dans les autres* HISTOIRES *que les hommes nous ont laissées, on ne voit agir que les hommes; mais, dans l'*HISTOIRE DES LIVRES SAINTS, *c'est Dieu seul qui fait tout.* (Mass.)

— Par anal. Analyse, étude : *L'*HISTOIRE *de l'esprit humain ne devrait servir qu'à humilier l'homme.* (Duclos.) *Je vous fais là toute l'*HISTOIRE *de mon cœur.* (Volt.)

— Fam. Récit de quelque aventure particulière : *Une* HISTOIRE *scandaleuse,* HISTOIRE *mémorable.* (Ac.) *Je vous prie de me dire cette* HISTOIRE. (Mol.)

Baste! vous nous contez une plaisante *histoire* (Id.)
Monsieur, on sait de vos *histoires.* (V. Hugo.)

— Fam. : *Je sais bien son* HISTOIRE, sa vie et ses actions me sont bien connues.

— Fig. et fam. : *C'est mon* HISTOIRE *que vous me contez-là; voilà mon* HISTOIRE, se dit pour faire entendre qu'il y a une grande conformité entre ce qu'une personne raconte et ce qu'on a fait ou éprouvé soi-même.

— Par anal. : *Cet homme a fini misérablement : c'est l'*HISTOIRE *de tous les joueurs, de tous les débauchés*, c'est ce qui arrive à tous les joueurs, etc.

— Fig. et fam. : *Ce n'est pas le plus bel endroit, le plus beau de son* HISTOIRE, ce fait, cette action n'est pas ce qu'il y a de plus honorable ou de plus avantageux, de plus agréable pour lui.

— Fam. *Le plus beau de l'histoire*, le fait le plus

remarquable, le plus bizarre, etc., d'une aventure, d'une affaire : *Vous ne savez pas le* PLUS BEAU DE L'HISTOIRE. (Acad.)

— Fam. *C'est une histoire; ce sont des histoires; histoire que tout cela!* c'est un mensonge, je ne crois point ce que vous dites, ce qu'il dit. || Dans le m. sens : *On vous a fait une* HISTOIRE. *Il me fit là-dessus je ne sais quelle* HISTOIRE, etc. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est une autre histoire*, c'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Voilà bien une autre* HISTOIRE, voilà une nouvelle difficulté, un nouvel incident qu'on n'avait pas prévu.

— Fig. et fam. *Voilà bien des histoires; que d'histoires!* se dit à une personne qui forme des difficultés et des embarras sur quelque chose, ou qui fait trop de cérémonies, trop de façons.

— Absol. Ouvrages d'histoire en général : *Lire l'*HISTOIRE. *Étudier l'*HISTOIRE. *S'adonner à l'*HISTOIRE, *à l'étude de l'*HISTOIRE. (Acad.) *On appelle avec raison l'*HISTOIRE *la sage conseillère des princes.* (Boss.) *L'*HISTOIRE *est le livre des rois.* (Volt.)

. . . Une ardeur si haute et si constante
Vous promet dans l'*histoire* une place éclatante. (Rac.)
N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hosier lui trouvera cent aïeux dans l'*histoire*. (Boil.)

— Connaissance des faits que rapportent les historiens : *Savoir l'*HISTOIRE. *Avoir de profondes connaissances en* HISTOIRE. *Leçons, cours d'*HISTOIRE. *Professeur d'*HISTOIRE. *La philosophie de l'*HISTOIRE. *La muse de l'*HISTOIRE. (Acad.)

— Fig. *Interroger l'*HISTOIRE. *L'inexorable* HISTOIRE. *L'*HISTOIRE *nous apprend que... L'*HISTOIRE *est le livre des rois.* (Acad.)

— Fam. *A ce que dit l'histoire*, à ce que l'on raconte : *Il partit*, À CE QUE DIT L'HISTOIRE, ou simpl. DIT L'HISTOIRE, *accompagné d'un brillant cortége.* (Acad.)

(Il) galoppa, *dit l'histoire*, une fois en sa vie. (Boil.)

— Absol. Il se dit par oppos. à Fable, fiction : *Ce romancier a su embellir l'*HISTOIRE *de fictions ingénieuses.* (Acad.)

— *Peintre d'histoire*, peintre qui s'attache à représenter des sujets, ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés; par opposition aux peintres de portraits ou de paysages, de fleurs, etc.

— *Peindre l'histoire*, peindre des sujets d'histoire, des actions, des événements réels ou supposés. || *Tableau, sujet d'histoire*, sujet tiré de l'histoire, de la Fable ou de l'imagination du peintre.

— Description des choses naturelles, comme plantes, minéraux, etc. : *L'*HISTOIRE *naturelle de Pline.* HISTOIRE *des animaux.* HISTOIRE *des plantes.* HISTOIRE *des minéraux.* (Acad.)

— Absol. *Histoire naturelle*, science, connaissance des divers êtres, des diverses productions de la nature, et particul. des animaux : *Traité, leçons, cours d'*HISTOIRE NATURELLE. *Les diverses branches de l'*HISTOIRE NATURELLE. *Professeur d'*HISTOIRE NATURELLE.

— *Cabinet d'*HISTOIRE *naturelle*. (Acad.)

Syn. Histoire, annales, chronique. L'*histoire* est le récit des faits vrais qui peuvent intéresser les contemporains ou la postérité; la *chronique* est l'histoire des faits, divisée selon l'ordre des temps; les *annales* sont des chroniques divisées par années. L'*histoire* est la narration sérieuse, liée et suivie des événements mémorables les plus propres à instruire, la *chronique* est la mention chronologique de faits et d'événements plus ou moins importants, mais ajoutés les uns aux autres sans aucun lien de dépendance ou de succession logique, les *annales*, histoire de chaque année, contiennent plus de détails, enregistrent plus de petits faits que les *chroniques*, et se rapprochent aussi un peu plus de l'*histoire*.

HISTOLOGIE, n. f. (ιστος, tissu; λόγος, discours; gr.) Didact. Histoire des tissus organiques.

HISTONOMIE, n. f. (ιστος, tissu; νόμος, loi; gr.) Didact. Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTORIAL, ALE, adj. Qui marque quelques points d'histoire; on ne le trouve guère que dans quelques phrases qui ont vieilli : *Le Miroir* HISTORIAL *de Vincent de Beauvais.* (Acad.)

HISTORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Historier. Qui est enjolivé de petits ornements : *Bible* HISTORIÉE. *Un cabinet* HISTORIÉ. *Un lambris trop* HISTORIÉ. (Acad.) *Ses figures sont de vrais tableaux, par la manière dont ils sont* HISTORIÉS. (Bailly.) *Peu de portraits* HISTORIÉS *ont plus de relief, de force et de mérite que les siens.* (Id.)

— Typogr. *Lettres historiées*, lettres dont les ornements ont un rapport direct avec le sujet du livre dans lequel on les emploie. || Par anal. *Vignettes historiées.*

HISTORIEN, n. m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires : *Un bon* HISTORIEN. *Un* HISTORIEN *digne de foi.* (Acad.) *Je ne suis pas ici un* HISTORIEN *qui doit vous développer le secret des cabinets.* (Boss.) *Tout* HISTORIEN *doit être menteur de bonne foi.* (Nicole.)

— Celui qui se borne à raconter des faits, sans les accompagner de réflexions : *Je ne suis qu'*HISTORIEN. (Acad.)

Il est l'*historien*, le conteur du village. (Del.)
Un froid *historien* d'une fable insipide. (Boil.)

— Adj. Qui raconte : *La raison est* HISTORIENNE, *mais les passions sont actrices.* (Rivarol.)

Syn. Historien, historiographe. L'*historien* est un écrivain libre, qui dresse pour l'enseignement de la postérité le récit raisonné et suivi des faits mémorables qui se sont accomplis de son vivant, ou qu'il a recueillis des époques antérieures; l'*historiographe* est un écrivain gagé et appointé pour enregistrer les événements d'un règne, et plus particulièrement les faits et gestes du prince dont il est le contemporain.

HISTORIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*histoire.*) Pron. *iss-to-rié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous historiions, vous historiiez, etc.* — Enjoliver de divers petits ornements : *Ce lambris est trop nu; il faudrait un peu le faire* HISTORIER. (Acad.)

— Fam. Décrire, raconter au détail :

Le ciel nous fit ce bien qu'encor d'assez bonne heure
Nous vînmes au logis où ce monsieur demeure,
Où, sans *historier*, le tout par le menu,
Il me dit. (Regnier.)

= **S'historier**, v. pron. Être historié : *Ce lambris* S'HISTORIE *rapidement.*

HISTORIETTE, n. f. (dimin. de *histoire.*) Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'un fait de peu d'importance : *Une petite* HISTORIETTE. *Il nous a fait une jolie* HISTORIETTE. *C'est un faiseur d'*HISTORIETTES. (Acad.) *Les* HISTORIETTES *de Tallemant des Réaux.*

HISTORIOGRAPHE, n. m. (ιστορία, histoire; γράφω, écrire; gr.) Pron. *iss-to-rio-graf.* — Celui qui est nommé par le prince pour écrire l'histoire du temps : *Il n'y a plus d'*HISTORIOGRAPHE *de France.*

— Par anal. Auteur d'une biographie importante : *L'*HISTORIOGRAPHE *du roi.* (Acad.) *La collection des chroniques dites de Saint-Denis appartient non pas aux historiens mais aux* HISTORIOGRAPHES, *car dès longtemps les rois de France avaient chargé les moines de Saint-Denis de tenir registre de ce qui se faisait de mémorable sous leur règne.* (Barante.) *Procope l'historien; ou plutôt l'*HISTORIOGRAPHE *de Bélisaire.* (Barante.) *Ce fait mentionné par aucun des* HISTORIOGRAPHES. (Guizot.)

HISTORIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'historiographe : *Fonctions, travaux* HISTORIOGRAPHIQUES.

HISTORIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'histoire : *Style* HISTORIQUE. *Narration* HISTORIQUE. *Recueil* HISTORIQUE. *Eclaircissements* HISTORIQUES. (Acad.)

— *Nom historique*, nom célèbre dans l'histoire : *Il porte un* NOM HISTORIQUE. (Acad.)

— *Pièce, roman historique*, ouvrage dramatique, roman dont le sujet est tiré de l'histoire.

— *Personnages historiques*, personnages tirés de l'histoire.

— *Temps historiques*, temps dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous. Il se dit par oppos. aux *temps fabuleux. Les temps* HISTORIQUES *sont rarement des temps de félicité.* (Boiste.)

— *Age historique*, époque où l'histoire commence à devenir certaine.

— *Musée historique*, celui dont tous les objets d'art qu'on y a réunis sont relatifs à l'histoire.

— Fam. *Cela est historique*, se dit d'actions, d'événements réels, de faits qui ont eu lieu : *Le fond de ce roman est* HISTORIQUE. *Un sujet* HISTORIQUE. (Acad.)

— Géol. *Terrains historiques*, couches terrestres, qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe à des époques auxquelles se rapportent les faits connus de l'histoire : *Les* TERRAINS HISTORIQUES *renferment des débris de monuments des ossements humains.*

— N. m. Simple narration des faits dans leur ordre et leurs circonstances : *L'*HISTORIQUE *des événements qui ont amené cette guerre. Voici l'*HISTORIQUE *de cet étrange procès.* (Acad.)

— *Faire l'historique d'une science*, exposer les faits positifs qui se rapportent à l'origine et au développement successif de cette science.

HISTORIQUEMENT, adv. D'un style historique; en historien, sans aucun ornement étranger : *Narrer une chose*, un fait HISTORIQUEMENT. || Il est opposé à *Oratoirement.*

— D'une manière vraie : *Suivant la fable reçue, Didon vivait du temps d'Énée; mais, à en parler* HISTORIQUEMENT, *elle existait plusieurs siècles avant ce héros.* (Acad.)

HISTRION, n. m. (*histrio*; lat., m. sign.) Ant. Acteur, comédien et particul. Pantomime.

— Par dénigr. Baladin, batteleur, etc. : *Il est toujours avec des* HISTRIONS. *Un misérable, un vil* HISTRION. (Acad.)

Néron, bourreau de Rome, en était l'*histrion.* (Del.)

HISTRIONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *iss-tri-o-nik.* — Ironiq. Qui concerne les histrions les comédiens : *Tous les jeunes gens qui ont la rage des vers font des tragédies, ce qui me fait croire que l'aréopage* HISTRIONIQUE *n'est pas riche en comédies.* (Volt.)

HISTRIONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Ironiq. Jouer la comédie : *J'*HISTRIONNE *pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre, ni caprice à essuyer.* (Volt.)

HIVER, n. m. (*hibernum*; bass. lat., m. sign.) Pron. *i-vèr.* — Celle des quatre saisons de l'année qui est la plus froide; elle suit l'automne, commence le vingt-deux de décembre et finit le vingt et un de mars : HIVER *pluvieux.* HIVER *venteux.* HIVER *sec.* HIVER *bien doux.* HIVER *bien rude. Le triste* HIVER, *saison de mort, est le temps de sommeil ou plutôt la torpeur de la matière.* (Buff.) *Le mal est le relief du bien; les pays sans* HIVER *n'ont pas de printemps.* (Ch. Nod.) *L'*HIVER *prédispose, en général, aux maladies inflammatoires, lorsqu'il est sec; aux affections muqueuses, lorsqu'il est humide.* (Chomel.) *Philisbourg est aux abois, en dix jours, malgré l'*HIVER *qui approche.* (Boss.) *Le seigneur vivait fort chichement dans son château, ne songeant qu'à y amasser l'argent qu'il allait dépenser l'*HIVER *à la ville.* (De Tocquev.)

— *Fruits d'hiver*, fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en hiver.

— Guerr. *Quartier d'hiver*, intervalle de temps compris entre deux campagnes. || Lieu où l'on met les troupes en cantonnement pendant l'hiver : *L'armée va prendre ses* QUARTIERS *d'*HIVER. *Mettre des troupes en* QUARTIER *d'*HIVER.

— Prov. *Il a un bon manteau pour son hiver*, se dit d'un homme attaqué d'une longue maladie à la fin de l'automne.

— Poétiq. et fig. *L'hiver de l'âge, l'hiver des nos ans*, la vieillesse.

. . . . Vos attraits, encor dans leur printemps,
Pourraient s'effaroucher de l'*hiver* de mes ans. (Volt.)

— Par anal. Froid qu'il fait en hiver : *L'*HIVER *est avancé. L'*HIVER *est tardif. L'*HIVER *est long. L'*HIVER *se fait sentir.*

— *Il n'y a point eu d'hiver*, il n'y a point eu de grands froids cette année.

— Poét. Au pl. Années, en parl. des personnes d'un âge avancé : *Il comptait déjà soixante* HIVERS. (Acad.)

— Mar. *Mât ou bâton d'hiver.* V. BÂTON.

HIVERNAGE, n. m. (*hiver.*) Mar. Saison des pluies et des ouragans ou coups de vent; temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison : *Passer son* HIVERNAGE *dans tel port.*

— Port bien abrité, où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison : *Un bon* HIVERNAGE.

— Agric. Labour qu'on donne avant l'hiver aux terres ou aux vignes. || Semis de seigle, d'orge, d'avoine, fait en automne pour avoir un pâturage d'hiver.

HIVERNAL, ALE, adj. Qui appartient à l'hiver.

— Bot. Qui vient, naît en hiver : *Fleur* HIVERNALE.

— Liturg. Qui se dit pendant l'hiver : *La partie* HIVERNALE *du Bréviaire.* || Peu usité.

HIVERNANT, part. pass. du v. Hiverner.

HIVERNANT, ANTE, adj. Qui passe l'hiver dans un état d'assoupissement : *Les loirs sont des animaux* HIVERNANTS. (Boiste.) || *V.* HIBERNANT.

HIVERNATION, n. f. Torpeur, engourdissement pendant l'hiver. || *V.* HIBERNATION.

HIVERNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*hiver.*) Passer l'hiver, la mauvaise saison à l'abri dans un port; il se dit des troupes, des navires : *Les troupes* HIVERNENT *dans tel pays. La flotte* HIVERNA *dans tels ports.* (Acad.)

— Zool. En parl. des animaux, Passer l'hiver dans des lieux tempérés.

— Transitiv. Agric. : HIVERNER *les terres*, leur donner un dernier labour avant l'hiver.

— **S'hiverner,** v. pr. S'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible : *C'est une chose fort saine que de* S'HIVERNER.

* **HO,** Interj. Pron. *hô*. — Qui sert pour appeler : Ho ! *venez un peu ici.* (Acad.)

Holà ! *ho !* descendez que l'on ne vous le dise. (La F.)

— Il s'emploie pour témoigner l'étonnement, l'admiration : Ho ! *quel homme !* Ho ! *quel coup !* Ho ! *quel ouvrage !*

— Il sert aussi pour exprimer de l'indignation : Ho ! *que me dites-vous là !* (Acad.)

— Il marque encore l'improbation, la menace : Ho ! HO ! *c'est ainsi que vous en usez avec moi !*

— Le plus souvent on le redouble : Ho ! HO ! *vous faites bien l'entendu !* (Acad.)

Ho ! ho ! je serai plus prudent. (Dorat.)
Ho ! ho ! les grands talents que votre esprit possède ! (Mol.)

— Quand il exprime l'étonnement ou l'indignation, il se confond quelquefois avec *Oh.* || *V.* OH.

HOATCHÉ, n. m. Pron. *o-att-ché.* — Relat. Terre bolaire très-blanche que les Chinois font entrer dans la fabrication de la porcelaine.

HOAZIN, n. m. Pron. *o-a-zain.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés ; espèce de Faisans du Mexique.

* **HOBEREAU,** n. m. (*hobel*, faucon ; gall.) Pron. *hob-rô.* — Fauconn. Espèce de petit oiseau de proie.

— Fig. et par mépr. Petit gentilhomme campagnard : *Ce n'est qu'un* HOBEREAU. (Acad.) *Le peuple, qui d'un mot va souvent droit à l'idée, avait donné à ce petit gentilhomme le nom du moins gros des oiseaux de proie : il l'avait nommé le* HOBEREAU. (De Tocquev.) *Il n'y a que des* HOBEREAUX *dans ce voisinage.* (Acad.)

* **HOBIN,** n. m. Pron. *ho-bain.* — Espèce de cheval d'Écosse, dont l'allure est très-douce.

* **HOC,** n. m. Pron. *hok.* — Sorte de jeu de cartes : *Jouer au* HOC. Au jeu de *hoc*, six cartes dominent et prennent toutes les autres ; ce sont les quatre rois, la dame de pique et le valet de carreau : quand on joue une de ces cartes, le joueur prononce *hoc.*

— Fam. *Cela lui est hoc,* se dit d'une chose qui est assurée à quelqu'un. || *Etre hoc,* être pris.

HOC, Pron. lat. *Cela.* Il s'emploie dans les locutions suivantes :

— *Ad hoc,* à, pour la chose même : *C'est une réponse* AD HOC. *On envoya un homme* AD HOC.

— Prov. *Parler ab hoc et ab hâc,* parler à tort et à travers. || V. AB HOC ET AB HÂC.

* **HOCA,** n. m. Pron. *ho-ka.* — Jeu de hasard qui se joue avec trente billets numérotés et trente points marqués de suite : *Jouer au* HOCA. (Acad.)

* **HOCCO,** n. m. Pron. *hok-kô.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, et de la tribu des Alectors ; il renferme des espèces propres aux régions équatoriales de l'Amérique ; sa tête est ornée d'une huppe érectile ; il a d'ailleurs beaucoup de ressemblance avec notre dindon.

* **HOCHE,** n. f. Coche, entaillure.

— Techn. Marque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit : *Faire une* HOCHE. (Acad.)

— Fam. *Ce couteau a des hoches,* il est ébréché.

— Techn. Échancrure propre à recevoir le tenon du levier ou de la bascule d'une lame de couteau. || Petits montants de bois qu'on scelle dans les murs pour tordre des lignes ou cordeaux, et qui servent à constater leur épaisseur. || Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est bandée.

* **HOCHEMENT,** n. m. (*hoche.*) Pron. *ho-ch-man.* — Action de hocher ; il ne se dit guère que dans cette locution : HOCHEMENT *de tête.* (Acad.) *Les paysans me saluaient d'un* HOCHEMENT *de tête affectueux.* (Lam.)

* **HOCHE-PIED,** n. m. Pron. *ho-ch-pié.* — Fauconn. Le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on lance seul après le héron.

— Techn. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on appuie le pied pour la faire entrer dans les terrains compactes.

* **HOCHE-POT,** n. m. Pron. *ho-ch-pô.* — Cuis. Espèce de ragoût fait de bœuf haché, et cuit sans eau, avec des marrons, des navets, etc. : *Un bon* HOCHE-POT. (Acad.)

* **HOCHE-QUEUE,** n. m. Pron. *ho-ch-keu.* — Zool. Sorte de petit oiseau, ainsi appelé parce qu'il remue continuellement la queue : *L'ortolan des joncs est un véritable* HOCHE-QUEUE. (Buff.)

HOCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Prop. Secouer, branler ; il n'est guère usité que dans certaines phrases, telles que les suivantes : HOCHER *un prunier pour en faire tomber les prunes.* HOCHER *le mors,* HOCHER *la bride à un cheval.* (Acad.)

— Fam. *Hocher la tête,* marquer, par un brusque mouvement de tête en haut, qu'on désapprouve ou qu'on dédaigne quelque chose : *Il se mit à* HOCHER LA TÊTE. (Acad.) *Je ne pus m'empêcher de* HOCHER LA TÊTE. (A. de Muss.) *Mon père s'en aperçoit ; il se fâche ; je* HOCHE LA TÊTE ; *il prend un bâton, et m'en frotte un peu durement les épaules.* (Did.)

— Man. *Hocher la bride, le mors,* faire aller et venir la bride, le mors, en faisant hausser et baisser le nez du cheval.

— Fig. et fam. *Hocher le mors, la bride à quelqu'un,* animer, exciter quelqu'un.

— V. intr. Man. *Hocher avec la bride, avec le mors,* se dit d'un cheval qui joue avec la bride et secoue le mors, par un petit mouvement de tête.

* **HOCHET,** n. m. (*hocher.*) Pron. *ho-chè.* — Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant, pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition : *Un* HOCHET *de corail. Un* HOCHET *de cristal garni de grelots d'argent.* (Acad.)

— Par extens. : Toute espèce de jouet d'enfant.

— Fig. Choses futiles qui flattent quelque passion, qui amusent l'esprit : *Les riches parures, les bijoux coûteux et inutiles sont des* HOCHETS *pour la vanité. Les esprits faibles et légers ont besoin d'un* HOCHET, *de* HOCHETS. (Acad.) *Les droits des nations, entre les mains d'un roi faible, sont des* HOCHETS *que brise un favori.* (Malesh.) *Une femme qui n'est que jolie ne peut être qu'un joli* HOCHET. (Ch. Nod.) *Il est des* HOCHETS *pour tout âge.* (Fonten.)

— *Les hochets de la vieillesse,* les choses futiles dont on amuse les vieillards.

— Agric. Bêche propre aux terrains légers.

— Techn. Formes dans lesquelles on moule la houille.

HODIERNE, adj. des 2 g. Pron. *o-di-èrn.* — Néol. D'aujourd'hui ; qui appartient à ce jour.

* **HOGNER,** v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (de *houhou.*) Pron. *ho-gnié.* — Pop. Murmurer, se plaindre.

— Gronder, en parl. des chiens. || Peu usité.

HOGUE, n. f. Pron. *hogh.* — Anc. Port, rade. || Colline.

* **HOHOU,** n. m. Zool. Espèce de héron du Mexique.

* **HOIR,** n. m. (*hæres* ; lat., m. sign.) Pron. *oar.* — Prat. Enfant, héritier, en ligne directe : HOIRS *procréés en légitime mariage.* (Acad.) *Que de précautions légales et compliquées ont exigées l'organisation de la famille, les droits matrimoniaux, tutelles, reprises des* HOIRS *et ayants cause !* (Chateaubr.)

Lui, ses *hoirs,* ayants cause, avoir tout sur les bras ! (Piron.)

— Anc. *Hoir de quenouille,* fille qui hérite.

HOIRIE, n. f. (*hoir.*) Pron. *oa-rî.* — Prat. Héritage, succession en ligne directe : *Accepter l'*HOIRIE. *Cela lui est acquis par droit d'*HOIRIE. (Acad.)

— *Donner en avancement d'hoirie,* faire une avance à un héritage sur une succession future :

Cent louis neufs comptant, en avance d'*hoirie.* (Regn.)

*Je ne crois ni décrois à la vie à venir ; je n'y pense pas. Je jouis de mon mieux de celle qui nous a été accordée par avance d'*HOIRIE. (Dider.)

* **HOLÀ,** Interject. (*ho,* et *là.*) On s'en sert pour appeler : HOLÀ *ho !* HOLÀ ! *qui est là ?*

Holà, gardes, qu'on vienne ! (Rac.)

— Tout beau, c'est assez : HOLÀ *ne faites pas tant de bruit.* (Acad.)

— Mar. Il sert de réponse aux appels commençant par le mot *Ho !*

— Substantiv. *Mettre le* HOLÀ, *les* HOLÀ, faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent. (Acad.)

Pour mettre le *holà,* je suis vite accouru. (Dest.)

Vous faites bien de METTRE LE HOLÀ *entre deux dames qui allaient se couper la gorge.* (Danc.) *Il est prêt à* METTRE LE HOLÀ *entre les deux adversaires.* (V. Hugo.)

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le *holà,*
Peut aller au parterre attaquer *Attila.* (Boil.)

HOLACANTHE, adj. des 2 g. (ὅλος, tout ; ἄκανθα, épine ; gr.) Pron. *o-la-kantt.* — Zool. Qui a le corps entièrement couvert de piquants.

= **Holacanthes,** n. m. pl. Genre de poissons de la tribu des Chétodons.

* **HOLEMENT,** n. m. Pron. *hôl-man.* — Cri de la hulotte : *Le cri du chat-huant est plutôt une voix haute, un* HOLEMENT *qu'un grincement.* (Buff.)

* **HOLER,** v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *hô-lé.* — Il se dit de la hulotte qui crie : *On reconnaîtra le chat-huant à son cri par lequel il semble huer,* HOLER *ou appeler à haute voix.* (Buff.)

* **HOLLANDAIS,** n. m. Pron. *ho-lan-dè.* — Linguist. Dialecte du Néerlandais que l'on parle dans la province de Hollande.

* **HOLLANDAISE,** n. f. Pron. *ho-lan-dez.* Techn. Espèce de machine d'épuisement.

* **HOLLANDE,** n. f. (*hol,* creux, et *land,* pays ; holl.) Pron. *ho-land.* — Comm. *Toile de Hollande,* toile très-fine et très-serrée qui se fabrique en Hollande. || *Demi-Hollande,* toile de Hollande de basse qualité.

— Absol. Espèce de porcelaine de Hollande.

— Hortic. Espèce de groseille.

* **HOLLANDÉ, ÉE,** part. pass. du v. Hollander : *Plume* HOLLANDÉE.

— *Batiste hollandée,* batiste plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

* **HOLLANDER,** v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ho-lan-dé.* — Préparer les tuyaux des plumes à écrire, en les passant dans la cendre chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler.

* **HOLLANDILLE,** n. f. Pron. *ho-lan-di-y.* — Comm. Toile de Silésie.

HOLOBRANCHE, adj. des 2 g. (ὅλος, complet ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Qui a des branchies complètes.

= **Holobranches,** n. m. pl. Famille de poissons osseux, qui ont des branchies complètes.

HOLOCAUSTE, n. m. (ὅλος, tout entier ; καίω, je brûle ; gr.) Pron. *o-lo-kost.* — Chez les Juifs, sorte de sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu : *Offrir en* HOLOCAUSTE. *L'autel des* HOLOCAUSTES. (Acad.) *Tous les sacrifices furent des* HOLOCAUSTES *jusqu'au temps de Prométhée ; ensuite, on continua d'offrir des* HOLOCAUSTES *aux dieux infernaux.*

— Fig. Toute espèce de sacrifice : *Jésus-Christ s'est offert en* HOLOCAUSTE *pour nos péchés.* (Acad.) *Esther marche en* HOLOCAUSTE *pour son Dieu et sa nation.* (Chamf.)

... Leur zèle, oisif en sa foi,
Par des *holocaustes* stériles,
A cru satisfaire à la loi. (J.-B. Rouss.)

— *Offrir à Dieu son cœur en holocauste,* lui sacrifier toutes ses affections, toutes ses pensées.

— Victime offerte en sacrifice : *Mettre l'*HOLOCAUSTE *sur l'autel.* (Acad.)

HOLOCENTRE, n. m. (ὅλος, tout ; κέντρον, épine ; gr.) Pron. *o-lo-çantr.* — Zool. Genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes ; il se compose des poissons de la plus grande beauté, à nuances rouges ou roses, relevées par le brillant de l'or ou de l'argent.

HOLOMÈTRE, n. m. (ὅλος, tout entier ; μέτρον, mesure ; gr.) Astr. Instrument de mathématiques, qui sert à prendre les hauteurs angulaires d'un point au-dessus de l'horizon.

HOLOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-lo-métrik.* — Astron. Qui se rapporte à l'holomètre, à l'emploi de l'holomètre.

HOLOSTE, n. m. (ὅλος, complet, et ὀστέον, os ; gr.) Pron. *o-lost.* — Bot. genre de plantes de la famille du Caryophyllées.

HOLOTHURIE, n. f. (ὅλος, tout entier ; θύρα, porte ; gr.) Zool. Genre des Zoophytes, de la classe des Échinodermes, renfermant des animaux vermiformes, pourvus de suçoirs extensibles et rétractiles, terminés par deux grands orifices, la bouche et l'anus.

HOLOTONIQUE, adj. des 2 g. (ὅλος, entier ; τείνω, tendre ; gr.) Pron. *o-lo-to-nik.* — Méd. Il se dit d'une maladie caractérisée par un état général de spasme.

* **HOM,** interj. Il exprime le doute, la contradiction, la défiance : HOM ! *il est encore bien jeune.* (Acad.) *Cela ne vaut-il pas bien une prise de casse ?* — HOM ! *de bonne casse est bon.* (Mol.)

Hom ! le pauvre homme ! il me fait grand pitié. (Volt.)
Elle employait l'art des subtiles trames,
De ces filets où l'amour prend les âmes,
Hom ! la coquette. (Id.)

— Il se redouble quelquefois : *Lisons,* HOM !... HOM !

Vous méditez de me charmer :
Je sens à vos vertus ce que je dois d'estime,
Mais je ne saurais vous aimer. (Volt.)

* **HOMARD,** n. m. Pron. *ho-mar.* — Zool. Espèce de crustacé qui appartient au genre Écrevisse ; il ne vit que dans la mer : *Pêcher des* HOMARDS. (Acad.)

HOMBAC, n. m. Bot. Arbrisseau d'Égypte de la famille des Câpriers.

HOMBRE, n. m. (*hombre,* homme ; esp.) Pron. *onbr.* — Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne : *Jouer à l'*HOMBRE. *Faire une partie d'*HOMBRE. *Une reprise d'*HOMBRE.

— [illegible] Celui qui [illegible] : *Qui est l'*HOMME [illegible] HOMME, *l'*HOMME [illegible] (Acad.)

HOMÉLIE, [illegible] *homilia*, entretien familier avec le peuple ; [illegible] Pron. [illegible]. — Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et principalement l'Évangile : *Les* HOMÉLIES *de saint* [illegible] *sur* [illegible]. *Les* HOMÉLIES *de saint Augustin.* (Acad.)

— [illegible] Leçons du Bréviaire extraites des [illegible] des Pères, et qu'on chante au troisième nocturne des matines.

— Fig. et par dénigr. Livre, discours ennuyeux où se trouvent [illegible] de moralisme : *Quand aurez-vous fini vos ennuyeuses* HOMÉLIES ? *Ce discours est une* [illegible] HOMÉLIE. (Acad.)

— *Homélies de l'archevêque de Grenade*, se dit [illegible] ouvrage dans lequel l'auteur donne des signes de [illegible], par allusion à un épisode du roman de *Gil Blas*.

HOMÉOPATHIE, V. HOMŒOPATHIE.

HOMÉOSE, n. f. Pron. *o-mé-o-ze*. — Rhét. Figure qui consiste [illegible] ; comparaison ; assimilation. — Sorte de parabole.

HOMÉRIQUE, adj. des 2 g. *Homère*. Pron. *o-mé-rik*. — Qui ressemble, [illegible], au style, à la manière d'Homère : *Poésie* HOMÉRIQUE. *Caractère* HOMÉRIQUE. [illegible] HOMÉRIQUE.

— *Hymnes homériques*, hymnes à Vénus, à Apollon, etc., que l'on prête ordinairement à la muse [illegible] d'Homère.

— [illegible] Fig. [illegible] des personnes, qui est partisan d'Homère.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

HOMÉRISTES, n. m. pl. Philol. Rapsodes.

— Partisans d'Homère, ou de sa poésie.

HOMICIDE, [illegible] des 2 g. (*homo*, homme ; *caedo*, je tue.) [illegible] qui tue un homme : [illegible] *l'Évangile qui ne* [illegible] HOMICIDES, [illegible] (Acad.)

[illegible] *homicide*. (Rac.)
[illegible] HOMICIDES.
[illegible] (Boss.)
[illegible]
Des [illegible] *homicide*. (Rac.)

— Fig. *Être homicide de soi-même*, ne pas ménager sa santé, la ruiner par des excès.

— [illegible] Action de tuer un homme, meurtre : [illegible] HOMICIDE. [illegible] *volontaire, involontaire, prémédité. Il est* [illegible] HOMICIDE. (Acad.) [illegible] HOMICIDE ? (J.-J. Rouss.)

— [illegible] HOMICIDE. (Acad.)
[illegible] *homicide* [illegible]
[illegible] (Rac.)
[illegible] *l'homme devant* [illegible] (Chateaub.)

— Fig. [illegible] HOMICIDE. [illegible] (Acad.)

[illegible] *homicide* (J.-B. Rouss.)

HOMILIAIRE, n. m. Pron. *o-mi-li-èr*. — Liturg. Recueil d'homélies.

HOMILIASTE, n. m. Philol. Celui qui compose des homélies ; [illegible].

HOMINEM (AD), loc. adv. lat. *A l'homme*. On ne l'emploie que dans cette expression : *Argument ad hominem*, raisonnement qui s'adresse directement à la personne avec laquelle on discute et qui touche à ses intérêts, à sa position particulière.

HOMMAGE, n. m. (*hommagium* ; *homo* lat., m. sign.) [illegible] — Devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève : *A* [illegible] HOMMAGE. *Faire la foi et* HOMMAGE. *Il fait* [illegible] HOMMAGE. [illegible] (Acad.)

[illegible] *hommage* [illegible] il le relève,
[illegible] (C. Del.)

— *Hommage de fief*, hommage qui n'entraînait qu'un serment de fidélité. || *Hommage lige*, hommage qui obligeait le vassal à défendre le seigneur envers et contre tous.

— Fig. Soumission, vénération, respect : *Toutes les créatures doivent* HOMMAGE *au Créateur. Devoir du moindre* HOMMAGE. (Acad.) *Les* HOMMAGES *les plus* [illegible] (Bernard.)

— Par anal. Marques de soumission :
[illegible] *hommages* [illegible] (Rac.)
[illegible] *hommages* [illegible]

— Marques, signes extérieurs de respect : [illegible] HOMMAGES *de quelqu'un*. (Acad.)

Aux faux [illegible] dont se parent les cours,
Il rend de profanes hommages. (Rac.)

J'ai cru de mon devoir...
De venir très-humblement vous rendre mes hommages.
(Coll. d'Harl.)

Il défie de trouver un moyen plus honorable d'aller à la fortune, que les HOMMAGES *de l'estime.* (J.-J. Rouss.)

— *Rendre* HOMMAGE *à la vérité*, dire, déclarer la vérité.

— Par anal. *Il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne rende* HOMMAGE *à l'ancienneté et à l'autorité de nos saintes Écritures.* (Mass.)

— *Rendre hommage d'une chose à quelqu'un*, l'en reconnaître pour l'auteur : *Nobles génies qui cultivez votre esprit, et qui rendez à Dieu, le seigneur des sciences, le premier* HOMMAGE *de vos pensées.* (Fléch.)

— *Faire hommage de*, offrir quelque chose comme preuve de respect, de reconnaissance :

— *Faire* HOMMAGE *à quelqu'un d'une chose. Je lui ai fait* HOMMAGE *de mon livre.* HOMMAGE *de reconnaissance.* (Acad.)

— Soins empressés que l'on a auprès des femmes : *Elle n'accepta jamais l'*HOMMAGE *d'un sot ou d'un méchant ; ses faveurs furent toujours la récompense du talent ou de la probité.* (Didier.)

De ses vœux dédaignez-vous l'*hommage* ? (Corn.)

— *Rendre ses* HOMMAGES *à quelqu'un*, lui rendre ses respects, ses devoirs. Dans le m. sens : *Offrir, présenter, faire agréer ses* HOMMAGES.

HOMMAGÉ, ÉE, adj. Pron. *o-ma-jé*. — Anc. jurispr. Qui est tenu en hommage : *Terre* HOMMAGÉE. (Acad.)

HOMMAGER, n. m. Anc. jurispr. Celui qui doit l'hommage.

— Adject. : *Vassal* HOMMAGER.

HOMMASSE, adj. des 2 g. (*homme*.) Par dénigr. Il se dit en parl. d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent de ceux de l'homme : *Elle a le visage* HOMMASSE, *la taille* HOMMASSE. *Elle est* HOMMASSE. (Acad.) *Une nature* HOMMASSE *et brutale.* (G. Sand.)

HOMME, n. m. (*homo* ; lat., m. sign.) Pron. *om*. — Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme ; et par exten. l'espèce humaine en général : *Dieu créa l'*HOMME *à son image. L'*HOMME *est sujet à beaucoup d'infirmités. Tous les* HOMMES *sont égaux devant Dieu.* (Acad.) *Toute la suite des* HOMMES, *pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même* HOMME *qui subsiste toujours.* (Pasc.) *Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout qui est l'*HOMME. (Boss.) *Les sentiments de la religion sont la dernière chose qui s'efface en l'*HOMME, *et la dernière que l'*HOMME *consulte.* (Id.)

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*homme*. (Boil.)
L'*homme* est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
(Lam.)

— Mor. Ce qui constitue essentiellement l'homme moral : *Étudier, connaître l'*HOMME. (Acad.) *La connaissance de l'*HOMME *est la meilleure science.* (St-Marc Girard.) *Crains Dieu et garde ses commandements, car c'est là tout l'*HOMME. (Boss.) *Tout l'homme est dans le style.* (Buff.) *Tout l'*HOMME *est dans le cœur.* (Ch. Nod.)

— *Devant Dieu et devant les hommes*, formule sacramentelle, serment solennel prononcé par le chef du jury, avant de lire le verdict d'acquittement ou de culpabilité.

— Il se dit spéc. de Jésus-Christ, par allusion au mystère de l'incarnation : *Le fils de Dieu s'est fait* HOMME. *Il est vrai Dieu et vrai* HOMME. *Il est* HOMME-*Dieu.* (Acad.)

— Dans le style de l'Écriture, *Les enfants des hommes*, les hommes, et principalement ceux qui vivent dans l'iniquité : *O* ENFANTS DES HOMMES ! *jusqu'à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes* ? (Mass.)

— *Dépouiller le vieil homme*, se dépouiller du *vieil homme*, se défaire des inclinations mauvaises ; renoncer à ses vieilles habitudes.

— *Nouvel homme* ou *homme nouveau*, le chrétien régénéré par la grâce.

— *Homme charnel*, celui qui se laisse commander par les désirs sensuels. || *Homme spirituel*, celui qui n'obéit qu'à la raison. || *Homme intérieur*, l'homme moral, par oppos. à l'homme charnel.

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose*, les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu ; souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues, à nos espérances.

— Il se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature : *Avoir un cœur d'*HOMME. *Ses douleurs lui rappelèrent qu'il était* HOMME. (Acad.) *Quelques faiblesses que les souverains puissent avoir, l'*HOMME *se cache, pour ainsi dire, sous le monarque.* (Fléch.)
Pour être Romain, je n'en suis pas moins homme. (Corn.)

... Au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'*homme* reste,
Et le héros s'évanouit. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Il y a, il se mêle toujours de l'homme dans nos actions*, etc., quelque sage qu'on soit, on montre toujours quelque faiblesse.

— *Il entre bien de l'homme dans ce qu'il fait, dans ce qu'il dit*, etc., se dit en parl. de celui qui, faisant profession de sagesse ou de piété, se livre néanmoins à des mouvements de passion ou d'intérêt.

— Particul. Personne du sexe masculin : *Dieu a créé l'*HOMME *et la femme. Il y avait autant d'*HOMMES *que de femmes. Une armée forte de cent mille* HOMMES. HOMME *marié ;* HOMME *veuf.* (Acad.) *Les muscles et les divers organes des femmes sont moins compactes, moins solides que ceux des* HOMMES. (Lacép.)

— *Jeune homme*, homme peu avancé en âge :
Un *jeune homme*, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices. (Boil.)

— Il se dit quelquefois d'un homme considéré sous un point de vue particulier : *Ce n'est rien pour Louis d'être l'*HOMME *que les autres* HOMMES *admirent : il veut être, avec David, l'*HOMME *selon le cœur de Dieu.* (Boss.) *Montausier et Bossuet furent deux* HOMMES *uniques, chacun dans leur caractère.* (Mass.) *L'*HOMME *public n'est point vertueux s'il n'a que les vertus de l'*HOMME *privé.* (Mass.) *L'*HOMME *de parti est rarement l'*HOMME *de la patrie.* (Ch. Nod.)

Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un *homme*
Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome. (Corn.)

— Prov. et fig. *C'est le roi des hommes*, le meilleur des hommes, très-obligeant, très-bienfaisant.

— *On ne sait quel homme vous êtes*, on ne connaît point votre humeur.

— *Un homme tout d'une pièce*, un homme sans finesse.

— Fam. *C'est un bon cœur, une bonne tête, une bonne pâte d'homme*, se disent pour louer quelqu'un de la bonté de son cœur, de la force de son esprit, de la facilité de son humeur.

— *Ce n'est pas être homme*, c'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité.

— Fig. *Ce n'est pas un homme, c'est un ange*, se dit d'un homme qui a une extrême douceur. || Dans le s. oppos. *Ce n'est pas un* HOMME, *c'est un diable.*

— *C'est le dernier des hommes*, c'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes.

... C'est à nous de montrer qui nous sommes,
Et de ne voir en lui que le *dernier des hommes*. (Rac.)

— Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, les terres, les fonds de commerce, etc., rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède ; chacun réussit en proportion de son mérite personnel.

— *Un homme nouveau*, celui qui n'a pas de naissance, qui a fait sa fortune et sa réputation ; le premier de sa race qui se fasse remarquer : *Cicéron était un* HOMME NOUVEAU. (Acad.)

— Joint à un nom précédé de la prép. *de*, il marque la profession, l'état, ou exprime les qualités, les habitudes d'un homme : HOMME *d'épée*. HOMME *d'église*. HOMME *de robe*. HOMME *de main*. HOMME *d'exécution*. HOMME *de résolution*. *Un* HOMME *d'expédient*. HOMME *de journée*. HOMME *de courage*. HOMME *de goût*. HOMME *de tête*. HOMME *de cœur*. HOMME *de savoir*. HOMME *de qualité*. HOMME *de naissance*. HOMME *de néant*. HOMME *de probité*. HOMME *de parole, etc., etc.* (Acad.) *L'*HOMME *des champs repousse les innovations.* (Chaptal.)

L'*homme* de jugement
Se doit accommoder au temps qui lui commande. (Regn.)
Il ne voulait plus que des HOMMES *d'action.* (Thiers.)

— *Homme d'État*, un personnage politique, un homme initié aux affaires de l'État : *Avec l'*HOMME *de guerre, il est* HOMME *d'État.* (Desmoulin.) *Il est l'*HOMME *d'État éminent qui préside aux destinées de sa patrie.* (Thiers.)

— *Homme de guerre*, soldat, capitaine habile : *Emilie lui-même était* HOMME DE GUERRE, *et avait défendu, les armes à la main, la liberté de son pays.* (Andrieux.)

— *Homme d'esprit*, homme spirituel, homme fin : *L'*HOMME D'ESPRIT *est porté à la critique parce qu'il voit plus de choses qu'un autre et les sent mieux.* (Montesq.)

— *Homme de loi*, homme instruit dans la jurisprudence, un avocat, un avoué : *A toute heure l'*HOMME D'ARGENT *pèse les vivants, l'*HOMME DES CONTRATS *pèse les morts, l'*HOMME DE LOI *pèse les consciences.* (H. de Balz.) *Une mauvaise affaire rapporte plus à un* HOMME DE LOI *qu'une bonne cause.* (Mérimée.)

— Anc. *Homme d'affaires*, homme employé dans les finances et dans les fermes du roi : *Il épousa la fille d'un* HOMME D'AFFAIRES. (Acad.)

— Homme qui a soin des affaires domestiques d'un grand seigneur, etc. : *Parlez à l'*HOMME D'AFFAIRES *d'un tel. Il lui envoya son* HOMME D'AFFAIRES. (Acad.)

— Agent d'affaires : *J'ai confié le soin de mon procès à un* HOMME D'AFFAIRES *intelligent.* (Acad.)

— Anc. *Homme d'armes*, cavalier armé de toutes pièces. ‖ *Homme de pied*, fantassin : *Deux mille* HOMMES DE PIED. (Acad.)

— *Homme de cheval*, cavalier, celui qui manie bien un cheval : *C'est un bon* HOMME *de cheval.*

— *Homme de mer*, l'homme qui navigue, officier ou matelot. ‖ Plus partic. Celui qui connaît bien la navigation, le marin habile.

— *Homme de lettres*, qui s'occupe de littérature, qui écrit : *La Rochefoucauld est devenu un* HOMME DE LETTRES, *bien entendu en mettant tout son soin à ne pas le paraître.* (V. Cousin.) *Nous avons beaucoup d'écrivains et peu d'*HOMMES DE LETTRES. (La Harpe.) *Des* HOMMES *de lettres qui ne possédaient ni rangs, ni honneurs, ni richesses, devinrent les principaux* HOMMES *politiques du temps.* (De Toquev.)

— Fig. et fam. *Homme de paille*, homme sans caractère, sans valeur. Il se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt : *Les gérants de ces feuilles rebelles n'étaient que des* HOMMES *de paille.*

— *Homme de qualité*, gentilhomme d'une naissance et d'une éducation distinguée.

— Fig. et fam. *Cela sent son homme de qualité*, cela marque un homme de qualité, c'est une chose digne d'un homme de qualité.

— *Homme d'honneur*, qui a des sentiments élevés, des habitudes nobles, un caractère digne :

... Je vais chercher quelque endroit écarté
Où d'être *homme d'honneur* on ait la liberté. (Mol.)

— *En homme d'honneur*, façon de parler dont on se sert en affirmant quelque chose.

— *Homme de bien*, qui pratique le bien : *Son nom emportait une idée d'*HOMME DE BIEN, *ou plutôt d'homme de Dieu.* (Lesage.)

— *Homme de cœur*, homme courageux, et dont tous les sentiments sont nobles.

— *Homme du monde*, homme qui vit dans le grand monde. Se dit quelquefois par opposition aux savants, aux artistes : *Le savant et l'*HOMME DU MONDE *liront cet ouvrage avec plaisir.* (Acad.)

— *Homme du jour*, homme à la mode.

— *Homme du vieux temps, du temps passé*, homme qui conserve les manières, les mœurs anciennes, qui représente le passé.

— *Homme d'avenir*, un homme qui a ce qu'il faut pour réussir.

— *Homme d'ordre*, homme modéré, partisan de la paix.

— *Homme de progrès*, homme éclairé, qui aime les idées nouvelles, dévoué au progrès.

— *Homme à projets*, se dit d'un homme qui projette sans cesse, qui forme toujours des desseins qu'il n'exécute jamais.

— *Homme d'action*, homme énergique, audacieux, qui marche en avant, agit, combat, s'expose.

— *Homme de rien*, un homme sans naissance, sans fortune, sans influence : *On ne reste pas un* HOMME DE RIEN, *quand on est un homme de cœur.* (C. Del.)

— *Homme de sac et de corde*, scélérat, filou, mauvais garnement.

— *Homme de couleur*, les mulâtres, ceux qui proviennent du mélange de la race blanche et de la race noire.

— Vulg. *Homme des bois*, l'orang-outang, et quelques autres grands singes.

— Joint à un infinitif ou à un substantif par la préposition *à*, il indique la disposition, et sert à marquer de quoi un homme est capable en bien ou en mal : *Il n'est pas* HOMME *à souffrir un affront. Il est* HOMME *à s'en venger.* (Acad.)

— Fam. *C'est un homme à tout*, se dit d'un homme qui est propre à différents genres de travaux, de services : *Ce domestique est fort intelligent ; c'est un* HOMME À TOUT. (Acad.)

— Il s'emploie pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal : *C'est un* HOMME *à noyer, à pendre, à ménager. C'est un* HOMME *à parvenir aux premières places.* (Acad.)

— Déterminé par un adjectif possessif, Celui qui est propre et convenable à ce qu'on veut, l'homme qu'on cherche, dont on a besoin : *C'est mon* HOMME, *l'*HOMME *qu'il me faut. Si vous pensez ainsi, vous n'êtes pas mon* HOMME. *Je ne suis pas leur* HOMME. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Je suis votre homme*, je vous suis tout dévoué. ‖ *Il a bien trouvé son* HOMME, il a trouvé à qui parler, il a trouvé un rude adversaire.

— Particul. Instrument, agent, confident d'une personne : *Défiez-vous de lui : c'est l'*HOMME *de l'adversaire.*

— Personne favorisée, protégée : *Il est sûr d'obtenir la place ; c'est l'*HOMME *du ministre.*

— Personne soumise aux ordres d'un autre, et plus particul. des soldats et des hommes de peine : *Rassemblez vos* HOMMES. *Envoyez-moi un de vos* HOMMES. *Je donne tant à mes* HOMMES *par jour.* (Acad.)

— Personne dont il s'agit, dont on parle : MON HOMME *était déjà parti.* NOTRE HOMME *ne se le fit pas répéter.* (Acad.)

— Par analog. Il se dit quelquefois en parlant de la manière dont certaines personnes traitent quelqu'un, dont certaines choses agissent sur quelqu'un : *C'est un habile spadassin qui ne manque jamais son* HOMME. *Cette maladie emporte bientôt son* HOMME. (Acad.) *Les jours de premières représentations sont de vraies assemblées du peuple ; on ne sait jamais si on couronnera son* HOMME, *ou si on le lapidera.* (Volt.)

— Pop. Mari. *J'irai avec* MON HOMME *souper chez vous.* (Acad.)

— Jurispr. féod. Vassal : HOMME *lige.* HOMME *de mainmorte.* (Acad.) *Ce bonhomme était moins qu'un enfant et plus qu'un serviteur, il était l'*HOMME LIGE *volontaire, le serf attaché par tous les liens du cœur à son suzerain.* (H. de Balz.)

— Anc. *Homme du roi*, celui qui avait quelque commission du roi, soit au dedans du royaume, soit au dehors : *Il était l'*HOMME DU ROI *aux États de Languedoc. L'*HOMME DU ROI *à Gênes.* (Acad.)

— Par extens. *Il est l'homme d'un tel*, il est présenté, commis, délégué, rétribué par lui : *Ce prince ne s'est regardé que comme l'*HOMME *de ses peuples.* (Mass.)

— Absol. Homme de cœur, homme de fermeté : *Se montrer* HOMME. *Il a montré qu'il était* HOMME. (Acad.)

— Par mépris : *Ce n'est pas un homme*, c'est un homme faible : *Si vous agissez ainsi, vous n'êtes pas un* HOMME. (Acad.)

— Celui qui est parvenu à l'âge de virilité : *Ce n'est encore qu'un enfant ; quand il sera* HOMME...... *C'est un* HOMME *fait.* (Acad.)

— *N'être pas homme*, être impuissant, être incapable de procréer des enfants.

— *Homme grand, grand homme* ; l'adjectif précède ou suit le mot *homme*, selon qu'il s'agit de l'homme physique ou de l'homme moral : *Quand on a six pieds, on est un* HOMME GRAND ; *quand on a l'esprit vaste, le génie puissant, on est un* GRAND HOMME. *Depuis soixante années, combien n'avons-nous pas eu de ces célébrités mensongères, de ces faux* GRANDS HOMMES ! (Dupanl.) *Je viens vous montrer par quels emplois le ciel avait préparé ce* GRAND HOMME, *par quelles voies il l'a conduit, par quels secours il l'a soutenu dans l'exercice de ses dignités.* (Fléch.)

Annibal l'a prédit ; croyons-en ce *grand homme* :
Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome. (Rac.)

— L'exemple suivant explique le sens de cette double construction : *Charlemagne était un de ces très-rares* GRANDS HOMMES *qui sont aussi des* HOMMES GRANDS. (V. Hugo.)

— Il faut remarquer cependant que l'expression *homme grand* peut très-bien s'appliquer à l'être pensant et exprimer des qualités particulières ; mais, dans ce cas, il ne sert guère qu'à peindre la hauteur du caractère, l'élévation de l'âme.

— *Un homme honnête*, homme poli, qui fait bien son devoir, remplit bien ses engagements, à qui l'on n'a rien à reprocher.

— *Un honnête homme* est un homme de principes et de mœurs sévères.

L'*honnête homme*, du moins tel que je l'imagine,
Quand il faut obliger, d'abord s'y détermine. (Desmahis.)

— *Un homme pauvre*, un homme qui n'a pas de fortune, qui n'est pas riche.

— *Un pauvre homme*, un homme à plaindre, digne de secours, de pitié, d'affection.

... Le pauvre *homme* ! (Mol.)

— *Un homme brave*, est un homme courageux, que le danger n'effraye pas.

— *Un brave homme*, un homme inoffensif, honnête.

HOMMEAU, n. m. Pron. *o-mô*. — Dimin. de homme. Fam. Petit homme :

Le bon *hommeau* des coups se consola. (La Font.)

HOMMÉE, n. f. Pron. *o-mé*. — Agric. Ancienne mesure de terrain.

— Quantité de terrain qu'un homme peut labourer en un jour ; travail d'une journée.

HOMOBRANCHES, n. m. pl. (ὁμοῖος, semblable ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Famille de Crustacés.

HOMOCENTRE, n. m. (ὁμοῖος, pareil ; κέντρον, centre ; gr.) Pron. *o-mo-santr*. — Géom. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-mo-san-trik*. — Géom. Il se dit des cercles qui ont un centre commun. ‖ V. CONCENTRIQUE.

HOMOCENTRIQUEMENT, adv. Pron. *o-mo-san-trik-man*. — Sans changer de centre : *Se mouvoir* HOMOCENTRIQUEMENT.

HOMODERMES, n. m. pl. (ὁμοῖος, semblable ; δέρμα, peau ; gr.) Pron. *o-mo-derm*. — Zool. Famille de reptiles ophidiens.

HOMODROME, n. m. (ὅμοιος, semblable ; δρόμος, course ; gr.) Pron. *o-mo-drom*. — Mécan. Espèce de levier dans lequel la résistance et la puissance sont toutes deux du côté du point d'appui.

— Adj. *Levier homodrome*. ‖ V. HÉTÉRODROME.

HOMODROMIE, n. f. Pron. *o-mo-dro-mi*. — Didact. Art de connaître les poids et les puissances des leviers.

HOMŒOMORPHE, adj. (ὅμοιος, semblable ; μορφή, forme ; gr.) Méd. Il se dit des éléments morbides semblables à ceux qui se trouvent normalement dans l'organisme.

HOMŒOSE, n. f. (ὅμοιος, semblable ; gr.) Pron. *o-mi-oz*. Physiol. Coction du suc nourricier, son assimilation au corps.

HOMŒOPATHE, adj. et n. m. Pron. *o-me-o-patt*. — Méd. Partisan du système de l'homœopathie.

HOMŒOPATHIE, n. f. (ὅμοιος, semblable ; πάθος, affection ; gr.) Pron. *o-me-o-pa-ti*. — Méd. Système qui consiste à traiter les maladies par des médicaments aptes à produire des symptômes analogues à ceux de ces maladies elles-mêmes.

HOMŒOPATHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'homœopathie.

HOMŒOPATHIQUEMENT, adv. Pron. *o-me-o-pa-tik-man*. — Méd. D'une manière homœopathique.

HOMŒOPLASIE, n. f. (ὅμοιος, semblable ; πλάσσω, former ; gr.) Pron. *o-me-o-pla-zi*. — Méd. Formation de tissus accidentels analogues à ceux de l'état normal.

HOMOGAME, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable ; γάμος, noce ; gr.) Bot. Il se dit d'une plante synanthérée, dont toutes les fleurs sont du même sexe.

HOMOGAMIE, n. f. Bot. Développement simultané des organes des deux sexes.

HOMOGÈNE, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable ; γένος, race ; gr.) Pron. *o-mo-jènn*. — Didact. Qui est de même nature : *Les parties* HOMOGÈNES. *L'eau était regardée comme composée de parties* HOMOGÈNES. (Acad.) *Les sociétés démocratiques qui ne sont pas libres peuvent être riches, puissantes par le poids de leur masse* HOMOGÈNE. (De Tocq.)

— Qui est formé de parties de même nature : *Un tout* HOMOGÈNE. *Substance* HOMOGÈNE. (Acad.)

— Math. *Quantités homogènes*, quantités qui ont le même nombre de dimensions.

— Min. Il se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la composent sont de même nature et ont le même aspect.

— Phys. *Lumière homogène*, celle dont les rayons sont également réfrangibles et réflexibles.

HOMOGÉNÉITÉ, n. f. (*homogène*) Pron. *o-mo-jé-né-i-té*. — Qualité de ce qui est homogène : *La Suisse est une république sans accord comme sans* HOMOGÉNÉITÉ, *une fédération sans force comme sans lien.* (Mignet.)

HOMOGÈNEMENT, adv. Pron. *o-mo-jènn-man*. — D'une manière homogène : *L'emblème donné par la tradition était adopté dans toute sa rigueur, et* HOMOGÈNEMENT *complet.* (Ballanche.) ‖ Néolog.

HOMOGÉNÉSIE, n. f. (ὅμοιος, semblable ; γένεσις,

race; gr.) Pron. *o-mo-je-ni.* — Phys. Mode de génération d'un être qui est produit par deux êtres de même espèce que lui.

HOMOGRAPHE, adj. (ὁμός, semblable; γράφω, j'écris; Il se dit des Homonymes qui ont exactement la même orthographe.

HOMOIOTÉLEUTE, n. m. (ὅμοιος, semblable; τελευτή, fin; gr.) Pron. *o-mo-io-té-leut.* — Littér. Figure qui consiste dans la consonnance des terminaisons de chacun des membres d'une période. Chez les modernes cette figure forme la rime.

HOMOLOGATIF, IVE, adj. Pron. *o-mo-lo-ga-tif, tiv.* — Jurispr. Qui produit une homologation; qui homologue : *Arrêt* HOMOLOGATIF.

HOMOLOGATION, n. f. Pron. *o-mo-lo-ga-cion.* Jurispr. Action d'homologuer; approbation donnée, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes administratifs. L'HOMOLOGATION *d'un avis de parents. Poursuivre une* HOMOLOGATION. *Jugement* D'HOMOLOGATION. (Acad.)

HOMOLOGUE, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; λόγος, rapport; gr.) Pron. *o-mo-logh.* — Géom. Il se dit des côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux : *Dans les triangles semblables, les côtés* HOMOLOGUES *sont proportionnels.* (Acad.)

HOMOLOGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Homologuer.

HOMOLOGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *o-mo-lo-ghé.* — Jurispr. Donner à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice : HOMOLOGUER *une sentence arbitrale, une transaction de mineurs, un avis de parents.* (Acad.)

HOMONYME, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; ὄνομα, nom; gr.) Gram. Il se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente; et plus ordinairement, des mots pareils qui expriment des choses différentes : *Les différentes choses exprimées par le mot* Canon *sont* HOMONYMES. Mule, *animal,* et mule, *chaussure,* chêne *et* chaîne, sain *et* sein, *sont* HOMONYMES, *sont des mots, des termes* HOMONYMES. (Acad.) || V. HOMOGRAPHE, HOMOPHONE.

— Substantiv. *Ce mot a pour* HOMONYME *tel autre mot. Dictionnaire des* HOMONYMES. *Étude des* HOMONYMES.

— Il se dit quelquefois des personnes qui portent le même nom : *Il ne faut pas confondre cet auteur avec son* HOMONYME. (Acad.)

HOMONYMIE, n. f. Pron. *o-mo-ni-mi.* — Gramm. Qualité des mots homonymes : *L'*HOMONYMIE *des termes.* (Acad.)

— Ressemblance dans la forme ou la prononciation des mots.

HOMOPÉTALE, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; πέταλον, pétale; gr.) Pron. *o-mo-pe-tal.* — Bot. Dont les pétales se ressemblent.

HOMOPHAGIE, n. f. V. OMOPHAGIE.

HOMOPHONE, adj. des 2 g. (ὁμός, pareil; φωνή, voix, son; gr.) Gramm. Qui a le même son, la même articulation; il se dit de mots qui se prononcent de même, bien qu'ayant une orthographe différente : *Compte* et *comte* sont des mots *homophones,* des *homonymes homophones.*

— Substantiv. : *Des* HOMOPHONES.

HOMOPHONIE, n. f. Pron. *o-mo-fo-ni.* — Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson. (Ac.)

HOMOPHYLLE, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *o-mo-fil.* — Bot. Dont toutes les feuilles ou folioles sont semblables.

HOMOPODE, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; πούς, ποδός, pied; gr.) Pron. *o-mo-pod.* — Zool. Qui a le même nombre de doigts aux pattes de devant et à celles de derrière.

— N. m. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOPTÈRES, n. m. pl. (ὁμός, semblables; πτερόν, aile; gr.) Famille d'insectes hémiptères, composée de ceux de ces insectes dont les élytres ont la même consistance.

HOMOTOME, adj. des 2 g. (ὁμός, semblable; τόνος, ton; gr.) Pron. *o-mo-tonn.* — Méd. Il se dit d'une fièvre dont les symptômes se maintiennent constamment au même degré d'intensité.

***HON!** interj. Il exprime l'indignation, la menace : HON! *chienne! Qu'avez-vous? — Moi? Rien; c'est que je tousse.* (Mol.)

— *Hon hon!* répété s'emploie pour marquer la surprise, l'irrésolution. HON HON! *vous êtes un méchant diable!* (Mol.)

— Il s'emploie par raillerie : HON HON, *il a remis à payer ses créanciers.* (Mol.)

***HONCHETS**, n. m. pl. Pron. *hon-ché.* — Sorte de jeu d'enfants. || V. JONCHETS.

HONGNETTE, n. f. Pron. *hon-gniett.* — Techn. Espèce de ciseau pointu et carré, dont se servent les sculpteurs en marbre.

***HONGRE**, adj. m. (*Hongrois.*) Châtré; il ne se dit que des chevaux : *Cheval* HONGRE.

— N. m. *C'est un* HONGRE. *Il a deux beaux* HONGRES. *Un attelage de six* HONGRES *de même robe.* (Acad.)

HONGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Hongrer.

***HONGRELINE**, n. f. Anc. Espèce de spencer à grandes basques : *L'habillement des Ursulines consistait en une* HONGRELINE *de serge noire.*

***HONGRER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hongré.* — Châtrer; il ne se dit qu'en parl. des chevaux : *Ce cheval est trop vicieux, il faut le* HONGRER. (Acad.) *En Perse, en Arabie, on n'est pas dans l'usage de* HONGRER *les chevaux.* (Buff.)

HONGRIEUR, n. m. V. HONGROYEUR.

***HONGROIS**, n. m. Pron. *hon-groa, groaz.* — Philol. Langue parlée par ceux des habitants de la Hongrie qui sont d'origine finnoise : *Le* HONGROIS *ou magyar.*

***HONGROYEUR**, n. m. Pron. *hon-groa-ieur.* — Ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie. || On dit aussi, *Hongrieur.* (Acad.)

HONNÊTE, adj. des 2 g. (*honestus*; lat., m. sign.) Pron. *o-nêtt.* — Vertueux; conforme à la probité, à l'honneur, à la vertu : *Ame, cœur* HONNÊTE. *Action, conduite* HONNÊTE. *Ne tenir que des discours* HONNÊTES. *Des plaisirs, des pensées* HONNÊTES. *Il n'a sur cette fille que des vues* HONNÊTES. (Acad.) *On lui représenta que, s'il était* HONNÊTE *d'empêcher ses voisins de se détruire, il était avantageux de les laisser s'affaiblir.* (Fléch.)

..... Une fille humble, *honnête* et charmante. (Boil.)

— *Famille honnête, honnête famille, parents honnêtes,* famille à laquelle il n'y a rien à reprocher : *C'est une famille* HONNÊTE. *Il est né d'une* HONNÊTE *famille. Il est d'*HONNÊTE *famille. Être né de parents* HONNÊTES. (Acad.)

— *Honnête homme,* homme de cœur et de probité : *L'*HONNÊTE HOMME *est celui qui fait tout le bien qu'il peut.* (Del.)

L'argent en *honnête homme* érige un scélérat. (Boil.)

Bien savoir son compte n'est pas au-dessous d'un HONNÊTE HOMME. (Rac.)

— Celui qui a toutes les qualités sociales et agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile : *Il faut bien des qualités pour faire un* HONNÊTE HOMME. (Acad.)

— Il se dit quelquefois par civilité, d'un homme qui paraît d'une condition honorable : *Le hasard m'a placé auprès d'un* HONNÊTE HOMME. *C'était un* HONNÊTE HOMME *qui me demandait. Il y a là-bas un* HONNÊTE HOMME *qui veut vous parler.* (Acad.)

— *Honnêtes gens,* se dit dans tous les sens d'*Honnête homme* : *Historien, il est l'interprète fidèle des sentiments des* HONNÊTES GENS *et comme le représentant de la conscience publique.* (Guizot.)

— Prov. *Il y a des honnêtes gens, d'honnêtes gens partout,* dans tous les pays, dans toutes les professions on trouve des honnêtes gens.

— Fam. *Honnête garçon,* jeune homme dont les mœurs et les inclinations sont honnêtes et douces.

— Iron. *Un honnête fripon, un honnête usurier,* etc., un fripon, un usurier qui agit avec une sorte de réserve.

— *Honnête femme, honnête fille,* femme, fille irréprochable dans sa conduite.

— Par extens. Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes : *Maintien* HONNÊTE, *langage* HONNÊTE. *Après avoir été longtemps dans le monde, il a fait une* HONNÊTE *retraite.* (Acad.) *Ils ont peine à descendre à des ministères qui sont* HONNÊTES, *mais qui ne paraissent pas honorables.* (Fléch.)

Sa table toutefois, sans superfluité,
N'avait rien que d'*honnête* en sa frugalité. (Boil.)
Je sais quel est le prix d'une *honnête* abondance. (J.-B. R.)

— *Excuse, prétexte, refus honnête,* etc., excuse, prétexte, refus fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance.

— *Don, présent honnête,* qui convient à celui qui le fait et à celui qui le reçoit.

— *Prix honnête,* prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose. || On dit de même *Récompense, traitement* HONNÊTE.

— Fam. *Longueur honnête,* longueur suffisante : *Il faut que votre discours soit d'une* LONGUEUR HONNÊTE. (Acad.) || Par anal. : *Cela est d'une largeur, d'une grosseur, d'une taille* HONNÊTE. (Acad.)

— *Habit honnête,* habit convenable à la condition et à l'âge de celui qui le porte. || Par anal. *Équipage* HONNÊTE. *Dépense* HONNÊTE. *Ce meuble n'est pas magnifique, mais il est* HONNÊTE.

— *Naissance, famille, condition honnête,* naissance, condition qui n'a rien de bas ni de fort élevé : *Il est d'une naissance, d'une condition* HONNÊTE. (Acad.)

— *Honnête aisance, fortune honnête,* aisance, fortune qui permet de vivre agréablement, et avec une certaine indépendance : *Il jouit d'une* HONNÊTE *aisance. Dix mille francs de rente sont une fortune* HONNÊTE. (Acad.)

— Fam. *Morceau, part honnête,* morceau, part suffisante.

— Civil, poli : *Il a l'air* HONNÊTE. *Il lui a parlé d'une manière très-*HONNÊTE. (Acad.) *C'est un homme fort* HONNÊTE. *C'est l'homme du monde le plus* HONNÊTE. *Il n'y a personne, il n'y a rien de si* HONNÊTE *que lui.* (Acad.) *Être un homme* HONNÊTE *ne suffit pas, il faut encore être honnête homme.* (Ch. Nod.)

— Substantiv. Ce qui est moral, vertueux : *L'*HONNÊTE, *l'utile et l'agréable. Préférer l'*HONNÊTE *à l'utile.* (Acad.) *L'*HONNÊTE *est essentiellement distinctif de l'utile.* (V. Cous.)

— Ce qui est conforme aux bienséances : *L'*HONNÊTE *du vieux temps est le ridicule de celui-ci.* (H. de Balz.)

Syn. Honnête, civil, poli. *Honnête* ne comprend autre chose que la stricte observation de ce que demandent les usages reçus et les bienséances conventionnelles; *civil* caractérise certaines marques d'honneur ou de déférence que l'on rend à des personnes présentes; *poli* implique des démonstrations flatteuses, soit dans les paroles, soit dans les procédés. On doit être *honnête* envers tout le monde; il serait déplacé d'être *civil* et *poli* à l'égard de tout venant.

HONNÊTEMENT, adv. (*honnête-ment.*) Pron. *o-nêtt-man.* — D'une manière honnête, honorable : *Il faut vivre* HONNÊTEMENT *avec tout le monde. Elle s'est toujours conduite* HONNÊTEMENT. (Acad.) *Tout ce qui se dit* HONNÊTEMENT *n'est pas toujours* HONNÊTEMENT *pensé.* (Ch. Nod.) *Il s'en est tiré* HONNÊTEMENT. (Acad.)

Il m'écoute, et dans tout il en use, ma foi,
Le plus *honnêtement* du monde avecque moi. (Mol.)

— D'une manière convenable : *Il est* HONNÊTEMENT *meublé,* HONNÊTEMENT *vêtu.* (Acad.)

— Poliment : *Il l'a reçu fort* HONNÊTEMENT. *Il lui a parlé le plus* HONNÊTEMENT *du monde.* (Acad.) *Elle prévenait ceux-ci, elle répondait* HONNÊTEMENT *à ceux-là.* (Fléch.)

— Fam. Suffisamment, passablement : *C'est* HONNÊTEMENT *vendu. Il en a* HONNÊTEMENT *mangé.* (Ac.)

— Iron. Beaucoup, extrêmement : *Elle est* HONNÊTEMENT *laide. Il est* HONNÊTEMENT *crotté.* (Acad.)

HONNÊTETÉ, n. f. (*honestas*; lat., m. sign.) Pron. *o-nêtt-té.* — Conformité à l'honneur, à la probité, à la vertu : *Des actions d'une grande* HONNÊTETÉ. *L'*HONNÊTETÉ *de son âme, de sa conduite. L'*HONNÊTETÉ *de ses principes.* (Acad.) *L'*HONNÊTETÉ *de ses sentiments et les aimables qualités de son esprit lui attirèrent les sympathies de tout ce qui l'approchait.* (Biot.) *La probité s'arrête aux devoirs de la justice; l'*HONNÊTETÉ *s'étend à tous les devoirs.* (Ch. Nod.)

— Bienséance : *Il n'est pas de l'*HONNÊTETÉ *d'en user si familièrement avec des gens à qui l'on doit du respect. Cela est contre les règles de l'*HONNÊTETÉ. (Acad.) *Le savoir, la politesse, l'*HONNÊTETÉ, *rendaient cette société aussi agréable qu'utile.* (Fléch.)

— Civilité : *Il n'a pas eu l'*HONNÊTETÉ *de l'aller voir. Il a beaucoup d'*HONNÊTETÉ *pour tous ceux qui ont affaire à lui. Il lui a fait mille* HONNÊTETÉS. (Acad.) *Je ne sais comment m'y prendre pour répondre à toutes vos* HONNÊTETÉS. (Campistr.) *Je ne sais, monsieur, par où je puis m'être attiré tant d'*HONNÊTETÉS *de votre part.* (Id.)

— Chasteté, pudeur, modestie : *Des paroles contraires à l'*HONNÊTETÉ. *Cela blesse, choque l'*HONNÊTETÉ. *L'*HONNÊTETÉ *des mœurs.* (Acad.) *Cette bonne réputation qui semble attachée à l'*HONNÊTETÉ *de leur sexe.* (Fléch.)

Le latin dans les mots brave l'*honnêteté.* (Boil.)

— Manière d'agir obligeante et officieuse : *Il en a usé avec la plus grande* HONNÊTETÉ. *L'*HONNÊTETÉ *de son procédé.* (Acad.) *L'*HONNÊTETÉ *des manières, sans l'*HONNÊTETÉ *des mœurs, n'est qu'une honnête hypocrisie.* (Ch. Nod.)

— Présent qu'on fait par reconnaissance : *Il m'avait rendu un service, et je lui ai fait une* HONNÊTETÉ. (Acad.) || Peu usité.

HONNEUR, n. m. (*honor*; lat., m. sign.) Pron. *o-neur.* — Gloire, estime; la considération qui suit la vertu, le courage, les talents : *Acquérir de l'*HONNEUR. *Vivre sans* HONNEUR. *Cet ouvrage lui fait* HONNEUR. (Acad.)

Ce qui touche à l'*honneur* n'est jamais arbitraire. (C. Del.) *Le premier consul fit décider que pour toute action d'éclat, il serait décerné un fusil d'*HONNEUR *aux fantassins, un mousqueton d'*HONNEUR *aux cavaliers, enfin des sabres d'*HONNEUR *aux officiers de tous les grades.* (Thiers.)

— *Il n'y a ni honneur ni profit à cela,* cela n'est ni honorable ni utile.

— *Être en honneur,* être honoré, favorisé, protégé : *Sous ce prince éclairé, les vertus, les talents furent en* HONNEUR, *les lettres étaient en* HONNEUR. (Acad.)

— *Champ d'honneur,* champ de bataille : *Il est mort au champ d'*HONNEUR. (Acad.)

— *Mourir au lit d'*HONNEUR, mourir en combattant pour le service de l'État.

— Fig. Il se dit de tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honorable.

— *Faire honneur à son siècle, à son pays, à sa famille, etc.,* lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions. *Faire honneur à sa naissance,* en soutenir l'éclat. || *Faire honneur à son éducation,* répondre aux soins qui lui ont été donnés. || *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements,* remplir ses engagements. || *Faire honneur à une lettre de change, à sa signature,* etc., soutenir l'honneur de sa maison en payant à échéance un billet, une lettre de change, etc.

— Par anal. *Cet ouvrage fait honneur à l'ouvrier,* il est beau et peut établir ou soutenir la réputation de celui qui l'a fait.

— *Être l'honneur de son siècle, de son pays, de sa famille, de son sexe, de la magistrature, etc.,* en être la gloire et l'ornement.

— Par anal.

Que votre état est peu durable,
Charmantes fleurs, *l'honneur* de nos jardins. (Mme Desh.)

Faire honneur à quelqu'un d'une chose, la lui attribuer : *On lui* FAIT HONNEUR *d'un sentiment qu'il ne connut jamais. Il* SE FAISAIT HONNEUR *d'un ouvrage qui n'était point de lui.* (Acad.)

— *Se faire* HONNEUR *de quelque chose, tenir quelque chose à* HONNEUR, s'en honorer : *Scipion* SE FAISAIT HONNEUR *d'être ami de Térence. Il* SE FAIT HONNEUR *d'être allié de telle maison.*

Les grands *se font honneur* dès lors qu'ils nous font grâce. (La Font.)

— *Tenir à honneur,* estimer très-honorable : *Je* TIENS À HONNEUR *de lui être présenté.* (Acad.)

— Estime, réputation dont une personne jouit dans le monde : *Attaquer, blesser, flétrir, déchirer l'*HONNEUR *de quelqu'un. Défendre, venger son* HONNEUR. *Ménager l'*HONNEUR, *sauver l'*HONNEUR. (Acad.)

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors. (Boil.)

*Gardez-vous de confondre le nom sacré de l'*HONNEUR *avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée, et n'est propre qu'à faire de braves scélerats.* (J.-J. Rouss.) *La nature de l'*HONNEUR *est de demander des préférences et des distinctions.* (Montesq.)

Est-ce aimer le pays d'une mâle tendresse,
Que de lui préférer *honneur,* père et maîtresse?
Qui se donne au pays se donne tout entier. (C. Del.)

— *Piquer d'honneur une personne,* lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire une chose.

— *Se piquer d'honneur,* montrer dans quelque occasion plus d'habileté, plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître.

— Jeu. *Partie d'honneur,* la troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une : *Jouer la partie d'*HONNEUR. *Gagner la partie d'*HONNEUR. (Acad.)

— Fam. : *Ne jouer que pour l'*HONNEUR, *ne jouer que l'*HONNEUR, jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps.

— Vertu, probité ; qualité qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales, etc. : *C'est un homme d'*HONNEUR. *Manquer à l'*HONNEUR. *Les lois de l'*HONNEUR. (Acad.)

Vous ne comprenez pas, n'ayant jamais eu faim,
Qu'on renonce à l'*honneur* pour un morceau de pain. (E. Augier.)

— *Point d'honneur,* ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur : *Il est trop délicat sur le* POINT D'HONNEUR. *Ils se sont battus pour un* POINT D'HONNEUR. (Acad.)

— *Prendre tout au point d'honneur,* étendre trop loin sa délicatesse sur le point d'honneur.

— *Affaire d'honneur,* débat, démêlé, querelle où les parties croient leur honneur compromis. Il se dit particulièrement d'un duel, d'un combat singulier : *Ils ont eu ensemble une affaire d'*HONNEUR. (Acad.)

— Blas. *Point d'honneur,* place de l'écu, située entre le chef et la fasce. || *Quartier d'honneur,* le premier quartier du chef.

— Mar. Salut, salve ; cérémonies prescrites par les règlements pour rendre un hommage militaire. || *Ranger à l'honneur,* se dit pour exprimer le mouvement d'un vaisseau qui passe très-près d'un objet sans le toucher. || *Faire honneur à une roche,* s'en éloigner.

— *Homme d'honneur,* celui qui résiste à toute séduction, qui est d'une probité inébranlable, qui est fidèle aux lois et inaccessible à la corruption, et aux passions qui flétrissent la dignité de l'homme.

— *Foi d'homme d'honneur,* se dit pour assurer d'une manière positive que l'on doit faire quelque chose : *Je le ferai,* D'HONNEUR.

— Absol. et fam. *D'honneur,* se dit dans le même sens : D'HONNEUR, *je vous le promets.* (Acad.) D'HONNEUR, *je suis brisé!* (C. Del.)

D'honneur, jamais Paris ne m'a paru si beau. (C. d'Harl.)

— *Sur l'honneur, sur mon honneur,* se dit par manière de serment, pour affirmer, pour attester : *Je l'atteste* SUR L'HONNEUR. *Je vous en réponds* SUR MON HONNEUR. (Acad.)

— *Parole d'honneur,* promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur : *Il m'a donné sa parole d'*HONNEUR.

— *Ma parole d'honneur,* ou *parole d'honneur,* se dit quelquefois, dans la conversation, pour affirmer fortement : *Ma parole d'*HONNEUR, *cela s'est passé comme je vous le dis.* (Acad.)

— Prov. *En tout bien et en tout honneur,* ou *en tout bien et tout honneur,* à bonne fin, à bonne intention : *Il voit cette fille* EN TOUT BIEN ET TOUT HONNEUR. (Acad.) *Que ce soit donc* EN TOUT BIEN ET EN TOUT HONNEUR. (Danc.)

= **En honneur,** loc. adv. En vérité, en conscience : EN HONNEUR, *je ne le puis.* (Acad.) EN HONNEUR, *on ne pouvait mieux faire.* (Beaum.)

— En parl. des femmes, Pudicité, chasteté : *C'est une femme d'*HONNEUR, *sans* HONNEUR. *Elle tient à son* HONNEUR. (Acad.) *L'*HONNEUR *des femmes est mal gardé, quand l'amour ou la religion ne sont pas aux avant-postes.* (Lévis.)

Du moins, *pour mon honneur,* Rodrigue, cache-toi. (Corn.)

— Fam. *Faire faux bond à son honneur, forfaire à son honneur,* violer les lois de la chasteté.

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un : *Il faut rendre* HONNEUR *à qui il appartient, à qui il est dû. On lui a fait des* HONNEURS *extraordinaires. Il fut reçu avec tous les* HONNEURS *dus à son rang. Il ne faut pas rendre aux hommes des* HONNEURS *qui ne sont dus qu'à Dieu.* (Acad.) *Il s'est vu enlever en un seul jour, et comme d'un coup de foudre, biens,* HONNEURS, *réputation, serviteurs, famille.* (Pélisson.)

. . . Mais je n'ai mérité
Ni cet excès d'*honneur* ni cette indignité. (Corn.)

Je lui donne au départ une brillante escorte.
— Pour lui faire *honneur?* — Oui. (C. Del.)

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes,* etc., les honneurs qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles.

— *Obtenir les honneurs de la guerre,* n'être pas forcé, avant de quitter une place assiégée, d'y laisser ses armes ; sortir avec armes et bagages. || Anc. Sortir par la brèche, enseignes déployées et mèche allumée.

— *Garde d'honneur,* troupe attachée à des personnages éminents auxquels on rend les honneurs militaires, pendant leur séjour dans la ville, dans le pays : *On offrit au prince, à la princesse une garde d'*HONNEUR. (Acad.)

— *Place d'honneur,* dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, place réservée à un personnage éminent, à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière : *Il avait la place d'*HONNEUR. *Des places d'*HONNEUR *leur avaient été réservées.* (Acad.)

— *Cour d'honneur,* la principale cour d'un château.

— Prov. *À tout seigneur, tout honneur,* il faut rendre honneur à chacun selon sa qualité.

— *Légion d'honneur,* ordre institué en France, pour récompenser les services militaires et les talents distingués : *Membre, chevalier de la* LÉGION D'HONNEUR. *Grand officier de la* LÉGION D'HONNEUR. *La décoration de la* LÉGION D'HONNEUR. (Acad.)

— Fam. *La croix d'honneur,* la croix de la Légion d'honneur :

La *croix d'honneur* brille à sa boutonnière. (Bérang.)

— *Chevalier, dame, fille d'honneur,* se dit de certaines personnes de qualité qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse.

— *Fille, demoiselle d'honneur,* demoiselle qui accompagne une mariée. || *Garçon d'honneur,* jeune homme qui fait les honneurs à une noce.

— Anc. *Conseillers d'honneur,* conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge : *La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient* CONSEILLERS D'HONNEUR *dans les siéges des lieux de leur résidence.* (Acad.)

— *Marguillier d'honneur,* marguillier d'un rang supérieur à celui des marguilliers ordinaires : *Le* MARGUILLIER D'HONNEUR *n'est point comptable.* (Acad.)

— *Les honneurs du Louvre,* certaines distinctions, et particul. droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre, et dans les maisons royales : *Il y avait des charges qui donnaient les* HONNEURS DU LOUVRE. (Acad.)

— *Les honneurs de l'Église,* les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'Église.

— Absol. *Les honneurs,* se dit, en certaines grandes cérémonies, telles que le sacre des rois, leurs funérailles, etc., des pieces principales qui servent à la cérémonie, comme le sceptre, la couronne, etc. : *Les* HONNEURS *étaient portés par...* (Acad.)

— J. de cartes. *Les honneurs,* les figures d'atout.

— *Faire les honneurs d'une maison,* recevoir, selon les règles de politesse établies, ceux qui viennent dans la maison.

— *Faire les honneurs d'une chose,* en parler ou en disposer comme d'une chose qui nous appartient.

— Fam. *Faire honneur à un repas,* y bien manger, et témoigner par là qu'on le trouve bon.

— Pop. et par civilité, *Sauf votre* HONNEUR, sauf le respect que je vous dois.

— *Votre honneur,* titre qu'on donne par respect à certaines personnes de qualité, en Angleterre.

Qu'en son appartement *Votre Honneur* se transporte. (V. Hugo.)

— Il se joint à un infinitif ou à un substantif par la prép. *de* : il se prend dans le sens de Grâce, faveur : *Il mérita l'*HONNEUR *d'être appelé le Père de la patrie. Il ne m'a pas seulement fait l'*HONNEUR *de me regarder.* (Acad.)

— Il se dit très-souv. en ce sens par civilité : *Lorsque j'aurai l'*HONNEUR *de vous voir. La lettre que vous m'avez fait l'*HONNEUR *de m'écrire. J'ai l'*HONNEUR *d'être.......* (Acad.)

— Vous dînez avec moi? — Vous me faites *honneur.* (Coll. d'Harl.)

— *L'honneur du pas,* la préséance.

— Au pl. Dignités, charges : *Aspirer aux* HONNEURS ; *être élevé aux* HONNEURS. *Parvenir au comble des* HONNEURS. (Acad.)

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs,* on s'oublie dans la prospérité.

— Il s'emploie en forme d'exclamation : HONNEUR *à qui se sacrifie pour la patrie!* (C. Nod.)

***HONNI, IE,** part. pass. du v. Honnir : *Souvent la vertu est* HONNIE *par le vice.* (Ch. Nod.)

— Plein de confusion : *La devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre porte ces mots :* HONNI *soit qui mal y pense.* (Acad.)

***HONNIR,** v. tr. ou act. 2e conj. (*honn,* honte, moquerie ; all.) Pron. *ho-nir.* — Couvrir de honte, déshonorer : *Tout le monde l'*A HONNI.

Syn. Honnir, bafouer, vilipender. *Honnir* c'est faire honte, avec éclat, par quelque procédé outrageant ; *bafouer,* c'est huer quelqu'un en face, en faire son jouet, le poursuivre de cris injurieux ; *vilipender,* c'est décrier, dénigrer, traiter quelqu'un comme un être vil et méprisable.

HONORABLE, adj. des 2 g. (*honorabilis* ; lat., m. sign.) Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect : *Être dans un poste* HONORABLE. *Profession, condition, emploi, rang, caractère* HONORABLE. *Capitulation* HONORABLE. (Acad.) *Les ministres les plus vils de la religion lui paraissent trop* HONORABLES. (Fléch.) *Il paraît assez* HONORABLE *pour Louis XIV qu'aucune de ses intrigues n'influât sur les affaires générales.* (Volt.)

— Qui mérite d'être honoré, considéré : *Il appartient à une famille* HONORABLE. *C'est une des maisons les plus* HONORABLES *de notre ville.*

— Dans le langage parlementaire : *L'*HONORABLE *préopinant. Mon* HONORABLE *collègue vous a dit que...*

— Particul. Qui emploie sa fortune à tenir une bonne maison et à bien recevoir : *C'est un homme très-*HONORABLE, *fort* HONORABLE.

— Par anal. : *Il tient une maison* HONORABLE. *Il fait les choses d'une manière* HONORABLE.

— *Amende honorable*, peine infamante; elle consistait à reconnaître publiquement son crime, et à en demander pardon : *Il fit amende* HONORABLE, *nu, en chemise, la torche au poing et la corde au cou.*

— Fig. *Faire amende honorable à quelqu'un*, lui faire une espèce de réparation d'honneur, et reconnaître qu'on a eu tort à son égard.

— Blas. *Pièces honorables de l'écu*, les pièces principales qui occupent le tiers du champ de l'écu.

HONORABLEMENT, adv. D'une manière honorable : *Il a été reçu* HONORABLEMENT. *Faire les choses* HONORABLEMENT. *Parler* HONORABLEMENT *de quelqu'un. C'est un homme qui a toujours vécu* HONORABLEMENT. (Acad.) *Le peuple s'était mis sous les armes pour recevoir plus* HONORABLEMENT *son nouveau magistrat.* (Lesage.)

— D'une manière splendide, magnifique : *Il a été enterré très-*HONORABLEMENT. (Acad.)

HONORAIRE, adj. des 2 g. Pron. *o-no-rèr.* — Il se dit des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques : *Conseiller* HONORAIRE. *Maître des requêtes* HONORAIRE.

— Qui porte un titre honorifique sans fonctions : *Académicien* HONORAIRE. (Acad.)

— *Chanoine* HONORAIRE, chanoine qui s'est démis de son canonicat; ou personne notable qui, sans être chanoine, a la place et les honneurs de chanoine : *Chanoine* HONORAIRE *de Saint-Denis.* (Acad.)

— *Tuteur honoraire*, celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, sans prendre part à l'administration de ses biens.

HONORAIRE, n. m. Pron. *o-no-rèr.* — Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit dans une cause; il s'emploie ordinairement au pluriel : *J'ai donné tant à mon avocat pour ses* HONORAIRES. (Acad.)

Renoncer à l'honneur pour un vil *honoraire.* (Vigée.)

— Rétributions qu'on donne à quelques autres personnes de professions honorables : *Les* HONORAIRES *d'un médecin, d'un notaire. Les* HONORAIRES *d'un curé.* (Acad.)

HONORÉ, ÉE, part. pass. du v. Honorer : *Il ne suffit pas à une femme mariée d'être honnête, il faut encore qu'elle soit* HONORÉE. (J.-J. Rouss.) *Cette profession est bien moins* HONORÉE *qu'elle n'est honorable.* (Acad.) *Elle fut la plus humble et la plus* HONORÉE *de toutes les femmes.* (Fléch.) *Il laisse ses domestiques comblés de ses dons, mais encore plus* HONORÉS *des marques de son souvenir.* (Boss.)

— Comm. et prat. : *Mon* HONORÉ *confrère.* (Acad.)

— Par anal. On l'emploie aussi lorsqu'on veut témoigner de la déférence à quelqu'un : *Mon cher et* HONORÉ *maître, etc.* (Acad.)

HONORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*honorare*; lat., m. sign.) Pron. *o-no-ré.* — Rendre honneur et respect : HONORER *Dieu.* HONORER *les saints.* HONORER *les reliques.* (Ac.)

Par de stériles vœux pensez-vous m'*honorer?* (Rac.)
C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Qu'il faut *honorer* ses autels. (J.-B. Rouss.)

— Par anal. Témoigner son respect :

C'est là que sur mon trône, avec plus de splendeur,
Je puis *honorer* Rome en son ambassadeur. (Corn.)

— Avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un : *C'est un homme que j'*HONORE *extrêmement. Croyez que personne ne vous* HONORE *plus que moi.* (Acad.)

Vous verrez que je sais *honorer* le mérite. (Etienne.)
C'est à nous d'*honorer* ce que la reine *honore.* (Corn.)

— Faire honneur à : *Il* HONORE *sa profession. Elle* HONORE *son sexe.* (Acad.) *Ce prince a* HONORÉ *la maison de France, le nom français, son siècle, et, pour ainsi dire, l'humanité tout entière.* (Boss.) *Dieu avait élevé sur le trône une reine si pieuse, afin qu'elle* HONORÂT *la religion.* (Fléch.) *Votre confiance m'*HONORE *autant qu'elle m'est chère.* (Volt.)

Le premier des Capets, pour *honorer* leur nom,
A de trois fleurs de lis doté leur écusson. (Boil.)

— Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur, comme une grâce, comme une distinction : *Vous* HONOREZ *du titre de sage un homme qui le mérite bien peu. Il daigne m'*HONORER *de sa confiance.* (Acad.) *Je vous remercie des louanges dont vous m'*HONOREZ. (Campistr.)

— *Honorer quelqu'un de son amitié, de sa protection*, lui faire l'honneur de l'aimer, de le protéger.

Vous m'*avez honoré*, Seigneur, de votre estime. (Rac.)

— Il se dit, quelquefois, de la chose donnée, accordée : *Votre confiance m'*HONORE.

— Être honorable; contribuer ou servir à la gloire de quelqu'un :

Vos larmes *ont assez honoré* sa mémoire. (Rac.)
Tant de Romains sans vie, en cent lieux dispersés,
Suffirent à ma cendre, et l'*honorent* assez. (Id.)

= **S'honorer**, v. pron. Acquérir de l'honneur; faire une chose honorable : *C'est s'*HONORER *que d'agir si généreusement.* (Acad.) *Si vous voulez qu'on vous honore, commencez par vous* HONORER. (C. Nod.)

..............Honorer ce qu'on aime,
Madame, quelquefois c'est *s'honorer* soi-même. (C. D.)

— Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité : *Je m'*HONORE *d'être son ami. Je m'*HONORE *de son estime.* (J. J. R.) *Je m'*HONORE *de cette honte.* (Pasc.)

Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois *s'honoraient* du nom de fainéants? (Boil.)

— S'attirer de la considération : *De quelques sophismes que les vices puissent s'armer, ils ne parviennent pas à s'*HONORER. (Boiste.)

— V. récipr. Se témoigner mutuellement de l'estime : *Ils s'*HONORENT *d'une très-juste estime.*

HONORES (AD), (m. lat., *pour les honneurs.*) Pron. *ad-o-no-rèss.* — Expression dont on se sert en parl. d'un titre sans fonction et sans émoluments : *C'est une place, un titre* AD HONORES. (Acad.)

— Fam. *Faire une chose* AD HONORES, s'en occuper en pure perte, sans profit.

HONORIFIQUE, adj. des 2 g. (*honorificus*, lat., m. sign.) Qui procure des honneurs, des respects : *Titre* HONORIFIQUE. *Privilèges* HONORIFIQUES. (Acad.) *Cette distinction* HONORIFIQUE *était une flétrissure pour sa grande âme.* (C. Del.) *Comme un pouvoir étranger leur a laissé leurs droits pécuniaires et leurs privilèges* HONORIFIQUES, *ils estiment n'avoir rien perdu.* (De Tocquev.)

***HONTE**, n. f. (*onta*, ital., m. sign.) Pron. *hontt.* — Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux : *La* HONTE *le retient. Il y a une bonne et une mauvaise* HONTE. *Il ne faut pas avoir* HONTE *de bien faire. J'éprouvais à leur aspect une sorte de* HONTE. *Une mauvaise* HONTE, *une fausse* HONTE. *Rougir de* HONTE. (Acad.)

Allez, vous devriez mourir de pure *honte*;
Une telle action ne saurait s'excuser. (Mol.)
Il fuit plus que jamais la *honte* d'être esclave. (Corn.)
Je veux voir son désordre, et jouir de sa *honte.* (Rac.)

— *Avoir honte de quelque chose*, en éprouver de la confusion, du repentir : *Il avait* HONTE *de m'avoir donné inutilement un mauvais conseil.* (Lesage.) *Le juste a* HONTE *de ses vertus, plus que le pécheur n'en a de ses vices.* (Mass.)

— *Avoir honte de quelqu'un*, craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite.

— *Faire honte à quelqu'un*, lui causer de la honte, être un sujet de honte pour lui : *Cet écolier* FAIT HONTE *à tous les autres par son application.*

— Par anal. *Votre activité* FAIT HONTE *à ces paresseux. Sa persévérance ne* FAIT-*elle pas* HONTE *à nos inégalités et à nos inconstances?* (Fléch.)

...Songez-vous que toute autre alliance
Fera honte aux Césars, auteurs de ma naissance? (Rac.)
La blancheur de ses bras *faisait honte* à l'albâtre. (La F.)

— Fam. *Faire honte à quelqu'un d'une chose*, lui faire des reproches qui lui causent de la honte, de la confusion, au sujet de telle ou telle chose : FAITES-*lui* HONTE *de sa paresse.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : FAITES-LUI HONTE, *il le mérite bien.* (Acad.)

— Fig. *Avoir perdu toute honte*, être sans pudeur, être insensible au déshonneur : *C'est une femme qui a perdu toute* HONTE.

— *Avoir mis bas toute honte, avoir toute honte bue*, se dit dans le m. sens : *C'est un homme qui a* MIS BAS TOUTE HONTE. *Pour les Lorrains, ils jouissaient de leur succès; comme ils en* AVAIENT TOUTE HONTE BUE. (St.-Sim.)

— Fam. *Un peu de honte est bientôt bue*, bientôt passée.

— Prov. *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*, après avoir essuyé un refus, un affront, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.

— Déshonneur, ignominie, opprobre : *Essuyer la* HONTE *d'une disgrâce. La* HONTE *doit en retomber sur lui. Il n'en recueillera que de la* HONTE. *C'est une affaire dont il ne sortira qu'à sa* HONTE. *Cette action imprime à sa mémoire une* HONTE *éternelle.* (Acad.)

Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud. (Rayn.)

Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la HONTE *des moyens.* (Mass.)

Il mourut; mille bruits en courent à ma *honte.* (Rac.)
Les Maures devant lui n'ont paru qu'à leur *honte.* (Corn.)

— *Être la honte; faire la honte de quelqu'un*, lui causer un grand déshonneur : *De tels hommes sont la* HONTE *de l'humanité. Les mauvais ouvrages, les ouvrages immoraux font la* HONTE *de leurs auteurs.* (Ac.)

— Par anal. Embarras que l'on éprouve devant des personnes pour lesquelles on a beaucoup de vénération et de respect : *Je me sentis saisi de respect et de* HONTE, *quand j'approchai de ces vieillards.* (Fén.)

— Il s'emploie souvent par exclamation :

O *honte*, qui jamais ne peut être effacée! (Rac.)

— Corneille a employé ce mot au pluriel :

Son esprit alarmé les croit un artifice
Pour réserver sa tête aux *hontes* du supplice. (Corn.)
Non, mais vous avez dû garder le souvenir
Des *hontes* que pour vous j'avais su prévenir. (Id.)

= **A la honte de**, loc. prép. : A LA HONTE DE *la raison, on voit encore les erreurs les plus grossières s'accréditer.* (Acad.) *Pour l'amour de la vérité, et* A LA HONTE DE *ceux qui le méconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage.* (Boss.)

Syn. Honte, pudeur. La *pudeur* vient d'un sentiment de modestie; la *honte* vient de la conscience d'une mauvaise action. *Pudeur* se prend toujours en bonne part, et *honte* généralement en mauvaise. Il n'y a d'exception que lorsque la *honte* naît du remords d'avoir mal fait; mais, le plus souvent, elle n'est que la confusion de se voir convaincu d'une action coupable.

***HONTEUSEMENT**, adv. Pron. *hon-teuz-man.* — Avec honte et ignominie : *Fuir* HONTEUSEMENT. *Mourir* HONTEUSEMENT. (Acad.)

***HONTEUX, EUSE**, adj. Pron. *hon-teu, teuz.* Qui a de la honte, de la confusion : *N'êtes-vous pas* HONTEUX *de vous être emporté de la sorte? Ne sont-ils pas* HONTEUX *de mener une telle vie?* (Acad.) *Il n'y a guère de gens qui ne soient* HONTEUX *de s'être aimés quand ils ne s'aiment plus.* (La Rochef.) *Si quelqu'un devait être* HONTEUX *de son état, serait-ce le pauvre qui le souffre, ou le grand qui en abuse?* (Mass.)

— Timide, embarrassé : *Ce jeune homme a besoin de se former, il est encore tout* HONTEUX. *La plupart des enfants sont* HONTEUX *devant les personnes qu'ils ne connaissent pas.* (Acad.) *Rien de si* HONTEUX *que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne.* (St.-Sim.)

— Fam. *Le morceau honteux*, le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Prov. *Il n'y a que les honteux qui perdent*, faute de hardiesse et de confiance, on manque de bonnes occasions.

— Prov. *Jamais honteux n'eut belle amie*, en amour il faut être entreprenant.

— *Pauvres honteux*, pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement.

— En parl. des choses, Qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur : *Une conduite* HONTEUSE. *Une fuite* HONTEUSE. *Une action* HONTEUSE.

N'allons point à l'honneur par de *honteuses* brigues. (Boil.)

Elles ont préféré une honnête médiocrité à une aisance HONTEUSE. (Dider.) *Elle trouvait* HONTEUX *que l'avarice n'eût point de bornes.* (Fléch.) *Il est moins* HONTEUX *de convenir de ses torts que de chercher à les justifier.* (Acad.)

Il est *honteux* d'aimer quand on n'est plus aimable. (Corn.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép. *à* ou *pour* : *Acceptera-t-il des hommages forcés et si* HONTEUX *à sa gloire?* (Mass.) *Combien il est* HONTEUX *à l'homme de s'attacher à des choses si vaines!* (Boss.)

— *Les parties honteuses*, les parties qui servent à la génération et que la pudeur fait une loi de cacher.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie*, il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— *Mal honteux, maladie honteuse*, se dit du mal vénérien.

HÔPITAL, n. m. (*hospitalium*, lieu destiné à recevoir les étrangers; lat.) Pron. *o-pi-tal.* — Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents : *Administrateur de l'*HÔPITAL. *Les médecins d'un* HÔPITAL. *Fonder un* HÔPITAL. (Acad.)

Un livre in-folio m'a mis à l'*hôpital.* (Boursault.)

Le lendemain on me jeta, avec une douzaine d'autres, sur une charrette pour être conduit à un de nos HÔPITAUX. (Dider.)

..... Du roi la bonté secourable
Va tirer désormais Phébus de l'*hôpital.* (Boil.)
Hélas! dans ce siècle fatal,
On trouve encore la concurrence
A la porte de l'*hôpital.* (C. Del.)

— Fig. et fam. *C'est un hôpital*, se dit d'une maison où il y a plusieurs personnes malades.

— Fig. et fam. *Prendre le chemin de l'hôpital, courir en poste à l'hôpital*, etc., se ruiner par les procès, par le jeu, ou par d'autres folles dépenses. ||

— Par analog. *Mettre, réduire quelqu'un à l'hôpital*, le réduire à la dernière misère.

— *Hôpital militaire*, établissement où sont reçus et traités les militaires malades.

— *Hôpital ambulant*, employés et matériel qui accompagnent une armée, pour traiter les malades et les blessés qui ne peuvent être transportés dans les hôpitaux fixes.

— Mar. *Vaisseau-hôpital*, vaisseau installé et disposé pour recevoir les malades, d'un escadre, d'une flotte.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital*, gangrène des hôpitaux. || *Fièvre d'hôpital*, le typhus.

— Anc. Établissement auquel on donne aujourd'hui le nom d'hospice : *L'*HÔPITAL *des orphelins, l'*HÔPITAL *des fous*.

— Écon. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter sur les ramées.

HOPLITE, n. m. (ὅπλον, arme défensive ; gr.) Pron. *op-litt.* — Antiq. gr.) Soldat d'infanterie pesamment armé : *Les* HOPLITES *se recrutaient d'ordinaire parmi les citoyens aisés et en état de s'acheter une armure complète.* (Mérim.)

— N. f. Min. Pierre pyriteuse.

HOPLOMAQUE, n. m. (ὅπλον, arme; μάχη, combat; gr.) Antiq. Gladiateur qui combattait armé de toutes pièces.

* **HOQUET**, n. m. (onomatopée) Pron. *ho-ke.* — Mouvement convulsif de l'estomac, qui fait entendre une espèce de son inarticulé : *Avoir le* HOQUET. *Faire passer le* HOQUET. (Acad.) *Le* HOQUET *est un signe très-fâcheux vers la fin des maladies.* (Chomel.) *Elle suffoquait, et il lui était survenu une espèce de* HOQUET *qui se faisait entendre jusque dans les cours.* (Dider.)

Ils poussent des *hoquets* en guise de soupirs. (Regnard.)

— Par anal. : *Il disait qu'il était innocent, mais sans jamais nommer personne, tout cela par* HOQUETS *et parmi force soupirs.* (St-Sim.) *Elle ne jeta pas une larme, et déclama en général par* HOQUETS *contre la violence qui lui était faite.* (Id.) *Molière avait une volubilité dans la voix et une espèce de* HOQUET *qui rendait son jeu comique plus plaisant.* (Volt.)

— *Hoquet de la mort*, le hoquet qui survient ordinairement aux mourants : *Il a le* HOQUET DE LA MORT. (Acad.)

— Fam. *Être au hoquet, au dernier hoquet*, être près d'expirer.

— Fig. et pop. *Donner le hoquet*, causer un embarras qui fait hésiter en parlant.

— Par anal. Bruit éclatant et saccadé : *Je n'entendais que le* HOQUET *haletant de la machine à vapeur.* (Ampère.)

* **HOQUETON**, n. m. (χιτών, casaque; gr.) Pron. *hok-ton*. — Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. : *Porter le* HOQUETON.

— Par extens. Archer qui portait le hoqueton : *Il était suivi de deux* HOQUETONS. *Les* HOQUETONS *du chancelier de France. Les* HOQUETONS *d'un intendant de province.*

— Casaque de paysan :

Il s'habille, en berger, endosse un *hoqueton*,
Fait sa houlette d'un bâton,
Sans oublier sa cornemuse. (La Font.)

Il dépouilla sa jaquette mi-partie de rouge et de bleu, pour endosser un mauvais HOQUETON *de camelot.* (H. de Balz.)

HOQUETTE, n. f. Techn. V. HOUGNETTE.

HORAIRE, adj. des 2 g. (*hora*, heure; lat.) Pron. *o-rèr.* — Qui a rapport aux heures, qui est mesuré par une heure; qui se fait par heure ; *Les lignes* HORAIRES *d'un cadran. Mouvement* HORAIRE. (Acad.)

— Astr. *Cercles horaires*, cercles de la sphère céleste, qui passent par les pôles, et qui, en arrivant au méridien du lieu, marquent les heures du temps vrai. || *Mouvement horaire*, quantité dont un astre varie dans l'espace d'une heure, soit en longitude, soit en latitude.

* **HORDE**, n. f. (*ordon*, peuplade ; ar.) Peuplade errante ; troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe : *Des* HORDES *de barbares fondirent sur l'empire romain. Une* HORDE *de Tartares, de Bédouins.* (Acad.) *Chaque* HORDE *avait son chef.* (Barthél.)

— Par dénigr. Troupe d'hommes indisciplinés qui se plaisent au carnage, à la dévastation, etc. : *Une* HORDE *sanguinaire. Une* HORDE *indisciplinée. Une* HORDE *de brigands.* (Acad.)

HORDÉACÉ, ÉE, adj. (*hordeum*, orge ; lat.) Pron. *or-dé-a-cé.* — Bot. Qui ressemble à un grain ou à un épi d'orge; qui ressemble à l'orge.

= **Hordéacées**, n. f. pl. Tribu de la famille des Graminées.

HORDÉINE, n. f. (*hordeum*, orge; lat.) Pron. *or-dé-inn.* — Chim. Substance extraite de l'orge ; elle est pulvérulente, un peu rude au toucher ; c'est elle qui rend le pain d'orge rude et grossier.

* **HORION**, n. m. Fam. Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules : *Il a reçu un vilain* HORION. (Acad.) || Vieux.

HORIPAL, n. m. Pron. *o-ri-pal.* — Mouchoir des Indes.

HORIZON, n. m. (ὁρίζω, je borne; gr.) Pron. *o-ri-zon.* — Cercle de la sphère qui sépare sa partie visible de sa partie invisible; partie de la surface terrestre où se termine notre vue, et où le ciel et la terre semblent se joindre ; partie du ciel qui en est voisine : *Un* HORIZON *borné.* HORIZON *étendu. De cette colline on découvre tout l'*HORIZON. *On apercevait une voile à l'*HORIZON. (Acad.) *Heureux celui qui ne connait rien au delà de son* HORIZON, *et pour qui le village voisin même est une terre étrangère!* (B. de St-P.)

La lune se balance au bord de l'*horizon*. (Lam.)

Du bout de l'*horizon* accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le nord eût portés jusque-là dans ses flancs. (La F.)

Quand l'astre du jour
Aura sur l'*horizon* fait le tiers de son tour. (Rac.)

— *Horizon rationnel*, plan de l'horizon, rapporté au centre de la terre et prolongé indéfiniment dans l'espace ; il partage la terre et la sphère céleste en deux hémisphères, l'un supérieur, et l'autre inférieur : *Prendre la hauteur d'un astre sur l'*HORIZON. *Le soleil est à l'*HORIZON. *Il doit y avoir une éclipse à notre* HORIZON, etc.

— *Horizon sensible*, cercle faisant l'intersection de la voûte visible du ciel et du plan de la terre ; il est parallèle à l'horizon rationnel.

— *Horizon oriental*, la partie de l'horizon où les astres paraissent se lever. || *Horizon occidental*, celle où ils paraissent se coucher.

— *Horizon visible*, l'étendue de la terre et de la mer que l'on peut apercevoir en regardant autour de soi.

— Mar. *Horizon fin*, ciel pur et dégagé de vapeurs. || *Horizon gras*, ciel brumeux. || *Horizon venteux*, qui soutient les nuages.

— Peint. Endroit d'un tableau où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre; hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue : *L'*HORIZON *de ce tableau est trop haut, est trop bas*, etc. (Acad.)

— Fig. : *L'*HORIZON *politique se rembrunit, se couvre de nuages. L'*HORIZON *commence à s'éclaircir.* (Acad.) *L'esprit des lois parut, et l'*HORIZON *du génie fut agrandi.* (Rayn.) *L'*HORIZON *de l'humanité recule et se renouvelle à proportion des pas qu'elle fait.* (Lam.) *L'invention change tantôt de sujet, tantôt d'*HORIZON. (Villem.) *Il n'a pas assez d'*HORIZON *dans l'esprit.* (Lam.)

HORIZONTAL, ALE, adj. Pron. *o-ri-zon-tal.* — Parallèle à l'horizon : *Ligne* HORIZONTALE. *Se mettre dans une position* HORIZONTALE. (Acad.) *Les lignes de musique sont ces traits* HORIZONTAUX *et parallèles qui composent la portée.* (J.-J. Rouss.)

— Géom. *Plan* HORIZONTAL, celui qui est parallèle à l'horizon du lieu. || Mar. V. FLOTTAISON.

— *Cadran horizontal*, cadran décrit sur un plan parallèle à l'horizon, et dont le style est en rapport avec l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

— Mar. *Tir horizontal*, celui qui consiste à faire feu au moment où la ligne de tir est horizontale.

— Géol. *Stratification horizontale*, celle des massifs dont les couches sont généralement peu inclinées.

HORIZONTALEMENT, adv. Parallèlement à l'horizon : *Un cadran placé* HORIZONTALEMENT. (Acad.)

HORLOGE, n. f. (ὥρα, heure ; λέγω ; je dis ; gr.) Machine placée dans quelque endroit apparent d'un édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures : *Une bonne* HORLOGE. *Une grosse* HORLOGE. *L'*HORLOGE *d'une église, d'un palais, d'un collège.* (Acad.)

. . . Le Temps qui s'enfuit, une *horloge* à la main. (Boil.)

— *Attendre une heure d'horloge*, très-longtemps ; parce que le temps parait s'écouler plus lentement lorsqu'on observe la marche d'une horloge.

— *Horloge à secondes*, celle qui bat et marque les secondes, ainsi que les heures et les minutes. || HORLOGE *marine*, celle qui sert à déterminer les longitudes en mer, c'est-à-dire le lieu où se trouve le vaisseau, en comptant du port d'où il est parti, et des différents endroits où il a relâché. || V. GARDE-TEMPS.

— *Monter, remonter une horloge*, en bander les ressorts, ou en hausser les poids. || *Démonter une horloge*, en désassembler les pièces.

— Anc. : HORLOGE *solaire*, cadran solaire. || *Horloge de sable.* V. SABLIER. || HORLOGE *d'eau.* V. CLEPSYDRE.

— Bot. : HORLOGE *de Flore*, table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. (Acad.)

— Prov. *Il n'est jamais tard à son horloge*, c'est un paresseux.

HORLOGER, n. m. Pron. *or-lo-jé.* — Celui qui fait, qui répare des horloges, des pendules, des montre : *C'est un bon* HORLOGER. *Des outils d'*HORLOGER. *La boutique d'un* HORLOGER. (Acad.) *Les athées n'ont jamais répondu à cette objection : L'horloge prouve l'*HORLOGER. (Volt.)

— Techn. *Horlogers grossiers*, les ouvriers qui font les grosses horloges. || *Horlogers penduliers*, ceux qui font les pendules. || *Horlogers en petit*, ceux qui font les montres.

HORLOGÈRE, n. f. Femme d'un horloger.

HORLOGERIE, n. f. Pron. *or-loj-rî.* — Art de faire des horloges, des pendules, des montres : *Entendre bien l'*HORLOGERIE. *Des ouvrages d'*HORLOGERIE. *Atelier d'*HORLOGERIE.

— Ouvrages d'horlogerie : *Faire le commerce de l'*HORLOGERIE. (Acad.)

— Lieu où l'on fabrique les horloges, les montres.

HORMIN, n. m. ou **HORMINELLE**, n. f., Pron. *or-main, mi-nèl.* — Bot. Espèce de sauge.

* **HORMIS**, prépos. (*hors* et *mis*, comme qui dirait *mis hors.*) Pron. *or-mi.* — Hors, excepté : HORMIS *deux ou trois. Tout y est entré*, HORMIS *tels et tels.* (Acad.)

Hormis l'anglais, tous obtenaient merci. (C. Del.)

HOROGRAPHE, n. m. (ὥρα, heure ; γράφω, je trace ; gr.) Pron. *o-ro-graf.* — Didact. Celui qui fait des cadrans.

HOROGRAPHIE, n. f. Pron. *o-ro-gra-fi.* — Gnomonique, art qui enseigne à faire des cadrans.

HOROLOGE ou **HOROLOGION**, n. m. Pron. *o-ro-loj, lo-jion.* — Hist. eccl. Nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'offices qui contient les heures ou prières que l'on doit réciter chaque jour.

HOROMÉTRIE, n. f. (ὥρα, heure ; μέτρον, mesure ; gr.) Art de mesurer le temps.

HOROPTÈRE, n. m. (ὅρος, borne ; ὀπτήρ, qui voit ; gr.) Phys. Ligne droite tirée par le point où concourent les deux axes visuels, et parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux.

— *Plan de l'horoptère*, plan qui passe par l'horoptère et qui est perpendiculaire à l'axe optique : *Le* PLAN DE L'HOROPTÈRE *est la limite de la vision distincte.*

HOROSCOPE, n. m. (ὥρα, heure ; σκοπέω, je considère ; gr.) Pron. *o-ross-kop.* — Astrol. Observation que l'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par suite de laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie : *Tirer, faire, dresser l'*HOROSCOPE *de quelqu'un. On ne croit plus aux* HOROSCOPES. (Acad.)

Charlatans, faiseurs d'*horoscopes*. (La F.)

— Fig. et fam. Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de quelqu'un ou sur le résultat de quelque chose : *Je vais dresser votre* HOROSCOPE. *Cette entreprise n'a pas réussi; j'en avais fait l'*HOROSCOPE. (Acad.) *Il avait la passion de chercher l'*HOROSCOPE *des hommes célèbres dans l'anagramme de leurs noms.* (H. de Balz.)

— Math. Instrument en forme de planisphère.

HOROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-ross-kopik.* — Qui concerne l'horoscope : *Calcul* HOROSCOPIQUE.

HORRÉAIRE, n. m. Pron. *or-ré-èr.* — Ant. rom. Gardien d'un grenier, d'un magasin de blé.

HORREUR, n. f. (*horror* ; lat., m. sign.) Pron. *or-reur.* — Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant, de terrible : *Je frémis d'*HORREUR. *Être saisi d'*HORREUR. *Ce spectacle nous glaça d'*HORREUR. *Cela fait* HORREUR *à penser.* (Acad.)

— *L'horreur d'un supplice*, la cruauté d'un supplice : *L'*HORREUR D'UN TEL SUPPLICE *n'émut point son courage.* (Acad.)

— Par anal. et par exagér. : *Cela fait* HORREUR, *est à faire* HORREUR. *Cette peinture fait* HORREUR. (Ac.)

— Fam. *C'est une horreur*, se dit d'une personne, extrêmement laide, d'une chose très-défectueuse et tout-à-fait déplaisante : *Vous disiez que c'était une jolie femme, c'est une* HORREUR. *Vous vantiez ce logement comme agréable et commode, mais c'est une* HORREUR.

— Fig. *Fi! l'horreur !* se dit lorsqu'on veut exprimer la répugnance qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose.

— *C'est une belle horreur*, se dit d'une chose qui cause un sentiment d'effroi mêlé d'admiration ; comme une grande tempête, un vaste incendie, etc.

.............Un ouragan, des vagues, le tonnerre !
La belle horreur à voir, quand on la voit de terre !
(C. Del.)

— Détestation, haine violente : *Avoir* HORREUR *du vice, du péché. Avoir, concevoir de l'*HORREUR *pour quelqu'un, pour quelque chose. Prendre une chose en* HORREUR. *On ne saurait inspirer trop d'*HORREUR *pour le mensonge.* (Acad.) *Les gens de la campagne ont une* HORREUR *profonde pour toute espèce de changement.* (H. de Balz.)

Vous trouverez partout l'*horreur* du nom romain. (Rac.)
J'ai puisé dans les camps l'*horreur* des longs discours.
(C. Del.)

— *Être en* HORREUR *à quelqu'un, être l'*HORREUR *de quelqu'un*, lui inspirer une haine mêlée d'épouvante, de dégoût : *Ce tyran* EST EN HORREUR *à toute la terre. L'existence lui* EST EN HORREUR. *Il* EST L'HORREUR *de ses semblables.* (Acad.)

Prévenu contre nous par cette bouche impure,
Il nous croit *en horreur à toute la nature.* (Rac.)

*C'est un scélérat qui est chargé de l'*HORREUR *publique.* (Volt.)

— Certain sentiment de crainte ou de respect : *En entrant dans cette forêt, on sent, on éprouve une secrète* HORREUR. *Quand on entre dans cette église, on est saisi d'une sainte* HORREUR, *d'une* HORREUR *religieuse. Une divine* HORREUR *s'emparait de la prêtresse.* (Acad.)

Tout ce qu'on me répond redouble mon *horreur.* (Volt.)
Dieu les terrassera d'une invincible *horreur.* (C. Del.)

— Ce que certaines choses ont d'horrible, d'effrayant, de sinistre : *L'*HORREUR *d'un cachot, des combats. Partout le carnage et l'*HORREUR. (Acad.)

...............Son génie en deuil
Se dresse devant lui dans l'*horreur* des ténèbres. (C. D.)

— Fig. *Il comprit alors toute l'*HORREUR *de sa situation. Quand vous connaîtrez toute l'*HORREUR *de ma misère.* (Acad.)

— N. pl. Désastres, maux extrêmes, privations cruelles : *Les* HORREURS *de la guerre, de la famine. Les* HORREURS *d'un siége. Être en proie aux* HORREURS *de la misère.*

— *Les horreurs de la mort*, les angoisses que l'on éprouve à l'heure de la mort : *Au milieu des* HORREURS DE LA MORT, *il souriait encore à ses amis.*

— Énormité d'une action cruelle, infâme, etc. : *Vous comprendrez l'*HORREUR *de cette action. Vous sentez toute l'*HORREUR *d'une prospérité née de l'injustice.* (Mass.) *L'*HORREUR *de son procédé lui fut reprochée sans ménagements.* (M^me de Sév.) *La douceur de l'arrêt cachait l'*HORREUR *de la procédure.* (De Tocquev.)

— Fam. Action inexplicable, incroyable :

C'est une *horreur*, mon cher, c'est une indignité. (C. D.)

— Au pl. Paroles, actions atroces, infâmes : *Faire, dire, commettre ; vomir des* HORREURS. *La vie de ce tyran n'est qu'un tissu d'*HORREURS. *Il se commet des* HORREURS *dans ce lieu-là. De telles* HORREURS *se conçoivent à peine.* (Acad.)

— Choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un : *On m'a dit des* HORREURS *de cet homme-là, ces deux hommes publient des* HORREURS *l'un contre l'autre.* (Acad.)

— Anc. phys. *Horreur du vide*, antipathie que l'on prêtait autrefois à la nature, et par laquelle on expliquait tous les phénomènes qui résultent de la pesanteur de l'air.

HORRIBLE, adj. des 2 g. (*horribilis*; lat., m. sign.) Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte : *Laideur* HORRIBLE. *Objet* HORRIBLE. *Cela est* HORRIBLE *à voir. Cette mort est* HORRIBLE. *Une* HORRIBLE *méchanceté.* (Acad.)

Il est sur ce rivage une race flétrie...
Abominable, impie, *horrible* au peuple entier. (C. Del.)

Les tableaux de la tragédie doivent être effrayants sans être HORRIBLES. (Marm.) *Les maux de la guerre sont encore plus* HORRIBLES *que vous ne pensez.* (Fén.)

— Très-mauvais : *Les chemins sont* HORRIBLES. *Il fait un temps* HORRIBLE.

— Extrême, excessif ; il ne se dit que de certaines choses qui excèdent les bornes ordinaires : *Il a fait une* HORRIBLE *faute. Il est dans une inquiétude* HORRIBLE. *Faire une* HORRIBLE *dépense. Il fait un froid* HORRIBLE. (Acad.)

HORRIBLEMENT, adv. D'une manière horrible : *Cet homme est* HORRIBLEMENT *défiguré. Cette femme est* HORRIBLEMENT *laide.* (Acad.)

— Fam. Extrêmement, excessivement : *Il y avait une grande foule, et on y était* HORRIBLEMENT *pressé. Il a souffert* HORRIBLEMENT. *Il est* HORRIBLEMENT *fâché contre vous.* (Acad.) *Ces incidents rendent l'imitation trop effrayante et* HORRIBLEMENT *vraie.* (Marm.) *J'ai été si* HORRIBLEMENT *malheureux que mon cœur est presque fermé à l'espérance.* (Volt.)

HORRIDE, adj. des 2 g. (*horridus* ; lat., m. sign.) Néol. Hérissé : *Barbe* HORRIDE *et inculte.*

HORRIPILATION, n. f. (*horrere*, se hérisser ; *pilus*, poil ; lat.) Pron. *or-ri-pi-la-cion.* — Méd. Sensation de froid accompagnée de la saillie des bulbes des poils ; frissonnement général qui procède de la fièvre.

* **HORS**, prép. (*foris*, en dehors ; lat.) Pron. *hor.* — Il sert à marquer exclusion du lieu : HORS *de la ville.* HORS *du royaume.* HORS *de la maison. Être* HORS *de la portée du canon, du mousquet, etc. Une place* HORS *d'insulte.* (Acad.) *Ce qui est* HORS *de la portée des sens de l'homme n'en tombe pas moins sous l'action de son esprit.* (Mign.)

— Ellipt. *Hors d'ici, hors de là*, sortez d'ici, retirez-vous de là : HORS *d'ici, canaille !*

— Fam. Il s'emploie sans la prép. *de* : *Il est logé* HORS *LA barrière.*

— *Être hors de pages*, avoir accompli le temps de son service dans les pages ; et, fig. Être tout à fait son maître : *Il n'est plus en puissance de tuteur, il est* HORS DE PAGES.

— Substant. *Le hors de pages*, la récompense accordée aux pages qui sortaient de service.

— Man. *Hors d'école*, se dit d'un cheval qui n'a pas été exercé depuis longtemps. || *Hors la main*, se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride. || *Le hors du montoir*, le côté droit du cheval.

— Joaill. *Ce diamant, ce rubis est hors d'œuvre, hors de l'œuvre*, il n'est pas encore monté, ou il est sorti de sa monture. || *V.* HORS D'ŒUVRE.

— Jurispr. *Mettre hors de cour*, renvoyer les parties, en déclarant qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement, attendu qu'il n'y a pas sujet de plaider. || *Mettre* HORS *de cause*, déclarer qu'une personne ne doit point être partie au procès.

— Anc. *Mettre quelqu'un hors la loi*, le proscrire arbitrairement ; l'envoyer au supplice sans jugement.

— Fig. *Être* HORS *de son bon sens. Être* HORS *d'embarras, de danger, de péril. Être* HORS *de mesure. Être* HORS *de soupçon.* HORS *de propos. Tout est* HORS *de prix.* (Acad.)

Un pas *hors* du devoir nous peut mener bien loin. (Th. C.)

L'amour-propre ne se repose jamais HORS *de soi.* (La Rochef.)

— *Être hors de soi*, être dans une violente agitation causée par quelque passion : *Il est* HORS *de lui. Cela le met* HORS *de lui. Qui peut vous mettre ainsi* HORS DE VOUS-MÊME ? (Volt.) *Ma porte fut soudain enfoncée par un homme qui me parut tout* HORS DE LUI-MÊME. (Montesq.)

— Fig. *Hors de là*, en dehors de cette question, sur les autres points : *Sévère dans le particulier, il était* HORS DE LÀ *très-indulgent.* (Fonten.)

— *Ce malade est hors d'affaire*, il ne court plus aucun danger.

— *Être hors de combat*, n'être plus en état de combattre. || Dans le m. : *Mettre quelqu'un hors de combat*, le mettre dans l'impossibilité de combattre.

— *Être hors de service*, n'être plus en état de servir : *Cet habit est tout à fait* HORS DE SERVICE.

On n'y peut plus souffrir ces vertus *hors* de mode. (Boil.)

— Il exprime quelquefois un rapport de temps : *Nous voilà* HORS *de l'hiver. Cela est* HORS *de saison.*

— Excepté : *Ils y sont tous allés*, HORS *deux ou trois.* HORS *cela, je suis de votre sentiment.*

Je hais toute la race
Hors toi seul ; car ta clémence égale ton audace. (C. D.)

HORS *eux et leur famille, l'univers entier ne leur était rien.* (J.-J. Rouss.) *J'accuse tout*, HORS *vous.* (Did.)

Au pensée de la mort accoutume ton âme.
Hors son nom seulement, elle n'a rien d'affreux. (Chaul.)

On peut résister à tout, HORS *à la bienveillance.* (J.-J. Rouss.)

Quoi ! justice pour tous, *hors* pour le souverain !
C'est de l'égalité. (C. Del.)

— Il s'emploie devant les infinitifs, avec la préposition *de* : HORS DE *le battre, il ne pouvait le traiter plus mal.* (Acad.)

— Suivi d'une propos. il veut le verbe à l'indic. ou au conditionnel : *Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements*, HORS QU'*il ne l'a pas battu.* (Acad.) *Quant à l'administration de l'État, il avait suivi les maximes du cardinal de Richelieu*, HORS QU'*il en avait banni la cruauté des supplices.* (La Rochef.) || Rare.

* **HORS-D'ŒUVRE**, n. m. Pron. *hor-deuvr.* — Archit. Pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale : *Cabinet hors-d'œuvre. Cette partie de l'édifice est un* HORS-D'ŒUVRE.

— Littér. et B.-arts, Partie d'un ouvrage qui ne dépend pas essentiellement du sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble du plan : *Cet épisode est un* HORS-D'ŒUVRE. *Les* HORS-D'ŒUVRE *plaisent quelquefois, mais il y en a trop dans cet ouvrage. Cette description est* HORS-D'ŒUVRE. *Ce groupe, cette figure est une chose* HORS-D'ŒUVRE *dans son tableau.*

— Art. culin. Certains mets qu'on sert après le potage : *Ce* HORS-D'ŒUVRE *est fort appétissant. Les radis, les figues, le beurre, les anchois se servent en* HORS-D'ŒUVRE. (Acad.) *Des* HORS-D'ŒUVRE *destinés à aiguiser l'appétit.* (Vitet.) *Le gourmand n'oublie pas les* HORS-D'ŒUVRE. (Montesq.)

* **HORS-ŒUVRE**, adv. Archit. Partie qui s'étend de l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur : *Cet édifice a vingt mètres* HORS-ŒUVRE.

HORTENSIA, n. m. (*hortensis*, de jardin ; lat.) Pron. *or-tan-cia.* — Botan. Arbrisseau du Japon, de la famille des Saxifragées ; il est cultivé comme plante d'agrément : ses fleurs, d'un rose tendre, naissent à l'extrémité des rameaux, en boules, en corymbes touffus : *Cultiver des* HORTENSIAS. (Acad.)

HORTICOLE, adj. des 2 g. (*hortus*, jardin ; *colo*, je cultive ; lat.) Pron. *or-ti-kol.* — Zool. Qui aime, qui habite les jardins.

— Qui a rapport à l'agriculture : *La science* HORTICOLE *s'est élevée sur l'art du jardinage.*

HORTICULTEUR, n. m. Pron. *or-ti-kul-teur.* — Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins : *Il l'avait cultivée comme une fleur rare peut l'être par un* HORTICULTEUR *passionné.* (H. de Balzac.)

HORTICULTURE, n. f. (*hortus* ; jardin, *cultura*, culture ; lat.) Art de cultiver les jardins : *Traité d'*HORTICULTURE. (Acad.)

— Partie de l'agriculture qui a pour objet de rendre plus productive la culture des plantes destinées à nos besoins, et celle de fleurs d'agrément.

HOSANNA, n. m. (*hoschiahnna*, protége, je t'en supplie ; hébr.) Pron. *o-zann-na.* — Liturg. Nom d'une hymne qui se chante le jour des Rameaux et qui commence par le mot *Hosanna. Il entra dans l'église pendant l'*HOSANNA. (Acad.)

— Adj. Le *Dimanche Hosanna*, le dimanche des Rameaux.

— Fig. et fam. *La coterie crie* HOSANNA ; *les femmes disent : « Charmant ! délicieux ! » les oh ! oh ! les ah ! ah ! se répondent.* (Viennet.)

HOSPICE, n. m. (*hospitium* ; de *hospes*, hôte ; lat.) Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs : *L'*HOSPICE *du mont Saint-Bernard.*

Qu'un *hospice* s'élève au milieu des halliers. (C. Del.)

— Anc. Petite maison religieuse établie pour recevoir les religieux qui voyageaient.

— Maison bâtie dans une grande ville pour y retirer pendant la guerre les religieux ou les religieuses des couvents bâtis dans la campagne.

— Anc. *Donner l'hospice* à quelqu'un, le recevoir chez soi. || On dit, aujourd'hui *Donner l'hospitalité.*

— Maison de charité où l'on nourrit des pauvres, des gens hors d'état de gagner leur vie, à cause de leur âge ou de leurs infirmités : *Les* HOSPICES *civils. L'administration des* HOSPICES. HOSPICE *de la vieillesse.* HOSPICE *des incurables.* HOSPICE *des enfants trouvés.* HOSPICE *des aliénés.* (Acad.)

— Quelquefois Hôpital : *On l'a envoyé à l'*HOSPICE.

HOSPITALIER, IÈRE, adj. (*hospitalis* ; lat., m. sign.) Qui exerce volontiers l'hospitalité : *C'est un homme fort* HOSPITALIER. *C'est un peuple doux et* HOSPITALIER. (Acad.)

O dieux *hospitaliers*, que vois-je ici paraître ! (La F.)

— Par anal. *Les femmes de Namur m'ont paru jolies et avenantes ; les hommes ont une bonne, grave et* HOSPITALIÈRE *physionomie.* (V. Hugo.)

— Il s'est dit a
institués originaire
Les chevaliers de M
— *Religieuses h*
au service des mal
— Poétiq. Il se
pitalité, où l'on tro
PITALIÈRE. *Asile n*
S'élèvent par tes
— Substantiv.
Saint-Esprit, Hos
salem.
— Anc. Infirm
donnaient de l'exer
— Troisième
*L'*HOSPITALIER ou
est chargé de s'occ
= **Hospitaliè**
sœurs grises : *Les*
Les HOSPITALIÈRES
HOSPITALIÈRE
pitalière, avec hosp
* **HOSPITALITÉ**,
Pron. *oss-pi-ta-li*
exerce en recevant
gers, les passants
TALITÉ *se trouve*
*lois de l'*HOSPITALIT
*dant l'*HOSPITALITÉ
teaubr.) *La sainte*
justice et les institu
ne se retouve plus que
— Par extens.
mieux que ton épée,
— *Prendre l'hos*
accepter un gîte : *I*
PRENDRE *chez lui l'*
— Obligation o
cevoir les voyageu
y a HOSPITALITÉ *d*
— Antiq. Droit
les autres : *Droit*
TALITÉ *entre ces deu*
PITALITÉ *entre At*
HOSPODAR, n.
oss-po-dar. — Tit
tains princes vassau
aux souverains de
*L'*HOSPODAR *de Vala*
HOSPODARAT,
dar. || Palais de l'h
HOSTIE, n. f.
ennemi ; lat.) Pron.
que les anciens Hé
Dieu : HOSTIE *de*
vivante. (Acad.)
— Victime en
monde, HOSTIE *pur*
Du céleste courrou
Père barbare, ach
Cette seconde *hosti*
— Théol. Perso
en sacrifice à son P
les péchés des hom
— Le corps de
espèces du pain et
jours comme une
la messe.
Le cardinal légat v
— Par extens.
que le prêtre offre
*tre prit autant d'*HOS
et les consacra. Na
*lement dans l'*HOSTI
paroles sacramenta
change au corps
HOSTIE. (Acad.)
HOSTILE, adj.
Pron. *oss-til.* — Qu
caractérise un en
TILE. *Des vues* HO
HOSTILES. (Acad.)
tiques sont naturel
commettre une gra
HOSTILEMENT
actes d'ennemi : *Il*
de ce prince. (Acad
HOSTILITÉ, n
oss-ti-li-té. — Act
gens de guerre, pil
État exerce contre

— Il s'est dit aussi de certains ordres militaires institués originairement pour recevoir les pèlerins : *Les chevaliers de Malte sont religieux* hospitaliers.

— *Religieuses hospitalières*, religieuses consacrées au service des malades.

— Poétiq. Il se dit des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge, etc. : *Demeure* hospitalière. *Asile* hospitalier. (Acad.)

Des murs *hospitaliers*
S'élèvent par tes soins au milieu des halliers. (C. Del.)

— Substantiv. *Les* hospitaliers. Hospitalier *du Saint-Esprit*, Hospitalier *de Saint-Jean de Jérusalem*.

— Anc. Infirmier, garde-malade : *Les malades donnaient de l'exercice au pauvre* hospitalier. (La F.)

— Troisième dignitaire de l'ordre de Malte : *L'*hospitalier ou le *grand* hospitalier, celui qui est chargé de s'occuper des malades.

= **Hospitalières**, n. f. pl. Filles de la charité, sœurs grises : *Les* hospitalières *de Saint-Joseph. Les* hospitalières *de la Miséricorde de Jésus.*

HOSPITALIÈREMENT, adv. D'une façon hospitalière, avec hospitalité.

HOSPITALITÉ, n. f. (*hospitalitas* ; lat., m. sign.) Pron. *oss-pi-ta-lité*. — Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants : *Exercer l'*hospitalité. *L'*hospitalité *se trouve souvent parmi les barbares. Les lois de l'*hospitalité. (Acad.) *Ils s'en allaient demandant l'*hospitalité *dans les vieux châteaux.* (Chateaubr.) *La sainte* hospitalité, *éteinte partout où la justice et les institutions sociales ont fait des progrès ne se retouve plus que chez les nations sauvages.* (Rayn.)

— Par extens. Égards qu'on doit à un hôte : *Bien mieux que ton épée, l'*hospitalité *te défend.* (Scribe.)

— *Prendre l'hospitalité chez quelqu'un*, demander, accepter un gîte : *Il alla au-devant de lui, et l'invita à* prendre *chez lui l'*hospitalité.

— Obligation où sont certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant quelques jours : *Il y a* hospitalité *dans telle abbaye.*

— Antiq. Droit réciproque de loger les uns chez les autres : *Droit d'*hospitalité. *Il y avait* hospitalité *entre ces deux familles. Il y avait droit d'*hospitalité *entre Athènes et Lacédémone.* (Acad.)

HOSPODAR, n. m. (*hospod*, seigneur ; slav.) Pron. *oss-po-dar*. — Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du Grand Seigneur, et particul. aux souverains de la Valachie et de la Moldavie : *L'*hospodar *de Valachie.* (Acad.)

HOSPODARAT, n. m. Charge, dignité d'hospodar. || Palais de l'hospodar.

HOSTIE, n. f. (*hostia*, victime, fait de *hostis*, ennemi ; lat.) Pron. *oss-tî*. — Génér. Toute victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu : Hostie *de paix.* Hostie *pacifique.* Hostie *vivante.* (Acad.)

— Victime en général : *Jésus-Christ sauveur du monde*, hostie *pure et salutaire.* (Fléch.)

Du céleste courroux tous furent les *hosties*. (La Font.)
Père barbare, achève, achève ton ouvrage
Cette seconde *hostie* est digne de ta rage. (Corn.)

— Théol. Personne du Verbe, qui a été immolée en sacrifice à son Père, sur l'arbre de la croix, pour les péchés des hommes.

— Le corps de Jésus-Christ, renfermé sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle hostie dans le sacrifice de la messe.

Le cardinal légat vient de briser l'*hostie*. (C. Del.)

— Par extens. Le pain très-mince et sans levain, que le prêtre offre et consacre à la messe : *Le prêtre prit autant d'*hosties *qu'il y avait de communiants, et les consacra. Notre-Seigneur* Jésus-Christ *est réellement dans l'*hostie, *quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentales. La substance de l'*hostie *se change au corps de Jésus-Christ. Recevoir la sainte* hostie. (Acad.)

HOSTILE, adj. des 2 g. (*hostilis* ; lat. m., sign.) Pron. *oss-til*. — Qui est d'un ennemi ; qui annonce, caractérise un ennemi : *Action, entreprise* hostile. *Des vues* hostiles. *Des projets, des procédés* hostiles. (Acad.) *Croire que les sociétés démocratiques sont naturellement* hostiles *à la religion est commettre une grande erreur.* (De Tocquev.)

HOSTILEMENT, adv. En ennemi ; en faisant des actes d'ennemi : *Il entra* hostilement *sur les terres de ce prince.* (Acad.)

HOSTILITÉ, n. f. (*hostis*, ennemi ; lat.) Pron. *oss-ti-li-té*. — Acte d'ennemi ; agression, course de gens de guerre, pillage, exaction qu'un prince ou un État exerce contre un prince ou un autre État : *Commettre des* hostilités, *des actes d'*hostilité. *La guerre est déclarée ; mais il n'y a encore eu aucun acte d'*hostilité *de part ni d'autre.* (Acad.) *Les* hostilités *de nos jours ne ressemblent pas à celles des temps anciens.* (Rayn.)

— Par anal. Haine, lutte : *Il n'y a rien de plus visible, pendant tout le dix-huitième siècle, que l'*hostilité *des bourgeois des villes contre les paysans de leur banlieue.* (De Tocquev.)

— Il se prend quelquefois pour Disposition à faire des actes d'ennemi, pour Disposition hostile : *L'*hostilité *persévérante de cette nation contre la France.* (Acad.)

— Fig. et fam. Disputes par écrit ; polémique : *Les* hostilités *de la presse contre le gouvernement.*

HÔTE, ESSE, n. (*hospes* ; lat., m. sign.) Pron. *ôtt, ô-tèss*. — Celui, celle qui tient une hôtellerie, une auberge, etc., et qui donne à manger et à loger pour de l'argent : *L'*hôte *de la Croix blanche. L'*hôte *de l'Ecu de France. Faire venir l'*hôtesse *pour compter.* (Acad.) *Aucune de vos* hôtesses *ne vous échappe ; partout où vous logez, vous êtes d'abord le patron.* (Campistr.)

— *Table d'hôte*, table servie à heure fixe, dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé : *Vivre à table d'*hôte. *Manger à table d'*hôte. *Tenir table d'*hôte.

— Prov. et fig. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*, on se trompe ordinairement quand on compte sans celui qui a intérêt à l'affaire, quand on espère ou qu'on promet une chose qui ne dépend pas absolument de soi.

— Celui qui vient manger ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, dans une maison : *Avoir dans sa maison des* hôtes *exigeants, fâcheux.*

Seul j'ai dans ce château justice basse et haute ;
Notre sire le roi n'y serait que mon *hôte*. (V. Hugo.)

— Anc. Celui qui louait une partie de la maison à quelqu'un ; celui qui la tenait à loyer : *L'*hôte *est tenu des grosses réparations. Ce propriétaire a chez lui des* hôtes *incommodes.* || On dit aujourd'hui, *Propriétaire* ou *Locataire*.

— Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite quelqu'un sans rétribution et par humanité, par amitié, par bienveillance, et aussi celui qui est reçu, traité de cette manière : *Régaler ses* hôtes. *Défrayer son* hôte. *Nous remerciâmes notre* hôte *du bon accueil qu'il nous avait fait. J'ai dans ma maison des* hôtes *fort aimables. Un voyageur a beaucoup d'*hôtes *et peu d'amis.* (La H.)

...... Il courut au logis
De la cigogne son *hôtesse*. (La F.)

— Fam. *Il n'y en a point de plus foulé que l'hôte*, se dit en parl. de certaines parties où chacun porte son plat pour aller dîner chez quelqu'un qui fournit plus que tous les autres.

— Fig. et par extens. il se dit des animaux et des plantes : *Les rats sont des* hôtes *fort incommodes. La cigogne est partout un* hôte *respecté et bienvenu.* (Buff.)

— Fig. et poétiq. Habitant : *Des* hôtes *des bois, les fauvettes sont les plus nombreuses et les plus aimables.* (Buff.)

Hôte aimable des champs, ce peuple quelquefois
Vient vivre parmi nous, et se plaît sous nos toits.

— Il se dit aussi des choses morales.

Et ces agréables séjours
Chassent le soin, *hôte* des villes,
Et la crainte, *hôtesse* des cours. (La Font.)

HÔTEL, n. m. (*hospitalia*, appartements destinés à recevoir les hôtes ; lat.) Pron. *ô-tèl*. — Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, d'un riche particulier : *L'*hôtel *du duc de.... L'*hôtel *du président de la chambre des députés. Avoir un* hôtel. *Acheter, louer un* hôtel. (Acad.)

Dans son *hôtel* plus grand qu'il n'est commode,
Il occupe au premier un superbe local. (C. Del.)
Dans un *hôtel* superbe, un nombreux domestique
Sans cesse étudira vos goûts. (Desmah.)

— Absol. La maison du roi : *Grand prévôt de l'*hôtel. *Maître des requêtes de l'*hôtel.

— *Maître d'hôtel*, officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur ou de riches particuliers, et qui sert ou fait servir sur table : *Premier maître d'*hôtel *du roi. Maître d'*hôtel *ordinaire du roi, de chez le roi. Maître d'*hôtel *du quartier.* (Acad.)

— Certains grands édifices destinés à des établissements publics : *L'*hôtel *du ministère des finances. L'*hôtel *des Monnaies. L'*hôtel *des Invalides.*

— *Hôtel de ville*, maison où siége l'autorité municipale : *Aller à l'*hôtel de ville. *Une foule immense emplissait l'*hôtel de ville. (Mich.)

— *Hôtel abbatial*, maison destinée au logement de l'abbé.

— Grande maison garnie : *L'*hôtel *d'Angleterre. Il loge à l'*hôtel *de Lyon. Venez me voir à mon* hôtel. (Acad.) *Je suis descendu à l'*hôtel *du Grand Cerf.* (C. Del.)

Depuis un an il loge en un *hôtel* garni. (Regn.)
Je me suis fait un plaisir délectable
De venir habiter dans un *hôtel garni*. (Coll. d'Harl.)

HÔTEL-DIEU, n. m. Pron. *ô-tèl-dieu*. — Hôpital principal de plusieurs villes : *Administrateur de l'*Hôtel-Dieu. *Chirurgien, médecin, aumônier de l'*Hôtel-Dieu. *Religieuse de l'*Hôtel-Dieu. (Acad.) *On a tout fait pour améliorer l'*Hôtel-Dieu *de Paris, hors un seul point, mais essentiel, qui était de l'abattre.* (Denon.) *Le roi légua cent livres de compte à deux cents* hôtels-dieu. (Volt.)

HÔTELIER, IÈRE, n. Celui, celle qui tient hôtellerie : *Un bon* hôtelier.

— Particul. Religieux chargé dans une abbaye de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers.

HÔTELLERIE, n. f. Pron. *ô-tèl-ri*. — Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent : *Grande* hôtellerie. *Être logé à l'*hôtellerie. *Il est allé descendre à cette* hôtellerie. (Acad.) *Nous vînmes coucher dans une jolie petite* hôtellerie. (Mme de Sév.) *Les* hôtelleries *publiques n'étaient guère fréquentées par les honnêtes gens.* (Fleury.)

— Corps de logis destiné, dans les grosses abbayes, à recevoir les étrangers.

HOTTI, n. m. Zool. Oiseau du Mexique, qui paraît être le même que le faucon noir.

* **HOTTE**, n. f. (*huten*, couvrir, cacher ; all.) Pron. *hott*. — Sorte de panier qui est ordinairement d'osier, et qu'on charge sur le dos au moyen de bretelles, pour porter diverses choses : Hotte *à porter de la terre, du pain. Porter la* hotte. *La* hotte *d'un chiffonnier.* (Acad.) *Julien rassembla les Juifs à Jérusalem pour y rebâtir le temple : les hommes travaillaient à cet ouvrage avec des* hottes, *des bêches et des pelles d'argent.* (Chateaubr.)

— *Hotte de cheminée*, partie d'un tuyau de cheminée en forme de hotte renversée.

— Techn. Louchet d'un instrument à draguer.

* **HOTTÉE**, n. f. (*huten*, cacher ; all.) Pron. *hoté*. — Plein une hotte : *Une* hottée *de terre.* Hottée *de pain.* Hottée *de fruits.* Hottée *de vin.* (Acad.)

* **HOTTEREAU** et **HOTTERET**, n. m. Techn. Espèce de hotte grossière.

* **HOTTEUR, EUSE**, n. Celui, celle qui porte la hotte : *En vendanges, le* hotteur *gagne le double des coupeurs. Les* hotteuses *de la halle.* (Acad.)

* **HOTTIER**, n. m. Techn. Ouvrier qui transporte des fardeaux dans une hotte.

HOTTONE ou **HOTTONIE**, n. f. Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des Primulacées.

* **HOUACHE**, n. f. Pron. *hou-a-ch*. — Mar. Longue trace que forme à son remous un vaisseau qui fait route.

* **HOUAGE**, n. m. Pron. *hou-aj*. — Agric. Espèce de binage.

— Mar. V. Houache.

HOUARI, n. m. Pron. *ou-a-ri*. — Mar. Navire caboteur à deux mâts portant des voiles auriques. || V. Houri.

— *Voile en houari*, voile triangulaire dont la ralingue de chute est élevée par la vergue au-dessus du mât.

HOUBARA n. m. Zool. Espèce d'outarde d'Afrique.

* **HOUBLON**, n. m. (*lupulus*, houblon ; basse lat.) Bot. Plante grimpante qui croît naturellement en Europe, et dont on fait principalement usage dans la composition de la bière : *Planter des perches pour appuyer le* houblon. *Manger du* houblon *en salade. Cueillir du* houblon. (Acad.)

— Vulg. *Houblon de montagne*, l'ornithogale des Pyrénées.

* **HOUBLONNÉ, ÉE**, part. pass. du v. Houblonner : *Boisson* houblonnée.

* **HOUBLONNER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hou-blo-né*. — Mettre du houblon dans une boisson : *On a trop* houblonné *cette bière on ne l'a pas assez* houblonnée. (Acad.)

* **HOUBLONNIÈRE**, n. f. Pron. *hou-blo-nièr*. — Champ planté de houblon. *Une grande* houblonnière. *Entrer dans une* houblonnière. (Acad.) *De toutes parts débordent les* houblonnières, *les vergers, les arbres, qui ont plus de fruits que de feuilles.* (V. Hugo

* **HOUE**, n. f. (*[illegible]*, hoppe ; all.) Pron. *hou*. — Agric. Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi : *Figure [illegible] à la houe. Faire un [illegible] avec une houe.* (Acad.)

— *Houe à cheval*, espèce de petite charrue, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, tirée par un cheval.

— Techn. Instrument dont on se sert pour corroyer le mortier.

HOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Houer : *Terre houée.*

* **HOUER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hou-é*. — Agric. Labourer avec la houe : *Il faut houer cette vigne, ce jardin.*

— Intransitiv. *Ce vigneron ne fait que houer toute la journée.* (Acad.)

— Techn. Lâcher le drap à plusieurs eaux.

* **HOUETTE**, n. f. Agric. Petite houe.

* **HOUHOULEMENT**, n. m. Mimologisme exprimant le cri du chat-huant : *Il fit entendre un houhoulement de chat-huant suivi d'un cri de chouette.* (A. Dumas.) || Néolog.

* **HOUILLAGE**, n. m. Pron. *hou-iag*. — Techn. Action, effet de la houille sur le fer.

* **HOUILLE**, n. f. (*[illegible]*, all. ; *hulla*, basse lat.) Pron. *hou-i*. — Sorte de charbon de terre ; charbon fossile : *Houille grasse. Houille sèche ou maigre. Mine de houille. Tirer de la houille. Brûler de la houille.* (Acad.) *L'amour a ressuscité des mondes avec des [illegible], comme nulle force avec quelques fragments de houille.* (H. de Balz.)

* **HOUILLER, ÈRE**, adj. Pron. *hou-ié*. — Min. Il se dit des terrains qui renferment des couches de houille : *Terrains houillers. Dépôt houiller.* Etc.

— Géol. *Formation houillère*, ensemble des couches qui renferment la houille. || *Zone houillère*, certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres.

* **HOUILLÈRE**, n. f. Pron. *hou-ièr*. — Mine de houille : *Les houillères de Belgique. Les houillères de Newcastle.*

* **HOUILLEUR**, n. m. Pron. *hou-ieur*. — Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

* **HOUILLEUX, EUSE**, adj. Pron. *hou-ieu, ieuz*. — Qui contient de la houille : *Roche houilleuse.*

* **HOUILLITE**, n. f. Min. Anthracite.

* **HOULE**, n. f. Mar. Longues ondulations des eaux de la mer après une tempête, lorsqu'elles déferlent et se brisent sans faire de bruit ni produire d'écume : *Il y a de la houle, beaucoup de houle. Petite houle. La houle était encore fort grosse.* (Acad.) *De gros nuages enflammés dans la nuit [illegible] les mers aux [illegible] la houle.* (Chateaub.) *La houle battait lourdement les écueils.* (Id.)

— Écon. dom. Espèce de marmite ou de vaisseau destiné à chauffer des liquides : *Des houles de cuivre. Une houle de fer.*

HOULETTE, n. f. Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière, pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent et les faire revenir : *La houlette d'un berger, d'une bergère.* (Acad.) *J'aimais autrefois à voir un berger appuyé sur sa houlette, qui regardait paître son troupeau.* (Chateaubr.)

Dormir entre houlette,
D'un bois à mouton épais, moi-même je l'ai faite. (Theur.)

— Fig. *Porter la houlette*, être réduit à la condition de berger.

Les dieux ont quelquefois aimé nos pâturages,
Et leurs divines mains, aux rivages des eaux,
Ont porté la houlette et conduit les troupeaux. (Segr.)

— Jardin. Ustensile fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les oignons de fleurs.

— Techn. Instrument en forme de pelle ou de spatule.

— Zool. Genre de Mollusques bivalves, à coquille ovale, inégalement comprimée, demi-transparente.

* **HOULEUX, EUSE**, adj. Pron. *hou-leu, leuz*. — Marine. Il se dit de la mer lorsqu'elle est agitée par la houle : *La mer est encore très-houleuse.* (Acad.) *Les courants de l'Euboe rendaient encore la mer plus houleuse.* (Chateaubr.)

HOULEVICHE, n. f. Pron. *oul-vich*. — Pêch. Bretellière, sorte de filet qui ne sert qu'à prendre de gros poissons.

* **HOUP** ou **HOP**, interj. Sorte de cri dont on se sert pour appeler ou *houper* quelqu'un ; pour exciter un cheval, ou pour imprimer un mouvement uniforme à des [illegible] qui soulèvent un fardeau : *Houp ! houp !*

* **HOUPÉ, ÉE**, part. pass. du v. Houper : *Chasseur houpé.*

* **HOUPÉE**, n. f. Mar. Écume légère qui jaillit lorsque les vagues se heurtent ou lorsque le vent souffle dans une direction contraire à celle de la lame.

— *Prendre la houpée*, saisir le moment où la vague est haute, soit pour approcher plus près d'un vaisseau, soit pour descendre du bâtiment dans une embarcation.

* **HOUPER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hou-pé*. — Chass. Appeler son compagnon.

HOUPPE, n. f. (*quoque* ; lat., m. sign.) Pron. *houp*. — Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon : *La houppe d'un bonnet carré. La houppe d'une ceinture. Mettre des houppes à des chevaux.* (Acad.) *Ils étaient coiffés d'un bonnet grec de drap rouge avec une houppe bleue.* (Lam.) *La lance des Arabes est décorée de houppes flottantes.* (Id.)

— Bot. *Houppe de poils*, touffe de poils plus ou moins divergents : *Cette graine est surmontée d'une houppe de poils. La queue de l'éléphant est garnie à l'extrémité d'une houppe de crin roux.* (Buff.)

— Anat. *Houppes nerveuses*, petits mamelons nerveux répandus dans le tissu de la peau, et qui sont les organes du tact et du goût : *Les rayons lumineux viennent peindre sur la rétine l'image des objets, et les houppes nerveuses transmettent par leur ébranlement leur impression jusqu'au cerveau.* (Thom.s.)

— *Houppe du menton*, petit muscle épais, dont la base repose sur une fossette creusée à côté de la symphyse de la mâchoire inférieure, et dont les fibres s'épanouissent dans la peau du menton.

— Blas. Touffe placée aux extrémités d'un cordon de soie en treillis, des deux côtés du chapeau, qui sert de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Église.

— Zool. Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête.

— Bot. Nom donné à un assemblage de poils qui partent en rayonnant d'un même point d'insertion.

— Techn. Toison lavée et préparée pour être filée. || Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer de l'aiguillette.

* **HOUPPÉ, ÉE**, part. pass. du v. Houpper : *Laine houppée.*

— Bot. Disposé en façon de houppe.

* **HOUPPELANDE**, n. f. (*uplande*, prov.) Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit : *Houppelande grise. Houppelande de gros drap.* (Ac.)

Sous sa houppelande
Logeait le cœur d'un dangereux paillard. (La Font.)

— Cape ou manteau fait de cuir, dont on se sert pour se garantir de la pluie.

— Habit de femme en forme de manteau, à queue traînante et à grand collet.

* **HOUPPER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hou-pé*. — Faire des houppes.

— *Houpper de la laine*, la peigner.

= **Se houpper**, v. pron. Être houppé : *Cette laine se houppe avec peine.*

* **HOUPPETTE**, n. f. Petite houppe.

— Ornit. Oiseau de Cayenne.

* **HOUPPIER**, n. m. Comm. Celui qui houppe, prépare ou vend des houppes.

— Agric. Arbre qui n'a que la houppe.

* **HOUQUE**, n. f. Pron. *houk*. — Bot. Genre de la famille des Graminées ; millet de l'Inde et de l'Afrique.

* **HOURA**, n. m. V. Hourra.

* **HOURAILLER**, v. intr. ou neut. 1re conj. — Pron. *hou-ra-ié*. — Chass. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE, n. f. Chass. Action de chasser avec des hourets, avec de mauvais chiens.

* **HOURAILLIS**, n. m. Pron. *hou-ra-ji*. — Meute de mauvais chiens de chasse.

* **HOURCE**, n. f. Mar. Corde qui tient la vergue.

* **HOURDAGE**, n. m. Maçonnage grossier de moellons ou de plâtras.

— Première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher.

* **HOURDÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hourder : *Cloison hourdée.*

* **HOURDER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hourdé*. — Maçonner grossièrement ; faire un hourdage : *Hourder une cloison.* (Acad.)

— Relier avec le mortier des moellons, des briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs.

* **HOURDIS**, n. m. Mar. Lisse ou barre d'arcasse, pièce de construction qui s'appuie sur l'extrémité des estains.

* **HOURDIS**, n. m. V. Hourdage.

* **HOURE**, n. f. Pron. *hour*. — Techn. Échafaud d'ardoisier.

* **HOURET**, n. m. Vén. Mauvais petit chien de chasse : *Il n'avait pour chiens de chasse que trois ou quatre hourets galeux.* (Acad.)

. . . Des gens suivis de dix hourets galeux. (Mol.)

* **HOURI**, n. m. Mar. Espèce de chasse-marée employé à la pêche.

* **HOURI**, n. f. (*hour*, qui a de beaux yeux noirs ; ar.) Nom que les mahométans donnent aux femmes qui doivent contribuer aux plaisirs des élus, dans le paradis de Mahomet : *Pour les Arabes, les houris représentent le type de la beauté.*

— Fig. Femme très-belle et très-attrayante : *C'est une houri, une véritable houri.*

* **HOURITE**, n. m. Pron. *hou-rit*. — Zool. Poisson d'Afrique du genre Salmone.

* **HOURQUE** ou **HOURCHE**, n. f. Mar. Bâtiment de transport à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis ; il est en usage dans le Nord.

— Par dénigr. Tout navire mal construit et qui marche mal.

* **HOURRA**, n. m. (*hurrah* ; angl.) Cri de joie que poussent les marins anglais, en l'honneur de leurs commandants, ou de quelque grand personnage qui visite un vaisseau : *L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un hourra universel.* (Acad.)

— Par anal. Acclamations : *Ni les salves d'artillerie, ni les hourras de la multitude ne lui manquèrent.* (Mérim.)

Et ce sont des hourras poussés en ton honneur. (C. Del.)

— Il se prend quelquefois en mauv. part : *Un hourra universel s'éleva contre lui.* (Mich.)

— Attaque imprévue que font des troupes indisciplinées, ou des troupes légères, des Cosaques, des hussards, etc., en poussant des cris : *Nous eûmes à essuyer trois hourras de Cosaques.* (Acad.)

— Cri des marins pour agir ensemble lorsqu'ils font force sur un cordage. || *V.* Houra.

* **HOURVARI**, n. m. Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leur première voie quand ils sont tombés en défaut.

— *Faire un hourvari*, se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie.

— Fam. Grand bruit, grand tumulte : *Il y a eu là un étrange hourvari.* (Acad.)

S'il vous trouvait ensemble, ô ciel ! quel hourvari ! (Corn.)

* **HOUSARD**, n. m. *V.* Hussard.

* **HOUSARDER**, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *hou-zar-dé*. — Fam. Se battre à la manière des housards ou hussards.

— V. tr. Fam. Piller, saccager.

* **HOUSÉ, ÉE**, adj. Pron. *hou-zé*. — Crotté, mouillé : *Il est arrivé tout housé. Crotté, housé.* (Acad.) || Vieux.

* **HOUSEAUX**, n. m. pl. (*hosen*, bas-de-chausses ; all.) Pron. *hou-zô*. — Sorte de chaussure de jambes contre la pluie et la crotte, comme les guêtres, les bottes, etc. || Vieux.

— Prov. et fig. : *Laisser ses houseaux quelque part*, y mourir.

Mais le pauvret y laissa ses houseaux,
Tant il est vrai qu'il faut changer de stratagème. (La F.)

* **HOUSPILLÉ, ÉE**, part. pass. de Houspiller : *Il a été bien houspillé.* (Acad.) *Un malheur continuel pique et offense ; on lasse d'être ainsi houspillé par la fortune.* (Mme de Sév.)

* **HOUSPILLER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hous-pi-ié*. — Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter, pour le tourmenter : *Il est toujours à le houspiller.* (Acad.)

— Fig. Maltraiter quelqu'un de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice : *On l'a bien houspillé dans ce dernier pamphlet.* (Acad.) *Je serais consolé de ma disgrâce, si elle vous avait un peu houspillé.* (Dest.)

= **Se houspiller**, v. pron. : *Ils se houspillent l'un l'autre. Ils sont continuellement à se houspiller dans leurs écrits.* (Acad.)

* **HOUSPILLON**, n. m. Pron. *hous-pi-ion*. — Jeu. Demi-verre de vin que l'on fait boire par pénitence.

* **HOUSSAGE**, n. m. Action de housser.

— Fermeture en ais ou bardeaux d'un moulin à vent.

— Comm. *Salpêtre de houssage*, salpêtre recueilli en balayant les pierres sur lesquelles il se forme.

* **HOUSSAIE**, n. f. Pron. *hou-sè*. — Agric. Lieu planté de houx.

* **HOUSSARD**, n. m. *V.* Hussard.

* **HOUSSE**, n. f. (*husse* ; lat.) Pron. *hous*. — Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un

cheval, et qui couvre la croupe : Housse *de drap, de velours.* Housse *brodée d'or et d'argent.* (Acad.) *Les chevaux étaient couverts de housses éclatantes.* (Lam.)

On sait que mon habit est d'une vieille *housse.* (Bours.)

Bientôt ils aperçurent un char traîné par quatre chevaux noirs, couverts de housses noires. (Dider.)

— Housse *de pied*, housse *en souliers*, housse qui non-seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.

— *Housse en botte*, housse qui ne couvre que la croupe du cheval, par oppos. à *Housse en souliers.*

— *Housse traînante*, housse de cheval qui pend presque jusqu'à terre par les côtés : *Un cheval couvert d'une housse traînante.* (Acad.)

— *Housse de carrosse*, couverture de velours dont les princesses couvraient l'impériale de leur carrosse. || On dit en ce sens : *Carrosse à housse.*

— Couverture du siége du cocher : Housse *à écusson.* Housse *à franges.* (Acad.)

— Par anal. *Housse de lit, de fauteuil, de canapé*, etc. Couvertures d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix : *Des housses grises bordées d'un galon vert recouvraient les siéges.* (H. de Balz.)

— Par anal. Tapis de pied :

Ils n'avaient tapis ni *housse*,
Mais tous font bon appétit. (La Font.)

* **HOUSSÉ, ÉE**, part. pas. du v. Housser : *Tapisserie houssée. Meuble houssé.*

— Blas. Il se dit d'un cheval qui a sa housse.

* **HOUSSEAU**, n. m. Comm. Épingle grosse et longue. *V.* Housseaux.

* **HOUSSÉE**, n. f. Pron. *hou-cé.* — Comm. Peau de mouton que le mégissier travaille en laine, et qui sert à faire des housses.

— Anc. Pluie d'orage.

* **HOUSSER**, v. tr. ou act. 1re conj. Nettoyer avec un houssoir : Housser *une tapisserie.* Housser *des meubles.*

— Absol. *A-t-on balayé*, houssé *partout?* (Ac.)

= **Se housser**, v. pron. Être houssé : *Ces meubles se houssent tous les jours.*

* **HOUSSET**, n. m. Serrure de coffre.

— Soie de Perse, qu'on tire d'Alep.

* **HOUSSETTE**, n. m. Anc. Brodequin.

— Techn. Serrure de coffre qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle.

* **HOUSSEUR, EUSE**, n. Personne qui housse.

* **HOUSSIÈRE**, s. f. Écon. rur. Lieu planté de houx.

— Endroit où il ne croît que du mauvais bois.

* **HOUSSINE**, n. f. (*houx.*) Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval ou pour battre des habits, des meubles, etc. : *Il n'avait qu'une* houssine. *Battre un habit, un tapis avec une* houssine. (Acad.) *Elle donna un coup de* houssine *à sa monture et ne s'arrêta qu'à la porte de l'hôtel.* (Mérim.)

* **HOUSSINÉ, ÉE**, part. pas. du v. Houssiner : *Habit* houssiné. *Il a été très-bien* houssiné. (Acad.)

* **HOUSSINER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*houx.*) Pron. *houci-né.* — Battre avec une houssine : *Faire* houssiner *ses habits.*

— Fig. et fam. Battre quelqu'un avec violence : *Je le* houssinerai *très-bien.* (Acad.)

= **Se houssiner**, v. pron. Être houssiné : *C'est ici que se* houssinent *les habits.*

— V. récip. Fam. Se donner mutuellement des coups.

* **HOUSSOIR**, n. m. Pron. *hou-çoar.* — Balai de houx ou d'autre branchage, et le plus souvent de plumes : *Donnez un coup de* houssoir *à ce tapis.* (Acad.) *Il avait une épaisse chevelure noire semblable aux crins d'un* houssoir. (H. de Balz.)

* **HOUSSON**, n. m. Pron. *hou-çon.* — Bot. vulg. Petit houx; houx frelon.

* **HOUSTONIE**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Gentianées.

* **HOUT**, n. m. Techn. Baudet; tréteau de scieur de long.

* **HOUTOU**, n. m. Zool. Espèce de toucan de la Guiane. || *V.* Momot.

* **HOUX**, n. m. (*ilex*, sign. pr.) Pron. *hou.* — Bot. Arbre toujours vert, à feuilles luisantes et armées de piquants, et dont le fruit est une baie d'un très-beau rouge : *Les* houx *viennent dans les bois. Planter des* houx *dans un jardin.* (Ac.)

Des *houx* piquants la verte palissade. (Parny.)

— *Houx panaché*, espèce de houx dont la feuille est vergetée de jaune.

— *Houx-frelon*, petit houx ou housson, sous-arbrisseau dont les feuilles, toujours vertes, sont semblables à celles du myrte : *Le* houx-frelon *croît ordinairement dans les bois.* (Acad.)

* **HOUZURE**, n. f. Chas. Espèce de croûte que le sanglier laisse sur les branches, où il se frotte, et qui fait connaître la hauteur de l'animal.

* **HOYAU**, n. m. Pron. *hoa-iô.* — Agric. Sorte de houe à deux fourchons qui sert à fouir la terre.

..................Il montre en même temps
Ses taureaux, sa charrue et ses *hoyaux* pesants. (Rou.)

* **HOYÉ**, adj. m. Pron. *hoa-ié.* — Pêch. Meurtri, secoué : *Poisson* hoyé.

HU, interj. Cri dont se servent les cochers et les charretiers pour faire marcher leurs chevaux. || V. Hue.

* **HUAGE**, n. m. Vén. Action de crier pour forcer le gibier.

— Pêch. Action de crier pour effrayer le poisson.

* **HUAILLE**, n. f. (*huer.*) Pron. *hu-ay.* — Fam. Canaille; cohue :

Le roi orné de la *huaille* noire
Se déridait, entouré de ses pairs. (Volt.)

* **HUARD**, n. m. Pron. *hu-ar.* — Zool. Grand plongeon des mers du Nord; son nom est emprunté de son cri. || Orfraie, balbuzard.

* **HUAUX**, n. m. pl. Pron. *hu-ô.* — Chas. Les deux ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache, avec trois ou quatre grelots de fauconnerie, au bout d'une baguette, pour servir d'épouvantail.

HUBERTIE, n. f. Pron. *hu-bèr-tî.* — Bot. Genre de plantes différant peu des seneçons.

* **HUBLOT**, n. m. Pron. *hu-blô.* — Mar. Petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un vaisseau, pour donner du jour et de l'air dans les entreponts; les unes sont garnies de verres lenticulaires, les autres servent à passer le refouloir pour charger une pièce.

HUCARÉ, n. m. Comm. Espèce de gomme fournie par le Spondias ou prunier d'Amérique.

* **HUCH**, n. m. Pron. *huk.* — Zool. Poisson du genre Salmone.

* **HUCHE**, n. f. Grand coffre de bois dont on se sert ordinairement pour pétrir le pain, et pour le serrer : *La* huche *au pain. Pétrir du pain dans la* huche. (Acad.)

— *La huche d'un moulin*, le coffre où tombe la farine.

— Min. Grand vaisseau dans lequel on jette le minerai pour le nettoyer.

— Mar. Vaisseau à poupe élevée.

— Pêch. Caisse trouée, avec une trappe pour garder le poisson.

HUCHÉ, ÉE, part. pas. du v. Hucher : *Personne* huchée.

— Abusiv. Juché : *J'étais, il n'y a qu'un moment, fort et assuré sur mes pieds : je ne suis, à présent, pas plus ferme qu'une poule* huchée *sur les siens.* (Piron.)

— Mar. Qui a la poupe fort haute.

— Man. Il se dit du cheval lorsqu'il porte le boulet en avant, et se soutient sur la pince du pied.

* **HUCHER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*hucciare*; lat. barb., m. sign.) Chas. Appeler à haute voix ou en sifflant. || Vieux.

— Abusiv. Jucher.

* **HUCHET**, n. m. Pron. *hu-chè.* — Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

— Chas. Petit cor dont on se servait pour chasser le lièvre :

Dieu préserve, en chassant, toute sage personne
D'un porteur de *huchet* qui mal à propos sonne. (Mol.)

— Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

* **HUCQUE** ou **HUQUE**, n. f. Pron. *huk.* — Anc. Cotte, tunique : *Ils reconnaissaient l'étendard de Jeanne-d'Arc, et la distinguaient à sa* huque *d'écarlate, brodée d'or et d'argent.* (Barante.)

* **HUE**, interj. Pron. *hu.* — Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer, stimuler les chevaux, et principalement pour les faire tourner à droite.

— Prov. fig. et pop. *L'un tire à hue et l'autre à dia*, se dit lorsque deux personnes, dans la conduite d'une affaire, prennent des moyens qui se contrarient.

* **HUÉ, ÉE**, part. pas. du v. Huer : *Loup* hué.

— Pêch. *Poisson hué*, le poisson dont on s'est emparé en le huant.

— Fig. Bafoué, honni :

En clameur, grâces à moi, je veux qu'il soit *hué.* (C. Del.)

* **HUÉE**, n. f. (*onomatopée.*) Pron. *hu-é.* — Bruit que des paysans assemblés pour une battue, font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs.

— Fig. Cris de dérision qu'une réunion de gens fait entendre contre quelqu'un : *Il fut accueilli par une longue* huée. *On lui fit de grandes* huées. *La canaille le poursuivit de ses* huées. *Pousser des* huées. *S'attirer des* huées. (Acad.) *Les* huées *et les trépignements recommençaient.* (Chateaub.) *D'un siècle à l'autre, la même chose a excité les applaudissements et les* huées. (Marm.)

* **HUEQUE**, n. m. Zool. Espèce de lama de l'Amérique septentrionale.

* **HUER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *hu-é.* — Faire des huées après le loup : Huer *le loup.* (Acad.)

— Pêch. *Huer le poisson*, le faire tomber dans les filets en poussant de grands cris.

— Fig. Pousser des cris de dérision contre quelqu'un : *A peine eut-il ouvert la bouche pour parler qu'on le* hua. Huer *un auteur, une pièce.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Faucon. Crier comme le hibou.

HUERIE, n. f. Pop. Action de décrier; huée.

HUETTE, n. f. Zool. Hulotte; petit duc.

* **HUGUE**, n. f. Anc. Coiffure en forme de capuchon.

— Manteau espagnol avec capuchon.

* **HUGUENOT, OTE**, n. (*eidgenossen*, alliés par la foi; all.) Pron. *hugh-nô, not.* — Sobriquet que les catholiques de France donnaient autrefois aux calvinistes.

... De trente *huguenots* on a fait pendaison. (V. Hugo.)

— Adject. : *Le parti* huguenot. *La faction* huguenote. (Acad.)

* **HUGUENOTE**, n. f. Petit fourneau de terre auquel peut s'adapter une marmite.

— Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

— Art cul. *Œufs à la huguenote*, œufs cuits au jus.

* **HUGUENOTERIE**, n. f. Pron. *hugh-noti-ri.* — Fam. et par dénigr. Parti, faction des huguenots.

* **HUGUENOTISME**, n. m. Doctrine, profession de la religion réformée.

* **HUHAU**, interj. V. Hue.

* **HUHUL**, n. m. Zool. Espèce de chouette.

HUI, adv. de temps, (*hodie*; lat.) Anc. Le jour où l'on est; aujourd'hui.

— Il ne s'emploie qu'en style de pratique : *Ce jour d'*hui, et en seul mot, *ce* jourd'hui.

— D'hui *en un an.* D'hui *en un mois*, d'aujourd'hui en un an, en un mois. || Peu usité.

* **HUILAGE**, n. m. Action d'huiler; résultat de cette action.

— Techn. Immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline.

— Trempe des limes dans un bain d'huile.

HUILE, n. f. (*oleum*; lat., m. sign.) Pron. *uil.* — Substance inflammable, ordinairement liquide, qui se tire de diverses substances : Huile *végétale.* Huile *animale.* Huile *siccative.* Huile *d'olive.* Huile *de faine.* Huile *de noix.* Huile *d'amandes douces.* Huile *de chènevis.* Huile *de navette.* Huile *de colza.* Huile *de ricin, de lin, d'œillette.* Huile *de poisson. Couleurs broyées à l'*huile.

— On distingue deux sortes d'huiles : *Les* huiles *grasses, douces ou fixes*, et *les* huiles *volatiles ou essentielles*, qu'on appelle autrement *Essences.*

— *Huiles grasses, douces ou fixes*, celles qui s'extraient par la compression et qui sont employées comme aliments ou médicaments, ou qui servent à l'éclairage, etc.

— *Huiles volatiles, essentielles*, ou *Essences*, celles qu'on extrait des différentes parties des végétaux, et qui diffèrent des huiles grasses par leur fluidité, leur volatilité.

— *Huile végétale*, celle qu'on tire des végétaux, et qui comprend deux espèces, l'*huile grasse* ou *fixe*, et l'*huile essentielle* ou *volatile.*

— *Huile animale*, celle qui se tire des différentes parties des animaux. || *Huile de poisson*, celle qu'on obtient de plusieurs gros poissons de mer, et principalement de la baleine.

— *Huile minérale*, celle qui se tire de quelques minéraux. || *Huile de pétrole*, huile qui coule naturellement de certaines pierres dans le Levant.

— Vulg. Toute huile grasse : *Faire le commerce des* huiles. *Frotter d'*huile. Huile *épurée. Éclairage à l'*huile. Huile *de lampe.* Huile *à brûler.*

— Particul. Huile d'olive : *De bonne* huile. Huile *d'Aix.* Huile *douce.* Huile *qui sent le fruit.* Huile *rance. Baril d'*huile. *Il y a trop d'*huile *dans cette salade.* (Acad.) *On m'avait envoyée acheter une cruche d'*huile. (Dider.)

— *Huile vierge*, la première huile qui sort du pressoir, avant qu'on ait jeté l'eau bouillante sur les olives. || *Huile échaudée*, la seconde huile que l'on tire des tourteaux de la première au moyen de l'eau bouillante.

— *Huile sainte*, huile consacrée :

Je suis roi, l'*huile sainte* a coulé sur mon front. (C. Del.)

— *Les saintes huiles*, les huiles dont on se sert pour le chrême et pour l'extrême-onction : *Il est bien malade, il a reçu les* SAINTES HUILES, il a reçu l'extrême-onction.

— *Peindre à l'huile*, peindre avec des couleurs broyées à l'huile. || Dans le m. sens : *Peinture à l'*HUILE. *Tableau à l'*HUILE.

— Par extens. Composition que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qu'on emploie comme médicament ou comme parfum : HUILE *d'apsynthe*. HUILE *de camomille*. HUILE *de scorpion*. HUILE *de fleurs d'oranger*. HUILE *de marjolaine*. (Acad.)

— Anc. chim. Liquide doué d'une certaine consistance : HUILE *de tartre*. HUILE *de mars*.

— *Huile de vitriol*, acide sulfurique aqueux. || *Huile d'arsenic*, chlorure d'arsenic distillé.

— Prov. *Il tirerait de l'huile d'un mur*, se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout.

— *Jeter de l'huile dans le feu, sur le feu*, exciter une passion déjà très-vive, très violente ; aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris.

— Fig. et fam. *Les écrits de cet auteur sentent l'huile*, ils paraissent lui avoir coûté beaucoup de peine, beaucoup de veilles.

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile*, se dit d'une flétrissure, d'une atteinte à la réputation qui ne peut pas s'effacer. || *C'est une tache d'huile qui s'étend toujours*, se dit de certaines choses malheureuses qui vont toujours en augmentant.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne dont les forces sont épuisées et s'éteignent : *Il était mort qu'à peine s'écriait-on qu'il se trouvait mal ;* IL N'Y AVAIT PLUS D'HUILE À LA LAMPE. (St.-Sim.)

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret*, des coups de bâton : *On l'a frotté d'*HUILE DE COTRET. (Acad.)

HUILÉ, ÉE, part. pass. du v. Huiler : *Papier* HUILÉ.

— Qui paraît revêtu d'une couche d'huile : *La plupart des scarabées ont leurs ailes revêtues d'étuis polis, et souvent* HUILÉS, *afin que l'humidité ne les gâte pas*. (B. de St.-P.)

HUILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Oindre, frotter avec de l'huile : HUILER *une serrure*. HUILER *des ressorts afin qu'ils aillent bien*. HUILER *du papier à châssis*. (Acad.)

— Particul. Oindre, consacrer en oignant d'huile : *On les consacrait ; le prêtre les oignait d'huile au front, comme on* AVAIT HUILÉ *autrefois les rois juifs*. (Volt.)

= **Se huiler**, v. pron. Être huilé ; se frotter d'huile.

HUILERIE, n. f. Techn. Fabrique d'huile. || Cellier, magasin à huile.

HUILEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de l'huile ; gras, onctueux : *Substance* HUILEUSE. *Baume* HUILEUX.

— Qui est comme imbibé, frotté d'huile ; graisseux : *Avoir les cheveux gras et* HUILEUX. *Avoir le teint* HUILEUX, *la peau* HUILEUSE. (Acad.)

— *Sauce huileuse*, sauce mal liée, et qui est devenue grasse en chauffant.

HUILIER, n. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table : HUILIER *d'argent*. HUILIER *d'ébène*. HUILIER *de cristal*. HUILIER *de porcelaine*. (Acad.)

— Fabricant d'huile.

HUILIÈRE, n. f. Mar. Vase, cruche à l'huile.

HUILURE, n. f. Agric. Maladie qui attaque les poiriers.

* **HUIR**, v. intr. ou neut. 2[e] conj. Pron. *u-ir* — Faucon. Il se dit du cri du milan : *On entendait le milan* HUIR.

* **HUIS**, n. m. (*ostium*, porte ; lat.) Pron. *ui*. — Anc. Porte : *A Milan, personne n'entr'ouvre la porte de son salon, de peur que l'*HUIS *entrebâillé ne livre passage à un Autrichien*. (St-Marc.-Girard.) *Plaider sa cause à* HUIS *ouvert*. (D'Alemb.)

— Prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme*, la mauvaise fortune ne dure pas toujours.

= **A huis clos**, loc. adv. A portes fermées ; sans que le public soit admis : *Audience* À HUIS CLOS.

— Substantiv. *Demander, obtenir le* HUIS CLOS, demander, obtenir qu'une affaire soit jugée à huis clos.

HUISSERIE, n. f. (*huis*.) Pron. *uiss-ri*. — Assemblage de pièces de bois qui forment la baie, l'ouverture d'une porte : *Poteau d'*HUISSERIE. (Acad.)

HUISSIER, n. m. (*huis*.) Pron. *ui-cié*. — Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi, etc. : HUISSIER *du cabinet*. HUISSIER *de la chambre*. (Acad.)

— Gens préposés pour faire le service des séances de certains corps, de certaines assemblées délibérantes : *Les* HUISSIERS *du sénat*. *Les* HUISSIERS *de l'Institut*.

— Domestique qui se tient dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., pour introduire les personnes : HUISSIER *au ministère de l'intérieur, de la justice, etc. Se faire annoncer par l'*HUISSIER. (Acad.)

Tous les *huissiers* du Louvre ont ordre de lui dire
Qu'ils n'ont point vu de femme entrer céans la nuit.
(V. Hugo.)

— Officier public principalement chargé de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc., et qui fait le service des audiences du tribunal auquel il appartient : HUISSIER *près la cour royale, près le tribunal de première instance. L'*HUISSIER *d'une justice de paix. Un acte signifié par* HUISSIER. *Il y a des paroisses où le collecteur ne marche jamais qu'accompagné de garnisaires et d'*HUISSIERS. (De Tocquev.) *Il veut rentrer chez lui ; il y trouve des* HUISSIERS *qui démeublaient sa maison de la part de ses créanciers*. (Volt.) *Les* HUISSIERS *sont chez moi, et dans un moment nous serons réduits à la besace*. (Dider.)

— Anc. *Huissiers à verge*, sergents royaux reçus au Châtelet.

Je suis *huissier à verge*, en dépit de l'envie. (Mol.)

— *Huissiers à cheval*, ceux qui avaient coutume d'exploiter à la campagne. || *Huissiers de la chaîne*, huissiers à la suite du conseil dont ils étaient chargés d'exécuter les arrêts ; on les appelait ainsi parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou avec la médaille du roi.

— *Huissier à la baguette noire, à la verge noire*, le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

— Anc. *Huissier priseur*, commissaire priseur.

* **HUIT**, adj. (*octo* ; lat., m. sign.) Pron. *hui* devant une consonne ou une *h* aspirée, et *huitt* dans tous les autres cas. — Nombre pair contenant deux fois quatre : HUIT *compagnies*. HUIT *cavaliers*. *Tous les* HUIT *jours*. HUIT *écus*. *Nous étions* HUIT *à table*. *Le chiffre* HUIT (8).

— Elliptiq. *D'aujourd'hui en huit*, dans huit jours : *De lundi, de mardi en* HUIT.

— Huitième : *Page* HUIT. *Article* HUIT. *Henri* HUIT, *roi d'Angleterre*. *Le pape Grégoire* HUIT.

— Subst. Nombre pair de deux fois quatre : *Le produit de* HUIT *multiplié par six*. *Le nombre* HUIT. HUIT *et* HUIT *font seize*.

— *Le huit du mois*, ou simpl. *Le huit*, le huitième jour du mois.

— Chiffre qui marque huit : *Un* HUIT *de chiffre*. *Ce* HUIT *est mal fait*. || On dit de même : *Le numéro* HUIT. (Acad.)

— Chir. *Huit de chiffre*, bandage dans lequel les tours de bandes se croisent en forme de 8 ; il s'applique spécialement autour de l'articulation du coude après la saignée du bras, ou autour de celles du genou, de l'épaule, etc. || Technol. Sorte de compas d'épaisseur ayant la forme d'un 8, et dont se servent les horlogers et les tourneurs.

— *Huit du coup-de-pied*, étrier. || *V*. ÉTRIER.

— J. de cartes, *Huit de cœur, de trèfle, etc.*, carte sur laquelle sont peints huit cœurs, huit trèfles, etc. : *Un brelan de* HUIT. *Il lui est rentré trois* HUIT. (Acad.)

= **Gramm.** Employé substantivement ou par ellipse du nom, *huit* est toujours *invariable* : *Les quatre* HUIT. *Ils étaient assis à une table éclairée par la lueur fuligineuse de quatre chandelles des* HUIT *à la livre*. (H. de Balz.)

* **HUITAIN**, n. m. Pron. *hui-tain*. — Petite pièce de poésie composée de huit vers ; stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

* **HUITAINE**, n. f. coll. Pron. *hui-tènn*. — Nombre collectif de huit ou environ : *Nous avons passé chez lui une* HUITAINE *de jours*, ou simpl. *une* HUITAINE. *Je laisserai passer une* HUITAINE, *la* HUITAINE *avant de retourner chez lui*.

— Prat. *La cause a été remise à* HUITAINE, à huit jours. *Il est assigné à* HUITAINE. (Acad.) *Nous faisons le mal aujourd'hui, et nous remettons le bien à la* HUITAINE. (Ch. Nod.) Il est particul. usité en parl. des jours.

* **HUITIÈME**, adj. des 2 g. Nombre ordinal de huit : *Le* HUITIÈME *siècle*. *Il a la* HUITIÈME *place*. *Il est le* HUITIÈME, *elle est la* HUITIÈME *sur la liste*. *Le* HUITIÈME *jour du mois*, ou ellipt. *le* HUITIÈME *du mois*. (Acad.)

— *La huitième partie*, ou absol., *le huitième*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties égales : *Il en doit un* HUITIÈME. *Avoir part à une affaire pour un* HUITIÈME. (Acad.)

— Substantiv. Le huitième jour de mois. || On dit plus souv. *le huit*.

— La huitième partie d'une chose : *Devoir un* HUITIÈME. *Avoir part à une affaire pour un* HUITIÈME. *Les trois* HUITIÈMES. *Il n'a reçu qu'un* HUITIÈME *de sa créance*.

— Jurispr. *Droit de huitième*, droit d'aide qui se levait autrefois sur les vins en détail.

— N. f. Classe élémentaire de grammaire : *Un écolier de huitième*.

— N. m. Élève de cette classe : *Cet enfant est un bon* HUITIÈME.

* **HUITIÈMEMENT**, adv. Pron. *hui-tièm-men*. — En huitième lieu : *Sixièmement, septièmement*, HUITIÈMEMENT. (Acad.)

HUÎTRE, n. f. (*ostreum* ; lat., m. sign.) Pron. *uitr*. — Genre de mollusques à coquille bivalve irrégulière de la classe des Acéphales, qui se trouvent dans toutes les mers : *Pêcher des* HUÎTRES ; *manger des* HUÎTRES. *Une cloyère d'*HUÎTRES. *Huîtres fraîches. Huîtres vertes. Ouvrir des* HUÎTRES. *Écailler des* HUÎTRES. *Faire parquer des* HUÎTRES. (Acad.) *Le lac Fusaro, l'antique Achéron, est célèbre aujourd'hui par ses bonnes* HUÎTRES. (St-M.-Girard.) On dit l'*écaille* et non la *coquille d'une* HUÎTRE. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est une huître à l'écaille*, se dit d'une personne très-stupide.

— *Chanter, raisonner, jouer comme une* HUÎTRE, chanter, raisonner, jouer très-mal. (Acad.)

— *On disait de quatre personnes admises dans la familiarité de Buffon que c'étaient quatre* HUÎTRES *attachées à un rocher*. (Chamf.)

HUÎTRIER, IÈRE, n. Pron. *ui-tri-é, ère*. — Anc. Celui, celle qui vend et qui ouvre les huîtres.

HUÎTRIER, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Echâssiers, qui vit de coquillages.

* **HULAN**, n. m. V. UHLAN.

HULOT, n. m. Pron. *hu-lô*. — Mar. Jaumière ; trou pratiqué dans une écoutille pour y faire passer un câble, lorsque l'écoutille est fermée.

* **HULOTTE** ou **HUETTE**, n. f. (*ulula* ; lat., m. sign.) Pron. *hu-lott, ètt*. — Zool. Espèce de hibou, de gros oiseau nocturne : *Le cri de la* HULOTTE *est triste*. (Acad.) *La* HULOTTE *est de toutes les chouettes la plus grosse, la plus noire et la plus semblable au corbeau*. (Buff.) *La* HULOTTE *est de tous les oiseaux de nuit le seul qui ait les yeux noirâtres*. (Id.) *Tout aurait été silence et repos, sans la chute de quelques feuilles, le passage d'un vent subit, le gémissement de la* HULOTTE. (Chateaubr.)

* **HULULER**, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*ululare*, hurler ; lat.) Hurler à la manière des oiseaux de nuit, comme la hulotte.

HUM, interj. Il exprime la réticence : HUM ! *je ne sais que dire*.

— Il sert à exprimer l'impatience : HUM ! *Grand escogriffe ! Il est sourd*. (Beaum.)

HUMAIN, AINE, adj. (*humanus* ; lat., m. sign.) Qui est de l'homme, qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général : *Le genre* HUMAIN. *L'espèce* HUMAINE. *La nature* HUMAINE. *Le corps* HUMAIN. *L'entendement* HUMAIN. *La raison* HUMAINE. *Voix, figure* HUMAINE. *Les passions* HUMAINES. *L'industrie, la sagesse* HUMAINE. *Les faiblesses du cœur* HUMAIN. (Acad.) *La porte s'ouvrit avec fracas, et un homme dont le visage n'avait plus rien d'*HUMAIN *surgit tout à coup devant eux*. (H. de Balz.) *Dans la révolution française, l'esprit* HUMAIN *perdit entièrement son assiette*. (De Tocquev.)

— *Les choses humaines*, les affaires du monde ; toutes les choses qui concernent l'homme ; les accidents qui arrivent dans la vie : *Le cours des* CHOSES HUMAINES. (Acad.)

— *Moyens humains, voies humaines*, tous les moyens, toutes les voies dont les hommes peuvent se servir : *Tenter toutes les* VOIES HUMAINES, *toutes sortes de* MOYENS HUMAINS. (Acad.)

— Littér. *Lettres humaines*, la connaissance de la

grammaire, de la rhétorique, de la poésie, de l'histoire, de l'antiquité et des auteurs qui en traitent : *Il est plus versé dans les lettres* HUMAINES *que dans la théologie.*

— *Plus qu'humain*, se dit de ce qui excède la portée ordinaire de l'homme : *Une pénétration, une intelligence* PLUS QU'HUMAINE. *Une valeur* PLUS QU'HUMAINE. || Dans le m. sens : *Un courage au-dessus de l'*HUMAIN. (Marm.)

— Fig. et fam. *N'avoir pas figure, forme humaine*, être mal fait, difforme ; être défiguré.

— Il se dit par oppos. à Divin : *Des considérations* HUMAINES. *Les consolations et les joies* HUMAINES. *Le droit* HUMAIN *et le droit divin. Les vertus* HUMAINES. *La science* HUMAINE. (Acad.) *On ne doit pas statuer par les lois divines ce qui doit l'être par les lois* HUMAINES. (Montesq.)

— Mor. Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant : *Un prince, un vainqueur* HUMAIN. *Cet homme est très-*HUMAIN *et fort sensible aux misères d'autrui. Je ne connais pas de cœur plus* HUMAIN. (Acad.) *Je suis bien aise de savoir que vous êtes* HUMAIN. (Dider.) *On ne peut être juste si l'on n'est* HUMAIN. (Vauv.)

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'*humain*. (Corn.)

— *Avoir, montrer des sentiments humains*, avoir de la pitié, se montrer sensible à la pitié.

— *N'avoir rien d'humain*, être cruel, impitoyable.

Si l'on doit le nom d'homme à qui *n'a rien d'humain*. (Corn.)

— Doux, affable : *Hazaël, me regarda avec un visage doux et* HUMAIN. (Fén.) *Tout prouve que les mœurs chinoises étaient les plus* HUMAINES *et les plus sages de l'Orient.* (Volt.)

— Mus. *Voix humaine*, jeu de l'orgue qui imite la voix humaine.

— Astrol. *Signes humains*, constellations qui représentent quelque figure humaine.

— N. m. pl. Les hommes : *Le maître des* HUMAINS. *Regarder avec mépris tout le reste des* HUMAINS. *Cela n'est pas au pouvoir des* HUMAINS. (Acad.)

Pitthée estimé sage entre tous *les humains*. (Rac.)
Minos juge aux enfers tous les pâles *humains*. (Id.)

— Fam. Il se dit quelquefois au sing. : *C'est un bon* HUMAIN, *le meilleur* HUMAIN *du monde.* (Acad.

HUMAINEMENT, adv. Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme : *Cela est* HUMAINEMENT *impossible. On ne saurait* HUMAINEMENT *faire davantage.* (Acad.)

— *Humainement parlant*, en parlant selon les idées communes : *On dit tous les jours,* HUMAINEMENT *parlant, c'est un grand bien d'être riche.* (P. Royal.)

— Mor. Avec humanité, avec bonté : *Il le reçut* HUMAINEMENT. *Traiter* HUMAINEMENT *les vaincus.*

HUMANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Humaniser : *Peuple* HUMANISÉ. *Personne* HUMANISÉE. *Enfin les habitants des antres sauvages furent* HUMANISÉS *par des accords de quelques mortels.* (Gress.)

— Fam. Rendu traitable, facile :

Et la vertu chez elle est fort *humanisée*. (Mol.)

HUMANISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *u-ma-ni-zé*. — Rendre bon, humain, civiliser : *Le commerce des Européens* HUMANISA *ces peuples sauvages.* (Acad.)

— Par anal. en parl. de la guerre : *Dès qu'Henri IV le peut, il civilise la guerre, il l'*HUMANISE. (Ste-Beuve.)

— Fam. Rendre plus traitable, plus favorable : *Il se montre fort contraire à vos intérêts, mais on trouvera moyen de l'*HUMANISER. *Il ne pouvait vivre avec personne, la société et l'expérience l'*ONT HUMANISÉ. (Acad.)

— Fam. Rendre plus conforme aux mœurs humaines, aux façons générales : HUMANISEZ *votre discours.* (Mol.)

= **S'humaniser**, v. pron. Devenir plus humain, plus doux : *Il commence à s'*HUMANISER. *Elle n'est plus aussi revêche, elle s'*HUMANISE. (Acad.)

Parfois l'une pour l'autre il faut *s'humaniser*. (Dufresny.)

— Particul. Se dépouiller de certains sentiments et d'une certaine façon de vivre trop austère : *Il s'était jeté dans la retraite, mais il commence à s'*HUMANISER. (Acad.)

— Se conformer, s'accommoder aux idées, aux sentiments des autres : *C'est un homme d'un génie supérieur ; mais il s'*HUMANISE *avec les esprits ordinaires.* (Acad.)

HUMANISTE, n. m. Pron. *u-ma-nist*. — Celui qui étudie ou qui sait, enseigne les humanités : *C'est un excellent* HUMANISTE. *C'est un médiocre* HUMANISTE. (Acad.)

HUMANITAIRE, adj. des 2 g. Pron. *u-ma-ni-tèr*. — Qui étudie ou établit les rapports des hommes entre eux ; qui tend à l'organisation de la société : *Il était imbu et imprégné d'idées* HUMANITAIRES *et socialiste.* (Scribe.)

— N. m. Partisan des idées humanitaires.

HUMANITÉ, n. f. (*humanitas* ; lat., m. sign.) Pron. *u-ma-ni-té*. — Nature humaine : *Les faiblesses de l'*HUMANITÉ. *Jésus-Christ s'est revêtu de notre* HUMANITÉ. (Acad.) *L'*HUMANITÉ *n'a permis en aucun temps d'atteindre à une perfection absolue.* (Fén.)

— *Cela est au-dessus de l'humanité*, cela passe la portée ordinaire des forces de l'homme.

— Prov. et fig. *Payer le tribut à l'humanité*, se laisser aller à quelque faiblesse humaine. || Mourir ; rendre le dernier soupir.

— Le genre humain, les hommes en général : *Les maux qui accablent l'*HUMANITÉ. *Être inspiré par l'amour de l'*HUMANITÉ. (Acad.) *Plus l'*HUMANITÉ *doit au pauvre, plus la société lui refuse.* (J. J. R.) *L'enfant, c'est l'homme à venir, c'est l'*HUMANITÉ *tout entière.* (Dupanl.) *Dieu, qui veut renouveler non-seulement la face de la France, mais celle du monde, va créer en quelque sorte une* HUMANITÉ *nouvelle.* (De Tocquev.)

— Bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui : *Traiter quelqu'un avec* HUMANITÉ. *Il l'a reçu avec* HUMANITÉ. *Il est plein d'*HUMANITÉ. (Acad.) *La raison et l'*HUMANITÉ *veulent qu'on ne fasse courir aux hommes de véritables dangers que dans le cas où il s'agit de les soustraire à des dangers plus grands.* (Dupuytren.) *Jamais la tolérance, en fait de religion, la douceur dans le commandement, l'*HUMANITÉ *et même la bienveillance n'avaient été plus prêchées.* (De Tocquev.)

— Littér. *Les humanités*, ce qu'on apprend ordinairement dans les colléges jusqu'à la philosophie exclusivement : *Il a fait ses* HUMANITÉS. *Il a achevé ses* HUMANITÉS. (Acad.) *Il fit ses* HUMANITÉS *avec éclat.* (Mign.) *Pour nommer et définir les études, qui sont le moyen le plus puissant, la forme la plus heureuse de la haute éducation intellectuelle de l'homme, on a dit les* HUMANITÉS : *la langue humaine ne pouvait mieux dire.* (Dupanl.)

HUMANTIN. Pron. *u-man-tain*. — Zool. Genre de poissons de la famille des Squales ; espèce de chien de mer.

HUMATION, n. f. Pron. *u-ma-cion*. — Alchim. État du grand œuvre lorsque l'élément de l'eau, changé par la putréfaction, devient l'élément de la terre.

HUMBLE, adj. des 2 g. (*humilis* ; lat., m. sign.) Qui a de l'humilité : *Être* HUMBLE *devant Dieu. Ceux qui sont véritablement* HUMBLES *ne s'offensent point du mépris d'autrui.* (Acad.) *L'homme orgueilleux dans sa force devient* HUMBLE *dans sa faiblesse.* (Ch. Nod.)

Humble dans la grandeur, sage dans la fortune. (Boil.)

— Qui porte trop loin la déférence et le respect : *Il est toujours* HUMBLE *et soumis devant lui. Être* HUMBLE *devant les grands.* (Acad.)

— Par t. de civilité : *Votre* TRÈS-HUMBLE *serviteur. Votre* TRÈS-HUMBLE *servante.*

— Qui marque, exprime du respect et de la déférence : *Faire une* HUMBLE *prière. Faire un* HUMBLE *aveu de sa faute. Garder un* HUMBLE *silence. Présenter une* TRÈS-HUMBLE *requête.* || Par civilité : *Rendre de* TRÈS-HUMBLES *grâces. Faire de* TRÈS-HUMBLES *remercîments.*

— Modeste : *Avoir une* HUMBLE *défiance de soi-même. D'*HUMBLES *vertus.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. Petit, sans apparence, sans éclat : *L'*HUMBLE *violette. Les* HUMBLES *fougères. Les superbes palais et les* HUMBLES *cabanes.*

L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste ;
Le sage y vit en paix, et méprise le reste. (La F.)

— Fig. Médiocre, peu relevé : *Remplir les fonctions les plus* HUMBLES. *Être réduit à l'*HUMBLE *condition de valet. Le sort le plus* HUMBLE. *Une* HUMBLE *fortune.* (Acad.)

Heureux qui, satisfait de son *humble* fortune,
Vit dans le rang obscur où les dieux l'ont placé. (Rac.)

— Simple, en parl. du style :

Un style *humble* et doux.... (Boil.)

— N. m. Celui qui a une grande humilité : *Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux* HUMBLES. (Acad.)

Dieu prend l'*humble* sous sa défense. (Rac.)

HUMBLEMENT, adv. Pron. *eun-ble-man*. — Avec des sentiments d'humilité : *Se prosterner* HUMBLEMENT *devant Dieu. S'a*[illegible]*r* HUMBLEMENT *de la sainte table. Recevoir* HUMBLEMENT *les réprimandes.* (Acad.)

— Avec soumission, avec respect, avec modestie : *Demander* HUMBLEMENT *pardon. Supplier* TRÈS-HUMBLEMENT.

— Avec bassesse :

Humblement d'un faquin rechercher l'alliance. (Boil.)

— En termes de civilité : *Je vous salue* TRÈS-HUMBLEMENT.

J'ai cru de mon devoir
De venir *humblement* vous rendre mon hommage. (Coll. d'Harl.)

— Poétiq. *La violette croît* HUMBLEMENT *dans le fond des vallées.* (Acad.)

— Ironiq. *De bons moines de Saint-Dominique demandaient* HUMBLEMENT *des évêchés.* (Lesage.)

* **HUMÉ, ÉE**, part. pass. du v. Humer. *Bouillon* HUMÉ. *Œuf* HUMÉ.

HUMECTANT, part. prés. du v. Humecter : *Une boisson* HUMECTANT *les poumons. Il passa la nuit à son chevet,* HUMECTANT *sans cesse sa compresse avec de l'eau vulnéraire.* (Dider.)

HUMECTANT, ANTE, adj. Qui est propre à humecter. Il n'est guère usité qu'en parl. des aliments et boissons qui rafraîchissent : *Donner des choses* HUMECTANTES *à un malade. Les fruits sont* HUMECTANTS. (Acad.)

— Substantiv. Boisson qui a la propriété d'augmenter la liquidité du sang : *Prendre des* HUMECTANTS. (Acad.)

HUMECTATION, n. f. Pron. *u-mèk-ta-cion*. — Action d'humecter ; action des médicaments humectants.

— État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée.

— Pharm. Préparation d'un médicament en le laissant tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Humecter : *Terrain humecté. La terre rafraîchie et* HUMECTÉE, *donnait de nouvelles fleurs.* (J. J. Rouss.) *Mon palais n'a besoin d'être rafraîchi ni* HUMECTÉ. (Id.)

HUMECTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*humectare* ; lat., m. sign.) Pron. *u-mèk-té*. — Rendre humide, mouiller : HUMECTER *la terre. La rosée* HUMECTE *la terre. Des larmes* HUMECTAIENT *ses paupières.* (Acad.)

= **S'humecter**, v. pron. Être humecté : *La terre s'*EST *bien* HUMECTÉE. (Acad.)

— Par anal. Devenir humide : *J'ai vu ses regards s'adoucir et ses yeux s'*HUMECTER. (J. J. Rouss.)

— Prendre des rafraîchissants : *Les gens d'un tempérament sec doivent s'*HUMECTER. *S'*HUMECTER *les entrailles par des remèdes rafraîchissants. S'*HUMECTER *la poitrine.* (Acad.)

— Pop. *S'humecter le gosier*, boire.

HUMECTEUR, n. m. Pron. *u-mèk-teur*. — Techn. Ustensile en usage dans les papeteries.

* **HUMER**, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sumere*, prendre ; lat.) Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine : HUMER *un bouillon.* HUMER *un œuf.* (Acad.)

— *Humer l'air, le vent, le brouillard*, s'exposer à l'air, au vent, au brouillard, de telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons.

— Par extens. *Humer l'odeur des mets*, les flairer avec délices.

— Par anal. Aspirer : *Il tira sa tabatière, l'ouvrit, y prit une pincée de tabac, qu'il se mit à* HUMER *en cherchant les premières phrases de son discours.* (H. de Balzac.)

HUMÉRAIRE, adj. des 2 g. (*humerus*, épaule ; lat.) Anat. Qui a rapport à l'humérus.

HUMÉRAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'épaule : *Muscle* HUMÉRAL. *Artère* HUMÉRALE. (Acad.)

— N. m. Anc. Le dos ou la partie postérieure de la cuirasse.

HUMÉRO-CUBITAL, ALE, adj. Pron. *u-mé-ro-kubi-tal*. — Anat. Qui appartient à l'humérus et au cubitus.

HUMÉRUS, n. m. (m. lat. épaule.) Pron. *u-mé-russ*. — Anat. L'os du bras depuis l'épaule jusqu'au coude.

HUMEUR, n. f. (*humor* ; lat., m. sign.) Pron. *u-meur*. — Toute substance fluide qui se trouve ou circule dans un corps organisé, et qui contient ordinairement des éléments anatomiques en suspension : HUMEUR *subtile.* HUMEUR *grossière.* HUMEUR *visqueuse. Les* HUMEURS *du corps humain sont la lymphe, le sang, le chyle, la bile, etc. L'altération des* HUMEURS *cause diverses maladies.* (Acad.)

— *Humeurs constituantes*, le sang, le chyle, la lymphe, etc. || *Humeurs sécrétées*, la salive, la sueur,

le lait, le venin, etc. || *Humeurs excrémentitielles*, l'urine, les matières fécales, etc.

— Vulg. Les humeurs du corps que l'on croit viciées : HUMEUR *âcre*. HUMEUR *mordicante*. HUMEUR *maligne*. HUMEUR *dartreuse*. HUMEURS *corrompues*. HUMEURS *peccantes*. HUMEURS *superflues*. *Mauvaises* HUMEURS. *Être plein d'*HUMEURS. *Abonder en* HUMEURS. (Acad.)

— *Humeurs froides*, les écrouelles ; on les appelle ainsi parce qu'elles se forment sans inflammation : *Avoir des* HUMEURS FROIDES. *Être attaqué d'*HUMEURS FROIDES. (Acad.)

— Anat. *Humeur aqueuse*, liquide de l'œil, dans lequel l'iris nage, et qui sépare la cornée du cristallin. || *Humeur vitrée*, substance claire et d'une consistance gélatineuse renfermée entre le cristallin et le fond de l'œil. || *Humeurs cristalline*, humeur de l'œil, qui est solide et transparente comme du cristal.

— Mor. Certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle : *L'*HUMEUR *fait décider les plus grandes choses par les plus petites raisons ; elle obscurcit tous les talents, rabaisse le courage, rend un homme inégal, faible, vil et insupportable.* (Fén.) *Le bonheur et le malheur des hommes ne dépend pas moins de leur* HUMEUR *que de la fortune.* (La Rochef.) HUMEUR *noire, atrabilaire, mélancolique. Être d'*HUMEUR *douce, fâcheuse, d'*HUMEUR *égale, inégale, d'*HUMEUR *enjouée, chagrine. Incompatibilité d'*HUMEURS. (Acad.) *Il a l'*HUMEUR *facile.* (La Rochef.) *Le riche coloris qui nuançait sa figure ajoutait encore à son air de bonne* HUMEUR. (H. de Balz.)

..... J'aimais cette *humeur* enjouée
Qui ne la quittait pas de toute la journée. (Coll. d'Harl.)
Elle est d'une *humeur* douce, et son cœur trop discret
Voulait à toute force en garder le secret. (Mol.)
Il vient, l'on festine, l'on mange,
Chacun étant en belle *humeur*. (La F.)

Ne craignez rien. Rassurez-vous. Vous n'êtes pas bien informé de mon HUMEUR. (Campistr.)

J'aime qu'à mon *humeur* un valet se conforme.
Toi, tu me sers toujours avec le même soin ;
Toujours auprès de moi je te trouve au besoin. (C. d'Harl.)

Il y a des gens que ma santé met de mauvaise HUMEUR. (Scribe.) *Il eût fallu alors sur le trône un prince de l'*HUMEUR *du grand Frédéric.* (De Tocquev.)

— Fam. *Être en humeur de*, suivi d'un infinitif, être en disposition de faire une chose actuellement : *Il* EST EN HUMEUR DE FAIRE *tout ce qu'on veut.* (Acad.)

— *Être d'humeur à*, suivi d'un infinitif, être dans la disposition habituelle de faire quelque chose. *N'être pas* D'HUMEUR *à se laisser gouverner.* (Acad.)

Je ne *suis* pas *d'humeur à souffrir* vos injures.

— Absol. Humeur chagrine, mauvaise humeur. *Cet homme a toujours de l'*HUMEUR. *Cela lui donne beaucoup d'*HUMEUR. *Mettre de l'*HUMEUR *à ce que l'on fait. Prendre de l'*HUMEUR. *L'*HUMEUR *est une inégalité qui dispose à l'impatience.* (Vauv.) *Les moments d'*HUMEUR *sont ordinaires à ceux que rien n'oblige à se contraindre* (Mass.) *Les enfants des sauvages n'ont ni caprices ni* HUMEURS, *parce qu'ils ne désirent que ce qu'ils savent pouvoir obtenir.* (Chateaubr.) *Il aimait à voir les gens contents, et prenait de l'*HUMEUR *quand on se présentait à lui avec un visage chagrin.* (Thiers.)

— Dépit secret : *Agir avec* HUMEUR. *Plein d'*HUMEUR. *Sans* HUMEUR.

— Fantaisie, caprice : *Chacun a ses* HUMEURS. *C'est une mauvaise* HUMEUR *qui lui a pris. Essuyer les mauvaises* HUMEURS *de quelqu'un.* (Acad.)

... C'est la nature et l'*humeur* des personnes,
Et non la qualité, qui rend les choses bonnes. (Regn.)

— Fam. *C'est un homme d'humeur*, c'est un homme capricieux et d'humeur inégale.

— *C'est un homme qui a une grande égalité d'humeur*, c'est un homme d'un caractère très-égal.

— Fam. *N'avoir ni humeur ni honneur*, se dit d'une personne que les affronts ne touchent plus, et qui a perdu tout sentiment d'honneur.

Syn. Humeur, fantaisie, caprice. *L'humeur* tient plus au tempérament ; le *caprice* tient plus à l'esprit ; la *fantaisie* tient plus aux accidents. Une personne atteinte de quelque affection maladive a de l'*humeur*, un enfant gâté a des *caprices* ; une femme enceinte a des *fantaisies*.

HUMIDE, adj. des 2 g. (*humidus* ; lat., m. sign.) Pron. *u-mid*. — Moite, qui est abreuvé, qui est imprégné, chargé de quelque substance ou vapeur aqueuse : *La terre est encore tout* HUMIDE. *Un linge* HUMIDE. *Un lieu* HUMIDE. *Une chambre* HUMIDE. *La température, le temps est* HUMIDE. (Acad.)

— Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau ; il se dit par oppos. à sec.

— Poétiq. *L'humide élément*, l'eau. || *Les humides plaines, l'humide empire*, la mer.

— *Temps humide*, temps pluvieux.

— Vulg. *Cerveau humide*, se dit de la membrane pituitaire, lorsqu'elle abonde en sérosités : *Il est obligé de se moucher souvent, il a le cerveau très-*HUMIDE.

— *Tempérament humide*, tempérament qui abonde en pituite : *Il est d'un tempérament fort* HUMIDE.

— N. m. Phys. anc. Une des premières qualités : *L'*HUMIDE *est opposé au sec.*

— Anc. méd. *Humide radical*, sorte de fluide imaginaire qu'on supposait être le principe de la vie dans l'homme.

HUMIDEMENT, adv. Pron. *u-mid-man*. — Il n'est guère usité que pour signifier, dans un lieu humide : *Être logé* HUMIDEMENT. (Acad.)

HUMIDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Humidier : *Parchemin* HUMIDIÉ.

HUMIDIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *u-mi-dié*. — Techn. Humecter les parchemins, les peaux, afin de leur donner une préparation.

HUMIDITÉ, n. f. Pron. *u-mi-di-té*. — Qualité de ce qui est humide : *L'*HUMIDITÉ *de la terre, de l'air, du temps. L'*HUMIDITÉ *du cerveau. Un lieu bas, sujet aux* HUMIDITÉS *de l'air et de la terre.* (Acad.) *L'*HUMIDITÉ *des pieds est une des causes les plus fréquentes des indispositions et même des maladies des enfants.* (Dupanl.)

— État d'un corps qui est imbibé d'eau et qui a de la disposition à en communiquer une partie aux corps environnants : *Le fer se décompose par l'*HUMIDITÉ *comme par le feu.* (Buff.)

— Moiteur : *L'*HUMIDITÉ *est dangereuse.*

HUMIFUSE, adj. des 2 g. (*humus*, terre ; *fusus*, couché ; lat.) Il se dit des plantes ou des parties de plantes qui sont appliquées à la surface du sol, en tous sens, sans pousser de radicules.

HUMILIANT, part. prés. du v. Humilier.

HUMILIANT, ANTE, adj. Qui humilie, qui mortifie, qui cause de la confusion, de la honte : *Cela est* HUMILIANT. *C'est une chose bien* HUMILIANTE *pour son amour-propre. Une réprimande* HUMILIANTE. (Acad.) *La vue de toutes ces misères est* HUMILIANTE *pour l'orgueil humain.* (Volt.) *Il se rappelait la scène* HUMILIANTE *dont il avait été le principal auteur.* (Scribe.)

HUMILIATION, n. f. (*humiliatio* ; lat., m. sign.) Pron. *u-mi-li-a-cion*. — Action par laquelle on s'humilie, on est humilié ; état d'une personne humiliée, mortifiée : *Être dans l'*HUMILIATION. *Tomber dans l'*HUMILIATION. *Je n'ai pu le voir dans une si grande* HUMILIATION *sans lui pardonner. C'est le comble de l'*HUMILIATION. (Acad.) *Il n'attendit qu'une occasion de se soustraire à cette* HUMILIATION. (Didor.) *Plus l'orgueil est excessif, plus l'*HUMILIATION *est amère.* (Mass.) *L'*HUMILIATION *qui nous vient d'autrui est un outrage.* (La Harpe.)

— Il se dit aussi des choses qui donnent de la confusion, de la mortification : *Recevoir les* HUMILIATIONS *que Dieu nous envoie. Il a essuyé une grande* HUMILIATION. (Acad.)

= Au pl. Pratiques religieuses qui humilient, fortifient : *La reine aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et ses* HUMILIATIONS (Boss.)

HUMILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Humilier : *Personne* HUMILIÉE. *Les hommes qui n'ont que de l'esprit sont les rivaux* HUMILIÉS *des hommes de génie.* (Helv.)

Son trône est entouré de rois *humiliés*. (Rac.)

— Mystiq. *Cœur contrit et* HUMILIÉ. *L'âme* HUMILIÉE *sous la main de Dieu.* (Acad.)

HUMILIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*humiliare* ; lat., m. sign.) Pron. *u-mi-li-é*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous humiliions, vous humiliiez*. — Abaisser, mortifier, donner de la confusion : *Dieu* HUMILIE *les superbes.* HUMILIER *l'orgueil, la fierté, l'audace de quelqu'un.* (Acad.) *Dieu l'*A HUMILIÉ *devant les hommes pour l'élever jusqu'à lui.* (Fléch.) *Le roi de Suède ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'*AVOIR *secouru son allié et* HUMILIÉ *son ennemi.* (Volt.)

Ne puis-je pas d'Achille *humilier* l'audace ? (Rac.)

— Mystiq. HUMILIER *son cœur.* (Acad.) HUMILIER *son esprit devant Dieu.* (Boss.)

= **S'humilier**, v. pr. S'abaisser : *Dois-je m'*HUMILIER *à ce point ?* S'HUMILIER *devant Dieu.* HUMILIEZ-VOUS *devant les décrets du ciel.* (Acad.)

Vous voulez que le roi s'abaisse et *s'humilie*. (Rac.)

Heureux le prince qui S'EST HUMILIÉ *sous la main de Dieu, dans le temps même que l'adulation semblait le mettre au-dessus de l'homme !* (Mass.)

— Par anal. Prendre un ton moins élevé :

Il faut qu'en cent façons, pour plaire, il se replie ;
Que tantôt il s'élève, et tantôt *s'humilie*. (Boil.)

— Se mortifier mutuellement : *Ces deux personnes ne cherchent qu'à s'*HUMILIER.

HUMILITÉ, n. f. (*humilitas* ; lat., m. sign.) Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse, qui réprime en nous les mouvements de l'orgueil : *Grande, profonde* HUMILITÉ. *Être rempli d'*HUMILITÉ. *Donner de grands exemples d'*HUMILITÉ. (Acad.) *L'*HUMILITÉ *est un sentiment de notre bassesse devant Dieu.* (Vauv.) *L'*HUMILITÉ *chrétienne condamne l'orgueil de beaucoup de chrétiens.* (Ch. Nod.)

— Fam. Déférence, soumission, abaissement : *Je l'en ai prié en toute* HUMILITÉ. *Je confesse en toute* HUMILITÉ *que...* (Acad.)

HUMORAL, ALE, adj. Pron. *u-mo-ral*. — Méd. Qui a rapport aux humeurs : *Vice* HUMORAL. *Fièvre* HUMORALE. (Acad.) *Les humoristes faisaient consister l'essence de la maladie dans les altérations des liquides. Dans l'exposition des symptômes, leur langage était encore tout* HUMORAL. (Chomel.)

HUMORISME, n. m. Pron. *u-mo-rism*. — Méd. Doctrine médicale qui attribue la cause des maladies à l'altération des humeurs : *L'*HUMORISME *n'a presque plus de partisans.* (Acad.) *Pendant le règne de l'*HUMORISME, *le siège primitif de la plupart des maladies était dans un des fluides qui entrent dans l'organisation du corps humain.* (Chomel.)

HUMORISTE, adj. des 2 g. Fam. Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre : *Un homme, une femme* HUMORISTE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* HUMORISTE.

— Méd. Médecin partisan de la doctrine médicale connue sous le nom d'humorisme : *Les* HUMORISTES *expliquaient d'après l'altération des humeurs la liaison des symptômes et leur succession.* (Chomel.)

HUMOUR, n. m. (m. angl.) Pron. *u-mour*. — Heureuse disposition d'esprit ; gaieté fine, spirituelle et légèrement satirique.

HUMUS, n. m. (m. lat.) Pron. *u-muss*. — Terre végétale ; celle qui forme la couche fertile de toutes les contrées : *Une couche d'*HUMUS. *L'*HUMUS *est ordinairement en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés.* (Acad.) *La statistique accuse plusieurs millions d'hectares en jachère dont certaines parties offrent sept ou huit pieds d'*HUMUS. (H. de Balz.)

* **HUNE**, n. f. Pron. *hunn*. — Mar. Sorte de plate-forme élevée en saillie sur les élongis des bas mâts, et sur laquelle, quand on est en mer, on fait monter ordinairement un matelot pour découvrir de plus loin : *Les* HUNES *d'un navire. Monter à la* HUNE. *Grande* HUNE. HUNE *de misaine.* HUNE *d'artimon.* (Acad.) *Ma retraite pendant le jour était la* HUNE *du grand mât.* (Chateaubr.)

— Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

* **HUNIER**, n. m. Mar. Voile enverguée et gréée sur l'avant des mâts de hune : *Grand* HUNIER. *Petit* HUNIER.

* **HUPPE**, n. f. (*upupa* ; lat., m. sign.) Zool. Oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête : *La* HUPPE *d'Afrique. La* HUPPE *vulgaire.* || V. *Pupet*.

— Touffe de plumes que porte cet oiseau et qui orne la tête de quelques autres : *La* HUPPE *d'une alouette.* (Acad.)

— Par anal. Sorte d'aigrette qui imite la huppe des oiseaux.

* **HUPPÉ, ÉE**, adj. Qui a une huppe sur la tête : *Alouette* HUPPÉE.

— Fig. et fam. Riche, notable, de haut parage : *Des gentilshommes, et des plus* HUPPÉS, *des plus haut* HUPPÉS. *Il y avait quantité de femmes, et des plus* HUPPÉES. (Acad.) *Des jeunes gens des mieux bâtis et des plus* HUPPÉS. (Danc.) *Il n'y a pas de Manceau, si* HUPPÉ *qu'il puisse être, à qui vous ne donniez aisément quinze et bisque.* (Campistr.)

— Fam. Habile, adroit, fin :

.... Ne vous tourmentez point :
Bien *huppé* qui pourra m'attraper sur ce point. (Mol.)

— Prov. et fig. *Les plus huppés y sont pris*, ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

* **HURASSE**, n. m. Techn. Anneau qui supporte le bout du manche du marteau de forge.

* **HURE**, n. f. Tête de certains animaux : *Une* HURE *de sanglier. La* HURE *d'un saumon, d'un brochet.* (Acad.) *Il était assis contre un gros arbre, le poil hérissé, l'œil en feu, la* HURE *baissée.* (L. Viardot.) || Il se dit le plus souv. de la tête séparée du corps.

— Fig. et fam. *Il a une vilaine hure*, se dit d'un

homme qui a les cheveux mal peignés et fort hérissés.

— Techn. Espèce de brosse garnie de tous les côtés, et adaptée à un manche. || Morceau de bois qui porte une sonnette, et qui roule sur des tourillons.

* **HURHAU**, interj. V. HUE.

* **HURLANT**, part. prés. du v. Hurler : *Ceux qui étaient attaqués de la mélancolie erraient la nuit, en* HURLANT *autour des tombeaux.* (Volt.)

Les loups *hurlant* dans l'ombre épouvantent nos murs. (Delille.)

* **HURLANT, ANTE**, adj. Qui possède la faculté de hurler : *Des animaux* HURLANTS.

Crains d'aborder la plaine où le sabbat s'assemble,
Où les démons *hurlants* viennent danser ensemble. (V. H.)

* **HURLEMENT**, n. m. Cri prolongé que fait entendre le loup, et quelquefois aussi le chien : *On entendait toute la nuit le* HURLEMENT *des loups. Le* HURLEMENT *des chiens. Les chiens poussaient des* HURLEMENTS *affreux.* (Ac.) *On n'entend dans ces affreuses solitudes que les* HURLEMENTS *des ours qui cherchent une proie.* (Lacép.)

— Par anal. Cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. : *Elle fit entendre des* HURLEMENTS *lorsqu'on lui apprit la mort de son fils. Il poussait des* HURLEMENTS *de rage.* (Acad.)

Des enfants de Lévi la troupe consternée
En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (Rac.)

* **HURLER**, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*ululare*; lat., m. sign., fait par onomatopée.) Pron. *hur-lé.* — Il se dit des loups et des chiens lorsqu'ils font entendre un cri prolongé : *On entend les loups* HURLER. *Ce chien a* HURLÉ *toute la nuit.* (Acad.)

Sa cloche en gémissant le pleura dans les airs,
Et, mêlant à ses glas des aboiements funèbres,
Son chien qui l'appelait *hurla* dans les ténèbres. (Lam.)

— Prov. *Hurler avec les loups*, adopter les mœurs, les opinions de ceux avec qui l'on vit, au milieu desquels on se trouve : *Quand on ne sait pas* HURLER AVEC LES LOUPS, *il ne faut pas vivre avec eux.* (M^me^ Staël.) *Les hommes faibles* HURLENT AVEC LES LOUPS, *braient avec les ânes, bêlent avec les moutons.* (M^me^ Roland.)

— Par anal. Il se dit des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. : *Il ne crie pas, il* HURLE. HURLER *de rage.* (Acad.)

— Par exagér. Parler avec emportement, avec le ton de la fureur : *Cet avocat a tant* HURLÉ *qu'il en a perdu la voix. Une tourbe fanatique* HURLAIT *sans cesse contre lui.* (Acad.) *Les places sont remplies d'une multitude qui s'agite, qui menace, qui* HURLE. (Rayn.)

— Il se dit quelquefois de choses qui ne peuvent aller ensemble : *Ces mots* HURLENT *de se trouver ensemble.* (Volt.) *Mon goût d'artiste me défend de faire* HURLER *les couleurs, d'allier des choses disparates.* (H. de Balz.)

— Par anal. *La mer n'est jamais calme, le vent n'est jamais pur, le vent* HURLE *sans fin.* (Ph. Chasles.)

— Poétiq. : HURLER *un cantique. Des forcenés* HURLAIENT *des arrêts de mort mêlés à des cris de victoire.* (Ch. Nod.)

Des héros de son sexe un essaim frémissant
Hurle son chant barbare aux monts hyperborées. (Del.)

* **HURLEUR**, n. m. Celui qui hurle.

— Zool. Espèce de singe d'Amérique à voix très-forte.

HURLUBERLU, ou **HURLUBRELU**, n. m. Pron. *ur-lu-ber-lu* ou *ur-lu-bre-lu.* — Fam. Homme inconsidéré, brusque, étourdi : *C'est un* HURLUBERLU. *Agir en* HURLUBERLU. (Acad.)

— Anc. Coiffure en usage au dix-septième siècle.

— Adj. Qui est étourdi, inconsidéré, fantasque :

Vous ne connaissez, vous, qu'un gros amour champêtre,
Trop content quand il a les cinq sens pour appui;
Amour *hurlubrelu*, qui va tout devant lui. (Piron.)

— Adv. Inconsidérément, brusquement : *Entrer* HURLUBERLU.

* **HURON**, n. m. Peuple sauvage.

— Fig. Homme incivil, grossier : *C'est un vrai* HURON.

* **HURTAGE**, n. m. Mar. Droit d'ancrage.

HURTEBILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Hurtebiller : *Brebis* HURTEBILLÉE.

HURTEBILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ur-te-bi-ier.* — Accoupler les béliers et les brebis.

* **HUSSARD**, n. m. (*husz*, vingt, *ar*, prix, solde; hongr.) Soldat d'un corps de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise : *Colonel, capitaine de* HUSSARDS. *Il a servi dans les* HUSSARDS. *Des* HUSSARDS *furent envoyés à la découverte.*

— On disait autrefois et quelques-uns disent encore *houssard*; d'autres, en plus grand nombre, disent *housard.* (Acad.)

* **HUSSARDE (A LA)**, loc. adv. A la manière des hussards.

— Prov. *Vivre à la* HUSSARDE, vivre de pillage.

— *Couper les crins des chevaux à la hussarde*, les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête.

HUSSARDE, n. f. Espèce de danse d'origine hongroise

* **HUSSITE**, n. m. Membre d'une secte chrétienne fondée par Jean *Hus*, qui renouvela les doctrines des Vaudois au commencement du XV^e^ siècle.

HUSTINGS, n. m. pl. (m. ang.) Assemblée tumultueuse et en plein air, dans laquelle les candidats à la chambre des communes viennent haranguer les électeurs : *Scènes turbulentes des* HUSTINGS. *Se présenter aux* HUSTINGS.

HUTIN, adj. m. Anc. Mutin; il n'est usité que dans cette dénomination *Louis le* HUTIN.

* **HUTTE**, n. f. (*hütte*, maisonnette; allem.) Petite loge faite grossièrement avec de la terre, du bois, de la paille, etc. : *La* HUTTE *d'un berger. La* HUTTE *d'un pauvre paysan. Des* HUTTES *de sauvage.* (Acad.) *Il n'y a point d'Indien si misérable qui, sous sa* HUTTE *d'écorce, n'entretienne une superbe idée de sa valeur individuelle.* (De Tocq.) *Un sauvage tient plus à sa* HUTTE *qu'un prince à son palais.* (Chateaub.)

— Chass. Loge ambulante dans laquelle se cache le chasseur, et particul. l'oiseleur pour la pipée.

* **HUTTÉ, ÉE**, part. pass. du v. Hutter : *Soldats* HUTTÉS. (Acad.) *Il n'était guère que quatre heures après midi lorsque nous fûmes* HUTTÉS. (Chateaub.)

* **HUTTER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *hu-té.* — Anc. mar. Amener les voiles d'un bâtiment qui éprouve une tempête étant à l'ancre.

— *Hutter les vergues*, les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix.

* **HUTTER (SE)**, v. pron. Faire une hutte pour se loger : *Ils* SE HUTTÈRENT. *A peine les soldats eurent-ils le temps de* SE HUTTER. || En parl. des soldats, on dit plus souv., *Se baraquer.* (Acad.)

* **HUTTEUR**, n. m. Chass. Celui qui chasse à la hutte.

* **HUZZA**, interj. Cri de joie en usage parmi le peuple et les matelots anglais.

— Substantiv. : *Il fut accueilli par un* HUZZA *général, par de nombreux* HUZZAS. (Acad.) *La flottille fait le tour du bâtiment étranger, qui la salue d'un triple* HUZZA. (A. Jal.) *Le peuple attroupé sous mes fenêtres fait retentir l'air de* HUZZAS. (Chateaubr.) || V. HOURRA.

HYACINTHE, n. f. (ὑάκινθος, jacinthe; gr.) Pron. *i-a-caintt.* — Pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge : HYACINTHE *d'Orient.* HYACINTHE *d'Allemagne. Leurs lames de sabre, brillantes comme le diamant, devenaient rouges comme l'*HYACINTHE. (Lam.)

— Pharm. *Confection d'hyacinthe*, sorte d'électuaire dans la composition duquel il entre des pierres d'hyacinthe.

— Bot. Plante. || V. JACINTHE.

— Adj. des 2 g. Qui est d'un bleu tirant sur le violet.

HYACINTHIN, INE, adj. Qui a la couleur de l'hyacinthe; qui a rapport à l'hyacinthe.

HYADES, n. f. pl. (ὑάδες; gr., m. sign.) Pron. *i-ad.* — Astr. Assemblage d'étoiles placé sur le front du taureau : *Les anciens croyaient que le lever et le coucher des* HYADES *étaient toujours accompagnés de pluie.* (Acad.)

— Poétiq. : *Les sombres, les tristes, les pluvieuses* HYADES.

HYALE, n. f. Zool. Genre de mollusques dont le corps enfoncé dans de petites coquilles en forme de cornets.

HYALÉON, n. m. (ὕαλος, verre; gr.) Pron. *i-a-lé-on.* — Pathol. Humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALIN, INE, adj. (ὕαλος, verre; gr.) Pron. *i-a-lin.* — Qui ressemble à du verre; qui en a la transparence.

HYALITE, n. f. Min. Variété de quartz qui ressemble à du verre.

— Méd. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALOGRAPHIE, n. f. (ὕαλος, verre; γράφω, écrire; gr.) Didact. Mode de reproduction d'un dessin à l'aide d'un carreau de vitre.

HYALOÏDE, adj. des 2 g. (ὕαλος, verre; et εἶδος, ressemblance; gr.) Qui ressemble à du verre : *Corps, membrane* HYALOÏDE.

— Anat. Il se dit d'une des humeurs de l'œil et de la membrane qui l'enveloppe : *Le corps vitré ou* HYALOÏDE *occupe la plus grande partie de la cavité formée par les membranes de l'œil.* (Lecoq.)

— N. f. Membrane extérieure de l'œil : *La capsule cristalline est beaucoup plus épaisse que la lame de l'*HYALOÏDE *qui l'enveloppe.* (Lecoq.)

— Min. Pierre précieuse qui tient du cristal.

HYALOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *i-a-loi-diain, diène.* — Anat. Qui a rapport à la membrane hyaloïde.

— *Canal hyaloïdien*, canal creusé dans le corps vitré.

HYALOÏDITE, n. f. Méd. Inflammation de l'hyaloïde.

HYALOTÈRE, n. m. (ὕαλος, verre; τείρω, user; gr.) Pron. *i-a-lo-tèr.* — Phys. Instrument à l'aide duquel on fait passer une étincelle électrique à travers une plaque de verre.

HYALURGIE, n. f. (ὕαλος, verre; ἔργον, travail; gr.) Art de la fabrication du verre.

HYALURGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-a-lur-gik.* — Qui a rapport à la fabrication du verre.

HYBRIDATION, n. f. Pron. *i-bri-da-cion.* — Bot. État, croissance d'une plante formée de deux espèces.

— Bot. Animal produit par deux espèces différentes.

HYBRIDE, adj. des 2 g. (ὕβρις, métis; gr.) Pron. *i-brid.* — Zool. et Bot. Qui est né, provenu de deux espèces différentes : *Les mulets sont des animaux* HYBRIDES. *Plante* HYBRIDE. *Variétés* HYBRIDES. || Il se dit le plus souv. des plantes.

— Par analog. : *L'aspect de cette église, si imposant qu'il soit, est* HYBRIDE *et discordant.* (V. Hugo.)

— Gramm. Il se dit des mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes; tels sont les mots : *Monocle, Bureaucratie, Choléra-morbus*, etc.

— Substantiv. : Animal provenant de deux races de deux espèces différentes : *Les* HYBRIDES *sont stériles.* (Acad.)

— Bot. Fleurs obtenues de deux espèces variées.

— *Hybride congénère*, plante qui provient de deux espèces du même genre. || *Hybride bigénère*, celle qui provient de l'union de deux espèces de genre différent.

HYBRIDITÉ, n. f. Zool. et Bot. Condition d'un être organisé qui est le produit de deux espèces différentes.

— Gramm. Qualité d'un mot formé d'éléments empruntés à deux langues.

HYDATIDE, n. f. (ὑδατίς, cloche d'une matière aqueuse; gr.) Zool. Genre de vers intestinaux : *La présence de certains animaux parasites, dans le corps humain, comme les* HYDATIDES, *est une cause déterminante de maladie.* (Chomel.)

— Chir. Tumeur enkystée qui contient un liquide aqueux et transparent; vésicule qui se développe dans les organes sans adhérer à leur tissu.

— Min. Pierre précieuse de couleur d'eau.

HYDATIDEUX, EUSE, adj. Pron. *i-da-ti-deu, deuz.* — Pathol. Qui est causé par des hydatides.

* **HYDATIDOCÈLE**, n. f. (ὑδατίς, et κήλη, tumeur; gr.) Chir. Tumeur formée par des hydatides.

HYDATIS, n. m. (ὑδατίς; gr.) Pron. *i-da-tiss.* — Chir. Tumeur graisseuse de la paupière supérieure.

HYDATISME, n. m. (ὑδατίς; gr.) Pron. *i-da-tism.* — Méd. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans une cavité.

HYDATOÏDE, adj. des 2 g. (ὑδατίς, et εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *i-da-to-id.* — Anat. Qui ressemble à de l'eau.

— N. f. Humeur entre l'uvée et la cornée.

HYDATOSCOPIE, n. f. (ὕδωρ, ὕδατος, eau, et σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *i-da-toss-ko-pi.* — Ant. Art de connaître l'avenir au moyen de l'eau; divination par l'eau.

HYDNE, n. m. (ὕδνον, truffe; gr.) Pron. *idn.* — Bot. Genre de champignons à chapeau hérissé inférieurement de papilles nombreuses.

HYDRACHNE, n. f. (ὕδωρ, eau, et ἀράχνην, araignée; gr.) Pron. *i-drakn.* — Zool. Genre d'Arachnides renfermant des araignées très-petites, qui vivent dans les eaux stagnantes.

HYDRACIDE, n. m. Pron. *i-dra-cid.* — Chim. Composé binaire formé par la combinaison de l'hydrogène avec un métalloïde : *L'hydrogène ne forme jamais qu'un seul* HYDRACIDE *avec le même radical ou le même corps simple.* (Pelouze.)

HYDRAGOGUE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau; ἄγω, je chasse; gr.) Pron. *i-dra-gogh.* — Méd. Il se dit des médicaments auxquels on attribuait la propriété

de faire écouler la sérosité épanchée dans les différentes cavités du corps ou dans le tissu cellulaire.

— N. m. : *Donner des* HYDRAGOGUES *à un malade.*

HYDRALCOOL, n. m. (ὕδωρ, eau ; gr., et *alcool.*) Pron. *i-dral-ko-ol.* — Pharm. Eau-de-vie, alcool au-dessous de 22 degrés.

HYDRALCOOLATURE, n. f. Pharm. Teinture préparée avec un mélange d'alcool et d'eau.

HYDRANGÉE, n. f. (ὕδωρ, eau ; ἀγγεῖον, vase ; gr.) Bot. Arbrisseau élégant de la famille des Saxifragées.

HYDRANOSE, n. f. Méd. Infiltration ou épanchement de sérosité.

HYDRARGURE, n. m. (ὑδράργυρος, mercure ; gr.) Chim. Amalgame du mercure et d'un autre métal.

HYDRARGYRE, n. m. (ὕδωρ, eau ; ἄργυρος, argent ; gr.) Zool. Genre de poissons osseux des eaux douces de la Caroline.

HYDRARGYRIDE, adj. des 2 g. (ὑδράργυρος, mercure ; gr.) Chim. Qui ressemble au mercure.

= **Hydrargirides**, n. m. pl. Amalgames de mercure.

HYDRARGYRIE, n. f. (ὑδράργυρος, mercure ; gr.) Méd. Éruption cutanée produite par l'administration intérieure ou extérieure des préparations mercurielles.

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE, adj. des 2 g. (ὑδράργυρος, mercure ; πνεῦμα, souffle, air ; gr.) Chim. Il se dit des appareils disposés de manière à permettre de recueillir les gaz sur le mercure.

HYDRARGYROSE, n. f. Méd. Friction mercurielle.

HYDRARSENIATE, n. m. Min. Arseniate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE ou **HYDRARTHROSE**, n. f. Pathol. Hydropisie articulaire, qui provient ordinairement à la suite de coups, de chutes, et qui s'observe très-souvent aussi chez les individus lymphatiques : *Les expériences sur les* HYDRARTHROSES *sont de nature à fournir à la pratique chirurgicale d'utiles lumières.* (Milne-Edwards.)

HYDRATE, n. m. (ὕδωρ, eau ; gr.) Chim. Nom générique des corps composés d'eau et d'un autre corps, comme un oxyde métallique : *La pierre à cautère est un* HYDRATE *de potasse. Les oxydes sont précipités des sels par les bases alcalines à l'état d'*HYDRATE. (Acad.)

HYDRATÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est combiné avec l'eau : *Minerai de fer* HYDRATÉ. (Acad.)

HYDRAULIQUE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; αὐλός, tuyau ; gr.) Pron. *i-dro-lik.* — Il se dit en parl. de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux, et des machines qui servent à cet objet : *Science* HYDRAULIQUE. *Machine* HYDRAULIQUE. (Acad.)

— *Orgue hydraulique*, orgue qui joue par le moyen de l'eau.

— Constr. *Mortier hydraulique*, mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau. || *Chaux hydraulique*, chaux mêlée de silice, susceptible de former une pâte qui, comme le mortier hydraulique, a la propriété de durcir dans l'eau.

— Archit. *Colonne hydraulique*, colonne dont le fût est formé par une chute d'eau.

— N. f. Science qui a pour objet d'élever et de conduire les eaux : *Cet homme entend parfaitement l'*HYDRAULIQUE. (Acad.)

HYDRE, n. f. (ὕδωρ, eau ; gr.) Pron. *idr.* — Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs : *Les* HYDRES *mangent le petit poisson.*

— Myth. Serpent fabuleux que les poëtes feignaient avoir sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une : *Hercule tua* L'HYDRE *de Lerne.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. Mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire : L'HYDRE *des factions. Cette faction est une* HYDRE *à cent têtes. C'est une* HYDRE *toujours renaissante.* (Acad.)

Rome a pour ma ruine une *hydre* trop fertile :
Une tête coupée en fait renaître mille. (Corn.)

— Blas. Couleuvre, serpent d'eau à sept têtes.

— N. f. pl. Zool. Genre de Polypes nus, appelés aussi *Polypes d'eau douce.*

— Astr. *Hydre femelle*, constellation de l'hémisphère austral ; elle s'étend au-dessous du Lion, de la Vierge et de la Balance. || *Hydre mâle*, constellation méridionale, qui ne paraît point dans nos contrées.

— Mécan. *Hydre hydraulique*, machine pour procurer une chute d'eau.

HYDRÉLÉON, n. m. (ὕδωρ, eau ; ἔλαιον, huile ; gr.) Pharm. Mélange d'huile et d'eau.

HYDRENTÉROCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; ἔντερον, intestin ; κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *i-dran-téro-cèl.* — Chir. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRHÉMIE, n. f. Méd. État dans lequel le sang contient plus de sérosité que de coutume.

HYDRIODATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base salifiable.

HYDRIODURE, n. m. Chim. Combinaison d'iode et d'hydrogène avec un autre corps simple.

HYDROA, n. f. (ὕδωρ, eau ; gr.) Méd. Échauboulure ; éruption de petits boutons rouges à la peau.

HYDRO (ὕδωρ, eau ; gr.). Mot qui entre dans la formation d'un grand nombre de mots composés ; c'est l'abréviation d'*hydrogène* en chimie et en physique ; mais en géologie, en histoire naturelle et en médecine, il s'ajoute aux noms des substances dans lesquelles l'*eau* entre comme élément.

HYDROBASCULE, n. m. Pron. *i-dro-bass-kul.* — Mécan. Appareil pour éviter la perte d'eau qu'occasionne le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; βαίνω, marcher ; gr.) Zool. Qui marche dans l'eau.

— N. m. Le merle d'eau.

HYDROBATRACIEN, adj. m. (ὕδωρ, eau ; βάτραχος, grenouille ; gr.) Pron. *i-dro-ba-tra-ciain.* — Zool. Il se dit des reptiles batraciens qui vivent habituellement dans l'eau.

= **Hydrobatraciens**, n. m. pl. Famille de reptiles, comprenant ceux qui vivent habituellement dans l'eau ou dans des lieux humides.

HYDROBICARBURE, n. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple.

HYDROBISULFATE, n. m. Chim. Hydrosulfate contenant deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBLÉPHARON, n. m. (ὕδωρ, eau ; βλέφαρον, paupière ; gr.) Pron. *i-dro-blé-faron.* — Méd. Hydropisie des paupières.

HYDROBORIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore.

HYDROBRANCHE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; βράγχια, branchies ; gr.) Zool. Qui a des branchies propres à respirer l'eau.

= **Hydrobranches**, n. m. pl. Famille de mollusques.

HYDROBROMATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bromhydrique avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène. || On dit aussi, *Bromhydrique.*

HYDROCARBONATE, n. m. Chim. Carbonate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDROCARBONÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est composé d'eau et de carbone.

HYDROCARBURE, n. m. Chim. Composition d'hydrogène et de carbone, avec un autre corps simple.

HYDROCARDIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; καρδία, cœur ; gr.) Méd. Hydropisie du péritoine. || V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; κήλη, tumeur ; gr.) Pathol. Tumeur formée par un amas de sérosité, soit dans le tissu cellulaire du scrotum, soit dans une des enveloppes du testicule ou du cordon des vaisseaux spermatiques : *Avoir une* HYDROCÈLE. *Faire la ponction pour guérir une* HYDROCÈLE. (Acad.) *Il est souvent bien difficile de distinguer l'*HYDROCÈLE *compliquée d'un épaississement cartilagineux de la tunique vaginale, du sarcocèle.* (Dupuytren.)

HYDROCÉPHALE, n. f. (ὕδωρ, eau ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *i-dro-cé-fal.* — Pathol. Hydropisie de la tête, résultant d'un épanchement de sérosité dans l'intérieur du crâne : *L'*HYDROCÉPHALE *se développe pendant que le fœtus est encore contenu dans l'intérieur.* (Chomel.)

— Adj. et n. des 2 g. Enfant dont le cerveau est attaqué d'hydropisie : *C'était un homme âgé de trente-sept ans, grand et gros, et dont la tête ressemblait à celle d'un* HYDROCÉPHALE. (H. de Balz.)

HYDROCÉPHALIE, n. f. Méd. V. le précédent.

HYDROCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrocéphale.

HYDROCÉPHALITE, n. f. Pron. *i-dro-cé-fa-litt.* — Méd. Inflammation du cerveau, suivi d'épanchement séreux ; hydrocéphale aiguë.

HYDROCÉRAME, n. m. (ὕδορ, eau ; κέραμος, vase de terre ; gr.) Poterie poreuse, qui sert à faire rafraîchir l'eau en la soumettant à une grande évaporation.

HYDROCÉRAMIQUE, adj. des 2 g. Du genre de l'hydrocérame : *Poterie* HYDROCÉRAMIQUE.

HYDROCHARIDE, n. f. (ὕδωρ, eau ; χαρις, beauté, ornement ; gr.) Bot. Genre de plantes aquatiques.

HYDROCHLORATE, n. m. Pron. *i-dro-klo-ratt.* — Chim. Nom générique des sels formés d'acide hydrochlorique et d'une base quelconque : HYDROCHLORATE *d'ammoniaque.* HYDROCHLORATE *de morphine, de quinine.* (Acad.) *Les Égyptiens ont exploité pendant bien des siècles l'urine de chameau pour obtenir l'*HYDROCHLORATE *d'ammoniaque qu'ils livraient seuls au commerce.* (Dumas.) || V. CHLORURE et MURIATE.

HYDROCHLORIQUE, adj. m. Pron. *i-dro-klorik.* — Chim. Il se dit d'un acide gazeux formé de parties de chlore et d'hydrogène égales en volume : *L'acide* HYDROCHLORIQUE. || On le nomme aussi, *Acide muriatique*, et mieux *chlorhydrique.*

HYDROCIRSOCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; κιρσός, varice ; κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *i-dro-cir-so-cèl.* — Chir. Hydrocèle avec complication d'une cirsocèle.

HYDROCORÉE, HYDROCORIDE et **HYDROCORISE**, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; κόρις, punaise ; gr.) Zool. Qui ressemble aux punaises d'eau.

= **Hydrocorées, Hydrocorides** et **Hydrocorises**, n. f. pl. Famille d'insectes hémiptères, appelés aussi *Punaises d'eau.*

HYDROCOTYLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; κοτύλη, écuelle ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont plusieurs espèces croissent dans les lieux humides ou marécageux. || Vulg. ÉCUELLE D'EAU.

HYDROCYANATE, n. m. (ὕδωρ, eau ; κύανος, bleu ; gr.) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanhydrique avec les bases.

HYDROCYANIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanogène avec l'hydrogène.

HYDROCYSTE, n. m. (ὕδωρ, eau ; κύστις, vessie ; gr.) Méd. Kyste qui renferme de la sérosité.

HYDRODERME n. m. (ὕδωρ, eau, et δέρμα, peau ; gr.) Méd. Hydropisie de la peau ; anasarque.

HYDRODYNAMIQUE, n. f. (ὕδωρ, eau ; δύναμις, force ; gr.) Partie de la physique qui traite du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

— Adj. des 2 g. Qui concerne l'hydrodynamique ; qui a rapport aux lois du mouvement des liquides.

HYDROFLUATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fluorhydrique avec les bases.

HYDROFLUORIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

HYDROFUGE, adj. des 2 g. Qui écarte l'humidité, qui en préserve : *Enduit, mastic, peinture* HYDROFUGE.

HYDROGALE, n. m. (ὕδωρ, eau ; γάλα, lait ; gr.) Lait coupé avec de l'eau.

HYDROGÉNATION, n. f. Pron. *i-dro-jé-na-cion.* — Chim. État d'un corps imprégné d'hydrogène.

HYDROGÈNE, n. m. (ὕδωρ, eau ; γεννάω, je produis ; gr.) Chim. Corps simple, le plus léger des gaz ; il est ainsi nommé parce que, combiné avec l'oxigène, il produit de l'eau. Combiné avec le carbone dans la houille, il sert à l'éclairage ; il s'exhale, en été, de certains terrains marécageux, et produit ces feux connus vulgairement sous le nom des *feux follets : L'*HYDROGÈNE *est treize fois plus léger que l'air.* (Francœur.)

— Vulg. Gaz hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage : *L'*HYDROGÈNE, *le gaz* HYDROGÈNE *donne une lumière très-vive. Éclairage au gaz* HYDROGÈNE. (Acad.) || V. GAZ.

HYDROGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Hydrogéner. Chim. Qui est combiné avec de l'hydrogène : *Soufre* HYDROGÉNÉ.

HYDROGÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *i-dro-jé-né.* — Chim. Combiner avec l'hydrogène.

HYDROGLOSSE, n. f. (ὕδωρ, eau ; γλῶσσα, langue ; gr.) Méd. Tuméfaction de la glande sublinguale ; grenouillette.

HYDROGNOMONIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; γνώμων, indicateur ; gr.) Didact. Art prétendu de découvrir les sources cachées, au moyen d'une baguette.

HYDROGNOSIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; γνῶσις, connaissance ; gr.) Histoire des eaux du globe terrestre.

HYDROGRAPHE, n. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie.

HYDROGRAPHIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *i-dro-gra-fi.* — Connaissance ou description des mers ; art de naviguer : *Professeur d'*HYDROGRAPHIE. *Cartes d'*HYDROGRAPHIE. (Acad.)

— Description des eaux répandues à la surface du globe.

HYDROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrographie : *Description* HYDROGRAPHIQUE. *Carte* HYDROGRAPHIQUE. (Acad.)

HYDROLAT, n. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROLATURE, n. f. Pharm. Infusion ou décoction d'une substance médicamenteuse.

HYDROLÉ, n. m. Pharm. Médicament formé par une substance dissoute dans l'eau.

HYDROLÉE, n. f. Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Convolvulacées.

HYDROLIQUE, adj. Il se dit des médicaments qu'on obtient en les traitant par l'eau.

HYDROLOGIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; λόγος, discours ; gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux et de leurs différentes espèces.

HYDROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrologie.

HYDROLOTIF, n. m. Pharm. Sorte d'hydrolé, solution, infusion aqueuse, destinée à l'usage externe.

HYDROMANIE, n. f. ὕδωρ, eau, et μανία, manie ; gr.) Méd. Délire qui pousse le malade à se jeter dans l'eau.

HYDROMÉDIASTINE, n. f. Pron. *i-dro-mé-diass-tinn.* — Méd. Épanchement de sérosité dans le médiastin.

HYDROMEL, n. m. (ὕδωρ, eau ; μέλι, miel ; gr.) Liquide spiritueux, breuvage fait d'eau et de miel : *Faire de l'*HYDROMEL. (Acad.) *L'*HYDROMEL *est adoucissant et laxatif.* (Robin.) *Ils ne voulaient plus s'enivrer qu'avec de l'*HYDROMEL. (Mérim.)

— *Hydromel composé*, celui dans lequel on met quelques plantes aromatiques et qu'on laisse fermenter. ‖ *Hydromel vineux*, hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation, et qui est plus fort que l'hydromel ordinaire.

HYDROMELLÉ, n. m. Pharm. Médicament qui a pour base l'hydromel.

HYDROMÈTRE, n. m. (ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides.

HYDROMÈTRE, n. f. (ὕδωρ, eau ; μήτρα, matrice ; gr.) Méd. Hydropisie de la matrice.

HYDROMÉTRIE, n. f. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROMPHALE, n. f. (ὕδωρ, eau ; ὀμφαλός, nombril, gr.) Pron. *i-dron-fal.* — Chir. Tumeur pleine de sérosité à l'ombilic.

HYDROMYE, n. f. (ὕδωρ, eau ; μυῖα, mouche ; gr.) Zool. Insecte diptère, dont les larves vivent dans l'eau.

HYDROMYS, n. m. (ὕδωρ, eau ; μῦς, rat ; gr.) Pron. *i-dro-miss.* — Zool. Genre de mammifères rongeurs de l'Australie ; il se rapproche du rat d'eau et du castor par la manière de vivre.

HYDROOL, n. m. (ὕδωρ, eau ; gr.) Pron. *i-dro-ol.* — Pharm. Eau, considérée comme excipient.

HYDROPATHIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πάθος ; gr.) Pron. *i-dro-pa-ti.* — Méthode de traitement qui consiste à combattre les maladies par l'emploi exclusif de l'eau à l'intérieur ou à l'extérieur : *Vincent Priessnitz est l'inventeur de l'*HYDROPATHIE. ‖ *V.* HYDROTHÉRAPIE.

HYDROPÉDÈSE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πηδάω, je fais jaillir ; gr.) Méd. Sueur abondante.

HYDROPÉRICARDE, n. f. (ὕδωρ, eau ; περικάρδιον, péricarde ; gr.) Méd. Hydropisie ou épanchement séreux du péricarde : *Les malades affectés d'*HYDROPÉRICARDE *ont habituellement la figure violette, les lèvres noires et livides.* (Corvisart.)

HYDROPÉRITONIE, n. f. Méd. Épanchement séreux dans le péritoine, compliqué d'inflammation.

HYDROPHANE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; φαίνω, je montre ; gr.) Pron. *i-dro-fann.* — Min. Qui brille dans l'eau.

— N. f. Opale blanche, légèrement transparente lorsqu'on la plonge dans l'eau. ‖ *V.* OPALE.

HYDROPHILE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; φιλέω, j'aime ; gr.) Pron. *i-dro-fil.* — Didact. Qui aime l'eau.

— N. m. Genre de Coléoptères pentamères.

HYDROPHOBE, n. et adj. des 2 g. Pron. *i-dro-fob.* — Méd. Qui a l'eau et tous les liquides en horreur : *Est-ce que vous ne vous êtes pas encore aperçu que j'étais* HYDROPHOBE ? (Dider.)

— Il se dit particul. de ceux qui sont attaqués de la rage : *Il est* HYDROPHOBE. *Un* HYDROPHOBE. (Acad.)

HYDROPHOBIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; φόβος, crainte ; gr.) Méd. Horreur de l'eau et des autres liquides : *L'*HYDROPHOBIE *est un symptôme de la rage.*

— Par extens. La rage même : *Être atteint d'*HYDROPHOBIE. (Acad.)

— *Hydrophobie nerveuse*, maladie dont les symptômes sont fort analogues à ceux qui succèdent à la morsure d'un animal enragé.

HYDROPHOBIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hydrophobie.

HYDROPHORE, n. m. (ὕδωρ, eau ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *i-dro-for.* — Ant. gr. Esclave qui versait l'eau aux convives dans les repas.

— Adj. des 2 g. Anat. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité.

— Bot. *Vaisseaux hydrophores*, les trachées des plantes.

= **Hydrophores**, n. m. pl. Bot. Classe de champignons qui se résolvent facilement en liquide.

HYDROPHORIES, n. f. pl. (ὕδωρ, eau ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *i-dro-fo-ri.* Ant. gr. Fête à Athènes, en mémoire de ceux qui avaient péri dans le déluge de Deucalion.

HYDROPHOSPHATE, n. m. Pron. *i-dro-foss-fatt.* — Min. Phosphate combiné chimiquement avec de l'eau.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE, adj. Min. Qui est à l'état d'hydrophosphate : *Alumine* HYDROPHOSPHATÉE.

HYDROPHTHALMIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; ὀφθαλμός, œil ; gr.) Pron. *i-drof-tal-mi.* — Pathol. Maladie produite par l'augmentation de la sécrétion des humeurs dans l'œil ; hydropisie de l'œil.

HYDROPHYSOCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; φῦσα, air ou vent ; κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *i-dro-fizo-cèl.* — Chir. Hernie du scrotum qui renferme de la sérosité et du gaz. ‖ On dit aussi *Hydropneumatocèle.*

HYDROPHYTES, n. f. pl. (ὕδωρ, eau ; φυτόν, plante ; gr.) Pron. *i-dro-fitt.* — Bot. Algues qui se montrent dans les eaux douces ou salées, ou dans les lieux inondés.

HYDROPIPER, n. m. (ὕδωρ, eau ; πέπερι, poivre ; gr.) Pron. *i-dro-pi-pèr.* — Bot. Plante appelée vulg. *Curage* ; elle croît dans les lieux humides et a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIQUE, adj. des 2 g. (ὑδρωπικός ; gr., m. sign.) Méd. Qui est malade d'hydropisie : *Devenir* HYDROPIQUE. *Mourir* HYDROPIQUE. *Il est* HYDROPIQUE.

— Substantiv. : *C'est un* HYDROPIQUE. (Acad.)

HYDROPISIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; ὄψις, apparence ; gr.) Pron. *i-dro-pi-zi.* — Méd. Accumulation anormale de sérosité dans quelque partie du corps : HYDROPISIE *générale.* HYDROPISIE *de poitrine.* HYDROPISIE *de la tête, des yeux, etc.* (Acad.) L'HYDROPISIE *se forme particulièrement dans les membranes qui tapissent l'intérieur des cavités, et dans le tissu cellulaire.* (Chomel.)

— *Hydropisie articulaire*, hydarthrose. ‖ *Hydropisie enkystée*, kyste. ‖ *Hydropisie de la matrice*, hydromètre. ‖ *Hydropisie de la poitrine*, hydrothorax. — *Hydropisie du scrotum*, hydrocèle.

— Vulg. Hydropisie du bas-ventre, qui produit une enflure plus ou moins considérable : *Dans* L'HYDROPISIE, *on est toujours altéré. Être menacé* D'HYDROPISIE. *Mourir* D'HYDROPISIE. (Acad.)

HYDROPNEUMATIQUE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; πνεῦμα, air ; gr.) Pron. *i-dro-pneu-ma-tik.* — Chim. Il se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau : *Appareil* HYDROPNEUMATIQUE. *Cuve* HYDROPNEUMATIQUE. (Acad.)

HYDROPNEUMATOCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πνεῦμα, air ; κήλη, tumeur ; gr.) Méd. Hernie qui renferme à la fois de la sérosité et du gaz.

HYDROPNEUMONIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πνεύμων, poumon ; gr.) Méd. Infiltration séreuse du poumon.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE, n. m. Pron. *i-dro-pneu-mo-pé-ri-card.* — Méd. Œdème du poumon avec hydropisie du péricarde.

HYDROPNEUMOSARQUE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πνεῦμα, air ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *i-dro-pneu-mo-sark.* — Chir. Abcès contenant de l'eau, du gaz, et des matières semblables à la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX, n. m. Méd. Épanchement d'eau et de gaz dans la cavité de la plèvre.

HYDROPOTE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; πότης, buveur ; gr.) Didact. Qui ne boit que de l'eau.

— Subst. : *Un* HYDROPOTE. *Une* HYDROPOTE.

Syn. Hydropote, abstème. *Hydropote* est un terme de médecine ; *abstème*, un mot de jurisprudence. *Hydropote* signifie qui ne boit que de l'eau ; *abstème*, qui s'abstient de vin. On est *hydropote* par goût ou par régime ; on est *abstème* par règle ou par mortification.

HYDROPTÉRIDE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πτερίς, fougère ; gr.) Pron. *i-drop-té-rid.* — Bot. Fougère aquatique.

HYDROPYRÈTE, n. f. (ὕδωρ, eau ; πυρετός, fièvre ; gr.) Méd. Fièvre maligne avec colliquation, dissolution des humeurs.

HYDROPYRÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-dro-pi-ré-tik.* — Méd. Il se dit des maladies accompagnées de fièvre avec sueur.

HYDROPYRIQUE, adj. des 2 g. (ὕδωρ, eau ; πῦρ, feu ; gr.) Pron. *i-dro-pi-rik.* — Phys. Il se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

HYDRORACHIS, n. f. (ὕδωρ, eau ; ῥάχις, épine du dos, rachis ; gr.) Pron. *i-dra-ra-chiss.* — Pathol. Hydropisie de la colonne vertébrale : *L'*HYDRORACHIS *se développe pendant que le fœtus est encore contenu dans l'utérus.* (Chomel.)

HYDRORRHODIN, n. m. (ὕδωρ, eau ; ῥόδον, rose ; gr.) Pron. *i-dro-ro-don.* — Pharm. Potion faite avec de l'eau et de l'huile de rose ; espèce de contre-poison.

HYDROSACCHARUM, n. m. (ὕδωρ, eau ; σάκχαρον, sucre ; gr.) Pron. *i-dro-zak-ka-rom.* — Anc. pharm. Mélange d'eau et de sucre.

HYDROSARCOCÈLE, n. f. (ὕδωρ, eau ; σάρξ, chair ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSARQUE, n. f. (ὕδωρ, eau ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *i-dro-zark.* — Méd. Tumeur contenant de la sérosité et des excroissances charnues.

HYDROSCHÉONIE, n. f. Méd. *V.* HYDROCÈLE.

HYDROSCOPE, n. m. (ὕδωρ, eau ; σκοπέω, j'examine ; gr.) Pron. *i-dross-kop.* — Celui qui prétend avoir la faculté de découvrir les sources, sentant les émanations des eaux souterraines.

— Sorte d'horloge d'eau autrefois en usage.

HYDROSCOPIE, n. f. Prétendue faculté de percevoir les émanations des eaux souterraines.

— Divination par le moyen de l'eau.

HYDROSÉLÉNIATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base salifiable.

HYDROSÉLÉNIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le sélénium. ‖ *V.* SÉLENHYDRIQUE.

HYDROSILICEUX, EUSE, adj. Min. Qui contient de l'eau et de la silice : *Cuivre* HYDROSILICEUX.

HYDROSTATIQUE, n. f. (ὕδωρ, eau ; στατικός, qui a le pouvoir d'arrêter ; gr.) Pron. *i-dross-ta-tik.* — Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres : *Quelques gens ont prétendu qu'il y avait dans le détroit de Gibraltar un double courant, l'un supérieur et l'autre inférieur ; mais cette opinion est évidemment fausse et contraire aux lois de l'*HYDROSTATIQUE. (Buff.)

— Adj. : *Balance* HYDROSTATIQUE.

— *Lampe hydrostatique*, lampe dans laquelle l'huile arrive à la mèche par l'effet d'une colonne d'eau qui pèse sur l'huile.

— Zool. Qui se soutient sur l'eau.

HYDROSULFATE, n. m. — Chim. Nom générique des sels formés d'acide hydrosulfurique et d'une base quelconque : HYDROSULFATE *d'ammoniaque, etc.* ‖ On dit aussi *Hydrosulfure.* (Acad.)

— Min. Combinaison de sulfate et d'eau.

HYDROSULFURE, n. m. Chim. V. HYDROSULFATE.

HYDROSULFURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est converti à l'état d'hydrosulfure.

HYDROSULFURIQUE, adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène ; il est d'une odeur fétide analogue à celle des œufs pourris : *L'acide* HYDROSULFURIQUE *se trouve dans quelques eaux minérales, dans les fosses d'aisances, etc.* (Acad.)

HYDROTHÉRAPIE, n. f. (ὕδωρ, eau ; θεράπεια, thérapie ; gr.) Méd. Méthode de traitement qui consiste à combattre exclusivement ou principalement les maladies par l'usage de l'eau froide.

HYDROTHORAX, n. m. (ὕδωρ, eau ; θώραξ, poitrine ; gr.) Pron. *i-dro-to-raks.* — Méd. Hydropisie de poitrine ; amas de sérosité dans les plèvres.

HYDROTIQUE, adj. des 2 g. Méd. *V.* HYDRAGOGUE.

HYDROTITE, n. f (ὕδωρ, eau ; οὖς, oreille ; gr.) Méd. Hydropisie de l'oreille moyenne, de la cavité du tympan.

HYDRURE, n. m. Chim. Composé d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, qui n'est ni acide ni gazeux : HYDRURE *d'arsenic, de potassium, de soufre, etc.* (Acad.)

HYÉMAL, ALE, adj. (*hyems*, hiver ; lat.) Pron. *i-é-mal.* — Qui appartient à l'hiver ; il se dit principalement des plantes qui croissent en hiver : *Plantes* HYÉMALES. (Acad.)

— *Montagnes hyémales*, monts toujours couverts de neige : *Les* MONTAGNES HYÉMALES *portent leurs glaces sur des sommets très-élevés.* (B. de St-P.)

[illegible], n. f. Pron. [illegible]. — [illegible] de passer l'hiver.

— Bot. Propriété des plantes qui [illegible].

HYÈNE, n. f. [illegible] Pron. [illegible]. — Zool. Mammifère de la famille des Carnivores et de l'ordre des [illegible]. [illegible] (Buff.)

HYGIE, n. f. (ὑγεία, santé; gr.) Pron. [illegible]. — Myth. Déesse de la santé.

— Les disciples d'Hygie, les médecins.

HYGIÈNE, n. f. (ὑγεία, santé; gr.) Pron. [illegible]. — Méd. Partie de la médecine qui a pour but de conserver la santé et de prévenir les maladies. [illegible]

— Hygiène publique, ensemble des connaissances qui assurent la santé des populations.

HYGIÉNIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. [illegible]

[illegible]

HYGIÉNIQUEMENT, adv. Conformément aux principes de l'hygiène.

HYGIÉNISTE, n. m. [illegible]

[illegible]

— Bot. [illegible]

[illegible]

HYMEN, n. m. [illegible] — Myth. [illegible]

[illegible]

HYMÉNÉE, n. m. [illegible]

[illegible]

— Chir. Section de l'hymen.

[illegible]

HYMNE, n. m. (ὕμνος, chant; gr.) Pron. [illegible]. — Cantique en l'honneur de la Divinité. [illegible]

[illegible]

— Liturg. [illegible]

[illegible]

HYO, [illegible]

[illegible]

HYPALLAGE, n. f. [illegible]

[illegible]

HYPERBATE, n. f. [illegible]

[illegible] *pour qu'il [illegible] de vous.*

— L'*hyperbate* diffère de l'inversion, en ce que le renversement de l'ordre des mots est plus brusque et moins ordinaire, même en poésie. Cette figure est familière aux langues anciennes.

[illegible], n. m. ([illegible], transposition de l'accent; gr.) Gramm. Figure, en usage dans les langues anciennes, qui consiste à changer un accent de place, ou à transposer une lettre dans un mot.

HYPERBOLE, n. f. (ὑπέρ, au-delà; βάλλω, je jette; gr.) Figure de rhétorique, qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses, pour faire plus d'impression sur l'esprit de l'auditeur : *Discours rempli d'*[illegible]. *Ce que je vous dis est vrai, ce n'est point une* [illegible]. *Je vous le dis sans* [illegible]. (Acad.) *L'*[illegible] *exprime au delà de la vérité, pour ramener l'esprit à la mieux connaître.* (La Br.) *L'imagination se nourrit d'*[illegible]. (Ch. Nod.) *Des gens s'imaginent que nous ne rabattons rien des flatteuses* [illegible] *de notre* [illegible]. (Pir.)

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole. (Boil.)

— Math. Section faite dans un cône du second degré par un plan qui, étant prolongé, rencontre les deux nappes de cette surface.

HYPERBOLIQUE, adj. des 2 g. Qui exagère beaucoup au delà du vrai : *Discours, langage* [illegible]. *Expressions* [illegible].

— Fam. Il se dit quelquefois d'une personne qui est sujette à exagérer : *Cet homme est fort* [illegible].

— Math. Qui a la forme de l'hyperbole ou qui dépend de ses propriétés : *Figure* [illegible]. *Verre* [illegible]. *Miroir* [illegible]. (Acad.)

HYPERBOLIQUEMENT, adv. Avec exagération : *Parler* [illegible]. *Cela est dit* [illegible]. (Acad.)

— Géom. De manière à former une hyperbole : *Couper un plan* [illegible].

[illegible], n. m. Néol. Emploi continuel, abus, manie de l'hyperbole.

[illegible], adj. des 2 g. (ὑπερβολή, hyperbole; et εἶδος, forme; gr.) Math. Qui se rapproche de l'hyperbole : *Courbes* [illegible] *ou hyperboliformes.*

— N. f. *Hyperboloïde de révolution*, surface du second degré, engendrée par le mouvement d'une hyperbole tournant autour d'un de ses axes.

HYPERBORÉE, adj. des 2 g. (ὑπέρ, au delà; βορέας, Borée; gr.) Pron. *i-per-bo-ré.* — Très-septentrional : *Les nations* [illegible]. *Les mers* [illegible].

Des nations hyperborées
Plaignons l'aveuglement fatal. (J.-B. Rouss.)

Je vous jure, Monsieur, que ce sont des contrées
Habitables à l'homme, et point hyperborées. (E. Aug.)

— Géogr. anc. *Mer hyperborée*, la mer glaciale.

HYPERBORÉEN, ENNE, adj. et n. Pron. *i-per-bo-ré-in.* — Géogr. anc. Il se disait des contrées et des peuples du nord de l'Europe : *Régions* [illegible]. *Peuples* [illegible]. (Acad.)

— Zool. et Bot. Septentrional : *Plantes* [illegible]. *Animaux* [illegible].

— Par anal. : [illegible] (Lamp.)

HYPERCATALECTIQUE ou **[illegible]**, adj. et n. m. (ὑπέρ, sur; καταλήγω, je termine; gr.) Littér. Il se dit, dans la poésie grecque et la poésie latine, des vers qui ont une ou deux syllabes de trop. Pour que l'hexamètre hypercatalectique ne soit point vicieux, il faut que la syllabe superflue disparaisse par élision avec le commencement du vers suivant.

HYPERCATHARSE, n. f. (ὑπέρ, au delà; κάθαρσις, purification; gr.) Méd. Purgation excessive.

HYPERCRISE, n. f. (ὑπέρ, au delà; κρίσις, crise; gr.). Pron. [illegible]. — Méd. Crise plus forte que celles qu'on observe ordinairement.

[illegible], n. f. (ὑπέρ, à l'excès; [illegible], [illegible]; gr.) Méd. Augmentation des sécrétions, irritation [illegible].

HYPERCRITIQUE, n. m. (ὑπέρ, au delà; κριτικός, critique; gr.) Néol. Censeur outré; critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien.

HYPERDULIE, n. f. (ὑπέρ, au-dessus; δουλεία, servitude; gr.) Pron. *i-per-du-li.* — Théol. Il n'est usité que dans cette locution, *Le culte d'hyperdulie*, le culte qu'on rend à la sainte Vierge, par opposition à *Culte de dulie*, celui qu'on rend aux saints.

— Par analog. : *Je conviens je* [illegible] *à mon cher ange, avec mon culte ordinaire d'*[illegible]. (Volt.)

[illegible], n. f. V. [illegible].

HYPERDYNAMIE, n. f. (ὑπέρ, au-dessus; δύναμις, force; gr.) Physiol. Excès ou surabondance de forces.

HYPERÉMIE, n. f. (ὑπέρ, au delà; αἷμα, sang; gr.) Méd. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPERENCÉPHALIE, n. f. (ὑπέρ, au delà de; ἐγκέφαλος, encéphale; gr.) Pron. *i-pé-ran-sé-fa-li.* — Anat. Situation du cerveau hors du crâne, et au-dessus de la boîte osseuse.

HYPERÉPHIDROSE, n. f. (ὑπέρ, en excès; ἐπί, sur; ἱδρώς, sueur; gr.) Méd. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE, n. f. (ὑπέρ, et ἐπίδοσις, accroissement; gr.) Méd. Augmentation considérable de volume d'une partie quelconque.

HYPERESTHÉSIE, n. f. (ὑπέρ, au delà; αἴσθησις, sentiment; gr.) Méd. Sensibilité excessive.

HYPERGÉNÈSE, n. f. (ὑπέρ, au delà; γένεσις, génération; gr.) Anat. Monstruosité produite par un excès de la force formatrice.

HYPÉRICON, n. m. (m. gr.) Pron. *i-pé-ri-kon.* — Bot. Anc. Le Millepertuis.

HYPÉRICINÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes voisines de l'hypéricum.

HYPÉROODON, n. m. (ὑπέρ, au delà; ὀδούς, dent; gr.) Pron. *i-pé-ro-o-don.* — Zool. Genre de Cétacés qui ne renferme qu'une espèce des mers glaciales du Nord, voisine des Dauphins; ils ont le palais hérissé de tubercules, et deux dents en avant de la mâchoire inférieure.

HYPÉROSTOSE, n. f. (ὑπέρ, au delà; ὀστέον, os; gr.) Chir. Excroissance sur un os; exostose.

HYPÉROXYDE, n. m. (ὑπέρ, au delà; ὀξύς, aigu; gr.) Pron. *i-pé-rok-sid.* — Chim. Oxyde qui contient un excès d'oxygène.

HYPERPHLOGOSE, n. f. (ὑπέρ, au delà; φλέγω, je brûle; gr.) Méd. Inflammation portée au plus haut degré.

HYPERSARCOSE, n. f. (ὑπέρ, au-dessus; σάρξ, chair; gr.) Pron. *i-per-sar-kôz.* — Chir. Développement trop considérable des bourgeons celluleux et vasculaires qui recouvrent la surface d'une plaie.

HYPERSTHÉNIE, n. f. (ὑπέρ, au delà; σθένος, force; gr.) Méd. Excès d'exaltation des forces dans les maladies inflammatoires.

HYPERTONIE, n. f. (ὑπέρ, au delà; τόνος, ton; gr.) Méd. Excès de ton dans les tissus vivants, les solides organiques.

HYPERTROPHIE, n. f. (ὑπέρ, au delà; τροφή, nourriture; gr.) Pron. *i-per-tro-fî.* — Méd. Accroissement excessif d'un organe; caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, et sans altération réelle de sa texture. *L'hypertrophie est le résultat d'une nutrition anormale et trop active. L'anévrisme actif du cœur est une hypertrophie des parois de cet organe.*

HYPERTROPHIÉ, ÉE, part. pas. du v. S'hypertrophier : *Membre* [illegible].

— Il se dit aussi des personnes : *Homme* [illegible]. *Femme* [illegible].

HYPERTROPHIER (S'), v. pron. 1ʳᵉ conj. Méd. Augmenter de volume outre nature par excès de nourriture : *Les éléments anatomiques ont la propriété de s'*[illegible].

HYPÈTHRE ou **HYPÆTHRE**, adj. m. (ὑπό, sous; αἴθρα, air; gr.) Pron. *i-pètr.* — Archit. Il se dit d'un temple découvert : *Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil étaient* [illegible]. (Acad.)

— N. m. Ant. gr. Espace découvert qu'on laissait autour d'un tombeau.

— N. f. Sudicule.

HYPHE, n. f. (ὑφή, tissu; gr.) Pron. *if.* — Bot. Expansion filamenteuse d'une moisissure; byssus.

HYPNE, n. m. (ὕπνον, mousse; gr.) Pron. *ipn.* — Bot. Genre de la famille des Mousses à feuilles.

— *Abeille des hypnes*, espèce d'abeille commune dont on trouve souvent le nid en fauchant les prairies.

HYPNIATRE, n. m. (ὕπνος, sommeil; ἰατρός, médecin; gr.) Pron. *ip-ni-atr.* — Magnét. Nom que l'on a donné à certains somnambules qu'on suppose doués de la faculté d'indiquer, pendant le sommeil magnétique, les médicaments convenables au traitement des maladies.

HYPNOBATE, adj. (ὕπνος, sommeil; βαίνω, je marche; gr.) Méd. Somnambule.

HYPNOBATÉSIE, n. f. Méd. V. Somnambulisme.

HYPNOLOGIE, n. f. (ὕπνος, sommeil; λόγος, discours; gr.) Didact. Traité du sommeil.

HYPNOPHOBIE, n. f. (ὕπνος, sommeil; φόβος, peur; gr.) Pron. *ip-no-fo-bî.* — Méd. Terreur pendant le sommeil.

HYPNOTIQUE, adj. des 2 g. (ὕπνος, sommeil; gr.) Pron. *ip-no-tik.* — Méd. Il se dit des remèdes qui provoquent le sommeil. Plus usit. *Narcotique.*

HYPO (ὑπό, sous, dessous; gr.) Pron. *i-po.* — Préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français, et exprime une idée accessoire d'abaissement, de diminution.

HYPOBLASTE, n. m. (ὑπό, sous; βλαστός, germe; gr.) Bot. Corps charnu, épais, en forme de disque, qui supporte le blaste.

HYPOBOLE, n. f. (ὑπό, sous; βάλλω, jeter; gr.) Littér. Figure de rhétorique plus connue sous le nom de *Subjection* ou *Anticipation.*

HYPOCARPE, n. m. (ὑπό, sous; καρπός, fruit; gr.) Bot. Partie de la plante sur laquelle le fruit repose.

HYPOCATHARSE, n. f. (ὑπό, sous; κάθαρσις, purification; gr.) Méd. Purgation douce, insuffisante.

HYPOCAUSTE, n. m. (ὑπό, sous; καυστός, brûlé; gr.) Bain souterrain; fourneau pour échauffer un bain.

HYPOCHLORITE, n. m. V. Chlorite.

HYPOCISTE, n. f. (ὑπό, sous; κίστος, ciste; gr.) Pron. *i-po-sist.* — Bot. Cytinelle; plante parasite du midi de l'Europe, qui croît sous le ciste.

HYPOCONDRE, n. m. (ὑποχόνδριον; gr., m. sign.) Anat. Chaque partie supérieure de la région du bas-ventre, à droite et à gauche de l'épigastre : *L'*HYPOCONDRE *droit. L'*HYPOCONDRE *gauche. L'homme triste et mélancolique, opiniâtre dans ses sentiments, bizarre dans ses goûts, ami de la solitude, a les* HYPOCONDRES *engorgés, quelquefois gonflés, tendus, un peu douloureux.* (Cabanis.)

— Adj. et n. des 2 g. Personne hypocondriaque : *Il est, elle devient* HYPOCONDRE. *C'est un* HYPOCONDRE. (Acad.)

HYPOCONDRIAQUE, adj. des 2 g. (ὑποχονδριακός; gr., m. sign.) Méd. Qui appartient à l'hypocondrie : *Affection* HYPOCONDRIAQUE.

— Qui est atteint d'hypocondrie : *La trop grande solitude peut rendre* HYPOCONDRIAQUE. *Il est* HYPOCONDRIAQUE. *Elle est* HYPOCONDRIAQUE.

— Substant. : *Les* HYPOCONDRIAQUES *sont mélancoliques et visionnaires. C'est un* HYPOCONDRIAQUE. (Acad.)

HYPOCONDRIE, n. f. Méd. Sorte de maladie, ordinairement de longue durée, qui rend bizarre et morose, et dans laquelle on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne : *Des chagrins profonds, des habitudes sédentaires prédisposent à l'*HYPOCONDRIE. *Être atteint d'*HYPOCONDRIE. (Acad.)

— Par extens. Toute espèce de mélancolie ou de tristesse habituelle : *Une sombre* HYPOCONDRIE. (Acad.)

HYPOCOPHOSE, n. f. (ὑπό, et κώφωσις, surdité; gr.) Pron. *i-po-ko-fôz.* — Méd. Dureté de l'ouïe, surdité.

HYPOCRÂNE, n. m. (ὑπό, sous; κρανίον, crâne; gr.) Méd. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRÂNIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est situé sous le crâne.

HYPOCRAS, n. m. (ὑπό, sous; κρᾶσις, mélange; gr.) Pron. *i-po-krâs.* — Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle et d'autres ingrédients.

HYPOCRATÉRIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une soucoupe antique, d'un vase à pied tubulé : *Corolle* HYPOCRATÉRIFORME.

HYPOCRISIE, n. f. (ὑπόκρισις; gr., m. sign.) Pron. *i-po-kri-zî.* — Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas : *L'*HYPOCRISIE *est détestable devant Dieu et devant les hommes. Être dévot sans* HYPOCRISIE. *Il fait l'homme de bien, mais toute sa conduite n'est qu'*HYPOCRISIE. (Acad.) *L'*HYPOCRISIE *est un hommage que le vice rend à la vertu.* (La Rochef.)

Il passe pour un saint dans votre fantaisie,
Mais son fait, croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie. (Mol.)

— Par anal. Fausse apparence : *Le charlatan est celui qui travaille à se faire valoir par des qualités simulées; c'est proprement une* HYPOCRISIE *de talents et d'état.* (Dumarsais.)

HYPOCRITE, adj. des 2 g. (ὑποκριτής; gr., m. sign.) Qui a de l'hypocrisie; qui affecte des apparences de piété, de probité, de douceur, etc. : *Cet homme est* HYPOCRITE *au dernier point. Cette femme est bien* HYPOCRITE. (Acad.) *J'appelle* HYPOCRITE *quiconque, sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle.* (Bourd.)

— Il se dit aussi des manières, des actions, etc. : *Avoir l'air* HYPOCRITE, *la contenance, la mine* HYPO-

CRITE, *une gravité* HYPOCRITE, *un ton* HYPOCRITE. (Acad.) *On leur parlait de leur directeur avec une commisération* HYPOCRITE. (Dider.)

— Substantiv. Personne qui affecte les apparences des sentiments qu'elle n'a pas : *Il fait le dévot, l'homme de bien, mais c'est un* HYPOCRITE, *un franc* HYPOCRITE, *un vil* HYPOCRITE. (Acad.) *La dévotion chez l'*HYPOCRITE *est un masque.* (Roub.)

Syn. Hypocrite, cafard, bigot, cagot. On est *hypocrite* de religion, de probité, de vertu, de douceur, etc. *Cafard, bigot* et *cagot* n'ont rapport qu'à l'hypocrisie de religion. L'*hypocrite* joue la dévotion pour cacher ses vices ou pour se recommander aux yeux du public ; le *cafard* donne à sa fausse dévotion des dehors attrayants, afin de capter l'esprit des personnes ; le *cagot* fait parade d'une dévotion exagérée, avec laquelle il sait accommoder ses mauvaises actions ; le *bigot* s'affranchit des devoirs sérieux qui sont le fond de la vraie religion, pour se livrer avec une ostentation ridicule à toutes les pratiques les plus minutieuses.

HYPOCRITEMENT, adv. Avec hypocrisie ; d'une manière hypocrite : *Il crut à la monarchie, quand autour de lui, sincèrement ou* HYPOCRITEMENT, *tous ne parlaient que de la république.* (Guizot.)

HYPODACTYLE, n. m. (ὑπό, sous ; δάκτυλος, doigt ; gr.) Zool. Dessous de chaque doigt de la patte d'un oiseau.

HYPODERME, n. m. (ὑπό, sous ; δέρμα, peau ; gr.) Zool. Peau qui garnit les élytres des insectes coléoptères.

— Bot. Genre de champignons qui croissent sous l'épiderme des végétaux.

HYPODRYS, n. m. (ὑπό, sous ; δρῦς, chêne ; gr.) Champignon comestible de l'ordre des bolets : croît près des chênes.

HYPOGASTRE, n. m. (ὑπό, sous ; γαστήρ, ventre ; gr.) Anat. Partie inférieure du ventre.

HYPOGASTRIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, a rapport à l'hypogastre : *La région* HYPOGASTRIQUE. *Absorbant* HYPOGASTRIQUE.

HYPOGASTROCÈLE, n. f. (ὑπό, sous ; γαστήρ, ventre ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Hernie à la région hypogastrique.

HYPOGÉ, ÉE, adj. (ὑπό, sous ; γῆ, terre ; gr.) Bot. Qui reste ou se développe sous terre lors de la germination : *Cotylédons* HYPOGÉS.

HYPOGÉE, n. m. (ὑπό, sous ; γῆ, terre ; gr.) Archit. Souterrain ; excavation, construction souterraine où les anciens déposaient leurs morts : *Les sombres* HYPOGÉES *de l'île de Samothrace.* (Saint-Priest.) *Ils sortirent pour aller visiter un* HYPOGÉE *étrusque, nouvellement découvert.* (Mérim.)

— Adj. m. *Temple* HYPOGÉE. (Acad.)

HYPOGLOSSE, adj. des 2 g. (ὑπό, sous ; γλῶσσα, langue ; gr.) Anat. Il se dit des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût : *Nerf* HYPOGLOSSE. (Acad.)

— Substantiv. *Le grand* HYPOGLOSSE. *Les* HYPOGLOSSES. (Acad.)

HYPOGLOSSIDE, n. f. (ὑπό, sous ; γλῶσσα, langue ; gr.) Pron *i-po-gloss-cid.* — Pathol. Inflammation, exulcération sous la langue.

HYPOGLOSSIS, n. f. Pron. *i-po-gloss-ciss.* — Anat. Partie inférieure de la langue.

HYPOGLOTTIDE, n. f. Anc. Préparation pharmaceutique ; pillule, tablette qu'on tenait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGLOTTIE, n. f. Méd. Glande qui vient sous la langue.

HYPOGYNE, adj. des 2 g. (ὑπό, sous ; γυνή, femelle ; gr.) Pron. *ipo-jinn.* — Bot. Il se dit des organes floraux insérés au-dessous de l'ovaire.

HYPOGYNIE, n. f. Pron. *i-po-ji-ni.* — Bot. État d'une partie de la fleur qui s'insère sous l'ovaire.

HYPOHÉMA, n. m. (ὑπό, et αἷμα, sang ; gr.) Méd. Épanchement de sang dans les chambres de l'œil.

HYPOMNÈME, n. m. (ὑπό, sous ; μνήμη, mémoire ; gr.) Littér. anc. Commentaire, glose, mémoire, interprétation.

HYPOPHASE, n. f. (ὑπό, sous ; φαίνειν, paraître ; gr.) Pron. *i-po-faz.* — Méd. Espèce de clignement ; état des yeux lorsqu'ils sont presque fermés, et qu'on n'en aperçoit que le blanc entre les paupières.

HYPOPHLEGMASIE, n. f. Pron. *i-po-flègh-ma-zi.* — Méd. Légère inflammation.

HYPOPHORE, n. f. (ὑπό, sous ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *i-po-for.* — Rhét. Figure plus connue sous le nom d'*Objection.*

— Chir. Ulcère ouvert, profond et fistuleux.

HYPOPHOSPHITE, n. m. Pron. *i-po-foss-fitt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHOREUX, adj. m. Chim. Il se dit du premier des trois acides que le phosphore produit en s'unissant avec l'oxygène.

HYPOPHTHALMIE, n. f. Pron. *i-pof-tal-mi.* — Méd. Inflammation de la partie inférieure de l'œil.

HYPOPHYLLE, adj. des 2 g. Bot. Qui croît sous les feuilles.

HYPOPHYSE, n. f. (ὑπό, sous ; φύσις, production ; gr.) Pron. *i-po-fiz.* — Anat. Portion de substance cérébrale qui recouvre l'infundibulum ou entonnoir du cerveau.

HYPOPYON, n. m. (ὑπό, sous ; πύον, pus ; gr.) Pron. *i-po-pi-on.* — Méd. Abcès avec épanchement dans l'épaisseur de la cornée transparente, ou dans la chambre antérieure de l'œil : *L'humeur aqueuse et l'humeur vitrée offrent toujours des altérations dans l'*HYPOPYON. (Chomel.)

HYPOSARQUE, n. m. (ὑπό, sous ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *i-po-zark.* — Méd. Tumeur abdominale qui ne rend aucun son et ne fait sentir aucune fluctuation.

HYPOSCÈNE ou **HYPOSCÉNIUM**, n. m. (ὑπό, sous ; σκηνή, scène, théâtre ; gr.) Pron. *i-po-cènn, cé-ni-om.* — Ant. Le dessous de la scène ; le mur à hauteur d'appui qui supportait le plancher du théâtre ou le proscénium.

HYPOSOME, n. m. Pron. *i-po-zom.* — Anat. Membrane entre deux cavités.

HYPOSPADIAS, n. m. (ὑπό, sous ; σπάω, tirer ; gr.) Pron. *i-poss-pa-diass.* — Méd. Vice de conformation qui consiste en ce que l'urètre s'ouvre sous la verge, plus ou moins loin du gland. || *V.* ÉPISPADIAS.

HYPOSPATHISME, n. m. Anc. Opération qui consistait en des incisions faites sur le front.

HYPOSPHAGME, n. m. (ὑπό, sous ; σφάζειν, répandre du sang ; gr.) Pron. *i-poss-fagm.* — Pathol. Ecchymose de l'œil ; épanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSPHÉNAL, adj. et n. m. (ὑπό, sous ; σφήν, clef de voûte ; gr.) Pron. *i-poss-fé-nal.* — Anat. Il se dit d'une des pièces du crâne.

HYPOSTAPHYLE, n. f. (ὑπό, sous ; σταφυλή, luette ; gr.) Pron. *i-poss-ta-fil.* — Méd. Allongement ou chute de la luette.

HYPOSTASE, n. f. (ὑπό, sous ; ἵστημι, je place ; gr.) Théol. Suppôt, personne : *Il y a en Dieu trois* HYPOSTASES *et une seule nature.* (Acad.) *Nous confessons que le Père est le Père, que le Fils est le Fils, que le Saint-Esprit est le Saint-Esprit : trois noms, trois* HYPOSTASES, *un seul empire, une seule essence, une seule divinité, une seule efficace.* (Lenormant.)

— Méd. Sédiment des urines.

HYPOSTATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-poss-ta-tik.* — Théol. Il n'est usité que dans cette locution, *Union* HYPOSTATIQUE, l'union du Verbe avec la nature humaine. *Les protestants prétendent que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie par impanation, c'est-à-dire par l'union réelle ou* HYPOSTATIQUE *de son corps avec le pain.* (Gousset.)

— Théol. scolast. *Forme hypostatique,* se dit de ce qui constitue essentiellement chacune des trois personnes de la Trinité. La *forme hypostatique* du Père consiste à ne point avoir de principe, mais à être le principe d'où procèdent les deux autres personnes ; celle du Fils à être engendré de toute éternité par le Père et à être avec lui le principe du Saint-Esprit, et celle du Saint-Esprit à procéder de toute éternité du Père et du Fils, sans être le principe d'aucune autre personne.

HYPOSTATIQUEMENT, adv. Pron. *i-poss-ta-tik-man.* — Théol. D'une manière hypostatique : *Le Verbe s'est uni* HYPOSTATIQUEMENT *à la nature humaine.*

HYPOSTHÉNIE, n. f. (ὑπό, sous ; σθένος, force ; gr.) Pron. *i-poss-té-ni.* — Méd. Diminution des forces.

HYPOSTOME, n. m. (ὑπό, sous ; στόμα, bouche ; gr.) Pron. *i-poss-tom.* — Zool. Partie de la tête des insectes.

HYPOSTROPHE, n. m. Pron. *i-poss-trof.* — Méd. Changement de position ; action d'un malade qui se retourne dans son lit.

— Récidive d'une maladie.

HYPOSTYLE, adj. des 2 g. Pron. *i-poss-til.* — Arch. Il se dit d'un appartement dont le plafond est porté par des colonnes : *Salle* HYPOSTYLE.

— Substantiv : *Un* HYPOSTYLE.

HYPOSULFATE, n. m. Pron. *i-po-cul-fatt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec une base salifiable.

HYPOSULFITE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec une base salifiable.

HYPOTÉNUSE, n. f. (ὑπό, sous ; τείνω, je tends ; gr.) Pron. *i-po-té-nuz.* — Géom. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle : *L'*HYPOTÉNUSE *est le plus grand des trois côtés d'un triangle rectangle. Le carré construit sur l'*HYPOTÉNUSE *d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.* (Acad.) *La voiture suivait l'*HYPOTÉNUSE *du triangle que dessine la place.* (V. Hugo.)

HYPOTHÉCAIRE, adj. des 2 g. Pron. *i-po-té-kèr.* — Jurispr. Qui a droit d'hypothèque : *Créancier* HYPOTHÉCAIRE.

— *Dette hypothécaire,* dette qui donne hypothèque.

— *Inscription hypothécaire,* inscription d'hypothèque. || V. INSCRIPTION.

HYPOTHÉCAIREMENT, adv. Jurispr. Avec hypothèque ; par rapport à l'hypothèque, aux hypothèques : *S'obliger* HYPOTHÉCAIREMENT. *L'héritier est tenu des dettes personnellement pour sa part héréditaire, et* HYPOTHÉCAIREMENT *pour le tout.* (Acad.)

HYPOTHÉNAR, n. m. (ὑπό, sous ; θέναρ, paume de la main ; gr.) Chir. Saillie formée par les muscles palmaires du petit doigt.

HYPOTHÈQUE, n. f. (ὑπό, sous ; τίθημι, je place ; gr.) Pron. *i-po-tèk.* — Jurispr. Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette : *Les privilèges et* HYPOTHÈQUES. *Inscription d'*HYPOTHÈQUE. *Être premier en* HYPOTHÈQUE. *Déclaration d'*HYPOTHÈQUE. *L'inscription conserve l'*HYPOTHÈQUE *pendant dix années. Une femme a* HYPOTHÈQUE *sur tous les biens de son mari, du jour de son mariage. Bureau de la conservation des* HYPOTHÈQUES. *Conservateur des* HYPOTHÈQUES. (Acad.)

— *Hypothèque générale,* hypothèque qui frappe tous les biens présents ainsi que les nouveaux acquêts du débiteur. || *Hypothèque judiciaire,* hypothèque qui résulte d'un jugement portant condamnation. || *Hypothèque légale,* hypothèque conférée par la loi, sans qu'il y ait besoin d'un jugement spécial. || *Hypothèque spéciale,* celle qui est limitée à une chose spéciale. || *Hypothèque privilégiée,* hypothèque qui donne la préférence sur les autres créanciers.

— *Action en déclaration d'hypothèque,* action dirigée contre le tiers détenteur d'un immeuble, par un créancier hypothécaire, afin d'interrompre la prescription de l'hypothèque prise sur cet immeuble.

HYPOTHÈQUE, n. f. Pron. *i-po-tèk.* — Anc. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on buvait après le repas : *Boire de l'*HYPOTHÈQUE. *Prendre de l'*HYPOTHÈQUE. HYPOTHÈQUE *de muscat, de coing, etc.* (Acad.)

HYPOTHÉQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Hypothéquer : *Un immeuble* HYPOTHÉQUÉ.

— Fig. et fam. *Être hypothéqué,* avoir une santé fort délabrée, avoir plusieurs infirmités graves : *Il est bien* HYPOTHÉQUÉ. (Acad.)

HYPOTHÉQUER, v. tr. ou act. 1^re conj. Il change l'*é* fermé du radic. *hypothéq.* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent : j'hypothèque, tu hypothèques, ils hypothèquent,* etc. — Jurispr. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque : HYPOTHÉQUER *tous ses biens.* (Acad.) *Le serf est obligé de cultiver son champ d'une certaine manière sous l'œil du seigneur ; il ne peut ni l'aliéner ni l'*HYPOTHÉQUER *à sa volonté.* (De Tocquev.)

HYPOTHÈSE, n. f. (ὑπό, sous ; τίθημι, je place ; gr.) Pron. *i-po-tèz.* — Supposition d'une chose soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence : *Faire une* HYPOTHÈSE. *Établir une* HYPOTHÈSE. (Acad.)

— *Chaque genre de poésie a son* HYPOTHÈSE *distincte ; et c'est ce qui en fait la différence.*

— Proposition particulière comprise sous la thèse générale : *Réduire la thèse à l'*HYPOTHÈSE. *Appliquer la thèse à l'*HYPOTHÈSE. (Acad.)

— Assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose, pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes ; ce qu'on appelle autrement et plus communément *Système : L'*HYPOTHÈSE *de Ptolémée. L'*HYPOTHÈSE *de Tycho-Brahé.* (Acad.) *Les différentes* HYPOTHÈSES *imaginées par les modernes pour expliquer le système du monde l'avaient déjà été par les anciens.* (D'Alemb.) *Descartes imagina, pour expliquer les mouvements des planètes, l'ingénieuse et célèbre* HYPOTHÈSE *des tourbillons.* (Id.)

HYPOTHÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-po-té-tik.* — Qui est fondé sur une hypothèse : *Proposition, raisonnement* HYPOTHÉTIQUE. (Acad.)

— *Jugement hypothétique,* réunion de deux propo-

sitions, dont l'une exprime une condition et l'autre la conséquence. Ex. : *Si tous les corps sont composés, tous les corps sont divisibles.*

HYPOTHÉTIQUEMENT, adv. Pron. *i-po-té-tik-man.* — Par hypothèse, par supposition. *Cela n'est vrai qu'*HYPOTHÉTIQUEMENT. (Acad.)

HYPOTYROÏDE, n. m. (ὑπό, sous; θύρα, porte; gr.) Archit. Vide d'une porte, d'une fenêtre, ouverture, cavité.

HYPOTRACHÉLION, n. m. (ὑπό, sous; τράχηλος, le cou; gr.) Pron. *i-po-tra-ché-lion.* — Anc. anat. Le bas du cou.

— Archit. Le haut du fût de la colonne; la partie comprise entre l'échine et l'astragale; ou entre le chapiteau et le listel.

HYPOTYPOSE, n. f. (ὑποτύπωσις, figure, modèle; de ὑπό, sous, et τυπόω, je figure; gr.) Pron. *i-po-ti-pôz.* — Rhétor. Figure qui consiste dans un choix et un arrangement de mots qui mettent, pour ainsi dire, sous les yeux du lecteur ou de l'auditeur l'objet qu'on veut décrire; c'est une description animée, d'un grand usage chez les poëtes et chez les prosateurs.

— En voici quelques exemples :

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la lueur de nos palais brûlants,
Sur tous mes frères morts se faisant un passage,
Et, de sang tout couvert, échauffant le carnage. (Rac.)

— *Aussitôt qu'il (Condé) eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, rallier le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, porter partout la terreur, et étonner de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups.* (Boss.)

. . . . La mollesse oppressée
Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort. (Boil.)

— *Il n'entendait plus, de tous côtés, que des cris d'enfants qu'on foule aux pieds, des gémissements de vieillards qu'on égorge; il ne voyait que palais tombants, temples en feu, lieux saints ensanglantés.* (St-Réal.) || *V.* ICONISME.

HYPOXANTHINE, n. f. Corps extrait de la rate. Il ressemble à la xanthine.

HYPOXYDÉES, n. f. pl. Pron. *i-pok-ci-dé.* — Bot. Famille de plantes de la famille des Herbacées.

HYPOXYLONS, n. m. pl. (ὑπό, sous; ξύλον, bois; gr.) Pron. *i-pok-ci-lon.* — Bot. Genre de champignons; plantes cryptogames, ligneuses, correspondant aux Thécasporées.

HYPOXIS, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Narcissées, composé d'espèces la plupart originaires du cap de Bonne-Espérance : HYPOXIS *tombant.* HYPOXIS *velu.* HYPOXIS *hygrométrique.*

HYPOZEUGME, n. m. Pron. *i-po-zeugm.* — Littér. Espèce de zeugme, qui a lieu lorsque le membre de phrase auquel se rattachent plusieurs autres membres ne se trouve qu'à la fin du discours.

HYPOZOÏQUE, adj. des 2 g. (ὑπό, sous; ζῶον, animal; gr.) Pron. *i-po-zo-ik.* — Min. Il se dit des terrains inférieurs aux couches formées des débris de corps organisés.

HYPOZOME, n. m. (ὑπόζωμα, membrane; gr.) Pron. *i-po-zom.* — Anat. Membrane entre deux cavités.

HYPSIEN, IENNE, adj. Horizontal.

— *Accent hypsien,* le trait d'union.

HYPSILOGLOSSE, adj. des 2 g. (ὕψιλον, upsilon; γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *ip-ci-lo-gloss.* — Anat. Qui a rapport à l'os hyoïde et à la langue.

— Substant. Muscle qui appartient à l'os hypsiloïde et à la langue. || V. HYO-GLOSSE.

HYPSILOÏDE, adj. m. (ὕψιλον, upsilon; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *ip-ci-lo-id.* — Anat. Il se dit quelquefois pour Hyoïde : *Os* HYPSILOÏDE.

HYPSIPILE, adj. des 2 g. (ὕψος, hauteur; πῖλος, feutre; gr.) Zool. Qui a des épines, des poils sur le dos.

HYPSOGRAPHIE, n. f. (ὕψος, hauteur; γράφω, je décris; gr.) Pron. *ip-ço-gra-fî.* — Description des lieux élevés.

HYPSOMÉTRIE, n. f. (ὕψος, hauteur; μέτρον, mesure; gr.) — Phys. Art de mesurer la hauteur relative ou absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYPTÈRE, n. m. Zool. Genre de mollusques céphalés : HYPTÈRE *appendiculé.* HYPTÈRE *à ventre rouge.*

HYPTIEN, adj. m. Pron. *ip-ciain.* — Anc. gramm. Il s'est dit d'une espèce d'accent horizontal, dont on se servait, au lieu du trait d'union, pour joindre deux mots en un seul.

HYPTIS, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées : HYPTIS *tomenteux,* HYPTIS *en épi.*

HYRIE, n. f. Zool. Genre de coquilles bivalves : *L'*HYRIE *avicolaire. L'*HYRIE *ridée.*

HYSOPE, n. f. (*ezob,* plante de bonne odeur; hébr.) Bot. Plante aromatique de la famille des Labiées : HYSOPE *officinale. L'*HYSOPE *fleurit en juillet et en août.* (Richard.) *Il est douteux que la plante qui dans la Bible est nommée ezob soit notre* HYSOPE. (Dumér.)

— Fig. *Il connaît tout, depuis le cèdre jusqu'à l'*HYSOPE, se dit d'un homme fort instruit dans les sciences naturelles, et signifie qu'il connaît depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites.

HYSOPINE, n. f. Chim. Alcali qu'on dit exister dans l'hysope.

HYSOPITE, n. m. Pron. *i-zo-pit.* — Pharm. anc. Sorte de vin diurétique, dans lequel il entrait de l'hysope.

HYSTÉRALGIE, n. f. (ὑστέρα, matrice; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *iss-té-ral-jî.* — Méd. Douleur plus ou moins vive dont le siége est à la matrice.

HYSTHÉRANDRIE, n. f. (ὑστέρα, matrice, et ἀνήρ, homme; gr.) Bot. Dans le système de Linné, Classe de plantes caractérisée par plus de vingt étamines.

HYSTHÉRANTÉ, ÉE, adj. (ὕστερος, postérieur, et ἄνθος, fleur; gr.) Il se dit d'une plante dont les fleurs apparaissent avant les feuilles.

HYSTÉRICISME, n. m. (*histérie.*) Hystérie peu intense, dont les symptômes sont plus variables et moins sujets à des retours périodiques.

HYSTÉRIE, n. f. (ὑστέρα, matrice; gr.) Méd. Maladie chronique particulière aux femmes : elle résulte de l'extrême sensibilité du système nerveux, et se manifeste par des convulsions générales plus ou moins fréquentes, accompagnées de suffocation et d'une perte presque complète de connaissance : *Une attaque d'*HYSTÉRIE. (Acad.) *C'est entre quinze et trente ans que les femmes sont sujettes à l'*HYSTÉRIE.

HYSTÉRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'hystérie : *Affection* HYSTÉRIQUE. *Vapeurs* HYSTÉRIQUES. *Phénomènes* HYSTÉRIQUES. *Le sexe féminin est disposé aux affections nerveuses dites* HYSTÉRIQUES. (Chomel.)

— *Remèdes hystériques,* remèdes propres à guérir cette maladie.

— Adj. f. Qui est attaquée d'hystérie : *Cette femme est* HYSTÉRIQUE. (Acad.)

HYSTÉRISME, n. m. *V.* HYSTÉRIE, m. sign. *Rien de plus contigu que l'extase, la vision, la poésie fougueuse et l'*HYSTÉRISME. (Dider.)

HYSTÉRITE, n. f. (ὑστέρα, matrice; gr.) Méd. Inflammation de la matrice. || V. MÉTRITE.

HYSTÉRO-CATALEPSIE, n. f. Attaque d'hystérie compliquée de symptômes de catalepsie.

HYSTÉROCÈLE, n. f. (ὑστέρα, matrice; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie de la matrice.

HYSTÉROCYSTIQUE, adj. des 2 g. (ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie; gr.) Anat. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE, n. f. (ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *iss-te-ro-ciss-to-cèl.* — Chir. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE, n. f. Hystérie compliquée d'accidents épileptiformes.

HYSTÉROLITHE, n. f. (ὑστέρα, matrice; λίθος, pierre; gr.) Min. Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme : *On ne rencontre les* HYSTÉROLITHES *que dans les anciennes couches.* (Defrance.) *On donnait autrefois le nom de* Diphytes *aux* HYSTÉROLITHES *dans lesquelles on a cru remarquer, d'un côté, les parties de la génération de la femme, et de l'autre, celles de l'homme.* (Id.)

HYSTÉROLOGIE, n. f. (ὕστερος, postérieur; λόγος, discours; gr.) Pron. *iss-té-ro-lo-jî.* — Littér. Figure qui consiste dans le renversement de l'ordre naturel des pensées, de manière à dire en dernier lieu ce qui devrait être énoncé d'abord selon l'ordre des faits. Elle peint le désordre de l'esprit de celui qui parle.

HYSTÉROLOXIE, n. f. (ὑστέρα, matrice; λοξός, oblique; gr.) Méd. Obliquité de la matrice; déviation de cet organe, très-fréquente dans les grossesses.

HYSTÉROMALACIE, n. f. (ὑστέρα, utérus; et μαλακός, mou; gr.) Ramollissement des tissus de la matrice, lequel rend l'organe sujet à se rompre durant l'accouchement.

HYSTÉROMANE, adj. et n. f. Méd. Il se dit d'une femme affectée d'hystéromanie : *Femme* HYSTÉROMANE.

HYSTÉROMANIE, n. f. (ὑστέρα, matrice; μανία, folie; gr.) Méd. Fureur utérine. || *V.* NYMPHOMANIE.

HYSTÉROPHYSE, n. f. (ὑστέρα, matrice; φύσα, vent; gr.) Pron. *iss-té-ro-fiz.* — Méd. Distension de la matrice par des gaz.

HYSTÉROPTOSE, n. f. (ὑστέρα, matrice; πτῶσις, chute; gr.) Pron. *iss-té-rop-tôz.* — Méd. Chute ou renversement de la matrice.

— Chir. Qui appartient à l'hystérorrhée.

HYSTÉRORRHÉE, n. f. méd. V. LEUCORRHÉE.

HYSTÉROSCOPE, n. m. (ὑστέρα, matrice; σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *iss-té-ross-kop.* — Chir. Instrument à l'aide duquel la vue peut s'étendre jusqu'au col de la matrice.

HYSTÉROSTOMATOME, n. m. (ὑστέρα, utérus; στόμα, ouverture; et τομή, section; gr.) Nom de deux instruments pour fendre le col de la matrice, lorsqu'une dureté squirrheuse de cette partie s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROTOME, n. m. (ὑστέρα, matrice; τομή, section; gr.) Pron. *iss-té-ro-tom.* — Chir. Instrument propre à inciser le col de la matrice.

HYSTÉROTOMIE, n. f. Chir. Dissection de la matrice. || Opération césarienne.

HYSTÉROTOMOTOKIE, n. f. (ὑστέρα, utérus; τομή, incision, et τόκος). Accouchement procuré par l'incision de la matrice.

HYSTRICIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble au porc-épic.

HYSTRIX, n. m. (ὗς, porc; θρίξ, poil; gr.) Zool. Le porc-épic.

= **Hystriciens**, n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre Porc-épic.

HYSTRICITE, n. f. Pron. *iss-tri-citt.* — Zool. Bézoard qui, dit-on, se trouve dans le corps du porc-épic.

HYVOURAHÉ, n. m. Pron. *i-ou-ra-é.* — Bot. Arbre du Brésil dont l'écorce s'emploie dans le traitement des maladies syphilitiques.

I, n. m. La neuvième lettre de l'alphabet, et la troisième voyelle : *La lettre* I, *un petit* i, *un grand* I, etc.

— On met toujours un point sur l'*i* minuscule; on n'en met pas sur l'I majuscule.

— De toutes les voyelles, l'*i* est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu, comme dans la première syllabe du mot *idéal*.

— On distinguait autrefois deux sortes d'*i* : l'*i* voyelle, et l'*i* consonne ou *j*.

— Quand *i* se joint à la consonne qui le suit, sans être précédé lui-même d'aucune voyelle, il conserve toujours sa prononciation naturelle : *Illustre*, *issue*, *irrégulier*.

— Mais quand la consonne qui le suit est une *m* ou une *n* : comme dans les mots *imbiber*, *imprimer*, *inviter*, *impassible*, *printemps*, *brin*, *fin*, *lin*, etc., le son aigu de l'*i* se transforme en un son qui se rapproche très-fort de l'*è* ouvert; ainsi l'on prononce *eimprimer*, *eimbiber*, *einviter*, *praintemps*, etc.

— Cependant si la consonne *m* à laquelle *i* est joint se trouve redoublée, *i* garde sa prononciation propre, comme dans *immoler*, *immerger*, *immédiat*.

— Il en est de même lorsque *n* est suivie immédiatement d'une voyelle ou d'une *h* muette : *inévitable*, *inattendu*, *inaction*, *inexpérience*, *inhabile*, etc.

— Dans le cas où *i* est suivi immédiatement de *m* ou de *n*, il garde le son qui lui est propre dans les noms tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Ephraïm*.

— *I* conserve sa prononciation distincte, bien que suivi d'une voyelle, lorsqu'il est précédé d'une des articulations *bl*, *cl*, *br*, *cr*, *dr*, *fl*, *fr*, *tr*, etc. : *Patriote*, *friandise*, *sanglier*, *prier*, *fabliau*, etc.

— Il se prononce aussi séparément dans le mot *hier*, qui forme le plus souvent deux syllabes.

— *I* s'unit avec *a*, *e*, *u*, pour former des diphthongues, comme dans *maillet*, *meilleur*, *aujourd'hui*.

— Joint aux voyelles *a*, *e*, *o*, il représente souvent des sons très-différents de celui qui lui est propre. Ainsi dans *faire*, *peine*, les syllabes *ai* et *ei* se prononcent comme un *è* ouvert; dans *aimer*, *peiner* comme un *é* fermé.

— *I* a le son grave et sonore de l'*a* dans *moi*, *roi*, *loi*, *toi*, et en général dans tous les mots où il forme avec *o* une voyelle double.

— Joint aux articulations composées *gu*, *qu*, il garde le son qui lui est propre : *guide*, *quidam*, *quiproquo*, etc.

— *I* ne se prononce pas dans *moignon*, *oignon*, *poignée*, *poignard*, *poignant*, *Montaigne* (n. pr.).

— L'accent circonflexe placé sur la lettre *î* n'influe en rien sur sa prononciation; il indique ordinairement le retranchement de la lettre *s* : *île*, *abîme*, qu'on écrivait autrefois *isle*, *abisme*.

— *I* surmonté d'un tréma ne forme pas diphthongue avec la voyelle qui précède, et doit être prononcé séparément, comme dans le participe *haï*, et les noms propres *Moïse*, *Laïs*.

— *I* s'élide dans la conjonction *si*, placée devant le pronom *il*, tant au singulier qu'au pluriel : *Il viendra* S'IL *peut; ils me donneront ce livre* S'ILS *le possèdent*.

S'il est des jours amers, il en est de si doux. (A. Chén.)

— Prov. et fig. *Mettre les points sur les i*, être d'une exactitude scrupuleuse, d'une attention minutieuse :

On aura quelque part omis une virgule,
Que sais-je? on n'*aura pas mis les points sur les i*.
(La Chauss.)

— Prov. et fig. *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les i*, se dit d'un homme qui, dans les ouvrages d'esprit, ne s'attache qu'à remarquer des minuties. || *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i*, il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse; ou, il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— Fam. *Être droit comme un i*, être très-droit : *Malgré son grand âge, cet homme* EST ENCORE DROIT COMME UN I. (Acad.)

— Fam. *Un nom en i*, un nom italien :

Satan pour intriguer doit prendre *un nom en i* (V. Hugo.)

— *I* employé comme lettre numérale dans les chiffres romains, vaut *un*; placé devant V ou X, il diminue d'une unité le nombre exprimé par ces deux lettres; ainsi IV, IX ne valent que *quatre* et *neuf*.

— Chim. Abrév. de *Iode*.

— Monn. Il indiquait les monnaies frappées à Limoges.

IACCHUS, n. m. Zool. Petit singe; ouistiti.

IAMBE, n. m. (ἴαμβος; m. sign.) Pros. gr. et lat. Pied de deux syllabes dont la première est brève et la dernière longue : *Ce vers n'est composé que d'*IAMBES. *Le dernier pied de ce vers est un* ÏAMBE. (Acad.)

— Il se dit également d'un vers dont le second, le quatrième et le sixième pied sont des ïambes : *Les poëtes grecs et les poëtes latins ont employé les* ÏAMBES *dans leurs drames*.

— N. m. pl. Pièce de vers satiriques antique ou imitée des *ïambes* des anciens : *Les* ÏAMBES *d'André Chénier*.

— Adj. : *Les vers* ÏAMBES *sont propres à exprimer les passions*. (Acad.) *Je reconnus votre tombeau à une inscription en vers* ÏAMBES *que je savais par cœur*. (Andrieux.)

IAMBIQUE, adj. des 2 g. Pros. Composé d'ïambes : *Vers* ÏAMBIQUE. (Acad.)

— Subst. Vers composé d'ïambes.

IAMBU, s. m. Zool. Espèce de perdrix d'Amérique.

IAMBYCE, n. f. (ἰαμβύκη; gr., m. sign.) Ant. gr. Espèce de cithare triangulaire dont on s'accompagnait en chantant les iambes.

IATRALIPTE, n. m. (ἰατρός, médecin; ἀλείφω, je frotte; gr.) Médecin qui traite ses malades par les onctions et les frictions.

IATRALIPTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne les frictions.

— N. f. Partie de la thérapeutique qui se rapporte aux frictions, aux fomentations, aux liniments.

IATRE, n. m. (ἰατρός, médecin; gr.) Anc. Médecin.

IATRIQUE, adj. des 2 g. (ἰατρικός, médical; gr.) Méd. Qui appartient, qui a rapport à la médecine.

— N. f. Médecine, science du médecin.

IATROCHIMIE, n. f. (ἰατρός, médecin ; gr., et *chimie*.) Méd. Méthode qui consiste à traiter les maladies par des préparations chimiques. || V. CHIMIÂTRIE.

IATROCHIMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'iatrochimie.

IATROCHIMISTE, s. des 2 g. Méd. Celui qui exerce l'iatrochimie.

IATROLOGIE, n. f. (ἰατρεύω, je guéris ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *ia-tro-lo-ji*. — Didact. Science qui traite de la guérison des maladies.

IATROPHYSIQUE, n. f. (ἰατρεύω, je guéris ; φυσική, physique ; gr.) Pron. *ia-tro-fi-zik*. — Did. Physique dans ses applications à la médecine.

IBÉRIDE ou **IBÉRIS**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères : IBÉRIDE *pinnée*. IBÉRIDE *odorante*.

IBERLINE ou **IMBERLINE**, n. f. — Comm. Espèce d'étoffe.

IBIARE, n. m. Zool. Serpent de l'Amérique méridionale, très-petit et très-dangereux.

IBIBE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre du Brésil.

IBIDEM (m. lat.) Pron. *i-bi-dèm*. — Mot emprunté du latin, dont on se sert ordinairement dans les citations, pour signifier que le mot, la phrase, etc., qu'on cite se trouve dans la citation précédente. On écrit souv. par abréviation, *Ibid.* ou *Ib.* (Acad.)

IBIJAU, n. m. Zool. Oiseau du genre des Engoulevents, commun au Brésil.

IBIRACOA, n. m. Zool. Serpent du Brésil très-dangereux, et dont la morsure cause une hémorrhagie mortelle.

IBIS, n. m. Pron. *i-biss*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Echassiers, de la famille des Longirostres et du genre Bécasse ; il a le bec un peu arqué, sans échancrure à la pointe, la tête et le cou nus : *L'*IBIS *rouge. L'*IBIS *à tête noire. L'*IBIS *sacré est célèbre par le culte que lui rendaient les anciens Égyptiens.* (Rich.)

IBITIN, s. m. Zool. Grand serpent des Philippines ; espèce de boa qui s'attache par la queue au tronc des arbres, et attend ainsi sa proie.

ICAQUE ou **ICAQUIER**, n. m. Pron. *i-kak, ka-kié*. — Bot. Petit arbre de la famille des Rosacées, originaire des Antilles ; c'est une espèce de prunier dont le fruit ressemble beaucoup à la prune de Damas.

ICASTIQUE, adj. des 2 g. (εἰκών, image ; gr.) Littér. Qui fait image : *Poésie* ICASTIQUE.

ICELUI, ICELLE, adj. et pr. dém. Au pl. *Iceux, Icelles*. Anc. Celui, celle dont on a parlé auparavant ; il est quelquefois encore employé dans le style de pratique : ICELLE *dame. Dans la maison* D'ICELUI. (Acad.) *J'ai le billet, et en vertu d'*ICELUI *une bonne sentence par corps*. (Regn.)

Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron ?
Témoin trois procureurs dont *icelui* Citron
A déchiré la robe. (Rac.)

ICHNEUMON, n. m. (ἴχνος, trace, piste ; gr.) Pron. *iknеu-mon*. — Zool. Mangouste d'Égypte, quadrupède de la taille d'un chat, que les Égyptiens révéraient parce qu'il détruit les serpents et les jeunes crocodiles : L'ICHNEUMON *se nomme aussi Rat de Pharaon et Mangouste*. (Dumér.)

— Genre d'insectes hyménoptères, pourvus d'un aiguillon comme les abeilles, et qui déposent leurs œufs dans le corps des chenilles.

ICHNEUMON, ONE, adj. Zool. Qui ressemble à l'ichneumon : *Rat* ICHNEUMON.

— *Mouches ichneumones*, mouches du genre ichneumon qui ne vivent que de chasse.

ICHNEUTE, n. f. Zool. Mouche qui détruit le corps des chenilles en les piquant et y déposant ses œufs.

ICHNOGRAPHIE, s. f. (ἴχνος, trace ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *ik-no-gra-fi*. — Archit. Plan horizontal et géométral d'un édifice : L'ICHNOGRAPHIE *d'un édifice*. (Acad.)

— Fortif. Plan de la coupe parallèle d'un fort, un peu au-dessus du rez-de-chaussée ; plan des dimensions horizontales d'une forteresse.

ICHNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ik-no-gra-fik*. — Qui appartient à l'ichnographie : *Plan, dessin* ICHNOGRAPHIQUE. (Acad.)

ICHNOGRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *ik-no-gra-fik-man*. — Didact. D'une manière ichnographique.

ICHOR, n. m. (ἰχώρ, humeur aqueuse ; gr.) Pron. *i-kor*. — Méd. Sanie ; sang aqueux, mêlé de pus fétide et âcre.

ICHOREUX, EUSE, adj. Pron. *iko-reu, reuz*. — Chir. Il se dit d'une espèce de sanie ou de pus séreux et âcre qui découle de certains ulcères : *Pus* ICHOREUX ; *humeur, matière* ICHOREUSE. (Acad.)

ICHOROÏDE, n. f. (ἰχώρ, humeur ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Pron. *iko-ro-id*. — Méd. Sueur, humidité semblable à la sanie des ulcères.

ICHTHYOCOLLE, n. f. (ἰχθύς, poisson ; κόλλα, colle ; gr.) Substance gélatineuse, colle de poisson préparée avec les membranes et spécialement avec la vessie natatoire du grand esturgeon : *La colle à bouche se fait avec l'*ICHTHYOCOLLE *dissoute dans l'eau sucrée et aromatisée*. (Cloquet.)

— N. m. Zool. Le grand esturgeon.

ICHTHYODONTE, n. m. (ἰχθύς, poisson ; ὀδούς, dent ; gr.) Zool. Dent de serpent ; substance que l'on appelle improprement *Glossopètre*.

ICHTHYOGRAPHE, n. m. (ἰχθύς, poisson ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *ik-ti-o-graf*. — Didact. Celui qui s'occupe d'ichthyographie.

ICHTHYOGRAPHIE, n. f. Zool. Description des poissons.

ICHTHIOLITHE, n. m. (ἰχθύς, poisson ; λίθος, pierre ; gr.) Min. Poisson pétrifié ; pierre qui porte l'empreinte d'un poisson.

ICHTHYOLOGIE, n. f. (ἰχθύς, poisson ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *ik-ti-o-lo-ji*. — Branche de la zoologie, qui traite des poissons : *Cours d'*ICHTHYOLOGIE. (Acad.) *Aristote doit être regardé comme le premier auteur d'*ICHTHYOLOGIE. (Cloquet.)

— Ouvrage qui traite des poissons : *Composer une* ICHTHYOLOGIE.

ICHTHYOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ik-ti-o-lo-jik*. — Qui appartient, qui a rapport à l'ichthyologie ou aux poissons.

ICHTHYOLOGISTE ou **ICHTHYOLOGUE**, n. m. Pron. *ik-ti-o-lo-jist, logh*. — Celui qui étudie, qui connaît l'histoire des poissons : *Un savant* ICHTHYOLOGISTE.

ICHTHYOMANCIE, n. f. (ἰχθύς poisson ; μαντεία, divination ; gr.) Pron. *ik-ti-o-man-ci*. — Antiq. Divination par l'examen des entrailles des poissons.

ICHTHYOMORPHE, adj. des 2 g. (ἰχθύς, poisson ; μορφή, forme, figure ; gr.) Pron. *ik-ti-o-morf*. — Didact. Qui a la forme d'un poisson.

— N. f. pl. Pierres qui portent des empreintes de poissons.

ICHTHYOMORPHIQUE, adj. des 2 g. Qui représente des figures de poissons.

— *Lettres ichthyomorphiques*, lettres dont les diverses parties représentent des poissons.

ICHTHYOPHAGE, adj. des 2 g. (ἰχθύς, poisson ; φάγομαι, je mange ; gr.) Pron. *ik-ti-o-faj*. — Qui se nourrit principalement de poisson ; il ne se dit guère qu'en parlant d'un peuple : *Un peuple, une peuplade* ICHTHYOPHAGE. (Acad.)

— N. m. pl. Animaux, peuples qui se nourrissent de poisson : *Les* ICHTHYOPHAGES. (Acad.)

ICHTHYOPHAGIE, n. f. Pron. *ik-ti-o-fa-ji*. — Didact. Habitude qu'ont certaines peuplades et certains animaux, de vivre particulièrement de poissons.

ICHTHYOPHILE, adj. des 2 g. (ἰχθύς, poisson ; φίλος, ami ; gr.) Didact. Qui aime le poisson ; qui aime la pêche.

ICHTHYOSAURE, n. m. (ἰχθύς, poisson ; σαῦρος, lézard ; gr.) Pron. *ik-ti-o-zor*. — Zoöl. Genre de reptiles dont on ne connaît que des débris fossiles.

ICHTHYOSE, n. f. (ἰχθύς, poisson ; gr.) Pron. *ik-ti-ôz*. — Méd. Maladie de la peau, caractérisée par l'épaississement de l'épiderme qui se transforme en écailles plus ou moins dures.

ICHTHYOSPONDYLE, n. f. (ἰχθύς, poisson ; σπόνδυλος, vertèbre ; gr.) Pron. *ik-ti-oss-pon-dil*. — Géol. Vertèbre fossile de poisson.

ICHTHYOTYPOLITHE, n. f. (ἰχθύς, poisson ; τύπος, marque ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *ik-ti-o-ti-po-litt*. — Géol. Pierre qui a la forme d'un poisson ; débris fossile de poisson.

ICHTHYPÉRIE, n. f. Géol. Palais osseux de poisson fossile.

ICI, adv. (*hic* ; lat.) En ce lieu-ci : *Venez* ICI. *Je voudrais bien qu'il fût* ICI. *Sortez* D'ICI. *Demeurez là, n'approchez pas* D'ICI.

Vous savez quel sujet conduit *ici* leurs pas. (Rac.)
De vos desseins secrets on est trop éclairci ;
Et ce n'est pas Chaleas que vous cherchez *ici*. (Id.)

— Il se met quelquefois au commencement d'une période, et marque oppos. de lieu ; dans ce cas, il est ordinairement corrélatif de l'adverbe *là* : ICI *il y a une forêt*, LÀ *une montagne*. ICI *Alexandre gagna une bataille*, LÀ *il passa une rivière*. (Acad.)

— Il est souvent opposé à *Là*, et s'emploie aussi dans les énumérations, pour marquer les circonstances : ICI *il pardonne*, LÀ *il punit*. (Acad.) ICI *il forçait des retranchements* ; LÀ *il surprenait les ennemis*. (Fléch.)

— Dans ce pays-ci, dans cette ville-ci, etc., par oppos. à un autre pays, à une autre ville : *On se conduit chez vous plus sagement qu'*ICI.

— Il sert à désigner un passage d'un discours, d'une narration, d'un livre, etc. : ICI *il commence à parler de telle guerre*. ICI *finit tel traité*. ICI *un plus grand objet se présente à ma pensée*. (Boss.)

Je ne veux point *ici* vous vanter mes services. (Rac.)
Ici le sens le choque, et plus loin c'est la phrase. (Boil.)

— Dans le moment présent : *Cela ne s'était pas vu jusqu'*ICI. *Revenez demain* ; D'ICI *là j'aurai arrangé votre affaire*. (Acad.)

Voilà donc votre roi, votre unique espérance ;
J'ai pris soin jusqu'*ici* de vous le conserver. (Rac.)

= **Ici-bas**, loc. adv. Dans ce bas monde ; sur la terre : *Tout périt* ICI-BAS. *Les choses, les affaires* D'ICI-BAS.

— *D'ici-bas*, de ce monde :

Tous les biens d'*ici-bas* sont vils et passagers. (Regn.)

Syn. Ici, là. Ces deux adverbes spécifient, au sens propre, le lieu physique, et au figuré, la place ou l'endroit en général. *Ici* marque le lieu où est la personne qui parle ; *là*, un tout autre lieu. *Ici* indique le lieu le plus près ; *là*, le lieu le plus éloigné.

ICICA, n. f. Bot. Résine qui découle de l'icicariba, arbre du Brésil.

ICICARIBA, n. m. Bot. Arbre de la famille des Thérébintacées qui fournit la résine icica.

ICIQUIER, n. m. Pron. *i-ci-kié*. — Botan. Genre de plantes composé d'arbres résineux qui la plupart croissent dans les grandes forêts de la Guiane.

ICOGLAN, s. m. Page du Grand Seigneur : *Un jeune* ICOGLAN. (Acad.)

Qu'a-t-il donc ? murmuraient les *icoglans* stupides. (V. Hug.)

ICONE, n. m. (εἰκών, image ; gr.) Antiq. Image, portrait.

— Particul. Figure représentant un objet d'histoire naturelle.

ICONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est parfaitement semblable au modèle.

— Antiq. *Statue iconique*, statue de grandeur naturelle que l'on érigeait à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés.

ICONISME, n. m. Phil. Représentation figurée, symbolique de la pensée.

— Littér. Figure plus souv. appelée *Hypotypose*.

ICONOCLASIE, n. f. (εἰκών, image ; κλάω, je brise ; gr.) Néol. Fanatisme de ceux qui brisaient les saintes images : *L'*ICONOCLASIE *a été vaincue quand une famille d'empereurs éclairée est montée sur le trône de Constantinople*. (Ampère.)

ICONOCLASTE, n. m. (εἰκών, image ; κλάω, je brise ; gr.) Pron. *i-ko-no-klast*. — Briseur d'images ; celui qui brise, qui détruit les saintes images. *L'iconomaque combattait le culte des images, et l'*ICONOCLASTE *les brisait. L'hérésie des* ICONOCLASTES. (Acad.)

— Adj. *Par suite de la persécution* ICONOCLASTE, *un grand nombre de peintres et de sculpteurs byzantins ont dû fuir leur patrie où ils étaient regardés comme des idolâtres*. (Ampère.)

ICONOGRAPHE, s. m. (εἰκών, image ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *i-ko-no-graf*. — Celui qui est savant en iconographie, qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE, n. f. Pron. *i-ko-no-gra-fi*. — Description des images, des tableaux, et particul. Connaissance des monuments antiques.

— Ouvrage où sont reproduits des tableaux, des images, etc. : *Encore quelques années, ces cités originales seront transformées et ne se verront plus que dans cette* ICONOGRAPHIE *littéraire*. (H. de Balz.)

— Collection de portraits d'hommes célèbres.

ICONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOGRAPHIQUEMENT, adv. Selon l'iconographie.

ICONOLÂTRE, n. des 2 g. (εἰκών, image ; λατρεύω, j'adore ; gr.) Nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLÂTRIE, n. f. Adoration des images : *Les catholiques romains ont été accusés d'*ICONOLÂTRIE.

ICONOLÂTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux iconolâtres ou à l'iconolâtrie : *Querelle* ICONOLÂTRIQUE.

ICONOLOGIE, n. f. (εἰκων, image ; λογος, discours ; gr.) Interprétation, explication des images des monuments antiques.

— Particul. Explication des figures allégoriques employées par les artistes tant anciens que modernes, ainsi que des attributs de ces figures.

ICONOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'iconologie : *Dictionnaire* ICONOLOGIQUE.

ICONOLOGISTE ou **ICONOLOGUE**, n. m. Auteur d'une iconologie.

ICONOMANE, n. m. (εἰκών, image ; μανία, passion violente ; gr.) Néol. Amateur passionné de tableaux, de gravures.

ICONOMANIE, n. f. Néol. Passion pour les tableaux, les gravures, etc.

ICONOMAQUE, s. m. (εἰκών, image; μάχη, combat; gr.) Celui qui combat le culte des images.

ICONOPHILE, n. m. (εἰκών, et φίλος, qui aime; gr.) Celui qui aime les images. ‖ Connaisseur en fait d'estampes.

ICONOSTASE, n. f. (εἰκών, et στάσις, point de réunion; gr.) Pron. *i-ko-noss-taz*. — Espèce de jubé fermé, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration; cette partie de l'église est couverte d'images de saints : *Ils s'appuyaient le dos contre l'*ICONOSTASE, *ou s'asseyaient sur des tombeaux renfermant des reliques vénérées.* (Mérim.)

ICONOSTROPHE, n. m. (εἰκών, image; στρέφω, je tourne; gr.) Pron. *i-ko-noss-trof*. — Physiq. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets à la vue. Les graveurs se servent de l'*iconostrophe* pour regarder et copier leur modèle.

ICOSAÈDRE, n. m. (εἴκοσι, vingt; ἕδρα, base; gr.) Pron. *i-ko-za-èdr*. — Géom. Corps solide qui a vingt triangles équilatéraux : *La surface de l'*ICOSAÈDRE *est composée de vingt triangles équilatéraux.* (Acad.)

ICOSANDRE, adj. des 2 g. (εἴκοσι, vingt; ἀνήρ, ἀνδρος, homme; gr.) Pron. *i-ko-zan-dr*. — Bot. Qui a vingt étamines au moins insérées sur le calice.

ICOSANDRIE, n. f. Pron. *i-ko-zan-dri*. — Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont vingt étamines au moins, insérées sur le calice : *Les roses appartiennent à l'*ICOSANDRIE. (Acad.)

ICOSANDRIQUE, adj. V. ICOSANDRE.

ICTÈRE, n. m. (ἴκτερος, jaunisse; gr.) Pron. *ik-tèr*. — Méd. Maladie caractérisée par la couleur jaune que prennent les téguments, et qu'on peut attribuer à la présence de la bile dans le sang : *A l'époque de la naissance, les maladies les plus fréquentes sont l'asphyxie, l'*ICTÈRE *et l'endurcissement du tissu cellulaire.* (Chomel.) ICTÈRE *bleu*. ICTÈRE *des nouveau-nés*. ‖ V. CYANOSE. ‖ Vulg. *Jaunisse.*

ICTÉRICIE, n. f. Méd. V. ICTÈRE.

ICTÉRIE, n. f. Zool. Genre d'oiseaux sylvains, que l'on trouve aux États-Unis.

ICTÉRIN, INE, adj. (ἴκτερος, jaunisse; gr.) Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

ICTÉRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui tient de l'ictère; qui est atteint d'ictère : *Affection* ICTÉRIQUE. *Cet homme est* ICTÉRIQUE. (Acad.)

ICTÉRODE ou **IÉTÉROÏDE**, adj. des 2 g. (ἰκτερώδης, qui ressemble à la jaunisse; gr.) Pron. *ik-té-rod, roid*. — Méd. Qui ressemble à l'ictère; il se dit de la fièvre jaune : *Typhus* ICTÉRODE.

ICTIDE, n. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers.

ICTINE, n. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à l'ordre des Synanthérées.

ICTIS, n. m. Pron. *ik-tiss*. — Zool. Mammifère carnivore de Sardaigne, espèce de martre.

IDATIDE, n. m. Zool. V. HYDATIDE.

IDE, n. m. Zool. Poisson du genre Cyprin, que l'on trouve dans presque toute l'Europe septentrionale.

IDÉAL, ALE, adj. Qui existe dans l'idée; qui ne peut exister que dans l'entendement, dans l'imagination : *Les choses que désignent les mots abstraits n'ont qu'une existence* IDÉALE. *Un être* IDÉAL. *Le héros de ce poëme est un personnage* IDÉAL. (Acad.)

— Qui réunit toutes les perfections, ou qui est plus beau que les modèles offerts par la nature : *Beauté, perfection* IDÉALE. (Acad.) *Les belles scènes du Cid, de Cinna, d'Horace, sont pour les poëtes le beau* IDÉAL *dans les mœurs, le sublime dans l'expression.* (Marm.)

— Par extens. Chimérique : *Pouvoir* IDÉAL. *Richesses* IDÉALES. (Acad.)

— Il est peu usité au plur. au masculin; cependant en voici un exemple : *Ménandre et les autres comiques grecs purent se former des caractères* IDÉAUX, *propres à frapper l'attention du vulgaire.* (Michelet.)

N. m. Philos. Ce qui n'existe que dans l'idée, dans l'imagination :

L'idéal tombe en poudre au toucher du réel. (V. Hug.)

— B.-Arts. Conception abstraite et poétique du beau parfait : *L'art est la représentation de l'absolu, du général, ou, en d'autres termes, de l'*IDÉAL. (Cousin.)

IDÉALISATION, n. f. Pron. *i-dé-a-li-za-cion*. — Action d'idéaliser; chose même idéalisée : *Les* IDÉALISATIONS *d'un poëte, d'un peintre, d'un musicien, d'un philosophe.*

IDÉALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Idéaliser : *Bonheur* IDÉALISÉ. *Vie* IDÉALISÉE.

IDÉALISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *i-dé-a-li-zé*. — Littér. et B.-Arts. Rendre idéal; élever à l'idéal; poétiser : *Il faut* IDÉALISER *même la laideur.*

= **S'idéaliser**, v. pron. Être idéalisé.

IDÉALISME, n. m. Philos. Tout système philosophique qui assigne un rôle très-important à l'intelligence, à la raison, considérées comme puissances créatrices des idées : *L'éclectisme moderne a une grande tendance à l'*IDÉALISME. *L'*IDÉALISME *est l'opposé du sensualisme.*

— Particul. Théorie qui attaque l'existence du monde corporel, et n'accorde d'existence réelle qu'aux seules choses dont nous ayons conscience, c'est-à-dire, nos idées et nos pensées.

— B.-Arts. Tendance vers l'idéal, recherche de l'idéal, et par extens. Abus de cette même tendance.

IDÉALISTE, adj. des 2 g. et n. m. Philos. et B.-Arts. Qui appartient à l'idéalisme.

— N. m. Partisan de l'idéalisme : *Toutes les disputes des* IDÉALISTES *et des matérialistes ne signifient rien pour moi.* (J.-J. Rouss.)

IDÉALITÉ, n. f. Philos. Qualité, état de ce qui est idéal : L'IDÉALITÉ *est opposée à la réalité.*

— Rêverie, imagination.

IDÉE, n. f. (ἰδέα, image; de εἴδω, je vois; gr.) Représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit reçoit ou se forme de quelque chose : *L'*IDÉE *d'une montagne, d'un arbre. L'*IDÉE *du blanc, du rouge. L'*IDÉE *du juste et de l'injuste.* IDÉE *simple, complexe, innée, acquise.* IDÉE *claire et nette.* IDÉE *distincte, vague, confuse, etc.* (Acad.) *Par une métamorphose rapide la sensation devient* IDÉE, *et l'âme voit dans cette* IDÉE, *comme dans un miroir, le monde qui est hors d'elle.* (Thomas.) *Les* IDÉES *simples sont les premières appréhensions qui nous viennent par les sens.* (Buff.) *L'âme connaît par ses* IDÉES *et par ses sentiments.* (Montesq.) *L'*IDÉE *de celui qui nous a créé est empreinte profondément au-dedans de nous.* (Boss.)

Suivant que notre *idée* est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure. (Boil.)

— En parl. de Dieu. Types, modèles éternels de toutes les choses créées, qui sont dans la pensée de Dieu : *Les* IDÉES *de toutes choses sont en Dieu.* (Acad.)

— Par analog. : *Les* IDÉES *de Platon.*

— Partic. Opinion, sentiment qu'on a de quelque chose ou de quelqu'un : *J'avais de lui une haute* IDÉE. *Ces ouvrages donnent la plus haute* IDÉE *de la puissance des Romains.* (Montesq.) *Les louanges qu'on leur donne ne font que réveiller l'*IDÉE *de leurs défauts.* (Mass.) *Personne n'a autant fait que Corneille pour agrandir en nous l'*IDÉE *du beau moral en poésie.* (Marm.)

— Fam. *On n'a pas d'idée de cela*, se dit de quelque chose qui paraît extraordinaire, hors de la vérité : ON N'A PAS L'IDÉE *d'une telle insolence.* (Acad.)

— Part. Souvenir, images qui sont dans la mémoire ou dans l'imagination : *J'ai vu cet homme-là autrefois, j'en ai quelque* IDÉE. *Il ne me souvient point de cela, je n'en ai aucune* IDÉE. (Acad.)

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois en dormant revu la même *idée*. (Rac.)

— Par extens. Pensée, conception de l'esprit, opinion, réflexion, etc. : *Une* IDÉE *sublime. Une belle, noble, grande* IDÉE. IDÉE *mère.* IDÉE *fondamentale.* IDÉE *première. Une* IDÉE *heureuse. Mettre en avant des* IDÉES *hardies. C'est un partisan des* IDÉES *nouvelles.* (Acad.) *Qui ne serait riche que de ses propres* IDÉES *serait fort pauvre.* (Duclos.) *La netteté épargne les longueurs, et sert de preuve aux* IDÉES. (Vauv.)

D'une si douce erreur si longtemps possédée,
Je ne peux désormais souffrir une autre *idée*. (Rac.)

— *Idée fixe*, idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé.

— Partic. Invention; sujet : *L'*IDÉE *de ce tableau est gracieuse.* (Acad.)

Tout ouvrage a son prix s'il renferme une *idée*. (Ancelot.)

— Par analog. Il s'emploie quelquefois au pluriel, et alors il s'applique également aux ouvrages d'esprit : *Il n'y a point d'*IDÉES *dans cet ouvrage, dans ce poëme, etc. Cet artiste, cet auteur a beaucoup d'*IDÉES. (Acad.)

— Par extens. Esquisse, ébauche d'un ouvrage : *Il en a jeté l'*IDÉE *sur le papier. C'est une première* IDÉE. *Ce n'est qu'une* IDÉE *informe.* (Acad.)

— Partic. Exposé succinct, abrégé de quelque chose, de quelque récit, etc. : *Il ne m'a donné qu'une* IDÉE *de ce qui avait eu lieu.*

— N. pl. Visions chimériques, choses qui ne sauraient avoir lieu, qui ne peuvent se réaliser : *Ce ne sont que des* IDÉES, *des* IDÉES *creuses. Il se repaît d'*IDÉES. (Acad.)

— Partic. Signification attachée aux signes qui servent à exprimer la pensée : *L'*IDÉE *attachée à un mot, à un signe, à un geste*, etc.

— Fam. Pensée, esprit, imagination : *J'ai dans l'*IDÉE *qu'il ne viendra pas. L'histoire nous fait assister en* IDÉE *aux événements du passé.* (Acad.)

Ce songe, Hydaspe, est donc sorti de son idée? (Rac.)

Syn. Idée, pensée. L'*idée* est une image, une représentation de l'objet dans l'esprit; la *pensée* est un acte de l'esprit qui considère cet objet isolément ou dans ses rapports avec d'autres. Les esprits légers, étourdis, superficiels, ont autant et souvent plus de bonnes *idées* que beaucoup d'autres; on ne trouve des *pensées* de quelque valeur que chez les esprits distingués. Une *pensée* est vraie ou fausse; par elle-même, une *idée* est toujours vraie, en tant qu'image d'un objet, et ce qu'on appelle vulgairement une *idée* fausse n'est qu'un faux jugement porté à l'occasion de cette image.

IDEM, (m. lat.) Pron. *i-dèm*. — Mot emprunté du latin, qui signifie *le même*, et qu'on emploie pour éviter la répétition de ce qui vient d'être dit ou écrit; il est principalement en usage dans les comptes, les tables, les citations, etc. ‖ Par abréviation, on écrit aussi, *Id.*

IDÉMISTE, adj. et n. m. Pron. *i-dé-mist*. — Fam. Il se dit d'un homme qui ne prend jamais la peine de penser par lui-même, et qui est toujours de l'avis de celui qui exprime le premier son opinion : *Docteurs* IDÉMISTES. *C'est un* IDÉMISTE.

IDENTIFICATION, n. f. Pron. *i-dan-ti-fi-ka-cion*. — Didact. Action d'identifier : *C'est dans l'*IDENTIFICATION *de la matière nutritive à nos organes que consiste la nutrition.* (Richerand.)

IDENTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Identifier : *La définition doit toujours être* IDENTIFIÉE *avec le défini.* (Acad.)

IDENTIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *i-dan-ti-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous identifiions, vous identifiiez*, etc. — Comprendre deux choses sous une même idée, sous une même nature, n'en faire qu'une : IDENTIFIER *la définition avec le défini.* (Acad.) *C'est avoir une étrange idée de la religion, que de vouloir l'*IDENTIFIER *avec les erreurs humaines qui ont pris son nom.* (Ferrand.) *On a rendu la foi suspecte aux peuples en l'*IDENTIFIANT *avec la servitude.* (Lamenn.)

= **S'identifier**, v. pron. Se bien pénétrer de l'esprit, des sentiments d'un autre : *Un poëte doit s'*IDENTIFIER *avec les personnages qu'il fait agir et parler.* (Acad.) *Nous paraissons pires que nous ne sommes, lorsque* NOUS NOUS IDENTIFIONS *avec des gens qui ne nous valent pas.* (Ch. Nod.) *Stilicon aima Rome, et s'*IDENTIFIAIT *avec elle jusque dans le passé.* (Am. Thierr.) *Un souverain est tout-puissant lorsqu'il s'*IDENTIFIE *avec la nation.* (Ch. Nod.)

— En parl. des choses, Prendre, emprunter le caractère de : *La législation avait fini par s'*IDENTIFIER *avec les mœurs.* (Acad.)

IDENTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-dan-tik*. — Qui est le même qu'un autre, qui ne fait qu'un avec un autre, ou qui est compris sous une même idée : *Deux et deux sont* IDENTIQUES *avec quatre. Vous croyez avancer deux propositions différentes, mais elles sont parfaitement* IDENTIQUES. *Ces deux articles de loi sont* IDENTIQUES. (Acad.) *Il ne peut y avoir d'union intime qu'entre des êtres* IDENTIQUES. (Ch. Nod.) *Nous, personnes individuelles et* IDENTIQUES, *véritables êtres doués de l'immortalité, nous avons une autre destinée que les États.* (Royer-Collard.)

— Mathém. *Équation identique*, équation dont les deux membres sont exactement les mêmes. ‖ V. IDENTITÉ.

— Min. *Angles identiques*, angles d'un cristal ayant leurs côtés respectivement égaux. ‖ *Bords identiques*, bords d'un cristal qui ont la même longueur ou dont les faces sont également inclinées.

IDENTIQUEMENT, adv. D'une manière identique.

IDENTITÉ, n. f. Pron. *i-dan-ti-té*. — Qualité de ce qui est identique, qui fait que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée : IDENTITÉ *de raison.* IDENTITÉ *de nature.* IDENTITÉ *de pensées en divers termes. Il y a* IDENTITÉ *parfaite entre ces deux choses.* (Acad.)

— Fig. *Dieu sait si notre ambassadeur soutiendra bien l'*IDENTITÉ *du plus grand roi du monde.* (M^me^ de Sév.)

— État d'une chose qui demeure toujours la même : *L'*IDENTITÉ *du but est la preuve du sens commun parmi les hommes.* (Rivar.)

— Philos. Conscience qu'une personne a d'elle-même, et de son *moi*.

— Jurispr. Reconnaissance faite d'une personne

en état d'arrestation, d'un prisonnier évadé, d'un mort, etc. : *Établir l'*IDENTITÉ *d'un condamné. L'*IDENTITÉ *de ce prisonnier avec l'homme signalé à la police n'a pas encore été bien constatée, bien reconnue, bien prouvée.* (Acad.)

— Gramm. Rapport qui sert de fondement à la concordance des mots concourant à l'expression d'un même objet.

— Alg. Espèce d'équation ou d'égalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes.

IDÉOGÉNIE, n. f. Philol. Science qui traite de l'origine des idées.

IDÉOGRAPHIE, n. f. (ἰδέα, idée ; γραφή, peinture ; gr.) Pron. *i-dé-o-gra-fî*. — Philol. Peinture des idées par l'écriture.

IDÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-dé-o-gra-fik*. — Philol. Qui exprime, qui représente immédiatement les idées, à l'aide de signes graphiques : *Écriture* IDÉOGRAPHIQUE. *Signe* IDÉOGRAPHIQUE.

IDÉOLOGIE, n. f. (ἰδέα, idée ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *i-dé-o-lo-jî*. — Traité, science des idées, des facultés intellectuelles de l'homme ; recherche sur leur origine : *Traité d'*IDÉOLOGIE. (Acad.) *Est-ce dans la matière, dans les sens que les hommes ont trouvé l'abstraite* IDÉOLOGIE ? (De Bonald.)

IDÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie : *Connaissances, vérités* IDÉOLOGIQUES. (Acad.)

IDÉOLOGISTE, n. m. V. IDÉOLOGUE.

IDÉOLOGUE, n. m. Pron. *i-dé-o-logh*. — Celui qui s'occupe d'idéologie : *Un profond* IDÉOLOGUE. (Ac.)

— Néol. Métaphysicien ; celui qui envisage toutes les questions morales ou sociales sous un point de vue abstrait.

IDES, n. f. pl. (*idus* ; lat.) Le quinzième de mars, de mai, de juillet et d'octobre dans le calendrier des anciens Romains, et le treizième des autres mois : *Les ides de mars furent fatales à Jules César.* (Acad.)

— *Le second, le troisième, le quatrième, etc. des ides*, le premier, le second, le troisième jour, etc., avant les ides.

— Chron. *La veille des ides*, la veille ou le second jour des ides.

— *Le huitième jour des ides*, le lendemain des nones de chaque mois des Romains.

IDIOCRASIE ou **IDIOCRASE**, n. f. Pron. *i-di-o-kra-zî, kraz*. — Anc. phys. Disposition spéciale, propriété d'une substance.

— Méd. Constitution propre à chaque individu.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. (ἴδιος, propre ; ἤλεκτρον, ambre ; gr.) Pron. *i-di-o-é-lèk-trik*. — Phys. Il se dit d'un corps susceptible d'acquérir les propriétés électriques par le frottement.

IDIOGYNE, adj. des 2 g. (ἴδιος, propre ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *i-di-o-jinn*. — Bot. Il se dit des plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE, n. f. Bot. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIOLÂTRE, n. m. Néol. Égoïste ; homme qui s'adore lui-même.

IDIOLÂTRIE, n. f. Néol. Culte que l'on se rend soi-même ; égoïsme aveugle.

IDIOLÂTRIQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à l'idiolâtre.

IDIOME, n. m. (ἰδίωμα, langage particulier ; gr.) Langue propre à une nation : *L'*IDIOME *français. L'*IDIOME *allemand.* (Acad.) *L'analogie des formes grammaticales atteste que l'ancien* IDIOME *du Latium se lie au sanscrit.* (Mich.) *Il n'y a aucun* IDIOME *au monde qui peigne toutes les choses.* (Volt.) *De quel* IDIOME *vous servez-vous pour expliquer vos pensées ?* (Mol.)

— Langage, expression : *Le penser mâle des âmes fortes leur donne un* IDIOME *particulier, et les âmes communes n'ont pas la grammaire de cette langue.* (J.-J. Rouss.) *Bossuet donne à son style une telle majesté d'élocution, que l'*IDIOME *dont il se sert semble changer de caractère, et se diviniser en quelque sorte sous sa plume.* (Maury.) *Si la langue latine a été l'*IDIOME *de la religion, la langue française est et doit rester l'*IDIOME *de la civilisation.* (Villem.)

— Par extens. Langage particulier d'une province : *L'*IDIOME *gascon. L'*IDIOME *provençal.*

— Théol. Ce qui est propre à une nature : *Communication d'*IDIOMES *dans Jésus-Christ*, se dit de l'attribution des actions d'une des natures de Jésus-Christ à l'autre.

IDIOMÈLE, n. m. (ἴδιος, propre ; μέλος, modulation, mesure ; gr.) Litur. gr. Verset qui n'est point tiré de la sainte Écriture, et qui se dit sur un chant particulier.

IDIOMORPHES, n. m. pl. (ἴδιος, propre ; μορφή, forme ; gr.) Pron. *i-di-o-morf*. — Géolog. Corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIOPATHIE, n. f. (ἴδιος, propre ; πάθος, maladie ; gr.) Méd. Toute maladie primitive, qui n'est point le symptôme ou qui ne dépend pas d'une autre.

— Mor. Inclination particulière qu'on a pour une chose.

IDIOPATHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-di-o-pa-tik*. — Méd. Il se dit d'une affection qui n'est liée à aucune autre, qui n'en dépend pas : *Cette migraine n'est point* IDIOPATHIQUE, *elle n'est qu'un symptôme du dérangement de l'estomac. Maladie* IDIOPATHIQUE. (Acad.)

IDIOSTHÉNIE, n. f. (ἴδιος, propre ; σθένος, vigueur ; gr.) Pron. *i-di-oss-té-nî*. — Méd. Maladie par excitation, ayant un caractère particulier et spécial.

IDIOSTHÉNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'idiosthénie.

IDIOSYNCRASIE ou **IDIOSYNCRASE**, n. f. (ἴδιος, propre ; σύν, avec ; κρᾶσις, tempérament ; gr.) Pathol. Prédisposition particulière en vertu de laquelle les mêmes causes produisent constamment chez quelques sujets les mêmes effets exceptionnels : *L'absence ou la présence de la douleur dans les opérations dépend uniquement de l'*IDIOSYNCRASIE *des sujets.* (Lisfranc.) *Les irritations n'ont point de durée ni de marche fixes ; l'une et l'autre sont déterminées par l'*IDIOSYNCRASIE. (Broussais.)

IDIOSYNCRASIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a le caractère de l'idiosyncrasie.

IDIOT, IOTE, adj. (ἰδιώτης, ignorant ; gr.) Pron. *i-di-ô, ott*. — Stupide, imbécile : *C'est l'homme du monde le plus* IDIOT. *Cette femme-là n'est pas si* IDIOTE *que vous pensez.* (Acad.) *On est bête par défaut d'intelligence, stupide par défaut de sentiment,* IDIOT *par défaut de connaissances.* (Girard.)

— Méd. Qui est atteint d'idiotisme ou d'idiotie : *Femme* IDIOTE. *Jeune homme* IDIOT.

— Substantiv. *C'est un* IDIOT. *Un pauvre* IDIOT. *Une pauvre* IDIOTE. (Acad.) *Chez la plupart des* IDIOTS, *on observe que le front est bas, étroit et fuyant en arrière.* (Chomel.)

IDIOTIE, n. f. (*idiot.*) Pron. *i-di-o-tî*. — Méd. Maladie que l'individu apporte en naissant, et qui se manifeste au moment où les facultés affectives, morales et intellectuelles devraient commencer à se faire connaître. ‖ V. IDIOTISME, CRÉTINISME.

IDIOTIQUE, adj. des 2 g. Qui est particulier ; il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Langue idiotique*, langue maternelle, langue propre à un peuple : *Cette prétendue nation ne possède pas même une* LANGUE IDIOTIQUE.

— Qui renferme un idiotisme : *Tournure* IDIOTIQUE.

— Méd. Qui a rapport, appartient à l'idiotie : *Caractères, symptômes* IDIOTIQUES.

IDIOTISME, n. m. (ἴδιος, propre, particulier ; gr.) Pron. *i-di-o-tism*. — Méd. Absence congéniale de l'intelligence ; espèce d'aliénation mentale qui rend idiot, stupide : *Être atteint d'*IDIOTISME. *Tomber dans l'*IDIOTISME. (Acad.) *L'*IDIOTISME *succède fréquemment à la mélancolie et à la manie ; d'autres fois il est symptomatique d'une lésion organique survenue après la naissance.* (Jourd.)

— Mor. Simplicité rustique, et, par extens. Ignorance, imbécillité, stupidité : *Tel était l'excès de leur* IDIOTISME, *qu'au crime du monde le plus incertain, ils joignaient les peines les plus incertaines.* (Montesq.)

— Gramm. Construction, locution contraire aux règles communes et générales, mais propre et particulière à une langue : *Cette construction, ce pléonasme est un* IDIOTISME *de la langue française.* Il y a est un IDIOTISME. *Un* IDIOTISME *grec, italien*, etc. (Acad.) *Chaque langue a ses métaphores particulières et ses* IDIOTISMES *qu'on ne peut changer impunément.* (Mérimée.)

— Les *idiotismes* prennent le nom de *hellénisme, latinisme, gallicisme, italianisme*, etc., selon que les tours de phrases ou les façons de parler appartiennent au grec, au latin, au français ou à l'italien. Ce sont les espèces dont le mot *idiotisme* désigne le genre.

— Par extens. Façons de parler, tours, expressions propres à certaines provinces d'une même nation, et qui s'écartent des lois de la grammaire de cette nation : IDIOTISMES *gascons, picards, normands.*

IDOCRASE, n. f. (εἶδος, forme, et κρᾶσις, mélange ; gr.) Min. Sorte de pierre précieuse dont les cristaux ont de l'analogie avec ceux de divers minéraux.

IDOINE, adj. des 2 g. (*idoneus*, apte ; lat.) Prat. Propre à quelque chose, susceptible d'une chose : *Apte et* IDOINE. (Acad.)

IDOLÂTRE, adj. des 2 g. (εἴδωλον, image ; λατρεύω, je sers ; gr.) Qui adore des idoles et leur rend des honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu : *Toute la terre était* IDOLÂTRE. *Les nations* IDOLÂTRES. *Les peuples* IDOLÂTRES. (Acad.)

— Qui rend un culte divin à des créatures : *Les Perses qui adoraient le feu, les Égyptiens qui adoraient les crocodiles, étaient* IDOLÂTRES. (Acad.)

— Fig. et par analog. Qui rend un respect, un hommage aveugle :

Je ne prends point pour juge une cour *idolâtre*. (Rac.)

— Il se dit également du culte même : *Rendre un culte* IDOLÂTRE. *Faire des sacrifices* IDOLÂTRES. *Offrir un encens* IDOLÂTRE. (Acad.)

— Fig. Qui aime avec passion, avec excès une personne ou une chose : *Cette femme l'a subjugué, il en est* IDOLÂTRE. *Cette mère est* IDOLÂTRE *de ses enfants. Il est* IDOLÂTRE *de ses opinions, de ses ouvrages. Cette femme est* IDOLÂTRE *de sa beauté.* (Acad.) *C'est l'amour-propre aveugle, effréné, insatiable, tyrannique, qui veut tout pour lui seul, qui nous rend* IDOLÂTRES *de nous-mêmes, qui fait que nous voudrions être le centre du monde entier.* (Fén.)

Un avare *idolâtre* et fou de son argent. (Boil.)

La Grèce était plus IDOLÂTRE *de ses héros que de ses dieux.* (Volt.) *Quand on est épris d'une belle passion, on est si* IDOLÂTRE *de ses fers, qu'on ne peut pas seulement concevoir la pensée de les rompre.* (St.-Évrem.)

— Substantiv. et au pl., il s'emploie en parl. de ceux qui adorent les idoles ou les autres fausses divinités : *Les* IDOLÂTRES *des Indes. Prêcher les* IDOLÂTRES. *Convertir les* IDOLÂTRES. (Acad.)

De l'*idolâtre* impur fuis l'aspect criminel. (Rac.)

IDOLÂTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Idolâtrer : *Enfant* IDOLÂTRÉ. *Femme* IDOLÂTRÉE.

IDOLÂTRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (εἴδωλον, idole ; λατρεύειν, adorer ; gr.) Adorer les idoles : *Les Hébreux* IDOLÂTRÈRENT *dans le désert. Les femmes portèrent Salomon à* IDOLÂTRER.

— V. tr. ou act. Aimer avec une passion excessive : *Il* IDOLÂTRE *cette femme. Elle est folle de ses enfants, elle les* IDOLÂTRE. (Acad.) *Elle* IDOLÂTRE *un homme qu'elle doit haïr.* (Volt.)

J'aime, que dis-je, aimer ? j'*idolâtre* Junie. (Rac.)
Dans ses égarements mon cœur opiniâtre
Lui prête des raisons, l'excuse, l'*idolâtre*. (Id.)

= **S'idolâtrer**, v. pr. Être à soi-même un objet d'idolâtrie : *C'est un homme qui s'*IDOLÂTRE.

— V. récipr. S'aimer réciproquement avec une aveugle ardeur : *Ces amants s'*IDOLÂTRENT. (Acad.)

IDOLÂTRIE, n. f. (εἴδωλον, idole, et λατρεία, culte ; gr.) Adoration des idoles, culte des faux dieux : *Ces peuples étaient encore dans l'*IDOLÂTRIE, *adonnés à l'*IDOLÂTRIE. (Acad.) *L'*IDOLÂTRIE *rendait à la créature le culte que l'Éternel s'était réservé à lui seul.* (Mass.)

— Collect. Les peuples idolâtres : *Ils veulent arracher le tombeau de Jésus-Christ aux profanations de l'*IDOLÂTRIE. (Chateaubr.)

— Fig. Amour, attachement excessif : *Il l'aime jusqu'à l'*IDOLÂTRIE. *Aimer avec* IDOLÂTRIE. (Acad.)

— Objet d'un attachement idolâtre : *Un fils, une fille unique sont presque toujours l'*IDOLÂTRIE *d'une famille ; on ne songe qu'à en faire des êtres destinés aux aises et aux jouissances de ce monde.* (Dupanl.)

IDOLÂTRIQUE, adj. des 2 g. (*idolâtre.*) Qui a rapport, qui ressemble à l'idolâtrie : *Amour* IDOLÂTRIQUE. *Culte, cérémonie* IDOLÂTRIQUE. (Volt.) *La solennité des éloges funèbres se liait, dans l'antiquité, à une espèce de culte* IDOLÂTRIQUE *envers les morts.* (Villem.)

IDOLE, n. f. (εἴδωλον, idole ; de εἶδος, forme, figure ; gr.) Figure, statue représentant une fausse divinité, et exposée à l'adoration : IDOLE *d'or, d'argent, de pierre. L'*IDOLE *de Jupiter, de Mercure, etc.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il se tient là comme une idole*, se dit d'un homme qui se tient [illegible] à ne rien faire.

— Fig. et fam. *C'est une* IDOLE, *une vraie idole*, se dit d'une belle personne sans grâce, sans maintien, et qui ne paraît point animée.

— Personne à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries : *Il est l'*IDOLE *du jour. Cet enfant est l'*IDOLE *de sa mère.* (Acad.) *Le cardinal de Richelieu fut, de son temps, l'*IDOLE *des poëtes et des orateurs.* (Bouh.)

— Ce qui fait le sujet de l'affection, de la passion de quelqu'un : *L'intérêt est leur* IDOLE. *L'avare fait son* IDOLE *de son argent.* (Acad.) *Quelle erreur à*

*une chrétienne d'orner ce qui n'est digne que de son mépris? de peindre et de parer l'*IDOLE *du monde?* (Boss.) *On encense et on adore l'*IDOLE *qu'on méprise.* (Mass.) *Il y a longtemps que les hommes font leur* IDOLE *de la gloire.* (Id.)

— Zool. *Idole des nègres*, le boa devin. ‖ *Idole des Maures*, poisson du genre chétodon. ‖ Absol. Coquille univalve.

= **Gramm.** Autrefois on donnait à ce nom le genre masculin, probablement à cause de l'étymologie :

Il vous prend un levier; met en pièces l'*idole*,
Et *le* trouve rempli d'or. (La Font.)

IDOLOTHYTE, n. m. (εἴδωλον, idole; θύειν, sacrifier; gr.) Sacrifice, offrande aux idoles.

IDONÉITÉ, n. f. Anc. Aptitude à quelque chose.

IDOTÉES, n. f. pl. Zool. Genre de crustacés.

IDULIS, adj. f. Pron. *i-du-liss.* — Ant. rom. Il se dit de la brebis que l'on sacrifiait à Jupiter le jour des ides : *La brebis* IDULIS.

IDYLLE, n. f. (εἰδύλλιον, gr.; m. sign.) Petit poëme dont le sujet est ordinairement pastoral et amoureux, et qui tient de l'églogue : *Composer une* IDYLLE. *Une belle* IDYLLE. *Les* IDYLLES *de Théocrite, de Bion, de Moschus.* (Acad.)

.... Il nous faudrait, en style langoureux,
Pour plaire à Cydalise entonner une *idylle*. (Desm.)

Paul et Virginie est la plus belle et la plus touchante IDYLLE *de la littérature française.* (St-M.-Girard.)

IDYLLIQUE, adj. des 2 g. (*idylle.*) Qui appartient à l'idylle : *Caractère* IDYLLIQUE. *Genre* IDYLLIQUE. *Forme* IDYLLIQUE.

IÉNITE, n. m. Min. Substance minérale regardée par les uns comme un minéral, et par les autres comme un métal d'une espèce particulière du genre fer.

IÉRÉE, n. f. Zool. Genre de polypiers.

IF, n. m. (*iw*; gall.) Bot. Arbre toujours vert, qui a la feuille fort étroite et un peu longue, et qui porte un petit fruit rouge : *Planter des* IFS. *Une palissade d'*IFS. *Tondre des* IFS. (Acad.) *Aux tristes* IFS *qui borduient les murs ont été substitués de bons espaliers.* (J.-J. Rouss.)

— Pièce de charpente, de forme triangulaire, employée dans les illuminations, et destinée à porter des lampions dont l'assemblage imite un if de forme pyramidale : *Les lampions de cet* IF *sont presque tous éteints.* (Acad.)

— Zool. Genre de coquilles.

IGASURATE, n. m. Pron. *i-ga-zu-ratt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide igasurique avec une base salifiable : *La noix vomique contient les* IGASURATES *de strychnine, de brucine et d'igasurine.* (Soubeiran.)

IGASURINE, n. f. Chim. Acide combiné avec la strychnine : *L'*IGASURINE *a été découverte dans la noix vomique.* (Soubeiran.)

IGASURIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-ga-zu-rik.* — Chim. Il se dit d'un acide avec lequel la strychnine est combinée dans la noix vomique.

IGNAME, n. f. Bot. Genre de plantes exotiques grimpantes; l'espèce la plus remarquable est l'*igname ailée*, plante des Indes orientales, dont la racine est farineuse et alimentaire : *Les* IGNAMES *peuvent remplacer le pain et se cultivent comme des pommes de terre.* (Acad.) *On trouve des farineux sucrés dans la bulbe de la patate et de l'*IGNAME. (B. de St-P.)

IGNARE, adj. des 2 g. (*ignarus*, qui ne sait pas; lat.) Pron. *i-gniar.* — Fam. Qui n'a point étudié; qui n'a point de littérature : *C'est l'homme du monde le plus* IGNARE. (Acad.) *Vous êtes un impertinent, mon ami, un homme* IGNARE *de toute bonne discipline.* (Mol.)

— Substantiv. : *C'est un* IGNARE. (Acad.)

IGNATIE, n. f. Bot. Arbre très-rameux; il est originaire des Indes orientales de la famille des Stychnoïdes; ses semences, sont connues sous le nom *de Fèves de Saint-Ignace.*

IGNÉ, ÉE, adj. (*igneus*; lat., m. sign.) Pron. *igh-né.* — Qui est de feu, qui a les qualités du feu : *Substance, matière* IGNÉE. *Nature* IGNÉE. *Les parties* IGNÉES. *Corpuscules* IGNÉS. (Acad.)

— Géol. Qui est produit par l'action du feu : *Couche de formation* IGNÉE. (Acad.)

IGNÉOLOGIE, n. f. *V.* PYROLOGIE.

IGNESCENCE, n. f. Physiq. État d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE, adj. Igné, en feu; qui s'enflamme.

IGNICOLE, adj. des 2 g. (*ignis*, feu; *colo*, j'adore; lat.) Qui est adorateur du feu.

— Subst. *Dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les* IGNICOLES *prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde.* (B. de St-P.)

IGNICOLORE, adj. des 2 g. (*ignis*, feu; et *color*, couleur; lat.) Qui a la couleur du feu.

IGNIFÈRE, adj. des 2 g. (*ignis*, feu; et *ferre*, porter; lat.) Didact. Qui brûle, qui est en ignition. ‖ Qui transmet le feu.

— N. m. Anc. Lampe astrale.

IGNITION, n. f. (*ignitio*; lat., m. sign.) Pron. *igh-ni-cion.* — Chim. État des corps en combustion : *Un corps en* IGNITION, *dans l'état d'*IGNITION. (Acad.)

— Il se dit également d'un corps incombustible rougi par l'action du feu : *Un métal en* IGNITION. *Cette brique est en* IGNITION. (Acad.)

— Action d'élever la température de certains corps, de manière à leur donner un éclat particulier sans dégager de flamme : *Éprouver un corps par l'*IGNITION.

IGNIVOME, adj. des 2 g. (*ignis*, feu; *vomere*, vomir; lat.) Pron. *igh-ni-vom.* — En parl. des volcans qui vomissent du feu : *Monts* IGNIVOMES.

— Par extens. *Les compagnes de Proserpine s'efforcent d'arrêter un char attelé de deux dragons ailés et* IGNIVOMES. (V. Hugo.)

IGNIVORE, adj. des 2 g. (*ignis*, feu; *vorare*, dévorer; lat.) Néol. Qui dévore ou feint de dévorer des matières enflammées : *Charlatan* IGNIVORE.

IGNOBILITÉ, n. f. Pron. *i-gnio-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui est ignoble.

— Anc. Origine plébéienne : *L'*IGNOBILITÉ *de sa race.*

IGNOBLE, adj. des 2 g. (*ignobilis*; lat., m. sign.) Pron. *i-gniobl.* — Propr. Qui est sans noblesse, qui n'appartient pas à la classe de la noblesse : *Gustave fut déclaré indigne du trône, à cause de son origine* IGNOBLE. (Mérim.)

— Fig. Qui est bas, sans noblesse, qui marque une âme dépourvue de sentiments nobles : *Langage* IGNOBLE. *Expressions* IGNOBLES. *Avoir l'air* IGNOBLE, *le maintien* IGNOBLE. *Il n'y a rien de plus* IGNOBLE *qu'un pareil procédé.* (Acad.) *Dans la conversation le ton est* IGNOBLE, *dans les écrits le style est* IGNOBLE *lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils et populaires.* (Lam.) *Aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux* IGNOBLES *et vains débats de la place publique.* (C. Nod.)

— Par anal. *Il se cacha dans un* IGNOBLE *réduit.* (Acad.)

— Qui marque l'homme de basse extraction :

Lorsque j'entends cet *ignoble* langage,
J'ai l'oreille écorchée, et je suis aux abois. (St-Évrem.)

— Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie qui refusent de se laisser dresser aux exercices de la fauconnerie.

— Min. Il se dit des filons métalliques trop peu riches pour être exploités.

IGNOBLEMENT, adv. D'une manière ignoble : *Il parle* IGNOBLEMENT. *Il s'est conduit* IGNOBLEMENT *dans cette affaire.* (Acad.)

IGNOMINIE, n. f. (*in*, priv.; *nomen*, réputation; lat.) Pron. *i-gnio-mi-ni.* — Infamie, grand déshonneur : *Être couvert d'*IGNOMINIE. *Chargé d'opprobres et d'*IGNOMINIE. *Souffrir de grandes* IGNOMINIES. (Acad.) *Et que vous ont fait ces pauvres femmes pour ajouter l'*IGNOMINIE *à la misère?* (Did.) *Cette gloire a fini par la honte et par l'*IGNOMINIE. (Mass.)

Je n'ai point de leur joug subi l'*ignominie*. (Rac.)
... Phèdre, tôt ou tard de son crime punie,
N'en saurait éviter la juste *ignominie*. (Id.)

— Par extens. Tout ce qui dégrade l'homme; toute action honteuse qui attire le mépris et fait perdre l'honneur : *Le temps n'effacera point l'*IGNOMINIE *d'une si lâche action.* (St-Évrem.)

IGNOMINIEUSEMENT, adv. Pron. *i-gnio-mi-nieuz-man.* — Avec ignominie : *On l'a traité* IGNOMINIEUSEMENT. (Acad.)

IGNOMINIEUX, EUSE, adj. (*ignominiosus*; lat., m. sign.) Qui porte ignominie; qui cause de l'ignominie : *Mort* IGNOMINIEUSE. *Supplice* IGNOMINIEUX. *Traitement* IGNOMINIEUX. *Cela est* IGNOMINIEUX *à toute sa race, pour toute sa race.* (Acad.)

IGNORAMMENT, adv. Avec ignorance : *Il parle de ces matières-là fort* IGNORAMMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

IGNORANCE, n. f. (*ignorantia*; lat., m. sign.) Défaut de connaissance, manque de savoir : *Ignorance* GROSSIÈRE. *Profonde* IGNORANCE. IGNORANCE *invincible. Croupir dans l'*IGNORANCE. *Vivre dans une extrême* IGNORANCE *de toutes choses.* (Acad.) *Thalès disait que le véritable bonheur consistait à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'*IGNORANCE. (Fénel.) *L'*IGNORANCE *est la plus grande maladie du cœur humain.* (Volt.) *C'est là que l'affliction est consolée, que l'*IGNORANCE *est instruite.* (Fléch.) *Les sciences nous enflent, l'*IGNORANCE *nous égare.* (Mass.) *Un grand homme a dit que l'*IGNORANCE *était aux deux bouts de la science.* (De Tocquev.)

L'*ignorance* toujours est prête à s'admirer. (Boil.)

— Faute qui marque une ignorance grossière : *Ce livre est plein d'*IGNORANCES *impardonnables.* (Ac.) *Une belle action fait accepter toutes les* IGNORANCES *possibles.* (H. de Balz.)

— Pratiq. *Prétendre cause d'ignorance*, alléguer son ignorance pour excuse : *Afin que nul n'en* PRÉTENDE, *n'en puisse* PRÉTENDRE CAUSE D'IGNORANCE. (Acad.) ‖ Fam. Prétendre ignorer quelque chose, ou faire semblant de l'ignorer.

IGNORANT, part. prés. du v. Ignorer. : *Des hommes* IGNORANT *leurs propres besoins.*

IGNORANT, ANTE, adj. Qui est sans lettres, sans étude, qui n'a point de savoir : *Il est extrêmement* IGNORANT. (Acad.) *Les habitants de cette ville sont* IGNORANTS *et curieux à l'excès.* (Barth.) *Sous la constitution la plus libre, un peuple* IGNORANT *est toujours esclave.* (Condorc.) *C'était le chanoine le plus* IGNORANT *du chapitre.* (Lesage.)

— Qui n'est pas instruit de certaines choses : *Il sait beaucoup de choses, mais il est fort* IGNORANT *en géographie. Il est* IGNORANT *sur ces matières-là. C'est un homme fort* IGNORANT *des choses du monde.* (Acad.)

Et, sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins. (Boil.)

— Prov. *J'en suis aussi ignorant que l'enfant qui est à naître*, se dit pour marquer qu'on ne sait rien de quelque chose qui est arrivé.

— Qui n'a pas le savoir, l'habileté que sa profession exige : *Il fut estropié par un chirurgien* IGNORANT. (Acad.)

D'un magistrat *ignorant*
C'est la robe qu'on salue. (La Font.)

— En parl. des choses, Qui marque de l'ignorance : *Une navigation timide et* IGNORANTE. (Del.) *Une* IGNORANTE *audace.* (Boil.) *Des décisions* IGNORANTES. (Volt.)

— Substant. : *C'est un* IGNORANT. *C'est un franc* IGNORANT. *L'*IGNORANT *a le ton décisif, faute de savoir douter. La religion des* IGNORANTS *et des savants ne peut être la même.* (Volt.) *Dieu et les rois sont mal servis et mal loués par les* IGNORANTS. (Condorc.)

— Fam. *Faire l'ignorant*, feindre d'ignorer une chose.

IGNORANTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Ignorantifier : *Oui, je le soutiendrai par vives raisons, que tu es un ignorant, ignorantissime, ignorantifiant,* IGNORANTIFIÉ *par tous les cas et modes imaginables.* (Mol.)

IGNORANTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Rendre ignorant; faire des ignorants.

= **S'ignorantifier**, v. pron. Se rendre ignorant.

IGNORANTIN, adj. m. Pron. *i-gnio-ran-tain.* — Il ne s'emploie que dans cette dénomination, *les frères ignorantins*, les frères de la congrégation de Saint-Yon, qui tiennent des écoles élémentaires : *Qui ne se souvient encore aujourd'hui du dédain avec lequel on parlait autrefois des écoles chrétiennes et des* FRÈRES IGNORANTINS? (Dupanl.)

— Substantiv. : *Un* IGNORANTIN. (Acad.)

IGNORANTISME, n. m. Pron. *i-gnio-ran-tism.* — Néol. Système de ceux qui veulent tenir le peuple dans l'ignorance.

IGNORANTISSIME, adj. des 2 g. Fam. Très-ignorant.

IGNORANTISTE, adj. des 2 g. Néol. Partisan de l'ignorantisme.

IGNORÉ, ÉE, part. pass. du v. Ignorer :

La mort vous a ravi votre invincible époux,
Et ce malheur n'est plus *ignoré* que de vous. (Rac.)

— Adj. Inconnu, caché : *Un peuple* IGNORÉ. *Il vit* IGNORÉ *du monde. Il mène une vie obscure et* IGNORÉE. (Acad.) *Je vis* IGNORÉ *dans ma retraite.* (Volt.) *Tout séjour m'est bon, pourvu qu'il soit* IGNORÉ. (J. J. Rouss.)

Non loin de ce rivage est une île *ignorée*,
Interdite aux vaisseaux, et d'écueils entourée. (Parny.)

IGNORER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *i-gnio-ré.* — Ne savoir pas, ne pas connaître : *J'*IGNORAIS *ce fait.* IGNORER *les premiers principes des sciences. Il est si savant qu'il n'*IGNORE *rien.* (Acad.) *Il n'*IGNORAIT *pas ce qu'on machinait contre lui.* (Boss.) *Ils blasphèment tout ce qu'ils* IGNORENT. (Fléch.) *Plus on est grand, plus on* IGNORE *l'art et l'affectation de le paraître.* (Mass.)

Elle aime mon rival, je ne puis l'*ignorer*. (Rac.)
J'*ignore* le destin d'une tête si chère;
J'*ignore* jusqu'aux lieux qui le peuvent cacher. (Id.)

— Absol. : *On croit qu'il y a de la honte à douter et à* IGNORER, *et l'on aime mieux parler et décider au hasard.* (Rollin.)

— Il a souvent une propos pour complément : *J'*IGNORE *quels sont ses parents. Je n'*IGNORE *pas qu'il a voulu me nuire.* (Acad.) *Vous n'*IGNOREZ *pas que les grâces de la cour se font ordinairement attendre.* (Lesage.)

J'ignore contre Dieu quel projet on médite. (Rac.)
.... *Ignorez-vous* quelles sévères lois
Aux timides mortels cachent ici les rois ? (Id.)

Nous IGNORONS *s'il est arrivé, quand il partira.* (Acad.)

J'*ignore* si de Dieu l'ange, se dévoilant,
Est venu lui montrer son glaive étincelant. (Rac.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, il veut au *subjonctif* le verbe de cette proposition s'il est pris affirmativement, et à l'*indicatif* s'il est pris dans un sens négatif : *On* IGNORE *communément que Tristan* AIT MIS *en vers l'office de la sainte Vierge.* (Volt.) *Il* N'IGNORE PAS *qu'il* A *mal* AGI EN *cette circonstance.*

— Dans le premier cas il a le sens de *douter*, et dans le second celui de *savoir*; d'où la raison de l'emploi des différents modes.

— *Ignorer les hommes*, ne pas connaître le cœur humain.

— Fig. et poétiq. Ne pas pratiquer une chose : *Elle* IGNORA *toujours l'imposture. J'*IGNORE *l'art de flatter.* (Acad.)

— Fam. et elliptiq. *Il n'ignore de rien*, il sait tout; il est au courant de toutes choses.

= **S'ignorer,** v. pr. Être ignoré : *Ces choses là ne* S'IGNORENT *pas.* (Acad.)

— Ne pas le connaître :

Pourquoi, par un ordre suprême,
Du don de m'*ignorer* m'arracher la douceur? (Desmahis.)

— *S'ignorer soi-même*, n'avoir point une juste idée de soi-même, de ses forces, etc. : *Ce grand génie* S'IGNORAIT *encore lui-même.* (Acad.)

IGUANE, n. f. Zool. Lézard de très-grande taille, originaire de l'Amérique.

IGUANIEN, ENNE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une iguane.

= **Iguaniens,** n. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des Sauriens ; ils ont la tête dépourvue de plaques cornées, la langue épaisse, échancrée, mais non bifide comme les Lacertiens ; les espèces principales sont les *Iguames*, les *Stellions*, les *Agames* et les *Dragons*.

IGUARUCU, n. m. Zool. Animal amphibie du Brésil et du Mexique, de la grosseur d'un bœuf. Sa forme est celle d'un crocodile. Il produit une grande quantité d'œufs d'un fort bon goût; sa chair est très-douce et très-recherchée.

IHRAM, n. m. Vêtement des pèlerins qui vont à la Mecque; il est sans couture et formé de deux pièces d'étoffe, dont l'une est roulée autour des reins, et l'autre jetée sur les épaules.

IKIRIOU, n. m. Zool. Serpent d'une grosseur énorme, que l'on trouve à Cayenne.

IL, pr. pers. m. de la 3e pers. **ELLE,** fém. **ILS,** pl. masc. **ELLES,** pl. fém. (*ille*; lat.) Il désigne les sujets de la troisième personne : *Votre frère va venir,* IL *est prêt. J'ai lu cet ouvrage,* IL *est bien écrit. Ces gens-là sont pressés,* ILS *courent.* (Acad.) IL *ne hasardait jamais rien que lorsqu'*IL *avait beaucoup à gagner, et qu'*IL *n'avait presque rien à perdre.* (Fléch.)

— Dans les propositions coordonnées, *il* s'exprime avant le premier verbe ou seulement ou se repète avant chaque verbe : l'ellipse donne plus de rapidité; la répétition, plus d'énergie à la pensée et à l'expression : *L'homme est forcé de subir la loi commune, et, comme tout le reste,* IL NAIT, CROIT *et* PÉRIT. (Buff.) *L'homme n'opère que sur ce qui est :* IL *cherche, trouve, modifie, embellit, perfectionne; mais il ne crée rien.* (Frayssinous.)

Il vient, combat, triomphe : admis dans les cités,
Il profane les murs par vous-même habités. (C. Del.)

ILS *le voient,* ILS *lui parlent,* ILS *le touchent,* ILS *sont convaincus.* (Boss.)

Il voit, *il* sent, *il* connait, *il* respire
Le Dieu qu'il a servi, dont il aima l'empire. (Gilbert.)

IL *se pose,* IL *se regarde,* IL *se mire,* IL *déplaît.* (Ste-Beuve.)

— *Il* précède le verbe, dans les phrases affirmatives : IL *nous dit.* IL *lui parle.* IL *ne veut pas.* IL *y veut aller.* (Acad.)

— *Il* suit immédiatement le verbe dans les interrogations et dans certaines phrases exclamatives : *Que fait-*IL ? *Où sont-*ILS ? *Dort-*IL ? *Boit-*IL ? *Viendra-t-*IL ? *Aime-t-*IL *le jeu?* (Acad.)

— *Il* se met également après le verbe dans les propositions interjetées, telles que les suivantes : *Alors, dit-*IL, *nous résolûmes d'agir. Quoi ? s'écria-t-*IL, *vous nous quittez.*

— *Il* se place encore après le verbe dans certaines propositions affirmatives : *Dût-*IL *s'en fâcher. Aussi furent-*ILS *sages. Aussi est-*IL *vrai. Toujours est-*IL *certain que j'étais excusable.* (Acad.)

— Quand une phrase interrogative contient le nom masculin, sujet du verbe, on n'en exprime pas moins le pronom *il* après le verbe : *Jean est-*IL *venu ? Ce fruit est-*IL *bon ? Ce livre vous a-t-*IL *plu ?* (Acad.)

— Cette sorte de pléonasme s'emploie même dans certaines phrases qui expriment une supposition : *Ce projet dût-*IL *échouer, il sera toujours beau de l'avoir conçu.* (Acad.)

— Dans certaines constructions, le verbe au contraire est précédé du pronom *il*, et suivi du nom masculin auquel ce pronom se rapporte : IL *me fuit, le perfide.* ILS *sont rares, les hommes constamment désintéressés.* ILS *ne reviendront plus, ces jours heureux.* (Acad.) *Il eût été bien à pleindre,* CELUI QUI *dans ce spectacle n'eût point reconnu la beauté de Dieu.* (Chateaubr.)

— Le pronom *il* précède toujours les verbes impersonnels ou employés impersonnellement : IL *pleut.* IL *neige.* IL *tonne.* IL *fait mauvais temps.* IL *faut...* IL *est bon...* IL *est probable que.....* IL *est certain que.....* IL *y a des hommes qui.....* IL *se répandit un écrit, une nouvelle.* IL *fut un temps où nous n'étions pas riches.* (Acad.)

ÎLE, n. f. (*insula*; lat., m. sign.) Espace de terre entouré d'eau de tous côtés : ÎLE *déserte.* ÎLE *peuplée, fertile, inaccessible, sablonneuse.* (Acad.) ÎLE *pacifique, où doivent se terminer les différends de deux grands empires à qui tu sers de limites;* ÎLE *éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres.* (Boss.)

Laissez-moi le cacher en quelque *île* déserte. (Rac.)

— N. pl. Absol. Iles qui forment l'archipel du Mexique : *Il fit un voyage aux* ÎLES. *Cacao des* ÎLES. (Acad.)

— Fig. Amas de maisons entouré de rues.

— *Iles du Vent*, les Antilles orientales ou petites Antilles ; ainsi nommées parce qu'elles sont exposées à toute l'influence des vents alisés, les seuls par lesquels on puisse y arriver en venant d'Europe.

ILÉADELPHE, n. m. (*ileum*, iléon ; lat. et ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *i-lé-a-dèlf.* — Anat. Monstre qui offre le phénomène de l'iléadelphie.

ILÉADELPHIE, n. f. Anat. Monstruosité que présente un être double inférieurement, le bassin compris.

ILÉITE, n. f. Méd. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

ILÉO-CŒCAL, ALE, adj. Pron. *i-lé-ô-cé-kal.* — Anat. Qui appartient à l'iléon et au cœcum : *Ligament* ILÉO-*cœcal.*

ILÉO-COLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-lé-ô-ko-lik.* — Anat. Qui appartient à l'iléon et au colon.

ILÉO-LOMBAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire.

ILÉOGRAPHIE, n. f. Pron. *i-lé-o-gra-fi.* — Didact. Description des intestins.

ILÉOLOGIE, n. f. Pron. *i-lé-o-lo-jî.* — Didact. Traité sur les intestins.

ILÉON ou **ILÉUM,** n. m. (εἰλεῖν, tourner ; gr.) Pron. *i-lé-on, lé-om.* — Anat. Le dernier et le plus long des intestins grêles.

— Adjectiv. *L'intestin* ILÉON. (Acad.)

ILES, n. m. pl. Anat. Flancs, parties latérales et inférieures du bas-ventre.

— *Os des iles*, os larges et plats qui forment les hanches. || On dit aussi, *Os iliaques.*

ILET, n. m. Petite île. || Plus souv. *Ilot.*

ILÉUS, n. m. (εἰλεός; gr.) Pron. *i-lé-uss.* — Pathol. Colique de miserere.

— Méd. Symptôme d'une maladie inflammatoire qui parait avoir son siége dans l'intestin nommé *iléon* ; il a pour caractère l'interruption des évacuations alvines et le vomissement des substances contenues dans l'estomac et les intestins : L'ILÉUS *est quelquefois la conséquence de la constipation.* (Chomel.)

ILEVERT, n. m. Agric. Variété du prunier.

ILEX, n. m. (m. lat.) Bot. Le houx.

ILIAQUE, adj. des 2 g. (*ilia*, flancs ; lat.) Anat. et Méd. Qui a rapport aux flancs.

— *Os iliaque* ou *coxal*, os pair, très-régulier, qui occupe les parties latérales et antérieures du bassin, et s'articule en arrière avec le sacrum.

— *Fosse iliaque externe*, excavation occupée par les muscles fessiers.

— *Fosse iliaque interne*, enfoncement de la partie supérieure de l'os coxal, dans lequel est logé le muscle iliaque interne.

— *Muscle iliaque*, celui qui est situé dans la fosse iliaque interne.

— *Artères iliaques*, artères qui sont formées par la bifurcation de l'aorte descendante.

— *Passion iliaque*, colique de miserere. || V. ILÉUS.

ILICINE, n. f. (*ilex*, *ilicis*; houx ; lat.) Chim. Principe amer qu'on retire des feuilles du houx.

ILICINÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre Ilex.

ILIO-ABDOMINAL, ALE, adj. Il se dit d'un muscle interne abdominal qui s'attache à la crête iliaque et se porte dans les parois abdominales qu'il concourt à former : *Dans le cheval, le flanc a pour base principale la portion charnue du muscle* ILIO-ABDOMINAL. (Lecoq.)

ILIO-APONÉVROTIQUE, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des muscles de la cuisse.

ILIO-COSTAL, ALE, adj. Il se dit d'un muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os ilion.

ILIO-FÉMORAL, ALE, adj. Qui appartient à l'ilion et au fémur.

ILIO-LOMBAIRE, adj. des 2 g. Qui va de l'ilion à la région lombaire.

ILIO-PECTINÉ, ÉE, adj. Qui se forme par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis.

ILIO-ROTULIEN, IENNE, adj. Il se dit du muscle droit antérieur de la cuisse, parce qu'il se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule.

ILIO-SCROTAL, ALE, adj. Il se dit du rameau musculeux qui se distribue à l'ilion et au scrotum.

ILIO-SPINAL, ALE, adj. Il se dit du muscle long dorsal, et long épineux de l'encolure du cheval : *La largeur du dos accuse un fort développement des muscles* ILIO-SPINAUX *et une poitrine d'un large diamètre.* (Lecoq.)

ILIO-TROCHANTÉRIEN, IENNE, adj. Il se dit des muscles des fesses, distingués en *grand* et en *petit ilio-trochantérien.*

ILION ou **ILIUM,** n. m. (εἰλέω, j'entortille ; gr.) Pron. *i-li-on.* — Anat. Un des trois os iliaques ou os des hanches.

ILLANKEN, n. m. Pron. *il-lan-kèn.* — Zool. Espèce de salmone du lac de Constance.

ILLATIF, IVE, adj. Anc. log. Par où l'on infère.

— Gramm. *Particule illative*, se dit quelquefois des conjonctions qui annoncent une conséquence de ce qui précède, comme *donc*, etc.

ILLATION, n. f. (*inferre*, *illatum*, déduire, inférer ; lat.) Pron. *il-la-ci-on.* — Anc. log. Conséquence.

— Liturg. Dans la messe mozarabique, Prière que le prêtre dit à haute voix, entre la secrète et le canon : c'est ce que nous appelons *Préface.*

ILLÉCÈBRE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Amarantacées.

ILLÉGAL, ALE, adj. (*in*, priv. ; et *légalis*, Pron. *il-lé-gal.* — Qui est contre la loi : *Convention* ILLÉGALE. *Assemblée* ILLÉGALE. *Formes* ILLÉGALES. *Actes* ILLÉGAUX. (Acad.) *Une destitution* ILLÉGALE.

ILLÉGALEMENT, adv. Pron. *il-lé-gal-man.* — D'une manière illégale : *Agir* ILLÉGALEMENT. (Acad.) *Un magistrat agit* ILLÉGALEMENT *quand il sort du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi.* (Bousq.)

ILLÉGALITÉ, n. f. Caractère, vice de ce qui est illégal : *L'*ILLÉGALITÉ *d'une convention. L'*ILLÉGALITÉ *d'une destitution.* (Acad.)

— Acte illégal : *Commettre des* ILLÉGALITÉS. *C'est une* ILLÉGALITÉ. (Acad.) *Les remèdes que nos lois offrent contre les* ILLÉGALITÉS, *de quelque part qu'elles viennent, sont bien faibles.* (Vienn.) *La poursuite des* ILLÉGALITÉS *commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves qu'elle devient la plupart du temps décourageante et même impossible.* (Id.)

ILLÉGITIME, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; et *legitimus*; lat., m. sign.) Pron. *il-lé-ji-tim.* — Qui n'a pas les conditions, les qualités requises par la loi pour être légitime : *Enfant* ILLÉGITIME. *Mariage* ILLÉGITIME. (Acad.)

— Injuste, déraisonnable : *Désirs* ILLÉGITIMES. *Prétention* ILLÉGITIME. (Acad.)

— Qui est contraire aux préceptes divins et à la raison : *Brûler de feux* ILLÉGITIMES. (Acad.)

Les dieux mêmes, les dieux, de l'Olympe habitants...
Ont brûlé quelquefois de feux *illégitimes*. (Rac.)

— Méd. Il se dit de certaines fièvres dont la marche est anormale : *Fièvres* ILLÉGITIMES.

ILLÉGITIMEMENT, adv. D'une manière illégitime ; injustement, sans fondement, sans raison : *Il prétend cela* ILLÉGITIMEMENT. *Posséder* ILLÉGITIMEMENT. (Acad.)

ILLÉGITIMITÉ, n. f. Pron. *il-lé-ji-ti-mi-té.* — Défaut de légitimité : *L'*ILLÉGITIMITÉ *d'un titre. L'*ILLÉGITIMITÉ *d'un enfant.* (Acad.) *Les révolutions d'Angleterre et de France ont proclamé l'*ILLÉGITIMITÉ *du pouvoir absolu.* (Guizot.)

ILLETTRÉ, ÉE, adj. (*in*, et *lettré.*) Qui n'a point de connaissances en littérature, dans les lettres : *C'est un homme* ILLETTRÉ. *Il est tout à fait* ILLETTRÉ. (Acad.)

ILLIBÉRAL, ALE, adj. (*in*, nég. et *libéral.*) Qui n'est point libéral, qui n'est point généreux : *Homme* ILLIBÉRAL. *Femme* ILLIBÉRALE.

— Il se dit aussi des actions, des paroles ou des sentiments contraires à la noblesse, à la dignité d'un homme libre : *Beaucoup de sciences telles que la logique, pleines d'entraves et de tortures d'esprit, doivent être réputées* ILLIBÉRALES, *parce qu'elles l'embarrassent et lui font tant de peine qu'il perd tout ce qu'il avait de généreux et d'élevé.* (La Mothe le Vayer.)

— Qui manque d'idées libérales, de sentiments libéraux ; qui est partisan du pouvoir absolu et ennemi des idées démocratiques : *Système* ILLIBÉRAL. *Idées* ILLIBÉRALES, *écrivain* ILLIBÉRAL. *Nos lois de douanes sont les plus sévères et les plus* ILLIBÉRALES *de l'Europe en ce moment.* (Blanqui.)

— Il se dit des professions manuelles, mécaniques : *Profession* ILLIBÉRALE.

ILLIBÉRALEMENT, adv. Sans libéralité ; avec avarice : *Se conduire* ILLIBÉRALEMENT.

ILLIBÉRALITÉ, n. f. Pron. *il-li-bé-ra-li-té.* — Défaut de libéralité ; caractère de ce qui n'est point libéral ; avarice, parcimonie.

ILLICIÉES, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des Magnoliacées, à laquelle appartient la plante qui fournit l'anis étoilé.

ILLICITE, adj. des 2 g. (*in*, priv. ; *licitus*, permis, licite ; lat.) Qui est défendu par la morale ou prohibé par la loi : *Action* ILLICITE. *Condition* ILLICITE. *Acquérir par des moyens* ILLICITES. *Plaisir* ILLICITE. *Assemblées* ILLICITES. (Acad.) *Employer tous les moyens licites ou* ILLICITES *pour arriver à la renommée, aux dignités ou à la fortune, tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.)

Tu sais que j'épousai jadis, pour mon malheur,
Julie. — Il m'en souvient. — Qu'on vit brûler son âme,
Malgré nous et nos dents, d'une *illicite* flamme. (Monfl.)

ILLICITEMENT, adv. Contre le droit et la justice : *Il est vrai que cela s'est fait, mais toujours* ILLICITEMENT. (Acad.)

ILLICO, adv. lat. (m. lat.) Pron. *il-li-ko.* — Anc. prat. Sur-le-champ. Ce mot s'inscrivait sur les reliefs d'appel, parce que l'on était obligé d'interjeter l'appel aussitôt la sentence rendue. ‖ *Se faire relever de l'*ILLICO, obtenir des lettres de chancellerie, lorsqu'on avait négligé d'appeler immédiatement.

— Méd. Il se dit en parl. d'un remède qu'il faut appliquer sans retard.

ILLIMITABLE, adj. des 2 g. Didact. Auquel on ne peut assigner de bornes ; qui ne peut être limité : *Pouvoir* ILLIMITABLE. *Ambition* ILLIMITABLE. *Les facultés de Dieu sont* ILLIMITABLES.

ILLIMITÉ, ÉE, adj. Qui n'a point de bornes, de limites, de terme : *Espace* ILLIMITÉ. *Étendue* ILLIMITÉE. *Autorité* ILLIMITÉE. (Acad.) *Surtout soumission, soumission absolue,* ILLIMITÉE *à mes volontés.* (Didier.) *Toutes les républiques grecques, si nous en exceptons Athènes, soumettaient les individus à une juridiction sociale presque* ILLIMITÉE. (B. Const.)

ILLIQUÉFIÉ, ÉE, adj. Pron. *il-li-ké-fié.* — Chim. Qui n'a point été liquéfié.

ILLISIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *lisible.*) Pron. *il-li-zi-ble.* — Qui ne peut être lu ; qu'on ne saurait lire : *Cette écriture est* ILLISIBLE. (Acad.) *Sa main ne forma que des caractères* ILLISIBLES. (Volt.)

— Dont on ne peut supporter la lecture : *Ouvrage* ILLISIBLE. *Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*ILLISIBLES *ouvrages ?* (La Harpe.) *Ronsard et les gens de son école, qui se donnaient beaucoup de peine pour forger du français tout grec, ne réussissaient qu'à déshonorer leur talent et à se rendre* ILLISIBLES. (S. de Sacy.)

— Qu'on ne doit pas décemment lire en public : *Vous pourriez, au lieu de grossièretés* ILLISIBLES *que vous citez publiquement, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles.* (D'Alemb.)

Syn. Illisible, inlisible. *Inlisible* ne se dit qu'au propre des caractères, de l'écriture qu'on ne peut déchiffrer, lire ; *illisible* se dit dans le même sens, au propre, et s'emploie fig. en parl. des ouvrages si mal pensés et si mal écrits qu'on n'en peut supporter la lecture.

ILLISIBLEMENT, adv. D'une manière illisible : *Écrire* ILLISIBLEMENT.

ILLITION, n. f. (*illitio*, de *illinire*, oindre ; lat.) Pron. *il-li-cion.* — Méd. Onction. ‖ *V.* ce mot.

ILLOGICITÉ, n. f. Phil. Qualité de ce qui est illogique ; privation d'un jugement droit, de logique.

ILLOGIQUE, adj. des 2 g. Phil. Qui n'est pas conforme à la logique : *Raisonnement* ILLOGIQUE. *Déduction* ILLOGIQUE.

ILLOGIQUEMENT, adv. D'une manière illogique.

ILLUMINANT, part. prés. du v. Illuminer.

ILLUMINANT, ANTE, adj. Qui a la faculté d'éclairer en projetant de la lumière : *Le pouvoir* ILLUMINANT *des corps lumineux.*

ILLUMINATEUR, n. m. Celui qui illumine, qui se charge de faire des illuminations.

— Particul. Celui qui cultive ou qui possède l'art de distribuer les lumières de manière à produire l'effet le plus agréable.

ILLUMINATIF, IVE, adj. Qui illumine ; il n'est usité qu'en termes de dévotion mystique : *La vie* ILLUMINATIVE. (Acad.) *La contemplation* ILLUMINATIVE.

— Théol. Qui a la faculté d'illuminer.

ILLUMINATION, n. f. Pron. *il-lu-mi-na-cion.* — Action d'illuminer ; lueur produite par les corps lumineux ; état de ce qui est illuminé : *L'*ILLUMINATION *de la terre par le soleil.* ‖ Peu usité.

— Vulg. Grande quantité de lumières disposées avec symétrie, à l'occasion d'une réjouissance : *Une belle* ILLUMINATION. *Une grande* ILLUMINATION. *Faire une* ILLUMINATION *dans un palais, dans une place publique, dans des jardins. Il y avait des* ILLUMINATIONS *à toutes les fenêtres, dans toutes les rues.* (Acad.)

— Fig. et mystiq. Lumière extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'âme : *Une* ILLUMINATION *divine. Par* ILLUMINATION *du Saint-Esprit.* (Acad.) *Par une soudaine* ILLUMINATION *elle se sentit éclairée.* (Boss.)

— Inspiration vive et rapide : *L'un paraît agir par des réflexions profondes ; et l'autre par de soudaines* ILLUMINATIONS. (Boss.) *Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une prompte et soudaine* ILLUMINATION. (Thom.)

— Paléogr. Enluminure ; peintures dont on ornait les manuscrits au moyen âge.

ILLUMINATOIRE, n. m. Anc. Baptistère.

ILLUMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Illuminer : *Toute la ville était* ILLUMINÉE. (Acad.) *La citadelle était* ILLUMINÉE. *La veille on allumait des feux de joie ; les rues étaient* ILLUMINÉES, *et les enfants dansaient sur la place publique.* (Chateaub.) *Je me lève et je m'avance vers les lieux d'où s'échappent ces concerts : je découvre une salle* ILLUMINÉE. *L'autel était* ILLUMINÉ *d'une multitude de cierges.* (Id.) *C'était un homme de Dieu et bien* ILLUMINÉ *du Saint-Esprit.* (Corn.)

— Absol. *Les personnes bien* ILLUMINÉES *entendent et goûtent parfaitement l'original.* (Corn.)

— Éclairé par la lumière céleste : *Quand la lumière divine s'est découverte, et qu'avec des yeux* ILLUMINÉS *on se jette dans les voies du siècle, qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut état ?* (Boss.)

— Particul. Baptisé : *Ceux qui ont été* ILLUMINÉS.

— Substant. Celui qui a reçu le baptême.

— Fig. Un visionnaire en matière de religion : *C'est un homme qui a des visions ridicules, c'est un* ILLUMINÉ. *Cette femme est une* ILLUMINÉE. (Acad.)

— Il se dit aussi de certains hérétiques qui se prétendaient éclairés de Dieu d'une manière particulière : *La secte des* ILLUMINÉS. (Acad.)

— Iron. Charlatan magicien, alchimiste, etc.

ILLUMINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*illuminare*, éclairer ; lat.) Éclairer, répandre de la lumière sur quelque chose : *Les feux de joie* ILLUMINAIENT *toute la ville.*

— Faire des illuminations : *On ordonna d'*ILLUMINER. *On* AVAIT ILLUMINÉ *la façade du palais.* (Acad.)

— Fig. Éclairer l'esprit, l'âme : *Seigneur,* ILLUMINEZ *mon âme, mon entendement.* (Acad.) *Saint Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle des lumières, et il a* ILLUMINÉ *le monde.* (Dupanl.) *La religion* ILLUMINE, *elle vivifie, elle élève, elle anime et adoucit tout.* (Id.)

.. Priez que toujours le ciel vous *illumine.* (Mol.)

— Par anal. *Rome n'avait pas, comme la Grèce, un Homère qui* ILLUMINÂT *tout son passé.* (Nisard.) *Louis XIV eut une grandeur de reflet ; les flambeaux qu'il alluma l'*ILLUMINÈRENT. (Lam.)

— Baptiser. ILLUMINER *un néophyte.*

= **S'illuminer**, v. pr. Être illuminé : *Les palais, les places publiques s'*ILLUMINENT *les jours de fêtes.*

ILLUMINISME, n. m. Opinions chimériques des illuminés : *L'*ILLUMINISME *fait beaucoup de progrès dans ce pays.* (Acad.) *Les disciples de ce philosophe pratiquaient les vertus conseillées par les hautes spéculations de l'*ILLUMINISME *mystique.* (H. de Balz.)

ILLUMINISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *il-lu-mi-nist.* — Phil. Partisan de l'illuminisme, qui appartient à cette secte. ‖ Plus souv. *Illuminé.*

ILLUSION, n. f. (*illudere, illusum*, se jouer ; lat.) Pron. *il-lu-zion.* — Apparence trompeuse ; erreur des sens ou de l'esprit qui fait voir les choses autrement qu'elles ne sont, ou qui fait prendre l'apparence pour la réalité : ILLUSION *d'optique.* ILLUSION *théâtrale* (Acad.) *Cette espèce de vapeur qui paraît sortir de la fonte des couleurs bien nuancées, achève l'*ILLUSION. (Bailly.)

— Mor. *Il n'a pas même l'*ILLUSION *pour le sauver du désespoir.* (Marm.) *Sans l'*ILLUSION, *où irions-nous ? Elle donne la puissance de dévorer les commencements de toute science en nous donnant la croyance.* (H. de Balz.)

— Anc. Fausses apparences que l'on attribuait au démon ou à la magie : ILLUSION *diabolique.* ILLUSION *magique.* (Acad.)

— *Se faire illusion*, s'abuser : *Je cherchai longtemps à* ME FAIRE ILLUSION *sur ses défauts.* (Acad.) *Il est si aisé de* SE FAIRE ILLUSION *à soi-même !* (Mass.)

— Pensées, imaginations chimériques : *C'est un homme plein d'*ILLUSIONS, *sujet à des* ILLUSIONS, *qui se repaît d'*ILLUSIONS. (Acad.) *Ce sont les* ILLUSIONS *de la gloire qui enflamment d'ardeur le savant, l'artiste, le guerrier.* (A. Mart.) *L'Ecclésiaste, faisant le dénombrement des* ILLUSIONS *qui travaillent les enfants des hommes, y comprend la sagesse même.* (Boss.) *La grâce nous découvre les* ILLUSIONS *du monde et de ses maximes.* (Mass.) *Sans les philosophes, les peuples, égarés par de vaines* ILLUSIONS, *ne connaîtraient ni les lois ni l'ensemble de la nature.* (B. de St-P.)

— Songe, fantôme qui flatte ou qui trouble l'imagination : *Une* ILLUSION *agréable. De douces* ILLUSIONS. *Le jour vint dissiper les* ILLUSIONS *qui avaient enchanté, qui avaient troublé mon sommeil.* (Acad.)

Syn. Illusion, chimère. L'*illusion* tient à un fond qui a de la réalité ; ce fond manque absolument à la *chimère.* L'*illusion* n'est qu'une fausse manière de voir une chose qui existe pourtant ; la *chimère* est une chose supposée par l'imagination ; l'*illusion* cède ou peut céder à un examen réfléchi de l'objet qui trompe ; la *chimère*, étant fondée sur le néant, ne peut disparaître que par la guérison du cerveau dans lequel elle s'est produite.

ILLUSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Illusionner.

ILLUSIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *il-lu-zio-né.* — Néol. Causer des illusions ; tromper, séduire par des illusions.

= **S'illusionner**, v. pron. Se créer des illusions ; se faire illusion.

ILLUSOIRE, adj. des 2 g. Pron. *il-lu-zoar.* — Captieux, qui tend à tromper sous une fausse apparence : *Une proposition* ILLUSOIRE. *Contrat* ILLUSOIRE. (Acad.)

— Vulg. Qui est sans effet, qui ne se réalise point : *Une promesse* ILLUSOIRE. *Une espérance* ILLUSOIRE. *Un projet* ILLUSOIRE. (Acad.)

ILLUSOIREMENT, adv. D'une façon illusoire.

ILLUSTRATEUR, n. m. Pron. *il-lus-tra-teur.* — Néol. Celui qui donne du lustre, de l'éclat à une œuvre, qui en fait la réputation.

ILLUSTRATION, n. f. Pron. *il-luss-tra-cion.* — Action d'illustrer, ou état de ce qui est illustre : *Cette ville leur doit son* ILLUSTRATION. *Les victoires qui contribuèrent à l'*ILLUSTRATION *de son règne, à l'*ILLUSTRATION *du nom français.* (Acad.)

— Particul. Réputation, célébrité, marques d'honneur dont une famille est illustrée : *C'est une famille noble et ancienne, mais sans* ILLUSTRATION. *Acquérir de l'*ILLUSTRATION, *une grande* ILLUSTRATION. (Acad.) *L'*ILLUSTRATION *de l'auteur original a profité cette fois à l'interprète.* (Villem.) *Il a aimé les lettres avec passion, les a cultivées presque exclusivement, et leur a dû son* ILLUSTRATION, *ses honneurs, tous ses plaisirs, toutes ses consolations.* (Andrieux.)

— Néol. Personnage illustre ; celui, celle qui illustre son époque, son pays, sa famille : *Les* ILLUSTRATIONS *de l'époque. Les plus glorieuses* ILLUSTRATIONS *du siècle de Louis XIV. Les* ILLUSTRATIONS *de la France et de l'Angleterre.*

— N. pl. Explications, éclaircissements, commentaires ajoutés à un ouvrage : *Cette nouvelle édition*

de Tite-Live est enrichie des ILLUSTRATIONS *de tel savant.* (Acad.)

— Figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un ouvrage; grand nombre de gravures dans une édition de luxe : *Les* ILLUSTRATIONS *de Don Quichotte, des Voyages de Gulliver, etc. Il avait tenté la peinture, et y avait renoncé pour se livrer aux vignettes, aux dessins de livres, connus, vingt ans plus tard, sous le nom d'*ILLUSTRATIONS. (H. de Balz.)

— Paléogr. Ornements coloriés des anciens manuscrits : *Ce manuscrit est remarquable par ses* ILLUSTRATIONS.

ILLUSTRE, adj. des 2 g. (*illustris*; lat., m. sign.) Éclatant, célèbre par le mérite, par la noblesse, par quelque chose d'extraordinaire : *Un homme* ILLUSTRE. *Une race, une maison* ILLUSTRE. (Acad.) *Elle était aussi* ILLUSTRE *par sa piété que par son origine.* (Fléch.)

C'est votre *illustre* mère à qui je veux parler. (Rac.)
S'il est beau d'être *illustre*, il est doux d'être heureux.
(Fr. de Neufchâteau.)

— Par exagér. et iron. Distingué :

..... Je vais voir mes *illustres* parents,
Pour leur communiquer le parti que je prends.
(Dufresny.)

— Il se prend quelquefois en m. part : *Scélérat* ILLUSTRE. *Érostrate est un incendiaire* ILLUSTRE. *On trouve d'*ILLUSTRES *scélérats, mais il ne fut jamais d'*ILLUSTRES *avares.* (St-Évrem.) *Les rois, ces* ILLUSTRES *ingrats.* (Volt.)

— Il se dit aussi des choses : *D'*ILLUSTRES *malheurs. Une* ILLUSTRE *infortune. Le royaume le plus* ILLUSTRE *qui fût jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes.* (Boss.)

Un *illustre* mépris sied bien aux grands courages.
(Th. Corn.)

— Substantiv. Fam. Personne qui excelle en quelque chose, et principalement dans un art : *Ce peintre est un* ILLUSTRE. *C'est un des* ILLUSTRES *de son temps.* (Acad.)

— Fam. et iron. : *C'est un* ILLUSTRE. || *SYN.* V. FAMEUX.

ILLUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Illustrer : *Une ville* ILLUSTRÉE *par la naissance de plusieurs grands hommes. Maison, famille* ILLUSTRÉE. (Acad.)

— Libr. Enrichi d'illustrations, de gravures : *Édition* ILLUSTRÉE. *La Fontaine* ILLUSTRÉ *par Granville.*

ILLUSTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*illustrare*, donner de la gloire; lat.) Pron. *il-luss-tré.* — Rendre illustre : *Les victoires qui* ONT ILLUSTRÉ *ce règne. Cet auteur* A ILLUSTRÉ *son pays par ses ouvrages.* (Acad.) *C'en serait assez pour* ILLUSTRER *une autre vie que la sienne.* (Boss.) *Les dignités qui* ONT ILLUSTRÉ *nos ancêtres.* (Mass.) *Son éloquence* ILLUSTRA *la tribune et consola la France.* (Étienne.)

— Typogr. Enrichir, orner de gravures un livre imprimé : ILLUSTRER *un ouvrage, une édition.*

— Paléogr. Orner un manuscrit de peintures, d'enluminures.

= **S'illustrer,** v. pron. Acquérir de la gloire : *Il* S'EST ILLUSTRÉ *par de grandes actions.* (Acad.)

ILLUSTRISSIME, adj. des 2 g. (*illustrissimus*, très-illustre; lat.) Pron. *il-lus-tri-sim.* — Titre qu'on donne par honneur à quelques personnes élevées en dignité, et principalement aux ecclésiastiques : ILLUSTRISSIME *et révérendissime Seigneur.* (Acad.) *Il lui parle, le bonnet à la main, en l'appelant Votre Seigneurie* ILLUSTRISSIME. (B. de St-P.)

ILLUTATION, n. f. Pron. *il-lu-ta-cion.* — Méd. Action d'enduire certaines parties du corps de boue prise du limon des sources minérales.

ILLUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Illuter : *Corps, membre* ILLUTÉ. *Partie* ILLUTÉE.

ILLUTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*in*, sur; *lutum*, boue; lat.) Pron. *il-lu-té.* — Méd. Couvrir de boue; il se dit du traitement que l'on fait subir à certains malades que l'on couvre du limon des sources minérales : ILLUTER *le corps, les membres d'un malade.*

ILOIRES, n. f. pl. Mar. V. HILOIRES.

ÎLOT, n. m. (*île.*) Pron. *i-lô.* — Très-petite île : *Les îles,* ÎLOTS *et atterrissements. Il y a un* ÎLOT *à côté de cette île.* (Acad.)

— *Ilot de maisons*, maisons entourées de tous les côtés par les rues.

ILOTE ou **HILOTE,** n. m. Habitant d'Élos, réduit à une servitude perpétuelle par les Spartiates.

— Vulg. Esclave à Sparte : *Les* ILOTES *étaient réduits à la condition la plus abjecte.* (Acad.)

— Par extens. Homme réduit au dernier état d'abjection et d'ignorance : *Ne nous constituons pas nous-mêmes les* ILOTES *de la civilisation et de la France.* (Lam.)

ILOTISME, n. m. Condition d'ilote.

— Par extens. État d'abjection et d'ignorance où une nation, une personne est réduite par ceux qui la dominent : *Ils tenaient les classes pauvres dans un véritable* ILOTISME. (Acad.) *Cette femme s'était toujours sentie profondément humiliée d'une dépendance et d'un* ILOTISME *contre lequel la douceur de son âme lui interdisait de se révolter.* (H. de Balzac.)

IMAGE, n. f. (*imago*; de *imitari*, imiter; lat.) Pron. *i-maj.* — Représentation dessinée, peinte, sculptée ou gravée d'une chose, d'un personnage, etc. : *Cette statue est l'*IMAGE *d'un grand homme. Dans les pompes triomphales, on portait les* IMAGES *des villes conquises.* (Acad.)

— Particul. Représentation d'un personnage, objet d'un culte religieux : *Les* IMAGES *des faux dieux. Briser, abattre les* IMAGES. *Honorer les* IMAGES *des saints.* (Acad.)

— Poétiq. Portrait, statue :

Tout son palais est plein de leurs *images*. (Rac.)

— Estampe ordinairement gravée et coloriée grossièrement : *Il y a de belles* IMAGES *dans ce livre. Un marchand d'*IMAGES. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est une belle image*, se dit d'une femme belle, mais froide et sans physionomie.

— Prov. et pop. *Il est sage comme une image*, se dit d'un enfant d'un naturel fort tranquille.

— Prov. *On amuse les enfants avec des images*, se dit à une personne qui veut détourner l'attention par des bagatelles.

— Prov. et par plaisant. : *Vous avez bien fait, vous aurez une* IMAGE.

— Ressemblance : *Dieu a fait l'homme à son* IMAGE. *L'homme est l'*IMAGE *de Dieu. Cet enfant est l'*IMAGE *de son père, sa véritable, sa vivante* IMAGE. (Acad.) *Elle savait que les grands sont d'autant plus les* IMAGES *de Dieu, qu'ils ont plus de moyens de bien faire.* (Fléch.) *Tout ce qui nous environne nous renvoie notre* IMAGE *ou adoucie ou changée.* (Mass.)

Ce fils victorieux que vous favorisez,
Cette vivante *image* en qui vous vous plaisez. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses : *Sans la science, la vie est une* IMAGE *de la mort.* (Mol.)

La chasse est de la guerre une parfaite *image*. (Dest.)

— Répétition d'un objet dans un miroir, dans l'eau, etc. : *Voir son* IMAGE *dans un miroir, dans l'eau.* (Acad.)

— Fig. Personne ou chose qui physiquement ou moralement en rappelle un autre : *Un roi juste est une* IMAGE *de Dieu sur la terre. Ces jeux sont l'*IMAGE *de la guerre. La parole est l'*IMAGE *de la pensée, et l'écriture l'*IMAGE *de la parole.* (Acad.) *L'*IMAGE *du bien-être touche le cœur humain, qui en est avide.* (J.-J. Rouss.)

— Représentation des objets dans l'esprit, dans l'âme : *Les sens transmettent à l'âme l'*IMAGE *des objets. Son* IMAGE *me suit en tous lieux.* (Acad.) *Tous les mots, dans toutes les langues, sont l'*IMAGE *des sensations.* (Volt.) *Nous ne savons comment l'âme peut se donner elle-même ses idées et ses* IMAGES. (Mass.) *La vaste érudition résulte moins d'une multitude d'idées que d'une multitude d'*IMAGES. (J.-J. Rouss.) *Partout on voit la douleur et le désespoir, et l'*IMAGE *de la mort.* (Boss.)

Cette *image* cruelle
Sera pour moi de pleurs une source éternelle. (Rac.)

— Idée : *Se faire une* IMAGE *agréable de quelque chose.* (Acad.) *Il avait devant les yeux l'*IMAGE *de l'équité.* (Fléch.) *Quelle* IMAGE *devrait être plus familière à l'homme que celle de la mort.* (Mass.)

Je me fais de sa peine une *image* charmante. (Rac.)
Tu sauras, mon ami, que ton bonheur m'enchante;
Je m'en fais une *image* agréable et touchante. (C. Del.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Description : *Opposer l'*IMAGE *des combats au tableau de la vie pastorale.* (Acad.)

— Littér. Métaphore qui rend une idée plus vive, plus sensible, en prêtant à l'objet dont on parle des formes, des apparences, des qualités empruntées à d'autres objets : *Ce sont les* IMAGES *qui donnent du coloris au style.* IMAGE *noble, sublime, hardie, riante.* (Acad.) *Le désir voilé ne parlait qu'en* IMAGES. (Lam.) *L'*IMAGE *est le voile matériel d'une idée, au lieu que la description et le tableau ne sont le plus souvent que le miroir de l'objet même.* (Marm.)

IMAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Imager.

— Néol. *Style imagé*, style rempli d'images, de figures.

IMAGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *i-ma-jé.* — Il prend un *e* muet euphon. après le rad. *imag*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous imageons, il imagea*, etc. — Représenter par des images, par des emblèmes.

— Par anal. Littér. Charger d'images, de figures : IMAGER *son style.*

IMAGER, ÈRE, n. Pron. *i-ma-jé, jèr.* — Celui, celle qui vend des images, des estampes : *Cet* IMAGER *a un beau choix d'estampes.* (Acad.) || Vieux. || V. IMAGIER.

IMAGERIE, n. f. Pron. *i-maj-rî.* — Comm. Fabrication, commerce d'images.

IMAGIER ou **IMAGISTE,** n. et adj. m. Ouvrier qui fait, qui enlumine des images.

IMAGINABLE, adj. des 2 g. Qui peut être imaginé, conçu : *Cela est-il* IMAGINABLE? *On lui a fait tous les remèdes* IMAGINABLES. *Tous les malheurs* IMAGINABLES *lui sont arrivés.* (Acad.) *Il tâcha par tous les sacrifices* IMAGINABLES *de lui prouver qu'il l'aimait.* (Dider.) *M. le Prince s'emporta contre eux avec toute l'aigreur* IMAGINABLE. (La Rochef.)

IMAGINAIRE, adj. des 2 g. Pron. *i-ma-ji-nèr.* — Qui n'est que dans l'imagination, qui n'est point réel : *Un honneur* IMAGINAIRE. *Des maux, des biens* IMAGINAIRES. *Une dignité* IMAGINAIRE. (Acad.) *Le zèle s'alarme aisément, même d'un danger* IMAGINAIRE. (Suard.) *Pour chercher un bien-être* IMAGINAIRE, *nous nous donnons mille maux réels.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Qui est l'œuvre de l'imagination : *Platon peint son juste* IMAGINAIRE *couvert de tout l'opprobre du crime.* (J.-J. Rouss.)

— *Espaces imaginaires*, espaces créés par l'imagination, hors du monde réel.

— Fig. et fam. *Être, voyager se perdre dans les espaces* IMAGINAIRES, se former des visions, se repaître d'idées chimériques.

— *Malade imaginaire*, personne qui a l'imagination blessée au point de se croire malade, quoiqu'elle ne le soit pas.

— Alg. Irréalisable, impossible : *La racine paire d'une quantité négative est* IMAGINAIRE. (Acad.)

— Substantiv. Ce qui est imaginaire; ce qui n'existe que dans l'imagination : *Faire évanouir l'*IMAGINAIRE. (Acad.)

IMAGINATIF, IVE, adj. Pron. *i-ma-gi-na-tif, tiv.* — Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination : *Avoir l'esprit* IMAGINATIF. *C'est une personne fort* IMAGINATIVE. (Acad.)

— *La faculté, la puissance imaginative*, la faculté, la puissance par laquelle on imagine.

IMAGINATION, n. f. (*imaginatio*; lat., m. sign.) Pron. *i-ma-ji-na-cion.* — Faculté d'imaginer, de se représenter quelque chose dans l'esprit : *Avoir l'*IMAGINATION *vive, ardente, sombre, riante. Son* IMAGINATION *va toujours au delà de la réalité. Son* IMAGINATION *lui fait voir tout en beau.* (Acad.) *Le brillant de l'*IMAGINATION *consiste dans une foule d'images vives et imprévues, qui se succèdent avec éclat et rapidité.* (Marm.) *L'*IMAGINATION *est une mémoire qui n'est point à nos ordres; ses apparitions, ses brillantes décorations et ses éclipses sont également indépendantes de nous.* (Rivar.) *L'*IMAGINATION *harcelée et tourmentée devient rétive.* (Volt.)

— Particul. Littér. et B.-arts. Faculté d'inventer et de concevoir, jointe au talent de rendre vivement ses conceptions : *Ce poëte, ce peintre a beaucoup d'*IMAGINATION. *Une* IMAGINATION *créatrice. Avoir l'*IMAGINATION *fertile, riche, heureuse, brillante, forte, hardie, fougueuse.* (Acad.) *Le cœur, pour être touché, n'a pas besoin que l'*IMAGINATION *soit émue.* (Fléch.)

— Il se dit aussi en parl. des ouvrages, des discours où l'on a fait preuve d'imagination : *Sa poésie est pleine d'*IMAGINATION. *Il y a beaucoup d'*IMAGINATION *dans cet ouvrage.* (Acad.) *Il ne faut pas qu'il y ait trop d'*IMAGINATION *dans vos conversations ni dans vos arts; elle ne produit souvent que des idées vaines et puériles.* (La Br.)

— Pensée, conception : *Voilà une belle* IMAGINATION. *Une agréable* IMAGINATION. (Acad.) *Il donne très-sérieusement dans cette ridicule* IMAGINATION. (Buff.) || Ce sens vieillit.

— Croyance, opinion qu'on a de quelque chose sans beaucoup de fondement : *La plaisante* IMAGINATION *que de vouloir nous persuader cela! C'est une pure* IMAGINATION. (Acad.) *Peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation ou cette* IMAGINATION *de revivre dans sa famille.* (Boss.)

— Fantaisie bizarre, idée folle et extravagante *C'est un homme qui a d'étranges* IMAGINATIONS. IMAGINATIONS *folles, vaines, creuses, extravagantes. Sa*

*repaître d'*IMAGINATIONS. (Acad.) *Il attache autour de sa religion mille superstitions originales, autour de la poésie mille* IMAGINATIONS *pittoresques.* (V. Hugo.) *Cette* IMAGINATION *se dissipera.* (Brueys.)

IMAGINATIVE, n. f. Pron. *i-ma-ji-na-tiv.* — Faculté d'imaginer, d'inventer : *N'admirez-vous pas son* IMAGINATIVE ? (Acad.)

— Fam. Esprit, raison :

Rare et sublime effort d'une *imaginative*,
Qui ne cède en vigueur à personne qui vive. (Mol.)
Toi qui parais dans tout si légère et si vive,
Exerce à ce sujet ton *imaginative*. (Regn.)

IMAGINÉ, ÉE, part. pass. du v. Imaginer : *Conte bien* IMAGINÉ. *Des choses heureusement* IMAGINÉES. *Cela est fort bien* IMAGINÉ, *n'est pas mal* IMAGINÉ. (Acad.) *Les différentes hypothèses* IMAGINÉES *par les modernes pour expliquer le système du monde l'avaient déjà été par les anciens.* (D'Alemb.)

IMAGINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *i-ma-ji-né.* — Se représenter quelque chose dans l'esprit : *On ne peut rien* IMAGINER *de plus surprenant. Cela est au delà de tout ce qu'on peut* IMAGINER. (Acad.) *Nous composions son histoire de tout ce qu'on peut* IMAGINER *de plus glorieux.* (Boss.) *C'est le plus noble dessein qu'on* AIT *jamais* IMAGINÉ. (Fléch.)

— Inventer : IMAGINER *un divertissement, une machine. Il* A IMAGINÉ *un autre expédient, un autre moyen.* (Ac.) *La fable peut personnifier tout ce qu'elle* IMAGINE. (Lamotte.) *Les anciens* IMAGINÈRENT *le destin irrévocable, inexorable, impassible.*

— Absol. : *La faculté d'*IMAGINER. (Acad.) *Il touche à l'âge où l'on cesse d'*IMAGINER. (Volt.) *Les poëtes ont cessé d'*IMAGINER *et de sentir, deux choses sans lesquelles il n'y a point de véritable poésie.* (Michaud.) *C'est la chaleur du génie et l'amour de son objet qui lui donnent d'*IMAGINER *et d'inventer.* (Vauven.)

— Par anal. *Il en est de l'âme des femmes comme de leur beauté : il semble qu'elles ne fassent apercevoir que pour laisser* IMAGINER. (Desmahis.)

= **S'imaginer**, v. pr. Se former dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose : IMAGINEZ-VOUS *un homme qui soit riche, savant, etc. Que l'on s'*IMAGINE *le pays le plus désert, le plus sauvage.* (Acad.)

Quel est-il cet amour? que dois-je soupçonner?.....
— Avez-vous tant de peine à *vous l'imaginer?* (Rac.)

— Se figurer quelque chose sans beaucoup de fondement : *Il s'*IMAGINE *être un grand docteur. Il* S'EST IMAGINÉ *que je voulais le tromper. Cela n'est pas aussi difficile que vous vous l'*IMAGINEZ. (Acad.) *Il est de lâches chrétiens qui* S'IMAGINENT *avancer leur mort quand ils préparent leur confession.* (Boss.) *Faisant tout ce qu'elles peuvent, elles* S'IMAGINENT *toujours qu'elles n'ont rien fait.* (Fléch.)

— Croire, se persuader : *Je ne saurais* M'IMAGINER *que cela soit comme on le raconte.* (Acad.) *On n'est jamais si heureux ni si malheureux qu'on* SE L'IMAGINE. (La Rochef.)

— Abusiv. Quelques écrivains disent *Imaginer* dans le sens de Supposer : *On serait tenté d'*IMAGINER *que dès les commencements la brebis a été confiée à la garde de l'homme.* (Buffon.)

Mais, avec un vieux fou dont on peut se moquer,
J'avais *imaginé* qu'on pouvait tout risquer. (C. d'Harl.)
Vous *imaginez* bien si j'ai dû grossoyer!
J'ai, depuis quarante ans, noirci bien du papier.
(Étienne.)

Syn. Imaginer, s'imaginer. *Imaginer*, c'est former une image dans son esprit, créer, inventer ; *s'imaginer*, c'est supposer, croire sans fondement, se persuader sans raison. L'écriture est un moyen de communication intellectuelle qu'on a fort heureusement *imaginé* et qui n'a jamais produit le mal que certaines gens *s'imaginent*. Le complément d'*imaginer* est toujours un nom ; celui de *s'imaginer* est un nom ou un infinitif, ou une proposition tout entière.

IMAM, ou **IMAN**, n. m. (mot ar. *chef*.) ministre de la religion mahométane : *Un* IMAN *est une espèce de curé de mosquée.* (Acad.) *Pendant le festin, des* IMANS *ou lecteurs, distribués de place en place de manière à être entendus de tous les convives, lisaient à haute voix le Coran.* (Lam.) *Ce qu'on voit n'est pas un peuple, mais un troupeau qu'un* IMAN *conduit et qu'un janissaire égorge.* (Chateaubr.) *Un pieux* IMAN *qu'on révère.* (C. Del.)

— Titre qui des califes est passé aux sultans.

IMAMAT, n. m. Dignité, fonctions d'iman ; temps que durent ces fonctions.

— Résidence de l'iman.

— Pays gouverné par un iman : *L'*IMAMAT *de Mascate.*

IMARET, n. m. Hôpital chez les Turcs. Maison consacrée aux voyageurs sans asile : *Les évêques furent dépouillés de leurs biens qui passèrent aux mosquées et aux* IMARETS. (Villem.)

IMBÉCILE, adj. des 2 g. (*imbecillis*, faible ; lat.) Pron. *ain-bé-cil.* — Qui est dans l'imbécillité : *Le grand âge et les infirmités l'ont rendu* IMBÉCILE. *Il devient* IMBÉCILE. *Un vieillard* IMBÉCILE. (Acad.)

— Par extens : *Ils traînent une vieillesse* IMBÉCILE *et misérable.* (Volt.)

— Jurispr. *Imbécile de corps et d'esprit*, se dit d'une personne à qui l'âge ou les indispositions ont ôté les forces du corps et affaibli la raison.

— Anc. Incapable, inhabile : *Défaut qui rend un homme* IMBÉCILE *pour le gouvernement.* (Fén.)

— Lâche, faible, sous le rapport physique :

L'*imbécile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de périls, une éternelle enfance. (Rac.)

— Vétér. Il se dit d'un cheval atteint d'immobilité : *Un cheval* IMBÉCILE.

— Par exagér. Qui est dépourvu d'esprit ; qui parle, qui agit sottement : *Peut-on être plus* IMBÉCILE ! *Quel air* IMBÉCILE ! (Acad.) *La femme est* IMBÉCILE *par nature ; il semble que, pour contre-balancer l'éminente supériorité que ses délicates perceptions lui donnent sur nous, le ciel ait mis à dessein dans son cœur une vanité aveugle, une idiote crédulité.* (G. Sand.)

Ces mots d'amour constant, d'ardeur de cruauté,
Ne sont bons qu'à tromper quelque jeune *imbécile*.
(Desmahis.)

— Substantiv. *Prononcer l'interdiction d'un* IMBÉCILE. *C'est un* IMBÉCILE, *un grand* IMBÉCILE. (Acad.)

Quel souper, juste ciel! quel bruit, quelle cohue!
D'*imbéciles* titrés on avait fait recrue. (Desmahis.)

IMBÉCILEMENT, adv. Avec imbécillité : *Il s'est conduit bien* IMBÉCILEMENT *dans cette affaire.*

IMBÉCILLITÉ, n. f. Pron. *ain-bé-cil-li-té.* — Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de raisonner, de comprendre, etc. : *L'*IMBÉCILLITÉ *de l'enfance. L'*IMBÉCILLITÉ *de l'âge. Être, tomber, dans l'*IMBÉCILLITÉ. (Acad.)

— Anc. Faiblesse, tant physique que morale : *L'*IMBÉCILLITÉ *de ses forces.*

— Fam. Sottise, niaiserie : *Cet homme est d'une* IMBÉCILLITÉ *rare.* (Acad.) *Bientôt les peuples n'auront plus l'*IMBÉCILLITÉ *d'attacher de la gloire à des dangers courus sans nécessité.* (De Sacy.) *Son* IMBÉCILLITÉ *lui mérite son pardon.* (Piron.) *Elle lui reprochait d'être trop honnête homme ; ce qui, dans la bouche de certaines femmes, est un brevet d'*IMBÉCILLITÉ. (H. de Balz.)

IMBÉNI, IE, adj. Théol. Qui n'a point été béni.

IMBERBE, adj. des 2 g. Pron. *ain-bèrb.* — Qui est sans barbe : *Plusieurs nations de l'Amérique sont* IMBERBES. *Ce jeune homme est encore* IMBERBE. *Menton* IMBERBE. (Acad.) *On a longtemps cru les nègres* IMBERBES. (Cuv.) *Sa lèvre était encore* IMBERBE. (Scribe.)

— Par dénigr. Très-jeune, sans expérience : *Ces docteurs* IMBERBES *veulent tout régenter.* (Acad.)

— Bot. Dont les têtes des fleurs, les feuilles ou les divisions sont dépourvues de poils : *Plante* IMBERBE.

— Zool. Qui a le bec glabre à la base ; qui n'a point de barbillons : *Oiseau, poisson* IMBERBE.

IMBIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Imbiber : *Une pièce de terre* IMBIBÉE *d'eau. Un linge* IMBIBÉ *d'huile.* (Acad.)

Le vase est *imbibé*, l'étoffe a pris pli. (La Font.)

— Anc. Imbu : *Cet homme est tout* IMBIBÉ *de la bonne opinion de lui-même.* (St-Évrem.)

IMBIBER, v. tr. ou act. 1er conj. Pron. *ain-bi-bé.* — Abreuver, pénétrer d'eau ou de quelque autre liquide : *La pluie* A IMBIBÉ *la terre suffisamment.* IMBIBER *une compresse, l'*IMBIBER *d'eau-de-vie, de vinaigre.* IMBIBER *une éponge.* (Acad.) *Le serpent devin* IMBIBE *sa proie de sa salive.* (Lacép.)

— Techn. Donner la première couche de cire à la mèche d'une bougie.

= **S'imbiber**, v. pron. Devenir imbibé d'eau ou de quelque autre liquide : *La terre s'*IMBIBE *d'eau. Quand on arrose, il faut donner le temps à la terre de s'*IMBIBER. (Acad.)

— Pénétrer dans un corps : *L'huile s'*IMBIBE *dans la laine.*

IMBIBITION, n. f. Pron. *ain-bi-bi-cion.* — Action d'imbiber, ou action, faculté de s'imbiber.

— Bot. Action de se charger de l'humidité ambiante : *Les plantes se nourrissent en partie par l'*IMBIBITION *de leurs feuilles.*

IMBLOCATION, n. f. (*bloc*, amas.) Pron. *ain-blo-ka-cion.* — Mode de sépulture des corps des excommuniés qu'on recouvrait d'un monceau de terre ou de pierres, parce qu'il était défendu de les enterrer en terre sainte.

IMBLUTÉ, ÉE, adj. Technol. Qui n'a point été bluté.

IMBOIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*in*, dedans, et *boire*.) Pron. *ain-boar.* — Il est usité au prés. de l'inf. et au part. passé. Imbiber, abreuver, imprégner, humecter de.

— Fig. Pénétrer de : IMBOIRE *l'esprit de la jeunesse de principes de morale.*

= **S'imboire**, v. pron. S'imbiber. Se pénétrer.

— Fig. : *Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasion de s'*IMBOIRE *de leurs préjugés.* (J.-J. Rouss.)

IMBRICAIRE, n. f. Pron. *ain-bri-kèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Sapotées, originaire de l'île de Bourbon.

— Genre de lichens.

IMBRICATION, n. f. Pron. *ain-bri-ka-cion.* — Didact. État des choses qui se recouvrent les unes les autres, à la manière des tuiles d'un toit.

IMBRICÉE, adj. f. Pron. *ain-bri-cé.* — Il se dit d'une tuile creuse, concave : *Tuile* IMBRICÉE.

IMBRIFUGE, adj. des 2 g. (*imber*, pluie, et *fugere*, fuir ; lat.) Techn. Impénétrable à la pluie : *Étoffe* IMBRIFUGE. *Chapeaux* IMBRIFUGES.

IMBRIQUANT, ANTE, adj. Pron. *ain-bri-kan, kantt.* — Bot. Qui recouvre une autre partie de la plante à la manière des tuiles d'un toit.

IMBRIQUÉ, ÉE, adj. (*imbrex*, tuile.) Pron. *ain-bri-ké.* — Zool. et Bot. Il se dit des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit : *Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux, sont* IMBRIQUÉES. *Étamines* IMBRIQUÉES. *Pétales* IMBRIQUÉS. *Le calice de cette fleur est formé d'écailles* IMBRIQUÉES. (Acad.) *Le corps de la tortue était revêtu de plaques* IMBRIQUÉES, *c'est-à-dire se recouvrant l'une l'autre comme les tuiles de nos toits.* (Dureau de la Malle.)

IMBROGLIO, n. m. (m. ital.) Pron. *ain-bro-li-ô.* — Embrouillement, confusion : *Il y a de l'*IMBROGLIO *dans cette affaire, dans cette pièce de théâtre.* (Acad.)

— Se dit aussi d'une pièce de théâtre dont l'intrigue est fort compliquée : *Cette comédie est un* IMBROGLIO *à l'espagnole, un* IMBROGLIO *fort amusant. Les* IMBROGLIOS *italiens.* (Acad.)

IMBU, UE, part. pass. du v. Imboire : *Papier* IMBU *d'huile. Linge* IMBU *d'eau.* ‖ On dit mieux *Imbibé*.

— Fig. et mor. Qui est rempli, pénétré : IMBU *de bons, de mauvais principes, de sages, de fausses doctrines.* (Acad.) *Le peuple de la campagne de Rome est tellement* IMBU *de catholicisme, qu'à ses yeux rien dans la nature ne se fait sans miracle.* (Stendhal.)

— Préoccupé, infatué de : *Il est* IMBU *de son mérite.*

IMBUVABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être bu ; qui n'est pas bon à boire : *Une eau* IMBUVABLE.

IMITABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-mi-tabl.* — Qui peut être imité, qui doit être imité : *Cela n'est pas* IMITABLE ! *Cette action est plus admirable qu'*IMITABLE. (Acad.) *Tite-Live, qui le premier raconta l'histoire générale d'un peuple, devait devenir un modèle* IMITABLE *et classique.* (De Barante.)

IMITATEUR, TRICE, adj. Qui imite, qui s'attache à imiter : *Le singe est un animal* IMITATEUR. *Un esprit* IMITATEUR. *Le peuple est* IMITATEUR. (Acad.) *Ce n'est pas la peine d'être* IMITATEUR : *il faut se taire en tout genre, quand on n'a rien de nouveau à dire.* (Volt.)

— Substant. Personne qui règle sa conduite, ses actions sur celles d'une autre : *Il est* IMITATEUR *des vertus de ses ancêtres. Cette fille est fidèle* IMITATRICE *des vertus de sa mère.* (Acad.) *Ils sont les perpétuels* IMITATEURS *de leur père.* (Fléch.) *La ville, l'*IMITATRICE *éternelle de la cour, en copia le faste.* (Mass.)

— Partic. Écrivain ou artiste qui imite le style, la manière, le genre d'un autre : *Cet écrivain, cet artiste a eu beaucoup d'*IMITATEURS. *Les* IMITATEURS *d'un romancier, d'un peintre.* (Acad.)

IMITATIF, IVE, adj. Pron. *imi-ta-tiff, tiv.* — Qui imite : *Sons* IMITATIFS. (Acad.) *La rapidité du style conforme à la pensée lui donne une perfection* IMITATIVE *qui ne doit paraître recherchée, mais qui se présente d'elle-même aux bons poëtes.* (Fr. de Neuf.)

— Littér. *Harmonie imitative*, harmonie qui consiste à peindre et à imiter les objets par les sons. On en trouve de nombreux exemples dans les poëtes grecs et latins ; en voici quelques-uns empruntés aux nôtres :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
(Racine.)
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Id.)
L'essieu crie et se rompt : l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé. (Id.)
Mon rhume s'obstinait, et ma bruyante haleine
Par secousse en sifflant s'exhalait avec peine. (C. Del.)

IMITATION, n. f. Pron. *i-mi-ta-cion.* — Action d'imiter de quelque manière que ce soit; résultat de cette action : *Avoir l'instinct, le goût, la manie de l'*IMITATION. *L'*IMITATION *des vertus, des vices. Se proposer l'*IMITATION *des plus grands hommes. Une* IMITATION *servile. Les arts d'*IMITATION. (Acad.)

— *Cela est au-dessus de toute imitation*, se dit d'une chose qu'il est impossible de bien imiter.

— Particul. Litt. et B.-arts. Ouvrage où l'auteur s'est proposé d'en imiter un autre : *Cette pièce de vers est une* IMITATION *de telle ode d'Horace. C'est plutôt une* IMITATION *qu'une traduction. Ce tableau est une* IMITATION *de la Nativité du Corrége.* (Acad.)

— Par anal. : *Cet ouvrage est une* IMITATION *de l'allemand, de l'anglais, etc.*, est imité d'un ouvrage allemand, en anglais, etc.

— Elliptiq. *L'Imitation de Jésus-Christ*, ou simpl. l'*Imitation*, livre de piété, d'une morale tout à fait évangélique : *L'*IMITATION *a été mise en vers par P. Corneille. Acheter une* IMITATION. (Acad.)

— Mus. Emploi d'un même motif ou d'un motif semblable, dans plusieurs parties qui le font entendre successivement, à l'unisson ou à un intervalle quelconque : *L'*IMITATION *se traite fort librement. Les grands maîtres préfèrent la fugue à l'*IMITATION. (Acad.)

= **A l'imitation de,** loc. prép. A l'exemple de, sur le modèle, etc. : *Faire quelque chose* À L'IMITATION DE *quelqu'un. Cet édifice a été fait* À L'IMITATION DE *tel autre.* (Acad.)

IMITÉ, ÉE, part. pass. du v. Imiter : *Cela est bien* IMITÉ. *Drame* IMITÉ *de l'allemand. Roman* IMITÉ *de l'anglais.* (Acad.) *Des vertus connues et peu* IMITÉES. (Mass.)

IMITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*imitari*; lat., m. sign.) Faire ou s'efforcer de faire exactement la même chose qu'un autre; contrefaire, copier : IMITEZ-*le dans tout ce que vous lui verrez faire. Le singe* IMITE *l'homme. Il* IMITE *tout ce qu'il voit faire.* IMITER *les manières, la voix de quelqu'un. Il* IMITE *parfaitement le chant du rossignol.* (Acad.)

. . . . Ses gardes affligés,
Imitaient son silence, autour de lui rangés. (Rac.)

— Partic. Prendre la conduite, les actions d'une personne pour modèle : IMITER *ses ancêtres.* IMITER *les actions des grands hommes.* IMITER *leurs vertus.* IMITER *l'exemple, la conduite de quelqu'un.* (Acad.) IMITONS, *comme lui, la bonté de Dieu.* (Fléch.)

J'imite sa pudeur et fuis votre présence,
Pour n'être pas forcée à rompre le silence. (Rac.)
Ainsi, dans leurs excès, vous n'*imiteriez* pas
L'infidèle Joram, l'impie Ochosias? (Id.)

— B.-Arts. Faire l'image, la ressemblance d'une chose : *Ce peintre, ce sculpteur s'attache à bien* IMITER *la nature. La musique* IMITE *le bruit du tonnerre, les gémissements, les cris, etc.* (Acad.)

— S'efforcer de prendre, dans ses compositions, le style, le genre, la manière d'un autre; faire un ouvrage dont l'idée principale, le plan, etc., ont été suggérés par l'œuvre d'un autre : IMITER *les anciens.* IMITER *Cicéron, Virgile, etc.* IMITER *le Poussin.* IMITER *les tableaux des grands maîtres.* (Acad.)

— Absol. *L'Orient invente et la Grèce* IMITE, *mais son imitation, toujours dirigée par cette réflexion sûre et facile qu'on appelle le goût, oublie bientôt ses modèles qu'elle surpasse.* (V. Cousin.)

— En parl. des choses, Ressembler, reproduire, rappeler l'idée de : *Cette composition* IMITE *bien le diamant. Ce papier peint* IMITE *le velours. Le bruit de cette cataracte* IMITE *celui du tonnerre.* (Acad.)

= **S'imiter,** v. pr. Être imité : *Un tableau qui ne peut s'*IMITER.

— V. récipr. S'imiter mutuellement : *Ces peintres s'*IMITENT.

= **Gramm.** Il est une erreur consignée dans quelques livres classiques, que nous devons relever pour qu'elle ne s'accrédite pas. On signale *imiter un exemple*, pris au figuré comme une expression vicieuse : jamais alliance de mots ne fut cependant plus heureuse; aussi est-elle consacrée par nos meilleurs écrivains : IMITEZ *un si bel* EXEMPLE, *et laissez-le à vos descendants.* (Boss.)

Imite son exemple; et lorsque la cabale,
Un flot de vains auteurs vainement te ravale. (Boil.)
Je ne connais personne
Qui ne doive *imiter l'exemple* que je donne. (Rac.)

Syn. Imiter, copier, contrefaire. *Copier* marque purement et simplement un fait matériel; on fait la reproduction exacte de la chose que l'on *copie*; *imiter* désigne une ressemblance plus ou moins rapprochée du modèle et implique l'idée de certaines modifications; *contrefaire* comprend avec l'idée générale de faire ressembler une idée accessoire de charge et d'amusement.

IMMACULÉ, ÉE, adj. (*in*, nég., et *macula*, tache; lat.) — Qui est sans tache de péché; il est particul. employé dans cette phrase : *L'*IMMACULÉE *conception de la Vierge*, ou simpl. *La conception* IMMACULÉE. (Acad.)

— Par anal. Qui a une grande pureté morale :

Ah! je n'ai jamais rien rencontré d'aussi beau
Qu'une femme dont l'âme *immaculée* et pure
Du vice environnant a défié l'injure. (Em. Augier.)

IMMANENT, ENTE, adj. Philos. scolast. Qui est continu, constant : *Les actions* IMMANENTES *sont opposées aux actions transitoires.* (Acad.)

IMMANGEABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-man-jabl.* — Qui ne peut pas se manger : *Ce ragoût est si mauvais qu'il est* IMMANGEABLE. (Acad.)

IMMANQUABLE, adj. des 2 g. Pron. *im-man-kabl.* — Qui ne peut manquer d'être, qui ne peut manquer d'arriver, de réussir : *Le gain de sa cause est* IMMANQUABLE. *C'est une affaire* IMMANQUABLE. *L'effet de sa parole est* IMMANQUABLE. *Cela est* IMMANQUABLE. (Acad.)

Syn. Immanquable, infaillible. *Immanquable* s'entend de ce qui doit nécessairement arriver; *infaillible*, de ce qui ne peut être en défaut. Une chose est *immanquable* par une raison extérieure, elle est *infaillible* par une cause qu'elle porte en elle-même. *Immanquable* ne s'applique qu'aux choses; *infaillible* se dit des personnes ou des choses morales.

IMMANQUABLEMENT, adv. Pron. *im-man-kable-man.* — Infailliblement, sans manquer : *Cela arrivera* IMMANQUABLEMENT. (Acad.) *Cette idée devait me venir* IMMANQUABLEMENT *après toutes les autres.* (G. Sand.) *Le roi venait de le créer duc en récompense des services qu'il rendrait* IMMANQUABLEMENT *à la monarchie.* (Scribe.)

IMMARCESSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *im-mar-cèss-eibl.* — Didact. Qui ne peut se flétrir.

— Mor. Incorruptible : *apercevait le vase d'élection qui donne soif des délices* IMMARCESSIBLES. (H. de Balzac.)

IMMATÉRIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *im-ma-té-ria-li-zé.* — Rendre, supposer tout immatériel : IMMATÉRIALISER *le monde.*

IMMATÉRIALISME, n. m. Phil. Toute doctrine qui admet des substances autres que la matière.

IMMATÉRIALISTE, n. m. Phil. Partisan de l'immatérialisme.

IMMATÉRIALITÉ, n. f. (*in*, part. nég., et *matériel.*) Qualité, état, manière d'être de ce qui est immatériel : *L'*IMMATÉRIALITÉ *de l'âme.* (Acad.)

IMMATÉRIEL, ELLE, adj. Pron. *im-ma-té-riel.* — Qui est sans aucun mélange de matière : *Les substances* IMMATÉRIELLES. *Les formes* IMMATÉRIELLES. (Acad.) *La métaphysique, traite des choses les plus générales et les plus* IMMATÉRIELLES. (Dupanl.)

IMMATÉRIELLEMENT, adv. D'une manière immatérielle, en esprit.

IMMATRICULATION, n. f. Pron. *im-ma-tri-ku-la-cion.* — Action d'immatriculer; état de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE, n. f. Anc. Inscription d'une rente sur un registre public : IMMATRICULE *d'une partie d'une rente.* (Acad.)

— Inscription d'un huissier parmi ceux qui ont le droit d'instrumenter près d'un tribunal, et de la patente qui lui confère ce droit : *Un exploit d'ajournement doit contenir les noms, demeure et* IMMATRICULE *de l'huissier.* (Acad.)

IMMATRICULÉ, ÉE, part. pass. du v. Immatriculer : *Huissier* IMMATRICULÉ. (Acad.) *Ils n'étaient pas* IMMATRICULÉS *sur les registres de l'université.* (Mérim.)

IMMATRICULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *im-ma-tri-ku-lé.* — Mettre dans la matricule; insérer dans le registre; inscrire : *On l'a* IMMATRICULÉ. *Il s'est fait* IMMATRICULER. (Acad.)

IMMÉDIAT, ATE, adj. Pron. *im-mé-dia, diatt.* — Qui agit, qui est produit sans intermédiaire : *Cause* IMMÉDIATE. *Pouvoir* IMMÉDIAT. *Effet* IMMÉDIAT. (Acad.) *La brebis me prouve l'homme l'animal le plus précieux, celui dont l'utilité est la plus* IMMÉDIATE *et la plus étendue.* (Buff.) *Les nerfs sont l'organe* IMMÉDIAT *du sentiment.* (Id.)

— Qui suit ou précède sans intermédiaire : *Successeur* IMMÉDIAT. *Prédécesseur* IMMÉDIAT. On a dit de même : *Vassal* IMMÉDIAT. *Seigneur* IMMÉDIAT. (Acad.)

— Physiol. *Principes immédiates*, principes qui dans les animaux et les végétaux constituent la matière organisée.

— Bot. *Insertion immédiate*, celle dans laquelle les étamines sont attachées sans intermédiaire, sous l'ovaire, sur le calice ou sur le pistil.

IMMÉDIATEMENT, adv. D'une manière immédiate : *Dans les républiques, c'est du peuple que les magistrats tiennent* IMMÉDIATEMENT *leur autorité.* (Acad.) *De tous les beaux-arts, la musique est celui qui agit le plus* IMMÉDIATEMENT *sur l'âme.* (Mme de Staël.)

— Tout à fait auprès; à la suite de : *Mon champ est* IMMÉDIATEMENT *après le sien. Dans la hiérarchie ecclésiastique, l'évêque est* IMMÉDIATEMENT *au-dessous de l'archevêque.* (Acad.)

IMMÉDIATETÉ, n. f. Pron. *im-mé-diat-té.* — Didact. Qualité de ce qui est immédiat; dépendance immédiate.

— Hist. Qualité, privilége d'un noble ou d'un fief immédiat de l'Empire. || *V.* IMMÉDIAT.

IMMÉDIATION, n. f. *V.* IMMÉDIATETÉ.

IMMÉMORANT, ANTE, adj. Pron. *im-mé-moran, rantt.* — Qui a perdu le souvenir, la mémoire : IMMÉMORANTS *du bonheur de leur création, les anges rejetèrent le pouvoir de perfection.* (Volt.)

IMMÉMORATIF, IVE, adj. Pron. *im-mé-mo-ra-tif, tiv.* — Qui ne se souvient pas. || Peu usité.

IMMÉMORIAL, ALE, adj. (*in* priv.; lat., *mémoire.*) Pron. *im-mé-mo-rial.* — Qui est d'une antiquité très-reculée; qui se perd dans la nuit des temps; ce dont on ne saurait retrouver l'origine : *Cela est d'un usage* IMMÉMORIAL. *Possession* IMMÉMORIALE. (Acad.) *Le mont Etna brûle depuis un temps* IMMÉMORIAL. (Buff.) *Depuis un temps* IMMÉMORIAL, *les pêcheries de perles font la réputation des mers orientales.* (Reynaud.)

IMMÉMORIALEMENT, adv. Depuis un temps immémorial; d'une manière immémoriale.

IMMENSE, adj. des 2 g. (*immensus*; lat., m. sign.) Pron. *im-manss.* — Qui n'a pas de bornes, de mesure; dont l'étendue, la grandeur est infinie; en ce sens ne se dit que de Dieu : *Dieu est* IMMENSE, *est un être* IMMENSE. (Acad.)

— Par anal. Très-étendu, très-grand, très-vaste : *Il y a un espace* IMMENSE *de la terre aux étoiles fixes. Un désert* IMMENSE. (Acad.) *Après la mort du conquérant, son héritage* IMMENSE *fut divisé entre ses quatre fils.* (H. Martin.) *Le sein* IMMENSE *de l'Océan.* (Boss.) *Valladolid est situé au fond d'une* IMMENSE *vallée.* (Scribe.)

— Énorme, excessif, démesuré : *Une somme* IMMENSE. *Des richesses* IMMENSES. *Des frais* IMMENSES. *Cette ville fait un commerce* IMMENSE. (Acad.)

— Fig. et mor. : *La bonté de Dieu est* IMMENSE. *Une gloire* IMMENSE. *Un* IMMENSE *pouvoir. Il a une* IMMENSE *érudition, un savoir* IMMENSE. (Acad.) *Un désir* IMMENSE *la sollicitait sans cesse à faire du bien.* (Boss.) *Son amour est* IMMENSE *pour l'Église.* (Id.)

IMMENSÉMENT, adv. D'une manière immense : *Il est* IMMENSÉMENT *riche. J'ai perdu* IMMENSÉMENT. *Il en a coûté* IMMENSÉMENT *pour achever cet édifice.* (Acad.)

IMMENSITÉ, n. f. (*immense.*) Pron. *im-man-ci-té.* — Grandeur infinie, étendue sans bornes; il ne se dit proprement que de Dieu : *L'*IMMENSITÉ *est un attribut de Dieu.* (Acad.) *Elle s'abîme dans la contemplation de son* IMMENSITÉ *et de sa majesté.* (Fléch.)

— Très-vaste étendue : *L'*IMMENSITÉ *de la nature. L'*IMMENSITÉ *de l'univers. L'*IMMENSITÉ *des cieux. L'*IMMENSITÉ *de l'Océan.*

— Absol. Espace immense : *J'avais l'*IMMENSITÉ *sur ma tête, et l'*IMMENSITÉ *sous mes pieds.* (Chateaub.)

Aux regards de celui qui fit l'*immensité*,
L'insecte vaut un monde; ils ont autant coûté. (Lam.)

— Par extens. en parl. des choses, Qualité de ce qui est excessif, énorme, démesuré : *L'*IMMENSITÉ *de ses richesses, de sa fortune.* (Acad.) *Il y a en France une* IMMENSITÉ *de petites propriétés rurales.* (De Tocquev.)

— Fig. et mor. : *Rien ici-bas ne peut répondre à l'*IMMENSITÉ *de nos désirs. L'*IMMENSITÉ *de la miséricorde de Dieu.* (Acad.) *Son cœur était trop petit pour l'*IMMENSITÉ *de son amour.* (Boss.)

IMMENSURABLE, adj. des 2 g. Pron. *im-man-su-rabl.* — Qui ne peut être mesuré : *On ne connaît pas la hauteur d'une étoile fixe; elle est, si j'ose ainsi parler,* IMMENSURABLE. (La Br.)

IMMERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Immerger : *Un corps* IMMERGÉ. *Un bâton dont une partie plonge dans l'eau paraît brisé; les rayons qui nous font voir la partie* IMMERGÉE *doivent donc avoir changé de route*

cit s'être brisés eux-mêmes, en passant de l'eau dans l'air. (Arago.)

— Bot. Qui végète entièrement plongé sous l'eau : *Une plante* IMMERGÉE.

IMMERGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*in*, dans; *mergere*, plonger; lat.) Pron. *im-mèr-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *immerg* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous immergeons, il immergea*, etc.

— Plonger dans l'eau, dans un liquide : IMMERGER *un corps.*

= **S'immerger,** v. pron. Se plonger dans : S'IMMERGER *dans l'eau.*

IMMÉRITÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été mérité : *Reproches, malheurs, honneurs* IMMÉRITÉS. *Il jouit d'une faveur* IMMÉRITÉE.

IMMÉRITOIRE, adj. des 2 g. Qui n'est pas méritoire.

IMMERSIF, IVE, adj. Pron. *im-mèr-cif, civ.* — Chim. Il se dit d'une opération qui s'accomplit en plongeant l'objet dans un liquide : *Calcination* IMMERSIVE.

IMMERSION, n. f. (*immersio*; lat., m. sign.) Action de plonger dans l'eau ou dans quelque autre liquide : *Dans les premiers siècles du christianisme, on baptisait par l'*IMMERSION, *par trois* IMMERSIONS. (Acad.) *Dans l'église grecque, le baptême s'administre par* IMMERSION *totale.* (Babinet.) *Ces baptêmes se faisaient comme dans la primitive église, par les trois* IMMERSIONS, *les chants et les vêtements de lin.* (Chateaub.)

— Méd. Action de plonger le corps entier, ou une de ses parties dans un liquide.

— Astr. Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète; passage d'un astre sur le disque d'un autre : *L'*IMMERSION *de la lune dans l'ombre de la terre.* (Acad.) || V. EMMERSION.

— Phys. *Point d'immersion*, celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un liquide.

IMMESURABLE, adj. des 2 g. Pron. *im-mzu-rabl.* — Qui ne peut être mesuré.

IMMEUBLE, adj. des 2 g. (*immobilis*, immobile; lat.) Pron. *im-meubl.* — Jurispr. Qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre; en parl. des biens-fonds et des choses qui leur sont assimilées : *Les fonds de terre et les bâtiments sont* IMMEUBLES *par leur nature. Les animaux attachés à la culture, les instruments aratoires, etc., sont* IMMEUBLES *par leur destination.* (Acad.)

— *Immeuble fictif*, toute chose considérée comme immeuble, bien qu'elle ne le soit pas de sa nature : *Les rentes immobilisées, etc., sont des* IMMEUBLES FICTIFS. (Acad.)

— N. m. Maison; propriété : *On a saisi tous les* IMMEUBLES. *La vente d'un* IMMEUBLE. (Acad.)

IMMIGRANT, ANTE, adj. et n. Pron. *im-mi-gran, grantt.* — Il se dit des étrangers qui viennent s'établir dans un pays : *Chaque année le nombre des* IMMIGRANTS *est immense aux États-Unis.* (Ampère.)

IMMIGRATION, n. f. Pron. *im-mi-gra-cion.* — Établissement d'étrangers qui viennent se fixer dans un pays. C'est l'opposé d'*Émigration* : *L'*IMMIGRATION *est d'autant plus honorable à un État que l'homme préfère la patrie de son choix.* (Ch. Nod.) *L'accroissement de la population s'est opéré sans le secours de l'*IMMIGRATION. (Ampère.) *On ne connaît ni l'étendue des* IMMIGRATIONS, *ni les déplacements de la population.* (Ch. Dupin.)

IMMIGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Immigrer : *Les colonies* IMMIGRÉES.

IMMIGRER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *im-mi-gré.* — Venir dans un pays pour s'y établir.

IMMINEMMENT, adv. Pron. *im-mi-na-man.* — D'une manière imminente, urgente : *Cela est* IMMINEMMENT *dangereux.*

IMMINENCE, n. f. Pron. *im-mi-nanss.* — Qualité de ce qui est imminent : *L'*IMMINENCE *du péril.* (Acad.) *Rien n'avait ébranler son âme, ni les privations, ni les outrages, ni l'*IMMINENCE *de la mort.* (Mignet.)

IMMINENT, ENTE, adj. (*imminens*; lat., m. sign.) Pron. *im-mi-nan, nantt.* — Qui est près de tomber sur quelqu'un, sur quelque chose.

— Il ne s'emploie qu'au fig. Menaçant, redoutable, terrible : *Une ruine, une disgrâce* IMMINENTE. (Acad.) *Il ne peut y avoir un péril plus* IMMINENT *pour les voyageurs.* (Lam.) *Ce n'était pas une réforme du gouvernement, mais une révolution de la société qui était* IMMINENTE. (De Barante.)

IMMISCÉ, ÉE, part. pass. du v. Immiscer : *Il a été* IMMISCÉ *dans cette affaire.*

IMMISCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*immiscere*; lat., m. sign.) Pron. *im-miss-cé.* — Le *c* du rad. *immisc* prend le cédille quand la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous immisçons, il immisça*, etc. — Entremettre mal à propos, maladroitement : *Je n'aime pas* IMMISCER *tout le monde dans mes affaires.*

= **S'immiscer,** v. pron. Jurispr. Être appelé à une succession, et jouir des biens qui la composent comme propriétaire : *Celui qui* S'EST IMMISCÉ *dans une succession n'y peut plus renoncer.* (Acad.)

— S'ingérer mal à propos dans quelque affaire, se mêler de quelque chose sans en avoir l'autorisation, le droit : S'IMMISCER *illégalement dans l'administration du pays. Il* S'EST IMMISCÉ *dans cette querelle sans y être appelé.* (Beaum.)

— On dit quelquefois, surtout au barreau, S'IMMISCER *de faire quelque chose.* (Acad.)

IMMISCIBILITÉ, n. f. Phys. Faculté de s'immiscer. || Qualité de ce qui est immiscible.

IMMISCIBLE, adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas susceptible de mélange : *Substances* IMMISCIBLES.

IMMISÉRICORDE, n. f. Défaut de miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT, adv. Sans miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUX, EUSE, adj. Pron. *im-mi-zé-ri-kor-dieu, dieuze.* — Qui est sans miséricorde; implacable : *Il ne faut pas être à l'égard de ceux qui se repentent* IMMISÉRICORDIEUX.

IMMIXTION, s. f. (*immiscer.*) Pron. *im-miks-tion.* — Jurispr. Action de s'immiscer dans une succession : *Les actes conservatoires n'emportent point* IMMIXTION. (Acad.)

— Chim. Action de mêler une substance dans une autre; résultat de cette action.

IMMIXTIONNÉ, ÉE, adj. Phar. Qui est sans mélange.

IMMOBILE, adj. des 2 g. (*immobilis*; lat., m. sign.) Pron. *im-mo-bil.* — Qui ne se meut pas : *On a cru longtemps que la terre était* IMMOBILE. (Acad.) *Ils furent quelque temps saisis, muets,* IMMOBILES. (Fléch.) *Dans la langueur et la tristesse le cœur reste* IMMOBILE. (Buff.)

Mais une église seule, à mes yeux *immobile*,
Garde au sein du tumulte une assiette tranquille. (Boil.)

— Fig. Ferme, inébranlable : *A cette nouvelle, loin de s'affliger, il est resté calme et* IMMOBILE. (Acad.) *Des espérances* IMMOBILES *fondées sur celui qui dit dans l'Écriture : Je suis et ne change point.* (Fléch.)

— Art vétér. Qui est atteint d'immobilité : *Cheval* IMMOBILE. || V. IMMOBILITÉ.

IMMOBILEMENT, adv. D'une manière ferme, assurée.

IMMOBILIER, IÈRE, adj. (*immobile.*) Pron. *im-mo-bi-lié, ière.* — Jurispr. Qui est immeuble, ou composé de biens immeubles : *Succession* IMMOBILIÈRE. *Effets* IMMOBILIERS. *Fonds* IMMOBILIER. (Ac.)

— Qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles : *Vente* IMMOBILIÈRE. *Saisie* IMMOBILIÈRE. *Action* IMMOBILIÈRE. (Acad.)

— Anc. *Héritier immobilier*, celui qui héritait des immeubles d'une succession.

— N. m. sing. Les biens immeubles : *Il hérita de tout l'*IMMOBILIER *de cette succession.* (Acad.) || Ce sens a vieilli.

IMMOBILIÈREMENT, adv. Prat. D'une manière immobilière; comme immeuble.

IMMOBILISATION, n. f. Pron. Jurispr. Action d'immobiliser.

— Résultat de cette action : IMMOBILISATION *de rentes sur l'État.* (Acad.)

IMMOBILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Immobiliser : *Des rentes* IMMOBILISÉES. (Acad.) *Il a rendu à l'État la disposition d'une partie jusque-là* IMMOBILISÉE *de son territoire.* (Mign.) *Depuis qu'on avait permis aux soldats romains de se marier, les campements* IMMOBILISÉS *ressemblaient à des colonies.* (Naudet.)

IMMOBILISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*in*, nég., et *mobile.*) Pron. *im-mo-bi-li-zé.* — Jurispr. Donner à un effet mobilier la qualité d'immeuble, le convertir fictivement en immeuble : IMMOBILISER *des rentes sur l'État.* (Acad.)

IMMOBILISME, n. m. Néol. Esprit d'opposition systématique, contraire à tout progrès : *Un esprit d'*IMMOBILISME *poussé jusqu'à l'ineptie.* (H. de Balz.)

IMMOBILITÉ, n. f. État d'une chose qui ne se meut point : *On a cru longtemps à l'*IMMOBILITÉ *de la terre. Il est dans un état d'*IMMOBILITÉ *complète.* (Acad.) *L'*IMMOBILITÉ *est la mort; le mouvement est la vie.* (Kératry.)

— État d'un homme qui ne se donne aucun mouvement : *Il est dans une inaction, dans une* IMMOBILITÉ *étonnante, pendant que tout le monde agit.* (Acad.) *Elle prenait l'*IMMOBILITÉ *du penseur pour l'apathique abattement de l'employé.* (H. de Balz.)

— Art vétér. Maladie du cheval qui gêne ses mouvements, et l'empêche de reculer : *L'*IMMOBILITÉ *est admise comme cas redhibitoire.* (Robin.)

IMMODÉRATION, n. f. Pron. *im-mo-dé-rá-cion.* — Défaut de modération, ardeur insatiable : *L'*IMMODÉRATION *dans le bien.* (Montaigne.)

IMMODÉRÉ, ÉE, adj. Excessif, violent : *Chaleur, ardeur* IMMODÉRÉE. *Passion* IMMODÉRÉE. *Dépense* IMMODÉRÉE. *Zèle* IMMODÉRÉ. (Acad.) *Le Glouton trouve les moyens de satisfaire à son appétit toujours pressant et plus qu'*IMMODÉRÉ. (Buff.) *Ils entendaient les ris* IMMODÉRÉS *d'une douzaine de brigands qui s'étaient emparés de toutes les provisions.* (Dider.) *Il aimait à se consoler par l'usage* IMMODÉRÉ *de ses droits apparents, de la perte de sa puissance réelle.* (De Tocquev.)

— Fam. Il se dit des personnes : *L'homme est* IMMODÉRÉ *en tout.* (Montaigne.)

Eh ! bien, en voyant tout perdu, désespéré,
Par modération, je suis *immodéré.* (C. Del.)

Syn. Immodéré, démesuré, excessif, outré. Il y a du premier au dernier de ces quatre termes, dans l'ordre où nous les plaçons, une gradation suivie qui constitue leurs principales différences : *immodéré* marque la trop grande intensité d'une force qu'il faut contenir; *démesuré*, une trop grande étendue qu'il faut resserrer; *excessif*, une surabondance abusive qu'il faut réduire; *outré* une exagération ou une violence qu'il faut réprimer.

IMMODÉRÉMENT, adv. Sans modération, avec excès : *Boire* IMMODÉRÉMENT. *Travailler* IMMODÉRÉMENT. (Acad.)

IMMODESTE, adj. des 2 g. Qui manque à la modestie, à la pudeur, aux bienséances : *Être* IMMODESTE *à l'église. C'est la personne du monde la plus* IMMODESTE. (Acad.) *Aristophane est souvent* IMMODESTE *et grossier dans ses fictions comme dans son langage.* (Egger.) *Il y avait là une* IMMODESTE *Sabine décolletée qui... Fi! ces nudités sont scandaleuses pour la jeunesse.* (Régn.)

— En parl. des choses, Qui blesse la modestie, la pudeur : *Discours* IMMODESTE. *Posture* IMMODESTE. *Regards* IMMODESTES. *Avoir un air* IMMODESTE. (Acad.)

IMMODESTEMENT, adv. — D'une manière immodeste : *S'habiller* IMMODESTEMENT. *Parler* IMMODESTEMENT. (Acad.)

IMMODESTIE, n. f. Manque de modestie, de bienséance : *C'est une chose honteuse que l'*IMMODESTIE *de la plupart des chrétiens à l'église.* (Acad.)

— Manque de pudeur : *L'*IMMODESTIE *dans les discours. L'*IMMODESTIE *des regards. L'*IMMODESTIE *dans la manière de s'habiller.* (Acad.)

IMMODIFIABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut pas être modifié.

IMMODULÉ, ÉE, adj. Mus. Qui n'est point modulé; qui est mal modulé.

IMMOLATEUR, n. m. Pron. *im-mo-la-teur.* — Anc. Celui qui immole; sacrificateur.

IMMOLATION, n. f. Pron. *im-mo-la-cion.* — Action d'immoler : *L'*IMMOLATION *de la victime. Pendant l'*IMMOLATION. (Acad.)

IMMOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Immoler : *Jésus-Christ tant de fois invoqué, tant de fois même* IMMOLÉ *pour lui sur l'autel.* (Fléch.)

— Fig. : *La princesse Bénédicte fut la première* IMMOLÉE *à ces intérêts de famille.* (Boss.)

La justice est souvent à la brigue *immolée.* (Volt.)

IMMOLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*immolare*; lat., m. sign.) Pron. *im-mo-lé.* — Offrir en sacrifice; il se dit en parlant des victimes qu'on tuait chez les Juifs pour les offrir en sacrifice à Dieu, et de celles que les païens offraient aux idoles : IMMOLER *une victime.* IMMOLER *des taureaux.* IMMOLER *des victimes humaines.* (Acad.)

Du milieu de mon peuple exterminez les crimes,
Et vous viendrez alors m'*immoler* vos victimes. (Rac.)

— Absol. Faire un sacrifice : IMMOLER *sur l'autel.* IMMOLER *à Dieu.* (Acad.)

— Il se dit également, dans la religion chrétienne, en parlant du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ : *Sur cet autel où Jésus-Christ* S'EST *tant de fois* IMMOLÉ *pour nous.* (Acad.) *A la face de cet autel où Jésus-Christ* S'IMMOLE *pour les vivants et les morts.* (Fléch.)

— Fig. : *Je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales* IMMOLER *d'un commun accord leur propre cœur.* (Boss.)

— Fig. *Immoler quelqu'un à sa rage, à sa fureur*, etc., le tuer dans un transport de rage, de fureur, etc.

— Poétiq. Tuer, massacrer, égorger : *On les a tous* IMMOLÉS. *Le vainqueur l'*IMMOLA *sous les yeux même de son père.* (Acad.)

Elle allait *immoler* Joad à son courroux. (Rac.)

— Fig. Ruiner, perdre quelqu'un; détruire une chose, y renoncer, s'en priver, pour satisfaire quelque passion, pour obéir à quelque nécessité, à quelque devoir, etc. : IMMOLER *quelqu'un à son ambition, à la haine d'un autre. Il* IMMOLERAIT *tout à sa gloire. J'*IMMOLAI *tout pour lui, richesses, honneurs*, etc. IMMOLER *son amour au devoir.* IMMOLER *ses intérêts au bien de l'État.* (Acad.)

Il doit *immoler* tout à sa grandeur suprême. (Rac.)
J'*immole* encor pour vous tout mon ressentiment. (Regn.)

— Fig. et fam. *Immoler quelqu'un*, le railler, le tourner en ridicule : *Ils l'*ONT IMMOLÉ *par mille épigrammes. Incapable de retenir un bon mot, il* AVAIT IMMOLÉ *ses deux voisins à table, avant la fin du premier service.* (H. de Balz.)

= **S'immoler,** v. pron. Exposer, sacrifier sa fortune, son bien-être ou sa vie pour quelqu'un, pour quelque chose : S'IMMOLER *pour quelqu'un.* S'IMMOLER *pour la patrie, pour le bien de la patrie.* S'IMMOLER *au bien de l'État, au bien public.*

Permettez, ô grand roi ! que, de ce bras vainqueur,
Je *m'immole* à ma gloire, et non pas à ma sœur. (Corn.)

— Fig. et fam. : *Je m'immole*, je surmonte ma répugnance, je fais ce qu'on veut et ce que je ne voulais pas faire. ‖ *Il* S'EST IMMOLÉ *de bonne grâce*, il s'est laissé railler, il a entendu raillerie.

IMMONDE, adj. des 2 g. (*immundus*; lat., m. sign.) Pron. *im-mond.* — Sale, impur : *Les milans et les buses sont des oiseaux ignobles,* IMMONDES *et lâches.* (Buff.)

— Particul. Déclaré impur par certains législateurs : *S'abstenir des choses* IMMONDES. *Un animal* IMMONDE. *Le pourceau était déclaré* IMMONDE *par la loi des Juifs. Parmi les Juifs, un homme qui avait touché un corps mort était* IMMONDE. (Acad.)

— *L'esprit immonde*, le démon.

IMMONDICE, n. f. Pron. *im-mon-diss.* — Ordure, boue, saletés entassées : en ce sens, il ne se dit guère qu'au pluriel : *Emporter, enlever, nettoyer les* IMMONDICES. *Les rues sont pleines d'*IMMONDICES. (Acad.) *Vespasien ne trouvait pas que l'impôt levé sur les* IMMONDICES *de Rome eût rien d'infect.* (Duclos.)

— Fig. *Son corps gît délaissé sur un grabat, d'où le juge est obligé de le faire enlever, non comme le corps d'un homme, mais comme une* IMMONDICE *dangereuse aux vivants.* (Chateaub.)

— Écrit. Sainte. *Immondice légale*, impureté légale dans laquelle les Juifs tombaient, lorsqu'ils avaient touché quelque chose d'immonde.

IMMONDICITÉ, n. f. Qualité de ce qui est immonde : *L'*IMMONDICITÉ *du péché.*

IMMORAL, ALE, adj. (*in*, nég. et *moral.*) Pron. *im-mo-ral.* — Qui est sans principes de morale, sans mœurs : *Caractère* IMMORAL : *C'est l'homme le plus* IMMORAL *que je connaisse.*

— En parl. des choses, Qui est contraire à la morale : *Ouvrage* IMMORAL. (Acad.)

Oui, je trouve alarmant,
Immoral, que la presse à la rigueur nous juge
Sur des temps arriérés qui datent du déluge. (C. Del.)

IMMORALITÉ, n. f. (*in*, nég. et *moralité.*) Opposition aux principes de la morale ; absence de ces principes : *Cet homme est d'une* IMMORALITÉ *révoltante.* (Acad.)

— Acte immoral ; ce qui est contraire aux principes de la morale : *Sa conduite n'est qu'une série de nombreuses* IMMORALITÉS.

— Caractère de ce qui est opposé aux principes de la morale : *L'*IMMORALITÉ *du cœur est la preuve des bornes de l'esprit.* (Mme de Staël.)

IMMORTALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Immortaliser : *Poëte* IMMORTALISÉ.

IMMORTALISER, v. tr. ou act 1er conj. Pron. *im-mor-ta-li-zé.* — Rendre immortel dans la mémoire des hommes ; IMMORTALISER *son nom, sa mémoire. Ses exploits l'*ONT IMMORTALISÉ. *Les poëtes* IMMORTALISENT *les héros, les actions des héros.* (Acad.) *Les éloges mercenaires, loin d'*IMMORTALISER *la gloire des princes, n'*IMMORTALISENT *que la bassesse, l'intérêt et la lâcheté de ceux qui ont été capables de les donner.* (Mass.)

— Absol. : *Les grands crimes* IMMORTALISENT *autant que les grandes vertus.* (Mme Deshoul.)

= **S'immortaliser,** v. pron. Se rendre immortel : *Un prince qui* S'EST IMMORTALISÉ *par ses grandes actions.* S'IMMORTALISER *par ses ouvrages.* (Acad.) *Albert Durer fut peintre, graveur, sculpteur, architecte et littérateur ; mais c'est surtout par la gravure qu'il* S'IMMORTALISA. (Bailly.)

Mourir pour son pays n'est pas un triste sort ;
C'est *s'immortaliser* par une belle mort. (Corn.)

IMMORTALITÉ, n. f. (*immortalitas* ; lat., m. sign.) Pron. *im-mor-ta-li-té.* — Qualité, état de ce qui est immortel : *L'*IMMORTALITÉ *de l'âme. L'*IMMORTALITÉ *des esprits. L'*IMMORTALITÉ *des bienheureux.* (Acad.) *Le dogme de l'*IMMORTALITÉ *de l'âme est l'idée la plus consolante, et en même temps la plus réprimante que l'esprit humain ait pu recevoir.* (Volt.) *Il suffit à l'homme d'une pensée pour reconnaître sa grandeur, et d'un sentiment pour se convaincre de son* IMMORTALITÉ. (B. de St-P.) *Le sapin est regardé chez les Chinois comme le symbole de l'*IMMORTALITÉ. (Id.)

Si l'homme veut régner, il faut que l'homme expire ;
Au delà de la tombe est placé son empire :
C'est la mort qui l'enfante à l'*immortalité*. (Roucher.)
. . . *L'immortalité*, quand le juste succombe,
Comme un astre naissant se lève sur sa tombe. (Ducis.)

— Espèce de vie perpétuelle dans le souvenir des hommes : *Un auteur qui travaille pour l'*IMMORTALITÉ. *Des actions dignes de l'*IMMORTALITÉ. *Les grands poëtes donnent l'*IMMORTALITÉ, *consacrent les noms à l'*IMMORTALITÉ. *Aspirer à l'*IMMORTALITÉ. *Aller à l'*IMMORTALITÉ. (Acad.) *Pleurez sur cette triste* IMMORTALITÉ *que nous donnons aux héros.* (Boss.) *Tout fut marqué au coin de l'*IMMORTALITÉ *sous le règne de Louis XIV.* (Mass.)

Vous vous flattez peut-être, en votre vanité,
D'aller, comme un Horace, à l'*immortalité*. (Boil.)

— Blas. Phénix sur son bûcher.

IMMORTEL, ELLE, adj. Pron. *im-mor-tèl.* — Qui n'est point sujet à la mort : *Dieu est* IMMORTEL. *Les anges sont* IMMORTELS. *L'âme est* IMMORTELLE. *Les anciens appelaient leurs dieux, les dieux* IMMORTELS. (Acad.) *Le roi* IMMORTEL, *Dieu.* (Boss.) *Ces esprits bienheureux qui sont, dans le ciel, les* IMMORTELS *adorateurs de la gloire de Dieu.* (Fléch.) *Qui ne dirait que nous croyons être* IMMORTELS ? (Fléch.) *Thalès est le premier des Grecs qui ait enseigné que les âmes étaient* IMMORTELLES. (Fén.) *On agit et l'on fait des projets comme si l'on était* IMMORTEL. (Volt.)

— Poétiq. En parl. des choses, Qui ne peut point périr : *Le trône* IMMORTEL *de Dieu. L'éclat* IMMORTEL *qui l'environne.* (Acad.)

Je n'ai point imploré ta puissance *immortelle*. (Rac.)
Il venait révéler aux enfans des Hébreux
De ses préceptes saints la lumière *immortelle*. (Id.)
Répondez : Que servit aux maîtres de la lyre
De suivre les écarts d'un *immortel* délire ? (C. Del.)

— Fig. Qu'on suppose devoir être d'une très-longue durée : *Un monument* IMMORTEL. *Une haine* IMMORTELLE. (Acad.) *Une amitié* IMMORTELLE. (Boss.) *Une guerre* IMMORTELLE *et irréconciliable.* (Id.)

Je vais moi-même encore, au pied de ses autels,
Le presser d'accomplir ses serments *immortels*. (Rac.)

— Dont on suppose que la mémoire doit toujours durer : *Il a fait [illegible]* IMMORTELS. *Des exploits* IMMORTELS. *Sa mémoire sera* IMMORTELLE. (Acad.) *Les actions* IMMORTELLES *de Louis le Grand.* (Boss.) *Ces glorieuses campagnes rendront son nom* IMMORTEL. (Fléch.)

— Substantiv. Divinité du paganisme : *L'Olympe, séjour des* IMMORTELS. *Il fut mis au rang des* IMMORTELS. *Une* IMMORTELLE. (Acad.) *Virgile nous laisse une faible idée des* IMMORTELS : *il les a revêtus de toutes nos faiblesses.* (St-Évrem.)

Puisque d'une *immortelle* il doit être l'époux,
Jupiter a parlé, je n'ai plus de courroux. (Corn.)
Il contemple cette *immortelle*
Que Pâris jugea la plus belle
Et dont les bienfaits sont si doux. (Parny.)

— Fig. et par exagér. *Une immortelle*, une personne céleste, divine :

Je vis une *immortelle*,
Et mon front malgré moi se courba devant elle. (C. Del.)

— Fam. *Les immortels, les quarante immortels*, les membres de l'Académie française.

IMMORTELLE, n. f. Pron. *im-mor-tèl.* — Bot. Plante de la famille des Synanthérées, ainsi nommée parce que ses fleurs ne se fanent jamais et ne perdent pas leur couleur en se desséchant : *Les fleurs de l'*IMMORTELLE *sont ordinairement jaunes.* (Acad.)

— Les fleurs mêmes de cette plante : *Une couronne d'*IMMORTELLES. IMMORTELLES *jaunes. Colorer des* IMMORTELLES *en rouge, en vert.* (Acad.)

IMMORTIFICATION, n. f. Pron. *im-mor-ti-fi-ka-cion.* — État d'une personne qui n'est pas mortifiée : *L'*IMMORTIFICATION, *la dissipation, la curiosité.* (Bourdal.)

IMMORTIFIÉ, ÉE, adj. Pron. *im-mor-ti-fié.* — Qui n'est point mortifié : *Esprit* IMMORTIFIÉ. *Vie* IMMORTIFIÉE. *Une âme* IMMORTIFIÉE. (Acad.) *Des âmes* IMMORTIFIÉES, *indociles.* (Bourd.)

IMMUABILITÉ, n. f. (*immuable.*) Pron. *im-mu-a-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est immuable : *L'*IMMUABILITÉ *caractérise les institutions divines ; la mobilité, celles de l'homme.* (Gresset.) ‖ *V.* IMMUTABILITÉ.

IMMUABLE, adj. des 2 g. (*in*, priv., et *mutabilis*; inconstant ; lat.) Pron. *im-mu-abl.* — Qui n'est point sujet à changer : *Dieu seul est* IMMUABLE. *Une* IMMUABLE *volonté. Les décrets* IMMUABLES *de la volonté de Dieu.* (Acad.) *L'homme se sent si passager, qu'il a toujours de l'émotion en pensant à ce qui est* IMMUABLE. (Mme de Staël.) *Ce que Dieu écrit sur le sable est* IMMUABLE. (Bourd.) *Quand tout changeait autour de lui, il demeura soixante ans* IMMUABLE *dans ses principes.* (Raoul-Rochette.)

. . . Ce dessein ? — Il est irrévocable,
Et mon amour pour vous n'est pas plus *immuable*. (C. Del.)

IMMUABLEMENT, adv. D'une manière immuable : *Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes* IMMUABLEMENT *et indissolublement unies.* (Boss.)

IMMUNITÉ, n. f. (*immunitas* ; lat., m. sign.) Pron. *im-mu-ni-té.* — Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc. : *Il jouit de cette* IMMUNITÉ. *Le roi confirma les* IMMUNITÉS *de cette ville, lui accorda de grandes* IMMUNITÉS. (Acad.)

— *Immunités ecclésiastiques*, les exemptions et les privilèges dont les ecclésiastiques jouissent.

— *Précepte d'immunité*, privilége en vertu duquel une église était placée sous la protection du souverain, et jouissait de certaines exemptions de charges ou redevances.

— Anc. Affranchissement : *L'*IMMUNITÉ *d'une commune.*

— Lieu privilégié ; asile : *La juridiction de cette abbaye était une* IMMUNITÉ. (Acad.) *Ils l'emmenèrent à la première église, où ils le mirent en sûreté, l'*IMMUNITÉ *des églises étant inviolable en ce pays-là.* (Lesage.)

Syn. Immunité, exemption. L'*immunité* se restreint à l'affranchissement de quelque chose d'onéreux ; l'*exemption* s'étend à l'affranchissement de toute espèce de choses. Les corps défendent leurs *immunités* ; les particuliers sollicitent des *exemptions*. *Immunité* représente la qualité, le titre, en vertu desquels on est affranchi d'une charge ; *exemption* désigne le fait même par lequel on est exempté de telles ou telles choses déterminées.

IMMUTABILITÉ, n. f. État, qualité de ce qui est immuable : L'IMMUTABILITÉ *des décrets de Dieu.* (Acad.) *Au lit de mort, l'âme du juste, participant déjà à la grandeur et à l'*IMMUTABILITÉ *du Dieu auquel elle va se réunir, est élevée au-dessus de tout.* (Mass.) *Nulle créature n'a reçu ni ne recevra en partage la permanence et l'*IMMUTABILITÉ. (Kératry.) ‖ *V.* IMMUABILITÉ.

IMMUTABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut changer ni être changé.

IMMUTATION, n. f. Pron. *im-mu-ta-cion.* — Immobilité ; défaut de mutation.

IMPACT, n. m. Pron. *ain-pakt.* — Phys. Point où la force projectile agit sur le pendule.

IMPACTION, n. f. (*impactio*, choc ; lat.) Pron. *ain-pak-cion.* — Chir. Fracture du crâne, d'une côte ou de la partie moyenne du sternum, avec enfoncement de quelques fragments et avec saillie des autres.

IMPAIR, AIRE, adj. Pron. *ain-pèr.* — Il se dit des nombres entiers qui ne sont pas composés de couples complets d'unités ; il est opposé à *Pair*. Tout nombre est pair ou impair : *Trois, cinq, sept, etc., sont des nombres* IMPAIRS. *Tout nombre* IMPAIR *étant divisé par deux, donne l'unité pour reste. Nous sommes ici en nombre* IMPAIR. (Acad.)

— *Années impaires*, celles qui sont exprimées par un nombre impair.

— N. m. Jeu. Ensemble des nombres impairs : *Jouer l'*IMPAIR.

— N. fém. Bot. Foliole terminale de certaines feuilles pinnées : *Feuille ailée avec* IMPAIRE, *feuille ailée sans* IMPAIRE. (Acad.)

IMPALPABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pal-pa-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est impalpable.

IMPALPABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pal-pabl.* — Il se dit de ce qui est si ténu, si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher : *On a réduit ces perles, ce corail en poudre* IMPALPABLE. (Acad.)

IMPANATEUR, n. m. Pron. *ain-pa-na-teur.* Théol. Partisan de l'impanation : *Les luthériens sont* IMPANATEURS.

IMPANATION, n. f. (*in*, dans ; *panis*, pain ; lat.) Pron. *ain-pa-na-cion.* — Théol. Opinion des

luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'eucharistie, et que le corps de JÉSUS-CHRIST y est avec le pain : *Les luthériens croient l'*IMPANATION. (Acad.) *Les protestants prétendent que Jésus-Christ est dans l'eucharistie par* IMPANATION, *c'est-à-dire par l'union réelle ou hypostatique de son corps avec le pain.* (Gousset.)

IMPANÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-pa-né.* — Théol. Théol. Qui est dans le pain ; il se dit de l'état où se trouve, suivant les luthériens, le corps de J. C. après la consécration : *Selon eux, J. C. est* IMPANÉ *et non transsubstantié.*

IMPARDONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-par-do-nabl.* — Qui ne mérite point de pardon, qui ne doit pas être pardonné : *Une faute* IMPARDONNABLE. *Un outrage, un affront* IMPARDONNABLE. (Acad.)

IMPARFAIT, AITE, adj. Pron. *in-par-fe, fette.* Qui n'est pas achevé, incomplet : *Édifier un ouvrage* IMPARFAIT. *Cette construction est demeurée* IMPARFAITE. (Acad.)

— A qui il manque quelque chose pour être parfait : *Une guérison* IMPARFAITE. *Il n'eut qu'une joie* IMPARFAITE. (Acad.) *La navigation serait* IMPARFAITE *sans le secours de l'astronomie.* (St.-Réal.)

. . . . Je rendais *imparfait*
Tout ce qu'a fait Achille; et tout ce que j'ai fait. (Rac.)

— Typogr. *Livre imparfait*, livre imprimé où il manque quelque feuille.

— Mus. *Accord imparfait*, celui qui porte une dissonance ou une sixte ; et celui qui n'est pas complet. || *Consonnance imparfaite*, celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce et la sixième. || *Cadence imparfaite*, cadence irrégulière.

— Bot. Anc. *Plantes imparfaites*, celles dont on ne connaissait par la floraison. || *Fleurs imparfaites*, celle dont on n'avait pas découvert les organes générateurs, et que l'on en croyait privées. || *Fruit imparfait*, fruit d'une mauvaise venue.

— Zool. *Mue imparfaite*, celle qui ne consiste que dans le renouvellement périodique des appendices de la peau, comme chez les mammifères et les oiseaux.

— N. m. Ce qui n'est pas achevé, ce qui est incomplet : *L'*IMPARFAIT *ne peut valoir mieux que le parfait.* (Boss.) *Le mélange du parfait et de l'*IMPARFAIT *qu'on voit dans une âme toute nue, est un contraste qui relève sa beauté.* (Fén.)

IMPARFAIT, n. m. Pron. *ain-par-fè.* — Gramm. Temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé : *L'*IMPARFAIT *de l'indicatif. L'*IMPARFAIT *du subjonctif.* Je chantais *est l'*IMPARFAIT *de l'indicatif, et* que je chantasse, *l'*IMPARFAIT *du subjonctif, du verbe* chanter. (Acad.)

— En voici des exemples : *Qui a le mieux flétri les affranchis et les esclaves, et tous ceux qui* RAMPAIENT, FLATTAIENT, PILLAIENT *et* CORROMPAIENT *à la cour des empereurs? C'est Tacite.* (Thomas.) *C'*ÉTAIT *un prince vertueux. Si je le* POUVAIS, *je vous aiderais. Supposons qu'il* CONSENTIT *à partir. Si monsieur un tel* VENAIT *en mon absence, vous le feriez attendre.* (Acad.)

= **Gramm.** L'*imparfait* peut, lorsqu'on énonce une vérité essentielle, s'employer pour le *présent*, si l'on fait correspondre la vérité qu'on exprime à une époque passée : *Les philosophes les plus sensés qui ont réfléchi sur la nature de Dieu ont dit qu'il* ÉTAIT *un être souverainement parfait.* (Montesq.) *Les anciens, admirant le feu, ont cru que c'*ÉTAIT *un trésor céleste que les hommes avaient dérobé aux dieux.* (Fén.) *J'ai connu qu'il n'y* AVAIT *de bonheur pour la vieillesse qu'une occupation dont on fût toujours sûr.* (Volt.) || Il résulte de ce qui précède qu'on se sert du *présent* et de l'*imparfait* presque dans les mêmes circonstances, et que l'emploi de l'un ou de l'autre de ces temps dépend uniquement du point de vue sous lequel on considère le fait qu'on exprime; c'est pour cela qu'on trouve quelquefois ces deux temps employés concurremment : *Je t'ai souvent ouï dire que les hommes* ÉTAIENT *nés pour être vertueux, et que la justice leur* EST *aussi propre que l'existence.* (Montesquieu.)

— L'*imparfait* de l'indicatif s'emploie aussi quelquefois pour le *présent du conditionnel.*

Ce mot, pour moi, c'était ou la mort ou la vie :
Je *mourais* à tes pieds, si tu m'avais bannie ! (Lam.)

IMPARFAITEMENT, adv. Pron. *ain-par-fètt-man.* — D'une manière imparfaite : *Il n'est guéri qu'*IMPARFAITEMENT. *Il n'a traité cette matière que fort* IMPARFAITEMENT. *Je ne connais qu'*IMPARFAITEMENT *cette affaire.* (Acad.) *Nous ne sommes parfaits qu'*IMPARFAITEMENT. (Fléch.)

IMPARI-NERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair.

IMPARI-PENNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte des folioles en nombre impair.

IMPARISYLLABE, adj. des 2 g. (*impar, imparis*, impair; lat., et συλλαβή, syllabe; gr.) Pron. *ain-pa-ri-cil-lab.* — Gramm. Il se dit des noms grecs et latins qui ont plus de syllabes au génitif et aux cas qui en dérivent, qu'au nominatif : *Iter, itineris*, est un nom *imparisyllabe.*

— Il se dit aussi de la déclinaison de ces noms : *La troisième déclinaison des Grecs et les trois dernières des latins sont* IMPARISYLLABES.

— Substantiv. *Un* IMPARISYLLABE. || V. IMPARISYLLABIQUE.

IMPARISYLLABIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pa-ri-cil-la-bik.* — Gramm. gr. Il se dit des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif : *Noms* IMPARISYLLABIQUES. *Déclinaison* IMPARISYLLABIQUE. (Acad.)

IMPARTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-par-tabl.* — Pal. Qui ne peut être partagé : *Il faut liciter cet immeuble, il est* IMPARTABLE. (Acad.) || Vieux et peu usité.

IMPARTAGEABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-par-ta-jabl.* — Qui ne peut être partagé, qui n'est pas susceptible de partage. || Peu usité.

IMPARTIAL, ALE, adj. Pron. *ain-par-cial.* — Exempt de partialité, qui ne sacrifie point la justice ou la vérité à des préventions, à des affections, à des considérations particulières : *Un juge* IMPARTIAL. *Un historien* IMPARTIAL. *Des juges, des arbitres* IMPARTIAUX. *Une* IMPARTIALE *équité. Juger d'une manière* IMPARTIALE. (Acad.)

— Par anal. : *Un examen* IMPARTIAL. *Un jugement* IMPARTIAL. (Acad.)

IMPARTIALEMENT, adv. Sans partialité : *Discuter* IMPARTIALEMENT *une affaire, une cause, une question. Juger* IMPARTIALEMENT. (Acad.)

IMPARTIALITÉ, n. f. Pron. *ain-par-cia-li-té.* — Qualité, caractère de celui qui est impartial : *L'*IMPARTIALITÉ *est une qualité essentielle à un juge, à un historien. Juger une opinion avec* IMPARTIALITÉ. (Acad.) *L'*IMPARTIALITÉ *est la vertu des grandes âmes et la qualité des esprits justes.* (C. Nod.)

IMPARTIBILITÉ, n. f. Pron *ain-par-ti-bi-li-té.* — Anc. jurispr. État de deux fiefs réunis qui ne pouvaient passer que sur une seule tête.

IMPARTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-par-tibl.* — Anc. jurispr Qui n'est point susceptible de se partager : *Fiefs* IMPARTIBLES.

IMPASSE, n. f. Pron. *ain-pass.* — Cul-de-sac, petite rue qui n'a point d'issue.

IMPASSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-pass-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est impassible : *Le don d'*IMPASSIBILITÉ. *L'*IMPASSIBILITÉ *des corps glorieux.* IMPASSIBILITÉ *stoïque* (Acad.) *N'oublions ni l'*IMPASSIBILITÉ *de tant de gens ni la sensibilité de tant d'autres.* (Arnault.) *Les garçons trouvaient dans leur paume droite les pièces de cent sous glissées par des solliciteurs pressés, et reçues avec une rare* IMPASSIBILITÉ. (H. de Balz.)

IMPASSIBLE, adj des 2 g. Pron *im-pass-cibl.* — Qui n'est pas susceptible de souffrance : *Les corps glorieux sont* IMPASSIBLES. (Acad.)

— Par extens. Qui, par la force de son caractère, s'est mis au-dessus de la douleur : *Ils se montrèrent* IMPASSIBLES *au milieu des plus cruels tourments.* (Acad.) *Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état* IMPASSIBLE *et imperturbable.* (Boss.)

— Fig. et mor. Qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière : *Un juge* IMPASSIBLE. (Acad.)

IMPASSIBLEMENT, adv. Pron. *ain-pass-ci-ble-man.* — D'une manière impassible, inébranlable.

IMPASTATION, n. f. Pron. *ain-pass-ta-cion.* — Techn. Composition faite de substances broyées et mises en pâte : *Le stuc est une* IMPASTATION. (Acad.)

— Pharm. Action de faire prendre la consistance d'une pâte à un corps ou à une poudre.

IMPATIEMMENT, adv. Pron. *ain-pa-cia-man.* — Avec impatience, avec inquiétude d'esprit, avec chagrin : *Il supporte fort* IMPATIEMMENT *ce revers. Il souffre* IMPATIEMMENT *qu'on lui ait refusé justice. Il attend* IMPATIEMMENT. (Acad.)

IMPATIENCE, n. f. Pron. *ain-pa-cianss.* — Manque de patience; sentiment d'inquiétude que l'on éprouve, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente de quelque bien : *L'*IMPATIENCE *dans les maux, dans les douleurs. Souffrir avec* IMPATIENCE *la maladie, la mauvaise fortune. Il ne souffre qu'avec* IMPATIENCE *qu'on le contredise.* (Acad.) *Attendre la gloire sans* IMPATIENCE. (Boss.) *Il montrait plus d'*IMPATIENCE *dans ses désirs que dans ses demandes.* (Fléch.)

Que ton retour tardait à mon *impatience !* (Rac.)

*L'*IMPATIENCE *est une vertu dans une âme douce et honnête ; elle y naît de l'amour du bien et de la haine du mal.* (Vauv.) *Pourquoi me tant préparer à mourir courageusement? il n'y a pas grand mal que deux ou trois personnes soient témoins de mon* IMPATIENCE. (Nicol.)

Moi-même, résistant à mon *impatience*,
Et respectant de loin leur secret entretien,
J'ai longtemps, immobile, observé leur maintien. (Rac.)

— Empressement, ardeur : *L'*IMPATIENCE *de combattre.* (Volt.)

— Désir ardent : *Il a une grande* IMPATIENCE, *il est dans l'*IMPATIENCE *de vous voir.* (Acad.)

— N. pl. Fam. Espèce d'irritation nerveuse qui cause l'impatience : *Avoir des* IMPATIENCES. *Cet homme parle avec une lenteur qui donne des* IMPATIENCES, *qui cause des* IMPATIENCES *à ceux qui l'écoutent.* (Acad.)

IMPATIENT, ENTE, adj. Pron. *ain-pa-cian, ciant.* — Qui manque de patience, soit dans la souffrance de quelque mal, soit dans l'attente de quelque bien : *C'est un homme fort* IMPATIENT *dans ses maux. Un malade* IMPATIENT. (Acad.)

— Qui désire ardemment : *Il est* IMPATIENT *de partir, de combattre, etc.* (Acad.) *Des études profondes épouvantent de jeunes littérateurs, plus* IMPATIENTS *de renommée qu'avides d'instruction.* (Maury.) *L'esprit humain est, comme la volonté humaine, toujours pressé d'agir,* IMPATIENT *des obstacles, avide de liberté et de conclusion.* (Guizot.) *Le tigre s'élançait, de tous côtés dans l'arène vide,* IMPATIENT *de la proie attendue.* (A. Guiraud.)

Impatient déjà d'expier son offense. (Rac.)

— Qui a hâte d'obtenir ce qu'il désire, d'en jouir : *On dirait, aux murmures des* IMPATIENTS *mortels, que Dieu est obligé de payer leur vertu d'avance.* (J.-J. Rouss.)

Les dieux *impatients* ont hâté son trépas. (Rac.)
La reine *impatiente* attend votre réponse. (Id.)
Pardonnez aux transports d'une âme *impatiente.*
(C. d'Harl.)

— Poétiq. : *Impatient du joug, impatient du frein, etc.*, qui ne peut supporter le joug, le frein, etc. (Acad.)

Dans les champs de la Thrace, un coursier orgueilleux,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe. (Volt.)

IMPATIENTANT, part. prés. du v. Impatienter : *Des enfants* IMPATIENTANT *leurs parents.*

IMPATIENTANT, ANTE, adj. Pron. *ain-pa-cian-tan, tantt.* — Fam. Qui impatiente : *Rien n'est plus* IMPATIENTANT *que d'attendre. Cette bavarde est* IMPATIENTANTE. *Les enfants mal élevés sont* IMPATIENTANTS. (Acad.)

IMPATIENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Impatienter : *La dame* IMPATIENTÉE *le repoussa d'un geste impérieux et dur.* (J. Janin.)

IMPATIENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ain-pa-cian-té.* — Faire perdre patience : *Il dit de si mauvaises raisons que cela* IMPATIENTE *tous ceux qui l'entendent. Il m'*IMPATIENTE *avec sa lenteur. Vous m'*IMPATIENTEZ *par vos discours.* (Acad.) *Éloignez des enfants les domestiques qui les agacent, les irritent, les* IMPATIENTENT. (J.-J. Rouss.)

= **S'impatienter**, v. pron. Perdre patience : S'IMPATIENTER *dans les maux. Ne vous* IMPATIENTEZ *pas, il va revenir.* (Acad.)

IMPATRONISÉ, ÉE, partic. pass. du v. Impatroniser : *Il est déjà* IMPATRONISÉ *dans la maison.* (Acad.) *Homme* IMPATRONISÉ *dans une maison.*

IMPATRONISER (S'), v. pron. 1[re] conj. Pron. *ain-pa-troni-zé.* — Fam. Acquérir tant de crédit, tant d'autorité dans une maison, qu'on y gouverne tout : *Il s'*EST IMPATRONISÉ *dans cette maison.* (Acad.) || Il se prend ordinairement en mauv. part.

Certes, c'est une chose aussi qui scandalise
De voir qu'un inconnu céans *s'impatronise.* (Mol.)

— En parl. des choses, s'établir :

Ce ridicule abus *s'est impatronisé ;*
Il s'est même glissé jusque dans la roture. (La Chauss.)

IMPAYABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pè-iabl.* — Qui ne se peut trop payer : *Voilà un tableau* IMPAYABLE, *un ouvrier* IMPAYABLE. (Acad.)

— Fig. et fam. Extraordinaire, bizarre, plaisant : *Le trait, l'aventure est* IMPAYABLE. (Acad.)

Je goûte à ce commerce un plaisir incroyable,
Et vous ne trouvez pas l'aventure *impayable?* (Piron.)
Ah ! que ce *quoi qu'on die* est d'un goût admirable !
C'est, à mon sentiment, un endroit *impayable.* (Mol.)

IMPAYÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-pè-ié.* — Dont le payement n'a pas été effectué : *Le reste est encore* IMPAYÉ.

— A qui l'on n'a pas fait de payement : *Je suis encore* IMPAYÉ.

IMPECCABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pèk-ka-bi-li-té.* — Théol. État de celui qui est incapable de pécher : *L'*IMPECCABILITÉ *par nature n'appartient qu'à Dieu seul. Les anges confirmés en grâce, et les saints dans le ciel sont dans l'état d'*IMPECCABILITÉ. (Acad.) *Il n'a ignoré ni ses prophéties, ni son prétendu état apostolique d'*IMPECCABILITÉ. (Boss.)

IMPECCABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pè'-kabl.* — Théol. Incapable de pécher : *Il n'y a que Dieu qui soit* IMPECCABLE *par nature. La Vierge n'a pu être* IMPECCABLE *que par grâce. Il n'y a point d'homme* IMPECCABLE. (Acad.) *Jésus-Christ* IMPECCABLE *ne refusa pas la communion à Judas.* (Volt.)

— Par anal. Incapable de faillir : *J'ai pu manquer, je ne suis pas* IMPECCABLE. (Acad.) *Le pape n'est pas* IMPECCABLE, *ni monarque absolu dans l'Église pour le temporel et le spirituel.* (Fleury.)

IMPÉCUNIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-pé-ku-nieu* — Pauvre ; qui n'est pas pourvu d'argent. || Vieux et peu usité.

IMPÉCUNIOSITÉ, n. f. Pron. *ain-pé-ku-nió-zité.* — Manque d'argent, || Vieux et peu usité.

IMPÉDITEUR, n. m. (*impedire*, empêcher ; lat.) Qui met empêchement ; qui s'oppose. || Vieux et peu usité.

IMPÉNÉTRABILITÉ, n. f. (*in*, nég. ; *penetrabilis*, pénétrable ; lat.) État de ce qui est impénétrable : *L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *de la matière. L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *des corps.* (Acad.)

— Physiq. Propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même espace : *L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *ne doit pas être regardée comme une force, mais comme une résistance essentielle à la matière.* (Buff.)

— Fig. *L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *des conseils de Dieu, des secrets de la nature.* (Acad.)

IMPÉNÉTRABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pé-nétrabl.* — Qui ne peut être pénétré ; au travers duquel on ne peut passer, pénétrer : *Une cuirasse* IMPÉNÉTRABLE *aux coups de mousquet. Un cuir* IMPÉNÉTRABLE *à l'eau.* (Acad.) *Des forêts* IMPÉNÉTRABLES *aux rayons du soleil.* (Volt.) *Les feuilles du bananier forment par leur courbure un berceau charmant* IMPÉNÉTRABLE *au soleil et à la pluie.* (Id.)

— Par anal.

La foule grossissait, compacte, *impénétrable.* (Ancelot.)

— Phys. Propriété qui fait que deux corps ne peuvent jamais occuper ensemble le même espace : *Les corps sont* IMPÉNÉTRABLES. *La matière est* IMPÉNÉTRABLE. (Acad.)

— Fig. Que l'on ne peut connaître, expliquer : *Les conseils, les desseins de Dieu sont* IMPÉNÉTRABLES. *Il n'y a rien d'*IMPÉNÉTRABLE *aux yeux de Dieu. Un mystère* IMPÉNÉTRABLE. (Acad.) *Les jugements de Dieu sont* IMPÉNÉTRABLES. (Fléch.)

— En parl. des personnes, Qui cache soigneusement ses opinions, ses sentiments, ses desseins : *C'est un homme* IMPÉNÉTRABLE. *Être* IMPÉNÉTRABLE *dans ses desseins.* (Acad.) *Vous m'avez appris dans vos Écritures que le cœur de l'homme est* IMPÉNÉTRABLE. (Fléch.) *Ce prince était* IMPÉNÉTRABLE *dans ses desseins.* (Id.) *Un homme est d'autant plus* IMPÉNÉTRABLE *que tout le monde croit le pénétrer.* (St-Réal.)

.. S'il vient par hasard, restez *impénétrable.* (C. Del.)

IMPÉNÉTRABLEMENT, adv. D'une manière impénétrable. || Peu usité.

IMPÉNITENCE, n. f. Pron. *ain-pé-ni-tanss.* — État d'un homme impénitent ; endurcissement dans le péché : *Vivre, mourir dans l'*IMPÉNITENCE. (Acad.) *Toutes les vaines excuses dont vous couvrez votre* IMPÉNITENCE, *vous vont être ôtées.* (Boss.) *Au dernier jour, Dieu confondra votre* IMPÉNITENCE *et vos vaines excuses.* (Id.)

— *Impénitence finale*, l'impénitence dans laquelle on meurt.

IMPÉNITENT, ENTE, adj. Pron. *ain-pé-ni-tan, tantt.* — Qui est endurci dans le péché ; qui n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu : *C'est un état déplorable que celui d'un homme* IMPÉNITENT. (Acad.) *La religion donne au vice* IMPÉNITENT *de justes alarmes.* (Montesq.) *Les chrétiens charitables ne tombent jamais dans cet affreux malheur d'une mort criminelle et* IMPÉNITENTE. (Bourdal.)

— *Mourir impénitent*, après avoir mené une vie scandaleuse, mourir sans donner aucune marque de repentir et de pénitence.

— Substantiv. *Un* IMPÉNITENT. *Les* IMPÉNITENTS.

IMPENSES, n. f. pl. Pron. *ain-panss.* — Jurispr. Dépenses qu'on fait pour entretenir ou pour mettre en meilleur état une terre, un héritage, un immeuble ; IMPENSES *nécessaires, utiles, voluptuaires. Rembourser les* IMPENSES *et améliorations. Tenir compte des* IMPENSES. (Acad.)

IMPÉRATIF, IVE, adj. (*imperare, imperatum*, ordonner ; lat.) Pron. *ain-pé-ra-tif, tiv.* — Fam. Impérieux : *Vous prenez un ton bien* IMPÉRATIF. *Il parle d'un air* IMPÉRATIF. (Acad.) *L'ordre était* IMPÉRATIF. (Foy.)

— Jurispr. *Loi, disposition impérative*, celle qui exprime un ordre absolu : *Après la réunion des ordres, le point le plus important était la liberté des votes que ne permettaient point les mandats* IMPÉRATIFS *imposés aux députés par les bailliages.* (Mign.)

— Gramm. *Mode impératif.* || *V.* IMPÉRATIF. || Dans le même sens : *Forme* IMPÉRATIVE.

— *Proposition impérative*, celle dont le verbe est à l'impératif.

IMPÉRATIF, n. m. Gramm. Mode des verbes qui exprime le commandement, la prière, l'exhortation, la défense, etc. : *Un verbe à l'*IMPÉRATIF. *Cours est l'*IMPÉRATIF *du verbe* Courir. Chante, taisez-vous, recevens, *sont des* IMPÉRATIFS. (Acad.)

— En voici quelques exemples : ALLEZ *tout à l'heure chercher ce religieux, et me l'*AMENEZ : *s'il peut réussir dans cette affaire, il n'a qu'à compter que je lui ferai avoir un évêché.* (Le Sage.)

— Il fait supposer de la part de celui qui parle l'idée d'un *ordre*, d'une *exhortation*, d'une *prière*, etc.

1° *Ordre :*

Vents, *épurez* les airs et *soufflez* sans tempêtes ;
Soleil, sans nous brûler, *marche* et *luis* sur nos têtes. (Volt.)

2° *Exhortation :*

Observez les trésors que la nature assemble ;
Venez ; marchons, voyons et *jouissons* ensemble. (Del.)
Adore un Dieu, *sois* juste, et *chéris* ta patrie. (L. Rac.)

4° *Prière :*

O toi que nul n'a pu connaître,
Et n'a renié sans mentir,
Réponds-moi, toi qui m'as fait naître
Et demain me feras mourir ! (A. de Muss.)

Monsieur, dit-elle avec dignité, DÉCIDEZ *de mon sort ; je suis résignée à tout.* (H. de Balz.)

— La seconde personne du singulier de ce temps est la même que la seconde du présent de l'indicatif, sans autre changement que la suppression de l'*s* à la première conjugaison : *Aime, finis, reçois, rends.*

— On met un tiret entre l'impératif et le pronom qui le suit, mais seulement quand ce pronom est régi par le verbe : *Dites-lui, montrez-vous.*

— Les verbes qui, à la seconde personne du singulier de l'impératif, ne sont pas terminés par une *s*, prennent cette lettre par euphonie lorsqu'ils sont suivis d'un des pronoms *en, y* ; ainsi, au lieu d'écrire : *Donne-en, va-y, porte-y, ajoute-y*, on écrit : *Donnes-en, vas-y, portes-y, ajoutes-y.*

— Comme ce temps n'a pas de première personne au singulier, on peut, lorsqu'on se parle à soi-même, faire usage de deux formes différentes, et dire, *courons, osons, mourons, marchons*, etc., ou bien, *cours, ose, meurs, marche*, etc.

Octave, n'*attends* pas le coup d'un nouveau Brute ;
Meurs, et *dérobe*-lui la gloire de ta chute. (Corn.)
Ne *tardons* plus, *marchons* ; et s'il faut que je meure,
Mourons. (Rac.)
Mourons ; de tant d'horreurs qu'un trépas me délivre. (Id.)
Punissons l'assassin, *proscrivons* les complices. (Corn.)

IMPÉRATIVEMENT, adv. D'une manière impérative : *La loi prescrit* IMPÉRATIVEMENT *cela. Parler* IMPÉRATIVEMENT. (Ac.) *Nelson, en recevant communication de la sentence, fit substituer* IMPÉRATIVEMENT *sur l'arrêt le mot de mort à celui d'exil.* (Lam.)

IMPÉRATOIRE, n. f. (*imperare, imperatum*, commander ; lat.) Pron. *ain-pé-ra-toar.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères, ainsi nommée à cause de la vertu stimulante qu'on attribuait à sa racine.

IMPÉRATRICE, n. f. (*imperator* ; lat.) Pron. *ain-pé-ra-triss.* — Femme d'un empereur ; princesse qui, de son chef, possède un empire : *L'*IMPÉRATRICE *d'Autriche. L'*IMPÉRATRICE *de Russie.* (Acad.)

— Fig. : *Si l'opinion est la reine du monde, elle est l'*IMPÉRATRICE *de la France.* (Fonten.)

— Hortic. *Impératrice violette*, sorte de prune oblongue.

IMPERCEPTIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-per-cèp-ti-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui est imperceptible, qui échappe à la vue : *L'*IMPERCEPTIBILITÉ *des grains du cyprès. L'*IMPERCEPTIBILITÉ *d'une odeur, d'une sensation.*

IMPERCEPTIBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu : *Cela est* IMPERCEPTIBLE. *Émanations* IMPERCEPTIBLES. *Animalcules* IMPERCEPTIBLES. (Acad.)

— Fig. *Cette odeur est si légère et si délicate qu'elle est presque* IMPERCEPTIBLE. *Le frémissement d'une cloche devient comme* IMPERCEPTIBLE *sur la fin.* (Acad.)

— Mor. Que l'esprit ne peut apercevoir, qui échappe à l'attention : *Les transitions sont d'autant plus heureuses dans cet ouvrage, qu'elles y sont* IMPERCEPTIBLES. (Acad.) *L'amour-propre sait si bien se déguiser, qu'il est presqu'*IMPERCEPTIBLE *dans le fond de notre cœur.* (St-Évrem.)

D'un aveugle penchant le charme *imperceptible*
Frappe, saisit, entraîne et rend un cœur sensible. (Corn.)

IMPERCEPTIBLEMENT, adv. D'une manière imperceptible ; peu à peu ; insensiblement : *Cela se fait* IMPERCEPTIBLEMENT. (Acad.)

Louez-moi, je vous prie, *imperceptiblement*,
J'ai pour la flatterie une haine invincible. (Boursault.)

— Fig. *On se modèle* IMPERCEPTIBLEMENT *sur ceux que l'on fréquente.*

IMPERDABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pèr-dabl.* — Fam. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est sûr : *Un procès, une cause* IMPERDABLE. *Une partie* IMPERDABLE. (Acad.)

Mais, après tout, mon droit de grâce est *imperdable.* (V. H.)

IMPERFECTIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-per-fèk-ti-bi-li-té.* — État de ce qui ne peut devenir parfait.

IMPERFECTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pèr-fèk-tibl.* — Qui n'est pas susceptible de perfection : *L'homme est* IMPERFECTIBLE.

IMPERFECTIBLEMENT, adv. D'une manière imperfectible.

IMPERFECTION, n. f. Pron. *ain-pèr-fèk-cion.* — État de ce qui n'est point achevé, parfait : *L'état d'*IMPERFECTION *dans lequel cet ouvrage est resté. L'*IMPERFECTION *de notre nature.* (Acad.)

— Défaut qui fait qu'une personne ou une chose n'est point parfaite : IMPERFECTION *de corps.* IMPERFECTION *d'esprit. Tous les hommes sont pleins d'*IMPERFECTIONS. *On ne découvre aucune* IMPERFECTION *dans ce tableau.* (Acad.) *Je ne suis point étonné que, malgré tant d'*IMPERFECTIONS, *Sophocle ait surpris l'admiration de son siècle.* (Volt.) *La négligence dans le maintien est une* IMPERFECTION. (Id.)

— Libr. Feuilles imprimées qui ne suffisent pas pour faire un volume complet. || Vieux V. *Défets.*

IMPERFORATION, n. f. Pron. *ain-pèr-fo-ra-cion.* — Méd. Vice de conformation qui consiste dans l'occlusion des ouvertures naturelles par lesquelles certains organes communiquent avec l'extérieur : *L'*IMPERFORATION *est ordinairement congéniale. L'*IMPERFORATION *de la bouche, du vagin, etc.* (Acad.) *Le plus grand nombre des* IMPERFORATIONS *sont curables.* (Lisfranc.)

IMPERFORÉ, ÉE, adj. Méd. Qui n'est pas ouvert et qui devrait l'être : *Anus* IMPERFORÉ. *Bouche* IMPERFORÉE. (Acad.)

IMPÉRIAL, ALE, adj. Pron. *ain-pé-rial, riale.* — Qui appartient à un empire : *Couronne* IMPÉRIALE. *Manteau* IMPÉRIAL. *Les ornements* IMPÉRIAUX. *La dignité* IMPÉRIALE. *Sa Majesté* IMPÉRIALE. (Acad.) *Le bal uniforme des cuirassiers de la garde* IMPÉRIALE *rehaussait encore sa prestance.* (H. de Balz.)

Son astre *impérial* se lève à l'orient. (V. Hugo.)

— *Villes impériales*, villes libres composant le troisième collége de l'empire d'Allemagne.

— Blas. *Aigle impériale*, les armes de l'empire d'Autriche, qui sont une aigle à deux têtes. || *Couronne impériale*, espèce de mitre abaissée et surmontée du globe et de la croix.

— *Eau impériale*, espèce d'eau-de-vie distillée.

— Bot. *Couronne impériale*, ou simpl. *Impériale*, fritillaire panachée qui fleurit au printemps.

= **Impériaux**, n. m. pl. Absol. Les troupes de l'empereur d'Allemagne : *Les* IMPÉRIAUX *campèrent sur une hauteur.*

— Quelquefois, Ministres de l'empereur dans une assemblée : *Les* IMPÉRIAUX *proposèrent, à telle assemblée, de....* (Acad.)

— Numism. *Médailles impériales*, médailles frappées sous les empereurs romains. || Substantiv. *Les* IMPÉRIALES.

= **Impériale**, n. f. Jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe, et où l'on nomme *Impériale* une certaine séquence de cartes : *Jouer à l'*IMPÉRIALE. *Jouer l'*IMPÉRIALE. IMPÉRIALE *de cœur.* IMPÉRIALE *de cartes blanches.* (Acad.)

— *Impériale en main*, celle qui se trouve toute faite dans la main, avant que l'on ait pris au talon. || *Impériale de rencontre*, celle que l'on a complétée à l'aide des cartes du talon. || *Impériale de retourne*, impériale formée par la carte retournée et les cartes du joueur. || *Impériale d'atout*, série de cartes de la couleur de l'atout et formant une *impériale.*

IMPÉRIALE, n. f. Dessus d'un carrosse, d'une diligence : *L'*IMPÉRIALE *de ce carrosse est ornée de*

*bronzes. Monter sur l'*IMPÉRIALE. (Ac.) *L'*IMPÉRIALE *surchargée entraina la voiture dans le débord du pavé.* (Cuv. Fleury.)

— Par analog. Ciel de lit à l'ancienne mode.

— Mar. Dessus d'une tente; tillac d'une galère, etc.

— Archit. Espèce de dôme formant par le haut une pointe assez aiguë.

— Métrol. Monnaie d'or de Russie qui vaut dix roubles.

IMPÉRIALEMENT, adv. A la manière d'un empereur.

— Fig. Noblement; magnifiquement. ‖ On dit plus souv. *Royalement.*

IMPÉRIALISME, n. m. Pron. *ain-pé-ria-lism.* — Polit. Doctrine, opinion des impérialistes.

IMPÉRIALISTE, n. m. Partisan du gouvernement impérial. ‖ Particul. Partisans de la politique de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

IMPÉRIEUSEMENT, adv. Pron. *ain-pé-rieuz-man.* — Avec orgueil, avec hauteur, superbement : *Parler* IMPÉRIEUSEMENT. *Traiter quelqu'un* IMPÉRIEUSEMENT. (Acad.)

IMPÉRIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-pé-rieu, rieuz.* — Altier, hautain, qui commande avec orgueil : *Homme* IMPÉRIEUX. *Femme* IMPÉRIEUSE. *Esprit* IMPÉRIEUX.

— Par extens. *Avoir la mine* IMPÉRIEUSE, *le ton* IMPÉRIEUX. (Acad.) *Les Romains avaient une politique bien* IMPÉRIEUSE *à l'égard des rois qui leur étaient suspects.* (St-Réal.)

— Poét. il se dit des animaux et même des choses : *L'aigle* IMPÉRIEUX. *Les flots* IMPÉRIEUX. (Acad.)

— Fig. Qui presse, qui est irrésistible : *Nécessité* IMPÉRIEUSE. *Un instinct plus* IMPÉRIEUX *que la raison le portait à suivre cette carrière.* (Acad.)

IMPÉRIOSITÉ, n. f. Pron. *ain-pé-rio-zi-té.* — Néol. Amour du commandement; qualité de ce qui est impérieux.

IMPÉRISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain pé-ri-çabl.* — Qui ne saurait périr : *Les anciens philosophes soutiennent que la matière est* IMPÉRISSABLE. (Acad.) *L'âme est une substance simple, immatérielle,* IMPÉRISSABLE. (Volt.) *Les marbres périssent ; la gloire des bons écrits est* IMPÉRISSABLE. (L. Laya.)

— Par extens. Il se dit des choses qu'on suppose devoir durer très-longtemps : *Monument* IMPÉRISSABLE. *Souvenir* IMPÉRISSABLE. *Gloire* IMPÉRISSABLE. (Acad.)

IMPÉRISSABLEMENT, adv. Pron. *ain-pé-ri-ça-ble-man.* — D'une manière impérissable.

IMPÉRITIE, n. f. (*imperitia*, inhabilité ; lat.) Pron. *ain-pé-ri-ci.* — Incapacité, inhabileté; ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession : *L'*IMPÉRITIE *d'un chirurgien. Il fit voir une grande* IMPÉRITIE *dans cette occasion.* (Acad.) *Il semble que les éléphants connaissent l'*IMPÉRITIE *et le peu de puissance de certains hommes.* (Buff.)

IMPERMÉABILITÉ, n. f. (*in*, nég. ; *per*, à travers ; *meare*, couler ; lat.) Phys. Qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMÉABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-per-mé-abl.* — Phys. Il se dit des corps qui ne se laissent point traverser par certains autres corps : *Le verre est perméable à la lumière, et* IMPERMÉABLE *à l'eau. Cette étoffe est* IMPERMÉABLE *à la pluie.* (Acad.)

— Absol. Il se dit d'un cuir, d'une étoffe, etc., apprêtés de manière que l'eau ne saurait les traverser : *Drap, cuir* IMPERMÉABLE. *Chaussure* IMPERMÉABLE. (Acad.) *Les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend* IMPERMÉABLES. (Buff.) *Les habits* IMPERMÉABLES *dont je m'étais muni ne m'empêchaient pas d'être mouillé jusqu'aux os.* (Ph. Chasles.)

IMPERMÉABLEMENT, adv. D'une manière imperméable.

IMPERMUTABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pèr-mu-ta-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est impermutable.

IMPERMUTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pèr-mu-tabl.* — Anc. Qui ne peut être échangé contre autre chose ; qui ne peut être permuté.

IMPERSONNALITÉ, n. f. Pron. *ain-pèr-ço-na-li-té.* — Gramm. Qualité de ce qui est impersonnel ; absence de personnalité.

IMPERSONNEL, ELLE, adj. Pron. *ain-pèr-ço-nèl, nelle.* — Gramm. Il se dit des verbes qui sont employés à la troisième personne du singulier, sans relation à un sujet déterminé : *Les verbes* IMPERSONNELS *proprement dits sont ceux qui n'ont que l'infinitif et la troisième personne du singulier, tels que* falloir, neiger, etc., *qui font*, il faut, il neige.

— *Certains verbes personnels deviennent quelquefois* IMPERSONNELS, *comme*, être, avoir, convenir, etc., dans ces phrases, *il est juste que..... Il y a des hommes qui...... Il convient de faire cela*, etc. (Acad.)

— Il se dit aussi des modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes : *L'infinitif et le participe sont des modes* IMPERSONNELS. *Les formes* IMPERSONNELLES *du verbe.* (Acad.)

— Substantiv. *Un impersonnel, les impersonnels*, un verbe, les verbes essentiellement impersonnels.

IMPERSONNELLEMENT, adv. Pron. *ain-pèr-ço-nèl-man.* — Gramm. D'une manière impersonnelle ; il se dit en parl. des verbes personnels employés impersonnellement : *Le verbe* avoir *est employé* IMPERSONNELLEMENT *dans cette phrase,* Il y a *bien loin d'ici là ; et le verbe* arriver, *dans cette autre,* Il arrive *souvent que...* (Acad.) *Le verbe* porter *est employé* IMPERSONNELLEMENT *dans cette phrase : Il* S'EST PORTÉ *beaucoup de monde sur la place.*

IMPERTINEMMENT, adv. Avec impertinence : *Il lui répondit* IMPERTINEMMENT. *Il se conduisit fort* IMPERTINEMMENT. *Il en usa fort* IMPERTINEMMENT. (Acad.)

IMPERTINENCE, n. f. Pron. *ain-pèr-ti-nanss.* — Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente : *L'*IMPERTINENCE *de cet homme est si grande, que chacun le déteste.* (Acad.) *C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. Voilà le principe de toute* IMPERTINENCE. (La Br.)

— Par extens. *J'admire l'*IMPERTINENCE *de ce discours.* (Acad.) *On a bientôt reconnu l'*IMPERTINENCE *de ces calomnies.* (Rac.)

— Paroles, actions qui sont contre la bienséance ou contre le bon sens : *Les grands parleurs sont sujets à dire beaucoup d'*IMPERTINENCES. (Acad.)

— Paroles et actions offensantes, injurieuses : *Il m'a fait cent* IMPERTINENCES. *Il m'a écrit une lettre remplie d'*IMPERTINENCES. (Acad.)

IMPERTINENT, ENTE, adj. Pron. *ain-pèr-ti-nan-nantt.* — Qui parle ou qui agit contre la bienséance ou contre le bon sens : *C'est l'homme du monde le plus* IMPERTINENT. (Acad.)

.... L'*impertinent* auteur !
L'ennuyeux écrivain ! Le mauvais traducteur ! (Boil.)

— Qui parle ou qui agit d'une manière offensante : *Elle est bien* IMPERTINENTE *d'avoir dit cela. Je vous trouve bien* IMPERTINENT *d'oser.....* (Acad.)

Tout le monde n'a pas l'art d'être *impertinent*. (Desm.)

— Il se dit encore des actions, des discours contraires à la bienséance, à la raison : *Une action* IMPERTINENTE. *Un discours* IMPERTINENT. (Acad.) *Il n'y a rien de si* IMPERTINENT *et de si ridicule qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'assaisonne en louanges.* (Mol.)

— Offensant, insolent : *Cette réponse est fort* IMPERTINENTE. *Ton* IMPERTINENT. *Mine* IMPERTINENTE. (Acad.) *Voilà une* IMPERTINENTE *remarque.* (Dider.)

— Prat. *Fait, article impertinent*, fait, article qui n'a rien de commun avec la chose dont il s'agit. ‖ Vieux.

— Substantiv. Homme qui a des manières trop libres : *C'est un fat, un* IMPERTINENT. (Acad.) *Le fat est entre l'*IMPERTINENT *et le sot.* (La Br.)

— Personne grossière : *Quand je lui ai dit cela, l'*IMPERTINENT *m'a répondu que.... C'est une* IMPERTINENTE. (Acad.)

Syn. Impertinent, insolent. *Impertinent* qui fait ou qui dit ce qu'il ne lui appartient pas de faire ou de dire. *Insolent*, qui agit ou qui parle contrairement à ce qui est d'usage, à ce qui est accoutumé (*quod non solet*). Une chose *impertinente* est celle qui ne convient pas de la part de celui qui la fait ; une chose *insolente* est celle qui contrevient, soit à un ordre naturel, soit à des règles ou à des bienséances reçues. On comprend du reste que ni l'un ni l'autre mot n'exprime un sens absolu, car ce qui est *impertinent* ou *insolent* chez un valet ne le serait pas toujours chez son maître.

IMPERTURBABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pèr-tur-ba-bi-li-té.* — État de ce qui est imperturbable. *L'*IMPERTURBABILITÉ *de son âme. L'*IMPERTURBABILITÉ *de sa mémoire.* (Acad.) *La contenance du baronnet auprès d'elle eut, au travers de son apparente* IMPERTURBABILITÉ, *quelque chose qu'on aurait pu appeler de la sollicitude.* (G. Sand.)

IMPERTURBABLE, adj. des 2 g. Que rien ne peut troubler, ébranler : *Il est* IMPERTURBABLE *dans les résolutions qu'il a prises, dans les desseins qu'il a formés. Sa mémoire est* IMPERTURBABLE. *Il déduisit ses raisons avec un sang-froid* IMPERTURBABLE. (Acad.)

IMPERTURBABLEMENT, adv. Pron. *ain-pèr-tur-ba-ble-man.* — D'une manière imperturbable : *Savoir* IMPERTURBABLEMENT. (Acad.)

IMPÉTIGINES, n. f. pl. (*impetigo, ginis* ; lat.) Pron. *ain-pé-ti-jinn.* — Méd. Habitudes dépravées du corps, avec affection cutanée.

IMPÉTIGINEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-pé-ti-ji-neu, neuz.* — Méd. Qui tient de la nature de l'impétigo ; dartreux, galeux : *Peau* IMPÉTIGINEUSE, *galeuse*, etc.

IMPÉTIGO, n. m. Pron. *ain-pé-ti-go.* — Méd. Sorte d'éruptions cutanées, comprenant la gale, la gratelle, les dartres, etc. : *Les croûtes de l'*IMPÉTIGO *sont jaunes, épaisses et friables.* (Chomel.)

IMPÉTRABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pé-tra-bi-li-té.* — Dr. can. Qualité de ce qui est impétrable : IMPÉTRABILITÉ *d'un bénéfice.*

IMPÉTRABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut impétrer : *Les lettres que vous sollicitez ne sont point* IMPÉTRABLES. (Acad.)

— *Bénéfice impétrable*, bénéfice vacant par mort, ou qu'on peut obtenir par dévolu : *L'arrêt déclara ses bénéfices* IMPÉTRABLES. (Acad.)

IMPÉTRANT, part. prés. du v. Impétrer.

IMPÉTRANT, ANTE, adj. et n. Dr. Celui, celle qui a obtenu des lettres du prince, ou quelque bénéfice : *L'affaire fut jugée en faveur de l'*IMPÉTRANT, *de l'*IMPÉTRANTE. *Les lettres de l'*IMPÉTRANT *ont été enregistrées.* (Ac.)

IMPÉTRATION, n. f. Pron. *ain-pé-tra-cion.* — Dr. Obtention ; il ne se dit que de l'action par laquelle on obtient des lettres du prince ou quelque bénéfice : *L'*IMPÉTRATION *d'une grâce. L'*IMPÉTRATION *d'un bénéfice.* (Acad.)

IMPÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Impétrer.

IMPÉTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-pé-tré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *impétr* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* seulement : *j'impètre, tu impètres, ils impètrent.* — Dr. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête : IMPÉTRER *de lettres du prince.* IMPÉTRER *un bénéfice.* (Acad.)

— Par anal. Obtenir par des prières : IMPÉTREZ-*nous cette grâce.*

IMPÉTUEUSEMENT, adv. Pron. *ain-pé-tu-euz-man.* — Avec impétuosité : *Le vent soufflait* IMPÉTUEUSEMENT. *Ce fleuve coule* IMPÉTUEUSEMENT. *Parler, agir* IMPÉTUEUSEMENT. (Acad.)

IMPÉTUEUX, EUSE, adj. (*impetuosus* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-pé-tu-eu, euz.* — Violent, véhément, rapide ; *Un torrent* IMPÉTUEUX. *Une cause du changement sur la surface du globe sont les vents* IMPÉTUEUX. (Buff.) *La terre n'offre plus que l'image d'un vaste incendie qu'entretiennent des amas énormes de matières enflammées, et qu'animent des vents* IMPÉTUEUX. (Lacép.)

— Fig. Qui ne sait point se contenir, vif, bouillant, fougueux : *C'est un homme* IMPÉTUEUX, *un caractère* IMPÉTUEUX. *Colère* IMPÉTUEUSE. *Désirs* IMPÉTUEUX. *Éloquence* IMPÉTUEUSE. (Acad.) *C'est un marin dont l'attitude est flegmatique et le parler bouillant et* IMPÉTUEUX. (J. J. Rouss.)

Au récit imprévu de l'horrible insolence,
Le prélat, hors du lit, *impétueux*, s'élance. (Boil.)

— Littér. *Style impétueux*, style très-rapide, qui va par bonds, parfois au hasard : *Le style de quelques Pères de l'Église est* IMPÉTUEUX.

— Subst. *La vigueur de l'essor et la rapidité de l'action caractérisent l'*IMPÉTUEUX.

Syn. Impétueux, véhément, violent, fougueux. *Impétueux* marque la vigueur qui se traduit par mouvements rapides, par bonds répétés ; *véhément*, l'énergie qui porte ou qui emporte le sujet par un mouvement à la fois rapide et contenu ; *violent*, la force précipitamment poussée jusqu'à des excès nuisibles, destructeurs ; *fougueux*, la vivacité et l'énergie dans la soudaineté de leur explosion.

IMPÉTUOSITÉ, n. f. Pron. *ain-pé-tu-ó-zi-té.* — Action, qualité de ce qui est impétueux : *L'*IMPÉTUOSITÉ *des flots, du vent, de la tempête. L'*IMPÉTUOSITÉ *d'un torrent. Soutenir l'*IMPÉTUOSITÉ *d'une attaque. Une source qui sort avec* IMPÉTUOSITÉ. (Acad.) *Il les entrainait après lui par sa propre* IMPÉTUOSITÉ. (Boss.) *L'*IMPÉTUOSITÉ *de sa course.* (Mass.)

— Fig. Extrême vivacité dans l'esprit, dans le caractère, dans les manières : *L'*IMPÉTUOSITÉ *française. Parler, agir avec* IMPÉTUOSITÉ. L'IMPÉTUOSITÉ *du premier mouvement.* (Acad.) *Ils s'abandonnaient à l'*IMPÉTUOSITÉ *d'une joie effrénée.* (Barth.) *Il n'a ni la manière originale de Justin, ni l'*IMPÉTUOSITÉ *de l'auteur de l'Apologétique.* (Chateaub.)

— Trait, action, parole d'une personne impétueuse : *Mademoiselle me gronda de ne l'avoir point vue ; j'aime bien à ne pas me mêler dans ses* IMPÉTUOSITÉS. (Mme de Sév.) ‖ Peu usité.

IMPIE, adj. des 2 g. (*impius;* lat., m. sign.) Pron. *ain-pî.* — Qui n'a point de religion, qui a du mépris pour les choses de la religion : *C'est un homme* IMPIE. *Un esprit* IMPIE. (Acad.)

— Poétiq. Il se dit des choses : *Leur bouche* IMPIE *a vomi ce blasphème. Il osa porter sur eux ses mains* IMPIES. (Acad.)

— Qui est contraire à la religion : *Des sentiments* IMPIES. *Des discours* IMPIES. *Pensées* IMPIES. *Ouvrage* IMPIE. *Culte* IMPIE. (Acad.)

D'une doctrine *impie* abjurez les erreurs,
Ouvrez à la sagesse et vos yeux et vos cœurs.

— Par extens. Qui est contraire à la justice, à la raison : *Je regarde comme* IMPIE *et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire.* (A. de Tocq.)

— Substantiv. Personne impie : *C'est un* IMPIE. *La fin malheureuse des* IMPIES. (Acad.)

J'ai vu l'*impie* adoré sur la terre. (Rac.)

Les IMPIES *sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en le faisant servir aux passions des hommes.* (J.-J. Rouss.) *La main de Dieu est toujours levée pour délivrer les justes et pour confondre les* IMPIES. (Fén.)

Hé bien, de cette *impie* a-t-on puni l'audace? (Rac.)
C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits,
Il voulut expirer sous les coups de l'*impie.* (Volt.)

Syn. Impie, irréligieux. *Impie* se dit de l'homme qui vit comme s'il ne reconnaissait point de Dieu ou qui ose braver le Dieu qu'il reconnaît; *irréligieux* s'entend de celui qui a peu ou n'a point de religion, ou encore de celui qui se dispense de toute espèce de culte et d'hommage envers la divinité.

IMPIÉTÉ, n. f. Pron. *ain-pi-é-té.* — Mépris pour les choses de la religion : *Dieu voulut les punir de leur* IMPIÉTÉ. *Il affiche l'*IMPIÉTÉ. *Acte d'*IMPIÉTÉ. (Acad.) *L'*IMPIÉTÉ *est un vent brûlant qui dessèche le cœur de l'homme.* (Descartes.)

. . . . Son *impiété*
Voudrait anéantir le dieu qu'il a quitté. (Id.)

— Il s'applique également aux actions et aux discours impies : *L'*IMPIÉTÉ *de cette action révolte. Des discours pleins d'*IMPIÉTÉ. (Acad.)

— Action, parole, sentiment contraire à la religion : *Soutenir le contraire est une* IMPIÉTÉ. *Commettre des* IMPIÉTÉS. *Dire des* IMPIÉTÉS. *Cet ouvrage renferme des* IMPIÉTÉS. (Acad.)

— Par extens. Action basse, indigne :

Il traite ces honneurs d'*impiété* servile. (Rac.)

IMPIGNORATION, n. f. Pron. *ain-pigl.-no-racion.* — Anc. Action de déposer un gage. || Le gage déposé.

IMPITOYABLE, adj. des 2 g. (*in,* nég., et *pitoyable.*) Pron. *ain-pi-toa-iabl.* — Qui est insensible à la pitié, qui est sans pitié, qui ne fait aucune grâce : *C'est un homme* IMPITOYABLE. *Une âme, un cœur* IMPITOYABLE. *Un juge, un censeur, un critique* IMPITOYABLE. (Acad.) *Il est* IMPITOYABLE *sur les fautes les plus légères. Ceux qui s'imaginent être au-dessus des maux qui arrivent aux autres sont d'ordinaire* IMPITOYABLES. (Nicol.) *Une douleur insensée rend stupide et* IMPITOYABLE. (J.-J. Rouss.)

Tigre altéré de sang, Décie *impitoyable.* (Corn.)

— Par anal. *Un visage sévère et* IMPITOYABLE. (Boss.)

— Il se dit des choses morales : *Maximes* IMPITOYABLES. *Principes* IMPITOYABLES.

— Il se dit fig. des choses inanimées : *La mer est* IMPITOYABLE. *La mort, l'enfer sont* IMPITOYABLES.

— Qui annonce de l'inhumanité : *Action* IMPITOYABLE. *Trait* IMPITOYABLE. *Écouter les plaintes des malheureux d'un air* IMPITOYABLE.

IMPITOYABLEMENT, adv. Pron. *ain-pi-toa-iable-man.* — D'une manière impitoyable; sans aucune pitié : *On l'a traité* IMPITOYABLEMENT. *On l'a dépouillé* IMPITOYABLEMENT. *Il fut* IMPITOYABLEMENT *rançonné.* (Acad.) *Tous les mâles des abeilles sont* IMPITOYABLEMENT *mis à mort lorsque la femelle a été fécondée.* (Duméril.) *Tous les environs étaient* IMPITOYABLEMENT *ravagés par les garnisons.* (H. Martin.) *Tel critique aujourd'hui* IMPITOYABLEMENT *les rois, qui gouvernerait demain moins bien qu'eux, si on lui remettait la même puissance.* (Fén.)

IMPLACABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pla-ka-bi-li-té.* — Persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implacable : *Ni ses prières ni ses larmes ne purent désarmer son* IMPLACABILITÉ.

IMPLACABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pla-kabl.* — Qui ne peut être apaisé : *C'est un homme* IMPLACABLE. *Un ennemi* IMPLACABLE. *Être* IMPLACABLE *dans sa colère. Une haine* IMPLACABLE. (Acad.) *J'irai pleurer le malheur d'une ville qui aura rendu* IMPLACABLE *à son égard le plus humain et le plus doux de tous les hommes.* (Fléch.)

Fuis d'Auguste irrité l'*implacable* colère. (Corn.)
Un poignard à la main, l'*implacable* Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats. (Rac.)

IMPLACABLEMENT, adv. Pron. *ain-pla-ka-ble-man.* — D'une manière implacable : *Haïr, détester, poursuivre* IMPLACABLEMENT.

IMPLANTATION, n. f. Pron. *ain-plan-ta-cion.* — Action d'implanter, ou de s'implanter.

— Résultat de cette action.

IMPLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Implanter. *Les poils sont* IMPLANTÉS *dans la peau.* (Acad.) *Les végétaux se nourrissent par des racines* IMPLANTÉES *dans le sol natal.* (Brill.-Sav.) *Vous trouverez une petite glande* IMPLANTÉE *sur le réceptacle, entre l'étamine et le germe.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Les bandes d'Attila n'ont pas fait que ravager l'Europe orientale; elles s'y sont* IMPLANTÉES. (Am. Thierry)

— Minér. Il se dit des cristaux qui sont attachés par un de leurs bouts aux parois d'une excavation creusée dans une roche.

IMPLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in,* dans; *et plant.*) Pron. *ain-plan-té.* — Insérer dans, ficher, planter une chose dans une autre. || Peu usité.

— Fig. *Pour* IMPLANTER *un gouvernement au cœur d'une nation, il faut savoir y attacher des intérêts.* (H. de Balzac.)

= **S'implanter,** v. pron. Il se dit des corps qui adhèrent spontanément à un autre corps sans en faire essentiellement partie, comme des excroissances et des boutures naturelles, des dents, des cheveux de l'homme, du poil des animaux : *Les dents s'*IMPLANTENT *dans les alvéoles. Le gui s'*IMPLANTE *sur le chêne. Le lichen s'*IMPLANTE *jusque dans les pores du rocher.* (Acad.) *Deux grands muscles partent de sa racine, embrassent le larynx, et, couronnant la tête, vont s'*IMPLANTER *dans le front.* (Buff.)

IMPLEXE, adj. des 2 g. (*implexus,* compliqué; lat.) Il se dit des ouvrages dramatiques où il y a reconnaissance ou péripétie, ou l'un et l'autre; et s'emploie surtout en parlant du théâtre des anciens : *Aristote divise les fables en simples et en* IMPLEXES. (Marm.)

IMPLICATION, n. f. Pron. *ain-pli-ka-cion.* — Jurispr. Action d'impliquer, état d'une personne impliquée dans une affaire criminelle : *L'*IMPLICATION *dans une affaire criminelle rend incapable de posséder un bénéfice.* (Acad.)

— Phil. scol. Opposition résultant de deux propositions contradictoires : *Il y a de l'*IMPLICATION, *il y a* IMPLICATION *dans ces deux propositions.* (Acad.)

IMPLICITE, adj. des 2 g. (*implicitus,* enveloppé, embrouillé; lat.) Pron. *ain-pli-citt.* — Didact. Qui est contenu dans un discours, dans une clause, dans une proposition, non pas en termes clairs, exprès et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction, par conséquence; il se dit par oppos. à *Explicite* : *Cela est contenu dans le contrat d'une manière* IMPLICITE. *Conditions* IMPLICITES. (Acad.) *Une préférence, même* IMPLICITE, *qui fait marcher Dieu avant nos propres intérêts, peut mériter le salut.* (Fén.) *L'obéissance* IMPLICITE *et servile n'est due qu'à la loi seule.* (Beaum.)

— *Volonté implicite,* celle qui se manifeste moins par des paroles que par certaines actions, par certains faits.

— *Foi implicite,* celle d'un homme qui, sans être instruit en détail de tout ce que l'Église a décidé, se soumet à tout ce qu'elle croit.

— Par extens. Confiance absolue dans l'opinion, dans les paroles de quelqu'un : *J'ai une foi* IMPLICITE *en tout ce qu'il dit.* (Acad.)

— Gramm. *Proposition implicite,* proposition dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme.

IMPLICITEMENT, adv. Pron. *ain-pli-citt-man.* — Didact. D'une manière implicite : *Cette proposition n'est dans ce livre-là qu'*IMPLICITEMENT. *Cette clause est contenue* IMPLICITEMENT *dans le contrat. Cela fut* IMPLICITEMENT *convenu.* (Acad.)

IMPLIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Impliquer : *Se trouver* IMPLIQUÉ *dans une affaire désagréable.* (Acad.)

IMPLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*implicare,* entrelacer, de *in,* dans, *plicare,* plier; lat.) Pron. *ain-pli-ké.* — Envelopper, engager, embarrasser; il se dit en parl. de quelque affaire fâcheuse : *On a voulu l'*IMPLIQUER *dans ce crime. On l'*A IMPLIQUÉ *dans cette accusation.* (Acad.)

— Supposer; entraîner comme conséquence; renfermer : *L'idée d'homme* IMPLIQUE *les idées d'intelligence et de volonté. La déclaration que vous avez faite* IMPLIQUE *nécessairement que vous connaissiez cette personne.* (Acad.) *Vous m'absolvez, j'en suis certain, car la perfection* IMPLIQUE *la miséricorde.* (G. Sand.)

— *Cela implique contradiction,* se dit des propositions, des discours où il y a contradiction : *Vous dites qu'il est sage, et vous avouez qu'il fait des folies; cela* IMPLIQUE *contradiction.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Cela* IMPLIQUE. *Il* IMPLIQUE *que..., Il* IMPLIQUE *de dire que.....* (Acad.)

IMPLORATEUR, n. m. Pron. *ain-plo-ra-teur.* — Celui qui implore. || Vieux.

IMPLORATION, n. f. Pron. *ain-plo-ra-cion.* — Anc. Action d'implorer; recours à la justice séculière : *Les juges d'Église ont souvent besoin de l'*IMPLORATION *du bras séculier.*

IMPLORÉ, ÉE, part. pass. du v. Implorer : (Acad.) *La Vierge est* IMPLORÉE *par les pécheurs.*

. . . Ce Dieu tutélaire
Ne sera pas en vain *imploré* par mon père. (Rac.)

IMPLORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*implorare;* lat., m. sign.) Pron. *ain-plo-ré.* — Demander humblement et avec instance quelque secours, quelque faveur, quelque grâce : IMPLORER *l'assistance de Dieu.* IMPLORER *le secours du ciel.* IMPLORER *la clémence du vainqueur.* (Acad.) *Les justes* ONT IMPLORÉ *le Seigneur, et il les a exaucés.* (La Harpe.) IMPLORER *l'autorité du souverain.* (Mass.) *Le Dieu vengeur est le Dieu des méchants; je ne puis le craindre pour moi ni l'*IMPLORER *pour les autres.* (J.-J. Rouss.) *C'est la seule grâce que mon cœur puisse* IMPLORER. (Volt.)

. . . Ma bouche *implorait* le nom de la déesse.
Vérité que j'*implore,* achève de descendre! (Rac.)

— Supplier instamment quelqu'un : *Ils m'*IMPLORAIENT *contre leurs ennemis.* (Rac.)

Mes larmes *t'imploraient* pour mes tristes enfants. (Volt.)

— *Implorer le bras séculier,* recourir à la justice séculière, à la puissance temporelle pour faire mettre à exécution les sentences de la justice ecclésiastique.

— Fig. *Implorer la mort,* la désirer, l'appeler :

La mort est le seul Dieu que j'osais *implorer.* (Rac.)

IMPOLI, IE, adj. (*in,* nég., est *poli.*) Pron. *ain-po-li.* — Qui est sans politesse, incivil, malhonnête : *Homme* IMPOLI. *On trouve des esprits nés pour tout contester, qui ne donnent qu'un blâme équivoque aux hommes* IMPOLIS, *aux caractères incivils.* (Laveaux.)

— Qui annonce l'impolitesse : *Air* IMPOLI. *Ton* IMPOLI. *Manières* IMPOLIES. *Réponse* IMPOLIE.

Syn. Impoli, grossier, rustique. L'homme *impoli* est celui qui, par défaut d'éducation ou par grossièreté naturelle, n'a ni appris ni su deviner les manières polies qui plaisent dans la société; le *grossier* non-seulement ne plaît pas, mais il semble qu'il n'ait appris qu'à déplaire par ses procédés et par ses formes désagréables; le *rustique* n'a proprement ni formes ni manières apprises: il choque par ce que la nature inculte a de plus brutal.

IMPOLICÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas policé : *Société* IMPOLICÉE.

D'un peuple *impolicé* la sauvage vigueur. (Ponsard.)

IMPOLIMENT, adv. Avec impolitesse : *Il m'a répondu fort* IMPOLIMENT. (Acad.)

IMPOLITESSE, n. f. (*in,* nég. et *politesse.*) Pron. *ain-po-li-tèss.* — Manque de politesse, ignorance ou mépris des règles de la politesse : *L'école du monde corrige l'*IMPOLITESSE. *La fierté et le manque d'éducation sont les sources ordinaires de l'*IMPOLITESSE. (Acad.)

— Action, parole procédé contraire à la politesse : *Cette réponse est pleine d'*IMPOLITESSE, *est d'une* IMPOLITESSE *grossière. Je n'ai reçu de lui que des* IMPOLITESSES. (Acad.) *Au lieu de se fâcher de mon* IMPOLITESSE, *il en sourit et continua de me parler.* (Lesage.) *Les Anglais font peu de politesse, mais jamais d'*IMPOLITESSE. (Montesq.)

IMPOLITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ain-po-li-tik.* — Qui est contraire à la bonne, à la saine politique : *Cette mesure, cet acte* IMPOLITIQUE *lui aliéna tous les esprits. Conduite* IMPOLITIQUE. (Acad.) *L'entreprise est mal combinée et* IMPOLITIQUE. (Scribe.)

IMPOLITIQUEMENT, adv. D'une manière impolitique : *C'est agir bien* IMPOLITIQUEMENT. (Acad.)

IMPOLLU, UE, adj. Pron. *ain-pol-lu.* — Anc. Sans tache, pur :

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans macule une épouse *impollue.* (Corn.)

— Il est inusité.

IMPOLLUÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été pollué, souillé.

IMPONDÉRABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pon-dé-ra*

b.-li-té. — Phys. Qualité de ce qui est impondérable : L'IMPONDÉRABILITÉ *de la lumière, de l'électricité, du magnétisme.* L'IMPONDÉRABILITÉ *du fluide magnétique.*

IMPONDÉRABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pon-dé-rabl.* — Phys. Qui ne peut être pesé; dont on ne peut connaître la pesanteur : *Les principes électriques et magnétiques sont* IMPONDÉRABLES. (Acad.)

IMPONDÉRÉ, ÉE, adj. Phys. Qu'on n'a point pesé.

IMPOPULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-po-pu-lèr.* — Qui n'est pas conforme aux désirs du peuple : *Acte* IMPOPULAIRE. *Lois* IMPOPULAIRES. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui déplaît au peuple, qui n'a pas l'affection du peuple : *Prince* IMPOPULAIRE. *Ministre* IMPOPULAIRE. (Acad.)

IMPOPULARITÉ, n. f. Pron. *ain-po-pu-la-ri-té.* — Défaut de popularité, défaut de l'affection du peuple : *Il est tombé dans une grande* IMPOPULARITÉ. (Acad.)

Il s'est fait fanfaron d'*impopularité.* (C. Del.)

IMPORTABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut importer, qu'il est permis d'importer : *Marchandises* IMPORTABLES.

IMPORTANCE, n. f. Pron. *ain-por-tanss.* — Ce qui fait qu'une chose est d'un grand intérêt, considérable par elle-même, ou par les circonstances qui l'accompagnent, ou par les suites qu'elle peut avoir : L'IMPORTANCE *d'une question. L'affaire est d'une très-grande* IMPORTANCE. (Acad.) *Le sujet est de la plus grande* IMPORTANCE. (J.-J. Rouss.) *Le secret se recommandait tout seul par sa propre* IMPORTANCE. (Boss.) *Vous voulez que l'on proportionne la délibération à l'*IMPORTANCE *de la question qu'on agite.* (J.-J. Rouss.) *Le prince s'empara en une heure de ce poste peu fortifié, mais de la plus grande* IMPORTANCE. (Volt.) *C'est l'*IMPORTANCE *des titres qui fixe les places dans le temple de la gloire.* (Maury.) *La solitude lui servait comme de voile pour mettre en sûreté l'*IMPORTANCE *de ses services.* (Fléch.)

— *Prendre de l'importance*, se développer, grandir : *Cette colonie doit* PRENDRE DE L'IMPORTANCE. (Cuv.)

— *Mettre, attacher de l'importance à une chose*, la considérer comme étant d'un grand intérêt : *Il* MET, *il* ATTACHE DE L'IMPORTANCE *à tout ce qu'il fait. Il* MET DE L'IMPORTANCE *aux plus petites choses.* (Acad.) *Je n'*ATTACHE AUCUNE IMPORTANCE *à ces études.* (P.-L. Cour.)

— Autorité, crédit, influence : *Cette place lui donne beaucoup d'*IMPORTANCE *dans le monde. C'est un homme d'*IMPORTANCE. (Acad.) L'IMPORTANCE *sans mérite obtient des égards sans estime.* (Chamf.) *Il devint un homme d'une certaine* IMPORTANCE. (Cuv.)

— En m. part, Orgueil, vanité de ceux qui veulent paraître plus considérables qu'ils ne le sont réellement : *Faire l'homme d'*IMPORTANCE. *Prendre un ton d'*IMPORTANCE. (Acad.) *On peut souvent juger d'un homme à la première vue sur le degré d'*IMPORTANCE *qu'il se donne.* (Lingrée.)

= **D'importance**, loc. adv. Très-fort, extrêmement. Il ne se dit guère que des mauvais traitements : *Je l'ai querellé* D'IMPORTANCE. *Nous les avons étrillés* D'IMPORTANCE. (Acad.)

IMPORTANT, part. prés. du v. Importer.

IMPORTANT, ANTE, adj. Pron. *ain-por-tan, tantt.* — Qui importe, qui est de conséquence, d'un grand intérêt, considérable : *Avis, conseil* IMPORTANT. *Service* IMPORTANT. *Des occasions* IMPORTANTES. *Mot* IMPORTANT. *Question* IMPORTANTE. *Cette affaire est fort* IMPORTANTE. *Il était* IMPORTANT *pour le bien de ses affaires qu'il fît ce voyage.* (Acad.) *La première et la plus* IMPORTANTE *qualité d'une femme est la douceur.* (J.-J. Rouss.) *On le consultait sur les affaires les plus* IMPORTANTES. (Fén.) *La première et la plus* IMPORTANTE *des magistratures est celle des Archontes.* (Barth.)

Osez donc me répondre, et ne me cachez pas
Quel sujet *important* conduit ici vos pas ? (Rac.)

— En parl. des personnes, Qui jouit d'une certaine autorité, d'un grand crédit, d'une grande influence : *C'est un homme* IMPORTANT, *un personnage* IMPORTANT. *Il a su se rendre* IMPORTANT. (Acad.) *De tous les ministres, le cardinal Mazarin fut le plus nécessaire et le plus* IMPORTANT. (Boss.) *Familier avec ses supérieurs,* IMPORTANT *avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs, il tutoie, il protége, il méprise.* (Desmahis.)

— Substantiv. Personne vaine qui cherche à donner aux autres, et qui a souvent elle-même une opinion exagérée de sa qualité, de son mérite, de son crédit : *Faire l'*IMPORTANT. *C'est un* IMPORTANT. (Acad.) *Ils faisaient les zélés et les* IMPORTANTS. (Boss.) *Un grain d'esprit et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du suffisant, font l'*IMPORTANT. (La Br.) *Rien n'est plus propre à faire un* IMPORTANT *qu'une bête qui sait se taire.* (Lémont.) *Il se tenait coi et tranquille, et faisait le petit* IMPORTANT. (Volt.)

— N. m. Chose importante, ce qui est essentiel : *En toute affaire, l'*IMPORTANT *est de savoir ce qu'on veut.* (Acad.)

L'*important* est d'abord ici de m'introduire,
Afin d'étudier notre intrigante à fond. (Em. Augier.)

IMPORTATEUR, TRICE, adj. Pron. *ain-por-ta-teur, ta-triss.* — Comm. Qui fait le commerce d'importation : *Un peuple* IMPORTATEUR.

IMPORTATION, n. f. Pron. *ain-por-ta-cion.* — Comm. Action d'importer : L'IMPORTATION *de ces marchandises est prohibée. Permettre l'*IMPORTATION *des blés étrangers. On lui doit l'*IMPORTATION *de cette utile industrie. Brevet d'*IMPORTATION. (Acad.)

— Marchandise importée : *Les* IMPORTATIONS *ont été moins considérables que les exportations.* (Acad.) *Les* IMPORTATIONS *forment le complément obligé des consommations de toutes les nations civilisées.* (De Mont.)

IMPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Importer : *Marchandise* IMPORTÉE. *Denrée* IMPORTÉE. *Cette industrie fut* IMPORTÉE *en France par un tel.* (Acad.)

IMPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans; *portare*, porter, lat.) Pron. *ain-por-té.* — Comm. Apporter, introduire dans un pays des productions étrangères, une industrie créée à l'étranger, etc. : IMPORTER *des marchandises dans un pays.* (Acad.) *Les cotons figurent au premier rang, parmi les matières qu'on* IMPORTE. (Chaptal.)

— Absol. *Ne valait-il pas mieux* IMPORTER *en franchise et obtenir à bon compte par la voie libre ce qui nous coûte si cher par la voie de la douane?* (Blanqui.)

— Fig. Il se dit en parl. des termes empruntés aux langues étrangères : *Ne craignez point d'*IMPORTER *en notre langue des expressions vigoureuses.*

IMPORTER, v. impers. 1re conj. Pron. *ain-por-té.* — Être d'importance, de conséquence : *Cela ne lui* IMPORTE *en rien. En quoi cela peut-il lui* IMPORTER? *Ce sont des choses qui ne m'*IMPORTENT *guère.* (Acad.) *Ceux qui ont le moins d'honneur et de vertu savent combien il leur* IMPORTE *que les autres en aient.* (Duclos.)

Cet entretien pénible *importe* à tous les deux. (E. Augier.)
Allez, cet ordre *importe* au salut de l'empire. (Rac.)

— Il se prend aussi comme verbe impersonnel : *Il* IMPORTE *pour la sûreté publique, à la sûreté publique. Il lui* IMPORTE *beaucoup de faire ce voyage.* (Acad.)

— Il s'emploie dans un grand nombre de phrases, la plupart négatives ou interrogatives, qui servent à marquer l'indifférence que l'on a pour quelque chose, le peu de cas que l'on en fait : *Qu'*IMPORTE *la puissance, la gloire, si elle ne rend point heureux? Qu'*IMPORTENT *des critiques injustes, de mauvaises plaisanteries? Que ce soit eux ou vous, il n'*IMPORTE, *peu* IMPORTE, *n'*IMPORTE. *Qu'*IMPORTE *de son amour ou de sa haine? N'*IMPORTE *par quel moyen. N'*IMPORTE *comment. Peu* IMPORTE *sur qui tombera le sort, etc.* (Acad.)

Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'*importe* qu'au hasard un sang vil soit versé. (Rac.)

*L'auberge est fort bonne, quoiqu'elle soit unique et qu'elle puisse par conséquent loger les passants n'*IMPORTE *comment et leur faire manger n'*IMPORTE *quoi.* (V. Hugo.)

— Elliptiq. *J'y périrai, n'*IMPORTE. *Il refuse : qu'*IMPORTE? (Acad.)

IMPORTUN, UNE, adj. Pron. *ain-por-teun, tunn.* — Fâcheux, incommode, qui déplaît, ennuie, fatigue par ses assiduités, ses discours, ses demandes, etc. *Il craint de se rendre, de devenir* IMPORTUN. *C'est un demandeur* IMPORTUN, *un solliciteur* IMPORTUN. (Acad.) *Les amis* IMPORTUNS *font souhaiter d'être indifférent.* (St.-Évr.) *Un pauvre qui sollicite est presque toujours* IMPORTUN. (Fléch.) *C'est le rôle d'un sot d'être* IMPORTUN. (La Br.)

Je ne suis pas pour être en ces lieux *importune.* (Mol.)

Un des inconvénients de l'infortune, c'est la méfiance qu'elle inspire : les indigents craignent d'être IMPORTUNS. (Dider.)

Captive, toujours triste, *importune* à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime? (Rac.)

— En parl. des choses, Incommode par la continuité, la fréquence, etc. : *Un vent* IMPORTUN. *Une pluie* IMPORTUNE. *Il a un babil* IMPORTUN. *Le bruit des cloches est* IMPORTUN. *Les mouches sont* IMPORTUNES. *Ses fréquentes visites sont* IMPORTUNES. *Des souvenirs* IMPORTUNS. *Une idée* IMPORTUNE. (Acad.) *On a une attention* IMPORTUNE *au moindre mot qui échappe pour le relever et badiner autour.* (La Br.) *D'*IMPORTUNS *empressements.* (Boss.) *Des remontrances* IMPORTUNES. (Fléch.) *Mon état présent m'inspire une confiance que des souvenirs* IMPORTUNS *voudraient m'ôter.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Celui, celle qui importune : *C'est un* IMPORTUN, *une* IMPORTUNE. *Ce sont des* IMPORTUNS. (Acad.) *Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux* IMPORTUNS? (Fléch.)

Vois-tu cet *importun* que tout le monde évite,
Cet homme à toujours fuir, qui jamais ne vous quitte? (Boil.)
Peste des *importuns!* Ce chevalier d'Arlière
Me force, à l'écouter, la tête à la portière. (Coll. d'Harl.)

Syn. Importun, fâcheux. Un homme est *importun* lorsqu'il nous fatigue de demandes, de questions, et même de politesses trop répétées; il est *fâcheux* lorsque, par son intervention malencontreuse ou par sa présence trop prolongée, il interrompt nos affaires ou nos plaisirs. Un *importun* peut ne l'être qu'une fois et par accident; un *fâcheux* est toujours *fâcheux* essentiellement et par caractère.

IMPORTUNÉ, ÉE, part. pass. du v. Importuner : *Elle est* IMPORTUNÉE *de leurs hommages. Il est* IMPORTUNÉ *de demandes, de visites.* (Acad.) *Son âme, qui veillait sans cesse sur les démarches d'Hercule, était* IMPORTUNÉE *des nouveaux exploits dont ce prince marquait son retour en Grèce.* (Barthél.) *Il prenait place au milieu des étrangers, sans être* IMPORTUNÉ *de leur curiosité indiscrète.* (Chateaub.)

IMPORTUNÉMENT, adv. Pron. *im-por-tu-né-man.* — D'une manière importune : *Il revient* IMPORTUNÉMENT *à la charge. Presser* IMPORTUNÉMENT. (Acad.) Peu usité.

IMPORTUNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-por-tu-né.* — Incommoder, fatiguer par ses assiduités, par ses demandes, par ses questions, etc. : *Je crains de vous* IMPORTUNER. *Il ne faut pas* IMPORTUNER *ses amis. On ne peut rien obtenir de lui qu'à force de l'*IMPORTUNER. (Acad.) *La retraite où je vis ne me permet guère d'*IMPORTUNER *les gens en place de mes affaires particulières.* (Volt.) *Ne craignez pas que je vous* IMPORTUNE *encore de mes indiscrètes plaintes.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Le Romain demanda parce qu'il meurt de faim; il n'*IMPORTUNE *pas si on le refuse.* (Chateaub.)

— Fig. et poétiq. *Importuner les dieux, le ciel de ses prières, de ses vœux,* implorer souvent et mal à propos la Divinité : IMPORTUNER *les dieux de ses prières indiscrètes et longues.* (Barthél.)

Deux hommes *avaient* de leurs vœux
Importuné longtemps le maître du tonnerre. (F. de Neuf.)

— En parl. des choses, Incommoder, qui lasse, causer de l'ennui : *Ses fréquentes visites m'*IMPORTUNENT. *Un bruit qui* IMPORTUNE. *Ces cloches* IMPORTUNENT. (Acad.)

Ce temple l'*importune*, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté. (Rac.)
Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'*importune.* (Id.)

IMPORTUNITÉ, n. f. Pron. *ain-por-tu-ni-té.* — Action d'importuner : *Grande* IMPORTUNITÉ. IMPORTUNITÉ *continuelle. Obtenir quelque chose par* IMPORTUNITÉ, *à force d'*IMPORTUNITÉ, *d'*IMPORTUNITÉS. *Essuyer des* IMPORTUNITÉS. (Acad.) *Les princes furent obligés de céder à l'*IMPORTUNITÉ *des demandes.* (Montesq.) *Ce que le cœur donne vaut mieux que ce qu'arrache l'*IMPORTUNITÉ. (J.-J. Rouss.)

— Caractère de l'importun : *Rien n'égale son* IMPORTUNITÉ. *Il est d'une* IMPORTUNITÉ *sans égale.* (Acad.)

— Demande, sollicitation importune : *Je vous supplie de ne pas vous rebuter sur mon* IMPORTUNITÉ. (J.-J. Rouss.)

Des demandeurs insatiables
Les *importunités* méritent des refus. (Lebrun.)

IMPOSABLE, adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être imposé, qui est sujet aux impositions, aux droits : *Qu'importe à l'État qui est riche, qui est pauvre, s'il y a toujours la même quantité de riches* IMPOSABLES? (H. de Balz.)

IMPOSANT, part. prés. invar. du v. Imposer.

IMPOSANT, ANTE, adj. Pron. *ain-pô-zan, zantt.* — Qui impose, qui est propre à s'attirer de l'attention, des égards, du respect : *Un ton* IMPOSANT, *une gravité* IMPOSANTE. *Une figure* IMPOSANTE. *Regard, aspect* IMPOSANT. *Attitude* IMPOSANTE. *Assemblée* IMPOSANTE. (Acad.) *L'époque de Charlemagne est la première et la plus* IMPOSANTE *de l'histoire moderne.* (Fontanes.) *Il se faisait remarquer par sa taille majestueuse et une figure* IMPOSANTE. (Barthél.) *Il a la figure* IMPOSANTE, *le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible.* (Buff.)

— Qui élève l'âme, et la remplit d'admiration ou de respect : *Un spectacle* IMPOSANT. *Un édifice dont l'ar-*

chitecture est IMPOSANTE. *Une cérémonie* IMPOSANTE. (Acad.) *Tout sert à donner à ce conseil un appareil* IMPOSANT. (Chateaub.) *L'entrée de la rade de Rio-Janeiro offre le spectacle le plus* IMPOSANT *et le plus agréable.* (Bassy.)

— *Force imposante*, *forces imposantes*, forces militaires considérables : *Ce prince mit sur pied des forces* IMPOSANTES. (Acad.) *Ce projet demandait un déploiement considérable de forces, une réunion* IMPOSANTE *de troupes.* (Scribe.)

IMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Imposer : *Tribut* IMPOSÉ.

— Par anal. *Huit millions furent* IMPOSÉS *sur les villes rebelles de la basse Égypte.* (Thiers.) *Pénitence, peine* IMPOSÉE. *Devoir* IMPOSÉ. (Acad.)

Vous vous plaignez d'un joug *imposé* dès longtemps. (Rac.)

— Donné, attribué : *Ordinairement les noms* IMPOSÉS *par les peuples simples ont rapport aux propriétés de la chose nommée.* (Buff.)

— Astreint à payer des tributs, des droits, des taxes, des contributions : *Pays* IMPOSÉ. *Commune* IMPOSÉE. *Citoyens* IMPOSÉS. *Quand un cultivateur figure annuellement parmi les plus haut* IMPOSÉS, *ses fils ont le privilége d'être exempts de la milice.* (De Tocquev.) *Il devint le plus* IMPOSÉ *de l'arrondissement.* (H. de Balz.)

IMPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, sur, *ponere*, mettre ; lat.) Pron. *ain-pô-zé.* — Propr. Mettre sur ; il ne se dit guère en ce sens que dans cette phrase : IMPOSER *les mains. L'évêque* IMPOSE *les mains en donnant la prêtrise.* (Acad.)

— Fig. *Imposer un nom*, donner un nom, donner une dénomination : *Il est dit dans l'Écriture qu'Adam* IMPOSA DES NOMS *à tous les animaux.* (Acad.) *J'ai souvent admiré la justesse de discernement des Grecs par les noms qu'ils* ONT IMPOSÉS *aux objets de la nature.* (Buff.) *Les parents se rassemblent à la cabane de la mère, pour* IMPOSER UN NOM *à l'enfant.* (Chateaub.)

— Fig. Charger quelqu'un d'une chose incommode, pénible, prescrire, infliger : *On lui* A IMPOSÉ *une tâche difficile à remplir.* IMPOSER *un joug insupportable.* IMPOSER *des conditions très-dures.* (Acad.) *Il n'y avait point d'espérance et de crainte qui pût obliger Rome à faire une paix qu'elle n'*AURAIT *point* IMPOSÉE. (Montesq.) *Il savait qu'il y a un droit plus haut et plus sacré que celui que la fortune et l'orgueil* IMPOSENT *aux faibles et aux malheureux.* (Fléch.) *C'est le propre de la vanité de vouloir* IMPOSER *le respect et l'amour de sa domination.* (G. Sand.)

Imposer la raison, c'est révolter l'erreur. (C. Del.)

Que prétendez-vous donc ? Pensez-vous que ma voix
Ait fait un empereur pour m'en *imposer* trois ? (Rac.)

— Par anal. *Imposer des peines*, ordonner quelque punition. || *Imposer une pénitence*, enjoindre de faire quelque chose par pénitence.

— *Imposer silence*, ordonner qu'on se taise, faire qu'on se taise : IMPOSEZ *silence à cet indigne ministre.* (Boss.)

..... En vain l'injuste violence
Au peuple qui le loue *imposerait silence.* (Rac.)

— Fig. *Imposer silence aux passions*, les réprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme, qu'elles ne l'agitent.

— *Imposer silence aux médisants, à la calomnie, etc.*, les réduire au silence, faire que les médisances, que les calomnies ne trouvent plus de crédit : *Il faut* IMPOSER *silence au mensonge.* (Volt.)

— En parl. Charger d'un tribut, d'une taxe ; exiger des droits, des contributions : IMPOSER *des droits sur tout ce qui entre dans un royaume et sur tout ce qui en sort.* IMPOSER *de nouvelles contributions.* (Ac.) IMPOSER *un pays, une commune.* (Id.)

— User d'une sorte de violence pour faire accueillir une personne, admettre, accepter une chose : *Il voulait nous* IMPOSER *ses créatures. Je ne prétends pas vous* IMPOSER *mon opinion.* (Acad.) *Il est une bienséance que le monde lui-même nous* IMPOSE. (Mass.)

— *Imposer du respect*, ou simpl. *Imposer à quelqu'un*, commander le respect, en inspirer : *La présence du général* IMPOSA *du respect aux mutins.* (Ac.) *Les titres ne servent de rien pour la postérité ; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses* IMPOSE *plus de respect que toutes les épithètes.* (Volt.) *Il a souvent un regard qui m'*IMPOSE. (C. Del.) *Il avait dans toute sa personne cet éclat qui éblouit et* IMPOSE *encore plus que le mérite.* (Thomas.)

— Absol. Il se dit dans le même sens, et signifie de plus, inspirer de l'admiration, de la crainte : *Sa présence m'*IMPOSE. *Il* IMPOSE *par son aspect majestueux. Notre fière contenance* IMPOSE *aux ennemis.* (Acad.) *Tout ce qui saisit par quelque grandeur l'imagination des hommes leur* IMPOSE. (Duclos.) *L'Èbre, le Danube, le Tanaïs, sont des barrières qui leur* IMPOSENT. (Marm.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,
Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage. (Volt.)
Qui ne s'y fût trompé ? Jamais l'air d'un visage,
Si ce qu'il dit est vrai, n'*imposa* davantage. (Mol.)

— Fam. *La mine de cet homme impose*, elle donne une avantageuse opinion de lui. || *L'action d'un orateur impose*, pour dire qu'elle fait trouver son discours meilleur qu'il n'est en effet.

— *En imposer*, tromper, abuser, surprendre, en faire accroire : *Vous voulez* EN IMPOSER *à vos juges, à vos auditeurs. Ne le croyez pas, il* EN IMPOSE. *Il m'*EN AVAIT IMPOSÉ *par son air de douceur.* (Acad.) *Le faste d'un seigneur* EN IMPOSE *au malheureux même qui en a fait les frais.* (Duclos.) *Toutes les femmes à grands talents n'*EN IMPOSENT *jamais qu'aux sots.* (J. J. Rouss.) *Le théâtre doit toujours* EN IMPOSER *aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers.* (Volt.) *Sa confiante sécurité* EN IMPOSA. (Chamf.)

— Anc. *Imposer un crime à quelqu'un*, le lui imputer à tort. || Ce sens a vieilli.

— Typogr. Ranger, disposer les pages qui doivent composer une forme, de telle sorte qu'elles se trouvent dans l'ordre convenable sur la feuille imprimée et pliée : *Ces pages sont composées, il faut les* IMPOSER. IMPOSER *une feuille.* (Acad.)

= **S'imposer,** v. pron. Imposer à soi : S'IMPOSER *une tâche, des sacrifices.* S'IMPOSER *une peine, une pénitence.* (Acad.) S'IMPOSER *une obligation. Le bonheur est dans l'accomplissement des devoirs qu'on* S'EST IMPOSÉS. (Cabanis.) *Il* S'IMPOSA *toutes les peines qu'on a coutume d'*IMPOSER *aux pénitent.* (Fléch.)

— Absol. Prélever un impôt sur ses revenus, en parl. des provinces, des États : *Une loi autorise ce département à* S'IMPOSER *extraordinairement.* (Acad.)

= **S'en imposer,** *L'homme* S'EN IMPOSE, *se trompe, se ment à lui-même. L'homme ne peut-il pas, selon sa coutume,* S'EN IMPOSER *à lui-même ?* (Boss.)

IMPOSEUR, n. m. Pron. *ain-pô-zeur.* — Imprim. Celui qui impose, qui met ce qui est composé dans le châssis, etc. || Peu usité.

IMPOSITEUR, n. m. Pron. *ain-pô-zi-teur.* — Anc. Celui qui impose. || Fermier des impôts, qui asseoit les impôts.

IMPOSITION, n. f. Pron. *ain-pô-zi-cion.* — Action d'imposer. Il n'est d'usage au propre que dans cette phrase : *L'*IMPOSITION *des mains. Les apôtres ont fait plusieurs miracles par l'*IMPOSITION *des mains.* (Acad.) *Les fidèles reçoivent le Saint-Esprit par l'*IMPOSITION *des mains. Don céleste que nous ne recevons qu'une fois par l'*IMPOSITION *des mains.* (Boss.)

— Fig. Il se dit en parl. des noms qu'on donne : *La première* IMPOSITION *des noms a été faite par Adam.* (Acad.) *Après l'*IMPOSITION *du nom, la mère entre dans la cabane.* (Chateaub.)

— Fig. Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onéreux, comme une peine, un tribut, un droit, des contributions : *L'*IMPOSITION *d'une peine, d'une pénitence. L'*IMPOSITION *des droits d'octroi. Faire l'*IMPOSITION *de la contribution foncière.*

— Absol. Droit, contribution imposée sur les choses ou sur les personnes : IMPOSITION *nouvelle.* IMPOSITION *modérée.* IMPOSITION *excessive. Lever les* IMPOSITIONS. *Faire payer les* IMPOSITIONS. (Acad.) *Comme il est injuste et déraisonnable d'imposer les gens qui n'ont rien, les* IMPOSITIONS *réelles valent toujours mieux que les personnelles.* (J.-J. Rouss.)

— Imprim. Action ou manière d'imposer les pages d'une forme : *Faire l'*IMPOSITION *d'une forme. L'*IMPOSITION *de l'in-octavo est très-facile. Les divers genres d'*IMPOSITION. (Acad.)

IMPOSSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-po-ci-bi-li-té.* — Défaut de possibilité : *Il y a de l'*IMPOSSIBILITÉ *à cela. Il est de toute* IMPOSSIBILITÉ *de faire ce que vous désirez. Il est de toute* IMPOSSIBILITÉ *que cela soit. Mettre quelqu'un dans l'*IMPOSSIBILITÉ *de faire une chose.* (Acad.)

L'homme est ainsi bâti ; quand un sujet l'enflamme,
L'*impossibilité* disparaît à son âme. (La Font.)

Il est de toute IMPOSSIBILITÉ *de reconnaître pour principe de ces effets l'impulsion telle que nous en avons l'idée.* (Volt.)

— Chose impossible : *C'est une* IMPOSSIBILITÉ. *Il y a des* IMPOSSIBILITÉS *même pour Dieu.* (Acad.)

— *Impossibilité métaphysique*, se dit de ce qui implique contradiction : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ MÉTAPHYSIQUE *qu'une chose soit et ne soit pas, qu'un cercle soit carré.* (Acad.)

— *Impossibilité physique*, se dit d'une chose qui est impossible selon l'ordre de la nature : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ PHYSIQUE *qu'un fleuve remonte vers sa source.* (Acad.)

— *Impossibilité morale*, se dit d'une chose qui est vraisemblablement impossible : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ MORALE *qu'un homme de bien fasse une mauvaise action.* (Acad.)

IMPOSSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-po-cibl.* — Qui ne peut être, qui ne se peut faire : *Le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, etc., sont des problèmes dont la solution est regardée comme* IMPOSSIBLE. *Cela est moralement* IMPOSSIBLE, *physiquement* IMPOSSIBLE. (Acad.) *Elle crut, elle qui jugeait la foi* IMPOSSIBLE. (Boss.) *Ils regardent comme* IMPOSSIBLE *tout ce qui leur semble extraordinaire.* (Fléch.) *Une hardiesse sage et réglée entreprend les choses difficiles, et ne tente pas les* IMPOSSIBLES. (Fléch.) *C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses* IMPOSSIBLES. (Fén.) *Il est* IMPOSSIBLE *de s'imaginer les étranges peines de mon esprit, sans les avoir éprouvées.* (Boss.)

— Par extens. Qui est très-difficile : *Il lui est* IMPOSSIBLE *de rester longtemps chez lui. Il m'est* IMPOSSIBLE *d'aller vous voir.* (Acad.)

— Néol. Il se dit d'un homme qui ne peut être employé dans telle ou telle fonction : *Il s'est rendu* IMPOSSIBLE. *Ministre* IMPOSSIBLE.

— Substantiv. Chose impossible : *On n'est plus arrêté même par l'*IMPOSSIBLE. (Ancel.) *Je ne puis pas faire l'*IMPOSSIBLE. *C'est entreprendre, c'est tenter l'*IMPOSSIBLE. (Acad.)

Dieu vous ordonne-t-il de tenter l'*impossible ?* (Rac.)
Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus. (La Font.)
On n'exécute rien quand on veut l'*impossible.* (Chén.)

— Par exag. *Je ferais l'impossible pour vous, pour lui, etc.*, il n'y a rien que je ne fisse pour vous obliger, etc.

— *Réduire quelqu'un à l'impossible*, en exiger ce qu'il ne peut faire ; ou, le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction.

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu*, on ne peut exiger de nous ce qu'il vous est impossible de faire.

— Fig. et fam. *Gagner, perdre l'impossible, etc.*, gagner beaucoup, perdre beaucoup.

= **Par impossible,** loc. adv. Formule dont on se sert dans le discours, lorsqu'on suppose une chose qu'on sait bien être impossible : *Si,* PAR IMPOSSIBLE, *on redevenait jeune.* (Acad.)

IMPOSSIBLEMENT, adv. Pron. *ain-po-ci-ble-man.* — D'une manière impossible. || Peu usité.

IMPOSTE, n. f. Pron. *ain-post.* — Archit. La dernière pierre du pied-droit d'une porte ou d'une arcade, faisant saillie sur les autres pierres, et sur laquelle on pose la première pierre qui commence à former le cintre de la porte, de l'arcade : *Cette* IMPOSTE *a trop de saillie.* (Acad.)

— Menuiserie. Qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur.

IMPOSTEUR, n. m. Celui qui en impose, qui trompe : *C'est le plus grand* IMPOSTEUR *qui fut jamais.* (Acad.)

Des *imposteurs* l'engeance est immortelle. (Parny.)
Il est des *imposteurs* que la discorde emploie. (Lemerc.)

— Particul. Calomniateur qui impute faussement à quelqu'un quelque chose de préjudiciable et d'odieux : *C'est un lâche, un vil* IMPOSTEUR. *On ne saurait trop punir les* IMPOSTEURS. (Acad.) *Quelques-uns de ces* IMPOSTEURS *se glissent dans les maisons opulentes, et flattent les préjugés des âmes faibles.* (Barthél.)

— Celui qui invente, qui établit une fausse doctrine pour séduire les hommes, pour faire secte : *Cet* IMPOSTEUR *eut de nombreux partisans. Mahomet était un habile* IMPOSTEUR. (Acad.)

L'*imposteur* déhonté qui te pousse au parjure. (C. Del.)

— Celui qui tâche de tromper, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, etc. : *Il veut passer pour un homme de bien, pour un grand dévot, mais ce n'est qu'un* IMPOSTEUR. *Démasquer les* IMPOSTEURS. (Acad.)

— Adject. *Des oracles* IMPOSTEURS. *Un ton* IMPOSTEUR. *Un air* IMPOSTEUR. (Acad.)

Tout éloge *imposteur* blesse une âme sincère. (Boil.)
... Imposer silence à ce bruit *imposteur.* (Rac.)

IMPOSTURE, n. f. Pron. *ain-poss-tur.* — Action de tromper, d'en imposer : *Grossière* IMPOSTURE. *On découvrit bientôt l'*IMPOSTURE. (Acad.) *La dissimulation est une* IMPOSTURE *réfléchie.* (Vauv.)

Un mortel généreux connaît mal l'*imposture*,
Aisément dans un autre il croit voir sa droiture. (Ducis.)

— Particul. Calomnie, ce que l'on impute faussement à quelqu'un dans le dessein de lui nuire : IMPOSTURE *manifeste, horrible. Réfuter une* IMPOSTURE. *Il est aisé de détruire cette* IMPOSTURE. (Acad. Von-

*seulement on applaudit à l'*IMPOSTURE, *mais on ne craint pas de s'en rendre coupable soi-même.* (Mass.)

O Dieu ! confonds l'audace et l'*imposture ?* (Rac.)

. . . Est-il rien qui répare l'injure
Que fait à l'innocence un moment d'*imposture ?* (Corn.)

— Hypocrisie, déguisement, tromperie dans ses mœurs, dans sa conduite : *Toute sa vie n'a été qu'une* IMPOSTURE *continuelle. Démasquer l'*IMPOSTURE. (Acad.) *L'*IMPOSTURE *est le masque de la vérité.* (Vauv.) *Vous pouviez confondre d'un mot l'*IMPOSTURE *de ce misérable.* (Volt.) *L'*IMPOSTURE *peut m'accuser, mais jamais me confondre.* (Id.)

— Action, discours par lequel on trompe, on en impose : *Débiter des* IMPOSTURES. *Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes sont autant d'*IMPOSTURES. (Lav.)

— Fig. Les imposteurs :

Il faut dans les tourments que l'*imposteur* expire. (Corn.)

— Fig. Il se dit des choses qui font illusion, qui causent des illusions : *Il est difficile de se défendre de l'*IMPOSTURE *des sens. Les arts séduisent par une* IMPOSTURE *agréable* (Acad.)

De l'art ingénieux la magique *imposture.* (Dorat.)
De vos songes menteurs l'*imposture* est visible. (Rac.)

IMPÔT, n. m. (*imposer.*) Pron. *ain-pô.* — Charge publique, droit imposé sur certaines choses : IMPÔT *territorial.* IMPÔT *foncier.* IMPÔT *sur les personnes.* IMPÔT *sur les vins, sur les fers, etc. Asseoir les* IMPÔTS. *Lever, percevoir les* IMPÔTS. (Acad.) *L'*IMPÔT *est un prélèvement d'argent fait sur les choses ou sur les personnes.* (H. de Balz.) *Il convient que l'*IMPÔT *soit payé par celui qui emploie la chose taxée, plutôt que par celui qui la vend.* (J.-J. Rouss.) *Les* IMPÔTS *sont nécessaires ; la meilleure manière de les lever est celle qui facilite davantage le travail et le commerce.* (Volt.) *Les* IMPÔTS *de deux années d'avance ont été exigés et perçus.* (Scribe.) *Le peuple qu'on accable d'*IMPÔTS *finit par n'en plus payer.* (Malesh.)

— Absol. Les impôts en général, la manière de les établir : *Le vote de l'*IMPÔT. *L'assiette de l'*IMPÔT. *La théorie de l'impôt.*

— Fig. Ce que l'on paye pour des besoins imaginaires, pour des plaisirs : *Les dépenses que* [illegible] *la vanité, la débauche, sont le plus lourd de tous les* IMPÔTS. *Le luxe est un* IMPÔT *que la vanité paye à l'industrie.* (Acad.)

Syn. Impôt, imposition, contribution. L'*impôt* s'entend des charges que l'ensemble des citoyens doit acquitter envers l'État pour assurer les services publics. L'*imposition* représente une portion du revenu public ou une charge particulière et variable dont l'*impôt* permanent se trouve accidentellement augmenté. La *contribution* est une charge extraordinaire qu'une classe de citoyens ou un département, une commune, sont tenus d'acquitter pour un objet spécial.

IMPOTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-po-ta-bl.* — Didact. Qui n'est pas potable : *Le vin prend un goût de fût et devient* IMPOTABLE. (Chaptal.)

IMPOTENCE, n. f. Pron. *ain-po-tanss.* — Méd. État de celui qui est impotent ; impuissance, faiblesse.

IMPOTENT, ENTE, adj. (*in.* priv. ; *potens*, puissant ; lat.) Pron. *ain-po-tan, tantt.* — Estropié, qui est privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc., soit par vice de nature, soit par accident : *La goutte l'a rendu* IMPOTENT. *Il est* IMPOTENT *d'un bras. Elle est* IMPOTENTE. (Acad.) *Sa maîtresse est folle, son maître* IMPOTENT *et presque idiot.* (St-M.-Girardin.)

— Par anal. *Un bras* IMPOTENT, *une jambe* IMPOTENTE, *etc.*

— Substantiv. : *Un* IMPOTENT. (Acad.)

IMPOURVU, UE, adj. Pron. *ain-pour-vu.* — Qui n'est pas pourvu.

— A L'IMPOURVU se disait pour *à l'improviste.*

IMPRATICABILITÉ, n. f. Pron *ain-pra-ti-ka-bi-lité.* — État de ce qui est impraticable : *L'*IMPRATICABILITÉ *d'une loi.*

IMPRATICABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pra-ti-kabl.* — Qui ne peut se faire, s'exécuter : *Ce que vous me proposez est tout à fait* IMPRATICABLE. *Ce projet est beau, mais il est* IMPRATICABLE *dans l'état où sont les choses.* (Acad.)

— Il se dit aussi des lieux où l'on ne peut passer, où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficulté : *Rendre un passage* IMPRATICABLE. (Acad.) *Les chemins sont* IMPRATICABLES. (Did.) *Les rues sont étroites, tortueuses et* IMPRATICABLES. (Scribe.)

— En parl. d'une maison, d'un logement, Inhabitable : *Cet appartement bas est* IMPRATICABLE *pendant l'hiver. La fumée rend cette chambre* IMPRATICABLE.

— Fig. Insociable, très-difficile à vivre : *Être d'un caractère, d'un esprit, d'une humeur* IMPRATICABLE. *Cette personne est* IMPRATICABLE. (Acad.)

IMPRATIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-pra-ti-ké.* — Qui n'est pas pratiqué, fréquenté : *Des chemins* IMPRATIQUÉS, *obscurs.* (Duché.)

Il s'ouvrit un sentier *impratiqué* sur l'onde. (Dulard.)

IMPRÉCATION, n. f. Pron. *ain-pré-ka-cion.* — Malédiction, souhait qu'on fait contre quelqu'un : *Quelle horrible* IMPRÉCATION ! *Faire des* IMPRÉCATIONS, *vomir des* IMPRÉCATIONS *contre quelqu'un, le charger d'*IMPRÉCATIONS, *de mille* IMPRÉCATIONS. (Acad.) *Jésus-Christ a donné cette règle aux chrétiens de pardonner toute injure, et de bénir ceux qui les chargent d'*IMPRÉCATIONS. (Bourd.) *Bien loin de me sentir redevable à ceux qui m'avaient fait ce plaisir-là, je les chargeais d'*IMPRÉCATIONS. (Le Sage.)

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle on souhaite des malheurs à celui dont on parle ou à qui l'on parle ; en voici un exemple :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur ! (Rac.)

— Antiq. Formule solennelle par laquelle on flétrissait publiquement un ennemi de l'État en l'exilant ou en le condamnant à mort par contumace.

Syn. Imprécation, malédiction, exécration. L'*imprécation* est l'action de prier contre quelqu'un ; la *malédiction* est l'action de maudire ; l'*exécration* est l'action d'exécrer, d'enlever à une chose ou à une personne son caractère sacré. L'*imprécation* est le recours des faibles contre les puissants ; la *malédiction* est l'arrêt par lequel on prononce le malheur de ceux que leurs crimes ont rendus odieux ; l'*exécration* est l'anathème prononcé contre ceux qu'on dévoue à la vengeance divine.

IMPRÉCATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pré-ka-toar.* — Didact. Qui a rapport à l'imprécation : *On lit sur quelques tombeaux romains des formules* IMPRÉCATOIRES *contre ceux qui oseraient les violer.* ‖ — Théol. *Jurement imprécatoire*, blasphème.

IMPRÉGNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pré-gniabl.* — Phys. Qui est susceptible de s'imprégner : *Terre* IMPRÉGNABLE.

IMPRÉGNATION, n. f. (*imprégner.*) Pron. *ain-pré-gnia-cion.* — Action d'imprégner ; état de ce qui est imprégné : *L'*IMPRÉGNATION *des téguments par la matière colorante de la bile est l'effet persistant d'une condition morbide qui a cessé.* (Chomel.)

IMPRÉGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Imprégner. Pron. *ain-pré-gnié* : *Une eau* IMPRÉGNÉE *de parties ferrugineuses. Une terre* IMPRÉGNÉE *de nitre.* (Acad.) *Toutes les argiles sont* IMPRÉGNÉES *d'acide vitriolique.* (Buff.)

— Fig. et par anal. : *Voyez cette vapeur délicate que la mer doucement touchée du soleil, et comme* IMPRÉGNÉE *de sa chaleur, envoie jour et nuit collectivement d'elle-même vers le ciel.* (Boss.) *L'air est* IMPRÉGNÉ *du parfum des orangers et des citronniers.* (Scribe.) *Rollin est plein des écrivains de l'antiquité, et, pour ainsi dire,* IMPRÉGNÉ *de leurs sucs et de leur substance.* (La Harpe.)

— Mor. : *Être* IMPRÉGNÉ *de funestes doctrines, de faux principes, etc.*

IMPRÉGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-pré-gnié.* — Il change l'e fermé du rad. *imprégn* en è ouvert devant les termin. *e, es, ent*, seulement : *j'imprègne, tu imprègnes, ils imprègnent.* En parl. d'un corps solide ou fluide, Se pénétrer des particules d'une substance : IMPRÉGNER *une liqueur de sels, de parties ferrugineuses.* IMPRÉGNER *une étoffe d'une matière colorante.*

— Fig. *Les chagrins domestiques* AVAIENT IMPRÉGNÉ *ses traits d'une teinte de gravité.* (Scribe.)

— Fig. et mor. Inculquer dans l'esprit : *Dès sa jeunesse, on lui* A IMPRÉGNÉ *ces doctrines. Ce spectacle* IMPRÉGNA *d'horreur son imagination.* (Jourdan.)

— Féconder : *Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement* IMPRÈGNE *la femelle pour quelque temps.* (Buff.)

= **S'imprégner**, v. pron. : *Les balles de coton* S'IMPRÈGNENT *quelquefois de miasmes pestilentiels.*

— Fig. : *Les préjugés dont leur esprit* S'ÉTAIT IMPRÉGNÉ. *Ces pensées d'Indiana* S'IMPRÉGNÈRENT *toutes d'un charme mystérieux, d'un parfum céleste.* (G. Sand.)

— Bot. Être fécondé.

IMPRENABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pre-nabl.* — Qui ne peut être pris. Il ne se dit qu'en parl. de villes et de places de guerre : *Il n'y a guère de places* IMPRENABLES. *Ce fort avait toujours passé pour* IMPRENABLE.

— Très-difficile à prendre : *Ce poste, cette place est* IMPRENABLE. (Acad.)

— Qu'on ne peut séduire : *Je vais l'attaquer dans les formes, je n'en ai pas trouvé d'*IMPRENABLE. (Dest.)

IMPRESCRIPTIBILITÉ, n. f. T. de droit. Pron. *ain-prèss-krip-ti-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est imprescriptible : *L'*IMPRESCRIPTIBILITÉ *de son droit.* (Ac.)

IMPRESCRIPTIBLE, adj. des 2 g. T. de droit. Pron. *ain-prèss-krip-tibl.* — Qui n'est pas susceptible de prescription : *Droits* IMPRESCRIPTIBLES. *Les droits du bienfaiteur sont* IMPRESCRIPTIBLES ; *il ne peut les perdre que par l'abus qu'il en ferait lui-même.* (Duclos.)

— Il s'emploie quelquefois dans le langage ordinaire : *Les droits de la nature sont* IMPRESCRIPTIBLES. (Acad.)

IMPRESSES, adj. f. pl. V. INTENTIONNELLES.

IMPRESSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-prèss-cibl.* — Néol. Susceptible de recevoir des impressions ; impressionnables : *J'étais plus jeune et plus* IMPRESSIBLE. (H. de Balz.) *Si la mélancolie nous gagne infailliblement lorsque nous sommes au bord des eaux, une autre loi de notre nature* IMPRESSIBLE *fait que, sur les montagnes, nos sentiments s'épurent.* (Id.) On dit plus souvent, *Impressionnable.*

IMPRESSIF, IVE, adj. Pron. *ain-prèss-cif, civ.* — Néol. Propre à causer des impressions, des émotions : *Langage* IMPRESSIF.

IMPRESSION, n. f. (*impressio* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-prè-cion.* — Action par laquelle une chose appliquée sur une autre y laisse une empreinte, des traits, etc. : *L'*IMPRESSION *d'un corps sur un autre corps.* (Acad.)

— Résultat de cette action ; trace plus ou moins profonde laissée par un corps sur un autre qu'il a pressé : *L'*IMPRESSION *d'un cachet sur de la cire. L'*IMPRESSION *d'un sceau. Le coin laisse son* IMPRESSION *sur la monnaie.*

— Techn. Action d'imprimer un livre, une gravure, une étoffe : *Diriger, surveiller l'*IMPRESSION *d'un ouvrage, etc. La garance est particulièrement employée pour l'*IMPRESSION *sur toile.* (Chaptal.)

— Résultat de cette action : *Belle* IMPRESSION, *vilaine* IMPRESSION.

— Libr. Édition : *Les anciennes* IMPRESSIONS *sont aujourd'hui fort recherchées.* (Acad.)

— Ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur une autre : *L'alambic laisse toujours une* IMPRESSION *de feu dans les eaux distillées.* (Acad.)

— Effet que les choses extérieures produisent sur les organes des sens, sur toutes les parties sensibles de l'être en général : *Il est sensible aux moindres* IMPRESSIONS *de l'air.* (Acad.) *L'éclat de la lumière fait* IMPRESSION *sur la vue. Les* IMPRESSIONS *que le phénomène de la coloration a produites sur nous sont les premières.* (Dufau.)

— Mor. : *Les* IMPRESSIONS *de la douleur, du plaisir, etc.* (Acad.)

— Fig. Effet produit dans le cœur ou dans l'esprit par une certaine cause : *Cet événement a fait sur lui une cruelle* IMPRESSION. *Il y a de faibles et légères* IMPRESSIONS, *qui ne font qu'effleurer l'âme et éveiller ses sentiments.* (St. Evr.) *On lit beaucoup plus de romans dans les provinces qu'à Paris, et ils y font beaucoup d'*IMPRESSION. (J.-J. Rouss.) *Leurs âmes nous communiquaient l'*IMPRESSION *qui les rendait heureuses.* (Barthél.) *Il éprouvait une* IMPRESSION *pénible, un sentiment douloureux dont il ne pouvait se rendre compte.* (Scribe.) *Les neiges qui pendant l'hiver couvrent les plaines à perte de vue, causent une* IMPRESSION *pénible.* (Mme de Staël.)

— Par anal. *On avait raison de tout craindre sous un jeune roi qui n'avait encore donné de lui que de mauvaises* IMPRESSIONS. (Volt.)

— Peint. Couleur qui se met sur la toile ou sur un panneau, soit à l'huile, soit en détrempe, et qui sert de première couche à l'ouvrage.

— *Peinture d'impression*, peinture à couches plates que les peintres en bâtiments.

— Prov. *Noble de nouvelle impression*, homme récemment anobli.

— Anat. *Impressions digitales*, légères dépressions qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qu'on dirait faites par l'impression des doigts.

IMPRESSIONNABILITÉ, n. f. Pron. *ain-prè-cio-na-bi-li-té.* — Néol. Qualité de ce qui est impressionnable ou susceptible d'impression : *C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot du vieux style, qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*IMPRESSIONNABILITÉ, *etc.* (Lacret.)

IMPRESSIONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-prè-cio-nabl.* — Néol. Susceptible de recevoir de vives impressions : *Âme, esprit* IMPRESSIONNABLE. *C'est une personne très-*IMPRESSIONNABLE.

IMPRESSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Impressionner. Qui a reçu une impression : *Sens, organe* IMPRESSIONNÉ.

IMPRESSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-prè-cio-né.* — Néol. Causer des impressions, émouvoir : *Orateur qui* IMPRESSIONNE *ses auditeurs. Cette mort prématurée a douloureusement* IMPRESSIONNÉ *la capitale.* (Arago.)

= **S'impressionner,** v. pr. Recevoir des impressions ; *Ame qui s'*IMPRESSIONNE *facilement.*

IMPRÉVOYANCE, n. f. Pron. *ain-pré-voa-ianss.* — Défaut de prévoyance : *L'*IMPRÉVOYANCE *des jeunes gens. Une coupable* IMPRÉVOYANCE. (Acad.)

— Acte d'une personne imprévoyante : *Les* IMPRÉVOYANCES *de la jeunesse.*

IMPRÉVOYANT, ANTE, adj. Pron. *ain-pré-voa-iant, iantt.* — Qui manque de prévoyance : *Cet homme était* IMPRÉVOYANT. *La jeunesse est* IMPRÉVOYANTE. (Acad.)

IMPRÉVU, UE, adj. Pron. *ain-pré-vu.* — Qu'on n'a pas prévu et qui arrive lorsqu'on y pense le moins : *Un accident* IMPRÉVU. *Une chose* IMPRÉVUE. *Retour* IMPRÉVU. *Mort* IMPRÉVUE. (Acad.) *Les malheurs* IMPRÉVUS *nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés.* (Thom.) *Une circonstance* IMPRÉVUE *accrut beaucoup le sentiment de respect que le comte d'Erfeuil éprouvait déjà.* (Mme de Staël.)

Syn. Imprévu, inopiné. *Imprévu* qualifie ce qui arrive sans que nous l'ayons prévu ; *inopiné* ce qui arrive contre notre opinion. *Imprévu,* appliqué à un fait ou à un événement accompli, semble accuser de notre part un défaut de prévoyance ; il implique, en effet, que nous aurions dû ou pu prévoir ce qui est arrivé ; *inopiné* n'entraîne aucune idée accessoire analogue, et ne marque que le caractère surprenant d'une chose qui arrive sans que rien l'ait fait attendre.

IMPRIMAGE, n. m. Pron. *ain-pri-maj.* — Techn. Il se dit, chez les batteurs d'or, de l'action de passer le fil une fois dans le prégaton.

IMPRIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pri-mabl.* — Qui peut être imprimé. Il s'emploie le plus souvent avec la négative : *Ces vers ne sont pas* IMPRIMABLES.

IMPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Imprimer. Il s'empl. adjectiv. : *Copie* IMPRIMÉE. *Circulaire* IMPRIMÉE. *Un livre* IMPRIMÉ *en gros caractères. Il ne veut pas que ses ouvrages soient* IMPRIMÉS *de son vivant ; il se contente de les lire à ses amis.* (Le Sage.) *Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont* IMPRIMÉS. (Volt.)

— N. m. Livre, brochure ; feuille imprimée : *Il court un* IMPRIMÉ. *Distribuer des* IMPRIMÉS. (Acad.) *Je suis grand ennemi des manuscrits, mais grand ami des* IMPRIMÉS. (Fonten.) *Le département des manuscrits et des* IMPRIMÉS.

IMPRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in,* sur ; *premere,* presser ; lat.) Pron. *ain-pri-mé.* — Faire marquer une empreinte sur quelque chose : IMPRIMER *un sceau sur de la cire. Le balancier* IMPRIME *mieux les figures et les caractères sur la monnaie que le marteau.* (Acad.)

— Partic. Appliquer de l'encre ou de la couleur sur une surface, et l'y fixer au moyen de la pression : IMPRIMER *en taille douce.* IMPRIMER *en taille de bois.* IMPRIMER *en lithographie.* IMPRIMER *des toiles, des indiennes, etc.* (Acad.)

— Typogr. Marquer, empreindre des lettres sur du papier avec des caractères que l'on a chargés d'encre : IMPRIMER *nettement.* IMPRIMER *sur papier fin, sur vélin. Cette feuille est bien* IMPRIMÉE. IMPRIMER *un livre, une circulaire, une affiche.* (Acad.) *On a* IMPRIMÉ *depuis la mort de Racine environ un millier de tragédies.* (La Harpe.) *Louis XIV faisait* IMPRIMER *dans son palais les traductions des bons auteurs grecs et latins.* (Volt.) *Il a mis au théâtre une pièce qui a eu une réussite extraordinaire, et il l'a fait* IMPRIMER *pour n'abuser pas plus longtemps de l'estime du public.* (Lesage.)

— Absol. : *Cette presse* IMPRIME *mal. Ce typographe* IMPRIME *bien.*

— Par extens. Publier par la voie de l'impression : *Il n'a encore rien* IMPRIMÉ. *Il n'a pas encore* IMPRIMÉ.

— *Se faire imprimer,* mettre au jour quelque ouvrage : *Mon travail est fini, je me fais* IMPRIMER.

Un libraire, *imprimant* les essais de ma plume,
Donna pour mon malheur un trop heureux volume. (Boil.)

On n'a point encore IMPRIMÉ *le poëme qu'il a laissé.* (La Harpe.)

Quel besoin si pressant avez-vous de primer,
Et qui diantre vous pousse à *vous faire imprimer ?*
(Mol.)

— Fig. Communiquer, transmettre, donner : *Il* IMPRIME *à tous ses ouvrages un caractère original. Cette cérémonie leur* IMPRIME *un caractère sacré. Cette action* IMPRIME *à sa mémoire une honte éternelle.* (Acad.) *La vieillesse* IMPRIME *plus de rides à l'esprit qu'au visage.* (Montaigne.)

— Mor. Inspirer, faire éprouver : *Il faut* IMPRIMER *de bonne heure la crainte de Dieu, les sentiments de la vertu dans le cœur des jeunes gens. Ce spectacle lui* IMPRIMA *une grande terreur.* (Acad.) *Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse,* IMPRIMÈRENT *à mon esprit un recueillement religieux.* (Volt.) IMPRIMER *de bonne heure aux enfants les maximes de la sagesse et de la vertu.* (Mass.)

Flatte leur cœur trop valeureux,
Si d'autres desseins leur *imprimes.* (P. Motin.)

— Phys. En parl. du mouvement, le communiquer à un corps : *Le mouvement, la force, la vitesse qu'un corps* IMPRIME *à un autre.* (Acad.)

— Par analog. et fig. : *Cette découverte* IMPRIMAIT *aux idées une direction nouvelle.*

— Peint. Donner à une toile ou à une surface la préparation nécessaire pour y peindre.

— Techn. Enduire d'une ou de plusieurs couches de couleur des ouvrages de serrurerie, de menuiserie, etc.

= **S'imprimer,** v. pron. Être imprimé : *Leurs pas s'*IMPRIMAIENT *sur la neige. Ces feuilles ne peuvent pas s'*IMPRIMER. (Acad.)

— Fig. *Ce qu'on apprend quand on est jeune s'*IMPRIME *mieux dans l'esprit.* (Acad.) *Le sentiment de l'égalité doit s'*IMPRIMER *d'une manière indestructible dans le cœur de ce peuple, et devenir le fond même de sa nature.* (E. Quinet.)

— Mor. : Se bien pénétrer d'une idée, d'une vérité :

Là, regardez-moi là, durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot *imprimez-le-vous* bien. (Mol.)

IMPRIMERIE, n. f. (*imprimer.*) Pron. *ain-primri.* — Art d'imprimer ou de reproduire l'écriture par des caractères mobiles : *L'*IMPRIMERIE *est l'invention la plus féconde en grands résultats.* (Acad.) *Mayence a été le berceau de l'*IMPRIMERIE, *c'est-à-dire de la pensée moderne.* (V. Hugo.) *L'*IMPRIMERIE *fut inventée à l'époque précise où elle était le plus nécessaire, et sans doute parce qu'elle l'était.* (Villem.) *L'*IMPRIMERIE, *ce puissant agent de la liberté, fut élevée en France par un tyran.* (Chateaubr.)

— Collect. Les divers objets nécessaires à l'art de l'imprimeur : caractères, presses, rouleaux, etc., et tout ce qui sert à l'impression des ouvrages : *Les ustensiles, le matériel d'une* IMPRIMERIE.

— Commerce, état, connaissances de l'imprimeur : *Connaître l'*IMPRIMERIE. *Être au fait de l'*IMPRIMERIE.

— Établissement, atelier où s'exerce l'art de l'imprimerie : *Acheter, établir une* IMPRIMERIE. *Aller à l'*IMPRIMERIE. *Les ouvriers, le prote d'une* IMPRIMERIE. (Acad.)

— *Imprimerie en taille-douce, imprimerie lithographique,* établissement où l'on imprime des gravures, des lithographies.

— *Imprimerie de peinture,* art d'obtenir par l'impression des gravures coloriées.

IMPRIMEUR, n. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui a sous ses ordres des ouvriers qu'il dirige dans l'impression des manuscrits : *Un bon, un habile* IMPRIMEUR. (Acad.)

Le jour où je reçus d'un avide *imprimeur*
Le nom de misérable et ridicule auteur. (Boil.)

— *Imprimeur en taille-douce, imprimeur lithographe,* celui qui dirige un établissement où s'impriment des gravures, des lithographies.

— Propr. Ouvrier d'une imprimerie qui travaille à la presse, qui tire les feuilles d'un ouvrage, des gravures, des lithographies.

— Par extens. Tout ouvrier qui travaille dans une imprimerie.

— Adj. : *Maître* IMPRIMEUR, *ouvrier* IMPRIMEUR.

IMPRIMURE, n. f. Peint. Enduit d'une toile pour servir aux peintres.

— Techn. Feuille de papier fort, sur laquelle le cartier passe plusieurs couches à l'huile.

IMPROBABILITÉ, n. f. Pron. *ain-prò-ba-bi-li-té.* Qualité de ce qui est improbable.

— Événement non probable.

IMPROBABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pro-babl.* — Qui n'a point de probabilité : *Rien ne me paraît plus* IMPROBABLE *que cette assertion.* (Acad.)

IMPROBABLEMENT, adv. Pron. *ain-pro-ba-bleman.* — D'une manière qui n'est pas probable.

IMPROBATEUR, TRICE, adj. Pron. *ain-pro-bateur, triss.* — Qui désapprouve, qui marque improbation : *Geste* IMPROBATEUR. *Coup d'œil* IMPROBATEUR. (Acad.) *Il avait un air* IMPROBATEUR *et sévère, et les regardait avec une curiosité malveillante.* (H. de Balzac.)

— Substantiv. Celui, celle qui désapprouve : *C'est un* IMPROBATEUR *décidé de tout ce que font les autres.* (Acad.) *C'est une* IMPROBATRICE.

IMPROBATION, n. f. Pron. *ain-pro-ba-cion.* — Action d'improuver : *Manifester son* IMPROBATION. *Murmure d'*IMPROBATION. (Acad.) *Se taire quand on entend louer un ouvrage, est une marque d'*IMPROBATION.

— Blâme, censure, désapprobation : *C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité, que l'indifférence que Nicole veut de nous pour l'estime ou l'*IMPROBATION *des hommes.* (Mme de Sév.) *Elle gardait son* IMPROBATION *et son mépris pour les fautes éclatantes.* (G. Sand.)

IMPROBE, adj. des 2 g. Pron. *ain-prob.* — Qui manque de probité.

IMPROBITÉ, n. f. Pron. *ain-pro-bi-té.* — Défaut de probité ; mépris de la justice et de l'honnêteté : *Il ne trompera plus personne, son* IMPROBITÉ *est maintenant reconnue. Il y a de l'*IMPROBITÉ *à se conduire ainsi.* (Acad.)

IMPRODUCTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-produk-tibl.* — Didact. Qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIF, IVE, adj. Pron. *ain-pro-duk-tif, tiv.* — Qui ne produit point, qui ne rapporte point : *Des capitaux* IMPRODUCTIFS. *Une terre* IMPRODUCTIVE. (Acad.)

— Écon. polit. *Consommation improductive,* consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur, aucun avantage : *Les feux d'artifice sont une consommation* IMPRODUCTIVE.

IMPRODUCTIVEMENT, adv. Pron. *ain-pro-duk-tiv-man.* — D'une manière improductive : *Consommer* IMPRODUCTIVEMENT.

IMPROMPTU, n. m. (*in promptu,* sur-le-champ ; lat.) Pron. *ain-promp-tu.* — Ce qui se fait sur-le-champ, sans avoir été prémédité, préparé : *Il ne nous attendait pas ; le dîner qu'il nous donna était un* IMPROMPTU. *Ce concert était un* IMPROMPTU. (Acad.)

— Vers, poëmes, compositions quelconques qui sont le produit de l'inspiration : *Les premiers essais de la tragédie grecque ne furent que des* IMPROMPTUS. (Barthél.)

— Particul. Épigramme, madrigal, ou toute autre petite pièce de poésie improvisée : *Un joli, un agréable* IMPROMPTU. (Acad.) *Je suis diablement fort sur les* IMPROMPTUS. (Mol.) *Plus d'une fois, à table, Panard fit des* IMPROMPTUS *pleins de facilité, de finesse et de grâce.* (Marm.) *Je gage que Corneille et Racine ne faisaient pas d'*IMPROMPTUS *comme vous.* (Dest.) *Elle pensait qu'il devait faire des* IMPROMPTUS *sur tout ce qu'on devait dire.* (Mol.)

— Iron. *Un impromptu fait à loisir,* petite pièce de poésie, bon mot, etc., qui a été préparé d'avance, et que l'auteur donne comme fait, comme trouvé sur-le-champ.

— Adjectiv. *Dîner* IMPROMPTU. *Concert* IMPROMPTU. *Voyage* IMPROMPTU.

Il te prend pour la danse une ardeur surprenante,
Des retours *impromptus* dont je suis alarmé. (C. Del.)

IMPROMPTUAIRE, n. m. Pron. *ain-promp-tu-èr.* — Littér. Faiseur d'impromptus : *Rabelais a été plus d'une fois mis en pièces par les* IMPROMPTUAIRES *italiens.* (Bret.)

IMPROPRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-propr.* — Qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exact ; il ne se dit guère qu'en parl. des mots, du langage : *Ce terme est* IMPROPRE. *Il s'est servi d'un mot* IMPROPRE, *d'une expression* IMPROPRE. (Acad.) *L'esprit humain invente plus facilement les choses que les mots : de là vient l'usage de tant de termes* IMPROPRES *et d'expressions incomplètes.* (De Tocquev.) *Parlez-moi confidemment, mon ami : n'avez-vous rien trouvé, en écrivant, qui vous ait choqué ? quelque négligence dans le style ou quelque terme* IMPROPRE ? (Lesage.)

En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est *impropre* et le tour vicieux. (Boil.)

IMPROPREMENT, adv. Pron. *ain-pro-pre-man.* — D'une manière qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exacte. Il ne se dit qu'en parlant du langage : *C'est parler* IMPROPREMENT *que de s'exprimer ainsi.* (Acad.)

— Inexactement : *C'est* IMPROPREMENT *que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver.* (Buff.) || Inusité dans cette acception.

IMPROPRIÉTÉ, n. f. Pron. *ain-pro-pri-é-té.* — Qualité de ce qui est impropre ; il ne se dit qu'en parlant du langage : *L'*IMPROPRIÉTÉ *de ses expressions rend son style obscur.* (Acad.)

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,

Après trente leçons insulté mon oreille
Par l'*impropriété* d'un mot sauvage et bas,
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. (Mol.)

IMPROSPÈRE, adj. des 2 g. (*improsper*, qui n'a pas de succès ; lat.) Pron. *ain-pross-pèr*. — Malheureux, qui n'est pas dans la prospérité ; malencontreux.

IMPROSPÉRITÉ, n. f. Défaut de prospérité.

IMPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Improuver. Qui n'est pas prouvé : *Fait* IMPROUVÉ. Ce mot est dans J.-J. Rousseau.

IMPROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-prou-vé*. — Désapprouver, blâmer : *Tout le monde* IMPROUVE *sa conduite.* IMPROUVER *hautement ce que fait une personne.* (Acad.) V. DÉSAPPROUVER.

IMPROVISADE (À L'), loc. adv. D'une manière improvisée : *Toutes ces farces se jouaient* À L'IMPROVISADE, *à la manière des Italiens.* (J.-J. Rouss.) ‖ Inusité.

IMPROVISATEUR, TRICE, n. Pron. *ain-pro-vi-za-teur, triss*. — Celui, celle qui improvise, qui a le talent d'improviser : *Célèbre* IMPROVISATEUR. *Grande* IMPROVISATRICE. (Acad.) *Plus penseur encore qu'*IMPROVISATEUR, *Mirabeau ne parlait jamais sans avoir dicté ou écrit ses discours.* (Lam.) *Elle avait ouï parler des* IMPROVISATRICES, *et mourait d'envie d'en entendre une.* (Mérim.)

— Adj. *Dans le monde, l'esprit est toujours* IMPROVISATEUR. (Rivarol.)

IMPROVISATION, n. f. Pron. *ain-pro-vi-za-cion*. — Action d'improviser des vers, un discours, de la musique : *S'habituer à l'*IMPROVISATION.

— Il se dit également des vers, du discours, de la musique qu'on improvise : *Cette brillante* IMPROVISATION *fut couverte d'applaudissements.* IMPROVISATION *musicale.* (Acad.) *L'*IMPROVISATION *brillante du plus ingénieux de nos critiques.* (Ste-Beuve.)

IMPROVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Improviser. *Chanson* IMPROVISÉE. *Fête* IMPROVISÉE. *Discours* IMPROVISÉ. *Variations* IMPROVISÉES. (Acad.)

IMPROVISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*improvisus*, imprévu ; lat.) Pron. *ain-pro-vi-zé*. — Faire sans préparation et sur-le-champ des vers sur une matière donnée : *Les Italiens* IMPROVISENT *beaucoup. Il* IMPROVISE *avec une étonnante facilité. J'ose dire cependant que je n'ai jamais* IMPROVISÉ *sans qu'une émotion vraie, ou une idée que je croyais nouvelle, m'ait animée.* (Mme de Staël.) *Il est aussi difficile au moins d'*IMPROVISER *en bonne prose française qu'en vers italiens.* (Id.) *Rien n'est plus facile que d'*IMPROVISER *en italien.* (Dupaty.)

— En parl. d'un musicien, Composer et exécuter sur-le-champ un morceau de musique : IMPROVISER *sur le piano.*

— Parler d'abondance : *Cet orateur n'*IMPROVISE *jamais, tous ses discours sont écrits d'avance.* (Acad.)

Un autre eût écrit ; moi, j'*improvise* toujours. (C. Del.)

— Transitiv. Faire une chose sans préparation et sur-le-champ : IMPROVISER *une fête, un bal, un concert.* (Acad.) IMPROVISER *des vers, un discours.* IMPROVISER *des variations sur un air, sur un thème, sur un motif donné.*

— Fig. Fonder, établir soudainement : *On n'*IMPROVISE *pas l'aristocratie, on n'*IMPROVISE *que le despotisme.* (Thiers.)

IMPROVISTE (À L'), loc. adv. Pron. *a-lain-pro-vist*. — Subitement, lorsqu'on y pense le moins : *Nous étions à table, il est survenu* À L'IMPROVISTE. (Acad.) *La révolution a pris, il est vrai, le monde* À L'IMPROVISTE, *et cependant elle n'était que le complément d'un long travail.* (De Tocquev.)

Souvent des immortels la justice implacable
Confond, *à l'improviste*, un fortuné coupable. (Rochef.)

IMPRUDEMMENT, adv. Pron. *ain-pru-da-man*. — Avec imprudence : *Il avait agi fort* IMPRUDEMMENT *en cette rencontre. Parler* IMPRUDEMMENT. *Répondre* IMPRUDEMMENT. (Acad.)

IMPRUDENCE, n. f. Pron. *ain-pru-danss*. — Défaut, manque de prudence : *Cet homme est d'une grande* IMPRUDENCE. *Il l'a fait par* IMPRUDENCE. *Il s'est conduit en cela avec une grande* IMPRUDENCE, *avec une extrême* IMPRUDENCE. *Il avait reconnu l'*IMPRUDENCE *de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir.* (Thiers.)

L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
Elle est dans un projet faux et mal concerté. (Créb.)

— Action contraire à la prudence : *Il a commis une grande* IMPRUDENCE, *une légère* IMPRUDENCE. *Il a fait souvent des* IMPRUDENCES. (Acad.) *Mais quelle* IMPRUDENCE *à elles de s'attacher aux enfants de famille dont les pères ont de l'autorité !* (Lesage.)

Je veux bien excuser son heureuse *imprudence*. (Rac.)

IMPRUDENT, ENTE, adj. Pron. *ain-pru-dan, dantt*. — Qui manque de prudence : *C'est un homme bien* IMPRUDENT. *Elle a été bien* IMPRUDENTE *de se confier à lui.* (Acad.)

Ce discours ébranla le cœur
De notre *imprudent* voyageur. (La Font.)

— Il se dit aussi des actions et des discours : *Tenir une conduite* IMPRUDENTE. *Discours* IMPRUDENT. *Faire une action* IMPRUDENTE. *Un zèle* IMPRUDENT. (Acad.) *Cela me paraît* IMPRUDENT. (C. Del.)

Un moment a vaincu mon audace *imprudente* :
Cette âme si superbe est enfin dépendante. (Rac.)

— Substantiv. Celui, celle qui manque de prudence : *C'est un* IMPRUDENT, *une* IMPRUDENTE.

IMPUBÈRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pu-bèr*. — Dr. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté : *Il est* IMPUBÈRE. *Elle est encore* IMPUBÈRE. *L'homme est* IMPUBÈRE *jusqu'à quatorze ans, la femme jusqu'à douze ans.* (Acad.)

— Substantiv. : *Les* IMPUBÈRES *ne peuvent tester.* (Acad.)

— Bot. Il se dit de l'anthère avant qu'elle s'ouvre pour laisser échapper le pollen : *Anthère* IMPUBÈRE.

IMPUBERTÉ, n. f. Pron. *ain-pu-bèr-té*. — Age qui précède la puberté ; enfance.

IMPUDEMMENT, adv. (*impud-em-ment*.) Pron. *ain-pu-da-man*. — Effrontément, avec impudence : *Parler* IMPUDEMMENT. *Répondre* IMPUDEMMENT. (Ac.)

IMPUDENCE, n. f. Pron. *ain-pu-danss*. — Effronterie, manque de pudeur : *Il a l'*IMPUDENCE *de soutenir une chose qu'il sait être fausse. Il a eu l'*IMPUDENCE *de nier sa signature.* (Acad.)

En ce temps l'*impudence* élève la fortune. (Regnier.)
Du nom de fierté noble on orna l'*impudence*. (Boil.)

— Actions, paroles impudentes : *Il mérite d'être châtié pour ses* IMPUDENCES. (Acad.)

IMPUDENT, ENTE, adj. Pron. *ain-pu-dan, dantt*. — Insolent, effronté, qui n'a point de pudeur : *Homme* IMPUDENT. *Fille* IMPUDENTE. (Acad.) *Voilà un* IMPUDENT *personnage !* (Volt.) *De tout temps on a comparé l'homme grossièrement* IMPUDENT *au milan.* (Buff.)

— Il se dit aussi des actions et des paroles qui blessent la pudeur, ou qui sont trop libres, trop hardies : *Action* IMPUDENTE. *Discours* IMPUDENT. (Acad.) *Son* IMPUDENTE *audace.* (Rac.)

Il convient de punir cet orgueil *impudent*. (V. Hugo.)

— Subst. : *C'est un* IMPUDENT, *un grand* IMPUDENT. (Acad.) *Vous êtes un benêt, un* IMPUDENT. (Mol.)

Pourquoi ne m'aimer pas, madame l'*impudente*. (Id.)

Syn. Impudent, effronté, éhonté. L'*impudent* brave la décence, l'honnêteté publique, il est sans pudeur ; l'*effronté* ne garde ni mesure, ni modération, ni règle de conduite, ni bienséance ; il n'a pas de *front*, pour dire, comme le veut l'étymologie, que la rougeur ne lui vient jamais au visage, car, suivant un autre trope que le français préfère, il a beaucoup trop de *front* ; l'*éhonté* joint à l'impudence et à l'effronterie tout le sang froid d'un homme à qui manque complètement le sens moral.

IMPUDEUR, n. f. Pron. *ain-pu-deur*. — Défaut, manque de pudeur : *Il a tenu des discours pleins d'*IMPUDEUR. *Il y a de l'*IMPUDEUR *dans son geste, dans son attitude.* (Acad.)

— Défaut, manque de cette espèce de retenue que doit imposer à tout homme le sentiment de sa dignité personnelle : *Gorgés de biens, ils osent, avec* IMPUDEUR, *solliciter de nouveaux dons.* (Acad.)

IMPUDICITÉ, n. f. Pron. *ain-pu-di-ci-té*. — Vice contraire à la chasteté : *Être plongé dans l'*IMPUDICITÉ. *L'*IMPUDICITÉ *l'a conduit à cet état avilissant.* (Acad.)

— N. pl. Actions, paroles impudiques : *Les révoltantes* IMPUDICITÉS *de Néron.* (Acad.)

Mais comment de sang froid entendre à mes côtés
Déborder le torrent des *impudicités* ? (V. Hugo.)

IMPUDIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pu-dik*. — Qui fait des actions contraires à la chasteté : *Une femme* IMPUDIQUE *est la honte de sa famille. La chaste Lucrèce adorait l'*IMPUDIQUE *Vénus.* (J.-J. Rouss.)

— Qui blesse la chasteté dans les actions ou dans les discours : *Désirs* IMPUDIQUES. *Regards, gestes* IMPUDIQUES.

Je vois de tes froideurs le principe odieux :
Phèdre seule charmait tes *impudiques* yeux. (Rac.)

— Substantiv. *C'est un* IMPUDIQUE, *une* IMPUDIQUE.

IMPUDIQUEMENT, adv. Pron. *ain-pu-dik-man*. — D'une manière impudique. (Acad.)

IMPUGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*impugnare*, attaquer ; lat.) Pron. *ain-pugh-né*. — Attaquer, combattre une proposition, un point de doctrine, un droit : *Je n'oserais* IMPUGNER *l'opinion d'un si grand philosophe.* IMPUGNER *un acte, un titre.* (Acad.)

IMPUISSANCE, n. f. Pron. *ain-pui-çanss*. — Manque de pouvoir, de moyens pour faire quelque chose : *Je suis dans l'*IMPUISSANCE *de vous servir. Il est dans l'*IMPUISSANCE *de payer ses dettes.* (Acad.) *Il est heureusement dans l'*IMPUISSANCE *de nuire.* (Volt.) *La colère d'un auteur est un soupçon de son* IMPUISSANCE *à répondre.* (St-Evrem.) *Le drame, né de l'*IMPUISSANCE *d'être tragique ou comique.* (Volt.)

— Néol. *Il possédait beaucoup des qualités d'un conquérant barbare : l'esprit d'entreprise, l'audace et l'activité poussée jusqu'à l'*IMPUISSANCE *du repos.* (Am. Thierry.)

— Physiol. En parl. d'un homme, Incapacité d'avoir des enfants, causée ou par un vice de conformation ou par quelque accident : *L'*IMPUISSANCE *ne peut être alléguée pour désavouer un enfant.* (Acad.)

IMPUISSANT, ANTE, adj. Pron. *ain-pui-çan, çantt*. — Qui a peu ou point de pouvoir : *Ses ennemis sont faibles et* IMPUISSANTS. (Acad.)

. . . Venez, madame, suivez-moi ;
Ne craignez ni les cris, ni la foule *impuissante*
D'un peuple qui se presse autour de cette tente. (Rac.)

— En parl. des choses, Incapable de produire aucun effet : *Une haine* IMPUISSANTE. *Une colère* IMPUISSANTE.

En efforts *impuissants* leur maître se consume ;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume. (Rac.)

— Suivi d'un infin., il veut la prép. *à* : *Vous apprendrez combien les principes de liberté mal définis sont* IMPUISSANTS *à créer le bonheur des peuples.* (H. de Balz.)

— Physiol. Il se dit de l'homme qui, par vice de conformation, ou par quelque faiblesse naturelle ou accidentelle, est incapable d'engendrer : *Cet homme est* IMPUISSANT.

— Substantiv. : *C'est un* IMPUISSANT. *Épouser un* IMPUISSANT. (Acad.)

IMPULSIF, IVE, adj. Pron. *ain-pul-cif, civ*. — Qui agit par impulsion : *Force* IMPULSIVE. (Acad.)

IMPULSION, n. f. (*impulsio*, mouvement ; lat.) Pron. *ain-pul-cion*. — Action de pousser, mouvement qu'un corps donne à un autre par le choc : *La plus légère* IMPULSION *suffit pour mettre cette machine en mouvement. Force d'*IMPULSION. (Acad.)

— Fig. et mor. Action d'exciter, d'encourager, de pousser quelqu'un à faire une chose : *Obéir, céder aux* IMPULSIONS *d'une volonté étrangère. Suivre l'*IMPULSION *de son cœur.* (Acad.) *Une* IMPULSION *naturelle porte l'enfant, immédiatement après sa naissance, à sucer la mamelle de sa mère.* (Cabanis.) *De quoi peut-on s'assurer avec des gens qui n'ont aucun système fixe, et qui ne se conduisent que par des* IMPULSIONS *fortuites ?* (J.-J. Rouss.)

IMPUNÉMENT, adv. Pron. *ain-pu-né-man*. — Avec impunité, sans subir aucune punition : *Voler* IMPUNÉMENT. *Commettre* IMPUNÉMENT *des crimes. C'est un homme qu'on n'offense point* IMPUNÉMENT. (Acad.) *Ce n'est jamais* IMPUNÉMENT *qu'un magistrat s'écarte de son devoir.* (Beaum.) *Il ne faut pas faire tout ce qu'on peut faire* IMPUNÉMENT. (St-Évrem.)

— Par anal. Sans conséquence fâcheuse ; sans s'exposer au moindre danger : *Les Turcs font* IMPUNÉMENT *usage de l'opium.* (Chomel.) *Cet homme est d'une santé délicate, il ne saurait faire* IMPUNÉMENT *le moindre excès.* (Acad.)

— Sans tirer vengeance, sans punir :

Néron *impunément* ne sera pas jaloux. (Rac.)
Ulysse *impunément* ne vit point leur trépas. (Del.)
Dans un lâche sommeil crois-tu qu'enseveli,
Achille aura pour elle *impunément* pâli ? (Rac.)

IMPUNI, IE, adj. Pron. *ain-pu-ni*. — Qui demeure sans punition ; en parl. des offenses, des fautes, des crimes : *Cette faute ne demeurera pas* IMPUNIE. *Dieu ne laisse point les crimes* IMPUNIS. (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes : *Le coupable ne restera pas* IMPUNI. (Acad.)

. . . . Moi, seigneur, que je fuie !
Que Pharnace *impuni*, les Romains triomphants
N'éprouvent pas bientôt. . . . . (Rac.)
Ainsi la raillerie est amère, offensante ;
Et pourtant ses auteurs veulent être *impunis*.
(F. de Neufchât.)

IMPUNITÉ, n. f. Pron. *ain-pu-ni-té*. — Manque de punition, exemption d'une peine méritée : *L'*IMPUNITÉ *enhardit au crime. Les coupables puissants se flattent de l'*IMPUNITÉ. (Acad.) *Ceux qui n'attendent que l'*IMPUNITÉ *pour mal faire ne manquent guère de moyens d'éluder la loi ou d'échapper à la peine.* (J. J. Rouss.)

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité
Peut juger de travers avec *impunité*. (Boil.)

IMPUR, URE, adj. Pron. *ain-pur*. — Qui n'est pas pur, qui est altéré ou corrompu par quelque

mélangé, qui est souillé : *Séparer les métaux de ce qu'ils ont d'*IMPUR. *Ce qu'il y avait d'*IMPUR *est demeuré au fond.* (Acad.) *Sang* IMPUR. *Eaux* IMPURES. *Corps* IMPUR.

— Fig. Qui est corrompu, immonde : *Homme* IMPUR.

Reste *impur* des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.)

— Qui est contraire à la pudeur, qui est impudique : *Pensées, mœurs* IMPURES. *Vie* IMPURE. *Brûler d'une flamme* IMPURE. (Boil.)

— *Un sang* IMPUR, *une race* IMPURE, une famille, une race flétrie.

— Immoral, obscène : *Lettre* IMPURE. *Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont* IMPURES *et pleines d'absurdités impies.* (Fén.)

Du moindre sens *impur* la liberté l'outrage. (Boil.)

IMPUREMENT, adv. D'une manière impure. *Vivre* IMPUREMENT.

IMPURETÉ, n. f. Pron. *ain-pur-té*. — Ce qu'il y a dans une chose d'impur, de grossier et d'étranger, qui l'altère ou la gâte : *L'*IMPURETÉ *de l'air cause plusieurs maladies. L'*IMPURETÉ *des métaux se corrige par le feu.* (Acad.)

— *Impureté légale*, la souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs.

— Fig. Impudicité : *Vivre dans l'*IMPURETÉ. *Être plongé dans l'*IMPURETÉ. *Le démon de l'*IMPURETÉ. (Acad.)

— Il se dit également au plur. : *La vieillesse est comme une eau reposée qui a laissé tomber au fond toutes les* IMPURETÉS *de la vie.* (E. About.) *Ce livre est rempli d'*IMPURETÉS. (Acad.) *Est-ce que moins vous exhalez de ces prétendues* IMPURETÉS *en paroles, plus il vous en reste dans la pensée ?* (Did.)

— En parl. du langage, Grossièretés : *C'est de Pascal que son siècle apprit à purger la langue écrite des* IMPURETÉS *de la langue usuelle.* (Marm.)

IMPUTABILITÉ, n. f. Pron. *ain-pu-ta-bi-li-té*.

— Phil. Responsabilité : *L'agent est le sujet susceptible d'*IMPUTABILITÉ, *c'est-à-dire responsable de ses actions.* (Lerminier.)

IMPUTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-pu-tabl*. — Qui peut, qui doit être attribué à : *Ces abus ne sont* IMPUTABLES *qu'à la mauvaise administration du pays.* (Acad.)

— Fin. et Jurispr. Il se dit d'une somme, d'une valeur qui doit être imputée sur une autre : *Cette somme est* IMPUTABLE *sur telle autre. Les avantages qu'un père fait à ses enfants sont* IMPUTABLES *sur la quotité disponible.* (Acad.)

IMPUTATION, n. f. Pron. *ain-pu-ta-cion*. — Action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme; il se dit surtout des accusations faites sans preuve : *Il s'est justifié des* IMPUTATIONS *dont ses ennemis l'avaient chargé. Voilà une* IMPUTATION *faite bien légèrement.* IMPUTATION *fausse, calomnieuse.* (Acad.)

— Fin. et Jurispr. Compensation d'une somme avec une autre; déduction d'une somme, d'une valeur sur une autre : *L'*IMPUTATION *des sommes payées pour intérêt d'un capital qui n'en doit pas produire se fait sur le capital même.*

— Théol. Application des mérites de Jésus-Christ : *Les protestants prétendent que nous ne sommes justifiés que par l'*IMPUTATION *des mérites de Jésus-Christ.* (Acad.)

IMPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Imputer : *Les payements que fait un débiteur doivent être* IMPUTÉS *sur les dettes qui lui sont le plus à charge.* (Acad.) *Les mérites de Jésus-Christ nous sont* IMPUTÉS. (Id.) *Son désaveu et son indignation lui furent* IMPUTÉS *à crime.* (Lam.)

IMPUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-puté*. — Attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme : *On lui* IMPUTE *une mauvaise action. Ne m'*IMPUTEZ *pas cette faute.* (Ac.) *C'est donner un avantage à ses ennemis que de leur* IMPUTER *des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les décrier.* (La Br.) *Je n'ai* IMPUTÉ *l'horreur de cette catastrophe qu'un fanatisme dont le peuple était enivré.* (Volt.)

— Il s'emploie quelquefois en bonne part :

Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes. (Rac.)

Chacun à son industrie
A soin d'*imputer* son bonheur. (La Font.)

— *Imputer à crime, à faute, à blâme, à déshonneur*, trouver dans une action de quoi blâmer celui qui l'a faite, et lui en faire un reproche, un crime :

Il imputait à crime un si juste courroux. (Corn.)

— *Imputer à négligence, à oubli, etc.*, attribuer à négligence, à oubli, etc.

— Fin. et Jurispr. Appliquer un payement à une certaine dette; déduire une somme, une valeur sur une autre, l'en rabattre : *L'avancement d'hoirie doit être* IMPUTÉ, *doit s'*IMPUTER *sur la quotité disponible.* (Ac.)

— Théol. Il se dit en parlant de l'application des mérites de Jésus-Christ.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *On lui* IMPUTE *d'avoir voulu corrompre des témoins. Les Parisiens lui* IMPUTAIENT *d'avoir empêché la conclusion de la trêve.* (H. Martin.)

= **S'Imputer**, v. pron. Être imputé : *La faute ne peut s'*IMPUTER *qu'à votre imprudence.*

— Imputer à soi; s'attribuer.

Ne vous *imputez* point le malheur qui m'opprime. (Rac.)

IMPUTRÉFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-putré-fi-abl*. — Qui ne peut se corrompre, se putréfier, se pourrir : *J'ai laissé la ville d'Agrippa derrière moi, et je n'ai vu ni les ossements des onze mille vierges dans le cloître des ursulines, ni le cadavre* IMPUTRÉFIABLE *du martyr Albinus.* (V. Hugo.)

IN, particul. (*in* ; lat.) Il entre dans la composition d'un certain nombre de mots français auxquels il ajoute le sens de *dans*, comme dans : *induire, influer, incarcérer, incorporer*, etc.; ou le sens négatif, comme dans : *incurie, insupportable, incorrect, intraitable, impiété*, etc.

INABONDANCE, n. f. Pron. *i-na-bon-danss*. — Défaut d'abondance : *Pour soixante mille hommes, la seule* INABONDANCE *est un danger.* (La Harpe.)

INABONDANT, ANTE, adj. Pron. *i-na-bon-dan, dantt*. — Qui n'est point abondant.

INABORDABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-bor-dabl*. — Qu'on ne peut aborder : *Cette partie de la côte est* INABORDABLE. (Acad.)

— Par extens. Dont on ne peut approcher : *Les bureaux de la comédie sont* INABORDABLES, *tant la foule est grande.* (Acad.)

— Fig. et fam. Qui est d'un accès difficile : *Ce ministre est* INABORDABLE. (Acad.)

INABORDÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été abordé : *Colomb ou Gama, touchant pour la première fois des rives* INABORDÉES. (La Harpe.)

INABRITÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-bri-té*. — Qui n'est point protégé par un abri : *Rade* INABRITÉE. *Un port* INABRITÉ. (Pouquev.)

INABROGEABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-bro-jabl*. — Législ. Qui ne peut être abrogé.

INABROGÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été abrogé : *Une loi* INABROGÉE.

INABSOLUTION, n. f. Pron. *i-nab-so-lu-cion*. — Théol. Défaut d'absolution, de pardon.

INABSOUS, OUTE, adj. Pron. *i-nab-sou, soutt*. — Qui n'a point été absous : *Pénitents* INABSOUS.

INABSTINENCE, n. f. Pron. *i-nab-sti-nanss*. — Défaut d'abstinence, usage immodéré : *Mourir par* INABSTINENCE. (La Harpe.)

INACCEPTABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nak-cèp-tabl*. — Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter : *Une telle offre est* INACCEPTABLE. (Acad.)

INACCEPTÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nak-cèp-té*. — Qui n'a point été accepté : *Offre* INACCEPTÉE.

INACCESSIBILITÉ, n. f. Pron. *i-nak-cèss-ci-bi-li-té*. — Qualité, état de ce qui est inaccessible.

INACCESSIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *accessible*.) Pron. *i-nak-cèss-cibl*. — Dont on ne peut approcher, dont l'accès est impossible : *Un château* INACCESSIBLE. *Un rocher* INACCESSIBLE. *Une plage* INACCESSIBLE. (Acad.) *Leur pays est un groupe de montagnes* INACCESSIBLES. (Buff.)

— Fig. et mor. *La connaissance des causes premières est* INACCESSIBLE *à l'esprit humain. Les hauteurs* INACCESSIBLES *de la science.* (Acad.)

— Fig. Auprès de qui on ne peut avoir accès, à qui il est très-difficile de parler : *Depuis qu'il est en place, il est devenu* INACCESSIBLE. (Acad.)

— Il veut la prép. *à* devant son complément :

Il n'est point à nos vœux de but *inaccessible*;
On n'est point arrêté même par l'impossible. (Ancelot.)

Fut-il jamais INACCESSIBLE, *je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importans ?* (Fléch.) *Un roi* INACCESSIBLE AUX *hommes l'est aussi* À *la vérité.* (Fén.) *Il était* INACCESSIBLE *à la vanité.* (Scribe.)

— Fig. Qui n'est point touché de certaines choses, qui n'éprouve point certains mouvements de l'âme, certaines passions : *Il est* INACCESSIBLE *aux prières, aux sollicitations. Être* INACCESSIBLE *à la peur, à l'amour, à la pitié, etc.* (Acad.)

Il oppose à l'amour un cœur *inaccessible*. (Rac.)

— Géom. *Hauteur, distance inaccessible*, que l'on ne peut mesurer immédiatement, à cause d'un obstacle.

INACCOMMODABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nak-ko-mo-dabl*. — Qui ne se peut accommoder : *C'est une querelle* INACCOMMODABLE. (Acad.) *Les questions sur la foi sont toujours* INACCOMMODABLES. (Boss.) || Peu usité.

INACCOMPLI, IE, adj. Pron. *i-nak-kon-pli*. — Qui n'est point accompli, achevé : *Fait* INACCOMPLI.

INACCORD, n. m. Pron. *i-nak-or*. — Gramm. Défaut d'accord.

INACCORDABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut mettre d'accord : *Des caractères* INACCORDABLES.

INACCOSTABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nak-koss-tabl*. — Fam. Qu'on ne peut accoster : *C'est un homme* INACCOSTABLE. (Acad.) || Peu usité.

INACCOUTUMANCE, n. f. Pron. *i-nak-kou-tu-manss*. — Défaut d'habitude.

INACCOUTUMÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nak-kou-tu-mé*. — Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver : *Sentir des mouvements* INACCOUTUMÉS *qui présagent une maladie. Des cérémonies* INACCOUTUMÉES. *Des honneurs* INACCOUTUMÉS. (Acad.)

INACCUSABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nak-ku-zabl*. — Qui ne peut être accusé, qui ne peut être mis en cause.

INACHETÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été acheté : *Des mets* INACHETÉS. (La Harpe.)

INACHEVÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-ch-vé* — Qui n'a point été achevé : *Un ouvrage qui reste* INACHEVÉ. *Une œuvre* INACHEVÉE. (Acad.) *Une majesté singulière se dégage de cet édifice extraordinaire, resté* INACHEVÉ *comme l'œuvre de Charlemagne.* (V. Hugo.)

INACTIF, IVE, adj. Pron. *i-nak-tif, tiv*. — Qui n'a point d'activité : *C'est l'homme du monde le plus* INACTIF. *Rester* INACTIF. (Acad.)

Le commerce *inactif* expire de langueur. (C. Del.)

INACTION, n. f. Pron. *i-nak-cion*. — Cessation de toute action; indolence : *Être dans l'*INACTION. *Des troupes qui restent dans l'*INACTION. *Tirer une personne de son* INACTION. (Acad.)

Syn. Inaction, désœuvrement, oisiveté. L'*inaction* est la situation plus ou moins passagère, plus ou moins prolongée de celui qui n'agit pas; le *désœuvrement* est l'état de celui qui n'a pas l'emploi de son activité; l'*oisiveté* est le vice de celui qui ne fait rien ou qui perd son temps dans des occupations inutiles.

INACTIVEMENT, adv. Pron. *i-nak-tiv-man*. — D'une manière inactive.

INACTIVITÉ, n. f. Pron. *i-nak-ti-vi-té*. — Manque, défaut d'activité : *Son* INACTIVITÉ *m'impatiente.* (Acad.)

INADMISSIBILITÉ, n. f. Pron. *i-nad-miss-ci-bi-lité*. — Qualité de ce qui ne peut être admis : *L'*INADMISSIBILITÉ *d'une preuve. Après avoir établi l'*INADMISSIBILITÉ *de ce premier moyen, il ajouta.....* (Acad.)

INADMISSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nad-miss-cibl*. — Qui n'est point recevable, qui ne saurait être admis : *Ses moyens ont été trouvés* INADMISSIBLES. *Cette preuve est* INADMISSIBLE. *Cette proposition, cette demande est* INADMISSIBLE. (Acad.)

INADMISSION, n. f. Pron. *i-nad-miss-cion*. — Refus d'admettre.

INADVERTANCE, n. f. (*in*, privat., et *advertere*, remarquer, faire attention à ; lat.) Pron. *i-nad-ver-tanss*. — Défaut d'attention à quelque chose : *Il a fait cela par* INADVERTANCE. *C'est pure* INADVERTANCE. (Acad.)

— Action, faute que l'on fait par inadvertance : *C'est une* INADVERTANCE. *Pardonnez-lui ses* INADVERTANCES. *Commettre des* INADVERTANCES. (Acad.)

— Littér. Négligence dans le style : *On ne remarque ces légères* INADVERTANCES *qu'en faveur des étrangers et des commençants.* (Volt.)

Syn. Inadvertance, inattention. L'*inadvertance* vient de l'étourderie; l'*inattention* vient de la négligence, de la distraction. Par *inadvertance*, un avocat oublie de lire une pièce importante pour la cause qu'il plaide; par *inattention*, il ne remarque pas dans une autre pièce une date qui serait un argument décisif.

INAGUERRI, IE, adj. Qui n'est point aguerri : *La foule* INAGUERRIE *qui le suivait fut rompue et mise en déroute.* (H. Martin.)

INALIÉNABILITÉ, n. f. Pron. *i-na-lié-na-bi-li-té*. — Qualité de ce qui est inaliénable : *L'*INALIÉNABILITÉ *du domaine de la couronne.* (Acad.)

INALIÉNABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-lié-nabl*. — Qui ne peut s'aliéner : *Le domaine de la couronne est* INALIÉNABLE. *Les biens dotaux sont* INALIÉNABLES. (Acad.)

— Fig. et mor. : *Le droit d'association me paraît aussi* INALIÉNABLE *de la nature que la liberté individuelle.* (De Tocquev.)

INALIÉNÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été aliéné.

INALLIABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-liabl*. — Prop. En parl. des métaux, Qu'on ne peut allier avec

un autre : *Ces deux métaux sont* INALLIABLES. (Acad.)

— Fig. : *Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont* INALLIABLES. (Acad.) *Pour empêcher que son peuple ne se fondît parmi les peuples étrangers, Moïse lui donna des mœurs et des usages* INALLIABLES *avec ceux des autres nations.* (J.-J. Rouss.)

INALTÉRABILITÉ, n. f. Pron. *i-nal-té-ra-bi-li-té.* — Qualité ou état de ce qui est inaltérable : *Les trois propriétés communes à l'or et à l'argent sont la ductilité, la fixité au feu et l'*INALTÉRABILITÉ *à l'air et dans l'eau.* (Buffon.)

INALTÉRABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nal-té-rabl.* — Qui ne peut être altéré : *On prétend que l'or est* INALTÉRABLE. (Acad.)

— Fig. : *Une tranquillité* INALTÉRABLE. *Il est d'une gaieté, d'une douceur* INALTÉRABLE. *Comptez sur mon* INALTÉRABLE *amitié. Les élus jouissent d'un bonheur* INALTÉRABLE. (Acad.) *L'amour fondé sur l'estime, est* INALTÉRABLE*; il est le charme de la vie, et le prix de la vertu.* (Dermah.)

INALTÉRÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nal-té-ré.* — Qui n'a point subi d'altération.

INAMISSIBILITÉ, n. f. Pron. *i-na-miss-ci-bi-li-té.* — Théol. Qualité de ce qui est inamissible : *L'*INAMISSIBILITÉ *de la justice.* (Acad.)

— Par analog. : *Il faut descendre jusqu'à Henri VIII pour trouver les maximes de l'*INAMISSIBILITÉ *du pouvoir et de l'inviolabilité absolue des souverains.* (Lamenn.)

Toutes les éditions de Lamennais donnent *inadmissibilité*, ce qui est un non-sens.

INAMISSIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *amissus*, de *amittere*, perdre ; lat.) Pron. *i-na-miss-cibl.* — Théol. Qui ne se peut perdre : *Grâce* INAMISSIBLE.

INAMODIÉ, ÉE, adj. Prat. Qui n'est point affermé : *Héritage* INAMODIÉ.

INAMOVIBILITÉ, n. f. (*inamovible.*) — Qualité de ce qui est inamovible : *L'*INAMOVIBILITÉ *d'un emploi.* (Acad.) *En Amérique tout juge est un légiste qui puise l'amour de la stabilité dans l'*INAMOVIBILITÉ *de ses fonctions.* (De Tocquev.) *On conçoit que dans un gouvernement absolu l'*INAMOVIBILITÉ *soit une garantie ; mais dans un gouvernement libre la garantie véritable n'est-elle pas, au contraire, dans l'amovibilité?* (Lermin.).

INAMOVIBLE, adj. des 2 g. (*inamovible.*) Qui ne peut être ôté d'un poste, qui ne peut être destitué de sa place arbitrairement : *En France, les juges sont* INAMOVIBLES. *Magistrat* INAMOVIBLE. (Acad.)

— Il se dit également des emplois à vie : *Emploi, dignité, magistrature* INAMOVIBLE. (Acad.) *Les plans* INAMOVIBLES *sont bien rares, et l'affection des ministres bien ambulatoire.* (Scribe.)

INAMUSABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-mu-zabl.* — Que l'on ne peut amuser ou distraire : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme* INAMUSABLE! (Mme de Maint.)

INAMUSANT, ANTE, adj. Pron. *i-na-mu-zan.* — Qui n'est pas amusant : *Il se peut qu'il y ait une nuance entre* INAMUSANT *et ennuyeux.* (La Harpe.)

INANALYSABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-na-li-zabl.* — Qui ne peut être analysé : *C'est une sensation* INANALYSABLE *que celle qu'on éprouve en entendant de la musique sur la mer.* (A. Jal.)

INANALYSÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-na-li-zé.* — Qui n'a point été soumis à l'analyse.

INANIMATION, n. f. Pron. *i-na-ni-ma-cion.* — État, nature des êtres inanimés.

INANIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point animé, ou qui a cessé de l'être : *Créatures* INANIMÉES. *Corps* INANIMÉ. *Ce n'est plus qu'un corps froid et* INANIMÉ. (Acad.)

Aux feux *inanimés* dont se parent les cieux,
Il rend de profanes hommages. (Rac.)

— Fig. Qui manque de mouvement, de vivacité, d'expression : *C'est une personne* INANIMÉE. *Une figure* INANIMÉE. *Un chant* INANIMÉ. (Acad.)

Un peuple sans vigueur, et presque *inanimé*. (Rac.)

— Mor. Il se dit des choses : *Une vertu fausse, superficielle,* INANIMÉE. (Mass.)

INANITÉ, n. f. (*inanitas*; lat., m. sign.) Vide, vanité : *L'*INANITÉ *des choses terrestres.* (Acad.) *L'*INANITÉ *des choses humaines.* (J.-J. Rouss.) *On commence à sentir l'*INANITÉ *de l'existence, le jour où l'on n'est plus nécessaire à personne.* (Lam.)

— N. pl. Choses vaines, inutiles : *Ce siècle est prêt à se fondre en* INANITÉS *politiques.* (Lam.)

— Hist. sainte : *Temps d'inanité*, les années du monde qui se sont écoulées avant la loi de Moïse.

INANITION, n. f. Pron. *i-na-ni-cion.* — Faiblesse, manque de force causé par défaut de nourriture : *Il ne mange point, il mourra d'*INANITION. *Il tombe d'*INANITION. (Acad.)

INAPAISABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-pè-zabl.* — Qui ne peut être apaisé : *Le commencement de la passion* INAPAISABLE *que je conçus pour lui m'apparaît toujours comme un rêve bisarre où ma raison ne peut mettre aucun ordre.* (G. Sand.)

INAPAISÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-pè-zé.* — Qui n'est point apaisé :

. . . . Leurs augustes mânes
Erraient *inapaisés* autour de vos cabanes. (Delille.)

INAPERCEVABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu. || Peu usité.

INAPERÇU, UE, adj. Pron. *i-na-pèr-çu.* — Qui n'est point aperçu : *Le hasard n'est que l'effet de causes* INAPERÇUES. *Des effets presque* INAPERÇUS. (Acad.) *Tous les crimes directs sont punis ; mais les crimes indirects passent trop souvent* INAPERÇUS *ou bien applaudis.* (C. Nod.)

INAPPARENT, ENTE, adj. Qui n'est point apparent.

INAPPENDICÉ et **INAPPENDICULÉ, ÉE**, adj. Pron. *i-nap-pen-di-cé, di-cu-lé.* — Zool. Qui n'a point d'appendices.

= **Inappendicés**, et **inappendiculés**, n. m. pl. Classe d'animaux qui n'ont aucun appendice extérieur.

INAPPÉTENCE, n. f. (*in*, nég. ; *appetere*, désirer ; lat.) Pron. *i-nap-pé-tanss.* — Pathol. Perte complète et prolongée de l'appétit : *La plupart des maladies sont accompagnées d'*INAPPÉTENCE, *causent de l'*INAPPÉTENCE. (Acad.)

INAPPLICABILITÉ, n. f. Pron. *i-na-pli-ka-bi-li-té.* — Jurispr. Défaut de ce qui ne peut s'appliquer.

INAPPLICABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-pli-kabl.* — Qui ne peut être appliqué : *Cet exemple est* INAPPLICABLE *au fait dont il s'agit.* (Acad.)

INAPPLICATION, n. f. Pron. *i-na-pli-ka-cion.* — Inattention ; défaut, manque d'application : *Il est d'une* INAPPLICATION *que rien ne peut corriger. Son* INAPPLICATION *est cause qu'il ne fera jamais rien.* (Acad.) *Ne commencez pas par l'*INAPPLICATION *et la paresse une vie qui doit être occupée et agissante.* (Boss.)

INAPPLIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-pli-ké.* — Qui n'a point d'application, d'attention : *Un homme* INAPPLIQUÉ. *C'est un esprit* INAPPLIQUÉ. (Acad.)

Le grand monde est léger, *inappliqué*, volage ;
Sa voix trouble et séduit ; est-on seul, on est sage. (Volt.)

— Techn. Dont on n'a point fait l'application : *Procédé* INAPPLIQUÉ.

INAPPRÉCIABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé : *Quantité* INAPPRÉCIABLE. *Ces deux objets se ressemblent tellement que la différence en est presque* INAPPRÉCIABLE. (Acad.)

— Qui est d'un grand prix, qu'on ne saurait trop apprécier, estimer : *Ce tableau est* INAPPRÉCIABLE, *est d'une valeur* INAPPRÉCIABLE. (Acad.)

— Fig. : *Talent, mérite* INAPPRÉCIABLE. (Acad.) *La France a l'avantage* INAPPRÉCIABLE *d'être à la fois agricole et manufacturière.* (Chaptal.)

INAPPRÊTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point apprêté :

Les mots *inapprêtés* qui forment leur repas. (Del.)

INAPPRIVOISABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-pri-voa-zabl.* — Qui ne peut être apprivoisé : *C'est alors que l'oiseau solitaire,* INAPPRIVOISABLE, *ouvre son gosier et commence son chant.* (Dider.)

INAPPRIVOISÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-pri-voa-zé.* — Sauvage ; qui n'est point apprivoisé.

INAPTE, adj. des 2 g. Pron. *i-napt.* — Qui manque d'aptitude : *Devenu* INAPTE *aux affaires, le sultan en a jeté le fardeau sur des mercenaires.* (Volney.)

INAPTITUDE, n. f. Pron. *i-nap-ti-tud.* — Défaut d'aptitude à quelque chose : *Son* INAPTITUDE *l'exclut de tout emploi.* (Acad.)

Syn. Inaptitude, incapacité, inhabileté. L'*inaptitude* est le manque d'une disposition naturelle qui rend propre à quelque action déterminée ; l'*incapacité* est l'absence d'une faculté suffisante pour concevoir, embrasser, exécuter une entreprise ; l'*inhabileté* est la négation du talent nécessaire pour assurer le succès des choses auxquelles on met la main.

INARTICULATION, n. f. Pron. *i-nar-ti-cu-la-cion.* — Didact. Défaut d'articulation.

INARTICULÉ, ÉE, adj. Qui n'est point articulé ou qui ne l'est qu'imparfaitement : *Quelques mots* INARTICULÉS *s'échappaient de sa bouche.* (Acad.) *Le son* INARTICULÉ *de la douleur ou de la joie sort par secousses du sein agité.* (Thomas.) *Il tomba la face contre terre, en poussant des sons* INARTICULÉS. (G. Sand.)

— Zool. et Bot. Qui n'offre pas d'articulation : *Coquille* INARTICULÉE. *Tige* INARTICULÉE.

INASSERMENTÉ, ÉE, adj. Polit. Qui n'a pas prêté serment : *Prêtre* INASSERMENTÉ. || *V.* INSERMENTÉ.

INASSIDUITÉ, n. f. Défaut d'assiduité : *Son* INASSIDUITÉ *l'a jeté dans l'abandon qu'il éprouve.* (Mercier.)

INASSOCIABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-co-ciabl.* — Que l'on ne peut associer, concilier : *Les idées d'un avenir sont* INASSOCIABLES. (Ch. Nod.)

INASSORTI, IE, adj. Qui n'est point assorti : *Un composé de choses* INASSORTIES. (La Harpe.)

INASSOUPI, IE, adj. Qui n'est point assoupi : *Les yeux* INASSOUPIS *d'Argus.* (La Harpe.)

INASSOUVI, IE, adj. Qui n'est point assouvi :

Sa rage *inassouvie*,
Qui des vaincus poursuit encore la vie
De la cité fait un vaste tombeau. (Parny.)

INATTAQUABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut attaquer : *Un poste* INATTAQUABLE. (Acad.)

— Fig. *Un droit* INATTAQUABLE. (Acad.) *Il n'entendait pas raison sur la gloire* INATTAQUABLE *de son grand empereur.* (G. Sand.)

INATTENDU, UE, adj. Pron. *i-na-tan-du.* — Qu'on n'attendait pas, qu'on n'avait pas lieu d'attendre : *Visite* INATTENDUE. *Malheur* INATTENDU. *Disgrâce* INATTENDUE. (Acad.)

Syn. Inattendu, inespéré. *Inattendu* exprime ce qui arrive sans qu'on s'y soit attendu ; *inespéré*, ce qui arrive en dehors ou au delà de notre espérance. *Inattendu* s'applique aux choses possibles, ordinaires, mais qui, relativement aux circonstances, s'éloignent plus ou moins de ce qui est probable : ainsi la nomination à un poste qu'on n'a pas sollicité est *inattendue*. *Inespéré* se dit également des choses que nous n'avions pas espérées et de celles qui dépassent nos désirs. Une succession qui nous arrive et sur laquelle nous ne comptions pas est *inespérée*.

INATTENTIF, IVE, adj. Pron. *i-na-tan-tif, tiv.* — Qui n'a point d'attention : *Un enfant* INATTENTIF. *Un esprit* INATTENTIF. *Vous êtes bien* INATTENTIF. (Acad.) *La grandeur est d'ordinaire ou dure ou* INATTENTIVE. (Mass.)

INATTENTION, n. f. Pron. *i-na-tan-cion.* — Défaut d'attention : *Il a fait cette faute par* INATTENTION. *C'est pure* INATTENTION. (Acad.)

— *Une faute d'inattention*, une erreur qui a pour cause l'inattention.

INAUGURAL, ALE, adj. (*inaugurer.*) Pron. *i-nô-gu-ral.* — Qui a rapport à l'inauguration : *Fête, cérémonie* INAUGURALE. *Discours* INAUGURAL. *Harangue* INAUGURALE. (Acad.) *La fête* INAUGURALE *de la statue d'un grand homme.* (A. Lacr.)

— *Discours inaugural*, discours qu'un professeur prononce lorsqu'il prend possession de sa chaire.

INAUGURATION, n. f. (*inaugurare*, fait de *augurium*, augure ; lat.) Pron. *i-nô-gu-ra-cion.* — Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre, au couronnement des souverains : *L'*INAUGURATION *d'un empereur.* (Acad.) On dit plus ordinairement, *sacre* ou *couronnement* : *On s'est habitué à considérer l'*INAUGURATION *de Pépin comme le principe du sacre.* (Lamart.)

— Par extens. Consécration, dédicace : *L'*INAUGURATION *d'un temple, d'un monument. L'*INAUGURATION *d'une statue.* (Acad.)

— *Discours d'inauguration*, discours inaugural d'un professeur, discours d'ouverture d'un cours : *Ce professeur a fait son discours d'*INAUGURATION. (Ac.)

INAUGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Inaugurer : *Ce monument doit être bientôt* INAUGURÉ.

INAUGURER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *i-nô-gu-ré.* — Faire l'inauguration d'un temple, d'un monument, d'une statue, etc. : INAUGURER *un temple. On a* INAUGURÉ *la statue de ce prince.* (Acad.)

INAURATION, n. f. (*inaurare*, dorer ; lat.) Pron. *i-nô-ra-cion.* — Pharm. Action de dorer des pilules ou des bols.

INAURICULÉ, ÉE, adj. (*in*, priv. ; *auricula*, auricule ; lat.) Pron. *i-no-ri-ku-lé.* — Anat. Qui est dépourvu d'oreillettes : *Ces animaux ont le cœur* INAURICULÉ.

INAVOUABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être avoué : *Circonstance* INAVOUABLE.

INCA ou **INCAS**, n. m. Pron. *ain-ka.* — Titre des souverains qui régnèrent au Pérou jusqu'à la conquête de Pizarre. On disait aussi *le grand Inca*.

— *Les Incas*, la famille impériale du Pérou : LES INCAS *se disaient fils du Soleil.*

INCAGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Incaguer.

INCAGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, contre ; *cacare*, rendre ses excréments ; lat.) Pron. *ain-ka-ghé.* — Fam. Défier quelqu'un, le braver en lui témoignant beaucoup de mépris : *Il me menace, mais je le défie de me rien faire ; je l'*INCAGUE. (Acad.)

J'*incague* le prévôt, et n'ai que faire à lui. (Montfl.)

— Prov. *Incaguer le destin, la fortune*, braver les événements, défier la fortune.

INCALCINABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kal-ci-nabl.* — Phys. Qui ne peut être calciné : *On croyait autrefois que l'argent était inoxydable et* INCALCINABLE, *comme on disait alors.* (Tessier.)

INCALCINÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-kal-ci-né.* — Phys. Qui n'a point été calciné.

INCALCULABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kal-ku-labl.* — Qui ne peut se calculer : *Le nombre des étoiles est* INCALCULABLE. (Acad.)

— Par extens. Très-nombreux ; très-considérable ; très-grave : *Les maux qu'entraine la guerre sont* INCALCULABLES. *C'est une perte* INCALCULABLE. (Acad.)

INCALCULABLEMENT, adv. D'une manière incalculable.

INCAMÉRATION, n. f. (*V.* INCAMÉRER.) Pron. *ain-ka-mé-ra-cion.* — Chanc. rom. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCAMÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Incamérer, et adj. : *Cette terre ne peut plus se vendre, elle est* INCAMÉRÉE. (Acad.)

INCAMÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans ; *camera*, chambre ; lat.) Chanc. rom. Unir quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE, n. f. (*incandescere*, devenir blanc ; lat.) Pron. *ain-kan-dèss-çanss.* — État d'un corps qui est échauffé et pénétré par le feu jusqu'à devenir blanc : *Barre de fer échauffée jusqu'à l'*INCANDESCENCE. *Ce métal est dans l'état d'*INCANDESCENCE. (Acad.) *On a pensé que toute la masse solaire était à l'état d'*INCANDESCENCE. (Arago.)

— Fig. Ardeur : *L'*INCANDESCENCE *de la jeunesse.*

INCANDESCENT, ENTE, adj. Pron. *ain-kan-dèss-çant, çantt.* — Qui est en incandescence : *Une masse de fer* INCANDESCENTE. (Acad.) *La matière* INCANDESCENTE *du soleil.* (Arago.) *Quand on dirige un courant de vapeur d'eau sur des fragments de fer* INCANDESCENTS, *l'eau se décompose.* (L. Figuier.)

— Fig. Enflammé ; exalté par la passion : *Ame, imagination* INCANDESCENTE. *Cœur* INCANDESCENT. *On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes* INCANDESCENTES, *mais rarement des têtes froides sur des cœurs* INCANDESCENTS. (Ch. Nod.)

INCANTATION, n. f. (*incantatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ain-kan-ta-cion.* — Action de faire des enchantements pour opérer un charme, un sortilége ; cérémonies, pratiques des prétendus magiciens.

INCAPABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ka-pabl.* — Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose : *Il est* INCAPABLE *de se tenir debout, de marcher, de courir. Cet enfant, ce cheval est* INCAPABLE *de porter un si grand fardeau.* (Acad.)

— Particul. Qui n'a pas la capacité, le talent, l'aptitude nécessaire pour certaines choses : *Il est absolument* INCAPABLE *d'exercer son emploi. Il est* INCAPABLE *d'application.* (Acad.) *Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement* INCAPABLES *des grandes.* (La Rochef.) *Parfois les hommes les plus* INCAPABLES *d'un ascendant quelconque sur les autres hommes en exercent un sans bornes sur l'esprit des femmes.* (G. Sand.) *Ces jeunes gens sont presque tous étourdis, et* INCAPABLES *d'une véritable passion.* (Campistr.)

Le seul chanoine Évrard, d'abstinence *incapable*,
Ose encor proposer qu'on apporte la table. (Boil.)

— Absol. Une personne qui est sans capacité, malhabile : *C'est un homme* INCAPABLE, *tout à fait* INCAPABLE. *C'est l'homme du monde le plus* INCAPABLE. (Acad.)

... L'homme qu'on croit faible, on le juge *incapable*. (C. D.)

— Par anal. : *Il était rebuté des affaires dont son esprit était* INCAPABLE. (Fléch.)

— Qui est dans une disposition, dans une situation qui ne lui permet pas certaines choses : *Sa mauvaise santé le rend* INCAPABLE *de toute attention. Dans ses accès de colère, il est* INCAPABLE *de raison.* (Acad.)

— Il se dit aussi en bonne part : *C'est un homme* INCAPABLE *de manquer à sa parole. Il est* INCAPABLE *d'une mauvaise action. Il est* INCAPABLE *de bassesse, de lâcheté.* (Acad.) INCAPABLE *de tromper ni d'être trompé.* (Boss.) *Il est éloigné de toute superstition et* INCAPABLE *d'hypocrisie.* (Fléch.)

— Qui n'a pas les qualités et les conditions nécessaires pour quelque chose : *Tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond* INCAPABLE *d'élévation.* (Boss.) *Son estomac est* INCAPABLE *de digérer les aliments les plus légers. Une terre* INCAPABLE *de rien produire.* (Acad.) *Des terres trop remuées et devenues* INCAPABLES *de consistance.* (Boss.)

— Jurispr. Qui est privé de certains droits ou exclus de certaines fonctions : *Un mineur est* INCAPABLE *de disposer de son bien entre-vifs.* INCAPABLE *de tutelle et de curatelle. On l'a déclaré* INCAPABLE *de remplir aucune fonction publique.* (Acad.)

— Indigne : *Un homme noté d'infamie est* INCAPABLE *de posséder offices ni bénéfices.* (Acad.)

— Substantiv. : *Les partis s'affaiblissent en déplaçant les capables pour leur substituer les* INCAPABLES. (Ch. Nod.)

— Jurispr. : *Toute disposition au profit d'un* INCAPABLE *est nulle.* (Acad.)

INCAPACITÉ, n. f. Pron. *ain-ka-pa-cité.* — En parlant des personnes. Défaut de capacité : *Il a laissé voir toute son* INCAPACITÉ. *Complète* INCAPACITÉ. *Il est d'une telle* INCAPACITÉ *qu'on ne peut l'employer à rien.* (Acad.)

— Jurispr. État d'une personne que la loi prive de certains droits : INCAPACITÉ *légale. Être frappé d'*INCAPACITÉ. *Opposer à quelqu'un son* INCAPACITÉ. (Acad.)

INCARCÉRATION, n. f. (*incarcérer.*) Pron. *ain-kar-cé-ra-cion.* — Jurispr. Action d'incarcérer ; état de celui qui est incarcéré : *Ordonner l'*INCARCÉRATION *d'une personne. Être en état d'*INCARCÉRATION. *Son* INCARCÉRATION *dura dix jours.* (Acad.) *Pour tromper les ennuis de mon* INCARCÉRATION, *on me remettait de temps en temps les journaux qui se publiaient alors.* (Arago.)

— Chir. Étranglement, en parl. d'une hernie.

INCARCÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Incarcérer : *Débiteur* INCARCÉRÉ.

— Chir. *Hernie incarcérée*, hernie étranglée. || *Calcul incarcéré*, calcul retenu immobile dans la vessie.

INCARCÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, *carcer*, prison ; lat.) Pron. *ain-kar-cé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *incarcér* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent ; j'incarcère, tu incarcères, ils incarcèrent* — Jurispr. Mettre en prison : *On les a* INCARCÉRÉS *tous deux. Faire* INCARCÉRER *son débiteur.* (Acad.)

INCARNADIN, INE, adj. (*incarnat.*) Pron. *ain-kar-na-dain, dinn.* — Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire : *Du ruban* INCARNADIN. *Moire* INCARNADINE. *Il y a des anémones qu'on appelle* INCARNADINES. (Acad.)

— Substantiv. : La couleur incarnadine. INCARNADIN *d'Espagne. Ce ruban est d'un très-bel* INCARNADIN. (Acad.)

INCARNADINE, n. f. Bot. Espèce d'anémone dont la couleur approche de l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE, adj. (*in*, sur ; *caro, carnis*, chair ; lat.) Pron. *ain-kar-na, natt.* — Qui est de la couleur entre le cerise et le rose : *Du satin, du velours* INCARNAT. *Avoir les lèvres* INCARNATES. (Ac.)

— Substantiv. : L'INCARNAT. *Voilà de bel* INCARNAT. *L'*INCARNAT *de son teint.* (Acad.)

INCARNATIF, IVE, adj. Pron. *ain-kar-na-tif, tiv.* — Méd. Anc. Qui est propre à favoriser le développement des bourgeons charnus dans une plaie, la régénération des chairs : *Médicament* INCARNATIF. *Bandage* INCARNATIF.

— Substantiv. : *Un* INCARNATIF.

INCARNATION, n. f. (*in*, dans ; *caro, carnis*, chair ; lat.) Pron. *ain-kar-na-cion.* — Théol. Action de la Divinité qui s'incarne ; résultat de cette action : *L'*INCARNATION *de* JÉSUS-CHRIST. *L'*INCARNATION *du fils de Dieu.* (Acad.)

— Absol. L'incarnation de Jésus-Christ : *Le mystère de l'*INCARNATION. (Acad.) *L'*INCARNATION *nous montre la dignité de notre nature, et nous apprend le prix de notre âme : elle nous donne un homme-Dieu pour modèle.* (De la Luzerne.)

— Ordre religieux : *Elle quitta tout à coup le monde, et s'enferma dans le monastère de l'*INCARNATION. (Lesage.)

— Chron. *Années de l'incarnation*, ou *Ère de l'*INCARNATION, manière de compter les années qui s'introduisit au commencement du sixième siècle, et qui commençait à la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire le 25 mars.

— Méd. anc. Reproduction de la chair dans les plaies et les ulcères.

INCARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Incarner : *Le Verbe* INCARNÉ.

— Fig. et fam. *C'est un diable, un démon incarné* se dit d'une personne très-méchante.

— Par anal. Il se joint à certains noms pour exprimer que la qualité, le défaut, le [illegible] qu'ils désignent domine chez une personne : *C'est la vertu, la prudence* INCARNÉE. *C'est la malice* INCARNÉE *que cet homme-là.* (Acad.)

INCARNER (S'), v. pron. 1re conj. (*caro, carnis*, chair ; lat.) Pron. *çain-kar-né.* — Théol. En parl. de la Divinité, Prendre un corps de chair ; se faire homme : *C'est la seconde personne de la Trinité qui a voulu s'*INCARNER. *Selon les Indiens, leur dieu Vichnou s'*EST *plusieurs fois* INCARNÉ. (Acad.) *Pouvez-vous ignorer que les prêtres sont les tabernacles de ce Dieu de gloire, que c'est dans leurs mains qu'il s'*INCARNE *tout de nouveau ?* (Bourdal.)

— Chir. Reprendre de nouvelles chairs.

INCARTADE, n. f. Pron. *ain-kar-tad.* — Espèce d'insulte qu'une personne fait brusquement et inconsidérément à une autre : *Étrange* INCARTADE. *Il lui a fait une* INCARTADE *fort mal à propos.* (Acad.)

— Extravagance, folie : *Il a fait mille* INCARTADES. *Il fait chaque jour de nouvelles* INCARTADES. (Acad.) *Si tu reviens de toi-même, on te bridera, on te fera payer chèrement ton* INCARTADE. (Dider.)

Hé ! sais-tu, malheureux, sais-tu quel avenir
Te punirait un jour d'une telle *incartade* ? (C. Del.)

INCART ou **INCARTATION**, n. *V.* INQUARTATION et INQUART.

INCARVILLE, n. f. Pron. *ain-kar-vil.* — Bot. Genre de plantes, de la famille des Bignoniées, originaire de la Chine, cultivées pour la beauté de leurs fleurs.

INCASTELER, v. a. 1re conj. (*in*, dans ; *castellum*, château ; lat.) Pron. *ain-kass-te-ler.* — Anc. Emprisonner, fortifier.

= **S'incasteler**, v. pron. Se renfermer dans un château, dans un fort.

— Se bâtir un château.

INCENDIAIRE, n. m. (*incendie.*) Pron. *ain-çan-dièr.* — Auteur volontaire d'un incendie : *Les* INCENDIAIRES *sont punis de mort.* (Acad.)

— Adj. Qui peut allumer un incendie : *Bombe* INCENDIAIRE.

— Fig. Séditieux : *C'est un écrivain* INCENDIAIRE.

— Par anal. : *Un propos, un écrit* INCENDIAIRE. (Acad.)

— Propre à enflammer les sens : *Régime* INCENDIAIRE. *Lecture* INCENDIAIRE. *Œillades* INCENDIAIRES. (Acad.) *L'instruction sans morale jette dans le peuple des lumières* INCENDIAIRES *pour lui et les autres.* (Dupaul.)

— Méd. *Monomanie incendiaire*, celle dans laquelle l'idée fixe du malade est de mettre le feu aux bâtiments.

INCENDIE, n. m. (*incandere*, formé de *in*, en, dans ; *cinis, cineris*, cendre ; lat.) Pron. *ain-çan-di.* — Grand embrasement : *Un horrible, un vaste* INCENDIE. *L'*INCENDIE *d'une maison, d'un temple, d'un palais, d'une ville.* (Acad.)

Chez vos voisins, vous portez l'*incendie*,
L'aquilon souffle et vos toits sont brûlés. (Bérang.)

— Troubles que les factions excitent dans un État, guerres civiles, etc. : *Il s'efforça vainement d'éteindre l'*INCENDIE *allumé par le fanatisme. Leur politique sut prévenir l'*INCENDIE *qui était près d'éclater.* (Acad.)

— Feu intérieur des passions : *Une pensée voluptueuse sur un cœur inflammable peut allumer un violent* INCENDIE. (Ch. Nod.)

— Prov. *Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand* INCENDIE. (Acad.)

Syn. Incendie, embrasement. *Incendie* désigne l'action du feu dans une masse qui brûle ; *embrasement* exprime l'idée de combustion d'un corps devenant, ou devenu brasier, braise. L'*incendie* a son commencement, ses progrès, dont le dernier terme est l'*embrasement*. On dit de l'*incendie* qu'il est violent, rapide, et de l'*embrasement* qu'il est complet général.

INCENDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Incendier : *Maison* INCENDIÉE.

— Substantiv. Personnes dont l'habitation a été brûlée : *On fit dans ce village une quête pour les* INCENDIÉS. *Le gouvernement accorda des secours aux* INCENDIÉS. (Acad.)

INCENDIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-çan-dié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous incendiions, vous incendiiez, etc.* — Brûler, consumer par le feu, détruire par un grand embrasement : *Il* INCENDIA *lui-même sa maison. L'ennemi* INCENDIA *tous les villages qui se trouvèrent sur sa route.* INCENDIER *une forêt.* (Acad.)

— Fig. Exciter la guerre, semer la discorde :

INCÉRATION, n. f. (*in*, en ; *cera*, cire ; lat.) Pron. *ain-cé-ra-cion.* — Phys. Action d'incorporer de la cire avec une autre substance.

— Action de réduire une substance sèche à la consistance d'une cire molle.

INCÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-cé-ré*. — Pharm. Unir de la cire avec quelque autre substance.

INCERTAIN, AINE, adj. (*in*, nég., et *certain*.) Douteux, qui n'est pas assuré : *Le succès en est fort* INCERTAIN. *La victoire fut longtemps* INCERTAINE. (Acad.)

— Qui n'est pas fixé, qui n'est pas déterminé : *L'heure de la mort est* INCERTAINE. *Une époque* INCERTAINE. (Acad.)

— Variable, mal assuré : *Le temps est bien* INCERTAIN. *La faveur des rois est* INCERTAINE. (Acad.) *Les pensées* INCERTAINES *des conseils humains*. (Boss.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante.....
Parmi tant de périls marche à pas *incertain*. (Rac.)
De nos ans passagers le nombre est *incertain*. (Rac.)

— *Jour incertain*, jour faible, douteux. ‖ Dans le m. sens, *Lumière, clarté* INCERTAINE.

— En parl. des personnes, Irrésolu, indécis : *Je suis* INCERTAIN *de ce que je dois faire*. (Acad.)

Du choix d'un successeur Athènes *incertaine*,
Parle de vous, me nomme, et le fils de la reine. (Rac.)

— Qui doute : *Je suis* INCERTAIN *de ce qui doit arriver*. (Acad.) *Il est* INCERTAIN *si son dernier moment est arrivé*. (Mass.) *Il est* INCERTAIN *de sa destinée*. (Mass.)

— B.-Arts. *Dessin incertain*, dessin dont les contours manquent de justesse et de précision.

— Man. *Cheval incertain*, cheval qui ne connaît pas encore bien le manége, et qui n'est pas sûr de ce qu'on lui demande.

— Substantiv. Ce qui est douteux, peu certain : *Quitter le certain pour l'*INCERTAIN. (Acad.)

INCERTAINEMENT, adv. Pron. *ain-cèr-tènn*. — Avec doute et incertitude : *Il ne faut pas assurer les choses quand on ne les sait qu'*INCERTAINEMENT. *On n'en peut parler qu'*INCERTAINEMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

INCERTITUDE, n. f. Pron. *ain-cèr-ti-tud*. — État d'une personne irrésolue sur ce qu'elle doit faire ou incertaine de ce qui doit arriver : *Il est dans l'*INCERTITUDE *du parti qu'il doit prendre. L'*INCERTITUDE *où l'on est du succès tient les esprits en suspens*. (Acad.) *Leurs projets se détruisent les uns les autres, et il n'en résulte jamais qu'une* INCERTITUDE *universelle*. (Mass.)

Est-ce à moi de languir dans cette *incertitude*. (Rac.)

*L'*INCERTITUDE *est après le désespoir, l'état le plus difficile à supporter pour le cœur humain*. (Michaud.)

— Il se dit aussi du caractère, de l'esprit, des opinions, d'une personne irrésolue : *L'*INCERTITUDE *de son caractère. L'*INCERTITUDE *habituelle de ses opinions. L'*INCERTITUDE *des jugements humains*. (Acad.)

— En parl. des choses, Défaut de certitude : *Il y a beaucoup d'*INCERTITUDE *dans la médecine, dans l'histoire*. (Acad.) *Comment tirer la vérité du sein de ces contradictions? Comment la trouver au milieu de ces* INCERTITUDES? (Buff.)

— *L'incertitude du temps*, l'état incertain du temps son inconstance.

Syn. Incertitude, doute, irrésolution. L'*incertitude* vient de l'ignorance de ce qu'il faudrait connaître pour se décider; le *doute* naît de l'ambiguïté que les choses connues présentent; l'*irrésolution* vient de quelque obstacle présent ou prévu qui arrête l'esprit, et nous empêche d'agir.

INCESSAMMENT, adv. *ain-cèss-ça-man*. — Sans délai, au plus tôt; dans ce sens il est toujours en rapport avec un futur : *Le roi a ordonné à son ambassadeur de partir* INCESSAMMENT. *Il doit arriver* INCESSAMMENT. *On l'attend* INCESSAMMENT. (Acad.) *L'affaire sera finie* INCESSAMMENT. (Gress.) *Je vous conseille de sortir* INCESSAMMENT *de cette ville où l'on ne manquera pas de vous chercher*. (Lesage.)

Il est parti muni de mon consentement,
Et l'affaire sera finie *incessamment*. (Gresset.)

— Plus ordinair. Continuellement, sans cesse : *Il travaille* INCESSAMMENT. (Acad.) *Ses désirs naîtront* INCESSAMMENT *par la facilité de les satisfaire*. (J.-J. Rouss.) *Les populations demandaient* INCESSAMMENT *la paix à grands cris*. (H. Martin.)

Que sert à vos pareils de lire *incessamment*? (La F.)
La vieillesse chagrine *incessamment* amasse. (Boil.)
Tes yeux sur ma conduite *incessamment* ouverts
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (Rac.)

INCESSANT, ANTE, adj. (*in*, nég., et *cesser*.) *cann, cantt*. — Qui ne cesse pas; qui dure sans interruption : *Douleur, plainte* INCESSANTE. (Acad.) *Aurions-nous jamais pu vouloir cette tyrannie sombre, jalouse, cruelle, impitoyable,* INCESSANTE, *qui brise ses propres instruments, et ne veut que des bourreaux pour agents?* (De Talleyr.)

INCESSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-cèss-ci-bi-li-té*. — Jurispr. Qualité de ce qui est incessible : INCESSIBILITÉ *d'un droit, d'une action*.

INCESSIBLE, adj. des 2 g. Jurispr. Qui ne peut être cédé : *Les droits et priviléges personnels sont* INCESSIBLES. (Acad.)

INCESTE, n. m. (*in*, nég., et *castus*, chaste; lat.) Pron. *ain-cèst*. — Conjonction illicite entre les personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois : *Commettre un* INCESTE *avec sa sœur*. (Ac.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'*inceste*. (Rac.)
Mes crimes désormais ont comblé la mesure,
Je respire à la fois l'*inceste* et l'imposture. (Id.)

— *Inceste spirituel*, conjonction entre les personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le parrain et la filleule. ‖ Commerce criminel entre le confesseur et sa pénitente.

— Dr. can. État du bénéficier qui possède la mère et la fille, c'est-à-dire, deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre : *Un* INCESTE SPIRITUEL *rend les deux bénéfices vacants et impénétrables*.

— Personne coupable d'inceste : *Autrefois les* INCESTES *étaient punis de mort*. (Acad.)

— Adj. Poétiq. : Incestueux :

Et je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste et parricide, et pourtant vertueux. (Volt.)

INCESTUEUSEMENT, adv. Avec inceste; dans l'inceste : *Vivre* INCESTUEUSEMENT. (Acad.)

INCESTUEUX, EUSE, adj. (*inceste*.) Pron. *ain-cèss-tu-eu, euz*. — Coupable d'inceste : *Un homme* INCESTUEUX. *Une femme* INCESTUEUSE. (Acad.) *Dès la naissance d'Œdipe, un oracle avait prédit qu'il serait parricide et* INCESTUEUX. (Marm.)

— En parl. des choses, Qui résulte d'un inceste : *Amour, commerce* INCESTUEUX. *Mariage* INCESTUEUX. *Union* INCESTUEUSE. (Acad.)

— Poétiq. *Des mains* INCESTUEUSES. *Un œil* INCESTUEUX. *Des regards* INCESTUEUX, *etc.* (Acad.)

— Substantiv. Personne coupable d'inceste : *C'est un* INCESTUEUX. (Acad.)

Un jour seul ne fait pas d'un mortel vertueux,
Un perfide assassin, un lâche *incestueux*. (Rac.)

INCHOATIF, IVE, adj. (*inchoativus*, de *inchoare*, commencer; lat.) Pron. *ain-ko-a-tif, tiv*. — Gramm. fr. Qui commence; il se dit des verbes qui expriment le commencement d'une action : *Suivant quelques grammairiens,* vieillir, s'endormir, verdir, *sont des verbes* INCHOATIFS. (Acad.)

— Philol. Initial : *Notes* INCHOATIVES.

— Substantiv. Verbe inchoatif : *Un* INCHOATIF. *Employer des* INCHOATIFS.

INCIDEMMENT, adv. Pron. *ain-ci-da-man*. — Par incident, par occasion : *Il s'est constitué* INCIDEMMENT *demandeur. On n'a traité cette question qu'*INCIDEMMENT. *Il en a parlé* INCIDEMMENT *dans son histoire*. (Acad.)

— Prat. Par connexité, par suite : *Cet homme est défendeur au principal, et* INCIDEMMENT *demandeur par ses défenses*.

INCIDENCE, n. f. (*incidere*, fait de *in*, sur; *cadere*, tomber; lat.) Pron. *ain-ci-danss*. — Géom. Rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne ou une autre surface ‖ *Point d'incidence*, point où se fait la rencontre des corps par les rayons lumineux.

— *Angle d'incidence*, angle formé par le rayon incident avec la surface rencontrée.

— Littér. Il se dit d'une proposition accessoire, combinée avec une proposition principale, non pour en modifier le sens, mais seulement pour le rendre plus frappant. ‖ *V.* INCIDENT.

INCIDENT, n. m. Pron. *ain-ci-dan*. — Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire : *Toutes ses mesures furent rompues par un* INCIDENT *imprévu. Comme il continuait son voyage, il survint un* INCIDENT *qui l'obligea à revenir. Un heureux* INCIDENT *le tira d'affaire*. (Acad.)

— Littér. Événement plus ou moins important qui survient dans le cours de l'action principale d'un poëme dramatique, d'un roman : *Une pièce de théâtre trop chargée d'*INCIDENTS. *Cet* INCIDENT *est bien amené*. (Acad.)

— Jurispr. Difficulté, contestation qui naît, qui survient pendant l'instruction de la cause principale : *Il arriva, il survint, on fit naître un* INCIDENT *durant le procès. Faire juger l'*INCIDENT. (Acad.)

— Difficulté qu'une personne élève dans une dispute, au jeu, etc. : *Au lieu de répondre à la question, il élève des* INCIDENTS. *C'est un mauvais joueur, il fait à tout coup des* INCIDENTS. (Acad.)

INCIDENT, ENTE, adj. (*V.* INCIDENCE.) Pron. *ain-ci-dan, dantt*. — Prat. Qui survient dans le cours d'une affaire, d'un débat : *Une demande* INCIDENTE. *Une requête* INCIDENTE. *Une question, une contestation* INCIDENTE. (Acad.)

— Gram. *Proposition, phrase* INCIDENTE, celle qui est insérée dans une proposition principale dont elle fait partie. Dans cette phrase, *Dieu, qui est juste, rendra à chacun selon ses œuvres;* les mots, *qui est juste*, forment une proposition, une phrase incidente.

— Substantiv. Proposition incidente : *C'est une* INCIDENTE.

— Gramm. On distingue deux propositions incidentes : l'*incidente explicative*, et l'*incidente déterminative*. L'*incidente explicative* est celle qu'on pourrait retrancher sans en altérer le sens de la phrase; l'*incidente déterminative*, est celle qui modifie si essentiellement le sens d'un des termes de la proposition à laquelle elle se rattache, qu'on ne pourrait la supprimer sans dénaturer la pensée. L'*incidente explicative* se met entre deux virgules; l'*incidente déterminative* ne se sépare de la proposition qu'elle modifie par aucun signe de ponctuation.

— Phys. *Rayon incident*, rayon lumineux qui tombe sur une surface.

INCIDENTAIRE, adj. des 2 g. (*incident*.) Pron. *ain-ci-dan-tèr*. — Prat. Qui produit, qui amène des incidents.

— N. m. Celui qui forme des incidents, chicaneur. ‖ Peu usité.

INCIDENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*incident*.) Pron. *ain-ci-dan-té*. — Procéd. Faire naître, élever un incident, des incidents dans le cours d'un procès : *Il éloigne le jugement du procès, à force d'*INCIDENTER. (Acad.)

— Fam. Chicaner, faire des objections peu importantes, élever de mauvaises difficultés : *Il* INCIDENTE *sur tout. Au lieu de répondre à la question, il ne fait qu'*INCIDENTER. (Acad.) *On a* INCIDENTÉ *sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem*. (Volt.)

INCINÉRATION, n. f. (*incinérer*.) Pron. *ain-ci-né-ra-cion*. — Chim. Action de réduire en cendres; état de ce qui est réduit en cendres : *L'*INCINÉRATION *d'un cadavre*.

INCINÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Incinérer et adj. : *Substance* INCINÉRÉE.

INCINÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, *cinis, cineris*, cendre; lat.) L'é fermé du rad. *incinér* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'incinère, tu incinères, ils incinèrent*, etc. — Chim. Réduire en cendres.

INCIRCONCIS, ISE, adj. Pron. *ain-cir-kon-ci, ciz*. — Qui n'est point circoncis : *Le mâle* INCIRCONCIS, *dit l'Écriture, sera retranché du milieu du peuple. Nation* INCIRCONCISE. (Acad.)

— Fig. et dans le style de l'Écriture, immortifié : INCIRCONCIS *de lèvres.* INCIRCONCIS *de cœur.* INCIRCONCIS *d'oreilles*. (Acad.)

— Substantiv. *Les incirconcis* : nom sous lequel les Juifs désignaient ceux qui n'étaient pas de leur nation.

INCIRCONCISION, n. f. Pron. *ain-cir-kon-ci-zion*. — État de celui qui n'est pas circoncis.

— Fig. Immortification : *L'*INCIRCONCISION *du cœur*. (Acad.)

INCISE, n. f. (*incisus*, part. pass. de *incidere*, couper; lat.) Pron. *ain-ciz*. — Gramm. Petite phrase qui forme un sens partiel, et qui entre dans le sens total de la période ou d'un membre de la période : *Cette période est embarrassée de trop d'*INCISES. (Acad.)

— Mus. Chacun des différents membres d'une pensée.

INCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Inciser : *Bras* INCISÉ. *Arbre* INCISÉ.

— Bot. Qui offre des découpures aiguës plus longues que larges : *Feuilles* INCISÉES. *Corolle profondément* INCISÉE. *Le calice de la capucine est* INCISÉ. (Acad.)

INCISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*incidere, incisum*, couper; lat.) Pron. *ain-ci-zé*. — Chir. Faire une fente avec quelque chose de tranchant; faire des taillades sur la chair : *Le chirurgien lui a* INCISÉ *le bras. Il a fallu lui* INCISER *la paume de la main*. (Acad.)

— Hortic. Taillader l'écorce des arbres : INCISER *l'écorce d'un arbre pour le greffer.* INCISER *un pin pour en tirer la résine*. (Acad.)

— Méd. Dissoudre, diviser : *Les physiologistes modernes nient que le suc gastrique ait la propriété d'*INCISER *les aliments. Remèdes propres à* INCISER *les humeurs*. (Acad.)

— Techn. Couper le verre encore chaud, en

se servant d'un instrument mouillé ou très-froid.

= **S'inciser**, v. pron. Être incisé : *La vigne ne s'*INCISE *guère qu'à l'époque de la floraison.*

— Se faire une incision : S'INCISER *le bras.*

INCISIF, IVE, adj. (*incisivus*, fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper ; lat.) Pron. *ain-ci-zif, ziv.* — Anat. Propre à couper, à trancher.

— *Dents incisives*, les dents, au nombre de quatre, qui se trouvent à la partie antérieure de chaque mâchoire, chez l'homme, et qui sont faites pour couper les aliments : *Les dents que l'on appelle* INCISIVES *sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire.* (Buff.)

— Anat. *Conduits incisifs*, ceux qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, vont aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. ‖ *Muscle incisif*, nom donné au releveur propre de la lèvre supérieure ; la houppe du menton a été aussi appelée *muscle incisif inférieur.*

— N. m. Méd. anc. : *Les incisifs*, les remèdes incisifs.

— Anat. Muscles de la lèvre supérieure.

— Fig. Tranchant, mordant : *Un mot* INCISIF. *Un style* INCISIF.

— Anc. méd. Il s'est dit de médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs en renversant les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides : *Remèdes* INCISIFS. *Potion, poudre* INCISIVE.

— N. f. Anat. Chacune des dents antérieures ; elles sont à biseau aigu, et servent à diviser les aliments.

INCISION, n. f. (*incisio* ; lat.) Pron. *ain-ci-zion.* — Coupure en long ; taillade : *Se faire des* INCISIONS *sur le corps.*

— Chir. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant, des ciseaux ou le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, ou pour extraire un corps étranger, etc. *Faire une* INCISION *dans les chairs.* (Acad.) *Ma plaie parut dangereuse ; on fut obligé de me faire de grandes* INCISIONS. (M^me de Tencin.)

— *Incision simple*, celle qui est faite en ligne droite. ‖ *Incision cruciale*, double incision dont les taillades se croisent.

— Bot. *Incision annulaire*, opération qui consiste à enlever un anneau circulaire d'écorce, de manière à atteindre jusqu'à l'aubier et à ne laisser aucune parcelle du liber.

INCISIVEMENT, adv. Pron. *ain-ci-ziv-man.* — D'une manière incisive, âcre, mordante.

INCISURE, n. f. Pron. *ain-ci-zur.* — Anat. Fente étroite d'un os.

INCITABILITÉ, n. f. (*inciter.*) Pron. *ain-ci-ta-bi-li-té.* — Méd. Aptitude à entrer en action sous l'influence d'un stimulant. ‖ *V.* EXCITABILITÉ.

INCITABLE, adj. des 2 g. (*inciter.*) Pron. *ain-ci-tabl.* — Qui est propre à recevoir l'action d'un stimulant.

INCITANT, part. prés. du v. Inciter.

INCITANT, ANTE, adj. Méd. Qui donne du ton : *Remèdes* INCITANTS.

— N. m. *Des* INCITANTS. ‖ *V.* EXCITANT.

INCITATEUR, TRICE, n. (*inciter.*) Pron. *ain-ci-ta-teur, triss.* — Celui, celle qui incite ou excite.

INCITATIF, IVE, adj. (*inciter.*) Pron. *ain-ci-ta-tif, tiv.* — Qui est propre à inciter, à exciter.

INCITATION, n. f. Pron. *ain-ci-ta-cion.* — Instigation, impulsion : INCITATION *au crime, à la débauche.* INCITATION *à la vertu. Il n'eût pas fait cela de lui-même ; il a cédé à l'*INCITATION *d'autrui.* (Acad.) *Un jeune animal, tant par l'*INCITATION *que par l'exemple, apprend en quelques semaines d'âge à faire tout ce que ses père et mère font.* (Buff.)

— Méd. Action de donner du ton aux organes.

INCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Inciter.

INCITER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*incitare*, pousser à ; lat.) Déterminer, induire à faire une chose : INCITER *au bien, au mal.* INCITER *le peuple à la révolte.* (Acad.) *C'est par le plaisir et par la douleur que Dieu pousse et* INCITE *les animaux aux fins qu'il s'est proposées.* (Boss.) *On n'omettait aucun soin ni aucune pratique pour* INCITER *le parlement à sa perte.* (La Rochef.)

INCIVIL, ILE, adj. Pron. *ain-ci-vil.* — Qui manque de civilité : *Un homme* INCIVIL. *Une personne* INCIVILE. (Acad.)

— Par anal. En parl. des manières, des actions, des paroles, etc. Contraire à la politesse, à la bienséance : *Des manières* INCIVILES. *Un procédé fort* INCIVIL. *Cette réponse est bien* INCIVILE. *Demande* INCIVILE. (Acad.) *Qu'y a-t-il de plus* INCIVIL *que de ne point écouter celui qui parle, de l'interrompre sans cesse, de couvrir sa voix impitoyablement ?* (Andr.)

— Jurispr. *Clause incivile*, clause faite contre la disposition des lois civiles. ‖ Peu usité.

INCIVILEMENT, adv. Pron. *ain-ci-vil-man.* — D'une manière incivile : *Entrer* INCIVILEMENT *dans une compagnie. Parler* INCIVILEMENT. *Traiter quelqu'un* INCIVILEMENT. (Acad.)

INCIVILISÉ, ÉE, adj. (*in*, non, et *civilisé.*) Pron. *ain-ci-vi-li-zé.* — Qui n'est point civilisé : *Avant l'arrivée des blancs dans le nouveau monde, les Indiens montraient les vices et les vertus des peuples* INCIVILISÉS. (De Tocquev.) *Ils demeuraient sans industrie au milieu des prodiges des arts, et* INCIVILISÉS *dans un monde tout brillant de lumières.* (Id.)

INCIVILITÉ, n. f. Pron. *ain-ci-vi-li-té.* — Manque de civilité : *Son* INCIVILITÉ *choque tout le monde. Il y a de l'*INCIVILITÉ *à répondre ainsi. Une* INCIVILITÉ *marquée.* (Acad.)

— Action, parole contraire à la civilité : *Faire une* INCIVILITÉ. *Il a commis une grande* INCIVILITÉ. *Il m'a fait toutes sortes d'*INCIVILITÉS. (Acad.)

INCIVIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ci-vik.* — Qui n'est point civique. Il ne se dit que des choses : *Une conduite, une proposition* INCIVIQUE. (Acad.)

INCIVISME, n. m. Pron. *ain-ci-vism.* — Défaut de civisme : *Acte* D'INCIVISME. (Acad.)

INCLÉMENCE, n. f. Pron. *ain-klé-manss.* — Défaut de clémence, d'indulgence.

— Poétiq. L'*inclémence des dieux*, la sévérité, la colère des dieux :

Tandis que, pour fléchir l'*inclémence* des dieux,
Il faut du sang peut-être, et du plus précieux. (Rac.)

— Fam. *L'*INCLÉMENCE *du parterre. L'*INCLÉMENCE *de la critique.*

— Fig. Rigueur de la température : L'INCLÉMENCE *de l'air. L'*INCLÉMENCE *du temps. L'*INCLÉMENCE *de la saison.* (Acad.)

Quel amas d'arbres toujours verts
Triomphe ici de l'*inclémence*
Des aquilons et des hivers ! (La Font.)

INCLÉMENT, ENTE, adj. Pron. *ain-klé-man, mantt.* — Qui n'a pas de clémence, qui manque d'indulgence.

— Poétiq. Sévère : *Des dieux* INCLÉMENTS.

— Fig. *Un ciel inclément*, un temps, un climat rigoureux : *Ils vivent sous un ciel* INCLÉMENT. (Acad.)

INCLINAISON, n. f. Pron. *ain-kli-nè-zon.* — Obliquité des lignes droites ou des surfaces planes sur le plan de l'horizon : *L'*INCLINAISON *du terrain facilite l'écoulement des eaux. L'*INCLINAISON *de ce mur est très-sensible. Une légère* INCLINAISON. (Acad.)

— Géom. *Inclinaison d'un plan*, angle que ce plan fait avec un autre plan.

— Astron. *Inclinaison d'une planète, de l'orbite d'une planète*, angle que fait le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique.

— Phys. *Inclinaison de l'aiguille aimantée*, angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique.

INCLINANT, adj. m. Gnomon. Il se dit des cadrans solaires tracés sur un plan qui n'est pas perpendiculaire à l'horizon, mais qui incline du côté du midi : *Cadran* INCLINANT. ‖ On dit aussi, *Cadran incliné.*

INCLINATION, n. f. (*inclinatio*, fait de *inclinare*, pencher ; lat.) Pron. *ain-kli-na-cion.* — Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect : *Il fit une légère* INCLINATION *de tête. Faire une profonde* INCLINATION *devant le saint sacrement.* (Acad.) *Après une* INCLINATION *très-profonde, la troupe la plus apparente lui fit une espèce de compliment, à quoi la belle ne s'était nullement attendue.* (La Font.)

— Chim. *Verser par inclination*, verser quelque liqueur en penchant doucement le vaisseau.

— Fig. et mor. Disposition et pente naturelle à quelque chose : INCLINATIONS *naturelles, vertueuses, vicieuses, basses. De bonnes, de nobles, de mauvaises* INCLINATIONS. *Gêner, combattre les* INCLINATIONS *d'une personne.* (Acad.) *Leurs nobles* INCLINATIONS *concilièrent leurs esprits.* (Boss.) *Quelle était sa joie, lorsqu'elle voyait paraître vos bonnes* INCLINATIONS ! (Fléch.) *Les hommes ont une* INCLINATION *naturelle à croire ce qui flatte leur grandeur.* (La Rochef.) *L'*INCLINATION *détermine moins qu'on ne s'imagine à obliger, quoi qu'elle y fasse trouver du plaisir.* (Duclos.)

— *Contre son inclination*, contre sa volonté : *Faire une chose* CONTRE SON INCLINATION. (Acad.) *Les plus sages mêmes furent entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre* LEUR PROPRE INCLINATION. (Fléch.)

— Affection, penchant affectueux : *Avoir, se sentir de l'*INCLINATION *pour quelqu'un. Il a beaucoup d'*INCLINATION *pour elle. Mariage d'*INCLINATION.

— Absol. Amour : *Avoir une* INCLINATION. *Changer d'*INCLINATION. *Une* INCLINATION *contrariée. Elle a peut-être quelque* INCLINATION *en tête.* (Mol.)

— Fam. Personne qu'on aime : *Cette demoiselle est l'*INCLINATION *d'un tel, est son* INCLINATION. (Ac.)

— Fam. *Boire aux inclinations de quelqu'un*, à ses amours, à la personne qu'il aime.

— Chose pour laquelle on a du penchant : *La chasse est son* INCLINATION. *C'est son* INCLINATION *dominante, son* INCLINATION *favorite.* (Acad.)

INCLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Incliner : *Le milan s'élève sans effort, il s'abaisse comme s'il glissait sur un plan* INCLINÉ. (Buff.) *Avoir la tête* INCLINÉE. *Se tenir* INCLINÉ. (Acad.)

— Fig. Disposé, enclin à : *Si on reprend les enfants avec âpreté, ils deviennent politiques, cachés, indifférents au bien, et secrètement* INCLINÉS *au mal.* (Dupanl.)

INCLINER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*inclinare*, pencher ; lat.) Pron. *ain-kli-né.* — Mettre dans une situation oblique ; pencher : INCLINER *un vase pour verser la liqueur qu'il renferme.* INCLINER *une surface plane.* (Acad.)

— Baisser, courber : INCLINER *le corps, la tête. Le vent* INCLINE *la cime de cet arbre.* (Acad.)

— Fig. Disposer : *L'âme, les qualités de l'esprit et du cœur, et les espérances de science et de vertus que donne un enfant : voilà ce qui peut* INCLINER *l'affection vers lui.* (Dupanl.) *Les jouissances matérielles* INCLINENT *les âmes vers la mollesse.* (Portalis.)

— Absol. *Portez,* INCLINEZ, *exhortez au bien ; mais n'y forcez pas.* (Dupanl.) *Le vent berçait et* INCLINAIT *à rêver.* (Did.)

= **Incliner**, v. intr. ou neut. Être incliné, penché : *Un plan qui* INCLINE. *Cette colonne semble* INCLINER *à gauche. Cette balance* INCLINE *plus d'un côté que de l'autre.* (Acad.)

— Fig. Avoir du penchant, de la prédilection pour quelque chose, être porté à quelque chose : INCLINER *à la miséricorde, à la piété, à la paix.* INCLINER *à un avis, à une opinion, pour un avis, pour une opinion.* (Acad.) *J'*INCLINE *vers la campagne, non pour la campagne, mais pour la solitude.* (Chateaubr.)

— *La victoire incline de ce côté*, se dit en parlant de l'armée qui commence à obtenir l'avantage dans une bataille.

= **S'incliner**, v. pron. Se baisser, se courber : S'INCLINER *respectueusement,* S'INCLINER *profondément devant quelqu'un. L'arbre plie et* S'INCLINE, *battu par les vents.* (Ac.)

— Fig. Se prosterner par respect, par crainte : *L'univers* S'INCLINE *devant son créateur. L'Asie entière* S'INCLINAIT *devant ce conquérant.* (Acad.)

— Mathém. Être dans une situation oblique par rapport à une ligne, à une surface quelconque : *Deux droites qui* S'INCLINENT *l'une sur l'autre forment un angle aigu. L'écliptique* S'INCLINE *vers l'équateur de vingt-trois degrés et demi.* (Acad.)

INCLUS, USE, part. pass. du v. Inus. Inclure, et adj. Pron. *ain-klu, kluz.* — Enfermé, enveloppé : *Le paquet ci-*INCLUS. *Le billet ci-*INCLUS. *La lettre ci-*INCLUSE. (Acad.)

— Substantiv. *L'incluse*, la lettre enfermée dans un paquet : *Je vous prie de remettre l'*INCLUSE *à un tel.* (Acad.) *Sa Majesté m'a ordonné de vous faire passer en son nom la réponse officielle que je vous envoie* CI-INCLUSE. (A. Dumas.)

= **Gramm.** *Ci-inclus* est *variable* lorsque le nom qu'il modifie est accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif : *Vous trouverez* CI-INCLUSE LA *copie,* UNE *copie du contrat.* (Acad.) ‖ Dans le cas contraire, il est *invariable : Vous trouverez* CI-INCLUS *copie du contrat.* (Acad.)

— Au commencement d'une phrase, *ci-inclus* est toujours invariable : CI-INCLUS *copie, ou la copie,* etc.

INCLUSIF, IVE, adj. Pron. *ain-klu-zif, ziv.* — Qui tend à enfermer, à comprendre dans quelque chose.

— *Inclusive*, n. f. Action d'admettre dans le sein du conclave un cardinal arrivé un peu trop tard : *Pour l'*INCLUSIVE, *il faut les deux tiers des voix.*

INCLUSION, n. f. (*inclusio* ; lat.) Pron. *ain-klu-zion.* — État d'une chose incluse.

INCLUSIVEMENT, adv. Pron. *ain-klu-ziv-man.* — En y comprenant, y compris ; il est opposé à *Exclusivement : Depuis le 6 janvier jusqu'au 30* INCLU-

SIVEMENT. *Depuis tel lieu jusqu'à tel autre* INCLUSIVEMENT. (Acad.)

INCOCTION, n. f. (*in*, nég., et *coctus*, de *coquere*, cuire; lat.) Pron. *ain-kok-cion*. — Méd. Défaut de coction, état de-non-coction : *L'*INCOCTION *des humeurs*.

INCOERCIBILITÉ, n. f. Pron. *in-ko-èr-ci-bi-li-té*. — Phys. Qualité, état des corps incoercibles.

INCOERCIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *coercere*, contenir; lat.) Pron. *ain-ko-èr-cibl*. — Phys. Qui n'est pas coercible; qu'on ne peut renfermer dans aucun des vaisseaux dont on fait usage : *Fluides* INCOERCIBLES. (Acad.)

INCOGNITO, adv. (m. ital.) Pron. *ain-ko-gni-tô*. — Sans être connu; il se dit en parl. des personnes de qualité, qui, en pays étranger, ne voulant pas être connues, ou traitées selon leur dignité, prennent le plus souvent un autre nom, un autre titre que le leur : *Ce prince passa* INCOGNITO *par la France. Il séjourna* INCOGNITO *à Rome*. (Acad.)

— Fam. et anal. *Je suis à Paris* INCOGNITO *et je n'y vois personne*. (Acad.)

— *Mourir incognito*, mourir sans que personne le sache, l'apprenne.

— Fam. *Rire incognito*, rire sous cape; rire en cachette.

Je *ris incognito* d'abord que je le vois. (Boursault.)

— N. m. sing. *Garder l'*INCOGNITO, *le plus strict* INCOGNITO. *Faire cesser l'*INCOGNITO *de quelqu'un*. (Acad.)

INCOHÉRENCE, n. f. (V. INCOHÉRENT.) Pron. *ain-ko-é-ranss*. — Qualité de ce qui est incohérent : *L'*INCOHÉRENCE *des parties de l'eau*. (Acad.)

— Fig. : *L'*INCOHÉRENCE *des idées*. (Acad.)

INCOHÉRENT, ENTE, adj. (*in*, priv., *cohærere*, être uni; lat.) Pron. *ain-ko-é-ran, rantt*. — Qui manque de liaison : *Les parties de l'eau sont* INCOHÉRENTES.

— Fig. *Ces idées, ces images sont* INCOHÉRENTES. (Acad.) *Ses yeux étaient effarés, ses paroles* INCOHÉRENTES. (G. Sand.) *Une législation imparfaite et* INCOHÉRENTE *seconde mal des institutions à peine ébauchées, assises sur des bases mouvantes*. (Ch. Rémusat.) *Du milieu de cette masse* INCOHÉRENTE *on vit sortir tout à coup des lois uniformes*. (A. de Tocquev.)

INCOHÉSION, n. f. (*in* nég. et *cohésion*.) Pron. *ain-ko-é-zion*. — Phys. Défaut de cohésion.

INCOLAT, n. m. (*incola*, habitant d'un pays; lat.) Pron. *ain-ko-la*. — Indigénat : *Obtenir l'*INCOLAT. ‖ *V.* INDIGÉNAT.

INCOLORATION, n. f. Pron. *ain-ko-lo-ra-cion*. — Phys. Défaut de coloration.

— État de ce qui est incolore.

INCOLORE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *color*, couleur; lat.) Pron. *ain-ko-lor*. — Didact. Qui n'est pas coloré : *L'eau est un fluide* INCOLORE. (Acad.)

— Fig. *Style* INCOLORE.

INCOMBANT, ANTE, adj. Bot. Il se dit d'une partie qui tombe et se couche sur une autre : *Pétales* INCOMBANTS. *Anthères* INCOMBANTES.

INCOMBER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*incumbere*, peser sur; lat.) Pron. *ain-kon-bé*. — Jurispr. S'appuyer sur; tomber dans le sens de : *Cette pièce* INCOMBE *à celles qui sont au dossier*. (Acad.)

— En parl. d'une fonction, d'un devoir, Être imposé à, être au nombre de ses obligations de : *C'est à lui que ce devoir* INCOMBE. (Acad.)

— Néol. Échoir : *Tout acte producteur est précédé ou suivi de la plus grande volupté qui puisse* INCOMBER *à un être moral ou sensible*. (Kératry.)

INCOMBUSTIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-kon-buss-ti-bi-li-té*. — Qualité de ce qui n'est pas combustible : *L'*INCOMBUSTIBILITÉ *de l'amiante*. (Acad.)

INCOMBUSTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-buss-tibl*. — Qui ne peut être brûlé, consumé par le feu : *Corps* INCOMBUSTIBLE. *Mèche* INCOMBUSTIBLE. *La toile qu'on fait avec l'amiante est* INCOMBUSTIBLE. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Homme* INCOMBUSTIBLE.

Je rêvais au bonheur d'un homme *incombustible*.
(Dufresny.)

INCOMMENSURABILITÉ, n. f. État, caractère de ce qui est incommensurable.

— Géom. État des quantités qui n'ont pas de mesure commune : *L'existence de l'*INCOMMENSURABILITÉ *du diamètre d'un cercle et de sa circonférence a été établie par Legendre*. (Arago.)

INCOMMENSURABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *cum*, avec; *mensura*, mesure; lat.) Pron. *ain-kom-man-çu-rabl*. — Qui ne peut être mesuré : *La puissance de Dieu est* INCOMMENSURABLE. (Acad.) *Dieu possède incontestablement toutes les puissances qu'il a mises en nous; il les possède dans le degré* INCOMMENSURABLE *de sa perfection infinie*. (V. Cousin.) *Il contempla l'*INCOMMENSURABLE *océan de steppes verdoyantes qui s'étendaient, sans autres bornes que le ciel, sous ses yeux*. (Lam.)

— Géom. En parl. de deux quantités, Qui n'ont point de commune mesure : *Le côté d'un carré et sa diagonale sont* INCOMMENSURABLES. (Acad.) *Les personnes peu familiarisées avec les conceptions mathématiques ne croient point à l'existence de quantités* INCOMMENSURABLES, *ou de quantités qui n'ont aucune mesure commune*. (Arago.)

INCOMMISÉRATION, n. f. Pron. *ain-kom-mi-zé-ra-cion*. — Manque de pitié, de commisération : *Le reproche de dureté et d'*INCOMMISÉRATION. (J.J. Rouss.)

INCOMMODANT, part. prés. du v. Incommoder.

INCOMMODANT, ANTE, adj. Incommode, importun, fâcheux : *Bruit* INCOMMODANT.

INCOMMODE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ko-mod*. — Qui n'est pas commode, dont on ne se sert pas facilement : *Outil* INCOMMODE. *Meubles* INCOMMODES. *Cela est fort* INCOMMODE.

— Où l'on n'est point à l'aise : *Maison, chambre* INCOMMODE. *Appartement, cabinet* INCOMMODE. *Des vêtements, des habits* INCOMMODES.

— Qui cause du malaise, qui fatigue, qui ennuie : *La chaleur est* INCOMMODE. *Une situation, une posture* INCOMMODE. (Acad.) *Cette langueur semble d'abord plus* INCOMMODE *que dangereuse*. (Fléch.)

— Par anal. *Il n'y a rien de si* INCOMMODE *que le désir, si ce n'est la possession*. (Dider.)

— En parl. des personnes, Importun, fâcheux, qui est à charge : *Homme* INCOMMODE. *Femme* INCOMMODE. *C'est un voisin bien* INCOMMODE. *C'est un homme d'une société fort* INCOMMODE, *d'une humeur fort* INCOMMODE. (Acad.) *Il n'y a point de sots si* INCOMMODES *que ceux qui ont de l'esprit*. (La Rochef.) *Un mari jaloux, un père chagrin, un maître* INCOMMODE. (Montesq.)

Importun à tout autre, à soi-même *incommode*. (Boil.)

— Par anal. : *Il n'y a rien de plus* INCOMMODE *que les cousins, que les mouches*. (Acad.)

INCOMMODÉ, ÉE, part. pass. du v. Incommoder : *Dans le travail des mines de charbon de terre, on est toujours plus ou moins* INCOMMODÉ *par les eaux*. (Buff.) *La chèvre dort au soleil, et s'expose volontiers à ses rayons les plus vifs sans en être* INCOMMODÉE. (Id.) *Plusieurs oiseaux semblent* INCOMMODÉS *par la lumière du jour, et ne poursuivent leur proie qu'au milieu des plus épaisses ténèbres*. (Richerand.)

— Par anal. *Je fus parfumé d'essence de rose au point de m'en trouver* INCOMMODÉ. (Chateaub.)

— Un peu malade : *Être* INCOMMODÉ, *légèrement* INCOMMODÉ. (Acad.)

— *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, etc., être privé de l'usage d'un bras, d'une jambe.

— Fig. *Être incommodé dans ses affaires*, être gêné, être mal dans ses affaires.

— Mar. *Bâtiment incommodé*, bâtiment qui a perdu quelqu'un de ses mâts, ou souffert quelque autre avarie.

INCOMMODÉMENT, adv. Pron. *ain-ko-mo-dé-man*. — Avec incommodité : *Être logé* INCOMMODÉMENT. *Être assis* INCOMMODÉMENT. (Acad.)

INCOMMODER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*incommodare*, de *in*, nég., et *commodus*, commode; lat.) Pron. *ain-ko-mo-dé*. — Apporter, causer quelque sorte d'incommodité, de gêne, de malaise : *La moindre chose l'*INCOMMODE. *Il ne peut rien souffrir qui l'*INCOMMODE. *J'ai peur de vous* INCOMMODER. (Acad.) *On* INCOMMODE *souvent les autres, quand on croit ne les pouvoir jamais* INCOMMODER. (La Rochef.) *Je vois deux femmes qui s'arrêtent; nous les* INCOMMODERIONS, *sans doute, si nous demeurions plus longtemps*. (Campistr.)

— Mettre à la gêne, mettre dans l'embarras relativement à la fortune : *La perte de ce procès l'A fort* INCOMMODÉ. *Cette dépense l'*INCOMMODERA. (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Il faut couper ces arbres qui* INCOMMODENT *la vue. C'est une servitude qui* INCOMMODE *beaucoup sa maison*. (Acad.)

— Rendre un peu malade : *Ce petit excès m'A* INCOMMODÉ. *Il est* INCOMMODÉ *depuis plusieurs jours*. (Acad.) *La chèvre est robuste, facile à nourrir; presque toutes les herbes lui sont bonnes, et il y en a peu qui l'*INCOMMODENT. (Buff.)

= **S'incommoder**, v. pron. Se gêner : *Vous pouviez sans* VOUS INCOMMODER *me laisser goûter les douceurs du sommeil du matin*. (Mol.)

.... Est-ce la mode
Que baudet aille à l'aise et meunier *s'incommode*? (La F.)

— Se mettre dans l'embarras, dans la gêne : *Il s'*EST *beaucoup* INCOMMODÉ *par cette dépense, par cette acquisition*. (Acad.)

— Récipr. Se gêner l'un l'autre, les uns les autres : *Ils s'*INCOMMODENT *mutuellement*.

INCOMMODITÉ, n. f. Pron. *ain-ko-mo-di-té*. — Peine, gêne, malaise que cause une chose incommode : *C'est une grande* INCOMMODITÉ *que d'être mal logé*. (Acad.) *Le rat est assez connu par l'*INCOMMODITÉ *qu'il nous cause*. (Buff.)

— Ce qui met dans l'embarras relativement à la fortune : *La perte de ce procès lui causera de l'*INCOMMODITÉ. (Acad.) ‖ Peu usité.

— Indisposition, maladie : *Les* INCOMMODITÉS *de l'âge, de la vieillesse. Son* INCOMMODITÉ *ne lui permet pas de sortir*, etc. (Acad.) *Elle souffrait les* INCOMMODITÉS *et les maladies, sans chagrin, sans murmure*. (Fléch.)

— Mar. *Signal d'incommodité*, signal par lequel un bâtiment fait connaître qu'il a besoin d'être secouru. ‖ Plus souv., *Signal de détresse*.

INCOMMUABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kom-mu-abl*. — Qui ne peut être commué; il se dit des choses qui ne peuvent être changées l'une en l'autre : *Les métaux sont* INCOMMUABLES.

INCOMMUNICABILITÉ, n. f. Pron. *ain-ko-mu-ni-ka-bi-li-té*. — Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

INCOMMUNICABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ko-mu-ni-kabl*. — Qui ne se peut communiquer, dont on ne peut faire part : *La toute-puissance de Dieu est* INCOMMUNICABLE. *C'est un bien* INCOMMUNICABLE. *Des honneurs, des droits* INCOMMUNICABLES. (Acad.) *Il n'y a aucun être dans la nature que nous confondions avec Dieu, et nous savons le représenter avec son caractère d'infini, qui est unique et* INCOMMUNICABLE. (Lam.) *L'individualité d'un style est aussi* INCOMMUNICABLE *que toute autre individualité*. (Id.)

INCOMMUTABILITÉ, n. f. Jurispr. Il se dit d'un bien dont la possession ne peut être légitimement contestée : *Il prouve l'*INCOMMUTABILITÉ *de sa possession par une possession centenaire*. (Acad.)

INCOMMUTABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *cum*, avec; *mutare*, changer; lat.) Jurispr. Qui ne peut être légitimement dépossédé : *Propriétaire, possesseur* INCOMMUTABLE.

— Dont la possession ne peut être légitimement contestée : *Propriété* INCOMMUTABLE.

INCOMMUTABLEMENT, adv. Jurispr. D'une manière incommutable : *Posséder* INCOMMUTABLEMENT *une terre*. (Acad.) ‖ Peu usité.

INCOMPARABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *comparable*.) A qui, à quoi rien ne peut être comparé : *C'est un homme d'une valeur* INCOMPARABLE. *Un homme d'une sagesse, d'une piété* INCOMPARABLE. *C'est une femme d'une beauté* INCOMPARABLE. (Acad.) *L'*INCOMPARABLE *plumage du paon semble réunir tout ce qui flatte nos yeux*. (Buff.)

L'époux d'une beauté, jeune, brillante, aimable,
Est à ma fantaisie un être *incomparable*. (Desmahis.)

— Fam. et par iron. *Il est incomparable*, se dit et pour témoigner la surprise qu'on a de ce qu'un homme fait ou dit : *C'est un homme* INCOMPARABLE. *Vous êtes vraiment* INCOMPARABLE.

INCOMPARABLEMENT, adv. Sans comparaison; il est toujours suivi des adverbes *plus, moins, mieux* : *Elle est* INCOMPARABLEMENT *plus belle que sa sœur. Cela est* INCOMPARABLEMENT *plus noble, plus grand, etc. Il se porte* INCOMPARABLEMENT *mieux*. (Acad.)

INCOMPATIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-kon-pa-ti-bi-li-té*. — Contrariété, opposition qui fait que deux personnes, que deux choses ne peuvent s'accorder, exister ensemble : *Il y a entre eux de l'*INCOMPATIBILITÉ, *une grande* INCOMPATIBILITÉ *d'humeur.* INCOMPATIBILITÉ *de vues, de principes, de doctrines*. (Ac.) *Il n'y a aucune* INCOMPATIBILITÉ *entre l'action et la pensée dans une intelligence complète*. (Lam.)

— Impossibilité, d'après la loi, que deux places soient remplies en même temps par la même personne : *Il n'y a point* INCOMPATIBILITÉ *entre les fonctions de ministre et celles de député*. (Acad.) ‖ Dans le m. sens : *Il y a* INCOMPATIBILITÉ *que le père et le fils, que les deux frères, que l'oncle et le neveu soient juges dans un même tribunal*. (Acad.)

INCOMPATIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-pa-tibl*. — Qui n'est pas compatible : *Ces deux caractères sont* INCOMPATIBLES. *Attribuer à la matière des propriétés* INCOMPATIBLES. *L'amour de Dieu et l'amour des richesses sont* INCOMPATIBLES. (Acad.) *Être né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'*INCOMPATIBLE. (Mass.) *L'ambition et la vertu sont*

INCOMPATIBLES. (B. de S.-P.) *Cet ouvrage demandait un profond secret et des préparatifs immenses, deux choses assez* INCOMPATIBLES. (Volt.)

— Par anal. *Le loup et le chien sont non-seulement* INCOMPATIBLES, *mais antipathiques par nature.* (Buff.) *Une abbaye et un prieuré qui en dépend sont* INCOMPATIBLES. (Acad.) *Il avait été député au parlement avant d'être prêtre ; il est le seul à qui l'on ait permis d'exercer ces deux fonctions* INCOMPATIBLES. (Volt.)

— En parl. des fonctions, des places, Qui ne peuvent être réunies dans la même personne : *Deux emplois* INCOMPATIBLES. *Les fonctions judiciaires sont* INCOMPATIBLES *avec les fonctions administratives.*

— Suivi d'un complément, il veut la préposition *avec* : *Le pouvoir arbitraire est* INCOMPATIBLE AVEC *la confiance, parce qu'il détruit toute sûreté.* (Rayn.) *La piété n'est pas* INCOMPATIBLE *avec les armes.* (Fléch.) *La liberté est* INCOMPATIBLE AVEC *la faiblesse.* (Vauv.)

INCOMPATIBLEMENT, adv. Pron. *ain-kon-pà-ti-ble-man.* — D'une manière incompatible.

INCOMPÉTEMMENT, adv. Pron. *ain-kon-pé-ta-man.* — Jurispr. Sans compétence ; par un juge incompétent : *Cela a été mal et* INCOMPÉTEMMENT *jugé.* (Acad.) *Les organiques confèrent* INCOMPÉTEMMENT *à un tribunal de laïques l'interprétation spirituelle des saints canons.* (Cormen.)

INCOMPÉTENCE, n. f. Pron. *ain-kon-pé-tanss.* — Jurispr. Défaut, manque de compétence : *L'*INCOMPÉTENCE *d'un juge, d'un tribunal. Alléguer, soutenir l'*INCOMPÉTENCE. *Faire juger l'*INCOMPÉTENCE. (Acad.)

— Impossibilité où se trouve un fonctionnaire public de faire tel ou tel acte qui n'est point de son ressort.

— Par extens. Manque des connaissances nécessaires pour juger une chose, pour en parler : INCOMPÉTENCE *en musique, en littérature. Reconnaître son* INCOMPÉTENCE. (Acad.)

INCOMPÉTENT, ENTE, adj. Pron. *ain-kon-pé-tan, tant.* — Jurispr. Qui n'est pas compétent : *Juge* INCOMPÉTENT. *Le tribunal s'est déclaré* INCOMPÉTENT. *Il est* INCOMPÉTENT *pour connaître de cette affaire. Partie* INCOMPÉTENTE. (Acad.)

— Qui n'a pas les connaissances spéciales nécessaires pour juger une chose, pour en parler : *Être* INCOMPÉTENT *en musique, en peinture. C'est un juge fort* INCOMPÉTENT *en littérature, en grammaire.* (Acad.)

INCOMPLET, ÈTE, adj. Pron. *ain-kon-plè, plètt.* — Qui n'est pas complet : *Un recueil incomplet. Cet ouvrage est* INCOMPLET, *il en manque un volume.* (Acad.)

— Fig. *Joie* INCOMPLÈTE. *Idées, notions* INCOMPLÈTES. (Acad.)

— Bot. *Fleur incomplète*, fleur qui manque de calice ou de corolle. ‖ *Cloisons incomplètes*, celles qui ne séparent qu'imparfaitement la cavité du péricarpe.

— Zool. *Nymphe incomplète*, celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile.

INCOMPLÉTEMENT, adv. D'une manière incomplète.

INCOMPLEXE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-plèks.* — Gramm. En parl. d'une proposition, Simple, qui n'est pas complexe ; dont le sujet et l'attribut n'ont point de complément : *Proposition* INCOMPLEXE. ‖ V. PROPOSITION.

— Mathém. *Quantité, grandeur incomplexe*, celle qui s'exprime par un seul terme.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-kon-pré-an-ci-bi-li-té.* — État de ce qui est incompréhensible. *L'*INCOMPRÉHENSIBILITÉ *de Dieu. L'*INCOMPRÉHENSIBILITÉ *des mystères.* (Acad.) *Pour moi, je ne vois qu'*INCOMPRÉHENSIBILITÉ *dans l'un et l'autre système.* (Volt.)

INCOMPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-pré-an-cibl.* — Qui ne peut être compris : *Dieu est* INCOMPRÉHENSIBLE. *Les voies de Dieu sont* INCOMPRÉHENSIBLES. (Acad.) *Il est un Être suprême, nécessaire,* INCOMPRÉHENSIBLE, *qui nous a faits.* (Volt.) *Pour ne pas vouloir croire des mystères* INCOMPRÉHENSIBLES, *ils suivent l'une après l'autre d'*INCOMPRÉHENSIBLES *erreurs !* (Boss.)

— Chose très-difficile à expliquer, à concevoir : *Cela est vraiment* INCOMPRÉHENSIBLE. *Sa conduite est tout à fait* INCOMPRÉHENSIBLE. (Acad.) *Que manque-t-il à une telle coutume pour être tout à fait bizarre et* INCOMPRÉHENSIBLE ? (La Br.) *Ses démarches sont vagues, incertaines,* INCOMPRÉHENSIBLES. (Mass.) *Cela est d'un ridicule* INCOMPRÉHENSIBLE. (Volt.)

— En parl. d'une personne, Dont on ne peut expliquer la conduite, les procédés : *Cet homme est* INCOMPRÉHENSIBLE. *C'est un caractère* INCOMPRÉHENSIBLE. (Acad.) *Qu'ils sont* INCOMPRÉHENSIBLES, *les mortels agités par les passions !* (Chateaubr.)

INCOMPRÉHENSIBLEMENT, adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRESSIBILITÉ, n. f. Physiq. Pron. *ain-kon-press-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est incompressible ; propriété de résister à toute compression, de ne pas diminuer de volume : *L'*INCOMPRESSIBILITÉ *de l'eau n'est pas absolue.* (Acad.)

INCOMPRESSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-press-cibl.* — Phys. Qui ne peut être comprimé ; qui ne donne aucune marque sensible de diminution de volume, quand on le comprime : *Aucun corps matériel n'est absolument* INCOMPRESSIBLE. (Acad.)

INCOMPRIS, ISE, adj. Qui n'est point compris : *Livre, ouvrage* INCOMPRIS.

— Dans le mérite, l'esprit n'est point apprécié à sa juste valeur : *Génie, talent* INCOMPRIS. *Combien de femmes se prétendent* INCOMPRISES ! *La plupart des hommes d'État sont souvent* INCOMPRIS. (Scribe.)

INCONCEVABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kouss-vabl.* — Qui n'est pas concevable, explicable ; dont on ne peut aisément se rendre raison : *Vous me dites là une chose* INCONCEVABLE. *Cette conduite est* INCONCEVABLE. *Il est* INCONCEVABLE *que l'on n'ait point encore songé à détruire cet abus.* (Acad.) *La terre est emportée avec une rapidité* INCONCEVABLE *autour du soleil.* (La Br.)

— En parl. des choses, Surprenant, extraordinaire : *Il est d'une activité, d'une patience* INCONCEVABLE. *Il parle avec une* INCONCEVABLE *facilité.* (Acad.) *Je suis arrivé ici dans un accablement* INCONCEVABLE. (J.-J. Rouss.) *Il attendait avec impatience un mouvement qui échoua par l'*INCONCEVABLE *faiblesse des Napolitains.* (Villem.)

INCONCEVABLEMENT, adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-ci-li-abl.* — En parl. des choses, Qui ne peuvent se concilier, qui s'excluent mutuellement : *Voilà des faits* INCONCILIABLES. *La bienfaisance et l'égoïsme sont* INCONCILIABLES. (Acad.) *Le christianisme a affranchi l'homme des institutions* INCONCILIABLES *avec sa dignité.* (Portalis.)

— En parl. des personnes, Qu'on ne peut mettre d'accord : *Ces deux plaideurs sont* INCONCILIABLES. (Acad.) *Deux voisins* INCONCILIABLES.

INCONCILIABLEMENT, adv. D'une manière inconciliable.

INCONCRESSIBLE, adj des 2 g. Pron. *ain-kon-krèss-cibl.* — Didact. Qui ne peut devenir concret : *Substance* INCONCRESCIBLE.

INCONDUITE, n. f. Pron. *ain-kon-duitt.* — Défaut de conduite : *C'est par son* INCONDUITE *qu'il s'est mis dans cette pénible situation.* (Acad.)

C'est pourtant là, milord, que mène l'*inconduite.* (C. Del.)

INCONFESSÉ, ÉE, adj. Qui n'a point fait sa confession : *Personne* INCONFESSÉE.

INCONGRU, UE, adj. (*in*, nég. ; *congruere*, convenir ; lat.) Pron. *ain-kon-gru.* — Il se dit d'une locution, d'une phrase qui pèche contre les règles de la syntaxe : *Une façon de parler* INCONGRUE. *Phrase* INCONGRUE. (Acad.)

Vous écrivez de façon *incongrue.* (X.)

— Fam. Qui n'est convenable ni aux personnes ni aux circonstances : *Réponse* INCONGRUE. *Question* INCONGRUE.

On se permet parfois des choses *incongrues.* (Fr. de Neufchât.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une personne qui est sujette à manquer aux bienséances du monde : *C'est un homme fort* INCONGRU. (Acad.)

— Molière fait dire à une de ses Précieuses : *Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait* INCONGRUS *en galanterie !* (Mol.)

INCONGRUITÉ, n. f. Pron. *ain-kon-gru-i-té.* — Fam. Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction : *Tout ce qu'il écrit est plein d'*INCONGRUITÉS. (Acad.)

— Fam. Fautes contre la bienséance, soit dans le discours, soit dans la conduite : *Conduite pleine d'*INCONGRUITÉS. *Il n'y a point de jour qu'il ne fasse quelque* INCONGRUITÉ, *de grandes* INCONGRUITÉS. (Acad.) *Je veux bien vous avertir, de peur d'*INCONGRUITÉ, *que vous ne lui parliez plus.* (Campistr.)

— N. pl. Choses sales qu'on rougirait de faire et même de nommer en bonne compagnie : *Il a fait une* INCONGRUITÉ. *Quelle* INCONGRUITÉ ! (Acad.)

INCONGRÛMENT, adv. D'une manière incongrue : *Parler* INCONGRÛMENT. (Acad.)

INCONNU, UE, adj. Pron. *ain-ko-nu.* — Qui n'est point connu : *Pays* INCONNU, *île* INCONNUE. *Ce sont des gens* INCONNUS. (Acad.) *Il n'y a rien de si connu, rien de si* INCONNU *que Dieu, disait un ancien Père de l'Église.* (Fléch.) *Que de conseils te seraient nécessaires dans ce monde* INCONNU *où tu vas t'engager ?* (J.-J. Rouss.) *Quelque découverte que l'on ait faite dans le pays de l'amour propre, il y reste encore bien des terres* INCONNUES. (La Rochef.) *L'histoire naturelle de ces riches contrées est presque* INCONNUE. (B. de St-P.) *L'air de l'île Bourbon est très-sain, la plupart des maladies y sont totalement* INCONNUES. (Parny.)

— Obscur, qui n'a point de renommée, de réputation, dont on ignore l'état et l'origine : *Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à rester* INCONNU. (Volt.)

Quel mortel est le moins à plaindre ?
C'est celui qui ne sait rien craindre,
Qui vit et qui meurt *inconnu.* (Id.)

— Qui n'a point encore été ressenti, éprouvé : *Ces chagrins lui sont* INCONNUS. *Éprouver des sensations* INCONNUES, *un trouble* INCONNU. (Acad.) *L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des délices, est* INCONNU *à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture.* (Fén.) *Les accents de l'amour et du plaisir lui sont* INCONNUS. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Méconnu, négligé, méprisé : *Dans ce temps de troubles, les lois furent* INCONNUES. (Volt.) ‖ Rare.

— Substantiv. Celui, celle qui n'est pas connu ou qui est très-peu connu : *Cet avis lui a été donné par un* INCONNU. *Une jeune* INCONNUE. (Acad.) *L'accès n'était pas même refusé aux* INCONNUS. (Mass.)

— Particul. Personne peu digne d'être connue : *Elle s'est entêtée d'un* INCONNU. (Acad.)

— Math. *Quantité* INCONNUE, quantité cherchée dans la solution d'un problème.

— N. m. Ce que l'on ignore par oppos. à Ce que l'on connaît : *Aller du connu à l'*INCONNU *est le meilleur mode d'instruction.* (Acad.) *L'homme exprime l'*INCONNU *clairement pour se faire entendre, et il relève le connu par l'expression pour se faire remarquer.* (Rivar.)

— N. f. Mathém. La quantité cherchée dans la solution d'un problème : *L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des connues et des* INCONNUES. (Condill.)

— *Dégager l'inconnue*, faire sortir des relations algébriques la quantité qu'il faut trouver pour résoudre un problème.

— Par anal. : *Cela n'est, à proprement parler, qu'une formule donnée pour* DÉGAGER *l'*INCONNU. (Ballanche.)

INCONSÉQUEMMENT, adv. Pron. *ain-kon-cé-ka-man.* — Avec inconséquence.

INCONSÉQUENCE, n. f. Pron. *ain-kon-cé-kanss.* — Défaut de conséquence dans les idées, dans les discours, dans les actions : *Il y a de l'*INCONSÉQUENCE *dans ses discours, dans ses procédés. Il a fait cela par* INCONSÉQUENCE. (Acad.) *L'*INCONSÉQUENCE *est le fruit naturel du sol de notre pays.* (Volt.)

— N. pl. Chose que l'on fait, que l'on dit par inconséquence ou d'une manière irréfléchie : *Sa conduite est pleine d'*INCONSÉQUENCES. *Il a fait, il a dit mille* INCONSÉQUENCES. (Acad.) *On ne manque point d'excellentes raisons pour motiver ses* INCONSÉQUENCES. (Jouy.) *Le plus long chapitre de l'histoire de l'homme est celui de ses* INCONSÉQUENCES. (C. Nod.)

— Légèreté de conduite, oubli de ce que les bienséances exigent : *Cette femme a fait une grave* INCONSÉQUENCE ; *elle fait tous les jours de nouvelles* INCONSÉQUENCES. (Acad.)

— Grande légèreté de caractère :

Bélise a de l'esprit ; j'en serais enchanté,
Sans son *inconséquence* et sa légèreté. (Desmah.)

INCONSÉQUENT, ENTE, adj. Pron. *ain-kon-cé-kan, kantt.* — Qui agit, qui parle sans se conformer à ses propres principes : *Il est aussi* INCONSÉQUENT *dans sa conduite que dans ses propos.* (Acad.) *Il faut permettre aux hommes d'être un peu* INCONSÉQUENTS. (Vauv.)

— Fam. Étourdi, léger dans sa conduite et son langage : *Une femme* INCONSÉQUENTE.

— En parl. des choses, Contradictoire : *Raisonnement* INCONSÉQUENT. *Propos* INCONSÉQUENTS. *Conduite* INCONSÉQUENTE. (Acad.)

— Substantiv. Personne étourdie, légère : *Ce jeune homme est un* INCONSÉQUENT. (Acad.) *C'est une* INCONSÉQUENTE.

INCONSIDÉRATION, n. f. Pron. *ain-kon-ci-dé-ra-cion.* — Légère imprudence, ou dans le discours, ou dans la conduite : *Faire quelque chose par* INCON-

SIDÉRATION. *Il y a bien de l'*INCONSIDÉRATION *en cela. Il parle avec* INCONSIDÉRATION (Acad.)

INCONSIDÉRÉ, ÉE, adj. Étourdi, imprudent, qui fait les choses sans attention, sans réflexion : *Homme* INCONSIDÉRÉ. *Personne* INCONSIDÉRÉE. *Il est fort* INCONSIDÉRÉ. (Acad.) *Voilà ce que c'est qu'une jeunesse* INCONSIDÉRÉE *qui veut agir à sa tête.* (La Font.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Action* INCONSIDÉRÉE. *Discours* INCONSIDÉRÉ. *Conduite* INCONSIDÉRÉE.

— Substantiv. Personne inconsidérée : *C'est un* INCONSIDÉRÉ. (Acad.)

INCONSIDÉRÉMENT, adv. Pron. *ain-kon-ci-dé-ré-man.* — Étourdiment, d'une manière inconsidérée : *Il s'est conduit fort* INCONSIDÉRÉMENT. *Il agit toujours* INCONSIDÉRÉMENT. *Parler* INCONSIDÉRÉMENT. (Acad.)

INCONSISTANCE, n. f. Défaut de consistance, de suite et d'ensemble : *L'*INCONSISTANCE *des idées d'un ministre, d'un gouvernement.* (La Harpe.) *Il ne se releva jamais de la réputation d'*INCONSISTANCE *qu'il s'était faite.* (Ste-Beuve.)

INCONSISTANT, ANTE, adj. Qui manque de consistance morale.

INCONSOLABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-ço-labl.* — Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler : *Homme* INCONSOLABLE. *Il est* INCONSOLABLE *de cette perte, de cette mort. Elle en est* INCONSOLABLE. *Douleur* INCONSOLABLE. (Acad.) *Une circonstance imaginaire que nous ajoutons à nos afflictions, c'est de croire que nous sommes* INCONSOLABLES. (Font.)

Va, va; dans sa douleur le sexe est raisonnable,
Et je n'ai jamais vu de femme *inconsolable.* (C. d'Harl.)

INCONSOLABLEMENT, adv. De manière à ne pouvoir être consolé : *Il est affligé* INCONSOLABLEMENT. (Acad.)

INCONSOLÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-kon-ço-lé.* — Qui n'est point consolé : *Nous avons inconsolable;* INCONSOLÉ *peut être utile, surtout en poésie.* (La Harpe.)

INCONSTAMMENT, adv. Avec inconstance et légèreté : *Il s'est conduit fort* INCONSTAMMENT *dans cette affaire.* (Acad.)

INCONSTANCE, n. f. (*in*, nég., et *constance.*) Pron. *ain-konss-tanss.* — Facilité à changer d'opinion, de résolution, de conduite, de sentiment : *Il n'y a rien de plus indigne d'un homme sage que l'*INCONSTANCE. *Son* INCONSTANCE *a fait beaucoup de tort à sa fortune. L'*INCONSTANCE *d'un amant.* (Acad.) *L'*INCONSTANCE *et l'amour sont incompatibles.* (J.-J. Rouss.) *Notre éducation ne nous dispose pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'*INCONSTANCE. (B. de St-P.)

— Changement d'idées, d'affection : *D'où viennent nos* INCONSTANCES, *si ce n'est de notre foi chancelante?* (Boss.) *Le monde a ses vanités et ses* INCONSTANCES. (Fléch.)

— Par anal. Changement en amour : *Cette femme n'a plus voulu se fier à lui après son* INCONSTANCE. (Acad.) *Il me faut, pour mon honneur, prévenir l'éclat de son* INCONSTANCE. (Mol.)

— Il se dit également en parl. des choses sujettes à changer : *L'*INCONSTANCE *du temps, des saisons. L'*INCONSTANCE *des vents, de la mer. L'*INCONSTANCE *de la fortune.* (Acad.) *Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre personne à l'*INCONSTANCE *des flots, et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats.* (Mezeray.) *L'*INCONSTANCE *et la vanité des choses humaines.* (Fléch.)

... Fixant de ses vœux l'*inconstance* fatale,
Phèdre depuis longtemps ne craint plus de rivale. (Rac.)

INCONSTANT, ANTE, adj. Pron. *ain-konss-tan, tantt.* — Volage, qui est sujet à changer : *Homme* INCONSTANT. *Femme* INCONSTANTE. *Esprit* INCONSTANT. *Être* INCONSTANT *dans ses résolutions, dans ses desseins, dans ses amitiés. Être* INCONSTANT *en amour.* (Acad.)

Oh! combien l'homme est *inconstant!* (La F.)
Je l'aimais *inconstant;* qu'eussé-je fait, fidèle! (Rac.)

— En parl. des choses, Qui ne demeure pas longtemps en même état : *Voilà un temps bien* INCONSTANT! *L'automne est une saison* INCONSTANTE. *Toutes les choses d'ici-bas sont* INCONSTANTES. (Ac.)

— Poétiq. Mobile, agité :

Il sommeille; et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve *inconstant*
Le nid d'une blanche colombe. (V. Hugo.)

— Substantiv. Personne légère, inconstante : *C'est un* INCONSTANT, *une* INCONSTANTE. *Ramener, punir un* INCONSTANT. (Acad.) *Il y a, je l'avoue, beaucoup d'*INCONSTANTS *parmi nous.* (Volt.)

INCONSTITUTIONALITÉ, n. f. Pron. *ain-konss-ti-tu-cio-na-li-té.* — Qualité d'un acte, d'une opinion contraire à la constitution : *Le sénat était chargé de casser toute loi ou tout acte du gouvernement qui lui paraissait entaché d'*INCONSTITUTIONNALITÉ. (Thiers.)

INCONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ain-konss-ti-tu-cio-nèl.* — Qui n'est pas constitutionnel; qui est en opposition avec la loi constitutionnelle de l'État : *Cette proposition est* INCONSTITUTIONNELLE. (Acad.)

INCONSTITUTIONNELLEMENT, adv. D'une manière inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-kon-çul-té.* — Qui n'a pas été consulté; qui n'est plus consulté :

Dodone *inconsultée* a perdu ses oracles. (Del.)

INCONTESTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kon-tèss-tabl.* — Qui est certain, qui ne peut être contesté : *Cette vérité est* INCONTESTABLE. *Principe* INCONTESTABLE. *Fait* INCONTESTABLE. (Acad.) *Son droit était* INCONTESTABLE. (Volt.) *Ne vous ai-je pas dit que nous avons un pouvoir* INCONTESTABLE *sur les choses invisibles?* (Id.)

— *Il est incontestable que*, on ne saurait contester, nier : *Il est* INCONTESTABLE *que les habitants des Gaules et de l'Espagne descendent de Gomer.* (Volt.) *Il est* INCONTESTABLE *que c'est la couronne du monarque qui soutient la tiare du pontife.* (Dupaty.)

INCONTESTABLEMENT, adv. Certainement, d'une manière incontestable, sans difficulté : *Cette proposition est* INCONTESTABLEMENT *vraie.* (Acad.) *Le mal moral est* INCONTESTABLEMENT *notre ouvrage.* (J.-J. Rouss.) *De toutes les places où un homme peut monter, la plus haute pour un homme de génie est* INCONTESTABLEMENT *une chaire sacrée.* (Lam.)

INCONTESTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point contesté : *Un droit* INCONTESTÉ. *Des principes* INCONTESTÉS. (Acad.) *Une supériorité* INCONTESTÉE. *Il faut à la jeunesse des vérités* INCONTESTÉES *en matière de religion.* (Kératry.)

INCONTINEMMENT, adv. Pron. *ain-kon-ti-na-man.* — Par incontinence; sans chasteté; d'une manière impudique.

INCONTINENCE, n. f. Pron. *ain-kon-ti-nanss.* — Vice opposé à la vertu de continence, à la chasteté : *Être adonné à l'*INCONTINENCE. *Il a ruiné sa santé par son* INCONTINENCE. (Acad.) *Oseriez-vous exiger que Dieu vous fît vivre sans douleur des siècles entiers, pour prix de votre* INCONTINENCE? (Volt.)

— Méd. *Incontinence d'urine*, écoulement involontaire de l'urine.

INCONTINENT, ENTE, adj. Pron. *ain-kon-ti-nan, nantt.* — Qui n'a pas la vertu de continence; qui n'est pas chaste : *C'est un homme* INCONTINENT. (Acad.) *Vous êtes intempérant et* INCONTINENT : *corrigez-vous de ces deux vices.* (Volt.)

INCONTINENT, adv. de temps. Aussitôt, au même instant, sur-le-champ : *Je reçus votre lettre, et je partis* INCONTINENT. *Je vais* INCONTINENT *lui parler.* (Acad.) *La partie fut* INCONTINENT *conclue.* (La Font.) *Les troupes chrétiennes marchèrent* INCONTINENT *par des endroits rudes et escarpés.* (Fléch.)

INCONVENANCE, n. f. Qualité de ce qui est inconvenant.

— Absol. Manque de convenance; action qui blesse les usages du monde : *Quelle* INCONVENANCE!

INCONVENANT, ANTE, adj. Qui ne convient pas, qui blesse les convenances : *Cela est fort* INCONVENANT. *Une réponse* INCONVENANTE. (Acad.) *Action, parole* INCONVENANTE.

INCONVÉNIENT, n. m. (*in*, nég. et *conveniens*, convenable; lat.) Pron. *ain kon-vé-nian.* — Ce qui survient de fâcheux dans quelque affaire, ce qui résulte de fâcheux d'un parti qu'on prend : *Je le vois engagé dans une affaire dont il résultera pour lui de grands* INCONVÉNIENTS, *qui peut lui attirer de fâcheux* INCONVÉNIENTS. *Il n'y a nul* INCONVÉNIENT, *je ne vois pas d'*INCONVÉNIENT *à faire ce que vous dites.* (Acad.)

— Désavantage attaché à une chose; résultat fâcheux qu'elle doit produire : *Ce système offre beaucoup d'*INCONVÉNIENTS. *Les avantages balancent les* INCONVÉNIENTS. (Acad.) *On peut découvrir des* INCONVÉNIENTS *à tout dans les affaires humaines.* (Mme de Staël.) *Les fautes que font les hommes d'État ne sont pas toujours libres; souvent ce sont des suites nécessaires de la situation où l'on est, et les* INCONVÉNIENTS *ont fait naître les* INCONVÉNIENTS. (Montesq.)

INCONVERTI, IE, adj. Qui n'a point été converti.

INCONVERTIBLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de se convertir : *Avec une fausse conscience, on est incorrigible et* INCONVERTIBLE. (Bourdal.)

INCORPORALITÉ, n. f. (*in*, nég., et *corpus*, *corporis*, corps; lat.) Pron. *ain-kor-po-ra-li-té.* — Qualité des êtres incorporels : *L'*INCORPORALITÉ *des anges.* (Acad.)

INCORPORATION, n. f. (*in*, d[illegible] *corpus*, *corporis*, corps; lat.) Pron. *ain-kor*[illegible]*-ra-cion.* — Action d'incorporer, de s'incorporer : *L'*INCORPORATION *du peuple vaincu avec les vainqueurs ne s'opéra que lentement. L'*INCORPORATION *de quelques articles de l'ancienne loi dans la nouvelle. L'*INCORPORATION *d'une terre au domaine. Une propriété acquise par* INCORPORATION. (Acad.)

— Pharm. Mélange de deux médicaments dans un excipient mou ou liquide : *Il faut pétrir ces drogues jusqu'à ce que l'*INCORPORATION *soit parfaite.*

INCORPORÉ, ÉE, part. pass. du v. Incorporer : *Il faut que ces drogues soient bien* INCORPORÉES *ensemble. Substance* INCORPORÉE *avec une autre.* (Acad.) *Ceux-ci se figuraient un Dieu* INCORPORÉ *avec tout l'univers.* (Mass.) *Plus les Romains eurent de peine à les vaincre, plus ils les jugèrent propres à être* INCORPORÉS *dans leur république.* (Montesq.)

— Fig. *Plusieurs des lois anciennes furent* INCORPORÉES *dans le nouveau code.* (Acad.)

INCORPOREL, ELLE, adj. Pron. *ain-kor-po-rèl.* — Qui n'a point de corps : *Dieu est* INCORPOREL. (Acad.) *Les anges et les puissances* INCORPORELLES. (Montesq.)

— Jurispr. Qui ne tombe pas sous les sens; qui n'a qu'une existence morale : *Les choses* INCORPORELLES. *Tous les droits sont* INCORPORELS. (Acad.)

INCORPORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, et *corpus*, corps; lat.) Pron. *ain-kor-po-ré.* — Mêler, unir ensemble certaines matières, et en faire un corps qui ait quelque consistance : INCORPORER *une substance avec une autre.*

— Fig. Réunir, adjoindre : INCORPORER *un peuple avec un autre.* (Acad.) *Le fameux décret de Claude* INCORPORAIT *tous les sujets de Rome au nombre de ses citoyens.* (J.-J. Rouss.) *Comment pourrons-nous* INCORPORER *à l'Église de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis?* (Boss.)

— Par extens. : INCORPORER *une province au royaume.* INCORPORER *une terre au domaine.*

= **S'incorporer,** v. pr. Être incorporé : *La cire s'*INCORPORE *facilement avec la gomme. Ces deux substances ne s'*INCORPORENT *pas bien ensemble.*

— Par anal. *Ces lois vieillies ne pouvaient s'*INCORPORER *dans la législation nouvelle.* (Acad.)

INCORRECT, ECTE, adj. Qui n'est pas correct : *Cette édition est fort* INCORRECTE. *Style* INCORRECT. *Dessin* INCORRECT. *Figure* INCORRECTE. *Un dialogue vague,* INCORRECT, *décousu, sans expression, sans effet.* (La Harpe.)

— En parl. d'un écrivain, d'un artiste, Dont le style, la manière est incorrecte : *Écrivain, auteur* INCORRECT. *Peintre* INCORRECT. (Acad.)

INCORRECTEMENT, adv. Pron. *ain-kor-rèk-te-man.* — D'une manière incorrecte : *Il écrit, il parle* INCORRECTEMENT.

INCORRECTION, n. f. Pron. *ain-kor-rèk-cion.* — Défaut de correction : INCORRECTION *de style. Il y a beaucoup d'*INCORRECTION *dans le dessin de ce tableau.* (Acad.)

— Endroit incorrect d'un ouvrage d'esprit ou d'art : *Faire disparaître une* INCORRECTION. *Plusieurs* INCORRECTIONS *déparent cet ouvrage.* (Acad.) *Il justifie les* INCORRECTIONS *et les longueurs de son ouvrage.* (La Harpe.)

INCORRIGIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-ko-ri-ji-bi-li-té.* — Défaut de celui qui est incorrigible : *Son* INCORRIGIBILITÉ, *l'*INCORRIGIBILITÉ *de son caractère ne se conçoit pas.* (Acad.)

INCORRIGIBLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut corriger. Il se dit surtout des personnes et de leurs défauts : *Un enfant* INCORRIGIBLE. *Il est* INCORRIGIBLE *là-dessus. Un esprit* INCORRIGIBLE. *Il n'y a guère de défauts qui soient absolument* INCORRIGIBLES. (Acad.) *Il pèche sans remords, et il est plus* INCORRIGIBLE. (Fléch.) *Sans la philosophie, quoique souvent et sévèrement châtiés par le malheur, nous demeurons* INCORRIGIBLES. (Ch. Nod.)

INCORRIGIBLEMENT, adv. D'une manière incorrigible : *Se conduire* INCORRIGIBLEMENT.

INCORRUPTIBILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est incorruptible : *L'*INCORRUPTIBILITÉ *est une des qualités, une des propriétés des corps glorieux.* (Acad.)

— Fig. Intégrité d'un homme incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir : *L'*INCORRUPTIBILITÉ *de ce juge.* (Acad.)

INCORRUPTIBLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas sujet à corruption : *Il n'y a que les substances spirituelles*

qui soient INCORRUPTIBLES. *Le bois de cèdre passait autrefois pour* INCORRUPTIBLE. (Acad.) *Le bois de sycomore est presque* INCORRUPTIBLE. (Buff.)

— Fig. Qui est incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir : *Un juge* INCORRUPTIBLE. *Un magistrat d'une vertu, d'une probité* INCORRUPTIBLE. *Fidélité* INCORRUPTIBLE. (Acad.) *Ils eurent recours à M. de Lamoignon, comme à un homme* INCORRUPTIBLE. (Fléch.) *Les offres de l'Angleterre l'avaient trouvé* INCORRUPTIBLE. (St-Martin.)

INCRASSANT, ANTE, adj. (*incrassare*, épaissir; lat.) Pron. *ain-kraçan, çantt*. — Méd. Qui épaissit; il s'est dit de certains remèdes que l'on croyait propres à épaissir le sang ou les humeurs.

— Substant. *Un* INCRASSANT. *Administrer des* INCRASSANTS. (Acad.) *Les* INCRASSANTS *sont les opposés des incisifs.* (Robin.)

INCRASSATION, n. f. (*V.* INCRASSANT.) Pron. *ain-krass-ça-cion*. — Anc. Méd. Épaississement; effet des remèdes incrassants. || V. INCRASSANT.

INCRÉDIBILITÉ, n. f. — Dogm. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose : *L'*INCRÉDIBILITÉ *de ce fait, de cette opinion.* (Acad.)

INCRÉDULE, adj. des 2 g. (*incredulus*; de *in*, nég., et *credere*, croire; lat.) — Qui ne croit que difficilement; qu'on a peine à persuader : *Vous êtes bien* INCRÉDULE. *C'est un esprit* INCRÉDULE. (Acad.)

— Qui ne croit point et ne veut point croire aux mystères de la religion : *Auteur* INCRÉDULE. *Il ose se vanter d'être* INCRÉDULE. (Acad.)

Le commun caractère est de n'en point avoir;
Le matin *incrédule*, on est dévot le soir. (Andrieux.)

— Subst. : *Un* INCRÉDULE. *Convaincre, combattre les* INCRÉDULES. (Acad.) *Dieu fera taire les superbes et les* INCRÉDULES. (Boss.) *J'ai passé ma vie parmi les* INCRÉDULES *sans me laisser ébranler.* (J.-J. Rouss.)

INCRÉDULITÉ, n. f. (*incredulitas*, lat., m. sign.) Pron. *ain-kré-du-li-té*. — Opposition, répugnance à croire ce qui est pourtant croyable : INCRÉDULITÉ *opiniâtre*.

— Manque de foi religieuse : *L'*INCRÉDULITÉ *des Juifs.* (Acad.) *L'abus du savoir produit l'*INCRÉDULITÉ. (J.-J. Rouss.) *Elle gémissait dans son* INCRÉDULITÉ, *qu'elle n'avait pas la force de vaincre.* (Boss.) *Il ne se commet pas un seul crime dont nous n'ayons le droit de demander compte à l'*INCRÉDULITÉ. (Lamenn.)

INCRÉÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-kré-é*. — Qui existe sans avoir été créé : *Dieu seul est un être* INCRÉÉ. *Des philosophes ont enseigné que la matière était* INCRÉÉE. (Acad.)

— *La sagesse* INCRÉÉE, le fils de Dieu.

INCRIMINABLE, adj. des 2 g. (*incriminer*.) Pron. *ain-kri-mi-nabl*. — Jurispr. Que l'on peut imputer à crime; que l'on peut incriminer : *Action* INCRIMINABLE.

INCRIMINATION, n. f. Pron. *ain-kri-mi-na-cion*. — Jurispr. Action d'incriminer; état de la personne incriminée.

INCRIMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Incriminer : *Personne* INCRIMINÉE.

INCRIMINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*in*, sur, *crimen*, *criminis*, crime; lat.) Pron. *ain-kri-mi-né*. — Accuser quelqu'un de crime. Imputer une chose à crime : INCRIMINER *quelqu'un*. INCRIMINER *les actions d'une personne.* (Acad.)

INCRISTALLISABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kriss-tal-li-zabl*. — Phys. Qui ne peut se cristalliser : *Substance* INCRISTALLISABLE.

INCROCHETABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kro-ch-tabl*. — Techn. Il se dit d'une serrure qui ne peut être crochetée : *Depuis une vingtaine d'années on est parvenu à faire des serrures* INCROCHETABLES.

INCROYABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *croyable*.) Pron. *ain-kroa-iabl*. — En parl. des choses, Qui ne peut être cru; qui est difficile à croire : *Cela est* INCROYABLE. *Cet auteur rapporte des faits* INCROYABLES. *Une merveille* INCROYABLE. (Acad.) *C'était de tous les mystères celui qui lui paraissait le plus* INCROYABLE. (Boss.) *Le changement de mœurs est presque* INCROYABLE *depuis le règne de Henri IV.* (Fén.)

Que présage, Mathan, ce prodige *incroyable?* (Rac.)

— Fam. *Il est incroyable que*, on ne saurait croire, concevoir : *Est-il* INCROYABLE *que Dieu aime, et que la bonté se communique?* (Boss.) *Il n'est pas* INCROYABLE *qu'il fasse des miracles.* (Fléch.) *Il est* INCROYABLE *combien cet homme-là fait de choses.*

— Elliptiq. *Il est incroyable toutes les sottises qu'ils font.* (Acad.) || Peu usité.

— Par anal. Excessif, extraordinaire : *Une* INCROYABLE *activité. Un plaisir* INCROYABLE. *Des douleurs* INCROYABLES. (Acad.) *La joie de cette princesse était* INCROYABLE. (Boss.)

— Subst. Ce qui n'est pas croyable : *Il leur faut du merveilleux, de l'*INCROYABLE. (Acad.)

— Anc. Classe d'élégants, qui affectaient dans leur mise une recherche extraordinaire et ridicule : *C'est un* INCROYABLE : *Les* INCROYABLES *ont succédé aux muscadins, et ont été remplacés par les dandies*, les *fashionables et les lions.*

INCROYABLEMENT, adv. Pron. *ain-kroa-ia-ble-man*. — Fam. D'une manière incroyable, excessivement : *Il y en avait* INCROYABLEMENT. (Acad.)

INCRUSTABLE, adj. des 2 g. (*incruster*.) Pron. *ain-krus-tabl*. — Qui peut être incrusté.

INCRUSTANT, part. prés. du v. Incruster.

INCRUSTANT, ANTE, adj. Min. Qui couvre un corps d'une croûte plus ou moins épaisse; qui fait naître cette croûte : *Il y a des sources* INCRUSTANTES. *Chaux carbonatée* INCRUSTANTE.

INCRUSTATION, n. f. Pron. *ain-kruss-ta-cion*. — Action d'incruster, résultat de cette action : *Les mosaïques, les tables de pierres fines de Florence se font par* INCRUSTATION. *Les ouvrages de marqueterie sont des* INCRUSTATIONS. (Acad.)

— Min. Croûte ou enduit pierreux qui se forme autour de quelques corps lorsqu'ils séjournent dans certaines eaux.

— Anat. Dépôt calcaire qui se développe dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Incruster : *Une boîte* INCRUSTÉE *d'or. Des lettres d'or* INCRUSTÉES *dans une plaque de marbre.* (Acad.) *Le cadre d'écaille était* INCRUSTÉ *d'étain.* (Balz.) *La partie inférieure de la muraille était* INCRUSTÉE *de belles briques mauresques vernies.* (Scribe.)

— Fig. : *Une probité exacte, beaucoup d'honneur, faisaient le fond de son caractère, d'ailleurs* INCRUSTÉ *d'une ambition extrême.* (St-Simon.)

— Bot. Rapproché, confondu; il se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent l'un à l'autre avec tant de force qu'ils semblent faire corps ensemble.

— N. m. Techn. Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation : *Un bel* INCRUSTÉ.

INCRUSTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*incrustare*; de *in*, sur; *crusta*, croûte; lat.) Appliquer à la surface d'une chose, soit au moyen d'un mortier ou d'un mastic, soit par la pression, des lames ou des plaques de matières plus ou moins précieuses, pour l'orner, pour y former des dessins, etc. : INCRUSTER *de marbre, de jaspe, une colonne, un pilastre, un portique*, ou simpl. INCRUSTER *un pilastre, un portique, etc.* INCRUSTER *d'or une tabatière d'écaille.* (Acad.)

— Il a quelquefois pour complément le nom de la chose même qu'on applique : INCRUSTER *une mosaïque dans le pavé d'un temple.* (Acad.)

— En parl. de certaines eaux. Couvrir les corps d'une croûte pierreuse : *Les eaux d'Arcueil* INCRUSTENT *promptement les tuyaux.*

— Par anal. Envelopper : *Des coquilles sont non-seulement enveloppées dans des sables mobiles, mais les pierres les plus dures les* INCRUSTENT *souvent.* (Cuv.)

= **S'incruster**, v. pron. Être incrusté : *L'or* S'INCRUSTE *sur le fer.*

— Se couvrir d'une croûte pierreuse : *Les tuyaux* S'INCRUSTENT *de stalactites.* (Acad.)

— Adhérer fortement à une surface, et faire corps avec elle : *Cela* S'EST *profondément* INCRUSTÉ *dans la pierre.* (Acad.)

INCUBATION, n. f. (*incubatio*, fait de *in*, sur; *cubare*, être couché; lat.) Pron. *ain-ku-ba-cion*. — Action des volatiles qui se couchent sur leurs œufs pour leur communiquer la chaleur de leur propre corps, afin de faire développer les embryons qui s'y trouvent contenus : *L'élévation de température, condition de l'*INCUBATION *des oiseaux, a pour effet d'augmenter l'intensité de la respiration.* (G. St.-Hil.) *Au bout de dix-huit ou vingt jours d'*INCUBATION, *les petits du chardonneret commencent à éclore.* (Buff.) *La chaleur de certains fours peut suppléer à l'*INCUBATION. (Acad.)

— *Four d'incubation*, sorte de four dans lequel on fait éclore des poulets, en suppléant, par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule.

— Fig. : *L'*INCUBATION *des événements allait faire éclore un grand homme.* (Chateaub.)

— Méd. *Période d'incubation*, temps qui s'écoule entre l'invasion des principes contagieux et leurs premiers effets sur l'économie.

INCUBE, n. m. (*in*, sur; *cubare*, se coucher; lat.) Pron. *ain-kub*. — Démon qui, suivant une erreur populaire, abuse des femmes; il est opposé à *Succube*.

— Méd. Espèce de cauchemar où la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par un diable affublé en vieille femme accroupie sur son estomac.

INCUBÉ, ÉE, adj. Qui a été soumis à l'incubation : *Œuf* INCUBÉ.

INCULPABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-kul-pabl*. — Jurispr. Que l'on peut inculper : *Quelque effet qui résulte de la vérité, on est toujours* INCULPABLE *quand on l'a dite, parce qu'on n'y a rien mis du sien.* (J.-J. Rouss.)

INCULPATION, n. f. Pron. *ain-kul-pa-cion*. — Action d'attribuer une faute à quelqu'un, accusation : *Se justifier d'une* INCULPATION. *Repousser victorieusement une* INCULPATION. *Une grave* INCULPATION. *Une* INCULPATION *hasardée.* (Acad.)

INCULPÉ, ÉE, part. pass. du v. Inculper : *Personne* INCULPÉE.

— Substant. Celui qui est soupçonné d'un crime ou d'un délit : *L'*INCULPÉ *est au moins passible de reproche.*

INCULPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*in*, sur; *culpa*, faute; lat.) Pron. *ain-kul-pé*. — Accuser quelqu'une d'une faute : INCULPER *quelqu'un sans preuve. C'est à tort que l'on m'*INCULPE. (Acad.)

= **S'inculper**, v. pron. S'accuser soi-même : S'INCULPER *par ses propres aveux.*

— Récipr. S'accuser mutuellement : *Des témoins qui s'*INCULPENT.

Syn. Inculper, accuser. On *inculpe* quelqu'un pour le mettre en cause; on *accuse* celui qui est en cause comme auteur ou complice d'une action coupable. La matière dans laquelle on *inculpe* est non-seulement légère, mais peut être innocente par elle-même; celle dans laquelle on *accuse* est toujours ou criminelle ou gravement répréhensible.

INCULQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Inculquer : *Cette opinion est profondément* INCULQUÉE *dans leurs esprits.* (Acad.)

INCULQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*inculcare*, de *in*, sur, *calcare*, presser, fouler; lat.) Pron. *ain-kul-ké*. — Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter : *Il faut lui* INCULQUER *cette maxime, cette vérité.* (Acad.) *Elle leur inspire les sentiments religieux qui sont dans son cœur, et leur* INCULQUE *les principes les plus sévères de l'honnêteté et de la morale.* (De Noailles.)

= **S'inculquer**, v. pron. Se graver dans l'esprit : *Les proverbes s'*INCULQUENT *facilement dans la mémoire.* (Acad.)

La science jadis *s'inculquait* lentement;
Et ce système était plus sage assurément. (C. Bonjour.)

— S'imprimer mutuellement dans l'esprit : *Les méchants s'*INCULQUENT *leurs mauvais principes.*

INCULTE, adj. des 2 g. (*incultus*; lat., m. sign.) Pron. *ain-kult*. — Qui n'est point cultivé : *Jardin* INCULTE. *Terres* INCULTES. *Lieux* INCULTES. (Acad.)

— Par anal. *Barbe, chevelure inculte*, barbe, chevelure entièrement négligée.

— Fig. *Esprit* INCULTE. *Naturel* INCULTE. *Talent* INCULTE.

— *Des mœurs incultes*, des mœurs sauvages, farouches.

— En parl. des personnes Grossier, vulgaire : *Le grand Condé n'était pas un de ces héros* INCULTES, *qui de la bravoure et de la science de la guerre se font un titre et un droit d'ignorance pour tout le reste.* (Bourdal.)

INCULTURE, n. f. État de ce qui est inculte : *Ces terres sont dans un état d'*INCULTURE *qui afflige.* (Acad.) || Peu usité.

INCUNABLE, adj. des 2 g. (*incunabula*, berceau; lat.) Pron. *ain-ku-nabl*. — Il ne s'emploie que dans cette locution, *Édition incunable*, pour désigner une édition qui date de l'enfance de l'imprimerie : *Toutes les éditions princeps ne sont pas des* ÉDITIONS INCUNABLES.

— Substantiv. *Les* INCUNABLES *de l'imprimerie. Les* INCUNABLES *sont les anciens ouvrages dont l'origine remonte au berceau de l'imprimerie.* (A. Didot.)

INCURABILITÉ, n. f. État de qui est incurable : *L'*INCURABILITÉ *de sa maladie a été reconnue par tous les hommes de l'art.* (Acad.)

INCURABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *curare*, guérir; lat.) Qui ne peut être guéri : *Mal* INCURABLE. *Maladie* INCURABLE. *Plaie* INCURABLE. *Ce malade est* INCURABLE. (Acad.) *La mort du Dauphin accabla Fénelon, celle du duc de Chevreuse, aigrit cette profonde plaie; la mort du duc de Beauvillier la rendit* INCURABLE *et l'atterra.* (St.-Sim.) *Le coup l'avait frappé au cœur; la blessure était* INCURABLE (Scribe.)

— Fig. *Passion* INCURABLE. *Défaut, vice* INCU-

RABLE. *Caractère* INCURABLE. (Acad.) *L'*INCURABLE *impuissance de l'homme lui fait une loi, pour avoir quelque valeur en quelque chose, de négliger toutes les autres, et de porter toutes ses forces sur un point donné.* (Lerminier.)

J'avais cru jusqu'ici son chagrin *incurable.* (C. d'Harl.)

— Substantiv. Malade incurable, reçu dans un hôpital : *C'est un* INCURABLE.

— N. pl. Hôpital d'incurables : *Avoir une place aux* INCURABLES. *Aller aux* INCURABLES. (Acad.)

Syn. Incurable, inguérissable. *Incurable* s'applique aux personnes qui ne peuvent être guéries de quelque mal déterminé ; *inguérissable*, à celles qui ne peuvent être rendues à la santé. L'*incurable* garde son mal ; l'*inguérissable* meurt du sien.

INCURABLEMENT, adv. Pron. *ain-ku-ra-ble-man.* — D'une manière incurable.

INCURIE, n. f. (*incuria* ; de *in*, nég., et *cura*, soin ; lat.) Pron. *ain-ku-rî.* — Défaut de soin, négligence : *Il a dérangé ses affaires par son* INCURIE. *Une coupable* INCURIE. (Acad.) *Le goût des beaux-arts suppose un certain mépris de la fortune je ne sais quelle* INCURIE *des affaires domestiques.* (Did.)

INCURIOSITÉ, n. f. Pron. *ain-ku-rio-zi-té.* — Insouciance, négligence d'apprendre ce qu'on ignore : *d'*INCURIOSITÉ *des Orientaux empêche leurs progrès dans les sciences et dans les arts.* (Acad.) *L'ignorance et l'*INCURIOSITÉ *sont deux oreillers fort doux.* (Did.)

INCURSION, n. f. (*incursio*, fait de *incursare*, courir sur ; lat.) Pron. *ain-kur-cion.* — Course de gens de guerre en pays ennemi : *Faire des* INCURSIONS. *Grande* INCURSION. *Les* INCURSIONS *des barbares dans tel pays. Ces provinces sont à l'abri des* INCURSIONS *de l'ennemi.* (Acad.)

— Par extens. Courses, voyages que l'on fait dans un pays par curiosité : *Les* INCURSIONS *de nos savants dans cette contrée ont eu d'importants résultats.* (Acad.)

— Fig. : *Il a fait quelques* INCURSIONS *dans le domaine de la science, de la poésie.*

Syn. Incursion, irruption. *Incursion* exprime un mouvement plus soudain et plus passager, *irruption* ; une agression plus violente et plus soutenue. Les partis détachés font des *incursions* ; les masses font *irruption*. L'objet de l'*incursi*[illegible]t de faire du butin ; celui de l'*irruption* est d'enva[illegible]

INCURVATION, n. f. (*incurvatio* ; de *incurvare*, recourber ; lat.) Pron. *ain-kur-va-cion.* — Anat. Courbure non naturelle des os.

— Par anal. Action de courber, de plier en arc : *Chez les mahométans, plusieurs* INCURVATIONS *précèdent et accompagnent la prière.* (Pastoret.)

INCURVÉ, ÉE, adj. (*incurvus* ; m. sign., lat.) Bot. En parl. des parties de la plante, Qui est courbé de dehors en dedans.

INCUSE, adj. f. (*incusus* ; de *in*, dans ; *cudere*, frapper ; lat.) Pron. *ain-kuz.* — Il se dit des médailles dont la fabrication a été manquée, de manière que l'un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux au lieu de l'être en relief : *Les belles médailles* INCUSES *de Posidonia représentent Neptune debout, armé de son trident.* (Lenormant.)

— Substantiv. *Une* INCUSE.

INDAGATION, n. f. (*indigatio*, fait de *indigare*, rechercher ; lat.) Pron. *ain-da-ga-cion.* — Investigation, recherche. Il est vieux.

INDAR, n. m. Pron. *ain-dar.* — Agric. Sorte de houe qui sert à couper les bruyères.

INDAYÉ, n. m. Pron. *ain-dè-ié.* — Zool. Espèce d'épervier du Paraguay.

INDE, n. m. Pron. *aind.* — Couleur bleue que l'on tire de l'indigo. On dit, en peinture, *employer de l'*INDE, *du bleu d'*INDE. (Acad.)

INDÉBROUILLABLE, adj. des 2 g. Fam. Qui ne peut être débrouillé : *Un point d'histoire* INDÉBROUILLABLE. *Une affaire* INDÉBROUILLABLE. (Acad.)

INDÉCEMMENT, adv. Pron. *ain-dé-ça-man.* — Contre la décence, l'honnêteté : *Être vêtu* INDÉCEMMENT. *Se découvrir* INDÉCEMMENT.

— Contre les bienséances, la civilité, le respect : *Il agit, il se comporte* INDÉCEMMENT. *Il a répondu fort* INDÉCEMMENT *à mes représentations.* (Acad.)

INDÉCENCE, n. f. Pron. *ain-dé-çanss.* — Vice contraire à la décence, à l'honnêteté : *Il y a de l'*INDÉCENCE *à parler ainsi.* (Acad.) *Il rend à ce lieu sacré la majesté que l'*INDÉCENCE *d'un trafic honteux lui avait ôtée.* (Mass.)

— Manque de civilité, de respect : *Il se présenta au dîner de la reine, tout crotté et ensanglanté des bêtes qu'on avait tuées : la reine lui fit d'aigres reproches de son* INDÉCENCE. (Volt.)

— Action, propos indécent : *Dire, commettre une* INDÉCENCE, *une grossière* INDÉCENCE. *Il y a beaucoup d'*INDÉCENCES *dans cet ouvrage. Il est plein d'*INDÉCENCES. (Acad.)

INDÉCENT, ENTE, adj. Pron. *ain-dé-çan, çantt.* — Qui est contraire à la décence, à la pudeur : *Paroles* INDÉCENTES. *Habit* INDÉCENT. *Action* INDÉCENTE. *Postures* INDÉCENTES. (Acad.)

— Qui est contre les bienséances, la civilité, le respect : *Il est* INDÉCENT *à un magistrat de dormir à l'audience.* (Acad.) *Il bailla d'une manière* INDÉCENTE. (G. Sand.) *Le luxe d'un citoyen peut devenir* INDÉCENT *dans un temps de calamité.* (Marm.)

INDÉCHIFFRABLE, adj. des 2 g. Pron. *in-dé-chi-frabl.* — Qui ne se peut lire, déchiffrer, deviner : *Un chiffre bien fait et à double clef est* INDÉCHIFFRABLE. (Acad.)

— Par extens. Très-difficile à lire : *Un manuscrit* INDÉCHIFFRABLE. (Acad.)

Les experts écrivains s'y donneront au diable ;
Je tiens dès à présent la lettre *indéchiffrable.* (Regn.)

— Par anal. Obscur, embrouillé, qu'on ne peut expliquer : *Il y a dans cet auteur des passages* INDÉCHIFFRABLES *pour tous les commentateurs.* (Acad.) *Il était* INDÉCHIFFRABLE *comme une énigme hiéroglyphique.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. Dont on ne peut pénétrer les desseins, les vues, le but : *Cet homme est* INDÉCHIFFRABLE.

— Par anal. *Sa conduite* INDÉCHIFFRABLE. (Acad.)

INDÉCIS, ISE, adj. Pron. *ain-dé-ci, cis.* — Qui n'est pas décidé : *Un point qui est demeuré* INDÉCIS. *Question* INDÉCISE. (Acad.)

— Douteux, incertain : *La victoire fut longtemps* INDÉCISE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Plin d'irrésolution, qui a peine à se déterminer : *C'est un homme* INDÉCIS, *toujours* INDÉCIS. *Je suis encore* INDÉCIS *sur ce que j'ai à faire.* (Acad.)

— Difficile à distinguer, à reconnaître, à déterminer : *Les traits de cette figure sont* INDÉCIS. *La lumière* INDÉCISE. (Acad.) *Il est des individus viciés,* INDÉCIS, *privés des attributs essentiels de l'espèce.* (Buff.) *L'histoire et l'art donnent des traits fixes à beaucoup de physionomies et de caractères* INDÉCIS. (C. Nod.)

Les lois de nos aïeux, auprès [illegible] trône assises,
Resserraient du pouvoir les bornes *indécises.* (C. Del.)

INDÉCISION, n. f. Pron. *ain-dé-ci zion.* — Indétermination, caractère, état d'un homme indécis : *Son* INDÉCISION *est cause qu'on ne finit rien avec lui. Je suis encore dans l'*INDÉCISION *du parti que je prendrai, sur le parti que je prendrai. Flotter dans l'*INDÉCISION. (Acad.) *Trop de lumières jettent dans l'*INDÉCISION : *l'aveugle va droit devant lui.* (Ch. Nod.) *Une piété faible, timide, scrupuleuse jette l'*INDÉCISION *dans leurs entreprises et dans toute leur conduite.* (Mass.)

— Admin. Partie indécise, douteuse, dans un compte : *Il reste à régler les* INDÉCISIONS.

INDÉCLINABILITÉ, n. f. Pron. *ain-dé-kli-na-bi-li-té.* — Gramm. Qualité des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE, adj. des 2 g. Gramm. Qui ne peut être décliné, qui ne se décline point : *Nom* INDÉCLINABLE.

— Par extens. Invariable ; qui ne reçoit pas les signes du genre et du nombre : *Participe* INDÉCLINABLE. *Mot, particule* INDÉCLINABLE. (Acad.)

— Substant. Nom qui ne se décline point : *Les* INDÉCLINABLES. *C'est un* INDÉCLINABLE.

INDÉCLINÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-dé-kli-né.* — Gramm. Qui n'a point été décliné.

INDÉCOMPOSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dé-kom-po-zabl.* — Qui ne peut être décomposé : *Une substance* INDÉCOMPOSABLE. (Acad.)

INDÉCROTTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dé-kro-tabl.* — Qu'on ne peut décrotter.

— Fam. et par dénigr. D'un caractère intraitable, rude, grossier : *Quel homme, quel animal* INDÉCROTTABLE ! (Acad.)

INDÉFECTIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-dé-fèk-ti-bi-li-té.* — Dogm. Qualité de ce qui est indéfectible : *L'*INDÉFECTIBILITÉ *de l'Église.* (Acad.)

INDÉFECTIBLE, adj. des 2 g. (*indefectus* ; fait de *in*, priv., et *deficere*, manquer, faillir ; lat.) Pron. *ain-dé-fèk-tibl.* — Dogm. Qui ne peut défaillir, cesser d'être : *L'Église est* INDÉFECTIBLE. (Acad.) *Bossuet respecta l'autorité dogmatique,* INDÉFECTIBLE, *incessante et universelle de l'Église.* (Lam.)

INDÉFENDABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dé-fan-dabl.* — Qu'on ne peut défendre : *Cause* INDÉFENDABLE. *Cette pièce, à le bien prendre, est tout à fait* INDÉFENDABLE. (Mol.)

INDÉFINI, IE, adj. Pron. *ain-dé-fi-ni.* — Dont la fin, les bornes ne sont ou ne peuvent point être déterminées : *Temps* INDÉFINI. *Nombre* INDÉFINI. *Ligne* INDÉFINIE. *Espace* INDÉFINI.

— Bot. Dont on ne peut déterminer le nombre : *Étamines* INDÉFINIES.

— Dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment : *Inflorescences* INDÉFINIES.

— Chim. *Combinaisons indéfinies*, celles qui se font dans des proportions illimitées.

— Gramm. Qui exprime une idée vague ou générale qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé : *Pronom, article* INDÉFINI. *Sens mot* INDÉFINI. (Acad.)

— *Articles indéfini*, les mots *un, du* pour *quelque, des* pour *quelques*, qui se placent devant les noms pris dans un sens général.

— *Adjectifs indéfinis*, ceux qui déterminent le sens des noms en les présentant d'une manière vague ou générale ; tels sont : *aucun, chaque, maint, même, nul, plusieurs, que, quelque, quelconque, tel, tout*, etc.

— Anc. *Mode indéfini*, le mode infinitif.

— *Passé indéfini*, temps de l'indicatif, qui indique l'action comme nécessaire à une époque déterminée. Le passé indéfini est un temps composé : *J'ai vu, j'ai fait, je suis venu*, etc. ‖ V. PASSÉ.

— Log. *Proposition indéfinie*, proposition générale, qui convent à tous les êtres de même espèce.

— Chim. *Combinaisons indéfinies*, combinaisons qui se font en des proportions illimitées.

— Substantiv. Phil. *L'*INDÉFINI *n'est point l'infini.*

INDÉFINIMENT, adv. D'une manière indéfinie : *Ajourner* INDÉFINIMENT *une affaire, la décision d'une affaire.* (Acad.) *Les uns voulaient restreindre le pouvoir populaire ; les autres, l'étendre* INDÉFINIMENT. (De Tocquev.)

— Gramm. Dans un sens indéfini : *Un mot pris* INDÉFINIMENT. (Acad.)

INDÉFINISSABLE, adj. des 2 g. (*indéfini.*) Pron. *ain-dé-fi-ni-çabl.* — Qu'on ne saurait définir : *Il y a des termes si simples qu'ils sont* INDÉFINISSABLES. (Acad.)

— Fig. Qu'on ne peut s'expliquer : *Une sensation, un trouble* INDÉFINISSABLE. (Acad.) *Le mystère a un* INDÉFINISSABLE *attrait pour l'âme.* (Portalis.) *Ses yeux respiraient une bonté, un charme* INDÉFINISSABLE. (Scribe.)

— Il se dit quelquefois des personnes : *C'est un caractère, c'est un homme* INDÉFINISSABLE. (Acad.)

INDÉHISCENCE, n. f. (*in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir ; lat.) Pron. *ain-dé-iss-çanss.* — Bot. Propriété qu'ont certains péricarpes de rester constamment clos.

INDÉHISCENT, ENTE, adj. *de indehiscens*, fait de *in*, priv., et *hiscere*, s'ouvrir ; lat.) Pron. *ain-dé-iss-çan, çantt.* — Bot. Qui ne s'ouvre pas spontanément à l'époque de la maturité : *Péricarpe* INDÉHISCENT. *Fruits* INDÉHISCENTS.

INDÉLÉBILE, adj. des 2 g. (*indelebilis*, de *in*, nég., et *delere*, effacer ; lat.) Pron. *ain-dé-lé-bil.* — Qui ne peut être effacé : *Encre* INDÉLÉBILE. *Couleur* INDÉLÉBILE. *Tache, marque* INDÉLÉBILE. (Acad.) *Nez épaté, front fuyant, lèvres sans pareilles ;* INDÉLÉBILES *caractères de la race africaine.* (Ph. Charles.)

— Fig. *Affront* INDÉLÉBILE. *Flétrissure* INDÉLÉBILE. *Le baptême, le sacrement d'ordre, impriment un caractère* INDÉLÉBILE. (Acad.) *Je n'ignorais pas que la tache serait profonde,* INDÉLÉBILE, *cuisante.* (G. Sand.)

INDÉLÉBILITÉ, n. f. (*indélébile.*) Pron. *ain-dé-lé-bi-li-té.* — Qualité ; caractère de ce qui ne peut s'effacer : *L'*INDÉLÉBILITÉ *du mariage.*

INDÉLIBÉRÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-dé-li-bé-ré.* — Il se dit d'une action ou d'un mouvement sur lequel on n'a point délibéré, point réfléchi : *Acte involontaire et* INDÉLIBÉRÉ. (Acad.) *Les premiers mouvements de la colère peuvent être excusables, parce qu'ils sont* INDÉLIBÉRÉS.

INDÉLICAT, ATE, adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments : *C'est être bien indélicat que d'agir ainsi.* (Acad.) *Les consolateurs* INDÉLICATS *enfoncent le poignard qu'ils prétendent retirer.* (C. Nod.)

— Par anal. Il se dit des choses morales : *Ce procédé me semble fort* INDÉLICAT. (Acad.)

— Fam. *Cela est fort indélicat de sa part*, sa conduite en cette circonstance est contraire à tout sentiment de délicatesse.

INDÉLICATEMENT, adv. D'une manière indélicate : *Agir* INDÉLICATEMENT.

INDÉLICATESSE, n. f. Manque de délicatesse dans les sentiments.

— Procédé indélicat : *Une pareille* INDÉLICATESSE *est impardonnable.* (Acad.)

INDEMNE, adj. des 2 g. (*in*, priv., et *damnum*, dommage; lat.) Pron. *ain-dèmn.* — Jurispr. Indemnisé, dédommagé : *Rendre quelqu'un* INDEMNE. *Sortir* INDEMNE *d'une affaire.* (Acad.)

INDEMNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Indemniser : *Ils ont été tous* INDEMNISÉS *de leurs dépenses, de leurs peines.*

— Abusiv. Dont on a été indemnisé : *Aujourd'hui tous les malheurs sont réparés, les pertes sont* INDEMNISÉES. (Ch. Dup.)

INDEMNISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Indemne.*) Pron. *ain-dam-ni-zé.* — Dédommager ; payer à quelqu'un le dommage qu'il souffre ou qu'il a souffert : *Il a agi en vertu de votre procuration, c'est à vous de l'*INDEMNISER. *Il faut l'*INDEMNISER *des pertes qu'il a souffertes. Vous serez condamné à l'*INDEMNISER. (Acad.)

— Dédommager de quelque manière que ce soit : *Son amitié, son dévouement m'*INDEMNISE *de tous mes soins.* (Acad.)

= **S'indemniser,** v. pr. Se dédommager : *Vous pourrez vous* INDEMNISER *là-dessus. Il s'est* INDEMNISÉ *du dommage qu'il avait souffert.* (Acad.)

Syn. Indemniser, dédommager. *Indemniser* est une action de droit rigoureux ; *dédommager* est une action de simple convenance ou même de pure générosité. Les tribunaux nous condamnent à *indemniser* justement celui à qui nous avons causé un préjudice ; nous *dédommageons* de notre propre mouvement celui qui a éprouvé des pertes que nous ne voulons pas laisser à sa charge.

INDEMNITÉ, n. f. (*indemnitas*, fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage ; lat.) Pron. *ain-dam-ni-té.* — Dédommagement : *Il a eu tant pour son* INDEMNITÉ. *Il demande une* INDEMNITÉ. (Acad.) *Il avait trois cents arpents de bois, qu'il faisait surveiller par le garde d'un voisin, auquel il promettait une* INDEMNITÉ. (H. de Balz.)

— Anc. Droit que les gens de mainmorte devaient au seigneur pour le dédommager des droits qui lui auraient été dus aux mutations : *Cette communauté, en faisant telle acquisition, paya le droit d'*INDEMNITÉ. (Acad.)

— Jurispr. Acte portant promesse et garantie d'indemnité. || Droit de recours que la femme a sur les biens du mari pour les obligations qu'elle a contractées avec lui pendant le mariage.

— Traitement que reçoivent sous l'ancienne constitution les membres du Corps législatif et ceux du Directoire.

INDÉPENDAMMENT, adv. Pron. *ain-dé-pan-daman.* — Sans dépendance, d'une manière indépendante : *Dieu peut agir par lui-même* INDÉPENDAMMENT *des causes secondes.* (Acad.) *Voulant être heureuse* INDÉPENDAMMENT *de Dieu.* (Boss.) *L'État subsiste* INDÉPENDAMMENT *de l'amour pour la patrie.* (Montesq.)

— Sans aucun égard, sans aucune relation à une chose : INDÉPENDAMMENT *de tout ce qui pourra en arriver.*

— Outre, par-dessus : INDÉPENDAMMENT *de ces avantages, vous en aurez encore une autre.* (Acad.) INDÉPENDAMMENT *de ces deux variétés qui se trouvent dans nos climats, il y en a d'autres dans des climats plus éloignés.* (Buff.) *Il y a des orateurs qui ont le talent de persuader* INDÉPENDAMMENT *des raisons.* (Montesq.)

INDÉPENDANCE, n. f. Pron. *ain-dé-pan-danss.* — État d'une personne indépendante : *L'*INDÉPENDANCE *est la plénitude de l'être.* (Boss.) *Il est, il vit dans l'*INDÉPENDANCE. *Il aspire à l'*INDÉPENDANCE. *L'amour, le goût de l'*INDÉPENDANCE. (Acad.) *Tous les hommes aspirent à l'*INDÉPENDANCE ; *mais cet heureux état, qui est le but et la fin de leurs désirs, est celui dont ils jouissent le moins.* (D'Aguess.)

La noble *indépendance* est l'âme des talents. (Millev.)

— En parl. des nations, Affranchissement, liberté : *Proclamer l'*INDÉPENDANCE *d'une nation. La guerre de l'*INDÉPENDANCE *des États-Unis d'Amérique.* (Acad.)

— Jeu. Certain nombre de levées qu'un joueur fait seul au boston : *Faire, demander une petite ou une grande* INDÉPENDANCE.

INDÉPENDANT, ANTE, adj. Pron. *ain-dé-pandan, dantt.* — Qui ne dépend pas de telle personne, de telle chose ; qui n'est point subordonné : *Il commande un petit corps d'armée* INDÉPENDANT *du général en chef. Son zèle fut toujours* INDÉPENDANT *des circonstances, des événements.* (Acad.) *Un plaisir qu'on trouve à voyager dans sa chambre est à l'abri* INDÉPENDANT *de la fortune.* (X. de Maistre.)

— Absol. Libre de toute dépendance : *Peuple* INDÉPENDANT. *Nation* INDÉPENDANTE. *Il a sa liberté, il est* INDÉPENDANT, *tout à fait* INDÉPENDANT. *Les douze villes de l'Attique étaient devenues autant de républiques qui toutes avaient des magistrats particuliers et des chefs presque* INDÉPENDANTS. (Barth.)

Ne te crois pas *indépendant*,
Mon ami, tu n'es qu'indocile. (Arnault.)

— Par anal. *Une existence* INDÉPENDANTE. (Acad.) *La vraie vertu leur paraît austère et* INDÉPENDANTE. (Fén.) *Ils aiment mieux servir que de mener comme moi une vie libre et* INDÉPENDANTE. (Lesage.)

Aux tyranniques lois d'un monde que j'oublie
Je ne soumettrai plus mes goûts *indépendants*. (Parny.)

— Qui ne peut dépendre de personne, qui ne se laisse pas dominer par la volonté d'autrui : *Esprit* INDÉPENDANT. *Un vrai sage a l'âme* INDÉPENDANTE, *le caractère* INDÉPENDANT. (Acad.) *C'était là de la politique généreuse dans une âme* INDÉPENDANTE. (Ch. Nod.)

— En parl. des choses, Qui n'ont aucun rapport, aucune relation avec d'autres : *Ce point est* INDÉPENDANT *de la question.* (Acad.) *Un bien-être* INDÉPENDANT. (J.-J. Rouss.) *Un sentiment* INDÉPENDANT *de toute réflexion.* (B. de St P.)

— N. m. pl. Hist. Dissidents d'Écosse et de Hollande qui rejettent l'autorité ecclésiastique : *Les sectes nouvelles pullulaient de toutes parts de jour en jour plus nombreuses, plus variées, plus ardentes,* INDÉPENDANTS, *anabaptistes, quakers, antinomiens.* (Guizot.)

— Américains qui combattirent contre l'Angleterre pour leur indépendance.

INDESCRIPTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dèss-krip-tibl.* — Qui ne peut être décrit : *Bonheur* INDESCRIPTIBLE.

INDESCRIPTIBLEMENT, adv. Pron. *ain-dèss-krip-ti-ble-man.* — D'une manière indescriptible.

INDESTITUABLE, adj. Qu'on ne peut destituer, abolir : *Le congrès des nations est permanent,* INDESTITUABLE.

INDESTRUCTIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-dèss-truk-ti-bi-li-té.* — Qualité ou état de ce qui est indestructible. (Acad.)

INDESTRUCTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dèss-truk-tibl.* — Qui ne peut être détruit : *Germe* INDESTRUCTIBLE. *L'essence des choses est* INDESTRUCTIBLE. (Acad.)

Leur masse *indestructible* a fatigué le temps. (Del.)

INDÉTERMINABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dé-tèr-mi-nabl.* — Que l'on ne saurait déterminer : *La forme des amas est souvent* INDÉTERMINABLE. (Brongniart.)

INDÉTERMINATIDN, n. f. Pron. *ain-dé-tèr-mi-na-cion.* — Irrésolution : *Il est encore dans l'*INDÉTERMINATION. (Acad.)

INDÉTERMINÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas déterminé, défini : *Un espace* INDÉTERMINÉ. *Un temps* INDÉTERMINÉ. *Un nombre* INDÉTERMINÉ. *Sens* INDÉTERMINÉ.

— En parl. des personnes, Irrésolu, indécis : *Il ne sait s'il fera son voyage, il est encore* INDÉTERMINÉ. || Vieux.

— Math. *Problèmes indéterminés*, ceux qui ont un nombre illimité de solutions. || *Quantités indéterminées*, celles que l'on introduit dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée. (Ac.)

— N. m. Problème qui peut admettre une infinité de solutions.

— *Méthode des indéterminés*, méthode analytique de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition.

INDÉTERMINÉMENT, adv. Pron. *ain-dé-tèr-mi-né-man.* — D'une manière indéterminée, vague ; sans rien spécifier : *Il lui a promis beaucoup de choses, mais* INDÉTERMINÉMENT. *Un mot employé, pris* INDÉTERMINÉMENT. (Acad.)

INDEVINABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être deviné : *Il y a des choses* INDEVINABLES *pour un jeune homme bien né.* (Chamf.) *Soyez impénétrable, soyez* INDEVINABLE, *dépaysez les curieux.* (Volt.)

INDÉVOT, TE, adj. (*in*, nég., *dévot.*) Qui n'a point de dévotion, qui ne respecte point les pratiques religieuses : *Cet homme est* INDÉVOT. *Femme* INDÉVOTE. *Il est paresseux, gourmand,* INDÉVOT. (H. Mart.) *Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes* INDÉVOT, *et que Dieu vous est devenu indifférent.* (Rac.)

— Par anal. il se dit aussi du ton, des manières, etc. : *Parler d'un ton* INDÉVOT. *Discours* INDÉVOT.

— Substantiv. Personne sans dévotion : *C'est un* INDÉVOT, *une* INDÉVOTE. (Acad.)

Laissez-la, croyez-moi, gronder les *indévots*,
Et sur votre salut demeurez en repos. (Boil.)

INDÉVOTEMENT, adv. D'une manière indévote : *Assister à la messe* INDÉVOTEMENT. (Acad.)

INDÉVOTION, n. f. Pron. *ain-dé-vo-cion.* — Manque de dévotion, manque de respect pour les pratiques religieuses : *Son* INDÉVOTION *scandalise tout le monde.* (Acad.) *Il est rare que la tiédeur n'enfante pas l'*INDÉVOTION. (Mariv.) *On attribuait à l'*INDÉVOTION *du duc de Vendôme les succès de l'hérétique Marlborough.* (Condorc.)

INDEX, n. m. (m. lat., de *indicare*, indiquer ; lat.) Pron. *ain-dèks.* — Table d'un livre : *L'*INDEX *d'un livre. Il y a plusieurs* INDEX *dans ce livre.* INDEX *géographique.* (Acad.)

— Il se dit particul. de la table d'un livre latin.

— Absol. Toute table analytique qui se trouve à la suite des bonnes éditions des classiques latins, et dans laquelle chacun des mots employés par l'auteur est accompagné de l'indication de la phrase dont il fait partie : *Les éditions dites Variorum ont toutes des* INDEX. *Un* INDEX *écrit à l'étourdie.* (B. de Xivrey.)

— Catalogue des livres défendus à Rome : *La congrégation de l'*INDEX. *Ce livre est à l'*INDEX, *est mis, a été mis à l'*INDEX.

— *Index expurgatoire*, catalogue des livres dont la publication et la vente sont défendues jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés.

— *Congrégation de l'index*, congrégation chargée, à Rome, d'examiner les livres nouveaux, et d'en prohiber, s'il y a lieu, la lecture et la vente, : *L'ouvrage de Copernic fut condamné par la* CONGRÉGATION DE *l'*INDEX, *sous le pontificat de Paul V.* (Arago.)

— Fig. *Mettre un livre à l'index*, l'interdire, en défendre la vente : *Ce livre est à l'*INDEX. *La police a mis ce livre à l'*INDEX.

— Anat. Doigt le plus proche du pouce, celui dont on se sert ordinairement pour indiquer, pour montrer quelque chose : *Entre le pouce et l'*INDEX. *Le muscle extenseur de l'*INDEX.

— Adj. : *Le doigt* INDEX.

— Mécan. Aiguille portée par un pivot et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé.

INDICATEUR, n. m. Pron. *ain-di-ka-teur.* — Anc. Celui qui fait connaître, qui dénonce un coupable : *On reçut la déposition de l'*INDICATEUR. (Ac.)

— Adj. *Dans un État où il y a des esclaves, il est naturel qu'ils puissent être* INDICATEURS ; *mais ils ne sauraient être témoins.* (Montesq.)

— Anat. : *Doigt* INDICATEUR, l'index.

— *Muscle indicateur*, muscle extenseur de l'index.

— Zool. Genre d'oiseaux sylvains, qui indiquent par leurs cris les ruches d'abeilles sauvages.

INDICATIF, IVE, adj. Pron. *ain-di-ka-tif, tiv.* — Didact. Qui indique : *Ce symptôme est* INDICATIF *d'une crise, d'une grande révolution d'humeur. Le médecin doit observer soigneusement tous les signes* INDICATIFS *d'une maladie.* (Acad.)

— Théol. *Formule indicative*, formule absolue d'un sacrement, par laquelle le prêtre semble parler en son nom : *La formule du baptême est* INDICATIVE, *puisqu'elle commence par ces mots :* Je te baptise, etc.

— Mar. *Colonne indicative*, colonne qui sert à marquer la hauteur des marées sur les rivages de l'Océan.

— Gramm. *Mode indicatif*, le premier des cinq modes du verbe, celui qui exprime d'une manière positive, certaine et absolue, l'existence, l'action ou l'état du sujet, et *indique* que le fait énoncé est, a été ou sera.

— Voici quelques exemples de verbes employés à ce mode : *La beauté ne* DÉPLAIT *jamais, mais elle* PEUT *être dépourvue de ce charme qui* INVITE *à la regarder, et qui* REMPLIT *l'âme d'un sentiment doux.* (Volt.)

Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle *déçue ?*
Songez-vous qu'en naissant mes bras vous *ont reçue ?*
(Rac.)

Ceux qui SE PORTENT *bien* DEVIENNENT *malades ; il leur* FAUT *des gens dont le métier soit de leur assurer qu'ils ne* MOURRONT *point.* (La Br.)

— N. m. Gramm. Mode des verbes qui exprime l'existence, l'état ou l'action d'une manière positive, certaine et absolue : *Dans la conjugaison, l'*INDICATIF *est le premier mode. Un verbe à l'*INDICATIF. J'aime *est le présent de l'*INDICATIF *du verbe aimer.* J'aimerai *est le futur de l'*INDICATIF. (Acad.)

INDICATION, n. f. (*indicatio*, de *indicare*, indiquer ; lat.) Pron. *ain-di-ka-cion.* — Action par laquelle on indique : *Il fut arrêté dans la foule sur l'*INDICATION *d'un tel. Sur votre* INDICATION, *je me suis adressé à un tel pour être mieux informé.* (Acad.)

— Renseignement, désignation : *Cela peut fournir d'utiles* INDICATIONS. *Vous m'aviez donné une fausse* INDICATION. (Acad.)

— Ce qui indique, ce qui donne à connaître quelque chose ; signe : *Son embarras est une* INDICATION *de sa faute, une* INDICATION *qu'il se sent coupable.*

— Par anal. Méd. : *C'est une* INDICATION *que la bile est en mouvement. C'en est une* INDICATION *infaillible.*

Mode de traitement que les symptômes de la maladie indiquent au médecin : INDICATION *curative.* INDICATION *palliative.* (Acad.) INDICATION *rationnelle.* INDICATION *empirique.*

— Jurispr. Déclaration : *Une caution requiert la discussion préalable de l'*INDICATION *des biens.*

— *Indication de payement*, convention par laquelle un débiteur charge une personne avec laquelle il traite de payer à son acquit son propre créancier.

INDICE, n. m. (*indicium;* lat., m. sign.) Pron. *ain-diss.* — Signe apparent et probable qu'une chose est, existe : *Puissant* INDICE. *Léger* INDICE. *Faible* INDICE. *Des* INDICES *trompeurs. Vous dites que cela est, quel* INDICE *en avez-vous ?* (Acad.) *Son habit dépose contre lui ; les juges regardent cet* INDICE *comme une certitude.* (Volt.)

La vérité jaillit du plus léger *indice.* (C. Del.)

— Index, catalogue imprimé des livres défendus à Rome par la congrégation chargée d'exercer la censure : *La congrégation de l'*INDICE. *On a mis tel livre à l'*INDICE. (Acad.) ‖ Plus souv. *Index.*

— Mar. Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre : le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les poissons, l'état du ciel ou de l'horizon : *Recueillir les* INDICES. *Se fier aux* INDICES.

INDICIBLE, adj. des 2 g. (*in*, priv. ; *dicere*, dire ; lat.) Pron. *ain-di-cibl.* — Qu'on ne saurait exprimer : *Joie* INDICIBLE. *Douleur* INDICIBLE. *Plaisir* INDICIBLE. (Acad.)

INDICIBLEMENT, adv. Pron. *ain-di-ci-ble-man.* — D'une manière qui ne peut être exprimée : INDICIBLEMENT *heureux.*

INDICTION, n. f. (*indictio*, de *indicere*, annoncer ; lat.) Pron. *ain-dik-cion.* — Convocation d'un concile ou d'un synode : *Depuis l'*INDICTION *du concile de Trente jusqu'à l'ouverture. La bulle de l'*INDICTION *du concile.* (Acad.)

— Chron. Période de quinze années ; il n'est plus en usage que dans les bulles du pape et dans certaines cours ecclésiastiques : *L'*INDICTION *est un des trois cycles qui entrent dans la période Julienne.* (Acad.)

— *Indiction première, indiction seconde*, etc., la première année, la seconde année, etc., de chaque indiction.

INDICULE, n. m. (dimin. d'*indice.*) Pron. *ain-di-kül.* — Petit indice, ce qui montre, ce qui enseigne, annonce quelque chose. ‖ Peu usité.

INDIENNE, n. f. Pron. *ain-dièn.* — Comm. Étoffe de coton peinte qui se fait aux Indes, et, par extens., étoffe du même genre fabriquée en Europe : *L'*INDIENNE *est une étoffe légère. Une belle* INDIENNE. *Fabrique d'*INDIENNES. *Marchand d'*INDIENNES. (Ac.)

INDIENNEUR, n. m. Pron. *ain-diè-neur.* — Techn. Ouvrier qui fabrique des indiennes.

INDIFFÉREMMENT, adv. Pron. *ain-di-fé-ra-man.* — Avec indifférence, avec froideur : *Il fut reçu* INDIFFÉREMMENT. *Elle l'a toujours traité* INDIFFÉREMMENT. *Tout ce qu'on dit contre lui, il le reçoit* INDIFFÉREMMENT. (Acad.)

— Sans distinction, sans faire de différence : *Il lit toutes sortes de livres* INDIFFÉREMMENT *et sans choix. Il mange de tout* INDIFFÉREMMENT. (Acad.) *Les lois que l'Église prescrit* INDIFFÉREMMENT *à tous ses enfants.* (Fléch.) *Le coq chante* INDIFFÉREMMENT *la nuit et le jour.* (Buff.)

INDIFFÉRENCE, n. f. État d'une personne indifférente : *Voilà une grande* INDIFFÉRENCE. *Sous cet air d'*INDIFFÉRENCE *il cache beaucoup d'ambition. Affecter de l'*INDIFFÉRENCE *pour quelque chose.* (Acad.) *Quand nos amis nous ont trompés, nous ne devons que de l'*INDIFFÉRENCE *à leur amitié.* (La Rochef.) *Je me suis étonné bien des fois de l'*INDIFFÉRENCE *avec laquelle nous considérons le ciel, source de toutes nos richesses actuelles et de nos espérances futures.* (B. de St-P.) *L'*INDIFFÉRENCE *philosophique ressemble à la tranquillité de l'État sous le despotisme.* (J.-J. Rouss.) *On s'élève à la ville dans une* INDIFFÉRENCE *grossière des choses rurales et champêtres.* (La Br.) *L'*INDIFFÉRENCE *pour le bien commun mit une république près de sa ruine.* (Montesq.)

— *Liberté d'indifférence*, état d'une âme libre de choisir entre deux partis, et qu'aucun motif ne la fait pencher plutôt vers un côté que vers l'autre.

— Particul. État d'une personne qui n'est point sensible à l'amour : *Être, vivre dans l'*INDIFFÉRENCE. *Vaincre l'*INDIFFÉRENCE *d'une maîtresse. Elle a pour lui la plus complète* INDIFFÉRENCE. (Acad.) *Depuis sa mort, j'ai regardé mille jolies personnes avec* INDIFFÉRENCE. (Lesage.) *L'*INDIFFÉRENCE *désespère l'amour.* (Ch. Nod.)

L'*indifférence* est pour les cœurs
Ce que l'hiver est pour la terre. (M^me^ Deshoul.)

Syn. Indifférence, Insensibilité. L'*indifférence* vient de l'absence des passions ; l'*insensibilité* naît de la dureté du cœur ; l'*indifférence* est la tranquillité de l'âme ; l'*insensibilité* en est l'engourdissement. Des connaissances variées, approfondies, produisent dans l'esprit une *indifférence* qui n'a aucun rapport avec la nature plus ou moins sensible de l'âme ; c'est toujours à une léthargie de l'âme et au vice d'une organisation malheureuse qu'il faut rapporter l'*insensibilité.*

INDIFFÉRENT, ENTE, adj. Qui ne présente en soi aucune cause de détermination, aucun motif de préférence : *Le choix entre ces deux choses est* INDIFFÉRENT. *Il est* INDIFFÉRENT *de suivre cette opinion ou l'autre.* (Acad.)

— *Actions indifférentes*, celles qui par elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Par anal. *C'est une chose très-*INDIFFÉRENTE *d'avoir ou non une statue dans son vestibule.* (Volt.)

— Qui touche peu, dont on ne se soucie point : *Tout cela m'est* INDIFFÉRENT, *je n'y prends aucune part.* (Acad.) *Il n'était pas de ces hommes à qui Dieu et le soleil sont* INDIFFÉRENTS. (Fléch.)

— Qui est de peu d'intérêt, qui n'est d'aucune importance, d'aucune conséquence : *Nous ne parlions que de choses* INDIFFÉRENTES. *Des sujets* INDIFFÉRENTS. (Acad.) *Je tombai dans plus d'une erreur, non sur les faits essentiels, mais sur quelques anecdotes qui sont assez* INDIFFÉRENTES *en elles-mêmes.* (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre ; qui n'est point touché ; qui ne prend point d'intérêt : *Il n'est plus temps de demeurer* INDIFFÉRENT, *il faut prendre un parti. Il reste* INDIFFÉRENT *à tout ce qui se passe. Il est* INDIFFÉRENT *aux applaudissements qu'on lui prodigue. Recevoir quelque chose d'un air* INDIFFÉRENT. (Acad.) *On persécute peu dans ce siècle* INDIFFÉRENT *à tout, hors à la fortune et aux voluptés.* (B. de St-P.)

— Par anal. : *Avoir l'air* INDIFFÉRENT. *Plein d'une si douce espérance, je voyais d'un œil* INDIFFÉRENT *ma pauvre bourse tirer à sa fin.* (Lesage.)

— Absol. Qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien : *C'est un homme* INDIFFÉRENT, *rien ne peut l'émouvoir. Il est d'une humeur* INDIFFÉRENTE. (Acad.) *Il est beau d'être modeste, mais il ne faut pas être* INDIFFÉRENT *sous la gloire.* (Volt.)

— Particul. Qui n'est point sensible à l'amour : *Une femme* INDIFFÉRENTE. *Avoir le cœur* INDIFFÉRENT. *Vous avez trop aimé pour ne pas devenir* INDIFFÉRENT. (J.-J. Rouss.) *La nature l'avait douée d'une âme aussi vive et aussi sensible que celle de son mari était* INDIFFÉRENTE. (Volt.)

— Substantiv. *Les* INDIFFÉRENTS *jugent au moins avec impartialité.* (Acad.) *L'*INDIFFÉRENT *ou le riche ne passait point sur ces tombeaux.* (Chateaub.) *Une* INDIFFÉRENTE *qu'on mettrait au couvent jetterait les hauts cris.* (Volt.)

— Fam. : *Une aimable, une belle indifférente*, une femme insensible à l'amour.

INDIFFÉRENTISME, n. m. Philos. Système de ceux qui se disent indifférents à tout et s'abandonnent au hasard : *Lorsque les peuples approchent de la décrépitude, l'*INDIFFÉRENTISME *devient la religion universelle.* (Ch. Nod.)

INDIGÉNAT, n. m. Qualité d'indigène ; état d'un indigène. ‖ *V.* INCOLAT.

— Anc. Droit de naturalité ; naturalisation.

INDIGENCE, n. f. (*indigentia*, de *indigere*, manquer ; lat.) Pron. *ain-di-janss.* — Grande pauvreté, privation du nécessaire : *Grande, extrême* INDIGENCE. *Il est tombé dans la plus affreuse* INDIGENCE. (Acad.) *L'indigence du peuple est la cause première des maladies physiques des riches.* (B. de St.-P.) *Un art, quelque petit qu'il soit, est, dans l'opulence, une distraction contre les passions et l'ennui ; mais, dans l'indigence, c'est une ressource contre le besoin.* (Id.)

Jamais de l'*indigence* on n'a chômé la fête. (Boursault.)

— *Être à l'indigence*, être inscrit parmi les indigents qui, dans chacun des arrondissements de Paris, reçoivent les secours distribués par les bureaux de bienfaisance.

— Absol. Les indigents en général : *Secourir l'*INDIGENCE.

— Fig. et mor. INDIGENCE *d'esprit, d'idées.* (Acad.)

INDIGÈNE, adj. des 2 g. (*indigena*, de *inde*, de là ; *genitus*, né ; lat.) Pron. *ain-di-jènn.* — Qui est du pays, qui en est originaire : *Plantes* INDIGÈNES. *Animaux* INDIGÈNES. *Productions* INDIGÈNES. (Acad.)

— Particul. Il se dit, des peuples établis de tout temps dans un pays, par oppos. à Ceux qui ne l'habitent que depuis une certaine époque : *Peuple* INDIGÈNE. *La race* INDIGÈNE. (Acad.)

— Substant. *Les* INDIGÈNES *de l'Amérique du Nord ne considèrent pas seulement le travail comme un mal, mais comme un déshonneur.* (De Tocquev.) *Un ou deux* INDIGÈNES *sont venus là planter leur tente.* (Ph. Chasles.)

INDIGENT, ENTE, adj. Nécessiteux, extrêmement pauvre : *Assister ceux qui sont* INDIGENTS. *Il est si* INDIGENT *qu'il vit d'aumônes.* (Acad.) *L'homme riche qui ne voit pas des créanciers dans ses frères* INDIGENTS *trompe la Providence.* (Ch. Nod.)

— Fig. *Une traduction sèche et* INDIGENTE. (Volt.)

— Substantiv. *Un* INDIGENT. *Assister les* INDIGENTS. (Acad.) *Les* INDIGENTS *craignent d'être importuns.* (Dider.)

Je dis au riche avare : Assiste l'*indigent* ;
Au ministre des lois : Protége l'innocence. (Volt.)

INDIGÉRÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-di-jé-ré.* — Qui n'a point été élaboré par la digestion :

Des mets *indigérés* le pénible fardeau
Ne doit point s'aggraver d'un aliment nouveau. (Domergue.)

INDIGÉRER (S'), v. pr. 1^re^ conj. Se donner une indigestion : *Ceux qui s'enivrent ou qui s'*INDIGÈRENT, *ne savent ni boire ni manger.* (Brill. Sav.)

INDIGESTE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *digérer.*) Pron. *ain-di-jèst.* — Qui est difficile à digérer : *Viande* INDIGESTE. *Aliment* INDIGESTE. (Acad.)

— Qui n'est pas digéré : *Il rend les viandes crues et* INDIGESTES. ‖ Rare.

— Fig. En parl. Des ouvrages d'esprit, Embrouillé, confus, mal ordonné : *Ouvrage, compilations* INDIGESTES. *Pensées* INDIGESTES. (Acad.) *Cet étalage d'une érudition* INDIGESTE *ne frappera et ne trompera personne.* (Maury.) *Le baccalauréat est une sèche et aride nomenclature, un amas* INDIGESTE *de définitions sans lumières.* (Dupanl.)

INDIGESTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-di-jèss-tibl.* — Qu'on ne peut digérer ; indigeste ; *Substance* INDIGESTIBLE. *Ces semences sont renfermées dans des croûtes pierreuses qui sont* INDIGESTIBLES. (B. de St.-P.)

INDIGESTION, n. f. Pron. *ain-di-jèss-tion.* — Mauvaise digestion ; coction imparfaite des aliments dans l'estomac : *Avoir une* INDIGESTION. *Il a eu une* INDIGESTION *de porc frais.* (Acad.) *Il en fut quitte pour une espèce d'*INDIGESTION *qui ne dura qu'un quart d'heure.* (Buff.)

INDIGÈTE, adj. des 2 g. (*indiges, etis*, qui est du pays ; lat.) Pron. *ain-di-jètt.* — Antiq. Il se disait des héros divinisés, des demi-dieux particuliers d'un pays : *Énée était à Rome un dieu* INDIGÈTE. *Divinités* INDIGÈTES. (Acad.) *C'est pour les dieux de la patrie que nous demandons la paix ; nous la demandons pour les dieux* INDIGÈTES. (Montesq.)

INDIGNATION, n. f. (*indignatio* ; fait de *indignari*, être irrité ; lat.) Pron. *ain-di-gnia-cion.* — Sentiment de colère et de mépris qu'excite un outrage, une injustice criante, une action honteuse, etc. : *Frémir d'*INDIGNATION. *Être rempli d'*INDIGNATION. (Acad.) *Je conçois que ce libelle n'excite que le mépris et l'*INDIGNATION *des honnêtes gens.* (Volt.) *Une* INDIGNATION *contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver.* (Lacretelle.)

INDIGNE, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *digne.*) Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas : *Il est* INDIGNE *des grâces que vous lui faites. Il est* INDIGNE *de vivre. Il s'est rendu* INDIGNE *de vos bienfaits.* (Acad.) *Il se regarde comme* INDIGNE *de cet excellent mais redoutable ministère.* (Fléch.) *J'enrage de vous voir faire tout ce que vous faites pour un petit ingrat,* INDIGNE *de toutes vos bontés.* (Campistr.) *Les hommes* INDIGNES *d'être libres veulent que chacun soit esclave.* (Marm.)

— Il se dit également des choses : *Un crime, une faute* INDIGNE *de pardon. Cet ouvrage est* INDIGNE *de votre attention.* (Acad.)

— Qui n'est pas séant, convenable : *Une telle conduite est* INDIGNE *d'un homme d'honneur. Ces paroles sont* INDIGNES *de vous. Cela est* INDIGNE *de votre rang.* (Acad.) *Toute autre place qu'un trône eût été* INDIGNE *d'elle.* (Boss.) *L'ambition conduit la vertu par des moyens et à des fins qui sont souvent* INDIGNES *d'elle.* (Fléch.)

Oui, oui, je m'en souviens, et j'épandrai mon sang,
Plutôt que de rien faire *indigne* de mon rang. (Corn.)

— Absol. Méchant, odieux, très-condamnable : *Une action* INDIGNE. *C'est une chose* INDIGNE. *C'est une conduite* INDIGNE. (Acad.) *Sitôt que j'eus fait une si* INDIGNE *démarche, je me retirai plein de confusion.* (Lesage.)

— En parl. des personnes, Lâche, misérable : *Périsse l'homme* INDIGNE *qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire!* (J.-J. Rouss.)

La peur avait glacé mes *indignes* soldats. (Rac.)

— Titre que l'on se donne par humilité : *Capucin* INDIGNE. *Serviteur* INDIGNE. (Acad.) *De tels honneurs à moi*, INDIGNE!

— *Communion indigne*, communion qui n'est pas faite avec les dispositions nécessaires.

— Jurispr. Qui est exclus par la loi de certains avantages, et spécialement des successions : *La loi les déclare* INDIGNES *de succéder*, ou simpl., *déclare* INDIGNES. (Acad.)

— Substantiv. Fam. Personne vile, méprisable : *Ne me parlez pas de cet homme-là, c'est un* INDIGNE. (Acad.)

— Jurispr. Celui qui a été déclaré indigne par la loi : *Les enfants de l'*INDIGNE *ne sont pas exclus de la succession.*

= Gramm. *Indigne* suivi d'un complément se prend toujours en mauvaise part : *Un homme* INDIGNE *d'estime, d'intérêt*; dans le sens opposé, on ne dit pas qu'un *homme est* INDIGNE *de blâme, de mépris*, mais qu'il *ne mérite pas le blâme*, etc.

— Si Racine a dit :

Indigne également de vivre et de mourir;
On l'abandonne aux mains, qui le doivent nourrir,

c'est que l'idée de *vivre* est l'idée dominante.

INDIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Indigner. Rempli d'indignation : *Être* INDIGNÉ. *Sortir* INDIGNÉ. (Ac.)

Va des cieux *indignés* allumer le tonnerre. (Del.)

— *Être indigné de la conduite, des procédés de quelqu'un.* (Acad.) *Vous êtes* INDIGNÉ *de l'ingratitude dont on ose payer votre amour, et vous méditez une juste vengeance.* (Lesage.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Les Lacédémoniens étaient* INDIGNÉS *de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père.* (Montesq.)

— Suivi d'une proposition subordonnée, il régit le subjonctif : *Le Turc,* INDIGNÉ *qu'on* OSÂT *ainsi violer la trêve, fit arrêter les Tartares.* (Volt.) *Je suis* INDIGNÉ *que vous* AYEZ MANQUÉ *à votre ami.* (Acad.)

INDIGNEMENT, adv. D'une manière indigne : *S'acquitter* INDIGNEMENT *de ses devoirs. On l'a traité* INDIGNEMENT. *Communier* INDIGNEMENT. (Acad.)

INDIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*indignari*, être irrité; lat.) Pron. *ain-di-gnié.* — Exciter l'indignation : *Cette action* INDIGNA *tout le monde contre lui.*

= **S'indigner**, v. pr. Être indigné, courroucé : *Ils* S'INDIGNÈRENT *de ce joug honteux. On lui a fait des propositions dont sa vertu* S'EST INDIGNÉE. (Ac.) *L'honneur outragé* S'INDIGNE *de tes discours, et méprise tes larmes.* (Beaum.)

— Suivi d'une prop. subordonnée, il veut le subjonctif : *Il s'étonnait et* S'INDIGNAIT QUE *la majesté royale* PÛT *encourir de si grossiers affronts.* (Guiz.)

INDIGNITÉ, n. f. Pron. *ain-di-gni-té.* — Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne d'une grâce, d'un emploi, d'un héritage, etc. : *L'*INDIGNITÉ *du pécheur. Il fut exclu pour cause d'*INDIGNITÉ, *à cause de son* INDIGNITÉ. (Acad.) *Loin d'être épris de leur propre excellence, ils gémissent incessamment sur leur* INDIGNITÉ. (Lamenn.)

— Jurispr. Caractère de celui qui est déclaré indigne d'un héritage, d'une fonction publique : INDIGNITÉ *civile.* INDIGNITÉ *politique. Intenter contre quelqu'un une action en* INDIGNITÉ. (Acad.)

— Méchanceté, noirceur, énormité : *L'*INDIGNITÉ *de cette action, de ce procédé, de cette conduite, souleva tout le monde contre lui.* (Acad.)

— Absol. Action indigne, odieuse : *Quelle* INDIGNITÉ! *C'est une* INDIGNITÉ. *Commettre, faire des* INDIGNITÉS.

— Particul. Outrage, affront : *Traiter avec* INDIGNITÉ. *On lui a fait mille* INDIGNITÉS. (Acad.) *Enfin, pour comble d'*INDIGNITÉ, *on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations dans plusieurs journaux.* (Volt.)

Et je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette *indignité*. (Rac.)
Je ne puis plus tenir à cette *indignité*. (Desmahis.)

INDIGO, n. m. (*indicus*, indien; lat.) Pron. *ain-di-go.* — Matière colorante qui sert à teindre en bleu, et que l'on retire des feuilles et des tiges de certaines plantes légumineuses des régions équatoriales, et particul. de l'Indigotier franc : *Le bleu que donne l'*INDIGO *est le plus beau et le plus solide. Tablettes d'*INDIGO. *Teindre en* INDIGO. (Acad.)

— Plante qui fournit l'indigo, et qu'on nomme plus ordinairement Indigotier : *La culture de l'*INDIGO. (Acad.) *Dans les colonies américaines, la culture de l'*INDIGO *rivalise presque avec celle du sucre et du café.* (Poirier.)

— Par extens. Couleur de l'indigo bleu foncé : *L'*INDIGO *est une des sept couleurs primitives.* (Acad.) *Nous étions délectés du plaisir de voir l'*INDIGO *transparent des eaux de la côte, et le ciel qui les teint de cet azur foncé.* (A. Jal.)

INDIGOFÈRES, n. m. pl. (*indigo*, et *fero*, je porte; lat.) Bot. Plantes de la famille des Légumineuses, originaires des Indes orientales et du Mexique, et qui fournissent une teinture analogue à l'indigo : *Les* INDIGOFÈRES *ne pouvaient être négligés dans les essais d'acclimatation tentés en Algérie.* (L. Figuier.)

INDIGOTERIE, n. f. Techn. Lieu où l'on prépare, où l'on fait l'indigo.

— Cuve destinée au travail de l'indigo.

INDIGOTIER, n. m. Pron. *ain-di-go-tié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses qui croissent la plupart dans la zone équatoriale, et dont quelques espèces fournissent la matière colorante qu'on nomme Indigo : INDIGOTIER *glauque.* INDIGOTIER *velu.* INDIGOTIER *épineux. On cultive dans les Antilles l'*INDIGOTIER *franc, qui fournit cette belle couleur bleue connue sous le nom d'indigo.* (Duméril.)

INDIGOTINE, n. f. Pron. *ain-di-go-tinn.* — Chim. Principe immédiat retiré de l'indigo.

INDIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Indiquer : *Au lieu* INDIQUÉ. *A l'heure* INDIQUÉE. (Acad.) *Au jour* INDIQUÉ, *je mis le pantalon, l'habit et le gilet noir, et la cravate blanche.* (Alph. Karr.) *Les différences entre ces deux animaux, telles qu'elles sont* INDIQUÉES, *sont trop légères pour fonder deux espèces différentes.* (Buff.)

Chaque être a son objet, et dans l'instant marqué,
Il marche vers le but par le ciel *indiqué*. (Volt.)

— Peint. : *Lointains à peine* INDIQUÉS.

— Litt. *Tragédie où les caractères ne sont qu'*INDIQUÉS.

INDIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*indicare*; lat., m. sign.) Pron. *ain-di-ké.* — Montrer, désigner une personne ou une chose : INDIQUEZ-*moi le plus jeune de ces trois hommes.* INDIQUER *une chose du doigt. Allez à la place que je vous* INDIQUE. *L'aiguille de cette horloge* INDIQUE *trois heures.* (Acad.)

— Faire connaître, enseigner à quelqu'un une chose ou une personne qu'il cherche ou qui lui peut être utile : INDIQUEZ-MOI *le lieu où je pourrai le trouver. Pourriez-vous m'*INDIQUER *telle rue?* (Acad.) *Tu recevras deux lettres à la fois à l'adresse que tu m'*AS INDIQUÉE. (J.-J. Rouss.) *Il n'est pas à présumer, comme les figures l'*INDIQUENT, *que le mâle soit rouge et la femelle verte.* (Buff.)

— Déterminer, assigner : INDIQUER *les causes d'un phénomène.* INDIQUER *les différences qui existent entre deux choses.* INDIQUER *les différents sens d'un mot.* (Acad.)

— *Indiquer une assemblée, une session, etc.*, fixer le jour, l'époque où elle aura lieu. (Acad.)

— Faire connaître l'existence d'une chose : *La fumée* INDIQUE *le feu. Ces monuments* INDIQUENT *une civilisation fort avancée.* (Acad.)

— B.-Arts. Marquer, représenter quelque objet, sans trop s'attacher aux détails : *N'*INDIQUEZ *que les masses dans un tableau.* INDIQUER *par quelques traits de crayon une pensée, un projet d'ornement, etc.* (Acad.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Esquisser, tracer légèrement : *L'auteur a seulement* INDIQUÉ *dans son plan les situations, les caractères, etc.*

— Méd. Prescrire : *Un pouls qui* INDIQUE *la saignée. Des accidents qui* INDIQUENT *l'emploi des plus violents remèdes.* (Acad.)

INDIRECT, ECTE, adj. Pron. *ain-di-rèkt.* — Qui n'est pas direct : *Chemin* INDIRECT. *Voie* INDIRECTE. (Acad.)

— Fig. Détourné : *Critique* INDIRECTE. *Louanges* INDIRECTES. *Avis* INDIRECT. *Moyens* INDIRECTS. *Cet homme ne va jamais que par des voies* INDIRECTES. (Acad.)

— *Vues indirectes*, desseins intéressés et cachés.

— *Voies indirectes*, moyens secrets et souvent blâmables.

— Littér. *Discours indirect*, forme que prennent les historiens pour rapporter, non pas textuellement, mais en substance, les harangues qu'ils attribuent aux hommes de guerre ou d'État.

— *Ligne* INDIRECTE *ou collatérale*, se dit par opposition à *Ligne* DIRECTE.

— *Contributions* INDIRECTES, impôts établis sur les objets de commerce et de consommation, ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel : tels sont les droits d'octroi, de douanes, de timbre, d'enregistrement, etc.

— *Cas indirect*, se dit, en grec, du génitif et du datif; en latin, de ces deux cas et de l'ablatif.

— Gramm. *Complément* ou *régime indirect*, celui sur lequel ne tombe qu'*indirectement* l'action exprimée par le verbe, et qui ne complète la signification du verbe qu'avec l'intermédiaire d'une des prépositions *à, de, par.*

— Le complément indirect peut être représenté par les pronoms *lui, leur, auquel, auxquels, où, y*, mots dans lesquels la prép. *à* est implicitement contenue, et par *dont, duquel, desquels, d'où*, qui renferment la prép. *de.*

— Voici quelques exemples de *compléments indirects* : *On peut résister* A TOUT, *hors à la bienveillance; et il n'y a pas de moyen plus sûr d'acquérir l'affection des autres que de* LEUR *donner la sienne.* (J.-J. Rouss.) *Il est rare d'obtenir beaucoup* DES HOMMES DONT *on a besoin.* (Vauv. *Voir le but où l'on tend, c'est jugement;* Y *atteindre, c'est justesse; s'*Y *arrêter, c'est force.* (Duclos.)

= Gramm. On ne peut donner à un verbe deux *compléments indirects* établissant une identité de rapport grammatical; ainsi on a condamné avec justice ce vers de Boileau :

C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler.

La grammaire exige : *C'est* À VOUS, *mon esprit*, QUE *je* veux parler.

Cette construction vicieuse et contraire à toute analyse se trouve fréquemment dans les romanciers modernes.

INDIRECTEMENT, adv. Pron. *ain-di-rèk-te-man.* — D'une manière indirecte : *Ce qu'il disait à un autre s'adressait* INDIRECTEMENT *à moi. Je n'ai appris son arrivée qu'*INDIRECTEMENT. *Cette nouvelle ne m'est parvenue qu'*INDIRECTEMENT. (Acad.)

INDISCERNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-di-cèr-nabl.* — Qu'on ne peut discerner d'avec une autre chose de même espèce.

INDISCERNÉ, ÉE, Pron. *ain-di-cèr-né.* — Qui n'est point discerné, distingué.

INDISCIPLINABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-di-ci-pli-nabl.* — Indocile, qui n'est pas capable de discipline : *C'est un enfant* INDISCIPLINABLE. *Des soldats* INDISCIPLINABLES. *Une armée* INDISCIPLINABLE. (Acad.)

— Par extens. Indocile, rebelle : *Écoliers* INDISCIPLINABLES. *Il est, elle est* INDISCIPLINABLE.

— Fig. : *Solon peignit d'un seul trait l'*INDISCIPLINABLE *caractère des Athéniens.* (Barthél.)

INDISCIPLINE, n. f. Pron. *ain-di-ci-plinn.* — Manque de discipline : *L'*INDISCIPLINE *des soldats fut la principale cause de la perte de cette bataille.* (Acad.)

INDISCIPLINÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-di-ci-pli-né.* — Qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline : *Soldats* INDISCIPLINÉS. *Troupes* INDISCIPLINÉES. (Acad.)

— Par extens. Qui manque à l'ordre établi : *Écoliers* INDISCIPLINÉS.

INDISCRET, ÈTE, adj. Pron. *ain-diss-krè, krètt.* — Qui manque de discrétion, de retenue, de prudence : *Cet homme est trop* INDISCRET. *Cette femme est fort* INDISCRÈTE. *Ces personnes vaines et* INDISCRÈTES *qui appauvrissent leurs maisons pour enrichir des monastères.* (Fléch.)

— En parl. des choses, Qui est contraire à la retenue que commandent les égards, les bienséances, la prudence, etc. : *Des paroles* INDISCRÈTES. *Action* INDISCRÈTE. *Zèle* INDISCRET. (Acad.) *Les consolations* INDISCRÈTES *ne font qu'aigrir les violentes afflictions.* (J.-J. Rouss.) *Il s'est laissé emporter à un zèle* INDISCRET. (Volt.) *Vous avez raison d'attribuer votre malheur à cette visite* INDISCRÈTE. (Lesage.)

... Pour venger je ne sais quels prophètes,
Dont elle avait puni les fureurs *indiscrètes*. (Rac.)

— Qui ne sait pas garder un secret : *Le Français est plutôt* INDISCRET *que confiant.* (Raynal.)

Il est jeune; il peut être *indiscret*, vain léger. (Gresset.)

— Il se dit également des choses par lesquelles on révèle ce qu'on devrait taire, cacher : *Mot* INDISCRET. *Regards, gestes* INDISCRETS. *Ils ne savent pas retenir leurs langues* INDISCRÈTES. (Boss.)

— Substantiv. *Écarter, fuir les* INDISCRETS. (Acad.) *Les* INDISCRETS *se trahissent souvent d'eux-mêmes.* (La Rochef.) *Il peut se trouver une* INDISCRÈTE, *et même à toute force un perfide.* (Volt.)

Une indiscrétion fait beaucoup d'*indiscrets*. (C. Del.)

INDISCRÈTEMENT, adv. Pron. *ain-diss-krètt-man.* — D'une manière indiscrète, imprudemment, étourdiment : *Il parle* INDISCRÈTEMENT. *Il en a usé bien* INDISCRÈTEMENT. (Acad.)

INDISCRÉTION, n. f. Pron. *ain-diss-kré-cion.* — Manque de discrétion : *Il a beaucoup d'*INDISCRÉTION. *Son* INDISCRÉTION *le perdra. L'*INDISCRÉTION *est un grand défaut. Son* INDISCRÉTION *fait qu'il ne mérite aucune confiance.* (Acad.)

Son *indiscrétion* de sa perte fut cause. (La Font.)

— Action, parole indiscrète : *Faire, commettre une* INDISCRÉTION, *des* INDISCRÉTIONS. *Cette* INDISCRÉTION *a tout perdu.* (Acad.) *Quoique je sois sûr qu'on m'a pris beaucoup de papiers, je ne veux pas connaître l'auteur de cette* INDISCRÉTION. (Volt.) *Mais ne serait-ce point une* INDISCRÉTION *de vous demander quelle peut être votre affaire ?* (Mol.) *Pardon, monsieur, cette* INDISCRÉTION *ne m'arrivera plus.* (Volt.)

INDISCUTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-diss-ku-tabl.* — Qui n'est pas susceptible d'être discuté : *Il y a des principes* INDISCUTABLES. (Boil.)

INDISCUTÉ, ÉE, Qui n'a pas été discuté.

INDISPENSABILITÉ, n. f. État, qualité de ce qui est indispensable.

INDISPENSABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *dispenser* ; v. fr.) Pron. *ain-diss-pan-çabl.* — Dont on ne peut se dispenser, s'affranchir : *Obligation, devoir engagement, affaire* INDISPENSABLE. (Acad.) *Ces mortifications volontaires dont il s'était fait des engagements* INDISPENSABLES. (Fléch.) *La justification la plus ample est d'une nécessité* INDISPENSABLE. (Volt.) *Travailler est un devoir* INDISPENSABLE *pour l'homme social.* (J.-J. Rouss.) *On n'a pu arracher de moi que des lettres pour des affaires* INDISPENSABLES. (Volt.)

— Qui est de nécessité rigoureuse, absolue : *Ces objets me sont* INDISPENSABLES. *Il faut que vous veniez, cela est* INDISPENSABLE. (Acad.)

— Substant. *Un indispensable*, espèce de sigisbée.

— Anc. Sorte de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. || On a dit ensuite *Sac* et *Ridicule.*

INDISPENSABLEMENT, adv. *in-dis-pan-ça-ble-man.* — Nécessairement, par un devoir indispensable : *Il y est* INDISPENSABLEMENT *engagé.* (Acad.)

INDISPONIBILITÉ, n. f. Jurispr. État d'une chose dont on ne peut disposer.

INDISPONIBLE, adj. des 2 g. Jurispr. Il se dit des biens dont les lois ne permettent pas de disposer à titre gratuit : *Héritage* INDISPONIBLE. *Portion* INDISPONIBLE. (Acad.)

INDISPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Indisposer. Prévenu défavorablement : *Il est* INDISPOSÉ *contre vous.*

— Adj. Qui a une légère incommodité, qui a quelque altération dans sa santé : *Un tel est* INDISPOSÉ. *Il y a huit jours que je me sens* INDISPOSÉ. (Acad.)

INDISPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, nég., lat.; et *dispos.*) Pron. *ain-diss-pô-zé.* — Aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable : *Cette démarche nous* A *tous* INDISPOSÉS *contre lui. Ce rapport l'*INDISPOSERA *contre vous.* (Acad.) *Louis le Débonnaire* INDISPOSA *les évêques par des règlements qui leur parurent rigides.* (Montesq.)

— Absol. : *L'admiration même sincère* INDISPOSE *dès qu'elle est exagérée.* (Palissot.)

— Rendre un peu malade : *L'odeur de ces fleurs m'*A INDISPOSÉ. (Acad.)

= **S'indisposer**, v. pron. Se fâcher : *Il s'*INDISPOSE *de jour en jour contre vous.*

INDISPOSITION, n. f. Pron. *ain-diss-pô-zi-cion.* — Incommodité légère, légère altération dans la santé : *Je n'ai point su votre* INDISPOSITION. *Il est remis de son* INDISPOSITION. (Acad.)

— Disposition peu favorable; éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose : *Tout le monde est dans une grande* INDISPOSITION *contre lui.* (Acad.) || Peu usité.

INDISPUTABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut devenir l'objet d'une dispute; qui ne peut être disputé.

INDISSOLUBILITÉ, n. f. Pron. *ain-di-ço-lu-bi-li-té.* — Chim. Qualité de ce qui est indissoluble : *L'*INDISSOLUBILITÉ *de l'or dans l'acide nitrique.* (Acad.)

— Fig. *L'*INDISSOLUBILITÉ *d'un lien, d'un contrat, d'un engagement.* (Acad.) *Le caractère qui distingue la société conjugale, c'est sa perpétuité, ou, pour mieux dire, son* INDISSOLUBILITÉ. (Portalis.)

INDISSOLUBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être dissous : *L'argent est* INDISSOLUBLE *dans l'eau régale.* (Acad.)

— Fig. : *Le mariage est* INDISSOLUBLE *parmi les catholiques. Les liens de l'amitié doivent être* INDISSOLUBLES. *Union* INDISSOLUBLE. (Acad.)

Vous allez prononcer d'*indissolubles* vœux ? (A. Dum.)

INDISSOLUBLEMENT, adv. De manière à ne pouvoir être dissous; sans séparation possible : *Ils sont unis* INDISSOLUBLEMENT. (Acad.) *Un hymen* INDISSOLUBLEMENT *consacré.* (G. Sand.) *Ces deux existences sont* INDISSOLUBLEMENT *unies.* (B. Const.)

INDISTINCT, INCTE, adj. (*in*, nég., *distinct.*) Pron. *ain-diss-taink, tainkt.* — Qui n'est pas bien distinct, clair : *Le crépuscule ne permettait de voir les objets que d'une manière fort* INDISTINCTE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit des sons et des idées : *On n'entendait que des voix confuses et* INDISTINCTES. *Notions* INDISTINCTES. (Acad.)

INDISTINCTEMENT, adv. Pron. *ain-diss-tainkte-man.* — D'une manière indistincte : *On ne peut voir ces objets que fort* INDISTINCTEMENT. *Il prononce si* INDISTINCTEMENT *qu'on a de la peine à l'entendre.* (Acad.)

— Par extens. Sans distinction; sans différence entre les personnes ou les choses : *On embarqua* INDISTINCTEMENT *les Français et les étrangers. Il calomnie* INDISTINCTEMENT *ses amis et ses ennemis.* (Acad.) *Guillaume Budée commença par lire* INDISTINCTEMENT *tous les livres qui tombaient sous sa main.* (Andrieux.)

INDIVIDU, n. m. (*individuus*, indivisible; lat.) Pron. *ain-di-vi-du.* — Chaque être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce à laquelle il appartient : *Le genre, l'espèce et l'*INDIVIDU. *Chaque* INDIVIDU. (Acad.) *On trouve des variétés dans toutes les espèces qui sont très-nombreuses en* INDIVIDUS. (Buff.) *Un* INDIVIDU *pris solitairement et au sortir des mains de la Nature, n'est qu'un être stérile.* (Buff.) *On n'avait pas comme aujourd'hui des* INDIVIDUS *authentiques apportés de chaque contrée.* (Cuv.) *Une ruche est une république, où chaque* INDIVIDU *ne travaille que pour la société.* (Buff.)

— Jurispr. Personne, homme, femme, enfant, etc. : *Tous les* INDIVIDUS *qui composent une nation. Suivant la loi, tout* INDIVIDU *qui se permet de...* (Acad.)

— Fam. Homme que l'on ne connait pas, qu'on ne veut pas nommer : *Un* INDIVIDU *s'est présenté chez moi ce matin. Quel est cet* INDIVIDU ? *C'est un* INDIVIDU *qui m'a déjà trompé.* (Acad.)

— Fam. et par plaisant. : *Avoir soin de son* INDIVIDU ; *conserver, soigner son* INDIVIDU, avoir grand soin de sa personne, de sa santé, etc.

INDIVIDUALISATION, n. f. Pron. *ain-di-vi-du-a-li-za-cion.* — Phil. Action d'individualiser; effet de cette action.

INDIVIDUALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Considérer, présenter une chose isolément individuellement.

— Faire qu'une chose ait un caractère propre, qui la distingue de toutes les autres choses de son espèce.

INDIVIDUALISME, n. m. (*individu.*) Pron. *ain-di-vi-du-a-lism.* — Phil. Système d'isolement dans les travaux, dans les études, dans l'existence : *L'*INDIVIDUALISME *est l'opposé de l'esprit d'association.*

INDIVIDUALITÉ, n. f. Philos. Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il est lui, et qu'il a une existence distincte de celle des autres êtres : *Tout être pensant connait son* INDIVIDUALITÉ. (Acad.) *On trouve en Italie des hommes intelligents, des* INDIVIDUALITÉS *brillantes, mais pas de lien commun.* (Lam.)

— Néol. Individu : *Toutes les* INDIVIDUALITÉS *entrent en lutte.*

INDIVIDUE, adj. f. (*individuus* ; lat., m. sign.) Théol. En parl. de la Trinité, Qui ne peut être divisée : *Très-sainte et* INDIVIDUE *Trinité.*

INDIVIDUEL, ELLE, adj. Pron. *ain-di-vi-du-èl.* — Didact. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu : *Qualité* INDIVIDUELLE. *Différence* INDIVIDUELLE. (Acad.) *Il n'y a plus rien d'*INDIVIDUEL *chez les hommes; ce que fait l'un, l'autre pourrait le faire.* (B. Const.)

— Qui concerne chaque personne ou une seule personne : *Traité des garanties* INDIVIDUELLES. *Les pétitions adressées aux chambres doivent être* INDIVIDUELLES *et non collectives.* (Acad.) *Les opinions* INDIVIDUELLES *effrayantes pour le pouvoir inhabile, sont puissantes quoique incommodes entre les mains qui savent les diriger.* (Guizot.) *La société ne peut exister que par les sacrifices* INDIVIDUELS *qu'exigent les lois.* (H. de Balz.) *Il n'y a rien de durable, ni même de possible, quand tout vient des volontés* INDIVIDUELLES *et non des lois.* (Chateaub.)

INDIVIDUELLEMENT, adv. Didact. D'une manière individuelle; isolément : *Pierre est* INDIVIDUELLEMENT *différent de Paul*, et ne l'est pas spécifiquement : *Considérer un objet* INDIVIDUELLEMENT. (Ac.)

— En particulier; en ce qui concerne chacun : *Les membres de l'assemblée prêtèrent* INDIVIDUELLEMENT *le serment prescrit par la loi.* (Acad.)

INDIVIS, ISE, adj. (*in*, nég., et *divisus*, divisé; lat.) Pron. *ain-di-vi, viz.* — Prat. Qui n'est point divisé : *Ses biens sont demeurés communs et* INDIVIS. *La succession resta* INDIVISE. (Acad.)

— *Propriétaire indivis*, ceux qui possèdent une chose par indivis.

= **Par indivis**, loc. adv. Sans être divisé : *Ils possèdent tous deux cette maison, cette propriété* PAR INDIVIS. (Acad.)

INDIVISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point divisé : *Les éléments sont des corps divisibles, mais* INDIVISÉS. (Volt.)

INDIVISÉMENT, adv. Prat. Par indivis : *Posséder* INDIVISÉMENT. (Acad.)

INDIVISIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-di-vi-zi-bi-li-té.* — Qualité de ce qui ne peut être divisé : *L'*INDIVISIBILITÉ *d'un atome. L'*INDIVISIBILITÉ *du point mathématique. L'*INDIVISIBILITÉ *de l'hypothèque.* (Ac.) *Il avait pour lui la faveur des peuples et l'usage immémorial de l'*INDIVISIBILITÉ *de l'empire.* (Rayn.)

INDIVISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-di-vi-zibl.* — Qui ne peut être divisé : *Un point* INDIVISIBLE. *L'atome est* INDIVISIBLE. *L'hypothèque est, de sa nature,* INDIVISIBLE. *La question est* INDIVISIBLE. (Acad.)

— Fig. : *Il n'y a qu'une foi et une vérité simple et* INDIVISIBLE. (Fléch.) *L'étendue est divisible de sa nature; la pensée, simple et* INDIVISIBLE. (Thomas.)

INDIVISIBLEMENT, adv. D'une manière indivisible : *Ils sont* INDIVISIBLEMENT *unis.* (Acad.) *L'idée de la gloire est* INDIVISIBLEMENT *liée avec celle d'une grande difficulté vaincue.* (Rayn.)

INDIVISION, n. f. Pron. *ain-di-vi-zion.* — Prat. État d'une chose possédée par indivis, ou des personnes qui possèdent une chose par indivis : *Faire cesser l'*INDIVISION. *Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'*INDIVISION. (Acad.) *Quand l'*INDIVISION *est forcée, elle forme une sorte de servitude.*

IN-DIX-HUIT, adj. invar. Pron. *ain-di-zuitt.* — Impr. et libr. Il se dit du format, du livre dont chaque feuille est divisée en dix-huit feuillets : *Le format* IN-DIX-HUIT. *Un volume* IN-DIX-HUIT. (Acad.)

— Substantiv. *Un* IN-DIX-HUIT. *Acheter des* IN-DIX-HUIT.

INDOCILE, adj. des 2 g. Pron. *ain-do-cil.* — Qui n'est pas docile, qui est très-difficile à instruire, à gouverner : *Un caractère, un esprit* INDOCILE. *Un enfant* INDOCILE. *Un homme* INDOCILE. *Un cheval* INDOCILE. *Un peuple sauvage et* INDOCILE. (Acad.) *Je suis quelquefois très-*INDOCILE *et très-opiniâtre.* (Volt.)

D'écoliers libertins une troupe *indocile.* (Boil.)

— Suivi d'un compl. de chose, il veut la préposition *à* : *Il est* INDOCILE *à la flatterie.* (Boss.)

Indocile à ton joug, fatigué de ta loi. (Rac.)

INDOCILITÉ, n. f. Caractère de celui qui est indocile : *L'*INDOCILITÉ *d'un enfant. Cet écolier est d'une* INDOCILITÉ *désespérante. L'*INDOCILITÉ *de son esprit. L'*INDOCILITÉ *d'un peuple sauvage. L'*INDOCILITÉ *d'un cheval.* (Acad.) *Un esprit d'*INDOCILITÉ *et d'indépendance.* (Boss.)

INDOCTE, adj. des 2 g. Pron. *ain-dokt.* — Anc. Ignorant; qui n'est point érudit, lettré ou savant : INDOCTE *et stupide vulgaire.* (Desmar.)

INDOCTEMENT, adv. D'une manière qui annonce le défaut de science ou d'érudition.

INDOLEMMENT, adv. Pron. *ain-do-la-man.* — Avec indolence : *Elle passe sa journée,* INDOLEMMENT *étendue sur une chaise longue.*

INDOLENCE, n. f. (*in*, négat.; *dolere*, sentir de la douleur; lat.) Pron. *ain-do-lanss.* — Nonchalance, paresse : *Cet enfant est d'une* INDOLENCE *qui désespère. Molle* INDOLENCE. *Lâche* INDOLENCE. (Acad.)

Tu nommes *indolence* une douce langueur. (Dest.)

— Caractère, état d'une personne peu sensible à la plupart des choses qui touchent ordinairement les autres hommes : *L'*INDOLENCE *est un grand obstacle à la fortune. Cet homme vit dans une grande* INDOLENCE, *est d'une* INDOLENCE *extrême.* (Acad.) *L'*INDOLENCE *et l'amour du repos est le vice ordinaire des grands.* (Mass.)

— Insensibilité, impassibilité, état d'une âme qui s'est mise au-dessus des passions : *L'*INDOLENCE *des stoïciens est difficile à concevoir.* (Acad.) || Vieux.

— Méd. Qualité, caractère d'un mal indolent.

INDOLENT, ENTE, adj. Pron. *ain-do-lan, lantt.* — Nonchalant, mou, paresseux : *Cet enfant est si* INDOLENT *qu'il n'a jamais fait son devoir à temps. C'est un ouvrier* INDOLENT. (Acad.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque *indolent.* (Boil.)

— Qui est indifférent, sur qui rien ne fait impression : *C'est un homme* INDOLENT *qui ne s'émeut de rien.* (Acad.)

— Par anal. *Avoir l'air* INDOLENT. *C'est l'homme du monde le plus* INDOLENT, *de l'humeur la plus* INDOLENTE. (Acad.)

— Méd. Qui ne cause point de douleur : *Gonflement* INDOLENT. *Tumeur* INDOLENTE.

— Substantiv. : *C'est un grand* INDOLENT *qui ne se met en peine de rien.* (Acad.)

Syn. Indolent, nonchalant, paresseux, négligent, fainéant. *L'indolent* manque de passion ; le *nonchalant*, d'ardeur ; le *paresseux*, de ressort ; le *négligent*, de souci ; le *fainéant* de volonté. *L'indolent* ne s'intéresse à rien ; le *nonchalant* veut n'en prendre qu'à son aise ; le *paresseux* craint la fatigue ; le *négligent* n'aime pas l'ordre ; le *fainéant* fuit toute action.

INDOMPTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-don-tabl.* — Qu'on ne peut dompter, qu'on ne peut soumettre à l'obéissance : *Animal* INDOMPTABLE. *Caractère* INDOMPTABLE. *Un peuple* INDOMPTABLE. (Acad.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Rac.)

— Fig. et mor. Qu'on ne peut maîtriser, réprimer : *Un courage* INDOMPTABLE. *Un orgueil* INDOMPTABLE. (Acad.)

INDOMPTABLEMENT, adv. D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas ou qui n'a pu être dompté ; furieux, fougueux, sauvage : *On l'attacha à la queue d'un cheval* INDOMPTÉ. *Un taureau* INDOMPTÉ. *Un coursier* INDOMPTÉ *hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui ne peut être contenu, réprimé : *C'est un courage* INDOMPTÉ. *Un orgueil* INDOMPTÉ. (Acad.)

IN-DOUZE, adj. inv. Pron. *ain-douz.* — Impr. et libr. Il se dit du format, du livre dont la feuille est pliée en douze feuillets : *Le format* IN-DOUZE. *L'*IN-DOUZE. *Un volume* IN-DOUZE. (Acad.)

Ci-gît Baour, poëte de Toulouse,
Qui mourut in-quarto et remourut *in-douze.* (Le Brun.)

— Subst. *Un* IN-DOUZE. *Les* IN-DOUZE.

INDRI, n. m. Pron. *ain-dri.* — Zool. Quadrumane du genre Maki ; on n'en connait qu'une seule espèce.

INDU, UE, adj. (*in*, nég., et *dû.*) Pron. *ain-du.* — Qui est contre ce qu'on doit, contre la raison, contre la règle, contre l'usage : *A heure* INDUE. *A une heure* INDUE. INDUE *vexation.* (Acad.) *L'heure était* INDUE *pour recevoir une visite.* (Mérim.) || Il n'est guère usité que dans ces phrases.

INDUBITABLE, adj. des 2 g. (*indubitabilis*, formé de *in*, négat. et *dubitare*, douter ; lat.) Pron. *ain-du-bi-tabl.* — Dont on ne peut douter, certain, assuré : *Le succès de cette affaire est* INDUBITABLE. *Sa cause est* INDUBITABLE. *Son droit est* INDUBITABLE. (Acad.) *C'est une preuve* INDUBITABLE. (Volt.)

INDUBITABLEMENT, adv. Pron. *ain-du-bi-table-man.* — Sans doute, certainement, assurément : *Il arrivera* INDUBITABLEMENT *tel jour. S'il continue comme il a commencé, il se ruinera* INDUBITABLEMENT. (Acad.) *Considérée comme harmonie, la cloche a* INDUBITABLEMENT *cette beauté que les artistes appellent le grand.* (Chateaub.)

Tôt ou tard nous romprons *indubitablement.* (Mol.)

INDUCTIF, IVE, adj. Pron. *ain-duk-tif, tiv.* — Phil. Qui se rapporte à l'induction : *La marche* INDUCTIVE *est opposée à la déductive, comme l'analytique à la synthétique.*

INDUCTILE, adj. des 2 g. Pron. *ain-duk-til.* — Phys. Qui manque de ductilité : *Le verre est* INDUCTILE.

INDUCTION, n. f. (*inductio*, de *in*, dans, *ducere*, conduire ; lat.) Pron. *ain-duk-cion.* — Instigation, impulsion, suggestion : *Il s'est laissé aller à cela par l'*INDUCTION *d'un tel.* || Peu usité en ce sens.

— Raisonnement qui conclut du particulier au général ; elle est opposée à la *déduction* qui descend du principe aux conséquences : *Raisonner par* INDUCTION. *Établir, prouver, démontrer une chose par* INDUCTION. (Acad.) *Où la démonstration ne peut être admise, il faut au moins que l'*INDUCTION *supplée.* (Cuv.)

— Conséquence tirée ; rapport établi : *Tirer une* INDUCTION *d'une proposition. Votre* INDUCTION *est fausse. Cette expérience confirme les* INDUCTIONS *que l'on avait tirées de tel phénomène.* (Acad.) *Par la seule* INDUCTION *de l'ouvrage à l'auteur, des effets à leur cause, l'homme a-t-il eu quelque idée de la Divinité ?* (Marm.)

— Prat. Preuve, argument qu'on tire des pièces, à mesure qu'elles sont produites dans un inventaire : *Les contredits se fournissent pour débattre non-seulement les pièces, mais les* INDUCTIONS. (Acad.)

— Phys. Pouvoir que les courants électriques ont d'exciter dans la matière un état particulier qui produit d'autres courants : *Électricité d'*INDUCTION. *Courants d'*INDUCTION.

— Chir. et pharm. Action d'étendre sur de la toile la matière d'un emplâtre.

INDUIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*in*, dans ; *ducere*, conduire ; lat.) Pron. *ain-duir.* — (*J'induis, tu induis, il induit, nous induisons, vous induisez, ils induisent ; j'induisais, nous induisions ; j'induisis, nous induisîmes ; j'induirai, nous induirons ; j'indurais, nous induirions ; induis, induisons, induisez ; que j'induise, que nous induisions ; que j'induisisse, que nous induisissions ; induisant ; induit, induite.*) Porter, pousser à faire quelque chose ; il se prend ordinairement en mauvaise part : INDUIRE *à mal faire. Qui est-ce qui vous* A INDUIT *à cela ?* (Acad.) *Aucun succès ne l'*A *jamais* INDUIT *à ne pas tenter de mieux faire.* (Vitet.)

C'est au chemin du ciel qu'il prétend vous conduire,
Et mon fils à l'aimer vous devrait tous *induire.* (Mol.)

— *Induire quelqu'un en erreur*, le tromper à dessein : *Il voulait m'*INDUIRE *en erreur.* (Acad.)

— *Ne nous induisez point en tentation*, ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

— *Induire quelqu'un à erreur*, faire qu'il se trompe ; être la cause de l'erreur où il tombe : *Cette citation l'a* INDUIT À ERREUR.

— Inférer, tirer comme conséquence : *Qu'*INDUISEZ-*vous de là ? J'en veux* INDUIRE *que.....* (Acad.) *Aristote, observateur exact,* INDUIT *scrupuleusement ses principes des faits qu'il constate.* (V. Cousin.) *Je passe condamnation, pourvu qu'on n'en* INDUISE *rien contre le fond de nos sentiments.* (Lamotte.)

= **S'induire,** v. récipr. Se pousser mutuellement à une chose : *Ils s'*INDUISENT *ainsi de bonne heure au mal.*

INDUISANT, part. prés. du v. Induire.

INDUIT, ITE, part. pass. du v. Induire : *Tous semblent être* INDUITS *ou contraints à faire les mêmes choses.* (Buff.)

INDULGEMMENT, adv. Pron. *ain-dul-ja-man.* — Avec indulgence.

INDULGENCE, n. f. (*indulgentia*, lat., m. sign.) Pron. *ain-dul-janss.* — Qualité opposée à la sévérité ; facilité à excuser et à pardonner les fautes, les défauts : *Grande* INDULGENCE. *User d'*INDULGENCE. *Avoir besoin d'*INDULGENCE. (Acad.) *Le fond de l'amour, c'est l'*INDULGENCE, *c'est le pardon.* (V. Hug.)

...Dans son *indulgence* un vieillard est sévère. (C. Del.)

— Rel. cath. Rémission des peines que les péchés méritent, accordée par l'Église sous de certaines conditions : INDULGENCE *de quarante jours, de vingt ans, etc. Donner, accorder des* INDULGENCES. *Gagner, mériter des* INDULGENCES. (Acad.)

— *Indulgences plénières*, celles par lesquelles on obtient la rémission de toute peine temporelle due au péché. || *Indulgences partielles*, celles qui ne remettent qu'une partie de la peine due au péché. || *Indulgences temporelles*, celles qui n'ont de valeur que pour un temps déterminé. || *Indulgences perpétuelles*, celles qui doivent durer toujours.

— Fig. et fam. *Gagner, mériter les indulgences, les indulgences plénières*, se dit d'une personne qui a beaucoup mérité parce qu'elle fait une chose pénible, difficile, désagréable : *Vous avez mérité les* INDULGENCES *par votre empressement.* (Acad.)

INDULGENT, ENTE, adj. Pron. *ain-dul-jan, jantt.* — Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément les fautes, les défauts : *Un maître* INDULGENT. *Un prince* INDULGENT. *Un père* INDULGENT. *Il est trop* INDULGENT *pour ses enfants, à ses enfants.* (Acad.) *Au lieu d'être faux pour flatter les faiblesses des autres, il suffit d'être* INDULGENT (Duclos.)

— Par extens : *Religion* INDULGENTE. *Morale* INDULGENTE. *Critique* INDULGENTE.

INDULT, n. m. (*indultum*, concession ; lat.) Pron. *ain-dult.* — Privilége accordé par lettres du pape de pouvoir nommer à de certains bénéfices, ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun : *Le roi avait un* INDULT *pour nommer aux bénéfices dans les pays d'obédience.* (Acad.)

— Dr. can. *Indult de compact* ou *des cardinaux*, privilége accordé aux cardinaux par la bulle de compact, de posséder des bénéfices réguliers et séculiers.

— Droit particulier qu'avaient le chancelier de France et les officiers du parlement de Paris, de requérir sur un evêché ou sur une abbaye, le premier bénéfice vacant : *Chaque officier ne pouvait exercer le droit d'*INDULT *qu'une fois en sa vie. Mettre son* INDULT *sur une abbaye.* (Acad.)

— Droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et sur les marchandises qui arrivent d'Amérique : *L'*INDULT *avait été plus fort cette année-là que l'année précédente.* (Acad.)

INDULTAIRE, n. m. (*indult.*) Pron. *ain-dul-tèr.* — Celui qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult : *L'un est l'*INDULTAIRE, *l'autre le résignataire. L'*INDULTAIRE *est préféré au gradué.* (Acad.)

INDÛMENT, adv. Pron. *ain-du-man.* — Prat. D'une manière indue : *Il a été mal et* INDÛMENT *procédé contre lui. Il a reçu, il a payé cette somme* INDÛMENT. (Acad.) *Nous avons chassé la justice de la sphère administrative où l'ancien régime l'avait laissé s'introduire fort* INDÛMENT. (De Tocquev.)

INDUPLICATIF, IVE, adj. Pron. *ain-du-pli-ka-tif, tiv.* — Bot. Qui se replie en dedans : *Feuilles* INDUPLICATIVES.

INDURATION, n. f. (*indurare*, rendre dur ; lat.) Pron. *ain-du-ra-cion.* — Méd. Endurcissement ; augmentation de la résistance d'un tissu, sans altération visible dans sa texture : *La muqueuse s'épaissit, l'*INDURATION *de la valvule du pylore s'opère, et il s'y forme un squirre dont il faut mourir.* (H. de Balz.)

INDUSIE, n. f. (*indusium*, sorte de vêtement ; lat.) Pron. *ain-du-zî.* — Bot. Membrane qui recouvre les corps reproducteurs des fougères ; partie de l'épiderme qui recouvre chaque groupe de conceptacles.

INDUSIÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-du-zi-é.* — Botan. Qui est muni d'une enveloppe, couvert d'une membrane semblable à l'indusie : *Fougère* INDUSIÉE.

INDUSTRIALISME, n. m. (*industrie.*) Pron. *ain-duss-tri-a-lism.* — Phil. Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but des sociétés politiques.

— Puissance de l'industrie ; prépondérance politique des industriels.

INDUSTRIE, n. f. (*industria* ; lat.) Pron. *ain-duss-tri.* — Dextérité, adresse à faire quelque chose : *Cela est fait avec beaucoup d'*INDUSTRIE. *Avoir de l'*INDUSTRIE. *Employer son* INDUSTRIE. *Mettre, appliquer son* INDUSTRIE *à... Il n'a pas assez d'*INDUSTRIE *pour en venir à bout. Il fait subsister sa famille par son travail, par son* INDUSTRIE. (Acad.) *Notre corps, dont la matière est pleine de ressorts si bien concertés, ne peut être que l'ouvrage d'une puissance et d'une* INDUSTRIE *merveilleuse.* (Fén.) *La libéralité de Dieu est infiniment au-dessus de toute l'*INDUSTRIE *de l'homme.* (Fléch.) *L'*INDUSTRIE *humaine s'étend avec les besoins qui la font naître.* (J.-J. Rouss.) *Les vraies richesses sont chez nous ; elles sont dans notre* INDUSTRIE. (Volt.)

Nécessité d'*industrie* est la mère. (Gresset.)

— Métier, profession mécanique ou mercantile, art que l'on exerce pour vivre : *Exercer quelque* INDUSTRIE. *Cette petite* INDUSTRIE *lui donne de quoi subsister. C'est une* INDUSTRIE *comme une autre.* (Acad.) *L'*INDUSTRIE *amollit et corrompt les classes qui y sont exclusivement adonnées.* (Lam.)

— Par extens. Tout moyen bon ou mauvais de réussir ; tout expédient adroit : *Il faut bien de force avoir recours à l'*INDUSTRIE. (Brueys.)

— *Chevalier d'industrie*, un homme qui vit d'adresse, d'expédients.

— En mauv. part, *Vivre d'industrie*, trouver moyen de subsister par son adresse et par son savoir-faire : *Quand on a mangé son fonds, il faut* VIVRE D'INDUSTRIE. (Dest.)

— Écon. pol. Science par laquelle l'homme approprie à des usages particuliers la matière brute : *L'*INDUSTRIE *est pour les États une source abondante de richesses. Encourager, protéger, favoriser le commerce et l'*INDUSTRIE. *L'*INDUSTRIE *française.* (Acad.) *L'*INDUSTRIE *s'exerce de différentes manières : dans les grands ateliers quand il s'agit de grandes exploitations ; dans les boutiques, les chambres et le ménage quand il s'agit de petite fabrication.* (Blanqui.) *Toutes les machines merveilleuses de l'*INDUSTRIE *moderne nous ont fait acheter leur conquête par de pénibles sacrifices.* (L. Figuier.)

— Collectiv. Toutes les opérations qui concourent à la production des richesses.

— *Industrie agricole*, l'industrie qui se borne à recueillir les produits que la nature fournit à nos besoins.

— *Industrie manufacturière*, l'industrie qui sépare, mélange ou façonne les produits de la nature pour les approprier à nos besoins.

— *Industrie commerciale*, l'industrie qui met à notre portée les objets de nos besoins.

— *Industrie coloniale*, celle qui fleurit dans les colonies au profit de la métropole.

INDUSTRIEL, ELLE, adj. Pron. *ain-duss-tri-èl.*

— Qui appartient à l'industrie ; *Les arts* INDUSTRIELS. *Les professions* INDUSTRIELLES. (Acad.) *Il y a moins de vertus pratiques dans une population* INDUSTRIELLE *que dans les populations agricoles.* (Lam.)

— Qui provient de l'industrie ; *Les produits* INDUSTRIELS. *Les richesses* INDUSTRIELLES *d'un État.*

— Substantiv. : *Un industriel*, un homme qui se livre à l'industrie : *Concilier l'intérêt des* INDUSTRIELS *avec celui des agriculteurs.* (Acad.)

— En mauv. part : *Cet homme est un industriel*, un homme qui vit d'expédients et auquel tous les moyens sont bons pour s'enrichir.

INDUSTRIELLEMENT, adv. Pron. *ain-duss-tri-èl-man.* — D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie.

INDUSTRIER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *çain-duss-tri-é.* — Néol. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous industriions, vous vous industriiez.* — Employer son industrie ; chercher à la faire valoir.

INDUSTRIEUSEMENT, adv. Pron. *ain-duss-tri-euz-man.* — Avec industrie, avec art : *Cela est fait* INDUSTRIEUSEMENT. *Il travaille* INDUSTRIEUSEMENT. (Acad.) *Un pont de vieilles planches passe* INDUSTRIEUSEMENT *d'une fenêtre à l'autre, pour joindre deux bâtiments que la rue sépare.* (Lebrun.)

INDUSTRIEUX, EUSE, adj. (*industrie.*) Pron. *ain-duss-tri-eu, euz.* — Qui a de l'industrie, de l'adresse : *Un homme très-*INDUSTRIEUX. *Un ouvrier* INDUSTRIEUX. *Une ouvrière* INDUSTRIEUSE. (Acad.) *En envoyant aux autres rois de l'Inde ses sujets les plus* INDUSTRIEUX, *il aurait cru leur donner la moitié de ses États.* (Montesq.) *Les animaux carnassiers sont beaucoup plus* INDUSTRIEUX *que les frugivores.* (Did.)

— Où l'industrie est développée, florissante : *Ville, cité* INDUSTRIEUSE. *Pays* INDUSTRIEUX. (Acad.)

— Habile, adroit : *Des mains* INDUSTRIEUSES. *Cet ouvrage est fait d'une manière très-*INDUSTRIEUSE. (Acad.) *La prévoyance* INDUSTRIEUSE *de la pie ne se borne pas à la sûreté, elle s'étend encore à la commodité.* (Buff.)

INDUTS, n. m. pl. (*indutus*, habillé, revêtu; lat.) Pron. *ain-du.* — Ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INDUVIE, n. f. (*induvium*, écorce; lat.) Pron. *ain-du-vi.* — Bot. Toute partie accessoire de la fleur qui persiste et recouvre le fruit à sa maturité : *Dans le riz, ce sont les glumelles qui forment l'*INDUVIE.

INDUVIÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-du-vié.* — Bot. Qui est recouvert d'une induvie : *Fruit* INDUVIÉ. *Péricarpe* INDUVIÉ.

INÉBRANLABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-né-bran-labl.* — Qui ne peut être ébranlé : *Une masse* INÉBRANLABLE. *Ce roc est* INÉBRANLABLE *à l'impétuosité des vents. Il demeure* INÉBRANLABLE *contre la violence des vagues.* (Acad.) *Les gros bataillons, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient* INÉBRANLABLES *au milieu de tout le reste en déroute.* (Boss.) *Le bonheur du peuple est la seule base* INÉBRANLABLE *du bonheur des empires.* (B. de St.-P.)

— Fig. Constant, ferme, qui ne se laisse point abattre : *Un cœur, un courage* INÉBRANLABLE. INÉBRANLABLE *aux coups de l'adversité.* (Acad.)

— Qu'on ne peut faire changer de dessein, d'opinion, etc. : *Mon parti est pris, je suis* INÉBRANLABLE. *C'est un homme* INÉBRANLABLE *dans les résolutions qu'il a une fois prises.* (Acad.)

— Il se dit également des choses morales : *Sa résolution est* INÉBRANLABLE. *Sa foi fut* INÉBRANLABLE. (Acad.) *Sa volonté était ferme et* INÉBRANLABLE. (Scribe.) *L'histoire n'a pas assez apprécié son* INÉBRANLABLE *fidélité à la France.* (H. Martin.)

INÉBRANLABLEMENT, adv. Pron. *i-né-bran-la-ble-man.* — Fermement, d'une manière inébranlable. Il s'emploie surtout au figuré : *C'est un homme* INÉBRANLABLEMENT *attaché à son devoir.* (Acad.)

INÉDIT, ITE, adj. (*ineditus*, formé de *in*, privat.; *editus*, édité; lat.) Qui n'a point été imprimé, publié : *Poëme* INÉDIT. *Histoire* INÉDITE. *Œuvres* INÉDITES. (Acad.)

— Didact. Il se dit des animaux et des plantes dont la description ou la figure n'a pas été publiée : *Espèces rares et* INÉDITES.

INEFFABILITÉ, n. f. (*in*, nég., et *fari*, parler; lat.) Pron. *i-nè-fa-bi-li-té.* — Impossibilité d'exprimer quelque chose par des paroles : *L'*INEFFABILITÉ *des mystères. L'*INEFFABILITÉ *des grandeurs de Dieu.* (Acad.)

INEFFABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *fari*, parler; lat.) Pron. *i-nè-fabl.* — Qui ne peut être exprimé par des paroles : *Une joie, un plaisir* INEFFABLE. *Une* INEFFABLE *douceur. D'*INEFFABLES *voluptés. La grandeur* INEFFABLE *de Dieu. Le mystère* INEFFABLE *de l'incarnation.* (Acad.) *Tout l'univers s'adresse à Dieu dans un langage* INEFFABLE. (B. Const.) *Dieu est l'homme incompréhensible et* INEFFABLE. (Barthél.) *Pourquoi essayer de prouver ce qui est évident, ou d'expliquer ce qui est* INEFFABLE ? (Marm.)

Une *ineffable* paix se répand dans mon être. (C. Del.)

— Théol. Qu'on ne doit point prononcer : *Le nom de Jéhovah est* INEFFABLE *parmi les Juifs.*

Syn. Ineffable, inénarrable, indicible, inexprimable. *Ineffable*, c'est ce dont on ne peut parler ; *inénarrable*, ce qu'on ne peut raconter ; *indicible*, ce qu'on ne peut dire ; *inexprimable*, ce qu'on ne peut exprimer. *Ineffable* convient aux choses dont on ne pourrait parler dignement à cause de leur sublimité ; *inénarrable*, à celles que leur nature merveilleuse rend impossibles à raconter ; *indicible*, à celles qui sont tellement délicates et fugitives qu'on les sent, sans pouvoir en exprimer le caractère ; *inexprimable*, à celles dont la force et la couleur ne peuvent être égalées par les ressources du langage.

INEFFABLEMENT, adv. Pron. *i-nè-fa-ble-man.* — D'une manière ineffable.

INEFFAÇABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nè-fa-çabl.* — Qui ne peut être effacé : *Des traits* INEFFAÇABLES. *Une empreinte* INEFFAÇABLE.

— Fig. et mor. : *Un souvenir* INEFFAÇABLE. *Des impressions* INEFFAÇABLES. *Le caractère du baptême, de l'ordre est* INEFFAÇABLE. *Il a fait à son honneur, à sa réputation une tache* INEFFAÇABLE. (Acad.) *Il n'y a de caractères* INEFFAÇABLES *que ceux qu'imprime la nature.* (J.-J. Rouss.)

Syn. Ineffaçable, indélébile. *Ineffaçable* s'applique à la forme ; *indélébile*, à la matière. On dira d'une lettre qu'elle est *ineffaçable*, et de l'encre dont on s'est servi pour la tracer, qu'elle est *indélébile*. Fig., on dit une gloire *ineffaçable*, parce qu'on la considère comme superposée à la personne ; et un nom *indélébile*, parce qu'il est comme inhérent à l'individu.

INEFFAÇABLEMENT, adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFECTIF, IVE, adj. (*in*, nég., et *effectif.*) Pron. *i-nè-fèk-tif, tiv.* — Qui n'est point effectif ; qui n'est point suivi de l'effet annoncé : *Révolution* INEFFECTIVE. *Promesses, paroles, prédictions* INEFFECTIVES.

Syn. Ineffectif, inefficace. *Ineffectif* signifie qui ne produit pas l'effet annoncé ; *inefficace*, qui ne produit pas son effet naturel. *Ineffectif* s'applique donc aux choses dont on attendait un résultat qu'elles ne devaient pas produire par leur vertu propre : telles sont les prières, les promesses, etc. ; et *inefficace*, aux choses qui par elles-mêmes devaient produire un événement qui pourtant a manqué ; comme les remèdes, les ressorts, etc.

INEFFICACE, adj. des 2 g. (*efficace* ; fr.) Pron. *i-nè-fi-kass.* — Qui n'a point d'efficacité, qui ne produit point son effet : *Dieu nous donne souvent, pour nous sauver, des secours que nous rendons* INEFFICACES. *Tous les remèdes qu'on a faits à ce malade ont été* INEFFICACES. (Acad.) || *SYN.* V. INEFFECTIF.

INEFFICACEMENT, adv. D'une manière qui n'est point efficace.

INEFFICACITÉ, n. f. Manque d'efficacité, de vertu ; insuffisance, inutilité : *L'*INEFFICACITÉ *d'un secours. L'*INEFFICACITÉ *d'un remède.* (Acad.) *On vit une fois de plus l'inutilité des meilleurs conseils et la persévérante* INEFFICACITÉ *de l'expérience.* (Mignet.)

INÉGAL, ALE, adj. Qui n'est point égal ; qui n'est pas de même durée, de même étendue, de même valeur, de même intensité, etc. : *Deux choses de grandeur* INÉGALE. *Les pieds de cette table sont* INÉGAUX. *Ces deux tours sont* INÉGALES *en hauteur. Surfaces* INÉGALES. *Parts* INÉGALES. *Durée* INÉGALE. *Forces* INÉGALES. (Acad.)

— Fig. *Deux personnes de condition* INÉGALE.

— Qui n'est pas uni, qui est raboteux : *Un terrain, un chemin, un plancher* INÉGAL. *Surface* INÉGALE.

— Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme : *Marcher d'un pas* INÉGAL. *Démarche* INÉGALE. *Mouvement* INÉGAL. (Acad.)

— Fig. Qui ne se soutient pas au même degré de mérite : *Le jeu de cet acteur est fort* INÉGAL. *Le style de cet écrivain est bien* INÉGAL. (Acad.)

— Par anal. : *Cet acteur est fort* INÉGAL. *C'est un écrivain bien* INÉGAL. (Acad.)

— Fig. Changeant, capricieux, fantasque, bizarre, qui ne se conduit pas d'une manière uniforme, bien réglée : *Un homme* INÉGAL *dans sa conduite. C'est un esprit* INÉGAL.

— Pathol. *Pouls inégal*, celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres par rapport à la grandeur et à la durée. || *Respiration inégale*, celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme.

INÉGALEMENT, adv. D'une manière inégale : *Les parts sont faites* INÉGALEMENT. *C'est un homme qui s'est toujours conduit fort* INÉGALEMENT. (Acad.)

INÉGALITÉ, n. f. Pron. *i-né-ga-li-té.* — Défaut d'égalité : *L'*INÉGALITÉ *de deux lignes. L'*INÉGALITÉ *des lots dans un partage. L'*INÉGALITÉ *des saisons.* INÉGALITÉ *d'âge.* (Acad.) *Les* INÉGALITÉS *du fond de la mer changent la direction du mouvement des eaux.* (Buff.) *D'où vient la faiblesse de l'homme ? De l'*INÉGALITÉ *qui se trouve entre sa force et ses désirs.* (J.-J. Rouss.)

— Mor. *Le travail et le développement de l'intelligence diminuent l'*INÉGALITÉ *parmi les hommes.* (Barante.) *L'*INÉGALITÉ *produit tous les maux, parce qu'elle dégrade les hommes.* (Mably.)

— Défaut de ce qui n'est pas de niveau : *L'*INÉGALITÉ *d'un chemin. L'*INÉGALITÉ *d'un plancher. La douleur de mon genou était excessive ; elle s'accroissait encore par la dureté de la voiture, par l'*INÉGALITÉ *des chemins.* (Dider.)

— Défaut de régularité : *L'*INÉGALITÉ *du pas. L'*INÉGALITÉ *de la démarche. L'*INÉGALITÉ *du mouvement.*

— Fig. et mor : *L'*INÉGALITÉ *des intelligences. L'*INÉGALITÉ *des ressources.* (Acad.) L'INÉGALITÉ *des conditions dans l'ordre social est la suite nécessaire de l'*INÉGALITÉ *des caractères dans l'ordre de la nature.* (Viennet.)

— *Inégalité de salaire*, différence dans la répartition des prix selon la valeur et l'importance des différents travaux : *L'*INÉGALITÉ DU SALAIRE *n'est pas une inégale répartition, mais une juste et proportionnelle rémunération.* (Portalis.)

— Défaut d'uniformité : INÉGALITÉ *d'humeur. Avoir de l'*INÉGALITÉ *dans le caractère.* (Acad.)

— Au plur. Irrégularités, défectuosités : *Les inégalités d'un terrain.* (Acad.)

— Fig. En parl. d'un écrivain, de son talent, de son style : *C'est un homme qui a de grandes* INÉGALITÉS. *Son style est plein d'*INÉGALITÉS. (Acad.) *La Rue est loin de l'élévation de Bossuet comme de ses* INÉGALITÉS. (Thom.)

— Pathol. Irrégularité : *L'*INÉGALITÉ *des pulsations artérielles. L'*INÉGALITÉ *du pouls.*

— Astr. Toute irrégularité que l'on observe dans le mouvement des planètes.

— Phys. *Inégalité optique*, celle qui ne dépend que de la distance ; elle est opposée à l'*Inégalité réelle.*

INÉLÉGAMMENT, adv. D'une manière dépourvue d'élégance, de grâce. || Peu usité.

INÉLÉGANCE, n. f. Défaut d'élégance : *L'*INÉLÉGANCE *du style.* (Acad.)

INÉLÉGANT, ANTE, adj. Qui manque d'élégance, de grâce : *Une taille* INÉLÉGANTE. *Un costume* INÉLÉGANT. *Cet homme a des manières tout à fait* INÉLÉGANTES. *Expression* INÉLÉGANTE. *Style* INÉLÉGANT. (Acad.)

Le sage ami raye un mot inutile,
Souligne un vers *inélégant* et dur. (M. J. Chénier.)

INÉLIGIBILITÉ, n. f. Qualité de celui qui ne peut être élu ; état d'une personne qui n'est pas éligible.

INÉLIGIBLE, adj. des 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *On reconnut que le candidat était* INÉLIGIBLE. (Acad.)

INEMBRYONNÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nan-bri-o-né.* — Bot. Privé d'embryons ; il se dit des plantes cryptogames dont le mode de germination est inconnu.

INÉNARRABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être raconté ; il ne s'emploie guère que dans certaines phrases tirées de l'Écriture sainte : *Saint Paul, étant transporté au troisième ciel, vit des choses* INÉNARRABLES. *Gémissements* INÉNARRABLES. (Acad.) *Il y a des moments où j'ai entrevu les cieux, éprouvant, à la vérité, en ce monde des maux* INÉNARRABLES. (B. de St.-P.)

INENTENDU, UE, adj. (*in*, nég. et *entendu.*) Pron. *i-nan-tan-du.* — Qui n'est point entendu :

Le jeune enfant de loin croit entendre sa voix,
Et du fond des tombeaux, pour adoucir sa peine,
Lui répond d'une voix *inentendue* et vaine. (A. Chen.)

— Qui n'a pas encore été entendu : *Rien de plus aisé que d'improviser ces mots* INENTENDUS. (C. Nod.)

INÉPROUVÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été mis à l'épreuve ; que l'on n'a pas encore éprouvé : *Bonheur* INÉPROUVÉ.

INEPTE, adj. des 2 g. (*in*, nég., *aptus*, propre à ; lat.) Pron. *i-nèpt*. — Qui n'a nulle aptitude à certaines choses : *C'est un homme tout à fait* INEPTE *aux sciences. Il est* INEPTE *à tout. Autant il a de dispositions pour les sciences, autant il est* INEPTE *en affaires.* (Acad.)

— Sot, impertinent, absurde : *C'est un homme* INEPTE, *l'homme du monde le plus* INEPTE. *Tout ce qu'il dit est* INEPTE. *Raisonnement* INEPTE. (Acad.) *Ce sont les plus* INEPTES *des Romains qui obtiennent les places et jouissent de toutes les distinctions.* (Stendhal.)

INEPTEMENT, adv. Avec ineptie ; d'une manière inepte : *Il s'est conduit* INEPTEMENT. ‖ Peu usité.

INEPTIE, n. f. (*ineptia*, absurdité, sottise ; lat.) Pron. *i-nèp-ci*. — Caractère de ce qui est inepte, absurde : *Cet homme est d'une grande* INEPTIE. *Il a montré bien de l'*INEPTIE. *Il y a de l'*INEPTIE *dans une pareille conduite.* (Acad.)

— N. pl. Actions, idées, paroles absurdes, impertinentes : *Il a dit une véritable* INEPTIE. *Ce projet est une pure* INEPTIE. (Acad.) *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie,* INEPTIE *dans le particulier.* (La Br.) *Ce livre est plein d'*INEPTIES. *Il ne débite que des* INEPTIES. (Acad.)

INÉPUISABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-né-pui-zabl*. — Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec : *Une source d'eau* INÉPUISABLE. (Acad.)

— Par extens. : *Cette mine est* INÉPUISABLE. *Des richesses* INÉPUISABLES. *Le nombre des vérités est* INÉPUISABLE *comme celui des erreurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Cet homme a un fond de science, de savoir* INÉPUISABLE. *Cette matière est* INÉPUISABLE. *Bonté, complaisance, patience* INÉPUISABLE. *La miséricorde de Dieu est* INÉPUISABLE. (Acad.) *Il y a des sujets* INÉPUISABLES. (Duclos.)

INÉPUISABLEMENT, adv. D'une manière inépuisable.

INÉQUARRI, IE, adj. Pron. *i-né-ka-ri*. — Techn. Qui n'est point équarri ; non équarri.

INÉQUIANGLE, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *æquus*, égal ; *angulus*, angle ; lat.) Pron. *i-né-kui-angl*. — Dont les angles sont inégaux : *Figures* INÉQUIANGLES.

INERME, adj. des 2 g. (*inermis*, sans armes ; lat.) Bot. Qui n'a ni aiguillons ni épines ; dépourvu de piquants : *La tige de cette plante est* INERME. (Acad.)

— Zool. Qui n'a point de cornes.

— **Inermes**, n. m. pl. Famille de l'ordre des ruminants, comprenant ceux dont la tête ne porte point de cornes.

INERTE, adj. des 2 g. (*in*, *ars*, art ; lat.) Pron. *i-nèrt*. — Qui est sans ressort et sans activité : *La matière* INERTE. *Une masse* INERTE. *Un membre* INERTE. (Acad.)

— Fig. Sans activité, sans énergie : *Un esprit* INERTE. *Enfance, vieillesse* INERTE. (Acad.)

— *Corps inertes*, les minéraux, parce qu'ils sont dépourvus de toute espèce d'activité.

INERTIE, n. f. Pron. *i-ner-ci*. — État de ce qui est inerte ; défaut d'aptitude à changer spontanément d'état : *L'*INERTIE *de la matière.*

— Fig. et mor. Manque absolu d'activité ou d'énergie : *Rester dans une complète* INERTIE. *Être plongé dans une profonde* INERTIE. *Tirez-le de cette* INERTIE. *Vivre dans un état d'indifférence ou d'*INERTIE. *Tomber, languir dans l'*INERTIE. (Acad.)

— Phys. *Force d'inertie*, la propriété qu'ont les corps de rester dans leur état de repos ou de mouvement, jusqu'à ce qu'une cause étrangère les en tire.

— Fig. et mor. Résistance passive qui consiste principalement à ne pas obéir : *Il rencontra dans la nation une* FORCE D'INERTIE *qui neutralisa toutes ses mesures.* (Acad.)

— Méd. Relâchement, immobilité, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tendent vers l'immobilité.

— *Inertie de la matrice*, état de cet organe lorsque, après l'expulsion du fœtus, il ne revient pas sur lui-même, et ne manifeste pas la contractilité nécessaire pour resserrer et rapprocher ses parois.

INESPÉRÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nèss-pé-ré*. — Imprévu, à quoi on ne s'attendait pas. Il ne se dit qu'en bonne part : *Événement* INESPÉRÉ. *Succès* INESPÉRÉ. *Victoire* INESPÉRÉE. *Bonheur* INESPÉRÉ. (Acad.) *La grâce* INESPÉRÉE *d'un beau jour d'hiver.* (Boss.) *L'agriculture versait dans nos greniers des trésors* INESPÉRÉS. (Ch. Dup.)

INESPÉRÉMENT, adv. Pron. *i-nèss-pé-ré-man*. — contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins : *Il était ruiné, il lui est survenu* INESPÉRÉMENT *une succession qui a rétabli ses affaires.* (Acad.) ‖ Peu usité.

INESTIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèss-ti-mabl*. — En parl. des choses, Qu'on ne peut assez estimer, assez priser : *Cela est d'une valeur* INESTIMABLE, *d'un prix* INESTIMABLE. *C'est un tableau, un manuscrit* INESTIMABLE. (Acad.) *Je l'aime tendrement, et son amitié m'est un trésor* INESTIMABLE. (M[me] de Sév.) *Le couvent renfermait des richesses* INESTIMABLES *en objets d'or et en pierreries.* (Mérim.) *Pour recueillir les biens* INESTIMABLES *qu'assure la liberté de la presse, il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'elle fait naître.* (De Tocquev.)

INESTIMÉ, ÉE, adj. (*in*, nég. ; *estimé*.) Pron. *i-nèss-ti-mé*. — Néol. Qui n'est point estimé.

Cet art *inestimé* semblait cacher sa gloire. (Delille.)

INÉTENDU, UE, adj. Pron. *i-né-tan-du*. — Théol. Qui n'a pas d'étendue : *Le corps de Jésus-Christ est* INÉTENDU *dans l'Eucharistie.*

INÉVIDENCE, n. f. Pron. *i-né-vi-danss*. — Qualité, état de ce qui n'est pas évident : *L'*INÉVIDENCE *religieuse.* (B. Const.)

INÉVIDENT, ENTE, adj. Qui manque d'évidence : *Proposition* INÉVIDENTE.

INÉVITABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut éviter : *Un malheur* INÉVITABLE. *Cet inconvénient est* INÉVITABLE. *Le piége était* INÉVITABLE. (Acad.) *Jamais on n'a fait la guerre avec une force plus* INÉVITABLE. (Boss.) *Seul faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction* INÉVITABLE. (Cuv.) *Rien ne donne plus d'audace et de sang-froid qu'un péril certain et* INÉVITABLE. (Scribe.)

Oh ! d'un si grand service, oubli trop condamnable !
Des embarras du trône, effet *inévitable* ! (Rac.)

— Fig. Importun, que l'on rencontre partout sans pouvoir l'éviter : *C'est un homme* INÉVITABLE.

INÉVITABLEMENT, adv. Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter : *Vous tomberez* INÉVITABLEMENT *dans ce malheur.* (Acad.) *La source qui a son origine à de grandes profondeurs est* INÉVITABLEMENT *thermale.* (Arago.)

INÉVITÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été évité.

INEXACT, ACTE, adj. Pron. *i-nègh-zakt*. — Qui manque d'exactitude : *Calcul* INEXACT. *Copie* INEXACTE. *Image* INEXACTE *de la réalité.* (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes : *Copiste* INEXACT. *C'est un homme fort* INEXACT. (Acad.)

INEXACTEMENT, adv. Pron. *i-nègh-zak-te-man*. — D'une manière inexacte.

INEXACTITUDE, n. f. Pron. *i-nègh-zak-ti-tud*. — Défaut d'exactitude : *L'*INEXACTITUDE *d'un calcul. Il est d'une grande* INEXACTITUDE *à remplir ses devoirs.* (Acad.)

— N. pl. Fautes, erreurs commises par défaut d'exactitude : *On a remarqué beaucoup d'*INEXACTITUDES *dans cet ouvrage.* (Acad.)

INEXAUCÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nègh-zô-cé*. — Qui n'a point été exaucé : *Prière* INEXAUCÉE.

INEXCUSABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-ku-zabl*. — Qui ne peut être excusé : *Faute* INEXCUSABLE. *L'indiscrétion est un défaut* INEXCUSABLE. (Acad.)

N'a-t-il pas expié par trois ans de prison
L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison ? (C. Del.)

— Il se dit aussi des personnes : *Vous êtes* INEXCUSABLE *d'en avoir usé ainsi.* (Acad.)

INEXCUSABLEMENT, adv. D'une manière inexcusable.

INEXÉCUTABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nègh-zé-ku-tabl*. — Qui ne peut être exécuté : *Des lois* INEXÉCUTABLES. *Votre projet est* INEXÉCUTABLE. *Ce plan est* INEXÉCUTABLE. *Cette musique est* INEXÉCUTABLE. (Acad.) *Cette opération était autrefois jugée* INEXÉCUTABLE. (Ch. Dupin.)

INEXÉCUTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été exécuté.

INEXÉCUTION, n. f. Pron. *i-nègh-zé-ku-cion*. — Manque d'exécution : *L'*INEXÉCUTION *d'un contrat, d'un testament, d'un arrêt, d'un traité. L'*INEXÉCUTION *des lois. L'*INEXÉCUTION *d'un projet.* (Acad.)

INEXERCÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nègh-zèr-cé*. — Qui n'est point exercé : *Cet ouvrage est d'une main* INEXERCÉE. (Acad.)

INEXIGIBILITÉ, n. f. Pron. *i-nègh-zi-ji-bi-li-té*. — Jurispr. Qualité de ce qui est inexigible : *L'*INEXIGIBILITÉ *d'une dette.*

INEXIGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nègh-zi-jibl*. — Fin. Qui n'est point encore exigible, qui ne peut être exigé : *Dette* INEXIGIBLE. *Capital* INEXIGIBLE. (Acad.)

INEXISTENCE, n. f. Pron. *i-nègh-ziss-tanss*. — Jurispr. Défaut d'existence.

INEXORABILITÉ, n. f. Pron. *i-nègh-zo-ra-bi-li-té*. — Défaut de l'homme inexorable.

INEXORABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nègh-zo-rabl*. — Qui ne peut être fléchi, apaisé par les prières : *Les pécheurs endurcis trouveront Dieu* INEXORABLE. *Il fut* INEXORABLE *à toutes les prières. Une* INEXORABLE *sévérité.* (Acad.) *Le rigide et* INEXORABLE *ministère de la justice.* (Boss.)

Ma gloire *inexorable* à toute heure me suit. (Rac.)

— Par extens. Dur, très-sévère ou trop sévère : *Cœur, humeur, colère* INEXORABLE. *Juge, maître* INEXORABLE. *Le public est un censeur* INEXORABLE. (Acad.)

Tu connais comme moi ce prince *inexorable*. (Rac.)
Jéhu n'a point un cœur farouche, *inexorable*. (Id.)

Il ne consulta que la justice, et se rendit INEXORABLE *aux larmes et au repentir d'un blasphémateur.* (Fléch.) *Quand je vous demande grâce, serez-vous* INEXORABLE ? (Scribe.)

Ah dieux ! lorsqu'à mes vœux l'ingrat *inexorable*
S'armait d'un œil si fier, d'un front si redoutable. (Rac.)

INEXORABLEMENT, adv. Pron. *i-nègh-zo-rable-man*. — D'une manière inexorable : *Ne lui demandez point cette grâce, il vous refuserait* INEXORABLEMENT. (Acad.)

INEXPÉRIENCE, n. f. Pron. *i-nèks-pé-rianss*. — Manque d'expérience : *L'*INEXPÉRIENCE *d'un jeune homme. L'*INEXPÉRIENCE *du monde est cause de bien des fautes.* (Acad.)

L'*inexpérience* indocile
Des compagnons de Paul-Émile,
Fit tout le succès d'Annibal. (J. B. Rouss.)

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nèks-pé-ri-man-té*. — Qui n'a point d'expérience : *Général* INEXPÉRIMENTÉ. *Chirurgien* INEXPÉRIMENTÉ. (Acad.)

— En parl. des choses, Dont on n'a pas fait l'expérience : *Des travaux* INEXPÉRIMENTÉS.

INEXPERT, ERTE, adj. Qui n'est pas expert, qui manque d'habileté.

INEXPIABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-pi-abl*. — Qui ne peut être expié : *Crime* INEXPIABLE. (Acad.)

INEXPIÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nèks-pi-é*. — Qui n'a point été expié : *Crime* INEXPIÉ.

INEXPLICABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-pli-kabl*. — Qui ne peut être expliqué par aucun discours : *Difficultés* INEXPLICABLES. *L'homme est une énigme* INEXPLICABLE *à lui-même.* (Acad.)

— Incompréhensible, bizarre, étrange : *C'est un homme, un caractère* INEXPLICABLE. *Sa conduite est* INEXPLICABLE. (Acad.) *Un galimatias* INEXPLICABLE. (J.-J. Rouss.)

INEXPLICITE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-pli-citt*. — Obscur, embarrassé, difficile à comprendre.

INEXPLIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nèks-pli-ké*. — Qui n'est pas encore expliqué, qui attend une solution : *Des formules isolées et* INEXPLIQUÉES. (Combes.)

INEXPLORÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nèks-plo-ré*. — Qui n'a pas été exploré : *Terre, contrée, mer* INEXPLORÉE. *Les régions* INEXPLORÉES *du cœur de l'Australie.* (Ph. Chasles.) *Il s'agissait de pénétrer et de faire comprendre toute une littérature étrangère non moins féconde qu'*INEXPLORÉE. (Villem.)

INEXPLOSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-plo-zibl*. — Phys. Qui ne peut faire explosion : *Machine, bateau* INEXPLOSIBLE.

INEXPRESSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-prèss-cibl*. — Qui n'est pas expressible : *Reconnaissance* INEXPRESSIBLE.

INEXPRIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-pri-mabl*. — Qu'on ne peut exprimer par des paroles : *Douleur, joie* INEXPRIMABLE. *Un charme* INEXPRIMABLE. (Acad.) *Le charme* INEXPRIMABLE *de la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Elle le regarda avec une joie* INEXPRIMABLE. (Volt.) ‖ *SYN. V.* INEFFABLE.

INEXPUGNABLE, adj. des 2 g. (*inexpugnabilis*, *in*, nég., *expugnare*, combattre ; lat.) Pron. *i-nèks-pugh-nabl*. — Qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *Ville* INEXPUGNABLE. *Fort* INEXPUGNABLE. *Il n'y a plus de forteresses* INEXPUGNABLES. (Acad.) *Une chaîne de fer* INEXPUGNABLE *fermait l'entrée du port de Byzance.* (Villem.)

— Par anal. *Le timide lapin se creuse un terrier* INEXPUGNABLE *sur les pelouses de serpolet et de thym.* (B. de St-P.)

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques : *La constance d'un stoïcien est* INEXPUGNABLE.

INEXTENSIBILITÉ, n. f. Qualité de ce qui ne peut pas être étendu : *L'*INEXTENSIBILITÉ *des corps.*

INEXTENSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-tan-cibl*. — Qui ne peut pas être étendu : *Corps* INEXTENSIBLES.

IN-EXTENSO, adv. (m. lat. *avec étendue*.) Pron. *inn-èks-tain-ço*. — Dans toute son étendue : *Citer les pièces* IN-EXTENSO.

INEXTINGUIBILITÉ, n. f. Pron. *i-nèks-tain-gu-*

i-bi-li-té. — Didact. Qualité de ce qui est inextinguible, qu'on ne peut éteindre.

INEXTINGUIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-tain-gu-ibl.* — Qui ne peut s'éteindre : *Un feu* INEXTINGUIBLE. *Lampe* INEXTINGUIBLE.

— Fig. *Une soif inextinguible*, une soif que rien ne peut apaiser.

— *Un rire inextinguible*, un rire éclatant et prolongé : *Les dieux, à l'aspect de Vulcain boitant, furent saisis d'un rire* INEXTINGUIBLE. (Acad.)

INEXTIRPABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-tir-pabl.* — Qu'on ne peut extirper : *Erreur* INEXTIRPABLE. *Des abus* INEXTIRPABLES.

INEXTIRPÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été extirpé.

IN EXTREMIS, V. EXTREMIS (IN).

INEXTRICABILITÉ, n. f. Pron. *i-nèks-tri-ka-bi-li-té.* — Néol. Qualité de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nèks-tri-kabl.* — Qui ne peut être démêlé : *Un labyrinthe* INEXTRICABLE. *Un chaos* INEXTRICABLE *de difficultés.* (Acad.) *Le labyrinthe* INEXTRICABLE *des formes de la vie.* (Cuv.)

INEXTRICABLEMENT, adv. D'une manière inextricable : *Phrase* INEXTRICABLEMENT *construite.*

INFAILLIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-fa-yi-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est infaillible : *L'*INFAILLIBILITÉ *est de l'essence de Dieu, est dans la nature de Dieu.* (Acad.)

— Ce qui est absolument certain, démontré jusqu'à l'évidence : *L'*INFAILLIBILITÉ *d'une règle, d'un principe.* (Acad.)

— Ce qui paraît immanquable, ce qui doit inspirer une pleine et entière confiance, approchant de la certitude : *L'*INFAILLIBILITÉ *d'une personne. L'*INFAILLIBILITÉ *d'un remède.* (Acad.)

— Impossibilité de se tromper, d'être trompé : *Ceux qui contestent l'*INFAILLIBILITÉ *d'autrui se croient eux-mêmes infaillibles.* (C. Nod.)

— Particul. Qualité de ne point faillir, de ne point se tromper en matière de religion : *L'*INFAILLIBILITÉ *de l'Église.*

INFAILLIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., *fallere*, tromper; lat.) Pron. *ain-fa-yibl.* — Qui est certain et immanquable : *Le succès de cette affaire est* INFAILLIBLE. *Ce que je vous promets est* INFAILLIBLE. *Sa perte est* INFAILLIBLE. *Moyen, remède, recette* INFAILLIBLE. (Acad.) *Quelque grande que fût l'entreprise, elle lui parut* INFAILLIBLE. (Fléch.)

Misérable, tu cours à ta perte *infaillible.* (Rac.)

— Qui est absolument certain, qui est démontré jusqu'à l'évidence : *Règle, vérité, principe* INFAILLIBLE. *Science* INFAILLIBLE. (Acad.) *Le luxe général est la marque* INFAILLIBLE *d'un empire puissant et respecté.* (Volt.)

— Qui ne peut ni tromper ni errer : *Dieu est* INFAILLIBLE *dans ses promesses.* (Acad.)

— Par anal. : *L'Église catholique est la seule qui ait osé se dire* INFAILLIBLE. (Lacord.) *Les papes ni même les conciles ne sont point* INFAILLIBLES *sur les faits non révélés.* (Rac.) *Croyez-vous cet homme-là* INFAILLIBLE ? (Acad.) *La gloire d'être* INFAILLIBLE *en fait de goût était réservée à Pascal.* (Marm.)

.... C'est du goût un *infaillible* arbitre. (C. Del.)

INFAILLIBLEMENT, adv. Pron. *ain-fa-yi-ble-man.* — Immanquablement, assurément, sans aucun doute : INFAILLIBLEMENT *cela arrivera. Je m'y trouverai* INFAILLIBLEMENT. (Acad.) *La raison qui combat seule succombe* INFAILLIBLEMENT. (Lamenn.)

INFAISABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fè* ou *fe-zabl.* — Qui ne peut être fait : *C'est une chose* INFAISABLE.

INFAMATION, n. f. Pron. *ain-fa-ma-cion.* — Anc. jurispr. Note d'infamie : *La condamnation au blâme emportait* INFAMATION. (Acad.)

INFAMANT, ANTE, adj. Qui porte infamie : *Condamnation* INFAMANTE. *Arrêt* INFAMANT. *Supplice* INFAMANT. *Peine* INFAMANTE, *afflictive et* INFAMANTE. *Des paroles, des injures* INFAMANTES. (Acad.) ‖ *SYN.* V. DIFFAMANT.

INFÂME, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *fama*, réputation; lat.) Pron. *ain-fam.* — Qui est diffamé, noté, flétri par les lois, par l'opinion publique : *Il y a des châtiments qui rendent* INFÂMES. *Ceux qui sont réputés* INFÂMES *par la loi ne peuvent être admis en témoignage. C'est un homme* INFÂME. *Une* INFÂME *prostituée.* (Acad.)

— Qui est indigne, honteux, avilissant : *Action* INFÂME. *La chose est* INFÂME. *Une* INFÂME *trahison. Conduite* INFÂME. *Mœurs* INFÂMES. *Avarice* INFÂME. *Faire un trafic* INFÂME. (Acad.) *La flatterie est un commerce* INFÂME *entre la bassesse et la vanité.* (Marm.)

— *Lieu infâme*, maison de prostitution.

— Par exagér. Sale, malpropre, malséant : *On la logea dans un taudis* INFÂME. *Vous avez là un habit* INFÂME. (Acad.)

— Substantiv. Celui qui est flétri par la loi, ou qui a fait des choses déshonorantes : *Les* INFÂMES *ne sont pas reçus en témoignage. Ne me parlez point de lui, c'est un* INFÂME. (Acad.)

INFAMIE, n. f. (*in*, nég.; *fama*, réputation; lat.) Pron. *ain-fa-mî.* — Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique : *Noter d'*INFAMIE. *Encourir l'*INFAMIE. *Cette peine emporte* INFAMIE. *Couvrir quelqu'un d'*INFAMIE. *L'*INFAMIE *est plus à craindre que la mort. Vivre dans l'*INFAMIE. (Acad.)

N'ai-je donc tant vécu que pour cette *infamie?* (Corn.)

— Chose infâme, déshonorante, honte : *Il fallait mettre en campagne pour effacer l'*INFAMIE *de nos guerres civiles, et relever la réputation de nos affaires.* (La Rochef.) *Je dévoilerai l'*INFAMIE *de sa conduite.* (Acad.)

— Action vile, honteuse, indigne d'un honnête homme : *C'est une* INFAMIE *de manquer à sa parole. Il a fait cent* INFAMIES. (Acad.)

— N. pl. Paroles injurieuses à l'honneur, à la réputation : *Il lui a dit mille* INFAMIES, *toutes les* INFAMIES *imaginables, toutes les* INFAMIES *du monde.* (Acad.)

Syn. Infamie, ignominie, opprobre. *Infamie* marque ce qui fait perdre l'honneur; *ignominie*, ce qui ôte le nom ou le flétrit; *opprobre*, ce qui livre aux outrages du public. L'*infamie* est personnelle à celui qui l'a encourue; l'*ignominie*, par le nom auquel elle est attachée, s'étend sur toute une famille; l'*opprobre* produit les effets les plus humiliants de l'*infamie* et de l'*ignominie*.

INFANT, ANTE, n. (*infans*; de *in*, nég., et *fari*, parler; lat.) Pron. *ain-fan, fantt.* — Titre qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal : *L'*INFANT *d'Espagne. Le cardinal-*INFANT. *Ce prince épousa l'*INFANTE *de Portugal, une des* INFANTES. (Acad.) *Le roi, la reine, les* INFANTS, *les* INFANTES, *étaient sous un dais superbe.* (Volt.) *On la regardait en Espagne, non pas comme une* INFANTE, *mais comme un* INFANT; *car c'est ainsi qu'on y appelle la princesse qu'on reconnaît comme l'héritière de tant de royaumes.* (Boss.)

— Fam. et ironiq :

Hé ! vous voilà, princesse, *infante* de ma vie ! (Regnard.)

— Femme d'une vertu équivoque : *Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces* INFANTES. (Lesage.)

INFANTERIE, n. f. Collect. Gens de guerre qui marchent et combattent à pied : *Bonne* INFANTERIE. *Vieille* INFANTERIE. *Nouvelle* INFANTERIE. INFANTERIE *française. Régiment, bataillon, détachement d'*INFANTERIE. (Acad.) *Le voyez-vous, comme il compte la cavalerie et l'*INFANTERIE *des ennemis ?* (Boss.)

— *Infanterie de marine*, corps organisé qui comprend trois régiments d'infanterie affectés spécialement à la garde des arsenaux et au service militaire des colonies.

INFANTICIDE, n. m. (*infans*, petit enfant, et *cædere*, tuer; lat.) Meurtre d'un enfant; il se dit surtout en parl. d'un enfant nouveau-né : *Cette fille est accusée d'*INFANTICIDE. *Commettre un* INFANTICIDE. *L'*INFANTICIDE *est puni de mort.* (Acad.)

INFANTICIDE, adj. des 2 g. Qui est coupable de meurtre d'un ou de plusieurs enfants.

— Particul. Qui est coupable du meurtre de son propre enfant, nouveau-né ou prêt à naître : *Père* INFANTICIDE. *Mère* INFANTICIDE. *Jeune fille* INFANTICIDE.

— Subst. Celui, celle qui a commis un infanticide : *Un* INFANTICIDE. *Une* INFANTICIDE.

INFATIGABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *fatigatus*, fatigué; lat.) Qui ne peut être lassé par la fatigue, par le travail, par la peine : *Un homme* INFATIGABLE. *Courrier* INFATIGABLE. *Cheval* INFATIGABLE. *Un corps, un esprit* INFATIGABLE. *Ce ministre est* INFATIGABLE. (Acad.) *Les zélés et* INFATIGABLES *pasteurs de ce troupeau affligé.* (Boss.) *Il est également actif et* INFATIGABLE *dans la paix et dans la guerre.* (Id.) *Il était appliqué et* INFATIGABLE. (Acad.)

.... J'admire en vous ce cœur *infatigable*,
Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable. (Rac.)

— En parl. des choses, Qui ne se ralentit point : *Zèle, ardeur* INFATIGABLE. *Amour* INFATIGABLE. *Son travail* INFATIGABLE *abrégea ses jours.* (Volt.) *L'amour est* INFATIGABLE *et ne se lasse jamais.* (Lamenn.) *Souviens-toi seulement qu'il faut avoir une complaisance* INFATIGABLE. (Lesage.)

INFATIGABLEMENT, adv. Sans se lasser : *Attaché, appliqué* INFATIGABLEMENT *à son travail.* (Acad.) *Une épouse vertueuse et* INFATIGABLEMENT *patiente.* (St-Simon.)

INFATUATION, n. f. (*in*, dans; *fatuitas*, sottise, folie; lat.) Pron. *ain-fa-tu-acion.* — Prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *On ne peut le guérir de son* INFATUATION. *Il est dans une grande* INFATUATION *de sa noblesse, de son opulence.* (Acad.) *Il leur fut aisé de le préoccuper jusqu'à l'*INFATUATION *la plus complète.* (St-Simon.) *L'*INFATUATION *de son propre mérite lui faisait considérer le concours d'un autre comme superflu.* (Ancel.)

INFATUÉ, ÉE, part. pass. du v. Infatuer : *Une fille* INFATUÉE *de doctrines réprouvées de l'Église.* (Bourd.) *Il est* INFATUÉ *de sa personne. Il est bien* INFATUÉ *de son mince talent.* (Acad.)

INFATUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-fa-tu-é.* — Prévenir, préoccuper tellement quelqu'un en faveur d'une personne, d'une chose qui ne le mérite pas, qu'il n'y ait presque pas moyen de l'en désabuser : *Qui vous a* INFATUÉ *de cet homme-là, de ce livre-là ? Se laisser* INFATUER *de sa richesse.* (Acad.) *Les mondains ne sont-ils pas les premiers à déplorer leur folie, lorsqu'ils se sont laissé* INFATUER *d'un fantôme qui les trompait ?* (Bourd.)

= **S'infatuer,** v. pron. Se prévenir trop favorablement : S'INFATUER *de quelqu'un.* S'INFATUER *d'une opinion.* (Acad.)

— Absol. *Il ne demande qu'à* S'INFATUER. *Sa nature est de* S'INFATUER. (Acad.)

Syn. Infatuer, fasciner, entêter. *Infatuer*, c'est rendre fou d'une chose ou d'une personne; *fasciner*, c'est ensorceler, mettre sous le charme de quelque objet; *entêter*, c'est porter à la tête, s'établir dans un esprit si fortement qu'on le maîtrise, qu'on le mène où l'on veut. Un esprit vide se laisse facilement *infatuer* d'une idée qui le flatte; un esprit faible est *fasciné* par tout objet imposant ou merveilleux; un esprit étroit repousse toutes les raisons qui contrarient l'idée dont il est *entêté*.

INFÉCOND, ONDE, adj. Pron. *ain-fé-kon, kond.* — Stérile, qui ne produit pas, ou qui produit très-peu; il se dit particul. des terres : *Ce champ est* INFÉCOND. (Acad.)

Il parcourt tristement cette terre *inféconde.* (La F.)

— Par extens. il se dit des animaux ou des plantes : *Une vache* INFÉCONDE. *Des germes* INFÉCONDS. (Acad.) *Casser des œufs* INFÉCONDS. (Buff.)

— Fig. *Esprit* INFÉCOND. *Génie* INFÉCOND. *Veine* INFÉCONDE. (Acad.)

INFÉCONDITÉ, n. f. Pron. *ain-fé-kon-di-té.* — Manque de fécondité, stérilité; il se dit particul. des terres : *L'*INFÉCONDITÉ *des terres où il y a des mines n'est pas toujours compensée par la richesse des métaux qu'elles produisent.* (Acad.)

INFECT, ECTE, adj. (*inficere*, *infectum*, corrompre; lat.) Pron. *ain-fèkt.* — Puant, gâté; qui est infecté, qui répand l'infection : *Il a l'haleine* INFECTE. *Des eaux* INFECTES. *D'*INFECTES *vapeurs.* (Acad.) *Il fut jeté dans un cachot humide et* INFECT. (Scribe.) *Je ne trouvai qu'une ville* INFECTE, *à peine peuplée de quelques malheureux hideux de misère.* (Const. Prévost.) *Vespasien ne trouvait pas que l'argent de l'impôt levé sur les immondices de Rome eût rien d'*INFECT. (Duclos.)

INFECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Infecter : *Fuir les lieux* INFECTÉS *de la peste, les lieux* INFECTÉS. (Acad.) *Toute cette chair est* INFECTÉE. (Buff.)

Le ciel avec horreur voit ce monstre sauvage,
La terre s'en émeut, l'air en est *infecté.* (Rac.)

INFECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inficere*, *infectum*, corrompre; lat.) Pron. *ain-fèk-té.* — Gâter, corrompre; incommoder par la communication de quelque chose de puant, de contagieux ou de venimeux : *Ce marais* INFECTE *l'air. Cette puanteur, cette charogne* INFECTE *tout le voisinage. La peste* AVAIT INFECTÉ *toute la ville, tout le pays.* (Acad.) *Tout ce qui part de la Méditerranée est infecté, et* INFECTE *ce qui l'environne.* (Mass.)

Que veut-il ? de quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu ? (Rac.)

— Absol. Exhaler une mauvaise odeur : *Ce marais* INFECTE.

— Fig. Corrompre l'esprit ou les mœurs : *Il* INFECTA *le pays de cette hérésie, de sa pernicieuse doctrine. Si vous le fréquentez, il vous* INFECTERA *de ses dangereuses maximes.* (Acad.) *L'intérêt et la vanité n'*ONT *jamais* INFECTÉ *son cœur.* (Mass.) *Le démon de la propriété* INFECTE *tout ce qu'il touche.* (J.-J. Rouss.)

Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire,
Et d'un culte profane *infecte* votre empire ? (Rac.)
Il vous faut dissiper les préjugés gothiques
Qui jadis *infectaient* les cœurs. (Desmahis.)

= **S'infecter,** v. pron. Se gâter, se corrompre : S'INFECTER *d'une mauvaise odeur.* (Acad.) *Par une*

culture continue les champs S'INFECTENT *de plantes nuisibles.* (Boussingault.)

— Se corrompre l'un l'autre : *Les méchants réunis* S'INFECTENT *réciproquement de plus en plus.* (Ch. Nod.) || V. INFESTER.

INFECTIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-fèk-cieu, cieuz.* — Méd. Qui dépend de l'infection, ou qui la produit : *On appelle infection l'action exercée par les exhalaisons miasmatiques, et l'on nomme* INFECTIEUSES *les maladies qu'elles déterminent.* (Chomel.) || Peu usité.

INFECTIVE, IVE, adj. Qui propage l'infection : *C'est à bord des vaisseaux, dans les hôpitaux, que se trouvent le plus souvent réunies les causes propres à développer les maladies* INFECTIVES. (Chomel.)

INFECTION, n. f. Pron. *ain-fèk-cion.* — Grande puanteur : *Cet égout est de la plus grande* INFECTION. *Il en sort une horrible* INFECTION. INFECTION *insupportable.* (Acad.)

— Corruption, altération produite dans un corps par les substances ou miasmes délétères qui s'y introduisent ; il se dit particul. de l'air et de l'économie animale : *L'*INFECTION *de l'air. L'*INFECTION *se répandit au loin. Les maladies produites par* INFECTION. (Acad.)

— Fig. *L'*INFECTION *la plus rapide est celle des erreurs lucratives, des maximes de l'égoïsme, des mauvaises mœurs.* (Ch. Nod.)

Syn. Infection, puanteur. L'*infection* est la mauvaise odeur qui émane d'une chose corrompue ; la *puanteur* vient de la corruption ou d'un objet non corrompu. L'*infection* de telle ou telle substance pourrie répand une *puanteur* contagieuse. La *puanteur* peut n'être pas malsaine ; l'*infection* a toujours des effets funestes à la santé.

INFECTIONNISTE, n. m. Pron. *ain-fèk-cio-nist.* — Didact. Médecin qui admet une classe de maladies causées par infection : *C'est un* INFECTIONNISTE.

INFÉLICITÉ, n. f. (*in*, priv. ; *felicitas*, félicité ; lat.) Pron. *ain-fé-li-ci-té.* — État contraire à la félicité, défaut de prospérité, absence de bonheur.

INFÉODATION, n. f. (*in*, dans, *fides*, foi ; lat.) Pron. *ain-fé-o-da-cion.* — Jurispr. Anc. Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief : *L'*INFÉODATION *était en bonne forme.* (Acad.)

INFÉODÉ, ÉE, part. pass. du v. Inféoder : *Domaine* INFÉODÉ. *Au moyen âge, tout un peuple baignait de ses sueurs une terre* INFÉODÉE. (Ch. Dup.)

— *Dîmes inféodées*, dîmes aliénées par l'Église et possédées par des laïques.

— Fig. Qui est dans la complète dépendance de : *Être* INFÉODÉ *au pouvoir, au gouvernement, etc.*

— En parl. des choses, Exclusivement affecté : *Il est des habitations qui semblent* INFÉODÉES *à des existences tranquilles.* (G. Sand.)

INFÉODER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans ; lat., et *féodal.*) Pron. *ain-fé-o-dé.* — Anc. Jurispr. Donner une terre pour être tenue en fief : INFÉODER *des héritages.* (Acad.)

= **S'inféoder**, v. pron. Être inféodé : *Ces héritages peuvent* S'INFÉODER.

— Fig. Se mettre dans la dépendance absolue d'une personne, d'un parti ; se dévouer aveuglément à une opinion : *Il ne faut jamais* S'INFÉODER *à une secte.*

INFÈRE, adj. des 2 g. (*inferus*, inférieur ; lat.) Pron. *ain-fèr.* — Bot. Qui est placé au-dessous d'un autre : *Organe* INFÈRE. *Fleur* INFÈRE.

— *Calice infère*, celui qui s'insère sous l'ovaire, avec lequel il n'a aucune adhérence. || *Ovaire infère*, celui qui adhère au tube du calice et que son limbe couronne.

INFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Inférer : *Une chose* INFÉRÉE *d'une autre.*

INFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inferre*, porter dans, sur ou contre ; lat.) Pron. *ain-fé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *infér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *j'infère, tu infères, ils infèrent.* — Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait, etc. : *Vous dites que telle chose est : que voulez-vous* INFÉRER *de là ? J'en* INFÈRE *telle chose. Vous n'en pouvez rien* INFÉRER. (Acad.) *J'*INFÈRE *que ni le repos, ni le mouvement, ne sont essentiels à la matière.* (J.-J. Rouss.)

Syn. Inférer, induire, conclure. *Inférer*, c'est littéralement transporter à ; *induire*, conduire à ; *conclure*, clore, terminer. *Inférer* marque la conséquence la plus éloignée ; *induire*, la plus directe ; *conclure*, la plus immédiate. Quand le philosophe dit : « Je pense, donc Dieu existe, » il *infère* ; quand il dit : « Je pense, donc l'âme est immortelle, » il *induit* ; quand il dit : « Je pense, donc je suis, » il *conclut*.

INFÉRIEUR, EURE, adj. (*inferior* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-fé-rieur.* — Qui est placé au-dessous, en bas : *La région* INFÉRIEURE *de l'air. La partie* INFÉRIEURE *du corps, d'un édifice, d'un tableau, etc.* (Acad.) *La mâchoire* INFÉRIEURE *est la seule qui ait du mouvement dans l'homme.* (Buff.)

— Géogr. Il se dit particul. de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve, ou la plus voisine de la mer : *Germanie* INFÉRIEURE. *Seine* INFÉRIEURE. *Loire* INFÉRIEURE.

— Astr. *Planètes inférieures*, celles qui, comme Mercure, ont un rayon vecteur plus petit que celui de la terre.

— Fig. Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces : INFÉRIEUR *en science, en mérite. Les ennemis nous étaient* INFÉRIEURS *en forces, en nombre, en infanterie. Les classes* INFÉRIEURES *de la société. Les rangs* INFÉRIEURS. *Un ordre* INFÉRIEUR. (Acad.) *Nous les regardons comme d'un ordre* INFÉRIEUR *à nous.* (Boss.)

— Il se dit également des choses : *Ces marchandises sont d'une qualité* INFÉRIEURE. *Pour le coloris, ce tableau est* INFÉRIEUR *à tel autre. Son mérite, son talent est* INFÉRIEUR *au vôtre.* (Acad.) *En tout, les moyens de défense sont* INFÉRIEURS *à ceux d'attaque.* (Lacép.)

— *Tribunal inférieur, juges inférieurs*, tribunal, juges dont il y a appel.

— *Classes inférieures*, celles par où commence le cours des études, et dans lesquelles on enseigne les éléments du latin, etc.

— N. m. Celui qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité : *Les* INFÉRIEURS *doivent respect aux supérieurs.* (Acad.) *C'est une grande faute que de soutenir toujours le supérieur contre l'*INFÉRIEUR. (De Retz.) *Envier quelqu'un, c'est s'avouer son* INFÉRIEUR. (Mlle de l'Espin.)

INFÉRIEUREMENT, adv. Au-dessous : *Placer une chose* INFÉRIEUREMENT *à une autre.*

— Fig. D'une manière inférieure : *Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien* INFÉRIEUREMENT *à l'autre.* (Acad.)

INFÉRIORITÉ, n. f. Pron. *ain-fé-ri-o-ri-té.* — Désavantage, inégalité en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc. : *Son* INFÉRIORITÉ *devrait le rendre plus modeste.* INFÉRIORITÉ *de talent, de mérite. L'*INFÉRIORITÉ *des forces. L'*INFÉRIORITÉ *du nombre.* (Acad.)

INFERNAL, ALE, adj. (*infernalis* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-fèr-nal.* — Qui appartient à l'enfer : *Les puissances* INFERNALES.

— *Le serpent, le dragon infernal*, le démon.

— Qui appartient à l'enfer des païens : *Séjour* INFERNAL. *Demeure* INFERNALE. *Les divinités* INFERNALES. *Les dieux* INFERNAUX. (Acad.)

— Fig. Qui annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur, de cruauté : *Rage, malice, ruse* INFERNALE. *Complot* INFERNAL. *Piége* INFERNAL. *Machinations* INFERNALES. (Acad.)

— *Homme, génie infernal*, qui a la méchanceté des démons, une perversité extrême.

— Fam. *Une tête* INFERNALE, un homme très-entêté ; un caractère inflexible.

— Fam. *Bruit infernal*, grand bruit, ou ce qui fait un grand bruit : *Tapage, vacarme, tintamarre* INFERNAL. *Quelle musique* INFERNALE ! (Acad.)

— *Machine infernale*, amas d'artifice et de projectiles meurtriers, préparés en secret pour faire une violente et soudaine explosion : *En 1802, le premier consul échappa miraculeusement à l'explosion de la* MACHINE INFERNALE. (Mign.)

— Chim. *Pierre infernale*, nitrate d'argent ; argent dissous dans l'acide azotique, et dont on se sert pour cautériser et brûler les chairs : *Cautériser une morsure avec la* PIERRE INFERNALE. *Appliquer la* PIERRE INFERNALE *sur quelque partie gangrenée.* (Acad.)

INFERNALEMENT, adv. Pron. D'une manière infernale : *Il s'est conduit* INFERNALEMENT.

INFERTILE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fèr-til.* — En parl. de la terre, stérile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien, ou qui ne rapporte que fort peu : *Un champ, un sol* INFERTILE. *Des terres* INFERTILES. (Acad.) *Les gorges* INFERTILES *du Jura.* (J. B. Say.)

— Fig. Il se dit de l'esprit, de l'imagination : *Un esprit* INFERTILE. *Veine* INFERTILE. (Acad.)

— *Sujet, matière infertile*, sujet, matière qui fournit peu de chose à dire, peu de développement :

Matière *infertile* et petite. (La F.)

INFERTILISABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être fertilisé : *Terre* INFERTILISABLE. (Volt.)

INFERTILITÉ, n. f. Pron. *ain-fèr-ti-li-té.* — Stérilité : *L'*INFERTILITÉ *de ces terres est cause qu'on ne les cultive plus.* (Acad.)

INFESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Infester : *Des mers* INFESTÉES *de pirates. Une forêt* INFESTÉE *de voleurs.* (Acad.) *Jeanne traversait avec une sérénité héroïque ce pays désert ou* INFESTÉ *de soldats.* (Mich.)

INFESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*infestare*, insulter ; lat.) Pron. *ain-fèss-té.* — Ravager, désoler, tourmenter par des irruptions, par des courses hostiles, par des actes fréquents de violence et de brigandage : *Les pirates* INFESTAIENT *toutes ces côtes. Les ennemis* INFESTAIENT *les frontières.* (Acad.) *Des bandes de brigands* INFESTAIENT *les grandes routes.* (Thiers.) *Cinq partis armés se disputaient alors les bords du Nil et* INFESTAIENT *les chemins.* (Chateaub.)

— Par extens. Il se dit des animaux nuisibles ou incommodes, des malins esprits, etc. : *Les sauterelles* INFESTENT *souvent de grandes provinces en Orient. Les rats* INFESTENT *cette maison. Les mauvaises herbes* INFESTENT *nos champs.* (Acad.) *Autrefois on pensait que les malins esprits se faisaient un plaisir d'*INFESTER *les châteaux inhabités.* (Trévoux.)

= **Gramm. Infester, infecter.** Ces deux termes diffèrent essentiellement de valeur et de sens. Le premier signifie Ravager, désoler : *Athènes, avec ses vaisseaux,* INFESTAIT *les possessions des Lacédémoniens.* (La Harpe.) Le second signifie au propre Répandre une mauvaise odeur, causer la contagion, et au fig. Gâter, corrompre : *L'idolâtrie* INFECTA *tout le genre humain.* (Boss.)

INFIBULATION, n. f. (*in*, dans, *fibula*, boucle ; lat.) Pron. *ain-fi-bu-la-cion.* — Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, ou d'une suture, les parties dont la liberté est nécessaire à la génération : *L'*INFIBULATION *et la castration ne peuvent avoir d'autre origine que la jalousie.* (Buff.)

INFIBULÉ, ÉE, part. pass. du v. Infibuler : *Animal* INFIBULÉ. *Cheval* INFIBULÉ.

INFIBULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-fi-bu-lé.* — Opérer l'infibulation : INFIBULER *un animal.*

INFIDÈLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *fidèle.*) Pron. *ain-fi-dèl.* — Qui ne garde point sa foi ; qui n'est pas constant dans ses affections : *Amant* INFIDÈLE. *Ami* INFIDÈLE. *Être* INFIDÈLE *à ses serments, à sa parole. Être* INFIDÈLE *à son ami. Une femme* INFIDÈLE *à son mari.* (Acad.) *Les créoles sont rarement* INFIDÈLES. (Rayn.) *Là, on n'entend parler que de pères irrités, de filles abusées, d'amants* INFIDÈLES. (Montesq.)

Quoi donc ! as-tu pensé qu'Andromaque *infidèle*
Pût trahir un époux qui croit revivre en elle ? (Rac.)

Une femme INFIDÈLE, *si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*INFIDÈLE ; *si on la croit fidèle, elle est perfide.* (La Br.)

— Qui trahit le devoir et l'honneur : *Messager, guide, dépositaire* INFIDÈLE. (Acad.) *Ces prédicateurs* INFIDÈLES *avilissent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'industrie.* (Boss.)

— Qui n'a pas la vraie foi : *Les nations, les peuples* INFIDÈLES. *Une race* INFIDÈLE. (Acad.) *Elle fit d'un prince* INFIDÈLE *un illustre protecteur du peuple de Dieu.* (Boss.)

Dans l'*infidèle* sang baignez-vous sans horreur. (Rac.)

— Particul. Qui commet des soustractions : *Commis* INFIDÈLE. *Domestique* INFIDÈLE. *Un caissier* INFIDÈLE. (Acad.)

— Fig. Il se dit des choses sur lesquelles on ne peut pas ou on ne peut plus compter : *La mer est un élément* INFIDÈLE. *La victoire, la fortune lui devint* INFIDÈLE, *l'abandonna.* (Acad.)

— Qui manque à la vérité, inexact : *Narrateur, traducteur, interprète* INFIDÈLE. *Rapport* INFIDÈLE. *Copiste* INFIDÈLE. *Traduction* INFIDÈLE. *Copie* INFIDÈLE. *Miroir, glace* INFIDÈLE. (Acad.)

— *Portrait infidèle*, qui ressemble peu ou qui ne ressemble pas.

— *Mémoire infidèle*, mémoire faible, qui retient mal, inexactement : *J'ai une mémoire très-*INFIDÈLE. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui manque à la fidélité, à la foi promise : *Elle essaya vainement de rappeler son* INFIDÈLE. *C'est un* INFIDÈLE. (Acad.) *J'ai été absent dix-huit mois, il n'en faut pas tant pour faire une* INFIDÈLE. (Campistr.)

L'*infidèle* s'est vu partout enveloppé. (Rac.)

— Celui, celle qui n'a pas la vraie foi : *L'*INFIDÈLE *n'a point de part au royaume de Dieu. Prêcher, convertir les* INFIDÈLES. *Aller, marcher contre les* INFIDÈLES. (Acad.) *Que de chrétiens gémissent sous l'oppression des* INFIDÈLES. (Fléch.)

Syn. Infidèle, perfide. *Infidèle* signifie qui manque à la foi donnée ; *perfide*, qui est *infidèle* avec tant d'hypocrisie qu'il trompe encore sur son manque de foi. Un allié *infidèle* est celui qui nous abandonne ; un allié *perfide* est celui qui, à notre insu, fait sa paix avec l'ennemi commun.

INFIDÈLEMENT, adv. D'une manière infidèle : *Agir* INFIDÈLEMENT *avec ses amis.* (Acad.)

— Par extens. D'une manière inexacte, erronée : *Cet ouvrage est* INFIDÈLEMENT *traduit*.

INFIDÉLITÉ, n. f. Manque de fidélité : *L'*INFIDÉLITÉ *d'un amant. L'*INFIDÉLITÉ *d'une maîtresse. L'*INFIDÉLITÉ *d'une femme, d'un mari. L'*INFIDÉLITÉ *d'un ami.* (Acad.) *Bien loin qu'elle ait fait un nouvel engagement, je répondrais qu'elle pleure sans cesse votre* INFIDÉLITÉ. (Campistr.) *Je mettrais ma main au feu qu'il ne vous fera jamais d'*INFIDÉLITÉ. (Danc.)

— Manque de probité : *L'*INFIDÉLITÉ *d'un dépositaire. L'*INFIDÉLITÉ *d'un domestique, d'un employé.* (Acad.) *Je ne sache que l'*INFIDÉLITÉ *au jeu qui soit plus décriée aujourd'hui que dans le siècle passé.* (Duclos.)

— Fig. Inconstance : *Un si sage général sut profiter des* INFIDÉLITÉS *même de la fortune.* (Boss.)

— Manque d'exactitude, de vérité : *L'*INFIDÉLITÉ *d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. L'*INFIDÉLITÉ *d'un récit, d'une citation. Il y a de grandes* INFIDÉLITÉS *dans cette traduction.* (Acad.)

— *Infidélité de la mémoire*, le défaut de la mémoire : *Il ne faut en accuser que l'*INFIDÉLITÉ DE SA MÉMOIRE. (Acad.)

— Acte d'infidélité : *Il a fait une* INFIDÉLITÉ, *bien des* INFIDÉLITÉS *à sa maîtresse. Ce domestique a commis une* INFIDÉLITÉ, *des* INFIDÉLITÉS. (Acad.) *Les* INFIDÉLITÉS *qui ne passaient pas le seuil de la porte trouvaient grâce devant elle.* (G. Sand.)

— État de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion : *Être obstiné dans son* INFIDÉLITÉ. *Il était chrétien, et tomba dans l'*INFIDÉLITÉ. (Acad.)

— Par extens. Secte, doctrine des infidèles :

> . . . Je reprends ma gloire et ma félicité,
> En dérobant mon sang à *l'infidélité*. (Volt.)

INFILTRATION, n. f. (*filtre*.) Pron. *ain-fil-tra-cion*. — Action d'un fluide qui s'insinue dans les pores d'un corps solide : *L'*INFILTRATION *de l'eau dans le bois.* (Acad.)

— Pathol. Engorgement mou, formé par la présence d'un liquide répandu entre les éléments anatomiques des tissus, qu'il tient écartés : INFILTRATION *de sérosités, de bile, de sang, d'urine. Hydropisie par* INFILTRATION. (Acad.)

INFILTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Infiltrer : *Liquide* INFILTRÉ.

— Pathol. Il se dit des parties où l'infiltration a lieu : *Tumeurs* INFILTRÉES. *Tissu cellulaire* INFILTRÉ.

INFILTRER, (S') v. pron. 1re conj. Pron. *ain-fil-tré*. — Passer comme par un filtre ; pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide : *L'eau* S'INFILTRE *dans le bois le plus dur.* (Acad.)

— Méd. Pénétrer et s'amasser dans un tissu quelconque : *Des sérosités qui* S'INFILTRENT *dans le tissu cellulaire.* (Acad.)

INFIME, adj. des 2 g. (*infimus*, le plus bas ; lat.) Pron. *ain-fim*. — Qui est le dernier, le plus bas, le plus petit : *Les rangs* INFIMES *de la société.* (Acad.) *Élever un homme du rang* INFIME *au rang suprême, ce n'est qu'un jeu de la fortune.* (Marm.)

INFIMITÉ, n. f. Pron. *ain-fi-mi-té*. — Qualité, état de ce qui est infime ; néant : *L'*INFIMITÉ *de l'homme.* (Kératry.)

— Par anal. Humilité, bassesse : *Les noms se perdent dans l'*INFIMITÉ *des conditions.* (A. Dumas.)

INFINI, IE, adj. (*in*, nég., et *fini*.) Pron. *ain-fi-ni*. — Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites : *Quelques philosophes ont prétendu que l'espace est* INFINI. *Dieu seul est* INFINI. (Acad.) *Des astres placés à une distance* INFINIE.

— Il se dit aussi des attributs de Dieu : *La miséricorde de Dieu est* INFINIE. *Sa puissance est* INFINIE, *etc.* (Acad.) *Les perfections* INFINIES *de Dieu.* (Boss.) *La justice divine est* INFINIE. (Id.)

> J'entends chanter de Dieu les grandeurs *infinies*. (Rac.)

— Par extens. Dont on ne peut assigner le terme, etc. : *Une durée* INFINIE.

— Qui ne doit point avoir de fin : *La gloire, la béatitude* INFINIE *des élus.* (Ac.) *Qui nous dira qu'une justice* INFINIE *ne s'exerce pas à la fin par un supplice* INFINI *et éternel ?* (Boss.)

— Par exagér. Très-grand, très-considérable : *La différence est* INFINIE. *Elle a une grâce* INFINIE. *Nous eûmes une peine* INFINIE *à l'y déterminer. Je vous en sais un gré* INFINI. *Il y a un temps* INFINI *que je suis de retour.* (Acad.)

— Fig. Considérable, innombrable : *Il y a un nombre* INFINI *d'auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Une* INFINIE *variété d'objets. Des peines* INFINIES. *Des travaux* INFINIS. *Je vous ai des obligations* INFINIES. (Acad.) *Au mois de novembre, les jeunes surmulots entrent dans les granges, où ils font un dégât* INFINI. (Buff.)

— Fam. et par anal. *Il y avait un monde* INFINI *dans cette assemblée.* (Acad.)

— N. m. Ce qui est, ce que l'on suppose sans bornes : *L'homme ne peut bien concevoir l'*INFINI. (Acad.) *L'*INFINI *est le domaine du cœur.* (H. de Balz.)

> J'ai pour loi la raison, pour bornes l'*infini*. (C. Del.)

Le genre humain est comme suspendu entre deux INFINIS, *celui de l'extrême grandeur et celui de l'extrême petitesse.* (Thomas.)

— Math. Quantité plus grande que toutes quantités assignables, et pour laquelle il n'existe pas de rapports avec les quantités finies : *Le calcul de l'*INFINI. *La géométrie de l'*INFINI. (Acad.)

= **A l'infini**, loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure : *Cela irait* À L'INFINI. *La matière est divisible* À L'INFINI. *Supposer une ligne prolongée* À L'INFINI. *Multiplier un nombre* À L'INFINI. (Acad.) *On a prévu que les sectes se multiplieraient jusqu'*À L'INFINI. (Boss.)

INFINIMENT, adv. Sans bornes, sans mesure : *Dieu est* INFINIMENT *bon,* INFINIMENT *juste.* (Acad.) *La nature est* INFINIMENT *étendue.* (B. de St-P.)

— Extrêmement : *C'est un homme* INFINIMENT *heureux. Elle est* INFINIMENT *aimable. Il souffre* INFINIMENT. *Il a* INFINIMENT *d'esprit.* (Acad.) *Nous vous sommes* INFINIMENT *obligés.* (Mol.)

— Beaucoup : *La libéralité de Dieu est* INFINIMENT *au-dessus de toute l'industrie de l'homme.* (Fléch.) *Tous lui remontrèrent qu'il valait* INFINIMENT *mieux demeurer avec eux.* (Volt.)

> Le plaisir d'amasser
> Surpasse *infiniment* celui de dépenser. (Destouches.)

— *Infiniment petit, infiniment grand*, se dit pour désigner les points extrêmes dans l'ordre des choses créées.

— Mathém. *Quantité infiniment petite*, celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. ‖ Par anal. : *Le calcul des* INFINIMENT *petits*.

— N. m. pl. Phys. *Les infiniment petits*, Molécules organiques, principes des corps.

— Fig. *Les* INFINIMENT PETITS *ont un orgueil infiniment grand.* (Volt.)

INFINITÉ, n. f. Qualité de ce qui est infini : *L'esprit humain ne saurait comprendre l'*INFINITÉ *de Dieu. Quelques philosophes soutiennent l'*INFINITÉ *de l'esprit.* (Acad.) *Il est bien croyable que Dieu, qui aime infiniment, en donne des preuves proportionnelles à l'*INFINITÉ *de son amour et à l'*INFINITÉ *de sa puissance.* (Boss.)

— Grande quantité, nombre considérable : *Une* INFINITÉ *de personnes. Une* INFINITÉ *de gens ont cru cette nouvelle. On pourrait vous alléguer une* INFINITÉ *de raisons.* (Acad.) *Un corps animé d'une* INFINITÉ *de passions différentes.* (Fléch.)

— Extrême longueur : *Que dites-vous, ma fille, de l'*INFINITÉ *de cette lettre ?* (Mme de Sév.)

INFINITÉSIMAL, ALE, adj. (*in*, priv., *finitus*, fini ; lat.) Pron. *ain-fi-ni-té-zi-mal*. — Mathém. Qui concerne les infiniment petits : *Calcul* INFINITÉSIMAL. *Méthodes* INFINITÉSIMALES. *Le calcul* INFINITÉSIMAL *a deux branches : le calcul différentiel et le calcul intégral.* (Acad.)

INFINITIF, n. m. (*infinitivus* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-fi-ni-tif*. — Gramm. Mode du verbe qui exprime l'existence, l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre ni la personne : Aimer *est l'*INFINITIF *du verbe dont* j'aime *est le présent. Un verbe à l'*INFINITIF. *Le présent de l'*INFINITIF. Boire, courir, prendre, *sont des* INFINITIFS. (Acad.)

— En voici d'autres exemples : *Celui qui a tâché de* VIVRE *de manière à n'*AVOIR *pas besoin de* [illegible] *la mort, la voit* VENIR *sans effroi.* (Montesq.) *Lorsque la fortune nous surprend en nous donnant une grande place, il est presque impossible de s'y bien* SOUTENIR, *et de* PARAÎTRE *digne de l'occuper.* (La Rochef.)

> Je ne sais ni *tromper*, ni *feindre*, ni *mentir*,
> Et, quand je le voudrais, je n'y puis *consentir*. (Boil.)

— Adj. *Le mode* INFINITIF.

= **Gramm.** L'*infinitif* s'emploie comme *sujet*, comme *attribut* et comme *complément* ; en voici des exemples :

> *Apprendre à se connaître est le premier des soins.* (La F.)

Les grands ne croient ÊTRE NÉS *que pour eux-mêmes.* (Mass.) S'ENTRETENIR *avec son ami, c'est* PENSER *tout haut.* (La Rochef.) AIMER *est un besoin de l'âme.* (Ség.) SE TROMPER *est très-ordinaire ;* INSULTER *en se trompant est odieux.* (Volt.)

> Qui pardonne aisément invite à *l'offenser*. (Corn.)

— L'*infinitif*, employé comme complément, tient lieu très souvent d'une proposition subordonnée ; dans les exemples qui précèdent, *être nés* est mis pour *qu'ils sont nés*, et à *l'offenser*, pour *à ce qu'on l'offense*.

— L'*infinitif* devient quelquefois un véritable substantif, et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs. Il y a même des infinitifs qui s'emploient au pluriel comme au singulier ; tels sont : *devoir, pouvoir, dire, repentir*, etc.

— L'*infinitif*, employé substantiv., a l'avantage de représenter presque en action l'idée du nom qu'il remplace. *Le* SAVOIR-FAIRE *et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses.* (La Br.) *On entendait le* PIQUER *de l'aiguille et le* TIRER *de la laine que la princesse passait brusquement dans le canevas.* (Chateaubr.)

— L'*infinitif* s'emploie souvent pour le participe présent :

> Verra-t-on les époux se *plaire*, se *chérir* ?
> Les débiteurs *payer* ? les médecins *guérir* ? (Andrieux.)

— En substituant un *infinitif* à une proposition subordonnée, on rend le discours plus rapide :

> Le ciel, pour les *punir*, voulut les exaucer. (Volt.)
> . . . . Et pour *être* approuvés,
> De semblables projets veulent être achevés. (Rac.)

— Mais cette substitution ne doit jamais se faire aux dépens de la clarté ; ainsi dans cette phrase : *Toutes les conventions se passaient avec solennité pour les* RENDRE *plus inviolables.* (J. J. R.)

Ici l'expression est vague et la pensée obscure, parce que l'*infinitif* n'est en rapport avec aucun mot énoncé précédemment. La construction et la clarté exigent : ON FAISAIT *toutes les conventions avec solennité*, POUR LES RENDRE *plus inviolables*.

Ces vers de Racine présentent aussi un sens louche :

> Qu'ai-je fait, pour *venir* accabler en ces lieux
> Un héros sur qui seul j'ai pu tourner les yeux ? (Rac.)

La grammaire exigerait *pour venir*...

— Il y a rarement obscurité lorsque l'*infinitif* se rapporte à un mot exprimé dans la phrase ; cependant l'équivoque peut encore résulter du rapport ambigu de l'*infinitif* avec le sujet ou un des compléments.

On ne dira donc pas :

Dieu nous donne des richesses pour FAIRE *des heureux* ;

Car on ne sait si c'est à *Dieu* ou à *nous* que l'infinitif se rapporte. Il faut dire : *Dieu* NOUS *donne des richesses pour que* NOUS FASSIONS *des heureux*.

— Mais si le sens est tellement net que le rapport de l'*infinitif* ne donne lieu à aucune ambiguïté, on doit l'employer préférablement à tout autre mode : *Sa vie s'écoulait sans* FAIRE *plus de bruit que le sable d'une horloge.* (H. de Balz.)

> Dieu t'a fait pour l'*aimer*, et non pour le *comprendre*. (Volt.)

> . . . . Pour mieux *cacher* ton jeu,
> N'est-il pas à propos que je te *gronde* un peu ? (Andrieux.)

— Le terme auquel l'*infinitif* se rapporte peut même être sous-entendu ; mais il faut pour cela que l'esprit puisse le suppléer sans peine :

> Tout, sans *faire* d'apprêts, s'y prépare aisément. (Boil.)

Pour ÉVITER *les surprises, les affaires étaient traitées par écrit dans cette assemblée.* (Bossuet.)

> Les moments sont trop chers pour les *perdre* en paroles. (Rac.)

Sans t'en AVOIR *rien* DIT, *toutes choses sont préparées pour* SATISFAIRE *mon amour.* (Mol.)

Le goût condamne très-souvent certaines constructions analogues, que la grammaire peut à la rigueur justifier ; telle est celle-ci : *C'était un de ces fauteuils qu'on voit encore dans quelques vieux châteaux et qui semblaient faits pour* S'ENDORMIR *en lisant.* (A. de Vigny.)

— L'*infinitif*, complément d'un autre verbe, est employé avec ou sans préposition : *Il* PRÉTEND IMPOSER *son opinion.* — *Il* CHERCHE À TROMPER. — *Il* DÉSESPÈRE DE RÉUSSIR.

— A un infinitif, complément d'un autre infinitif, il faut se garder d'en ajouter un troisième, et à plus forte raison un quatrième : on doit repousser comme barbares des constructions telles que celles-ci : *N'allez pas* CROIRE FAIRE SAVOIR JOUER *tous les ressorts de l'éloquence. Vous avez tort de* PENSER POUVOIR FAIRE TREMBLER *l'Europe aux premiers préparatifs de guerre. Je ne puis* ESPÉRER POUVOIR ALLER REJOINDRE *ma famille avant la fin de l'année prochaine.*

INFINITUDE, n. f. Quantité de ce qui est infini, sans bornes : *A l'*INFINITUDE *et à l'immensité il joint la liberté, la justice, la charité.* (V. Cousin.)

INFIRMABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fir-mabl*. — Que l'on peut infirmer : *Témoignage* INFIRMABLE.

INFIRMATIF, IVE, adj. Pron. *ain-fir-ma-tif, tiv*. — Prat. Qui infirme, qui rend nul : *Un arrêt* INFIRMATIF *d'une sentence, d'un jugement.* (Acad.)

INFIRMATION, n. f. Pron. *ain-fir-ma-cion*. — Prat. Action d'infirmer : *Il a obtenu l'*INFIRMATION *de la sentence.*

INFIRME, adj. des 2 g. (*in*, nég., *firmus*, ferme ; lat.) Pron. *ain-firm*. — Qui a une constitution faible, qui est sujet à des infirmités, ou qui a actuellement quelque indisposition qui le rend languissant : *C'est un corps extrêmement* INFIRME. *Un homme, un vieillard* INFIRME. *Vieillesse* INFIRME. (Acad.) *Il y a grande apparence que je finirai, dans la retraite, une vieillesse* INFIRME. (Volt.) *Alors les jeunes gens con-*

trefaits et INFIRMES *étaient ceux qui restaient sous le toit domestique.* (Ch. Dupin.)

— Fig. Faible, fragile; qui manque de force pour faire le bien : *Le péché a rendu l'homme* INFIRME, *a rendu la volonté* INFIRME. (Acad.)

— Mor. *Ame* INFIRME. *Esprit* INFIRME. *Jugement* INFIRME.

— Substant. Celui, celle qui a des infirmités, qui est infirme : *Voilà le lieu où l'on met les* INFIRMES. (Acad.) *Donnez le lait aux* INFIRMES, *et le pain aux forts.* (Boss.)

— Fig. : *Loin d'accabler les* INFIRMES *et les pécheurs, sa voix charitable les appellera, et sa main bienfaisante sera leur soutien.* (Boss.)

INFIRMÉ, ÉE, part. pass. du v. Infirmer : *Jugement* INFIRMÉ. *Sentence* INFIRMÉE. *Tels arrêts renvoient absous, qui sont* INFIRMÉS *par la voix du peuple.* (La Br.)

INFIRMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-fir-mé.* — Fig. Affaiblir, diminuer, ôter la force : INFIRMER *l'autorité d'un historien.* (Acad.)

— Pal. *Voici une pièce bien forte; qu'opposez-vous pour l'*INFIRMER ? (Acad.) *Ma délégation est un droit, et ce seroit l'*INFIRMER *que de la soumettre au prince.* (Volt.)

— *Infirmer un jugement, une décision, une sentence*, annuler ou réformer le jugement la sentence d'un juge inférieur : *La cour royale* INFIRMA *le jugement du tribunal de première instance.* (Acad.)

— Didact. *Infirmer une preuve, un témoignage*, montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage.

INFIRMERIE, n. f. (*infirme.*) Pron. *ain-firm-rî.* — Lieu destiné aux malades et aux infirmes, dans les communautés, les maisons religieuses, les colléges, etc. : *Il est à l'*INFIRMERIE, *dans une des salles de l'*INFIRMERIE. (Acad.)

— Dans certaines abbayes, Office claustral dont le revenu est destiné à l'entretien des religieux malades : *Il était dû tant de blé de rente à l'*INFIRMERIE *de telle abbaye.* (Acad.)

— Fig. et fam. Maison dans laquelle plusieurs personnes à la fois sont malades : *Cette maison est une* INFIRMERIE. *Leur maison est une véritable* INFIRMERIE.

— Mar. Endroit d'un vaisseau où l'on dépose les malades.

— Hortic. Abri où l'on met des caisses renfermant des plantes ou des arbustes faibles ou nouvellement transplantés.

— Fauconn. Cage pour les oiseaux de proie.

INFIRMIER, IÈRE, n. Pron. *ain-fir-mié, mièr.* — Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital : *S'adresser à l'*INFIRMIER. *C'est l'*INFIRMIER *qui est chargé de ce soin.* (Acad.) *Elle a tout refusé pour vouer son existence au pénible métier d'*INFIRMIÈRE. (Viennet.)

— Religieux qui est revêtu de l'office claustral qu'on appelle *Infirmerie.* (Acad.)

— Adject. : *Frère* INFIRMIER. *Soldat* INFIRMIER. *Moine* INFIRMIER, etc.

INFIRMITÉ, n. f. (*in*, nég., *firmus*, ferme; lat.) Pron. *ain-fir-mi-té.* — Indisposition ou maladie habituelle : *Les* INFIRMITÉS *corporelles. La surdité, la cécité, sont des* INFIRMITÉS. *Il est sujet à de grandes* INFIRMITÉS. *Une* INFIRMITÉ *gênante.* (Acad.) *Tous les hommes commencent par les mêmes* INFIRMITÉS. (Boss.) *Accablée sous le poids de ses* INFIRMITÉS, *elle s'occupa à les souffrir chrétiennement.* (Fléch.) *Sentant l'approche des* INFIRMITÉS *de la vieillesse, il désirait être déchargé de toute fonction.* (Guizot.)

— Fig. et mor. Faiblesse, fragilité défaut, imperfection : *L'*INFIRMITÉ *humaine. L'*INFIRMITÉ *de la nature, causée par le péché. Il faut supporter les* INFIRMITÉS *de son prochain.* (Acad.) *La connaissance que Dieu leur donne de leurs* INFIRMITÉS *et de leurs misères.* (Fléch.)

INFIXÉ, ÉE, part. pass. du v. Infixer. Établi d'une manière fixe : *Les premières dents n'ont que fort peu de racine; elles ne sont pas* INFIXÉES *dans la mâchoire et elles s'ébranlent très-aisément.* (Buff.)

INFIXER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-fik-cé.* — Fixer dans un corps; insérer.

INFLAMMABILITÉ, n. f. Phys. Qualité ou caractère d'un corps capable de s'enflammer : INFLAMMABILITÉ *de l'esprit-de-vin, du soufre.*

— Chim. Propriété générale de brûler, soit avec la flamme, soit sans flamme.

— Fig. Qualité, caractère de ce qui est inflammable : INFLAMMABILITÉ *du cœur, de l'imagination.*

INFLAMMABLE, adj. des 2 g. (*in*, dans, *flamma*, flamme; lat.) Pron. *ain-fla-mabl.* — Qui s'enflamme facilement : *Le soufre, le camphre, sont des matières fort* INFLAMMABLES. (Acad.)

— Anc. chim. *Air inflammable*, le gaz hydrogène : *La principale expérience de Fourcroy, pour la chimie générale, est la combustion de l'*AIR INFLAMMABLE, *nommé gaz hydrogène par les nouveaux chimistes.* (Cuvier.)

— Fig. Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer tout à coup : *Un homme, une personne* INFLAMMABLE.

INFLAMMATION, n. f. (*inflammatio*; lat., m. sign.) Pron. *ain-fla-ma-cion.* — Phys. Action par laquelle une matière combustible s'enflamme; phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, sous l'influence de la chaleur, jouissent de cette propriété : *Le feu prit aux poudres, et l'*INFLAMMATION *fut si prompte qu'elle fit un ravage affreux.* (Acad.)

— Chim. V. IGNITION.

— Pathol. État morbide caractérisé par un afflux plus considérable du sang dans les vaisseaux capillaires, par du gonflement, de la tension douloureuse, de la chaleur et de la rougeur : INFLAMMATION *des viscères.* INFLAMMATION *de poumon.* INFLAMMATION *d'entrailles. Il y a de l'*INFLAMMATION *à cette plaie.* INFLAMMATION *de poitrine.* (Acad.)

— *Inflammations chroniques*, les phlegmasies : *Broussais a publié l'histoire des phlegmasies ou* INFLAMMATIONS CHRONIQUES. (Mignet.)

— Art vétér. Maladie des porcs caractérisée par une trop grande affluence de sang vers le cerveau, et qui se manifeste par une espèce de délire.

INFLAMMATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fla-ma-toar.* — Médec. Qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation : *Maladie* INFLAMMATOIRE. *Symptôme* INFLAMMATOIRE. (Acad.)

— *Fièvre inflammatoire*, maladie caractérisée par la rougeur de la face, la couleur rosée de la peau, la fréquence du pouls et la pesanteur générale.

— *Colique inflammatoire*, entérite.

INFLATION, n. f. (*flatio*, gonflement; lat.) Pron. *ain-fla-cion.* — Méd. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE, adj. Pron. *ain-flé-chi.* — Qui est courbé en dedans : *Rayons* INFLÉCHIS.

— Bot. Qui est fléchi ou courbé de dehors en dedans : *Style* INFLÉCHI; *feuille* INFLÉCHIE; *pétales infléchis.*

— *Rameaux infléchis*, ceux qui se courbent vers la tige. || *Étamines infléchies*, celles dont le sommet s'incline vers le centre de la fleur.

INFLÉCHIR, (S') v. pron. 2e conj. Phys. Il se dit des rayons lumineux qui dévient : *Le point où des rayons lumineux s'*INFLÉCHISSENT. (Acad.) *Les rayons lumineux qui traversent les couches de l'atmosphère s'*INFLÉCHISSENT *de plus en plus en passant de l'une à l'autre.* (Arag.)

INFLEXIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-flèk-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est inflexible : *L'*INFLEXIBILITÉ *absolue n'existe dans aucun corps.* (Acad.)

— Fig. et mor. Qualité, caractère d'une personne inflexible, inébranlable dans sa sévérité : *L'*INFLEXIBILITÉ *d'un juge. L'*INFLEXIBILITÉ *de son caractère.* (Acad.) *Louvois porta dans cette affaire l'*INFLEXIBILITÉ *de son caractère.* (Volt.)

INFLEXIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-flèk-cibl.* — Qu'on ne peut fléchir, plier, courber : *Aucun métal n'est absolument* INFLEXIBLE. (Acad.) *L'éléphant a le cou court et presque* INFLEXIBLE. (Buff.)

— Fig. Qui ne se laisse point émouvoir à compassion, qui ne se laisse ébranler par aucune considération : *Tyran* INFLEXIBLE. *Juge* INFLEXIBLE. *Une vertu, une opiniâtreté* INFLEXIBLE. (Acad.) *Un esprit* INFLEXIBLE. (Volt.) *Une âme* INFLEXIBLE. (Bourdal.) *L'*INFLEXIBLE *devoir.* (J.-J. R.) *Une fermeté* INFLEXIBLE. (S. Évremont.) *C'était un homme que sa nature avait fait bienfaisant, et que la raison rendait* INFLEXIBLE. (Boss.) *L'amour-propre est ce qu'il y a de plus* INFLEXIBLE. (Mme de Staël.)

Cesse de fatiguer par des cris impuissants
La Parque et le Destin, déités *inflexibles.* (La F.)
Un moment a changé ce courage *inflexible.* (Rac.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép. *à* : *Être* INFLEXIBLE *aux prières.* (Acad.) *Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop faibles, se rendent* INFLEXIBLES A *la raison.* (Boss.)

INFLEXIBLEMENT, adv. Pron. *ain-flèk-ci-ble-man.* — D'une manière inflexible : *Il demeure* INFLEXIBLEMENT *attaché à son opinion. Il résiste* INFLEXIBLEMENT *à leurs menaces.* (Acad.)

INFLEXION, n. f. Action de fléchir, de plier, d'incliner : INFLEXION *du corps. Saluer en faisant une légère* INFLEXION *de corps.* (Acad.)

— Phys. Déviation que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'ils passent dans des confins de deux milieux dont le pouvoir réfringent est différent : *Le point d'*INFLEXION.

— N. pl. Changements de ton, d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant : *Ce chanteur, cet acteur a des* INFLEXIONS *de voix agréables. Les* INFLEXIONS *justes font une bonne déclamation.* (Acad.) *Dieu reconnaîtra ses anges aux* INFLEXIONS *de leur voix et à leurs mystérieux regrets.* (H. de Balz.) *Le corbeau a un grand nombre d'*INFLEXIONS *de voix, répondant à ses différentes affections intérieures.* (Buff.)

— Disposition, facilité à faire ces changements et à passer d'un ton à un autre : *Cet orateur n'a point d'*INFLEXION *de voix. Un homme qui n'a point d'*INFLEXION *dans la voix ne saurait bien chanter.* (Acad.)

— Gramm. Manière de décliner ou de conjuguer : *L'*INFLEXION *des noms. L'*INFLEXION *des verbes.*

— N. pl. Formes différentes que prend un nom quand on le décline, un verbe quand on le conjugue : *Les diverses* INFLEXIONS *qu'un mot peut recevoir.* (Acad.)

— Géom. *Point d'inflexion*, point d'une courbe où la courbure prend une direction différente.

INFLICTIF, IVE, adj. Jurispr. Qui est ou doit être infligé : *Peines* INFLICTIVES.

INFLICTION, n. f. Pron. *ain-flik-cion.* — Jurispr. Action d'infliger une peine corporelle et afflictive : *Le crime constaté, il s'agit de l'*INFLICTION *de la peine.*

INFLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Infliger : *Châtiment* INFLIGÉ. *Peine* INFLIGÉE *par un juge.*

INFLIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, *flectere*, courber; lat.) Pron. *ain-fli-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *inflig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous infligeons, il infligea*, etc. — Prononcer une peine contre quelque crime, quelque faute : INFLIGER *un châtiment, un supplice.* INFLIGER *une pénitence.* (Acad.) *Le juge prononce les peines que la loi* INFLIGE. (Montesq.)

= **S'infliger,** v. pron. Être infligé : *La peine la plus sensible qui puisse s'*INFLIGER *à l'humanité, c'est la dédaigneuse attention.* (Ch. Nod.)

— Infliger à soi : *Ils s'*INFLIGENT *les pénitences les plus rudes pour expier leurs péchés.*

INFLORESCENCE, n. f. (*inflorescere*, fleurir; lat.) Pron. *ain-flo-rèss-çanss.* — Bot. Manière dont les fleurs sont disposées sur le végétal qui les porte; ensemble, disposition des organes qui préparent ou effectuent la floraison.

INFLOTTÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-flo-té.* — Comm. Qui n'a point été flotté : *Bois* INFLOTTÉ.

INFLUÉ, part. pass. invar. du v. Influer.

INFLUENCE, n. f. (*influentia*, formé de *in*, dans, et *fluere*, couler; lat.) Pron. *ain-flu-anss.* — Action d'une chose qui influe sur une autre : *L'*INFLUENCE *de la lune sur les marées. L'*INFLUENCE *de la chaleur sur les corps. L'*INFLUENCE *du climat sur le tempérament, sur les mœurs.* (Acad.) *Les éléments, la nourriture, ont sur nous de continuelles* INFLUENCES. (Volt.) *La température du climat a beaucoup d'*INFLUENCE *sur tout ce qui a rapport à la génération.* (Buff.)

— Par extens. Puissance, qu'on suppose sacrée, par les astres sur les corps sublunaires : *Bénigne* INFLUENCE. *Maligne* INFLUENCE. *On croyait autrefois que les astres avaient de l'*INFLUENCE *sur la destinée des hommes.* (Acad.) *Les astres arrêtent leurs cours et détournent leurs malignes* INFLUENCES. (Fléch.)

... Des astres malins corriger l'*influence.* (Boil.)

— Fig. et Mor. *Douce* INFLUENCE. INFLUENCE *salutaire dangereuse. L'*INFLUENCE *de l'opinion publique. L'*INFLUENCE *du langage sur les idées. Subir, éprouver une* INFLUENCE. *L'*INFLUENCE *des passions. L'*INFLUENCE *des lois nouvelles commençait à se faire sentir.* (Acad.)

— Fig. Action d'une cause qui aide à produire quelque effet : *Les premières démarches qu'on fait dans le monde ont beaucoup d'*INFLUENCE *sur le reste de la vie.* (Acad.) *J'ai senti que la douce* INFLUENCE *de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'*INSENSIBILITÉ *même.* (J.-J. Rouss.)

— Autorité, crédit, ascendant : *C'est un homme sans* INFLUENCE *dans le gouvernement. Il a beaucoup d'*INFLUENCE *à la cour. Il a perdu toute* INFLUENCE. (Acad.) *L'*INFLUENCE *qu'il exerce nous sera fatale.* (Scribe.) *L'*INFLUENCE *du clergé n'appartient pas aux individus, mais à la force religieuse qu'ils représentent.* (Dupanl.) *Il exerçait sur eux une* INFLUENCE *bien supérieure à celle de leur famille.* (H. de Balz.)

— Anc. méd. Affection catarrhale, grippe, etc

— Phys. Action qu'un corps électrisé exerce à distance sur un corps à l'état naturel.

INFLUENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Influencer : *Personne* INFLUENCÉE.

INFLUENCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-flu-an-cé*. — Le *c* du rad. *influenc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous influençons, il influença, etc.* — Exercer une influence sur ; imprimer une direction à : INFLUENCER *les esprits, les opinions.* INFLUENCER *les assemblées. Il s'est laissé* INFLUENCER *par une faction, par telle personne.* (Acad.) *Cômé de Medicis* INFLUENÇA *trente années la république florentine.* (Thiers.)

INFLUENT, ENTE, adj. Pron. *ain-flu-an, antt.* — Qui a de l'influence, du crédit : *C'est un homme* INFLUENT, *un personnage très-*INFLUENT. *Une personne* INFLUENTE. (Acad.) *Mon autorité est un homme* INFLUENT. (C. Del.)

INFLUENZA, n. f. (m. ital.) Pron. *ain-flu-aind-za*. — Méd. Espèce d'indisposition causée par l'état de l'atmosphère, et qui attaque à la fois un grand nombre de personnes.

INFLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*in*, sur ; *fluere*, couler ; lat.) Pron. *ain-flu-é*. — Faire impression, exercer une action par une vertu secrète ou peu sensible : *La lune* INFLUE *sur les marées. L'électricité* INFLUE *sur la végétation. Le climat, la température* INFLUE *sur la santé, sur les mœurs, sur le caractère.* (Acad.) *Dans tous les animaux, le tempérament* INFLUE *beaucoup sur le naturel.* (Buff.)

— Fig. Agir par influence sur : *La bonne ou mauvaise éducation d'un jeune homme* INFLUE *sur tout le reste de sa vie. Ces lois* INFLUÈRENT *beaucoup sur les mœurs. Ce motif* A INFLUÉ *sur sa résolution.* (Acad.) *La manière de voir et de sortir* INFLUE *nécessairement sur l'artiste.* (Thom.) *Aucune de ces intrigues n'*INFLUA *sur les affaires générales.* (Volt.) *Les premières habitudes* INFLUENT *même sur les animaux.* (B. de St.-P.)

— Mor. Il se dit des personnes : *Un tel* INFLUA *beaucoup dans la détermination que l'on prit.* (Acad.) *A Rome, les affranchis n'*INFLUÈRENT *presque point dans la résolution qu'on pouvait prendre.* (Montesq.) *Les papes* INFLUENT *sur toutes les affaires de l'Europe.* (Volt.)

IN-FOLIO, adj. et n. (*in*, en ; *folium*, feuile ; lat.) Pron. *ain-fo-lio*. — Impr. Format d'un livre dont la feuille est pliée en deux et ne renferme que quatre pages d'impression : *Format* IN-FOLIO. *L'*IN-FOLIO *est le double de l'in-quarto. Volume* IN-FOLIO. *Manuscrit, dictionnaire* IN-FOLIO. (Acad.) *Avoir cinq volumes* IN-FOLIO *à lire aujourd'hui.* (H. de Balz.)

— Substantiv. Livre, volume qui a ce format : *Deux gros* IN-FOLIO. *Un* IN-FOLIO *de tant de pages.* (Acad.) *Ces* IN-FOLIO *compactes semblent défier la patience du lecteur.* (Méry.) *Il eût été piquant de lui faire oublier ses* IN-FOLIO *et son bréviaire.* (Scribe.)

Leur verve inépuisable étonna l'univers ;
Quarante *in-folio* sont remplis de leur vers. (Viennet.)

INFONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*in*, dans ; *fundere*, fondre, mêler ; lat.) Pron. *ain-fondr*. — Fondre dedans, faire pénétrer, communiquer.

INFORMATEUR, TRICE, adj. et n. (*in*, dans ; *formare*, former ; lat.) Pron. *ain-for-ma-teur, triss.* — Qui informe ; qui est chargé de prendre des informations.

INFORMATIF, IVE, adj. (*in*, dans ; *formare*, former ; lat.) Qui sert à représenter, à informer.

INFORMATION, n. f. (*in*, dans ; *forma*, forme ; lat.) Pron. *ain-for-ma-cion*. — Jurispr. Acte judiciaire où l'on rédige les dépositions des témoins sur un fait, en matière criminelle : *Faire une* INFORMATION, *des* INFORMATIONS. *Procéder à une* INFORMATION. (Acad.)

— *Information de commodo et incommodo*, enquête administrative qui se fait pour connaître les avantages et les inconvénients d'un établissement projeté, etc.

— Au pl. Recherches faites pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne, etc. *Aller aux* INFORMATIONS. *Prendre des* INFORMATIONS. INFORMATION *de vie et de mœurs.* (Acad.)

INFORME, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *forma*, forme ; lat.) Pron. *ain-form*. — Qui est imparfait, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir : *Une masse, un animal* INFORME. (Acad.) *Les sauvages n'ont pour demeures que des huttes* INFORMES. (Portalis.)

— Fig. Qui est à l'état d'ébauche : *Des essais* INFORMES. *C'est un ouvrage* INFORME, *et qui n'est pas encore mis dans l'ordre où il doit être.* (Acad.)

— Qui n'est pas revêtu des formes prescrites : *Cet acte est* INFORME. *C'est une pièce* INFORME *qui ne peut servir.* (Acad.)

— Astr. *Étoiles informes*, groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été comprises parmi les constellations.

INFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Informer : *Juge bien* INFORMÉ. *Homme bien* INFORMÉ, *mal* INFORMÉ. *Vous n'êtes pas bien* INFORMÉ *de mon humeur.* (Campistr.) *Il était* INFORMÉ *que le duc de Bedfort partait peu accompagné pour Paris.* (St-Martin.)

— Substantiv. Jurispr. *Un plus amplement informé* ou *un plus ample informé*, une nouvelle et plus ample instruction de l'affaire, l'audition de nouveaux témoins, la production ou la recherche de pièces, de documents nouveaux : *Conclure à* UN PLUS AMPLE INFORMÉ. (Acad.)

INFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-for-mé*. — Avertir, instruire : INFORMER *les juges de la vérité du fait.* INFORMER *le prince de ce qui se passe.* INFORMEZ-*moi régulièrement de tout ce que vous aurez appris.* (Acad.)

. . . . Déjà la renommée
Par d'étonnants récits m'en *avait informée.* (Rac.)

— Absol. Jurispr. Faire une information, une instruction, instruire : INFORMER *contre quelqu'un.* INFORMER *d'un assassinat.* INFORMER *sur un fait.* (Acad.) *Le procureur général était chargé d'*INFORMER. (Beaum.)

— Dans le m. sens : *Je vais faire* INFORMER *de tout ceci.* (Danc.)

— Anc. *Informer des vie et mœurs de quelqu'un*, faire une enquête sur la conduite de celui qui devait être reçu dans une charge, dans une dignité.

— **S'informer**, v. pron. S'enquérir : S'INFORMER *de la vérité du fait. Je* M'EN SUIS INFORMÉ *à tous ceux que je connaissais. Je ne* M'INFORME *point de ce qu'il peut être.* (Acad.)

.. Je *m'informe* ici de tout ce qui le touche. (Rac.)
Le ciel de nos raisons ne sait pas *s'informer.* (Id.)

— Il s'emploie quelquefois par ellipse de complément : *M'*ÉTANT INFORMÉ *auprès de quelques voyageurs dignes de foi, je les ai trouvés d'accord sur le passage des hirondelles au delà de la Méditerranée.* (Buff.)

= **Gramm.** Dans son acception propre, ce verbe veut un complément indirect de chose : *Je vous* INFORMERAI DE TOUT *ce qui pourra vous intéresser. Il* S'INFORME DE TOUT *ce qui se passe.*

Ce vers de Racine présente donc une construction vicieuse :
Ne vous *informez* pas ce que je deviendrai.
C'est DE CE *que je deviendrai* qu'il fallait écrire.

INFORTIAT ou **INFORCIAT**, n. m. Pron. *ain-for-ci-a*. — Philol. La seconde partie ou le second volume du digeste compilé sous Justinien.

Je sais le code entier avec les authentiques,
Le digeste nouveau, le vieux, l'*infortiat.* (Corn.)
A ces mots il saisit un vieil *infortiat.* (Boil.)

INFORTUNE, n. f. (*in*, nég. ; *fortuna*, fortune ; lat.) Pron. *ain-fortunn*. — Mauvaise fortune, adversité : *Tomber dans l'*INFORTUNE. *Vivre dans l'*INFORTUNE. *Je plains son* INFORTUNE. (Acad.) *Un des inconvénients de l'*INFORTUNE, *c'est la méfiance qu'elle inspire ; les indigents craignent d'être importuns.* (Dider.)

Que je suis malheureux ! et par quelle *infortune*
Faut-il que tous mes soins me rendent importune ! (Rac.)
Quel triomphe pour lui
De voir mon *infortune* égaler son ennui ! (Id.)

— Revers de fortune, désastre, disgrâce : *De grandes* INFORTUNES. *Faire le récit de ses* INFORTUNES. *La mort termina ses* INFORTUNES, *le cours de ses* INFORTUNES. (Acad.) *J'envisage les* INFORTUNES *inouïes d'une si grande reine.* (Boss.)

INFORTUNÉ, ÉE, adj. (*in*, nég., et *fortuné.*) Pron. *ain-for-tu-né*. — Malheureux : *Prince* INFORTUNÉ. *Reine* INFORTUNÉE. *Père* INFORTUNÉ. *Mère* INFORTUNÉE. (Acad.) *Je ne m'intéresse pas moins que vous au sort de ce couple* INFORTUNÉ. (J.-J. Rouss.)

Cessez de tourmenter une âme *infortunée.* (Rac.)

— Il se dit aussi des choses : *Vie* INFORTUNÉE. *Jours* INFORTUNÉS. *Sort* INFORTUNÉ. *Le mauvais succès de ses armes* INFORTUNÉES. (Boss.)

. . . . . . Quel cours *infortuné.*
À ma funeste vie aviez-vous destiné ? (Rac.)

— Substantiv. : *C'est un* INFORTUNÉ, *une* INFORTUNÉE. *Secourir les* INFORTUNÉS. (Acad.) *Ce plaisir des* INFORTUNÉS *m'est refusé dans ma misère.* (J.-J. Rousseau.)

INFRACTEUR, n. m. (*in*, dans, *frangere*, briser casser ; lat.) Pron. *ain-frak-teur*. — Transgresseur, celui qui viole une loi, un ordre, un traité, etc. : *Infracteur des lois, des traités. Les* INFRACTEURS *d'une loi, d'une ordonnance.* (Acad.) *La cruauté des peines ne marque guère que la multitude des* INFRACTEURS. (J.-J. Rouss.)

INFRACTION, n. f. (*in*, dans, *frangere*, briser ; lat.) Pron. *ain-frak-cion*. — Transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. : *Ils ont fait une* INFRACTION *au traité. C'est une* INFRACTION *à la loi.* INFRACTION *au droit des gens.*

— *Infraction de ban*, action d'une personne condamnée au bannissement, qui revient dans le pays, dans les lieux d'où elle est bannie.

INFRANCHISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fran-chi-çabl*. — Qu'on ne peut franchir : *Distances* INFRANCHISSABLES.

Adieu donc ! Va tout droit. Garde toi du soleil. . .
De l'Arabie *infranchissable.* (V. Hugo.)

— Fig. *Un obstacle* INFRANCHISSABLE. *Le défaut de haute naissance dans Bossuet fut l'obstacle* INFRANCHISSABLE *de son élévation aux grands honneurs de sa profession.* (Lam.)

INFRANGIBLE, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *frangere*, rompre ; lat.) Pron. *ain-fran-jibl*. — Qui ne peut être brisé.

INFRAYÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-frè-ié*. — Qui n'est point frayé : *Route* INFRAYÉE.

INFRÉQUENTÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-fré-kan-té*. — Qui n'a pas été fréquenté ; qui n'est pas ordinairement fréquenté : *Le commandant prit, la nuit, un chemin* INFRÉQUENTÉ *par les bois.* (Chateaubr.)

Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,
Le fleuve *infréquenté*, le bois silencieux. (Del.)

INFRUCTUEUSEMENT, adv. Pron. *ain-fruk-tu-eus-man*. — Sans profit, sans utilité : *Il a travaillé* INFRUCTUEUSEMENT. (Acad.) *Je ne veux pas qu'on dise dans le monde que je suis* INFRUCTUEUSEMENT *complice de la ruine d'un financier.* (Lesage.)

INFRUCTUEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-fruk-tu-eu, eus.* — Qui ne rapporte point de fruit, ou en rapporte fort peu : *Terroir* INFRUCTUEUX. *Terre* INFRUCTUEUSE. *Année* INFRUCTUEUSE.

— Fig. Qui n'apporte aucun profit, aucun avantage ; qui ne donne aucun résultat : *Travail* INFRUCTUEUX. *Soins* INFRUCTUEUX. *Peine* INFRUCTUEUSE. *Recherches* INFRUCTUEUSES. (Acad.) *La négociation fut* INFRUCTUEUSE. (Beaum.)

. . . . Ce zèle impétueux
Chargera vos amis d'un crime *infructueux.* (Rac.)

INFULE, n. f. Pron. *ain-ful*. — Antiq. rom. Large bande de laine blanche que les pontifes portaient sur la tête, en forme de diadème, avec deux bandelettes qui pendaient de chaque côté.

INFUNDIBULIFORME, adj. des 2 g. (*infundibulum*, entonnoir ; *forma*, forme ; lat.) Pron. *ain-fon-di-bu-li-form*. — Bot. Qui a la forme d'un entonnoir : *Corolle* INFUNDIBULIFORME.

INFUNDIBULUM, n. m. (m. lat., entonnoir.) Pron. *ain-fon-di-bu-lom*. — Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au dessous du pilier antérieur de la voûte, et qui s'étend jusque vers la tige pituitaire.

— Zool. Genre de coquilles.

INFUS, USE, adj. (*in*, dans ; *fundere*, verser ; lat.) Pron. *ain-fu, fus*. — Qui est en nous, que l'on possède naturellement, sans avoir travaillé à l'acquérir : *Science* INFUSE. *Sagesse* INFUSE. (Acad.)

— Fam. et iron. *Il croit avoir la science infuse*, se dit d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié.

INFUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Infuser : *Substance médicamenteuse* INFUSÉE.

— Fig. : *L'esprit religieux ne s'acquiert que par la continuité d'un enseignement où la loi divine se trouve comme* INFUSÉE. (Kératry.)

— N. m. Pharm. : *On prépare avec des* INFUSÉS *les sirops de la plupart des herbes et des fleurs.* (Soubeiran.)

INFUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans ; *fundere*, verser ; lat.) Pron. *ain-fu-zé*. — Mettre et laisser plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans quelque liquide, afin que le liquide en tire le suc : INFUSER *de la rhubarbe dans de la tisane.* INFUSER *du quinquina dans du vin.* (Acad.)

— Absol. INFUSER *à froid.* INFUSER *sur de la cendre chaude.* (Acad.)

— Fig. *Il sut* INFUSER, *pour ainsi dire, dans toute la nation l'âme des confédérés.* (J.-J. Rouss.)

= **S'infuser**, v. pron. Être infusé : *Il faut donner au thé le temps de* S'INFUSER. (Acad.)

— Avec ellipse du pronom : *Faire* INFUSER *deux gros de séné. Laisser* INFUSER *une plante.* (Acad.)

INFUSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-fu-si-bi-li-té*. — Phys. Qualité de ce qui est infusible.

INFUSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fu-sibl.* — Qu'on ne peut fondre; qui n'est pas susceptible de fusion : *Le sablon ferrugineux est plus* INFUSIBLE *et beaucoup moins dissoluble que le fer ordinaire.* (Buff.)

INFUSION, n. f. (*in*, dans, *fundere*, verser; lat.) Pron. *ain-fu-zion.* — Action d'infuser; opération qui consiste à laisser séjourner dans un liquide une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux : *Cette tisane se fait par* INFUSION. *Faire une* INFUSION *dans de l'eau bouillante.* INFUSION *à froid.* (Acad.)

— Liqueur dans laquelle des substances médicamenteuses ont séjourné : *Une* INFUSION *de camomille. Une* INFUSION *de rhubarbe. Une légère* INFUSION *de thé, etc.* (Acad.)

— Théol. Manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme : *Les apôtres avaient le don des langues, par l'*INFUSION *du Saint-Esprit.* (Acad.)

INFUSOIR, n. m. Pron. *ain-fu-soar.* — Chir. Anc. Instrument au moyen duquel on introduisait des substances médicamenteuses dans les veines.

INFUSOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-fu-soar.* — Zool. Qui se développe dans les infusions végétales et animales : *Vers* INFUSOIRES. (Acad.) *On ne commence à apercevoir l'animalcule* INFUSOIRE *qu'à l'aide d'un microscope qui grossit cinq cents fois.* (Cuv.)

= **Infusoires**, n. m. pl. Classe de vers comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales : *Les* INFUSOIRES *se trouvent principalement dans les infusions de certaines plantes, et dans les eaux corrompues.* (Acad.) *Les eaux courantes et de source ne renferment pas d'*INFUSOIRES. (Littré.)

INFUSUM, n. m. Pron. *ain-fu-zom.* — Chim. Produit d'une infusion.

INGAGNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ga-gniabl.* — Qui n'est pas susceptible d'être gagné : *Procès ingagnable.* (Beaum.)

INGAMBE, adj. des 2 g. (*gamba*; ital.) Pron. *aingamb.* — Fam. Léger, dispos, alerte : *Ce vieillard est encore* INGAMBE. (Acad.)

... A vingt ans j'étais des plus *ingambes*;
Mais devenir coureur quand on n'a plus de jambes ! (C. Del.)

L'hôtesse n'était pas de la première jeunesse; c'était une femme grande et replète, INGAMBE, *de bonne mine.* (Dider.)

INGÉNIER (S'), v. pron. 1re conj. (*ingenium*, génie; lat.) Pron. *çain-jé-nié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous ingéniions, vous vous ingéniiez.* — Fam. Chercher, tâcher de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir : INGÉNIEZ-VOUS *pour sortir de cet embarras.* S'INGÉNIER *pour venir à bout de quelque chose.* (Acad.) *Chacun* S'INGÉNIE *dans le monde.* (Volt.) *C'est surtout à la guerre qu'il faut* S'INGÉNIER; *la routine y coûte trop cher.* (C. Nod.)

INGÉNIEUR, n. m. (*gengin.*) Pron. *ain-jé-nieur.* — Celui qui invente, qui trace et qui conduit les travaux et des ouvrages pour attaquer, défendre ou fortifier les places : INGÉNIEUR *militaire. Habile* INGÉNIEUR. *Cet* INGÉNIEUR *a tracé ce bastion, a conduit ces travaux.* INGÉNIEUR *en chef.* (Acad.) INGÉNIEURS *aussi habiles que grands généraux, les Romains savaient bien choisir l'assiette de leurs places.* (Am. Thierry.)

— Celui qui dirige des ouvrages, des travaux publics, tels que la construction et l'entretien des routes, l'exploitation des mines, etc. :

— *Ingénieur civil*, celui dont les travaux ont pour objet la construction et la conversation des monuments et des grands établissements publics,

— *Ingénieur des mines*, celui qui est chargé de la direction et de l'exploitation des mines.

— *Ingénieur des ponts et chaussées*, celui qui trace, répare et entretient les routes, les canaux, construit les ponts, les digues, les chaussées, les chemins de fer, etc.

— *Ingénieur maritime* ou *de la marine*, celui qui préside à la construction des navires de l'État, aux réparations, et radoubs des bâtiments.

— *Ingénieur géographe*, celui qui s'occupe de la division territoriale, du cadastre d'une contrée, et qui est chargé de lever les plans et d'établir le tracé des cartes : *Le corps des* INGÉNIEURS GÉOGRAPHES *deviendra une des gloires de la France.* (Arago.)

— *Ingénieur hydrographe*, celui qui s'occupe du levé, de la construction et de la gravure des plans et cartes marines.

— *Ingénieur opticien*, celui qui fait des instruments d'optique, lunettes, télescopes, microscopes.

— *Ingénieur pour les instruments de mathématiques*, celui qui fait des instruments de mathématiques, tels que ceux de physique, de chimie.

— *Ingénieur mécanicien*, celui qui s'occupe spécialement de la construction des machines. L'horlogerie est souvent rattachée à cet art.

INGÉNIEUSEMENT, adv. Pron. *ain-jé-nieuzman.* — D'une manière ingénieuse : *Cela est* INGÉNIEUSEMENT *imaginé,* INGÉNIEUSEMENT *dit,* INGÉNIEUSEMENT *disposé, arrangé.* (Acad.) *Il est curieux de les entendre discourant* INGÉNIEUSEMENT *entre eux sur les vertus du peuple.* (De Tocquev.)

INGÉNIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-jé-nieu, nieuz.* — Plein d'esprit, plein d'invention et d'adresse : *Homme* INGÉNIEUX. *Femme* INGÉNIEUSE. *Un machiniste* INGÉNIEUX. (Acad.)

— Fig. Il se dit aussi des choses qui marquent de l'adresse, de l'esprit, de la sagacité dans celui qui en est l'auteur : *Pièce, machine fort* INGÉNIEUSE. *Cette invention est bien* INGÉNIEUSE. *Cet ouvrage est tout à fait* INGÉNIEUX. (Acad.) *Une* INGÉNIEUSE *et infatigable charité.* (Fléch.) *Ces railleries sont d'autant plus piquantes qu'elles sont* INGÉNIEUSES. (Fléch.)

Allez, tous ces détours sont trop *ingénieux*. (Rac.)

Les Arabes ont une physionomie INGÉNIEUSE, *mais rarement agréable.* (Buff.) *Je n'ai été touché, dans les romans, que de l'art* INGÉNIEUX *qui y règne.* (Lamotte.)

— Qui met de l'application et de l'adresse à faire quelque chose : *Être* INGÉNIEUX *à faire le bien.* (Acad.)

Andromaque trompa l'*ingénieux* Ulysse. (Rac.)
Son amitié pour moi le rend *ingénieux*. (Id.)

— Il se prend aussi en m. part. : *Un homme* INGÉNIEUX *à se tourmenter. Vous êtes* INGÉNIEUX *à leur trouver des torts.* (Acad.) *Que les hommes sont* INGÉNIEUX *à mentir !* (Étienne.)

INGÉNIOSITÉ, n. f. Pron. *ain-jé-nio-zi-té.* — Qualité de ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIOSITÉ *de la nature.*

INGÉNU, UE, adj. (*in*, nég.; *genium*, génie, lat.) Pron. *ain-jé-nu.* — Naïf, simple, franc, qui est sans déguisement, sans finesse : *Un homme* INGÉNU. *C'est l'homme du monde le plus* INGÉNU. *Cette jeune fille est très-*INGÉNUE (Acad.)

— Fig. Par anal. : *Un esprit* INGÉNU. *Il a l'air* INGÉNU. *Il a quelque chose d'*INGÉNU *dans la physionomie. Discours* INGÉNU. *Déclaration, réponse* INGÉNUE. (Acad.)

— N. m. Anc. Homme né libre et qui n'a jamais été dans une légitime servitude; par oppos. à *Affranchi* : *Auguste permit à tous les* INGÉNUS *qui n'étaient pas sénateurs, d'épouser des affranchies.* (Acad.)

— N. f. Théâtr. Emploi des jeunes filles simples et naïves : *Jouer les* INGÉNUES, *l'emploi des* INGÉNUES. (Ac.)

— Jeune fille, femme d'une grande simplicité :

Elle était bonne actrice et pour telle connue...
C'est de là que lui vient ce maintien d'*ingénue*.
(E. Augier.)

— *Faire l'ingénu, l'ingénue*, prendre un air simple, naïf.

INGÉNUITÉ, n. f. Pron. *ain-jé-nu-i-té.* — Naïveté, simplicité, franchise : *Elle a beaucoup d'*INGÉNUITÉ. *Elle est d'une grande* INGÉNUITÉ. *Il n'y a que trop d'*INGÉNUITÉ *dans tout ce qu'il dit.* (Acad.) *Plus l'homme est près de la nature, plus il a d'*INGÉNUITÉ. (Marm.)

Cet âge est innocent : son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité. (Rac.)

— Observation, remarque, réflexion puérile, niaise, ridicule : *Voilà une* INGÉNUITÉ *à laquelle on ne s'attendait pas.*

— Au plur. Théâtr. Emploi de jeunes filles naïves : *Jouer les* INGÉNUITÉS. (Acad.)

INGÉNUMENT, adv. Pron. *ain-jé-nu-man.* — D'une manière ingénue et naïve : *Il dit cela* INGÉNUMENT, *trop* INGÉNUMENT. (Acad.)

— Franchement, sincèrement : *Je vous avouerai ingénument que...... Pour vous parler* INGÉNUMENT. (Acad.) *J'ai peur de tout; je le confesse* INGÉNUMENT. (Campist.)

INGÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ingérer et adj. Pron. *ain-jé-ré.* — Méd. Absorbé; introduit dans l'estomac : *Matières* INGÉRÉES.

INGÉRENCE, n. f. (*s'ingérer.*) Pron. *ain-jéranss.* — Chancell. Action de s'immiscer dans une question : *Il n'y a eu de leur part pression d'aucun genre, ni* INGÉRENCE *quelconque.* (Drouyn de Lhuis.) *Nous renfermons notre action et notre* INGÉRENCE *dans les limites de l'ancienne régence d'Alger.* (Molev.)

INGÉRER (S'), v. pron. 1re conj. (*in*, dans; *gerere*, porter; lat.) Pron. *çain-jé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *ingér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* seulement : *je m'ingère, tu t'ingères, ils s'ingèrent.* — Se mêler de quelque chose sans en avoir le droit, l'autorisation, ou sans en être requis : *Je ne* M'INGÈRE *pas de vos affaires. Il* S'INGÈRE *de tout.* S'INGÉRER *dans une négociation. Il* S'EST INGÉRÉ *de faire....* (Acad.) *L'administration en France n'entend point que les citoyens* S'INGÈRENT *d'une manière quelconque dans l'examen de leurs propres affaires.* (De Tocquev.)

INGESTA, s. m. pl. (*in*; *gesta*, choses; lat.) Pron. *ain-jèss-ta.* — Physiol. Substances solides ou liquides qui, dans l'état de santé ou de maladie, sont introduites dans l'estomac par les voies alimentaires : *La douleur gastrique, le refus, le rejet des* INGESTA *ou la difficulté de les supporter, caractérisent la gastro-entérite.* (Broussais.)

INGESTION, n. f. Pron. *ain-jèss-tion.* — Médec. Action d'introduire; absorption d'une substance soumise à l'acte digestif.

IN GLOBO, loc. adv. (*in*, en; *globo*, masse; lat.) Pron. *inn-glo-bô.* — En globe, en masse : *Ces propositions furent condamnées* IN GLOBO *par la bulle Unigenitus.* (Volt.)

— Fam. *Il faut voir tout cela* IN GLOBO.

INGLORIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-glo-rieu.* — Qui n'a pas de gloire; qui n'est pas illustre :

Trop heureux de cacher dans un asile sûr
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur. (Del.)

INGLORIFIÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-glo-ri-fié.* — Qui n'est point glorifié, honoré, célébré : *Combien d'actes de foi, de courage et de résignation sont restés* INGLORIFIÉS ! (Maury.)

INGOUVERNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-gouvèr-nabl.* — Qui ne peut être gouverné : *Peuple, caractère* INGOUVERNABLE. *Le peuple français est* INGOUVERNABLE *dès que l'exemple de la résistance est donné.* (De Tocquev.) *Sa vive nature est importée par une* INGOUVERNABLE *malice.* (Villem.)

INGRAT, ATE, adj. (*in*, nég.; *gratus*, reconnaissant; lat.) Pron. *ain-gra, gratt.* — Qui n'a point de reconnaissance; qui ne tient point de compte des bienfaits qu'il a reçus : *Il a été* INGRAT *envers son bienfaiteur. La patrie ne fut point* INGRATE *envers lui.* (Acad.) *Elle ne craignait pas d'être malheureuse, mais d'être* INGRATE. (Fléch.) *Quel homme est assez* INGRAT *envers la Providence pour lui reprocher le malheur des autres, si pour lui elle n'a eu que des sourires et des bienfaits ?* (G. Sand.)

... Tout *ingrat* qu'il est, il me sera plus doux
De mourir avec lui que de vivre avec vous. (Rac.)

— Qui annonce de l'ingratitude, qui est une marque d'ingratitude :

Jéhu.....
D'un oubli trop *ingrat* a payé les bienfaits. (Rac.)

— Suivi d'un compl. de chose, il veut la prép. *à* : *Dieu a eu recours aux châtiments, afin que, si nous avons été* INGRATS À SES FAVEURS, *nous ne soyons pas insensibles à notre affliction et à nos peines.* (Mass.)

— Fig. Stérile, infructueux, qui ne dédommage point des dépenses qu'on fait ou des peines qu'on se donne : *Sol* INGRAT. (Acad.) *La terre n'est jamais* INGRATE; *elle nourrit toujours de ses fruits ceux qui la cultivent soigneusement.* (Fén.)

— Fig. *Ils ont semé leur graine en terre* INGRATE (Pir.) Leurs travaux, leurs dépenses sont restés sans fruit.

— Qui n'apporte aucun profit : *Affaire* INGRATE. (Acad.) *Il renonce aux courses* INGRATES, *et revient en son pays.* (La Font.)

— *Étude ingrate, travail ingrat*, etc., étude, travail qui ne procure ni agrément ni avantage.

— Fig. Littér. Stérile, pauvre; qui fournit peu d'idées : *Le sujet de ce poëme, de ce tableau était vraiment* INGRAT. *Vous avez choisi une matière bien* INGRATE. *Vous travaillez sur un fond bien* INGRAT. (Acad.)

Le vers *ingrat* ne peut tout exprimer. (Andrieux.)

— Désagréable : *Tout ce qui distrait mon cœur m'est* INGRAT. (Did.)

— Substantiv. Personne qui manque de reconnaissance : *C'est un* INGRAT. *Faites-moi ce plaisir, vous n'obligerez pas un* INGRAT. (Acad.) *Les vertus font des envieux, les bienfaits font des* INGRATS. (Fléch.) *J'enrage de vous voir faire tout ce que vous faites pour un petit* INGRAT, *indigne de toutes vos bontés.* (Campistr.)

Néron n'est pas encor tranquille possesseur
De l'*ingrate* qu'il aime au mépris de ma sœur. (Rac.)
Allez, vous êtes une *ingrate*,
Ne tombez jamais sous ma patte. (La Font.)

INGRATEMENT, adv. Pron. *ain-gratt-man.* — Avec ingratitude; sans reconnaissance. || Peu usité.

INGRATITUDE, n. f. (*in*, nég. et *gratitude*.) Pron. *ain-gra-ti-tud*. — Vice des ingrats ; manque de reconnaissance pour un bienfait reçu : *L'*INGRATITUDE *est la marque d'une âme basse. Haïr, détester l'*INGRATITUDE. *Trait, acte d'*INGRATITUDE. *Il s'est rendu coupable d'*INGRATITUDE *envers son maître, envers son bienfaiteur*. (Acad.)

L'ingratitude est mère de tout vice. (La F.)

— Fig. Faiblesse ; état mauvais : *Il ne plaidait pas : la faiblesse de sa santé et l'*INGRATITUDE *de son organe l'avaient écarté de l'audience*. (Lerminier.) *Ni la rigueur de la saison, ni les incommodités de l'heure, ni la longueur ou l'*INGRATITUDE *des chemins, ni aucune autre difficulté ne ralentira le zèle du curé pour le salut des âmes*. (Gousset.)

INGRÉDIENT, n. m. (*ingrediens*, entrant dans ; lat.) Pron. *ain-gré-dian*. — Chim. et Méd. Toute substance qui entre dans la composition d'un médicament ou dans une formule : *Les* INGRÉDIENTS *d'un remède. Bon, mauvais* INGRÉDIENT. *Il entre beaucoup d'*INGRÉDIENTS *dans la composition de la thériaque*. (Acad.)

— Art culin. Ce qui entre dans la composition d'une boisson, d'un mets, d'un ragoût : *Il entre beaucoup d'*INGRÉDIENTS *dans cette sauce*.

— Absol. Toutes parties qui entrent dans la composition d'un mélange quelconque : *Les* INGRÉDIENTS *d'un vernis*.

INGRESSION, n. f. Pron. *ain-grè-cion*. — Astr. Entrée d'un corps céleste dans un signe, dans une constellation.

INGUÉABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ghé-abl*. — Qui n'est pas guéable, qui n'offre pas de gué : *Rendre la Seine* INGUÉABLE. (Arago.)

INGUÉRI, IE, adj. Pron. *ain-ghé-ri*. — Qui n'est point guéri.

INGUÉRISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ghé-ri-cabl*. — Qui ne peut être guéri. Il se dit surtout des personnes : *Avec la vie qu'il mène, c'est un homme* INGUÉRISSABLE. (Acad.)

Malade en état si piteux,
Dites-vous, est *inguérissable*. (Chaulieu.)

— Fig. *Il bénit la main qui s'étend sur ses maux* INGUÉRISSABLES. (De Salvandy.)

INGUINAL, ALE, adj. (*inguina*, aine ; lat.) Pron. *ain-gu-i-nal*. — Anat. et Chir. Qui appartient ou qui a rapport [illegible]ine : *Ligament* INGUINAL. *Hernie* INGUINALE. (Acad.) [illegible]*a rétraction constante des testicules vers l'*ANNEAU [illegible]GUINAL *est, dans le cheval, l'indice de douleurs abdominales*. (Lecoq.)

INGURGITATION, n. f. (*in*, dans ; *gurges*, gouffre, gorge ; lat.) Pron. *ain-gur-ji-ta-cion*. — Médec. Action, manière d'introduire un liquide dans la bouche.

INGURGITÉ, ÉE, part. pass. du v. Ingurgiter.

INGURGITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Fam. Avaler d'une manière avide ; engloutir.

= **S'ingurgiter**, v. pron. Se gorger.

INHABILE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-bil*. — Qui manque d'habileté, d'aptitude : *Un artiste* INHABILE. *La vieillesse est* INHABILE *au métier des armes*.

— Jurispr. Qui n'a pas les facultés requises pour faire une chose : *Être* INHABILE *à contracter, à tester. Un mineur est* INHABILE *à gérer son bien, à disposer de sa fortune*. (Acad.)

— Physiol. Impropre. *Les vieillards fort âgés sont ordinairement* INHABILES *à la génération*. (Buff.)

Syn. Inhabile, incapable. On est *inhabile* quand on n'a pas les qualités requises pour une chose, et *incapable* quand on n'a pas les talents qu'elle exige. || V. HABILE, CAPABLE.

INHABILEMENT, adv. D'une manière inhabile : *Agir, se conduire* INHABILEMENT.

INHABILETÉ, n. f. Pron. *i-na-bil-té*. — Manque d'habileté : *L'*INHABILETÉ *de ce général lui a fait perdre la bataille. Cet ouvrage a été manqué par l'*INHABILETÉ *de l'ouvrier*. (Acad.)

INHABILITÉ, n. f. Jurispr. Incapacité : *La condamnation à une peine infamante perpétuelle emporte* INHABILITÉ *à recueillir aucune succession*. (Acad.)

INHABITABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-na-bi-tabl*. — Qui ne peut être habité : *Maison* INHABITABLE. *Pays* INHABITABLE. (Acad.) *Un bourgeois se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est* INHABITABLE. (La Br.)

Tombeau de la nature, effroyables rivages,
Asile *inhabitable*, et tel qu'en ces déserts
Tout autre fugitif eût regretté ses fers. (Pir.)

INHABITATION, n. f. Pron. *i-na-bi-ta-cion*. — Non-habitation, cessation d'habitation.

INHABITÉ, ÉE, adj. Qui n'est point habité : *Lieu* INHABITÉ. *Ville* INHABITÉE. *Maison* INHABITÉE. (Acad.)

INHABITUDE, n. f. Pron. *i-na-bi-tud*. — Défaut d'habitude : *L'*INHABITUDE *d'écrire des lettres*. (J.-J. Rouss.) *L'*INHABITUDE *de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de sa vie*. (Id.)

INHABITUÉ, ÉE, adj. Pron. *i-na-bi-tu-é*. — Non habitué, qui n'a pas d'habitude : *Ne laissez point* INHABITUÉS *au travail, à la fatigue, ceux que vous voulez rendre forts et patients*. (Cuvier.)

INHABITUEL, ELLE, adj. Pron. *i-na-bi-tu-èl*. — Qui n'est point habituel, qui ne se fait point par habitude ; inaccoutumé : *Ce travail* INHABITUEL *l'a surpris et a excédé ses forces*.

INHALANT, ANTE, adj. Pron. *i-na-lant, lantt*. Physiol. Qui aspire, qui absorbe : *Les radicelles ou petites racines se terminent par des bouches ou suçoirs* INHALANTS. (Richard.)

INHALATION, n. f. (*in*, dans ; *halatio*, souffle ; lat.) Pron. *i-na-la-cion*. — Physiol. Action organique des plantes, par laquelle elles se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent ; absorption.

— Par anal. *Les élèves des laboratoires se faisaient un jeu des* INHALATIONS *éthérées*. (L. Figuier.)

INHALER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Aspirer, absorber, par oppos. à *Exhaler* : *Les végétaux* INHALENT *l'air et les fluides par des organes spéciaux. Une partie de la nourriture des végétaux consiste dans l'air qu'ils* ONT INHALÉ. (Dumér.)

— Absol. : *L'action de respirer comprend celle d'*INHALER *et celle d'exhaler*.

INHARMONIE, n. f. Pron. *i-nar-mo-ni*. — Défaut d'harmonie : *Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*INHARMONIE *des chants du peuple dans ce pays*. (La Harpe.)

INHARMONIEUSEMENT, adv. Sans harmonie ; d'une manière dépourvue d'harmonie.

INHARMONIEUX, EUSE, adj. Pron. *i-nar-mo-nieu, nieuz*. — Qui est privé d'harmonie : *Phrase, langue* INHARMONIEUSE. *Les sons de sa lyre étaient devenus* INHARMONIEUX *et discords*. (La Harpe.)

— Fig. *Les couleurs mariées sans goût,* INHARMONIEUSES, *n'offraient que des tons brusques et heurtés*. (Bailly.)

INHÉRENCE, n. f. (*in*, dans ; *hærens*, de *hærere*, s'attacher ; lat.) Pron. *i-né-ranss*. — Philos. Union des choses inséparables par leur nature, ou qui ne peuvent être séparées que mentalement et par abstraction : *L'*INHÉRENCE *de l'accident à la substance*. (Acad.)

INHÉRENT, ENTE, adj. Pron. *i-né-ran, rantt*. — Qui par sa nature est joint inséparablement à un sujet : *La pesanteur est* INHÉRENTE *à la matière, est une qualité* INHÉRENTE *aux corps graves*. (Acad.) *La caloricité est la puissance* INHÉRENTE *à tous les êtres vivants de persister dans le même degré de chaleur sous les températures les plus variables*. (Richerand.)

— Fig. *Vice* INHÉRENT *au sujet d'un ouvrage. Faiblesse* INHÉRENTE *à la nature humaine*. (Acad.) *Ne pas admettre l'arbitraire est une loi morale* INHÉRENTE *à l'instinct de l'homme*. (Barante.) *Le sentiment religieux est une faculté* INHÉRENTE *à l'homme*. (B. Const.) *Les partis sont un mal* INHÉRENT *aux gouvernements libres*. (De Tocquev.)

INHIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Inhiber. *Les choses* INHIBÉES. (Acad.)

INHIBER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*in*, en ; *habere*, avoir ; lat.) Pron. *i-ni-bé*. — Jurispr. Défendre, prohiber : *Nous* AVONS INHIBÉ *et défendu*. (Acad.) || Vieux.

INHIBITION, n. f. (*inhiber*.) Pron. *i-ni-bi-cion*. — Jurispr. Défense, prohibition ; il se joint presque toujours avec le mot *défense* : INHIBITION *et défense sont faites à toutes personnes. L'arrêt, l'ordonnance portaient* INHIBITION *et défense*. (Acad.)

INHIBITOIRE, adj. des 2 g. Pron. *i-ni-bi-toar*. — Jurispr. Qui défend, qui prohibe : *Jugement* INHIBITOIRE.

INHONORÉ, ÉE, adj. Pron. *i-no-no-ré*. — Qui n'est point honoré ; qui est privé des honneurs légitimes : *Ta cendre* INHONORÉE *repose dans quelque endroit inconnu*. (Raynal.) *Tant de travaux utiles sont restés* INHONORÉS. (Chateaubr.)

INHOSPITALIER, IÈRE, adj. Pron. *i-noss-pi-ta-lié, lièr*. — Qui n'exerce point l'hospitalité, inhumain envers les étrangers : *Un peuple* INHOSPITALIER. *Une race* INHOSPITALIÈRE.

— Où les étrangers sont mal accueillis ; où il est dangereux de séjourner, de s'arrêter : *Rivage* INHOSPITALIER. *Terre* INHOSPITALIÈRE. (Acad.) *Des côtes* INHOSPITALIÈRES *bordent les côtes du canal de Messina*. (Const. Prévost.)

— Fig. et mor. Dur, cruel : *Cœur, esprit* INHOSPITALIER. *Âme* INHOSPITALIÈRE. *Réception* INHOSPITALIÈRE. (Acad.) *Il se plaignit très-amèrement de la façon* INHOSPITALIÈRE *dont on l'avait reçu*. (Volt.)

INHOSPITALIÈREMENT, adv. D'une façon inhospitalière, sans hospitalité : *Recevoir, traiter* INHOSPITALIÈREMENT.

INHOSPITALITÉ, n. f. Pron. *i-noss-pi-ta-li-té*. — Refus de recevoir les étrangers, inhumanité envers eux : *La barbarie et l'*INHOSPITALITÉ *de ces peuples*. (Acad.)

INHOSTILE, adj. des 2 g. Pron. *i-noss-til*. — Qui n'est point hostile ; qui n'a point de sentiment d'hostilité : *Ils pénétrèrent jusque dans leurs retraites, et partout ils les trouvèrent* [illegible] *et bienveillants*. (La Harpe.) *Les mœurs douces et* INHOSTILES *de ces bons habitants les engageaient à prendre du repos*. (De Ségur.)

INHUMAIN, AINE, adj. (*in*, nég. et *humain*.) Pron. *i-nu-main, mènn*. — Cruel, sans pitié, sans humanité : *Un tyran* INHUMAIN. *Un maître* INHUMAIN. *Il s'est montré* INHUMAIN *envers ces malheureux*. (Acad.)

— En parl. des choses. Qui marque de l'inhumanité : *Cœur* INHUMAIN. *Un acte* INHUMAIN. *Action* INHUMAINE. *Il lui fit un traitement* INHUMAIN. *Il y avait dans ce pays une loi* INHUMAINE, *une coutume* INHUMAINE. (Acad.) *Il est* INHUMAIN *de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect ôtent la liberté de se défendre*. (Fléch.)

Mourez donc, et gardez un silence *inhumain*. (Rac.)

— Fam. Il se dit d'une femme qui ne répond pas à la passion de celui dont elle est aimée : *Beauté inhumaine*.

Cette fille... — Pourquoi ? — N'est rien moins qu'*inhumaine* ;
Dans le particulier elle oblige sans peine. (Mol.)

— Substantiv. Dans le m. sens : *Belle* INHUMAINE. *C'est une* INHUMAINE. (Acad.)

Je prétends qu'à son tour l'*inhumaine* me craigne. (Rac.)
L'amour me fait ici chercher une *inhumaine*. (Id.)

INHUMAINEMENT, adv. Pron. *i-nu-mènn-man*. — Cruellement : *Il l'a traité* INHUMAINEMENT. (Acad.) *Les rois de Babylone traitaient* INHUMAINEMENT *leurs sujets*. (Boss.)

INHUMANITÉ, n. f. Pron. *i-nu-ma-ni-té*. — Cruauté, barbarie : *Grande* INHUMANITÉ. *Il y a de l'*INHUMANITÉ *à cela. Acte d'*INHUMANITÉ *envers des vaincus. Il l'a traité avec* INHUMANITÉ. (Acad.) *Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*INHUMANITÉ *celui de fermeté*. (La Br.) *La fraude et l'*INHUMANITÉ *sapent peu à peu tous les plus solides fondements de l'autorité légitime*. (Fén.) *Quand il n'y aurait pas de l'*INHUMANITÉ *à affliger la conscience des autres, il faudrait être fou pour s'en aviser*. (Montesq.)

— Acte d'inhumanité : *Exercer de grandes* INHUMANITÉS. (Acad.)

INHUMATION, n. f. (*in*, dans, et *humatum*, de *humare*, enterrer ; lat.) Pron. *i-nu-ma-cion*. — Action d'inhumer : *L'*INHUMATION *d'un corps. Aucune* INHUMATION *ne peut être faite sans une autorisation de l'officier de l'état civil. Un lieu consacré aux* INHUMATIONS. *Frais d'*INHUMATION. (Acad.) *Les Romains ne souffraient point d'*INHUMATIONS *dans l'intérieur des villes*. (Méry.)

INHUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Inhumer : *Personne* INHUMÉE. *Les rois qui ont bâti les pyramides n'ont pas eu le pouvoir d'y être* INHUMÉS. (Boss.)

INHUMECTATION, n. f. Pron. *i-nu-mèk-ta-cion*. Défaut, manque, privation d'humectation : *L'*INHUMECTATION *du sol est presque constante dans les pays où les pluies sont rares*. (Boss.)

INHUMECTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point humecté ; qui est privé d'humidité :

Le sol *inhumecté* ne produisait plus rien. (Raynouard.)

INHUMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *i-nu-mé*. — Enterrer ; il ne se dit qu'en parl. des corps humains : INHUMER *les morts. On l'*INHUMA *dans l'église, dans le cimetière*. (Acad.) *Lorsqu'il mourut, il ne laissa pas de quoi se faire* INHUMER. (Bailly.)

= **S'inhumer**, v. pron. Être inhumé : *Tous les morts s'*INHUMAIENT *avec grande pompe*.

Syn. Inhumer, enterrer. *Inhumer* est affecté à la sépulture religieuse ; *enterrer* est pris dans le sens général. On enterre un homme, un chien, un trésor, etc. ; on n'*inhume* que l'homme. Un homme enterré a été simplement mis en terre, et un homme *inhumé* a été mis en terre avec des cérémonies religieuses. On *enterre* partout ; on n'*inhume* que dans les lieux consacrés aux sépultures.

INIMAGINABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut imaginer : *Ce contre-temps est* INIMAGINABLE. (Acad.) *Dieu est* INIMAGINABLE. (Charr.)

INIMAGINÉ, ÉE, adj. Qu'on n'a point encore imaginé : *Son style offre une foule de néologismes, de*

figures et de comparaisons INHARMONIEUSES. (La Harpe.)

INIMITABLE, adj. des 2 g. Non imitable; qu'on ne peut, qu'on ne saurait imiter : *Personne* INIMITABLE. *Un homme* INIMITABLE *dans son art, dans ses manières d'agir. C'est un auteur* INIMITABLE. *L'*INIMITABLE *la Fontaine.* (Acad.) *La renommée y répandait partout que j'étais une actrice* INIMITABLE. (Le Sage.)

— Il se dit aussi des choses : *Style* INIMITABLE. *Grâce* INIMITABLE. (Acad.) *Les* INIMITABLES *tragédies de Racine ont toutes été critiquées.* (Volt.) *La nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre. Elle les a mêlées, assorties, nuancées, fondues de son* INIMITABLE *pinceau.* (Buff.) *C'est précisément ce qui est* INIMITABLE *que les esprits médiocres s'efforcent d'imiter.* (Suard.) *Les femmes ont un* INIMITABLE *talent pour exprimer leurs sentiments.* (H. de Balz.)

INIMITABLEMENT, adv. Pron. *i-ni-mi-ta-ble-man.* — D'une manière inimitable.

INIMITÉ, ÉE, adj. Que l'on n'a point encore imité : *Les fables de la Fontaine, les comédies de Molière sont restées dans un style* INIMITÉ, *c'est qu'elles sont inimitables.* (Le Batteux.)

INIMITIÉ, n. f. (*in*, non; *amicitia*, amitié; lat.) Haine, malveillance, aversion invétérée : INIMITIÉ *cachée, couverte, déclarée. Vieille* INIMITIÉ. INIMITIÉ *héréditaire.* (Acad.) *Tantôt l'ambition nous aigrit des dépits les plus amers, tantôt elle nous envenime des plus mortelles* INIMITIÉS. (Bourd.) *Les* INIMITIÉS *sont très-dangereuses chez un peuple libre.* (Montesq.) *On a vu les sentiments être héréditaires, et l'*INIMITIÉ *se perpétuer dans les familles.* (Cabanis.)

... Ne crois pas que, pour toi sans pitié,
Je puisse te revoir avec inimitié. (Créb.)

— Par extens. Antipathie naturelle qui existe entre certains animaux : *Il y a de l'*INIMITIÉ, *une* INIMITIÉ *naturelle entre le chien et le chat.* (Acad.)

INIMPLORÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nain-plo-ré.* — Non imploré, qui n'a point été imploré : *Attend-il que ces divinités* INIMPLORÉES *viennent d'elles-mêmes lui porter leur secours.* (Volney.)

INIMPORTANT, ANTE, adj. Pron. *i-nain-por-tan, tantt.* — Qui est sans importance : *Laissez les faits* INIMPORTANTS *qui fatiguent l'attention et nuisent à l'intérêt du sujet.* (Marmontel.)

ININFLAMMABILITÉ, n. f. Pron. *i-nain-fla-ma-bi-li-té.* — Phys. Qualité de ce qui n'est point inflammable : *L'*ININFLAMMABILITÉ *de certains corps joue en chimie un rôle important.*

ININFLAMMABLE, adj. des 2 g. Qui n'est point susceptible de prendre feu : *Beaucoup de corps sont* ININFLAMMABLES.

ININSPIRÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nainss-pi-ré.* — Qui n'est point inspiré, qui est sans inspiration : *Comment en face de tant de grandeur, de majesté, peut-il demeurer muet,* ININSPIRÉ? (Ballanche.)

ININTELLIGEMMENT, adv. Pron. *i-nain-tèl-li-ja-man.* — Non intelligemment, sans intelligence : *Tous ses rapports sont faits sans clarté,* ININTELLIGEMMENT, *et n'ont aucune valeur.*

ININTELLIGENCE, n. f. Pron. *i-nain-tèl-li-janss.* — Manque d'intelligence : *Agir, diriger, conduire avec* ININTELLIGENCE.

ININTELLIGENT, ENTE, adj. Pron. *i-nain-tèl-li-jan, jantt.* — Qui manque d'intelligence : *On ne reste pas longtemps* ININTELLIGENT *de ses propres intérêts.* (Bailly.)

ININTELLIGIBILITÉ, n. f. Pron. *i-nain-tèl-li-ji-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est inintelligible : *L'*ININTELLIGIBILITÉ *du texte m'a obligé à de nombreuses recherches.*

ININTELLIGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nain-tèl-li-jibl.* — Qui n'est pas intelligible, qu'on ne peut comprendre : *Phrase* ININTELLIGIBLE. *Ce discours, ce langage, ce raisonnement est* ININTELLIGIBLE.

— Par extens. Il se dit des personnes : *Nous feignons de trouver* ININTELLIGIBLES *ceux qui veulent nous faire comprendre nos torts.* (C. Nod.)

Syn. Inintelligible, Inconcevable, Incompréhensible. *Inintelligible* marque ce qui est trop obscur; *inconcevable*, ce qui est trop contraire à l'ordre commun; *incompréhensible*, ce qui est trop grand ou trop sublime. *Inintelligible* a trait à l'expression; *inconcevable* et *incompréhensible* portent sur le fond des choses.

ININTELLIGIBLEMENT, adv. D'une manière inintelligible : *Parler, rédiger* ININTELLIGIBLEMENT. *Il bégaye et prononce* ININTELLIGIBLEMENT.

ININTENTION, n. f. Pron. *i-nain-tan-cion.* — Manque, absence d'intention.

ININTENTIONNELLEMENT, adv. Pron. *i-nain-tan-cio-nèl-man.* — Non intentionnellement, sans intention.

ININTERPRÉTABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nain-tèr-pré-tabl.* — Qui ne peut être interprété, qui n'est pas susceptible d'interprétation : *Est-il bien certain que l'Apocalypse* ININTERPRÉTÉE *jusqu'ici, sera toujours* ININTERPRÉTABLE? (Maury.)

ININTERPRÉTÉ, ÉE, Pron. *i-nain-tèr-pré-té.* — Non interprété, qui n'est point, n'a point été interprété : *La femme comme la nature a des secrets* ININTERPRÉTÉS *parce qu'ils sont ininterprétables* (H. de Balz.)

ININTERROMPU, UE, adj. Pron. *i-nain-tè-ron-pu.* — Non interrompu : *Période de temps* ININTERROMPUE.

INIODYME, n. m. (*ἰνίον*, occiput; *δύω*, deux; *ὁμοῦ*, ensemble; gr.) Pron. *i-ni-o-di-m.* — Anat. Monstre dû à la réunion de deux individus accouplés par la région occipitale.

INIQUE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *aequus*, juste; Pron. *i-nik.* — Injuste à l'excès, qui blesse grièvement l'équité. Il se dit des personnes et des choses : *Juge* INIQUE. *Jugement* INIQUE. *Cela est* INIQUE. (Acad.) *Au dehors, le Spartiate était ambitieux, avare,* INIQUE. (J.-J. Rouss.)

INIQUEMENT, adv. Pron. *i-nik-man.* — D'une manière inique : *Juger* INIQUEMENT. (Acad.)

INIQUITÉ, n. f. Pron. *i-ni-ki-té.* — Vice de ce qui est inique, injustice excessive, criante, manifeste : *L'*INIQUITÉ *des juges. L'*INIQUITÉ *des jugements. L'*INIQUITÉ *évidente d'un arrêt. C'est le comble de l'*INIQUITÉ.

— Acte d'injustice : *Commettre une* INIQUITÉ, *des* INIQUITÉS. *C'est une* INIQUITÉ *révoltante.* (Acad.) *L'*INIQUITÉ *ne plaît qu'autant qu'on en profite.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des* INIQUITÉS *politiques qui ne peuvent plus être impunément commises.* (Châteaub.)

— Péché, corruption des mœurs, débordement des vices : *L'*INIQUITÉ *régnait, avait couvert la face de la terre. L'*INIQUITÉ *du siècle. Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'*INIQUITÉ *de leur premier père.*

— Au pl., actes contraires à la religion, à la morale : *Jésus-Christ a porté nos* INIQUITÉS, *a lavé nos* INIQUITÉS, *s'est chargé de nos* INIQUITÉS.

— Fig. en style de l'Écriture, *Boire l'*INIQUITÉ *comme l'eau.* (Acad.)

INITIAL, ALE, adj. Pron. *i-ni-ci-al.* — Qui commence, qui se trouve au début, qui sert d'introduction : *Voyelle, consonne* INITIALE. *Mot, discours* INITIAL. (Acad.)

— *Lettre initiale*, la lettre qui commence un livre, un chapitre; elle est ordinairement plus grande que les majuscules du texte, et quelquefois accompagnée d'ornements.

— Gramm. *Particule initiale*, préposition que l'on place devant les radicaux pour en modifier la valeur. *In, à, dé, con,* sont des particules initiales.

— N. f. Lettre qui commence un nom : *Il n'a signé ce billet que de l'*INITIALE *de son nom, que de ses* INITIALES. *Dans ce manuscrit les* INITIALES *sont en rouge.* (Acad.)

INITIATEUR, TRICE, n. Pron. *i-ni-ci-a-teur, triss.* — Celui, celle qui initie : *Orphée périt misérablement, comme tous les* INITIATEURS. (Ballanche.) *La bourgeoisie a produit les* INITIATEURS *de la démocratie au quatorzième siècle.* (H. Martin.) *La république est l'*INITIATRICE *des peuples et la libératrice des nationalités.* (V. Hugo.)

INITIATIF, IVE, adj. Pron. *i-ni-ci-a-tif, tiv.* — Antiq. Qui initie : *Cérémonie* INITIATIVE.

— Qui donne, laisse l'initiative.

INITIATION, n. f. Pron. *i-ni-ci-a-cion.* — Admission à la connaissance de certaines choses secrètes.

— Particul. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance et à la participation de certains mystères chez les païens : *La représentation d'une tragédie grecque ressemblait à ces* INITIATIONS *de l'antique Égypte, d'où les âmes sortaient plus fortes et plus saintes après avoir subi toutes les épreuves de la terreur.* (A. Soumet.)

INITIATIVE, n. f. Pron. *i-ni-ci-a-tiv.* — Action de celui qui propose le premier quelque chose. Droit de faire le premier certaines propositions : *Droit d'*INITIATIVE. *En France, l'*INITIATIVE *pour la proposition des lois appartient à chacun des trois pouvoirs.* (Acad.) *Rome n'eut d'*INITIATIVE *et d'originalité que celle de l'épée.* (Nisard.)

INITIÉ, ÉE, part. pass. du v. Initier : *Ils sont* INITIÉS *aux mystères de cette religion. Il avait été seul* INITIÉ *au secret.* (Thiers.)

— Substantiv. Celui qui a été admis à la connaissance de certains mystères : *Un* INITIÉ. *Les* INITIÉS. (Acad.)

— Par extens. Qui est au courant des difficultés d'une science, d'un art, d'un emploi.

INITIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *i-ni-ci-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous initiions, vous initiiez.* — Propr. Recevoir quelqu'un au nombre de ceux qui font profession d'un culte particulier; admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes : INITIER *quelqu'un aux mystères. Il se fit* INITIER *aux mystères de Cérès, de Bacchus.* (Acad.)

— Par anal. *Initier quelqu'un dans une compagnie, dans une société*, l'admettre, le recevoir au nombre des membres qui la composent : *Nous l'*AVONS INITIÉ *parmi nous.*

— Fig. Donner la connaissance d'une chose, mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc. : *La nature semblait l'*AVOIR INITIÉ *à ses secrets.* INITIER *quelqu'un à la philosophie, dans les secrets de la politique.* (Acad.)

= **S'initier**, v. pr. Acquérir la connaissance de : *Les esprits faux et les mauvais cœurs* S'INITIENT *aisément dans les mystères de l'iniquité.* (Ch. Nod.) *On risque de perdre l'esprit en voulant* S'INITIER *dans les ténébreux mystères de l'idéologie.* (Id.)

INJECTÉ, ÉE, part. pass. d'Injecter : *Liquide* INJECTÉ, celui qui a été introduit.

— *Corps injecté*, celui dans lequel on a introduit l'injection.

— Méd. *Face injectée, œil injecté*, coloré en rouge par l'engorgement du sang.

INJECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans; *jacere, jactum*, jeter; lat.) Pron. *ain-jèk-té.* — Méd. Introduire, par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, dans une plaie : INJECTER *une décoction dans une fistule.* INJECTER *du lait dans l'oreille.* (Acad.)

— Par extens. *Injecter une plaie*, y introduire un liquide à l'aide d'un instrument.

— Anat. Introduire une préparation dans les vaisseaux d'un cadavre, pour en faciliter la dissection : INJECTER *un cadavre.* INJECTER *les veines, les artères. L'art d'*INJECTER. (Acad.)

— Absol. INJECTER de cire, de térébenthine : *L'art d'*INJECTER.

= **S'injecter**, v. pron. Injecter en soi : S'INJECTER *de l'eau, un liquide dans un organe.*

— Être injecté : *Les liquides* S'INJECTENT *ordinairement au moyen d'une seringue.*

INJECTION, n. f. Pron. *ain-jèk-cion.* — Chir. Action d'introduire un liquide dans une cavité naturelle ou accidentelle : *Faire des* INJECTIONS *dans l'oreille.* (Acad.) *L'*INJECTION *d'un clystère.* (Richerand.)

— Liquide injecté : *L'*INJECTION *était trop chaude, trop froide.* INJECTION *émolliente, détersive, aromatique.* (Acad.)

— État de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang.

INJONCTION, n. f. (*in*; *jungere, junctum*, mettre sous le joug; lat.) Pron. *ain-jonk-cion.* — Commandement exprès : *On a fait* INJONCTION *à tous les officiers, formelle, précise, de se trouver dans telle ville à telle époque.* (Acad.) *Mon capitaine fut nommé à un commandement de place, avec* INJONCTION *expresse de se rendre sur-le-champ à son poste.* (Did.)

Vous allez recevoir une assignation,
Demain, commandement, avec *injonction*
De quitter sur-le-champ un titre illégitime. (Étienne.)

INJOUABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-jou-abl.* — Qui ne peut être joué : *La pièce est* INJOUABLE *avec les acteurs que nous avons.* (Volt.)

INJURE, n. f. (*in*, nég.; *jus, juris*, droit; lat.) Pron. *ain-jur.* — Insulte, outrage, ou de fait, ou de parole, ou par écrit : INJURE *grave, atroce, sanglante, irréparable.* (Acad.) *Les Arabes, peuple brigand, se faisaient souvent des* INJURES *et des injustices.* (Montesq.) *Vous ne lui feriez pas l'*INJURE *de le croire capable d'une telle action; pourquoi lui faire l'*INJURE *de le soupçonner?* (Fén.)

Orgueilleuse rivale, on t'aime, et tu murmures!
Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes *injures!* (Rac.)

— Partic. Parole offensante, outrageuse : *Dire des* INJURES *à quelqu'un. Ils en vinrent aux* INJURES. *Vomir des* INJURES. (Acad.) *Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas est leur dire impunément des* INJURES. (La Rochef.) *Je lui pardonne sans peine ses* INJURES, *en faveur de quelques traits ingénieux et plaisants dont son ouvrage m'a paru semé.* (Volt.) *Un homme sage est au-dessus de toutes les* INJURES *qu'on peut lui dire.* (Mol.)

— Fig. Offense : *C'est une* INJURE *gratuite au zèle qu'il a montré, que de lui reprocher amèrement les fautes qu'il a laissé échapper.* (Barthel.)

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans une cruelle *injure*. (Rac.)

— Fig. En parl. des choses : *L'injure, les injures du temps, de l'air, des saisons*, etc., les intempéries de l'air ou des saisons, considérées par rapport aux incommodités, aux dommages qu'elles causent : *Être exposé à l'*INJURE, *aux* INJURES DU TEMPS. (Acad.) *Ma santé, si robuste contre les fatigues et les* INJURES DE L'AIR, *ne peut résister aux intempéries des passions.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Dégradation, ruine, perte de certaines choses par l'effet de la durée, du laps de temps : *L'*INJURE DU TEMPS *a presque anéanti ces beaux ouvrages. Nous avons perdu beaucoup d'écrits par l'*INJURE DES TEMPS. (Acad.)

Des *injures du temps* mon nom n'a rien à c... ndre.
(Bo... ault.)

— Fig. *Les injures du sort*, les revers, les malheurs extraordinaires et non mérités.

INJURIÉ, ÉE, part. pass. du v. Injurier :

L'une est par vous, monsieur, en face *injuriée*,
Et par un billet doux l'autre congédiée. (Desmahis.)

INJURIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ain-ju-rié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du sub. : *Nous injuriions, vous injuriiez.* — Offenser quelqu'un par des paroles injurieuses : *Il l'A grièvement* INJURIÉ. *Il* INJURIE *tout le monde.* (Acad.) *Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous* INJURIE ; *il vous sert en vous avertissant de vos défauts.* (Ch. Nod.)

= **S'injurier**, v. pr. Se dire des injures : *Ils* S'INJURIAIENT *et s'outrageaient indignement.* (De Belzunce.)

INJURIEUSEMENT, adv. Pron. *ain-ju-rieuz-man*. — D'une manière injurieuse, outrageante : *Il l'a traité* INJURIEUSEMENT. *Il a parlé fort* INJURIEUSEMENT *de vous, contre vous.* (Acad.)

— Fig. : *L'herbe croît* INJURIEUSEMENT *au pied des fières tourelles.* (Cuv.-Fleury.)

INJURIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-ju-rieu, rieus*. — Outrageux, offensant : *Un discours, un écrit* INJURIEUX. *Ce mémoire est* INJURIEUX *aux magistrats. Cela est* INJURIEUX *à la mémoire de mon ami.* (Acad.) *Ils relevèrent ces propos* INJURIEUX *à leur réputation.* (Corn.) *Toute acception de personnes est* INJURIEUSE *à la justice divine.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit aussi des personnes : *Il est* INJURIEUX *dans tous ses discours.*

— Fig. et poétiq. Injuste, nuisible : *Ils ne se laissèrent point abattre par cette sentence* INJURIEUSE. (Rayn.) *Le sort* INJURIEUX. *Le destin* INJURIEUX. *Les ans* INJURIEUX. (Acad.)

INJUSTE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *juste*.) Pron. *ain-just*. — Qui n'a point de justice, qui agit contre les règles de la justice : *Cet homme est bien* INJUSTE. *Un maître* INJUSTE. *Il fut* INJUSTE *à mon égard.* (Ac.) *Une triste expérience atteste que le genre humain est* INJUSTE *envers les grands hommes.* (Thomas.)

— Qui est contraire à la justice, à l'équité ; qui est déraisonnable, mal fondé : *Un arrêt, une sentence* INJUSTE. *Un châtiment* INJUSTE. *Une guerre* INJUSTE. *Une demande, une proposition* INJUSTE. (Acad.) *Il n'est pas possible que Dieu fasse jamais quelque chose d'*INJUSTE. (Montesq.) *Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est souvent très-*INJUSTE. (Volt.) *Que la fortune est* INJUSTE *et cruelle !* (Marm.) *On ne voit presque rien d'*INJUSTE *ou de juste qui ne change de qualité en changeant de climat.* (Pascal.)

— Substantiv. Homme injuste :

Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible.
(Boil.)

— Ce qui est injuste, injustice : *Dieu avait donné la connaissance du juste et de l'*INJUSTE *dans tous les temps qui précédèrent le christianisme.* (Volt.)

INJUSTEMENT, adv. Pron. *ain-juss-te-man*. — D'une manière injuste : *Il fut condamné* INJUSTEMENT. *C'est* INJUSTEMENT *que vous vous plaignez.* (Acad.) *Lorsque nous sommes accusés* INJUSTEMENT, *nous avons de la peine à nous modérer.* (Vauv.)

INJUSTICE, n. f. Pron. *ain-juss-tiss*. — Manque de justice, d'équité : *Abhorrer l'*INJUSTICE. *Punir l'*INJUSTICE. *Son* INJUSTICE *les indigna.* (Acad.) *L'*INJUSTICE *ne fut jamais la base d'aucune société.* (Rayn.) *Je connais les jugements des hommes, je suis accoutumé à leur* INJUSTICE. (J.-J. Rouss.)

— Action contraire au droit, à l'équité, à la justice : *Il a fait une grande* INJUSTICE, *commettre des* INJUSTICES. *Souffrir une* INJUSTICE. *Faire, Souffrir, permettre une* INJUSTICE. *Oublier, pardonner, punir, venger une* INJUSTICE, *des* INJUSTICES. (Acad.) *Une* INJUSTICE *qu'on voit et qu'on tait, on la commet soi-même.* (J.-J. R.) *Si on lui fait une* INJUSTICE, *il trouve aussitôt des défenseurs.* (Volt.)

Depuis dix ans, toujours *injustices* nouvelles. (Dufresn.)

INJUSTIFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-juss-ti-fiabl*. — Qui ne saurait être justifié ; qui ne peut avoir, trouver, obtenir de justification : *Tout le monde avoue que sa conduite est* INJUSTIFIABLE.

INLISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-li-zibl*. — Qu'on ne peut pas lire ou qu'on ne lit que très-difficilement : *Écriture* INLISIBLE. *Des caractères* INLISIBLES.

— Fig. Un écrit dont la lecture n'est pas supportable : *Cet ouvrage est* INLISIBLE. (Acad.) ‖ *SYN.* V. ILLISIBLE.

IN MANUS, loc. adv. V. MANUS (IN).

IN NATURALIBUS, loc. adv. V. NATURALIBUS (IN).

INNAVIGABLE, adj. des 2 g. Pron. *inn-na-vi-gabl*. — Où l'on ne peut naviguer : *Les glaces rendent cette mer* INNAVIGABLE. (Acad.)

Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable*. (Del.)

INNÉ, ÉE, adj. (*in*, dans, et *né*.) Pron. *inn-né*. — Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant : *Idées* INNÉES. *Qualités* INNÉES. (Acad.) *Nos habitudes sont prises de si bonne heure qu'on les appelle naturelles,* INNÉES. (Did.) *Comment nier des vérités qu'il sentait* INNÉES *en lui ?* (Scribe.) *L'âme nous avertit de sa moralité par le sentiment* INNÉ *du juste et de l'injuste.* (Aimé Mart.) *Il est au fond des âmes un principe* INNÉ *de justice et de vertu.* (J.-J. Rouss.) *L'amour-propre est une passion primitive,* INNÉE, *antérieure à toute autre, et dont toutes les autres ne sont, en un sens, que des modifications.* (Id.) *Du temps de la Bruyère, les préjugés nobiliaires étaient tels que les descendants des races antiques croyaient à leur supériorité* INNÉE *sur les autres hommes.* (Walkenaer.)

— Naturel : *Le désir* INNÉ *du bien être.* (J.-J. Rouss.) *L'ingratitude me paraît* INNÉE *dans le genre humain.* (Volt.) *Le chat a en même temps une malice* INNÉE, *un caractère faux, un naturel pervers.* (Buff.)

— Méd. *Maladies innées*, celles que les enfants apportent en naissant.

INNERVATION, n. f. (*in*, dans, et *nervus*, nerf ; lat.) Pron. *inn-nèr-va-cion*. — Méd. Influence qu'exerce le système nerveux comme agent spécial des sensations.

INNOCEMMENT, adv. Pron. *i-no-ça-man*. — Avec innocence ; sans dessein de mal faire ; sans fraude ; sans tromperie : *On ne saurait agir plus* INNOCEMMENT. *Il a vécu* INNOCEMMENT. *Parole dite* INNOCEMMENT. (Acad.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut *innocemment* dans les vers de Ménandre. (Boil.)

— Fam. *Le plus innocemment du monde*, avec la plus grande simplicité.

— Sottement, niaisement : *Il vint* INNOCEMMENT *raconter la sottise qu'il avait faite.* (Acad.)

INNOCENCE, n. f. Pron. *i-no-çanss*. — État de celui qui n'est point coupable : *On a reconnu son* INNOCENCE. (Acad.) *Son* INNOCENCE *parut en vain dans tout son jour.* (Volt.) *Socrate se défendit avec la fermeté de l'*INNOCENCE *et la dignité de la vertu.* (Barthél.) *Je m'enveloppe avec sécurité dans mon* INNOCENCE. (Volt.)

— Fig. Personne innocente : *Persécuter, poursuivre l'*INNOCENCE. *Défendre la cause de l'*INNOCENCE. (Acad.) *C'est en me dévouant pour sauver l'*INNOCENCE *que je veux finir ma carrière.* (Volt.) *Il faut d'une main soutenir l'*INNOCENCE, *et de l'autre écraser le crime.* (Id.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide *innocence*
Passer subitement à l'extrême licence. (Rac.)
Priez, enfant, priez ; l'éternelle clémence
Ne repoussera pas les vœux de l'*innocence*. (C. Del.)

— *L'âge d'innocence*, l'enfance.

— Fig., et mystiq. *La robe d'innocence*, l'état d'innocence et de pureté : *Dépouiller la robe d'*INNOCENCE.

— État, qualité de celui qui ne commet point le mal sciemment, qui est pur, candide : *L'*INNOCENCE *de nos premiers parents. Adam fut créé dans un état d'*INNOCENCE. *Vivre dans l'*INNOCENCE. *Perdre son* INNOCENCE. *Abuser de l'*INNOCENCE *d'une jeune fille.* (Acad.) *Il n'appartenait qu'à la religion chrétienne d'avoir fait deux sœurs, de l'*INNOCENCE *et du repentir.* (Châteaubr.) *Que c'est un spectacle agréable et touchant, que celui d'une maison simple et bien réglée, où règnent l'ordre, la paix, l'*INNOCENCE ! (Id.)

— Qualité de ce qui n'est pas malfaisant, dangereux : *L'*INNOCENCE *d'un agneau, d'une colombe.* (Acad.)

— Méd. Par anal. *L'*INNOCENCE *d'un remède, d'une médication.*

— Simplicité excessive : *Admirez l'*INNOCENCE *de cet homme. Il est d'une grande* INNOCENCE. (Acad.) *L'*INNOCENCE *des coquins cause parfois des éblouissements à l'honnête homme.* (V. Hugo.)

INNOCENT, ENTE, adj. (*in*, nég., *nocens*, qui nuit ; lat.) Pron. *i-no-çan, çantt*. — Qui n'est point coupable : *Il est* INNOCENT *du crime dont on l'accuse. Il fut absous et reconnu* INNOCENT. (Ac.) *Si vous êtes* INNOCENT, *daignez vous justifier.* (J.-J. Rouss.)

— Exempt de toute malice, de tout vice ; pur, candide : *Elle a l'air bien* INNOCENT. *Une jeune fille* INNOCENTE. *C'est une âme* INNOCENTE, *un cœur* INNOCENT. (Acad.) *Les jeux, les ris, les grâces suivaient partout les* INNOCENTES *bergères.* (Fén.)

— Il se dit de la conduite, des actions, des paroles, etc. : *Mener une vie* INNOCENTE. *Ses pensées sont* INNOCENTES. *Badinage* INNOCENT. (Acad.) *Des mœurs douces et* INNOCENTES. (Volt.) *Elle veut inspirer à ses enfants le goût des* INNOCENTS *plaisirs.* (Fén.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents
Monter comme l'odeur d'un agréable encens. (Rac.)

— Qui ne vient point d'une mauvaise intention : *C'est une action fort* INNOCENTE. *Propos* INNOCENT. (Acad.) *Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un badinage* INNOCENT. (Volt.)

— Simple, crédule : *Vous êtes bien* INNOCENT *de croire ce que cet homme vous dit, de croire à de pareils contes.* (Acad.)

— Qui ne nuit point ; qui n'est point malfaisant, dangereux : *L'agneau est un animal fort* INNOCENT. *Remède, breuvage* INNOCENT. *Cet écrit est bien* INNOCENT. (Acad.)

— *Jeux innocents*, petits jeux de société, où l'on impose des pénitences à ceux qui se trompent.

— Substantiv. Celui, celle qui n'est point coupable : *Protéger les* INNOCENTS. *Persécuter les* INNOCENTS. (Ac.)

— Fam. Personne exempte de toute malice, pure, naïve, candide : *Une jeune* INNOCENTE. *La pauvre* INNOCENTE *ne soupçonnait pas le piége qu'on lui tendait.* (Acad.)

— Personne simple, imbécile, crédule : *C'est un* INNOCENT, *un vrai* INNOCENT, *un pauvre* INNOCENT. (Acad.)

— *Faire l'*INNOCENT, affecter une fausse simplicité.

Vous faites l'*innocente*, et vous ne l'êtes point. (Dest.)

— Jeune enfant : *Les pauvres petits* INNOCENTS *ont perdu dans la même année leur père et leur mère.* (Ac.)

— *Les* INNOCENTS, *les saints* INNOCENTS, les petits enfants que le roi Hérode fit égorger : *Le massacre des* INNOCENTS. *La fête des* INNOCENTS, ou simpl. *Les* INNOCENTS. *Ce fut le jour, le lendemain des* INNOCENTS. (Acad.)

— Art. culin. *Tourte d'innocents*, pigeons nouveau-nés qu'on sert à table.

INNOCENTE, n. f. Pron. *i-no-çantt*. — Anc. Espèce de robe ample et sans ceinture : *Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits, l'*INNOCENTE *ou la gourgandine.* (Regn.)

INNOCENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Innocenter : Déclaré innocent : *Philippe le bel fut* INNOCENTÉ *par Clément V.* (A Dumas.) *Personne* INNOCENTÉE. *Accusé* INNOCENTÉ. (Acad.)

INNOCENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*innocence*.) Pron. *i-no-çanté*. — Absoudre, déclarer innocent : *L'arrêt les* INNOCENTE *sur le premier chef.* (Acad.)

— Par anal. Excuser, justifier : *Le roi essayait quelquefois d'*INNOCENTER *la présence de sa maîtresse à Versailles.* (Lam.)

— Par extens. *Les conclusions adoptées à la suite de cette discussion remarquable* INNOCENTÈRENT *le chloroforme.* (L. Figuier.) ‖ Néolog.

INNOCUITÉ, n. f. (*innocence*.) Pron. *inn-no-ku-i-té*. — Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible : *L'*INNOCUITÉ *d'un végétal, d'un breuvage.* (Acad.)

INNOMBRABLE, adj. des 2 g. Pron. *inn-non-brabl*. — Qui ne se peut nombrer ; en très-grand nombre : *Multitude, armée* INNOMBRABLE. *Des troupes* INNOMBRABLES. *D'*INNOMBRABLES *bienfaits.* (Acad.) *Athènes avait dans son sein une multitude* INNOMBRABLE *de peuple.* (Montesq.) *Les grands effets qu'a opérés dans tous les temps la lecture publique de cette loi, sont* INNOMBRABLES. (Boss.)

INNOMBRABLEMENT, adv. D'une manière innombrable. ‖ Peu usité.

INNOMMÉ, ÉE, adj. (*in*, nég., et *nommé*.) Pron. *inn-no-mé*. — Qui n'a pas reçu de nom : *Dans cette guerre, il y eut une interminable suite de combats* INNOMMÉS. (Mérim.)

— Dr. rom. Il se dit des contrats sans dénomination particulière, tels que ceux où l'un promet de faire, et l'autre de donner, etc. : *L'engagement d'un domestique est un contrat* INNOMMÉ. (Acad.)

INNOMINÉ, ÉE, adj. Pron. *inn-no-mi-né*. — Anat. Qui n'a pas reçu de nom particulier : *Veines* INNOMINÉES. *Nerfs* INNOMINÉS *ou anonymes. Glande, tunique* INNOMINÉES. *Petit os* INNOMINÉS.

— *Os innominé*, l'os pair qui, en s'unissant avec l'os sacrum, forme ce qu'on appelle le bassin. || V. ILIAQUE.

INNOVATEUR, TRICE, n. Pron. *in-no-va-teur, triss*. — Celui qui innove, qui fait des innovations : *Les* INNOVATEURS *ont en général plus de hardiesse que de prudence*. (Acad.)

— Adjectiv. : *Pouvoir* INNOVATEUR. *Puissance* INNOVATRICE. || On dit mieux *Novateur*.

INNOVATION, n. f. (*innovatio*; lat., m. sign.) Pron. *in-no-va-cion*. — Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans une croyance, un usage, une science, etc. : *Une* INNOVATION *en législation, en médecine, en littérature. Faire d'heureuses* INNOVATIONS. (Acad.) *Dans ce sujet, souvent traité, l'*INNOVATION *est difficile et le paradoxe dangereux*. (Villem.) *Fidèle aux traditions en littérature, il s'est prononcé pour les* INNOVATIONS *en politique*. (Mign.) *Ils se jettent dans toutes les* INNOVATIONS *bizarres et monstrueuses que le mauvais goût peut inspirer*. (La Harpe.) *L'homme des champs repousse les* INNOVATIONS. (Chaptal.) *C'était un spectacle étrange de voir les mêmes hommes tantôt prêcher les* INNOVATIONS, *tantôt maudire les novateurs*. (Guizot.)

INNOVÉ, ÉE, part. pass. du v. Innover : *Fête* INNOVÉE.

INNOVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*in*, dans; *novare*, changer; lat.) Pron. *in-no-vé*. — Faire une innovation, des innovations : *Il ne faut point* INNOVER *légèrement. Il est dangereux d'*INNOVER *dans les choses de religion, etc.* (Acad.) *Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils* INNOVENT *pour le plaisir d'*INNOVER. (La Br.) *Dante est un génie studieux autant que créateur, il* INNOVE *et il imite*. (Villem.)

— Transitiv. *Il ne faut rien* INNOVER. (Acad.)

INOBSERVATION, n. f. (*in*, nég., *observation*.) Manque d'obéissance aux lois, aux règlements, etc.; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés : *L'*INOBSERVATION *des règles détruit la discipline. L'*INOBSERVATION *d'une condition, d'une clause des traités, d'une convention*. (Acad.)

INOBSERVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été observé : *Que de faits encore* INOBSERVÉS ! (Cuv.) *Nous sommes doués de qualités perfectibles dont les développements produisent en nous des phénomènes d'activité, de pénétration, de vision encore* INOBSERVÉS. (H. de Balz.)

INOCCUPÉ, ÉE, adj. Qui est sans occupation : *Une vie* INOCCUPÉE. *Un homme* INOCCUPÉ *doit périr d'ennui*. (Acad.) *L'ennui est la maladie des hommes riches, puissants,* INOCCUPÉS. (De Ségur.)

— En parl. des choses, Qui n'est occupé, possédé par personne : *Ils s'avancèrent vers le même wagon qu'on venait de leur ouvrir et qui était* INOCCUPÉ. (Scribe.) *La communauté, l'État, la société, n'ont rien à prétendre sur les choses* INOCCUPÉES. (Troplong.)

IN-OCTAVO, adj. et n. m. Impr. et libr. Il se dit du format où la feuille est pliée en huit feuillets, et des livres, des volumes qui ont ce format : *Le format* IN-OCTAVO, *l'*IN-OCTAVO *est actuellement fort employé. Un* IN-OCTAVO. *Des* IN-OCTAVO. (Acad.)

INOCULABLE, adj. des 2 g. Méd. Qui est susceptible d'être inoculé : *Les maladies virulentes sont* INOCULABLES.

INOCULATEUR, TRICE, n. Méd. Celui, celle qui fait l'opération de l'inoculation : *Un habile* INOCULATEUR. (Acad.)

INOCULATION, n. f. Méd. Action de communiquer artificiellement une maladie contagieuse, en introduisant le virus dans le corps : *L'*INOCULATION *de la petite vérole, de la peste, du claveau, etc.* (Acad.)

— Par analog. : *L'inoculation d'un virus.*

— Absol. Inoculation de la petite vérole : *La pratique de l'*INOCULATION *est fort ancienne dans les pays voisins de la mer Caspienne, aux Indes, à la Chine, et en Afrique*. (Acad.) *L'usage de l'*INOCULATION, *si nécessaire pour conserver la beauté, est ancien, et pratiqué avec succès en Arabie*. (Buff.) *Les préjugés, d'abord si violents, contre la vaccine et contre l'*INOCULATION *qui l'a précédée, sont détruits maintenant*. (Ch. Dupin.)

INOCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Inoculer : *La petite vérole* INOCULÉE *est ordinairement plus bénigne que la petite vérole naturelle*. (Acad.)

INOCULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inoculare*, greffer; lat.) Communiquer une maladie, transmettre un virus par inoculation : INOCULER *le virus vaccin ou variolique*. INOCULER *la peste*. (Acad.)

— Absol. Inoculer la petite vérole : *On* INOCULE *à la Chine par aspiration, en Turquie par piqûre, ailleurs par friction, par incision, ou par vésicatoires*. (Acad.)

— *Inoculer une personne*, lui communiquer la petite vérole par inoculation : *Les pauvres arabes Bédouins* INOCULENT *leurs enfants avec une épine, faute de meilleurs instruments*. (Buff.)

= **S'inoculer**, v. pron. En parl. des maladies, Se communiquer par la transmission d'un virus : *L'endroit du corps où le mal, où le virus* S'EST INOCULÉ. (Acad.)

— Se communiquer par inoculation : *Le médecin courageux osa* S'INOCULER *la peste afin de la mieux étudier*. (Patin.)

— Fig. *Les affranchis, avec le nom romain,* S'INOCULAIENT *l'orgueil et l'égoïsme romain*. (Nisard.)

INODORE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *odor*, odeur; lat.) Qui est sans odeur : *L'eau est un fluide* INODORE. *Fleurs* INODORES. *Fosse* INODORE. *Cabinet* INODORE. (Acad.)

INOFFENSIF, IVE, adj. Qui n'est pas capable d'offenser, de nuire; qui ne fait de mal, d'offense à personne : *Esprit* INOFFENSIF. *Un homme* INOFFENSIF. *Le lièvre est un animal* INOFFENSIF. (Acad.)

INOFFICIEUX, EUSE, adj. Jurispr. Il se dit en parl. d'un testament, d'une donation : *Testament* INOFFICIEUX, celui où l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur; *Donation* INOFFICIEUSE, celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens des autres.

INOFFICIOSITÉ, n. f. Pron. *i-no-fi-ci-ô-zi-té*. — Jurispr. Qualité d'un acte inofficieux.

— *Action d'inofficiosité*, action intentée contre un testament inofficieux, une donation inofficieuse.

INOMBRAGÉ, ÉE, adj. Pron. *i-non-bra-jé*. — Qui n'a pas d'ombrage; qui n'a pas d'arbres : *Site* INOMBRAGÉ.

INONDATION, n. f. (*inonder*.) Pron. *i-non-da-cion*. — Débordement d'eaux qui inondent un pays : *L'*INONDATION *causée par les pluies, par la fonte des neiges. L'*INONDATION *d'un pays. Les* INONDATIONS *périodiques fertilisent l'Égypte*. (Acad.) *Les* INONDATIONS *du Nil sont plus petites aujourd'hui qu'autrefois*. (Buff.) *A côté de montagnes fertiles, nous en avons vu que de fréquentes* INONDATIONS *condamnaient à une perpétuelle stérilité*. (Barthél.)

— *Faire des inondations autour d'une place*, lâcher les eaux autour d'une place, pour empêcher les approches de l'ennemi.

— Par extens. Masse des eaux débordées : *L'*INONDATION *couvrait une immense étendue de pays*. (Acad.)

— Fig. Grande multitude de peuple qui envahit un pays : *L'Occident était troublé par l'*INONDATION *des barbares*. (Boss.) *La Tartarie, ce vaste réservoir d'hommes belliqueux, a vomi ses* INONDATIONS *dans tout notre hémisphère*. (Volt.)

— Par dénigr. Grande quantité de choses sans valeur : *Une* INONDATION *de pamphlets, de brochures*. (Acad.)

INONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Inonder : *Plaine* INONDÉE. *Quatre ou cinq volcans vomirent des colonnes d'eau si prodigieuses que le pays en fut* INONDÉ. (Rayn.)

— Fig. Couvert : *La campagne est* INONDÉE *de soldats*. (Acad.)

On a vu les champs d'Idumée
Inondés de leurs bataillons. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et par dénigr. : *Le public est* INONDÉ *de mauvais écrits*. (Acad.)

— Bot. Il se dit des plantes qui naissent dans l'eau et qui ne flottent jamais à la surface.

INONDÉ, n. m. Pron. *i-non-dé*. — Zool. Espèce d'oiseau du genre des Queues-aiguës, qui vit sur les plantes aquatiques où il se tient toujours caché.

INONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, *undare*, couvrir de vagues; lat.) Pron. *i-non-dé*. — Submerger un terrain, un pays par un débordement d'eaux : *Quand la rivière déborde, elle* INONDE *tout le pays. Le Nil* INONDE *l'Égypte en certaines saisons*. (Acad.) *On voit pendant plusieurs mois les eaux du ciel* INONDER *la terre*. (Barthél.)

— Par exagér. Mouiller beaucoup : *Cette pluie nous* INONDE. *Les pleurs* INONDAIENT *son visage*. (Acad.)

— Fig. En parl. des nations, des armées, Envahir un pays; se porter vers un même lieu : *Les Sarrasins* ONT INONDÉ *l'Espagne. La foule* INONDAIT *les lieux voisins du désastre*. (Acad.) *Une multitude immense* INONDAIT *la plaine*. (Barthél.)

— Fig. et mor. Remplir : *Un sentiment de bien-être* INONDAIT *son âme*. (G. Sand.)

= **S'inonder**, v. pron. Faire tomber sur soi une grande quantité de liquide : *Il* S'EST INONDÉ *de potage*.

INONGUICULÉ, ÉE, adj. Pron. *i-non-gu-i-ku-lé*. — Zool. Qui n'a point d'ongles.

INOPINÉ, ÉE, adj. (*in*, nég.; *opinari*, penser; lat.) Pron. *i-no-pi-né*. — Imprévu, à quoi on ne s'attendait point; il ne se dit que des événements qui surviennent tout d'un coup, et sans qu'on y eût songé auparavant : *Accident* INOPINÉ. *Querelle* INOPINÉE. *Bonheur* INOPINÉ. (Acad.) || *SYN. V.* IMPRÉVU.

INOPINÉMENT, adv. Pron. *i-no-pi-né-man*. — D'une manière inopinée : *Cela est arrivé* INOPINÉMENT. *Il arriva* INOPINÉMENT, *et lorsqu'on le croyait encore bien loin. Tomber* INOPINÉMENT *sur l'ennemi*. (Acad.)

Hélas ! que deviendrai-je, et que dira le père,
Lorsque *inopinément* il saura cette affaire ? (Mol.)

INOPPORTUN, UNE, adj. Pron. *i-no-por-teun, tunn*. — Qui n'est pas opportun, à propos : *Vous ne pouvez choisir un moment plus* INOPPORTUN. *Cette mesure ne vous semble-t-elle pas* INOPPORTUNE ? (Acad.)

INOPPORTUNÉMENT, adv. Pron. *i-no-por-tu-né-man*. — D'une manière inopportune.

INOPPORTUNITÉ, n. f. (*in*, nég., et *opportun*.) Pron. *i-no-por-tu-ni-té*. — Qualité de ce qui n'est pas opportun, à propos : *L'*INOPPORTUNITÉ *d'une démarche*. (Acad.)

INOPSIS, n. m. (ἴον, violette, et ὄψις, apparence; gr.) Pron. *i-nopsiss*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées : *Les fleurs de l'*INOPSIS *ressemblent à celles de la violette*. (Poirier.)

INORGANIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-nor-ga-nik*. — Il se dit des corps qui ne sont point organisés, et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux : *Corps* INORGANIQUES. *La matière* INORGANIQUE. (Acad.) *Les êtres* INORGANIQUES *ne jouissent que des propriétés communes de la matière*. (Richerand.)

INORNÉ, ÉE, adj. Qui est dépourvu d'ornements : *Chambre* INORNÉE.

INOSCULATION, n. f. (*in*, dans; *osculari*, baiser; lat.) Pron. *i-noss-ku-la-cion*. — Anat. Anastomose. || V. ce mot.

— Chir. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrice.

INOSÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nô-zé*. — Que l'on n'a point osé.

INOUÏ, ÏE, adj. (*in*, nég., *ouï*, entendu.) Pron. *i-nou-i*. — Dont on n'a jamais ouï parler : *Il est* INOUÏ *que pareille chose soit jamais arrivée*. (Acad.) *C'est qu'il est* INOUÏ *qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un*. (Beaum.)

— Qui est tel que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable : *C'est une chose* INOUÏE. *Sa conduite est* INOUÏE. *Des cruautés* INOUÏES. (Acad.) *Leurs exploits étaient* INOUÏS, *leurs cruautés aussi*. (Volt.)

Ce miracle *inouï* me fit tourner les yeux
Vers la Divinité qu'on adore en ces lieux. (Rac.)

C'est le goût téméraire de mon pays de s'élancer, n'importe à quel prix et avec quel péril, dans d'immenses et INOUÏES *expériences*. (Guizot.)

INOVULÉ, ÉE, adj. (*in*, nég. et *ovule*.) Bot. Qui ne contient pas d'ovules.

INOXYDABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nok-ci-dabl*. — Qui n'est pas sujet à s'oxyder : *Métal* INOXYDABLE. *On croyait autrefois que l'argent était* INOXYDABLE. (Tessier.)

IN PACE, V. PACE (IN).

IN PARTIBUS, V. PARTIBUS (IN).

IN PETTO, V. PETTO (IN).

IN-PLANO, adj. et n. m. Pron. *inn-pla-nô*. — Typogr. et libr. Format où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté : *Le format* IN-PLANO. *L'*IN-PLANO *est un format de luxe*.

INQUALIFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ka-li-fiabl*. — Qui ne peut se qualifier; il se prend surtout en mauv. part : *Conduite* INQUALIFIABLE.

IN-QUARANTE-HUIT, n. m. Pron. *ain-ka-ran-tuitt*. — Impr. et libr. Livre dont les feuilles sont pliées

en quarante-huit feuillets et contiennent quatre-vingt-seize pages : *Un* IN-QUARANTE-HUIT. *Des* IN-QUARANTE-HUIT.

— Adject. *Un volume* IN-QUARANTE-HUIT.

INQUART, INQUARTATION, n. f. Pron. *ain-kar, kar-ta-cion.* Chim. Action de joindre trois parties d'argent contre une d'or, pour en faire le départ. || V. QUARTATION.

IN-QUARTO, n. m. (*in,* en; *quarto,* quatre; lat.) Pron. *ain-kouar-tô* — Impr. et libr. Format où la feuille est pliée en quatre feuillets; volume de ce format : *Un* IN-QUARTO. *Des* IN-QUARTO.

— Adjectiv. : *Format* IN-QUARTO. (Acad.) *Cette jolie boite était plate et de la dimension d'un volume* IN-QUARTO. (H. de Balz.)

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE, n. m. Pron. *ain-ka-tre-vain-cèz.* — Impr. et libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quatre-vingt-seize feuillets et contiennent cent quatre-vingt-douze pages : *Un* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE. *Des* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE.

INQUIET, ÈTE, adj. (*in,* nég. ; *quietus,* tranquille ; lat.) Pron. *ain-kiè, kiètt.* — Qui est dans quelque trouble, dans quelque agitation d'esprit, soit par crainte, soit par irrésolution et incertitude : *Il appréhende telle chose, cela le rend* INQUIET. *Elle est* INQUIÈTE *de ne point recevoir de nouvelles. Il est* INQUIET *sur cette affaire.* (Acad.) *Il parut* INQUIET *et soucieux, mais il reprit bientôt son air serein.* (Barthél.)

Je vais, je viens, je suis *inquiète,* agitée. (Dest.)

— Mor. Il se dit des passions et des mouvements de l'âme : *La jalousie est une passion* INQUIÈTE. *Une politique* INQUIÈTE *et soupçonneuse. Une* INQUIÈTE *curiosité.* (Acad.) *Il était né avec un esprit* INQUIET *et turbulent.* (Barthél.)

Sans doute, en me voyant, une pudeur secrète
Ne vous laisse goûter qu'une joie *inquiète.* (Rac.)

— Qui marque, exprime de l'inquiétude : *Un air* INQUIET. *Des regards* INQUIETS.

— Qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de l'état, de la situation où il se trouve :

Impatient du frein, *inquiet,* sans arrêt,
Il bat du pied la terre. (La F.)

— Particul. Il se dit d'une personne que la souffrance met dans une agitation continuelle : *Le malade a été fort* INQUIET *toute la nuit.* (Acad.)

— *Sommeil inquiet,* sommeil souvent interrompu, troublé.

INQUIÉTANT, part. prés. du v. Inquiéter.

INQUIÉTANT, ANTE, adj. Pron. *ain-kié-tan, tantt.* — Qui cause de l'inquiétude : *Voisinage* INQUIÉTANT. *Situation* INQUIÉTANTE. *Nouvelles* INQUIÉTANTES. *L'état de ce malade n'a rien d'*INQUIÉTANT. (Acad.) *Cette affaire a été aussi ruineuse qu'*INQUIÉTANTE. (Volt.) *L'œil intègre d'un honnête homme est toujours* INQUÉTANT *pour les fripons.* (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inquiéter : *Ils sont* INQUIÉTÉS *dans leur possession.*

INQUIÉTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*inquiet.*) Pron. *ain kié-té.* — Il change l'*é* fermé du rad. *inquiét* en *è* ouvert avant les terminaisons *e, es, ent ; j'inquiète, tu inquiètes, ils inquiètent, etc.* — Rendre inquiet : *Cette nouvelle, cette pensée m'*INQUIÈTE. *Ce qu'il vient d'apprendre l'*INQUIÈTE. (Acad.) *Ce rêve a quelque chose d'effrayant qui m'*INQUIÈTE *et m'attriste, malgré que j'en aie.* (J.-J. Rouss.)

— Troubler, déranger en quelque chose que ce soit : *Il* INQUIÉTAIT *les assiégeants par de continuelles sorties. Dès qu'il est dans son cabinet, il ne veut point qu'on l'interrompe, qu'on l'*INQUIÈTE. (Acad.)

— Troubler quelqu'un dans la possession d'une chose, susciter des embarras, des ennuis : *On ne m'a jamais* INQUIÉTÉ *dans la possession de cette maison, de cette terre. Si on m'*INQUIÈTE *je ferai assigner mon vendeur en garantie.* (Acad.)

= **S'inquiéter,** v. pr. Concevoir de l'inquiétude : *C'est un homme qui* S'INQUIÈTE *d'un rien. De quoi* VOUS INQUIÉTEZ-VOUS? (Acad.)

La Grèce en ma faveur *s'est* trop *inquiétée.* (Rac.)
La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme, et S'EN INQUIÈTE. (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTUDE, n. f. (*inquiet.*) Pron. *ain-kié-tud.* — Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par quelque passion : *Grande, vive, cruelle* INQUIÉTUDE. INQUIÉTUDE *mortelle.* (Acad.) *Le coq a beaucoup de soin et même d'*INQUIÉTUDE *et de souci pour ses poules.* (Buff.) *La défiance et l'*INQUIÉTUDE *tenaient en suspens tous les esprits.* (Volt.) *Pour la première fois de ma vie je connus l'*INQUIÉTUDE *et la tristesse.* (J.-J. Rouss.) *Ce prince était agité par de mortelles* INQUIÉTUDES. (Barthél.) *Un air d'*INQUIÉTUDE *remplaça le sourire qui était sur ses lèvres.* (Scribe.)

— Inconstance d'humeur, amour du changement qui rend mécontent de l'état où l'on se trouve : *L'*INQUIÉTUDE *est naturelle à l'homme.* (Acad.)

Quoi ! faudrait-il alors
Végéter sans désirs, sans nulle *inquiétude,*
Et, stupide jouet de la sotte habitude,
Garder, par indolence, un état ennuyeux ? (Coll. d'Harl.)

— Agitation de corps causée par quelque malaise : *Ce malade a passé la nuit dans une grande* INQUIÉTUDE, *dans de grandes* INQUIÉTUDES.

— Au pl. Pop. Petites douleurs qui donnent de l'agitation et de l'impatience, et qui se font sentir ordinairement aux jambes : *Il a des* INQUIÉTUDES *aux jambes, dans les jambes.* (Acad.)

INQUISITEUR, n. m. (*inquisition.*) Pron. *ain-ki-si-teur.* — Juge faisant partie du tribunal de l'inquisition : INQUISITEUR *de la foi.* INQUISITEUR *général. Par les soins de l'*INQUISITEUR, *le bûcher s'était élevé sur la grande place.* (Scribe.) *Tu as un air de béat, tu feras fort bien l'*INQUISITEUR. (Lesage.)

— *Le grand inquisiteur,* le chef suprême de l'inquisition.

— *Inquisiteur d'État,* magistrat de la république de Venise, qui était chargé de découvrir les complots formés contre le gouvernement.

INQUISITIF, IVE, adj. (*inquisition.*) Pron. *ain-ki-zi-tif, tiv.* — Philos. Qui a rapport à la recherche de la vérité.

— Néol. *Regard inquisitif,* regard scrutateur.

INQUISITION, n. f. (*inquirere, inquisitum,* rechercher; lat.) Pron. *ain-ki-zi-cion.* — Recherche, enquête, perquisition rigoureuse où il se mêle de l'arbitraire : *Sa conduite fut l'objet de l'*INQUISITION *la plus offensante. C'est une véritable* INQUISITION. (Acad.) *Elle bannit de son palais cette espèce d'*INQUISITION *domestique qui met un prix à la noirceur et à la perfidie.* (De Boismont.) *Là, point d'étiquette, point d'*INQUISITION *médisante et tracassière : c'est la liberté de la vie parisienne.* (St-Marc-Gir.)

— Tribunal établi en certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique ; membres qui le composent : *Pays d'*INQUISITION. *Il fut livré à l'*INQUISITION. *Les prisons, le tribunal, les juges de l'*INQUISITION. (Acad.) *L'*INQUISITION *sortit en grande procession; la bannière du Saint-Office et le grand inquisiteur marchaient en tête.* (Scribe.)

INQUISITIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ki-zi-cio-nèr.* Qui a rapport, appartient à l'inquisition.

INQUISITIONNEL, ELLE, adj. Qui est propre à l'inquisition : *C'était le théâtre de la torture* INQUISITIONNELLE. (A. Dumas.) || Néolog.

INQUISITORIAL, adj. Pron. *ain-ki-zi-to-rial.* Il se dit, de tout pouvoir ombrageux, de tout acte, de toute recherche arbitraire : *Pouvoir* INQUISITORIAL. *Tyrannie* INQUISITORIALE. *Il y a quelque chose d'*INQUISITORIAL *dans cette mesure.* (Acad.)

INSAISISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-cè-zi-çabl.* Qui ne peut être saisi : *Objet* INSAISISSABLE. *Corps* INSAISISSABLE.

— Jurispr. Qu'on ne peut saisir valablement : *Les objets que la loi déclare* INSAISISSABLES. *Des biens* INSAISISSABLES. *Une pension* INSAISISSABLE. (Acad.)

— Fig. Ce qui ne peut être compris, perçu : *J'avoue que, pour moi, cette différence est tout à fait* INSAISISSABLE. *Des abstractions* INSAISISSABLES. (Acad.) *La pensée est un pouvoir invisible et presque* INSAISISSABLE, *qui se joue de toutes les tyrannies.* (De Tocq.)

INSAISISSABLEMENT, adv. Pron. *ain-cè-zi-ça-ble-man.* — D'une manière insaisissable.

INSALARIÉ, ÉE, adj. Qui ne reçoit point de salaire : *Serviteurs* INSALARIÉS.

INSALIVATION, n. f. (*in,* dans; *salivatio,* salivation ; lat.) Pron. *ain-ça-li-va-cion.* — Méd. Mélange de la salive avec les aliments pendant l'acte de la mastication.

INSALUBRE, adj. des 2 g. (*in,* nég., et *salubre.*) Pron. *ain-ça-lubr.* — Malsain, qui nuit à la santé : *Un logement humide est* INSALUBRE. (Acad.)

INSALUBREMENT, adv. Pron. *ain-ça-lu-bre-man.* — D'une manière qui n'est point salubre.

INSALUBRITÉ, n. f. Pron. *ain-ça-lu-bri-té.* — Qualité de ce qui est nuisible à la santé : *L'*INSALUBRITÉ *d'un pays, d'un canton, d'un climat. L'*INSALUBRITÉ *de l'air cause des maladies.* (Acad.)

INSANITÉ, n. f. (*insanus,* fou ; lat.) Pron. *ain-ça-ni-té.* — Folie ; privation de la raison.

— Acte d'insanité : *C'est une* INSANITÉ.

INSAPIDE, adj. des 2 g. (*in,* nég., et *sapide.*) Pron. *ain-ça-pid.* — Qui n'a pas de goût, de saveur : *Mets* INSAPIDE. *Aliments* INSAPIDES. *Potion* INSAPIDE.

INSAPIDITÉ, n. f. Pron. *ain-ça-pi-di-té.* — État de ce qui est insapide.

INSATIABILITÉ, n. f. (*in,* nég. ; *satiare,* rassasier ; lat.) Pron. *ain-ça-cia-bi-li-té.* — Avidité de manger qui ne se peut rassasier : *Il a une faim canine, une* INSATIABILITÉ *que rien ne peut contenter, que rien ne peut assouvir.* (Acad.)

— Fig. INSATIABILITÉ *de gloire, de renommée. L'*INSATIABILITÉ *d'un avare, d'un ambitieux.* (Acad.)

INSATIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ça-ciabl.* — Qui ne peut être rassasié : *Avidité, gourmandise* INSATIABLE. *Il a une faim* INSATIABLE. *Soif* INSATIABLE. (Acad.)

— Fig. *Être* INSATIABLE *de gloire, d'honneurs, de richesses, de louanges.* (Acad.)

— Fig. Qui ne peut être assouvi : *Avarice* INSATIABLE. *Désirs* INSATIABLES. *Cupidité* INSATIABLE.

INSATIABLEMENT, adv. D'une manière insatiable : *Il est* INSATIABLEMENT *avide d'honneur et de gloire.* (Acad.)

INSCRIPTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ainss-krip-tibl.* — Géom. Qui peut être inscrit dans un cercle, dans une sphère : *Les polygones réguliers sont* INSCRIPTIBLES *au cercle. Tous les triangles sont* INSCRIPTIBLES.

INSCRIPTION, n. f. (*inscriptio,* lat., m. sign.) Pron. *ainss-krip-cion.* — Caractères gravés ou fixés sur le cuivre, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. : *On mit, on grava sur ce marbre une* INSCRIPTION *en lettres d'or. Ce monument porte plusieurs* INSCRIPTIONS, *est chargé d'*INSCRIPTIONS. (Ac.) *Les* INSCRIPTIONS *doivent être simples, courtes et familières.* (Boil.) *La seule* INSCRIPTION *du temple de Delphes contenait un précepte plus important et plus difficile que tous les gros livres des moralistes.* (J.-J. Rouss.) *La langue latine est extrêmement propre, à mon avis, pour les* INSCRIPTIONS, *à cause de ses ablatifs absolus.* (Boil.)

— *Académie des inscriptions et belles-lettres,* || V. ACADÉMIE.

— Courte indication, avis qu'on place dans un lieu apparent, pour servir d'instruction, de renseignement : *Des* INSCRIPTIONS *placées à tous les carrefours du bois, en indiquent les différentes routes. On a mis en cet endroit une* INSCRIPTION *pour avertir les gens de n'y point passer.* (Acad.)

— Action d'inscrire une personne ou une chose sur un registre, une liste, etc.; résultat de cette action : *Il a requis son* INSCRIPTION *sur la liste des jurés. L'*INSCRIPTION *d'une acte de naissance sur les registres de l'état civil.* (Acad.)

— Particul. Enregistrement du nom d'un étudiant sur les listes de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades : *Prendre des* INSCRIPTIONS *en droit, en médecine. Prendre ses* INSCRIPTIONS. *Première, seconde, troisième* INSCRIPTION. (Acad.)

— *Inscription maritime,* enregistrement, au bureau des classes, de ceux qui peuvent être requis pour le service de la marine de l'État.

— Fin. *Inscription sur le grand-livre de la dette publique,* titre d'une rente perpétuelle due par le trésor : *Il ne possédait pas plus d'une trentaine de mille livres de rente en* INSCRIPTIONS *sur le grand-livre.* (H. de Balz.)

— *Inscription hypothécaire,* mention que le conservateur des hypothèques fait, sur ses registres, de l'hypothèque ou privilége qu'une personne déclare et justifie avoir sur les biens d'une autre : *Faire l'*INSCRIPTION *d'une créance hypothécaire. Bordereau, certificat d'*INSCRIPTION. (Acad.)

— *Inscription d'office,* inscription que le conservateur des hypothèques est tenu de prendre indépendamment de toute réquisition.

— Pratiq. *Inscription de faux,* acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse ou falsifiée : *Former une* INSCRIPTION DE FAUX. (Acad.) *Il fallait contre un acte faux vous pourvoir par la voie d'*INSCRIPTION DE FAUX. (Beaum.)

INSCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*inscribere ;* lat., m. sign.) Pron. *ainss-krir.* — (*J'inscris, tu inscris, il inscrit, nous inscrivons, vous inscrivez, ils inscrivent ; j'inscrivais, nous inscrivions ; j'inscrivis, nous inscrivîmes ; j'inscrirai, nous inscrirons ; j'inscrirais, nous inscririons ; inscris, inscrivons, inscrivez ; que j'inscrive, que nous inscrivions ; que j'inscrivisse, que nous inscrivissions ; inscrivant ; inscrit, inscrite.*) Écrire le nom de quelqu'un, prendre note, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. : INSCRIRE *quelqu'un au rôle des contributions. On l'*INSCRIVIT *sur la liste des candidats,*

des souscripteurs. Vous êtes-vous fait INSCRIRE? *J'*INSCRIRAI *cela dans mes tablettes.* (Acad.)

— Mettre une inscription : INSCRIRE *une maxime sur un monument. La plupart des personnes qui visitent ce lieu* Y INSCRIVENT *leurs noms sur les murailles.* (Acad.)

— Fig. *Inscrire son nom au temple de mémoire, dans les fastes de la gloire,* se rendre célèbre par ses écrits, par des exploits guerriers.

— Math. *Inscrire une figure dans une autre,* tracer dans l'intérieur d'une figure géométrique une autre figure : INSCRIRE *un triangle dans un cercle.* INSCRIRE *un cercle dans un carré.* (Acad.)

= **S'inscrire**, v. pron. Inscrire ou faire inscrire son nom dans un registre, sur une liste, etc. S'INSCRIRE *sur une liste d'abonnés. On a ouvert un registre, je* ME SUIS INSCRIT. S'INSCRIRE *sur les registres d'une faculté.* (Acad.)

— Pratiq. *S'inscrire en faux,* soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse : *Je* ME SUIS INSCRIT *en faux contre ce contrat, contre ce billet.*

— Par extens. et fam. Nier quelque proposition qu'une personne allègue : *Je* M'INSCRIS EN FAUX *contre ce que vous dites.* (Acad.) *Il* S'INSCRIVIT EN FAUX *contre lui, malgré toute la vénération qu'il lui portait.* (Dider.)

— Être inscrit :

Sur leurs tables de mort déjà leur nom *s'inscrit.* (Delille.)

INSCRIT, ITE, part. pass. du v. Inscrire. Pron. *ainss-kri, kritt.* — *La dette* INSCRITE. *Les orateurs* INSCRITS *pour et contre. Créancier* INSCRIT. (Acad.)

Ici gît... Point de nom! demandez à la terre!
Ce nom, il est *inscrit* en sanglant caractère,
Des bords du Tanaïs aux sommets du Cédar. (Lam.)

— Mathém. *Figure* INSCRITE *dans une autre.*

INSCRUTABILITÉ, n. f. Pron. *ainss-kru-ta-bi-li-té.* — État, qualité de ce que l'on ne peut scruter : *L'*INSCRUTABILITÉ *des desseins de Dieu.*

INSCRUTABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég., et *scrutari*, rechercher; lat.) Pron. *ainss-kru-tabl.* — Impénétrable, qui ne peut être conçu, qui ne peut être compris par l'esprit humain. Il n'est guère usité qu'en style de l'Écriture : *Les desseins de Dieu sont* INSCRUTABLES. *Le cœur de l'homme est* INSCRUTABLE. (Acad.)

INSCULPÉ ou **INSCULPTÉ, ÉE,** part. pass. du v. Insculper ou Insculpter.

INSCULPER ou **INSCULPTER**, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ainss-kul-pé.* — Techn. Graver en frappant avec un poinçon : *Les fabricants d'ouvrages d'or et d'argent sont tenus de faire* INSCULPER *à l'administration du département et à la municipalité du canton où ils résident, leur poinçon particulier sur une planche de cuivre.*

INSÉCABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *secare*, couper; lat.) Phys. et Math. Que l'on ne saurait partager : *Point, ligne* INSÉCABLE. *Atome* INSÉCABLE.

INSECOUABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ce-kou-abl.* — Qu'on ne peut secouer, dont on ne saurait se débarrasser : *Grégoire IX fit du mariage un joug* INSECOUABLE. (Volt.)

INSECOURABLE, adj. des 2 g. Pron. *ainss-kou-rabl.* — Qui ne peut être secouru.

INSECTE, n. m. (*insectum;* formé de *in*, en, et *secare*, couper; lat.) Pron. *ain-cèkt.* — Zool. Animal invertébré, sans branchies, sans organes circulatoires, à corps articulé, muni de six pattes, dépourvu de squelette, ayant une tête distincte du tronc, et respirant par des trachées : *Il y a des* INSECTES *qui rampent, comme les vers; d'autres qui marchent, comme les fourmis; et d'autres qui volent, comme les mouches, les hannetons, les papillons.* (Acad.) *Parmi les* INSECTES, *il y en a beaucoup qui ne vivent que d'autres* INSECTES. (Buff.) *L'abeille et le ver à soie sont pour nous les premiers des* INSECTES. (Rivar.) *Les* INSECTES *sont aussi variés en Suisse que la végétation qui les nourrit.* (Cuv.) *Tous les* INSECTES *subissent des métamorphoses avant d'arriver à l'état parfait.* (Robin.)

Aux regards de celui qui fit l'immensité,
L'*insecte* vaut un monde : ils ont autant coûté. (Lam.)

Un homme de bien à la cour est une plante étrangère que mille INSECTES *s'empressent de dévorer.* (Malesh.)

— Fig. et par dénigr. *Il s'était rendu redoutable aux* INSECTES *de la littérature.* (Palissot.)

INSECTIVORE, adj. des 2 g. (*insectum*, insecte; *voro*, je dévore; lat.) Pron. *ain-cèk-tivor.* — Zool. Qui se nourrit d'insectes.

= **Insectivores**, n. m. pl. Tribu des mammifères carnassiers qui ont les dents molaires hérissées de pointes, et se nourrissent presque exclusivement d'insectes.

INSECTOLOGIE, n. f. V. ENTOMOLOGIE.

INSÉCURITÉ, n. f. Pron. *ain-cé-ku-ri-té.* — Manque, défaut de sécurité.

IN-SEIZE, adj. des 2 g. Pron. *ain-cèz.* — Imprim. et libr. Il se dit du format où la feuille est pliée en seize feuillets, et des volumes, des livres qui ont ce format : *Le format* IN-SEIZE. *Un volume* IN-SEIZE. (Acad.)

— Subst. *Un* IN-SEIZE. *L'*IN-SEIZE *ne s'emploie que fort rarement. Des* IN-SEIZE.

INSEMÉ, ÉE, adj. Pron. *ainss-mé.* — Qui n'a point été ensemencé.

INSENSÉ, ÉE, adj. (*in*, nég., et *sensé*,) Pron. *ain-çan-cé.* — Fou, qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné : *C'est un homme* INSENSÉ. *Une femme* INSENSÉE. (Acad.) *Il se voit peu d'hommes assez* INSENSÉS *pour se consoler de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau.* (Boss.)

— Par exagér. Il se dit d'une personne dont les actions ou les discours ne sont pas raisonnables : *Il faut être* INSENSÉ *pour se conduire ainsi, pour parler ainsi.* (Acad.)

Écoutez-vous, madame, une foule *insensée?* (Rac.)

— Qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens : *Discours* INSENSÉ. *Action, entreprise, conduite* INSENSÉE. *Passion* INSENSÉE. *Propos* INSENSÉ. (Acad.)

— Substantiv. *Courir comme un* INSENSÉ. *C'est un* INSENSÉ. (Acad.) *L'*INSENSÉ *ferme devant lui ses lèvres impies.* (Fléch.)

INSENSIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-çan-ci-bi-li-té.* Perte ou absence de sensibilité : INSENSIBILITÉ *complète. Un froid extrême produit l'*INSENSIBILITÉ *dans les parties du corps qui l'éprouvent.* (Acad.)

— Mor. *L'*INSENSIBILITÉ *aux reproches est moins la marque de l'innocence que celle de l'endurcissement. Il faudrait avoir beaucoup d'*INSENSIBILITÉ *pour n'être pas touché d'un tel malheur.* (Acad.) *L'*INSENSIBILITÉ *à la vue des misères est dureté; s'il y entre du plaisir, c'est cruauté.* (Vauv.)

— Indifférence de cœur : L'*insensibilité* ne saurait être un bien. (La Chauss.)

INSENSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çan-cibl.* — Qui ne peut point éprouver de sensations : *Une matière* INSENSIBLE *et inerte.* (Acad.) *Qu'on l'immole sur un tombeau, que son sang arrose des cendres* INSENSIBLES, *je ne le puis souffrir.* (Patin.)

Que puis-je? — Tout, mon père; oui, tout vous est possible;
Vous réchauffez d'un souffle une chair *insensible.* (C. Del.)

— Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens : *Être* INSENSIBLE *au froid, au chaud. Le froid engourdit les parties du corps, et les rend* INSENSIBLES. *Il souffre si patiemment les douleurs, qu'on le croirait* INSENSIBLE. (Acad.)

— Mor. : *On les croit* INSENSIBLES, *parce que non-seulement elles savent taire, mais encore sacrifier leurs peines secrètes.* (Boss.) *Une femme* INSENSIBLE *à l'amour. Il est* INSENSIBLE *aux louanges comme aux reproches.* (Acad.) *Une rigide et sévère vertu la rendit toujours* INSENSIBLE *aux charmes des voluptés défendues.* (Fléch.) *Il est* INSENSIBLE *à la haine et à l'amitié.* (La Rochef.)

Mon fils à tant d'attraits ne peut être *insensible.*
(Lamotte.)

— Absol. : *Une femme* INSENSIBLE *est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer.* (La Br.) *Il est aisé d'être ferme quand on est* INSENSIBLE. (M^me^ de Staël.)

Je rêvais au bonheur d'une femme *insensible.* (Dufresny.)

— Par extens. Imperceptible, qu'on n'aperçoit, qui n'est connu que difficilement par les sens, ou même qu'on ne peut apercevoir : *Le mouvement de l'aiguille d'une horloge, de l'ombre d'un cadran, est* INSENSIBLE, *est* INSENSIBLE *à l'œil. Pente* INSENSIBLE. *Des nuances presque* INSENSIBLES. (Acad.) *Sans avoir pu remarquer le fatal moment d'un* INSENSIBLE *déclin.* (Boss.) *La fin de la vie n'arrive jamais que par nuances souvent* INSENSIBLES. (Buff.)

— Subst. Personne qui n'est point sensible à l'amour : *C'est un* INSENSIBLE.

Ciel! comme il m'écoutait! Par combien de détours
L'*insensible* a longtemps éludé mes discours! (Rac.)

INSENSIBLEMENT, adv. Pron. *ain-çan-ci-ble-man.* — Peu à peu, d'une manière peu sensible : *Les plantes croissent* INSENSIBLEMENT. *L'eau creuse* INSENSIBLEMENT *les pierres. Cet abus s'est glissé* INSENSIBLEMENT *dans l'administration.* (Acad.) *La vie s'écoule* INSENSIBLEMENT. (Fléch.) *La paresse consume* INSENSIBLEMENT *toutes les vertus.* (La Rochef.) *Les langues ont toutes été faites* INSENSIBLEMENT *et par degrés, selon nos besoins.* (Volt.)

INSÉPARABILITÉ, s. f. État de ce qui est inséparable, de ce qui ne peut être séparé : *L'*INSÉPARABILITÉ *des trois personnes. L'*INSÉPARABILITÉ *du fait et du droit.* (Rac.)

INSÉPARABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-cé-pa-rabl.* — Qui ne peut être séparé; il veut toujours un compl. précédé de la prép. *de* : *La chaleur est* INSÉPARABLE *du feu. L'ombre est* INSÉPARABLE *du corps. Le remords est* INSÉPARABLE *du crime.* (Acad.) *En matière criminelle, le fait est toujours* INSÉPARABLE *de l'intention.* (Dupin.) *Les grands déréglements sont presque* INSÉPARABLES *de la faveur et de la fortune.* (Fléch.) *La justice est* INSÉPARABLE *de la bonté.* (J.-J. Rouss.) *Le désordre est* INSÉPARABLE *de l'arbitraire.* (De Ségur.)

— Intimement uni : *Des qualités* INSÉPARABLES.

— Gramm. Il se dit des particules qui ne s'emploient qu'en tête d'un mot composé. *In, ad,* sont des *particules* ou des *prépositions* INSÉPARABLES.

— Fig. En parl. des personnes, Qui ne se quittent presque jamais; qui sont très-souvent ensemble : *Deux amis* INSÉPARABLES. *Ils sont devenus* INSÉPARABLES. (Acad.) *Nous nous attachâmes l'un à l'autre et devînmes* INSÉPARABLES. (Lesage.)

— N. pl. Fam. Amis qui ne se quittent pas : *Ce sont deux* INSÉPARABLES. (Acad.)

INSÉPARABLEMENT, adv. De manière à ne pouvoir être séparé : *Ils sont unis* INSÉPARABLEMENT. (Acad.)

INSÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Insérer : *Annonces* INSÉRÉES *dans un journal. Feuillet* INSÉRÉ *dans un livre. Ces vers ne sont pas de tel auteur, ils ont été mal à-propos* INSÉRÉS *dans son poème. Il demanda que son observation fût* INSÉRÉE *au procès-verbal, dans le procès-verbal.* (Acad.)

— Bot. Qui est fixé sur : *Étamines* INSÉRÉES *sur l'ovaire. Feuilles* INSÉRÉES *sur la tige.*

INSÉRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*inserere*, introduire; lat.) Pron. *ain-cé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *insér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *j'insère, tu insères, ils insèrent.* — Mettre dans, parmi; ajouter; faire entrer, introduire : INSÉRER *un cahier, un feuillet dans un livre.* INSÉRER *une branche, un œil, un bourgeon dans la fente d'une greffe.* INSÉRER *le virus vaccin sous la peau.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit en parl. des ouvrages d'esprit, des actes, des contrats, et de certaines publications : *Il faut* INSÉRER *cette anecdote, cette singularité, cette pièce dans votre histoire. Il* INSÉRA *une clause dans le testament, dans le contrat, dans le traité.* INSÉRER *une annonce, un article dans un journal.* (Acad.) *Ils sont capables de faire* INSÉRER *cela dans les journaux.* (Picard.)

= **S'insérer**, v. pron. Être inséré : *Cet article ne doit pas s'*INSÉRER *dans tel journal.*

INSERMENTÉ, adj. masc. Pron. *ain-cèr-man-té.* — Hist. Il s'est dit, à l'époque où la constitution civile du clergé fut proclamée (1790), des prêtres qui refusèrent de prêter le serment civique : *Il fut ordonné dans une chambre par un évêque* INSERMENTÉ *et proscrit.* (Villem.) ‖ On dit plus souv. *Non assermenté.*

INSERTION, n. f. (*insertio*, dér. de *inserere*, greffer; lat.) Pron. *ain-cèr-cion.* — Action par laquelle on insère; état de la chose insérée : *L'*INSERTION *d'un feuillet dans un livre. L'*INSERTION *du vaccin. L'*INSERTION *d'une note marginale dans le texte. L'*INSERTION *d'une annonce, d'un article dans un journal.* (Acad.) *Quelques personnes qui avaient lu cette étude me pressèrent d'en permettre l'*INSERTION *dans une revue, j'y consentis.* (Guizot.)

— Anat. Attache d'une partie sur une autre : *L'*INSERTION *des fibres musculaires sur un tendon. L'*INSERTION *d'un tendon, d'un ligament sur un cartilage. Mode d'*INSERTION. (Acad.)

— *Point d'insertion,* point où un muscle pénètre entre deux autres muscles, sous lesquels, ou sous l'un desquels, il a son attache.

— Bot. Attache de la corolle, des étamines, des feuilles, du pistil, sur un point déterminé d'un végétal.

— Philol. V. ÉPENTHÈSE.

— Méd. Action d'inoculer, d'introduire une chose dans une autre : INSERTION *d'un virus.*

INSERVIABLE, adj. des 2 g. (*in*, négatif, et *serviable.*) Pron. *ain-cèr-viabl.* — Qui n'est pas serviable, qui n'aime point à rendre service.

INSERVILE, adj. des 2 g. Qui n'a pas de servilité.

INSEXÉ, ÉE, adj. (*in*, priv., et *sexe.*) Pron. *ain-cèk-cé.* — Bot. Qui n'a point de sexe : *Certaines fleurs sont* INSEXÉES. (Cloquet.)

INSIDIATEUR, TRICE, adj. (*insidiator;* lat., m. sign.) Pron. *ain-ci-di-a-teur, triss.* — Qui tend des embûches. ‖ Peu usité.

INSIDIEUSEMENT, adv. Pron. *ain-ci-di-eus*

man. — D'une manière insidieuse, perfide et par surprise.

INSIDIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-ci-di-eu, euz.* — Qui tend, qui cherche perfidement à surprendre quelqu'un : *Des présents* INSIDIEUX. *Des caresses* INSIDIEUSES. *Question* INSIDIEUSE. *Esprit* INSIDIEUX. (Acad.)

— Pathol. *Fièvre insidieuse*, fièvre qui sous une bénignité apparente cache un très-grand et très-prochain danger : *Les* FIÈVRES INSIDIEUSES *appartiennent aux fièvres pernicieuses.* (Chom.)

Syn. Insidieux, Captieux. *Insidieux* comprend la ruse, l'intention frauduleuse, la perfidie; *captieux* ne comprend que la séduction, les douces influences, le charme. On tient à un homme des discours *insidieux* pour l'abuser, pour le faire tomber dans un piége; on lui prodigue des attentions et des prévenances *captieuses* pour s'emparer de son esprit.

INSIGNE, adj. des 2 g. (*insignis;* de *in*, sur, et *signum*, signe; lat.) Pron. *ain-ci-gn.* — Signalé, remarquable; il se dit des personnes et des choses : *Bonheur* INSIGNE. *Malheur* INSIGNE. *Une grâce, une faveur* INSIGNE. (Acad.)

— En m. part. *C'est une* INSIGNE *fausseté. Un* INSIGNE *faussaire. Un* INSIGNE *fripon. Une calomnie* INSIGNE. (Acad.) *Le temps, cet* INSIGNE *larron.* (La Font.)

— Il se dit, particul., de quelques églises cathédrales : *L'*INSIGNE *église de.....* (Acad.)

Syn. Insigne, signalé. *Insigne* tient à la nature et au caractère; *signalé* à certains accidents, à des traits particuliers; une vertu *insigne* est une vertu éminente qui se manifeste dans tous ses actes; une piété *signalée* est une piété qui se produit par des œuvres d'éclat. Ce qui est *insigne* mérite d'être *signalé*, et ce qui est *signalé* est souvent loin d'être *insigne*.

INSIGNE, n. m. Pron. *ain-ci-gn.* — Distinction honorifique, marque extérieure d'une dignité, d'un rang, d'une fonction, etc.; il s'emploie le plus souv. au plur. : *On avait placé sur le cercueil les* INSIGNES *du défunt. Les* INSIGNES *royaux. Les* INSIGNES *de la royauté.* (Acad.) *On l'eut bientôt affublé des* INSIGNES *de son nouveau grade.* (Scribe.)

— Par analog. *Les crétins portent à leur cou les* INSIGNES *de la misère physique.* (Thiers.)

INSIGNIFIANCE, n. f. Pron. *ain-ci-gni-fianss.* — Qualité de ce qui est insignifiant : *C'est un homme d'une grande* INSIGNIFIANCE. *L'*INSIGNIFIANCE *de sa physionomie, de ses discours.* (Acad.)

INSIGNIFIANT, ANTE, adj. Pron. *ain-ci-gni-fian, fiantt.* — Qui ne signifie rien; qui est sans importance, sans caractère; insipide : *Action, démarche* INSIGNIFIANTE. *Phrase* INSIGNIFIANTE. *Ouvrage* INSIGNIFIANT. *Propos* INSIGNIFIANT. (Acad.)

— Il se dit également des personnes : *C'est un homme tout à fait* INSIGNIFIANT. *Physionomie* INSIGNIFIANTE. (Acad.)

INSINUANT, part. prés. du v. Insinuer.

INSINUANT, ANTE, adj. Pron. *ain-ci-nu-an, antt.* — Qui a l'adresse et le talent de s'insinuer, d'insinuer quelque chose : *C'est un homme fort* INSINUANT. *Femme* INSINUANTE. (Acad.)

— Il se dit également des manières, des discours, etc. : *Manières* INSINUANTES. *Langage* INSINUANT. *Exorde* INSINUANT. (Acad.)

INSINUATIF, IVE, adj. Qui insinue : *Paroles* INSINUATIVES. *Discours* INSINUATIFS. || Néolog.

INSINUATION, n. f. (*insinuatio;* lat., m. sign.) Pron. *ain-ci-nu-a-cion.* — Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue quelque chose : *Le style familier est bien plus propre à l'*INSINUATION *que le style soutenu.* (Lamotte.)

— Rhét. Ce que dit un orateur pour s'insinuer dans la bienveillance de son auditoire : *Exorde par* INSINUATION. (Acad.)

— Tout discours par lequel, sans énoncer positivement une chose, on la donne à entendre, ou on prépare l'esprit à la recevoir : *Une* INSINUATION *adroite. Une légère* INSINUATION. *Une* INSINUATION *perfide.* (Acad.) *Fermez l'oreille aux mauvais conseils et aux* INSINUATIONS *dangereuses de l'adulation.* (Mass.) *Il était sourd aux* INSINUATIONS, *rebelle aux invitations directes.* (Nettement.)

— Par extens. Habitudes insinuantes : *Son caractère était la facilité, l'invention, l'élégance et l'*INSINUATION. (Fén.)

— Anc. Enregistrement des actes qui devaient être rendus publics : *L'*INSINUATION *d'un acte de donation, d'un testament. Droit d'*INSINUATION. *Le greffe des* INSINUATIONS. (Acad.)

INSINUÉ, ÉE, part. pass. du v. Insinuer : *Discours* INSINUÉ. *Proposition* INSINUÉE *dans l'esprit des auditeurs.*

INSINUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*insinuare;* de *in*, dans, *sinus*, sein; lat.) Pron. *ain-ci-nu-é.* — Introduire doucement et adroitement quelque chose : INSINUER *le doigt, une sonde dans une plaie.*

— Fig. Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit : INSINUEZ-*lui cela doucement.* INSINUER *de bons sentiments.* INSINUER *une doctrine.* (Acad.)

— Anc. prat. INSINUER, *faire* INSINUER *une donation, un testament*, faire enregistrer une donation, un testament au greffe.

= **S'insinuer,** v. pr. Pénétrer : *L'air* S'INSINUE *dans le corps. L'eau* S'ÉTAIT INSINUÉE *par les pores du bois, par les fentes.* (Acad.)

— Fig. : *L'espoir* S'INSINUAIT *peu à peu dans mon âme.* (Acad.) *Cette douce éloquence* S'INSINUAIT *dans les cœurs.* (Boss.) *La vérité ne* S'INSINUE *que lentement dans une masse aussi grande que l'est une nation.* (Mignet.)

— En parl. des personnes, Se faire admettre quelque part; s'y introduire avec adresse : S'INSINUER *dans une société. Il* S'EST INSINUÉ *à la cour je ne sais comment. Il est adroit, il* S'INSINUE *partout.* (Acad.)

— Fig. S'INSINUER *dans l'esprit de quelqu'un;* S'INSINUER *dans ses bonnes grâces, dans sa bienveillance.*

Syn. Insinuer, persuader, suggérer. On *insinue* par l'adresse; on *persuade* par la raison; on *suggère* par l'artifice. Pour *insinuer*, il faut de l'habileté; pour *persuader*, de l'autorité; pour *suggérer*, de la fraude.

INSIPIDE, adj. des 2 g. (*insipidus;* de *in*, nég., et de *sapor*, saveur; lat.) Pron. *ain-ci-pid.* — Qui n'a nulle saveur, nul goût : *Liqueur, breuvage* INSIPIDE. (Acad.) *Viande* INSIPIDE. *L'eau pure déplaît aux sauvages, et ils cherchent tous les moyens de se procurer une boisson moins* INSIPIDE. (Buff.) *S'il dit d'un mets qu'il est* INSIPIDE, *ceux qui commençaient à le goûter, n'osant avaler le morceau qu'ils ont dans la bouche, le jettent à terre.* (La Br.) *Rien n'est plus* INSIPIDE *que les primeurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui n'a aucun agrément, qui n'a rien de touchant, de piquant : *Discours, ouvrage, poëme* INSIPIDE. *Une conversation plate et* INSIPIDE. *Raillerie, plaisanterie* INSIPIDE. (Acad.) *On apprend aux jeunes gens à désayer leurs idées dans un déluge de période* INSIPIDE. (D'Alembert.)

Et toute ma grandeur me devient *insipide*,
Tandis que le soleil éclaire ce perfide. (Rac.)

L'histoire du temps présent est INSIPIDE *à quelques savants.* (La Br.)

Un poëme *insipide* et sottement flatteur
Déshonore à la fois le héros et l'auteur. (Boil.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Un harangueur* INSIPIDE. *Un orateur* INSIPIDE. *Un railleur froid et* INSIPIDE. (Acad.)

INSIPIDEMENT, adv. D'une manière insipide.

INSIPIDITÉ, n. f. Pron. *ain-ci-pi-di-té.* — Qualité de ce qui est insipide : *L'*INSIPIDITÉ *de l'eau. L'*INSIPIDITÉ *d'une viande, d'un mets.* (Acad.)

— Fig. : *L'*INSIPIDITÉ *de ce poëme. L'*INSIPIDITÉ *de ces railleries, de ces amusements.* (Acad.) *Ce qu'on s'imagine dans son cabinet devoir toucher, devient de la plus grande* INSIPIDITÉ *au théâtre.* (Volt.)

— État dépourvu de tout ce qui peut plaire, être agréable : *De l'*INSIPIDITÉ *ou du trouble, voilà les deux pivots de la vie.* (Volt.)

INSISTANCE, n. f. Pron. *ain-ciss-tanss.* — Action d'insister : *Son* INSISTANCE *dégénère en importunité.* (Acad.) *Il me sembla qu'elle avait tourné la tête avec* INSISTANCE *de mon côté.* (G. Sand.)

INSISTÉ, part. pass. invar. du v. Insister.

INSISTER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. (*insistere;* s'arrêter; lat.) Pron. *ain-ciss-té.* — Faire instance, persévérer à demander, à vouloir une chose : *Il* INSISTE *à demander telle chose. N'insistez pas davantage sur cette prétention.* (Acad.)

— Appuyer sur quelque chose, s'y arrêter avec force : *Il* INSISTA *beaucoup sur cette preuve. L'avocat* INSISTA *principalement sur ce moyen. Je n'*INSISTERAI *pas sur ce point.* (Acad.)

INSOCIABILITÉ, n. f. État, caractère de ce qui est insociable : *Une* INSOCIABILITÉ *radicale forme le fond du caractère des Anglo-Américains.* (Buff.) *C'est à la dureté de leur caractère que Buffon attribue l'*INSOCIABILITÉ *des oiseaux de proie.* (Cuv.)

INSOCIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ço-ciabl.* — Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut avoir de société, avec qui l'on ne peut vivre : *Un homme* INSOCIABLE. *Une humeur* INSOCIABLE. *Les caprices de cette femme la rendent* INSOCIABLE. (Acad.) *Dans quel pays ne trouve-t-on pas des hommes* INSOCIABLES *avec lesquels il faut vivre?* (Volt.)

— Phys. Il se dit des corps qui ne peuvent se lier, se mêler ni s'accorder : *L'eau et le feu sont* INSOCIABLES.

INSOCIABLEMENT, adv. D'une manière insociable.

INSOCIAL, ALE, adj. Pron. *ain-ço-cial.* — Qui n'est pas social : *Caractère* INSOCIAL. *Humeur* INSOCIALE. *Des hommes* INSOCIAUX. || Peu usité.

IN-SOIXANTE-QUATRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çoa-çantt-katr.* — Impr. et libr. Format d'un livre dont chaque feuille est pliée en 64 feuillets, faisant 128 pages : *Volume* IN-SOIXANTE-QUATRE. *Une feuille* IN-SOIXANTE-QUATRE.

— Subst. : *Un* IN-SOIXANTE-QUATRE, *des* IN-SOIXANTE-QUATRE.

INSOLATION, n. f. (*insolatio*, fait de *insolare*, exposer au soleil; lat.) Pron. *ain-ço-la-cion.* — Didact. Action d'exposer quelqu'un ou quelque chose à la chaleur du soleil : *L'*INSOLATION *est très-favorable aux enfants nés faibles. Faire sécher des plantes par* INSOLATION. (Acad.)

— Méd. Exposition d'un malade aux rayons du soleil, afin de ranimer ses forces languissantes, ou de produire une excitation sur la peau : INSOLATION *totale.* INSOLATION *partielle.*

INSOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Insoler.

— Zool. *Abeille insolée*, espèce d'abeilles à corcelet jaune; qui se plaît particulièrement dans les bois.

INSOLEMMENT, adv. Pron. *ain-ço-la-man.* — Avec insolence : *Parler* INSOLEMMENT. *Répondre* INSOLEMMENT. (Acad.)

INSOLENCE, n. f. Pron. *ain-ço-lanss.* — Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect : *Grande, extrême* INSOLENCE. *L'*INSOLENCE *d'un laquais. On ne peut souffrir son* INSOLENCE. *Cela est de la dernière* INSOLENCE. (Acad.)

Vos pleurs, votre présence,
N'ont point de ces cruels désarmé l'*insolence.* (Rac.)

— Orgueil offensant : *L'*INSOLENCE *d'un parvenu.*

Même en se parlant bas, qu'ils montraient d'*insolence!*
(C. Del.)

— Paroles et actions où il y a de l'insolence : *Il a fait, il a dit mille* INSOLENCES. (Acad.) *Notre armée navale faisait sentir à Gênes, par un exemple à jamais terrible, la juste punition de ses* INSOLENCES *et de ses perfidies.* (Boil.)

INSOLENT, ENTE, adj. (*insolens;* formé de *in*, nég., et *solere*, avoir coutume; lat.) Pron. *ain-ço-lan, lantt.* — Effronté, qui perd le respect : *Un homme* INSOLENT, *extrêmement* INSOLENT. *Il est* INSOLENT *au dernier point. Cette femme est bien* INSOLENTE. (Acad.)

Sans mon ordre on porte ici ses pas?
Quel mortel *insolent* vient chercher le trépas? (Rac.)
L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Fuirait donc à l'aspect d'une femme *insolente!* (Id.)

— Il se dit également de l'air, des manières, des discours, etc. *Il a le ton bien* INSOLENT. *Il dit des paroles* INSOLENTES. *Une demande, une réponse* INSOLENTE. (Acad.)

— Qui offense la modestie, la pudeur : *Il est* INSOLENT, *fort* INSOLENT *avec les femmes.* (Acad.) *Combien de fourbes* INSOLENTS *à vanter leur sincérité!* (Bourd.)

— Qui agit avec orgueil, avec dureté : *Il ne faut pas être* INSOLENT *dans la victoire, dans la bonne fortune. La prospérité l'a rendu* INSOLENT. (Acad.) *Rien n'est plus* INSOLENT *que l'homme qui vit toujours avec ses inférieurs.* (Rayn.) *Je suis* INSOLENT *avec les personnes de robe, honnête et civil pour les gens d'épée.* (Danc.)

— Par anal. Il se dit de l'air, des discours, etc. : *Les airs* INSOLENTS, *le ton* INSOLENT *d'un nouvel enrichi.* (Acad.) *La plus grande ignorance est souvent déguisée sous la plus* INSOLENTE *présomption.* (St-Réal.)

— Fig. Extraordinaire, inouï, immérité : *Bonheur* INSOLENT. *Fortune* INSOLENTE.

— Substantiv. Personne insolente : *C'est un* INSOLENT. *C'est une* INSOLENTE. (Acad.)

L'*insolent* devant moi ne se courba jamais. (Rac.)

— *SYN.* V. IMPERTINENT.

INSOLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Exposer au soleil.

IN-SOLIDO, adv. (m. lat.) Pron. *inn-so-li-do.* — En masse.

INSOLITE, adj. des 2 g. (*insolitus;* de *in*, nég., et *solitus*, accoutumé; lat.) Qui n'est point d'usage, qui est contraire à l'usage, aux règles : *Procédé bizarre et* INSOLITE. *Expression* INSOLITE. *Clause* INSOLITE. (Acad.) *Il était venu à une de ces époques heureuses qui veut des saillies, des élans, quelque chose d'*INSOLITE *et de grand.* (Lerminier.) *Des vaisseaux*

loin de toutes côtes et de tous récifs avaient ressenti des chocs INSOLITES. (Const. Prévost.)

INSOLITEMENT, adv. D'une manière insolite.

INSOLUBILITÉ, n. f. Pron. *ain-ço-lu-bi-li-té.* — Chim. Qualité des substances de ne pas se dissoudre dans un liquide.

— Math. Impossibilité de résoudre un problème, une question : *L'*INSOLUBILITÉ *d'un problème, d'une question.* (Acad.)

INSOLUBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ço-lubl.* — Chim. Qui ne peut se dissoudre : *La résine est* INSOLUBLE *dans l'eau.*

— Fig. Qu'on ne peut résoudre, expliquer : *Argument* INSOLUBLE. *Problème* INSOLUBLE. *Question* INSOLUBLE. (Acad.) *Ils se reposeront sur lui du soin de dénouer des difficultés en apparence* INSOLUBLES. (Arago.)

INSOLUBLEMENT, adv. D'une manière insoluble.

INSOLVABILITÉ, n. f. Impuissance de payer : *L'*INSOLVABILITÉ *de cet homme-là m'a empêché de traiter avec lui.* (Acad.)

INSOLVABLE, adj. des 2 g. Pron. *ian-çol-vabl.* — Qui n'a pas de quoi payer : *Il est devenu* INSOLVABLE. (Acad.) *Le nombre de leurs débiteurs* INSOLVABLES *épuisa leurs ressources.* (Vienn.) *Celui qui n'emprunte que par nécessité gémirait d'être* INSOLVABLE. (Duclos.) *Un certain nombre de gentilshommes russes, des débiteurs* INSOLVABLES, *s'étaient déjà réunis en Lithuanie.* (Mérim.)

INSOMNIE, n. m. (*in*, nég., et *somnus*, sommeil ; lat.) Pron. *ain-çom-nî.* — Absence de sommeil causée par quelque indisposition, quelque chagrin, quelque inquiétude : *Une longue, une cruelle* INSOMNIE. *Il est travaillé d'une cruelle* INSOMNIE. *Avoir, éprouver de fréquentes* INSOMNIES. (Acad.)

... Il me fait asseoir au pied du lit fatal
Où l'*insomnie* ardente irrite encor son mal. (C. Del.)

INSONDABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çon-dabl.* — Qui ne peut être sondé : *Des précipices* INSONDABLES.

— Fig. : *Un cœur* INSONDABLE. (Ballanche.)

Qui peut sonder de Dieu l'*insondable* pensée ? (Lam.)

INSONDÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été sondé : *Détroit* INSONDÉ.

INSONORE, adj. de 2 g. Pron. *ain-ço-nor.* — Qui n'est point sonore : *Corps* INSONORE.

INSONORITÉ, Phys. n. f. État, qualité de ce qui est insonore.

INSOUCIAMMENT, adv. Pron. *ain-çou-cia-man.* — D'une manière insouciante.

INSOUCIANCE, n. f. (*in*, nég., et *souci.*) Pron. *ain-çou-cians.* — État, caractère de celui qui est insouciant : *C'est un homme d'une grande* INSOUCIANCE, *d'une extrême* INSOUCIANCE. *Il est là-dessus d'une grande* INSOUCIANCE. (Acad.) *Dans ses yeux pleins de douceur respirait l'*INSOUCIANCE *de la jeunesse.* (Scribe.)

INSOUCIANT, ANTE, adj. Pron. *ain-çou-cian, ciantt.* — Qui n'a aucun souci d'une chose ; qui ne se soucie et ne s'affecte de rien : *Il est trop* INSOUCIANT *pour ses affaires. Être* INSOUCIANT *du lendemain. C'est un homme* INSOUCIANT. *Quelle femme* INSOUCIANTE ! (Acad.)

INSOUCIEUX, EUSE, adj. Pron. *ain-çou-cieu, cieus.* — Qui est libre, affranchi de soucis : *Les premiers jours de son établissement furent pour elle le seul temps, non pas heureux, mais* INSOUCIEUX *de sa vie.* (H. de Balz.)

INSOUDABLE, adj. des 2 g. — Qu'on ne peut souder.

INSOUMIS, ISE, adj. Pron. *ain-çou-mis.* — Qui n'est pas soumis : *Des peuples* INSOUMIS. (Acad.) *Les populations de la Sibérie sont nomades, et la plupart encore* INSOUMISES. (Babinet.)

INSOUMISSION, n. f. Pron. *ain-çou-mi-cion.* — Caractère, état de celui qui n'est pas soumis.

INSOUTENABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çoutt-nabl.* — Qu'on ne peut soutenir, défendre, justifier : *Cette assertion, cette cause, cette opinion est* INSOUTENABLE. (Acad.) *Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus* INSOUTENABLES *que les vérités dont la hauteur les étonne.* (Boss.)

— Insupportable, choquant : *Vanité* INSOUTENABLE. *C'est un homme* INSOUTENABLE. (Acad.) *Être importun au lieu de plaire, cette idée* INSOUTENABLE *lui martelait la cervelle.* (H. de Balz.) *Ces dialogues si admirés des anciens sont aujourd'hui* INSOUTENABLES, *parce qu'ils sont fondés sur une philosophie fausse.* (Montesq.)

Il ne peut soutenir du point *insoutenable*. (La Font.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *C'est un homme* INSOUTENABLE. (Acad.)

INSPECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inspecter : *Les travaux ont été* INSPECTÉS. *Maisons bien* INSPECTÉES.

INSPECTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*inspicere, inspectum*, regarder ; lat.) Pron. *ainss-pèk-té.* — Examiner avec autorité, ou avec une mission spéciale d'une autorité compétente : *Il fut chargé d'*INSPECTER *ces magasins. Ils ne se retirèrent qu'après* AVOIR *soigneusement* INSPECTÉ *toute la maison.* INSPECTER *des travaux publics.* INSPECTER *des troupes, un régiment.* (Acad.)

INSPECTEUR, n. m. Pron. *ainss-pèk-teur.* — Celui dont la fonction est d'inspecter, de surveiller quelque chose : *C'est un* INSPECTEUR *fort vigilant.* INSPECTEUR *de l'université. Un* INSPECTEUR *des finances. Un* INSPECTEUR *des ponts et chaussées.* (Acad.)

Ah ! monsieur l'*inspecteur*, j'étais perdu sans vous. (C. Del.)

— *Inspecteur général*, celui qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public : *L'*INSPECTEUR GÉNÉRAL *des contributions. L'*INSPECTEUR GÉNÉRAL *des travaux hydrauliques.* || *Inspecteur divisionnaire*, celui qui est chargé de l'inspection d'une partie d'un service public.

INSPECTION, n. f. (*inspecter.*) Pron. *ainss-pèk-cion.* — Action par laquelle on regarde, on considère, on examine quelque chose : *J'ai connu par l'*INSPECTION *des pièces du procès que.... A la première* INSPECTION *on connaît que cet acte est faux. L'*INSPECTION *du ciel, des astres.* (Acad.)

— Fonction, mission d'examiner, de surveiller quelque chose : *On lui donna l'*INSPECTION *du matériel, l'*INSPECTION *sur le commerce, sur les manufactures. Il a l'*INSPECTION *des travaux.* (Acad.)

— Place, emploi d'inspecteur : *Il obtint une* INSPECTION *dans les ponts et chaussées.* (Acad.)

INSPECTRICE, n. f. Pron. *ainss-pèk-triss.* — Femme chargée d'inspections, d'examens.

— Femme d'un inspecteur : *Madame l'*INSPECTRICE.

INSPIRANT, part. prés. du v. Inspirer.

INSPIRANT, ANTE, adj. Pron. *ainss-pi-ran, rantt.* — Qui est propre à inspirer ; inspirateur : *La faveur publique, l'adoption du talent par le commun suffrage, cette distinction si flatteuse et si* INSPIRANTE, *est rare et difficile à obtenir et à fixer longtemps.* (Villem.) *Dans la science du perfectionnement social, les idées et les essais du dernier siècle doivent être pour notre temps une contemplation* INSPIRANTE *et féconde.*

INSPIRATEUR, TRICE, adj. Qui inspire : *Un génie* INSPIRATEUR. *Les anciens croyaient à des divinités* INSPIRATRICES. (Acad.) *La liqueur* INSPIRATRICE *des joyeux propos.* (Foy.)

— Anat. *Muscles inspirateurs*, muscles qui contribuent à l'inspiration.

— Substantiv. Personne qui inspire : *Corneille fut pour le goût un merveilleux* INSPIRATEUR. (Marm.) *L'écrivain ne peut avoir de meilleur* INSPIRATEUR *que la charité.* (Del.) *Le peuple voyait dans la reine l'*INSPIRATRICE *des conseils antipopulaires.* (Lam.)

INSPIRATION, n. f. Pron. *ainss-pi-ra-cion.* — Action d'inspirer quelqu'un, de le conseiller, de lui suggérer quelque idée : *C'est par votre* INSPIRATION *que j'ai agi. L'*INSPIRATION *divine.* (Acad.)

— Chose inspirée : *Je vous dois cette* INSPIRATION. *Il n'écoute que les* INSPIRATIONS *de sa fureur. C'est là que ce poëte a puisé ses plus belles* INSPIRATIONS. (Ac.)

— Partic. Sentiments, pensées, desseins qui semblent naître spontanément dans le cœur, dans l'esprit, et que l'on regarde souvent comme inspirés par le génie, par l'enthousiasme, ou même par la divinité : *Avoir d'heureuses, de sublimes* INSPIRATIONS. (Acad.) *Recevoir sans différer ses* INSPIRATIONS. (Boss.) *Un cœur docile aux* INSPIRATIONS *du ciel.* (Fléch.)

— Théol. Acte de la volonté divine par lequel celui qui est inspiré apprend ce qu'il doit faire ou dire.

— Absol. Enthousiasme dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. : *Ce vers a été fait d'*INSPIRATION. *On sent dans cette poésie la chaleur de l'*INSPIRATION. (Acad.) *J'attends le moment de l'*INSPIRATION. (Volt.)

Sainte *inspiration*, la terre t'a bannie ;
La science à pas lourds y creuse ses sillons. (Lacépède.)

— Physiol. Action par laquelle l'air entre dans les poumons : L'INSPIRATION *était courte et douloureuse.* (Dupuytren.)

INSPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Inspirer : *Air* INSPIRÉ.

— Qui est inspiré de la Divinité : *Les apôtres étaient* INSPIRÉS. *Ils sont* INSPIRÉS *pour être vos interprètes.* (Fén.)

— Fam. *Je fus bien inspiré quand je fis telle chose*, je fus bien avisé, j'eus une bonne idée en faisant telle chose.

— Absol. Qui est saisi d'enthousiasme, d'inspiration : *Poëte* INSPIRÉ. *Génie* INSPIRÉ. *J'ai trouvé la situation dans mon sujet, et j'ai été* INSPIRÉ. (Volt.)

Je ne sais quel présage
A cette âme *inspirée* annonce le rivage. (Del.)

— Fléchier l'a construit avec un infinitif précédé de la prép. *de* : *Le plus sage de tous les rois, éclairé des lumières de l'esprit de Dieu*, INSPIRÉ DE LAISSER *à la postérité le portrait d'une femme héroïque, nous la représente revêtue de force et de bonne grâce.* || Cette construction est peu usitée.

— Substantiv. : *Un* INSPIRÉ. *Une* INSPIRÉE. (Ac.)

INSPIRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*inspirare* ; de *in*, dans, et *spirare*, souffler ; lat.) Pron. *ainss-pi-ré.* — Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, quelque mouvement, quelque dessein, quelque pensée : INSPIRER *un mauvais dessein, une mauvaise pensée. C'est la jalousie, l'envie, l'ambition qui lui* ONT INSPIRÉ *cette mauvaise action.* (Acad.)

Suivez les mouvements que le cœur vous *inspire*. (Dest.)

Il ne cessait de leur INSPIRER *les sentiments de la véritable vertu.* (Boss.) *Il lui* INSPIRAIT *la modération en lui élevant le courage.* (Fléch.) *Quoi qu'on en puisse dire, la grande ambition des femmes, est, croyez-moi, d'*INSPIRER *de l'amour.* (Mol.) *C'est la justice qu'il faut* INSPIRER *à tous les hommes.* (La H.)

Votre seul intérêt m'*inspire* cette audace. (Rac.)
Je vois que la sagesse elle-même t'*inspire*. (Id.)
Je voudrais *inspirer* l'amour de la retraite. (La F.)

Il est des âmes à qui l'amour ne peut INSPIRER *des sentiments indignes de leur rang.* (Boss.)

Je ne puis échapper aux soupçons que j'*inspire*. (C. Del.)

— Diriger, animer : *A cette conduite du prince, on reconnut le ministre qui l'*INSPIRAIT. *La fureur qui l'*INSPIRE. *C'est la charité qui l'*INSPIRE. (Acad.)

— Suivi d'un infin. précédé de la prép. *de*, Suggérer la pensée ; conseiller :

Qui t'*inspira*, jeune et faible bergère,
D'abandonner la houlette légère ? (C. Del.)

— Particul. Recevoir de la Divinité des lumières surnaturelles qui remplissent d'enthousiasme : *C'est le Saint-Esprit qui l'*A INSPIRÉ. *Les païens croyaient qu'Apollon* INSPIRAIT *la Pythie. Les poëtes disent que les Muses les* INSPIRENT. (Acad.)

— Absol. *Ce qui émeut n'*INSPIRE *pas toujours.* (Villem.)

— Méd. Attirer et recevoir l'air dans les poumons : INSPIRER *l'air dans les poumons.*

— *Inspirer de l'air dans les poumons d'un noyé, d'un enfant nouveau-né*, y souffler de l'air. || V. INSUFLER.

= **S'inspirer**, v. pron. Recevoir l'inspiration : *Les sages et les fous s'*INSPIRENT *des idées sages ou folles.* (C. Nod.)

— Être inspiré : *Les sentiments s'*INSPIRENT *et ne se commandent pas.*

INSTABILITÉ, n. f. Pron. *ainss-ta-bi-li-té.* —

— Fig. Défaut de stabilité : *L'*INSTABILITÉ *de la fortune. L'*INSTABILITÉ *des choses humaines.* (Acad.) *Afin de punir l'irréligieuse* INSTABILITÉ *de ces peuples.* (Boss.) *L'*INSTABILITÉ *des sentiments et des choses.* (Lam.)

INSTABLE, adj. des 2 g. Qui manque de stabilité.

INSTALLATION, n. f. Pron. *ainss-ta-la-cion.* — Action par laquelle on est installé : *L'*INSTALLATION *du président d'un tribunal. L'*INSTALLATION *d'un curé dans son église.* (Acad.)

— Mar. Action de mettre dans une disposition convenable tous les objets qui se trouvent à bord d'un bâtiment : *L'observation des principes qui constituent l'arrimage, l'*INSTALLATION, *la mâture, la voilure et le grément contribuent à faire bien marcher un vaisseau.* (De Missiessy.)

INSTALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Installer : *Il est nommé à cet emploi, mais il n'est pas encore* INSTALLÉ. (Acad.)

— Placé d'une manière stable, assurée : *Ils se trouvaient* INSTALLÉS *dans l'ancienne demeure des rois maures.* (Scribe.) *J'offre un bon prix du logement, et m'y voilà* INSTALLÉ. (B. de St-P.)

INSTALLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*in*, dans, sur ; *stallus*, siége, place ; lat.) Pron. *ainss-ta-lé.* — Mettre solennellement en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité : INSTALLER *le président d'un tribunal. On l'*A INSTALLÉ *dans cette dignité, dans cette charge.* (Acad.)

— Placer, établir quelqu'un en quelque endroit : INSTALLER *un commis à son bureau. On les* A INSTALLÉS *dans leur nouveau logement.* (Acad.)

— Mar. Disposer chaque objet à la place qui lui convient.

= **S'installer**, v. pron. S'établir, se placer : S'INSTALLER *dans un fauteuil. Il s'*EST *si bien* INS-

TALIA *dans cette maison, qu'on l'en croirait le maître.* (Acad.)

INSTAMMENT, adv. Pron. *ainss-ta-man.* — Avec instance, d'une manière pressante : *Il vous en prie* INSTAMMENT. *Il me l'a demandé* INSTAMMENT. (Ac.)

INSTANCE, n. f. (*instare*, presser fortement; lat.) Pron. *ainsstanss.*

— Sollicitation pressante : *Faire* INSTANCE *auprès de quelqu'un. Avec* INSTANCE. *Faire de grandes* INSTANCES, *de vives auprès de quelqu'un.* (Acad.) *En vain le duc envoya messages sur messages, le roi résista à ses* INSTANCES. (De Barante.)

... Je n'ai fait au ciel nulle dévote *instance*
Qui n'ait eu pour objet votre convalescence. (Mol.)

— Jurispr. Demande, poursuite en justice : *L'*INSTANCE *était pendante à tel tribunal. Il y a* INSTANCE *entre tel et tel.* (Acad.) *Comment prononcer sans examen sur deux* INSTANCES *contradictoires ?* (Dest.)

Que l'*instance* par nous soudain soit commencée.
(Étienne.)

— *Première instance*, poursuite d'une action devant le premier juge : *Il perdit son procès en* PREMIÈRE INSTANCE. (Acad.)

— *Tribunal de première instance*, tribunal inférieur qui connait de toutes les contestations en matiere civile, à partir d'une certaine somme : *Les tribunaux de* PREMIÈRE INSTANCE *prononcent dans certains cas en dernier ressort.* (Acad.) *Le parlement a nommé d'autres juges pour revoir le procès en* PREMIÈRE INSTANCE. (Volt.) *Avoué près le tribunal de première* INSTANCE. *Juge de première* INSTANCE.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier : *Voilà une bonne* INSTANCE, *une forte* INSTANCE. *Que répondez-vous à cette* INSTANCE ? (Acad.)

INSTANT, ANTE, adj. Pressant : INSTANTE *sollicitation.* INSTANTES *prières. Aux* INSTANTES *prières d'un tel.*

— Imminent, urgent : *Le péril, le besoin est* INSTANT. (Acad.) *Il avait accoutumé de me faire part des choses secrètes les plus importantes qui demandaient des partis* INSTANTS *à prendre.* (St-Simon.)

INSTANT, n. m. (*quod non stat*, ce qui ne dure pas; lat.) Pron. *ainss-tan.* — Moment très-court, le plus petit espace de temps : *Il fit cela en un* INSTANT. *Il ne faut qu'un* INSTANT. *Je reviens dans cet* INSTANT. *Restez encore un* INSTANT.

Ce n'est plus cette reine éclairée, intrépide,
Qui d'abord accablait ses ennemis surpris,
Et d'un *instant* perdu connaissait tout le prix. (Rac.)

— Elliptiq. et fam. *Un instant*, attendez, arrêtez, restez un instant : UN INSTANT, *ne soyez pas si pressé.*

= **A l'instant, dans l'instant,** loc. adv. Aussitôt, à l'heure même, tout à l'heure : *Il partit* À L'INSTANT, À L'INSTANT *même. Je reviens* À L'INSTANT, *tout* À L'INSTANT. *Je reviens* DANS L'INSTANT. (Acad.) *Si elle doute de la sincérité de vos paroles, on repart* À L'INSTANT. (Campistr.)

Mais sa langue en sa bouche *à l'instant* s'est glacée.
(Rac.)

= **A chaque instant, à tout instant,** loc. adv. Continuellement, sans cesse : *Il le répète* À CHAQUE INSTANT, À TOUT INSTANT.

= **Dès l'instant que,** loc. conj. Du moment; puisque : DÈS L'INSTANT QUE *vous le désirez, nous viendrons.*

= **Gramm.** *A l'instant que* est une loc. conjonctive aujourd'hui inusitée ; au lieu de dire :

Ils savent se venger des affronts qu'ils endurent,
Et le trône chancelle *à l'instant qu'ils* murmurent.
(B. Lorm.)

La correction exige *à l'instant où*, ou mieux *aussitôt que.*

— SYN. V. MOMENT.

INSTANTANÉ, ÉE, adj. Pron. *ainss-tan-ta-né.* — Qui ne dure qu'un instant : *Ce mouvement n'a été qu'*INSTANTANÉ. *Une frayeur* INSTANTANÉE. (Ac.) *Par un mouvement* INSTANTANÉ, *tout le peuple se précipite à genoux.* (Scribe.)

INSTANTANÉITÉ, n. f. Pron. *ainss-tan-ta-né-i-té.* — Phil. Qualité de ce qui est instantané.

INSTANTANÉMENT, adv. Soudain; d'une manière instantanée.

INSTAR DE (A L'), loc. prép. (*instar*, à l'imitation; lat.) Pron. *a-lainss-tar.* — À la manière, à l'exemple de : *Cet édifice est construit* À L'INSTAR *des monuments gothiques.* À L'INSTAR *des cours souveraines.* À L'INSTAR *de Paris.* (Acad.) À L'INSTAR *des anciens.* (Volt.)

INSTAURATEUR, n. m. (*instaurare, instauratum*, fonder; lat.) Pron. *ainss-to-ra-teur.* — Celui qui élève un monument ou qui rétablit une chose détruite. ‖ Peu usité.

INSTAURATION, n. f. Pron. *ainss-to-ra-cion.* — Établissement : INSTAURATION *des jeux Olympiques.* (Acad.)

— Réédification d'un temple : *L'*INSTAURATION *du temple de Jérusalem.*

INSTAURÉ, ÉE, part. pass. du v. Instaurer.

INSTAURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*instaurare*, renouveler, lat.) Pron. *ainss-to-ré.* — Rétablir ; restaurer ; remettre dans l'état primitif : INSTAURER *un temple.* INSTAURER *une église.* INSTAURER *des jeux.*

INSTIGATEUR, TRICE, n. (*instigator* ; lat., m. sign.) Pron. *ainss-ti-ga-teur, triss.* — Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose ; *Il a été l'*INSTIGATEUR *de ce mauvais dessein. Elle en est l'*INSTIGATRICE. (Acad.)

L'*instigateur* adroit du pouvoir arbitraire. (Pir.)

INSTIGATION, n. f. (*instigatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ainss-ti-ga-cion.* — Incitation, suggestion, sollicitation pressante à faire quelque chose ; il se prend le plus souv. en mauv. part : *Il a fait cela à l'*INSTIGATION *d'un tel. Il s'est laissé séduire aux* INSTIGATIONS *de ce méchant homme. L'*INSTIGATION *du malin esprit.* (Acad.)

INSTIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Instiguer ; *Cet homme est* INSTIGUÉ *par un tel.* (Acad.)

INSTIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*instigare*, aiguillonner ; lat.) Pron. *ainss-ti-ghé.* — Exciter, pousser quelqu'un à faire quelque action ; *Il m'a* INSTIGUÉ. ‖ Peu usité.

INSTILLATION, n. f. (*instillatio* ; de *in*, dans, et *stilla*, goutte ; lat.) Pron. *ainss-til-la-cion.* — Action d'instiller : *Verser par* INSTILLATION. (Ac.)

INSTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Instiller : *Liqueur* INSTILLÉE.

INSTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, dans, et *stillare*, dégoutter ; lat.) Pron. *ainss-til-lé.* — Faire couler, verser goutte à goutte ; INSTILLER *quelques gouttes d'essence dans une plaie.* (Acad.)

INSTINCT, n. m. (*instinctus* ; excité, poussé ; lat.) Pron. *ainss-tain.* — Sentiment, mouvement intérieur qui est naturel aux animaux et qui les fait agir sans le secours de la réflexion : *La nature a donné à tous les animaux l'*INSTINCT *de leur propre conservation. Chaque animal a son* INSTINCT *particulier.* (Acad.) *La souris a le même* INSTINCT, *le même tempérament, le même naturel que le rat.* (Buff.) *L'*INSTINCT *social des cygnes est en tout fortement marqué.* (Id.)

— Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue, dans l'homme, les actes non réfléchis, les sentiments indélibérés ; *Il a fait cela plutôt par* INSTINCT *que par raison. Un secret* INSTINCT *m'a poussé. Je ne sais quel* INSTINCT *m'a fait éviter ce danger.* (Acad.) *Le plus beau, le plus moral des* INSTINCTS *de l'homme, c'est l'amour de la patrie.* (Chateaub.) *L'esprit de parti dénature l'*INSTINCT *d'équité et de pitié jusque dans l'âme des femmes.* (Lam.)

Que ne peut la frayeur sur l'esprit des mortels !
Dans le temple des Juifs un *instinct* m'a poussée. (Rac.)

Ces ouvrages, composés avec peu d'art, trahissent les vrais INSTINCTS *du temps.* (De Tocquev.)

— Très-grande aptitude, propension irrésistible à quelque chose : *Avoir l'*INSTINCT *du crime.* (Acad.) *Il était dans cet âge où l'on ne suit que les premiers* INSTINCTS *de la liberté.* (Fléch.)

— Par extens. Grande pénétration d'esprit, sagacité : *Il avait un* INSTINCT *merveilleux pour se connaître en hommes.* (St-Réal.)

INSTINCTIF, IVE, adj. Pron. *ainss-taink-tif, tiv.* — Qui appartient à l'instinct ; qui naît de l'instinct ; *Mouvement, sentiment* INSTINCTIF. *Facultés* INSTINCTIVES. (Acad.) *Les actions* INSTINCTIVES *ne sont pas d'un ordre inférieur à nos actions raisonnables.* (Cuv.) *Une admirable sagacité* INSTINCTIVE *dédommage l'enfance de son ignorance et de sa faiblesse.* (H. Martin.)

INSTINCTIVEMENT, adv. Par instinct : *Les animaux n'agissent qu'*INSTINCTIVEMENT. (Acad.)

INSTINCTIVITÉ, n. f. Pron. *ainss-taink-ti-vi-té.* — Didact. Qualité, état de l'être doué d'instinct : *L'*INSTINCTIVITÉ *des animaux.*

INSTINCTUEL, ELLE, adj. (*instinct.*) Pron. *ainss-taink-tu-èl.* — Qui naît de l'instinct : *Lois* INSTINCTUELLES. (Kératry.)

INSTINCTUELLEMENT, adv. Pron. *ainss-taink-tu-èl-man.* — D'instinct : *La force du vrai exerce toujours* INSTINCTUELLEMENT *une influence sur les esprits.* (Kératry.)

INSTIPULÉ, ÉE, adj. Prat. Qui n'a point été l'objet d'une stipulation.

— Bot. Qui n'est point garni de stipules.

INSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Instituer : *Héritier* INSTITUÉ. *Ces magistrats furent* INSTITUÉS *pour rendre la justice. Le pape a été* INSTITUÉ *par* JÉSUS-CHRIST *comme son premier vicaire.* (Acad.) *Le système de recensement* INSTITUÉ *par les Romains est le modèle le plus parfait que l'histoire puisse nous offrir.* (Ch. Dupin.) *Les honneurs sont* INSTITUÉS *pour récompenser le mérite.* (Fléch.)

INSTITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*instituere*; de *in*, dans; *statuere*, établir : lat.) Pron. *ainss-ti-tu-é.* — Établir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose : JÉSUS-CHRIST A INSTITUÉ *le sacrement de l'eucharistie.* INSTITUER *une fête.* INSTITUER *un ordre, une confrérie.* INSTITUER *des jeux solennels.* (Acad.)

— Jurispr. *Instituer un héritier*, ou *héritier*, nommer, faire quelqu'un son héritier par testament : *Il* INSTITUA *un tel son héritier.* (Acad.)

Je nomme, j'*institue* Oreste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire,
Unique, universel. (Regn.)

— Mettre, établir en charge, en fonction : *Un seigneur pouvait* INSTITUER *ou destituer ses officiers comme il lui plaisait.* INSTITUER *une juge, un notaire.* (Acad.)

— Par extens. et fig. : *L'éducation doit faire de l'enfant un homme, l'*INSTITUER *dans la vie homme fait.* (Dupanl.)

= **S'instituer,** v. pron. S'établir soi-même : *Il s'*INSTITUA *lui-même chef de cette entreprise.*

— Être institué.

INSTITUT, n. m. (*instituere, institutum*, établir ; lat.) Pron. *ainss-ti-tu.* — Constitution d'un ordre religieux ; règle de vie prescrite à cet ordre : *Un louable, un pieux, un saint* INSTITUT. *Il ne faut pas toucher à cet* INSTITUT. (Acad.) *Quel fondement voulut-il donner à un* INSTITUT *si saint dans ses principes, sinon l'humilité !* (Fléch.)

— Ordre religieux : *Le chef d'un* INSTITUT *religieux.*

— Titre de certaines sociétés savantes : *L'*INSTITUT *de Bologne.*

— *L'Institut de France* ou simpl. *l'Institut*, la première société savante de France, établie à Paris, et composée de cinq Académies, savoir : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, et l'Académie des sciences morales et politiques : *Les membres de l'*INSTITUT. *Chacune des académies s'agrandit et se perfectionne par l'*INSTITUT *qui les rassemble.* (Lacret.) *Il suffit de considérer l'état des sciences et des lettres en France pour comprendre que l'*INSTITUT *exerce un pouvoir considérable sur les esprits.* ‖ V. ACADÉMIE.

— Lieu où se tiennent les séances de l'Institut : *Aller à l'*INSTITUT. (Acad.)

— Au plur. Dr. Institutes. ‖ V. le mot.

INSTITUTES, n. f. pl. (*institutiones* ; lat., m. sign.) Dr. Ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain : *On appelle* INSTITUTES *de Justinien celles qui furent composées par l'ordre de cet empereur.* (Acad.)

— Absol. *Étudier les* INSTITUTES. *Il sait bien les* INSTITUTES. *Commentaire sur les* INSTITUTES. (Acad.)

— Par extens. Certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence : *Les* INSTITUTES *du droit français.* (Acad.)

INSTITUTEUR, TRICE, n. Celui, celle qui institue, qui établit : *L'*INSTITUTEUR *de cet ordre religieux.* INSTITUTEUR *des jeux Olympiques. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est* INSTITUTRICE *de l'Annonciade.* (Acad.)

— Celui, celle qui est chargé de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants : *L'*INSTITUTEUR *d'un jeune prince. Un bon, un sage, un savant* INSTITUTEUR. *Une habile* INSTITUTRICE. (Acad.)

— Celui, celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école : *C'est un des* INSTITUTEURS *les plus renommés de la capitale. Un* INSTITUTEUR *primaire.* (Acad.) *Dans l'éducation, ce que fait l'*INSTITUTEUR *par lui-même n'est rien ; ce qu'il fait faire est tout.* (Dupanl.)

— Fig. et par anal. Il se dit des choses : *Les premiers et les plus sûrs* INSTITUTEURS *de l'homme sont la douleur et le plaisir.* (Ch. Nod.) *C'est l'Église qui a été notre nourrice et notre première* INSTITUTRICE. (V. Cousin.)

INSTITUTION, n. f. Pron. *ains-ti-tu-cion.* — Action par laquelle on institue, on établit : *L'*INSTITUTION *des jeux Olympiques. L'*INSTITUTION *d'un ordre religieux. L'*INSTITUTION *de la pairie. Tout ce qui est d'*INSTITUTION *humaine est sujet au changement.* (Acad.)

— La chose instituée : *C'est une louable, une pieuse, une sainte* INSTITUTION. *Les hôpitaux, les écoles sont des* INSTITUTIONS *utiles. Une* INSTITUTION *naissante.* INSTITUTIONS *politiques, religieuses.* (Acad.) *L'habitude des bonnes* INSTITUTIONS *fait les bonnes sociétés.* (Ch. Nod.) *En parcourant les diverses contrées de la France, j'étudie les* INSTITUTIONS *locales.* (Ch. Dupin.)

Les *institutions*, les polices humaines,
Pour le bien général nous accablent de chaînes. (Desmah.)

— Par extens. Éducation : *L'*INSTITUTION *de la jeunesse est d'une grande importance pour l'État.*

— École, maison d'éducation : *Ouvrir, établir, tenir une* INSTITUTION. *Le chef d'une* INSTITUTION. INSTITUTION *de demoiselles.* (Acad.)

— Dr. can. Bénéfice ou provision quelconque ; concession d'un bénéfice par le supérieur collateur.

— Jurispr. *Institution contractuelle*, don irrévocable de succession fait par contrat de mariage, au profit d'un des deux conjoints ou des enfants.

— *Institution d'héritier*, nomination d'un héritier : *Faire* INSTITUTION D'HÉRITIER.

INSTRUCTEUR, n. m. Pron. *ainss-truk-teur.* — Celui qui instruit : INSTRUCTEUR *mercenaire.*

— Particul. Celui qui est chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes : *Manuel de l'*INSTRUCTEUR.

— Adj. : *Capitaine* INSTRUCTEUR.

— Pal. *Juge instructeur*, juge d'instruction.

INSTRUCTIF, IVE, adj. Pron. *ainss-truk-tif, tiv.* — Qui instruit ; il ne se dit que des choses : *Ce livre est fort* INSTRUCTIF. *Je lui ai donné un mémoire* INSTRUCTIF. *C'est une méthode bien* INSTRUCTIVE. *Sa conversation est* INSTRUCTIVE. (Acad.)

INSTRUCTION, n. f. (*instructio*, lat., m. sign.) Pron. *ainss-truk-cion.* — Éducation, enseignement : *L'*INSTRUCTION *de la jeunesse, des enfants. L'*INSTRUCTION *des nouvelles recrues. Se consacrer à l'*INSTRUCTION *publique.* (Acad.) *Dieu ne craint pas de les sacrifier à l'*INSTRUCTION *du reste des hommes.* (Boss.) *Sa vie et sa mort deviennent l'*INSTRUCTION *du genre humain.* (Id.) *Il lui recommanda le soin de l'*INSTRUCTION, *et se chargea des grands exemples.* (Fléch.)

— *Instruction publique*, enseignement donné et surveillé par l'État. || *Instruction primaire*, celle qui est donnée dans les petites écoles, publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques. || *Instruction secondaire*, celle qui est donnée dans les lycées, les colléges, les institutions en pension, et dans les petits séminaires. || *Instruction supérieure*, celle des facultés des lettres, des sciences, des facultés de droit, de médecine, de théologie.

— *Ministère de l'instruction publique*, la direction des affaires concernant l'instruction publique.

— Absol. Dans le m. sens : *Employé à l'*INSTRUCTION *publique.*

— Connaissances, savoir, notions acquises : *Avoir de l'*INSTRUCTION. *Manquer d'*INSTRUCTION. *C'est un homme d'une grande* INSTRUCTION, *d'une* INSTRUCTION *peu commune. La meilleure nature étant sans* INSTRUCTION, *est toujours incertaine et aveugle.* (La Rochef.)

— Leçon, précepte qu'on donne pour instruire : *Vous lui donnez là une bonne* INSTRUCTION. *On puise dans cet ouvrage d'utiles* INSTRUCTIONS. (Acad.) *Avec quelle facilité écoutait-il les* INSTRUCTIONS *salutaires de ses prédicateurs évangéliques !* (Fléch.)

— *Instruction pastorale*, mandement d'un évêque sur quelque point de doctrine.

— Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore : *Je vous demande cela pour mon* INSTRUCTION. *J'ai fait un mémoire pour l'*INSTRUCTION *de mon rapporteur.* INSTRUCTION *sur la manière de se servir d'une chose.* (Acad.) *Ces politiques spéculatifs composent sans* INSTRUCTIONS *les annales de leur siècle.* (Boss.)

— Au plur. Explications, avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise : *J'irai prendre vos* INSTRUCTIONS *sur l'affaire dont vous m'avez chargé. Donnez-lui vos* INSTRUCTIONS *là-dessus.* (Acad.)

— Particul. Ordres, explications qu'un prince ou un gouvernement donne à un représentant sur la manière de se conduire dans la mission dont il le charge : *Cet ambassadeur serait puni s'il avait reçu ses* INSTRUCTIONS. *Mes* INSTRUCTIONS *portent cela. Ce que vous me demandez est contre mes* INSTRUCTIONS. (Acad.)

— Jurispr. Formalités nécessaires pour mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée : *Travailler à l'*INSTRUCTION *d'un procès. L'*INSTRUCTION *de l'affaire est très-avancée. Le code d'*INSTRUCTION *criminelle. Nullités d'*INSTRUCTION. (Acad.) *L'autorité infligeait les peines sans débats, sans* INSTRUCTION, *sans interrogatoires.* (Ch. Nod.)

— *Instruction par écrit*, procédure admise dans les affaires qui ne comportent pas une plaidoirie.

— Par anal. *Cette histoire est le rapport d'un juge clairvoyant, mais qui ne connaît que l'*INSTRUCTION *écrite et n'a fait comparaître en personne devant lui ni les acteurs ni les témoins.* (Guizot.)

— *Juge d'instruction*, magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, et faire arrêter et interroger les inculpés, les prévenus : *Un mandat d'amener décerné par le juge d'*INSTRUCTION. *Vous avez déclaré telle chose devant le juge d'*INSTRUCTION. (Acad.)

INSTRUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*instruere*, dresser, former ; lat.) Pron. *ainss-truir.* — (*J'instruis, nous instruisons ; j'instruisais, nous instruisions ; j'instruisis, nous instruisîmes ; j'instruirai, nous instruirons ; j'instruirais, nous instruirions ; instruis, instruisons, instruisez ; que j'instruise, que nous instruisions ; que j'instruisisse, que nous instruisissions ; instruisant ; instruit, ite.*) Enseigner quelqu'un ; lui apprendre quelque chose ; lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science, etc. : INSTRUIRE *la jeunesse. Il a fort bien fait* INSTRUIRE *ses enfants.* INSTRUIRE *un prince à gouverner.* INSTRUIRE *aux armes, aux affaires.* (Acad.) *Dieu* INSTRUIT *les princes non-seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples.* (Boss.) *La nature* INSTRUIT *les animaux à chercher ce qui leur est propre.* (Acad.)

Vous êtes jeune encore, et l'on peut vous *instruire*. (Rac.)
Ah ! si dans l'ignorance il le fallait *instruire*,
N'avait-on que Sénèque et moi pour le séduire ? (Id.)

C'est vous qui AVEZ INSTRUIT *mes mains à combattre.* (Boss.)

— Absol. : *C'est un homme qui* INSTRUIT *fort bien, qui sait bien* INSTRUIRE. (Acad.) *Il écrivait pour* INSTRUIRE, *et en* INSTRUISANT *il se faisait toujours aimer.* (Montesq.)

C'est trop peu que d'*instruire*, il faut *instruire* et plaire. (Andr.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet : *Dieu le sauve par le même coup qui nous* INSTRUIT. (Boss.) *Les règles* INSTRUISENT *moins que les exemples.* (Maury.)

Le malheur *instruit* mieux qu'aucune remontrance. (La Chauss.)

— Par extens. en parl. des animaux, Dresser : INSTRUIRE *un cheval. On* INSTRUIT *l'éléphant à se mettre à genoux. On* INSTRUIT *les chiens à chasser, à rapporter, etc.* (Acad.)

— Informer, avertir, donner connaissance de quelque chose : *J'*INSTRUIRAI *sa famille de la conduite qu'il tient.* (Acad.)

De leur furtive ardeur ne pouvais-tu m'*instruire* ? (Rac.)

— Jurispr. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée : *Il* INSTRUIT *bien un procès, une affaire.* INSTRUIRE *une cause par écrit. Le magistrat chargé d'*INSTRUIRE *les causes criminelles.* (Acad.)

— *Instruire le procès de quelqu'un, Instruire contre quelqu'un*, lui faire son procès en matière criminelle.

= **S'instruire**, v. pron. Acquérir de l'instruction : *Aimer, chercher à s'*INSTRUIRE. S'INSTRUIRE *dans un art, dans une science. Ils s'*INSTRUISAIENT *mutuellement dans la vertu.* (Acad.) *Elle s'*EST INSTRUITE *elle-même pendant que Dieu instruisait les princes par son exemple.* (Boss.) S'INSTRUIRE *de sa religion et de ses devoirs.* (Fléch.)

— S'informer mutuellement : *Nous nous* INSTRUISONS *régulièrement l'un l'autre de ce qui se passe dans les lieux où nous sommes.* (Acad.)

— Jurispr. Être en voie d'instruction : *Son affaire* S'INSTRUIT *à l'heure qu'il est.* (Acad.)

INSTRUISABLE, adj. des 2 g. Pron. *ainss-trui-zabl.* — Qui est susceptible d'être instruit : *Il est sinon instruit, du moins* INSTRUISABLE. (J.-J. Rouss.) || Peu usité.

INSTRUISANT, part. prés. du v. Instruire.

INSTRUIT, ITE, part. pass. du v. Instruire : *Un homme* INSTRUIT *d'une affaire. Êtes-vous* INSTRUITE *de tout ce que vous avez à faire ?* (Danc.)

Instruit par son garçon, qui dans tout l'imitait,
Et de son indigence et de ce qu'il était,
Je lui faisais des dons. (Mol.)

Il fut INSTRUIT *par le malheur, par l'expérience. Ce général, cet ambassadeur est bien* INSTRUIT *de ce qui se passe. C'est un homme bien* INSTRUIT *des affaires de la cour, des affaires du monde.* (Acad.) *Qu'il serait aisé de les confondre, s'ils ne craignaient pas d'être* INSTRUITS ! (Boss.)

Il veut de vos secrets être *instruit* par ma bouche. (Rac.)

— Jurispr. Qui est en état d'être jugé : *Un procès* INSTRUIT, *bien* INSTRUIT. *L'affaire est suffisamment* INSTRUITE. (Acad.)

— Adj. Qui a beaucoup de connaissances, de savoir : *C'est un homme* INSTRUIT, *fort* INSTRUIT. (Acad.) *On n'est curieux qu'à proportion qu'on est* INSTRUIT. (J.-J. Rouss.)

INSTRUMENT, n. m. (*instrumentum*, de *in*, dans, et *struere*, construire ; lat.) Pron. *ainss-tru-man.* — Outil, machine, appareil qui sert à exécuter quelque travail, à faire quelque opération : *Bon* INSTRUMENT. INSTRUMENT *de charpentier, de maçon, etc.* (Acad.) *Il était muni d'*INSTRUMENTS *nécessaires pour reconnaître la position exacte de la nouvelle île.* (Const. Prévost.)

— Chir. Bistouri, lancette, ciseaux, etc.

— Chim. Fourneau, vaisseau, cornue, etc.

— Particul. Instrument de musique : INSTRUMENT *à vent.* INSTRUMENT *à cordes. Un* INSTRUMENT *mélodieux. Voilà un bon* INSTRUMENT. (Acad.) *Avant Lulli, les* INSTRUMENTS *à souffle, que plusieurs appellent fort improprement* INSTRUMENTS *à vent, ne faisaient point partie de l'orchestre.* (Castil-Blaze.)

— Prov. *C'est un bel instrument que la langue*, il est plus aisé de parler que d'exécuter.

— Par extens. Tout ce dont on se sert pour faire une chose quelconque, une action bonne ou mauvaise : *Frapper quelqu'un avec un* INSTRUMENT *tranchant, avec un* INSTRUMENT *contondant. Il portait encore sur lui l'*INSTRUMENT *de son crime.* (Acad.) *Avec quel soin et quelle dépense rechercha-t-il les* INSTRUMENTS *de la passion du fils de Dieu ?* (Fléch.)

J'ai reconnu le fer, *instrument* de sa rage. (Rac.)

— Écon. polit. Matières, forces dont l'homme se sert pour créer des produits utiles : INSTRUMENTS *naturels. Instruments* ARTIFICIELS.

— Fig. Qui sert à produire quelque effet ; qui aide à parvenir à quelque fin : *Nous ne sommes que les* INSTRUMENTS *de la Providence. Ses domestiques ont été les* INSTRUMENTS *de sa ruine. Ses amis ont été l'*INSTRUMENT *de sa fortune.* (Acad.) *Il a été le digne* INSTRUMENT *des desseins les mieux concertés.* (Boss.) *Les Romains n'avaient jamais regardé les vaincus que comme des* INSTRUMENTS *pour les triomphes futurs.* (Montesq.) *Les lettres et la philosophie sont des* INSTRUMENTS *universels de raison, de vertu, de bonheur.* (Andr.)

Force gens ont été l'*instrument* de leur mal. (La F.)

Dieu se sert des plus faibles INSTRUMENTS *pour confondre la force et l'orgueil des hommes.* (Fléch.)

J'étais de ce dessein l'auteur et l'*instrument*. (C. Del.)

— Jurispr. Contrat, actes : *C'est un* INSTRUMENT *authentique.* (Acad.) *Une clause assez étrange insérée dans cet* INSTRUMENT *témoigne de la médiocre confiance que Démétrius inspirait alors à ses protecteurs.* (Mérim.)

Et déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'*instrument* authentique. (Boil.)

INSTRUMENTAIRE, adj. m. Pron. *ainss-tru-man-tèr.* — Jurispr. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Témoin instrumentaire*, celui qui assiste un officier public pour la validité d'un acte.

INSTRUMENTAL, ALE, adj. Pron. *ainss-tru-man-tal.* — Qui sert d'instrument : *La cause* INSTRUMENTALE.

— Mus. Qui s'exécute, qui doit être exécuté par des instruments : *Musique* INSTRUMENTALE. *La partie* INSTRUMENTALE *de cet opéra est d'une exécution très-difficile. Concert vocal et* INSTRUMENTAL. (Acad.)

— *Chant instrumental*, parties de chant confiées aux instruments.

— Qui compose pour les instruments : *Compositeur* INSTRUMENTAL.

INSTRUMENTATION, n. f. Pron. *ainss-tru-man-ta-cion.* — Mus. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée : *L'*INSTRUMENTATION *de ce chœur est fort savante.* (Acad.)

INSTRUMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Instrumenter : *Partition bien* INSTRUMENTÉE.

INSTRUMENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*instrument.*) Pron. *ainss-tru-man-té.* — Prat. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits ou tout autre acte public : *Les notaires ne peuvent pas* INSTRUMENTER *hors de leur ressort. Cet huissier* INSTRUMENTE *fort bien.* (Acad.) *La justice en aucun pays n'*INSTRUMENTE *gratis.* (Mérim.) En Amérique, *le notaire* INSTRUMENTE *en plein vent et consigne les dires dans un procès-verbal.* (De Tocquev.)

— V. tr. Mus. Écrire pour chaque instrument les différentes parties d'une œuvre musicale.

INSTRUMENTISTE, n. des 2 g. Pron. *ainss-*

tru-man-tist. — Mus. Celui qui exécute la musique sur un instrument : *Bon* INSTRUMENTISTE. *Ce n'est pas un compositeur, mais un* INSTRUMENTISTE.

INSU, n. m. Pron. *ain-çu.* — Ignorance de quelque fait, de quelque chose : A L'INSU *de tout le monde. Il s'est marié à l'*INSU *de ses parents, de sa famille. C'est à mon* INSU *qu'il a fait cela.* (Acad.) *Il n'est pas encore assis, qu'il a,* À SON INSU, *désobligé toute l'assemblée.* (La Br.)

...... Il a fallu,
Ce que j'ai fait pour vous, le faire à votre *insu.* (Dufresny.)

INSUBMERGÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas submergé : *Maisons* INSUBMERGÉES.

INSUBMERGIBLE ou **INSUBMERSIBLE**, adj. des 2 g. Pron. *ain-çub-mèr-jibl, cibl.* — Qui n'est pas susceptible d'être submergé : *Bateau* INSUBMERSIBLE.

INSUBORDINATION, n. f. Pron. *ain-çu-bor-di-na-cion.* — Défaut de subordination ; manquement à la subordination : *Il règne dans ce corps une grande* INSUBORDINATION. *Esprit d'*INSUBORDINATION. *Punir l'*INSUBORDINATION. *Acte d'*INSUBORDINATION. (Acad.)

INSUBORDONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çu-bor-do-nabl.* — Qui ne peut être subordonné ; qui n'est pas susceptible de subordination.

INSUBORDONNÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-çu-bor-do-né.* — Qui a l'esprit d'insubordination ; qui manque fréquemment à la subordination : *Ce soldat est* INSUBORDONNÉ. *Des troupes* INSUBORDONNÉES. (Acad.)

INSUBSTANTIEL, ELLE, adj. Pron. *ain-çub-stan-cièl.* — Qui n'est point substantiel, qui manque de consistance.

INSUCCÈS, n. m. Pron. *ain-çuk-cè.* — Défaut de succès : *Un* INSUCCÈS *compromet souvent tous les avantages obtenus.*

INSUFFISAMMENT, adv. Pron. *ain-çu-fi-za-man.* — D'une manière insuffisante : *Il ne pourvoit que bien* INSUFFISAMMENT *à leurs besoins.*

INSUFFISANCE, n. f. Pron. *ain-çu-fi-zanss.* — Manque de suffisance : *L'*INSUFFISANCE *de ses raisons, de ses moyens. Pourvoir à l'*INSUFFISANCE *d'une loi.* (Acad.) *L'*INSUFFISANCE *des récoltes jette l'État dans des embarras continuels.* (Lav.) *C'est l'*INSUFFISANCE *de l'amitié qui la fait périr.* (Vauv.)

— Incapacité : *Je reconnais toute mon* INSUFFISANCE. (Acad.) *Pénétré de mon* INSUFFISANCE, *je ne raisonnerai jamais sur la nature de Dieu, que je n'y sois forcé par le sentiment de ses rapports avec moi.* (J.-J. Rouss.)

— Chir. *Insuffisance des valvules,* lésion des valvules aortiques qui laissent une partie du sang refluer dans le cœur.

Syn. Insuffisance, incapacité, inaptitude. L'*insuffisance* est la disproportion entre des moyens et la fin ; l'*incapacité* est la privation des moyens ; l'*inaptitude* est l'impossibilité d'acquérir les moyens nécessaires.

INSUFFISANT, ANTE, adj. Pron. *ain-çu-fi-zan, zantt.* — Qui ne suffit pas : *Ces moyens sont* INSUFFISANTS. *La raison est* INSUFFISANTE *pour pénétrer les mystères de la foi.* (Acad.)

— Suivi d'un compl., il veut la prép. *à* : *Les jouissances des sens sont* INSUFFISANTES À *remplir le cœur de l'homme.* (Portalis.)

INSUFFLATATION, n. f. (*insufflatio* ; de *in*, dans ; *sufflare*, souffler ; lat.) Pron. *ain-çu-fla-cion.* — Action d'insuffler sur un corps, ou de faire pénétrer à l'aide du souffle dans quelque partie du corps un gaz ou une vapeur : *Recourir à l'*INSUFFLATION. (Acad.) *L'*INSUFFLATION *de l'air dans les poumons.* (Richerand.) *Les argiles répandent une odeur particulière par* L'INSUFFLATION *de l'haleine.* (Brongniart.)

INSUFFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Insuffler : *Gaz* INSUFFLÉ. *Vapeur* INSUFFLÉE.

INSUFFLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*insufflare* ; de *in*, dans ; *sufflare*, souffler ; lat.) Pron. *ain-çu-flé.* — Méd. Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps : INSUFFLER *de l'air dans la bouche d'une personne asphyxiée.* (Acad.) *On* INSUFFLE *de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés.* (Robin.)

INSULAIRE, adj. des 2 g. (*insularis*, d'*insula*, île ; lat.) Pron. *ain-çu-lèr.* — Qui habite une île : *Les peuples* INSULAIRES.

— Substantiv. *Un* INSULAIRE. *Les* INSULAIRES *de la mer Pacifique.* (Acad.)

INSULARITÉ, n. f. Pron. *ain-çu-la-ri-té.* — Didact. État d'un pays qui se compose d'une île ou de plusieurs îles : *L'*INSULARITÉ *des États britanniques.*

INSULTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çul-tabl.* Susceptible d'être attaqué.

INSULTANT, part. prés. du v. Insulter :

Les cruels fils d'Édom, *insultant* à nos larmes,
S'applaudissaient des maux de tes tristes enfants. (Malfil.)

INSULTANT, ANTE, adj. Qui insulte ; il ne se dit que des choses : *Discours, ton, air* INSULTANT. *Procédé* INSULTANT. *Paroles, manières* INSULTANTES. (Acad.) *Ils se disaient en face des choses* INSULTANTES. (Volt.)

INSULTE, n. f. (*insultare*, insulter ; lat.) Pron. *ain-çul-te.* — Injure, outrage, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser : *Faire* INSULTE, *une* INSULTE, *des* INSULTES *à quelqu'un. Il a reçu une cruelle* INSULTE, *une* INSULTE *grave. De telles* INSULTES *veulent une éclatante réparation.* (Acad.)

— Partic. Coup de main, attaque brusque et vive, assaut : *Cette place est hors d'*INSULTE. *Nous n'étions point exposés aux* INSULTES *de l'ennemi.* (Acad.) *Mettez-le du moins à couvert des* INSULTES *du dehors.* (Boss.)

INSULTÉ, ÉE, part. pass. du v. Insulter : *Être* INSULTÉ *publiquement. Leur pavillon fut* INSULTÉ *par des pirates.* (Acad.)

Tous ses bords sont couverts de saules non plantés,
Et de noyers souvent du passant *insultés.* (Boil.)

INSULTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*insultare* ; lat., m. sign.) Pron. *ain-çul-té.* — Maltraiter, outrager quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré : INSULTER *quelqu'un, l'*INSULTER *de paroles.* INSULTER *une femme par des propositions qui outragent sa pudeur.* (Acad.)

Insulter une femme est tout votre courage.
— Qui la défend trop bien l'*insulte* davantage. (C. Del.)

— Par anal. *Courage,* INSULTEZ *bien un auteur estimable que vous avez sans cesse entre les mains et dont je ne suis ici que le traducteur !* (Dider.)

— Art milit. Attaquer vivement et à découvert : INSULTER *une place.* INSULTER *les dehors d'une place.* INSULTER *une demi-lune.* (Acad.)

— Absol. *L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que, se sentant capables d'*INSULTER *partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan.* (Montesq.)

= **Insulter**, v. intr. ou neut. Manquer à ce que l'on doit aux personnes, ne pas montrer les égards qui sont dus : INSULTER *aux misérables. Il ne faut pas* INSULTER *aux malheureux.* INSULTER *à ses juges.* (Acad.)

Ce même Agamemnon à qui vous *insultez*,
Il commande à la Grèce, il est mon père, il m'aime. (Rac.)

— Par anal. INSULTER *à la raison, au bon sens, au bon goût.* (Acad.) *Vous connaissez trop votre Dieu, vous ne le connaissez que pour* INSULTER *plus hautement à son empire, que pour briser avec plus d'éclat les liens de la subordination.* (Neuville.)

Moi qui, contre l'amour fièrement révolté,
Aux fers de ses captifs *ai* longtemps *insulté.* (Rac.)
Malheureux, j'ai servi de héraut à sa gloire !
Le traître ! il *insultait à* ma confusion. (Id.)

— Fig. *Leur faste* INSULTE *à la détresse publique. Leur allégresse* INSULTE *à ma douleur.* (Acad.)

= **S'insulter**, v. pron. Se maltraiter, s'outrager de fait ou de paroles : *Ces deux hommes ne font que s'*INSULTER.

INSULTEUR, n. m. Pron. *ain-çul-teur.* — Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter : INSULTEUR *public. Des* INSULTEURS *à gages.* (Acad.) *Il prouva à son* INSULTEUR *que ce qu'il avait le plus redouté, ce n'était pas la mort pour lui-même, mais la défaite de son pays.* (Lam.)

Des *insulteurs* gagés des talents qu'ils n'ont pas. (C. Del.)

INSUPPORTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çu-por-tabl.* — Qui ne peut être supporté, souffert : *Il sent des douleurs* INSUPPORTABLES. *Quel joug* INSUPPORTABLE ! (Acad.) *Les maux qu'ils souffrent leur paraissent plus* INSUPPORTABLES *que ceux qu'ils prévoient.* (Boss.) *C'est surtout la continuité des maux qui rend leur poids* INSUPPORTABLE. (J.-J. Rouss.) *Toute espèce de délai lui devenait* INSUPPORTABLE. (Scribe.)

— Qui est extrêmement fâcheux, désagréable : *Cet homme est* INSUPPORTABLE. *Il est devenu* INSUPPORTABLE *à tout le monde. Une humeur* INSUPPORTABLE. *Cette façon d'agir, de parler est* INSUPPORTABLE. *Ses manières sont* INSUPPORTABLES. *Il est d'un orgueil* INSUPPORTABLE. (Acad.) *Tout ce qui s'élève au-dessus d'eux leur devient odieux et* INSUPPORTABLE. (Fléch.) *Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus* INSUPPORTABLE *des tyrans.* (Fén.) *Les caractères exaltés dans les gens vulgaires sont* INSUPPORTABLES. (Chateaub.) *La terre n'est peuplée que d'imbéciles* INSUPPORTABLES *ou de fous nuisibles.* (G. Sand.)

INSUPPORTABLEMENT, adv. D'une manière insupportable : *Cet ouvrage est* INSUPPORTABLEMENT *long.* (Acad.)

INSURGEANT, part. prés. du v. Insurger.

INSURGÉ, ÉE, part. pass. du v. Insurger : *Un peuple* INSURGÉ. *Les provinces* INSURGÉES. (Acad.)

— Substantiv. *L'armée des* INSURGÉS. *Un parti, une troupe d'*INSURGÉS. (Acad.) *Les* INSURGÉS *se portèrent vers l'hôtel de ville.* (Mich.)

INSURGENTS, n. m. pl. Anc. Corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État : *Les* INSURGENTS *s'assemblèrent.* (Acad.)

— Américains qui se soulevèrent pour la cause de l'indépendance, dans les colonies anglaises : *L'armée des* INSURGENTS. (Acad.)

INSURGER (S'), v. pron. 1re conj. (*in*, contre ; *surgere*, se lever ; lat.) Pron. *çain-çur-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *insurg*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous nous insurgeons, il s'insurgea,* etc. — Se soulever, se révolter : *La plupart des provinces* S'INSURGÈRENT. (Acad.) *Les colonies* S'INSURGÈRENT *contre la métropole.* (Rayn.)

— Avec ellipse du pron. *Faire insurger un peuple,* le soulever.

INSURMONTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-çur-mon-tabl.* — Qui ne peut être surmonté : *Il a trouvé dans ce dessein des difficultés* INSURMONTABLES. *Envie de dormir* INSURMONTABLE. (Acad.) *Il s'étonnait de trouver si facile ce qui lui semblait autrefois hérissé d'obstacles* INSURMONTABLES. (Scribe.)

— Mor. *Il ressentait pour elle une aversion* INSURMONTABLE. (Volt.)

INSURMONTABLEMENT, adv. Pron. *ain-çur-mon-ta-ble-man.* — D'une manière insurmontable.

INSURMONTÉ, ÉE, adj. Pron *ain-çur-mon-té.* — Qui n'est point surmonté : *Obstacles* INSURMONTÉS.

INSURRECTION, n. f. (*in*, contre, *surgere*, se lever ; lat.) Pron. *ain-çur-rèk-cion.* — Soulèvement armé contre un gouvernement : *L'*INSURRECTION *des Grecs. L'*INSURRECTION *fit des progrès. L'*INSURRECTION *devint générale. Le peuple était en pleine* INSURRECTION. (Acad.)

— Fig. Opposition vive, ardente : *L'*INSURRECTION *des esprits.*

INSURRECTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ain-çur-rèk-cio-nèl.* — Qui tient de l'insurrection : *Mouvement* INSURRECTIONNEL. (Acad.)

INSURRECTIONNELLEMENT, adv. Par la révolte, par l'insurrection, d'une manière insurrectionnelle.

INTABULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, sur ; *tabula*, table, lat.) Pron. *ain-ta-bu-lé.* — Inscrire sur la liste, sur le tableau des membres d'une communauté, d'une compagnie.

INTACT, ACTE, adj. (*intactus*, entier ; lat.) Pron. *ain-tact.* — A quoi l'on n'a point touché ; dont on n'a rien retranché : *Le dépôt s'est trouvé* INTACT. (Acad.)

— Par extens. Sain, entier, qui n'a point souffert d'altération : *Ce monument est resté presque* INTACT. *Les objets trouvés dans ce tombeau paraissent aussi* INTACTS *que lorsqu'ils y furent placés.* (Acad.) *Elle lui présentait la seule chaise* INTACTE *qui existât dans la mansarde.* (Scribe.)

— Fig. et mor. : *Réputation* INTACTE, réputation qui n'a jamais été attaquée. || *Vertu, probité* INTACTES, vertu, probité à l'abri de toute espèce de reproche. || *Honneur* INTACT, qui n'a souffert aucune atteinte.

— Dans le m. sens. *C'est un homme intact,* c'est un homme à qui l'on ne peut rien reprocher de contraire à la probité.

INTACTILE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tak-til.* — Phys. Qu'on ne peut toucher ; qui échappe au sens du tact : *La lumière est* INTACTILE. (Acad.)

INTACTILITÉ, n. f. Pron. *ain-tak-ti-li-té.* — Phys. Qualité de ce qui ne peut se toucher.

INTAILLE, n. f. (*intaglia*, gravure, ciselure ; ital.) Pron. *ain-ta-y.* — Techn. Gravure en creux sur pierre précieuse.

INTANGIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-tan-ji-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est intangible.

INTANGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tan-jibl.* — Qui ne peut être touché ; qui échappe au tact.

INTARISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-ta-ri-çabl.* — Qui ne peut tarir, être tari, épuisé : *Source* INTARISSABLE. *Larmes, pleurs* INTARISSABLES. (Acad.)

— Fig. *Une imagination* INTARISSABLE. *Une érudition* INTARISSABLE. *La veine de ce poëte est* INTARISSABLE. (Acad.) *L'esprit s'épuise, mais le langage du cœur est* INTARISSABLE. (Mme de Staël.)

INTARISSABLEMENT, adv. Pron. *ain-ta-ri-ça-ble-man.* — D'une manière intarissable : *Bossuet*

épanche INTARISSABLEMENT *l'inspiration, où la parole de Dieu à son auditoire.* (Lam.)

INTAXÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-tak-cé.* — Qui n'est soumis à aucune taxe : *Marchandise* INTAXÉE.

INTÉGRAL, ALE, adj. (*integer,* entier ; lat.) Pron. *ain-té-gral.* — Total : *Payement* INTÉGRAL. *Restitution* INTÉGRALE. *Le renouvellement* INTÉGRAL *d'une chambre législative.* (Acad.)

— Math. *Calcul intégral*, le calcul par lequel on remonte des incréments infiniment petits aux quantités finies dont ils dérivent.

— Substantiv. *L'intégrale d'une quantité différentielle*, la quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit.

INTÉGRALEMENT, adv. En totalité : *Ces sommes ne purent être payées* INTÉGRALEMENT. *La chambre des députés fut renouvelée* INTÉGRALEMENT. (Acad.)

INTÉGRALITÉ, n. f. État d'une chose complète, entière.

INTÉGRANT, ANTE, adj. (*integer,* entier ; lat.) Il ne se dit que dans cette locution, *Partie* INTÉGRANTE, chacune des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout, à la différence des parties qui en constituent l'essence : *Les bras, les jambes sont des* PARTIES INTÉGRANTES *du corps humain.* (Acad.)

— Fig. *Notre opinion fait* PARTIE INTÉGRANTE *de nous-mêmes ; qui la combat nous offense.* (Ch. Nod.)

INTÉGRATION, n. f. (*intégral.*) Pron. *ain-té-gra-cion.* — Math. Action d'intégrer.

INTÈGRE, adj. des 2 g. (*integer,* entier, irréprochable ; lat.) Pron. *ain-tègr.* — Qui est d'une probité incorruptible : *Juge* INTÈGRE. *Il est fort* INTÈGRE. (Acad.) *Il en est de la probité comme du talent ; on n'a des gens* INTÈGRES *qu'en les payant.* (J.-B. Say.)

— Par anal. : *Une vertu* INTÈGRE. (Acad.)

INTÉGRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*intégral.*) Pron. *ain-té-gré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *intégr.* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent* : *j'intègre, tu intègres, ils intègrent.* — Math. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle : INTÉGRER *une différentielle.* (Acad.)

INTÉGRITÉ, n. f. (*intègre.*) Pron. *ain-té-grité.* — État d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties : *Il a remis le dépôt dans toute son* INTÉGRITÉ. *Conserver l'*INTÉGRITÉ *du territoire. Ce monument est encore dans toute son* INTÉGRITÉ. (Acad.)

— Par extens. État d'une chose saine et sans altération : *Les parties intérieures du corps étaient dans leur* INTÉGRITÉ, *dans toute leur* INTÉGRITÉ. *Il a gardé des fleurs, des fruits d'une année à l'autre dans leur* INTÉGRITÉ. (Acad.)

— Fig. *Défendre l'*INTÉGRITÉ *de ses droits.* (Acad.) *Les brigues et les partialités corrompent l'*INTÉGRITÉ *de la justice.* (Boss.) *L'*INTÉGRITÉ *de l'éducation n'en réclame pas le dernier perfectionnement.* (Dupanl.) *Chez les cultivateurs des environs de Québec, les mœurs de la vieille France vivent dans toute leur* INTÉGRITÉ. (Ampère.)

— Fig. et mor. Vertu, qualité d'une personne intègre : *Grande, parfaite* INTÉGRITÉ. *L'*INTÉGRITÉ *d'un juge. L'*INTÉGRITÉ *des mœurs.* (Acad.) *Rendre la justice aux peuples avec une* INTÉGRITÉ *exemplaire.* (Boss.) *Un seul propos inconsidéré peut faire un tort que n'effaceraient pas quarante ans d'*INTÉGRITÉ. (J.-J. Rouss.)

INTELLECT, n. m. (*intellectus,* entendement ; lat.) Pron. *ain-tèl-lèkt.* — Didact. Faculté de l'âme qu'on nomme aussi *Entendement* : *Chaque homme de lettres cède sa place à des successeurs réservés comme lui à accroître ce beau domaine de l'*INTELLECT *où l'Éternel règne dans toute sa gloire.* (Kératry.) *La justice ne dépend pas du libre arbitre de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, mais des éternelles vérités qui sont contenues dans son* INTELLECT. (Lerminier.)

— Anc. Intelligence :

Tout, suivant l'*intellect*, change d'ordre et de rang. (Rayn.)

INTELLECTIF, IVE, adj. (*intellect.*) Pron. *ain-tell-lèk-tif-tiv.* — Qu'appartient à l'intellect ; il n'est guère usité que dans ces locutions : *La faculté, la puissance* INTELLECTIVE. (Acad.)

INTELLECTUEL, ELLE, adj. (*intellect.*) Pron. *ain-tèl-lèk-tu-èl.* — Qui appartient à l'intellect ; qui est dans l'entendement : *La faculté* INTELLECTUELLE. *Vérités* INTELLECTUELLES. (Acad.) *Il n'y a point de choses si* INTELLECTUELLES *que l'âme ne voie ou ne croie voir, et par conséquent qu'elle ne sente.* (Mont.)

— Spirituel, par oppos. à Matériel : *L'âme est une substance* INTELLECTUELLE, *un être* INTELLECTUEL. *L'espérance et la foi sont des vertus* INTELLECTUELLES. (Acad.) *La grandeur* INTELLECTUELLE *est seule restée debout au milieu de tant de grandeurs déchues.* (Guizot.) *Le bien a son côté moral, son côté* INTELLECTUEL, *son côté religieux.* (Jouffroy.)

— Phil. *Sensibilité intellectuelle*, capacité que nous avons d'être affectés de plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence.

— Qui dérive des idées, de l'esprit : *Une société de bâtisseurs occultes apportent depuis une centaine d'années des matériaux à la Babel* INTELLECTUELLE. (Ch. Nod.)

INTELLECTUELLEMENT, adv. D'une manière intellectuelle :

INTELLIGEMMENT, adv. Pron. *ain-tèl-li-ja-man.* — Avec intelligence : *Il s'est fort* INTELLIGEMMENT *conduit dans cette circonstance.*

INTELLIGENCE, f. n. (*intelligere,* comprendre ; *inter,* entre, et *legere,* choisir ; lat.) Pron. *ain-tèl-li-janss.* — Faculté intellective ; capacité d'entendre, de concevoir, de comprendre ; esprit en tant qu'il conçoit : *L'*INTELLIGENCE *humaine. Le développement de l'*INTELLIGENCE. *Cet homme a l'*INTELLIGENCE *vive, prompte, dure, tardive, etc.* (Acad.) *Dieu, source unique de toute lumière, de toute* INTELLIGENCE, *régit l'univers avec une puissance infinie.* (Buff.) *L'homme est une* INTELLIGENCE *servie par des organes.* (De Bonald.) *La plus petite herbe suffit pour confondre l'*INTELLIGENCE *humaine.* (Volt.) *L'*INTELLIGENCE *agit lorsqu'elle tire de ce qu'on a senti quelque chose qui ne tombe point sous les sens.* (Mich.) *C'est l'*INTELLIGENCE *qui découvre l'*INTELLIGENCE *dans l'univers ; et un grand esprit est plus capable qu'un petit de voir Dieu à travers ses œuvres.* (Thiers.) *L'apathie des* INTELLIGENCES *est le plus grand auxiliaire de la corruption des âmes.* (Cuv. Fleury.)

La voix de l'univers, c'est mon *intelligence.* (Lam.)

— Philos. *Modes* ou *facultés de l'intelligence*, les différents exercices de l'activité intellectuelle : la *conception,* la *mémoire,* l'*abstraction* et la *généralisation,* le *jugement* et le *raisonnement,* l'*imagination* et la *faculté des signes.*

— Substance purement spirituelle : *Dieu est la souveraine* INTELLIGENCE, *la suprême* INTELLIGENCE. (Acad.) *L'homme est une* INTELLIGENCE *servie par des organes.* (De Bonald.)

— *Les* INTELLIGENCES *célestes*, les anges.

— Par extens. Il se dit des animaux : *L'éléphant a beaucoup d'*INTELLIGENCE. *L'*INTELLIGENCE *du cheval.* (Acad.)

— Par extens. Connaissance approfondie, compréhension nette et facile : *L'*INTELLIGENCE *des langues, des affaires. Il a l'*INTELLIGENCE *des Écritures.* (Acad.) *Il acquit une* INTELLIGENCE *profonde des lois et de la coutume.* (Fléch.) *Racine passa de bien loin les Grecs dans l'*INTELLIGENCE *des passions.* (Volt.)

— Peint. Entente de certains effets ; talent, goût avec lequel l'artiste sait les produire : *L'*INTELLIGENCE *du clair-obscur, de la lumière. Ce peintre n'a aucune* INTELLIGENCE *des effets de lumière.* (Acad.)

— Adresse, habileté intelligente : *Il s'est acquitté de sa mission avec beaucoup d'*INTELLIGENCE. *Il a fait preuve d'*INTELLIGENCE *dans cette affaire. On remarque une certaine* INTELLIGENCE *dans la manière dont cet animal creuse son terrier.* (Acad.)

— Mor. Amitié réciproque ; accord, union de sentiments : *Ils sont, ils vivent en bonne* INTELLIGENCE, *en parfaite* INTELLIGENCE. *Il est survenu un démêlé qui a rompu leur* INTELLIGENCE. (Acad.) *Ne s'est-elle pas appliquée, en toutes rencontres, à conserver cette même* INTELLIGENCE ? (Boss.)

Un obstacle éternel rompt notre *intelligence.* (Rac.)

— Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre : *Ils sont d'*INTELLIGENCE *pour vous surprendre, pour vous tromper. Je vis qu'ils étaient d'*INTELLIGENCE. *Il y a de l'*INTELLIGENCE *entre eux.* (Acad.)

Notre salut dépend de notre *intelligence.* (Rac.)

Avoir des INTELLIGENCES *secrètes.* (Acad.) *Il avait des* INTELLIGENCES *dans la place.* (H. Martin.)

Est-il d'*intelligence* avec mes ennemis ? (Rac.)
Tout semblait avec nous être d'*intelligence.* (Id.)

— *Avoir une double intelligence*, avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées.

INTELLIGENT, ENTE, adj. Pron. *ain-tèl-li-jan, jantt.* — Pourvu de la faculté intellective ; capable de concevoir et de raisonner : *L'homme est un être* INTELLIGENT. *L'âme est une substance* INTELLIGENTE. (Acad.) *Il s'en faut que le monde* INTELLIGENT *soit aussi bien gouverné que le monde physique.* (Montesq.)

— Qui a beaucoup d'intelligence ; qui conçoit facilement : *Cet enfant est fort* INTELLIGENT. *Il n'est guère* INTELLIGENT *pour son âge.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Ce chien est très-*INTELLIGENT. (Acad.)

— Particul. Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse : *C'est un homme* INTELLIGENT. *Il est fort* INTELLIGENT *dans les affaires, dans les négociations.* (Acad.) *On ne pouvait choisir un homme plus* INTELLIGENT. (Volt.)

INTELLIGIBILITÉ, n. f. Pron. *ain-tèl-li-ji-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est intelligible, clair, compréhensible. || Peu usité.

INTELLIGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèl-li-jibl.* — Qui peut être ouï facilement et distinctement : *Parler à voix haute et* INTELLIGIBLE. *Prononcer d'une manière* INTELLIGIBLE. *Des sons distincts et* INTELLIGIBLES. (Acad.)

— Qui est aisé à comprendre : *Ce passage est fort* INTELLIGIBLE. *Cet auteur n'est pas* INTELLIGIBLE. (Ac.)

— Qui est du domaine de l'intelligence : *Comme chaque ciel illumine les choses visibles, ainsi chaque science les* INTELLIGIBLES. (Lamenn.)

— Scol. Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison ; dans ce sens, il est oppos. à *Réel* : *Les universaux, les catégories sont purement* INTELLIGIBLES. *Les êtres* INTELLIGIBLES. (Ac.)

INTELLIGIBLEMENT, adv. D'une manière intelligible : *Lire* INTELLIGIBLEMENT. *Prononcer* INTELLIGIBLEMENT. *Écrire* INTELLIGIBLEMENT. (Acad.)

INTEMPÉRAMMENT, adv. D'une manière intempérante.

INTEMPÉRANCE, n. f. Pron. *ain-tan-pé-ranss.* — Vice opposé à la tempérance, à la sobriété : *Son* INTEMPÉRANCE *a ruiné sa santé.* (Acad.) *Vantera qui voudra la sobriété des sages du temps ; je n'y vois, pour moi, qu'un raffinement d'*INTEMPÉRANCE. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Toute espèce d'excès : INTEMPÉRANCE *d'étude, de travail.* (Acad.) *Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'*INTEMPÉRANCE *des sens ; l'*INTEMPÉRANCE *de l'esprit n'est pas moins flatteuse.* (Boss.) *L'*INTEMPÉRANCE *des écrits nuit souvent à l'éclat des lettres.* (Parny.)

— *Intempérance de langue*, trop grande liberté qu'on se donne de parler. (Acad.) *Elle avait une* INTEMPÉRANCE DE LANGUE *qui l'emportait quelquefois trop loin.* (Lesage.)

— Fig. et par anal. : *Intempérance de plume*, trop grande fécondité littéraire : *On devrait châtier l'*INTEMPÉRANCE DE PLUME *qu'on remarque à tant d'auteurs.* (St-Évrem.)

— *Intempérance d'imagination*, imagination fougueuse : *J'avais une* INTEMPÉRANCE D'IMAGINATION, *si l'on peut parler ainsi, qui ne mettait point de borne à ma fortune.* (Lesage.)

INTEMPÉRANT, ANTE, adj. Pron. *ain-tan-pe-ran, rantt.* — Qui a le vice de l'intempérance : *C'est un homme* INTEMPÉRANT. (Acad.) *Les enfants sont envieux,* INTEMPÉRANTS, *menteurs, dissimulés.* (La Br.)

— Fig. Qui ne connaît point de bornes ; qui donne dans des excès vicieux : *L'esprit* INTEMPÉRANT, *dans le désir de tout savoir, va chercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature.* (St-Évrem.)

— Substant. Personne intempérante : *L'*INTEMPÉRANT *abrège ses jours.* (Acad.)

INTEMPÉRÉ, ÉE, adj. Déréglé dans ses passions et dans ses appétits : *C'est un homme* INTEMPÉRÉ *en toutes choses.* (Acad.)

— Par anal. : *Des passions* INTEMPÉRÉES, *des désirs* INTEMPÉRÉS.

INTEMPÉRIE, n. f. (*in,* nég. ; *tempero,* je modère ; lat.) Pron. *ain-tan-pé-rî.* — Dérèglement ; il ne se dit plus que de l'air, des saisons, etc. : *On souffre beaucoup de l'*INTEMPÉRIE *de l'air. Les corps se ressentent de l'*INTEMPÉRIE *des saisons. Être exposé à toutes les* INTEMPÉRIES *de l'air.* (Acad.) *Endurcissez leur corps aux* INTEMPÉRIES *des saisons, des climats, des éléments, à la faim, à la soif, à la fatigue.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Être exposé à toutes les* INTEMPÉRIES. (Acad.)

— Abusiv. Intempérance : *C'était un dissipateur fou à enfermer, et redouté de sa sœur par l'*INTEMPÉRIE *de sa langue.* (St-Simon.) || Inusité.

INTEMPESTIF, IVE, adj. (*in,* nég. ; *tempus,* temps ; lat.) Pron. *ain-tan-pèss-tif, tiv.* — Qui n'est pas fait à propos, qui n'est pas opportun : *Projet* INTEMPESTIF. *Démarche, demande* INTEMPESTIVE. (Acad.)

INTEMPESTIVEMENT, adv. D'une manière intempestive : *Vous ne pouviez faire une demande plus* INTEMPESTIVEMENT. (Acad.)

INTENABLE, adj. des 2 g. Pron. *aintt-nabl.* — Où l'on ne peut se tenir, demeurer : *La plage et*

l'atterrage, battus par des feux croisés, sont INTENABLES *pour une escadre de débarquement.* (Baude.) *Poste, situation* INTENABLE. ‖ Peu usité.

INTENDANCE, n. f. Pron. *ain-tan-danss.* — Direction, administration d'affaires importantes : *Il a l'*INTENDANCE *sur telle chose. Il lui a donné l'*INTENDANCE *de sa maison, de ses finances.* (Acad.)

— Particul. Charge, fonction publique importante : *L'*INTENDANCE *des bâtiments. L'*INTENDANCE *des menus plaisirs. L'*INTENDANCE *des vivres. L'*INTENDANCE *d'une province.* INTENDANCE *générale.* (Acad.)

— Par extens. Temps que dure l'administration d'un intendant : *Pendant son* INTENDANCE *on en usait ainsi.* (Acad.)

— Anc. District où s'étendait le pouvoir d'un intendant de province : *Cela n'est pas de son* INTENDANCE. *Cette élection était de l'*INTENDANCE *d'un tel.* (Acad.)

— Demeure d'un intendant : *Aller à l'*INTENDANCE. (Acad.)

INTENDANT, n. m. Pron. *ain-tan-dan.* — Celui qui est chargé de régir les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier : *L'*INTENDANT *de la maison d'un prince. L'*INTENDANT *d'un grand seigneur. Donner des ordres à son* INTENDANT. (Acad.) *Les* INTENDANTS *veulent être les maîtres partout.* (Volt.)

D'*intendant* près de lui vous remplissiez l'office. (C. Del.)
Les fermiers paieront mal, son *intendant* le vole. (Vigée.)

— Fonctionnaire qui surveille et dirige un service public ou un grand établissement : INTENDANT *de la marine.* INTENDANT *militaire.* INTENDANT *des bâtiments.* (Acad.)

Des bâtiments royaux l'ordinaire *intendant*
Fait venir le meunier. (Andrieux.)

— *Intendants militaires*, délégués du ministère de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité des troupes; ils sont chargés de pourvoir à tous les besoins de l'armée.

— Anc. Préposé à l'administration d'une province, ou des finances du royaume : INTENDANT *de province.* INTENDANT *des finances.* INTENDANT *de justice, police et finances en telle province.* INTENDANT *du Languedoc, etc.* (Acad.)

INTENDANTE, n. f. Pron. *ain-tan-dantt.* — Anc. Femme d'un intendant de province : *Madame l'*INTENDANTE. (Acad.)

— Anc. Supérieure dans certains ordres.

INTENSE, adj. des 2 g. (*in*, vers; *tendere*, tendre; lat.) Pron. *ain-tanss.* — Didac. Grand, fort, vif : *Une chaleur* INTENSE. *Un froid* INTENSE. *Une maladie intense.* (Acad.) *Dans Mercure, la chaleur doit être très* INTENSE. (Arago.)

— Fig. : *La vie de l'esprit n'est nulle part plus* INTENSE *que dans le silence et la solitude.* (Lam.)

— Mus. En parl. des sons, Qui vibre fortement, qui s'entend de loin : *Le son devient plus* INTENSE.

INTENSIF, IVE, adj. Pron. *ain-tan-cif, civ.* — Phys. Qui produit l'intensité.

— Gramm. Il se dit de certains verbes dérivés qui expriment l'action comme faite avec plus de force : *Verbes* INTENSIFS. *Forme* INTENSIVE. (Lemarre.)

INTENSION, n. f. (*intense.*) Pron. *ain-tan-cion.* Force, ardeur, violence : *L'*INTENSION *de la fièvre.* ‖ Peu usité.

— Le plus haut degré d'une qualité : *L'*INTENSION *de l'amour de Dieu.*

INTENSITÉ, n. f. (*intense.*) Pron. *ain-tan-ci-té.* Phys. Haut degré de force, de puissance, d'activité d'une chose : *L'*INTENSITÉ *du froid, d'une force mouvante, etc. L'*INTENSITÉ *du son ne change rien à sa propagation.* (Acad.) *L'*INTENSITÉ *de la lumière est en raison du nombre de ses particules.* (Arago.) *L'*INTENSITÉ *de l'existence en diminue la durée.* (Buff.)

INTENSIVEMENT, adv. A un haut degré; avec intensité.

INTENTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*intento*, présenter; de *tendere*, tendre, et *in*, vers; lat.) Pron. *ain-tan-té.* — Jurispr. Faire un procès à quelqu'un; former une action contre quelqu'un; il n'est guère usité que dans ces phrases : INTENTER *une action.* INTENTER *une accusation contre quelqu'un.* INTENTER *un procès à quelqu'un.* (Acad.)

INTENTION, n. f. (*in*, vers; *tendere*, tendre; lat.) Pron. *ain-tan-cion.* — Dessein, mouvement de l'âme par lequel on tend à quelque fin : *Bonne* INTENTION. *Mauvaise* INTENTION. *Une* INTENTION *droite, louable. Dieu est juge de nos* INTENTIONS. (Acad.) *La droiture des* INTENTIONS. (Boss.) *Il méprisa souvent les bruits du vulgaire, et même, se renfermant dans ses bonnes* INTENTIONS, *il lui abandonna les apparences.* (Fléch.)

— Prov. *C'est l'intention qui fait l'action*, c'est l'intention ou la fin qu'on se propose qui détermine la valeur de l'action. ‖ *La bonne intention doit être réputée pour le fait*, le bien qu'on a voulu lui faire doit être considéré comme s'il était fait.

— Volonté, désir : *L'*INTENTION *de votre père est que vous partiez. Le roi lui a fait savoir ses* INTENTIONS. *Agir contre les* INTENTIONS *d'une personne. Telle est l'*INTENTION *du fondateur.* (Acad.) *Le ciel éclaire la bonne* INTENTION *des pères, et récompense la docilité des enfants.* (J.-J. Rouss.) *Les bons sentiments excusent tout; c'est une belle chose que l'*INTENTION. (Danc.)

— *A l'intention de*, *Faire une chose à l'intention de quelqu'un*, la faire exprès pour lui, à la considération de :

— *Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, etc., à l'intention de quelqu'un*, dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu : *Il a fait dire la messe à l'*INTENTION *du défunt.*

— Mystiq. *Diriger* ou *dresser son intention*, rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée. ‖ Paranat. : *Direction d'*INTENTION, *ou de l'*INTENTION.

— Vulg. *Direction d'intention*, innocence de motif, d'intention, alléguée comme excuse par ceux qui ont commis une faute : *Il n'y a rien qu'on ne prétende justifier par la* DIRECTION *d'*INTENTION. (Acad.)

— Mus. Motif : *L'*INTENTION *de cet air.*

— Chir. *Réunion d'une plaie par première intention*, celle qui a lieu sans suppuration. ‖ *Réunion par seconde intention*, celle qui n'a lieu qu'après que les surfaces ont suppuré.

INTENTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Intentionner. Il est toujours modifié par un des adverbes *bien, mal, mieux* : *Une personne bien* INTENTIONNÉE. *Des gens mal* INTENTIONNÉS. (Acad.)

INTENTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ain-tan-cio-nèl.* — Qui appartient à l'intention : *Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens* INTENTIONNEL *de l'auteur.* (Acad.)

— Pal. *Question intentionnelle*, relative à l'intention de l'accusé : *L'accusé fut absous sur la* QUESTION INTENTIONNELLE. (Acad.)

— Anc. Philos. *Espèces intentionnelles*, les images qu'on supposait sortir des corps pour frapper les sens. ‖ On les appelait aussi *Espèces impresses.* (Acad.)

INTENTIONNELLEMENT, adv. En intention, d'après l'intention : *Coupable* INTENTIONNELLEMENT.

INTER-ARS, n. m. Pron. *in-terr-ar.* — Art. vétér. Partie du corps du cheval située entre les deux ars, et qui est la continuation du poitrail.

INTERARTICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-ar-ti-ku-lèr.* — Anat. Qui est placé entre les articulations : *Fibre, cartilages* INTERARTICULAIRES, *ligaments* INTERARTICULAIRES.

INTERCADENCE, n. f. (*inter*, entre; *cadere*, tomber; lat.) Pron. *ain-tèr-ka-danss.* — Méd. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, qui offrent dans leur intervalle, de loin en loin, une pulsation surnuméraire : *L'*INTERCADENCE, *les* INTERCADENCES *du pouls.* (Acad.)

INTERCADENT, ENTE, adj. Pron. *ain-tèr-ka-dan, dantt.* — Méd. En parl. du pouls, Qui présente des intercadences : *Pouls* INTERCADENT. (Acad.)

— Par anal. : *Ma santé est toujours* INTERCADENTE. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Irrégulier, capricieux : *Humeur* INTERCADENTE. ‖ Peu usité en ce sens.

INTERCALAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-ka-lèr.* — Qui est intercalé, inséré; il se dit propr. en parl. Du jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année bissextile : *Jour* INTERCALAIRE.

— *Lune intercalaire*, la treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans : *Il y aura une lune* INTERCALAIRE *cette année.*

— Chron. *Mois intercalaire*, celui que l'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires. ‖ *Année intercalaire*, année civile à laquelle on ajoute un ou plusieurs jours pour la maintenir d'accord avec l'ordre des saisons.

— Méd. *Jours intercalaires*, ceux qui sont entre des jours critiques, et qui provoquent la crise.

— Littér. *Vers intercalaire*, vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poëmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais.

INTERCALATEUR, n. m. (*intercaler.*) Qui a fait des intercalations : *Les* INTERCALATEURS *font des prophéties après l'événement.* (Ch. Nodier.)

INTERCALATION, n. f. Pron. *ain-tèr-ka-la-cion.* — Propr. Addition d'un jour, dans le mois de février aux années bissextiles : *L'année où l'on fait l'*INTERCALATION, *le mois de février a vingt-neuf jours.* (Acad.) *Le calendrier Julien ne donnait ses fêtes qu'avec une grande inexactitude, à cause de l'insuffisance de son* INTERCALATION. (Biot.)

— Par extens., en parl. d'écrits : *L'*INTERCALATION *d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un article dans un compte, d'un passage dans un texte.* (Acad.)

INTERCALÉ, ÉE, part. pass. du v. Intercaler : *Passages* INTERCALÉS. *Les mots* INTERCALÉS *sont d'une autre main.* (Acad.)

INTERCALER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*inter*, entre; *calare*, insérer; lat.) Pron. *ain-tèr-ka-lé.* — Insérer; en parl. du jour qu'on ajoute, de quatre ans en quatre ans, au mois de février, afin que la manière de compter cadre plus exactement avec le cours du soleil : *Dans les années bissextiles on* INTERCALE *un jour.* (Acad.)

— Par extens. En parl. d'écrits, Ajouter quelque chose après coup : INTERCALER *un mot, une ligne dans un acte, un article dans un compte, un passage dans un texte.* (Acad.)

INTERCÉDER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. (*intercedere*; de *inter*, entre, et *cedere*, venir; lat.) Il change l'é fermé du rad. *intercéd* en è ouvert avant les termin. *e, es, ent* seulement : *j'intercède, tu intercèdes, ils intercèdent.* — Prier, solliciter pour quelqu'un, afin de lui procurer quelque bien ou de le garantir de quelque mal : *La Vierge, les saints* INTERCÈDENT *auprès de Dieu pour les hommes. Il a* INTERCÉDÉ *auprès du roi pour le coupable. Je vous prie d'*INTERCÉDER *pour lui obtenir cette grâce.* (Acad.)

— S'interposer dans une affaire, dans un conflit : *Par leur droit d'*INTERCÉDER, *les tribuns allèrent jusqu'à interrompre, pendant cinq ans, la nomination de nouveaux magistrats.* (Montesq.)

INTERCEPTATION, n. f. (*intercepter.*) Pron. *ain-tèr-cèp-ta-cion.* — Néol. Action d'intercepter, d'arrêter le cours de; résultat de cette action. ‖ Peu usité.

INTERCEPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Intercepter : *Des lettres* INTERCEPTÉES *découvrirent l'intrigue.* (Acad.)

INTERCEPTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*intercipere*; lat.) Arrêter, interrompre le cours direct de quelque chose : INTERCEPTER *les communications. Les nuages* INTERCEPTENT *les rayons du soleil.* INTERCEPTER *la lumière.* INTERCEPTER *le son.* (Acad.) *Des éclipses n'éteignent pas le jour; elles en* INTERCEPTENT *pour un temps seulement le rayonnement.* (Lam.) *Une charrette renversée* INTERCEPTAIT *le passage.* (Scribe.) *Il mit le siége devant la ville et* INTERCEPTA *toutes les communications.* (Barante.)

— Particul. S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un : *On* INTERCEPTA *une lettre, un paquet d'importance.* INTERCEPTER *un convoi.* (Acad.)

= **S'intercepter**, v. pron. Être intercepté : *Ces lettres ne peuvent facilement s'*INTERCEPTER.

INTERCEPTION, n. f. (*intercepter.*) Pron. *ain-tèr-cèp-cion.* — Phys. Action d'interrompre le cours direct d'une chose : INTERCEPTION *du son.* INTERCEPTION *des rayons de lumière.* (Acad.)

— Vulg. Action d'intercepter : INTERCEPTION *d'une lettre.*

— Chir. Espèce de bandage; larges bandes de laine cardée, dont on couvrait tous les membres depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTERCERVICAL, ALE, adj. (*inter*, entre; *cervix*, cou; lat.) Pron. *ain-tèr-cer-vi-kal.* — Anat. Qui est placé entre les vertèbres du cou.

= **Intercervicaux**, n. m. pl. Muscles placés entre les vertèbres du cou.

INTERCESSEUR, n. m. (*intercéder.*) Pron. *ain-tèr-cè-seur.* — Celui qui intercède : *Puissant* INTERCESSEUR. *Faible* INTERCESSEUR. *Les saints sont nos* INTERCESSEURS. *Je veux être votre* INTERCESSEUR *auprès du ministre. Être* INTERCESSEUR *pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.* (Acad.)

— Anc. *Évêques intercesseurs*, évêques qui administraient un siége vacant, jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus.

INTERCESSION, n. f. (*intercéder.*) Pron. *ain-tèr-cè-cion.* — Prière, action d'intercéder : *Puissante, faible* INTERCESSION. *L'*INTERCESSION *des saints. Demander quelque chose à Dieu par l'*INTERCESSION *de la sainte Vierge, etc. J'ai employé l'*INTERCESSION *d'un tel.* (Acad.)

INTERCIDENCE, n. f. Pron. *ain-tèr-ci-danss.* — Pl.-chant. Sorte de périélèse. ‖ V. DIAPTOSE.

INTERCLAVICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-kla-vi-ku-lèr.* — Anat. Qui est placé entre les deux

claviculea; qui s'étend d'une clavicule à l'autre : *Ligament* INTERCLAVICULAIRE.

INTERCOSTAL, ALE, adj. Pron. *ain-tèr-koss-tal*. — Anat. Qui est entre les côtes : *Nerf* INTERCOSTAL. *Veine* INTERCOSTALE. *Artères* INTERCOSTALES. *Muscles, nerfs* INTERCOSTAUX. (Acad.)

INTERCÔTE, n. f. Anat. Côte qui tient à une intervertèbre.

INTERCOURSE, n. f. Pron. *ain-tèr-kours*. — Mar. Communication régulière entre deux pays : *Ce port n'a une* INTERCOURSE *directe avec la France que depuis deux ans.*

INTERCURRENCE, n. f. Pron. *ain-tèr-kur-rance*. — Méd. Inégalité : INTERCURRENCE *de certaines maladies*. INTERCURRENCE *du pouls*.

INTERCURRENT, ENTE, adj. (*inter*, entre; *currere*, courir; lat.) Méd. Qui survient, qui a son cours entre ou au milieu.

— *Pouls intercurrent*, pouls qui, d'intervalle en intervalle, devient plus précipité.

— *Fièvres intercurrentes*, fièvres continues qui paraissent entre les fièvres stationnaires.

— *Maladies intercurrentes*, celles qui se déclarent dans des saisons et dans des lieux où elles ne se manifestent pas ordinairement et qui viennent ainsi compliquer les maladies régnantes.

INTERCUTANÉ, ÉE, adj. (*inter*, entre, *cutis*, peau; lat.) Pron. *ain-tèr-ku-ta-né*. — Méd. Qui est entre la chair et la peau : *Muscle* INTERCUTANÉ. *Artère* INTERCUTANÉE. *Veines* INTERCUTANÉES.

INTERDICTION, n. f. (*interdire*.) Pron. *ain-tèr-dik-cion*. — Défense, prohibition : *L'*INTERDICTION *d'un genre de commerce. Cette* INTERDICTION *blesse des intérêts qu'il eût fallu ménager.* (Acad.)

— Particul. Défense perpétuelle ou temporaire de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par décision d'une autorité supérieure : *Cet huissier a été puni d'*INTERDICTION. *L'*INTERDICTION *d'un fonctionnaire public.* (Acad.)

— Jurispr. crim. *Interdiction des droits civiques, civils et de famille*, privation, déchéance totale ou partielle des droits civiques, etc., prononcée contre celui qui a été reconnu coupable.

— Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence ou de fureur : *Provoquer l'*INTERDICTION *d'une personne. Jugement d'*INTERDICTION. (Acad.) *Les enfants de Sophocle, impatients de sa longue vieillesse, demandèrent son* INTERDICTION *à l'aréopage, sous prétexte que sa tête était affaiblie.* (La Harpe.) *Sophocle, pour repousser une demande en* INTERDICTION, *n'eut besoin que de réciter les beaux vers de son Œdipe.* (Dupin.)

— Antiq. rom. *Interdiction du feu et de l'eau*, formule que l'on employait dans les sentences de bannissement.

INTERDIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*interdicere*; lat., m. sign.) Pron. *ain-tèr-dir*. (*J'interdis, tu interdis, il interdit, nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent; j'interdisais, nous interdisions; j'interdis, nous interdîmes; j'interdirai, nous interdirons; j'interdirais, nous interdirions; interdis, interdisons, interdisez; que j'interdise, que nous interdisions; que j'interdisse, que nous interdissions; interdisant; interdit, ite.*) Défendre quelque chose à quelqu'un : *On lui a* INTERDIT *l'entrée de la ville.* INTERDIRE *sa porte à quelqu'un.* INTERDIRE *l'usage des sacrements.* INTERDIRE *l'entrée de l'église.* INTERDIRE *toute communication.* (Acad.) *Ma maison ne sera plus ouverte pour vous; je vous l'*INTERDIS. (Lesage.) *Je vous supplie de m'*INTERDIRE *votre maison.* (Camp.)

Cet autre avant,
Qui m'avait interdit l'approche de l'autel. (Rac.)

La loi des Juifs a INTERDIT *l'usage de la chair du lièvre comme celle du cochon.* (Boil.)

— Fig. Il se dit des choses : *Une affaire imprévue m'*INTERDIT *ce plaisir. Tout m'*INTERDIT *cet espoir.* (Acad.) *Sa faiblesse lui* INTERDISAIT *la marche et le grand air.* (H. de Balz.)

— Jurispr. Défendre par sentence : INTERDIRE *à quelqu'un l'exercice des droits civiques, civils et de famille.* (Acad.)

— Défendre à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés, la célébration des sacrements et du service divin : *L'évêque, le pape a* INTERDIT *ce prêtre, cette ville. On a* INTERDIT *cette église.* (Acad.)

— Défendre à quelqu'un de continuer l'exercice de ses fonctions : *On l'a* INTERDIT *de ses fonctions, de sa charge. On les a* INTERDITS *pour deux ans.* (Acad.)

— Antiq. rom. *Interdire le feu et l'eau*, formule usitée, chez les Romains, dans les sentences de bannissement.

— Jurispr. Ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne : *Il faut l'*INTERDIRE. (Acad.) *Tous les riches, sans exception, le regardaient comme une espèce de fou, et peu s'en fallut que ses proches ne le fissent* INTERDIRE *comme dissipateur.* (Dider.)

— Moral. Étonner, troubler quelqu'un, en sorte qu'il ne sache ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait : *La peur l'avait tellement* INTERDIT *qu'il ne put prononcer un mot.* (Acad.)

= **S'interdire**, v. pron. Interdire à soi : *Je m'*INTERDIS *tout droit de remontrance.*

INTERDISANT, part. prés. du v. Interdire.

INTERDIT, ITE, part. pass. du v. Interdire : *L'entrée du royaume lui est* INTERDITE. *La connaissance de l'avenir nous est* INTERDITE. (Mme de Staël.)

Et depuis quand, seigneur, entrez-vous dans ces lieux
Dont l'accès était même interdit à nos yeux? (Rac.)

— Adj. Étonné, troublé, qui ne peut répondre, ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit : *Il demeura tout* INTERDIT. (Acad.)

Vous changez de couleur et semblez interdite. (Rac.)

Lorsqu'elle me vit, ses paroles s'arrêtèrent sur ses lèvres; elle demeura tout INTERDITE. (B. Const.)

Un tel excès d'horreur rend mon âme interdite. (Rac.)

— Substantiv. Jurispr. Celui ou celle contre qui une interdiction a été prononcée : *Les* INTERDITS *sont assimilés aux mineurs pour leurs personnes et pour leurs biens.* (Acad.)

INTERDIT, n. m. Pron. *ain-tèr-di*. — Sentence ecclésiastique, qui défend à un ecclésiastique en particulier l'exercice des offices sacrés, ou à tout ecclésiastique la célébration des sacrements et du service divin dans les lieux marqués par la sentence : *Mettre une église, une ville entière, un royaume en* INTERDIT. *Jeter, lancer, fulminer un* INTERDIT. *Lever l'*INTERDIT. (Acad.)

Sur la France, à ma voix, Dieu lance l'interdit. (P. Grandm.)

— Fig. *L'Église, qui s'appelle universelle, veut mettre à l'*INTERDIT *la pensée qui régit l'univers.* (E. Quinet.)

— *Interdit local*, celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume. || *Interdit personnel*, celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes.

— Durée de l'interdit.

— Par anal. *L'Angleterre voulait pouvoir frapper d'*INTERDIT *des pays entiers, sans obligation d'un blocus réel.* (Thiers.)

INTÉRESSANT, part. prés. du v. Intéresser.

INTÉRESSANT, ANTE, adj. Pron. *ain-té-rè-can, ante*. — Qui intéresse : *Ouvrage* INTÉRESSANT. *Pièce* INTÉRESSANTE. *Sujet* INTÉRESSANT. *Nouvelle* INTÉRESSANTE. (Acad.)

— Qui inspire de l'intérêt : *Figure, physionomie* INTÉRESSANTE. (Acad.) *Une figure* INTÉRESSANTE, *pleine de noblesse et de mélancolie.* (B. de St-P.)

INTÉRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Intéresser : *Les parties* INTÉRESSÉES. (Acad.)

— *Être intéressé à une chose, à faire une chose*, y avoir intérêt, y être engagé par un motif d'intérêt : *Tous les citoyens sont* INTÉRESSÉS *au bonheur, au repos de l'État. Vous êtes* INTÉRESSÉ *à empêcher cet abus d'autorité.* (Acad.)

A l'honneur d'un époux vous-même intéressée,
Madame, vous devez approuver ma pensée. (Rac.)

— Adj. Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait : *Il ne fera rien pour rien, il est fort* INTÉRESSÉ. *Cette femme est bien* INTÉRESSÉE. (Acad.) *Ils ne vivaient plus qu'à la merci de quelques riches* INTÉRESSÉS. (Fléch.) *Il y a de très-grandes âmes parmi ceux qu'on soupçonne de n'avoir que des âmes* INTÉRESSÉES. (Volt.)

— Il se dit aussi des sentiments et des actions : *Vues* INTÉRESSÉES. *Démarche* INTÉRESSÉE. *Motif* INTÉRESSÉ. (Acad.) *Toutes les relations ont un but* INTÉRESSÉ. (Lam.) *Il est à craindre que cette fidélité ne soit un peu* INTÉRESSÉE. (Fléch.)

— Subst. Celui qui a intérêt à quelque chose : *Je suis un des* INTÉRESSÉS *dans cette affaire. Pour conclure l'affaire, il faut la signature de tous les* INTÉRESSÉS. (Acad.)

INTÉRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*interesse*, formé de *inter*, entre, et *esse*, être; lat.) Pron. *ain-té-rè-cé*. — Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès, aux bénéfices : *On l'a* INTÉRESSÉ *dans cette affaire, dans cette entreprise.* (Acad.)

— Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable : *Cette affaire ne saurait se faire sans lui, il faut l'*INTÉRESSER. (Acad.)

— Être de quelque importance pour quelqu'un : *En quoi cela vous* INTÉRESSE-*t-il? Cela ne vous* INTÉRESSE *en aucune façon. La décision de cette affaire* INTÉRESSE *tous les propriétaires, toute la ville.* (Acad.)

— Il s'emploie également en parl. des choses : *Cela* INTÉRESSE *ma santé,* INTÉRESSE *mon honneur, ma réputation.* (Acad.)

— Chir. Atteindre, blesser : *On doit prendre garde, en faisant cette incision, d'*INTÉRESSER *les parties voisines.* (Acad.) *Toute coupure des os du crâne qui a* INTÉRESSÉ *toute l'épaisseur de l'os présente les mêmes phénomènes.* (Dupuytren.)

— Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion : *L'auteur de ce roman a su nous* INTÉRESSER *aux moindres actions de son héros. Ce jeune homme m'*INTÉRESSE *beaucoup.* (Acad.) *Le don d'*INTÉRESSER *tout le monde n'appartient qu'à l'enfance, et forme un de ses attributs les plus enchanteurs.* (Azaïs.)

— Fixer l'attention, captiver l'esprit, toucher, émouvoir : *Son récit commençait à m'*INTÉRESSER. *Cette étude vous* INTÉRESSERA *beaucoup. Dans cette tragédie, il n'y a rien qui* INTÉRESSE *le spectateur.* (Acad.) *Un personnage épisodique ne peut* INTÉRESSER. (Volt.)

Une égale tendresse
Pour vous depuis longtemps m'afflige et m'intéresse. (Rac.)

— Absol. *Sa physionomie* INTÉRESSE. *Cela doit* INTÉRESSER *en sa faveur. Cette pièce de théâtre n'*INTÉRESSE *point. Cet écrivain connaît l'art d'*INTÉRESSER *et d'attendrir.* (Acad.)

— INTÉRESSER *le jeu*, le rendre plus attachant par l'appât du gain.

= **S'intéresser**, v. pron. Prendre part dans une affaire : *Il s'est* INTÉRESSÉ *dans cette entreprise.* (Acad.)

— Entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre intérêt à quelque chose : *Personne ne s'*INTÉRESSE *plus que moi à tout ce qui vous regarde. Toute l'Europe s'*INTÉRESSE *dans cette affaire, dans cette guerre.* (Acad.) *Personne ne s'*INTÉRESSE *à personne.* (H. de Balz.) *Le public ne s'*INTÉRESSE *qu'aux succès qu'il n'estime pas.* (Chamf.)

INTÉRÊT, n. m. (*interest*, il importe; lat. Anc. *intérest*.) Pron. *ain-té-rè*. — Ce qui importe, ce qui convient, en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur ou à l'utilité de quelqu'un : INTÉRÊT *public, général, particulier.* INTÉRÊT *de famille.* INTÉRÊT *d'honneur.* INTÉRÊT *pécuniaire. L'*INTÉRÊT *de l'État, du public, de l'humanité. La plupart des hommes n'entendent pas, ne connaissent pas leurs véritables* INTÉRÊTS. (Acad.) *Vos* INTÉRÊTS *me sont plus chers que les miens.* (Dest.) *A Rome, la guerre réunissait tous les* INTÉRÊTS. (Montesq.) *Vous me faites songer à mes* INTÉRÊTS, *que j'ai trop négligés.* (Volt.)

— *Mettre quelqu'un hors d'intérêt*, le dédommager, faire qu'il ne reçoive aucun préjudice : *Soyez tranquille, on vous* METTRA HORS D'INTÉRÊT. (Acad.)

— *Avoir un intérêt dans une société, dans une entreprise*, avoir part aux bénéfices : *J'ai un léger* INTÉRÊT *dans cette entreprise.* (Acad.) || Par anal. *Prendre un* INTÉRÊT *dans une entreprise, etc.*

— Absol. Sentiment qui nous attache à nos intérêts, qui nous fait rechercher la fortune, le profit, le bien-être, l'agréable ou l'utile : *L'*INTÉRÊT *ne lui fera jamais rien faire de malhonnête. Il y a peu de gens à l'épreuve de l'*INTÉRÊT. *L'*INTÉRÊT *le domine, le guide. C'est un homme au-dessus de l'*INTÉRÊT. *L'*INTÉRÊT *ne le tente point.* (Acad.) *L'*INTÉRÊT, *qui aveugle les uns, fait la lumière des autres.* (La Rochef.) *L'*INTÉRÊT *des particuliers se trouve toujours dans l'*INTÉRÊT *commun : vouloir s'en séparer, c'est vouloir se perdre.* (Montesq.) *Leur* INTÉRÊT *est toujours ce que les hommes voient le mieux.* (Id.) *Mon* INTÉRÊT *n'est jamais entré pour rien dans ma manière de penser, de parler, d'agir.* (Ch. Nod.)

Vous donnez par faveur, je prends par intérêt. (C. Del.)

— *Par intérêt*, dans une vue intéressée : *Il n'y a guère de gens plus aigres que ceux qui sont doux* PAR INTÉRÊT. (Vauv.)

— Profit qu'on retire de l'argent prêté ou dû : INTÉRÊT *à six pour cent par an.* INTÉRÊT *au denier vingt, au denier dix-huit. Prêter, mettre, placer de l'argent à* INTÉRÊT. (Acad.) *Ils ont emprunté pour le roi à cinq pour cent, et n'ont reçu du roi que cinq pour cent; ainsi ils ont prêté sans* INTÉRÊT. (Volt.) *Les idées sont des fonds qui ne rapportent* INTÉRÊT *qu'entre les mains du talent.* (Rivar.) *Je prête de l'argent sans* INTÉRÊT *aux riches, dans l'occasion.* (Volt.)

— *Intérêt légal*, celui qui est déterminé par la loi; il est aujourd'hui de cinq pour cent par an. || *Intérêt du commerce*, demi pour cent par mois, ou six pour cent par an.

— *Intérêt des intérêts* ou *intérêt composé*, profit qu'on retire de l'argent prêté, en convenant qu'au bout d'un certain temps ce profit se joindra au capital pour produire intérêt comme lui : *Prendre l'*INTÉRÊT DES INTÉRÊTS *d'année en année, de mois en mois.*

— Jurispr. *Dommages et intérêts*, ou *dommages-intérêts*, indemnité due à quelqu'un pour le préjudice, pour le dommage qu'on lui a causé : *A peine de tous dépens*, DOMMAGES ET INTÉRÊTS. *La liquidation des* DOMMAGES-INTÉRÊTS. (Acad.)

— *Intérêts civils*, dédommagement que l'on adjuge, en matière criminelle, à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens, par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé.

— Sentiment qui nous fait prendre part à ce qui regarde une personne, à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux : *Il m'inspire beaucoup d'*INTÉRÊT, *un tendre, un vif* INTÉRÊT. *Prendre* INTÉRÊT *à quelqu'un. Il est digne de l'*INTÉRÊT *que vous lui accordez. Témoignages, marques d'*INTÉRÊT. (Acad.)

— *Prendre intérêt à une affaire*, en désirer le succès; travailler à la faire réussir : *C'est une affaire à laquelle je* PRENDS INTÉRÊT. (Acad.)

— Attention, curiosité, en tant qu'elle est ou peut être excitée, captivée : *Pendant ce récit, mon* INTÉRÊT *croissait avec ma surprise. J'ai lu cet ouvrage avec un vif* INTÉRÊT. *Captiver l'*INTÉRÊT. *Faire naître l'*INTÉRÊT *dans l'âme des spectateurs.* (Acad.)

— Qualité de certaines choses qui les rend propres à captiver l'attention, à charmer l'esprit ou à toucher le cœur : *Cette histoire est pleine d'*INTÉRÊT. *Cette étude n'offre aucun* INTÉRÊT. *Sa conversation a de l'*INTÉRÊT *et du charme. Il y a beaucoup d'*INTÉRÊT *dans cette tragédie. Cette pièce est bien écrite, mais elle est dénuée d'*INTÉRÊT. (Acad.)

INTERFÉRENCE, n. f. (*to interfere*, se rencontrer; angl.) Pron. *ain-tèr-fé-ranss.* — Phys. Phénomènes que la lumière présente en s'infléchissant sur les extrémités des corps et sur les surfaces minces ou striées.

INTERFÉRENT, ENTE, adj. Pron. *ain-tèr-fé-ran, antt.* — Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence : *Rayons* INTERFÉRENTS.

INTERFOLIACÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-tèr-fo-li-a-cé.* — Bot. Il se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERFOLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Interfolier : *Exemplaire* INTERFOLIÉ. (Acad.)

INTERFOLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inter*, entre; *folium*, feuillet; lat.) Pron. *ain-tèr-fo-li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous interfoliions, vous interfoliiez.* — Libr. Brocher ou relier un livre, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets écrits ou imprimés : *Faire* INTERFOLIER *un livre où l'on veut écrire des notes.* (Acad.)

INTÉRIEUR, EURE, adj. (*interior*; m. sign.) de *intus*, en dedans; lat.) Pron. *ain-té-rieur.* — Qui est en dedans; qui a rapport au dedans; il est opposé à Extérieur : *Les parties* INTÉRIEURES *du corps. Les parties* INTÉRIEURES *de la terre. Il sent un feu* INTÉRIEUR *qui le consume. Les provinces* INTÉRIEURES. *Maintenir la tranquillité* INTÉRIEURE. *Le commerce* INTÉRIEUR. (Acad.)

— Particul. Qui est dans l'âme : *Sentiments* INTÉRIEURS. *La paix* INTÉRIEURE. (Acad.) *C'est le sentiment* INTÉRIEUR *qu'on appelle la conscience.* (Duclos.)

— *Le for* INTÉRIEUR, la conscience. *Ce furent là les dispositions* INTÉRIEURES *de cette femme héroïque.* (Fléch.)

— *Mer intérieure*, celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée, ou entre les continents, comme la mer Caspienne, la mer Noire, la Méditerranée.

— Mystiq. *L'homme intérieur*, l'homme spirituel, par oppos. à l'homme charnel. *La vie* INTÉRIEURE, la vie spirituelle.

— *Voies intérieures*, certaines dispositions pour parvenir à la perfection religieuse.

— Mor. *Être fort intérieur*, être fort recueilli, rentrer souvent en soi-même.

Syn. Intérieur, interne, intrinsèque. *Intérieur* marque ce qui est en dedans de la chose, tout en faisant partie de la chose même; *interne* marque ce qui est concentré, renfermé dans la chose sans participer de son essence; *intrinsèque* signifie ce qui est propre et essentiel à une chose morale ou physique. Les qualités *intrinsèques* de l'or sont celles qu'il possède par lui-même, telles que la ductilité et la malléabilité; sa valeur *intrinsèque* est celle qu'il a réellement, en dépit de la manière dont il peut être apprécié.

INTÉRIEUR, n. m. Pron. *ain-té-rieur.* — La partie de dedans, le dedans : *L'*INTÉRIEUR *d'un temple. L'*INTÉRIEUR *du corps. L'*INTÉRIEUR *de la maison. L'*INTÉRIEUR *d'un pays. S'enfoncer, pénétrer dans l'*INTÉRIEUR *des terres.* (Acad.)

— *Ministère de l'intérieur*, ou absol. *L'Intérieur*, ministère qui dirige les affaires administratives du pays; bureaux mêmes de ce ministère : *Employé à l'*INTÉRIEUR. *Il est à l'*INTÉRIEUR.

— Absol. L'intérieur du pays : *Tous ces produits se consomment à l'*INTÉRIEUR, *dans l'*INTÉRIEUR. (Acad.)

— Partie d'une diligence qui suit le coupé : *Prendre une place dans l'*INTÉRIEUR, *une place d'*INTÉRIEUR. (Acad.) *Les diligences se composaient alors de deux compartiments seulement : le coupé et l'*INTÉRIEUR; *la rotonde est une adjonction d'invention moderne.* (A. Dumas.)

— Peint. *Tableau d'intérieur*, ou simpl. *Intérieur*, tableau de genre, qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices. || Tableau représentant quelque scène de la vie domestique.

— Fam. *L'intérieur d'une personne*, l'intérieur de sa maison, sa vie domestique : *C'est un homme qui se plaît beaucoup dans son* INTÉRIEUR. *Il est fort malheureux dans son* INTÉRIEUR. (Acad.) *Sa femme est surveillée par le méticuleux espionnage des petites villes, et s'il est malheureux dans son* INTÉRIEUR, *il le sait.* (H. de Balz.) || Dans le m. sens : *L'*INTÉRIEUR *d'un ménage, d'une famille.*

— Fig. Ce qu'il y a de plus caché dans une chose, et qui s'applique particulièrement aux secrets de la vie privée : *Il connaît l'*INTÉRIEUR *de cette famille, de ce ménage.* (Acad.) *Retz est unique pour la profonde intelligence des partis et la peinture vivante de l'*INTÉRIEUR *de chacun d'eux.* (V. Cousin.)

— Mystiq. Les pensées les plus secrètes, les mouvements les plus intimes de l'âme : *Dieu seul connaît l'*INTÉRIEUR. *Découvrir son* INTÉRIEUR *à son confesseur. La grâce de Dieu agit dans l'*INTÉRIEUR. *Quand on veut vivre chrétiennement, il faut commencer par réformer l'*INTÉRIEUR. (Acad.)

Syn. Intérieur, dedans. *L'intérieur* est opposé à l'extérieur qui le couvre; le *dedans* est opposé aux dehors qui le renferment. Le *dedans* ne représente que la configuration de l'espace renfermé; l'*intérieur* s'entend de ce qui occupe cet espace. Il y a des maisons qui sont commodes au *dedans* et dont l'*intérieur* ne laisse pas d'être fort désagréable.

INTÉRIEUREMENT, adv. Au dedans : *En faisant l'autopsie du corps, on trouva qu'il était bien conformé* INTÉRIEUREMENT. *Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté* INTÉRIEUREMENT. *Un remède que l'on prend* INTÉRIEUREMENT. (Acad.)

— Mor. Au dedans de l'âme, au fond du cœur : *La grâce de Dieu agit* INTÉRIEUREMENT. *Il se sentit* INTÉRIEUREMENT *touché.* (Acad.)

INTÉRIM, n. m. Entre-temps : *Six mois s'écoulèrent avant que le vice-roi fût remplacé; un tel gouverna dans l'*INTÉRIM. (Acad.)

— Exercice d'une fonction en l'absence du titulaire : *Le préfet est absent; tel conseiller fait l'*INTÉRIM, *est chargé de l'*INTÉRIM. (Acad.) *Il devait travailler avec le ministre, car il faisait l'*INTÉRIM. (H. de Balz.)

— Particul. Formulaire que Charles-Quint avait fait dresser, sur les matières de foi, pour pacifier les troubles de religion, et dont l'autorité ne devait durer que jusqu'à la décision d'un concile général : *L'*INTÉRIM *de Charles-Quint. L'*INTÉRIM *permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.* (Acad.)

= **Par intérim**, loc. adv. En attendant, provisoirement : *Administrer* PAR INTÉRIM. *Il a le portefeuille de la guerre* PAR INTÉRIM. (Acad.) *Il continua* PAR INTÉRIM *à faire la leçon.* (St-Sim.)

INTÉRIMAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-té-ri-mèr.* — Qui a rapport à un intérim; qui n'existe que par intérim : *Ministère* INTÉRIMAIRE.

INTÉRIMAT, n. m. Pron. *ain-té-ri-ma.* — Admin. État d'un fonctionnaire existant par intérim.

INTÉRIORITÉ, n. f. (*interior*, intérieur; lat.) Pron. *ain-té-ri-o-ri-té.* — Qualité de ce qui est intérieur : *La notion d'*INTÉRIORITÉ *et d'extériorité tient à celle du moi et du non moi.* (V. Cousin.)

INTERJECTIF, IVE, adj. (*interjection.*) Pron. *ain-tèr-jèk-tif, tiv.* — Gramm. Qui exprime l'interjection : *Particule* INTERJECTIVE.

INTERJECTION, n. f. (*interjectus*, placé entre; lat.) Pron. *ain-tèr-jèk-cion.* — Partie d'oraison qui sert à exprimer les passions, comme la douleur, la colère, la joie, l'admiration, etc. AH! HÉLAS! *sont des* INTERJECTIONS. *Les* INTERJECTIONS *sont trop fréquentes dans ce discours.* (Acad.) *Les premières paroles humaines furent les* INTERJECTIONS, *ces mots qui échappent dans le premier mouvement des passions violentes et qui dans toutes les langues sont monosyllabiques.* (Mich.)

— Rhétor. Figure qui consiste à interrompre le sens pour placer une exclamation, une réflexion plus ou moins prolongée : *L'*INTERJECTION *est une espèce de parenthèse.*

— Prat. *Interjection d'appel*, action d'interjeter un appel.

INTERJECTIVEMENT, adv. Avec interjection; d'une manière interjective.

INTERJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Interjeter : *Appel* INTERJETÉ.

— Gramm. *Proposition interjetée*, proposition placée au milieu d'une autre.

INTERJETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inter*, entre; *jacio*, je jette; lat.) Pron. *ain-tèrj-té.* — Il double le *t* final du rad. *interjet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *j'interjette, il interjettera.* — Jurispr. Il n'est usité que dans cette phrase : INTERJETER *appel, un appel, appeler d'un jugement. Ils* INTERJETÈRENT *un appel de ce jugement.* (Acad.)

INTERLIGNE, n. m. (*inter*, entre; lat., et *ligne.*) Pron. *ain-tèr-li-gn.* — Espace entre deux lignes écrites ou imprimées : *Écrire dans l'*INTERLIGNE, *en* INTERLIGNE. *De grands* INTERLIGNES.

— Fig. Réticence, arrière-pensée : *Il ne me parut aucun* INTERLIGNE *à ce qu'elle disait.* (Mme de Sév.)

INTERLIGNE, n. f. Typogr. Pron. *ain-tèr-li-gn.* — Lame de métal qui sert principalement à séparer les lignes et à les maintenir : *La longueur d'une* INTERLIGNE. (Acad.)

INTERLIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Interligner. — Typogr. *Composition interlignée*, celle qui est séparée par des interlignes : INTERLIGNER *une page.* INTERLIGNER *de trois points.*

INTERLIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*interligne.*) Pron. *ain-tèr-li-gnié.* — Typogr. Séparer par des interlignes.

INTERLINÉAIRE, adj. des 2 g. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes : *Glose* INTERLINÉAIRE. *Traduction* INTERLINÉAIRE. (Acad.)

INTERLINÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inter*, entre; *linea*, ligne; lat.) Pron. *ain-tèr-li-né-é.* — Écrire entre les lignes.

INTERLOBULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-lo-bu-lèr.* — Anat. Qui est situé entre les lobes d'un organe.

— *Tissu interlobulaire*, substance cellulaire qui environne les lobules du poumon.

INTERLOCUTEUR, TRICE, n. (*inter*, entre; *loqui*, *locutum*, parler; lat.) Pron. *ain-tèr-lo-ku-teur, triss.* — Personnage introduit dans un dialogue : *Les* INTERLOCUTEURS *de tel dialogue. Le premier, le second* INTERLOCUTEUR. (Acad.) *Il court des bruits extraordinaires, dit une des* INTERLOCUTRICES. (G. Sand.) *Il dit à cet* INTERLOCUTEUR *indiscret : De quoi te mêles-tu?* (Did.)

— Par extens. Toute personne qui converse avec une autre : *Vous avez un ennuyeux* INTERLOCUTEUR. (Acad.) *Plus il montrait d'humilité, plus ses* INTERLOCUTEURS *montraient d'insolence.* (Scribe.)

INTERLOCUTION, n. f. Pron. *ain-tèr-lo-ku-cion.* — Tout discours que s'adressent les unes aux autres les personnes qu'on introduit dans une même pièce : *Ces vives* INTERLOCUTIONS, *quoique murmurées, aboutissaient à son oreille par des caprices d'acoustique.* (H. de Balz.)

— Prat. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire : *Arrêt d'*INTERLOCUTION. (Acad.) || Peu usité.

INTERLOCUTOIRE, adj. des 2 g. (*inter*, entre; *loqui*, parler; lat.) Pron. *ain-tèr-lo-ku-toar.* — Pratiq. Jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fond : *Arrêt* INTERLOCUTOIRE. *Sentence* INTERLOCUTOIRE. *Jugement* INTERLOCUTOIRE. (Acad.)

— *Enquête* INTERLOCUTOIRE, preuve ordonnée.

— N. m. Jugement interlocutoire : *Ordonner un* INTERLOCUTOIRE. *Instruire l'*INTERLOCUTOIRE *avant de juger l'affaire au fond.* (Acad.)

INTERLOPE, n. m. Pron. *ain-tèr-lop.* — Bâtiment marchand qui trafique en fraude dans les pays

de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.

— Adj. *Vaisseau* INTERLOPE. *Commerce* INTERLOPE. (Acad.)

INTERLOQUÉ, ÉE, part. part. du v. Interloquer :

La cause est au baillage ainsi revendiquée :
On plaide, et je me trouve enfin *interloquée !* (Regnard.)

INTERLOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inter*, entre; *loqui*, parler; lat.) Pron. *ain-tèr-lo-ké*. — Anc. Prat. Ordonner un interlocutoire : *On* A INTERLOQUÉ *cette affaire.* (Acad.)

— Absol. : *Les juges n'ont pas voulu juger définitivement, ils* ONT INTERLOQUÉ. (Acad.)

— Fam. Embarrasser, étourdir, interdire : *Cette plaisanterie m'*A INTERLOQUÉ. (Acad.)

J'entends que mon aspect lui seul les *interloque*. (F. d'Égl.)

= **S'interloquer,** v. pron. S'embarrasser, s'interdire, ne plus se comprendre.

INTERMAXILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-mak-cil-lèr*. — Anat. Qui est placé entre les os maxillaires.

— *Ligament intermaxillaire*, bandelette qui sert à l'attache des muscles supérieurs du pharynx.

— *Os intermaxillaire* ou *incisif*, os pair qui occupe chez la plupart des mammifères l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieures.

INTERMÈDE, n. m. (*inter*, entre; *medius*, milieu; lat.) Pron. *ain-tèr-mèd*. — Sorte de représentation et de divertissement, comme ballet, danse, chœur, etc., entre les actes d'une pièce de théâtre : INTERMÈDES *de musique*. INTERMÈDES *agréables*. *Les* INTERMÈDES *du* Malade imaginaire. (Acad.)

— Chim. Corps au moyen duquel on sépare un autre corps d'un troisième auquel il est uni : *La potasse décompose le plâtre par l'*INTERMÈDE *de l'eau.* (Acad.) *Les matières vitrescibles ont été produites par l'action du feu, et les matières calcaires par l'*INTERMÈDE *de l'eau.* (Buff.)

— Corps qui sert à opérer la combinaison d'un second corps avec un troisième : *Le soufre s'unit au plomb par l'*INTERMÈDE *de la chaleur.* (Acad.)

— Méd. Substance prescrite uniquement pour faciliter la mixtion des autres ingrédients d'un médicament.

INTERMÉDIAIRE, adj. des 2 g. (*inter*, entre; *medius*, milieu; lat.) Pron. *ain-tèr-mé-dièr*. — Didact. Qui est entre deux : *Temps* INTERMÉDIAIRE. *Espace* INTERMÉDIAIRE. *Corps* INTERMÉDIAIRE. *Idées* INTERMÉDIAIRES. (Acad.) *L'axis paraît faire une nuance* INTERMÉDIAIRE *entre le daim et le cerf.* (Buff.) *L'imagination languit dans les régions* INTERMÉDIAIRES, *dans les climats trop tempérés.* (Lam.)

— *Pouvoirs intermédiaires*, pouvoirs subordonnés et dépendants.

— *Commerce intermédiaire*, celui qui consiste à faire venir des marchandises d'un pays étranger afin de les vendre avec avantage dans un autre pays : *Le commerce* INTERMÉDIAIRE *enrichit Venise et Gênes. Le commerce* INTERMÉDIAIRE *a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe.*

— Bot. *Stipules intermédiaires*, qui naissent sur la tige, entre des feuilles opposées.

— Géol. *Terrains intermédiaires*, terrains placés entre les roches des époques primitives et les couches de formation récente.

— N. m. *Adoucir par un* INTERMÉDIAIRE *deux couleurs tranchantes. Passer brusquement d'une idée à une autre sans* INTERMÉDIAIRE. (Acad.)

— Particul. Entremise, moyen, voie, et par extens. Personne entremise, interposée, etc. : *Les terrains formés par l'*INTERMÉDIAIRE *de l'eau.* (Const. Prévost.) *Je me suis procuré cela par l'*INTERMÉDIAIRE *d'un tel. Il fut leur* INTERMÉDIAIRE *pour cette correspondance. Vous nous servirez d'*INTERMÉDIAIRE. (Acad.) *Il restait l'ami des ministres déchus et se constituait leur* INTERMÉDIAIRE *auprès de ceux qui arrivaient.* (H. de Balz.)

INTERMÉDIAIREMENT, adv. Par intermédiaire; dans une position intermédiaire.

INTERMÉDIAT, ATE, adj. (*inter*, entre; *medius*, milieu; lat.) Pron. *ain-tèr-mé-dia, diatt*. — Il se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes : *Temps* INTERMÉDIAT. ‖ Plus ordin. : *Temps intermédiaire.*

— *Congrégation intermédiate*, assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux.

— Substantiv. *Lettres d'intermédiat*, lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire, jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMINABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *terminus*, fin; lat.) Qui ne saurait être terminé; qui dure très-longtemps : *Ouvrage* INTERMINABLE. *Difficultés* INTERMINABLES. *Procès* INTERMINABLE. (Acad.)

Enfin il est debout, ce temple *interminable*. (C. Del.)

C'était l'amour dans toute sa naïveté, avec ses INTERMINABLES *causeries, ses phrases inachevées, ses longs silences.* (H. de Balz.) *Ma philosophie m'interdisait les doutes, les dialogues* INTERMINABLES *de la raison avec elle-même.* (Lam.)

INTERMISSION, n. f. (*inter*, entre; *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer; lat.) Pron. *ain-tèr-mi-cion*. — Méd. Interruption, discontinuation : *La fièvre lui a duré trente heures sans* INTERMISSION. *Il y a eu quelque* INTERMISSION, *quelque légère* INTERMISSION *à son mal.* (Acad.) ‖ V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE, n. f. (*inter*, entre; *mittere*, envoyer; lat.) Méd. Intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel.

— *Intermittence du pouls*, phénomène qui a lieu quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou plusieurs.

— Interruption : *Sans* INTERMITTENCE, *sans la moindre* INTERMITTENCE. (Acad.) *Il a des* INTERMITTENCES *d'ardeur et de découragement.* (Ste-Beuve.) ‖ Rare.

INTERMITTENT, ENTE, adj. Pron. *ain-tèr-mit-tan, tantt*. — Méd. Qui discontinue, et reprend par intervalles.

— *Pouls intermittent*, pouls dont les battements cessent par des intervalles inégaux.

— *Fièvre intermittente*, fièvre qui cesse et qui reprend à des intervalles réglés : *D'*INTERMITTENTE *la fièvre devient continue.* (Miguet.)

— *Fontaine, source intermittente*, fontaine, source qui coule et qui s'arrête alternativement. (Acad.)

INTERMUSCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-muss-ku-lèr*. — Anat. Qui est placé entre les muscles : *Aponévroses* INTERMUSCULAIRES. (Acad.)

INTERNAT, n. m. (*internus*, interne; lat.) Pron. *ain-tèr-na*. — Pension où les élèves demeurent, par oppos à Externat.

— Fonctions que remplissent des élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils, et qui s'obtiennent au concours. ‖ Durée de l'internat.

INTERNATION, n. f. (*interner.*) Pron. *ain-tèr-na-cion*. — Comm. Action d'interner, de faire passer dans l'intérieur. État d'une personne internée.

INTERNATIONAL, ALE, adj. Pron. *ain-tèr-na-cio-nal*. — Polit. Qui a lieu de nation à nation : *Commerce* INTERNATIONAL. *Les rapports* INTERNATIONAUX *de chacun des peuples de l'Italie avec la république souveraine étaient réglés par des conventions particulières.* (Mérim.)

— *Droit international*, droit des gens; droit de la paix et de la guerre : *La jurisprudence se partage en droit privé et en droit public, qui se subdivise en droit national,* DROIT INTERNATIONAL *et droit cosmopolite.* (Lerminier.)

INTERNE, adj. des 2 g. (*internus*, intérieur; formé de *intus*; lat.) Pron. *ain-tern*. — Qui est au dedans, qui appartient au dedans : *Une qualité, une vertu* INTERNE. *Les causes externes et les causes* INTERNES. *Principes* INTERNES. (Acad.) *Partagé entre les lois* INTERNES *de son esprit et les influences extérieures du monde, l'homme est soumis à tout instant à cette double action.* (Lerminier.)

— Anat. Il se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques : *La face* INTERNE *de la cuisse. La face* INTERNE *du crâne.*

— Pathol. Dont le siége est dans un organe intérieur; Qui dépend d'une cause interne : *Maladie* INTERNE. *Douleur* INTERNE. (Acad.)

— Phil. Qui est en nous; qui est identique au sujet pensant. *Sentiment interne*, conscience que l'âme possède de ses actes.

— Géom. *Angles internes*, angles formés intérieurement par deux parallèles et une sécante : *La somme des deux angles* INTERNES *est égale à deux angles droits.*

— *Élève interne*, ou simpl., *Interne*, élève qui habite dans un lycée, un collége, un pensionnat : *Le nombre des externes dépasse de beaucoup celui des* INTERNES. (Acad.)

— *Élève interne*, ou *Interne des hôpitaux*, élève attaché au service des hôpitaux civils, et qui demeure dans l'hôpital. ‖ *SYN.* V. INTÉRIEUR.

INTERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Interner.

INTERNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ain-tèr-né*. — Polit. Entrer dans l'intérieur; aller habiter dans l'intérieur d'un pays : *Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'*INTERNER.

— Transitiv. Renfermer, réunir dans l'intérieur du pays : *On* A INTERNÉ *les prisonniers dans les provinces de l'ouest.*

— Comm. Faire entrer dans l'intérieur : INTERNER *des marchandises.*

INTERNONCE, n. m. (*internuncius*, intermédiaire; lat.) Pron. *ain-tèr-nonss*. — Ministre chargé des affaires de Rome au défaut d'un nonce : *Il avait été* INTERNONCE *à Bruxelles.* (Acad.)

— *Internonce autrichien*, ministre chargé des affaires de l'Autriche près de la Sublime Porte en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

INTERNONCIATURE, n. f. Charge ou dignité d'un internonce.

INTEROCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tè-ro-ku-lèr*. — Zool. Qui est placé entre les deux yeux : *Antennes* INTEROCULAIRES.

INTEROPERCULE, n. m. Pron. *ain-tè-ro-pèr-kul*. — Anat. Une des pièces de l'opercule des poissons.

INTEROSSEUX, EUSE, adj. (*inter*, entre, et *os*.) Pron. *ain-tè-ross-ceu, ceuz*. — Anat. Qui est placé entre les os : *Muscles* INTEROSSEUX. *Ligaments* INTEROSSEUX. *Artères, veines* INTEROSSEUSES. (Acad.)

— Chir. *Couteaux interosseux*, couteaux à deux tranchants, qui servent, dans les amputations, à diviser les chairs dans les articles et dans les espaces interosseux.

INTERPAPILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-pa-pil-lèr*. — Anat. Qui est situé entre des papilles.

INTERPARIÉTAL, adj. m. Pron. *ain-tèr-pa-rié-tal*. — Anat. Il se dit d'un os qui est placé entre les pariétaux : *Os* INTERPARIÉTAL.

INTERPELLANT, part. prés. du v. Interpeller.

INTERPELLATEUR, TRICE, adj. et n. Pron. *ain-tèr-pèl-la-teur*. — Celui, celle qui interpelle; qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION, n. f. (*interpeller.*) Pron. *ain-tèr-pèl-la-cion*. — Sommation, demande, interrogation : *Sur l'*INTERPELLATION *de signer, il déclara ne savoir. Il ne répondit à aucune des* INTERPELLATIONS *qui lui furent faites.* (Acad.)

— Fam. Apostrophe; demande soudaine : *Cette brusque* INTERPELLATION *me troubla.* (Acad.)

INTERPELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Interpeller : *Il fut sommé et* INTERPELLÉ *de répondre.* (Acad.)

INTERPELLER, v. tr. ou act. 1re conj. de *inter*, entre; *appellare*, appeler; lat.) Pal. Requérir, sommer : *L'huissier l'*AYANT INTERPELLÉ *de signer, il déclara ne savoir.* (Acad.)

— Fam. Sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait : *Je vous* INTERPELLE *de dire la vérité.* (Acad.)

— Fam. Adresser la parole : *Il m'*INTERPELLA *d'une manière assez incivile. J'*INTERPELLE *votre bonne foi, votre conscience.* (Acad.)

INTERPOLATEUR, n. m. (*interpoler.*) Pron. *ain-tèr-po-la-teur*. — Celui qui interpole : *Un* INTERPOLATEUR *maladroit.* (Acad.)

INTERPOLATION, n. f. (*interpoler.*) Pron. *ain-tèr-po-la-cion*. — Action d'interpoler; résultat de cette action : *L'*INTERPOLATION *de ce passage est évidente. Ce passage est une* INTERPOLATION *faite par le copiste.* (Acad.) *On reconnaît souvent des traces d'*INTERPOLATION *et d'altération.* (Reinaud.)

— Mathém. Opération par laquelle on détermine la nature d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

— Méthode par laquelle on se propose de trouver la loi constante qui régit et lie ensemble un certain nombre de faits et d'observations qui n'offrent d'abord que des irrégularités et des dissidences.

INTERPOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Interpoler : *Passage* INTERPOLÉ. *Le premier et le dernier paragraphe me paraissent originaux, et celui du milieu est évidemment* INTERPOLÉ. (Did.)

INTERPOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*interpolare*, entremêler; lat.) Pron. *ain-tèr-po-lé*. — Insérer par ignorance ou par fraude un mot, une phrase dans le texte d'un acte, d'un manuscrit : *Le copiste* A INTERPOLÉ *la glose dans le texte.* (Acad.)

— Lier, par une seule loi, une suite de faits, d'observations.

— Math. Opérer l'interpolation.

= **S'interpoler,** v. pron. Être interpolé.

INTERPONCTUATION, n. f. Pron. *ain-tèr-ponk-tu-a-cion*. — Gramm. Il se dit quelquefois des suites de points, intercalées dans le discours, et servant à exprimer des réticences, des temps d'arrêt, etc. :

*L'*INTERPONCTUATION *est le grand auxiliaire de l'impuissance.*

INTERPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Interposer : *Ce qui est* INTERPOSÉ *entre l'œil et l'objet, peut changer l'apparence de l'objet.* (Acad.)

— *Négocier par personnes interposées*, par l'entremise de quelques personnes pour la négociation d'une affaire.

— Jurispr. *Personne interposée*, donataire qu'on suppose n'avoir reçu une libéralité que pour la transmettre à celui auquel le donateur n'aurait pu faire directement cet avantage : *Toute donation faite à des personnes* INTERPOSÉES *est nulle.* (Acad.)

INTERPOSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*inter*, entre; *ponere*, poser; lat.) Pron. *ain-tèr-pô-zé.* — Propr. Mettre une chose entre deux autres.

— Fig. Employer : INTERPOSER *son autorité.* INTERPOSER *l'autorité, le nom, la faveur, le crédit, la médiation de quelqu'un.* (Acad.)

= **S'interposer**, v. pron. Séparer, se mettre, se placer entre deux : *Quand la lune vient à s'*INTERPOSER *entre le soleil et la terre*, etc. *La terre venant à s'*INTERPOSER, etc. (Acad.)

— Fig. *L'étiquette et l'intérêt s'*INTERPOSAIENT *entre les cœurs.* (Ch. Nod.)

— Intervenir comme médiateur : *Des amis communs se sont* INTERPOSÉS *pour les réconcilier.* (Acad.)

INTERPOSITION, n. f. Pron. *ain-tèr-pô-zi-cion.* — État, situation d'un corps interposé entre deux autres : *L'*INTERPOSITION *de la terre entre le soleil et la lune. L'*INTERPOSITION *d'un nuage empêche que les rayons du soleil ne viennent jusqu'à nous.* (Acad.)

— Intervention d'une autorité supérieure, d'une personne pour une autre : *L'*INTERPOSITION *de l'autorité du roi.* (Acad.)

— Jurispr. *Interposition de personne*, se dit en parl. d'une libéralité faite à une personne interposée : *La donation est nulle, il y a* INTERPOSITION *de personne.* (Acad.)

INTERPRÉTABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-pré-tabl.* — Que l'on puisse interpréter.

INTERPRÉTATEUR, TRICE, adj. et n. Néol. Qui interprète le sens d'une phrase, d'un discours, la pensée de quelqu'un.

INTERPRÉTATIF, IVE, adj. Qui interprète, qui explique : *Déclaration* INTERPRÉTATIVE. (Acad.)

INTERPRÉTATION, n. f. Pron. *ain-tèr-pré-ta-cion* — Action d'interpréter; explication d'une chose : *L'*INTERPRÉTATION *de l'Écriture sainte.* INTERPRÉTATION *littérale, allégorique. On donne à vos discours, à vos actions, une mauvaise* INTERPRÉTATION. *Cette action peut recevoir, peut souffrir diverses* INTERPRÉTATIONS. (Acad.) *Il croit pouvoir protester contre toute maligne* INTERPRÉTATION. (La Br.) *Nulle* INTERPRÉTATION *ne peut altérer un sens si précis.* (Volt.) *Les conventions tombées en désuétude sont sujettes à* INTERPRÉTATION. (G. Sand.) *Quelle liberté s'est-elle donnée, qui pût souffrir une mauvaise* INTERPRÉTATION ? (Fléch.) *Ils le déclarent coupable par l'*INTERPRÉTATION *qu'ils donnent à l'action la plus simple.* (Scribe.)

— Anc. *Interprétation d'arrêt*, explication que donnaient les cours souveraines sur ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans un arrêt : *L'*INTERPRÉTATION *n'annulait pas l'arrêt. Se pourvoir en* INTERPRÉTATION *d'arrêt.*

INTERPRÉTATIVEMENT, adv. D'une manière interprétative.

INTERPRÈTE, n. des 2 g. (*interpres*; lat., m. sign.) Pron. *ain-tèr-prètt.* — Traducteur; celui qui rend les mots, les phrases d'une langue par les mots, par les phrases d'une autre langue : *Les* INTERPRÈTES *grecs de l'Ancien Testament, qu'on appelle les Septante. Cet écrivain grec n'a pas encore trouvé de meilleur* INTERPRÈTE. (Acad.)

— Celui qui fait connaître, qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours : *L'Église est la seule* INTERPRÈTE *sûre de l'Écriture sainte. Les* INTERPRÈTES *de Platon, d'Aristote*, etc. *Cet* INTERPRÈTE *a mal entendu, mal expliqué ce passage.* (Acad.)

— Particul. Truchement; celui qui traduit à une personne, dans la langue qu'elle parle, ce qui a été dit ou écrit par une autre dans une langue différente : INTERPRÈTE *de la Porte.* INTERPRÈTE *du roi pour les langues orientales. Ce traité a été mis en français par les* INTERPRÈTES. *Secrétaire* INTERPRÈTE. *Ils se parlent par* INTERPRÈTE. *Bon, savant, habile, fidèle* INTERPRÈTE. (Acad.)

— Celui qui a charge de déclarer, de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre : *Les augures chez les païens étaient regardés comme les* INTERPRÈTES *de la volonté des dieux. Soyez l'*INTERPRÈTE *de mes sentiments.* (Acad.)

Des neuf vierges du Pinde éloquents interprètes,
Le ciel vous a doués de ces faveurs secrètes. (C. Del.)

— Celui qui explique ce que présage quelque chose : INTERPRÈTE *des songes.* INTERPRÈTE *du vol des oiseaux.* (Acad.)

[illegible]
Consulte de nos dieux la femme interprète. (Volt.)

— Fig. *Les yeux sont les* INTERPRÈTES *de l'âme.* (Acad.) *S'en tenir aux muets* INTERPRÈTES. (Id.)

Bientôt, de mon malheur interprète sévère,
Votre bouche à la mienne ordonne de se taire. (Rac.)
Cette sincérité sans doute est peu discrète,
Mais toujours de mon cœur ma bouche est interprète. (Id.)

INTERPRÉTÉ, ÉE, p. pass. du v. Interpréter.

— *Être bien ou mal interprété*, être commenté, expliqué dans un bon ou dans un mauvais sens : *On tremble aujourd'hui de laisser échapper un mot qui peut* ÊTRE MAL INTERPRÉTÉ. (Volt.)

INTERPRÉTER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*interpretare*, expliquer; lat.) Pron. *ain-tèr-pré-té.* — Il change l'*é* fermé du rad. *interprét* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent*, seulement : *j'interprète, tu interprètes, ils interprètent.* — Traduire d'une langue en une autre : *Les Septante ont* INTERPRÉTÉ *l'Ancien Testament.* (Acad.)

— Expliquer ce qu'il y a d'obscur et d'ambigu dans un écrit, dans une loi, dans un acte, etc. : *Ceux qui ont* INTERPRÉTÉ *l'Écriture sainte. Les jurisconsultes* INTERPRÈTENT *cette disposition de plusieurs manières.* (Acad.)

— Pal. *Interpréter une loi*, en expliquer, en déterminer le sens par une loi supplémentaire.

— Anc. *Interpréter un arrêt*, l'expliquer par un second arrêt.

— Par extens. Expliquer, deviner une chose par induction; tirer d'une chose quelque induction, quelque présage : *Est-ce à vous à* INTERPRÉTER *ma volonté, mes intentions? Si j'*INTERPRÈTE *bien vos sentiments, voilà quel était votre dessein.* INTERPRÉTER *les songes.* INTERPRÉTER *le vol des oiseaux.* (Acad.) *Nous avons été souvent obligé de commenter un mot échappé par hasard, d'*INTERPRÉTER *jusqu'au silence.* (Buff.)

— Prendre un discours ou une action en bonne ou en mauvaise part : INTERPRÉTER *malicieusement, malignement, favorablement.* (Acad.)

C'est tuer les devoirs que les interpréter. (C. Del.)

= **S'interpréter**, v. pr. Être interprété : *Les clauses d'une convention doivent s'*INTERPRÉTER *les unes par les autres.* (Acad.) *Cette action peut s'*INTERPRÉTER *en bien, s'*INTERPRÉTER *en mal, s'*INTERPRÉTER *en mauvaise part.* (Acad.)

C'est en contraire sens qu'un songe s'interprète. (Corn.)
... C'est toujours à mal que le bien s'interprète. (Mol.)

INTERRÈGNE, n. m. (*inter*, entre; *regnum*, règne; lat.) Pron. *ain-tèr-rè-gn.* — Intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi : *Après la mort de tel roi, il y eut un* INTERRÈGNE *de six mois. Publier l'*INTERRÈGNE. (Acad.)

— Par anal. Vacance dans l'exercice de l'autorité : *Après la mort du doge de Venise, l'*INTERRÈGNE *était fort court. Lorsque les Romains ne s'accordaient pas pour l'élection des consuls, il y avait un* INTERRÈGNE. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Les directeurs ... rompre les femmes avec leurs galants; ils les brouillent et les réconcilient avec leurs maris, et ils profitent des* INTERRÈGNES. (La Br.)

INTERROGANT, adj. (*interroger.*) Pron. *ain-tè-ro-gan.* — Gramm. Il n'est usité que dans cette locution, *Point interrogant*, point dont on se sert pour marquer l'interrogation (?) ‖ On dit plus souvent *Point d'interrogation.*

— Qui interroge, qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse : *Le bailli, toujours* INTERROGANT, *lui demandait s'il serait fidèle à ses promesses.* (Volt.)

INTERROGAT, n. m. (*interroger.*) Pron. *ain-tè-ro-ga.* — Prat. Question ou ensemble de questions qu'adressent les juges à l'une des parties.

INTERROGATEUR, TRICE, n. Pron. *ain-tè-ro-ga-teur, triss.* — Celui, celle qui interroge; examinateur : *Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les* INTERROGATEURS. (Acad.)

— Adj. Qui interroge : *Le plus âgé des deux voyageurs fit un signe* INTERROGATEUR *à son compagnon.* (A. Dumas.)

INTERROGATIF, IVE, adj. (*interroger.*) Pron. *ain-tè-ro-ga-tif, tiv.* — Gramm. Qui sert à interroger, qui marque interrogation : *Particule* INTERROGATIVE. *La même façon de parler peut être simple ou* INTERROGATIVE. *Se servir de termes* INTERROGATIFS. (Acad.)

— *Point interrogatif*, point d'interrogation. ‖ V. PONCTUATION.

INTERROGATION, n. f. (*interroger.*) Pron. *ain-té-ro-ga-cion.* — Question, demande qu'on fait à quelqu'un : *Il a bien répondu aux* INTERROGATIONS *qu'on lui a faites.* (Acad.)

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle on interroge : *De toutes les figures oratoires, la plus terrassante et la plus rapide, c'est l'*INTERROGATION. (Maury.) *Il commença son discours par cette* INTERROGATION : *Jusques à quand souffrirons-nous que....? Quand viendra le temps? dit-on jamais ou? Sera-t-il dit?* (Acad.)

— En voici d'autres exemples :

Comment doit-il périr? à quelle heure? en quel lieu?
Quels sont ses assassins? Hélas! Que dois-je faire?
(C. Del.)

Qui suis-je? qui m'arrête? et qu'est-ce que la mort?
(Volt.)

— Gram. *Point d'interrogation*, point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?) ‖ *V.* PONCTUATION.

INTERROGATOIRE, n. m. (*interroger.*) Pron. *ain-té-ro-ga-toar.* — Prat. Ensemble des questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et réponses que fait celui qui est interrogé : *Procéder à un* INTERROGATOIRE. *Subir un* INTERROGATOIRE. *Il s'est coupé dans son* INTERROGATOIRE. (Acad.)

— Procès-verbal qui contient les interrogations et les réponses de l'accusé : *J'ai lu l'*INTERROGATOIRE *de l'accusé.* (Acad.)

— *Interrogatoire sur faits et articles*, voie d'instruction par laquelle une partie cherche à obtenir de son adversaire des aveux sur des faits qui doivent influer sur la décision d'un procès.

INTERROGÉ, ÉE, part. pass. du v. Interroger.

INTERROGEANT, part. prés. du v. Interroger.

INTERROGER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*interrogare*; lat., m. sign.) Pron. *ain-tè-ro-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *interrog* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous interrogeons, il interrogea*, etc. — Faire une question ou des questions à quelqu'un : INTERROGER *un accusé. Pourquoi m'*INTERROGEZ-*vous? Le juge l'a* INTERROGÉ *d'office.* (Acad.)

Un enfant est peu propre à trahir sa pensée;
Laissez-moi, cher Mathan, le voir, l'interroger. (Rac.)

— Partic. Faire des questions à quelqu'un, pour s'assurer qu'il sait bien certaines choses, qu'il possède certaines connaissances : INTERROGER *un récipiendaire, un candidat. Les examinateurs l'ont* INTERROGÉ *sur telle matière.* (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, Consulter, examiner : INTERROGER *la nature.* INTERROGER *les faits.* INTERROGER *l'histoire.* INTERROGER *le bon sens.* INTERROGER *sa conscience.* (Acad.)

[illegible] (Rac.)

Avant de [illegible], [illegible] de [illegible] de puissance, [illegible]. (Thomas.) *Ils étaient soigneusement instruits des idées qu'il fallait répandre ou détruire, des dispositions qu'il fallait* INTERROGER. (Guizot.)

= **S'interroger**, v. pron. S'examiner, se consulter : *Je me suis* INTERROGÉ *moi-même, et ne me suis point trouvé coupable.* (Acad.)

— Se faire mutuellement des questions : *Nous nous* INTERROGEÂMES *l'un l'autre sur ce qui était arrivé à chacun de nous pendant cette séparation.* S'INTERROGER *mutuellement pour mieux se préparer à subir un examen.* (Acad.) ‖ SYN. V. QUESTIONNER.

INTERROI, n. m. (*inter*, entre; *rex*, roi; lat.) Pron. *ain-tèr-roa.* — Antiq. rom. Magistrat à qui le gouvernement de Rome était confié, depuis la mort d'un roi jusqu'à l'élection de son successeur.

INTERROMPRE, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*inter*, entre; *rumpere*, rompre; lat.) Pron. *ain-tè-ronpr.* — (*J'interromps, tu interromps, il interrompt, nous interrompons, vous interrompez, ils interrompent; j'interrompais, nous interrompions; j'interrompis, nous interrompîmes; j'interromprai, nous interromprons; j'interromprais, nous interromprions; interromps, interrompons, interrompez; que j'interrompe, que nous interrompions; que j'interrompisse, que nous interrompissions; interrompant; interrompu, ue.*) — Couper, rompre la continuité d'une chose; arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose : *On a fait une digue, un batardeau pour* INTERROMPRE *le cours de la rivière.* (Acad.)

— Fig. : INTERROMPRE *un discours. On a* INTERROMPU *la discussion.* INTERROMPRE *le sommeil de*

quelqu'un. La mort vint INTERROMPRE *le cours de tant de victoires. Il se vit obligé d'*INTERROMPRE *son travail, ses études.* (Acad.) *Ils s'abandonnaient à un sommeil que les soins et les chagrins n'*INTERROMPAIENT *jamais.* (Montesq.) *Malheur à moi, si j'*INTERROMPAIS *les sacrés mystères pour faire un éloge profane!* (Fléch.)

Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours,
De mes prospérités *interrompre* le cours. (Rac.)
Ne vous offensez pas si mon zèle indiscret
De votre solitude *interrompt* le secret. (Id.)

— Couper la parole : *On a* INTERROMPU *l'orateur au milieu de son discours.* INTERROMPRE *quelqu'un dans ses prières.* (Acad.)

— Fam. *Sans vous interrompre*, se dit pour faire une sorte d'excuse de ce qu'on interrompt le discours de quelqu'un.

— Jurispr. *Interrompre la possession, la prescription, la péremption*, empêcher qu'une possession, qu'une prescription, qu'une péremption ne continue.

= **S'interrompre**, v. pron. Cesser de faire une chose; il se dit surtout d'une personne qui s'arrête au milieu d'un discours, d'une lecture, etc. : *Il* S'INTERROMPIT *au milieu de son récit. L'orateur* S'INTERROMPIT *tout à coup.* (Acad.)

INTERROMPU, UE, part. pass. du v. Interrompre : *Cette allée est* INTERROMPUE *par un fossé qui la traverse. Des travaux* INTERROMPUS. *Possession non* INTERROMPUE. (Acad.) *La conversation qui paraissait assez animée fut* INTERROMPUE. (A. Dumas.) *Jamais l'heure de l'oraison ne fut changée ni* INTERROMPUE. (Boss.) *Qu'il est difficile que les plus généreuses résolutions ne soient* INTERROMPUES *par quelque faiblesse!* (Fléch.)

Quelle est donc sa pensée, et que cache un discours
Commencé tant de fois, *interrompu* toujours? (Rac.)

— *Propos interrompu*, discours, conversation sans suite, sans liaison.

— Jeu de société : *Jouer au* PROPOS INTERROMPU. (Acad.)

INTERRUPTEUR, TRICE, adj. Pron. *ain-tè-rup-teur, triss.* — Qui interrompt; qui cause une interruption : *Murmures* INTERRUPTEURS.

— N. m. Celui qui interrompt une personne qui parle : *On mit les* INTERRUPTEURS *à la porte.* (Acad.)

INTERRUPTION, n. f. Pron. *ain-tè-rup-cion.* — Action d'interrompre, ou état de ce qui est interrompu : *Cette fontaine coule sans* INTERRUPTION. *Éprouver des* INTERRUPTIONS. *Travailler, parler sans* INTERRUPTION. *L'*INTERRUPTION *d'une séance.* (Acad.)

— Partic. Action d'interrompre une personne qui parle : *La moindre* INTERRUPTION *peut troubler un orateur. Bruyante* INTERRUPTION. *De fréquentes* INTERRUPTIONS. (Acad.)

— Littér. Action d'interrompre le fil de son discours pour se livrer à d'autres idées : *L'*INTERRUPTION *est une figure de rhétorique.* (Acad.) || V. *Suspension.*

— Jurispr. *Interruption de prescription*, ce qui empêche qu'une prescription commencée ne continue.

— INTERRUPTION *d'instance.* || V. PÉREMPTION.

INTERSCAPULAIRE, adj. des 2 g. (*inter*, entre; *scapula*, épaule; lat.) Pron. *ain-tèr-sca-pu-lèr.* — Anat. Qui est situé entre les deux épaules : *Région* INTERSCAPULAIRE.

INTERSECTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-tèr-cèk-té.* — || Néol. Fig. Couper en deux parties égales : *Je voulais marcher à l'ouest, de manière à* INTERSECTER *la côte nord-ouest.* (Chateaub.)

= **S'intersecter**, v. pr. Être intersecté : *Bientôt la lune tombe à l'horizon,* S'INTERSECTE, *s'incline et disparaît dans la molle intumescence des vagues.* (Chateaubr.)

INTERSECTION, n. f. (*inter*, entre; *secare*, *sectum*, couper; lat.) Pron. *ain-tèr-cèk-cion.* — Géom. Point où deux lignes, deux plans, etc., se rencontrent et se coupent l'un l'autre : *Point d'*INTERSECTION. *L'*INTERSECTION *de deux plans. Le centre d'un cercle est situé à l'*INTERSECTION *de deux diamètres.* (Acad.)

— Par anal. : *Je ne place ces faits que comme points d'*INTERSECTION *entre des objets qu'ils rapprochent.* (Ch. Nod.)

— Anat. Bande de fibres tendineuses placée entre les fibres charnues d'un muscle.

INTERSTELLAIRE, adj. des 2 g. (*inter*, entre, *stella*, étoile; lat.) Pron. *ain-tèr-stèl-lèr.* — Astr. Situé entre les étoiles : *Espaces* INTERSTELLAIRES.

INTERSTICE, n. m. (*inter*, entre, et *sisto* ou *sto*, je suis placé; lat.) Pron. *ain-tèr-stiss.* — Intervalle déterminé par quelque loi, par quelque usage, en parl. du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés : *Garder les* INTERSTICES. *Les* INTERSTICES *sont ordinairement de trois mois. Dispenser des* INTERSTICES. (Acad.)

— Vulg. Petits intervalles que les parties d'un corps laissent entre elles : *Les* INTERSTICES *d'un corps. Remplir les* INTERSTICES. (Acad.) *Pas une goutte d'eau dans les profonds* INTERSTICES *de ce lit calciné par le soleil brûlant de la Syrie.* (Lam.)

— Anat. Intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête osseuse.

INTERTRANSVERSAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tèr-transs-vèr-cèr.* — Anat. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres.

— *Ligament intertransversaire*, ensemble des faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux apophyses transverses des vertèbres, et qui forment un ligament continu dans toute la longueur de la colonne vertébrale.

— *Muscles intertransversaires*, petits muscles qui s'étendent du bord inférieur de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de celle de la vertèbre située au-dessous.

INTERTRIGO, n. m. Pron. *ain-tèr-tri-gô.* — Pathol. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties; excoriation de la peau par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur.

INTERTROPICAL, ALE, adj. (*inter*, entre; *tropici*, tropiques; lat.) Pron. *ain-tèr-tro-pi-kal.* — Qui est situé entre les tropiques : *Régions* INTERTROPICALES.

— Qui vient entre les tropiques : *Plantes, productions* INTERTROPICALES.

INTERVALLAIRE, adj. des 2 g. (*intervalle.*) Pron. *ain-tèr-val-lèr.* — Bot. Qui est placé dans les intervalles : *Feuilles* INTERVALLAIRES.

INTERVALLE, n. m. (*inter*, entre, *vallum*, palissade; lat.) Pron. *ain-tèr-val.* — Distance d'un lieu ou d'un temps à un autre : *Grand, long* INTERVALLE. *Il y a un* INTERVALLE *de tant de lieues entre ces deux villes. Il n'y a que quatre pieds d'*INTERVALLE *entre ces deux colonnes. Un* INTERVALLE *de temps.* (Acad.) *Entre une rupture et un nouveau nœud, il faut un* INTERVALLE *de six mois.* (Desmahis.)

— Fig. *Il est souvent un* INTERVALLE *immense entre la gloire et le succès.* (Imbert.)

— Mus. Distance d'un son à un autre, en allant de l'aigu au grave ou du grave à l'aigu : INTERVALLE *de tierce, de quarte, de quinte.* (Acad.)

— *Intervalle simple*, celui qui se renferme dans les bornes d'une octave. || *Intervalle redoublé*, celui qui excède les bornes d'une octave.

= **Par intervalles**, loc. adv. De temps à autre : *Cette maladie le prend et le quitte* PAR INTERVALLES. *La lune se montrait* PAR INTERVALLES *et disparaissait de nouveau* (Acad.) *Ce n'est que* PAR INTERVALLES *et rarement que Dieu lance le tonnerre.* (Thom.)

INTERVALVAIRE, adj. des 2 g. (*inter*, entre; *valvæ*, portes; lat. Bot. Il se dit d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves d'un péricarpe.

INTERVENANT, part. prés. du v. Intervenir.

INTERVENANT, ANTE, adj. Prat. Qui a qualité pour intervenir : *Il a été admis comme partie* INTERVENANTE.

— Qui intervient : *Dans les décompositions par affinité simple, on supposait que la substance* INTERVENANTE *s'emparait entièrement de l'élément qu'elle attire.* (Cuv.)

— Substantiv. Pal. *L'*INTERVENANT *a été condamné.* (Acad.)

INTERVENIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*inter*, entre, *venire*, venir; lat.) Pron. *ain-tèr-ve-nir.* (*J'interviens, tu interviens, il intervient, nous intervenons, vous intervenez, ils interviennent; j'intervenais, nous intervenions; j'intervins, nous intervînmes; j'interviendrai, nous interviendrons; j'interviendrais, nous interviendrions; interviens, intervenons, intervenez; que j'intervienne, que nous intervenions; que j'intervinsse, que nous intervinssions; intervenant; intervenu, ue, etc.* — Il se conj. avec *être*, dans les temps composés.) Prendre part à une chose; entrer dans une affaire pour quelque intérêt que ce soit : INTERVENIR *dans une négociation. Le mari* INTERVIENT *dans ce contrat pour autoriser sa femme.* (Acad.)

— Prat. Demander à être reçu dans une instance, dans un procès : INTERVENIR *dans un procès, au procès.* (Acad.) *Ceci est un procès où il s'agit de l'honneur; vous y* INTERVENEZ *comme témoin, comme partie.* (Volt.)

— Se rendre médiateur dans une affaire : *Le pape* INTERVINT *dans le différend de ces deux princes pour les accorder.* (Acad.)

— Interposer son autorité, etc. : *L'autorité royale* INTERVINT *dans cette affaire, et fit cesser les troubles. L'autorité souveraine y est* INTERVENUE.

— *Faire* INTERVENIR *la force armée*, interposer l'influence d'un corps armé.

— Il se dit encore des jugements qui se rendent dans un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire, etc. : *Une ordonnance* INTERVINT *qui régla la manière de procéder en pareil cas. Il serait long de dire tous les incidents qui* INTERVINRENT *durant cette affaire.* (Acad.)

— Impersonn. : *Il* INTERVINT *un tiers. Il* INTERVINT *plusieurs arrêts.* (Acad.)

INTERVENTIF, IVE, adj. Qui appartient à l'intervention : *Système* INTERVENTIF.

INTERVENTION, n. f. (*intervenir.*) Pron. *ain-tèr-van-cion.* — Jurispr. Action par laquelle on intervient dans un acte, dans une affaire controversée, dans un procès, etc. : *Par son* INTERVENTION *au contrat, il s'est rendu caution du prêt. Requêtes, causes et moyens d'*INTERVENTION. *Demander l'*INTERVENTION. *Juger l'*INTERVENTION. (Acad.)

— Jurispr. comm. *Intervention à protêt*, action d'un tiers qui intervient pour accepter une lettre de change lorsqu'elle est protestée faute d'acceptation. || Dans le m. sens, *Acceptation par* INTERVENTION.

— Action de se rendre médiateur, soit par voie de conciliation, soit par voie d'autorité : *L'*INTERVENTION *de l'autorité souveraine était nécessaire.* (Acad.)

— Politiq. Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations : *Ils sollicitèrent l'*INTERVENTION *de la France. Droit d'*INTERVENTION. INTERVENTION *armée.* (Acad.)

INTERVENU, UE, part. pass. du v. Intervenir.

INTERVERSION, n. f. Pron. *ain-tèr-vèr-cion.* — Renversement, dérangement d'ordre.

— Jurispr. *Interversion de titre*, changement dans le titre de celui qui possède une chose.

INTERVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui est placé entre les corps des vertèbres.

INTERVERTI, IE, part. pass. du v. Intervertir : *L'ordre fut* INTERVERTI.

INTERVERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*intervertere*; lat., m. sign.) Pron. *ain-tèr-vèr-tir.* — Déranger, renverser : INTERVERTIR *l'ordre des droits, l'ordre des créances.* INTERVERTIR *l'arrangement des mots d'une phrase.* (Acad.)

INTERVERTISSANT, part. prés. du v. Intervertir.

INTERVERTISSEMENT, n. m. Action d'intervertir.

INTESTAT, adj. des 2 g. (*in*, nég.; *testor*, tester; lat.) Pron. *ain-tèss-ta.* — Jurispr. Il ne s'emploie que dans ces phrases : *Mourir, décéder* INTESTAT, mourir sans avoir fait de testament.

Considérant que rien ne reste en même état,
Ne voulant point aussi demeurer *intestat*.... (Regn.)
... L'artiste normand, confident par état,
Et qui ne risque rien de mourir *intestat*,
Car il n'a pas le sou. (C. Del.)

— *Hériter ab* INTESTAT, hériter d'une personne qui n'a point fait de testament. || V. AB INTESTAT.

INTESTIN, INE, adj. (*intestinus*, intérieur; lat.) Pron. *ain-tèss-tain, tinn.* — Qui est interne, qui est dans le corps : *Mouvements* INTESTINS. *Douleur, chaleur, fièvre* INTESTINE. (Acad.)

— Fig. Intérieur : *Guerre* INTESTINE. *Discorde* INTESTINE. (Acad.) *Il délivra sa patrie des divisions* INTESTINES *dont elle était déchirée.* (Barthél.) *La nature a eu aussi ses guerres* INTESTINES. (Cuv.)

De leur guerre *intestine* ils m'ont donné la joie. (Volt.)
Les troubles *intestins* de la maison royale. (Id.)

Les dissensions INTESTINES *sont les plus cruelles de toutes les tyrannies.* (Suard.) *Quant à nos sottises* INTESTINES, *elles commencent à foisonner un peu moins dans ce moment-ci.* (D'Alemb.)

INTESTIN, n. m. (*intestina*, entrailles; lat.) Pron. *ain-tèss-tain.* — Long conduit, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend de l'estomac à l'anus : *On distingue six* INTESTINS *dans le corps humain. Il a les* INTESTINS *gangrenés, les* INTESTINS *offensés.* (Ac.)

— *Gros intestin*, la partie du canal intestinal qui présente le plus de largeur.

— *Intestin grêle*, conduit qui forme à lui seul les quatre cinquièmes du conduit entier, et se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon*.

— N. pl. Tous les boyaux du corps : *Dans les animaux, les* INTESTINS *sont toujours la dernière partie où l'on peut reconnaître des traces de vie.* (Richerand.)

INTESTINAL, ALE, adj. Qui appartient aux intestins : *Conduit* INTESTINAL. *Vers* INTESTINAUX.

(Acad.) *Les purgatifs traversent l'estomac sans produire d'effet sur ce viscère, et vont solliciter l'action du tube* INTESTINAL. (Richerand.) *Le bruant a sept pouces et demi de tube* INTESTINAL. (Buff.)

— *Pouls intestinal*, espèce particulière de pouls qui annonce qu'une crise va avoir lieu par les intestins.

= **Intestinaux**, n. m. pl. Zool. Entozoaires, animaux qui vivent dans l'intérieur des autres.

INTIMATION, n. f. (*intimo*, enjoindre; lat.) Pron. *ain-ti-ma-cion.* — Action d'intimer; particul. Acte de procédure par lequel on intime : *L'exploit ne porte point* INTIMATION. INTIMATION *en cas d'appel*. (Acad.)

— Déclaration de l'intention où l'on est de poursuivre incessamment une affaire : *Faire des* INTIMATIONS *aux créanciers opposants.*

— *Folle intimation*, celle qui a été adressée à une personne étrangère au procès.

INTIME, adj. des 2 g. (*intimus*, intérieur; de *intus*, au dedans; lat.) Pron. *ain-tim.* — Intérieur; il se dit surtout de ce qui fait l'essence d'une chose, ou de ce qui lie étroitement certaines choses entre elles : *Connaître la nature* INTIME *d'une chose. Ce qu'il y a de plus* INTIME *et de plus caché dans une chose. La liaison* INTIME *de toutes les parties.* (Acad.) *D'où vient que, sur le point de se briser mille fois, la chaîne* INTIME *des êtres se conserve toujours?* (Barth.)

— Fig. Profond, sincère : *Union* INTIME. *Liaison* INTIME. *Avoir des relations* INTIMES *avec quelqu'un. Leur commerce paraît fort* INTIME. (Acad.)

— Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte : *C'est mon ami, mon ami* INTIME. *Ils sont très-*INTIMES. *Confident* INTIME *de tous ses secrets.*

— Substantiv. Fam. : *C'est son* INTIME. (Id.) *Son frère est de nos* INTIMES. (Danc.)

— Moral. Qui existe au fond de l'âme : *Persuasion* INTIME. *J'en ai l'*INTIME *conviction. Le sentiment* INTIME *de la conscience*, ou simplement, *Le sens* INTIME. (Acad.)

INTIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Intimer.

— Substant. Prat. Celui, celle à qui on dénonce une déclaration d'appel avec assignation devant un tribunal supérieur : *L'*INTIMÉ, *l'*INTIMÉE. *L'appelant et l'*INTIMÉ.

Combien au parlement, et des plus renommés,
Sont pour les appellants et pour les *intimés !* (Bours.)

INTIMEMENT, adv. (*intime.*) Étroitement, fortement : *Des parties* INTIMEMENT *liées entre elles.*

— Fig. Avec une affection particulière et très-étroite : *Ils sont unis* INTIMEMENT.

— Profondément, intérieurement : INTIMEMENT *persuadé, convaincu.* (Acad.) *Quand on est bien* INTIMEMENT *content de soi à l'égard des autres, il n'arrive guère qu'ils soient mécontents.* (Duclos.)

INTIMER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*intimare*, enjoindre; lat.) Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité : *On lui* INTIMA *l'ordre de partir.* (Acad.) *Un appariteur royal se présente et* INTIME *l'ordre de sortir.* (Chamf.) *J'*AI *immédiatement* INTIMÉ *au maître de poste l'ordre de refuser des chevaux à tout le monde.* (C. Del.)

— Prat. Signifier légalement : *Il lui a fait* INTIMER *la vente de ses meubles.*

— Particul. Assigner quelqu'un devant la justice pour procéder sur un appel : *Il m'a fait signifier son appel, mais il ne m'*A *point* INTIMÉ. *Il l'*A INTIMÉ *en son propre et privé nom.* (Acad.)

— *Intimer un concile*, assigner le lieu et le temps auxquels un concile doit se tenir.

INTIMIDATEUR, TRICE, adj. (*intimidation.*) Pron. *ain-ti-mi-da-teur, triss.* — Qui intimide : *Système* INTIMIDATEUR. *Mesures* INTIMIDATRICES.

INTIMIDATION, n. f. (*intimider.*) Pron. *ain-ti-mi-da-cion.* — Action d'intimider; effet de cette action.

— *Système d'*INTIMIDATION, politique qui repose sur des mesures de rigueur.

INTIMIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Intimider : *Les esprits étaient fatigués d'une longue discussion ou* INTIMIDÉS *par le danger.* (Thiers.)

INTIMIDER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*in*, dans; *timor*, crainte : mettre la crainte dans; lat.) Pron. *ain-ti-mi-dé.* — Donner de la crainte, de l'appréhension à quelqu'un : *Il l'*INTIMIDA *en lui disant un seul mot. Il n'y a qu'à l'*INTIMIDER *pour venir à bout de lui.* (Acad.) *Le son de sa voix douce et touchante gagnait les cœurs qu'*INTIMIDAIT *sa puissance.* (Volt.) *Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les* INTIMIDER. (Id.)

— Absol. : *La raison et la justice dénuées de tous leurs ornements ni ne persuadent ni n'*INTIMIDENT. (La Br.)

= **S'intimider**, v. pr. Se laisser gagner par la crainte : *Il commence à s'*INTIMIDER. (Acad.)

Si ma foi *s'intimide.* (Rac.)

INTIMITÉ, n. f. (*intime.*) Pron. *ain-ti-mi-té.* — Qualité de ce qui est intime : *L'*INTIMITÉ *des rapports qui unissent toutes les parties de ce système.* (Acad.) *Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple; il est certain qu'il faut entrer dans l'*INTIMITÉ *de sa religion.* (E. Quinet.)

— Partic. Liaison intime : *Ces deux personnes vivent ensemble dans la plus grande* INTIMITÉ. (Acad.) *Les formes de la société sont comme les vêtements, elles servent à couvrir des défauts et des plaies qui restent cachés, jusqu'à ce que l'*INTIMITÉ *vienne à les découvrir.* (Lévis.)

INTINCTION, n. f. (*in*, dans; *tingere*, tremper; lat.) Pron. *ain-taink-cion.* — Liturg. Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

INTITULATION, n. f. (*intituler.*) Pron. *ain-ti-tu-la-cion.* — Philol. Formule, inscription qui sert de titre. || Peu usité.

INTITULÉ, ÉE, part. pass. du v. Intituler : *Parmi les pièces des marionnettes, il y en a une* INTITULÉE le docteur Faust *qui a fait de tout temps une grande fortune en Allemagne.* (M^{me} de Staël.)

— Jurispr. Il se dit de la formule qu'on met en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement : *Les expéditions des jugements doivent être* INTITULÉES *comme les lois.*

— Substant. *L'*INTITULÉ *d'un acte de jugement*, la formule qui se met en tête d'un acte, d'un jugement : *Un acte n'est point exécutoire, s'il n'a pas d'*INTITULÉ. (Acad.) *Il ne faut pas confondre le titre des lois avec leur* INTITULÉ : *le titre indique objet de la loi; l'*INTITULÉ *indique de quelle autorité elle est émanée.* (Dupin.)

— *Intitulé d'inventaire*, partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit.

L'intitulé sera tel que l'on doit le faire,
Et l'on le réduira dans le style ordinaire. (Régn.)

INTITULER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*in*, sur; *titulus*, titre : mettre un titre sur; lat.) Pron. *ain-ti-tu-lé.* — Donner un titre à un livre, à une comédie, à quelque ouvrage d'esprit : *Il* A INTITULÉ *sa pièce...... Il a donné au public un ouvrage qu'il* A INTITULÉ *ainsi......* (Acad.)

— Jurispr. Mettre une formule en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement, etc. : INTITULER *un acte.*

= **S'intituler**, v. pron. Fam. Se donner un titre : *Il s'*INTITULE *prince de......*

INTOLÉRABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-to-lé-rabl.* — Qu'on ne peut souffrir, supporter patiemment : *Des douleurs* INTOLÉRABLES. (Acad.) *C'est un climat où les chaleurs sont* INTOLÉRABLES *toute l'année.* (Rayn.) *Qu'est-ce qui rend un mal quelconque* INTOLÉRABLE? *C'est la durée.* (J.-J. Rouss.) *J'avoue qu'il y a des situations* INTOLÉRABLES. (Volt.) *A la terreur avait succédé un malaise* INTOLÉRABLE. (Thiers.) *Les choses fortement acides ou amères lui causaient d'*INTOLÉRABLES *douleurs.* (Brill.-Sav.)

— Qu'on ne peut tolérer : *Cela est* INTOLÉRABLE. *Injure* INTOLÉRABLE. (Acad.) *C'était une injustice et une tyrannie* INTOLÉRABLE, *à laquelle il était de son devoir de s'opposer.* (Scribe.)

INTOLÉRABLEMENT, adv. D'une manière intolérable.

INTOLÉRANCE, n. f. Pron. *ain-to-lé-ranss.* — Défaut de tolérance, disposition à violenter, à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinion; il se dit surtout en matière de religion : *Son* INTOLÉRANCE *lui fit beaucoup d'ennemis. Le fanatisme et l'*INTOLÉRANCE *désolèrent ce beau pays.* (Acad.) *La raison n'est-elle pas le préservatif de l'*INTOLÉRANCE *et du fanatisme?* (J.-J. Rouss.)

Sous nos cinq derniers rois, la seule *intolérance*
A fait un siècle entier les malheurs de la France. (M.J. Chén.)

INTOLÉRANT, ANTE, adj. Qui manque de tolérance, qui ne veut souffrir aucune autre opinion que la sienne. Il se dit surtout en matière de religion : *On ne peut être fanatique sans être* INTOLÉRANT. *Secte* INTOLÉRANTE.

— Par anal. : *Religion, doctrine* INTOLÉRANTE.

— Substantiv. : *Les* INTOLÉRANTS *ne sont pas toujours les plus sincèrement religieux.* (Acad.)

INTOLÉRANTISME, n. m. Pron. *ain-to-lé-rantism.* — Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur : *Ce misérable peuple a payé bien cher son* INTOLÉRANTISME. (Vol.)

INTONATION, n. f. (*in*, dans; lat., et *ton.*) Pron. *ain-to-na-cion.* — Musiq. Action, manière d'attaquer une note, un son : INTONATION *fausse.* INTONATION *douteuse. Toutes ses* INTONATIONS *sont justes.* (Acad.) *Jamais ils n'avaient fait entendre des chants si parfaits de sentiment et d'*INTONATION. (Balz.)

— Action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être : *Faire l'*INTONATION *d'un chant. L'*INTONATION *de ce psaume est de tel ton.* (Acad.)

— Par extens. Divers tons que l'on prend en parlant ou en lisant : *Cet auteur a des* INTONATIONS *fausses. Varier ses* INTONATIONS. (Acad.) *Sa voix, même dans ses* INTONATIONS *les plus familières, dénotait l'habitude du commandement.* (A. Dumas.)

INTORSION, n. f. (*in*, sur, et *torquere*, tordre; lat.) Pron. *ain-tor-cion.* — Action de s'enrouler autour d'un corps.

— Inflexion de dehors en dedans.

INTOXICATION, n. f. (*in*, dans; *toxicum*, poison; lat.) Pron. *ain-tok-ci-ka-cion.* — Empoisonnement.

INTOXIQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*in*, dans; *toxicum*, poison; lat.) Pron. *ain-tok-ci-ké.* — Anc. Empoisonner.

INTRADOS, n. m. Pron. *ain-tra-dô.* — Archit. La partie intérieure et concave d'une voûte. || On l'appelle aussi : *Douelle intérieure.*

INTRADUCTIBLE, adj. V. INTRADUISIBLE.

INTRADUISIBLE, adj. des 2 g. (*in*, et *traduire.*) Pron. *ain-tra-dui-zibl.* — Qu'on ne peut traduire : *Ce passage, ce jeu de mots est* INTRADUISIBLE. *Ce genre de beauté, de finesse est* INTRADUISIBLE. (Acad.) *Des allusions* INTRADUISIBLES. (Villemain.)

— Fam. et fig. *Dam! dit-il avec un* INTRADUISIBLE *mouvement d'épaule, il faut bien rire.* (A. Dumas.)

INTRADUIT, UITE, adj. Qui n'a pas été traduit : *Passage* INTRADUIT. *Hébreu* INTRADUIT.

INTRAIRE, adj. des 2 g. (*intra*, dedans; lat.) Pron. *ain-trèr.* — Bot. Il se dit de l'embryon quand il est renfermé dans l'albumen.

INTRAITABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-trè-tabl.* — Rude, d'un commerce difficile, avec qui on ne peut traiter : *Homme* INTRAITABLE. *On ne sait comment l'aborder, il est* INTRAITABLE. (Acad.) *Tous ceux qui croient n'avoir plus besoin d'autrui deviennent* INTRAITABLES. (Vauv.)

— A qui on ne peut faire entendre raison sur quelque chose : *Il est* INTRAITABLE *sur ce point.* (Acad.)

— Par extens. : *Esprit* INTRAITABLE. *Humeur* INTRAITABLE. (Acad.) *Des mœurs* INTRAITABLES. (Volt.) *Les Allemands ont naturellement l'esprit dur et* INTRAITABLE. (Fléch.)

INTRA-MARGINAL, ALE, adj. (*intra*, dedans; *margo, inis*; bord, lat.) Pron. *ain-tra-mar-ji-nal.* — Bot. Qui est placé en dedans des bords : *Feuilles, fleurs* INTRA-MARGINALES.

INTRA-MUROS, loc. adv. (m. lat.) Pron. *ain-tra-mu-ròss.* — Dans l'enceinte des murs, dans l'intérieur de la ville : *Habiter* INTRA-MUROS.

INTRAMUSCULAIRE, adj. des 2 g. (*intra*, au dedans; *musculus*, muscle; lat.) Pron. *ain-tra-muss-ku-lèr.* — Anat. Qui est situé en dedans des muscles.

INTRANSITIF, IVE, adj. (*in*, nég.; *transire*, passer; lat.) Pron. *ain-tran-si-tif, tiv.* — Gramm. Il se dit des verbes qui expriment l'action d'une manière absolue et sans rapport direct avec un complément : *Dîner, souper, marcher, parler, sont des verbes* INTRANSITIFS. *Signification* INTRANSITIVE. (Acad.)

— Substantiv. : *Un* INTRANSITIF.

— **Gramm.** On donne le nom d'*intransitifs* aux verbes qui expriment une action *qui ne passe pas* du sujet à un complément direct; ils marquent un *état* plutôt qu'une action : *Un homme vraiment heureux ne* PARLE *guère et ne* RIT *guère; il resserre, pour ainsi dire, le bonheur autour de son cœur.* (J.-J. Rouss.) *Il ne peut jamais* EXISTER *d'amitié sincère et durable entre deux ambitieux, un intérêt commun peut les lier momentanément, mais la haine* RESTE *au fond de leurs cœurs.* (Ségur.) *Les scélérats* TOMBENT *dans l'athéisme par ce raisonnement de leur conscience : « J'*EXISTE, *donc Dieu n'*EXISTE *pas. »* (Malesh.)

— Dans ces phrases, *parle, rit, exister, paraît, reste, tombe, existe*, sont des verbes *intransitifs*.

Quelques verbes *intransitifs* ont cependant un complément; mais il est toujours accompagné d'une préposition, et conséquemment il est *indirect* : *Tous les biens* SORTENT *de la terre. Les vers* NUISENT AUX FRUITS. *La sainteté de l'Évangile* PARLE *à mon cœur.* (J.-J. Rouss.) *Le génie n'est pas fait pour* TRAFIQUER *du mensonge avec la fortune.* (Thom.) *On ne* RIVALISE *point en un instant*

AVEC *une popularité prodigieuse, congédiée par des services éclatants.* (Mirab.)

— Un très-grand nombre de verbes *intransitifs* deviennent *transitifs* dans certaines acceptions. Les verbes *courir* et *dormir*, par exemple, sont bien des verbes intransitifs, car l'action qu'ils expriment *ne passe pas du sujet à* un complément ; cependant on peut dire : *Crésus* COURUT *un grand danger.* DORMEZ *votre sommeil grands de la terre.* (Boss.) *L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a* PARLÉE. (Chateaub.)

— Ils peuvent donc être *accidentellement transitifs.* Voici le même verbe employé dans une même phrase intransitivement : *Quoique les autruches* COURANT *plus vite que le cheval, c'est cependant avec le cheval qu'on les* COURT *et qu'on les prend.* (Buffon.)

— Quelques grammairiens désignent improprement ces verbes sous le nom de *neutres.* Que dans les grammaires latines on les nomme ainsi, parce qu'ils ne sont ni actifs ni passifs (*neuter*, ni l'un ni l'autre), cela est juste ; mais, en français, cette dénomination n'a pas de sens.

INTRANSMUABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-transs-mu-abl, mu-tabl.* — Didact. Qui n'est pas susceptible de transmutation. || *V.* INTRANSMUTABLE.

INTRANSMUÉ, ÉE, adj. Qui n'a point subi de transmutation.

INTRANSMUTABLE, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *transmutare*, changer ; lat.) Pron. *ain-transs-mu-tabl.* — Zool. En parl. des insectes, qui ne subit pas de métamorphose, de changement, comme les araignées, les poux, les cloportes.

INTRANT, n. m. (*intrare*, entrer ; lat.) Pron. *ain-tran.* — Anc. Celui qui, dans l'université de Paris, était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

INTRA-UTÉRIN, INE, adj. (*intra*, au dedans ; *uterus*, ventre ; lat.) Pron. *ain-tra-u-té-rain, rinn.* — Méd. Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus : *Grossesse* INTRA-UTÉRINE. *La mère fournit seule au développement du fœtus pendant toute la durée de la vie* INTRA-UTÉRINE. (Chomel.)

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE, adj. (*intra*, dedans, *vertebra*, vertèbre ; lat.) Pron. *ain-tra-vèr-té-bré.* — Zool. Dont les vertèbres occupent l'intérieur du corps : *Animaux* INTRAVERTÉBRÉS. || Il se dit par oppos. à *Animaux articulés.*

IN-TRENTE-DEUX, adj. des 2 g. Pron. *ain-trantt-deu.* — Imprim. et libr. Format où la feuille est pliée en trente-deux feuillets : *Le format* IN-TRENTE-DEUX. *Volume* IN-TRENTE-DEUX. (Acad.)

— N. m. Livre, volume de ce format : *Un* IN-TRENTE-DEUX. *Des* IN-TRENTE-DEUX.

IN-TRENTE-SIX, adj. des 2 g. Pron. *ain-trantt-ciss.* — Impr. et libr. Format où la feuille est pliée en trente-six feuillets : *Format* IN-TRENTE-SIX.

— N. m. Livre, volume de ce format : *Un* IN-TRENTE-SIX. *Des* IN-TRENTE-SIX.

INTRÉPIDE, adj. des 2 g. (*in*, nég. ; *tropidus*, lâche ; lat.) Pron. *ain-tré-pid.* — Qui ne craint point le péril : *Homme* INTRÉPIDE. *C'était une âme ferme et vigoureuse ; il était* INTRÉPIDE *dans l'amitié.* (Volt.) *J'ai vu des raisonneurs, des esprits forts, des philosophes, des militaires* INTRÉPIDES *en plein jour, trembler la nuit comme des femmes au bruit d'une feuille d'arbre.* (J.-J. Rouss.)

On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide.* (Gress.)

Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme INTRÉPIDE *à tout.* (J.-J. Rouss.) *Il était* INTRÉPIDE *dans l'amitié.* (Volt.)

— Par extens. : *Courage* INTRÉPIDE. *Marcher à la mort d'un pas* INTRÉPIDE. (Acad.) *Le vaincu semblait encore menacer le vainqueur par ses tristes et* INTRÉPIDES *regards.* (Boss.)

A travers les soldats il court d'un pas rapide,
Coligny l'attendait d'un visage *intrépide.* (Volt.)

— Fam. Qui s'obstine à quelque chose ; qui n'est point rebuté par les désagréments, par les obstacles : *Un solliciteur* INTRÉPIDE. (Acad.)

— Fam. : *C'est un* INTRÉPIDE, se dit d'un homme que rien n'effraye.

INTRÉPIDEMENT, adv. Pron. *ain-tré-pid-man.* — D'une manière intrépide : *S'avancer* INTRÉPIDEMENT *vers l'ennemi.* (Acad.)

INTRÉPIDITÉ, n. f. Pron. *ain-tré-pi-di-té.* — Courage, fermeté inébranlable dans le péril : INTRÉPIDITÉ *héroïque. Il a fait preuve d'*INTRÉPIDITÉ, *d'une grande* INTRÉPIDITÉ. *Avec* INTRÉPIDITÉ. (Ac.) *Leur courage n'étant plus soutenu par aucune espérance, l'amour de la vie l'emporta sur l'*INTRÉPIDITÉ. (Volt.) *J'aimais l'*INTRÉPIDITÉ *de son âme.* (Id.) *C'était l'*INTRÉPIDITÉ *d'une armée victorieuse animée par des succès inespérés.* (Id.)

Il est beau de montrer de l'*intrépidité.* (Saurin.)

— Fam. : *Cette* INTRÉPIDITÉ *de bonne opinion qui le rend en tout temps si content de soi-même.* (Mol.)

INTRIGAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ain-tri-ga-ié.* — Fam. S'occuper d'intrigues mesquines, basses : *S'il n'a pas de talent, il* INTRIGAILLE. (H. de Balz.)

INTRIGAILLEUR, n. m. (*intrigue.*) Pron. *ain-tri-ga-ieur.* — Fam. Intrigant de bas étage ; personne qui s'occupe de viles intrigues.

INTRIGANT, ANTE, adj. Qui se mêle beaucoup d'intrigues : *C'est un homme fort* INTRIGANT, *une femme fort* INTRIGANTE. || Substant. : *C'est un* INTRIGANT, *une* INTRIGANTE. (Acad.) *C'est un drôle qui ne manque pas d'esprit et qui est* INTRIGANT *comme tous les diables.* (Lesage.)

— Substantiv. *C'est un* INTRIGANT, *une* INTRIGANTE.

INTRIGUANT, part. prés. du v. Intriguer.

INTRIGUE, n. f. (*intricare*, embrouiller ; de *in*, dans ; *tricæ*, embarras ; lat.) Pron. *ain-trigh.* — Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire : *Former une* INTRIGUE. *Démêler, débrouiller une* INTRIGUE. *Un homme, une femme d'*INTRIGUE. (Acad.) *L'*INTRIGUE *obscure est le seul talent où il fût maître.* (St-Sim.) *Il veille à tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'*INTRIGUE. (La Br.) *Il conduisait toute cette* INTRIGUE. (Volt.) *Nous étions de tous les secrets, de toutes les* INTRIGUES ; *on ne se cachait pas de nous.* (A. Dumas.) *L'*INTRIGUE *et la corruption sont des vices naturels aux gouvernements électifs.* (De Tocquev.) *Le roi avait de secrètes espérances, nées d'*INTRIGUES *qu'ignoraient même ses plus intimes affidés.* (Guizot.)

— Littér. dram. Les différents incidents qui forment le nœud d'une pièce : *L'*INTRIGUE *de cette comédie est bien conduite.* INTRIGUE *compliquée. Le fil de l'*INTRIGUE. *Le nœud, le dénoûment de l'*INTRIGUE. (Acad.)

Je meurs d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
Et qui, débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement me fait une fatigue. (Boil.)

L'INTRIGUE *doit être naturelle, vraisemblable et prise dans le fond même du sujet.* (Marm.)

Contre mes intérêts on trame quelque *intrigue.*
(La Chaussée.)

— *Comédie d'intrigue*, celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser et d'amuser par la multiplicité et la variété des incidents : *Les* Fourberies de Scapin *et le* Barbier de Séville *sont des* COMÉDIES D'INTRIGUE.

— Embarras, incident fâcheux : *Me voilà hors d'*INTRIGUE. *Il s'est tiré d'*INTRIGUE. (Acad.)

— Commerce secret de galanterie : INTRIGUE *galante. Cette femme a eu plusieurs* INTRIGUES. (Acad.)

Vous pensiez bien trouver quelque jeune fillette,
Friande de l'*intrigue*, et tendre à la fleurette. (Mol.)

Syn. Intrigue, brigue, parti, cabale. *Intrigue* et *brigue* s'entendent uniquement de la réunion des moyens ; *cabale* et *parti* comprennent la réunion des personnes et de l'ensemble de leurs actions pour un but commun. Une *intrigue* peut être l'œuvre d'une seule personne ; une *brigue* est l'œuvre concertée de plusieurs en faveur d'un seul ; une *cabale* est une association de personnes qui travaillent en commun pour assurer ou empêcher un succès ; un *parti* est une réunion de personnes qu'une identité d'intérêt ou d'opinion fait aspirer à un but commun.

INTRIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Intriguer.

— Adj. Embarrassé : *Le voilà bien* INTRIGUÉ. (Acad.) *J'étais* INTRIGUÉ *pour acheter secrètement deux ou trois de ces antiquailles.* (Chateaub.)

— Littér. dram. Rempli d'événements, d'incidents : *La comédie grecque, dans ses premiers âges, n'était pas mieux* INTRIGUÉE *que la tragédie.* (Marm.) *Cette pièce de théâtre est bien* INTRIGUÉE. (Acad.)

INTRIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ain-tri-ghé.* — Embarrasser, donner à penser : *Je l'*AI *bien* INTRIGUÉ *par certaines choses que je lui ai dites. Cela m'*INTRIGUE *beaucoup.* (Acad.)

— Absol. Faire une intrigue, des intrigues : *C'est un homme qui* INTRIGUE *continuellement, qui ne fait qu'*INTRIGUER *et cabaler. Ils* INTRIGUÈRENT *pour le perdre.* (Acad.) *Les plus habiles d'entre eux* INTRIGUENT *beaucoup, parlent peu, et n'écrivent point.* (Pasc.)

= **S'intriguer**, v. pron. Se donner beaucoup de peine et de soin, mettre divers moyens en usage pour faire réussir une affaire : *Il s'*EST *bien* INTRIGUÉ *pour parvenir à ce but.* (Acad.)

— Se donner beaucoup de mal pour réussir :

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, *s'intrigue*, se ménage.
(Boil.)

— Fam. *S'intriguer partout*, se fourrer partout, chercher à avoir accès partout.

INTRIGUEUR, EUSE, adj. et n. Fam. *ain-tri-gheur, gheus.* — Celui, celle qui facilite des intrigues galantes.

INTRINSÈQUE, adj. des 2 g. (*intrinsecus*, au dedans ; lat.) Pron. *ain-train-cèk.* — Qui est intérieur et au dedans de quelque chose ; qui lui est propre et essentiel : *Qualités, propriétés* INTRINSÈQUES. *Bonté* INTRINSÈQUE. (Acad.)

— *Valeur intrinsèque*, la valeur qu'ont les objets indépendamment de toute convention : *La* VALEUR INTRINSÈQUE *d'un bijou d'or est la matière même, sans aucun égard à la façon.* || Il se dit particulièrement des pièces de monnaie par rapport à leur poids.

— Anat. Il se dit des muscles intérieurs de certains organes : *Muscles* INTRINSÈQUES *de la langue.* || *SYN.* V. INTÉRIEUR.

INTRINSÈQUEMENT, adv. Pron. *ain-train-cèk-man.* — D'une manière intrinsèque : *Cela est bon* INTRINSÈQUEMENT. (Acad.)

INTRODUCTEUR, TRICE, n. Pron. *ain-tro-duk-teur, triss.* — Celui, celle qui introduit : *Je serai votre* INTRODUCTEUR. *Elle a été mon* INTRODUCTRICE.

— *Introducteur des ambassadeurs*, celui dont la fonction est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du roi : *Il est sous-*INTRODUCTEUR *des ambassadeurs.* (St.-Sim.)

INTRODUCTIF, IVE, adj. Pron. *ain-tro-duk-tif, tiv.* — Qui sert de commencement à une procédure : *Requête* INTRODUCTIVE. *Exploit* INTRODUCTIF. (Acad.)

INTRODUCTION, n. f. Pron. *ain-tro-duk-cion.* — Action d'introduire quelqu'un : *L'*INTRODUCTION *d'un ambassadeur auprès du roi. Donner à quelqu'un une lettre d'*INTRODUCTION *auprès d'un grand. L'*INTRODUCTION *d'un personnage dans une pièce, dans un roman.*

— *Lettre d'introduction*, lettre de recommandation : *Je n'avais aucune* LETTRE D'INTRODUCTION. (Lam.)

— Action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre : *On reconnut par l'*INTRODUCTION *de la sonde, qu'il avait la pierre, que la balle était aplatie contre l'os. L'*INTRODUCTION *d'une substance dans le corps.* (Acad.)

— Par anal. *L'*INTRODUCTION *en France de telles marchandises fut prohibée.* (Acad.)

— Fig. Adoption : *L'*INTRODUCTION *d'une coutume nouvelle, d'un usage étranger.*

— Fig. Ce qui sert comme d'entrée, d'acheminement, de préparation à une science, à une étude, etc. : INTRODUCTION *à une science.* INTRODUCTION *à la physique, à la géographie.*

— Particul. Discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage : *L'ouvrage est précédé d'une* INTRODUCTION.

— Procéd. *Introduction d'une instance*, commencement d'une procédure à quelque tribunal.

— Mus. Symphonie très-courte qui tient lieu d'ouverture à un opéra. || Suite de morceaux de chant et de chœurs qui viennent immédiatement après l'ouverture, et qui servent d'exposition au drame.

INTRODUCTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-tro-duk-toar.* — Qui a rapport à l'introduction.

INTRODUIRE, v. trans. ou act. 4e conj. (*intro*, dedans, *ducere*, conduire ; lat.) Pron. *ain-tro-duir.* — (*J'introduis, nous introduisons ; j'introduisais, nous introduisions, j'introduisis, nous introduisîmes ; j'introduirai, nous introduirons ; j'introduirais, nous introduirions ; introduis, introduisons, introduisez ; que j'introduise, que nous introduisions ; que j'introduisisse, que nous introduisissions ; introduisant ; introduit, uite.*) Faire entrer, conduire quelqu'un dans un lieu : *Il m'*INTRODUISIT *dans le cabinet du roi. Il* A INTRODUIT *les ennemis dans la place.* (Acad.)

— Particul. Faire admettre dans une maison, dans une société, auprès de quelqu'un : *Il vous* A INTRODUIT *à la cour. Qui* A INTRODUIT *cet homme dans notre société ?* (Acad.) *Il veut que ma lettre l'*INTRODUISE *auprès de vous.* (Mme de Sév.)

— Par anal. Faire paraître, figurer un personnage dans une pièce de théâtre : *Il* A INTRODUIT *dans sa pièce un nouveau personnage.* INTRODUIRE *un personnage sur la scène.* (Acad.)

— Faire entrer dans un ouvrage de l'art une partie qui n'y tient pas essentiellement : *J'y* AI *moi-même* INTRODUIT *quelques épisodes.* (Del.)

— Faire entrer une chose dans une autre : *L'ou-*

verture était assez grande pour qu'on pût y INTRODUIRE *la main.* INTRODUIRE *une sonde dans une plaie, dans la vessie.* INTRODUIRE *des denrées, des marchandises dans un pays.* (Acad.)

— Fig. en parl. des choses, Mettre en usage, faire adopter : INTRODUIRE *un usage chez un peuple.* INTRODUIRE *un nouveau système.* (Acad.) *Il ne voulait* INTRODUIRE *dans ses États ni les mœurs turques, ni les pers... es, mais les nôtres.* (Volt.) *Il voulait* INTRODUIRE *dans ses États l'amour des lettres et des arts.* (Barthél.)

— Mor. Amener, déterminer : *Cela dut nécessairement* INTRODUIRE *le désordre, la confusion.* (Acad.) *La perfection d'un art* INTRODUISIT *la connaissance de plusieurs.* (Rayn.)

— Jurispr. Commencer une procédure : *Ils prirent les devants et* INTRODUISIRENT *une procédure pour trouble de juridiction.* (N. de Wailly.)

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol,* commencer à le faire voler.

= **S'introduire,** v. pron. Pénétrer dans : *Il* S'INTRODUISIT *dans la maison par une fenêtre. Cet homme* S'INTRODUIT *partout, dans toutes les sociétés. L'air* S'INTRODUIT *dans les poumons.* (Acad.)

— Par anal. *Il est bien difficile d'empêcher les abus de* S'INTRODUIRE *dans les institutions les plus pures. Rechercher comment les idées* S'INTRODUISENT *ou se forment dans l'esprit.* (Acad.)

INTRODUIT, ITE, part. pass. du v. Introduire : *Les ministres étrangers n'étaient* INTRODUITS *que l'un après l'autre, suivant qu'ils étaient arrivés dans la pièce d'attente.* (St-Sim.) *Sitôt que je suis* INTRODUIT, *j'ôte mon masque et je me nomme.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Nous n'avons pas été* INTRODUITS *dans cette grande scène de la nature pour assister aux conseils de son auteur.* (B. de St-P.)

INTROÏT, n. m. (*introitus*, exorde; de *introire*, entrer dans; lat.) Pron. *ain-tro-itt.* — Prières que le prêtre dit à la messe après être monté à l'autel, et qui sont chantées par le chœur au commencement des grand'messes : *Aux accords d'un majestueux* INTROÏT, *le vaste rideau du chœur se sépara lentement et découvrit les profondeurs mystérieuses du chapitre.* (G. Sand.)

INTROMISSION, n. f. (*intro*, au dedans; *mittere*, envoyer; lat.) Pron. *ain-tro-mi-cion.* — Phys. Action par laquelle un corps, soit solide, soit fluide, s'introduit ou est introduit dans un autre : *L'*INTROMISSION *de l'air dans l'eau.* (Acad.)

INTRONISATION, n. f. (*introniser.*) Pron. *aintro-ni-za-cion.* — Partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain; moment où le souverain couronné se place sur le trône.

— Installation d'un prélat dans son siége épiscopal : *Après son* INTRONISATION. (Acad.)

INTRONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Introniser : *Ce ministre avait été véritablement* INTRONISÉ *par un parti qui le considérait comme son homme d'affaires.* (H. de Balz.)

INTRONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*in*, sur; lat., θρόνος, trône; gr.) Pron. *ain-tro-ni-zé.* — Il se dit de la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siége épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église : *Après l'*AVOIR INTRONISÉ, *on chanta le Te Deum. On lui fit prêter le serment avant de l'*INTRONISER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Quelques journaux, l'*INTRONISAIENT *parmi les illustres acteurs.* (H. de Balz.)

= **S'introniser,** v. pron. Être intronisé.

INTROPION, n. m. (*intro*, au dedans, lat., et ὄψ, œil, gr.) Méd. Renversement des paupières en dedans.

INTROSPECTIF, IVE, adj. Pron. *ain-tross-pèktif, tiv.* — Qui examine l'intérieur : *Coup d'œil* INTROSPECTIF.

INTROSPECTION, n. f. (*intro*, en dedans; *aspicere*, regarder; lat.) Pron. *ain-tross-pèk-cion.* — Examen de l'intérieur.

INTROUVABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-trouvabl.* — Fam. Qu'on ne peut trouver : *La clef de l'escalier dérobé fut* INTROUVABLE *dans ce moment de désordre.* (G. Sand.) *Vous êtes un homme* INTROUVABLE. (Acad.)

INTROUVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été trouvé : *Si l'on parle tous les jours d'objets invendus, pourquoi pas d'objets* INTROUVÉS? (La Harpe.)

INTRURE (S'), v. pr. 4e conj. Inusité à l'infin. et aux temps simples. S'introduire : s'établir par force, par ruse, contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique dans, quelque charge, dans quelque emploi, etc. : *Il s'*EST INTRUS *dans ce bénéfice, dans cette charge, dans cet évêché. Il s'*EST INTRUS *dans cette charge, dans cette tutelle, dans cette gestion.* (Acad.)

INTRUS, USE, part. pass. du v. Intrure, inusité. Pron. *ain-tru, truz.* — Adject. *Un évêque* INTRUS. *Cette abbesse est* INTRUSE. (Acad.)

— Par anal. *L'âne n'est point un cheval dégénéré; il n'est ni étranger, ni* INTRUS, *ni bâtard.* (Buff.)

— Substantiv. *C'est un* INTRUS. *Celui-là est le vrai titulaire, l'autre est l'*INTRUS.

— Par extens. et fam. Celui qui s'introduit quelque part, sans avoir qualité pour y être admis : *Nous nous aperçûmes qu'il y avait plusieurs* INTRUS *parmi nous.* (Acad.)

Parbleu, que vous importe!
Sur moi, sur vos enfants, une *intruse* l'emporte. (E. Aug.)

INTRUSION, n. f. Pron. *ain-tru-zion.* — Action par laquelle on s'introduit, contre le droit ou la forme, dans quelque dignité ecclésiastique, dans quelque bénéfice et, dans quelque charge, dans quelque compagnie, etc. : INTRUSION *violente. Par* INTRUSION. (Acad.) *L'*INTRUSION *des membres d'une société prohibée par nos lois dans l'instruction publique affecte l'ordre social.* (Dupin.)

INTUITIF, IVE, adj. (*intuition.*) Pron. *ain-tu-i-tif, tiv.* — Théol. Il se dit de la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose : *Les bienheureux ont la vision* INTUITIVE *de Dieu.* (Acad.)

— Philos. Qui concerne l'intuition; qui résulte d'une aperception facile, immédiate, spontanée : *Les vérités* INTUITIVES *sont opposées aux vérités déductives ou discursives.*

— Qui admet l'intuition comme moyen de connaissance : *Doctrines* INTUITIVES.

INTUITION, n. f. (*intueri*, regarder; lat.) Pron. *ain-tu-i-cion.* — Théol. Vision intuitive; vision de Dieu, que les bienheureux ont dans le ciel : *Dieu se communique à nous par l'*INTUITION. (Portalis.)

— Par anal. *L'*INTUITION *immédiate est le génie de la nature humaine.* (V. Cousin.) *L'amour a ses* INTUITIONS, *comme le génie a les siennes.* (H. de Balz.)

— Philos. *Vérité d'intuition,* vérité frappante et qui se manifeste d'elle-même à l'intelligence et la raison.

— Source naturelle de connaissances que l'on attribue à quelques êtres privilégiés : *Le premier homme possédait toutes les vérités par* INTUITION. *Le don de prophétie est une espèce d'*INTUITION.

— Par extens. : *Il a appris la musique par* INTUITION. *Il comprend les mathématiques par* INTUITION.

INTUITIVEMENT, adv. Pron. *ain-tu-i-tiv-man.* — Théol. D'une vision intuitive : *Voir Dieu* INTUITIVEMENT. (Acad.)

INTUMESCENCE, n. f. (*in*, dans; *tumescere*, enfler; lat.) Pron. *ain-tu-mès-sans.* — Méd. Action par laquelle une chose s'enfle; toute augmentation de volume du corps ou de quelques-unes de ses parties : *L'*INTUMESCENCE *des chairs.* (Acad.)

— Fig. *Le flux de la mer ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds, dans ses plus grandes* INTUMESCENCES, *sur nos côtes.*

INTUMESCENT, ENTE, adj. Pron. *ain-tu-mèssant, santt.* — Qui commence à s'enfler, à se gonfler : *Chairs* INTUMESCENTES.

INTUSSUSCEPTION, n. f. (*intus*, dedans; *suscipio*, je reçois; lat.) Pron. *ain-tuss-suss-cèp-cion.* — Introduction d'un suc ou d'une matière quelconque dans un corps organisé : *Les plantes se nourrissent et croissent par* INTUSSUSCEPTION. (Acad.) *Les végétaux se développent par l'*INTUSSUSCEPTION *des molécules qui leur sont analogues.* (Buff.) *L'animal croît par* INTUSSUSCEPTION *ou pénétration intime de la substance qu'il s'assimile.* (Richer.)

— Méd. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre.

INULE, n. f. Pron. *i-nul.* — Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées.

INULINE, n. f. Pron. *i-nu-linn.* — Chim. Espèce d'amidon qu'on extrait de la racine d'inule.

INURBANITÉ, n. f. Pron. *i-nur-ba-ni-té.* — Défaut d'urbanité : *Son* INURBANITÉ *l'a fait chasser de cette société.*

INUSITÉ, ÉE, adj. Pron. *i-nu-zi-té.* — Qui n'est point usité : *Jusqu'ici cela était* INUSITÉ. *C'était une chose* INUSITÉE *parmi nous. Ce mot est* INUSITÉ. *Façon de parler* INUSITÉE. (Acad.)

— Par extens. Extraordinaire, qu'on n'a pas coutume de voir, de sentir : *Il ne savait à quelle cause attribuer cette faveur* INUSITÉE. (Scribe.)

INUSTION, n. f. Pron. *i-nuss-ti-on.* — Médec. Brûlure intérieure.

INUTILE, adj. des 2 g. Pron. *i-nu-til.* — Qui n'apporte aucun profit, aucun avantage; qui n'est ou ne peut être d'aucune utilité, qui ne sert à rien : *Un travail, une peine* INUTILE. *Un serviteur* INUTILE. *Un homme* INUTILE *à l'État. Précautions, regrets* INUTILES. (Acad.)

Je fais pour reposer un effort inutile. (Boileau.)

Personne n'aime à prendre une peine INUTILE. (J.-J. Rouss.) *Toutes nos recherches furent* INUTILES. (Volt.) *Combien de belles et* INUTILES *raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille!* (La Br.) *Il est* INUTILE *de vous affliger. Il est* INUTILE *de chercher à éviter ce péril.* (Acad.)

— Dont on ne se sert pas : *Un meuble* INUTILE.

La vertu sans argent est un meuble inutile. (Boil.)

— Laisser quelqu'un inutile, ne pas employer ses talents : *C'est un homme qu'il ne faut pas laisser* INUTILE. (Acad.)

— Substantiv. Personne inutile : *Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*INUTILE. (La Br.) *Fi! que cela est vilain d'être une grande* INUTILE *dans le monde!* (Regnard.)

INUTILEMENT, adv. Pron. *i-nu-til-man.* — Sans utilité, en vain : *Il a travaillé* INUTILEMENT. *Se fatiguer, se tourmenter* INUTILEMENT. *Ce serait* INUTILEMENT *que vous feriez cette démarche.* (Acad.) *Il est peu de douleurs plus sensibles que celle d'avoir commis un grand crime* INUTILEMENT. (St-Réal.) *Il combattait* INUTILEMENT *mon dessein.* (Lesage.)

INUTILISABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-nu-ti-li-zabl.* — Qui ne peut être utilisé; dont on ne peut tirer aucune utilité : *Objet* INUTILISABLE. *Homme* INUTILISABLE.

INUTILISÉ, ÉE, adj. Qu'on n'emploie pas; dont on ne tire pas parti : *Chose* INUTILISÉE.

INUTILITÉ, n. f. Pron. *i-nu-ti-li-té.* — Manque d'utilité : *On a reconnu l'*INUTILITÉ *de cette machine. Il s'est aperçu de l'*INUTILITÉ *de ses visites. Il s'est retiré, voyant l'inutilité de ses soins, de ses peines.* (Acad.) *Il ne suffit pas qu'un homme s'humilie par l'*INUTILITÉ *de la science, il faut qu'il confesse que ce qu'il en peut acquérir n'est presque rien.* (Nic.)

— Défaut d'emploi, ou d'occasion de servir : *C'est un homme qu'on laisse dans l'*INUTILITÉ. (Acad.) *Les Espagnols s'abandonnent à l'amour dans l'*INUTILITÉ *de Madrid, où rien ne donne d'amusement que cette seule passion.* (St-Évrem.)

— Au pl. Chose inutile, chose superflue : *Un discours rempli d'*INUTILITÉS. *C'est un homme qui ne dit que des* INUTILITÉS. (Acad.) *En fait d'*INUTILITÉS, *il ne faut que le nécessaire.* (Chamf.)

— Au pl. Choses futiles : *Je voudrais voir dans ce qu'il écrit moins d'*INUTILITÉS *et de détails minutieux.* (La Harpe.) *Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des* INUTILITÉS *qui passent pour solides, et ces* INUTILITÉS*-là ne sont pas à négliger.* (Volt.)

INVAGINATION, n. f. (*in*, dans; *vagina*, étui; lat.) Pron. *ain-va-ji-na-cion.* — Chir. Introduction, contre nature, d'une anse, d'une portion d'intestin dans une autre portion.

INVAGINÉ, part. pass. du v. Invaginer.

— Anat. Il se dit d'une anse d'intestin qui s'engage dans une autre, et obstrue le cours des matières.

INVAGINER (S'), v. pron. 1re conj. Pron. *sainva-ji-né.* — Anat. En parl. d'une partie des intestins, S'introduire dans une autre partie.

INVAINCU, UE, adj. Pron. *ain-vain-ku.* — Qui n'a jamais été vaincu :

Ton bras est invaincu, mais non pas invincible. (Corn.)
Que ces braves guerriers, et vos Grecs invaincus,
Une seconde fois fassent trembler l'Euphrate. (Volt.)

INVALABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas valable.

— Anc. cout. Qui ne peut être reçu en justice.

INVALIDE, adj. des 2 g. Infirme; qui ne saurait travailler : *Les mendiants, tant valides qu'*INVALIDES. (Acad.) *Les officiers, les soldats* INVALIDES.

— Substantiv. Homme de guerre que son âge ou ses blessures ont rendu incapable de servir : *C'est un* INVALIDE. *L'hôtel des* INVALIDES.

— Au plur. L'hôtel des Invalides : *Aller aux* INVALIDES. (Acad.) *Le premier consul fit préparer une fête simple et noble dans l'église des* INVALIDES. (Thiers.)

— Traitement que reçoivent les soldats invalides : *Recevoir ses* INVALIDES. *Payer les* INVALIDES.

— Jurispr. Qui n'a pas les conditions légales requises pour produire son effet : *Ils déclaraient nuls et* INVALIDES *tous les bills qui seraient adoptés sans le concours de tous les membres du parlement.* (Guizot.)

INVALIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Invalider : *Donation* INVALIDÉE. *Acte* INVALIDÉ.

INVALIDEMENT, adv. D'une manière nulle, sans force, sans effet : *Un prêtre suspens consacre illici-*

tement, mais non pas INVALIDEMENT. *Un homme interdit ne peut contracter qu'*INVALIDEMENT. (Acad.)

INVALIDER, v. tr. ou act. 1re conj. Jurispr. Rendre nul, déclarer, rendre invalide : *Son second testament a* INVALIDÉ *le premier. Le mariage d'un tel a* INVALIDÉ *la donation qu'il avait faite. Le défaut de cette formalité* INVALIDE *l'acte.* (Acad.)

INVALIDITÉ, n. f. Jurispr. Manque de validité : *Il démontra l'*INVALIDITÉ *de la procédure. L'*INVALIDITÉ *d'un contrat, d'un titre. L'*INVALIDITÉ *d'un mariage.* (Acad.)

INVARIABILITÉ, n. f. Pron. *ain-va-ria-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est invariable : *L'*INVARIABILITÉ *de ses principes.* (Acad.)

— Gramm. Absence de flexion : *L'*INVARIABILITÉ *d'un nom, d'un adjectif. L'*INVARIABILITÉ *de l'adverbe.*

INVARIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-va-riabl.* — Qui ne change point : *Le cours* INVARIABLE *des astres. L'ordre* INVARIABLE *des saisons. Détermination* INVARIABLE. *Être* INVARIABLE *dans ses principes, dans ses promesses, dans ses résolutions. Une règle* INVARIABLE. (Acad.) *Les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de l'homme et du genre humain dont les droits sont* INVARIABLES. (B. de St-P.) *La foi est une et* INVARIABLE. (Pasc.)

— Gramm. Il se dit des mots dont la terminaison n'éprouve jamais de changement : *Les adverbes sont des mots* INVARIABLES. *Particule* INVARIABLE. (Acad.)

— Substantiv. *La préposition, la conjonction, l'interjection forment la classe des* INVARIABLES.

INVARIABLEMENT, adv. D'une manière invariable : *Il est* INVARIABLEMENT *attaché à son devoir.* (Acad.) *S'attacher uniquement et* INVARIABLEMENT *à Dieu.* (Pasc.)

INVASIF, IVE, adj. Pron. *ain-va-sif, ziv.* — Qui appartient à l'invasion.

— Qui ressemble à une invasion : *Cette guerre a un caractère* INVASIF.

INVASION, n. f. (*invadere, invasum*; de *in*, dans; *vadere*, aller; lat.) Pron. *ain-va-sion.* — Irruption faite dans le dessein de piller un pays, ou de s'en emparer : *L'*INVASION *de la Chine par les Tartares. Grande, subite* INVASION. *Guerre d'*INVASION. (Acad.) *Si de telles mœurs avaient subsisté, l'Italie aurait été plus déserte que ne l'a été le Pérou après son* INVASION. (Volt.)

— Fig. : *L'*INVASION *des fausses doctrines. L'*INVASION *du mauvais goût.* (Acad.) *A peine le voyageur a-t-il senti la douce* INVASION *du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui.* (Keratry.)

— Méd. Début d'une maladie, des symptômes par lesquels elle se déclare : *L'*INVASION *de la maladie. L'*INVASION *de la variole est accompagnée de nausées, de lassitudes, etc.* (Acad.)

— Entrée d'une maladie contagieuse dans un pays : *L'*INVASION *du choléra. L'*INVASION *du typhus.*

INVECTIF, IVE, adj. Qui sert à traîner. || Néol.

INVECTIVE, n. f. Pron. *ain-vèk-tiv.* — Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelque personne ou contre quelque chose : *Sanglante, longue, furieuse* INVECTIVE. *Se répandre en* INVECTIVES *contre quelqu'un. Un plaidoyer plein d'*INVECTIVES. (Acad.) *Le premier ministre a été pendant tout son ministère l'objet de l'*INVECTIVE *publique.* (La Rochef.) *Son maître vomissait contre lui un torrent d'*INVECTIVES. (Didero.)

INVECTIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*in*, contre; *vehere*, *vectum*, je me porte; lat.) Pron. *ain-vèk-ti-vé.* — Dire des invectives : INVECTIVER *contre le vice, contre quelqu'un.* (Acad.) *Tacite n'*INVECTIVE *pas en déclamateur; il peint tout ce qu'il a vu et souffert, et l'on voit et l'on souffre avec lui.* (La Harpe.)

INVENDABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-van-dabl.* — Qu'on ne peut vendre : *Cette terre est* INVENDABLE. *Ces marchandises sont* INVENDABLES. (Acad.) *Les princes poussent à la fabrication d'objets* INVENDABLES. (Blanqui.) *On rencontre à chaque pas dans ces annales des biens royaux vendus, puis revendus comme* INVENDABLES. (De Tocquev.)

INVENDU, UE, adj. Qui n'a pas été vendu : *Ces étoffes sont restées* INVENDUES. *Marchandises* INVENDUES. (Acad.)

INVENTAIRE, n. f. (*inventarium*, lat., m. sign.) Pron. *ain-van-tèr.* — Jurisp. et Commerce, etc. Rôle, mémoire, état, catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une maison : *Faire, dresser l'*INVENTAIRE *des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un. Faire l'*INVENTAIRE *d'une succession. Faire l'*INVENTAIRE *d'un magasin. Les notaires seuls ont droit de faire les* INVENTAIRES *après décès.* (Acad.)

— Fig. : *Ce qu'un pays donne compte dans l'*INVENTAIRE *de sa richesse; ce qu'un pays reçoit compte dans l'*INVENTAIRE *de sa gloire.* (Ampère.)

— *Bénéfice d'inventaire*, faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire : *Héritier sous bénéfice d'*INVENTAIRE. (Acad.)

— Fig. : *La destinée est un héritage sous bénéfice d'*INVENTAIRE. (H. de Balzac.)

— Prat. anc. : *Inventaire des productions*, état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait : *Faire l'*INVENTAIRE *des pièces. Fournir l'*INVENTAIRE. (Acad.)

— Par extens. Encan, vente de meubles, inventoriés par un officier ministériel : *Il y a un* INVENTAIRE *sur telle place publique. J'ai acheté cela à un* INVENTAIRE. (Acad.) || Vieux.

— Mar. État de tous les objets qui composent l'armement, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements d'un navire qui entre en armement.

— B.-Arts. Petite plaque sur laquelle les peintres en émail ou en porcelaine mettent des essais de leurs couleurs rangés par ordre de tons et passés au feu.

INVENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Inventer : *La poudre à canon fut* INVENTÉE *par un moine. Une chose bien* INVENTÉE, *heureusement* INVENTÉE. (Acad.) *Quand Louis XI disparaît, l'Europe féodale tombe; Constantinople est pris; les lettres renaissent; l'imprimerie est* INVENTÉE. (Chateaubr.)

Je t'en veux dire un trait assez bien inventé,
Autrefois à Racan Malherbe l'a conté. (Boil.)

INVENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*invenire*, *inventum*, trouver; lat.) Pron. *ain-van-té.* — Trouver quelque chose de nouveau, d'ingénieux par la force de son esprit, de son imagination : INVENTER *un art, une science.* INVENTER *un système, une machine, un procédé. Celui qui a* INVENTÉ *la poudre à canon, qui a* INVENTÉ *l'imprimerie.* (Acad.) *Il faut peut-être moins d'efforts d'esprit pour* INVENTER *que pour perfectionner les choses.* (Fonten.) *Corneille a* INVENTÉ *un genre tragique qui n'est pas celui des Grecs.* (Marm.) *L'homme n'*INVENTE *pas plus la vérité que Christophe Colomb n'*INVENTA *l'Amérique; il la découvre.* (Frayssinous.)

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'*inventer.* (Volt.)

— Supposer, controuver : *C'est un menteur, il a* INVENTÉ *cela.* INVENTER *une fausseté, une calomnie. Il a* INVENTÉ *cette histoire, ce conte.* (Acad.)

— Prov. et fig. : *Il n'a pas inventé la poudre*, se dit en parl. d'un homme sans idées, sans esprit.

— Absol. : *L'Orient* INVENTE; *mais son invention s'arrête à ses premiers produits.* (Cousin.)

Il *invente* en finance, et ce n'est pas commun. (C. Del.)

— S'inventer, v. pron. Être inventé : *Tout ce qui peut s'*INVENTER *de plus ingénieux.*

INVENTEUR, TRICE, n. Celui, celle qui a inventé : *Le premier* INVENTEUR. *L'*INVENTEUR *de l'imprimerie, etc. Accorder un brevet à l'*INVENTEUR *d'une machine, d'un procédé.* (Acad.) *Dans tous les arts la première gloire est à l'*INVENTEUR. (Volt.) *On dit que les Indiens commencent tous leurs livres par ces mots : Béni soit l'*INVENTEUR *de l'écriture!* (Andr.) *L'Italie est si bien l'*INVENTRICE *du pays de cocagne qu'elle en a fait graver une petite carte géographique.* (Génin.) *Les poëtes ont regardé Cérès comme l'*INVENTRICE *du labourage.* (Acad.) *La première compagne de l'homme fut l'*INVENTRICE *des sons mesurés.* (Grét.)

INVENTIF, IVE, adj. Pron. *ain-van-tif, tiv.* — Qui a le génie, le talent d'inventer : *Homme* INVENTIF. *Esprit* INVENTIF. *Une imagination* INVENTIVE. (Acad.) *Le raisonneur le plus exact, s'il n'est* INVENTIF, *doit rester court.* (J.-J. Rouss.) *Il ne pouvait se lasser d'admirer l'esprit facile et* INVENTIF *de son ami.* (Scribe.)

Soyez amant, vous serez *inventif.* (La Font.)

INVENTION, n. f. (*inventio*, découverte; lat.) Pron. *ain-van-sion.* — Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer : *Ce poëte, ce peintre n'a point d'*INVENTION. *Cet homme est plein d'*INVENTION. (Ac.) *Ils joignent à la valeur l'esprit et l'*INVENTION. (Boss.) *L'*INVENTION *consiste à combiner d'une manière neuve les idées que nous recevons par les sens; il y en a de deux espèces, le talent et le génie.* (Condill.)

— Action d'inventer, chose inventée : *Depuis l'*INVENTION *de l'imprimerie. L'*INVENTION *de la boussole. L'*INVENTION *du baromètre est due à Pascal. Voilà une belle* INVENTION. (Acad.) *Il y a des gens dont la basse jalousie rejette la vérité, seulement parce qu'elle n'est pas de leur* INVENTION. (H. de Balz.)

La poésie égaye en mille inventions. (Boil.)

— Prov. : *La nécessité est la mère de l'invention*, le besoin qu'on a d'une chose suggère le moyen de l'obtenir.

— *Brevet d'invention*, brevet que le gouvernement délivre à un inventeur, à l'auteur d'une nouvelle découverte, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un certain nombre d'années : *Par brevet d'*INVENTION. *Obtenir un brevet d'*INVENTION. (Acad.)

— Prov. *Vivre d'invention*, vivre d'artifices, d'escroqueries, être aux expédients.

— Rhét. Recherche, choix des arguments que l'on doit employer, des idées que le sujet fournit, dont on peut faire usage : *Il nous reste deux livres des quatre que Cicéron avait écrits sur l'*INVENTION. (Acad.) *On doit rechercher dans l'*INVENTION *quelles sont les passions qu'il importe d'émouvoir pour assurer le succès de la cause qu'on défend.* (Géruzez.)

— Peint. Partie de la composition qui consiste dans le choix des objets et des moyens que le peintre emploie pour représenter son sujet et exprimer sa pensée.

— Mystiq. Découverte de certaines reliques, et par extens. Fête que l'Église célèbre en mémoire de cette découverte : *L'*INVENTION *de la sainte croix, etc. L'*INVENTION *des corps de saint Gervais et de saint Protais.* (Acad.)

INVENTORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Inventorier : *Pièce* INVENTORIÉE. *Maison* INVENTORIÉE.

INVENTORIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*inventaire.*) Pron. *ain-van-to-rié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous inventoriions, vous inventoriiez.* — Dresser l'inventaire de certaines choses, ou mettre dans un inventaire : INVENTORIER *les meubles d'une maison.* INVENTORIER *les pièces d'un procès.* (Acad.) *On a* INVENTORIÉ *la bibliothèque.* (H. de Balz.) *Il* INVENTORIA *ses ustensiles de ménage appendus à des clous.* (Id.)

INVERSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-vèr-çabl.* — Qui ne peut verser : *On a fait plusieurs mémoires sur la construction des voitures* INVERSABLES. (Acad.) *J'ai la chance; il suffit que je sois dans une voiture pour qu'elle devienne* INVERSABLE. (A. Dumas.)

INVERSE, adj. des 2 g. (*invertere*, *inversum*, renverser en sens contraire; lat.) Pron. *ain-vèrss.* — Opposé, renversé, par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle ou naturelle des choses : *L'arrangement de ces objets ne me plaisait pas, je les ai disposés dans un ordre* INVERSE, *dans l'ordre* INVERSE. *Tourner dans le sens* INVERSE. *Les objets sont réfléchis dans l'eau en sens* INVERSE. (Acad.)

— Logiq. Il se dit d'une proposition dont les termes ne sont énoncés dans l'ordre grammatical.

— Mat. Il se dit d'un théorème, d'un problème dont les termes sont dans un ordre inverse par rapport à ceux d'un autre : *Trois est à six comme six est à douze, est la proposition* INVERSE *de six est à trois comme douze est à six.*

— Substantiv. *L'*INVERSE *d'une proposition est toujours aussi exactement vraie que la proposition même.* (Acad.)

— Physiq. État actuel ou loi de variation d'une chose qui augmente ou qui diminue, à mesure qu'une autre dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente : *L'intensité de la lumière est en raison* INVERSE *des carrés de la distance du corps lumineux*, c'est-à-dire qu'elle diminue dans le même rapport que ces carrés croissent.

— Substantiv. *Faire l'inverse*, reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens, dans la direction inverse : FAITES *l'*INVERSE *de ce que vous avez fait.* (Acad.)

— Fam. Faire le contraire de ce qu'on attendait, de ce qui était prescrit : *J'ai cru qu'il traiterait cette affaire avant l'autre, il* A FAIT *l'*INVERSE. *Je lui avais dit de placer cela de telle manière, il* A FAIT *l'*INVERSE. (Acad.)

INVERSEMENT, adv. D'une manière inverse; à l'inverse. || Peu usité.

INVERSION, n. f. (*inversio*, lat., m. sign.) Pron. *ain-vèr-cion.* Gramm. Transposition, changement dans la construction grammaticale, dans l'ordre des mots, des propositions dont une phrase se compose : INVERSION *élégante, heureuse, poétique.* INVERSION *trop hardie, bizarre, forcée. Les* INVERSIONS *sont rarement permises en français, si ce n'est dans la poésie.* (Acad.) *Les Grecs et les Latins ont la faculté des* INVERSIONS *et sont maîtres de placer où ils veulent le mot qui est image et le mot qui est pensée.* (La Harpe.) *La*

sévérité de notre langue contre presque toutes les INVERSIONS *augmente la difficulté des vers français.* (Fén.)

Notre langue, un peu sèche et sans *inversions*,
Peut-elle subjuguer les autres nations ? (Volt.)

— Chir. Déviation des viscères de leur position normale : INVERSION *splanchnique.*

— *Inversion générale*, inversion des organes externes et internes.

— Art. mil. Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux.

— Mar. Évolution par laquelle les bâtiments qui étaient en tête se trouvent en dernière ligne.

— Mus. Espèce d'imitation qui consiste à reproduire un trait quelconque de mélodie en prenant les notes dans un ordre renversé.

= **Gramm.** L'*inversion* est une construction contraire à l'ordre déterminé par la succession des idées.

Les seules inversions propres à notre syntaxe sont :

1° Celle du pronom, sujet d'une proposition interrogative ou exclamative :

Aimez-*vous* la muscade ? On en a mis partout. (Boil.)
Où suis-*je* ? qu'ai-*je* fait ? que dois-*je* faire encore ? (Rac.)

2° Celle des pronoms employés comme compléments : *Les louanges corrompent les hommes, elles* LES *remplissent d'eux-mêmes ; elles* LES *rendent vains et présomptueux.* (Fén.)

— L'*inversion*, qui était dans le génie des langues anciennes, n'est admise dans la nôtre que lorsqu'on peut facilement la ramener à la construction directe et grammaticale. En voici quelques exemples : DÉJA PRENAIT L'ESSOR, POUR SE SAUVER DANS LES MONTAGNES, CET AIGLE *dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces.* (Fléch.) *Celui qui n'a égard, en écrivant, qu'au goût de son siècle, songe plus à sa personne qu'à ses écrits ! Il faut toujours tendre à la perfection, et alors,* CETTE JUSTICE *qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains,* LA POSTÉRITÉ SAIT NOUS LA RENDRE. (La Br.)

Ah ! tel est *de la mort* l'inaltérable empire :
Vertueux ou méchant, il faut que l'*homme* expire.
(Legouvé.)

— Au dix-septième siècle, et dans les meilleurs écrivains, on rencontre beaucoup d'*inversions* qui sont de véritables latinismes. En voici des exemples :

Quelqu'un a-t-il à voir dessus mes actions,
Dont j'aie à prendre l'ordre en mes affections ?
Veuve, et *qui* ne dois plus de respect à personne,
Ne puis-*je* disposer de ce que je te donne ? (Corn.)
Que George vive ici, puisque George y sait vivre,
*Qu'*un million comptant, par ses fourbes acquis,
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis ;
Que Jacquin vive ici, *dont* l'adresse funeste
A causé plus de maux que la guerre et la peste. (Boil.)

— L'*inversion* est *vicieuse* quand il résulte une équivoque de l'éloignement des termes, qui sont entre eux en rapport de sens ; telle est la construction suivante : *Les fleuves, les lacs, les ruisseaux de la Laponie sont si pleins de poissons qu'un homme peut, en une demi-heure de temps, en* PRENDRE *autant qu'il en peut porter* AVEC UNE SEULE LIGNE. (Regn.)

INVERTÉBRÉ, ÉE, adj. (*in*, nég., et *vertebra*, vertèbre ; lat.) Pron. *ain-vèr-té-bré.* — Zool. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur, comme les insectes, les mollusques, les vers, etc. : *Les animaux* INVERTÉBRÉS.

— Substantiv. *La classe des* INVERTÉBRÉS. (Acad.)

INVERTI, IE, adj. (*inversus*, retourné ; lat.) Pron. *ain-vèr-ti.* — Qui est renversé symétriquement : *Entre ces caps longs et nus s'entremêlent de gros promontoires revêtus de bois qui se répètent* INVERTIS *dans le cristal au-dessous.* (Chateaub.)

INVESTI, IE, part. pass. du v. Investir : *Les évêques* INVESTIS *par les princes. Elle fut* INVESTIE *de la souveraine puissance.* (Acad.) *Les druides étaient encore* INVESTIS *du pouvoir judiciaire.* (Anquetil.) *La ville se trouve* INVESTIE *des deux côtés de la rivière ; nul secours n'y peut plus entrer.* (Volt.)

INVESTIGATEUR, TRICE, n. (*investigare*, suivre à la piste ; lat.) Celui, celle qui fait des recherches suivies sur quelque objet : INVESTIGATEUR *des secrets de la nature.* (Acad.)

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale.

— Adjectiv. *Un génie* INVESTIGATEUR. *Des regards* INVESTIGATEURS. *Une curiosité* INVESTIGATRICE. (Acad.) *Son œil vif, pénétrant,* INVESTIGATEUR, *décélait une nature supérieure.* (Flourens.)

INVESTIGATION, n. f. (*investigatio* ; de *in*, sur ; *vestigium*, trace ; lat.) Pron. *ain-vèss-ti-ga-cion.* — Recherche suivie sur quelque objet : *L'*INVESTIGATION *de la vérité. De savantes* INVESTIGATIONS. (Acad.) *Mes premières études ont été consacrées à l'*INVESTIGATION *et à l'analyse philosophique des langues.* (Ch. Nod.) *Les sciences naturelles continuent de se distinguer par un besoin d'*INVESTIGATION *qui leur tient lieu de génie.* (Ch. Rémusat.) *Que de dangers, que de fausses routes dans l'*INVESTIGATION *des sciences !* (J.-J. R.)

— Gramm. *Investigation du thème*, la recherche analytique du radical d'un verbe.

INVESTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*investire*, couvrir ; de *in*, sur, et *vestis*, vêtement ; lat.) Pron. *ain-vèss-tir.* — Donner ou ratifier, avec de certaines formalités, avec de certaines cérémonies, le titre d'un fief ou d'une dignité ecclésiastique et la faculté de le posséder : *L'Empereur l'*AVAIT INVESTI *de cet électorat, de ce duché. Autrefois les princes* INVESTISSAIENT *les évêques en leur donnant la crosse et l'anneau.* (Acad.)

— Par extens. Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque : *Il l'*INVESTIT *de toute l'autorité nécessaire pour faire exécuter ces mesures.* (Acad.)

— Guerr. Cerner, entourer avec des troupes une citadelle, une place de guerre, etc. : *Il* INVESTIT *la place avec dix mille hommes. On* INVESTIT *l'armée ennemie dans son camp.* (Acad.)

— Environner de gardes une maison de manière à empêcher l'entrée et la sortie : *Les gendarmes* INVESTIRENT *la maison où il s'était réfugié.* (Acad.)

— Par extens. Environner une personne, empêcher que d'autres ne l'approchent : *Ce malade n'a pu faire de testament ; ses parents et ses héritiers l'*ONT INVESTI *tout le temps de sa maladie.* (Trév.)

= **Investir**, v. intr. Mar. Aborder : *La galère* INVESTIT *enfin à Naples.* || Rare.

INVESTISSANT, part. prés. invar. du v. Investir : *Les troupes* INVESTISSANT *la ville.*

INVESTISSEMENT, n. m. Pron. *ain-vèss-tiss-man.* — Action d'investir une place, une ville, etc. : *L'*INVESTISSEMENT *de la place a été fait promptement, à propos, etc.* (Acad.) *On fait l'*INVESTISSEMENT *d'une place pour l'assiéger dans les formes.*

INVESTITURE, n. f. Acte par lequel on investit quelqu'un d'un fief, ou d'une dignité ecclésiastique : *Donner l'*INVESTITURE *d'un fief, d'un évêché. Lettres d'*INVESTITURE. *La querelle des* INVESTITURES *entre le saint-siége et l'Empire.* (Acad.) *La maison de César pouvait être considérée comme étant en possession de l'autorité antérieure et supérieure à toutes les* INVESTITURES. (Salvandy.)

— Fig. *Le talent, le caractère, la passion, aident beaucoup à faire un journaliste ; mais l'à-propos seul l'achève et lui donne l'*INVESTITURE. (St-Marc-Girardin.)

INVÉTÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Invétérer : *Cette maladie est si fort* INVÉTÉRÉE *qu'elle est devenue incurable. Une habitude* INVÉTÉRÉE. *Une haine* INVÉTÉRÉE. (Acad.) *Il a toujours été plus aisé dans tous les pays d'abolir des coutumes* INVÉTÉRÉES *que de les restreindre.* (Volt.)

INVÉTÉRER (S'), v. pr. 1ʳᵉ conj. (*invetero*, enraciner, de *in* et *vetus*, vieux ; lat.) Pron. *çain-vé-té-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *invétér* avant les terminaisons *e, es, ent.* seulement — En parl. des maladies, des mauvaises coutumes, des préjugés, des haines, etc., persister, devenir ancien : *Le mal s'*EST *tellement* INVÉTÉRÉ, *qu'on ne peut le guérir. Lorsqu'une telle habitude s'*INVÉTÈRE. (Acad.)

— Fig. et mor. : *Les péchés qui s'*INVÉTÈRENT *dans une âme font un grand obstacle à la grâce.*

— Précédé du verbe *Laisser*, il s'emploie très-souv. sans pronom : *Le mal qu'on laisse* INVÉTÉRER *est plus difficile à guérir. Une mauvaise coutume, une mauvaise habitude qu'on a laissée* INVÉTÉRER. *Il ne faut pas laisser la maladie s'*INVÉTÉRER. *Il ne faut pas laisser* INVÉTÉRER *les maladies.* (Acad.)

INVIGORATION, n. f. (*in*, dans ; *vigor*, vigueur ; lat.) Pron. *ain-vi-go-ra-cion.* — Physiol. *Travail d'invigoration*, travail intérieur, profond, qui agit dans le tissu le plus intime des parties du corps humain, et qui, en rendant ces parties plus fermes, rend toutes les fonctions plus assurées et l'organisme plus complet. (Flourens.)

INVINATION, n. f. Pron. *ain-vi-na-cion.* — Union de la substance divine de Jésus-Christ au vin consacré.

INVINCIBILITÉ, n. f. Qualité, état de ce qui est invincible : *Cet homme compte trop sur son* INVINCIBILITÉ.

INVINCIBLE, adj. des 2 g. (*invincibilis*, de *in*, nég., et *vincere*, vaincre ; lat.) Pron. *ain-vain-cibl.* — Qu'on ne saurait vaincre : *Ce prince est* INVINCIBLE. *Une armée* INVINCIBLE. (Acad.) *Vous êtes bien cruels ; vous nous traitez comme si nous étions* INVINCIBLES, *et vous seriez bien fâchés que nous le fussions.* (Montesq.) *Cet* INVINCIBLE *héros n'a rien trouvé d'impossible à sa valeur.* (St-Évrem.) *Charles XII avait le titre d'*INVINCIBLE. (Volt.)

— Par extens. *Un courage* INVINCIBLE. (Acad.)

Ton bras est invaincu, mais non pas *invincible.* (Corn.)

Vos *invincibles* mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains. (Rac.)

— Fig. Ce qu'on ne peut surmonter, faire céder ; et ce qui est irrésistible, plus fort que la volonté : *Obstacle* INVINCIBLE. *Opiniâtreté* INVINCIBLE. *Ascendant* INVINCIBLE. (Acad.) *Les hommes ont su mettre en œuvre cette antipathie* INVINCIBLE *que la nature a mise entre un coq et un coq.* (Buff.)

Un *invincible* obstacle à jamais nous sépare. (C. Del.)

Il est dans la beauté et dans la vertu un charme INVINCIBLE *qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de bronze.* (Volt.) *J'ai vu la révolution française poursuivre son* INVINCIBLE *cours.* (Thiers.)

— *Argument, raison, raisonnement invincible*, argument, raison, raisonnement auquel il n'y a point de bonne réplique.

— Fam. Très-grand, extrême : *C'est la femme du monde la plus facile à s'engager ; mais, surtout, elle a un faible* INVINCIBLE *pour tous les jeunes gens.* (Campistr.)

— *Ignorance invincible*, ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance.

— Suivi d'un complément, il veut la prép. à : *Le peuple romain fut invariable,* INVINCIBLE AUX *siècles,* AUX *événements,* AUX *revers.* (Salvandy.) *Cette imprudence a mis un obstacle* INVINCIBLE À *votre fortune.* (St Évrem.)

— Substantiv. :

Le courage fait le vainqueur ;
La concorde, les *invincibles.* (C. Del.)

INVINCIBLEMENT, adv. D'une manière invincible : *Ce fait prouve* INVINCIBLEMENT *ce que j'avance.* (Acad.) *Je sens* INVINCIBLEMENT *que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens.* (Volt.) *L'alibi est prouvé* INVINCIBLEMENT. (Id.)

IN-VINGT-QUATRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-vaintt-katr.* — Impr. et Libr. Il se dit du format d'un livre dont les feuilles sont pliées en vingt-quatre feuillets, et donnent quarante-huit pages chacune : *Format* IN-VINGT-QUATRE. *Un volume* IN-VINGT-QUATRE.

— Substant. Livre de ce format : *Un* IN-VINGT-QUATRE. *Des* IN-VINGT-QUATRE.

INVIOLABILITÉ, n. f. (*inviolabilis*, inviolable ; lat.) Qualité de ce qui est inviolable : *L'*INVIOLABILITÉ *du monarque. L'*INVIOLABILITÉ *des ambassadeurs. L'*INVIOLABILITÉ *du serment, du droit des gens.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des lieux que les lois, la religion, l'opinion publique, mettent à l'abri des violences : *L'*INVIOLABILITÉ *d'un asile.* (Acad.)

— Polit. *Inviolabilité de la couronne*, ou *inviolabilité royale*, prérogative attachée à la personne du roi dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherché pour les actes de son gouvernement : *Le corollaire indispensable de l'*INVIOLABILITÉ *royale, c'est la responsabilité des ministres.* (B. Const.)

INVIOLABLE, adj. des 2 g. (*inviolabilis* ; lat., m. sign.) Qu'on ne doit jamais violer ; auquel on ne doit jamais attenter : *La personne du roi est* INVIOLABLE. *Les serments doivent être* INVIOLABLES. (Acad.) *Les ambassadeurs sont* INVIOLABLES. *Chez les Romains, les tribuns du peuple étaient* INVIOLABLES. *Ah ! quel sentiment coupable eût pénétré jusqu'à elle à travers cette* INVIOLABLE *escorte !* (J.-J. Rouss.)

— Qu'on ne viole point, qu'on n'enfreint jamais *C'est une coutume, c'est une loi* INVIOLABLE *parmi ces peuples. C'est un homme dont la parole est* INVIOLABLE. (Acad.) *La liberté de conscience est un privilége* INVIOLABLE. (Rayn.) *C'était une règle* INVIOLABLE *des premiers Romains, que quiconque avait abandonné son poste, ou laissé ses armes dans le combat, était puni de mort.* (Montesq.)

— Il se dit aussi des lieux que la loi, la religion ou l'opinion publique mettent à l'abri des violences : *Le palais du roi est* INVIOLABLE. *Les temples des dieux étaient* INVIOLABLES *chez les anciens. La demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques est* INVIOLABLE. (Acad.) *L'asile de l'église doit être* INVIOLABLE. (Boss.) *C'est l'asile* INVIOLABLE *de la confiance, de l'amitié, de la liberté.* (J.-J. Rouss.)

INVIOLABLEMENT, adv. Pron. *ain-vi-o-la-ble-man.* — D'une manière inviolable : *Ce qu'il a une fois promis, il le tient* INVIOLABLEMENT. (Acad.) *Si j'étais sûr de suivre toujours* INVIOLABLEMENT *cette équité que j'ai devant les yeux, je me croirais le premier des hommes.* (Montesq.)

INVIOLÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été violé : *Cela est inviolable et* INVIOLÉ. (Volt.)

INVISCANT, ANTE, adj. V. INCRASSANT.

INVISIBILITÉ, n. f. État de ce qui est invisible : *L'*INVISIBILITÉ *des atomes. L'*INVISIBILITÉ *des esprits.* (Acad.) *L'*INVISIBILITÉ *des fluides.*

INVISIBLE, adj. des 2 g. (*invisibilis*, de *in*, nég., et *videre*, *visum*, voir; lat.) Pron. *ain-vi-zibl.* — Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, par sa petitesse, par sa position, ou seulement à cause de la distance : *Les anges, les esprits, les âmes sont* INVISIBLES. *Dieu est le créateur des choses visibles et* INVISIBLES. *Des atomes* INVISIBLES. (Acad.) *L'univers fut à leurs yeux une superbe décoration, dont les ressorts se mouvaient au gré d'un nombre infini d'agents* INVISIBLES. (Barthél.) *Thalès croyait que l'univers était rempli d'êtres* INVISIBLES *qui voltigeaient sans cesse de côté et d'autre.* (Fén.)

— Fig. Qui ne se laisse point voir, qui se cache, ou que l'on ne saurait trouver : *Il affectait de se rendre* INVISIBLE *pour mieux imprimer la crainte à ses sujets. Cet homme est* INVISIBLE, *on ne le trouve jamais chez lui.* (Acad.) *Il n'approuvait point ces magistrats qui se rendent* INVISIBLES, *et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou à leurs plaisirs.* (Fléch.) *Il n'affectait point de se rendre* INVISIBLE *aux étrangers et à ses sujets pour se rendre plus respectable.* (Volt.)

— Caché, qu'on ne peut découvrir : *Dieu entraîne nos volontés par des chaînes* INVISIBLES. (Fléch.)

— Fam. *Devenir invisible*, disparaître subitement : *Il était là tout à l'heure, il* EST DEVENU INVISIBLE. || On le dit aussi des choses qu'on vient de voir, et qu'on ne peut plus retrouver : *Je tenais cette montre dans mes mains, elle était tout à l'heure sur cette table, elle* EST DEVENUE INVISIBLE. (Acad.)

INVISIBLEMENT, adv. D'une manière invisible : *Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement, quoique* INVISIBLEMENT, *sous les espèces sacramentelles.* (Acad.)

INVITATION, n. f. (*invitatio*; lat., m. sign.) Pron. *ain-vi-ta-cion.* — Action d'inviter : INVITATION *à un festin, à un bal, à une noce. Recevoir, accepter une* INVITATION. *Lettre, billet d'*INVITATION. (Acad.) *Vous savez que je ne suis entré dans votre maison que sur l'*INVITATION *de madame votre mère.* (J.-J. Rouss.) *Il eut moins de peine à se rendre à l'*INVITATION *qu'on lui faisait.* (Anquetil.)

INVITATOIRE, n. m. Pron. *ain-vi-ta-toar.* — Liturg. cath. Antienne qui se chante avec le *Venite exultemus* : *L'*INVITATOIRE *du dimanche. L'*INVITATOIRE *du commun des apôtres.* (Acad.)

— Hist. eccl. Lettres du pape aux évêques pour les inviter à se rendre à Rome le jour anniversaire de son élévation au trône pontifical.

INVITÉ, ÉE, part. pass. du v. Inviter : *Elle est* INVITÉE *à une noce. Vous êtes* INVITÉ *à vous rendre à tel endroit.* (Acad.)

Que l'on cherche Aman, et qu'on lui fasse entendre,
Qu'*invité* chez la reine il ait soin de s'y rendre. (Rac.)
Mais vous devez savoir qu'à ces solennités
On n'admet que les gens nommément *invités*.

— Substantiv. Celui, celle qu'on invite : *Les* INVITÉS *s'étaient réunis. Tous les* INVITÉS *et les* INVITÉES *étaient présents. Quel est le nombre des* INVITÉS ? (Acad.)

INVITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*invitare*; lat., m. sign.) Pron. *ain-vi-té.* — Convier, prier de se trouver, de se rendre quelque part, d'assister à : INVITER *à dîner.* INVITER *aux noces de quelqu'un.* (Acad.) *On m'A* INVITÉ *en cérémonie à assister au Te Deum.* (Volt.)

.... Jamais sous son toit de feuillée
Le joyeux laboureur ne m'*invite* à m'asseoir. (Soumet.)
Je vais chez qui me plaît, et non chez qui m'*invite*. (Pons.)

— Engager, exciter à quelque chose, porter à : *Je vous* INVITE *à vous tranquilliser, à vous calmer. On l'*INVITE *à s'expliquer, il persiste à se taire.* (Acad.) *Je vous* INVITE *à ne lire que les ouvrages qui sont depuis longtemps en possession des suffrages du public et dont la réputation n'est point équivoque.* (Volt.)

— Fig. En parl. des choses, Exciter, solliciter, engager : *Le beau temps nous* INVITE *à la promenade. La raison, le devoir, l'honneur vous* INVITENT *à faire cette démarche.* (Acad.)

= **S'inviter**, v. pron. Fam. Il se dit d'une personne qui vient quelque part sans y avoir été conviée : *C'est lui-même qui s'*EST INVITÉ. (Acad.)

— Sens récipr. *Ils s'*INVITENT *tour à tour à de petites réunions de famille.* (Acad.)

INVOCATION, n. f. (*invocatio*, lat), m. sign.) Pron. *ain-vo-ka-cion.* — Action d'invoquer : INVOCATION *à Dieu. L'*INVOCATION *des saints. Le magicien fit ses* INVOCATIONS. (Acad.)

— *Cette église, cette chapelle est sous l'invocation de la sainte Vierge, de tel saint*, est dédiée à la sainte Vierge, etc.

— Poétiq. Prière que le poëte adresse à une muse, à quelque divinité, pour lui demander son secours : *L'*INVOCATION *est propre au poëme épique. Une belle* INVOCATION. (Acad.)

INVOCATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-vo-ka-toar.* — Qui contient une invocation : *Prière, formule* INVOCATOIRE.

INVOLONTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ain-vo-lon-tèr.* — Qui se fait sans le concours, sans le consentement de la volonté : *Toutes les actions vitales sont* INVOLONTAIRES. *Acte* INVOLONTAIRE. *Mouvements* INVOLONTAIRES. (Acad.) *L'altération de la couleur du visage est* INVOLONTAIRE, *elle manifeste l'état de l'âme sans son consentement.* (Buff.) *Une erreur* INVOLONTAIRE *se pardonne ou s'oublie aisément.* (J.-J. Rouss.) *Je ne t'abordais point sans un certain mouvement de respect* INVOLONTAIRE. (Id.)

INVOLONTAIREMENT, adv. Pron. *ain-vo-lon-tèr-man.* — Sans le vouloir : *Il a fait cela* INVOLONTAIREMENT. (Acad.)

INVOLUCELLE, n. m. Pron. *ain-vo-lu-cèl.* — Bot. Involucre partiel d'une ombellule; rangée de bractées la plus voisine des fleurs.

INVOLUCELLÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-vo-lu-cèl-lé.* — Bot. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE, adj. Pron. *ain-vo-lu-kral.* — Bot. Qui naît sur l'involucre.

INVOLUCRE, n. m. (*involucrum*, enveloppe ; lat.) Pron. *ain-vo-lukr.* — Bot. Assemblage de bractées, d'écailles, de feuilles rudimentaires, qui entoure la base commune de plusieurs pédoncules, ou qui enveloppe plusieurs fleurs comme une sorte de calice : *L'ombelle de la carotte à un* INVOLUCRE *et des involucelles.*

INVOLUCRÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-vo-lu-kré.* — Bot. Qui est muni d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE, adj. Pron. *ain-vo-lu-té.* — Bot. Il se dit des pétales, des feuilles, quand leurs bords sont roulés en dedans.

INVOLUTIF, IVE, adj. (*involutus*, roulé; lat.) Pron. *ain-vo-lu-tif, tiv.* — Bot. Il se dit des feuilles qui se roulent de dehors en dedans.

INVOLUTION, n. f. Pron. *ain-vo-lu-cion.* — Pal. Assemblage d'embarras, de difficultés : INVOLUTION *de procès, de procédures.* (Acad.) *Les faits qui ont été le plus éclaircis se trouvent dans une si grande* INVOLUTION *de circonstances, qu'on s'y perdait dans les moments même qui en étaient les plus proches.* (Retz.)

— Bot. État d'une partie de plante involutée.

INVOLVANT, ANTE, adj. (*involvens*, enveloppant; lat.) Bot. Qui enveloppe et protége les feuilles.

INVOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Invoquer.

Par nos larmes du moins il peut être *invoqué*. (Rac.)

INVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*invocare*; de *in*, dans; *vocare*, appeler; lat.) Pron. *ain-vo-ké.* — Appeler à son secours, à son aide : INVOQUER *Dieu à son aide.* INVOQUER *la divinité.* INVOQUER *le Saint-Esprit.* (Acad.) *Du sein de ma tribulation j'AI* INVOQUÉ *le Seigneur, et j'ai crié vers mon Dieu.* (La Harpe.) *Les poëtes* INVOQUENT *souvent Apollon, les Muses et les autres divinités de la Fable.* (Acad.)

— Par anal. : INVOQUER *le secours, l'aide, de quelqu'un.* INVOQUER *la clémence du roi.* (Acad.) *Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux! c'est vous que j'*INVOQUE, *c'est à vous que j'adresse ma prière.* (Volney.)

— Écrit. sainte, INVOQUER *le nom de Dieu, du Seigneur*, l'adorer et faire un acte de religion.

— Fig. Citer en sa faveur, en appeler à : INVOQUER *une loi, un témoignage, une autorité.* INVOQUER *le droit commun.* (Acad.) *La loi qu'ils* INVOQUENT *s'élève contre eux.* (Rayn.)

INVRAISEMBLABLE, adj. des 2 g. Pron. *ain-vrè-çan-blabl.* — Qui n'est pas vraisemblable : *Ce fait est* INVRAISEMBLABLE. (Acad.) *Vous me permettrez de dire que voilà une donnée bien* INVRAISEMBLABLE. (Scribe.)

INVRAISEMBLABLEMENT, adv. Pron. *ain-vrè-çan-bla-ble-man.* — D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE, n. f. Pron. *ain-vrè-çan-blanss.* — Défaut de vraisemblance : *L'*INVRAISEMBLANCE *d'un fait, d'un récit.* (Acad.)

— Littér. Donnée, situation invraisemblable que contient une pièce de théâtre : *Cette tragédie est pleine d'*INVRAISEMBLANCES. *Une* INVRAISEMBLANCE *choquante.* (Acad.) *On peut se permettre les* INVRAISEMBLANCES *qui contribuent à donner au spectacle plus d'intérêt et d'agrément.* (Marm.)

INVULNÉRABILITÉ, n. f. État, qualité de l'être invulnérable : *L'*INVULNÉRABILITÉ *d'Achille.*

INVULNÉRABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être blessé : *La Fable a dit qu'Achille était* INVULNÉRABLE, *excepté au talon.* (Acad.) *Thétis, pour rendre son fils* INVULNÉRABLE, *le plongea, dit la Fable, dans l'eau du Styx.* (J.-J. Rouss.) *Aujourd'hui que les héros ne sont plus* INVULNÉRABLES, *il n'est pas permis de mépriser le danger.* (Volt.)

— Fig. *On s'applaudit de s'être rendu comme* INVULNÉRABLE, *et d'avoir accoutumé les gens à nous craindre et à nous ménager.* (Bourdal.) *Une grande âme est* INVULNÉRABLE. (La Br.)

— *Être invulnérable aux traits de la médisance*, ne pas craindre les traits de la médisance.

IODATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide iodique avec les bases.

IODE, n. m. (ἰώδης, violet ; gr.) Pron. *i-od.* — Chim. Corps simple, d'un gris bleuâtre et d'un éclat métallique, volatile à une température élevée, trouvé dans les eaux-mères des varechs : *Teinture d'*IODE. *L'*IODE *est employé avec succès contre les goîtres. L'*IODE *se trouve dans les eaux mères des salines, uni au potassium.* (Acad.)

IODÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'iode : *Éther* IODÉ. *Eau* IODÉE.

IODEUX, EUSE, adj. Chim. Il se dit de l'un des deux acides que l'iode produit en se combinant avec l'oxygène.

IODIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-o-dik.* — Chim. Il se dit du second des acides que l'iode produit en s'unissant à l'oxygène.

— *Sel iodique*, sel dans lequel l'acide iodique joue le rôle de base.

IODURE, n. m. Pron. *i-o-dur.* — Chim. Combinaison de l'iode avec un corps simple ou un métalloïde : IODURE *de mercure.* IODURE *de plomb.* IODURE *de soufre.*

IODURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'iode.

IOLE, n. f. Pron. *i-ol.* — Mar. Petite barque à rames et à voiles. || V. YOLE.

IOLITHE, n. m. (ἴον, violette ; λίθος pierre ; gr.) Pron. *i-o-litt.* — Min. Pierre qui sent la violette.

IONÉSIE, n. f. Pron. *i-o-né-zi.* — Bot. Arbre des Indes orientales, de la famille des légumineuses.

IONIEN, ENNE, adj. Pron. *i-o-niain, nièn.* — Littér. ionique : *Mode* IONIEN. *Vers* IONIEN. *Le dialecte* IONIEN. (Acad.)

— Philol. *Dialecte ionien*, dialecte propre aux anciens Ioniens.

— Mus. anc. *Mode ionien*, le second des cinq modes moyens.

IONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-o-nik.* Qui appartient, qui est particulier à l'ancienne Ionie; qui est imité des Ioniens : *Le dialecte* IONIQUE. *Le mode* IONIQUE. *Vers* IONIQUES. *L'ordre* IONIQUE *est le troisième des cinq ordres d'architecture. Colonne* IONIQUE. *Corniche* IONIQUE. (Acad.) *L'ordre du rez-de-chaussée du Colisée est dorique, et celui du second étage* IONIQUE. (Stendal.) *La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, huit dans le dorique, neuf dans l'*IONIQUE, *et dix dans le corinthien.* (B. de St.-P.)

— *Vers ionique*, vers latin composé de quatre mesures, deux longues et deux brèves.

IOTA, n. m. Pron. *i-ó-ta.* — Lettre de l'alphabet grec, et dont la figure est la plus simple de toutes (ι); il correspond à notre *i*.

— Fig. et fam. Rien, pas la moindre chose : *Voilà un ouvrage parfait, il n'y manque pas un* IOTA. *Je copie textuellement et sans changer un* IOTA. *C'est un homme si exact qu'il n'omet pas le moindre* IOTA. (Acad.) *Le ciel et la terre périront plutôt que tout ce qui est de la loi ne s'accomplisse jusqu'à un seul* IOTA *ou un seul point.* (Bouhours.)

IOTACISME, n. m. (ἰῶτα, la lettre *i*; gr.) Pron. *i-o-ta-cism.* — Vice de prononciation qui empêche d'articuler le *j* et le *g* mouillés.

— Gramm. Emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue : *On reproche l'*IOTACISME *à la langue grecque moderne.* (Acad.)

IOTÈRE, n. m. (ἰόν, venin ; gr.) Pron. *i-o-tèr.* — Zool. Organe qui secrète le poison dans les insectes venimeux.

IOULER, v. a. et intr. 1re conj. (*onomatopée.*) Pron. *i-ou-lé.* — Mus. Chanter à la manière des Tyroliens et d'autres peuples montagnards, c'est-à-dire avec des coups de gosier, et en passant rapidement du grave à l'aigu.

IOURTE, n. f. Pron. *i-ourtt.* — Cabane, hutte servant de demeure aux Lapons, aux Samoyèdes : *Les* IOURTES *enfumées et souterraines de la Sibérie.* (Virey.)

IPÉCACUANHA, n. m. Pron. *i-pé-ka-kua-na.* — Bot. et Pharm. Racine inodore, d'une saveur âcre et nauséabonde, fréquemment employée comme émétique; elle appartient à des plantes de la famille des Rubiacées, originaires d'Amérique : *L'*IPÉCACUANHA *est un vomitif plus doux que l'émétique. Prendre de l'*IPÉCACUANHA. *Pastilles d'*IPÉCACUANHA. (Acad.)

— Plante de la famille des Rubiacées dont on tire cette racine; elle est originaire du Pérou.

IPO, n. m. Bot. V. UPAS.

IPRÉAU, n. m. Bot. Espèce d'orme à larges feuilles. ‖ V. *Ypréau.*

IPSO FACTO, loc. adv. (m. lat., *par le fait même.*) Pron. *ip-ço-fak-to.* — Il se dit de tout ce qui résulte infailliblement et immédiatement de quelque fait.

— On l'emploie surtout en parl. d'une excommunication encourue par le seul fait : *Celui qui frappe un prêtre est excommunié* IPSO FACTO. (Acad.)

IPSOLA, n. f. Pron. *ip-ço-la.* — Comm. Espèce de laine qu'on tire de Constantinople.

IPTÈRE, adj. des 2 g. (πτερόν, aile; gr.) Pron. *ip-tèr.* — Archit. Ailé; à deux ailes.

IRA, n. f. Bot. Espèce de souchet.

IRAIBA, n. m. Pron. *i-rè-ba.* — Bot. Palmier du Brésil, qui contient à l'extrémité de sa tige une moelle très-blanche, qui est un aliment sain et agréable.

IRASCIBILITÉ, n. f. (*irascible.*) Pron. *i-rass-ci-bi-li-té.* — Défaut d'une personne ou d'un caractère irascible : *L'*IRASCIBILITÉ *de l'amour-propre.* (Mirab.) *Je découvris dans cet homme une* IRASCIBILITÉ *sans cause.* (H. de Balzac.)

IRASCIBLE, adj. des 2 g. (*ira*, colère; lat.) Pron. *i-rass-cibl.* — Qui s'emporte facilement, qui est prompt à se mettre en colère. *C'est un homme fort* IRASCIBLE. On dit de même, *caractère, tempérament* IRASCIBLE.

— Philos. scol. *Appétit* IRASCIBLE, *partie* IRASCIBLE, *faculté irascible*, la faculté par laquelle l'âme se porte à surmonter les difficultés qu'elle rencontre dans la poursuite du bien ou dans la fuite du mal. (Acad.)

IRASSE, n. m. Pron. *i-rass.* — Bot. Espèce de palmier de l'Amérique méridionale.

IRATO (AB), loc. adv. V. AB IRATO.

IRE, n. f. (*ira*, colère; lat.) Anc. Colère, courroux, furie. Il n'est plus guère usité que dans la poésie et dans le style soutenu : *L'*IRE *de Dieu, l'*IRE *céleste.* (Acad.)

Ce vieillard me paraît un peu sujet à l'*ire.* (Regn.)
Vous pouvez avec lui braver en assurance
Tous les maux que sur nous l'*ire* du ciel répand. (Mol.)
Ce spectacle l'émeut et redouble son *ire.* (La F.)

— Il se dit encore dans le style marotique et badin :

Par ces propos pleins d'*ire* et de menace. (Volt.)
... Pour les bigots et les froids précieux,
Peuple sans goût, gens qu'un faux zèle inspire,
Sans trop d'effroi, je m'attends à leur *ire.* (Gresset.)

IRI, n. f. Bot. Racine que les naturels du Brésil emploient à fabriquer des arcs : la plante qui la fournit nous est inconnue.

IRIBIN, n. m. Pron. *i-ri-bain.* — Zool. Genre d'oiseau de la famille des Vautours, et que l'on trouve à la Guyane et au Brésil.

IRIDACÉ, ÉE, adj. Bot. V. IRIDÉ, ÉE.

IRIDATION, n. f. (*iris.*) Phys. V. IRISATION.

IRIDÉ, ÉE, adj. Pron. *i-ri-dé.* — Bot. Qui ressemble à un Iris.

= **Iridées**, n. f. pl. Algues marines.

= **Iridées**, n. f. pl. Famille de plantes herbacées, à racine tubéreuse.

IRIDITE, n. f. (*iris.*) Méd. Inflammation de l'iris.

IRIDIUM, n. m. Pron. *i-ri-diom.* — Chim. Métal très-cassant, d'un blanc d'argent, contenu dans certains minerais de platine; il donne des dissolutions ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRIDOCÈLE, n. f. Chir. Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

IRIDOPTOSE, n. f. (ἶρις, iris, et πτῶσις, chute; gr.) Chir. Procidence de l'iris.

IRION, n. m. Bot. Vulg. Sénevé des champs; sarrasin.

IRIS, n. m. (ἶρις, gr., m. sign.) Pron. *i-riss.* — Météore appelé vulg. Arc-en-ciel : *Les couleurs de l'*IRIS. *L'*IRIS *se forme dans les gouttes de pluie par les rayons du soleil rompus et réfléchis.* (Acad.)

— Par extens. Couleurs qui paraissent autour des objets quand on les regarde avec une lunette : *Cette lorgnette est mauvaise, elle produit un* IRIS *très-marqué.* (Acad.)

— Min. *Iris, pierre d'iris*, pierre dans laquelle on voit les couleurs de l'arc-en-ciel. ‖ Pierre orientale de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées : IRIS *d'Allemagne,* IRIS *des marais.*

L'*iris* demande un abri solitaire.
L'ombre entretient sa fraîcheur passagère. (Parny.)

— Racine de l'iris; poudre odoriférante que l'on en tire.

— Pharm. *Pois d'iris*, pois à cautère composés avec la racine de *l'iris de Florence.*

— Chir. Membrane circulaire placée au devant du cristallin, à la partie antérieure de l'œil formant une cloison qui sépare les deux chambres, et percée d'une ouverture appelée *pupille* : *Les yeux bleus, les yeux noirs, sont ceux dont l'*IRIS *est bleu, est noir.* (Acad.) *La peau nue qui couvre la base du bec du milan est jaune aussi bien que l'*IRIS *des yeux.* (Buff.)

— Techn. Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui circulent avec rapidité à la surface du cuivre en fusion.

— Peint. *Iris, vert d'iris*, couleur faite avec de la chaux et des pétales d'iris d'Allemagne. (Acad.)

IRISATION, n. f. Phys. Propriété dont jouissent certaines surfaces de produire sur l'organe de la vue l'impression de série des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet ou de fissures ou d'un écartement de leurs lames : *Une* IRISATION *capricieuse danse sur la gueule béante des abîmes.* (G. Sand.)

IRISÉ, ÉE, adj. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel : *Pierre* IRISÉE. *Coquille* IRISÉE. *Feuille* IRISÉE. (Acad.) *La baguette d'une fée semblait avoir ordonné ces lumières* IRISÉES *dans les cristaux où pétillaient les bougies.* (H. de Balzac.)

IRISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néolog. Donner la couleur de l'iris.

IRONIE, n. f. (εἰρωνεία, dissimulation; gr.) Pron. *i-ro-ni.* — Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre : *Ce compliment n'est qu'une* IRONIE. *Il dit cela par* IRONIE. IRONIE *fine.* IRONIE *amère.* (Acad.) *L'*IRONIE *n'est autre chose qu'une raillerie.* (Volt.) *Il lance à tous moments sur eux les traits de la satire et ceux de l'*IRONIE, *mille fois plus redoutables.* (Barthél.) *De toutes les dispositions de l'esprit l'*IRONIE *est la moins intelligente.* (Ste-Beuve.)

— Phil. *Ironie socratique*, méthode qu'employait Socrate lorsqu'il questionnait ses disciples avec une feinte ignorance, pour les conduire à reconnaître la vérité.

IRONIQUE, adj. des 2 g. Où il y a de l'ironie : *Il dit cela d'un ton* IRONIQUE. *Discours* IRONIQUE. (Acad.) *On cherche la raison de cet oubli bizarre, de cette inadvertance* IRONIQUE *de la renommée.* (Ste-Beuve.)

IRONIQUEMENT, adv. Pron. *i-ro-nik-man.* — D'une manière ironique, par ironie : *Il a dit cela* IRONIQUEMENT. (Acad.)

IROQUOIS, OISE, adj. Pron. *i-ro-koa, koaz.* — Qui appartient aux Iroquois : *Le peuple* IROQUOIS. *La langue huronne ou* IROQUOISE. (Chateaubr.) *J'ai puisé les renseignements curieux que je viens de donner dans une petite grammaire* IROQUOISE *manuscrite.* (Id.)

— Fig. et fam. Personne dont les actions et la conduite sont bizarres, contraires au bon sens ou aux usages : *C'est un* IROQUOIS. *Quel* IROQUOIS! (Acad.)

IRRACHETABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être racheté : *Rentes* IRRACHETABLES. *Biens* IRRACHETABLES.

IRRACHETÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été racheté : *Biens* IRRACHETÉS.

IRRADIANT, ANTE, adj. Pron. *ir-ra-di-an, di-antt.* — Bot. Il se dit de la couronne de la calathide des Synanthérées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque.

IRRADIATION, n. f. Pron. *ir-ra-di-a-cion.* — Phys. Tout mouvement qui se fait du centre à la circonférence et de l'intérieur à l'extérieur d'un corps.

— Émission des rayons d'un corps lumineux.

— Atmosphère lumineuse qui entoure les astres.

— *Irradiation des rayons solaires*, action par laquelle le soleil lance ses rayons.

— Bot. Lame utriculaire qui remplit les mailles des couches ligneuses : *Sur la coupe longitudinale du corps ligneux, les* IRRADIATIONS *se montrent souvent en plaques lisses et luisantes.* (Mirbel.)

IRRADIER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*in*, et *radius*, rayon; lat.) Pron. *ir-ra-dié.* — Phys. Diverger, se développer, s'étendre de l'intérieur à l'extérieur, ou du centre à la circonférence.

IRRAISONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-rè-zo-nabl.* — Qui n'est pas doué de raison : *Animal* IRRAISONNABLE. (Acad.) *Nous sommes l'abrégé de ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les créatures* IRRAISONNABLES. (La Font.)

IRRAISONNABLEMENT, adv. D'une manière irraisonnable : *Répondre, parler* IRRAISONNABLEMENT.

IRRASSASIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ra-ça-ziabl.* — Que l'on ne peut rassasier : *Animal* IRRASSASIABLE.

— Fig. : *Le désir est* IRRASSASIABLE. (C. Nod.)

IRRASSASIÉ, ÉE, adj. Pron. *ir-ra-ça-zié.* — Qui n'est point rassasié : *Homme* IRRASSASIÉ. *Faim* IRRASSASIÉE.

IRRATIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ir-ra-cio-nèl.* — Qui n'est pas rationnel : *C'est dans la nature humaine que le droit prend racine et qu'il a pied; il serait donc* IRRATIONNEL *d'ignorer l'homme et la nature humaine.* (Lerminier.)

— Mathém. Il se dit des quantités qui n'ont aucune commune mesure avec l'unité, et ne peuvent être représentées ni par des nombres entiers, ni par des fractions : *Nombre* IRRATIONNEL. *Quantité* IRRATIONNELLE. (Acad.)

IRRATIONNELLEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas rationnelle.

IRRÉALISABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-a-li-zabl.* — Qui ne peut se réaliser : *Projet* IRRÉALISABLE. *Espérance* IRRÉALISABLE.

IRRECEVABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-re-ce-vabl.* — Qui n'est point recevable : *Pièce* IRRECEVABLE.

— Anc. *Demandeur irrecevable*, auquel on opposait des fins de non-recevoir.

IRRÉCONCILIABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut réconcilier : *Ce sont des ennemis* IRRÉCONCILIABLES. (Acad.) *L'envie est plus* IRRÉCONCILIABLE *que la haine.* (La Rochef.) *Il y a entre la richesse et la science une haine, et cette haine est* IRRÉCONCILIABLE. (Fonten.) *La moquerie rend l'homme* IRRÉCONCILIABLE. (La Br.)

IRRÉCONCILIABLEMENT, adv. Pron. *ir-ré-kon-ci-lia-ble-man.* — D'une manière irréconciliable : *Ils ont rompu* IRRÉCONCILIABLEMENT. *Ils sont brouillés* IRRÉCONCILIABLEMENT.

IRRÉCONCILIÉ, ÉE, adj. Pron. *ir-ré-kon-ci-lié.* — Qui n'est point réconcilié : *Ne mettez jamais ensemble des ennemis* IRRÉCONCILIÉS. (La Harpe.)

IRRÉCUSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-ku-zabl.* — Qui ne peut être récusé : *Un juge* IRRÉCUSABLE. *Des témoins, des témoignages* IRRÉCUSABLES. (Acad.) *La surface de la terre offre des preuves* IRRÉCUSABLES *de grandes révolutions.* (Const. Prévost.)

IRRÉCUSABLEMENT, adv. Pron. *ir-ré-ku-za-ble-man.* — D'une manière irrécusable.

IRRÉDUCTIBILITÉ, n. f. Pron. *ir-ré-duk-ti-bi-li-té.* — Chim. et Math. Qualité de ce qui est irréductible : *L'*IRRÉDUCTIBILITÉ *d'une équation.* (Acad.)

IRRÉDUCTIBLE, adj. des 2 g. Il se dit d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal.

— Chir. Qui ne peut être réduit, remis en place : *Hernie* IRRÉDUCTIBLE.

— Alg. Qui ne peut être réduit sous une forme plus simple; il se dit particul. des équations qui ne peuvent être abaissées à un moindre degré que celui sous lequel elles se présentent; et, plus particulièrement encore, au cas où une équation cubique a trois racines réelles, toutes trois inégales, et se présentant sous une forme imaginaire : *Le cas* IRRÉDUCTIBLE *du troisième degré.* Ce cas est ainsi appelé quoiqu'on n'en puisse pas démontrer l'irréductibilité. (Acad.)

IRRÉFLÉCHI, IE, adj. Qui n'est pas réfléchi; qui est dit ou fait sans réflexion : *Un propos* IRRÉFLÉCHI. *Des actions* IRRÉFLÉCHIES. (Acad.)

IRRÉFLÉTÉ, ÉE, adj. Phys. Qui n'est point reflété : *Rayons* IRRÉFLÉTÉS.

IRRÉFLEXION, n. f. Pron. *ir-ré-flèk-cion.* — Défaut, manque de réflexion : *L'*IRRÉFLEXION *est un défaut des esprits légers. Cette bévue lui est échappée dans un moment d'*IRRÉFLEXION. (Acad.)

IRRÉFORMABLE, adj. des 2 g. Pal. Qui ne peut être réformé : *Jugement* IRRÉFORMABLE. (Acad.) *Le décret du souverain pontife n'était pas* IRRÉFORMABLE, *à moins qu'il ne fût confirmé par le consentement de l'Église.* (Boss.)

IRRÉFRAGABILITÉ, n. f. Scol. et prat. Qualité de ce qui est irréfragable.

IRRÉFRAGABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-fra-gabl.* — Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser : *Docteur* IRRÉFRAGABLE. *Une autorité* IRRÉFRAGABLE. *Un témoignage* IRRÉFRAGABLE. (Acad.)

IRRÉFRAGABLEMENT, adv. D'une manière irréfragable.

IRRÉFUTABILITÉ, n. f. Qualité de ce qui ne peut être réfuté : *Sieyès pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'*IRRÉFUTABILITÉ *des oracles.* (Lam.)

IRRÉFUTABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de réfutation.

IRRÉFUTÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été réfuté.

IRRÉGULARITÉ, n. f. Manque de régularité : *L'*IRRÉGULARITÉ *d'un bâtiment. L'*IRRÉGULARITÉ *des traits du visage. L'*IRRÉGULARITÉ *du pouls. L'*IRRÉGULARITÉ *d'un procédé. L'*IRRÉGULARITÉ *d'un poëme, d'un vers.* (Acad.) *Il y a dans la langue française mille* IRRÉGULARITÉS *barbares.* (Volt.) *La lune est altérée non-seulement par la terre, mais encore par le soleil ; et c'est à cette dernière attraction qu'on doit attribuer les* IRRÉGULARITÉS *de son cours.* (D'Alemb.) *La planète qui nous a révélé son existence par les* IRRÉGULARITÉS *du mouvement d'Uranus n'est probablement pas la dernière de notre système solaire.* (L. Figuier.) *La corruption des méchants est souvent moins funeste à la société que les* IRRÉGULARITÉS *d'une vertu qui plie et se dément.* (Desmahis.)

— État d'un clerc, d'un prêtre irrégulier : *Tomber dans l'*IRRÉGULARITÉ. *Encourir l'*IRRÉGULARITÉ. (Acad.)

— Empêchement canonique de recevoir licitement les ordres, ou de faire les fonctions de ceux qu'on a reçus : *La bâtardise, les mutilations, un homicide, etc., sont des* IRRÉGULARITÉS *qui empêchent de recevoir les ordres. Plus un prêtre qui est tombé dans l'*IRRÉGULARITÉ *engage des personnes à me parler pour lui, plus il augmente le scandale, et plus j'ai de la sévérité.* (Lesage.)

IRRÉGULIER, IÈRE, adj. Pron. *ir-ré-gu-lié, lièr.* — Qui n'est point selon les règles ; qui ne suit point les règles : *Ce bâtiment est* IRRÉGULIER. *Fortification* IRRÉGULIÈRE. *Avoir des traits* IRRÉGULIERS. (Acad.)

— Qui n'est pas symétrique ou uniforme : *Un corps de forme, de figure* IRRÉGULIÈRE. *Un corps* IRRÉGULIER. *Pouls* IRRÉGULIER. *Mouvement* IRRÉGULIER. *Marche* IRRÉGULIÈRE. (Acad.)

— Mor. Qui ne sait point ou qui ne peut s'assujettir aux règles : *Esprit* IRRÉGULIER. *Génie* IRRÉGULIER. (Acad.) *Vie* IRRÉGULIÈRE. *Quelqu'un peut-il reprocher à ces athlètes d'avoir été dans les fers ou d'avoir mené une vie* IRRÉGULIÈRE ? (Barthél.)

— *Vers irréguliers* ou *libres*, ceux où l'on ne s'assujettit point à une marche régulière, soit pour la mesure des vers, soit pour la disposition des rimes : *Conte en vers* IRRÉGULIERS. *Idylle en vers* IRRÉGULIERS. (Acad.)

— Gramm. Qui s'écarte des règles, qui ne suit pas l'analogie, qui est plein d'exceptions bizarres : *Nom* IRRÉGULIER. *Notre langue est très-*IRRÉGULIÈRE. (Volt.)

— *Verbes irréguliers*, ceux qui ne se conjuguent pas comme le modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

— Mus. *Cadence irrégulière*, celle qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles et dans laquelle la basse fondamentale monte d'une quinte ou descend d'une quarte, après un accord de sixte augmentée.

— Méd. *Pouls irrégulier*, celui dont les pulsations ne sont ni égales ni régulières.

— Bot. *Fleur, corolle irrégulière*, celle dont les divisions ou les pétales ou lobes sont dissemblables : *La fleur, la corolle de la capucine sont* IRRÉGULIÈRES. (Acad.) *Toutes les fleurs se divisent généralement en régulières et* IRRÉGULIÈRES. (J.-J. Rouss.)

— Droit can. Il se dit Celui qui, après avoir reçu les ordres ecclésiastiques, devient incapable d'en exercer les fonctions, pour avoir encouru les censures : *Ce prêtre est devenu* IRRÉGULIER *pour un meurtre qu'il a commis.* (Acad.)

IRRÉGULIÈREMENT, adv. Pron. *ir-ré-gu-lièr-man.* — D'une façon irrégulière : *Cela est bâti fort* IRRÉGULIÈREMENT. (Acad.) *Procéder* IRRÉGULIÈREMENT. *Marcher, parler* IRRÉGULIÈREMENT.

IRRÉLIGIEUSEMENT, adv. Avec irréligion : *Vivre* IRRÉLIGIEUSEMENT. *Il se comporte dans l'église fort* IRRÉLIGIEUSEMENT. (Acad.)

IRRÉLIGIEUX, EUSE, adj. Qui ne respecte pas la religion, qui l'offense par sa conduite, par ses discours, par ses écrits : *Cet homme est bien* IRRÉLIGIEUX. *Un écrivain* IRRÉLIGIEUX. (Acad.)

— En parl. des choses, qui blesse le respect dû à la religion : *Toutes les pensées* IRRÉLIGIEUSES *sont des pensées impolitiques.* (Fontanes.) *Le Saint-Père le regardait comme l'appui le plus solide de la religion contre les préjugés* IRRÉLIGIEUX *du siècle.* (Thiers.)

IRRÉLIGION, n. f. Manque de religion : *On l'accuse d'*IRRÉLIGION. *La débauche, les mauvaises compagnies, l'ont jeté dans l'*IRRÉLIGION. *Entretenir l'esprit d'*IRRÉLIGION. (Acad.) *L'*IRRÉLIGION *ainsi que la superstition a son fanatisme.* (Duclos.) *L'*IRRÉLIGION *était répandue parmi les princes et les beaux esprits.* (A. de Tocquev.)

IRREMBOURSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ran-bour-çabl.* — Qui ne peut être remboursé : *Ils prétendent que la dette est perpétuelle,* IRREMBOURSABLE.

IRRÉMÉDIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-mé-diabl.* — A quoi on ne peut remédier : *C'est un mal* IRRÉMÉDIABLE. (Acad.) *Sa folie est* IRRÉMÉDIABLE. (V. Hugo.) *La maladie qui le consumait sourdement avait fait d'*IRRÉMÉDIABLES *progrès.* (Mignet.) *Ils ne sont pas attachés les uns aux autres par les liens d'une misère* IRRÉMÉDIABLE *et héréditaire.* (A. de Tocquev.)

— Fig. : *Une faute* IRRÉMÉDIABLE. *La calomnie cause des maux* IRRÉMÉDIABLES. (Acad.) *De si grands défauts sont* IRRÉMÉDIABLES. (La Br.)

IRRÉMÉDIABLEMENT, adv. D'une manière irrémédiable : *Être ruiné* IRRÉMÉDIABLEMENT.

IRRÉMISSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-miss-cibl.* — Qui n'est pas pardonnable, qui ne mérite point de pardon, de rémission : *Faute, crime* IRRÉMISSIBLE. *Le cas est* IRRÉMISSIBLE. (Acad.) *En politique surtout, il n'est point de péchés* IRRÉMISSIBLES, *si ce n'est la trahison.* (Ch. Nod.)

IRRÉMISSIBLEMENT, adv. Sans rémission, sans miséricorde : *Il sera puni, condamné* IRRÉMISSIBLEMENT. (Acad.) *Ah! la fatalité gouverne* IRRÉMISSIBLEMENT *toutes les choses de ce monde.* (Volt.) *Autrefois on brûlait* IRRÉMISSIBLEMENT *les hérétiques.* (Id.)

IRRÉMISSION, n. f. Pron. *ir-ré-mi-cion.* — Défaut de rémission, de pardon.

IRRÉPARABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être réparé : *La perte du temps est* IRRÉPARABLE. *C'est une injure* IRRÉPARABLE. *Un dommage, un tort* IRRÉPARABLE. *En perdant un tel ami, il a fait une perte* IRRÉPARABLE. (Acad.) *La religion ne connaît qu'un mal* IRRÉPARABLE, *la mort sans repentir.* (Boiste.)

.. Elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'*irréparable* outrage. (Rac.)

— Quelques poëtes l'ont dit abusiv. des personnes :

Ne compter-vous pas comme un jour déplorable
Celui qui vit tomber ce chef *irréparable* ?
(M. J. Chénier.)

IRRÉPARABLEMENT, adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE, adj. Pron. Qui n'est point réparé : *Dommage* IRRÉPARÉ. *On ne pardonne pas une faute* IRRÉPARÉE. (La Harpe.)

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ, n. f. Pron. *ir-ré-pré-an-ci-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est irrépréhensible.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-pré-an-cibl.* — Qu'on ne saurait blâmer, reprendre : *Il est* IRRÉPRÉHENSIBLE *dans ses mœurs, dans ses actions.* (Acad.) *Les instructions du prélat* IRRÉPRÉHENSIBLE *qui présidait à son éducation, d'heureuses inclinations, tout paraissait le destiner à la vertu comme au trône.* (Mass.)

— Il se dit aussi des choses : *C'est une action* IRRÉPRÉHENSIBLE. *Il a mené une vie* IRRÉPRÉHENSIBLE. (Acad.) *Ce qui est nécessaire est toujours* IRRÉPRÉHENSIBLE. (Del.)

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT, adv. Pron. *ir-ré-pré-an-ci-ble-man.* — D'une manière irrépréhensible : *Se conduire* IRRÉPRÉHENSIBLEMENT.

IRRÉPRIMABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-pri-mabl.* — Qu'il n'est pas possible de réprimer : *Mouvement* IRRÉPRIMABLE. (La Harpe.)

IRRÉPROCHABLE, adj. des 2 g. Qui ne mérite point de reproche ; à qui on n'en peut faire aucun : *C'est un homme* IRRÉPROCHABLE. *Sa vie, ses mœurs sont* IRRÉPROCHABLES. (Acad.)

— Jurispr. *Témoin irréprochable*, témoin contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT, adv. D'une manière irréprochable : *Cet homme a toujours vécu* IRRÉPROCHABLEMENT. (Acad.)

IRRÉSISTIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-ziss-tibl.* — A quoi on ne peut résister : *Charme, force* IRRÉSISTIBLE. *Un penchant* IRRÉSISTIBLE *m'entraîne.* (Acad.) *Nous sentons que la main du sort pousse sans cesse et d'une manière* IRRÉSISTIBLE. (Volt.) *On ne s'expliquait pas ce mouvement* IRRÉSISTIBLE *de patriotisme et d'ambition.* (Thiers.)

— *Grâce irrésistible*, grâce à laquelle on ne peut résister.

IRRÉSISTIBLEMENT, adv. D'une manière irrésistible : *Il est entraîné* IRRÉSISTIBLEMENT. (Acad.)

IRRÉSOLU, UE, adj. Pron. *ir-ré-zo-lu.* — Qui a peine à se résoudre, à se déterminer : *Un homme, un caractère, un esprit* IRRÉSOLU. *Il n'a montré dans cette affaire qu'une âme timide et* IRRÉSOLUE. (Acad.)

Qui fait changer ainsi ses vœux *irrésolus* ? (Rac.)
Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*. (Id.)

— Substantiv. Celui, celle qui a peine à se résoudre.

Syn. Irrésolu, indécis. On est *irrésolu* faute de courage ; on est *indécis* faute de lumières. L'homme *indécis* ne voit pas assez clairement le parti qu'il lui convient d'adopter ; l'homme *irrésolu* le voit et n'ose pas le prendre. C'est proprement l'esprit qui est *indécis*, et c'est l'âme qui est *irrésolue*.

IRRÉSOLUMENT, adv. Pron. *ir-ré-zo-lu-man.* — D'une manière irrésolue, incertaine.

IRRÉSOLUTION, n. f. Pron. *ir-ré-zo-lu-cion.* — Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu, qui ne prend point de résolution : *C'est un état pénible que l'*IRRÉSOLUTION. *Il est toujours dans l'*IRRÉSOLUTION. (Acad.) *Il est difficile de décider si l'*IRRÉSOLUTION *rend l'homme plus malheureux que méprisable.* (La Br.). *Dans cette* IRRÉSOLUTION, *personne n'osait lui donner de conseils, et il n'en pouvait prendre de lui-même.* (La Rochef.)

IRRESPECTUEUSEMENT, adv. D'une manière dépourvue de respect.

IRRESPECTUEUX, EUSE, adj. Pron. *ir-ress-pèk-tu-eu, euz.* — Qui manque au respect ; qui blesse le respect : *Il se montra fort* IRRESPECTUEUX *envers son supérieur. Contenance* IRRESPECTUEUSE. *Propos* IRRESPECTUEUX. (Acad.)

IRRESPIRABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ress-pi-rabl.* — Phys. Qui ne peut servir à la respiration : *Air, gaz* IRRESPIRABLE.

IRRESPONSABILITÉ, n. f. Pron. *ir-ress-pon-ça-bi-li-té.* — Polit. Qualité de ce qui est irresponsable : *L'*IRRESPONSABILITÉ *du roi.*

IRRESPONSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ress-pon-çabl.* — Qui ne répond point de ses actes : *Le pouvoir central était tombé des mains de l'administration dans celles d'une assemblée* IRRESPONSABLE *et souveraine.* (De Tocquev.) *A la différence de la personne, la chose est ce à quoi on ne saurait rien imputer ; destituée de liberté, elle est* IRRESPONSABLE. (Lerminier.)

IRRESPONSABLEMENT, adv. D'une manière irresponsable.

IRRÉTORQUABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ré-tor-kabl.* — Didact. Qui ne peut être rétorqué : *Dilemme* IRRÉTORQUABLE.

IRRÉVÉREMMENT, adv. Avec irrévérence. ‖ Peu usité.

IRRÉVÉRENCE, n. f. Pron. *ir-ré-vé-ranss.* — Manque de respect, de révérence : *Grande, extrême* IRRÉVÉRENCE. *Affecter l'*IRRÉVÉRENCE. *L'*IRRÉVÉRENCE *à l'égard des grands hommes appartient de droit aux hommes vulgaires.* (M. J. Chén.)

Comme avec *irrévérence*
Parle des dieux ce maraud ! (Mol.)

— Action, parole irrévérente : *Quelle* IRRÉVÉRENCE ! *Commettre des* IRRÉVÉRENCES. (Acad.)

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE, adj. Pron. *ir-ré-vé-ran-cieu, cieuz.* — Qui manque de respect : *Personne* IRRÉVÉRENCIEUSE.

IRRÉVÉRENT, ENTE, adj. Pron. *ir-ré-vé-ran, rant.* — Qui manque au respect ; qui est contre le révérence qu'on doit particul. à la religion aux choses saintes : *Être dans une posture* IRRÉVÉRENTE. *Des discours* IRRÉVÉRENTS, *des manières* IRRÉVÉRENTES. (Acad.)

IRRÉVOCABILITÉ, n. f. Pron. *ir-ré-vo-ka-bi-li-té.* — Qualité de ce qui est irrévocable : *L'*IRRÉVOCABILITÉ *des jugements, des décrets de Dieu.* (Ac.)

IRRÉVOCABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être révoqué : *Serment* IRRÉVOCABLE. *Loi* IRRÉVOCABLE. *Donation* IRRÉVOCABLE. *Arrêt* IRRÉVOCABLE. *Les décrets de Dieu sont* IRRÉVOCABLES. (Acad.)

Vous avez seul sur nous d'*irrévocables* droits. (Volt.)

Par le crime on fait un pacte IRRÉVOCABLE *avec le malheur.* (Boiste.)

IRRÉVOCABLEMENT, adv. D'une manière irrévocable : *Cela a été décidé* IRRÉVOCABLEMENT. (Ac.)

IRRÉVOQUÉ, ÉE, adj. Pron. *ir-ré-vo-ké.* — Jurispr. Qui n'a point été révoqué, abrogé : *Toute loi* IRRÉVOQUÉE *exige obéissance.* (La Harpe.)

IRRIGATEUR, n. m. Pron. *ir-ri-ga-teur.* — Agric. Instrument propre à l'arrosement des allées, etc.

IRRIGATION, n. f. (*irrigare*, arroser ; lat.) Pron. *ir-ri-ga-cion.* — Arrosement des prés, des terres, par des rigoles ou saignées qui amènent l'eau d'une rivière, d'un ruisseau, etc. : *Canaux d'*IRRIGATION. (Acad.) *Ecluse, vanne d'*IRRIGATION. *Système d'*IRRIGATION.

— Méd. Action d'arroser, de tenir moite une partie du corps en y faisant tomber de l'eau froide : *Les* IRRIGATIONS *ne sont que des affusions à petite eau.* (Récamier.) *L'*IRRIGATION *se pratique en établissant sur la partie malade le courant d'un filet d'eau très-mince.* (Id.)

IRRIGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ri-ga-toar.* — Agric. Qui est propre à l'irrigation : *Machine* IRRIGATOIRE.

IRRITABILITÉ, n. f. Physiol. Qualité de ce qui est irritable : *L'*IRRITABILITÉ *des fibres, des muscles. L'*IRRITABILITÉ *du genre nerveux.* (Acad.) *A la suite des longues veilles, il se développe souvent une grande* IRRITABILITÉ *du système nerveux.* (Chomel.) *C'est en vertu des impressions transmises par les nerfs aux parties musculaires, ou reçues immédiatement par celles-ci, que l'*IRRITABILITÉ *se manifeste.* (Cabanis.)

— Impropr. *Irritabilité musculaire.* ‖ V. CONTRACTILITÉ.

— Par anal. Naturel irritable : *L'*IRRITABILITÉ *du caractère.* (Acad.)

IRRITABLE, adj. des 2 g. Pron. *ir-ri-tabl.* — Physiol. Qui est doué d'irritabilité : *Les muscles sont* IRRITABLES. (Acad.) *Les organes destinés à la reproduction sont les plus sensibles et les plus* IRRITABLES. (Richerand.) *Les muscles des poissons sont si* IRRITABLES *qu'ils ne dorment profondément que lorsqu'ils reposent sur un fond stable.* (De Lacépède.) *Les muscles des grenouilles sont fort* IRRITABLES. (Cuv.)

— Qui est disposé à éprouver très-vivement les impressions reçues : *Il est d'un tempérament fort* IRRITABLE. *Avoir le genre nerveux* IRRITABLE. (Acad.) *L'homme* IRRITABLE *s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition.* (Lesage.)

— Mor. Qui est susceptible, qui se pique, s'irrite facilement : *C'est un homme très-*IRRITABLE, *d'un esprit* IRRITABLE. (Acad.)

IRRITANT, part. prés. du v. Irriter.

IRRITANT, ANTE, adj. Méd. Qui excite, détermine une irritation dans un de nos organes : *Médicaments* IRRITANTS. (Acad.) *Les médicaments* IRRITANTS *sont d'un grand secours pour le thérapeutique.* (J. Cloq.)

Par le sel *irritant* la soif est allumée. (Boil.)

— Substantiv. : *Faire usage des* IRRITANTS. *Le sel est un* IRRITANT. (Acad.)

IRRITANT, ANTE, adj. (*irritus*, inutile ; lat.) Jurispr. Qui casse, qui annule : *Condition, clause* IRRITANTE, condition, clause essentielle à la validité d'un acte, et qui le rendrait nul si elle n'était pas remplie.

— *Décret irritant*, clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et emporte nullité. (Acad.)

IRRITATION, n. f. (*irritatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ir-ri-ta-cion.* — Physiol. Action de ce qui irrite les membranes, les organes, les nerfs, etc. ; état qui résulte de cette action : *L'*IRRITATION *d'une membrane. L'application de ce médicament sur la peau y détermine une* IRRITATION *très-vive. Ses nerfs sont dans une grande* IRRITATION. (Acad.) *Les nerfs sont les seuls agents de la transmission de l'*IRRITATION. (Brouss.)

— *Irritation inflammatoire.* V. INFLAMMATION.

— *Irritation nerveuse* V. NÉVROSE.

— Fig. et mor. Agitation, effervescence violente de l'esprit : *Faute d'*IRRITATION, *notre âme n'agirait point, quoique active.* (Lesage.) *L'*IRRITATION *est souvent pour le poëte une condition de succès.* (Id.) *J'ai tâché d'adoucir l'*IRRITATION *de son esprit.* (Acad.) *Il fallait laisser à l'*IRRITATION *des partis le loisir de s'apaiser.* (Scribe.) *L'*IRRITATION *n'attendait que le moment d'éclater dans toute sa violence.* (Dupanl.)

IRRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Irriter : *Nerf* IRRITÉ. *Personne* IRRITÉE. *Un vainqueur* IRRITÉ.

Bientôt, tous les Romains, de leur honte *irrités*,
Viendront ici, sur vous, fondre de tous côtés. (Rac.)

— Fig. et poétiq. En parl. des flots, des vents, etc. Courroucé : *Les flots* IRRITÉS. *Le fleuve* IRRITÉ *franchit ses rivages. Les vents* IRRITÉS. (Acad.) *De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement* IRRITÉE *contre les rochers.* (Fén.) *Les échos de ces rochers répètent dans les airs les rumeurs confuses de la tempête, et les bruits rauques de la mer* IRRITÉE. (B. de St-P.)

IRRITER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*irritare*, m. sign., de *ira*, colère ; lat.) Pron. *ir-ri-té.* — Mettre en colère : *Rien ne m'*IRRITE *plus que de pareils discours. N'*IRRITEZ *pas cet homme.* IRRITER *les esprits par des mesures imprudentes.* IRRITER *un lion, un taureau.* (Acad.) *Mes attentions l'*IRRITENT, *ma froide tristesse l'aigrit.* (J.-J. Rouss.) *La chance de réussir l'émeut, l'incertitude du succès l'*IRRITE. (De Toquev.)

Je vois que l'injustice en secret vous *irrite.* (Rac.)

— Fig. Augmenter, exciter, rendre plus fort, plus violent : *Vous* IRRITEZ *sa colère, son courroux, au lieu de chercher à l'apaiser. Les obstacles* IRRITAIENT *son courage.* IRRITER *la soif. Cela n'a fait qu'*IRRITER *les désirs.* IRRITER *la fièvre, les maladies.* (Ac.) *La contrainte* IRRITE *les désirs.* (Regn.) *Je savais que les grands combats ne font qu'*IRRITER *les grandes passions.* (J.-J. R.) *Ce qui* IRRITE *la douleur en un temps, l'adoucit dans un autre.* (Fén.) *N'importe, parlez ; vous ne faites qu'*IRRITER *ma curiosité.* (Lesage.)

— Méd. Déterminer de la douleur, de la chaleur et de la tension dans un organe, dans un tissu quelconque : *La piqûre des orties* IRRITE *la peau.* IRRITER *la membrane pituitaire par des sternutatoires. Cela m'*IRRITE *les nerfs.*

— Absol. *Les acides* IRRITENT. *Les chagrins* IRRITENT.

= **S'irriter,** v. pr. Se courroucer, se fâcher, s'emporter : *C'est un homme qui s'*IRRITE *facilement. Il s'*IRRITE *contre les obstacles.* (Marm.) *Réprimez votre colère, et contenez votre indignation, de peur qu'en* VOUS IRRITANT *contre le méchant, vous ne fassiez le mal comme lui.* (La Harpe.)

— Par anal. : *Ma fureur s'*EN IRRITAIT. *Mon imagination s'*IRRITANT *de l'obstacle, s'empara de toute mon existence.* (B. Const.)

Comme un enfant l'amour *s'irrite*,
Et pleure de *s'être irrité.* (Flor.)

— Fig. : *La mer s'irrite, commence à s'irriter*, la mer s'agite, commence à s'agiter. (Acad.)

— Être irrité, augmenté : *La soif des désirs s'*IRRITE *à mesure qu'on les satisfait. Mon amour s'*IRRITAIT *par les obstacles.* (Acad.)

IRRORATION, n. f. (*irroratus*, humide de rosée ; lat.) Pron. *ir-ro-ra-cion.* — Didact. Action d'exposer à la rosée, ou à un arrosement : *Bain par* IRRORATION. (Acad.)

IRRUPTION, n. f. (*irruptio* ; m. sign., de *irrumpo*, j'entre brusquement ; lat.) Pron. *ir-rup-cion.* — Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays, accompagnée de dégât et de ravage : *Grande* IRRUPTION. *Soudaine* IRRUPTION. *Les ennemis firent une* IRRUPTION *dans telle province. L'*IRRUPTION *des barbares dans l'empire romain.* (Acad.)

— Par extens. Débordement, envahissement de la mer, d'un fleuve, sur les terres : *L'*IRRUPTION *des eaux fut soudaine. Les* IRRUPTIONS *de l'Océan sur les terres.* (Acad.) *La terre élevée au-dessus du niveau de la mer, est à l'abri de ses* IRRUPTIONS. (Buff.) *La mer Rouge a été formée par une* IRRUPTION *de l'océan dans les terres.* (Id.)

— Fig. : *L'esprit d'égalité a fait* IRRUPTION *dans toutes les classes inférieures.* (Virey.)

ISABELLE, adj. des 2 g. (d'*Isabelle* d'Autriche.) Pron. *i-za-bèl.* — En parl. du poil de la robe des chevaux. Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine : *Couleur* ISABELLE. *Cheval* ISABELLE. *Ruban* ISABELLE.

— N. m. *Voilà un bel* ISABELLE. ISABELLE *clair.* ISABELLE *brun.* ISABELLE *foncé.* (Acad.)

— Zool. Coquille du genre porcelaine. ‖ Oiseau qui a du rapport avec le gorge-bleu.

ISADELPHE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal, ἀδελφός, frère ; gr.) Pron. *i-za-dèlf.* — Bot. Qui a les étamines réunies en deux paquets égaux.

ISAIRE, ou **ISARIE,** n. f. Pron. *i-zèr, i-za-ri.* — Bot. Genre de champignons de très-petite espèce recouverts d'une poussière farineuse : ISAIRE *épaisse*, ISAIRE *à pied velu.*

ISANE, n. m. Pron. *i-zann.* — Zool. Oiseau qui tient de l'étourneau et de la pie.

ISANTHÈRE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal ; ἀνθηρός, fleuri ; gr.) Pron. *i-zan-tèr.* — Bot. Dont les anthères sont égales ou semblables : *Fleur* ISANTHÈRE. *Plante* ISANTHÈRE.

ISARD, n. m. Pron. *i-zar.* — Zool. Chamois des Pyrénées.

ISATIDE, n. f. (ἰσάτις, guède, pastel ; gr.) Pron. *i-za-tid.* — Bot. Plante dont on retire une couleur bleue comme celle de l'indigo ; pastel des teinturiers.

ISATIDÉ, ÉE, adj. bot. Qui ressemble à une isatide.

= **Isatidées,** n. f. pl. Tribu de la famille des Crucifères, ayant pour type le genre isatide.

ISATINE, n. f. (*isatis*, pastel ; lat.) Chim. Produit de l'oxydation de l'indigo pur.

ISAURE, n. f. Pron. *i-zor.* — Zool. Genre de polypiers.

— Bot. Arbrisseau de Madagascar, de la famille des Apocynées, remarquable par ses fleurs.

ISCHÈME, n. f. Pron. *iss-kèm.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées ; espèce de chiendent.

ISCHÉMIE, n. f. Pron. *iss-ké-mi.* — Médec. Rétention ou suppression d'un flux de sang habituel.

ISCHIADELPHES, n. m. pl. (ἰσχίον, ischion ; ἀδελφός, frère ; gr.) Pron. *iss-ki-a-dèlf.* — Anat. Monstres doubles, dont le corps est accouplé et soudé par le bassin.

ISCHIAGRE ou **ISCHIAGRIE,** n. f. (ἰσχίον, hanche ; ἄγρα, proie ; gr.) Pron. *iss-ki-agr, agri.* — Méd. Goutte fixée sur la hanche. ‖ Anc. Sciatique.

ISCHIAL, ALE, adj. Pron. *iss-ki-al.* — Anat. Qui a rapport à l'ischion.

ISCHIALGIE, n. f. Médec. Douleur à la hanche.

ISCHIATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'ischion ; qui a rapport à la hanche : *Artère* ISCHIATIQUE. *Douleur* ISCHIATIQUE. ‖ V. SCIATIQUE.

ISCHIO-ANAL, adj. et n. m. Pron. *iss-ki-ô-a-nal.* — Anat. Il se dit d'un muscle de l'anus.

ISCHIO-CAVERNEUX, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du périnée.

ISCHIO-FÉMORAL, adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des muscles de la cuisse.

ISCHIOCÈLE, n. f. (ἰσχίον, hanche ; κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *iss-ki-ô-cèl.* — Chir. Hernie à travers l'échancrure de l'ischion.

ISCHION, n. m. (ἰσχίον, hanche ; gr.) Pron. *iss-ki-on.* — Anat. Pièce, partie inférieure de l'os coxal : *L'os de la cuisse est emboîté dans l'*ISCHION. (Acad.)

— Adj. *Dans les singes, les os* ISCHIONS *sont prolongés jusqu'aux callosités.* (G. St-Hil.)

ISCHIOPAGE, n. m. (ἰσχίον, ischion ; παγείς, uni ; gr.) Pron. *iss-ki-o-paj.* — Anat. Monstre qui consiste en deux individus réunis par la région hypogastrique, et qui ont un ombilic commun.

ISCHNOTIE, n. f. (ἰσχνός, grêle ; gr.) Pron. *isk-no-tí.* — Méd. Gracilité extrême du corps.

ISCHURÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *iss-ku-ré-tik.* — Méd. Qui est propre à guérir l'ischurie : *Remèdes, médicaments* ISCHURÉTIQUES. (Acad.)

ISCHURIE, n. f. (ἴσχω, je retiens ; οὖρον, urine ; gr.) Pron. *iss-ku-rí.* — Méd. Rétention d'urine complète ; impossibilité d'uriner.

ISLAMISME, n. m. (*islam.*) Pron. *iss-la-mism.* Mahométisme : *L'*ISLAMISME *est comme la foudre ; l'herbe ne repousse pas où il a frappé.* (Lenormant.)

— Par extens. Pays mahométans ; il se dit dans le même sens que *Chrétienté* par rapport aux pays chrétiens. (Acad.)

ISERTIE, n. f. Pron. *i-sèr-tí.* — Bot. Arbre de la Guyane, de la famille des Rubiacées.

ISIAQUE, adj. (*isis.*) Pron. *i-zi-ak.* — Qui appartient à Isis, divinité égyptienne ; il ne se dit qu'en parl. d'un célèbre monument de l'antiquité, sur lequel sont représentés les mystères d'Isis : *La table* ISIAQUE *qui est à Turin, et a été gravée.* (Acad.)

ISLAM, n. m. (*aslama*, se soumettre à Dieu ; ar.) Pron. *iss-lamm.* — La religion des mahométans : *Les Turcs se déclarèrent les champions de l'*ISLAM, *et voulurent reprendre la propagande armée des Arabes.* (A. Martin.) *Temple jadis chrétien, Sainte-Sophie de Constantinople est devenue un temple de l'*ISLAM. (Lam.)

ISLAMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *iss-la-mik.* — Qui appartient, qui a rapport à l'islamisme.

ISLAMISME, n. m. Religion des mahométans. ‖ V. ISMAN.

ISOCARDE, n. f. (ἴσος, semblable, καρδία, cœur ; gr.) Zool. Genre de coquilles bivalves ; ISOCARDE *globuleuse.* ISOCARDE *de Moltke.*

ISOCARPHE, n. f. (ἴσος, égal ; κάρφος, paille ; gr.) Pron. *i-zo-karf.* — Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, de la famille des Corymbifères.

ISOCÈLE, adj. des 2 g. Pron. *i-zo-cèl.* — Géom.

Il se dit d'un triangle qui a deux côtes égaux entre eux : *Pour voyager, les grues forment un triangle à peu près* ISOCÈLE, *comme pour fendre l'air plus aisément.* (Buff.)

ISOCÉLIE n. f. ou **ISOCÉLISME**, n. m. Pron. Géom. Propriété du triangle isocèle.

ISOCHILE, n. m. Pron. *i-zo-chil.* — Bot. Genre de plantes à fleurs incomplètes, de la famille des Orchidées, comprenant des plantes parasites de l'Amérique.

ISOCHROMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-zo-kro-mà-tik.* — Didact. Il se dit des corps dont la teinte est uniforme.

ISOCHROMIE, s. f. (ἴσος, semblable; χρῶμα, couleur; gr.) Pron. *i-zo-kro-mi.* — Techn. Sorte de reproduction d'images qui se fait en appliquant des couleurs à l'huile par couches épaisses et égales derrière une image qu'on a rendue transparente en imprégnant de vernis gras.

ISOCHRONE, adj. des 2 g. (ἴσος, pareil; χρόνος, temps; gr.) Pron. *i-zo-kronn.* — Mécan. Il se dit des mouvements qui s'exécutent en même temps, qui se font en temps égaux : *Vibrations* ISOCHRONES. (Acad.)

— Méd. Il se dit en parl. des battements des artères : *Les battements des artères sont* ISOCHRONES. (Béclard.) *Le pouls du malade est irrégulier et n'est point* ISOCHRONE *aux battements du cœur.* (Corvisart.)

ISOCHRONISME, n. m. Pron. *i-zo-kro-nism.* — Mécan. Égalité de durée dans les mouvements d'un corps : *L'*ISOCHRONISME *des vibrations du pendule.* (Acad.)

ISODACTYLE, adj. des 2 g. (ἴσος, semblable; δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *i-zo-dak-til.* — Zool. En parl. des oiseaux, dont les doigts sont égaux.

= **Isodactyles**, n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui sont isodactyles.

ISODONTE, adj. des 2 g. (ἴσος, semblable; ὀδοῦς, dent; gr.) Pron. *i-zo-dont.* — Zool. Dont les dents sont égales et semblables.

= **Isodontes**, n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

ISODYNAME ou **ISODYNAMIQUE**, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; δύναμις, puissance; gr.) Pron. *i-zo-di-nam, di-na-mik.* — Didact. Qui a la même force, la même intensité.

— Bot. Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés : *Embryons dicotylédonés* ISODYNAMES.

ISOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; ἕδρα, base; gr.) Pron. *i-zo-é-drik.* — Minér. Qui a des facettes semblables : *Chaux carbonatée* ISOÉDRIQUE.

ISOGONE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; γωνία, angle; gr.) Pron. *i-zo-gonn.* — Géom. Dont les angles sont égaux.

ISOGRAPHIE, n. f. (ἴσος, égal; γραφή, description; gr.) Pron. *i-zo-gra-fi.* — Reproduction des écritures, des lettres manuscrites; fac-simile.

ISOLABLE, adj. des 2 g. Pron. *i-zo-labl.* — Qui peut, qui doit être isolé.

ISOLANT, part. prés. du v. Isoler.

ISOLANT, ANTE, adj. Pron. *i-zo-lan, lantt.* — Phys. Qui ne transmet pas librement l'électricité; qui isole les autres corps de toute communication avec les conducteurs qui pourraient leur soutirer l'électricité : *Corps* ISOLANTS. *Le charbon, le bois sec, le verre, qui sont* ISOLANTS, *sont de mauvais conducteurs du calorique et de l'électricité* (Virey.)

— *Milieu isolant*, milieu au travers duquel s'opèrent les phénomènes d'induction électrique.

ISOLATEUR, n. m. Pron. *i-zo-la-teur.* — Phys. Appareil servant à isoler les corps qu'on veut électriser.

ISOLATION, n. f. Pron. *i-zo-la-cion.* — Physiq. Action d'isoler les corps que l'on veut électriser.

ISOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Isoler. Qui ne tient à rien : *Colonne* ISOLÉE, *statue* ISOLÉE. (Acad.) *Ce bloc de granit a été trouvé dans un marais où il était* ISOLÉ *et détaché des hautes masses auxquelles il tenait avant sa chute.* (Buff.)

— Désert: *Un endroit* ISOLÉ. *Habiter une maison* ISOLÉE. (Acad.)

— Qui est sans rapport avec les choses de la même espèce : *Nous tournâmes par un ravin raboteux autour d'un monticule* ISOLÉ *et aride.* (Chateaubr.) *Il n'y a plus de possible que des protestations* ISOLÉES. (Ste-Beuve.)

— Qui vit solitaire, seul, séparé des autres hommes : *L'homme* ISOLÉ *peut seul être libre.* (Ch. Nod.) *Ce qui n'était que l'opinion d'un homme* ISOLÉ *devient souvent l'opinion du pays.* (De Toquev.)

Tout mortel *isolé* n'existe qu'à demi. (Del.)

— Par anal. : *Le favori n'a point de suite, il est sans engagement et sans liaison; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas; il est détaché de tout et comme* ISOLÉ. (La Br.)

— Qui vit sans relations de parenté, d'affection ou de société; qui ne tient à rien; ou à qui personne ne s'intéresse : *Vivre* ISOLÉ. *Elle se trouva bien* ISOLÉE *après la perte de son fils.* (Acad.) *La nature n'a point fait l'homme un être* ISOLÉ. (B. Const.)

— Adm. milit. *Homme, soldat isolé*, qui se trouve n'appartenir momentanément à aucun corps.

— Phys. Qui est placé de manière à transmettre sa vertu électrique : *Un corps bon conducteur du calorique ne peut être électrisé sans avoir été préalablement* ISOLÉ.

ISOLEMENT, n. m. (*isoler.*) Pron. *i-zol-man.* — État d'une personne qui vit isolée : *Vivre dans l'*ISOLEMENT, *dans un grand, dans un complet* ISOLEMENT. *Cet état d'*ISOLEMENT *lui est pénible.* (Acad.) *Les hommes qui conservaient l'ancienne foi craignirent d'être les seuls à lui rester fidèles, et, redoutant plus l'*ISOLEMENT *que l'erreur, ils se joignirent à la foule sans penser comme elle.* (De Tocquev.) *L'*ISOLEMENT *n'engendrera jamais le bonheur.* (Kératry.)

— Archit. Distance entre deux parties de construction qui ne se touchent pas.

— Phys. Séparation opérée par des milieux non conducteurs, entre un corps qu'on électrise et les corps environnants qui pourraient lui enlever son électricité.

ISOLÉMENT, adv. Pron. *i-zo-lé-man.* — D'une manière isolée, séparément, à part : *Considérer chacun des objets* ISOLÉMENT. (Acad.)

ISOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*isola*; ital. de *insula*, île; lat.) Pron. *i-zo-lé.* — Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre : *Pour* ISOLER *son palais, il a fait abattre toutes les maisons qui y tenaient.* (Ac.)

— Fig. En parl. des personnes, Tenir dans l'isolement : *On l'*ISOLA *de ceux qui auraient pu l'éclairer sur sa position.* (Acad.) *Incapable de s'ingénier, de s'orienter dans la cohue, il réclame avant tout et pour user de ses moyens, qu'on l'*ISOLE *et qu'on le pose.* (Ste-Beuve.)

— Physiq. Faire en sorte que le corps que l'on veut électriser ne soit en contact avec aucun de ceux qui pourraient lui enlever son électricité : *On* ISOLE *un corps en le suspendant à des cordons de soie ou de crin, en le plaçant sur de la résine, sur du soufre, sur un tabouret garni de pieds de verre*, etc. (Acad.)

= **S'isoler**, v. pron. Être isolé; être séparé des autres choses de même espèce : *Ces choses ne peuvent* S'ISOLER.

— Se séparer de la société : *Cet homme trouve moyen de* S'ISOLER *au milieu de la cour. Vous vous* ISOLEZ *trop.* (Acad.) *Le plus méchant des hommes est celui qui* S'ISOLE *le plus.* (J.-J. Rouss.)

ISOLOIR, n. m. Pron. *i-zo-loar* — Phys. Appareil formé de substances non conductrices de l'électricité, et sur lequel on pose les corps que l'on veut électriser, afin de les isoler des corps environnants; espèce de tabouret ou support de bois garni de pieds de verre, qui sert ordinairement à cet usage : *Se mettre sur l'*ISOLOIR. (Acad.)

ISOMÈRE ou **ISOMÉRIDE**, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; μέρος, partie; gr.) Min. Qui est formé de parties semblables.

— Chim. *Corps isomères*, corps qui ont une composition élémentaire identique et présentent d'assez grandes différences dans leur nature et dans leurs caractères.

ISOMÉRIQUE, adj. des 2 g. Min. Syn. d'isomère.

— Bot. Régulier : *Fleurs* ISOMÉRIQUES.

— Chim. Identique avec un autre corps sous le rapport de la composition, mais qui jouit de propriétés chimiques différentes.

ISOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (ἴσος, semblable; μετρέω, je mesure; gr.) Min. Dont les dimensions sont égales : *Chaux* ISOMÉTRIQUE.

ISOMORPHE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; μορφή, forme; gr.) Pron *i-zo-morf.* — Chim. Qui affecte la même forme cristalline.

ISOMORPHISME, n. m. Pron. *i-zo-mor-fism.* — Chim. Phénomène qui a lieu quand des corps composés d'éléments différents affectent une forme de cristallisation identique.

ISONOME, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; νόμος, loi; gr.) Phys. Qui est construit d'après une même loi : *Cristaux* ISONOMES.

ISONOMIE, n. f. Pron. *i-zo-no-mi.* — Phys. En parl. des cristaux, Conformité dans le mode de cristallisation : ISONOMIE *des cristaux.*

ISOPÉTALE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; πέταλον, pétale; gr.) Pron. *i-zo-pé-tal.* — Bot. Qui a les pétales égaux : *Fleur* ISOPÉTALE.

ISOPHYLLE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; φύλλον, feuille; gr.) Pron. *i-zo-fil.* — Qui a les feuilles pareilles.

ISOPODE, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; πούς, ποδός, pied; gr.) Pron. *i-zo-pod.* — Zool. Dont les pattes se ressemblent toutes.

= **Isopodes**, n. m. pl. Ordre des Crustacés comprenant les cloportes, caractérisé par une petite tête et sept paires de pattes semblables.

ISOPOGONE, n. m. Bot. Plante de la famille des Protéacées originaires de la Nouvelle-Hollande.

ISOTHERME, adj. des 2 g. (ἴσος, égal; θερμός, chaud; gr.) Pron. *i-zo-tèrm.* — Phys. Il se dit des lieux qui ont une même température moyenne : *Il s'agit de tracer, pour l'époque actuelle, la forme exacte des lignes* ISOTHERMES. (Arago.)

ISRAÉLITE, adj. des 2 g. Pron. *iz-ra-é-litt.* — Qui appartient au peuple d'Israël, aux Juifs : *Culte* ISRAÉLITE. *Consistoire* ISRAÉLITE. (Acad.)

Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
Que vous avez encor le cœur *israélite.* (Rac.)

— Prov. *C'est un bon israélite*, c'est un homme simple et plein de candeur.

ISSANT, part. prés. du v. Issir. Pron. *iss-çan, çantt.* — Blas. Il se dit des animaux dont on ne voit que la partie supérieure, laquelle paraît sortir d'une autre pièce de l'écu.

— N. m. Figure d'un enfant à mi-corps sortant de la gueule d'un animal : *Milan porte une bisse d'azur couronnée d'or, à l'*ISSANT *de gueules.*

ISSIME, Pron. *i-cim.* — Finale superlative empruntée du latin : *Illustrissime*, du latin *illustrissimus*, très-illustre; *sérénissime*, de *serenissimus* très-propice, etc.

— Fam. et ironiq. : *Savantissime, ignorantissime, fourbissime*, etc., très-savant, très-ignorant, très-fourbe :

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime.* (Mol.)

ISSIR, v. intr. ou neut. inus. 2^{e} conj. (*exire*, sortir; lat.) Anc. Sortir. || V. Issu.

ISSU, UE, part. pass. du v. Issir. Pron. *iss-çu.* — Venu, descendu d'une personne ou d'une race : *De ce mariage sont* ISSUS *tant d'enfants. Il est* ISSU *de la race de....* ISSU *du sang des rois.* (Acad.)

Du sang de Jupiter *issu* de tous côtés. (Rac.)

— *Cousins issus de germains*, les enfants de deux cousins germains.

ISSUE, n. f. Pron. *iss-çu.* — Sortie, passage par où l'on sort : *Ce logis n'a point d'*ISSUE *sur le derrière. Ce château a des* ISSUES-*secrètes. S'emparer de toutes les* ISSUES. (Acad.) *Un peuple immense se pressait autour de sa demeure, et encombrait toutes les* ISSUES. (Thiers.)

— Passage; ouverture par laquelle une chose peut sortir : *Cette eau n'a point d'*ISSUE. *Donner* ISSUE *à la fumée.* (Acad.)

— Au pl. *Les issues d'une ville, d'une maison*, les dehors et les environs.

= **A l'issue de**, loc. prép. A la fin de; après : A L'ISSUE *du conseil, à* L'ISSUE *du sermon;* A L'ISSUE *de la grand'messe;* A L'ISSUE *du dîner, etc.* (Acad.)

— Fig. Succès, événement final : *Bonne, heureuse* ISSUE. *Mauvaise, funeste* ISSUE. *Il faut voir quelle* ISSUE *aura cette affaire. Nous en attendons l'*ISSUE. *Cela dépend de l'*ISSUE *de cette guerre.* (Acad.)

— Moyen, expédient pour sortir d'une affaire : *Je ne vois point, je ne trouve point d'*ISSUE *à cette affaire.* (Acad.) *J'ai tâché de me préparer quelque* ISSUE. (Volt.)

— Art. cul. Extrémités, entrailles de quelques animaux, comme les pieds, la tête et la queue, le cœur, le foie, le poumon, la rate, etc. : *Une* ISSUE *d'agneau.*

— Ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la recoupe, etc. : *Des* ISSUES *de blé.* (Acad.)

ISTHME, n. m. (ἰσθμός, détroit; gr.) Pron. *istm.* — Géogr. Langue de terre entre deux mers qui joint une terre à une autre, une presqu'île au continent : *L'*ISTHME *de Corinthe. L'*ISTHME *de Suez. L'*ISTHME *de Panama.*

— Anat. Partie qui a quelque ressemblance de forme avec un isthme; détroit qui sépare la bouche du pharynx : *L'*ISTHME *du gosier.* (Acad.)

— Bot. Rétrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles, ou les articulations des fruits articulés.

— Prov. *Percer l'isthme*, faire, tenter une entreprise impossible.

ISTHMIEN, IENNE, adj. Pron. *ist-miain, mièn.* — Qui a rapport à un isthme, qui provient d'un isthme.

— *Jeux* ISTHMIENS. || V. *Isthmique.*

ISTHMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ist* ou *iss-mik.* — Ant. gr. Qui appartient à l'isthme.

— *Jeux isthmiques*, un des quatre jeux solennels célébrés par la Grèce à l'isthme de Corinthe.

ITACISME, n. m. Pron. *i-ta-cism.* — Philol. Système suivant lequel la lettre grecque η (êta) se prononce comme un ι (iota.) *L'itacisme* est adopté, depuis plusieurs années, dans les cours publics de la faculté de Paris et du collége de France.

ITAGUE, n. f. Pron. *i-tagh.* — Mar. Cordage attaché à un palan pour en augmenter la force : *Élever des vergues par des* ITAGUES. ITAGUE *de palanquin.*

ITALIANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Italianiser : *Discours* ITALIANISÉ. *Rien de plus affreux que le récitatif français* ITALIANISÉ. (D'Alemb.)

ITALIANISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*italien.*) Pron. *i-ta-li-a-ni-zé.* — Affecter des tournures italiennes, une prononciation italienne ; se servir d'expressions empruntées à l'italien.

— Transitiv. Donner une terminaison italienne, une tournure italienne : ITALIANISER *un nom propre, une phrase.* ITALIANISER *un discours.*

= **S'italianiser,** v. pron. Être italianisé : *Certains mots ne peuvent* S'ITALIANISER.

ITALIANISME, n. m. Manière de parler propre à la langue italienne ; tour italien, expression italienne transportée dans une autre langue : *Il lui échappe souvent des* ITALIANISMES. (Acad.)

— Par anal. Mœurs, habitudes italiennes : *Il y avait un fonds d'*ITALIANISME *dans le caractère de Napoléon.* (Stendhal.)

ITALICISME, n. m. V. ITALIANISME.

ITALIEN, IENNE, adj. Pron. *i-ta-liain, lièn.* — Qui appartient à l'Italie ou à ses habitants : *Homme* ITALIEN. *Femme* ITALIENNE. *La littérature* ITALIENNE *donnait alors le ton aux diverses littératures de l'Europe.* (Chateaub.)

— *Musique italienne*, musique qui a pour principal caractère la prééminence de la mélodie et du chant sur l'harmonie ou l'accompagnement.

— Par extens. Toute musique écrite ou exécutée dans le goût des Italiens.

— Substantiv. *L'italien*, le peuple italien, les habitants de l'Italie.

— L'idiome italien, la langue italienne : *L'*ITALIEN *parlé se compose de huit ou dix langues absolument différentes.* (Stendhal.)

— Absol. *Les Italiens*, le théâtre italien :

Alternativement bal, concert, tragédie,
Vauxhall, *Italiens*, opéra, comédie. (Coll. d'Harl.)

= **A l'italienne,** loc. adv. A la manière des Italiens, comme font les Italiens : *Parler* A L'ITALIENNE. *Chanter* A L'ITALIENNE. *Des quartiers d'agneau assaisonnés* A L'ITALIENNE, *avec du fromage de Parmesan.* (Acad.) *Le haut de la chambre était* A L'ITALIENNE, *et formait une espèce de voûte ouverte par le milieu.* (La Font.)

ITALIQUE, adj. des 2 g. Pron. *i-ta-lik.* — Qui appartient à l'ancienne Italie : *Race* ITALIQUE.

Les lacs que la nature a creusés de ses mains,
Dans les campagnes *italiques*. (Volt.)

— Impr. Caractère différent du caractère romain, et un peu incliné de droite à gauche, comme l'écriture : *Il y a beaucoup de livres imprimés en lettres, en caractères* ITALIQUES.

— Substantiv. Caractère italique : *Voilà un bel* ITALIQUE. (Acad.)

ITALISME, n. m. V. ITALIANISME.

ITE, Pron. *itt.* — Pathol. Terminaison d'un grand nombre de mots qui servent à désigner des maladies inflammatoires, etc., Amygdal*ite*, pharyng*ite*, bronch*ite*, Laryng*ite*, etc. || V. ces mots.

ITEM, adv. (m. lat. ; *de même.*) Pron. *i-tèm.* — De plus ; on s'en sert dans les comptes, dans les états que l'on fait : *J'ai donné tant pour cela,* ITEM *pour cela...*

Item, je donne et le lègue en espèce sonnante
A Lisette... (Regn.)

— Prov. *Item, il faut vivre*, quelque chose que l'on fasse, il faut trouver son compte.

— Substantiv. Article de compte : *C'est un bon* ITEM. *Voilà bien de petits* ITEM. (Acad.)

— Fam. *Voilà l'item*, voilà de quoi il s'agit, voilà le point de la difficulté.

— Anc. *En premier item*, d'abord.

Or, *en premier item*, sous mes pieds je rencontre
Un chaudron ébréché, etc. (Regnier.)

ITÉRATIF, IVE, adj. (*iterum*, de nouveau ; lat.) Pron. Prat. Fait une seconde, une troisième ou une quatrième fois : *Faire des mandements* ITÉRATIFS. ITÉRATIF *commandement.* ITÉRATIVES *défenses.* ITÉRATIVES *remontrances.* (Acad.)

ITÉRATIVEMENT, adv. Prat. Pour la seconde, la troisième ou la quatrième fois : *On l'a sommé* ITÉRATIVEMENT. (Acad.)

ITÉRATO, n. m. Anc. prat. Arrêt qui prononçait la contrainte par corps, pour dépens excédant la somme de 200 francs : *Arrêt d'*ITÉRATO.

— *Lettres d'itérato*, celles qui portent un nouveau mandement.

ITHOS, n. m. (ἦθος, morale ; gr.) Pron. *i-toss.* — Philol. Dernière partie des sermons des Pères grecs, celle qui en contient la morale.

— Par extens. Moralité d'un livre.

— Il s'est dit quelquefois par oppos. à Pathos :

On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*. (Mol.)

ITINÉRAIRE, n. m. (*iter, itineris*, chemin ; lat.) Pron. *i-ti-né-rèr.* — Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre : *Je vais vous tracer votre* ITINÉRAIRE.

— Par extens. Mémoire de tous les lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre, et des choses qui sont arrivées à ceux qui en ont fait le chemin : ITINÉRAIRE *de Suisse. Curieux* ITINÉRAIRE. ITINÉRAIRE *fidèle, exact.* ITINÉRAIRE *d'Antonin.* ITINÉRAIRE *de la terre sainte.* (Acad.) *Mon* ITINÉRAIRE *fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs.* (Chateaub.)

— Prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent : *L'Itinéraire des clercs.*

— Adj. *Mesures itinéraires*, celles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur de chemin d'un lieu à un autre : *Traité sur les mesures* ITINÉRAIRES *des anciens.* (Acad.)

— Archit. *Colonne itinéraire*, colonne posée dans le carrefour d'un grand chemin pour indiquer les routes.

IULE, n. m. Bot. Chaton.

— Zool. Genre d'insectes de la famille des Myriapodes : IULE *des sables.* IULE *terrestre.*

IVE ou **IVETTE,** n. f. (*iva.*) Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées ; espèce de germandrée ou de bugle, dont les feuilles, légèrement amères et aromatiques, sont employées en médecine.

IVOIRE, n. m. (*ebur* ; lat., m. sign.) Pron. *i-voar.* — Matière des dents d'éléphant, détachées de la mâchoire de l'animal pour être mises en œuvre : *Morceau d'*IVOIRE. *Crucifix d'*IVOIRE. *Table d'*IVOIRE.

La pauvreté n'est point un déshonneur ;
N'est-on content que sur un lit d'*ivoire* ? (Volt.)

Des IVOIRES *byzantins, profondément fouillés, sont incrustés dans cette cuirasse d'or.* (V. Hugo.) *Une des plus étonnantes branches du commerce du monde est celle de l'*IVOIRE *fossile de Sibérie.* (Babinet.)

— Par extens. Dents ou défenses de certains autres animaux, tels que l'hippopotame, le narval, etc. : *La dent du narval est d'un bel* IVOIRE. (Acad.)

— Poétiq. Dents, défenses de l'éléphant, du sanglier, etc. : IVOIRE *acéré, menaçant, homicide, tranchant.*

— Fig. Ce qui est blanc : *Un cou d'*IVOIRE. *Un sein d'*IVOIRE. || On dit de même, *L'*IVOIRE *de son cou. L'*IVOIRE *de son sein.* (Acad.)

L'ivoire de ton sein, l'or de ta chevelure. (Mollev.)

— Fig. et ellipt. Objets faits avec l'ivoire, peigne, bille, etc.

L'*ivoire* trop hâté, deux fois rompt sur sa tête. (Boil.)
Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi. (Delille.)

— Comm. *Noir d'ivoire*, charbon obtenu par la carbonisation des débris de l'ivoire et particul. des os des pieds de mouton.

= Zool. Coquille du genre buccin, remarquable par sa blancheur et son poli.

IVOIRIER, n. m. (*ivoire.*) Pron. *i-voa-rié.* — Technol. Celui qui travaille l'ivoire.

IVRAIE, n. f. (*ivre.*) Pron. *i-vrè.* — Mauvaise herbe de la famille des Graminées, qui croît parmi le froment : IVRAIE *enivrante. Un champ plein d'*IVRAIE. *Arracher l'*IVRAIE. (Acad.)

— Mystiq. Vice ; hérésie : *On ne doit pas arracher témérairement l'*IVRAIE. (Duclos.)

— Fig. : *Séparer l'*IVRAIE *d'avec le bon grain*, séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

IVRE, adj. des 2 g. (*ebrius* ; lat., m. sign.) Qui a le cerveau troublé par les fumées ou par les vapeurs du vin ou de quelque autre liqueur : *Il est* IVRE, *il chancelle. Il est tellement* IVRE *qu'il ne saurait desserrer les dents.* (Acad.) *C'est un objet bien odieux qu'une femme* IVRE. (J.-J. Rouss.)

L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre,
Quand Auguste avait bu, la Pologne était *ivre*. (Andr.)

— Prov. : *Être ivre-mort*, être ivre au point d'avoir perdu tout sentiment.

— Fig. : IVRE *de sang*, qui s'est plu à répandre le sang, qui a commis beaucoup de meurtres. On dit dans un sens analogue : IVRE *de carnage.*

— Par anal. *Être* IVRE *de joie, d'amour, de bonheur. Être* IVRE *d'ambition, de vanité, d'orgueil.* (Acad.)

Peut-être avant deux ans, ardente à te déplaire,
Éprise d'un cadet, *ivre* d'un mousquetaire,
Nous la verrons hanter les plus honteux brelans. (Boil.)

Les Français ont repris l'offensive ; ils marchent en avant, IVRES *de joie et d'enthousiasme en voyant la victoire revenir à eux.* (Thiers.)

— Poétiq. Épris de, passionné pour :

Un cœur *ivre* de gloire et d'immortalité
Porte dans les combats un courage indompté. (Lebrun.)

Syn. Ivre, saoûl. L'homme *ivre* est celui qui a bu assez de vin pour perdre l'usage de la raison ; l'homme *soûl*, est celui qui a bu autant de vin qu'il pouvait en boire. Les ivrognes de profession sont souvent *ivres* sans être *soûls* ; il est rare que les gens *soûls* ne soient pas *ivres*. Matériellement, on ne peut être *ivre* que de vin, mais on peut être *soûl* de toutes sortes d'aliments solides ou liquides.

IVRESSE, n. f. (*ivre.*) Pron. *i-vrèss.* — Ensemble des phénomènes que détermine l'abus des boissons fermentées, à partir du moment où elles commencent à troubler la raison ; état d'une personne ivre : *Il n'est pas encore revenu de son* IVRESSE. IVRESSE *de bière, de cidre, etc. Être plongé dans l'*IVRESSE. (Acad.) *L'*IVRESSE *des Français est gaie, scintillante et téméraire.* (Foy.)

— Fig. : *L'*IVRESSE *des passions, des grandeurs, du succès. Une douce* IVRESSE. *Dans l'*IVRESSE *du plaisir, de la joie.* (Acad.)

Ces amants languissaient dans une molle *ivresse*. (Del.)

La jeunesse est une IVRESSE *continuelle, c'est la fièvre de la raison.* (La Rochef.) *Je commence à sentir l'*IVRESSE *où cette vie agitée et tumultueuse plonge ceux qui la mènent.* (J.-J. Rouss.) *Il faut encore de l'art et de la conduite jusque dans l'*IVRESSE *de la plaisanterie.* (Volt.) *J'étais dans cette espèce d'*IVRESSE *que cause au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher* (Barthél.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'*ivresse*,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse. (Rac.)

— Enthousiasme poétique : *La docte* IVRESSE. *Dans une poétique* IVRESSE. (Acad.)

— Il s'emploie quelquefois au plur. : *Dans ses fréquentes* IVRESSES *il ne connaît personne.* (Lav.) *Le camp des confédérés chrétiens se livrait sans défiance aux désordres, aux* IVRESSES, *aux sommeils d'une nuit de sécurité.* (Lam.)

Le réveil suit de près nos trompeuses *ivresses*. (J.-B. R.)

IVROGNE, adj. des 2 g. (*ivre.*) Pron. *i-vro-gn.* — Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès : *Un valet* IVROGNE. (Acad.) *Le maître est encore plus* IVROGNE *que le valet.* (Lav.)

— Substantiv. : *Un grand* IVROGNE. *Un vieil* IVROGNE. *C'est un* IVROGNE. (Acad.) *L'amour fait dans les amants le même effet que le vin dans les* IVROGNES. (Lesage.) *Hélas ! je n'en puis plus ! je me meurs ! Et pour qui ? pour un débauché, pour un* IVROGNE, *un sac-à-vin.* (Campistr.)

Un *ivrogne* ressemble au céleste flambeau,
Tout tourne autour de lui : c'est le centre du monde !
(É. Aug.)

— Prov. : *A la trogne on connaît l'*IVROGNE.

IVROGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *i-vro-gnié.* — Pop. Boire avec excès et souvent : *Il est tous les jours dans les cabarets à* IVROGNER. (Acad.)

IVROGNERIE, n. f. Habitude de s'enivrer : *L'*IVROGNERIE *de cet homme mérite punition.* (Acad.) *L'*IVROGNERIE, *ou l'excès habituel des liqueurs fortes, est un vice grossier et brutal qui ôte la vigueur à l'esprit, et au corps une partie de ses forces.* (Raynal.) *Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*IVROGNERIE. (Volt.) *L'intempérance et l'*IVROGNERIE *sont les deux fléaux les plus habituels des ouvriers des manufactures* (Blanqui.)

— Au pl. Action même de s'enivrer : *Cette femme a beaucoup à souffrir des* IVROGNERIES *de son mari.*

IVROGNESSE, n. f. Pron. *i-vro-gnièss.* — Pop. Femme sujette à s'enivrer : *C'est une* IVROGNESSE, *une vieille* IVROGNESSE. (Acad.)

IXÉRIDE, n. f. Pron. *ik-cé-rid.* — Bot. Plante du Népaul, appartenant à l'ordre des Synanthérées.

IXEUTIQUE, n. f. (ἰξός, glu ; gr.) Pron. *ik-ceu-tik.* — Chass. Art, manière de prendre les oiseaux à la glu, aux gluaux.

IXIA ou **IXIE,** n. f. Pron. *ik-ci-a, ik-ci.* — Genre de plantes de la famille des Iridées, dont presque toutes les espèces sont cultivées dans les jardins, à cause de leurs fleurs : IXIE *maculée, orangée.* IXIE *fleur de lis.*

J, n. m. Pron. *ji* suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *je* suivant la méthode moderne. Dixième lettre de l'alphabet, et la sixième des consonnes.

— *J* fut longtemps désigné sous le nom d'*i* consonne, parce qu'il avait anciennement la forme d'un *i*.

— *J* majuscule ne prend pas le point; mais *j* minuscule le prend toujours.

— *J* se prononce *je*, c'est-à-dire qu'il a le son du *g* suivi d'un *e* ou d'un *i* : *Jabot, jalousie, Jérusalem, jeune, jeter, joli, Joram.*

— Il ne se redouble point, et ne se trouve jamais ni devant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni devant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore, j'irai*, pour *je ignore, je irai*.

— Il s'emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja, jo, ju* : *jalousie, jarretière, joindre, jujubier*, etc.

— *J. C.* est l'expression abrégée du nom de Jésus-Christ.

JA, adv. (*jam*, déjà; lat.) Anc. Déjà, alors :

Je l'ai *ja* dit et le redis encore. (La Font.)
Ja n'est besoin de conter sa vaillance. (Chaulieu.)

— Jamais, plus :

Ce ne serait *ja* grand dommage. (Volt.)

— Il est encore employé dans le style badin.

JABÉBIRETTE, n. f. Zool. Espèce de raie qu'on pêche sur les côtes du Brésil.

JABIRU, n. m. Zool. Genre d'oiseaux échassiers, qui ont beaucoup de rapport avec les cigognes.

JABLE, n. m. Techn. Rainure qu'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces du fond.

— Bois des douves qui dépasse le fond du tonneau.

— *Prignes du jable*, morceaux de douves enfoncés dans les cerceaux pour réparer un tonneau.

JABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Jabler : *Douves* JABLÉES.

JABLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Faire le jable des douves.

= **Se jabler**, v. pr. Se creuser en jable.

JABLOIRE, n. f. Pron. *ja-bloar*. — Techn. Outil dont le tonnelier se sert pour faire le jable.

JABOROSE, n. m. Bot. Genre de plantes à tige herbacée de la famille des Solanées; elles croissent au Brésil.

JABOT, n. m. Pron. *ja-bo*. — Anat. Dilatation de l'œsophage chez les oiseaux et les granivores, dans laquelle les aliments séjournent quelque temps pour s'y imbiber d'une liqueur analogue à la salive avant de passer dans l'estomac : *Gros* JABOT. *Cet oiseau a bien mangé, il a le* JABOT *plein. Il n'a rien dans le* JABOT. (Acad.) *Le* JABOT *est presque nul chez les rapaces qui n'ont pas besoin de macération préliminaire pour leurs aliments.* (Dumér.) *Le* JABOT *des oiseaux de fauconnerie se nomme* mulette.

— Fig. et pop. *Se remplir le jabot*, manger beaucoup, faire un bon repas.

— Dilatation produite par l'arrêt d'un corps étranger dans l'œsophage.

— Ornement fait de mousseline et de dentelle, que l'on met à l'ouverture de la chemise, au devant de l'estomac : *Un* JABOT *de point d'Angleterre; un* JABOT *plissé. Chemise à* JABOT.

— Pop. *Faire jabot*, tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade. || Fig. Se rengorger; se donner des airs avantageux.

JABOTAGE, n. m. Fam. Action de jaboter, de babiller; bavardage.

JABOTER, v. n. 1^re^ conj. Fam. Parler sans cesse, caqueter, dire des bagatelles : *Elles ne font que* JABOTER *tout le long du jour; entendez-vous comme elles* JABOTENT ? (Acad.) *Les jeunes filles, fort ennuyées d'une conversation dont elles ne sont pas, s'en vont tout doucement* JABOTER *dans un coin.* (Roubeaux.)

Syn. Jaboter, jaser, caqueter. *Jaboter* marque des sons plus sourds; *jaser*, des sons plus pleins et plus continus; *caqueter*, des sons plus éclatants et plus coupés. Ceux qui *jabotent* causent bas et leur conversation produit une sorte de petit murmure; ceux qui *jasent* parlent et causent d'abondance de cœur; ceux qui *caquettent* bavardent avec bruit, sans raison et sans utilité.

JABOTEUR, n. m. Zool. Merle d'Afrique.

JABOTIÈRE, n. f. Zool. Oie de Guinée, dont la gorge est enflée et pendante en matière de poche ou de petit fanon.

— Mousseline de jabot.

JABOUTRA, n. m. Zool. Espèce de Héron crabier d'Amérique.

JAC, n. m. Mar. V. YACHT.

JACA ou **JACKA**, n. m. Bot. Arbre à pain, dont les fruits sont gros comme des melons.

JACAMAR, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, qui habitent l'Amérique méridionale.

JACANA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Macrodactyles, originaires des pays chauds; ils ont les ailes armées d'ergots ou d'éperons.

JACAPA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Sylvains, originaires de l'Amérique méridionale.

JACAPE, n. m. Bot. Espèce de chiendent du Brésil, qui a le port d'un jonc.

JACAPU, n. m. Zool. Oiseau du Brésil, qui a la taille de l'alouette.

JACAR, n. m. Zool. V. JAGUARD.

JACARANDA, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Bignoniées.

JACARANI, n. m. Zool. Bruant de la famille des passereaux.

JACARET, n. m. Zool. Espèce de crocodile.

JACASSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Il se dit du cri de la pie : *Cette pie ne fait que* JACASSER.

— Fig. et fam. Babiller, parler beaucoup, à tort et à travers.

JACASSERIE, n. f. Fam. Bavardage : *Entendez-vous les* JACASSERIES *de ces femmes ?*

JACÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Composées, dont quelques espèces sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs.

— *Jacée de printemps*, la violette odorante. || *Jacée des jardiniers*, la lychnide sauvage.

JACENT, ENTE, adj. (*jacens*, de *jacere*, être étendu; lat.) Pron. *ja-çan, çantt.* — Jurispr. Il se dit d'une succession dont l'héritier n'apparaît point, des biens qui n'ont point de propriétaires connus : *Succession* JACENTE. *Biens* JACENTS. (Acad.)

JACHÈRE, n. f. (*jacere*, se reposer; lat.) Pron. *ja-chèr.* — Agric. État d'une terre labourable qu'on laisse reposer : *Dans ce pays, une terre est ordinairement en* JACHÈRE *de trois années l'une. On ne met jamais ces terres en* JACHÈRE. (Acad.) *Le système des* JACHÈRES *n'est plus tolérable et ne peut être appuyé d'aucune bonne raison.* (Chaptal.) *La statistique accuse plusieurs millions d'hectares en* JACHÈRE. (H. de Balz.)

— La terre même quand elle repose : *C'est une* JACHÈRE. *Labourer des* JACHÈRES. (Acad.)

JACHÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Jachérer : *Terre* JACHÉRÉE.

JACHÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ja-ché-ré.* — Labourer des jachères; donner le premier labour à une terre qu'on a laissé reposer.

JACINTHE ou **HYACINTHE,** n. f. (*hyacinthus*; lat.) Pron. *ja-çaintt, i-a-çaintt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance et de l'odeur suave de leurs fleurs : JACINTHE *double.* (Acad.) JACINTHE *d'Orient.* JACINTHE *des prés.*

— Par extens. La fleur de cette plante : *Cueillir une* JACINTHE. *Un bouquet de* JACINTHES. JACINTHE *double; simple.*

Dans la *jacinthe* un bel enfant respire,
J'y reconnais le fils de Piérus;
Il cherche encor les regards de Phébus,
Il craint encor les regards de Zéphyre. (Parny.)

— Hortic. Sorte de prune longue et violette.

JACKANAPÉ, n. m. Zool. Singe d'Afrique.

JACKSONIE, n. f. Pron. *jak-ço-ni.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

JACO, n. m. V. JAQUOT.

JACOBÉE, n. f. (*Jacob.*) Pron. *ja-ko-bé.* Bot. Espèce de senneçon, plante à fleurs radiées, qu'on nomme aussi herbe de Saint-Jacques : *Je traversai une prairie semée de* JACOBÉES *à fleurs jaunes.* (Chateaub.)

— Hortic. Variété de tulipe.

Jacobées, n. f. pl. Section de la famille des Synanthérées, ayant pour type le genre jacobée.

JACOBIN, n. m. Pron. *ja-ko-bain.* — Zool. Vulg. oiseaux d'espèces différentes.

JACOBIN, INE, n. Pron. *ja-ko-bain, binn.* — Anc. Religieux et religieuses qui suivent la règle de saint Dominique : *Le couvent des* JACOBINS.

— Dans le style élevé on disait *Dominicains, et Filles de saint Dominique.*

— Art cul. *Soupe à la jacobine*, espèce de potage, fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— Prov. *Avoir un jacobin dans la gorge*, avoir la gorge obstruée par un amas de mucus.

— Membre du premier club établi en 1790, dans l'ancien couvent des jacobins à Paris. On a depuis étendu ce nom à toutes les sociétés semblables, et même aux individus qui, sans être membres de ces sociétés, en professaient les principes exagérés : *Le club des* JACOBINS. *C'est un* JACOBIN.

JACOBINE, n. f. Zool. Corneille mantelée. || Oiseau-mouche à collier.

JACOBINISME, n. m. Hist. Doctrine des jacobins; opinion démocratique exaltée : *C'est du* JACOBINISME. *Prêcher le* JACOBINISME.

JACOBITE, n. m. Hist. relig. Membre d'une secte eutychéenne qui tirait son nom d'un moine nommé Jacob, lequel mourut évêque d'Édesse.

— Hist. Partisans de Jacques II, roi d'Angleterre.

JACOBUS, n. m. Pron. *ja-ko-buss.* — Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre que Jacques I[er] fit battre au commencement du dix-septième siècle.

JACODE, n. m. Zool. Vulg. La grive draine.

JACONAS, n. m. Pron. *ja-ko-na.* — Comm. Espèce de mousseline : *Une pièce de* JACONAS. *Acheter du* JACONAS. *Un jabot de* JACONAS. *Un bonnet de* JACONAS.

JACQUART, n. m. (nom de l'inventeur.) Pron. *ja-kar.* — Techn. Espèce de métier à tisser des étoffes de soie brochées. || On dit aussi *Métier à la Jacquart.*

JACQUE, n. m. (*jacke*; all.) Pron. *jak.* — Casaque piquée qu'on mettait par-dessus la cuirasse : *Ceux qui n'avaient pas d'armure suivaient l'expédition en simples* JACQUES. (Mich.) *Le roi était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait un* JACQUE; *le sien était en velours noir et l'échauffait beaucoup.* (Barante.)

JACQUERIE ou **JAQUERIE,** n. f. Pron. *jak-ri.* — Hist. Association de paysans révoltés qui se forma en Picardie, l'an 1358, pendant la captivité du roi Jean, dans le but d'exterminer les nobles. La *jacquerie* prit son nom de ce que les gentilshommes appelaient par dérision le paysan un *Jacques Bonhomme.*

— Fig. Tout soulèvement populaire : *Je ne veux pas être le roi d'une* JACQUERIE. (Napoléon.)

JACQUINIER, n. m. Pron. *ja-ki-nié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Sapotées, arbrisseau originaire de l'Amérique : JACQUINIER *à fleurs orangées.* JACQUINIER *à bracelets.*

JACQUOT, n. m. Pron *ja-ko.* — Vulg. Perroquet.

JACRE, n. m. Espèce de sucre qu'on fait avec le vin de palmier et de cocotier.

JACTANCE, n. f. (*jactantia*; lat., m. sign.) Pron. *jak-tanss.* — Vanterie, louange de soi-même faite par vanité : *Il a bien de la* JACTANCE. *Il disait cela par* JACTANCE. *Des discours pleins de* JACTANCE. (Acad.) *Tacite félicite Agricola de ne s'être point précipité vers une mort certaine et sans fruit par une vaine* JACTANCE *de liberté.* (Roger.) *Je lui fis faire l'examen de ses ridicules* JACTANCES, *et je crus voir sa tête se désenfler du vent dont elle était remplie.* (Mérim.)

Je crains peu de mourir, je le dis sans *jactance*,
Quand la mort est la mort et n'est pas la potence.
(V. Hugo.)

— Orgueil, vanité ostentation : *Les législateurs voulaient arrêter cette* JACTANCE *espagnole, uniquement portée à faire des libéralités excessives dans une action d'éclat.* (Montesq.)

JACTATION ou **JACTITATION,** n. f. (*jactatio*; lat., m. sign.) Pron. *jak-ta-cion, ti-ta-cion.* — Anxiété, agitation extrême qui ne permet pas au malade de rester un seul instant dans la même position : *La* JACTITATION *était extrême; le pouls irrégulier et misérable.* (Corvisart.)

JACTER, v. a. 1[re] conj. (*jactare*, fréquent. de *jacere*, jeter sur; lat.) Pron. *jak-té.* — Anc. Vanter.

= **Se Jacter,** v. pron. Répéter à tout propos, jeter pour ainsi dire à tout moment ses qualités, ses prouesses aux oreilles des autres.

JACULATEUR, n. m. (*jaculo*, je lance; lat.) Pron. *ja-ku-la-teur.* — Zool. Labre, qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau au moyen desquelles il les fait tomber dans la mer et s'en saisit.

— Genre d'oiseaux qui attaquent les poissons avec leur bec.

JACULATION, n. f. (*jaculatio*; lat., m. sign.) Pron. *ja-ku-la-cion.* — Antiq. milit. Exercice qui consistait à lancer un projectile au moyen d'un arc, d'une fronde ou d'une baliste, ou avec la main seule.

JACULATOIRE, adj. f. (*jaculatorius*, qui se lance; lat.) Pron. *ja-ku-la-toar.* — Il n'est usité que dans cette locution, *Oraison jaculatoire*, courte et fervente prière. (Acad.)

Gertrude en son logis avait un oratoire,
Un boudoir de dévote où, pour se recueillir,
Elle allait saintement occuper son loisir,
Et faisait l'oraison qu'on dit *jaculatoire.* (Volt.)

— Hydraul. *Fontaine jaculatoire*, fontaine qui lance de l'eau à une grande hauteur.

— N. f. Anc. Art de lancer des traits, des projectiles.

JACURUTU, n. m. Zool. Grand duc : *Le* JACURUTU *du Brésil est absolument le même oiseau que notre grand duc commun.* (Buff.)

JADE, n. m. Min. Substance minérale verdâtre : *Le* JADE *nous est apporté d'Orient en cailloux roulés peu volumineux.* (Brard.) *Une pierre de* JADE, *un vase de* JADE. (Acad.)

— *Jade oriental* vulg. Pierre néphrétique.

— *Jade de Saussure*, l'albâtre.

JADIEN, IENNE, adj. Pron. *ja-diain, dièn.* — Min. Qui contient du jade.

JADIS, adv. (*jam diu*, depuis longtemps; lat.) Pron. *ja-diss.* — Autrefois, au temps passé : *On pensait* JADIS *tout autrement.* (Acad.)

Jadis une mort prompte eût suivi cette audace. (Boil.)
On n'aime plus comme on aimait *jadis.* (M[me] Desh.)
Je riais de le voir, avec sa mine étique,
Son rabat *jadis* blanc, et sa perruque antique. (Boil.)

— Adj. *Les bonnes gens du temps* JADIS.

La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis,
Avec un fier lion seigneur du voisinage,
Firent société, dit-on, au temps *jadis.* (La Font.)

JAFFET, n. m. Écon. rur. Crochet propre à abaisser les branches, pour faire la récolte des fruits dans les vergers.

JAGGRÉE, n. f. Sucre que les Indiens tirent de divers palmiers et des bourgeons du cocotier.

JAGUAR, n. (*jaguara*, brésil.) Zool. Mammifère de l'ordre des Carnassiers, de la famille des Carnivores du genre Chat : *Le* JAGUAR *ressemble à l'once par la grandeur du corps, par la forme de la plupart des taches dont sa robe est semée, et même par le naturel : il est moins fier et moins féroce que le léopard et la panthère.* (Buff.)

— Poisson du genre bodian.

JAGUARÈTE, n. m. Pron. *ja-gu-a-rètt.* — Zool. Grand chat noir du Paraguay, variété du jaguar : *Le* JAGUARÈTE *a toujours été plus rare que le jaguar, ou du moins il s'éloigne encore plus des lieux habités.* (Buff.)

JAGUDE, n. f. Pêch. Espèce de manet que l'on tend à demeure dans les chenaux.

— Pêche dans laquelle on se sert de la jagude.

JAGUE, n. m. Bot. Espèce de palmier de l'Amérique méridionale, qui fournit du vin de palme.

JAÏET, s. m. *V.* JAIS.

JAILLET, n. m. Petit caillou rond qu'on lançait avec une arbalète.

JAILLIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. (*jaculari*, lancer un trait; lat.) Pron. *ja-yir.* — En parl. des liquides, saillir, sortir impétueusement : *L'eau qui* JAILLIT *de source. Quand on lui ouvrit la veine, le sang* JAILLIT *avec force. Ce cheval a fait* JAILLIR *de la boue en galopant.* (Acad.) *Du pied des montagnes* JAILLISSENT *des sources d'une eau pure comme le cristal.* (Barthél.) *Nous faisons* JAILLIR *des jets d'eau des montagnes.* (B. de St-P.)

J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, s'échappe et *jaillit*, avec force élancée. (Del.)
Sous des berceaux de fleurs les fontaines *jaillirent.*
(Lefranc de Pom.)

— Par anal. : *Une vive lumière* JAILLIT *tout à coup à nos yeux.* (Acad.) *Ils tenaient des flambeaux et en faisaient* JAILLIR *des étincelles qui nous éblouissaient.* (Barthel.)

Des veines du caillou qu'il frappe au même instant,
Il en *jaillit* un feu qui pétille en sortant. (Boil.)
L'éclair du diamant *jaillit* de sa ceinture. (Bérang.)

— Fig. *La lumière* JAILLIT *du choc des opinions. Les traits brillants qui* JAILLISSENT *de la veine, de l'imagination de ce poëte.* (Acad.) *Du sein de l'obscurité où il a vécu, il* JAILLERA *une gloire qui effacera celle de la plupart des rois.* (B. de St. P.)

La vérité *jaillit* du plus léger indice. (C. Del.)

— Poétiq. : *Jérusalem tout entière s'étend et* JAILLIT, *pour ainsi dire, devant nous, sans que l'œil puisse en perdre un toit ou une pierre.* (Lam.) *Les jeunes ormes ont un feuillage qui* JAILLIT *dans tous les sens, comme une pièce d'artifice qui éclate.* (V. Hugo.)

Syn. Jaillir, rejaillir. Ces deux mots marquent un mouvement des liquides; mais ils expriment ce mouvement en sens contraire. Ce qui *jaillit*, part; ce qui *rejaillit*, revient. La cause qui fait *jaillir* est une pression, celle qui fait *rejaillir* est un obstacle. Le mouvement de ce qui *jaillit* est vif, impétueux; le mouvement de ce qui *rejaillit* est relativement faible et languissant.

JAILLISSANT, part. prés. du v. Jaillir : *Des eaux* JAILLISSANT *de plusieurs tuyaux.*

— Fig. : *Il est temps que la lumière,* JAILLISSANT *d'une source élevée, descende jusque dans les derniers rangs.* (Volt.)

JAILLISSANT, ANTE, adj. Pron. *ja-yi-çant, çantt.* — Qui sort avec force, qui jaillit : *Fontaine* JAILLISSANTE. *Il a dans son jardin des eaux* JAILLISSANTES. (Acad.) *L'eau de la cataracte jette aux rayons du soleil de légères gouttes* JAILLISSANTES *qui se colorent de toutes les nuances du prisme.* (G. Sand.)

JAILLISSEMENT, n. m. Pron. *ja-yiss-man.* — Action de jaillir : *Le* JAILLISSEMENT *des eaux. Le* JAILLISSEMENT *du sang.* (Acad.) *Ces sources n'ont pas leur* JAILLISSEMENT *à fleur de terre.* (G. Sand.)

JAIS ou **JAYET,** n. m. (γαγάτης, m. sign.; gr.) Pron. *jè.* — Min. Substance bitumineuse, solide, et d'un noir luisant, regardée comme du bois charbonné et imprégné de pétrole; on en fait des colliers, des bracelets, des boutons de deuil, etc. : *Collier de* JAIS. *Bouton de* JAIS. *Broderie de* JAIS. *Huile de* JAIS. (Acad.)

Camporéal perçoit l'impôt des huit mille hommes;
Le quint du cent de l'or, de l'ambre et du *jayet.* (V. Hug.)

— Prov. *Noir comme* JAIS, *comme du* JAIS, extrêmement noir.

— *Jais artificiel*, espèce d'émail ou de verre artificiel, qui sert aux mêmes usages que le jais naturel.

JALABRE, n. m. Zool. Le lagopède.

JALAGE, n. m. Anc. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail par jale ou jatte.

JALAP, n. m. Pron. *ja-lapp.* — Bot. et Pharm. Plante du genre liseron, originaire du Mexique; sa racine est employée en médecine comme purgative : *Racine, résine de* JALAP. *Prendre du* JALAP. (Acad.) *Sirop, teinture de* JALAP.

— *Faux jalap*, la Belle de nuit.

JALE, n. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALÉE, n. f. Plein une jale, le contenu d'une jale : *Une* JALÉE *d'eau.*

JALET, n. m. (*jaculum*, javelot, trait; lat.) Pron. *ja-lè.* — Petit caillou rond; il ne s'emploie plus que dans cette locution, *Arbalète à jalet* ou *Arc à jalet*, arbalète, arc avec lesquels on lance des cailloux, de petits projectiles.

JALLE, n. f. Géol. Couche de cailloux qui se trouve sous la terre végétale dans quelques landes.

JALON, n. m. (*jaculum*, trait; lat.) Techn. Perche ou grand bâton qu'on plante en terre pour prendre des alignements : *Couper des branches d'arbre pour faire des* JALONS. *Planter des* JALONS *de distance en distance.* (Acad.)

— Art. mil. Poteaux que les armées laissent sur les routes qu'elles suivent pour diriger les troupes qui marchent après elles.

— Fig. Idées préliminaires, qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc. : *Ces grandes époques sont des* JALONS *à l'aide desquels on se dirige dans l'étude des siècles passés.* (Acad.) *Les maximes morales sont comme des* JALONS *placés sur la route de la vie.* (Ch. Nod.)

JALONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Jalonner : *Une allée* JALONNÉE.

JALONNEMENT, n. m. Action de jalonner.

— Art. milit. Action de placer des jalonneurs pour déterminer un alignement.

JALONNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Planter des jalons de distance en distance : *Nous* JALONNÂMES *tout le matin.*

— V. tr. Dresser un terrain, une allée au moyen de jalons : JALONNER *une allée, un chemin* (Acad.)

— Par anal. *Çà et là quelques croix* JALONNAIENT *les éminences couvertes d'herbes.* (H. de Balz.)

— Fig. *Ces savants* JALONNÈRENT *la route pour ceux qui viendraient après eux.* (Acad.)

— Art milit. *Jalonner une ligne*, ou absol. *Jalonner*, placer des jalonneurs, pour déterminer une direction, un alignement.

JALONNEUR, n. m. Art milit. Homme qu'on place ou qui se place en guise de jalon, pour déterminer d'avance une direction, un alignement : *Établir, placer des* JALONNEURS. *Le premier, le second* JALONNEUR. (Acad.)

JALOT, n. m. Pron. *jal-lô.* — Techn. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié.

JALOUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Jalouser : *Rosny, très-*JALOUSÉ *lui-même, donna l'exemple en jalousant les autres* (Ste-Beuve.) *Il était* JALOUSÉ *dans son élévation.* (Duclos.) *Tu es* JALOUSÉ *au théâtre où tu as des ennemis.* (H. de Balz.)

JALOUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jalousie.*) Pron. *ja-lou-zé.* — Avoir de la jalousie contre quelqu'un : *On ne* JALOUSE *que ses supérieurs.* (Duclos.) *Les naturels du pays emploient leur esprit à tout* JALOUSER. (H. de Balz.)

Manrique nous envie, et Lara nous *jalouse*. (V. Hugo.)

= **Se jalouser**, v. pr. Se porter mutuellement envie : *Les jeunes personnes se caressent et se* JALOUSENT. (De Bonald.) *Dans la vie militaire comme dans la vie civile, on se* JALOUSE, *on s'accuse, on se calomnie.* (Thiers.)

JALOUSIE, n. f. (ζήλωσις, émulation; gr.) Pron. *ja-lou-zî.* — Chagrin, dépit de ne pas posséder ou obtenir les avantages que possède ou obtient un autre : *Grande, violente, furieuse* JALOUSIE. *Concevoir, prendre, ressentir de la* JALOUSIE. *La* JALOUSIE *le tourmente. Les trophées de Miltiade excitaient la* JALOUSIE *de Thémistocle. Il y a une ancienne* JALOUSIE *entre ces deux maisons, ces deux nations. Il y a souvent de la* JALOUSIE *entre les gens de même métier.* (Acad.) *La* JALOUSIE *est la mère de tous les meurtres.* (Boss.) *L'éclat de son opulence et de son mérite excitait la* JALOUSIE. (Barthél.) *La* JALOUSIE *est, en quelque manière, juste et raisonnable, puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous appartient, ou que nous croyons nous appartenir ; au lieu que l'envie est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres.* (La Rochef.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses *jalousies*,
Des vulgaires esprits malignes frénésies. (Boil.)

— Il se dit quelquefois des animaux : *Ce chien témoigne de la* JALOUSIE *lorsqu'il en voit caresser un autre.* (Acad.)

— Crainte, inquiétude, ombrage qu'un prince, un État inspire par sa puissance, par ses forces : *Les troupes que levait ce prince donnaient de la* JALOUSIE *à tous ses voisins.* (Acad.) *Cet arrangement suspendit pour un peu de temps les* JALOUSIES *des barons et des princes, sans en étouffer entièrement le germe.* (Raynal. *On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et déposer sa* JALOUSIE *à la voix de la raison.* (Barthél.)

— Crainte qu'une personne aimée n'éprouve un sentiment de préférence pour quelque autre, ne soit infidèle : *Sa femme, sa maîtresse lui donne beaucoup de* JALOUSIE. *La* JALOUSIE *de sa femme le tourmente beaucoup. Être possédé du démon de la* JALOUSIE. (Acad.) *La* JALOUSIE *tient plus à la vanité qu'à l'amour.* (Mme de Staël.) *Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique que la* JALOUSIE *qui naît d'un amour extrême.* (La Font.) *On tire ce bien de la perfidie des femmes qu'elle guérit de la* JALOUSIE. (La Br.)

Qui peut avec excès aimer sans *jalousie ?* (C. Del.)

— Prov. *Il n'y a point d'amour sans* JALOUSIE.

— Délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, la fortune, etc. : *Vous trouvez partout des intérêts cachés, des* JALOUSIES *délicates, qui causent une extrême sensibilité.* (Boss.)

— Myth. Divinité qui a pour emblème un coq en colère; elle porte un vêtement brodé d'yeux et d'oreilles, et tient un faisceau d'épines.

La sombre *Jalousie*, au teint pâle et livide,
Suit d'un pas chancelant le Soupçon qui la guide. (Volt.)

— Techn. Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu :

Elle ne craignait rien, des saules la couvraient,
Comme eût fait une *jalousie*. (La F.)

— Espèce de contrevent formé de planchettes minces assemblées parallèlement, qu'on peut remonter et abaisser à volonté, et qui servent à se garantir du soleil ou de la lumière : *Regarder par une* JALOUSIE, *au travers d'une* JALOUSIE. *Mettre une* JALOUSIE *à une fenêtre.* (Acad.) *Vous n'êtes qu'un sot, mon ami ; ceci doit vous apprendre à ne jamais ouvrir de* JALOUSIES *sur la rue.* (Beaum.)

— Bot. Vulg. Amarante tricolore, espèce d'œillet.

— Ancienne contredanse : *Je veux que nous dansions ensemble le rigaudon, la chasse, la* JALOUSIE, *et toutes les autres danses nouvelles.* (Regn.) || *SYN.* V. ENVIE.

JALOUX, OUSE, adj. (ζῆλος, émulation; gr.) Pron. *ja-lou, louz.* — Envieux, qui a de la jalousie : *Il est* JALOUX *de votre gloire, de votre puissance. Cet enfant est* JALOUX *des caresses que l'on fait aux autres. Être* JALOUX *de ses concurrents : regarder d'un œil* JALOUX, *avec des yeux* JALOUX *la prospérité d'autrui.* (Acad.) *La calomnie entre très-aisément dans un cœur né* JALOUX *et soupçonneux.* (Volt.) *Son frère était exigeant,* JALOUX, *impérieux.* (Mign.) *Je suis aussi* JALOUX *en amitié qu'un autre pourrait l'être en amour.* (Campistr.) *Ne sais-tu pas que ces grandes actrices-là sont ordinairement* JALOUSES *? Elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent.* (Lesage.)

— Qui ressent les tourments de la jalousie en amour : *Cet homme est* JALOUX *de sa femme. Elle est* JALOUSE *de son mari. Il est* JALOUX *de tous ceux qui parlent à sa maîtresse. Il est* JALOUX *de son ombre.* (Acad.) *La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme et s'en inquiète ; c'est ce qui la rend plus* JALOUSE. (J.-J. Rouss.)

C'est aimer faiblement que n'être point *jaloux*. (Mol.)

— Prov. *Être jaloux comme un tigre*, être excessivement jaloux.

— Par anal. Il se dit des choses : *Transports* JALOUX. *Soupçons* JALOUX. JALOUSE *rage.*

...Lorsque tout conspire à me justifier,
Sa *jalouse* fureur veut me sacrifier. (Créb.)

— Fig. et poét. Qui fait obstacle aux désirs : *Un voile* JALOUX *dérobait ses charmes à tous les yeux.* (Acad.)

La fortune *jalouse*
N'a pas, en votre absence, épargné votre épouse. (Rac.)

— Suivi de la prép. *de*, Fort attaché à quelque chose, qui y tient beaucoup : *Être* JALOUX *de sa réputation, de son honneur, de ses prérogatives, de son autorité. Une nation* JALOUSE *de sa liberté.* (Acad.) *Ce roi,* JALOUX *des droits de sa couronne, est plus* JALOUX *encore des intérêts de Dieu.* (Mass.)

— Très-désireux, qui a fort à cœur : *Je suis* JALOUX *d'acquérir, de conserver votre estime. Je suis* JALOUX *de vous prouver le désir que j'ai de vous servir. Il est* JALOUX *de lui plaire.* (Acad.)

— Théol. : *Le Dieu* JALOUX ; *Dieu est* JALOUX *de sa gloire*, il veut être seul adoré.

— Prov. : *Il en est jaloux comme un gueux de sa besace*, se dit de ceux qui gardent avec soin une chose sans valeur.

— Mar. Il se dit d'un petit bâtiment, d'une barque, etc., qui incline facilement, qui roule et se tourmente beaucoup : *Cette barque est* JALOUSE. *Il n'y a point de bâtiment plus* JALOUX. (Acad.)

— Technol. : *Berline ; voiture* JALOUSE, berline, voiture sujette à pencher d'un côté ou de l'autre.

— Substantiv. : *La langue du* JALOUX *flétrit tout ce qu'elle touche.* (Boss.) *L'amour des* JALOUX *est fait comme la haine.* (Mol.)

...Tu ne seras point de ces *jaloux* affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux. (Boil.)

— Prov. : *Il ne dort non plus qu'un jaloux*, il ne saurait fermer l'œil.

JAMAÏQUE, n. m. Techn. Bois qu'on appelle plus ordinairement *Bois d'Inde.*

JAMAIS, adv. de temps (*jam magis*, déjà plus ; lat.) Pron. *ja-mè.* — En aucun temps : *On n'a* JAMAIS *rien vu de pareil. Je n'en ai* JAMAIS *entendu parler. Ne me parlez* JAMAIS *de ces choses-là.* (Acad.) JAMAIS *les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues.* (Boss.) *Un homme qui ne se détourne* JAMAIS *de ses devoirs.* (Fléch.) *Nous ne vivons* JAMAIS, *mais nous espérons de vivre.* (Pascal.)

Jamais rien de plus vrai n'est sorti de ma bouche. (Rac.)
Qui ne sait se borner ne sut *jamais* écrire. (Boil.)

Je n'aurai JAMAIS *d'humeur avec mes amis.* (Volt.)

Jamais un feu plus vif n'a brillé dans ses yeux. (La Chauss.)

— Par ellipse, on supprime la négation : *Son style est toujours élégant,* JAMAIS *recherché. Avez-vous été à Rome ?* JAMAIS. *Elle m'est plus chère que* JAMAIS. (Acad.) *La littérature m'est plus chère que* JAMAIS. (Volt.) *Je sens plus que* JAMAIS *la difficulté de mon entreprise.* (Boss.)

— En quelque temps que ce soit : *C'est ce qu'on peut* JAMAIS *dire de plus fort, de mieux. Si vous venez* JAMAIS *me voir, je vous montrerai telle chose. La puissance des Normands était une puissance exterminatrice, si* JAMAIS *il en fut.* (Acad.) *Vit-on* JAMAIS *une foi plus vive ?* (Fléch.)

Jamais père, en effet, fut-il plus outragé ? (Rac.)

Il n'est pas possible que Dieu fasse JAMAIS *quelque chose d'injuste.* (Montesq.)

= **A jamais**, loc. adv. Toujours : *Dieu soit béni* À JAMAIS. (Acad.) *Les voilà dégradés* À JAMAIS *par les mains de la mort.* (Boss.) *Combien d'artistes morts, dont les noms seront célèbres* À JAMAIS, *quoique leurs ouvrages n'existent plus !* (B. de St-P.)

= **Pour jamais**, loc. adv. Pour toujours : *Adieu* POUR JAMAIS. (Acad.) *Elle jouit de Dieu* POUR JAMAIS. (Fléch.) *La mort égale* POUR JAMAIS *toutes les conditions différentes.* (Boss.)

— Substant. Fam. Un temps sans fin : *À tout* JAMAIS. JAMAIS, *au grand* JAMAIS *je ne ferai cela.* (Acad.)

Syn. Jamais (A, pour.) *A jamais* est plus énergique ; *pour jamais*, plus absolu. *A jamais* marque l'éternelle durée qu'une chose a par sa propre force ; *pour jamais*, celle qui résulte de l'état fixe de la chose. La durée qu'exprime *à jamais* est dans le sentiment, dans la volonté ; celle qu'exprime *pour jamais* est dans un fait ou une situation fixe. On dira donc très-bien : Une union *à jamais* regrettable a rendu ces deux personnes malheureuses *pour jamais*.

JAMAVAS, n. m. Pron. *ja-ma-vâss.* — Comm. Taffetas des Indes à fleurs d'or ou de soie.

JAMBAGE, n. m. (*jambe.*) Constr. Chaîne de pierres de taille ou de maçonnerie qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres : *Une poutre posée sur un* JAMBAGE *de briques, de pierre dure.* (Acad.)

— *Jambage de cheminée*, assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée. || Par anal. *le* JAMBAGE *d'une porte.*

— Techn. Partie de la peau qui couvrait les pieds de l'animal.

— Calligr. Ligne droite de l'*m*, de l'*n* et de l'*u*. *Ces* JAMBAGES *sont mal formés. Faire des* JAMBAGES *trop maigres.* (Acad.) *Je me mis en tête de deviner cette inscription, en reformant les lettres à l'aide des parties de* JAMBAGES *qui subsistent encore.* (Jouy.)

— Anc. : *Droit de jambage*, droit que possédaient quelques seigneurs de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale.

JAMBE, n. f. (*gamba* ; ital.) Anat. Portion du membre abdominal, comprise entre le genou et le pied, et formé de deux os, le tibia et le péroné :

La JAMBE *d'un homme, d'une femme. Avoir les* JAMBES *grosses, courtes, cagneuses. Être haut des* JAMBES. *Avoir une belle* JAMBE, *la* JAMBE *bien faite, la* JAMBE *fine. Le gras de la* JAMBE. (Acad.) *Quand je l'ai aperçu, les* JAMBES *m'ont tremblé, et le cœur me battait si fort que je n'en pouvais plus.* (Mme de Sév.) *Ils se tenaient tous deux les* JAMBES *croisées vis-à-vis l'un de l'autre.* (Volt.) *Est-ce que vous voulez apprendre à danser pour quand vous n'aurez plus de* JAMBES ? (Mol.)

— Fam. : *Avoir de bonnes jambes*, être en état de bien marcher, de marcher longtemps.

— *N'avoir plus de jambes*, n'avoir plus la force de marcher :

... A quinze ans, j'étais des plus ingambes;
Mais devenir coureur quand on *n'a plus de jambes*. (C. Del.)

— *Avoir les jambes bien tournées*, avoir les jambes bien faites : *Il a les* JAMBES *bien tournées.* (La Br.)

— Prov. : *Avoir la jambe tout d'une venue*, n'avoir pas le gras des jambes marqué.

— *Courir, se sauver à toutes jambes*, aller, courir, se sauver très-vite, soit à pied, soit à cheval.

— Fig. et par exagér. : *Je lui romprai bras et jambes*, je le rouerai de coups.

— Fig. et fam. : *Couper bras et jambes à quelqu'un*, lui retrancher beaucoup de ses prétentions, de ce qu'il regarde comme ses droits; et fam. Oter à quelqu'un le moyen d'agir, de réussir : *La perte de son protecteur* LUI A COUPÉ BRAS ET JAMBES. *Ce malheur* LUI A COUPÉ BRAS ET JAMBES.

— Fig. et fam. : *Prendre ses jambes à son cou*, partir sur l'heure, s'enfuir :

. . . . Rendez-moi mon bijou,
Et je *prends*, pour partir, *mes jambes à mon cou*.
(Regnard.)

|| Dans le m. sens. *Jouer des* JAMBES. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Avoir ses jambes de quinze ans*, être encore ferme sur ses jambes.

— Fam. : *Renouveler ses jambes*, recommencer à marcher avec une nouvelle force. || Fig. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire dont on s'occupe.

— Fig. et ironiq. : *Cela ne lui rend pas la* JAMBE *mieux faite, cela lui fait une belle* JAMBE, cela ne lui apporte aucun avantage, cela ne lui sert de rien, lui sert peu : *En aurez-vous la* JAMBE *mieux faite?* (Ac.) *Cela vous* RENDRAIT LA JAMBE BIEN MIEUX FAITE. (Mol.)

— Prov. et fig. : *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un*, rejeter la faute sur lui, lui susciter malignement un embarras.

— Prov. et fig. : *Jouer quelqu'un par-dessous jambe, par-dessous la jambe*, déranger les projets de quelqu'un, et, par supériorité d'esprit et de conduite, l'amener aux vues que l'on a soi-même : *Il les a* JOUÉS TOUS PAR-DESSOUS JAMBE. (Acad.) *Je voudrais que l'on m'eût donné autrefois nos gaillards à duper, je les* AURAIS JOUÉS *tous les deux* PAR-DESSOUS LA JAMBE. (Mol.)

— *Par-dessous la jambe*, facilement, sans peine : *Il expédiait leur besogne* PAR-DESSOUS LA JAMBE. (H. de Balzac.)

— Partie du corps de certains animaux qui répond à la jambe dans l'homme : *Les* JAMBES *d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien, les* JAMBES *d'une autruche. Ce cheval a les* JAMBES *arquées, enflées, foulées, ruinées; usées. Ce chien va à trois* JAMBES. (Acad.)

— *La jambe des oiseaux*, le bas de la cuisse.

— Man. : *La science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des* JAMBES. *Se servir de la* JAMBE *de dedans. Soutenir la* JAMBE *de dehors. Retenir la* JAMBE *de dedans du cheval*, ou *celle du dehors, la gauche* ou *la droite, celle du montoir*, ou *du hors-montoir*. (Acad.)

— *Ce cheval sent très-bien les jambes*, il est sensible aux aides de ces parties.

— *Ce cheval a bien de la jambe*, il a les jambes fines. || *Il n'a point de* JAMBES, il bronche fréquemment. || *Chercher sa cinquième jambe*, se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur la bride.

— JAMBES *de cerf*, la partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots.

— En parl. d'un cheval : *Avoir des jambes de cerf*, avoir les jambes maigres et menues.

— *Jambe de bois*, morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe : *Avoir, porter une* JAMBE *de bois.*

— Fam. L'homme même qui a une jambe de bois : *C'est un vieux invalide, une* JAMBE DE BOIS.

— Constr. : *Jambes de force*, les deux pièces de bois posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, qui vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. || *Jambes sous poutre*, chaîne de pierre de taille mise dans un mur pour soutenir la poutre. || *Jambe étrière*, pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen.

— Techn. : *Jambes d'un compas*, les deux branches d'un compas ; || Les deux règles mobiles d'un compas de proportion.

— Escrim. : *Avoir des jambes*, être toujours prêt à partir, être stable et ferme sur le pied gauche, qui ne doit pas bouger.

— Mar. Montants de la voûte d'un grand bâtiment, près du dogue de la grande ancre. || Petit pli d'un câble ou gros grelin sur lui-même. || Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir.

— Pêch. : *Jambe d'une maille*, fil qui forme un des côtés de la maille. || *Jambes de filets*, ailes qu'on ajoute aux filets à manche.

JAMBÉ, ÉE, adj. Qui a la jambe faite de certaine façon; il est toujours modifié par les adverbes *bien*, *mal* : *C'est un jeune homme* BIEN JAMBÉ. (Acad.) *Cheval* BIEN JAMBÉ, MAL JAMBÉ.

JAMBETTE, n. f. Petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche : *Porter une* JAMBETTE *dans sa poche.* (Acad.)

— Fam. Croc en jambes : *Donner la* JAMBETTE *à quelqu'un pour le faire tomber.*

— Constr. Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force et les chevrons.

— N. pl. Mar. Bouts d'allonge qui excèdent en hauteur la muraille du navire. || Pièces de bois qui lient les lisses des éperons, bâbord et tribord. || V. JAMBE.

— Comm. Seconde peau des martres zibelines, fort inférieure à la martre proprement dite.

JAMBIER, n. m. Comm. Morceau de bois au moyen duquel les bouchers suspendent par les jambes les animaux qu'ils ont tués.

— Techn. Chacune des deux parties dont se compose l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

— Anat. Chacun des muscles qui fléchit le pied sur la jambe : *Le* JAMBIER *antérieur. Le* JAMBIER *postérieur.*

JAMBIER, IÈRE, adj. Pron. *jan-bié, bièr*. — Anat. Qui appartient à la jambe, qui a rapport à la jambe : *Aponévrose* JAMBIER. *Les trois muscles* JAMBIERS.

JAMBIÈRE, n. f. Anc. Partie de l'armure qui couvrait les jambes.

JAMBIERS, n. m. pl. Pron. *jam-bié*. — Famille de champignons établie parmi les agarics.

JAMBOLIER, n. m. Pron. *jam-bo-lié*. — Bot. Arbre de la famille des Zantoxylées, originaire de l'Inde : JAMBOLIER *odorant*, JAMBOLIER *résineux*.

JAMBON, n. m. (*jambe*.) Cuisse ou épaule d'un cochon ou d'un sanglier : JAMBON *de sanglier, de cochon.* JAMBON *salé.* JAMBON *fumé.* JAMBON *de Bayonne. Une tranche de* JAMBON. *Un pâté de* JAMBON. (Acad.) *Le* JAMBON, *la saucisse et le vin nous furent prodigués.* (Marm.)

.. Un *jambon* d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de *jambon* de Mayence. (Boil.)
Ce *jambon* est parfait, il ouvre l'appétit. (Em. Augier.)

— Zool. Coquillage du genre des moules.

— Bot. *Jambon des jardiniers*, ou *de saint Antoine*, l'onagre bisannuelle.

JAMBONNEAU, n. m. (*jambon*.) Pron. *jam-bo-nô*. — Petit jambon : *Manger du* JAMBONNEAU. *Les* JAMBONNEAUX *les plus renommés sont ceux de Reims et de Strasbourg.*

— Zool. Petite espèce de pinne marine.

JAMBOSIER, n. m. Pron. *jam-bo-zié*. — Bot. Genre d'arbrisseaux exotiques de la famille des Myrtoïdes : *Nous filions, légers comme deux tourterelles, le long des buissons de* JAMBOSIERS? (G. Sand.)

JAN, n. m. Chacune des deux tables du jeu de trictrac.

— *Petit jan*, table de gauche du trictrac dans laquelle on range la pile de dames en commençant la partie; *grand jan*, la table de droite.

— *Faire son petit jan, faire son grand jan*, remplir toutes les cases de l'une des deux tables.

— *Faire son jan de retour*, revenir dans son propre jeu après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de son adversaire.

— *Jan de rencontre*, second coup de la partie quand il est semblable au premier.

JANACE, n. m. Pron. *ja-nass*. — Zool. Espèce de quadrupède d'Afrique, du genre des antilopes.

JANFRÉDÉRIC, n. m. Pron. *jan-fré-dé-rik*. — Zool. Espèce de merle d'Afrique.

JANGAG, n. m. Pron. *jan-gagh*. — Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

JANGLE, n. f. V. JUNGLE.

JANICEPS, n. m. (*Janus; caput*, tête; lat.) Anat. Monstre qui offre une double tête à deux faces directement opposées et deux corps unis au-dessus de l'ombilic commun.

JANIPHA, n. m. Pron. *ja-ni-fa*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, dont une espèce fournit le manioc.

JANISSAIRE, n. m. (*ieni*, nouveau, et *tcheri*, milice; turc.) Soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du grand Seigneur : *Le corps des* JANISSAIRES *a été détruit par le sultan Mahmoud en* 1826. (Acad.) *Le muphti et les ulémas, réunis autour de l'étendard sacré, prononcèrent l'abolition des* JANISSAIRES. (Lam.)

— Fig. Satellites d'un tyran.

— Hist. ecclés. Officier de la chancellerie romaine, chargé de reviser les bulles.

JANNEQUIN, n. m. Pron. *jann-kain*. — Comm. Coton de qualité médiocre que l'on tire du Levant.

JANNET, n. m. Pron. *ja-nè*. — Ancienne monnaie d'argent portant le coin de Jean, roi de Chypre.

JANNETON, n. f. V. JEANNETON.

JANOT ou **JEANNOT**, n. m. (*dimin.* de *Jean*.) Pron. *ja-nô*. — Fam. Jeune homme ou homme d'une ingénuité niaise : *C'est un* JEANNOT.

JANOTISME, n. m. Défaut de langage qui consiste à intervertir les membres d'une phrase, de manière à leur donner un sens hétéroclite. Ex. : *Je viens chercher une médecine, pour mon père qui est malade, dans une petite bouteille.*

JANSÉNIEN, IENNE, adj. Pron. *jan-cé-niain, niènn*. Par dénigr. Janséniste : *L'intolérance* JANSÉNIENNE. (D'Alembert.)

JANSÉNISME, n. m. Pron. *jan-cé-nism*. — Doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination. *La morale austère du* JANSÉNISME. (Acad.)

— Par extens. Rigorisme excessif :

La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
Ni ne s'appelait point alors un *jansénisme*. (Boil.)

JANSÉNISTE, adj. des 2 g. Qui appartient au jansénisme, qui soutient le jansénisme : *Les principes* JANSÉNISTES. *La morale* JANSÉNISTE. (Acad.)

— Subst. Partisan du jansénisme : *C'était un zélé, une zélée* JANSÉNISTE. *La querelle des* JANSÉNISTES *et des molinistes.* (Acad.) *Il y avait toujours auprès d'elle un petit* JANSÉNISTE *qui lui parlait de la grâce devant tout le monde.* (St-Évrem.)

— Fig. Homme d'une vertu austère.

JANTE, n. f. (κάνθος, bande de fer qui entoure une roue; gr.) Techn. Pièce de bois courbée qui fait une partie du cercle d'une roue : *Les* JANTES *de la roue. Il y a une* JANTE *rompue. Il faut remettre une* JANTE. (Acad.) *Le chemin n'était pas tracé, il suffisait d'un coup de vent pour effacer les marques que laissaient les pieds de chevaux ou les* JANTES *de charrettes.* (H. de Balz.)

JANTIÈRE, n. f. (*jante*.) Techn. Machine dont on se sert pour assembler les jantes d'une roue.

JANTILLE, n. f. (*jante*.) Pron. *jan-tiy*. — Techn. Ais qu'on met autour des roues d'un moulin pour recevoir la chute d'eau. || Plus souv. *Aube, Palette*.

JANTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jante*.) Pron. *jan-ti-ié*. — Techn. Mettre des jantilles à la roue d'un moulin, etc.

JANUAL, ALE, adj. (*Janus*.) Pron. *ja-nu-al*. — Ant. rom. Qui appartient à Janus.

— N. m. Gâteau composé de farine nouvelle, de sel, d'encens et de vin offert à Janus, en janvier.

JANUS, n. m. Astr. Constellation du Bouvier.

JANVIER, n. m. (*januarius*, lat., m. sign.) Pron. *jan-vié*. — Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel : *Ce fut Charles IX qui, par l'ordonnance de Roussillon du mois de* JANVIER 1563, *établit que l'année, au lieu de commencer à Pâques, commencerait le premier* JANVIER. (Acad.)

Affronter en plein champ les fureurs de *janvier*. (Boil.)

— Ant. rom. *Calendes de janvier*, saturnales que les Romains célébraient, chaque année, à la fin de décembre.

— Prov. *C'est un soleil de janvier*, se dit d'une personne sans caractère et sans crédit.

JAPON, n. m. (n. pr.) Porcelaine apportée du Japon : *Ces tasses, cette théière sont d'ancien* JAPON. (Acad.)

JAPONÉ, ÉE, part. pas. du v. Japoner : *Porcelaine* JAPONÉE.

JAPONER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines, afin de leur donner l'apparence des porcelaines du Japon.

JAPPE, n. f. Pop. Caquet; bavardage : *Avoir de la* JAPPE.

JAPPEMENT, n. m. Pron. *jap-man*. — Action de japper; cri des petits chiens : *Une douzaine*

de chiens s'élancèrent du fond de la cour avec des JAPPEMENTS *effroyables.* (Ph. Chasles.)

JAPPER, v. intr. ou n. 1re conj. Pop. en parl. des petits chiens; Aboyer : *Ce chien ne fait que* JAPPER. (Ac.)

Et déjà sa meute qui *jappe*
Happe,
Et fête le pauvre animal. (V. Hugo.)

— Il se dit aussi du cri du renard : *Le renard* JAPPE. (Buff.)

— Fig. et fam. Criailler : *Cet enfant ne cesse de* JAPPER.

JAQUE, n. f. (*jach* ou *jacke*, robe; all.) Pron. *jak*. — Anc. Habillement court et serré; il n'est plus usité que dans la locution suivante : *Jaque de mailles*, armure faite de mailles ou anneleis de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses : *Il avait, il portait une* JAQUE *de mailles.* (Acad.) || V. JACQUE.

— N. m. Bot. Le fruit du Jaquier.

JAQUELINE, n. f. Cruche de grès à large ventre, en usage dans le nord.

JAQUEMART, n. m. (*Jacques-Marc*, nom de l'inventeur.) Pron. *jak-mar*. — Figure de bois ou de métal, qui représente un homme armé, et qu'on met au haut d'une tour pour frapper les heures : *Le* JAQUEMART *qui est sur le clocher de telle église.* (Acad.)

— Prov. et iron. *Être armé comme un jaquemart*, se dit d'un homme armé de cuirasse et embarrassé de ses armes.

— Anc. Sorte d'épée très-longue et très-large.

JAQUERIE, n. f. V. JACQUERIE.

JAQUETTE, n. f. (*jaque*.) Pron. *ja-kètt*. — Sorte d'habillement qui descend jusqu'aux genoux ou plus bas; elle était anciennement à l'usage des paysans et des hommes du peuple : JAQUETTE *à points.* JAQUETTE *grise. Une grande* JAQUETTE. (Acad.) *Il dépouilla sa* JAQUETTE *mi-partie de rouge et de bleu, pour endosser un mauvais hoqueton de camelot.* (H. de Balz.) *Le bonhomme Tropique est vêtu de toutes les* JAQUETTES *fourrées de l'équipage.* (Chateaub.)

— Robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte : *Enfant à la* JAQUETTE. *Il était à la* JAQUETTE. *Il portait encore la* JAQUETTE. (Acad.) *Ma mère soupirait en voyant le désordre de ma* JAQUETTE. (Chateaub.)

— Pop. *Trousser la jaquette à un enfant*, le fouetter.

— Prov. *Je m'en souviens non plus que de ma première jaquette*, se dit d'une chose dont on n'a gardé aucun souvenir.

— Zool. Vulg., la Pie.

JAQUIER, n. m. Pron. *ja-kié*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Figuiers; il croît dans les îles de la mer du sud; l'espèce la plus connue est l'*arbre à pain*, ainsi nommé parce que son fruit contient une pulpe blanche et farineuse qui a le goût de la mie de pain.

JARBIÈRE, n. f. Techn. Outil du boisselier.

JARD, n. m. Pron. *jar*. — Anc. Promenade plantee d'arbres : *Le* JARD *de Châlons-sur-Marne, orné d'arbres séculaires plantés en quinconces, est fort remarquable.*

JARD, n. m. Vulg. Gros sable : *Les canards voguaient entre les îles ou s'épluchaient sur* JARD, *nom du gros sable que charrie la Loire.* (H. de Balz.)

JARDE, n. f. Art vétér. V. JARDON.

JARDIN, n. m. (*jard*, anc. promenade.) Pron. *jar-dain*. — Lieu découvert, ordinairement fermé et joignant les maisons, dans lequel on cultive des légumes, des arbres, etc. *Beau* JARDIN. *Grand* JARDIN. *Le* JARDIN *des Tuileries.* JARDIN *des Plantes. Les allées d'un* JARDIN. *Les fruits d'un* JARDIN. *Se promener dans un* JARDIN. (Acad.) *Nous passâmes dans un petit* JARDIN *qui lui fournissait des fruits et des légumes en abondance.* (Barthél.)

Babylone éleva des *jardins* dans les airs. (Delille.)
La Quintinie apprit de la nature
Des utiles *jardins* l'agréable culture. (Perrault.)

— Prov. et fam. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, en disposer comme si on en était le maître, le possesseur : *Il semble que cela soit à vous, vous* EN FAITES COMME DES CHOUX DE VOTRE JARDIN. (Acad.)

— Prov. et fig. *Jeter une pierre, des pierres dans le jardin de quelqu'un*, mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement : *Ne voyez-vous pas qu'en disant telle chose,* IL JETAIT DES PIERRES DANS VOTRE JARDIN? *Ce mot est une* PIERRE JETÉE DANS MON JARDIN. (Acad.)

— *Jardin botanique*, celui où l'on rassemble avec ordre, avec méthode, des plantes de toute espèce et de tous les pays, pour servir à l'étude de la botanique.

— *Jardin fruitier*, verger où l'on ne fait venir que des arbres à fruit.

— *Jardin potager*, ou *maraîcher*, celui où l'on cultive les légumes et les plantes destinées à la nourriture de l'homme.

— *Jardin d'Éden*, le paradis terrestre.

— Fig. Pays fertile et dont la culture est très-variée : *La Touraine est le* JARDIN *de la France.* (Acad.)

— Faucon. *Donner le jardin à un oiseau de proie*, l'exposer au soleil dans un jardin, le mettre au grand air.

— Mar. Sorte de couronnement en forme de galerie qui orne la sole supérieure des bouteilles ou cabinets des vaisseaux.

— Littér. *Jardin des racines grecques*, livre en vers techniques, contenant toutes les racines de la langue grecque.

JARDINAGE, n. m. Art de cultiver les jardins, ou le travail que l'on fait aux jardins : *Les produits du* JARDINAGE. *Il entend bien le* JARDINAGE. (Acad.)

— Collectiv. Parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins : *Dans cette ville, il n'y a que les deux tiers de maisons, le reste est en* JARDINAGE. (Acad.)

— Plantes potagères que le jardin produit : *Mener une voiture de* JARDINAGE *au marché.* (Acad.)

— Techn. Graines de couleur qui se trouvent dans le diamant.

JARDINAL, ALE, adj. Hortic. Qui concerne les jardins, qui y croît habituellement : *Plantes* JARDINALES.

JARDINÉE, adj. f. Pron. *jar-di-né*. — Techn. Il se dit des Pierres fines qui présentent des herbes, des fissures, des glaces.

JARDINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Travailler dans un jardin, cultiver un jardin par amusement : *Il s'occupe à* JARDINER. *Il s'amuse à* JARDINER. *Il se plaît à* JARDINER. (Acad.)

— Écon. rur. Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un sol qu'on veut élever en futaie.

— Faucon. Exposer les oiseaux au soleil dans un jardin : *Il faut* JARDINER *les autours, le matin, sur une barre ou sur une perche.*

— Il se dit aussi d'un oiseau de proie que l'on dresse et qui de terre saute sur le poing du fauconnier qui le leurre.

JARDINET, n. m. Pron. *jar-di-nè*. — Petit jardin : *Il n'y a qu'un* JARDINET. *Petit* JARDINET. (Ac.) *Dans tous les coins du* JARDINET *des gerbes étoilées de soleils éclataient comme les bouquets d'un feu d'artifice.* (V. Hugo.)

— Mar. Compartiment sur le pont pour encaquer des harengs.

JARDINEUX, EUSE, adj. Techn. Il se dit d'une émeraude qui a quelque chose de sombre et de peu net : *Une émeraude* JARDINEUSE. *Cette pierre a quelque chose de* JARDINEUX.

JARDINIER, IÈRE, n. Celui, celle dont le métier est de travailler aux jardins ou qui cultive un jardin pour en vendre les produits : *Bon* JARDINIER. *C'est votre* JARDINIER, *votre* JARDINIÈRE. *Vous trouverez de ces fruits, de ces fleurs, de ces arbustes chez tel* JARDINIER. (Acad.) *Pour Rome, les laboureurs étaient en Sicile, en Afrique, en Égypte, et les* JARDINIERS *en Italie.* (Montesq.)

— Celui qui entend bien l'ordonnance, la culture, l'embellissement des jardins, et qui en donne les dessins : *Cet homme est un très-habile* JARDINIER, *un excellent* JARDINIER. (Acad.) || Peu usité.

— *Jardinier fleuriste*, celui qui s'occupe particulièrement de la culture des fleurs.

— *Jardinier botaniste*, celui qui s'attache aux plantes rares et exotiques.

— *Jardinier pépiniériste*, celui qui fait profession d'élever et de vendre des arbres.

— *Jardinier maraîcher*, celui qui s'attache à la culture des légumes.

— Faucon. *Faire l'autour jardinier*, le mettre au jardin avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

JARDINIÈRE, n. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on place des fleurs : *Une* JARDINIÈRE *d'acajou. Cette* JARDINIÈRE *est fort élégante.* (Acad.) *Elles ont dans leurs* JARDINIÈRES *des fleurs artificielles.* (Mme de Girardin.)

— Art culin. Mets composé de diverses sortes de légumes, principalement de navets et de carottes : *Servir une* JARDINIÈRE *pour entremets.* (Acad.)

— Coutur. Petite broderie étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise, ou de quelque autre vêtement semblable.

JARDON, n. m. Art vétér. Tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse, qui se développe à la partie latérale extérieure du jarret du cheval.

JARGON, n. m. (*gerigonza*, argot des bohémiens; esp.) Langage corrompu : *Cet homme parle si mal français, que je n'entends point son* JARGON. (Acad.) *Son langage n'était qu'un* JARGON *mêlé d'italien, de français et d'espagnol.* (Bouhours.) *Ce* JARGON *se maintint tel qu'il était, en Provence et en Languedoc.* (Volt.) *Pourquoi Plaute est-il applaudi? C'est qu'il mêle au latin de l'aristocratie le* JARGON *bizarre de la place publique.* (Nisard.)

— Abusiv., et par dénigr. Langue étrangère qu'on n'entend pas : *Je ne sais quelle langue parlent ces gens-là, je n'entends pas leur* JARGON. (Acad.)

— Langage particulier que certaines gens adoptent : *Les bohémiens, les gueux, les filous ont leur* JARGON *particulier que personne n'entend. Le* JARGON *des petits-maîtres. Le* JARGON *des précieuses.* (Acad.)

... Ses yeux plus hardis jouaient de la prunelle,
Et, si de leur *jargon* je suis bon truchement,
Ils s'expliquaient pour vous intelligiblement. (Boursault.)

— Par extens. Manière de parler affectée et prétentieuse : *La politesse d'usage n'est qu'un* JARGON *fade, plein d'expressions exagérées, aussi vides de sens que de sentiment.* (Ducl.) *Votre petit* JARGON *de galanterie me choque, me révolte; il soulève la raison.* (Mariv.) *Le* JARGON *fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre.* (J.-J. Rouss.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

Syn. Jargon, patois. Le *jargon* tient à la profession; le *patois* tient à la localité. On dit le *jargon* des gueux, des coquettes; le *patois* normand, picard, limousin. Le *jargon* est essentiellement prétentieux; c'est sa nouveauté qui le rend obscur; le *patois* est simple; c'est son ancienneté qui le rend inintelligible.

JARGON, n. m. Techn. Espèce de diamant jaune nommé communément *Jargon de Ceylan*. || V. ZIRCON.

JARGONELLE, n. f. Agric. Variété de poire d'été, petite, d'une saveur un peu musquée.

JARGONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*jargon*.) Fam. Parler un langage barbare, corrompu, inintelligible : *Ils* JARGONNAIENT *ensemble.* (Acad.)

— Faucon. Crier comme l'oie ou le jars.

— Transitiv. : *Qu'est-ce qu'ils* JARGONNENT. *Ils* JARGONNAIENT *je ne sais quoi.* (Acad.)

JARGONNEUR, EUSE, n. Pron. *jar-go-neur, neuz*. — Néol. Celui, celle qui jargonne.

— Adjectiv. Qui parle : *Oiseau* JARGONNEUR.

JARLOT, n. m. Pron. *jar-lô*. — Mar. Cannelure à arêtes vives, pratiquée dans toute la longueur de la quille, pour recevoir le can du bordage qui couvre les membres. || V. RABLURE.

JARNAC, n. m. Pron. *jar-nak*. — Espèce de petit poignard. || V. COUP.

JARRE, n. f. (*jarro*, pot; espag.) Pron. *jar*. — Grand vaisseau de terre vernissé dans lequel on met de l'eau pour la conserver, particulièrement sur un navire : *Mettre de l'eau dans des* JARRES. *Les* JARRES *se fabriquent en Provence.* (Acad.)

— Fontaine de terre cuite.

— Futaille où tombe le son d'un moulin.

— Au pl. Espèces de cloches de verre ou de cristal, dont on fait usage, en chimie et principalement en physique, pour former les batteries électriques.

— Métrol. Mesure de contenance dont on se sert dans quelques Échelles du Levant, pour les huiles et les vins.

— Techn. Collectiv. Poils courts, durs et grossiers mêlés à la laine des moutons et des chèvres, qui en diminuent la qualité.

JARRÉ, ÉE, adj. Comm. Qui contient de la jarre, des poils courts et rudes : *Laines* JARRÉES. *Feutre* JARRÉ.

JARRET, n. m. Anat. Partie située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe : *Il a le* JARRET *souple. Plier, roidir, tendre le* JARRET. (Acad.) *Si je l'ai connu! Un grand homme, bien fait, un peu sec, l'air noble et sévère, le* JARRET *bien tendu.* (Dider.)

— Endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds : *Les* JARRETS *d'un cheval ne sont beaux qu'autant qu'ils sont proportionnés, larges, souples, secs et nerveux. Mettre un* JARRET *de veau dans le pot.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être ferme sur ses jarrets*, faire bonne contenance.

— Fig. *Avoir du jarret*, se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point.

— Man. *Avoir les jarrets vidés*, se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

— Archit. Espèce de saillie ou de bosse, qui est

une défectuosité : *Cette voûte a un* JARRET. (Acad.)

— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.

— Bot. Branche d'arbre fort longue et dépouillée d'autres branches.

JARRETÉ, ÉE, part. pass. du v. Jarreter. Qui a, qui porte des jarretières : *Être mal* JARRETÉ. *Être* JARRETÉ *avec recherche.*

— Archit. En parl. d'une surface, Qui a un jarret : *Pilastre* JARRETÉ. *Voûte* JARRETÉE. (Acad.)

— Art vétér. En parl. d'un quadrupède, Qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et dont les deux jarrets se touchent presque en marchant : *Je ne veux point de ce mulet, il est* JARRETÉ. *Cette jument serait belle, si elle n'était pas* JARRETÉE. (Acad.)

— Dans. Il se dit des danseurs dont les genoux sont trop gros et trop serrés l'un contre l'autre.

JARRETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jarret.*) Mettre des jarretières.

— Hortic. Faire des jarrets aux arbres : *Ce jardinier* JARRÈTE *la plus grande partie de ses arbres.*

— V. intr. Archit. En parl. d'une ligne, d'une surface, d'une voûte, Faire le jarret, former un angle ou un coude : *Cette voûte* JARRÈTE.

= **Se Jarreter,** v. pron. Attacher ses bas avec des jarretières : SE JARRETER *au-dessus, au-dessous du genou.* SE JARRETER *trop serré.*

JARRETIER, IÈRE, adj. Anat. Qui appartient au jarret : *Muscle* JARRETIER. *Veine* JARRETIÈRE.

— Man. *Cheval jarretier,* qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

— N. m. Anat. Muscle du jarret.

JARRETIÈRE, n. f. (*jarret.*) Pron. *jar-tièr.* — Sorte de ruban, de courroie, de tissu dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou : JARRETIÈRES *élastiques. Belles* JARRETIÈRES. JARRETIÈRES *de rubans.* JARRETIÈRES *de laine. Attacher, détacher, nouer, dénouer ses* JARRETIÈRES. *Votre* JARRETIÈRE *traîne. La* JARRETIÈRE *de la mariée.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la jarretière,* il a bien moins de mérite, de capacité que lui.

— Prov. et fig. *Donner des jarretières à quelqu'un,* lui donner des coups de sangle sur les jambes. || *Je lui taillerai bien des jarretières,* je le ferai courir, je lui donnerai de la besogne.

— Pêch. Lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes.

— Hist. *Ordre de la Jarretière,* ordre de chevalerie institué, par Édouard III, roi d'Angleterre en l'honneur, dit-on, de la comtesse de Salisbury. La devise est : *Honni soit qui mal y pense. Cromwell fut au moment de troquer son avenir contre un titre et l'*ORDRE DE LA JARRETIÈRE. (Chateaub.)

— Chir. Espèce de dartre farineuse qui entoure la jambe en manière de jarretière.

JARREUX, EUSE, adj. (*jarre.*) Comm. En parl. de la laine, Qui contient de la jarre : *La laine de ces brebis est* JARREUSE. *Poil* JARREUX.

JAROSSE ou **JAROUSSE,** n. f. Espèce de gesse.

JARS, n. m. (anc. *jar,* poule.) Pron. *jar.* — Mâle de l'oie : *Un beau* JARS. *Il faut un* JARS *à vos oies.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Entendre le jars,* être fin, avisé.

JARSETTE, n. f. Zool. Petit héron blanc.

JAS, n. m. Pron. *jâ.* — Mar. Assemblage de deux pièces de bois, ajustées à l'extrémité de la verge d'une ancre, et qui servent, lorsqu'on jette l'ancre, à la tenir couchée de manière qu'un de ses becs morde sur le fond. || On dit aussi, *Jat, Jouail, Cape,* etc.

— Premier réservoir des marais salants.

JASER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*gazza,* pie ; ital.) Pron. *jâ-zé.* — Causer, babiller : *Vous* JASEZ *beaucoup. Elles* ONT JASÉ *toute la soirée. Il ne fait que* JASER. (Acad.) *Si vous la faites* JASER, *en voilà pour jusqu'à ce soir.* (Dest.) *Je suis bien en train de* JASER. (Mme de la Fayette.) *Quand je saurais* JASER *des mieux, il faut que je me taise à présent.* (Rac.)

Ah ! jamais les amants ne sont las de *jaser.* (Mol.)

— Fam. Dire, révéler quelque chose qu'on devait tenir secret :

On *jase,* on rit tout haut de ses folles dépenses. (M. J. Ch.)
En *jase* qui voudra, j'ai fait en homme sage. (Regn.)

— Par extens. Il se dit des geais, des pies, des perroquets, des merles : *Cette pie* JASE *tout le jour.* (Acad.) *Les canards et les poules* JASENT SUR *le chemin.* (V. Hugo.)

— Prov. *Jaser comme une pie, comme une pie borgne,* parler beaucoup, babiller.

JASERAN, n. m. Pron. *jaz-ran.* — Anc. Espèce de cotte de mailles.

— Collier d'or formé de petites mailles, de petits anneaux. || Bracelet en forme de chaîne.

JASERIE, n. f. Pron. *jâz-ri.* — Fam. Babil, caquet : JASERIE *continuelle.* (Acad.)

JASERON, n. m. Pron. *jaz-ron.* — Techn. Très-gros bouillon qu'on emploie à faire de riches nervures.

— Vulg. Petite chaîne d'or formée de très-petits anneaux. || V. JASERAN.

JASEUR, EUSE, n. Pron. *jâ-zeur, zeur.* — Causeur, babillard : *C'est un grand* JASEUR, *une grande* JASEUSE. (Acad.)

Qu'est-ce que ce jeune homme ? Un *jaseur* importun,
Un petit freluquet, vide de sens commun. (Dest.)

— Par extens. Qui est sujet à redire ce qu'il entend : *Défiez-vous de lui, c'est un* JASEUR. (Acad.) *Il prétendit que le silence lui était malsain, qu'il était un animal* JASEUR. (Dider.) *Est-ce que vous me prenez pour une* JASEUSE ? (Danc.)

JASEUR, n. m. Pron. *ja-zeur.* — Zool. Genre d'oiseaux qui habitent le nord de l'Europe et de l'Amérique : *Le* JASEUR *d'Europe ou le grand* JASEUR. *Le* JASEUR *d'Amérique ou le petit* JASEUR. *Les* JASEURS *sont d'un caractère tout à fait social ; ils vont ordinairement par grandes troupes, et quelquefois ils forment des volées innombrables.* (Buff.)

JASIONE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Campanulacées ; espèce de raiponce.

JASMIN, n. m. Pron. *jass-main.* — Bot. Genre de plante, type de la famille des Jasminées ; c'est un arbuste sarmenteux, dont on connaît plusieurs espèces, et qui produit des fleurs odoriférantes : JASMIN *commun.* JASMIN *d'Espagne, d'Arabie.* JASMIN *jaune. Un berceau de* JASMIN. (Acad.) *Le* JASMIN *fleurit pendant tout l'été.* (De Jussieu.) *Des colibris étincellent sur le* JASMIN *des Florides.* (Chateaub.)

— Fleurs de cette plante : JASMIN *double. Cueillir du* JASMIN. *Bouquet de* JASMIN. (Acad.)

— Parfum dans la composition duquel il entre des fleurs de jasmin : *Huile de* JASMIN. *Pommade de* JASMIN. *Poudre de* JASMIN. *Gants parfumés avec du* JASMIN, ou simpl. *Gants de* JASMIN. (Acad.)

JASMINACÉES, ou **JASMINÉES,** n. f. pl. Bot. Famille de plantes à fleurs hermaphrodites ou unisexuées ; elle a pour type le Jasmin.

JASPAGE, n. m. Pron. *jass-paj.* — Techn. Action d'imiter le jaspe avec des couleurs.

JASPE, n. m. (ἴασπις ; gr. m. sign.) Pron. *jasp.* — Pierre précieuse, dure et opaque, de la nature de l'agate, mais moins transparente ; elle est de couleurs variées et susceptible de recevoir un beau poli : JASPE *sanguin.* JASPE *panaché.* JASPE *onyx.* JASPE *purpurin.* JASPE *blanc.* JASPE *d'Orient. Vase de* JASPE. (Acad.) *Le poli du* JASPE *égyptien est beaucoup plus brillant que celui des autres* JASPES. (Brard.)

Courez jusqu'où l'aurore en naissant voit l'Hydaspe,
Chercher, pour l'y graver, le plus précieux *jaspe.* (Boil.)

— Techn. Vert et vermillon pour marbrer la tranche des livres : *Faire le* JASPE.

JASPÉ, ÉE, part. pass. du v. Jasper : *Ce livre est relié en veau* JASPÉ. (Acad.) *Une étoffe* JASPÉE.

— Min. *Marbre jaspé,* qui approche du jaspe antique. || *Agate jaspée,* celle dont la pâte se trouve mêlée d'oxyde de fer et de molécules argileuses.

— Bot. Il se dit des fleurs dont les pétales sont de différentes couleurs : *Tulipe* JASPÉE.

— Zool. En parl. des oiseaux, Dont le plumage est bigarré de diverses couleurs : *Poule* JASPÉE ; *oie* JASPÉE.

JASPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *jass-pé.* — Techn. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspe : JASPER *la tranche d'un livre.* (Acad.)

JASPERON, n. m. Pron. *jasp-ron.* — Techn. Très-gros bouillon entier pour les bordures.

JASPINER ou **JASPILLER,** v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *jass-piné, pi-ié.* — Pop. Parler un langage grossier avec volubilité : *Ah ! le drôle de jargon que vous parlez-là ! c'est comme les messieurs de notre château* JASPILLENT. (Piron.)

JASPURE, n. f. Action de jasper ; résultat de cette action : *La* JASPURE *d'un livre.* (Acad.)

JATTE, n. f. (*gabata* ; lat., m. sign.) Espèce de vase de bois, de faïence, de porcelaine, et de forme ronde, et sans rebord : *Grande* JATTE. *Petite* JATTE. JATTE *de bois. Une* JATTE *pleine de lait.* (Acad.)

— Ce qui contient une jatte : *Nous pensâmes renverser sur les escaliers un valet qui portait une* JATTE *de punch enflammé.* (G. Sand.)

— Techn. Sébille de bois, trouée par le milieu, qui sert à fabriquer les gros cordons de soie.

— *Suif en jatte,* celui qu'on a laissé figer dans des jattes.

— Pyrotech. *Jatte d'eau,* espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau.

— V. CUL-DE-JATTE.

JATTÉE, n. f. Plein une jatte : *Une grande* JATTÉE *de soupe ; une* JATTÉE *de lait.* (Acad.)

JAUGE, n. f. (*jaculum,* javelot ; lat.) Pron. *jôj.* — Juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir quelque liqueur ou du grain : *Ce tonneau, ce boisseau, cette pinte n'est pas de* JAUGE, *n'a pas la* JAUGE. (Acad.)

— Verge de bois ou de fer avec laquelle on mesure la capacité des futailles : *Il avait une* JAUGE. *Mesurer avec la* JAUGE. (Acad.)

— Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres : *Cela est échantillonné, étalonné à la* JAUGE *et fût de Paris.* (Acad.)

— Fam. *Être de jauge,* se dit d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient plus que la mesure.

— Génér. Tout instrument qui sert à déterminer la solidité d'un corps de figure quelconque : JAUGE *brisée.* JAUGE *à crochet.* JAUGE *de charpentier.*

— Mar. Bande de parchemin divisée en centimètres et millimètres, servant à mesurer la circonférence ou la grosseur des cordages.

— Archit. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée que l'on a faite pour établir les fondations d'un bâtiment.

— Boîte percée de plusieurs trous, qui sert aux fontainiers à mesurer la quantité d'eau fournie par une source.

JAUGÉ, ÉE, part. pass. du v. Jauger : *Tonneau* JAUGÉ. *Ces pots ont été* JAUGÉS. (Acad.)

JAUGEAGE, n. m. Pron. *jô-jaj.* — Action de jauger : *Il a fait le* JAUGEAGE *de ces tonneaux. Il entend le* JAUGEAGE. (Acad.) *Il exécuta les opérations difficiles du nivellement général de la contrée, et du* JAUGEAGE *de ses eaux.* (Arago.)

— Droit que prennent les jaugeurs : *Il y a tant pour le* JAUGEAGE *et courtage.* (Acad.)

— Math. Réduction à une mesure cubique déterminée de la capacité inconnue de toute sorte de vaisseaux.

— Mar. Action de mesurer la capacité de la cale d'un navire.

JAUGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jauge.*) Pron. *jô-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *jaug,* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous jaugeons, il jaugea,* etc. — Mesurer un tonneau, une futaille, un vase quelconque pour voir s'il est de la mesure légale : *Il* A JAUGÉ *ces tonneaux, ces futailles.* (Acad.)

— Mesurer un navire pour en connaître la capacité, la grandeur : *On* A JAUGÉ *ce bâtiment, il est de cinq cents tonneaux. Méthode pour* JAUGER *les navires.* (Acad.)

— Calculer la quantité d'eau que fournit, dans un temps donné, une source, une pompe, etc., et celle qui est nécessaire pour le service d'une machine hydraulique.

— Fig. et pop. Mesurer la capacité, la valeur d'un homme : *Je l'*AI JAUGÉ *tout de suite.*

= **Se Jauger,** v. pron. Prop. Être mesuré.

JAUGEUR, n. m. Celui dont l'emploi est de jauger : *Maître* JAUGEUR. (Acad.)

JAUMIÈRE, n. f. Pron. *jô-mièr.* — Mar. Ouverture à peu près circulaire, pratiquée dans la voûte d'un bâtiment, pour le passage de la tête du gouvernail.

JAUNÂTRE, adj. des 2 g. Pron. *jô-nâtr.* — Qui tire sur le jaune : *Cela est* JAUNÂTRE, *de couleur* JAUNÂTRE. (Acad.) *Il y a des dindons variés de noir et de blanc, d'autres de blanc et d'un roux* JAUNÂTRE. (Buff.)

— Substantiv. : *Le jaunâtre,* la couleur jaunâtre.

JAUNÂTRE, n. m. Pron. *jô-nâtr.* — Zool. Poisson du genre Labre.

JAUNE, adj. des 2 g. (*giallo,* ital. ; m. sign.) Pron. *jôn.* — Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. Le jaune est une des sept couleurs du prisme. *Drap* JAUNE. *Couleur* JAUNE. *Fleur* JAUNE. *Il a le teint* JAUNE. (Acad.) *En Espagne, il y a des moutons roux ; en Écosse, il y en a de* JAUNES. (Buff.)

Du plus *jaune* safran sa robe colorée
Par une agrafe d'or retient des plis mouvants. (Del.)

— Fam. : *Être jaune comme un coing, comme un citron, comme un safran,* avoir le teint fort jaune.

— Prov. et fig. : *Montrer à quelqu'un son bec* JAUNE. || V. BÉJAUNE.

— Comm. : *Toile jaune,* grosse toile de ménage, qui n'a pas été blanchie.

— Prov. : *Faire des contes jaunes,* dire des choses incroyables.

— Méd. : *Fièvre* JAUNE *ou typhus d'Amérique,* affection aiguë très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. || *Maladie* JAUNE, la jaunisse.

= **Jaune**, n. m. La couleur jaune : *Jaune pâle.* *JAUNE doré, JAUNE citron. Quelle couleur est-ce là?* *C'est du JAUNE, de beau JAUNE.* (Acad.) *Le chacal est un animal remarquable par la couleur de son poil qui est d'un JAUNE brillant.* (Buff.) || *Des étoffes JAUNE clair*, d'un jaune clair [illegible]

— Techn. Matière qui sert à teindre ou à colorer en jaune.

— *Jaune de montagne*, espèce d'ocre. || *Jaune de Naples*, espèce d'argile que l'on emploie pour la peinture en émail et sur porcelaine.

— *Jaune d'œuf*, matière centrale de l'œuf, composée d'albumine, d'une espèce d'huile grasse et d'un principe colorant : *Avaler un JAUNE D'ŒUF. Dorer de la pâte avec des JAUNES D'ŒUFS.* (Acad.) *Il n'est pas rare de trouver deux JAUNES dans une seule coque.* (Buff.)

JAUNE, n. f. Pron. *jônn.* — Hortic. Il se dit de plusieurs espèces de pêches ou de figues de couleur jaune : JAUNE *lisse* ; JAUNE *tardive.*

— *Grosse jaune*, espèce de figue.

JAUNET, n. m. Pron. *jô-nè.* — Bot. Sorte de petite fleur jaune, qui croît dans les champs : *Cueillir des JAUNETS. Faire un bouquet de JAUNETS.*

— *Jaunet d'eau*, le nénuphar jaune.

— Fam. et pop. Pièce d'or : *Avoir des JAUNETS. Compter ses JAUNETS.*

JAUNI, IE, part. pass. du v. Jaunir : *Toile JAUNIE. Fruits JAUNIS.*

... Le teint plus *jauni* que de vingt ans de hâle. (Boil.)

JAUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*jaune.*) Pron. *jô-nir.* — Rendre jaune ; peindre, teindre en jaune : *Le soleil JAUNIT les moissons. Il faut JAUNIR cette toile.* JAUNIR *un plancher.* (Acad.) *On JAUNISSAIT autrefois les maisons des rebelles et des banqueroutiers.* (Trév.)

— V. intr. ou neut. Devenir jaune : *Ces fruits commencent à JAUNIR. Les blés JAUNISSENT. Toute la campagne JAUNISSAIT. Cet homme a beaucoup de bile, il JAUNIT à vue d'œil.* (Acad.) *Ce linge A JAUNI.*

= **Se Jaunir**, v. pron. Devenir jaune.

JAUNISSANT, part. prés. du v. Jaunir.

JAUNISSANT, ANTE, adj. Qui jaunit : *Les blés JAUNISSANTS. Des moissons JAUNISSANTES.* (Acad.)

Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes.* (Rac.)

La moisson JAUNISSANTE n'attendait que la main des ouvriers. (Fléch.)

JAUNISSE, n. f. Pron. *jô-niss.* — Maladie qui jaunit la peau, et qu'on peut attribuer à la présence de la bile dans le sang : *Cette fille a la JAUNISSE. Tel remède guérit de la JAUNISSE.* (Acad.) *Un homme qui a la JAUNISSE croit que tous ceux qu'il voit sont jaunes, quoique le jaune ne soit que dans ses yeux.* (Fén.) || V. ICTÈRE.

— Hort. Maladie des arbres, dont les feuilles deviennent jaunes avant la saison où elles doivent tomber.

JAUNOIR, n. m. Pron. *jô-noar.* — Zool. Espèce de merle du cap de Bonne-Espérance ; il tire son nom de son plumage jaune et noir : *Le JAUNOIR est un peu plus gros que notre merle.* (Buff.)

JAUTÉREAUX, n. m. pl. Mar. V. JOTTEREAUX.

JAVART, n. m. Art vétér. Tumeur phlegmoneuse, analogue au furoncle, qui se forme au pied du cheval et du bœuf, entre le paturon et la couronne.

— *Javart simple*, celui qui est dans le tissu cellulaire sous-cutané. || *Javart nerveux*, celui qui vient sur le nerf. || *Javart encorné*, celui qui vient sous la corne. || V. FOURCHET.

JAVEAU, n. m. Pron. *ja-vô.* — Eaux et For. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

JAVELAGE, n. m. Pron. *jav-laj.* — Agric. Action de javeler. || Dépense, prix de ce travail.

JAVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Javeler : *Blé JAVELÉ.*

— *Avoines javelées*, celles dont le grain est devenu noir et pesant, par ce que la pluie les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*javelle.*) Pron. *jav-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *javel* quand la termin. commence par un *e* muet : *je javelle, il javellera*, etc. — Agric. Mettre les blés par petites poignées, et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse : *Il faut JAVELER ces blés, ces avoines.* (Acad.)

— V. intr. ou neut. Sécher et jaunir : *Le blé JAVELLE. Il faut laisser JAVELER ce blé.* (Acad.)

= **Se Javeler**, v. pron. Devenir jaune, en parlant des blés : *Ce blé commence à SE JAVELER.*

JAVELEUR, n. m. Agric. Celui qui javelle : *Il y avait tant de JAVELEURS dans ce champ.* (Acad.)

JAVELINE, n. Espèce de dard long et menu : *Lancer une JAVELINE. On ne se sert plus de JAVELINE à la guerre.* (Acad.)

JAVELLE, n. f. (*garbelle* ; dimin. de *gerbe.*) Agric. Plusieurs poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon, jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes : *Mettre du blé, de l'avoine en JAVELLE. Grosse JAVELLE.* JAVELLES *épaisses. Glaner entre les JAVELLES. Amasser les JAVELLES. Mettre les JAVELLES sur le lien.* (Acad.)

Il laisse là le champ, le grain et la *javelle.* (La F.)

Vois l'âpre moissonneur de la plaine si belle
Ranger à pleines mains la dépouille en *javelle.* (Segr.)

.. Le vieillard, de ses mains paternelles,
Au timide glaneur prodiguait les *javelles.* (Lemere.)

— Par anal. Petits faisceaux de sarment : *Mettez une JAVELLE au feu.* (Acad.)

— Botte d'échalas ou de lattes.

— Chim. *Eau de javelle*, eau chargée de chlore, dont on se sert pour le blanchissage, et qui se fabriquait primitivement au *Moulin de Javelle.*

JAVELOT, n. m. (*jaculum*, trait ; lat.) Pron. *jav-lô.* — Espèce de dard, arme de trait : *Lancer, darder un JAVELOT.* (Acad.) *On prétend que les Lapons russes lancent un JAVELOT avec autant de force que de dextérité.* (Buff.) *Philippe de Macédoine ayant été blessé au siége d'une ville, on trouva sur le JAVELOT : « Aster a porté ce coup fatal à Philippe. »* (Montesq.)

Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros,
Arrête ses coursiers, saisit ses *javelots.* (Rac.)

JAVELOTTE, n. f. Pron. *jav-lott.* — Techn. Masse de fer roulé dans laquelle on encastre les enclumes des gros marteaux de forge.

JAYET, n. m. || V. JAIS.

JE, pr. de la 1re pers. sing. des 2 genres.

— *Je* est toujours sujet de la proposition : JE *sens que* JE *suis mieux depuis que* J'*ai fait fortune et que* J'*ai du loisir.* (Volt.) *Quand* J'*ai fait quelque bien et qu'on vient à le savoir,* JE *me crois puni au lieu de me croire récompensé.* (Chamf.)

Adieu ; *je* sors contente :
J'ai voulu voir, j'ai vu....... (Rac.)

— Quand le verbe commence par une voyelle ou une *h* muette, on élide l'*e*, J'*aime.* J'*écrirai.* J'*honore.* (Acad.)

— Il est quelquefois séparé du verbe, dans certaines formules, par l'énonciation des qualités de celui qui parle ; comme, JE *soussigné, conservateur des hypothèques, certifie que.....* (Acad.)

— *Je* se place après le verbe : 1° Dans les phrases interrogatives et admiratives : *Que ferai-*JE ? *Que répondrai-*JE ? *Que deviendrai-*JE ? *Où suis-*JE ? (Acad.) *Me laisserai-*JE *éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants ?* (J.-J. Rouss.)

Trouverai-*je* partout un rival que j'abhorre ? (Rac.)

— Si le verbe est employé à un temps composé, *je* se place toujours entre l'auxiliaire et le participe :

Où suis-*je* ? qu'ai-*je* fait ? que dois-je faire encore ? (Rac.)

*Ai-*JE *fait la coquette avec vous ? vous ai-*JE *attiré par des œillades, des sourires ?* (Th. Gautier.)

— 2° Quand le verbe figure au subjonctif, sans être précédé d'une conjonction :

Puissé-*je* de mes yeux y voir tomber la foudre ! (Corn.)

— 3° Quand, au moyen d'une proposition employée comme incise, on rapporte des paroles prononcées dans une autre circonstance :

Moi, j'ai blessé quelqu'un ? fis-*je* tout étonnée. (Mol.)

Eh bien, sage Penthé, Pergame existe-t-elle ?
M'écriai-*je* ; peut-on sauver la citadelle ? (Del.)

— Quand on met avant le verbe certains mots qui le suivent, dans la construction ordinaire, tels que : *A peine, aussi, au moins, combien, du moins, encore, en vain, peut-être, toujours*, etc. ; *Aussi puis-*JE *vous assurer ; aussi ne lui en ai-*JE *rien dit, en vain prétendrais-*JE *le persuader* (Acad.)

Combien à vos malheurs *ai-je* donné de larmes ! (Rac.)

— Si le verbe employé interrogativement, est terminé par un *e* muet à la 1re personne, cet *e* muet se change en *é* fermé : *Aimé-*JE ? *eussé-*JE *aimé ? Mais pourquoi m'*ARRÊTÉ-JE *à ces circonstances ?* (Fléch.)

Par quel charme secret *laissé-je* retenir
Ce courroux si sévère et si prompt à punir ? (Rac.)

— Si le verbe n'a qu'une syllabe, comme je *dors*, je *rends*, etc., au lieu de ces formes, *Dors-je ? rends-je ?* on se sert de cette construction : EST-CE QUE JE *dors ?* EST-CE QUE JE *rends ?* Mais on dit, *Ai-*JE ? *suis-*JE ? *vais-*JE ? *dis-*JE ? *dois-*JE ? *vois-*JE ? *puis-*JE ? etc., parce que ces formes ne sont pas contraires à l'harmonie.

— *Je* se répète devant les verbes employés à des temps différents, et lorsque dans la phrase il y a une sorte d'opposition : Je *dis et* JE *dirai toujours que vous avez tort.* (Acad.)

— Lorsque les verbes sont au même temps et qu'il n'y a pas d'opposition, on peut répéter le pronom ou ne l'exprimer qu'avant le premier verbe :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée. (Corn.)

Je frémissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage
Craignais de rencontrer l'effroyable visage. (Rac.)

— Fam. *Je ne sais quoi*, ou substantiv. *Un je ne sais quoi*, se dit d'une qualité, d'un sentiment indéfinissable : JE NE SAIS QUOI, CE JE NE SAIS QUOI *qui charme, qui séduit.* (Acad.) *Notre chair change bientôt de nature, et notre corps devient* UN JE NE SAIS QUOI *qui n'a plus de nom dans aucune langue.* (Boss.)

— Par mépr. : *C'est un je ne sais quoi*, c'est un homme de rien.

JÉ, m. n. Techn. Sorte de jonc ou de rotin.

JEANNETTE, n. f. (*Jeanne.*) Pron. *ja-nett.* — Fam. Très-jeune servante.

— *Croix à la Jeannette*, croix suspendue au cou avec un étroit ruban de velours, que les dames ont portée à l'imitation des paysannes.

JEANNETON, n. f. (*Jeanne.*) Pron. *jann-ton.* — Fam. Fille de mauvaise vie :

Partout on vous rencontre avec des *jeannetons.* (V. H.)

JÉCORAIRE, adj. des 2 g. (*jecur*, le foie ; lat.) Pron. *jé-ko-rèr.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport au foie ; *Veine* JÉCORAIRE.

JÉCORAL, ALE, adj. Pron. *jé-ko-ral.* — Méd. Il se dit du son que l'on entend lorsqu'on percute la région hépatique.

JECTIGATION, n. f. (*jactus*, jet ; lat.) Pron. *jèk-ti-ga-cion.* — Méd. Tressaillement dans le pouls ; agitation, anxiété convulsive ; jactation qui indique que le cerveau est attaqué et le malade menacé d'épilepsie.

JECTISSES, adj. f. pl. (*jacere*, jeter ; lat.) Pron. *jèk-tiss.* — Il se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées : *Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres* JECTISSES. (Acad.)

— Techn. *Pierres jectisses*, celles qui peuvent se poser à la main.

JÉCUIBA, n. m. Bot. Arbre du Brésil à bois rougeâtre.

JEGNEUX, n. m. Vase de terre à anse.

JÉHOVAH, n. m. Pron. *jé-o-va.* — Nom de Dieu en hébreu : *Les Juifs, par respect, ne prononçaient point le nom de* JÉHOVAH. (Acad.)

— Assemblage des caractères qui représente ce nom et qui sont distribués en forme de triangle long : *On a gravé un* JÉHOVAH *au-dessus de l'autel.* (Acad.)

JÉJUNUM, n. m. (*jejunus*, à jeun ; lat.) Pron. *jé-ju-nom.* — Anat. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon.

JEK, n. m. Pron. *jèk.* — Zool. Serpent qui vit dans les eaux du Brésil ; sa peau est si visqueuse que tous les animaux qui la touchent y restent collés.

JEMBLET, n. m. Pron. *jan-blè.* — Techn. Partie du moule du fondeur.

JÉRÉMIADE, n. f. (*Jérémie*, n. pr.) Fam. et ironiq. Plainte fréquente et importune, par allus. aux Lamentations de Jérémie : *C'est une* JÉRÉMIADE. *Aurez-vous bientôt fini vos* JÉRÉMIADES ? (Acad.) *Voici une lettre pleine de* JÉRÉMIADES *sur le sort des pauvres seigneurs de château.* (Volt.)

Voilà-t-il pas de vos *jérémiades*,
De vos regrets, de vos complaintes fades ? (Id.)

Çà, vas-tu m'ennuyer de tes *jérémiades* ? (De la Ville.)

JÉRÉMIES, n. f. pl. Pron. *jé-ré-mi.* — Mus. sacr. Leçons de l'office de la semaine sainte, composées sur des fragments du prophète Jérémie : *Quelques compositeurs ont écrit des* JÉRÉMIES.

JÉROSE, n. f. Pron. *jé-rôz.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères ; elle croît dans les terrains sablonneux de la Syrie, de l'Arabie, et sur les rivages de la mer Rouge. || On l'appelle aussi *Rose de Jéricho* ;

JÉRUSALEM, n. f. (*Hierosolyma* ; lat., m. sign.) Fig. L'Église catholique.

— Fig. et mystiq. *La Jérusalem céleste, la Jérusalem nouvelle*, le ciel, le séjour des bienheureux chrétiens.

JESSE, n. f. Zool. Espèce de Cyprin.

JÉSUITE, n. m. Pron. *jé-zuitt.* — Nom des membres de l'ordre religieux appelé *Compagnie* ou *Société de Jésus* : *Le général des* JÉSUITES. *Les* JÉSUITES *furent expulsés de France en 1764. Un collége tenu par des* JÉSUITES. (Acad.) *Louis XIV a toujours eu un* JÉSUITE *pour confesseur.* (Rac.)

— *Jésuite de robe courte*, laïque affilié à l'ordre des jésuites.

— Par extens. Hypocrite, homme d'une morale astucieuse et relâchée comme celle qu'on attribue aux membres de la société de Jésus.

JÉSUITESSE, n. f. Pron. *jé-zui-tèss.* — Anc.

Religieuse d'une communauté qui a existé en Flandre et en Italie.

JÉSUITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *jé-zui-tik.* — Qui appartient, qui est propre aux jésuites; il ne se dit qu'en mauv. part : *Morale* JÉSUITIQUE. *Imbu des doctrines* JÉSUITIQUES. (Acad.)

Je connais ces jongleurs à front *jésuitique*. (M. J. Chén.)

JÉSUITIQUEMENT, adv. Pron. *jé-zui-tik-man.* — A la manière des jésuites; selon les habitudes attribuées aux jésuites; avec dissimulation.

JÉSUITISME, n. m. Pron. *jé-zui-tism.* — Système de conduite des jésuites ou de leurs adhérents; caractère de ce qui est particulier aux jésuites ou à leur doctrine : *Le* JÉSUITISME *est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout.* (Foy.)

JÉSUS, n. m. Représentation, visage de Jésus enfant : *Il y avait sur la cheminée deux flambeaux entre lesquels était un enfant Jésus en cire sous sa cage de verre.* (H. de Balz.)

— Techn. *Papier jésus*, sorte de papier de grand format, qui s'emploie principalement dans l'imprimerie, et dont la marque portait autrefois le nom de Jésus (IHS).

JET, n. m. (*jactus*, de *jacere*, jeter, lancer; lat.) Pron. *jè.* — Action de jeter, ou mouvement qu'on imprime à un corps en le jetant : *Le* JET *d'une pierre. Un* JET *rapide.* (Acad.)

— *Jet de pierre*, espace parcouru par une pierre qu'un homme jette de toute sa force.

— *Arme de jet*, toute arme propre à lancer des corps avec force, comme une arbalète, une fronde, etc.

— *Le jet des bombes*, l'art de lancer les bombes.

— Mar. *Faire le jet de marchandises*, se dit quand on est forcé de jeter une partie des marchandises pour alléger le navire.

— *Jet de voiles*, appareil complet des voiles d'un vaisseau. ‖ On dit mieux, *Jeu de voiles.*

— Pêch. *Jet d'un filet*, filet qu'on jette pour prendre du poisson. ‖ *Acheter le jet du filet*, acheter tout le poisson qui sera pris par le coup de filet.

— Peint. *Le jet d'une draperie*, la manière plus ou moins naturelle dont les mouvements, les plis d'une draperie sont rendus dans un tableau : *Des draperies d'un beau* JET. (Acad.)

— Anc. Calcul qui se faisait par les jetons : *Calculer au* JET *et à la plume.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, lorsqu'elle est en fusion; il se dit en parl. d'une pièce dont toutes les parties sont fondues à la fois dans un seul moule : *Fondre, couler une figure d'un seul* JET. *Cette statue équestre est d'un seul* JET. (Acad.)

— Fig. *D'un seul jet*, se dit d'une composition qu'on fait avec rapidité et sans y revenir à plusieurs fois : *Cette pièce de vers a été faite* D'UN SEUL JET. (Acad.)

— *Le premier jet d'un ouvrage*, la première ébauche.

— *Ce n'est qu'un premier jet*, se dit de ce qui n'est qu'ébauché, d'une première idée que l'on s'est hâté d'indiquer, dans un moment d'inspiration.

— *Du premier jet*, du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir : *J'ai fait cette tirade* DU PREMIER JET. (Acad.)

— Fond. Ouverture ménagée pour donner passage à la matière en fusion, et la distribuer dans toutes les parties du moule.

— Petites arêtes que laisse le moule sur la pièce fondue : *Il la trouva assise sur un escabeau entouré de balles nouvellement fondues, coupant les* JETS *de plomb.* (Mérim.)

— Mouvement d'un liquide ou d'un fluide qui jaillit avec force en filet, en colonne, etc. : *Un* JET *de sang. L'eau s'échappait de tous côtés par petits* JETS. *Un* JET *plus gros que le bras.* (Acad.)

L'onde siffle en longs *jets* dans les airs *élancée.* (De St-Ange.)

— Dans le m. sens, *Un* JET *de vapeur.*

— *Jet d'eau*, eau qui s'élève en s'élançant d'une fontaine jaillissante : *Un beau* JET D'EAU. *Ce parterre est orné de* JETS D'EAU. (Acad.) *Il conduisit ses amis dans de superbes allées, au bruit des* JETS D'EAU *qui ne se taisaient ni nuit ni jour.* (Boss.) *Une goutte de rosée, qui filtre dans les tuyaux capillaires et diaphanes d'une plante, leur présente des milliers de* JETS D'EAU. (B. de St-P.)

— *Jet de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement.

La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs. (Del.)

Les premiers JETS *de la lumière matinale ne coloraient que les pointes les plus élevés du passage.* (A. de Vigny.)

D'une table de jaspe un *jet* part en fusée. (La Font.)

— *Jet d'abeilles*, nouvel essaim qui sort de la ruche.

— Agric. Il se dit des scions que poussent les arbres, les vignes : *Cet arbre a fait, a donné de beaux* JETS *cette année.* (Acad.)

Le jasmin blanc qu'on fit savant diriger,
De jets nombreux enrichit l'espalier. (Campenon.)

— *Cette canne est d'un seul jet*, elle n'a point de nœuds : *Voilà une canne d'un seul* JET, *d'un beau* JET. (Acad.)

— Absol. Canne d'un seul jet : *Voilà un beau* JET, *un* JET *bien droit. Ce* JET *est fort cher.* (Acad.)

— Fauconn. Menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau : *Ôtez les* JETS *à cet épervier.* (Acad.)

— Jeu. Action de pousser les dés hors du cornet.

JETAGE, n. m. Pron. *jtaj.* — Chir. Sortie du pus, des humeurs.

— Art. vétér. Flux qui s'écoule par les naseaux des chevaux atteints de la gourme et de la morve.

JETÉ, ÉE, part. pass. du v. *Jeter* : *Une petite larme ou deux, des bras* JETÉS *au cou, un « Mon petit papa mignon, » sera assez pour vous toucher.* (Mol.)

Je suis, dit-on, un orphelin
Entre les bras de Dieu *jeté* dès ma naissance,
Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance. (Rac.)

— *Draperie jetée avec grâce*, draperie disposée avec une sorte de négligence, qui a de la grâce.

— Fig. *Le sort en est jeté*, c'est décidé, le parti en est pris. ‖ Dans le m. sens : *Le dé est jeté.*

— B.-arts. Il se dit d'une esquisse heureusement et rapidement tracée, et de tout ce qui est fait d'un seul jet : *Cela est* JETÉ, *bien* JETÉ.

JETÉ, n. m. Pron. *jté.* — Chorégr. Pas de danse, qui fait partie d'un autre et qui ne remplit pas seul une mesure : *Un* JETÉ *battu.* (Acad.)

JETÉE, n. f. Pron. *jté.* — Amas de pierres, de sables, de cailloux et d'autres matériaux jetés à côté du canal qui forme l'entrée d'un port, liés fortement et ordinairement soutenu des pilotis, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues : *Faire une* JETÉE *à l'entrée d'un port. A l'extrémité de la* JETÉE. (Acad.) *Des* JETÉES, *des digues arrêtent les inondations.* (Sismondi.)

— Amas de pierres, jetées dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable : *Ce chemin est devenu très-commode depuis qu'on y a fait une* JETÉE. (Acad.) JETÉES *de fascinage;* JETÉES *de charpente;* JETÉES *de maçonnerie.*

— Techn. *Jetée de chandelles*, le nombre de chandelles qu'on peut mouler d'une seule fonte.

JETER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*jacere, jacio*, pour *jactare*; lat., m. sign.) — Il double la consonne finale *t* du rad. *jet*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je jette, je jetterai, qu'ils jettent.* — Lancer avec la main ou de quelque autre manière : JETER *un dard, un javelot.* JETER *des pierres.* JETER *ses armes pour s'enfuir.* JETER *de l'eau par la fenêtre.* JETER *un filet.* JETER *des dés hors du cornet.* JETER *de l'argent au peuple.* JETER *des semences en terre.* JETER *de l'eau bénite.* JETER *des marchandises à la mer.* (Acad.) *Un comédien couché dans son carrosse* JETTE *de la boue au visage de Corneille qui est à pied.* (La Br.)

Jetez-moi dans le feu tous ces méchants écrits. (Mol.)

— Fig. *Cours,* JETTE *aux vents l'ennui.* (C. Del.)

— *Jeter un châle, un manteau, etc., sur les épaules de quelqu'un*, mettre avec quelque promptitude un châle, etc., sur les épaules de quelqu'un.

— B.-arts. *Jeter une draperie*, donner une certaine disposition aux plis de la draperie dont on revêt une figure : *Ce peintre* JETTE *mal ses draperies.* (Acad.)

— Mar. *Jeter l'ancre*, la faire tomber dans la mer pour arrêter le navire. ‖ *Jeter la sonde*, laisser tomber la sonde pour connaître la hauteur de l'eau ou la qualité du fond.

— Jeu. *Jeter ses cartes*, les jouer. ‖ *Jeter les cartes*, cesser de jouer par quelque dépit.

— Fig. Fonder, établir : JETER *les fondements d'un édifice. Il* JETA *les fondements de la religion et des lois.* (Boss.) *Le prince des apôtres* JETTE *dans la capitale de l'empire les fondements de la puissance ecclésiastique.* (Chateaub.)

— Par anal. *Si l'on* JETTE *quelque profondeur dans certains écrits, ce n'est que par la bonne opinion qu'on a de ses lecteurs.* (La Br.)

— Fig. Établir, consigner : *Je* JETAI *quelques fragments d'Atala sur le papier.* (Chateaubr.)

— *Jeter un pont sur une rivière*, construire, établir à la hâte un pont sur une rivière.

— Prov. et fig. *Jeter de l'huile sur le feu*, exciter une passion déjà très-vive, très-violente; aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris.

— Prov. et fig. *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*, se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose.

— Par anal. *S'il disait, s'il faisait telle chose, ce ne serait pas bon à* JETER *aux chiens*, tout le monde le blâmerait et crierait après lui.

— Prov. et fig. *Jeter son bien par les fenêtres*, dissiper son bien en folles dépenses : *C'est un homme d'ordre, et qui ne* JETTE *point* SON BIEN PAR LES FENÊTRES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jeter une marchandise à la tête*, l'offrir à vil prix : *Il y avait tant de gibier au marché qu'on le* JETAIT À LA TÊTE. (Acad.)

— *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, la lui offrir sans qu'il la demande : *Ne pensez pas que je lui* JETTE MA FILLE *à la tête.* (Acad.)

— *Jeter la pierre à quelqu'un*, l'accuser.

— Fig. *Jeter un voile sur quelque chose*, la passer sous silence : JETONS UN VOILE *sur le passé, sur les horribles détails de ce crime.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Jeter de la poudre aux yeux*, éblouir, surprendre par de faux brillants, par des raisons spécieuses : *Il* A JETÉ DE LA POUDRE AUX YEUX *à toute l'assemblée. Il croyait nous* JETER DE LA POUDRE AUX YEUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties*, renoncer à la vie monastique, à l'état ecclésiastique. ‖ Par extens. Renoncer à quelque profession que ce soit.

— Fig. et fam. *Jeter le grappin sur quelqu'un*, se rendre maître de son esprit.

— Prov. et fig. *Jeter le manche après la cognée*, abandonner une affaire, une entreprise par chagrin, par dégoût, par découragement.

— Fam. et fig. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, braver les bienséances, l'opinion publique.

— *Jeter sa langue aux chiens*, renoncer à deviner quelque chose : *Il m'est impossible de trouver le mot de cette énigme, je* JETTE MA LANGUE AUX CHIENS. (Acad.)

— Prov. *Jeter un os à quelqu'un*, donner une part à quelque personnage dans les profits d'une entreprise, afin de se le rendre favorable.

— *Jeter sur le papier*, tracer, écrire à la hâte : JETER *ses idées, un plan, une esquisse sur le papier.*

— Fig. *Jeter quelqu'un dans un cachot, dans les fers*, le mettre ou le faire mettre au cachot, en prison.

Le jour qui dans les fers nous *jeta* toutes deux. (Rac.)

— *Jeter des munitions, des vivres, etc., dans une place*, les y faire entrer promptement, dans un besoin pressant.

— Fauconn. *Jeter le faucon*, le laisser partir pour le vol. ‖ *Jeter l'oiseau du poing*, le lancer après la proie. ‖ V. Lâcher.

— Fig. Mettre, placer, diriger, envoyer, avec force d'une manière soudaine, rapide : *Il prétendait qu'on* AVAIT JETÉ *un sort sur son troupeau.* JETER *rapidement ses idées sur le papier, sur la toile, etc.* JETER *un coup d'œil sur quelqu'un.* JETER *un regard de compassion sur une personne.* JETER *un regard sur le passé.* JETER *l'effroi, l'épouvante dans une maison, dans un camp, etc.* JETER *de l'odieux sur une nation. Ce mot* JETTE *quelque obscurité dans la phrase. Cela peut* JETER *une vive lumière, un grand jour sur les causes de tel événement.* (Acad.) *Les justes ne craignent pas le ridicule que le monde* JETTE *sur la vertu.* (Mass.) *Il apparaît de temps en temps sur la terre des hommes rares, exquis, dont les qualités éminentes* JETTENT *un éclat prodigieux.* (La Br.) *On pouvait* JETER *dans son âme quelques fausses impressions.* (Fléch.)

— Particul. *Jeter les yeux sur quelqu'un*, avoir sur quelqu'un des vues particulières : *Il* A JETÉ *les yeux sur ce jeune homme pour en faire son gendre.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose*, arrêter ses vues, fixer son choix sur quelqu'un, sur quelque chose.

— *Jeter au sort*, décider quelque chose par la voie du sort.

— Impr. *Jeter au blanc*, ménager, laisser un blanc. ‖ Dans le même sens, *Jeter une espace, une interligne.*

— Pousser avec violence : JETER *un homme par terre. Les vents nous* JETÈRENT *sur un écueil. La tourmente politique les* AVAIT JETÉS *loin de leur patrie.* (Acad.) *Du port où la tempête l'*AVAIT JETÉ, *il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage.* (Fléch.) *Il vous* JETTERA *tout au travers d'une porte pour vous faire passer le premier.* (Boissy.)

— Par anal. : *Souvent l'ostentation toute seule nous* JETTE *dans des excès auxquels l'inclination se refuse.* (Mass.) *Une erreur de fait* JETTE *un homme sage dans le ridicule.* (La Br.)

Dans quels égarements l'*amour jeta ma mère !* (Rac.)

— Fig. et fam. *Jeter par terre*, ou *Jeter bas une maison, une cloison, un mur, etc.*, démolir, abattre une maison, une cloison, etc.

— Mar. *Jeter son navire à la côte*, s'y échouer exprès, afin d'éviter un danger plus grand.

— Lancer hors de soi : *Un animal qui* JETTE *son venin. Le tronc de cet arbre* JETTE *une espèce de gomme. Cette fontaine* JETTE *beaucoup d'eau. Une montagne qui* JETTE *des feux. Un tison qui* JETTE *des étincelles. Cette lampe* JETTE *beaucoup de lumière,* JETTE *un éclat très-vif.* (Acad.)

— *Jeter des larmes*, pleurer : *Il ne* JETA *pas une larme.* (Acad.)

— *Jeter un soupir, un cri*, faire entendre un soupir, un cri.

— Fig. et fam. *Jeter les hauts cris*, se récrier, se plaindre hautement.

— Fig. et fam. *Cet homme jette un vilain coton*, il perd son crédit, sa réputation. Ironiq. dans le m. sens, *Il jette un beau coton !* || Il est atteint d'une maladie mortelle qui le fait dépérir : || Pop. *Il* JETTE *un mauvais coton.*

— Fig. et fam. *Il a jeté tout son venin*, il a dit dans son emportement tout ce qu'il avait sur le cœur.

— Fig. et fam. *Jeter son feu, tout son feu*, faire et dire tout ce qu'inspire la colère.

— Par anal. Faire d'abord preuve de talent, et ne pas réaliser ensuite les espérances que l'on avait données de soi : *Cet auteur a* JETÉ *son feu, tout son feu dans le premier acte de sa tragédie, dans son premier volume.* (Acad.)

— *Jeter feu et flamme*, se livrer à de grands emportements de colère.

— Méd. En parl. des ulcères, des abcès, etc. Rendre du pus : *Cet abcès* JETTE *du pus.* (Acad.)

— Absol. *Ces ulcères, ces pustules* JETTENT *beaucoup. Sa plaie commence à* JETER. (Acad.)

— Il se dit également des chevaux : *Ce cheval* JETTE *sa gourme, une fausse gourme.* (Acad.)

— Absol. *Ce cheval* JETTE, *il est morfondu.* (Acad.)

— Produire et mettre dehors un nouvel essaim, en parl. des mouches à miel : *Les bonnes mouches* JETTENT *deux fois l'an. Ces mouches n'ont point* JETÉ *cette année.* (Acad.)

— Pousser, produire des bourgeons ou des scions, en parl. des arbres et des plantes : *Cet arbre* A JETÉ *des scions. Cette vigne a bien* JETÉ *du bois.* || Absol. *Les arbres commencent à* JETER. *La vigne ne* JETTE *pas encore.* (Acad.)

— *Jeter de profondes racines*, s'enraciner profondément : *Ces arbres* ONT JETÉ *de profondes racines.* (Acad.)

— Fig. *Cet abus* AVAIT JETÉ *de si profondes racines qu'il était bien difficile de les extirper.* (Acad.)

— Vener. *Ce cerf jette sa tête*, il quitte son bois.

— Fond. Faire couler du métal fondu dans quelque moule, afin d'en tirer une figure : JETER *une figure, une statue en bronze.* JETER *en moule.* JETER *en argent, en sable. Ce fondeur* JETTE *bien.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela ne se jette pas en moule*, cet ouvrage ne peut se faire qu'avec des soins et du temps.

— Techn. *Jeter en soie*, couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins.

— *Jeter des chandelles, des bougies*, les fabriquer au moule.

= **Se Jeter**, v. pron. Se lancer, se précipiter, se porter impétueusement contre, vers quelqu'un, dans ou contre quelque chose : SE JETER *dans un puits, dans la mer.* SE JETER *dans le feu.* SE JETER *par la fenêtre. Notre vaisseau alla* SE JETER *contre les rochers. Je* ME JETTE *à vos pieds.* SE JETER *au cou de quelqu'un pour l'embrasser. Les chiens* SE JETÈRENT *sur le loup. Il* SE JETA *au milieu des ennemis.* (Acad.) JE ME JETAI *tout habillé sur mon lit.* (Lam.) SE JETER *volontairement dans le péril.* SE JETER *dans un parti.* SE JETER *dans la dévotion.* (Acad.) *Il* SE JETTE *entre les bras et dans le sein paternel.* (Boss.) *Se dérober à sa dignité pour* SE JETER *aux pieds des pauvres.* (Fléch.)

Mais on *se jette* en foule au-devant de mes pas. (Rac.)

— Fig. et fam. *Se jeter à la tête de quelqu'un*, s'offrir à lui avec empressement et sans être recherché : *Il ne faut pas* SE JETER À LA TÊTE *des gens. Il est fort imprudent de* SE JETER *ainsi* À LA TÊTE. (Acad.)

— *Ce fleuve, cette rivière se jette dans la mer, dans un lac, etc.*, ce fleuve, cette rivière se rend, va se perdre dans telle autre, etc.

— Mar. *Se jeter à la côte*, s'échouer pour échapper à un plus grand danger.

— *Se jeter sur quelque chose*, s'y porter avidement : *Les soldats* SE JETÈRENT *sur ces provisions et les pillèrent. On servit une pyramide de fruits, tout le monde* SE JETA *dessus.* (Acad.)

— Particul. Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit : *On poursuivit le voleur, mais il* SE JETA *dans une allée obscure et disparut. Il* SE JETA *dans telle place avec trois mille hommes, et y fit une longue résistance.* (Acad.)

— Fig. *Se jeter dans un couvent*, embrasser la vie monastique.

— Par anal. *Une téméraire jeunesse* SE JETAIT *sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe.* (Fléch.)

JETON, n. m. (*jactus*, jeté ; lat.) Pron. *jton.* — Pièce de métal, d'ivoire, de nacre, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se servait autrefois pour calculer et dont on se sert aujourd'hui pour marquer et payer au jeu : JETONS *de cuivre.* JETONS *d'argent.* JETONS *d'or.* JETONS *d'ivoire. Une bourse de* JETONS. *Compter, marquer avec des* JETONS. (Acad.) *Les rois font de leurs sujets comme des* JETONS, *ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent.* (Charr.)

— Prov. *Être faux comme un jeton*, avoir un caractère faux.

— *Jeton de présence*, pièce de métal ou somme allouée, dans certaines compagnies, à chacun des membres présents aux séances.

— Techn. Petit instrument dont le fondeur se sert pour vérifier si les caractères d'imprimerie sont bien de niveau les uns avec les autres.

— Agric. Essaim d'abeilles qui a abandonné sa première ruche.

JETONIER ou **JETONNIER**, n. m. Pron. *jto-nié.* — Par dénigr. Académicien qui se rend aux séances en vue du jeton auquel la présence donne droit.

JETTICE, adj. f. Pron. *jèt-tiss.* — Techn. Il se dit de la laine de rebut ou jarrée : *Laine* JETTICE.

JEU, n. m. (*jocus* ; lat., m. sign.) Divertissement, récréation, tout ce qui se fait par esprit de gaieté et par pur amusement : *Les* JEUX *de l'enfance. Leurs* JEUX *sont quelquefois troublés par des rixes.* JEUX *de société. Jouer à de petits* JEUX. *On ne veut pas lui faire de mal, ce n'est qu'un* JEU. (Acad.) *Il commandait aux enfants de son âge, qui le reconnaissaient pour le directeur de leurs* JEUX. (Mign.) *Les* JEUX *de son enfance ont été des victoires.* (La Br.) *Les guerres et les révolutions des États ne sont que des* JEUX *aux yeux de Dieu.* (Mass.)

— Prov. *Ce sont jeux de prince qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*; ou absol. *Ce sont jeux de prince*, c'est une cruauté qui s'exerce plus de gaieté de cœur que par vengeance :

... Ce sont là *jeux de prince :*
On épargne un moulin, on vole une province. (Andrieux.)

— Fig. et fam. *C'est un jeu à se rompre le cou, les jambes, etc.*, une action qui expose à se tuer, à se rompre les jambes, etc.

— Fig. et fam. *Le jeu lui plaît*, se dit en parl. d'une personne qui veut recommencer à faire une chose qui lui est agréable.

— Fam. *Ce n'est qu'un jeu*, se dit d'une chose qu'on fait facilement : *Les plus grandes fatigues, les plus grandes difficultés* NE SONT QU'UN JEU *pour lui.* (Acad.)

Moitié de ce fardeau *ne vous sera que jeu.* (La F.)

— Fig. et fam. *Ce n'est pas un jeu d'enfant, ce n'est pas jeu d'enfant*, c'est une affaire sérieuse, ou un engagement dont on ne peut se dédire.

— *Cela passe le jeu, cela est plus fort que le jeu*, cela passe la raillerie, est plus offensant que plaisant.

— *Se faire un jeu de quelque chose*, y mettre son plaisir : *Il se fait un* JEU *de mes tourments. Il se faisait un* JEU *de mes tourments. Il se faisait un* JEU *de l'affliger.* (Acad.)

Les dieux *se font un jeu* de l'espoir des humains. (La F.)

— *Jeu de main*, jeu où l'on se frappe légèrement les uns les autres : *La main chaude est un* JEU *de main.* (Acad.)

— Lutte ; coups portés en plaisantant : *Les* JEUX DE MAIN *finissent souvent par des querelles.* (Acad.)

— Prov. *Jeu de main, jeu de vilain*, les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés.

— *Jeu de mots*, allusion fondée sur la ressemblance des mots ou sur leur consonnance : *C'est un froid* JEU *de mots. Ce* JEU DE MOTS *est assez heureux, assez plaisant.* (Acad.) *Il avait contracté l'habitude de parler sur des riens et de faire à tout propos des* JEUX DE MOTS. (Mign.)

Ce n'est que *jeux de mots*, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature. (Mol.)

— Fig. *Jeu de la nature*, l'action de la nature qui produit une chose bizarre, extraordinaire ; ou la chose même qui est ainsi produite : *On admire le* JEU *de la nature dans les pierres qui représentent des arbres, des animaux, des ruines. Cette coquille est un* JEU *de la nature.* (Acad.)

— Fig. *Le jeu, les jeux de la fortune*, les vicissitudes de la fortune.

— Fig. *C'est un jeu du hasard*, un effet du hasard : *Tout est un* JEU DE HASARD *dans ce monde, ou peu s'en faut.* (Volt.)

— Poétiq. et fig. *Les jeux sanglants de Mars*, la guerre, les combats.

— N. pl. Divinités allégoriques qui présidaient à la gaieté, à la joie : *Les* JEUX, *les Ris et les Grâces.* (Acad.)

— Spectacles publics des anciens, comme les courses, les luttes, les combats de gladiateurs, etc. : *Les* JEUX *Olympiques. Les* JEUX *du cirque. Les* JEUX *scéniques, etc.* JEUX *publics, solennels, anniversaires, funèbres.* (Acad.)

— *Jeux Floraux*, assemblée qui se tient chaque année à Toulouse pour la distribution de divers prix qui consistent en fleurs d'or et d'argent, qu'on donne à ceux qui ont le mieux réussi dans certains genres de poésie, ou dans un morceau d'éloquence : *Remporter un prix aux* JEUX FLORAUX. (Acad.)

— *Académie des jeux Floraux*, corps littéraire qui tient cette assemblée et qui décerne ces prix.

— Anc. littér. *Jeux partis*, poëmes, espèces de chansons en dialogues sur des sujets d'amour et de galanterie qu'improvisaient les trouvères : *Les trouvères se faisaient entre eux des défis sur les diverses manières d'aimer et d'être aimé : ces défis composaient un genre à part de chansons qui s'appelaient des* JEUX PARTIS. (St.-M. Girard.)

— *Jeux d'esprit*, certains petits jeux qui demandent quelque facilité, quelque agrément d'esprit. || Fig. Productions littéraires sans importance, comme les anagrammes, les énigmes, les bouts-rimés, etc.

— Poétiq. *Les jeux de la scène*, les représentations théâtrales. || *Les jeux de Thalie*, la comédie. *Les jeux de Melpomène*, la tragédie. *Les jeux de Terpsichore*, la danse.

— Particul. Exercice de récréation qui a de certaines règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent : JEUX *de hasard ;* JEUX *de calcul ou de combinaison.* JEUX *de commerce,* JEUX *d'adresse.* (Acad.) *La passion du* JEU. *Aimer le* JEU. *Le* JEU *l'a ruiné. Tromper au* JEU. *Ceux qui regardent ne doivent point parler sur le* JEU. (Acad.) *Le* JEU *est très en usage en Europe.* (Montesq.) *Fénelon ne connaissait ni le* JEU *ni l'ennui.* (La H.) *Le* JEU *est un gouffre qui n'a ni fond ni rivage.* (Thom.)

Nous étions beaux à voir autour d'un bol en feu,
Buvant sa flamme, en proie aux bourrasques du *jeu.*
(C. Del.)

— *Académie de jeux*, lieu où l'on donne à jouer à toutes sortes de jeux.

— *Maison de jeu*, lieu où l'on ne joue qu'à des jeux de hasard : *On demanda la suppression des* MAISONS DE JEU. (Acad.)

— *La ferme des jeux*, la ferme des maisons de jeu publiques.

— Ce que l'on met au jeu : *Jouer gros* JEU, *petit* JEU. *Il joue un* JEU *à se ruiner. Faire le* JEU. (Acad.)

— *Mettre au jeu*, donner, déposer une somme au jeu : *Tout le monde* A MIS AU JEU. (Acad.)

— *L'argent qui est sur jeu*, la somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu : *Il y avait cent francs sur le* JEU, *sur* JEU. (Acad.)

— J. de renvi. *Ouvrir le jeu*, tenir la dernière vade, et ne point faire de renvi.

— *Entrer en jeu*, engager une partie. || Fig. et fam. Entrer dans une affaire, dans une discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler, etc.

— *D'entrée de jeu*, dès le commencement du jeu : *Il se mit à jouer, et* D'ENTRÉE DE JEU *il perdit la moitié de son argent.* (Acad.) || Fig. et fam. D'abord : *D'*ENTRÉE DE JEU, *il fit voir son extravagance.* (Acad.)

— *Se piquer au jeu*, s'opiniâtrer à jouer, malgré la perte : *Il* SE PIQUE *aisément* AU JEU. (Acad.)

— Fig. et fam. *Se piquer, être piqué au jeu*, vouloir venir à bout de quelque chose, malgré les obstacles qu'on y trouve.

— *Jouer bon jeu, bon argent*, jouer sérieusement et avec l'intention de payer sur-le-champ, si l'on perd. || Par analog. *Jouer de franc jeu.*

— Fig. et fam. *Bon jeu, bon argent*, tout de bon, sérieusement : *Ils se sont battus* BON JEU, BON ARGENT. *Ils vont plaider* BON JEU, BON ARGENT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner, faire beau jeu à quelqu'un*, lui présenter une occasion favorable de faire ce qu'il souhaite. || Par analog. *Avoir beau jeu*.

— Prov. et fig. *Faire voir beau jeu à quelqu'un*, le maltraiter, lui nuire par vengeance, l'emporter sur lui dans une discussion.

— Prov. *On verra beau jeu si la corde ne rompt*, se dit en parlant d'une entreprise téméraire.

— *Avoir le jeu serré*, ne jouer qu'avec beau jeu; ne point se hasarder. || Fig. Agir avec beaucoup de prudence, de réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi.

— J. de trictr. *Petit jeu* ou *bas jeu*, le beset, et le deux l'as, le trois et le deux, etc.

— Fig. et fam. *C'est son jeu*, se dit en parl. de celui qui fait précisément ce qui convient le plus à ses intérêts, ce qu'il doit faire pour réussir : *C'EST SON JEU de tirer l'affaire en longueur*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en jeu*, le mêler à son insu dans une affaire : *Il M'A MIS EN JEU mal à propos*. (Acad.)

— *Mettre une chose en jeu*, la faire agir, l'employer : *Il MIT EN JEU toutes les ressources de son imagination*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jouer à jeu sûr*, être certain du succès, des moyens qu'on emploie dans une affaire.

— Fig. et fam. *Jouer bien son jeu*, se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins.

— Fig. et fam. *Cacher son jeu*, dissimuler son habileté en feignant de ne pas savoir bien jouer. || Fig. *Cacher, couvrir son jeu*, cacher ses desseins, ses vues, etc., ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir.

— Fig. et fam. *Jouer gros jeu*, s'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa fortune, pour sa vie.

— Fig. et fam. *Être à deux de jeu*, se dit de deux personnes qui ont, l'une à l'égard de l'autre, un avantage ou un désavantage égal, ou qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices.

— Prov. et fig. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose dont il s'agit ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait.

— Prov. et fig. *A beau jeu, beau retour*, se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou même qu'on l'a déjà rendue :

Vous n'êtes point ingrate : *à beau jeu, beau retour*. (Dest.)

— Prov. et fig. *A tout venant beau jeu*, se dit pour exprimer qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront.

— Prov. et fig. *Faire bonne mine à mauvais jeu*, dissimuler adroitement et cacher le mécontentement qu'on éprouve, ou le mauvais état où l'on est. || Dans le m. sens, *Bonne mine et mauvais jeu*, apparence de joie, avec un fond de chagrin et d'inquiétude.

— Prov. et fig. *Tirer son épingle du jeu*, se dégager adroitement d'une mauvaise affaire : *Il s'était mis dans ce parti, dans une fâcheuse intrigue, mais il A TIRÉ SON ÉPINGLE DU JEU*. (Acad.)

— Particul. Retirer à temps les avances qu'on avait faites dans une affaire qui devient mauvaise.

— Prov. *C'est un jeu joué*, se dit d'une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

— Par extens. *Jeu de bourse*, toute espèce d'agiotage sur les fonds publics.

— Règles du jeu; manière dont il convient de jouer, ou dont une personne joue : *Jouer le JEU. C'est le JEU, le vrai JEU. Ce joueur a un JEU perfide*. (Acad.)

— J. de paume, Chacune des divisions de la partie : *Une partie de quatre JEUX, de six JEUX. Gagner le premier JEU. Avoir trois JEUX à deux, trois JEUX à point*. (Acad.)

— Par extens. Lieu où l'on joue à certains jeux : *Un JEU de paume. Un JEU de boule. Un JEU d'arquebuse. Entrer dans un JEU-de paume. Faire faire des JEUX de boule*. (Acad.)

— Ce qui sert à jouer à certains jeux : *Un JEU d'échecs. Un JEU de quilles. Un JEU d'oie. Un JEU de cartes. Il manque une carte à ce JEU, une pièce à ce JEU d'échecs*. (Acad.)

— Assemblage des cartes qui viennent à chacun des joueurs; points qu'on amène aux dés; situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire : *Regarder son JEU. Il lui est rentré vilain JEU, un JEU détestable. Cachez votre JEU. Mon JEU est meilleur, vaut mieux que le vôtre. Il ménage, il conduit bien son JEU*. (Acad.)

— *Tenir un jeu*, donner à jouer chez soi ou en public : *On tient un JEU dans cette maison*. (Acad.)

— *Tenir le jeu de quelqu'un*, jouer pour quelqu'un.

— *Jeu entier*, assemblage de cinquante-deux cartes, treize de chaque couleur. || *Jeu de piquet*, jeu de trente deux cartes, du huit au roi.

— En parl. de certains ouvrages d'art, Aisance, facilité du mouvement qu'ils doivent avoir : *Le balancier de cette horloge n'a pas assez de JEU*. (Acad.)

— Action d'un ressort : *Le JEU d'un ressort*. || Action régulière et combinée des diverses parties d'une machine : *Le JEU d'une machine*. || Par extens. *Étudier le JEU des organes du corps humain*. (Acad.)

— Fig. et par anal. : *Le JEU des passions humaines. Le JEU de la machine politique*. (Acad.) *Le grand intérêt du théâtre dépend du JEU des passions*. (Marm.)

— Théâtr. Manière dont un comédien remplit ses rôles : *Ce comédien a le JEU brillant, touchant, pathétique. Le JEU de cette actrice charme tous les spectateurs; son JEU est parfait*. (Acad.)

Moi, j'ai tous mes moyens et mon *jeu* sera sage. (C. Del.)

— *Jeu de théâtre*, effet de scène produit surtout par les gestes et par les expressions du visage : *Ces JEUX DE THÉÂTRE plaisent beaucoup au public*. (Acad.)

— Peint. *Il y a du jeu dans cette composition*, se dit d'un tableau où les objets ne sont point entassés, et laissent entre eux l'espace nécessaire à la facilité de leur mouvement.

— Archit. hydraul. *Jeu d'eau*, la diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau en variant celle des ajustages.

— Escr. Façon de faire des armes : *Je sais son JEU. J'ai étudié son JEU. Son JEU est de porter en parant*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Savoir le jeu de quelqu'un*, connaître sa manière d'agir.

— Maniement d'une arme quelconque : *Le JEU de la hallebarde. Le JEU de la pique. Le JEU du bâton à deux bouts. Le JEU de l'espadon*. (Acad.)

— Faucon. *Donner jeu aux autours*, leur laisser plumer la proie.

— Mar. *Jeu de voiles, de pavillons*, collection des voiles des pavillons d'un bâtiment. || *Un JEU d'avirons*, nombre d'avirons nécessaires pour un canot.

— Mar. *Jeu de la barre*, espace que la barre doit parcourir lorsqu'on fait obliquer le gouvernail d'un bord à l'autre.

— Mus. Manière de jouer d'un instrument de musique : *Avoir le JEU beau, brillant, large, hardi. Un JEU doux, pur, délicat*. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est le vieux jeu*, se dit de certaines vieilles habitudes, ou de plaisanteries rebattues.

— *Jeu d'orgues*, ou simpl. Orgues. || *Le jeu de voix humaine, le JEU de flûtes, le JEU de trompettes, le JEU de clairon*, registres qui servent, dans les orgues, à imiter la voix humaine, le son des flûtes, celui des trompettes, etc. || *Le plein-jeu*, ce qui sert à produire des sons plus forts.

— Phys. *Jeu de piston*, espace que parcourt, à chaque coup, le piston dans son corps de pompe.

JEUDI, n. m. (*Jovis dies*, jour de Jupiter; lat.) Cinquième jour de la semaine : JEUDI *dernier*. JEUDI *passé. De JEUDI en huit. Il y a séance tous les JEUDIS*. (Acad.)

— Prov. et pop. *La semaine des trois jeudis*, jamais : *Je vous le donnerai* LA SEMAINE DES TROIS JEUDIS. (Acad.)

— *Jeudi gras*, le jeudi qui précède le mardi gras.

— *Jeudi saint*, ou *Jeudi absolu, Jeudi de l'absoute*, le jeudi de la semaine sainte.

JEUMERANTE, n. f. Pron. *jeum-rantt*. — Techn. Petite planche qui sert de patron pour tailler des jantes de roues.

JEUN (À), loc. adv. (*jejunus*, vide; lat.) Sans avoir rien mangé de la journée : *Il est encore À JEUN. Prendre un remède À JEUN. Vous ne deviez pas rester si longtemps À JEUN*. (Acad.) *Jamais il ne sort À JEUN; son médecin le lui recommande sous peine de maux de tête affreux*. (Jouy.)

Deux voyageurs *à jeun* rencontrèrent une huître. (Boil.)
Il lui fallut *à jeun* retourner au logis. (La F.)
... La moindre disgrâce,
Lorsque je suis *à jeun*, m'étourdit, me terrasse. (Mol.)

— Fig. *Cet orateur paraît, pour ainsi dire, toujours À JEUN; il a une langueur d'esprit qui n'échauffe et ne remue point l'âme*. (Boil.)

JEUNE, adj. des 2 g. (*juvenis*; lat., m. sign.) Pron. *jeunn*. — Qui est peu avancé en âge : *Un JEUNE enfant. Un JEUNE garçon. Un JEUNE homme. Une JEUNE fille. Il s'est marié très-JEUNE. Un JEUNE médecin. Un JEUNE avocat. Des JEUNES gens nouvellement mariés. Elle fait la JEUNE, mais elle ne l'est plus. Il commence à n'être plus JEUNE. Un JEUNE cœur s'enflamme aisément. Il est plus JEUNE que moi de deux ans*. (Acad.)

Les JEUNES gens sont JEUNES, et n'ont pas toute la prudence qu'il leur faudrait. (Mol.)

Je suis *jeune*, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années. (Corn.)
... C'est un *jeune* fou qui se croit tout permis. (Boil.)

— Prov. *Aussitôt meurent jeunes que vieux*, personne ne peut compter sur une longue vie.

— Il se dit quelquefois par rapport aux emplois, aux dignités qu'on ne donne ordinairement qu'à des hommes faits ou à des personnes déjà avancées en âge : *Ce précepteur me paraît bien JEUNE. Il est trop JEUNE pour un emploi si important. Il fut maréchal de France très-JEUNE*. (Acad.)

— *Le jeune âge*, l'âge, le temps où l'on est jeune : *Dès son plus JEUNE ÂGE. Dans mon JEUNE ÂGE*. (Acad.)

— Par anal. : *Dès ses plus JEUNES ans. Dans ses JEUNES années. Dans ma JEUNE saison*. (Acad.) ||

J'ai perdu, dans la fleur de leur *jeune saison*,
Deux frères : quel espoir d'une illustre maison! (Rac.)

— Fam. *Dans mon, son JEUNE temps, etc.*

— Fam. *Cette couleur est jeune*, elle ne convient qu'à des personnes jeunes : *Cette* COULEUR EST trop JEUNE *pour moi*. (Acad.)

— Particul. Cadet, par opposit. à Aîné : *Un tel, le JEUNE. Dubois JEUNE, pharmacien*. (Acad.)

— Il se dit aussi par oppos. à Ancien : *Pline le JEUNE. Denys le JEUNE*. (Acad.)

— Par extens. Qui a encore quelque chose de l'ardeur, de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse : *Il ne vieillit point, il est toujours JEUNE*. (Acad.)

— Mor. et fig. Qui appartient, qui est propre à une personne jeune : *De JEUNES désirs. De JEUNES ardeurs. Cette pensée enflammait son JEUNE courage*. (Acad.)

— Par anal. *Il a le visage aussi JEUNE que s'il n'avait que vingt ans. Il a toujours l'esprit JEUNE, l'humeur JEUNE, le cœur JEUNE*. (Acad.)

— *Avoir encore le caractère, le goût jeune*, conserver, quoique avancé en âge, les inclinations de la jeunesse.

— Poétiq. : *Il est JEUNE de cœur et de pensée*. (Lebrun.)

— Étourdi, évaporé; qui n'a point encore l'esprit mûr : *Je crois qu'il sera longtemps JEUNE, qu'il sera toujours JEUNE*. (Acad.)

— Il se dit également des animaux : *Un JEUNE chien. Un JEUNE chat. Un JEUNE coq*. (Acad.)

— Il se dit aussi des arbres et des plantes : *Un JEUNE noyer. Un JEUNE arbrisseau. Un JEUNE taillis. Une JEUNE vigne. Une JEUNE plante*. (Acad.)

— Eaux et For. Il se dit des baliveaux de l'âge du taillis, par opposit. aux *baliveaux modernes* et aux *baliveaux anciens*.

— Substantiv. *Jeunes de langue*, jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales et devenir capables de servir de drogmans.

JEÛNE, n. m. (*jejunus*, vide; lat.) Pron. *jeûnn*. — Pratique religieuse, acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments, par esprit de mortification : *L'usage du JEÛNE est de la plus haute antiquité. Parmi les Juifs, la fête des Expiations était précédée d'un JEÛNE solennel. Chez les Juifs, les jours de JEÛNE étaient tout le contraire des jours de fêtes*. (Fleury.) *Les chartreux sont consacrés sans relâchement au JEÛNE, au silence, à la prière, à la solitude*. (Volt.)

— Particul. Jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée : *Le JEÛNE du carême. Tous les jours de JEÛNE. Il est JEÛNE aujourd'hui. Pour observer le JEÛNE, on ne mangeait qu'après le soleil couché, comme font encore les protestants et les calvinistes*. (Acad.) *Le JEÛNE n'est obligatoire que pour ceux qui ont vingt et un an accomplis*. (Gousset.)

— Général. Toute abstinence d'aliments : *Un trop long JEÛNE ruine la santé*. (Acad.)

— Fam. et fig. Toute autre espèce d'abstinence ou de privation : *Depuis un mois mon médecin m'a défendu de rien lire; c'est un long JEÛNE qu'il m'a imposé*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement*, il a été longtemps sans trouver de quoi manger. || *Long comme un jour de jeûne*, se dit d'une chose qui ennuie.

Syn. Jeûne, abstinence. Le *jeûne* est la privation de toute nourriture; l'*abstinence* est la privation de certains aliments. *Jeûne*, exprimant l'idée de privation dans toute sa plénitude, s'emploie d'une manière absolue; *abstinence*, exprimant une privation restreinte à quelques aliments, admet très-bien les déterminatifs. L'Église prescrit l'*abstinence de viande* les vendredis et les samedis de toute l'année, et le *jeûne* pendant le carême.

JEUNEMENT, adv. Pron. *jeunn-man.* — Chass. Nouvellement ; il n'est usité que dans cette phrase, *Cerf de dix cors jeunement*, cerf qui a pris depuis peu un cors de dix andouillers de chaque côté.

JEÛNER, v. intr. ou n. 1re conj. (*jejunas*, vide ; lat.) Pron. *jeu-né.* — S'abstenir d'aliments ou de certains aliments, par esprit de dévotion, de mortification : *Jésus-Christ* JEÛNA *pendant quarante jours. Dans l'ancienne Église, on* JEÛNAIT *jusqu'au soleil couché.* JEÛNER *tout le carême, deux fois la semaine.* (Acad.) *Il* JEÛNAIT *très-régulièrement tous les samedis.* (Boss.)

— Manger peu ; manger moins qu'il ne faut ; ne point manger du tout, par une abstinence volontaire, ou forcée : *Les soldats* ONT *souvent* JEÛNÉ *pendant cette campagne. Il est trop replet, il faut le faire* JEÛNER *pour le guérir.* (Acad.)

— Fam. *Jeûner au pain et à l'eau*, ne manger que du pain et ne boire que de l'eau.

— Fig. et fam. S'abstenir, être privé de certaines jouissances, etc. : *Il y a plus de dix mois que je n'ai pu aller au spectacle ; c'est trop longtemps* JEÛNER. (Ac.)

— Prov. *Jeûne bien qui ne mange rien*, se dit en parl. de gens excessivement pauvres.

JEUNESSE, n. f. (*juventus*, lat. m. sign.) Pron. *jeu-nèss.* — Époque de la vie de l'homme, qui est entre l'enfance et l'âge viril ; état d'une personne jeune : *Dans sa première* JEUNESSE. *La* JEUNESSE *passe bien vite. Durant la* JEUNESSE. *Dès sa plus tendre* JEUNESSE. *Les feux, l'ardeur, de la* JEUNESSE. *Les plaisirs de la* JEUNESSE. *Il eut une* JEUNESSE *étourdie, une* JEUNESSE *folle. Les erreurs, les fautes, les égarements de la* JEUNESSE. (Acad.)

Assez, dans les forêts, mon oisive *jeunesse*
Sur de vils animaux a montré son adresse. (Rac.)

— *Peut-être n'y a-t-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté et de la* JEUNESSE, *pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines.* (Volt.)

— *Avoir un air de jeunesse*, paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge.

— Fig. *Les fortunes se succèdent dans l'histoire du monde, comme les êtres dans l'univers : elles ont leur* JEUNESSE, *leur décrépitude et leur mort.* (Thiers.)

— Collectiv. Les jeunes gens et même les enfants : *Enseigner la* JEUNESSE. *Corriger la* JEUNESSE. *Il ne faut pas donner tant de liberté à la* JEUNESSE. *Il faut pardonner bien des choses à la* JEUNESSE. (Acad.) *La* JEUNESSE, *après avoir été la sollicitude et l'affection de ma vie entière, n'a pas cessé de m'être chère.* (Dupanl.) *Ne raisonnez jamais sèchement avec la* JEUNESSE. (J.-J. Rouss.) *Tout vaut mieux pour la* JEUNESSE *que la décrépitude précoce et le scepticisme corrupteur.* (De Montalemb.)

La *jeunesse* imprudente aisément se trahit. (Volt.)

— Ceux qui sont de l'âge de vingt à trente ans environ : *Il y avait à ce bal bien de la* JEUNESSE. *Avez-vous jamais vu plus de* JEUNESSE *ensemble, de plus belle* JEUNESSE, *une* JEUNESSE *plus brave ?* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il faut que jeunesse se passe*, il faut avoir de l'indulgence pour les fautes de la jeunesse. ‖ *La jeunesse revient de loin*, les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses. ‖ Mor. Les jeunes gens peuvent revenir de grandes erreurs. ‖ *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait !* si la jeunesse avait de l'expérience, et que la vieillesse eût de la force.

— Partic. Le sexe masculin seulement : *On arma toute la* JEUNESSE. (Acad.)

— Pop. Une jeune fille : *C'est une* JEUNESSE, *une jolie* JEUNESSE. *Cette* JEUNESSE-*là fait la fière.* (Ac.)

— Par anal. Il se dit en parl. des animaux et même des arbres : *Cet animal est très folâtre dans sa* JEUNESSE. *On remarque dans la* JEUNESSE *de l'arbre, que.....* (Acad.)

= **De jeunesse**, loc. adv. Dès la jeunesse : *Il s'est accoutumé à cela* DE JEUNESSE. (Acad.) *A peine peut-on accoutumer les cailles à venir à la voix, étant renfermées* DE JEUNESSE *dans une cage.* (Buff.) *En Perse, on exerce les loups,* DE JEUNESSE *à la danse.* (Id.)

JEUNET, ETTE, adj. (*jeune.*) Pron. *jeu-nè, nètt.* — Fam. Qui est extrêmement jeune : *Il est tout* JEUNET. *Elle est encore bien* JEUNETTE. (Acad.)

— Substantiv. Il se dit par iron. : *Notre jeune premier a beau faire le* JEUNET *et le mignon, il n'est, à tout prendre, qu'un vieux Rodrigue.* (J. Janin.)

JEÛNEUR, EUSE, n. Pron. *jeu-neur, neus.* — Fam. Celui, celle qui jeûne ; il n'est guère usité qu'avec l'adjectif *grand* : *C'est un grand* JEÛNEUR, *une grande* JEÛNEUSE. *Les Orientaux sont de grands* JEÛNEURS. (Acad.)

JOAILLERIE, n. f. (*joyau.*) Pron. *jo-â-y-rî.* — Art, métier, commerce de joaillier : *Il s'est enrichi à la* JOAILLERIE. *Il se mêle de* JOAILLERIE. (Acad.)

— Marchandises qui consistent en joyaux, en pierreries, etc. : *Une pacotille de* JOAILLERIE. *Des articles de* JOAILLERIE. (Acad.)

JOAILLIER, IÈRE, n. Pron. *joâ-ié, ièr.* — Celui, celle qui travaille en joyaux, en pierreries, ou dont la profession est d'en vendre : *Marchand* JOAILLIER. *Riche* JOAILLIER. (Acad.) *Je vais vous présenter moi-même au plus riche et plus fameux* JOAILLIER *de Cuença.* (Lesage.) *Le* JOAILLIER *prit le diamant ; il était de la plus belle eau.* (S.-Marc-Girard.)

JOALLE, n. f. Pron. *jo-al.* — Écon. rur. Terrain partagé en planches de deux à quatre toises de large, bordées de plusieurs rangs de vignes.

JOBARD, n. m. Pron. *jo-bar.* — Pop. Homme niais, crédule, maladroit, qui se laisse prendre à tous les mauvais tours.

JOBARDERIE, n. f. Niaiserie ; crédulité grossière.

JOBER, v. a. et n. 1re conj. Anc. Railler, plaisanter ; mal plaisanter, prêter le flanc aux rieurs, les avoir contre soi ; jouer aux jeux d'adresse avec prétention et gauchement.

JOBET, n. m. Pron. *jo-bè.* — Techn. Fil de fer qui tient la matrice pour la fonte.

JOCKEY, n. m. (m. angl. ; maquignon.) Pron. *jo-kè.* — Très-jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon.

JOCKEY-CLUB, n. m. (m. angl. Société de maquignons.) Société formée pour l'amélioration de la race chevaline : *Les membres du* JOCKEY-CLUB.

JOCKO, n. m. Pron. *jo-kô.* — Zool. Singe de l'espèce qui ressemble le plus à l'homme ; espèce d'orang-outang qui se trouve dans les forêts du Congo.

JOCRISSE, n. m. (n. pr. d'un bouffon.) Pop. Par dénigr. Celui qui se laisse mener, ou qui s'occupe des soins les plus bas du ménage ; homme niais et maladroit : *C'est un* JOCRISSE. (Acad.)

Mais je le laisse aller, après un tel indice,
Et demeure les bras croisés, comme *Jocrisse.* (Mol.)

JODELET, n. m. (n. pr. d'un bouffon de l'ancien théâtre français.) Pron. *jod-lè.* — Anc. Bouffon qui fait rire par ses sottises : *C'est le* JODELET *de la compagnie.*

JOEL, n. m. Pron. *jo-èl.* — Zool. Poisson de la Méditerranée, du genre de l'athérine, voisin du hareng.

JOHN-BULL, n. m. (littéral., *Jean Taureau.*) Expression populaire qui caractérise la nation anglaise :

Ce *John-Bull* tant raillé, si longtemps débonnaire,
Prend sa chaîne à deux mains, frappe, se régénère. (C. Del.)

JOIE, n. f. (*gaudium*, lat. ; m. sign.) Pron. *joa.* — Mouvement vif et agréable que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel, ou imaginaire : *Grande* JOIE. JOIE *excessive. Transport de* JOIE. *Marques, signes de* JOIE. *Cris de* JOIE. *Donner, causer de la* JOIE *à quelqu'un. Le combler de* JOIE. *Tressaillir, pleurer de* JOIE. *Nager dans la* JOIE. *Il ne se sent pas de* JOIE. *Cette nouvelle remplit la ville de* JOIE. *Leur* JOIE *se changea en tristesse.* (Acad.) *Dites-lui que ma* JOIE *est extrême.* (Regn.) *Puis-je être sensible à la moindre* JOIE. (La Br.) *On éprouve toujours de la* JOIE *d'être cause de la félicité d'autrui.* (Mass.) *Non, non, il n'aura pas la* JOIE *de me braver impunément.* (Mol.) *La véritable* JOIE *est plus sérieuse que bruyante.* (Dussault.)

— *Feu de joie*, feu qu'on allume dans les rues, dans les places publiques, en signe de réjouissance : *On fit des* FEUX DE JOIE *pour la naissance de ce prince, pour la prise de cette ville.* (Acad.)

— Fam. : *Être dans la joie de son cœur*, être transporté de joie.

— *Faire la joie, être la joie de quelqu'un*, être pour lui un grand sujet de joie ; faire son bonheur : *Ce jeune homme* EST LA JOIE *de ses parents. Ce fils vertueux* FAIT LA JOIE *de sa mère.* (Acad.)

O mon fils, ô ma *joie*, ô l'honneur de mes jours ! (Corn.)

— Prov. : *Se donner à cœur joie de quelque chose*, en jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier.

— Gaieté, humeur gaie : *Son air inspire de la* JOIE. *La* JOIE *bruyante des convives.* (Acad.) *Nous vivons toujours dans la* JOIE, *et dépensons notre argent comme nous le gagnons.* (Lesage.)

— *Fille de joie*, prostituée. ‖ *V.* FILLE.

— Au plur. Plaisirs, jouissances : *Vivre dans les* JOIES *du monde. Les* JOIES *d'une mère.* (Acad.) *D'un côté, les pleurs de la famille et les regrets des hommes ; de l'autre, le sourire de l'espérance et les* JOIES *célestes.* (Chateaubr.)

— *Joies humaines*, joies profanes, joies mondaines : *La* JOIE HUMAINE *n'est vive, elle n'est profonde qu'à la condition d'ignorer l'avenir.* (Thiers.)

Syn. Joie, gaieté. La *joie* est un sentiment vif, mais personnel ; il est dans le cœur. La *gaieté* est un sentiment doux et communicatif ; il est dans les manières. La *joie* tient à un bonheur accidentel, et est essentiellement passagère ; la *gaieté* tient au tempérament, à l'humeur, elle est plus durable ou plus susceptible de retour.

JOIGNANT, part. prés. du v. Joindre.

JOIGNANT, ANTE, adj. Pron. *joa-gnian, gniantt.* — En parl. des maisons, des terres, etc. Qui est contigu : *Une maison* JOIGNANTE *à la mienne. Les maisons* JOIGNANTES *ont été brûlées.* (Acad.)

JOIGNANT, prép. Tout proche ; sans qu'il y ait rien entre deux : *Une maison* JOIGNANT, *tout* JOIGNANT *la sienne.* (Acad.) *Il se fit une charmante retraite* JOIGNANT *les Incurables.* (St-Simon.)

JOINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*jungere*, de *jugum*, joug ; lat.) Pron. *joaindr.* (*Je joins, tu joins, il joint, nous joignons, vous joignez, ils joignent ; je joignais, nous joignions ; je joignis, nous joignîmes ; je joindrai, nous joindrons ; je joindrais, nous joindrions ; joins, joignons, joignez ; que je joigne, que nous joignions ; que je joignisse, que nous joignissions ; joignant ; joint, jointe.*) Approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent : JOINDRE *deux planches avec de la colle-forte, avec des chevilles.* JOINDRE *deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble.* (Acad.)

— *Joindre les mains*, approcher les deux mains en sorte qu'elles se touchent en dedans : JOINDRE *les mains pour prier Dieu, pour demander pardon.* (Ac.)

Ma mère, pour prier, *joignait* nos jeunes mains. (C. Del.)

— Par anal. Rapprocher, réunir :

— Prov. et fig. : *Avoir de la peine à joindre les deux bouts de l'année*, ou simpl. *à joindre les deux bouts*, fournir difficilement à sa dépense annuelle.

— Ajouter, mettre une chose avec une autre, de façon qu'elles fassent un tout : *Il* A JOINT *ces deux jardins. On* A JOINT *à l'ouvrage une table analytique des matières.* JOIGNEZ *cette maison à la vôtre.* (Ac.) *En restituant la somme qu'il devait il* A JOINT *les intérêts au capital.* (Mign.) JOIGNEZ *à cela que...* (Ac.) *Elle* JOIGNAIT *à sa beauté naturelle tous les charmes auxiliaires que l'art des coquettes pouvait lui prêter.* (Lesage.)

Il faut qu'on *joigne* encor l'outrage à mes douleurs. (Rac.)
Quelque riche qu'on soit des dons de la nature,
Il ne faut pas laisser que d'y *joindre* un peu d'art.
(La Chauss.)

— Procéd. : JOINDRE *deux instances, deux causes.* JOINDRE *un incident à l'instance principale.* (Acad.)

— Gramm. JOINDRE *un mot à un autre, avec un autre.* (Acad.)

— Allier, unir : JOINDRE *l'autorité spirituelle avec la temporelle.* JOINDRE *l'utile à l'agréable.* JOINDRE *la prudence et la valeur, à la valeur, avec la valeur. Ils résolurent de* JOINDRE *leurs forces.* (Acad.) *Je viens vous faire admirer un homme qui a su* JOINDRE *la politesse du temps à la bonne foi de nos pères.* (Fléch.) *Il* JOINT *à beaucoup d'esprit beaucoup de doctrine.* (Châteaub.)

Joindre aux lueurs du jour les veilles de la nuit,
Pour quelque espoir flatteur d'un faux honneur qui fuit.
(Corn.)

— Réunir par un mariage :

Joignons d'un nœud sacré ma famille à la vôtre. (Corn.)

— Se réunir à : *L'escadre de tel chef* A JOINT *l'armée navale.* (Acad.) *Croyez qu'on quitterait tout pour vous* JOINDRE. (Acad.)

— Atteindre, attraper : *Quoiqu'il fût parti avant moi, je le* JOIGNIS *bientôt.* (Acad.)

— *Joindre quelqu'un*, se rencontrer avec lui, parvenir à le trouver et à lui parler : *Si une fois je puis le* JOINDRE, *je lui parlerai comme il faut.* (Ac.) *Cette demoiselle et lui nous suivaient, et ils nous* EURENT *bientôt* JOINTS. (Mariv.)

— V. intr : *Ces planches, cette porte, ces fenêtres ne* JOIGNENT *pas bien. Faites que cela* JOIGNE *mieux. Faire* JOINDRE *deux ais.* (Acad.)

= **Se Joindre**, v. pr., S'unir à : *L'endroit où une chose* SE JOINT *à une autre, où deux choses* SE JOIGNENT. [illegible] *lui* SE JOIGNAIENT *les qualités les plus opposées.* [illegible] SE SONT JOINTS *pour défendre leurs intérêts communs.* (Acad.) *Les Etoliens furent anéantis pour s'*ÊTRE JOINTS *à Antiochus.* (Montesq.) *Les hommes qui conservaient l'ancienne foi* SE JOIGNIRENT *à la foule sans penser comme elle.* (De Tocquev.)

— Se rencontrer : *Depuis huit jours que nous sommes à Paris l'un et l'autre, nous n'avons pu* NOUS JOINDRE *une seule fois.* (Acad.)

— *Se laisser joindre*, se laisser approcher : *Il se*

lancerait par une fenêtre, plutôt que de se laisser JOINDRE *par quelqu'un qui a un visage ou un ton de voix qu'il désapprouve.* (La Br.)

— En parl. des animaux, S'accoupler : *C'est au printemps que les paons se recherchent et se* JOIGNENT. (Buff.) *Chez les castors, chaque couple ne se* JOINT *pas par pure nécessité de nature, mais s'unit par choix et s'assortit par goût.* (Id.)

JOINT, OINTE, part. pas. du v. Joindre : *Des ais bien* JOINTS. *A mains* JOINTES. *Sauter à pieds* JOINTS. *Une instance* JOINTE *au principal.* (Acad.) *Le corps du lion paraît être le modèle de la force* JOINTE *à l'agilité.* (Buff.) *Cette représentation naïve,* JOINTE *au merveilleux de cette histoire, charmeta un enfant.* (Fén.) *Le travail* JOINT *à la gaieté, souffre et surmonte toutes choses.* (Bernis.)

— *Ci-joint*, ici joint, ou joint à ceci ; il ne se dit que d'un écrit, d'une pièce que l'on joint à une lettre, à un mémoire, etc. : *Les papiers* CI-JOINTS. *Les pièces* CI-JOINTES. *La déclaration* CI-JOINTE. *Vous trouverez* CI-JOINTE *une copie, la copie du traité.* (Acad.) *Vous trouverez* CI-JOINTE *la copie de la lettre de remercîment qu'il m'a écrite.* (J. J. Rouss.)

= **Joint que**, loc. conj. Ajoutez que, outre que : *Il n'a pas fait cette affaire, parce qu'il était malade,* JOINT *qu'il n'avait pas les papiers nécessaires.* (Acad.) ‖ On dit plus souv. *Joint à cela que.*

= **Gramm.** *Ci-joint* reste invariable quand le substantif qui suit est employé sans article, ou lorsqu'il est placé en tête de la phrase : *Vous trouverez* CI-JOINT *copie de sa lettre.* CI-JOINT *quittance.* CI-JOINT *l'expédition du jugement.* (Acad.)

JOINT, n. m. Pron. *joain.* — Endroit où deux articulations se joignent : *Il a le bras cassé au-dessus du* JOINT. *Le* JOINT *de l'épaule.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Trouver le joint*, trouver la meilleure façon de prendre une affaire.

— Par anal. Point de réunion, des pierres, des pièces de menuiserie, etc. : *Remplir les* JOINTS *des pierres. Il faut que les pierres aient tant de pouces de* JOINT. *Ces ouvrages de menuiserie, de marqueterie, de rapport, sont si bien travaillés, qu'on n'en voit pas les* JOINTS. (Acad.)

— Constr. *Joint à onglet*, assemblage de deux pièces d'équerre l'une sur l'autre. ‖ *Joint de douelle*, joint apparent d'une voûte dans le sens de sa longueur.

JOINTE, n. f. Man. Paturon : *Avoir la* JOINTE *flexible.*

— Techn. Partie d'organsin destinée à renouer les fils qui se cassent.

JOINTÉ, ÉE, adj. Art vétér. Il s'emploie surtout avec les mots *court* et *long* : *Cheval court-*JOINTÉ, cheval qui a le paturon trop court et disproportionné ; *Cheval long-*JOINTÉ, cheval qui a le paturon trop long : *Les chevaux* COURT-JOINTÉS *deviennent aisément bouletés, et droits sur leurs membres. Les chevaux* LONG-JOINTÉS *ont rarement de la force, ils ne réussissent pas au travail.* (Acad.)

JOINTÉE, n. f. Pron. *joain-té.* — Autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir : *Une* JOINTÉE *d'avoine. Une* JOINTÉE *d'orge.* (Acad.) *Quelques éleveurs donnent chaque matin une* JOINTÉE *de froment aux chevaux maigres, avant de les faire boire.*

JOINTIF, IVE, adj. Pron. *joain-tif, tiv.* — Qui est joint : *Les lattes de ce plafond sont* JOINTIVES. (Acad.) *Pour empêcher que les vers ne rongent les bois sous l'eau, les Hollandais y enfoncent des clous à large tête et presque* JOINTIFS.

— Par anal. : *Nous entrâmes dans le bâtiment* JOINTIF *de deux petites tours.* (Chateaubr.)

JOINTOIEMENT, n. m. Pron. *joain-toa-man.* — Constr. Remplissage en mortier des joints d'une maçonnerie.

JOINTOYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *joain-toa-ié.* — Il change l'*y* du rad. *jointoy* en *i* quand la termin. commence par un *e* muet : *je jointoie, je jointoierai*, etc. — Constr. Remplir les joints des pierres avec du mortier ou du plâtre.

JOINTURE, n. f. Joint ; articulation : *Au-dessus de la* JOINTURE. *Toutes les* JOINTURES *du corps.*

— Ce qui joint ensemble : *Ces deux pierres, ces deux morceaux de bois sont si bien ajustés, qu'on ne peut apercevoir la* JOINTURE. (Acad.)

— Il est moins usité que *joint*, lorsqu'on parle d'autre chose que des os.

JOLI, IE, adj. Gentil, agréable ; qui plaît par sa gentillesse : *Un* JOLI *enfant. Elle est plus* JOLIE *que belle. Il est d'une* JOLIE *taille. Avoir un* JOLI *pied, de* JOLIS *yeux, une* JOLIE *main. Sa maison de campagne est très-*JOLIE. *Un* JOLI *paysage. Un* JOLI *spectacle. Faire de* JOLIS *vers.* (Acad.) *Les jeunes chats sont gras, vifs,* JOLIS. (Buff.) *Il y a de fort* JOLIES *choses que notre esprit ne cherche point et qu'il trouve tout achevées en lui-même.* (La Rochef.) *Ah! Justine, que voilà un* JOLI *homme!* (Campistr.)

— Fam. *Il est joli à croquer*, très-joli.

— Fig. *C'est un joli sujet*, c'est un jeune homme qui se distingue, se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite.

— Iron. et pop. *Il est joli garçon*, se dit d'un homme qui s'est enivré, ou dont les affaires sont en mauvais état : *Vous venez du cabaret, vous voilà* JOLI *garçon!* (Acad.)

— Par analog. *Il est dans un joli état!*

— Fam. Plaisant, drôle : *Le tour est* JOLI. *Il lui a joué un* JOLI *tour.* (Acad.)

— Fam. Avantageux : *Le voilà maintenant dans une très-*JOLIE *position. Il vient d'obtenir une assez* JOLIE *place.* (Acad.) *C'est une* JOLIE *condition que celle de* JOLIE *femme.* (Fonten.)

— Fam. et iron. Déplaisant, ridicule : *Vraiment, vous êtes* JOLI *de me parler de la sorte! Vous tenez-là de* JOLIS *discours! Cela est* JOLI *de se faire attendre! Il vient de faire quelque chose de* JOLI. (Acad.) *Je viens d'apprendre de* JOLIES *choses.* (Dest.)

— Fam. et pop. *Joli cœur*, homme agréable, galant. ‖ *Faire le joli cœur*, faire l'aimable.

— Substantiv. Ce qui est gentil, agréable : *Le beau est au-dessus du* JOLI. (Acad.)

— Fam. *Le joli de l'affaire est que*, le plaisant, le plus piquant de l'affaire est que, etc.

JOLIET, ETTE, adj. Pron. *jo-li-è, li-ètt.* — Dimin. de *joli* ; il n'est guère d'usage qu'au féminin : *Elle est* JOLIETTE. (Acad.) ‖ Fam.

JOLIETTE, n. f. Pron. *jo-li-ètt.* — Techn. Planche couverte de potée d'étain pour polir.

JOLIMENT, adv. Fam. D'une manière jolie ; bien : *Cela est* JOLIMENT *travaillé. Il danse fort* JOLIMENT. *Cet enfant répond* JOLIMENT. *Il écrit* JOLIMENT, *très-*JOLIMENT. (Acad.)

— Fam. et iron. : *J'ai* JOLIMENT *arrangé le drôle!* (Acad.) *On vient de m'envoyer un livre où votre gouvernement est* JOLIMENT *traité.* (Volt.)

Vous avez là dedans bien opéré vraiment,
Et m'avez fait en tout instruire *joliment.* (Mol.)

— Fam. Beaucoup : *Elle l'a* JOLIMENT *tancé! Vous vous êtes* JOLIMENT *trompé!* (Acad.)

JOLIVETÉS, n. f. pl. Pron. *jo-liv-té.* — Babioles ; bijoux ; petits ouvrages qui n'ont pas ou qui ont peu d'utilité : *Il sait faire mille petites* JOLIVETÉS. *Il apporta d'Italie mille petites* JOLIVETÉS. (Acad.)

— Gentillesses d'un enfant : *C'est un aimable enfant ; il fait, il dit cent petites* JOLIVETÉS. (Acad.) ‖ Vieux.

JOMBARDE, n. f. Mus. Flûte à trois trous.

JONC, n. m. (*juncus* ; lat., m. sign.) Pron. *jon.* — Bot. Genre de plantes à tige droite et flexible, type de la famille des Joncacées ; elles croissent ordinairement le long des eaux ou même dans l'eau : *Une touffe de* JONCS. JONC *de marais. C'est un mauvais terrain, il n'y vient que du* JONC, *que des* JONCS. *Des paniers de* JONC. *Balai de* JONC. *Lier avec du* JONC. *Nattes de* JONC. *Canne de* JONC. (Acad.)

Le *jonc* pliant sur ses appuis nouveaux,
Doit enchaîner leurs flexibles rameaux. (Parny.)

— Il se dit de quelques autres plantes : *Jonc odorant* ; l'œnante fistuleuse. ‖ *Jonc fleuri*, le butome en ombelle. ‖ *Jonc marin*, l'ajonc. ‖ *Jonc des Indes*, les tiges de rotang ou rotin, qui servent à faire des cannes.

— Absol. Une canne de jonc : *Cela plie comme un* JONC. *Acheter un* JONC. (Acad.)

— Fam. *Être droit comme un jonc*, avoir la taille bien droite : *Cette jeune fille est droite comme un* JONC. (Acad.)

— Anc. *Papier de jonc*, le papyrus ou papier d'Égypte.

— Espèce de bague dont le cercle est égal partout : *Un* JONC *de diamants. Un* JONC *d'argent. Un* JONC *de rubis.* (Acad.)

JONCACÉ ou **JONCÉ, ÉE**, adj. Pron. *jon-ka-cé, jon-cé.* — Bot. Qui ressemble à un jonc.

= **Joncacées**, ou **Joncées**, n. f. pl. Famille naturelle, renfermant des plantes herbacées, vivaces, qui se trouvent sous toutes les zones, dans les endroits marécageux.

JONCAIRE, n. f. Pron. *jon-kèr.* — Bot. Espèce de garance ; plante vulnéraire.

JONCHAIE, n. f. Pron. *jon-chè.* — Lieu rempli de joncs.

JONCHE, n. f. Pêch. Ganse, corde qui sert à joindre plusieurs pièces de filet au bout l'une de l'autre.

JONCHÉ, ÉE, part. pas. du v. Joncher : *Les rues étaient* JONCHÉES *de fleurs.* (Chateaub.) *La terre était* JONCHÉE *de cadavres.* (Acad.)

Du lieu saint, à pas lents, je montais les degrés
Encore jonchés de fleurs et de rameaux sacrés. (C. D.)

— Absol. Parsemé : *La terre ne présente que des ossements, des cailloux* JONCHÉS. (Buff.)

JONCHÉE, n. f. Pron. *jon-ché.* — Toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages dont on jonche les rues, les églises, etc., un jour de cérémonie : *Jeter de la* JONCHÉE. *Faire une* JONCHÉE *d'herbes et de fleurs.* (Acad.)

— Par extens. Grande quantité d'objets répandus sur le sol : *Une* JONCHÉE *de cadavres.*

La principale *jonchée*
Fut donc des principaux rats. (La F.)

— Petit fromage de crème ou de lait caillé, fait dans une espèce de panier de jonc : *Une* JONCHÉE *de crème.* (Acad.) *Pour la première fois il admira la fraîcheur d'un teint plus blanc que la* JONCHÉE *du lait de ses brebis.* (P. L. Cour.)

JONCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*jonc.*) Pron. *jon-ché.* — Répandre profusément sur la terre des rameaux, des branches, des fleurs : *Les habitants* JONCHÈRENT *les rues d'herbes odoriférantes.* (Acad.)

— Fig. Épandre une grande quantité d'objets : *Plus de vingt mille cadavres* JONCHAIENT *la place. Les ennemis* JONCHÈRENT *de leurs morts le champ de bataille.* (Acad.) *Il contemplait, immobile, les cadavres dont il avait* JONCHÉ *la terre.* (Chateaub.) *Il ne tomba qu'après* AVOIR JONCHÉ *la terre de cadavres ennemis.* (Am. Thierry.)

— Fig. Remplir, encombrer : *Un peuple déguenillé* JONCHAIT *les rues.* (Fr. Wey.)

JONCHÈRE, n. f. Lieu couvert de joncs.

JONCHETS, n. m. pl. Pron. *jon-chè.* — Petits bâtons menus avec lesquels on joue en les enlevant d'un tas, un à un, avec un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager : *Jouer aux* JONCHETS. *Les* JONCHETS *sont un jeu d'enfants.* (Acad.) ‖ Quelques-uns disent *Honchets.*

JONCINELLE, n. f. (*jonc.*) Bot. Genre de plantes qui croît dans les eaux et les terrains humides.

JONCIOLE, n. f. (*jonc.*) Bot. Plante de la famille des Joncs.

JONCOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme du jonc.

= **Joncoïdes**, n. f. pl. V. JONCACÉES.

JONCTION, n. f. (*junctio* ; lat., m. sign.) Pron. *jonk-cion.* — Action de joindre ; union, réunion : *La* JONCTION *des deux mers. La* JONCTION *de deux rivières, de deux chemins, etc.* (Acad.) *Il opéra sa* JONCTION *avec la noblesse bourguignonne.* (H. Martin.)

— Lieu où se fait la jonction : *A la* JONCTION *des deux routes.*

— Jurispr. *Jonction d'instance*, action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexité ; action de réunir une demande incidente à une demande principale, pour qu'il soit statué sur le tout par un seul et même jugement.

JONGERMANIÉES, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des Hépatiques.

JONGLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*joculari*, jouer ; lat.) Pron. *jongh-lé.* — Faire des tours de passe-passe ; amuser par des jongleries.

— Particul. Faire sauter plusieurs boules, bouteilles, poignards, etc., qui s'entrecroisent en passant en même temps d'une main dans l'autre.

JONGLERIE, n. f. Exercice de jongleur ; tour de passe-passe.

— Fig. et fam. Toute fausse apparence par laquelle une personne cherche à en imposer : *Je ne suis pas la dupe de ses* JONGLERIES. (Acad.) *Ses amis l'accusèrent d'une* JONGLERIE *odieuse.* (Mérim.)

JONGLEUR, n. m. Anc. Espèce de ménétrier qui allait, chantant des chansons, dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs.

— Faiseur de jongleries, de tours de passe-passe ; bateleur, charlatan : *C'est un* JONGLEUR, *un vendeur d'orviétan.* (Acad.) *L'origine des* JONGLEURS, *comme leur nom l'atteste, est romaine, et nullement celtique.* (Ampère.)

— Fig. et fam. Tout homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences : *Il déjoua les ruses de ces* JONGLEURS *politiques.* (Acad.)

Je connais ces *jongleurs* à front jésuitique. (M. J. Chénier.)
Les *jongleurs* sont nombreux, et leurs tréteaux se dressent. (Ancelot.)

Plusieurs peuples sauvages ont des JONGLEURS *qui exercent la médecine et la magie. Les* JONGLEURS *indiens.* (Acad.)

— Au fém. *Jongleresse* : *Dix musiciens jouent*

chacun d'un instrument différent pour accompagner la danse et les tours de force d'une JONGLERESSE. (Vitet.) ‖ Peu usité.

JONQUE, n. f. (*junck*, chin.) Pron. *jonk*. — Mar. Grand navire chinois, courbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue; il a trois mâts qui sont couverts de pavillons, de banderoles de toutes couleurs : *Une* JONQUE *chinoise*. (Acad.) *Les* JONQUES *sont lourdes, informes et sans grâce*.

JONQUILLE, n. f. Pron. *jon-ki-ye*. — Bot. Plante du genre des Narcisses; ses fleurs sont d'un jaune vif, et ses feuilles étroites et longues comme celles du jonc. ‖ Fleur de cette plante : JONQUILLE *simple*. JONQUILLE *double*. *Odeur de* JONQUILLE. *Essence de* JONQUILLE. (Acad.)

Et la *jonquille* encor
Offre à mon œil ravi la pâleur de son or. (Roucher.)

JOSEPH, adj. Pron. *jô-zèf*. — Techn. Espèce de papier mince et transparent : *Une feuille de papier* JOSEPH. (Acad.)

— Comm. *Coton joseph*, espèce de coton filé.

JOSSELASSAR, n. m. Comm. Coton filé que l'on tire de Smyrne.

JOTTE, n. f. Anc. Bette ou poirée.

JOTTEREAUX, n. m. plur. Pron. *jot-rô*. — Mar. Pièces de bois appliquées solidement de chaque côté de la tête des bas-mâts pour soutenir les longis à la hauteur des barres de hune.

JOTTES, n. f. pl. Mar. Les deux côtés de l'avant du vaisseau, depuis les épaules jusqu'à l'étrave.

JOUAIL, n. m. Mar. V. Jas.

JOUAILLER, v. intr. ou n. 1re conj. (*jouer*.) Pron. *jou-â-ié*. — Fam. Jouer petit jeu, et seulement pour s'amuser : *Il ne fait que* JOUAILLER. (Acad.)

JOUBARBE, n. f. (*Jovis barba*, barbe de Jupiter; lat.) Bot. Plante grasse et toujours verte, dont l'espèce la plus commune croît ordinairement sur les toits et sur les murs : *Les* JOUBARBES *sont des plantes herbacées et frutescentes. Le suc de* JOUBARBE *est calmant et rafraîchissant*. (Acad.) *La toiture en chaume, fleurie comme un parterre, cédait sous le poids des* JOUBARBES. (H. de Balz.)

JOUE, n. f. (*gena*, joue; lat.) Partie du visage de l'homme qui est au-dessous des tempes et des yeux, et qui s'étend des deux côtés jusqu'au menton : *Avoir les* JOUES *rouges, les* JOUES *vermeilles, les* JOUES *enflées*. JOUE *droite*. JOUE *gauche*. *Baiser sur la* JOUE. (Acad.) *Une pâleur affreuse ternit ses* JOUES. (Fén.) *Ses* JOUES *larges et pleines annoncent la santé*. (Did.) *Giton a le teint frais, le visage plein, les* JOUES *pendantes*. (La Br.)

— Fig. et fam. *Avoir les joues cousues*, les joues creuses, le visage extrêmement maigre.

— Fam. *Donner sur la joue, à quelqu'un*, lui donner un soufflet.

J'ai donné sur sa joue un soufflet à Voltaire. (C. Del.)

— *Tendre la joue*, présenter la joue : *Cet enfant vous* TEND LA JOUE, *pour que vous l'embrassiez*. (Acad.)

— *Coucher, mettre en joue*, ajuster son fusil et viser, pour tirer sur quelqu'un, sur quelque chose : J'AI COUCHÉ *l'animal* EN JOUE. (Acad.) *Nous étions* EN JOUE, *le doigt sur la détente*. (E. Viardot.)

— Command. milit. Ellipt. *En joue, feu!*

— Fig. et fam. *Coucher en joue*, observer, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein : *Il aspire à cette place, à cette charge, depuis longtemps il la* COUCHE EN JOUE. (Acad.) *Ta femme est coquette et jolie; personne ne la* COUCHE-T-IL EN JOUE? (Dider.)

— Partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme : *Ce cheval a trop de* JOUES. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi des oiseaux : *La gorge, les* JOUES *et le dessous de la tête de l'oie d'Égypte sont blancs*. (Buff.)

— Mar. Partie de la coque d'un navire, comprise entre le bout de minime et l'étrave : *Ce vaisseau a la* JOUE *forte*. (Acad.)

— Art milit. Chacun des deux côtés de l'épaulement d'une batterie.

— Techn. *Joues de coussinet*, parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. ‖ *Joues du peson*, petites plaques qui terminent les broches du peson.

— N. f. pl. Hortic. Bourgeons de vignes coupées sur le jeune bois.

JOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Jouer : *Une carte* JOUÉE.

— Jeu. *Dame touchée, dame jouée*, lorsqu'on a touché une dame, on est obligé de la jouer.

— Prov. *C'est un jeu joué*, se dit d'une feinte concertée entre plusieurs personnes.

— Fig. Simulé, feint : *La bonté* JOUÉE *dégénère en politesse contrainte*. (Duclos.) *La désolation publique était grande; et cela n'était point* JOUÉ. (Montesq.)

— Théât. Représenté : *Une pièce non* JOUÉE *est toujours très-mal vendue*. (Volt.)

— Moqué, trompé : *Je n'étais pas insensible à la manière dont j'avais été* JOUÉ *la veille*. (Regn.)

— Substant. *Il a eu le bonheur ou le bien* JOUÉ *d'échapper à deux ou trois embuscades*. (Ph. Chasl.)

JOUÉE, n. f. Archit. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail : *Cette fenêtre a beaucoup de* JOUÉE. (Acad.)

JOUELLE, n. f. Écon. rur. Espèce de joug dont on se sert pour rattacher la vigne : *Mettre une vigne sur la* JOUELLE. *Dresser une vigne en* JOUELLE.

JOUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*jocari*, badiner; lat.) (*Je joue, nous jouons; je jouais, nous jouions, vous jouiez; je jouai, nous jouâmes; je jouerai, nous jouerons; je jouerais, nous jouerions; joue, jouons, jouez; que je joue, que nous jouions, que vous jouiez; que je jouasse, que nous jouassions; jouant; joué, ée*.) Se récréer, se divertir, s'ébattre, folâtrer : *Ces enfants* JOUENT *ensemble. Vous* JOUEZ *un peu rudement, vous m'avez blessé*. (Acad.) *La véritable grandeur rit*, JOUE *et badine, mais avec dignité*. (La Br.) *Ne* JOUEZ *pas avec ce pistolet, il est chargé*. (Acad.)

Veux-tu *jouer*? — Je n'ai pas cœur au jeu. (C. Del.)

— Fig. *Jouer avec sa vie, avec sa santé*, etc., n'user d'aucun ménagement pour conserver sa vie, sa santé, etc. ‖ *Jouer avec la vie*, ne point la regarder comme une chose sérieuse, et agir en conséquence.

— Par anal. : *Il ne faut pas* JOUER *avec les choses sacrées*. (J. Simon.)

— Man. *Ce cheval joue avec son mors*, il mâche son mors avec action. ‖ *Il joue de la queue*, il l'agite vivement.

— *Jouer sur le mot, sur les mots*, faire des allusions, des équivoques sur les mots : *Ne* JOUONS *pas sur les mots, et parlons sérieusement*. (Acad.)

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine
Sur un mot, en passant, ne *joue* et ne badine. (Boil.)

— Fig. Se mettre en danger de; s'exposer à; dans cette acception, il est toujours suivi de la préposition *à* : *Cet homme* JOUE *à se faire pendre*. (Acad.) *Savez-vous bien que vous* JOUEZ-*là à vous faire tordre le cou*. (Regn.)

— Se divertir, s'occuper à un jeu quelconque : JOUER *à colin-maillard, à la main-chaude*. JOUER *aux échecs, au trictrac, à la boule, aux cartes, aux dés*. JOUER *avec quelqu'un*. *Tirer au sort à qui* JOUERA *le premier*. *Il ne sait pas* JOUER. *Gagner avec un aussi mauvais jeu, c'est* JOUER *de bonheur*. (Acad.)

Mon heureux protégé *joue* avec monseigneur. (C. Del.)

— Absol. Jouer habituellement à des jeux de commerce ou de hasard : *Il commence à se ranger, il ne* JOUE *plus*. *Rien ne peut l'empêcher de* JOUER. (Ac.)

Dans un maudit brelan, ton maître *joue* et perd. (Regn.)

— J. de cartes, il s'emploie aussi avec le nom de la couleur dans laquelle on joue : JOUER *en carreau, en cœur, en trèfle*, etc. (Acad.)

— *Faire jouer*, nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué : *C'est lui qui fait* JOUER. (Acad.)

— *Jouer sans prendre*, jouer sans demander de cartes, sans écarter.

— *Ne jouer que pour l'honneur*, ou *Ne jouer que l'honneur*, jouer sans intéresser le jeu.

— Prov. et par exagér. : *Il jouerait les pieds dans l'eau*, c'est un joueur déterminé.

— Fig. et fam. *Jouer au roi dépouillé*, se dit quand plusieurs personnes sont autour de quelqu'un pour le piller, le ruiner.

— *Jouer au plus sûr*, choisir de deux expédients celui où il y a le moins de risque. ‖ *Jouer à jeu sûr*, être certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire.

— *Jouer au fin, au plus fin*, employer l'adresse, la finesse pour venir à bout de ses desseins.

— *Jouer de bonheur*, réussir dans une affaire où l'on avait à craindre d'échouer. ‖ *Jouer de malheur*, ne pas réussir dans ce que l'on entreprend.

— *Jouer à quitte ou double*, ou *Jouer quitte ou double*; jouer ce qu'on a perdu. ‖ Fig. Risquer, hasarder tout, pour se tirer d'une mauvaise affaire.

— *Jouer à qui perd gagne*, se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.

— *Jouer de son reste*, prendre un moyen extrême après lequel on n'a plus de ressource. ‖ Achever de consumer son bien. ‖ Tirer un dernier parti, user des dernières ressources d'une place, d'une position, etc. : *Le ministre* JOUE DE SON RESTE. *Cette coquette* JOUE DE SON RESTE. (Acad.)

— Se servir de l'instrument qui est nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu : JOUER *du battoir, au battoir*. JOUER *avec une raquette*. JOUER *de masse*. JOUER *de queue*. (Acad.)

— *Jouer des gobelets*, faire des tours de passe-passe avec des gobelets. ‖ Fig. et fam. Chercher à tromper ceux avec qui l'on traite.

— *Jouer des mains*, badiner avec les mains, se donner des coups l'un à l'autre avec les mains : *Ces enfants* JOUENT *toujours* DES MAINS. (Acad.)

— *Jouer de l'espadon, jouer du bâton à deux bouts*, etc., les manier avec adresse.

— *Jouer de la prunelle*, jeter des œillades, faire quelques signes des yeux. Il se dit ordinairement en parlant des signes qu'un homme et une femme se font l'un à l'autre, quand ils sont d'intelligence.

— Fig. et pop. *Jouer des jambes*, courir, s'enfuir : *Il se mit aussitôt à* JOUER *des jambes*. (Acad.) *Nous aurions fait dix lieues à l'heure si les chevaux* AVAIENT JOUÉ DES JAMBES *comme les voyageurs* JOUAIENT DE LA LANGUE. (P. de Musset.) ‖ On dit aussi *Jouer des talons*.

— *Jouer des couteaux*, se battre à l'épée :

Pas de rupture ici! l'on *jouerait du couteau*. (V. Hugo.)

— Par anal. : *On vous laisse seule toute la journée, réduite à* JOUER DE L'ÉVENTAIL *pour toute conversation*. (Boissy.)

— *Jouer de la poche*, tirer de l'argent de sa poche pour payer. ‖ *Jouer du pouce*, compter de l'argent pour payer.

— *Jouer aux grands coups*, jouer à qui poussera le mail le plus loin.

— Pop. *Jouer de l'épée à deux mains*, ramer aux galères.

— Par extens. Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons : JOUER *du violon, de la harpe, de la flûte, du hautbois*, etc. *Il* JOUE *de toutes sortes d'instruments*. (Acad.) JOUER *du piano, de l'orgue, du cor, de la trompette*, etc. *Il* JOUE *de la guitare*. (Mérim.)

Il chante et sait *jouer* de divers instruments. (La F.)

— Techn. En parl. des ressorts, des machines, etc., Se mouvoir, agir d'une certaine façon : *Ce ressort* JOUE *en sens inverse de l'autre*. (Acad.)

— Avoir l'aisance et la faculté du mouvement : *Cette serrure ne* JOUE *pas bien*. *Cet os ne* JOUE *pas comme il faut dans l'emboîture*. (Acad.)

— Fig. *Faire jouer toutes sortes de ressorts*, employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer.

— Mar. *Le vaisseau joue sur son ancre*, se dit quand il est agité par le vent et en même temps retenu par son ancre. ‖ *Le gouvernail joue* se dit quand il est en mouvement.

— Il se dit aussi des cascades, des jets d'eau, etc., qu'on lâche pour les faire jaillir : *On fit* JOUER *les eaux*. *Les eaux* JOUÈRENT *tout le jour*. (Acad.)

— Il se dit encore d'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir, en y mettant le feu : *La mine, le fourneau* JOUA. *Faites* JOUER *la mine, le canon*. (Acad.)

— Par anal. *Faire jouer une pompe, des pompes*, les faire aller.

= **Jouer**, v. tr. ou act. Faire une partie, un coup au jeu, etc. : JOUER *une partie de boston*. JOUER *un cent de piquet*. JOUER *une partie de trictrac*. JOUER *la partie d'honneur*. (Acad.)

— *Jouer une balle*, la pousser.

— *Jouer une carte*, la jeter. *Jouer cœur, pique, carreau*, etc., jouer une carte de ces couleurs.

— *Jouer bien les cartes*, tirer tout le parti possible de ses cartes : *Il écarte bien, mais il* JOUE *mal* LES CARTES. (Acad.)

— *Jouer le jeu*, jouer suivant les règles du jeu : *Vous ne* JOUEZ *pas* LE JEU. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jouer bien son jeu*, se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins : *Il a bien* JOUÉ SON JEU. (Ac.)

— *Jouer un jeu*, le savoir bien jouer, le jouer par préférence, être dans l'usage, dans l'habitude de le jouer : *Quel jeu* JOUEZ-*vous? est-ce le boston? est-ce le piquet? Je ne* JOUE *que le trictrac*. (Acad.)

— *Jouer beaucoup d'argent*, risquer une grosse somme.

... A présent, le jeu n'est que fureur :
On *joue* argent, bijoux, maisons, contrats, honneur. (Regn.)

— *Jouer le tapis*, jouer la passe quand il ne reste plus de mises.

— *Jouer son coup*, exprimer les points qu'on vient de faire, en passant une ou deux dames sur certaines flèches.

— En parl. de ce que l'on hasarde au jeu : JOUER

gros jeu. JOUER *un jeu d'enfer.* JOUER *deux louis sur une carte. C'est un homme qui* JOUE *tout. Dès qu'il a quelque chose, il va le* JOUER. (Acad.)

— Fam. *Il jouerait jusqu'à sa chemise,* il jouerait tout ce qu'il a.

— Fig. et fam. *Jouer gros jeu,* s'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa fortune, pour sa vie.

— Fig. *Jouer sa vie,* s'exposer témérairement.

— *Jouer quelqu'un,* jouer avec quelqu'un. En ce sens, il ne se dit que dans ces phrases des jeux de paume et de volant : *Je l'*AI JOUÉ *du battoir. Il me gagne toujours, quoiqu'il me* JOUE *par-dessous la jambe, par-dessous jambe.* (Acad.)

— Railler quelqu'un, le tourner en ridicule sur le théâtre : *C'est un tel qu'on* A JOUÉ *dans cette pièce, sous un nom emprunté. Molière* A JOUÉ *les faux dévots.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Jouer quelqu'un par-dessous jambe, par-dessous la jambe,* déranger avec facilité les projets de quelqu'un, et, par supériorité d'esprit ou de conduite, l'amener aux vues que l'on a soi-même : *N'ayez rien à démêler avec lui, il vous* JOUERAIT *par-dessous la jambe. Il les* A *tous* JOUÉS *par-dessous jambe.* (Acad.)

— Fig. *Jouer quelqu'un,* le tromper, l'abuser : *Il le* JOUE *depuis trois ans, en lui faisant espérer cet emploi. Il avait quelque dépit de se voir* JOUÉ. (Acad.)

Avec quelle constance, au branle de sa roue
La fortune ennemie et me berce et me *joue.* (Regn.)
Chacun suit dans le monde une route incertaine,
Selon que son humeur le *joue* et le promène. (Boil.)

— Prov. et fig. *Jouer une pièce, un tour à quelqu'un,* lui faire un tour ou malin ou méchant : *Il a voulu me* JOUER UN TOUR *auprès d'un tel. On lui* A JOUÉ UNE PIÈCE *sanglante.* (Acad.)

— Dans le m. sens. *Jouer d'un tour à quelqu'un, lui en jouer d'une, lui en jouer d'une bonne. S'il me* JOUE *de celui-là, je lui en* JOUERAI *d'un autre.* (Acad.)

— Mus. Exécuter un air, un morceau de musique sur un instrument, avec des instruments : JOUER *une ouverture à grand orchestre.* JOUER *un air sur le violon, sur le piano, etc.* (Acad.)

— Théât. Représenter, en parlant soit de la pièce de théâtre qu'on représente, soit du personnage qu'on est chargé d'y représenter : JOUER *une comédie, une tragédie, une farce.* JOUER *un personnage, un rôle.* JOUER *les amoureux, les pères nobles, les ingénues,* etc. *On* A JOUÉ *Andromaque. Un tel* A JOUÉ *le rôle d'Oreste,* A JOUÉ *Oreste.* (Acad.)

De peur qu'un accident ne vous ramène encor,
Je cours *jouer* ma scène. (C. Del.)

— Absol. : *Ce comédien* JOUE *fort bien. C'est la première fois qu'il* JOUE, etc. (Acad.)

Paris est-il content ? *Avons*-nous bien *joué ?* (C. Del.)

— *Jouer la comédie,* exercer la profession de comédien : *Il veut* JOUER *la comédie.* (Acad.) *Madame, vous* JOUEZ *très-bien la comédie.* (Beaum.)

— Par extens. *Jouer la comédie,* faire des actions plaisantes pour exciter à rire. || Fig. Feindre des sentiments qu'on n'a pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement : *Vous le croyez affligé, il* JOUE *la comédie.* (Acad.) *Il est impossible de vivre dans le monde, sans* JOUER *de temps en temps la comédie.* (Chamf.)

— Fig. *Jouer la douleur, la surprise, etc.; jouer l'affligé, jouer l'homme d'importance, etc.,* feindre d'être affligé, d'être surpris, d'être un homme d'importance, etc.

— Par extens. *Jouer tel rôle,* figurer dans quelque affaire en telle ou telle qualité, ordinairement pour faire ou pour faciliter quelque tromperie : *Le prétendu mariage eut lieu : un tel* JOUA *le rôle de prêtre, et deux valets du séducteur celui de témoins.* (Acad.)

— Fig. *Jouer un rôle,* figurer dans quelque affaire, prendre part à certains événements : *Tous ceux qui* JOUÈRENT *un rôle dans cette grande révolution. Il* JOUA *un grand rôle dans ces événements. Il vit bien qu'il* JOUAIT *le rôle de dupe.* (Acad.)

Monsieur, à mon avis, *joue un singulier rôle.* (C. Del.)

— Fig. et fam. *Bien jouer son rôle,* se bien acquitter d'une chose difficile :

...... Ai-je tenu parole ?
Et, dans l'occasion, sais-je *jouer un rôle?* (Regn.)

— Il se dit quelquefois de choses personnifiées : *Le rôle que* JOUE *la mémoire dans les opérations de l'entendement.* (Acad.)

— On dit aussi, mais seulement en parlant des personnes : JOUER *un mauvais personnage, un sot personnage, etc.*

— *Jouer un grand rôle,* plus particul. faire une grande figure, occuper une grande place dans l'État.

— Par oppos. *Jouer un petit personnage,* être dans un poste peu honorable, ou avoir peu d'influence dans une affaire.

— Par dénigr. Dans le m. sens :

Vous *jouerez* à leur porte un brillant *personnage.* (C. Del.)

— Il se dit encore d'une chose qui en imite une autre, qui en a l'apparence : *Ce papier* JOUE *le velours. Cette étoffe* JOUE *la soie. Cette composition* JOUE *le diamant.* (Acad.)

= **Se jouer,** v. pron. Être joué : *Le piquet* SE JOUE *à deux, à trois, à quatre.*

= S'amuser, se divertir : *Cet enfant* SE JOUE *avec tout ce qu'on lui donne. Les petits chats* SE JOUENT *avec des balles, avec des boules de papier. Des oiseaux qui* SE JOUENT *dans le feuillage.* (Acad.) *J'étais si jeune que je* ME JOUAIS *encore avec une poupée.* (Mol.)

— Par anal. : *Les Romains accoutumés à* SE JOUER *de la nature humaine dans la personne de leurs esclaves, ne pouvaient guère connaître cette vertu que nous appelons humanité.* (Montesq.)

Mon pied, comme mon œil, *se jouait* des abîmes. (Lam.)

— Poétiq. en parl. des choses : *Un ruisseau qui semble* SE JOUER, *qui* SE JOUE *dans la prairie.* (Acad.) *Les divers canaux qui formaient ces îles semblaient* SE JOUER *dans la campagne.* (Fén.) *La lumière du soleil* SE JOUE *en mille manières sur le front gracieux du paon* (Buff.) *Une foule de bâtiments légers* SE JOUAIENT *autour de la galère sacrée.* (Barthél.)

— *Faire quelque chose en se jouant,* faire quelque chose en s'amusant, en badinant, sans application et sans peine : *Cet ouvrage aurait paru difficile à tout autre, il l'*A FAIT EN SE JOUANT. (Acad.)

— *Se jouer de quelque chose,* surmonter, braver sans peine et comme en se jouant ce qui, pour d'autres, semble difficile, dangereux, etc. : *Ces hommes robustes* SE JOUENT *des travaux les plus rudes.* (Acad.)

— Fig. Se moquer d'une chose, témoigner qu'on n'en fait point de cas : *C'est un homme sans foi, il* SE JOUE *de ses engagements. Il ne faut pas* SE JOUER *ainsi des lois.* (Acad.) || Disposer de quelque chose arbitrairement et selon son caprice : SE JOUER *de la vie des hommes.* (Acad.) *Vous* VOUS JOUIEZ *de la vie des hommes.* (Fén.)

— Fig. *Se jouer de quelqu'un,* se moquer de lui, le railler adroitement : *Ne voyez-vous pas qu'on* SE JOUE *de vous? Penserait-il* SE JOUER *de moi ?* (Acad.)

— Par analog. *Ce chat se joue de la souris qu'il a prise; ce tigre se joue de sa proie,* etc., lorsqu'il feint à plusieurs reprises de la laisser échapper, pour la ressaisir aussitôt.

— Décevoir, tromper ses projets, ses conjectures, etc. : *La nature semble quelquefois* SE JOUER *de la science.* (Acad.)

— *Se jouer de quelqu'un,* le tromper, l'abuser par des promesses, de belles paroles : *Il m'a longtemps fait des promesses, donné des espérances, il* SE JOUAIT *de moi.* (Acad.) *Votre intention n'est pas de vous* JOUER *d'un gentilhomme tel que moi !* (Scribe.)

— Fig. et fam. *Se jouer à quelqu'un,* l'attaquer inconsidérément : *Ne vous* JOUEZ *pas à lui, il n'entend pas raillerie. Il s'*EST JOUÉ *à son maître.* (Acad.)

— On dit aussi, *Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas,* ne soyez pas assez fou, assez téméraire pour faire cela, vous vous en repentiriez.

JOUET, n. m. (*jocus,* jeu; lat.) Pron. *jou-è.* — Bagatelle qu'on donne aux enfants pour les amuser : *Le hochet est le* JOUET *ordinaire des petits enfants. Acheter des* JOUETS. (Acad.) *L'homme se dégoûte de ses plaisirs, comme l'enfant de ses* JOUETS. (Chateaub.)

— Par extens. Choses avec lesquelles jouent les animaux : *Le* JOUET *d'un chat, d'un jeune chien. Tout sert de* JOUET *aux jeunes animaux.* (Acad.)

— Fig. Personne dont on se joue, dont on se moque : *Pensez-vous qu'il veuille être votre* JOUET ? (Acad.) *Il prédit que les juifs seraient livrés à l'erreur, et deviendraient le* JOUET *des faux prophètes.* (Boss.) *Ce malheureux prince était le* JOUET *d'une femme sans pudeur.* (Fén.)

— Fig. et poétiq. Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments : *Un vaisseau qui est le* JOUET *des vents, des flots, des tempêtes.* (Acad.)

— Mor. Par analog. *Être le* JOUET *de la fortune, du sort, des événements, etc. Être le* JOUET *de ses passions, de sa vanité. Être le* JOUET *des caprices d'un maître.* (Acad.) *Je fuis le monde pour n'être plus le* JOUET *de la fortune et n'éprouver plus son inconstance.* (St-Évrem.)

Quoi ! faudrait-il alors
Végéter sans désirs, sans nulle inquiétude,
Et, stupide *jouet* de la sotte habitude,
Garder par indolence, un état ennuyeux ? (Coll. d'Harl.)

— Man. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure : *Mettre un* JOUET *dans la bouche du cheval, pour en solliciter l'action.* (Acad.)

— Mar. Plaque de fer qui garnit les bois traversés par un essieu, pour empêcher que le trou ne s'accroisse par le frottement.

— Techn. *Jouets de pompe,* les plaques de fer clouées aux côtés des fourches de la potence d'une pompe, au travers de laquelle on fait passer des chevilles qui servent à tenir la brimbale.

JOUETTE, n. f. (*jouer.*) — Chass. Trou de lapin moins profond que le terrier.

JOUEUR, EUSE, n. Pron. *jou-eur, eus.* — Fam. Celui, celle qui joue, qui folâtre avec quelqu'un : *Un rude* JOUEUR, *une rude* JOUEUSE, une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude joueur,* c'est un homme à qui il ne fait pas bon se jouer.

— Celui qui joue à quelque jeu où il y a des règles : *Combien sont-ils de* JOUEURS ? *Les académies de jeux sont pleines de* JOUEURS *de mauvaise foi.* JOUEUR *de boule,* JOUEUR *de paume. Bon* JOUEUR *de trictrac.* (Acad.)

— *Beau joueur* ou *bon joueur,* celui qui joue franchement, et qui est d'une humeur égale, soit qu'il gagne, soit qu'il perde: *Il sera* BEAU JOUEUR. (C. Del.) || Dans le sens contraire, *Mauvais joueur.*

— Prov. et fig. *La balle cherche le joueur, va au joueur,* l'occasion se présente à celui qui est le plus capable de s'en bien servir.

— Elliptiq. Dans le m. sens, *Au bon joueur la balle; la balle au joueur.*

— Celui qui a la passion du jeu, qui fait en quelque sorte métier de jouer : *Ne donnez point votre fille à ce jeune homme, c'est un* JOUEUR. *Cette femme est une grande* JOUEUSE, *une* JOUEUSE *de profession.* (Acad.) *Le jeu est très en usage en Europe; c'est un état que d'être* JOUEUR. (Montesq.)

Je ne souffrirai pas qu'on trompe ma maîtresse,
Qu'elle épouse un *joueur,* un petit brelandier. (Regn.)

— Par dénigr. *Joueur d'instrument,* musicien de bas étage : JOUEUR *de harpe.* JOUEUR *de flûte.* JOUEUR *d'orgues.* (Acad.)

— *Joueur de farces, joueur de gobelets, joueur de marionnettes,* ceux qui divertissent le public par des farces, des tours de gobelets, etc.

JOUFFLU, UE, adj. Pron. *jou-flu.* — Fam. Qui a de grosses joues : *Cette femme est trop* JOUFFLUE. (Ac.)

Approche, dieu *joufflu* de la mythologie,
Comus, vient me montrer ta mine réjouie. (Berch.)

— Substantiv. *Un gros* JOUFFLU. *Une grosse* JOUFFLUE. (Acad.)

Syn. Joufflu, mafflé. Ces deux épithètes marquent l'embonpoint ou la grosseur de certaines parties du visage. *Joufflu* a rapport aux joues ; *mafflé* n'a proprement rapport qu'aux lèvres et aux parties voisines, mais, par extension, il désigne la grosseur de tout le visage et même du corps entier. *Joufflu* ne s'applique guère qu'aux enfants : les amours *joufflus* ; *mafflé* ne se dit guère que des femmes, c'est un terme suranné.

JOUG, n. m. (*jugum* ; lat., m. sign.) Pron. *jough.* — Pièce de bois qu'on met par dessus la tête des bœufs, et avec laquelle ils sont attelés pour tirer, pour labourer : *Mettre les bœufs au* JOUG. *Leur ôter le* JOUG. (Acad.)

— Fig. Servitude, esclavage, sujétion : *Le* JOUG *de la servitude.* JOUG *honteux. Mettre sous le* JOUG. *Tenir sous le* JOUG. *Imposer un* JOUG. *S'affranchir du* JOUG. (Acad.) *Les anciens législateurs avaient reconnu cette nécessité d'imposer un* JOUG *à l'homme.* (Chateaub.) *On regarde d'ordinaire son devoir comme un* JOUG *fâcheux, et l'on cherche à secouer un* JOUG *qu'on ne porte qu'à regret.* (St-Évrem.) *Tout est un* JOUG *pesant à quiconque veut vivre sans* JOUG *et sans règle.* (Mass.) *La haine jointe au mépris fait secouer tous les* JOUGS *possibles.* (Volt.) *On secoue violemment tous les* JOUGS *jusqu'à celui des vérités morales.* (Portalis.)

L'hyménée est un *joug,* et c'est ce qui m'en plaît. (Boil.)

— *Le joug du mariage,* le lien du mariage : *Il est marié, le voilà sous le* JOUG. (Acad.)

— Par anal. : *Le* JOUG *de l'étiquette,* les exigences de l'étiquette.

— Antiq. rom. Pique attachée en travers au bout de deux autres piques fichées en terre, et sous laquelle on faisait passer des ennemis vaincus : *Faire passer une armée sous le* JOUG. *Passer sous le* JOUG *était un opprobre.* (Acad.)

— Mar. Bâton dont on se sert pour tordre les cordages de moyenne grosseur, et serrer une ligature.

— Techn. Sommet ou fléau d'une balance.

JOUGAU, n. m. Zool. Espèce de chouette.

JOUGRIS, n. m. Zool. Le grèbe, ainsi appelé parce qu'il a les joues et la mentonnière grises.

JOUI, part. pass. invar. du v. Jouir.

JOUIÈRES ou **JOULLIÈRES**, n. f. pl. Pron. *jou-ièr.* — Murs d'aplomb avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

JOUIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*gaudere*, avoir de la joie ; lat.) Avoir l'usage, la possession actuelle de quelque chose, et en tirer tous les fruits, tous les émoluments, tous les avantages, etc. : JOUIR *des droits civils. Il est majeur, il* JOUIT *de son bien.* (Acad.) *Le laboureur* JOUIT *en repos de l'héritage qu'il a reçu de ses pères.* (Fléch.) *Ils* JOUIRENT *des mêmes droits et de la même liberté que les autres citoyens.* (Boss.)

— Absol. : *Il faut le laisser* JOUIR. *Vous m'avez vendu votre terre, votre charge, faites-moi* JOUIR. *Qui vous empêche de* JOUIR? JOUIR *de bonne foi.* (Acad.) *L'indigent oisif ne peut souffrir que ceux qui ont travaillé* JOUISSENT. (Volt.)

— Génér. Il se dit en parl. de toute chose dont on retire du bien-être, de l'agrément, de l'avantage, etc. : JOUIR *d'une parfaite santé.* JOUIR *du repos, de la paix.* JOUIR *d'une honnête aisance.* JOUIR *d'un immense crédit.* JOUIR *de la considération publique.* (Acad.) *L'auteur de Télémaque commençait à* JOUIR *d'un grand crédit à la cour de Louis XIV.* (Volt.) *C'est un avantage dont je n'ai pas encore* JOUI. (Mol.) *Prophète en son pays, il* JOUIT *de la vogue parmi les siens.* (La Br.) *Il n'a guère commencé à* JOUIR *de sa renommée qu'à l'âge de quatre-vingts ans.* (Volt.)

— Il se dit quelquefois des animaux et des choses : *Les animaux* JOUISSENT *de la faculté de locomotion. La réputation dont cet ouvrage* A *si longtemps* JOUI. (Acad.) *Il est à croire qu'il est dans d'autres mondes d'autres animaux qui* JOUISSENT *de vingt ou trente sens.* (Volt.) *Il est des planètes dont les différentes parties ne* JOUISSENT *que successivement d'une lumière empruntée.* (Buff.)

— Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède, en goûter le plaisir, l'agrément, etc. *Savoir* JOUIR *de sa fortune. Il sait* JOUIR *de la vie. Il* JOUIT *du présent, sans trop s'occuper de l'avenir.* JOUIR *du monde, des plaisirs du monde.* (Acad.) *Elles* JOUISSAIENT *tout à la fois du plaisir présent et de celui qui ne leur pouvait manquer.* (La Br.) *L'ambitieux ne* JOUIT *de rien.* (Mass.) *Je* JOUIS *de mon mieux de la vie qui nous a été accordée par avance d'hoirie.* (Dider.)

— Absol. Dans le même sens : *Il est riche, mais il ne sait pas* JOUIR. (Acad.) *Ah! hâtez-vous de* JOUIR, *le temps est court.* (Mass.) *Toute la vie du chrétien et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il* JOUIT *est un miracle de la grâce.* (Boss.)

— *Jouir de l'embarras de quelqu'un, de son affliction, de sa détresse, etc.*, éprouver du plaisir à le voir ou à le savoir embarrassé, affligé, malheureux, etc.

— *Jouir de quelqu'un*, avoir la liberté, le temps de conférer avec lui, de l'entretenir, d'en tirer quelque service, quelque plaisir : *Nous* JOUIRONS *de lui pendant son séjour à la campagne. Il est si occupé que l'on n'en saurait* JOUIR. (Acad.)

— *Jouir d'une femme*, avoir avec elle un commerce charnel : *Dion nous dit que quelques sénateurs allèrent jusqu'à proposer qu'il fût permis à Tibère de* JOUIR DE TOUTES LES FEMMES *qu'il lui plairait.* (Montesq.)

— Absol. En parl. des animaux, s'accoupler : *Dans les animaux quadrupèdes, le mâle, dès qu'il* A JOUI, *se sépare de la femelle.* (Buff.)

= **Gramm.** Ce verbe ne se prend qu'en bonne part; on ne doit donc pas dire : *Jouir d'une mauvaise santé, d'une mauvaise réputation, etc.*, mais bien, *Avoir une mauvaise santé, une mauvaise réputation.*

JOUISSANCE, n. f. Pron. *jou-i-çanse.* — Usage et possession de quelque chose : JOUISSANCE *paisible. Longue* JOUISSANCE. *Pleine* JOUISSANCE. *La* JOUISSANCE *d'un privilège. La* JOUISSANCE *des droits civils, des droits politiques. Avoir pleine et entière* JOUISSANCE *de ses biens. Entrer en* JOUISSANCE. *Maintenir, troubler dans la* JOUISSANCE. *Il n'a point la propriété de cette terre, il n'en a que la* JOUISSANCE, *que l'usufruit, sa vie durant.* (Acad.)

Il m'a de son jardin cédé la *jouissance.* (C. Del.)

— Fin. *Jouissance de telle époque*, époque de l'année où le trésor public paye les intérêts d'une rente inscrite au grand livre : JOUISSANCE *du vingt-deux mars, du vingt-deux juin, etc.* (Acad.)

— Fam. *Avoir la jouissance d'une femme*, avoir commerce avec elle.

— Plaisir, volupté : *Pour lui ce travail est une* JOUISSANCE. *Je trouve une sorte de* JOUISSANCE *à remplir ce devoir. La civilisation multiplie nos besoins avec nos* JOUISSANCES. (Acad.) *La suprême* JOUISSANCE *est dans le contentement de soi-même.* (J.-J. Rouss.) *Les* JOUISSANCES *attachées aux travaux de l'esprit.* (Cuv.) *Les* JOUISSANCES *intérieures de la vertu sont préférables à tous les avantages de l'égoïsme.* (Mme de Staël.)

JOUISSANT, part. prés. du v. Jouir.

JOUISSANT, ANTE, adj. Pron. *jou-i-çan, çante.* —Jurispr. Qui jouit : *Majeur usant et* JOUISSANT *de ses droits. Fille usante et* JOUISSANTE *de ses droits.* (Acad.)

JOUJOU, n. m. (*jocus*, jeu; lat.) Fam. Jouet d'enfant : *Il faut lui donner un* JOUJOU. *Donner des* JOUJOUX *à un enfant.* (Acad.)

— Par anal. Objet de peu de valeur : *Ma croix est un* JOUJOU *auquel je préfère mon écritoire.* (Volt.)

JOUR, n. m. (*giorno* ; ital.) Clarté, lumière que le soleil répand lorsqu'il est sur l'horizon, ou qu'il en est proche : *Avant le* JOUR. *Le* JOUR *va bientôt paraître. Voir le* JOUR *au travers de quelque chose. Cette chambre ne reçoit pas assez de* JOUR. *Le* JOUR *n'a jamais pénétré dans ces abîmes. Loin du* JOUR. *Fuir le* JOUR, *la lumière, l'éclat du* JOUR. (Acad.) *J'étais à ma fenêtre en attendant le* JOUR. (Regn.)

La prison vous déplaît, vous cherchez le *grand jour.* (Boil.)
A genoux, le *jour* vient d'éclore ! (C. Del.)

— Poétiq. *Le soleil est le père du jour, l'astre du jour, le flambeau du jour, l'astre qui donne, qui fait le jour, etc.* (Acad.)

— *Demi-jour*, clarté faible : *Se placer dans le* DEMI-JOUR. *La chambre n'était éclairée que par un* DEMI-JOUR. (Acad.)

— Particul. Manière dont un objet est frappé par la lumière : *Vous avez placé votre modèle dans un mauvais* JOUR. *Mettre une chose à, dans un* JOUR *convenable. Cette statue est dans un* JOUR *qui en fait ressortir toutes les beautés.* (Acad.)

— *Mettre quelque chose dans son jour*, le placer de manière qu'on puisse le bien voir : *Cette étoffe n'est pas dans son* JOUR. *Il faut mettre ce tableau dans son* JOUR. (Acad.)

— Par anal. *Mettre une pensée dans son* JOUR, *dans tout son* JOUR. (Acad.)

— *Faux jour*, lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont : *Ce tableau est en faux* JOUR, *dans un faux* JOUR. (Acad.)

— Fig. Aspect : *Il me présenta la chose sous un* JOUR *si avantageux que j'acceptai sa proposition.*

— *Percé à jour*, percé de part en part, en sorte qu'on voie le jour au travers.

... Un trait décoché par l'amour
Avait, ma foi, *percé* son pauvre cœur *à jour.* (Regn.)

— Par anal. *Broderie à jour, points à jour.*

— *Cet édifice, cette maison est à jour, tout à jour*, il n'a ni portes ni fenêtres.

— Fig. *Clair comme le jour*, se dit de ce qui est évident ou facile à comprendre, de ce qui est sans obscurité : *Cette proposition est aussi* CLAIRE *que le* JOUR. *Il est* CLAIR *comme le* JOUR *que c'était là son intention.* (Acad.)

— *Se faire jour*, se faire passage : *Il* S'EST FAIT JOUR *au travers des ennemis.* (Acad.) || Fig. Se produire : *Tôt ou tard la vérité* SE FAIT JOUR. (Acad.)

— Fig. *Voir le jour*, se dit des choses qu'on expose au jour, qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, enfouies : *Il y a bien des années que ce meuble* N'A VU LE JOUR. (Acad.)

— Par anal. En parl. des ouvrages d'esprit, Être publié : *Ce livre* N'A VU LE JOUR *qu'après la mort de son auteur.* (Acad.)

— Fig. *Mettre un livre, un ouvrage au jour*, le faire imprimer, le rendre public : *Quand mettrez-vous vos poésies au* JOUR ? (Acad.)

— Fig. *Mettre une chose au jour, au grand jour*, la divulguer, la rendre publique : METTRE AU JOUR *la perfidie de quelqu'un.* (Acad.)

— Par anal. *Le grand jour de la publicité, le grand jour de l'impression.*

— On dit de même qu'*Un homme craint le jour*, pour dire qu'il craint de se montrer, d'être connu.

— Fig. *Faire du jour la nuit et de la nuit le jour*, dormir le jour et veiller la nuit.

— *Il est jour chez lui, chez elle*, se dit en parl. d'une personne qui vient de se lever et chez laquelle on peut entrer.

— Fig. et fam. *C'est le jour et la nuit,* [illegible] *nuit et le jour*, se dit de deux choses ou deux personnes qui diffèrent beaucoup entre elles.

— Fig. et fam. *Brûler le jour*, allumer des flambeaux pendant qu'il fait encore jour.

— Il se dit quelquefois de toute autre clarté que celle du jour : *Le* JOUR *artificiel que donnent les bougies, les lampes. Le faible demi-*JOUR *que la lune répand sur les objets.* (Acad.)

— Fig. *Rien n'est plus propre à jeter du* JOUR *sur ces questions. Sa découverte répandit un grand* JOUR *sur les causes de ce phénomène. L'Évangile fit luire un* JOUR *nouveau.* (Acad.)

— Fig. *Voir jour*, trouver une certaine facilité, un moyen pour venir à bout de quelque affaire : *Si je vois* JOUR *à cette affaire. Je vois* JOUR *à le servir.* (Acad.)

Sitôt qu'*elle voit jour* à d'innocents plaisirs,
Je vois qu'elle devine et prévient mes désirs. (Corn.)

— Prov. *Demain il fera jour*, se dit lorsqu'on veut remettre une chose au lendemain.

— *Elle est belle comme le jour*, se dit d'une très-belle personne.

— Archit. Fenêtres, ouvertures qu'on fait aux bâtiments, pour qu'ils puissent recevoir le jour : *Un* JOUR *bien pratiqué. Des* JOURS *bien ménagés.* (Acad.)

— *Tirer du jour d'un certain côté*, pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture.

— Ouvertures, crevasses par où le jour, l'air peut passer : *Il y a de grands* JOURS *dans cette muraille, des* JOURS *à y passer la main.* (Acad.)

— Jurispr. *Jour de servitude*, ouverture ou fenêtre faite dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière. || *Jour de souffrance*, ouverture ou fenêtre donnant sur la propriété d'un voisin, qui le souffre ou qui l'a permis.

— Peint. Imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau : *Dans ce tableau, le* JOUR *vient d'en haut, le* JOUR *vient de tel côté.* (Acad.)

— Les touches les plus claires d'un tableau : *Savoir bien mêler les* JOURS *et les ombres. Les* JOURS *sont bien entendus et bien ménagés dans ce tableau. Des* JOURS *de reflet.* (Acad.)

— *Placer, mettre un tableau à son jour*, le placer de manière que le jour de l'endroit où on l'expose vienne du même côté que le jour par lequel les objets représentés dans le tableau paraissent éclairés : *Ce tableau n'a pas été placé à son* JOUR, *n'est pas à son* JOUR. (Acad.)

— Certain espace de temps par lequel on divise les mois et les années. Proprement l'espace de vingt-quatre heures : JOUR *ouvrier.* JOUR *ouvrable.* JOUR *de fête. Quel* JOUR *est-ce aujourd'hui? Le* JOUR *de Noël. Le* JOUR *de Pâques.* JOUR *solennel. Passer plusieurs* JOURS *à la campagne. Ce fut le plus beau* JOUR *de ma vie. Il est mort un an après sa femme,* JOUR *pour* JOUR. *Le* JOUR *du jugement. D'un* JOUR *à l'autre.*

Pourquoi de *jour* en *jour* deviens-tu plus joyeuse ?
(La Chauss.)

— *Souhaiter le bon jour, donner le bon jour à quelqu'un. Bon jour, monsieur.* (Acad.) On écrit plus souv. *Bonjour* en un seul mot. || V. BONJOUR.

— Au plur. Certaine durée, certaine époque, par rapport à ce qui s'y passe, aux événements qui la remplissent : *Aux premiers* JOURS *du monde. En ces tristes* JOURS. *En ces* JOURS *de calamité. Des* JOURS *malheureux. Elle a connu des* JOURS *meilleurs.* (Acad.)

— Plus particul. La vie, l'existence : *A la fin de nos* JOURS. *Le fil, la trame de mes* JOURS. *Les chagrins ont abrégé ses* JOURS. *Sauver les* JOURS *d'une personne. Souhaiter à quelqu'un des* JOURS *longs et heureux.* (Acad.)

... Qui peut vivre infâme est indigne du *jour.* (Corn.)

— Poétiq. *Voir le jour*, être né, vivre : *Depuis que je* VOIS LE JOUR. *Il n'avait pas encore* VU LE JOUR. (Acad.)

— *Mettre au jour*, donner la naissance.

— Par anal. Publier :

— Pradon *a mis au jour* un livre contre vous. (Boil.)

— *Perdre le jour*, mourir, *etc.*

— *Mourir plein de jours*, mourir très-vieux.

— Écrit. sainte. *L'Ancien des jours*, Dieu.

— *Être à son dernier jour*, être au jour, au moment où l'on doit mourir. || On dit dans le même sens : *Jusqu'à mon dernier* JOUR. *Son dernier* JOUR *approche, etc.* (Acad.)

— Fig. Temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé : *La vie de l'homme n'est qu'un* JOUR. (Acad.)

— Fig. *Le goût du jour*, le goût qui règne présentement : *C'est le goût du* JOUR. (Acad.) Dans un

sens analogue : *Un homme du* JOUR. *Les élégants du* JOUR. *La curiosité du* JOUR, etc.

— Fig. et fam. *Le saint du jour*, un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu.

— *Mettre quelqu'un à tous les jours*, l'employer trop souvent, se familiariser trop avec lui, ne point user de discrétion à son égard.

— *Il ne faut pas mettre ses amis à tous les jours*, il ne faut point mettre constamment leur dévouement à l'épreuve.

— *C'est aujourd'hui son mauvais jour, il est dans son mauvais jour*, il a aujourd'hui un accès de la maladie, de la mauvaise humeur ou de la mélancolie, etc., à laquelle il est sujet.

— *Au jour le jour*, chaque jour : *Il faut faire le bien* AU JOUR LE JOUR, *et laisser à Dieu le soin du lendemain.* (G. Sand.)

— *Gagner sa vie au jour la journée, vivre au jour la journée, au jour le jour*, n'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail.

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour, au jour la journée*, s'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance.

— Comm. *Jours de faveur*, ou *jours de grâce*, dix jours de délai qu'on accordait autrefois à celui sur lequel une lettre de change était tirée.

— *Se mettre à jour*, mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. || On dit aussi, *Être à jour.*

— Il se dit quelquefois par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température : *Un* JOUR *de printemps, d'été, d'automne, etc. Un* JOUR *de beau temps. Un beau* JOUR. *Un* JOUR *de pluie.* (Acad.)

— *Les beaux jours*, les premiers jours du printemps : *Remettez votre voyage aux beaux* JOURS. (Acad.)

— Fig. *Les beaux jours*, le temps de la première jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie : *Ses beaux* JOURS *sont passés.* (Acad.)

— Particul. Temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

— *Jour astronomique*, espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, compté d'un midi à l'autre.

— *Jour solaire* ou *jour vrai*, l'espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, comptées d'un midi à l'autre. *Jour civil*, le même espace de temps compté de minuit à minuit. || *Jour naturel*, l'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. || *Jour moyen*, espace invariable de vingt-quatre heures telles que les mesure le mouvement d'une horloge bien réglée. || *Jour sidéral*, temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, est un peu plus court que le jour solaire.

— *Jours complémentaires*, les cinq ou six jours que, dans le calendrier républicain on comptait à la fin de l'année, pour compléter le nombre de trois cent soixante-cinq ou de trois cent soixante-six jours.

— *Prendre le jour de quelqu'un*, prendre le temps, le moment qui lui convient : *Je prendrai votre* JOUR. (Acad.)

— *Un bon jour*, un jour de grande fête : *Le* JOUR *de Pâques est un bon* JOUR. (Acad.)

— Prov. *Bon jour, bonne œuvre*, se dit en parl. d'une bonne action faite en un jour solennel : *Il se sont réconciliés le jour de Pâques ;* BON JOUR, BONNE ŒUVRE. (Acad.)

— Anc. *Faire son bon jour*, faire ses dévotions, recevoir la communion.

— *Jours de barbe*, les jours où l'on a l'habitude de se faire la barbe.

— *Jour de médecine*, le jour où une personne malade prend médecine, etc.

— *Jour critique*, jour où il arrive ordinairement quelque crise, dans certaines maladies : *Le septième et le neuvième sont ordinairement des* JOURS *critiques.* (Acad.)

— Par anal. Jours où les femmes ont leurs règles.

— *Les jours gras*, les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi : *Pendant les* JOURS *gras.* (Acad.)

— *Tous les jours*, de jour en jour : *Il devient* TOUS LES JOURS *plus intraitable.* (Acad.)

— Fam. *Un beau jour*, un certain jour : *Un beau* JOUR, *il prit la fuite.* (Acad.)

— Hist. *Grands jours.* Anc. Assemblée extraordinaire de juges, qui avaient commission d'aller dans les provinces éloignées pour écouter les plaintes des peuples et faire justice : *Il fut condamné par les* GRANDS JOURS. *On transféra les* GRANDS JOURS *de Limoges à Poitiers.* (Acad.)

— Pop. *Jour de Dieu!* Exclamation pop. JOUR DE DIEU! *je t'étranglerais de mes propres mains.* (Mol.)

Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles. (Id.)

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, l'état des choses changera. || *A chaque jour suffit sa peine, suffit son mal*, il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire des chagrins d'avance. || *Hier, aujourd'hui, demain, sont les trois jours de l'homme*, allusion à la brièveté de la vie humaine.

= **D'un Jour**, loc. adject. Qui dure peu ou depuis peu : *Règne d'un* JOUR. *Nobles d'un* JOUR.

= **Un Jour**, loc. adv. Dans un temps indéterminé, passé ou à venir : *Un* JOUR *que je me promenais. Un* JOUR *vous vous repentirez de ne l'avoir point écouté.* (Acad.)

JOURD'HUI, n. m. Pron. *jour-dui.* — Anc. Le jour actuel. Il ne s'employait qu'avec le ou ce : *Ce jourd'hui* est encore usité au palais.

JOURNAL, adj. m. (*diurnus*, d'un jour ; lat.) Qui est relatif à chaque jour ; il ne se dit guère que dans cette locution, *Livre* JOURNAL, registre où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu.

JOURNAL, n. m. (*diurnum*, dérivé de *dies*, jour ; lat.) Relation, jour par jour, de ce qui se passe ou s'est passé en quelque pays, en quelque endroit, en quelque affaire, etc. : *Il a un* JOURNAL *de la campagne de Flandre de telle année.* JOURNAL *de ce qui s'est passé au siége de. Faire un* JOURNAL. *Écrire un* JOURNAL. JOURNAL *historique.* JOURNAL *d'un bâtiment.* JOURNAL *des audiences de telle cour.* (Acad.) *Il avait commencé un* JOURNAL *de sa vie, où il marquait les événements saillants de la journée.* (H. de Balz.)

— Particul. Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros, et qui fait connaître les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, les ouvrages nouveaux, etc. : *Travailler à la rédaction d'un* JOURNAL. *Écrire dans un* JOURNAL. *Rédiger dans un* JOURNAL. *Les rédacteurs d'un* JOURNAL. *Le bureau d'un* JOURNAL. *Que dit le* JOURNAL, *que disent les* JOURNAUX *aujourd'hui? J'ai lu cela dans le* JOURNAL, *dans les* JOURNAUX. (Acad.)

J'aime fort les *journaux*, lorsqu'ils sont bien écrits. (Andr.)

C'est un axiome de la science politique aux États-Unis, que le seul moyen de neutraliser les effets des JOURNAUX, *c'est d'en multiplier le nombre.* (De Tocquev.)

JOURNAL, n. m. Anc. Mesure de terre, encore en usage dans certains départements : *Le* JOURNAL *varie suivant les provinces. Deux* JOURNAUX *de terres labourables.* (Acad.)

JOURNALIER, IÈRE, adj. Pron. *jour-na-lié, lièr.* — Qui se fait chaque jour : *Travail* JOURNALIER. *Occupation* JOURNALIÈRE. *Tâche* JOURNALIÈRE. (Ac.) *Le syndic est placé sous la direction* JOURNALIÈRE *du subdélégué de l'intendant.* (A. de Tocquev.)

— Inégal, qui est sujet à changer : *Son esprit est* JOURNALIER. *La beauté est* JOURNALIÈRE. *Les armes sont* JOURNALIÈRES. (Acad.) *Le sort* JOURNALIER *des armes.* (Mass.)

Il est plus *journalier* mille fois qu'une femme. (Regn.)

— Subst. Un homme qui travaille à la journée : *C'est un pauvre* JOURNALIER. *Payer des* JOURNALIERS. (Acad.)

JOURNALISME, n. m. Pron. *jour-na-lism.* — État du journaliste, et plus souv. influence qu'exercent les journaux : *Puissance du* JOURNALISME. *Le* JOURNALISME *touche à tout dans cette époque, à l'industrie, aux intérêts publics et privés.* (H. de Balz.) *Le* JOURNALISME *est la puissance du jour.* (Viennet.)

JOURNALISTE, n. m. Pron. *jour-na-list.* — Celui qui fait, qui rédige un journal, qui travaille, comme rédacteur, à un journal : *Il s'est fait* JOURNALISTE. *Le* JOURNALISTE *a été mal informé.* (Acad.) *Le talent, le caractère, la passion aident beaucoup à faire un* JOURNALISTE ; *mais l'à-propos seul l'achève.* (St Marc Gir.)

Le ciel me conduisit chez un vieux *journaliste*
Qui, dix fois dans sa vie à bon marché vendu,
Sur les honnêtes gens crachait pour un écu. (A. de Mus.)

JOURNÉE, n. f. (*jour.*) Pron. *jour-né.* — L'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à l'heure où l'on se couche : *Je garderai longtemps le souvenir de cette belle, de cette heureuse, de cette grande* JOURNÉE. (Acad.) *Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des* JOURNÉES *remplies et heureuses.* (Volt.) *Il passa la* JOURNÉE *à méditer ce beau dessein.* (Lesage.) *Qui emploie sa* JOURNÉE *fait bien des choses.* (Volt.) *La plus perdue de toutes les* JOURNÉES *est celle où l'on n'a pas ri.* (Chamf.)

— Fam. *Vivre au jour la journée*, n'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour.

— Prov. et fig. S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance.

— Travail d'un ouvrier pendant un jour : *Travailler à la* JOURNÉE. *Un homme de* JOURNÉE. *Louer des gens à la* JOURNÉE. *Perdre sa* JOURNÉE. *Il n'y a pas une* JOURNÉE *entière.* (Acad.) *Il leur faut un grand nombre d'ouvriers à la* JOURNÉE. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Mentir à la journée*, avoir l'habitude de mentir.

— Salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un ou plusieurs jours : *Une* JOURNÉE *de travail. Il a bien gagné sa* JOURNÉE. *On lui doit quinze* JOURNÉES. *Tenez, voilà vos* JOURNÉES. (Acad.) *Elle gagnait de bonnes* JOURNÉES *qu'elle rapportait à la maison.* (St-Marc-Gir.) *Il devint bon ouvrier, et gagna bientôt des* JOURNÉES *qui fournissaient abondamment à son entretien.* (St-Aulaire.)

Je viens, suivant l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous cette heureuse *journée*
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

— Absol. *Les trois journées*, les 27, 28 et 29 juillet de la révolution de 1830.

— Chemin qu'on fait d'un lieu à un autre dans l'espace d'une journée : *Il marchait à grandes* JOURNÉES, *à petites* JOURNÉES. JOURNÉE *de messager.* JOURNÉE *d'armée.* (Acad.) *Dès le début de cette guerre, la fleur de la jeunesse avait été moissonnée à trois* JOURNÉES *de Rome.* (Mérim.)

— Particul. Un jour signalé par quelque événement mémorable : *Les grandes* JOURNÉES *de la révolution. Tous les partis veulent leur* JOURNÉE. (Acad.)

— Jour de bataille, ou la bataille même : *Ce fut une grande* JOURNÉE, *une sanglante* JOURNÉE. *Il eut presque tout l'honneur de cette* JOURNÉE, *de cette fameuse* JOURNÉE. *On désespéra quelque temps du succès de la* JOURNÉE. (Acad.) *Dans cette terrible* JOURNÉE, *le ciel sembla vouloir décider du sort de ce prince.* (Boss.) *Philippe fut vaincu à la* JOURNÉE *de Cynocéphales.*

— Littér. Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol : *Comédie en trois* JOURNÉES. *Chaque* JOURNÉE, *comme ce que nous appelons un acte, comprend plusieurs scènes. Quelques dramaturges français ont essayé la division en* JOURNÉES.

JOURNELLEMENT, adv. Pron. *jour-nèl-man.* — Tous les jours, chaque jour : *Il travaille à cela* JOURNELLEMENT. *C'est ce que je lui répète* JOURNELLEMENT. (Acad.) *Le goût des jouissances matérielles est la source de cette inquiétude et de cette inconstance dont les Américains donnent* JOURNELLEMENT *l'exemple.* (De Tocquev.)

JOURNOYER, v. intr. ou n. 1re conj. Pron. *jour-noa-ié.* — Passer la journée sans travailler.

JOUSANT, n. m. Mar. V. JUSANT.

JOUTE, n. f. (*juxta*, auprès ; lat.) Pron. *jout.* — Combat à cheval d'homme à homme, avec la lance : *Ce n'est plus le temps des* JOUTES *et des tournois. Une* JOUTE *à lances brisées, à fer émoulu.* (Acad.) *Le roi tenait cour plénière ; il devait y avoir* JOUTE, *souper et bal.* (H. Martin.) *Plus il y a d'assistants, plus la* JOUTE *est vive.* (Did.)

— *Joute sur l'eau*, espèce de divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, tâchent de se faire tomber dans l'eau, en se poussant l'un l'autre avec de longues lances : *A telle fête, il y eut une* JOUTE *sur l'eau.* (Acad.)

— Par anal. Combat auquel on dresse certains animaux : *La* JOUTE *des coqs. La* JOUTE *des cailles.* (Acad.)

— Fig. *Les joutes du barreau*, les discussions sur le droit entre avocats, entre jurisconsultes :

Quand, la première fois, un athlète nouveau
Vint combattre en champ clos aux *joutes du barreau.*
(Boil.)

— Par anal. Concours : *Dans plusieurs* JOUTES *aratoires, cette machine l'a emporté sur ses rivales.* (Ampère.)

JOUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*joute.*) Pron. *jou-té.* — Combattre avec des lances l'un contre l'autre : *S'exercer à* JOUTER. *Le lieu où l'on* JOUTAIT. (Acad.) *Me voici tout prêt et armé de toutes pièces pour* JOUTER *trois coups de lance, trois coups d'épée et trois coups de dague.* (De Barante.)

— *Faire jouter des coqs, des cailles*, les faire combattre.

— Fig. Discuter : *Je ne vous conseille pas de* JOUTER *contre lui. Je n'ai garde de* JOUTER *contre un si habile homme.* (Acad.) *Milton a* JOUTÉ *contre le Tasse avec des armes inégales ; la langue anglaise ne pouvait rendre l'harmonie des vers italiens.* (Volt.)

JOUTEREAUX, n. m. pl. Mar. V. JOTTEREAUX.

JOUTEUR, n. m. Celui qui joute : *Un grand, un habile* JOUTEUR. (Acad.)

— Fam. *C'est un rude jouteur*, c'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer.

JOUVE, n. m. Pron. *jouv*. — Zool. Petit oiseau d'Afrique, qui sert à pronostiquer.

JOUVENCE, n. f. (*juventus*, jeunesse ; lat., anc. *jovent*.) Pron. *jou-vans*. — Jeunesse ; il n'est usité que dans cette locut. *La fontaine de Jouvence*, fontaine fabuleuse du pays de Cocagne, dont les eaux avaient la vertu de rajeunir : *Il a bu de l'eau de la* FONTAINE DE JOUVENCE. (Acad.)

On se plonge soir et matin
Dans *la fontaine de Jouvence*. (La Font.)

JOUVENCEAU, n. m. Pron. *jou-van-çô*. — Fam. Jeune homme qui est encore dans l'adolescence : *Un aimable* JOUVENCEAU. *Vous êtes un joli* JOUVENCEAU *de me venir donner de semblables conseils.* (Acad.)

O le beau *jouvenceau*, pour entrer en ménage! (Regn.)

JOUVENCEL, n. m. Anc. Jouvenceau ; il est encore usité en poésie.

Tu muse à la gaîté du malin *jouvencel*
Ouvrait, en se jouant, les murs d'un vieux castel. (Ancel.)

JOUVENCELLE, n. f. Anc. Jeune fille : *Une aimable* JOUVENCELLE. (Acad.)

JOUXTANT, prép. (*juxta*, auprès ; lat.) Anc. Auprès : *L'alignement de ses prés et des fossés* JOUXTANT *la route l'occupèrent exclusivement.* (H. de Balz.)

JOUXTE, prép. (*juxta*, auprès ; lat.) Pron. *joukst*. — Anc. Proche : JOUXTE *le palais*. (Acad.)

— Conformément à : JOUXTE *la copie originale*. (Acad.)

JOVIAL, ALE, adj. (*Jovis*, de Jupiter ; lat.) Pron. *jo-vial*. — Fam. Gai, joyeux : *Esprit* JOVIAL. *Humeur* JOVIALE. *Face* JOVIALE. (Acad.) *Sa figure calme et heureuse est éloignée de la* JOVIALE *insouciance dont on accuse les moines.* (Lam.) || Inusité au plur. masc.

JOVIALEMENT, adv. D'une manière joviale.

JOVIALITÉ, n. f. Qualité de l'être jovial.

JOYAU, n. m. (*juvel*.) Pron. *joa-iô*. — Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, comme les bracelets, les pendants d'oreilles, etc. : *Beau* JOYAU. *Riche* JOYAU. (Acad.) *Non-seulement elle abandonna, pour avoir des armes et des munitions, ses* JOYAUX, *mais encore le soin de sa vie.* (Boss.)

— Jurispr. *Bagues et joyaux*, pierreries, perles et autres objets de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari : *Les bagues et* JOYAUX *de cette femme furent estimés cinquante mille francs.* (Acad.)

— *Les joyaux de la couronne*, les joyaux qui appartiennent à la couronne.

— Prov. et iron. *C'est un beau joyau*, se dit d'une chose dont on ne fait pas grand cas.

Syn. Joyau, bijou. *Joyau* marque relativement quelque chose de grand ; *bijou* convient très-bien à un objet de moindre volume. Un gros diamant est un *joyau* ; un petit diamant monté sur une bague ou sur une épingle est un *bijou*. Le prix du *joyau* est dans la matière ; le prix du *bijou* est dans la façon et le travail.

JOYEUSEMENT, adv. Pron. *joa-ieuz-man*. — Avec joie : *Nous passâmes* JOYEUSEMENT *la journée.* (Acad.) *Une partie de la nuit se passa* JOYEUSEMENT *à table.* (La F.) *Pourquoi l'homme le plus accoutumé à exercer sa pensée s'oublie-t-il* JOYEUSEMENT *dans le tumulte d'une chasse?* (Chateaub.)

JOYEUSETÉ, n. f. Pron. *joa-ieuz-té*. — Fam. Plaisanterie, mot pour rire : *C'est un homme de belle humeur qui dit force* JOYEUSETÉS. *Ces sortes de* JOYEUSETÉS *ne réussissent pas toujours avec des gens de bon goût.* (Acad.)

JOYEUX, EUSE, adj. Pron. *joa-ieu, ieuz*. — Qui a de la joie, qui est rempli de joie : *Un homme* JOYEUX, *bien* JOYEUX. *Cela l'a rendu plus* JOYEUX. *J'en suis bien* JOYEUX. *Je suis tout* JOYEUX *de vous voir. Vous le rendrez bien* JOYEUX. *Vivre* JOYEUX *et content.* (Acad.)

Je suis, quand je vous vois, plus vif et plus *joyeux*.
(Regn.)

— *Mener une vie joyeuse, joyeuse vie*, vivre dans les plaisirs, se livrer au plaisir : *Ne disiez-vous pas la reine malade? Cela ne l'empêche pas de* MENER VIE JOYEUSE. (V. Hugo.)

— Fam. *Bande joyeuse*, compagnie de gens qui ne cherchent qu'à se réjouir : *Êtes-vous de la* BANDE JOYEUSE? *Voici la* BANDE JOYEUSE. (Acad.)

— Qui exprime la joie : *Des cris, des chants* JOYEUX. *Des acclamations* JOYEUSES. *De* JOYEUX *transports. Le* JOYEUX *concert des oiseaux.* (Acad.)

— Qui donne, qui inspire de la joie. *Une* JOYEUSE *nouvelle. Une chanson* JOYEUSE. (Acad.)

— *Le droit de joyeux avénement*, impôt qu'on payait autrefois au roi de France lors de son avénement au trône : *Louis XVI fit remise du* DROIT DE JOYEUX AVÉNEMENT. (Acad.)

JUBARTE, n. f. Zool. Sorte de baleine sans dents.

JUBE, n. f. (*juba*, crinière ; lat.) Crinière du lion : *Un homme sans cheveux est comme un lion sans* JUBE.

— Cimier de casque.

JUBÉ, n. m. (*jube*, ordonne ; lat.) Espèce de tribune, de galerie, élevée dans une église et située ordinairement entre la nef et le chœur : *Il était dans le* JUBÉ. *Monter au* JUBÉ. *Chanter l'évangile au* JUBÉ. *Un beau* JUBÉ. (Acad.)

— Prov. et fig. *Venir à jubé*, se soumettre, venir à la raison par contrainte, malgré qu'on en ait : *Il est* VENU À JUBÉ. *Je le ferai bien* VENIR À JUBÉ. (Ac.)

JUBÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Palmiers.

JUBILAIRE, adj. des 2 g. (*jubila* ; lat.) Pron. *ju-bi-lèr*. — Qui appartient au jubilé : *Année* JUBILAIRE. (Acad.)

— Adj. : *Docteur* JUBILAIRE.

JUBILATION, n. f. (*jubilatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ju-bi-la-cion*. — Fam. Réjouissance, bonne chère : *Il y avait grande* JUBILATION *dans cette maison. C'est un vrai visage de* JUBILATION. (Acad.) *Moi qui vous parle, dit avec un air de* JUBILATION *un vieillard en cheveux blancs, j'ai vu brûler quatre-vingt-dix hérétiques.* (Scribe.)

JUBILÉ, n. m. (*jubilæus* ; lat., m. sign.) Solennité publique qui se célébrait, chez les Juifs, de cinquante ans en cinquante ans, et lors de laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, tous les héritages restitués aux anciens propriétaires, et tous les esclaves rendus à la liberté : *Les Juifs ne vendaient pas leurs biens et leurs terres à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du* JUBILÉ. (Acad.)

— Par anal. Indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions : *Le grand* JUBILÉ. JUBILÉ *universel. Le pape a accordé le* JUBILÉ. *Publier, ouvrir le* JUBILÉ. *Les stations, les prières du* JUBILÉ. *Gagner le* JUBILÉ. (Acad.) *Le* JUBILÉ *réunit une fois à Rome quatre cent mille pèlerins de toutes les classes.* (Stendhal.)

— *Faire son jubilé*, faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé.

— Fam. *Faire jubilé*, brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants.

— Fête religieuse et domestique, à l'occasion de la cinquantième année d'un mariage : *Célébrer son* JUBILÉ. || On dit aussi, *Mariage de* JUBILÉ.

— Adjectiv. Il se dit d'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui a cinquante ans de profession, de service, de doctorat : *Chanoine* JUBILÉ. *Docteur* JUBILÉ. (Acad.)

JUBILER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. (*jubilation*.) — Néol. Être dans la jubilation, dans l'ivresse : *Il* JUBILAIT *au milieu des bagarres d'enfants.* (Chateaub.)

═ **Se Jubiler**, v. pron. Se réjouir.

JUBIS, n. m. Pron. *ju-bi*. — Raisins en grappes, séchés, qu'on expédie de Provence.

JUC, n. m. (*jugum*, perche transversale ; lat.) Pron. *juk*. — Anc. Bâton où perchent les poulets.

JUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Jucher : *Nous étions, les uns en voiture, les autres à cheval, et la plus grande partie* JUCHÉS, *tant bien que mal, sur des ânes.* (Bertin.)

— Art vétér. *Cheval juché*, cheval droit sur le boulet du train de derrière : *Un cheval, un mulet* JUCHÉ. (Acad.) || V. BOULETÉ.

JUCHER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*juc*.) Pron. *ju-ché*. — En parl. des poules et de quelques autres oiseaux, Se mettre sur une branche, sur une perche pour dormir : *Les poules* JUCHENT *dans le poulailler. Les faisans* JUCHENT *sur les arbres.* (Acad.)

— Fig. et pop. Loger très-haut, se placer dans un lieu élevé et peu convenable : *Il est allé* JUCHER *à un quatrième étage, à un cinquième.* (Acad.)

— Transitiv. Fam. Placer dans un lieu élevé : *On me* JUCHA *sur une table élevée.* (Fr. Wey.)

═ **Se Jucher**, v. pron. Se percher : *Quand les poules se* JUCHENT. (Acad.) *Où est-il allé se* JUCHER?

JUCHOIR, n. m. (*juc*.) Pron. *ju-choar*. — Endroit où juchent les poules : *Des cages basses sans bâtons ou* JUCHOIRS. (Buff.) *Un des coucous apprivoisés passait la nuit sur son* JUCHOIR. (Id.)

JUDAÏQUE, adj. des 2 g. (*judaicus* ; lat., m. sign.) Pron. *ju-da-ik*. — Qui appartient aux juifs : *La loi* JUDAÏQUE. *Superstition* JUDAÏQUE. *Les antiquités* JUDAÏQUES. (Acad.)

— *Interprétation judaïque*, interprétation qui s'éloigne du sens vrai et naturel.

— Min. *Pierres judaïques*, pierres que l'on trouve en Judée, en Palestine, en Silésie, etc., et qui ressemblent à des olives.

JUDAÏQUEMENT, adv. Pron. *ju-da-ik-man*. — D'une manière judaïque.

JUDAÏSANT, ANTE, adj. et n. Pron. *ju-da-i-zan, zant*. — Affectionné au judaïsme. — *L'Église chrétienne était alors partagée en société* JUDAÏSANTE *et société non* JUDAÏSANTE. (Volt.)

JUDAÏSER, v. n. 1[re] conj. (*Judas*, n. pr.) Pron. *ju-da-i-zé*. — Suivre et pratiquer en quelques points les cérémonies de la loi judaïque : *C'est* JUDAÏSER *que de garder le jour du sabbat. Ces hérétiques* JUDAÏSAIENT *en s'abstenant de manger de la chair de pourceau.* (Ac.)

— Fam. Se conduire, vivre en juif ; tromper, vendre très-cher des marchandises mauvaises ou avariées.

JUDAÏSME, n. m. (*Judas*.) Pron. *ju-da-ism*. — La religion des juifs : *Faire profession du* JUDAÏSME. (Acad.)

JUDAS, n. m. Pron. *ju-dâ*. — On ne le met point ici comme nom propre du disciple qui trahit JÉSUS-CHRIST, mais seulement à cause de son emploi dans le sens de traître : *C'est un* JUDAS, *un vilain* JUDAS. (Acad.) || Il est familier.

— Prov. et fig. *Baiser de Judas*, le baiser d'un traître.

— *Traître comme Judas*, excessivement perfide.

— Fig. Petite ouverture pratiquée à un plancher pour voir ce qui se passe au-dessous : *Ouvrir, fermer le* JUDAS. *Regarder par le* JUDAS. (Acad.) *A côté des portes était un* JUDAS *grillé, à demi entr'ouvert sur une allée ténébreuse.* (V. Hugo.)

JUDELLE, n. f. Pron. *ju-dèl*. — Zool. Oiseau aquatique, que l'on nomme aussi *Foulque* ou *morelle*.

JUDICANDE, n. m. (*judicare*, juger ; lat.) Pron. *ju-di-kand*. — Anc. Gramm. Le sujet d'une proposition.

JUDICAT, n. m. Pron. *ju-di-ka*. — Anc. Gramm. Attribut d'une proposition.

JUDICATEUR, n. m. Anc. Gramm. Copule, mot qui fait le lien d'une phrase, c'est-à-dire le verbe *être*.

JUDICATOIRE, n. m. Pron. *ju-di-ka-toar*. — Anc. prat. Jugement. || Ce qui met à même de juger. || Ce qui est décidé par jugement.

JUDICATUM SOLVI, express. lat. (*judicatum*, jugement, et *solvi*, être payé ; lat.) Pron. *ju-di-ka-tom-çol-vi*. — *Caution* JUDICATUM SOLVI, caution qu'on oblige un étranger à fournir lorsqu'il intente une action devant les tribunaux de France contre un Français : *La caution* JUDICATUM SOLVI *est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu.* (Acad.)

JUDICATURE, n. f. (*judicare*, juger ; lat.) Pron. *ju-di-ka-tur*. — État, condition, profession de juge, de toute personne employée à l'administration de la justice : *Office de* JUDICATURE. (Acad.) *La* JUDICATURE *est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel.* (Fléch.) *La* JUDICATURE *était anciennement l'aristocratie du peuple.* (Ch. de Rémusat.) *On lui offrit une charge importante de* JUDICATURE ; *mais il la refusa.* (Andrieux.)

JUDICIAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ju-di-cièr*. — Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice : *Les membres de l'ordre* JUDICIAIRE. *La hiérarchie* JUDICIAIRE. (Acad.) *Les Mémoires de Beaumarchais resteront comme le chef-d'œuvre de la littérature* JUDICIAIRE. (Lerminier.)

— *Pouvoir, puissance judiciaire*, pouvoir, puissance qui donne le droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits : *Il importe à la sécurité de chacun et à la liberté de tous que la* PUISSANCE JUDICIAIRE *soit séparée de toutes les autres.* (De Tocqueville.)

— Qui se fait en justice, par autorité de justice : *Enquête* JUDICIAIRE. *Poursuites* JUDICIAIRES. *Cela est contre toutes les formes* JUDICIAIRES. (Acad.)

— *Acte judiciaire*, celui qui se fait en présence ou sous la surveillance du juge.

— *Témoin judiciaire*, toute personne appelée à déposer en justice.

— Anc. *Bail judiciaire*, bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles.

— Anc. *Combat judiciaire*, manière de procéder en justice, qui consistait à soutenir son droit en se battant contre son adversaire : *L'usage des* COMBATS JUDICIAIRES *devint plus fréquent sous la troisième race.* (Montesq.)

— Admin. *Division judiciaire*, celle qui se fonde sur la juridiction des cours et tribunaux.

— Rhétor. *Genre judiciaire*, celui des trois genres d'éloquence, par lequel on accuse ou l'on défend : *Ce discours est dans le* GENRE JUDICIAIRE. (Acad.) *Les Chinois ont toujours joint les erreurs de l'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *aux vraies connaissances célestes.* (Volt.)

— *Astrologie judiciaire*, art prétendu de connaitre l'avenir par l'observation des astres : *L'astrologie* JUDICIAIRE *est une pure chimère.* (Acad.)

JUDICIAIRE, n. f. Fam. Faculté de juger : *Cet homme a la* JUDICIAIRE *excellente.* (Acad.) *Lorsque les bouteilles furent vides, toutes les* JUDICIAIRES *étaient singulièrement embrouillées.* (Mérim.)

JUDICIAIREMENT, adv. Pron. *ju-di-cièr-man.* — En forme judiciaire : *Informer* JUDICIAIREMENT *contre quelqu'un* (Acad.) *Le pape Grégoire fut le premier qui livra* JUDICIAIREMENT *les sorciers aux flammes.* (Volt.)

JUDICIEUSEMENT, adv. Pron. *ju-di-cieuz-man.* — Avec jugement, d'une manière judicieuse : *Il agit toujours* JUDICIEUSEMENT. *Cela est* JUDICIEUSEMENT *pensé.* (Acad.)

JUDICIEUX, EUSE, adj. (*judicium*, jugement; lat.) Pron. *ju-di-cieu, cieuz.* — Qui a le jugement bon : *Un homme* JUDICIEUX. *Il est fort* JUDICIEUX. (Acad.) *Les hommes sont obligés d'être justes, équitables,* JUDICIEUX *dans tous leurs discours, dans toutes leurs actions.* (Rollin.) *Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un goût sûr et d'une critique* JUDICIEUSE. (La Br.) *Pour rendre un jeune homme* JUDICIEUX, *il faut bien former ses jugements au lieu de lui dicter les nôtres.* (J.-J. Rouss.)

— Fait avec jugement, raisonné, sage : *Réflexion* JUDICIEUSE. *Ce discours est peu* JUDICIEUX. (Acad.)

Il est des objets que l'art *judicieux*
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Boil.)

JUGAL, ALE, adj. Pron. *ju-gal.* — Anat. Qui a rapport à la pommette de la joue : *Os* JUGAL.

JUGE, n. m. (*judex*; lat., m. sign.) Pron. *juj.* — Celui qui juge; qui a le droit et l'autorité de juger : *Dieu est le souverain* JUGE, *le* JUGE *suprême. L'Église est* JUGE *de tout ce qui a rapport à la foi. Les* JUGES *d'un concours.* (Acad.) *Vous exercez la puissance du* JUGE *de l'univers.* (Boss.) *Jésus-Christ n'a pas moins été fait* JUGE *que pontife par son Père.* (Fléch.)

Ses propres fils n'ont point de *juge* plus sévère. (Rac.)
Parle, j'étais ton frère, et je deviens ton *juge.* (C. D.)

— Particul. Homme préposé par l'autorité pour juger, pour rendre la justice aux particuliers : *Bon, mauvais* JUGE. JUGE *sévère, impassible.* JUGE *compétent, incompétent.* JUGE *supérieur, inférieur, subalterne.* JUGE *en dernier ressort.* JUGES *d'appel.* JUGE *suppléant. Nommer, instituer des* JUGES. *Les fonctions de* JUGE. (Acad.) *Le bon droit ne dépend plus, ou du caprice du* JUGE, *ou du crédit de la partie.* (Mass.) *Le devoir des* JUGES *est de rendre la justice; leur métier, de la différer; quelques-uns savent leur devoir et font leur métier.* (La Br.) *Le juge a moins de peine à se défendre de la mauvaise foi du plaideur que de l'artifice de celui à qui il confie ses intérêts.* (Montesq.)

— Collect. et absol. Tribunal : *Renvoyer devant le* JUGE, *par-devant le* JUGE. (Acad.)

— *Juges de rigueur*, les juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi; à la différence des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité.

— *Juges naturels*, ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause : *Nul ne peut être distrait de ses* JUGES *naturels.* (Acad.)

— Anc. *Juges ordinaires*, ceux à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles; à la différence des juges de privilége, et de ceux qui étaient établis par commission : *Il demanda son renvoi par-devant les* JUGES ORDINAIRES. (Acad.) || Il se disait aussi de ceux qui servaient toute l'année, à la différence de ceux qui ne servaient que par semestre.

— *Juges extraordinaires*, juges qui ne connaissent que de certaines matières qui ont été distraites par la loi de la juridiction ordinaire.

— *Juges royaux*, ceux qui rendaient la justice au nom du roi, par oppos. aux *Juges des seigneurs.*

— *Juge délégué*, celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière.

— *Juge-consul*, magistrats institués pour juger les affaires commerciales.

— *Juge-commissaire*, juge désigné par le tribunal dont il fait partie, pour procéder à certaines opérations et en faire son rapport : *Nommer un* JUGE-COMMISSAIRE. *Ordonnance, procès-verbal du* JUGE-COMMISSAIRE. (Acad.)

— *Juge d'instruction*, magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, faire arrêter et interroger les prévenus : *Il fut interrogé par le* JUGE D'INSTRUCTION. (Acad.)

— *Juge de paix*, magistrat principalement chargé de juger sommairement, sans frais, et sans ministère d'avoués, les contestations de peu d'importance, et de concilier les différends dont le jugement est réservé aux tribunaux civils ordinaires : *Les* JUGES DE PAIX *ne sont pas nommés à vie. Le greffier du* JUGE DE PAIX. *Le juge de paix ne put concilier les parties. Citer quelqu'un devant le* JUGE DE PAIX. (Acad.)

— Anc. *Juge d'armes*, officier dont la charge était unique, et qui était principalement chargé de vérifier et de certifier les titres de noblesse.

— Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte : *Faire l'office de* JUGE. *Il vous a reconnu pour* JUGE. *Convenir d'un* JUGE. *Vous serez notre* JUGE. *Vous en serez le* JUGE. *Je vous en fais* JUGE. *Je vous prends pour* JUGE. (Ac.) *Ils s'en remettaient à lui de leurs différends, il était leur* JUGE *et leur arbitre.* (Mass.)

Je ne prends point pour *juge* une cour idolâtre. (Rac.)

— Par extens. Celui qui est capable de juger d'une chose : *Vous êtes un bon* JUGE *en cela. Il a approuvé cet ouvrage, et vous savez qu'il est bon* JUGE. (Ac.) *Il faut bien distinguer entre les fautes qui ne sont que pour les critiques et les* JUGES *de l'art, et celles qui sont pour tout le monde.* (La Harpe.)

Quel silence! Écoutons... Je crois qu'on entre en scène...
Je suis devant mon *juge*; ah! ce n'est pas sans peine.
(C. Del.)

— *Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose*, prétendre avoir le droit de juger, se croire capable de juger : *A Dieu ne plaise que je m'établisse le* JUGE *des vertus et des mérites des saints!* (Fléch.)

— Fig. et mor. Il se dit aussi des choses : *Les sens sont quelquefois des* JUGES *bien trompeurs. La conscience est* JUGE *de la moralité des actions.* (Acad.) *L'oreille était, chez les anciens, le* JUGE *le plus sévère, et celui qu'il fallait gagner le premier.* (La Harpe.) *La raison est le* JUGE *en dernier resort des doctrines mêmes sous le joug desquelles on veut les courber.* (J. Simon.)

— Absol. au pl. Magistrats suprêmes qui gouvernèrent le peuple juif, durant la période qui commence à la mort de Josué et qui finit à la naissance de Samuel.

— *Le livre des juges*, ou simpl., *Les juges*, le septième livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des Juifs pendant la domination des juges.

JUGÉ, ÉE, part. pass. du v. Juger : *Levez-vous, Seigneur, et que l'homme sente sa faiblesse; qu'il voie les peuples* JUGÉS *en votre présence.* (La Harpe.)

— Jurispr. *La chose jugée*, le point de contestation qui a été jugé par les tribunaux : *Le respect dû à* LA CHOSE JUGÉE. *L'autorité de* LA CHOSE JUGÉE. (Acad.)

— *Jugement passé en force de chose jugée*, décision qui ne peut plus être réformée par aucune voie légale.

— N. m. Il se dit d'un jugement : *Le bien* JUGÉ. *Maintenir le bien* JUGÉ. (Acad.)

JUGEABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut mettre en jugement.

JUGEMENT, n. m. (*judicium*; lat., m. sign.) Pron. *juj-man.* — Jurispr. Action de juger, de prononcer une décision; ou décision prononcée : *Le prononcé d'un* JUGEMENT. JUGEMENT *équitable, juste. Rendre, prononcer un* JUGEMENT *en faveur de quelqu'un. Subir un* JUGEMENT. *Les motifs, le dispositif d'un* JUGEMENT. *La minute, la grosse, l'expédition d'un* JUGEMENT. *Confirmer, infirmer, casser un* JUGEMENT. *Appeler d'un* JUGEMENT. *Faire signifier un* JUGEMENT. *Exécuter un* JUGEMENT. (Acad.) *Que celui d'entre nous qui a rendu les trois esclaves de l'iniquité de ses* JUGEMENTS, *périsse sur l'heure!* (Montesq.) || V. ARRÊT.

— *Mettre quelqu'un en jugement*, lui faire un procès criminel.

— *Ester en jugement*, être partie dans un procès : *La femme ne peut* ESTER EN JUGEMENT *sans l'autorisation de son mari.* (Acad.)

— *Jugement en premier ressort*, celui dont on peut appeler. || *Jugement en dernier ressort*, celui dont on ne peut interjeter appel.

— *Jugement arbitral*, sentence rendue par les arbitres.

— *Jugement civil*, jugement rendu en matière civile. || *Jugement criminel*, jugement rendu en matière criminelle.

— *Jugement par défaut*, celui qui est rendu contre une partie qui ne comparait pas en personne.

— *Jugement de Dieu*, dessein, décret de la justice, de la providence, de la miséricorde divine : *Les secrets* JUGEMENTS DE DIEU. *Adorer les* JUGEMENTS DE DIEU. *Ils deviennent par un secret* JUGEMENT *de Dieu les jouets de la fortune.* (Fléch.)

— Particul. *Jugement de Dieu*, preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait anciennement pour décider certaines contestations.

— *Le jugement dernier*, le jugement par lequel Dieu jugera les vivants et les morts, à la fin du monde. || Dans le m. sens, *Le jugement universel, le grand jugement, le jugement final.* || Absol. *Le* JUGEMENT; *le jour du* JUGEMENT; *la trompette du* JUGEMENT.

— Hist. eccl. *Jugement décisif*, jugement d'un concile, d'un évêque, sur un livre, ou sur une proposition hasardeuse. || *Jugement doctrinal*, opinion motivée des personnes doctes et respectables, mais qui n'ont point d'autorité absolue.

— Avis, sentiment : *Je me rends à votre* JUGEMENT. *On ne s'en rapporte pas à votre* JUGEMENT. *Porter, donner son* JUGEMENT *sur quelque chose, sur un écrit, sur un ouvrage, sur un auteur. La postérité a réformé le* JUGEMENT *des critiques. Le* JUGEMENT *de l'histoire.* (Acad.) *On n'épargne que soi-même dans ses* JUGEMENTS (Boss.) *C'est l'esprit du monde qui règle nos* JUGEMENTS. (Mass.) *Les* JUGEMENTS *sur les apparences sont si souvent faux qu'il est étonnant qu'on ne s'en désaccoutume pas.* (Mme de Staël.)

— Approbation ou condamnation de quelque action morale : *Vous pensez mal de votre prochain, vous en faites de mauvais* JUGEMENTS, *des* JUGEMENTS *téméraires. Un* JUGEMENT *favorable, charitable.* (Acad.) *Ils viennent subir le* JUGEMENT *de tous les peuples et de tous les siècles.* (Boss.)

Ne crains pas du public les *jugements* divers. (Boil.)

— Philos. Faculté de l'entendement qui compare et qui juge : *Il a le jugement sain. Il manque de* JUGEMENT. *C'est un homme de bon* JUGEMENT, *de grand* JUGEMENT. *Il a de l'esprit, mais il n'a point de* JUGEMENT. *Il a perdu le* JUGEMENT. *Former le* JUGEMENT *à un jeune homme.* (Acad.) *On est quelquefois un sot avec de l'esprit, mais on ne l'est jamais avec du* JUGEMENT. (La Rochef.) *Il n'y a point de querelles injustes de procès mal fondés, qui n'aient leur source dans quelque erreur de* JUGEMENT. (Rollin.)

— Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées : *En logique, tout* JUGEMENT *qu'on exprime est une proposition.* (Acad.) *Toute comparaison entre deux objets produit nécessairement un* JUGEMENT. (Did.) *On aime mieux parler et décider au hasard, que de reconnaître qu'on n'est pas assez informé des choses pour en porter* JUGEMENT. (Rollin.)

— Par anal. Raison : *N'est-ce pas la justice et le* JUGEMENT *qui soutiennent les trônes?* (Mass.) *On s'est trompé lorsqu'on a cru que l'esprit et le* JUGEMENT *étaient deux choses différentes; le* JUGEMENT *n'est que la grandeur de la lumière de l'esprit.* (La Rochef.)

Syn. Jugement, discernement. Le *jugement* est une connaissance qui prononce; le *discernement* est une connaissance qui distingue. Le *discernement* achève de rendre justes et claires les idées des objets, et facilite l'action du *jugement*. Du reste, le *discernement* ne s'exerce que sur les choses présentes, et il a une action plus limitée que le *jugement*, qui d'après les rapports aperçus entre les choses, prononce pour le présent décide pour l'avenir.

JUGEOLINE, n. f. Bot. Vulg. Sésame. || Digitale des Indes.

JUGER, v. tr. ou act. et intr. ou neut. 1re conj. (*judicare*, rendre la justice; lat.) Pron. *ju-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le radic. *jug* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous jugeons, il jugea.* — Décider une affaire, un différend, en qualité de juge : JUGER *un procès.* JUGER *contre droit et raison.* JUGER *les causes d'appel.* JUGER *une requête civile.* (Acad.)

— Absol. JUGER *avec connaissance de cause. Ils doivent* JUGER *sans crainte, sans passion, sans intérêt.* (Boss.) *Il* JUGEA *comme les lois* JUGENT, *par les règles seules de l'équité, et non par aucune impression étrangère.* (Fléch.)

— *Juger une personne*, juger son procès : *Je vous* JUGERAI *quand j'aurai vu les pièces.* JUGER *par contumace. On l'a* JUGÉ *à mort. On l'a* JUGÉ, *il est absous. Dieu viendra* JUGER *les vivants et les morts.* (Acad.)

... Il nous faut un exemple authentique :
Jugez sévèrement ce voleur domestique. (Rac.)

Cette patience, cette attention, cette docilité toujours

accessible à la raison, que Salomon demandait à Dieu pour JUGER *son peuple.* (Boss.)

Dieu *juge* les mortels avec d'égales lois. (Rac.)
Minos *juge* aux enfers tous les pâles humains. (Id.)

— Décider comme arbitre : *C'est notre arbitre, il nous* JUGERA. *Je m'en rapporte à ce qu'il en* JUGERA.

Et quant à cet amour qui nous a séparés,
Je vous fais notre arbitre, et vous nous *jugerez.* (Rac.)
Toi-même *juge*-nous, et vois si je m'abuse. (Id.)

Qui suis-je? Quel droit ai-je de JUGER *les choses? et qu'est-ce qui détermine mes jugements?* (J.-J. Rouss.) *Le coup est difficile à* JUGER. (Acad.)

— Dans le m. sens, avec la prép. *de* : *Regardez-nous jouer, vous* JUGEREZ DES *coups.* (Acad.)

— Absol. Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées : *Dès que l'enfant est en état de raisonner et de* JUGER. (Acad.) *Il reste toute leur vie aux enfants gâtés l'habitude de* JUGER *avec précipitation.* (Fén.)

— Se former une opinion sur une personne ou sur une chose, énoncer son sentiment : *Vous* JUGEZ *cet homme trop sévèrement.* JUGER *un ouvrage, un tableau, une pièce de théâtre. Les préventions nous empêchent de* JUGER *sainement.* (Acad.) *Lorsque nous voulons* JUGER *les autres, faisons un retour sur nous-mêmes.* (Pasc.) *Par la raison, l'homme* JUGE *sur les qualités et les propriétés de chaque chose.* (Rollin.)

— Prov. et fig. *Juger sur l'étiquette du sac*; ou simpl. *Juger sur l'étiquette*, porter son jugement sans avoir examiné les pièces, les raisons : *Vous y allez bien légèrement, vous* JUGEZ SUR L'ÉTIQUETTE DU SAC. *Il ne faut pas* JUGER SUR L'ÉTIQUETTE DU SAC. *Il ne faut pas* JUGER SUR L'ÉTIQUETTE. (Acad.)

— Dans le m. sens avec la prép. *de* : JUGER DES *gens sur l'apparence, sur la mine.* JUGER DE *la pièce par l'échantillon. Il* JUGE *mal* DES *événements, parce qu'il n'en connaît point les véritables causes.* (Acad.)

— Par anal. : *L'œil* JUGE *des couleurs; l'oreille* JUGE *des sons, etc.* (Acad.)

— Particul. Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose : *Il* JUGE *bien de la poésie, de la peinture. Il* JUGE *mal de ces sortes de choses, il ne s'y connaît point.* (Acad.) *Apprenons à* JUGER *des choses par les véritables principes.* (Boss.) *Avec quel discernement elle* JUGEAIT *des ouvrages!* (Fléch.) *Nous jugerons rarement des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes.* (Vauv.) *Les gens d'esprit savent démêler le vrai d'avec le faux, et* JUGER *de l'un et de l'autre.* (Boss.)

— Décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, de ses sentiments, du motif de ses actions : *Bien* JUGER, *mal* JUGER *de quelqu'un. Juger mal de son prochain.* (Acad.) *Il* JUGE *à l'aventure de toutes les actions des hommes.* (Pasc.) *Ne* JUGEZ *promptement de personne ni en bien ni en mal.* (Fén.) *Il* JUGE *sainement des hommes et des choses.* (La Harpe.)

. . . . . Je ne suis pas votre juge, madame.
Vous me *jugez* pourtant, et d'un sévère blâme! (E. Aug.)

— Absol. : JUGEZ *équitablement.* (Acad.)

Tel excelle à rimer, qui *juge* sottement. (Boil.)
Attendre est, pour *juger*, la règle la meilleure. (Gress.)

— *Juger de quelqu'un par un autre*, le réputer capable d'agir comme telle autre personne : *Ah! ne me faites pas ce tort, de* JUGER DE MOI PAR LES AUTRES. (Mol.)

— *Juger d'autrui par soi-même*, estimer les sentiments d'autrui d'après les siens : *La vertu simple et sincère* JUGE DES AUTRES PAR ELLE-MÊME. (Mass.)

Par soi-même on peut *juger d'autrui.* (Corn.)

— Conjecturer : *Si j'en* JUGE *par ce premier essai, nous réussirons. Je* JUGEAI *à son air qu'il était fort inquiet. Il n'est pas difficile de* JUGER *ce qui en arrivera.* (Acad.)

J'entrevois vos mépris, et *juge* à vos discours
Combien j'achèterais vos superbes secours. (Rac.)

— J. de paume. *Juger la balle*, prévoir où la balle doit tomber. || Fig. et fam., Prévoir quel tour une affaire prendra.

— Chass. Reconnaître l'âge, le sexe, la taille et l'espèce de la bête par le pied, les fumées, etc.

— Estimer : *Nous* JUGEONS *nos frères plus faibles, plus imparfaits, plus remplis de désirs humains, qu'ils ne le paraissent.* (Mass.)

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Seigneur; je l'*ai jugé* trop peu digne de foi. (Rac.)

— Suivi d'une prop. subordonnée, ou d'un infin. précédé de la prép. *de*, Croire, estimer que, être d'avis, d'opinion que, etc. : *Si vous* JUGEZ *qu'il puisse remplir cette mission. Je* JUGE *qu'il conviendrait de partir. On* A JUGÉ *nécessaire d'y pourvoir de bonne heure.* (Acad.) *Ceux qui voyaient la Reine d'Angleterre attentive à peser toutes ses paroles* JUGEAIENT *bien qu'elle était sans cesse sous les yeux de Dieu.* (Boss.)

— Se figurer, s'imaginer : *Vous* JUGEZ, *vous pouvez bien* JUGER *qu'il n'en fut pas fort content.* JUGEZ *un peu de ma surprise.* JUGEZ *si je fus ravi de le voir.* JUGEZ *quelle fut ma joie. Il est aisé de* JUGER *d'où cela part.* (Acad.) JUGEZ *de ce qu'ils aiment par ce qu'ils souhaitent.* (Fléch.)

= **Se juger**, v. pron. Juger soi : *Il se* JUGE *lui-même très-sévèrement. Nous nous* JUGEONS *rarement comme les autres nous jugent. Ce poëte s'*EST JUGÉ *lui-même dans sa préface. Ils ne* SE JUGEAIENT *pas l'un l'autre bien favorablement. Vous en* JUGEZ-VOUS *capable? Ils* SE JUGÈRENT *faits l'un pour l'autre.* (Acad.)

— Être jugé : *Cette affaire* SE JUGERA *demain. Leur procès s'*EST JUGÉ *hier.*

JUGÈRE, n. f. (*jugerum*; lat., m. sign.) Anc. Mesure de terre, valant cent vingt pieds. || Demi-arpent.

JUGERIE, n. f. — Anc. Jurispr. Ressort, juridiction d'un juge.

— Territoire sur lequel s'étend cette juridiction.

— Néol. Manie de juger; suite de jugements, de critiques mal fondées : *La* JUGERIE *littéraire.*

JUGEUR, EUSE, n. Pron. *ju-jeur, jeus.* — Anc. prat. Conseiller qui ne faisait point de rapports, et dont la mission se bornait à juger.

— Par dénigr. Celui, celle qui ne sait que juger et critiquer, sans être capable de rien faire : *La coterie des* JUGEURS. JUGEUR *de profession. Elle avait la prétention de faire des mots; elle était souverainement* JUGEUSE. (H. de Balz.)

JUGLANDÉ, ÉE, adj. Pron. *jugh-lan-dé.* — Bot. Qui ressemble au noyer.

= **Juglandées**, n. f. pl. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées, qui a pour type le genre noyer.

JUGLANDINE, n. f. Principe amer du brou de noix.

JUGULAIRE, adj. des 2 g. (*jugularis*, de *jugulum*, gorge, gosier; lat.) Pron. *ju-gu-lèr.* — Anat. Qui appartient à la gorge : *Fosse* JUGULAIRE. *Veines* JUGULAIRES. *Les glandes* JUGULAIRES. (Acad.)

— N. m. Zool. Poisson dont les nageoires ventrales sont placées en avant des pectorales. || N. f. pl. Famille de poissons de l'ordre des Holobranches.

— N. f. Anat. Chacune des quatre veines placées deux à deux sur les parties latérales du cou : *On l'a saigné à la* JUGULAIRE. (Acad.)

— N. f. pl. Vulg. Mentonnière d'un shako, d'un casque, etc., faite de cuir et recouverte de lames de métal : *Baisser, relever les* JUGULAIRES *d'un shako.* (Acad.)

JUGULÉ, ÉE, part. pass. du v. Juguler : *Personne* JUGULÉE.

JUGULATEUR, n. m. (*jugulare*, égorger; lat.) Néol. Celui qui égorge.

JUGULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ju-gu-lé.* — Néol. Égorger; étrangler.

— Fig. et fam. Ennuyer excessivement pressurer quelqu'un.

JUIF, IVE, adj. et n. (*judæus*; lat.) Pron. *juif, juiv.* — Celui, celle qui professe la religion judaïque : *Il est* JUIF. *Elle est* JUIVE. *Un marchand* JUIF. *Les* JUIFS *de Pologne, d'Allemagne, de France.* (Acad.) *Je suis* JUIVE! (C. Del.

— Chron. *Année juive*, année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois, alternativement de 29 jours et de 30. Les onze jours se compensaient par un mois intercalaire de 30 jours que l'on ajoutait tous les trois ans.

— *Le Juif errant*, personnage imaginaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde.

— Fig. et fam. *C'est le Juif errant*, se dit d'un homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse : *Il est possible que mon itinéraire demeure comme un manuel à l'usage des* JUIFS ERRANTS *de ma sorte.* (Chateaubr.)

C'est un vrai *juif errant* qui jamais ne repose. (Bours.)

— Fig. et fam. Celui qui prête à usure ou qui vend très-cher, et cherche à gagner de l'argent par des moyens injustes et sordides : *C'est un* JUIF, *il prête à quinze pour cent. Vous êtes un* JUIF, *un vrai* JUIF. (Acad.) *Tous les* JUIFS *ne sont pas en Israël.* (H. de Balz.)

— Prov. *Être riche comme un juif*, être fort riche.

— N. m. Zool. Espèce de poisson.

JUILLET, n. m. (*Julius*, Jules; lat.) Pron. *jui-iè* ou *iét.* — Le septième mois de l'année : *Au mois de* JUILLET. *Le premier, le deux de* JUILLET. *Il est né en* JUILLET. *A la mi-*JUILLET. (Acad.) *Les castors emploient les mois de* JUILLET *et d'août à construire leurs digues et leurs cabanes.* (Buff.)

— Prov. *A juillet, faucille au poignet*, à cette époque de l'année il faut commencer à couper les blés.

JUIN, n. m. (*junius*; lat.) Pron. *juain.* — Le sixième mois de l'année : *Au mois* DE JUIN. *Le premier, le deux* JUIN. *Le premier, le deux de* JUIN. *A la mi-*JUIN. (Acad.)

JUIVERIE, n. f. (*juif, ive.*) Pron. *juiv-ri.* — Quartier d'une ville habitée par les juifs : *La* JUIVERIE *de Metz.* (Acad.)

— Fam. Marché usuraire : *C'est une vraie* JUIVERIE. *Il m'a fait une* JUIVERIE. (Acad.)

JUJUBE, n. f. (ζίζυφον; gr.) Bot. Fruit du jujubier, drupe pulpeux; renfermant un noyau à deux loges : *Pâte de* JUJUBE. (Acad.) *Les* JUJUBES *ridées et les pistaches sonores tombaient pêle-mêle au pied des arbres.* (E. About.)

JUJUBIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Nerpruns, dont le bois tortueux est armé de fortes épines : *Le* JUJUBIER *est originaire de Syrie.* (Poirier) *Le* JUJUBIER *croît naturellement en Provence et dans les autres contrées méridionales.* (Acad.)

JULEP, n. m. (*joulab*; pers.) Pron. *ju-lèp.* — Pharm. Potion adoucissante ou calmante, ordinairement composée de sirops et d'eau distillée, et dans laquelle n'entrent jamais de substances huileuses qui puissent troubler sa transparence : JULEP *cordial. Donner, prendre des* JULEPS. (Acad.) *Un* JULEP *hépatique, soporatif et somnifère.* (Mol.) *Il n'a vu chez lui ni* JULEP *ni cordiaux.* (La Br.)

Vous êtes pour mon cœur comme un *julep* futur,
Qui doit le nettoyer de ce qu'il a d'impur. (Regn.)

JULES ou **JULE**, n. m. Métrol. Monnaie de Rome, valant vingt-cinq centimes.

JULIEN, IENNE, adj. Pron. *ju-liain, lienn.* — Qui appartient à Jules César; institué par Jules César.

— *Année julienne*, année commune de trois cent soixante-cinq jours, ou bissextile de trois cent soixante-six : *Jules César réforma l'année romaine, que nous appelons encore de son nom* ANNÉE JULIENNE. (Volt.)

— *Calendrier julien*, calendrier réformé par Jules César.

— *Période julienne*, espace de temps qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans, et qui résulte de la multiplication des trois cycles ordinaires; c'est-à-dire, le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction : *Scaliger est l'inventeur de la* PÉRIODE JULIENNE. (Acad.)

JULIENNE, n. f. Pron. *ju-liènn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, dont plusieurs espèces sont employées en médecine, ou cultivées dans les jardins d'agrément : JULIENNE *des dames.* JULIENNE *printanière.*

JULIENNE, n. f. Pron. *ju-liènn.* — Art cul. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes : *Servir une* JULIENNE. (Acad.) || On dit aussi, *Potage à la* JULIENNE.

JUMARAS, n. m. Pron. *ju-ma-râss.* — Comm. Taffetas des Indes, bordé ou à fleurs d'or, de soie.

JUMART, n. m. (*geminus*, double; lat.) Pron. *ju-mar.* — Zool. Animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une jument, soit d'un cheval et d'une vache.

JUMEAU, ELLE, adj. (*gemellus* ou *geminus*; lat., m. sign.) Pron. *ju-mô, mèl.* — Il se dit de deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement : *Deux frères* JUMEAUX. *C'est sa sœur* JUMELLE. (Acad.)

Ce frère, étant *jumeau*, dans tout me ressemblait. (Regn.)
On la prendrait, parbleu! pour votre sœur *jumelle.* (Id.)

— Subst. : *Elle accoucha de deux, de trois* JUMEAUX. *C'est un* JUMEAU. (Acad.) *La jeune épouse abandonnée vient de mettre au monde deux* JUMEAUX *qu'ont adoptés les Nymphes.* (Lam.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Deux chiens* JUMEAUX. (Acad.)

— Bot. Il se dit aussi des fruits quand il s'en trouve deux joints ensemble : *Une pomme* JUMELLE. *Des abricots* JUMEAUX. *Noix, amande* JUMELLE. *Des grains de raisin* JUMEAUX. (Acad.)

— *Deux lits jumeaux*, deux lits de même forme et de même dimension, placés parallèlement dans la même pièce :

Sa chambre d'autrefois est-elle préparée?
Celle où nos *lits jumeaux* se touchaient tous les deux. (C. Del.)

— Anat. *Muscles jumeaux*, les deux petits muscles qui concourent au mouvement de la jambe. || *Artères, veines jumelles*; certaines artères, veines, qui aboutissent, qui se perdent dans les muscles jumeaux.

— Archit. *Colonne jumelle*, colonne dont le fût

est formé de trois morceaux de pierre posés en délit, et retenus par le bas avec des goujons, et par le haut avec des crampons : *Une* COLONNE JUMELLE *doit être cimentée.*

— Techn. *Alambics jumeaux*, appareil dont on se sert pour distiller par circulation.

JUMELÉ, ÉE, part. pass. du v. Jumeler. Qui est formé de deux jumelles.

JUMELER, v. tr. ou a. 1re conj. Pron. *jum-lé.* — Il double la finale du rad. *jumel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je jumelle, je jumellerai.* — Mar. Renforcer une pièce de bois en y appliquant des jumelles.

= **Se Jumeler**, v. pron. Être jumelé.

JUMELLES, n. f. pl. Pron. *ju-mèl.* — Général. Deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil.

— Charp. Il se dit de deux pièces de bois montantes, qui entrent dans la composition d'un pressoir.

— Les deux pièces verticales d'une presse d'imprimerie qui portent le sommier. || Les deux montants du corps d'un balancier à frapper les monnaies.

— Mar. Longue pièce de bois dont on se sert pour fortifier les mâts ou les vergues. || Pièces de bois dont on compose les bas mâts des grands vaisseaux.

— Opt. Espèce de double lorgnette, dont on se sert principalement au spectacle.

— Blas. Deux petites fasces, bandes, barres, etc., qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire.

JUMENT, n. f. (*jumentum*, bête de somme; lat.) Pron. *ju-man.* — Cavale; femelle du cheval ; *Grande, bonne, petite, belle* JUMENT. JUMENT *poulinière.* JUMENT *de haras. Il est monté sur une* JUMENT. *Monter une* JUMENT. JUMENT *pleine. Cette* JUMENT *fait, porte de beaux poulains.* (Acad.)

Certain franc campagnard avec longue rapière,
Montant superbement sa *jument* poulinière,
Qu'il honorait du nom de sa bonne *jument*. (Mol.)

— Anc. Techn. Machine mue par un cheval, dont on se servait pour battre monnaie.

JUMENTEUX, EUSE, adj. Pron. *ju-man-teu, teuz.* — Méd. Il se dit de l'urine trouble et sédimenteuse, comme celle de la jument.

JUNGERMANNIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques : *Les* JUNGERMANNIES *sont généralement rampantes.*

JUNIPÈRE, n. m. Pron. *ju-ni-pèr.* — Bot. Arbre à encens d'Arabie. || Vulg. Le genévrier.

JUNON, n. f. (*juno*, n. pr.; lat.) Astr. Planète qui est entre Vesta et Cérès, et qui fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours.

— Mythol. *Oiseau de Junon*, le paon.

JUNTE, n. f. (*junta*; esp., m. sign.) Pron. *jonntt.* — Assemblée d'un certain nombre de personnes que le roi d'Espagne choisit pour les consulter sur des affaires importantes.

— Conseil : JUNTE *sanitaire. La* JUNTE *du commerce. La* JUNTE *apostolique.* (Acad.)

— Par anal. : *Franklin avait fondé un club philosophique qui s'appelle* JUNTE. (Mign.)

JUPE, n. f. (*guipp*, jupon; all.) Partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds : JUPE *de dessus.* JUPE *de taffetas, de satin, de laine. Corps de* JUPE. *Cette femme met deux, trois* JUPES. *Troussez vos* JUPES. (Acad.) *Sa tête était à demi penchée sur un de ses bras, et un autre bras étendu le long de sa* JUPE. (La Font.)

Muses, qu'avez-vous fait de vos *jupes* volantes ? (La F.)
Ah ! je vous montrerai, Machiavel en jupons,
Qu'il est d'honnêtes gens plus fins que les fripons,
Et qu'à ruser parfois le pourpoint vaut la *jupe*. (E. Aug.)

JUPITER, n. m. (*diei pater*, père du jour, ou *juvans pater*, père qui aide; lat.) Pron. *ju-pi-tèr.* — Astr. La plus grande des planètes, et la plus brillante après Vénus; elle fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours : *Les satellites de* JUPITER. JUPITER *est la plus grosse des planètes. Les bandes, les taches de* JUPITER. (Acad.) *La quantité de la masse de* JUPITER *peut-elle être connue avec précision ? Cela me paraît impossible.* (Volt.) JUPITER, *la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de masse que le soleil.* (D'Alemb.)

— Alchim. L'étain.

JUPON, n. m. (*jupe.*) Courte jupe que les femmes mettent sous les autres jupons : JUPON *de ratine, de basin, etc.* JUPON *piqué.* (Acad.) *Une jeune femme me demande l'aumône; sa tête est enveloppée dans son* JUPON *relevé.* (Chateaubr.) *Il descend de cheval, dégage le pied de cette pauvre créature, et lui rabaisse ses* JUPONS. (Dider.)

JURANDE, n. f. Pron. *ju-rand.* — Charge de juré d'un métier, ou le temps pendant lequel on l'exerçait : *Pendant sa* JURANDE. (Acad.) *Tout annonce qu'à l'origine les maîtrises et les* JURANDES *ne furent que des moyens de lier entre eux les membres d'une même profession.* (De Tocquev.) *La révolution a délivré les hommes des distinctions des classes, l'industrie des entraves des corporations et des* JURANDES; *la propriété des gênes des substitutions.* (Mign.) *La suppression des* JURANDES *et des maîtrises a puissamment contribué à accélérer les progrès des arts.* (Chaptal.)

— Corps des jurés : *La* JURANDE *était assemblée.* (Acad.)

JURAT, n. m. Pron. *ju-ra.* — Anc. Consul ou échevin de Bordeaux : *Les* JURATS *de Bordeaux. Le premier* JURAT. *La livrée, le chaperon des* JURATS. *Élire des* JURATS. (Acad.) *Le parlement et les* JURATS, *qui sont les échevins de Bordeaux, ne les visitèrent pas en corps.* (La Rochef.)

JURATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ju-ra-toar.* — Jurispr. Il n'est usité que dans cette locution, *Caution juratoire*, serment que fait quelqu'un en justice de représenter sa personne, ou de rapporter quelque chose dont il est chargé : *Il a sa main levée sur sa* CAUTION JURATOIRE. *Il a reçu l'usufruit des meubles sous sa* CAUTION JURATOIRE. (Acad.)

JURÉ, ÉE, part. pass. du v. Jurer : *La foi* JURÉE.

— *Ennemi juré*, ennemi irréconciliable et déclaré : *J'invite le lecteur à se méfier beaucoup de ces* ENNEMIS JURÉS *de toute saine logique.* (Stendhal.)

— *Docteur juré*, homme dont la capacité est incontestable :

Je vous crois grand latin, et grand *docteur juré*,
Et m'en rapporte à ceux qui me l'ont assuré. (Mol.)

— Anc. Il se disait, dans les corporations, de celui ou de celle qui avait fait les serments requis pour la maîtrise : *Chirurgien* JURÉ. *Écrivain* JURÉ. JURÉ *vendeur de marée.* JURÉ *crieur.* (Acad.)

— Il se disait aussi, dans les corps d'artisans, des hommes qui étaient préposés pour faire observer les statuts et les règlements à ceux de leur métier : *Les maîtres* JURÉS. (Acad.)

— Iron. et par anal. :

Maître juré filou, sortez de la maison. (Regn.)

— *Juré teneur de livres*, celui qui était chargé de la vérification des comptes et calculs.

— *Écolier juré*, celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'université, et qui en avait le certificat, pour être ensuite reçu maître ès arts.

— Substantiv. Maître juré : *La visite des* JURÉS. *Il fut fait* JURÉ. *Il était* JURÉ *de sa communauté.* (Ac.)

— Jurispr. Membre du jury; chacun des douze citoyens appelés par la loi à prononcer sur l'existence d'un délit, d'un crime, et sur la part que l'accusé y a prise : *Les* JURÉS *ne sont juges que du fait. La liste des* JURÉS *pour telle session. Récuser un* JURÉ. *Faire prêter serment aux* JURÉS. *Jugement par* JURÉS. (Ac.)

JUREMENT, n. m. (*juramentum*; lat., m. sign.) Pron. *jur-man.* — Serment qu'on fait en vain, sans nécessité et sans obligation : *On ne vous croira pas, malgré tous vos* JUREMENTS. (Acad.)

— Plus souv. Blasphème, imprécation, exécration : *Il fit d'horribles* JUREMENTS. *Proférer un* JUREMENT, *un affreux* JUREMENT. (Acad.) *Les orgies finissaient souvent par des* JUREMENTS, *des imprécations, des disputes.* (Scribe.)

— Scol. *Jurement promissoire*, serment qui garantit l'effet d'une promesse pour l'avenir.

Syn. Jurement, serment. Le *serment* est une affirmation ou une promesse faite en prenant Dieu à témoin; le *jurement* est un abus malhonnête et profane du nom de Dieu ou de tout autre nom sacré, invoqué sans nécessité. Le *serment* est l'action de jurer en public et d'une manière solennelle pour confirmer la vérité d'un témoignage ou la sincérité d'une promesse; le *jurement* n'est souvent qu'un audacieux blasphème qu'un menteur ajoute à ses fausses affirmations. || V. JURON.

JURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*jurare*; lat., m. sign.) Pron. *ju-ré.* — Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin : *Dieu en vain tu ne* JURERAS. JURER *sa foi.* (Acad.)

— Assurer, certifier une chose : *Je vous* JURE *qu'il n'en est rien.* (Acad.)

— Blasphémer : *Il ne fait que* JURER *le nom de Dieu.* JURER *Dieu.* (Acad.)

— Confirmer, ratifier une chose par serment; s'engager par serment à quelque chose : JURER *la paix.* JURER *l'alliance.* JURER *fidélité.* JURER *obéissance. Vous* JUREZ *de dire la vérité.* (Acad.) *Les cantons avaient leur siége au pied de ces montagnes d'où était sortie l'indépendance helvétique, que leurs immortels libérateurs* AVAIENT JURÉE. (Mignet.)

Nous *jurâmes* dès lors de défendre ses droits. (Rac.)
Oui, nous *jurons* ici pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères. (Id.)

— Promettre fortement, garantir hautement : *Il lui* AVAIT JURÉ *le secret.* JURER *fidélité à son ami.* JURER *une haine mortelle à quelqu'un.* (Acad.)

Hé quoi ! vous me *jurez* une éternelle ardeur,
Et vous me le *jurez* avec cette froideur ? (Rac.)

— Résoudre fermement une chose : JURER *la mort de quelqu'un;* JURER *sa perte, sa ruine.*

— Suivi d'une prop. subordonnée ou d'un infinitif précédé de la prép. *de* : *On viendra, je vous* JURE QU'ON VIENDRA. (C. Del.) *Ils* ONT JURÉ *de la perdre.* (Acad.)

Le corbeau honteux et confus
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.
(La F.)

— Absol. Affirmer, s'engager par serment : *Il en* A JURÉ *par son Dieu et par sa foi. Il faut le croire, puisqu'il en* JURE. JURER *sur l'Évangile, sur les saints Évangiles. Il* A JURÉ *devant le juge.* JURER *en levant la main. Il* A JURÉ *faux.* JURER *en vain.* (Acad.)

Ainsi que par César, on *jure* par sa mère. (Rac.)

Les rois JURENT, *à leur couronnement, de conserver les priviléges de leurs sujets.* (Volt.)

— Prov. *Il ne faut jurer de rien*, il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver.

— *On vous croit sans jurer*, se dit à celui qui affirme une chose connue.

— Faire des serments sans nécessité, par emportement, ou par une mauvaise habitude : *Il* JURE *à tout propos. On ne croit pas ceux qui* JURENT *tant.* (Acad.)

— *Jurer à toutes mains*, ne pas craindre de prêter de faux serments.

— Blasphémer : JURER *comme un païen. Il* JURE *comme un charretier, comme un charretier embourbé.* (Acad.)

Il peste, il *jure*, il veut mettre le feu céans. (Regn.)
Démons ! damnation ! injure !
Me pardonnent le ciel et les saints, si je *jure* ! (V. Hugo.)

— *Jurer entre ses dents*, blasphémer à demi-voix.

Ma robe de chambre. Euh ! — il *jure entre ses dents.*
(Regn.)

— Fig. Il se dit de deux choses dont l'union est choquante : *Le vert* JURE *avec le bleu. Des airs évaporés* JURENT *avec des cheveux gris. Des airs évaporés et des cheveux gris* JURENT *ensemble.* (Acad.)

— Fig. *L'orgueil* JURE *avec la misère.*

— Mus. En parl. d'un instrument à cordes, Rendre un son aigre : *Un violon qui* JURE *sous l'archet.* (Acad.)

= **Se Jurer**, v. pron. Se promettre mutuellement : *Comme nous nous sentions véritablement de l'inclination l'un pour l'autre, nous* NOUS JURÂMES *une éternelle amitié.* (Lesage.)

— Être juré : *Ces choses-là ne* SE JURENT *jamais.*

JUREUR, n. m. Celui qui jure beaucoup par mauvaise habitude ou par emportement : *C'est un* JUREUR, *un grand* JUREUR *du nom de Dieu.* (Acad.)

JURI, n. m. V. JURY.

JURIDICTION, n. f. (*jurisdictio*, administration de la justice; lat.) Pron. *ju-ri-dik-cion.* — Pouvoir de juge, de celui qui a le droit de juger : JURIDICTION *laïque, ecclésiastique. Cela est de, sous votre* JURIDICTION. *Faire acte de* JURIDICTION. *On lui a attribué la* JURIDICTION *sur tout ce pays. Conflit de* JURIDICTION. (Acad.) *La* JURIDICTION *séculière.* (Boss.) *Je ne suis point entêté des priviléges des ecclésiastiques, mais je voudrais qu'on fixât bien une fois leur* JURIDICTION. (Montesq.) *Une ordonnance dessaisissant les tribunaux livra les mutins à la* JURIDICTION *prévôtale.* (De Tocquev.) *Jusqu'au seizième siècle, l'Europe entière fut gouvernée sans aucune limite marquée entre les pouvoirs et les* JURIDICTIONS. (La Harpe.)

— Par anal. *L'opinion publique est une* JURIDICTION *que l'honnête homme ne doit jamais reconnaître parfaitement, et qu'il ne doit jamais décliner.* (Chamfort.)

— *Degré de juridiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée : *Cette affaire a passé par les deux* DEGRÉS DE JURIDICTION. *Le premier, le second* DEGRÉ DE JURIDICTION. (Acad.)

— Ressort, étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger : *La* JURIDICTION *de cette cour est fort étendue. Cela est dans, hors de votre* JURIDICTION. *Vous passez les limites de votre* JURIDICTION. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela n'est point de votre juridic-*

tion, se dit à quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il n'entend pas.

— Corps de judicature : *Ce juge appartient à telle* JURIDICTION. *Les* JURIDICTIONS *inférieures. Cette* JURIDICTION *est bien, mal composée.* (Acad.)

— Jurispr. *Juridiction contentieuse*, celle qui s'exerce entre plusieurs parties dont les prétentions se combattent. ‖ *Juridiction gracieuse ou volontaire*, celle que le juge exerce par le consentement des parties, et pour des objets qui n'offrent rien de contentieux.

JURIDICTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ju-ri-dik-cio-nèl*. — Qui est relatif à la juridiction : *Droit, pouvoir* JURIDICTIONNEL. (Acad.)

JURIDIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ju-ri-dik*. — Qui se fait en justice; qui est conforme à la manière de procéder en justice : *Sentence* JURIDIQUE. *Intenter une action* JURIDIQUE. *Procédure, acte* JURIDIQUE. (Acad.) *On voit que le mémoire est de vous; il n'est point* JURIDIQUE. (Volt.) *Il n'y eut jamais de jugement moins* JURIDIQUE. (Rac.) *Il ne saurait y avoir de rapports* JURIDIQUES *entre l'homme et des êtres qui n'ont ni droits ni devoirs.* (Lerminier.) *La nature l'avait doué d'une dialectique ferme et lumineuse, et de l'art de répandre un grand intérêt dans les discussions* JURIDIQUES. (Maury.) *La journée du 10 août amena l'abolition de la royauté, l'assassinat* JURIDIQUE *du roi.* (Biot.)

JURIDIQUEMENT, adv. Pron. *ju-ri-dik-man*. — D'une manière juridique : *Une sentence prononcée* JURIDIQUEMENT. *Il faut procéder* JURIDIQUEMENT. (Acad.) *Jésus répondit en termes précis au pontife qui l'interrogeait* JURIDIQUEMENT. (Boss.) *Des insensés l'accusèrent* JURIDIQUEMENT *d'avoir ensorcelé des Ursulines.* (Volt.) *Il remit les différents mémoires entre les mains de deux commissaires qu'il dépêcha avec ordre de procéder à leur vérification et de la constater* JURIDIQUEMENT. (Dider.)

JURISCONSULTE, n. m. (*jurisconsultus*; lat., m. sign.) Pron. *ju-riss-kon-sult*. — Celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner des avis sur des questions de droit : *Savant* JURISCONSULTE. *Bon* JURISCONSULTE. *Il n'est pas grand* JURISCONSULTE. (Acad.) *Avant M. Le Tellier, pour obtenir les priviléges des* JURISCONSULTES, *il suffisait d'avoir de quoi les acheter.* (Fléch.)

JURISPRUDENCE, n. f. (*jurisprudentia*; lat., m. sign.) Pron. *ju-riss-pru-dans*. — Science du droit et des lois : *Il est savant en* JURISPRUDENCE. *Il entend, il sait la* JURISPRUDENCE. *Enseigner la* JURISPRUDENCE. (Acad.) *Beccaria est le plus célèbre professeur de* JURISPRUDENCE *de l'Europe.* (Volt.) *La* JURISPRUDENCE *est la science qui s'applique à tout ce que les lois ont pour objet de régler.* (Dupin.) *La* JURISPRUDENCE *se partage en droit privé et en droit public.* (Lerminier.) *On écrit le droit, et il devient législation; on l'applique, et il s'appelle* JURISPRUDENCE. (Id.)

— Particul. Ensemble des principes du droit qu'on suit dans chaque pays ou dans chaque matière : *La* JURISPRUDENCE, *après avoir été pour nous tantôt romaine, tantôt féodale, tantôt coutumière, nous a paru enfin devoir être humaine.* (Lerminier.) *La* JURISPRUDENCE *française. La* JURISPRUDENCE *commerciale.* JURISPRUDENCE *criminelle.* (Acad.) *Les lois qui concernent la justice distributive, la* JURISPRUDENCE *proprement dite, ont été partout insuffisantes, équivoques, incertaines.* (Volt.)

— Manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question : *La* JURISPRUDENCE *de la cour n'a jamais varié sur ce point.* JURISPRUDENCE *constante. La* JURISPRUDENCE *des arrêts est trop souvent substituée à la loi.* (Beaum.)

— *Jurisprudence canonique*, règles contenues dans les lois ecclésiastiques. ‖ *Jurisprudence militaire*, principes de droit qui s'appliquent aux membres de l'armée.

— *Jurisprudence médicale*, la connaissance des lois et règlements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine.

— Anc. *Jurisprudence féodale*, celle qui est relative aux fiefs.

JURISPRUDENT, n. m. (*jurisprudentia*, science du droit.) Pron. *ju-riss-pru-dan*. — Par dénigr. Légiste : *Apprenez, monsieur le* JURISPRUDENT *hors de saison, qu'il n'est point question dans une comédie du droit romain ni de Justinien.* (Regn.)

JURISTE, n. m. (*juris*, gén. de *jus*, droit; lat.) Pron. *ju-rist*. — Celui qui écrit, qui a écrit sur les matières de droit : *Tous les* JURISTES *disent que..... C'est un savant* JURISTE. (Acad.)

Syn. Juriste, jurisconsulte, légiste. Le *juriste* est celui qui fait profession de la science du droit; le *légiste* est celui qui fait profession de la science de la loi. L'objet du *juriste* est universel, car le droit comprend la collection des lois d'un pays; l'objet du *légiste* est particulier, car la loi n'est qu'une partie du droit. Le *jurisconsulte* est celui qui est versé dans la science des lois et du droit, et que l'on consulte sur des questions de droit particulières ou générales.

JURON, n. m. Fam. Certaine façon de jurer dont une personne se sert habituellement : *Ventre-saint-gris était le* JURON *de Henri IV. C'est son* JURON, *son grand* JURON. (Acad.)

— Toute espèce de jurement : *Lâcher un* JURON, *un gros* JURON. (Acad.)

Syn. Juron, jurement. Le *jurement* a un caractère plus grave, et peut aller jusqu'au blasphème; le *juron* est plus vulgaire, plus grossier. Le *jurement* échappe dans la colère; le *juron* vient à tout propos ou à propos de rien, comme un vice d'habitude. Les *jurements* sont un moyen très-suspect à l'usage des gens qui appréhendent de n'être pas crus sur parole. Les *jurons* sont une sorte d'addition au langage des gens mal appris.

JURY ou JURI, n. m. (*jury*; angl.) Pron. *ju-ri*. — Jurispr. crim. Corps des jurés, ou réunion des douze citoyens jurés : *Former, dresser la liste générale du* JURY. *Former la liste du* JURY *pour cette session. Les membres du* JURY. *Faire partie du* JURY. *La déclaration, la décision du* JURY. (Acad.) *Un* JURY, *quand il est composé d'hommes ignorants et prévenus, est le plus redoutable des tribunaux.* (Ph. Chasles.) *Thomas Morus eut la douleur d'entendre le* JURY, *après un quart d'heure de délibération, prononcer le terrible verdict.* (Franck.)

— *Jury d'accusation*, jury qui décide s'il y a lieu d'admettre une accusation. ‖ *Jury de jugement*, jury qui prononce si l'accusé est coupable des faits qui lui sont imputés : *Nous n'avons en France que le* JURY *de* JUGEMENT. (Acad.)

— Par extens. Certaines commissions chargées d'un examen particulier : *Le* JURY *de l'exposition des produits de l'industrie.* (Acad.) *Le* JURY *d'expropriation.*

JUS, n. m. (*jus*; suc de viande; lat.) Jus, liqueur que l'on tire de quelque chose, soit par pression, soit par coction, soit par préparation : *Jus de citron.* Jus *d'orange. Du* JUS *d'herbes. Ces pommes rendent beaucoup de* JUS. *Exprimer, tirer le* JUS. *Le* JUS *d'un gigot de mouton.* JUS *de viande. Le* JUS *en est nourrissant. Des œufs au* JUS. (Acad.)

— Pop. *Le jus de la vigne, de la treille*, le vin.

Permets que le *jus de ma treille*
Toute les ans baigne mon pressoir. (Léonard.)

— *Jus de réglisse*, le suc de la racine de réglisse, préparé, soit en blanc, soit en noir : *Du* JUS *de réglisse anisé. Un bâton de* JUS *de réglisse.* (Acad.)

Vous plaît-il un morceau de ce *jus de réglisse?* (Mol.)

JUSANT, n. m. Pron. *ju-zan*. — Mar. Reflux de la marée : *Ces navires attendent le* JUSANT *pour sortir du port.* (Acad.) *Le* JUSANT, *au défaut de la brise, nous entraîna au large.* (Châteaub.)

— *Flot et jusant*, flux et reflux.

JUSÉE, n. f. Pron. *ju-zé*. — Techn. Liqueur acide, que le tanneur emploie pour gonfler les peaux et aider à les débourrer.

JUSQUE, prép. (*usque*, lat., m. sign.) Pron. *jusk*. — Il marque un terme au delà duquel on ne passe pas, qu'on n'excède point : *Depuis la Loire* JUSQU'À *la Seine. Depuis Pâques* JUSQU'À *la Pentecôte. Il alla* JUSQU'EN *Afrique.* JUSQU'À *la mort. On n'avait point vu cela* JUSQU'À *cette heure.* JUSQU'À *présent*, JUSQU'À *notre temps. Lisez ce livre* JUSQU'AU *dixième feuillet*, JUSQU'AU *bout.* JUSQU'OÙ *faut-il que j'aille? Allons ensemble* JUSQU'À *tel endroit.* JUSQUE *sur le trône.* JUSQUE *dans les enfers.* (Acad.) *C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir* JUSQU'AUX INDES. (Mol.)

— *Jusqu'ici*, jusqu'au moment présent :

Vous n'avez *jusqu'ici* de gardé que les miens. (Rac.)
Vertueux *jusqu'ici*, vous pourrez toujours l'être. (Id.)

— *Jusque-là*, jusqu'à ce moment-là : *On le verra produire sur la scène des héros* JUSQUE-LÀ *inconnus.* (Mass.) JUSQUE-LÀ *n'attendez de moi qu'une indifférence entière.* (Id.)

Jusque-là je vous laisse étaler votre zèle. (Rac.)

— On écrit quelquefois *jusques*, avec une *s* à la fin, quand une voyelle suit; et l'on fait sentir la liaison : JUSQUES *au ciel. Cette nouvelle n'était pas encore venue* JUSQUES *à nous.* (Acad.)

Le temps a dévoré *jusques à tes* [illegible]. (Racine.)

Vous régnerez longtemps dans la mémoire,
Après avoir régné *jusques ici*
Dans les esprits, dans les cœurs même aussi. (La F.)

L'on n'a guère vu JUSQUES *à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs.* (La Br.)

— *Jusqu'à quand*, *jusques à quand*, combien de temps encore : JUSQU'À QUAND *aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes!* (Mass.)

Jusques à quand, madame, attendez-vous mon père? (Rac.)

— On dit : JUSQU'À *aujourd'hui*, JUSQUES *à aujourd'hui*, ou JUSQUE *aujourd'hui* : *L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis votre naissance* JUSQUES *à aujourd'hui.* (Mass.)

— Il marque aussi excès, soit en bien, soit en mal : *Il aime* JUSQU'À *ses ennemis. Ils ont tué* JUSQU'AUX *enfants. Tous les pères*, JUSQU'AUX *plus graves, jouent avec leurs enfants. Il salua tout le monde*, JUSQU'AU *moindre des valets.* (Acad.)

— Il peut avoir un infinitif pour complément : *Le genre humain s'égara* JUSQU'À *adorer ses vices et ses passions.* (Boss.)

Ne me réduisez point, par cette dure loi,
Jusqu'à me plaindre au ciel de ce que je vous doi. (Mol.)

— Fam. *Jusqu'à tant que*, jusqu'à ce que. ‖ Vieux.

= **Jusqu'à ce que**, loc. conj., veut le subjonctif : JUSQU'À *ce que cela soit fait.* JUSQU'À *ce qu'on l'ait contenté. Combattre à outrance*, JUSQU'À CE QUE *la mort suive.* (Buff.)

JUSQUIAME, n. f. (ὗς, ὑός, porc; κύαμος, fève; gr.) Pron. *juss-ki-am*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, qui croît parmi les décombres et sur les berges des fossés : *La* JUSQUIAME *noire, ou Hanebane, s'emploie comme calmant.*

JUSSION, n. f. (*jussio*; lat., m. sign.) Pron. *juss-cion*. — Commandement adressé par lettres scellées, par le prince aux juges d'une compagnie, pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire : *La première, la seconde, la troisième* JUSSION. *Le roi envoya des lettres de* JUSSION *au parlement.* (Acad.)

JUSTAUCORPS, n. m. (*juste au corps.*) Pron. *juss-tô-kor*. — Espèce de vêtement à manches, qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps : JUSTAUCORPS *de velours.* JUSTAUCORPS *brodé.* (Acad.) *Vous voulez sans doute l'habit complet :* JUSTAUCORPS, *culotte et veste doublée de même?* (Brueys.)

Je n'ai pas eu le temps d'ôter mon *justaucorps*. (Regn.)

JUSTE, adj. des 2 g. (*justus*, de *jus*, droit; lat.) Pron. *just*. — Équitable, qui est conforme au droit, à la raison et à la justice : *Ses jugements ont été* JUSTES. (Fléch.) *Un arrêt, une sentence* JUSTE. *Ce que vous me demandez n'est pas* JUSTE. *Il est* JUSTE *que vous le dédommagiez. Cela est tout à fait* JUSTE *et raisonnable.* (Acad.) *Si l'on doit aimer son prochain comme soi-même, il est au moins* JUSTE *de s'aimer comme son prochain.* (Chamf.)

Contre un si *juste* choix qui peut vous révolter? (Rac.)

— Fondé, légitime : *Une* JUSTE *colère. Je respecte une douleur si* JUSTE. *Un* JUSTE *orgueil. De* JUSTES *prétentions. De* JUSTES *motifs d'espérer. De* JUSTES *craintes.* (Acad.) *Dieu nous ordonne de lui sacrifier nos plus* JUSTES *ressentiments.* (St-Évrem.)

Pour le bien de l'État tout est *juste* en un roi. (Corn.)

— Par anal. En parl. des personnes, Légitime :

Hé! Monsieur, n'ayez point ces délicates craintes,
Qui d'un *juste* héritier peuvent causer les plaintes. (Mol.)

‖ Peu usité.

— Qui juge, qui agit selon l'équité : *Un prince* JUSTE. *Ce magistrat est très-*JUSTE. (Acad.) *Darius, qui régnait alors en Perse, était un prince* JUSTE, *vaillant, généreux.* (Boss.)

Le ciel, le *juste* ciel vous devait ce miracle. (Rac.)

— Par exclamation, *Juste Dieu! Juste ciel!*

Juste ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage? (Rac.)

— Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu : *Un homme* JUSTE. *Il était* JUSTE *et craignant Dieu.* (Acad.) *Quand un homme s'examine, quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur* JUSTE! (Montesq.)

— Qui est exact ou qui s'ajuste bien, qui convient bien; qui est tel qu'il doit être : *Balancier* JUSTE. JUSTE *mesure.* JUSTE *poids.* JUSTE *prix. Calcul* JUSTE. *Un son* JUSTE. *Une cadence* JUSTE. *Expression* JUSTE. *Métaphore* JUSTE. *Comparaison* JUSTE. *Avoir une idée* JUSTE *de quelque chose.* (Acad.) *Une manière de s'exprimer* JUSTE *et naturelle.* (Fléch.) *De* JUSTES *tempéraments.* (Id.)

— *Cette montre, cette pendule est juste*, elle marque exactement l'heure.

— Prov. *Cela est juste comme l'or*, se dit de ce qui a précisément le poids, la qualité, etc., qu'il doit avoir.

— Particul. Qui a le caractère de la justesse et du bon sens : *Observation, réflexion* JUSTE. *Ce raisonnement est fort* JUSTE, *est on ne peut plus* JUSTE. (Acad.)

— Qui apprécie bien, qui juge des choses avec exactitude : *Avoir l'oreille* JUSTE. (Acad.) *Il joint à*

l'avantage d'un beau naturel un coup d'œil fort vif et fort JUSTE. (Vauv.) *S'il avait l'esprit clair,* JUSTE *et patient, il devenait professeur dans les colléges.* (Chateaub.) *Il a l'esprit très-*JUSTE*; il est l'ennemi du phébus.* (Volt.) *Il y a très-peu d'esprit* JUSTES, *et tout le monde convient qu'il y en a une infinité de faux.* (Montesq.)

— En parl. des vêtements, Qui est plus court, plus étroit, etc., qu'il ne faut; il est toujours modifié par un adverbe : *Ce tailleur m'a fait mon habit* BIEN JUSTE. *Voilà des souliers qui me sont* TROP JUSTES. *Il sont* SI JUSTES *que je ne puis les mettre.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'une arme de jet qui porte droit au but : *Ce fusil est très-*JUSTE. (Acad.)

— B.-Arts. Qui est exactement conforme au modèle : *Un dessin* JUSTE. *Des contours* JUSTES.

— Mus. Il se dit d'un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques : *Ce son est* JUSTE.

— Par anal. *Cette corde est* JUSTE, rend un son juste.

= **Juste,** n. m. L'homme juste : *Dieu fait luire le soleil sur les* JUSTES *et sur les pécheurs. Dieu est le protecteur du* JUSTE. (Acad.) *C'est le hasard qui fait le héros; c'est une valeur de tous les jours qui fait le* JUSTE. (Mass.)

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes :
(J.-B. R.)

— *Le séjour, la demeure des justes*, le paradis, le ciel.

— Le juste par excellence, Jésus-Christ : *Nous sommes chrétiens, nous datons de la venue du* JUSTE. (E. Pelletan.)

= **Juste,** n. m. Ce qui est juste : *La science du* JUSTE *et de l'injuste.* (Acad.) *Par la raison, l'homme a l'idée du beau, du grand, du* JUSTE, *du vrai.* (Roll.)

= **Juste,** adv. Dans la juste proportion; exactement; comme il faut : *Peser* JUSTE. *Mesurer* JUSTE. *Cela entre* JUSTE. *Il chante* JUSTE.

— D'une manière exacte : *Il raisonne* JUSTE. (Acad.) *Il a deviné* JUSTE. *Leur esprit si perçant, si étendu, découvre mille choses que la parole languissante et bornée dans ses expressions ne saurait exprimer si* JUSTE. (La Br.) *Y a-t-il un homme capable d'apprécier* JUSTE *les circonstances où il se trouve?* (Dider.) *Il y a parler bien, parler aisément, parler* JUSTE *parler à propos.* (La Br.) *Il tire fort* JUSTE. (Acad.)

— Pop. *Être chaussé trop juste*, avoir des chaussures trop étroites.

— Précisément : *Voilà tout* JUSTE *l'homme qu'il nous faut. Il est arrivé* JUSTE *à l'heure du dîner. N'est-ce pas là ce que vous me demandez?* JUSTE, *tout* JUSTE. (Acad.)

= **Au Juste,** loc. adv. Justement et précisément. Il se dit du prix, du nombre, du poids et de la mesure : *Je vous dirai* AU JUSTE *ce que cela coûte. Dites-m'en le prix* AU JUSTE, *au plus* JUSTE. *Je veux savoir* AU JUSTE *quel âge il a. Voyez* AU JUSTE *ce que cela pèse.* (Acad.)

Syn. Juste, équitable. *Juste* s'applique à ce qui est d'un devoir rigoureux, déterminé; *équitable* exprime une qualification plus vague, mais plus étendue. Une action est *juste* quand une règle reconnue ou une loi positive l'ont déclarée telle; elle est *équitable* quand, par sa nature, elle est conforme aux devoirs qu'une loi morale ou religieuse a établis entre les hommes.

JUSTE, n. m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT, adv. Pron. *juss-te-man.* — Avec justice, avec raison : *Il a agi* JUSTEMENT. *Il a été puni* JUSTEMENT. (Acad.) *C'est par la sagesse, disait jadis un jeune roi, que mon règne sera agréable à votre peuple, ô mon Dieu; que je le gouvernerai* JUSTEMENT. (Mass.)

D'un mensonge si noir *justement* irrité,
Je devrais faire ici parler la vérité. (Rac.)

— Dans la juste proportion; ni plus ni moins qu'il ne faut précisément : *Voilà* JUSTEMENT *ce qu'il vous faut. Vous arrivez* JUSTEMENT *à l'heure qu'il faut. C'est* JUSTEMENT *cela. Vous entrez* JUSTEMENT *dans ma pensée.* (Acad.)

JUSTESSE, n. f. Qualité de ce qui est juste, exact, convenable, tel qu'il doit être : *Cette balance est d'une grande, d'une extrême* JUSTESSE. *La* JUSTESSE *de la voix. La* JUSTESSE *des sons. La* JUSTESSE *d'une expression, d'une métaphore. La* JUSTESSE *d'une idée, d'une observation, d'un raisonnement.* (Acad.)

Mais notre hôte surtout, pour la *justesse* et l'art,
Élevait jusqu'au ciel Théophile et Ronsard. (Boil.)

— Qualité qui fait apprécier les choses d'une manière exacte : *La* JUSTESSE *de l'oreille. La* JUSTESSE *du coup d'œil.* (Acad.) *Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la* JUSTESSE *de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux.* (Rollin.) *La même* JUSTESSE *d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues.* (La Br.) *Vous ferez de grandes et bonnes choses, parce que vous avez* JUSTESSE *dans l'esprit et justice dans le cœur.* (Volt.)

— Manière de faire une chose avec exactitude, avec précision, sans faute ni écart : *Il tire de l'arquebuse, il vise avec beaucoup de* JUSTESSE. *Il joue du violon, il chante avec* JUSTESSE. *Il écrit, il pense, il parle avec beaucoup de* JUSTESSE. (Acad.)

— Man. au pl. *Donner les plus grandes justesses*, perfectionner un cheval déjà dressé.

Syn. Justesse, précision. La *justesse* est la qualité de ce qui est juste dans tous les sens, excepté le sens d'équité; la *précision*, la qualité de ce qui est exact et dégagé de toute superfluité. On dit : la *justesse* d'une expression, d'une idée, et la *précision* d'un discours, d'un calcul, d'une formule.

JUSTICE, n. f. (*justicia*; lat., m. sign.) Pron. *juss-tiss.* — Morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui : *La* JUSTICE *est la première des vertus. Ce prince gouverne avec* JUSTICE. *Des actes de* JUSTICE. *Chacun le sien, c'est* JUSTICE. *Il se conduit avec* JUSTICE *et raison.* (Acad.) *Solon donnait des lois aux Athéniens et établissait la liberté sur la* JUSTICE. (Boss.) *Qui demande pour les autres a la confiance d'un homme qui demande* JUSTICE. (La Br.) *L'amour de la* JUSTICE *n'est, dans la plupart des hommes, que la crainte de souffrir l'injustice.* (La Rochef.) *L'idée de* JUSTICE *me paraît une vérité de premier ordre.* (Volt.) *La* JUSTICE *est la vertu essentielle dans un magistrat.* (Montesq.) *La* JUSTICE *est le pain du peuple, et il en est toujours affamé.* (Chateaubr.) *Toute* JUSTICE *vient de Dieu, lui seul en est la source.* (J.-J. Rouss.)

— *Justice distributive,* celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines.

— Bon droit, raison : *Ne comptez pas sur la* JUSTICE *de votre cause. J'ai la* JUSTICE *de mon côté. Il a reconnu la* JUSTICE *de mes prétentions.* (Acad.) *La* JUSTICE *de la guerre était reconnue.* (Boss.)

— Pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir; exercice de ce pouvoir : *La* JUSTICE *humaine. Avoir droit de* JUSTICE. *L'administration de la* JUSTICE. *Exercer la* JUSTICE. (Acad.) *Les règles de la* JUSTICE *humaine peuvent nous aider à entrer dans les profondeurs de la* JUSTICE *divine.* (Boss.) *J'aurais une douleur extrême qu'une personne que j'ai chérie tendrement devînt un exemple fameux de la* JUSTICE *du ciel.* (Mol.)

— *Avoir justice d'un juge*, obtenir qu'il s'occupe de l'affaire, qu'il la juge.

— *Déni de justice*, refus qu'un juge fait de juger.

— *Faire justice de quelqu'un*, le châtier, le traiter comme il le mérite. : *On* A FAIT JUSTICE *de ces brigands. Il en* A FAIT *une sévère* JUSTICE. (Acad.)

— Fig. en parl. des choses : *La comédie* FAIT JUSTICE *des ridicules et des travers de la société. L'opinion publique* A FAIT *prompte, bonne* JUSTICE *de ces impostures,* etc. (Acad.)

— Action de reconnaître le droit de quelqu'un, d'accueillir sa demande :

Que voulez-vous? — *Justice.*
— Vain mot! pour l'obtenir l'instant n'est pas propice.
(C. Del.)

On ne s'était pas encore avisé de faire métier de la JUSTICE. (Boss.) *Vous savez qu'on apporte souvent du tempérament aux lois, et que l'équité conserve ce que la* JUSTICE *pourrait ruiner.* (H. de Balz.)

— *Faire, demander, obtenir justice,* accueillir, reconnaître un droit, en demander compte : *Soyez certain que l'on vous* FERA JUSTICE. JUSTICE *vous sera faite.* (Acad.) *Suivez le roi et la reine pour leur* DEMANDER JUSTICE. (La Rochef.)

— *Se faire justice à soi-même*, se venger soi-même, se payer par ses mains, etc., sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice : *On ne doit pas* SE FAIRE JUSTICE À SOI-MÊME (Acad.) *Il fallait que M. le prince* SE FÎT JUSTICE À LUI-MÊME, *ou qu'il la demandât au parlement.* (La Rochef.)

— Par euphém. *Justice est faite*, la sentence est exécutée :

Il est sauvé, sauvé! Courons. — *Justice est faite!*
(C. Del.)

— Absol. *Se faire justice*, ne pas exagérer son mérite, se condamner quand on a tort : *Examinez votre conduite, et* FAITES-VOUS JUSTICE *à vous-même. Personne ne* SE FAIT JUSTICE. (Acad.) *Quand est-ce que l'homme* SE FERA JUSTICE? (Fén.)

— *Rendre justice à quelqu'un*, lui rendre la justice qui lui est due, etc., apprécier ses bonnes qualités, sa conduite, son mérite, etc. : *Je lui rends* JUSTICE, *il a fait tout ce qu'il pouvait faire. Le public lui rendra tôt ou tard* JUSTICE. *Au fond de son cœur, il me rend* JUSTICE. *Les historiens* N'ONT PAS RENDU *assez de* JUSTICE *à ce prince.* (Acad.) *La postérité nous* RENDRA JUSTICE *et payera les dettes de la génération.* (Montesq.)

Phèdre au fond de son cœur me *rend* plus de *justice.* (R.)

— Dans le m. sens : *On lui doit cette* JUSTICE. *C'est une* JUSTICE *que j'aime à lui rendre.* (Acad.)

— Par anal. : *Rendre* JUSTICE *au mérite, au courage, aux bonnes intentions de quelqu'un*, etc. (Acad.) *On n'a pas assez rendu de* JUSTICE *à sa prudence.* (Volt.) *Il rendit* JUSTICE *aux beautés du Cid.* (Id.)

— Collectiv. Tribunaux, officiers, magistrats chargés d'administrer la justice : *La* JUSTICE *en connaîtra. Déférer quelqu'un à la* JUSTICE. *Appeler en* JUSTICE. *La* JUSTICE *est à sa recherche. Le garde des sceaux est le chef de la* JUSTICE. (Acad.)

N'imite point ces fous dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraisser la *justice.* (Boil.)

— Par anal. : *Dieu est une intelligence qui nous entend, une* JUSTICE *qui nous juge, un cœur qui nous aime.* (V. Cousin.)

— *Gens de justice*, officiers inférieurs de justice.

— Fam. *Se brouiller avec la justice*, s'exposer aux poursuites de la justice par quelque méfait. || Dans un sens analogue : *Ce qu'il a fait le brouillera avec la* JUSTICE. (Acad.)

— Fam. et Absol. Ministère de la justice : *Bureaux de la* JUSTICE. *Employé à la* JUSTICE.

— Juridiction : JUSTICE *civile.* JUSTICE *criminelle.* JUSTICE *militaire.* JUSTICE *de paix.* (Acad.)

— Anc. *Justice seigneuriale*, celle qui s'exerçait au nom des seigneurs; par oppos. à la *Justice royale*, celle qui était exercée au nom du roi.

— Dans le m. sens, *La* JUSTICE *de ce seigneur, de cette terre, s'étend sur tant de paroisses.*

— Par extens., Fourches patibulaires : *Ce seigneur avait tant de piliers à sa* JUSTICE. (Acad.)

— *Haute justice*, la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les cas royaux. || *Moyenne justice*, la justice dont le juge connaissait de toutes les actions civiles. || *Basse justice*, celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits dus aux seigneurs, etc. : *Ce seigneur avait, dans sa terre,* HAUTE, MOYENNE, BASSE JUSTICE. (Acad.)

Seul j'ai dans ce château *justice basse* et *haute.* (V. H.)

— Anc. législ. *Lit de justice.* || V. LIT.

— Anc. Jurispr. *Homme de justice*, vassal soumis à la juridiction du seigneur.

— Rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce : *La* JUSTICE *originelle. Persévérer dans la* JUSTICE. (Acad.)

— Mystiq. Observation exacte des devoirs de la religion : *Accomplir toute* JUSTICE. *Marcher dans les voies de la* JUSTICE. *Des œuvres de* JUSTICE *et de charité.* (Acad.)

— Acte juste, décision équitable : *Les princes veulent, en général, qu'on reçoive une* JUSTICE *comme une grâce.* (Duclos.)

— *Justice gracieuse*, acte du souverain accordant une grâce méritée.

— Au plur. Actes de rigueur : *Jusqu'à présent, j'ai publié les* JUSTICES *du Très-Haut dans des temples couverts de chaume; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquaient de pain.* (Bridaine.)

Syn. Justice, équité. La *justice* a rapport au droit positif, tel qu'il est établi dans une société constituée; l'*équité* a rapport au droit naturel fondé sur l'égalité des hommes, abstraction faite du milieu social où ils se trouvent placés. La *justice* peut être fixée par des lois; l'*équité* ne peut pas l'être, car elle atteint à des délicatesses de droiture et de raison qui échappent à toute formule.

JUSTICIABLE, adj. des 2 g. Qui doit répondre devant certains juges : *Il est* JUSTICIABLE *de la cour royale de Paris. Vous êtes* JUSTICIABLE *de ce juge de paix.* (Acad.)

— Substantiv. : *Je ne suis pas votre* JUSTICIABLE. (Acad.) *L'indigence du juge est souvent la perte du* JUSTICIABLE. (Lam.)

JUSTICIÉ, ÉE, part. pass. du v. Justicier : *Il a été* JUSTICIÉ. (Acad.) *Le charbonnier et la charbonnière le croyaient* JUSTICIÉ, *lorsqu'il leur* APPARUT. (Dider.) *Je l'aimerai mieux* JUSTICIÉ, *mais sauvé, que vivant et huguenot.* (H. de Balz.)

... Pour un même fait, de même intelligence,
L'un est *justicié*, l'autre aura récompense. (Régnier.)

JUSTICIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*justice.*) — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers.

pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous justiciions, vous justiciiez.* — Punir quelqu'un d'une peine corporelle, en exécution de sentence ou d'arrêt : *On en A JUSTICIÉ quatre.* (Ac.)

JUSTICIER, n. m. (*justice.*) Pron. *juss-ti-cié.* — Celui qui aime à rendre, à faire justice : *Ce prince était grand JUSTICIER.* (Acad.)

— Celui qui a droit de justice en quelque lieu : *Le seigneur haut JUSTICIER d'un village des environs de Paris se plaignit de l'édit.* (De Toquet.)

— Anc. Officier qui rend la justice au nom du roi : *A nos amés et féaux conseillers, leurs lieutenants civils, et autres nos JUSTICIERS*, etc.

— Par anal. : *Les gens de goût sont les hauts JUSTICIERS de la littérature.* (St-Beuve.)

— Adj[illegible]. Qui fait justice : *La Prusse tremble que les arm[illegible] d'Iéna ne ressuscitent et n'aillent, terribles JUSTICIÈRES, venger à Berlin les injures de Paris.* (De Salvandy.)

JUSTIFIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être justifié : *Sa conduite n'est pas JUSTIFIABLE. Ses procédés ne sont pas JUSTIFIABLES.* (Acad.)

JUSTIFIANT, part. prés. du v. Justifier.

JUSTIFIANT, ANTE, adj. Pron. *juss-ti-fian, fiant.* — Théol. Qui rend juste intérieurement : *La grâce JUSTIFIANTE. La foi JUSTIFIANTE.* (Acad.)

JUSTIFICATEUR, n. m. Pron. *juss-ti-fi-ka-teur.* — Techn. Ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres, qui fait la justification.

— Outil dont on se sert pour cette opération.

JUSTIFICATIF, IVE, adj. Qui tend, qui sert à justifier quelqu'un, ou à prouver ce qu'on avance, ce qu'on allègue : *Fait JUSTIFICATIF. Moyen JUSTIFICATIF. Mémoire JUSTIFICATIF. Titre JUSTIFICATIF. Les pièces JUSTIFICATIVES d'un mémoire, d'une histoire, d'un rapport, etc.* (Acad.)

JUSTIFICATION, n. f. Pron. *juss-ti-fi-ka-cion.* — Action de justifier quelqu'un, de se justifier; preuves qui servent à justifier : *J'entreprendrai leur JUSTIFICATION. Ce mémoire contient ma JUSTIFICATION. La JUSTIFICATION de mes actes, de ma conduite.* (Ac.) *Je n'entrai point en JUSTIFICATION sur ma conduite.* (La Rochef.) *M. le Prince, aigri, ferma l'oreille à leurs JUSTIFICATIONS.* (Id.)

— Preuve que l'on fait de quelque chose par titres, par témoins, etc. : *La JUSTIFICATION d'un fait.* (Acad.) *La JUSTIFICATION la plus ample est indispensable.* (Volt.)

— Action, effet de la grâce pour rendre les hommes justes : *La JUSTIFICATION des hommes. La JUSTIFICATION des pécheurs.* (Acad.)

— Impr. Longueur des lignes : *La JUSTIFICATION est fixée invariablement dans le composteur de l'ouvrier. Ce vers dépasse la JUSTIFICATION.* (Acad.)

— Techn. Action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice.

Syn. Justification, apologie. La *justification* consiste à démontrer ou à déclarer la justice d'une action incriminée; l'*apologie* ne consiste qu'à écrire ou à parler pour obtenir ce résultat. La *justification* d'un accusé est la preuve de son innocence; son *apologie* n'est que sa défense, un exposé de faits à sa louange.

JUSTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Justifier : *Nous sommes JUSTIFIÉS par le sang de Jésus-Christ.* (Acad.) *Il suffit d'ordinaire d'être malheureux pour être JUSTIFIÉ auprès du peuple.* (St-Réal.)

JUSTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*justificare*; lat., m. sign.) Pron. *juss-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous justifiions, vous justifiiez*, etc. — Montrer, prouver, déclarer que quelqu'un est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme : *Cela le JUSTIFIE pleinement. JUSTIFIER la mémoire de quelqu'un. Vous ne parviendrez point à le JUSTIFIER de cette faute, à le JUSTIFIER.* (Acad.)

— Il se dit également en parl. des actions, des paroles, etc. : *Vous ne sauriez JUSTIFIER un tel procédé, une telle faute.* (Acad.) *S'il est mieux pour nous d'être que de n'être pas, c'en est assez pour JUSTIFIER notre existence.* (J.-J. Rouss.) *Le parlement crut qu'il pouvait par cette action JUSTIFIER toute sa conduite passée.* (La Rochef.) *L'esprit a plus JUSTIFIÉ de mauvaises actions qu'il n'en a fait faire de bonnes.* (Thomas.) *Je parle d'un homme de qui il n'y a point eu d'erreur à plaindre, ni de faute à JUSTIFIER.* (Fléch.)

— Fig. Faire qu'une chose soit juste, légitime : *Les qualités du défunt JUSTIFIENT bien les regrets de ses amis. Il JUSTIFIE, par sa conduite, la sévérité qu'on a déployée contre lui. L'intérêt public ne saurait JUSTIFIER une telle violation des lois.* (Acad.) *Par une bizarrerie que ses caprices seuls peuvent JUSTIFIER, l'homme a trouvé le secret de rendre en même temps le vice méprisable et la vertu ridicule.* (Mass.) *Il n'est point d'injustice que le bien public ne JUSTIFIE.* (Mass.)

— Particul. Prouver, faire voir qu'une chose n'était point fausse, erronée, mal fondée : *Il n'a point JUSTIFIÉ les espérances qu'on avait conçues de lui. Il a JUSTIFIÉ ma confiance.* (Acad.) *On ne JUSTIFIE point de vrais défauts.* (Vauv.) *L'expérience a JUSTIFIÉ les sentiments de la Reine.* (Boss.) *Il eut bien de la peine à JUSTIFIER la sincérité de son intention.* (La Rochef.) *On disait que le conseil était dangereux, mais l'événement l'A JUSTIFIÉ.* (Acad.) *Notre défiance JUSTIFIE la tromperie d'autrui.* (La Rochef.) *C'étaient autant de titres qui pouvaient JUSTIFIER son ambition.* (Volt.)

Justifions sur lui la mort de son rival. (Corn.)

— Montrer la vérité de ce qu'on avance, de ce qu'on allègue : *Je vous JUSTIFIERAI le contraire. Je JUSTIFIERAI qu'il n'en est rien. J'ai avancé telle proposition, je puis la JUSTIFIER par des passages de l'Écriture sainte, par les conciles*, etc. *Il JUSTIFIAIT sa noblesse de père en fils, depuis quatre cents ans, par de bons titres.* (Acad.)

— On dit aussi, *Justifier de quelque chose*, mais seulement en termes de jurisprudence : *Il devra JUSTIFIER de sa qualité. Il JUSTIFIA du dépôt en produisant un récépissé. JUSTIFIER de son hypothèque par le certificat du conservateur. Il en A JUSTIFIÉ.* (Acad.)

— Donner la justice intérieure : *Dieu l'A JUSTIFIÉ par sa miséricorde.*

L'ardeur qui *justifie* et que Dieu nous envoie. (Boil.)

— Impr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir : *JUSTIFIER une ligne. Cette ligne n'a pas été bien JUSTIFIÉE.* (Acad.)

— Absol. *Cet ouvrier JUSTIFIE avec exactitude.*

— Techn. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre modèle; faire la justification.

= **Se justifier**, v. pr. Établir sa propre justification : *Je ME JUSTIFIERAI de ce reproche, de ces imputations, de ces calomnies.* (Acad.) *Le cardinal Mazarin avait eu le temps de SE JUSTIFIER auprès d'elle par ses amis.* (La Rochef.) *Le duc de Beaufort et le coadjuteur demandèrent à être reçus à SE JUSTIFIER.* (Id.)

.. *Justifiez-vous*, sans le calomnier. (Corn.)

Le plus grand malheur, après celui d'être convaincu d'un crime, est souvent d'avoir eu à S'EN JUSTIFIER. (La Br.) *Le trop grand désir de SE JUSTIFIER nuit souvent plus qu'il ne sert.* (Fén.)

...Veuillez m'entendre jusqu'au bout ;
Vous vous *justifierez* après, si c'est possible. (V. Hugo.)

— Justifier pour soi : *Les passions violentes ne manquent jamais de motifs pour SE JUSTIFIER à elles-mêmes leurs propres excès.* (Michaud.)

JUSTIFIEUR, n. m. Pron. *juss-ti-fieur.* — Techn. Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

JUTEUX, EUSE, adj. Pron. *ju-teu, teuz.* — Qui a beaucoup de jus : *Melon JUTEUX. Pêche JUTEUSE.* (Acad.)

JUVEIGNERIE, n. f. Anc. Rang de naissance d'un frère puîné.

JUVEIGNEUR, n. m. (*juvenis*, jeune; lat.) Anc. Cadet apanagé : *Le duc d'Orléans était JUVEIGNEUR de la maison de France.* (St-Simon.)

JUVÉNIL, ILE, adj. Pron. *ju-vé-nil.* — Qui appartient à la jeunesse : *Ardeur, grâce JUVÉNILE. Formes JUVÉNILES.* (Mont.)

Murs noircis par le temps, vous abritez encore
Un *juvénil* essaim, heureux, car il ignore. (Ancelot.)

— On écrit aussi *juvénile* au masc., et c'est même la forme la plus ordinaire de cet adjectif, que l'on oppose à *Sénile* : *Caprices JUVÉNILES. Ses yeux pleins de feu brillaient d'un éclat JUVÉNILE.* (Scribe.) || V. SÉNILE.

JUVÉNILEMENT, adv. Pron. *ju-vé-nil-man.* Néol. D'une maniere juvénile.

JUVÉNILITÉ, n. f. Néol. Caractère de ce qui est jeune, juvénile : *La JUVÉNILITÉ de l'esprit; la JUVÉNILITÉ des formes.*

JUXTAPOSÉ, ÉE, part. pass. de Juxtaposer : *Pierres JUXTAPOSÉES. Molécules JUXTAPOSÉES. Les républiques fédératives sont composées d'États JUXTAPOSÉS plus qu'unis.* (Mignet.)

JUXTAPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*juxta*, auprès, et *ponere*, poser; lat.) Pron. *juks-ta-pô-zé.* — Didact. Poser une chose à côté, à la suite d'une autre.

= **Se juxtaposer**, v. pron. Phys. Il se dit des molécules matérielles qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible : *Un minéral croît par l'agrégation successive de molécules qui SE JUXTAPOSENT.* (Acad.)

JUXTAPOSITION, n. f. Pron. *juks-ta-pô-zi-cion.* — Physiq. Action de molécules qui se juxtaposent : *Les cristaux qui se forment avec lenteur dans une dissolution tranquille, augmentent graduellement de volume par JUXTAPOSITION.* (Acad.) *Les corps bruts ne croissent que par JUXTAPOSITION, c'est-à-dire par l'addition de nouvelles couches à leur surface.* (Richerand.)

K, n. m. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes. On la nomme *ka*, suivant l'appellation ancienne, et *ke* suivant l'appellation moderne : *Un grand* k, *un petit* k. *A Rome, l'injuste accusateur était noté d'infamie; on lui imprimait la lettre K sur le front.* (Montesq.)

— *K* se prononce comme un *c* dur ou un *q*. Il représente la plus forte des articulations que les grammairiens appellent gutturales. Il sonne comme dans *kyrille, kermès, kilomètre, kiosque*, etc.

— Il ne s'emploie guère que comme signe étymologique dans les mots tirés des langues étrangères : *Kan, kabach, kabin, kirsch-wasser, kyrielle, Stockholm, York, Locke* (nom d'homme), et *kilomètre*.

— *Kh*, qui se trouve dans quelques mots orientaux ou slaves, exprime une sorte de son dur qui peut équivaloir au χ grec ou au *ch* allemand; comme dans *kharkof, khazares, kherson, khiva*, etc., noms propres de villes.

— Numér. *K* indiquait dans quelques anciens auteurs 250; surmonté d'une barre horizontale, il désignait une valeur mille fois plus grande; ainsi *K* valait 250,000.

— Chim. anc. Composé d'or. || Chim. mod. Le potassium, comme initiale du mot *kalcium*, ancien nom du potassium.

— Métr. *Kil* ou *k* est l'abréviation ordinaire de *kilogramme*.

— *K* indique le onzième objet d'une série, la onzième partie d'un tout, le onzième rang, etc.

— *K* sur les monnaies désignait la ville de Bordeaux.

KAAP-VOGEL, n. m. Zool. Espèce de mouette de la basse Éthiopie, dont le ventre est blanc

KAARSAAK, n. m. Pron. *ka-ar-çak*. — Zool. Oiseau que Buffon rapporte au grand grèbe ou grèbe de Cayenne; on l'appelle aussi *Oiseau d'été*, à cause de l'époque où il se montre au Groënland.

KAATE, n. m. Pron. *ka-att*. — Bot. Arbre de l'Inde dont la pulpe sert à faire des pastilles que les Indiens mâchent habituellement comme le bétel.

KAATIF-SCHERIF, n. m. (m. ar.) Cachet du Grand-Seigneur; ses ordonnances.

KAAWY, n. m. Pron. *ka-a-oui*. — Relat. Boisson que les Indiens font avec le maïs.

KABAK, n. m. Espèce d'estaminet, en Moscovie où l'on vend du vin, de la bière de l'eau-de-vie, etc.

KABANI, n. m. Relat. Officier public dont les fonctions, dans le Levant, répondent à peu près à celles de nos notaires.

KABASCHIR, n. m. Pron. *ka-ba-chir*. — Chef de canton sur la côte des Esclaves.

KABASSOU, n. m. Pron. *ka-bass-çou*. — Zool. Le tatou à cuirasse à douze bandes. || V. Tatou.

KABBADE, n. f. Pron. *ka-bad*. — Habit militaire des Grecs modernes.

KABESKI, n. m. Pron. *ka-bess-ki*. — Métrol. Monnaie d'argent, et petite monnaie de cuivre de Perse.

KABIN, n. m. Pron. *ka-bain*. — Mariage par lequel les mahométans épousent une femme pour un temps limité.

KABOCHIRS, n. m. pl. Pron. *ka-bo-chir*. — Membres d'une caste nobiliaire parmi les nègres d'Abyssinie.

KACHO, n. m. Pron. *ka-chô*. — Zool. Poisson du Kamtschatka, espèce de Squale qui fournit aux habitants de ce pays un mets fort estimé.

KAC-PIRE, n. m. Pron. *kak-pir*. — Bot. Bel arbuste du cap de Bonne-Espérance, à fruit ovoïde charnu.

KACY, n. m. Bot. Arbre dont les nègres font des canots.

KADAR ou **KADARI**, n. m. V. Jabari.

KADINE, n. f. (m. ar. *Dame*.) Pron. *ka-dinn*. — Relat. Maîtresses en titre du sultan. Le nombre des *Kadines* est ordinairement fixé à quatre.

KADISCHI, n. m. Pron. *ka-di-chi*. — Cheval arabe de race incertaine.

KADOCHE, n. m. (*kadasch*, sacré; hébr.) Pron. *ka-do-ch*. — Grade transcendant de la franc-maçonnerie.

KADRIS, n. m. Pron. *ka-driss*. — Religieux turc, qui danse sans cesse en tournant.

KADSURE, n. f. Pron. *kad-çur*. — Bot. Genre de plantes du Japon, de la famille des Anonées.

KÆMPFÉRIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Amomées, et originaires des Indes orientales : Kæmpférie *à feuilles étroites, à grandes feuilles*.

KAGNE, n. f. Pron. *kagn*. — Pâte que font les Italiens avec la plus belle farine de froment.

KAHOUANNE, n. f. Pron. *ka-ou-ann*. — Zool. Espèce de tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marqueterie.

KAÏD, n. m. Fonctionnaire chargé, dans l'ancien gouvernement d'Alger, de l'administration d'un district.

KAINÇA, n. m. Pron. *ka-ain-ça*. — Bot. Plante du Brésil dont l'écorce est vomitive, purgative et diurétique.

KAÏR, n. m. Zool. Espèce de gade.

— Bot. Filaments du cocotier, avec lesquels on fabrique d'excellentes cordes.

KAJOU, n. m. Zool. Singe d'Amérique, qui paraît être le même que Sajou. || V. Sajou.

KAKAM, n. m. Chef des rabbins en Turquie.

KAKATOËS ou **KAKATOUÈS**, n. m. Pron. *ka-ka-toua*. — Zool. Espèce de perroquet remarquable par une huppe formée de longues plumes jaunes ou rouges, qui se couchent et se redressent au gré de l'oiseau : *Un* kakatoës *de la grande espèce.* (Acad.) *Les plus grands perroquets de l'ancien continent sont les* kakatoës. (Buff.)

— Adj. *Les perroquets* kakatoës *apprennent difficilement à parler.* (Buff.)

— Mar. V. Cacatois.

KAKETAN, n. m. Pron. *kak-tan*. — Bot. Espèce de plantes de la famille des liserons.

KAKHAN, Hist. V. Khagan.

KAKI, n. m. Bot. Espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIER, n. m. Pron. *ka-kié*. Bot. Arbre qui produit la kaki.

KAKIONDÉ, n. f. Pastille parfumée dont on fait grand usage aux Indes.

KAKONGO, n. m. Zool. Poisson des rivières d'Afrique: Sa chair est si estimée que les pêcheurs sont obligés de porter aux princes tous les individus de cette espèce qui tombent dans leurs filets.

KALAN, n. m. Zool. Espèce de coquille dont les anciens tiraient la couleur pourpre.

KALANCHOÉ, n. f. Pron. *ka-lan-cho-é*. — Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des crassulées. Plusieurs espèces sont cultivées comme plantes d'ornement.

KALAVEL, n. m. Pron. *ka-la-vèl*. — Bot. Plante de la famille des pistachiers.

KALÉIDOSCOPE, ou **CALÉIDOSCOPE**, n. m. (καλός, beau; εἶδος, image; σκοπέω, je vois; gr.) Pron. *ka-lé-i-dos-kop*. — Phys. Tube clos par des verres plans à chaque bout, et garni à l'intérieur d'un prisme creux formé par des miroirs; à l'extrémité inférieure de ce prisme, on place de petits objets mobiles qui, répétés dans les miroirs, forment des dessins réguliers, sans cesse variés par le seul mouvement de l'instrument.

KALENDA, n. f. Pron. *ka-lan-da*. — Relat. Espèce de danse des nègres, qui a quelque analogie avec l'*anglaise*.

KALENDER, n. m. V. CALENDER.

KALENDES, n. f. pl. V. CALENDES.

KALI, n. m. Bot. Espèce de soude, à feuilles épineuses, qui croît sans culture sur les bords de la mer, dans les parties méridionales de l'Europe.

KALIUM, n. m. Chim. V. POTASSIUM.

KALKATRICI, n. m. Zool. Serpent aquatique très-commun dans les étangs d'eau douce qui se trouvent le long des côtes d'Afrique.

KALL, n. m. Bot. Espèce d'euphorbe de l'Inde.

KALLIADE, n. m. Pron. *kal-liad*. — Bot. Sous-genre du genre Héliopsis; il appartient par conséquent à l'ordre des synanthérées, à notre tribu naturelle des hélianthées, et à la section des hélianthées-rudbeckiées.

KALMIE, n. f. Pron. *kal-mî*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Rhodoracées, composé de jolis arbrisseaux, originaires de l'Amérique septentrionale: *Toutes les* KALMIES *passent pour être vénéneuses.*

KALPACK, n. m. Pron. *kal-pak*. — Relat. Bonnet à poil des Turcs; colback.

KAMICHI, n. m. Zool. Oiseau de la famille des Macrodactyles, dont la tête est ornée d'une espèce de casque et dont les ailes sont armées d'éperons: *Le* KAMICHI *habite dans les marécages de la Guyane et du Brésil.* (Acad.) *Le* KAMICHI, *grand oiseau noir, porte sur chaque aile deux puissants éperons, et sur la tête une corne pointue de trois ou quatre pouces de longueur.* (Buff.)

KAN, n. m. Prince, commandant chez les Tartares, les Persans, etc.: *Le* KAN *des Tartares. Le grand* KAN. (Acad.)

Qui me rendra mes beys aux flottantes pelisses?
Mes kans brûlés? mes spahis épaissis? (V. Hugo.)

— Lieu où les caravanes se reposent: *Nous atteignîmes le* KAN *avant la nuit.* (Acad.) *Je suis venu coucher dans un* KAN *isolé.* (Lam.)

KANAAP, n. m. Bot. Espèce de mimosa dont se nourrissent ordinairement les girafes.

KANAHIA, n. f. Pron. *ka-na-ia*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Asclépiadées.

KANASTER ou **KANASTÈRE**, n. m. (*canistrum*; lat.) Pron. *ka-nass-tèr*. — Panier de jonc ou de canne dans lequel on expédie le tabac d'Amérique.

KANDJAR ou **KANGIAR**, n. m. Sorte de poignard à lame très-large, dont se servent les Asiatiques et les Africains.

KANGUROO ou **KANGOUROU**, n. m. Pron. *kan-gou-rô*. — Zool. Genre de mammifères originaires de la Nouvelle-Hollande; ils sont remarquables par le développement extraordinaire de leur train de derrière et la vigueur de leur queue, qui leur permet de faire des bonds d'une très-grande étendue: *Les* KANGUROOS *ont la queue presque aussi longue que le corps, et s'en servent comme d'un pied.* (Dumér.) *En Australie, les* KANGUROOS *sont les plus grands quadrupèdes que l'on rencontre.* (Ph. Chasles.)

— *Kanguroos rats*, les potoroos.

KANNAMI, n. f. Bot. Espèce d'alisier du Japon.

KANTA, n. m. Bot. Espèce de champignons formés de filets cylindriques ramifiés au sommet, et réunis en bas, dans la plus grande partie de leur longueur, en une masse spongieuse.

KANTERKAAS ou **KANTERKAAS**, n. m. Pron. *kan-tèr-ka-ass*. — Comm. Sorte de fromage que l'on fait en Hollande.

KANTISME, n. m. Pron. *kan-tism*. — Phil. Système philosophique fondé, à la fin du dix-huitième siècle, par Emmanuel Kant; il reconnaît des notions indépendantes de tout élément sensible; et établit la notion du devoir comme fonds de la morale.

KAOLIN, n. m. Pron. *kao-lain*. — Argile réfractaire, blanche et friable, composée de silice et d'alumine dans des proportions presque égales: *Le* KAOLIN *est la base de la porcelaine.* (Delafosse.) *Les vrais* KAOLINS *sont presque tous d'un beau blanc.* (Brongniart.)

KAPANÉ, n. f. Antiq. gr. Sorte de voiture traînée par des mules.

KAPIDJI-BACHI, n. m. Officier du Grand Seigneur chargé de la garde des portes du palais.

KAPIGI, n. m. Pron. *ka-pi-ji*. — Poisson du genre des Gymnotes.

KAPNOFUGE, adj. des 2 g. (καπνός, fumée; gr., et *fugare*, chasser; lat.) Pron. *kap-no-fuj*. — Qui préserve de la fumée: *Cheminée* KAPNOFUGE.

KARABÉ, n. m. (pers. m. tire-paille.) Chim. Succin, ambre jaune: *Trochisques de* KARABÉ.

— *Karabé de Sodome*, le bitume de Judée.

— *Faux karabé*, la résine copale.

KARAT, n. m. V. CARAT.

KARATA ou **KARATAS**, n. m. Pron. *ka-ra-ta*, *tâss*. — Bot. Espèce d'aloès qui croît en Amérique, et dont les sauvages tirent une sorte de fil qui leur sert à faire de la toile, des filets, des hamacs, etc.

KARIBOU, n. m. Zool. Espèce de renard ou de daim: *Le renard de Laponie, le daim du Groenland et le* KARIBOU *du Canada ne paraissent ne faire qu'un seul et même animal.* (Buffon.)

KARMESSE, n. f. V. KERMESSE.

KARMOUTH, n. m. Pron. *kar-mout*. — Zool. Poisson du genre des Silures, qui se trouve dans le Nil.

KARPATON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Caprifoliées.

KAS, n. m. Pron. *kass*. — Techn. Châssis de toile ou de crin, dont se servent les papetiers.

— Tambour des nègres.

KASI, n. m. Pron. *ka-zi*. — Relat. Prêtre et juge civil en Perse.

KASSU, n. m. Bot. Variété du cachou.

KASTA, n. m. Pron. *kass-ta*. — Arbre sacré des Indiens.

KASTAN, n. m. Turban turc.

KATAKOUA, n. m. V. KAKATOÈS.

KAT-CHÉRIF, n. m. (m. turc *sublime lettre*.) Pron. *katt-ché-rif*. — Ordonnance du Grand-Seigneur.

KATQUI, n. f. Pron. *katt-ki*. — Comm. Toile de coton de Surate.

KATRACA, n. m. Zool. Genre d'oiseaux du Mexique, voisin des Faisans.

KATTAAZ, n. m. Espèce de racine rouge et ligneuse, employée en Russie pour le tannage des peaux.

KAUCHTEUSE, adj. f. Pron. *kôk-teuz*. — Techn. Il se dit d'une mine ou d'une veine abondante en houille.

KAUNUS, n. m. Pron. *kô-nuss*. — Relat. Espèce de tambour dont les sorciers lapons se servent dans leurs conjurations.

KAURIS, n. m. V. CAURIS.

KAVA ou **AVA**, n. f. Relat. Boisson enivrante en usage dans l'Océanie, et qui se prépare avec le suc d'une espèce de poivre.

KAZINE, n. f. Pron. *ka-zin*. — Trésor du Grand Seigneur.

KEEPSAKE, n. m. (*keep* garder, *sake*, affection; angl.) Pron. *kip-sèk*. — Album, souvenir, recueil de pièces de littérature, de gravures de différents maîtres; almanach fashionable anglais, adopté et imité en France: *Une foule de beautés s'étaient réunies dans ce salon comme pour réaliser un* KEEPSAKE. (H. de Balz.)

KÉIRI, n. m. Bot. Violier, giroflier jaune.

KEIROTOME, n. f. V. CHIROTONIE.

KELÉLÉ, n. m. Bot. Espèce de saule qui croît sur les bords du Niger, et que les nègres ont en grande vénération.

KELKEL, n. m. Pron. *kèl-kèl*. — Tranche de sole sèche et salée.

KELEK ou **KELLECK**, n. m. Pron. *kè-lèk*. — Mar. Espèce de radeau en usage sur le Tigre et l'Euphrate. Le *kelleck* est formé de plusieurs outres qui soutiennent des branches de saule entrelacées.

KÉLOÏDE ou **CHÉLOÏDE**, n. f. (χηλή, pince d'écrevisse, et εἶδος ressemblance; gr.) Méd. Tumeur irrégulière, qui a ordinairement son siége sur la partie antérieure de la poitrine; on l'a ainsi nommée à cause de la ressemblance grossière avec un cancre.

KÉLOTOMIE, n. f. (κήλη, tumeur, et τομή, section; gr.) Chir. Opération qui a pour but de contenir une hernie et de s'opposer à ce que les viscères s'échappent à travers l'anneau.

KENNÉDIE, n. f. Pron. *kèn-né-dî*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, originaires de la Nouvelle-Hollande.

KÉPI, n. m. Genre de casquette que portent certains corps de troupes françaises en Afrique.

KÉPLER, n. m. Pron. *ké-plèr*. — Astr. Nom que quelques astronomes donnent à la quatrième tache de la lune.

KÉRAPHYLLOCÈLE, n. f. (κέρας, corne; φύλλον, feuille, et κήλη, tumeur; gr.) Art vétér. Tumeur cornée entre la paroi du sabot du cheval et les tissus sous-jacents.

KÉRAPSEUDE, n. f. (κέρας, corne; ψευδής; faux; gr.) Art vét. Corne raboteuse et cassante recouvrant une autre portion de corne du sabot du cheval.

KÉRACÈLE, n. f. (κέρας, corne; κήλη, tumeur; gr.) Art. vétér. Tumeur de la face externe de la muraille du sabot du cheval.

KÉRATELLE, n. f. Pron. *ké-ra-tèl*. — Zool. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRATINE, n. f. (κέρας, corne; gr.) Chim. Substance organique qui se trouve dans la corne, les cheveux et les ongles.

KÉRATITE, n. f. (κέρας, cornée; gr.) Pron. *ké-ra-titt*. — Méd. Affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations à la suite de l'inflammation des membranes vasculaires de l'œil.

KÉRATOCÈLE, n. f. (κέρας, corne; et κήλη, tumeur; gr.) Pron. *ké-ra-to-cèl*. — Chir. Hernie de la cornée transparente.

KÉRATOGÈNE, adj. (κέρας, corne; γεννάω, j'engendre.) Anat. *Appareil kératogène*, ensemble des parties du derme qui sécrètent la corne.

KÉRATOGLOSSE, adj. et n. m. (κέρας, corne; γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *ké-ra-to-gloss*. — Anat. Anc. Il se disait de la portion du muscle hyoglosse qui s'attache aux cornes de l'os hyoïde.

KÉRATOÏDE, adj. des 2 g. (κέρας, corne; εἶδος, forme; gr.) Pron. *ké-ra-to-id*. — Anat. Qui a la forme d'une corne.

— N. f. Cornée, ou première tunique de l'œil.

KÉRATOLITHE, n. f. (κέρας, corne; λίθος, pierre; gr.) Pron. *ké-ra-to-litt*. — Géol. Corne pétrifiée.

KÉRATOMALACIE, n. f. (κέρας, cornée; μαλακία, mollesse; gr.) Méd. Ramollissement de la cornée, résultant d'une kératite aiguë ou chronique.

KÉRATOPHARYNGIEN, adj. et n. m. (κέρας, corne; gr. *pharynx*.) Pron. *ké-ra-to-fa-rain-jiain*. — Anat. Il se dit des muscles qui s'étendent de la corne de l'hyoïde au pharynx.

KÉRATOPHYTE, n. m. (κέρας, corne; φυτόν, plante; gr.) Zool. Tout polypier dont la substance est transparente comme la corne.

KÉRATOSPERME, adj. des 2 g. (κέρας, corne; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *ké-ra-toss-pèrm*. — Bot. Qui a des fruits allongés en forme de corne.

KÉRATO-STAPHYLIN, adj. et n. m. (κέρας, corne; σταφυλή, luette; gr.) Pron. *ké-ra-toss-ta-fi-lain*. — Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de la corne de l'hyoïde à la luette.

KÉRATOTOME, n. m. (κέρας, corne; τομή, section coupe; gr.) Pron. *ké-ra-to-tom*. — Chir. Instrument servant à inciser la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte.

KÉRATOTOMIE, n. f. Chir. Incision de la cornée transparente.

KÉRATOTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la kératotomie.

KÉRAUDRÉNIE, n. f. Pron. *ké-rô-dré-nî*. — Bot. Genre de plantes originaire de la Nouvelle-Hollande.

KERMASSON, n. m. Étoffe de soie du Levant: *Alep nous fournissait de grandes ressources en satins*, KERMASSONS *et autres étoffes de soie.* (Chaptal.)

KERMÈS, n. m. (*kermès* ou *qirmiz*, qui teint en écarlate; ar.) Pron. *kèr-mèss*. — Zool. Espèce de cochenille qui vit sur un petit chêne vert, et qui donne une belle teinture écarlate: *Les anciens naturalistes prenaient le* KERMÈS *pour une excroissance du chêne vert.* (Acad.) *Le* KERMÈS *donne par expression une matière colorante écarlate analogue à la cochenille.* (Robin.)

— Pharm. *Kermès minéral*, préparation rouge d'antimoine, qui est souvent employée comme expectorant, et qu'on donne à très-petites doses. || Vulg. *Poudre des chartreux.*

KERMESSE ou **KARMESSE**, n. f. Pron. *kèr, kar-mèss.* — Foire annuelle qui se célèbre en Hollande et dans les Pays-Bas avec des processions, et avec des mascarades, des danses et autres divertissements.

KERMÉTISÉ, ÉE, adj. Pron. *kèr-mé-ti-sé.* — Pharm. Qui contient du kermès minéral : *Potion* KERMÉTISÉE.

KERNE, n. m. Pron. *kèrn.* — Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise. L'arme des *kernes* était un javelot attaché à une courroie, par laquelle on pouvait le ramener à soi.

KERNERIE, n. f. Bot. Plante de l'ordre des Synanthérées, qui croît au Mexique dans les lieux humides.

KÉRODON, n. m. Zool. Mammifère rongeur du Brésil.

KÉRONE, n. m. Pron. *ké-ronn.* — Zool. Genre d'animaux infusoires qui peuvent être vus qu'au moyen de verres grossissants.

KETCH, n. m. (m. angl.) Pron. *kètch.* — Mar. Bâtiment anglais, à poupe carrée, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, ses voiles sur des cornes, et portant des mâts de hune.

KETMIE, n. f. Pron. *kètt-mi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, remarquable par la beauté de ses fleurs : KETMIE *odorante.* || V. AMBRETTE.

KEUPRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *keu-prik.* — Min. Il se dit de terrains qui comprennent les marnes irisées.

KEVEL, n. f. Pron. *ke-vèl.* — Zool. Espèce de gazelle du Sénégal, dont les cornes, au lieu d'être rondes, sont aplaties sur les côtés.

KEVEU, n. m. Zool. Espèce de grive du Chili, qui se nourrit d'œufs et de la cervelle des petits oiseaux.

KHAATH, n. m. Bot. Suc extrait d'un arbre de l'Inde, lequel, en s'épaississant, donne le cachou.

KHAF, n. m. Pron. Plante aromatique qu'on mêle quelquefois avec le tabac à fumer.

KHALIFAT, n. m. V. CALIFAT.

KHALIFE, n. m. V. CALIFE.

KHAMSIN, n. m. Vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert.

KHAN, n. m. Pron. *kan.* — Chef, prince chez les Tartares.

— Marché public chez les Orientaux. || V. KAN.

KHARADJ ou **KHARATCH**, n. m. Tribut payé au sultan par tout ce qui n'était pas mahométan.

KHAZINÉ, n. m. ou f. (m. ar.) Pron. *ka-zi-né.* — Trésor, archives, dépôt d'objets précieux, etc.

— Absol. Vaste édifice du sérail, ayant d'immenses souterrains, où sont conservés tous les objets précieux de la couronne ottomane.

KHELAT, n. m. Don que le sultan fait en témoignage d'honneur à ceux qui lui sont présentés; pelisses, châles, turbans ou pièces de brocart, armes, chevaux, éléphants, etc.

KIASTRE ou **CHIASTRE**, n. m. (χιάζειν, croiser; gr.) Pron. *kiastr.* — Chir. Bandage qui a la forme de la lettre χ, ou de la croix de Saint-André; on s'en servait toutefois pour maintenir les fragments osseux en contact, dans les fractures de la rotule.

KIBITK, n. m. Relat. Chariot russe à quatre roues.

KIÉGAN, n. m. Comm. Étoffe du Japon.

KIGGÉLAIRE, n. m. Pron. *ki-jé-lèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, qui conserve ses feuilles toute l'année.

KILDIR, n. m. Zool. Espèce de pluvier criard de Virginie : *Les* KILDIR *sont détestés des chasseurs parce que leurs clameurs font fuir tout gibier.* (Buff.)

KILIARE, n. m. (χίλιος, mille; gr., et *area*, terrain; lat.) Métrol. Mesure de superficie qui vaut mille ares ou dix hectares.

KILLINGE, n. f. Pron. *kil-lainj.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées, originaire des Indes orientales.

KILO, KILI, n. m. (χίλιοι, mille; gr.) Pron. *ki-lô, li.* — Métrol. Mot dont la réunion avec un autre qui exprime une unité de mesure, compose le nom de mille de ces unités : *Kilogramme*, poids de mille grammes; *kilolitre*, mesure de mille litres; *kilomètre*, mesure de mille mètres; *kiliare*, mesure de mille ares.

— Abrév. de kilogramme : *Cinquante* KILOS. (Acad.)

KILOGRAMME, n. m. (χίλιοι, mille; γράμμα, gramme; gr.) Pron. *ki-lo-gram.* — Métrol. Poids de mille grammes, équivalant à un peu plus de deux livres : *Cinq cents* KILOGRAMMES. (Acad.) *Une baleine franche peut peser plus de cent cinquante mille* KILOGRAMMES. (Lacép.) *Nous savons étirer le coton en fils tellement fins qu'il n'en faudrait qu'un* KILOGRAMME *pour aller de Paris à Saint-Pétersbourg.* (Mich. Chev.)

KILOLITRE, n. m. (χίλιοι, mille; λίτρον, litre; gr.) Pron. *ki-lo-litr.* — Métrol. Capacité égale à mille litres ou à un mètre cube.

KILOMÈTRE, n. m. (χίλιοι, mille; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ki-lo-mètr.* — Métrol. Longueur égale à mille mètres, environ cinq cents toises, ou un quart de la lieue ancienne : *A deux* KILOMÈTRES *de distance.* (Acad.)

KILOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ki-lo-mé-trik.* — Qui appartient au kilomètre : *Mesure* KILOMÉTRIQUE.

KILOSTÈRE, n. m. (χίλιοι, mille; στερέος, solide; gr.) Pron. *ki-lo-stèr.* — Métrol. Capacité égale à mille stères. || Peu usité.

KINA, n. m. Pharm. || V. QUINQUINA.

KINATE, n. m. Pron. *ki-natt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kinique avec une base salifiable.

KINDAR-BACHI, n. m. Officier perse chargé de garder les harnais du roi.

KINÉSIE, n. f. (κινέω, je meus; gr.) Pron. *ki-né-zi.* — Phil. Faculté motrice; faculté que possède notre âme d'imprimer le mouvement à nos membres. || On dit aussi, *Cinésie.*

KING, n. m. Pron. *kinng.* — Chacun des livres canoniques ou sacrés des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius.

— Instrument de musique chinois.

KINGALIK, n. m. Zool. Espèce de poule d'eau du Groenland : *Le* KINGALIK *est remarquable par une protubérance dentelée qui croît sur le bec.* (Buff.)

KININE, n. f. V. QUININE.

KINIQUE, adj. m. Pron. *ki-nik.* — Chim. Il se dit d'un acide qu'on extrait du quinquina.

KINK, n. m. Pron. *kaink.* — Zool. Oiseau de la Chine, considéré par Buffon comme intermédiaire entre le carouge et le merle.

KINKAJOU, n. m. Zool. Espèce de chat sauvage qui fait la guerre aux bêtes fauves pour en boire le sang; coatis à queue prenante.

KINKI, n. m. Pron. *kain-ki.* — Zool. Faisan tricolore de la Chine.

KINKIMANOU, n. m. Zool. Espèce de gobe-mouches de Madagascar.

KINNER ou **CYNNYRE**, n. m. Pron. *kin-nèr, cinn-nir.* — Ant. Instrument de musique des Hébreux; espèce de harpe ou de lyre.

KINO, n. m. Pron. *ki-nô.* — Pharm. Suc opaque et d'un rouge foncé, qui provient de divers végétaux; on l'emploie en médecine comme tonique.

KINOVATE, n. m. Pron. *ki-no-vatt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kinovique avec une base salifiable.

KINOVIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qu'on extrait d'une espèce de quinquina.

KIOLO, n. m. (*onomat.* de son cri.) Zool. Espèce de râle : *Tout le jour, les* KIOLOS *se tiennent seuls, fourrés dans les halliers humides.* (Buff.)

KIONITE, n. f. Méd. V. CIONITE.

KION-KOM, n. m. Bot. Espèce de palmier du Sénégal, s'élevant à la hauteur de vingt-cinq à trente pieds, et dont les feuilles ressemblent à celles du dattier. On tire par incision de son tronc une liqueur qui a le goût du vin.

KIOSQUE, n. m. (m. turc.) Pron. *ki-osk.* — Archit. Pavillon dans le goût oriental, dont on décore les jardins, les parcs : *Les murs, entourés de charmants* KIOSQUES *des formes et des architectures les plus orientales, brillent comme une enceinte d'or autour de Damas.* (Lam.)

LA, des *kiosques* peints, là, des fanaux changeants. (V. H.)

— Mar. Bateau de plaisance turc.

KIOTOME, n. m. (κίων, bride; τέμνειν, couper; gr.) Pron. *ki-o-tom.* — Chir. Instrument qui sert à couper les brides accidentelles formées dans le rectum ou dans la vessie, et à opérer la rescision des amygdales.

KIRLANGHISH, n. m. Pron. *kir-langh-i-ch.* — Mar. Petit bâtiment léger qui, chez les Turcs, suit toujours le vaisseau amiral.

KIRRHONOSE, n. f. (κιῤῥός, jaune; νόσος, maladie; gr.) Pron. *kir-ro-nôs.* — Méd. Coloration en jaune d'une partie intérieure du corps; mélanose sur le jaune.

KIRSCH-WASSER, n. m. (*kirsche*, cerise, et *wasser*, eau; all.) Pron. *kir-ch-oua-ssr.* — Espèce d'eau-de-vie qu'on obtient par distillation du suc des cerises sauvages : *Une bouteille de* KIRSCHWASSER. (Acad.)

— Par abrév. *Boire du* KIRSCH. *Un verre de* KIRSCH. (Acad.)

KIRSCHEN-WASSER, n. m. V. KIRSCH-WASSER.

KIRSOTOMIE, n. f. Chir. V. CIRSOTOMIE.

KISTE, n. m. Comm. Laine d'Allemagne.

KITAI, n. m. Pron. *ki-tè.* — Comm. Espèce de damas dont les femmes de quelques peuplades sibériennes font des voiles.

KIZLAR-AGA, n. m. Pron. *kiss-lar-a-ga.* — Hist. Chef des eunuques noirs du sérail. || On dit aussi, *Kislar-agassi.*

KLAPROTHIE, n. f. Pron. *klap-ro-tî.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

KLAPROTHITE, n. f. Min. V. LAZULITHE.

KLAVAIS, n. m. Pron. *kla-vè.* — Techn. Filon qui coupe les lits de houille; faille.

KLEPHTE, n. m. V. CLEPHTE.

KLOPÉMANIE, n. f. (κλοπή, vol; μανία, manie; gr.) Méd. Folie qui consiste en un penchant irrésistible au vol.

KNAH, n. f. (m. turc.) Pron. *kna.* — Bot. Poudre rouge, produite par les feuilles pulvérisées du henné. Les femmes du Levant s'en servent pour se teindre les ongles.

KNEMA, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Laurinées.

KNÉPIER, n. m. Pron. *kné-pié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Sapindées, originaire du Mexique; ses fruits sont très-agréables à manger, et ses graines rôties ont la saveur des châtaignes.

KNEZ, n. m. Titre de dignité slavonne, qui correspond à peu près à celui de duc : *Le* KNEZ *s'est fait le tzar, tzar s'est fait czar, le czar s'est fait empereur.* (V. Hugo.)

KNOUT, n. m. Supplice usité en Russie, qui consiste à frapper le dos du patient avec un fouet dont les coups emportent la chair : *Donner le* KNOUT. *Le supplice du* KNOUT. (Acad.)

— L'instrument, le fouet : *Le patient mourut sous les coups du* KNOUT. (Acad.)

KOALA, n. m. Zool. Mammifère de l'ordre des Marsupiaux, originaire de la Nouvelle-Hollande; c'est un animal à jambes courtes, à corps trapu et dépourvu de queue; il vit sur les arbres ou habite des espèces de terriers : *La femelle du* KOALA *porte longtemps son petit sur son dos.* (Cuv.)

KOB, n. m. Zool. Espèce de gazelle du Sénégal; appelée *Petite vache brune.*

KOBA, n. m. Zool. Espèce de gazelle du Sénégal, de la taille d'un cerf; appelée *Grande vache brune.*

KOBRÉSIE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées.

KODJA, n. m. Secrétaire d'État en Turquie et dans les États barbaresques.

KOELERIE, n. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des Graminées.

KOFF, n. m. Mar. Bâtiment hollandais à deux mâts, employé au cabotage dans les mers du Nord.

KOGIA, n. m. Pron. *ko-jia.* — Marchand turc qui fait le commerce en gros.

KOL, n. m. Pêch. Grand filet que les Hollandais traînent à la remorque pour prendre des morues.

KOLAO, n. m. Mandarin, conseiller de l'empereur de la Chine : *Les* KOLAOS *sont choisis dans les trois premières classes des mandarins.*

KOLBACK, n. m. V. COLBACK.

KOLO, n. m. Grande diète polonaise.

KOLPODE, n. m. (κολπώδης, sinueux; gr.) Pron. *kol-pod.* — Zool. Genre de vers infusoires.

KONIGSMARK, n. f. Pron. *ko-niss-mark.* — Espèce d'épée allemande dont la lame est très-large vers la poignée.

KOPECK, n. m. V. COPECK.

KORAN, n. m. V. CORAN.

KORAQUES, n. f. pl. Pron. *ko-rak.* — Grosse toile de coton de Surate.

KORBAN, n. m. (m. arab. *offrande.*) Offrande, oblation; grande réjouissance, dans laquelle on mange un animal tout entier.

KORÉITE, n. f. Pron. *ko-ré-itt.* — Minér. Pierre onctueuse avec laquelle les Chinois font leurs magots; espèce de tôle; vulg. *Pierre de lard.*

KORIN, n. m. ou CORINE, n. f. Zool. Quadrupède qui paraît tenir du chamois, mais dont la taille est beaucoup plus petite.

KORKOFÉDO, n. m. Ichthyol. Nom donné par les voyageurs à un poisson qui habite la côte d'Afrique, dont les Nègres estiment beaucoup la chair.

KOROSVEL, n. m. Pron. *ko-ros-vèl.* — Bot.

Sorte d'arbrisseau sarmenteux de l'île de Ceylan.

KORRO, n. m. Pron. *kor-rô*. — Relat. Espèce de harpe à dix-huit cordes dont se servent quelques peuplades d'Afrique.

KORZEC, n. m., Pron. *kor-sek*. — Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne.

KOSCHAB, n. m. Pron. *ko-chab*. — Sorte de boisson des Orientaux.

KOT ou **KOTT**, n. m. Mar. Sorte de rouf ou de cabane, placée dans le nord sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOTYLE, n. m. V. COTYLE.

KOUAN, n. m. Bot. Plante dont la graine sert à faire du carmin.

KOUKA, n. m. Relat. Insigne de la dignité d'hospodar ou prince dépendant de la Porte : *Recevoir le* KOUKA.

KOUL, n. m. (m. turc, *serviteur*.) Esclave mahométan.

KOULIK, n. m. (*onomatop.* de son cri.) Espèce de toucan de Cayenne, de l'ordre des grimpeurs.

KOUMIS ou **KOUMISS**, n. m. Pron. *kou-miss*. Méd. Petit lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme tisane rafraîchissante.

KOUNTING, n. m. Pron. *kounn-tiangh*. — Guitare à trois cordes, chez les nègres.

KOUPHOLITHE, n. f. (κουφος, léger, et λίθος, pierre; gr.) Pron. *kou-fo-lit*. — Min. Pierre légère, translucide, nacrée. ‖ V. PREHNITE.

KOURI, n. m. Zool. Espèce voisine de celle de l'unau.

KOUXEURY, n. m. Pron. *kouk-ceu-ri*. — Zool. Poisson des lacs de l'Amérique méridionale.

KRABS, n. m. Jeu d'origine anglaise, qui se joue avec deux dés. ‖ Points de deux, de trois, de onze et de douze, que l'on amène au premier jet. ‖ On dit aussi *Krebs*.

KRAKEN ou **KRAXEN**, n. m. Pron. *kra-kènn*, *krak-sènn*. — Le plus grand des animaux marins ; énorme polype que quelques marins prétendent avoir vu dans l'Océan.

KRAKOVIENNE, n. f. Pron. *kra-ko-viènn*. — Danse vive et légère, en usage parmi les paysans des environs de Cracovie.

KRAMER, n. m. Pron. *kra-mèr*. — Bot. Arbrisseau rameux, à tiges diffuses, originaire de l'Amérique méridionale.

KREUTZER ou **KREUZ**, n. m. Pron. *kreutt-sèr*. — Métrol. Monnaie d'Allemagne ; la soixantième partie du florin.

KRIGIE, n. f. Pron. *kri-jî*. — Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées, originaire des États-Unis.

KRISS, n. m. Relat. Nom d'un poignard malais à barbelures.

KROSS, n. m. Pron. *krôss*. — Relat. Vêtement de peau garnie de sa laine, que portent les Hottentots.

KROUFFE, n. m. Pron. *krouf*. — Techn. Roche qui traverse, coupe ou interrompt les lits de houille.

KRUOMÈTRE, n. m. (κρύος, froidure, et μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument pour faire connaître l'intensité du froid et de la gelée.

KUEMA, n. m. Pron. *ku-é-ma*. — Bot. Genre d'agarics à chapeau demi-orbiculaire et feuilleté.

KUERELLE, n. f. Pron. *ku-rèl*. — Minér. Grès schisteux qui accompagne la houille dans les mines.

KUKAN, n. m. Sorte d'onguent que les habitants du Darfour, en Afrique, préparent avec les semences du pastèque, et qui sert pour guérir le farcin.

KUMANCHUH, n. m. Pron. *ku-man-chu*. — Rel. Instrument de musique des Persans ; le corps est de bois de mûrier ; il est muni de trois cordes de soie.

KUNIFF, n. m. Pron. *ku-nif*. — Liqueur des Tartares, où il entre du lait de jument.

KUNTHIE, n. f. Pron. *kunn-tî*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Palmiers, qui croît sur la pente occidentale des Cordillères ; son suc est très-estimé, parmi les indigènes, comme remède contre la morsure des serpents venimeux.

KURBALOS ou **KURBATOS**, n. m. Pron. *kur-ba-loss*. — Zool. Oiseau pêcheur du Sénégal, vivant sur le bord des rivières et se nourrissant de petits poissons : *Le* KURBALOS *est de la taille du moineau*. (Dumér.)

KURITE, n. f. Zool. Poisson des Indes du genre scolopsis.

KURTCHI-BACHI, n. m. Pron. *kurtt-chi-ba-chi*. — Relat. Officier de la cour de Perse, qui commande les *Kurtchis*.

KURTCHIS, n. m. pl. Pron. *kurtt-chis*. — Chez les Persans, Corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KURTE, n. m. (κυρτός, bossu; gr.) Zool. Poisson de la mer des Indes, de la famille des Squamipennes de Cuvier.

KUSSIR, n. m. Pron. *kuss-cir*. — Instrument turc, dont les cordes sont tendues sur une peau que ferme un plat de bois.

KWAGGA, n. m. Zool. V. COUAGGA.

KWASS, n. m. Pron. *kou-âss*. — Boisson enivrante que les Russes obtiennent en faisant fermenter de la farine de seigle délayée dans de l'eau.

KYANOL, n. m. Chim. Alcali découvert dans le goudron de la houille.

KYDIE, n. f. Pron. *ki-dî*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, qui croît dans le Coromandel : KYDIE *à grand calice*. KIDIE *à calice court*.

KYESTÉINE, n. f. (κύησις, grossesse; gr.) Matière azotée résultant de l'altération de la substance azotée qui existe dans l'urine.

KYLLOSE ou **KYLLOPODIE**, n. f. (κυλλός, recourbé, et πoῦς, pied; gr.) Pron. *kil-lôz*, *lo-po-dî*. — Méd. Nom générique des diverses difformités du pied vulgairement appelées *Pieds-bots*.

KYMRY, n. m. Linguist. Rameau de la langue celtique qui appartenait aux Kymrys ; il est encore parlé dans le pays de Galles et dans la basse Bretagne.

KYNANCIE n. f. Méd. V. CYNANCIE.

KYNOCÉPHALE, n. m. (κυών, κυνός, chien; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *ki-no-cé-fal*. — Mamm. Espèce de singe d'Égypte, plus gros et plus sauvage que les singes ordinaires. ‖ V. CYNOCÉPHALE.

KYNODON, n. m. Pron. *ki-no-don*. — Zool. Genre d'animaux où l'on fait entrer les crotales et les vipères.

KYPHOSE, n. m. (κυφός, courbé; gr.) Pron. *ki-fos*. — Zool. Poisson thoracique : *Le* KYPOSE *habite la mer du Sud*. Lacép.

KYRIÉ ou **KYRIÉ-ÉLÉISON**, n. m. (κύριε, ἐλέησον, Seigneur, aie pitié; gr.) Pron. *ki-ri-é-é-lé-i-zonn*. — Liturg. Partie de la messe qui renferme une invocation à Dieu répétée trois fois : *On en est au* KYRIÉ. *Chanter le* KYRIÉ-ÉLÉISON.

— Musique composée sur les paroles du Kyrié : *Un beau* KYRIÉ-ÉLÉISON.

KYRIELLE, n. f. (κύριε, voc. de κύριος, seigneur; gr.) Pron. *ki-ri-èl*. — Litanie. Il est peu usité dans ce sens.

— Fig. et fam. Longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses : *Une* KYRIELLE *d'invectives, de reproches. Une longue* KYRIELLE *de noms inconnus et barbares*. (Acad.)

— Littér. anc. Petit poëme où le même vers était répété à la fin de chaque stance ou de chaque couplet.

KYSTE, n. m. (κύστις, sac, vessie ; gr.) Pron. *kist*. — Anat. Membrane en forme de vessie, qui renferme des humeurs ou autres matières contre nature : *Extirper un* KYSTE. (Acad.) KYSTE *séreux*. KYSTE *muqueux*. KYSTE *hématique ou sanguin*. KYSTE *hydatique*. *La sérosité contenue dans le* KYSTE *était purulente*. (Dupuytr.) *Il s'était senti mourir, en sentant les* KYSTES *crever*. (H. de Balzac.)

KYSTEUX, EUSE, adj. (*kyste*.) Pron. *kiss-teu*, *teuz*. — Chir. Qui est rempli de kystes.

KYSTIQUE, adj. des 2 g. (*kyste*.) Pron. *kiss-tik*. — Chir. Qui appartient, qui a rapport au kyste : *Tumeur* KYSTIQUE. (Acad.)

KYSTO-DERMEUX, EUSE, adj. (κύστις, vessie, et δέρμα, peau ; gr.) Pron. *kiss-tô-dèr-meu*, *meuz*. — Méd. Excréteur : *Membrane* KYSTO-DERMEUSE.

KYSTOPTOSE, n. f. (κύστις, vessie ; πτῶσις, chute ; gr.) Pron. *kiss-top-tôz*. — Méd. Chute ou renversement du vagin.

KYSTOTOME, n. m. *V*. CYSTOTOME.

KYSTOTOMIE, n. f. *V*. CYSTOTOMIE.

KYTTARRHAGIE, n. f. (κύτταρος, alvéole, et ῥεῖν, couler ; gr.) Pron. *kit-ta-ra-jî*. — Méd. Écoulement de sang par une alvéole.

KYTTARRHAGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *kit-ta-ra-jik*. — Méd. Qui tient à la kyttarrhagie.

L n. f. Douzième lettre de notre alphabet et la neuvième consonne. Elle est du féminin suivant l'appellation ancienne ; *une l* (*elle*), et du masculin suivant l'appellation moderne ; *un l* (*le*). Ce dernier son est le son propre de *l*.

— *L*, initiale ou médiale a toujours le son *le* : *lion*, *leçon*, *filer*, *malade*, *milieu*, *appeler*.

— *L* finale a le son *le* dans le plus grand nombre de mots : *Fil*, *profil*, *sol*, *aïeul*, *épagneul*, *filleul*, *linceul*, *seul*.

— Elle est nulle dans *baril*, *chenil*, *coutil*, *cul* ; *fournil*, *fusil*, *gentil*, *gril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *soûl*, *sourcil* ; mais elle sonne dans tous les autres mots.

— La prononciation des mots pluriels en *ils* varie conformément à celle du singulier ; par exemple, on dit des *fuzi-zenlevés*, *des outi-zexcellents*, parce que ces mots se prononcent au singulier sans articuler l'*l* ; mais on dit des *profil-zexacts*, *de subtil-zarguments*, parce que dans ces mots on fait sonner la consonne *l* au singulier

— *L* finale a le son mouillé dans un grand nombre de mots, lorsqu'elle est précédée de la voyelle *i* ; elle forme alors une articulation particulière dont le signe nous manque ; ainsi *bail*, *péril*, *soleil*, *écueil* se prononcent *ba-iie*, *périie*, *soleie*, *écueiie*.

— Font exception les mots *cil*, *fil*, *mil* (mille), *Nil*, et tous les adjectifs en *il*, dans lesquels *l* a le son propre *le*.

— *Ll* précédées d'un *i* sont mouillées dans *bailliage*, *anguille*, *fille*, *feuille*, *paillasse*, *cotillon*, *meilleur*.

— Mais dans *mille*, *ville*, *Gille*, *Achille*, *codicille*, *pupille*, et dans tous les verbes et tous les adjectifs commençant par *ill*, les deux *l* ont chacune le son propre : *Illuminer*, *illustre*, *etc*.

— *Ll* sont mouillées dans les mots terminés en *illaire*, *llation*, comme *pierre milliaire*, *scintillation*, etc.

— *L* ne se prononce pas dans les noms propres terminés par *auld*, *ault* : *Arnauld*, *Quinault*, *le Hainault*, *etc*.

— *Arnould*, *Sainte-Menehould*, se prononcent : *Arnou*, *Sainte-Menou*.

— *L*, dans les chiffres romains, indique *cinquante* ; surmonté d'une ligne horizontale il possède une valeur 1000 fois plus grande.

— Monn. Sur nos monnaies il désignait *Louis*. ‖ Il indiquait aussi la monnaie fabriquée à Bayonne.

LA, art. et pr. fém. V. LE.

LÀ, adv. (*illac*, par là ; lat.) Il se dit d'un lieu qu'on désigne d'une manière précise : *Venez* LÀ. *Il a été pris* LÀ. *C'est* LÀ *qu'il demeure. Il est encore* LÀ *où il était hier. Mettez* LÀ *ce livre.* (Acad.) *Où courez-vous ? Ce n'est pas* LÀ *que sont les ennemis.* (Volt.)

Là, regardez-moi *là*, durant cet entretien,
Et, jusqu'au moindre mot, imprimez-le-vous bien. (Mol.)

— *Je sens du mal là*, en montrant la partie du corps qui est affectée.

— *Halte-là*, commandement fait à quelqu'un, à une troupe, à une armée en marche, de s'arrêter, de faire halte à l'endroit spécial qu'on désigne.

— Il se dit aussi d'un lieu différent de celui où l'on est ; dans ce sens, il est souv. opposé à *Ici* : *Demeurez* LÀ, *et n'approchez pas d'ici. D'ici* LÀ *nous comptons deux lieues. Allez-vous-en* LÀ, *je vous attendrai ici.* (Acad.)

— Il se dit de même en parl. du temps : *Revenez demain ; d'ici* LÀ *j'aurai arrangé votre affaire.* (Acad.)

— Au commencement de certains membres d'une période, il marque la différence des lieux, sans aucun rapport à la distance : *Le peintre avait rassemblé dans un même tableau plusieurs objets différents :* LÀ *une troupe de bacchantes, ici un groupe de jeunes gens ;* LÀ *un sacrifice, ici une réunion de philosophes.* (Acad.)

— Joint à quelques adverbes de lieu, et il les précède toujours : LÀ-*haut*, LÀ-*bas*. LÀ-*dessous*. LÀ-*dedans*. LÀ-*dehors*. LÀ *auprès*. LÀ *contre*. (Acad.)

— Mor. *Que pensez-vous* LÀ-DESSUS ? *Qu'avez-vous à voir* LÀ-*dedans* ? (Acad.)

— Il se met souvent à la suite des noms et des pronoms démonstratifs pour leur donner une désignation plus précise : *En ce temps*-LÀ. *En ce lieu*-LÀ. *Cet homme*-LÀ. *Cette femme*-LÀ. *Quel discours est-ce* LÀ ? *Quelles gens sont-ce* LÀ ? (Acad.)

— Il n'est employé quelquefois que par une espèce de redondance et pour donner plus de force au discours : *C'est* LÀ *une belle action. Que dites-vous* LÀ ? *Qu'avez-vous fait*-LÀ ? *Sont-ce* LÀ *nos gens ? Vous avez fait* LÀ *une belle affaire !* (Acad.)

— Fam. Il s'emploie explétiv. pour insister sur quelque circonstance, pour exciter l'attention ou éveiller le souvenir de celui à qui l'on parle : *Voyez-vous toujours ce certain monsieur*-LÀ, *qui disait de si plaisantes choses ? Vous souvenez-vous de ce grand homme sec* LÀ, *qui venait si souvent chez moi autrefois ?* (Acad.)

— Placé à la suite de certains verbes, il signifie à ce point, à ce parti, à cette chose : *S'en tenir*-LÀ. *En demeurer* LÀ. *En rester* LÀ. *En venir* LÀ. *S'arrêter*-LÀ. (Acad.)

— Mor. En cela : *Soyons doux et humains pour nos frères ; tout l'enseignement du Christ est* LÀ.

— Il exprime encore la restriction : LÀ, *en voilà assez.* (Acad.)

Là, ne vous troublez point, répondez à votre aise. (Rac.)

= **Çà et là**, loc. adv. De côté et d'autre : *Tous ses meubles étaient jetés* ÇÀ ET LÀ. *Les fuyards étaient errants* ÇÀ ET LÀ. *Ils allaient* ÇÀ ET LÀ, *sans savoir précisément quel chemin ils prendraient.* (Acad.)

= **De là**, loc. adv. De ce lieu-là, de ce point-là : DE LÀ *au village il y a deux cents pas. Ôtez-vous* DE LÀ. *Tirez-vous* DE LÀ. *En sortant* DE LÀ. *A quelques pas* DE LÀ. (Acad.)

— Il se dit aussi en parlant du temps, de la durée : *A quelques jours, à quelques heures, à quelques minutes* DE LÀ. (Acad.)

A quelque temps *de là*, la cigogne le prie. (La F.)

— Mor. De cette cause-là, de ce sujet-là, de cette chose-là : DE LÀ *sont venues les guerres civiles.* DE

LÀ *résulte mon malheur. Que voulez-vous inférer* DE LÀ ? (Acad.) || V. DELÀ.

= **De çà et de là,** loc. adv. De côté et d'autre : *Aller* DE ÇÀ ET DE LÀ. *Aller à cheval jambe* DE ÇÀ, *jambe* DE LÀ.

= **Dès là,** loc. adv. Dès lors, dès ce temps-là : *Il leur échut une succession, et* DÈS LÀ *ils se brouillèrent.* (Acad.) || Vieux.

— Mor. À cause de cela : DÈS LÀ *je vis bien que ce n'était pas un homme à qui il fallût se fier.* (Acad.) || Vieux.

= **Par là,** loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là : *Allez par* LÀ. *Passez, prenez* PAR LÀ. *Vous viendrez, vous arriverez* PAR LÀ. (Acad.)

— Mor. Par ce moyen; par ces paroles : *Il faut en passer* PAR LÀ. PAR LÀ, *vous êtes sûr de réussir. Qu'entendez-vous* PAR LÀ ? (Acad.)

= **Par-ci par-là,** loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre : *Nous avons couru* PAR-CI PAR-LÀ. *L'impression de ce livre est assez soignée; on y trouve pourtant quelques fautes* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.)

— À diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite : *Il m'a entretenu de cette affaire* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.)

= **Gramm.** Quand *là* est précédé de *c'est*, et suivi d'une seule proposition, c'est la conjonction *que*, et non pas l'adv. *où*, qu'il faut employer : C'EST LÀ QUE *je l'ai rencontré.* C'EST LÀ QU'*il est venu*, etc. La phrase suivante est donc vicieuse : C'EST LÀ OÙ *se trouve la bibliothèque de mon cousin.* (Picard.)

LÀ LÀ, loc. interj. Elle s'emploie tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer : LÀ LÀ, *rassurez-vous, il n'y a rien à craindre.* LÀ LÀ, *monsieur, nous nous retrouverons.* (Acad.) LÀ LÀ, *point de colère.* (Ancelot.)

Là là, consolez-vous, je suis encore en vie. (Regn.)

= **Là là,** adv. Il s'empl. fam. Pour répondre à certaines questions, et signifie médiocrement : *Est-il fort savant?* LÀ LÀ. *Avez-vous bien dormi?* LÀ LÀ ! (Acad.)

LA, n. m. Mus. Sixième note de la gamme : *Entonner le* LA. LA *dièse.* LA *bémol. Le ton de* LA. (Acad.)

— Signe qui représente cette note. : *Ce* LA *est effacé.* (Acad.)

— *Donner le* LA, le faire sonner sur son instrument, afin qu'un autre musicien puisse mettre le sien à l'unisson. || Par anal. : *Prendre le* LA.

— Troisième corde de quelques instruments : *Remettez un* LA *à ce violon.* (Acad.)

LABARRE ou **LABARRA,** n. m. Zool. Serpent très-venimeux de la Guiane.

LABARUM, n. m. m. lat. (λάφυρα, dépouille; gr.) Pron. *la-ba-rom.* — Antiq. rom. Étendard impérial sur lequel Constantin fit mettre une croix et le monogramme de J.-C. : *Constantin, qui comprit bien que l'ancien monde était épuisé, demanda au* LABARUM *d'en constituer un nouveau.* (Salvandy.)

LABATIE, n. f. Pron. *la-ba-tî.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Ébénacées.

LABBE, n. m. Pron. *lab.* — Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des Longipennes; ils habitent les parties les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; ils ont la taille des mouettes; leur vol est si puissant que les vents les plus forts ne les empêchent pas de se diriger avec justesse sur leur proie.

LABDACISME, n. m. (du gr. λαβδακισμός, de λάμβδα, *l* en grec.) Pron. *lab-da-cism.* — Philol. Prononciation vicieuse du *lambda*; c'était une espèce de grasseyement qu'on reprochait à Démosthène et à Alcibiade.

LABELLE, n. f. (*labellum*, petite lèvre; lat.) Pron. *la-bèl.* — Bot. Segment inférieur d'une enveloppe florale unique dont le limbe est partagé en deux portions de forme différente. || On la nomme aussi *Tablier*.

LABEN, n. m. Bot. Arbre de Madagascar, dont le bois, très-dur, sert aux ouvrages de menuiserie. Son fruit, de la forme d'une olive, renferme une amande blanche, huileuse, et d'un goût délicieux.

LABEON, n. m. (*labeo*, qui a de grosses lèvres.) Zool. Genre de poissons exotiques, voisins des Cyprins.

LABEUR, n. m. (*labor*; lat., m. sign.) Travail pénible et suivi : *Grand* LABEUR. LABEUR *ingrat. Être récompensé de son* LABEUR. *Vivre de son* LABEUR. *Il jouit du fruit de ses* LABEURS. (Acad.) *Tous les hommes ont leur* LABEUR, *soit du corps, soit de l'esprit.* (Lamenn.) *On est ce qu'on se fait, on ne possède que le fruit de son* LABEUR. (La B.)

De *labeur* en *labeur*, l'heure à l'heure enchaînée
Vous porte sans secousse au bout de la journée. (Lam.)

— *Ces terres sont en labeur*, elles ne sont pas en friche, elles sont façonnées, cultivées.

— *Bêtes de labeur*, celles qui servent pour la culture et le labourage.

— Impr. Ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par oppos. aux brochures qui se tirent ordinairement à petit nombre et qu'on nomme *Ouvrages de ville.*

LABIAL, ALE, adj. (*labia*, lèvre, rad.; lat.) Pron. *la-bi-al.* — Qui a rapport aux lèvres : *Articulation* LABIALE. (Acad.) *Dans les abeilles, les palpes* LABIAUX *accompagnent la langue et sont en général plus courts qu'elle.* (Dumér.)

— Anat. *Muscle labial*, muscle placé dans l'épaisseur des lèvres, qui a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher fortement les lèvres, et de porter en avant leurs bords libres, dans la succion. || *Glandes labiales*, cryptes muqueux, arrondis et saillants, situés sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres.

— Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs semblent partagées en deux lèvres.

— Gramm. *Lettre, consonne labiale*, ou substantiv., *Une labiale*, lettre qui se prononce avec les lèvres.

— *B, P, F, V, M, sont des consonnes* LABIALES, *sont des* LABIALES. (Acad.)

— Jurispr. *Offres labiales*, offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

LABIÉ, ÉE, adj. (*labiatus*, dérivé de *labia*, lèvre; lat.) Pron. *la-bi-é.* — Bot. Il se dit des corolles monopétales dont le limbe est divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres. || Il se dit aussi de la fleur dont le calice est divisé en deux lobes : *Plante* LABIÉE. *Fleur* LABIÉE. (Acad.) || Par anal. *Calice* LABIÉ.

= **Labiées,** n. f. pl. Famille de plantes à feuilles simples et opposées, à fleurs groupées aux aisselles des feuilles, à corolle partagée en deux lèvres.

LABILE, adj. des 2 g. (*labilis*; lat., m. sign.) Pron. *la-bil.* — Caduc, sujet à manquer; il est usité particul. dans cette expression, *Mémoire labile*, mémoire faible, qui manque souvent.

— Bot. Il se dit d'une partie qui se détache et tombe aisément.

LABORATOIRE, n. m. (*labor*, travail; lat.) Pron. *la-bo-ra-toar.* — Local disposé pour y exécuter les opérations de la chimie : *Voilà un vaste* LABORATOIRE, *un* LABORATOIRE *bien complet.* (Acad.)

— Fig. *On dirait que la France se considère comme le grand* LABORATOIRE *de la civilisation du monde.* (Guizot.)

— Par extens. Atelier garni de fourneaux, où les distillateurs, les confiseurs, les limonadiers, etc., font leurs préparations.

— Techn. Partie d'un fourneau à réverbère où l'on met la matière sur laquelle doit agir le combustible.

LABORIEUSEMENT, adv. (*laboriose*; lat., m. sign.) Pron. *la-bo-rieuz-man.* — Avec beaucoup de peine et de travail : *L'animal nommé le Paresseux se traîne pesamment et* LABORIEUSEMENT *sur la terre. Il est une classe d'hommes qui passent* LABORIEUSEMENT *leur vie à ne faire que des riens.* (Acad.) *Renoncer aux douceurs d'une vie tranquille pour aller chercher* LABORIEUSEMENT *la sagesse.* (Montesq.)

LABORIEUX, EUSE, adj. (*laboriosus*; lat. m. sign.) Pron. *la-bo-rieu, rieuz.* — Qui travaille beaucoup; qui aime le travail : *Un homme très-*LABORIEUX. *Un esprit* LABORIEUX. (Acad.)

Un affreux serrurier, *laborieux* Vulcain. (Boil.)

— En parl. des choses, Pénible, qui coûte beaucoup de travail, de fatigues, d'efforts : *Vie* LABORIEUSE. *De longues et* LABORIEUSES *recherches. Digestion* LABORIEUSE. *Accouchement* LABORIEUX. (Acad.)

— Par anal. *La diction de saint Chrysostome est pure mais* LABORIEUSE. (Chateaub.)

LABOUR, n. m. (*labor*, travail; lat.) Façon qu'on donne aux terres en les labourant : LABOUR *superficiel, léger, profond. Il faut donner un seul* LABOUR, *deux* LABOURS *à cette terre. Donner tant à un fermier pour ses* LABOURS. *Ce fermier a six chevaux de* LABOUR. (Acad.) *Chaque récolte de l'Égypte ne coûte qu'un* LABOUR. (Rayn.) *Les Étrusques donnaient jusqu'à neuf* LABOURS *à leurs champs.* (Mich.)

— *Cette pièce de terre est en labour*, elle est préparée pour recevoir la semence.

— Techn. Sorte de pelle dont les plombiers se servent pour remuer le sable de leur moule.

LABOURABLE, adj. des 2 g. Propre à être labouré : *Cette ferme a deux cents arpents de terres* LABOURABLES. (Acad.) *Au-dessous de la terre* LABOURABLE, *le fond n'est autre chose qu'un composé de coquilles.* (Buff.)

LABOURAGE, n. m. Pron. *la-bou-raj.* — Art de labourer la terre : *Il a quitté le* LABOURAGE *pour le commerce.* (Acad.)

— Ouvrage, travail du laboureur : *Le* LABOURAGE *des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses.* (Acad.)

Nous cultivions en paix d'heureux champs, et nos mains
Étaient propres aux arts ainsi qu'au *labourage.* (La F.)

— Sortie des bateaux; leur conduite à un pont.

— Techn. Action de tirer des tonneaux de vin, de cidre et d'autres liqueurs, hors des bateaux qui les ont amenés au port.

LABOURÉ, ÉE, part. pass. du v. Labourer : *Champ* LABOURÉ. *Terres* LABOURÉES. (Acad.)

— Par extens. Sillonné de cicatrices : *Il avait le visage* LABOURÉ *par la petite vérole.* (Chateaubr.)

— Techn. *Papier labouré*, papier qui présente des défauts, parce qu'en le fabriquant la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laborare*, travailler; lat.) Remuer, retourner la terre avec la charrue, la bêche ou la houe, etc. : LABOURER *la terre.* LABOURER *des vignes, le pied d'un arbre* (Acad.)

— Absol. LABOURER *avec des bœufs, avec des chevaux.*

— *Labourer à deux charrues, à trois charrues*, occuper deux charrues, trois charrues pour le labourage de ses terres.

— Fig. et fam. Fatiguer beaucoup : *Il aura bien à* LABOURER *avant de parvenir à son but.* (Acad.) *Je* LABOURE *quand il me faut écrire à des gens qui ne m'intéressent pas vivement.* (Mme de Sév.)

— Fig. et pop. *Labourer sa vie*, Avoir souffert beaucoup de peines, d'embarras, de traverses.

— Par analog. Il se dit des animaux et des choses qui font sur la surface de la terre un effet semblable à celui de la charrue, de la bêche, etc. : *Les taupes ont* LABOURÉ *tout mon jardin. Le canon* A LABOURÉ *ce champ.* (Acad.)

— Man. Butter : *Ce cheval* LABOURE *le terrain.* (Acad.)

— Mar. Il se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée, ou d'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau, et qui touche le fond sans s'y arrêter : *Cette ancre* LABOURE *le fond. Notre vaisseau* LABOURAIT. (Acad.)

— Traîner, débarquer : LABOURER *des tonneaux de vins.*

— Fig. Déchirer soit avec les ongles, soit avec un instrument tranchant : *Il lui* LABOURA *la poitrine avec son poignard.*

— *Labourer le papier*, écrire, composer avec peine.

— Techn. Mouiller et soulever par mottes le sable du moule des plombiers.

= **Se labourer,** v. pr. Être labouré : *Cette terre* SE LABOURE *facilement.*

— Fig. Se déchirer : *Elle se* LABOURAIT *le visage avec les ongles.* (Acad.)

LABOUREUR, n. m. (*labour.*) Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre : *Bon, pauvre, riche* LABOUREUR. *Les enfants nombreux et robustes font partie de la richesse des* LABOUREURS. (Acad.) *Il aperçut un* LABOUREUR *qui rouait inutilement de coups un des deux chevaux qu'il avait attelés à sa charrue.* (Dider.) *Le soldat recueillait ce que le* LABOUREUR *avait semé.* (Fléch.)

Paisible dans son champ, le *laboureur* moissonne.
(J.-B. R.)

— Fig. *Les directeurs des consciences, ou* LABOUREURS *spirituels.* (Boss.)

— Mar. Celui qui transporte des marchandises par eau.

— Techn. Bâton dont le plombier se sert pour labourer son sable.

LABRAX, n. m. Pron. *la-braks.* — Zool. Poisson connu vulg. sous le nom de *loup de mer.*

LABRE, n. m. (*labrum*, lèvre; lat.) Zool. Genre de poissons qui renferme un très-grand nombre d'espèces marines d'une forme élégante, d'une grande variété de couleurs.

— Lèvre supérieure des mammifères. || Pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. || Bord externe d'une coquille univalve.

LABROÏDE, adj. des 2 g. (*labrum*, lèvre; lat.; εἶδος, figure; gr.) Pron. *la-bro-id.* — Zool. Il se dit d'un

poisson qui ressemble aux Labres, ou qui en a les principaux caractères.

= **Labroïdes,** n. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, dont les formes sont élégantes et le corps est paré d'écailles colorées des plus belles nuances.

LABROSITÉ, n. f. (*labrum*, lèvre, rad.; lat.) Pron. *la-brô-zi-té.* — Bot. État d'une chose qui a la forme d'une lèvre.

LABRUM, n. m. Ant. rom. Espèce de vasque ou de bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dont on se servait dans les bains et dans les temples.

LABYRINTHE, n. m. (λαβύρινθος, m. sign.; gr.) Pron. *la-bi-raintt.* — Antiq. Édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries, dont la disposition était telle que ceux qui s'y engageaient parvenaient difficilement à en trouver l'issue : *Les plus célèbres* LABYRINTHES *étaient celui d'Égypte et celui de Crète, construit, disait-on, par Dédale sur le modèle du premier.* (Acad.)

C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours
Vous eût du *labyrinthe* enseigné les détours. (Rac.)

— Par anal. Sinuosité, détours : *Le chien voit de l'odorat tous les détours du* LABYRINTHE, *toutes les fausses routes où le cerf a voulu l'égarer.* (Buff.)

— Fig. *Le cœur humain est un* LABYRINTHE *dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les détours.* (Volt.) *Le doute fut le premier pas vers les découvertes dans le* LABYRINTHE *de la vérité.* (Lemerc.) *Nous naissons au milieu d'un* LABYRINTHE. (Condill.)

Tout le savoir humain n'est qu'un grand *labyrinthe.* (C. Del.)

— Jardin. Petit bois coupé d'allées tellement entrelacées, qu'on s'y peut égarer facilement : *Le* LABYRINTHE *de Versailles. On a fait dans ce jardin un beau* LABYRINTHE. (Acad.)

— Fig. Grand embarras, complication d'affaires embrouillées : *Il est engagé dans un* LABYRINTHE *fâcheux. Il est dans un grand* LABYRINTHE *d'affaires. Les hommes de loi l'ont jeté dans un* LABYRINTHE *dont il aura de la peine à sortir, à se tirer, à se démêler.* (Ac.)

— Fig. Bois formé d'allées qui se croisent et où il est facile de s'égarer : *J'ai fait planter un* LABYRINTHE *d'où l'on ne sortira point sans le fil d'Ariane.* (M^me de Sév.)

— Compartiments de pavés, formés par des plates-bandes, en marbre de couleur différente, de manière à imiter le plan d'un labyrinthe.

— Métall. Suite de canaux qui sont disposés auprès d'un bocard, et dans lesquels un courant d'eau entraîne et dépose la matière pilée.

— Techn. *Labyrinthe de carrière*, confusion qui s'établit entre les conduits d'une carrière depuis longtemps exploitée.

— Anat. Cavité intérieure de l'oreille, qui contient plusieurs conduits diversement dirigés.

Syn. Labyrinthe, dédale. *Labyrinthe* exprime l'idée d'un lieu dont les tours et les détours sont si multipliés qu'on s'y égare et qu'on n'en peut retrouver l'issue; *dédale* se dit des choses compliquées qu'il est difficile de concevoir nettement. Employé au figuré, le premier est propre à tous les styles; le second est particulièrement propre à la poésie et à l'éloquence.

LABYRINTHIQUE, adj. des 2 g. (*labyrinthe*, rad.) Anat. Il se dit de ce qui appartient au labyrinthe de l'oreille.

LAC, n. m. (*lacus*, m. sign.; lat.) Pron. *lak.* — Grande étendue d'eau environnée par les terres : *Il sort une rivière de ce* LAC. *Le* LAC *de Côme. Les* LACS *du Canada.* (Acad.) *Le Rhône en débouchant du* LAC *de Genève est bleu comme la Méditerranée; le Rhin, en sortant du* LAC *de Constance, est vert comme l'Océan.* (V. Hugo.)

= **Gramm.** Quelques personnes prononcent *la* au lieu de *lak*. Si la consonne finale n'avait pas un son dur, M. de Lamartine n'aurait certainement pas écrit les vers suivants :

Là, le *lac* immobile étend ses eaux dormantes.
. . . .
En paix nous nous assîmes
Sur un tertre aplani, qui, comme un cap de fleurs,
S'avançait dans le *lac* plus profond *là* qu'ailleurs.

LACCA, n. f. Pron. *lak-ka.* — Bot. Suc gommo-résineux qui vient des Indes et qu'on employait autrefois en médecine. ‖ V. LAQUE.

LACCATE, n. m. (*lacca, laque*; lat.) Pron. *lak-katt.* — Chim. Est produit par la combinaison de l'acide laccique avec une base.

LACCIFÈRE, adj. des 2 g. (*lacca, laque; fero*, je porte; lat.) Pron. *lak-ci-fèr.* — Bot. Il se dit d'une plante qui produit de la laque.

LACCINE. n. f. Chim. Espèce de résine qui existe dans la laque.

LACÉ, ÉE, part. pass. du v. Lacer : *Corset* LACÉ. *Femme* LACÉE.

— En parl. des chiens, accouplé.

LACÉ, n. m. Techn. Entrelacement de petits grains de verre, dont on orne les lustres.

LACER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *la-cé.* — Le *c* du rad. *lac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*; *nous laçons, il laça*, etc. — Serrer avec un lacet : LACER *un corps, un corset, un bas de peau.*

— *Lacer une femme*, lui attacher son corset. *On ne* L'A *pas* LACÉE *droit.* (Acad.)

— Mar. *Lacer la voile*, attacher à la vergue une partie de la voile; ce qui est nécessaire quand on fait route par un vent violent.

— Techn. Faire les mailles d'un filet.

— Il se dit d'un chien qui couvre sa femelle : *Je crains qu'un mâtin n'*AIT LACÉ *cette chienne.* (Acad.)

= **Se lacer,** v. pron. Serrer son corset avec un lacet : *Cette femme* S'EST LACÉE *elle-même.* (Acad.)

LACÉRABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut lacérer.

LACÉRATION, n. f. (*lacerare, laceratum*, déchirer; lat.) Pron. *la-cé-ra-cion.* — Jurispr. Action de lacérer un écrit, un livre : *Le jugement ordonne la* LACÉRATION *de cet écrit comme d'un libelle injurieux.* (Acad.)

LACÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Lacérer : *Ce livre fut* LACÉRÉ *et brûlé par arrêt du parlement.* (Acad.)

— Bot. il se dit des feuilles ou autres parties des plantes, quand elles offrent des divisions irrégulières semblables à des déchirures.

LACÉRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*lacerare*, déchirer; lat.) Il change l'*é* fermé du rad. *lacér* en *è* ouvert seulement avant les terminaisons *e, es, ent* : *je lacère, tu lacères, ils lacèrent*; mais on écrit avec l'*é* fermé *je lacérerai, nous lacérerions*, etc. — Jurispr. Déchirer; il ne se dit guère qu'en parl. du papier : LACÉRER *un billet.* LACÉRER *un mémoire au pied du grand escalier du palais.* (Acad.) *On assemblerait les chambres contre tout autre, et on* LACÉRERAIT *l'écrit.* (Volt.)

LACERET, n. m. Techn. V. LASSERET.

LACERNE, n. f. Pron. *la-cèrn.* — Antiq. rom. Habit grossier d'abord en usage pour la campagne, et dont on se servit ensuite à la ville pour se garantir de la pluie.

LACERON, n. m. V. LAITERON.

LACERTIEN, IENNE, adj. (*lacerta*, lézard; lat.) Pron. *la-cèr-tiain, tiènn.* — Zool. Il se dit des reptiles qui ressemblent aux lézards.

= **Lacertiens,** n. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des Sauriens, dont la langue mince, extensible, est terminée par deux filets; ils ont les pieds pourvus de cinq doigts armés d'ongles inégaux.

LACET, n. m. (*lacs.*) Pron. *la-cè.* — Cordon plat ou rond, de fil ou de soie, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement, et principalement les corps ou corsets de femmes : *Ferrer un* LACET. *Passer un* LACET. *Ferrer un* LACET. *Il faut lâcher son* LACET. (Acad.) *Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des* LACETS. (J.-J. Rouss.)

— Lacet avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc : *Tendre un* LACET. *Prendre un lièvre au* LACET. (Acad.) *Pour prendre les lagopèdes, il ne faut que leur présenter du pain et saisir ce moment pour leur passer un* LACET *au cou.* (Buff.)

— Fig. Au pl. Piéges, embûches : *Je me suis laissé prendre aux* LACETS *de cet intrigant.* (Acad.) *L'éloquence éblouit les faibles, la dialectique leur tend des* LACETS. (Boss.)

— Cordon avec lequel les Turcs font étrangler les condamnés : *Deux muets apportèrent le* LACET.

— Mar. Filin que l'on emploie pour lacer deux voiles. ‖ *Anneau à lacet*, petite ferrure à deux branches qui embrasse un anneau; les branches pénètrent dans une pièce de bois et se rivent de l'autre côté.

— Techn. Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière.

— Bot. *Lacet de mer*, ou *de Neptune*, varec filiforme et très-long; production végétale marine, qu'on rencontre flottante dans la haute mer.

LACEUR, n. m. (*lacs.*) Techn. Ouvrier qui fait des filets pour la pêche ou la chasse.

LÂCHE, adj. des 2 g. (*laxus*; lat., m. sign.) Pron. *lâ-ch.* — Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait ou devrait l'être : *Ce nœud, cette ceinture est trop* LÂCHE. *Il faut tenir cette corde un peu* LÂCHE. (Acad.) *Ils voltigeaient sur la corde* LÂCHE. (Volt.) *César portait sa ceinture par dessus son laticlave, et la portait fort* LÂCHE; *ce qui donna lieu à ce mot de Sylla : Méfiez-vous de ce jeune homme à ceinture* LÂCHE. (La Harpe.) *Afin que leurs chaussures ne soient point* LÂCHES, *ils emplissent leurs souliers de foin.* (Regn.)

— Bot. *Épi lâche*, épi dont les fleurs sont distantes. ‖ *Ombelle lâche*, celle dont les pédoncules s'écartent beaucoup les uns des autres.

— Comm. *Toile, drap, étoffe lâche*, dont la trame ou la chaîne n'est pas assez serrée.

— *Ventre lâche*, ventre trop libre : *Le raisin rend, tient le ventre* LÂCHE. (Acad.)

— *Temps lâche*, temps mou : *Il fait un temps* LÂCHE. (Acad.)

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui ne tient pas bien le vent, qui ne reste pas au plus près du vent.

— Fig. *Style lâche*, style qui manque d'énergie et de concision : *Cela est écrit d'un style* LÂCHE. (Acad.) *Rien n'est plus opposé à l'éloquence qu'un style diffus, traînant et* LÂCHE. (Ditaub.)

— Il se dit aussi des écrivains : *La Grange est un très-mauvais versificateur; il est moins faible et moins* LÂCHE *que Campistron; mais il est presque toujours dur, prosaïque et incorrect.* (La Harpe.)

— Fig. Qui manque de vigueur et d'activité : *Cet ouvrier est* LÂCHE *au travail.* (Acad.) *Les maîtres de la morale ont comparé les passions à des coursiers généreux qui emportent et précipitent l'âme dans le bien ou le mal extrême, selon qu'une main ferme ou* LÂCHE *s'est emparée des rênes.* (Dupanl.)

— Par analog. : *Vie* LÂCHE *et efféminée.* (Acad.)

— B.-Arts. Dont les formes n'offrent aucune vigueur, dont le trait est faible, dont l'effet est mou : *Dessin* LÂCHE.

— Mor. Poltron, qui manque de courage : *Un extrême danger peut donner du courage à l'homme le plus* LÂCHE. (Acad.)

— Qui n'a pas de cœur, de fermeté : *C'est être bien* LÂCHE *que d'abandonner son ami.* (Acad.)

Lâche qui veut mourir, courageux qui veut vivre. (L. Rac.)

— En parl. des actions, Honteux, indigne d'un homme d'honneur : *Il a tenu une conduite, il a eu un procédé, il a fait une action* LÂCHE. (Acad.)

Mon cœur ne peut souffrir de *lâche* trahison. (Regn.)
De tes *lâches* bontés mon courage est confus. (Rac.)

— Subst. Poltron, homme sans cœur : *C'est un* LÂCHE. *Il n'y a que les* LÂCHES *qui en usent de la sorte.* (Acad.) *Il pleurait comme un* LÂCHE *qui a été amolli par les prospérités.* (Lam.)

Le *lâche* craint la mort, et c'est tout ce qu'il craint. (Rac.)

— Fam. *C'est un grand lâche*, c'est un homme très-mou, très-paresseux.

LÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Lâcher. : *Les chiens sont* LÂCHÉS. (Acad.) *Les paons que les Hollandais trouvèrent à Sainte-Hélène y avaient été* LÂCHÉS *par les Portugais.* (Buff.)

Va, le grand mot *lâché*, ton bonheur t'aura fui. (C. Del.)

— B.-Arts. Fait négligemment : *Ce tableau a l'air d'une ébauche; le dessin y est* LÂCHÉ. *Cela est trop* LÂCHÉ.

LACHEFER, n. m. Techn. Outil employé dans les fonderies de canons.

LÂCHEMENT, adv. (*lâche.*) Pron. *lâ-ch-man.* — Mollement, avec nonchalance, sans vigueur : *Il travaille bien* LÂCHEMENT. *Il va trop* LÂCHEMENT *en besogne.* (Acad.)

— *Écrire lâchement*, écrire sans force, sans précision.

— Sans cœur, sans courage : *S'enfuir* LÂCHEMENT. (Acad.)

— D'une manière honteuse, avec bassesse; *Trahir* LÂCHEMENT *son ami. Il souffrit* LÂCHEMENT *cet affront, et s'en vengea plus* LÂCHEMENT *encore.* (Acad.)

LACHÉNALE, n. f. Bot. Genre de plantes bulbeuses, originaire du cap de Bonne-Espérance.

LÂCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*laxare*, détendre; lat.) Pron. *lâ-ché.* — Détendre, desserrer quelque chose : *Cette corde est trop tendue;* LÂCHEZ-*la un peu. Il faut* LÂCHER *ce corset, qui est trop serré.* (Acad.)

— *Cet aliment lâche le ventre*, il rend le ventre libre : *Les pruneaux* LÂCHENT *le ventre.* (Acad.)

— Man. *Lâcher la bride, la main à un cheval*, lui tenir la bride moins courte pour le laisser ou le faire courir.

— Fig. et fam. *Lâcher la main, la bride à quelqu'un*, lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire, ou lui donner une entière liberté d'action : *Dieu* LÂCHE LA BRIDE *aux Barbares, et le monde en est inondé.* (Fén.)

— *Lâcher la bride à ses passions*, s'y abandonner entièrement.

— Jeu. *Lâcher la main*, laisser la levée à un autre, quoiqu'on ait de quoi la faire.

— Fig. et fam. *Lâcher la main*, céder de ses prétentions, diminuer du prix qu'on demandait d'une chose.

— *Lâcher pied*, Reculer, s'enfuir.

— Fig. Céder, montrer de la faiblesse : *N'allez pas* LÂCHER PIED *dans cette occasion; tenez ferme.* (Acad.)

— Escrim. *Lâcher la mesure*, reculer devant son adversaire.

— Laisser aller, laisser échapper : LÂCHER *un prisonnier.* LÂCHER *un oiseau.* LÂCHER *un âne dans un pré.* (Acad.) *Si un loup avide paraît, il* LÂCHE *son chien qui le met en fuite.* (La Br.) *Les Espagnols* LÂCHÈRENT *des chevaux sauvages dans plusieurs îles du Mexique et du Pérou.* (Buff.)

— Vener. *Lâcher les chiens, une laisse de lévriers*, les laisser courre après la bête.

— *Lâcher l'autour, l'épervier*, le laisser partir.

— Fam. Abandonner, tirer, donner : *Je me rendis à Madrid avec un coffre qui contenait quelques pistoles que le vieillard m'*AVAIT LÂCHÉES, *malgré son avarice.* (Lesage.)

— Fig. et fam. *Lâcher une personne après une autre*, la mettre à sa poursuite.

— Fig. *Lâcher un pamphlet dans le public*, le publier.

— *Lâcher prise*, laisser aller ce qu'on tient avec force. || Fig. Cesser un combat, une lutte, une dispute. || Rendre malgré soi ce qu'on a pris.

— *Lâcher la bonde d'un étang, lâcher une écluse*, lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. || Dans le m. sens : LÂCHER *les eaux.*

— *Lâcher le robinet d'une fontaine*, le tourner de façon que l'eau s'échappe.

— *Ce malade lâche tout sous lui*, il ne peut retenir ses excréments.

— Fam. *Lâcher de l'eau*, uriner.

— *Lâcher un vent*, laisser échapper un vent par en bas.

— Fig. *Lâcher une parole, un mot*, dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire : *Il* A LÂCHÉ UN MOT *qu'il voudrait bien avoir retenu.* (Acad.) *Vous ne deviez pas* LÂCHER CETTE PAROLE. (Rac.)

Jamais, sans vous, ma fille bien apprise
N'eût devant moi *lâché* cette sottise. (Volt.)

— Dire une chose avec quelque dessein : *Il* LÂCHA *un mot qui fit une grande impression.* (Acad.)

Je veux qu'on soit sincère, et qu'en homme d'honneur,
On ne *lâche* aucun mot qui ne parte du cœur. (Mol.)

— Fig. et fam. *Lâcher la parole, le mot*, dire le dernier prix qu'on veut avoir ou donner d'une chose. || Donner son consentement, après avoir fait quelques difficultés.

— Pop. *Lâcher un coup*, donner un coup : *Il lui* LÂCHA *un soufflet.* (Acad.)

L'âtre, qui s'en doutait, lui *lâche* une ruade. (La F.)

— *Lâcher un coup de fusil, de pistolet*, faire partir ces armes, en tirer un coup : *Il* LÂCHAIT *son coup de fusil, et rechargeait son arme en courant.* (Chateaubr.) *Le vaisseau* LÂCHA *toute sa bordée quand il fut à la portée du mousquet.* (Acad.)

— J. de paume, *Lâcher la balle*, ne la point toucher, la laisser passer.

— V. intr. ou n. Se détendre, s'échapper : *Prenez garde que la corde ne* LÂCHE. *Si le fusil vient à* LÂCHER, *vous blesserez quelqu'un.* (Acad.)

= **Se lâcher**, v. pron. Se détendre, se débander : *Un ressort qui* SE LÂCHE. *Un fusil qui* SE LÂCHE. (Acad.)

— Fig. et fam. Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents : *Il se repentit de s'*ÊTRE *tant* LÂCHÉ *devant eux.* SE LÂCHER *en propos imprudents, en propos injurieux contre quelqu'un.* (Acad.)

LÂCHETÉ, n. f. (*lâche.*) Poltronnerie, défaut de courage : *Il a montré bien de la* LÂCHETÉ. *Il s'est déshonoré à la guerre par sa* LÂCHETÉ. (Acad.) *Le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime, et à la* LÂCHETÉ *la souveraine infamie.* (Nicole.) *Chez les Romains le courage avait plus besoin d'être réprimé que la* LÂCHETÉ *n'avait besoin d'être excitée.* (Boss.)

— Action basse, indigne : *Ne point défendre ses amis absents est une* LÂCHETÉ. (Acad.) *Ne m'abandonnez pas ouvertement; ce serait une* LÂCHETÉ. (J.-J. Rouss.) *Il a fait mille* LÂCHETÉS. (Acad.)

LACHNÉE, n. f. (λάχνη, duvet; gr.) Pron. *lakné.* — Bot. Genre d'arbustes de la famille des Thymélées; ils sont originaires du cap de Bonne espérance.

LACINIÉ, ÉE, adj. (*laciniare*, frange; lat.) Pron. *la-ci-ni-é.* — Bot. Il se dit des feuilles découpées de manière à figurer d'autres feuilles étroites et longues : *La tige de l'artichaut a ses feuilles* LACINIÉES. (Acad.)

LACINIURE, n. f. (*lacinia*, frange; lat.) Bot. Découpure étroite, profonde et irrégulière : *Les éponges sont hérissées par des* LACINIURES *plus ou moins saillantes.* (De Blainv.)

LACINULÉ, ÉE, adj. (*lacinia*, frange; lat.) Bot. Il se dit d'un corps qui présente de petites divisions irrégulières.

LACIS, n. m. (*laqueus*, filet; lat.) Pron. *la-ci.* — Espèce de réseau de fil ou de soie : *Un* LACIS *bien fin. Faire du* LACIS. (Acad.)

— Fig. *Les animaux semblent former des groupes, que les nomenclateurs ont présentés par un* LACIS *de figures.* (Buff.)

— Anat. Réseau plus ou moins compliqué, formé de vaisseaux ou de nerfs. || V. PLEXUS.

LACK, n. m. Pron. *lak.* — Relat. Monnaie de compte de Russie et de la Perse qui vaut environ deux cent mille francs.

LACONIQUE, adj. des 2 g. (*Laconie.*) Pron. *lakonik.* — Concis, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens : *Cet auteur est* LACONIQUE. *Il est* LACONIQUE *dans ses réponses.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit du discours, du style lui-même : *Style* LACONIQUE. *Discours* LACONIQUE. (Acad.) *Ses expressions sont simples et* LACONIQUES. (J.-J. Rouss.)

Syn. Laconique, concis. L'idée commune à ces deux termes est celle de brièveté : *laconique*, qui se dit des personnes et des choses, exprime une brièveté de langage et d'expression poussée jusqu'à l'affectation; *concis*, qui ne se dit que des formes du style, exprime cette brièveté qui rend l'expression plus rapide et plus énergique; au premier est attachée une idée de défaut, au second une idée relative de perfection.

LACONIQUEMENT, adv. (*laconique.*) Pron. *la-ko-nik-man.* — D'une manière laconique, en peu de mots, brièvement : *Il parle* LACONIQUEMENT. *Il lui répondit* LACONIQUEMENT. (Acad.)

LACONISME, n. m. (*laconie.*) Pron. *la-ko-nism.* — Expression, phrase concise et énergique, à la manière des Lacédémoniens.

— Génér. Grande concision du langage ou du style : *Il se pique de* LACONISME. *Son* LACONISME *n'est pas sans obscurité.* (Acad.)

LACRYMA-CHRISTI, n. m. (m. lat., *larme du Christ.*) Vin muscat très-recherché, que l'on récolte au pied du Vésuve : *Boire du vin de* LACRYMA-CHRISTI.

LACRYMAL, ALE, adj. (*lacryma*, larme; lat.) Pron. *la-kri-mal.* — Anat. Qui a rapport aux larmes :

— *Voies lacrymales*, ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes. || *Glande lacrymale*, glande située entre l'apophyse orbitaire et la partie supérieure du globe de l'œil; elle a pour fonction de sécréter les larmes et de les verser au-devant du globe de l'œil par des canaux excréteurs. || *Sac lacrymal*, petit réservoir, qui reçoit les larmes des deux conduits lacrymaux, les réunit et les fait passer dans le canal lacrymal. || *Canal lacrymal*, long conduit qui s'étend jusqu'à l'orifice inférieur de la narine. || *Conduits lacrymaux*, les deux petits canaux qui conduisent les larmes dans le sac lacrymal.

— Chir. *Fistule lacrymale*, ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes : *Avoir une* FISTULE LACRYMALE. (Acad.)

LACRYMATOIRE, n. m. (*lacryma*, larme; lat.) Pron. *la-kri-ma-toar.* — Petit vase de terre cuite ou de verre, déposé dans la plupart des tombeaux, et qui contenait les huiles odorantes dont on parfumait le bûcher : *On a cru longtemps, avec peu de vraisemblance, que les* LACRYMATOIRES *servaient à recueillir les larmes répandues aux funérailles du mort.* (Acad.)

— Adj. des 2 g. *Urne, vase* LACRYMATOIRE.

LACRYMULE, n. f. (*lacrimula*; lat., m. sign.) Pharm. Petite larme.

LACS, n. m. (*laqueus*; lat., m. sign.) Pron. *lâ.* — Cordon délié : *Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des* LACS *de soie de diverses couleurs.* (Acad.)

— Tech. Cordes disposées dans les métiers à tisser pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses. || Ficelles attachées aux marches qui font baisser les lames du métier.

— Art. vétér. Corde d'une certaine longueur, qu'on emploie pour abattre les chevaux : *Abattre un cheval avec le* LACS. (Acad.)

— Chass. Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres, et autre gibier : *Un* LACS *de crin. Vendre des* LACS. (Acad.)

Le *lacs* était usé; si bien que de son aile,
De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin. (La F.)

— Fig. Piége; embarras dont on a de la peine à se tirer : *Il est tombé dans le* LACS. *Elle le retient dans ses* LACS. *Il s'est tiré, il est échappé des* LACS. (Acad.)

La coquette tendit ses *lacs* tous les matins. (Boil.)

— *Lacs d'amour*, cordons repliés sur eux-mêmes, de manière à former un 8 renversé (∞) : *Un chiffre fait en* LACS D'AMOUR. (Acad.)

— Chir. Ruban de fil, bande dont on se sert pour faire l'extension dans les fractures et les luxations.

— Cordon que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus pour faciliter son extraction, dans les cas difficiles.

LACTATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lactique avec les bases salifiables : LACTATE *de soude, de chaux, de fer.*

LACTATION, n. f. (*lac, lactis*, lait; lat.) Pron. *lak-ta-cion.* — Action d'allaiter un enfant, de le nourrir avec du lait. || Nourriture de l'enfant au moyen du lait qu'il tire de la mamelle par succion.

LACTÉ, ÉE, adj. (*lacteus*; lat., m. sign.) Qui a rapport au lait, ou qui est de la couleur du lait.

— Méd. *Diète lactée*, régime dans lequel le lait est le principal aliment.

— Anat. : *Vaisseaux lactés*, petits vaisseaux dispersés dans le mésentère, et qui pompent le chyle à la surface des intestins.

— Astr. *Voie lactée*, blancheur irrégulière qui entoure le ciel en forme de ceinture, et dans laquelle on observe un nombre infini de petites étoiles : *Le temps était serein; la* VOIE LACTÉE *apparaissait comme un léger nuage.* (De Maistre.)

LACTESCENCE, n. f. (*lac, lactis*, lait; lat.) Pron. *lak-tèss-sanss.* — Didact. Qualité d'un liquide qui ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE, adj. Bot. Il se dit de plantes qui contiennent un suc laiteux.

LACTIFÈRE, adj. des 2 g. (*lac, lactis*, lait; *ferre*, porter; lat.) Pron. *lak-ti-fèr.* — Anat. Il se dit de vaisseaux qui contiennent un suc d'apparence laiteuse.

= **Lactifères**, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui contiennent des sucs laiteux.

LACTIGÈNE, adj. des 2 g. (*lac, lactis*, lait; lat.; γένος, naissance; gr.) Pron. *lak-ti-jènn.* — Méd. Qui engendre le lait; qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE, n. f. (*lac, lactis*, lait; lat.) Sucre de lait.

LACTIPHAGE, adj. des 2 g. (*lac, lactis*, lait; lat.; φάγειν, manger; gr.) Pron. *lak-ti-faj.* — Qui se nourrit principalement de lait. || V. GALACTOPHAGE.

LACTIQUE, adj. m. Pron. *lak-tik.* — Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans le petit lait aigri.

LACTOMÈTRE, n. m. (*lac, lactis*, lait; lat.; μέτρον, mesure; gr.) Chim. Instrument qui sert à éprouver la bonté du lait. || V. GALACTOMÈTRE.

LACTUCARIUM, n. m. (*lactuca*, laitue; lat.) Pron. *lak-tu-ka-riom.* — Pharm. Extrait de laitue sauvage.

LACTUCÉ, ÉE, adj. (*lactuca*, laitue; lat.) Bot. Qui ressemble à la laitue.

= **Lactucées**, n. f. pl. Tribu de plantes de l'ordre des Synanthérées, renfermant les laitues.

LACUNE, n. f. (*lacuna*, vide; lat.) Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage, etc. : *Il y a une grande* LACUNE *dans cette décade de Tite-Live. Cet auteur ne nous est pas parvenu en entier; ce qui nous en reste présente des* LACUNES, *de grandes* LACUNES. (Acad.)

— Anat. Ouverture excrétoire des follicules qui entrent dans la composition des membranes muqueuses. || *Lacunes du rectum*, orifices excrétoires que l'on remarque à la partie inférieure de la surface interne du rectum. || *Lacune de la langue*, le trou borgne de cet organe.

— Bot. Cavités aériennes qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes.

LACUNETTE, n. f. Petite lacune.

— Anc. Petit fossé pratiqué dans un grand. || Par corruption, on dit aujourd'hui *Cunette.*

LACUNEUX, EUSE, adj. (*lacune.*) Pron. *la-ku-neu, neuz.* — Zool. et Bot. Dont la surface offre des enfoncements irréguliers : *Cette éponge a des rameaux droits,* LACUNEUX, *bouillonnés.* (De Blainville.)

LACUSTRAL, ALE, adj. **LACUSTRE**, adj. des 2 g. (*lacus*, lac.; lat.) Pron. *la-kus-altr.* — Qui existe, croît, vit sur les bords ou dans les eaux des lacs.

— Géol. : *Terrains lacustres*, certaines couches

du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux : *Le calcaire* LACUSTRE *des carrières de Château-Landon.* (Chevreul.)

LADANUM, n. m. Pron. *la-da-nom.* — Chim. Sorte de gomme-résine, d'une odeur fort agréable, qui exsude des feuilles et des rameaux des diverses espèces de cistes croissant dans les îles et sur les bords de la Méditerranée.

LADRE, adj. des 2 g. (corrupt. de *Lazare*, patron des lépreux.) Pron. *ladr.* — Lépreux, attaqué de lèpre, de ladrerie : *Il est* LADRE. *Il a été déclaré* LADRE. *Un homme* LADRE. *Une femme* LADRE. (Ac.)

— En parl. des animaux : *Pourceau, truie* LADRE. (Acad.) *Les cochons ont une maladie qui les rend* LADRES. (Buff.)

— Chass. Il se dit d'un lièvre qui habite les lieux marécageux : *Parmi les lièvres mâles, il s'en trouve plusieurs que l'on appelle lièvres* LADRES, *qui cherchent les eaux, et se font chasser dans les étangs, les marais et autres lieux fangeux.* (Buff.)

— Fig. : Insensible : *Il est* LADRE, *il ne sent pas les coups. Il faudrait être* LADRE *pour ne pas sentir cette injure.* (Acad.)

— Excessivement avare : *C'est un homme très-*LADRE. (Acad.) *On a bien raison de le dire : il faudrait autant être* LADRE *que d'être pauvre.* (Brueys.)

— Substantiv. : *Ladre, ladresse*, lépreux, lépreuse : *C'est un* LADRE. *C'est une* LADRESSE. (Acad.)

— Anc. méd. : *Ladre blanc*, celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure.

— *Ladre vert*, celui chez qui la lèpre avait fait des ravages visibles. || Fig. Homme d'une avarice sordide :

C'est le plus *ladre vert* qu'on ait vu de la vie ;
Je ne puis t'exprimer où va sa vilenie. (Regn.)

— Celui, celle qui est avare : *Un* LADRE, *une* LADRESSE. *Voilà l'action d'un* LADRE. (Acad.) *Le* LADRE *a été ferme à toutes mes attaques.* (Mol.) *C'est un vilain, un* LADRE, *un fesse-matthieu.* (Regn.)

— Art vétér. : *Ce cheval a du* LADRE, se dit d'un cheval qui a le tour des yeux, le bout des narines ou le tour des lèvres dénués de poil. || *SYN.* V. LÉPREUX.

LADRERIE, n. f. (*ladre.*) Pron. *la-dre-rî.* — Éléphantiasis; lèpre des Grecs; maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles : *Être entaché de* LADRERIE. (Acad.)

— Maladie du tissu cellulaire, analogue aux scrofules et particulière aux pores : *Un pourceau qui a des grains de* LADRERIE. (Acad.)

— Fig. et fam. Avarice sordide : *Quelle* LADRERIE ! *Voyez un peu la* LADRERIE *de cet homme.* (Ac.)

— Fig. Insensibilité : *Il est d'une* LADRERIE *excessive ; il reste insensible aux coups.*

— Hôpital dans lequel étaient enfermés les lépreux, qu'on séparait de tout commerce avec les autres hommes. || V. LÉPROSERIE, MALADRERIE.

LADY, n. f. (m. angl.) Pron. *lé-di.* — Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords et des chevaliers, et qu'on donne aussi, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant les noms de baptême : LADY *Marie.* LADY *Betty. Des* LADYS. (Acad.)

— On emploie quelquefois au pluriel la forme anglaise, *Ladies.*

LÆTARE, n. m. (m. lat. réjouis-toi.) Liturg. Le quatrième dimanche du carême, ainsi nommé parce que l'introït de ce jour commence par ce mot : *Le* LÆTARE. *Le jour du* LÆTARE. *Le dimanche de* LÆTARE.

— Mar. Débris que la mer jette sur ses rivages.

LAGÈNE, n. f. (*lagena*, bouteille ; lat.) Pron. *la-jènn.* — Ant. Tout vase à col étroit.

— Zool. Espèces de buccins qui ont la forme d'une bouteille, dont la spire est courte.

LAGÉNIFORME, adj. des 2 g. (*lagena*, bouteille, flacon; lat.; *forma*, forme ; lat.) Qui a la forme d'une bouteille, d'une gourde.

LAGÉNITE, n. f. (*lagena*, bouteille ; lat.) Pron. *la-jé-nitt.* — Min. Concrétion, corps fossile qui a la forme d'une bouteille.

LAGERSTROMIE, n. f. Pron. *la-jèr-stro-mi.* — Bot. Genre de plantes, composé d'arbres et d'arbrisseaux exotiques recherchés des horticulteurs comme plantes d'ornement : LAGERSTROMIE *des Indes ;* LAGERSTROMIE *de la reine.*

LAGOMYS, n. m. (λαγώς, lièvre; μῦς, rat; gr.) Pron. *la-go-miss.* — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Rongeurs, originaires de la Sibérie ; ils ressemblent aux lièvres, dont ils se distinguent par l'absence complète de queue.

LAGOPÈDE, n. m. (λαγώς, lièvre, et ποῦς, pied ; gr.) Pron. *la-go-pèd.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés; ils se tiennent sur les cimes des montagnes, qu'ils ne quittent que pour venir brouter dans les plaines les végétaux dont ils se nourrissent : *Les* LAGOPÈDES *volent par troupes.* (Buff.) *Le* LAGOPÈDE *au sein argenté venait se poser près de lui.* (G. Sand.)

LAGOPHTHALMIE, n. f. (λαγώς, lièvre; ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *la-gof-tal-mî.* — Méd. Maladie des paupières; disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil, lequel reste ouvert pendant le sommeil, comme chez les lièvres.

LAGOPODE, adj. des 2 g. (λαγώς, lièvre; ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui a les pattes velues, comme le lièvre.

LAGOSTOME, n. m. (λαγώς, lièvre; στόμα, bouche ; gr.) Méd. Bec de lièvre.

LAGOTIS, n. m. Zool. Mammifère rongeur. Vulg. *Cervoise.*

LAGOTRICHE, n. m. (λαγώς, lièvre ; et θρίξ, poil ; gr.) Zool. Genre de la famille des Singes, dont les poils sont fins et moelleux ; ils habitent par bandes les forêts de l'Amérique méridionale.

LAGRE, n. f. Pron. *lagr.* — Techn. Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres, à mesure qu'elles sont fabriquées.

LAGUE, n. f. Anc. mar. Sillage : *Venir dans la* LAGUE *d'un vaisseau.*

LAGUILLIÈRE, n. f. Pron. *la-gu-i-ièr.* — Pêch. Sorte de filet de deux cents brasses de long sur six de large.

LAGUIS, n. m. Pron. *la-ghi.* — Mar. Espèce de nœud coulant sur le bout d'un cordage. || Cordage auquel on a fait ce nœud.

LAGUNE, n. f. (*laguna*, petit lac ital.) Espèce de petit lac ou de flaque d'eau assez considérable qui se forme dans des lieux marécageux ; il se dit le plus souv. au plur. *Les* LAGUNES *de Venise.* (Acad.) *Nous glissions toujours rapidement sur la* LAGUNE *tranquille.* (G. Sand.)

Arrête, gondolier, que ta barque, un moment,
Cesse de fendre les *lagunes.* (C. Del.)

LAI, AIE, adj. (*laicus* ; m. sign. ; lat.) Pron. *lè.* — Laïque : *Traduire un ecclésiastique en cour* LAIE. (Ac.)

— *Frère, moine lai*, frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés.

— Anc. *Sœur laie*, sœur converse : *Nous le jurons, dirent à genoux les deux* SŒURS LAIES *en fondant en larmes.* (A. de Vigny.)

— Anc. jurispr. : *Conseiller lai*, conseiller qui n'avait point de cléricature. || *Cour laie*, justice temporelle et séculière. || *Frères lais* ou *oblats*, classe de soldats invalides que l'on plaçait dans les couvents.

— Substantiv., Il se dit par oppos. à Clerc : *Les clercs et les* LAIS. (Acad.)

LAI, n. m. Pron. *lè.* — Anc. Complainte ; espèce de petit poëme.

— Anc. littér. Pièce de vers qui différait du rondeau, de la ballade et de la chanson, en ce qu'elle n'avait pas de refrain et qu'elle comportait plusieurs mesures de stances. || *Grand lai*, poëme de douze stances de deux différentes mesures sur deux rimes. || *Petit lai*, poëme de quatre couplets, de deux différentes mesures.

LAÏCAL, ALE, adj. (*laïc.*) Pron. *la-i-kal.* — Qui concerne les laïques : *Dîme féodale,* LAÏCALE *et patrimoniale.*

LAÎCHE, n. f. Pron. *lèch.* — Bot. Carex, plante vivace, qui croît dans les lieux humides, et dont une espèce a l'inconvénient de blesser la langue des chevaux : *Ce foin ne vaut rien; il est tout plein de* LAÎCHE. (Acad.)

— Vulg. Ver de terre, rouge : *On emploie des* LAÎCHES *comme appât pour pêcher.*

LAID, LAIDE, adj. (*lædere*, nuire ; lat.) Pron. *lè, lèd.* — Qui a quelque défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle : *Homme* LAID. *Femme* LAIDE *comme le péché. Il est* LAID *comme une chenille.* (Acad.) *Elle est* LAIDE *à faire peur.* (Scribe.) *Les hommes protestent sérieusement contre tout l'artifice dont les femmes usent pour se rendre* LAIDES. (La Br.) *Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit n'est pas* LAID, *même avec des traits qui sont difformes.* (Id.)

Les personnes d'esprit sont-elles jamais *laides.* (Pir.)

— Il se dit des différentes parties du visage, du corps : *Il a la bouche* LAIDE. *Avoir les mains* LAIDES, *la gorge* LAIDE. (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux dont la conformation ou la couleur est désagréable : *Voilà un chien bien* LAID. *Voilà une* LAIDE *bête, un* LAID *animal. Le hibou est un oiseau très-*LAID. (Acad.)

— Fig. et Pop. *C'est un laid magot*, se dit d'un homme extrêmement laid. || *C'est une laide guenon*, se dit d'une femme extrêmement laide.

— Prov. *Il n'y a point de laides amours*, on trouve toujours belle la personne qu'on aime.

— Génér. Qui est désagréable à voir : *Cette maison, cette tapisserie, cette étoffe est fort* LAIDE. (Acad.)

— Fam. *Le temps est bien laid* ; il est sombre, pluvieux.

— Mor. et fam. Déshonnête, contraire à la bienséance, au devoir : *Ce que vous faites là, ce que vous dites là est bien* LAID. *Il est bien* LAID *à vous d'avoir manqué à votre promesse.* (Acad.)

— Substantiv. Personne laide : *Fi ! le* LAID ! *Fi ! la* LAIDE ! (Acad.) *Si une* LAIDE *se fait aimer ce ne peut être qu'éperdument.* (La Br.)

— N. m. Ce qui est laid : *Je vous ai dit le beau de l'aventure, mais voici le* LAID. *La satiété du beau nous fait aimer et préférer le* LAID. (Acad.)

LAIDEMENT, adv. D'une façon désagréable, fâcheuse; offensante.

LAIDERON, n. f. (*laide.*) Pron. *lèd-ron.* — Fam. Jeune fille ou jeune femme laide : *Voyez cette petite* LAIDERON *qui fait la coquette. C'est une* LAIDERON *assez piquante.* (Acad.)

LAIDEUR, n. f. (*laid.*) Pron. *lè-deur.* — Difformité, défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce : *Grande* LAIDEUR. *Horrible laideur. Il y a des* LAIDEURS *qui ne sont pas désagréables.* (Acad.) *L'éloge du caractère ou de l'esprit d'une femme est presque toujours une preuve de* LAIDEUR. (Desmahis.)

L'or, même à la *laideur*, donne un teint de beauté. (Boil.)

— Mor. Il se dit en parl. des vices et des actions vicieuses ou malhonnêtes : *La* LAIDEUR *du vice. La* LAIDEUR *de cette action.* (Acad.) || *SYN.* V. DIFFORMITÉ.

LAIDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*laid.*) Pron. *lè-dir.* — Anc. Devenir laid :

Je crains fort de vous voir comme un géant grandir,
Et tout votre visage affreusement *laidir.* (Mol.)

— Il est aujourd'hui inusité. On dit *Enlaidir.*

LAIE, n. f. (*laya*, bois taillis ; bass. lat.) Pron. *lè.* — Femelle du sanglier : *Une* LAIE *avec ses marcassins. Une* LAIE *prête à mettre bas.* (Acad.) *La* LAIE, *qui ressemble presque à tous égards à la truie, ne porte qu'une fois l'an.* (Buff.)

LAIE, n. f. Eaux et For. Route étroite, percée dans une forêt, dans une futaie : *Tracer, faire une* LAIE *dans une forêt. Une* LAIE *de trois pieds de large.* (Acad.)

— Anc. Forêt : *Saint-Germain en* LAIE.

— Techn. Marteau bretelé du tailleur de pierres. || Trace que le marteau laisse sur la pierre.

— Boîte dans laquelle un orgue est renfermé.

LAINAGE, n. m. (*laine.*) Pron. *lè-naj.* — Marchandise de laine : *Faire commerce de* LAINAGE. (Acad.)

— Toison des moutons : *Ce mouton, ce bélier, cette brebis a un beau* LAINAGE. (Acad.)

— Techn. Façon qu'on donne aux draps en les tirant avec des chardons, pour en faire ressortir le poil.

LAINE, n. f. (*lana* ; lat., m. sign.) Pron. *lènn.* — Poil doux, épais et frisé de quelques mammifères et particul. des moutons : LAINE *de mouton, de mérinos, de vigogne.* LAINE *d'Espagne. Échauder, carder, filer, fouler de la* LAINE. *Un bonnet, un bas de* LAINE. (Acad.) *La brebis des pays chauds, la brebis des pays froids, la brebis sauvage, n'ont point de* LAINE, *mais du poil.* (Buff.) *La* LAINE *blanche se vend bien mieux que la* LAINE *noire ou mêlée.* (Id.)

— *Bêtes à laine*, béliers, moutons, brebis et agneaux : *Ce fermier a deux troupeaux* DE BÊTES À LAINE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Se laisser manger la laine sur le dos*, souffrir tout ; ne pas savoir se défendre : *Il ne* SE LAISSE PAS MANGER LA LAINE *sur le dos.* (Acad.)

— Prov. *Tirer la laine*, voler de nuit les manteaux dans les rues. || *Tireurs de laine* ou *Tire-laine*, ceux qui commettaient ces sortes de vols. || Vieux.

— *Laine de Moscovie*, duvet que l'on tire de la peau des castors.

— Par anal. Cheveux épais et crépus des nègres.

— Bot. Duvet composé de poils longs qui couvre certaines plantes.

LAINÉ, ÉE, part. pass. du v. Lainer : *Étoffe* LAINÉE. *Drap* LAINÉ.

LAINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laine.*) Pron. *lè-né.* — Techn. Faire sortir le poil d'une étoffe de laine par l'opération du lainage : LAINER *du drap.* (Acad.)

= **Se lainer**, v. pron. Être lainé.

LAINERIE, n. f. (*laine.*) Pron. *lèn-rî*. — Comm. Toute sorte de marchandises de laine. *La* LAINERIE *s'est bien vendue à cette foire.* (Acad.)

— Art de fabriquer les étoffes de laine.

— Atelier où les draps se lainent. || Lieu où l'on fond les moutons. || Lieu où l'on vend de la laine.

LAINEUR, EUSE, adj. et n. (*laine.*) Pron. *lè-neur, neuz.* — Techn. Ouvrier, ouvrière qui laine le drap.

LAINEUSE, n. f. Techn. Machine qu'on a substituée aux têtes de chardons, aux brosses et aux cardes, pour lainer le drap.

LAINEUX, EUSE, adj. (*laine.*) Pron. *lè-neu, neuz.* — Qui a beaucoup de laine, qui est extrêmement fourni de laine : *Il y a des pays où les moutons sont plus* LAINEUX *qu'ailleurs. Un drap bien* LAINEUX. *Une étoffe très-*LAINEUSE. (Acad.)

— Bot. En parl. des plantes, Couvert de poils imitant la laine : *Plante, tige* LAINEUSE. (Acad.)

LAINIER, IÈRE, adj. et n. Pron. *lè-nié, nièr.* — Comm. Celui, celle qui vend des laines; ouvrier en laine : *Un* LAINIER, *une* LAINIÈRE. || Vieux.

LAÏQUE, adj. des 2 g. (λαός peuple; gr.) Pron. *la-ik.* — Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux, ni du clergé séculier ni du clergé régulier : *Une personne* LAÏQUE. *Un officier* LAÏQUE. (Acad.)

— Qui est propre aux personnes laïques : *De condition* LAÏQUE. *Habit* LAÏQUE. (Acad.)

— *Juge laïque*, magistrat qui tient son autorité du prince ou de la république, par oppos. à *Juge ecclésiastique*, qui tient la sienne des évêques.

— Substant. *Un* LAÏQUE. *Les ecclésiastiques et les* LAÏQUES. (Acad.)

LAIRD, n. m. (m. angl.) Pron. *lèr* — Titre honorifique qu'on donne en Écosse au propriétaire d'une terre et d'un manoir.

LAIS, n. m. (*laisser.*) Pron. *lè* et *lèz*, dev. une voy. ou une *h* muette. — Eaux et For. Jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il vienne en haute futaie.

— Jurispr. Atterrissement, alluvion, ce que la mer ou une rivière donne d'accroissement à un terrain : *Les* LAIS *et relais de la mer.* (Acad.) *Il y a des* LAIS *de mer le long d'une petite terre que j'ai à l'embouchure de notre rivière.* (Mérim.)

LAÏS, n. f. (*Laïs* courtisane célèbre de Corinthe.) Pron. *la-iss.* — Femme galante, courtisane élégante : *Nos Phrynés et nos* LAÏS.

LAISSE, n. f. (*laxus*, qui est lâche; lat.) Pron. *lèss.* — Corde dont on se sert pour mener des chiens attachés : *Une* LAISSE *de crin. Mener des lévriers en* LAISSE, *les tenir en* LAISSE. (Acad.) *Il passa une* LAISSE *au cou de son chien.* (B. de St-P.) *Son chien a un collier d'or; il est attaché par une* LAISSE *d'or et de soie.* (La Br.)

— *Une laisse de lévriers*, un couple de lévriers.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un en laisse*, le gouverner, lui faire faire tout ce qu'on veut.

J'affranchirai les rois que ton bras tient en *laisse*. (C. D.)

— Cordon de chapeau, fait de crin, de fil, de soie, etc.

— Géolog. Terrain que la mer laisse à découvert en se retirant peu à peu, ou que les atterrissements forment sur les bords des rivières. || V. LAIS.

— Terre mêlée de sable et de vase que la mer dépose sur la côte.

— Chass. Il se dit des lieux où les loups aiguisent leurs ongles.

LAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Laisser :

= **Gramm.** Ce participe suit les mêmes règles que les participes passés des verbes transitifs précédés d'un complément et suivis d'un infinitif; quand le complément dépend du participe, celui-ci *prend le genre et le nombre du complément*, tandis qu'il reste *invariable* quand le complément est sous la dépendance du verbe à l'infinitif. Ainsi on écrira avec accord : *J'ai commencé à la hâte, et, mon sujet s'étendant sous ma plume, je* L'AI LAISSÉE *aller sans contrainte.*

Et je vous ai *laissés* tout du long *quereller*,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

Vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde VOUS A LAISSÉS RIRE *et* PLEURER *tout seuls.* (Rac.)

Et l'on écrira sans accord : *Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient* LAISSÉ FAIRE *sous leur autorité.* (Fén.) *Brutus reproche à Cassius les rapines qu'il a* LAISSÉ EXERCER *par les siens en Asie.* (Volt.)

— Quelques grammairiens prétendent que *laissé*, placé avant les intransitifs *tomber, mourir, vivre*, etc. doit être considéré comme une sorte d'auxiliaire invariable, formant avec l'infinitif une expression verbale indivisible; le contraire est facile à prouver; il suffit de placer le complément entre le participe et l'infinitif pour démontrer que ce complément est sous la seule dépendance du participe *laissé*, et non sous la dépendance de l'expression formée par le participe et l'infinitif.

Ainsi l'on doit écrire : *Ses ennemis qu'il a* LAISSÉS *tomber, mourir, vivre*, parce qu'on peut dire : *Il a* LAISSÉ SES ENNEMIS *tomber, mourir, vivre*; transposition qui serait impossible, si le participe était suivi d'un infinitif de sens transitif.

LAISSÉ, n. m. Pron. *lè-cé.* — Techn. Point blanc d'un patron désignant une haute lisse, ou l'endroit où il faut passer la trame.

LAISSÉES, n. f. pl. Pron. *lè-cé.* — Véner. Fiente du loup et des autres bêtes noires.

LAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laxare*, relâcher, détendre, lat.) Pron. *lè-cé.* — Quitter; se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit d'où l'on s'éloigne : *Il* A LAISSÉ *son fils à Paris. Il* AVAIT LAISSÉ *sa voiture à Lyon.* LAISSER *une place de guerre bien pourvue, la* LAISSER *en bon état.* (Acad.)

Il faudrait me *laisser* bientôt sur ton chemin. (A. Guir.)

— *Laisser quelqu'un loin de soi, loin derrière soi*, le devancer beaucoup.

— Ne pas emmener avec soi : LAISSEZ-*nous votre enfant jusqu'à ce soir.* (Acad.)

— En parl. des choses, Ne pas emporter : LAISSEZ *ici votre manteau.* LAISSEZ *ici votre sac d'argent, si vous craignez les voleurs.* (Acad.)

— Oublier de prendre avec soi : J'AI LAISSÉ *ces papiers sur mon bureau. Il* A LAISSÉ *sa montre dans son cabinet.* (Acad.)

— Confier, mettre en dépôt : *Il* LAISSE *son argent entre les mains de son notaire. Il* A LAISSÉ *tous ses papiers à son avocat.* (Acad.)

— Fig. *Laisser une chose au soin, à la discrétion, à la prudence, etc., de quelqu'un*, la confier à ses soins, à sa discrétion, la remettre à sa prudence.

— Dans le m. sens : *Je vous en* LAISSE *le soin, la conduite, etc.*

Des intérêts du ciel pourquoi vous chargez-vous?..
Laissez-lui, laissez-lui le soin de ses vengeances. (Mol.)

— Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre : *Je ne l'ai point trouvé chez lui;* J'AI LAISSÉ *votre lettre à son domestique.* J'AI LAISSÉ *ma carte de visite chez son portier.* (Acad.)

— Ne pas ôter, ne pas retirer de quelque endroit ou de chez quelqu'un : *Il* LAISSE *son enfant en nourrice. Pourquoi* LAISSEZ-VOUS *si longtemps cela chez moi?* (Acad.)

— Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle est, de la situation où elle se trouve : LAISSEZ-MOI *auprès du feu.* LAISSEZ *cela, n'y touchez point.* (Acad.)

— Par extens. Ne pas changer l'état où se trouve une chose : LAISSER *un champ en friche.* LAISSER *un ouvrage imparfait.* LAISSER *une chose intacte.*

— Abandonner : *Cette rivière* A LAISSÉ *son ancien lit. Depuis l'invention de la poudre on* A LAISSÉ *l'usage de certaines armes défensives.* (Acad.)

— *Laisser un chemin, une maison, etc., à droite, sur la droite*, prendre sur la gauche, en sorte que le chemin, la maison, etc., soit sur la droite. || On dit de même : *Laisser un chemin à gauche, sur la gauche.*

— *Laisser là quelqu'un, quelque chose*, rompre avec quelqu'un; discontinuer brusquement quelque chose : LAISSEZ *là cette femme, elle vous perdra. Il* A LAISSÉ *là son projet, son entreprise.* LAISSEZ *là votre ouvrage, vous le reprendrez plus tard.* (Acad.)

— *Laisser quelqu'un pour mort*, s'en éloigner avec la conviction qu'il est mort : *Son assassin* L'AVAIT LAISSÉ POUR MORT, *mais il n'était qu'évanoui.* (Acad.)

— Fam. *Laissez-le pour ce qu'il est*, n'ayez aucun égard aux actions, aux paroles d'un pareil homme.

— *Laisser quelqu'un en son particulier*, le laisser seul.

— Fig. et fam. *Laisser quelqu'un dans la nasse*, l'abandonner dans une méchante affaire où on l'a engagé, et dont on se tire soi-même.

— Fig. *Laisser quelqu'un dans l'embarras, dans le danger, dans la misère*, ne pas lui donner les secours dont il a besoin.

— Dans le m. sens :

Dieu *laissa-t-il* jamais ses enfants au besoin? (Rac.)

— *Laisser à l'abandon*, ne prendre aucun soin de : *Vous* LAISSEZ *ce jardin* À L'ABANDON. *C'est un homme qui* LAISSE *tout* À L'ABANDON. (Acad.)

— *Laisser quelqu'un en paix, en repos*, ne pas l'importuner, ne pas le tourmenter.

— Fam. dans le m. sens : LAISSEZ-*moi là.* LAISSEZ-*moi donc.* LAISSEZ-*moi.* (Acad.)

Laissez-moi là, vous dis-je, et courez vous cacher. (Mol.)

— Fam. *Laissez le monde comme il est*, ne vous embarrassez pas de ce qui s'y passe; ne prétendez pas le réformer.

— *Laisser quelqu'un maître d'une chose*, la laisser entièrement à sa disposition.

— Par anal. : LAISSONS *les méchants calomnier les justes; ils n'empêcheront pas ceux-là de triompher.* (Acad.)

Laissons le vent gémir et le flot murmurer. (Lam.)

— Fam. *Cette marchandise est à prendre ou à laisser*, il faut en donner le prix demandé, ou renoncer à l'avoir.

— *Il y a à prendre et à laisser dans ces marchandises*, il y a du bon et du mauvais.

— Fig. Dans le m. sens : *Il y a* À PRENDRE ET À LAISSER *dans cette affaire, dans cette entreprise, dans ce que vous proposez.*

— Fam. et substant. *Avoir le prendre et le laisser* avoir le choix.

— *Laisser un ouvrier sans ouvrage*, ne pas lui fournir d'ouvrage.

— *Laisser en blanc* réserver, dans un écrit, une place, un espace qu'on remplira plus tard : LAISSEZ *deux lignes en blanc.* LAISSER *le nom en blanc.* (Acad.)

— Man. *Laisser la bride sur le cou à un cheval*, lui rendre la main, le laisser aller de lui-même.

— Fig. et fam. *Laisser la bride sur le cou à quelqu'un*, l'abandonner à lui-même, à ses caprices, à ses volontés.

— Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire ce qu'on pourrait prendre, enlever, détruire, etc. : *Les voleurs lui* ONT LAISSÉ *son habit, lui* ONT LAISSÉ *la vie.*

— Par anal. LAISSEZ-*moi un peu de place. Ses occupations ne lui* LAISSENT *pas un moment de repos.* (Acad.)

— *Ne laisser que les quatre murailles*, tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement.

— *Je vous laisse à penser ce qui en arrivera, etc.* c'est à vous à penser aux conséquences de cela.

— *Laisser beaucoup à penser*, se dit d'une personne qui s'exprime mystérieusement ou avec finesse.

— Dans le m. sens : *Cela laisse beaucoup à penser*, cela donne matière à bien des réflexions.

— *Laisser quelque chose, laisser beaucoup à faire, à dire*, ne pas épuiser une matière. || Dans le s. contraire : *Ne rien laisser à dire, à faire.*

— *Laisser à désirer*, n'être pas entièrement satisfaisant : *Cet ouvrage a du mérite, cependant il* LAISSE *beaucoup* À DÉSIRER. (Acad.)

— *Ne pas laisser de*, ou *que de*, ne pas cesser, ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer de : *Il* NE *faut* PAS LAISSER D'*aller toujours votre chemin. Malgré leur brouillerie, il* N'A PAS LAISSÉ QUE DE *lui écrire* (Ac.) *Le lynx habite les pays froids de préférence; mais il* NE LAISSE PAS *de vivre et de multiplier dans les climats tempérés.* (Buff.) *Je* N'AI PAS LAISSÉ *d'augmenter mon bien.* (Montesq.) *Je* N'AI *pas* LAISSÉ *de vivre avec assez d'éclat.* (Campistr.) *Nous* N'AVONS *pas* LAISSÉ D'*avoir en France de ces hommes rares qui auraient été avoués des Romains.* (Montesq.)

— Par anal. : *Il est pauvre, mais il* NE LAISSE PAS *d'être honnête homme*, la mauvaise fortune n'empêche pas qu'il ne soit honnête homme. || *Il* NE LAISSE PAS *que de gagner beaucoup à ce marché*, il y gagne beaucoup. || *Cette proposition* NE LAISSE PAS D'*être vraie*, QUE D'*être vraie*, ce qu'on objecte contre n'empêche pas qu'elle ne soit vraie. || *Cela* NE LAISSE PAS *d'être embarrassant, d'étonner, que d'être embarrassant, que d'étonner, etc.*, cela est embarrassant, cela étonne, etc.

— Fam. *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller*, quand la nécessité l'exige, il faut triompher de ses répugnances.

— Fam. *Laissez que*, permettez, souffrez que : LAISSEZ QUE *je vous réponde.* (Acad.)

— Fam. et ellipt. *Laissez donc*, finissez. || *Laissez, laissez*, c'est assez; ne continuez pas.

Laissez, ma bru, *laissez*, ne venez pas plus loin;
Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin. (Mol.)

— Fig. *Laisser sa vie*, mourir.

— Pop. Dans le m. sens : *Laisser ses os, ses bottes en quelque occasion.*

— *Laisser des poils, des plumes en quelque endroit*, se dit d'un animal, d'un oiseau, dont il est resté des poils, des plumes, dans l'endroit par où il a passé.

— Fig. et fam. *Laisser des plumes*, faire quelque perte d'argent : *Il* A LAISSÉ DE SES PLUMES *au jeu. Il* A LAISSÉ QUELQUES PLUMES *dans ce procès.* (Acad.)

— Particul. Passer sous silence. JE LAISSE *une infinité d'autres preuves, d'autre détails.* (Acad.)

— *Laissons cela*, ne parlons plus de cela.

— Écarter, éloigner, repousser : LAISSEZ *ces terreurs et ces craintes qui vous assiègent.*

— Céder : *Je lui* EN LAISSE *l'honneur. Les ennemis furent contraints de nous* LAISSER *le champ de bataille.* (Acad.)

— *Laisser une chose à un certain prix, à bon compte*, consentir à la vendre pour un certain prix,

etc. : *Je vous* LAISSE *ce cheval pour six cents francs.* (Acad.)

— *Laisser le champ libre à quelqu'un,* ne pas vouloir se mettre en concurrence avec quelqu'un, ou se retirer, abandonner ses prétentions.

— Par extens. Laisser toute liberté d'action :

. . . . . . Je suis seul ; son erreur
Laisse enfin *un champ libre* à ma juste fureur. (C. Del.)

— Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires : *Il* A LAISSÉ *une somme considérable à l'hôpital de la ville. Il* A LAISSÉ *des legs à tous ses amis.* (Acad.) *Les enfants ont bien de l'obligation aux pères qui se donnent tant de peine pour leur* LAISSER *du bien.* (Regn.)

Pour moi, je crois qu'il veut vous *laisser* tout son bien. (Id.)

— Il se dit également en parl. des personnes et des choses qui ont été à quelqu'un, et qui subsistent après sa mort : *Il* LAISSE *une femme et des enfants.* LAISSER *de grands biens après sa mort. Cet homme* A LAISSÉ *une succession obérée, embarrassée.* (Acad.)

— Par analog. Il se dit en parl. du souvenir de l'opinion, etc., qui reste de quelqu'un, lorsqu'il est mort, ou qu'il a quitté le lieu où il était : *Il* A LAISSÉ *une grande opinion de sa vertu, un nom honoré, un grand regret de sa perte, etc. Il* A LAISSÉ *une bonne, une mauvaise réputation après lui.* (Acad.)

— Par anal. *Cette liqueur* LAISSE *un bon goût, un mauvais goût. Ce voyageur* A LAISSÉ *des souvenirs agréables. Sa conduite* AVAIT LAISSÉ *des soupçons sur son compte. Sa maladie lui* A LAISSÉ *une incommodité fâcheuse.* (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, Permettre, souffrir, ne pas empêcher : *Je l'*AI LAISSÉ *sortir.* LAISSEZ-*moi parler. On* A LAISSÉ *aller, échapper ce prisonnier.* LAISSER *tomber ce qu'on a dans les mains.* (Acad.)

— Fig. *Par tout il* LAISSE *échapper des traits d'humanité pour les peuples.* (Mass.)

— *Laisser faire, laisser dire,* ne se pas soucier, ne se pas mettre en peine de ce que fait ou dit quelqu'un : LAISSEZ-*les dire.* LAISSEZ-*les faire. On n'a qu'à le* LAISSER *faire.* (Acad.)

— Prov. *Il faut bien faire, et laisser dire,* il faut accomplir son devoir et ne pas s'occuper des médisances.

— *Laisser faire à quelqu'un,* se confier en lui :

Suis en paix ton destin, et *laisse faire* aux dieux. (Quin.)

— Fam. *Je me suis laissé dire telle chose,* j'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi.

— *Laisser voir,* montrer, découvrir : *Cette percée* LAISSE *voir une vaste plaine.* (Acad.)

— Fig. *Laisser voir sa pensée,* parler, agir de façon à faire deviner sa pensée.

— Fig. et fam. *Laisser tout aller,* négliger entièrement ses affaires.

— *Laisser tout aller sous soi,* se dit d'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments.

— Fam. *Laisser tout traîner,* ne mettre rien à sa place, laisser tout en désordre.

— Chasse. *Laisser courre les chiens,* ou simpl. *Laisser courre,* les découpler, afin qu'ils courent après la bête.

— Absol. Mar. *La mer laisse,* la marée commence à descendre.

= **Se laisser,** v. pron. suivi d'un infin. transitif, N'avoir pas la force d'empêcher : SE LAISSER *tomber. Ces enfants* SE SONT LAISSÉS *tomber.* SE LAISSER *aller à la douleur, à la paresse, à son goût pour les plaisirs.* (Acad.)

— Mor. *Se laisser aller,* se relâcher, ne pas tenir ferme.

— Fam. *Cette jeune fille s'est laissée aller,* elle a cédé à la séduction.

— Fam. *Se laisser mourir,* mourir : *Il* S'EST LAISSÉ *mourir il y a trois mois.* (Acad.)

— Suivi d'un infin. transitif, ne pas s'opposer, permettre : SE LAISSER *battre.* SE LAISSER *tromper, séduire.* SE LAISSER *injurier.* (Acad.)

Tant pis pour les battus qui *se sont laissé faire.* (E. Aug.)

— *Se laisser voir,* ne pas se cacher : *Dans les grandes choses on se montre, dans les petites on* SE LAISSE VOIR. (A. Karr.)

— *Se laisser pénétrer,* ne pas cacher avec assez de soin ses intentions, ses projets.

— *Se laisser conduire, mener, gouverner,* laisser prendre de l'empire sur soi, et n'avoir pas la force de s'y opposer.

— Fig. et fam. Dans le m. sens : *Se laisser mener par le nez, par le bout du nez.*

— *Se laisser persuader,* admettre la vérité de ce qu'on nous dit : *Hélo ! qu'avec facilité on* SE LAISSE PERSUADER *par les personnes qu'on aime.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire,* on le lit sans fatigue, sans ennui.

— Fam. *Cela se laisse manger,* on le mange sans dégoût et même avec un certain plaisir.

LAISSER-ALLER, n. m. Pron. *lè-cé-a-lé.* — Abandon, négligence, quelquefois aimable et étudiée, qu'on apporte dans sa personne, dans son maintien, dans ses manières en général : *Vous avez trop de bienveillance dans le caractère, trop de* LAISSER-ALLER *avec les inférieurs.* (Acad.) *Ce qui distinguait cette femme était le* LAISSER-ALLER *italien de l'artiste.* (H. de Balz.)

— Fig. En parl. des œuvres de l'esprit : *Il y a dans cet ouvrage un* LAISSER-ALLER *qui ne déplaît pas.* (Acad.)

— Mor. Mollesse, inertie : *Le savoir-faire du despotisme et le* LAISSER-ALLER *de la servitude.* (Guizot.)

LAISSER-COURRE, n. m. Pron. *lè-cé-kour.* — Véner. Lieu où l'on découple les chiens.

— Moment où on les découple : *Il sait un rendez-vous de chasse, il s'y trouve ; il est au* LAISSER-COURRE ; *il entre dans le fort.* (La Br.)

***LAISSER-PASSER,** n. m. Pron. *lè-cé-pa-cé.* — Permission d'entrer : *L'Angleterre s'est montrée facile ; elle a donné un* LAISSER-PASSER *à des cendres.* (Chateaubr.)

LAISSE-TOUT-FAIRE, n. m. Pron. *lèss-tou-fèr.* — Anc. Parure de femme, à la mode sous Louis XIV :

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court. (Bours.)

LAIT, n. m. (*lac, lactis,* m. sign. ; lat.) Pron. *lè.* — Liquide blanc, d'une saveur douce et sucrée, qui se forme dans les mamelles de la femme pour la nourriture de son enfant, et dans celles des animaux mammifères pour la nourriture de leurs petits : *Cette nourrice n'a point de* LAIT, *a beaucoup de* LAIT. *Ne vivre que de* LAIT. *Du* LAIT *bouilli. Café au* LAIT. *Un potage, une soupe, des œufs au* LAIT. *Un pot au* LAIT. *Blanc comme* LAIT, *comme du* LAIT. (Acad.) *Le* LAIT *des chameaux fait la nourriture ordinaire des Arabes.* (Buff.) *Il y a quinze ans que je me nourris que de* LAIT. (Thomas.) *Elle a un enfant et ne peut pas le nourrir ; son* LAIT *s'est tari.* (H. de Balzac.)

— *Lait de vache,* celui que fournit la vache aux usages domestiques. Il se sépare en trois parties : la partie grasse ou le beurre ; le *caséum* ou fromage, le *sérum* ou petit-lait.

— *Lait de femme,* lait beaucoup plus séreux que le lait de vache ; il contient une assez grande quantité de crème et beaucoup de sucre.

— *Lait de chèvre,* lait d'une saveur plus douce et plus sucrée que celle du lait de vache, quoiqu'il renferme moins de crème et de caséum.

— *Lait de brebis,* lait qui contient plus de beurre et de caséum que celui de vache ; mais ces deux matières y sont beaucoup plus molles.

— *Lait d'ânesse,* lait qui a beaucoup d'analogie avec le lait de femme, mais qui contient moins de crème et moins de caséum.

— *Le caséum et le beurre sont les parties les plus nutritives du* LAIT.

— Les différents laits sont classés, selon les proportions relatives de leurs principes nutritifs, dans l'ordre suivant : LAIT *de brebis,* LAIT *de vache,* LAIT *de chèvre,* LAIT *de femme,* LAIT *d'ânesse.*

Il demande aux brebis soumises à ses lois
Le tribut d'un *lait* pur fumant entre ses doigts.
(Baour-Lormian.)

— *Jeune lait,* lait d'une femme accouchée depuis peu. || *Lait d'un an,* lait d'une femme accouchée depuis un an. || *Vieux lait,* lait d'une femme accouchée il y a longtemps.

— *Fièvre de lait,* fièvre qui vient aux femmes dans les premiers jours de leurs couches.

— *Lait répandu,* maladies auxquelles sont exposées les femmes qui n'allaitent pas ou qui cessent d'allaiter : *Elle est morte d'un* LAIT RÉPANDU. (Acad.)

— *Frères de lait, sœurs de lait ;* l'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait.

— *Dents de lait,* les premières dents qui viennent aux enfants : *Cet enfant a perdu toutes ses* DENTS DE LAIT. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des animaux : *Ce cheval est trop jeune pour travailler ; il a encore des* DENTS DE LAIT. (Acad.)

— *Avoir une dent de lait contre quelqu'un, lui garder une dent de lait,* avoir une ancienne rancune contre lui.

— *Vache à lait,* vache à laquelle on a enlevé son veau, et dont le lait est employé pour nos besoins.

— Fig. et fam. *Vache à lait,* chose, personne dont on tire un profit continuel : *Cette affaire est une* VACHE *à lait pour ce procureur. Ce malade est une* VACHE À *lait pour ce médecin.* (Acad.)

— *Veau, cochon de lait,* veau, cochon qui tette encore, ou qu'on ne nourrit que de lait.

— *Petit-lait,* ou *Lait clair,* la sérosité qui se sépare du lait lorsqu'il se caille : *Prenez un verre de* PETIT-LAIT, *de* LAIT CLAIR, *pour vous rafraîchir.* (Acad.)

— *Lait de beurre,* espèce de petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. || *Lait coupé,* lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide : LAIT *coupé avec du bouillon, avec de l'eau d'orge.* (Acad.)

— *Lait de poule,* jaune d'œuf délayé dans de l'eau chaude, avec du sucre.

— Fig. *Sucer avec le lait une doctrine, une opinion, un sentiment,* recevoir dès l'enfance une doctrine, une opinion, un sentiment : *Ce sont des principes qu'il* A SUCÉS AVEC LE LAIT. *Il existe entre ces deux familles une vieille haine que les enfants sucent* AVEC LE LAIT. (Acad.) *Il a sucé le* LAIT *de la doctrine évangélique, le* LAIT *des saines doctrines.*

Ce n'est point une erreur *avec le lait sucée,*
Que sans l'examiner son âme ait embrassée. (Corn.)

— Prov. et fig. *Le vin est le* LAIT *des vieillards.*

— *Troubler le lait d'une nourrice,* la rendre grosse. || *Il avale cela doux comme lait,* se dit d'un homme qui reçoit avidement toutes sortes de louanges, ou qui accepte doucement les choses qu'on lui dit pour le piquer.

— *S'emporter comme une soupe au lait,* s'abandonner facilement et promptement à la colère.

— Fig. et prov. *Bouillir du lait à quelqu'un,* lui faire plaisir : *C'est lui* BOUILLIR DU LAIT *que de lui parler de ses vers.* (Acad.)

— Prov. *Il est si jeune que, si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait,* se dit d'un très-jeune homme qui vient se mêler de choses au-dessus de son âge et de sa capacité.

— Adjectiv. *Soupe de lait,* qui est d'un blanc tirant sur l'isabelle : *Chevaux* SOUPE DE LAIT. *Pigeons* SOUPE DE LAIT. (Acad.)

— Par analog. Liqueur blanche qui est dans les œufs frais quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque : *Cet œuf est bien frais, il a bien du* LAIT. (Acad.)

— Suc blanc qui sort de quelques plantes et de quelques fruits : LAIT *de figuier.* LAIT *de coco. Le* LAIT *sort du tithymale est corrosif.* (Acad.)

— Bot. *Lait d'âne,* le laiteron. || *Lait battu,* la fumeterre. || *Lait de couleuvre,* le réveille-matin. || *Lait doré,* espèce de champignon, qui a un suc jaune très-âcre et gluant. || *Lait de sainte Marie,* espèce de chardon.

— Chim. et Pharm. *Lait de chaux,* eau qui tient de la chaux en suspension. || *Lait de soufre,* liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide. || *Lait végétal,* liqueur émulsive, que contiennent un grand nombre de végétaux, et qui, par sa couleur et par son aspect, ressemble au lait des animaux. || *Lait d'amandes,* émulsion d'amandes simple. || *Lait virginal,* préparation cosmétique qui s'obtient en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche.

LAITAGE, n. m. (*lait.*) Pron. *lè-taj.* — Collect. Lait, ce qui vient du lait, ce qui se fait avec le lait, comme beurre, crème, fromage : *Il ne vit que de laitage.* (Acad.)

... La faux à la main parmi vos marécages,
Allez couper vos joncs et presser vos *laitages.* (Boil.)

LAITANCE ou **LAITE,** n. f. (*lait.*) Pron. *lè-tanss, lètt.* — Testicule des poissons mâles qui consiste en deux grands sacs, partie membraneux et partie glanduleux, dont le volume augmente dans le temps du frai, et qui sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur séminale : *La* LAITE, *la* LAITANCE *d'un hareng, d'un brochet. Manger des* LAITANCES *de carpe.* (Acad.)

LAITÉ, ÉE, adj. (*lait.*) Pron. *lè-té.* — En parl. des poissons, Qui a de la laite, etc. : *Hareng* LAITÉ. *Carpe* LAITÉE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Poule laitée,* homme faible et sans vigueur.

LAITÉE, n. f. (*lait.*) Chass. Portée d'une chienne de chasse et de quelques autres animaux.

LAITERIE, n. f. (*lait.*) Pron. *lètt-rí.* — Lieu où l'on serre le lait des vaches, des chèvres, des brebis, etc. ; où l'on fait la crème, le beurre, les fromages, etc. : *Une* LAITERIE *bien exposée, bien propre, bien fraîche.* (Acad.) *Elle se livre aux plaisirs*

champêtres, et se nourrit de crème dans une LAITERIE *suisse.* (Th. Gautier.)

— Archit. Petit pavillon que l'on construit dans les parcs, et où l'on reproduit les dispositions et les meubles d'une véritable laiterie rustique : *La* LAITERIE *du château de Rambouillet.*

— Comm. Commerce, boutique de laitage.

LAITEROL, n. m. Techn. Face de devant des creusets dans lesquels on affine la fonte.

LAITERON, n. m. Bot. Plante laiteuse de la famille des Composées, qui sert à la nourriture des lapins domestiques : *Cueillir des* LAITERONS. *Des lapins nourris de* LAITERONS. (Acad.) || Vulg. *Laceron.*

— *Laiteron doux*, vulg. Palais-de-lièvre.

— *Laiteron des champs*, chicorée jaune.

LAITEUX, EUSE, adj. (*lait.*) Pron. *lè-teu, teuz.* — Il se dit de certaines plantes qui ont un suc de la couleur du lait : *Le tithymale est une plante* LAITEUSE. (Acad.) *La plupart des Chicoracées ont un suc* LAITEUX. (Dumér.) *Les petits lévrauts préfèrent les plantes dont la racine est* LAITEUSE. (Buff.)

— Méd. *Maladies laiteuses*, affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribuait à la déviation du lait.

— Par extens. Qui a une couleur de lait : *Verre* LAITEUX. *Liqueur* LAITEUSE. (Acad.)

— Min. *Opale laiteuse*, opale dont le blanc est trouble.

LAITIER, IÈRE, n. m. et f. (*lait.*) Pron. *lè-tié, tièr.* — Celui, celle qui fait métier de vendre du lait : *La* LAITIÈRE *n'est point encore venue.*

— *C'est une bonne laitière*, se dit d'une vache qui donne beaucoup de lait.

— Fam. *Cette nourrice est une bonne laitière*, elle a beaucoup de lait.

— Adj. *Vache laitière*, vache à lait, vache nourrie uniquement pour donner du lait.

LAITIER, n. m. Pron. *lè-tié.* — Fond. Masse vitrifiée, opaque, qui, dans les forges, recouvre la surface du fer fondu et préserve le métal de l'influence de l'air ; *Le* LAITIER *est une espèce de verre impur, matière plus légère que la fonte de fer et qui en surmonte le bain dans le creuset. Il ne contient aucune partie de métal lorsque la fusion de la mine se fait bien.* (Buff.)

— Min. *Laitier des volcans*, produits volcaniques qui ont toute l'apparence des laitiers de forge.

LAITON, n. m. Pron. *lè-ton.* — Techn. Alliage de cuivre et de zinc, d'un jaune plus ou moins vif, ductile, malléable, facilement fusible : *Boucles de* LAITON. *Fil de* LAITON. (Acad.)

LAITUE, n. f. (*lactuca* ; lat., m. sign.) Pron. *lè-tu.* — Bot. Genre de la famille des Composées, renfermant des plantes qui se mangent soit crues, en salade, soit cuites : *Petite* LAITUE. LAITUE *pommée, sauvage, romaine. Salade de* LAITUE. *La* LAITUE *est rafraîchissante.* (Acad.)

— Vulg. *Laitue de brebis*, la mâche potagère. || *Laitue de bruyère*, la laitue vivace. || *Laitue de chien*, le pissenlit. || *Laitue marine*, euphorbe. || *Laitue de muraille*, laiteron. || *Laitue sauvage*, la prénanthe.

— Zool. *Laitue de mer*, vulg. Espèce de madrépore.

LAIZE, n. f. Pron. *lèz.* — Manuf. Différence, ordinairement légère, en plus ou en moins, de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue : *Dans les bonnes fabriques on est scrupuleux sur les* LAIZES. (Acad.)

— Largeur même de l'étoffe : *Ce châle cinq quarts a bien sa* LAIZE. (Acad.)

LAKI, n. m. Zool. Oiseau de la Chine.

LAK-ROUPIE, n. m. Métrol. Monnaie de compte employée à Calcutta. Le *lak-roupie* ou *lak de roupies* est composé de cent mille roupies d'argent, et vaut, au pair, 253,238 francs.

LALLATION, n. f. Pron. *lal-la-cion.* — Prononciation des doubles L sans nécessité. || V. LABDACISME.

LAMA, n. m. Prêtre de Bouddha, au Thibet et chez les Mongols : *Les* LAMAS *sont regardés comme des incarnations de différentes divinités.* (Acad.)

— *Grand-lama* ou *dalai-lama*, chef de la religion des Tatares idolâtres. On le fait passer pour immortel, en le remplaçant quand il vieillit, par un individu qui lui ressemble.

LAMA ou **LLAMA**, n. m. Pron. *la-ma.* — Zool. Quadrupède ruminant du Pérou, appartenant au genre Chameau, dont il se distingue par l'absence de bosse ; il est de la hauteur et de la taille d'un petit cheval : *Le* LAMA *était, au Pérou, la seule bête de somme, avant la conquête de ce pays par les Espagnols.* (Acad.) *Jamais les* LAMAS *ne mangent la nuit, quand même ils auraient jeuné pendant le jour ; ils emploient ce temps à ruminer.* (Buff.) *Les* LAMAS *varient de couleurs ; il y en a de blancs, de noirs, de mêlés.* (Id.)

LAMAÏSME, n. m. (*lama.*) Pron. *la-ma-ism.* — Doctrine des adorateurs du grand-lama.

LAMAÏTE, n. m. (*lama.*) Pron. *la-ma-itt.* — Adorateur du grand-lama. || On dit aussi *Lamaïste.*

LAMANAGE, n. m. Mar. Travail, profession des pilotes lamaneurs.

LAMANDA, n. m. Zool. Reptile de Java, remarquable par la disposition et l'éclat de ses couleurs ; il est long de sept à huit pieds.

LAMANEUR, n. m. Mar. Pilote reçu et commissionné, pour conduire les bâtiments à l'entrée et à la sortie d'un port. || On dit aussi *Locman.*

— Adj. : *Pilote* LAMANEUR.

LAMANTIN, n. m. Pron. *la-man-tain.* — Zool. Mammifère de la famille des Cétacés ; il jouit de la faculté de sortir de l'eau ; il porte, au lieu d'évents, des narines ouvertes au bout du museau : *On a pris quelquefois la femelle du* LAMANTIN *pour une femme marine.* (Acad.)

LAMBARDE, n. f. Zool. Roussette.

LAMBDACISME, n. m. Pron. *lamb-da-cism.* — Méd. Sorte de bégayement qui consiste à répéter, ou à mouiller mal à propos la lettre *L*, et même à l'employer au lieu de la lettre *R.* || On dit mieux *Labdacisme.*

LAMBDOÏDE, adj. des 2 g. (Λ *lambda*, εἶδος, forme ; gr.) Pron. *lanb-do-id.* — Anat. Qui a la forme d'un lambda qui ressemble au λ des Grecs.

— *Suture lambdoïde*, celle qui unit les os pariétaux à l'occipital.

— *Os lambdoïde.* || V. HYOÏDE.

LAMBEAU, n. m. (*lamberare*, déchirer ; lat.) Pron. *lam-bô.* — Morceau, pièce d'une étoffe déchirée : *Son habit est tout en* LAMBEAUX, *s'en va en* LAMBEAUX, *par* LAMBEAUX. (Acad.)

... Les *lambeaux* de la robe grossière
Des plus brillants habits terniront la lumière. (Corn.)

— *Mettre en lambeaux*, déchirer en beaucoup d'endroits.

— Fam. *S'en aller par lambeaux*, se dit des habits usés et déchirés.

— Au plur. Haillons, vêtements déchirés et sordides :

Il n'était point couvert de ces tristes *lambeaux*
Qu'une ombre désolée emporte des tombeaux. (Corn.)
... Les affreux *lambeaux* de l'obscure indigence. (Gilb.)

— Par extens. Morceaux de chair déchirée : *Sa chair tombait par* LAMBEAUX, *en* LAMBEAUX. (Ac.)

— Fig. Partie détachée d'un tout quelconque, fragment, débris : *On n'a retenu que quelques* LAMBEAUX *de ce discours. Il a arraché un* LAMBEAU *de cette succession. Plusieurs États se formèrent des* LAMBEAUX *de l'empire romain.* (Acad.)

— Véner. Peau velue qui couvre le bois du cerf, et qui s'en détache à une certaine époque de l'année.

LAMBEL, n. m. Pron. *lan-bèl.* — Anc. Ornement en découpures, que l'on plaçait ordinairement au bas de la robe.

— Blas. Certaine brisure dont les puînés chargent les armes de leur maison ; la largeur du *lambel* doit être de la neuvième partie du chef.

LAMBIC ou **LAMBICK**, n. m. Pron. *lan-bik.* — Espèce de bière forte qui se fabrique à Bruxelles. || On dit aussi : *Bière de lambic.*

LAMBIN, INE, n. Pron. *lan-bain, binn.* — Fam. Celui, celle qui agit habituellement avec lenteur : *C'est un vrai* LAMBIN. *C'est une* LAMBINE. (Acad.)

— Adj. : *Êtes-vous assez* LAMBIN ? *Je n'ai pas vu d'homme plus* LAMBIN. (Acad.)

— N. m. Zool. Vulg. l'Aï ou Paresseux.

LAMBINER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*lambin.*) Pron. *lan-bi-né.* — Fam. Agir lentement : *Il ne fait que* LAMBINER. (Acad.)

LAMBIS, n. m. Pron. *lan-bi.* — Zool. Coquillage univalve, fait en forme de gros cornet très-sinueux.

LAMBOURDE, n. f. Pron. *lan-bourd.* — Charp. Pièce de bois de charpente qui sert à soutenir un parquet ou les ais d'un plancher : *Poser des* LAMBOURDES. *Mettre du plâtre entre les* LAMBOURDES. (Acad.)

— Pièce de bois qu'on met le long des murs ou des poutres, pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'ils n'entrent pas dans les murs ou ne portent pas sur les poutres.

— Constr. Espèce de pierre de taille tendre et calcaire que l'on exploite surtout aux environs de Paris.

— Agric. Petite branche, longue et maigre, qui, dans les arbres à pepins et à noyau, naît vers le bas des branches de l'année précédente.

LAMBREQUINS, n. m. pl. (*ambrices*, lattes ; lat.) Pron. *lan-bre-kain.* — Anc. Bandes fixées au bas de la cuirasse, et qui retombaient en sens divers ; rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque et qu'on entortillait autour du cimier.

— Blas. Festons d'étoffe découpée qui descendent du casque, et qui coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

— Archit. Découpures de bois ou de tôle, imitant le coutil, et couronnant un pavillon, une tente, etc.

LAMBRIS, n. m. (λαμπρός, brillant ; gr.) Pron. *lan-bri.* — Revêtement de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. : *Les panneaux de ce* LAMBRIS *sont de bois de sapin, et les pilastres de chêne. Ce* LAMBRIS *est de marbres de diverses couleurs.* (Acad.)

— Revêtement de menuiserie appliqué aux solives d'une salle, d'une chambre, etc., et où l'on forme quelquefois des caissons : *Des* LAMBRIS *peints et dorés.* (Acad.)

— On dit dans le même sens : *Lambris de plafond.*

— *Lambris d'appui*, lambris de deux à trois pieds de haut qui règne autour d'une pièce : *Les* LAMBRIS D'APPUI *de la salle à manger sont de marbre, ceux du salon sont de chêne.* (Acad.)

— *Lambris de revêtement*, celui qui prend depuis le bas jusqu'au haut.

— Enduit de plâtre fait au dedans d'un grenier, d'un galetas, sur des lattes jointives clouées aux chevrons.

— Par extens. et poétiq. Décoration intérieure d'une maison vaste et magnifique : *De vastes* LAMBRIS, *de riches* LAMBRIS, *des* LAMBRIS *dorés, etc. Le bonheur se trouve rarement sous les* LAMBRIS *dorés.* (Acad.)

Je préfère aux parfums qu'on brûle en nos *lambris*
Le souffle embaumé du zéphyre. (V. Hugo.)

— Fig. et poétiq. : *Le céleste* ou *les célestes* LAMBRIS, le ciel.

LAMBRISSAGE, n. m. (*lambris.*) Pron. *lan-bri-caj.* — Action de lambrisser, ouvrage de celui qui a lambrissé : *Le* LAMBRISSAGE *de cette pièce est riche, est beau, a coûté beaucoup de peine, de temps, d'argent.* (Acad.)

LAMBRISSÉ, ÉE, part. passé du v. Lambrisser : *Cette pièce est magnifiquement* LAMBRISSÉE.

— *Chambre lambrissée*, chambre placée sous le toit, dont l'intérieur est revêtu d'un enduit de plâtre.

LAMBRISSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*lambris.*) Pron. *lan-bri-cé.* — Revêtir de lambris : LAMBRISSER *de bois les murs d'une chambre à coucher, d'un cabinet.* LAMBRISSER *de plâtre un galetas.* (Acad.) *Il jura qu'il saurait faire ouvrir devant lui, à deux battants, les portes de ces salons dont il avait été destiné à* LAMBRISSER *les murs.* (G. Sand.)

= **Se lambrisser**, v. pron. Être lambrissé.

LAMBRUCHE ou **LAMBRUSQUE**, n. f. (*labrusca* ; lat., m. sign.) Pron. *lan-bru-ch, brusk.* — Bot. Vigne sauvage qui croît dans les buissons et les bois ; son fruit.

LAME, n. f. (*lamina* ; lat. ; m. sign.) Morceau de métal plat, de peu d'épaisseur, et plus long que large : LAME *de cuivre, d'étain, de plomb, d'argent, d'or. Une inscription, une épitaphe gravée sur une* LAME *de cuivre, etc.* (Acad.)

— Bande d'or ou d'argent trait, battu ou aplati entre deux cylindres, qu'on fait entrer dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, de quelques galons : *La robe de cette femme était toute couverte de* LAMES. *Il y a beaucoup de* LAMES *et de paillettes dans cette broderie.* (Acad.)

— Min. et Bot. Parties minces et plates des feuillets qui garnissent ou composent certaines productions naturelles : *Une pierre qui peut aisément se partager en* LAMES. *Les* LAMES *qui garnissent le chapeau des agarics.* (Acad.)

— *Les lames d'un trictrac*, les languettes pointues qui sont tracées au fond du trictrac. || On dit plus souv. *Flèches.*

— Fer de l'épée : *Bonne* LAME. LAME *fine, légère.* LAME *d'Espagne, de Damas.* LAME *de bonne trempe.* LAME *damasquinée. La* LAME *se cassa. La* LAME *est faussée.* (Acad.)

— Fig. et fam. : *C'est une bonne lame*, se dit d'un homme qui manie bien l'épée.

— *C'est une fine lame*, c'est une femme fine et rusée.

— Prov. et fig. : *La* LAME *use le fourreau*, se dit des personnes en qui une grande activité d'âme ou d'esprit nuit à la santé.

Fer de tout instrument propre à percer, tailler, couper, trancher, raser, gratter, etc. : LAME *de sabre, de couteau de chasse, de poignard, de baïonnette, de fleuret.* LAME *de couteau, de canif, de rasoir, de lancette, de grattoir, de serpette.* (Acad.)

— Mar. Vague de la mer agitée : *Il vint une* LAME *qui couvrit le vaisseau. La tempête était si forte que les* LAMES *entraient dans le vaisseau.* (Acad.)

— *Lames courtes*, vagues qui se suivent de près les unes les autres. || *Lames longues*, vagues qui se suivent de loin et lentement.

— Techn. Partie du métier de tisserand qui sert à hausser et à baisser l'étain pour faire courir la navette. || On dit aussi *Peigne*.

— Petites lattes qui soutiennent les marches du métier, qui se haussent ou se baissent selon le mouvement que le pied leur donne.

— Bande d'acier trempé dont est formé le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.

— Monn. Bandes minces de métal, soit d'or ou d'argent, d'une épaisseur relative à l'espèce de monnaie que l'on veut fabriquer.

— Bot. Portion évasée de chaque pétale d'une corolle.

— Phys. *Lames magnétiques*, lames d'acier auxquelles on a communiqué la vertu magnétique, et qui sont propres à la communiquer à d'autres.

LAMÉ, ÉE, adj. En parl. des étoffes, Enrichi de lames d'or ou d'argent : *Étoffe* LAMÉE, LAMÉE *d'argent. Elle portait ce jour-là une robe* LAMÉE *d'or.* (Acad.) *Qui peut porter une robe* LAMÉE *sans en être moins belle?* (A. Dumas.)

LAMELLAIRE, adj. des 2 g. (*lamelle*.) Min. Il se dit d'un minéral dont la cassure présente des facettes brillantes, qui donnent l'idée d'un assemblage de lamelles.

LAMELLE, n. f. (*lamella*, petite lame; lat.) Petite lame ou feuillet.

— Bot. Appendices qui naissent sur certaines corolles; membranes minces qui portent les *spores*, dans les *agarics*. || Plus ordinair. *Feuillets*.

LAMELLÉ, ÉE, adj. (*lamelle*.) Qui est garni de lames ou feuillets : *Le chapeau de certains champignons est* LAMELLÉ *en dessous.* (Acad.)

— Zool. *Antennes lamellées*, celles dont les articles sont distincts, et peuvent s'ouvrir ou se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre.

LAMELLEUX, EUSE, adj. (*lamelle*.) Pron. *la-mèl-leu, leuz.* — Qui se laisse diviser en lames, en feuilles : *Le talc est* LAMELLEUX. *L'ardoise est une pierre* LAMELLEUSE. (Acad.)

LAMELLICORNE, adj. des 2 g. (*lamella*, petite lame, et *cornu*, corne; lat.) Zool. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée.

= **Lamellicornes**, n. m. pl. Famille de Coléoptères dont les antennes sont terminées en massue.

LAMELLIFORME, adj. des 2 g. (*lamella*, petite lame; *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'une petite lame.

LAMELLIROSTRE, adj. des 2 g. (*lamella*, petite lame; *rostrum*, bec; lat.) Zool. Dont le bec est garni de lamelles sur les bords.

= **Lamellirostres**, n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, caractérisée par un bec épais, garni de lames ou de dents; ils ont les pieds tout à fait palmés : *Les canards et les harles sont des* LAMELLIROSTRES.

LAMENTABLE, adj. des 2 g. (*lamentabilis*; lat., m. sign.) Pron. *la-man-tabl.* — Déplorable, qui mérite d'être pleuré : *Une mort* LAMENTABLE. *Un accident* LAMENTABLE. (Acad.)

— Douloureux, qui porte à la pitié : *Une histoire* LAMENTABLE. *Des cris* LAMENTABLES. (Acad.) *Ils levaient les mains vers le ciel avec des plaintes* LAMENTABLES. (Marm.)

LAMENTABLEMENT, adv. D'un ton lamentable, propre à exciter la pitié : *Il nous conta ses adversités si* LAMENTABLEMENT *que....* (Acad.)

LAMENTATION, n. f. (*lamentatio*, lat. m. sign.) Pron. *la-man-ta-cion.* — Plainte accompagnée de gémissements et de cris : *On n'entendit que* LAMENTATIONS. (Acad.)

— Vive expression de douleur et de regret : *Il se répand en* LAMENTATIONS. *Il fait d'éternelles* LAMENTATIONS *sur la perte de son procès.* (Acad.) *Il élève ses* LAMENTATIONS *prophétiques à travers la poudre et les débris du genre humain.* (Chateaubr.)

— *Les lamentations de Jérémie*, sorte de poëmes que ce prophète a fait sur la ruine de Jérusalem : *On chante à ténèbres les* LAMENTATIONS *de Jérémie.* (Ac.)

— *Les jours des lamentations*, les trois jours de la semaine sainte où l'on chante, à matines, les lamentations de Jérémie.

Syn. Lamentation, plainte. La *lamentation* est l'expression prolongée d'une vive douleur; la *plainte*, l'expression rapide de la peine qu'un malheur nous cause, la *lamentation* s'exhale au milieu des soupirs et des gémissements; la *plainte* se produit avec un accent de dépit ou de colère. La *lamentation* inspire la pitié; la *plainte* excite l'intérêt.

LAMENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*lamentare*; lat., m. sign.) Pron. *la-man-té.* — Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements : LAMENTER *la mort de ses parents, la ruine de sa patrie.* LAMENTER *son malheur.* (Acad.)

— Iron. Exprimer d'un air triste et lamentable :

Quand un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamente tristement une chanson bachique. (Boil.)

— Absol. *Vous avez beau pleurer et* LAMENTER. (Acad.) || Peu usité.

— Il se dit du cri du crocodile : *Le crocodile* LAMENTE.

= **Se lamenter**, v. pron. Se plaindre avec bruit et continuité : *Vous* VOUS LAMENTEZ *en vain. Il* SE LAMENTE *sans cesse sur la perte de son emploi.* (Acad.) *Démophile* SE LAMENTE. (La Br.)

Lamentez-vous ! Hélas ! ô destin rigoureux ! (Ponsard.)

LAMENTO, n. m. Espèce de complainte, chant mélancolique des gondoliers de Venise :

Tiens, je sais un *lamento*,
Je le chanterai, dit-elle. (C. Del.)

LAMETTE, n. f. Petite lame.

— Tech. Petite lame de bois, d'une ligne d'épaisseur, servant à soutenir les carreaux des lisses d'un métier.

— Pièce de fer qui fait partie des soufflets de forge.

LAMIE, n. f. (λαιμός, gosier; gr.) Pron *la-mî.* — Être fabuleux qu'on représentait ordinairement avec une tête de femme et un corps de serpent, et qui passait chez les anciens pour dévorer les enfants.

— Zool. Genre de poissons monstrueux, qui ne diffèrent des Squales que par leur museau pyramidal, à la base duquel sont les narines; il en est qui pèsent jusqu'à 15,000 kilogrammes.

LAMIER, n. m. Techn. Ouvrier qui prépare les lames d'or et d'argent pour les étoffes.

— Bot. Genre de la famille des Labiées; le type est le *Lamier blanc*, dit vulg. *Ortie blanche*.

LAMINAGE, n. m. Techn. Action de laminer; résultat de cette action : *Le plomb d'Angleterre est le plus doux et le plus propre au* LAMINAGE *que l'on connaisse.* (Chaptal.)

LAMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Laminer : *Plomb* LAMINÉ.

LAMINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Réduire un métal en lame, en lui donnant une épaisseur uniforme : LAMINER *du plomb.* (Acad.)

LAMINERIE, n. f. (*laminer*.) Techn. Atelier dans lequel on lamine les métaux.

LAMINEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui lamine les métaux : *Des feuilles d'or qu'un* LAMINEUR *travaille.* (Lam.)

LAMINEUX, EUSE, adj. Qui est formé de petites lames.

— Anat. *Tissu lamineux*, tissu, appelé plus souvent cellulaire : *L'anasarque est une infiltration partielle de sérosité dans le* TISSU *cellulaire ou* LAMINEUX. (Chomel.)

LAMINOIR, n. m. (*lamina*, lame; lat.). Pron. *la-mi-noar.* — Machine composée de deux cylindres entre lesquels on fait passer des lames de métal, pour en réduire plus ou moins l'épaisseur : *Métal passé au* LAMINOIR, *par le* LAMINOIR. (Acad.)

LAMPADAIRE, n. m. (*lampas, adis*, lampe; rad.; lat.) Pron. *lan-pa-dèr.* — Anc. Officier qui portait des flambeaux devant l'empereur, l'impératrice, et devant quelques grands personnages de l'État.

— Espèce de lustre ou de candélabre propre à soutenir des lampes : *Les* LAMPADAIRES *sont ordinairement de bronze.* (Acad.)

LAMPADATION, n. f. (*lampas, adis*, lampe; lat.) Pron. *lan-pa-da-cion.* — Anc. Genre de supplice qu'on infligeait aux premiers martyrs, et qui consistait à leur appliquer aux jarrets des lampes ardentes.

LAMPADOPHORE, n. m. (λαμπάς, λαμπάδος, lampe; φέρειν, porter; gr.) Pron. *lam-pa-do-for.* — Antiq. gr. Celui qui portait les lumières dans les cérémonies religieuses.

— Celui qui donnait le signal dans certains combats et certains jeux, en élevant une torche allumée.

LAMPAS, n. m. (*lampas*; lat., m. sign.) Pron. *lan-pâss.* — Comm. Étoffe de soie ordinairement à grands dessins d'une couleur différente de celle du fond qu'on tirait originairement de la Chine : *Le* LAMPAS *sert surtout à l'ameublement.* (Acad.) *Ils se groupent autour d'une table recouverte d'un tapis de* LAMPAS, *et chargée de livres.* (Th. Gaut.)

— Art vétér. Engorgement ou allongement de la membrane qui tapisse le palais du cheval, près des dents incisives. On l'appelle aussi *Fève*.

— *Ôter, enlever, brûler le lampas*, pratiquer, au palais d'un cheval, une saignée avec la corne de chamois, et le cautériser avec le fer rouge : *Ce cheval ne mangera que quand vous lui aurez ôté le* LAMPAS. (Acad.)

— Pop. *Humecter le lampas*, se mouiller le palais; boire beaucoup :

En vos repas,
Vous humectez volontiers le *lampas*. (La F.)

— Comm. Nom de plusieurs coquilles.

LAMPASSÉ, ÉE, adj. Pron. *lan-pa-sé.* — Blas. Il se dit des animaux qui présentent la langue hors de la gueule, et dont l'émail de la langue est différent de celui du corps de l'animal.

LAMPASSES, n. f. pl. Pron. *lan-pâs.* — Comm. Toiles peintes que l'on fabrique aux Indes orientales.

LAMPE, n. f. (*lampas, adis*; lat., m. sign.) Pron. *lanp.* — Vase, ustensile de forme diverse, où l'on met une mèche et de l'huile pour éclairer : LAMPE *de bronze, de cuivre, d'argent, de verre, de cristal.* LAMPE *à l'antique.* LAMPE *sépulcrale. Mettre de l'huile dans la* LAMPE. *Il y a une* LAMPE *qui brûle toujours devant cet autel. Les émailleurs travaillent au feu de la* LAMPE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces s'éteignent.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau*, il ne faut ni ôter ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer, de s'instruire.

— *Sentir la lampe*, se dit d'un écrit où l'on aperçoit trop la trace des efforts et des veilles de l'auteur.

— Mar. *Lampe d'habitacle*, petit vase où l'on met de l'huile avec une mèche, pour éclairer.

— Chim. *Feu de lampe*, feu doux et lent d'une lampe allumée sous quelque vaisseau.

— *Cul de lampe.* || V. CUL DE LAMPE.

LAMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Lamper.

LAMPÉE, n. f. (*lamper*.) Pop. Grand verre de vin : *Il en avala cinq ou six* LAMPÉES. (Ac.)

LAMPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*lambere*, sucer; lat.) Pop. Boire avidement de grands verres de vin : *En un instant il* EUT LAMPÉ *cinq ou six verres de vin.* (Acad.)

— Absol. : *Il aime à* LAMPER.

LAMPERON, n. m. Pron. *lanp-ron.* — Techn. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION, n. m. (*lampe*.) Petit vaisseau de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, pour faire des illuminations.

— Vase qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

— Mar. Petite lampe dont on se sert dans les lanternes lorsqu'on va dans les soutes aux poudres.

LAMPISTE, n. m. (*lampe*.) Ouvrier qui fait et vend des lampes.

LAMPROIE, n. f. Pron. *lan-proa.* — Zool. Poisson de mer, de forme cylindrique et allongée, qui a de chaque côté sept trous pour la respiration : *Au printemps, la* LAMPROIE *remonte les fleuves et les rivières. Grosse* LAMPROIE. *Petite* LAMPROIE. (Acad.)

LAMPROYON ou **LAMPRILLON**, n. m. Pron. *lan-pro-ion, pri-ion.* — Espèce de petite lamproie : *Manger des* LAMPROYONS. (Acad.)

LAMPSANE, n. f. Pron. *lanp-çann.* — Bot. Genre de plantes de la tribu des Chicoracées, renfermant des herbes annuelles, à fleurs petites, jaunes, disposées en panicules; la *Lampsane commune*, type du genre, est aussi appelée *Herbe aux mamelles*, parce qu'on lui attribue la vertu de guérir les gerçures et les autres affections de ces organes.

LANÇAGE, n. m. Pron. *lan-çaj.* — Mar. Action de lancer un bâtiment à la mer.

LAMPYRE n. m. (λάμπειν, briller; gr.) Pron. *lan-pir.* — Zool. Genre de Coléoptère; vulg. Ver luisant. La femelle, privée d'ailes, brille la nuit au milieu de l'herbe et dans les buissons; le mâle n'a pas la propriété phosphorescente au même degré.

LAMPYRIDE, adj. des 2 g. Pron. *lan-pi-rid.* — Zool. Qui ressemble à un lampyre.

= **Lampyrides**, n. f. pl. Tribu de l'ordre des

Coléoptères, qui a pour type le genre Lampyris.

LAN, LANC, LANS, n. m. Pron. *lanss*. — Mar. Mouvement qui écarte le vaisseau de sa route ou de son cap.

— Mouvement de rotation imprimé à un bâtiment qui a une grande vitesse, lorsqu'il marche en arrière.

LANCE, n. f. (*lancea*, m. sign.; lat.) Pron. *lanss*. — Arme d'hast, ou à long bois, qui est terminée par un fer pointu, et qui est fort grosse vers la poignée : *La poignée, le tronçon de la* LANCE. *Tenir la* LANCE *en arrêt. Faire la levée de la* LANCE. *Le bois, le fer de la* LANCE. *Il rompit trois* LANCES *pour les dames. Les* LANCES *volèrent en éclats. Coucher, baisser la lance.* (Acad.)

— *Lance brisée*, lance dont on se servait dans les joutes, et qui était à demi sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement être brisée.

— *Lance à outrance*, ou *lance à fer émoulu*, lance dont le fer était pointu, et avec laquelle on combattait à outrance.

— *Lance courtoise*, ou *mousse*, lance dont le fer n'était pas pointu. || *Lance gracieuse*, arme de joute; lance courtoise.

— *Lance en arrêt*, ou *lance baissée*, lance tenue dans une direction horizontale.

— *Cheval de lance*, cheval convenablement dressé aux joutes, à la lance.

— Man. *La main de la lance*, la main droite du cavalier. || *Le pied de la lance*, le pied droit du cheval. || Fig. *Coup de lance*, marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule.

— *Baisser la lance devant quelqu'un*, lui céder, reconnaître sa supériorité.

— Fig. et fam. *Baisser la lance*, fléchir, mollir, se relâcher : *Il a tenu bon plus d'un an, mais enfin il* A BAISSÉ LA LANCE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Rompre une lance, rompre des lances pour quelqu'un*, le défendre contre ceux qui l'attaquent : *On vous attaquait rudement dans cette compagnie; j'*AI ROMPU *bien des* LANCES *pour vous.* (Acad.)

— *Rompre une lance avec quelqu'un, contre quelqu'un*, disputer avec lui.

— Fig. Cavalier, gendarme armé d'une lance : *Une compagnie de cent* LANCES. (Acad.) *L'armée était de trois mille* LANCES, *ce qui, avec des écuyers, gens d'armes et fantassins ou archers, formait environ vingt mille hommes.* (De Barante.)

Sur Péronne, au galop, cours avec six cents *lances*.
(C. Del.)

— *Servir sous la lance*, servir sous la bannière d'un seigneur.

— Il se dit aujourd'hui d'une longue pique dont certains corps de cavalerie sont armés : *Ce régiment a reçu sa fourniture de* LANCES. (Acad.)

— *Lance de drapeau, d'étendard*, bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard.

— Long bâton garni d'un tampon, pour jouter sur l'eau.

— Mar. *Lance de sonde*, instrument nouvellement inventé pour sonder le fond de la mer, pour en faire connaître la nature du sol.

— Pyrotechn. *Lance à feu*, fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice.

— Piquant des chevaux de frise.

— Instrument dont on se servait pour placer la charge dans l'âme du canon.

— Archit. *Lance d'eau*, jet d'eau de peu de grosseur, mais d'une assez grande hauteur.

— Techn. Sorte de spatule dont se servent les modeleurs.

— Barre de fer que le chaufournier plonge entre les pierres dont le four est chargé, afin de faciliter le passage de la flamme.

— Phys. Météore igné dont la forme est à peu près celle d'une lance.

— Chir. Instrument qui sert à faire l'opération de la fistule lacrymale. || Instrument dont on se sert pour percer la tête du fœtus mort et arrêté au passage.

LANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Lancer : *Des traits furent* LANCÉS *par-dessus les murailles. Il est* LANCÉ *dans le monde des actrices et des acteurs, des écrivains, des artistes.* (H. de Balz.)

— Chass. *La bête est* LANCÉE. *Le sanglier est* LANCÉ. V. LANCER.

LANCEMENT, n. m. Pron. *lanss-man*. — Mar. Action de lancer un vaisseau à la mer : *Tous les préparatifs du* LANCEMENT *se font dans le port.* (Jal.)

LANCÉOLÉ, ÉE, adj. (*lance.*) Pron. *lan-cé-o-lé.* — Bot. Il se dit de toute partie dont les extrémités se terminent en fer de lance : *C'est une plante à feuilles* LANCÉOLÉES. (Acad.) *Partout des arbustes aux feuilles* LANCÉOLÉES. (Ph. Chasles.)

— Zool. Qui a le corps en forme de lance.

LANCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*lance.*) Pron. *lan-cé.* — Darder, jeter en avant avec force, avec roideur, pour atteindre au loin : LANCER *un trait, un dard, un javelot.* LANCER *une pierre, des pierres, une grêle de pierres, de traits, etc.* LANCER *une balle contre un mur.* (Acad.) *Ils prirent le corps mort, le balancèrent deux ou trois fois avec force et le* LANCÈRENT *au milieu du Tibre.* (V. Hugo.)

— Poétiq. : *Dieu* LANCE *le tonnerre,* LANCE *la foudre. Le soleil* LANCE *ses rayons sur la terre, etc.* (Ac.)

C'est le pur sang du Dieu qui *lance* le tonnerre. (Rac.)

— Fig. LANCER *un regard de colère.* LANCER *des œillades.*

L'auteur, en se levant de la table,
Lance à mon campagnard un regard effroyable. (Boil.)

— Par extens. LANCER *une épigramme contre quelqu'un.* LANCER *un monitoire, un interdit, un anathème.* LANCER *une brochure, une satire, un pamphlet contre quelqu'un.* (Acad.)

— Man. *Lancer un cheval*, le faire partir très-vite, au galop.

— Véner. *Lancer la bête, le cerf, le sanglier, le loup, le lièvre*, etc., les faire sortir de l'endroit où ils sont pour leur donner les chiens.

— Subst. Véner. Action de lancer la bête; moment où on la contraint à sortir de son fort : *Vous pouvez être au* LANCER, *aux abois.* (La Chaussée.)

— Mar. *Lancer un vaisseau à la mer, dans un fleuve*, etc., le faire descendre du chantier à la mer, dans un fleuve, en le laissant glisser sur un plan incliné.

— Absol. *Ce vaisseau lance bâbord, lance tribord*, se dit d'un vaisseau qui, se détournant accidentellement de sa route, se jette à gauche ou à droite.

= **Se lancer**, v. pron. Se jeter avec impétuosité, avec effort : *Il* SE LANÇA *au travers des ennemis. Il* SE LANÇA *le premier dans l'eau. Il* SE LANÇA *dans le bois.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Se lancer dans le monde, dans la littérature, dans les affaires*, y entrer, s'y produire, s'y jeter avec peu de réflexion.

— Absol. et fam. Hasarder une démarche, s'essayer tout à coup à figurer dans le monde : *C'en est fait, je* ME LANCE.

Syn. Lancer, darder. *Lancer*, c'est jeter au loin avec force; *darder*, c'est lancer très-près et frapper. On *lance* toute sorte d'objets; on ne *darde* que des traits perçants. Ce qu'on *lance* n'arrive pas toujours au but; ce qu'on *darde* ne manque jamais de l'atteindre.

LANCETTE, n. f. (*lance.*) Pron. *lan-cètt.* — Chir. Instrument servant à ouvrir la veine, à percer un abcès, etc. : *Donner un coup de* LANCETTE. *Enfoncer une* LANCETTE *bien avant.* (Acad.) *La lame, la chaîné, le talon de la* LANCETTE. LANCETTE *à grain d'orge;* LANCETTE *à grain d'avoine;* LANCETTE *à langue de serpent.*

— Techn. Petit couteau à lame courte et aiguë, que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre.

— Lame tranchante de deux côtés et fort aiguë, dont les graveurs se servent pour évider les planches qu'ils gravent.

— Zool. vulg. Espèce de raie; Gobie.

— Par anal. Archit. *Les* LANCETTES *se touchent à l'abside et en font comme une cage de vitraux.* (V. Hugo.) *Cette chaire est placée à l'angle du chœur. Toutes les verreries de couleur ont disparu; les* LANCETTES *sont blanches du haut en bas.* (V. Hugo.)

LANCETTIER, n. m. (*lance.*) Chir. Étui à charnière, contenant six lancettes assorties.

LANCIER, n. m. (*lance.*) Pron. *lan-cié.* — Cavalier dont l'arme principale est une lance : *On a levé un régiment de* LANCIERS.

— Techn. Ouvrier qui fait des lances.

LANCIÈRE, n. f. Pron. *lan-cièr.* — Techn. Ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas.

LANCIFOLIÉ, ÉE, adj. (*lance : folium*, feuille; lat.) Pron. *lan-ci-fo-lié.* — Bot. Il se dit d'une plante qui a des feuilles lancéolées.

LANCIFORME, adj. des 2 g. Pron. *lan-ci-form.* — Hist. nat. Qui a la forme d'une lance.

LANCINANT, part. prés. du v. Lanciner.

LANCINANT, ANTE, adj. (*lancinare*, déchirer; lat.) Pron. *lan-ci-nan, nantt.* — Méd. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Douleur lancinante*, douleur caractérisée par des élancements passagers, qui répondent aux pulsations artérielles : *Sa vanité blessée lui causait de* LANCINANTES *douleurs.* (H. de Balz.)

— Fig. Vif, aigu.

LANCINEMENT, n. m. ou **LANCINATION**, n. f. Méd. Effet d'une douleur lancinante.

LANCINER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *lan-ci-né.* — Méd. Se faire sentir par élancements.

LANCIS, n. m. Pron. *lanci.* — Constr. Opération par laquelle on répare un mur dégradé, en enfonçant, le plus avant que l'on peut, des moellons ou des pierres dans les parties refouillées.

— Pierres employées à cette opération : LANCIS *de moellons, de pierres de taille, etc.*

LANÇOIR, n. m. Pron. *lan-çoar.* — Techn. Patte qui arrête l'eau dans la lancière d'un moulin.

— Archit. Séparation de deux ou de plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée.

LANÇON, n. m. Zool. Vulg. Equille : *Le* LANÇON *argenté glisse sur le sable humide.* (Lamenn.)

— Jeune brochet.

LANÇONNIER, n. m. Pron. *lan-ço-nié.* — Techn. Il se dit des chevrons à mortaise sur lesquels on pose et l'on fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

LANDAMMAN, n. m. Pron. *lan-da-mann.* — Titre du premier magistrat dans quelques cantons de la Suisse : *Les fonctions de* LANDAMMAN *sont temporaires. Il a été élu* LANDAMMAN. (Acad.) *C'était un gouvernement débile, que dirigeait tour à tour l'avoyer de Berne, le bourgmestre de Zurich, le* LANDAMMAN *de Lucerne.* (Mignet.)

LANDAMMANAT, n. m. Charge, fonctions du landamman.

— Temps que dure cette charge.

LANDAU ou **LANDAW**, n. m. (n. pr. ville d'Allemagne.) Pron. *lan-dô.* — Techn. Sorte de voiture à quatre roues, dont le dessus est formé de deux soufflets qui se replient à volonté : *Découvrir un* LANDAU. *Il se promenait dans un* LANDAU *fort élégant. Des* LANDAUS. (Acad.)

LANDE, n. m. (*land*, terre; all.) Pron. *land.* — Grande étendue de terre inculte et stérile : *Ce pays n'est qu'une* LANDE. *Les* LANDES *de Bordeaux. Au milieu des* LANDES. *Changer des* LANDES *en pâturages.* (Acad.)

— Fig. *L'esprit, harassé des* LANDES *du moyen âge, attend avec impatience le grand nom de Dante.* (Villem.)

— Fig. Passages secs et ennuyeux d'un ouvrage : *Il y a beaucoup de* LANDES *dans mes lettres.* (M[me] de Sév.)

— Mar. *Lande de hune*, ferrure qui garnit les caps de mouton des haubans des mâts de hune.

— Bot. Vulg. Ajonc. || V. LANDIER.

LANDGRAVE, n. m. (*land*, pays, et *graf*, comté; all.) Pron. *land-grav.* — Titre que portent quelques princes d'Allemagne : *Le* LANDGRAVE *de Hesse.* (Ac.)

LANDGRAVIAT, n. m. (*landgrave.*) Pron. *land-gra-via.* — Dignité de landgrave.

— État, pays soumis à un landgrave : *La Hesse qui était un* LANDGRAVIAT, *est aujourd'hui un grand-duché.* (V. Hugo.)

LANDGRAVINE, n. f. Pron. *land-gra-vinn.* — Épouse d'un landgrave.

— Princesse qui possède un landgraviat : *La* LANDGRAVINE *de Hesse.*

LANDIER, n. m. Gros chenet de fer qui sert à la cuisine.

— Bot. Vulg. Ajonc d'Europe.

LANDOLE, n. f. Zool. Vulg. Hirondelle de mer, espèce de poisson du genre Trigle.

LANDWEHR, n. f. (*land*, pays, et *wehren*, défendre; all.) Pron. *land-vèr.* — Partie de la population qui est armée en Allemagne pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne : *La* LANDWEHR *reçut l'ordre de marcher.* (Acad.)

LANE, n. f. Pêch. Étendue d'un cours d'eau dans laquelle on laisse dériver les filets destinés à prendre les saumons et les aloses.

LANERET, n. m. (*laniare*, déchiqueter; lat.) Pron. *lann-rè.* — Fauconn. Oiseau de proie; le mâle du lanier.

LANET, n. m. Pêch. Sorte de poche de filet, montée comme une raquette, dont on se sert pour prendre des chevrettes.

LANGAGE, n. m. (*langue.*) Pron. *lan-gaj.* — Expression des pensées et des sentiments par les sons et les articulations de la voix : *On a publié de nombreux écrits sur l'origine du* LANGAGE. *Le* LANGAGE *distingue l'homme des animaux.* (Acad.) *Le* LANGAGE *n'est que l'instrument de la science, et les mots ne*

sont que les signes des idées. (Andr.) *Les* LANGAGES *sont comme les gouvernements : les plus parfaits sont ceux où il y a moins d'arbitraire.* (Volt.)

— Idiome d'une nation : *Le* LANGAGE *des Turcs. Personne n'entend ce* LANGAGE. *C'est un* LANGAGE *barbare, un* LANGAGE *inconnu.* (Acad.)

Septime se présente, et, lui tendant la main,
Le salue empereur en *langage* romain. (Corn.)

— Discours, style, manière de s'exprimer : LANGAGE *naïf, pur, simple.* LANGAGE *obscur, incorrect. La pureté, la correction du* LANGAGE. *Dénaturer, défigurer, corrompre le* LANGAGE. *Faire des fautes de* LANGAGE. (Acad.)

Le monde est ta patrie : enseigne tous les âges,
Plais à tous les esprits, vis dans tous les *langages*. (Del.)

— Manière particulière dont s'expriment les gens d'une certaine condition : *Un libelle écrit dans le* LANGAGE *des halles.* (A. de Vigny.)

Le Parnasse parla le *langage* des halles. (Boil.)

— Manière dont on parle de quelque chose, eu égard au sens plutôt qu'aux mots ou à la diction : *Vous me tenez-là un étrange* LANGAGE. *Je n'entends point ce* LANGAGE. *Le* LANGAGE *du barreau, le* LANGAGE *des cours. Le* LANGAGE *des Pères. Ce n'est pas là le* LANGAGE *d'un homme de bien. Voilà bien le* LANGAGE *de la passion. Composer son* LANGAGE. (Acad.) *La moquerie est le* LANGAGE *du mépris, et l'une des manières dont il se fait le mieux entendre.* (La Br.)

— Par extens. Cris, chants des animaux : *Les oiseaux ont une sorte de* LANGAGE. *Le* LANGAGE *des bêtes.* (Acad.)

— Fig. Tout ce qui sert à exprimer des idées et des sensations : LANGAGE *du geste, des yeux.* LANGAGE *d'action. En Turquie, on forme avec les fleurs un* LANGAGE *symbolique. La pantomime est un* LANGAGE. *La peinture est un* LANGAGE *muet.* (Acad.)

— Poétiq. *Le langage des dieux,* la poésie : *La poésie est tantôt le* LANGAGE DES DIEUX, *tantôt le langage des fous.* (La Br.)

— B.-Arts. Par extens. Formes extérieures, procédés à l'aide desquels l'artiste exécute ses conceptions : *Le dessin, le coloris constituent le* LANGAGE *de la peinture; les intervalles, les accords, sont le* LANGAGE *de la musique. Pour exprimer ses idées, mettre en œuvre ses conceptions, il faut connaître d'abord le* LANGAGE *de l'art.*

Syn. Langage, langue, idiome. *Langage* est le plus général de ces trois termes, et se dit de tous les signes qui servent à exprimer les pensées; *langue* se dit particulièrement de l'ensemble des termes et des formes de construction en usage chez une nation; *idiome* est un terme plus restreint, c'est une sorte de langue de petite localité, particulière à un groupe d'individus pris dans une grande nation. || *V.* DIALECTE.

LANGE, n. m. (*laneum*, fait de laine; lat.) Pron. *lanj.* — Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau : *Des* LANGES *fins, de beaux* LANGES. *Grâce aux conseils éloquents de J.-J. Rousseau, les enfants ne sont plus gênés, serrés dans leurs* LANGES, *comme ils l'étaient autrefois.* (Acad.) *L'homme est, pour ainsi dire, tout entier dans les* LANGES *de son berceau.* (De Tocquev.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge, sur lequel le cartonnier renverse les feuilles de carton dont les formes sont chargées.

LANGELLE, n. f. (*lagena*, bouteille; lat.) Pron. *lan-jèl.* — Archéol. Vase antique à col étroit.

LANGON, n. m. Pêch. Perche dont le bout est armé de pointes barbelées, et dont on se sert pour harponner le poisson.

LANGOUREUSEMENT, adv. D'une manière langoureuse : *Regarder* LANGOUREUSEMENT. (Acad.)

LANGOUREUX, EUSE, adj. (*langueur.*) Pron. *lan-gou-reu, reuz.* — Qui est en langueur : *Il a été longtemps malade; il est encore tout* LANGOUREUX. (Acad.) || Peu usité.

— Qui est plein d'une langueur amoureuse : *Jeune fille triste, pâle et* LANGOUREUSE. *Les femmes n'aiment pas qu'un amant soit trop* LANGOUREUX; *la langueur a ses usages, mais, quand elle est perpétuelle, elle assoupit.* (Fonten.)

— Qui marque de la langueur : *Il a un air* LANGOUREUX. *Il parle d'un ton* LANGOUREUX. *Un regard* LANGOUREUX. *Des vers* LANGOUREUX. (Acad.)

Il nous faudrait, en style *langoureux*,
Pour plaire à Cydalise entonner une idylle. (Desmah.)

— Substantiv. : *Faire le* LANGOUREUX *auprès d'une femme; lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.* || *SYN.* V. LANGUISSANT.

LANGOUSTE, n. f. Pron. *lan-goust.* — Genre de Crustacés de la famille des Macroures, voisin des Homards et des Écrevisses; ils ont des antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants; *Manger des* LANGOUSTES. (Acad.)

LANGOUSTIER, s. m. Pron. *lan-gouss-tié.* — Pêch. Filet à mailles très-larges, avec lequel on prend les langoustes. || On dit aussi *Langoustière.*

LANGUARD, ARDE, adj. Anc. Babillard, indiscret :

Notre voisine est *languarde* et méchante;
Mais ne soyez en crainte aucunement. (La Font.)

— N. m. Zool. Vulg. Le torcol.

LANGUE, n. f. (*lingua*, langue; lat.) Pron. *langh.* — Cette partie charnue et mobile qui est dans la bouche, et qui est le principal organe du goût et de la parole : *La pointe ou le bout, le dessus, le dessous de la* LANGUE. *Grosse* LANGUE. LANGUE *épaisse, déliée, pointue. Remuer, tirer, montrer la* LANGUE. *Se mordre, s'écorcher la* LANGUE. *Des* LANGUES *de mouton, de bœuf, de porc. Accommoder des* LANGUES *en ragoût.* LANGUES *fumées, fourrées, farcies.* (Acad.) *La* LANGUE *des pics est extensible beaucoup au delà du bec.* (Dumér.)

— Organe de la parole : *Une méchante* LANGUE. *Une* LANGUE *dangereuse. Une* LANGUE *de serpent.* (Acad.) *Que toutes les* LANGUES *vous louent, ô mon Dieu!* (Fléch.) *La* LANGUE *du jaloux flétrit tout ce qu'elle touche.* (Mass.)

Dès le premier mot ma *langue* embarrassée
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Rac.)

— Idiome d'une nation : *La* LANGUE *grecque, la* LANGUE *latine, la* LANGUE *française, etc. Les* LANGUES *orientales. Une belle* LANGUE. *Une* LANGUE *riche, féconde, harmonieuse, douce, sonore. Une* LANGUE *stérile, pauvre, rude, dure, barbare. La richesse, la beauté, la politesse d'une* LANGUE. *Enrichir, polir, perfectionner, fixer, altérer, appauvrir une* LANGUE. *Étudier, apprendre une* LANGUE. (Acad.) *Une* LANGUE, *c'est la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple.* (Villem.)

Force gens à Paris enseignent quelque *langue*. (Bours.)

La LANGUE *est un instrument dont il ne faut pas faire crier les ressorts.* (Rivarol.) *On dirait que la* LANGUE FRANÇAISE *est composée d'une géométrie tout élémentaire, de la simple ligne droite, tandis que les courbes et leurs variétés infinies semblent avoir présidé à la formation des* LANGUES *grecque et latine.* (Id.)

— *Maître de langue,* celui qui enseigne une langue vivante : *Maître de* LANGUE *anglaise, de* LANGUE *italienne.* (Acad.)

— *Enfants de langue, Jeunes de langues,* jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales, et devenir capables de servir de drogmans.

— Collect. Constructions, formes particulières à une langue : *On m'a su gré d'un ouvrage qui témoigne d'un grand respect pour la* LANGUE. (Chateaubr.) *Pendant que l'Académie faisait son Dictionnaire, tout le monde faisait la* LANGUE. (Villem.)

— Système de signes appropriés à la manifestation de la pensée : *L'algèbre est une* LANGUE *bien faite. Les* LANGUES *connues ne représentent pas exactement tous les caractères et toutes les nuances de la pensée.*

— *Langue d'une science, d'un art,* ensemble de mots, de locutions dont on fait usage dans l'explication des règles d'une science, d'un art : *Pour parler des produits de l'art, il faut en connaître la* LANGUE. *Savoir la* LANGUE *d'une science, c'est posséder une grande partie de la science elle-même.*

— Par analog. Langage spécial, manière particulière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert : *La poésie est la* LANGUE *des dieux. Personne n'a mieux parlé que lui la* LANGUE *du sentiment, la* LANGUE *de l'amour.* (Acad.) *Bossuet a créé une* LANGUE; *Fléchier a embelli celle qu'on parlait avant lui.* (Thom.) *Priam et Hécube ont eu la* LANGUE *de la plainte avant OEdipe et Jocaste.* (Nisard.)

J'aime surtout les vers, cette *langue* immortelle.
(A. de Muss.)

— *Langue primitive,* celle qu'ont parlée les premiers hommes : *Les nombreuses dissertations des érudits n'ont pu nous conduire à savoir quelle était la* LANGUE PRIMITIVE. (Acad.)

— Particul. *Langue primitive* ou *originelle,* celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre.

— *Langue mère* ou *matrice,* celle qui, n'étant formée d'aucune autre langue connue, a servi à en former d'autres : *L'allemand est une* LANGUE MÈRE, *parce que l'Allemagne n'a jamais été occupée par des conquérants étrangers.* (Mich.)

— *Langue dérivée,* celle qui est formée d'une autre.

— *Langues orientales,* langues parlées en Asie. || *Langues du Nord,* langues germaniques et slaves. || *Langue du Midi,* langues dérivées du latin : *Les* LANGUES DU MIDI *sont filles de la joie, et les* LANGUES DU NORD, *du besoin.* (J.-J. R.)

— *Langue morte,* celle qui n'est plus parlée et dont la connaissance nous a été transmise par des livres : *La vie réelle, avec ses nuances, ses mouvements, sa familiarité, ne se laisse pas traduire en* LANGUE MORTE. (De Barante.)

— *Langue vivante,* celle qu'un peuple parle actuellement.

— Dans le m. sens, *Langue moderne* ou *vulgaire : La* LANGUE VULGAIRE *cache quelquefois, sous sa simplicité apparente, des profondeurs admirables.* (Dupanl.)

— *Langue maternelle,* celle du pays où l'on est né.

— *Langue nationale,* celle que parle généralement une nation, par oppos. à *Langue étrangère,* celle d'un autre pays.

— *Langue universelle,* langue rêvée par quelques philosophes, et commune à tous les peuples de la terre : *Descartes conçut le projet d'une* LANGUE UNIVERSELLE, *qui établirait des signes généraux pour toutes les pensées, de même qu'il y en a pour exprimer tous les nombres.* (Thomas.) *Le latin, qui est su des gens instruits de tous les pays, est une espèce de* LANGUE UNIVERSELLE. (Acad.)

— *Langue sacrée,* langue dans laquelle sont écrits des livres inspirés par la Divinité.

— *Langue directe,* celle qui a peu d'inflexions, et dans laquelle la syntaxe est généralement conforme à l'ordre analytique de la pensée.

— *Langue transpositive,* celle où les rapports des mots indiqués par leurs terminaisons, ne sont pas établis suivant l'ordre analytique de la pensée : *Le latin, le grec sont des* LANGUES TRANSPOSITIVES. (Acad.)

— *Langues synthétiques,* celles qui expriment des idées complexes et des relations grammaticales diverses par un seul mot.

— *Langues analytiques,* celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical, par un mot distinct.

— *Langue écrite,* se dit d'une langue pourvue d'un alphabet, et dans laquelle on a composé des livres, par oppos. à Celle qui n'a point atteint ce degré de culture, et que l'on appelle *langue parlée.*

— Théol. *Don des langues,* grâce que Dieu fait à un homme quand il lui donne, par miracle et sans étude, la connaissance et l'usage d'une langue : *Le P. Bouhours a examiné curieusement si saint François-Xavier posédait le* DON DES LANGUES.

— Particul. Pays, nation; division de l'ordre de Malte. Les huit *langues* de l'ordre de Malte étaient : la *langue de Provence,* la *langue d'Auvergne,* la *langue de France,* la *langue de Castille,* la *langue d'Aragon,* la *langue d'Italie,* la *langue d'Allemagne,* la *langue d'Angleterre.*

— Fig. Figure qui a la forme d'une langue : *Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en* LANGUES *de feu.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Prendre langue,* s'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter : *On envoya quelques gens en avant pour* PRENDRE LANGUE. *Avant que de s'engager dans cette affaire, il est bon de* PRENDRE LANGUE. (Acad.)

— *Prendre la langue de quelqu'un,* assortir son langage et ses idées au langage et aux idées d'un autre : *J'avais assez le talent de* PRENDRE LA LANGUE DE CEUX *avec qui je vivais.* (Montesq.)

— Chass. et man. *Donner de la langue,* appeler, exciter le chien, le cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement.

— Man. *Appel de la langue,* manière d'exciter le cheval.

— *Avoir la langue grasse, épaisse,* éprouver quelque embarras dans la prononciation.

— *Avoir une grande volubilité de langue,* parler avec une grande rapidité.

— Fig. *Dénouer, délier la langue à quelqu'un,* le faire rompre le silence : *La peur lui avait lié la* LANGUE, *l'argent la lui* A DÉNOUÉE, *la lui* A DÉLIÉE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir la langue bien affilée, bien pendue,* parler beaucoup et avec facilité, avoir beaucoup de babil : *Voilà un drôle qui* A LA LANGUE BIEN PENDUE. (Danc.)

— Fam. *Il a bien de la langue, il a la langue bien longue, il ne saurait tenir sa langue,* il parle beaucoup, il dit tout ce qu'il sait, il ne saurait garder un secret.

— Fam. *La langue lui va toujours,* cette personne babille continuellement.

— Par exclamation : *Quelle langue! quel bavard! quelle bavarde!*

— Fam. *Avoir soif à avaler sa langue*, avoir une grande soif.

— *Cela est ennuyeux à avaler sa langue*, se dit de ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire, sans éprouver un excessif ennui.

— *Mince comme la langue d'un chat, comme une langue de chat*, se dit d'une chose mince et déliée.

— Fig. et fam. *Il a la langue dorée; c'est une langue dorée*, se dit de quelqu'un qui tient des discours élégants propres à séduire.

— Fig. et fam. *N'avoir point de langue*, se dit d'une personne qui parle très-peu, ou qui, devant parler, garde le silence : *Vous ne dites rien; est-ce que vous* N'AVEZ PAS DE LANGUE? (Acad.)

— *Être maître, n'être pas maître de sa langue*, savoir, ne pas savoir se taire : *Il est trop peu* MAÎTRE DE SA LANGUE *pour que je lui confie mon secret.* (Acad.)

— *Ne pas savoir conduire sa langue; mal gouverner sa langue*, dire des choses qu'il faudrait taire; commettre des indiscrétions.

— Fam. *La langue lui a fourché*, se dit d'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre.

— Fam. *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue*, croire qu'on est près de trouver, de dire un mot qu'on cherche dans sa mémoire.

— Fig. *C'est une mauvaise, une méchante langue, une langue de serpent, de vipère*, se dit d'une personne qui aime à médire, à dénigrer.

— Fig. et fam. *Coup de langue;* médisance ou mauvais rapport que l'on fait : *Donner* UN COUP DE LANGUE. (Acad.)

— Prov. *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance.*

— Fig. et fam. *Se mordre la langue*, s'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas exprimer : *J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, mais je* ME SUIS MORDU LA LANGUE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Se mordre la langue d'avoir parlé*, s'en repentir : *Je n'ai pas eu plus tôt lâché cette parole que je* M'EN SUIS MORDU LA LANGUE. (Acad.)

— Prov. *On ne s'entend pas, c'est la confusion des langues*, se dit d'une conversation où tout le monde parle à la fois.

— Prov. et fig. *Jeter sa langue aux chiens*, renoncer à deviner quelque chose : *Votre énigme est trop difficile;* JE JETTE MA LANGUE AUX CHIENS. *Jetez-vous* VOTRE LANGUE AUX CHIENS? *Je vous dirai le mot.* (Acad.)

— Prov. *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*, il faut, avant de parler, mûrement réfléchir.

— Prov. *Qui langue a à Rome va*, qui sait parler, s'expliquer, pour aller partout.

— Prov. *L'usage est le tyran des langues*, l'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— Prov. *Beau parler n'écorche pas la langue*, il est toujours bon de parler honnêtement.

— *Mieux vaut glisser du pied que de la langue*, une indiscrétion peut coûter plus cher à son auteur qu'un accident. || *SYN.* V. LANGAGE.

— Mar. Coin dont on se sert pour empêcher que les cercles de fer des mâts ne déchirent les étambrais. || *Langue de voile*, morceau de toile étroit par le haut et large par le bas, que l'on ajoute à certaines parties des voiles pour servir de renfort ou de garniture.

— Géogr. *Langue de terre*, certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés : *Il y a sur la côte de Provence plusieurs* LANGUES *de terre qui s'avancent dans la mer.* (Acad.)

— Pièces de terre longues et étroites qui sont enclavées dans d'autres terres : *Il y a une* LANGUE *de terre labourable qui traverse la prairie.* (Acad.)

— Techn. *Langue de balance*, style perpendiculaire au fléau, qui se trouve caché par la châsse quand la balance est en équilibre. || *Langue de bœuf*, outil de maçon en forme de cœur. || *Langue de carpe*, outil d'acier, aigu et tranchant des deux côtés, dont se sert l'armurier. || Instrument de dentiste. || *Langue de carpette*, outil dont le tranchant est arrondi.

— Zool. Trompe roulée en spirale, qui forme la bouche de certains insectes.

— Bot. *Langue d'agneau*, espèce de plantain. || *Langue de bœuf*, buglosse scolopendre. || *Langue de bouc*, vipérine. || *Langue de noyer, langue de pommier*, espèces d'agaric. || *Langue de vache*, vulg. la scabieuse et la grande consoude.

LANGUÉ, ÉE, adj. (*langue.*) Pron. *lan-ghé.* — Blas. Il se dit des oiseaux qui sont représentés avec une langue d'un autre émail que le corps, etc. : *On dit des aigles* LANGUÉS *et des lions lampassés.*

LANGUETTE, n. f. Pron. *lan-ghett.* — Petite langue.

— Ce qui est taillé, découpé, en forme de petite langue : *Tailler un morceau d'étoffe en* LANGUETTE. (Acad.)

— Petite pièce mobile de métal, qui, en s'élevant ou s'abaissant, ouvre ou ferme les trous faits à un instrument à vent : *La* LANGUETTE *d'un hautbois, d'une clarinette.* (Acad.)

— Mus. Petite pièce de laiton flexible dont on couvre l'anche d'un tuyau d'orgue.

— *Languette du sautereau*, petite pièce de bois taillée en biseau, et adaptée au sautereau des instruments à clavier et à cordes.

— Techn. Petite pièce de fer d'une balance, qui sert à marquer l'équilibre quand elle est d'aplomb. || On l'appelle aussi, *Aiguille.*

— Séparation de quelques centimètres d'épaisseur, faite de pierres, de briques, ou de plâtre, dans l'intérieur des souches de cheminée, dans un puits mitoyen : *Diviser un puits, un tuyau de cheminée par une* LANGUETTE. (Acad.)

— Espèce de tenon continu formé par le rabot sur l'épaisseur d'une planche, et fait pour entrer dans une rainure : *Assemblage à* LANGUETTES *et rainures.* (Acad.)

— Petit morceau d'argent ou d'or que les orfèvres laissent en saillie à chaque pièce, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal.

— Feuille de fer battu, après qu'elle a reçu la première façon pour être convertie en ferblanc.

LANGUEUR, n. f. (*languor*, m. sign.; lat.) Pron. *lan-gheur.* — Abattement, état d'une personne faible et malade : *Grande* LANGUEUR. LANGUEUR *mortelle. Être en* LANGUEUR. *Maladie de* LANGUEUR. *Il est dans un état de* LANGUEUR *qui nous afflige.* (Acad.) *Il mourut de* LANGUEUR *et d'insomnie.* (La Br.) *Les maux de* LANGUEUR *sont d'autant plus rudes qu'ils nous ôtent incessamment quelque partie de nous-mêmes.* (Fléch.) *Une grâce virginale se mêle dans ses traits à une tendre et suave* LANGUEUR. (Vitet.)

— *Langueur d'estomac*, état d'un estomac qui a perdu le ton, le ressort dont il a besoin pour bien faire ses fonctions.

— Sorte d'abattement moral et physique, causé par les fatigues de l'esprit, par les peines de l'âme, et principalement par celles qui viennent de l'amour : *L'excès du travail l'a mis dans un état de* LANGUEUR *dont il a peine à sortir. La mort de sa femme l'a jeté dans une* LANGUEUR *d'où rien ne peut le tirer. Son âme est dans la* LANGUEUR. *Des yeux pleins de* LANGUEUR, *d'une amoureuse* LANGUEUR. (Acad.) *Une secrète et douce* LANGUEUR *s'emparait de moi.* (Fén.)

— Fig. *Tenir quelqu'un en langueur*, lui faire longtemps attendre et désirer quelque chose.

Avouez-moi d'où vient votre *langueur* extrême.
(La Chauss.)

— Fig. Manque de chaleur, de force, d'intérêt, de mouvement : *Il y a de la* LANGUEUR *dans cet ouvrage.* (Acad.) *On ne sent jamais dans la Fontaine ce qu'on appelle* LANGUEUR. (La Harpe.)

— Apathie, indolence, paresse, mollesse : *La modération est la* LANGUEUR *et la paresse de l'âme, comme l'ambition en est l'activité et l'ardeur.* (La Rochef.)

Si quelqu'un me répond, ce n'est qu'avec *langueur.* (Corn.)

— Au plur. État général de faiblesse, d'abattement du corps et de l'esprit : *Il ne sent point les* LANGUEURS *de l'âge. Les* LANGUEURS *d'une vie sans occupation, sans attachement.* (Acad.)

LANGUEYAGE, n. m. (*langueyer.*) Pron. *lan-ghè-iaj.* — Action de langueyer les porcs.

LANGUEYER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *lan-ghè-ié.* — Visiter la langue d'un porc pour voir s'il est sain ou ladre : LANGUEYER *un porc.* (Acad.)

— Musiq. Garnir de languettes un hautbois, des tuyaux d'orgue, etc.

LANGUEYEUR, n. m. Pron. *lan-ghè-ieur.* — Celui qui est commis pour langueyer les porcs : *Le* LANGUEYEUR *doit dire si le porc est ladre ou non.* (Acad.)

— Fig. *Les critiques sont les* LANGUEYEURS *de la littérature* (Volt.)

LANGUI, part. pass. invar. du v. Languir.

LANGUIDE, adj. des 2 g. (*languidus*; lat., m. sign.) Pron. *lan-ghid.* — Languissant, qui est sans force :

Ne laisse pas mon âme impuissante et *languide.* (Corn.)

— Peu usité.

LANGUIER, n. m. (*langue.*) Pron. *lan-ghié.* — Langue et gorge d'un porc, quand elles sont fumées : *Des* LANGUIERS *du Mans, d'Anjou. Une demi-douzaine de* LANGUIERS. (Acad.)

LANGUIR, v. intr. ou n. 2^e conj. (*languere*, m. sign.; lat.) Pron. *lan-ghir.* — (Il se conjugue dans ses temps composés avec l'aux. *avoir.*) Être dans un état d'abattement et de faiblesse causé par quelque maladie : *Il est pulmonique; il y a trois ans qu'il* LANGUIT. *On* LANGUIT *longtemps de ce mal-là avant que d'en mourir.* (Acad.) *Le renard* LANGUIT *lorsqu'il n'a pas la liberté, et meurt d'ennui lorsqu'on veut le garder trop longtemps en domesticité.* (Buff.)

— Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un mal physique autre que la maladie : *On le fit* LANGUIR *dans de cruels tourments. Tuez tout de suite cet animal; ne le faites pas* LANGUIR. (Acad.)

— Souffrir un supplice lent : LANGUIR *de faim, de soif, de misère.* LANGUIR *dans les fers, dans une prison, dans un long exil.* (Acad.)

— Fig. et mor. En parlant des peines de l'esprit et de l'âme, Dépérir : LANGUIR *d'amour.* LANGUIR *d'ennui. Ne le faites pas* LANGUIR *après ce que vous lui avez promis.* (Acad.)

Comptez les battements de ce cœur oppressé,
Qui s'élève et retombe, et *languit* dans l'attente. (C. Del.)
J'ai langui, j'ai séché dans les feux, dans les larmes.
(Rac.)

— Soupirer après, désirer ardemment : *Nous ne faisons plus que* LANGUIR *après notre départ.* (M^me de Sév.)

— Absol. Soupirer après l'amour d'une femme :

Permettez-moi de *languir* à vos pieds. (Rac.)

— Fig. En parl. des végétaux, N'être pas en bon état; être privé de sa vigueur, de sa fécondité naturelles : *Cet arbre* LANGUIT, *ces fleurs* LANGUISSENT *faute d'eau.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. *La nature languit, toutes choses languissent pendant l'hiver.*

— Rester inactif; vivre avec nonchalance : *Presque toutes les villes de la Campanie et de la grande Grèce* LANGUISSAIENT *dans l'oisiveté et les plaisirs.* (Montesq.)

Ah! ne *languissons* plus dans un coin du Bosphore! (Rac.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Manquer de force, de chaleur, de vivacité : *Ces vers* LANGUISSENT. *Cette pièce commence bien, mais sur la fin elle* LANGUIT. (Acad.)

— Par analog. *La conversation languissait*, personne ne soutenait la conversation, on la laissait tomber.

— *L'affaire languit*, elle traîne en longueur, on ne l'expédie point.

— Comm. *Les affaires languissent*, il y a peu de commerce.

LANGUISSAMMENT, adv. Pron. *lan-ghi-ça-man.* — D'une manière languissante, avec langueur : *Il laissait tomber* LANGUISSAMMENT *ses paroles. Il la regardait* LANGUISSAMMENT. (Acad.)

Tant qu'il vit, accablé sous le corps qui l'enchaîne,
L'homme vers le vrai bien *languissamment* se traîne.
(Lam.)

LANGUISSANT, part. prés. du v. Languir.

LANGUISSANT, ANTE, Qui languit, qui est dans un état de langueur occasionné par quelque maladie : *Cet enfant, cet oiseau est tout* LANGUISSANT. (Acad.)

— Mor. Qui est accablé par quelque tristesse, par quelque peine de l'âme : LANGUISSANT *d'ennui.* LANGUISSANT *d'impatience.* LANGUISSANT *d'amour.* (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, Qui manque d'activité, de force, de puissance; qui s'affaiblit, qui tombe : *État* LANGUISSANT. *Vieillesse* LANGUISSANTE. *Santé* LANGUISSANTE. *Voix* LANGUISSANTE. *Il mène une vie* LANGUISSANTE. *Le commerce est* LANGUISSANT. (Ac.)

L'ardeur qui vous pressait de courir au baptême,
Languissante déjà, cesse d'être la même. (Corn.)

— Littér. En parl. des œuvres de l'esprit, Qui manque de chaleur, de mouvement, de force : *Style, discours* LANGUISSANT. *Ces vers sont froids et* LANGUISSANTS. (Acad.)

— Qui marque beaucoup d'abattement et beaucoup d'amour : *Des regards* LANGUISSANTS. (Acad.)

Syn. Languissant, langoureux. On est *languissant* par suite d'une langueur réelle, et *langoureux* par une affectation de langueur. Celui qui est *languissant* souffre; celui qui est *langoureux* se donne un air souffrant : la langueur de l'un vient d'une souffrance

physique; la langueur de l'autre, d'une souffrance morale.

LANIAIRE, adj. des 2 g. (*laniare*, déchirer; lat.) Pron. *la-ni-èr* — Anat. En parl. des dents canines, Propres à déchirer.

LANICE, adj. fém. (*lana*, laine; lat.) Il n'est usité que dans cette expression : *Bourre lanice*, bourre qui provient de la laine.

LANIER, n. m. Pron. *la-nié*. — Zool. Femelle du laneret, espèce d'oiseau de proie diurne du genre Faucon : LANIER *cendré*. LANIER *blanchâtre*. *Le* LANIER *était un oiseau de leurre*. (Acad.)

LANIÈRE, n. f. (*laniare*, déchirer; lat.) Pron. *la-nièr*. — Sorte de courroie longue et étroite : *La* LANIÈRE *d'un fouet*. (Acad.) *Il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une* LANIÈRE *large de deux doigts*. (Volt.)

— Blas. Bande.

LANIFÈRE, adj. des 2 g. (*lana*, laine, *ferre*; porter; lat.) Zool. et Bot. Qui porte de la laine, il se dit des animaux et des plantes qui produisent une matière laineuse ou cotonneuse.

LANIGÈRE, adj. des 2 g. (*lana*, laine; *gerere*, porter; lat.) Pron. *la-ni-jèr*. — Zool. et Bot. Qui porte des poils épais, comparables à de la laine.

— Zool. Qui a le pelage laineux.

LANILLE, n. f. (*lana*, laine; rad. lat.) Pron. *la-ni-y*. — Comm. Étoffe de laine qui se fabrique en Flandre.

LANION, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Pies-grièches : LANION *mordoré*. LANION *huppé*.

LANISTE, n. m. (*laniare*, déchirer; lat.) Antiq. Celui qui achetait, formait ou vendait des gladiateurs.

LANNE, n. f. Pron. *lann*. — Pêch. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

LANQUERRE, n. f. Pron. *lan-kèr*. — Bourrelet de peau dont on se sert en nageant pour se soutenir sur l'eau.

LANSAC, n. m. Pron. *lan-çak*. — Agric. Variété de poire qui mûrit en automne.

LANSON, n. m. Pêch. Petit poisson de mer qui sert d'appât pour attirer la morue.

LANSQUENET, n. m. (*land*, terre, et *knecht*, serviteur; all.) Pron. *lanss-ke-nè*. — Fantassin allemand qui servait dans les armées françaises comme mercenaire : *Une levée de* LANSQUENETS. (Acad.) *Les* LANSQUENETS, *valets de la lance*. (V. Hugo.)

— Sorte de jeu de hasard que l'on joue avec des cartes : *Jouer au* LANSQUENET. (Acad.)

Un mois de *lansquenet* fait bien connaître un homme. (Dufresny.)

Un tour de *lansquenet* avant de nous quitter. (Ancelot.)

— Lieu où l'on jouait le lansquenet : *C'est un chevalier de Paris, il fait ses caravanes dans les* LANSQUENETS. (Lesage.)

Vous êtes pilier-né de tous les *lansquenets*,
Qui sont pour la jeunesse autant de trébuchets. (Regn.)

LANTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *lan-té*. — Techn. Faire avec la tête du marteau des enjolivements, des lantures, sur une pièce de chaudronnerie.

LANTERNE, n. f. (*lateo*, je suis caché; lat.) Pron. *lan-tèrn*. — Ustensile de verre, de corne, de toile, ou d'autre matière transparente, dans lequel on enferme une lumière : LANTERNE *ronde, carrée*. LANTERNE *de corne, de verre, de toile, de papier*. LANTERNES *à réverbères*. (Acad.) *Quand on a la* LANTERNE *de Diogène, il faut avoir son bâton*. (Chamf.)

— *Lanterne sourde*, sorte de lanterne faite de manière que celui qui la porte voit sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière à volonté : *Il me prit par la main, tourna une* LANTERNE SOURDE, *et me fit traverser les cours du château*. (Mme de Tencin.

— Prov. et fig. : *Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, il veut faire croire des choses qui ne méritent nulle créance, il veut faire prendre l'erreur pour la vérité.

— *Mettre à la lanterne*, s'est dit, pendant la révolution française, pour, Pendre, parce que la populace s'est servie quelquefois, pour ses exécutions, des cordes des lanternes ou réverbères.

— N. pl. Fig. et fam. Fadaises, contes absurdes, ridicules : *Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des* LANTERNES. *Conter des* LANTERNES. (Acad.) *Voilà bien des* LANTERNES, *ma fille*. (Mme de Sév.)

— Phys. *Lanterne magique*, instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche : *Montrer la* LANTERNE MAGIQUE. (Ac.)

— Fig. et fam. : *C'est une lanterne, une vraie lanterne magique*, se dit d'une société où un grand nombre de personnes ne font que passer et se succèdent les unes aux autres.

— Techn. Espèce de petite armoire qu'on emploie pour essayer l'or et l'argent, et dont le dessus et les côtés sont vitrés, pour empêcher l'action de l'air sur les trébuchets.

— Archit. Sorte de tourelle ouverte par les côtés, posée sur le comble d'un édifice, et ordinairement au-dessus d'un dôme, d'une coupole : *La* LANTERNE *du dôme des Invalides*. (Acad.)

— Espèce de cage, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur : *La* LANTERNE *de la salle de la Bourse*. (Acad.)

— Loges, cabinets placés dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter : *Lorsque le roi tenait un lit de justice, les dames se plaçaient dans les* LANTERNES *de la grand' chambre*. (Acad.)

— Mécan. Petite roue formée de plusieurs fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue.

— Anc. *Lanterne de pièce*, espèce de grande cuiller dont on se servait, afin de porter la poudre dans l'âme du canon.

— Mar. Boite cylindrique de fer-blanc, de bois ou de cuir, qui contient des balles, de la mitraille. || Partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail, pour laisser sous chaque gond le passage libre à la ferrure de l'étambot.

— *Lanterne à gargousse*, étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses.

— Plaque de fer ronde, percée d'autant de trous que les pignons des horloges ont d'ailes.

— Bot. Genre de la famille des Champignons.

LANTERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lanterner : *J'étais un peu las d'être* LANTERNÉ. (Dider.)

LANTERNEAU, n. m. (*lanterne*.) Pron. *lan-tèr-nô*. — Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

LANTERNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *lan-tèr-né*. — Fam. Être irrésolu; perdre le temps à des riens : *Il ne fait que* LANTERNER, *et n'avance à rien. Il s'est amusé à* LANTERNER. (Acad.) *Vous feriez bien mieux de me payer sans* LANTERNER. (Beaum.)

— V. trans. Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles : *Vous me* LANTERNEZ *depuis longtemps*. (Acad.)

— Absol. Tenir à quelqu'un des discours frivoles, insignifiants, ridicules : *Je ne sais ce qu'il me vient* LANTERNER *tous les jours*. (Acad.)

LANTERNERIE, n. f. Fam. Irrésolution; difficulté futile qui retarde quelque affaire : *Il est d'une* LANTERNERIE *qui ne finit point. Il a manqué son affaire à force de* LANTERNERIE. (Acad.)

— Fadaise, discours frivole et ridicule : *Il ne nous a dit que des* LANTERNERIES. (Acad.)

LANTERNIER, n. m. Celui qui fait des lanternes.

— Homme chargé d'allumer les lanternes publiques. | Peu usité.

— Fig. et fam. Homme irrésolu, avec qui l'on ne peut rien conclure : *Vous ne finirez jamais rien avec lui, c'est un* LANTERNIER, *un franc* LANTERNIER. (Ac.)

— Diseur de riens, de fadaises : *N'écoutez point ce qu'il dit; c'est un* LANTERNIER, *un vrai* LANTERNIER. *Qui est le* LANTERNIER *qui vous a dit cette nouvelle?* (Acad.)

LANTERNON, n. m. Archit. Petite lanterne. || V. LANTERNEAU.

LANTIPONNAGE, n. m. Pop. Action de lantiponner; discours frivole et importun : *Point de* LANTIPONNAGE. (Acad.)

LANTIPONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *lan-ti-po-né*. — Pop. Tenir des discours vains, frivoles : *Il ne fait que* LANTIPONNER, *au lieu de venir au fait*. (Acad.) *A quoi bon tant* LANTIPONNER? (Campistr.)

— Transitiv. *Que me vient-il* LANTIPONNER? (Acad.)

LANTURE, n. f. Techn. Enjolivement que le chaudronnier fait avec le marteau.

LANTURLU ou **LANTURELU**, Pron. *lan-tur-lu*. — Fam. Façon de parler tirée d'un refrain de chanson, et qui n'a aucun sens propre; on l'emploie pour marquer un refus accompagné de mépris, ou pour indiquer une réponse évasive : *Il lui a répondu* LANTURLU. (Acad.)

— J. de la bête. Le valet de trèfle, carte la plus forte du jeu.

— N. m. Le jeu même de la bête : *Jouer à* LANTURLU, *au* LANTURLU.

LANUGINEUX, EUSE, adj. (*lana* laine; lat.; γένος, race; gr.) Pron. *la-nu-ji-neu, neuz*. — Didact. De la nature de la laine : *Substance* LANUGINEUSE. *Dans la teigne, les cheveux tombent et sont remplacés par des touffes* LANUGINEUSES *éparses sur le cuir chevelu*. (Chomel.)

— Bot. Qui est couvert d'une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton : *La pêche est un fruit* LANUGINEUX. *Les feuilles de la guimauve sont* LANUGINEUSES. (Acad.)

LANULEUX, EUSE, (*lanula*, petit flocon de laine; lat.) Qui est couvert d'une sorte de laine courte.

LANUSURE, n. f. Pron. *la-nu-zur*. — Constr. Pièce de plomb placée au droit des arêtiers, sur les amortissements.

LAPAROCÈLE, n. f. (λάπαρον, flanc; κήλη, tumeur; gr.) Méd. Hernie lombaire.

LAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Laper.

LAPER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (λάπτειν, m. sign.; gr.) Pron. *la-pé*. — Boire en tirant avec la langue. Il se dit de quelques quadrupèdes, et particulièrement du chien : *Ce chien boit en* LAPANT, *c'est-à-dire en léchant la liqueur*. (Buff.)

— Transitiv. : *Ce chien* A LAPÉ *en un instant la jatte de lait qu'on lui avait donnée*. (Acad.)

... Le drôle *eut lapé* le tout en un moment. (La F.)

LAPEREAU, n. m. Pron. *lap-rô*. — Jeune lapin de trois ou quatre mois, ou au-dessous : *Une tourte de* LAPEREAUX. *Une accolade de* LAPEREAUX. (Acad.) *La chair des jeunes* LAPEREAUX *est très-délicate*. (Buff.) *Le renard chasse les jeunes levrauts en plaine, et déterre les* LAPEREAUX *dans les garennes*. (Id.)

LAPIDAIRE, adj. des 2 g. (*lapis, idis*, pierre; lat.) Pron. *la-pi-dèr*. — Qui a rapport à la pierre; il est surtout usité dans cette expression, *Style lapidaire*; style des inscriptions, ordinairement gravées sur la pierre, le marbre, etc. : *La langue latine est particulièrement propre au* STYLE LAPIDAIRE. (Acad.) *La langue française est peu propre pour le* STYLE LAPIDAIRE. (Volt.)

— Par anal. *La fixité de ses opinions avait accentué ses traits et leur donnait une sorte d'empreinte* LAPIDAIRE, *ferme, dure et arrêtée comme dans la vieillesse*. (Lam.)

— Zool. En parl. de quelques insectes, Qui fait son nid entre les pierres.

— N. m. Ouvrier qui taille les pierres précieuses; celui qui en fait commerce : *Un* LAPIDAIRE.

— Techn. Instrument dont se servent les polisseurs d'acier, et les fabricants de verres de montre.

LAPIDATION, n. f. (*lapis*, pierre; lat.) Pron. *la-pi-da-cion*. — Action d'assommer quelqu'un à coups de pierres; supplice de ceux qu'on lapidait : *La* LAPIDATION *de saint Étienne. La* LAPIDATION *était en usage chez les Juifs*. (Acad.)

LAPIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Lapider : *Cet homme a été* LAPIDÉ. *Cette femme fut* LAPIDÉE. *Rien n'ôte l'envie de rire comme la peur d'être* LAPIDÉ. (Marm.)

LAPIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lapis, idis*, pierre; lat.) Tuer à coups de pierres : *Les Juifs* LAPIDAIENT *les adultères, les blasphémateurs*. (Acad.)

— Attaquer, poursuivre à coups de pierres : *Comme il sortait du village, les enfants se mirent à le* LAPIDER. (Acad.) || Peu usité.

— Par exagér. Se déchaîner contre quelqu'un : *Quand je leur ai reproché leur conduite, elles ont pensé me* LAPIDER, *j'ai vu l'heure qu'elles m'allaient* LAPIDER. (Acad.) *Si quelqu'un s'avisait à présent de vouloir instruire ce peuple, il se ferait* LAPIDER. (Volt.)

— Absol. *Aujourd'hui on bat des mains, demain on se refroidit, après-demain on* LAPIDE. (Volt.)

LAPIDIFICATION, n. f. (*lapidifier*.) Pron. *la-pi-di-fi-ka-cion*. — Formation des pierres : *La* LAPIDIFICATION *diffère de la pétrification, qui s'empare de substances animales, végétales ou minérales, pour les convertir en pierre*. (Acad.)

LAPIDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lapis, idis*, pierre; *fieri*, devenir; lat.) Pron. *la-pi-di-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous lapidifiions, vous lapidifiiez*, etc. — Donner à une substance la dureté de la pierre : *Il y a des sucs propres à* LAPIDIFIER *les substances qu'ils pénètrent*. (Acad.)

= **Se lapidifier**, v. pron. Être converti en pierre : *Un corps qui* SE LAPIDIFIE. Acad.)

LAPIDIFIQUE, adj. des 2 g. Géol. Qui est propre à former les pierres : *Cette eau est chargée de sucs* LAPIDIFIQUES, *métalliques*, etc. (Buff.)

LAPILLEUX, EUSE, adj. (*lapillus*, petite pierre; lat. — Pron. *la-pil-leu, leuz*. — Bot. Il se dit d'un

fruit qui renferme des corps, très-durs, vulg. appelés *Pierres*.

LAPIN, INE, n. (*lepus*, lièvre, lapin; lat.) Pron. *la-pain, pinn.* — Zool. Petit quadrupède, de l'ordre des Rongeurs, qui creuse sous terre pour se loger, et dont la conformation a beaucoup de rapport avec celle du lièvre : LAPIN *sauvage, domestique. Peau de* LAPIN. *Gants de poil de* LAPIN. *Gibelotte de* LAPIN. *Une* LAPINE *près de mettre bas.* (Acad.) *Le* LAPIN *est supérieur au lièvre par la sagacité.* (Buff.) *Les* LAPINS *clapiers ou domestiques varient, pour les couleurs, comme tous les autres animaux domestiques.* (Id.)

Le terrier du *lapin* était sur la lisière
D'un parc bordé d'une rivière. (Flor.)

— Fam. *C'est un fameux lapin*, se dit d'un homme brave, résolu.

— Prov. et pop. : *Il est propre comme un lapin*, il est d'une propreté remarquable. || *Il court comme un lapin*, il court, il marche avec vitesse.

— Vulg. *Lapin d'Amérique*, l'agoutis. || *Lapin du Brésil*, le tapéti; le cochon d'Inde. || *Lapin de Norwége*, le lemming, le campagnol.

= **En lapin**, loc. adv. Pop. Il se dit de la position d'un voyageur assis sur le siége, à côté du conducteur : *La voiture étant pleine, il monta* EN LAPIN.

LAPIS, n. m. (*lapis*, pierre; lat.) Pron. *lapiss.* — Min. Sorte de pierre dure et opaque, d'un bleu plus ou moins foncé, et ordinairement parsemée de petites veines de pyrite semblable à de l'or : *De beau* LAPIS. *On imite assez bien le* LAPIS. *On fait avec le* LAPIS *mis en poudre un bleu qui s'appelle outremer.* (Acad.) || Vulg. Lapis lazuli.

LAPON, ONNE, n. Fam. Qui est de petite taille comme les naturels de la Laponie : *C'est un vrai* LAPON, *une* LAPONNE.

LAPPAGINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

LAPPULIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Tiliacées, originaires des Indes.

LAPS, n. m. (*lapsus*, qui a glissé; lat.) Pron. *lapss.* — Il n'est d'usage qu'au singulier et dans cette locution : LAPS *de temps*, espace de temps : *Après un grand* LAPS DE TEMPS. *La prescription s'acquiert par un certain* LAPS DE TEMPS. (Acad.)

LAPS, SE, adj. Pron. *lapss.* — Droit can. Tombé; il ne se dit que de celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le réduplicatif *Relaps* : *Il est* LAPS *et relaps.* (Acad.)

LAQUAIS, n. m. (*landsknecht*, garçon du pays; all.) Pron. *la-kè.* — Valet de livrée, destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse : *Grand, petit* LAQUAIS. *Il a toujours deux* LAQUAIS *derrière sa voiture.* (Acad.) *Je crois que je m'acquitterais assez bien des devoirs d'un* LAQUAIS. (Campistr.)

Holà, quelqu'un, holà!
Tout est-il mort ici, *laquais*, valet, servante. (Regn.)
J'ai l'habit d'un *laquais*, et vous en avez l'âme. (V. Hugo.)

— Prov. et fam. : *Mentir comme un laquais*, mentir avec impudence, mentir habituellement.

— *Être insolent comme un laquais*, être d'une extrême insolence : *Il était orgueilleux comme un duc*, INSOLENT COMME UN LAQUAIS. (Al. Dumas.)

LAQUE, n. f. Pron. *lak.* — Sorte de gomme-résine, d'un rouge jaunâtre, que certains insectes déposent sur plusieurs espèces d'arbres des Indes orientales; dans le commerce, on en connaît trois espèces : *La* LAQUE *en bâtons, la* LAQUE *en grains, et la laque en feuilles ou en écailles : Couleur de* LAQUE. *La* LAQUE *entre dans la composition des vernis, de la cire d'Espagne, etc.* (Acad.)

— Adj. : *Gomme* LAQUE.

— Techn. Composé de matière alumineuse, qu'on emploie dans la peinture et l'impression des papiers peints : LAQUE *de Venise, de Florence.* (Acad.)

— *Laque artificielle*, imitation de la laque.

LAQUE, n. m. Beau vernis de la Chine de couleur noire ou rouge : *On n'a pu encore parvenir à imiter parfaitement le beau* LAQUE *de la Chine.* (Acad.)

— Par extens. Meubles qui sont couverts de ce vernis : *Acheter une table de* LAQUE. *Voilà de vrai, de beau* LAQUE. (Acad.)

— *Laques de Chine*, ouvrages en carton ou en bois, recouverts d'un vernis brillant, et ornés de figures, ou d'arabesques bizarres, qui viennent de la Chine.

LAQUETON, n. m. Anc. Laquais.

LAQUEUX, EUSE, adj. (*laque.*) Pron. *la-keu, keuz.* — Qui est de la nature ou de la couleur de la laque : *Gomme* LAQUEUSE. *Il y a trop de tons* LAQUEUX *dans ce tableau.* (Acad.)

LARAIRE, n. m. (*lar*, foyer.) Pron. *la-rèr.* — Ant. rom. Espèce de sanctuaire religieux et domestique où l'on plaçait les dieux lares.

LARCIN, n. m. (*latrocinium*, m. sign.; lat.) Pron. *lar-çain.* — Action de celui qui dérobe, qui prend sans violence; vol furtif : *Faire, commettre un* LARCIN. *Être accusé, convaincu de* LARCIN. (Acad.) *Lycurgue, mêlant le* LARCIN *avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, donna de la stabilité à sa ville.* (Montesq.)

— Chose dérobée : *Il cacha son* LARCIN *en tel endroit. Receler un* LARCIN. (Acad.)

— Littér. Passage, pensée qu'un auteur prend d'un autre, pour se l'approprier : *Les plus beaux endroits de son livre sont des* LARCINS, *sont autant de* LARCINS. (Acad.)

Va, va restituer tous les honteux *larcins*
Que réclament de toi les Grecs et les Latins. (Mol.)

— Poétiq. Plaisirs dérobés et pris en cachette :

Larcins d'amour ne veulent longue preuve. (La F.)

— Fig. et poét. : *Faire un doux larcin*, dérober un baiser à une femme.

LARD, n. m. (*laridum*; lat., m. sign.) Pron. *lar.* — Couche de graisse qui se trouve entre la peau et la chair du porc : *Bon* LARD. *Petit* LARD. *Une tranche, une flèche, un quartier, un morceau de* LARD. *Piqué, bardé de* LARD. *Omelette au* LARD. (Acad.)

— Prov. et pop. : *Faire du lard*, conserver ou augmenter son embonpoint, en dormant longtemps.

— *Être gras à lard*, être fort gras : *Vos gens sont* GRAS À LARD. (Dest.)

— Prov. : *Manger le lard*, manquer à la règle.

— *C'est lui qui a mangé le lard*, se dit d'un homme sur qui on veut rejeter quelque faute.

— Par anal. Partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin, et d'autres gros poissons : *Du* LARD *de baleine.* (Acad.)

LARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Larder : *Viande* LARDÉE.

— Fig. et fam. : *Je voudrais bien savoir à quoi servent tous ces rubans dont vous voilà* LARDÉ *depuis les pieds jusqu'à la tête.* (Mol.) *Des vers ingénieux et* LARDÉS *de bons mots.* (Vitet.)

LARDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*lard.*) Introduire dans une pièce de viande de petits morceaux de lard coupés en long : LARDER *de la viande; la* LARDER *de gros lard.* (Acad.)

— Absol. : *Ce rôtisseur* LARDE *bien*, LARDE *proprement.* (Acad.)

— Fig. et fam : *Larder quelqu'un de coups d'épée*, le percer de plusieurs coups d'épée.

— *Larder quelqu'un d'épigrammes, de brocards*, etc., lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards.

— *Larder ses discours, ses écrits de citations, de mots grecs ou latins*, etc., faire, en parlant, en écrivant, un usage trop fréquent de citations, de mots grecs ou latins.

— Mar. Passer sur les deux faces d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, des bouts de fil dont on détord les extrémités pour les mettre en étoupes.

— Intransitiv. Techn. En parl. de la navette, Passer à travers une portion de la chaîne : *La navette a* LARDÉ.

LARDOIRE, n. f. (*lard.*) Pron. *lar-doar.* — Sorte de brochette pointue par un des bouts, pour piquer la viande, et ficher dans les trous les lardons tenus à l'autre bout qui est creux et fendu en plusieurs branches : *Grosse, petite* LARDOIRE. LARDOIRE *de bois, de fer.*

— Constr. Espèce de sabot de fer avec lequel on arme l'extrémité des pieux.

LARDON, n. m. (*lard.*) Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire : *Faire des* LARDONS; *mettre des* LARDONS.

— Fig. Brocard, sarcasme, raillerie piquante contre quelqu'un : *Il n'y eut personne qui n'eût son* LARDON. *Vous aurez aussi votre* LARDON. (Acad.)

Votre oncle, si l'on croit le *lardon* scandaleux,
N'a pas été toujours impotent et goutteux. (Regn.)

— Prov. : *Être le lardon du quartier*, en être la plus mauvaise langue.

— Techn. Morceau de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge.

— Pièce de la potence d'une montre à roue de rencontre.

LARDONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Couper, tailler.

— Fig. et fam. Lancer des lardons à quelqu'un : LARDONNER *un sot.*

LARDURE, n. f. Techn. Défaut produit dans une étoffe par des fils mal entrelacés.

LARE, n. m. (*lar, laris*; lat.) Antiq. rom. Dieu tutélaire domestique que l'on plaçait dans une armoire près du foyer ou dans une chapelle particulière appelée *laraire.* || On les appelait aussi *Pénates* : *Adorer les* LARES, *honorer les* LARES. (Acad.)

— Adj. *Un dieu* LARE, *les dieux* LARES.

— Poétiq. *Les lares*, le foyer domestique : *Abandonner, revoir ses* LARES, *les* LARES *paternels.*

Tu prétends renverser les *lares* paternels. (A. Soum.)

— Zool. Mouette, goëland. || Coquille univalve.

LARGE, adj. des 2 g. (*largus*; lat., m. sign.) Il se dit, par oppos. à Long ou à Étroit, d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre : *Ce champ, ce jardin est* LARGE, *plus long que* LARGE. (Acad.) *Les fleuves sont, comme on sait, toujours plus* LARGES *à leur embouchure.* (Buff.)

— Fig. Grand : *Je vous fais une* LARGE *concession.* (Acad.)

— Fam. *Avoir la conscience large*, être peu scrupuleux sur la probité, sur le devoir.

— Mor. et fam. Libéral, généreux : *C'est un homme* LARGE. (Acad.)

— Ironiq. *Il est large, mais c'est des épaules*, se dit d'un avare.

— B.-Arts. Qui est fait par masses et à grands traits; qui porte un caractère heureux de hardiesse et d'ampleur : *Des contours, des draperies* LARGES. *Une touche, une manière* LARGE. *Un pinceau* LARGE. (Acad.)

— Man. *Un cheval large du devant*, un cheval qui a beaucoup de poitrail.

— *Une large blessure*, une grande blessure.

.. D'un trait lancé d'une main sûre,
Il lui fait dans le flanc une *large blessure.* (Rac.)

— Prov. *Autant dépend chiche que large*, l'économie mal entendue ne fait point de profit.

= **Large**, n. m. Largeur : *Ce royaume a trois cents lieues de long, et deux cents de* LARGE. (Acad.)

— Mar. La haute mer, la partie de la mer qui est éloignée des côtes : *Prendre le* LARGE, *gagner le* LARGE, *courir au* LARGE.

— Fig. et fam. *Prendre, gagner le large*, s'enfuir.

— *La mer vient du large*, les vagues sont poussées par le vent de la mer, et non par celui de la terre.

= **Large**, adv. Largement, d'une manière large : *Peindre* LARGE.

— Man. *Ce cheval va large, trop large*, il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté.

— Fauconn. *Faire large*, se dit d'un oiseau qui écarte bien ses ailes.

= **Au large**, loc. adv. Spacieusement : *Être logé bien* AU LARGE.

— Fig. et fam. *Être au large*, être dans l'opulence.

— *Mettre au large*, mettre dans un état plus commode, plus opulent.

LARGEMENT, adv. Avec abondance : *Payer quelqu'un* LARGEMENT, *le récompenser* LARGEMENT. *Boire, manger* LARGEMENT.

— B.-Arts. D'une manière large : *Peindre, dessiner, composer* LARGEMENT. (Acad.)

LARGER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *lar-jé.* — Man. Aller large, gagner du terrain en s'éloignant du centre de la volte, et traçant un grand rond.

LARGESSE, n. f. (*large.*) Pron. *lar-jèss.* — Libéralité, consistant le plus souvent dans un don d'argent : *Il nous a fait une* LARGESSE, *des* LARGESSES. (Acad.) LARGESSE *à Toison-d'Or!* (C. Del.)

— *Pièces de largesse*, pièces d'or et d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple, au sacre des rois, et aux autres grandes cérémonies.

— *Faire largesse*, jeter de l'argent au peuple.

— Fig. et poétiq. Au pl. Dons :

. . . . Vertumne et l'humide Orion
Sur la terre embrasée ont versé leurs *largesses.*
(J.-B. Rouss.)

LARGEUR, n. f. (*large.*) Pron. *lar-jeur.* — Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par oppos. à Longueur : *La* LARGEUR *d'un fossé, d'une rue. La* LARGEUR *d'une pièce d'étoffe.* (Acad.) *A mesure qu'ils s'éloignent de la mer, les fleuves diminuent de* LARGEUR. (Buff.)

LARGO, adv. (*largo*, large; ital.) Pron. *lar-go.* — Mus. D'un mouvement très-lent.

LARGUE, adj. m. (*largus*; lat., m. sign.) Pron. *largh.* — Mar. Il s'emploie principalement dans cette locution : *Vent largue*, vent qui s'écarte au moins d'un quart de vent de la route que l'on tient : *Aller vent* LARGUE, *avoir vent* LARGUE. (Acad.)

— En parl. d'une manœuvre, Qui n'est pas roidie ou arrêtée.

— Substantiv. La haute mer : *Prendre le* LARGUE, *tenir le* LARGUE, prendre, tenir la haute mer, etc. || On dit plus souv. *Le large.*

— **A la largue**, loc. adv. Loin du bord, loin des autres vaisseaux : *Se mettre* À LA LARGUE.

LARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Larguer.

LARGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*largue.*) Pron. *lar-ghé.* — Mar. Démarrer, lâcher, laisser aller, en parl. d'un cordage déjà amarré.

— *Larguer un ris,* démarrer les garcettes d'une bande de ris pris, et rehisser la voile pour profiter de cette augmentation de surface dans la voilure.

— Intransitiv. *Les écarts d'un bâtiment* LARGUENT quand ils se délient. || *Un navire* LARGUE quand il gouverne de moins près ou qu'il laisse arriver. || *Le vent* LARGUE quand il cale ou marche par la poupe.

LARIDON, n. m. Anc. Gueux, mendiant : *Ils sont vêtus comme pauvres* LARIDONS.

LARIGOT, n. m. Pron. *la-ri-gô.* — Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus en usage, et qu'imite un des jeux de l'orgue qu'on appelle *Le jeu du* LARIGOT.

— Prov. et pop. *Boire à tire-larigot,* boire beaucoup, excessivement.

— Mus. *Jeu du larigot,* le plus aigu de tous les sons de l'orgue ; il sonne la quinte au-dessus de la doublette.

LARIX, n. m. Arbre résineux. V. MÉLÈZE.

LARMAIRE, adj. des 2 g. (*larme.*) Pron. *lar-mèr.* — Bot. Il se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement, et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME, n. f. (*lacryma,* larme ; lat.) Pron. *larm.* — Pathol. Humeur excrémentitielle sécrétée par la glande lacrymâle, versée sur la conjonctive, puis portée vers le grand angle de l'œil, d'où elle sort par l'effet d'une impression vive, soit physique, soit morale : *Répandre, verser des* LARMES. LARMES *de joie, de tendresse, de fureur, de rage, d'admiration. Des* LARMES *roulaient dans ses yeux. Elle eut peine à retenir ses* LARMES. *Un visage baigné, mouillé de* LARMES. (Acad.) *Les* LARMES *sont des marques d'un naturel sensible.* (Fén.)

Oh ! laissez-les couler, elles me sont bien chères,
Ces *larmes* que soulève un cœur encor blessé. (A. Muss.)

— Fig. *Pleurer à chaudes larmes ; être tout en larmes, fondre en larmes,* pleurer beaucoup, pleurer abondamment.

— Fig. *S'abreuver de larmes, vivre dans les larmes,* pleurer sans cesse, vivre dans la douleur, dans l'affliction.

— Fig. *Sécher, essuyer ses larmes,* se consoler, oublier peu à peu ses peines, ses douleurs.

— *Essuyer les larmes de quelqu'un,* calmer son affliction, soulager sa douleur.

— *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un,* partager sa peine, sa douleur ; s'affliger avec lui.

— *Avoir recours aux larmes,* pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie.

— Fam. *Avoir toujours la larme à l'œil,* s'attendrir très-facilement.

— *Avoir le don des larmes,* pleurer à volonté.

— *Avoir des larmes dans la voix,* avoir une voix tremblante et éplorée :

Laurence, en répondant aux versets, bien des fois
A, malgré ses efforts, *des larmes dans sa voix.* (Lam.)

— Prov. et fig. *Larmes de crocodile,* larmes hypocrites que répand une personne qui en veut tromper une autre pour exciter sa compassion et sa confiance ; le crocodile feint, dit-on, de gémir pour attirer sa proie.

— Fig. Ornement, figurant à peu près une larme, qu'on fait entrer, comme un symbole de tristesse et de deuil, dans la décoration des catafalques, des mausolées, etc. : *Un drap mortuaire semé de* LARMES. (Acad.)

— Fig. et fam. Goutte, petite quantité de vin ou de quelque autre liqueur : *Une* LARME *de vin. Je n'en veux qu'une* LARME. (Acad.)

— Au plur. Suc qui coule de plusieurs végétaux : *Les* LARMES *de la vigne, du sapin.* (Acad.)

— Chass. *Larmes de plomb,* petit plomb dont on se sert pour tirer des oiseaux.

— Pharm. Petite masse arrondie de substance molle ou peu dure : *Manne en* LARME.

— Phys. *Larme de verre* ou *larme batavique,* goutte de verre fondu qu'on laisse tomber extrêmement chaude dans l'eau froide, où elle prend une forme assez semblable aux larmes.

— Bot. *Larme de Job,* plante de la famille des Graminées de maïs, dont les semences ont la forme d'une larme. || *Larme du Christ,* le grémil.

— *Larmes marines,* masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque.

LARMIER, n. m. (*larme.*) Pron. *lar-mié.* — Archit. Partie saillante au haut d'un édifice, d'un ouvrage de maçonnerie, destinée à éloigner l'eau de pluie, à la faire tomber en gouttes à une distance convenable du pied de l'édifice, etc. : *Le* LARMIER *de la corniche.* (Acad.)

— Partie d'une corniche qui est le plus en saillie.

— Pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis de croisée, de porte, qui s'oppose à ce que l'eau pénètre dans l'intérieur.

— B.-Arts. Angle de l'œil le plus rapproché du nez, celui dans lequel se forment les larmes : *Cet œil est mal fait ; il n'a point de* LARMIER. LARMIER *bien dessiné. En anatomie, le* LARMIER *s'appelle le grand canthus.* || V. LARMIÈRES.

LARMIÈRES, n. f. pl. (*larme.*) Pron. *lar-mièr.* — Anat. Sac membraneux, à parois glanduleuses, situé, chez les Cerfs et quelques antilopes, dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, qui sécrète une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre : *Les gazelles ont, comme le chevreuil, des* LARMIÈRES *ou enfoncements au-devant de chaque œil.* (Buff.)

LARMIERS, n. m. plur. Pron. *lar-mié.* — Art vétér. Parties de la tête du cheval qui correspondent aux tempes de l'homme : *Saigner un cheval aux* LARMIERS. (Acad.)

LARMILLE, n. f. Pron. *lar-mi-y.* — Bot. Larme de Job et Grémil officinal.

LARMOIEMENT, n. m. (*larme.*) Pron. *lar-moa-man.* — Écoulement de larmes involontaire et continuel : *Le* LARMOIEMENT *est un des symptômes de la rougeole.* (Acad.)

LARMOYANT, part. prés. du v. Larmoyer.

LARMOYANT, ANTE, adj. Qui fond en larmes : *On la trouva toute* LARMOYANTE. (Acad.)

— Littér. Qui excite les larmes, la pitié, l'attendrissement : *La comique* LARMOYANT. *La comédie* LARMOYANTE. (Acad.)

— Substantiv. *Le mélange du comique et du* LARMOYANT *forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère.* (Acad.)

LARMOYER, v. intr. ou n. 1re conj. (*larme.*) Pron. *lar-moa-ié.* — Pleurer, répandre des larmes, sans motif raisonnable : *Il ne fait que* LARMOYER. (Ac.)

Songeons à *larmoyer* ; il n'est plus temps de rire.
(Hauteroche.)

LARRON, ONNESSE, n. (*latro,* voleur ; lat.) Pron. *la-ron, ro-nèss.* — Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose : *Fin, subtil* LARRON. *C'est un* LARRON. *C'est une* LARRONNESSE. (Acad.)

Oui, *larrons* et flatteurs, les uns comme les autres
Pour repeupler leur poche ont les yeux sur les nôtres.
(Ancelot.)

Ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au temps, cet insigne *larron.* (La F.)

— Adject. *Qui voudrait avoir un domestique aussi* LARRON *que Mercure ?* (Fén.)

— Prov. et fig. *L'occasion fait le larron,* souvent l'occasion fait faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé.

— Fam. *Donner la bourse à garder au larron,* confier l'argent, le soin de la dépense, à celui dont on devrait le plus se défier.

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire,* ils sont d'intelligence pour faire quelque chose de blâmable.

— Fam. *Larron d'honneur,* séducteur :

Ah ! je devais du moins....
Faire au *larron d'honneur* crier le voisinage. (Mol.)

— Particul. Chacun des deux voleurs qui furent mis en croix avec Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Le bon* LARRON, *le mauvais* LARRON. (Acad.)

— Impr. Pli dans une feuille mise sous la presse, lequel cause une défectuosité dans l'impression. || Petit morceau de papier qui, se trouvant sur la feuille à imprimer, reçoit l'impression et laisse un blanc.

— Libr. Pli d'un feuillet qui n'a pas été rogné quand on a relié le livre : *Le relieur a laissé plusieurs* LARRONS *dans ce volume.* (Acad.)

— P. et Chauss. *Larron d'eau,* canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. || Petits trous que les anguilles pratiquent aux chaussées, et par lesquels l'eau des étangs s'échappe.

LARRONNEAU, n. m. Fam. Petit larron, qui ne dérobe que des choses de peu de valeur.

LARRONNEUSE, n. f. Néolog. Maraudeuse, voleuse : *Des harpies, des* LARRONNEUSES, *tenaient les propos les plus obscènes.* (Chateaub.)

LARVE, n. f. (*larva,* masque ; lat.) Insecte sortant de l'œuf, et dans l'état imparfait qui précède ses métamorphoses : *La chenille est la* LARVE *du papillon.* (Acad.)

LARVES, n. f. pl. Antiq. Génies malfaisants, âmes des méchants, qui, selon la croyance superstitieuse des anciens, revenaient sous des figures hideuses, pour tourmenter les vivants : *Les âmes des méchants, sous le nom de* LARVES, *effrayent ceux qui leur ressemblent.* (Mich.)

LARVÉ, ÉE, adj. (*larva,* masque ; lat.) Méd. Déguisé, masqué.

— *Fièvre larvée,* affection intermittente, sans fièvre apparente.

LARYNGÉ, ÉE, adj. Pron. *la-rain-jé.* — Anat. Qui appartient au larynx : *Muscles, nerfs* LARYNGÉS. *Artères* LARYNGÉES. (Acad.)

— Méd. *Phthisie laryngée,* phthisie dont le siége est le larynx.

LARYNGIEN, IENNE, adj. V. LARYNGÉ.

LARYNGITE, n. f. (λάρυγξ, larynx ; gr.) Pron. *la-rain-jitt.* — Méd. Inflammation du larynx.

LARYNGOGRAPHIE, n. f. (λάρυγξ, et γραφή, description ; gr.) Anat. Description du larynx.

LARYNGOTOMIE, n. f. Méd. V. BRONCHOTOMIE.

LARYNX, n. m. (λάρυγξ, *larynx,* sifflet ; gr.) Pron. *la-rainks.* — Anat. Organe situé à la partie antérieure et supérieure du cou, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et de la trachée-artère ; il est composé de pièces mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du pharynx : *Le* LARYNX *est un des organes de la respiration, et le principal instrument de la voix.* (Acad.) *Les muscles du* LARYNX *sont plus forts à proportion chez le rossignol que dans tout autre oiseau.* (Buff.)

LAS, interj. Pron. *lâss.* — Fam. Hélas : LAS ! *que j'ai souffert de peines !* (Acad.)

Las ! mon cher oiselet ! *las !* ils l'ont mis à mort.
(Brizeux.)

LAS, ASSE, adj. Pron. *lâ, lâss.* — Qui éprouve le sentiment de la lassitude ; qui est très-fatigué : *Être* LAS *de marcher.* LAS *de travailler. Reposez-vous, si vous êtes* LAS. (Acad.)

— Dégoûté, ennuyé à l'excès de quelque chose que ce soit : *Je suis* LAS *de ces impertinences. Je suis bien* LAS *de cet homme. Il est* LAS *de la vie. Il est* LAS *de lui-même.* (Acad.) *Je suis* LAS *à la fin de la contrainte que je m'impose.* (C. Del.) *La raison se fait toujours entendre quand les passions sont* LASSES *de crier.* (Volt.)

.. J'étais *las* de voir son grotesque uniforme,
Ses bottines, sa cape et sa ceinture énorme. (Coll. d'Harl.)

— Prov. et pop. *Un las-d'aller,* un homme mou, paresseux et lâché.

— Fig. *Faire quelque chose de guerre lasse,* le faire après avoir résisté longtemps : *Je lui ai cédé de* GUERRE LASSE. (Acad.)

Syn. Las, fatigué. On est *las* par suite d'un mouvement ou d'un travail excessif ; on est *fatigué* par suite d'un mouvement ou d'un travail prolongé. A celui qui est *las* un long repos est nécessaire. A celui qui est *fatigué* quelques instants de relâche suffisent. La *lassitude* résulte de l'épuisement des forces ; la *fatigue,* de leur diminution.

LASAGNE, n. f. (*lasagna ;* ital., m. sign.) Art culin. Pâte d'Italie en forme de rubans : *Manger des* LASAGNES.

LASCIF, IVE, adj. (*lascivus,* lascif, badin ; lat.) Pron. *lass-cif, civ.* — Fort enclin, fort porté à la luxure : *Le bouc est un animal très-*LASCIF. (Acad.) *Les rats sont aussi* LASCIFS *que voraces.* (Buff.) *La chèvre est vive, capricieuse,* LASCIVE *et vagabonde.* (Id.) *L'autruche passe pour être fort* LASCIVE *et s'accoupler souvent.* (Id.)

Le dieu *lascif* qui préside aux troupeaux. (J.-B. R.)

— En parl. des choses, Qui porte, qui excite à la luxure : *Une posture, une danse* LASCIVE. *Un tableau* LASCIF. *Des paroles* LASCIVES. (Acad.)

LASCIVEMENT, adv. D'une manière lascive : *Regarder* LASCIVEMENT. *Danser* LASCIVEMENT. (Ac.)

LASCIVETÉ, n. f. (*lascif.*) Pron. *lass-civ-té.* — Forte inclination à la luxure : *Sa* LASCIVETÉ *l'a entraîné dans beaucoup d'excès, a ruiné entièrement sa santé.* (Acad.)

— Ce qui porte, ce qui excite à la luxure : *Il y a beaucoup de* LASCIVETÉ *dans ce tableau, dans ces vers.* (Acad.)

LASER, n. m. Pron. *la-zèr.* — Bot. Genre de plantes vulnéraires de la famille des Ombellifères

LASQUETTE, n. f. Pron. *lass-kètt.* — Comm. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSANT, part. prés. du v. Lasser.

LASSANT, ANTE, adj. Qui fatigue : *Un travail* LASSANT. *Une besogne* LASSANTE. (Acad.)

— Fig. Ennuyeux, rebutant : *C'est une chose bien* LASSANTE *de dire toujours à une même personne : Je vous aime!* (St-Évrem.)

LASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Lasser ; *Il était* LASSÉ *de tout, et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées.* (Mme de Staël.)

Que j'aime Cicéron, *lassé* du consulat ! (C. Del.)
N'êtes-vous point *lassé* d'abattre des guerriers,
Et vous faut-il encore quelques nouveaux lauriers ? (Corn.)

— Aujourd'hui on dit mieux *las, fatigué.*

LASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lassus*, fatigué.) Pron. *lâ-cé.* — Fatiguer, causer de la lassitude : *C'est un travail qui me* LASSE *extrêmement. Il les* A *tous* LASSÉS *l'un après l'autre.* (Acad.)

— Absol. : *Cette sorte de danse* LASSE *beaucoup.*

— Mor. Pousser à bout : *Il* A LASSÉ *ma patience. Vous* LASSEZ *ma bonté, mon indulgence.* (Acad.)

Quoique vieux, je suis homme à *lasser* votre attente. (C. D.)
..Sans *lasser* le ciel *par* des vœux impuissants,
Mettons-nous à l'abri des injures du temps. (Boil.)

— Ennuyer, dégoûter : *Il* LASSE *tout le monde par ses importunités. Il nous* LASSE *avec ses vieux contes.* (Acad.)

= **Se lasser**, v. pron. Se fatiguer : *On* SE LASSE *plus à rester debout qu'à marcher. Il ne* SE LASSE *point, il est infatigable.* (Acad.) SE LASSER *à polir une rime.* (Boil.)

Il met tout en usage, et prière et menace ;
Il attaque toujours, et jamais ne *se lasse.* (Corn.)

— Fig. *La terre ne* SE LASSE *jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent.* (Fén.)

— Prendre du dégoût : *Je* ME LASSE *de lui prêter toujours de l'*ARGENT. (Acad.)

Nous *nous lassons* de tout ; nos plaisirs ont leur fin. (L. Rac.)

— Perdre patience : *Ma patience* SE LASSE. *On* SE LASSE *d'entendre toujours dire les mêmes choses.* (Acad.)

Je me *lasse* à la fin : moine, fais ton devoir ;
Exerce en ma faveur ton merveilleux pouvoir. (C. Del.)

LASSERET, n. m. Pron. *lâss-rè.* — Techn. Tarière dont les charpentiers se servent pour faire les petites mortaises. || Sorte de piton à vis. || Pièce qui arrête une espagnolette sur le battant d'une croisée.

LASSERIE, n. f. Techn. Tissu d'osier fin, mince et serré, qui remplit le corps d'une corbeille.

LASSIER, n. m. Pron. *la-cié.* — Pêch. Filet à manche pour la pêche.

LASSIÈRE, n. f. Pron. *lâ-cièr.* — Chass. Filet pour les loups.

— Agric. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSINS, n. m. pl. Pêch. Filet à manche.

LASSIS, n. m. Pron. *lâ-ci.* — Comm. Bourre de soie ; étoffe fabriquée avec cette matière.

— Tissu lacé : *Travailler après un* LASSIS *de fil retors.*

LASSITUDE, n. f. (*lassitudo*, dér. de *lassus*, las, fatigué ; lat.) Pron. *lâ-ci-tud.* — Abattement où l'on se trouve après un travail excessif de corps ou d'esprit : *Grande* LASSITUDE. *Tomber de* LASSITUDE. *N'en pouvoir plus de* LASSITUDE. (Acad.) *Il faut l'affaiblir par la* LASSITUDE. (Lemenn.) *Je meurs de faim, d'envie de dormir et de* LASSITUDE. (Campistr.)

— État, sensation semblable causée par une mauvaise disposition de santé : *Je ne sais d'où me vient cette* LASSITUDE. *Sentir des* LASSITUDES *dans les membres, dans tout le corps.* (Acad.)

— Fig. Ennui, dégoût : *Il a renoncé à cette correspondance par pure* LASSITUDE *d'avoir toujours les mêmes choses à dire.* (Acad.) *On fit la paix par* LASSITUDE *de la guerre.* (Volt.)

LASSO, n. m. Longue et forte lanière garnie de plomb à ses extrémités, et dont se servent quelques peuplades de l'Amérique méridionale pour s'emparer des bœufs sauvages, et même quelquefois pour abattre un ennemi.

LAST ou **LASTE**, n. m. (*last*, charge ; holl.) Pron. *last.* — Mar. Poids de quatre milliers ou mesure de deux tonneaux : *Un navire chargé de cent* LASTS *de froment, de farine, de houblon, etc.* (Acad.)

LASTING, n. m. Comm. Étoffe de laine brillante.

LASTRICO, n. m. Pron. *lass-tri-kô.* — Techn. Couverture de toit en ciment de chaux ou de pouzzolane.

LATANIER, n. m. Pron. *la-ta-nié.* — Bot. Genre de Palmier, dont les feuilles, disposées en faisceaux servent à faire toutes sortes d'objets délicats, et sont employées en Amérique pour la couverture des habitations : *Combien de fois je vous ai regardée dormir sous le parasol d'une feuille de* LATANIER. (G. Sand.)

LATENT, ENTE, adj. (*lateo*, je suis caché ; lat.) Pron. *la-tan, tantt.* — Qui est caché : *Ce fluide est répandu dans tous les corps, mais à l'état* LATENT. (Mign.) *Quand le globe est menacé d'une catastrophe, on en est averti par des commotions* LATENTES. (Chateaubr.)

— Phys. *Chaleur latente*, quantité de chaleur que les corps absorbent ou dégagent au moment où ils changent d'état, sans que leur température subisse aucune variation apparente.

— Pathol. Il se dit de diverses maladies dont les symptômes obscurs peuvent échapper facilement à l'attention du médecin : *Pneumonie* LATENTE.

— Art. vétér. *Vices latents, maladies latentes*, certaines maladies des chevaux dont les symptômes peuvent rester longtemps cachés : *La morve et la courbature sont des* VICES LATENTS. *Les* MALADIES LATENTES *au moment de la vente, donnent lieu à l'action rédhibitoire.* (Acad.)

LATÉRAL, ALE, adj. (*latus, eris*, côté ; lat.) Qui appartient au côté d'une chose : *Les sinus* LATÉRAUX *du cerveau. L'opération* LATÉRALE *de la taille. Chapelle* LATÉRALE. *Porte* LATÉRALE. (Acad.) *On voit sur les deux courants* LATÉRAUX *remonter des îles flottantes.* (Chateaub.)

LATÉRALEMENT, adv. De côté, sur le côté.

LATÉRÉ (A), V. LÉGAT.

LATIAL, ALE, adj. Pron. *la-ci-al.* — Antiq. rom. Qui appartient au Latium :

— *Colline* LATIALE, une des sept collines de Rome.

— Fam. Latin : *Aujourd'hui le règne des abstractions de quintescence grégeoise et* LATIALE *est irrévocablement passé.* (Ch. Nodier.)

LATICLAVE, n. m. (*latus*, côté, et *clavus*, clou ; lat.) Tunique bordée par-devant d'une large bande de pourpre, et garnie de nœuds ou boutons de pourpre ou d'or imitant des clous : *Le* LATICLAVE *était le vêtement des sénateurs et de la plupart des magistrats.* (Acad.) *Les Gaulois changèrent la saie et les braies de leurs ancêtres contre le* LATICLAVE *romain.* (H. Martin.)

Les sénateurs vêtus d'augustes *laticlaves.* (V. Hugo.)

LATIN, INE, adj. (*latinus* ; lat., m. sign.) Pron. *la-tain, tinn.* — Qui appartient au Latium ou à ses habitants : *Les villes* LATINES. *Mœurs, coutumes* LATINES.

— *La langue latine*, la langue des anciens Romains.

— *Un discours latin, une harangue latine*, un discours, une harangue en langue latine.

— *Mot latin*, mot de la langue latine.

— *Dictionnaire latin et français*, dictionnaire où le sens des mots latins est expliqué en français, etc.

— Fig. et fam. *Le pays, le quartier latin*, le quartier de Paris où sont la plupart des colléges : *Il se rendit à Paris dans le* QUARTIER LATIN. (Cuv.)

— Fam. *Cela sent le pays latin*, se dit de tout ce qui retient un certain air de collége.

— *L'Église latine*, toute l'Église d'Occident, par oppos. à l'Église grecque, ou d'Orient : *Les Pères de l'*ÉGLISE LATINE.

— *Le rit latin*, le rit de l'Église romaine.

— Mar. *Voile latine*, voile faite en forme de triangle et dont on se sert principalement sur la Méditerranée : *On voyait s'élever les grandes* VOILES LATINES *des vaisseaux marchands.* (A. de Vigny.)

— *Bâtiment latin*, bâtiment gréé en voiles triangulaires ou latines.

= **Latin**, n. m. La langue latine : *Enseigner, apprendre le* LATIN. *Savoir bien le* LATIN. *Parler* LATIN. *Composer, écrire en* LATIN, *en bon* LATIN. (Acad.) *On parla* LATIN *à la cour, dans les cloîtres, dans les tribunaux et dans les écoles.* (Rivarol.)

— Prov. et pop. *Du latin de cuisine*, de fort mauvais latin.

— Fam. Langage étranger et inconnu : *Dame ! je n'entends pas le* LATIN. (Mol.)

— Fam. *Gens de latin*, les savants : *Les* GENS DE LATIN *des sots sont dénigrés.* (Regn.)

— Par dénigr. *Les gens à latin*, les pédants :

Je n'aime point céans tous vos *gens à latin.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Être au bout de son latin*, ne savoir plus que dire, que faire.

— *Y perdre son latin*, travailler inutilement à quelque chose ; y perdre son temps et sa peine :

Par cent raisons j'aurais beau les confondre :
Cicéron même *y perdrait son latin.* (La F.)

— Prov. *Parler latin devant les cordeliers*, parler à des gens plus savants que soi. || *Cracher du grec et du latin*, faire beaucoup de citations. || *Ne savoir ni grec ni latin*, être un ignorant.

— N. m. pl. Ceux qui sont de l'Église latine : *Les* LATINS *et les Grecs diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points.* (Acad.)

LATINISANT, ANTE, adj. Pron. *la-ti-ni-zan, zantt.* — Hist. ecclés. Qui pratique le culte de l'Église latine : *Grecs* LATINISANTS.

LATINISATION, n. f. Pron. *la-ti-ni-za-cion.* — Philol. Action de latiniser, de donner une physionomie latine, une terminaison latine à un mot : *De la* LATINISATION *des noms.*

LATINISÉ, ÉE, part. pass. du v. Latiniser.

— Qui adopte les sentiments de l'Église latine : *Un Grec* LATINISÉ.

LATINISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *la-ti-ni-zé.* — Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue : *Tite-Live* A LATINISÉ *tous les noms étrangers qui se trouvent dans son histoire. Beaucoup de vieux auteurs, qui* ONT LATINISÉ *leurs noms, les ont rendus tout à fait méconnaissables.* (Acad.)

— Fam. Affecter de parler latin.

LATINISME, n. m. Pron. *la-ti-nism.* — Construction, tour de phrase propre à la langue latine : *Son français est plein de* LATINISMES. (Acad.)

— La phrase suivante renferme un latinisme : PRENONS GARDE SI *nos bienfaits ne nuisent point aux autres et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet.* (Mably.)

LATINISTE, n. des 2 g. Pron. *la-ti-nist.* — Celui ou celle qui entend et parle la langue latine : *Bon* LATINISTE. *Mauvais* LATINISTE. (Acad.) *Les* LATINISTES *modernes admirent sans savoir pourquoi.* (D'Alemb.)

LATINITÉ, n. f. (*latinitas* ; lat., m. sign.) Langage latin : *Belle, bonne, élégante* LATINITÉ. *Mauvaise* LATINITÉ. (Acad.) *Une* LATINITÉ *africaine déshonore les ouvrages de ce grand orateur.* (Chateaubr.)

— *Basse latinité*, latin corrompu qu'écrivaient les auteurs du dernier temps où le peuple parlait encore la langue latine.

LATIROSTRE, adj. des 2 g. (*latus*, large, et *rostrum*, bec ; lat.) Pron. *la-ti-rostr.* — Zool. Qui a un large bec.

= **Latirostres**, n. m. pl. Famille de l'ordre des Grimpeurs et de celui des Echassiers comprenant des oiseaux qui ont le bec large et peu élevé.

LATITUDE, n. f. (*latitudo*, largeur ; lat.) Pron. *la-ti-tud.* — Géograph. Distance d'un lieu à l'équateur, comptée sur le méridien.

— *Latitude septentrionale* ou *nord*, celle d'un lieu placé entre le pôle nord et l'équateur. || *Latitude méridionale* ou *sud*, celle d'un lieu placé entre le pôle sud et l'équateur, dans l'hémisphère opposé.

— Astron. L'angle que fait avec un plan parallèle à l'écliptique la ligne droite qui passe par un astre et par un centre donné sur ce plan : LATITUDE *australe.* LATITUDE *boréale.* LATITUDE *héliocentrique, géocentrique*, etc. LATITUDE *de Sirius.*

— Par extens. Il se dit des différents climats considérés par rapport à leur température : *A la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les* LATITUDES *les plus opposées.* (Acad.)

— Fig. Étendue, extension : *Ce principe peut avoir une grande* LATITUDE. *Donner trop de* LATITUDE *à une proposition, à l'application d'un principe. Laisser beaucoup de* LATITUDE *aux agents chargés d'une mission.* (Acad.)

LATOMIE, n. f. (λατομία, carrière ; gr.) Antiq. Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

LATREUTIQUE, adj. des 2 g. (λατρεύω, j'honore ; gr.) Théol. Il se dit du sacrifice qu'on offre à Dieu, comme au souverain Être : *L'holocauste est un sacrifice* LATREUTIQUE. *La messe est à la fois un sacrifice eucharistique,* LATREUTIQUE, *propitiatoire et impétratoire.*

LATRIE, n. f. (λατρεία, culte ; gr.) Pron. *la-trî.* — Il n'est usité que dans cette locution : *Culte de* LATRIE, culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul : *Le terme d'adoration exprime le culte suprême, ou le* CULTE DE LATRIE, *quand il s'agit de Dieu ou des personnes de la sainte Trinité.* (Gousset.) || V. DULIE.

LATRINES, n. f. pl. (*latere*, cacher ; lat.) Retrait, privé, lieu où l'on satisfait les besoins naturels : *Aller aux* LATRINES. (Acad.) *Héliogabale vécut dans des lieux infâmes, et fut tué dans des* LATRINES. (Chateaubr.) || On dit aussi, *Aisances.*

LATTAGE, n. m. Constr. Action de latter ; espace couvert de lattes.

LATTE, n. f. Morceau de bois refendu selon son fil, long, mince, étroit, qui sert dans les constructions : *Un cent de* LATTES. *Des* LATTES *de chêne, de châtaignier. Un grenier lambrissé sous* LATTES. (Acad.)

— Constr. *Latte volice*, celle qui sert à porter l'ardoise. || *Latte jointive*, celle qu'on met aux pans de charpente pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. || *Contre-latte*, latte attachée en hauteur sur une autre latte qu'elle coupe à angle droit ou oblique. || *Latte de sciage*, celle qui est taillée à la scie.

— Mar. *Lattes de caillebotis*, petites planches resciées qui servent à couvrir les barrotins des caillebotis. || *Lattes de gabarit*, celles qui servent à former les façons d'un vaisseau en lui donnant la rondeur.

— Techn. Chacun des échelons d'un volant de moulin à vent, sur lesquels on tend la toile.

LATTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *la-té*. — Garnir de lattes : *Le comble de cette maison est posé; il ne reste plus qu'à le* LATTER. *Il faut* LATTER *et contre-latter cette cloison*. (Acad.)

— Absol. *La charpente du toit est faite; il ne reste plus qu'à* LATTER. LATTER *à claire-voie*. LATTER *à lattes jointives*. (Acad.)

LATTIS, n. m. Pron. *la-ti*. — Ouvrage de lattes : *Faire un* LATTIS. *Enduire de plâtre un* LATTIS. *Couvrir un* LATTIS *avec des toiles*. (Acad.) *J'allai loger sous le* LATTIS *d'un grenier*. (Châteaubr.)

LAUDANUM, n. m. (par corrupt. de *laudandum*, chose à louer; lat.) Pron. *lô-da-nom*. — Pharm. Préparation, extrait d'opium, liquide ou solide : *Dix grains de* LAUDANUM *liquide*. (Acad.)

— Prov. *Donner du* LAUDANUM *à quelqu'un*, le louer, le flatter.

LAUDATEUR, TRICE, n. Personne qui loue; flatteur.

LAUDATIF, IVE, adj. (*laudativus*, rad. *laus*, louange; lat.) Pron. *lô-da-tif, tiv*. — Qui loue. Il ne se dit que des écrits et des discours : *Genre* LAUDATIF. *Discours* LAUDATIF. *Phrase* LAUDATIVE. (Ac.) *La paix à tout prix est l'objet de ses articles* LAUDATIFS. (H. de Balz.)

LAUDES, n. f. pl. (*laudes*, louanges; lat.) Pron. *lôd*. — Liturg. cathol. La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après Matines : *On est à* LAUDES. *Dire* LAUDES. *Chanter* LAUDES. (Acad.)

LAURÉAT, adj. (*laureatus*, couronné de laurier, rad. *laurus*, laurier; lat.) Pron. *lo-ré-a*. — Se dit des poëtes qui ont reçu solennellement une couronne de laurier : *Pétrarque est un poëte* LAURÉAT. (Acad.)

— Par extens. Celui qui a remporté un prix dans un concours académique; et dans ce sens on l'emploie quelquefois substantivement : *Ce jeune* LAURÉAT. (Acad.)

... Docte Scudéri, muse plus téméraire,
Lauréat féminin d'un concours littéraire. (C. Del.)

— Poëte attaché à une cour, pour célébrer les événements remarquables.

LAURELLE, n. f. Vulg. Laurier rose.

LAURENTINE, n. f. Pron. *lo-ran-tiun*. — Comm. Étoffe à fleurs, de soie, de coton ou de poil.

— Bot. Espèce de bugle.

LAURÉOLE, n. f. Bot. Genre de plantes à suc corrosif, dont la feuille ressemble par sa forme à celle de laurier : LAURÉOLE *mâle*. LAURÉOLE *femelle*. LAURÉOLE *blanche*. LAURÉOLE *odorante*.

LAURIER, n. m. Pron. *lo-rié*. — Bot. Arbre toujours vert, qui porte une petite graine noire et amère. Pour distinguer le véritable laurier de quelques arbustes qui portent le même nom, on l'appelle *Laurier franc* ou *Laurier commun*. *Chez les anciens le* LAURIER *était consacré à Apollon. On donnait des couronnes de* LAURIER *aux poëtes*. (Acad.)

— Fig. Victoire, triomphe, succès :

Quels lauriers me plairont, de son sang arrosés ? (Rac.)

La noire calomnie
Flétrit de ses poisons les *lauriers* du génie. (C. Del.)

— Fig. *Cueillir, moissonner des lauriers*, remporter des victoires. || *Être chargé de lauriers*, avoir acquis beaucoup de gloire. || *Flétrir ses lauriers*, souiller sa gloire. || *S'endormir sur ses lauriers*, ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée. || *Se reposer sur ses lauriers*, jouir d'un repos mérité par des succès éclatants.

— Bot. Il se dit de plusieurs espèces d'arbres à fleurs de laurier. || *Laurier Amandier* ou *Laurier-Cerise*, arbuste toujours vert, qui porte un petit fruit rouge et qui appartient au genre des Cerisiers.

— *Laurier-rose*. Oléandre, laurose commun.

— *Laurier-Tin*, arbuste du genre des viornes.

LAURINE, n. f. Chim. Substance cristalline particulière qu'on extrait des fruits du laurier.

— Bot. Variété d'olivier.

LAURINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au laurier.

= **Laurinées**, n. f. pl. Famille de plantes qui tire son nom du laurier, son type.

LAURIOT, n. m. Pron. *lo-ri-ô*. — Techn. Petit baquet dans lequel les boulangers lavent l'écouvillon après s'en être servis pour nettoyer le four.

LAUROSE, n. m. Pron. *lo-rôz*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées.

— *Laurose commun* ou *laurier-rose*, arbrisseau rameux dont les fleurs sont ordinairement roses.

— *Laurose odorant*, ou *laurier rose des Indes*, arbuste qui croît sur le bord des rivières et de la mer, dans les Indes orientales.

LAVABO, n. m. (m. lat., *je laverai*.) Prière que le prêtre dit en lavant ses doigts durant la messe : *Dire le* LAVABO. *La messe en est au* LAVABO. (Acad.)

— Par extens. Petit linge dont le prêtre se sert pendant la messe pour essuyer ses doigts.

— Meuble de toilette garni d'un pot à l'eau et de sa cuvette.

LAVAGE, n. m. Action de laver : *Le* LAVAGE *des vitres. Le* LAVAGE *des carreaux d'une salle. Le* LAVAGE *d'une forme d'imprimerie*. (Acad.)

— Trop grande quantité d'eau répandue pour laver : *Vous avez jeté trop d'eau sur ce plancher. Quel* LAVAGE *avez-vous fait là ?* (Acad.)

— Aliment liquide, breuvage où l'on a mêlé plus d'eau qu'il ne fallait : *Cette soupe n'est qu'un* LAVAGE. *Vous avez mis trop d'eau dans ce vin, ce n'est qu'un* LAVAGE. (Acad.)

— Breuvage pris en trop grande quantité : *Vous vous trouverez mal de tout ce* LAVAGE. (Acad.)

— *Médecine en lavage*, médecine étendue dans beaucoup d'eau.

— Pharm. Opération qui a pour but de purifier les précipités, et qui se fait par décantation ou au moyen d'un filtre : *Quand les précipités sont abondants, il faut préférer le* LAVAGE *par décantation*. (Soubeiran.)

— Métall. Opération qui consiste à laver le minerai, pour séparer les corps étrangers de la matière propre à être fondue : *Le* LAVAGE *des métaux. Or de* LAVAGE. (Acad.)

LAVANDE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées, renfermant de petits arbrisseaux ou des herbes vivaces, portant de petites fleurs bleues disposées en épi : *Botte de* LAVANDE. *Mettre de la* LAVANDE *dans du linge*. (Acad.)

— *Eau de lavande*, dissolution de lavande dans l'esprit de vin.

LAVANDIER, n. m. (*laver*.) Anc. Blanchisseur de la maison du roi.

LAVANDIÈRE, n. f. Femme qui lave le linge, blanchisseuse.

... Qu'est-ce bruit ? Ce sont les *lavandières*,
Qui passent, en chantant, là-bas, dans les bruyères.
(V. Hugo.)

— Zool. Oiseau du genre hoche-queue : *L'ortolan des joncs a dans la queue un mouvement de haut en bas plus vif que les* LAVANDIÈRES. (Buff.)

LAVARET, n. m. Pron. *la-va-rè*. — Zool. Poisson de la famille des Truites, qui se trouve dans les lacs.

— Oiseau de proie ou de leurre.

LAVASSE, n. f. (*laver*.) Pluie qui tombe tout à coup, avec impétuosité, et coule à grands ruisseaux : *Il vint tout à coup une grande* LAVASSE. (Acad.) || Peu usité.

— Fam. et pop. *Cette soupe ne vaut rien du tout, ce n'est qu'une* LAVASSE, *que de la* LAVASSE. || V. LAVAGE.

LAVE, n. f. Matière fondue et enflammée, que les volcans vomissent dans le temps de leur éruption, et qui s'écoule en torrents : *La* LAVE, *les* LAVES *du Vésuve. Des flots, des torrents de* LAVE. *Villes ensevelies sous la* LAVE. (Acad.)

LAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Laver : *Linge bien, mal* LAVÉ.

— Fig. : *Je sens que nous avons assez souffert l'un et l'autre ici-bas pour être* LAVÉS *de nos fautes*. (G. Sand.)

... Si dans le sang l'offense était *lavée*,
Bientôt la terre entière en serait abreuvée. (Desmahis.)

— Adj. En parl. de certaines couleurs, peu vif et peu chargées : *Le blanc de la poitpine de l'aider est* LAVÉ *d'une teinte briquetée ou vineuse*. (Buff.)

— Par anal. *Couleur lavée*, couleur faible et déchargée : *Des teintes hachées, fondues,* LAVÉES *de gris, de bistre et de terre d'ombre*. (Id.)

— Man. *Cheval de poil bai lavé*, bai clair.

LAVE-MAINS, n. m. Archit. Petit réservoir d'eau placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. || V. LAVOIR.

LAVEMENT, n. m. (*lavare*, laver; lat.) Action de laver : *Le* LAVEMENT *des pieds. Le* LAVEMENT *des mains. Le* LAVEMENT *des autels*. (Acad.)

— Particul. Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins : LAVEMENT *rafraîchissant, purgatif, laxatif*. (Acad.) *J'appris qu'on s'était hâté de lui donner un* LAVEMENT *qu'il avait rendu aussitôt, et qu'il était mort en le rendant*. (St-Simon.)

...Elle refuse, étant fort enrhumé,
De prendre un *lavement*, lorsqu'il sent la fumée.
(Boursault.)

LAVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lavare*; lat., m. sign.) Pron. *la-vé*. — Nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre liquide : LAVER *du linge*, LAVER *la lessive, la vaisselle*. LAVER *une plaie avec du vin. La pluie a bien* LAVÉ *les rues*. (Acad.) *La première action de l'hospitalité était de* LAVER *les pieds aux hôtes*. (Fleury.) *Caton le Censeur éleva lui-même son fils dès le berceau, et avec un tel soin qu'il quittait tout pour être présent quand la nourrice, c'est-à-dire la mère, le remuait et le* LAVAIT. (J.-J. Rouss.)

Où *lave*-t-on ceux que l'on *lave* ici ? (La F.)

— Absol. Se laver les mains avant le repas : *Ne voulez-vous pas* LAVER ? (Acall.)

— *Donner à laver à quelqu'un*, lui présenter de l'eau et un linge quand il va se mettre à table, afin qu'il se lave les mains.

— *Pierre à laver*, pierre en forme de table, et sur laquelle on lave la vaisselle, les formes d'imprimerie, etc. : *Il n'y a point de* PIERRE À LAVER *dans cette cuisine*.

— Par extens. Baigner, couler auprès : *Ce fleuve* LAVE *les murs de telle ville*. (Acad.)

La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever. (Boil.)

— Fig. Purifier, effacer : *Leurs larmes pourront-elles jamais* LAVER *les campagnes teintes du sang de tant d'innocents ?* (Fléch.)

Il *lave* nos forfaits dans une eau salutaire. (Corn.)

— Fig. et fam. *Laver la tête à quelqu'un*, lui faire une sévère réprimande : LAVEZ LA TÊTE *à ce jeune étourdi, car il finirait par se ruiner*. (H. de Balz.) *Nous vous remercions de lui* AVOIR LAVÉ LA TÊTE. (Volt.)

— Prov. et fig. *A laver la tête d'un âne, ou d'un more, on perd sa lessive*, on perd ses peines à instruire en cherchant à faire entendre raison à une personne stupide, indocile, obstinée.

— Fig. *Laver une tache, laver quelqu'un d'une tache*, se dit en parlant de choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation : *Rien ne peut* LAVER *cette tache. C'est une tache dont il ne se* LAVERA *jamais*. (Acad.) *Il s'agit de me* LAVER *des reproches dont la calomnie cherche à me noircir*. (Piron.)

Tout mon sang doit *laver* une tache si noire. (Rac.)

— Fig. *Laver ses péchés avec ses larmes*, pleurer ses péchés.

— *Laver une injure, un outrage dans le sang de quelqu'un*, se venger de quelque insulte flétrissante, en tuant ou en blessant celui de qui on l'a reçue : *Les sauvages* LAVENT LEURS INJURES *dans le sang. Suivant un préjugé cruel, il est des affronts qu'on ne* LAVE *que dans le sang*. (Acad.)

J'ai fait peu de compte
D'un vain reste de sang dont je *lavais ma honte*. (C. Del.)

— *Laver un livre, les feuillets d'un livre*, les tremper dans une eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches.

— *Laver du papier*, le tremper dans une eau chargée d'alun, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire.

— Dess. *Laver un dessin*, colorier un dessin en étendant sur ses différentes parties une ou plusieurs teintes d'encre de Chine, de bistre ou d'autre couleur délayée dans de l'eau de gomme : LAVER *un dessin*. LAVER *un plan*. (Acad.) *Elle* LAVAIT *des aquarelles et des sépias*. (H. de Balz.)

— Chim. Ôter par le moyen de l'eau les impuretés grossières de quelque mixture.

— Techn. Ôter avec la bisaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage, pour la dresser et l'aviver.

= **Se laver**, v. pron. Se nettoyer avec de l'eau, etc. : *On doit* SE LAVER *en se levant*. SE LAVER *le visage, les mains, les pieds, la bouche, la barbe*. SE LAVER *les mains avec de la pâte d'amandes*. (Acad.) *Hannon, dans la négociation avec les Romains, dé-*

clara qu'il ne souffrirait pas qu'ils SE LAVASSENT *les mains dans les mers de Sicile.* (Montesq.)

— Fig. *Se laver d'un crime*, s'en purger, s'en justifier : *C'est une infamie dont vous ne* VOUS LAVEREZ *jamais.* (Did.) *Quand un homme a commis de tels attentats, il a beau faire, jamais il ne s'en* LAVE. (Vitet.)

— Prov. et fig. *Je m'en lave les mains*, se dit pour faire entendre qu'on ne prend point ou qu'on n'a point pris part à une affaire, et qu'on n'est pas responsable des suites : *Faites comme il vous plaira;* JE M'EN LAVE LES MAINS. (Dider.)

LAVETON, n. m. Comm. Grosse bourre qui reste dans le moulin où l'on foule les draps : *Le* LAVETON *est toujours grisâtre.*

LAVETTE, n. f. Petit morceau de linge dont on se sert pour laver la vaisselle.

LAVEUR, EUSE. Celui, celle qui lave : LAVEUR *de vaisselle.* LAVEUSE *d'écuelles.* (Acad.)

— Techn. *Laveur de cendres*, celui qui achète les cendres et les résidus des orfèvres et des affineurs, pour en retirer l'or et l'argent.

LAVIGNON, n. m. Pron. *la-vi-gnion.* — Zool. Coquillage de mer, espèce de *Came.*

LAVINE, n. f. Géol. Terrain amolli par les eaux.

LAVIS, n. m. Pron. *la-vi.* — Dess. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre substance colorante : LAVIS *à l'encre de Chine, au bistre. Dessin fait au* LAVIS, ou *Dessin au* LAVIS. (Acad.) *Son travail favori est de dessiner des ruines au* LAVIS. (Bailly.)

LAVOIR, n. m. Pron. *la-voar.* — Lieu destiné à laver, et plus particul. Réservoir d'eau où on lave le linge : LAVOIR *commun. Aller au* LAVOIR. *Construire un* LAVOIR. (Acad.)

— Lieu où on se lave les mains.

— *Lavoir de cuisine*, lieu où on lave la vaisselle.

— Techn. Appareil destiné à laver les substances. || Machine dont on se sert pour laver le minerai.

LAVURE, n. f. Il est particul. usité dans cette locution, LAVURE *de vaisselle, d'écuelles*, eau qui a servi à laver la vaisselle, les écuelles.

— Fam. et par exagér. *Lavure de vaisselle*, bouillon, potage fade et insipide, où il y a trop d'eau.

— Techn. Action de laver un livre ; résultat de cette action.

— Opération par laquelle on retire l'or ou l'argent des cendres, des terres auxquelles il est mêlé, ou des creusets dans lesquels on l'a fondu.

— Au plur. Parcelles d'or ou d'argent qu'on tire des cendres, des balayures.

— Métall. *Terres de lavure*, toutes les terres qui ont servi à la fonte des métaux, et que l'on soumet à une opération de lavage, pour en retirer l'or ou l'argent qui peut s'y être attaché.

LAXATIF, IVE, adj. (*laxativus*, émollient ; lat.) Pron. *lak-ça-tif, tiv.* — Méd. Qui a la vertu, la propriété de relâcher le ventre : *Remède* LAXATIF. *Tisane* LAXATIVE. (Acad.)

— Substantiv. Remède émollient : *Un* LAXATIF. *Des* LAXATIFS.

LAXITÉ, n. f. (*laxus*, lâche ; lat.) Pron. *lak-ci-té.* — Méd. Relâchement des fibres, des viscères ; défaut de ton.

— Néol. Prolixité du style : *La* LAXITÉ *un peu diffuse de la phrase de Cicéron.* (Ch. Nodier.)

LAYE, n. f. Pron. *lè.* — Mus. Espèce de boite, qui renferme les soupapes de l'orgue, réservoir du vent.

— Techn. Marteau de tailleur de pierre dont le tranchant est dentelé. || Traces formées sur la pierre par les dents du marteau.

— Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression.

LAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Layer : *Pierre* LAYÉE, pierre dont les parements sont travaillés avec le marteau bretelé.

LAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *lè-ié.* — Eaux et For. Tracer une route dans une forêt : LAYER *un bois, une forêt.* (Acad.) || V. LAIE.

— Techn. Dresser le parement d'une pierre de taille avec la laye.

LAYETIER, n. m. Pron. *lè-y-tié.* — Celui qui fait et vend des layettes et toutes sortes d'autres boites de menue menuiserie.

LAYETTE, n. f. Pron. *lè-iètt.* — Tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre : *Mettre des papiers dans une* LAYETTE. *Dans le trésor des chartres, la plupart des* LAYETTES *étaient marquées par les noms des provinces.* (Acad.)

— Petit coffret fait d'un bois fort léger et fort mince dans lequel on serre du linge ou autres choses semblables : *Une petite* LAYETTE. (Acad.)

— Linge, langes, maillot et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né : *Préparer, donner une* LAYETTE, *une belle* LAYETTE. (Acad.) *Elle faisait des* LAYETTES *pour les enfants.* (H. de Balz.)

LAYETTERIE, n. f. Pron. *lè-iètt-rî.* — Techn. Art de faire des layettes ; commerce de layettes.

LAYEUR, n. m. Pron. *lè-ieur.* — Celui qui trace des laies dans une forêt, qui marque le bois qu'on veut couper.

LAZARET, n. m. (*Lazare*, n. pr.) Pron. *la-za-rè.* — Lieu préparé dans quelques ports, pour y faire passer la quarantaine aux personnes, aux effets et aux marchandises qui viennent des pays infectés ou soupçonnés d'être infectés d'une maladie contagieuse : *Le* LAZARET *de Marseille. Entrer au* LAZARET. *Sortir du* LAZARET. (Acad.)

LAZARISTE, n. m. Prêtre de la congrégation de Saint-Lazare.

LAZULI, n. m. Min. V. LAPIS.

LAZULITE, n. m. Min. Pierre remarquable par sa couleur bleu d'azur. || V. LAPIS.

LAZZARONE, n. m. Pron. *lad-za-ro-né.* — Mot italien sous lequel on désigne à Naples les hommes de la dernière classe du peuple. || Au pl. LAZZARONI.

LAZZI, n. m. (m. ital.) Pron. *lad-zi.* — Action, mouvement, geste bouffon dans la représentation des comédies : *Les comédies italiennes sont pleines de* LAZZI. *Les* LAZZI *d'Arlequin.* (Acad.)

— Par extens. Grossières plaisanteries, bouffonneries de mauvais goût : *Il s'en est tiré par des* LAZZI. (Acad.)

— On l'écrit le plus souvent avec une *s* au plur. : *Paraissait-elle au marché, soudain quelques* LAZZIS, *quelques plaintes sur son maître lui sifflaient aux oreilles.* (H. de Balz.) *Des femmes élégantes couvraient les quais et s'amusaient aux* LAZZIS *des masques.* (G. Sand.)

LE, art. masc. sing. **LA**, f. sing. **LES**, pl. des 2 g. Pron. *le, la, lè.* — Il sert à déterminer le sens dans lequel est pris le nom qu'il précède : LE *sort de quiconque sert* LE *public de sa plume n'est pas heureux.* (Volt.) LA *jouissance de la vertu est tout intérieure, et ne s'aperçoit que par celui qui la sent.* (J.-J. Rouss.)

La cœur, *l'*esprit, *les* mœurs, tout gagne à *la* culture.
(Boil.)

— La voyelle finale de l'article s'élide avant tout mot commençant par une voyelle ou une *h* muette : L'ORGUEIL *contrepèse toutes nos vertus.* (Pascal.) *Un empire presque absolu sur* L'OPINION *et* L'USAGE *a érigé les femmes en arbitres du goût.* (Marm.) *Les vertus privées sont d'autant plus sublimes qu'elles n'aspirent pas à* L'APPROBATION *d'autrui.* (J.-J. Rouss.)

L'honneur parle, il suffit ; ce sont là mes oracles. (Rac.)

= Gramm. V. ARTICLE.

LE, pr. pers. m. sign. **LA**, pl. des 2 g. **LES**, f. sing. — Pron. *le, la, lè* et *lès*, devant une voyelle ou un *h* muette. — Lui, elle, eux, elles ; il se dit des personnes et des choses, et s'emploie toujours comme complément direct : *Voilà un bon livre, je vous engage à* LE *lire. Vous avez mon château, rendez-*LE *moi. Dès que ma sœur sera arrivée, j'irai* LA *voir. Il avait* MILLE *francs, et il* LES *a dépensés.* (Acad.) *La nature est une, et se présente toujours la même à ceux qui* LA *savent observer.* (Buff.) *Je me jette à vos genoux pour obtenir cette grâce, et je me flatte que vous ne me* LA *refuserez pas.* (Dest.) *Oh! délivrer ma mère!* LA *servir,* LA *venger,* LA *consoler, quel bonheur!* (V. Hugo.) *On aurait rougi autrefois d'avancer certaines maximes, si on* LES *eût contredites par ses actions.* (Duclos.)

— *Le* et *la*, précédant un verbe qui commence par une voyelle, s'élident : *Je le vis, je* L'*aimai. Je la reconnus, je* L'*appelai. Je dois* L'*aimer et je* L'*aime.* (Ac.)

= Gramm. Le pronom *le* s'accorde avec des noms qu'il représente, quand ces noms sont pris dans un sens déterminé :

Miracle! criait-on : venez voir dans les nues
Passer la reine des tortues!
— *La reine*, vraiment oui, je *la* suis en effet.
(La Font.)

Si c'est effacer les sujets de haine que vous aviez contre moi que de vous recevoir pour ma FILLE, *je veux bien que vous* LA *soyez.* (Le même.)

Ne me trompé-je point en vous croyant ma mère?
— Oui, Monsieur, je *la* suis. . . . . (Boissy.)

Elle se figure que je serai SA FILLE ; *il lui tarde que je* LA *sois.* (Mariv.) *Êtes-vous* LES TROIS ROMAINS *qu'on a choisis pour le combat? — Nous* LES *sommes.* (Marm.)

— Mais si les noms présentent plutôt à l'esprit l'idée d'un attribut que celle d'un objet, *le* alors est invariable : *Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les* PAUVRES? *C'est qu'ils n'ont pas peur de* LE *devenir.* (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire, *de devenir* PAUVRES.

Il les prend pour *des rois.* — Vous ne vous trompez pas ;
Ils *le* sont, dit Louis, sans en avoir le titre. (Volt.)

C'est-à-dire *ils sont* ROIS, PERSONNAGES DE SANG ROYAL.

— Il en est ainsi toutes les fois que le nom est précédé de l'article *des* ou de l'adjectif indéfini *quelque.*

. . . . . On vous croyait *quelque fille* des dieux.
— Je *le* suis en effet ; mon nom est Polymnie.

Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été DES PORTS *et qui ne* LE *sont plus.* (Volt.)

— Si *le* représente ou un adjectif ou un substantif employé adjectivement, il est toujours invariable : *Les pauvres sont moins souvent* MALADES *faute de nourriture, que les riches ne* LE *deviennent pour en prendre trop.* (Fén.) *Ceux qui sont* AMIS *de tout le monde ne* LE *sont de personne.* (Barthél.) *L'imprimerie fut inventée à l'époque où elle était le plus nécessaire, et sans doute parce qu'elle l'était.* (Villem.) LE *malheur de nos historiens est de n'être pas* PEINTRES, *et les anciens* L'*étaient.* (La H.)

— Il est encore invariable quand il représente un infinitif ou une proposition : *Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je* LE *dois à votre protection.* (Condill.) *Ceux-là ne se donnent pas la peine d'instruire un peuple qui ne veut pas* ÊTRE INSTRUIT *et qui ne* LE *mérite pas.* (Volt.) *Il proclamait une vérité bien plus profonde qu'il ne* LE *croyait.* (A. de Quatrefages.)

J'ai profané leur temple, et brisé leurs autels ;
Je *le* ferais encor, si j'avais à *le* faire. (Corn.)
Vous serez légataire, et je vous *le* promets. (Regn.)

— On ellide quelquefois *le*, complément direct, après les verbes *dire, croire, penser, faire*, etc. : *Ah! comme vous* DITES, *il faut glisser sur bien des pensées et ne pas faire semblant de les voir.* (Mme de Sév.)

Personne n'a, madame, aimé comme je *fais.* (Mol.)

Le personnage d'un coquet n'est pas si facile à faire que vous PENSEZ. (Mariv.)

— *Le* doit toujours rappeler un terme distinct énoncé précédemment ; il ne peut donc représenter un participe passé dont l'idée seule est contenue dans l'infinitif d'un verbe transitif ; ainsi l'on ne dira pas : *Il n'est jamais permis de* FAIRE *ce qui ne doit pas* L'*être* ; mais : *Il n'est jamais permis de* FAIRE *ce qui ne doit pas* ÊTRE FAIT.

Cependant nos meilleurs écrivains, séduits par la forme concise de cette construction, n'ont pas hésité à établir ce rapport du pronom avec l'infinitif toutes les fois qu'il n'en résultait aucune obscurité : || *Comment blâmer ce qui ne saurait* L'*être!* (Mass.) *Le bœuf remplit ses premiers estomacs tout autant qu'ils peuvent* L'ÊTRE. (Buff.) *Il est difficile d'*EMBELLIR *ce qui ne doit* L'ÊTRE *que jusqu'à un certain degré.* (Thom.) *On ne peut vous* ESTIMER *et vous aimer plus que vous ne* L'ÊTES *du vieux solitaire.* (Volt.) || Cette construction est aujourd'hui généralement condamnée.

— *Le, la, les*, ne doivent être mis en rapport qu'avec un mot énoncé dans une proposition précédente ; on ne peut établir régulièrement aucune relation entre ces pronoms et l'un des termes de la proposition où ils figurent ; les phrases suivantes sont donc vicieuses :

L'allégresse du cœur s'augmente à *la* répandre. (Mol.) *Le* TEMPS *passerait sans* LE *compter.* (J.-J. Rouss.) *Le* FILS *d'Ulysse* LE *surpasse déjà en éloquence et en valeur.* (Fén.) *Les* ÉPOQUES *des révolutions* LE *sont encore des révélations.* (Garat.) Le plus souvent il résulte de cette construction un sens obscur ; ainsi il est difficile de distinguer le terme auquel se rapporte le pronom *les* dans ces vers :

Les débats des grands rois, prompts à se diviser,
Ne sont connus de moi que pour *les* apaiser. (Volt.)

— La phrase suivante, dans laquelle le pronom est pris dans un sens moins étendu que le terme qu'il représente, a été condamnée aussi avec raison : *Les* FOURBES *croient aisément que les autres* LE *sont.* (La Br.)

— Les pronoms *le, la, les*, s'emploient comme attributs dans les propositions qui ont pour sujet *ce*, représentant une chose inanimée : *Ce carrosse parut être celui de mon fils ;* CE *l'était en effet.* (Mme de Sév.)

Hé! sont-ce là vos gants? Est-ce là votre épée?
— Oui, *ce les* sont. . . . . (Regnard.)

— Mais on emploie les pronoms *lui, eux, elles*, si la proposition principale, ayant *ce* pour sujet, a pour complément une proposition incidente exprimée ou sous-entendue : *Vous me parlez de mes titres ; eh bien! le croiriez-vous,* CE *sont* EUX QUI ME NUISENT. *Ce sont les eaux qui vous ont été prescrites, et que vous avez prises pendant toute la saison, qui ont seules opéré votre guérison ; ce sont* ELLES, *n'en doutez pas.*

Les vers suivants de Regnard, blâmés légèrement par quelques grammairiens, sont très-corrects :

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma léthargie. — Oui, c'est *elle* en effet.

Que veut dire Géronte? *C'est ma léthargie* QUI M'A ÔTÉ LA MÉMOIRE ; Crispin ne peut donc répondre autrement que *C'est* ELLE *en effet*, c'est-à-dire : *C'est elle* QUI VOUS A ÔTÉ LA MÉMOIRE.

LÉ, n. m. Pron. *lé.* — Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières : *Un* LÉ *de velours, de satin, de*

la-iette

taffetas, de toile, de percale. Draps de lit de deux LÉS, *de trois* LÉS. (Acad.)

— *Demi-lé*, la moitié de la largeur d'un lé : *C'est assez d'un* DEMI-LÉ *pour cela.*

LÉ, n. f. Mar. Chemin de hâlage. ‖ V. LAIZE.

LÉARD, n. m. Bot. Vulg. Le peuplier noir.

LÉBÉRIS, n. f. Pron. *lé-bé-riss*. — Zool. Espèce de vipère du Canada.

LÉBETIN, n. m. Pron. *léb-tain*. — Zool. Reptile.

LÉBIE, n. f. Zool. Genre de Coléoptères de la famille de la tribu des Carabiques.

LÈCHE. n. f. Pron. *lè-ch*. — Tranche forte mince de quelque chose qui se mange : *Une* LÈCHE *de pain, de jambon. On ne lui en a donné qu'une* LÈCHE. (Acad.)

— Pêch. Ver de terre qui sert d'appât. ‖ V. LAÎCHE.

LÉCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Lécher.

— Fig. et fam. *Un ours mal léché*, un homme mal fait, difforme, ou un homme mal élevé, grossier.

— Peint. Qui est fini avec un soin excessif et minutieux : *Ce tableau est* LÉCHÉ, *trop* LÉCHÉ. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des ouvrages d'esprit : *Cet ouvrage est trop* LÉCHÉ. (Acad.)

LÈCHEFRITE, n. f. (*laux*, bassin, et *frigere*, frire; lat.) Pron. *lè-ch-fritt*. — Ustensile de cuisine, ordinairement de fer, qu'on met sous la broche pour recevoir la graisse et le jus de la viande que l'on fait rôtir : *Grande, petite* LÈCHEFRITE. *Mettre la* LÈCHEFRITE *sous le rôti.* (Acad.)

— Mar. Espèce de voile. ‖ V. COQ-SOURIS.

LÉCHEGUANE, n. f. Pron. *lè-ch-gu-ann*. — Zool. Guêpe du Brésil, dont le miel est vénéneux.

LÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (λείχειν, lécher; gr.) Pron. *lé-ché*. — Il change l'*é* fermé du rad. *léch* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *je lèche, il lèche, ils lèchent*, etc. Passer la langue sur quelque chose : LÉCHER *un plat.* LÉCHER *une sauce qui reste sur une assiette. Quand les chats ont mangé quelque chose qu'ils trouvent bon, ils se* LÈCHENT *les barbes, ils s'en* LÈCHENT *les barbes.* (Acad.) *Il* LÈCHE *cette main, instrument de douleur qui vient de le frapper.* (Buff.) *Le lion remua doucement la queue, et vint lui* LÉCHER *la main comme un chien qui veut caresser son maître.* (St-Marc Gir.)

— Fig. et poétiq.

Tous ces gens tatoués de plaques et de croix
Ont léché sans rougir la botte de vingt rois. (Ancelot.)
Oui, tout pouvoir a des salaires
A jeter aux flatteurs qui *lèchent* ses genoux. (Lam.)

— Fig. Finir son ouvrage avec un soin excessif et minutieux : *Ce peintre a le tort de* LÉCHER, *de trop* LÉCHER *ses ouvrages.* (Acad.)

— Fam. Il se dit aussi en parl. des ouvrages d'esprit : *Il* LÈCHE *ses écrits au point de les rendre secs et froids.* (Acad.)

— Prov. *Lécher l'ours*, ruiner les parties en prolongeant le procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte :
N'a-t-il point assez *léché l'ours ?* (La Font.)

= **Se lécher**, v. pron. : *Un chat qui se* LÈCHE.

— Prov. et pop. : *Il n'a qu'à s'en lécher les barbes*, se dit pour faire entendre qu'un homme n'aura point ce qu'il voudrait avoir.

— *On s'en lèche les doigts, c'est à s'en lécher les doigts*, cela est excellent à manger.

= **A lèche-doigts**, loc. adv. et fam. On l'emploie en parlant des choses qui se mangent et qui sont données en trop petite quantité : *Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'à* LÈCHE-DOIGTS. (Acad.)

LÉCHERIE, n. f. Anc. Gourmandise, avidité.

LEÇON, n. f. (*lectio*, lecture; lat.) Instruction qu'on donne, ordinairement dans une classe, à ceux qui veulent apprendre quelque science, quelque langue : LEÇON *de droit, de théologie, de médecine, de chimie, de botanique, de littérature, d'arabe, de latin, de grec. Ce professeur a repris hier ses* LEÇONS. *Il a fait aujourd'hui une belle* LEÇON, *une savante* LEÇON. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. de toutes sortes d'arts, d'exercices et de sciences, qu'on enseigne en particulier à un seul élève ou à quelques élèves à la fois : *Donner, prendre des* LEÇONS *de dessin, de musique, de danse, d'équitation..... Mes enfants ont pris ce matin leur* LEÇON *d'italien.* (Acad.)

— Par extens. Instruction, conseil donné à une personne, relativement à sa conduite dans la vie ou dans quelque affaire : *Un ami sage lui avait donné de bonnes* LEÇONS, *dont il a mal profité. Il a eu de mauvaises* LEÇONS. (Acad.)

Le débauché se rit des *leçons* de son père. (Régnier.)

Son ouvrage est plein de mots saillants qui sont des LEÇONS *utiles.* (La Harpe.)

— *Faire à quelqu'un sa leçon*, faire une réprimande : *Il me parlait malhonnêtement, mais je lui* AI *bien* FAIT SA LEÇON. (Acad.) ‖ Dans le m. sens, *Donner une* LEÇON, *une bonne* LEÇON *à quelqu'un.*

— Fig. Enseignement, avertissement utile que l'on reçoit des choses : *Les* LEÇONS *de l'expérience sont perdues pour la plupart des hommes. Cet événement a été pour moi une bonne, une excellente* LEÇON. *Mettre à profit la* LEÇON *du malheur.* (Acad.)

La crainte est aux enfants une utile *leçon*. (La F.)

— Ce que le maître donne à l'écolier à apprendre par cœur : *Cet écolier apprend, étudie, récite sa* LEÇON. (Acad.)

— Texte d'un auteur, par comparaison à une ou plusieurs autres copies du même texte : *Il y a deux* LEÇONS *de ce texte. Voici la bonne* LEÇON. (Acad.)

— Fig. et fam. Récit qui diffère d'un autre, relatif au même fait : *Vous racontez ainsi l'aventure; mais il y a une* LEÇON *différente.* (Acad.)

— Liturg. cathol. Certains petits chapitres de l'Écriture ou des Pères, qui font partie du bréviaire et que l'on récite ou que l'on chante à matines : *Il y a trois* LEÇONS *à chaque nocturne.* (Acad.)

— Mus. Partie de l'office divin que l'on met ordinairement en musique : LEÇON *de ténèbres.*

LECTEUR, TRICE, n. (*legere, lectum*, lire; lat.) Pron. *lèk-teur, triss*. — Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes : *C'est un bon* LECTEUR, *un* LECTEUR *infatigable. C'est un mauvais* LECTEUR; *sa voix est monotone. Vous êtes une excellente* LECTRICE. (Acad.)

— Celui, celle dont la fonction est de lire : LECTEUR *du roi.* LECTRICE *de la reine. Dans les maisons d'éducation il y a ordinairement un* LECTEUR *et une* LECTRICE *de semaine pour lire au réfectoire.* (Acad.)

— Particul. Celui qui lit seul et des yeux quelque ouvrage : *L'essentiel pour un écrivain est de plaire à son* LECTEUR, *à ses* LECTEURS. *Cet ouvrage a peu de* LECTEURS, *a beaucoup de* LECTEURS. *Cet homme est un grand* LECTEUR. (Acad.) *Quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne porte point ses* LECTEURS *au bien?* (J.-J. Rouss.)

— *Avis au lecteur*, espèce de petite préface, dans laquelle l'auteur disait ordinairement : *Ami lecteur.*

— Prov. et fig. : *Avis au lecteur; c'est un avis au lecteur*, conseil ou reproche, exprimé d'une manière indirecte et générale, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application : *Vous entendez bien ce qu'il vient de dire; c'est un* AVIS AU LECTEUR. (Acad.) ‖ Il se dit aussi d'un événement, d'un malheur qui peut servir d'instruction à quelqu'un, et l'avertir de prendre garde à lui : *Ne vous hasardez pas dans cette affaire; plusieurs s'y sont ruinés. C'est un* AVIS AU LECTEUR. (Acad.)

Bientôt l'étranger, s'emparant de la ville,
Mit sous un même joug et peuple et sénateurs :
Français, ce trait s'appelle un *avis au lecteur*. (Andr.)

— Anc. Régent, docteur qui enseignait la philosophie, la théologie : *Un tel,* LECTEUR *en théologie,* LECTEUR *en philosophie.* (Acad.)

— *Lecteurs royaux*, professeurs du collége royal de France : LECTEUR ROYAL *en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu, etc.* (Acad.)

— Mus. Celui qui lit la musique : *C'est un fort bon* LECTEUR. *Il n'est pas* LECTEUR.

— Un des quatre ordres monastiques qu'on appelle *mineurs*.

LECTICAIRE, n. m. (*lectica*, litière; lat.) Pron. *lek-ti-kèr*. — Antiq. rom. Esclave qui portait les litières.

LECTIONNAIRE, n. m. (*lectio*, leçon; lat.) Pron. *lek-ci-onn-èr*. — Liturg. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office : *Le plus ancien* LECTIONNAIRE *est celui que composa saint Jérôme.*

LECTISTERNE, n. m. (*lectum*, lit; *sternere*, étendre; lat.) Pron. *lèk-tiss-tèrn*. — Ant. rom. Festin sacré que l'on offrait aux principaux dieux, et dans lequel leurs statues étaient placées sur des lits magnifiques, autour d'une table dressée dans le temple : *On ordonnait les* LECTISTERNES *dans les calamités publiques.*

— Par extens. Lit sur lequel on plaçait les dieux dans cette cérémonie.

LECTURE, n. f. (*legere, lectum*; lire; lat.) Pron. *lèk-tur*. — Action d'une personne qui lit à haute voix : *On fit la* LECTURE *du contrat de mariage en présence de tous les parents.* (Acad.)

Il s'empresse, il préside à toutes les *lectures* ;
Les manuscrits courants sont pleins de ses ratures.
(Desmahis.)

J'ai assisté hier à la LECTURE *d'une belle pièce. Il y a eu une* LECTURE, *on a fait une* LECTURE *chez moi.* (Acad.)

— Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir : *La* LECTURE *de cet ouvrage est très-attachante. Il aime beaucoup la* LECTURE. *Il s'est rendu savant par la* LECTURE *des auteurs, par une* LECTURE *continuelle.* (Acad.) *Sans la consolation de la* LECTURE, *nous mourrions d'ennui.* (Mme de Sév.)

— Instruction qui résulte de la lecture : *C'est un homme qui n'a point de* LECTURE, *qui n'a aucune* LECTURE. *Il est rempli, nourri de la* LECTURE *des anciens.* (Acad.) *Il est rare de trouver une jeune et belle personne qui ait autant de* LECTURE *que ma fille.* (D'Alemb.)

— Il s'emploie aussi au plur. : *Il a bien profité de ses* LECTURES. (Acad.)

— Art de lire : *Il enseigne la* LECTURE *et l'écriture aux enfants. Maître de* LECTURE *et d'écriture.* (Acad.)

— Il se dit d'une pièce par oppos. à Représentation : *Cette pièce a réussi, mais je doute qu'elle se soutienne à la* LECTURE. (Acad.)

— *Comité, jury de lecture*, assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés.

— Théâtr. Absol. Tour assigné à un auteur pour lire sa pièce devant le comité : *Il a obtenu* LECTURE.

Que répondre à Florbel, messieurs, sur sa *lecture ?*
De notre négligence on prétend qu'il murmure. (C. Del.)

— *Cabinet de lecture*, lieu où, moyennant rétribution, on lit des journaux et des livres.

LÉCYTHE, n. m. (λήκυθος; gr.) Pron. *lé-citt*. — Ant. Flacon où l'on mettait des parfums, des odeurs et du fard pour la toilette.

— Petite boîte dans lesquelles les peintres de l'antiquité mettaient leurs couleurs.

LÉCYTHIS, n. m. Pron. *lé-ci-tiss*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Myrtacées; il comprend des arbres ou arbrisseaux dont les fleurs sont disposées en épis.

LÈDE, n. f. Pron. *lèd*. — Partie du milieu d'un marais salant, autour de laquelle on creuse un fossé.

— Bot. vulg. Ciste qui fournit le laudanum.

LÉÉE, n. f. Pron. *lé-é*. — Bot. Genre de plantes des Indes, regardées par plusieurs botanistes comme congénère de l'aquilice.

LÉFLINIES, n. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées.

LÉGAL, ALE, adj. (*legalis*; lat., m. sign.) Pron. *lé-gal*. — Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi : *Des formes* LÉGALES. *Voies* LÉGALES. *Moyens* LÉGAUX. *Intérêt* LÉGAL. *Incapacité* LÉGALE. (Acad.) *C'est en Angleterre qu'est né cet esprit* LÉGAL *qui semble indifférent au fond des choses pour ne faire attention qu'à la lettre.* (De Tocquev.)

— *Médecine légale*, application des connaissances médicales à différentes questions de droit, pour les éclaircir et en faciliter la décision : *Traité de* MÉDECINE LÉGALE. (Acad.)

— Particul. Qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse : *Les cérémonies* LÉGALES. *Les viandes* LÉGALES. *Observations* LÉGALES. *Impureté* LÉGALE. (Acad.)

Syn. Légal, légitime, licite. Ce qui est *légal* résulte d'une disposition formelle de la loi écrite; ce qui est *légitime* résulte de la justice essentielle et naturelle; ce qui est *licite* résulte d'un droit que donne le silence de la loi. Une chose est *légale* parce qu'elle a été permise par le législateur; elle est *légitime* parce qu'elle est moralement autorisée par la loi naturelle; elle est *licite* parce qu'elle ne contrevient à aucun règlement.

LÉGALEMENT, adv. D'une manière légale : *Procéder* LÉGALEMENT. *Cela n'est pas fait* LÉGALEMENT.

LÉGALISABLE, adj. des 2 g. — Néol. Qui peut être légalisé.

LÉGALISATION, n. f. Pron. *lé-ga-li-za-cion*. — Attestation par laquelle un fonctionnaire public compétent certifie un acte authentique : *Cet acte manque de* LÉGALISATION. (Acad.)

— Action de légaliser : *Ce magistrat est chargé de la* LÉGALISATION *de tels et tels actes. Bureau de* LÉGALISATION. (Acad.)

LÉGALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Légaliser : *Un acte bien et dûment* LÉGALISÉ. (Acad.)

LÉGALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*légal*.) Pron. *lé-ga-li-zé*. — Attester, certifier l'authenticité d'un acte public : *Faire* LÉGALISER *une procuration, un acte de naissance, de décès, un passe-port pour*

l'étranger. (Acad.) *Les maires* LÉGALISENT *les actes d'administration.*

— Sanctionner par une loi un moyen quelconque d'administration : *Il est plus facile de* LÉGALISER *certaines mesures que de les légitimer.* (Chatof.)

LÉGALITÉ, n. f. Caractère, qualité de ce qui est légal : *On a contesté la* LÉGALITÉ *de ces formes, de ces moyens, de ces mesures.* (Acad.) *Si les légistes prisent la liberté, ils placent en général la* LÉGALITÉ *bien au-dessus.* (De Tocquev.)

— Ensemble des prescriptions légales : *Se renfermer dans la* LÉGALITÉ. *Observer, respecter la* LÉGALITÉ. (Acad.) *La* LÉGALITÉ *tue la société moderne.* (H. de Balzac.)

LÉGAT, n. m. (*legatus*, envoyé; lat.) Pron. *lé-ga.* — Cardinal préposé par le pape pour gouverner quelque province de l'État ecclésiastique : LÉGAT *de Bologne.* LÉGAT *de Ferrare.* (Acad.)

— *Légat à latéré*, ou simpl. *Légat*, cardinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires, par le pape, auprès de quelqu'un des princes chrétiens, à un concile, etc. : *Le* LÉGAT A LATÉRÉ *présenta ses lettres. Les* LÉGATS *du pape présidèrent au concile de Trente.* (Acad.)

Dans la nuit, cardinal, deux messages d'État;
Avec deux mille écus, une lettre au *légat.* (C. Del.)

— *Légat-né du saint-siége*, qualité que prennent quelques prélats : *L'archevêque duc de Reims se qualifiait de* LÉGAT-NÉ DU SAINT-SIÉGE. (Acad.)

— Antiq. rom. Titre donné aux lieutenants du consul ou de l'empereur, et des proconsuls : *On adjoignit à chacun des consuls cinq* LÉGATS *ayant les pouvoirs proconsulaires.* (Mérim.)

LÉGATAIRE, n. des 2 g. (*legat.*) Pron. *lé-ga-tèr.* — Jurispr. Celui ou celle à qui on fait un legs : LÉGATAIRE *particulier.* LÉGATAIRE *universel. On ne peut être* LÉGATAIRE *et héritier tout ensemble. Sa mère l'a fait son* LÉGATAIRE, *l'a faite sa* LÉGATAIRE. (Acad.)

Nous avons retrouvé
Un ancien manuscrit, poudreux, mais conservé
Comme un bon testament l'est par un *légataire.* (C. Del.)
Vous serez *légataire*, et je vous le promets. (Regn.)
Il m'a fait de son bien unique *légataire.* (C. Del.)

— Jurispr. : *Légataire universel*, celui à qui un héritage tout entier est légué.

— *Légataire à titre universel*, celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. ‖ *Légataire particulier*, celui à qui l'on ne fait qu'un legs déterminé.

LÉGATINE, n. f. Comm. Étoffe mêlée de laine et de soie.

LÉGATION, n. f. (*légat.*) Pron. *lé-ga-cion.* — Charge, office, emploi de légat : *Le pape a donné la* LÉGATION *de cette province à tel cardinal. Les légats à latéré ne pouvaient exercer leur* LÉGATION *en France sans permission du roi.* (Acad.)

— Étendue du gouvernement d'un légat : *Dans toute l'étendue de la* LÉGATION *de Bologne, de Ferrare.* (Acad.)

— Temps que durent les fonctions d'un légat : *Cela se passa pendant sa* LÉGATION. (Acad.)

— Commission que quelques puissances donnent à une ou plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère : *Il y a des conseillers et des secrétaires de* LÉGATION. (Acad.)

— Collect. Ambassadeur, ministre plénipotentiaire, conseillers, secrétaires, etc. : *La* LÉGATION *anglaise. La* LÉGATION *de Russie.* (Acad.)

— Hôtel habité par le personnel de la légation : *Je suis allé à la* LÉGATION *de Suède.* (Acad.)

LÉGATOIRE, adj. des 2 g. (*légat.*) Pron. *lé-ga-toar.* — Antiq. rom. Il n'est usité que dans cette locution : *Province* LÉGATOIRE, province gouvernée par un lieutenant, sous les empereurs romains.

LÉGE, adj. des 2 g. Pron. *lèj.* — Mar. Il se dit d'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, ou qui s'est allégé à la mer par une longue consommation des munitions, des vivres, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau : *Ce vaisseau est* LÉGE, *et n'a pas assez de stabilité.* (Acad.)

LÉGENDAIRE, n. m. Pron. *lé-jan-dèr.* — Auteur de légendes : *On reproche à la plupart des anciens* LÉGENDAIRES *d'avoir été trop crédules.* (Acad.)

— Livre qui contient des légendes; recueil de légendes.

— Adj. Qui appartient à la légende : *Le personnage* LÉGENDAIRE, *ayant pris la place du personnage historique* (Charlemagne), *devint le thème éternel des trouvères.* (Littré.)

LÉGENDE, n. f. (*legenda*, choses qui doivent être lues; lat.) Pron. *lé-jand.* — Ouvrage contenant le récit de la vie des saints : *Une vieille* LÉGENDE. *Lire la* LÉGENDE. *Ce saint-là n'est pas dans la* LÉGENDE. (Acad.) *Il passait ses journées en prières, ou à se faire lire et commenter de pieuses* LÉGENDES. (Mérim.)

Frère, tu t'en souviens? C'est là qu'à ma demande,
De quelque saint martyr il contait la *légende.* (C. Del.)

— *Légende dorée*, compilation de vies des saints, composée vers la fin du treizième siècle.

— Verset que l'on récitait dans les leçons des matines.

— Par dénigr. Écrit long et ennuyeux par ses détails; longue suite de choses fastidieuses : *Il nous a apporté une grande* LÉGENDE *des actions de ses ancêtres. Cet avocat a produit une* LÉGENDE *d'autorités qui ne finissait pas.* (Acad.)

De tout ce préambule et de cette *légende*,
S'il me souvient d'un mot, je veux bien qu'on me pende.
(Régn.)
Il ne cessa jamais qu'il n'eût fait sa *légende.* (Id.)

— Numism. Inscription gravée circulairement près des bords et quelquefois sur la tranche d'une pièce de monnaie, d'une médaille : *Les anciens écus de six francs avaient pour* LÉGENDE : Sit nomen Domini benedictum. (Acad.) *La numismatique tient à la paléographie par ses* LÉGENDES, *et à l'histoire par ses types.* (Walckenaer.)

LÉGER, ÈRE, adj. (*levis*, lat.; m. sign.) Pron. *lé-jé, jèr.* — Qui ne pèse guère : *Un corps* LÉGER. *L'air est plus* LÉGER *que l'eau.* LÉGER *comme une plume.* LÉGER *comme l'air. Un habit* LÉGER. *Une étoffe* LÉGÈRE. *Une armure* LÉGÈRE. (Acad.) *Les bois que les castors emploient sont tous* LÉGERS *et tendres.* (Buff.)

— En parl. des pièces de monnaie, Qui ne pèse pas ce qu'elle doit peser : *Des espèces* LÉGÈRES. *Ce louis d'or est* LÉGER *d'un grain, de deux grains.* (Acad.)

— *Terre légère*, terre meuble, qu'on remue aisément : *Le mûrier ne demande que des* TERRES LÉGÈRES. (Chaptal.)

— *Troupes légères*, troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. ‖ Fig. *Les gens faibles sont les* TROUPES LÉGÈRES *de l'armée des méchants.* (Chamf.)

— *Cavalerie légère*, cavalerie légèrement armée. ‖ *Infanterie légère*, corps de chasseurs à pied. ‖ *Artillerie légère*, corps de canonniers à cheval.

— *Avoir la main légère*, se dit d'un cavalier qui se sert bien des aides de la main; d'un chirurgien qui opère facilement et adroitement; d'un joueur d'instruments qui exécute avec aisance et facilité; d'une personne qui écrit rapidement.

— Par extens. et fam. *Avoir la main légère*, être prompt à frapper.

— Par extens. Dérober adroitement.

— Fig. *Avoir la main légère*, user de son pouvoir, de son autorité, avec modération : *Pour bien gouverner il faut* AVOIR LA MAIN LÉGÈRE. (Acad.)

— Fam. *Je suis allé là de mon pied léger*, j'y suis allé à pied.

— *Avoir la voix légère*, chanter aisément les passages difficiles.

— *Que la terre lui soit légère!* formule empruntée aux anciens, pour souhaiter du repos aux morts.

— Prov. *Être léger d'argent*, avoir peu d'argent, être pauvre.

— *Sommeil léger*, facile à interrompre : *Le sommeil des chats est* LÉGER; *ils dorment moins qu'ils ne font semblant de dormir.* (Buff.)

— En parl. des aliments, Facile à digérer : *Il y a des viandes plus* LÉGÈRES *que d'autres à l'estomac.* (Acad.)

Il faut des mets *légers* aux estomacs débiles. (Ancelot.)

— *Prendre un léger repas, un repas léger*, prendre un repas frugal; manger peu.

— En parl. des boissons, Qui a peu de force : *Un vin* LÉGER. *Une infusion* LÉGÈRE. *Du thé fort* LÉGER. (Acad.)

— En parl. des animaux, Dispos, agile, vif, alerte : *Je me sens aujourd'hui plus* LÉGER *qu'à l'ordinaire. Marcher d'un pied* LÉGER, *d'un pas* LÉGER. *Plus* LÉGER *que le vent.* (Acad.) *La vitesse est tellement l'attribut des oiseaux que les plus pesants sont encore plus* LÉGERS *à la course que les plus* LÉGERS *d'entre les animaux terrestres.* (Buff.) *Le chat est joli,* LÉGER *et adroit.* (Id.)

— Qui n'est pas grossier, opaque : *Une vapeur* LÉGÈRE. (Acad.)

— Peint. *Couleur légère*, couleur transparente.

— Fig. Peu important, peu considérable : *Raisons* LÉGÈRES. *Un sujet bien* LÉGER. *Une* LÉGÈRE *dispute. Une injure* LÉGÈRE. *Une faute* LÉGÈRE. *Une p[illegible] une pénitence* LÉGÈRE. *Une* LÉGÈRE *blessure. Une douleur* LÉGÈRE. (Acad.)

— Mor. Superficiel : *Prendre une* LÉGÈRE *teinture, n'avoir qu'une* LÉGÈRE *notion de quelque chose. Donner une* LÉGÈRE *idée d'une chose.* (Acad.)

— Volage, inconstant dans ses sentiments ou dans ses opinions : *Un peuple* LÉGER. *Un esprit* LÉGER. *Avoir le cœur* LÉGER. *C'est un homme* LÉGER. (Acad.)

Elle n'est point parjure, elle n'est point *légère.* (Corn.)

Les femmes accusent les hommes d'être volages, et les hommes disent qu'elles sont LÉGÈRES. (La Br.)

— *Cet homme a la tête légère, le cerveau léger, l'esprit léger, c'est une tête légère*, il est peu sage, peu sensé.

— Fig. Inconsidéré : *Cette femme est bien* LÉGÈRE *dans sa conduite et dans ses discours.* (Acad.) *Propos* LÉGER. (Id.)

— Prov. *Être léger d'un grain*, avoir le cerveau un peu dérangé.

— Agréable, facile : *Cet auteur a le style* LÉGER.

— *Poésie légère*, poésie dont les sujets sont peu importants, et dont le principal caractère est la facilité, l'abandon : *Il a réussi dans la* POÉSIE LÉGÈRE. (Acad.)

— Au plur. *Poésies légères*, pièces de vers qui appartiennent à ce genre de poésie : *On a réuni en un volume toutes ses* POÉSIES LÉGÈRES. (Acad.)

— Peint. Fait avec facilité : *Contours* LÉGERS. *Ouvrages* LÉGERS. *Draperie* LÉGÈRE. *Cette broderie est* LÉGÈRE, *est d'un dessin* LÉGER. (Acad.)

— B.-Arts. Mince, évidé, délicatement exécutée; qui a une apparence de légèreté ou qui présente des formes sveltes : *Figure* LÉGÈRE. *Formes* LÉGÈRES. *Cheveux* LÉGERS. *Ornements* LÉGERS. *Un feuillage* LÉGER.

— Archit. En parl. d'une construction, Svelte : *Flèche* LÉGÈRE. *Architecture* LÉGÈRE. *Construction* LÉGÈRE. ‖ *Construction, bâtisse légère*, construction, bâtisse exécutée avec des matériaux de peu de consistance.

— Mar. *Bâtiments légers*, bâtiments fins, corvettes, goëlettes, bricks, etc.

— *Escadre légère*, frégates destinées à éclairer la marche d'une armée navale.

— *Léger de voiles, de rames*, se dit d'un bâtiment qui marche bien à la voile, d'un canot qui va bien à l'aviron.

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui se soutient longtemps en l'air.

— Man. *Cheval léger*, cheval vif et bien portant. ‖ *Ce cheval est léger à la main*, il a la bouche bonne, il ne s'appuie pas sur les mors. ‖ *Cavalier léger*, celui qui se tient ferme, sans s'appesantir sur son cheval.

— Substant. Ce qui est léger; légèreté :

Si l'on pouvait changer son esprit trop sauvage,
Lui donner du liant, du *léger*, de l'essor. (Desmahis.)

= **De léger**, loc. adv. anc. Sans raison, sans sagesse, follement, ou dans une intention méchante :

Quand *de léger* la langue se hasarde
A débiter des discours médisants...
On s'en repent bien souvent dans la vie. (Volt.)
Mon Dieu! l'on ne doit rien croire trop *de léger.* (Mol.)

= **A la légère**, loc. adv. D'une façon non pesante : *Être armé* A LA LÉGÈRE. *Être vêtu* A LA LÉGÈRE. (Acad.)

— Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion : *Entreprendre quelque chose* A LA LÉGÈRE. *Vous y allez bien à la* LÉGÈRE. (Acad.)

Syn. Léger, inconstant, volage. On est *léger* par caractère, *inconstant* par humeur, *volage* par tempérament. Une personne *légère* est celle dont les idées et les sentiments n'ont pas de consistance; une personne *inconstante* est celle dont les attachements sont passagers et variables; une personne *volage* est celle dont les affections passent facilement de l'un à l'autre et se partagent même entre plusieurs.

LÉGÈREMENT, adv. D'une manière légère, par oppos. à Pesamment : *Être vêtu, armé* LÉGÈREMENT. *Marcher, courir, sauter* LÉGÈREMENT. (Acad.)

— Fig. Peu : *Souper* LÉGÈREMENT. *Il a été blessé* LÉGÈREMENT. *Il est fort* LÉGÈREMENT *touché de sa faute. Il a traité ce point trop* LÉGÈREMENT. (Acad.)

— Inconsidérément, avec irréflexion : *Il se conduit, il parle fort* LÉGÈREMENT. *Il ne faut pas croire si* LÉGÈREMENT. *Vous avez pris cette résolution un peu trop* LÉGÈREMENT. (Acad.)

— Avec facilité et délicatesse : *Ce tableau est* LÉGÈREMENT *touché. Ce dessin est* LÉGÈREMENT *fait. Ce musicien joue, exécute bien* LÉGÈREMENT. (Acad.)

LÉGÈRETÉ, n. f. (*léger.*) Pron. *lé-jèr-té.* — Qualité de ce qui est léger, peu pesant : *La* LÉGÈRETÉ *de l'air. La* LÉGÈRETÉ *des vapeurs.* (Acad.)

— Agilité, vitesse : *Marcher, courir avec* LÉGÈRETÉ. *La* LÉGÈRETÉ *des oiseaux. La* LÉGÈRETÉ *d'un cerf.*

La LÉGÈRETÉ *d'un danseur. La* LÉGÈRETÉ *de sa marche, de sa danse, de sa course.* (Acad.)

— *Avoir une grande légèreté de main*, écrire avec aisance et célérité. ‖ En parl. d'un joueur d'instruments, Avoir le jeu facile et brillant. ‖ *Il a beaucoup de légèreté dans la voix*, se dit d'un chanteur qui fait aisément les passages difficiles.

— *Il a une grande légèreté de pinceau*, se dit d'un peintre dont la touche est légère.

— Inconstance, instabilité : *Je crains la* LÉGÈRETÉ *de son esprit, de son caractère. Il a dans le caractère une* LÉGÈRETÉ *qui l'empêche de se fixer à aucun parti.* (Acad.) *Ce qui domine dans une coquette, c'est la vanité et la* LÉGÈRETÉ. (La Br.) *Étant aussi aimable que vous l'êtes, vous ne devez rien craindre de sa* LÉGÈRETÉ.

— Irréflexion, imprudence : *La* LÉGÈRETÉ *de sa conduite, de ses discours, lui a causé beaucoup de désagréments.* (Acad.) *La* LÉGÈRETÉ *peut conduire à tout ce qu'il y a de mauvais.* (M^me^ Staël.) *Où est la loi qui punit de mort la* LÉGÈRETÉ *de la langue et le mouvement de la pensée?* (Mézeray.)

— En parl. du style et des discours, Agrément, facilité : *Il a de la* LÉGÈRETÉ *dans la conversation, dans le style.* (Acad.)

LÉGION, n. f. (*legio*, lat., m. sign.) Pron. *lé-jion.* — Antiq. Corps de gens de guerre composé d'infanterie et de cavalerie : *La première* LÉGION; *la deuxième, la quatorzième* LÉGION. *La* LÉGION *fulminante. La* LÉGION *thébaine. Les* LÉGIONS *des Gaules, de l'Illyrie, etc. Les* LÉGIONS *romaines. Les vieilles* LÉGIONS. (Acad.)

— Il s'est dit des régiments d'infanterie de ligne : *Chaque* LÉGION *portait le nom d'un des départements de la France.* (Acad.)

— Régiments de garde nationale, de gendarmerie, etc. : *La première, la seconde, la troisième* LÉGION. *Le colonel d'une* LÉGION. (Acad.)

— *Légion étrangère*, légion formée de soldats étrangers.

— *Légion d'honneur*, ordre institué en France pour récompenser les services militaires et civils et les talents distingués : *Grand chancelier, grand officier, commandant, officier, chevalier, membre de la* LÉGION D'HONNEUR. *Il a obtenu, il a reçu, il porte la décoration de la* LÉGION D'HONNEUR. (Acad.)

— Fig. et fam. Grand nombre : *Une* LÉGION *de parents, de neveux, de cousins. Ils étaient une* LÉGION. *Des* LÉGIONS *d'anges. Des* LÉGIONS *de démons.* (Acad.)

— Numism. Médaille [illegible] pour inscription le mot latin *legio*, et qui présente, au revers, deux étendards, et dans le champ une aigle romaine : *Les antiquaires recherchent les* LÉGIONS, *qui sont fort rares.*

— Fig. *S'appeler légion*, représenter un grand nombre d'individus, en amener beaucoup d'autres avec soi : *On ne s'*APPELLE LÉGION *qu'à la condition du commandement, de la hiérarchie, de la discipline ; autrement on est une bande, point une armée.* (Salvandy.)

LÉGIONNAIRE, n. m. Soldat dans une légion romaine : *Les* LÉGIONNAIRES *firent des merveilles en cette occasion.* (Acad.)

— Membre de la Légion d'honneur : *Il était simple* LÉGIONNAIRE, *il a été nommé officier.* (Acad.)

— Adj. Antiq. *Soldat légionnaire*, soldat d'une légion romaine.

— Zool. Il se dit de certaines fourmis qui se réunissent en troupes pour aller attaquer les espèces qu'elles veulent dépouiller.

LÉGIS, n. f. pl. Pron. *lé-jiss.* — Comm. Soies très-belles que l'on tire de la Perse.

— Adject. : *Soies* LÉGIS.

LÉGISLATEUR, TRICE, n. f. (*lex, legis*, loi, et *latum*, de *ferre*, porter ; lat.) Pron. *lé-jiss-la-teur, triss.* — Celui, celle qui donne des lois à un peuple : *Moïse fut le* LÉGISLATEUR *des Hébreux. Lycurgue et Solon sont des* LÉGISLATEURS *célèbres. Catherine II fut la* LÉGISLATRICE *de son peuple.* (Acad.) *Les arrêts font du juge un* LÉGISLATEUR. (Beaum.) *Le devoir des* LÉGISLATEURS *est de prévenir les crimes.* (P.-L. Cour.)

— Par anal. *Jésus-Christ, le* LÉGISLATEUR *des Chrétiens. Notre divin* LÉGISLATEUR. *Confucius,* LÉGISLATEUR *des Chinois.* (Acad.)

— Par extens. Celui, celle qui établit les principes d'un art, d'une science : *Boileau est le* LÉGISLATEUR *de la poésie française, du Parnasse français.* (Acad.)

— Absol. Pouvoir politique qui fait les lois : *C'est au* LÉGISLATEUR *qu'il appartient d'expliquer la loi. Telle n'est point l'intention du* LÉGISLATEUR. (Acad.)

— Adj. *Un roi* LÉGISLATEUR. *Ce prince, guerrier et* LÉGISLATEUR, *poliça les nations qu'il avait soumises. Sémiramis, à la fois guerrière et* LÉGISLATRICE, *étonna l'Asie.* (Acad.) *La puissance* LÉGISLATRICE *et exécutrice.* (Volt.)

La liberté *législatrice*,
La sainte liberté, fille du sol français. (A. Chén.)

LÉGISLATIF, IVE, adj. Pron. *lé-jiss-la-tif, tiv.* — Qui fait les lois : *Puissance, autorité* LÉGISLATIVE. *En France, le concours du roi et des deux Chambres forme le pouvoir* LÉGISLATIF. *Corps* LÉGISLATIF. *Assemblée* LÉGISLATIVE. (Acad.)

— Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère d'une loi : *Acte* LÉGISLATIF. *Mesures, dispositions* LÉGISLATIVES. (Acad.)

LÉGISLATION, n. f. (*legislatio*, m. sign. ; lat.) Pron. *lé-jiss-la-cion.* — Droit de faire les lois : *Dans les gouvernements absolus la* LÉGISLATION *n'appartient qu'au monarque.*

— Corps même des lois : *Bonne* LÉGISLATION. LÉGISLATION *vicieuse, défectueuse. Réformer la* LÉGISLATION. *Corriger les vices, remplir les lacunes de la* LÉGISLATION. (Acad.)

— Science, connaissance des lois : *Un cours de* LÉGISLATION. *Il est habile en* LÉGISLATION. (Acad.) *On écrit le droit, et il devient* LÉGISLATION; *on l'applique, et il s'appelle jurisprudence.* (Lerminier.)

LÉGISLATIVEMENT, adv. Pron. *lé-jiss-la-tiv-man.* — Polit. En suivant les prescriptions de la loi : *Administrativement et* LÉGISLATIVEMENT.

LÉGISLATURE, n. f. Pron. *lé-jiss-la-tur.* — Les trois pouvoirs qui concourent à la confection des lois : *La* LÉGISLATURE *vient de décider une grande question.* (Acad.) *La* LÉGISLATURE *est de tous les pouvoirs politiques celui qui obéit le plus volontiers à la majorité.* (De Tocquev.)

— Corps législatif en fonctions ; assemblée législative : LÉGISLATURE *nombreuse, complète.* (Acad.) *Le système que nous blâmons a été approuvé par les diverses* LÉGISLATURES *qui se sont succédé.* (Blanqui.)

— Temps durant lequel une assemblée législative peut exercer les pouvoirs qui lui ont été conférés : *Pendant la première, pendant la seconde* LÉGISLATURE. (Acad.)

LÉGISTE, n. m. (*lex, legis*, loi ; lat.) Pron. *lé-jist.* — Celui qui connaît ou qui étudie les lois : *Tous les* LÉGISTES *sont du même avis sur cette question. Un jeune* LÉGISTE. (Acad.) *Le* LÉGISTE *anglais ou américain recherche ce qui a été fait ; le* LÉGISTE *français, ce qu'on a dû vouloir faire : l'un veut des arrêts, l'autre des raisons.* (De Tocquev.)

— Adj. *Le caractère aristocratique de l'esprit* LÉGISTE *est bien plus prononcé aux États-Unis et en Angleterre que dans aucun autre pays.* (De Tocquev.)

LÉGITE, n. m. (*legite*, liber ; lat.) Étoffe qui couvre le pupitre de l'évangile.

LÉGITIMAIRE, adj. des 2 g. (*legitima.*) Pron. *lé-ji-ti-mèr.* — Jurispr. Qui appartient à la légitime : *Portion* LÉGITIMAIRE. *Droits* LÉGITIMAIRES. (Acad.)

— Substantiv. Celui qui a droit ou qui peut être réduit à la légitime.

LÉGITIMATION, n. f. (*legitimo.*) Pron. *lé-ji-ti-ma-cion.* — Changement d'état d'un enfant naturel que son père et sa mère reconnaissent par mariage subséquent, et qui acquiert par là les droits des enfants nés en légitime mariage : *Autrefois la* LÉGITIMATION *pouvait s'opérer par lettres de chancellerie.* (Acad.)

— Reconnaissance authentique et juridique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. : *Après la* LÉGITIMATION *de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.*

— Anc. *Lettres de légitimation*, lettres par lesquelles le roi légitimait un bâtard, à l'effet de le rendre capable de posséder un bénéfice, mais non de succéder à titre d'héritier.

LÉGITIME, adj. des 2 g. (*legitimus*, m. sig. ; lat.) Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. *Pouvoir* LÉGITIME. *Autorité* LÉGITIME. *Mariage* LÉGITIME. (Acad.) *Le peuple romain ne se crut pas libre, s'il n'avait pas de voies* LÉGITIMES *pour résister au sénat.* (Boss.)

— *Enfant* LÉGITIME, Enfant né durant le mariage ou après la mort du père, dans le délai que fixe la loi.

— *Intérêt* LÉGITIME, intérêt de l'argent au taux fixé par la loi.

— Juste, équitable, fondé sur la raison, ou conforme à des règles établies : *Ses vœux sont* LÉGITIMES. *Il a un sujet fort* LÉGITIME *de se plaindre de vous. Sa douleur est* LÉGITIME. *Il a des prétentions fort* LÉGITIMES. *Son droit est très-*LÉGITIME. *Conséquence* LÉGITIME. (Acad.)

Tout, pour marcher au but, leur semble *légitime.* (Étienne.)

— *Princes, rois légitimes*, Princes héréditaires d'un pays gouverné par une autorité de droit divin. ‖ *SYN.* V. LÉGAL.

LÉGITIME, n. f. (*legitimus* ; lat., m. sign.) Jurispr. Portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier si le défunt n'en avait disposé totalement ou partiellement, par donations entre-vifs ou testamentaires : *Un père ne peut pas ôter la* LÉGITIME *à son fils. La* LÉGITIME *des ascendants. Demander sa* LÉGITIME. *Il a été réduit à sa* LÉGITIME. (Acad.)

Il n'a pu, n'ayant rien, manger sa *légitime.* (C. Del.)

LÉGITIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Légitimer : *Les enfants* LÉGITIMÉS. *Des pouvoirs* LÉGITIMÉS. (Acad.)

LÉGITIMEMENT, adv. Pron. *lé-ji-tim-man.* — Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies : *Un bien* LÉGITIMEMENT *acquis. Cette somme lui est* LÉGITIMEMENT *due.* (Acad.)

LÉGITIMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Jurispr. Donner à un enfant naturel les droits des enfants nés en légitime mariage : *Son mariage a* LÉGITIMÉ *deux enfants qu'il avait eus auparavant. Ce prince fit* LÉGITIMER *deux de ses enfants naturels.* (Acad.)

— Faire reconnaître son titre, son pouvoir, pour authentique et juridique : *Il a fait* LÉGITIMER *ses pouvoirs, sa commission.* (Acad.)

— Justifier, rendre excusable : *La dureté des parents ne* LÉGITIME *point l'ingratitude des enfants.* (Acad.)

LÉGITIMISTE, adj. des 2 g. Pron. *lé-ji-ti-mist.* Qui reconnaît, qui professe, qui défend le principe de la légitimité, les droits de la naissance.

— Substantiv. *Un* LÉGITIMISTE. *Une* LÉGITIMISTE.

LÉGITIMITÉ, n. f. (*legitimus.*) Qualité de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, ou aux règles établies : *On attaque la* LÉGITIMITÉ *de son mariage. La* LÉGITIMITÉ *d'un droit, d'une action, d'une prétention, d'une demande.* (Acad.)

— Particul. État, qualité d'un enfant légitime : *On lui dispute sa* LÉGITIMITÉ. (Acad.)

— Absol. État, qualité d'un souverain légitime : *La* LÉGITIMITÉ *est de droit divin. J'aurais sauvé la* LÉGITIMITÉ, *si la* LÉGITIMITÉ *avait pu comprendre les conditions de sa durée.* (Chateaubr.)

LEGS, n. m. (*legatum*, chose léguée ; lat.) Pron. *lè.* — Don fait par testament ou par autre acte de dernière volonté : LEGS *universel, particulier.* LEGS *pieux.* [illegible], *laisser, accepter, recevoir, refuser un* LEGS, [illegible] LEGS. *Un* LEGS *de dix mille francs, de cent mille francs. Acquitter, payer les* LEGS. *Un* LEGS *caduc.* (Acad.)

— Anc. *Legs pieux*, legs destiné à de bonnes œuvres : *La nullité d'un testament n'entraînait pas celle des* LEGS PIEUX.

LÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Léguer.

LÉGUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*legare*, lat., m. sign.) Pron. *lé-ghé.* — Il change l'é fermé du rad. *légu* en è ouvert, avant les termin. *e, es, ent* : *je lègue, il lègue, ils lèguent.* — Donner par testament ou par autre acte de dernière volonté : *Il lui a* LÉGUÉ *dix mille écus par son testament, par son codicille. Je* LÉGUERAI *tous mes biens. Cela lui a été* LÉGUÉ. *Je donne et* LÈGUE *ma ferme à un tel.* (Acad.)

— Fig. Transmettre : *Il a* LÉGUÉ *son talent, sa probité, son courage à son fils. Le dernier siècle a* LÉGUÉ *au nôtre plusieurs découvertes précieuses.* (Acad.)

LÉGUME, n. m. (*legumen*, gousse ; lat.) Propr. Certaines graines qui viennent dans des gousses, comme les pois, les fèves, etc. : LÉGUMES *nourrissants, savoureux.* LÉGUMES *verts.* LÉGUMES *secs. Les haricots sont un* LÉGUME *dont les estomacs faibles doivent s'abstenir.* (Acad.) *La fauvette habite les champs semés de* LÉGUMES. (Buff.)

— Général. Toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger : *Les épinards, les artichauts, les salsifis sont d'excellents* LÉGUMES. *Je ne connais pas de meilleur* LÉGUME *que la pomme de terre. C'est un homme qui ne vit que de* LÉGUMES, *qui ne mange que des* LÉGUMES. (Acad.)

— Bot. Gousse : *Le fruit de cette plante est un* LÉGUME. (Acad.)

LÉGUMIER, IÈRE, adj. Pron. *lé-gu-mié, mièr.* Qui contient des légumes : *Jardin* LÉGUMIER.

— Qui produit des légumes ou gousses : *Plante* LÉGUMIÈRE. ‖ On dit mieux : *Plante légumineuse.*

LÉGUMINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a du rapport avec ce qu'on observe dans les légumes ou gousses : *Déhiscence* LÉGUMINAIRE.

LÉGUMINE, n. f. Chim. Matière particulière qu'on retire des haricots, et qui paraît être inter-

médiaire entre le gluten et l'albumine végétale.

LÉGUMINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui porte des légumes ou gousses pour fruit : *Plante* LÉGUMINEUSE. *Fleur* LÉGUMINEUSE.

= **Légumineuses**, n. f. pl. Famille de plantes dont le fruit est une gousse ou un légume, comme le pois, la fève, le haricot, l'acacia, le genêt, etc. : *La famille des* LÉGUMINEUSES *comprend un très-grand nombre de genres.* (Dumér.) *Le raisin périt; les* LÉGUMINEUSES *et les graminées se flétrissant.* (Ph. Chasles.)

LÉGUMISTE, adj. et n. m. Jardinier qui cultive les légumes.

LEICHE, n. m. Pron. *lè-ch.* — Zool. Genre de squales; espèces de poissons de mer.

LEIMONITE, adj. des 2 g. (λειμών, pré; gr.) Pron. *lèmo-nitt.* — Zool. Qui vit dans les prés.

= **Leimonites**, n. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux sylvains, comprenant les genres stournelle, étourneau et pique-bœuf.

LÉIOBATE, n. m. (λεῖος, lisse, et βάτος, raie; gr.) Pron. *lé-io-batt.* — Zool. Genre de raies qui ont le corps lisse.

LÉIOCÈRE, n. m. Pron. *lé-io-cèr.* — Zool. Genre d'antilopes dont les cornes sont lisses.

LÉIOGNATHE, n. m. (λεῖος, lisse, et γνάθος, mâchoire; gr.) Pron. *lé-iogh-natt.* — Zool. Genre de poissons thoraciques dont les mâchoires sont dénuées de dents.

LÉIOSTOME, adj. des 2 g. (λεῖος, lisse, et στόμα, bouche; gr.) Pron. *lé-io-stom.* — Zool. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents.

— N. m. Genre de poissons thoraciques.

LÉMANIE, ou **LÉMANÉE**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Algues.

LEMING, n. m. Pron. *lé-maingh.* — Zool. Quadrupède du genre des souris; il est originaire de la Norwége et de la Laponie : *Dans certaines années, les* LEMINGS *descendent des montagnes en si grand nombre qu'il est impossible de s'en délivrer.* (Buff.)

LEMMA, n. m. Bot. Plante aquatique; lentille d'eau.

LEMMATIQUE, adj. des 2 g. Math. De la nature du lemme, qui fait les fonctions de lemme : *Proposition* LEMMATIQUE, proposition préparatoire.

LEMME, n. m. (λῆμμα, majeure d'un syllogisme; gr.) Pron. *lèm.* — Math. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une autre proposition qui doit la suivre.

— Philol. Titre ou sommaire : *Les* LEMMES *sont quelquefois confondus dans le texte.* ‖ Proposition appelée au secours d'une démonstration déjà commencée : *Non-seulement les axiomes, mais encore toutes les propositions qui ont été suffisamment démontrées, peuvent être employées comme* LEMMES.

— Mus. anc. Silence ou pause d'un temps bref.

LEMNISQUE, n. m. (λημνισκός, ruban; gr.) Pron. *lèm-nisk.* — Philol. Ligne horizontale, ponctuée en dessus et en dessous ÷, ou surmontée de deux points =. Sous la première forme le lemnisque indique, dans les manuscrits, les passages traduits de l'Écriture sainte, mais non littéralement; sous la deuxième il signale les transpositions.

— Diplom. Attache de soie, de corde, de cuir, etc., au moyen de laquelle les sceaux pendants sont fixés aux chartes ou diplômes.

— Zool. Couleuvre dont le corps est annelé de blanc et de noir.

LÉMONIE, n. f. Bot. Genre de glaïeul.

LÉMUR, n. m. Zool. Maki, quadrumane à museau allongé.

LÉMURES, n. f. pl. V. LARVES.

LENDEMAIN, n. m. (le jour en demain, anc. *l'endemain*. Pron. *land-main.* — Jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle : *Il ne faut jamais remettre une bonne action au* LENDEMAIN. *Il arrivera pour chacun de nous un jour qui n'aura pas de* LENDEMAIN. *Le* LENDEMAIN *d'une bataille. Un* LENDEMAIN *de noces.* (Acad.) *Le bonheur ferme les yeux sur le* LENDEMAIN. (G. Sand.)

Ce heureux *lendemain* qui promettait merveille,
Il arrive, et souvent on regrette la veille. (C. Del.)
Quels tristes *lendemains* laisse le bal folâtre. (V. Hugo.)

— Prov. *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*, après s'être diverti un jour, on s'amuse encore le jour suivant.

LENDORE, n. des 2 g. Pron. *landor.* — Pop. Personne lente et paresseuse, qui semble toujours assoupie : *C'est un* LENDORE, *une grande* LENDORE. Il est populaire.

LÉNIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lénifier.

LÉNIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lenis*, doux, et *facere*, faire; lat.) Pron. *lé-ni-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous lénifiions, vous lénifiiez.* — Méd. Adoucir au moyen d'un lénitif : *Une prise de petit lait clarifié et édulcoré pour adoucir,* LÉNIFIER, *tempérer et rafraîchir le sang.* (Mol.)

LÉNITIF, IVE, adj. (*lenis*, doux; lat.) Pron. *lé-ni-tif, tiv.* — Méd. Qui adoucit les humeurs; qui calme les douleurs; qui purge doucement : *Remède* LÉNITIF. *Potion* LÉNITIVE. *Électuaire* LÉNITIF. (Acad.)

— Substant. : *Le miel est un bon* LÉNITIF. (Acad.)

— Fig. Adoucissement, soulagement, consolation : *Cette agréable nouvelle fut un grand* LÉNITIF *à sa douleur.* (Acad.)

LENT, LENTE, adj. (*lentus*, lent, oisif; lat.) Pron. *lan, lantt.* — Tardif; qui n'est pas vite dans ses mouvements, dans ses actions; qui n'agit pas avec promptitude : *L'âne est un animal* LENT *et pesant. Que cet homme est* LENT ! *Il est* LENT *à tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il fait.* LENT *à punir, prompt à récompenser.* (Acad.) *Le plus* LENT *à promettre est toujours le plus fidèle à tenir.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Dont l'action ou l'effet manque de promptitude : *Avoir un esprit* LENT, *une imagination* LENTE. *Un feu* LENT. *Le mouvement d'Uranus paraît plus* LENT *que celui des autres planètes. Avoir le pouls* LENT. *Une fièvre* LENTE. *Des remèdes* LENTS. *L'action* LENTE *du temps détruit les corps les plus solides.* (Acad.)

Du lieu saint à pas *lents* je montais les degrés. (C. Del.)

LENTE, n. f. Pron. *lantt.* — Œuf de pou : *Avoir des* LENTES *à la tête, dans les cheveux. Des* LENTES *vives.* (Acad.)

LENTEMENT, adv. Avec lenteur : *Marcher, se mouvoir, agir, parler, manger* LENTEMENT. *Il chante* LENTEMENT. *Cette rivière coule* LENTEMENT. (Acad.)

Ce n'est pas obéir qu'obéir *lentement*. (Corn.)
Dans tout ce que tu fais hâte-toi *lentement*. (Regn.)

LENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Étamer en première façon; laisser les traces du marteau.

LENTEUR, n. f. (*lent.*) Pron. *lan-teur.* — Manque d'activité et de célérité dans le mouvement et dans l'action : *Grande* LENTEUR. LENTEUR *insupportable. La* LENTEUR *de la tortue. La* LENTEUR *de sa prononciation m'impatiente. Il met beaucoup de* LENTEUR *à tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il fait. Les* LENTEURS *de la procédure.* (Acad.) *Nous suivions avec* LENTEUR *le cours du Pénée.* (Barthel.)

— Fig. *Avoir une grande* LENTEUR *d'imagination, d'esprit*, imaginer, concevoir difficilement et avec peine.

— Il se dit en parl. de l'action d'une pièce de théâtre, d'un roman : *Il y a trop de* LENTEUR *dans la marche, dans l'action de cette pièce de théâtre, de ce roman.* (Acad.)

= **Avec lenteur**, loc. adv. Lentement : *C'est toujours* AVEC LENTEUR *que la vérité se propage.* (Helvétius.)

LENTIBULAIRE, n. f. Bot. Plante aquatique dont les racines sont parsemées de petites vessies qui la soutiennent sur l'eau.

LENTICELLE, n. f. (*lenticella*, petite lentille; lat.) Pron. *lan-ti-cèl.* — Bot. Tache rousse et ovale sous l'épiderme des arbres.

LENTICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lan-ti-ku-lèr.* — Qui a la forme d'une lentille : *Verre* LENTICULAIRE. *Pierre* LENTICULAIRE. *Corps* LENTICULAIRE. *Corps de figure, de forme* LENTICULAIRE. (Acad.) *On trouve à Villers-Cotterets une grande quantité de pierres* LENTICULAIRES. (Buff.)

— Anat. *Os lenticulaire*, petit osselet de l'oreille.

— Bot. Dont la forme approche de celle d'une lentille : *Graine* LENTICULAIRE. ‖ On dit aussi *Lenticulé*.

— Zool. Il se dit des coquilles qui ont la forme d'une lentille et des animaux dont le corps a, dans son ensemble, l'aspect d'une lentille : *Coquille* LENTICULAIRE. *Animal* LENTICULAIRE.

LENTICULE, n. f. Pron. *lan-ti-kul.* — Bot. Genre de plantes extrêmement petites, dont les feuilles nagent à la surface des eaux tranquilles.

LENTICULÉ, ÉE, adj. V. LENTICULAIRE.

LENTIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une lente.

LENTILLE, n. f. (*lens*, lat.; m. sign.) Pron. *lan-tie.* — Bot. Plante de la famille des Légumineuses, dont la graine, petite, plate, ronde, est employée comme aliment : *Semer des* LENTILLES. (Acad.)

— Graines de cette plante : *Manger des* LENTILLES. *Une soupe aux* LENTILLES. *Une purée de* LENTILLES. (Acad.)

— *Lentille d'eau* ou *de marais*, plante qui flotte sur les eaux stagnantes, et dont la feuille a la forme d'une lentille. ‖ *Lentille du Canada*, vesce blanche. ‖ *Lentille carrée, suisse* ou *d'Espagne*, gesse cultivée.

— Fig. Taches rousses qui viennent sur la peau, ordinairement au visage et aux mains, et qui ont la forme de lentilles, pour la couleur, et la figure, et dans le langage médical *éphélides* : *Elle a le visage plein de* LENTILLES. (Acad.) ‖ On dit plus souv. *Taches de rousseur.*

— Phys. Disque de verre taillé en forme de lentille, et qui sert à réfracter les rayons lumineux : *Lire de petits caractères avec une* LENTILLE. *Le foyer d'une* LENTILLE. (Acad.)

— *Lentilles convergentes*, verres convexes qui font converger les rayons lumineux. ‖ *Lentilles divergentes*, verres concaves qui rendent les rayons divergents.

— Techn. *Lentille de pendule*, poids en cuivre, de forme lenticulaire qui est attaché à l'extrémité du pendule ou balancier.

LENTILLEUX, EUSE, adj. Pron. *lan-ti-ieu, ieuz.* — Semé de taches ou de lentilles : *Visage* LENTILLEUX. *Peau* LENTILLEUSE.

LENTISQUE, n. m. Pron. *lan-tisk.* — Bot. Espèce d'arbrisseau de genre Pistachier, que l'on cultive dans l'Orient, et d'où découle une substance résineuse employée en médecine.

Ces lentisques flétris dont la feuille frissonne. (C. D.)

— Vulg. *Mastic de Chio, Manne du Liban.*

— Zool. Serpent d'Afrique.

LÉOCROCOTTE, n. f. Pron. *lé-o-kro-kott.* — Zool. Prétendu métis de la lionne et de l'hyène.

LÉONESSES, adj. f. pl. Pron. *lé-o-nèss.* — Comm. Il se dit des belles laines du royaume de Léon.

LÉONIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Sapotées; originaire du Pérou. Le fruit est une baie globuleuse, de la grosseur d'une petite orange.

LÉONIN, INE, adj. (*leo*, lion; lat.) Pron. *lé-o-nain, ninn.* — Qui appartient est propre au lion. ‖ Peu usité.

— Fig. *Société léonine*, société où tous les avantages sont pour un ou quelques-uns des associés, au détriment des autres : *Un contrat, un partage* LÉONIN. (Acad.) *Les ouvriers mécontents de leurs maîtres sont disposés à leur faire subir des conditions* LÉONINES. (Blanq.) ‖ Dans le m. sens : *Une maxime* LÉONINE. *Une politique* LÉONINE.

— Littér. Il se dit de certains vers latins dont les deux hémistiches riment ensemble : *On n'est pas bien assuré du temps où les vers* LÉONINS *ont commencé.* (Acad.)

LÉONTIASIS, n. m. (*leo*, lion; lat.) Pron. *lé-on-ti-aziss.* — Méd. Éléphantiasis tuberculeux de la face; sorte de lèpre qui donne à la physionomie du malade quelque rapport avec celle du lion.

LÉONTICE, n. m. Pron. *lé-on-tiss.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Berbéridées.

LÉONTODON, n. m. (λέων, lion, et ὀδούς, όντος, dent; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Chicoracées, comprenant le pissenlit.

LÉONTOPÉTALON, n. m. (λέων, lion, et πέταλον, feuille; gr.) Bot. Plante de la famille des Rosacées, employée contre la sciatique et la morsure des serpents.

LÉONTOPHON, n. m. (λέων, οντος, lion, et φόνος, meurtre; gr.) Pron. *lé-on-to-fon.* — Zool. Petit quadrupède dont la chair est, selon Pline, un poison pour le lion.

LÉONTOPODE, adj. des 2 g. (λέων, οντος, lion, et πούς, pied; gr.) Bot. Dont les tiges et les feuilles velues ressemblent à la patte d'un lion.

— N. m. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

LÉONURE, adj. des 2 g. (λέων, lion, et οὐρά, queue; gr.) Bot. Dont les tiges longues et garnies de feuilles grêles ont quelque ressemblance avec la queue d'un lion.

— N. m. Genre de plantes dont une espèce, appelée *Cardiaque*, est très-commune. ‖ Vulg. *Queue de lion.*

LÉOPARD, n. m. (λέων, lion; πάρδαλις, panthère; gr.) Pron. *lé-o-par.* — Zool. Quadrupède carnassier qui a la peau tavelée, tachetée, marquetée : *Le* LÉOPARD *est un animal fort vite.* (Acad.) *Le* LÉOPARD *est beaucoup moins grand que la panthère.* (Buff.)

— Fig. *Les léopards*, ou *le léopard*, l'Angleterre, par allusion aux léopards qui figurent dans ses armoiries :

... L'aigle, en tombant aux pieds du *léopard*,
Change en grand capitaine un héros du hasard. (C. Del.)

— Holocentre; poisson rangé parmi les labres.

— Blas. Animal qui présente toujours sa face

entière. ‖ *Léopard lionné*, léopard rampant, ravissant ou debout, et dont la tête est toujours de face.

LÉOPARDÉ, adj. m. Blas. Il se dit du lion dont la tête est toujours de profil.

LÉPAS, n. m. (λεπάς, écaille; gr.) Pron. *lé-pâss.* Zool. Coquillage univalve, nommé aussi *Patelle.*

LÉPIDIER, n. m. ou **LÉPIDION**, n. m. Pron. *lé-pi-dié, dion.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, herbacées, à fleurs petites, disposées en corymbe ou en grappe au sommet de la tige.

LÉPIDION, n. m. Zool. Poisson du genre des Gades.

LÉPIDOÏDE, adj. des 2 g. (λεπίς, écaille, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *lé-pi-do-id.* — Anat. Qui a la forme d'une écaille : *Suture* LÉPIDOÏDE.

LÉPIDOLITHE, n. f. (λεπίς, écaille; λίθος, pierre; gr.) Min. Minéral d'une teinte lilas, qui passe, en se dégradant, au blanc verdâtre et au blanc nacré.

LÉPIDOPE, n. m. (λεπίς, écaille; πούς, pied; gr.) Zool. Genre de poissons osseux, thoraciques de la Méditerranée.

LÉPIDOPOME, adj. des 2 g. (λεπίς, écaille; πῶμα, opercule; gr.) Qui a les opercules couverts d'écailles.

= **Lépidopomes**, n. m. pl. Famille de poissons à branchies complètes, dont le caractère est d'avoir les opercules écailleux, et la bouche sans dents.

LÉPIDOPTÈRE, n. m. (λεπίς, écaille; πτερόν, aile; gr.) Pron. *lé-pi-dop-tèr.* — Zool. Insecte qui a quatre ailes membraneuses couvertes d'une poussière farineuse, formée de petites écailles, une trompe roulée en spirale : *Les papillons sont des* LÉPIDOPTÈRES, *appartiennent à l'ordre des* LÉPIDOPTÈRES. (Acad.)

— Adj. *Les insectes* LÉPIDOPTÈRES.

LÉPIDOPTÉROLOGIE, n. f. (λεπίς, écaille; πτερόν, aile; λόγος, discours; gr.) Traité sur les insectes lépidoptères. ‖ V. ENTOMOLOGIE.

LÉPIDOSARCOME, n. m. (λεπίς, écaille, et σάρκωμα, tumeur charnue; gr.) Pron. *lé-pi-do-çar-kom.* — Méd. Tumeur charnue et recouverte d'écailles, qui vient dans la bouche.

LÉPIDOSIRÈNE, n. m. Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens, établissant le passage entre la classe des Reptiles et celle des Poissons.

LÉPIDOTIS, n. m. ou **LEPIDOTE**, n. f. Pron. *lé-pi-do-tiss, dott.* — Min. Pierre précieuse dont les reflets imitaient, selon Pline, les écailles versicolores des poissons.

LÉPIOTES, n. m. pl. Famille d'Agarics qui ne renferme que des espèces salubres.

LÉPORIDE, adj. des 2 g. (*lepus*, lièvre; lat. et εἶδος, apparence; gr.) Pron. *lé-po-rid.* — Zool. Qui ressemble au lièvre.

= **Léporides**, n. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre Lièvre.

LÉPORIN, INE, Zool. V. LÉPORIDE.

LÈPRE, n. f. (λεπρός, rude, écailleux; gr.) Pron. *lèpr.* — Ladrerie, maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles cernées d'un bord rougeâtre, lesquelles tombent et sont successivement remplacées par d'autres : *Chez les Juifs, ceux qui avaient la* LÈPRE *étaient séparés du reste du peuple. Il est tout couvert, tout blanc de* LÈPRE. *Il fut frappé, il fut guéri de la* LÈPRE. (Acad.) *La* LÈPRE *est la plus redoutable des maladies cutanées.*

— Fig. : *La* LÈPRE *du péché. La* LÈPRE *des mauvaises mœurs, de la cupidité, menaçait de s'étendre sur la société tout entière.* (Acad.)

Guérir des préjugés la *lèpre* héréditaire. (Andrieux.)

— Phil. herm. *Lèpre des métaux*, impureté que les métaux contractent dans la terre, et dont le feu ne peut les purger.

— Bot. Genre de Lichens qui poussent sur les roches, les pierres et les écorces d'arbres.

— Agric. Maladie des arbres fruitiers.

LÉPREUX, EUSE, adj. Qui a la lèpre : *Un homme* LÉPREUX. *Une femme* LÉPREUSE. (Acad.)

— Qui a rapport à la lèpre : *Symptômes* LÉPREUX. *Affection* LÉPREUSE. *Caractère* LÉPREUX.

— Bot. Il se dit d'une plante étalée en forme de croûtes compactes et rugueuses.

— Substantiv. : *Les dix* LÉPREUX *de l'Évangile. Un hôpital pour les* LÉPREUX. (Acad.)

Syn. Lépreux, ladre. Un *lépreux* est un homme attaqué de la lèpre; un *ladre* est un lépreux dont le mal est parvenu à son plus haut degré d'intensité. Le *lépreux* dont la maladie persiste devient *ladre*; tout son corps se couvre d'ulcères, et il se trouve bientôt frappé d'une telle insensibilité qu'il n'a pas même la conscience de son mal.

LÉPROSERIE, n. f. Pron. *lé-prôz-ri.* — Hôpital pour les lépreux : *Il fonda une* LÉPROSERIE. (Acad.)

LEPTE, n. m. Ant. gr. V. LEPTON.

LEPTOCÉPHALE, adj. des 2 g. (λεπτός, mince; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *lèp-to-cé-fal.* — Qui a une petite tête.

— N. m. Zool. Poisson de la famille des Ptéroptères.

LEPTON, n. m. (λεπτός, mince; gr.) Ant. gr. La plus petite monnaie des Grecs.

LEPTONÈME, n. m. Bot. Arbuste de Madagascar.

LEPTONIE, n. f. Pron. *lèp-to-ní.* — Bot. Division du genre Agaric. La plupart des espèces de leptonies sont petites. On les trouve à la fin de l'été; on ne les mange pas.

LEPTOPHONIE, n. f. (λεπτός, grêle, et φωνή, voix; gr.) Pron. *lèp-to-fo-ní.* — Méd. Faiblesse gracilité de la voix.

LEPTOSÈPHE, n. m. Pron. *lèp-to-cèf.* — Minér. Porphyre d'Égypte tacheté.

LEPTOSOME, adj. des 2 g. (λεπτός, grêle, et σῶμα, corps; gr.) Pron. *lèp-to-çom.* — Zool. Qui a le corps comprimé et très-mince.

= **Leptosomes**, n. m. pl. Famille de poissons osseux, thoraciques, à branchies complète.

LEPTOSPERME, adj. des 2 g. (λεπτός, grêle, et σπέρμα, graine; gr.) Pron. *lèp-to-spèrm.* — Bot. Qui a de très-petites graines.

= **Leptospermes**, n. m. pl. Genre de la famille des Myrtacées, composé d'arbustes aromatiques, qui donnent une infusion d'une saveur très-agréable.

LEPTURE, (λεπτός, mince, et οὐρά, queue; gr.) Pron. *lèp-tur.* — Zool. Genre de Coléoptères, de la famille des Longicornes.

LEPTYNITE, n. f. (λεπτύνειν, amincir; gr.) Pron. *lèp-ti-nitt.* — Min. Roche de cristallisation, dont la base est du feldspath grenu.

LEQUÉE, n. f. Bot. V. LÉCHÉE.

LEQUEL, LAQUELLE; pron. relatif ou conj. Pron. *le, la-kèl.* — Composé de l'article *le*, *la* et de l'adjectif *quel*, *quelle*.

— Il s'emploie comme sujet de la proposition qu'il joint à son antécédent, lorsque l'emploi de *qui* pourrait produire une équivoque : *Un homme s'est levé au milieu de l'assemblée,* LEQUEL *a parlé d'une manière extravagante. Il y a une édition de ce livre,* LAQUELLE *se vend fort bon marché.* (Acad.)

— Il est particul. employé comme sujet, en style de Pratique et d'Administration : *On a entendu trois témoins,* LESQUELS *ont dit..... On a lu le mémoire de la réclamante,* LAQUELLE *sollicite un dégrèvement.* (Acad.)

— Joint aux articles *du, de la, des, au, à la, aux*, il figure comme complément : *C'est un homme* DUQUEL *je vous réponds. C'est une condition de* LAQUELLE *je ne puis me départir, à* LAQUELLE *je ne puis renoncer. Il m'a tenu un discours* AUQUEL *je n'ai rien compris. Vous avez des habitudes* AUXQUELLES *il faut renoncer.* (Acad.)

— Interrogativ. Quel est celui, quelle est celle, etc. : LEQUEL *aimez-vous le mieux de ces deux tableaux?* DUQUEL *des deux voulez-vous vous défaire? Par* LEQUEL *des deux chemins irons-nous?* AUQUEL *avez-vous parlé?* (Acad.)

Mais, réduit à frapper, d'un seul je me délivré.
Ils sont deux, et lui mort, vive Richard!... *lequel?*
Je suis Richard aussi. (C. Del.)

— Celui, celle qui, etc. : *Parmi ces étoffes, voyez* LAQUELLE *vous plairait le plus. Choisissez* LAQUELLE *vous voudrez. Choisissez entre nous* LEQUEL *vous voulez pour compagnon.* (Acad.)

= **Gramm.** Lorsque l'emploi de *qui, que, dont*, peut donner lieu à une équivoque, alors, pour exprimer d'une manière plus nette et plus vive le rapport du pronom relatif avec son antécédent, on se sert de *lequel, laquelle, duquel*, etc. Ainsi, au lieu de dire : LA FEMME *de votre oncle,* QUI *est très-charitable, a adopté cet orphelin*, on dira : LA FEMME *de votre oncle,* LAQUELLE *est*, etc. *Les Japonnais supportent avec une constance admirable toutes les incommodités de la vie,* DE LAQUELLE *ils ne font pas grand cas.* (Buff.) *Les cerfs de l'Ile-de-France sont petits et ont le poil plus gris que ceux d'Europe,* DESQUELS *néanmoins ils tirent leur origine.* (Buffon.)

— Il est des cas où, pour sauver l'équivoque, la répétition du nom est indispensable : *Il y a six semaines en çà que nous prîmes la liberté de vous adresser un paquet énorme pour Mme du Deffant,* DUQUEL PAQUET *et de* LAQUELLE DAME *nous n'avons depuis entendu parler.* (Volt.)

LÈRE, n. f. Zool. Chauve-souris du Brésil.

LÉRIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Corymbifères.

LERNE ou **LERNÉE**, n. f. Zool. Genre de mollusques; zoophyte gastéropode.

LÉROT, n. m. Pron. *lé-rô.* — Zool. Petit quadrupède rongeur du genre Loir; il est gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec une bande noire à l'œil; il se plaît aux environs de nos habitations, où il ravage les vergers et les espaliers : *Le* LÉROT *n'est pas si gros que le rat.* (Buff.)

— *Lérot à queue dorée*, rat épineux. ‖ *Lerot volant*, espèce de chéiroptère.

LERVÉE, n. f. Zool. Antilope de Barbarie.

LES, art. et pr. pers. pl. V. LE.

LESCHÉ, n. m. (λέσχη, conversation; gr.) Pron. *lèss-ké.* — Ant. gr. Lieu de conversation, salle d'assemblée publique, à Lacédémone.

LÈSE, adj. f. (*læsus*, blessé; lat.) Pron. *lèz.* — Il s'emploie principalement avec le mot de Majesté : *Crime de* LÈSE-*majesté humaine, de* LÈSE-*majesté divine. Criminel de* LÈSE-*majesté.* (Acad.) *D'après la loi normande, dans les cas de* LÈSE-*majesté au premier chef, l'aveu ne sauve pas le complice.*) (V. Hugo.)

— Par anal. *Crime de* LÈSE-HUMANITÉ, *de* LÈSE-NATION. (Acad.) *Trouver une faute dans Homère, était un crime de* LÈSE-ANTIQUITÉ. (Le Franc.) *Dans sa position, c'eût été un crime de* LÈSE-CATHOLICITÉ. (J.-J. Rouss.)

— Fam. Il se joint à toute espèce de mots : *En désobéissant à l'ordonnance du médecin, vous commettez un crime de* LÈSE-FACULTÉ. (Acad.)

LÉSÉ, ÉE, part. pass. du v. Léser : *Je suis la partie* LÉSÉE. *Il n'y a personne de* LÉSÉ *dans cette affaire.* (Acad.) *Les hommes ont dicté des lois où les femmes sont toujours les plus* LÉSÉES. (Buff.)

LÉSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lædere*; supin, *læsum*, blesser; lat.) Pron. *lé-zé.* — Il change l'é fermé du rad. *lés* en è ouvert devant les termin. *e, es, ent : je lèse, il lèse, qu'ils lèsent.* Faire tort : *Je craindrais de vous* LÉSER.

— Offenser : LÉSER *l'amour-propre de quelqu'un.*

— Chir. Blesser : *Le coup a* LÉSÉ *des parties nobles. La poitrine a été profondément* LÉSÉE. (Acad.)

LÉSINANT, part. prés. du v. Lésiner.

LÉSINANT, ANTE, adj. Qui est d'une avarice sordide :

Sa *lésinante* humeur nous eût bien fait souffrir. (Hauter.)

LÉSINE, n. f. (*lesina*, ital.) Pron. *lé-zinn.* — Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses : *Il est d'une* LÉSINE *qui passe toute croyance. Faire quelque chose par* LÉSINE. *Il n'y avait que lui qui fût capable de tant de* LÉSINE, *d'une* LÉSINE *si honteuse.* (Acad.) *Il n'y a pas d'association si commune que celle du faste et de la* LÉSINE. (J.-J. Rouss.) *La défiance et l'avarice accompagnent ordinairement la* LÉSINE. (Did.)

LÉSINER, v. n. 1re conj. User de lésine; épargner sordidement : *Il* LÉSINE *sur tout.* (Acad.)

LÉSINERIE, n. f. Pron. *lé-zinn-ri.* — Acte de lésine : *Il a fait une grande* LÉSINERIE. *Faire des* LÉSINERIES. (Acad.)

— Vice qui porte à lésiner : *Cet homme est d'une* LÉSINERIE *incroyable.* (Acad.)

LÉSINEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *lé-zi-neur, neuz.* — Qui lésine, avare.

LÉSION, n. f. (*læsio*, blessure; lat.) Pron. *lé-zion.* — Dommage, préjudice qu'on souffre dans quelque transaction, dans quelque marché, dans quelque contrat : *Le vendeur est reçu à revenir contre la vente quand il y a* LÉSION *d'outre moitié du juste prix. Montrez-moi en quoi il y a* LÉSION, *où est la* LÉSION. (Acad.) *Je restreins les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple* LÉSION *de police.* (Montesq.)

— Chir. Blessure : *Ce coup de feu lui a fait une* LÉSION *légère, profonde, aux intestins.* (Acad.)

— *Lésion organique du cœur, du poumon*, altération du cœur, du poumon, produite par quelque cause interne.

LESQUE, n. f. Pron. *lèsk.* — Pêch. Filet, espèce de cibaudière. ‖ V. LISQUE.

LESSE, n. f. V. LAISSE.

LESSIVAGE, n. m. Pron. *lé-ci-vaj.* — Techn. Action de lessiver; résultat de cette action.

LESSIVE, n. f. (*lexivium*, m. sign.; lat.) Pron. *lè-civ.* — Eau chaude que l'on verse sur du linge entassé dans un cuvier, et recouvert d'un lit de soude et de cendre de bois afin de le blanchir : *Bonne* LESSIVE. *Forte* LESSIVE. *Mettre du linge à la* LESSIVE. *Couler la* LESSIVE. (Acad.)

— Action de lessiver, de couler la lessive.

— Chim. Eau dont on se sert pour séparer des matières terreuses ou les autres parties solubles qu'elles renferment.

— *Lessive de cendres*, dissolution des cendres dans l'eau.

— Prov. *Faire la lessive du gascon*, retourner sa chemise ou sa cravate quand elle est sale.

— Fig. et fam. *Il a fait une lessive, une forte lessive*, il a fait une perte considérable au jeu : *Il faut bien vous avouer que j'ai perdu cent louis au pharaon, selon ma louable coutume de* FAIRE *tous les ans* QUELQUE LESSIVE *au jeu.* (Volt.)

LESSIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Lessiver : *Du linge bien* LESSIVÉ.

LESSIVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *lè-ci-vé.* — Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive ; faire la lessive : *Il faut* LESSIVER *deux fois ces draps de lit, pour qu'ils redeviennent blancs.* (Acad.)

— Chim. Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent : *On a* LESSIVÉ *ces terres afin d'en tirer du salpêtre.* (Acad.)

— Techn. Nettoyer avec une eau alcaline ou acide : LESSIVER *le bois peint.*

LESSIVEUR, EUSE, n. Pron. *lé-ci-veur, veuz.* — Celui, celle qui lessive : *Un bon* LESSIVEUR. *Une* LESSIVEUSE *soigneuse.*

— *Eau lessiveuse*, eau convenable pour la lessive : *Pour le manufacturier, c'est une source d'*EAU LESSIVEUSE *propre au lavage des laines.* (V. Hugo.)

LEST, n. m. (*last*, charge ; all.) Pron. *lèst.* — Mar. Gueuses ou autres matières pesantes, pierres, sable, dont on charge le fond d'un bâtiment pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable et pour lui donner de la stabilité : *Ils prirent des carreaux de marbre pour servir de* LEST. *Le* LEST *le plus pesant est le meilleur.* (Acad.)

— *Être sur son lest*, n'être point chargé : *Cette saïque* ÉTAIT SUR SON LEST *et s'enquérait d'un chargement.* (Chateaubr.)

— Dans le m. sens *Le navire est parti, est retourné* SUR SON LEST, sans faire de chargement.

— *Lest volant*, quantité de gueuses égale au dixième du poids de lest total.

— *Vieux lest*, celui qui a déjà fait un voyage.

— *Voiles à lest*, vieilles voiles sur lesquelles on pose le lest.

— Pêch. Poids dont on charge le pied de certains filets pour les empêcher de se soulever.

— Par anal. Sable que les aéronautes laissent tomber à mesure qu'ils veulent s'élever : *Lâcher du* LEST.

LESTAGE, n. m. Action de lester un vaisseau, un ballon.

— Art de lester : *Entendre bien le* LESTAGE.

LESTE, adj. des 2 g. (*lesto*, prompt ; ital.) Pron. *lèst.* — Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements : *Ce vieillard est encore fort* LESTE. *Il marche d'un pas* LESTE. (Acad.)

Nous courions le cœur gai, l'œil vif, la jambe *leste.* (Ancelot.)

— Vêtu légèrement ; équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements : *On est bien* LESTE *avec cette sorte de vêtement. Ces troupes sont bien* LESTES. *Tout son cortége était* LESTE *et brillant.* (Acad.)

Ta forte passion est d'être brave et *leste.* (Mol.)

— En parl. des vêtements, Léger, dégagé, qui laisse aux mouvements toute leur liberté : *Un habillement, un vêtement* LESTE. *Cet uniforme est plus* LESTE *que l'ancien.* (Acad.)

L'habit est vraiment *leste* et des plus à la mode. (Regn.)

— Fig. Adroit, prompt à trouver des expédients et à les mettre en usage : *Homme* LESTE. *Personne* LESTE. *C'est un homme* LESTE *en affaires.* (Acad.)

— Fig. et en mauv. part, Léger, peu scrupuleux sur les principes, les égards et les convenances : *C'est un homme* LESTE *en procédés,* LESTE *dans ses propos. Cette femme est fort* LESTE, *fort* LESTE *dans ses actions et dans ses discours.* (Acad.)

— En parl. des choses, Inconvenant : *Un propos* LESTE. *Une réponse* LESTE. *Une conduite* LESTE. (Ac.)

LESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Lester : *Navire bien* LESTÉ. *Barque mal* LESTÉE.

— Fig. *Bien lesté*, qui a bu et mangé raisonnablement : *Il était rasé et* LESTÉ *de sa tasse de café dès huit heures du matin.* (H. de Balz.)

LESTEMENT, adv. D'une manière leste : *Il marche fort* LESTEMENT. *Il était* LESTEMENT *vêtu.* (Acad.) *Les roitelets attrapent les plus petits oiseaux* LESTEMENT *en volant.* (Buff.)

— Fig. Avec dextérité et promptitude : *Il s'est* LESTEMENT *tiré de ce mauvais pas.* (Acad.)

— Avec légèreté : *Cette femme agit, parle, se conduit bien* LESTEMENT. *Il m'a répondu fort* LESTEMENT. (Acad.)

LESTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*lest.*) Pron. *lèss-té.* — Mar. Disposer le lest d'un navire ; le charger : LESTER *un navire. Le vaisseau manqua de périr dans la tempête ; parce qu'on ne l'*AVAIT *pas bien* LESTÉ. (Acad.)

= **Se lester**, v. pron. Mar. Recevoir le lest : *Ce vaisseau ne peut* SE LESTER.

— Fig. et fam. *Se lester l'estomac*, ou absol. *Se lester*, prendre de la nourriture : *Je* ME SUIS *bien* LESTÉ *l'estomac, je* ME SUIS *bien* LESTÉ *avant de me mettre en route.* (Acad.)

— Fig. Acquérir du jugement, de la réflexion : *Il y a des têtes qui ne* SE LESTENT *jamais.* (M[me] de Sév.)

LESTEUR, n. m. Mar. Bateau qui sert à transporter le lest.

— Marinier chargé d'arrimer le lest dans la cale d'un bâtiment ou de conduire un bateau lesteur.

— Adj. *Bateau* LESTEUR, bateau qu'on charge du lest qui doit être transporté à bord.

LESTRIGON, n. m. Poétiq. Anthropophage de la Campanie.

— Fig. Homme barbare :

Crocodile trompeur, de qui le cœur félon
Est pire qu'un satrape, ou bien qu'un *lestrigon.* (Mol.)

LETCHI ou **LICHI**, n. m. Pron. *lètt, li-chi.* — Bot. Fruit délicieux de la Chine, de la grosseur d'une noix.

— Arbre qui le produit : *Autour de ses rives croissent des bananiers, des* LETCHIS *et des orangers.* (G. Sand.)

LETH, n. m. Comm. Nombre de dix mille harengs : *Dans le Nord on compte par* LETHS.

LETS, n. f. ou **LAITES**, n. f. pl. Vallées situées entre les dunes des Landes, où se trouvent des gouffres qui ont l'apparence de prairies, et dans lesquels les voyageurs s'engloutissent.

LÉTHALITÉ, n. f. Méd. Propriété de causer la mort ; condition qui rend une maladie, une blessure mortelle : LÉTHALITÉ *d'une plaie.*

LÉTHARGIE, n. f. (λήθη, oubli ; ἀργός, oisif ; gr.) Pron. *lé-tar-jî.* — Pathol. Sommeil profond et continuel, dans lequel les malades retombent aussitôt, quand on est parvenu à les en tirer un moment : *Être en* LÉTHARGIE. *On le croyait mort, il n'était qu'en* LÉTHARGIE. (Acad.)

— Fig. Grande insensibilité, extrême nonchalance : *Il est plongé dans une* LÉTHARGIE *honteuse. Sortir d'une profonde* LÉTHARGIE. *Tirer quelqu'un de sa* LÉTHARGIE. (Acad.) *Dans les maladies politiques on revient de la* LÉTHARGIE *par les convulsions.*

LÉTHARGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lé-tar-jik.* — Qui tient de la léthargie : *État, repos* LÉTHARGIQUE. (Acad.)

Un sommeil *léthargique* accablait ma paupière. (L. R.)

— Fig. Assoupissant : *Le charme* LÉTHARGIQUE *de la volupté.* (La Br.)

— Nonchalant, indolent, insensible : *Indolence* LÉTHARGIQUE. *Ame* LÉTHARGIQUE. (Acad.)

LÉTHÉ, n. m. Myth. Fleuve des enfers, dont l'eau avait la vertu de faire oublier le passé aux morts aussitôt qu'ils en avaient bu.

LÉTHIFÈRE, adj. des 2 g. (*lethum*, mort ; *fero*, je porte ; lat.) Qui cause la mort ; mortel : *Le suc de cet arbrisseau est* LÉTHIFÈRE. (Acad.)

LÉTON, n. m. V. LAITON.

LETTRE, n. f. (*littera*, m. sign. ; lat.) Pron. *lètr.* — Chaque caractère de l'alphabet : *Un enfant qui commence à connaître ses* LETTRES, *à assembler ses* LETTRES. *L'A est la première* LETTRE *de l'alphabet. Les Français, les Italiens, etc., se servent des mêmes* LETTRES, *quoiqu'ils les prononcent différemment.* LETTRE *hébraïque, grecque, arabe.* (Acad.) *Les Italiens se sont défaits de la* LETTRE h *et de la* LETTRE x *parce qu'ils ne la prononcent plus.* (Volt.) *Dans l'opinion des émobites, chaque* LETTRE *tracée sur un parchemin devait effacer une faute devant le juge suprême.* (Michaud.)

— Il se dit aussi de chaque caractère de l'alphabet sous le rapport de sa forme dans les diverses écritures : *Grande, petite* LETTRE. LETTRE *gothique, italienne.* LETTRE *financière, bâtarde, ronde* ou *française.* LETTRE *anglaise.* LETTRE *cursive* ou *courante.* LETTRE *tremblée.* LETTRE *menue, maigre. Le plein, le délié, les jambages, le corps, la queue d'une* LETTRE. *Bien former, mal former ses* LETTRES. (Acad.)

— *Écrire un mot, un nom en toutes lettres*, l'écrire sans abréviation.

— *Écrire un nombre en toutes lettres*, l'écrire, non en chiffres, mais avec des mots.

— Fig. et fam. *Dire, écrire une chose en toutes lettres*, la dire, l'écrire sans rien dissimuler : *Je ne lui ai rien caché de cette aventure ; je la lui ai dite, je la lui ai écrite* EN TOUTES LETTRES. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un sot en trois lettres*, il est extrêmement sot.

...Vous êtes un sot *en trois lettres*, mon fils. (Mol.)

— Prov. et fig. *Cette personne est écrite sur mon livre en lettres rouges*, il a des torts, des vices, des défauts que je n'oublierai jamais.

— Fig. *Cela devrait être écrit, gravé en lettres d'or*, se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable, etc. : *Je veux les* FAIRE GRAVER EN LETTRE D'OR *sur la cheminée de ma salle.* (Mol.)

— Fig. *Cela est écrit en lettres de sang dans l'histoire*, ou *ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire*, se dit d'un acte, d'un personnage cruel et sanguinaire.

— Fam. *Il n'y manque pas une lettre*, se dit d'un ouvrage entièrement achevé.

— *Lettres numérales*, les lettres dont les Romains se servaient pour représenter les nombres. Il y a sept lettres numérales : C, D, I, L, M, V, X.

— *Lettre dominicale*, la lettre qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel : *Le cycle des* LETTRES *dominicales est de vingt-huit ans.* (Acad.)

— *Lettres hiéroglyphiques*, certaines figures, certains caractères dont se servaient les anciens Égyptiens.

— *Estampe, gravure avant la lettre*, épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. ‖ *Estampe avec la lettre grise*, épreuve tirée lorsque l'inscription n'est encore gravée qu'au trait. ‖ *Estampe après la lettre*, épreuve tirée avec l'inscription au bas.

= **Gramm.** *Lettre double* ou *redoublée*, se dit des lettres qu'on redouble dans l'orthographe des mots, bien que souvent on n'en prononce qu'une seule. *Dans* APPELER, *la* LETTRE DOUBLE PP *est étymologique ; dans* APPARTENIR, *elle est purement d'usage. Duclos, Dumarsais ont voulu supprimer les* LETTRES DOUBLES.

— Art. milit. *Lettre de compagnie*, marque que l'on applique sur les effets d'uniforme des soldats.

— Numism. *Lettres incises*, se dit des caractères qui sont gravés en creux sur une médaille, après qu'elle a été frappée, au lieu d'être en relief comme le reste de l'empreinte.

— Typogr. Caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet : LETTRE *majuscule, minuscule.* LETTRE *capitale.* LETTRE *du bas de casse.* LETTRE *italique. L'œil de cette* LETTRE *est trop petit, est trop gros.* (Acad.)

— *Lever la lettre*, prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger dans le composteur pour en faire des mots et des lignes : *Cet ouvrier* LÈVE BIEN LA LETTRE. (Acad.)

— *Lettre grise* ou *historiée*, grande lettre capitale ornée de certaines figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

— *Lettre moulée*, lettre imprimée : *Cet écrivain imite parfaitement la* LETTRE *moulée.* ‖ Par extens. Lettre dont la forme ressemble à la lettre imprimée : *Écrire en* LETTRES MOULÉES. (Acad.)

— *Lettre initiale*, lettre qui commence un mot ou un nom propre : *Il n'a signé que les* LETTRES INITIALES, *que les* INITIALES *de son nom.* (Acad.)

— Absol. Ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage : *Nous n'avons plus de* LETTRE ; *tout a été employé. La* LETTRE *manque.* (Acad.)

— *Lettres anglaises*, caractères d'imprimerie qui imitent l'écriture anglaise. ‖ *Lettres égyptiennes*, sorte de capitales de forme carrée et sans déliés. ‖ *Lettres ornées*, se dit de caractères de fantaisie, plus ou moins chargés d'ornements de diverses espèces.

— Son, articulation que chaque caractère de l'alphabet représente : *On divise les* LETTRES *en voyelles et en consonnes.* LETTRE *sifflante, liquide, mouillée.* LETTRE *linguale, labiale, gutturale, dentale, nasale, palatale.* (Acad.)

— Sens littéral d'un texte, par oppos. au Sens figuré : *La* LETTRE *tue, mais l'esprit vivifie. Juger suivant la* LETTRE *de la loi. S'en tenir à la* LETTRE. *Il s'arrête trop à la* LETTRE. (Acad.) *Nous ne devons nous permettre de nous écarter de la* LETTRE *de cette sainte tradition que quand la* LETTRE TUE, *c'est-à-dire quand elle paraît directement opposée à la saine raison et à la vérité des faits de la nature.* (Buff.)

— *Lettre morte*, sens inintelligible ou incompris : *Nos chefs-d'œuvre, pour des peuples ignorants de nos mystères antiques, ne seront qu'une* LETTRE MORTE *et stérile.* (Villem.)

— Fig. *A la lettre, au pied de la lettre*, selon le

sens littéral, le propre sens des mots; sans figure, d'une manière exacte, ponctuelle : *Il ne faut pas prendre cette phrase, cette expression* À LA LETTRE, AU PIED DE LA LETTRE. *Cela doit s'entendre* À LA LETTRE. *Traduire, rendre un texte* À LA LETTRE. *Cela est vrai* À LA LETTRE. *Exécuter un ordre* À LA LETTRE. (Acad.) *C'est des barbares qu'on peut dire* À LA LETTRE *qu'ils ont trouvé le dieu qu'ils ne cherchaient pas.* (Fén.) *Quand je parle de labourer la terre, je parle très* À LA LETTRE. (Volt.) *Vous avez ponctuellement exécuté mes ordres ?* — À LA LETTRE. (C. Del.)

— *Aider à la lettre*, suppléer à ce qui manque à quelque passage obscur ou défectueux. || Fig. Entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit, en expliquant ce qu'il a dit ou écrit d'une manière obscure : *Ce qu'il veut dire n'est pas clair; il faut* AIDER À LA LETTRE. (Acad.) || Par extens. Altérer un peu la vérité, ou pour tromper, pour amuser.

— Épître, missive, dépêche : *Longue* LETTRE, *grande* LETTRE. *Le dessus, l'enveloppe, la suscription d'une* LETTRE. *Entretenir un commerce de* LETTRES *avec quelqu'un. Cacheter, fermer, ouvrir, décacheter une* LETTRE. *Intercepter une* LETTRE. *Violer le secret des* LETTRES. LETTRES *d'affaires, de galanterie, de compliment, de condoléance. Un bout, un mot de* LETTRE. (Acad.)

Cette lettre sincère
D'un malheureux amour contient tout le mystère. (Rac.)
Tout vit par la chaleur d'une lettre éloquente. (Colard.)

— *Lettre en chiffres*, lettre écrite en caractères de convention, connus seulement de ceux qui correspondent.

— *Lettres circulaires*, lettres écrites dans les mêmes termes, et adressées à différentes personnes pour le même sujet : *Le ministre a écrit, a envoyé une* LETTRE CIRCULAIRE *à tous les préfets. Cette maison de commerce a écrit une* LETTRE CIRCULAIRE *à tous ses correspondants.* (Acad.)

— Comm. *Lettre de change*, traite par laquelle un banquier ou un négociant tire sur son correspondant une somme d'argent au profit ou à l'ordre d'un tiers : *Tirer, négocier, endosser, accepter une* LETTRE DE CHANGE. (Acad.)

— *Lettre de crédit*, lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée : *Donner, porter, présenter une* LETTRE DE CRÉDIT. (Acad.)

— Mar. *Lettre de marque*, commission dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être pourvu.

— *Lettre de mer*, permis de départ d'un port, contenant la spécification de la cargaison du lieu d'où le navire part et du nom et du titre du capitaine.

— *Lettre de voiture*, lettre qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé, et sur la présentation de laquelle il est payé. || Mar. Connaissement, charte-partie d'un maître ou d'un patron au petit cabotage.

— *Lettre de santé.* || V. *Patente.*

— *Lettre close, lettre de cachet*, lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État, et cachetée du sceau royal : *Envoyer une* LETTRE CLOSE. *Il a reçu une* LETTRE CLOSE *pour se rendre à l'assemblée. Envoyer en exil ou enfermer par* LETTRE DE CACHET. *Solliciter, obtenir une* LETTRE DE CACHET. (Acad.)

— Fig. et fam. *Lettres closes*, chose secrète, mystérieuse, ignorée : *Je respecte ses secrets; ce sont* LETTRES CLOSES *pour moi.* (Acad.) *Ses opinions étaient* LETTRES CLOSES *pour moi.* (H. de Balz.) *Les machines qui servent à recueillir économiquement les moissons ou à les préparer avec avantage* SONT LETTRE CLOSE *pour l'immense majorité de nos cultivateurs.* (Mich. Chev.)

— *Lettre* ou *lettres de service*, lettre par laquelle le ministre de la guerre annonce à un officier qu'il est appelé à exercer les fonctions de son grade : *Ce lieutenant général a reçu ses* LETTRES DE SERVICE. (Acad.)

— *Lettre* ou *lettres de passe*, lettre en vertu de laquelle un militaire passe d'un corps à un autre : *Ce capitaine vient d'obtenir la* LETTRE DE PASSE, *les* LETTRES DE PASSE *qu'il demandait.* (Acad.)

— *Lettre de créance*, lettre qui porte qu'on doit donner confiance à celui qui la remet : *L'ambassadeur présenta ses* LETTRES *de* CRÉANCE. (Acad.) || Comm. Lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin : *Il a des* LETTRES DE CRÉANCE *sur Hambourg.* (Acad.)

— *Lettre de récréance*, lettre qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre pour la présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle.

— Au pl. Certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince, et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles : LETTRES *patentes.* LETTRES *de grâce, d'abolition, de rémission, de rescision, d'attache, de naturalité, de grande naturalisation, etc.* LETTRES *du grand sceau, du petit sceau.* (Acad.)

— *Lettres royaux*, lettres de chancellerie expédiées au nom du roi, l'usage a autorisé cette façon de parler, quoique ces deux mots soient de genre différent : *Ils avaient obtenu* LETTRES ROYAUX *pour avoir permission de garder la vigne de Naboth.* (Volt.) || Peu usité.

— Acte qui s'expédie sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière : LETTRES *de tonsure, de prêtrise, etc.* LETTRE *de maître ès arts.* LETTRES *de bourgeoisie, etc.* (Acad.)

— *Lettres apostoliques*, lettres des papes. || On dit plus communément, *Rescrits*, *Brefs*, etc.

— Littér. Connaissances que procure l'étude en général, et, en particulier, celle de la littérature : *Un homme de* LETTRES. *Les gens de* LETTRES. *La république des* LETTRES. *Ce prince aime, cultive, favorise les* LETTRES. (Acad.)

— *Homme sans* LETTRES, sans instruction, sans culture : *C'était un homme rude et sans* LETTRES, *mais simple, hardi et de mœurs austères.* (Guizot.) *C'était un homme bilieux et querelleur, sans* LETTRES, *sans culture et systématique jusqu'à la fureur.* (Vitet.)

— *Les belles-lettres*, la grammaire, l'éloquence et la poésie. || Dans le m. sens : *Les lettres humaines.*

— *Les* SAINTES LETTRES, l'Écriture sainte.

LETTRÉ, ÉE, adj. (*litteratus*, m. sign.; lat.) Pron. *lè-tré.* — Qui a des lettres, du savoir : *Un homme* LETTRÉ. *Une femme* LETTRÉE. *Gens ignares et non* LETTRÉS. (Acad.) *Toute fille* LETTRÉE *restera fille toute sa vie, quand il n'y aura que des hommes sensés sur la terre.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. : *Un peuple qui ne serait que savant pourrait demeurer barbare, un peuple de* LETTRÉS *est nécessairement sociable et poli.* (Fontanes.) LETTRÉS ! *vous êtes l'élite des générations, l'intelligence des multitudes résumée en quelques hommes, la tête même de la nation.* (V. Hugo.)

— Homme qui, à la Chine, cultive les lettres et exerce un emploi public : *Les* LETTRÉS *de la Chine. La classe des* LETTRÉS. (Acad.) *Il y avait là un* LETTRÉ *de la Chine, disciple de Confusius.* (B. de St-P.)

Un vieux *lettré* chinois qui, toujours sur les bancs,
Combattit la raison par de beaux arguments. (Volt.)

LETTRILLE, n. f. (*lettre.*) Pron. *lè-tri-y.* — Littér. Dans la poésie espagnole, Petit compliment, petite lettre en vers : *Il y en a même qui lui reprochent de faire, tantôt des sonnets ou des romances, tantôt des comédies, des dizains et des* LETTRILLES. (Lesage.)

LETTRINE, n. f. (*lettre.*) Impr. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à des notes placées soit à la marge, soit au bas des pages.

— Lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

— Lettres qui se mettent dans les pages, dans les colonnes même, pour indiquer le changement de la syllabe initiale.

LETTRISÉ, ÉE, adj. Littér. Il se dit d'anciens vers dont tous les mots commençaient par une même lettre : *On a fait des ouvrages en vers latins* LETTRISÉS. *Poëme* LETTRISÉ. || V. *Tautogramme.*

LEU, n. m. Anc. Loup.

— Pathol. *Le mal saint-Leu*, espèce de maladie contre laquelle on invoquait saint Leu.

— Jeu. *Jeu de la queue leu-leu*, jeu d'enfants qui consiste à marcher à la file comme les loups : *Jouer à la queue* LEU-LEU. || *Aller à la queue leu-leu,* aller un à un, les uns derrière les autres.

LEUCACANTHE, adj. des 2 g. (λευκός, blanc, et ἄκανθα, épine; gr.) Pron. *leu-ka-kantt.* — Bot. Qui a des épines blanches.

— N. m. Chardon épineux, plante, chardon argentin.

LEUCANTHÈME, adj. des 2 g. (λευκός, blanc, et ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *leu-kantt, kan-tèm.* — Bot. Qui a des fleurs blanches.

= **Leucanthème,** n. f. Bot. Espèce de Chrysanthème à fleurons blancs.

LEUCÉ, n. f. (λευκός, blanc; gr.) Méd. Sorte de lèpre qui couvre le corps d'écailles blanches; éléphantiasis tuberculeux.

LEUCHCHRISE, n. f. λευκός, (blanc; χρύσος, or; gr.) Min. Pierre précieuse, couleur d'or, veinée de blanc; hyacinthe.

LEUCITE, n. f. (λευκός, blanc; gr.) Min. Substance minérale, variété du grenat qu'on trouve abondamment dans les produits des volcans. || On la nomme aussi *Grenat blanc* ou *Amphigène.*

LEUCOGÉE, n. f. (λευκός, blanc; et γαῖα, terre; gr.) Min. Pierre précieuse, blanche.

LEUCOION ou **LEUCOIUM**, n. m. (λευκός, blanc, et ἴον, violette; gr.) Pron *leu-ko-ion, iom.* — Bot. Giroflier, violier blanc; perce-neige.

LEUCOLITHE, n. f. (λευκός, blanc, et λίθος, pierre; gr.) Pron. *leu-ko-litt.* — Min. Espèce de pyrite blanche qui fournissait un remède contre les maux d'yeux.

LEUCOMA, n. m. Méd. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

LEUCOPATHIE, n. f. (λευκός, blanc, et πάθος, affection; gr.) Pron. *leu-ko-pa-tî.* — Méd. Albinisme; état d'un animal qui, par vice de conformation, a la peau d'un blanc de lait.

LEUCOPHLEGMATIE, n. f. (λευκός, blanc, et φλέγμα, pituite; gr.) Pron. *leu-ko-flègh-ma-sî.* — Méd. Infiltration générale de sérosité dans le tissu cellulaire. || V. *Anasarque.*

LEUCOPHLEGMATIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est attaqué de leucophlegmasie.

LEUCOPHRE, n. m. (λευκός, blanc, et ὀφρύς, sourcil; gr.) Pron. *leu-kofr.* — Genre d'animalcules infusoires, velus.

LEUCOPHYLLE, adj. des 2 g. (λευκός, blanc, et φύλλον, feuille; gr.) Pron. *leu-ko-fil.* — Bot. Qui a des feuilles blanches.

— N. m. Genre de plantes de la famille des Personnées, renfermant des arbrisseaux entièrement blancs.

LEUCORRHÉE, n. f. (λευκός, blanc; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *leu-ko-ré.* — Pathol. Catarrhe, inflammation chronique de la membrane muqueuse de l'utérus, accompagnée d'un écoulement muqueux; flueurs blanches.

LEUCORRHEIQUE, ou mieux **LEUCORRHOIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui dépend de la leucorrhée : *Écoulement* LEUCORRHOIQUE.

— En parl. d'une femme, Affectée de leucorrhée.

LEUCORYX, n. m. (λευκός, blanc, et ὄρυξ, chèvre; gr.) Pron. *leu-ko-riks.* — Zool. Espèce d'Antilope des Indes.

LEUCOSE, n. f. (λευκός, blanc; gr.) Pron. *leu-kôz.* — Méd. Ensemble des maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques.

LEUCOSTINE, n. f. Min. Variété de porphyre, à petits points blancs.

LEUDES, n. m. pl. (*lot*, sort; teut.) Pron. *leud.* — Anc. Nobles, grands vassaux qui suivaient volontairement leur roi à la guerre.

— Anc. Droit de péages, prélevé sur les objets importés par les étrangers. || On disait aussi *Laudes.*

LEUGEON, n. m. Pêch. Filet dont les mailles ont deux pouces d'ouverture. Le *leugeon* ressemble au *manet.*

LEUR, pr. pers. pl. des 2 g. À eux, à elles; il se place immédiatement avant le verbe, et se dit principalement des personnes et des êtres animés : *Il aime ses enfants, il ne* LEUR *refuse rien. Les femmes s'ennuient seules, il* LEUR *faut de la compagnie. Ces chevaux sont rendus, faites-*LEUR *donner un peu de vin.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois des choses inanimées : *Ces orangers vont périr si on ne* LEUR *donne de l'eau. Ces murs de terrasse sont mal faits, on ne* LEUR *a pas donné assez de talus.* (Acad.)

— GRAMM. *V.* LUI.

LEUR (LE, LA), adj. poss. des 2 g. (*loro*, à eux, à elles; ital.) D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles : *Les enfants doivent du respect à* LEUR *père, à* LEUR *mère, à* LEURS *parents. Les hommes sensés préfèrent* LEUR *devoir à* LEURS *plaisirs.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois relativement aux choses inanimées : *Mes orangers ont perdu toutes* LEURS *feuilles. La fonte des neiges a fait sortir les rivières de* LEURS *lits.* (Acad.) *La source de toutes les passions est la sensibilité; l'imagination détermine* LEUR *pente.* (J.-J. Rouss.)

= **Le, la leur,** pr. poss. : *Les gens sages conservent leurs amis, et les fous perdent* LES LEURS. (Acad.) *Les pétitions affluèrent; les femmes mêmes se pressaient autour de Westminster pour présenter* LES LEURS. (Guizot.)

— Il peut se dire encore des choses inanimées : *Mes orangers ont perdu la moitié de* LEURS *feuilles; les vôtres ont encore toutes* LES LEURS. (Acad.)

= **Le leur,** n. m. sing. Ce qui est à eux, à

elles : *Qu'ils gardent ce qu'ils ont ; je ne veux rien du* LEUR. (Acad.)

= **Les leurs**, n. m. pl. Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés : *Ils travaillent pour eux et pour* LES LEURS. *Je m'intéresse à eux et aux* LEURS. (Acad.)

— Fam. *Ils ont fait des leurs*, ils ont fait des tours de leur façon, des folies.

— GRAMM. V. LUI et CHACUN.

LEURRE, n. m. (*lorum*, bande de cuir ; lat.) Fauconn. Morceau de cuir façonné en forme d'oiseau dont on se sert pour rappeler les oiseaux de fauconnerie lorsqu'ils ne reviennent pas au réclame : *Jeter le* LEURRE *en l'air. L'oiseau, étant réclamé, fond sur le* LEURRE, *vient au* LEURRE. (Acad.)

Son maître le rappelle, et crie, et se tourmente,
Lui présente le *leurre* et le poing, mais en vain. (La F.)

— *Oiseau de leurre*, tout oiseau de fauconnerie dressé à revenir au leurre ; à la différence des oiseaux dressés à revenir sur le poing : *Le mâle autour est, comme la plupart des oiseaux de proie, beaucoup plus petit que la femelle ; tous deux sont des* OISEAUX *de poing et non* DE LEURRE. (Buff.)

— *Acharner le leurre*, le garnir de chair.

— Espèce de chasse à l'oiseau, dans laquelle on emploie le leurre : *Chasser au* LEURRE.

— Pêch. Appât factice attaché à l'hameçon.

— Fig. Artifice, ruse propre à attirer quelqu'un et à le tromper : *On vous promet cet emploi, mais c'est un* LEURRE. *La loterie est un* LEURRE *funeste à bien des gens. Il ne se laissera pas prendre à ce* LEURRE. (Acad.)

LEURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Leurrer : *Oiseau bien* LEURRÉ.

LEURRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *leu-ré*. — Fauconn. Dresser un oiseau au leurre : *Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à* LEURRER. (Acad.)

— Par extens. Attirer par un appât : *On attire, on* LEURRE *facilement la souris par des appâts*. (Buff.)

— Fig. : Attirer par quelque espérance, tromper : *On l'A* LEURRÉ *de cet espoir*. (Acad.) *L'espérance anime le sage et* LEURRE *le présomptueux*. (Vauv.)

= **Se leurrer**, v. pron. Être leurré : *Ces oiseaux-là ne* SE LEURRENT *pas facilement*. (Acad.)

— Fig. S'abuser : *Il* S'EST LEURRÉ *de cette espérance*. (Acad.)

LEVAGE, n. m. Constr. Élévation, mise en place d'une charpente, d'une pierre.

— Agric. Manière d'assujettir les pampres des vignes, en usage dans le Médoc.

LEVAIN, n. m. (*lever*.) Substance propre à exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle : LEVAIN *de bière*. (Acad.)

— Particul. Morceau de pâte aigrie qui, mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter : *Faire un* LEVAIN, *du* LEVAIN. *Ce* LEVAIN *est trop vieux. Le* LEVAIN *fait enfler la pâte. L'Église latine ne consacre qu'avec du pain sans* LEVAIN. (Acad.)

— Par extens. Humeurs du corps humain quand on les suppose viciées de manière à causer quelque désordre, à produire quelque altération : *Il n'est pas bien guéri ; ces signes-là montrent qu'il y a encore quelque* LEVAIN. *Ce mal-là ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque* LEVAIN. (Acad.)

— Fig. Mauvaises impressions que le péché laisse dans l'âme : *Se défaire du vieux* LEVAIN *du péché*. (Acad.)

— Reste ou germe de certaines passions violentes : LEVAIN *de haine, de discorde. Leur haine n'est pas si bien apaisée qu'il n'en reste quelque* LEVAIN. (Acad.)

— Techn. : *Franc levain*, mélange de chaux et d'alcali dont les savonniers retirent la lessive.

LEVANT, part. prés. du v. Lever.

LEVANT, adj. m. Qui se lève ; il n'est usité que dans l'expression : *Soleil* LEVANT. *Je serai là au* SOLEIL LEVANT. *Le* SOLEIL LEVANT *regarde cette maison*. (Acad.)

— Prov. et fig. : *Adorer le soleil levant*, faire sa cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante.

LEVANT, n. m. Géogr. Orient, est ; partie de l'horizon où le soleil se lève : *Du* LEVANT *au couchant. Les quatre points cardinaux sont le* LEVANT, *le couchant, le midi et le septentrion*. (Acad.)

Ne penche plus ton front sur les choses qui meurent,
Tourne au *levant* tes yeux, ton cœur à l'avenir. (De Lapr.)

— *Le levant d'été*, le point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été : ‖ *Le levant d'hiver*, celui où il se lève au solstice d'hiver.

— Particul. Régions, contrées qui sont, à notre égard, du côté où le soleil se lève : *Les peuples, les marchandises du* LEVANT. *Trafiquer dans le* LEVANT. *Voyage du* LEVANT, *dans le* LEVANT. *Les échelles du* LEVANT. (Acad.)

Syn. Levant, orient, est. *Levant* est le mot vulgaire ; *orient*, l'expression poétique ; *est*, le terme technique. *Levant* signifie proprement le lieu où le soleil paraît se lever ; *orient*, la partie du ciel où le jour commence à luire ; est le côté de l'horizon d'où le vent souffle quand le soleil se lève. *Levant* a un sens plus restreint qu'*orient* ; il se dit des lieux qui touchent le pays que nous habitons, tandis qu'*orient* se dit de toutes les contrées que le soleil éclaire avant nous.

LEVANTIN, INE, adj. Pron. *le-van-tain, tinn*. — Natif des pays du Levant : *Les peuples* LEVANTINS. *Les nations* LEVANTINES. (Acad.)

— Qui appartient au Levant ou à ses habitants : *Coutumes* LEVANTINES. *Usages* LEVANTINS. *Commerce* LEVANTIN.

— N. m. pl. Habitants du Levant :

Les *Levantins*, en leur légende,
Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas,
Dans un fromage de Hollande
Se retira loin du tracas. (La F.)

— Mar. Matelot du Levant.

LEVANTINE, n. f. Comm. Étoffe de soie toute unie : *Robe de* LEVANTINE. *Elle mettait constamment une robe de* LEVANTINE *verdâtre*. (H. de Balz.)

— Zool. Espèce de coquilles bivalves.

LEVANTIS, n. m. pl. Pron. *lé-van-ti*. — Soldats des galères turques.

LÈVE, n. f. Espèce de cuiller à long manche, dont on se sert, au jeu de mail, pour lever la boule.

— Techn. Lame servant, dans une papeterie, à soulever le maillet qui doit retomber, dans la pile, sur le chiffon.

LEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Lever.

— *Avoir le bras, le fer, le glaive levé*, être prêt à frapper.

— *Aller partout tête, la tête levée, le front levé*, aller partout sans rien craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun affront.

— Fig. et fam. : *Prendre quelqu'un au pied levé*, prendre quelqu'un au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner.

— *Voter par assis et* LEVÉ, manifester son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis.

— *Être levé*, être sorti du lit : *Il est* LEVÉ *et habillé. Il n'est pas encore* LEVÉ. (Acad.)

Je pense qu'à présent on est *levé* partout. (C. Del.)

— En parl. des astres : *La lune était* LEVÉE, *on voyait autour d'elle trois grands cercles noirs*. (B. de St-P.)

— Techn. : *Pain* LEVÉ, pain qui sert à la nourriture de l'homme, par oppos. à *Pain azyme*, pain sans levain : *Il y a eu d'assez vives contestations entre les Églises de l'Orient et celles de l'Occident sur la manière de célébrer les saints mystères, en ce qui regarde le pain azyme et le* PAIN LEVÉ. (Gousset.)

— Perçu : *Mais tant de sommes* LEVÉES *sur le peuple ont-elles été bien employées pour lever et faire subsister les armées avec économie ?* (Fén.)

— Blas. Il se dit particul. de l'ours, quand il est représenté droit et en pied.

LEVÉ, n. m. Mus. Mouvement du pied, de la main qu'on lève pour indiquer un temps faible.

— Géom. Action de lever le plan d'un lieu d'une ville, des côtes. ‖ Le plan lui-même : *Il a concouru activement aux* LEVÉS *détaillés des côtes de France et de l'Algérie*. (Arago.)

LEVÉE, n. f. Pron. *le-vé*. — Action de lever, de recueillir certaines choses ; récolte des fruits et principalement des graines : *La* LEVÉE *des fruits lui appartient. Toute la* LEVÉE *lui appartient*. (Acad.)

— En parl. des droits, des deniers, des impôts, etc., Collecte, perception, recette : *La* LEVÉE *des deniers, des droits de l'État, des impôts*. (Acad.)

— Collectiv. Soldats, troupes qu'on lève, qu'on enrôle : *Une* LEVÉE *de soldats, de troupes. La* LEVÉE *de telle année*. (Acad.)

— Mar. *Hommes de levée*, marins destinés pour le service de la flotte ou des postes.

— *Levée en masse*, appel à tous les citoyens en état de porter les armes : *La pospolite polonaise et l'insurrection hongroise étaient des* LEVÉES EN MASSE.

— *Levée d'un siège*, retraite des troupes qui tenaient une place assiégée : *La* LEVÉE D'UN [illegible], *une retraite l'ont plus ennobli que ses triomphes*. (La Br.)

— *Levée des arrêts*, ordre qui lève les arrêts, qui les fait cesser.

— *La levée du scellé*, ou *des scellés*, l'action par laquelle l'officier de justice lève un scellé : *Assister, s'opposer, être présent à la levée du scellé*. (Acad.) *Ces titres ne se sont plus trouvés lors de la* LEVÉE DES SCELLÉS. (Beaum.)

— *Faire la levée d'un corps, d'un cadavre*, enlever, par autorité publique, un cadavre, un corps mort, et le faire porter au lieu où il doit être inhumé, ou exposé pour être reconnu : *Procès-verbal de la* LEVÉE D'UN CORPS. (Acad.)

— Chir. : *La levée d'un appareil*, l'action d'ôter l'appareil mis sur une blessure : *Assister à la* LEVÉE *de l'appareil, du premier appareil*. (Acad.)

— *Levée de boucliers*, démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés de leur général.

— Prov. *Faire une levée de boucliers*, faire de grands préparatifs pour une entreprise quelconque.

— Fig. Opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, fait avec éclat et sans succès : *Il a fait une* LEVÉE DE BOUCLIERS *bien imprudente, bien extraordinaire*. (Acad.)

— Techn. Ce qu'on lève sur la largeur d'une étoffe pour un habit, ce qu'on lève d'une pièce de toile pour des chemises, etc.

— En parl. de la course de bague, Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague : *Il a fait une belle* LEVÉE. *Faire une* LEVÉE *de bonne grâce*. (Acad.)

— J. de cartes, Main qu'on a levée : *Il n'a pas fait une* LEVÉE. *Ils ont déjà trois* LEVÉES. (Acad.)

— Élévation de terre ou de maçonnerie, en forme de digue, de berge, pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, pour servir de chemin à travers un marais, etc. : *La* LEVÉE *de la Loire. Faire une* LEVÉE *à travers un marais*. (Acad.)

— Heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour clore la séance : *Trouvez-vous à la* LEVÉE *du conseil, à la* LEVÉE *de la séance*. (Acad.)

— Opération des agents de la poste, lorsqu'ils viennent retirer de la boîte les lettres qui y ont été jetées : *Première, seconde* LEVÉE. *Il y a plusieurs* LEVÉES *par jour à ce bureau*. (Acad.) ‖ Collect. Lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée : *La* LEVÉE *de deux heures n'a pas été considérable*. (Ac.)

— *Levée des plans*, art de représenter sur le papier toutes les parties d'un terrain. ‖ On dit plus souv. *Le* LEVÉ *des plans*.

— Mar. Mouvement des lames de la mer, causé par le vent : *Le vaisseau s'était trouvé en danger par la* LEVÉE *d'un fort sud-est*. (Chateaubr.)

— *Il y a de la levée*, la mer est agitée.

— Mécan. Dent de roue. ‖ V. CAME. ‖ Espace parcouru par un piston dans un corps de pompe. On dit aussi : *Le jeu du piston*.

LÈVE-GAZON, n. m. Agric. Outil dont on se sert pour détacher du sol les bandes de gazon qui ont été coupées latéralement.

LÈVE-NEZ, n. m. Pron. *lèv-né*. — Mar. Manœuvre ; petits cordages qui servent à élever les cargues de la brigantine au point supérieur de la corne.

LEVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*levare*, m. sign. ; lat.) Pron. *le-vé*. — Il change l'*e* muet du rad. *le* ven *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je lève, il lève, qu'ils lèvent*, etc. — Hausser, faire qu'une chose soit plus haute qu'elle n'était : LEVEZ *cela plus haut*. LEVEZ *cela en l'air. Cela est si pesant qu'on ne saurait le* LEVER *de terre*. LEVER *les glaces d'une voiture. Une femme qui* LÈVE *son voile. À la messe, le prêtre, après la consécration,* LÈVE *l'hostie*. LEVER *la tête*. LEVER *les mains au ciel*. (Acad.)

— Théâtr. *Lever la toile, le rideau*, lever la toile, le rideau qui cache le théâtre aux spectateurs.

— Fig. : *Le poëte a su* LEVER *d'une main chaste le voile qui couvre les plaisirs de cette passion*. (Volt.)

— *Lever les yeux au ciel*, tourner les yeux vers le ciel. *Lever les yeux sur quelqu'un*, le regarder.

— Fig. *Il n'ose pas lever les yeux*, se dit d'un homme qui, ayant quelque reproche à se faire, craint de voir et d'être vu.

— Fig. *J'en lèverais la main*, j'en ferais serment.

— *Lever la main, un bâton sur quelqu'un*, se disposer à le frapper.

— Fam. *Lever le pied*, s'enfuir subitement et secrètement.

— *Lever les épaules*, témoigner, en haussant les épaules, du mécontentement ou du mépris : *Il n'y a rien à répondre à cela, il n'y a qu'à* LEVER LES ÉPAULES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Lever la crête*, s'enorgueillir, s'en faire accroire : *Il commence à* LEVER LA CRÊTE *et à vouloir faire l'entendu*. (Acad.) ‖ Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. On dit, dans le m. sens : LEVER *la tête*.

— Fig. *Lever l'étendard*, se déclarer chef d'un parti, d'une faction : LEVER L'ÉTENDARD *de la révolte.* (Acad.) || *Lever l'étendard contre quelqu'un*, se déclarer ouvertement contre lui.

— Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée : LEVER *un enfant sur ses pieds, un malade sur son séant.* LEVER *un tonneau quand le vin est à la barre ou au bas.* LEVER *le pont-levis d'un château.* (Acad.)

— *Lever quelqu'un*, l'aider à se lever et à s'habiller : *Son valet de chambre le* LÈVE, *est allé le* LEVER. (Acad.)

— *Faire lever un lièvre, des perdrix*, les faire partir du gîte.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre*, faire une proposition, trouver un expédient dont les autres ne s'étaient point avisés.

— Oter, enlever, retirer, écarter : *Le chirurgien* A LEVÉ *le premier appareil.* LEVER *le scellé.* LEVER *le couvercle d'une marmite.* LEVER *un plat.* LEVER *la nappe. Il faut* LEVER *deux pieds de cette terre, avant de trouver le tuf.* (Acad.)

— Jard. Enlever un arbre, une plante, avec la terre qui tient à leurs racines, afin de les transplanter : LEVER *un arbre, une plante en motte.* LEVER *des tulipes, des renoncules.*

— Pêch. *Lever un filet*, le retirer de l'eau.

— *Lever le masque à quelqu'un dans un bal*, soulever son masque pour chercher à le reconnaître.

— Fig. *Lever le masque*, agir ouvertement et sans se contraindre après avoir tenu quelque temps une autre conduite.

— Mar. *Lever l'ancre*, retirer l'ancre ou les ancres qu'on avait jetées à la mer pour arrêter le vaisseau.

— Par extens. Appareiller : *Toute la flotte* LEVA L'ANCRE, *et mit à la voile.* (Acad.)

— *Lever les lofs*, carguer haut les points des basses voiles, pour qu'ils ne s'engagent nulle part.

— *Lever une bosse*, démarrer de dessus un câble.

— Imprim. *Lever la lettre*, prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins, et les arranger dans le composteur pour en former des mots et des lignes : *Ce compositeur* LÈVE *bien la lettre.* (Acad.)

— Fig. *Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule*; faire cesser une difficulté, un empêchement; écarter un obstacle; dissiper des doutes, un scrupule.

— Fig. *Lever une défense, un interdit, une excommunication, une opposition; une consigne*, etc., les révoquer : *En* LEVANT *toutes* LES DÉFENSES *on abolit toutes les transgressions.* (Portalis.)

— Art. milit. *Lever le siége d'une place*, retirer les troupes qui la tenaient assiégée : *Il* A LEVÉ *le siége.* (Acad.)

— *Ce général a levé le camp*, il a fait décamper son armée. || *Cette armée a levé le camp*, elle a décampé.

— *Lever la garde, la sentinelle*, retirer des soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est en faction.

— *Lever la séance*, déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer : *Le président* A LEVÉ *la séance à telle heure.* (Acad.)

— Trictr. Placer toutes ses dames sur la bande : *Je* LÈVE *deux dames à chaque coup.* || Absol. : *J'aurai* LEVÉ *avant vous.* (Acad.)

— J. de cartes. *Lever les cartes*, faire la main, enlever les cartes jouées, celle que l'on avait étant supérieure.

— En parl. des étoffes, Couper une partie sur un tout : LEVER *sur la longueur de la toile de quoi faire les poignets des chemises.* LEVER *deux mètres de drap pour faire un habit.* (Acad.) *L'étoffe me sembla si belle que j'en ai voulu* LEVER *un habit pour moi.* (Mol.)

— Couper, détacher un membre ou quelque partie d'un animal : LEVER *un aloyau.* LEVER *une cuisse de poulet, de perdrix.* (Acad.)

— Percevoir, recueillir, rassembler, ramasser, emporter : LEVER *les fruits d'une terre.* LEVER *des impôts. On* LÈVE *annuellement tant de millions sur ce royaume. On* LÈVE *un droit sur cette denrée.* (Acad.) *Le collecteur* LÈVE *la taille sous les ordres directs de l'intendant.* (De Tocquev.)

— *Lever des soldats, un régiment, une armée*, enrôler des soldats, mettre des troupes, une armée sur pied.

— *Lever un corps*, faire emporter un corps mort, procéder à son enlèvement par autorité publique : *On trouva un homme tué dans la rue, et la justice envoya* LEVER *le corps.* (Acad.)

— *Lever un corps saint*, le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles.

— *Lever un arrêt, une sentence; lever un acte chez un notaire*, s'en faire délivrer une expédition.

— Géom. *Lever le plan d'une place, de quelque lieu*, en tracer le plan.

— Man. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes*, manier un cheval à cabrioles, etc.

= **Lever**, v. intr. ou neut. En parl. des plantes, des graines, Commencer à pousser et à sortir de terre : *On a semé là du gland; voilà des chênes qui commencent à* LEVER. *Les orges* LÈVENT *plus vite que les froments. Les blés commencent à* LEVER. (Acad.)

— Fig. : *Avant de semer il faut labourer la terre; la semence de la vertu* LÈVE *difficilement; il faut de longs apprêts pour lui faire prendre racine.* (J.-J. Rouss.)

— En parl. de la pâte, Fermenter : *Le levain fait* LEVER *la pâte. La pâte commence à* LEVER. (Acad.)

— **Se lever**, v. pron. Se dresser, se mettre debout sur ses pieds : SE LEVER *de son siége.* LEVEZ-VOUS *de là, ce n'est pas votre place. Quand il entra, on* SE LEVA *pour lui faire honneur.* (Acad.)

— *Se lever de table*, quitter la table après ou pendant le repas.

— *Se lever pour, contre une proposition*, se lever, dans une assemblée délibérante, pour l'admission ou pour le rejet d'une proposition : *Les trois quarts de l'assemblée* SE SONT LEVÉS *contre la proposition.* (Acad.)

— Absol. Sortir du lit : *Il* SE LÈVE *de bon matin. Il* SE LÈVE *bien tard.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il faut se lever bien matin pour l'attraper*, il est très-fin, très-difficile à tromper.

— *Se lever sur ses ergots*, se préparer à une querelle.

— Se dit également du soleil et des astres qui commencent à paraître sur l'horizon : *Le soleil* SE LÈVE *de tel côté.* (Acad.) *A l'aspect du soleil qui* SE LÈVE *ou se couche, il soupire et il rêve.* (V. Cous.) *La lune ne va pas tarder à* SE LEVER (Muss.)

Sitôt qu'un faible jour paraissait *se lever*,
Je refermais les yeux: (L. Rac.)

— *Le vent se lève*, il commence à souffler.

J'ai froid; *le vent se lève*, et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour me couvrir. (A. Guir.)

LEVER, n. m. Pron. *le-vé.* — L'heure, le temps auquel on se lève : *Il faut aller chez lui à son* LEVER, *à l'heure de son* LEVER, *pour le trouver. Il était au* LEVER *du roi.*

— Absol. Lever du roi : *Je suis allé au* LEVER. *Je l'ai vu au* LEVER. *Il assiste à tous les* LEVERS. *Le grand, le petit* LEVER.

— *Le lever du soleil, le lever des étoiles*, l'instant où le soleil et les étoiles commencent à paraître sur l'horizon. On dit, dans un sens analogue : *Le* LEVER *de l'aurore.*

— Théâtr. *Le lever de la toile, le lever du rideau*, l'instant où on lève la toile, le rideau qui cache le théâtre aux spectateurs : *Au* LEVER *du rideau la pièce commence.* (Acad.)

— Géom. *Lever des plans*, art de lever, de tracer le plan d'un terrain, d'un édifice.

— Astron. *Lever achronique* ou *acronyque*, le lever d'une étoile au coucher du soleil. || *Lever cosmique*, celui d'une étoile avec le soleil. || *Lever héliaque*, celui qui précède le crépuscule. || *Lever astronomique*, le moment où un astre arrive sur l'horizon rationnel.

LEVER-DIEU, n. m. Temps, moment de la messe où le prêtre élève l'hostie : *N'arriver qu'au* LEVER-DIEU. *La sonnette du* LEVER-DIEU *sonna.* (Chamf.)

LEVEUR, EUSE, adj. et n. Celui, celle qui lève.

— Techn. Ouvrier qui détache les feuilles de papier des feutres, après que ces feuilles ont été pressées. || Ouvrier qui puise dans la cuve avec une forme pour fabriquer les feuilles de carton qu'il renverse ensuite sur les langes.

— Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles à mesure qu'elles sont imprimées.

— *Leveur de lettres*, compositeur expéditif : *C'est un bon* LEVEUR DE LETTRES.

— Par dénigr. Homme sans instruction : *Ce n'est qu'un* LEVEUR DE LETTRES.

LÉVIATHAN, n. m. Pron. *lé-vi-a-tan.* — Animal monstrueux dont il est question dans le livre de Job, que quelques commentateurs croient être la baleine, et d'autres, le crocodile :

Il est, je crois,
Plus aisé qu'un chameau passe au trou d'une aiguille,
On le *léviathan* au gosier de l'anguille,
Qu'un riche et qu'un puissant par la porte des cieux.
(V. Hugo.)

LEVIER, n. m. (*levare*, soulever; lat.) Pron. *le-vié.* — Bâton, barre de fer propre à soulever, à remuer des fardeaux : *Un gros* LEVIER. *Ce* LEVIER *est trop court. Le* LEVIER *est la première et la plus simple des machines. Soulever à l'aide d'un* LEVIER. (Acad.)

— *Levier hydraulique*, appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant.

— Fig. *L'éloquence est un puissant* LEVIER *pour remuer la multitude.* (Acad.)

LEVIÈRE, n. f. Pêch. Grosse corde enroulée sur un treuil, servant à relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

LÉVIGATION, n. f. Pron. *lé-vi-ga-cion.* — Chim. Opération qui consiste à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui se forme en poudre impalpable au fond du second vase.

LÉVIGER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*levis*, petit; lat.) Pron. *lé-vi-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*. Chim. Soumettre à la lévigation.

LÉVIRAT, n. m. (*levir*, frère du mari; lat.) Pron. *lé-vi-ra.* — Antiq. juiv. Mariage avec la veuve du frère, obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de celui-ci.

LÉVIROSTRE, adj. et n. des 2 g. (*levis*, mince, et *rostrum*, bec; lat.) Zool. Oiseau grimpant, à bec aussi large à la base que la tête.

= **Lévirostres**, n. m. pl. Famille de ces oiseaux.

LEVIS, adj. m. (*lever.*) Il n'est usité que dans cette expression, *pont-levis*, pont qui se lève et se baisse pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé : *On leva, on abaissa le* PONT-LEVIS *du château.* (Acad.)

— Fam. *Culotte à pont-levis*, culotte qui a par-devant une pièce qui s'abat et se relève à volonté.

LÉVITE, n. m. Israélite de la tribu de Lévi, destiné au service du temple : *Les* LÉVITES *avaient le second rang dans le service du temple.* (Acad.)

— Par extens. Prêtre : *Les* LÉVITES *dispersés, chassés du tabernacle.*

— *Il n'appartient qu'aux lévites de toucher à l'encensoir*, les prêtres seuls ont le droit de se mêler des fonctions sacrés.

LÉVITE, n. f. Sorte d'habit, de robe ample, ouverte par devant.

LÉVITIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux lévites.

— *Loi lévitique*, l'ensemble des lois de Moïse concernant les fonctions sacerdotales.

— N. m. Troisième livre du Pentateuque; traité des cérémonies des lévites.

LEVRAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Levrauder : *Il est triste d'être sans cesse* LEVRAUDÉ *par des critiques de mauvaise foi.* (Acad.)

LEVRAUDER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*levraut.*) Pron. *le-vrô-dé.* — Fig. Harceler, poursuivre quelqu'un comme un lièvre.

LEVRAUT, n. m. (dimin. de *lièvre.*) Pron. *le-vrô.* — Jeune lièvre : *Petit* LEVRAUT. *Grand* LEVRAUT *de trois quarts. Les* LEVRAUTS *paissent pendant la nuit plutôt que pendant le jour.* (Buff.)

LÈVRE, n. f. (*labrum*, m. sign.; lat.) Pron. *lèvr.* — Partie extérieure et charnue qui borde la bouche, qui couvre les dents et qui aide à la formation des sons, à l'articulation des mots. La lèvre supérieure. La lèvre inférieure : *Petite* LÈVRE. *Grosse* LÈVRE. *Avoir les* LÈVRES *plates, minces, épaisses. Avoir les* LÈVRES *gercées, pâles, livides, fendues. Prononcer du bout des* LÈVRES. *Une grande colère rend les* LÈVRES *tremblantes.* (Acad.) *La vertu s'est enfuie des cœurs et s'est réfugiée sur les* LÈVRES. (Volt.) *Le mouton et la chèvre coupent l'herbe de très-près, parce que leurs* LÈVRES *sont minces.* (Buff.)

Des *lèvres* d'un enfant descend la vérité. (C. Del.)

— *N'honorer Dieu que des lèvres, que du bout des lèvres*, prier Dieu des lèvres, et non du cœur.

— *Rire du bout des lèvres*, rire sans en avoir envie, à contre-cœur. Dans le même sens : *Son rire ne passe pas les* LÈVRES.

— Fam. *Je l'avais sur le bord des lèvres*, se dit lorsque, au moment de prononcer un nom, de dire quelque chose, on ne s'en souvient plus.

— Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres*, être franc et sincère.

— Fig. *Avoir la mort sur les lèvres*, être près de mourir; avoir la figure d'un mourant.

— Fig. *Se mordre les lèvres de quelque chose*, s'en

repentir : *Je n'ai pas eu plus tôt lâché cette parole que je m'en suis mordu les lèvres.*

— Man. *Ce cheval s'arme de la lèvre, il se défend des lèvres*, il a les lèvres si épaisses qu'elles lui ôtent le sentiment des barres.

— Par analog. Chir. Bord d'une plaie : *Les lèvres de sa plaie sont vermeilles, commencent à se rapprocher.* (Acad.)

— *Frein de la lèvre*, repli de la membrane muqueuse de la bouche, qui en haut et en bas joint la partie moyenne de la lèvre et de la gencive.

— *Lèvres de la vulve*, replis membraneux qui font partie de l'appareil génital externe de la femme. || *Grandes lèvres*, les deux rebords longitudinaux qui bordent l'orifice de la vulve. || *Petites lèvres* ou *nymphes*, les replis membraneux, qui, de la partie inférieure du clitoris, descendent jusque sur les côtés de l'orifice du vagin.

— Bot. Découpure, en forme de lèvres, caractérisant les fleurs des plantes labiées : *Les fleurs de la sauge, de la mélisse, ont deux* LÈVRES, *l'une supérieure, l'autre inférieure.* (Acad.)

— Zool. Pièces uniques et impaires qui, dans les insectes, ferment la bouche ; la lèvre supérieure se nomme *Labre*.

— Replis qui entourent la bouche des mammifères.

— Bords d'un coquillage.

— Archit. Rebord des chapiteaux corinthiens ou composites.

— Bords d'un vase antique.

— Techn. Sorte de levier dont l'ardoisier se sert pour abattre les blocs.

LEVRETEAU, n. m. (*levraut.*) Pron. *le-vre-tô.* — Chass. Petit levraut.

LEVRETTE, n. f. Véner. Femelle du lévrier : *Une grande, une petite* LEVRETTE. (Acad.)

LEVRETTÉ, ÉE, adj. Pron. *le-vrè-té.* — Qui a la taille mince, cambrée comme un lévrier : *Epagneul* LEVRETTÉ. (Acad.)

LEVRETTER, v. act. et n. 1[re] conj. (*lièvre.*) Pron. *le-vrè-té.* — Véner. Chasser le lièvre ; chasser au courre avec des lévriers.

— En parl. de la femelle du lièvre, Mettre bas.

LEVRETTERIE, n. f. Pron. *le-vrèt-ri.* — Véner. Art d'élever, de dresser des lévriers.

LEVRÉTTEUR, EUSE, n. Pron. *le-vrè-teur, teuz.* — Véner. Celui, celle qui élève et dresse des lévriers.

LÉVREUX, EUSE, adj. Qui a de grosses lèvres : *Personne* LÉVREUSE. || Peu usité.

LEVRICHE, n. f. Véner. Jeune levrette : *Acheter une* LEVRICHE.

LÉVRIER, n. m. (*lièvre.*) Pron. *lé-vri-é.* — Véner. Sorte de chien haut monté sur ses jambes, qui a la tête longue et menue, le corps fort délié, et dont on se sert pour la chasse du lièvre : *Beau, grand* LÉVRIER. *Le* LÉVRIER *chasse à vue.* LÉVRIER *d'attache. Une laisse de* LÉVRIERS. *Mener des* LÉVRIERS *en laisse. Lâcher les* LÉVRIERS *après le lièvre.* (Acad.) *Les* LÉVRIERS *ont très-peu de nez ; et chassent plutôt à la vue qu'à l'odorat.* (Buff.)

— Fig. et fam. Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un : *La justice a mis ses* LÉVRIERS *aux trousses du fripon.* (Acad.)

— Blas. *Lévrier debout*, lévrier est représenté sur ses pattes de derrière : *Quand on met deux* LÉVRIERS *debout dans un écu, ils sont affrontés.*

— Pop. *Pain de lévrier*, mauvais pain. || *Soupe de lévrier*, du pain trempé dans de l'eau.

— Prov. *Il n'est chasse que de lévriers*, les lévriers sont les meilleurs chiens.

LEVRON, n. m. (*lévrier.*) Véner. Lévrier au-dessous de six mois ou environ : *Beau, jeune* LEVRON. (Acad.)

— Sorte de lévrier de fort petite taille : *Voilà un joli* LEVRON. (Acad.)

LEVRONNE, n. f. Pron. *le-vrone.* — Femelle du levron ; jeune levrette. || V. LEVRICHE.

LEVÛRE, n. f. (*lever.*) Techn. Écume que fait la bière quand elle bout, et dont les boulangers et les pâtissiers se servent quelquefois au lieu d'autre levain : *Il n'entre point de* LEVÛRE *dans ce pain-là.* (Ac.)

— Ce qu'on retire de dessus et de dessous le lard : *Une* LEVÛRE, *des* LEVÛRES *de lard.*

— Blas. Franc-quartier || *Quartier.*

— Pêch. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

LEVÛRIER, n. m. Pron. *le-vu-rié.* — Comm. Marchand qui vend de la levûre.

LEXIARQUE, n. m. (λῆξις, sort, et ἄρχειν, gouverner ; gr.) Pron. *lèk-ci-ark.* — Ant. gr. Magistrat d'Athènes qui tenait le registre d'inscription des citoyens, et qui examinait ceux qu'on devait admettre au rang des prytanes.

LEXICOGRAPHE, n. m. (λεξικόν, lexique, et γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *lèk-ci-ko-graf.* — Auteur d'un lexique, d'un dictionnaire : *Tous les autres auteurs peuvent aspirer à la louange ; les* LEXICOGRAPHES *ne peuvent aspirer qu'à échapper aux reproches.* (Andr.)

— Par extens. Celui qui s'occupe d'études, de travaux lexicographiques : *Nous serons grammairiens,* LEXICOGRAPHES, *autant que nous le pourrons.* (Villem.)

LEXICOGRAPHIE, n. f. (λεξικόν, lexique ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *lèk-ci-ko-gra-fî.* — Gramm. Science, art du lexicographe : *La* LEXICOGRAPHIE *exige une grande rectitude d'esprit et beaucoup de connaissances.* (Acad.)

LEXICOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lèk-ci-ko-gra-fik.* — Gramm. Qui appartient à la lexicographie : *Art, science* LEXICOGRAPHIQUE. *Travaux* LEXICOGRAPHIQUES. (Acad.)

LEXICOLOGIE, n. f. (λεξικόν, lexique ; λόγος, traité ; gr.) Pron. *lèk-ci-ko-lo-jî.* — Gramm. Science qui a pour objet la connaissance des mots considérés sous le rapport de leur valeur, de leur étymologie.

LEXICOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lèk-ci-ko-lo-jik.* — Qui a rapport à la lexicologie : *Il m'est arrivé cent fois de me réveiller, comme Archimède, sur la solution d'un problème* LEXICOLOGIQUE, *en criant : Je l'ai trouvée.* (Ch. Nod.)

LEXICOLOGUE, n. m. Pron. *lèk-ci-ko-logh.* — Celui qui s'occupe de lexicologie.

LEXICON, n. m. (m. gr.) Dictionnaire grec : *Le* LEXICON *de Schrévélius, de Scapula.*

LEXIGRAPHIE, n. f. (λέξις, diction ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *lèk-ci-gra-fî.* — Gramm. Art d'écrire correctement les mots, sous le rapport de leur terminaison.

LEXIGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lèk-ci-gra-fik.* — Gramm. Qui a rapport à la lexigraphie.

LEXIQUE, n. m. (λεξικόν ; gr.) Pron. *lèk-cik.* — Dictionnaire d'une langue : *Bon, excellent* LEXIQUE.

— Particul. Dictionnaire grec.

— Adj. *Manuel* LEXIQUE, petit dictionnaire.

LEYSÈRE, n. f. Pron. *lè-zèr.* — Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance, qui appartient à l'ordre des Synanthérées.

LEZ, prép. (*ad latus*, au côté de… ; lat.) Pron. *lé.* — A côté, proche ; il n'est plus usité que dans quelques noms propres : *Le Plessis-*LEZ*-Tours, Saint-Denis-*LEZ*-Paris.*

— N. m. Mar. Bord, rivage : *Le* LEZ *de la mer.*

LÉZARD, n. m. (*lacerta*, m. sign. ; lat.) Pron. *lé-zar.* — Zool. Quadrupède reptile, ovipare et à longue queue : *Un gros* LÉZARD. *Un* LÉZARD *vert. Un* LÉZARD *gris.* (Acad.) *Les chats se plaisent à épier, attaquer et détruire les grenouilles, les* LÉZARDS *et les serpents.* (Buff.)

— Astr. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

LÉZARDE, n. f. Fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie : *Ce mur est plein de* LÉZARDES. *Boucher les* LÉZARDES *d'un mur.* (Acad.)

— Zool. Femelle du lézard.

LÉZARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Lézarder. Qui a une ou plusieurs lézardes : *Cette construction est* LÉZARDÉE. (Acad.) *Les murs* LÉZARDÉS *donnent racine à une forêt de plantes grimpantes.* (Lam.) *Le plafond, surchargé de dorures massives, était* LÉZARDÉ *en mille endroits.* (G. Sand.)

LÉZARDER, v. a. de la 1[re] conj. (*lædere, læsum*, blesser ; lat.) Pron. *lé-zar-dé.* — Faire fendre, crevasser un mur ou tout autre ouvrage de maçonnerie : *La rigueur du climat* AVAIT LÉZARDÉ *les murailles du haut en bas.*

= **Se lézarder**, v. pron. Se couvrir de lézardes : *Cette muraille, cet édifice se* LÉZARDE.

LIAGE, n. m. Techn. mélange.

— *Liage du salpêtre, du charbon, du soufre*, combinaison des trois éléments qui constituent la poudre à canon.

LIAIS, n. m. (*liag*, pierre ; celt.) Pron. *li-è.* — Pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, qui est propre à faire des sculptures : LIAIS *d'Arcueil, de Saint-Cloud. Pierre de* LIAIS. (Acad.)

— Techn. Tringle de bois qui soutient ses lisses dans les métiers de basse-lisse.

LIAISON, n. f. Pron. *li-è-zon.* — Union, jonction de plusieurs corps ensemble : *Ces pièces sont si bien jointes qu'on ne voit pas la* LIAISON. *C'est un mastic qui fait la* LIAISON *des pierres et des émaux dont la mosaïque est composée.* (Acad.)

— Calligr. Traits déliés qui joignent les unes aux autres les lettres ou les parties d'une même lettre : *Il ne fait pas de* LIAISONS *en écrivant.* (Acad.)

— Mus. Trait recourbé dont on couvre les notes qui doivent être liées.

— Plain-ch. Suite de notes passées sur la même syllabe.

— *Liaison d'harmonie*, suite d'accords tels qu'un des sons qui forment le premier accord subsiste encore dans le second. || *Liaison de chant*, exécution de plusieurs notes d'un seul coup d'archet ou de gosier.

— Art culin. Jaunes d'œufs délayés, ou toute matière propre à épaissir une sauce : *Des jaunes d'œufs mêlés de crême ou de consommé servent à faire des* LIAISONS. (Acad.)

— Constr. Mortier, plâtre qui sert à jointoyer les pierres.

— *Maçonnerie en liaison*, celle qui est faite de manière que le milieu d'une pierre est posé sur le joint de deux autres. || *Liaison à sec*, maçonnerie dans laquelle les pierres sont posées les unes sur les autres sans mortier : *La* LIAISON À SEC *a été employée dans la construction des pyramides.*

— Fauconn. Ongles, serres des oiseaux de proie. || Action de l'oiseau qui saisit et enlève le gibier.

— Gramm. Conjonction, mot qui sert à lier les périodes : *Les* LIAISONS *rendent la pensée plus claire et le style plus coulant.* (Acad.)

— Fig. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres : LIAISON *dans les idées.* LIAISON *dans les phrases, dans les parties d'un discours. Cette période n'a point de* LIAISON *avec la précédente.* (Acad.)

— Par anal. Enchaînement : *La liaison des scènes est bien observée dans cette tragédie, dans cette comédie.* (Acad.)

— Fig. Connexion, rapport entre certaines affaires : *Cette affaire a de la* LIAISON *avec celle dont vous vous occupiez. Il n'y a pas de* LIAISON, *de rapport entre ces deux affaires.* (Acad.)

— Union qui existe entre les personnes : LIAISON *de parenté, d'amitié, d'intérêt, de commerce, d'affaires, de plaisir, de convenances. Former, rompre une* LIAISON. (Acad.) *Une conformité de mœurs et d'inclination fait les* LIAISONS *parfaites.* (Fléch.) *Il faut que notre* LIAISON *cesse, ou que je sois admis sur un nouveau pied.* (Dider.) *La* LIAISON *de ces deux cours, qu'on avait crues irréconciliables, agita l'Europe.* (Raynal.)

— N. pl. Sociétés, accointances : *Cet homme a des* LIAISONS *qui me sont suspectes. Je lui ai fait sentir le danger de ses* LIAISONS. *Il a beaucoup de* LIAISONS, *mais peu d'amis.* (Acad.) *Les* LIAISONS *et les amitiés de la cour sont fragiles, et le moindre accident les expose à de grands changements.* (La Rochef.)

LIAISONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *li-è-zo-né.* — Constr. Arranger les pierres d'un édifice de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres : *Bien* LIAISONNER *une construction.* (Acad.)

— Remplir les joints de mortier.

— *Liaisonner des lattes*, les clouer de manière qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron.

LIANE, n. f. (*lier.*) Pron. *li-ann.* — Bot. Collect. Végétaux sarmenteux dont les rameaux s'attachent à d'autres végétaux, grimpent le long de leurs tiges, et les enveloppent d'une verdure épaisse : *La terre se hérisse de* LIANES *grimpantes.* (De Salvandy.)

— *Liane à l'ail*, bignone alliacée. || *Liane de bœufs*, acacia à grandes gousses. || *Liane à l'eau*, gouet grimpant. || *Liane à sang*, Millepertuis. || *Liane à serpent*, aristoloche.

LIANT, part. prés. du v. Lier.

LIANT, ANTE, adj. Souple, élastique, qui a un mouvement facile et doux :

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants. (Regn.)

— Fig. Doux, complaisant, affable, propre à former des liaisons : *Caractère* LIANT. *Homme* LIANT. (Acad.) *Un esprit affable et* LIANT. (Dest.)

— Phys. Mou, qui se pétrit facilement entre les doigts : *Cire* LIANTE.

— Chorégr. En parl. d'un danseur, Qui est souple et plie les genoux avec facilité. || On dit dans ce sens : *Ce danseur a du* LIANT.

— Substant. Douceur, affabilité, complaisance, esprit de conciliation : *Il a beaucoup de* LIANT *dans le caractère. Mettre du* LIANT *dans le commerce de la vie, dans la conduite des affaires.* (Acad.)

Je l'aimerais encor
Si l'on pouvait changer son esprit trop sauvage,
Lui donner du liant. (Desmahis.)

LIARD, n. m. Pron. *li-ar.* — Petite monnaie de cuivre, qui valait trois deniers : *On ne fabrique plus*

de LIARDS. (Acad.) *On mit un bassin d'étain à la porte de l'église, mais à peine s'il tomba quelques targes et quelques* LIARDS *à la croix.* (V. Hugo.)

Parmi des tas de blé vivre de seigle et d'orge,
De peur de perdre un *liard* souffrir qu'on vous égorge. (Boil.)

Il ne peut pas gr sir sa chevance d'un *liard*. (Lamotte.)

— Fam. *N'avoir pas un liard*, être fort pauvre ou sans argent pour le moment.

— Fam. *Je n'en donnerais pas un liard*, se dit en parl. d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— *Il se ferait fesser pour un liard*, il est excessivement avare. || Dans le m. sens : *Il couperait un liard en deux.*

LIARDER, v. n. 1re conj. Pron. *li-ar-dé.* — Fam. Boursiller, donner chacun une petite somme : *Nous avons été obligés de* LIARDER *pour faire un écu entre nous tous.* (Acad.)

— Par anal. Lésiner, payer liard à liard.

LIARDEUR, EUSE, n. Fam. Personne qui liarde, qui lésine.

LIASSE, n. f. (*lier.*) Pron. *li-ass.* — Collectiv. Amas de papiers liés ensemble, et ordinairement relatifs à un même objet : LIASSE *de lettres. Mettre des papiers en* LIASSE. (Acad.)

— Papiers d'affaires et de procédure : *L'avoué avait oublié de prendre sa* LIASSE *avant de se rendre au palais. Une grosse* LIASSE. (Acad.)

— Ce qui sert à lier des papiers : *Donnez-moi une* LIASSE.

— Comm. Petits paquets dont on compose les grosses balles de filasse.

— Pièce de fil de quatre-vingt-seize mètres.

LIBAGE, n. m. Pron. *li-baj.* — Constr. Quartier de pierre, gros moellon dur, équarri grossièrement, et qu'on emploie dans les fondations d'un édifice.

LIBAN, n. m. Pêch. Corde qui borde le pied du filet et à laquelle on attache le lest.

LIBANIE. n. f. (λίβανος, encens ; gr.) Pron. *li-ba-ní.* — Bot. Plante vivace du midi de l'Europe, dont la racine exhale une odeur analogue à celle de l'encens. || On dit aussi *Libanis.*

LIBATION, n. f. (λείβειν, répandre ; gr.) Pron. *li-ba-cion.* — Antiq. Effusion, de vin ou d'une autre liqueur, faite en l'honneur d'une divinité : *Les* LIBATIONS *étaient pratiquées par les Juifs dans leurs sacrifices.* (Acad.) *Il but, et fit une* LIBATION *aux dieux.* (Thom.) *Il a fait avec eux les mêmes sacrifices et les mêmes* LIBATIONS. (La Harpe.)

— Fam. Vin, liqueur qu'on verse et qu'on boit : *Il ne put refuser la* LIBATION *à lui-même et à sa compagnie.* (St-Sim.)

— *Faire des libations*, boire du vin largement, par plaisir : *Nous* AVONS FAIT *à ce dîner de nombreuses, d'amples* LIBATIONS. (Acad.)

LIBATOIRE, n. m. Pron. *li-ba-toar.* — Ant. Vase qui servait à faire les libations.

LIBATTE, n. f. Camp, village de certaines peuplades nègres.

LIBELLE, n. m. (*libellus*, petit livre ; lat.) Écrit, ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, calomnieux : *Le* LIBELLE *fut lacéré et brûlé par la main du bourreau. Un faiseur de* LIBELLES. (Acad.) *Répondez aux* LIBELLES *par le mépris et par de bons ouvrages.* (Suard.) *Qu'il fasse des* LIBELLES, *dernière ressource des lâches.* (Beaum.) *Tibère était insensible aux bruits injurieux et aux* LIBELLES ; *il disait souvent que, dans une ville libre, la langue et l'esprit devaient êtres libres.* (La Harpe.)

— Anc. *Libelle de proclamation*, action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage.

LIBELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Libeller : *Exploit* LIBELLÉ. *Ordonnance bien* LIBELLÉE. (Acad.) *Tout le reste est clair et* LIBELLÉ. (Beaum.)

— N. m. Contenu, rédaction d'un exploit, d'une demande judiciaire ou d'un acte administratif : LIBELLÉ *d'un exploit de demande, d'une requête.*

LIBELLER, v. tr. ou act. 1re conj. Prat. Rédiger, motiver convenablement une demande judiciaire : LIBELLER *un exploit, une demande. Il fallait mieux* LIBELLER *cet exploit.* (Acad.)

— Fin. *Libeller un mandement, une ordonnance,* spécifier la destination de la somme qui y est portée.

LIBELLISTE, n. m. Auteur d'un libelle ; faiseur de libelles : *C'est un mauvais métier que celui de* LIBELLISTE. (Acad.)

LIBELLULE, n. f. Zool. Insecte névroptère appelé vulg. *Demoiselle* ; il a des ailes, transparentes, dorées ou argentées.

LIBER, n. m. Pron. *li-bèr.* — Bot. Substance comprise entre l'enveloppe cellulaire de l'arbre et l'aubier, formée de différentes couches qui constituent l'écorce : *Anciennement on écrivait sur le* LIBER *du tilleul.* (Ac.) || On dit aussi *Couches corticales.*

LIBERA, n. m. (m. lat. *délivre.*) Pron. *li-bé-ra.* — Liturg. cathol. Prière que l'Église fait pour les morts, et qui commence par le mot *libera* : *Chanter un* LIBERA, *des* LIBERA. (Acad.)

— Prov. *Chanter un libera*, se réjouir en se trouvant délivré d'une personne, d'une chose incommode : *A son départ, à sa mort nous* CHANTERONS UN LIBERA.

LIBÉRABLE, adj. des 2 g. Admin. mil. En parl. des militaires qui présentent quelque cause de réforme, Qui peut être libéré.

LIBÉRAL, ALE, adj. (*liberalis*, m. sign. ; lat.) Qui aime à donner, qui se plaît à donner : *Il est généreux et* LIBÉRAL. *Il a l'âme* LIBÉRALE. *Être* LIBÉRAL *de louanges. Il y a grande différence entre les hommes prodigues et les hommes* LIBÉRAUX. (Acad.) *On n'est vraiment* LIBÉRAL *que quand on donne sans intérêt.* (La Rochef.)

— Par anal. *Vous avez reçu des biens infinis de sa main* LIBÉRALE, *de ses mains* LIBÉRALES. (Acad.)

— *Arts libéraux*, par oppos. à *Arts mécaniques*, ceux qui s'adressent plus particul. à l'esprit, et où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques : *La peinture, la sculpture sont des* ARTS LIBÉRAUX. (Acad.) *Ces arts sont appelés* LIBÉRAUX *parce qu'ils sont dignes d'un homme libre.* (Boss.)

— *Éducation libérale*, éducation propre à former l'esprit et le cœur.

— Qui est favorable à la liberté civile et politique : *Opinion, idée* LIBÉRALE. *Principes* LIBÉRAUX. (Acad.)

— N. m. Personne qui professe des opinions politiques libérales : *C'est un* LIBÉRAL. *Les* LIBÉRAUX.

LIBÉRALEMENT, adv. Pron. *li-bé-ral-man.* — D'une manière libérale : *Donner* LIBÉRALEMENT. *Il en usa* LIBÉRALEMENT. (Acad.)

— D'une manière favorable à la liberté civile et politique : *Il pense, il écrit, il parle fort* LIBÉRALEMENT. (Acad.)

LIBÉRALISME, n. m. Système, ensemble des idées libérales ; conduite politique réglée d'après ces idées : *Un vrai* LIBÉRALISME. *Un faux* LIBÉRALISME.

— Collectiv. Tous les libéraux : *Le* LIBÉRALISME *s'éleva contre cette mesure.*

LIBÉRALITÉ, n. f. (*liberalitas* ; lat., m. sign.) Penchant, disposition à donner avec discernement : *Grande* LIBÉRALITÉ. *Fausse* LIBÉRALITÉ. *Exercer sa* LIBÉRALITÉ *envers quelqu'un. Il tient cela de votre* LIBÉRALITÉ. (Acad.) *Il y a je ne sais quoi d'héroïque dans la grande* LIBÉRALITÉ *aussi bien que dans la grande valeur.* (St-Évrem.) *La* LIBÉRALITÉ *est l'humanité des grands et des riches.* (Poule.) *Ce que nous appelons* LIBÉRALITÉ *n'est souvent que la vanité de donner.* (La Rochef.)

— Don fait par une personne libérale : *Voilà une* LIBÉRALITÉ *extraordinaire, une* LIBÉRALITÉ *bien placée. Faire des* LIBÉRALITÉS. *Il n'est riche que de vos* LIBÉRALITÉS. (Acad.)

Sa main seule départ ses *libéralités.* (Corn.)

LIBÉRATEUR, TRICE, n. (*liberator* ; lat., m. sign.) Pron. *li-bé-ra-teur, triss.* — Celui, celle qui a délivré une personne, une ville, un peuple, de captivité, de servitude ou de quelque grand péril : *Voilà mon* LIBÉRATEUR. *Le* LIBÉRATEUR *de la patrie. Elle a été leur* LIBÉRATRICE. (Acad.)

Là reposent, couchés sous les tombes rustiques,
Les trois *libérateurs* des vallons helvétiques. (M. J. Chén.)

— Adj. Qui délivre : *Armée* LIBÉRATRICE. *Événement* LIBÉRATEUR.

LIBÉRATIF, IVE, adj. Néol. Qui opère la délivrance ou la libération : *Moyens* LIBÉRATIFS.

LIBÉRATION, n. f. (*liberatio*, délivrance ; lat.) Pron. *li-bé-ra-cion.* — Jurispr. Décharge d'une dette ou d'une servitude : *Les lois sont toujours favorables à la* LIBÉRATION *du débiteur. Obtenir la* LIBÉRATION *d'une servitude.* (Acad.)

— *Libération de l'État*, acquittement, amortissement de la dette publique.

— Délivrance, mise en liberté : *Si les individus frappés par la loi jouissent dans les prisons d'un sort assez doux, leur malheur réel commence au moment de leur* LIBÉRATION. (De la Ville.) *En Grèce un esclave pouvait obtenir sa* LIBÉRATION *au prix d'une rançon fournie directement ou indirectement par lui-même.* (H. Wallon.)

— Admin. milit. Affranchissement du service militaire : LIBÉRATION *du service militaire.*

LIBÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Libérer : *Il est* LIBÉRÉ *de toutes ses dettes.*

— *Forçat libéré*, forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

— Substantiv. Forçat qui a subi sa peine : *C'est un* LIBÉRÉ.

LIBÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*liberare*, délivrer ; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *libér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *je libère, tu libères, ils libèrent.* — Délivrer de quelque chose qui incommode, qui est à charge : *Il veut* LIBÉRER *sa maison de cette servitude.* (Acad.)

= **Se libérer**, v. pron. S'affranchir : *J'ai transigé avec lui pour me* LIBÉRER *des poursuites qu'il faisait contre moi.* (Acad.) *Se* LIBÉRER *de la tyrannie d'un père.* (Mol.)

— Absol. S'acquitter d'une dette : *Il est toujours permis à un débiteur de se* LIBÉRER. *Ce débiteur s'est enfin* LIBÉRÉ. (Acad.)

LIBERTÉ, n. f. (*libertas* ; lat., m. sign.) Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas : LIBERTÉ *entière, absolue, illimitée.* LIBERTÉ *d'approuver et de contredire.* (Acad.) *La* LIBERTÉ *n'est dans aucune forme de gouvernement, elle est dans le cœur de l'homme libre.* (J.-J. Rous.) *La* LIBERTÉ *de publier ses pensées est le droit naturel du citoyen.* (Volt.)

— Philos. Libre arbitre, faculté donnée à l'âme de choisir entre diverses choses, de se déterminer pour l'une ou pour l'autre : *La question de la* LIBERTÉ *a été débattue par la plupart des écoles de philosophie ; sans la* LIBERTÉ *il n'y aurait point de moralité dans les actions des hommes.* (Acad.)

— *Liberté naturelle*, pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable : *Dans l'état social la* LIBERTÉ *naturelle est restreinte par les conventions établies pour l'utilité commune.* (Acad.)

— *Liberté civile*, pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois : *La* LIBERTÉ *civile ne peut exister sous un pouvoir arbitraire et absolu.* (Acad.)

— *Liberté politique*, ou simpl. *Liberté*, jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen : *La grande charte obtenue du roi Jean par les Anglais est le fondement de leur* LIBERTÉ POLITIQUE. *Un peuple jaloux de sa* LIBERTÉ. (Acad.) *L'homme préfère la plus orageuse* LIBERTÉ *à un assujettissement tranquille.* (J.-J. Rous.) *Autant il serait à craindre que la* LIBERTÉ *ne fût sans frein, autant il serait dangereux que l'autorité fût sans bornes.* (Marm.) *La* LIBERTÉ POLITIQUE *dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette* LIBERTÉ, *il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.* (Montesq.) *L'égalité absolue et une* LIBERTÉ *sans limites ne sont que des chimères impossibles à réaliser.* (Jouy.)

— *Liberté de conscience*, droit que tout homme a d'adopter les opinions religieuses qu'il croit conformes à la vérité : *Henri IV n'a fondé qu'une seule liberté, la* LIBERTÉ DE CONSCIENCE. (De Rémus.)

— *Liberté des cultes*, droit que les sectateurs des diverses religions ont d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine.

— *Liberté de penser*, droit de manifester sa pensée sans contrôle. || Par extens. Manière hardie de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement : *Il a une grande* LIBERTÉ DE PENSER. (Acad.)

— *Liberté d'écrire*, droit de manifester par écrit sa pensée.

— *Liberté de la presse*, droit de manifester sa pensée par la voie de l'impression.

— *Liberté individuelle*, droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi : *La Constitution garantit aux Français leur* LIBERTÉ INDIVIDUELLE. (Acad.)

— *Liberté du commerce*, faculté que les commerçants ont d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des règlements prohibitifs : *La* LIBERTÉ DU COMMERCE *est la seule que la Révolution n'ait pas essayée.* (Blanqui.)

— *Liberté des mers*, droit que toutes les nations ont de naviguer librement sur les mers.

— Jurispr. *Liberté provisoire*, élargissement d'une personne prévenue d'un délit, sous la condition de se représenter à la première réquisition : *Mettre en* LIBERTÉ PROVISOIRE *sous caution.*

— Au plur. Franchises, immunités : *La conquête fit perdre à cette province toutes ses* LIBERTÉS. *Les* LIBERTÉS *des communes.* (Acad.)

— *Les libertés de l'Église gallicane*, la conserva-

tion par l'Église de France de l'ancien droit commun de toutes les Églises.

— État d'une personne de condition libre, par oppos. à Servitude : *La* LIBERTÉ *est l'état naturel de l'homme. Dans les temps anciens, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient leur* LIBERTÉ *et devenaient esclaves. Donner la* LIBERTÉ *à un esclave.* (Acad.)

— Par oppos. à Captivité : *Il était prisonnier de guerre ; on l'a laissé en* LIBERTÉ *sur parole. On a rendu la* LIBERTÉ *aux prisonniers. Ce prévenu a été mis en* LIBERTÉ, *à la charge de donner caution. Donner la* LIBERTÉ *à un oiseau.* (Acad.)

... Que sert la bonne chère
Quand on n'a pas la *liberté?* (La F.)

— Par oppos. à Contrainte : *Parler, agir en* LIBERTÉ, *avec* LIBERTÉ. *On jouit d'une grande* LIBERTÉ *dans cette maison.* (Acad.)

— Indépendance de caractère, d'état, de conduite : *Il ne se met à la suite de personne ; il aime trop sa* LIBERTÉ. *Ma* LIBERTÉ *est mon seul bien.* (Acad.) *Quand on jouit de la* LIBERTÉ, *il ne faut pas hasarder de la perdre.* (Volt.) *On a beau vouloir confondre l'indépendance et la* LIBERTÉ, *ces deux choses sont si différentes que même elles s'excluent mutuellement : la* LIBERTÉ *consiste moins à faire sa volonté qu'à n'être pas soumis à celle d'autrui.* (J.-J. Rous.)

— État d'un cœur libre, exempt de passion : *Cette femme lui a fait perdre sa* LIBERTÉ. (Acad.)

— *Liberté d'esprit*, état d'un homme qui a l'esprit dégagé de toute préoccupation : *Je n'ai pas la* LIBERTÉ D'ESPRIT *nécessaire pour m'occuper de ce travail.* (Acad.)

— *Liberté de langage*, ou simpl. *Liberté*, franchise, hardiesse : *Il a toute la* LIBERTÉ DE LANGAGE *d'un homme qui ne dépend de personne. Il a parlé au prince avec une grande* LIBERTÉ. (Acad.)

Je répondrai, madame, avec la *liberté*
D'un soldat qui sait mal farder la vérité. (Rac.)

— Action libre, familière, hardie : *Agir avec une honnête* LIBERTÉ. *Prendre, se donner des* LIBERTÉS. *Il prend beaucoup de* LIBERTÉS *avec ses supérieurs. Prendre des* LIBERTÉS *avec une femme.* (Acad.)

Tout vous semble permis ; mais craignez mon courroux :
Vos *libertés* enfin retomberaient sur vous. (Rac.)
Ma sœur, je vous demande un généreux pardon,
Si de mes *libertés* j'ai taché votre nom. (Mol.)

— Par formule de politesse, *J'ai pris, je prends la liberté de*, j'ai fait, je fais telle chose : *Je* PRENDS *la* LIBERTÉ *de n'être pas de votre avis.* J'AI PRIS *la* LIBERTÉ *de vous écrire.* (Acad.)

— *Demander la liberté de*, demander la permission de : *Je vous* DEMANDE LA LIBERTÉ *de me promener dans votre jardin.* (Acad.)

— Facilité, aisance dans les mouvements du corps, etc. : *Il a une grande* LIBERTÉ *d'action, de mouvement, de geste, de langue, de parole. Il fait tout avec beaucoup de* LIBERTÉ *et de grâce. Une douleur de rhumatisme lui ôte la* LIBERTÉ *de ses membres, de ses mouvements.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi en parl. des choses : *Ce ressort ne joue pas avec assez de* LIBERTÉ. (Acad.)

— B.-Arts. *Liberté de pinceau, de burin, de crayon*, se dit de la facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments : *Il règne dans cet ouvrage une grande* LIBERTÉ DE PINCEAU. (Acad.) *Ses portraits ont une* LIBERTÉ DE PINCEAU, *une fraîcheur qui font le mérite principal de ses ouvrages.* (Bailly.)

— Fam. *Liberté de ventre*, facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions.

— Man. *Liberté de langue*, espace vide, espèce d'arcade pratiquée dans le canon du mors, à l'effet de loger la langue du cheval.

LIBERTICIDE, adj. des 2 g. (*libertas*, liberté; *cædere*, tuer; lat.) Qui attente aux libertés publiques : *Projet, ordonnance* LIBERTICIDE.

— N. m. Crime que l'on commet quand on viole les libertés : *Le* LIBERTICIDE *est un crime de lèse-humanité.*

LIBERTIN, INE, adj. (*libertinus*, affranchi; lat.) Pron. *li-bèr-tain, tine*. — Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite : *Ce jeune homme est devenu fort* LIBERTIN. (Acad.) *Le Français est plus indiscret que confiant, et plus* LIBERTIN *que voluptueux.* (Raynal.) *Combien de femmes* LIBERTINES *sont fières sur le chapitre de leur réputation !* (Bourdal.) *On n'impose à une nation* LIBERTINE *que par des mœurs opposées.* (Bernis.)

— Substantiv. *C'est un* LIBERTIN, *un grand, un franc* LIBERTIN. *C'est une* LIBERTINE. (Acad.)

On doit craindre le ciel, et jamais *libertin*
N'a fait encor, dit-on, qu'une mauvaise fin. (Corn.)

— Il se dit quelquefois des choses : *Des contes* LIBERTINS, des contes licencieux. || *Une vie* LIBERTINE, une vie déréglée.

— Qui se laisse aller volontiers à ses penchants, qui aime l'indépendance, sans s'écarter toutefois de l'honnêteté : *J'ai l'esprit* LIBERTIN, *et je n'aime pas à traduire.* (Volt.)

.. Outre qu'à jouer on dit qu'il est enclin,
Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin.* (Mol.)
Ils veulent que chacun soit aveugle comme eux.
C'est être *libertin* que d'avoir de bons yeux. (Id.)

— *Humeur bien* LIBERTINE, qui hait toute espèce de sujétion, de contrainte.

— *Imagination libertine*, imagination vagabonde et sans frein : *Son imagination* LIBERTINE *l'écarte sans cesse de son sujet.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'un enfant, d'un écolier dissipé, qui néglige ses devoirs pour le jeu : *Il est fort* LIBERTIN. (Acad.)

— Subst. Dans le m. sens : *C'est un petit* LIBERTIN.

— Substantiv. Anc. Celui qui affectait certaine indépendance d'idées et d'opinions, et qui se permettait l'examen sur les choses concernant la religion : *Les* LIBERTINS *et les esprits forts.* (Acad.) *Les* LIBERTINS *tirèrent ce nom de leurs opinions d'abord, puis des mœurs dont ces opinions étaient la cause ou l'effet.* (De Rémus.) *Aidés des jurisconsultes et* DES LIBERTINS, *les Indépendants avaient réussi à maintenir la suprématie du parlement en matière religieuse.* (Guizot.)

— Faucon. Oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas.

LIBERTINAGE, n. m. Dérèglement dans les mœurs, dans la conduite : *Vivre, donner dans le* LIBERTINAGE, *dans un* LIBERTINAGE *continuel.* (Acad.) *De désespoir, je me suis précipité dans un* LIBERTINAGE *affreux.* (Did.)

— Par anal. Fam. Absence de gêne, de contrainte : *J'aime fort la liberté et le* LIBERTINAGE *de votre vie, de vos repas.* (Mme de Sév.)

— Anc. Usage mal entendu, coupable de la liberté; licence des opinions en matière de religion : *Il fait profession de* LIBERTINAGE. (Acad.) *Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par* LIBERTINAGE. (Pasc.) *Les hérésiarques ont bien pu attirer les hommes par la nouveauté et le* LIBERTINAGE. (Boss.)

Mon frère, ce discours sent le *libertinage ;*
Vous en êtes un peu dans votre âme entiché. (Mol.)

— *Libertinage d'esprit, d'imagination*, légèreté, inconstance, dérèglement dans les idées : *Cet écrivain s'abandonne à un* LIBERTINAGE D'IMAGINATION *qui l'entraîne dans beaucoup d'écarts.* (Acad.) *Ce* LIBERTINAGE D'ESPRIT, *qui s'appelle la liberté de la presse, enlève chaque matin à la société française sa force intellectuelle et morale.* (Dupanl.)

LIBERTINER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Fam. Faire le libertin, se livrer au libertinage : *Depuis qu'il ne voit plus mauvaise compagnie, il a cessé de* LIBERTINER. (Acad.)

— En parl. des enfants, des écoliers, Se livrer à la dissipation : *Cet enfant ne fait que* LIBERTINER. (Ac.)

= **Se libertiner**, v. pron. Se dissiper : *Il commence à* SE LIBERTINER. (Acad.)

LIBIDINEUX, EUSE, adj. (*libidinosus*; lat.) Dissolu, lascif : *Appétits* LIBIDINEUX. (Acad.) || Peu usité.

LIBIDINOSITÉ, n. f. Passion, vice du libidineux.

LIBOURET, n. m. Pêch. Ligne à plusieurs hameçons, dont on se sert pour pêcher les maquereaux.

LIBRAIRE, n. des 2 g. (*liber*, livre; lat.) Pron. *li-brèr*. — Marchand de livres : *La boutique d'un* LIBRAIRE. *Tous ses ouvrages sont restés chez le* LIBRAIRE. (Acad.)

— Adj. *Commis* LIBRAIRE *Imprimeur-*LIBRAIRE. *Une marchande* LIBRAIRE.

— Dr. comm. Il se dit non-seulement des personnes qui vendent des livres, mais aussi de celles qui en louent, qui tiennent cabinet de lecture : *Louer un livre chez le* LIBRAIRE. *Prendre des romans au mois chez le* LIBRAIRE.

— *Libraire-éditeur*, celui qui achète des manuscrits et qui fait imprimer des livres à ses frais.

— Absol. *Milton eut beaucoup de peine à trouver un* LIBRAIRE *qui voulût imprimer son Paradis perdu.* (Volt.) || Il se prend dans le m. sens :

Dix ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un *libraire*, imprimant les essais de ma plume,
Donna pour mon malheur un trop heureux volume. (Boil.)

— *Libraire commissionnaire*, celui qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'expédition des ouvrages fabriqués par les éditeurs.

LIBRAIRIE, n. f. (*libraire*.) Pron. *li-brè-rî*. — Profession, commerce des livres : *Un fonds de* LIBRAIRIE. *Il entend bien la* LIBRAIRIE. *Il s'est enrichi dans la* LIBRAIRIE. (Acad.)

— Magasin, boutique de livres : *Établir une* LIBRAIRIE. *Il y a plusieurs* LIBRAIRIES *dans cette ville.* (Ac.)

— Anc. Bibliothèque : *La* LIBRAIRIE *du roi.*

LIBRAMENT, n. m. (*librare*, balancer ; lat.) Zool. Balancier des insectes diptères.

LIBRATION, n. f. (*libratio*, balancement ; lat.) Pron. *li-bra-cion.* — Astr. Balancement apparent de la lune autour de son axe ; mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface.

— *Libration en latitude*, celle qui est due à l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique. || *Libration en longitude*, celle qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite.

LIBRE, adj. des 2 g. (*liber*; lat. m. sign.) Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de n'agir pas : *L'homme est né* LIBRE. *La volonté est* LIBRE, *est une faculté* LIBRE. (Acad.)

— Par anal. *Nos vrais plaisirs consistent dans le* LIBRE *usage de nous-mêmes.* (Buff.) *Les fautes que font les hommes d'État ne sont pas toujours* LIBRES; *souvent ce sont des suites nécessaires de la situation où l'on est.* (Montesq.)

— Prov. *Les volontés sont libres*, se dit pour exprimer qu'on laisse à quelqu'un la liberté de faire ou de ne pas faire telle chose : *Allez-vous-en si cela vous plaît ; les* VOLONTÉS SONT LIBRES. (Acad.)

— *L'homme a son libre arbitre*, il est le maître de choisir entre le bien et le mal.

— Il se dit par oppos. à Esclave, servile : *Être né* LIBRE. LIBRE *de sa personne. C'est un homme de condition* LIBRE. (Acad.) *Il n'y a d'homme* LIBRE *que celui qui obéit à la raison.* (La Harpe.)

Dieu, qui punit le tyran et l'esclave,
Veut te voir *libre*, et *libre* pour toujours. (Bérang.)

— Qui n'est pas captif : *Il était prisonnier, mais à présent il est* LIBRE. (Acad.)

— Indépendant : *Il est* LIBRE *et ne dépend de personne. Il ne veut prendre aucun emploi, il veut demeurer* LIBRE. (Acad.)

L'aspect d'un homme *libre* importune sa vue. (C. Del.)

— Qui n'est pas marié : *Le commerce entre personnes* LIBRES *est moins coupable que l'adultère.* (Acad.)

— *État, nation libre*, celle où le peuple participe à la puissance législative, et où les droits civils et politiques sont garantis par la Constitution : *Le peuple romain cessa d'être vraiment* LIBRE *dès qu'il eut perdu ses mœurs. Gouverner des hommes* LIBRES. (Acad.)

— *Villes libres*, villes d'Allemagne, qui, n'étant soumises à aucun prince, sont gouvernées par leurs propres magistrats : *Les villes hanséatiques sont des* VILLES LIBRES.

— Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne : *On est fort* LIBRE *dans cette maison. La société des personnes avec lesquelles on n'est pas* LIBRE *est bientôt fatigante.* (Acad.) *Toutes ces façons m'embarrassent ; je suis* LIBRE, *et la contrainte me désespère.* (Campistr.) *Les suffrages ne sont pas* LIBRES *dans cette assemblée. Le commerce est* LIBRE *dans ce pays. La presse est* LIBRE. (Acad.)

— Mor. Licencieux, indiscret, téméraire : *Il est bien* LIBRE *avec les femmes. Il a un ton extrêmement* LIBRE *avec les femmes. Il tient des propos bien* LIBRES. *Il a fait des chansons, des contes, des vers fort* LIBRES. (Acad.) *J'avoue que dans ma pièce il se rencontre par-ci par-là quelques traits* LIBRES. (Piron.)

— *Pays libre*, où l'on est à l'abri de tout danger : *Les castors ne songent point à bâtir, à moins qu'ils n'habitent un pays* LIBRE *et qu'ils n'y soient parfaitement tranquilles.* (Buff.)

— *Les mers sont libres*, on peut y naviguer sans aucune crainte des corsaires ou des ennemis.

— *Les passages, les chemins sont libres*, on peut y aller sans rencontrer aucun embarras, aucun empêchement, aucun danger.

. . . La route est *libre* au bord des mers. (C. Del.)

— *La campagne est libre*, les ennemis ne l'occupent plus.

— Fam. *Les chemins sont libres*, se dit pour témoigner à une personne qui veut s'en aller, qu'on ne fera aucun effort pour la retenir.

— *Espace libre*, espace qui n'est point occupé, rempli. || *Cette place est libre*, personne ne l'occupe, on peut la prendre, s'y mettre.

— *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un*, avoir la facilité d'entrer à toute heure chez lui. || Dans le m. sens : *Avoir* LIBRE *accès, un* LIBRE *accès auprès de quelqu'un.* (Acad.) *L'entrée du Louvre était* LIBRE *à tous ceux qui recouraient à la protection de saint Louis.* (Fléch.)

— *Avoir le champ libre*, avoir la liberté de faire une chose : *Rien ne vous empêche de lui faire cette demande ; vous avez le champ* LIBRE. (Acad.)

— Fig. *Laisser à quelqu'un le champ libre*, ne point s'opposer à ses prétentions, ne point se mettre en concurrence avec lui : *Vous pouvez continuer vos démarches ; je vous* LAISSE LE CHAMP LIBRE. (Acad.)

Son erreur
Laisse enfin *le champ libre* à ma juste fureur. (C. Del.)

— *Avoir son temps libre*, n'avoir point d'occupation obligée. || Dans le m. sens : *Je suis* LIBRE *à présent, je n'ai plus rien qui m'occupe.* (Acad.)

— *Avoir le cœur* LIBRE, n'être pas amoureux :

Si mon cœur était *libre*, il pourrait être à vous. (Regn.)

— *N'avoir pas l'esprit libre*, être tellement préoccupé qu'on est incapable de s'occuper.

— Littér. *Vers libres*, ceux où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier : *Pièce écrite en* VERS LIBRES. (Ac.)

— *Traduction libre*, traduction qui n'est pas littérale, où l'on ne s'est pas asservi à suivre exactement le texte.

— *Papier libre*, par oppos. à Papier timbré : *Il suffit que cette quittance soit écrite sur* PAPIER LIBRE. (Acad.) || On dit dans le m. sens, *Papier mort.*

— Admin. *Libre coutume*, entrée franche de droits : *Cette marchandise entre en* LIBRE COUTUME, *est admise en* LIBRE COUTUME.

— *Libre de*, Suivi d'un nom. Exempt, affranchi de : LIBRE DE *soins*, DE *crainte*, DE *passion*, DE *soucis*, DE *toute sorte d'engagement.* (Acad.)

— *Libre de*, suivi d'un infin. Qui a la liberté de : *Vous êtes* LIBRE D'*accepter ou* DE *refuser.* || On dit aussi : *Il vous est* LIBRE *d'accepter ou de refuser.* LIBRE *à vous de sortir ou de rester, etc.* (Acad.)

— Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est point gêné dans ses mouvements : *Il est* LIBRE *dans sa taille. Avoir une contenance* LIBRE, *un air* LIBRE. *Il a les mouvements* LIBRES. (Acad.) *Je suis d'une taille médiocre*, LIBRE *et bien proportionnée.* (La Rochef.)

— Par anal. il se dit aussi des choses : *Cette roue, ce ressort, cette pièce est* LIBRE *dans ses mouvements. Le mouvement de ce pendule n'est pas* LIBRE. (Ac.)

— *Avoir la voix, la parole libre*, n'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole : *Il a été longtemps un peu bègue ; maintenant il a la* PAROLE *parfaitement* LIBRE. (Acad.)

— *Avoir le ventre libre*, aller facilement à la garde-robe ; n'être pas constipé : *Il faut toujours tenir le* VENTRE LIBRE *pour que la tête le soit.* (Volt.)

— Bot. *Calice libre*, celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire. || *Étamines libres*, celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères. || *Nectaire libre*, celui qui naît sous l'ovaire sans faire corps avec lui.

= **A l'air libre**, loc. adv. En plein air : *Les habitants des campagnes, qui vivent continuellement* A L'AIR LIBRE, *ont le teint basané.* (Rayn.)

LIBREMENT, adv. Avec liberté, sans gêne, sans contrainte : *Agir, vivre, penser, parler, écrire* LIBREMENT. *Un député* LIBREMENT *élu. Cet écrivain parle trop* LIBREMENT *des lois qu'il faut respecter.* (Acad.) *Les éléphants d'Afrique enlèvent* LIBREMENT *un poids de deux cents livres avec leur trompe.* (Buff.)

LIBRETTO, n. m. (dimin. de *libro*, livre ; ital.) Livret, petit livre ; il se dit des *paroles* d'un opéra : *Le sujet ne fait rien au mérite du peintre ; c'est un peu comme les paroles d'un* LIBRETTO *pour la musique.* (Stendhal.) || Au pl. LIBRETTI.

LIBURNE, n. f. (*liburna* ; lat.) Ant. rom. Bâtiment léger en usage chez les Romains : *Les* LIBURNES *avaient au plus cinq rangs de rames.*

LICE, n. f. (*liciæ* ; bass. lat.) Pron. *liss.* — Lieu préparé pour les courses, pour les tournois, et les autres exercices de ce genre : *Entrer dans la* LICE, *en* LICE. *Ouvrir, fermer la* LICE. *La* LICE *est ouverte.* (Acad.)

— Fig. Discussions, contestations publiques : *Il n'a point osé entrer en* LICE *avec un dialecticien si habile, avec un orateur si éloquent. Il est sorti vainqueur de la* LICE. (Acad.)

— Fig. Lieu où se passent les discussions : *Le barreau est une* LICE *ouverte au talent oratoire.* (Acad.)

— Barrière qui borde la carrière d'un manége.

LICE, n. f. Techn. *V.* LISSE.

LICE, n. f. (*lycisca* ; lat.) Femelle d'un chien de chasse : *Il y a dans toutes les meutes des* LICES *destinées à faire race.* (Acad.)

Une *lice* étant sur son terme. (La Font.)

LICÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Champignons.

LICENCE, n. f. (*licentia*, permis ; lat.) Permission : *Ce religieux était sorti sans en avoir demandé la* LICENCE *à son supérieur.* (Acad.) || Vieux.

— Permission spéciale accordée par le gouvernement, pour exporter ou vendre certaines marchandises : *Il obtint une* LICENCE *pour envoyer mille pièces de vin en pays étranger.* LICENCE *pour le débit du tabac, etc.* (Acad.)

— Par extens. Liberté : *Laissons aux censeurs une pleine* LICENCE. (Mol.)

Hélas ! ils se voyaient avec pleine *licence.* (Rac.)

— Liberté trop grande, contraire au respect, à la retenue, à la modestie : *C'est un homme qui se donne de grandes* LICENCES. *Il s'émancipe de plus en plus, et prend chaque jour quelque nouvelle* LICENCE. (Ac.)

— Liberté excessive, déréglement, insubordination : LICENCE *signifie déréglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles et dans toute la conduite de la vie.* (Duclos.) *Une* LICENCE *effrénée.*

… Jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence. (Rac.)

Arrêter, réprimer la LICENCE *de la jeunesse. La* LICENCE *a détruit la liberté.* (Acad.)

La *licence* est chez nous l'abus d'un droit sublime ;
La liberté gouverne, et la *licence* opprime. (C. Del.)

— Littér. Toute liberté que l'écrivain se donne, contre la règle et l'usage ordinaire : LICENCE *poétique. Il y a en poésie des* LICENCES *que la raison autorise et que le goût approuve.* (Acad.)

— Par anal. *Il y a des* LICENCES *heureuses dans ce tableau, dans ce groupe. Les colonnes accouplées sont une* LICENCE *en architecture. Il y a une* LICENCE *remarquable dans l'ouverture de cet opéra.* (Acad.)

— Dans les facultés, Degré qui est entre celui de docteur et celui de bachelier :

Eh ! que deviens-tu donc ? Comment vont tes finances ?
As-tu fini ton droit ? As-tu pris tes *licences* ? (Étienne.)

— Anc. Temps que l'on passait sur les bancs avant de pouvoir obtenir le degré de licencié : *Faire, commencer, achever sa* LICENCE. *Entrer en* LICENCE. *Sortir de* LICENCE. *Ils sont trente de la même* LICENCE. (Acad.)

LICENCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Licencier : *La guerre finie, une partie de l'armée a été* LICENCIÉE.

LICENCIÉ, adj. m. Qui a pris ses degrés de licence : *Il est* LICENCIÉ *ès lettres*, LICENCIÉ *en droit.* (Acad.)

— Substantiv. : *Un* LICENCIÉ, *des* LICENCIÉS.

LICENCIEMENT, n. m. Pron. *li-çan-ci-man.* — Action de licencier, de congédier des troupes : LICENCIEMENT *de troupes. La paix a été suivie du* LICENCIEMENT *d'une partie de l'armée.* (Acad.) *Les officiers que le* LICENCIEMENT *de l'armée avait laissés sans solde ni emploi étaient irrités contre le parlement.* (Guizot.)

LICENCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*licence.*) Pron. *li-çan-cié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous licenciions, vous licenciiez.* — Congédier des troupes : LICENCIER *des troupes. Après la paix, on* LICENCIA *une partie de l'armée.* (Acad.)

= **Se licencier**, v. pron. Fig. S'émanciper sortir des bornes du devoir, de la modestie : *Il s'*ÉTAIT LICENCIÉ *jusqu'à leur manquer de respect.* (Acad.)

— Anc. S'autoriser, prendre la permission :

Oui, je *me suis* d'aimer parfois *licencié.* (Regn.)
A quitter mon parti tout *s'est licencié.* (Mol.)

LICENCIEUSEMENT, adv. D'une manière licencieuse : *Vivre, parler, écrire* LICENCIEUSEMENT. (Ac.)

LICENCIEUX, EUSE, adj. Pron. *li-çan-cieu, cieuz.* — Déréglé, désordonné, contraire à la pudeur : *Mener une vie* LICENCIEUSE. *Il est fort* LICENCIEUX *en paroles. Paroles* LICENCIEUSES. *Tenir des propos, des discours* LICENCIEUX. *Écrits, vers* LICENCIEUX. (Acad.)

— B.-Arts. Qui se fait par une licence trop grande et non autorisée : *Cet architecte a fait un emploi* LICENCIEUX *de tel ornement.*

LICERON, n. m. Techn. V. LISSERON.

LICET, n. m. (m. lat., *il est permis.*) Pron. *li-cètt.* — Permission : *Obtenir un* LICET. (Acad.)

LICETTE ou **LISSETTE**, n. f. Lice attachée à la queue des trames, pour ourdir les étoffes.

LICHE, n. m. Zool. Espèce de squale, vulg. Chien de mer.

LICHEN, n. m. Pron. *li-kènn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Algues, qui croît sur les troncs d'arbres, sur les rochers, sur les murs, etc. :

Le *lichen* parasite aux chênes attaché. (Del.)

Les murs sont revêtus de LICHENS *en fleur et de lierres terrestres.* (Lam.) LICHEN *d'Islande. Gelée de* LICHEN. *Tablettes de* LICHEN.

— Méd. Maladie dans laquelle la peau prend l'aspect du lichen ; espèce de dartre.

LICHÉNÉES, n. f. pl. Pron. *li-ké-né.* — Bot. Espèces de plantes ayant pour type le genre Lichen.

LICIER, n. m. Techn. V. LISSIER.

LICIET, n. m. Bot. Plante de la famille des Solanées.

LICITATION, n. f. (*licitatio* ; lat., m. sign.) Pron. *li-ci-ta-cion.* — Jurispr. Vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un bien appartenant à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires : *Vendre une maison par* LICITATION. LICITATION *volontaire.* LICITATION *entre majeurs.* (Acad.)

LICITATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *li-ci-ta-toar.* — Qui a rapport à la licitation.

LICITE, adj. des 2 g. (*licitus*, fait de *licet*, il est permis ; lat.) Qui est permis par la loi : *Ce n'est pas une chose* LICITE. *Il ne fait que des gains honnêtes et* LICITES. (Acad.) *La mort d'un criminel est* LICITE ; *la loi qui le punit a été faite en sa faveur.* (Montesq.) *Employer tous les moyens* LICITES *ou illictes pour arriver à la renommée ou à la fortune, tel est le but de toutes les coteries.* (Viennet.) || *SYN.* V. LÉGAL.

LICITÉ, ÉE, part. pass. du v. Liciter.

LICITEMENT, adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi : *Peut-on faire* LICITEMENT *telle action ?* (Acad.)

LICITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*licitari*, enchérir ; lat.) Jurispr. Mettre à l'enchère une maison, un héritage, etc., qui appartient à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires : *Faire* LICITER *une maison, un héritage. Autrefois on* LICITAIT *les charges, les rentes.* (Acad.)

— Intransitiv. *Il faudra* LICITER. *On sera forcé de* LICITER.

= **Se liciter**, v. pron. Être licité : *Cette maison, ce bien* SE LICITERA *tel jour.*

LICNOPHORES, n. m. pl. (λίχνον, van ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *lik-no-for.* — Ant. gr. Prêtres qui portaient le van sacré dans les fêtes de Bacchus.

LICOL, n. m. V. LICOU.

LICORNE, n. f. Zool. Quadrupède assez semblable à un petit cheval et qui, selon quelques relations, aurait une corne au milieu du front : *Suivant l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, la* LICORNE *est un animal fabuleux.* (Acad.)

— *Licorne de mer*, narval qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, longue quelquefois de quinze ou seize pieds.

— Genre de coquille univalve.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral, qui se compose de trente et une étoiles.

— Blas. Animal qu'on représente ordinairement rampant : LICORNE *saillante effarée. Son écusson a des* LICORNES *pour supports.*

— Artill. Genre d'obusier.

— Techn. Espèce de papier.

LICOU ou **LICOL**, n. m. (*ligare*, lier, *collum*, cou ; lat.) Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets et d'autres bêtes de somme, pour les attacher au râtelier, à l'auge, etc. : LICOU *à une longe, à deux longes. Le* LICOU *d'un cheval. Mener un cheval par le* LICOU. (Acad.)

— *Licol* n'est usité qu'en poésie, devant une voyelle ; en prose, et dans la poésie familière on emploie toujours *Licou* :

Heureusement pour vous, vous n'avez pas un sou
Dont vous puissiez, monsieur, acheter un *licou.* (Regn.)

— Prov. *J'aimerais mieux le licol que la bête*, se disait en parl. des personnes laides ou ineptes, richement parées.

LICTEUR, n. m. (*lictor*, m. sign. ; de *ligare*, lier ; lat.) Pron. *lik-teur.* — Ant. rom. Officier public qui marchait devant les consuls et le dictateur, et portait une hache placée dans un faisceau de verges : *Les* LICTEURS *faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux.* (Acad.) *Les Romains empruntèrent aux Étrusques leurs* LICTEURS. (Mich.) *Les* LICTEURS *lui frappaient les yeux à coups de verges.* (La H.)

LIDMÉE, n. f. Pron. *lid-mé.* — Zool. Espèce d'antilope de Barbarie.

LIE, n. m. (*limus*, limon ; lat.) Ce qu'il y a de plus grossier dans un liquide, ce qu'il dépose : LIE *de vin, d'huile, de bière, etc. Tirer du vin jusqu'à la* LIE. *Ce vin est clair jusqu'à la* LIE. (Acad.)

— Absol. Lie de vin : *La* LIE *est employée en cuisine.*

— Prov. *Il n'y a pas de bon vin sans lie*, il n'y a pas de plaisir qui ne soit suivi de peine.

— Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie*, souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle.

— Fig. *La lie du peuple*, la plus vile et la plus basse populace : *C'est un homme de la* LIE DU PEUPLE. || *La*

lie du genre humain, des nations, les hommes les plus corrompus ; des hommes très-vils et très-méchants : *Ne me parlez pas de ces misérables là, c'est la* LIE DU GENRE HUMAIN. (Acad.)

LIE, adj. (*lætus*, joyeux; lat.) Anc. Gai, joyeux.

— Fam. *Faire chère lie*, faire bonne chère :

Elle sortit de maladie,
Là, vivant à discrétion,
La galande *fit chère lie.* (La Fontaine.)

LIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lier : *Lié et garrotté. On l'a mené pieds et poings* LIÉS. *Là où la chèvre est* LIÉE, *il faut bien qu'elle broute.* (Mol.)

— Fig. *Avoir les mains liées*, être empêché d'agir dans une affaire.

— Prov. *Entrez, nos chiens sont liés*, se dit à ceux qui hésitent à entrer dans une maison.

— Fig. En parl. de personnes, Uni par un sentiment d'amitié ou tout autre : *Ils sont* LIÉS *depuis longtemps.*

— Prat. Engagé : *Il est* LIÉ *par le mariage.*

— *Jouer en parties liées*, jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné deux parties sur trois, ou trois sur cinq, etc. : *Ils ont joué un louis en trois* PARTIES LIÉES. (Acad.)

— Fig. *La partie est bien liée*, l'affaire est bien commencée, bien engagée : LA PARTIE ÉTAIT BIEN LIÉE; *des deux côtés on était décidé à ne rien épargner pour réussir.* (Mign.)

— *Ces pensées sont bien liées*, s'enchaînent heureusement. || Dans le m. sens, *Discours bien* LIÉ.

— Mus. *Notes liées*, celles sur lesquelles se fait la liaison.

— Art cul. *Sauce bien liée*, dont la liaison est bien faite.

— Méd. *Matières liées*, excréments qui ont une certaine consistance.

LIÉGE, n. m. (*levis*, léger; lat.) Pron. *li-èj.* — Bot. Espèce de chêne vert dont l'écorce est épaisse, spongieuse et fort légère : *Les glands du* LIÉGE. (Acad.)

— Écorce de cet arbre : *Le* LIÉGE *est fort léger et nage sur l'eau. On garnit de petits morceaux de* LIÉGE *les filets des pêcheurs. Faire des bouchons de* LIÉGE. (Acad.)

— Pêch. *Patenôtres de liége*, espèce de chapelet de liége qui sert à maintenir sur l'eau les bords du filet.

— Techn. Une des parties de l'arçon d'une selle.

LIÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Liéger : *Un filet* LIÉGÉ.

LIÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *li-é-jé.* — Il garde l'*é* fermé dans toute sa conjug. — Pêch. Garnir un filet de morceaux de liége : *Il faut* LIÉGER *ce filet.*

LIÉGEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est de la nature, qui offre le caractère ou l'apparence du liége.

LIEN, n. m. Pron. *li-ain.* — Ce qui sert à lier : *Un* LIEN *de paille, de jonc, d'osier. Un* LIEN *de fer. Le* LIEN *d'une gerbe, d'un fagot.* (Acad.)

— Corde, chaîne avec laquelle on est attaché :

. . . . . . Le *lien* dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause. (La F.)

— Prov. *A méchant chien court lien*, il faut donner peu de liberté aux méchants.

— Par anal. *Les bienfaits sont le* LIEN *de la concorde publique et particulière.* (Boss.)

— Au pl. Chaînes : *Il était dans* LES LIENS. *Briser, rompre* SES LIENS. (Acad.)

— Fig. Esclavage, dépendance : *Il a rompu ses* LIENS. *Il est dans des* LIENS *honteux. Il trouve ses* LIENS *bien doux.* (Acad.) *La misère est peut-être le plus puissant de tous les* LIENS. (H. de Balz.)

— Fig. *Traîner son lien*, n'être pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire.

— *Lien religieux*, engagement contracté par ceux qui sont dans les ordres sacrés ou qui ont fait des vœux monastiques.

— Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble : *Le* LIEN *du mariage. Un* LIEN *sacré, indissoluble.* LIEN *d'intérêt, d'amitié. Le* LIEN *de la reconnaissance. Les* LIENS *du sang et de la nature. Je lui suis attaché par les* LIENS *les plus forts. Les lois sont le* LIEN *de la société civile.* (Acad.)

Que ne m'est-il permis de choisir mes *liens?* (C. Del.)

— Jurispr. *Double lien*, parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère, c.-à-d. entre frères et sœurs germains. || *Lien simple*, parenté entre frères et sœurs qui ne sont pas nés du même père ou de la même mère.

— Fig. Ce qui établit un rapport, une relation : *Le véritable* LIEN *entre l'Européen et l'Indien est le métis.* (De Tocquev.)

— Chir. Bande dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations.

— Constr. Pièce de bois placée dans l'angle formé par deux pièces déjà assemblées entre elles, afin de les relier plus fortement.

— Techn. Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer d'un vitrage le long du panneau et qui pose sur le châssis.

— Partie inférieure de la forme du chapeau.

— Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail.

— Comm. Assemblage de six grandes tablettes de verre : *Vingt-cinq* LIENS *font un ballot. Les verres de couleur n'avaient que trois tablettes au* LIEN.

— Zool. Espèce de couleuvre de la Caroline qui, dit-on, étouffe le serpent à sonnettes dans ses replis.

LIÉNITE, n. f. (*lienis*, rate; lat.) Méd. Inflammation de la rate.

LIENNE, n. f. Techn. Fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a pas passé.

LIENTÉRIE, n. f. (λεῖος, glissant, et ἔντερον, intestin; gr.) Pron. *li-an-té-rî.* — Pathol. Flux intestinal dans lequel on rend les aliments à demi digérés. || Vieux.

LIENTÉRIQUE, adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la lientérie : *Flux* LIENTÉRIQUE. (Acad.)

LIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ligare*, m. sign.; lat.) Pron. *li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. *nous liions, vous liiez.* — Serrer avec un lien ou avec quelque autre chose que ce soit : LIER *le bras, la main, le corps.* LIER *un fagot, une botte de foin, une gerbe de blé.* LIER *des fleurs ensemble.* LIER *les mains derrière le dos.* LIER *un homme à un arbre.* LIER *un furieux, un fou.* (Acad.)

— Fig. *Lier les mains à quelqu'un*, le réduire à l'inaction dans une affaire : *Je ne veux pas qu'on me* LIE *les mains.* (Acad.)

— Fam. *C'est un fou à lier*, c'est un extravagant : *J'en devins folle, mais* FOLLE À LIER. (Lesage.)

— Fig. *Lier la langue*, empêcher de parler : *La crainte de vous déplaire m'*A LIÉ LA LANGUE. (Acad.)

— Faire un nœud : LIER *les cordons de ses souliers.* LIER *des rubans.* (Acad.)

— Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres : *Il faut mettre quelque chose dans cette composition pour* LIER *les ingrédients. La chaux et le ciment* LIENT *les pierres.* (Acad.)

— Constr. Fortifier; placer les pièces de liaison.

— Fig. et mor. : *La vraie liberté est celle qui* LIE *tous les intérêts privés à l'intérêt commun.* (Boss.)

— Calligr. *Lier les lettres*, les joindre l'une à l'autre par certains petits traits ou liaisons : LIEZ *bien,* LIEZ *mieux vos lettres.* (Acad.)

— Unir, enchaîner : *Il ne fallut rien moins que tout un âge du monde pour parvenir à* LIER *quelques syllabes et à balbutier quelques mots.* (Portalis.)

— Fig. *Lier les idées, les parties d'un discours, etc.*, les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres : *Cet homme ne* LIE *pas bien ses idées, ses pensées. Ce logicien* LIE *bien ses propositions.* (Acad.)

— Mus. *Lier des notes*, passer, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, ou d'un seul coup de langue sur un instrument à vent, ou d'un seul coup de gosier en chantant.

— Fig. *Lier une partie de promenade, de divertissement, etc.*, projeter une promenade, un divertissement; en fixer le jour.

— Fig. et fam. *Il a bien lié, mal lié sa partie*, il a bien, mal concerté son affaire, son entreprise.

— Fig. *Lier amitié avec quelqu'un*, contracter amitié avec quelqu'un.

— Fig. *Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un*, entrer en conversation, en commerce, faire société avec lui.

— En parl. des personnes, Attacher, unir, ensemble : *C'est le sang et l'amitié qui les* LIENT. *L'amitié, l'intérêt les avait* LIÉS. (Acad.)

Le ciel te donne à moi, l'enfer à moi te *lie.* (V. Hugo.)

— Astreindre, obliger : *Les paroles, les contrats* LIENT *les hommes. Son serment, sa parole le* LIE *d'une manière indissoluble.* (Acad.)

— Mystiq. *Lier et délier*, refuser ou donner l'absolution.

— Art culin. *Lier une sauce*, lui donner de la consistance : *La farine sert à* LIER LES SAUCES. (Acad.)

— Fauconn. Empiéter, s'emparer de sa proie : *Le faucon* LIE *le gibier.*

Le vautour s'en allait la *lier.* (La F.)

— **Se lier**, v. pron. Se mêler : *Ces ingrédients ne peuvent pas* SE LIER. (Acad.)

— Fig. *Les scènes de cette pièce* SE LIENT *mal entre elles*, elles ne sont point amenées les unes par les autres.

— Avoir du rapport, se rattacher à : *Le fait que vous racontez* SE LIE *à une aventure dont j'ai connaissance.*

— B.-Arts. Former un bel ensemble par une union assortie : *Ces couleurs* SE LIENT *bien.*

— *Se lier par un serment, par un vœu, etc.*, s'astreindre à quelque obligation par un serment, par un vœu, etc.

— Former une liaison d'amitié, d'intérêt, etc. : *Ils* SE SONT LIÉS *dès qu'ils se sont connus. Nous* NOUS SOMMES LIÉS *d'amitié.* (Acad.)

— Par anal. Se mettre en rapport, en communication : *Il avait laissé une nombreuse arrière-garde pour couvrir ses magasins, garder les routes, et* SE LIER *au lac de Constance.* (Thiers.)

— Art cul. S'épaissir : *Il faut remuer cette sauce jusqu'à ce qu'elle* SE LIE. (Acad.)

LIERNE, n. f. Constr. Pièce de bois servant à relier entre elles d'autres pièces auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons.

— Archit. Nervures d'une voûte gothique, qui, forment une croix et tiennent à la clef.

— Mar. Planches garnissant le fond d'un bateau.

— Bot. Clématite des haies.

LIERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Lierner : *Palée* LIERNÉE.

LIERNER, v. tr. ou act. 1re conj. Constr. Garnir de liernes un comble, une palée, etc. : LIERNER *un plancher.*

LIERRE, n. m. (anc. *hierre*, dérivé de *hedera*; lat.) Bot. Plante toujours verte, qui rampe à terre ou qui grimpe le long des murs et autour des arbres : *Petit* LIERRE. LIERRE *à larges feuilles. Branche, couronne, feuille de* LIERRE. (Acad.) *Les azaléas ont mêlé leurs fleurs et leurs parfums à la verdure de nos* LIERRES. (Chateaubr.)

. . . . . Les ronces et le *lierre*
Ferment aux pèlerins sa porte hospitalière. (C. Del.)

— *Lierre terrestre*, plante labiée, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre.

LIERRÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent au lierre : *L'anémone est une plante* LIERRÉE.

LIESSE, n. f. (*lætitia*, gaieté; lat.) Pron. *li-èss.* — Anc. Joie, réjouissance; il n'est guère usité que dans ces locutions : *Être en* LIESSE. *Vivre en joie et en* LIESSE. (Acad.)

Aux noces d'un tyran tout un peuple en *liesse*
Noyait son souci dans les pots. (La F.)

LIEU, n. m. (*locus*, lat.; m. sign.) Espace qu'un corps occupe : *Tout corps occupe un* LIEU, *remplit un* LIEU. *Un corps ne peut naturellement être en même temps dans plusieurs* LIEUX. (Acad.) *Abraham désigna le* LIEU *du temple.* (Boss.)

— Espace pris sous le rapport de sa situation, de sa dimension, etc. : LIEU *vaste, étroit, élevé, bas.* LIEU *humide, marécageux.* LIEU *agréable, charmant, affreux, désert. C'est le plus beau* LIEU *du monde. Changer de* LIEU, *ne faire qu'aller d'un* LIEU *à un autre. C'est le* LIEU *où il est né. C'est son* LIEU *natal.* (Acad.) *Vous le trouverez vers ce petit* LIEU *que voilà, qui s'amuse à couper du bois.* (Mol.)

Tu ne saurais marcher dans cet auguste *lieu*,
Tu n'y peux faire un pas sans y trouver ton Dieu. (Volt.)

— Il se dit aussi par rapport à la destination : *Un* LIEU *d'assemblée, de récréation.* LIEU *public,* LIEU *particulier. Le criminel était arrivé au* LIEU *du supplice.* (Acad.)

Il faut que chaque chose y soit mise en son *lieu*,
Que le début, la fin répondent au milieu. (Boil.)

— *Le lieu saint, le saint lieu*, une église, un temple :

Du *lieu saint* à pas lents je montais les degrés,
Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés. (C. Del.)

— *Les saints lieux*, les lieux de la Terre-Sainte qui sont célèbres par les mystères de notre rédemption : *Visiter les* SAINTS LIEUX. (Acad.)

— *Lieu de sûreté*, lieu où l'on est à l'abri de tout danger : *Mettre une chose en* LIEU DE SÛRETÉ. (Acad.)

Le bois le plus désert et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un *lieu de sûreté.* (Boil.)

— Fam. *Lieu de sûreté*, prison : *Cet étourdi s'est fait mettre en* LIEU DE SÛRETÉ. (Acad.)

— *Lieu de plaisance*, maison de campagne de pur agrément.

— *Lieu de franchise, d'asile*, lieu où, en vertu de quelque franchise, on est à l'abri de certaines poursuites : *Les maisons des ambassadeurs sont des* LIEUX DE FRANCHISE. *Autrefois les églises étaient des* LIEUX D'ASILE. (Acad.)

— *Mauvais lieu*, toute maison où se réunissent des gens mal famés de mauvaise vie : *Entrer dans un* MAUVAIS LIEU. *Hanter les* MAUVAIS LIEUX. (Acad.)

Le grand monde est un MAUVAIS LIEU *que l'on avoue.* (Chamf.)

— Prov. *N'avoir ni feu ni lieu*, être vagabond, n'avoir pas de demeure assurée ; être extrêmement pauvre.

— *Lieux d'aisances*, ou simpl. *Lieux*, les latrines : *Aller aux* LIEUX D'AISANCE, *aux* LIEUX. (Acad.)

— Endroit précis, désigné, indiqué : *Quand je serai sur le* LIEU. *Nous irons sur les* LIEUX. *Les juges ordonnèrent une descente sur les* LIEUX. (Acad.)

— Au plur. Appartements et différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. : *Il faut visiter les* LIEUX, *et voir s'ils sont en état. Réparer les* LIEUX. *État des* LIEUX. *État de* LIEUX. (Acad.)

— Guerr. *Lieu de gîte*, station où un corps en route passe la nuit : *Les* LIEUX DE GÎTE *ne sont pas tous des étapes.* || *Lieu de séjour*, endroit où un corps en route s'arrête pendant deux jours.

— Dr. Place, rang : *Il tient le premier* LIEU. *Chaque créancier viendra en son* LIEU. (Acad.)

— *Être aux lieu et place de quelqu'un*, avoir la cession de ses droits et actions. || Dans le m. sens : *Être subrogé aux* LIEU ET PLACE *de quelqu'un.*

— *En premier, en second, en troisième, en dernier lieu*, premièrement, secondement, troisièmement, enfin.

— *Tenir lieu de*, remplacer, suppléer : *Votre amitié me* TIENT LIEU *de tout. Ses agréments lui* TIENNENT LIEU *de jeunesse. Il vous* A TENU LIEU *de père.* (Acad.) *Il s'en faut peu que le bonheur ne* TIENNE LIEU *de toutes les vertus.* (La Br.) *La conscience du juste lui* TIENT LIEU *des louanges de l'univers.* (J.-J. Rouss.)

La force *tenait lieu* de droit et d'équité. (Boil.)

— Fig. Maison, famille : *Cette personne vient, est de bon* LIEU. *Il s'est allié en bon* LIEU.

— Fam. *Il sent le lieu d'où il vient*, il a les habitudes, les goûts des gens de sa classe.

— *On a parlé de vous en bon lieu*, on a parlé de vous en bonne compagnie.

— *J'ai appris cela de bon lieu, je tiens cela de bon lieu, cette nouvelle vient de bon lieu*, de bonne part, de personnes bien instruites et dignes de foi.

— *Bas lieu*, basse extraction : *C'est un homme de bas* LIEU. *Il vient de bas* LIEU. *Il est sorti de bas* LIEU. (Acad.)

— *Dans ce bas lieu*, sur la terre, par oppos. à la vie céleste.

— Endroit, moment convenable pour dire, pour faire quelque chose : *Ce n'est pas ici le* LIEU *de parler de cela, le* LIEU *de disputer. Nous en parlerons en temps et* LIEU. *J'ai parlé de ce fait en son* LIEU. (Acad.)

— Moyen, sujet, occasion : *Nous verrons s'il y a* LIEU *de vous servir, s'il y a* LIEU *de vous faire payer. Il y a* LIEU *de délibérer.* (Acad.) *Vous n'aurez ni l'un ni l'autre aucun* LIEU *de vous plaindre de tout ce que je prétends faire.* (Mol.)

— *Donner lieu à*, suivi d'un nom, Servir de prétexte : *Cela* A DONNÉ LIEU *à bien des discussions.*

— *Donner lieu de*, suivi d'un infinitif, Fournir l'occasion de : *Cela me* DONNERA LIEU *de parler de l'homme privé.* (Montesq.)

— *Avoir lieu*, en parl. d'un événement, Arriver, s'accomplir, se passer : *Cet événement* EUT LIEU *l'an dernier. La séance* AURA LIEU *à la fin du mois.* (Acad.)

— Endroit ou passage d'un livre : *En quel* LIEU *Platon l'a-t-il dit ? Aristote dit dans plus d'un* LIEU. (Acad.)

— Man. Position de la tête du cheval : *Porter en beau* LIEU, tenir bien sa tête et relever son encolure avec grâce.

— Géom. Ligne, droite ou courbe, dont tous les points servent à résoudre un problème qui a une infinité de solutions.

— Astron. Point du ciel auquel répond une planète, une comète : LIEU *apparent*. LIEU *véritable*.

— Phys. *Lieu de l'image*, ou *lieu apparent*, lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet.

— Rhétor. *Lieux communs, lieux oratoires*, sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens : *Aristote a traité des* LIEUX COMMUNS. (Acad.) *Il n'y a point de* LIEUX COMMUNS *pour celui qui sait penser et écrire.* (Dussault.) *Les* LIEUX COMMUNS *sont intrinsèques ou extrinsèques.* || Les principaux lieux communs sont : la *définition*, *l'énumération des parties*, *le genre et l'espèce*, *les semblables*, *les oppositions*, les *circonstances*, la *cause et l'effet*.

— Par anal. Traits généraux réflexions générales qui peuvent s'appliquer à tout : *Il a commencé l'éloge de ce magistrat par un* LIEU COMMUN *sur la justice. Ses sermons ne sont que des* LIEUX COMMUNS. (Acad.)

— Par extens. Moyens communs et vulgaires : *J'ai pris soin de m'écarter des* LIEUX COMMUNS *et des phrases proverbiales usées depuis longtemps.* (La Br.) *Le plus grand écueil des arts, c'est ce qu'on appelle les* LIEUX COMMUNS. (Volt.)

— Idées usées, rebattues : *Il ne dit que des* LIEUX COMMUNS. (Acad.)

= **Au lieu de**, loc. prép. A la place de, en place de : AU LIEU DE *mon frère, que j'attendais, il est venu un homme de sa part. Que mettez-vous* AU LIEU DE *cette phrase que vous avez ôtée ? Je pris un volume de Racine* AU LIEU *d'un volume de Corneille.* (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, il marque l'opposition : AU LIEU *de secourir son ami, il l'a abandonné.* AU LIEU *d'étudier, il ne fait que se divertir.* (Acad.)

= **Au lieu que**, loc. conj. Tandis que : *Il ne songe qu'à ses plaisirs* AU LIEU QU'*il devrait veiller à ses affaires.* (Acad.)

LIEUE, n. f. (*leuca*, lat. ; m. sign.) Pron. *lieu.* — Mesure itinéraire ancienne, d'environ quatre kilomètre : *La* LIEUE *commune de France est de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises, à vingt-cinq* LIEUES *par degré. Une* LIEUE *de chemin. Une bonne, une grande* LIEUE. *Une demi-*LIEUE. *Un quart de* LIEUE. *Une* LIEUE *et demie.* (Acad.)

— *Lieue de poste*, lieue de deux mille toises.

— *Lieue de pays*, lieue dont la longueur varie selon l'usage particulier de telle ou telle contrée : *Il n'y a que trois* LIEUES *d'ici à cette ville, mais ce sont des* LIEUES DE PAYS, *qui valent bien quatre lieues ordinaires.* (Acad.)

— *Lieue marine*, lieue de vingt au degré.

— *Lieue carrée*, espace carré dont chaque côté a une lieue.

— *Une lieue à la ronde*, l'étendue d'une lieue en tous sens : *Ce bruit a été entendu* UNE LIEUE À LA RONDE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Être à cent lieues, à mille lieues d'une chose*, en être fort éloigné : *Vous êtes à mille* LIEUES *de la vérité. Moi, je voudrais vous offenser ! J'en* SUIS À MILLE LIEUES. *Leurs caractères* SONT À MILLE LIEUES *l'un de l'autre.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il n'écoute pas, il est à mille lieues d'ici*, il est fort distrait, il ne fait pas attention à ce qu'on lui dit.

— *Il ferait bien quatorze lieues en quinze jours*, se dit d'un homme fort lent.

— Fig. et fam. *Sentir quelqu'un, quelque chose d'une lieue*, pressentir, deviner son arrivée : *J'étais sûr que vous viendriez ; je vous ai senti d'une* LIEUE. *J'ai senti d'une* LIEUE *la proposition qu'il vient de nous faire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il sent son fripon d'une lieue*, on juge à ses manières, à son air, que c'est un fripon.

LIEUR, n. m. Celui qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé, etc.

LIEUTENANCE, n. f. Charge, office, emploi, grade de lieutenant : *Il a une* LIEUTENANCE *dans l'artillerie. Il avait occupé autrefois la* LIEUTENANCE *de roi dans une grande ville.* (Acad.)

LIEUTENANT, n. m. (*locus*, lieu ; *tenens*, tenant ; lat.) Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef qu'il supplée dans certains cas : LIEUTENANT-*colonel*. LIEUTENANT *d'une compagnie. Avoir un bon* LIEUTENANT. LIEUTENANT *en premier*. LIEUTENANT *en second, etc.* (Acad.)

— *Lieutenant général*, officier qui occupe le second grade dans les armées : *Il y a quatre* LIEUTENANTS GÉNÉRAUX *dans cette armée.* (Acad.)

— Anc. Jurispr. *Lieutenant civil*, celui qui connaissait des causes civiles. || *Lieutenant criminel*, celui qui connaissait des causes criminelles.

. . . . Je suis juge au secret tribunal,
Lieutenant criminel du seigneur cardinal. (V. Hugo.)

— *Lieutenant général*, celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage.

— Anc. *Lieutenant général de police*, magistrat qui avait à Paris la direction de la police : *Ce fut à sa curiosité que les dangereuses fonctions de* LIEUTENANT DE POLICE *furent redevables de leur établissement.* (St-Simon.)

— Celui à qui le souverain ou le chef d'une armée délègue, dans certains cas, une portion de son autorité : *Le roi, avant de partir, nomma son frère* LIEUTENANT *général du royaume. Ce roi, peu guerrier, s'est acquis par ses* LIEUTENANTS *une grande gloire militaire.* (Acad.)

— Mar. *Lieutenant de vaisseau*, officier qui a rang entre le capitaine de corvette et le lieutenant de frégate.

LIEUTENANTE, n. f. Anc. Femme du magistrat qui portait le titre de lieutenant : *Madame la* LIEUTENANTE *civile. Madame la* LIEUTENANTE *criminelle.* (Ac.)

— *Lieutenante-colonelle*, seconde compagnie d'un régiment, commandée spécialement par le lieutenant-colonel.

LIÈVRE, n. m. (*levis*, léger ; lat.) Pron. *li-èvr.* — Zool. Quadrupède sauvage, à longue oreilles, à courte queue et un peu plus grand que le lapin : *La chair du* LIÈVRE *est bonne et agréable au goût. Un* LIÈVRE *au gîte. Courir, faire lever, lancer le* LIÈVRE. *Un pâté de* LIÈVRE. *Un râble de* LIÈVRE. (Acad.) *Les* LIÈVRES *dorment beaucoup, et dorment les yeux ouverts.* (Buff.) *Les* LIÈVRES *de montagne sont plus grands et plus gros que les* LIÈVRES *de plaine.* (Id.)

— *Avoir un bec de lièvre, être bec de lièvre*, avoir naturellement la lèvre supérieure fendue. || V. BEC-DE-LIÈVRE.

— Fam. *Être peureux comme un lièvre*, être fort peureux, fort timide : *Il est poltron comme un* LIÈVRE. (Brueys.)

— *Sommeil de lièvre*, un sommeil léger, facile à interrompre ; habitude de dormir les yeux ouverts.

— *Avoir une mémoire de lièvre*, avoir peu de mémoire.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre*, faire le premier quelque ouverture, quelque proposition dont les autres ne s'étaient point avisés : *C'est lui qui* A LEVÉ LE LIÈVRE. *Il ne fallait point* LEVER CE LIÈVRE-*là.* (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est là que gît le lièvre*, c'est là le secret, le nœud de l'affaire.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, quand on poursuit deux affaires à la fois, on ne réussit ni dans l'une ni dans l'autre.

— *Prendre le lièvre au collet*, aller droit au but dans une affaire.

— Anc. prov. *Bon lièvre vient mourir au gîte*, on revient dans sa patrie quand on est vieux.

— Fam. *Lièvre cornu*, idées chimériques.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

LIÈVRETEAU, n. m. Pron. *liè-vre-tô.* — Chass. Petit lièvre qui tette encore : *Les* LIÈVRETEAUX *ne sont pas bons à manger.*

LIGAMENT, n. m. (*ligamen*, lien ; lat.) Pron. *li-ga-man.* — Anat. Partie blanche ou fibreuse qui sert à attacher ou à soutenir des os ou des viscères : *Un* LIGAMENT *large. Les* LIGAMENTS *du foie. Les* LIGAMENTS *de la matrice.* (Acad.) *Dans une tige presque insensible nous trouverons des veines, du sang, des trachées, des poumons, des membranes, des cartilages, des* LIGAMENTS *et des pores.* (Aimé Martin.)

LIGAMENTEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des ligaments ; qui a rapport aux ligaments.

— Bot. Il se dit des plantes dont la racine ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage.

LIGATULE, n. f. Bot. Genre de Mousse.

LIGÂTURE, n. f. (*ligatura*, lat. ; m. sign.) Chir. Nœud de fil ou autre lien, avec lequel on serre un vaisseau pour prévenir ou arrêter l'écoulement du sang : *Appliquer une* LIGATURE. LIGATURE *d'attente.* LIGATURE *d'une artère.* (Acad.)

— Opération même par laquelle on lie des vaisseaux : *On n'a posé aucun appareil, on n'a fait aucune* LIGATURE. (V. Hugo.)

— Petit cordon de fil de soie, dont on serre la base de certaines tumeurs pour les faire tomber en mortification.

— Bande, ordinairement de drap ou de toile, avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour faire l'opération de la saignée : *Serrer, lâcher la* LIGATURE. *Mettre, ôter la* LIGATURE. (Acad.)

— Typogr. Liaison de plusieurs lettres ensemble : *Les* LIGATURES *grecques. Il y a des manuscrits grecs hérissés de* LIGATURES. *La belle écriture arabe a beaucoup de* LIGATURES. (Acad.)

— Anc. mus. Groupe de notes réunies sous un trait.

— Mar. Morceau de filin avec lequel on serre et l'on réunit provisoirement les pièces d'un mât ou d'une vergue.

LIGATURER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Envelopper de ligatures ; attacher avec une ligature.

LIGE, adj. des 2 g. (*ligius*, m. sign. ; lat. barb.) Pron. *lij.* — Anc. Il se disait du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le liait d'une obligation plus étroite que les autres envers son seigneur dominant : *Vassal* LIGE. *Homme* LIGE. *Le vassal* LIGE *était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père.* (Acad.)

— *Fief, héritage, terre lige*, terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'il imposait.

— *Hommage lige*, hommage de service et de dépendance.

— Par anal. Entier, absolu, sans contrôle : *Protection* LIGE, *puissance* LIGE, *foi* LIGE.

LIGEMENT, adv. Anc. D'une manière lige : *Posséder* LIGEMENT.

LIGNAGE, n. m. (*linea*, ligne ; lat.) Pron. *li-gniaj*. Race, famille : *Un homme de haut* LIGNAGE. *Tous ceux de son* LIGNAGE. *Ils sont de même* LIGNAGE. (Acad.) *Nous sommes de son sang et* LIGNAGE. (H. Martin.)

Votre père, votre oncle, enfin tout le *lignage*
Regorge de santé, rien ne meurt, dont j'enrage. (Hauter.)

— *Homme de lignage*, homme noble, de grande naissance.

— *Haut lignage*, grande noblesse :

Homme de *haut lignage* et d'antique noblesse. (C. Del.)

LIGNAGER, n. m. Pron. *li-gnia-jé*. — Jurispr. Celui qui est du même lignage : *Les* LIGNAGERS, *dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres*. (Acad.)

LIGNAGER, adj. m. Anc. Il n'était usité que dans cette locution, *Retrait lignager*, action par laquelle un parent du défunt pouvait, dans un délai fixé, retirer des mains de l'acquéreur l'héritage qu'il avait acheté, en lui en remboursant le prix : *Le* RETRAIT LIGNAGER *a été aboli par notre code*. (Acad.) *Le* RETRAIT LIGNAGER *rendra aux familles nobles les terres que la prodigalité d'un parent aura aliénées*. (Montesq.)

LIGNE, n. f. (*linea*, m. sign. ; lat.) Pron. *li-gn*. — Math. Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur : LIGNE *droite*. LIGNE *courbe*. LIGNE *brisée*. *Deux* LIGNES *parallèles*. LIGNE *perpendiculaire, verticale, horizontale, oblique. Tirer une* LIGNE *d'un point à un autre. Tracer des* LIGNES. (Acad.) *Dieu avance, recule ou efface souverainement les* LIGNES *vertes et rouges que les hommes tracent sur les mappemondes*. (V. Hugo.)

— Par anal. *La* LIGNE *des eaux du fleuve et celle des eaux de la mer ne se confondaient point ; elles étaient distinctes, séparées*. (Chateaubr.)

— *Aller quelque part en droite ligne*, y aller sans faire de détours : *Pressé d'arriver à sa garnison, il y est allé en droite ligne*. (Acad.)

— Fig. *Il s'est tracé une ligne dont il ne s'est jamais écarté*, il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies.

— Fig. *Suivre la ligne du devoir, de l'honneur*, tenir une conduite conforme au devoir, à l'honneur.

— Fig. *Être, marcher sur la même ligne*, avoir le même rang. || *Ces deux écrivains, ces deux artistes sont sur la même ligne*, ils sont égaux en mérite, en réputation.

— Fig. *Être en première ligne, mettre en première ligne*, être au premier rang, placer au premier rang : *Il est en première* LIGNE *parmi les écrivains de notre temps. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut mettre la bienfaisance en première* LIGNE. (Acad.)

— Fig. *Être hors de ligne*, être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part : *C'est un homme hors de* LIGNE, *on ne doit lui comparer personne. Cet ouvrage est d'un genre tout particulier ; il est hors de* LIGNE. (Acad.)

— *Ligne équinoxiale*, ou simpl. *Ligne*, l'équateur, cercle de la sphère également distant des deux pôles : *Les peuples qui sont sous la* LIGNE. *Au delà de la* LIGNE. *Les latitudes commencent à se compter de la* LIGNE. (Acad.)

— *Passer, couper la ligne*, traverser l'équateur ; passer d'un hémisphère à l'autre.

— *Ligne méridienne*, ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.

— Mar. *Lignes d'eau*, coupes horizontales de la partie submergée de la carène du vaisseau parallèlement à la flottaison.

— *Ligne de marcation*, ligne tracée sur la mappemonde par Alexandre VI, qui donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est.

— *Ligne de démarcation*, ligne tracée sur un terrain ou sur une carte, pour marquer la division de deux territoires, de deux propriétés.

— Fig. *Tracer une* LIGNE DE DÉMARCATION *entre les pouvoirs, entre les attributions des magistrats. Il n'est pas toujours facile de tracer une* LIGNE DE DÉMARCATION *entre l'erreur et la vérité*. (Acad.)

— Chirom. Traits et plis du dedans de la main : *Les charlatans qui se mêlent de chiromancie observent les* LIGNES *de la main*. (Acad.) *Montrez-moi votre main. Ah ! mon Dieu ! quelle* LIGNE *de vie !* (Mol.)

— Man. Espace que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége : LIGNE *de la volte*. LIGNE *du carré*. (Acad.)

— Escr. Ligne directement opposée à l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée.

— *Être en ligne*, avoir le pied droit placé vis-à-vis la cheville du pied gauche. || En parl. de deux adversaires, Être en face l'un de l'autre.

— B.-Arts. Effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition : *La* LIGNE *de composition d'un tableau. Ce groupe, ce monument, ce paysage offre de belles* LIGNES, *des* LIGNES *simples*, etc. (Acad.) *Il comprenait la richesse de la couleur et la beauté des* LIGNES *d'un paysage*. (G. Sand.)

— *Ligne de beauté*, ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes.

— Fig. Direction, tendance : *Dans ce premier essai, on saisit déjà le fond et les* LIGNES *principales de son talent*. (Ste-Beuve.)

— Écrit. et Typogr. Caractères rangés sur une ligne droite dans une page : *Il y a tant de mots à chaque* LIGNE, *et tant de* LIGNES *à chaque page. Ce livre n'est pas à deux colonnes ; il est imprimé à longues* LIGNES. (Acad.)

— Ce qui est écrit dans une ligne : *A chaque* LIGNE *de cet écrit on trouve des termes impropres*. (Acad.) *Les corrections abondent à chaque page, ou plutôt à chaque* LIGNE. (V. Cousin.)

— *Mettre un mot, un passage à la ligne*, commencer par ce mot, par ce passage un nouvel alinéa.

— *Écrire, mettre hors ligne*, écrire à la marge.

— Fig. *Mettre en ligne de compte*, faire entrer, comprendre dans un compte.

— Fig. Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage : *Je ne* METS *pas* EN LIGNE DE COMPTE *ce que j'ai fait pour vous*. (Acad.)

— Fam. *Deux lignes*, une courte missive : *Je vous écrirai* DEUX LIGNES *pour vous prévenir de mon arrivée*. (Acad.)

— Techn. Cordeau, ficelle dont les maçons, les charpentiers, les jardiniers, etc. se servent pour dresser leurs ouvrages : *Tirer une muraille à la* LIGNE, *une muraille en* LIGNE *droite. Marquer le bois à la* LIGNE. *Planter des arbres à la* LIGNE. (Acad.)

— Pêch. Fil de crin au bout duquel est attaché un hameçon.

— *Ligne dormante*, ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne.

— *Ligne flottante*, ligne dont l'extrémité est attachée à un corps flottant.

— Mar. Petit cordage : LIGNE *goudronnée*. LIGNE *d'amarrage*. LIGNE *de sonde*. LIGNE *de loch*.

— Guerr. Direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres : *La* LIGNE *appuyant sa droite au village et sa gauche au pied de la montagne*. (Acad.)

— *Se porter sur la ligne*, se diriger vers la position qu'on doit occuper dans la ligne.

— *Se mettre, être en ligne*, se placer, être dans la direction générale de la ligne.

— *Rompre la ligne*, s'éloigner de la direction générale de la ligne. || *Forcer la ligne*, se porter trop en avant. || *Refuser la ligne*, rester trop en arrière.

— Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres sur la même ligne et faisant face du même côté : *L'armée était rangée sur trois* LIGNES. *L'armée marchait sur deux* LIGNES. *Il mit toutes ses troupes en bataille sur deux* LIGNES. *La première* LIGNE *des ennemis fut entièrement défaite*. (Acad.) *Au centre de la* LIGNE *de bataille, la cavalerie était disposée en masse profonde, ayant l'artillerie légère sur ses ailes*. (Thiers.)

— *Ligne pleine*, celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche du corps qui est à sa droite. || *Ligne à intervalles* ou *à échiquier*, celle dans laquelle on laisse vide un espace assez étendu entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre.

— *Marcher en ligne*, par oppos. à *Marcher en échelons*, se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement : *L'armée marchait en* LIGNE. (Acad.)

— *Par peloton* ou *par section en ligne*, commandement à une troupe en marche par le flanc, de se partager et de se former en pelotons ou en sections.

— *Ligne de direction*, ligne qu'un corps militaire en campagne, ou dans les grandes manœuvres, doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper.

— *Ligne d'opération*, ligne qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse, quand ils ont été forcés de s'en éloigner : *Le Danube est la* LIGNE *d'opération de cette armée*. (Acad.)

— *Troupe de ligne*, troupe destinée à combattre en ligne, par oppos. à *Troupe légère* ou *irrégulière*. || On dit aussi : *Infanterie, régiment de* LIGNE.

— Absol. et collect. *La ligne*, les corps composant la troupe de ligne : *Il a servi dans la* LIGNE. *Il est entré dans la* LIGNE. (Acad.)

— Artill. *Ligne de mire*, celle qui détermine la position de la pièce, relativement au point que l'on veut atteindre. || *Ligne de tir*, ligne courbe décrite par le projectile, pour atteindre le point vers lequel se dirige la ligne de mire.

— Mar. Toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sur un même rumb de vent : LIGNE *de combat*. LIGNE ou *ordre d'échiquier*. LIGNE *de marche*. LIGNE *de convoi*. *Former, serrer, ouvrir, couper, doubler, rompre, enfoncer la* LIGNE. (Acad.)

— *Ligne du plus près*, ligne de bâtiments de guerre qui fait un angle de soixante-sept degrés trente minutes avec le lit du vent. || On la nomme *Ligne du plus près tribord*, lorsque les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *Ligne du plus près bâbord*, lorsqu'ils le reçoivent par la gauche.

— *Vaisseau de ligne*, grand vaisseau de guerre ayant au moins cinquante pièces de canon et pouvant se mettre en ligne.

— Par anal. *Équipage de* LIGNE.

— Fortif. Retranchement : *Travailler aux* LIGNES. *Attaquer, forcer, combler des* LIGNES. (Acad.)

— Suite d'ouvrages de fortification, destinée à couvrir une armée ou un corps d'armée dans son camp, à empêcher les approches d'une place : *Les* LIGNES *de Weissembourg*.

— *Lignes continues*, celles qui se suivent sans interruption, qui n'offrent aucun intervalle entre les ouvrages dont elles sont composées.

— *Lignes d'approche*, tranchées qu'on ouvre pour approcher d'une place qu'on assiége.

— *Lignes de contre-approche*, tranchées que les assiégés ouvrent pour enfiler les travaux des assiégeants.

— *Lignes de circonvallation*, retranchements dont une armée couvre son camp, pour empêcher que l'ennemi ne jette du secours dans la place qu'elle assiége.

— *Lignes de contrevallation*, retranchements qu'on élève du côté de la place assiégée, quand la garnison est forte et que l'on craint les sorties.

— *Lignes de communication*, tranchées qu'on ouvre d'une parallèle à l'autre, pour faciliter les communications.

— *Lignes parallèles*, ou simpl. *Parallèles*, lignes que font les assiégeants pour lier leurs tranchées, les protéger et garder leurs batteries.

— *Ligne de défense*, ou *ligne de frontière*, ligne que, dans le système défensif d'un État, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes.

— Admin. *Ligne de douanes*, bureaux de douane placés le long d'une frontière, d'une limite.

— *Ligne télégraphique*, suite de télégraphes qui correspondent entre eux.

— Métrol. Douzième partie d'un pouce : *Cette règle a deux pieds six pouces quatre* LIGNES *de long. Ce cercle a quinze pouces huit* LIGNES *de diamètre*. (Acad.)

— *Ligne d'eau*, la cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau : *Il a cinq pouces trois* LIGNES *d'eau dans son jardin*. (Acad.)

— Fig. Suite des descendants d'une race, d'une famille : LIGNE *directe, droite, masculine, féminine. Les héritiers en* LIGNE *collatérale*. (Acad.) || LIGNE *ascendante*, les aïeux d'une personne. || LIGNE *descendante*, ses descendants.

— Mus. Traits horizontaux et parallèles qui composent la portée : *La musique ordinaire a cinq* LIGNES *continues à la portée ; la musique d'église n'en a que quatre*.

LIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ligner : *Papier* LIGNÉ.

— Bot. Qui est marqué de lignes colorées et parallèles ; qui a de nombreuses nervures.

LIGNÉE, n. f. (*linea*, ligne ; lat.) Pron. *li-gnié*. — Race, descendance : *Avoir une nombreuse* LIGNÉE. *Ce prince est mort sans laisser de* LIGNÉE. (Acad.

Vous pouvez vous vanter
D'être pour l'humaine *lignée*
Également à redouter. (La F.)

LIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *li-gnié*. — Techn. Tracer une ligne, des lignes sur une surface : LIGNER *du papier, de la toile.*

LIGNEROLLE, n. f. Pron. *li-gn-rol.* — Mar. Petite ficelle faite de vieux fil de caret.

LIGNETTE, n. f. Pron. *li-gniètt.* — Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets ; petite canne pour pêcher à la ligne.

LIGNEUL, n. m. (*linum*, lin ; lat.) Pron. *li-gnieul.* — Techn. Fil enduit de poix, avec lequel on lie les touffes de soie d'une brosse.

LIGNEUX, EUSE, adj. (*ligneus*, de bois ; lat.) Pron. *li-gnieu, gnieuz.* — Bot. Qui est de la nature ou de la consistance du bois : *Plantes* LIGNEUSES. *Fibres* LIGNEUSES. *La coque de la noix est* LIGNEUSE. (Acad.) *Les arbres des zones torrides recèlent d'exquises senteurs dans leurs tissus* LIGNEUX. (G. Sand.)

— *Le corps ligneux*, le bois de l'arbre.

— *Couches ligneuses*, zones qui se forment successivement autour de la moelle et produisent les cercles concentriques de la tige.

— *Plantes ligneuses*, plantes dont les tiges et les branches, faibles d'abord, forment ensuite un bois solide.

LIGNICOLE, adj. des 2 g. (*lignum*, bois ; *colo*, j'habite ; lat.) Pron. *li-gni-kol.* — Zool. Qui habite dans le bois.

LIGNIFÈRE, adj. des 2 g. (*lignum*, bois ; *fero*, je porte ; lat.) Pron. *li-gni-fèr.* — Bot. Il se dit des branches qui ne donnent que du bois.

LIGNIFIER (SE), v. pr. 1re conj. (*lignum*, bois ; *fieri*, devenir ; lat.) Bot. Se convertir en bois.

LIGNITE, n. m. Pron. *li-gnitt.* — Min. Sorte de charbon fossile : LIGNITE *friable.* LIGNITE *terreux. Dépôt de* LIGNITE.

LIGNIVORE, adj. des 2 g. (*lignum*, bois ; *vorare*, manger, dévorer ; lat.) Pron. *li-gni-vor.* — Qui ronge et dévore le bois.

= **Lignivores**, n. m. pl. Xylophages, insectes qui attaquent le bois.

LIGNOLET, n. m. Pron. *li-gnio-lè.* — Construct. Ligne d'ardoises placée sur le faite d'un toit.

LIGNOSITÉ, n. f. (*ligneux.*) Pron. *li-gnio-zi-té.* — État, qualité de ce qui est ligneux.

LIGOMBEAU, n. m. Zool. Petite écrevisse de mer.

LIGUE, n. f. (*ligare*, lier ; lat.) Pron. *ligh.* — Union, confédération de plusieurs États, pour se défendre ou pour attaquer : LIGUE *offensive et défensive. Puissante* LIGUE. *La* LIGUE *de Cambrai, d'Augsbourg. Faire, former une* LIGUE. *Tel prince est entré dans la* LIGUE, *s'est détaché de la* LIGUE. *Rompre, négocier une* LIGUE. (Acad.)

— Partic. Union qui s'était formée en France, vers la fin du seizième siècle, sous prétexte de défendre la religion catholique contre les huguenots : *Du temps de la* LIGUE. *Les mémoires de la* LIGUE. *Un botaniste apporte le tabac du Nouveau-Monde en Europe, vers le temps de la* LIGUE. (Acad.)

— En mauv. part., Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour réussir dans quelque projet : *Dans cette ville, dans cette compagnie, il s'est fait une* LIGUE. *Ce grand écrivain eut bien de la peine à se défendre contre la* LIGUE *de ses ennemis.* (Acad.)

— Prov. *Vive le roi, vive la Ligue*, cri attribué à ceux qui, au seizième siècle, se rangeaient alternativement du parti du souverain ou de celui des révoltés. || Par anal. et iron. Il se dit des gens qui se rangent toujours du parti du plus fort.

LIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Liguer.

LIGUER, v. a. 1re conj. (*ligue.*) Pron. *li-ghé.* — Unir dans une même ligue : *Il* A LIGUÉ *tous les princes chrétiens contre le Turc.* (Acad.)

= **Se liguer**, v. pron. Faire une ligue avec quelqu'un, se réunir pour agir de concert : *Il* SE LIGUA *avec les mécontents pour exciter une sédition. Ces deux peuples* SE LIGUÈRENT *contre leur ennemi commun. Les journalistes* SE SONT LIGUÉS *contre cette pièce.* (Acad.)

Liguez-vous saintement pour le bien mutuel. (Del.)

LIGUEUR, EUSE, n. (*ligue.*) Pron. *li-gheur, gheuz.* — Celui, celle qui était de la Ligue, du temps de Henri III et de Henri IV : *C'était un* LIGUEUR *furieux. Cette femme était une* LIGUEUSE *ardente.* (Ac.)

— Par anal. Partisan de complots, de ligues : *Je ris de ces peuples avilis qui, se laissant ameuter par des* LIGUEURS, *osent parler de liberté sans même en avoir l'idée, et s'imaginent que pour être libres il suffit d'être des mutins.* (J.-J. Rouss.)

LIGULAIRE, adj. des 2 g. (*ligula*, courroie ; lat.) Bot. Long, grêle.

— N. f. Plante de la famille des Synanthérées.

LIGULE, n. f. (*ligula*, lanière ; lat.) Métrol. anc. Mesure romaine pour les grains et les liquides.

— Zool. Lèvre inférieure des insectes.

— Genre de mollusques.

— Bot. Petit appendice qui garnit la graine des plantes graminées. || Demi-fleuron d'une fleur composée.

— Au pl. Techn. Douves très-longues et très-étroites.

LIGULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une bande étroite, qui offre deux bords presque parallèles.

LIGURITE, Min. Espèce de roche de la nature du talc, trouvée en Ligurie.

LIGUSTRINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au troëne.

= **Ligustrinées**, n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre Troëne.

LILACÉ, ÉE, adj. (*lilas.*) Pron. *li-la-cé.* — Bot. Qui ressemble au lilas.

= **Lilacées**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lilas.

LILAS, n. m. Pron. *li-lâ.* — Plante à fleur monopétale, très-odorante, qui fleurit un des premiers au printemps, et qui porte de petites fleurs par bouquets très-odorants et très-nombreux : LILAS *blanc.* LILAS *rouge* ou *violet.* LILAS *de Perse.* (Acad.)

— Couleur bleue mêlée de rouge : LILAS *pâle,* LILAS *foncé. Le* LILAS *s'accorde bien avec le vert.* (Acad.)

— Adj. Qui est de couleur bleue mêlée de rouge, couleur ordinaire du lilas : *La couleur* LILAS *est fort agréable. Une robe* LILAS. *Un ruban* LILAS. (Acad.) *Un bouquet de bruyères* LILAS.

LILIACÉ, ÉE, adj. (*liliaceus* ; lat., m. sign.) Bot. Qui a de l'analogie avec le lis : *Plante* LILIACÉE.

= **Liliacées**, n. f. pl. Famille de plantes dont le lis est le type : *La tulipe et la tubéreuse sont des* LILIACÉES. || Au sing. *L'impériale est une* LILIACÉE.

LILIUM, n. m. Pron. *li-li-om.* — Méd. Alcool de potasse ; sorte de médicament dont on se sert pour rappeler les esprits d'un malade très-faible.

LILLIPUTIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *li-li-pu-ciain, cièn.* — Qui est de petite taille.

— Fig. *Une politique* LILLIPUTIENNE.

— Fig. Personne fort petite : *Un* LILLIPUTIEN. *Une* LILLIPUTIENNE.

LIMACE, n. f. ou **LIMAS**, n. m. (λείμαξ, lieu, humide ; gr.) Pron. *li-mass, mâ.* — Zool. Mollusque rampant, à quatre tentacules sans coquille, de forme allongée, et ordinairement rougeâtre : *Les* LIMACES *se plaisent dans les lieux humides.* (Ac.) *Les* LIMACES, *les araignées, les insectes, conviennent à l'appétit carnassier des canards.* (Dumér.) *Les étourneaux vivent de* LIMACES, *de vermisseaux, de scarabées.* (Buff.)

— *Limace de mer*, animal qui a quelques rapports de forme avec les limaces terrestres.

— Mécan. Vis d'Archimède. || *V.* VIS.

LIMACE, n. f. Art vétér. Maladie du pied des bœufs et des vaches, consistant en une inflammation de la peau qui tapisse l'intervalle des deux onglons.

LIMACÉ, ÉE, adj. Art vétér. Qui ressemble à une limace.

LIMACIAL, ALE, adj. Qui tient de la limace, du limaçon.

LIMACIE, n. f. Bot. Arbrisseau grimpant de la Cochinchine, à fleurs jaunes.

LIMACIEN, IENNE, adj. Pron. *li-ma-ciain, cièn.* — Anat. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne.

— *Nerf limacien*, branche du nerf acoustique qui se distribue dans la cavité du limaçon.

LIMAÇON, n. m. (*limace.*) Zool. Mollusque rampant, semblable à une limace, mais habitant une coquille dont l'ouverture est en forme de croissant : *Les cornes du* LIMAÇON. *Cet homme vit retiré chez lui comme un* LIMAÇON *dans sa coquille.* (Acad.)

A peine étais-je assis sur une de ces bornes
Que deux gros *limaçons* me présentent les cornes.
(Boursault.)

— *Gelée, sirop, bouillon de limaçons*, préparations médicales faites avec des limaçons.

— Anat. Partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

— Archit. *Escalier en limaçon*, escalier qui tourne autour d'un noyau.

— Techn. Roue destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une pièce d'horlogerie.

LIMAILLE, n. f. Pron. *li-mâ-y.* — Petites parties de métal que la lime fait tomber : LIMAILLE *d'acier, de fer, d'or, d'argent. La* LIMAILLE *de fer est un remède. Prendre de la* LIMAILLE. (Acad.)

LIMAIRE, n. m. Pêch. Petit thon.

LIMAN, n. m. (λιμήν, port ; gr.) Lac marécageux ou lagunes de la mer Noire.

LIMANDE, n. f. Zool. Poisson de la famille des Pleuronectes ; il a à peu près la forme d'un carrelet : LIMANDE *fraîche.* LIMANDE *frite.* (Acad.)

— Mar. Bande de toile goudronnée dont on enveloppe un cordage pour les garantir du frottement : *La* LIMANDE *est fixée au cordage par une garniture ou fourrure de bitord ou de ligne.*

— Constr. Pièce de bois plate et étroite, dans une charpente.

— Pièces de bois qui tiennent les pales d'un étang ou d'un moulin.

— Techn. Règle large et plate à l'usage des menuisiers.

LIMANDER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Envelopper un cordage d'une limande.

LIMAS, n. m. *V.* LIMACE.

LIMATION, n. f. Pron. *li-ma-cion.* — Techn. Action de réduire un corps en poudre par le moyen de la lime ou de la râpe.

LIMBAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lain-bèr.* — Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle.

LIMBARDE, n. f. Pron. *lain-bard.* — Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées.

LIMBE, n. m. (*limbus* ; lat., m. sign.) Astr. Bord extérieur d'un astre : *Le* LIMBE *supérieur, inférieur du soleil, de la lune.* (Acad.) *Dans les éclipses totales de soleil, la lune couvre le disque entier de cet astre ; néanmoins l'on voit encore un* LIMBE *ou grand cercle de vapeurs dont la lumière est assez vive pour nous éclairer à peu près autant que celle de la lune.* (Buff.)

— Math. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle : *Le* LIMBE *d'un instrument de mathématiques.* (Acad.)

— Bot. *Limbe d'une corolle, d'un calice*, bord supérieur et plus ou moins évasé d'une corolle, d'un calice. || *Limbe d'une feuille*, la partie plane d'une feuille.

— Archéol. Auréole qu'on voit sur les médailles autour de la tête des empereurs.

LIMBER, n. m. Comm. Lot de quarante peaux.

LIMBES, n. m. pl. Pron. *lainb.* — Théol. Lieu où étaient les âmes de ceux qui étaient morts dans la grâce de Dieu, avant la venue de Notre-Seigneur, et où vont celles des enfants morts sans baptême : JÉSUS-CHRIST, *après sa mort, tira des* LIMBES *les patriarches, les prophètes.* (Acad.)

Priez pour ce peuple ingénu
Qui, dans les *limbes* retenu,
N'a pas reçu l'eau du baptême. (C. Del.)

LIMBORIE, n. f. Pron. *lain-bo-ri.* — Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre les champignons et les lichens.

LIME, n. f. (*lima* ; lat., m. sign.) Techn. Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent ; il sert à dégrossir, à couper, à polir des métaux et quelquefois le bois : *Grosse, petite* LIME. *Il faut passer la* LIME *sur cette clef. Il faut polir ce bois avec la* LIME. *Les dents de cette* LIME *sont usées. Cette* LIME *ne mord pas.* (Acad.)

— *Lime douce*, lime dont les entailles sont très-peu profondes, et qui polit le métal en le limant.

— *Lime sourde*, lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie : *Couper des barreaux de fer avec une* LIME *sourde.* (Acad.)

— *Se servir trop rudement de la lime*, exercer une critique trop sévère.

— Fig. *Passer, repasser la* LIME *sur un ouvrage de prose, de poésie*, travailler à le corriger, à le perfectionner. || Par anal. *Il faut encore donner quelques coups de* LIME *à cet écrit pour en faire disparaître les négligences, les aspérités. Donner le dernier coup de* LIME *à un ouvrage.* (Acad.)

— Véner. Grosses dents inférieures du sanglier ; on dit aussi *Dagues* et *Défenses.*

— Mar. Écume des bords de la mer ; endroits où la surface de l'eau est unie : LIME *de marée. On trouve ordinairement beaucoup de sardines dans les* LIMES.

— Zool. Genre de coquilles voisines des huîtres.

LIME, n. f. Bot. Sorte de petit citron qui a une eau fort douce : LIME *douce.*

LIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Limer.

LIMÉNARQUE, n. m. (λιμήν, port ; ἀρχή, gouvernement ; gr.) Antiq. Gouverneur d'un port.

LIMÉOLE, n. f. Bot. Plante de la famille des Pourpiers.

LIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*limare* ; lat.,

m. sign.) Pron. *li-mé.* — Couper, dégrossir, amenuiser, polir avec la lime : LIMER *un canon de fusil, un ressort de pendule, une grille de fer.* (Acad.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Corriger avec soin, polir, perfectionner : *Il a été six mois à* LIMER *ce poëme, cette pièce d'éloquence. Il n'a pas encore assez* LIMÉ *ses vers.* (Acad.)

— Techn. Dessécher, vider : LIMER *un marais salant.*

= Se limer, v. pron. Être limé : *Le fer* SE LIME *facilement.*

— Fig. S'user, perdre son duvet : *Ce drap* SE LIME *promptement.*

LIMESTRE, n. f. Anc. Espèce de serge croisée :

Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre,
Ont-elles en velours échangé leur *limestre?* (Regn.)

LIMETTE, n. f. Bot. Fruit du limettier : *Eau de* LIMETTE.

LIMETTIER, n. m. Bot. Variété du citronnier.

LIMEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui se sert de la lime.

LIMIER, n. m. (*limen*, seuil; lat.) Pron. *li-mié.* — Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête et détourne la bête, pour la lancer quand on veut la courir : *Mener un* LIMIER *au bois. Dresser un chien pour en faire un* LIMIER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Limier de police*, espion : *Les* LIMIERS DE POLICE, *de la police sont à ses trousses.* (Ac.)

La police a beau faire,
Elle ne saisit pas cet enragé corsaire ;
Il glisse entre les doigts de ses plus fins *limiers.* (Ancel.)

LIMINAIRE, adj. des 2 g. (*limen*, seuil; lat.) Pron. *li-mi-nèr.* — Littér. Il se disait d'un prologue ou d'une épître que l'on mettait à la tête d'un livre, et qui tenait lieu de préface.

De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires,
Stances, odes, sonnets, épîtres *liminaires.* (Boil.)

— On dit aujourd'hui *préliminaire.*

— Philol. *Feuille* LIMINAIRE, la première feuille d'un ouvrage.

LIMITATIF, IVE, adj. Jurispr. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines.

— *Assignat limitatif, disposition limitative*, assignat, disposition dont l'objet est tellement déterminé que le légataire n'a rien à demander, à prétendre sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION, n. f. (*limitatio*; lat., m. sign.) Pron. *li-mi-ta-cion.* — Fixation, restriction, détermination : *Il a obtenu un congé sans aucune* LIMITATION *de temps.* (Acad.)

— Limite, démarcation : *Richelieu fit disparaître à la fois toutes les résistances, et supprima à la fois toutes les* LIMITATIONS. (De Rémusat.)

LIMITE, n. f. (*limes, limitis*; lat., m. sign.) Borne; ce qui sert à séparer un territoire, un terrain, d'un territoire, d'un terrain voisin : *Les Pyrénées sont la* LIMITE *de la France du côté de l'Espagne. La rivière sert de* LIMITE *à ma propriété.* (Acad.)

— Il s'emploie le plus souvent au plur. : *Les montagnes, les rivières sont les* LIMITES *naturelles des pays. Étendre, reculer, resserrer, rapprocher, régler des* LIMITES. *Assigner, fixer les* LIMITES *d'un État. Les commissaires qui travaillent au règlement des* LIMITES. (Acad.) *Les* LIMITES *de l'Europe et de l'Asie se confondent encore.* (Volt.) *Les* LIMITES *de l'Empire parvinrent sous Trajan au plus vaste développement qu'elles dussent jamais atteindre.* (H. Martin.)

— Mor. *Son ambition est sans* LIMITES, *n'a pas de* LIMITES, *ne connaît pas de* LIMITES. *Il a franchi, il a excédé la* LIMITE, *les* LIMITES *de son pouvoir.* (Acad.) *Le faux a ses* LIMITES *ainsi que le vrai.* (Buff.) *Les droits ne peuvent se traduire en actes que dans les* LIMITES *tracées par la loi.* (Portalis.) *Il fut forcé de demeurer sur ses amas de glaces éternelles, dernières* LIMITES *de la vie.* (Cuv.)

La nature, en tout sens, a des bornes prescrites,
Et le pouvoir humain serait seul sans *limites.* (Volt.)

LIMITÉ, ÉE, part. pass. du v. Limiter : *Congé* LIMITÉ. *Pour un temps* LIMITÉ. *L'esprit de l'homme est fort* LIMITÉ. (Acad.)

Non, tout est faible en toi, changeant et *limité*,
Ta force, ton esprit, tes talents, ta beauté. (Volt.)

LIMITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*limitare*; lat., m. sign.) Borner, donner des limites : *La mer* LIMITE *ce royaume au midi et au couchant. Ces deux princes ont* LIMITÉ *leurs États par une convention amicale.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. du prix, du nombre et de la durée : *Dans certaines villes on* LIMITE *le prix du pain. On a* LIMITÉ *le nombre des avoués. On ne lui a point* LIMITÉ *le temps de son voyage.* (Acad.)

— Mor. *Il ne peut souffrir qu'on* LIMITE *son pouvoir, ses droits, son autorité.* (Acad.)

= Se limiter, v. pron. Être limité, avoir des limites : *Les désirs de l'homme ne peuvent* SE LIMITER.

— Fig. Se donner des limites : *Le prince qui succède à la république se trouve avoir toute la puissance du peuple qui n'a pas su* SE LIMITER. (Montesq.)

LIMITROPHE, adj. des 2 g. (*limes, limitis*, limite; frontière; lat., et τρέφω, je nourris; gr.) Pron. *li-mi-trof.* — Qui est sur les limites : *Pays, terres* LIMITROPHES. *Cette province est* LIMITROPHE *de l'Allemagne.*

LIMNÉE, n. f. Zool. Genre de vers mollusques vivipares, qui se trouve dans toutes les eaux douces.

LIMOINE, n. f. (λειμών, pré; gr.) Pron. *li-moann.* — Bot. Sorte de plante employée contre la dyssenterie et les pertes de sang. ‖ Vulg. *Poirée sauvage.*

LIMON, n. m. (*limus*, limon; lat.) Boue; terre argileuse détrempée; bourbe : *Les anguilles et quelques autres poissons se tiennent dans le* LIMON. *Ce fleuve traîne beaucoup de* LIMON. (Acad.)

— *Limon d'atterrissement*, terrains déposés par les cours d'eau, composés sables, les galets, etc., etc.

— Fig. et mor. Extraction, origine, nature : *Il se croit pétri d'un autre* LIMON *que les autres hommes. Nous sommes tous formés du même* LIMON. (Acad.)

LIMON, n. m. Chaîne des deux branches de la limonière d'une voiture : *Le* LIMON *droit, gauche d'une charrette. Mettre un cheval dans les* LIMONS, *en* LIMONS. *Ce cheval ne veut pas tirer dans les* LIMONS. (Acad.)

— Archit. Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier.

— Mar. Bouts de cordages qui servent d'échelle pour monter dans les haubans.

LIMON, n. m. Hortic. Fruit d'une variété du citronnier, plus petit que le citron, et plein d'un suc très-rafraîchissant : *Gros* LIMON. *Des* LIMONS *aigres, verts. Du jus, du sirop de* LIMON. (Acad.)

LIMONADE, n. f. (*limon.*) Boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre : *La* LIMONADE *est rafraîchissante. Boire un verre de* LIMONADE. LIMONADE *cuite.* (Acad.)

— *Limonade cuite*, limonade qui se prépare en faisant infuser dans l'eau bouillante des citrons coupés par tranches.

— *Limonade gazeuse*, boisson qu'on obtient en ajoutant du sirop de citron à de l'eau saturée d'acide carbonique.

— Pharm. Boisson acidulée dans laquelle le jus de citron est remplacé par un autre acide.

LIMONADIER, IÈRE, n. (*limonade.*) Celui, celle qui fait et qui vend de la limonade, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, des glaces, etc.

LIMONELLIER, n. m. Pron. *li-mo-nè-lié.* — Bot. Genre d'arbustes de la famille des Aurantiacées, des Indes orientales, qui produisent des fruits de la grosseur d'une cerise, avec lesquels on prépare des confitures sèches et liquides et des boissons rafraîchissantes.

LIMONER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *li-mo-né.* — Art. cul. Passer un poisson dans l'eau bouillante, pour enlever le limon dont il est imprégné.

— V. intr. Eaux et for. En parl. d'un arbre, Devenir assez gros pour faire des limons ou timons : *Il y a des endroits où l'on ne coupe pas les taillis, à moins qu'ils ne* LIMONENT.

LIMONEUX, EUSE, adj. Bourbeux, plein de limon : *Eau* LIMONEUSE. *Terrain* LIMONEUX. (Acad.)

A ces mots, essuyant sa barbe *limoneuse*,
Il prend d'un vieux guerrier la figure poudreuse. (Boil.)

— Bot. *Plantes limoneuses*, plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

— Fig. Grossier : *Cet homme tenait par son enveloppe à la partie* LIMONEUSE *de l'humanité.* (H. de Balz.)

— N. m. Zool. Espèce de poisson.

LIMONIATE, n. f. Techn. Émeraude vert-pré.

LIMONIER, n. m. Cheval qu'on met aux limons : *Bon, fort* LIMONIER. *Ce cheval est trop petit pour être* LIMONIER. (Acad.)

— Bot. Arbre de la famille des Aurantiacées; espèce de citronnier dont les fruits, appelés *limons*, ont un suc acide, mais très-agréable.

LIMONIÈRE, n. f. Espèce de brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture.

— Voiture à quatre roues, ayant, au lieu d'un timon, un brancard formé par deux limons.

LIMONITE, n. f. Min. Sorte de minerai de fer.

LIMOSELLE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Primulacées : *La* LIMOSELLE *aquatique.*

LIMOUSIN, n. m. Pron. *li-mou-zain.* — Vulg. Maçon qui fait des murailles avec du moellon et du mortier, ainsi nommé parce qu'il est originaire du *Limousin.*

— Prov. *Manger du pain comme un Limousin*, être grand mangeur de pain.

— Adj. *Cheval limousin*, celui des chevaux français qui se rapproche le plus du cheval arabe et du barbe.

LIMOUSINAGE, n. m. Techn. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier : *Maçonnerie de* LIMOUSINAGE. (Acad.)

LIMOUSINE, n. f. Pron. *li-mou-sinn.* — Comm. Espèce de manteau d'étoffe grossière de laine que portent les charretiers, les bouviers.

— Hortic. Anémone verte, rouge et blanche.

LIMOUSINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire du limousinage.

LIMOUSINERIE, n. f. Techn. Maçonnerie sans revêtement de pierres taillées.

LIMPIDE, adj. des 2 g. (*limpidus*; lat., m. sign.) Pron. *lain-pid.* — Clair, net, transparent : *Eau, source* LIMPIDE. *Cette eau-de-vie est bien* LIMPIDE. (Acad.)

Admire un peu cet œil *limpide*,
Cette fière innocence, et comme la fraîcheur
Qui brille sur sa joue y monte bien du cœur! (E. Aug.)

— Fig. *Son style est devenu plus fort, mais il est moins* LIMPIDE. (Ste-Beuve.)

LIMPIDITÉ, n. f. Qualité de ce qui est limpide : *Cette eau est d'une* LIMPIDITÉ *admirable.* (Acad.) *La* LIMPIDITÉ *de son firmament lui a fait scruter les lois célestes de l'astronomie.* (Lam.)

LIMULE, n. m. Zool. Genre de crustacés.

LIMURE, n. f. Action de limer : *La* LIMURE *de cette grille sera longue.* (Acad.)

— État d'une chose limée : *Cette tabatière est d'une* LIMURE *parfaite. La* LIMURE *de ces pistolets est très-fine.* (Acad.)

— Limaille. ‖ Peu usité.

LIN, n. m. (λίνον; gr., m. sign.) Pron. *lain.* — Bot. Plante dont la graine est employée à beaucoup d'usages et dont la tige fournit un fil qui sert à fabriquer des toiles fines et des dentelles : *Semer, cueillir du* LIN. *Fleur, graine de* LIN. *Farine de graine de* LIN. *Fil de* LIN. *Toile de* LIN. (Acad.)

— Absol. Toile faite de lin : *Être vêtu de* LIN. *De longs habits de* LIN. (Acad.)

Le ministre de ta colère
Prive la veuve et l'orphelin
Du dernier vêtement de *lin*
Qui sert de voile à leur misère. (C. Del.)

— *Gris de lin*, couleur qui ressemble à celle de la fleur de lin : *Le* GRIS DE LIN *est une couleur fort douce.* (Acad.)

— Adj. : *Couleur* GRIS DE LIN. *Ruban* GRIS DE LIN. (Acad.)

— *Lin sauvage.* V. LINAIRE.

LINACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lin.

LINAIGRETTE, n. f. Pron. *li-nègh-rètt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées, dont les fleurs se changent en houppes blanches.

LINAIRE, n. f. Pron. *li-nèr.* — Bot. Plante annuelle indigène, de la famille des Labiées, dont les feuilles ont de la ressemblance avec celles du lin. ‖ On la nomme aussi *Lin sauvage.*

LINCE, n. f. Pron. *lainss.* — Comm. Sorte de satin de la Chine.

LINCEUL, n. m. (*linteum*, linge, draps; lat.) Pron. *lain-ceul.* — Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort : *Il n'y avait pas même un* LINCEUL *pour l'ensevelir.* (Acad.)

Contemplez une femme avant que le linceul
En tombant sur son front brise votre espérance... (C. Del.)

— Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un linceul*, la richesse ne sert à rien après la mort.

— Anc. Étoffe de lin; linge; drap de lit :

Il ne fallait matelas ni *linceul.* (La F.)

— Fig. *Pompéi achève chaque jour de se dépouiller du* LINCEUL *de cendres qui l'enveloppait.* (S.-M. Girardin.)

LINÇOIR, n. m. Pron. *lain-çoar.* — Constr. Pièce de bois qui porte le pied des chevrons, lorsqu'ils sont coupés pour le passage des lucarnes ou des cheminées.

LINDERNIE, n. f. Bot. Genre de plantes, voisines des Gratioles; elles croissent dans les lieux aquatiques.

LINDOR, n. m. Pron. *lain-dor.* — Jeu dans lequel le sept de carreau, carte principale, est appellée *Lindor.* ‖ On l'appelle aussi *Nain jaune.*

LINÉAIRE, adj. des 2 g. (*linea*, ligne; lat.) Pron.

li-né-èr. — Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes : *Perspective* LINÉAIRE. *Étude du dessin* LINÉAIRE. (Acad.) *La beauté* LINÉAIRE *de sa tête pouvait supporter la comparaison avec les camées antiques les plus parfaits.* (G. Sand.)

— Bot. *Feuille linéaire*, feuille très-étroite dans toute sa longueur : *Les feuilles de la plupart des graminées sont* LINÉAIRES. (Acad.)

— Chir. *Fractures linéaires*, celles qui sont fort étroites, et dans lesquelles les fragments sont à peine séparés.

— Alg. Qui est du premier degré, ou qui n'admet qu'une seule solution : *Problème* LINÉAIRE. *Équation* LINÉAIRE.

— *Quantité linéaire*, celle qui ne représente ni une surface ni un solide.

LINÉAL, ALE, adj. Qui est dans l'ordre d'une ligne : *Succession* LINÉALE. *Substitution graduelle et* LINÉALE. (Acad.)

— B.-Arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice : *Harmonie* LINÉALE.

LINÉAMENT, n. m. (*linea*, ligne ; lat.) Pron. *li-né-a-man.* — Trait, ligne délicate : *Les physionomistes prétendent juger du caractère par les* LINÉAMENTS *du visage.*

— Mor. : *Il n'a encore tracé que les premiers* LINÉAMENTS *de son ouvrage.* (Acad.)

— Première trace, premier rudiment d'un être, d'un objet : *On aperçoit dans l'œuf les premiers* LINÉAMENTS *du poulet.* (Acad.)

— Chirom. V. LIGNE.

LINÉOLE, n. f. Vulg. Espèce de bouvreuil.

LINET, n. m. Pron. *li-nè.* — Comm. Sorte de toile de lin.

LINETTE, n. f. Vulg. Trigle ; linotte.

— Bot. Graine de lin.

LINGARD, n. m. Pron. *lain-gar.* — Techn. Fil de chaîne dont les tisserands se servent pour raccommoder ceux qui se rompent pendant le travail.

LINGE, n. m. (*lin.*) Pron. *lainj.* — Toile mise en œuvre selon les différents usages auxquels on veut l'employer : *Beau* LINGE. *Gros* LINGE. *Menu* LINGE. LINGE *fin.* LINGE *neuf. Vieux* LINGE. *Blanchir, empeser, savonner, repasser, faire sécher du* LINGE. *Mettre du* LINGE *à la lessive,* etc. (Acad.)

— *Linge de corps*, chemises, mouchoirs, etc. ‖ *Linge de table*, nappes, serviettes, etc. ‖ *Linge de lit*, draps, taies d'oreillers, etc. ‖ *Linge de cuisine*, tabliers, torchons, etc.

— Absol. Linge de corps : *Il a bien du* LINGE. *Être sans* LINGE. *Il a de beau* LINGE. *Être en* LINGE *blanc.* (Acad.)

— Morceau de linge : *Essuyer avec un* LINGE. *Se frotter avec des* LINGES *chauds. Un* LINGE *à barbe.* (Acad.)

— Prov. *Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé ; c'est un linge mouillé ;* il est d'une faiblesse extrême de corps ou de caractère.

— Fam. *Paquet de linge sale*, se dit d'une personne malpropre : *C'est un* PAQUET DE LINGE SALE.

— Fig. *Laver son linge sale en famille*, arranger ses affaires domestiques à huis clos, sans mettre le public dans ses confidences.

LINGER, ÈRE, n. (*linge.*) Pro[illegible]-*jé, jèr.* — Celui, celle qui fait commerce de toile[illegible] qui fait, qui vend du linge, qui travaille en linge : *Boutique, magasin de* LINGER, *de* LINGÈRE. *Acheter du linge tout fait chez les* LINGÈRES. (Acad.)

— Adj. *Marchand* LINGER. *Marchande* LINGÈRE. *Il est* LINGER. *Elle est* LINGÈRE. (Acad.)

LINGERIE, n. f. (*linge.*) Pron. *lainj-rî.* — Commerce de linge, métier de linger, de lingère : *Elle sait bien la* LINGERIE. *Il entend bien la* LINGERIE. (Acad.)

— Lieu destiné, dans les grandes maisons, à serrer le linge : *Aller à la* LINGERIE. (Acad.)

LINGETTE, n. f. Pron. *lain-jètt.* — Comm. Sorte d'étoffe croisée de laine ; espèce de flanelle.

LINGOT, n. m. (*ingot*, masse fondue ; angl.) Pron. *lain-gô.* — Barre ou morceau de métal, et principalement d'or et d'argent fondu, qui n'est ni monnayé ni ouvragé : LINGOT *d'or.* LINGOT *d'argent. De l'or, de l'argent en* LINGOT. (Acad.)

— Absol. Barre d'or ou d'argent : *L'alarme était telle dans la cité que les marchands ne déposaient plus leurs* LINGOTS *à la Tour.* (Guizot.)

— Chas. Petit morceau de fer ou de plomb, de forme cylindrique, dont on charge quelquefois le fusil, au lieu de balles : *Tirer un sanglier avec des* LINGOTS. (Acad.)

— Typogr. Morceaux de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page.

LINGOTIÈRE, n. f. Pron. *lain-go-tièr.* — Morceau de fer creux et long, destiné à recevoir le métal qui doit former le lingot.

LINGUAL, ALE, adj. (*lingua*, langue ; lat.) Pron. *lain-goual.* — Qui appartient, qui a rapport à la langue.

— Anat. *Artère linguale*, celle qui, née de la carotide externe, se porte vers la base de la langue. ‖ *Muscle lingual*, petit faisceau de fibres charnues qui s'étend de la base à la pointe de la langue. ‖ *Nerf lingual*, l'une des branches du maxillaire inférieur. ‖ *Os lingual*, l'os hyoïde.

— Gramm. Il se dit des articulations, des consonnes formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue : *D, T, L, N, R, sont des consonnes* LINGUALES.

— N. f. Consonne linguale : *Une* LINGUALE. *Des* LINGUALES.

LINGUATULE, n. f. Pron. *lain-goua-tul.* — Zool. Genre de vers intestinaux.

LINGUE, n. f. Pron. *laingh.* — Zool. Espèce de lotte ; poisson du genre du Gade.

LINGUET, n. m. Pron. *lain-ghè.* — Mar. Pièce de bois attachée sur le tillac du vaisseau et destinée à arrêter le cabestan.

— Comm. Sorte de satin.

LINGUISTE, n. m. (*lingua*, langue ; lat.) Pron. *lain-gu-ist.* — Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues, ou qui en fait une étude spéciale ; *Un savant, un habile* LINGUISTE. (Acad.)

LINGUISTIQUE, n. f. Pron. *lain-gu-iss-tik.* — Étude des principes et des rapports des langues, science de la grammaire générale appliquée aux diverses langues : *Depuis quelques années la* LINGUISTIQUE *a fait de grands progrès.* (Acad.)

— Adj. Qui a rapport à la linguistique, à l'étude comparative et philosophique des langues : *Études, travaux, recherches* LINGUISTIQUES.

LINGULE, n. f. Zool. Genre de mollusques bivalves.

LINIER, IÈRE, adj. et n. (*lin.*) Qui concerne le lin : *Industrie* LINIÈRE.

LINIÈRE, n. f. (*lin.*) Agric. Terrain semé en lin ; champ de lin.

LINIMENT, n. m. (*linire*, oindre ; lat.) Pron. *li-ni-man.* — Méd. Médicament fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions, et qui est propre à adoucir, à amollir et à résoudre : *Résoudre une tumeur par des* LINIMENTS. (Acad.)

LINITION, n. f. Pron. *li-ni-cion.* — Didact. Action d'oindre, d'enduire.

LINNÉE, n. f. Botan. (*Linnæus*, n. pr.) Petite plante d'Europe, de la famille des Caprifoliacées.

LINOMPLE ou **LINOMPHE**, n. m. Anc. Limon. — Espèce de voile d'un tissu de lin : *Les Zéphyrs avaient détourné de dessus son sein une partie du* LINOMPLE *qui le couvrait.* (La F.)

LINON, n. m. (*lin.*) Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée : *De la toile de* LINON. LINON *uni, rayé. Une robe de* LINON. (Acad.)

LINOSTOME, n. m. (λίνον, *lin* ; τομός, morceau ; gr.) Pron. *li-noss-tom.* — Linge placé sur le calice pour l'essuyer.

LINOT, n. m. et **LINOTTE**, n. f. (*lin.*) Pron. *li-nô, nott.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, de la famille des Conirostres, à plumage gris, dont le chant est très-agréable ; le féminin s'emploie communément, même en parl. du mâle : *On a appelé cet oiseau* LINOTTE *parce qu'il aime la graine du lin ou celle de la linaire.* (Buff.) *Le chant d'une* LINOTTE. *Siffler une* LINOTTE. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Il a une tête de linotte ; c'est une tête de linotte*, il a bien peu de jugement, son esprit est fort léger.

— Prov. et fig. *Siffler la linotte*, boire plus que de raison. ‖ Fam. Être en prison.

LINSOIR, n. m. V. LINÇOIR.

LINTÉAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lain-té-èr.* — Didact. Qui ressemble à un tissu de toile ou de gaze.

LINTEAU, n. m. Techn. Pièce de bois, de pierre ou de fer, qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie : *Il faut mettre là un* LINTEAU. *Ce bois est bon à faire des* LINTEAUX. (Acad.) *Il y eut entre le* LINTEAU *de cette porte et sa tête un choc terrible.* (Dider.)

— Morceau de fer placé au haut d'une porte pour recevoir les tourillons.

LINTHÉES, n. f. pl. Pron. *lain-té.* — Comm. Étoffes de soie qui se fabriquent à la Chine.

LION, LIONNE, n. m. (*leo* ; lat., m. sign.) Pron. *li-on, onn.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Carnassiers, de la famille des Carnivores et du genre Chat, qui habite particulièrement l'Afrique ; le mâle a le cou entouré d'une crinière : *On appelle le* LION *le roi des animaux. La gueule, les ongles d'un* LION. (Acad.) *Le* LION *a la figure imposante, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible. Sa taille n'est point excessive, mais elle est, au contraire, si bien prise et si bien proportionnée que le corps du* LION *paraît être le modèle de la force jointe à l'agilité.* (Buff.) *L'aigle méprise le* LION, *et lui enlève impunément sa proie.* (Id.)

— Fig. Homme puissant : *Puisqu'il faut servir, je pense que mieux vaut le faire sous un* LION *de bonne maison, et qui est né beaucoup plus fort que moi, que sous deux cents rats de mon espèce.* (Volt.)

— Prov. et fig. *A l'ongle on connaît le lion*, il suffit d'un seul trait, d'un mot, pour juger du caractère ou du génie d'un homme.

— Prov. et fig. *Partage du lion*, partage où le plus fort s'empare de tout.

— Fig. *C'est un lion, un vrai lion ; il est hardi comme un lion ;* il est très-brave. ‖ *Se défendre comme un lion*, se défendre avec un très-grand courage.

— Fig. *C'est une lionne, une vraie lionne ; elle est comme une lionne*, se dit d'une femme en fureur.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion*, joindre la ruse à la force.

— Fig. et fam. *C'est l'âne couvert de la peau du lion*, se dit d'un faux brave qui prend un ton menaçant.

— *Mieux vaut chien vivant que lion mort*, la vie est le premier des biens.

— Fig. et fam. Jeune homme riche, élégant, libre dans ses mœurs, et qui affecte une certaine originalité : *C'est un* LION. *Afin que les enfants ne devinssent pas ce qu'on appellerait aujourd'hui des* LIONS *superbes, Fénelon enseignait à n'en pas faire d'abord des impertinents et des sots.* (Dupanl.) ‖ Il se dit quelquefois des femmes : *Ce sont des* LIONNES.

— Astr. Signe du zodiaque, représenté sous la figure d'un lion : *Le soleil entre dans le* LION *vers la fin de juillet. Le signe du* LION. (Acad.)

— Blas. *Lion naissant*, qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu. ‖ *Lion morné*, qui n'a ni dents ni langue. ‖ *Lion diffamé*, qui n'a point de queue. ‖ *Lion d'hermine*, lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

— Zool. *Lion marin*, quadrupède du genre des phoques, qui porte une crinière.

— Bot. *Dent de lion*, le pissenlit.

— Mar. Pièce de bois servant à relier la tête des épontilles de la cale avec le pont.

LIONCEAU, n. m. Pron. *li-on-çô.* — Le petit d'un lion.

— Blas. Lion d'armoiries quand l'écu en porte plus de trois : *Semé de* LIONCEAUX.

LIONDENT, n. m. Pron. *li-on-dan.* — Bot. Genre de plantes dont une espèce est connue sous le nom de *Pissenlit.*

LIONNÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit du léopard rampant : *Gueules au léopard* LIONNÉ *d'or.*

LIOUBE, n. m. Pron. *li-oub.* — Mar. Entaille angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce.

LIOUBER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *li-ou-bé.* — Mar. Faire des entailles appelées *lioubes.*

LIPAROCÈLE, n. f. (λιπαρός, gras ; κήλη, tumeur ; gr.) Méd. Hernie du scrotum, résultant d'une tumeur graisseuse.

LIPAROÏDE, n. m. (λιπαρός, gras ; εἶδος, apparence ; gr.) Pharm. Composé de graisse et d'huile.

LIPAROLÉS, n. m. pl. Pharm. Médicaments formés d'un excipient graisseux mêlé avec diverses matières.

LIPAROTIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Il se dit des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRHE, n. m. (λιπαρός, gras ; σκίρρος, squirrhe ; gr.) Méd. Tumeur dure, formée par de la graisse.

LIPODERME, adj. des 2 g. (λείπω, je manque ; δέρμα, peau ; gr.) Zool. Qui manque de peau sur quelque partie du corps.

LIPOGRAMMATIE, n. f. (λείπω, se laisse ; γραμμα, lettre ; gr.) Philol. Écriture, composition lipogrammatique.

LIPOGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *li-po-gram-ma-tik.* — Philol. Qui a rapport à la lipogrammatie ; il se dit des ouvrages où l'on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet : *Les ouvrages* LIPOGRAMMATIQUES *sont des productions de mauvais goût, sont de vraies puérilités.* (Acad.)

LIPOGRAMMATISTE, n. m. Philol. Écrivain

qui a composé des ouvrages lipogrammatiques.

LIPÔME, n. m. (λίπος, graisse; gr.) Méd. Tumeur, espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse, dans un kyste formé par le tissu cellulaire.

LIPOPSIÉRIE, n. f. (λείπειν, manquer, μέρος, partie; gr.) Méd. Absence de quelqu'une des parties du corps.

LIPOTHYMIE, n. f. (λείπω, je laisse; θυμός, esprit; gr.) Pron. *li-po-ti-mi*. — Méd. Suspension presque complète de toutes les fonctions, avec décoloration du visage et résolution des membres; défaillance très-légère.

LIPOTRICHE, n. m. Bot. Genre de plantes herbacées de l'ordre des Synanthérées.

LIPPE, n. f. (*lippe*; all.) Fam. Lèvre d'en bas, lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée : *Avoir une grosse* LIPPE. *Une vilaine* LIPPE. (Acad.)

— *Faire sa lippe, une grosse, une vilaine lippe*, faire la moue, bouder.

LIPPÉE, n. f. (*lippe*.) Anc. et fam. Bouchée : *Deux ou trois bonnes* LIPPÉES. (Acad.)

— Prov. et fam. *Courir la lippée*, chercher un repas qui ne coûte rien.

— *Franche lippée*, bon repas : *Il a eu là une* FRANCHE LIPPÉE.

Point de *franche lippée* :
Tout à la pointe de l'épée. (La F.)

— *C'est un chercheur de franche lippée*, c'est un parasite de profession.

LIPPITUDE, n. f. (*lippitudo*, chassie; lat.) Méd. Écoulement trop abondant de la chassie.

LIPPU, UE, adj. Fam. Qui a une grosse lèvre : *Les nègres sont* LIPPUS. *Il avait un nez retroussé, une bouche à grosses lèvres* LIPPUES, *un front cambré*. (H. de Balz.)

Un more très-*lippu*, très-hideux, très-vilain,
S'offre aux regards du juge, et semble la copie
D'un Ésope d'Éthiopie. (La F.)

— Substantiv. *C'est un gros* LIPPU. (Acad.)

LIPYRIE, n. f. (λείπω, je manque; πῦρ, feu; gr.) Méd. Fièvre dans laquelle le malade éprouve une grande chaleur à l'intérieur et un froid très-vif aux extrémités.

LIQUATER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *li-kouaté*. — Min. Soumettre à la liquation.

LIQUATION, n. f. (*liquatio*, fonte; lat.) Pron. *li-koua-cion*. — Min. Opération qui consiste à séparer par une douce chaleur un métal très-fusible d'un autre qui l'est moins. ‖ On dit aussi *Ressuage*.

— *Pièces de liquation*, gâteaux de cuivre allié au plomb.

LIQUÉFACTION, n. f. (*liquefacere*, faire fondre; lat.) Pron. *li-ku é-fak-cion*. — Fusion par l'effet du calorique; passage, sous l'action de la chaleur, d'un solide à l'état liquide : *La* LIQUÉFACTION *de la cire*. (Acad.) *La* LIQUÉFACTION *du sang de saint Janvier s'opère à jour fixe trois fois par an*. (Stendhal.) *La compression et la dilatation des gaz se modifient au moment où ils se rapprochent de leur point de* LIQUÉFACTION. (L. Figuier.)

LIQUÉFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *li-ké-fiabl*. — Didact. Qu'on peut réduire à l'état liquide.

LIQUÉFIANT, part. prés. du v. Liquéfier.

LIQUÉFIANT, ANTE, adj. Pron. *li-ké-fian, fiant*. — Qui produit la liquéfaction : *Chaleur* LIQUÉFIANTE.

LIQUÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Liquéfier.

LIQUÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*liquefacere*, faire fondre; lat.) Pron. *li-ké-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous liquéfiions, vous liquéfiiez*. — Fondre, rendre liquide : *Le feu* LIQUÉFIE *le plomb, l'argent, etc.* (Acad.)

= **Se liquéfier**, v. pron. Devenir liquide : *La cire se* LIQUÉFIE *par la chaleur*. (Acad.)

LIQUEUR, n. f. (*liquor*; lat., m. sign.) Pron. *li-keur*. — Substance fluide et liquide : *L'eau est la plus abondante des* LIQUEURS. *La plupart des corps solides descendent dans les* LIQUEURS *en raison de leur poids*. (Acad.) *Le chien boit en lapant, c'est-à-dire en léchant la* LIQUEUR. (Buff.)

— Particul. Boisson qu'on obtient par la distillation, dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin : LIQUEUR *spiritueuse*. LIQUEUR *forte*. LIQUEUR *douce*. *L'abus des* LIQUEURS *est contraire à la santé*. *Un marchand de* LIQUEURS. (Acad.)

— Absol. et Poétiq. Le vin :

Bonne chère, grand feu; que la cave enfoncée
Nous fournisse, à pleins brocs, une *liqueur* aisée. (Regn.)

— *Vins de liqueur*, vins qui contiennent une certaine quantité d'alcool, de sucre, etc., et qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert.

— *Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur*, se dit d'un vin ordinaire qui a trop de douceur.

— *Liqueurs fraîches*, boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, etc.

— Techn. Eau de son avec laquelle les teinturiers préparent les étoffes destinées à la teinture.

LIQUIDAMBAR, (*liquidum*, liquide; *amberum*, ambre; lat.) Pron. *li-ki-dan-bar*. — Bot. Arbre résineux de la famille des Amentacées, dont une espèce produit le *baume d'ambre*, ou *baume copalme*, suc résineux, d'une couleur ambrée.

LIQUIDATEUR, adj. m. Pron. *li-ki-dateur*. — Qui est chargé de travailler, de présider à une liquidation de comptes ou de créances : *Commissaire* LIQUIDATEUR. (Acad.)

— Subst. *Le* LIQUIDATEUR *de cette affaire, de ce compte*. (Acad.)

LIQUIDATION, n. f. Pron. *li-ki-da-cion*. — Action par laquelle on règle, on fixe ce qui était indéterminé, en toute espèce de comptes : LIQUIDATION *de dépens, d'intérêts, de comptes*. LIQUIDATION *de fruits*. LIQUIDATION *ou partage d'une succession*. *Il travaille à la* LIQUIDATION *de ses dettes, de son bien, de ses comptes*. (Acad.)

— *Liquidation d'une société de commerce*, opérations relatives au payement des dettes et au partage, entre les associés, de l'actif restant.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

LIQUIDE, adj. des 2 g. (*liquidus*; lat., m. sign.) Pron. *li-kid*. — Qui coule ou qui tend à couler : *Les corps* LIQUIDES. *Ce breuvage n'est pas assez* LIQUIDE. (Acad.)

— *Métal liquide*, métal en état de fusion.

— Poétiq. *Le liquide empire, la plaine liquide*, la mer :

Tout à coup, sur le dos de la *plaine liquide*,
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Rac.)

— *Le liquide élément*, l'eau : *L'*ÉLÉMENT LIQUIDE *est si nécessaire aux castors qu'ils semblent ne pouvoir s'en passer*. (Buff.)

— Gramm. *Consonnes liquides*, ou simpl. *Liquides*, les quatre lettres L, M, N, R, ainsi appelées parce qu'elles sont coulantes et se prononcent aisément.

— Comm. Net, clair, qui n'est point sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes : *Il lui reste dix mille écus de bien clair et* LIQUIDE. *Il a vingt mille francs d'argent sec et* LIQUIDE.

— N. m. Ce qui est fluide : *Les* LIQUIDES *ont plus d'action sur les autres corps que les solides*. (Acad.) *Les* LIQUIDES *contenus dans le corps humain*. (Buff.)

— Particul. Boisson spiritueuse, acide ou fermentée : *Droits sur les* LIQUIDES. *Il est chargé de fournir les* LIQUIDES *nécessaires au service de l'armée*. (Acad.)

— Méd. Boisson, ou aliment liquide : *Couper du lait avec un autre* LIQUIDE. *Cet homme a la fièvre, il ne doit vivre que de* LIQUIDES. (Acad.)

LIQUIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Liquider : *Comptes* LIQUIDÉS.

LIQUIDEMENT, adv. D'une manière liquide, claire.

LIQUIDER, v. a. 1re conj. Pron. *li-ki-dé*. — Régler, fixer ce qui était indéterminé : *On a* LIQUIDÉ *les dépens*. LIQUIDER *les intérêts à tant*. LIQUIDER *ses dettes*. LIQUIDER *une succession*. (Acad.)

— *Liquider son bien*, payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de créances.

= **Se liquider**, v. pron. S'acquitter; éteindre ses dettes : *Je ne lui dois plus rien, je me suis* LIQUIDÉ *avec lui*. (Acad.)

LIQUIDITÉ, n. f. Pron. *li-ki-di-té*. — Qualité de ce qui est liquide; état des molécules adhérentes, mais très-mobiles.

LIQUOREUX, EUSE, adj. Pron. *li-ko-reu, reuz*. — En parl. de certains vins, Qui est comme de la liqueur, qui en a la douceur : *Des vins* LIQUOREUX. *Boisson trop* LIQUOREUSE. (Acad.)

— Qui appartient, qui est propre aux liqueurs : *Vapeurs* LIQUOREUSES.

LIQUORISTE, n. des 2 g. Pron. *li-ko-rist*. — Celui, celle qui fait et vend des liqueurs : *Un fonds de* LIQUORISTE. (Acad.)

— Adj. *Marchande* LIQUORISTE. (Acad.)

LIRE, v. tr. ou a. 4e conj. (*legere*; lat., m. sign.) (*Je lis, tu lis, il lit, nous lisons, vous lisez, ils lisent; je lisais, nous lisions; je lus, nous lûmes; je lirai, nous lirons; je lirais, nous lirions; lis, lisons, lisez; que je lise, que nous lisions; que je lusse, que nous lussions; lisant; lu, lue.*) Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, avec la connaissance de la valeur des lettres et des mots : *Apprendre à* LIRE. LIRE *tout bas, tout haut, à haute voix. Il ne sait ni* LIRE *ni écrire*. (Acad.) *Les enfants ont plus besoin de guide pour* LIRE *que pour marcher*. (La Harpe.) *En peu de jours il* LISAIT *couramment*. (Scribe.)

— Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé : *Il* LIT *bien. Il* LIT *mal. Il nous a* LU *un long discours. Ce prince avait l'usage de se faire* LIRE *quelque bon livre pendant ses repas*. (Acad.)

C'est peu d'aimer les vers, il faut les savoir *lire*. (F. de Neuf.)

On LIT *les anciens par une espèce de devoir, on ne* LIT *les modernes que pour le plaisir*. (Fonten.)

Un livre vous déplait, qui vous force à le *lire*? (Boil.)

— Faire une lecture pour son instruction ou pour son amusement : LIRE *avec application*. LIRE *l'Écriture sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire de France. Il ne suffit pas de* LIRE, *il faut retenir ce qu'on a lu*. (Acad.) *Si vous êtes innocent, vous ne me* LIREZ *pas; si vous êtes corrompu, vous me* LIREZ *sans conséquence*. (Dider.)

Quiconque a beaucoup *lu*
A beaucoup aussi retenu. (La F.)

— Fig. *C'est un ouvrage qu'on ne peut lire*, se dit d'un ouvrage ennuyeux, mal écrit, ou licencieux.

— Fig. et fam. *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire*, on le lit sans fatigue, sans ennui.

— Expliquer à ses auditeurs un livre qui est le sujet des leçons qu'on leur donne : *Ce professeur nous* LISAIT *Homère. Un régent qui* LIT *Virgile à ses écoliers*. (Acad.)

— Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère : *Il ne parle pas l'anglais, mais il le* LIT *avec assez de facilité*. (Acad.)

— Fig. Pénétrer quelque chose d'obscur ou de caché : LIRE *dans la pensée, dans le cœur de quelqu'un. Je* LIS *dans vos yeux, dans vos regards, sur votre visage, que vous êtes mécontent*. LIRE *dans les astres*. (Acad.) *Ne* LISONS *point des choses fâcheuses dans l'avenir*. (Regn.)

Mais, pour me regarder comme votre ennemie,
Lisez-vous de la haine en ma physionomie? (E. Augier.)

— *Lire la musique*, parcourir des yeux une musique notée, avec la connaissance des sons que les notes figurent et des diverses modifications que ces sons doivent recevoir.

— Fig. *Lire dans les cartes, dans le jeu de quelqu'un*, deviner les cartes qu'il a dans la main.

LIRE, n. f. (*lira*, livre; ital.) Pron. *lir*. — Métrol. Monnaie d'Italie, dont la valeur varie selon les localités, et qui se divise toujours en vingt sous.

LIRON, n. m. Zool. Espèce de marmotte des Alpes. Anc. Loir.

LIS, n. m. (*lilium*; lat., m. sign.) Pron. *liss*. — Bot. Genre de plantes, type de la famille des Liliacées, renfermant des plantes herbacées qui naissent d'un bulbe à écailles charnues : *Oignon de* LIS. *Tige de* LIS. *Planter des* LIS. LIS *blanc*. LIS *jaune*. LIS *bleu*. LIS *orangé*. (Acad.)

— Bot. *Lis des étangs*, nénuphar blanc. ‖ *Lis des marais*, espèce d'iris. ‖ *Lis de mai*, le muguet.

— Fleur du lis : *La blancheur des* LIS. *Blanc comme un* LIS. *Le* LIS *est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté*. (Acad.)

— Fig. *Teint de lis*, teint extrêmement blanc et vermeil.

— Poétiq. *Les lis de son teint, de son visage, de son sein*, la blancheur de son teint, etc.

— Blas. *Fleur de lis*, figure imitant à peu près trois fleurs de lis unies ensemble : FLEUR DE LIS, *d'or, d'argent. Autrefois l'écu de France avait trois* FLEURS DE LIS *d'or en champ d'azur*. (Acad.)

— Anc. *Siéger, être assis sur les fleurs de lis*, exercer une charge de magistrature dans une cour supérieure, par allus. aux tapis semés de fleurs de lis dont les siéges étaient couverts.

— Poétiq. *Les lis, le royaume, le trône des lis*, le royaume de France :

. . . . . Il a déjà, de ses mains triomphantes,
Arboré de ses *lis* les enseignes flottantes. (Volt.)
A moi le *royaume des lis*. (C. Del.)

— Anc. Absol. L'étendard de la France.

— Anc. *Fleur de lis*, marque, représentant une fleur de lis, qu'on imprimait, avec un fer chaud, sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine infamante.

— Prov. *Les lis ne filent point*, le royaume de France ne peut tomber en quenouille, les femmes ne règnent point en France.

— Techn. Grosses dents de l'extrémité d'un peigne de tisserand.

— Zool. *Lis de mer*, polypier, espèce d'encrine.

LISAGE, n. m. Pron. *li-zaj*. — Techn. Action de lire les dessins et de les mettre en carte.

LISARD, n. m. Comm. Toile des Indes.

LISATZ, n. f. pl. Comm. Toiles qui viennent de l'Orient.

LISE, n. f. Mar. Sable mouvant sur les bords de la mer.

LISÉRAGE, n. m. Pron. *li-zé-raj*. — Techn. Broderie dont le dessin est tracé par un seul fil ou cordon continu, de couleur qui tranche sur le fond.

LISÉRÉ, n. m. Pron. *li-zé-ré*. — Techn. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet, etc. : LISÉRÉ *d'or, d'argent, de soie.* (Acad.) *Elle lui fit porter une livrée insignifiante, drap brun à* LISÉRÉS *rouges.* (H. de Balz.)

— Raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc., et qui est d'une couleur différente de celle du fond : *Ce mouchoir a un* LISÉRÉ *violet.* (Acad.)

LISÉRER, v. tr. ou a. 1^re conj. Pron. *li-zé-ré*. — Techn. Border en lisérage ; mettre un liséré.

LISEROLE, n. m. Bot. Plante, de la famille des Convolvulacées, qui ressemble au Liseron.

LISERON n. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des Convolvulacées, à fleurs en entonnoir, qui grimpent et s'enroulent autour des plantes voisines.

LISET ou **LISERET**, n. m. Pron. *li-zè, liz-rè*. — Bot. Liseron des champs.

LISEUR, EUSE, n. Pron. *li-zeur, zeuz*. — Celui, celle qui a l'habitude de lire beaucoup : *C'est un grand* LISEUR. *C'est une grande* LISEUSE *de romans.* (Acad.)

— Anat. Muscle de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert à faire tourner l'œil vers le nez, ce qu'on fait lorsqu'on lit. || On le nomme aussi *Adducteur*.

— Techn. Ouvrier qui, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés, lit les dessins, et les imite sur les étoffes.

LISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *li-zibl*. — Qui est aisé à lire : *Son écriture n'est pas belle, mais elle est* LISIBLE. *Ces caractères ne sont pas* LISIBLES, *ils sont à demi effacés.* (Acad.)

— Fig. *Cela n'est pas lisible*, se dit d'un ouvrage mal écrit, ou ennuyeux.

LISIBLEMENT, adv. Pron. *li-zibl-man*. — D'une manière lisible : *Il écrit* LISIBLEMENT. (Acad.)

LISIÈRE, n. f. (*licium*, trame ; lat.) Pron. *li-zi-èr*. — Ce qui termine des deux côtés la largeur d'une étoffe ; partie où la trame s'est bouclée par le retour de la navette sur elle-même : LISIÈRE *rouge, bleue, rayée,* LISIÈRE *d'or, d'argent. Dans quelques étoffes la* LISIÈRE *est d'un autre tissu et d'une autre couleur que le fond. Ce drap à cinq quarts de large entre les deux* LISIÈRES. (Acad.

— Par extens. Bande d'étoffe, cordon attaché par derrière aux robes des petits enfants, et servant à les soutenir quand ils marchent : *Tenir un enfant par la* LISIÈRE. *Mener un enfant à la* LISIÈRE. *Cet enfant commence à marcher sans* LISIÈRES, *n'a plus besoin de* LISIÈRES. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est un homme qu'on mène à la lisière, par la lisière*, se dit d'un homme qui se laisse gouverner.

— Fig. Extrémités d'une province, d'un pays, d'un champ, d'une forêt, etc. : *La* LISIÈRE *de Champagne, de Picardie.* (Acad.)

Le terrier du lapin était sur la *lisière*
D'un parc bordé d'une rivière. (Flor.)

— Par extens. Voisinage : *La* LISIÈRE *d'un bois, d'une forêt.* (Acad.) *Fille de la campagne, née sur la* LISIÈRE *des bois, Jeanne avait toujours vécu sous le ciel.* (Mich.)

LISOIR, n. m. Pron. *li-zoar*. — Techn. Pièce de bois transversale qui porte les ressorts sur lesquels une voiture est suspendue.

— Bâtis de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes.

LISQUE, n. f. Pêch. Filet à larges mailles.

LISSAGE, n. m. Techn. Action de lisser, de rendre uni ou poli : LISSAGE *de la poudre à canon.*

— Mar. Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction.

LISSE, adj. des 2 g. (λεῖος; gr., m. sign.) Uni et poli : *Surface* LISSE. *Une étoffe* LISSE. *Du papier* LISSE. *Écorce* LISSE. *Cela est* LISSE *comme du verre.* (Acad.) *Les canards sauvages ont la plume plus* LISSE *et plus serrée que les canards domestiques.* (Buff.)

— Archit. *Colonne lisse*, colonne dont le fût est sans cannelures et sans ornements.

— N. m. Techn. Égalité que présente une surface polie ; éclat uniforme de toute une pièce d'émail : *Cette table d'acajou, cette boîte d'émail est d'un* LISSE *parfait.*

— Mar. Grand clou dont on se sert dans la construction des vaisseaux.

LISSE, n. f. Collect. Fils verticaux à mailles d'un métier à tisser, dans chacun desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne : *Fil à* LISSES. LISSES *de soie, de fil, de coton, etc.* (Acad.)

— *Tapisserie à haute* ou *de haute lisse*, ou simpl. *Haute lisse*, tapisserie dont la chaîne est tendue verticalement sur le métier. || *Tapisserie à basse* ou *de basse lisse*, ou simpl. *Basse lisse*, celle dont la chaîne est tendue horizontalement : *Il se fait aux Gobelins des tapisseries* DE HAUTE ET BASSE LISSE. (Acad.)

— Mar. Pièce de bois placée horizontalement dans les garde-fous, et soutenue par les poteaux montants. || Tringle longue et mince qui sert à relier les pièces de la carcasse d'un bâtiment avant la pose des bordages.

— *Lisse de tribord*, préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts. || *Lisse de plat-bord*, celle qui termine les œuvres mortes entre les deux premières rabattues. || *Lisse d'hourdi*, grande barre d'arcasse. || *Lisse de gabaris*, toutes les pièces qui sont employées pour former des gabaris ou les façons d'un vaisseau. || V. PRÉCEINTE.

— Man. Bande de poils blancs qui se prolonge sur le chanfrein de certains chevaux.

— Comm. Ficelle qui sert à lier les paquets de marchandises.

LISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Lisser : *Papier* LISSÉ.

— *Amandes lissées*, amandes pelées et couvertes d'une croûte de sucre.

LISSÉ, n. m. Techn. Degré de cuisson du sirop de sucre quand on peut le tirer entre les doigts en formant un fil : *Cuire au grand* LISSÉ, *au petit* LISSÉ.

LISSEAU, n. m. Techn. Peloton de fil ou de ficelle.

LISSER, v. tr. ou act. 1^re conj. Techn. Rendre lisse : LISSER *du linge, de la dentelle, du papier, des bas.* (Acad.)

— Couvrir d'un enduit de sucre : LISSER *des amandes.*

— *Lisser la bougie*, la rendre unie dans toute sa longueur en la faisant passer sous le rouloir.

— *Lisser les grains de poudre*, les faire passer dans un cylindre creux mis en mouvement.

— Mar. Placer les lisses.

LISSERON, n. m. Techn. Tringle de bois qui supporte les lisses, dans un métier de tisserand.

LISSETTE, n. f. Pron. *li-cètt*. — Techn. Outil d'os dont on se sert pour lisser.

— N. f. pl. Ficelles attachées cinq par cinq aux fourches du métier, et qui font lever les fils de la chaîne.

LISSEUR, EUSE, n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface d'un papier ou d'une étoffe pour la rendre brillante.

— Celui, celle qui lisse des sucreries.

LISSIER, n. m. Pron. *li-cié*. — Techn. Ouvrier qui fait les lisses des métiers à tisser.

LISSOIR, n. m. Pron. *li-çoar*. — Techn. Instrument de matière dure, avec lequel on lisse le linge, le papier, etc. : LISSOIR *de verre, de marbre. Passer le* LISSOIR *sur le linge.* (Acad.)

— Salle de papeterie où travaillent les lisseurs et les lisseuses.

— Tonneaux pour lisser la poudre.

— Outil de corroyeur pour polir les cuirs et leur donner le dernier lustre.

LISSOIRE, n. f. Pron. *li-çoar*. — Techn. Perche dont on se sert pour remuer et brasser la laine.

LISSURE, n. m. Pron. *li-çur*. — Techn. Polissure faite avec un lissoir.

LISTE, n. f. Catalogue de noms : LISTE *des conseillers d'État, des membres d'un tribunal, des membres de l'Académie. Il a demandé la* LISTE *de ses juges. On a formé la* LISTE *des jurés. Dresser la* LISTE *des morts et des blessés après une bataille.* (Acad.)

...Voyons ma *liste* : ah ! ah ! le cardinal !
Un rhumatisme aigu qu'il a pris dans un bal. (C. Del.)

— Il se dit aussi des choses : *La* LISTE *des promotions. Ce livre-là n'était pas dans ma* LISTE, *sur ma* LISTE. *La* LISTE *des numéros sortants, gagnants.* (Ac.)

— *Liste civile*, somme votée par le corps législatif pour les dépenses de la couronne : *Être payé sur les fonds de la* LISTE CIVILE, *sur la* LISTE CIVILE. (Acad.)

— Administration du revenu de la couronne : *Employé à la* LISTE CIVILE.

LISTEAU, n. m. Mar. Petite lisse ou morceau de lisse.

— Pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât ou dans une vergue.

— Suite de tringles posées sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés.

LISTEL, n. m. (*listello* ; ital.) Pron. *liss-tèl*. — Archit. Petite moulure, qui surmonte, accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre. || Au plur. *Listeaux*.

LISTON, n. m. Pron. *liss-ton*. — Blas. Petite bande qui porte la devise.

— Mar. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure d'un vaisseau.

LIT, n. m. (*lectus* ; lat., m. sign.) Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer ; tout ce qui compose ce meuble, le bois de lit, la paillasse ou le sommier, les matelas, le lit de plume, le chevet ou traversin, les draps, la couverture, la courtepointe, etc. : LIT *de six pieds. Un* LIT *bien garni. Dresser, tendre un* LIT. *Le devant, les pieds, le chevet du* LIT. *Se mettre, être, se tenir au* LIT. *Je l'ai pris au sortir, au saut du* LIT. *Il est mort dans son* LIT. (Acad.)

— *Faire lit à part*, coucher séparément. || *Ne faire qu'un lit*, coucher ensemble.

— Fam. *Aller du lit à la table et de la table au lit*, ne faire que manger et dormir.

— *Garder, ne pas quitter le lit*, demeurer au lit à cause de quelque incommodité.

— Fig. *Être au lit de mort, sur son lit de mort*, être à l'extrémité : *Il ne faut pas attendre, pour faire pénitence, qu'on* SOIT AU LIT DE MORT. (Acad.)

— *A son lit de mort*, avant de mourir, en mourant : A SON LIT DE MORT, *il a fait restitution de ce qu'il s'était injustement approprié.* (Acad.)

— Fig. *Lit de misère*, lit où l'on place une femme pour l'accoucher.

— *Lit de douleur*, lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade : *J'ai passé un grand mois sur le* LIT DE DOULEUR. (Acad.)

— *Lit nuptial*, le lit où les nouveaux mariés couchent la première nuit de leurs noces : *Le curé vint bénir le* LIT NUPTIAL. (Acad.)

— *Souiller le lit nuptial*, commettre un adultère.

— *Lit de parade*, lit où l'on expose durant quelques jours les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer.

— *Lit de repos*, petit lit bas, sans rideaux et sans pavillon, où l'on se repose pendant le jour :

Canapé large, amples et bons carreaux,
Sophas douillets, force *lits de repos*. (Chauf.)

— *Lit de sangle*, lit fait de sangles attachées à deux longues pièces de bois soutenues par des pieds ou jambages qui se croisent : *On leur dressa deux* LITS DE SANGLE *dans une chambre formée de cloisons entr'ouvertes de tous les côtés.* (Dider.)

— *Lit de camp*, petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut le transporter facilement. || Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde.

— Bois, fond du lit : *Un* LIT *de bois de noyer, d'acajou, de merisier, de chêne. Monter, démonter un* LIT. (Acad.) || Par anal. *Un* LIT *de fer.*

— Tour du lit : *Un* LIT *d'été, d'hiver. Un* LIT *de damas, de percale, d'indienne.* (Acad.)

— Matelas, lit de plumes : *Un bon* LIT. *Un* LIT *bien mollet. Un méchant* LIT. *Un* LIT *bien dur.* (Acad.) *Bassiner un* LIT.

— *Faire le lit, un lit*, le mettre en tel état que l'on puisse y coucher.

— Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche*, il faut s'attendre au bien ou au mal qu'on s'est préparé par sa conduite.

— Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher : *Un* LIT *de gazon, de fougère, de verdure. Il coucha sur la terre ; c'est là son* LIT. (Acad.) *Amasser de la mousse ou du foin pour se faire un* LIT *sont des actes communs à l'animal et au sauvage.* (Buff.)

— *Lit de justice*, trône sur lequel le roi s'asseyait dans le parlement de Paris, lorsqu'il y tenait une séance solennelle : *Le roi étant dans son* LIT *de justice, séant en son* LIT *de justice.* (Acad.) *Les membres des parlements de France parlent à genoux aux rois dans leurs* LITS DE JUSTICE. (Volt.)

— Séance présidée par le roi au parlement : *Le roi tint ce jour-là son* LIT DE JUSTICE. (Acad.)

— *Mourir au lit d'honneur*, mourir à la guerre, dans un combat, à l'attaque ou à la défense d'une place : *Les sauvages qui surviennent pour dépouiller les morts en ont souvent trouvé plus de quinze couchés au* LIT D'HONNEUR. (Chateaubr.)

— Fig. Il se dit aussi d'un homme qui meurt dans l'exercice d'une profession honorable. *Il est mort au* LIT D'HONNEUR. (Acad.)

— Fig. Mariage : *Les enfants du premier* LIT, *du*

Anc. Jurispr. Temps pendant lequel un procès est pendant en justice : *Vous ne devez pas rester en possession durant la* LITISPENDANCE. (Acad.)

LITORNE, n. f. Zool. Espèce de grive à tête cendrée : *La* LITORNE *est moins bonne à manger que la grive ordinaire.* (Acad.)

LITOTE, n. f. (λιτότης, simplicité ; gr.) Rhétor. Figure qui consiste à se servir d'une expression qui dit le moins pour faire entendre le plus.

... La *litote* affaiblit la pensée ;
Elle prend un adroit et modeste détour,
Et se cache à dessein pour mieux paraître au jour.
(Fr. de Neuch.)

On en trouve un heureux exemple dans cet hémistiche que Corneille fait adresser à Rodrigue par Chimène : *Va ! je ne te hais point*, pour lui dire qu'elle l'aime toujours.

LITRE, n. f. Grande bande ou ceinture noire, qu'aux obsèques d'un prince, d'un homme constitué en dignité, on tend autour de l'église en dedans ou en dehors, et sur laquelle sont appliquées ou peintes les armoiries du défunt : *On voit leurs armes sur les* LITRES, *sur les vitrages, et sur la porte de leur château.* (La Br.)

LITRE, n. m. (λίτρα, mesure pour les liquides ; gr.) Métrol. Mesure de capacité, équivalant à un décimètre cube, et qui répond à une pinte et un vingtième environ. *Le* LITRE, *pour les liquides, contient à peu près une pinte et un vingtième ; et, pour les matières sèches, il équivaut à environ un litron et un quart.* (Acad.)

LITRON, n. m. Ancienne mesure de capacité, qui contenait la seizième partie d'un boisseau, ou trente-six pouces cubes : LITRON *de farine, de fèves, de pois, de châtaignes, de sel*, etc. *Le* LITRON *a été remplacé dans le commerce par le litre.* (Acad.)

LITTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *li-té.* — Techn. Rouler la lisière d'un drap sur elle-même.

LITTÉRAIRE, adj. des 2 g. (*litteræ*, belles-lettres ; lat. Pron. *lit-té-rèr.* — Qui appartient aux lettres, aux belles-lettres ; *Société, journal* LITTÉRAIRE. *Nouvelles ; mémoires* LITTÉRAIRES. *Anecdote* LITTÉRAIRE. *Dispute* LITTÉRAIRE. *Cet homme néglige son état pour s'occuper d'objets, de travaux* LITTÉRAIRES. (Acad.)

— *Le monde littéraire*, ceux qui cultivent les lettres : *Cet ouvrage a fait une grande sensation dans le* MONDE LITTÉRAIRE. *Le* MONDE LITTÉRAIRE *est partagé sur cette question.* (Acad.)

— *L'empire littéraire*, tous les genres littérature : *Le bel-esprit a ravagé presque toutes les parties de l'*EMPIRE LITTÉRAIRE. (Guénard.)

LITTÉRAIREMENT, adv. Pron. *li-té-rèr-man.* — Sous le rapport littéraire : *Ce discours, considéré* LITTÉRAIREMENT, *n'est pas sans mérite.* LITTÉRAIREMENT *parlant, cet ouvrage n'est digne d'aucune estime.* (Acad.)

LITTÉRAL, ALE, adj. (*litteralis*, conforme à la lettre ; lat.) Qui est selon la lettre, conforme à la lettre : *Le sens* LITTÉRAL *de ce passage de l'Écriture sainte est très-différent du sens allégorique. Il faut prendre ce vers d'Homère non dans un sens* LITTÉRAL, *mais dans un sens figuré.* (Acad.)

— *Traduction, version littérale*, celle qui est faite mot à mot : *Sa traduction manque d'élégance, elle est trop* LITTÉRALE. (Acad.)

— Fam. *Cet homme est trop littéral*, il prend trop les choses au pied de la lettre.

— Il se dit aussi du grec ancien, par oppos. au grec moderne : *Le grec* LITTÉRAL *est fort différent du grec vulgaire ou moderne.* (Acad.) *Cet homme ne savait que le grec moderne et vulgaire, sa langue maternelle, et il ignorait absolument le grec* LITTÉRAL. (And.)

— Par anal. : *Il sait bien l'arabe* LITTÉRAL, *mais il n'entend pas l'arabe vulgaire* (Acad.)

— Algebr. *Grandeurs littérales*, grandeurs qui sont exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT, adv. Pron. *lit-té-ral-man.* — A la lettre : *Il ne faut pas expliquer cela* LITTÉRALEMENT. *Traduire* LITTÉRALEMENT. (Acad.) *La crinière des chevaux balaye* LITTÉRALEMENT *le sable.* (Lam.)

LITTÉRALITÉ, n. f. Attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction : *Il n'est pas facile, dans une traduction, de concilier la* LITTÉRALITÉ *avec l'élégance.* (Acad.)

LITTÉRATEUR, n. m. Celui qui est versé dans la littérature, qui en fait profession : *Un grand, un bon, un parfait* LITTÉRATEUR. (Acad.) *Sans une forte et haute éducation, la France sera longtemps égarée par des* LITTÉRATEURS *aussi dépourvus de raison que de sens moral.* (Dupanl.)

— Adj. : *Les médecins sont autant* LITTÉRATEURS *que les avocats.* (Picard.) *La Bruyère est le moraliste* LITTÉRATEUR. (Nisard.)

LITTÉRATURE, n. f. (*litteratura*, m. sign. ; lat.) Science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement *Belles-Lettres* : *L'étude de la* LITTÉRATURE *a beaucoup d'attraits pour les jeunes gens. La poésie est la partie brillante de la* LITTÉRATURE. *Se livrer, se vouer à la* LITTÉRATURE. *Cours de* LITTÉRATURE. (Acad.) *Partout c'est par les vers que commence la* LITTÉRATURE ; *mais c'est par la prose que la* LITTÉRATURE *se fixe.* (Villemain.)

— Connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires : *Cet homme a une vaste et profonde* LITTÉRATURE. *N'avoir point de* LITTÉRATURE. *Avoir beaucoup de* LITTÉRATURE. *Avoir une* LITTÉRATURE *variée, une* LITTÉRATURE *légère, superficielle.* (Acad.)

— Ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque : *Le dix-septième siècle et le dix-huitième siècle ont été les temps les plus florissants de la* LITTÉRATURE *française.* (Acad.) *Aujourd'hui la* LITTÉRATURE *ne représente pas la société ; elle n'en représente que les caprices d'esprit, elle en n'exprime que les fantaisies.* (St-Marc Girardin.)

LITTORAL, ALE, adj. (*littus, littoris*, rivage ; lat.) Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes : *Il a visité la partie* LITTORALE *du royaume, de ce département.* (Acad.)

— Zool. *Poissons littoraux*, ceux qu'on trouve sur les bords de la mer ou qui vivent parmi les plantes littorales.

— Bot. *Plantes littorales*, plantes qui croissent sur le bord des eaux, mais principalement sur le bord des fleuves, des rivières, des lacs, etc.

— N. m. Les côtes qui bordent une mer ou un pays : *Le* LITTORAL *de la Baltique, de l'Adriatique. Le* LITTORAL *de la France est comparativement plus peuplé que l'intérieur des terres.* (Acad.)

LITTORELLE, n. f. Genre de plantes de la famille des Plantaginées, communes dans les étangs.

LITTRES, n. f. Blas. Devise, légende : *Tenir* LITTRES *en ses armes.*

LITUACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une Lituole.

= **Lituacés**, n. m. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre Lituole.

LITUOLE, n. f. Zool. Coquille univalve.

LITUOLÉ, ÉE, adj. V. LITUACÉ.

LITUOLITE, n. f. Zool. Lituole fossile.

LITURGIE, n. f. (λειτουργία, service, ministère public ; gr.) Pron. *li-tur-ji.* — L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin : *La* LITURGIE *grecque, anglicane. La* LITURGIE *de l'Église latine. L'ancienne* LITURGIE. *Cela n'est pas dans notre* LITURGIE. *Livre de* LITURGIE. (Acad.)

LITURGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la liturgie : *Ouvrage* LITURGIQUE. (Acad.)

LITURGISTE, n. m. Pron. *li-tur-jist.* — Celui qui a composé quelque ouvrage sur la liturgie ou qui en fait une étude spéciale : *Pierre le Chantre était un des plus savants* LITURGISTES. (Acad.)

LITUUS, n. m. Pron. *li-tu-us.* — Antiq. rom. Petit bâton courbé que les augures portaient de la main droite, pour déterminer les diverses régions célestes.

Sa main portait ce bâton pastoral
Qui fut jadis le *lituus* augural. (Volt.)
Du casque il passe au bonnet augural,
Au *lituus* pontifical. (Delille.)

— Instrument, espèce de clairon de cuivre dont le tube recourbé ressemblait au *lituus* des augures : *Un berger demi-nu, seul avec son troupeau, soufflait des mélodies bizarres dans une espèce de* LITUUS *antique.* (V. Hugo.)

LIÛRE, ou **LIEURE**, n. f. Câble d'une charrette, qui sert à lier, à maintenir les fardeaux dont on la charge.

— Mar. Amarrage fait au moyen de plusieurs tours de cordage qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre : *Les* LIURES *de beaupré.* (Acad.)

— Constr. Pièce de bois courbe par un bout, dont on se sert pour élever les bords d'un bateau foncet avec les clous.

LIVARDE, n. f. Mar. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

— Bout de cordage mou avec lequelles cordiers frottent un cordage qui vient d'être commis.

LIVAROT, n. m. Pron. *li-va-rô.* — Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom.

LIVÈCHE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, qui croissent principalement dans les Alpes ou les pays des montagnes.

LIVERDUN, n. m. Pron. *li-vèr-deun.* — Hortic. Espèce de raisin.

LIVIDE, adj. des 2 g. (*lividus*, lat. ; m. sign.) Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir : *Teint* LIVIDE. *Lèvres* LIVIDES. *La peau devient* LIVIDE *à la suite d'une forte contusion. Il est encore tout meurtri et tout* LIVIDE *des coups qu'il a reçus ; il en a la peau, la chair toute* LIVIDE. *Il a des marques, des taches toutes* LIVIDES *sur la peau.* (Acad.)

La sombre jalousie au teint pâle et *livide.* (Volt.)
Touchez ces traits *livides*,
Et vos mains, en passant, vont effacer mes rides. (C. Del.)

LIVIDITÉ, n. f. État de ce qui est livide : *La* LIVIDITÉ *du teint, de la peau.* (Acad.)

LIVOT, n. m. Zool. Vulg. Buse commune.

LIVRABLE, adj. des 2 g. Comm. Qui doit être livré, soit par suite de vente, soit par suite de toute autre convention : *Marchandises* LIVRABLES *actuellement, dans un mois, dans trois mois, etc. Je ne vendrais ma collection que* LIVRABLE *après ma mort.* (H. de Balz.)

LIVRAISON, n. f. (*livrer.*) Pron. *li-vrè-zon.* — Comm. Action de livrer de la marchandise qu'on a vendue : *Il a fait* LIVRAISON, *il a reçu* LIVRAISON *de tant de pièces d'étoffes. Il avait promis de fournir tant de tonneaux de vin, mais quand ce vint à la* LIVRAISON. *Pleine et entière* LIVRAISON. (Acad.)

— Libr. Chaque partie d'un ouvrage qu'on publie par volume ou par cahier, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres : *Publier un ouvrage par* LIVRAISON. *La première* LIVRAISON *de ce dictionnaire vient de paraître. Les* LIVRAISONS *de cet ouvrage paraissent très-régulièrement.* (Acad.) *Il refusait de payer, tout en gardant les* LIVRAISONS, *se fondant sur ce qu'elles dépassaient le nombre promis par le prospectus.* (H. de Balz.)

LIVRE, n. m. (*liber*, écorce ; livre ; lat.) Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin ou de parchemin, imprimées ou manuscrites, cousues ensemble, et formant un volume recouvert de carton, de parchemin, de basane, de veau, de maroquin, etc. : LIVRE *manuscrit.* LIVRE *imprimé.* LIVRE *broché, relié.* LIVRE *doré sur tranche. Les* LIVRES *d'une bibliothèque. Catalogue de* LIVRES. *La marge, les marges d'un* LIVRE. *Les feuilles, la tranche, le dos, la tranchefile, le signet, les coins d'un* LIVRE. (Acad.)

— *Livre en feuilles*, feuilles imprimées d'un livre qui n'est encore ni broché ni relié : *Acheter un* LIVRE *en feuilles.* (Acad.)

— *Collationner un livre*, voir si un livre est complet, s'il n'y manque point quelque feuille.

— Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire au moins un volume : *Un excellent* LIVRE. *Un* LIVRE *d'érudition.* LIVRE *bien écrit, mal écrit.* LIVRE *de théologie, de droit, de jurisprudence, de médecine, d'architecture, etc. Faire, composer un* LIVRE. *Publier, faire paraître un* LIVRE. (Acad.) *Un bon* LIVRE *est un bon ami.* (B. de S.-P.) *Le premier des* LIVRES *pour Charles XII, c'est la vie d'Alexandre.* (Helvét.) *Quelle sorte de bonté peut avoir un* LIVRE *qui ne porte point ses lecteurs au bien ?* (J.-J. Rouss.)

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais *livre*,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
(Mol.)

— Mor. *Mauvais livre*, livre dangereux, condamnable.

— *Livres élémentaires*, ceux qui contiennent les éléments de quelque science.

— *Livres classiques*, ceux dont le temps a consacré le mérite et qui font autorité. || Plus particul. Livres qui servent dans les classes à l'instruction de la jeunesse.

— *Livres de bibliothèque*, ouvrages d'une grande étendue, qu'on ne lit pas de suite ordinairement mais que l'on consulte au besoin.

— *Livres spirituels*, ouvrages de dévotion, qui traitent spécialement de la conduite de l'âme, des règles de la vie dévote et chrétienne, etc., tels que les Eucologes, les Heures, et généralement tous les livres d'église.

— *Livres d'église, livres de prières*, les livres qui servent au clergé pour célébrer l'office divin et aux fidèles pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. || *Livres de dévotion*, livres qui servent aux exercices [illegible] dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons [illegible]stiques, etc.

— Liturg. *Livre de paix*, le livre qu'on donne à baiser à la messe.

— *Livres sacrés, livres canoniques*, livres de l'Écriture sainte qui sont reçus de toute l'Église. || *Livres apocryphes*, ceux que l'Église ne reconnaît pas pour authentiques.

— *Livres sapientiaux*, les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale des hommes, tels que la Sagesse, les Proverbes, etc.

— Prov. *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*, être fort ignorant.

— *Dévorer un livre, des livres*, lire avec une extrême avidité, une extrême promptitude. || *Sécher, pâlir sur les livres*, lire avec une assiduité excessive.

— Fam. En m. part. *Parler comme un livre*, parler avec facilité, mais en termes trop recherchés ou trop arrangés. || En b. part. S'exprimer heureusement sur toute sorte de sujets.

— Prov. et fig. *J'y réussirai ou j'y brûlerai mes livres*, je mettrai tout en œuvre pour le succès de cette affaire.

— Prov. anc. *Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre*, ne disputez point avec une personne sur le sujet dont elle fait son unique étude.

— Prov. *Après cela il faut fermer le livre*, il n'y a plus rien à répondre, plus rien à dire.

— Fig. *Le livre, le grand livre de la nature*, la nature observée, étudiée dans ses effets et dans ses causes : *Le* LIVRE DE LA NATURE *est ouvert sous nos yeux. Il a lu dans le* GRAND LIVRE DE LA NATURE. (Acad.)

— Fig. *Le livre du monde*, la fréquentation, le commerce, la pratique du monde, par lesquels on apprend à vivre dans la société : *Il n'est rien de tel que de lire dans le* LIVRE DU MONDE. (Acad.) *Le monde est le grand* LIVRE *dans lequel il faut étudier.* (St-Réal.)

— Fig. *Être écrit dans le livre de vie*, être prédestiné à jouir d'un bonheur éternel.

— Fig. *Cela était écrit dans le livre du destin*, se dit d'un événement où l'on croit voir quelque fatalité.

— Littér. Partie principale, division de certains ouvrages : *Cet auteur a distribué, divisé son ouvrage en douze* LIVRES. *Le premier, le second* LIVRE *des Rois. Les vingt-quatre* LIVRES *de l'Iliade.* (Acad.)

— Comm. Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on achète et ce qu'on vend, ses dettes actives et ses dettes passives, etc. : LIVRE *de compte.* LIVRE *de dépense.* LIVRES *de commerce.* LIVRE *de caisse.* LIVRE *de magasin.* LIVRE *de marchandises.* LIVRE *de copies de lettres.* LIVRE *d'échéances. Ce commis sait bien tenir les* LIVRES. *Étudier la tenue des* LIVRES. (Acad.)

— *Livre journal*, registre où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu.

— *Grand livre*, registre où les négociants portent tous leurs comptes par *Doit* et *Avoir*.

— Absol. *Le grand-livre*, la liste générale des créanciers de l'État : *Être inscrit, porté sur le* GRAND-LIVRE. (Acad.)

— *Livre rouge*, registre sur lequel étaient portées les dépenses secrètes de la cour.

— Prov. et fig. *Être écrit sur le livre rouge*, être marqué, noté pour quelques fautes qu'on a commises.

— *Livre noir*, livre qui traite de sorcellerie, de nécromancie, etc.

— Admin. Différents cahiers de compte employés dans les régiments : LIVRE *de compagnie, d'ordre, de détail, etc.*

— Mar. *Livre de loch.* V. LOCH. || *Livre de bord*, registre sur lequel on inscrit les marchandises et même les passagers qui sont à bord d'un vaisseau. || *Livre de signaux*, ouvrage qui contient les signaux que l'on peut faire, ainsi que les explications qui y sont relatives.

— Mus. *Chant sur le livre*, plain-chant ou contrepoint à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule.

= **A livre ouvert**, loc. adv. à la première lecture, sans avoir besoin de préparation : *Lire la musique, chanter, accompagner à livre ouvert. Traduire un auteur à* LIVRE OUVERT, *le traduire facilement.*

= **A l'ouverture du livre**, loc. adv. En ouvrant le livre : *Je suis tombé, à l'ouverture du* LIVRE, *sur le passage dont j'avais besoin.* (Acad.)

LIVRE, n. f. (*libra*, m. lat.; sign.) Poids contenant un certain nombre d'onces, selon les différents lieux et les différents temps, et que remplace le demi-kilogramme : *A Paris, et dans la plus grande partie de la France, la* LIVRE *était de seize onces. Vendre, acheter à la* LIVRE. *Une demi-*LIVRE. *Une* LIVRE *et demie. Des chandelles, des bougies de quatre, de cinq, de six à la* LIVRE. *Il porterait cent* LIVRES *pesant.* (Acad.)

— Prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre*, se dit aux personnes qui donnent plus de raisons qu'il n'en faut.

— Agric. *Poire de livre*, variété de poire qui est très-grosse.

LIVRE, n. f. (*libra*, lat.; m. sign.) Monnaie de compte valant vingt sous, qui a été remplacée par le franc : *La* LIVRE *tournois était de vingt sous, la* LIVRE *parisis de vingt-cinq sous. Compter par* LIVRES, *sous et deniers.* (Acad.) *Il m'est dû plus de dix mille* LIVRES *dont je n'aurai jamais dix pistoles.* (Dancourt.)

— Fam. *Avoir dix mille livres de rente, vingt mille livres de rente*, avoir dix, vingt mille francs de revenu.

— *Au sou, au marc la livre*, au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune : *Venir, partager, payer* AU MARC LA LIVRE. (Acad.) || V. MARC.

— Prov. et fig. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*, dissiper son bien en folles spéculations, en mauvais marchés.

LIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Livrer : *La ville a été* LIVRÉE *à l'ennemi. La marchandise qui nous a été* LIVRÉE *est de très-bonne qualité.*

— Fam. Abandonné, laissé : *Moins vous dépendez des autres, plus vous êtes* LIVRÉS *à vous-mêmes.* (Mass.) *Le chien est naturellement, et lorsqu'il est* LIVRÉ *à lui seul, aussi cruel, aussi sanguinaire que le loup.* (Buff.)

LIVRÉE, n. f. (*liberata*, qui a été délivré; lat.) Habits dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens.

— Par extens. Habits d'une couleur convenue, ordinairement galonnés, que portent les domestiques d'une même maison : *Belle, riche* LIVRÉE. *Prendre, porter, quitter la* LIVRÉE. *Grande, petite* LIVRÉE. *Laquais en grande, en petite* LIVRÉE. (Acad.)

J'ai pris votre *livrée*, et la trouve à mon goût. (V. Hugo.)
Il portait la *livrée* encore ce matin. (Dufresny.)

— Fig. : *Assemblées les plus respectables, les plus amusantes, ne sont que de petits tournois où quelquefois on porte les* LIVRÉES *de l'amour dans le fond de son cœur, sinon sur l'épaule.* (Dider.)

Voir nos galères parées,
Faire briller au soleil
Leurs magnifiques *livrées*. (Chaulieu.)

— Collectiv. Tous les gens portant une même livrée : *Toute la* LIVRÉE *du prince accourut au bruit.* (Acad.)

— Tous les laquais d'une maison : *La* LIVRÉE *se mutina.* (Acad.) *J'aurai plus de zèle à moi seul que toute une* LIVRÉE. (G. Sand.) *Il nourrit avec luxe une* LIVRÉE *vicieuse et fainéante.* (G. Sand.)

— *Gens de livrée*, les domestiques portant livrée.

— *La livrée de la noce, de la mariée*, les rubans de couleur qu'aux noces de village on donne à un certain nombre de jeunes gens, de jeunes filles.

— Fig. : *La livrée de la misère, de la servitude, de la faveur, etc.*, les marques extérieures auxquelles on peut reconnaître la misère, la servitude, la faveur, etc. : *Il porte la* LIVRÉE DE LA MISÈRE. *Il est à genoux devant tout ce qui se montre avec les* LIVRÉES DE LA FAVEUR. (Acad.)

— *Les ambitieux et les laquais portent toutes les livrées*, ils se mettent au service de tous ceux qui peuvent servir leur ambition ou les payer.

— Véner. Pelage marqueté qui distingue certains animaux dans leur première année : *La laie avait abandonné treize gras marcassins, encore bêtes de compagnie, mais prêts à quitter la* LIVRÉE. (L. Viardot.) *La peau du lynx est variée de taches comme celle des jeunes cerfs lorsqu'ils ont la* LIVRÉE. (Buff.)

— Par anal. *Le blanc est la* LIVRÉE *d'hiver du lagopède.* (Buff.)

— Anc. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente.

LIVRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*liberare*, donner; lat.) Mettre en main; mettre une chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions faites avec lui : LIVRER *de la marchandise. Il doit* LIVRER *telle chose à telle époque.* LIVRER *un ouvrage pour un certain prix, le* LIVRER *fait et parfait. Il doit me* LIVRER *une certaine quantité d'exemplaires.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Mettre aux mains, au pouvoir : LIVRER *un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice.* (Acad.) *Masséna* LIVRAIT *les Autrichiens épuisés, réduits de plus d'un tiers, au général Bonaparte.* (Thiers.)

— Particul. Livrer par trahison : LIVRER *une ville. Il avait des intelligences avec l'ennemi pour lui* LIVRER *la place. Il avait promis de leur* LIVRER *une porte. Judas* LIVRA *Notre-Seigneur aux Juifs.* (Acad.)

— Fig. *Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression*, le faire imprimer.

— Prov. *Tel vend qui ne livre pas*, on s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut.

— *Livrer une bataille, un combat, un assaut*, donner une bataille, un combat, un assaut. || On dit aussi *Livrer bataille*.

— Fig. *Livrer bataille pour quelqu'un*, soutenir fortement ses intérêts.

— Fig. et fam. *Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés*, il fera ce que vous voudrez, vous en disposerez comme il vous plaira.

— Fam. *Je vous livre cet homme-là marié, ruiné avant qu'il soit peu, etc.*, je vous assure qu'il sera marié, ruiné avant peu : *Je vous dis que dans quinze jours je vous le* LIVRE LE PLUS AMOUREUX *de tous les hommes.* (Campistr.)

— Suivi de la prép. *à*, Abandonner, livrer en proie, exposer à : LIVRER *une ville au pillage; la* LIVRER *à la fureur du soldat.* LIVRER *les voiles au vent.* (Acad.)

— Fig. Par anal. LIVRER *ses secrets à un imprudent.* LIVRER *son âme à la douleur, à l'espérance.* LIVRER *son cœur aux passions.* (Acad.)

— Anc. *Livrer au bras séculier*, renvoyer au juge laïque pour prononcer ou pour appliquer des peines afflictives. || Fig. et fam. Abandonner ce dont on ne se soucie plus, et dont on ne veut pas profiter : *Les restes du dîner ont été* LIVRÉS AU BRAS SÉCULIER, laissés aux domestiques.

— Chass. *Livrer le cerf aux chiens*, mettre les chiens après le cerf.

= **Se livrer**, v. pron. S'abandonner à : SE LIVRER *à la joie, à la douleur, au désespoir, à ses passions, aux plaisirs, à l'étude.* SE LIVRER *tout entier à ses goûts, à la dissipation, à la pratique d'un art, etc.* (Acad.)

— *Se livrer à quelqu'un*, se confier, s'abandonner à lui : *Il* S'ÉTAIT *entièrement* LIVRÉ *à des gens qui le trahissaient. Vous* VOUS ÊTES *trop* LIVRÉ *à lui.* (Acad.)

— Absol. *C'est un homme qui ne se livre pas*; c'est un homme très-circonspect, très-réservé : *Il est plus facile à un Asiatique de s'instruire des mœurs des Français qu'il ne l'est à un Français de s'instruire des mœurs des Asiatiques, parce que les uns* SE LIVRENT *autant que les autres se communiquent peu.* (Montesq.)

— Jeu. Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire : JE ME SUIS LIVRÉ. JE ME LIVRE *toujours.* (Acad.)

LIVRET, n. m. (*livre*.) Pron. *li-vrè*. — Petit livre; et particul. Petit livre dans lequel les ouvriers et les domestiques sont tenus de faire inscrire les époques où ils sont entrés chez leurs différents maîtres, celles où ils sont sortis, etc. : LIVRET *bien en règle. Cet ouvrier a perdu son* LIVRET. (Acad.)

— Adm. m. Petit registre en usage dans l'armée : LIVRET *d'armement, de revue, d'ordinaire, etc.* Il y a aussi pour les militaires des *livrets individuels*.

— Technol. Chez les batteurs d'or, petit livre de papier rouge sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles.

— Bot. Vulg. Le liber.

— Arithm. Table qui contient tous les produits possibles des neuf premiers chiffres.

— J. du Pharaon et de la Bassette, Les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes.

LIVRIER, n. m. Pron. *li-vri-é*. — Par dénigr. Faiseur de livres; celui qui fait de la littérature un métier : *J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un* LIVRIER. (J. J. Rouss.) || Peu usité.

LIXIVIATION, n. f. (*lixivia*, lessive; lat.) Pron. *lik-ci-vi-a-cion*. — Chim. Action de laver les cendres ou autres matières, pour en tirer les parties solubles qu'elles contiennent.

LIXIVIEL, ELLE, adj. Pron. *lik-ci-viel*. — Chim. Il se dit des sels alcalis obtenus par la lixiviation ou le lavage des cendres : *Sel* LIXIVIEL. (Acad.)

LIZARDES, n. f. pl. Comm. Toiles du Caire.

LIZÉ, ÉE, part. pass. du v. Lizer : *Des draps* LIZÉS.

LIZÉE, n. f. Agric. Sorte d'engrais liquide, particulièrement employé en Suisse.

LIZER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Étendre une pièce de drap en la tirant par les lisières, afin de faire disparaître les faux plis.

LLAMA, n. m. Zool. V. LAMA.

LHOYD, n. m. (n. pr.) Espèce de club ouvert aux commerçants de Londres, et qui forme une succursale de la Bourse; il a été ainsi nommé du nom de son fondateur.

LO, n. m. Comm. Gaze de la Chine.

LOBAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lo-bèr*. — Bot. Qui est divisé en lobes; qui appartient aux lobes.

— Anat. Il se dit d'artères et de veines qui appartiennent aux lobes ou hémisphères du cerveau.

= **Lobaires**, n. f. pl. Bot. Genre de lichens.

LOBE, n. m. (*lobus*; lat., m. sign.) Anat. Division d'une partie du corps formée par des sillons ou des échancrures : *Les* LOBES *du cerveau, du poumon, du foie*. (Acad.) *Il faut parer à l'atrophie des nombreux* LOBES *de notre cerveau en les exerçant tous sans excès*. (G. Sand.) *L'habitude des décisions rapides se voyait dans la manière dont ses sourcils étaient rehaussés vers chaque* LOBE *du front*. (H. de Balz.)

— *Lobe de l'oreille*, éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille, et à laquelle on attache les pendants d'oreilles.

— Bot. Division large et arrondie de certaines feuilles. || *Lobes séminaux*, ou simpl. *Lobes*, les deux corps charnus qui sortent de certaines semences lorsqu'elles germent.

LOBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est divisé, partagé en lobes : *Feuille* LOBÉE.

LOBÉLIE, n. f. Bot. Plante herbacée, de la famille des Campanulées, à fleurs disposées en grappes; elle se trouve dans les pays chauds, et contient un suc laiteux, âcre et narcotique.

LOBULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lo-bu-lèr*. — Zool. et Bot. Qui a la forme d'un lobule, ou qui est partagé en petits lobes; qui appartient à un lobe, à un lobule.

LOBULE, n. m. Anat. Petit lobe : *Chaque lobe de cet organe se divise en une multitude de* LOBULES. (Acad.)

— Bot. Rudiment de feuille qui se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon.

LOBULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de petits lobes, ou partagé en lobules.

LOCAL, ALE, adj. (*locus*, lieu; lat.) Qui appartient, qui a rapport à un lieu : *Coutume* LOCALE. *Usages* LOCAUX. *Autorités* LOCALES. (Acad.) *Il conseillait de laisser aux gouvernements* LOCAUX *le soin de s'organiser*. (Thiers.) *Les souvenirs primitifs de la Bretagne sont enveloppés de fables, et les historiens* LOCAUX, *même les plus illustres, ont pris peu de peine à les dissiper*. (Lenormant.)

— Méd. Qui est borné à un espace circonscrit, à une région particulière; qui ne s'étend pas à tout le corps : *Maladie* LOCALE. *Douleur* LOCALE. *Affection* LOCALE.

— *Mémoire locale*, celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux.

— Peint. *Couleur locale*, peinture, couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres.

— Littér. Par anal. *Dans ce poëme, dont l'action se passe en Grèce, la* COULEUR LOCALE *est parfaitement observée*. (Acad.)

LOCAL, n. m. Lieu considéré par rapport à sa disposition et à son état : *Un vaste* LOCAL. *Un beau* LOCAL. *Le* LOCAL *de cette imprimerie est trop resserré. Je connais bien le* LOCAL. (Acad.)

Il occupe au premier un superbe *local*. (C. Del.)

LOCALEMENT, adv. D'une manière locale; relativement aux lieux : *Considérer* LOCALEMENT. (Fén.)

LOCALISATION, n. f. Pron. *lo-ka-li-za-cion*. — Néol. Action de rendre local ou de rapporter à une localité, à un lieu déterminé.

— Action de déterminer la situation d'un objet.

LOCALISER, v. t. 1re conj. Néol. Rendre local; adapter, approprier au local.

— Didact. Placer, par la pensée, dans un lieu déterminé; fixer la position d'un objet.

LOCALITÉ, n. f. (*local*.) Pron. *lo-ka-li-té*. — Particularité ou circonstance locale : *Certaines lois doivent être modifiées en raison des* LOCALITÉS. (Acad.)

— Les lieux, quant à ce qu'ils ont de particulier : *Connaître les* LOCALITÉS. (Acad.)

— Méd. Région circonscrite : *Le phénomène de la* LOCALITÉ *des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses*.

— Peint. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place, ou partie, qu'à tel ou tel objet : *Observer la* LOCALITÉ.

LOCAR, n. m. Bot. Épeautre. || V. LOCULAR.

LOCATAIRE, n. des 2 g. Pron. *lo-ka-tèr*. — Celui, celle qui tient une maison ou une portion de maison à loyer : *Il n'a qu'un* LOCATAIRE *dans sa maison. Cette femme est ma* LOCATAIRE. *Il a plusieurs* LOCATAIRES. *Ce n'est pas au* LOCATAIRE *à faire les grosses réparations*. (Acad.)

— *Principal locataire*, personne qui loue du propriétaire une maison pour la sous-louer en totalité ou en partie : *Le* PRINCIPAL LOCATAIRE, *la principale* LOCATAIRE *de cette maison n'y a pas son appartement*. (Acad.)

LOCATEUR, EUSE, n. — Jurispr. Propriétaire; celui qui donne à bail.

LOCATIF, IVE, adj. Qui regarde le locataire.

— *Réparations locatives*, celles qui sont à la charge du locataire. || *Valeur locative*, ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer. || *Risques locatifs*, les risques ou la responsabilité encourus par le locataire à l'égard du propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer à la propriété de ce dernier.

LOCATION, n. f. (*locatio*, de *locus*, lieu; lat.) Pron. *lo-ka-cion*. — Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à quelqu'un à titre de louage ou de bail.

— Chose louée; prix du loyer.

— Théâtr. *Location de loges*, action de louer des loges au spectacle : *Il est préposé à la* LOCATION *des loges*. (Acad.)

De la *location* il porte le fardeau,
Et frappe les trois coups au lever du rideau. (C. Del.)

— Bureau même de location : *Prendre un billet à la* LOCATION.

LOCATIS, n. m. Pron. *lo-ka-tiss*. — Fam. Mauvais cheval de louage : *Prendre un* LOCATIS. (Acad.)

LOCELLE, n. f. (*locellus*, bourse; lat.) Didact. Petite loge.

— Bot. Cavité des loges de l'anthère.

LOCH, n. m. (*log*; angl.) Pron. *lok*. — Mar. Instrument servant à mesurer la vitesse d'un navire. Il se compose d'une *pièce* de bois plate et triangulaire attachée à une corde dite *ligne de loch*.

— *Jeter le loch*, mesurer la marche du navire à l'aide du loch : *On vient de jeter le* LOCH; *le navire file dix nœuds*. (Chateaubr.)

— *Table de loch*, ardoise ou tableau noir où sont des divisions par colonnes pour marquer les heures où le loch a été jeté, ainsi que les nœuds qui y correspondent.

LOCHAGE, n. m. Techn. Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme, en les secouant, sans les retire.

LOCHE, n. f. Pron. *loch*. — Zool. Sorte de petit poisson du genre *Cobite*, qui se trouve dans des ruisseaux et dans de petites rivières.

— *Loche de mer*, poisson du genre Gobie.

— Vulg. Limace.

LOCHER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *lo-ché*. — Branler, être près de tomber; il ne se dit que d'un fer de cheval : *Regardez au pied de ce cheval; j'entends un fer qui* LOCHE.

— Prov. et fig. *Avoir toujours quelque fer qui loche*, être valétudinaire; avoir souvent de petites incommodités.

— Prov. et fig. *Il y a quelque fer qui loche*, il y a quelque chose qui empêche cette affaire d'aller bien.

— Technol. Secouer les formes pour détacher les pains de sucre de leurs parois, sans les en tirer.

LOCHET ou **LOUCHET**, n. m. Pron. *lo, lou-chè*. — Instrument pour labourer la terre; sorte de bêche étroite : *Le* LOCHET OU LOUCHET *est en usage en Picardie*.

LOCHETAGE, n. m. Pron. *lo-ch-taj*. — Agric. Labourage au lochet ou à la bêche.

LOCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Locheter.

LOCHETER, v. trans. ou act. 1re conj. Pron. *lo-ch-té*. — Agric. Labourer à la bêche ou au lochet.

LOCHIAL, ALE, adj. Méd. Qui a rapport aux lochies : *Écoulement* LOCHIAL.

LOCHIE, n. f. pl. (λοχός, femme en couches; gr.) Pron. *lo-chi*. — Méd. Évacuation utérine qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle ordinairement *Vidanges* : *La suppression de quelque évacuation naturelle, comme la sueur, les* LOCHIES, *les menstrues sont des causes occasionnelles de maladies*. (Chomel.)

LOCHIORRHAGIE, n. f. (λοχεία, lochies, ῥήγνυμι, couler avec impétuosité; gr.) Pron. *lo-kio-ra-ji*. — Méd. Écoulement trop abondant des lochies.

LOCHIORRHÉE, n. f. (λοχεία, lochies; ῥεῖν, couler; gr.) Pron. *lo-kio-ré*. — Méd. Écoulement des lochies.

LOCMAN, n. m. V. LAMANEUR.

LOCOMOBILE, adj. des 2 g. (*locus*, lieu, place, et *mobilis*, mobile; lat.) Pron. *lo-ko-mo-bil*. — Didact. Qui peut être changé de place.

= **Locomobile**, n. f. Mécan. Machine à vapeur portative à l'usage de l'agriculture.

LOCOMOBILITÉ, n. f. V. LOCOMOTIVITÉ.

LOCOMOTEUR, TRICE, adj. (*locus*, lieu, *movere*, transporter; lat.) Pron. *lo-ko-mo-teur, triss*. — Qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion : *Muscles* LOCOMOTEURS. (Acad.) *L'inaction, lorsqu'elle se prolonge, détermine l'affaiblissement des organes* LOCOMOTEURS. (Chomel.) *Il y a des nerfs de relation communs aux muscles respirateurs et* LOCOMOTEURS *et aux viscères*. (Broussais.)

— Anat. *Appareil locomoteur*, l'ensemble des organes qui servent à la locomotion; comprenant les organes passifs : les os, et les organes actifs, les muscles.

— Techn. *Appareils locomoteurs*, divers procédés dont l'industrie se sert pour la locomotion.

LOCOMOTIF, IVE, Pron. *lo-ko-mo-tif, tiv*. — Qui a rapport à la locomotion.

— *Faculté locomotive*, faculté de changer de lieu par un acte de sa volonté.

— Mécan. *Machine locomotive*, machine qui a la faculté de marcher et de faire marcher. || V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTION, n. f. (*locomotio*, m. sign.; lat.) Pron. *lo-ko-mo-cion*. — Changement de lieu en vertu de la faculté locomotive : *La* LOCOMOTION *est une faculté commune à presque tous les animaux*. (Acad.) *J'avais le goût de l'indépendance et de la* LOCOMOTION. (G. Sand.)

— Physiol. Transport spontané d'un être animé d'un lieu vers un autre : *Les organes de la* LOCOMOTION *sont les os, leurs annexes et les muscles*.

LOCOMOTIVE, n. f. Pron. *lo-ko-mo-tiv*. — Lourde voiture en usage sur les chemins de fer, qui porte avec elle-même le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion que la *vapeur*, et qui traîne à sa suite les wagons ou voitures dans lesquels se placent les voyageurs.

LOCOMOTIVITÉ, n. f. (*locomotivitas*, m. sign.; lat.) Didact. Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps, ou quelques-unes de ses parties.

LOCQUET, ou **LOQUET**, n. m. Laine grossière qui recouvre le dessus des cuisses de la bête.

LOCRONAN ou **LOCRENAN**, n. m. Pron. *lo-kro, kre-nan*. — Comm. Grosse toile de chanvre qui se fabrique en Bretagne, dans la petite ville de Locronan.

LOCULAIRE, adj. des 2 g. (*loculus*, bourse; lat.) Pron. *lo-ku-lèr*. — Bot. Qui est partagé en plusieurs loges.

— *Fruit loculaire*, celui dont les semences sont dans des alvéoles.

LOCULAR, n. m. Agric. Épeautre; froment; seigle blanc.

— Adj. : *Blé* LOCULAR.

LOCULE, n. f. Bot. Petite loge.

LOCULEUX, EUSE, adj. Bot. Creux et partagé en plusieurs loges par des diaphragmes.

LOCUSTAIRE, adj. des 2 g. (*locusta*, sauterelle; lat.) Pron. *lo-kus-tèr*. — Zool. Qui ressemble à une sauterelle.

= **Locustaires**, n. m. pl. Tribu ou ordre des Orthoptères : *Les* LOCUSTAIRES *ne comprennent qu'un seul genre, celui des Sauterelles*.

LOCUSTE, n. f. Zool. Genre d'insectes orthoptères, appelés plus généralement Sauterelles.

— Bot. Ensemble des fleurs des graminées contenues dans une glume.

LOCUSTELLE, n. f. Zool. Espèce de fauvette.

LOCUTION, n. f. (*loqui, locutum*; parler; lat.) Pron. *lo-ku-cion*. — Expression, façon de parler spéciale, particulière : *Une* LOCUTION *nouvelle. Une* LOCUTION *élégante. Une mauvaise* LOCUTION. *Une* LOCUTION *basse, impropre*. LOCUTION *proverbiale, familière*. LOCUTION *elliptique. Il affecte les* LOCUTIONS *surannées*. (Acad.)

— Gramm. Réunion de mots invariables formant une seule expression : LOCUTION *adverbiale, prépositive, conjonctive, interjective*.

LODDE, n. m. Zool. Poisson du genre Salmone.

LODOÏCÉE, n. f. Pron. *lo-do-i-cé*. Bot. Arbre de

la famille des Palmiers. || Vulg. *Palmier, Cocotier des Maldives.*

LODS, n. m. pl. Pron. *lô.* — Jurispr. Il n'est usité que dans l'expression, *Lods et ventes*, redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive ou dans sa mouvance : *Droit de* LODS ET VENTES. *Remettre à quelqu'un les* LODS ET VENTES. (Acad.) *Un droit très-onéreux est celui des* LODS ET VENTES; *c'est un impôt qu'on paye au seigneur toutes les fois qu'on vend ou qu'on achète des terres de sa seigneurie.* (De Tocquev.) *Il mourut en léguant à son fils son fief sans* LODS ET VENTES. (H. de Balz.)

LOF, n. m. Pron. *loff.* — Mar. Côté que le navire présente au vent; joue du navire.

— *Aller, venir au lof*, aller au plus près du vent. || *Virer lof pour lof*, virer vent arrière, pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre.

— *Le grand lof*, ou *lof d'une grande voile, le lof de misaine*, points d'amure de ces voiles.

LOFER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Venir au lof; manœuvrer pour qu'un bâtiment fasse route plus près du vent qu'auparavant.

LOGANIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Gentianées.

LOGARITHME, n. m. (λόγος, discours; ἀριθμός, nombre; gr.) Pron. *lo-ga-ritm.* — Math. Nombre pris dans une progression arithmétique, et, répondant, terme pour terme, à un autre nombre pris dans une progression géométrique ; *Tables de* LOGARITHMES. (Acad.)

LOGARITHMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lo-ga-rittmik.* — Math. Qui a rapport aux logarithmes, qui est de la nature des logarithmes : *Courbe; spirale* LOGARITHMIQUE. (Acad.)

— *Échelle, règle logarithmique*, instrument destiné à remplacer les tables de logarithmes, et à effectuer, au moyen des mesures de longueur prises avec le compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

= **Logarithmique**, n. f. Sorte de courbe plane, asymptotique, qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes.

LOGATE, n. f. Art culin. *Gigot à la logate*, gigot lardé et battu qu'on fait cuire à petit feu.

LOGE, n. f. (*loggia*, ital.) Petite hutte : *Cet ermite s'est fait une petite* LOGE. (Acad.)

— Petit logement pratiqué ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée, et destiné à l'habitation du portier : *La* LOGE *d'un portier, d'un suisse. Le portier n'est pas dans sa* LOGE. (Acad.)

— Galerie, portique en avant-corps pratiqué à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air ; il ne se dit, dans ce sens, qu'en parl. des édifices d'Italie : *Les* LOGES *du Vatican.* (Acad.)

— *Loge pontificale*, celle d'où le pape donne sa bénédiction.

— Petites boutiques que certains marchands occupent durant les foires.

— Théât. Petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur le théâtre : *Les* LOGES *du Théâtre-Français, de l'Opéra. La* LOGE *du roi.* LOGES *grillées.* LOGES *de l'avant-scène, du cintre. Louer, retenir une* LOGE. *Louer une moitié, un quart de* LOGE. (Acad.) *Il lui offrait une* LOGE *à chaque première représentation.* (H. de Balz.)

. . . . . . Dans une *loge*, en face,
En amateur zélé je cours prendre ma place. (C. Del.)

— *Loges découvertes*, loges qui ne sont séparées que par des cloisons à hauteur d'appui.

— *Coupons de loge*, billets que se partagent entre elles les personnes qui ont loué ensemble une loge.

— *Jour de loge*, jour où l'on a le droit de jouir d'une loge qu'on a louée avec d'autres personnes : *C'est demain mon* JOUR DE LOGE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Être aux premières loges*, se trouver dans la position la plus favorable pour être témoin de quelque chose.

— Au plur. Par extens. Spectateurs qui sont dans les loges : *Les* LOGES *ont applaudi pendant que le parterre sifflait.* (Acad.)

— Chambres, cabinets où les acteurs s'habillent : *Aller voir un acteur dans sa* LOGE. (Acad.) *Vous vous habillerez dans ma* LOGE; *vous verrez comme je l'ai fait arranger.* (Picard.)

— Fig. Assemblée, réunion de francs-maçons; local où ils se réunissent : *Aller en* LOGE. *Être en* LOGE. *Tenir une* LOGE. (Acad.)

— Comm. Établissement de commerce où les hommes de même profession se rassemblent pour parler des affaires de leur état : LOGE *du change,* LOGE *des marchands.*

— B.-Arts. Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent pour les prix de peinture, de sculpture et d'architecture, afin qu'il y fasse seul l'esquisse du sujet choisi : *Entrer en* LOGE.

— Cellule où l'on enferme les fous : *Il n'y a pas de cachot comparable aux cellules, aux* LOGES *dans lesquelles étaient renfermés les aliénés.* (Lélut.)

— Petite chambre, où l'on enferme les bêtes féroces : *Un horrible rugissement, auquel répondirent les cris de la foule, annonça l'arrivée du tigre, car on venait d'ouvrir sa* LOGE. (A. Guir.)

— Par anal. Grande niche : *La* LOGE *d'un chien.*

— Mus. Lieu d'un buffet d'orgues où sont les soufflets.

— Bot. Petites cellules ou cavités situées dans l'anthère, l'ovaire et le péricarpe des plantes, ordinairement séparées par des cloisons, et dans lesquelles sont renfermés les pepins de certains fruits.

LOGÉ, ÉE, part. passé du v. Loger : *Être* LOGÉ *commodément, à l'étroit. Être* LOGÉ *au rez-de-chaussée, au premier étage.* (Acad.) *Il y a des gens qui sont mal* LOGÉS, *mal couchés, mal habillés et plus mal nourris.* (La Br.) *Les Orientaux sont tous* LOGÉS *et meublés simplement.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Être logé aux quatre vents*, habiter une maison mal close.

— Fig. et fam. *Il en est logé là*, se dit d'un homme réduit à un état très-fâcheux.

— Fig. et fam. *Nous en sommes logés là, Nous voilà bien logés*, se dit d'une affaire qui a mal tourné, ou se trouve arrêtée par une difficulté imprévue.

LOGEABLE, adj. des 2 g. (*loger.*) Pron. *lo-jabl.* — Où l'on peut loger commodément : *Il y a de belles maisons qui ne sont guère* LOGEABLES. (Acad.) *Nous vîmes un château bâti sur un roc, qui ne nous parut pas fort* LOGEABLE. (Mme de Maint.)

LOGEMENT, n. m. (*loger.*) Pron. *loj-man.* — Lieu où on loge; domicile habituel, lieu où l'on habite ordinairement : *Je voudrais trouver un* LOGEMENT *pour la nuit. Son logement consiste en trois ou quatre pièces. Avoir son* LOGEMENT *au premier, au second, etc. Le* LOGEMENT *d'un concierge, d'un jardinier.* (Acad.)

Il faudrait, dans l'enclos d'un vaste *logement*,
Avoir, loin de la rue, un autre appartement. (Boil.)
...Dans le roc qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser son *logement*. (Id.)

— *Il y a beaucoup de logement dans cette maison*, il y a place pour loger beaucoup de monde.

— Par anal. : *Les pigeons ne se tiennent dans le* LOGEMENT *qu'on leur offre qu'autant qu'ils y trouvent toutes les aisances nécessaires à la vie.* (Buff.)

— *Logement garni*, celui qui se loue meublé.

— Anc. Les logis désignés pour le roi et pour les personnes de sa suite dans un voyage : *Faire les* LOGEMENTS *de la cour. Le* LOGEMENT *de ce jour-là fut fort incommode. Autrefois les maréchaux des logis marquaient à la craie les* LOGEMENTS. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des troupes qui sont en marche dans un pays ami, et qu'on loge chez les particuliers : *Faire le* LOGEMENT. *Une ville fort sujette au* LOGEMENT *des gens de guerre. Billet de* LOGEMENT. (Acad.)

— Mar. Chambre de bord.

— Guerr. Retranchement, abri : *Les assiégeants ont fait un* LOGEMENT *sur la contrescarpe, sur la demi-lune.* (Acad.)

LOGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*locare*, placer; lat.) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *log*, et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous logeons, il logea*, etc. Habiter, demeurer dans une maison : *La maison où il* LOGE. *Où irez-vous* LOGER? LOGER *chez un de ses amis, en hôtel garni.* (Acad.) *Partout où vous* LOGEZ, *vous êtes d'abord le patron.* (Campistr.)

Et tu dis qu'elle *loge* à l'hôtel de Touraine? (Boursault.)
Depuis un an il *loge* en un hôtel garni. (Régn.)

— Prov. et fig. *Loger à la belle étoile*, coucher en plein air, n'avoir pas de retraite assurée.

— Fig. et mor. *L'amour et la raison ne* LOGENT *guère ensemble.* (Acad.) *Toutes les passions sensuelles* LOGENT *dans ces corps efféminés.* (J.-J. Rouss.)

— Transitiv. Donner une retraite, le couvert à quelqu'un dans un logis : *Où* LOGEREZ-*vous tout ce monde-là? Il y a de quoi* LOGER *tout le régiment. On* L'A *bien* LOGÉ. *On* L'A *mal* LOGÉ. (Acad.)

— Par anal. : *Il faut des bâtiments élevés, garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et* LOGER *les pigeons.* (Buff.)

— Fig. et mor. *Toutes les folies qu'un cerveau humain peut* LOGER *sont rassemblées dans sa tête.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Loger le diable dans sa bourse*, n'avoir pas le sou.

= **Se loger**, v. pron. Prendre un logement : *Il* S'EST LOGÉ *dans un hôtel garni. Il* S'EST LOGÉ *dans un petit appartement.* (Acad.)

— S'établir dans un logement : *Il vient de dépenser beaucoup d'argent pour* SE LOGER. *Il* S'EST LOGÉ *fort bien, fort commodément. Il* S'EST LOGÉ *à l'étroit.* (Acad.)

— Se bâtir une maison : *Il* S'EST LOGÉ *très-agréablement à la campagne.* (Acad.)

— Guerr. *Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.*, s'y établir, s'y retrancher, s'y mettre à couvert.

— Fig. S'arrêter, se fixer : *La balle* S'EST LOGÉE *dans la tête, dans l'épaule.* (Acad.)

LOGETTE, n. f. Petite loge. || Peu usité.

LOGEUR, EUSE, n. (*loger.*) Pron. *lo-jeur, jeuz* — Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe indigente.

LOGICAL, ALE, adj. V. LOGIQUE.

LOGICIEN, IENNE, n. m. (λόγος, discours; gr.) Pron. *lo-ji-ciain, cièn.* — Celui, celle qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse et avec méthode : *Bon, grand, excellent, puissant* LOGICIEN. *Il n'est pas* LOGICIEN. *C'est une bonne* LOGICIENNE. (Acad.) *Le* LOGICIEN, *dans Rousseau, n'abandonne jamais l'écrivain.* (V. Cous.)

— Fig. : *L'imagination est souvent une mauvaise* LOGICIENNE.

— Anc. Écolier qui étudiait en logique.

— Médecin qui voulait arriver à la connaissance des maladies par le raisonnement : *Ménécrate, qui vivait sous Tibère, fut un des plus célèbres* LOGICIENS.

LOGIQUE, n. f. (λογική, de λόγος, discours; gr.) Pron. *lo-jik.* — Science qui enseigne à raisonner juste : *Les règles de la* LOGIQUE. *La* LOGIQUE *sert à toutes les autres sciences. Traité de* LOGIQUE. (Acad.)

— Ouvrage sur l'art de raisonner : *La* LOGIQUE *de Port-Royal. La* LOGIQUE *de Condillac.* (Acad.)

— Anc. Première classe de philosophie : *Il n'est cette année qu'en* LOGIQUE, *et il entrera en physique l'année prochaine.* (Acad.)

— Mor. Sens droit, disposition à raisonner juste : *Il a une* LOGIQUE *naturelle, fort sûre, fort droite. Il a de la* LOGIQUE. *Il manque de* LOGIQUE. (Acad.)

— Rectitude de raisonnement; méthode, suite dans les idées : *Il n'y a point de* LOGIQUE *dans cet ouvrage.* (Acad.) *J.-J. Rousseau a l'éloquence vraie de la* LOGIQUE *et de la passion.* (V. Cous.) *Le poëte doit cacher sous les plus vives couleurs la* LOGIQUE *et le sentiment, deux puissances ennemies.* (H. de Balzac.)

— Fig. Manière particulière de raisonner : *La* LOGIQUE *du cœur, des passions. Chercher dans un bienfait un motif intéressé, c'est la* LOGIQUE *des ingrats.* (Acad.)

— Adj. Qui est conforme aux règles de la logique : *Argument* LOGIQUE. *Ce raisonnement n'est pas trop* LOGIQUE. (Acad.)

LOGIQUEMENT, adv. Pron. *lo-jik-man.* — D'une manière conforme à la logique : *Procéder, raisonner, discuter* LOGIQUEMENT. (Acad.)

LOGIS, n. m. (*loger.*) Pron. *lo-ji.* — Habitation, maison : *Grand, petit, beau* LOGIS. LOGIS *commode. Garder le* LOGIS. *Demeurer au* LOGIS. *Changer de* LOGIS. *La dame, le maître du* LOGIS. (Acad.)

— *Corps de logis*, partie importante d'un bâtiment; logement détaché du bâtiment principal : *Il occupe un petit corps de* LOGIS *sur le devant.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne au logis*, se dit d'un homme qui est devenu hébété, ou qui a perdu connaissance.

— *La folle du logis*, l'imagination, faculté très-capricieuse.

— Hôtellerie : *Le Cheval blanc est un bon* LOGIS. *Aux enseignes des hôtelleries on met ordinairement :* BON LOGIS À PIED ET À CHEVAL. (Acad.)

— Fam. La maison de celui qui parle : *Il y a longtemps que vous n'êtes venu au* LOGIS. *On m'attend au* LOGIS. (Acad.)

— *Maréchal des logis*, sous-officier de cavalerie, à cheval, chargé des détails du service d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement : *Le grade de* MARÉCHAL DES LOGIS *répond à celui de sergent dans l'infanterie.* (Acad.)

— Anc. Officier chargé de faire préparer les lo-

gements pour la cour en voyage : *Grand* MARÉCHAL DES LOGIS *chez le roi. Premier* MARÉCHAL DES LOGIS *chez la reine*. (Acad.)

LOGISTIQUE, adj. (λογιστικός, qui sait calculer; gr.) Pron. *lo-jiss-tik*. — Math. *Logarithmes logistiques*, ceux dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 3,600.

— N. f. Art milit. Stratégie; partie spéculative de la science des armes.

LOGOGRAPHE, n. m. (λόγος, discours; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *lo-go-graf*. — Celui qui écrit aussi vite que la parole.

— *Loge du logographe*, emplacement ménagé derrière le fauteuil du président de l'Assemblée nationale, et où se tenaient les logographes.

LOGOGRAPHIE, n. f. (*logographe*.) Pron. *lo-go-gra-fi*. — Didact. Art d'écrire aussi vite que la parole : *La* LOGOGRAPHIE *fut imaginée en 1790 pour recueillir les discours de l'Assemblée nationale.*

LOGOGRIPHE, n. m. (λόγος, discours; γρῖφος, énigme; gr.) Pron. *lo-go-grif*. — Sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner : *Les* LOGOGRIPHES *ne valent pas la peine qu'on prend à les deviner*. (Acad.)

— Fig. Ouvrage inintelligible : *Ces pièces sont de vrais* LOGOGRIPHES *à la lecture*. (Nisard.)

LOGOGRIPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lo-go-gri-fik*. — Néol. Qui tient du logogriphe; obscur : *Style* LOGOGRIPHIQUE.

LOGOMACHIE, n. f. (λόγος, discours; μάχομαι, je combats; gr.) Pron. *lo-go-ma-chi*. — Didact. Dispute de mots : *Cette question est une pure* LOGOMACHIE. *Il y a beaucoup de discussions qui ne roulent que sur une* LOGOMACHIE. (Acad.) *Plus d'un économiste a contribué à jeter la science dans une déplorable* LOGOMACHIE. (Rossi.)

LOGOMACHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lo-go-ma-chik*. — Néol. Qui appartient à la logomachie : *Discours, raisonnement* LOGOMACHIQUE.

LOGOTECHNIE, n. f. (λόγος, discours; τέχνη, art; gr.) Pron. *lo-go-tèk-ni*. — Didact. Science des mots; connaissance approfondie de leur acception, de leur emploi, etc.

LOGOTHÈTE, n. m. (λόγος, discours; τίθημι, régler; gr.) Pron. *lo-go-tètt*. — Antiq. Contrôleur des comptes; intendant.

LOGUER, v. tr. ou a. 1re conj. Pron. *lo-ghé*. — Techn. Humecter les formes du sucre en les frottant à l'intérieur avec un linge mouillé.

LOGUETTE, n. f. Pron. *lo-ghètt*. — Mar. Allonge d'un câble; cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOGUIS, n. m. Pron. *lo-ghi*. — Comm. Verroterie pour les nègres.

LOI, n. f. (*lex*, de *legere*, lire; lat.) Pron. *loa*. — Acte de l'autorité souveraine, qui règle, ordonne, permet ou défend : *Faire, établir, porter une* LOI. *Sanctionner, promulguer, publier une* LOI. *Se soumettre aux* LOIS. *Obéir aux* LOIS. *Abroger, rapporter une* LOI. (Acad.) *La* LOI *doit être comme la mort qui n'épargne personne*. (Montesq.) *Plus vous multipliez les* LOIS, *plus vous les rendez méprisables*. (J.-J. Rouss.) *L'office de la* LOI *est de commander et de défendre, de permettre et de punir*. (Dupin.)

— Rapports nécessaires qui dérivent de la nature des êtres : *Tous les êtres ont leurs* LOIS : *la Divinité a ses* LOIS, *le monde matériel a ses* LOIS, *les intelligences supérieures à l'homme ont leurs* LOIS, *les bêtes ont leurs* LOIS, *l'homme a ses* LOIS. (Montesq.)

— *Les lois de la nature*, les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique : *Les* LOIS *de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, de la réfraction de la lumière, sont des* LOIS DE LA NATURE. (Acad.)

— Mor. *La loi naturelle*, les principes de justice sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient subsister, et qui sont imprimés dans le cœur de tous les hommes : *La* LOI NATURELLE *nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît*. || On dit aussi *La loi de nature*.

Il se faut entr'aider, c'est la *loi de nature*. (La F.)

— *La loi divine*, les préceptes positifs donnés par la révélation.

— *La loi ancienne*, ou absol. *La loi*, la loi de Moïse, la loi des Juifs : *Les* LIVRES *de la loi. Les docteurs de la* LOI. *Voilà la* LOI *et les prophètes*. (Ac.)

— *La loi nouvelle*, ou *La loi de grâce*, la loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens.

— *Les lois humaines*, les lois établies par les hommes pour le maintien et l'ordre des sociétés.

— *La loi fondamentale* ou *constitutionnelle d'un État*, celle qui règle la nature, l'étendue et l'exercice du pouvoir du gouvernement.

— *La loi de l'État*, ou simpl. *La loi*, toute règle qui, dans un État, a force de loi, soit qu'elle ait rapport au gouvernement, soit qu'elle fixe les droits des particuliers : *Observer, exécuter la* LOI. *Contrevenir à la* LOI. *Maintenir, faire respecter la* LOI. *Recourir à la* LOI. *Cela est contre la* LOI, *n'est pas permis par la* LOI. (Acad.)

Renfermé dans la *loi*, j'y reste. — Moi, de même,
L'intérêt du pays étant la *loi* suprême. (C. Del.)

— *Lois politiques*, celles qui ont pour objet la conservation de l'État : *Le christianisme renferme les trois grandes* LOIS *de l'univers, la* LOI *divine, la* LOI *morale, la* LOI POLITIQUE : *la* LOI *divine, Unité de Dieu en trois personnes; la* LOI *morale, Charité; la* LOI POLITIQUE, *c'est-à-dire Liberté, Égalité, Fraternité.* (Chateaubr.)

— *Lois organiques*, celles qui ont pour objet de régler le mode et l'action des institutions consacrées par une loi précédente.

— *Lois civiles*, celles qui règlent les droits et les devoirs, les intérêts et les rapports des citoyens entre eux.

— *Lois criminelles*, celles qui déterminent les délits, les crimes, et les peines qui y sont applicables.

— *Loi pénale*, celle qui prononce quelque peine.

— *Loi municipale*, loi qui règle l'administration des communes.

— *Loi fiscale*, celle qui règle la qualité et le mode de perception des contributions publiques.

— *Loi d'exception*, loi qui déroge momentanément à la loi constitutionnelle de l'État.

— *Loi martiale*, loi qui autorise dans certains cas l'emploi de la force armée.

— *La loi des nations*, le droit des gens.

— *Les lois de la guerre*, les maximes que les nations sont convenues d'observer entre elles pendant la guerre.

— Dr. rom. *Loi romaine*, l'ensemble des lois qui ont successivement régi l'empire romain; elle est consignée dans les *Pandectes* et le *Code de Justinien*.

— *Homme de loi*, celui qui fait profession d'interpréter les lois; jurisconsulte : *Consulter un* HOMME DE LOI, *les gens de* LOI. || Au pl. Gens de justice, officiers ministériels près les tribunaux.

— Fig. *Faire loi*, tenir lieu d'une loi, avoir l'autorité, la force d'une loi : *Dans les langues vivantes l'usage* FAIT LOI. *L'exemple de cet écrivain ne* FAIT *pas* LOI. (Acad.)

— Fig. *Se faire une loi de quelque chose*, s'imposer l'obligation de, etc. : *Il* S'EST FAIT UNE LOI *de la discrétion. Il* S'EST FAIT UNE LOI *de se promener tous les matins*. (Acad.)

Oui, de lui plaire en tout je *me fais une loi*. (Dest.)

— Fig. *Faire, donner, dicter, imposer la loi*, commander, ordonner avec autorité : *Cet homme veut faire, donner, imposer la* LOI *partout où il est*. (Acad.)

— *N'avoir ni foi ni loi*, être sans religion et sans morale.

— Prov. *Nécessité n'a point de loi*, un extrême péril, un extrême besoin peut rendre excusables des actions répréhensibles en elles-mêmes.

— Prov. et fig. *Ce que je vous dis, c'est la loi et les prophètes*, c'est une vérité incontestable.

— Anc. *Si veut le roi, si veut la loi*, la volonté du roi fait la loi en toutes choses, ou Un roi ne peut vouloir que ce que veut la loi.

— Puissance, autorité : *Alexandre rangea toute l'Asie sous sa* LOI, *sous ses* LOIS. *Les peuples vécurent heureux sous ses* LOIS. *La* LOI *du vainqueur, la* LOI *du plus fort*. (Acad.)

— *Être sous les lois d'une femme*, être esclave de ses volontés, de ses caprices.

Qui, *sous vos seules lois* je fais gloire de vivre.
(Coll. d'Harl.)

— *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*, se soumettre à sa volonté.

— Au pl. Il se dit encore de certaines obligations de la vie civile : *Les* LOIS *de l'honneur, du devoir, de la bienséance, de la politesse, de l'honnêteté, de la société, etc.* (Acad.)

— Par anal. *Les lois de la grammaire, de la syntaxe*, les règles établies, en matière de langage, par la grammaire et par la syntaxe : *Cette construction est contraire aux* LOIS DE LA SYNTAXE. (Acad.)

LOI, n. f. Pron. *loa*. — Monn. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOÏMIQUE, adj. des 2 g. (λοιμός, peste; gr.) Pron. *lò-i-mik*. — Méd. Pestilentiel; qui peut communiquer la peste, une contagion.

LOÏMOLOGIE, n. f. (λοιμός, peste; λόγος, discours, traité; gr.) Pron. *lò-i-mo-lo-ji*. — Didact. Traité sur la peste.

LOIN, adv. de lieu. (*longe*; lat., m. sign.) Pron. *loain*. — A une grande distance : *Demeurer, aller* LOIN. *Sa vue porte* LOIN, *très-*LOIN. *Il y a* LOIN *d'ici chez nous. Pousser* LOIN *ses conquêtes, ses victoires.* (Acad.)

— Fig. *Aristide a été bien* LOIN *dans la connaissance des choses naturelles. Arrêtez-vous à cette idée, n'allez pas plus* LOIN. *Porter* LOIN *sa haine, ses prétentions*, etc. (Acad.) *Rien ne menace tant d'une chute funeste qu'une autorité qu'on pousse trop* LOIN. (Fén.) *Il y a souvent très-*LOIN *du mal que l'on dit d'un ouvrage à celui qu'on en pense.* (Beaum.)

— Fig. et fam. *Aller loin*, faire fortune, s'élever à de hauts emplois : *Ce jeune homme a de l'esprit, il est actif, laborieux,* IL IRA LOIN, *il peut* ALLER LOIN. (Acad.) || Par anal. *Cet emploi peut le mener* LOIN.

— *Il est malade, il n'ira pas loin*, il mourra bientôt. || *Avec la dépense qu'il fait, cet homme n'ira pas* LOIN, il sera bientôt ruiné.

— Fig. et fam. *Il ne le portera pas loin*, se dit d'un homme par qui on a été offensé, et dont on se vengera avant peu.

— Prov. *Pas à pas on va loin; qui va doucement va loin*, quand on va toujours on ne laisse pas d'avancer beaucoup, quoiqu'on aille lentement.

— Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez*, avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

= **Loin**, adv. de temps : *Vous parlez de me payer dans deux ans; c'est me remettre bien* LOIN. (Acad.)

= **Au loin**, loc. adv. A une grande distance : *Voir* AU LOIN. *Voyager, chasser* AU LOIN. *Chercher les aventures* AU LOIN. (Acad.)

= **Au plus loin**, loc. adv. A la plus grande distance possible : AU PLUS LOIN *que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien.* (Acad.)

= **De loin**, loc. adv. D'une grande distance : *Voir* DE LOIN. *Parler* DE LOIN. *Il a été tué* DE LOIN. (Acad.) *Les Parthes combattaient* DE LOIN, *et hors de la portée des armes romaines.* (Montesq.)

— Fig. *Voir de loin*, avoir beaucoup de prévoyance, pressentir ce qui doit arriver.

— Fig. et fam. *Voir venir quelqu'un de loin*, pénétrer ses intentions, malgré les efforts qu'il fait pour les cacher.

— Fig. et fam. *Revenir de loin, de bien loin*, réchapper d'une maladie très-grave ou de quelque grand danger.

— Fig. et fam. *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin*, ne pas le connaître du tout.

— *Nous sommes parents, mais de loin*, nous sommes parents à un degré éloigné.

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*, celui qui revient d'un pays fort éloigné peut raconter tout ce qu'il veut, sans craindre qu'on le démente.

— Il se dit aussi en parl. du temps : *Vous me parlez du temps de notre première enfance; c'est parler* DE LOIN, *c'est se souvenir* DE LOIN. (Acad.) *On voit* DE LOIN *les objets bien autrement qu'ils ne sont.* (Volt.)

— Fam. *C'est du plus loin qu'il me souvienne*, se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé.

= **Loin à loin; de loin à loin; de loin en loin**, loc. adv. A de grandes distances, à de longs intervalles : *Planter des arbres* LOIN À LOIN. *Les hameaux sont semés* LOIN À LOIN, DE LOIN À LOIN, DE LOIN EN LOIN. (Acad.) *Quelques personnes apparaissent* DE LOIN EN LOIN. (A. Mart.) *Je vis s'allonger devant moi des galeries souterraines qu'à peine éclairaient,* DE LOIN À LOIN, *quelques lampes suspendues.* (Chateaub.) *Peu à peu le désert s'étend, on ne voit plus que* DE LOIN À LOIN *des masures en ruines.* (Id.)

— Ces locutions s'appliquent aussi au temps : *Il ne vient plus me voir que* DE LOIN À LOIN, DE LOIN EN LOIN. (Acad.)

= **Loin de**, loc. prép. A une grande distance de : LOIN D'*ici*. LOIN DU *lieu où vous êtes*. LOIN DE *la ville. Non* LOIN DE *là. Ils sont bien* LOIN *l'un* DE *l'autre.* LOIN D'*ici, profanes.* (Acad.) *Jamais l'hirondelle ne s'établit* LOIN *de l'homme.* (Buff.)

— Fig. : *Il est encore* LOIN DE *la perfection.* LOIN DE *moi une semblable pensée.* LOIN DE *nous ces héros sans humanité!* (Acad.) LOIN *de nous la coupable envie d'obscurcir la gloire de Louis XIV!* (Chamf.)

— Elliptiq. : LOIN *ces héros sans humanité.* (Acad.)

Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
Garde dans ses excès un ordre didactique. (Boil.)

— *Être loin de son compte*, se tromper dans son

raisonnement, dans son calcul, dans ses prétentions, dans ses espérances.

— *Ils sont encore tous deux loin*, *bien loin de compte*, il s'en faut beaucoup qu'ils soient d'accord : *Il est* LOIN DE *compte avec moi*. (Acad.)

= **Loin de**, s'applique quelquefois au temps : *Nous sommes encore* LOIN DE *Pâques*. (Acad.)

= **Loin, bien loin de**, loc. prép. Au lieu de, LOIN, BIEN LOIN QUE, tant s'en faut que : LOIN DE *me* REMERCIER, *il m'a dit des injures*. BIEN LOIN DE *se* REPENTIR, *il s'obstine dans son crime*.

— *Être loin*, *bien loin de faire une chose*, être dans des dispositions toutes contraires à celles qui pourraient porter à faire une chose : JE SUIS LOIN DE *penser ainsi*. JE SUIS LOIN, BIEN LOIN DE *m'enorgueillir d'un si faible succès*. (Acad.)

= **Non loin de**, loc. prép. Près :

Non loin de ce rivage un bois sombre et tranquille
Sous ses ombrages frais présente un doux asile. (Volt.)

= **Loin que**, loc. conj. Au lieu que : LOIN QU'*il soit disposé à vous faire des remerciments*, *il est homme à vous chercher querelle*. (Acad.) *Rien de plus matériel que la théogonie antique ;* LOIN QU'*elle ait songé, comme le christianisme, à diviser l'esprit du corps, elle donne forme et visage à tout, même aux essences*, *même aux intelligences*. (V. Hugo.)

= **Du plus loin que, d'aussi loin que**, loc. conj. De la plus grande distance possible : DU PLUS LOIN QUE *je l'ai aperçu, j'ai couru au-devant de lui*. D'AUSSI LOIN QU'*il me vit*, *il accourut vers moi*.

— Du plus grand intervalle de temps : DU PLUS LOIN QUE *je me souvienne*, QU'*il m'en souvienne*, *la chose était ainsi*. (Acad.)

LOINTAIN, AINE, adj. (*loin.*) Pron. *loain-tain*, *tènn*. — Qui est fort éloigné du lieu où l'on est ou dont on parle : *Un pays* LOINTAIN. *Des terres, des régions* LOINTAINES. *Des climats* LOINTAINS. *Peuples* LOINTAINS. *Nations* LOINTAINES. (Acad.)

LOINTAIN, n. m. Pron. *loain-tain*. — Éloignement : *Apercevoir dans le* LOINTAIN. (Acad.)

— Peint. *Le lointain d'un tableau*, ce qui paraît le plus reculé à la vue, dans le fond d'un tableau : *Cette figure fait bien dans le* LOINTAIN. *Ce* LOINTAIN *est fort beau. Ce peintre traite habilement les* LOINTAINS. (Acad.)

— Par anal. Point de vue éloigné : *La prairie se découvre dans sa longueur et se perd en* LOINTAINS *vaporeux*. (H. de Balz.)

LOIR, n. m. Pron. *loar*. — Zool. Mammifère de l'ordre des Rongeurs ; il ressemble beaucoup à l'écureuil ; on en trouve trois espèces en France : le *Loir* proprement dit, le *Lérot* et le *Muscardin* : *Le* LOIR *vit dans le creux des arbres et dort tout l'hiver*. (Buff.) *Il dort comme un* LOIR. (Acad.)

LOISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *loa-zibl*. — Qui est permis : *Cela n'est pas* LOISIBLE. *Il vous est* LOISIBLE *de penser ainsi*. (Acad.) || Il a veilli.

LOISIR, n. m. (*otium*, repos, oisiveté ; lat.) Pron. *loa-zir*. — Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs : *Avoir du* LOISIR. *Jouir d'un doux* LOISIR, *d'un honnête* LOISIR. *Il emploie bien les heures de son* LOISIR. *Je n'ai pas un moment de* LOISIR. (Acad.) *Pour le riche ignorant le* LOISIR *est sans repos*, *le repos sans charmes*. (Rivarol.) *Les guerres civiles l'atteignent dans son* LOISIR *et dans son aisance*. (Nisard.)

L'imagination est fille du *loisir*. (Lam.)

— Fam. *Il est bien de loisir*, *il faut qu'il ait bien du loisir de reste*, se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles, ou qui se mêle de choses indifférentes.

— Espace de temps nécessaire pour faire quelque chose commodément : *Donnez-moi le* LOISIR *de faire ce que vous désirez. Je n'ai pas eu assez de* LOISIR *pour y penser. Cet ouvrage demande du* LOISIR. *Vous ne me donnez pas le* LOISIR *de respirer*. (Acad.)

— Au pl. Distractions : *Le charme des doux* LOISIRS *est le fruit d'une vie laborieuse*. (J.-J. Rouss.)

= **À loisir**, loc. adv. A l'aise ; avec commodité ; sans se presser : *Vous ferez cela* À LOISIR. *Vous y penserez* À LOISIR. *Examinez cela* À LOISIR, *plus* À LOISIR. (Acad.)

— On dit dans le m. sens, *A mon loisir*, *à votre loisir*, *à son loisir*.

LOK, n. m. Méd. V. LOOCH.

LOLIACÉ, ÉE, adj. (*lolium*, ivraie ; lat.) Pron. *lo-li-a-cé*. — Bot. Qui ressemble à l'ivraie.

= **Loliacées**, n. f. pl. Famille de plantes graminées dont l'Ivraie est le type.

LOMA, n. m. V. LOME.

LOMANDRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Joncées ; originaires de la Nouvelle-Hollande.

LOMARIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Fougères.

LOMBAGIE, n. f. (*lombes.*) Méd. Faiblesse des reins.

LOMBAGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lon-ba-jik*. — Méd. Qui a rapport à la lombagie.

LOMBAIRE, adj. des 2 g. (*lombes.*) Pron. *lon-bèr*. — Anat. Qui appartient aux lombes : *La région* LOMBAIRE. *Les vertèbres* LOMBAIRES. (Acad.)

— *Artères lombaires*, vaisseaux nés des parties latérales de l'aorte.

— N. f. La vertèbre lombaire.

LOMBAR, n. m. Ceinture de corde que les chartreux portent habituellement sur la chair nue.

LOMBARD, n. m. (n. pr.) Pron. *lon-bar*. — Établissement de prêts sur gages, autorisé dans plusieurs villes : *Dans les* LOMBARDS, *l'intérêt est réglé par le magistrat*.

LOMBARD, ARDE, adj. Pron. *lom-bar*, *bard*.

— B.-Arts. *École lombarde*, les peintres qui ont fleuri dans la Lombardie : *L'école* LOMBARDE, *qui excelle dans la nature, a totalement négligé l'étude du costume. Le Corrége fut le père de l'école* LOMBARDE.

— Subst. *Le style tient du gothique et du* LOMBARD. (L. Reybaud.)

LOMBES, n. m. pl. (*lumbi*, m. sign. ; lat.) Pron. *lonb*. — Anat. Parties postérieures de l'abdomen qui couvrent les reins, et sont situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche.

LOMBOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *lon-boa-ié*. — Il change l'*y* du radic. en *i* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je lomboi ; je lomboierai ; je lomboierais*. — Techn. Faire épaissir l'eau mère, dans les salines.

LOMBRIC, n. m. (*lumbricus*, m. sign. ; lat.) Pron. *lon-brik*. — Zool. Genre d'annélides vulg. appelées *Vers de terre ;* ce sont des animaux au corps arrondi, parfaitement nu, extensible et allongé, composé d'anneaux : *Les* LOMBRICS *vivent dans les lieux humides, dans les fumiers*.

— Méd. Ver intestinal : *Les* LOMBRICS *vivent ordinairement dans les intestins grêles*, *et ne descendent que rarement dans les gros intestins*. (J. Cloq.) || *V.* LOMBRICOÏDES.

— Espèce de serpent du genre Orvet.

LOMBRICAIRE, n. f. Pron. *lon-bri-kèr*. — Bot. Genre d'algues marines.

LOMBRICAL, ALE, adj. (*lumbricus*, ver de terre ; lat.) Pron. *lon-bri-kal*. — Anat. En parl. de quelques petits muscles de la main et du pied, Qui ressemblent à des vers.

LOMBRICINÉ, ÉE, adj. Pron. *lon-bri-ci-né*. — Zool. Qui ressemble au lombric.

= **Lombricinés**, n. m. pl. Famille d'annélides ayant pour type le genre Lombric.

LOMBRICITE, n. f. Min. Pétrification dont la forme a quelque ressemblance avec celle des lombrics.

LOMBRICOÏDE, adj. des 2 g. (*lumbricus*, lombric ; lat., et εἶδος, ressemblance ; gr.) Pron. *lon-bri-ko-id*. — Zool. Qui ressemble à un lombric.

— *Ascaride lombricoïde*, entozoaire ou ver intestinal qu'on observe le plus fréquemment chez les enfants et les vieillards. ‖ On dit aussi *Lombric*.

= **Lombricoïdes**, n. m. pl. Entozoaires, vers intestinaux : *La présence de certains animaux parasites dans le corps humain*, *comme les* LOMBRICOÏDES, *est souvent une cause de maladie*. (Chomel.)

LOME, n. m. (λῶμα, frange ; gr.) Zool. Membrane qui borde chaque côté des doigts de certains oiseaux.

LOMENTACÉ, ÉE, adj. (*lomentum*, gousse ; lat.) Pron. *lo-man-ta-cé*. — Bot. Qui paraît formé de plusieurs pièces placées bout à bout.

LOMPE, n. m. Pron. *lonp*. — Zool. Poisson appelé aussi *Lièvre de mer*.

LONCHIEUX, n. m. pl. Pron. *lon-chieu*. — Zool. Poissons qui ont les nageoires de la queue en lancette et les nageoires ventrales séparées.

LONCHITE ou **LONCHITIS**, n. f. (λόγχη, lance ; gr.) Pron. *lon-kitt*, *ki-tiss*. — Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des Fougères.

LONCHURE, n. m. (λόγχη, lance, et οὐρά, queue ; gr.) Pron. *lon-chur*. — Zool. Genre de poissons thoraciques.

LONDEAU, n. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDRES ou **LONDRIN**, n. m. Pron. *londr*, *lon-drain*. — Comm. Drap léger qui imite ceux qu'on fabrique à Londres.

LONG, ONGUE, adj. (*longus ;* lat., m. sign.) Pron. *lon*, *longh*. — Il se dit des objets considérés dans leur étendue, d'un bout, d'une extrémité à l'autre, et par oppos. à Court : *Un bâton* LONG *de trois pieds. La harpe a des cordes plus* LONGUES *les unes que les autres. Tirer une* LONGUE *ligne sur le papier. De* LONGUES *jambes. De* LONGS *bras. Une barbe* LONGUE. *Le cours du Danube est* LONG. *Avoir la taille* LONGUE *et menue*. (Acad.) *Ce chemin est le plus* LONG, *mais le plus sûr*. (C. Del.)

...Un vase à *long* col et d'étroite embouchure. (La F.)

— *Habit long*, la soutane et le long manteau que portent les ecclésiastiques : *Il était en* HABIT LONG. (Acad.)

— *Lunette de longue vue*, ou simpl. *Longue vue*, lunette d'approche avec laquelle on voit les objets éloignés.

— Prov. et fig. *Avoir les dents longues*, être affamé après avoir été longtemps sans manger.

— Fig. et fam. *Il a les bras longs*, *les mains longues*, son pouvoir s'étend bien loin.

— Prov. *Les princes ont les mains et les oreilles bien longues*, ils peuvent entendre et atteindre de loin. || *Faire les longs yeux*, regarder de travers.

— *Boire à longs traits*, boire de grands coups.

— Elliptiq. *Prendre le plus long*, *son plus long*, aller en quelque lieu par le plus long chemin : *Vous êtes venu ici par telle rue*, *vous avez pris le plus* LONG. *C'est le plus* LONG *de beaucoup*, *c'est vôtre plus* LONG. (Acad.)

— Fig. *Prendre le plus long*, se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce qu'on a entrepris.

— Dont la surface est considérable dans sa plus grande dimension, et par oppos. à Large : *Une table* LONGUE. *Ce jardin est plus* LONG *que large. Un champ* LONG *et étroit*. (Acad.)

— Qui dure plus ou moins longtemps : *En été les jours sont* LONGS. *Le temps est* LONG *à qui attend. Son absence a été* LONGUE. *Un* LONG *voyage. Une* LONGUE *et heureuse vie. Un* LONG *règne. Un* LONG *repos*. (Acad.)

Le temps est assez *long* pour quiconque en profite ;
Qui travaille et qui pense en étend la limite. (Volt.)

Que les trois dernières lieues sont LONGUES *en voyage !* (C. Del.) *Les jours étaient encore assez* LONGS, *et la saison belle*. (La Font.)

De ses *longs* roulements fatiguant mon oreille,
Un tambour importun avant l'aube m'éveille. (Viennet.)

— *Bail à long terme*, bail dont la durée s'étend au delà du nombre d'années des baux ordinaires.

— *Ouvrage*, *affaire de longue haleine*, ouvrage, affaire qui demande beaucoup de temps et de soin.

— *Voyage de long cours*, voyage par mer, dont le but et le terme sont fort éloignés.

— Fam. et elliptiq. *Il ne la fera pas longue*, il ne vivra pas longtemps.

— Gramm. *Syllabe longue*, *voyelle longue* syllabe, voyelle dont la prononciation doit avoir plus de durée que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève : *A est* LONG *dans pâte, et bref dans* rate.

— Il se dit particul. des ouvrages d'esprit, considérés sous le rapport de l'étendue, ou du temps nécessaire pour les lire, les réciter, les entendre : *Un* LONG *poëme. Un* LONG *discours. Une* LONGUE *harangue*. (Acad.) *Un étourneau peut apprendre à prononcer de suite des phrases un peu* LONGUES. (Buff.) *Cet ouvrage est* LONG *et abstrait*. (Volt.)

Un sonnet sans défaut vaut seul un *long* poëme. (Boil.)

— Lent, tardif : *Dépêchez ! que vous êtes* LONG ! *Cet ouvrier est bien* LONG. *Il est* LONG *à tout ce qu'il fait. Ces arbres sont* LONGS *à pousser*, *à croître*. (Acad.)

— Prat. *Assignation à longs jours*, assignation qui accorde un délai plus long que le délai ordinaire.

= **Long**, n. m. Longueur, par oppos. à Large : *Ces rideaux ont deux aunes de* LONG. (Acad.)

— *Scieur de long*, ouvrier qui scie des pièces de bois en long, pour faire des planches.

— Faucon. *Voler en long*, se dit d'un oiseau qui vole en droite ligne.

— *En long et en large :* en longueur et en largeur alternativement : *Se promener, aller* EN LONG *et en* LARGE. (Acad.) *Il se mit à se promener en* LONG ET EN LARGE *sans mot dire*. (Dider.) || Dans le m. sens, *De long en large*.

— Fam. *S'étendre tout son long*, *tout de son long*, tomber à terre ou se coucher en déployant ou en laissant aller son corps dans toute sa longueur.

= **Long**, adv. Fam. *Il nous en a dit long*, [illegible] *long*, il nous a dit beaucoup de choses sur tel su[jet].

— *En savoir long*, *bien long*, être fin, rusé, difficile à surprendre : *Il avait épousé une fille qui* EN

SAVAIT BIEN LONG. (La Font.) *C'est un petit drôle qui* EN SAIT BIEN LONG. (Danc.)

= **De long, en long,** loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur : *Il faut mettre ce bois* DE LONG. *Fendre* EN LONG. (Acad.)

— Fam. *Tirer de long*, s'esquiver, s'enfuir : *Quand il eut fait son coup il* TIRA DE LONG. (Acad.) || Vieux.

— Fig. *Tirer de long*, apporter des délais dans une affaire.

= **Au long, tout au long,** loc. adv. Amplement, avec étendue : *Il a traité, il a expliqué cela bien* AU LONG. *Je vous écrirai plus* AU LONG. *Cet auteur en parle* AU LONG *dans son ouvrage.* (Acad.)

= **De longue main,** loc. adv. Depuis longtemps : *Je le connais de* LONGUE MAIN. *Il est mon ami de* LONGUE MAIN. (Acad.)

= **Le long, tout le long, tout du long, au long de,** loc. prép. En côtoyant : LE LONG DE *la rivière. Allez* TOUT LE LONG, TOUT DU LONG *de l'eau*, TOUT LE LONG *de la prairie, du chemin*, AU LONG *du bois.* (Acad.)

= **Le long, tout le long, tout du long de,** loc. prép. Pendant toute la durée de : *Il a jeuné* TOUT LE LONG DU *carême. Il a prié Dieu* TOUT LE LONG DE *la messe. Il travaille* TOUT LE LONG DE *la semaine. Il s'est diverti* TOUT DU LONG DE *l'année.* (Acad.)

Je ronflerais mon soûl la grasse matinée,
Et je m'enivrerai *le long de* la journée. (Regn.)

— Prov. et fig. *Il en a eu tout du long de l'aune*, se dit d'un homme qui a été fort malmené, fort maltraité, de quelque manière que ce soit. || Dans le m. sens : *On lui en a donné* TOUT DU LONG. *Il en a eu* DU LONG *et du large.* (Acad.)

... C'est tout justement la tour de Babylone,
Car chacun y babille *à tout du long de l'aune.* (Mol.)

= **A la longue,** loc. adv. Avec le temps; après un certain temps : *Tout s'use* À LA LONGUE. (Acad.) *Le bonheur domestique est* À LA LONGUE *le plus solide et le plus doux.* (Volt.) À LA LONGUE *on s'ennuie de tout.* (C. Del.)

LONGANIMITÉ, n. f. (*longus*, long; *animus*, âme; lat.) Patience avec laquelle un être puissant et bon endure les fautes, les insultes qu'il pourrait punir : *La* LONGANIMITÉ *de Dieu envers les pécheurs. On ne saurait trop louer la* LONGANIMITÉ *de ce prince.* (Acad.) *Absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut tolérant jusqu'à la* LONGANIMITÉ. (Mirab.)

— Patience, courage dans le malheur : *Il a supporté ses maux avec une* LONGANIMITÉ *exemplaire, méritoire.* (Acad.)

LONGE, n. f. (*long.*) Pron. *lonj.* — Art culin. Moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, du bas de l'épaule jusqu'à la queue : *Une* LONGE *de veau, de chevreuil.* (Acad.)

— Particul. Longe de veau : *Manger une bonne* LONGE. (Acad.)

— Man. Corde de chanvre, de crin; ou morceau de cuir coupé en long, en forme de courroie, de lanière, qui sert à attacher un cheval au râtelier, à l'auge, ou à le conduire quand on ne le monte pas : *La* LONGE *d'un cheval. Ce cheval marche sur sa* LONGE. *Il rompra sa* LONGE. *Il est attaché à deux* LONGES. *Mener un cheval par la* LONGE. (Acad.)

— Corde d'une certaine étendue, placée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur des cercles : *Trotter un cheval à la* LONGE (Acad.)

— Fig. et fam. *Marcher sur sa longe*, s'embarrasser dans les mesures qu'on prend, dans les discours qu'on tient.

— Fauconn. Petite lanière de cuir que l'on attache à la patte d'un oiseau de proie, quand il n'est pas assuré sur la perche. || *Tirer à la longe*, se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne.

— Techn. Lanière de cuir, tressée sur une partie de sa longueur, qui porte la mèche d'un fouet.

LONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Longer.

— Blas. Il se dit de l'oiseau de proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps : *Faucon* LONGÉ *d'azur.*

LONGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*long.*) Pron. *lon-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *long*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous longeons, il longea*, etc. — Marcher le long de : *L'armée* LONGEA *la rivière. Le cerf* A LONGÉ *cette route.* (Acad.) *La bécasse vient, en* LONGEANT *les bois, jusque dans les haies des fermes et des maisons champêtres.* (Buff.) *J'*AI LONGÉ *la base de la colonnade de la place Saint-Pierre.* (G. Sand.)

— Mar. *Longer une côte*, naviguer près et le long de cette côte. || *Longer un vaisseau*, serrer un vaisseau en faisant une route parallèle à la sienne.

— En parl. des choses, S'étendre le long de : *Un bois qui* LONGE *la côte.* (Acad.)

— Véner. En parl. du gibier, Entraîner la chasse bien loin en avant.

LONGÉVITÉ, n. f. (*longus*, long; *ævum*, âge; lat.) Longue durée de la vie : *La* LONGÉVITÉ *des carpes, des corbeaux, des cerfs. Tables de* LONGÉVITÉ. (Acad.) *Dans les couvents, les* LONGÉVITÉS *sont remarquables.* (G. Sand.)

LONGICAUDE, adj. des 2 g. (*longus*, long, *cauda*, queue; lat.) Zool. Qui a la queue longue.

= **Longicaudes,** n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, qui comprend les paons, les coqs, les faisans, etc.

LONGICAULE, adj. des 2 g. (*longus*, long; *caulis*, tige; lat.) Bot. Qui a une tige longue.

LONGICOL, OLLE, adj. des 2 g. (*longus*, long, *collum*, cou; lat.) Zool. Qui a le cou long.

LONGICORNE, adj. des 2 g. (*longus*, et *cornu*, corne; lat.) Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues.

LONGICOSTÉ, ÉE, adj. (*longus*, et *costa*, côte; lat.) Zool. Garni de longues côtes.

LONGICUSPIDÉ, ÉE, adj. (*longus*, long; *cuspis*, pointe; lat.) — Bot. Qui est armé de longues pointes.

LONGIMÉTRIE, n. f. (*longus*, long; lat. μέτρον, mesure; gr.) Géom. Art. de mesurer les longueurs.

— Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes.

LONGIN, n. m. Pron. *lon-jain.* — Fam. Homme très-lent : *C'est un* LONGIN, *un saint* LONGIN.

LONGIPÈDE, adj. des 2 g. (*longus*, et *pes, pedis*, pied; lat.) Zool. et Bot. Qui a des pieds ou des pédoncules très-longs.

= **Longipèdes,** n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui ont les pattes très-longues.

LONGIPENNE, adj. des 2 g. (*longus*, et *penna*, aile; lat.) Zool. Qui a de longues ailes.

= **Longipennes,** n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, qui ont un vol étendu et rapide. Cette famille comprend les *Pétrels*, les *Albatros*, les *Goëlands*, les *Sternes* ou hirondelles de mer, et les *Becs-en-ciseaux*.

LONGIPINNÉ, ÉE, adj. (*longus*, et *pinna*, nageoire; lat.) Zool. Qui a de longues nageoires.

LONGIROSTRE, adj. des 2 g. (*longus*, et *rostrum*, bec; lat.) Zool. Qui a un bec ou un museau très-long.

= **Longirostres,** n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, caractérisés par un bec long et grêle : *Les bécasses sont des* LONGIROSTRES.

LONGIS, n. m. Pron. *lon-ji.* — Fam. Homme lent : *C'est un* LONGIS. || V. LONGIN.

— Mar. Pièces de bois qui vont d'un gaillard à l'autre, et qui servent d'appui au plancher des passavants.

LONGITUDE, n. f. (*longitudo*; lat., m. sign.) Géogr. Distance en degrés d'un lieu quelconque à un premier méridien : *On compte les degrés de* LONGITUDE *depuis le premier méridien convenu. Prendre les* LONGITUDES. *Ce lieu est à tant de degrés de* LONGITUDE, *et à tant de latitude.* (Acad.)

— Astr. Distance, en degrés, qui existe entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps.

— Mar. *Longitude d'un navire*, nombre de degrés, comptés sur l'équateur ou sur un de ses parallèles, dont ce navire est éloigné du premier méridien.

— *Bureau des Longitudes*, établissement créé à Paris, qui se compose d'astronomes, de géographes, de mathématiciens et d'artistes.

LONGITUDINAL, ALE, adj. Qui est étendu en long : *Les membranes qui composent les vaisseaux sont tissues de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres* LONGITUDINALES. (Acad.)

LONGITUDINALEMENT, adv. En longueur : *Mesurer une chose* LONGITUDINALEMENT. (Acad.)

LONGIUSCULE, adj. des 2 g. (*longus.*) Fam. Qui est un peu allongé.

LONG-JOINTÉ, ÉE, adj. Pron. *lon-jouin-té.* — Vétér. Il se dit d'un cheval, d'une jument, Qui a le paturon trop long : *Ce cheval est* LONG-JOINTÉ, *trop* LONG-JOINTÉ. (Acad.)

LONGRINE, n. f. Constr. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus d'un pilotage, dans le sens de sa longueur.

— Mar. Assemblage de charpente en grillage. Forte pièce de bois placée dans le sens de la longueur d'une cale de construction.

— Ch. de fer. Pièce de charpente placée horizontalement dans le sens de la longueur du rail, et sur laquelle celui-ci est posé : *Les deux rails reposent sur deux* LONGRINES *réunies entre elles par une bande de fer.*

LONGTEMPS, adv. Pron. *lon-tan.* — Durant un long espace de temps : *Cela dure* LONGTEMPS, *trop* LONGTEMPS. *Il y a* LONGTEMPS *qu'il est revenu. Il ne saurait vivre* LONGTEMPS. *Nous nous connaissons depuis* LONGTEMPS. *Il a demeuré pendant* LONGTEMPS *dans cette ville.* (Acad.)

Au joug depuis *longtemps* ils se sont façonnés. (Rac.)

LONGUE, n. f. Pron. *longh.* — Gramm. Syllabe longue : *Le dactyle est composé d'une* LONGUE *et de deux brèves.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Observer les longues et les brèves*, être très-cérémonieux; être circonspect et exact en tout ce qu'on fait.

= **A la longue,** loc. adv. Avec le temps : *Il marche bien les premiers jours, mais* À LA LONGUE *il se lasse. Tout s'use* À LA LONGUE. (Acad.) *Les arts ne se perfectionnent qu'*À LA LONGUE. (Volt.) *Ce n'est qu'*À LA LONGUE *que les suffrages se réunissent sur certains ouvrages et sur certaines gens.* (Id.) *L'opinion des vrais connaisseurs forme* À LA LONGUE *ces cent voix de la renommée qui retentissent dans tous les siècles.* (La Harpe.) *Le bonheur domestique est* À LA LONGUE *le plus solide et le plus doux.* (Volt.)

LONGUEMENT, adv. Pron. *longh-man.* — Durant un long temps : *Vivre* LONGUEMENT. *Il a parlé* LONGUEMENT, *et a fort ennuyé l'assemblée.* (Acad.)

LONGUERINE, n. f. Mar. *V.* LONGRINE.

LONGUET, ETTE, adj. (*long.*) Pron. *lon-ghè, ghètt.* — Fam. Un peu long : *Son discours a été* LONGUET, *un peu* LONGUET. (Acad.)

— N. m. Techn. Marteau dont le facteur de pianos se sert pour enfoncer les petites chevilles qui retiennent les cordes.

— Sorte de papier.

LONGUEUR, n. f. (*longus.*) Pron. *lon-gheur.* — Étendue d'un objet considéré d'un bout, d'une extrémité à l'autre : *La* LONGUEUR *d'un bâton, d'une lance, d'une allée, d'une route, etc.* (Acad.)

— *Épée de longueur*, épée de défense, plus longue que les petites épées qu'on portait ordinairement à la cour et à la ville.

— Fam. *Coup de longueur*, ruse, perfidie préparée de longue main.

— Étendue d'une surface considérée dans sa plus grande dimension, par oppos. à Largeur : *Cette cour a vingt mètres de* LONGUEUR *sur dix de largeur. La* LONGUEUR *d'un jardin, d'un tapis.* (Acad.)

— Durée : *La* LONGUEUR *du temps. La* LONGUEUR *des jours et des nuits. La* LONGUEUR *d'un siège, d'une maladie.* (Acad.) *Se laisser abattre par la* LONGUEUR *des infortunes.* (La Rochef.)

— Littér. Il se dit en parl. des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue, ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les réciter, à les entendre : *La* LONGUEUR *d'un ouvrage, d'un discours, d'un sermon. Ce poëme est d'une* LONGUEUR *assommante.* (Acad.)

Souvent trop de *longueur* appauvrit la matière. (Boil.)

— Ce qui est superflu, ce qui surabonde : *Il y a des* LONGUEURS *dans ce discours, dans cette tragédie.* (Acad.) *Beaucoup de* LONGUEURS *et de déclamations m'ont choqué.* (G. Sand.) *Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en* LONGUEUR. (Montesq.)

— Mor. Lenteur dans les actions, dans les affaires : *Je suis ennuyé de ses* LONGUEURS. *Ce sont des* LONGUEURS *insupportables, d'étranges* LONGUEURS. *Il ne finit rien, quelle* LONGUEUR ! *Les* LONGUEURS *de la chicane.* (Acad.)

= **En longueur,** loc. adv. Dans le sens de la longueur : *Scier, fendre, mesurer en* LONGUEUR. (Acad.)

— On l'emploie aussi pour marquer de longs délais : *Cette affaire traîne* EN LONGUEUR. *Tirer les choses* EN LONGUEUR. (Acad.)

LONGUIS, n. m. Pron. *lon-ghi.* Comm. Sorte de taffetas des Indes.

LOO, n. m. Pron. *lô-ô.* — Espèce de gong chinois; grandes plaques de cuivre rondes, très-sonores qu'on frappe avec un maillet de bois.

LOOCH, n. m. (m. ar.) Pharm. Potion dont la consistance est plus épaisse que celle des sirops, et qui a presque toujours un mucilage pour base : LOOCH *blanc.* LOOCH *vert. Les* LOOCHS *se prennent ordinairement par cuillerées.* (Acad.)

LOPHIE, n. m. Pron. *lo-fî.* — Zool. Genre de poissons.

LOPHYRE, n. m. (λόφουρος, qui porte un panache; gr.) Pron. *lo-fir.* — Zool. Genre de reptiles sauriens qui ont, au lieu d'écailles, des grains solides et une crête sur le dos.

LOPIN, n. m. (λοβός, lobe; gr.) Pron. *lo-pain.* — Pop. Morceau de quelque chose qui se mange : *Gros, petit* LOPIN. *On lui en a donné, il en a emporté un bon* LOPIN, *de bons* LOPINS. (Acad.)

— Particul. Morceau de viande :

Point de courroux, Messieurs, mon *lopin* me suffit :
Faites votre profit du reste. (La Font.)

— Par extens. Portion de quelque chose qui était à partager : *Il a eu, il a emporté, il a attrapé un bon* LOPIN *de cette succession. Il en a eu son* LOPIN. (Acad.)

LOQUACE, adj. des 2 g. (*loquax*; lat., m. sign.) Pron. *lokou-ass.* — Qui parle beaucoup : *Cet homme est bien* LOQUACE. (Acad.) *L'un était joyeux,* LOQUACE, *bruyant; l'autre, triste, silencieux, rêveur.* (A. Dumas.)

LOQUACEMENT, adv. Pron. *lo-kouass-man.* — Néol. Avec loquacité; d'une manière loquace.

LOQUACITÉ, n. f. (*loquacitas*, m. sign. de *loqui*, parler; lat.) Pron, *lo-koua-ci-té.* — Habitude de parler beaucoup : *Cet homme est d'une* LOQUACITÉ *fatigante.* (Acad.) *Un défaut plus fatigant que la stérilité, est cette* LOQUACITÉ *importune qui s'est introduite parmi nous dans le barreau et dans la chaire.* (Marm.) *Ils répondaient à mes questions avec la* LOQUACITÉ *ordinaire aux campagnards.* (Arago.)

LOQUE, n. f. (*floccus*, chose de rien; lat.) Pron. *lok.* — Fam. Pièce, morceau d'une étoffe, d'une toile usée et déchirée : *Cet habit s'en va en* LOQUES, *est en* LOQUES. (Acad.) *Mes chemises tombaient en* LOQUES. (Chateaubr.)

LOQUÉ, adj. m. Pron. *lo-ké.* — Pêch. *Harengs loqués*, ceux qui ont été mordus ou blessés par des chiens de mer ou d'autres animaux marins.

LOQUÈLE, n. f. (*loquela*, m. sign.; lat.) Pron. *lo-ku-èl.* — Fam. Facilité à parler des choses communes en termes communs : *Il a de la* LOQUÈLE. (Acad.)

LOQUET, n. m. (*to lock*, fermer à clef; angl.) Pron. *lo-kè.* — Sorte de fermeture très-simple, que l'on met aux portes qui n'ont point de serrure et à celles dont le pène est dormant : *Haussez, levez le* LOQUET. (Acad.) *La porte n'est jamais fermée qu'au* LOQUET. (V. Hugo.) *Il poussa la porte, que ne fermait pas même un faible* LOQUET. (A. de Vigny.)

— Comm. Laine commune, enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine.

— Techn. *Couteau à loquet*, celui qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

— Pinceaux de chiendent ou de soie, dont on forme une brosse.

— Mar. Barre de fer qui sert à fermer les écoutilles.

LOQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Loqueter.

— Blas. Qui est découpé; qui a des appendices pareils à des découpures : *Panthère* LOQUETÉE.

LOQUETEAU, n. m. Pron. *lok-tô.* — Techn. Petit loquet qu'on met ordinairement aux volets d'une fenêtre, et auquel on attache un cordon, afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

LOQUETER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *lok-té.* — Il double le *t* lorsque la termin. commence par un *e* muet — Remuer le loquet d'une porte.

LOQUETEUX, EUSE, adj. (*loque.*) Pron. *lok-teu, eux.* — Pop. Déchiré; dont les vêtements tombent en lambeaux : *Habit* LOQUETEUX. *C'était un pauvre* LOQUETEUX. (Lesage.)

LOQUETTE, n. f. (*loque.*) Pron. *lo-kètt.* — Pop. Petite pièce, morceau : *Une* LOQUETTE *de morue.* (Acad.)

— Techn. Rouleau de laine cardée.

— Bot. Épillet des Graminées.

LOQUIS, n. m. pl. Relat. Sorte de verroterie dont les Français se servent pour commercer avec les Nègres : *Les* LOQUIS *sont de petits cylindres de verre rouge.*

LORD, n. m. (*lord*, seigneur; angl.) Pron. *lor.* — Titre d'honneur usité en Angleterre; il signifie Seigneur : *La chambre des* LORDS, *des pairs d'Angleterre.* (Acad.) ‖ V. *Milord.*

LORDOSE, n. f. (λόρδωσις, courbure; gr.) Pron. *lor-dôz.* — Méd. Incurvation des os, et particul. Courbure de l'épine du dos, du rachis.

LORÉE, n. f. Bot. Genre d'algues.

LORGNADE, n. f. Pron. *lor-gniad.* — Fam. Regards, coups d'œil jetés à la dérobée :

...... De plus, il vous supplie
De finir la *lorgnade*, et chercher aujourd'hui,
Avec vos airs pincés, d'autres dupes que lui. (Volt.)

LORGNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*luscus*, louche; lat.) Pron. *lor-gnié.* — Fam. Regarder en tournant les yeux de côté, et comme à la dérobée : LORGNER *quelqu'un, quelque chose.* (Acad.) *Il* LORGNE, *il persifle au milieu de la société la plus respectable et de la conversation la plus sérieuse.* (Desmahis.)

... Avec tendresse il *lorgne* vos appas. (Volt.)
A l'heure du festin, la troupe réunie
Lorgne du coin de l'œil la table bien garnie. (Andr.)

— Regarder avec une lorgnette : *Au spectacle, il* LORGNE *toutes les femmes.* (Acad.)

— Fig. *Lorgner une femme*, la regarder de manière à faire croire qu'on a du goût pour elle.

— Fig. *Lorgner une charge, une place, un héritage*, y aspirer, y prétendre.

Il *lorgna* du voisin le modeste héritage. (Andrieux.)

LORGNERIE, n. f. Pron. *lor-gnie-rî.* — Fam. Action de lorgner : *Les* LORGNERIES *d'un fat.* (Ac.) ‖ Peu usité.

LORGNETTE, n. f. (*lorgner.*) Pron. *lor-gniètt.* — Petite lunette d'approche, dont on se sert pour voir les objets peu éloignés : LORGNETTE *de spectacle. Une bonne* LORGNETTE. LORGNETTE *achromatique.* (Acad.)

LORGNEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui lorgne.

LORGNON, n. m. Pron. *lor-gnion.* — Petite lunette à un seul verre, qu'on porte ordinairement suspendue à un cordon.

LORI ou **LORY**, n. m. Zool. Genre de perroquets à plumes rouges.

LORICAIRE, adj. des 2 g. (*lorum*, courroie; lat.) Pron. *lo-ri-kèr.* — Qui est allongé en forme de lanière ou de courroie.

= **Loricaires**, n. m. pl. Zool. Genre de poissons qui ont le corps couvert de plaques dures. ‖ Genre de polypiers.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Algues.

LORICÈRE, n. f. (*lorum*, courroie, lat.; et κέρας, corne; gr.) Pron. *lo-ri-cèr.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, qui vivent dans les lieux humides : LORICÈRE *bronzée.*

LORIOT, n. m. (*aureolus*; lat.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux; il se distingue du Merle par un bec plus fort, des pieds plus courts et des ailes plus développées : *Le* LORIOT *est à peu près de la grosseur du merle. Le mâle est d'un beau jaune sur tout le corps, le cou et la tête, à l'exception d'un trait noir qui va de l'œil à l'angle de l'ouverture du bec.*

— Fam. *Compère Loriot*, petit bouton fort incommode qui se forme à la paupière, et qui dure quelquefois fort longtemps : *Avoir un* COMPÈRE LORIOT.

— Techn. Baquet dans lequel le boulanger lave l'écouvillon, après avoir nettoyé le four.

LORIQUE, n. f. (*lorum*, cuir; lat.) Pron. *lo-rik.* — Bot. Pellicule extérieure des graines, ordinairement lisse et écailleuse.

LORIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *lo-ri-ké.* — Bot. Couvert d'une lorique : *Graine* LORIQUÉE.

— Zool. Il se dit d'un animal dont le corps est armé de plaques osseuses.

LORIS, n. m. Pron. *lo-riss.* — Zool. Quadrumane du genre Maki, à museau très-court et très-épaté; il est d'un gris fauve, avec une bande brune sur le dos.

— Espèce de perroquets voisine des perruches, originaires des Moluques.

LORMERIE, n. f. (*lorum*, courroie; lat.) Pron. *lorm-rî.* — Techn. Toute espèce de petits ouvrages de fer que fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers.

LORMIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie; cloutier.

LORS, adv. de temps. (*illa hora*, cette heure; lat.) Pron. *lor.* — Au temps, au moment dont on parle :

Vous aviez *lors* la panse un peu moins pleine. (La F.)
Lors commença le bandit pâlissant
A se rouler dans les flots de son sang. (C. Del.)

= **Lors de**, loc. prép. Dans le temps de; au moment de : LORS DE *son élection, de son avénement à la couronne, de son mariage.* (Acad.) *La cour était à Ruel* LORS DE *cette déclaration contre le cardinal.* (La Rochef.)

= **Dès lors**, loc. adv. Dès ce temps-là : DÈS LORS *il commença à me prendre en haine.* (Acad.)

— Loc. conj. De là, dès là : *Cet accusé s'enfuit;* DÈS LORS *il devint suspect à leurs yeux.* (Acad.)

= **Depuis lors**, loc. adv. Depuis ce temps-là, depuis cette époque-là : *Je ne l'ai pas vu* DEPUIS LORS.

= **Pour lors**, loc. adv. En ce temps-là, à cette époque : *La situation du royaume était* POUR LORS *bien triste.* (De Barante.) *Ce qui ne nous paraît pas de conséquence pouvait l'être* POUR LORS. (Montesq.)

LORSQUE, conj. (*hora qua*, à l'heure que; lat.) Pron. *lorss-ke.* — L'*e* s'élide devant *il, elle, on, un, une.* — Quand : *J'en jugerai* LORSQUE *je serai mieux informé.* LORSQU'ILS *viendront.* LORSQU'UN *homme vous dira....* LORSQUE *Alexandre pénétra dans l'Inde.* (Acad.)

Ils regrettaient le temps à leur grand cœur si doux,
Lorsque, assurés de vaincre, ils combattaient pour vous. (Rac.)

— Quelquefois *lors* est séparé de *que* par un autre mot : *C'est un homme qui a le secret de plaire,* LORS MÊME QU'*il contredit.* (Acad.)

LOS, n. m. (*laus*, louange, éloge; lat.) Pron. *lôss.* — Anc. Gloire, louange, renommée :

Tous renonçaient au *los* des belles actions. (La F.)
Tu surpasses l'esprit d'Homère et de Virgile,
Qui leurs vers à ton *los* ne peuvent égaler. (Regnier.)

LOSANGE, n. f. (λόξος, oblique; gr., et *angulus*, angle; lat.) Pron. *lo-zanj.* — Figure quadrilatère formée de deux angles aigus et de deux angles obtus : *Un diamant taillé en* LOSANGE. *D'après les règles du blason, les filles portent l'écu de leurs armoiries en* LOSANGES. (Acad.)

— Les mathématiciens le font masculin.

— Blas. Meuble plein de l'écu : *Cette bicoque était surmontée d'un toit pointu qui figurait au-dessus de la façade la moitié d'*UNE LOSANGE. (H. de Balz.)

= **En losange**, loc. adv. *Carreaux découpés* EN LOSANGE. (Acad.) *Les paysans de la Sabine sont couverts de casaques de drap en lambeaux; leurs jambes sont entourées de morceaux de toiles retenus par des cordes en* LOSANGE. (Stendhal.)

LOSANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Losanger.

— Blas. Il se dit de l'écu quand il a la forme d'une losange, ou qu'il est couvert tout entier de losanges.

LOSANGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *lo-san-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous losangeons, il losangea*, etc. — Néol. Distribuer en forme de losanges.

LOSSE, n. f. Techn. Bondonnière.

LOT, n. m. (*lod*, portion, partage; celt.) Pron. *lô.* — Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes; il se dit principalement en matière de succession : *Faire des* LOTS. *La composition des* LOTS. *Égaliser les* LOTS. *Faire tirer les* LOTS *par un enfant. Les* LOTS *ont été tirés au sort.* (Acad.)

— Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants : *Le gros* LOT *lui est échu. Gagner un* LOT *de dix mille francs.* (Acad.)

Si je gagnais pourtant le gros *lot*, quel bonheur! (Coll. d'Harl.)

— Mor. Destinée, sort, partage : *Mon* LOT *est d'être persécuté. La douleur et la misère sont devenus le* LOT *de cette famille.* (Acad.) *La gloire est le* LOT *de la vertu, et non du génie.* (Rayn.)

Tout passe, tout finit, tout s'efface; en un mot,
Tout change : changeons donc, puisque c'est notre *lot*. (Coll. d'Harl.)

LOTERIE, n. f. (*lot.*) Pron. *lott-rî.* — Sorte de jeu de hasard où l'on fait des mises pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros; celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, à la propriété d'un objet : *Faire une* LOTERIE. *Mettre une terre, une maison, une montre, un tableau en* LOTERIE. *Tirer une* LOTERIE. *Mettre à une* LOTERIE. *Gagner à une* LOTERIE. (Acad.)

— Plus partic. Espèce de banque établie par quelques gouvernements, dans laquelle les particuliers font des mises, et courent la chance de gagner des sommes plus ou moins considérables : *Établir, créer une* LOTERIE. LOTERIE *royale de France. Bureau de* LOTERIE. *Billet de* LOTERIE. *Le tirage de la* LOTERIE. *La liste des numéros sortis à la* LOTERIE. *Gagner à la* LOTERIE. (Acad.) *Il s'éleva contre le maintien des* LOTERIES *en exposant l'énorme inégalité de leur chances comme jeu et l'immoralité de leurs produits comme impôt.* (Mign.)

. . . . J'ai mis hier à la *loterie*,
Et mon billet enfin promet bien d'être bon. (Coll. d'Harl.)

— Fig. et fam. *C'est une loterie*, c'est une affaire de hasard.

— Prov. et fig. *Ce monde est une loterie*, le hasard y règle la plupart des choses.

— Jeu de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

LOTI, IE, part. pass. du v. Lotir.

— Fam. *Bien loti*, qui a été bien partagé ou favorisé par le sort, de quelque manière que ce soit : *Elle a fait un bon mariage, elle est* BIEN LOTIE. (Acad.)

— Fam. et iron. *Le voilà bien loti*, se dit de quel-

qu'un qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances, etc.

. . . . *La voilà bien lotie!*
Si j'étais à sa place, un homme assurément
Ne m'épouserait pas de force impunément. (Mol.)

LOTIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

LOTION, n. f. (*lotio*, lat., m. sign.) Pron. *lo-cion*. — Chim. Action de laver des terres, des cendres ou autres matières, pour en extraire les parties solubles : *Tirer les sels d'un mixte par plusieurs* LOTIONS *réitérées*. (Acad.)

— Pharm. Opération qui consiste à laver les corps, les substances : *La* LOTION *a pour but de séparer quelques matières étrangères adhérentes à la surface des corps*. (Soubeiran.)

— Méd. Action de laver quelque partie du corps pour l'adoucir, l'amollir, la rafraîchir, la déterger, etc.

— Par anal. Ablution, bain : *Les* LOTIONS *fréquentes sont en usage dans les pays chauds*. (Acad.)

— Liquide quelconque employé aux lotions.

LOTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*lot.*) Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes : LOTIR *une succession, les effets d'une succession*. (Acad.)

— Partager entre plusieurs personnes : *Des libraires ont acheté cette bibliothèque en commun ; ils vont la* LOTIR *entre eux*. (Acad.)

LOTISSAGE, n. m. Pron. *lo-ti-çaj*. — Techn. Opération de docimastique, qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé, et à y prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT, n. m. (*lot.*) Comm. Action de faire des lots de marchandises.

LOTISSEUR, n. m. Pron. *lo-ti-ceur*. — Anc. Celui qui divisait les marchandises par lots.

LOTO, n. m. Jeu ressemblant à une loterie et qu'on joue avec des numéros, dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard, les autres sur des tableaux distribués aux joueurs : *Jouer au* LOTO. *Faire un* LOTO. (Acad.)

Le *loto* du grand-oncle et le whist des grands-pères. (Delille.)

— Pièces dont on se sert pour jouer à ce jeu : *Acheter un* LOTO. (Acad.)

— *Loto-Dauphin*, sorte de loto moins simple que le loto ordinaire.

LOTTE, n. f. Zool. Poisson d'eau douce dont la chair est un manger très-délicat ; il n'a que deux nageoires sur le dos : *Manger des foies de* LOTTES. (Acad.) || On l'appelle aussi *Barbote*.

LOTUS, ou **LOTOS**, n. m. Pron. *lô-tuss*, *toss*. — Bot. Plante aquatique du genre Nénuphar, qui croît dans les Indes et en Égypte, et qu'on trouve figurée sur plusieurs monuments égyptiens : *La fleur du* LOTUS *est un des attributs d'Isis*. (Acad.)

— Prov. *Manger du lotus*, perdre la mémoire.

LOUABLE, adj. des 2 g. Pron. *lou-abl*. — Qui est digne de louange : *Une action, une conduite* LOUABLE. *C'est une chose* LOUABLE. (Acad.) *Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est* LOUABLE. (La Br.) *Les hommes véritablement* LOUABLES *sont sensibles à l'estime et déconcertés par les louanges*. (Duclos.)

.... Fourber un fourbe est une œuvre *louable*. (Dest.)

— En parl. des personnes, il s'emploie le plus souv. avec un compl. précédé de la préposition *de* suivie d'un infinitif : *Vous êtes* LOUABLE, *bien* LOUABLE DE *vous être conduit ainsi*. (Acad.)

— Méd. Qui a les qualités requises : *Du sang, du pus* LOUABLES. *Des déjections* LOUABLES. (Acad.)

— Titre d'honneur que se donnent ordinairement entre eux les cantons suisses : *Les* LOUABLES *cantons de Zurich, de Berne, etc.* (Acad.)

LOUABLEMENT, adv. D'une manière louable : *Il s'est conduit très-*LOUABLEMENT *dans cette affaire*. (Acad. || Peu usité.

LOUAGE, n. m. Pron. *lou-aj*. Prat. Transport, cession de l'usage de quelque chose, que fait un propriétaire pour un certain temps, moyennant un certain prix : *Donner, prendre, tenir à* LOUAGE. *Le* LOUAGE *d'une maison. Il paye tant pour le* LOUAGE, *tant de* LOUAGE. *Un cheval, un carrosse de* LOUAGE. (Acad.) *L'association des maîtres et des domestiques, qui, dans nos anciennes mœurs, était une sorte de parenté, n'est plus qu'un* LOUAGE *passager*. (S.-M.-Girard.)

— Jurispr. *Contrat de louage*, contrat qui règle les conditions d'une location.

— *Domestique de louage*, domestique dont on loue le service pour peu de temps.

LOUANGE, n. f. (*laus*, *laudis*, m. sign. ; lat.) Pron. *lou-anj*. — Discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque chose : LOUANGE *excessive, outrée, fade, grossière, fine, délicate, ingénieuse, sincère. Donner des* LOUANGES. *Accabler de* LOUANGES. *Prostituer la* LOUANGE. *Être sobre de* LOUANGES. *Chanter les* LOUANGES *de Dieu. Publier, célébrer les* LOUANGES *de quelqu'un*. (Acad.) *Les vraies* LOUANGES *sont celles que nous arrachons*. (Fonten.) *La politesse me rappelle une autre espèce de fausseté fort en usage : ce sont les* LOUANGES. (Duclos.) *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse avaler lorsqu'on l'assaisonne en* LOUANGES. (Mol.)

— Fam. *Chanter les louanges de quelqu'un*, le louer, dire du bien de lui : *Nous* AVONS CHANTÉ VOS LOUANGES. (Acad.)

— Fig. et iron. *Voilà des vers à sa louange*, se dit d'un écrit, d'un discours contenant quelque chose de fâcheux, de désagréable pour quelqu'un. || *SYN*. V. ÉLOGE.

LOUANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laudare* ; lat., m. sign.) Pron. *lou-an-jé*. — Il prend l'e muet euphon. entre le rad. *louang* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous louangeons, il louangea*, etc. — Fam. Louer, donner des louanges : *C'est un homme qui aime qu'on le* LOUANGE. *Elle veut qu'on la* LOUANGE *depuis le matin jusqu'au soir*. (Acad.)

Il n'avait d'autre but que de vous *louanger*. (Longpré.)

= **Se louanger**, v. pron. S'adresser des louanges à soi-même ; se louer mutuellement : *La vanité ne perd aucune occasion de* SE LOUANGER, *même indirectement*. (Boiste.)

LOUANGEUR, EUSE, n. Pron. *lou-an-jeur, jeuz*. — Celui, celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement : *C'est un fade* LOUANGEUR, *un* LOUANGEUR *fastidieux. Une* LOUANGEUSE *éternelle*. (Acad.)

— Adj. *Il n'est pas* LOUANGEUR. *Discours* LOUANGEUR. *Ton* LOUANGEUR. (Acad.)

En récits *louangeurs* ils ne tarissent pas. (Ancelot.)

L'enthousiasme prodigue des épithètes LOUANGEUSES *que la vérité change en piquantes ironies*. (Boiste.)

LOUCHE, adj. des 2 g. (*luscus*, borgne, qui n'a qu'un œil ; lat.) Qui est atteint du strabisme ; dont les yeux ont une différente direction : *Il est* LOUCHE. *Cette femme est* LOUCHE. (Acad.)

— Il se dit aussi des yeux et du regard : *Avoir les yeux* LOUCHES, *le regard* LOUCHE. (Acad.) *L'inégalité de force dans les yeux est la cause du regard* LOUCHE. (Buff.)

— Fig. En parl. des liquides, Qui n'est pas clair, net ; dont la transparence est troublée par les corps qu'il tient en suspension : *Ce vin est* LOUCHE.

— Par anal. : *Ces perles ont un œil* LOUCHE. (Acad.)

— Fig. et mor. Dont l'intention est équivoque : *Cette action est* LOUCHE. *Tout fonctionnaire qui lui soumettait un compte* LOUCHE *devenait à l'instant l'objet de son profond mépris*. (Arago.)

— Dont le sens est obscur, équivoque : *Cette phrase, cette expression est* LOUCHE.

— Prov. *L'envie est louche*, les envieux ne jugent jamais sainement les actions d'autrui.

— N. m. Ce qui est obscur, équivoque, suspect : *Il y a* DU LOUCHE *dans cette affaire, dans la conduite de cet homme. Cela jette* DU LOUCHE *dans la phrase*. (Acad.) *Il a voulu jeter du* LOUCHE *sur l'honnêteté de l'autre*. (Beaum.)

LOUCHE, n. f. Grande cuiller à long manche avec laquelle on sert le potage : *Une* LOUCHE *d'argent. Douze couverts et la* LOUCHE.

— Agric. Hoyau ; espèce d'écuelle emmanchée à un long bâton, qui sert à répandre les engrais liquides sur la terre.

— Techn. Outil de tourneur, creux, conique, avec lequel on agrandit des trous déjà commencés.

— Zool. Espèce de poisson du genre des labres.

LOUCHER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *lou-ché*. — Avoir des yeux dont l'un n'a pas la même direction que l'autre : *Voilà un bel enfant ; c'est dommage qu'il* LOUCHE. *Cette dame a les yeux beaux, mais elle* LOUCHE *un peu. Cet enfant* LOUCHE *par intervalles*. (Acad.)

— Anc. Regarder de travers :

Loucher dans un bassin
Des ragoûts qu'un malade offre à son médecin. (Regn.)

LOUCHERIE, n. f. Pron. *lou-ch-rî*. — Défaut, habitude de loucher : *Il est une* LOUCHERIE *qui annonce la timidité, une autre la perfidie*. (Boiste.)

LOUCHET, n. m. Pron. *lou-chè*. — Hortic. Sorte de hoyau ; petite bêche :

Bon villageois à qui, pour toute terre,
Pour tout domaine et pour tous revenus,
Dieu ne donna que les deux bras tout nus
Et son *louchet*. (La Font.)

— Techn. Godet de tôle dont on arme les chaînes des dragues.

LOUCHETÉ, n. f. Méd. Vice qui fait qu'on voit confusément les objets présentés en face. || Peu usité.

LOUCHETTE, n. f. Chir. Appareil, instrument pour empêcher de loucher, pour redresser le regard.

LOUCHEUR, EUSE, n. Celui, celle qui louche, dont les yeux n'ont pas une direction parallèle.

LOUDIER ou **LOURDIER**, n. m. Comm. Grosse couverture de poils pour les prisonniers.

LOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Louer : *Loge* LOUÉE.

LOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Louer : *Nous louons ce qui est* LOUÉ *bien plus que ce qui est louable*. (La Br.) *On ne loue d'ordinaire que pour être* LOUÉ. (La Rochef.)

— *Dieu soit loué!* sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement de quelque chose : DIEU SOIT LOUÉ ! *me voilà délivré de cet importun*. (Acad.)

LOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*locare*.) Pron. *lou-é*. (*Je loue, nous louons ; je louais, nous louions, vous louiez ; je louai, nous louâmes ; je louerai, nous louerons ; je louerais, nous louerions ; loue, louons, louez ; que je loue, que nous louions ; que je louasse, que nous louassions ; louant ; loué, ée.*) Donner à louage : LOUER *une maison à quelqu'un, Maison, chambre à* LOUER. LOUER *une loge dans un théâtre.* LOUER *des livres.* LOUER *des voitures, des chevaux*. (Acad.) *Les paysans étaient libres et* LOUAIENT *leurs bras selon une convention débattue de gré à gré*. (Mérim.)

— Absol. : *Le droit de vendre et de* LOUER *est attaché au droit de propriété*. (Troplong.)

— Prendre à louage : *Il va quitter sa maison, il en* A LOUÉ *une autre.* LOUER *un ameublement.* LOUER *des habits à la friperie, des ouvriers à la journée*. (Acad.) *Je prétendais* LOUER *des maisons, dans l'intention de les sous-louer*. (Chateaubr.)

= **Se louer**, v. pers. Se donner à louage ; engager son service, son travail pour un salaire : *C'est un pauvre homme qui* SE LOUE *à la journée. Il* SE LOUE *à qui plus lui donne*. (Acad.)

— En parl. des choses, Être pris à loyer : *Les appartements* SE LOUENT *fort cher dans ce quartier*. (Acad.)

LOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*laudare* ; lat., m. sign.) Pron. *lou-é*. — Faire l'éloge de quelqu'un ; vanter une chose ; relever le mérite de quelqu'un, de quelque chose, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait : LOUER *hautement, dignement, finement, délicatement, grossièrement.* LOUER *Dieu.* LOUER *les belles actions. Il faut savoir* LOUER *et blâmer à propos.* LOUER *quelqu'un en face. On l'*A *fort* LOUÉ *de son procédé*. (Acad.) *L'on ne* LOUE *jamais personne sans intérêt*. (La Rochef.)

— Absol. *Il ne sait pas* LOUER. *Il ne s'entend pas à* LOUER. (Acad.) *On n'aime point à* LOUER. (La Rochef.) *Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise ; il y faut mêler du solide ; et la meilleure façon de* LOUER, *c'est de* LOUER *avec les mains*. (Mol.)

= **Se louer**, v. pron. Se donner des louanges à soi-même : *C'est un homme qui* SE LOUE *à tout propos. Il est mal séant de* SE LOUER *soi-même*. (Acad.)

— Se donner réciproquement des louanges : *Ces deux auteurs* SE LOUENT *l'un l'autre sans pudeur*. (Ac.)

— *Se louer de quelqu'un, de quelque chose*, témoigner qu'on en est satisfait : *J'ai sujet de me* LOUER *de lui, il en a fort bien usé avec moi. Je n'ai pas eu à me* LOUER *de cette acquisition*. (Acad.)

LOUEUR, EUSE, n. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage : *Un* LOUEUR *de chevaux, de voitures, de chambres garnies. Une* LOUEUSE *de chaises dans une église, dans une promenade publique*. (Acad.)

LOUEUR, EUSE, n. Celui, celle qui donne des louanges ; il ne se dit guère qu'en mauv. part, et en parl. d'un flatteur qui loue à tout propos : *C'est un* LOUEUR *perpétuel. Un* LOUEUR *impertinent. Une* LOUEUSE *à gages*. (Acad.)

... Ils sont, en toutes les affaires,
Loueurs impertinents ou censeurs téméraires. (Mol.)

LOUGRE, n. f. (*lugger*, m. sign. ; angl.) Pron. *lougr*. — Mar. Petit bâtiment de guerre, gréant des voiles à bourcet, comme les chasse-marée, et, comme eux, d'une extrême légèreté.

LOUIS, n. m. (n. pr.) Pron. *lou-i*. — Monnaie d'or ainsi appelée, depuis Louis XIII, du nom des rois qui l'ont fait frapper : *Le* LOUIS *d'or fabriqué en 1640 valait dix francs*. (Acad.)

— *Double louis*, ancienne monnaie d'or valant 24 livres tournois, ou 23 fr. 55 c.

— Absol. Un louis d'or de vingt-quatre livres : *Payer en beaux, en bons* LOUIS. *Dans notre système monétaire, le* LOUIS *est remplacé par la pièce de vingt francs.* (Acad.)

Cent *louis* d'or comptant en avance d'hoirie. (Regn.)

LOUISE-BONNE, n. f. Agric. Variété de poire.

LOUP, n. m. (*lupus ;* lat., m. sign.) Pron. *lou.* — Zool. Quadrupède sauvage et carnassier qui ressemble à un grand chien : *Grand, jeune, vieux* LOUP. *Peau de* LOUP. *La chasse du* LOUP, *au* LOUP. (Acad.) *Le* LOUP *pris jeune se prive, mais ne s'attache point.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Se mettre à la gueule du loup,* s'exposer à un péril évident qu'on pouvait éviter.

— *Tenir le loup par les oreilles,* être dans une situation difficile, sans savoir comment en sortir.

— *Donner la brebis à garder au loup,* confier une chose à quelqu'un dont on aurait dû se défier.

— Fig. et fam. *Enfermer le loup dans la bergerie,* mettre, laisser quelqu'un dans un lieu, dans un poste où il peut faire aisément beaucoup de mal. ‖ Fermer une plaie avant qu'il en soit temps ; faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors.

— Fam. *Il fait un froid de loup,* le froid est très-rigoureux.

— *Etre enrhumé comme un loup,* fort enrhumé.

— *Marcher à pas de loup,* sans bruit et à dessein de surprendre.

— Fig. et fam. *Être connu comme le loup gris, comme le loup blanc,* être extrêmement connu.

— *Entre chien et loup,* au moment du crépuscule, quand on entrevoit les objets, sans pouvoir les distinguer : *Il était* ENTRE CHIEN ET LOUP *quand nous crûmes apercevoir plusieurs personnes.* (Acad.)

— Prov. fig. et popul. *Quand on parle du loup on en voit la queue,* se dit lorsqu'un homme survient au moment où on parle de lui.

— Fig. et fam. *Il a vu le loup,* il est aguerri et expérimenté.

— Prov. et fig. *La faim chasse le loup hors du bois, fait sortir le loup du bois,* la nécessité détermine un homme à faire, même contre son inclination, beaucoup de choses pour se procurer de quoi vivre.

— *Il faut hurler avec les loups,* il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on est.

— Prov. et fig. *Les loups ne se mangent pas,* les méchants s'épargnent entre eux.

— *Le loup mourra dans sa peau,* un méchant ne s'amende pas ; il meurt tel qu'il a vécu.

— Prov. et fig. *Qui se fait brebis, le loup le mange,* ceux qui ont trop de bonté, trop de douceur, encouragent les méchants à leur nuire.

— Prov. et fig. *Brebis comptées, le loup les mange,* les précautions ne garantissent pas toujours des surprises.

— *Saut de loup,* fossé assez large pour n'être pas franchi par un loup, et qu'on creuse pour clore une propriété sans ôter la vue de la campagne.

— Techn. *Broderie, découpure à dents de loup,* broderie, découpure qui forment une suite d'angles aigus.

— Fig. et fam. *Loup de mer,* marin qui ne se plaît que sur un navire et auquel un séjour constant sur mer a fait perdre tout usage du monde.

— Zool. *Loup doré,* chacal.

— *Loup marin,* hyène rayée, poisson voisin des perches.

— *Loup des eaux douces,* brochet.

— Chir. Espèce d'ulcère malin, virulent, chancreux, qui ronge les chairs : *Avoir des* LOUPS *aux jambes.*

— Const. Défaut capital dans une pièce de construction. ‖ Forte pince courbée avec laquelle on arrache les gros clous. ‖ *Dent de loup,* Instrument de fer employé pour faire tourner de fortes pièces de bois sur leur axe de longueur. ‖ Gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison.

— Technol. Morceau d'ivoire brut, attaché à un manche, dont les orfèvres se servent pour polir. ‖ Machine pour briser la laine. ‖ Instrument de bois aplati pour dresser les paquets de librairie, quand ils sont cordés.

— Fam. Ouvrage mal exécuté : *Faire un* LOUP.

— Pêch. Espèce de filets.

— Espèce de masque de velours noir que les dames portent pour garantir leur visage du hâle : *Allons, le mantelet, le* LOUP *et le bonnet.* (A. de Muss.)

LOUP-CERVIER, n. m. Pron. *lou-cer-vié.* — Zool. Quadrupède carnassier, ressemblant à un grand chat, mais à queue courte, avec des pinceaux de poils aux oreilles : *Manchon, fourrure de* LOUP-CERVIER. (Acad.)

— Fig. et par dénigr. Capitaliste qui spécule sur les embarras du commerce, sur les besoins publics ; et qui fonde sa richesse sur la ruine des autres.

LOUPE, n. f. (λοβός, lobe ; gr.) Pron. *loup.* — Méd. Tumeur enkystée qui vient sous la peau, et qui est susceptible d'acquérir un volume considérable : *Il lui est venu une* LOUPE *à la tête, sous la gorge. Couper, extirper une* LOUPE. (Acad.)

Quant à sa bonne mine, il l'avait fort perdue,
Boitait, avait sur l'œil une *loupe* étendue. (V. Hugo.)

— Bot. Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de quelques arbres : *Les* LOUPES *d'orme servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie.* (Acad.) *Les arbres sont exposés à des maladies, telles que les chancres, les* LOUPES, *les excroissances,* etc. (L. Deslong.)

— Phys. Verre convexe des deux côtés, qui grossit les objets, et qu'on appelle aussi *Lentille* : *Se servir d'une* LOUPE *pour lire de très-petits caractères.* (Acad.)

— Joaill. Pierre précieuse brute : LOUPE *de saphir, de rubis, etc.* (Acad.)

— Techn. Masse de fer fondue et pétrie sous le marteau. ‖ Briques, carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent.

LOUPEUX, EUSE, adj. Bot. En parl. d'un arbre, Qui a des loupes : *Un arbre* LOUPEUX.

LOUP-GAROU, n. m. (*loup,* et *garo, garw,* cruel ; celt.) Pron. *lou-ga-rou.* — Fig. Homme que des gens ignorants, superstitieux, accusent d'être sorcier, et de courir, la nuit, transformé en loup : *On a tort de faire peur du* LOUP-GAROU *aux enfants.* (Acad.) *Les* LOUPS-GAROUS *n'effrayent plus que les ignorants.*

Il s'arrête, il s'agite, il court sans savoir où ;
Toute la nuit il rôde ainsi qu'un *loup-garou.* (Regn.)

— Fig. et fam. Homme d'une humeur farouche, qui ne veut avoir de société avec personne : *N'allons point chez cet homme-là, c'est un vrai* LOUP-GAROU, *un franc* LOUP-GAROU. (Acad.)

— Jeu. Petit bâton plat, à crans, au bout d'une ficelle, que l'on agite circulairement pour faire un grand bruit.

LOURD, OURDE, adj. (*lordo,* ital. ; m. sign.) Pesant, difficile à remuer, à porter ; par oppos. à Léger : *Un fardeau bien* LOURD, *trop* LOURD. *Cette charge est trop* LOURDE *pour votre cheval.* (Acad.)

— Fig. *Avoir une maison bien lourde,* avoir un ménage très-coûteux.

— *C'est une charge bien lourde,* se dit de ce qui occasionne beaucoup de dépense : *Six enfants sont* UNE CHARGE BIEN LOURDE *pour ce pauvre homme.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Une lourde tâche, une lourde besogne, etc.,* une tâche pénible, une besogne difficile.

— Qui se remue avec peine, avec effort ; par oppos. à Dispos, agile : *Les chevaux de Flandre sont* LOURDS. *Cet homme, qui était autrefois fort agile, est devenu bien* LOURD. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire une lourde chute,* tomber de haut, tomber de tout son poids.

— Fig. *Une lourde faute, une lourde bévue,* une faute, une bévue grossière.

— Fig. En parl. des qualités de l'esprit, Qui manque de légèreté, de facilité, de promptitude, de finesse, de grâce : *C'est un homme* LOURD, *bien* LOURD, *un esprit* LOURD. *Il a l'esprit* LOURD. (Acad.)

— Par anal. : *Une conversation* LOURDE. *Un style* LOURD. *Une plaisanterie* LOURDE. (Acad.)

— B.-Arts. *La touche de ce peintre est* LOURDE ; *sa composition est* LOURDE. *Draperie* LOURDE. *Cette statue a des formes trop* LOURDES. *Les ornements de cet édifice sont bien* LOURDS. (Acad.) *La couleur de cette composition est* LOURDE, *et les tons de brique dominent dans les carnations.* (Mérim.)

— Il se dit encore en parl. des qualités de l'air, eu égard à l'influence qu'il exerce sur les corps, sur la santé : *L'air est* LOURD *et chaud, le ciel tantôt sombre et tantôt ardent.* (St-M.-Girard.)

LOURDAUD, AUDE, n. (*lourd.*) Fam. Personne grossière et maladroite : *C'est un* LOURDAUD, *un vrai* LOURDAUD. *Une grosse* LOURDAUDE. (Acad.) *Un gros* LOURDAUD *de valet.* (La F.)

Un *lourdaud* libéral auprès d'une maîtresse
Semble donner l'aumône alors qu'il fait largesse. (Corn.)
Jamais un *lourdaud,* quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Font.)

LOURDAUDERIE, n. f. Pron. *lour-dôd-rî.* — Maladresse grossière ; acte d'un lourdaud.

LOURDÉE, n. f. Art vétér. Tournis, maladie des moutons.

LOURDEMENT, adv. Pron. *loura-man.* — Pesamment, rudement : *Marcher, tomber* LOURDEMENT. (Acad.) *L'équipage qui allait à toute bride versa très-*LOURDEMENT *à quelques pas de moi.* (Mme de Tencin.)

— Fig. Gauchement ; sans finesse : *Plaisanter* LOURDEMENT. (Acad.)

— Grossièrement : *Vous vous trompez* LOURDEMENT *si vous croyez.....* (Acad.) *Il se trompe* LOURDEMENT *dans l'opinion qu'il a de vous.* (Dest.)

LOURDERIE, n. f. Pron. *lourd-rî.* — Fam. Faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, contre la bienséance : *Il a fait une étrange* LOURDERIE. (Acad.) ‖ Peu usité.

LOURDEUR, n. f. Pesanteur : *Aux peines que vous m'avez vu prendre pour l'obliger à s'occuper de ses affaires, vous comprendrez la* LOURDEUR *de mon fardeau.* (H. de Balzac.)

— Fig. : *Cet édifice a bien de la* LOURDEUR. LOURDEUR *de style. Il y a de la* LOURDEUR *dans la draperie de cette figure.* (Acad.) *Diminuer la* LOURDEUR *de l'impôt n'est pas en matière de finance diminuer l'impôt, c'est le mieux répartir.* (Id.)

LOURDISE, n. f. Lourderie : *J'étais désolé de ma* LOURDISE. (J.-J. Rouss.) ‖ Peu usité.

LOURE, n. f. Mus. Sorte de danse grave dont l'air se bat à deux temps : *Jouer, danser une* LOURE. (Acad.)

LOURÉ, ÉE, part. pass. du v. Lourer : *Note* LOURÉE. *Air* LOURÉ.

LOURER, v. tr. ou act. 1re conj. Mus. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps : *Il faut* LOURER *ces notes, cet air.* (Acad.)

LOUSSEAU, LOUSSET ou **LOSSE,** n. m. Pron. *lou-çô, cè, loss.* — Mar. Petit réservoir pratiqué pour recevoir l'eau, dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe. ‖ V. OUSSEAU.

LOUSTIC, n. m. (*lustig,* plaisant ; all.) Pron. *louss-tik.* — Anc. Plaisant des compagnies suisses.

— Par anal. Bouffon de caserne ; mauvais plaisant.

LOUTARI, n. m. Zool. Poisson dont la chair est très-délicate.

LOUTRE, n. f. Pron. *loutr.* — Zool. Quadrupède carnassier, grand à peu près comme un renard, mais plus bas de jambes, et à la tête plate et obtuse ; il vit au bord des rivières : *La* LOUTRE *dépeuple les étangs.* (Acad.) *Les castors sont ennemis de la* LOUTRE, *et ne lui permettent pas de paraître sur les eaux qu'ils fréquentent.* (Buff.) *Chapeau fait de poil de* LOUTRE. *Bonnet de peau de* LOUTRE. (Acad.)

— N. m. Comm. Chapeau, manchon, etc., fait avec le poil ou la peau de la loutre.

LOUVART, n. m. Véner. Louveteau.

LOUVAT, n. m. Pron. *lou-va.* — Véner. Louveteau, jeune loup.

Au bout de quelque temps que messieurs les *louvats*
Se virent loups parfaits... (La Font.)

LOUVE, n. f. Zool. Femelle du loup : *Rémus et Romulus furent, dit-on, allaités par une* LOUVE. (Ac.)

— Fig. et fam. *C'est une louve,* se dit d'une femme très-adonnée à la débauche : *Une* LOUVE, *ou une femme connue par ce surnom injurieux, donna son lait à Rémus et à Romulus.* (Stendhal.)

— Techn. Outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

— Pêch. Baril défoncé des deux bouts, et placé sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur. ‖ Espèce de filet qu'on tend verticalement en opposant l'ouverture au courant.

— Mar. V. JAUMIÈRE.

LOUVÉ, ÉE, adj. Il se dit en parl. de certains serpents d'Amérique, qui se tiennent roulés en spirale : *Ce serpent était* LOUVÉ *dans un coin, la tête haute.* ‖ V. LOVER.

LOUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire un trou dans une pierre pour y mettre la louve : LOUVER *une pierre.* (Acad.) ‖ Mar. V. LOVER.

LOUVET, ETTE, adj. (*loup.*) Pron. *lou-vè, vètt.* — Il ne se dit qu'en parl. du poil d'un cheval, lorsqu'il approche de la couleur du poil du loup : *Cheval* LOUVET. *Jument* LOUVETTE. (Acad.)

LOUVETEAU, n. m. Pron. *louv-tô.* — Véner. Petit loup qui est encore sous la mère : *Prendre la mère et ses* LOUVETEAUX. (Acad.)

— Fr.-maçonn. Fils d'un franc-maçon.

— Techn. Coin de fer à l'usage des maçons.

LOUVETER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *louv-té.* — En parl. de la louve, Faire ses petits.

LOUVETERIE, n. f. Pron. *louv-trî.* — Véner. Equipage pour la chasse du loup : *Officier de la* LOUVETERIE. *Les capitaines de* LOUVETERIE *sont chargés de la destruction des loups.* (Acad.)

— Lieu destiné à loger cet équipage.

LOUVETIER, n. m. Pron. *louv-tié.* — Officier de la maison du roi, qui commande l'équipage pour la chasse du loup : *Grand* LOUVETIER.

Monsieur le *louvetier*, avez-vous quelque proie ?
Bonne chasse ?

— Propriétaire qui entretient un équipage pour la chasse du loup.

LOUVETTE, n. f. Zool. Phalène dont la chenille dévore le houblon.

— Véter. *Louvette des piqueurs,* tique qui attaque les chiens.

LOUVETTE, n. f. Mar. *Border en louvette,* faire toucher carrément les bordages.

LOUVEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fait un trou aux pierres pour y engager la pièce de fer appelée *louve.*

LOUVIERS, n. m. (n. pr.) Pron. *lou-vié.* — Comm. Sorte de drap fabriqué dans la ville de Louviers : *Habit de* LOUVIERS. *Un beau* LOUVIERS. (Acad.)

LOUVOYAGE, n. m. Mar. Action de louvoyer.

LOUVOYER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *lou-voa-ié.* (*Je louvoie, tu louvoies, il louvoie, nous louvoyons, vous louvoyez, ils louvoient; je louvoyais nous louvoyions; je louvoyai, nous louvoyâmes; je louvoierai, nous louvoierons; je louvoierais, nous louvoierions; louvoie, louvoyons, louvoyez; que je louvoie, que nous louvoyions; que je louvoyasse, que nous louvoyassions; louvoyant; louvoyé.*) — Mar. Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt l'autre : *Nous fûmes contraints de* LOUVOYER. *Notre vaisseau fut longtemps à* LOUVOYER. (Acad.) *Nous aperçûmes l'escadre sous voile,* LOUVOYANT *pour aller reprendre son mouillage.* (A. Jal.)

— Par anal. *Dans les villages de la Courlande, le trajet devient très-pénible lorsque la chaussée manque et qu'on se trouve réduit à* LOUVOYER *au travers des chemin vicinaux.* (Viardot.)

— Fig. Prendre des détours pour arriver à un but où l'on ne peut aller directement : *C'est une affaire difficile; on ne pourra réussir qu'en* LOUVOYANT. (Acad.) *Il* AVAIT *trop longtemps spéculé sur les passions humaines, trop manœuvré, trop* LOUVOYÉ. (Montal.)

Un parti qui *louvoie* est un parti débile. (Ponsard.)

LOUVRE, n. m. (*louveterie.*) Maison superbe et magnifique, par allus. au palais qui porte ce nom à Paris : *Ce n'est pas la maison d'un particulier, c'est un* LOUVRE. (Acad.)

— Génér. Habitation royale; château des rois de France : *Le* LOUVRE *de Fontainebleau.*

LOVE, n. f. Techn. Masse de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVELACE, n. m. (*to love,* aimer, et *lace,* dentelle; angl.) Pron. *lov-lass.* — Homme jeune et corrompu, qui fait son étude de séduire et de tromper les femmes.

— Par dénigr. Débauché de mauvais ton; fat qui s'enorgueillit de ses bonnes fortunes : *C'est le* LOVELACE *de l'endroit. Un petit* LOVELACE.

LOVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mar. Ployer un cordage en rond, pour le serrer en magasin, ou pour le placer sur le port : LOVER *un cordage, une manœuvre.*

LOVET ou **LOUVET**, n. m. Art. véter. Sorte de maladie charbonneuse des bœufs et des chevaux.

LOXARTHRE, n. m. (λοξός, oblique; ἄρθρον, articulation; gr.) Pron. *lok-çartr.* — Méd. Déviation d'une articulation, sans luxation.

LOXIE, n. f. (λοξός, oblique; gr.) Pron. *lok-cî.* — Zool. Genre d'oiseaux, communément appelés Becs-croisés ou Gros-becs.

LOXODROMIE, n. f. (λοξός, oblique, et δρόμος, course; gr.) Pron. *lok-ço-dro-mi.* — Mar. Chemin qu'un bâtiment fait sur mer, ou La ligne courbe qu'il décrit, en suivant toujours le même rumb de vent.

— Géom. Courbe tracée à la surface d'une sphère, et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

LOXODROMISME, n. m. (*loxodromie.*) Pron. *lok-ço-dro-mism.* — Géol. Marche dans une direction oblique : *Le* LOXODROMISME *des couches du globe terrestre.*

LOXODROMIQUE, adj. des 2 g. Mar. Qui a rapport à la loxodromie : *Ligne* LOXODROMIQUE. (Acad.)

— *Tables loxodromiques,* tables au moyen desquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment.

LOYAL, ALE, adj. (*loi,* qu'on écrivait autrefois *loy.*) Pron. *loi-ial.* — Qui est sans fraude, d'une qualité bonne et convenable : *Marchandise bonne et* LOYALE. *Vin* LOYAL *et marchand.* (Acad.) || Peu usité.

— Pal. *Loyaux coûts, frais et loyaux coûts,* frais légitimement faits. || *Bon et loyal inventaire,* inventaire fidèlement et régulièrement fait.

— Fig. Fidèle, sincère, droit, franc, plein d'honneur et de probité : *C'est un homme* LOYAL. *Un procédé* LOYAL. *Un procédé franc et* LOYAL. *Sa conduite est très-*LOYALE. *Un* LOYAL *chevali[illegible] bons et* LOYAUX *services.* (Acad.)

— Man. *Cheval loyal,* cheval qui emploie toute sa force pour obéir, et qui ne se défend p[illegible] lorsqu'on le châtie. || *Bouche loyale,* bouche doci[illegible], qui obéit facilement au mors.

LOYALEMENT, adv. Pron. *loi-ial-man.* — Avec fidélité, franchise, bonne foi : *Vendre* LOYALEMENT. *Agir, se comporter* LOYALEMENT. (Acad.)

LOYAUTÉ, n. f. Pron. *loi-io-té.* — Fidélité, probité : *C'est un homme qui a beaucoup de* LOYAUTÉ. *Ce procédé est plein de* LOYAUTÉ. (Acad.)

LOYER, n. m. Pron. *loi-ié.* — Prix de louage d'une maison : *Prendre une maison à* LOYER. *Donner à* LOYER. *Payer un gros* LOYER. *Il doit encore tous les* LOYERS *de l'année passée.* (Acad.)

— Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier pour ses services, pour son travail : *On ne doit point retenir le* LOYER *du serviteur et du mercenaire.* (Acad.) || Peu usité.

— Fig. Récompense : *Les bonnes actions trouvent leur* LOYER *dans l'estime publique.* (Acad.) || Vieux, et peu usité.

LOZANGE, n. f. V. LOSANGE.

LUBERNE, n. f. Anc. Femelle du léopard; panthère : *Manteaux fourrés de* LUBERNE.

LUBIE, n. f. (*libido,* fantaisie; lat.) Fam. Caprice extravagant; fantaisie ridicule; folie : *Il a des* LUBIES. *Il lui prend souvent des* LUBIES. (Acad.)

LUBRICITÉ, n. f. (*lubricus,* glissant; lat.) Lascivété excessive : *Rien ne lui coûte pour satisfaire sa* LUBRICITÉ. (Acad.)

LUBRIFIANT, part. prés. du v. Lubrifier.

LUBRIFIANT, ANTE, adj. Gras, onctueux : *Les substances* LUBRIFIANTES *et frottantes.* (L. Figuier.)

LUBRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Lubrifier.

LUBRIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*lubricus,* glissant; *facere,* faire; lat.) Pron. *lu-bri-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous lubrifiions, vous lubrifiiez.* — Oindre, rendre glissant : *La mucosité des intestins sert à les* LUBRIFIER. (Acad.)

— Quelques médecins écrivent *Lubréfier* : *L'exhalation séreuse doit être en proportion telle que les membranes et les aréoles qu'elle est destinée à* LUBRÉFIER *soient sans cesse humides, sans jamais contenir de liquide.* (Chomel.)

LUBRIQUE, adj. des 2 g. (*lubricus,* glissant; lat.) Pron. *lu-brik.* — Qui a, qui exprime, ou qui inspire de la lubricité : *Homme, femme* LUBRIQUE. *Ardeur* LUBRIQUE. *Mouvements, actions, postures, paroles, vers, tableaux, regards* LUBRIQUES. (Acad.)

.. Tous ces lieux communs de morale *lubrique,*
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique. (Boil.)

— Néol. Qui est glissant.

LUBRIQUEMENT, adv. Pron. *lu-brik-man.* — D'une manière lubrique : *Danser* LUBRIQUEMENT. (Acad.) || Peu usité.

LUCANE, n. m. (*lucana,* bœuf; lat.) Pron. *lu-kann.* — Zool. Genre de coléoptère, vulg. appelés *Cerf-volants;* ils ont des cornes dentelées qui rappellent celles du cerf.

LUCANIDE, adj. des 2 g. Pron. *lu-ka-nid.* — Zool. Qui ressemble à un lucane.

= **Lucanides**, n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des Lamellicornes : *Les* LUCANIDES *ne volent que le soir.*

LUCARNE, n. f. (*lucerna,* lanterne; de *lux, lucis,* lumière; lat.) Ouverture, petite fenêtre pratiquée au toit d'une maison, pour donner du jour aux greniers, aux geletas, aux chambres du comble : *Petite* LUCARNE. *Il a passé par la* LUCARNE. (Acad.)

Une *lucarne* mal vitrée,
Près d'une gouttière livrée
A d'interminables sabats. (Gresset.)

— *Lucarne faîtière,* trou pratiqué dans le toit, et recouvert simplement d'une tuile.

LUCERNAIRE, n. m. (*lucerna,* lucerne; lat.) Pron. *lu-cèr-nèr.* — Liturg. Office du soir, qui se célèbre à la lueur des lampes.

— Candélabre. || Celui qui le porte.

LUCET, n. m. Pron. *lu-cè.* — Bot. Plante rampante des îles Malouines; ses fleurs ont l'odeur de la fleur d'oranger.

— Techn. Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot des ardoisiers.

LUCHET, n. m. Agric. V. LOUCHET.

LUCIDE, adj. des 2 g. (*lucidus,* de *lux,* de *lucis,* lumière; lat.) Clair, lumineux; il n'est guère d'usage qu'au figuré : *Un esprit* LUCIDE. *Des idées* LUCIDES. *Des raisonnements* LUCIDES. (Acad.)

— *Avoir des intervalles lucides,* se dit d'une personne dont la tête est dérangée et à qui la raison revient par intervalles : *Dans un intervalle* LUCIDE *du roi, une grande assemblée des princes, barons et prélats de France fut convoquée.* (H. Martin.)

Les fous sont étonnants dans leurs moments *lucides.* (C. Del.)

LUCIDEMENT, adv. D'une manière lucide; clairement.

LUCIDONIQUE, adj. des 2 g. B.-Arts. Qui donne de l'éclat; il se dit d'une espèce de peinture à effets transparents.

LUCIDITÉ, n. f. Fig. Qualité, état de ce qui est lucide : *Cet auteur est remarquable par sa* LUCIDITÉ, *par la* LUCIDITÉ *de son style.* (Acad.)

LUCIFER, n. m. (*lux, lucis,* lumière; *fero,* je porte; lat.) Astr. Étoile de Vénus, vulg. *Étoile du matin* :

Lucifer est ce dieu qui, dès l'aube du jour,
Précède du soleil la jeune avant-courrière. (Dumoust.)

— Satan, le prince des ténèbres, le chef des anges maudits :

Là-dessus, son épouse, en habit d'Alecton,
Marquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudeau propre pour *Lucifer.* (La Font.)

LUCIMÈTRE, n. m. V. PHOTOMÈTRE.

LUCINE, n. f. Pron. *lu-cinn.* — Zool. Genre de Mollusques acéphales, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui se trouvent dans toutes les mers.

— Mythol. Déesse qui présidait aux accouchements.

— Poétiq. *Les travaux de Lucine,* le travail de l'enfantement, l'accouchement :

Qui sera près de toi pour soulager tes maux,
Si tu dois de *Lucine* éprouver *les travaux?* (La H.)

LUCIOLE, n. f. (*lucciola,* petite lumière; ital.) Pron. *lu-ciol.* — Zool. Lampyre, mouche brillante; insectes très-lumineux, et qui, réunis en grand nombre dans l'air et les buissons, produisent dans l'obcurité de nombreuses étincelles : *Les* LUCIOLES *s'allumaient dans l'herbe autour de nous.* (G. Sand.)

Parmi les cheveux noirs le diamant reluit,
Comme la *luciole* illuminant la nuit. (A. Dumas.)

LUCQUOISE, n. f. Pron. *lu-koaz.* — Comm. Étoffe de soie qui se fabrique à Lucques.

LUCRATIF, IVE, adj. Qui apporte du gain, du lucre : *Un commerce* LUCRATIF. *Un emploi fort* LUCRATIF. *Une entreprise, une charge* LUCRATIVE. (Acad.) *L'industrie et les arts* LUCRATIFS *s'étendent et fleurissent.* (J.-J. Rouss.) *Les missions délicates, confiées à sa discrétion, eussent été* LUCRATIVES *pour tout autre.* (H. de Balz.) *Je fais un métier peu* LUCRATIF, *et qui me déplaît.* (Dider.)

Puisse une ample récolte ombrager, sur ces rives,
Le front de nos caissiers de palmes *lucratives!* (C. Del.)

— Dr. rom. Que l'on acquiert par testament ou par donation : *Possession, acquisition* LUCRATIVE.

LUCRATIVEMENT, adv. Pron. *lu-kra-tiv-man.* — D'une manière lucrative avantageuse.

LUCRE, n. m. (*lucrum,* gain; lat.) Gain, profit qui se tire de l'industrie, d'un négoce, d'un travail mercenaire, de l'exercice d'une charge, d'un emploi : *Travailler pour le* LUCRE. *Il travaille moins pour le* LUCRE *que pour l'honneur.* (Acad.) || *SYN.* V GAIN.

LUCRÈCE, n. pr. et n. f. (n. pr. Femme de Tarquin Collatin.) Par allus. Femme vertueuse; femme prude : *C'est une* LUCRÈCE. *Nos modernes* LUCRÈCES.

... Leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de *Lucrèce* en *Lucrèce.* (Boil.

LUCTUEUX, EUSE, adj. (*luctuosus,* qui cause des pleurs; lat.) Méd. Plaintif, entrecoupé de gémissements : *Respiration* LUCTUEUSE.

LUDION, n. m. (*ludus,* jeu; lat.) Phys. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qu'on peut, à volonté, et sans y toucher, faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

LUETTE, n. f. (*uva,* raisin; lat.; anc. *uvette.*) Anat. Partie charnue, saillante, au milieu du voile du palais, à l'entrée du gosier : *Il a la* LUETTE *enflée, relâchée, engorgée. Se gargariser la* LUETTE. (Acad.) *Mon mal de gorge est beaucoup diminué, Dieu merci; il me reste de temps en temps quelques âcretés dans la* LUETTE, *mais cela ne dure point.* (Rac.)

LUEUR, n. f. (*lucere,* luire; lat.) Lumière faible

ou affaiblie : LUEUR *blafarde. Faible* LUEUR. LUEUR *passagère. La* LUEUR *de la lune, des étoiles. La* LUEUR *des flambeaux, de la lampe. Lire à la* LUEUR *du feu.* (Acad.) *Il dispose sans remords, à la* LUEUR *du foyer domestique, de millions ramassés dans le sang.* (H. de Balz.)

Aux funestes lueurs de ce vaste incendie. (Gilb.)

— Fig. Légère apparence : *Il a quelque* LUEUR *d'esprit. Il y a quelque* LUEUR *de raison dans ce qu'il dit. Entrevoir quelque* LUEUR *de fortune. Avoir quelque* LUEUR *d'espérance. Une fausse* LUEUR *d'espérance, de faveur,* etc. (Acad.)

Ils ne manquent jamais de saisir promptement
L'apparente *lueur* du moindre engagement. (Mol.)

LUGUBRE, adj. des 2 g. (*lugubris*, fait de *lugere*, pleurer la perte d'un objet chéri ; lat.) Pron. *lu-gubr.* — Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse : *Voix* LUGUBRE. *Cris* LUGUBRES. *Plainte, ton* LUGUBRE. *Cette cloche a un son* LUGUBRE. *Vous avez un air, une mine bien* LUGUBRE. *Des habits* LUGUBRES. *Spectacle* LUGUBRE. *Pensées* LUGUBRES. (Acad.) *Le plumage* LUGUBRE *du corbeau, et son cri plus* LUGUBRE *encore.* (Buff.) *Ce traité fut comme une dernière lueur entre un long et* LUGUBRE *crépuscule.* (H. Martin.)

LUGUBREMENT, adv. D'une manière lugubre : *Chanter* LUGUBREMENT. *Être vêtu* LUGUBREMENT. (Ac.)

LUI, pr. de la 3e pers. sing. des 2 g. (*illius*, gén. de *ille*, il, lui ; lat.) La personne ou la chose dont on parle, employé comme sujet, il est du genre masculin : *Vous pensez ainsi, mais* LUI *pense autrement.* (Acad.)

— Employé comme compl. il est des deux genres : *Il ne travaille que pour* LUI. *J'ai rencontré votre sœur, et je* LUI *ai parlé. Si vous voyez ma mère, remettez-*LUI *ce livre.* (Acad.) *Le temps est le rivage de l'esprit, tout passe devant* LUI, *et nous croyons que c'est* LUI *qui passe.* (Rivar.) *La raison garde un profond silence quand je* LUI *demande compte des contradictions qui sont en moi.* (L. Rac.)

LUIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*lucere*, m. sign.; lat.) Pron. *luir.* — (*Je luis, nous luisons ; je luisais, nous luisions ;* point de passé déf. ; *je luirai, nous luirons ; je luirais, nous luirions ;* point d'impér. ; *que je luise, que nous luisions ; luisant ; lui.*) Éclairer ; jeter, répandre de la lumière : *Quand le soleil* LUIT. *Dès que la lune commencera à* LUIRE. *Dès que le jour* LUIRA. (Acad.)

... A l'aspect du soleil qui nous *luit*,
Monsieur ferme les yeux et prétend qu'il fait nuit.
(De la Ville.)

Vous n'aurez jamais vu *luire* un si beau jour. (Étienne.)

Toi qui l'entends, protége ta prêtresse ;
Dieu, fais *luire* entre nous ta foudre vengeresse. (C. D.)

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*, il est des avantages, des biens dont chacun a le droit de jouir.

— En parl. des corps polis, Réfléchir la lumière, briller : *Je vois* LUIRE *dans ce sable quelque chose qui ressemble à de l'or. Tout* LUIT *dans cette maison, tout y est net et poli. On voyait* LUIRE *de loin les épées, les cuirasses.* (Acad.)

— Fig. et mor. Paraître : *Le gouverneur de cette place ne s'est pas rendu tant qu'il a vu* LUIRE *quelque espoir de secours. Voilà un rayon d'espérance qui nous* LUIT. (Acad.) *Quel jour* LUIT *dans mon cœur !* (La H.)

Où vais-je, infortunée, et quel espoir me *luit ?* (Créb.)

— *Un nouveau jour nous luit*, notre destin change.

LUISANT, part. prés. du v. Luire.

LUISANT, ANTE, adj. Pron. *lui-zan, zantt.* — Qui luit, qui jette une lumière : *Un ver* LUISANT. *Une étoile* LUISANTE. (Acad.) *De jolis scarabées d'un beau vert* LUISANT *avec des reflets rougeâtres.* (Buff.)

— Qui a quelque éclat, qui réfléchit quelque lumière : *Des couleurs* LUISANTES. *Une étoffe, de l'encre* LUISANTE. *Il a le visage tout* LUISANT *de sueur.* (Ac.)

— N. m. Éclat : *Le* LUISANT *d'une étoffe.* (Acad.) *On trouve des coquilles pétrifiées qui ont encore le* LUISANT *des coquilles de la mer.* (Buff.)

— Peint. Effet de la lumière réfléchie sur les tableaux peints à l'huile ; vernis : *Le* LUISANT *devient d'autant plus incommode que le tableau reçoit la lumière plus en face.*

═ **Luisante**, n. f. Astr. Il s'emploie pour désigner certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier : *La* LUISANTE *de la Lyre.* (Acad.)

LUITES, n. f. pl. Véner. Testicules d'un sanglier. ‖ V. SUITES.

LUITON, n. m. (*nuiton*, de nuit.) Anc. Démon ; lutin :

Notre ami, monsieur le *luiton*,
Dit l'homme, vous perdez un peu trop tôt courage. (La F.)

LULU, n. m. Zool. vulg. Petite alouette huppée.

LUMACHELLE, n. f. (*lumachella* ; ital.) Pron. *lu-ma-chèl.* — Min. Variété de calcaire, de marbre, très-recherché pour son éclat : *Les plus belles* LUMACHELLES *viennent de Carinthie.*

LUMBAGO, n. m. (*lumbus*, lombes; lat., ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *lon-ba-gô.* — Méd. Douleur dans la région lombaire, dans les reins, sans gonflement, survenant presque toujours subitement, et forçant les malades à se tenir courbés en avant : *Avoir un* LUMBAGO. (Acad.)

LUMIÈRE, n. f. (*lumen*, lat., m. sign.) Ce qui éclaire et qui rend les objets visibles : *Dieu dit : « Que la* LUMIÈRE *soit, » et la* LUMIÈRE *fut. Les physiciens ne s'accordent point sur la nature de la* LUMIÈRE. (Acad.) *Il y a des plantes qui aiment la* LUMIÈRE *et qui ne fleurissent qu'au grand soleil.* (Lévis.)

— Écrit. sainte : *Anges, enfants de lumière*, par oppos. à *Anges de ténèbres, enfants de ténèbres.*

— *Il a perdu la lumière, il est privé de la lumière, de la lumière du jour*, il est devenu aveugle.

— Poétiq. *Commencer à voir la lumière du jour*, naître. ‖ *Jouir de la lumière*, vivre. ‖ *Perdre la lumière, être privé de la lumière*, mourir, être mort.

— Fig. *Mettre un livre, un ouvrage en lumière*, le rendre public ; le mettre en vente. ‖ *Cet ouvrage n'a point encore vu la lumière*, il n'a point encore paru dans le public.

— Fig. *Mettre une vérité en lumière*, la démontrer et la répandre.

— Absol. Bougie, chandelle, lampe allumée : *Apportez-nous de la* LUMIÈRE, *une* LUMIÈRE. (Acad.)

— Prov. *Il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau*, il faut faire usage, pour le bien d'autrui, des avantages que Dieu nous a donnés.

— Par anal. Publicité ou examen : *Les fripons, les fourbes craignent la* LUMIÈRE. (Acad.)

— Peint. Effets de la lumière imités dans un tableau : *Le clair-obscur est la juste distribution des ombres et de la* LUMIÈRE. (Acad.)

— *Lumière naturelle*, la lumière ambiante, qui éclaire les objets sous un ciel serein.

— *Lumière artificielle*, celle d'un clair de lune, d'une atmosphère nuageuse, d'un incendie, d'une lampe, etc.

— Chir. Ouverture : *L'orifice béant ou la* LUMIÈRE *d'un vaisseau.* (Milne Edwards.)

— Ouverture, trou par où l'on amorce et l'on met le feu à un canon, à un fusil, etc. : *La* LUMIÈRE *de ce canon est bouchée. La* LUMIÈRE *de ce fusil, de ces pistolets, est trop large, trop étroite.* (Acad.) *Le canon portait une inscription gravée en demi-cercle derrière la* LUMIÈRE. (Ch. de Bernard.)

— Petit trou des instruments de mathématique à pinnules, à travers lequel on aperçoit l'objet observé.

— Mus. Ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau d'orgues.

— Technol. Mortaise, ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois.

— Mar. *Lumière de la pompe*, ouverture pratiquée au corps de pompe, et par laquelle l'eau sort pour entrer dans la manche où le tuyau la conduit.

— Intelligence, clarté d'esprit, savoir, connaissance, et en général tout ce qui éclaire et guide l'esprit : LUMIÈRE *naturelle.* LUMIÈRE *acquise. Défaut de* LUMIÈRES. *Dieu est le père des* LUMIÈRES. (Acad.) *Dieu source de toute* LUMIÈRE. (Buff.) *Les plus grands esprits n'ont que des* LUMIÈRES *bornées.* (Nicole.) *L'intérêt, qui aveugle les uns, fait la* LUMIÈRE *des autres.* (La Rochef.) *Le premier consul appréciait ce bon sens supérieur, qui ne voulait jamais briller, mais être utile ; qui éclairait toutes choses d'une* LUMIÈRE *tempérée et vraie.* (Thiers.) *Plus on a de* LUMIÈRES, *plus on a de devoirs à remplir.* (Ducl.)

Mon époux en mourant m'a laissé ses *lumières.* (Corn.)

— Éclaircissement sur quelque affaire, sur quelque sujet : *Je n'ai aucune* LUMIÈRE *sur cette affaire. Il nous donnera, il nous fournira des* LUMIÈRES. (Acad.) *Par la raison, l'homme met dans ses connaissances et dans ses raisonnements un ordre et une suite qui y répandent la* LUMIÈRE *et la grâce.* (Rollin.) *Ouvre nous des* LUMIÈRES. (Mol.)

— Fig. Homme d'un rare savoir, d'un mérite transcendant : *Cet écrivain a été la* LUMIÈRE *de son siècle. Ce docteur a été une des* LUMIÈRES *de l'Église.* (Acad.)

— Théol. *Lumière de gloire*, secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux afin qu'elles puissent le contempler face à face.

— Blas. Au pl. Yeux du sang[illegible] de porc épic : *Il porte un sanglier d'or aux* LUMIÈRES *de gueules.*

═ **Gramm.** *Allumer une lumière.* Cette locution ne renferme pas un pléonasme, comme le prétendent certains puristes. *Lumière*, dans l'acception primitive du mot, est un instrument de lumière aussi bien que la clarté même qui en émane, et l'on peut dire aussi légitimement, *allumer une lumière* qu'*allumer du feu.* (F. Génin.)

LUMIGNON, n. m. (*lumen, luminis*, lumière ; lat.) Pron. *lu-mi-gnion.* — Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe allumée : *Quand j'ai voulu moucher la bougie, le* LUMIGNON *est tombé.* (Acad.)

— Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler : *Voilà une bougie qui va finir, il ne reste plus qu'un petit* LUMIGNON. (Acad.)

LUMINAIRE, n. m. (*luminare*, m. sign.; rad. *lumen*, lumière ; lat.) Pron *lu-mi-nèr.* — Propr. Corps naturel qui éclaire ; il n'est employé, en ce sens, que dans l'Écriture : *Dieu fit deux grands* LUMINAIRES, *l'un pour présider au jour, et l'autre pour présider à la nuit.* (Acad.) *Dieu dit : Qu'il s'allume deux grands* LUMINAIRES, *et ils s'allumèrent.* (Boss.)

— Collectiv. Torches, cierges dont on se sert à l'église pour le service divin : *Il faut tant pour le* LUMINAIRE, *pour entretenir le* LUMINAIRE. *Le* LUMINAIRE *d'un enterrement.* (Acad.) *L'entretien du* LUMINAIRE *des églises était anciennement le prétexte ordinaire des donations religieuses.* (Beugnot.)

— Fam. Il se dit pour la vue :

Un carrosse sexagénaire
D'abord s'offre à mon *luminaire.* (J.-B. Rouss.)

— Expr. prov. *Il a usé son luminaire*, il a perdu la vue par excès de travail ou de fatigue.

LUMINEUSEMENT, adv. Pron. *lu-mi-neuz-man.* — D'une manière lumineuse.

LUMINEUX, EUSE, adj. Pron. *lu-mi-neu, neuz.* — Qui a, qui jette de la lumière : *Corps* LUMINEUX. *Le soleil est* LUMINEUX. *Les étoiles sont* LUMINEUSES. *Trace* LUMINEUSE. *Sillon* LUMINEUX. *Des traits, des rayons* LUMINEUX. (Acad.) *Les globes* LUMINEUX *qui décorent le firmament.* (Mass.) *Jamais la nation française ne cessera de marcher à la tête des sociétés humaines, comme la nuée* LUMINEUSE *qui guidait Israël dans le désert.* (Molé.) *C'est la raison qui fait briller dans l'homme les traits les plus* LUMINEUX *de sa ressemblance avec Dieu.* (Rollin.)

— Fig. Clair, net.

— *C'est un esprit* LUMINEUX. *Il y a des traits* LUMINEUX *dans ce discours, dans cet ouvrage. Une pensée, une idée* LUMINEUSE. (Acad.)

— Par anal. *Il est solide et* LUMINEUX *sans être savant.* (V. Cousin.)

— *Un principe fécond et lumineux*, un principe dont on tire sans peine beaucoup de conséquences importantes.

— Phys. *Corps lumineux*, ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre organe de la vue. ‖ *Rayon lumineux*, chaque ligne droite que l'on suppose menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

LUMINIER, n. m. pl. (*lumen*, lumière ; lat.) Pron. *lu-mi-nié.* — Anc. Procureurs élus par les habitants d'une paroisse pour avoir soin du luminaire de l'église et administrer la fabrique ; marguillier.

LUMPS, n. m. (*lump*, bloc ; angl.) Pron. *lom-ps.* — Comm. Pain de sucre de qualité inférieure, pesant 25 livres.

LUNAIRE, adj. des 2 g. (*lune.*) Pron. *lu-nèr.* — Qui appartient à la lune : *Un mois, une année* LUNAIRE. *L'année* LUNAIRE *est de trois cent cinquante-quatre jours environ. Les Turcs comptent par années* LUNAIRES. *Cycle* LUNAIRE. *Influences* LUNAIRES. *Atmosphère* LUNAIRE. (Acad.)

— *Cadran lunaire*, cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

LUNAIRE, n. f. Pron. *lu-nèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

LUNAISON, n. f. Pron. *lu-nè-zon.* — Temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier : *Observer les* LUNAISONS. *Toute cette* LUNAISON *a été pluvieuse.* (Acad.)

— Chaque lunaison dure vingt-neuf jours et demi.

LUNATIQUE, adj. des 2 g. (*lune.*) Pron. *lu-natik.* — Art. vétér. En parl. du cheval qui est soumis aux influences de la lune, qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution et l'augmentation ont été mal à propos attribuées au cours de la lune.

— Méd. Qui est sous l'influence de la lune ; il se disait des maladies qu'on croyait être en rapport avec les phases de la lune, et des individus qui en étaient affectés.

— Fig. et fam. Fantasque, capricieux : *Il est* LUNATIQUE. *Elle est un peu* LUNATIQUE. (Acad.)

— Substantiv. Personne d'une humeur changeante. *C'est un* LUNATIQUE, *une* LUNATIQUE. (Acad.)

LUNDI, n. m. (*luna*, lune, *dies*, jour; lat.) Pron. *leun-di.* — Second jour de la semaine : *Nous nous verrons* LUNDI *prochain. On s'assemble tous les* LUNDIS. (Acad.)

Quoi! vous traitez
Mes dîners du *lundi* de superfluités! (C. Del.)

— *Lundi gras*, le lundi de la semaine où le carnaval finit. || *Lundi saint*, le lundi de la semaine sainte.

— Pop. *Faire le lundi*, continuer à s'amuser le lundi comme on a fait le dimanche.

LUNE, n. f. (*luna*; lat., m. sign.) Pron. *lunn.* — Planète, plus petite que la terre, dont elle est satellite, et autour de laquelle elle tourne à peu près en vingt-sept jours; elle l'éclaire pendant la nuit, suivant ses phases, de la lumière qu'elle réfléchit du soleil : *Le corps, l'orbite, le globe, le disque, les phases, les quartiers de la* LUNE. *Nouvelle* LUNE. *Pleine* LUNE. *Il fait un beau clair de* LUNE. *La* LUNE *est dans son plein. L'interposition de la* LUNE *entre la terre et le soleil. Le croissant de la* LUNE. *Le décours de la* LUNE. *La* LUNE *est dans son apogée, dans son périgée. Sur la fin de la* LUNE. *Au déclin de la* LUNE, etc. (Acad.)

Autour de lui tout change;
La terre se dépouille et bientôt reverdit;
La *lune*, tous les mois, décroît et s'arrondit.
(Coll. d'Harl.)

Les Juifs célébraient leurs nouvelles LUNES *le quatorzième jour de la* LUNE *de mars, qu'on appelle la* LUNE *rousse.* (Volt.)

— *Lune rousse*, la lune d'avril : *On craint la* LUNE ROUSSE *à cause des vents froids et secs dont elle est ordinairement accompagnée, et qui font tort aux fruits.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Aboyer à la lune*, crier contre une personne à qui on ne peut faire de mal.

— Prov. et fig. *Vouloir prendre la lune avec les dents*, vouloir faire une chose impossible.

— Fam. *Quelle lune! C'est un visage de pleine lune*, se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large.

— Fig. et pop. *Avoir des lunes*, être sujet à des fantaisies, à des caprices.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un dans sa bonne, dans sa mauvaise lune*, avoir affaire à lui quand il est de bonne, de mauvaise humeur.

— Prov. et fig. *Faire un trou à la lune*, s'en aller furtivement et sans payer ses créanciers.

— *Avoir un* [illegible] *lune, ou un quart de lune dans la tête*, être un peu fou, avoir l'esprit fort léger.

— Man. *Cheval sujet à la lune*, cheval dont la vue est grasse et s'obscurcit de temps en temps.

— Poétiq. Mois : *Depuis quatre* LUNES. (Acad.) *Le roseau est peint de différentes hiéroglyphes qui marquent l'âge du couple uni et la* LUNE *où se fait le mariage.* (Chateaubr.)

— Fig. *La lune de miel*, le premier mois du mariage : *Le voyage en Suisse est souvent le voyage de la* LUNE DE MIEL. (St-Marc.-Girard.)

— Chass. *Lune des bécasses*, la pleine lune de novembre, parce que c'est alors qu'on en prend un grand nombre.

— Alchim. Argent employé dans diverses préparations.

— *Lune des philosophes*, ou *lune vive*, le mercure hermétique.

— Jeu de paume, Trou placé au haut de la muraille qui est du côté du toit où l'on sert : *Mettre dans la* LUNE.

— Technol. Plaque de terre percée d'un trou rond que le verrier met devant les ouvreaux du four. || Couleur que doit avoir le fer en fusion.

— Zool. *Lune de mer*, vulg. Poisson de mer.

— Bot. *Lune d'eau*, le nénuphar blanc, dont les feuilles orbiculaires nagent sur l'eau.

LUNÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'un disque ou d'un croissant; qui est échancré en demi-lune.

LUNELS, n. m. pl. Blas. Il se dit de quatre croissants appointés, qui forment une espèce de rose à quatre feuilles.

LUNET, n. m. Pron. *lu-nè.* — Pêch. Espèce de filet ou de truble pour prendre les chevrettes.

LUNETIÈRE, n. f. Pron. *lunn-tièr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, dont les fruits, par leur forme singulière, ressemblent en quelque sorte à une paire de lunettes.

LUNETTE, n. f. (*lune.*) Instrument composé d'un ou de plusieurs verres, taillés de manière à faire voir les objets plus grands qu'à l'œil nu, ou à rendre la vue plus nette et plus distincte : *Regarder avec une* LUNETTE. *Se servir d'une petite* LUNETTE. (Acad.) *Une* LUNETTE *se compose de deux verres lenticulaires qu'on place aux extrémités d'un cylindre ou tuyau.* (Arago.) *Les* LUNETTES *ont presque doublé l'existence des hommes.* (Id.)

— *Lunette convexe*, lunette qui grossit les objets.

— *Lunette concave*, lunette qui diminue les objets.

— *Lunette d'approche, lunette de longue vue* ou *à longue vue*, ou simpl. *Lunette*, lunette qui grossit ou qui rapproche les objets : *Monter une* LUNETTE. *Allonger, raccourcir, dresser une* LUNETTE. (Acad.) *Avec une* LUNETTE *je comptais les gradins des angles de la grande Pyramide.* (Chateaubr.) || On l'appelle aussi *Longue-vue.*

— *Lunette achromatique*, lunette qui laisse voir les objets sans couleur étrangère, sans iris.

— Au pl. Deux verres de lunette assemblés dans une même enchâssure, de manière à pouvoir être placés au devant des deux yeux : *Une paire de* LUNETTES. *Les degrés de force des* LUNETTES *se marquent par des numéros. Les* LUNETTES *concaves servent aux myopes, et les* LUNETTES *convexes aux presbytes.* LUNETTES *vertes, bleues. Mettre ses* LUNETTES. (Acad.)

Je fais quatre repas, et je lis sans *lunettes.* (Regn.)

— Prov. et fig. *Chacun voit avec ses lunettes, à travers ses lunettes*; chacun a sa manière de voir, de penser; chacun juge des choses suivant ses goûts, ses intérêts, ses préjugés.

— Fig. et fam. *Il n'a pas de bonnes lunettes, il a mis ses lunettes de travers*, il ne voit pas juste dans cette affaire :

Pour connaître vos gens, *mettez mieux vos lunettes.*
(Regn.)

— Par extens. Petits ronds de feutre qu'on met dans les manéges à côté des yeux des chevaux ombrageux pour les monter plus facilement : *On ne saurait monter ce cheval s'il n'a des* LUNETTES. (Acad.)

— J. de dames, *Mettre dans la lunette*, Placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée.

— Au jeu des échecs, *Donner une lunette*, mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion.

— Archit. Le berceau d'une petite baie voûtée pratiquée dans les côtés, voûte.

— Fortif. Petite demi-lune : *On place ordinairement les* LUNETTES *des deux côtés d'une demi-lune, en manière de contre-garde.* (Acad.)

— Horlog. Partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le verre.

— Ouverture ronde du siége d'un privé ou d'une chaise percée.

— Os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix, etc. : *Lever la* LUNETTE *d'un chapon.* (Acad.)

— Mar. Cercle d'acier qui a le diamètre des canons, et qui sert à mesurer le calibre des boulets.

— Techn. Partie d'un ostensoir destinée à recevoir l'hostie.

— *Fer à lunette*, fer à cheval, dont les extrémités sont coupées.

— Dans les verreries, Canal par le moyen duquel le feu du four échauffe les petits fourneaux adjacents.

LUNETTÉ, ÉE, adj. Pron. *lu-nè-té.* — Zool. Qui a les yeux entourés d'un cercle coloré.

LUNETTIER, IÈRE, adj. et n. (*lunette*). Pron. *lu-nè-tié, tièr.* — Celui, celle qui fait, qui vend des lunettes.

LUNI-SOLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *lu-ni-ço-lèr.* — Astr. Qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune : *Le cycle* LUNI-SOLAIRE. (Acad.)

— Chron. *Année luni-solaire*, période de 532 années, produit du cycle de la lune (19 années) multiplié par celui du soleil (28 années).

LUNULE, n. f. (*lune.*) Géom. Figure qui a la forme d'un croissant.

— *Lunule d'Hippocrate*, croissant qui est compris entre deux arcs de cercle, et qui peut être transformé en un carré : *Hippocrate, qui fut mathématicien par hasard et par infortune, sera toujours connu par les* LUNULES *qu'il carra.* (Bailly.)

— Impression qui existe au devant de chaque valve des sommets d'une coquille.

— Zool. Mole; pleuronecte.

LUNULÉ, ÉE, adj. Qui est échancré en forme de croissant.

— Qui porte une tache en demi-lune.

LUNULITHE, n. f. (*luna*, lune; lat. et λίθος, pierre; gr.) Zool. Polypier fossile.

LUON, n. m. Techn. Pièce d'un moulin à vent.

LUPANAR ou **LUPANAIRE,** n. m. (*lupanar*, m. sign., de *lupa*, courtisane; lat.) Pron. *lu-pa-nar, nèr.* — Ant. rom. Maison de prostitution.

LUPERCALES, n. f. pl. (*lupus*, loup; lat.) Antiq. Fêtes célébrées chez les Romains le 15 février, en l'honneur de Pan, à qui l'on sacrifiait un loup.

LUPIN, n. m. (*lupinus*, dimin. de *lupus*, loup; lat.) Pron. *lu-pain.* — Bot. Genre de plantes herbacées ou frutescentes de la famille des Légumineuses; la plupart sont étrangères à l'Europe : *Farine de* LUPIN. (Acad.)

LUPULINE, n. f. Agricult. Espèce de luzerne; vulg. Trèfle jaune ou trèfle noir.

LUPUS, n. m. Méd. Inflammation chronique de la peau, qui s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, lesquels se recouvrent de croûtes brunâtres, ordinairement très-adhérentes; le siége ordinaire du *lupus* est le visage. || On l'appelle aussi *Dartre rongeante.*

LURIDE, adj. des 2 g. (*lūridus*, pâle, jaunâtre; lat.) Qui est d'un jaune sale, brunâtre, cadavéreux.

LURON, ONNE, n. (*levron*, anc. dimin. de levrette.) Pron. *lu-ron, ronn.* — Pop. Personne joyeuse et sans souci, déterminée, décidée, et qui ne s'effarouche pas aisément : *C'est un* LURON, *un bon* LURON. *Quelle* LURONNE! (Acad.)

LUSIN, n. m. Pron. *lu-zain.* — Mar. Ligne d'amarrage faite avec deux fils de caret très-fins, commis ou entrelacés ensemble.

LUSTRAGE, n. m. Pron. *luss-traj.* — Technol. Opération par laquelle le fourreur change la couleur naturelle du poil des peaux, ou le rend plus luisant.

LUSTRAL, ALE, adj. (*lustris*; lat.; m. sign.) Pron. *luss-tral.* — Antiq. rom. Qui a rapport au lustre : *Cérémonies* LUSTRALES. *Fêtes* LUSTRALES.

— *Eau, fontaine lustrale*, eau, source qui servait pour faire des lustrations ou des ablutions, après y avoir plongé un tison ardent pris au foyer des sacrifices : *Voyez le néophyte, debout, au milieu des ondes du Jourdain, le solitaire du rocher verse* L'EAU LUSTRALE *sur sa tête.* (Chateaubr.) *Il sort pour aller se purifier dans une* FONTAINE LUSTRALE. (La Harpe.)

Le héros sur ses mains épanche une *eau lustrale.*
(De St-Ange.)

LUSTRATIF, IVE, adj. Qui donne du lustre.

LUSTRATION, n. f. (*lustratio*; lat., m. sign.) Pron. *luss-tra-cion.* — Antiq. Sacrifices par lesquels les païens purifiaient une ville, un champ, les personnes souillées par quelque crime ou par quelque impureté.

— Particul. Cérémonie qui, chez les Romains, consistait à asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

LUSTRE, n. m. (*lustro*, j'éclaire; lat.) Pron. *lustr.* — Éclat que l'on donne à un objet, soit en le polissant, soit en faisant usage de quelque eau, de quelque composition : *L'ébène poli a un grand* LUSTRE. *Le vernis de la Chine est d'un beau* LUSTRE. *Le* LUSTRE *d'une étoffe. Cette étoffe n'a point de* LUSTRE, *a perdu son* LUSTRE. *La moindre pluie ôte à ces chapeaux tout leur* LUSTRE. (Acad.)

— Composition dont on se sert pour donner du lustre aux fourrures, aux chapeaux, etc.

— Fig. Éclat que donne la parure, la beauté, le mérite, la dignité, etc. : *Les pierreries donnent du* LUSTRE *à la beauté des femmes. Elle parut au bal dans tout son* LUSTRE. *Cette charge lui donne un peu de* LUSTRE. *La vertu emprunte de la modestie son plus beau* LUSTRE. (Acad.) *Le malheur ajoute un nouveau* LUSTRE *à la gloire des grands hommes.* (Fén.)

Un héros de soi-même emprunte tout son *lustre.* (Boil.)

— *Mettre dans tout son lustre*, mettre une chose en évidence; démontrer, prouver un fait :

... Pour bien *mettre* ici leur *crasse en tout son lustre*,
Il faut voir du logis sortir ce couple illustre. (Boil.)

— *Servir de lustre*, se dit de ce qui, par le contraste de son imperfection, rehausse ou fait valoir l'agrément, le mérite d'une personne ou d'une chose : *La laideur de cette femme sert de* LUSTRE *à celles qui l'entourent. Ce tableau sert de* LUSTRE *à ceux entre lesquels il est placé.* (Acad.)

— Chandelier de cristal ou de bronze, à plusieurs branches, qu'on suspend au plafond pour éclairer : *Un* LUSTRE *de cristal. La salle était éclairée de douze* LUSTRES. (Acad.)

Je n'ai vu que miroirs, que pendules, que *lustres*,
Que tableaux mis au jour par des peintres illustres.
(Bours.)

— Particul. Grand lustre garni de lampes, qu'on suspend au milieu d'une salle de spectacle : *Le* LUSTRE *de l'Opéra. Se placer au parterre, sous le* LUSTRE. (Ac.)

LUSTRE, n. m. (*lustrum*; course, révolution; lat.) Espace de cinq ans : *Les Romains commencèrent à*

tard d'écrire leur histoire que les LUSTRES *ne se marquaient qu'avec des clous.* (J.-J. Rouss.)

— *Après trois* LUSTRES, après quinze ans. || *Il est dans son huitième* LUSTRE, son âge est entre trente-cinq et quarante ans. (Acad.)

— Il est particul. usité en poésie :

Je touche à mon cinquième *lustre*
Sans avoir publié rien qui me rende illustre. (Piron.)

LUSTRE, n. f. Techn. Brosse dont le chapelier se sert pour imbiber le feutre.

LUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Lustrer : *Étoffe* LUSTRÉE. (Acad.) *Les plumes de la queue du cormoran sont d'un noir* LUSTRÉ *de vert.* (Buff.)

LUSTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lustrare*; éclairer; lat.) Pron. *luss-tré*. — Donner le lustre à une étoffe, à une fourrure, à un chapeau, etc. : LUSTRER *une étoffe, un chapeau.* (Acad.)

— Techn. *Lustrer une glace*, la rechercher, c'est-à-dire en faire disparaître les plus petits défauts, après qu'elle a été polie.

LUSTREUR, n. m. Techn. Ouvrier, qui lustre ou apprête les étoffes.

LUSTREUX, EUSE, adj. Anc. Techn. Qui a beaucoup de brillant, de lustre.

LUSTRIER, n. m. Pron. *luss-tri-é*. — Techn. Ouvrier qui fabrique des lustres.

LUSTRINE, n. f. Pron. *luss-trinn*. — Comm. Étoffe, espèce de droguet de soie. || Étoffe de coton apprêtée et lustrée : *Une doublure de* LUSTRINE. LUSTRINE *verte.*

LUSTROIR, n. m. Pron. *luss-troar*. — Techn. Petite règle dont on se sert pour lustrer les glaces après qu'elles ont été polies, et pour enlever les taches qui ont échappé au polissoir. || Instrument du vitrier, molette.

LUT, n. m. (*lutum*, boue; lat.) Pron. *lutt*. — Matière molle qui devient solide en se desséchant; on l'applique sur les bouchons des vases, pour les mieux fermer ou autour des cornues, des tubes de verre, de porcelaine, pour les préserver de l'action trop vive du feu : LUT *de terre grasse. Faire un* LUT. (Acad.) LUT *gras.* LUT *de chaux.* LUT *terreux.*

LUTATION, n. f. Pron. *lu-ta-cion*. — Chim. Action de luter.

LUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lut.*) Pron. *lu-té*. — Fermer avec du lut; enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu : LUTER *un vase. Il faut* LUTER *cette cornue.* (Acad.) *On conserve le vaccin sans altération en le recueillant entre deux lames de verre poli dont on* LUTE *les bords avec un peu de cire.* (Sédillot.)

LUTH, n. m. (*laud*, esp., fait de *alloudh*; ar. Anc. *lut.*) Pron. *lutt*. — Instrument de musique, à cordes, qui n'est plus en usage : *Accorder un* LUTH. *Jouer du* LUTH. *La guitare a remplacé le* LUTH. (Acad.) *Un* LUTH *de Bologne, garni de toutes ses cordes.* (Mol.)

— Fig. Inspiration, talent poétique : *Prendre son* LUTH. *Chanter sur son* LUTH. *Accorder son* LUTH. *Un* LUTH *harmonieux.* (Acad.)

Mon *luth* chante aujourd'hui les vertus d'un autre âge.
(C. Del.)

— Zool. Espèce de tortue de mer.

LUTHÉRANISME, n. m. Pron. *lu-té-ra-nism*. — Doctrine de Luther; religion des luthériens.

LUTHERIE, n. f. (*luth.*) Pron. *lutt-rî*. — Techn. État de luthier; fabrique, magasin d'instruments à cordes.

LUTHÉRIEN, IENNE, adj. Pron. *lu-té-riain, riên*. — Conforme à la doctrine de Luther : *Opinion* LUTHÉRIENNE. *Sentiments* LUTHÉRIENS. (Acad.)

— Substantiv. Sectateur de Luther : *Plusieurs princes d'Allemagne protégèrent les* LUTHÉRIENS. *Il avait épousé une* LUTHÉRIENNE. (Acad.)

LUTHIER, n. m. (*luth.*) Pron. *lu-tié*. — Techn. Ouvrier qui fait des instruments de musique à cordes : *C'est un bon* LUTHIER. (Acad.)

LUTIN, n. m. (*lutter.*) Pron. *lu-tain*. — Espèce de démon ou d'esprit follet qui vient la nuit tourmenter les vivants : *On prétend qu'il y a un* LUTIN *dans cette maison. On dit que ce vieux château est plein de* LUTINS. (Acad.)

Chacun a son *lutin* qui toujours le promène. (Volt.)

— Fig. et fam. *C'est un lutin, c'est un vrai lutin.* se dit d'une personne excessivement vive, pétulante, et particulièrement d'un enfant. On dit, dans un sens analogue : *Faire le* LUTIN.

— Fam. *Il ne dort non plus qu'un lutin*, se dit d'un homme fort agissant, qui donne très-peu de temps au sommeil.

LUTIN, INE, adj. Pron. *lu-tain, tinn*. — Éveillé, agaçant, piquant : *Cet enfant a un air* LUTIN. *Cette actrice a la figure* LUTINE. *Ce jeune homme est d'une humeur* LUTINE. (Acad.)

LUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Lutiner : *Je me trouvai entourée de cinq ou six jeunes seigneurs qui ne cessèrent de folâtrer... Jamais jolie femme ne fut plus* LUTINÉE. (Regn.)

LUTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*lutin.*) Pron. *lu-ti-né*. — Fam. Tourmenter quelqu'un comme le ferait un lutin : *Il nous a* LUTINÉS *toute la nuit.* (Acad.) *Esprit qui nous* LUTINES, *nous te conjurons de nous laisser dormir en repos.* (Dest.) *Toute la famille était réunie autour de l'enfant qui* LUTINAIT *une tortue familière.* (E. About.)

— Fig. *J'ai une affaire qui me* LUTINE *sans cesse.* (Acad.)

— V. intr. Faire le lutin : *Il n'a fait que tempêter, que* LUTINER *toute la nuit.* (Acad.)

= **Se lutiner**, v. pron. S'agacer, s'intriguer l'un l'autre.

LUTJAN, n. m. Pron. *lutt-jan*. — Zool. Genre de poissons de médiocre grandeur, parés de couleurs brillantes, voisins des perches, des labres, des spares, etc.

LUTRAIRE, n. f. Pron. *lu-trèr*. — Zool. Grande coquille bivalve, appartenant à la famille des Mollusques acéphales, qu'on trouve constamment enfoncée sous le sable, à l'embouchure des rivières.

LUTRIN, n. m. (λέκτρον, lieu où on lit; gr.) Pron. *lu-train*. — Pupitre élevé dans le chœur d'une église sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office : *Chanter au* LUTRIN. *Cet homme a une voix de* LUTRIN. (Acad.)

La discorde en ces lieux menace de s'accroître
Demain avec l'aurore un *lutrin* doit paroître. (Boil.)

— Collectiv. Ceux qui chantent au lutrin : *C'est lui qui dirige le* LUTRIN, *qui donne le ton au* LUTRIN. (Acad.)

LUTRIX, n. m. Pron. *lu-triks*. Zool. Serpent des Indes.

LUTTE, n. f. (*lucta*; lat., m. sign.) Pron. *lutt*. — Antiq. Sorte d'exercice, de combat, où deux athlètes se prennaient corps à corps et cherchaient à se terrasser l'un; l'autre c'était un des principaux exercices gymnastiques des anciens : *L'exercice de la* LUTTE. *S'exercer à la* LUTTE. *Être fort adroit à la* LUTTE. (Acad.)

— Fig. Guerre, combat : *La paix mit fin à la* LUTTE *sanglante qui existait depuis vingt ans entre ces deux nations. La* LUTTE *fut terrible et acharnée.* (H. Mart.)

Cette *lutte* entre nous ne saurait être égale. (C. Del.)

— Dispute, controverse, conflit : *La doctrine de Luther occasionna une* LUTTE *violente entre les théologiens. La* LUTTE *du pouvoir arbitraire et de la liberté.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Emporter quelque chose de haute lutte*, venir à bout de quelque chose par autorité, par force. || *Faire quelque chose de bonne lutte*, sans employer de fraude.

— Fig. *La* LUTTE *du jour et de l'ombre.*

— Écon. rur. Accouplement du bélier avec la brebis.

LUTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*lutte.*) Pron. *lu-té*. — Se prendre corps à corps avec quelqu'un, pour le terrasser : LUTTER *avec quelqu'un, contre quelqu'un. Il est adroit, il* LUTTE *bien.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. de toute espèce de combat : *Les deux armées* LUTTÈRENT *avec un égal courage. Il n'est pas de force à* LUTTER *contre un si habile dialecticien.* (Acad.)

— Fig. *Lutter contre la tempête, contre les vents, contre les flots*, faire effort pour surmonter la tempête, les vents, les flots, les obstacles, la mauvaise fortune : se défendre contre la mort, contre la destinée, etc.

— Fig. : *Quand vous souffrez, je souffre avec vous; quand vous* LUTTEZ, *je* LUTTE *avec vous.* (Lamenn.) *On ne* LUTTE *point avec avantage contre l'esprit de son siècle et de son pays.* (De Tocquev.)

... Vous seul, après quarante années,
Pouvez encore *lutter* contre les destinées. (Rac.)

— Il se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTEUR, n. m. (*luctator*; lat., m. sign.) Pron. *lu-teur*. — Celui qui combat à la lutte : *Les* LUTTEURS *qui combattaient aux jeux Olympiques. C'est un bon* LUTTEUR. (Acad.)

Il se faut reconnoistre, il se faut essayer...
Comme fait un *lutteur* entrant dedans l'arène. (Regn.)

Pindare a consacré une ode entière au LUTTEUR *Ergotète.* (J. Janin.) *Il imite les postures d'un* LUTTEUR, *et s'agite d'une manière ridicule.* (La Br.)

LUXATION, n. f. (*luxatio, de luxare*, déboiter; lat.) Pron. *luk-ça-cion*. Chirurg. Déboitement, déplacement de deux ou de plusieurs pièces osseuses; sortie de la tête d'un os de sa cavité naturelle.

— *Luxation complète*, celle dans laquelle les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires. || *Luxation incomplète*, celle dans laquelle les rapports articulaires des os ne sont pas rompus.

LUXE, n. m. (*luxus*; lat., m. sign.) Pron. *luks*. — Somptuosité, excès de dépense dans le vêtement, la table, l'ameublement, etc. : *Le* LUXE *des habits, de la table, etc. Un* LUXE *ruineux, scandaleux. Étaler, déployer un grand* LUXE. (Acad.) *Le* LUXE *change les républiques en monarchies, et les monarchies en despotisme.* (Montesq.) *Le* LUXE *nourrit cent pauvres dans nos villes, et en fait périr cent mille dans nos campagnes.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. : *La beauté du linge et du drap est aujourd'hui le* LUXE *des gens de bonne compagnie. Cet ouvrage est imprimé avec un grand* LUXE *typographique.* (Acad.)

— Fig. Grande abondance, profusion, superfluité : *La nature déploie ici un grand* LUXE *de végétation. Il y a dans ce poëme un grand* LUXE *de figures, de comparaisons, etc.* (Acad.) *L'Orient doit être regardé comme le climat du* LUXE *de la nature.* (Buff.) *On pourrait dire que le dévouement est en quelque sorte le superflu, le* LUXE *de la morale.* (V. Cousin.) || *SYN.* V. MAGNIFICENCE.

LUXÉ, ÉE, part. pass. du v. Luxer : *Os* LUXÉ. *Membre* LUXÉ. (Acad.)

LUXER, v. tr. ou act. 1re conj. (*luxare*; lat., m. sign.) Pron. *luk-cé*. — Chir. Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement : *Sa chute lui* A LUXÉ *l'os de la cuisse.* (Acad.)

= **Se luxer**, v. pron. Sortir de sa cavité, en parlant d'un os : *Il y a des os plus sujets à* SE LUXER *que d'autres.* (Acad.)

LUXUEUX, EUSE, adj. (*luxe.*) Pron. *luk-çu-eu, euz*. — Néol. Qui déploie du luxe : *Toilette* LUXUEUSE. *Ameublement* LUXUEUX. *Abondamment servie, la table n'offrit rien de* LUXUEUX. (H. de Balz.) *Elle ne trouvait rien d'assez* LUXUEUX *et d'assez confortable pour la vie de château.* (G. Sand.)

LUXURE, n. f. (*luxuria*; lat., m. sign.) Pron. *luk-çur*. — Mor. Incontinence, lubricité : *Le péché de* LUXURE. *La* LUXURE *est un des sept péchés capitaux.* (Acad.)

LUXURIANCE, n. f. (*luxuriari*, être trop fertile lat.) Pron. *luk-çu-rianss*. — Bot. État d'une plante ou d'un arbre qui pousse trop en feuilles et en tige.

LUXURIANT, ANTE, adj. Pron. *luk-çu-rian, riantt*. — Bot. Qui surabonde, qui est en excès : *Chairs* LUXURIANTES. *Fleurs* LUXURIANTES. *Le contraste de l'aridité des lieux que la flamme a parcourus avec la végétation* LUXURIANTE *d'alentour les fait paraître encore plus tristes et désolés.* (Mérim.)

LUXURIEUSEMENT, adv. Pron. *luk-çu-rieuz-man*. — Avec luxure. || Peu usité.

LUXURIEUX, IEUSE, adj. Pron. *luk-çu-rieu, rieuz*. — Lascif, qui est adonné à la luxure; qui peut exciter à la luxure : *Un homme* LUXURIEUX. *Une femme* LUXURIEUSE. *Des pensées, des paroles* LUXURIEUSES. *Des regards* LUXURIEUX. *Des peintures* LUXURIEUSES. (Acad.)

Ces danses, ces héros à voix *luxurieuse*. (Boil.)

LUZERNE, n. f. Pron. *lu-zèrn*. — Bot. Genre de la famille des Légumineuses, renfermant des plantes herbacées qui ressemblent assez au trèfle; l'espèce la plus importante est la *Luzerne cultivée*; elle croît dans les prés des pays méridionaux et tempérés; on la cultive comme prairie artificielle, particulièrement pour la nourriture des chevaux : *Semer, couper de la* LUZERNE. *Un champ de* LUZERNE. (Acad.) *La* LUZERNE *constitue un excellent fourrage.*

LUZERNEUX, EUSE, adj. Pron. *lu-zèr-neu, neuz*. — Agricult. Qui produit de la luzerne.

LUZERNIÈRE, n. f. (*luzerne.*) Pron. *lu-zèr-nièr*. — Terre semée en luzerne; champ de luzerne.

LUZETTE, n. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

LUZULE, n. f. Pron. *lu-zul*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Joncées : *La* LUZULE *des champs et la* LUZULE *printanière.*

LYANTE, n. f. Hortic. Tulipe amarante.

LYCANTHROPE, n. m. (λύκος, loup; ἄνθρωπος, homme; gr.) Pron. *li-kan-trop*. — Homme atteint de lycanthropie.

— Il se dit quelquefois pour *Loup-garou*.

LYCANTHROPIE, n. f. (même étymol.) Pron. *li-kan-tro-pi*. — Pathol. Sorte de mélancolie dans

laquelle le malade imite la voix et l'attitude du loup.

Êtes-vous travaillé de la *lycanthropie?* (Regn.)

— Par extens. Manie de ceux qui se croient métamorphosés en loup ou quelque autre animal.

LYCÉE, n. m. (*lycæum;* lat., remède; λύκειον; gr., m. sign.) Pron. *li-cé.* — Lieu public où les Grecs s'assemblaient pour les exercices du corps.

— Fig. École d'Aristote, comme *le Portique* signifie, l'École de Zénon, parce que ces deux philosophes enseignaient leurs doctrines, l'un dans le Lycée d'Athènes, et l'autre sous le Portique : *Aristote fonda le* LYCÉE, *qui mit le comble à sa gloire!* (Egger.)

— Ensemble des travaux des Péripatéticiens, ou d'Aristote et de ses disciples : *Le* LYCÉE *se fait admirer par la profondeur de sa métaphysique; il n'étonne pas moins par ses analyses logiques, dont le défaut est d'être fastidieuses à force d'être complètes.*

— Par extens. Établissement où l'on s'occupe de littérature et de sciences.

— Établissement d'instruction publique désigné autrefois sous le nom de *Collège royal : Ils ont fait leurs études au* LYCÉE, *dans le même* LYCÉE *au* LYCÉE *Napoléon.*

— Lieu où s'assemblent les gens de lettres.

LYCÉEN, adj. Pron. *li-cé-ain.* — Qui fréquente un lycée : *Élève* LYCÉEN.

— Substantiv. *Un jeune* LYCÉEN.

LYCHNANTHE, n. m. (λύχνος, lanterne; ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *lik-nantt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées qui croissent dans les haies et les buissons.

LYCHNIDE, n. f. (λύχνος, lanterne; gr.) Pron. *lik-nid.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryphyllées. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins à cause de la beauté de leurs fleurs : *La* LYCHNIDE *de Chalcédoine. La* LYCHNIDE *des prés.*

LYCHNIS, n. m. (λύχνος, lanterne; gr.) Pron. *lik-niss.* — Bot. Nom que les anciens ont donné à beaucoup de plantes polypétales dont les pétales, portés sur un onglet allongé, sont insérés sous l'ovaire au fond d'un calice tubulé et nu à sa base extérieure.

LYCHNITE, n. m. (λύχνος, lanterne; gr.) Pron. *lik-nitt.* — Antiq. Marbre blanc de Paros, ainsi appelé parce qu'on le taillait dans les carrières, à des lampes. || Sorte de pierre la lueur précieuse.

LYCHNOÏDE, adj. des 2 g. (λύχνος, lampe, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *lik-no-id.* — Bot. Qui ressemble à une lychnide.

LYCIUM ou **LYCIET**, n. m. Bot. Arbrisseau épineux de la famille des Solanées.

LYCODONTE, n. m. (λύκος, loup; ὀδούς, ὄντος, dent; gr.) Pron. *li-ko-dontt.* — Zool. Genre de serpents.

LYCOPERDITE, n. f. Pron. *li-ko-pèr-ditt.* — Zool. Alcyon fossile, dont la forme a des rapports avec la plante appelée Vesse-de-loup.

LYCOPERDON, n. m. (λύκος, loup; πέρδω, je pette, je fais un pet; gr.) Pron. *li-ko-pèr-don.* — Bot. Genre de champignon; vulg. Vesse-de-loup.

LYCOPERSICON, n. m. Pron. *li-ko-pèr-ci-kon.* — Bot. Tomate ou Pomme d'amour.

LYCOPHRON, n. m. (n. pr.) Pron. *li-ko-fron.* — Homme qui a peine à se faire comprendre; écrivain obscur : *Style de* LYCOPHRON, style obscur, par allusion à *Lycophron,* un des poëtes de la pléiade grecque, que l'on a surnommé le poëte ténébreux.

LYCOPHTHALME, n. m. (λύκος, loup; ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *li-kof-talm.* — Ant. Œil de loup, pierre précieuse; variété d'agate.

LYCOPODE, n. m. (λύκος, loup; ποῦς, pied; gr.) Bot. Plante cryptogame de la famille des Mousses : *Il ne germe en ce lieu que quelques* LYCOPODES *maigres et affamés qui s'efforcent en vain de mordre les roches.* (Fr. Wey.)

LYCOPSIDE, n. f. (λύκος, loup; ὄψις, vue, apparence; gr.) Pron. *li-kop-cid.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées.

LYCOREXIE, n. f. (λύκος, loup; ὄρεξις, appétit; gr.) Pron. *li-ko-rèk-ci.* — Méd. Faim de loup, faim excessive. || V. BOULIMIE.

LYCOSE, n. f. Pron. *li-koz.* — Zool. Insecte aptère de l'ordre des Arachnides : *Les* LYCOSES *sont très-voraces; la plus connue est celle qu'on désigne sous le nom de Tarentule.*

LYGÉE, n. m. (λυγαῖος, triste, obscur; gr.) Pron. *li-jé.* — Zool. Genre d'in- ctes hémiptères à élytres croisés.

LYGOSOME, n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

LYMNE, n. f. Pron. *limn.* — Zool. Espèce de raie de la mer Rouge.

LYMPHANGITE, n. f. (*lympha,* lymphe; lat., et ἀγγεῖον, vaisseau; gr.) Pron. *lain-fan-jitt.* — Méd. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

LYMPHATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *lain-fatik.* — Médec. Qui a rapport à la lymphe, où domine la lymphe : *Vaisseaux* LYMPHATIQUES. *Ganglions* LYMPHATIQUES. *Maladie* LYMPHATIQUE. (Acad.)

— *Système lymphatique,* ensemble des organes qui concourent à la formation et à la circulation de la lymphe.

— *Tempérament lymphatique,* celui d'une personne dont la peau est fine, blanche, dont le tissu cellulaire s'infiltre facilement de sérosité.

LYMPHE, n. f. (*lympha,* eau, liquide; gr.) Pron. *lainf.* — Méd. Humeur transparente qui circule dans des vaisseaux lymphatiques : *Maladie de la* LYMPHE. *Avoir la* LYMPHE *épaissie, stagnante. Rendre de la fluidité à la* LYMPHE. (Acad.)

— Bot. Humeur aqueuse qui circule dans les plantes.

LYMPHEURISME, n. m. (*lympha,* lymphe; lat. et εὐρύς, large; gr.) Pron. *lain-feu-rism.* — Méd. Dilatation contre nature des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHITE, n. f. Méd. V. LYMPHANGITE.

LYMPHOCHÉZIE, n. f. (*lympha,* lymphe; lat., et χήρεια, viduité; gr.) Pron. *lain-fo-ké-zi.* — Méd. Diarrhée séreuse.

LYMPHOSE, n. f. (*lymphe.*) Pron. *lain-foz.* — Méd. Élaboration ou préparation de la lymphe.

LYMPHOTOMIE, n. f. (*lympha,* lymphe; lat., et τέμνω, je coupe; gr.) Pron. *lain-fo-to-mi.* — Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNCÉE, n. m. (λύγξ, lynx; gr.) Pron. *lain-cé.* — Zool. Genre de Crustacés qui se trouvent dans les eaux dormantes où croissent des plantes aquatiques.

LYNGODE, adj. f. (λυγγάνειν, sangloter; gr.) Pron. *lain-god.* — Méd. Il se dit d'une fièvre singultueuse, dont le hoquet est le principal symptôme.

LYNX, n. m. (λύγξ; gr., m. sign.) Pron. *lainks.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Carnassiers, et du genre Chat; on le désigne aussi sous les noms de Loup-cervier et de Chat-cervier : *Le* LYNX *est moins gros que le loup, et plus bas sur ses jambes; il est communément de la grandeur d'un renard; il vit de chasse, et poursuit son gibier jusqu'à la cime des arbres.* (Buff.)

— Fam. *Avoir des yeux de lynx,* avoir la vue très-perçante.

— Fig. Voir clair dans les affaires, les desseins, les pensées des autres.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

LYPÉMANIE, n. f. (λύπη, tristesse; μανία, manie; gr.) Médec. Monomanie avec tristesse.

LYPOPSYCHIE, n. f. (λείπειν, manquer, et ψυχή, âme; gr.) Pron. *li-pop-ci-ki.* — Méd. Diminution des forces, du pouls, de la respiration.

LYPOTHYMIE, n. f. (λείπειν, manquer, et θυμός, esprit; gr.) Pron. *li-po-ti-mi.* — Méd. Défaillance.

LYPY, n. m. Bot. Tulipe d'un rouge brûlé.

LYPYRIE, n. f. (λείπειν, manquer, et πῦρ, feu; gr.) Pron. *li-pi-ri.* — Méd. Sorte de fièvre.

LYRE, n. f. (λύρα, gr.; m. sign.) Pron. *lir.* — Instrument de musique à cordes, qui était en usage parmi les anciens : *Chanter des vers sur la* LYRE. *Les poëtes grecs, en chantant leurs vers, s'accompagnaient de la* LYRE. (Acad.)

Ordonnez le festin, apportez-moi ma *lyre.* (J.-B. Rouss.)

Écoutez ce son de ma *lyre*...
Déjà les vents l'ont emporté. (Lam.)

— Fig. Art de faire des vers, inspiration, génie poétique : *La* LYRE *d'Anacréon chantait les plaisirs, celle de Pindare célébrait les vainqueurs.*

— *Prendre, accorder sa lyre,* se disposer à faire des vers : *Nos premiers essais furent des chants plaintifs; nous avons essayé d'*ACCORDER NOTRE LYRE *timide au ton de leur* LYRE *éclatante.* (G. Sand.)

— *Quitter, déposer, suspendre sa lyre,* cesser de faire des vers.

— *Ce poëte a laissé reposer sa lyre,* il a été quelque temps sans composer des vers.

— Poétiq. *Les maîtres de la lyre,* les grands poëtes.

— *Les enfants de la lyre, les fils de la lyre,* les poëtes.

— Anat. Surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— Zool. vulg. Espèce de poisson. || Oiseau de la Nouvelle-Hollande.

LYRÉ, ÉE, adj. Pron. *li-ré.* — Bot. Il se dit d'une feuille découpée en lobes irréguliers dont le dernier est très-ample.

LYRIQUE, adj. des 2 g. (*lyre.*) Pron. *li-rik.* — Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre, comme les odes, les hymnes : *Poésie* LYRIQUE. *Genre* LYRIQUE. *Vers* LYRIQUES. (Acad.) *Poëme* LYRIQUE.

— Par analog. Il se dit des ouvrages en vers, faits pour être chantés ou propres à être mis en musique, tels que les chansons, les opéras, le drame lyrique : *Les chœurs d'Esther et d'Athalie sont des chefs-d'œuvre* LYRIQUES. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des odes, quoiqu'on ne les chante pas : *Les odes sont de petits poëmes* LYRIQUES. (Acad.)

— *Théâtre lyrique,* théâtre sur lequel on représente des ouvrages mis en musique.

— *Poëte, auteur lyrique,* celui qui compose des odes, ou des poésies propres à être mises en musique.

— N. m. Poëte lyrique : *Malherbe et Rousseau sont nos premiers* LYRIQUES. (Acad.)

— Genre, talent lyrique : *Il réussit principalement dans le* LYRIQUE. (Acad.)

LYRISME, n. m. Pron. *li-rism.* — Néol. Caractère d'un style élevé et poétique; langage inspiré : *Le* LYRISME *sacré de la Bible.*

LYRISTE, n. des 2 g. Pron. *li-rist.* — Ant. rom. Il se dit quelquefois d'un joueur de lyre, d'une joueuse de lyre. V. CITHARISTE.

LYROCÉPHALE, n. m. (λύρα, lyre, κεφαλή, tête; gr.) Pron. *li-ro-cé-fal.* — Zool. Genre de reptiles sauriens du Bengale remarquables par une crête dorsale très-bien marquée et par une queue, comprimée et carénée.

LYRODIE, n. f. (λύρα, lyre, et ᾠδή, chant; gr.) Mus. anc. Air composé pour une lyre.

LYSARDE ou **LIZARDE**, n. f. Pron. *li-zard.* — Zool. vulg. Lézard commun; lézard gris des murailles.

LYSIANTHE, n. m. (λύειν, dissoudre, et ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *li-zi-antt.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Gentianées remarquables par la grandeur et l'élégance de leurs fleurs, et par leur haute tige garnie de grandes feuilles.

LYSIMAQUE ou **LYSIMACHIE**, n. f. (λύσις, dissolution, μάχη, combat; gr.) Pron. *li-zi-mak, ma-chi.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Primulacées : LYSIMAQUE *bleue.* LYSIMAQUE *rouge.*

LYSIODE, n. m. (λύσις, délivrance, et ἀείδειν, chanter; gr.) Pron. *li-ziod.* — Ant. Espèce de bouffon de théâtre, qui remplissait le rôle de femme.

LYSIS, n. f. (λύσις, solution; gr.) Pron. *li-ziss.* — Méd. Crise lente et qui n'est amenée ni par un phénomène apparent, ni par une exaspération préalable.

LYSPUND, n. m. Pron. *liss-pond.* — Métrol. Poids de quinze livres employé en Hollande.

LYSSA ou **LYSSE**, n. m. (λύσσα, rage; gr.) Pron. *liss-ça, liss.* — Rage des chiens.

LYSSES, n. f. pl. (λύσσα, rage; gr.) Pron. *liss.* — Méd. Pustules qui se développent sous la langue des individus mordus par un animal enragé.

LYTHRACÉES ou **LYTHRARIÉES**, n. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre Salicaire.

LYTTE, n. f. (λύττα, fureur; gr.) Pron. *litt.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères; cantharide.

M n. f. et m. — Treizième lettre de l'alphabet et la dixième des consonnes. Elle est du genre fém. suivant l'ancienne appellation : *Une* m (*emme*), *une grande* M, *une petite* m ; et du genre masc. suivant l'appellation moderne : *Un* m (*me*).

— Le son propre de *m* est *me*, comme dans *muse*, *mener*, *médisant*, *amuser*, *amener*, etc.

— *M* initiale a toujours le son propre *mère*, *mari*, *malheur*, *muse*, *mener*, etc.

— *M*, à la fin d'une syllabe, a le son nasal quand elle est suivie d'une des trois lettres *m*, *b*, *p*. : *Emmener*, *combler*, *comparer*, que l'on prononce *enmener*, *conparer*, *conbler*.

— Mais elle conserve le son qui lui est propre dans les syllabes *im*, *com*, suivies d'une *m* : *immortel*, *immoral*, *comminatoire*.

— *M* est nulle dans les mots *damner*, et ses dérivés et dans *automne*, qu'on prononce *daner*, *autone*.

— *M* se prononce comme *n* dans les mots *comte*, *compte*, *prompt*, *dompter* : *conte*, *pronpt*, *donpter*.

— *M* finale a encore la valeur de l'*n* et le son nasal dans les mots *nom*, *parfum*, *faim*, *prénom*, *pronom*, *Adam*.

— Mais elle se prononce comme si elle était suivie d'une *e* muet dans les monosyllabes *hem* et *hom*, et dans *item*, *idem*.

— Elle a le même son dans la plupart des noms propres étrangers : *Sem*, *Cham*, *Abraham*, *Amsterdam*, *Jérusalem*, *Rotterdam*, *Stockholm*, etc.

— *M* lettre numérale, signifie *mille*; surmontée d'un trait horizontal *M* vaut un million.

— *M*, s'emploie comme abréviat. de *monsieur* ; *MM*, de *messieurs*.

— Gramm. *M* veut dire *masculin*.

— *Mss*, signifie *manuscrits*.

— *M*, était la marque des monnaies frappées à Toulouse.

MA, adj. poss. fém. V. Mon.

MABIER, n. m. Pron. *ma-bié*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, originaires de la Guiane : *Les branches du* MABIER *calumet servent à faire des tuyaux de pipe.*

— **MACABRE**, adj. f. Archéol. *Danse macabre*, suite d'images qui représentent la mort, entraînant avec elle, en dansant, des personnages de toutes les conditions. On peignait la *danse macabre* sur les murs des cimetières.

MACADAM, n. m. (*Mac-Adam*, son inventeur.) Pron. *ma-ka-dam*. — Techn. Méthode de pavage, dans laquelle on emploie du granit concassé : *Le* MACADAM *ou les chaussées en* MACADAM *commencent à être en usage sur le continent.*

MACADAMISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-ka-da-mi-zé*. — Faire une chaussée, un chemin, suivant la méthode inventée par Mac-Adam.

MACAIRE ou **ROBERT MACAIRE**, n. m. Fam. Personnage de mélodrame. || Par anal. Charlatan déhonté; fripon adroit et audacieux.

MACAIRISME, n. m. Néol. Charlatanisme adroit et habile, tendant à quelque audacieuse friponnerie.

MACAO, n. m. Zool. Espèce de perroquet : *Le petit* MACAO, *ou le petit ara vert, est fort commun dans les bois de la Jamaïque.* (Buff.)

MACAQUE, n. m. Pron. *ma-kak*. — Zool. Genre de Singes de l'ancien continent; ils ont pour principaux caractères des abajoues, des membres courts et trapus, un museau saillant et une queue pendante : *Les* MACAQUES *sont très-intelligents.*

— Adj. *Ver macaque*, espèce de ver d'Amérique : *Les insectes connus en Amérique sous le nom de vers* MACAQUES *s'introduisent quelquefois dans la chair, et produisent des abcès difficiles à guérir.* (Buff.)

MACARANGUA, n. f. Pron. *ma-ka-ran-goua*. — Bot. Genre d'arbrisseaux résineux.

MACARET ou **MASCARET**, n. m. Mar. Mouvement rétrograde et impétueux que le flux de l'Océan imprime aux eaux des fleuves près de leur embouchure : *Le* MACARET *suit toujours la rive.*

— Techn. Sorte de barre de fer.

MACAREUX, n. m. Pron. *ma-ka-reu*. — Zool. Oiseau palmipède du genre Alque; il ne tient la mer que quand elle est tranquille ; il se retire la nuit dans les fentes des rochers.

MACARISME, n. m. (μάκαρ, αρος, heureux ; gr.) Pron. *ma-ka-rism*. — Liturg. Dans l'Église grecque, Hymne en l'honneur des saints.

MACARON, n. m. Sorte de pâtisserie, dans laquelle il entre principalement des amandes et du sucre, et qu'on forme en petits pains ronds ou ovales : *Un bon* MACARON. *Faire, manger des* MACARONS. (Acad.)

— Techn. Ornement qui a la forme d'un macaron. || Peigne ovale dont les femmes se servent pour relever et retenir leurs cheveux.

— Mar. Morceaux de bois courts, assemblés sur les plats-bords pour recevoir les falques.

MACARONÉE, n. f. (*macarone*; homme lourd, grossier et de mauvais langage; ital.) Littér. Espèce de poésie burlesque, écrite en mots vulgaires rendus barbares par la terminaison latine qu'on leur donne : *Dans la* MACARONÉE, *le sel de l'expression résulte principalement de la nouveauté singulière et hardie d'une langue, pour ainsi dire, individuelle qu'aucun peuple n'a parlée, qu'aucun grammairien n'a écrite, qu'aucun lecteur n'a entendue, et qu'il entend toutefois sans peine, parce qu'elle est faite par le même art et des mêmes matériaux que sa langue naturelle.* (Ch. Nodier.)

En voici un exemple :

Savantissimi doctores,
Medicinæ professores,
Qui hic assemblati estis,
Et vos, altri messiores,
Sententiarum facultatis
Fideles executores,
Chirurgiani et apothicari,
Atque tota compania aussi,
Salus, honor et argentum,
Atque bonum appetitum. (Mol.)

MACARONI, n. m. (m. ital.) Pâte faite de farine très-fine, en forme de petits cylindres creux, et qu'on assaisonne de différentes manières, surtout avec du

fromage : *Manger du* MACARONI, *des* MACARONIS. MACARONI *au gratin.* (Acad.)

— Anc. Méd. Poudre composée de protoxyde d'antimoine et de sucre, employée dans la colique de plomb.

MACARONIQUE, adj. des 2 g. Qui est composé d'après les règles de la macaronée : Vers MACARONIQUES. *Poésie* MACARONIQUE. (Acad.)

MACARONISME, n. m. Littér. Genre macaronique. || Composition dans ce genre.

MACÉDOINE, n. f. Pron. *ma-cé-doann.* — Art. cul. Mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits.

— Fig. et fam. Ouvrage de littérature, où sont réunies et mêlées des pièces de différents genres : *Cet ouvrage est une* MACÉDOINE, *on y trouve de tout.* (Ac.) *Ce livre est la plus incroyable et en même temps la plus amusante* MACÉDOINE *d'idées, de sentences, et de digressions philosophiques.* (Cuv. Fleury.) *Il faisait là une* MACÉDOINE *morale, moitié plaisante, moitié funèbre.* (H. de Balz.)

— J. de cartes. Suite de parties où le joueur qui tient les cartes prescrit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main : *Faire une* MACÉDOINE. (Acad.)

MACÉRATION, n. f. (*maceratio* ; lat., m. sign.) Pron. *ma-cé-ra-cion.* — Chim. Opération qui consiste à laisser séjourner dans un liquide, à la température de l'atmosphère, quelque substance dont on veut extraire les principes solubles : *Cette plante est en* MACÉRATION. *Mettre en* MACÉRATION. (Acad.)

— Fig. Mortification, jeûnes, disciplines, austérités : *La* MACÉRATION *de la chair.* (Acad.) *Les* MACÉRATIONS *et les jeûnes produisent souvent le même effet.* (J.-J. Rouss.) *Dans cette solitude, il s'astreignit à toutes les* MACÉRATIONS *de la vie des cénobites.* (Lam.)

MACÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Macérer : *Fleurs* MACÉRÉES *dans l'huile d'olive.*

MACÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*macer*, maigre.) Pron. *ma-cé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *macér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *je macère, il macère, ils macèrent.* — Chim. Faire infuser à froid, dans l'eau ou dans quelque autre liquide, une substance qui doit y déposer ses principes solubles : *Il faut* MACÉRER *cette plante dans du vin pendant tant de jours.* (Acad.)

— Fig. Affliger son corps par diverses austérités pour se rendre agréable à Dieu : MACÉRER *son corps. Ce saint* MACÉRAIT *sa chair par les jeûnes, par les disciplines, etc.* (Acad.)

= **Se macérer**, v. pron. Se soumettre à des mortifications : SE MACÉRER *par les jeunes, etc.*

MACÉRIS, n. m. Astron. Constellation d'Hercule.

MACERON, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, employées en médecine comme antiscorbutique.

MACHABÉES, n. m. pr. (n. pl.) Pron. *ma-ka-bé.* — Les deux derniers livres de l'Ancien Testament.

MÂCHE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Valérianées : *La* MÂCHE *potagère, vulgairement appelée* Doucette, *fournit une excellente salade. Planter de la* MÂCHE. *Manger des* MÂCHES. (Acad.)

MÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâcher : *Du pain* MÂCHÉ. (Acad.)

— Fig. Préparé : *On lui a donné cette affaire, cette besogne toute* MÂCHÉE. (Acad.)

— Fam. et Fig. *Ce sont morceaux tout* MÂCHÉS.

— Constr. Il se dit d'une pièce de bois dont les fibres ont été émoussées par l'action d'un corps dur.

MÂCHECOULIS ou **MÂCHICOULIS**, n. m. (*macture collum* ; briser le cou, lat.) Anc. Galeries établies à la partie supérieure des fortifications et dans lesquelles étaient pratiquées des ouvertures pour voir et défendre le pied des ouvrages : *Il se pique d'avoir un ancien château à tourelles, à créneaux et à* MÂCHECOULIS. (La Br.) *Il ne tient qu'à moi d'avoir des ponts-levis, car j'ai des* MÂCHICOULIS *et des meurtrières.* (Volt.)

— Meurtrières : *Lancer des pierres sur les assiégeants par les* MÂCHECOULIS. (Acad.)

MÂCHEFER, n. m. Pron. *ma-ch-fer.* — Scorie qui sort du fer, s'agglomère au fond de la forge ou du fourneau, et se détache du fer lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume : *Les scories de fer sont appelées vulgairement* MÂCHEFER. (Buff.) *Le* MÂCHEFER *pilé est très-bon à faire du ciment.* (Acad.) *Ces sombres rochers ont une couleur pareille à celle du* MÂCHEFER. (Lam.)

MÂCHELIÈRE, adj. f. (*maxilla*, mâchoire ; lat.) Anat. Il se dit de chacune des grosses dents, qui sont aux deux côtés de la bouche, et qui servent principalement à broyer les aliments : *Dent* MÂCHELIÈRE. (Acad.) *Sur la fin de la première ou dans le courant de la seconde année, on voit paraître seize dents, que l'on appelle molaires ou* MÂCHELIÈRES, *quatre à côté de chacune des canines.* (Buff.)

— Substantiv. *Les* MÂCHELIÈRES *d'en haut, d'en bas.* (Acad.) || V. MOLAIRE.

MACHEMOURE, n. f. Mar. Fragments, miettes de biscuits de mer.

MÂCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*masticare* ; lat., m. sign.) Broyer avec les dents : MÂCHER *du pain, de la viande. Avaler sans* MÂCHER. (Acad.)

— Fam. *Mâcher de haut*, manger sans appétit.

— Prov. *Mâcher à vide*, n'avoir pas de quoi manger, de quoi vivre. || Fig. et fam. Se repaître de fausses espérances.

— Fam. Manger avec sensualité, avec gourmandise : *Il aime à* MÂCHER. (Acad.) || Vieux.

— Prov. et fig. *Il faut lui mâcher tous ses morceaux ; il faut tout lui mâcher*, il a besoin qu'on lui explique les choses les plus simples.

— Fig. et fam. *Mâcher à quelqu'un sa besogne*, la préparer de façon qu'il puisse l'achever sans difficulté, sans peine.

— Fig. et fam. *Je ne le lui ai point mâché*, je le lui ai dit avec une pleine franchise, sans aucun ménagement.

Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur ;
Et je ne *mâche* pas ce que j'ai sur le cœur. (Mol.)

— Man. *Ce cheval mâche son frein*, se dit d'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge.

= **Se mâcher**, v. pron. Être mâché.

MÂCHEUR, EUSE, n. Pron. *mâ-cheur, cheus.* — Celui, celle qui mâche : MÂCHEUR *de tabac.*

— Pop. Celui, celle qui mange beaucoup : *C'est un grand* MÂCHEUR, *une grande* MÂCHEUSE. (Acad.)

MACHIAVÉLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ma-chi-a-vé-lik.* — Conforme, analogue aux principes politiques de Machiavel : *Doctrine, système, conduite* MACHIAVÉLIQUE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des maximes et des actions étrangères à la politique, où il entre de la mauvaise foi, de la perfidie.

MACHIAVÉLIQUEMENT, adv. D'une manière machiavélique ; perfidement.

MACHIAVÉLISME, n. m. Pron. *ma-chi-a-vé-lism.* — Système politique de Machiavel : *Le* MACHIAVÉLISME *a toujours révolté les âmes honnêtes.* (Acad.) *On a commencé à se guérir du* MACHIAVÉLISME, *et l'on s'en guérira tous les jours.* (Montesq.)

— Par extens. Principes et actions conformes ou analogues au système politique de Machiavel : *Il a mis, il a employé beaucoup de* MACHIAVÉLISME *dans cette négociation.* (Acad.)

— Par extens. Fourberie, astuce : *Sa conduite envers ses associés a été d'un* MACHIAVÉLISME *révoltant.* (Acad.)

MACHIAVÉLISTE, n. des 2 g. Pron. *ma-chi-a-vé-list.* — Celui ou celle qui adopte, qui suit le système ou les principes de Machiavel : *Cet homme est un profond* MACHIAVÉLISTE, *un* MACHIAVÉLISTE *raffiné.* (Acad.)

MÂCHICATOIRE, n. m. (*mâcher.*) Pron. *mâ-chi-ka-toar.* — Méd. Toute substance médicamenteuse qu'on mâche sans l'avaler : *Prendre du tabac en* MÂCHICATOIRE. (Acad.) *Les Indiens font de la feuille du bétel un* MÂCHICATOIRE *dont ils usent sans cesse.* (B. de St-P.)

MACHICOT, n. m. Pron. *ma-chi-kó.* — Anc. Mauvais chanteur ; chantre subalterne dans une église.

MACHICOTAGE, n. m. Pron. *ma-chi-ko-taj.* — Mus. Addition de notes, avec lesquelles on remplissait, dans le plain-chant, les intervalles de tierces et autres.

MACHICOTER, intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ma-chi-ko-té.* — Mus. Chanter comme un machicot. — Faire du machicotage.

MÂCHICOULIS, n. m. V. MÂCHECOULIS.

MACHINAL, ALE, adj. (*machinalis* ; lat., m. sign.) Pron. *ma-chi-nal.* — Qui participe de la machine, qui est produit par le seul jeu des organes sans intention ni réflexion : *Mouvement, effet* MACHINAL. *Action* MACHINALE. *Agir d'une manière purement* MACHINALE. (Acad.) *L'instinct est d'autant plus sûr qu'il est plus* MACHINAL. (Buff.) *Les mouvements qu'il se donne sont plutôt* MACHINAUX *que dépendants des sensations et de la volonté.* (Buff.)

MACHINALEMENT, adv. D'une manière machinale : *Agir* MACHINALEMENT. (Acad.)

Fais *machinalement* ce qu'on te dit de faire. (Piron.)

MACHINATEUR, TRICE, n. (*machinator* ; lat., m. sign.) Pron. *ma-chi-na-teur, triss.* — Mor. Celui, celle qui machine quelque complot, quelque intrigue, et la conduit avec une certaine habileté : *Il fut le principal* MACHINATEUR *de ce complot.* (Acad.)

— Absol. Homme enclin ou habile à tramer des complots, à former des intrigues : *C'est un grand* MACHINATEUR. (Acad.)

MACHINATION, n. f. (*machinatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ma-chi-na-cion.* — Intrigue, menée secrète, pour faire réussir quelque complot, quelque mauvais dessein, pour nuire à quelqu'un, pour le perdre : MACHINATION *infernale. Sa* MACHINATION *a tourné contre lui.* (Acad.) *Il découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes* MACHINATIONS. (Boss.)

MACHINE, n. f. (*machina* ; lat., m. sign.) Pron. *ma-chine.* — Engin, instrument, outil propre à diriger les forces produites par un moteur naturel ou artificiel, comme la main, le pied, le feu, l'air, l'eau, la vapeur ; ensemble de moyens nécessaires pour faire mouvoir, pour tirer, lever, traîner, lancer quelque chose ; assemblage de ressorts, de mécaniques, de pièces mobiles de toutes sortes : *Grande* MACHINE. MACHINE *admirable, merveilleuse, ingénieuse.* (Acad.) *Les peuples de l'Italie n'avaient aucun usage des* MACHINES *propres à faire les siéges.* (Montesq.) *Faire jouer une* MACHINE. *Cette* MACHINE *va bien, fonctionne bien. Monter, démonter, remonter une* MACHINE. (Acad.) *Toutes les* MACHINES *ne sont que le levier qui passe par différentes transformations.* (Condill.)

— *Machine simple*, celle qui consiste en un seul moyen d'augmenter l'action des forces mouvantes : *Le levier, les cordes et les poulies, le treuil, le plan incliné, la vis et le coin sont des* MACHINES *simples. Les outils sont des* MACHINES *simples, et les* MACHINES *ne sont que des outils compliqués.* (J.-B. Say.)

— *Machine composée*, celle qui est formée de plusieurs machines simples combinées entre elles.

— *Machine architectonique*, assemblage de pièces de bois disposées de façon qu'au moyen de poulies et de cordes on peut mouvoir de grands fardeaux.

— Phys. *Machine de compression*, machine destinée à comprimer l'air, à le condenser.

— *Machine électrique*, machine servant à produire les différents phénomènes de l'électricité.

— *Machine pneumatique*, pompe employée pour faire le vide, ou pour raréfier l'air contenu dans un récipient.

— *Machine pyrique*, assemblage de pièces d'artifices disposées sur des barres pour diriger la communication des feux.

— *Machines de guerre*, instruments et engins servant à lancer par la seule force mécanique des projectiles de toute nature, à battre les murailles, à y faire brèche, et à couvrir les assiégés ou assiégeants : *L'invention de la poudre à canon a fait renoncer aux* MACHINES DE GUERRE *employées par les anciens.* (Acad.)

— *Machine hydraulique* ou *à eau*, machine servant à conduire ou à élever l'eau, comme une écluse, une pompe ; assemblage de diverses machines concourant simultanément à produire certains effets hydrauliques.

— *Machines soufflantes*, soufflets métalliques, dans lesquels l'air est fortement comprimé pour activer la combustion, et rendre la réduction du minerai plus prompte et plus parfaite.

— *Machine à vapeur*, machine mise en mouvement par la dilatation et la condensation alternative de la vapeur d'eau bouillante.

— *Machine de vingt, de trente chevaux*, machine dont la force équivaut à celle de vingt, de trente chevaux, etc.

— *Machine infernale*, vaisseau à trois ponts, rempli de poudre, d'artifices et de mitraille. || Génér. Tout appareil destiné à produire une explosion formidable, meurtrière : *Le premier consul Bonaparte et le roi Louis-Philippe ont tous deux failli périr par l'explosion d'une* MACHINE INFERNALE.

— Tout assemblage de ressorts, dont les mouvements et les effets se terminent à la machine même : *Cette horloge est une belle* MACHINE. *Ces automates sont des* MACHINES *fort ingénieuses.* (Acad.)

— Par anal. *L'homme est une* MACHINE *admirable.* (Acad.) *Les hommes sont les* MACHINES *de la Providence.* (Volt.)

— Fam. Corps ; constitution : *Fénelon versa dans un endroit dangereux ; il vit tout le péril, et eut dans sa faible* MACHINE *toute la commotion de cet accident.* (St-Simon.)

— Prov. et fig. *Ce n'est qu'une machine, c'est une pure machine, une machine ambulante*, c'est une personne sans esprit, sans énergie.

— Fam. *La machine ronde*, l'univers, la terre.

— Théâtr. Moyens mécaniques, employés pour

opérer des changements de décoration, exécuter des vols, faire mouvoir des simulacres d'animaux, etc. : *Pièce à* MACHINES. *Eschyle apportait un soin particulier aux habillements de ses acteurs, aux décorations, aux* MACHINES, *enfin à tout ce qui pouvait augmenter la pompe du spectacle.* (Andrieux.)

— Fig. et fam. *Cela sent la machine,* se dit d'un effet dramatique amené peu naturellement.

— Fig. Invention, intrigue, ruse dont on se sert dans quelque affaire : *Voyez quelle* MACHINE *il a fait jouer dans cette affaire. Il a remué toute sorte de* MACHINES *pour parvenir à ses fins.* (Acad.)

— Fig. Tout grand ouvrage de génie : *L'Église de Saint-Pierre de Rome est une étonnante* MACHINE. *La chaire de Saint-Pierre est en sculpture une des plus grandes* MACHINES *que l'on connaisse. La Cène de Paul Véronèse est une grande, une belle* MACHINE. *La tragédie d'Héraclius est une grande et belle* MACHINE. (Acad.) *Notre* MACHINE *tragique ne tourne guère que sur ces trois grands pivots : l'amour, la vengeance, l'ambition.* (Piron.)

= **Par machine,** loc. adv. Par un moyen mécanique : *Je ne mange encore que* PAR MACHINE, *comme les chevaux, en me frottant la bouche de vinaigre.* (Mme de la Fayette.) || Peu usité.

MACHINÉ, ÉE, part. pass. du v. Machiner : *Trames adroitement* MACHINÉES. *Théâtre bien* MACHINÉ, *complètement* MACHINÉ.

MACHINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*machinari*; lat., m. sign.) Pron. *ma-chi-né.* — Former en secret quelque mauvais dessein contre quelqu'un, faire des menées sourdes pour lui nuire, pour le perdre : *Il* MACHINE *votre perte. Il* MACHINAIT *je ne sais quoi contre eux.* (Acad.)

— Construct. Établir les machines d'un théâtre.

— **Se machiner,** v. pron. Être machiné : *Il* SE MACHINE *quelque chose contre lui.*

MACHINEUR, n. m. Anc. Machinateur; celui qui machine, qui médite une perfidie :

Tous les *machineurs* d'impostures. (La F.)

MACHINISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-chi-ni-zé.* — Néol. Établir à l'état de machine; faire fonctionner comme une machine : *L'Angleterre possède au plus haut degré cette science qui produit l'affreuse monotonie du bien-être, donne une vie sans opposition, dénuée de spontanéité, et qui, pour tout dire, vous* MACHINISE. (H. de Balz.)

MACHINISME, n. m. Pron. *ma-chi-nism.* — Abus des moyens d'effet dans la littérature et dans les beaux-arts : *Ce sont des tragédies, où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de* MACHINISME *que de naturel et de réalité.* (Sabatier.)

— Art du machiniste.

MACHINISTE, n. m. Pron. *ma-chi-nist.* — Celui qui invente, fait mouvoir des machines : *C'est un habile* MACHINISTE. *Le* MACHINISTE *de l'opéra.* (Acad.)

MACHINOIR, n. m. Techn. Outil de bois en forme de peigne, à l'aide duquel les cordonniers unissent et blanchissent les points des chaussures.

MÂCHOIRE, n. f. (*mâcher.*) Anat. Pièces osseuses dans lesquelles les dents sont enchâssées et qu'on distingue en mâchoire supérieure et en mâchoire inférieure : *Avoir la* MÂCHOIRE *démise.* (Acad.) *La* MÂCHOIRE *inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans tous les animaux.* (Buff.) *Le rhinocéros a deux fortes dents incisives à chaque* MÂCHOIRE. (Id.)

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire pesante, la mâchoire lourde,* s'exprimer lourdement et sans grâce.

— Fig. et pop. *C'est une mâchoire,* c'est un homme d'un esprit lourd, un homme qui parle pesamment.

— Popul. *Jouer, escrimer de la mâchoire,* manger avidement, avec gloutonnerie.

— Techn. Pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer, le tenir fixe.

— Partie du chien du fusil qui porte la pierre.

— Mar. Espèce de fourche ou de croissant fait sur le bout inférieur de la corne d'artimon, du gui, etc., pour les arc-bouter sur leur mât respectif.

MÂCHONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâchonner.

— Grav. Il se dit des contours mal faits, qui n'ont point de netteté, qui sont durs et tranchés.

MÂCHONNEMENT, n. m. Action de mâchonner quelque chose.

MÂCHONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Mâcher avec difficulté ou avec négligence, comme le font les personnes qui ont de mauvaises dents ou qui n'en ont plus.

— Fig. *Ne faire que mâchonner ses paroles,* ne les articuler qu'à moitié; ne pas parler distinctement.

MÂCHONNEUR, EUSE, n. Celui, celle qui mâchonne, qui ne parle pas distinctement.

MÂCHURAT, n. m. Typogr. Apprenti; ouvrier qui ne sait pas faire une feuille nette.

MÂCHURE, n. f. Techn. Partie d'un drap où le poil est, pour ainsi dire, mâché, les forces ne coupant pas net.

MACHURÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâchurer : *Feuille* MÂCHURÉE. (Acad.)

MACHURER, v. tr. ou act. 1re conj. Barbouiller de noir : MÂCHURER *du papier, des habits, le visage,* etc. (Acad.)

— Typogr. Ne pas tirer sa feuille nette.

— Fam. Déchirer; mettre en lambeaux.

MACIS, n. m. Bot. Arille, écorce, espèce de capsule qui entoure la noix muscade à sa base; c'est la partie la plus aromatique de l'amande.

MACLAGE, n. m. Techn. Opération, action de macler le verre.

MACLE ou **MACRE,** n. f. Bot. Genre de plante qui croît dans les marais, et qui flotte sur l'eau : *La* MACLE *flottante.*

— Fruit de cette plante; il est de la grosseur et presque de la forme d'une châtaigne.

— Min. Substance minérale figurant souvent une espèce de croix.

— Blas. Losange formée d'un simple trait sur le fond de l'écu : *Les anciennes armes de la Bretagne étaient des* MACLES.

— Pêch. Sorte de filet à larges mailles.

MACLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer.

= **Se mâcler,** v. pron. Être maclé.

MACLONNIÈRE, n. f. Pêch. Espèce de folle; filet composé de trois nappes.

MAÇON, n. m. (*mansio*, demeure, habitation; lat.) Ouvrier qui travaille à tous les genres de constructions, d'ouvrages pour lesquels on emploie principalement de la pierre, des briques, du mortier, du ciment et du plâtre : *Un bon* MAÇON. *Avoir les* MAÇONS *chez soi. Un tablier de* MAÇON. (Acad.)

Soyez plutôt *maçon*, si c'est votre métier,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire. (Boil.)

— *Maître maçon,* artisan qui dirige les maçons et surveille leurs travaux : *Le toisé, le mémoire du* MAÎTRE MAÇON. *Le* MAÎTRE MAÇON *a reçu l'ordre de l'architecte.* (Acad.)

— *Aide-maçon,* manœuvre qui sert et aide le maçon, qui bat et gâche le plâtre, et qui apporte les matériaux. || Anc. *Aide à maçon.*

— Prov. et fig. *C'est un maçon, un vrai maçon,* se dit d'un ouvrier qui travaille grossièrement.

— Prov. *J'aimerais mieux servir les maçons,* se dit en parl. d'une chose qu'on ne voudrait pas faire, d'une besogne dont on ne voudrait pas se charger.

— *Franc-maçon.* V. ce mot.

MAÇON, ONNE, adj. Zool. Il se dit de certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre : *L'abeille* MAÇONNE. *La fourmi, l'araignée* MAÇONNE.

MÂCON, n. m. Vin rouge estimé, produit par l'arrondissement de Mâcon : *Du vieux* MÂCON. *Une bouteille de* MÂCON.

MAÇONNAGE, n. m. Action de maçonner; travail du maçon : *Le* MAÇONNAGE *de ce mur, de cette façade, est bon. On a payé tant pour le* MAÇONNAGE *de cette maison.* (Acad.)

MAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Maçonner : *Des nids d'hirondelle* MAÇONNÉS *de terre gâchée avec de la paille et du crin.* (Buff.)

MAÇONNÉ, ÉE ou **MASSONNÉ, ÉE,** adj. Blas. Il se dit des bâtiments dont les pierres sont entourées d'un autre émail que celui de la pierre même.

MAÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Travailler à un bâtiment, à une construction, en employant de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre, etc. : *Il y a beaucoup à* MAÇONNER *dans cette maison.* (Acad.)

Ce nid qu'avec tant d'art *maçonne* l'hirondelle. (L. Rac.)

— Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, du plâtre, etc. : *Il faut* MAÇONNER *cette porte, cette fenêtre.* (Acad.)

— Fig. et fam. Travailler, exécuter d'une façon grossière : *Voyez comme il a* MAÇONNÉ *cela.* (Acad.)

MAÇONNERIE, n. f. Ouvrage du maçon : *Cloison de* MAÇONNERIE. MAÇONNERIE *de blocage, de moellons.* MAÇONNERIE *en liaison.* (Acad.) *La route est semée de bourgs et de villages bâtis en grosse* MAÇONNERIE. (Thiers.)

— *Franc-maçonnerie.* V. ce mot.

MAÇONNIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la franc-maçonnerie : *Société* MAÇONNIQUE. *Emblèmes* MAÇONNIQUES. (Acad.)

MACOUBA, n. m. Tabac de la Martinique, ainsi nommé de la contrée où on le cultive; le sucre brut avec lequel il est préparé lui donne une odeur de rose et de violette

MACOUBÉ, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Guttifères, originaire de la Martinique.

MACQUAGE, n. m. Techn. Action de marquer.

MACQUE, n. f. Techn. Espèce de massue avec laquelle on écrase, on brise le chanvre et le lin pour les réduire en filasse.

MACQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Briser ou écraser avec la macque le chanvre ou le lin pour les rendre propres à être filés.

MACQUERIE, n. f. Min. Veine de matière étrangère, dans un banc d'ardoise.

MACRE, n. f. Bot. V. MACLE.

MACREUSE, n. f. Zool. Oiseau aquatique de l'ordre des Palmipèdes, du genre Canard : *L'Église permet de manger des* MACREUSES *en carême.* (Acad.) *Dans les marais Pontins on trouve des canards et des sarcelles sans compter les* MACREUSES, *les rougeots, les grèbes, les échassiers.* (L. Viardot.)

— Prov. et fig. *Il a un sang de macreuse,* c'est un homme froid, qui ne s'émeut de rien.

MACROBIEN, IENNE, adj. (μακρός, long; βιός, vie; gr.) Didact. Qui a vécu plus que la vie ordinaire.

MACROBIOTIQUE, n. f. Méd. Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie par un régime en rapport avec la constitution.

MACROCÉPHALE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; κεφαλή, tête; gr.) Zool. Dont la tête est très-grosse : *Un peuple* MACROCÉPHALE.

— *Cachalot macrocéphale,* le plus grand des cachalots, celui dont la partie supérieure du crâne contient la matière huileuse, connue sous le nom de Blanc de baleine : *Le* CACHALOT MACROCÉPHALE *ne le cède en masse qu'à la baleine franche, dont il est le rival.* (Gérardin.)

MACROCÉPHALIE, n. f. (μακρός, grand; κεφαλή, tête; gr.) Méd. Genre de monstruosité caractérisée par le développement excessif de la tête.

MACROCÈRE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; κέρας, corne; gr.) Bot. Il se dit d'une plante qui a un éperon très-long, en forme de corne.

— Zool. Il se dit d'un insecte qui a les antennes très-longues ou très-pileuses.

MACROCHÉRIE ou **MACROCHIRIE,** n. f. (μακρός, grand; χείρ, main; gr.) Méd. Développement excessif des mains.

MACROCOSME, n. m. (μακρός, long; κόσμος, monde; gr.) Scol. Le monde entier, l'univers, par oppos. à l'homme, qu'on appelait le *Microcosme.*

MACRODACTYLE, adj. des 2 g. (μακρός, long; δάκτυλος, doigt; gr.) Zool. Qui a de grands doigts ou de longs prolongements en forme de doigts.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers.

MACRODACTYLIE, n. f. Méd. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des doigts.

MACRODONTE, adj. des 2 g. (μακρός, long; ὀδοῦς, dent; gr.) Zool. Qui a de longues dents.

MACROGLOSSE, adj. des 2 g. (μακρός, long; γλῶσσα, langue; gr.) Zool. Dont la langue a un développement excessif.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

MACROGNATHE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; γνάθος, mâchoire; gr.) Zool. Qui a de grandes mâchoires.

— N. m. Genre de poissons osseux holobranches.

MACROLÉPIDOTE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; λεπίς, écaille; gr.) Zool. Qui a de grandes écailles.

MACROLOGIE, n. f. (μακρός, long; λόγος, discours; gr.) Rhét. Longueur dans le discours.

MACROMÉLIE, n. f. (μακρός, grand; μέλος, membre; gr.) Méd. Monstruosité résultant du développement excessif d'un membre.

MACROPÉTALE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; πέταλος, pétale; gr.) Bot. Qui a de grands pétales.

MACROPHYLLE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; φύλλον, feuille; gr.) Bot. Qui a de grandes feuilles.

MACROPODE, adj. des 2 g. (μακρός, long; ποῦς, pied; gr.) Qui a de grands pieds.

— Bot. Qui a de longs pédoncules.

— N. m. Poisson osseux thoracique : *Le* MACROPODE *vert doré.*

MACROPODIE, n. f. Méd. Développement excessif des pieds.

MACROPROSOPIE, n. f. (μακρός, grand; πρόσωπον, face; gr.) Pron. *ma-cro-pro-so-pi.* — Méd. Développement excessif de la face.

MACROPTÈRE, adj. des 2 g. (μακρός, grand; πτερόν, aile; gr.) Zool. Qui a de grandes nageoires.

= **Macroptères**, n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, à très-longues ailes.

MACROPTÉRONOTE, adj. des 2 g. (μακρός, long; πτερόν, nageoire; gr.) Zool. Qui a la nageoire du dos très-longue.

MACRORHYNQUE, adj. des 2 g. (μακρός, long; ῥύγχος, bec; gr.) Zool. Qui a un très-gros bec, un bec fort et robuste, ou la tête prolongée en un long museau.

= **Macrorhynques**, n. m. pl. Section de la famille des Échassiers, à bec très-long.

— Famille de poissons osseux à long museau.

MACROSCÉLIE ou **MACROSKÉLIE**, n. f. (μακρός, long; σκέλος, jambe; gr.) Méd. Développement excessif des jambes.

MACROSOMATIE, n. f. (μακρός, grand; σῶμα, corps; gr.) Méd. Développement excessif du corps.

MACROSPERME, adj. des 2 g. (μακρός, grand; σπέρμα, graine; gr.) Bot. Qui a de grosses graines, de gros fruits.

MACROSTICHE, adj. des 2 g. (μακρός, long; στίχος, ligne; gr.) Diplom. Qui est écrit en longues lignes.

MACROULE, n. f. Zool. Espèce de foulque, de poule d'eau très-noire.

MACROURE, adj. des 2 g. (μακρός, long; οὐρά, queue; gr.) Zool. Qui a la queue très-longue.

— Bot. Qui a les fleurs garnies de longs éperons ou disposées en longs épis.

= **Macroures**, n. m. pl. Genre de Crustacés dont le corps est terminé par une queue composée de plusieurs feuillets, comme les écrevisses, les langoustes, les crevettes.

MACSARAT ou **MACZARAT**, n. m. Relat. Grande case fortifiée où certaines peuplades nègres se réfugient pour résister plus facilement à l'ennemi.

MACTRE, n. f. Zool. Coquille bivalve qu'on trouve dans le sable près de l'embouchure des rivières.

MACULATION, n. f. Pron. *ma-ku-la-si-on*. — Techn. Action de maculer.

MACULATURE, n. f. Typogr. Feuille de papier gâtée ou tachée, dont on ne se sert que pour faire des enveloppes : *Il faut envelopper ces feuilles avec des* MACULATURES. (Acad.)

— Toute feuille imprimée qui ne peut servir que d'enveloppe : *Ces ouvrages ont tellement vieilli qu'il faut en faire des* MACULATURES. (Acad.) *Une partie de votre édition se distribuera lentement, et le reste pourra vous demeurer en* MACULATURES. (Dider.)

— Par. extens. *Maculature grise*, feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier.

MACULE, n. f. (*macula*, tache; lat.) Tache, souillure : *Ce papier est plein de* MACULES. (Acad.)

— Théol. *Agneau sans macule*, agneau sans tache; Jésus-Christ.

— Astr. Tache obscure qu'on observe sur le disque du soleil.

— Méd. Coloration ou décoloration permanente de quelques points de la peau ou de toute l'enveloppe cutanée, sans trouble général de l'économie.

MACULÉ, ÉE, part. pass. du v. Maculer.

— Méd. Qui est marqué de taches d'une couleur différente de celle du fond.

MACULER, v. tr. ou act. 1re conj. Typogr. Tacher, barbouiller, en parl. des feuilles imprimées et des estampes : *Il ne faut pas battre des feuilles fraîchement imprimées, de peur de les* MACULER. (Acad.)

— V. intr. ou neut. Se tacher : *Des feuilles nouvellement imprimées* MACULENT. (Acad.)

= **Se maculer**, v. pron. Être maculé.

MADAME, n. f. (*ma, dame*.) Au plur. **MESDAMES**, Titre d'honneur qu'on ne donnait autrefois qu'aux femmes de qualité, et que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes mariées, en parl. d'elles, en leur adressant la parole ou en leur écrivant : MADAME *la duchesse*. MADAME *la marquise*. MADAME *une telle*. (Acad.) *Rassurez-vous*, MADAME, *je vous supplie; vous ne serez ni nommée, ni connue*. (J.-J. Rouss.)

Madame, j'ai beaucoup de grâces à vous rendre. (Mol.)

— Absol. Maîtresse de la maison : MADAME *n'y est pas*. MADAME *est servie*. MADAME *voudra-t-elle sortir?* (Acad.)

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame*;
Et j'aurai des coups de bâton! (La Font.)

— Anc. Fille aînée du roi ou du Dauphin; femme de *Monsieur*, frère aîné du roi, ou celle du frère cadet du Dauphin : *O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle :* MADAME *se meurt!* MADAME *est morte!* (Boss.) *Les premières mesures étaient d'autant plus difficiles, que* MADAME *était d'une nation qui abhorrait les mésalliances*. (St-Sim.)

— Titre qu'on donne à toutes les filles de maison souveraine, lors même qu'elles ne sont pas mariées : MADAME *Élisabeth*. MESDAMES *de France*. (Acad.)

— Il se donne également aux chanoinesses, aux abbesses, etc., MADAME *l'abbesse de Château-Châlons*. MESDAMES *les chanoinesses de Remiremont*. (Acad.)

— Fam. *Faire la madame*, se donner de grands airs.

— *Jouer à la madame*, se dit des petites filles qui s'amusent ensemble à contrefaire les façons, les manières des dames : *C'est la fille de M. Jourdain, qui était trop heureuse, étant petite, de* JOUER À LA MADAME *avec vous*. (Mol.)

— Pop. *Une grosse madame*, une femme riche.

— Iron. *Comment, ma tante, je montre à Lisette des vers..... et cette* MADAME *veut me les arracher!* (Dancourt.)

— Prov. et ironiq. *Madame vaut bien monsieur, monsieur vaut bien madame*, le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre, sont aussi riches, aussi beaux, aussi spirituels l'un que l'autre.

MADAPOLAM, n. m. Pron. *ma-da-po-lame*. — Comm. Percale que l'on tire de Madapolam; elle est plus lisse et plus forte que le calicot.

MADAROSE, n. f. (μαδαρός, chauve; gr.) Méd. Chute des poils, et particulièrement des cils : MADAROSE *complète, incomplète*.

MADÉFACTION, n. f. (*madefacere*, rendre humide; lat.) Méd. Action de rendre humide, d'humecter certaines substances pour en préparer des médicaments ou pour les ramener à leur état ordinaire de fraîcheur.

MADÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Madéfier : *Onguent* MADÉFIÉ.

MADÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*madidus*, humide; *facio*, je fais; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous madéfiions, vous madéfiiez*. — Pharm. Humecter une substance, la rendre humide : MADÉFIER *un emplâtre, un onguent*.

MADELEINE, n. f. Sorte de petits gâteaux faits d'un mélange de farine, d'œufs, de jus de citron, de sucre, etc. : MADELEINE *compacte*. *Manger des* MADELEINES.

— Horticult. Espèce de poire, de pêche. || Variété de pomme, de prune et de raisin.

MADELONNETTES ou **MAGDELONNETTES**, n. f. pl. Anc. Femmes de mauvaise vie, retirées dans des monastères consacrés à sainte Madeleine.

— Prison destinée aux femmes prévenues de débauche.

MADEMOISELLE, n. f. (*ma, demoiselle*.) Titre qu'on donne ordinairement aux filles non mariées quand on parle d'elles, ou qu'on leur adresse la parole. Au pl. *Mesdemoiselles* : *Vous*, MADEMOISELLE, *allez tenir compagnie à votre mère*. (Danc.)

— Titre qu'on donnait autrefois à toute femme mariée qui n'était pas noble : MADEMOISELLE *Molière*.

— Anc. Fille aînée de *Monsieur*, frère du roi.

MADÈRE, n. m. Vin de l'île de Madère : *Boire du* MADÈRE. *Aimer le* MADÈRE. *De l'excellent* MADÈRE.

.. Le *madère* est-il de votre goût? (C. Del.)

— *Madère sec*, madère préparé avec les grappes les plus mûres, et même déjà un peu sèches.

MADONE, n. f. (*madonna, mia donna*, ma dame; ital.) Statuette de la Vierge placée en Italie, dans une niche, à l'angle d'une rue, sur une route, etc. *L'Italie est pleine de* MADONES. (Acad.)

C'est la *madone* bien aimée
Dont il rêve dans son sommeil. (C. Del.)

MADRAGUE, n. f. Pêch. Espèce de grand parc; enceinte pour prendre des thons et autres poissons : *Pêcher à la* MADRAGUE. *Affermer les* MADRAGUES. (Ac.) || V. BORDIGUES.

MADRAS, n. m. Comm. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton; elle a été fabriquée d'abord à Madras, dans l'Inde : *Une robe de* MADRAS. *Un mouchoir de* MADRAS; ou simpl. *Un* MADRAS. *Un* MADRAS *de Bolbec*. (C. Del.) *La mulâtresse était coiffée d'un* MADRAS *à carreaux rouges et jaunes*. (E. Sue.)

MADRÉ, ÉE, adj. Tacheté, marqué de diverses couleurs : *Porcelaine* MADRÉE. *Bois* MADRÉ. (Acad.)

— *Léopard madré*, celui qui a de petites taches brunes.

— Faucon. Il se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois.

— Fig. et fam. Rusé, matois, raffiné, qui sait plus d'un tour : *C'est un vieillard* MADRÉ, *bien* MADRÉ. *C'est un* MADRÉ *compère*. (Acad.) *Ce sont trois* MADRÉS *politiques, consommés dans les manéges de la diplomatie*. (Duviquet.) *Je suis un compère aussi* MADRÉ *que toi*. (Piron.)

Un renard, jeune encor, quoique des plus *madrés*. (La F.)

— Subst. : *C'est un* MADRÉ, *une* MADRÉE. (Acad.)

MADRÉNAGUE, n. f. Comm. Toile dont la chaîne est de coton et la trame de fil de palmier.

MADRÉPORE, n. m. Zool. Genre de polypiers pierreux, à surface garnie de tous côtés de cellules saillantes, de forme rayonnée ou étoilée : *C'est dans les régions intertropicales que se trouvent les* MADRÉPORES. (Acad.) *Les* MADRÉPORES *et les coraux doivent leur origine à des animaux*. (Buff.)

MADRÉPORÉ, ÉE, adj. Zool. Qui tient du madrépore; qui ressemble à un madrépore.

MADRÉPORITE, n. f. Zool. Madrépore fossile.

MADRIER, n. m. (*madera*, planche; espagn.) Techn. Planche fort épaisse, ordinairement de bois de chêne : *On emploie des* MADRIERS *pour faire la plate-forme d'une batterie de canon*. (Acad.)

MADRIGAL, n. m. (*madrigale*; ital., de μάνδρα, bergerie; gr.) Littér. Petite pièce de poésie écrite en vers libres et renfermant une pensée ingénieuse, fine, tendre ou galante : *Un* MADRIGAL *bien tourné*. *Un joli* MADRIGAL. *Faire des* MADRIGAUX. (Acad.) *Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez pas les* MADRIGAUX. (Mme de Sév.)

Le *madrigal*, plus simple et plus libre en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (Boil.)

— Par extens. Paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes : *Il va débitant des* MADRIGAUX *à toutes les dames*. (Acad.)

— Mus. Composition musicale fort à la mode en Italie au seizième siècle, ainsi nommée parce qu'elle était composée sur des madrigaux.

MADRIGALESQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient au madrigal : *Style* MADRIGALESQUE. || V. MADRIGALIQUE.

— Mus. *Le style* MADRIGALESQUE *tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement*. (C. Blaze.)

MADRIGALIER, n. m. Iron. Auteur, faiseur de madrigaux : *On appelait M. de La Sablière le grand* MADRIGALIER *de France*.

MADRIGALIQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient au madrigal; doucereux, fleuri : *Un style* MADRIGALIQUE. (Mme de Staël.)

MADRURE, n. f. (*madré*.) Comm. Marbrure que présentent certains bois, certaines fourrures, certains savons : *La* MADRURE *d'une fourure*.

MAESTRAL, n. m. V. MISTRAL.

MAESTRO, n. m. (m. ital., *maître*.) Néol. Il se dit d'un grand compositeur de musique, de l'auteur d'une œuvre capitale : *Un illustre* MAESTRO.

MAFFLÉ, ÉE, MAFFLU, UE, adj. Fam. Bouffi, qui a de grosses joues, le visage plein : *Figure* MAFFLÉE.

La voilà, pour conclusion,
Grasse, *mafflue* et rebondie. (La F.)

— Substantiv. *C'est une grosse* MAFFLÉE.

MAFORTE, n. f. Espèce de manteau des moines d'Égypte : *Les moines d'Égypte portaient, par-dessus la tunique, un manteau nommé* MAFORTE, *qui leur couvrait le cou et les épaules*. (Fleury.)

MAGAS, n. f. Mus. anc. Concavité ajoutée au bas de la lyre antique, pour la rendre plus sonore.

— Zool. Genre de coquilles bivalves.

MAGASIN, n. m. (*maghazin*, trésor; arab.) Pron. *ma-ga-zain*. — Comm. Lieu où l'on garde, où l'on serre un amas considérable de marchandises : *On a construit de grands* MAGASINS. *Avoir des marchandises en* MAGASIN. *J'ai loué une maison pour en faire un* MAGASIN. (Acad.)

— Par anal. Lieu de dépôt : *Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devint le* MAGASIN *du monde*. (Volt.)

— Fig. : *Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'ennuis dans mon* MAGASIN. (La F.)

— Établissement de commerce plus ou moins considérable, où l'on vend soit en gros, soit en détail : MAGASIN *de livres, d'étoffes, d'épiceries*. MAGASIN *de modes, de nouveautés*. *Il tient un* MAGASIN *de draperies*. (Acad.)

— *Garçon de magasin*, celui qui sert les chalands dans un magasin.

— Lieu où sont déposées des munitions de guerre, soit dans les places fortes, soit dans les pays occupés

par une armée : MAGASIN *d'armes, de poudre, à poudre.* (Acad.)

— *Magasin des vivres, magasin de fourrages,* établissement où dans chaque place de guerre, l'on distribue aux troupes le pain, les fourrages : *Il gère le* MAGASIN *des vivres de cette place.* (Acad.)

— Absol. au plur. Dans le m. sens : *Le général avait établi ses* MAGASINS *à tel endroit. Il faisait la guerre sans* MAGASINS. (Acad.) *Des* MAGASINS *de tout espèce étaient distribués sur la frontière.* (Volt.)

— Par extens. Provisions de ménage; amas d'objets : *Cette bonne ménagère a fait un* MAGASIN *de fruits pour l'hiver. Vous pouvez prendre de ces coquillages, j'en ai un* MAGASIN. (Acad.)

— Par anal. : *C'est dans l'eau et près de leurs habitations que les castors établissent leur* MAGASIN. (Buff.) *La terre, abandonnée à sa fertilité naturelle, offre à chaque pas des* MAGASINS *et des retraites aux animaux.* (J.-J. Rouss.) *La sittelle peut se mettre à l'abri dans les mêmes trous où elle fait sa ponte et son petit* MAGASIN. (Buff.)

— Fig. et fam. : *Ce prétendu recueil de bons mots n'est qu'un* MAGASIN *de sottises.* (Acad.)

— Fig. et iron. Il se dit d'un homme érudit, mais qui n'a aucune idée qui lui soit propre : *Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le* MAGASIN *des autres.* (La Br.)

— Prov. *Il en veut faire magasin,* se dit d'un homme qui achète un grand nombre d'objets de même nature.

— Art. vét. *Faire magasin* ou *grenier,* se dit d'un cheval qui, en mangeant, laisse les substances s'accumuler entre la face interne et les dents molaires.

— Grand panier placé derrière les diligences, et où l'on met les porte-manteaux et les paquets.

J'ôtai des *magasins* les paquets qu'il portait. (Regn.)

— Littér. Ouvrage périodique, recueil d'articles, de morceaux littéraires ou scientifiques : *Le* MAGASIN *historique, pittoresque. Le* MAGASIN *des enfants,* etc.

MAGASINAGE, n. m. Pron. *ma-ga-zi-naj.* — Comm. Dépôt, séjour d'une marchandise dans un magasin, dans un entrepôt : *Droit de* MAGASINAGE. *Payer tant pour le* MAGASINAGE. (Acad.) || V. EMMAGASINAGE.

MAGASINIER, n. m. Celui qui est chargé de la garde, du soin des objets renfermés dans un magasin. || Plus souv. *Garde-magasin.*

MAGDALÉON, n. m. (μαγδαλία, mie de pain ; gr.) Pron. *mag-da-lé-on.* — Pharm. Masse médicamenteuse, composition pharmaceutique à laquelle on a donné la forme cylindrique : *Quand un emplâtre est terminé, on le roule en* MAGDALÉON. (Soubeiran.)

MAGDELONNETTES, n. V. MADELONNETTES.

MAGE, n. m. (μάγος, magicien ; gr.) Pron. *maj.* — Antiq. Prêtre de la religion des anciens Perses.

— *Les trois mages,* ou simpl. *Les mages,* les trois personnages qui vinrent de l'Orient à Bethléem pour adorer Jésus-Christ : *L'adoration des* MAGES. (Acad.)

MAGE ou **MAJE**, adj. m. (*major,* supérieur ; lat.) Il n'est usité que dans cette expression, *Juge mage,* titre qu'on donnait, dans plusieurs provinces, au lieutenant du sénéchal.

MAGICIEN, ENNE, n. et adj. (*mage.*) Pron. *ma-ji-ciain, cièn.* — Celui, celle qui fait profession de la magie, ou qui passe pour en faire usage : *Grand, fameux* MAGICIEN. *Circé, Médée, étaient des* MAGICIENNES. (Acad.) *L'art des* MAGICIENS *et nécromans se trouva sans vertu.* (Montesq.) *Je pensais déjà connaître assez la science pour n'être plus trompé par les impostures d'un* MAGICIEN. (Did.)

— Par extens. Celui qui, dans un art, a le talent de produire beaucoup de surprise : *Ce peintre, ce musicien, ce poëte est un* MAGICIEN, *un vrai* MAGICIEN. (Acad.) *L'orateur et le poëte sont deux grands* MAGICIENS *qui sont quelquefois les premiers dupes de leur prestiges.* (Marm.)

MAGIE, n. f. (*mage.*) Art prétendu auquel on attribue le pouvoir d'opérer par des moyens surnaturels, des effets surprenants et merveilleux : *Opération de* MAGIE. *On a cru longtemps à la* MAGIE. (Acad.) *On accusait ces gens-là de* MAGIE *et de commerce diabolique.* (Villem.)

Parlez au diable, employez la *magie,*
Vous ne détournerez nul être de sa fin. (La F.)

— *Magie naturelle,* ou *magie blanche,* celle qui, par des moyens naturels, produit des effets qui semblent surnaturels et merveilleux ; par oppos. à *Magie noire* ou simpl. *Magie,* celle qui est censée opérer des effets vraiment surnaturels, avec le secours des êtres infernaux :

..Tout ce que je sais n'est que *blanche magie.* (Mol.)

— Prov. et fig. *C'est la magie noire,* se dit d'une chose qu'il est malaisé de pénétrer, et où l'on ne comprend rien. || Par oppos. en parl. d'une chose simple et facile, à faire, à comprendre : *Ce n'est pas la* MAGIE NOIRE. (Acad.) *Que ces fonctions ne vous épouvantent pas : ce n'est point la* MAGIE NOIRE. (Lesage.)

— Fig. Pouvoir qu'exercent sur les sens et sur l'âme les beaux-arts, la poésie, l'éloquence, etc. ; procédés d'imitation à l'aide desquels l'art porte l'illusion jusqu'aux dernières limites du possible : *La* MAGIE *de la musique, de la parole. La* MAGIE *de la couleur, du clair-obscur. La* MAGIE *du jeu d'un acteur. La* MAGIE *du style.* (Acad.) *Les sujets anciens ne peuvent se rajeunir aujourd'hui que par la* MAGIE *des couleurs poétiques.* (La Harpe.)

— Par anal. Puissance de séduction : *La* MAGIE *de l'amour. La* MAGIE *de l'espérance.*

MAGIQUE, adj. des 2 g. (*magie.*) Pron. *ma-jik.* Qui appartient à la magie : *Art, vertu, pouvoir, illusion* MAGIQUE. *Paroles* MAGIQUES. *Caractères* MAGIQUES. (Acad.) *En prononçant des lettres selon la méthode* MAGIQUE, *on forçait la lune de descendre sur la terre.* (Volt.)

— *Baguette magique,* baguette, verge dont les prétendus magiciens se servent dans leurs opérations. || *Cercle magique,* cercle que les magiciens tracent sur la terre avec leur baguette.

— *Miroir, lanterne magique,* instrument d'optique qui, au moyen de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche.

— Phys. *Tableau magique,* tableau de verre, garni d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique.

— *Carré magique,* carré formé de plusieurs cases, dans lesquelles on place des nombres, dont la somme, prise en tous sens, est la même.

— Par extens. Qui étonne, éblouit, fait illusion : *Décoration, palais, jardin* MAGIQUE. *Poésie, versification* MAGIQUE. *Cet homme lit, récite les vers d'une manière* MAGIQUE. (Acad.)

— Fam. *Cela est d'un effet, produit un effet magique,* un effet surprenant, enchanteur.

MAGISME, n. m. Doctrine des prêtres de l'ancienne Perse; dualisme mêlé d'une grossière astrolâtrie.

MAGISTER, n. m. (m. lat., *maître.*) Pron. *ma-jiss-tèr.* — Maître d'école de village : *Un* MAGISTER. *C'est le* MAGISTER *du village.* (Acad.)

Le *magister,* se tournant à ses cris,
D'un ton fort grave à contre-temps s'avise
De le tancer... (La Font.)

— Fam. *C'est un vrai magister,* un vrai pédant.

MAGISTÈRE, n. m. (*magister,* maître ; lat.) Pron. *ma-jiss-tèr.* — Dignité du grand maître de l'ordre de Malte : *Il prétendait au* MAGISTÈRE. (Acad.) *Quelquefois le grand maître, encore plein de santé, faisait élever son cénotaphe, et disposait à loisir le dernier trône de son* MAGISTÈRE. (Aug. Thierry.)

— Temps du gouvernement d'un grand maître : *Rhodes fut prise par les Turcs pendant le* MAGISTÈRE, *sous le* MAGISTÈRE *de l'Isle-Adam.* (Acad.)

MAGISTÈRE, n. m. Pharm. Poudre minérale très-fine, obtenue par précipitation, et à laquelle on attribuait une grande vertu : MAGISTÈRE *de perles, de coraux, etc.* (Acad.)

— Chim. *Magistère de bismuth, de soufre, de plomb, d'étain.*

MAGISTRAL, ALE, adj. Pron. *ma-jiss-tral.* — Qui tient du maître, qui convient à un maître ; il ne se dit guère que d'une personne qui parle comme ayant droit d'enseigner : *Autorité* MAGISTRALE. *Il s'exprime d'un air, d'un ton* MAGISTRAL, *d'une voix* MAGISTRALE. (Acad.)

— Par anal. *Le sarcophage de Charlemagne est un magnifique cercueil romain, sur la face antérieure duquel est sculpté du ciseau le plus* MAGISTRAL *l'enlèvement de Proserpine.* (V. Hugo.)

— Dans l'ordre de Malte, *Commanderies magistrales,* celles qui étaient annexées à la dignité de grand maître : *Il y avait dans chaque grand prieuré une* COMMANDERIE MAGISTRALE. (Acad.)

— *Chambre magistrale,* commanderie magistrale de Malte.

— Géom. *Ligne magistrale,* ligne principale d'un plan.

— Pharm. *Compositions magistrales, médicaments magistraux,* par oppos. *Médicaments officinaux,* médicaments confectionnés peu de temps avant d'être administrés aux malades, préparation faite au moment de la prescription et d'après l'ordonnance du médecin.

MAGISTRALEMENT, adv. Pron. *ma-jiss-tral-man.* — D'un ton, d'un air magistral : *Parler* MAGISTRALEMENT. (Acad.)

MAGISTRAT, n. m. (*magistratus,* m. sign. ; lat.) Pron. *ma-jiss-tra.* — Officier civil revêtu d'une autorité administrative ou judiciaire ; plus particul. Membre d'une cour de justice : *C'est un digne* MAGISTRAT. *Un* MAGISTRAT *savant, incorruptible.* (Acad.) *Un* MAGISTRAT *intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer.* (Malesh.) *Le* MAGISTRAT *qui n'est pas un héros n'est pas un homme de bien.* (D'Aguess.) *Tout citoyen est soumis aux* MAGISTRATS ; *mais quel* MAGISTRAT *peut se passer de l'estime des citoyens ?* (Beaum.)

— *Magistrat de sûreté,* magistrat chargé de la poursuite des délits.

— Absol. et collectiv. Corps des officiers municipaux : *Le* MAGISTRAT *de Francfort. Le* MAGISTRAT *fit une proclamation.* (Acad.)

MAGISTRATURE, n. f. (*magistrat.*) Pron. *ma-jiss-tra-tur.* — Dignité, charge de magistrat : *Exercer la* MAGISTRATURE. *Aspirer, parvenir à la* MAGISTRATURE. (Acad.) *La* MAGISTRATURE *est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait environner de trop de respect.* (Dupin.) *Je parvins aux premières* MAGISTRATURES *de la république.* (Barth.)

— Fig. Autorité, influence, puissance d'action : *Le talent est une* MAGISTRATURE ; *le génie est un sacerdoce.* (V. Hugo.)

— Corps entier des magistrats : *Cet homme fait honneur à la* MAGISTRATURE. *Entrer dans la* MAGISTRATURE. (Acad.)

— Temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions : *Cela est arrivé durant sa* MAGISTRATURE. (Acad.)

— Prat. *Magistrature assise,* membres de l'ordre judiciaire. || *Magistrature debout,* membres du parquet.

MAGMA, n. m. (μαγμά, toute substance pâteuse ; gr.) Pron. *magh-ma.* — Chim. Masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance d'une bouillie.

— Liniment épais dans lequel il n'entre qu'une très-petite quantité de liquide.

MAGNAN, n. m. Vulg. Ver à soie.

MAGNANERIE ou **MAGNANIÈRE**, n. f. (*magnan.*) Pron. *ma-gnia-ne-rî, nièr.* — Écon. rur. Bâtiment destiné à l'éducation des vers à soie.

— Art d'élever les vers à soie.

MAGNANIER, n. m. (*magnan.*) Pron. *ma-gnia-nié.* — Écon. rur. Celui qui élève en grand les vers à soie ; celui qui dirige et surveille une magnanerie : *Habile* MAGNANIER. MAGNANIER *prévoyant, expérimenté. Un habile* MAGNANIER *n'est pas un homme ordinaire.* (Bonafous.)

MAGNANIME, adj. des 2 g. (*magnus,* grand ; *anima,* âme ; lat.) Pron. *ma-gnia-nim.* — Qui a l'âme grande, qui a des sentiments élevés, généreux : *Prince* MAGNANIME. *Se montrer* MAGNANIME. (Acad.)

— Mor. : *Un cœur* MAGNANIME. *Des sentiments* MAGNANIMES. (Acad.) *Les actions* MAGNANIMES *sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort.* (Chateaub.)

. . . . . . Éloigné du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre *magnanime.* (Rac.)

— Subst. *Le* MAGNANIME *a toujours le cœur au-dessus de sa fortune.* (Acad.)

MAGNANIMEMENT, adv. Pron. *ma-gnia-nim-man.* — D'une manière magnanime : *Se comporter* MAGNANIMEMENT.

MAGNANIMITÉ, n. f. Pron. *ma-gnia-ni-mi-té.* — Vertu de celui qui est magnanime, grandeur, élévation d'âme : *La* MAGNANIMITÉ *est la vertu des héros.* (Acad.) *La* MAGNANIMITÉ *est assez définie par son nom.* (La Rochef.) *Cette* MAGNANIMITÉ *devait lui faire de nouveaux partisans.* (Volt.) *La* MAGNANIMITÉ *ne doit pas compte à la prudence de ses motifs.* (Vauv.)

MAGNAT, n. m. (*magnates,* de *magnus,* grand ; lat.) Pron. *magh-na.* — Personnage de la haute noblesse en Hongrie : *Les* MAGNATS *de Hongrie.* (Acad.)

MAGNÈS, n. m. (m. lat., *aimant.*) Anc. chim. Aimant.

— *Magnès arsenical,* mélange d'arsenic, de soufre et d'antimoine, condensé en forme de pierre, dont on se servait pour combattre les maladies malignes.

MAGNÉSIE, n. f. (*magnes,* aimant ; lat.) Pron. *ma-gné-zî.* — Chim. Oxyde de magnésium ; terre blanche légère, douce au toucher, absorbante et in-

sipide, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les acides, et qu'on extrait, par la potasse ou la soude, d'un sulfate appelé *sulfate de magnésie* : *En médecine on emploie la* MAGNÉSIE *pour neutraliser les acides.* (Duméril.)

MAGNÉSIEN, IENNE, adj. Pron. *ma-gnié-ziain, ziènn.* — Minér. Qui contient de la magnésie : *Roche* MAGNÉSIENNE. *Terrains* MAGNÉSIENS.

MAGNÉSIUM, n. m. Pron. *mag-né-zi-um.* — Min. Corps simple, métallique, qui fait la base de la magnésie.

MAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. (*magnes*, aimant; lat.) Pron. *ma-gnié-tik.* — Qui appartient à l'aimant; qui dépend des propriétés de l'aimant ou qui en est doué : *Vertu* MAGNÉTIQUE. *Fluide* MAGNÉTIQUE. (Acad.) *Dans le nord, toutes les mines de fer sont* MAGNÉTIQUES. (Buff.) *Halley donna des lois à la matière* MAGNÉTIQUE, *comme Newton en donna à toute la nature.* (Volt.)

— *Matière magnétique*, propriétés de l'aimant en général.

— *Barreaux* ou *barres magnétiques*, deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique.

— *Attraction magnétique*, propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier et de s'y attacher fortement.

— *Courant magnétique*, matière magnétique mise en mouvement sur le moment même.

— Didact. Qui appartient au magnétisme animal : *Somnambulisme* MAGNÉTIQUE. *Clinique* MAGNÉTIQUE.

MAGNÉTIQUEMENT, adv. D'une manière magnétique.

MAGNÉTISANT, part. prés. du v. Magnétiser.

MAGNÉTISANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de magnétiser : *Vertu* MAGNÉTISANTE. *Pouvoir* MAGNÉTISANT.

MAGNÉTISATION, n. f. Pron. *ma-gnié-ti-za-cion.* — Action de magnétiser : *La* MAGNÉTISATION *d'une personne.*

— Manière de magnétiser.

MAGNÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Magnétiser : *Personne* MAGNÉTISÉE. *Lames* MAGNÉTISÉES. *Arbre* MAGNÉTISÉ.

MAGNÉTISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*magnes*, aimant; lat.) Pron. *ma-gnié-ti-zé.* — Employer sur une personne les procédés indiqués par les adeptes de la doctrine appelée *Magnétisme* : *Se faire* MAGNÉTISER. (Acad.)

— Fig. *L'éloquence de cet orateur* AVAIT MAGNÉTISÉ *l'assistance.*

MAGNÉTISEUR, EUSE, n. Pron. *ma-gnié-ti-zeur, zeuz.* — Celui, celle qui magnétise, qui pratique les procédés du magnétisme : MAGNÉTISEUR *puissant, infatigable.*

— Adj. *Aide, élève* MAGNÉTISEUR.

MAGNÉTISME, n. m. (*magnes*; aimant, lat.) Pron. *ma-gnié-tism.* — Phys. Propriété que possède l'aimant de se diriger vers le pôle et d'attirer le fer; ensemble des phénomènes qui en résultent : *Les lois du* MAGNÉTISME. *Les effets du* MAGNÉTISME. (Acad.) *On a nommé* MAGNÉTISME *l'ensemble des propriétés des aimants.* (Becquerel.) *Le* MAGNÉTISME *est un effet constant de l'électricité constante produite par la chaleur intérieure et par la rotation du globe.* (Buff.)

— *Magnétisme animal*, ou simpl. *Magnétisme*, doctrine dont les partisans croient qu'on peut produire sur le corps humain, par des attouchements ou par certains mouvements appelés *passes*, des impressions et les effets propres à guérir les maladies.

— Application du magnétisme : *Mesmer est le fondateur du* MAGNÉTISME. (Acad.) *Le charlatanisme et la fraude ont perdu depuis longtemps la cause du* MAGNÉTISME. (L. Figuier.)

MAGNÉTOLOGIE, n. f. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

MAGNETTES, n. f. pl. Pron. *ma-gniètt.* — Comm. Espèce de toile de Hollande.

MAGNIFICAT, n. m. (*magnificare*, exalter par des louanges; lat.) Pron. *mag-ni-fi-katt.* — Liturg. cathol. Cantique de la Vierge, qu'on chante à vêpres et au salut, et qui commence par le mot *Magnificat* : *Entonner le* MAGNIFICAT. (Acad.)

MAGNIFICENCE, n. f. (*magnificentia*; lat., m. sign.) Pron. *ma-gni-fi-çanss.* — Qualité de celui qui est magnifique : *La* MAGNIFICENCE *des grands n'est souvent que de l'ostentation. Sa* MAGNIFICENCE *l'a ruiné. Il vit avec* MAGNIFICENCE. (Acad.) *La* MAGNIFICENCE *annonce l'opulence et la grandeur, relevées par la manière et par l'objet.* (Guizot.)

— En parl. des choses, Éclat, richesse extraordinaire : *La* MAGNIFICENCE *d'un temple, d'un palais. La* MAGNIFICENCE *des œuvres du Créateur.* (Acad.)

Quel spectacle pompeux! quelle *magnificence*! (L. Rac.)
Tout l'univers est plein de sa *magnificence.* (Rac.)

— Fig. : *La* MAGNIFICENCE *du style, des expressions, des idées, des images.* (Acad.) *Je trouve partout de quoi admirer la grandeur et la* MAGNIFICENCE *de votre saint nom.* (Fén.)

— Au plur. Objets magnifiques, dépenses éclatantes : *Il a fait des* MAGNIFICENCES *extraordinaires. Voilà bien des* MAGNIFICENCES. (Acad.) *Les* MAGNIFICENCES *n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie.* (Rollin.)

MAGNIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*magnificare*; lat., m. sign.) Pron. *ma-gni-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous magnifiions, vous magnifiiez*, etc. — Exalter, élever la grandeur de Dieu, celle de ses œuvres : *Mon âme* MAGNIFIE *le Seigneur.* (Acad.) ‖ Vieux.

MAGNIFIQUE, adj. des 2 g. (*magnificus*; lat., m. sign.) Pron. *ma-gni-fik.* — Splendide, somptueux dans ses dons, qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses : *Prince* MAGNIFIQUE. MAGNIFIQUE *en habits, en meubles, dans ses meubles, dans ses habits. Il est fort* MAGNIFIQUE *chez lui. Les Romains étaient* MAGNIFIQUES *dans leurs monuments, dans leurs spectacles.* (Acad.) *Quoiqu'il n'y eût jamais de roi plus noble et plus* MAGNIFIQUE, *il sut régler ses dépenses.* (Fléch.)

— Il se dit aussi des choses dans lesquelles la magnificence éclate : *Temple, bâtiment* MAGNIFIQUE. *Habits, meubles* MAGNIFIQUES. *Train, équipage* MAGNIFIQUE. *Présents* MAGNIFIQUES. (Acad.) *Tout ce que la nature a fait est* MAGNIFIQUE. (La Font.) *Leur parure est plus recherchée que* MAGNIFIQUE. (J.-J. Rouss.) *Le souper fut* MAGNIFIQUE. (Mme de Sév.)

— Fam. *Il fait un temps magnifique*, un très-beau temps.

— Fig. et mor. *Des titres magnifiques*, des titres pompeux, éclatants. ‖ *Un style magnifique, des termes*, pompeux, brillants. ‖ *Des promesses magnifiques*, des promesses qui font espérer de grandes choses.

— Substantiv. Hommage qui étale une grande magnificence : *Ce que le libéral fait par générosité, le* MAGNIFIQUE *ne le fait souvent que par ostentation.* (Acad.)

MAGNIFIQUEMENT, adv. Pron. *ma-gni-fik-man.* — Avec magnificence : *Il bâtit* MAGNIFIQUEMENT. *Il reçut* MAGNIFIQUEMENT *cet ambassadeur. Il les traita* MAGNIFIQUEMENT. (Acad.) *De tous les perroquets, l'ara est le plus grand et le plus* MAGNIFIQUEMENT *paré.* (Buff.)

Vous parlez *magnifiquement*
De cinq ou six contes d'enfant. (La F.)

MAGNOLIA, n. m. Pron. *ma-gnio-lia.* — Bot. Magnolier : *Qui ne connaît aujourd'hui le laurier couronné de roses, appelé* MAGNOLIA? (Chateaub.) *Du sein de ces massifs embaumés, le superbe* MAGNOLIA *élève son cône immobile.* (Id.) ‖ V. MAGNOLIER.

MAGNOLIACÉ, ÉE ou **MAGNOLIÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un magnolier.

= **Magnoliacées** ou **Magnoliées**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le Magnolier.

MAGNOLIER, n. m. Pron. *ma-gnio-lié.* — Bot. Genre de plantes renfermant des arbres et des arbrisseaux d'ornement, originaires d'Amérique et dont plusieurs sont cultivés dans nos jardins à cause de la beauté de leurs fleurs : *Le* MAGNOLIER *à grandes fleurs; le* MAGNOLIER *à feuilles aiguës; le* MAGNOLIER *glauque.*

MAGOPHONIE, n. f. (μάγος, mage; φόνος, meurtre; gr.) Pron. *ma-go-fo-nî.* — Fête célébrée chez les anciens Perses en mémoire du massacre des mages : *La* MAGOPHONIE *était une des plus grandes fêtes des Perses.*

MAGOT, n. m. (*magodùs*, personnage de théâtre; lat.) Pron. *ma-gô.* — Zool. Genre de Quadrumanes de la tribu des Singes, caractérisé par des callosités aux fesses, des abajoues, des membres courts et trapus, un museau saillant et l'absence de queue : *Un* MAGOT *qui danse sur la corde.* (Acad)

— Fig. et fam. *C'est un magot, un vrai magot, un laid, un vilain magot*, se dit d'un homme fort laid :

.... C'est souvent le lot
De la beauté, d'épouser un *magot.* (Volt.)

— Il se dit aussi d'un homme gauche et grossier dans ses manières.

— Figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc. : MAGOT *de la Chine.* (Acad.) *Le goût pour les* MAGOTS *est le dernier degré de la stupidité.* (Buff.)

Magots de sucre, et riches bagatelles. (Volt.)

— Fam. Amas d'argent caché, mis en réserve : *Il a un* MAGOT, *un bon* MAGOT. *Il s'est fait un* MAGOT. *On a trouvé son* MAGOT. (Acad.) *Nous tomberons la nuit sur les drôles et le* MAGOT *sera à nous.* (Ph. Chasles.)

MAHALEB, n. m. Bot. Arbre du genre Cerisier; son bois est appelé *bois de Sainte-Lucie*, d'un canton des Vosges où il croît en abondance.

MAHOMÉTAN, ANE, n. Pron. *ma-o-mé-tan, tann.* — Celui, celle qui professe la religion de Mahomet : *Un dévot* MAHOMÉTAN. *Épouser une* MAHOMÉTANE. *Les* MAHOMÉTANS *font de fréquentes ablutions.* (Acad.) *Les* MAHOMÉTANS *ne seraient pas aussi bons musulmans, s'il n'y avait pas de peuples idolâtres, qui leur font penser qu'ils sont les vengeurs de l'unité de Dieu.* (Montesq.)

— Adj. Qui a rapport ou qui appartient à la religion de Mahomet : *Religion* MAHOMÉTANE. *Culte* MAHOMÉTAN. *Les peuples* MAHOMÉTANS. (Acad.) *C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de* MAHOMÉTAN *dans le christianisme de Caldéron.* (E. Quinet.)

MAHOMÉTISME, n. m. Pron. *ma-o-mé-tism.* — Religion de Mahomet : *Le* MAHOMÉTISME *règne dans une partie de l'Asie.* (Acad.) *L'esprit du* MAHOMÉTISME *est la persécution et la conquête.* (Chateaubr.)

MAHUTE, n. m. Pron. *ma-utt.* — Fauconn. Partie de l'aile des oiseaux de proie qui touche au corps.

MAI, n. m. (*maius*, lat.; m. sign.) Pron. *mè.* — Cinquième mois de l'année : *Les arbres reverdissent au mois de* MAI. *Le quinze* MAI. *La fin de* MAI. *C'était en* MAI. MAI *a trente et un jours.* (Acad.)

Le beau soleil de *mai*, levé sur nos climats
Féconde les sillons, rajeunit les bocages. (Michaud.)

— Anc. *Champ de mai*, assemblée que les principaux seigneurs tenaient au mois de mai.

— *Arbre de mai*, ou absol. *Mai*, arbre qu'on a coupé et qu'on plante, le premier jour de mai, devant la porte de quelqu'un, en signe d'honneur, ou sur une place en signe de réjouissance : *Planter le* MAI. *Un grand, un beau* MAI. (Acad.) *Il y a* MAI *et feu de joie à la ville.* (V. Hugo.)

MAI ou **MÉE**, n. f. Techn. Instrument en forme de pelle, servant, dans la fabrication du laiton, à mêler la calamine et la poudre de charbon.

MAÏA, n. m. Zool. Grand crabe à pattes extrêmement longues. ‖ Vulg. *Araignée de mer.*

MAÏADAN, n. m. Dans l'Orient, Place où se tient le marché. L'Académie écrit *Maidan.*

MAÏBA, n. m. Zool. Tapis de l'Inde.

MAIE, n. f. Pron. *mè.* — Techn. Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte.

— Caisse de bois dans laquelle le fabricant de poudre tamise le salpêtre et mélange des matières.

— Mar. Caisse dont le fond, en caillebotis ou treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés.

— Agric. Meule de blé.

MAÏEUR, n. m. (*major*, majeur plus grand; lat.) Pron. *ma-ieur.* — Anc. Titre qui, dans quelques villes, répondait à celui de *Maire.*

MAÏEUZE, n. f. Zool. Mésange charbonnière.

MAIGRAGE, n. m. Agric. Herbage où l'on met des bœufs à l'engrais.

MAIGRE, adj. des 2 g. (*macer*, lat.; m. sign.) Pron. *mègr.* — Qui n'a point de graisse, ou qui en a très peu; qui est sec et décharné : *Cet homme est fort* MAIGRE. *Il est si* MAIGRE *que les os lui percent la peau.* (Acad.)

Vous êtes *maigre* entrée, il faut *maigre* sortir. (La F.)

— Il se dit particul. des animaux, destinés à la nourriture de l'homme : *Chapon* MAIGRE. *Il a acheté des bœufs* MAIGRES *pour les engraisser.* (Acad.)

— Pop. *Maigre échine*, personne très-maigre. ‖ Dans le m. sens, *Maigre comme un hareng saur, comme un coucou.*

— Prov. *Marcher, courir comme un chat maigre*, marcher fort vite.

Lors, dispos du talon, je *vais comme un chat maigre.* (Régnier.)

— *Jours maigres*, jours pendant lesquels l'Église défend de manger de la viande : *Il y a bien des jours* MAIGRES *dans l'année, les vendredis, les samedis, tout le carême*, etc. (Acad.) *Rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne ni un jour* MAIGRE; *elle fit tout les carêmes.* (St-Simon.)

— *Repas maigre*, repas où l'on ne sert point de viande. ‖ *Soupe maigre*, soupe où il n'entre pas de jus de viande.

— Fig. *Maigre chère*, mauvaise chère : *Il nous a fait faire* MAIGRE CHÈRE. (Acad.) ‖ Dans le m. sens, *Un maigre repas.*

— Par analog. Sec, aride, peu fertile : *Ces terres sont fort* MAIGRES. *Ce pays, ce sol, ce terrain est bien*

MAIGRES. (Acad.) *C'est sur ces* MAIGRES *campagnes que s'établirent les premiers Français.* (Rayn.)

— Techn. Il se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice.

— Fig. et fam. *Un maigre sujet*, une cause bien légère : *Il s'est fâché pour un* MAIGRE SUJET. *Voilà un* MAIGRE SUJET *de rire.* (Acad.)

Vous me la chasses pour un *maigre sujet.* (Mol.)

— Littér. *Un sujet maigre*, un sujet stérile, qui fournit peu de développements à l'écrivain : *Cet orateur a choisi un* SUJET *bien* MAIGRE. (Acad.)

— *Un ouvrage maigre*, un ouvrage faible, où il y a peu d'idées : *Quant à l'ouvrage il est* MAIGRE. (D'Alemb.)

— *Un style maigre*, un style sans agrément, sans ornement : *Un style* MAIGRE *et décharné est un style dépourvu d'ornements.* (Lav.)

— Fam. *Un maigre divertissement*, un divertissement peu agréable.

— Fam. *Une maigre réception*, une mauvaise, une froide réception.

— Peint. Exigu, trop sec, par oppos. à Moelleux, large : *Pinceau, crayon, trait* MAIGRE ; *couleur, touche* MAIGRE, etc. (Acad.)

— Archit. *Colonne maigre*, colonne dont le fût est trop allongé relativement à son diamètre. || *Moulure maigre*, celle qui est trop menue.

— Typogr. *Lettre, caractère maigre*, lettre, caractère grêle, dont les pleins ne sont pas assez prononcés. || Dans le m. sens : *Écriture maigre.*

— *Filet maigre*, filet très-étroit et sans ornement.

— Mar. *Maigre eau*, partie de mer peu profonde.

= **Maigre,** n. m. Partie de la chair où il n'y a aucune graisse : *Je ne veux point du gras de ce jambon, je veux du* MAIGRE. *Le gras, le* MAIGRE *du saumon.* (Acad.)

— Il se dit aussi des aliments dans lesquels il n'entre ni viande, ni graisse, ni jus de viande : *Le* MAIGRE *me fait mal, m'échauffe.* (Acad.)

— *Faire, manger maigre*, s'abstenir de manger de la chair. || *Traiter en maigre*, donner à manger sans faire servir aucune viande. || Dans le m. sens, *Repas en maigre.* (Acad.)

= **Maigre,** adv. B.-Arts. D'une manière trop sèche, sans agrément, sans ornement : *Dessiner peindre* MAIGRE, *faire trop* MAIGRE.

— Techn. *Étamper maigre*, percer les trous ou étampures du fer d'un cheval, près du bord extérieur, par oppos. à *Étamper gras*, pratiquer les étampures près du bord intérieur.

— Fauconn. *Voler bas et maigre*, se dit d'un oiseau qui ne vole pas de bon gré.

MAIGRE, n. m. Grand poisson de mer du genre Sciène.

MAIGRELET, ETTE, adj. (dimin. de *maigre.*) Pron. *mè-gre-lè, lètt.* — Fam. En parl. des enfants et des jeunes personnes. Qui est un peu maigre : *Cet enfant est* MAIGRELET. *Il a épousé une femme jeune, un peu* MAIGRELETTE. (Acad.)

MAIGREMENT, adv. Pron. *mègr-man.* — Propr. D'une manière maigre. || Peu usité.

— Fig. et fam. Petitement, chétivement : *Il nous a traités fort* MAIGREMENT. *Il a de quoi vivre, mais bien* MAIGREMENT. (Acad.)

MAIGRET, ETTE, adv. (dimin. de *maigre.*) Pron. *mè-grè, grètt.* — Fam. Qui est assez maigre : *Il est un peu* MAIGRET. (Acad.) || Peu usité.

MAIGREUR, n. f. (*maigre.*) Pron. *mè-greur.* — État du corps des personnes et des animaux maigres, caractérisé par le peu de graisse contenue dans le tissu cellulaire : *Je ne vis jamais une si grande* MAIGREUR. *Je ne croyais pas qu'il pût venir à un tel point de* MAIGREUR. (Acad.)

— Fig. Manque d'ampleur, de moelleux, de grâce, etc. : *La* MAIGREUR *d'une colonne.* MAIGREUR *de touche. La* MAIGREUR *de son sujet l'a forcé d'avoir recours à des épisodes, à des déclamations, à des morceaux de remplissage.* (Acad.)

MAIGRI, IE, part. pass. du v. Maigrir : *Je le trouve bien* MAIGRI. *Elle est bien* MAIGRIE. (Acad.)

MAIGRIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. (*maigre.*) Pron. *mè-grir.* — Devenir maigre : *Elle* MAIGRIT *de jour en jour. Il* MAIGRIT *à vue d'œil.* (Acad.)

— Transitiv. Donner une apparence de maigreur : *Les vêtements noirs* MAIGRISSENT *la taille.*

— Absol. *Cela* MAIGRIT.

— Techn. Amincir : *Maigrir une pièce de bois*, en ôte ce qu'il faut pour la rendre propre à l'usage qu'on en veut faire.

MAIGRISSANT, part. prés. du v. Maigrir.

MAIL, n. m. (*malleus*, marteau ; lat.) Pron. *ma-y.* — Espèce de petite masse cylindrique de bois, à long manche garnie d'un cercle de fer à chaque bout, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de buis : *Votre* MAIL *est trop pesant. Il a rompu son* MAIL. *Voilà un beau coup de* MAIL. (Acad.)

— Jeu où l'on fait usage du mail : *Le* MAIL, *le jeu de* MAIL *est maintenant peu en usage. Une partie de* MAIL. (Acad.) *Louis XIV à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au* MAIL. (St-Simon.)

— Lieu, allée ordinairement plantée d'arbres où l'on joue au mail : *Un beau* MAIL. *Ce* MAIL *est long de douze cents pas.* (Acad.)

— Promenade publique où l'on jouait autrefois au mail : *Voulez-vous faire deux tours de* MAIL ? (Acad.)

— Techn. Gros marteau ou masse de fer à l'usage du carrier.

MAILLADE, n. f. Pêch. Pron. *ma-iad.* — Filet composé de trois nappes appliquées l'une sur l'autre. || V. TRAMAIL.

MAILLE, n. f. (*maglia*, ital., m. sign.) Pron. *ma-y.* — Chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans des tissus serrés et sans intervalles : *Rompre, reprendre, relever une* MAILLE. (Acad.) *Vous m'avez envoyé des bas si étroits que j'ai eu toutes les peines du monde à les mettre, et il y a deux* MAILLES *de rompues.* (Mol.)

— Par anal. Nœuds faits de corde, de fil, etc. : *Les* MAILLES *d'un filet.* (Acad.)

— Ouverture que les nœuds laissent entre eux : *Les* MAILLES *de ce rets, de cette raquette, sont trop larges.* (Acad.) *Le roitelet est si petit qu'il passe à travers les* MAILLES *des filets ordinaires.* (Buff.)

— Petits annelets de fer entrelacés dont on formait des armures : *Une chemise, une cotte de* MAILLES. *Gants de* MAILLES. (Acad.) *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les armures de* MAILLE. (Aug. Thierry.)

— Prov. et fig. *Maille à maille se fait le haubergeon*, en travaillant peu à peu mais constamment à une chose, on parvient à l'achever.

— Techn. Ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne : MAILLE *à nœuds, à crochets, à coulisses.* (Acad.)

— Blas. Boucle ronde sans ardillon.

— Pêch. *Maille royale*, espèce de filet qui, par la grandeur de ses mailles, ressemble beaucoup aux *cibaudières* ou *folles.*

— Mar. Intervalle entre les membrures d'un bâtiment. || Espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile.

— Charp. Fissures du bois, qui partent du cœur de l'arbre.

— Agric. Pioche large, recourbée et pointue.

— Fauconn. || V. MAILLURE.

— Vêner. Marques, taches qui paraissent sur les plumes du perdreau, quand il devient fort.

— Vulg. Tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil, et qui gêne la vue : *Il lui est venu une* MAILLE *à l'œil.* (Acad.)

— Anc. Espèce de monnaie de billon au-dessous du denier, depuis longtemps hors d'usage ; et par anal. Chose de très-petite valeur : *Il n'a ni denier ni* MAILLE, *cela ne vaut pas une* MAILLE. *Je n'en rabattrai pas une* MAILLE. *Il n'a pas une* MAILLE. *Je sais, à son,* MAILLE *et denier, ce qu'il possède de bien.* (Acad.)

Il n'ouvre pas la *maille* avant que se coucher. (La F.)

Ils sont ici n'ayant *ni sou ni maille.* (Volt.)

— Fig. *Ils ont toujours maille à partir*, ils ont toujours quelque différend sur peu de chose, comme s'ils avaient une maille à partager.

— Métrol. Petit poids qui est la quatrième partie d'une once.

MAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mailler.

De ces perdreaux *maillés* le fumet seul m'attire. (Volt.)

— Techn. *Fer maillé*, treillis de fer qui se met à une fenêtre : *Les jours de servitude doivent être à fer* MAILLÉ *et à verre dormant.* (Acad.) *On aperçoit une maison en briques, à croisées de pierre, à vitrages* MAILLÉS *de plomb, grave, propre, douce.* (V. Hugo.)

— Constr. Il s'est dit d'une maçonnerie en échiquier et à joints obliques.

— Vén. Il se dit des perdreaux à qui les mailles sont venues : *Les chasseurs appellent pouilleux les perdreaux trop jeunes, non encore* MAILLÉS. (C. (Viardot.)

— Blas. Couvert d'une cotte de mailles.

— N. m. Zool. vulg. Espèce de perroquet. Poisson du genre Labre.

MAILLEAU, n. m. Pron. *ma-iô.* — Techn. Petit maillet des tondeurs de draps ; instrument avec lequel ils font mouvoir le mâle, branche des forces.

MAILLECHORT, ou **MELCHIOR,** n. m. Pron. *ma-ye-chor.* — Techn. Alliage de cuivre, de nikel et de zinc, extrêmement dur, et ayant à peu près le son et la couleur de l'argent : *Couvert, cuiller à ragoût de* MAILLECHORT.

MAILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ma-ié.* — Vêner. Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles : *Il faut* MAILLER *les chiens pour chasser le sanglier.*

— Mar. Lier une voile à une autre, au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles.

— Techn. Battre sur une pierre avec un maillet de bois : *On* MAILLE *la batiste pour en abattre le grain. On* MAILLE *les cuirs.*

— V. intr. Chass. Il se dit des perdreaux à qui les mailles viennent : *Les perdreaux ne* MAILLENT *pas encore.* (Acad.)

— Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons : *Le raisin blanc* MAILLE *bien plus tôt que le noir.* || Faire un treillis en losange. || Tracer un parterre d'après un dessin craticulé.

= **Se mailler,** v. pron. Il se dit en parl. des perdreaux : *Les perdreaux commencent à* SE MAILLER. (Acad.)

MAILLERIE, n. f. Écon. rur. Pron. *may-rî.* — Techn. Moulin à battre le chanvre.

MAILLET, n. m. (*malleus*, marteau ; lat.) Pron. *ma-iè.* — Espèce de marteau de bois à deux têtes : *Un gros, un petit* MAILLET. (Acad.)

Brontin tient un *maillet*, et Boirude un marteau. (Boil.)
Ses ais demi-pourris que l'âge a relâchés
Sont à coups de *maillet* unis et rapprochés. (Id.)

— Techn. Grosses masses de bois garnies par un bout de pièces de fer appelées *clous*, et servant aux fabricants de papier à diviser en petites filandres les chiffons qu'ils emploient pour faire la pâte du papier.

— Blas. Marteau représenté dans les armoiries.

— Zool. Espèce de squale.

MAILLET, n. m. Pron. *ma-iè.* — Cheval attelé entre les deux brancards d'une chaise de poste.

MAILLETAGE, n. m. Pron. *ma-y-taj.* — Mar. Travail qui consiste à garnir de clous à large tête toute la partie de la carène d'un bâtiment afin de le préserver de la piqûre des vers.

— Surface de la carène couverte de clous.

MAILLETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ma-y-té.* — Il redouble la consonne finale du rad. *maillet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je maillette, je mailletterai, qu'ils maillettent.* — Mar. Opérer, faire le mailletage ; garnir de clous le doublage d'un navire.

MAILLIER, n. m. Techn. Chaînetier.

MAILLEUR, n. m. (*maille.*) Pron. *ma-ieur.* — Techn. Ouvrier qui maille, qui fait des filets. On le nomme aussi *laceur.*

MAILLOCHE, n. f. (dimin. de *mail.*) Pron. *ma-ioch.* — Techn. Gros maillet de bois.

— Masse de fer qui sert au carrier pour enfoncer des coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles pratiquées avec le ciseau.

— Blas. Petit maillet de fer représenté dans les armoiries.

MAILLOIR, n. m. Pron. *ma-ioar.* — Techn. Pierre marbre sur lequel on maille les batistes, et l'on bat les toiles au maillet.

MAILLON, n. m. Pron. *ma-ion.* — Anc. Nœud ; petite maille.

— Techn. Anneau d'une chaîne.

— Mar. Nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau.

— Agric. Lien pour attacher la vigne.

MAILLOT, n. m. (*maglia*, réseau ; ital. et *maille*, franç.) Pron. *ma-iô.* — Morceau de toile ou d'étoffe dans lequel on laçait un petit enfant pour le coucher : *Les conseils de Jean-Jacques ont fait abandonner l'usage du* MAILLOT. (Acad.)

— Par extens. Langes et bandes dont on enveloppe un enfant au berceau : *Il faut le soigner comme un enfant au* MAILLOT. (St-Marc-Girardin.) *Le mouvement que les enfants veulent se donner dans le* MAILLOT *peut leur être funeste ; l'inaction dans laquelle cet état les retient peut aussi leur être nuisible.* (Buff.)

— Espèce de caleçon ou de pantalon garni et collant à l'usage des acteurs et des danseuses.

MAILLOTIN, n. m. (*mail.*) Pron. *ma-io-tain.* — Anc. Arme en forme de maillet.

— Techn. Pressoir à olives.

— N. m. pl. Hist. Factieux armés de maillets du temps de Charles VI.

MAILLURE, n. f. Pron. *ma-iur*. — Fauconn. Tache ou moucheture qui forme une espèce de maille sur les plumes d'un oiseau de proie.

MAIN, n. f. (*manus*; lat., m. sign.) Partie du corps humain, qui termine le bras, s'étend du poignet au bout des doigts, et sert à la préhension des corps et au toucher : *La* MAIN *droite. La* MAIN *gauche. Les doigts de la* MAIN. *La paume, le plat de la* MAIN. *Se laver les* MAINS. *Prendre, serrer la* MAIN *de quelqu'un, à quelqu'un. Tenir avec la* MAIN, *à la* MAIN. *Mettre dans la* MAIN. *Ouvrir, fermer la* MAIN. (Acad.) *Les voilà aux prises ; pieds contre pieds,* MAINS *contre* MAINS. (Fén.) *Tout ce que je touchais sur moi semblait rendre à ma* MAIN *sentiment pour sentiment.* (Buff.) *Il a travaillé longtemps de ses* MAINS *pour vivre.* (Mign.) *Le travail des* MAINS *ne peut être que celui des hommes du dernier ordre.* (Buff.)

Je me pare des fleurs qui tombent de sa *main*. (L. Rac.)

— Fig. : *C'est vous qui avez instruit mes* MAINS *à combattre.* (Boss.)

Montrons ce jeune roi que vos *mains* ont sauvé. (Rac.)
Jadis trop caressé des *mains* de la Mollesse,
Le plaisir s'endormit au sein de la paresse. (Volt.)

— Fam. *Grand comme la main,* se dit d'une chose fort petite en son genre : *Il a chez lui un théâtre grand comme la* MAIN. (Acad.) || Dans le m. sens. *Il a un appartement qui tiendrait dans la* MAIN.

— *Avoir de la main*, avoir une exécution facile : *Il compose bien sur le piano, mais* IL N'A PAS DE MAIN. (Acad.)

— *Avoir la main rompue à l'écriture*, avoir la main faite, exercée à écrire.

— Fig. *Avoir la main bonne, la main heureuse*, réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend : *Cela est difficile, mais il en viendra à bout; il* A LA MAIN BONNE, LA MAIN HEUREUSE. (Acad.) || Il se dit aussi d'un joueur qui gagne souvent.

— *Avoir la main malheureuse*, être maladroit. || Man. *Avoir la main légère*, se servir bien des aides de la main. || Chir. Opérer avec habileté. || Mus. Exécuter avec aisance et prestesse. || Mettre de la liberté et de la rapidité dans son écriture.

— Par extens. et fam. *Avoir la main légère, être léger de la main,* être prompt à frapper. || En parl. d'un filou, Dérober adroitement. || On dit dans ce sens : *Il a la* MAIN *crochue. Il n'a pas les* MAINS *gourdes.*

— Prov. *Il faut plutôt regarder* À SES MAINS *qu'à ses pieds.* (Acad.)

— *Avoir la main sûre*, une main ferme et qui ne tremble point, une main exercée, d'une grande habileté.

— Fig. et fam. *Avoir les mains nettes*, agir avec probité ; s'abstenir tous profits illégitimes : *Ce fonctionnaire a quitté sa place* LES MAINS NETTES. (Acad.)

— Par extens. *Avoir les mains nettes de quelque chose,* n'avoir pas de reproche à se faire relativement à cette chose, n'y avoir pris aucune part : *Dieu merci, j'en ai les* MAINS NETTES. *J'ai les* MAINS NETTES *de cette affaire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir le cœur sur la main*, être ouvert, franc, sans dissimulation.

— Fig. et fam. *Baiser les mains à quelqu'un*, lui faire ses compliments : *Adieu, Mesdames; je vous* BAISE LES MAINS. (Acad.)

— Ironiq. *Oh ! pour cela, je vous baise les mains,* je ne suis pas de votre avis, je ne ferai pas ce que vous demandez.

— *Mettre la main sur quelqu'un*, le frapper : *Suivant les anciens canons, quiconque* METTAIT LA MAIN *sur un prêtre était excommunié.* (Acad.)

— *Mettre la main sur quelque chose*, s'en saisir, la trouver : *Il* A MIS LA MAIN SUR *l'argent,* SUR *les papiers de la succession. Je cherche en vain ce livre, je ne puis* METTRE LA MAIN DESSUS. (Acad.)

— Fig. *Mettre la main à quelque chose*, l'entreprendre, s'en mêler : *Cette affaire ne réussira pas si vous n'y* METTEZ LA MAIN. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre la main à la plume*, commencer à écrire une lettre, un ouvrage.

— *Mettre la main à l'œuvre, à l'ouvrage*, commencer à s'occuper de quelque chose, à y travailler.

— Fig. *Mettre la dernière main à un ouvrage*, le terminer, le corriger : *Il fut surpris par la mort avant d'avoir pu* METTRE LA DERNIÈRE MAIN *à son grand tableau.* (Bailly.) || Dans le même sens, *Donner la dernière main, une dernière main.*

— Fig. *Mettre la main sur la conscience*, examiner de bonne foi si l'on a fait tort à quelqu'un, si l'on a commis quelque injustice : *Allons!* METTEZ LA MAIN SUR LA CONSCIENCE, *et dites-nous au juste ce qui en est.* (Acad.)

— Par exagérat. *J'en mettrais ma main au feu,* ce que j'affirme est vrai, est tellement exact que j'en répondrais à mes risques et périls.

— *Lever la main sur quelqu'un,* se préparer, être prêt à le frapper.

— *Changer de main*, après s'être servi d'une main, se servir de l'autre : *Vous êtes fatigué de porter ce paquet,* CHANGEZ DE MAIN. (Acad.)

— *Changer de main*, passer d'un propriétaire à un autre : *Cette maison* A *souvent* CHANGÉ DE MAIN *avant d'être à moi.* (Acad.)

— Fig. *Donner la main à quelqu'un*, l'aider en quelque affaire, le favoriser : *Je n'aurais pas réussi s'il ne m'*EÛT DONNÉ LA MAIN. (Acad.)

— Fig. *Prêter la main à quelque chose*, aider à le faire, y participer : *Il* A PRÊTÉ LA MAIN *à ce vol, à cet enlèvement.* (Acad.)

— Fig. *Donner les mains à quelque chose*, y consentir, y condescendre : *Après s'être longtemps opposé à ce mariage, il a fini par* Y DONNER LES MAINS. (Acad.)

— Guerr. *Faire main basse*, n'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. : *On* A FAIT MAIN BASSE *sur tous les prisonniers.* (Acad.)

— Par extens. Piller : *Les voleurs* ONT FAIT MAIN BASSE *sur tous les effets qu'ils ont pu trouver.* (Acad.)

— Fam : *Faire sa main*, dérober, faire des profits illicites : *Il* A *bien* FAIT SA MAIN *dans cette affaire.* (Acad.)

Pour mieux *faire sa main*, il rogne ma dépense. (Dest.)

— *Faire valoir une terre, un champ par ses mains,* tenir, faire valoir une terre, soi-même.

— Fig. *Forcer la main à quelqu'un,* le contraindre à faire quelque chose : *Par quels moyens comptez-vous mener à bien une entreprise où il s'agit de* FORCER LA MAIN *au ministre?* (H. de Balz.) || *Avoir la main forcée,* faire une chose malgré soi, par contrainte.

— Fig. *Lier les mains à quelqu'un*, le réduire à l'inaction dans une affaire. || *Avoir les mains liées*, être empêché d'agir.

— *Mettre la main sur quelqu'un* ou *lui mettre la main sur le collet,* l'arrêter pour le conduire en prison.

— *Se présenter les mains vides,* n'avoir pas d'argent à donner, de présent à faire, dans une occasion où l'argent, les présents seraient utiles pour obtenir ce qu'on sollicite.

— Fig. *Se tenir par la main, se donner la main,* être d'intelligence : *Ils* SE TIENNENT *tous* PAR LA MAIN. (Acad.)

— *Tendre la main,* demander l'aumône :

Eh bien, moi, je suis pauvre, et je vous *tends la main.*
(A. Guiraud.)

— Fig. *Tendre la main à quelqu'un,* lui offrir du secours, le secourir.

— Fig. *Tenir la main à quelque chose*, veiller de près à ce qu'on l'exécute, à ce qu'on l'exécute bien.

— *Toucher dans la main à quelqu'un,* mettre sa main dans la sienne, en signe d'amitié, de réconciliation, d'accord, d'acquiescement : *Ils* SE SONT TOUCHÉS DANS LA MAIN. (Acad.)

— *Battre des mains,* applaudir, rapprocher et frapper l'une par l'autre les deux mains, en signe de satisfaction.

— *Imposer les mains*, en parl. des évêques. Tenir les mains étendues sur la tête de celui qui reçoit la consécration, l'ordination.

— Prov. *Froides mains, chaudes amours,* la froideur des mains est, dit-on, le signe d'une complexion ardente, amoureuse.

— Prov. *Avoir des mains de beurre,* laisser tomber ce que l'on tient. || *Avoir toujours les mains dans ses poches,* vivre en fainéant.

— Fig. et fam. *Main morte*, main qu'on laisse aller au gré d'une personne qui l'agite, comme si elle était sans vie : *Faites* MAIN MORTE.

— *N'y pas aller de main morte,* frapper rudement.

— Fig. et fam. *Il n'y va pas de main morte,* employer, dans une discussion, des expressions fortes, rudes, violentes.

— *Main chaude*, jeu où une personne, ayant les yeux bouchés, reçoit des coups dans une de ses mains qu'elle tend derrière elle, et doit deviner qui l'a touchée : *Jouer à la* MAIN CHAUDE. (Acad.)

— *Main de justice,* espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était la figure d'une main, emblème de la puissance.

— Il se prend pour le symbole de la justice :

L'épée aux innocents propice,
La *main*, symbole de justice,
Ne sont plus l'effroi des pervers. (La Font.)

— Fig. et fam. *Les mains lui démangent,* il a grande envie, il a un désir ardent de jouer, de frapper, de se battre, d'écrire, etc.

— Prov. et fig. *De telle personne à telle autre, il n'y a que la main*, se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle : *De larron à larron* IL N'Y A QUE LA MAIN. (Acad.)

— Man. *Ce cheval est bien fait de la main en avant,* il a la tête et l'encolure belles. || *Il est mal fait de la main en arrière,* il est mal fait de la croupe, du train de derrière.

— *Ce cheval tourne à toutes mains*, il prend facilement toutes les allures, le pas, le trot, le galop.

— *Cheval de main*, cheval mené par un valet monté sur un autre cheval.

— *Main de la lance,* la main droite du cavalier. || *Main de la bride,* la main gauche.

— *Changer de main,* porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche.

— *Tenir la main à un cheval,* hausser la main de la bride, pour le conduire à sa volonté.

— Fig. *Tenir la main haute à quelqu'un,* le traiter avec sévérité, sans lui rien passer.

— *Tenir la main haute dans une affaire,* se rendre difficile sur les conditions.

— *Lâcher et rendre la main à un cheval,* lui lâcher la bride.

— Fig. *Lâcher la main à quelqu'un*, lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. || *Lâcher la main dans une affaire,* céder de ses prétentions, rabattre du prix qu'on demandait.

— *Mener un cheval haut la main,* tenir la main des rênes haute, pour le soutenir, pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes.

— Fig. et adv. *Haut la main*, avec autorité, en surmontant tous les obstacles, avec promptitude : *J'en viendrai à bout* HAUT LA MAIN. *Il l'a emporté* HAUT LA MAIN *sur tous ses concurrents.* (Acad.) *Il en commande à peu près autant qu'il mène* HAUT LA MAIN *comme son ancien équipage.* (C. Del.)

— *Partir de la main,* se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop.

— *Un beau partir de la main*, l'action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec légèreté et vitesse. || Fig. et fam. Exécuter avec promptitude, avec empressement, ce qui peut être utile ou agréable à quelqu'un.

— *Ce cheval bat à la main,* il secoue la tête et lève le nez. || *Il tire à la main,* il résiste aux efforts du cavalier. || *Il force la main*, il s'emporte malgré le cavalier. || *Il pèse à la main*, il a la tête pesante, ou il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier.

— Fig et fam. *Peser à la main,* être à charge, ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— *N'avoir pas de main,* se dit du cavalier qui se sert mal à propos de la bride.

— *Forcer la main,* se dit d'un cheval qui est insensible aux aides de la bride et s'emporte malgré le cavalier. || *Conduire un cheval de la main* ou *travailler un cheval de la main*, le changer de main. || *Mener un cheval en main*, le conduire sans être monté dessus. || *Cheval dans la main,* cheval bien dressé, qui suit sans efforts les indications du cavalier. || *Tenir un cheval dans la main,* en être toujours maître. || *Sentir un cheval dans la main,* éprouver par ses mouvements qu'il comprend facilement.

— *Saisir entre les mains de quelqu'un,* s'opposer à la délivrance des valeurs qui sont entre les mains, en la possession de quelqu'un : *Il* A SAISI ENTRE LES MAINS *de tous les débiteurs.* (Acad.)

— *Se payer par ses mains*, s'indemniser sur ce qu'on a en sa possession, et qui appartient à un débiteur.

— *Vider ses mains,* se dessaisir d'une somme qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par la justice.

— *Sans main mettre,* sans travailler et sans faire de frais : *C'est un bon revenu que les bois, que les prés; cela vient* SANS MAIN METTRE. (Acad.)

— Prat. *Fermer la main,* faire une saisie chez un débiteur, pour l'empêcher de faire disparaître des valeurs. || *Payer en main brève,* payer directement au dernier créancier.

— Escr. *Avoir de la main*, tromper les parades finement et avec adresse.

— Jeu. *Avoir la main,* être le premier à jouer. || *Donner la main,* céder à son adversaire l'avantage de

cette primauté. || *Perdre la main*, perdre cet avantage pour avoir mal donné les cartes. || *Avoir, faire une main, la main*, donner les cartes : *Quand on* A FAIT *une mauvaise* MAIN *au vingt-et-un, on peut perdre beaucoup*. (Acad.) || *Faire une main*, faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure : *J'*AI FAIT *deux* MAINS, *trois* MAINS, *quatre* MAINS. (Acad.) || *Tirer la main*, tirer au sort pour savoir qui jouera le premier.

— En parl. de mariage, *Offrir, proposer sa main à quelqu'un*, lui proposer de l'épouser : || Par anal. *Accepter, refuser la* MAIN *de quelqu'un. Disposer de sa* MAIN. (Acad.)

— *Mariage de la main gauche*, mariage qu'un prince contracte avec une femme d'un état inférieur, à qui il donne, dans la cérémonie nuptiale, la main gauche au lieu de la main droite. || Dans le m. sens : *Épouser une femme de la* MAIN GAUCHE. (Acad.)

— Fig. Action, puissance : *La* MAIN *de Dieu se fait reconnaître ici. Il faut s'humilier, s'abaisser sous la* MAIN *de Dieu. C'est un coup de la* MAIN *de Dieu, de sa* MAIN *toute-puissante. Il faut que la* MAIN *de l'autorité ne se fasse pas trop sentir*. (Acad.)

— *Avoir une main de fer*, avoir une autorité dure et despotique.

— *Avoir la main légère*, user de son pouvoir, de son autorité, avec modération : *Pour bien gouverner il faut avoir la* MAIN *légère*. (Acad.)

— *Avoir la haute main*, avoir l'autorité supérieure : *Adressez-vous à lui pour être placé, c'est lui qui* A LA HAUTE MAIN. (Acad.)

— *Avoir les mains longues*, avoir de grands moyens de servir ou de nuire : *Il est dangereux d'offenser cet homme, il* A LES MAINS LONGUES. (Acad.)

— *Tenir quelqu'un, quelque chose dans sa main*, les tenir en sa puissance, en disposer souverainement : *Dieu tient le sort des hommes dans sa* MAIN. *Il tenait la paix dans sa* MAIN, *il n'a pas voulu la faire*. (Acad.)

Dieu *tient* le sort des rois *entre ses mains* puissantes ;
Il fait que tout prospère aux âmes innocentes. (Rac.)

— Fig. Écriture, caractère d'écriture d'une personne : *Avoir une belle* MAIN, *une bonne* MAIN. *Imiter la* MAIN *de quelqu'un. Il n'a pas encore la* MAIN *bien formée*. (Acad.) *Je reconnais sa* MAIN. — *Donne. Oui, c'est elle en effet*. (Pir.)

— Peint. Partie de l'art qui consiste dans l'opération manuelle : *Ce peintre a de la* MAIN, de l'habileté à peindre, une touche ferme, etc. || Faire, touche particulière d'un peintre : *On reconnaît dans ce tableau la* MAIN *de tel maître*. (Acad.)

— Extrémités des quatre membres des animaux qui ont un pouce distinct des quatre autres doigts : *Les singes ont des* MAINS *au lieu de pieds de derrière*. (Acad.)

— Pied de quelques oiseaux, comme les perroquets et les oiseaux de fauconnerie.

— Mus. Jeu d'une main sur les instruments à clavier. || *Il a une main gauche magnifique*, il sait bien exécuter les basses : *Il a une* MAIN *droite brillante*. || *Morceau à quatre mains*, morceau écrit pour être exécuté par deux personnes jouant à la fois sur le même piano.

— Techn. Pelle de tôle, à manche de bois très-court, dont on se sert pour prendre et pour porter de la braise, de la cendre, etc.

— Anneau de fer à ressort, qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau.

— Anneau de fer qui tient à la caisse d'un carrosse, et auquel la soupente est attachée.

— Sorte d'anneau qui est au-devant d'un tiroir, et qui sert à le tirer.

— Pièce de fer recourbée, qui sert à enlever des fardeaux.

— *Main coulante*, partie de la rampe d'un escalier sur laquelle on appuie la main.

— Large galon plat attaché au dedans d'un carrosse, et qu'on tient à la main pour se soutenir.

— Papet. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier : *Le papier se vend à la feuille, à* LA MAIN *et à la rame. Vingt* MAINS *de papier font une rame*. (Acad.)

— Comm. *Main courante*, registre appelé autrement *Brouillard*.

— Bot. Filaments, en forme de vrille par lesquels les plantes sarmenteuses et grimpantes s'attachent aux corps voisins.

= **A la main**, avec la main : *Prendre des poissons* À LA MAIN. *Livre écrit* À LA MAIN. (Acad.) *Les oiseaux se laissaient prendre au lacet et presque à la* MAIN *du chasseur*. (Buff.)

— Fig. et fam. *Une chose faite à la main*, une chose arrangée exprès, d'avance, de concert : *Vous avez cru que leur rencontre était fortuite, c'était une* CHOSE FAITE À LA MAIN. (Acad.)

= **A la main**, dans la main : *Avoir son chapeau, un livre* À LA MAIN. *Avoir l'épée, le sabre, la plume, le pinceau* À LA MAIN. (Acad.) *C'est la Bible et l'Évangile* À LA MAIN *qu'on doit parcourir la Terre-Sainte*. (Chateaubr.)

— Fig. *Avoir sans cesse l'argent à la main*, dépenser, payer continuellement.

— *Mettre l'épée à la main*, tirer l'épée pour s'en servir.

— *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main*, il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon.

— *Cela est bien, va bien à la main*, cela est fait de manière qu'on peut s'en servir aisément, commodément : *Cette raquette est bien* À LA MAIN. (Acad.)

— Fig. *Mettre à quelqu'un le marché à la main*, lui donner le choix de tenir ou de rompre un engagement : *Je n'aime pas qu'on* ME METTE LE MARCHÉ À LA MAIN. (Acad.)

— Fig. *Mettre à quelqu'un le pain à la main*, être l'artisan, la première cause de son bien-être, de sa fortune : *C'est moi qui lui* AI MIS LE PAIN À LA MAIN. (Acad.)

= **A la main**, loc. adv. Sous la main, proche, à portée : *Vous avez là toutes choses* À LA MAIN, *vous n'avez qu'à prendre*. (Acad.)

= **A deux mains**, avec les deux mains : *Prendre, tenir son verre* À DEUX MAINS. (Acad.)

— *Épée à deux mains*, longue et large épée qu'on tenait des deux mains, et avec laquelle on faisait le moulinet, de manière à parer à la fois tous les coups.

— *Cheval à deux, à toutes mains*, cheval qui sert à la selle et à la voiture.

— Fig. et fam. *Cet homme est à deux mains*, il remplit deux places, il occupe deux emplois, il fait deux services à la fois.

— Fig. et fam. *Cet homme est à toutes mains, c'est un homme à toutes mains*, il est prêt et apte à rendre toute sorte de services.

= **A pleines mains**, loc. adv. Abondamment, libéralement : *Prendre, donner, répandre de l'argent* À PLEINES MAINS. (Acad.)

Tel donne *à pleines mains* qui n'oblige personne ;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. (Corn.)

= **A belles mains**, loc. adv. Fig. et fam. Il se dit dans le m. sens : *Il en a pris* À BELLES MAINS, autant qu'il en a voulu. *J'en eus à belles mains*, j'en eus autant que j'en voulus.

— *A main armée*, les armes à la main : *Entrer* À MAIN ARMÉE *dans un pays*. (Acad.)

= **A main droite, à main gauche**, Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle : *Je suis allé jusqu'au bout de la rue, et j'ai tourné* À MAIN DROITE. *Prenez* À MAIN GAUCHE. (Acad.) || On dit plus souv. *A droite, à gauche*.

— Fig. *Dans la main, dans, entre les mains*, se dit en parl. d'une chose dont on confie la garde, le soin ou l'exécution à quelqu'un : *Cette somme sera déposée* DANS LA MAIN, DANS LES MAINS *d'un tiers*. (Acad.) *Il est bien doux d'*ÊTRE ENTRE VOS MAINS. (Mariv.) *Mon disciple était encore* ENTRE LES MAINS *des femmes, mais il me fut livré sur-le-champ, et l'on nous donna un valet de chambre et un laquais pour nous servir*. (Lesage.)

= **Aux mains de**, dans les mains, aux soins, à la disposition de : *J'étais abandonné* AUX MAINS *des gens*. (Chateaubr.)

— *En venir aux mains*, commencer un combat.

— *Être aux mains, en être aux mains*, combattre actuellement :

Seigneur, on *est aux mains*, et la trêve est rompue. (Rac.)

— Fig. *Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes*, les engager dans quelque lutte, dans quelque dispute, dans une discussion : *Je les* AI MIS AUX MAINS *sur cette question. Je vous* METTRAI AUX MAINS *avec mon avocat*. (Acad.)

= **De main**, joint aux noms, comme complément pour en spécifier et en déterminer la nature ou l'emploi.

— Fig. *Homme de main*, homme d'exécution, brave, hardi : *Il avait des* GENS DE MAIN *avec lui*. (Acad.)

— *Combat de main*, combat qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes.

— Fig. *Coup de main*, expédition, attaque faite à l'improviste : *Ce château est à l'abri d'un* COUP DE MAIN. *Ce fort a été emporté par un* COUP DE MAIN. (Acad.)

— Fig. et mor. Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte : *Nous ne pouvons obtenir ce résultat que par un* COUP DE MAIN. (Acad.)

— *Jeu de main*, jeu de société où l'on se frappe légèrement les uns les autres : *La* MAIN *chaude est un* JEU DE MAIN. (Acad.)

— Par anal. Action de lutter, de se porter des coups réciproques en plaisantant : *Les* JEUX DE MAIN *finissent souvent par des querelles*. (Acad.)

— Prov. *Jeu de main, jeu de vilain*, les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés.

— *Revers de main*, coup donné avec le revers de la main : D'UN REVERS DE MAIN *il lui a jeté son chapeau dans la boue*. (Acad.)

Il faut que je lui donne un *revers de ma main*. (Mol.)

— *Tour de main*, tour de subtilité, d'adresse, où la main joue le principal rôle : *Cet escamoteur, ce joueur de gobelets fait des* TOURS DE MAIN *surprenants*. (Acad.)

— Fam. *Dans, en un tour de main*, en aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main : *Il change d'avis* DANS UN TOUR DE MAIN. *J'aurai fait* EN UN TOUR DE MAIN. (Acad.) || Anc. on écrivait, *En un tournemain*.

Les mains, d'*un tournemain* on ne s'en souvient pas. (Corn.)

— *Une chose faite de main de maître*, une chose faite par un homme habile, conséquemment bien faite : *Ce tableau est fait* DE MAIN DE MAÎTRE. *Cette tragédie est faite* DE MAIN DE MAÎTRE. (Acad.) || Dans le m. sens, *Ouvrage de bonne main, d'une bonne main*. | Par anal. : *Une intrigue ourdie de* MAIN *de courtisan*. (Acad.) *On y trouve partout* LA MAIN *d'un grand monarque*. (Montesq.)

— *Une chose faite de main d'homme*, se dit par oppos. à ce qui est l'ouvrage de la nature : *Cette caverne est faite de* MAIN D'HOMME. (Acad.)

= **De main en main**, loc. adv. De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement, jusqu'à la dernière : *Il est à l'autre bout de la salle ; faites-lui passer cela* DE MAIN EN MAIN. *L'argent est fait pour passer* DE MAIN EN MAIN. (Acad.)

— Fig. : *Cette tradition, cette nouvelle est arrivée jusqu'à nous* DE MAIN EN MAIN. (Acad.)

= **De longue main**, loc. adv. Depuis longtemps : *Je le connais, nous nous connaissons de* LONGUE MAIN. (Acad.)

— *De la main*, avec la main : *Parer un coup* DE LA MAIN. *Écrire* DE LA MAIN *gauche*. (Acad.)

— *Les arts de la main*, par oppos. aux Arts de l'esprit, Les arts où la main est le principal instrument.

— Fig. et fam. *Gagner quelqu'un de la main*, le prévenir, le devancer dans quelque affaire.

= **De la main de**, de la part de : *Je reçois avec confiance tout ce qui vient de votre* MAIN, *tout ce qui part de votre* MAIN. *Je veux pour cet emploi un homme de votre* MAIN. (Acad.) *Un mari n'a guère un rival qui ne soit* DE SA MAIN. (La Br.)

= **De la main à la main**, manuellement, sans formalité, sans écrit : *Donner de l'argent de la* MAIN À LA MAIN. (Acad.)

= **De la première main**, de la main de celui qui a le premier recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit : *Pour avoir bon marché, il faut acheter les choses de la* PREMIÈRE MAIN. (Acad.)

— Fig. *Tenir une nouvelle de la première main*, la savoir de source, la savoir de celui qui est censé en avoir été instruit le premier.

= **De la seconde, de la troisième main**, par intermédiaire : *Ne tenir une nouvelle que* DE LA SECONDE MAIN.

= **De bonne main**, loc. adv. D'un bon garant.

= **De toutes mains**, loc. adv. des mains de tout le monde, des mains de qui que ce soit : *Il reçoit, il prend de* TOUTES MAINS. (Acad.) || Il ne se dit qu'en m. part : *Il avait engagé ses terres, ses châteaux, et fait argent de* TOUTE MAIN. (Villem.)

= **En main**, loc. adv. Dans la main : *Il avait son sceptre* EN MAIN. *Il est représenté ayant* EN MAIN *un bâton de commandement*. (Acad.) *La sévérité sied très-bien à ceux qui* ONT *l'autorité* EN MAIN. (Vauv.)

— Fig. *Avoir quelqu'un ou quelque chose en main*, l'avoir à sa disposition : *J'avais alors* EN MAIN *un valet fort intelligent. Que n'ai-je* EN MAIN *seulement cent pistoles !* (Acad.)

— Fig. *Prendre en main les intérêts, la cause de quelqu'un*, soutenir ses intérêts, se charger de sa défense. || *Remettre en, dans les mains*, confier :

Du jour que j'arrachai cet enfant à la mort,
Je remis en vos mains tout le soin de son sort. (Rac.)

— *Avoir preuve en main*, avoir la preuve écrite,

la preuve matérielle de ce qu'on avance, et pouvoir l'exhiber.

— Fig. et fam. *Avoir la parole en main*, s'exprimer avec facilité.

— *Être en main*, être à portée de faire quelque chose commodément, aisément : *Je vais placer ce meuble; laissez-moi faire, je* SUIS EN MAIN. (Acad.)

— J. de bill. *Être en main*, avoir sa bille dans la main, et non sur le tapis : *Je* SUIS EN MAIN. (Acad.)

— Fig. *En bonne main*, *en bonnes mains*, dans les mains, à la disposition d'une personne honnête, sûre, intelligente, capable : *Votre affaire, votre secret est* EN BONNE MAIN. *Vous ne pouviez pas tomber* EN MEILLEURES MAINS. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Être en main sûre, en mains sûres*. Dans le s. contraire, *Tomber, être en mauvaises mains. Il est tombé* EN MAUVAISES MAINS. (Acad.)

— *En main tierce*, dans la main d'un tiers : *Mettre, déposer de l'argent en* MAIN TIERCE. (Acad.)

— *En main propre*, dans la main même de la personne intéressée : *Craignant que ce billet ne s'égarât, je le lui ai remis* EN MAIN PROPRE. (Acad.)

— Man. *Bride en main*, se dit quand on tient le cheval ferme dans la main.

— Fig. et fam. *Aller bride en main dans une affaire*, s'y conduire avec retenue et circonspection.

= **Par les mains,** loc. adv. Dans les mains : *Tous ces livres m'ont passé* PAR LES MAINS. (Acad.)

— Fig. *Toutes les affaires de cette succession lui ont passé* PAR LES MAINS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme passera par mes mains*, je me vengerai de lui, je le punirai, je le traiterai comme il le mérite.

— Fig. Avec l'aide, le concours, par le moyen de :

Qu'il se souvienne un jour qu'au rang de ses ancêtres
Dieu l'a fait remonter *par la main* de ses prêtres. (Rac.)

= **Sous la main**, loc. adv. Proche, à portée : *Je n'ai pas ce papier* SOUS LA MAIN, *je le chercherai.*

Quel livre voulez-vous lire en votre chagrin?
— Celui qui te viendra le premier *sous la main.* (Regn.)

— Fig. Sous l'autorité, sous la dépendance : *J'ai cet homme* SOUS LA MAIN, *j'en dispose.* (Acad.)

— Par menace : *Qu'il ne me tombe jamais sous la main!*

— *Être sous la main de l'autorité, sous la main de la justice*, se dit d'une personne arrêtée, d'un immeuble saisi, séquestré, d'une somme arrêtée.

= **Sous main,** loc. adv. Secrètement, en cachette : *Faites-lui savoir cela* SOUS MAIN. *On a négocié, intrigué* SOUS MAIN. (Acad.)

MAINATE, n. m. Pron. *mè-natt.* — Zool. Oiseau des Indes du genre Merle.

MAIN-D'ŒUVRE, n. f. Pron. *main-deuvr.* — Façon travail de l'ouvrier : *La* MAIN-D'OEUVRE *de cette rampe, de cette grille, a coûté beaucoup. Les* MAINS-D'OEUVRE *sont fort chères cette année. Ce bijou a plus coûté de* MAIN-D'OEUVRE *que de matière.* (Acad.)

MAINE ou **MAINÉE,** n. f. Anc. Plein la main; ce que la main peut contenir.

— Prov. *En avoir sa maine*, ou *pour sa maine de fèves*, être perdu : *Sans nous, il* EN AVAIT POUR SA MAINE DE FÈVES. (Mol.) || V. MINE.

MAIN-FORTE, n. f. Assistance qu'on donne à quelqu'un pour exécuter quelque chose : *J'assemblai dans la maison un certain nombre d'habitants qui pouvaient me prêter* MAIN-FORTE *en cas de besoin?* (Did.)

Chacun a trente amis pour lui prêter *main-forte.* (C. Del.)

— Elliptiq. MAIN-FORTE, *l'on me tue!* (Rac.)

— Secours qu'on prête à la justice, afin que ses ordres soient exécutés : *Donner, prêter* MAIN-FORTE *à l'exécution des lois, des jugements, des ordonnances.* (Acad.)

MAINLEVÉE, n. f. Pron. *mainl-vé.* — Jurispr. Acte judiciaire ou volontaire qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, d'une inscription : *Demander, obtenir, accorder* MAINLEVÉE *d'une saisie-arrêt, d'une saisie-exécution, d'une saisie réelle.* (Acad.)

MAINMISE, n. f. Pron. *main-miz.* — Jurispr. féod. Affranchissement des serfs par leurs seigneurs.

— Saisie : *Il y avait* MAINMISE *par défaut de foi et hommage.* (Acad.)

— Fig. et fam. *User de mainmise*, frapper quelqu'un :

.. Je suis si ravi quand quelques bonnes âmes
Se servent de *mainmise* un peu de temps en temps. (Regn.)

— Il a vieilli.

MAINMORTABLE, adj. des 2 g. Pron. *main-mortabl.* — Jurispr. Qui est sujet au droit de mainmorte : *Anciennement les paysans de quelques provinces de France étaient* MAINMORTABLES. (Acad.)

MAINMORTE, n. f. Pron. *main-mortt.* — Jurispr. État des vassaux qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient attachés à la glèbe et privés de la faculté de disposer de leurs biens : *La* MAINMORTE, *soit personnelle, soit réelle ou mixte, est abolie dans presque toute l'Europe.* (Acad.)

— Anc. *Homme de mainmorte*, celui dont le seigneur héritait quand il mourait sans enfants légitimes mâles.

— *Gens de mainmorte*, corps et communautés, considérés comme perpétuels et formant toujours la même corporation : *Les gens de* MAINMORTE *ne produisent aucun droit de mutation par mort.* (Acad.)

— *Biens en mainmorte, tombés en mainmorte*, biens en la possession de gens de mainmorte : *Le comité évalua la totalité des biens* DE MAINMORTE *du clergé propriétaire à quatre milliards.* (Lam.)

MAINT, AINTE, adj. indéf. Fam. Plusieurs, plus d'un : MAINT *homme,* MAINTE *femme.* (Acad.)

Il récitait à l'ordinaire
Maintes dévotes oraisons. (La F.)

— On l'emploie au singulier ou au pluriel : MAINTE *fois.* MAINTES *fois.* (Acad.)

— Souvent il se répète : *Par* MAINTS *et* MAINTS *travaux.* (Acad.)

Dans *maints* et *maints* combats sa valeur éprouvée. (Corn.)
Avec quelques vertus j'eus *maint et maint* défaut. (Chaul.)

MAINTENANT, part. prés. du v. Maintenir.

MAINTENANT, adv. de temps. (*manus*, main; *tenens*, tenant; lat.) A présent, à cette heure, aujourd'hui, au temps où nous sommes : *J'ai achevé l'ouvrage que vous m'aviez demandé; que voulez-vous* MAINTENANT *que je fasse? Revenez;* MAINTENANT *je ne puis vous recevoir.* (Acad.)

Maintenant ou jamais. (C. Del.)

= **Maintenant que,** loc. conj. MAINTENANT QUE *nous sommes seuls, je vais vous parler librement.* (Acad.)

MAINTENEUR, n. m. Celui qui maintient, qui soutient.

— Titre donné à Chacun des sept fondateurs des jeux Floraux à Toulouse : *Les sept* MAINTENEURS.

MAINTENIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*main, tenir.*) Pron. *maintt-nir.* — (*Je maintiens, tu maintiens, il maintient, nous maintenons, vous maintenez, ils maintiennent; je maintenais, nous maintenions; je maintins, nous maintînmes; je maintiendrai, nous maintiendrons; je maintiendrais, nous maintiendrions; maintiens, maintenons, maintenez; que je maintienne, que nous maintenions; que je maintinsse, que nous maintinssions; maintenant; maintenu, uet*) Tenir ferme et fixe : *Cette barre de fer* MAINTIENT *la charpente.* (Acad.)

— Conserver dans le même état une même position *Il vous a nommé à cette place, il vous y* MAINTIENDRA.

— Mor. MAINTENIR *les lois, l'exécution des lois.* MAINTENIR *l'ordre, la discipline. Que Dieu vous* MAINTIENNE *dans cette bonne disposition!* (Mme de Sév.)

— Protéger, défendre :

Le Parnasse français.....
Contre tous leurs complots saura te *maintenir.* (Boil.)
Que le Ciel vous *maintienne* en ce dessein louable! (Regn.)

— Affirmer, soutenir : *Je vous* MAINTIENS *que cela est vrai, je le* MAINTIENDRAI *partout.* (Acad.)

— Véner. En parl. des chiens, *Maintenir le change*, Continuer de suivre la bête lancée.

= **Se maintenir,** v. pron. Demeurer dans le même état : *Toutes les pièces de charpente* SE MAINTIENNENT *bien. Ce cheval ne maigrit point, il* SE MAINTIENT. (Acad.)

— Mor. *Toutes les lois* SE MAINTIENNENT *en vigueur dans ce royaume.* SE MAINTENIR *dans ses conquêtes.* SE MAINTENIR *dans les bonnes grâces de quelqu'un.* (Acad.) *Les Portugais, mal affermis dans leurs conquêtes, se virent hors d'état de s'y* MAINTENIR. (Rayn.)

Contre les coups du sort cherche à te *maintenir.* (Boil.)

MAINTENU, UE, part. pass. du v. Maintenir.

MAINTENUE, n. f. Pron. *maintt-nu.* — Jurisprud. Confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux : *On voulait m'obliger à déguerpir, mais j'ai eu arrêt de* MAINTENUE. (Acad.)

— *Maintenue provisoire*, par oppos. à *Pleine maintenue*, ou *Maintenue définitive.* || V. RECRÉANCE.

MAINTIEN, n. m. Mor. Conservation : *Le* MAINTIEN *de l'ordre, de la discipline, de l'autorité publique. Veiller au* MAINTIEN *des lois. Les bonnes mœurs contribuent au* MAINTIEN *de la société.* (Acad.)

— Contenance, air du visage, habitude du corps : *Avoir, prendre, garder, conserver un* MAINTIEN *décent, modeste, recueilli. On voit à son* MAINTIEN *qu'il a été bien élevé.* (Acad.)

L'air de se présenter, celui de recevoir,
Le ton, l'extérieur, sont des riens d'importance;
Le *maintien*, en un mot, est le premier devoir. (Desmahis.)

— *N'avoir point de maintien*, avoir l'air gauche et embarrassé.

Syn. Maintien contenance. Ces deux termes expriment l'habitude extérieure du corps; le *maintien* est naturel, et tient aux dispositions propres de l'individu ou à son éducation; la *contenance* est accidentelle et toute de circonstance. Ainsi le *maintien* des personnes de bonne compagnie est à peu près le même; mais la *contenance* du prêtre et celle du militaire diffèrent complétement.

MAÏPOURI, n. m. Pron. *ma-i-pou-ri.* — Zool. Perruche à tête noire.

MAIRE, n. m. (*major*, supérieur; lat.) Pron. *mèr.* — Premier officier municipal d'une ville, d'une commune : *Le* MAIRE *de Bordeaux. A Paris, il y a douze* MAIRES. (Acad.)

— *Adjoint du maire*, officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions, et qui peut le remplacer en cas d'absence ou de maladie.

— Anc. *Maire du palais*, le principal officier qui avait l'administration des affaires de l'État, sous les rois de la première race : MAIRE DU PALAIS *d'Austrasie, de Neustrie. Il fut* MAIRE DU *palais sous tel roi.* (Acad.)

— *Maire de Londres*, ou *Lord maire*, premier magistrat de la ville de Londres; gouverneur civil ayant plein pouvoir.

.. Vous voyez d'ici mon illustre auditoire :
Le *lord maire* d'abord, enflé d'un tel orgueil
Qu'à peine s'il tenait dans son large fauteuil. (C. Del.)

— Majeur ou maje : *Le juge* MAIRE.

Un mien cousin est juge *maire.* (La F.)

— Navig. *Bateau-maire*, le bateau principal d'un convoi; celui qui est en tête.

MAIRESSE, n. f. Pron. *mè-rèss.* — Ironiq. Femme d'un maire : *Madame la* MAIRESSE *est invitée à une soirée.* (Chateaubr.)

Bravo! vive le maire! et vive la *mairesse.* (De la Ville.)

MAIRIE, n. f. Pron. *mè-ri.* — Charge, office de maire : *La* MAIRIE *de Bordeaux,* (Acad.)

— Temps durant lequel on exerce cette fonction : *Pendant sa* MAIRIE. (Acad.)

— Bâtiment où se tient l'administration municipale : *Aller à la* MAIRIE *pour demander un passeport.* (Acad.)

— Anc. *Mairie du palais*, dignité de maire du palais : *Pepin avait été élevé à la* MAIRIE DU PALAIS. (Acad.)

MAIS, conj. (*magis*, davantage; lat.) Pron. *mè* devant une consonne, et *mèz* devant une voyelle ou une *h* muette. — Il sert à marquer l'opposition, l'exception, la différence : *Il est riche,* MAIS *avare. Il est fort honnête homme,* MAIS *il est un peu brutal.* (Acad.) *On est obligé de contraindre l'enfant; il est triste,* MAIS *nécessaire, de le rendre malheureux.* (Buff.) *C'était déjà la puissance impériale,* MAIS *avec l'assentiment universel des peuples.* (Thiers.)

Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême,
Mais, pour y renoncer, il faut la vertu même. (Corn.)

— Il s'emploie aussi pour rendre raison d'une chose, la justifier : *Il est vrai je l'ai maltraité,* MAIS *j'en avais sujet.* (Acad.)

— Joint aux mots *encore, de plus, bien plus*, etc., il sert à lier deux membres de phrase et à donner plus de force et d'énergie au second : *Non-seulement il est pauvre,* MAIS *de plus il est criblé de dettes. Sa puissance n'est pas diminuée,* MAIS BIEN PLUTÔT *elle est accrue.* (Acad.)

— Employé seul, il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second exprime la diminution d'une qualité exprimée dans le premier : *Cette femme est bien faite,* MAIS *elle n'est pas grande.* (Acad.)

— Fam. Il s'emploie au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé : MAIS *ne cesserez-vous jamais de parler de ces choses-là?* MAIS *encore,* MAIS *enfin, que dites-vous de cela?* (Acad.)

— *Mais* dans ce temple enfin la mort est assurée.
— *Mais* dans le ciel déjà la place est préparée. (Corn.)

— Il sert quelquefois de transition pour revenir à un sujet qu'on avait laissé, ou simplement pour quitter celui dont on parle : MAIS *revenons à notre propos.* MAIS *il est temps de finir.* (Acad.)

— Il se répète pour donner à la phrase plus d'énergie :

Du marbre, de l'airain, qu'un vain luxe prodigue,
Des ornements de l'art l'œil bientôt se fatigue;
Mais les bois, *mais* les eaux, *mais* les ombrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais. (Del.)

— Si, de deux propositions réunies par la conjonc-

tion *mais*, la première est *négative* et la seconde *affirmative*, on peut supprimer le verbe : *Le premier de tous les biens n'*EST PAS *dans l'autorité*, MAIS *dans la liberté.* (J.-J. Rouss.) *L'harmonie* NE *frappe* PAS *seulement l'oreille*, MAIS *l'esprit.* (Boil.) *Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature*, MAIS *d'une mauvaise discipline.* (J.-J. Rouss.)

— Si, au contraire, la première proposition est *affirmative* et la seconde *négative*, il faut ou répéter le verbe, ou faire suivre la conjonction *mais* de la négation *non* : *Il faut en quelque sorte, respecter les fautes des grands hommes;* MAIS *il* NE *faut* PAS *les imiter.* (La Rochef.) *On aime à deviner les autres*, MAIS NON *à être deviné.*

— Fam. Il se joint au verbe *pouvoir* par une négation ou par une interrogation : *Je n'en puis mais*, ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause : *Est-ce que j'*EN PUIS MAIS ? (Mol.)

Si mon maître est ingrat *puis-je mais de cela* ? (Regn.)
Le malheureux lion bat l'air, qui *n'en peut mais.* (La F.)

— Substantiv. Objection difficulté : *Il y a toujours avec lui des* SI *et des* MAIS. (Acad.) *Leur langage était plein de* MAIS, *de cependant, de néanmoins.* (H. de Balz.)

MAÏS, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées dont la graine donne une fécule alimentaire dont on fait des bouillies, et des gâteaux d'un goût agréable : *Le* MAÏS, *celui de tous les végétaux, après la pomme de terre, qui nous donne la nourriture la plus économique, est un présent du nouveau monde, quoiqu'on s'obstine encore, en plusieurs lieux, à l'appeler Blé de Turquie.* (Cuv.) *Le* MAÏS *ou blé turc ne se garde qu'un an.* (B. de St-P.)

MAISON, n. f. (*mansio*, demeure, séjour; lat.) Pron. *mè-zon.* — Bâtiment servant de logis, d'habitation, de demeure : MAISON *commode, bien logeable.* MAISON *de brique, de pierre de taille.* MAISON *entre cour et jardin. Bâtir, abattre, démolir une maison.* (Acad.) *Dois-je rester dans cette* MAISON *malgré vous ?* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Garder la maison*, rester chez soi, ne pas sortir.

— Prov. *Charbonnier est maître dans sa maison*, chacun vit chez soi comme il lui plait.

— Fig. *Par-dessus les maisons*, se dit de choses exorbitantes, exagérées : *Il fait des demandes, il a des prétentions* PAR-DESSUS LES MAISONS. (Acad.)

— *Maison de ville*, la maison qu'un particulier habite à la ville. ‖ *Maison de campagne*, habitation comprenant les accessoires qui constituent les agréments de la campagne : *Il est riche, il a* MAISON DE VILLE *et* MAISON DE CAMPAGNE.

— *Maison des champs*, habitation avec les accessoires nécessaires aux travaux d'économie rurale, comprenant prairies, potager, basse-cour, bétail, etc.

— *Maison rustique*, maison simplement et grossièrement construite.

— *Maison royale*, maison qui appartient au roi, et où il peut habiter avec sa cour : *Fontainebleau, Compiègne, sont des* MAISONS ROYALES. (Acad.)

— *Maison garnie*, maison où on loue des chambres, des appartements meublés : *Tenir* MAISON GARNIE. *Loger en* MAISON GARNIE. (Acad.)

— *Maison d'éducation*, maison destinée à l'éducation, à l'instruction des enfants, et où on les prend en pension.

— *Maison de santé*, maison où l'on prend en pension des malades ou des valétudinaires, pour les traiter.

— *Maison de jeu*, maison ouverte au public, où l'on joue à des jeux de hasard.

— *Maison de prêt*, maison où l'on prête de l'argent sur des effets déposés en nantissement.

— *Maison de commerce*, maison où l'on fait trafic de marchandises : *Il vient d'ouvrir une* MAISON DE COMMERCE. (Acad.)

— *Maison de banque*, comptoir où l'on fait trafic de l'argent, des valeurs du commerce, et où l'on spécule sur les grandes entreprises commerciales.

— *Maison de commission*, maison d'un négociant qui fait la commission.

— Partic. *Maison de ville, maison commune*, l'hôtel où s'assemblent les officiers municipaux : *Il était allé à la* MAISON DE VILLE, *à la* MAISON COMMUNE. (Acad.)

— *Maison d'arrêt, de détention, de force, de correction*, lieux légalement et publiquement désignés pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter, ou ceux qui ont été condamnés à la détention.

— Fig. *La maison de Dieu*, l'église : *Il faut entrer avec respect dans la* MAISON DE DIEU. (Acad.) *Elle voulut que* LA MAISON DE DIEU *devînt la sienne.* (Fléch.)

— Anc. *Petites Maisons*, hôpital de Paris où l'on renfermait des aliénés.

— Prov. *Il est à mettre aux Petites-Maisons, c'est un échappé des Petites-Maisons*, c'est un homme sans raison, qui fait ou qui dit des choses folles.

— Anc. *Petite maison*, maison ordinairement située dans un quartier peu fréquenté et destiné à des plaisirs secrets : *Il leur a donné à dîner dans sa* PETITE MAISON. (Acad.)

Damis prête à Chloé sa petite *maison.* (Desmahis.)

— Astrol. Fig. : *Les douze maisons du soleil*, les douze signes du zodiaque.

— Par extens. Ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques : *Ce petit revenu leur suffit pour faire aller, pour faire rouler la* MAISON. (Acad.) *La femme doit régner dans la* MAISON *comme un ministre dans l'État, en se faisant commander ce qu'elle doit faire.* (J.-J. Rouss.)

— *Tenir maison*, recevoir, traiter : TENIR MAISON *est le métier d'un aubergiste.* (Chamf.)

— *Avoir un grand état de maison*, avoir un grand luxe de table, d'ameublement, beaucoup de domestiques, de chevaux, etc.

— *Faire bien les honneurs de sa maison*, bien recevoir, bien traiter ceux qu'on invite.

— *Faire une bonne maison*, amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille.

— Collectiv. Ceux qui demeurent et vivent ensemble dans une maison, qui y composent une même famille : *Toute la* MAISON *s'est réjouie de son arrivée. Il est de la* MAISON. *Il est l'ami de la* MAISON. (Acad.) *Ceux ou celles qui composent les communautés sont dévorés du zèle de la* MAISON. (Duclos.)

— Gens attachés au service d'une maison : *Un valet et deux servantes composent toute sa* MAISON. (Acad.) *Sa* MAISON *fort réduite se composait de son médecin, d'une dame de compagnie et de quelques domestiques.* (V. Cousin.) *On équipa la Pucelle, on lui forma une sorte de* MAISON. (Mich.)

— *Faire sa maison*, rassembler tout ce qui forme un état de maison, en domestiques, en chevaux, en équipages, etc., en parl. des personnes élevées en dignité : *Cet ambassadeur s'occupe à* FAIRE SA MAISON. *La* MAISON *de ce prince n'est pas faite.* (Acad.)

— Fam. *Faire maison nette*, renvoyer à la fois tous ses domestiques. ‖ *Faire maison neuve*, prendre de nouveaux domestiques.

— *Les gens de la maison*, les gens de service, les domestiques.

— *Maison du roi*, les officiers attachés au service personnel du roi, comme ceux de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, etc.

— *Maison militaire du roi*, simplement, *la maison*, les troupes destinées à la garde de la personne du roi : *Dans ce combat, la* MAISON DU ROI *décida la victoire. La* MAISON *partit pour l'armée.* (Acad.)

— Pop. *Être dans la maison du roi*, être en prison.

— Fig. Race, famille, en parl. des familles nobles, illustres : MAISON *ancienne. Soutenir l'honneur de sa* MAISON. (Acad.) *Leur* MAISON, *comme celle d'Aman, est une* MAISON *de deuil et de tristesse.* (Mass.) *Je m'intéresse aux affronts que vous faites à notre* MAISON. (Mme de Sév.) *Le vain titre de roi de Jérusalem fut transporté dans la* MAISON *de Sicile par le frère de saint Louis.* (Chateaub.) *Les princes de la* MAISON *de David devinrent l'objet de la vénération publique.* (Boss.)

Devenu l'héritier de ma noble *maison*,
Je viens revendiquer l'honneur que j'ai d'en être.
(C. Del.)

— *La maison royale* ou *impériale*, les princes du sang : *Un prince, une princesse de la* MAISON ROYALE. (Acad.) *Les peuples s'attachent aux* MAISONS ROYALES. (Boss.) *Le meurtre, l'empoisonnement, le suicide forcé, planent sur la* MAISON IMPÉRIALE. (De Salvandy.)

— *Cette maison est éteinte, finie*, le dernier de la race est mort : *Vous leur rappellerez tant de* MAISONS *anciennes éteintes.* (Mass.)

— *Relever sa maison*, acquérir des biens et des honneurs qui rendent à sa famille les avantages qu'elle avait perdus.

— *Un homme, une femme, un enfant, une fille de bonne maison*, de noble et ancienne race, d'une famille riche et honorable.

— *Ce jeune homme sent son enfant de bonne maison*, il a les manières nobles.

— Fig. et fam. *Traiter, accommoder quelqu'un en enfant, en fils de bonne maison*, le châtier comme il le mérite.

— Compagnie, communauté ecclésiastique : *Il était docteur de la* MAISON *et société de Sorbonne.* (Acad.) *Le prieur reçut mes deux compagnons avec distinction et comme des sujets dont sa* MAISON *avait besoin.* (Lesage.)

MAISONNAGE, n. m. Pron. *mè-zo-naj.* — Bois de haute futaie que l'on abat pour servir à des constructions.

MAISONNÉE, n. f. Pron. *mè-zo-né.* — Pop. Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison : *On a mené en prison toute la* MAISONNÉE. *Toute la* MAISONNÉE *est venue dîner chez moi.* (Acad.)

MAISONNETTE, n. f. (*maison.*) Pron. *mè-zo-nètt.* — Maison basse et petite : *Il a fait bâtir une* MAISONNETTE. *Il est logé dans une* MAISONNETTE. (Acad.) *Vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelques pierres à une* MAISONNETTE. (Volt.) *Nous voyons déjà les* MAISONNETTES *blanches.* (Lam.)

MAISTRANCE, n. f. Pron. *mèss-transs.* — Mar. Corps des maîtres ou premiers sous-officiers de marine, chargés des différents détails du service.

MAÎTRE, n. m. (*magister*; lat.) Pron. *mètr.* — Celui qui a des sujets, des serviteurs, des domestiques, des ouvriers, des esclaves; supérieur qui commande de droit ou de force : *Bon, mauvais* MAÎTRE. *Servir son* MAÎTRE. (Acad.) *L'esclave n'a qu'un* MAÎTRE; *l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Br.) *N'es-tu pas bien heureux d'avoir un* MAÎTRE *comme moi ?* (Campistr.)

Va mourir pour ton *maître*, et moi pour mon pays. (C. D.)
Voulez-vous vivre heureux : vivez toujours sans *maître.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Chercher maître*, ne pas savoir encore de quel parti on se rangera, quelle opinion on adoptera : *Ses sentiments ne sont pas encore arrêtés ; il* CHERCHE MAÎTRE. (Acad.)

— Prov. *Nul ne peut servir deux maîtres*, il est difficile de vaquer à deux emplois à la fois, de mener de front deux affaires, etc.

— Prov. *Tel maître, tel valet*, les valets adoptent, prennent les habitudes, les manières, de leurs maîtres. ‖ Par anal. *Les bons maîtres font les bons valets.*

— Prov. et fig. *Qui a compagnon a maître*, on est souvent obligé de céder aux volontés des personnes avec qui l'on vit.

— *Le roi mon maître, l'empereur mon maître*, etc., expressions qu'emploient les ambassadeurs ou autres agents d'un souverain, lorsqu'ils parlent de lui.

— Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de fait : *Chacun est* MAÎTRE, *le* MAÎTRE *chez soi.* (Acad.)

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu *son maître.* (Rac.)

Dieu, créateur des êtres, est le seul MAÎTRE *de la nature.* (Buff.) *Devenu* MAÎTRE *des milices, il était devenu le premier de l'État.* (A. Thierry.)

Je n'adore qu'un Dieu, *maître* de l'univers,
Sous qui tremblent le ciel, la terre et les enfers. (Corn.)

— *En maître*, à la manière du maître, comme le maître : *Agir, parler en* MAÎTRE. *Frapper, sonner* EN MAÎTRE. (Acad.)

— Propr. *Se rendre maître de*, s'emparer par la force, par la conquête : *Se* RENDRE MAÎTRE *d'une place, d'une ville.* (Acad.)

— *Se rendre maître des esprits, des cœurs*, prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cœurs.

— *Se rendre maître de la conversation*, la diriger.

— *Se rendre maître du feu*, arrêter les progrès d'un incendie. ‖ *Être maître du feu*, être assuré qu'il ne fera plus de progrès.

— *Être maître de ses passions*, les dompter, les vaincre : *Il est* MAÎTRE DE SA DOULEUR *comme de tout le reste.* (Boss.)

— *Être maître de soi*, se posséder : *Il a été bien* MAÎTRE DE LUI *dans cette occasion.* (Acad.)

Je *suis maître de moi* comme de l'univers,
Je le suis, je veux l'être. (Corn.)

— *Cet écrivain, cet orateur, ce poète est maître de sa matière, de son sujet*, il le possède, et il est en état de le bien traiter.

— *Ce chanteur est maître de sa voix*, il la dirige avec facilité.

— *Être le maître d'une chose*, en pouvoir disposer à son gré : *Celui à qui vous dites votre secret devient* MAÎTRE *de votre liberté.* (La Rochef.)

— *Être maître, le maître de faire quelque chose*, avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose : *Vous* ÊTES MAÎTRE *de choisir. Je n'étais pas* MAÎTRE *d'en sortir à ma volonté.* (X. de Maistre.) *Sans* ÊTRE LE MAÎTRE *de sentir ou de ne pas sentir, je le suis d'examiner plus ou moins ce que je sens.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. et par civilité : *Vous êtes le maître. Nous irons où il vous plaira, où vous voudrez, vous* ÊTES LE MAÎTRE. (Acad.) *Puis-je me retirer ?* — VOUS ÊTES LE MAÎTRE. (C. Del.)

— Prov. *Trouver son maître,* avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile que soi : *C'était un querelleur, mais il* A TROUVÉ SON MAÎTRE. *Il passait pour le plus habile joueur d'échecs de cette ville, mais il* A TROUVÉ SON MAÎTRE. (Acad.)

— Fam. *Vous êtes mon maître*, se dit à celui par qui l'on a été vaincu à un jeu, dans quelque exercice.

— Par anal. *En musique, les Italiens sont nos* MAÎTRES. *Les anciens sont nos* MAÎTRES *en beaucoup de choses*, etc. (Acad.)

— Propriétaire : *Il est* MAÎTRE *de cette terre, de ce château. Qui est le* MAÎTRE *de ce cheval? Ce chien a tout de suite reconnu la voix de son* MAÎTRE. (Acad.) *Il n'y a rien de comparable à un chien pour la personne de son* MAÎTRE. (Buff.)

— Prov. *L'œil du maître,* la surveillance, la sollicitude du propriétaire : *Il n'y a rien de tel que* L'OEIL DU MAÎTRE. (Acad.)

— Prov. *L'argent n'a point de maître*, rien ne fait connaître à qui appartient une pièce de monnaie perdue.

— Professeur, celui qui élève, instruit, enseigne quelque science, quelque chose en général : MAÎTRE *de langue.* MAÎTRE *de français.* MAÎTRE *à danser.* MAÎTRE *de danse, de musique, de violon, de dessin. Il a appris d'un bon* MAÎTRE, *sous un bon* MAÎTRE. *Il n'a plus besoin de* MAÎTRE. *C'est ce* MAÎTRE *qui m'a montré les mathématiques.* (Acad.) *Il lui donne les* MAÎTRES *les plus consommés dans tous les arts.* (Lam.) *Chaque rossignol est le* MAÎTRE *à chanter de ses petits.* (Buff.)

— Fig. : *Dieu lui servit lui-même de* MAÎTRE *dans la retraite et le silence.* (Fléch.) *Les mauvais succès sont les seuls* MAÎTRES *qui peuvent nous reprendre utilement.* (Boss.) *L'adversité l'attendait, et devint pour lui un* MAÎTRE *utile.* (Cuv.)

— Fig. *Le temps est un grand maître*, le temps enseigne, arrange bien des choses :

Le *temps est un grand maître*, il règle bien des choses. (Corn.)

— Prov. *Jurer sur la parole du maître*, adopter aveuglément et soutenir les opinions d'un homme à qui l'on a, pour ainsi dire, soumis sa raison.

— Anc. *Maîtres ès-arts*, celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie : *Des lettres patentes astreignirent les élèves en chirurgie à se faire recevoir* MAÎTRES ÈS-ARTS. (Cuv.)

— Mus. *Maître de chapelle*, celui qui est chargé de diriger le chant dans une église et de former les enfants de chœur. || Maître de musique, en parl. des orchestres d'Italie.

— *Maître d'école*, celui qui dirige une école où l'on donne aux enfants les connaissances les plus élémentaires : *J'aime mieux le roi de Syracuse* MAÎTRE D'ÉCOLE *à Corinthe qu'un malheureux Tarquin.* (J.-J. Rouss.)

— *Maître de pension*, celui qui prend des enfants en pension pour les instruire.

— *Maître d'étude*, celui qui, dans un collége, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— Anc. Celui qui, après avoir été apprenti et compagnon, était reçu dans un corps de métier : MAÎTRE *cordonnier, tailleur, maçon, charron. Il n'est pas* MAÎTRE. *Il est fils de* MAÎTRE. (Acad.)

— Artisan qui emploie ou dirige plusieurs ouvriers, qui a un atelier, etc. : *Le devis du* MAÎTRE *maçon. Chez quel* MAÎTRE *travaille-t-il?* (Acad.) *Il était* MAÎTRE *bottier au cinquième régiment de chasseurs.* (Viennet.)

— *Passer maître*, se faire recevoir à la maîtrise, obtenir le grade de maître. || Fig. et fam. *Il est passé maître en fourberie*, c'est un grand fripon, un grand fourbe.

— *Contre-maître*, artisan chargé par le maître de surveiller, de diriger un certain nombre d'ouvriers.

— *Maître compagnon*, celui qui conduit l'atelier et remplace le maître.

— *Maître clerc*, premier clerc d'une étude.

— *Maître d'hôtel*, officier d'une grande maison qui découpe et sert à table.

— Franc-maç. Celui qui dirige les apprentis et les compagnons.

— *Maître des hautes-œuvres*, l'exécuteur de la haute justice, le bourreau.

— *Maîtres des basses œuvres*, cureur de retraits, vidangeur.

— Mar. *Maître d'équipage*, ou simpl. *Maître*, sous-officier de manœuvre, qui a autorité sur toutes les personnes de l'équipage : *Le* MAÎTRE *d'équipage a le pas sur les autres* MAÎTRES. (Acad.) || Par analog. MAÎTRE *canonnier,* MAÎTRE *charpentier,* MAÎTRE *calfat*, etc.

— *Maîtresse d'école*, celle qui enseigne à lire et à écrire à des enfants.

— *Maître des ports*, inspecteur qui a soin des ports et qui fait placer les navires. || *Maître de quai*, officier préposé à la police dans un port de commerce.

— En parl. des choses, Premier, principal : *Le* MAÎTRE-*autel. Le* MAÎTRE *brin d'une plante.* (Acad.)

Un *maître-autel* aux mille cierges. (V. Hugo.)

— *Maître bau*, poutre du pont placée dans la partie la plus large. || *Maître gabaret*, partie la plus large du bâtiment. || *Maître couple*, couple de membrure le plus ouvert.

— Par exagér. et fam. Il se joint quelquefois à certains termes d'injure : MAÎTRE *fou.* MAÎTRE *sot.* (Acad.) *Je sais par expérience que tu es un* MAÎTRE *fourbe.* (Brueys.)

Tu sais bien que Gripon,
Votre honnête intendant, est un *maître* fripon. (Dest.)

— Fam. *Un maître homme*, un homme entendu, habile, qui sait se faire obéir, se faire servir.

— Savant, expert en quelque art : *Il est* MAÎTRE *en éloquence, en poésie. Je m'en rapporte aux* MAÎTRES *de l'art. Il écrit en* MAÎTRE. *Coup de* MAÎTRE. *Main de* MAÎTRE. (Acad.) *J'aime et j'admire les Grecs; ils ont été nos* MAÎTRES *dans la poésie, dans l'éloquence, dans la philosophie.* (Andr.)

Où les *maîtres* manquaient, bientôt il fut un *maître.* (C. Del.)

— *Maîtres du Parnasse*, les grands poëtes dont les œuvres peuvent servir de modèles : *Ils ont jugé les auteurs en* MAÎTRES DU PARNASSE. (Boil.)

— Particul. Les grands peintres : *Les* MAÎTRES *de l'école française, de l'école vénitienne.* LES MAÎTRES *italiens et les* MAÎTRES *flamands se ressemblent peu. Ce tableau est d'un grand* MAÎTRE. (Acad.)

— *Les petits maîtres*, certain nombre de graveurs, ainsi désignés dans les catalogues d'estampes.

— Titre des personnes revêtues de certaines charges : MAÎTRE *des comptes, des cérémonies, de la garde-robe.* (Acad.) *Si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un* MAÎTRE DES REQUÊTES *qui vous la fera.* (Volt.)

— *Maître du sacré palais*, religieux dominicain qui demeure dans le palais du pape, et qui a la principale autorité pour examiner les livres et pour donner la permission d'imprimer : *Ce livre porte l'approbation du* MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS. (Acad.)

— Titre qu'on donne aux chefs des ordres militaires, des ordres de chevalerie : *Grand-*MAÎTRE *de l'ordre de Malte.* (Acad.)

— *Grand-maître de l'université de France*, titre donné, à diverses époques, au ministre de l'instruction publique.

— Prat. Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués, aux notaires : *Par-devant* MAÎTRE *un tel et son confrère, notaires à Paris.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Compter de clerc à maître*, rendre compte des recettes et des dépenses qu'on a faites, sans autre responsabilité que celle de l'exactitude.

— Fig. et fam. *Maître Jacques*, homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison : *Il est à la fois cuisinier, valet de chambre, cocher; c'est un* MAÎTRE JACQUES. (Acad.)

— Fam. *Petit-maître*, jeune homme qui se fait remarquer par une élégance recherchée dans sa parure, par des manières libres et un ton avantageux avec les femmes : *C'est un* PETIT-MAÎTRE. *Il fait le* PETIT-MAÎTRE. (Acad.)

MAÎTRESSE, n. f. Pron. *mè-trèss.* — Celle qui a des domestiques, des serviteurs, des esclaves : *Cette femme est fort bonne* MAÎTRESSE; *elle traite bien ses domestiques. La* MAÎTRESSE *d'une hôtellerie, d'une auberge.* (Acad.) *Une maison dont la* MAÎTRESSE *est absente est un corps sans âme.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. : *Un objet plus noble qu'elle se propose, c'est de rester* MAÎTRESSE *d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. : *Une âme guerrière est* MAÎTRESSE *du corps qu'elle anime.* (Boss.) *La raison ne doit-elle pas être* MAÎTRESSE *de tous nos mouvements?* (Mol.)

— Fam. *Une maîtresse femme*, une femme habile, intelligente, ferme, qui impose, qui sait prendre de l'ascendant.

— *En maîtresse*, en souveraine, en arbitre suprême : *La raison décide* EN MAÎTRESSE. (La F.)

— Celle qui enseigne une science, un art, etc. : MAÎTRESSE *de langues.* MAÎTRESSE *de piano, de chant, de dessin*, etc. (Acad.)

— *Maîtresse de pension*, celle qui tient des jeunes filles en pension pour les instruire ou les faire instruire.

— Celle qui dirige un établissement industriel : MAÎTRESSE *lingère.* MAÎTRESSE *couturière.* (Acad.)

— En parl. des choses, La première, la principale : *La* MAÎTRESSE *branche d'un arbre.* (Acad.)

— Par anal. : *La connaissance de l'homme est la* MAÎTRESSE *science.* (St. Marc. Gir.)

— *Petite-maîtresse*, femme qui est d'une élégance recherchée dans ses manières, dans son ton, dans sa parure, dans son ameublement, etc. : *Elle a un appartement de* PETITE-MAÎTRESSE. (Acad.)

— Fille ou femme veuve recherchée en mariage, ou aimée de quelqu'un : *Il est fort assidu auprès de sa* MAÎTRESSE. (Acad.)

J'ignore ce grand art qui gagne une *maîtresse.* (Boil.)

— Femme ou fille avec laquelle un homme est en relation d'amour et de galanterie : *C'est sa* MAÎTRESSE. *Il a eu plusieurs* MAÎTRESSES. (Acad.) *Plus on aime une* MAÎTRESSE, *plus on est plus près de la haïr.* (La Rochef.)

On ne peut trop louer trois sortes de personnes,
Les dieux, sa *maîtresse* et son roi. (La F.)

Jamais je ne prendrai ma *maîtresse* pour femme. (Desn.)

— Techn. *Maîtresse pièce*, la principale pièce d'un ouvrage quelconque.

— Mar. *Maîtresse varangue*, celle qui répond au maître couple. || *Maîtresse ancre*, la plus grosse ancre d'un bâtiment.

— Pêch. *Maîtresse corde*, la plus grosse des cordes dont on se sert pour le genre de pêche appelé : *Pêche aux cordes.*

MAÎTRISE, n. f. Pron. *mè-triz.* — Anc. Qualité de maître : *L'artisan, délivré du monopole des* MAÎTRISES *a pu devenir libre possesseur d'un atelier, d'une boutique.* (Ch. Dupin.) *Nos jeunes peintres couraient en Italie chercher leur brevet de* MAÎTRISE, *leur baptême d'artistes.* (Vitet.) *A l'origine, les* MAÎTRISES *et les jurandes ne furent que des moyens de lier entre eux les membres d'une même profession.* (De Tocq.)

— *Maîtrise*, ou *grande-maîtrise*, charge dignité, à la cour, dans un corps : *La* GRANDE-MAÎTRISE *de Malte, de Saint-Lazare, de l'ordre Teutonique.* (Acad.)

— Mus. Emploi de maître de chapelle dans une église cathédrale. || École dans laquelle les enfants de chœur d'une cathédrale reçoivent leur éducation musicale.

MAÎTRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Maîtriser.

MAÎTRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*maître.*) Pron. *mè-tri-zé.* — Gouverner en maître, avec une autorité absolue : *C'est une injustice que de vouloir* MAÎTRISER *ses égaux. Il ne faut pas se laisser* MAÎTRISER. (Acad.) *C'est principalement au moyen de véritables friandises qu'on parvient à* MAÎTRISER *les animaux.* (Cuvier.)

— Se rendre maître d'une chose, en disposer : *L'art est parvenu à* MAÎTRISER *le cours de la sève de manière à la diriger à volonté.* (Chaptal.)

— Fig. *Maîtriser ses passions, ses sentiments, son cœur*, les dompter, les vaincre, s'en rendre le maître.

— Fig. *Maîtriser la fortune*, faire tourner les événements à son avantage, par la force de son caractère ou par l'habileté de sa conduite : *Le vrai vainqueur de Marengo est celui qui* MAÎTRISA LA FORTUNE *par ces combinaisons profondes, admirables, sans égales dans l'histoire des grands capitaines.* (Thiers.)

= **Se maîtriser**, v. pron. Se dompter, se réprimer soi-même : *Il faut savoir* SE MAÎTRISER.

— Être maîtrisé : *La nécessité ne peut* SE MAÎTRISER.

MAJE, adj. m. (*major*, supérieur; lat.) Anc. Jurispr. Il se disait, dans plusieurs provinces, des juges qui présidaient à une juridiction subalterne : *Juge* MAJE. || V. MAGE.

MAJESTÉ, n. f. (*majestas*; m. sign.; de *major*, plus grand, et *status*, rang; lat.) Pron. *ma-jèss-té.* — Grandeur suprême, caractère auguste qui imprime le respect : *La* MAJESTÉ *divine. La* MAJESTÉ *royale.* LA MAJESTÉ *des autels. La* MAJESTÉ *du trône. La* MAJESTÉ *des lois.* (Acad.) *Celui qui règne dans les cieux; à qui seul appartient la gloire, la* MAJESTÉ *et l'indépendance.* (Boss.) *Je ne sais quelle terreur vint saisir mon âme, dans ce lieu simple et auguste, tout rempli de la* MAJESTÉ *de celui qu'on y sert.* (J.-J. R.) *La* MAJESTÉ *des rois inspire plus de respect que de tendresse.* (Fléch.)

Hélas! pour le bonheur que fait la *majesté!* (Volt.)

— Par extens. Air de grandeur propre à inspirer l'admiration, le respect : *Elle a dans toute sa personne un air de* MAJESTÉ. *La* MAJESTÉ *de son front.* (Acad.) *Elle avait une douce* MAJESTÉ. (Fén.) *N'admirez-vous*

pas la MAJESTÉ *de ce temple?* (Acad.) *La sublimité des pensées et la* MAJESTÉ *du style.* (Boss.)

Je n'adoucis jamais par un tendre sourire
L'austère *majesté* qui sur mes traits respire. (C. Del.)

— Titre particulier qu'on donne en parl. aux empereurs, aux rois, et à leurs épouses., *Votre Majesté, Vos Majestés;* et en parl. d'eux, *Sa Majesté, Leurs majestés. Il était obligé, par respect, de souffrir patiemment les louanges dont Sa Majesté ne manquait jamais de l'honorer.* (Fléch.)

— Anc. *Sa Majesté Très-Chrétienne,* le roi de France. || *Sa Majesté Catholique,* le roi d'Espagne. || *Sa Majesté Très-Fidèle,* le roi de Portugal.

— Iron. Il se dit à l'égard des gens dont la fierté contraste avec l'humilité de leur état : *A-t-on choqué* VOTRE MAJESTÉ? (Trév.)

— Anc. *Crime de lèse-majesté*, attentat commis contre le souverain. || *Lèze-majesté divine*, offense grave commise envers Dieu.

MAJESTUEUSEMENT, adv. Pron. *ma-jèss-tu-euz-man.* — Avec majesté, avec grandeur : *Il marche* MAJESTUEUSEMENT. *Ces globes qui roulent* MAJESTUEUSEMENT *sur nos têtes.* (Acad.) *La narration doit couler* MAJESTUEUSEMENT *comme les fleuves.* (St-Évrem.)

MAJESTUEUX, EUSE, adj. Pron. *ma-jèss-tu-eu, euz.* — Qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat : *Un port, un air* MAJESTUEUX. *Une taille, une démarche* MAJESTUEUSE. *Temple, dôme* MAJESTUEUX. *Style* MAJESTUEUX. (Acad.) *Venez contempler dans la première place du monde la rare et* MAJESTUEUSE *beauté d'une vertu toujours constante.* (Boss.) *A ces saintes institutions il ajouta des cérémonies* MAJESTUEUSES. (Id.)

MAJEUR, EURE, adj. comparat. (*major*, plus grand; lat.) Qui est plus grand, plus important, plus considérable : *A l'exception de quelques espèces* MAJEURES, *telles que l'éléphant, le rhinocéros, etc., tous les autres animaux semblent former des groupes de similitudes dégradées.* (Buff.)

— Grand, important, considérable : *Une affaire* MAJEURE. *Une cause* MAJEURE. *Un intérêt* MAJEUR. *Cet événement tient à des causes* MAJEURES. (Acad.)

— Par extens. *Force majeure,* force à laquelle on ne peut résister; événement qu'on ne peut empêcher et dont on n'est pas responsable : *C'est un cas de* FORCE MAJEURE. (Acad.) *Tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une* FORCE MAJEURE. (Boss.)

— *Ordres majeurs,* le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat, par oppos. aux Quatre ordres mineurs.

— J. de cartes, *Tierce majeure*, l'as, le roi et la dame de la même couleur. || Anc. *Tierce major,*

— *Quarte* ou *Quatrième majeure, Quinte majeure,* les quatre, les cinq plus fortes cartes de suite, à commencer par l'as, || On dit encore quelquefois : *Quarte, Quinte major.*

— Mus. *Tierce majeure*, tierce composée de deux tons. || *Sixte majeure,* intervalle tel que celui de *sol* à *mi.* || *Septième majeure,* intervalle tel que celui d'*ut* à *si.*

— *Ton, mode majeur,* celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures.

— Subst. Dans le m. sens : *Passer du* MAJEUR *au mineur, du mineur* AU MAJEUR.

— Jurispr. Qui a atteint l'âge prescrit par les lois pour user et jouir de ses droits et pour pouvoir contracter valablement : *Actuellement on est* MAJEUR *à vingt-et un ans; on ne peut toutefois contracter mariage sans le consentement de ses père et mère que lorsqu'on est* MAJEUR *de vingt-cinq ans.* (Acad.) *Il s'agit de prouver que vous étiez* MAJEURE *à la mort de votre grand-père.* (Picard.)

— Mar. *Mât majeur,* le plus grand mât.

— Anc. N. m. pl. Ancêtres, prédécesseurs : *Nos* MAJEURS *nous ont donné ces exemples de vertu.* (Acad.)

MAJEURE, n. f. Logiq. Proposition d'un syllogisme qui contient le *grand terme* ou l'attribut de la conclusion : *Je vous accorde la* MAJEURE, *et vous nie la mineure.* (Acad.)

— Anc. Acte que soutenaient les étudiants en théologie, la deuxième année de leur licence.

MAJOR, adj. (*major*, plus grand; lat.) Supérieur; il ne s'emploie que dans quelques locutions qui servent à désigner les grades militaires.

— Collectiv. *État-major,* officiers supérieurs d'un corps de troupes.

— *État-major général*, corps des officiers généraux de l'armée.

— *Chef d'état-major,* officier chargé de remplir, auprès d'un officier général ou d'un chef de service des fonctions analogues à celles que remplit le major à l'armée, général auprès du généralissime.

— *État-major des places*, corps des officiers employés au commandement et au service des places de guerre.

— *Corps de l'état-major,* corps d'officiers destinés à remplir les fonctions de chefs d'état-major, d'aides-majors généraux et d'aides de camp, ou à seconder les officiers de ces divers grades.

— Absol. Lieu où sont les bureaux de l'état-major : *Aller faire viser sa feuille de route à* L'ÉTAT-MAJOR. (Acad.)

— Par extens. Fonctionnaires supérieurs des administrations civiles : *Partout l'*ÉTAT-MAJOR *est trop nombreux. L'*ÉTAT-MAJOR *universitaire.*

— *Adjudant-major,* officier chargé de commander et de surveiller le service dans un régiment, ainsi que de diriger l'exécution des manœuvres.

— *Chirurgien-major,* premier chirurgien d'un régiment. || *Aide-major,* chirurgien adjoint au chirurgien-major.

— *Tambour-major,* celui qui commande et dirige les tambours d'un régiment.

— *Trompette-major,* chef des trompettes d'un régiment.

— *Sergent-major,* premier des sous-officiers d'une compagnie.

— *Ronde-major,* celle que fait le major.

— J. de piquet, *Tierce quinte* MAJOR. || V. MAJEUR.

MAJOR, n. m. Officier supérieur qui dirige l'administration et la comptabilité d'un régiment, et qui est chargé de tout ce qui concerne l'état civil du corps : *Le* MAJOR *du régiment.* (Acad.)

— Officier supérieur qui, dans une place de guerre, est spécialement chargé des détails du service, sous l'autorité du commandant : *Le* MAJOR *de la place.* MAJOR *de place. L'aide-*MAJOR *de la place.* (Acad.)

MAJORAT, n. m. (*major*, majeur; lat.) Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec ce titre à l'héritier du titulaire : *Constituer, fonder, établir un* MAJORAT. (Acad.) *Toute institution de* MAJORAT *est interdite.*

— *Majorats des pairs, des sénateurs,* majorats institués en faveur des personnes appelées à la pairie, au sénat.

MAJORDOME, n. m. (*major*, plus puissant; *domus* de la maison; lat.) Maître d'hôtel; il se dit particul. des officiers qui servent en cette qualité dans les cours d'Italie et en Espagne : *Le* MAJORDOME *du pape. Le* MAJORDOME *du roi, de la reine d'Espagne.* (Acad.)

— Par anal. Chef d'hôtel : *Il avait le goût de l'économat; son rêve était de devenir* MAJORDOME *dans une grande maison.* (G. Sand.) *Le* MAJORDOME *avait répondu que le duc n'était pas visible.* (Scribe.)

— Anc. Mar. Celui qui avait soin des vivres sur une galère.

MAJOLICA, n. f. Anc. Espèce faïence : *Je ne sais s'il est vrai, comme on le prétend, que Raphaël ait fait des cartons exprès pour des fabriques de* MAJOLICA. (Mérim.)

MAJORITÉ, n. f. (*major*, plus graud; lat.) Pluralité des votants, des suffrages, dans une assemblée délibérante, dans un corps politique, dans une nation : *Les questions se décident par la* MAJORITÉ *des suffrages.* (Acad.) *Je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement, la* MAJORITÉ *d'un peuple a le droit de tout faire.* (De Tocquev.)

— *Majorité absolue,* celle qui se compose de la moitié des voix plus une. || *Majorité relative,* celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par l'un des concurrents.

— Absol. Parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages : *Ce député est un membre de la* MAJORITÉ. *Il vote toujours avec la* MAJORITÉ. (Acad.) *Trois cents députés eurent le courage de former une* MAJORITÉ *compacte, systématiquement ministérielle.* (H. de Balz.)

Qui vote seul est sûr de la *majorité*. (C. Dél.)

— Le plus grand nombre : *Les timides et les incertains feront éternellement la* MAJORITÉ *du monde.* (De Ségur.)

Les sots depuis Adam sont en *majorité*. (C. Del.)

— Jurispr. État de celui qui est majeur : *La* MAJORITÉ *est fixée à vingt-un ans accomplis. Il a atteint l'âge de* MAJORITÉ. *On remit cette affaire à la* MAJORITÉ *du roi.* (Acad.)

— Anc. Fonction de major : *Le roi lui donna la* MAJORITÉ *de tel régiment. Aide-*MAJORITÉ. (Acad.) || Vieux.

MAJUSCULE, adj. des 2 g. (*majusculus*, un peu plus grand; lat.) Pron. *ma-juss-kul.* — En parl. des lettres. Grand, plus grand, par oppos. à *Minuscule* : *Lettre* MAJUSCULE. *Caractère* MAJUSCULE. (Acad.) *Les caractères* MAJUSCULES *d'une édition de luxe.* (Lam.)

— Fig. *Les images de la poésie bibliques sont gravées en lettres* MAJUSCULES *sur la face sillonnée du Liban.* (Lamart.)

— Diplom. *Écriture majuscule,* écriture dont toutes les lettres sont des capitales.

= **Majuscule,** n. f. Lettre majuscule, grande lettre : *La première lettre d'un nom propre doit toujours être une* MAJUSCULE. *Grande* MAJUSCULE. *Petite* MAJUSCULE. (Acad.)

= **Gramm.** On écrit par une majuscule l'initiale de tout nom propre : *Henri, Marie; Amérique, France; la Seine, le Rhin, les Alpes,* etc.

— On écrit par une majuscule le premier mot d'un discours, celui de chaque alinéa et de chaque vers : *L'homme de bien est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, et qui s'est borné à n'avoir que de la vertu.* (La Br.)

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire;
Mais, tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés !
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, parlez ! (L. Rac.)

— On écrit enfin par une majuscule le premier mot de toute proposition qui énonce une citation :

Je ne suis pas de ceux qui disent : « Ce n'est rien,
C'est une femme qui se noie. » (La F.)

— On emploie aussi une majuscule en tête du premier mot de chaque phrase ou de toute proposition séparée de celle qui la précède par le point, le point interrogatif ou exclamatif : *Oh ça, ma fille, je vais vous dire une nouvelle où peut-être vous ne vous attendez pas. On vous demande en mariage. Qu'est-ce que cela? Vous riez? Cela est plaisant, oui, ce mot de mariage! Il n'y a rien de plus drôle pour les jeunes filles.* (Mol.)

— Les noms des titres d'ouvrage s'écrivent toujours avec la majuscule lorsqu'ils sont accompagnés du nom d'auteur ou d'éditeur : *Les Commentaires de César, le Dictionnaire de l'Académie.*

— Il faut écrire avec une majuscule le nom de chacun des personnages consignés dans le titre d'une fable, d'une comédie, etc. : *Le Chêne et le Roseau; le Mari et l'Amant.*

— On écrit avec une majuscule le nom de chacun des ouvrages mentionnés dans un titre : *la Critique de l'École des Femmes, Défense du Génie du Christianisme.*

— Les noms donnés aux rues, aux places, aux quais, aux boulevards, etc., s'écrivent toujours avec une majuscule : *Rue de Rivoli, allée de l'Observatoire, barrière de l'Étoile, faubourg Poissonnière.*

— Lorsqu'un nom est employé comme surnom, il s'écrit toujours avec la majuscule : *l'Oint du Seigneur,* Jésus-Christ; *l'Apôtre des nations,* saint Paul; *l'Orateur romain,* Cicéron.

— On écrit avec la majuscule le nom d'un auteur lorsqu'il est employé pour désigner l'ensemble de ses œuvres : *Un beau Molière. Voilà le premier Homère imprimé*

— Un nom commun doit être considéré comme nom propre lorsqu'il sert de dénomination à un monument : *l'Arsenal,* bibliothèque de Paris; *la Bastille,* ancienne prison d'État; *le Châtelet,* ancien tribunal de Paris.

— Lorsque deux substantifs figurent dans une dénomination et que le second n'est que le complément déterminatif du premier, celui-ci prend seul la majuscule : *l'Académie des sciences; le conservatoire de musique. Genie du christianisme. Pluralité des mondes.*

— Mais le second mot s'écrit seul avec la majuscule lorsqu'il caractérise, soit historiquement, soit figurément ou par analogie, la dénomination : *La barrière du Trône; la cour des Miracles; la fontaine des Innocents, le temple de la Paix.*

— Quand une dénomination exprimée par deux mots se présente sous forme elliptique, on doit écrire les deux mots avec la majuscule, pour éviter une équivoque : *Il est allé aux Arts et Métiers.*

— On écrit avec la majuscule les noms donnés aux vents, lorsqu'ils sont désignés sous leur appellation latine, parce qu'alors ils sont presque toujours personnifiés : *l'Africus, l'Aquilon, l'Auster, Borée, l'Eurus, Favonius, Notus, Zéphire.*

— On doit écrire avec majuscule tout nom ajouté à une dénomination propre de ville, de monument : *Bar-le-Duc, Choisy-le-Roi. Fontenay-aux-Roses.*

— *Le, la, les, du, de, la, des,* joints à un nom propre de ville ou de personne, s'écrivent avec la minuscule : *le Caire, Havre, la Mecque; la Bruyère, l'abbé de l'Épée.*

— Les titres honorifiques qu'on donne aux princes s'écrivent toujours avec la majuscule : *Sa Majesté, Leurs Majestés, Votre Majesté, Vos Majestés, Sa Sainteté, Son Éminence, Sa Grandeur, Son Altesse.*

— Par analogie, on écrit encore avec une majuscule. *Son Excellence le ministre de... Leurs Excellences les ambassadeurs de...*

— Le nom sous lequel un ordre monastique, civil ou militaire, est institué, s'écrit toujours avec la majuscule :

l'ordre de l'Incarnation, de la Visitation, de la Jarretière, de la Légion d'honneur.

— Quand les ordres religieux sont désignés par le nom d'un saint, celui de la montagne, les mots *Saint, Mont,* s'écrivent toujours avec la majuscule et prennent le trait d'union : *la congrégation de Saint-Lazare, l'ordre du Mont-Carmel.*

— Les noms des monstres imaginaires dont il est fait mention dans la Fable sont considérés comme noms propres, et s'écrivent avec la majuscule : *Cerbère, la Chimère, le Léviathan, le Minotaure.*

— Tout nom patronymique, c'est-à-dire dérivé de celui d'un chef de race, et donné à des descendants, s'écrit avec la majuscule : *Les Capétiens ; les Mérovingiens,* etc.

— Quand les adjectifs formés d'un nom propre sont employés substantivement, ils prennent la majuscule : *les Cisalpins, les Transalpins, les Cispadans.*

— On doit toujours écrire avec une majuscule les noms personnifiés :

. . . . La *Mollesse* oppressée,
Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue glacée. (Boil.)
La plaintive *Élégie,* en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil. (Id.)

— Dans un titre d'ouvrage et dans toute dénomination propre, l'adjectif ou le participe qui suit le nom qu'il modifie s'écrit avec la minuscule ; *les Précieuses ridicules, la Jérusalem délivrée, le Paradis perdu.*

— Quand l'adjectif précède, il s'écrit avec la majuscule : *le Nouveau Testament, la Divine Comédie, les Fausses Confidences.*

— Le mot *Saint* s'écrit avec la majuscule et se joint par le trait d'union au nom qu'il modifie, lorsqu'il forme avec ce dernier une dénomination propre d'homme, de monument : *le duc de Saint-Simon, la porte Saint-Martin.*

— L'adjectif formé d'un nom propre s'écrit toujours avec la majuscule quand il est appliqué à un monument : *la bibliothèque Mazarine, la chapelle Sixtine, la colonne Trajane.*

— L'adjectif employé comme nom propre et appliqué à une province, à une mer, à une île, à un golfe, etc., s'écrit toujours avec la majuscule : *La mer Rouge, la Russie Blanche, le lac Majeur.*

— On écrit toujours avec la majuscule les adjectifs suivants, employés comme surnoms : *Apollon Pythien. Jupiter Tonnant.*

MAKI, n. m. Zool. Classe de Mammifères de la famille des Quadrumanes ; ils sont originaires des contrées chaudes de l'ancien continent ; leur poil est laineux et touffu ; ils sont plus connus sous le nom de *Singes à museau de renard.*

MAL, n. m. (*malum ;* lat., m. sign.) Ce qui est opposé, contraire au bien ; ce qui est mauvais, nuisible, désavantageux, préjudiciable, etc. : MAL *physique.* MAL *moral. Faire du* MAL. *Rendre le bien pour le* MAL. *De deux* MAUX *il faut éviter le pire. Il a souffert tous les* MAUX *du corps et de l'âme.* (Acad.) *Le* MAL *général ne peut être que dans le désordre.* (J.-J. Rouss.) *Les* MAUX *qui affligent la terre ne viennent pas de Dieu.* (Lamenn.) *On ne fait pas de* MAL *aux autres sans s'en faire à soi-même.* (Desmahis.)

Le *mal* d'autrui n'est rien quand nous parlons du nôtre. (La F.)

Il veut un *mal* de diable à ce pauvre jeune homme. (C. Del.)

— Douleur physique, maladie, tout ce qui est opposé à l'état de bien-être, de santé : *Vous me faites* MAL. *Avoir du* MAL. *Avoir* MAL *aux yeux, à la tête, à la jambe. Ce remède guérit bien des* MAUX. (Acad.)

— *Mal d'enfant,* douleurs qui accompagnent l'accouchement : *Être en* MAL D'ENFANT. (Acad.)

— *Mal caduc, haut mal,* épilepsie : *Il tombe du* HAUT MAL. (Acad.)

— *Mal d'aventure,* mal qui vient ordinairement au bout des doigts, avec inflammation et abcès, à la suite d'une piqûre. || V. PANARIS.

— *Mal de mer,* vomissements, nausées dont sont tourmentées la plupart des personnes qui vont sur mer.

— *Mal de cœur,* envie de vomir, nausée.

— *Mal de gorge,* angine, esquinancie.

— *Mal Saint-Ladre,* lèpre.

— Mor. Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur : *Il faut éviter le* MAL *et faire le bien.* (Acad.) *Il vaut mieux prévenir le* MAL *que d'être réduit à le punir.* (Fén.) *Agressif et indiscret, il faisait le* MAL *pour le* MAL. (H. de Balz.)

— *Induire quelqu'un à mal,* le porter à mal faire.

— *Mettre une femme à mal,* la séduire.

— *Penser à mal,* avoir quelque intention maligne ou mauvaise : *J'ai dit cela sans* PENSER À MAL. (Acad.)

— *Dire du mal,* médire, parler désavantageusement : DIRE DU MAL *de son prochain.* (Acad.) *On aime mieux* DIRE DU MAL *de soi-même que de n'en point parler.* (La Rochef.) *Tous les autres comédiens en ont dit tous les* MAUX *du monde.* (Mol.)

— Travail, peine, difficulté : *Il a bien du* MAL *à gagner sa vie. Il se donne bien du* MAL *pour nourrir sa famille. On a trop de* MAL *chez ce maître-là.* (Acad.)

— Mor. *Avoir du mal, bien du mal à faire une chose,* la faire avec répugnance, avec chagrin : *Il* A EU *bien* DU MAL *à vous quitter.* (Acad.)

— Dommage, perte, calamité : *La gelée a tout perdu, il y a encore plus de* MAL *que l'on ne croit. On disait que les ennemis avaient désolé toute la province, mais le* MAL *n'est pas si grand qu'on le faisait.* (Acad.)

— Inconvénient : *C'est un* MAL *que vous n'ayez pas écrit plus tôt cette lettre. Cette maison est agréable, le* MAL *est qu'on y trouve quelquefois mauvaise compagnie.* (Acad.)

— Fam. *Le mal est que,* ce qu'il y a de fâcheux : *Le* MAL EST QU'*il faut faire encore bien du chemin.* (Dest.)

Le *mal est que* dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer, on nous ruine en fêtes. (La F.)
Le *mal est qu'*en rimant ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom. (Boil.)

— Fauconn. *Mal subtil,* espèce de phthisie qui attaque les oiseaux de proie.

— Prov. *Chacun sent son mal,* se dit lorsqu'on se plaint d'une douleur qu'on ne veut pas faire connaître. || *Mal d'autrui n'est que songe,* on est peu touché du malheur des autres. || *Tomber de fièvre en chaud mal,* après un malheur, en éprouver un plus grand. || *De deux maux il faut éviter le pire. Aux grands maux les grands remèdes.*

= **Mal,** adv. De mauvaise manière ; autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient : *Cette affaire va* MAL. *Il a* MAL *réussi. Il chante, il écrit, il parle* MAL. *Il est* MAL *dans ses affaires. Il se tient* MAL *à cheval.* (Acad.) *Il y a des gens qui sont* MAL *logés,* MAL *couchés,* MAL *habillés, et plus* MAL *nourris.* (La Br.) *Quand j'allai le voir il me reçut* MAL. (Marm.) *Je suis las d'être bien battu et* MAL *nourri.* (Regn.)

S'il se met à conter la plus simple aventure,
Les faits sont *mal* rendus, *mal* peints, *mal* enchaînés. (Desmahis.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende,* celui qui ne s'amende point est coupable.

— *Prendre mal une chose,* s'en offenser : *Il* A MAL PRIS *la réponse qu'on lui a faite.* (Acad.)

— *Se trouver mal d'une chose,* en éprouver du dommage, de l'inconvénient : *Il* SE TROUVERA MAL *de n'avoir pas suivi mes conseils.* (Acad.)

— Absol. *Se trouver mal,* tomber en faiblesse, en défaillance. || Éprouver du malaise.

— *Être mal,* être sérieusement malade. || *Être fort mal,* être en danger de mourir. || *Être au plus mal,* être dans un état désespéré.

— *Être mal avec quelqu'un,* être brouillé avec lui.

— Il est adjectif dans les locutions : *Bon gré* MAL *gré ; bon an* MAL *an.*

Il a des revenus
Qui vont, bon an *mal* an, à dix bons mille écus. (Dest.)

MALABATHRUM, n. m. Pron. *ma-la-ba-trom.* — Pharm. Feuilles d'un laurier des Indes, d'une odeur aromatique approchant de celle du girofle.

MALABERTE, n. f. Mar. V. PATARASSE.

MALACANTHE, adj. des 2 g. (μαλακός, mou ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Qui porte des fleurs en capitules doux au toucher.

MALACHITE, n. f. (μαλάχη, manne ; gr.) Pron. *ma-la-kitt.* — Min. Carbonate de cuivre ; pierre opaque, mamelonnée et d'un beau vert, susceptible de poli : *La* MALACHITE *est un minerai de cuivre.* (Acad.)

MALACIE, n. f. (μαλακία, paresse d'estomac ; gr.) Pathol. Dépravation de l'appétit ; désir plus ou moins grand de certains aliments inusités ou même dégoûtants : *La* MALACIE *est une maladie des femmes grosses.* (Acad.)

MALACOLOGIE, n. f. (μαλακός, mou, et λόγος, traité ; gr.) Didact. Traité des animaux à corps mou, des mollusques : *Le Manuel de* MALACOLOGIE *de Blainville est un ouvrage éminent d'anatomie.* (Flourens.)

MALACOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (μαλακός, mou ; πτέρυξ, nageoire ; gr.) Pron. *ma-la-kop-té-ri-jiain, jiènn.* — Zool. Dont les nageoires sont garnies de rayons mous et flexibles.

= **Malacoptérygiens,** n. m. pl. Grande division des poissons osseux, dont les rayons des nageoires sont mous.

MALACOSARCOSE, n. f. (μαλακός, mou ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *ma-la-ko-çar-köz.* — Méd. État de mollesse du système musculaire.

MALACOSTÉOSE, n. f. (μαλακός, mou ; ὀστέον, os ; gr.) Pron. *ma-la-koss-té-öz.* — Méd. Ramollissement des os.

MALACOZOAIRE, adj. des 2 g. (μαλακός, mou ; et ζῶον, animal ; gr.) Pron. *ma-la-ko-zo-èr.* — Zool. Dont le corps est sans trace de membres, et recouvert d'une peau molle et partout contractile.

= **Malacozoaires,** n. m. pl. Division qui répond à celle des Mollusques.

MALADE, adj. des 2 g. (*mal.*) Qui éprouve, qui souffre quelque altération dans sa santé : *Il est bien* MALADE, *fort* MALADE. *Il est* MALADE *de la poitrine, de l'estomac. Il est plus* MALADE *de l'esprit que du corps. Il est* MALADE *d'imagination.* (Acad.) *Me voyant infirme et* MALADE *comme je suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins.* (Mol.) *Je trouve que, dès qu'on tombe* MALADE *à Paris, on tombe mort.* (Mme de Sév.)

— Iron. et fam. *Vous voilà bien malade !* vous vous plaignez injustement, vous n'avez pas sujet de vous plaindre.

— Fam. : *Est bien malade qui en meurt.*

— *Avoir l'air malade,* paraître malade.

— Il se dit également des animaux : *Mon chien est* MALADE. *J'ai un cheval* MALADE. (Acad.) *Quand l'animal est* MALADE, *il souffre en silence et se tient coi.* (J. J. Rouss.)

— Il se dit aussi des parties du corps : *Ne touchez pas son bras* MALADE. *Il faut appliquer le remède à la partie* MALADE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit de plusieurs choses inanimées : *Ces plantes, ces arbres sont* MALADES. *Ce vin est* MALADE. (Acad.)

— Fig. : *Cet homme a l'imagination, l'esprit,* MALADE. (Acad.) *Le cœur* MALADE *des mortels compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré dès qu'il le possède.* (Fén.)

— Fam. *Depuis la retraite de cet acteur, le théâtre est bien* MALADE. (Acad)

Mais, si l'événement enfin vous persuade,
Vous direz... — Que l'État, docteur, est bien *malade.* (C. Del.)

— Substantiv. Celui, celle qui est malade : *Je viens de voir un* MALADE. *C'est un bon, un mauvais* MALADE. *Elle est bonne* MALADE. *Visiter, guérir, garder les* MALADES. *Il y a tant de* MALADES *dans cet hôpital. Il fait le* MALADE. *Ce médecin a beaucoup de* MALADES. (Acad.) *Vous savez, Monsieur, ce que c'est qu'un pauvre* MALADE. (Mol.)

MALADIE, n. f. (*mal.*) Méd. Désordre survenu soit dans la disposition matérielle des parties constituantes du corps vivant, soit dans l'exercice des fonctions : MALADIE *légère. Grande, longue* MALADIE. MALADIE *dangereuse, incurable, mortelle. La cause, les symptômes d'une* MALADIE. *Le traitement, la cure, la guérison d'une* MALADIE. (Acad.) *L'homme qui ne meurt point de* MALADIE *accidentelle vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans.* (Buff.)

— Absol. Maladie régnante ; épidémie : *Il a la* MALADIE. *La* MALADIE *est en tel lieu. N'allez pas dans cette ville-là, la* MALADIE *y est.* (Acad.)

— *Maladie du pays,* mélancolie profonde, causée par le regret d'être éloigné de son pays : *Les paysans suisses sont particulièrement sujets à la* MALADIE DU PAYS. *Il a la* MALADIE DU PAYS. (Ac.) || V. NOSTALGIE.

— Il se dit aussi en parl. des animaux : *Les* MALADIES *des chevaux, des moutons, des oiseaux, etc.* (Ac.)

— Par extens. Il se dit en parl. des plantes et de plusieurs autres objets inanimés : *Les arbres, les plantes ont leurs* MALADIES. *Cette espèce de vin est sujette à plusieurs* MALADIES. (Acad.)

— Fig. et mor. : *Les passions violentes sont les* MALADIES *de l'âme.* (Acad.) *Que faire contre une* MALADIE *de l'âme si invétérée et si contagieuse ?* (La Br.) LES MALADIES *des empires ne sont pas du nombre de celles qui se guérissent d'elles-mêmes.* (Raynal.)

Hélas ! combien le cœur a-t-il de *maladies !* (Volt.)

— Fig. Affection excessive pour quelque chose : *Il aime excessivement les tableaux, c'est sa* MALADIE. *Il a la* MALADIE *des médailles.* (Acad.) *L'ardeur de leurs disputes insensées est devenue la plus dangereuse de leurs* MALADIES. (Boss.)

MALADIF, IVE, adj. (*malade.*) Pron. *ma-la-diff, div.* — Valétudinaire ; qui est sujet à être malade : *Il est très-*MALADIF. *Un corps* MALADIF. *Une complexion* MALADIVE. (Acad.)

— Causé par la maladie : *Un certain air de gaieté dans le regard contrastait avec cette apparence* MALADIVE. (Mérim.)

MALADIVEMENT, adv. Néol. D'une manière maladive : *Je manque d'un grand désir de vivre, mais je ne suis pas dégoûté* MALADIVEMENT *de la vie* (G. Sand.)

MALADRERIE, n. f. (*mal* et *ladre.*) Pron. *ma-la-dre-rî.* — Anc. Hôpital de lépreux; léproserie.

MALADRESSE, n. f. (*male*, mauvaise, et *adresse*; vieux fr.) Défaut d'adresse, d'aptitude aux ouvrages manuels ou aux exercices du corps : *La* MALADRESSE *de cet ouvrier. Ce domestique est d'une si grande* MALADRESSE *qu'il ne peut toucher à rien sans le briser.* (Acad.)

— Fig. Manque d'intelligence, d'adresse, de savoir-faire : *Il y a bien de la* MALADRESSE *dans ce discours, dans cette apologie. Il a conduit cette affaire avec une extrême* MALADRESSE. (Acad.)

MALADROIT, OITE, adj. (*mal, adroit.*) Pron. *ma-la-droa, droatt.* — Qui n'est pas adroit, qui manque d'adresse : *C'est un ouvrier fort* MALADROIT. *Avoir la main* MALADROITE. (Acad.) *Il était peu courageux, très-*MALADROIT *et sans esprit.* (Volt.) *J'étais faible* MALADROIT *et instable à tout.* (Marm.)

— Fig. Qui manque d'intelligence, d'esprit, de talent : *C'est un homme* MALADROIT *en affaires. Cette démarche est bien* MALADROITE. *Cela n'est pas* MALADROIT. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui manque d'adresse : *C'est un* MALADROIT. *C'est un grand* MALADROIT. *Cette démarche n'est pas d'un* MALADROIT. (Acad.)

MALADROITEMENT, adv. Pron. *ma-la-droat-man.* — D'une manière maladroite, avec maladresse : *Cette machine est exécutée* MALADROITEMENT. *Cet homme se conduit bien* MALADROITEMENT. (Acad.)

MALAGA, n. m. Variété de raisin cuit et sec. qui nous vient de Malaga.

— Vin du territoire de Malaga : *Boire du* MALAGA. *Une bouteille, un verre de* MALAGA.

MALAGMA, n. m. (μάλαγμα, de μαλάσσειν, amollir; gr.) Pron. *ma-la-gh-ma.* — Pharm. Médicament qui a la vertu de ramollir; cataplasme émollient.

MALAGUETTE, n. f. Pron. *ma-la-ghètt.* — Comm. Espèce de poivre. ‖ *Graine de paradis.*

MALAI, n. m. Pron. *ma-lè.* — Langue très-répandue dans les îles de l'Inde orientale : *Le* MALAI, *qui était la langue savante de l'Inde, y est devenue celle du commerce.* (Acad.) ‖ Plusieurs écrivent *Malais*, et disent *la langue* MALAISE.

MALAIRE, adj. des 2 g. (*mala*, joue; lat.) Pron. *ma-lèr.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport à la joue : *Os* MALAIRE. *Apophyse* MALAIRE.

MALAISE, n. m. (*mal*, et *aise.*) Pron. *ma-lèz.* — Pathol. État incommode du corps, dans lequel les fonctions, sans être assez dérangées pour constituer une maladie, ne s'exécutent pas avec une pleine liberté : *Avoir du* MALAISE. *Sentir un grand* MALAISE. (Acad.) *Il éprouva une sorte de* MALAISE *au milieu d'un monde inconnu.* (C. Del.)

— Fig. et mor. *Être dans le malaise*, être mal dans ses affaires.

MALAISÉ, ÉE, adj. Pron. *ma-lè-zé.* — Difficile : *Il est* MALAISÉ *de faire telle chose.* (Acad.)

Il est bien *malaisé* de régler ses désirs. (La F.)

— Incommode; dont on ne peut se servir avec facilité : *Je ne saurais me servir de cet instrument, il est trop* MALAISÉ. *Cet escalier est* MALAISÉ. (Acad.)

— Par anal. Rude, difficile :

Sur un chemin montant, sablonneux, *malaisé.* (La Font.)

— Mor. Qui vit difficilement, faute de ressources suffisantes : *Riche* MALAISÉ. *Prince* MALAISÉ. *Il est* MALAISÉ *par sa faute.* (Acad.) *Dans ce pays, le plus grand nombre des habitants est pauvre ou* MALAISÉ. (Marm.)

MALAISÉMENT, adv. Pron. *ma-lè-zé-man.* — D'une manière malaisée, avec difficulté; avec peine : *Vous réussirez* MALAISÉMENT *à ce que vous entreprenez.* (Acad.) *On grave sur le marbre bien plus* MALAISÉMENT *que sur le sable.* (Boil.)

De ses habitudes premières
On se défend *malaisement.* (Le Brun.)

Les rois *malaisément* souffrent qu'on leur résiste. (Andr.)

MALANDRES, n. f. pl. (*malandria*, pustules; lat.) Art vétér. Crevasses qui se développent au pli du genou du cheval et d'où découle une humeur séreuse et fétide; elles diffèrent des *Solandres*, qui se développent au pli du jarret : *Les* MALANDRES *n'intéressent que la peau du cheval.* (Acad.)

— Prov. *Il n'a ni suros ni malandres*, il est fort sain, il n'a pas d'infirmités.

— Techn. Nœuds pourris dans les bois de construction : *Cette pièce de bois est pleine de* MALANDRES. (Ac.)

MALANDREUX, EUSE, adj. Pron. *ma-lan-dreu, dreuz.* — Il n'est usité que dans cette expression, *Bois malandreux*, bois de construction plein de nœuds pourris.

MALANDRIE, n. f. (*malandria*, pustules; lat.) Med. Espèce de lèpre.

MALANDRIN, n. m. Pron. *ma-lan-drain.* — Anc. Voleur bohémien ou arabe.

— Fam. Coquin, vagabond : *C'est un* MALANDRIN.

.. Nul *malandrin* n'eut l'air plus malhonnête. (Volt.)

— Au pl. Soldats anglais qui, sous le roi Jean, se réunirent en bandes pour piller et ravager certaines provinces.

MALANÉ, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées? MALANÉ *verticillé;* MALANÉ *sarmenteux.*

MAL-APPRIS, ISE, adj. Qui a reçu une mauvaise éducation; qui ignore les belles manières, les règles de la bienséance : *On se moqua d'elle comme d'une folle très-*MAL-APPRISE. (Mme de Sév.)

— Substantiv. *Un* MAL-APPRIS. *Une* MAL-APPRISE. *C'est, ne vous en déplaise, Madame, qu'Arlequin n'est un* MAL-APPRIS. (Marivaux.)

MAL-À-PROPOS, adv. A contre-temps.

MALAPTÈRE, adj. *V.* MALACOPTÈRE.

— N. m. Zool. Poisson rangé parmi les labres.

MALARD, n. m. Vulg. Canard domestique mâle.

MALARIA, n. f. (*mala*, mauvais, *aria*, air; ital.) Effluves paludéens, producteurs de fièvres : *Pendant quelques mois Rome est sujette à la* MALARIA.

MALARMAT, n. m. (*male*, mal; *armatus*, armé; lat.) Zool. Poisson de la Méditerranée.

MALART, n. m. Vulg. Mâle des canes sauvages.

MALATE, n. m. (*malus*, pommier; lat.) Chim. Tout sel neutre produit par la combinaison de l'acide malique avec les bases.

MAL-AVENTURE, n. m. Accident fâcheux.

MALAVISÉ, ÉE, adj. Pron. *ma-la-vi-zé.* — Imprudent, indiscret, qui parle ou agit mal-à-propos et sans y prendre garde : *C'est un homme* MALAVISÉ. *Il a été assez* MALAVISÉ *pour tomber dans le piége qu'on lui tendait.* (Acad.)

— Substantiv. : *C'est un* MALAVISÉ, *une* MALAVISÉE *Vous êtes un* MALAVISÉ *de parler ainsi.* (Acad.) *Le* MALAVISÉ *ne regarde pas assez à la chose qu'il fait; il la fait mal.* (Roub.)

Syn. Malavisé, imprudent. Le *malavisé* ne s'avise pas des choses dont il devrait se préoccuper, il ne prend conseil ni des circonstances ni des convenance; l'*imprudent* ne voit pas assez avant dans la chose qu'il fait, il n'approfondit ni les conséquences ni la suite des choses. Le *malavisé* est un maladroit, l'*imprudent* est un fou!

MALAXATION, n. f. Pron. *ma-lak-ça-cion.* — Didact. Action de malaxer.

MALAXÉ, ÉE, part. pass. du v. Malaxer : *Emplâtre* MALAXÉ.

MALAXER, v. tr. ou act. 1re conj. (μαλάσσειν, ramollir; gr.) Pron. *ma-lak-cé.* — Pharm. Pétrir une substance pour la rendre plus molle, plus ductile : MALAXER *un emplâtre.* (Acad.) *On ne peut* MALAXER *l'axonge entre les mains sans qu'elle s'y attache.* (Soubeiran.)

MALAXIDE, ou **MALAXIS**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

MALAXIE, n. f. Pron. *ma-lak-cî.* — Méd. Ramollissement d'un tissu organique.

MALBÂTI, IE, adj. Fam. Mal fait, mal tourné : *C'est un homme* MALBÂTI. (Acad.)

— Substantiv. : *Un grand* MALBÂTI. (Acad.) *Quel est ce* MALBÂTI *de Romain?* (Boil.)

MALBESTE, n. f. ou **MALEBET**, n. m. Mar. ‖ V. PATASASSE.

MALBOROUGH, n. m. Pron. *mal-brouk.* — Comm. Petite étoffe rose à petits dessins.

MALCONTENT, ENTE, adj. Pron. *mal-kon-tan, tantt.* — Qui n'est pas aussi satisfait qu'il espérait, ou qu'il avait droit de l'être : *Il est* MALCONTENT *de ses voisins. Vous ne serez pas* MALCONTENT *de moi.* (Acad.) ‖ Il est vieux.

— N. m. pl. Seigneurs qui, au seizième siècle, se plaignaient de l'inobservance des ordonnances.

= **A la malcontent**, loc. adv. A la manière des malcontents : *Faire couper ses cheveux, porter les cheveux* À LA MALCONTENT.

MALDISANT, ANTE, adj. Pron. *mal-di-zan, zantt.* — Qui aime à dire du mal des autres : *C'est un homme* MALDISANT. (Acad.)

— Substantiv. : *Les* MALDISANTS, ‖ Peu usité.

MALDONNE, n. f. (*mal* et *donner.*) Jeu. Action de mal distribuer les cartes : *Il faut refaire, il y a* MALDONNE.

MAL, ALE, adj. (*malus*, mauvais; lat.) Mauvais dommageable, funeste : *Bon an* MAL *an.*

Je n'eus, depuis ce jour, de lui nouvelle aucune,
Si ce n'est, ce matin, que de *male* fortune
Je fus en cette église. (Regnier.)

MÂLE, n. m. (*masculus*; lat., m. sign.) Pron. *mâl.* — Animal du sexe masculin; il se dit de toutes les espèces d'animaux; il est corrélatif de Femelle : *Le* MÂLE *et la femelle. Voilà le* MÂLE. *La femelle n'a pas le riche plumage du* MÂLE. *La plupart des substitutions étaient faites de* MÂLE *en* MÂLE. (Acad.) *La couronne de France est héréditaire de* MÂLE *en* MÂLE, *et selon le droit de primogéniture.* (M. J. Chén.) *La chèvre cherche le* MÂLE *avec empressement et produit de très-bonne heure.* (Buff.)

— Pop. *C'est un laid, un vilain mâle*, se dit d'un homme mal fait et difforme. ‖ *C'est un franc, un bon mâle*, se dit d'un homme vigoureux.

— Mar. Au plur. Gonds portant les mamelons qui entrent dans les anneaux des femelots.

— Adj. des 2 g. Qui est du sexe masculin : *Enfant* MÂLE. *Perdrix* MÂLE. (Acad.) *Il naît en Europe un seizième d'enfants* MÂLES *de plus que de femelles.* (Buff.) *Elle prit un domestique* MÂLE. (H. de Balz.)

— Bot. *Fleurs mâles*, celles qui n'ont que des étamines : *Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux* MÂLES *pour féconder les femelles.* (Castel.)

— *Encens* MÂLE. *V.* OLIBAN.

— Qui appartient au sexe masculin : *Organes* MÂLES *de la génération.*

— Par extens. Fort; qui a l'apparence de la force, qui convient au sexe masculin : *Une figure* MÂLE. *Un air* MÂLE. *Des traits* MÂLES. (Acad.) *Sa voix était* MÂLE *et sonore.* (Scribe.)

— Mor. *Courage, résolution* MÂLE. *Vertu, discours, esprit* MÂLE. (Acad.) *Il faut que l'éducation soit* MÂLE, *sérieuse et sincère; une certaine austérité douce et grave lui convient bien et la fortifie.* (Dupanl.) *Les* MÂLES *vertus des grands hommes.* (Helvét.)

Mon esprit en conçoit une *mâle* assurance. (Corn.)
C'est là ce qu'attendaient ma haine et ma colère
De la *mâle* vertu qui fait son caractère. (Volt.)

— B.-Arts. Hardi, très-expressif, énergique, grave, imposant : *Des contours* MÂLES. *Une composition* MÂLE. *Un pinceau* MÂLE. *L'ordre dorique a un caractère* MÂLE. (Acad.)

— Par anal. *Style, poésie* MÂLE. *Des pensées* MÂLES. (Acad.)

— Mar. *La mer est mâle*, ses lames sont élevées, brisent sur les bordages.

— *Ce bâtiment est mâle*, il s'élève bien à la lame et n'embarque pas d'eau.

— Techn. Il se dit de la partie des forces, ciseaux ou tenailles, qui est mobile.

MALÉATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide maléique avec une base salifiable.

MALEBÊTE, n. f. (*malus*, mauvais; *bestia*, bête; lat.) Fam. Personne dangereuse et dont on doit se défier : *C'est une* MALEBÊTE *qu'un chicaneur. Ce sont des* MALEBÊTES. (Acad.) ‖ Peu usité.

MALÉDICTION, n. f. (*mala*, maux; *dicere, dictum*, annoncer; lat.) Pron. *ma-lé-dik-cion.* — Imprécation, vœu pour qu'il arrive du mal à quelqu'un : *Ce père a donné sa* MALÉDICTION *à son fils. S'attirer des* MALÉDICTIONS. *Être chargé de* MALÉDICTIONS. (Acad.) *Le misérable nain s'engloutit dans l'écume de la sombre cascade, en me jetant une* MALÉDICTION. (V. Hugo.)

— Fam. *La malédiction est sur cette maison*, le malheur parait attaché à cette maison.

— *Il y a de la malédiction sur cette affaire*, on ne saurait y réussir; elle présente des difficultés insurmontables.

— Théol. Condamnation, réprobation divine.

— *Malédiction!* exclamation exprimant le suprême désespoir une haine violente : MALÉDICTION *sur la tyrannie populaire, c'est la pire de toutes!* (Ch. Nod.)

MALEFAIM, n. f. (*male, faim.*) Faim excessive, cruelle : *Mourir de* MALEFAIM. (Acad.) ‖ Vieux.

MALÉFICE, n. m. (*maleficium*, action nuisible; lat.) Action par laquelle on est censé causer du mal aux hommes, aux animaux ou aux fruits de la terre, à l'aide de moyens surnaturels : *Faire mourir des troupeaux par* MALÉFICE. *Il fut accusé de* MALÉFICE. *Les hommes sensés ne croient point aux* MALÉFICES. (Acad.)

D'un *maléfice* horrible elle subit l'empire. (A. Soum.)
.. Nos moutons meurent par *maléfice.* (C. Del.)

MALÉFICIÉ, ÉE, adj. Pron. *ma-lé-fi-cié.* — Maltraité par l'effet de quelque maléfice.

— Vulg. Maltraité par la nature ou par quelque maladie : *Cet homme est bien* MALÉFICIÉ, *tout* MALÉFICIÉ. (Acad.) *Les brebis sont ordinairement vieilles et* MALÉFICIÉES *dès l'âge de sept ou huit ans.* (Buff.)

MALÉFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ma-lé-fik.* — Astr. jud. Il se dit des planètes et des étoiles auxquelles l'ignorance et la superstition attribuent de malignes influences : *La tête de Méduse et le cœur du Scor-*

pion ont été regardés comme des étoiles MALÉFIQUES. (Acad.)

MALEMORT, n. f. (*mala*, mauvaise ; *mors*, mort ; lat.) Pron. *mal-mor*. — Mort funeste : *Ce coquin mourra de* MALEMORT. (Acad.) *Oh! pourquoi n'es-tu pas mort de la* MALEMORT? *Nous t'aurions vengé!* || Vieux.

MALENCONTRE, n. f. (*male*, *encontre*, aventure ; v. fr.) Pron. *ma-lan-kontr*. — Fam. Mauvaise rencontre ; accident : *Il vous arrivera* MALENCONTRE. (Acad.) *Me voici à minuit, seule dans les rues ; il pourrait m'arriver* MALENCONTRE. (Campistr.)

MALENCONTREUSEMENT, adv. Fam. Par malencontre : *Il arriva* MALENCONTREUSEMENT. (Acad.)

MALENCONTREUX, EUSE, adj. Pron. *ma-lan-kon-treu, treuz*. — Fam. Qui est sujet à éprouver des revers, des accidents : *Il est* MALENCONTREUX *dans toutes ses entreprises. Il est si* MALENCONTREUX *que je n'ose aller en sa compagnie.* (Acad.)

— En parl. des choses, Qui annonce ou qui cause du malheur : *Présage, jour, événement* MALENCONTREUX. (Acad.) *Voici pour moi un jour bien* MALENCONTREUX. (Brueys.)

... Pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeaux de bœufs. (B.)

MALENTENDU, UE, adj. Mal conçu, mal ordonné : *Exécution* MALENTENDUE. *Bâtiment, ouvrage* MALENTENDU.

= **Malentendu**, n. m. Erreur résultant de paroles mal comprises ou mal interprétées : *Ils ne s'expliquèrent pas bien clairement, et le* MALENTENDU *causa une grande contestation. Il s'est cru insulté, c'était un* MALENTENDU. (Acad.) *Le Code civil est plein de* MALENTENDUS *sur le dogme et l'histoire.* (Lermin.)

Sans doute ce débat n'est qu'un *malentendu*. (De la Ville.)

MALEPESTE, interj. Espèce d'exclamation familière, marquant le dépit ou l'étonnement : MALEPESTE ! *que vous êtes difficile!* (Acad.) MALEPESTE ! *Il se fait ici les plus belles affaires de Paris.* (Palaprat.)

MAL-ÊTRE, n. m. État de langueur, indisposition vague et sourde : *Avoir, sentir, épouver du* MAL-ÊTRE. (Acad.)

— État incommode ; gêne : *Elle devait éprouver toutes les peines de l'indigence et du* MAL-ÊTRE, *après avoir passé sa vie dans l'abondance.* (J.-J. Rouss.)

MALÉVOLE, adj. des 2 g. (*malum*, mal ; *volo*, je veux ; lat.) Fam. Malveillant ; qui veut du mal :

Montaigne, cet auteur charmant
Tour à tour profond et frivole,
Dans son château paisiblement,
Loin de tout frondeur *malévole*
Doutait de tout impunément. (Volt.)

MALFAÇON, n. f. (*male*, *façon*.) Fam. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage : *Il a de la* MALFAÇON *à cet habit, dans ce mur, dans cette charpente.* (Acad.)

— Fig. Supercherie, mauvaise façon d'agir dans le commerce de la vie, dans la conduite : *Il y a dans cette affaire quelque* MALFAÇON *que je n'entends pas bien. L'intendant de cette maison est accusé de quelque* MALFAÇON. (Acad.) || Peu usité.

MALFAIRE, v. intr. ou neutr. 4e conj. (*faire mal.*) Pron. *mal-fèr*. — Faire du mal, de méchantes actions ; nuire ; il n'est usité qu'à l'infinitif : *Être enclin à* MALFAIRE. (Acad.)

Malfaire est quelquefois utile ou nécessaire. (Laya.)

MALFAISANCE, n. f. Pron. *mal-fè* ou *fe-zanss*. — Disposition à faire du mal à autrui : *Il a donné des preuves de* MALFAISANCE. (Acad.) *Il leur était d'une si grande utilité qu'ils le protégeaient malgré sa* MALFAISANCE. (H. de Balz.) || Peu usité.

MALFAISANT, part. prés. du v. Malfaire.

MALFAISANT, ANTE, adj. Pron. *mal-fè* ou *fe-zan, zant*. — Qui se plaît à nuire, à faire du mal aux autres : *Homme, esprit* MALFAISANT. *Il est d'un naturel* MALFAISANT, *d'une humeur* MALFAISANTE. (Acad.)

D'animaux *malfaisants* c'était un très-bon plat. (La F.)

— Par anal. Qui a une influence mauvaise :

Quels astres *malfaisants*
Ont flétri la face du monde ? (Volt.)

— En parl. des choses, Nuisible à la santé : *Les vins frelatés, mixtionnés, sont* MALFAISANTS. *Ce ragoût est* MALFAISANT. (Acad.)

MALFAIT, AITE, part. pass. du v. Malfaire.

— Mal composé, mal disposé : *Meuble, ouvrage* MALFAIT.

— Qui n'est pas bien fait, qui n'a pas bonne grâce : *Homme* MALFAIT. *Personne* MALFAITE.

MALFAITEUR, TRICE, n. Pron. *mal-fé-teur, triss*. — Celui, celle qui commet des crimes, des délits ; qui fait de méchantes actions : *Il faut punir les* MALFAITEURS. *C'est un* MALFAITEUR *déjà repris de justice.* (Acad.) *La mauvaise administration et la misère avaient multiplié le nombre des* MALFAITEURS. (Did.) *C'est une* MALFAITRICE. || Peu usité au fém.

MALFAMÉ, ÉE, adj. Qui a une mauvaise réputation : *C'est un homme bien* MALFAMÉ. (Acad.) || On écrit aussi *Mal famé*.

MALGRACIEUSEMENT, adv. Pron. *mal-gra-cieuz-man*. — Fam. De mauvaise grâce, d'une manière disgracieuse : *Parler, répondre* MALGRACIEUSEMENT. (Acad.) || Vieux.

MALGRACIEUX, EUSE, adj. Pron. *mal-gra-cieu, cieuz*. — Rude, incivil : *Cet homme est* MALGRACIEUX. *Réponse* MALGRACIEUSE. (Acad.) *Votre père, le plus* MALGRACIEUX *des hommes, m'a chassé dehors malgré moi, et j'ai couru risque d'être battu.* (Mol.)

MALGRÉ, prép. (*mal*, *gré*.) Contre le gré de : *Il a fait ce mariage* MALGRÉ *son père*, MALGRÉ *père et mère.* (Acad.)

— En parl. des choses nonobstant : *Il est parti* MALGRÉ *la rigueur du temps. Je l'ai reconnu* MALGRÉ *l'obscurité.* (Acad.)

— Au mépris de : *Ils ont tenté Dieu en songeant à se faire heureux* MALGRÉ *ses lois.* (Boss.)

J'aime, il est vrai, *malgré* votre défense. (Rac.)

— *Malgré tout*, quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive : MALGRÉ TOUT, *vous ne réussirez pas.* (Acad.)

— Adv. *Bon gré mal gré*, de gré ou de force. Dans cette expression, on écrit toujours *mal gré* en deux mots : *Bon gré* MAL GRÉ, *vous viendrez avec moi.* (Acad.)

= **Malgré que**, loc. conj. Quoique ; elle n'est d'usage que suivie du verbe *avoir* : *Malgré que j'en aie*, MALGRÉ *qu'il en ait*, etc. En dépit de moi, en dépit de lui, etc. : *La cause de mes sensations est étrangère, puisqu'elles m'affectent* MALGRÉ QUE J'EN AIE. (J.-J. Rouss.) *Ils me tirèrent de ce lieu* MALGRÉ QUE J'EN EUSSE, *et me firent passer dans une chambre voisine.* (La F.) *On doit, je crois, réponse publique*, MALGRÉ QU'ON EN AIT, *à toute imputation publique.* (Piron.)

Et moi qui, jeune encor, en mes plaisirs m'égaye,
Il faudra que je change, et *malgré que j'en aie*. (Régn.)

— Avec un verbe autre qu'*avoir*, elle forme une construction vicieuse, et l'on doit employer *Quoique, bien que*.

MALHABILE, adj. des 2 g. Pron. *ma-la-bil*. — Qui n'est point intelligent ; qui manque de capacité, d'adresse : MALHABILE *dans les affaires, dans les négociations. Vous êtes bien* MALHABILE *d'avoir dit, d'avoir fait telle chose.* (Acad.) *Je suis* MALHABILE *à me faire aimer.* (G. Sand.)

MALHABILEMENT, adv. Pron. *ma-la-bil-man*. — D'une manière malhabile : *Il s'y est pris bien* MALHABILEMENT. (Acad.)

MALHABILETÉ, n. f. Pron. *ma-la-bil-té*. — Manque d'habileté, de capacité, d'adresse : *Sa* MALHABILETÉ *lui a fait perdre son emploi.* (Acad.)

MALHEUR, n. m. (*malheur*.) Pron. *mal-heur*. — Mauvaise fortune, mauvaise destinée : *Être, tomber dans le* MALHEUR. *Avoir du* MALHEUR. *Connaître le* MALHEUR. *Précipiter quelqu'un dans le* MALHEUR, *dans un abîme de* MALHEUR. (Acad.) *Le* MALHEUR *et la pauvreté ramènent à l'égalité.* (Daru.) *Mon* MALHEUR *croissait toujours.* (Fén.)

.. Éloigné du *malheur* qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre magnanime. (Rac.)

— *Jouer de malheur*, jouer malheureusement. || Fig. Éprouver une contrariété qui résulte du hasard : *Je suis venu deux fois chez vous sans vous trouver, j'ai joué de* MALHEUR. (Acad.)

— *Être en malheur*, avoir une mauvaise veine, au jeu ou en toute autre chose.

— *Porter malheur*, se dit d'une personne dont la présence cause ou est censée causer du malheur à un autre : *Cet homme m'*A PORTÉ MALHEUR. (Acad.) Il se dit aussi des choses : *Les joueurs prétendent que rien* NE PORTE MALHEUR *comme de payer ses dettes.* (Ac.)

— Désastre, infortune, accident fâcheux : *Étrange* MALHEUR. MALHEUR *extraordinaire, affreux, inouï.* MALHEUR *réel, imaginaire. Il lui est arrivé un grand* MALHEUR. *Prévenir, réparer un* MALHEUR. (Acad.) *On a mille remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir son* MALHEUR. (La Br.)

Peut-on de nos *malheurs* leur dérober l'histoire ? (Rac.)
... Il vous peut, si tard, arriver des *malheurs* ;
Cette rue est déserte et pleine de voleurs. (V. Hugo.)

— Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, tout y dépend des circonstances, ce qui cause la ruine des uns fait la fortune des autres.

— *Un malheur ne vient jamais seul*, il est très-souvent accompagné d'autres accidents fâcheux.

— *A quelque chose malheur est bon*, quelquefois une infortune procure des avantages.

— *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, la pauvreté n'est pas toujours un obstacle au bonheur.

— Il s'emploie quelquefois par imprécation : MALHEUR *aux impies !* MALHEUR *à ceux qui prévariquent dans leur ministère !* MALHEUR SUR *eux et* SUR *leurs enfants !* (Acad.) MALHEUR *sur la ville*, MALHEUR *sur le temple*, MALHEUR *sur le peuple.* (Chateaubr.) MALHEUR *à celui qui entreprend de lever le voile de la nature.* (Barth.)

— *Malheur aux vaincus !* les vaincus doivent subir la loi du vainqueur.

— Fam. MALHEUR AUX *détails ! la postérité les néglige tous.* (Volt.)

— Collectiv. Les malheureux, les pauvres : *Il est devenu le bienfaiteur des pauvres en améliorant les asiles du* MALHEUR. (Cuv.)

= **Par malheur**, loc. adv. Par l'effet d'un accident, d'un hasard malheureux : *Il est arrivé*, PAR MALHEUR, *que sa voiture a versé.* PAR MALHEUR, *il rencontra son ennemi.* (Acad.)

J'en pourrais, *par malheur*, faire d'aussi méchants. (Mol.)

MALHEURE (A LA), loc. adv. Anc. Par malheur, malheureusement :

.... *A la malheure*, est revenu d'Espagne
Ce courrier que la foudre et la grêle accompagne ! (Mol.)

MALHEUREUSEMENT, adv. Pron. *ma-leu-reuz-man*. — D'une manière malheureuse : *Il est mort* MALHEUREUSEMENT. *Il a fini* MALHEUREUSEMENT. *Il joue toujours* MALHEUREUSEMENT. (Acad.) *Les méchants sont des hommes* MALHEUREUSEMENT *organisés, qui n'ont pu être aimés.* (Ch. Nod.)

— Par malheur : *Il est arrivé* MALHEUREUSEMENT *que...* MALHEUREUSEMENT *il est ruiné.* (Acad.)

MALHEUREUX, EUSE, adj. (*mal*, *heureux*.) Pron. *ma-leu-reu, reuz*. — Qui n'est pas heureux : *Il a toujours été* MALHEUREUX. *Il est* MALHEUREUX *en tout.* MALHEUREUX *en affaires*, MALHEUREUX *en amis, en parents.* (Acad.) *Il est* MALHEUREUX *dans son intérieur.* (H. de Balz.) *Il y a des gens devant qui on n'ose pas se dire* MALHEUREUX. (Volt.)

Malheureux de ses maux et fier de ses victoires,
Je dépose à ses pieds ma joie et mes douleurs. (C. Del.)

— Prov. *Être malheureux comme les pierres*, être habituellement ou extrêmement malheureux.

— *Malheureux au jeu, heureux en amour*, se dit pour consoler les joueurs qui perdent.

— Misérable, digne de pitié : *Il est dans un état* MALHEUREUX, *dans une situation* MALHEUREUSE. *Il mène une vie fort* MALHEUREUSE. (Acad.)

— *Passion malheureuse*, passion dont l'objet ne répond pas aux désirs de celui qui l'éprouve.

— Fâcheux, préjudiciable, funeste, désastreux : *Événement* MALHEUREUX. *Règne* MALHEUREUX. *Il lui est arrivé un accident fort* MALHEUREUX. *Il a la* MALHEUREUSE *habitude de jouer. Il vous a donné là un conseil* MALHEUREUX. *Cette affaire a eu des suites* MALHEUREUSES. (Acad.) *Les entreprises hardies, quoique* MALHEUREUSES, *font souvent des imitateurs.* (Volt.)

— *Faire une fin malheureuse*, finir sa vie d'une manière cruelle.

— Qui porte malheur ; qui annonce ou qui cause du malheur : *Il est né sous une* MALHEUREUSE *étoile. Cet homme a la physionomie* MALHEUREUSE. *Il a quelque chose de* MALHEUREUX *dans la physionomie. Cette circonstance est d'un* MALHEUREUX *augure.* (Ac.)

— Fam. *Avoir la main malheureuse*, ne pouvoir toucher à rien sans le casser.

— *Ce joueur a la main malheureuse*, on perd presque toujours quand il a donné ou coupé les cartes.

— Fig. *Avoir la main malheureuse*, ne pas réussir dans ce qu'on entreprend : *Il a la main* MALHEUREUSE, *tous les mariages dont il s'est mêlé ont mal tourné.* (Acad.)

— Fam. En parl. des personnes, Qui manque des qualités qu'il devrait avoir ; mauvais, méprisable dans son genre : *Un* MALHEUREUX *écrivain. Un* MALHEUREUX *auteur.* (Acad.)

— Par anal. *Mémoire malheureuse*, mémoire qui retient difficilement, qui sert mal, au besoin.

— *Facilité malheureuse*, facilité dont on abuse, et qui ne produit que de mauvais ouvrages.

— Médiocre, de peu de valeur : *Un procès qu'il a eu pour un* MALHEUREUX *arpent de terre l'a totalement ruiné. Il habite un palais, et son frère est réduit à une* MALHEUREUSE *chambre.* (Acad.)

— Par anal. *Ses* MALHEUREUSES *excuses achevèrent de le confondre.* (Boss.)

— N. m. Un homme pauvre, malheureux : *C'est un* MALHEUREUX *sans ressources. Il faut avoir compassion des* MALHEUREUX. (Acad.) *Il a péri en voulant secourir des* MALHEUREUX. (Marm.)

Je suis un *malheureux* que le destin poursuit. (Rac.)

— Un homme vil et méprisable : *Ce* MALHEUREUX

fera une mauvaise fin. C'est un MALHEUREUX *que les honnêtes gens ne peuvent plus voir.* (Acad.)

— N. f. Une femme méprisable, une femme de mauvaise vie : *C'est une* MALHEUREUSE. *Il ne hante que des* MALHEUREUSES (Acad.)

— Par imprécation et par menace : *Ah !* MALHEUREUX *! je t'estimais, et tu me déshonores.* (J.-J. Rouss.)

Malheureuse ! quel nom est sorti de ta bouche ? (Rac.)

MALHONNÊTE, adj. des 2 g. (*mal, honnête.*) Pron. *ma-lo-nètt.* — Qui manque à l'honneur ; qui est contraire à la probité : *Il y a mille moyens d'être un très-*MALHONNÊTE *homme, sans blesser aucune loi.* (Mme de Staël.) *Il a eu avec moi un procédé* MALHONNÊTE. (Acad.)

— Incivil : *Voilà un enfant bien* MALHONNÊTE. *Il a un ton* MALHONNÊTE, *des manières* MALHONNÊTES. (Acad.) ‖ Dans ce sens, il suit toujours le nom de personne ; dans le premier sens, il les précède toujours.

— Fam. Qui n'est pas considérable :

Trouvez-vous ; mon neveu,
Le présent *malhonnête*, et que ce soit trop peu ? (Regn.)

MALHONNÊTEMENT, adv. Pron. *ma-lo-nètt-man.* — D'une manière malhonnête, contraire à la probité, à l'honneur : *Agir* MALHONNÊTEMENT. *En user* MALHONNÊTEMENT. (Acad.)

— Avec incivilité : *Il m'a répondu fort* MALHONNÊTEMENT. (Acad.)

MALHONNÊTETÉ, n. f. (*mal, honnêteté.*) Pron. *ma-lo-nètt-té.* — Incivilité, manque de bienséance : *Il y a de la* MALHONNÊTETÉ *dans son procédé. Il est d'une* MALHONNÊTETÉ *choquante. Il m'a parlé avec* MALHONNÊTETÉ. (Acad.)

— Parole, action incivile : *Il m'a dit, il m'a fait une grande* MALHONNÊTETÉ. *Il m'a dit des* MALHONNÊTETÉS *bien grossières.* (Acad.)

MALICE, n. f. (*malitia*, fourberie ; lat.) Inclination à nuire, à mal faire, à causer de la peine : *Grande* MALICE. *Il a un grand fonds de* MALICE. *Cela procède d'une* MALICE *noire.* (Acad.) *On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par* MALICE. (La Rochef.) *Je restais toujours exposé à la* MALICE *de mes ennemis.* (Montesq.) *Le badinage des jeunes chats se tourne bientôt en* MALICE *habituelle.* (Buff.)

Son cœur n'enferme point une *malice* noire. (Rac.)

— Par extens. Il se dit des choses : *La* MALICE *d'une action. La* MALICE *de ses discours n'épargne personne.* (Acad.)

— Théol. : *La malice du péché*, la malignité du péché.

— *Entendre malice à quelque chose*, y donner un sens détourné et malin : *Il* ENTEND MALICE *aux propos les plus simples.* (Acad.)

— Fam. *Ne pas entendre malice à quelque chose*, faire ou dire quelque chose sans mauvaise intention.

— Prov. et fig. *Un innocent fourré de malice*, un homme malicieux, qui feint d'être simple et bon.

— Action faite avec malice : *On sait toutes les* MALICES *dont il est capable. C'est une* MALICE *noire, qui mérite châtiment.* (Acad.)

— Simple disposition à la gaîté et à la plaisanterie : *Son esprit est plein de* MALICE. *Il y a de la* MALICE *dans son sourire. Avez-vous senti toute la* MALICE *de cette réponse, de cette saillie ?* (Acad.)

— Action, parole plaisante, spirituelle : *C'est une petite* MALICE *qu'on vous a faite. Il nous a dit mille* MALICES *fort spirituelles.* (Acad.)

MALICIEUSEMENT, adv. Pron. *ma-li-cieuz-man.* — Avec malice : *Il l'a fait* MALICIEUSEMENT. *Il disait cela* MALICIEUSEMENT. *Il interprète tout* MALICIEUSEMENT. (Acad.)

MALICIEUX, EUSE, adj. Qui a de la malice ; où il y a de la malice : *Il est* MALICIEUX *comme un vieux singe. C'est un esprit* MALICIEUX. (Acad.) *Les hommes sont quelquefois plus méchants que les femmes, mais les femmes sont toujours plus* MALICIEUSES *que les hommes.* (Girard.) *Il n'y a que l'erreur* MALICIEUSE *et de mauvaise foi qui ne mérite pas d'indulgence.* (Volt.)

— Gai, plaisant : *Un enfant* MALICIEUX. *Son esprit* MALICIEUX *égaye la conversation.* (Acad.)

— Man. *Cheval malicieux*, cheval qui rue et use d'adresse contre celui qui le monte.

MALICORE, n. m. (*malum*, pomme ; *corium*, cuir ; lat.) Pharm. Écorce de la grenade.

MALIGNEMENT, adv. Pron. *ma-li-gn-man.* — Avec malignité : *Interpréter* MALIGNEMENT *quelque chose.* (Acad.)

MALIGNITÉ, n. f. (*malin.*) Inclination à faire, à penser, à dire du mal : *Connaissez mieux la* MALIGNITÉ *de cet homme. La* MALIGNITÉ *du siècle, du cœur humain.* (Acad.) *Si la* MALIGNITÉ *hâta le succès du livre de la Bruyère, le temps y a mis le sceau.* (Suard.) *La* MALIGNITÉ *suppose une méchanceté cachée.* (Vauv.) *Ils cherchent à obscurcir la gloire des événements par la* MALIGNITÉ *des réflexions et des censures.* (Mass.)

— Au plur. Actions malveillantes : *Le moindre défaut d'un auteur célèbre, joint avec les* MALIGNITÉS *du public, suffit pour faire tomber un ouvrage.* (Volt.)

— Fig. Influence fâcheuse : *La* MALIGNITÉ *du sort, de la fortune. La* MALIGNITÉ *des astres.* (Acad.) *Poursuivi à toute outrance par l'implacable* MALIGNITÉ *de la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est jamais manqué à lui-même.* (Boss.)

— Qualité nuisible, dangereuse : *La* MALIGNITÉ *des humeurs. Corriger la* MALIGNITÉ *de l'air.* (Acad.)

— Anc. Qualité grave et insidieuse d'une maladie : *La* MALIGNITÉ *de cette fièvre a résisté à tous les remèdes.*

MALIMBE, n. m. Pron. *ma-lainb.* — Zool. Oiseau d'Afrique, de l'ordre des Passereaux.

MALIN, IGNE, adj. (*malignus*, lat. ; m. sign.) Pron. *ma-lain, li-gn.* — Qui est enclin, qui prend plaisir à nuire, à faire ou à dire du mal : *C'est un esprit* MALIN. *Il est* MALIN *comme un vieux singe. C'est une* MALIGNE *bête.* (Acad.) *Une* MALIGNE *envie prit en eux la place de la charité.* (Boss.) *La paresse est la plus ardente et la plus* MALIGNE *de toutes les passions.* (La Rochef.)

Premièrement, monsieur, sous un air très-sincère,
Vous êtes faux, rusé, *malin* comme un démon. (Dest.)

— Fam. Qui se plaît à faire ou à dire des choses malicieuses pour s'amuser, se divertir : *Il a l'esprit aussi* MALIN *qu'il a le cœur bon. C'est un enfant bien* MALIN, *bien espiègle.* (Acad.) *Racine était tout aussi* MALIN *que Boileau, pour le moins.* (Volt.)

Le Français, *né malin*, créa le vaudeville. (Boil.)

— Par anal. : *Discours* MALIN. *Interprétation* MALIGNE. *Un regard,* MALIN. *Couplet* MALIN. (Acad.)

— *Maligne joie*, joie que l'on a du mal d'autrui, et que l'on voudrait cacher : *On trouve une* MALIGNE JOIE *à mortifier les personnes vaines.* (S.-Évrem.)

— Fam. *Malin vouloir*, intention maligne, intention de nuire : *Il a un* MALIN VOULOIR, *il a du* MALIN VOULOIR *contre moi.* (Acad.)

— *L'esprit malin, le malin esprit*, le diable : *Les dangereuses insinuations et les discours fallacieux de l'*ESPRIT MALIN. (Boss.)

Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont du *malin esprit* toutes inventions. (Mol.)

— Substantiv. Par anal. :

Tout faiseur de journaux doit tribut au *malin*. (La F.)

— En parl. des personnes, Fin, rusé : *Il est trop* MALIN *pour se laisser attraper, pour se laisser prendre à ce piége.* (Acad.)

— Subst. Dans le m. sens : *C'est un* MALIN. *Vous êtes un petit* MALIN.

— Qui a une qualité mauvaise, nuisible : *Un suc* MALIN. *Cette herbe a une vertu, une qualité* MALIGNE. *Il faut corriger ce que cette substance a de* MALIN. (Acad.)

— *Astres malins*, astres que l'on croyait malfaisants, nuisibles.

— *Influence maligne*, influence mauvaise, funeste : *Les astres arrêtent leur cours et détournent leur* MALIGNE INFLUENCE. (Fléch.)

— Méd. *Ulcère malin, plaie maligne*, ulcère, plaie qui font souvent des progrès malgré les remèdes qu'on leur oppose.

— *Fièvre maligne*, fièvre intermittente ou rémittente, accompagnée d'accidents graves.

MALINE, n. f. Mar. Grande marée qui a lieu à la nouvelle et à la pleine lune : *A l'époque des grandes* MALINES. (Acad.)

MALINES, n. f. (n. pr.) Comm. Dentelle très-fine qui s'est fabriquée originairement dans la ville de Malines, en Flandre : *De belle* MALINES *brodée. Des manchettes de* MALINES. (Acad.) *Oh ! les belles* MALINES. (Danc.)

MALINGRE, adj. des 2 g. (*male*, mal, et *æger*, malade ; lat.) Pron. *ma-laingr.* — Fam. Qui est d'une complexion faible et sujette à se déranger ; qui a peine à recouvrer ses forces et sa santé après une maladie : *Il a bien de la peine à revenir de sa maladie, il est encore bien* MALINGRE. *Je ne sais ce qu'a cet enfant ; il est tout* MALINGRE. (Acad.) *Je suis un peu* MALINGRE. (Volt.)

— Substantiv. *Le* MALINGRE *des Délices est au bout des facultés de son corps, de son âme et de sa bourse.* (Volt.)

MALINTENTIONNÉ, ÉE, adj. Qui a de mauvaises intentions : *Ces personnes étaient très-*MALINTENTIONNÉES. *Il est* MALINTENTIONNÉ *pour vous, à votre égard.* (Acad.) *Je crois pouvoir protester contre les froids plaisants et les lecteurs* MALINTENTIONNÉS. (La Br.)

— Substantiv. : *Ce discours est d'un* MALINTENTIONNÉ. *Des* MALINTENTIONNÉS *ont répandu ces nouvelles.* (Acad.)

MALIQUE, adj. m. (*malum*, pomme ; lat.) Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans les fruits acides, et particul. dans la pomme.

MALIS, n. m. Pron. *ma-li.* — Écon. rur. Abcès produit par le clavelée.

MALITORNE, adj. des 2 g. (*male*, mal ; *tornatus*, tourné ; lat.) Grossier, maladroit et gauche.

— Substantiv. *Ce valet n'est qu'un* MALITORNE. *C'est une grosse* MALITORNE. (Acad.) *Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand* MALITORNE *et le plus sot dadais que j'aie jamais vu.* (Mol.) ‖ V. MARITORNE.

MAL-JUGÉ. n. m. Pron. *mal-ju-jé.* — Prat. Jugement défectueux, mais sans prévarication : *Il faut prouver le* MAL-JUGÉ *quand on appelle d'une sentence d'un premier jugement.* (Acad.)

MALLARD, n. m. Techn. Petite meule du rémouleur.

MALLE, n. f. (*mall*, all.) Coffre de bois de la forme d'un carré long, couvert de peau, et servant à renfermer les hardes, les effets qu'on porte en voyage : *Grande, petite* MALLE. *On a fouillé dans sa* MALLE. *Attacher une* MALLE *derrière sa voiture.* (Acad.)

— *Faire sa malle*, mettre, ranger dans sa malle ce qu'on veut emporter pour son voyage.

— *Défaire sa malle*, en tirer les effets qu'elle contient : *Il n'avait pas encore* DÉFAIT SES MALLES *qu'il a été obligé de repartir.* (Acad.)

— *Malle-poste*, ou simpl. *Malle*, voiture qui sert aux transports des lettres, et dans laquelle on reçoit des voyageurs : *Il s'est rendu à Lyon par la* MALLE-POSTE. *La* MALLE EST *arrivée.* (Acad.) *La* MALLE-POSTE *partit au galop.* (A. Dumas.)

— *Courrier de la malle*, préposé de l'administration des postes chargé d'accompagner les lettres et de les remettre dans les différentes localités.

— Sorte de panier dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises.

— Prov. *Trousser en malle*, enlever lentement, par surprise : *Il trouva de la vaisselle d'argent dans une chambre, et la* TROUSSA EN MALLE. (Acad.)

— Fam. *Il a été troussé en malle*, il est mort subitement.

MALLÉABILITÉ, n. f. (*malleus*, marteau ; lat.) Qualité de ce qui est malléable : *La* MALLÉABILITÉ *est le premier indice de la ductilité.* (Buff.)

MALLÉABLE, adj. des 2 g. (*malleus*, marteau ; lat.) Qui est dur et ductile ; qu'on peut battre, forger et étendre à coups de marteau : *Le plomb est le plus souple et le plus* MALLÉABLE *des métaux ; le fer est de tous le moins* MALLÉABLE. (Buff.)

MALLÉAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport au marteau de l'oreille.

MALLÉÉ, ÉE, adj. En parl. des métaux, Qui a subi l'action du marteau pour acquérir plus de consistance ou de force : *C'est aux artistes à voir jusqu'à quel point le fer doit être* MALLÉÉ *pour acquérir tout son nerf.* (Buff.)

MALLEMOLLE, n. f. Pron. *mal-mol.* — Comm. Espèce de mousseline, claire et très-fine, qui est apportée des Indes orientales.

MALLÉOLAIRE, adj. des 2 g. (*malléole.*) Pron. *mal-lé-o-lèr.* — Anat. Qui appartient aux malléoles : *Artères* MALLÉOLAIRES.

MALLÉOLE, n. f. (*malleus*, marteau ; lat.) Anat. Partie saillante du bas des os de la jambe, appelée vulg. Cheville du pied : *La* MALLÉOLE *interne. La* MALLÉOLE *externe.* (Acad.)

— Agric. Bouture de la vigne.

MALLETIER, n. m. (*malle.*) Pron. *mal-tié.* — Techn. Celui qui fait des malles, des coffres.

MALLETTE, n. f. (*malle.*) Pron. *ma-lètt.* — Petite malle : *Il avait sa* MALLETTE *sur le dos. Un petit mercier qui porte sa* MALLETTE. (Acad.)

— Anc. Sac de toile dans lequel les capucins mettaient en voyage leurs provisions.

MALLIER, n. m. (*malle.*) Pron. *ma-lié.* — Cheval de postillon qui porte les lettres.

— Cheval qu'on met dans le brancard d'une chaise de poste : *Bon, fort* MALLIER. (Acad.)

MALLORA, n. f. Bot. Palmier de Madagascar, dont le fruit contient une substance farineuse.

MALMAISON, n. m. Pron. *mal-mai-zon.* — Bot. vulg. Astragale des champs.

MALMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Malmener :

Ce plaideur a été MALMENÉ. *On dit que vous êtes* MALMENÉS *sur terre et sur mer.* (Volt.)

MALMENER, v. tr. ou act. 1^re conj Pron. *mal-mené.* — Il change l'*e* muet du rad. en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je malmène, je malmènerai, je malmènerais,* etc. — Réprimander, maltraiter de paroles ou d'actions : *Il l'*A *bien* MALMENÉ. (Acad.)

— Faire essuyer à quelqu'un un grand échec, une grande perte : *L'ennemi* A *bien* MALMENÉ *leur avant-garde. On l'*A *bien* MALMENÉ *dans ce procès.* (Acad.)

MAL-MOULUE, adj. f. Vener. Il se dit des fumées du cerf quand elles sont mal digérées : *Fumées* MAL-MOULUES.

MALONS, n. m. pl. Constr. Briques dont on se sert pour maçonner les chaudières à savon.

MALOPE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, à grandes touffes couvertes de fleurs d'un joli rose foncé.

MALOTRU, UE, n. (*male,* mal ; *astructus,* bâti ; basse lat.) Terme d'injure et de mépris par lequel on désigne une personne maussade, mal faite, mal bâtie, grossière : *C'est un* MALOTRU, *un franc* MALOTRU. *Une grosse* MALOTRUE. (Acad.)

.. Elle fut tout heureuse et tout aise
De rencontrer un *malotru.* (La F.)

MALPEIGNÉ, n. m. Pron. *mal-pè-gnié.* — Fam. Homme malpropre et mal vêtu : *C'est un* MALPEIGNÉ.

MALPIGHIER, n. m. (*Malpighi,* n. pr.) Pron. *mal-pighié.* — Bot. Genre de plantes type de la famille des Malpighiacées, propres à l'Amérique du Sud.

MALPIGHIACÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des poils des plantes insérés sur une base glanduleuse.

= **Malpighiacées,** n. f. pl. Bot. Famille de plantes dont les feuilles sont munies de poils en forme de navette.

MALPLAISANT, ANTE, adj. Pron. *mal-plè-zan, zantt.* — Désagréable fâcheux ; il se dit particul. des choses : *Aventure* MALPLAISANTE. (Acad.) || Vieux.

MALPROPRE, adj. des 2 g. Qui manque de propreté, qui est sale : *C'est l'homme du monde le plus* MALPROPRE. *Il est extrêmement* MALPROPRE *sur lui, sur sa personne. Chambre* MALPROPRE. *Meubles, habits, mains* MALPROPRES. (Acad.)

De gens crasseux une *malpropre* bande. (La F.)

— Anc. Qui manque d'aptitude à une chose, qui n'y est pas propre :

Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence. (Corn.)

MALPROPREMENT, adv. Pron. *mal-pro-pre-man.* — Salement, avec malpropreté : *Il mange* MALPROPREMENT. *Cela est fait bien* MALPROPREMENT. (Acad.)

— Fam. Mal ; grossièrement : *Travailler* MALPROPREMENT. (Acad.)

MALPROPRETÉ, n. f. (*mal* et *propre.*) Manque de propreté, saleté : *Sa chambre est d'une grande* MALPROPRETÉ. *Il mange avec une* MALPROPRETÉ *choquante.* (Acad.) *La* MALPROPRETÉ *favorise en général le développement de toutes les affections contagieuses et cutanées.* (Chomel.) *Le castor ne peut supporter ni la* MALPROPRETÉ *ni les mauvaises odeurs.* (Buff.)

MALSAIN, AINE, adj. (*mal sain.*) Pron. *mal-çain, çènn.* — Qui n'est pas sain, qui a en soi le principe de quelque maladie : *Cet homme est* MALSAIN. *Cette femme est* MALSAINE. *Il est d'une complexion* MALSAINE. (Acad.)

— Qui est contraire, qui peut nuire à la santé : *Cette viande est* MALSAINE. *Les eaux de ce pays-là sont* MALSAINES. (Acad.)

— Mar. Qui présente des écueils : *Fond* MALSAIN.

— Fig. et mor. : *Doctrine* MALSAINE.

MALSÉANT, ANTE, adj. Pron. *mal-cé-an, antt.* Contraire à la bienséance : *Cela est* MALSÉANT. *L'air dissipé est* MALSÉANT *pour un magistrat.* (Acad.)

De tels pensers me seraient *malséants.* (La F.)

MAL-SEMÉ, ÉE, adj. Vener. Il se dit des andouillers lorsqu'ils sont en nombre impair : *Un cerf porte dix, douze* MAL-SEMÉS, *lorsqu'il a plus d'andouillers à une empaumure qu'à l'autre.*

MALSONNANT, ANTE, adj. Théol. Hasardé, téméraire, contraire à la véritable doctrine : *Des propositions* MALSONNANTES. (Acad.)

— Par extens. *Cela est malsonnant,* se dit d'un discours, d'une expression qui semble contraire à la morale, à la bienséance.

MALT, n. m. (*malt ;* angl.) Techn. Orge qu'on a fait germer et sécher, et dont on a séparé les germes ; *En Angleterre, l'impôt sur le* MALT *est considérable.* (Acad.) || V. DRÈCHE.

MALTAGE, n. m. (*malt.*) Techn. Opération qui a pour objet de convertir une partie de l'orge en substance sucrée.

— Résultat de cette opération : *Un beau* MALTAGE. MALTAGE *bien fait.*

MALTALENT, n. m. Pron. *mal-ta-lan.* — Anc. Mauvaise volonté, dépit, mécontentement : *J'ai quelque* MALTALENT *contre Monseigneur de Malesherbes, qui protége les feuilles de Fréron.* (Volt.)

MALTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Techn. Convertir l'orge en malt.

MALTEUR, n. m. Techn. Ouvrier brasseur qui fait le malt.

MALTHE, n. f. (*maltha,* bitume ; lat.) Min. Sorte de bitume solide.

MALTÔTE, n. f. (*male,* mal, et *tollere,* lever ; lat.) Impôt illégal, contribution non autorisée : *Faire, exercer la* MALTÔTE. (Acad.) *Sous l'empire romain, les directeurs des stations supposaient des demandes de renfort et inventaient toute espèce de* MALTÔTE. (Naudet.) *La* MALTÔTE *a trouvé moyen de se repaître au palais, et de disputer à la chicane la ruine d'un malheureux plaideur.* (Montesq.)

— Abusiv. Toute espèce de perception d'impôts : *Cet homme a fait sa fortune dans la* MALTÔTE. (Acad.)

— Fam. Corps des maltôtiers : *Être dans la* MALTÔTE. *Être employé dans la* MALTÔTE. (Acad.) || Vieux.

MALTÔTIER, n. m. Celui qui exige des droits qui ne sont pas dus et imposés légalement : *C'est un* MALTÔTIER. (Acad.) || Vieux.

— Par dénigr. Tout homme chargé de la perception des impôts.

MALTRAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Maltraiter : *Cet auteur a été fort* MALTRAITÉ *par la critique.* (Acad.)

Mais il s'agit ici d'un amant *maltraité ;*
Et peut-être monsieur ne l'a jamais été. (Piron.)

MALTRAITER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*traiter mal.*) Pron. *mal-trè-té.* — Traiter durement en actions ou en paroles : *Il l'*A MALTRAITÉ *de coups. Il l'*A MALTRAITÉ *de paroles. Ce mari* MALTRAITE *sa femme.* (Acad.)

— Causer un préjudice à quelqu'un, ne pas le traiter favorablement : *Cet homme* A *bien* MALTRAITÉ *son fils dans son testament. Cet arrêt* A *fort* MALTRAITÉ *la partie plaignante. La puissance souveraine peut* MALTRAITER *un brave homme, mais non pas le déshonorer.* (Volt.)

MALVACÉE, adj. f. (*malva,* mauve ; lat.) Bot. Qui appartient à la famille des Mauves : *Plantes* MALVACÉES. (Acad.)

= **Malvacées,** n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre Mauve.

MALVEILLANCE, n. f. (*mal, vouloir.*) Pron. *mal-vè-ianss.* — Mauvaise volonté pour les hommes en général, ou pour quelqu'un en particulier : *Voilà des effets de sa* MALVEILLANCE. *S'exposer à la* MALVEILLANCE *du peuple. On attribue cet incendie à la* MALVEILLANCE. *Cet homme a un caractère enclin à la* MALVEILLANCE. (Acad.) *Il avait encouru la* MALVEILLANCE *de toutes les médiocrités hargneuses.* (Vitet.)

MALVEILLANTE, ANTE, adj. Pron. *mal-vè-ian, iantt.* — Qui a de la malveillance ; où il y a de la malveillance : *Caractère* MALVEILLANT. *Disposition, intention* MALVEILLANTE. (Acad.) *Il avait un air improbateur et sévère, et regardait les deux époux avec une curiosité* MALVEILLANTE. (H. de Balzac.)

— N. m. Celui qui veut du mal à quelqu'un, qui est malintentionné : *Les* MALVEILLANTS *ont fait courir de fausses nouvelles. Il ne faut pas ajouter foi aux propos des* MALVEILLANTS. (Acad.)

MALVERSATION, n. f. Pron. *mal-vèr-ça-cion.* — Faute grave, commise par cupidité, dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, dans l'exécution d'un mandat : *Commettre des* MALVERSATIONS. *Être coupable de* MALVERSATION. *Il y a eu quelque* MALVERSATION *dans cette vente.* (Acad.)

MALVERSER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*male,* et *versari,* tourner ; lat.) Commettre une ou plusieurs malversations : *Il est accusé d'*AVOIR MALVERSÉ *dans son emploi, dans sa gestion.* (Acad.)

MALVOISIE, n. f. (*Malvasia,* nom de ville.) Pron. *mal-voa-zi.* — Vin grec fort doux : *Boire de la* MALVOISIE. (Acad.)

— N. m. Vin muscat, cuit, de quelque pays que ce soit : MALVOISIE *de Madère, de Provence.* (Acad.)

.. Comme on vous connaît certaine fantaisie,
On vous fera raison avec du *malvoisie.* (C. Del.)

MALVOULU, UE, adj. A qui l'on veut du mal ; pour qui l'on est mal disposé : *C'est un homme d'esprit, mais il est généralement* MALVOULU. (Acad.) || On écrit aussi *Mal voulu.* || Peu usité.

MAMAGU, n. f. Bot. Espèce de fougère de la Nouvelle-Zélande, dont la racine contient une moëlle qu'on mange après l'avoir fait rôtir.

MAMAN, n. f. (*mamma,* mamelle ; lat.) Pron. *ma-man.* — Terme dont se servent les enfants, et ceux qui leur parlent, au lieu du mot de *Mère : Il commence à parler, il dit déjà papa et* MAMAN. *Comment se porte votre* MAMAN ? (Acad.) *Mon papa et* MAMAN *l'envoyèrent à Paris.* (Dest.)

— Fam. *La maman,* la mère, sa mère, notre mère : *J'avais prévu quelques oppositions de la part de* LA MAMAN. (Picard.)

— *Grand'maman, bonne maman,* grand'mère : *Votre* GRAND'MAMAN *est donc toujours à la campagne ?* (Volt.)

— Fam. *Une grosse maman,* une femme qui a de l'embonpoint.

MAMANPIAN, n. m. (*mère des pians.*) Méd. Ulcère par lequel débute le pian.

MAMBRINE, n. f. Mamm. Variété de la chèvre.

MAMEI, n. m. Pron. *ma-mè.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Guttifères, comprenant le *Mamei* d'Amérique, grand et bel arbre qui s'élève à la hauteur de soixante à soixante-dix pieds.

MAMELLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ma-mèl-lèr.* — Anat. Qui a rapport aux mamelles.

MAMELLE, n. f. (*mamilla,* dimin. de *mamma,* lat. ; m. sign.) Partie charnue, hémisphérique et glanduleuse du sein des femmes, où se forme le lait : MAMELLE *droite, gauche.* (Acad.) *Heureuses les* MAMELLES *qui l'allaiteront.* (Montesq.) *Les Groenlandaises ont des* MAMELLES *molles et si longues qu'elles donnent à téter à leurs enfants par-dessus les épaules.* (Buff.) *Les oiseaux n'ont point de* MAMELLES, *non plus que les autres animaux ovipares.* (Id.)

— Fig. *A la mamelle,* au premier âge, à âge de l'allaitement : *L'éducation des enfants doit commencer à la* MAMELLE. (Acad.)

— Partie charnue qui, dans les hommes, correspond à la mamelle des femmes : *Il a été blessé deux doigts au-dessous de la* MAMELLE. (Acad.)

— Par anal. Organes qui, dans les animaux femelles, servent à l'allaitement : *Les* MAMELLES *d'une vache, d'une jument, d'une baleine, etc.* (Acad.)

— N. f. pl. Bot. Champignons qui ont plus ou moins de ressemblance avec des mamelles : MAMELLES *de chair.* MAMELLES *rayée et dorée.* MAMELLES *pourpres et blanches.*

— Art. vétér. Les deux côtés de la pince du sabot des solipèdes.

MAMELON, n. m. (*mamma,* mamelle ; lat.) Pron. *mam-lon.* — Bout de la mamelle chez la femme : *L'action du corset détermine l'aplatissement du* MAMELON, *et rend l'allaitement difficile ou impossible.* (Chomel.) *L'enfant cherche le sein de sa nourrice ; il le presse pour en exprimer le fluide nourricier ; il saisit et suce le* MAMELON. (Cabanis.)

— Fig. Sommet d'une montagne terminé en pointe : *Le chateau était situé sur un* MAMELON *escarpé.* (Lam.) *Chaque* MAMELON *gravi nous en découvrait un nouveau qu'il fallait gravir encore.* (Id.)

— Anat. Tubercule de forme analogue à celle du mamelon proprement dit : *La peau, la langue sont couvertes d'une infinité de petits* MAMELONS. (Acad.) *La tête du dindon est recouverte d'une peau bleuâtre, chargée de* MAMELONS *rangés dans la partie du cou, et de* MAMELONS *blanchâtres dans la partie postérieure.* (Buff.)

— Bot. Excroissance tuberculeuse qui naît à la surface d'une plante ou d'un de ses organes.

— Min. Concrétion dont les surfaces présentent des tubercules assez semblables aux bouts des mamelles.

— Techn. Partie d'un gond ou d'une fiche à vase dont la forme est cylindrique, et qui entre dans l'œil d'une penture, etc. || Petit cylindre encastré dans chaque extrémité d'un treuil, et qui tourne dans les trous qu'on nomme lumières.

MAMELONNÉ, ÉE, adj. Qui est couvert de mamelons ou petites tumeurs arrondies, qui a des proéminences approchant de la forme d'un mamelon : *Dent* MAMELONNÉE. *Racine* MAMELONNÉE. (Acad.)

— Bot. Il se dit d'une partie quelconque d'une plante dont la surface est chargée d'élévations ou de tubercules qui ressemblent à des mamelons.

= **Mamelonné,** n. m. Zool. Poisson du genre Baliste.

= **Mamelonnés,** n. m. pl. Bot. Champignons à chapeau mamelonné : MAMELONNÉS *blanc, gris, pâles, foncés.* || *Grand mamelonné,* agaric blanc remarquable par un mamelon central.

MAMELU, UE, adj. Pop. Qui a de grosses mamelles : *Homme* MAMELU. *Femme* MAMELUE. (Acad.)

— Substantiv. : *C'est une grosse* MAMELUE. (Acad.)

MAMELUK, n. m. (*mamlouk,* esclave ; ar.) Pron.

mam-louk. — Homme faisant partie, en Égypte, d'une milice à cheval, composée de soldats achetés dans leur enfance, puis affranchis : *Le corps des* MAMELUKS. *Les* MAMELUKS *ont longtemps dominé en Égypte.* (Acad.)

M'AMIE, n. f. *Mon amie.* V. AMIE.

MAMILLAIRE, adj. des 2 g. (*mamilla*, petite mamelle; lat.) Pron. *ma-mil-lèr.* — Qui ressemble à un mamelon.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelons.

— Anat. *Tubercules mamillaires*, tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure inférieure du troisième ventricule.

— *Éminences mamillaires*, saillies que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux anfractuosités du cerveau.

MAMILLAIRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Cactus, à tiges allongées en colonne, hérissées en tous sens de tubercules ou mamelons horizontaux.

MAMILLÉ, ÉE, adj. Pron. *ma-mil-lé.* — Bot. Qui est couvert de tubercules arrondis.

MAMILLEUX, EUSE, adj. Bot. Qui porte des tubercules arrondis.

MAMMAIRE, adj. des 2 g. (*mamma*, mamelle; lat.) Pron. *mam-mèr.* — Anat. Qui concerne les mamelles; qui a rapport aux mamelles.

— Anat. *Glande mammaire*, organe spécial de la sécrétion du lait : *Chez les femmes qui allaitent, les maladies de la* GLANDE MAMMAIRE *sont une cause fréquente d'engorgement douloureux dans les aisselles.* (Chomel.)

— Bot. *Vaisseaux mammaires*, petits vaisseaux qui passent de la plumule dans le cotylédon.

MAMMAL, ALE, adj. Zool. Qui a des mamelles.

= **Mammaux,** n. m. pl. Zool. Mammifères.

MAMMIFÈRE, adj des 2 g. (*mamma*, mamelle, et *ferre*, porter; lat.) Zool. Qui porte des mamelles : *Les animaux* MAMMIFÈRES.

= **Mammifères,** n. m. pl. Zool. Première classe du règne animal; à la tête de cette classe est l'homme; les autres animaux sont compris dans les deux groupes désignés autrefois sous les noms de Quadrupèdes et de Cétacés : *C'est un* MAMMIFÈRE. (Acad.)

MAMMITE, n. f. Méd. Inflammation des mamelles.

MAMMOLOGIE, n. f. (*mamma*, mamelle; lat., et λόγος, discours; gr.) Didact. Branche de la zoologie qui traite de l'histoire des mammifères.

MAMMOUTH, n. m. Pron. *ma-moutt.* — Animal du genre de l'éléphant, dont l'espèce a disparu, et dont on retrouve les ossements près des grandes rivières de Sibérie : *Toutes les dents et toutes les défenses de* MAMMOUTH *qu'on découvre, sont dans la position de l'animal debout.* (Babinet.) *Cuvier a reconstruit des mondes avec des os blanchis, a retrouvé des populations de géants dans le pied d'un* MAMMOUTH. (H. de Balzac.)

— Mastodonte; animal fossile, à dents mamelonnées.

MAMMULE, n. f. Bot. Conceptacle bombé, sans bordure ni bourrelets, qui naît du thalle de certains lichens.

— Zool. Protubérance anale des araignées, contenant les instruments qui servent à filer la toile.

MAMOUDIS, n. m. Comm. Toile peinte des Indes, de Perse.

M'AMOUR, n. f. (*mon amour.*) Pron. *ma-mour.* Anc. Terme de mignardise dont on se sert encore quelquefois en parl. à une femme, à une petite fille : *Vous avez raison,* M'AMOUR. (Dest.) *Vous ne connaissez pas,* M'AMOUR, *la malice de la pendarde.* (Mol.)

MAN, n. m. Zool. Ver blanc; larve du hanneton : *Les* MANS *s'attachent aux racines des arbres qu'ils dévorent.* (Duméril.)

MANACA, n. m. f. Bot. Espèce de palmier à feuilles pennées et à folioles membraneuses.

MANACOU, n. m. Zool. Très-beau chat des Indes.

MANAKIN, n. m. Pron. *ma-na-kain.* — Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique à couleurs éclatantes, caractérisés par un bec court, des narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes : *Le* MANAKIN *du Brésil est certainement un casse-noisette, car il a le même cri.* (Buff.)

MANANT, n. m. (*manens*, demeurant; lat.) Pron. *ma-nan.* — Anc. Habitant d'un bourg ou d'un village : *Les* MANANTS *et habitants de telle paroisse.* (Acad.)

— Absol. et fam. Paysan :

Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème,
Elle vit un *manant* en couvrir maints sillons. (La F.)

— Par extens. Homme grossier, mal élevé : *Il s'est conduit en vrai* MANANT *dans cette occasion. C'est un* MANANT. (Acad.)

MANCANDRITE, n. m. Champignon de mer.

MANCELLE, n. f. Technol. Chaîne de fer ou courroie qui lie les attelles du collier d'un cheval avec chaque limon de la voiture.

MANCENILLIER, n. m. Pron. *manss-ni-lié.* — Bot. Arbre de la famille des Euphorbiacées; originaire de l'Amérique équatoriale et de l'Arabie; il abonde surtout aux Antilles, où il forme de vastes forêts; le fruit et le suc de cet arbre sont des poisons très-subtils.

MANCHE, n. m. (*manubrium;* lat., m. sign.) Pron. *man-ch.* — Partie d'un instrument, d'un outil, par laquelle on le tient pour en faire usage : *Le* MANCHE *d'une cognée, d'un couteau, d'une raquette, d'un battoir, d'une étrille, d'un écouvillon, d'un marteau, etc. Long* MANCHE. MANCHE *court. Gros* MANCHE. *Couteau à* MANCHE *d'ivoire, d'ébène, de corne, d'argent. Il faut mettre un* MANCHE *à ce maillet. Cette cognée branle au* MANCHE, *dans le* MANCHE. MANCHE *à balai.* (Acad.)

— *Manche de la charrue*, partie de la charrue que tient le laboureur pour la diriger.

— *Manche d'un gigot, d'une épaule de mouton*, partie par où on les prend pour les découper.

— *Manche d'une basse, d'un violon, d'une guitare*, etc., partie où l'on pose les doigts de la main gauche, pour former les tons différents.

— *Savoir, connaître son manche, être sûr de son manche*, savoir toucher les cordes avec justesse et précision.

— Prov. et fig. *Branler au manche, dans le manche*, n'être pas ferme dans une résolution. || Plus souv. Être menacé dans sa fortune ou sa position : *Son état est bien douteux, il* BRANLE AU MANCHE. (Acad.) *Hâte-toi de t'enrichir, car ce ministre, à ce que l'on m'a dit,* BRANLE DANS LE MANCHE. (Lesage.)

— Prov. et fig. *Jeter le manche après la cognée*, abandonner une affaire, une entreprise par ennui, par découragement : *Il ne faut pas* JETER LE MANCHE APRÈS LA COGNÉE. (Acad.)

— Tech. *Manche à polir*, manche de bois sur lequel on place les pièces à polir, pour les travailler plus commodément.

MANCHE, n. f. (*manus*, main; lat.) Partie du vêtement dans laquelle on met le bras : *La* MANCHE *d'une robe, d'un habit, d'une chemise.* MANCHE *étroite, large, courte, longue. Retrousser les* MANCHES *de sa chemise. Un gilet à* MANCHES, *sans* MANCHES. *Fausse* MANCHE. (Acad.)

Elle agitait un vase en relevant ses *manches*. (V. Hugo.)

— *Manches pendantes*, bandes d'étoffe que l'on attache à de certaines robes de cérémonie : *Les conseillers d'État portaient autrefois des robes à* MANCHES PENDANTES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il a la manche large*, se dit d'un casuiste, d'un directeur relâché.

— Fig. et fam. *Il ne se fera pas tirer la manche, par la manche*, il fera volontiers telle chose.

— *Avoir une personne dans sa manche*, en disposer à son gré.

— Prov. et fig. *C'est une autre paire de manches*, c'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose; c'est bien autrement grave.

— *Gentilshommes de la manche*, gentilshomme dont la fonction était d'accompagner continuellement les fils de France, depuis qu'ils étaient sortis des mains des femmes jusqu'à la fin de leur éducation.

— *Gardes de la manche*, gardes du corps qui, en certaines occasions, se tenaient aux deux côtés du roi.

— Mar. Tuyau de cuir, ou d'étoffe, imperméable, servant à conduire des liquides ou des gaz d'un lieu dans un autre : *Il y a, à bord des bâtiments, des* MANCHES *de cuir ou de toile, goudronnée ou non goudronnée destinées à remplir d'eau, de vin, etc., les futailles et barriques d'arrimage.* (Acad.)

— *Manches à vent*, manches qui font l'office de ventilateurs, et qui conduisent l'air extérieur dans les entreponts, à travers les sabords, les écoutilles, etc.

— Géog. Canal, partie de mer resserrée entre deux terres : *La* MANCHE *de Bristol. La* MANCHE *de Tartarie, etc.* (Acad.)

— Absol. Canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre, et qu'on nomme autrement *Pas de Calais* : *Ce vaisseau est entré dans la* MANCHE. *Le département de la* MANCHE. (Acad.)

— Jeu. Partie : *Jouer en deux ou trois* MANCHES || *Avoir une manche*, avoir gagné une partie. || *Être manche à manche*, avoir gagné chacun une partie.

— Techn. Fourneau dont on se sert pour l'affinage.

— Pech. Filet en forme de cône.

MANCHEREAUX, n. m. pl. Pron. *man-ch-rô.* — Techn. Poignées fixées aux deux bouts de la boite de la lisse.

MANCHERON, n. m. Pron. *man-ch-ron.* — Partie de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure : *Il n'avait guère devant lui pour toute fortune que le* MANCHERON *de la charrue.* (Arago.) *Des* MANCHERONS *de charrue.*

MANCHETTE, n. f. (*manche.*) Ornement fait de mousseline, de baptiste, de dentelle, qui s'attache au poignet de la chemise : *Paire de* MANCHETTES. *Bâtir des* MANCHETTES. *Porter des* MANCHETTES. (Acad.) *Mes* MANCHETTES *de mousseline viennent des bords du Gange.* (B. de St.-P.)

— Fig. et pop. *Prendre, mettre des manchettes*, prendre des précautions de crainte d'offenser : *Je ne savais pas qu'il fallût* PRENDRE DES MANCHETTES *pour lui parler.*

— Fam. *Faire des manchettes à quelqu'un*, lui serrer fortement le poignet avec les doigts jusqu'à ce qu'on y amène une rougeur.

— *Manchette de sabre*, morceau de drap qui garnit le bas de la poignée des sabres, et qui se trouve pressé entre la garde et le haut du fourreau.

— *Manchettes de bottes, de guêtres*, genouillière de toile placée entre la chaussure et la culotte.

— Escr. *Coup de manchette*, coup de taille porté à l'adversaire, au poignet qui tient le sabre.

— Techn. Partie de l'accotoir d'un fauteuil qu'on garnit d'étoffe.

— Typogr. *Ouvrage à manchettes*, livres dont les marges sont chargées d'additions.

— Mar. Bout de cordage qui sert à empêcher un autre cordage de tomber trop bas quand il mollit.

— Bot. *Manchette de la Vierge*, liseron.

MANCHON, n. m. Espèce de sac ouvert par les deux bouts, ouaté intérieurement et recouvert d'une fourure et quelquefois d'une étoffe de satin, dans lequel on met les deux mains pour les garantir du froid : MANCHON *de martre, d'hermine, de petit-gris, de satin, de velours.* MANCHON *de femme.* (Acad.) *Elle avait une robe de velours violet, avec un boa et un petit* MANCHON *d'hermine.* (G. Sand.)

— *Chien de manchon*, très-petit chien que les dames portaient dans leur manchon, sous Louis XV.

— Mar. Garniture de fer d'un écubier.

— Techn. Cylindres dont les souffleurs de verre font, en les étendant, les feuilles de verres à vitre. || Cylindre de bois ou de métal dans lequel le fontainier, fait pénétrer les extrémités des tuyaux pour les relier.

MANCHONIER, n. m. Techn. Ouvrier qui, dans les verreries, fait les manchons de verre.

MANCHOT, OTE, adj. (*mancus;* lat., m. sign.) Pron. *man-chô, chott.* — Estropié de la main ou du bras : *Il est* MANCHOT *de la main droite. Il reçut un coup de feu dont il est resté* MANCHOT. (Acad.)

... Le bras *manchot*, qui reste sans office,
Laisse au survivancier tout le poids du service. (Del.)

— Prov. et fig. *Ne pas être manchot*, avoir de la dextérité; de la finesse : *L'ambassadeur du roi de Prusse* N'EST PAS MANCHOT. (Volt.)

Si le drôle est adroit,
Je ne suis pas *manchot* non plus, et j'ai bon droit.
(Em. Augier.)

— Fam. : *Le drôle n'était pas* MANCHOT *de la langue.* (Lesage.)

— Substantiv. Celui, celle qui n'a qu'un bras : *C'est un* MANCHOT *fort adroit.* (Acad.)

MANCHOT, n. m. Pron. *man-chô.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Plongeurs; il a des ailes très-courtes, nues et recouvertes d'écailles, dont il ne se sert pas pour voler.

MANCIPATION, n. f. (*mancipo*, aliéner; lat.) Pron. *man-ci-pa-cion.* — Ant. rom. Espèce d'aliénation volontaire par laquelle le propriétaire d'une chose en transmettait la propriété à une autre personne.

MANDANT, part. prés. du v. Mander.

MANDANT, n. m. Jurispr. Celui qui, par un mandat, donne pouvoir à un autre d'agir en son nom : *Un mandataire ne doit en aucun cas refuser d'obéir, pour ses* MANDANTS, *à la volonté générale.* (M. J. Chénier.)

MANDARIN, n. m. (*mandar*, commander; portug.) Pron. *man-da-rain.* — Titre que l'on donne à tous les gens en place de la Chine : *Il y a des* MANDARINS *lettrés et des* MANDARINS *militaires. Un grand* MANDARIN *est un vice-roi. Un petit* MANDARIN *est un huissier ou un geôlier.* (Acad.)

MANDARINAT, n. m. Pron. *man-da-ri-na.* Charge, office, dignité de mandarin.

MANDAT, n. m. (*mandare*, charger, confier; lat.) Pron. *man-da.* — Jurispr. Acte par lequel on commet gratuitement le soin d'une affaire à quelqu'un : *Il a bien rempli son* MANDAT. (Acad.)

— Comm. Écrit portant l'ordre de payer une certaine somme à la personne qui y est dénommée : *Il m'a donné un* MANDAT *sur son notaire, sur son correspondant.* (Acad.)

— *Mandat de change*, lettre de change non soumise à l'acceptation, ni par conséquent aux suites d'un protêt.

— Admin. milit. Espèce de bon payable à vue : MANDAT *de fournitures.* MANDAT *de payement* MANDAT *de passage.*

— *Mandat de comparution*, ordonnance par laquelle le juge d'instruction enjoint à une personne de comparaître devant lui pour être interrogée. || *Mandat d'amener*, ordre de faire comparaître quelqu'un devant un tribunal, un magistrat. || *Mandat d'arrêt*, celui en vertu duquel un prévenu est mis en état d'arrestation, et, après une instruction judiciaire, renvoyé devant un tribunal pour y être jugé.

— Absol. Dans le m. sens : *Il se déroba au* MANDAT *lancé contre lui.* (De Barante.)

— *Mandat de dépôt*, celui en vertu duquel l'inculpé mis en état d'arrestation est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt.

— Politiq. Instructions spéciales que les électeurs donnent aux députés qu'ils choisissent : *L'assemblée ne reconnut pas les* MANDATS *impératifs.* (Acad.)

Rendez-nous le *mandat* qui nous fut conféré. (C. Del.)

— Rescrit du pape, par lequel il mandait à un collateur ordinaire de pourvoir celui qu'il lui désignait du premier bénéfice qui vaquerait : *Les* MANDATS *n'ont plus lieu en France.* (Acad.)

MANDATAIRE, n. m. Pron. *man-da-tèr.* — Celui qui est chargé d'un mandat, d'une procuration, d'une mission pour agir au nom d'un autre : *Le* MANDATAIRE *ne doit agir que conformément à ses pouvoirs. Je ne puis rien prendre sur moi, je ne suis que* MANDATAIRE. (Acad.)

— Anc. Celui en faveur de qui le pape avait expédié un mandat.

MANDATÉ, ÉE, part. pass. du v. Mandater. Porté sur un mandat : *Somme* MANDATÉE.

MANDATER, v. tr. ou act. 1re conj. Admin. Délivrer un mandat pour le payement d'une somme : *Il reste mille francs à* MANDATER *pour le premier trimestre.* MANDATER *un mémoire.*

MANDATIF, IVE, adj. Didact. Qui appartient au mandat : *Forme* MANDATIVE.

MANDATUM, n. m. (m. lat.) Pron. *man-da-tom.* — Liturg. Lavement des pieds du jeudi saint.

MANDE, n. f. Pron. *mand.* — Techn. Panier d'osier garni de toile, et dont on se sert pour transporter la terre à pipe.

MANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Mander.

— Anc. jurispr. *Mandé et blamé*, celui qui était mandé à la chambre du conseil pour être blâmé de quelque delit : *Le* MANDÉ *et blâmé était entaché d'infamie.* || *Mandé et admonesté*, celui qui était cité devant la cour pour être averti de ne plus retomber dans les mêmes errements : *Le* MANDÉ *et admonesté n'était point noté d'infamie.*

MANDEMENT, n. m. (*mandare*, charger; lat.) Pron. *mand-man.* — Ordre par écrit et rendu public; ordonnance d'un supérieur, d'un juge, etc. : *Le recteur de l'Université de Paris donnait autrefois des* MANDEMENTS *concernant les études et la discipline des colléges.* (Acad.) *Le duc de Bourgogne avait donné* MANDEMENT *pour que la réunion des gens d'armes se fit à Troyes.* (De Barante.) *La chevalerie française s'était rendue en foule au* MANDEMENT *du roi.* (H. Martin.)

Ne règle-t-il pas tout, paix, guerre, états, finances?
Fait-il pas lois, édits, *mandements*, ordonnances. (V. Hug.)

— *Si donnons en mandement*, formule que contenaient les lettres patentes du roi. || *Donnons en* MANDEMENT *à nos cours et tribunaux*, etc. (Acad.)

— Particul. Écrit qu'un évêque fait publier dans son diocèse, et donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion : *Des écrits caustiques firent plus de tort aux convulsionnaires que les* MANDEMENTS *de l'archevêque de Paris.* (Lacretelle.)

— Anc. Lettre, billet portant ordre de payer à un receveur ou fermier : *Il a donné un* MANDEMENT *de telle somme sur son fermier. J'ai payé selon votre* MANDEMENT. (Acad.)

— Jurispr. *Mandement de collocation*, acte délivré à chacun des créanciers dans une distribution par contribution ou dans une instance d'ordre, à l'effet de toucher ce qui leur est dû.

— *Mandement d'exécution*, formule qui termine les grosses des jugements et des actes, et les rend exécutoires.

MANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mandare*; lat. m. sign.) Envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message : *Je lui* AI MANDÉ *cette nouvelle. Je lui* AI MANDÉ *par un de ses amis ce qui s'était passé. Je lui* AI MANDÉ *qu'il vînt. Je lui* AI MANDÉ *de venir.* (Acad.) *Je ne pense pas que vous vous plaigniez que je ne vous* MANDE *point de détails.* (Mme de Sév.) *Si elle était partie d'Europe, elle m'*AURAIT MANDÉ *son départ.* (B. de St-P.) *Si vous avez fait ce que je vous* AI MANDÉ *par ma dernière lettre, nos affaires sont dans le meilleur état du monde.* (Boursault.)

— Anc. *Mandons et ordonnons*, premiers mots du mandement qui terminait les actes et jugements publics faits ou rendus au nom du roi.

— *Mander quelqu'un*, lui donner avis ou ordre de venir : *On* A MANDÉ *tous les parents. On* A MANDÉ *le médecin, le notaire.* (Acad.) *Il* AVAIT *déjà* MANDÉ *près de trente mille hommes.* (Volt.)

— *Il a mandé ses équipages, ses carrosses, ses chevaux*, etc., il a donné ordre qu'on les lui envoyât.

MANDIBULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *man-di-bu-lèr.* — Qui a rapport à la mandibule.

MANDIBULE, n. f. (*mandibula*, mâchoire; lat.) Anat. Mâchoire inférieure de l'homme et des animaux.

— Chacune des deux parties qui forment le bec des oiseaux : *La* MANDIBULE *supérieure. La* MANDIBULE *inférieure.* (Acad.)

— Parties saillantes de la bouche des insectes.

MANDIBULÉ, ÉE, adj. Pron. *man-di-bu-lé.* — Zool. Qui a des mandibules.

MANDIL, n. m. Relat. Espèce de turban formé à l'usage des Perses.

MANDILLE, n. f. (*mantille.*) Pron. *man-di-y.* — Sorte de casaque formée de trois pièces, que portaient autrefois non-seulement les laquais, mais encore les huissiers des villes, les soldats, etc. : *Je l'ai vu laquais, il portait la* MANDILLE. (Acad.)

Gens évoqués du fond de la roture,
De la *mandille* intrus dans le sénat. (La Chauss.)

— Prov. *Son père a porté la mandille*, se disait d'un homme de basse condition.

Tel sur son écusson porte un casque sans grille,
Dont le père autrefois a porté la *mandille*. (Boursault.)

MANDOLINE, n. f. Instrument de musique à manche, dont on joue avec une plume et à quatre cordes : *Jouer de la* MANDOLINE. (Acad.) *On entendait de tous côtés le son des* MANDOLINES, *des violons et des lyres.* (Chateaubr.) *Une* MANDOLINE *antique, de forme espagnole, était accrochée à la muraille.* (Ph. Chasles.)

MANDORE, n. f. (*mandola*; ital.) Pron. *man-dor.* — Instrument de musique, ayant la forme du luth, et monté de quatre cordes doubles, et dont on joue avec les doigts.

MANDRAGORE, n. f. (μανδραγόρας, plante qui endort; gr.) Bot. Genre de plante de la famille des Solanées, possédant à un haut degré les propriétés narcotiques et purgatives. Les anciens lui attribuaient des vertus merveilleuses.

MANDRERIE, n. f. Techn. Tout ouvrage plein d'osier, sans lattes ou cerceaux.

MANDRIER, n. m. Techn. Vannier, ouvrier qui fait des ouvrages de jonc.

MANDRILL, n. m. Pron. *man-dril.* — Zool. Babouin; espèce de singe très-laid, du genre Cynocéphale; il habite les côtes de Guinée.

MANDRIN, n. m. Pron. *man-drain.* — Techn. Pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler : MANDRIN *à virole.* MANDRIN *à pince.*

— Outil d'acier, dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour percer le fer à chaud.

— Mécan. Pièce creuse, en fer forgé ou en fonte, dont on se sert pour réunir les deux extrémités d'une tige métallique, ou en guise de moyeu pour supporter les bras d'une roue hydraulique.

— Instrument de fer qui sert à travailler certaines pièces.

— Plateaux de bois sur lesquels les doreurs travaillent les grandes pièces.

— Artill. Cylindre de bois dur, moule sur lequel on roule le papier pour les cartouches, les gargousses, les feux d'artifices.

— Mar. Cylindre de bois qui sert de gabari aux charpentiers.

— Comm. Étoffe grossière pour l'habillement des gens de campagne.

MANDRINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Mettre sur le mandrin la pièce qu'on veut travailler.

MANDUCABLE, adj. des 2 g. (*manducare*, manger; lat.) Qui peut être mangé.

MANDUCATION, n. f. (*manducare*, manger; lat.) Pron. *man-du-ka-cion.* — Action de manger, comprenant la préhension des aliments par les lèvres, leur introduction dans la bouche, la gustation, la mastication et la déglutition.

— Mystiq. Action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

MANÉAGE, n. m. (*manus*, main, et *agere*, faire; lat.) Pron. *ma-né-aj.* — Mar. Corvée que les armateurs sont en droit d'exiger, sans rétribution, des matelots, dans certains ports.

MANEGE, n. m. Pron. *ma-nèj.* — Exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser : *Mettre un cheval au* MANÉGE. *Faire le* MANÉGE. *Cheval de* MANÉGE. *Terme de* MANÉGE. (Acad.)

— Lieu où l'on exerce les chevaux pour les dresser, et où l'on donne des leçons d'équitation : *Un beau* MANÉGE. *Un* MANÉGE *couvert, découvert. Nous avons loué, pour notre promenade, des chevaux du* MANÉGE. (Acad.)

— Mar. Manière particulière de manœuvrer, de faire certaines évolutions.

— Techn. Appareil servant à appliquer la force des animaux qu'on attache à un axe vertical, qu'ils font mouvoir en parcourant eux-mêmes un cercle horizontal.

— Fig. Manière d'agir adroite et artificieuse : *Je connais le* MANÉGE *de ces gens-là. Je ne suis pas encore fait à ce* MANÉGE. (Acad.) *A la cour, ramper, flatter et demander, c'est tout le* MANÉGE *des subalternes.* (Volt.) *Il y a des rencontres dans la vie, où la vérité et la simplicité sont le meilleur* MANÉGE *du monde.* (La Br.)

MANÉGÉ, ÉE, adj. Dressé au manégé : *Cheval* MANÉGÉ.

MÂNES, n. m. pl. (*manere*, rester; lat.) Pron. *mânn.* — Antiq. Ombres, âmes des morts : *On respecte à Siam les éléphants blancs comme les* MÂNES *des empereurs.* (Buff.) *Polyxène fut sacrifiée aux* MÂNES *d'Achille.* (Acad.)

— Il ne s'emploie que poét. et dans le style élevé :

Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas,
Mânes trop généreux. (Volt.)
O vous, *mânes* sanglants du plus vaillant des rois. (Id.)

MANET, n. m. Pron. *ma-nè.* — Filet en nappe simple dans lequel le poisson se prend par les ouïes.

MANETTE, n. f. Pron. *ma-nètt.* — Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la banche ou planche du moule du maçon piseur.

— Agric. Instrument de fer qui sert à arracher les plantes avec leur motte.

MANGANÈSE, n. m. (μάγνης, aimant; gr.) Min. Métal cassant, qui ne se trouve, pour ainsi dire, qu'à l'état d'oxyde dans la nature : *Pour faire perdre au verre sa teinte verdâtre, on y mêle de l'oxyde de* MANGANÈSE. (Acad.)

MANGANÉSIEN, IENNE, adj. Pr. *man-ga-né-ziain, ziėn.* — Minér. Qui contient du manganèse.

MANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Manger : *Le premier gâteau qui fut* MANGÉ *fut la communion du genre humain.* (J. J. Rouss.)

— Mar. *Être mangé par la mer*, se dit d'un bâtiment qui est en butte à une mer très-agitée.

— *Bâtiment mangé par la terre, par la brume*, celui dont la couleur ne se détache pas de celle de la côte.

MANGEABLE, adj. des 2 g. Qui peut se manger sans dégoût : *Ce potage n'est pas bon, mais il est* MANGEABLE. *Ce pain n'est pas* MANGEABLE. (Acad.) *On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et* MANGEABLE. (J. J. Rouss.) *Elle dévore les racines qui ont l'air d'être* MANGEABLES. (G. Sand.)

MANGEAILLE, n. f. Pron. *man-ja-y.* — Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques, à des oiseaux : *Faire de la* MANGEAILLE *pour les poulets, leur donner de la* MANGEAILLE. (Acad.)

— Fam. et par dénigr. Ce que mangent les hommes : *Cet homme est toujours occupé de* MANGEAILLE. (Acad.) *Il se crève de* MANGEAILLE. (Did.) *Monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de* MANGEAILLE? (Mol.)

MANGEANT, part. prés. du v. Manger.

MANGEANT, ANTE, adj. Qui mange : *Je l'ai laissée bien buvante et bien* MANGEANTE. (Acad.)

Soyons bien buvants, bien *mangeants*;
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans. (La F.)

MANGEOIRE, n. f. Pron. *man-joar.* — Auge où mangent les chevaux, les bêtes de somme : *Mettre de l'avoine dans la* MANGEOIRE. (Acad.) *La* MAN-

GEOIRE *est pleine.* (Ancel.) *Il faut avoir soin que le râtelier et la* MANGEOIRE *des jeunes poulains ne soient pas trop élevés.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Tourner le dos à la mangeoire*, faire tout le contraire de ce qu'il faut pour arriver au but qu'on se propose.

MANGEOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Manger sans appétit avec nonchalance.

MANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*manducare*; lat., m. sing.) Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *mang* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o*, *nous mangeons*, *il mangea*, etc. — Mâcher et avaler quelque aliment : MANGER *du pain, de la viande, du fruit. Les chevaux* MANGENT *du foin, de l'avoine. Les hirondelles* MANGENT *les moucherons, les vermisseaux.* (Acad.) *J'*AVAIS MANGÉ *l'ours et le chien sacré avec les sauvages.* (Chateaubr.) *Les perroquets sont le gibier le plus commun des terres de Cayenne, et celui qu'on* MANGE *ordinairement.* (Buff.)

Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable. (La F.)

— Absol. : *Il n'a ni bu ni* MANGÉ. *Il a été trois jours sans* MANGER. MANGER *chaud, froid. Donnez à* MANGER *à cet enfant.* (Acad.) *La nécessité de* MANGER *fit sortir nos gens de ce lieu si délicieux.* (La F.) *Je me sens fatiguée, et je me coucherai dès que j'*AURAI MANGÉ. (Mariv.)

On dort, on boit, on *mange*; on *mange*, on boit, on dort :
De ce régime, moi, je m'accommode fort. (Coll. d'Harl.)

— Pop. *Manger comme quatre*, manger avec voracité, avec excès.

— Fam. *Il a mangé son blé en vert, en herbe*, il a dépensé d'avance son revenu, une succession.

— *Manger de la vache enragée*, éprouver beaucoup de privations et de fatigues : *Ce jeune homme aime trop ses aises; il faudra qu'il* MANGE DE LA VACHE ENRAGÉE. (Acad.)

— Fam. et ellipt. *Manger sa faim*, manger jusqu'à assouvir sa faim : *Cette odeur de cuisine me réjouit, car depuis deux jours je n'*AI *pas* MANGÉ MA FAIM. (G. Sand.)

— Prendre ses repas : *Il ne* MANGE *jamais chez lui. Ils* MANGENT *ensemble. Il* MANGE *tous les jours en ville.* (Acad.) MANGER *seul, c'est* MANGER *comme les lions et les loups;* MANGER *avec des importuns, le repas est un supplice.* (S.-Évrem.) *Elle* MANGE *quasi toujours à sa chambre.* (Mme de Sév.)

Quand le roi n'est pas là, la reine *mange* seule. (V. Hug.)

— *On mange bien chez cette personne, chez ce restaurateur*, on y fait, on y prend de bons repas.

— *Donner à manger*, tenir une maison où les gens viennent prendre leurs repas en payant : *Il* DONNE À MANGER *à la carte, à tant par tête.* (Acad.)

— Par anal. Recevoir à sa table ses amis, ses connaissances : *Il* DONNE *souvent* À MANGER. *C'est un avare qui ne* DONNE *jamais* À MANGER *à personne.* (Acad.)

— Prov. *L'appétit vient en mangeant*, le désir de s'enrichir ou de s'élever augmente à mesure qu'on acquiert de la fortune ou des honneurs.

— *Les gros poissons mangent les petits*, les gens puissants oppriment les faibles.

— *Il a mangé son pain blanc le premier*, il a été dans un état heureux, agréable, et il n'y est plus.

— *Savoir bien son pain manger*, entendre bien ses intérêts, savoir bien se tirer d'affaire.

— *Manger dans la main à quelqu'un*, avoir avec une personne des manières trop familières.

— *Il y a à boire et à manger*, se dit d'une affaire qui peut avoir à la fois de bons et de mauvais résultats, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais.

— Fig. Consumer, dissiper en débauches ou en folles dépenses : *S'il continue ses prodigalités, il* MANGERA *tout son bien. Il* MANGE *tout en chicanes, en procès. Il* A MANGÉ *deux belles terres.* (Acad.) *Le prodigue qui* MANGE *ses capitaux sait parfaitement qu'il se ruine, et n'en va pas moins son train.* (J.-J. Rouss.) *Un homme qui* A MANGÉ *deux millions.* (Chamf.)

Votre folie attire
Chez vous mille flatteurs qui *mangent* votre bien. (Dest.)
Les frais d'enterrement *mangèrent* l'héritage. (Em. Aug.)

— Fig. et fam. *Ses valets, ses chevaux et ses chiens le mangent*, etc., le ruinent, l'obligent à d'excessives dépenses : *Nous plumons une coquette, la coquette* MANGE *un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres.* (Lesage.)

Des chicaneurs viendront nous *manger* jusqu'à l'âme,
Et nous ne dirons mot! (Rac.)
Si les gros nous *mangeaient*, nous *mangions* les petits.
(La F.)

— Par extens. En parl. de choses, Consumer, absorber, ronger, miner, détruire : *Cette forge* MANGE *bien du charbon. Ces légumes* MANGENT *beaucoup de beurre. La rivière* MANGE *ses bords. Un ulcère lui* MANGE *la jambe. La rouille* MANGE *le fer. Un onguent, une poudre qui* MANGE *les chairs mortes.* (Acad.)

— Fam. *Manger ses mots, la moitié de ses mots*, mal prononcer les mots, les syllabes.

— Fig. *Manger quelqu'un, quelque chose des yeux*, regarder avidement quelqu'un, quelque chose.

— *Manger quelqu'un de caresses*, lui faire de grandes caresses.

— *Être joli à manger, être à manger*, et plus souv. *à croquer* se dit d'un joli enfant, d'une jolie personne : *Pauline est une petite fille à* MANGER; *c'est la joie de toute votre maison.* (Mme de Sév.)

— Fam. *Je n'ai garde de lui en parler; il me mangerait le blanc des yeux, il me mangerait*, il se courroucerait, il me querellerait.

— Man. *Manger le chemin*, se dit d'un cheval qui avance trop.

— Mar. *Manger le vent*, intercepter le vent. || *Manger un bâtiment*, se dit de la mer, quand ses vagues viennent laver le pont d'un navire.

— *Manger les nuages, le temps*, en parl. de la lune, Dissiper les nuages.

= **Se manger**, v. pron. Être mangé : *Ces fruits ne* SE MANGENT *pas. Que la viande qu'il coupe* SE MANGE *ou ne* SE MANGE *pas, qu'est-ce que cela te fait?* (A. de Vigny.) *Le sang, les boyaux, les viscères, les pieds et la langue du cochon se préparent et* SE MANGENT. (Buff.)

— Se dévorer mutuellement : *Les rats se tuent,* SE MANGENT *entre eux, pour peu que la faim les presse.* (Buff.)

— Fig. *Ces coquins-là* SE MANGENT *eux-mêmes comme les rats.* (A. de Vigny.)

— *Ils se sont mangé le blanc des yeux*, ils se sont fortement querellés.

— Prov. *Se manger des yeux*, se regarder mutuellement avec une extrême passion.

— Gramm. *Cette voyelle finale se mange*, s'élide, ne se prononce pas, quand le mot qui la suit commence par une voyelle : *En français, l'*E *muet* SE MANGE *devant une voyelle.* (Acad.)

MANGER, n. m. Pron. *man-jé*. — Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit : *Son hôtesse lui accommode son* MANGER. *Un pâté de bécasses est un bon* MANGER. *Un* MANGER *délicat, délicieux* (Acad.) *La chair du bruant fou est un très-bon* MANGER. (Buff.)

— Fam. et fig. *En perdre le boire et le manger*, être entièrement absorbé par une occupation, par une passion.

— Art. culin. *Branc-manger*. || V. BLANC.

MANGERIE, n. f. Fam. Action de manger, de manger beaucoup : *L'étoile de la* MANGERIE *s'est mise en ce pays malgré moi.* (Mme de Sév.)

— Fig. Frais de chicane, exactions : *Les* MANGERIES *des gens de justice sont effroyables.* (Acad.)

MANGE-TOUT, n. m. Fam. Celui qui consume son bien en folles dépenses : *C'est un* MANGE-TOUT. (Acad.) *Ce sont des* MANGE-TOUT.

MANGEUR, EUSE, n. (*manger.*) Celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup : *Il n'est pas* MANGEUR. *C'est une grande* MANGEUSE. (Acad.) *Homère fait les hommes des temps héroïques grands* MANGEURS. (Fleury.) *Ils sont grands* MANGEURS *et portés à tous les excès.* (Cabanis.)

— Fam. *C'est un petit mangeur; il n'est pas mangeur*, il n'a pas d'appétit.

— Fig. et fam. *C'est un mangeur*, un prodigue, un dissipateur.

— Fig. et pop. *Un mangeur de chrétiens*, un homme de chicane, un homme qui vexe, qui tourmente le peuple. || *Un mangeur de charrettes ferrées, de petits enfants*, un fanfaron.

— Fam. *Un mangeur de viandes apprêtées, de soupe apprêtée*, un fainéant qui aimerait à bien vivre sans se donner de peine.

— Fig. et fam. *Un mangeur de crucifix, d'images, de saints*, un bigot, un faux dévot.

MANGEURE, n. f. Pron. *man-jur*. — Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc. : MANGEURE *de vers.* MANGEURE *de souris.* (Acad.)

— Vèner. Pâture du sanglier.

MANGIER, n. m. V. MANGUIER.

MANGLE, n. m. Bot. Fruit du palétuvier.

MANGLIER, n. m. Pron. *mangh-li-é*. — Bot. Palétuvier; et collect. Arbres qui croissent sur les rivages de la mer, et dont les rameaux s'enfoncent dans la terre, y jettent des racines et s'entrelacent à l'infini.

MANGONNEAU, n. m. Pron. *man-go-nô*. — Anc. Machine de guerre, imitée de l'ancienne catapulte.

— Projectile lancé par le mangonneau.

MANGOUSTAN, n. m. Pron. *man-gouss-tan*. — Bot. Arbre des Moluques et de l'Inde, de la famille des Guttifères; ses fruits sont d'un goût exquis.

MANGOUSTE, n. m. Bot. Fruit du mangoustan; il est de la grosseur d'une orange.

MANGOUSTE, n. f. Zool. Quadrupède de la famille des Carnassiers; il a la forme d'une martre : *Les* MANGOUSTES *habitent au bord des eaux, et se nourrissent de rats et de serpents.* || V. ICHNEUMON.

MANGUE, n. f. Bot. Fruit du manguier : *On prépare avec les* MANGUES *des gelées et des compotes.* (Acad.)

— Zool. Mammifère d'Afrique.

— Pêch. Grand filet en usage dans la Méditerranée.

MANGUIER ou **MANGIER**, n. m. Pron. *man-ghié, ié*. — Bot. Grand arbre de la famille des Thérébinthacées, très-commun aux Indes et au Brésil; ses fruits sont savoureux et d'une odeur agréable.

MANI, n. m. Bot. Arbre de la Guiane, de la famille des Guttifères, à fleurs écarlates; il fournit un suc jaune, résineux, très-abondant, dont on se sert pour faire des torches, et pour goudronner les barques et les cordages.

— Résine qui découle de cet arbre.

MANIABLE, adj. des 2 g. Qui est aisé à manier, qui se prête à l'action de la main : *Ce drap est doux et* MANIABLE. *Ce marteau est trop lourd, il n'est pas* MANIABLE. *Laissez refroidir ce fer, il n'est pas encore* MANIABLE. (Acad.)

— Qui est aisé à mettre en œuvre : *Ce fer, ce cuir est doux et* MANIABLE. (Acad.)

— Mar. *Vent maniable*, celui qui permet au bâtiment toute espèce de manœuvre : *Huit lieues de mer séparaient à peine les deux armées; un* VENT MANIABLE *et doux enflait les voiles.* (Lam.) *Un* VENT MANIABLE *nous a laissés approcher de la pointe du continent.* (Id.)

— Par anal. : *Le temps est* MANIABLE.

— Fig. Traitable, d'un commerce facile : *Cet homme est* MANIABLE, *n'est point du tout* MANIABLE. *Son esprit, son caractère n'est pas* MANIABLE. (Acad.)

— Par anal. *La mer semblait lui être devenue un élément aussi familier et aussi* MANIABLE *que la terre.* (A. Dumas.)

MANIAGE, n. m. Techn. Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées.

MANIAQUE, adj. des 2 g. (*manie.*) Pron. *ma-ni-ak*. — Méd. Qui est attaqué de manie : *Il est* MANIAQUE. *Elle est* MANIAQUE. (Acad.)

Je voudrais qu'à la fois vous fussiez *maniaque*,
Atrabilaire, fou. (Regn.)

— Qui appartient, qui a rapport à la manie : *Un délire* MANIAQUE.

— Substantiv. Celui, celle qui est attaqué de manie : *C'est un* MANIAQUE, *une* MANIAQUE. (Acad.) *Toutes les habitudes du singe sont excessives, et ressemblent beaucoup plus aux mouvements d'un* MANIAQUE *qu'aux actions d'un homme.* (Buff.)

— Par extens. Celui, celle qui a des habitudes, des gestes bizarres : *Cet homme est un* MANIAQUE.

Syn. Maniaque, lunatique. Le *maniaque* est celui qui a des accès de folie irrégulière; tandis que les accès du *lunatique* sont réguliers et comme périodiques; le *maniaque* est une espèce de fou, quelquefois furieux; le *lunatique* n'est qu'un homme d'une humeur changeante et fantasque.

MANICANTERIE, n. f. (*mane*, le matin; et *cantare*, chanter; lat.), Anc. École de chant où l'on apprenait à chanter aux enfants de chœur. || Aujourd'hui *Maîtrise*.

MANICHÉEN, ENNE, n. Pron. *ma-ni-ché-ain, ènn*. — Celui, celle qui adopte la doctrine de Manès, fondateur du manichéisme, lequel admet deux premiers principes, un bon et un mauvais.

— Adj. Qui appartient au manichéisme : *Hérésie* MANICHÉENNE.

MANICHÉISME, n. m. Doctrine des manichéens.

MANICHORDION, n. m. (*manus*, main; lat.; χορδή, corde; gr.) Pron. *ma-ni-kor-dion*. — Mus. Sorte d'épinette, de clavecin; instrument à clavier : *Jour du* MANICHORDION. (Acad.)

— Techn. Fil de laiton qui enchaîne les fils dont se compose la forme du fabricant de papier.

MANICLE, n. f. (*manicæ*, manches; lat.) Techn. Tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les ciseaux dont ils se servent. || V. MANIQUE.

MANICOLLE, n. f. Pêch. Sorte de grande truble.

MANICOU, n. m. Zool. Espèce de sarigue de la Virginie; il vit au milieu des bois; ses petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que porte la femelle sous le ventre.

— Fétiche des sauvages. || V. MANITOU.

MANICULE, n. f. (*manicula*, petite main; lat.) Zool. Pied de devant d'un mammifère.

MANIE, n. f. (μανία, fureur; gr.) Folie qui n'est pas complète comme la démence, et qui se manifeste par des accès intermittents : *Il est atteint de* MANIE. *Sa* MANIE *est fort difficile à guérir.* (Acad.) *La* MANIE, *qui paraît avoir son siége dans le cerveau, est fréquente dans la jeunesse et dans l'âge mûr.* (Chomel.)

— Par extens. Folie dans laquelle l'imagination est constamment frappée d'une idée particulière : *Sa* MANIE *est de se croire de verre, de se croire le Grand Turc.* (Acad.)

— Habitude bizarre, contraire à la raison : *Quelle* MANIE *à lui de se figurer que tout le monde le regarde! Il a la* MANIE *de se faire toujours peindre en habit romain.* (Acad.) *La première éducation se défiera de la* MANIE *de créer de petits prodiges de six ou huit ans, qui sont des enfants médiocres à quinze ou vingt.* (Dupanl.)

La moitié des humains rit aux dépens de l'autre,
Les fous ont leur *manie*; et nous avons la nôtre. (Dest.)

— Poétiq. Passion :

Maudite ambition, détestable *manie*. (Corn.)

— Par extens. Goût porté jusqu'à l'excès : *Sa* MANIE *pour les tulipes, pour les coquilles, l'a ruiné. Il a la* MANIE *des vers.* (Acad.)

MANIÉ, ÉE, part. pass. du v. Manier : *Ces livres ont été souvent* MANIÉS.

— Mar. *Vaisseau bien manié*, bien manœuvré; auquel un manœuvrier habile donne le mouvement.

MANIEMENT, n. m. Pron. *ma-ni-man.* — Action de manier : *On connaît la bonté d'un drap au* MANIEMENT. (Acad.)

— Peint. *Maniement du pinceau, des couleurs*, manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs.

— Passage fréquent des choses par les mains : *Le* MANIEMENT *des monnaies leur cause toujours quelque déchet. Les étoffes de soie se gâtent par le* MANIEMENT. (Acad.)

— Art mil. *Maniement des armes*, exercice pour apprendre aux soldats, à bien manier l'arme.

— Fig. Administration, gestion : *Le* MANIEMENT *des deniers publics. Ce trésorier a un grand* MANIEMENT *d'argent. Son* MANIEMENT *est de tant de millions. Le* MANIEMENT *des affaires.* (Acad.) *Colbert arriva au* MANIEMENT *des finances avec de la science et du génie.* (Volt.)

MANIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*manus*, main; lat.) Pron. *ma-ni-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous maniions, vous maniiez.* — Prendre, tâter, toucher avec la main : MANIER *une étoffe, des papiers, des livres, des hardes.* MANIER *un drap pour voir s'il est fin.* J'AI MANIÉ *beaucoup de livres dans ma vie.* (Acad.)

— Par anal. *La véritable grandeur se laisse toucher et* MANIER, *elle ne perd rien à être vue de près.* (La Br.)

— Prov. *Je ne l'ai ni vu ni manié*, cela ne m'est tombé ni sous les yeux ni sous la main; je ne sais où cela est.

— Se servir d'un instrument, d'une arme : *Il* MANIE *bien, il sait bien* MANIER *le ciseau, la plume, le burin, le crayon, le pinceau.* (Acad.) *La plupart de ces hommes savent* MANIER *l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe.* (J.-J. Rouss.) *Il apprit à* MANIER *les instruments des diverses professions, en voyant les autres s'en servir.* (Mign.) *La bèche est le seul instrument que je* MANIAIS *assez bien.* (Marm.)

Je puis, en quelque lieu que le destin me jette,
Manier le rabot, la lime ou la navette. (De la Ville.)

— Employer, mettre en œuvre la matière propre à quelque ouvrage : *Ce serrurier* MANIE *bien le fer. Ce boulanger* MANIE *bien la pâte. Ce sculpteur* MANIE *bien la terre, le marbre.* (Acad.) *Alors l'artiste tâtonne,* MANIE *et* REMANIE *sa couleur.* (Did.)

— Particul. Avoir en sa disposition; administrer, gérer : *Il ne* MANIE *point d'argent. Il* MANIE *tous les biens de cette maison. Il* MANIE *tous les ans plus d'un million.* (Acad.) *Votre père ne vous laisse pas* MANIER *ses ducats.* (Mol.) *Tu n'as pas mis ceux qui* MANIENT *les deniers de l'État au-dessus de ceux qui le défendent.* (Thom.)

— Par anal. *Manier une affaire*, la diriger, la conduire : *Il a tout ce qu'il faut pour* MANIER *les affaires publiques. Il* A *bien* MANIÉ *cette affaire.* (Acad.) *Les hommes sont obligés d'être justes, équitables, judicieux dans toutes les affaires qu'ils* MANIENT. (Roll.) *Il avait des talents singuliers pour* MANIER *les grandes affaires.* (St.-Real.)

— Fig. *Cet écrivain* MANIE *bien la plume, bien la langue. Cet homme* MANIE *bien la parole. Cet orateur* A *bien* MANIÉ *son sujet. Ce poete dramatique* MANIE *bien les passions. Il* MANIE *finement la louange. Il* MANIE *bien l'épigramme.* (Acad.) *Il était plus habile à* MANIER *les ressorts de la politique que ceux de la guerre.* (Raynal.)

— *Manier un esprit, un caractère, une personne*, les tourner, les gouverner à son gré : *Il sait l'art de* MANIER *les esprits. Ce n'est pas un homme aisé à* MANIER. *Le caractère de cet homme est difficile à* MANIER. (Acad.)

Non, l'on n'a point vu d'âme à *manier* si dure. (Mol.)

— Man. *Manier un cheval*, le diriger, le mener : *Cet écuyer s'entend à bien* MANIER *un cheval.* (Acad.) *A l'âge de sept ans il savait* MANIER *un cheval.* (Volt.)

— Mar. Diriger un bâtiment : MANIER *un navire avec adresse.*

— V. intr. Man. *Ce cheval manie bien sous l'homme, manie bien à droite et à gauche*, il exécute avec docilité tous les mouvements que veut le cavalier.

— Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre de nouveau à la place de celui qui est cassé.

= **Se manier,** v. pron. Être manié : *Le marbre* SE MANIE *facilement sous la main du sculpteur.*

— Fig. *Ce peuple ne* SE MANIE *pas si facilement.* (Acad.)

= **Au manier,** loc. adv. En maniant : *Vous reconnaîtrez cette étoffe au* MANIER. (Acad.)

MANIÈRE, n. f. (*maniera*; ital., m. sign.) Pron. *ma-ni-èr.* — Façon, sorte : *De quelle* MANIÈRE *voulez-vous que je me conduise? Je m'y prendrai d'une autre* MANIÈRE. *Se vêtir d'une* MANIÈRE *décente. C'est sa* MANIÈRE *d'agir, de parler.* (Acad.) *C'est moi qui ai prescrit la chose de la* MANIÈRE *qu'elle s'est faite.* (Boil.) *La* MANIÈRE *de donner vaut souvent mieux que ce qu'on donne.* (La Br.) *Il serait à souhaiter qu'on tournât en tant de* MANIÈRES *ce qu'on exprime, qu'à la fin la bonne fût rencontrée.* (La Font.) *On s'aperçut de son habileté à la* MANIÈRE *dont il gouvernait son cheval.* (Volt.)

— Absol. Façon d'agir habituelle : *C'est sa* MANIÈRE. *Chacun sa* MANIÈRE. *Il ne changera pas de* MANIÈRE. (Acad.)

— *Manière de parler*, expression, locution : *Cette* MANIÈRE DE PARLER *est neuve, incorrecte, fort usitée. Il a des* MANIÈRES DE PARLER *qui lui sont particulières, qui n'appartiennent qu'à lui.* (Acad.)

— Prov. *Manière de parler*, chose dite sans conséquence ou avec une exagération sensible : *Il m'a offert sa bourse, mais c'était une* MANIÈRE *de parler. Quand vous dites qu'il est riche, c'est une* MANIÈRE *de parler; il est tout au plus à son aise.* (Acad.)

— Ironiq. *De la bonne, de la belle manière*, durement, sévèrement : *Il a été étrillé* DE LA BELLE MANIÈRE. *Je l'ai traité, je lui ai écrit, je lui ai parlé* DE LA BONNE MANIÈRE. (Acad.)

— Prov. *Faire une chose par manière d'acquit*, la faire négligemment, et parce qu'on ne peut guère s'en dispenser : *Il remplit ses fonctions par* MANIÈRE D'ACQUIT. (Acad.)

— *Par manière de dire, par manière de conversation*, sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler; sans y mettre d'importance : *Il ne fut question de cette affaire que* PAR MANIÈRE DE CONVERSATION. (Acad.)

— Fam. Espèce, apparence : *Il vint une* MANIÈRE *de demoiselle. Il fut abordé par une* MANIÈRE *de valet de chambre. Nous avons imaginé une* MANIÈRE *de stratagème.* (Acad.) *Elle vit entrer à Saint-Roch une bière suivie d'un homme assez mal mis; c'était une* MANIÈRE *de portier.* (Mérim.)

— Procédé, moyen, art de faire les choses : *Cela est fait d'une* MANIÈRE *nouvelle, d'une autre* MANIÈRE. (Acad.) *Là, on a coutume de féminiser, à la* MANIÈRE *latine, le nom du mari pour la femme.* (H. de Balz.)

— Absol. Procédés, précautions à prendre pour réussir à quelque chose : *Il faut connaître la* MANIÈRE. *Il ne sait pas la* MANIÈRE (sous-entendu : *de s'y prendre.*)

— Peint. Façon de composer et de peindre propre à un artiste, à une école : *Raphaël a eu plusieurs* MANIÈRES. *Ce tableau est peint dans la* MANIÈRE *du Guide, dans la* MANIÈRE *de l'école flamande, etc. Rembrandt s'est fait une* MANIÈRE *propre à produire de grands effets.* (Acad.) *Sa première* MANIÈRE *était un peu rembrunie; il se rapprocha de la nature.* (Bailly.)

— Par anal. En parl. des ouvrages de littérature : *Cet écrivain a changé sa* MANIÈRE. *Ce poëte s'est fait une* MANIÈRE *expéditive.* (Acad.) *C'est chez les anciens qu'on rencontre, tout ce qu'on entend communément par une* MANIÈRE *large, et l'on dirait que ce mot a été trouvé pour eux.* (La Harpe.)

— Par extens. Procédé, système dans l'art : *De jour en jour on vit s'étendre et s'affermir les conquêtes de la* MANIÈRE, *c'est-à-dire de cette méthode expéditive et systématique qui applique les mêmes procédés, les mêmes formules à tous les sujets, à toutes les situations.* (Vitet.)

— Affectation, recherche, exagération : *A force de soigner son style on peut tomber dans la* MANIÈRE. *Cela sent un peu la* MANIÈRE. (Acad.) *Aucune affectation, aucune trace de* MANIÈRE *ne corrompt jamais l'aimable simplicité du style de Massillon.* (Dussault.)

— Au plur. Habitudes : *Les sauvages ne savent ce que c'est que de se promener, et rien ne les étonne plus dans nos* MANIÈRES. (Buff.) *Il n'y a rien qui s'égalise plus lentement que cette superficie de mœurs qu'on nomme les* MANIÈRES. (De Tocquev.)

— Façon d'être ou d'agir dans le commerce de la vie : *Il a des* MANIÈRES *agréables. Ses* MANIÈRES *déplaisent à tout le monde.* MANIÈRES *douces, polies, insinuantes, aisées, obligeantes, engageantes. Les* MANIÈRES *des Orientaux diffèrent beaucoup des nôtres.* (Acad.) *Les* MANIÈRES *font souvent que les hommes décident de vous en bien ou en mal.* (La Br.) *Vivent les provinces pour les* MANIÈRES! *On se pique à Paris d'un petit air aisé qui est la grossièreté même.* (Dest.)

... Je ne puis approuver tes *manières*. (C. Del.)

— *Belles manières*, les habitudes élégantes du grand monde : *Je croyais que c'était à Paris qu'on apprenait les* BELLES MANIÈRES. (Dest.)

— Iron. *Avoir les belles manières*, affecter les manières d'un état au-dessus du sien.

— *Grandes manières*, habitudes des gens de cour, des personnes d'un rang élevé : *Je ne prétends pas que l'éducation donne à tous de* GRANDES MANIÈRES. (Dupanl.)

= **En manière de,** loc. prép. Comme : *La langue du proyer est étroite, épaisse et taillée à sa pointe* EN MANIÈRE DE *cure-dent.* (Buff.) *Mademoiselle de Montauban, attachée à Madame du Maine,* EN MANIÈRE DE *fille d'honneur, fut menée à la Bastille.* (S.-Simon.)

= **A la manière de,** loc. prép. Selon la coutume : *Il salua Alexandre* À LA MANIÈRE DES *Grecs.* (Montesq.)

= **De manière à,** loc. prép. De façon à : *Il parla* DE MANIÈRE À *convaincre les juges de son innocence.* (Acad.)

= **De manière que,** loc. conj. De sorte que : *Il dit, il fit telle et telle chose,* DE MANIÈRE QUE *l'on vit clairement ses intentions. Il faut toujours se conduire* DE MANIÈRE QU'*on n'ait aucun reproche à se faire.* (Acad.)

MANIÉRÉ, ÉE, adj. Qui est remarquable par quelque affectation dans son maintien, dans ses manières : *Acteur, danseur* MANIÉRÉ. *Cet homme est fort* MANIÉRÉ. *Cette femme est trop* MANIÉRÉE. (Acad.)

— Par anal. : *Air* MANIÉRÉ, *contenance* MANIÉRÉE. *Je craignais de lui voir cette politesse* MANIÉRÉE, *ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris.* (J.-J. Rouss.)

— B.-Arts et Littér. Qui a de l'affectation; qui manque de naturel : *Auteur* MANIÉRÉ. *Style* MANIÉRÉ. *Pose* MANIÉRÉE. *Des figures, des draperies* MANIÉRÉES. *Une composition* MANIÉRÉE. *Cet édifice est d'un goût* MANIÉRÉ. (Acad.) *Un pinceau* MANIÉRÉ *fait des peintures froides.* (Condill.) *Il y a dans ces tableaux un oubli complet du naturel; une tendance marquée à l'affectation et à l'exagération* MANIÉRÉE. (Vitet.)

— Substantiv. Style, genre maniéré : *Souvent les artistes, lorsqu'ils veulent faire des ouvrages agréables, tombent dans le* MANIÉRÉ. (Millin.)

MANIÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*manière.*) Pron. *ma-ni-é-ré.* — Néol. Rendre certaines parties d'un ouvrage avec une recherche affectée.

= **Se maniérer,** v. pr. Tomber dans la manière : *La peinture des amours virginales d'Olinde et de Sophronie* SE MANIÈRE *par je ne sais quoi de galant et de grossier à la fois.* (E. Legouvé.)

MANIETTE, n. f. Pron. *ma-ni-ètt.* — Techn. Petit morceau de feutre avec lequel l'imprimeur en taille-douce frotte les bords d'une planche gravée.

MANIEUR, n. m. Fam. Celui qui manie beaucoup, qui aime à manier : *Le* MANIEUR *d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser.* (La Br.)

MANIFESTATION, n. f. Pron. *ma-ni-fèss-ta-cion.* — Action par laquelle on manifeste quelque chose : *Les mots sont la* MANIFESTATION *extérieure de la pensée.* (Pastoret.)

— Démonstration éclatante; spectacle : *Après une*

MANIFESTATION *si évidente de la puissance de Dieu.* (Acad.) *Dans le ciel, Dieu nous rendra éternellement heureux par la* MANIFESTATION *de sa gloire.* (Boss.)

MANIFESTE, adj. des 2 g. (*manifestus*; lat., m. sign.) Pron. *ma-ni-fèst.* — Évident, connu de tout le monde : *C'est une erreur* MANIFESTE. *Rendre un crime* MANIFESTE. (Acad.) *Lorsque le voleur était surpris avec la chose volée, cela était appelé, chez les Romains, vol* MANIFESTE. (Montesq.) *Dieu est bon; rien n'est plus* MANIFESTE. (J.-J. Rouss.)

Syn. Manifeste, notoire. Un fait *manifeste* est un fait rendu public, et qui peut arriver à la connaissance de tous; un fait *notoire* est un fait connu, certain, indubitable. Ce qui est rendu *manifeste* ne peut plus se cacher; ce qui est *notoire* ne peut être nié ni contesté.

MANIFESTE, n. m. Écrit public par lequel un prince, un État, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans quelque affaire importante : *Ce prince, avant de déclarer la guerre, fit publier, donna un* MANIFESTE. (Acad.) *Les* MANIFESTES *sont les voiles de la politique.* (De Ségur.) *Tandis que les* MANIFESTES *éclaircissent notre droit, nos victoires le décident.* (Mass.)

MANIFESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Manifester : *On pourrait dire que l'homme est la pensée* MANIFESTÉE *de Dieu.* (Chateaubr.)

MANIFESTEMENT, adv. Clairement, évidemment : *Cette nouvelle est* MANIFESTEMENT *fausse. Cet homme est* MANIFESTEMENT *coupable.* (Acad.)

MANIFESTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-ni-fèss-té.* — Faire connaître, découvrir, mettre au grand jour : *Le Dieu que l'homme* MANIFESTE *est un Dieu tout autrement grand que le Dieu de l'univers.* (V. Cous.) *Tous vos soins doivent se borner à connaître la vérité, tous vos talents à la* MANIFESTER. (Mass.) *Dieu* A MANIFESTÉ *son pouvoir.* MANIFESTER *sa pensée, ses sentiments, ses volontés.* MANIFESTER *son génie, son talent, par quelque production remarquable.* (Acad.) *Il* MANIFESTA *ces qualités dans son premier ouvrage.* (Daru.)

= **Se manifester**, v. pron. Se montrer, se faire connaître : *Dieu* SE MANIFESTE *par ses œuvres.* (Fléch.) *La rébellion commençait à* SE MANIFESTER. (Acad.) *La joie qui les animait* SE MANIFESTAIT *sur tous les visages.* (St-Lamb.) *De tous côtés recommençait à* SE MANIFESTER *cette activité des esprits si puissants pour ceux qui savent la diriger.* (Guizot.)

MANIGANCE, n. f. Fam. Manœuvre secrète, procédé artificieux, petite intrigue : *Il y a de la* MANIGANCE *dans cette entreprise. Je ne sais pas leur* MANIGANCE. (Acad.) *Il ne se doute point de la* MANIGANCE. (Mol.) *Il y a de la* MANIGANCE *en cette affaire.* (Lesage.) *Est-ce que je veux tremper dans vos* MANIGANCES *diaboliques.* (O. Feuillet.)

J'ai crainte ici dessous de quelque *manigance.* (Mol.)

MANIGANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*manu agere*, agir de la main; lat.) — Le *c* du rad. prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *nous manigançons, il manigança*, etc.) Fam. Tramer secrètement quelque petite intrigue : *C'est lui qui* A MANIGANCÉ *toute cette affaire.* (Acad.)

MANIGUETTE, n. f. Pron. *ma-ni-ghètt.* — Bot. Graine de paradis, poivre de Ceylan.

MANIGUERRE, n. f. Pron. *ma-ni-ghèr.* — Pêcherie formée de filets tendus dans lesquels se prennent les anguilles.

MANILLE, n. f. (*manilla*; esp.) Pron. *ma-ni-y.* — Jeu, Le deux de pique ou de trèfle, et le sept de cœur ou de carreau, de la couleur dans laquelle on joue : *La* MANILLE *est la seconde triomphe, c'est un matador.* (Acad.)

— Cheville avec laquelle on perce la tête des pains de sucre, pour faciliter l'écoulement du sirop.

— Grand anneau de cuivre que les nègres portent, comme ornement, autour des chevilles.

MANIOC, n. m. Pron. *ma-ni-ok.* — Bot. Arbuste d'Amérique, de la famille des Euphorbiacées, dont la racine soumise au pressoir fournit une fécule nourrissante; on en fait, aux Antilles, un pain, dit *pain de cassave : Ce sont les sauvages de l'Amérique qui ont donné à nos colonies le* MANIOC *et la patate.* (B. de S.-P.) *Le* MANIOC *est une sorte d'arbrisseau dont la feuille est palmée comme celle du chanvre.* (Id.)

MANIOLLE, n. f. Pêch. Grand truble, espèce de filet en forme de poche, fixé à un cercle : *La* MANIOLLE *sert pour la pêche des éperlans.*

MANIPULAIRE, n. m. Antiq. rom. Chef d'une des compagnies dont la cohorte romaine était composée.

— Adj. Qui appartient au manipule : *Soldat, habit, enseigne* MANIPULAIRE. (Acad.)

MANIPULATEUR, n. m. Chim. Celui qui manipule : *Habile* MANIPULATEUR. (Acad.)

MANIPULATION, n. f. Pron. *ma-ni-pu-la-cion.* — Chim. Action de manipuler : *La* MANIPULATION *du minerai. Ce chimiste, ce pharmacien entend bien la* MANIPULATION.

— Opération manuelle : *S'exercer aux* MANIPULATIONS *chimiques.* (Acad.)

MANIPULE, n. m. (*manipulus*, poignée d'herbe; lat.) Ornement que le prêtre catholique qui officie porte au bras gauche, ainsi que le diacre et le sous-diacre qui servent à l'autel.

— Antiq. rom. Chacune des compagnies dont était composée la cohorte.

— Pharm. Ustensile qui sert à retirer un vase du feu.

— Poignée d'herbes, de fleurs, de graines, etc. : *Prenez un* MANIPULE *de fleurs d'orange.* (Acad.)

— Artill. *Manipule pyrotechnique*, faisceau de pétards qu'on jetait à la main dans les rangs ennemis.

MANIPULÉ, ÉE, part. pass. du v. Manipuler.

MANIPULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*manus*, main; lat.) Chim. Opérer avec la main sur des substances; mêler, pétrir, broyer, etc. : MANIPULER *le minerai. La bonté des médicaments dépend beaucoup du soin avec lequel on les* A MANIPULÉS. (Acad.)

— Absol. *Ce chimiste, ce pharmacien* MANIPULE *fort bien.* (Acad.)

MANIQUE, n. f. (*manica*, mitaine; lat.) Pron. *ma-nik.* — Techn. Espèce de gant que certains ouvriers se mettent à la main, pour quelle puisse résister au travail.

— Pop. *Il est de la manique, c'est un homme de la manique*, se dit d'un savetier.

— Prov. *Il entend la manique*, se dit d'un homme adroit.

— Techn. Espèce de manche appliqué à divers usages.

MANIS, n. m. Pron. *ma-ni.* — Zool. Lézard écailleux ou Pangolin.

MANISURE, n. f. Pron. *ma-ni-zur.* — Bot. Genre de plantes de la famille de Graminées qui croît en Amérique, dans l'Inde et aux Antilles.

MANITOU, n. m. Relat. Fétiche des sauvages.

— Zool. || V. MANICOU.

MANIVEAU, n. m. Pron. *ma-ni-vô.* — Petit plateau d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre : MANIVEAU *d'éperlans. On apporte chaque jour plus de vingt mille* MANIVEAUX, *de champignons à la halle.*

MANIVELLE, n. f. (*manus*, main; *vellere*, tirer; lat.) Techn. Pièce de fer ou de bois, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu, et qui sert à le faire tourner : *La* MANIVELLE *d'un moulin à café. La* MANIVELLE *d'un gouvernail. Tourner une* MANIVELLE. (Acad.)

— Petit essieu qui sert à conduire deux petites roues à la fois.

— Espèce de brancard propre à enlever des matériaux.

— Instrument de fer pour tordre de gros cordages.

— Typogr. Morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.

— Mar. Manche recourbé avec lequel on fait tourner une roue. || Roue de la ligne de loch. || *Manivelle de gouvernail*, pièce de bois que le timonier tient à la main pour faire jouer le gouvernail.

MANKAWIS, n. m. Zool. Espèce de caille d'Amérique : *Quand le* MANKAWIS, *espèce de caille, fait entendre son chant au mois d'avril le séminole se tient assuré que les froids sont passés.* (Chateaub.)

MANNE, n. f. (m. hébr. *don, bienfait.*) Pron. *mann.* — Bot. Espèce de suc concret, qui découle naturellement, ou par incision, de certains végétaux, et particul. du frêne : MANNE *de Calabre.* MANNE *en sorte, en larmes. On purge les enfants avec de la* MANNE. (Acad.)

— Comm. *Manne d'encens*, encens de choix, ayant la couleur de la belle manne.

— Écrit. sainte, Nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour nourrir les Israélites dans le désert.

— Fig. : *La manne céleste*, la parole de Dieu.

— *C'est une bonne, une vraie manne*, se dit d'un aliment qui est très-abondant, et est très-utile pour la nourriture du peuple.

MANNE, n. f. (*manus*, main; lat.) Panier d'osier, à fond plat, assez profond, ayant une anse à chaque extrémité : *Mettre de la vaisselle dans une* MANNE. (Ac.)

MANNÉE, n. f. Ce que peut contenir une manne.

MANNEQUIN, n. m. (*manne*, panier.) Pron. *mann-kain.* — Panier d'osier long et étroit, et à claire-voie, dans lequel on apporte des fruits ou de la marée : MANNEQUIN *de marée.* MANNEQUIN *de fruits.* (Acad.)

— Long panier de gros osier et à claire-voie dans lequel on élève des arbres destinés à regarnir un jardin : *Arbre à mannequin.*

— Espèce de hotte à l'usage des chiffonniers.

— B.-Arts. Figure imitant le corps humain, sur laquelle les peintres et les sculpteurs ajustent des draperies, et à laquelle ils donnent l'attitude de la figure qu'ils veulent représenter : MANNEQUIN *de grandeur naturelle. Petit* MANNEQUIN. (Acad.)

— Chir. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les élèves chirurgiens s'exercent à l'application des bandages, etc.

— Fam. *Cette figure sent le mannequin*, elle manque de naturel.

— Fig. et fam. : *C'est un vrai mannequin*, se dit d'un homme sans caractère, que l'on mène comme on veut.

— Mar. *Mannequin plongeur*, appareil dont se revêt un homme qui veut rester longtemps sous l'eau pour visiter le fond de la mer, ou les œuvres-vives d'un navire, etc.

MANNEQUINÉ, ÉE, adj. Pron. *mann-ki-né.* — Peint. et sculpt. Qui sent le mannequin, qui est disposé avec affectation : *Ces draperies, ces figures sont* MANNEQUINÉES. (Acad.) *Vos chasseurs et vos amazones sont roides et* MANNEQUINÉS. (Dider.)

MANNETTE, n. f. (*manne.*) Panier à deux anses, qu'on appelle aussi *Banne.*

MANNITE, n. f. Chim. Substance sucrée qui forme le principe de la manne, et dont la *manne en larmes* est presque entièrement formée.

MANŒUVRE, n. f. (*manus*, main; lat. et *œuvre.*) Pron. *ma-neuvr.* — Action ou opération de la main; et principal. Action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements, de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat : *Ce matelot, ce pilote, ce capitaine entend bien la* MANŒUVRE. *Bonne, mauvaise* MANŒUVRE. MANŒUVRE *hardie. Ils firent une* MANŒUVRE *pour gagner le vent sur l'ennemi. Commander la* MANŒUVRE. *Changer de* MANŒUVRE. (Acad.) *Les officiers de mer anglais ne savent que leurs* MANŒUVRE, *les nôtres sont des mathématiciens et des hommes savants dans tous les genres.* (Chateaub.)

— Mar. Action, art de disposer les vaisseaux d'une armée.

— Cordage, chaîne; faisceau de fil de fer ou de laiton destiné au grément des voiles et aux autres services du vaisseau : *Amarrer une* MANŒUVRE. *Les proues heurtent les proues, les* MANŒUVRES *sont entrelacées dans les* MANŒUVRES. (Thomas.)

— MANŒUVRES *courantes*, cordages mobiles qui servent à tout moment pour manœuvrer le vaisseau : *Il faut qu'il sache au besoin rendre un service direct, et mettre la main à la* MANŒUVRE. (V. Hugo.) || MANŒUVRES *dormantes*, cordages fixes dont on ne fait usage que rarement.

— *Manœuvre de hune*, cordage amarré au grand mât de hune.

— Service des matelots; usage que l'on fait des cordages pour faire mouvoir le vaisseau. || *Manœuvre basse*, celle qu'on peut faire de dessus le pont. || *Manœuvre haute*, celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages.

— Exercices militaires : *Une nombreuse population fut réunie tous les jours à la* MANŒUVRE. (Thiers.) *Les* MANŒUVRES *de la dernière revue ont été fort bien exécutées.* (Acad.)

— Mouvements qu'on fait exécuter à des troupes : *Il fit une* MANŒUVRE *qui déconcerta les ennemis.* (Acad.) *De savantes* MANŒUVRES *forcèrent l'armée ennemie à se retirer.* (Volt.)

— B.-Arts. Manière dont les couleurs d'un tableau sont fondues et agencées : *La* MANŒUVRE *de ce tableau est bonne.* (Acad.) *Il possède des* MANŒUVRES *qui lui sont particulières.* (Bailly.)

— Chir. Ensemble des opérations que les élèves exécutent sur le mannequin, pour s'exercer à l'application des bandages, à la pratique de l'accouchement, etc.

— Fig. et en m. part. Moyens qu'on emploie pour arriver à ses fins : *Il a fait une* MANŒUVRE *qui a gâté ses affaires. Il est parvenu, à force de* MANŒUVRES, *à supplanter ses concurrents.* (Acad.) *Les* MANŒUVRES *subtiles du vice.* (J.-J. Rouss.)

MANŒUVRE, n. m. Pron. *ma-neuvr.* — Ouvrier; celui qui travaille de ses mains; particul. ouvrier qui sert sous les maçons, les couvreurs, etc. : *C'est l'heure où les maçons et leurs* MANŒUVRES *quittent le travail.* (Acad.) *C'est un* MANŒUVRE *qui n'avait que ses bras pour vivre.* (Dider.)

— Fig. Homme qui exécute grossièrement et par

routine un ouvrage d'art : *Ce n'est qu'un* MANOEUVRE. (Acad.)

— Fig. *Travail, ouvrage de manœuvre*, ouvrage d'art ou de littérature, qui n'exige que du temps et de la patience : *Compiler est un ouvrage de* MANOEUVRE. (Acad.)

— Fig. et en m. part. Homme subtil, qui cherche à tromper : *Défiez-vous de lui, c'est un fin* MANOEUVRE. (Acad.) || Peu usité. || *SYN.* V. MANOUVRIER.

MANŒUVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Manœuvrer : *Des galères* MANOEUVRÉES *par des forçats.* (Acad.)

MANŒUVRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Faire la manœuvre : *L'équipage* A *bien* MANOEUVRÉ. (Acad.)

— *Ce vaisseau manœuvre bien*, il exécute bien ses mouvements.

— Transitiv. Faire le service à bord d'un navire : MANOEUVRER *un vaisseau. Déjà les matelots anglais avaient passé sur le vaisseau entièrement démâté pour le* MANOEUVRER. (Volt.)

— En parl. des troupes, Exécuter des mouvements, certains exercices : *Ces troupes* ONT *bien* MANOEUVRÉ. *Faire* MANOEUVRER *des troupes.* (Acad.)

— Par extens. En parl. d'un général, Faire exécuter des mouvements pour réussir dans l'attaque ou la défense : *Les ennemis avaient résolu de différer le combat, mais notre général* MANOEUVRA *si habilement qu'il les força d'en venir aux mains.* (Acad.)

— Fig. Prendre des mesures pour faire réussir une affaire : *Il* A MANOEUVRÉ *habilement. Il* A MANOEUVRÉ *sourdement. Il* A *mal* MANOEUVRÉ. (Acad.)

MANŒUVRIER, n. m. Pron. *ma-neu-vri-é.* — Mar. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux : *Un bon, un fin, un excellent* MANOEUVRIER. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. de la manœuvre des troupes de terre : *Cet officier est un bon* MANOEUVRIER. (Acad.)

— Adj. *Pélopidas et Épaminondas firent des Thébains les soldats les plus* MANOEUVRIERS *de la Grèce.* (Mérim.) *La première ligne s'élance au galop avec l'ensemble et l'aplomb naturels à une cavalerie très-*MANOEUVRIÈRE. (Thiers.)

MANOIR, n. m. (*manere*, demeurer; lat.) Pron. *ma-noar.* — Demeure, maison : *On est venu me visiter dans mon* MANOIR. *Le principal* MANOIR. *Le* MANOIR *abbatial. Le* MANOIR *épiscopal. Le* MANOIR *seigneurial.* (Ac.)

Mon vieux *manoir* désert tombe et périt comme eux. (C. D.)

— Par anal. : *Le blaireau forcé de changer de* MANOIR *ne change pas de pays.* (Buff.)

— Poétiq. : *Le manoir de Pluton. Les manoirs sombres.* (Acad.)

Je rêvais donc qu'au *manoir* ténébreux
J'étais tombé. (Volt.)

— *Le manoir liquide*, la mer :

Peu s'en fallut que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le *manoir liquide.* (La F.)

— Anc. Étendue de terrain. | V. MANSE.

MANOLITHES, n. m. pl. (*manus*, main; lat. et λίθος, pierre; gr.) Pron. *ma-no-litt.* — Monuments creusés dans le roc.

MANOMÈTRE, n. m. (μανός, rare, ténu; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ma-no-mètr.* — Phys. Appareil destiné à indiquer la tension de la vapeur dans les machines : *Une machine à vapeur doit être munie de son* MANOMÈTRE.

MANOMÉTRIE, n. f. Phys. Art de se servir du manomètre.

MANOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ma-no-mé-trik.* — Qui a rapport à la manométrie.

MANOQUE, n. f. Pron. *ma-nok.* — Écon. rur. Petite poignée de feuilles de tabac sèches et triées, qu'on lie par leurs pédoncules.

— Mar. Espèce d'écheveau de trente à soixante brasses de lignes, comme bitord, merlin, lusin, etc.

MANORINE, n. f. Zool. Oiseau de l'ordre des Sylvains, originaire de la Nouvelle-Hollande ; il a le bec court, le plumage d'un vert olive.

MANOSCOPE, n. m. (μανός, rare ; σκοπέω, j'examine ; gr.) Pron. *ma-noss-kop.* — Phys. Instrument servant à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. || *V.* MANOMÈTRE.

MONOUF, n. m. Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUVRIER, n. m. (*manus*, main ; lat. et *ouvrier.*) Pron. *ma-nou-vri-é.* — Ouvrier qui travaille de ses mains, et à la journée : *C'est le* MANOUVRIER *qui remue la terre et l'ensemence, qui lie et taille la vigne.* (J.-B. Say.) *La journée d'un* MANOUVRIER *aux États-Unis se paye en argent trois fois autant qu'en France.* (Id.)

Syn. Manouvrier, manœuvre. *Manouvrier* se dit de tout pauvre ouvrier qui vit du travail de ses mains ; *manœuvre* d'un ouvrier de bas étage qui est employé comme aide par d'autres ouvriers ; un *manouvrier* est quelquefois un travailleur intelligent et habile ; un *manœuvre* n'est jamais qu'un travailleur grossier, et sans intelligence.

MANQUANT, part. prés. du v. Manquer.

MANQUANT, ANTE, adj. Pron. *man-kan, kantt.* — Qui est de moins, qui manque là où il devrait se trouver : *Les sommes* MANQUANTES. *Les soldats, les élèves* MANQUANTS.

— Substantiv. *Avoir soin de noter les* MANQUANTS.

MANQUE, n. m. Pron. *mank.* — Défaut, absence, privation : *C'est le* MANQUE *de chaleur qui a fait retarder la moisson.* (Acad.) *Les femmes pardonnent aisément un* MANQUE *de respect, quand il ne vient que d'un excès d'amour.* (St. Évrem.) *Le* MANQUE *de bonne foi m'offense.* (Mme de Sév.) *La guerre ne vient-elle pas d'un* MANQUE *d'union entre les hommes?* (Mol.)

— *Trouver quelque chose de manque*, le trouver de moins où il devrait être : *Je trouvai dix écus* DE MANQUE *dans un sac de mille francs.* (Acad.)

= **Manque de**, loc. prép. Faute de : *Ce n'est pas* MANQUE DE *soin, s'il ne réussit pas dans cette affaire.* (Acad.)

— J. de bill. *Un manque-à-toucher*, se dit lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue : *Il a fait dix* MANQUE-À-TOUCHER *dans la partie.* (Acad.) || *SYN.* V. DÉFAUT.

MANQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Manquer.

— *Un ouvrage manqué*, défectueux. || *Un projet manqué*, avorté.

— Fam. *Un poëte, un avocat manqué*, sans talent.

MANQUEMENT, n. m. Pron. *mank-man.* — Faute d'omission : *Il n'y a personne qui ne soit sujet à quelque* MANQUEMENT. (Acad.) *Combien de simples* MANQUEMENTS *nous paraissent graves dans ceux que nous n'aimons pas!* (De Gérando.) *La source la plus ordinaire des* MANQUEMENTS *des hommes est qu'ils s'effrayent trop du présent et qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir.* (De Retz.)

— Défaut, manque : MANQUEMENT *de foi.* MANQUEMENT *de respect.* (Acad.) *Tryphon, par un* MANQUEMENT *de parole, le fit périr avec ses enfants.* (Boss.) || Mieux *Manque.*

MANQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*mancus*, manchot ; lat.) Pron. *man-ké.* — Faillir, tomber en faute : *Tous les hommes peuvent* MANQUER, *sont sujets à* MANQUER. *N'*AVEZ-VOUS *jamais* MANQUÉ ? (Ac.)

— En parl. des armes à feu, Ne point partir : *Ses deux pistolets* MANQUÈRENT. *Son fusil* MANQUA. (Acad.)

— Tomber, périr : *Cette maison* MANQUE *par les fondements. Cet homme est bien malade ; s'il vient à* MANQUER, *sa famille est ruinée.* (Acad.)

— En parl. des choses, Se dérober, s'affaisser : *La terre* MANQUA *sous leurs pieds.* (Acad.)

— *Le pied lui a manqué*, le pied lui a glissé.

— Fig. Faillir, faire banqueroute : *Ce banquier, ce négociant, ce marchand* A MANQUÉ. *Cette maison* A MANQUÉ *de deux millions*, etc. (Acad.) *Votre mari est ruiné, et il est obligé de* MANQUER. (Picard.)

— Défaillir : *Il ne peut plus se soutenir, les forces lui* MANQUENT. *Elle va s'évanouir, le cœur lui* MANQUE. (Acad.) *Les jambes me* MANQUENT ; *je perds la respiration ; je n'en puis plus.* (Dest.) *Si le pied nous* EÛT MANQUÉ, *l'eau du torrent nous eût roulés à mille pas dans un clin d'œil.* ([illegible]m.)

— Faire faute : *Il achèterait volontiers cette maison, mais l'argent lui* MANQUE. *Le gibier* MANQUE *cette année. La poudre vint à leur* MANQUER. *Le courage lui* A MANQUÉ. *Vous* MANQUIEZ *seul à la fête qu'on avait préparée pour vous.* (Acad.) *La constance, le nombre d'hommes nécessaires, l'argent* MANQUENT *pour tous les grands établissements.* (Volt.)

... Que sert le mérite où *manque* la fortune ? (Corn.)
... Rien près de vous ne *manque* à mon bonheur. (C. Del.)

— Échouer, ne pas réussir : *Combien de projets sagement concertés* ONT MANQUÉ, *et combien* MANQUERONT ! (Dider.)

— En parl. des personnes ou des choses, Être de moins là, où elles devraient se trouver : *Il* MANQUE *deux cents hommes dans ce régiment. Il* MANQUE *beaucoup de livres dans cette bibliothèque.* (Acad.) *Il* MANQUE *à l'École militaire un mausolée de ce grand homme.* (Beaum.)

— Suivi de la préposition *de*, Avoir faute, être privé de : MANQUER *d'argent, de vivres*, etc. MANQUER *de cœur. Il ne* MANQUE *pas d'appétit. Il* MANQUE *de tout. Il ne* MANQUE *de rien.* (Acad.) *Il dit que la ville* MANQUE *de poudre, et que son gouverneur* MANQUE *d'expérience.* (La Br.) *La tête du dindon* MANQUE *de la parure ordinaire aux oiseaux.* (Buff.)

— Par anal. *Il ne manque pas de figure*, ses traits ont de l'expression, il a de la physionomie.

— Mor. *Manquer de parole, de foi*, ne pas tenir sa parole, n'avoir pas de bonne foi.

— *Il ne manque pas d'esprit, d'ambition, etc.*, il a de l'esprit, de l'ambition.

— Absol. Ne pas avoir : *Il faut avoir ou manquer.*

— Suivi d'un verbe à l'infinit., Omettre, oublier de faire quelque chose : *Je ne* MANQUERAI *pas* DE FAIRE *ce que vous voulez. Ne* MANQUEZ *pas* DE *vous* TROUVER *au rendez-vous.* (Acad.)

— Fam. Courir quelque risque ; être sur le point d'éprouver quelque accident : *Nous* AVONS MANQUÉ *de verser. Il* A MANQUÉ *d'être tué.* (Acad.)

— Suivi de la prép. *à*, Ne pas faire ce qu'on doit : MANQUER *à son devoir, à ses amis.* MANQUER *à ses engagements, à l'honneur, à sa foi, à sa parole.* (Acad.)

— *Manquer à quelqu'un*, manquer aux égards, au respect qu'on lui doit : *Il m'*A MANQUÉ *essentiellement.* (Acad.) *Vous avez là, monsieur, un valet qui fait l'entendu et qui vous* MANQUE. (Did.)

— J. de bill. *Manquer à toucher*, ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue.

— V. trans. Ne pas réussir dans ce qu'on a entrepris : *Il* A MANQUÉ *son coup. Il* A MANQUÉ *un bon mariage. Il* A MANQUÉ *son projet. Cet auteur* A MANQUÉ *son sujet.* (Acad.)

— Ne pas rencontrer ce qu'on cherchait ; laisser échapper ce qu'on poursuivait, etc. : *Je suis arrivé trop tard, j'*AI MANQUÉ *cet homme. Il* A MANQUÉ *une belle occasion.*

— *Manquer le but*, ne pas l'atteindre : *On* MANQUE LE BUT *en le dépassant.* (Arago.)

— *Manquer une pièce de gibier*, la tirer et ne pas la tuer : *J'*AI MANQUÉ *un lièvre qui était au bout de mon fusil.* (Acad.)

— *Les chasseurs ont manqué le cerf*, ils ne l'ont pas pris.

— *La gendarmerie a manqué les voleurs*, elle ne les a pas attrapés.

— Par menace, *S'il me manque, je ne le manquerai pas*, s'il ne se conduit pas bien avec moi, il peut compter sur mon ressentiment.

— Fam. *L'avoir manqué belle*, avoir échappé à un grand danger : *La balle a percé votre chapeau, vous* L'AVEZ MANQUÉ BELLE. *Il a fait une chute à se casser le cou, il* L'A MANQUÉ BELLE. (Acad.)

= **Se manquer**, v. pron. Mor. *Se manquer à soi-même*, compromettre son honneur : *Par cette violence, il* S'EST MANQUÉ À LUI-MÊME *encore plus qu'aux autres.* (Ac.) *Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous les siens, il ne* S'EST *jamais* MANQUÉ À LUI-MÊME. (Boss.)

— Manquer d'égards de politesse les uns pour les autres : *Tout le monde se convient, personne ne* SE MANQUE. (Duclos.)

MANSARD ou **MANSART**, n. m. Pron. *man-çar.* — Zool. Pigeon ramier.

MANSARDE, n. f. (*Mansard*, n. pr.) Pron. *man-çard.* — Archit. Fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé : *Le voleur s'est introduit par la* MANSARDE. *Fenêtre en* MANSARDE. (Acad.)

— *Comble, toit en mansarde*, comble, toit brisé.

— Chambre pratiquée sous un comble brisé : *Il habite une* MANSARDE. *Il loge dans les* MANSARDES.

MANSE, n. f. (*manere*, rester ; lat.) Étendue de terrain représentée par le travail que pouvait faire, en un jour, une charrue attelée de deux bœufs : *L'évaluation des propriétés du Temple montait à dix-neuf mille manoirs ou* MANSES. (Aug. Thierry.)

MANSION, n. f. (*mansio*, demeure ; lat.) Pron. *man-cion.* — Anc. Camp ou campement ; lieu de repos, de relais, étape.

MANSIONNAIRE, n. m. (*mansio*, demeure ; lat.) Pron. *man-cio-nèr.* — Anc. Portier, gardien d'une église : *Les basiliques avaient des* MANSIONNAIRES, *ou gardiens chargés de les nettoyer et de les orner.* (Fleury.)

MANSUÈTE, n. f. Hortic. Espèce de poire pyramidale, jaunâtre, et fort agréable au goût.

MANSUÉTUDE, n. f. (*mansuetudo*, lat., m. sign.) Débonnaireté, douceur d'âme, bénignité, patience : *La* MANSUÉTUDE *est une vertu chrétienne.* (Acad.) *Un esprit de* MANSUÉTUDE *et d'humanité anime toujours les théories de Grotius.* (Lerminier.)

MANTE, n. f. (*mantellum* ; lat.) Espèce de vêtement de femme, ample et sans manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements, dans les temps froids : MANTE *de mérinos doublée de soie. Prendre sa* MANTE. (Acad.)

L'artiste en longs replis a fait flotter sa *mante*. (F. Did.)

— Vêtement que les dames de la cour portent dans les deuils : *Durant le deuil du feu roi, toutes les dames étaient en* MANTE. (Acad.)

— Habit que portent quelques religieuses.

— Anc. Grande couverture de lit en laine commune : *Ce bon Père m'ouvrit ensuite un cabinet où il couchait sur une simple* MANTE *de laine étendue sur une natte.* (Lesage.)

MANTE, n. f. Zool. Genre d'insectes orthoptères qui tiennent des demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des sauterelles par celle de leurs pattes de derrière.

= **Mante de mer**, n. f. Genre de crustacés qui constituent le genre squille.

MANTEAU, n. m. (*mantellum*, lat., m. sign.) Pron. *man-tô*. — Vêtement ample et sans manches qui se met par-dessus l'habit, et qui prend ordinairement depuis les épaules jusqu'au-dessous des genoux : *Grand* MANTEAU. MANTEAU *d'hiver, d'été.* MANTEAU *pour la pluie.* MANTEAU *de campagne.* MANTEAU *léger, pesant.* MANTEAU *de drap.* MANTEAU *noir, bleu.* MANTEAU *à l'espagnole.* (Acad.) *Charles XII dormit quelques heures sur la terre, enveloppé de son manteau.* (Volt.)

— Fig. *S'envelopper de son manteau*, se résigner, attendre son sort avec calme au milieu des dangers : *Le sage est quelquefois réduit à* S'ENVELOPPER DE SON MANTEAU. (Acad.)

— *Manteau long*, espèce de manteau étroit, ordinairement de soie noire, que les ecclésiastiques portent avec la soutane : *Il était en* MANTEAU LONG. (Acad.) ‖ Par oppos. *Manteau court*, petit manteau de soie noire que les ecclésiastiques mettent avec l'habit court : *Se mettre en* MANTEAU COURT. (Acad.)

— *Manteau de deuil*, long manteau noir que portent aux enterrements les plus proches parents du défunt.

— *Manteau de cérémonie*, long manteau traînant, que les rois, les princes et les grands dignitaires portent dans certaines cérémonies : *Le* MANTEAU *royal, le* MANTEAU *ducal, le* MANTEAU *de pair, sont des* MANTEAUX DE CÉRÉMONIE. (Acad.)

— *Manteau de cour*, robe sans corsage, ouverte par devant et à queue traînante, que portent les dames de la cour, les jours de présentation et de cercle.

— Prov. *Ne pas se faire tirer le manteau*, ne pas se faire prier.

— Fig. et fam. *Garder les manteaux*, faire le guet, ou demeurer à ne rien faire, pendant que ceux avec qui l'on est venu se divertissent, ou commettent quelque délit.

— Théâtr. *Rôles à manteau*, rôles de certains personnages de comédie, pour lesquels, à raison de leur âge, de leur condition ou de leur caractère, le manteau était un vêtement d'usage : *Il joue les* RÔLES À MANTEAU. (Acad.) ‖ Dans le m. sens : *Jouer les* MANTEAUX.

— *Manteau d'arlequin*, décoration, draperie, qui se trouve derrière la toile d'un théâtre, et qui sert à diminuer la largeur et la hauteur de la scène.

— Fig. *Sous le manteau*, clandestinement : *C'est une libelle qui ne se vend que* SOUS LE MANTEAU. (Ac.) *Un ouvrage satirique qui est donné en feuilles, sous* LE MANTEAU, *s'il est médiocre passe pour merveilleux.* (La Br.)

— Fig. Apparence, prétexte, *de la religion, ou Sous le* MANTEAU *de la dévotion : cache souvent de mauvais desseins.* (Acad.)

Se couvrir du *manteau* d'une austère vertu. (Boil.)

— Blas. Fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu. ‖ Représentation d'une cotte d'armes sur laquelle on blasonne l'écu.

— Faucon. Couleur des plumes d'un oiseau de proie : *Cet oiseau a un beau* MANTEAU. (Acad.) *Le corps du perroquet est d'un beau gris de perle et d'ardoise, plus foncé sur le* MANTEAU, *plus clair au-dessus du corps, et blanchissant au ventre.* (Buff.)

— Constr. *Manteau de cheminée*, partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre, au-dessus du foyer : *Il restait pensif, le coude appuyé sur le* MANTEAU DE LA CHEMINÉE. (H. de Balzac.) *Sous le* MANTEAU DE LA CHEMINÉE *flamboyaient des troncs d'arbres tout entiers.* (X. Marmier.)

— *Manteau de fer*, barre de fer qui soutient la plate-bande d'un manteau de cheminée.

— Techn. Bout d'une pièce d'étoffe de laine qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe.

MANTELÉ, ÉE, adj. Zool. Il se dit d'un oiseau dont le dos est d'une couleur qui tranche avec celle du reste du corps : *Corneille* MANTELÉE.

MANTELET, n. m. (*manteau.*) Pron. *mantt-lè*. — Espèce de petit manteau : *Les évêques portent en cérémonie un* MANTELET *violet par-dessus leur rochet. Les femmes ne portent presque plus de* MANTELETS. (Acad.)

Croisez ce *mantelet*. Vos pieds sur ce coussin.
Après un jour d'été, l'air du soir est malsain. (Ponsard.)

— Grande pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés des calèches : *Lever, abattre les* MANTELETS. (Acad.)

— Anc. Machine composée de plusieurs madriers, que l'on poussait devant soi, dans l'attaque des places, pour se mettre à l'abri des coups de fusil : *On remplace depuis longtemps les* MANTELETS *par des gabions très-élevés, remplis de fascines et de menu bois.* (Acad.)

— Mar. Espèce de volet ou de panneau servant de fermeture aux sabords d'un vaisseau.

— *Mantelet brisé*, mantelet formé de deux parties jointes par des charnières.

— Blas. Camail, lambrequin dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu. ‖ Courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne sont pas couvertes de leurs chapeaux.

MANTELLÉ, n. f. Zool. Corneille mantelée.

MANTELURE, n. f. Poil du dos d'un chien, lorsqu'il n'est pas de la même couleur que celui des autres parties du corps.

MANTÈQUE, n. f. Pron. *man-tèk*. — Art. culin. Mélange de sang et de graisse qui coule d'une ouverture faite à la gorge de quelques gros oiseaux, et particul. de l'autruche ; les Arabes prétendent que c'est un très-bon manger : *Il sort par le trou fait à la gorge de l'autruche une quantité considérable de* MANTÈQUE *en consistance d'huile figée.* (Buff.)

MANTILLE, n. f. Pron. *man-ti-y*. — Petit manteau qui servait autrefois à l'habillement des femmes.

— Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles ; elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sur le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux : *Donne ma* MANTILLE *et mon masque.* (C. Del.)

Ses grands yeux noirs brillaient sous la noire *mantille*.
(V. Hugo.)

— Écharpe de soie noire que les femmes portent un peu flottante sur les épaules et serrée sur la taille : MANTILLE *garnie de velours, de dentelle.*

MANTURE, n. f. Mar. Grand coup de mer ; agitation violente des vagues ; forte houle.

MANUBIAIRE, adj. des 2 g. (*manubiæ*, butin ; lat.) Pron. *ma-nu-bièr*. — Ant. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis vaincus. ‖ *Colonne manubiaire*, espèce de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes.

MANUBIES, n. f. pl. (*manubiæ*, butin ; lat.) Pron. *ma-nu-bî*. — Antiq. Dépouilles des ennemis.

MANUCODE, n. m. Zool. Espèce d'oiseau de paradis : *Le* MANUCODE *est appelé communément le roi des oiseaux du paradis.* (Buff.)

MANUDUCTEUR, n. m. (*manus*, main ; *ducere*, conduire ; lat.) Liturg. Celui qui, placé au milieu du chœur, conduisait le chant.

— Chef d'orchestre qui marque la mesure.

MANUDUCTION, n. f. Pron. *ma-nu-duk-cion*. — Action du manuducteur ; direction du chant dans une église.

— Chir. Travail de la main dans les opérations, les accouchements, etc.

MANUEL, ELLE, adj. (*manualis*, de *manus*, main ; lat.) Pron. *ma-nu-èl*. — Qui se fait avec la main : *Ouvrage* MANUEL. *Opération* MANUELLE. (Acad.) *On ne veut pas dans la société un seul travail, le travail* MANUEL. (Thiers.) *Lorsque l'étude alterne avec quelque occupation* MANUELLE *ou avec un exercice convenable, elle est plutôt favorable que nuisible à la santé.* (Chomel.)

— *Distribution manuelle*, se dit particulièrement de ce que les chanoines reçoivent pour leur assistance à certains offices ou services particuliers.

MANUEL, n. m. Titre de certains livres abrégés, dont on fait un fréquent usage, et qu'on a, pour ainsi dire, toujours à la main : MANUEL *de dévotion. Le* MANUEL *d'Epictète.* MANUEL *de l'artilleur.* MANUEL *lexique.* (Acad.)

— Par extens. Guide habituel : *Pour la science du droit du gens, le livre de Grotius fut le* MANUEL *des publicistes, des ministres et des rois.* (Lerminier.)

MANUELLE, n. f. Mar. Barre de fer jointe par une boucle à la barre du gouvernail.

— Techn. Instrument pour tordre et commettre les cordages.

MANUELLEMENT, adv. Avec la main ; de la main à la main : *Donner, recevoir* MANUELLEMENT. (Acad.)

MANUFACTURE, n. f. (*manus*, main ; *facere*, faire ; lat.) Pron. *ma-nu-fak-tur*. — Fabrication en grands de certains produits de l'industrie : *La* MANUFACTURE *des étoffes de laine et de soie est une source de richesses pour la France. Depuis un siècle, tous les genres de* MANUFACTURE *se sont perfectionnés.* (Acad.) ‖ On dit plus souv. *Fabrication.*

— Grande usine, bâtiment où sont réunies les ateliers et tout ce qui est nécessaire pour la fabrication : *Il a fait construire une fort belle* MANUFACTURE. *Elever, monter, établir une manufacture de draps, de chapeaux, de glaces, etc. La* MANUFACTURE *de tapisseries des Gobelins. La* MANUFACTURE *de porcelaines de Sèvres.* (Acad.) *Nos* MANUFACTURES *ont été créées par enchantement.* (Chateaubr.)

— Anc. *Manufacture royale*, celle qui s'établissait avec des lettres patentes du roi.

— Fig. *Il a établi chez lui une* MANUFACTURE *de libelles. Le bureau de ce journal est une* MANUFACTURE *de calomnies, de mensonges.* (Acad.)

— Par extens. et collect. Tous les ouvriers d'une même manufacture : *Toute la* MANUFACTURE *est en chômage.* (Acad.) ‖ *SYN.* V. FABRIQUE.

MANUFACTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Manufacturer : *Il y a encombrement de matières brutes et* MANUFACTURÉES. (Dest. de Tracy.)

MANUFACTURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ma-nu-fak-tu-ré*. — Fabriquer des ouvrages dans une manufacture : *On a fait venir beaucoup de laines d'Espagne pour les* MANUFACTURER. (Acad.) ‖ Plus souv. *Fabriquer.*

MANUFACTURIER, IÈRE, adj. Pron. *ma-nu-fak-tu-rié, rièr*. — Qui abonde en manufactures : *District* MANUFACTURIER. ‖ Qui a rapport, qui appartient à la manufacture : *Peuple* MANUFACTURIER. *Nation* MANUFACTURIÈRE. *La France a l'avantage inappréciable d'être à la fois agricole et* MANUFACTURIÈRE. (Chaptal.)

— *Industrie manufacturière*, industrie qui, par un changement de forme, donne de la valeur à une matière brute ou une nouvelle valeur à un produit déjà manufacturé : *Toutes les opérations qui constituent l'*INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE *sont mécaniques ou chimiques.* (Chaptal.)

— N. m. Directeur, propriétaire d'une manufacture : MANUFACTURIER *en laine, en soie, etc. Cet homme est un gros* MANUFACTURIER. (Acad.)

— Par extens. Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANULÉE, n. f. Pron. *ma-nu-lé*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Scrofulariées, renfermant des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

MANULUVE, n. m. (*manus*, main ; *luo*, je lave ; lat.) Méd. Immersion des mains et des avant-bras dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action dérivative.

MANUMISSION, n. f. (*manus*, main ; *missus*, envoyé ; lat.) Pron. *ma-nu-mi-cion*. — Action d'affranchir les esclaves et les personnes de condition serve : *La* MANUMISSION, *qui était en usage chez les anciens Romains, avait passé dans le droit féodal.* (Ac.)

— Par analog. Affranchissement ; mise en liberté : *L'animal qui jouit de sa* MANUMISSION *court se désaltérer dans les eaux qui ne viendraient point à lui.* (Rivarol.)

MANUS (IN), (*in*, dans ; *manus*, main ; lat.) Pron. *inn-ma-nuss*. — Premiers mots d'une prière, employés dans cette locution : *Dire son in manus*, recommander son âme à Dieu, au moment de mourir.

MANUSCRIT, CRITE, adj. (*manus*, main ; *scriptus*, écrit ; lat.) Pron. *ma-nuss-kri, kritt*. — Qui est écrit à la main, par oppos. à ce qui est imprimé : *Pièce, copie* MANUSCRITE. *Il y a dans cette bibliothèque dix mille volumes, tant imprimés que* MANUSCRITS. (Acad.)

— N. m. *Cet auteur m'a légué ses* MANUSCRITS. (Acad.) *Il lui remit les clefs de ses* MANUSCRITS. (Cuv.) *Ce cahier du* MANUSCRIT *a sa pagination spéciale.* (V. Cousin.)

J'ai lu le *manuscrit*, et j'en suis enchanté. (C. Del.)

— Particul. Écrit précieux par son ancienneté, par son objet, ou par sa rareté : *Des* MANUSCRITS *sur parchemin, sur vélin, sur papyrus.* MANUSCRITS *grecs, arabes. Ce qu'on estime le plus de cette bibliothèque, ce sont les* MANUSCR[illegible] (Acad.)

MANUS-DEI, [illegible] m. (m. lat. *de la main de Dieu.*) Pron. *ma-nuss, dé-i*. — Pharm. Emplâtre fondant, fait avec de l'huile, de la cire, de la myrrhe, de l'encens, du galbanum, etc.

MANUSTUPRATION, n. f. (*manus*, main, et *stupratio*, action de souiller ; lat.) Pron. *ma-nuss-tu-pra-cion*. — Méd. Masturbation, onanisme.

MANUTENTION, n. f. (*manus*, main, et *tenere*, tenir ; lat.) Pron. *ma-nu-tan-cion*. — Administration,

gestion : *J'ai laissé à un homme sûr la* MANUTENTION *de mes affaires.* (Acad.) *Cet établissement pourrait lui rapporter dix pour cent si la* MANUTENTION *en était administrée par lui-même.* (Buff.)

— Par extens. Exercice, maintien, conservation : *La* MANUTENTION *des lois, des arrêts. La* MANUTENTION *de la discipline.* MANUTENTION *des statuts et règlements d'une compagnie.* (Acad.) *Le grand maître, après qu'il eut satisfait à la* MANUTENTION *de la discipline, revint à son caractère naturellement doux et plein de bonté.* (Vertot.) *Ces officiers étaient plutôt des agents du public pour la* MANUTENTION *politique et domestique que pour la* MANUTENTION *civile.* (Montesq.)

— Particul. Établissement où se fabrique le pain pour la troupe : *Aller à la* MANUTENTION.

MANUTENTIONNAIRE, n. m. Pron. *ma-nu-tan-cio-nèr.* — Adm. milit. Chef d'une manutention.

MANUTENTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *ma-nu-tan-cio-nèl.* — Ce qui concerne l'exercice de la manutention.

MANUTENTIONNER, v. tr. et intr. 1re conj. Adm. milit. Faire confectionner le pain de l'armée.

MAPPAIRE, n. m. (*mappa*, linge; lat.) Pron. *map-pèr.* — Ant. rom. Officier qui donnait le signal des jeux en jetant en l'air une mappe ou rouleau de linge.

MAPPE, n. f. (*mappa*, nappe; lat.) Pron. *map.* — Antiq. Rouleau de linge qui servait de signal pour annoncer le commencement des jeux du cirque.

— Carte géographique; plan cadastral : *Le lavis des* MAPPES *de nos géomètres.* (J.-J. Rouss.)

MAPPEMONDE, n. f. (*mappa*, tapis, carte, et *mundus*, monde; lat.) Carte représentant toutes les parties du globe terrestre, divisé en deux hémisphères par un grand cercle : *Grande* MAPPEMONDE. MAPPEMONDE *enluminée.* (Acad.) *Dieu avance, recule ou efface souverainement les lignes vertes et rouges que les hommes tracent sur les* MAPPEMONDES. (V. Hugo.)

— *Mappemonde céleste*, carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles de l'un et de l'autre hémisphère céleste.

MAPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Nettoyer des meubles.

MAQUE, n. f. V. MACQUE.

MAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Écraser le chanvre avec la maque. ‖ V. MACQUER.

MAQUEREAU, n. m. (*macula*, tache; lat.) Pron. *mak-rô.* — Zool. Scombre, poisson osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens : MAQUEREAU *frais, salé.* (Acad.) *Le* MAQUEREAU *se prend avec des lignes qu'on laisse traîner à l'arrière du bateau, tandis qu'on court des bordées à toutes voiles.* (A. Karr.)

— Pop. Taches qui viennent aux jambes quand on s'est chauffé de trop près.

MAQUEREAU, ELLE, n. (*maque*, vente.) Pron. *mak-rô, rèl.* — Pop. Celui, celle qui fait métier de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles.

MAQUERELLAGE, n. m. Pron. *mak-rè-laj.* — Pop. Métier, action de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles : *C'est un infâme métier que le* MAQUERELLAGE. *Faire un* MAQUERELLAGE. (Acad.)

MAQUETTE, n. f. (*macchietta*, petite tache; ital.) Pron. *ma-kètt.* — Peint. Grossière ébauche de peinture.

— Sculpt. Modèle informe et en petit d'un ouvrage de ronde bosse : MAQUETTE *de cire, de terre.* (Acad.)

— Pièce de fer dont on fait un fusil.

MAQUIGNON, n. m. (*mango*; lat., m. sign.; de μάγγανον, ruse; gr.) Pron. *ma-ki-gnion.* — Marchand de chevaux : *Ce* MAQUIGNON *m'a trompé. Il t'aura juré qu'il est sans défauts; mais, en fait de chevaux, tous les hommes sont* MAQUIGNONS. (Dider.)

— Par extens. Celui qui, sans faire par état le commerce des chevaux, se mêle d'en revendre, en corrigeant ou en faisant disparaître leurs défauts.

— Fig. et fam. Celui qui, dans l'espoir de quelque profit, s'intrigue pour ménager des marchés de charges, d'offices, etc., pour faire des mariages : MAQUIGNON *de charges.* MAQUIGNON *de mariages.* (Acad.) *Il y a des* MAQUIGNONS *dans tous les états.*

MAQUIGNONNAGE, n. m. Pron. *ma-ki-gnio-naj.* — Métier de maquignon; moyens que les maquignons emploient pour raccommoder leurs chevaux, pour les faire paraître meilleurs qu'ils ne sont : *Il entend bien le* MAQUIGNONNAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. Commerce secret, illicite; moyens frauduleux qui servent à intriguer dans les affaires : *Je n'entends rien à tout ce* MAQUIGNONNAGE. (Acad.)

MAQUIGNONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*maquignon.*) Pron. *ma-ki-gnio-né.* — Raccommoder un cheval, corriger ou cacher ses défauts, pour s'en mieux défaire : *Il a* MAQUIGNONNÉ *ce cheval.* (Acad.)

— Fig. et fam. S'intriguer pour faciliter quelque marché, quelque mariage, etc., à dessein d'en tirer un profit : *C'est lui qui a* MAQUIGNONNÉ *ce mariage, la vente de cette charge.* (Acad.)

MAQUILLEUR, n. m. Pron. *ma-ki-ieur.* — Mar. Bateau à simple tillac, pour la pêche des maquereaux.

MÂQUIS, n. m. Pron. *mâ-ki.* — Endroits incultes et couverts de broussailles de la Corse et l'Italie : *On ne voit autour du golfe d'Ajaccio que de sombres* MÂQUIS, *et derrière des montagnes pelées.* (Mérim.)

MAQUOIS, n. m. Pron. *ma-koa.* — Matelot indien.

MARABOUT, n. m. (*marbouth*, sentinelle; solitaire; ar.) Pron. *ma-ra-bou.* — Prêtre mahométan attaché en Afrique au service d'une mosquée.

— Petite mosquée; chapelle sépulcrale desservie par un marabout.

— Fig. et pop. Homme laid, mal bâti.

— Techn. Sorte de cafetière de cuivre battu et étamé, à très-large ventre, qu'on nomme aussi *Cafetière du Levant.*

— Zool. Argala, oiseau du genre Cigogne : *Le* MARABOUT *habite le Sénégal et l'Inde.*

— Au plur. Plumes du marabout, servant à orner les chapeaux, les coiffures des femmes; elles sont remarquables par leur blancheur, et leur légèreté : *Un chapeau orné de* MARABOUTS. *Elle avait des* MARABOUTS *sur sa toque.* (Acad.)

— *Faux marabouts*, sorte de plumes imitant celles du marabout.

MARABOUTIN, n. m. Mar. Principale voile du grand mât d'une galère.

MARAÎCHER, n. m. (*marais.*) Pron. *ma-rè-ché.* — Jardinier qui cultive des légumes dans un de ces terrains qu'à Paris on appelle Marais : *Il faut s'adresser au* MARAÎCHER *pour avoir des primeurs.* (Acad.) *Quelques* MARAÎCHERS *attardés passaient au galop pour se rendre à la Halle.* (H. de Balz.) *A Rome, la roche Tarpéienne est un jardin de* MARAÎCHER. (St-Marc. Gir.)

MARAIL, n. m. Pron. *ma-ra-y.* — Zool. Espèce de faisan de Cayenne : *Les sauvages n'ont rendu domestiques ni les hoccos, ni les* MARAILS. (Buff.)

MARAIS, n. m. (*mariscus*, jonc marin; lat.) Pron. *ma-rè.* — Espace de terrain couvert ou abreuvé par des eaux qui n'ont point d'écoulement : *Pays de* MARAIS. *Dessécher un* MARAIS. *Cette place est au milieu d'un* MARAIS. (Acad.) *Les palmiers lataniers croissent dans des espèces de* MARAIS *qu'on appelle des Savanes noyées.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Se sauver par les marais, à travers les marais*, se tirer d'embarras par de mauvaises raisons.

— *Marais salant*, espace de terre, entouré d'une digue, que la mer couvre dans les hautes marées, et où elle laisse une eau qui s'évapore, et dépose le sel dont elle était chargée : *Les* MARAIS SALANTS *sont nombreux sur nos côtes.*

— Terrain bas où l'on fait venir des herbages, des légumes, etc. : *Un arpent de* MARAIS. *Un bon* MARAIS. (Acad.)

— Agric. *Fève de Marais.* V. FÈVE.

MARANDER, v. tr. ou act. 1re conj. Goûter.

— Pêch. Mettre les appelets à la mer; radouber les filets.

MARASCA ou **MARASQUE**, n. m. Pron. *ma-rass-ka, rask.* — Bot. Espèce de cerise acide, de griotte avec laquelle on fait le marasquin.

MARASME, n. m. (*marasmus*; lat., m. sign.) Pron. *ma-rasm.* — Maigreur extrême, consomption : *Tomber dans le* MARASME. (Acad.)

— Fig. : *Il pouvait espérer, en favorisant la discorde, de nous voir peu à peu nous consumer lentement dans un* MARASME *politique.* (Mirab.) *Fatigué, surpris d'avoir osé quelque chose, il retombe dans le* MARASME *des jouissances parisiennes.* (H. de Balz.)

MARASQUIN, n. m. (*marasca.*) Pron. *ma-rass-kain.* — Liqueur spiritueuse qui se fait avec une espèce de cerise appelée Marasca : *Le meilleur* MARASQUIN *est celui de Zara.* (Acad.) *Elle supportait à merveille le vin de Constance et le* MARASQUIN *de Hongrie.* (G. Sand.)

MARÂTRE, n. f. (*mater*, mère; *atra*, fâcheuse; lat.) Belle-mère.

— Par dénigr. Femme qui maltraite les enfants que son mari a eus d'un autre lit : *Cruelle* MARÂTRE. (Acad.) *Les débordements de son indigne* MARÂTRE *ont ruiné son malheureux père.* (Viennet.)

— Par extens. Mère qui n'a point de tendresse pour ses enfants, qui les traite durement : *Ce n'est pas une mère, c'est une* MARÂTRE. (Acad.)

Je suis mère pour l'un, et pour l'autre *marâtre.* (C. Del.)

— Fig. et par anal. *La nature a été* MARÂTRE *envers cet homme.* (Acad.)

MARAUD, AUDE, n. (μαρός, m. sign.; gr.) Pron. *ma-rô, rôd.* — Par mépr. Vil et impudent coquin : *C'est un franc* MARAUD. (Acad.)

Quoi! tu ne comprends pas, *maraud*, que je te chasse?
(Coll. d'Harl.)

Tu prends fort mal ton temps, *maraud*, pour plaisanter.
(Dufresny.)

MARAUDAGE, n. m. (*maraude.*) Pron. *ma-rô-daj.* — Anc. Vol, fraude. ‖ Action de marauder.

MARAUDAILLE, n. f. (*maraud.*) Pron. *ma-rô-da-y.* — Anc. Canaille, troupe de gueux; ramas de gens sans foi ni loi : *Les séditions commencent souvent par la* MARAUDAILLE. *Ces* MARAUDAILLES *de Paris.* (Mme de Sév.)

MARAUDE, n. f. Pron. *ma-rôd.* — Guerr. Vol commis par des gens de guerre dans les environs d'un camp, ou dans le voisinage d'une armée : *Il va en* MARAUDE, *à la* MARAUDE. *La* MARAUDE *est défendue.* (Acad.) *Les Français savent être à la fois à la* MARAUDE *et au drapeau.* (Thiers.)

— Par extens. Il se dit en parl. des écoliers qui vont à la picorée : *Cet écolier a été pris en* MARAUDE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des animaux : *Quand la* MARAUDE *lui réussit, le loup revient souvent à la charge.* (Buff.)

MARAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Marauder : *Village maraudé*, village pillé par les maraudeurs.

MARAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*maraud.*) Pron. *ma-rô-dé.* — Aller en maraude; piller : *Ils sont allés* MARAUDER. (Acad.)

MARAUDEUR, n. m. Pron. *ma-rô-deur.* — Celui qui va en maraude : *Il tomba entre les mains des* MARAUDEURS. *Cet écolier est un* MARAUDEUR *déterminé.* (Acad.)

MARAVÉDIS ou **MARAVÉDI**, n. m. (*Moravides*; ar.) Pron. *ma-ra-vé-di.* — Petite monnaie d'Espagne, qui vaut environ un centime et demi : *Je n'ai pas un seul* MARAVÉDIS. (C. Del.)

MARBRE, n. m. (*marmor*; lat., m. sign.) Sorte de pierre calcaire, dure et susceptible d'un beau poli : *Scier, polir, travailler le* MARBRE. *Cela est dur comme un* MARBRE, *comme* MARBRE. *On tire de très-beaux* MARBRES *des montagnes de Gênes.* (Acad.) *Les fouilles faites dans le temps de la Paix, à Rome ont découvert le pavé de ce monument; il est composé de* MARBRE *jaune antique, de* MARBRE *violet et de* MARBRE *cipolin.* (Stendhal.)

— *Marbre statuaire*, marbre sans tache ni veine propre à faire des statues, qui est à la différence de celui qu'on emploie aux ouvrages d'architecture.

— Morceau de marbre taillé et poli : *On a gravé cette inscription sur un* MARBRE. *Placez un* MARBRE *sur ces papiers pour les empêcher de voler.* (Acad.)

— Fig. *Graver sur le* MARBRE *et sur l'airain.* (Boss.) Perpétuer la mémoire, le souvenir.

— Au plur. Ouvrages de marbre; échantillons de différents marbres : *Il y a de beaux* MARBRES *dans ce cabinet.* (Acad.)

Sous la main de nos Praxitèles
Respirez, *marbres* de Paros. (Fr. de Neufch.)

Tous ces *marbres* vivants sont les fils du ciseau. (Le Brun.)

— Poét. Tombeau, mausolée :

Ce *marbre* est tous les jours arrosé de ses pleurs. (C. Del.)

— Anc. *Table de marbre*, chacune des juridictions de la connétablie, de l'amirauté, et des Eaux et Forêts : *Le grand Corneille était, dans sa jeunesse, avocat du roi à la* TABLE DE MARBRE *de Rouen.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être froid comme un marbre, être comme un marbre*, être extrêmement calme et réservé, paraître ne s'émouvoir de rien. *C'est un* MARBRE.

— Par anal. *Pour entendre ces propos de sang-froid, il faudrait être de* MARBRE.

— Typogr. Pierre sur laquelle on pose les pages, pour les imposer, et les formes, pour les corriger. ‖ Partie de la presse sur laquelle on place les formes : *Un* MARBRE *de pierre. Un* MARBRE *de fonte.* (Acad.)

— Techn. Pierre qui sert à broyer les drogues et les couleurs.

— Mar. Cylindre du treuil sur lequel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail.

MARBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Marbrer : *Du papier* MARBRÉ. *Tranche* MARBRÉE. *Veau* MARBRÉ. (Acad.)

— *Étoffes marbrées*, étoffes de soie ou de laine de différentes couleurs mêlées ensemble.

— *Teint marbré*, teint qui offre des marbrures bleuâtres.

— *Chair marbrée*, se dit d'une chair très-ferme, veinée de bleu et de rouge : *La chair des enfants de la campagne est souvent* MARBRÉE.

— *Truffes marbrées*, truffes qui sont grises et blanches en dedans.

— *Fleurs marbrées*, panachées irrégulièrement.

MARBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marbre*.) Pron. *mar-bré*. — Imiter par la peinture le mélange et la disposition des différentes couleurs qui se trouvent dans certains marbres : MARBRER *le chambranle d'une cheminée*. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. du papier, de la tranche et de la couverture des livres, sur lesquels on imite le marbre : MARBRER *du papier*. MARBRER *un livre sur tranche*. MARBRER *la couverture d'un livre*. (Acad.)

— Techn. Arranger sur le marbre les verres en fusion.

MARBRERIE, n. f. Métier de scier et de polir le marbre; emploi du marbre dans les ouvrages de construction : *Ouvrages de* MARBRERIE. (Acad.)

MARBREUR, n. m. Techn. Artisan qui marbre du papier, ou des tranches, des couvertures de livres.

MARBRIER, n. m. Pron. *mar-bri-é*. — Artisan qui travaille à scier, à polir le marbre, ou qui fait avec le marbre les ouvrages communs appelés *Ouvrages de marbrerie*.

— Celui qui fait le commerce du marbre.

MARBRIÈRE, n. f. Pron. *mar-bri-èr*. — Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE, n. f. Techn. Imitation du marbre sur du papier, ou sur la tranche, sur la couverture d'un livre : *Une belle* MARBRURE. (Acad.)

— Peinture imitant le marbre.

— Taches sur la peau, causées par le feu trop ardent ou par le froid.

MARC, n. m. (*marck*; mesure; all.) Pron. *mar*. — Anc. métrol. Demi-livre; poids qui valait huit onces anciennes : *Les ouvrages d'or et d'argent se vendent au* MARC. *On prend tant par* MARC *pour la façon de la vaisselle d'argent*. (Acad.)

— *Poids de marc*, huit onces, ou la moitié de l'ancienne livre de Paris : *J'ai acheté trois livres de cette marchandise, poids de* MARC. (Acad.)

— Anc. *Au marc la livre*, aujourd'hui. *Au marc le franc*, manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance, ou de son intérêt dans une affaire : *Les créanciers ont été payés au* MARC *la livre. Les actionnaires ont contribué au* MARC LA LIVRE *pour former la somme nécessaire*. (Acad.)

— *Marc d'or*, certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions : *Les chevaliers des ordres du roi avaient leurs pensions assignées sur le* MARC *d'or*. (Acad.)

MARC, n. m. (*marcor*; pourriture; lat.) Pron. *mar*. — Ce qui reste de plus grossier, de quelque fruit, de quelque herbe, ou de quelque autre substance dont on a extrait le suc par expression, filtration, ébullition, etc. : MARC *de raisins, d'olives, de pommes*. MARC *de café*. (Acad.)

— Ce que l'on pressure à la fois de raisins, de pommes, d'olives, etc. : *Un petit, un gros* MARC. *Tailler, retailler un* MARC. (Acad.)

MARCASSIN, n. m. Pron. *mar-ka-çain*. — Petit sanglier au-dessous d'un an, qui suit encore sa mère : *Les* MARCASSINS *sont marqués de raies noires et blanches*. (Acad.) *La chair du* MARCASSIN, *et celle du jeune sanglier qui n'a pas encore un an, est délicate et même assez fine*. (Buff.)

MARCASSITE, n. f. (*marcassita*; ar.) Pron. *mar-ka-citt*. — Min. Pyrite d'un bel éclat, qui se taille, et qui est susceptible de poli.

MARCATION, n. f. *V.* LIGNE.

MARCELINE, n. f. Comm. Étoffe de soie légère.

MARCESCENCE, n. f. (*marcescere*, se flétrir; lat.) Pron. *mar-cèss-çanss*. — Bot. Propriété des calices ou des corolles qui se sèchent sans tomber.

MARCESCENT, ENTE, adj. Pron. *mar-cèss-çan, çantt*. — Bot. Il se dit du calice ou de la corolle qui se fane et se dessèche après la fécondation, mais persiste autour de l'ovaire : *Les feuilles* MARCESCENTES *se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle*.

MARCESCIBLE, adj. des 2 g. Pron. *mar-cèss-cibl*. — Style ascét. Qui peut se flétrir; il n'est guère employé que par oppos. à *Immarcescible*.

MARCGRAVIE, n. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des Capparidées, qui croît dans les Antilles et à la Jamaïque.

MARCHAIS, n. m. Pron. *mar-chè*. — Zool. Variété du maquereau qui manque de taches.

— Hareng qui a frayé, et qui n'a ni laite, ni œufs.

MARCHAND, ANDE, n. Pron. *mar-chan, chand*. — Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre : MARCHAND *en gros, en détail*. MARCHAND *de drap, de soierie*. MARCHANDE *lingère*. (Acad.) *Voilà votre* MARCHAND, *monsieur Dimanche, qui demande à vous parler*. (Molière.)

Le *Marchand*, l'ouvrier, le prêtre, le soldat
Sont tous également les membres de l'État. (Volt.)

— *Petit marchand*, marchand en détail, qui a une petite boutique.

— *Marchand forain*, celui qui parcourt avec ses marchandises, les villes, les campagnes, les foires, les marchés.

— Prov. : *De marchand à marchand il n'y a que la main*, entre marchands il n'est pas besoin d'écrire, il suffit de se toucher dans la main pour conclure un marché. || *Il faut être marchand ou larron*, un marchand doit être loyal. || *N'est pas marchand qui toujours gagne*, on doit s'attendre à des contrariétés, à des vicissitudes, dans les affaires de la vie.

— Fig. : *Être mauvais marchand, n'être pas bon marchand d'une chose*, s'en trouver mal : *Vous avez eu tort de vous brouiller avec lui, vous en serez, vous vous en trouverez* MAUVAIS MARCHAND. *Il a mal fait d'intenter ce procès, il en sera* MAUVAIS MARCHAND. (Acad.)

— Par extens. Celui qui achète acquéreur : *Attirer, faire venir, tromper les* MARCHANDS. *Trouver* MARCHAND. (Acad.)

S'il vous venait *marchand* pour ce trésor caché,
Je vous conseillerais d'en faire bon marché. (Corn.)

— *Il y a marchand à tant*, je prends l'objet à tel taux.

— Adj. Qui annonce des vues intéressées, qui montre des sentiments, des idées vulgaires : *Encore un coup, mon père, il ne se peut rien de plus* MARCHAND *que ce procédé*. (Mol.)

... Je me suis fait plus *marchand*, plus vulgaire
Que tous les aldermen, la Cité, le lord-maire. (C. Del.)

— Qui est de bon débit, de bonne qualité, qui a les qualités requises pour être vendu : *Il lui a fourni tant de vin loyal et* MARCHAND. *Ce blé n'est pas* MARCHAND. (Acad.)

— *Prix marchand*, le prix auquel les marchands vendent entre eux : *J'ai eu le drap de cet habit au* PRIX MARCHAND. (Acad.)

— *Le sel n'est pas marchand*, il n'est pas permis à tout le monde d'en faire le commerce, il se vend au compte de l'État.

— *Place marchande*, place commode pour vendre de la marchandise : *Si vous voulez vendre, choisissez une* PLACE MARCHANDE. (Acad.)

— *Quartier marchand*, quartier habité par un grand nombre de marchands.

— *Ville marchande*, ville où il y a un grand mouvement commercial : *L'Amérique est une société* MARCHANDE *qui n'a que juste assez de temps pour disposer de ses balles de coton et défricher ses forêts*. (Ph. Chasles.)

— *Rivière marchande*, se dit d'une rivière navigable, lorsque les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour le transport des marchandises : *La rivière n'est plus* MARCHANDE *depuis quinze jours*. (Acad.)

— *Navire, bâtiment marchand*, navire, bâtiment qui n'est destiné qu'à porter des marchandises.

— *Marine marchande*, les bâtiments et les équipages employés par le commerce; par oppos. à *Marine militaire*, la marine de l'État. || On dit, dans le m. sens : *Navigation, flotte* MARCHANDE, *capitaine* MARCHAND.

MARCHAND, n. m. Zool. Espèce de canard, de vautour.

MARCHANDAILLER, v. tr. et intr. 1re conj. Pron. *mar-chan-da-ié*. — Fam. Marchander longtemps sur un objet de peu de valeur ou pour une très-légère différence de prix.

MARCHANDAILLEUR, EUSE, adj. et n. Pron. *mar-chan-da-ieur, ieus*. — Fam. Celui, celle qui marchandaille.

MARCHANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Marchander : *Quoique l'empire ait été souvent acheté, il n'avait pas encore été* MARCHANDÉ. (Montesq.)

MARCHANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mercari*, acheter; lat.) Demander le prix de quelque chose; plus souv. Contester sur ce prix : *Il* A MARCHANDÉ *ce drap, ce cheval. Il a voulu acheter cette maison, et il* L'A *si longtemps* MARCHANDÉE *que l'affaire a manqué*. (Acad.)

— Absol. *Il a acheté ce meuble sans* MARCHANDER. *Il ne faut pas* MARCHANDER *avec lui*. (Acad.) *Celui qui* MARCHANDE, *connaît mieux qu'un autre le prix de l'argent*. (La Br.)

Je ne *marchande* pas, quelque prix qu'il y mette. (C. Del.

— Fig. MARCHANDER *la paix*. MARCHANDER *la main d'une femme. Il perdit l'empire pour l'avoir* MARCHANDÉ. (Acad.)

— Fig. : *Ne pas marchander sa vie*, ne pas hésiter à l'exposer, à en faire le sacrifice : *Il faut savoir ne pas* MARCHANDER *sa vie quand il s'agit de sauver celle d'un ami*. (Acad.)

Ton père, sous ses pieds, te *marchandait* ta honte.
(V. Hugo.)

— Fig. et fam. : *Ne pas marchander quelqu'un*, ne point l'épargner; le maltraiter : *Si je le rencontre, je ne le* MARCHANDERAI *pas*. (Acad.)

— V. intr. Fig. et fam. Hésiter, balancer : *Il ne faut pas tant* MARCHANDER. *Il n'y a pas à* MARCHANDER. (Acad.) *Nous* MARCHANDONS, *mon frère et moi, à qui parlera le premier*. (Mol.) *Il comprit les temps où il n'était possible que de* MARCHANDER *et de biaiser*. (Ste-Beuve.)

— Const. Prendre de l'entrepreneur d'une bâtisse une partie d'ouvrage que l'on s'engage à exécuter pour un prix convenu.

MARCHANDEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui prend du travail à forfait dans un atelier.

MARCHANDISE, n. f. Ce qui se vend, se débite, soit en gros, soit en détail, dans les magasins, les foires, marchés, etc. : *Étaler sa* MARCHANDISE. *Il est chargé de beaucoup de* MARCHANDISES. *Il a gagné beaucoup sur ses* MARCHANDISES. (Acad.)

— *Marchandises de contrebande*, celles qu'on fait entrer dans un pays ou qu'on en fait sortir en fraude : *On confisque les* MARCHANDISES DE CONTREBANDE. (Ac.)

— *Faire valoir sa marchandise*, la vanter, en faire remarquer la qualité. || Fig. et fam. Louer ce qu'on dit, ce qu'on fait, ce qu'on possède; chercher à donner une haute idée de son mérite.

— Prov. et fig. : *Bien débiter sa marchandise*, faire valoir ce qu'on dit par l'artifice du débit.

— Fig. et fam. : *Marchandise mêlée*, assemblage de bon et de mauvais : *Sa société est composée de gens de toute espèce; c'est* MARCHANDISE MÊLÉE. (Ac.)

— Trafic : *Faire* MARCHANDISE. *Il est allé en* MARCHANDISE. (Acad.)

— Fig. *Faire métier et marchandise d'une chose*, être accoutumé à la faire : *C'est un conteur de sornettes, il en fait* MÉTIER ET MARCHANDISE. (Acad.)

— Faire habituellement quelque chose dans des vues intéressées, en faire une espèce de trafic : *Les hypocrites font métier et* MARCHANDISE *de dévotion*. (Acad.)

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion *métier et marchandise*. (Mol.)

— *Le pavillon couvre la marchandise*, en temps de guerre on ne doit pas visiter un vaisseau qui porte un pavillon neutre.

— Prov. et fig. *Moitié guerre, moitié* MARCHANDISE, se dit d'un procédé, d'une conduite équivoque et douteuse : *Il a fait sa fortune* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE. (Acad.) || Moitié de gré, moitié de force : *Il l'a obligé à lui vendre sa maison, moitié guerre, moitié* MARCHANDISE. (Acad.)

MARCHANTIE, n. f. Pron. *mar-chan-ti*. — Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des Hépatiques, qui croissent au bord des ruisseaux, des fontaines, etc.

MARCHE, n. f. (*mark*, frontière, borne, limite : all.) Pron. *mar-ch*. — Frontière militaire d'un État; *La* MARCHE *d'Ancône, la* MARCHE *de Brandebourg*. (Acad.)

MARCHE, n. f. Action, mouvement de celui qui marche : MARCHE *lente, rapide. Ralentir, accélérer sa* MARCHE. *Il soutient bien, il supporte bien la* MARCHE. (Acad.)

— Action de marcher, sous le rapport de la distance ou de la durée : *Ils ont fait une grande, une longue* MARCHE. *Après deux heures de* MARCHE. *Nous avons été huit jours en* MARCHE. (Acad.)

— Particul. Mouvement d'une armée en marche; chemin qu'elle suit; distance successivement parcourues : *L'armée est en* MARCHE. *Disposer, régler la* MARCHE *des colonnes. Dérober sa* MARCHE *à l'ennemi. Il fatigua son ennemi par ses* MARCHES *et contre-marches*. (Acad.) *Il connaît les* MARCHES *de ces armées*. (La Br.)

— *Marche forcée*, par oppos. à *Marche ordinaire*, marche dans laquelle on fait faire à des troupes beaucoup plus de chemin qu'elles n'ont coutume d'en faire dans le même espace de temps.

— *Fausse marche,* mouvement que fait une armée en feignant de se diriger sur un point et qui se porte sur un autre : *Il trompa les ennemis par une* FAUSSE MARCHE. (Acad.)

— *Sonner, battre la* MARCHE, donner aux troupes, par le son des trompettes ou des tambours, le signal pour se mettre en marche.

— Particul. Procession, cérémonie solennelle : *L'ordre de la* MARCHE *fut fort beau. Un corps de troupes ouvrait, fermait la* MARCHE. MARCHE *triomphale.* (Acad.)

— Mar. *Marche d'un vaisseau,* degré de sa vitesse : *Ce bâtiment a une* MARCHE *avantageuse ; il file dix nœuds à l'heure.*

— *Ordre de marche,* ordre dans lequel les bâtiments de guerre se placent pour éviter les abordages : *L'armée naviguait sur tel ordre de* MARCHE. (Acad.)

— Astr. *Marche des corps célestes,* leur mouvement réel ou apparent : *Calculer, mesurer la* MARCHE *des corps célestes.* (Acad.) *Il n'y a que quatre comètes dont la* MARCHE *soit aujourd'hui connue.* (Arago.)

— Mus. *Marche harmonique,* succession des différents accords ; manière dont la modulation passe d'un ton à un autre.

— J. d'échecs, de dames, etc. Mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie : *Je ne sais pas le jeu des échecs, je n'en sais que la* MARCHE. (Acad.)

— Fig. Manière d'agir ; conduite, progrès : *Il faut se représenter ici la* MARCHE *de la nature, et se rappeler l'idée de ses moyens.* (Buff.) *Cet homme a une* MARCHE *équivoque, incertaine, tortueuse. Étudier la* MARCHE *des passions, la* MARCHE *des affaires.* (Acad.) *Les embarras financiers sont ce qui paralyse le plus la* MARCHE *des gouvernements nouveaux.* (Arago.)

— Méd. *Marche des maladies,* mode suivant lequel se succèdent les symptômes qui les signalent.

— *Marche d'un poëme, d'un ouvrage, etc.,* progrès de l'action dans un poëme, progression des idées dans un ouvrage.

— Peint. Manière dont procède le crayon ou le pinceau : *La* MARCHE *du pinceau doit suivre le mouvement des muscles dans le nu, et le pli des étoffes dans les draperies.*

— Mus. Air composé pour régler et animer la marche des troupes : *La* MARCHE *des Gardes Françaises. La* MARCHE *des Suisses.* (Acad.)

— Air de musique qui a le mouvement d'une marche militaire : *La* MARCHE *a été très-applaudie.* (Volt.)

— Chass. Vestiges de la loutre ou du cerf.

MARCHE, n. f. Pron. *mar-ch.* — Degré, partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre : MARCHE *d'escalier. Les* MARCHES *d'un perron.* MARCHE *d'autel.* MARCHE *de pierre, de marbre, de bois. Vous avez encore deux* MARCHES *à monter, deux* MARCHES *à descendre.* (Acad.)

— Fig. *Être assis, être placé sur les marches du trône,* appelé par sa naissance à remplacer le prince qui règne.

— Pièces de bois sur lesquelles les tourneurs, les tisserands, etc., posent les pieds pour faire mouvoir leurs métiers.

— Mus. Touches d'un orgue, de la vielle.

MARCHÉ, n. m. (*mercatus ;* lat.) Lieu public où l'on vend les choses nécessaires pour la subsistance et pour les différents besoins de la vie : *Cette ville a un beau* MARCHÉ. *Le* MARCHÉ *au blé, aux chevaux, au poisson, etc. Fournir le* MARCHÉ. (Acad.) *Pendant longtemps, elle était allée le matin au* MARCHÉ *avec sa mère, et toutes deux suffisaient aux soins du ménage.* (H. de Balz.)

— Par extens. Principal dépôt des marchandises dans un pays : *Cette ville est le* MARCHÉ *presque général des productions de l'Empire.* (Rayn.)

— Lieu, place où les objets fabriqués sont livrés à la consommation : *Pour avoir quelques avantages sur les* MARCHÉS, *il faut produire à plus bas prix que l'étranger.* (Blanqui.) *Tyr était le* MARCHÉ *de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce.* (Malte-Brun.)

— *Marché franc,* celui où l'on ne paye pas de droit pour vendre.

— Réunion de ceux qui vendent et qui achètent dans le marché : *C'est demain jour de* MARCHÉ. *Le* MARCHÉ *tient chaque jeudi. Il y a* MARCHÉ *dans cette ville deux fois la semaine.* (Acad.)

— Vente de ce qui se débite dans le marché : *Le* MARCHÉ *n'a rien valu aujourd'hui. Nous verrons le cours du* MARCHÉ. (Acad.)

— Ce qu'on a acheté, ce qu'on rapporte du marché : *Cette cuisinière gagne toujours sur son* MARCHÉ. (Acad.) *J'étais si troublé que je ne sus pas faire mon* MARCHÉ. (Stendhal.)

— Écon. polit. État de l'offre et de la demande, dans les places de commerce : *La connaissance du* MARCHÉ, *tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est indispensable à l'industriel et au négociant.* (Blanqui.) *Pendant deux siècles l'Amérique avec ses trésors ne cessa d'agiter les* MARCHÉS *de l'Europe.* (Ross.)

— Toute convention verbale ou écrite, renfermant les conditions d'une vente : *Conclure un* MARCHÉ. *Il fait souvent des* MARCHÉS *fous. Ils ont rompu le* MARCHÉ *qu'ils avaient fait ensemble.* (Acad.)

— *Aller, courir sur le marché d'un autre,* rir sur les offres d'un acheteur. || Fig. Faire des démarches pour obtenir une place, un avantage qu'un autre sollicite.

— Prov. et fig. *Mettre à quelqu'un le marché à la main,* lui donner toute liberté de décision dans une affaire dont l'issue n'intéresse pas : *Il a un valet qui lui met le* MARCHÉ À LA MAIN *dès qu'il le gronde.* (Acad.)

— Fam. *C'est un marché d'or,* c'est un marché très-avantageux.

— Constr. *Marché d'ouvrages,* convention entre un ouvrier ou un entrepreneur, et celui qui commande un ouvrage, un bâtiment, etc. : *Passer un* MARCHÉ D'OUVRAGES.

— Prix de la chose qu'on achète ou qu'on vend : *Avoir une chose à bon* MARCHÉ. *Le bon* MARCHÉ *m'a tenté.* (Ac.) *Les objets nécessaires à la vie sont aujourd'hui à meilleur* MARCHÉ *pour tout le monde.* (Thiers.)

— Prov. *On n'a jamais à bon marché de mauvaise marchandise,* la mauvaise marchandise coûte toujours trop cher relativement à ce qu'elle vaut.

— *Les bons marchés ruinent,* on dépense trop d'argent lorsqu'on se laisse tenter par le bon marché.

— Fig. et fam. *Avoir bon marché de quelqu'un,* avoir facilement l'avantage sur lui : *S'il trouve les ennemis en rase campagne, il* AURA BON MARCHÉ *d'eux. Cet avocat a mal plaidé ; son adversaire* AURA BON MARCHÉ *de lui.* (Acad.)

— *Vivre à bon marché,* vivre sans qu'il en coûte beaucoup d'argent : *On* VIT À BON MARCHÉ *dans cette ville.* (Acad.)

— Fig. *A bon marché,* à peu de frais, sans beaucoup de peine : *Se faire une réputation d'esprit* À BON MARCHÉ. *Ne donner que son superflu, c'est être généreux* À BON MARCHÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *En être quitte, en sortir à bon marché,* sortir d'un danger avec moins de perte, de dommage qu'on n'en avait à craindre.

— Fig. et fam. *Faire bon marché d'une chose,* la prodiguer, ne pas l'épargner : *Il* FAIT BON MARCHÉ *de sa vie, de sa peine.* (Acad.)

— Prov. *A grand marché faire,* à mettre les choses au plus bas : À GRAND MARCHÉ FAIRE, *il n'en sera pas quitte pour vingt mille francs.* (Acad.)

— Fam. *Par-dessus le marché,* en outre, de plus : *Il m'a refusé ce que je lui demandais, et* PAR-DESSUS LE MARCHÉ *il m'a dit des injures.* (Acad.)

MARCHEPIED, n. m. (*marche,* degré, et *pied ;* fr.) Pron. *mar-ch-pié.* — Degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade : MARCHEPIED *du trône.* MARCHEPIED *de l'autel.* (Acad.)

— Escabeau, petite meuble à deux ou trois degrés, dont on se sert pour atteindre à quelque chose : *Il vous faut un* MARCHEPIED *pour atteindre à ce rayon de bibliothèque.* (Acad.)

— *Marchepied d'une voiture,* espèce de degrés, le plus souvent brisés, qui se replient l'un sur l'autre, et servent à monter dans une voiture : *Il était le premier auprès de la voiture pour ouvrier la portière, abaisser le* MARCHEPIED. (Scribe.)

— Fig. Moyen de parvenir à un poste plus élevé : *Cette place lui a servi de* MARCHEPIED *pour arriver au ministère.* (Acad.)

— Mar. Cordage tendu de chaque côté des vergues pour servir d'appui aux pieds des matelots.

— Navig. Petit chemin sur le bord d'une rivière pour le halage des bateaux.

— Planche en glacis derrière un carrosse.

MARCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*varicare,* écarter les jambes ; lat.) Aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds : MARCHER *en avant, en arrière.* MARCHER *à grands pas, à petits pas. Cet homme* MARCHE *beaucoup,* MARCHE *bien. Ce cheval* MARCHE *mieux qu'il ne trotte.* (Acad.)

... Il est si vieux qu'il ne peut plus *marcher.* (Ponsard.)

— Fam. *Marcher comme un Basque, comme un chat maigre,* marcher fort vite.

— Fam. *Marcher à quatre pattes,* marcher sur les mains et sur les pieds, à la manière des quadrupèdes.

— Fig. et fam. *Marcher à pas de loup,* marcher avec précaution et sans faire de bruit. || *Marcher à pas de tortue,* marcher avec une excessive lenteur. || *Marcher à pas de géant,* marcher en faisant de grandes enjambées. || Fig. Faire de rapides progrès : *Cet homme* MARCHE À PAS DE GÉANT *à la gloire, à la fortune, etc.* (Acad.)

— *Marcher sur quelque chose,* mettre le pied dessus en marchant, ou y poser le pied : MARCHER *sur le pavé, sur l'herbe, sur des tapis. Prenez garde où vous* MARCHEZ. (Acad.)

— Fig. *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un,* imiter ses actions, suivre ses exemples : *Rougissez-vous de* MARCHER *sur les traces de tant de noms illustres ?* (Mass.)

— Fig. et fam. *Marcher sur les talons de quelqu'un,* le suivre de très-près : *Je vous annonce qu'il arrive ; il* MARCHE SUR MES TALONS. (Acad.)

— Fam. *Il marche, il est toujours sur mes talons,* il me suit partout, il ne me quitte pas.

— Fig. et fam. *Il ne faut pas lui marcher sur le pied,* se dit d'un homme susceptible qu'il est dangereux de choquer.

— Fig. *Marcher sur les épines,* être dans une conjoncture difficile. || *Marcher sur des charbons ardents,* traiter un sujet délicat ou dangereux.

— Fig. et fam. *On marche sur les mauvais plaisants, sur les sots,* ils sont en très-grand nombre.

— Prov. et fig. *Il a marché sur quelque mauvaise herbe,* il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur. || En parl. d'un homme qui est de mauvaise humeur sans qu'on sache pourquoi : *Sur quelle herbe a-t-il* MARCHÉ *aujourd'hui ?*

— Prov. *Quand l'argent marche, tout va bien,* quand on peut ne pas épargner l'argent pour le succès d'une affaire, on a bonne chance de réussir.

— S'avancer de quelque manière que ce soit : *Nous étions les uns à cheval, les autres en voiture ; nous* AVONS MARCHÉ *toute la nuit, nous* AVONS MARCHÉ *de compagnie.* (Acad.)

Il *marche,* et le jour baisse, avec l'azur de l'onde
L'azur d'un ciel sans borne à ses yeux se confond ;
Je *marche,* il *marche* encore, et toujours, et la sonde
Plonge et replonge en vain dans une mer sans fond.
(C. Del.)

— Il se dit particul. des troupes, des armées : *L'armée commença à* MARCHER. *Les troupes* MARCHENT *à l'ennemi.* (Acad.) *Il fallait faire* MARCHER *une armée que la disette affaiblissait.* (Volt.)

— Par anal. Entrer en campagne : *La maison du roi* MARCHA *dans cette campagne.* (Acad.)

— Tenir un certain rang dans les cérémonies : *Ce corps* MARCHE *avant tous les autres. Les ducs et pairs* MARCHAIENT *anciennement dans l'ordre de leur réception.* (Acad.)

— Fig. S'avancer : *Il* MARCHE *hardiment à son but,* (Volt.) *Marcher à la fortune, à la gloire. Nous* MARCHONS *tous d'un pas égal vers la mort.* (Acad.) *Nous* MARCHONS *en aveugles peut-être vers le despotisme, peut-être vers la république, mais à coup sûr vers un état social démocratique.* (De Tocquev.) *L'industrie agricole* MARCHAIT *au moyen âge au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires.*

— *Marcher droit,* être irréprochable dans sa conduite, franc dans ses procédés. || *Ne pas marcher droit dans une affaire,* ne pas agir de bonne foi. || *Je le ferai marcher droit,* je l'empêcherai de s'écarter de son devoir.

— *Marcher d'un même pas dans une affaire,* agir de concert ; avoir les mêmes sentiments.

— *Marcher à tâtons dans une affaire,* agir sans avoir les lumières nécessaires pour s'y bien conduire.

— En parl. des choses, Se mouvoir, être mis en mouvement : *Ce vaisseau* MARCHE *bien. Saturne est une des planètes qui* MARCHENT *le plus lentement. Cette horloge, cette montre* MARCHE *bien, ne* MARCHE *plus.* (Acad.)

— Fig. *Les événementss* ONT *rapidement* MARCHÉ. (Arago.) *Les affaires* MARCHENT *avant les plaisirs.* (Acad.)

— *Ce discours, ce poëme marche bien,* l'ordre en est bon, l'intérêt se soutient, il n'y a pas de longueurs. || *L'action de ce drame ne marche pas, marche lentement,* elle n'avance pas, ou n'avance pas assez vite vers le dénoûment. *Ces vers* MARCHENT *bien,* le mouvement en est facile.

— S'accroître ; faire des progrès : *L'esprit humain* MARCHE *sans cesse. Cet État* MARCHE *à sa ruine. Les besoins et l'industrie* MARCHENT *du même pas.* (Acad.)

Le théâtre avili *marche* à sa décadence. (C. Del.)

— Escr. Porter en avant le pied droit, puis le pied gauche, en gardant la même distance.

— V. tr. Techn. Pétrir avec les pieds l'argile que l'on a humectée.

— *Marcher l'étoffe d'un chapeau,* la fouler, la

comprimer, soit à froid, soit à chaud : *C'est à force de* MARCHER *l'étoffe qu'elle se feutre et se contracte.* (Acad.)

— Substantiv. Manière dont on marche : *Je le reconnais à son* MARCHER. (Acad.)

— Endroit où l'on marche, relativement au plus ou au moins de facilité qu'on a d'y marcher : *Un chemin pavé de cailloux est un* MARCHER *bien rude.* (Acad.) *Nous avions sous nos pieds un* MARCHER *doux, commode et sec, sur une mousse fine.* (J.-J. R.)

MARCHETTE, n. f. Techn. Petit bâton qui tient le dessus d'un trébuchet, et dont le mouvement fait détendre la trappe, lorsque les oiseaux viennent marcher ou se reposer dessus.

— Au plur. Petites marches qui font baisser lentement les lices d'un métier.

MARCHEUR, EUSE, n. Celui, celle qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer : *C'est un* MARCHEUR, *une* MARCHEUSE. *Il n'est pas* MARCHEUR. Il s'emploie le plus souvent avec une épithète : *Un grand, un bon, un mauvais* MARCHEUR. *Cette femme est une petite* MARCHEUSE. (Acad.)

— Ouvrier briquetier qui corroie la terre dans la fosse, en la piétinant.

— Mar. Il se dit d'un navire qui, avec la même voilure, gagne les autres de vitesse : *Le premier consul avait ordonné de choisir les sept vaisseaux de l'escadre les plus fins* MARCHEURS. (Thiers.)

MARCHEUX, n. m. Pron. *mar-cheu.* — Technol. Fosse dans laquelle on pétrit, avec les pieds, l'argile destinée à faire les briques.

MARCHOIR, n. m. Pron. *mar-choar.* — Technol. Atelier où l'on prépare les terres à pots ou à briques.

MARCOLIÈRES, n. f. pl. Pêch. Filets qu'on dresse la nuit pour prendre des oiseaux marins.

MARCOTTAGE, n. m. Agric. Action de marcotter.

MARCOTTE, n. f. (*mergus*, provin; lat.) Agric. Branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, pour qu'elle prenne racine, et qu'on détache lorsqu'elle a des racines : *Des* MARCOTTES *de vigne, d'olivier, de figuier. Planter des* MARCOTTES. (Acad.) *S'approprier une* MARCOTTE *ou une bouture.* (G. Sand.) *Je multiplie les récoltes soit de graines, soit de boutures ou de* MARCOTTES. (Cuv.)

MARCOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Agricult. Coucher des branches ou des rejetons en terre, pour leur faire prendre racine : MARCOTTER *des chèvrefeuilles, des œillets, etc.* (Acad.)

MARCOTTIN, n. m. Pron. *mar-ko-tain.* — Petit fagot.

MARDELLE, n. f. V. MARGELLE.

MARDI, n. m. (*Martis*, de Mars; *dies*, jour; lat.) Le troisième jour de la semaine : *Cela arriva un* MARDI. *Tous les* MARDIS. (Acad.)

— *Mardi gras*, le dernier jour du carnaval : *Faire le* MARDI GRAS, *son* MARDI GRAS. (Acad.)

— Fig. Jour de plaisir, de folie :

Je veux que tous vos jours y soient des *mardis gras.* (Dest.)

MARE, n. f. (*morast*, lieu bourbeux; all.) Petit amas d'eau dormante, formé par l'abaissement du sol, ou qu'on se procure artificiellement dans les villages et dans les fermes, pour des usages communs ou domestiques : *Dans ce village, on abreuve les bestiaux à une* MARE, *à la* MARE. (Acad.)

— Techn. Auge dans laquelle on écrase les olives, les pommes.

— Agric. Houe de vigneron.

MARÉAGE, n. m. Mar. Convention entre le maître d'un vaisseau et les matelots, pour le service du vaisseau pendant un voyage.

MARÉCAGE, n. m. (*marais.*) Pron. *ma-ré-caj.* — Grande étendue de terrain humide et bourbeux, comme le sont les marais : *Ce ne sont pas de bons prés, ce sont des* MARÉCAGES. *Du gibier qui sent le* MARÉCAGE. (Acad.)

. . . Caché dans les eaux d'un fangeux *marécage*,
J'attendis que la Grèce eut quitté ce rivage. (Del.)

MARÉCAGEUX, EUSE, adj. (*marais.*) Pron. *ma-ré-ca-jeu, jeuz.* — Qui est de la nature du marécage : *Pays* MARÉCAGEUX. *Terre, contrée* MARÉCAGEUSE. (Acad.) *Les cottingos se tiennent le plus souvent dans des lieux* MARÉCAGEUX. (Buff.) *Les plaisirs sont des terres* MARÉCAGEUSES *sur lesquelles il faut courir très-légèrement, sans y arrêter le pied.* (Fonten.)

— *Air marécageux*, air qui s'élève des marécages.

— *Goût marécageux*, le goût du gibier ou des poissons qui sentent le marécage : *Ce canard, cette carpe, cette anguille a un goût* MARÉCAGEUX. (Acad.)

MARÉCHAL, n. m. (*mark*, cheval, et *schalk*, serviteur; all.) Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux et de les traiter quand ils sont malades : *Un cheval qui est entre les mains du* MARÉCHAL. MARÉCHAL *expert.* (Acad.) *Ces* MARÉCHAUX *s'enfuyaient des villages pour ne pas ferrer les chevaux du roi.* (Guizot.)

— Dans le m. sens : MARÉCHAL *ferrant.* MARÉCHAL *vétérinaire. A quelque distance de la ville je me suis assis près d'une jolie petite maison, qu'éclairait la forge d'un* MARÉCHAL *ferrant.* (V. Hugo.)

— *Maréchal des logis*, sous-officier de cavalerie : *Le grade de* MARÉCHAL *des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie.* MARÉCHAL *des logis chef.* (Acad.) || V. LOGIS.

— Anc. *Maréchal de camp*, général de brigade : *Un* MARÉCHAL *de camp commande sous les ordres d'un lieutenant général.* (Acad.)

— *Maréchal de France*, officier général qui occupe le grade militaire le plus élevé, et dont la fonction est de commander en chef les armées : *On l'a fait* MARÉCHAL DE FRANCE. *On lui a donné le bâton de* MARÉCHAL. (Acad.)

— Il se dit aussi de certains grands officiers : *Grand* MARÉCHAL *du palais. L'électeur de Saxe était grand* MARÉCHAL *de l'Empire.* (Acad.)

MARÉCHALAT, n. m. Dignité, charge de maréchal de France.

MARÉCHALE, n. f. Femme d'un maréchal de France : *Madame la* MARÉCHALE.

MARÉCHALERIE, n. f. Art du maréchal ferrant.

MARÉCHAUSSÉE, n. f. (*maréchal.*) Pron. *ma-ré-chô-cé.* — Anc. Juridiction des maréchaux de France. || V. CONNÉTABLIE.

— Anc. Corps de gens à cheval, établis pour la sûreté publique, et qu'on a remplacé par la gendarmerie : *La* MARÉCHAUSSÉE *était à ses trousses.* (Acad.) *La* MARÉCHAUSSÉE *eut ordre d'arrêter à la fois tous les mendiants qui se trouvaient dans le royaume.* (De Tocquev.) *Il a été traîné en prison, la chaîne au cou, par la* MARÉCHAUSSÉE. (Fr. Wey.)

MARÉE, n. f. (*mare*, mer; lat.) Pron. *ma-ré.* Flux et reflux de la mer; mouvement périodique par lequel ses eaux s'élèvent et s'abaissent, généralement deux fois le jour, en se portant des pôles à l'équateur, et de l'équateur aux pôles : *La* MARÉE *monte, descend. On ne peut entrer dans ce port qu'à haute* MARÉE. *Il est venu, il s'en est retourné avec la* MARÉE. (Acad.) *C'est Képler qui reconnut le premier que l'attraction exercée par la lune est la cause qui produit les* MARÉES. (Arago.) *Les plus fortes* MARÉES *sont celles des nouvelles et des pleines lunes d'équinoxe.* (Buff.)

— *Basse marée*, état de la mer au moment où les eaux sont arrivées à leur plus grande dépression. || On dit aussi *Basse mer.*

— *Haute* ou *grande marée*, moment où les eaux ont atteint leur plus grande élévation, ou moment de la *haute mer* : *Dans les ports de mer de France, les* GRANDES MARÉES *suivent de trente-six heures la nouvelle et la pleine lune.* (Buff.)

— *Prendre la marée*, prendre le temps où la marée est favorable, pour entrer dans un port, ou pour en sortir.

— Fig. et fam. *Avoir vent et marée*, avoir toutes choses favorables pour réussir dans ses desseins. || *Aller contre vent et marée*, poursuivre obstinément ses projets, malgré toutes les difficultés. || *La marée n'attend personne*, il faut profiter de l'occasion.

— Poisson de mer qui n'est pas salé : *Vendeur de* MARÉE. MARÉE *fraîche. Bonne* MARÉE. (Acad.)

— Prov. et pop. *Arriver comme marée en carême*, arriver à propos. || V. MARS.

MARELLE, n. f. Jeu d'enfants, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur la terre dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet : *Jouer à la* MARELLE. (Acad.)

MARÈNE, n. f. Zool. Espèce de saumon.

MARENGO, n. m. pr. Pron. *ma-rain-gô.* — Art. culin. *A la Marengo*, manière d'accommoder la volaille, en dépeçant, la faisant saisir par un feu ardent, et achevant de la cuire avec des champignons et de l'huile d'olive.

— Comm. *Brun marengo*, ou absol. *Marengo*, couleur brune mêlée de petits points blancs : *Un habit de drap* MARENGO. *Une redingote brun* MARENGO.

MARER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Labourer une vigne avec la mare.

MARÉYEUR, n. m. Pron. *ma-ré-ieur.* — Marchand de marée, de poisson de mer.

MARGARITE, n. f. (*margarita*, perle; lat.) Zool. Petit genre d'avicules dont l'espèce principale fournit les perles.

MARGAUDER, v. intr. ou neut. V. MARGOTTER.

MARGAY, n. m. Pron. *mar-ghè.* — Zool. Espèce de chat sauvage, appellé aussi *Chat-tigre.*

MARGE, n. f. (*margo*; lat., m. sign.) Pron. *marj.* — Blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite, principal. à droite du recto, à gauche du verso et au bas des pages : *Grande, belle, petite* MARGE. *Les* MARGES *de ce livre sont chargées de citations.* (Acad.)

— Techn. Feuille de papier blanc collée sur le tympan de la presse typographique.

— Par anal. Bord, bordure : *Elles s'assirent sur la* MARGE *d'un fossé, et se mirent à causer.* (G. Sand.) *Des brins de paille suspendus par le vent à la* MARGE *d'une fenêtre.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Avoir de la marge*, avoir plus de temps ou de moyens qu'il n'en faut pour exécuter quelque chose :

L'affaire est excellente; au surplus, je m'en charge;
Et d'ailleurs pour agir nous *avons de la marge.* (Étienne.)

— Dans le m. sens : *Donner, laisser de la* MARGE *à quelqu'un*, lui donner du temps, des facilités.

— Bot. Lisière de différentes parties des plantes.

MARGÉE, n. f. Zool. Espèce d'oie, très-nombreuse en Islande.

MARGELLE, n. f. (*margo*, marge; lat.) Pron. *mar-jèl.* — Pierre ou assise de pierres qui forme le rebord d'un puits : *La* MARGELLE *d'un puits.* (Acad.)

MARGEOIR, n. m. Pron. *mar-joar.* — Techn. Plaque de fonte qui sert à boucher les deux soupiraux d'un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

MARGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marge.*) Pron. *mar-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous margeons, il margea*, etc. — Typogr. Compasser les marges d'une feuille à imprimer, pour les mettre en rapport avec la forme.

— Techn. Boucher, avec des plaques de tôle entourées de terre glaise, tous les orifices de la carquaise dans laquelle ont été placées les glaces d'une coulée.

MARGEUR, EUSE, n. Pron. *mar-jeur, jeuz.* — Techn. Celui, celle qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse mécanique.

— Ouvrier qui scelle les margeoirs.

MARGINAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mar-ji-nèr.* — Bot. Il se dit d'une cloison produite par le bord rentrant des valves.

— N. f. Genre de fougère.

MARGINAL, ALE, adj. Qui est à la marge : *Note* MARGINALE. *Les notes* MARGINALES *des manuscrits ont souvent passé dans le texte.* (Acad.) *Les épreuves sont couvertes de notes* MARGINALES. (Arago.)

MARGINÉ, ÉE, part. pass. du v. Marginer : *J'ai sous les yeux un exemplaire* MARGINÉ *de ma main.* (Volt.)

— Adj. Bot. Qui est muni d'un bord.

MARGINELLE, n. f. Zool. Mollusque gastéropode à coquille univalve, appelé aussi *Porcelaine.*

MARGINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marge.*) Pron. *mar-ji-né.* — Écrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre imprimé : *Il a l'habitude de* MARGINER *tous ses livres. Le roi* A MARGINÉ *de sa main le projet d'ordonnance qu'on lui avait présenté.* (Acad.)

MARGOT, n. f. (dimin. de *Marguerite.*) Pron. *mar-gô.* — Fig. Femme bavarde, d'une vertu plus qu'équivoque.

— Zool. Vulg. Pie; *cormoran; fou.*

MARGOTA, n. m. Sorte de bateau, carré par devant et pointu par derrière.

— Il se dit aussi de deux bateaux accouplés, que l'on charge de foin, de blé, d'avoine, etc.

MARGOTIN, n. m. Pron. *mar-go-tain.* — Techn. Sorte de petit fagot : *Les cotrets, fagots et* MARGOTINS *se vendent par compte.*

— Assemblage de deux ou trois crins tordus, dont on fait des lignes pour la pêche.

MARGOTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Crier; il s'emploie en parl. de la caille.

MARGOUILLET, n. m. Pron. *mar-gou-iè.* — Mar. Sorte d'anneau qui sert à diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont.

— *Entaille à margouillet*, entaille moins profonde au milieu qu'aux extrémités.

MARGOUILLIS, n. m. Pron. *mar-gou-yi.* — Fam. Gâchis plein d'ordure : *Mettre le pied dans les* MARGOUILLIS.

— Fig. et pop. *Mettre* ou *laisser quelqu'un dans le* MARGOUILLIS, le mettre ou le laisser dans l'embarras, dans une mauvaise affaire.

MARGRAVE, n. m. (*mark*, frontière; *graff*, comte; all.) Pron. *mar-grav.* — Titre de quelques princes souverains, en Allemagne : *Le* MARGRAVE *de Bade.* (Acad.)

— N. f. Épouse d'un margrave : *La* MARGRAVE *d'Anspach.*

— Bot. Arbrisseau parasite.

MARGRAVIAL, ALE, adj. Qui appartient à un margrave : *Branche* MARGRAVIALE.

MARGRAVIAT, n. m. État, dignité, seigneurie d'un margrave : *Bade, qui était un* MARGRAVIAT, *est aujourd'hui un grand-duché.* (V. Hugo.)

MARGRIETTE ou **MARGRILLETTE,** n. f. Pron. *mar-gri-iett.* — Grosse verroterie que les Européens vendent sur la côte d'Afrique.

MARGRITIN, n. m. (*margarita,* perle; lat.) Pron. *mar-gri-tain.* — Comm. Espèce de rocaille très-fine : *Le plus beau* MARGRITIN *se tirait de Venise.*

MARGUERITE, n. f. (*margarita,* perle; lat.) Pron. *margh-ritt.* — Bot. Petite fleur blanche, ou rouge, ou blanche et rouge, qui vient au commencement du printemps : *Un bouquet de* MARGUERITES. (Acad.) *La grande* MARGUERITE, *la petite* MARGUERITE.

J'ai vu naître la *marguerite*
Je ne la verrai pas fleurir. (C. Del.)

— Plante de la famille des Synanthérées qui porte cette fleur : *Il croît beaucoup de* MARGUERITES *dans cette prairie.* (Acad.)

— *Reine-marguerite,* plante du genre des Asters, qui a été apportée de la Chine : *On cultive la* REINE MARGUERITE *dans les jardins.* (Acad.)

— *Marguerite bleue,* la globulaire commune.

— Écrit. saint. Perle : *Il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux,* il ne faut pas publier devant les profanes les mystères des choses sacrées.

— Mar. Appareil à moufle qu'on attache à un câble pour aider au mouvement du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever et déroper une ancre.

MARGUILLERIE, n. f. Pron. *mar-ghi-y-ri.* — Charge de marguillier : *Briguer la* MARGUILLERIE *de sa paroisse. On lui a donné plusieurs voix pour la* MARGUILLERIE. (Acad.)

MARGUILLIER, n. m. (*matricularius,* garde-rôle; bass. lat.) Pron. *mar-ghi-ié.* — Celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique et l'œuvre d'une paroisse, ou les affaires d'une confrérie : *Les* MARGUILLIERS *de la paroisse. Le banc des* MARGUILLIERS. MARGUILLIER *de confrérie.* (Acad.)

Moi, notaire royal, et conseiller du roi,
Homme grave, homme rond, dont la parole est crue,
Marguillier de Saint-Paul, ayant pignon sur rue.
(M. J. Chénier.)

MARI, n. m. (*mar...*; lat., m. sign.) Époux, celui qui est uni à une femme par le lien conjugal : *Bon* MARI. *Mauvais* MARI. *Vieux, jeune* MARI. (Acad.) *Ne croyez-vous pas qu'un* MARI *aurait satisfaction avec elle ?* (Mol.) *Vous trouverez en lui toute la sûreté d'un* MARI *et tout le ragoût d'un galant.* (Campistr.) *Un* MARI *n'a guère de rival qui ne soit de sa main.* (La Br.)

— *Mari commode,* mari qui laisse vivre sa femme peu régulièrement.

MARIABLE, adj. des 2 g. Pron. *ma-ri-abl.* — Fam. Qui est en état d'être marié ou mariée : *Cette jeune fille n'est pas encore* MARIABLE. *Cette veuve est encore* MARIABLE. (Acad.) *Elle obtint un moment de splendeur pendant lequel on la trouva* MARIABLE. (H. de Balz.)

MARIAGE, n. m. (*marier.*) Union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal : MARIAGE *d'inclination, de convenance. Les liens du* MARIAGE. *Célébrer un* MARIAGE. *Contracter un* MARIAGE. *Demander, prendre une fille en* MARIAGE. (Acad.) *En élevant le* MARIAGE *à la dignité du sacrement, Jésus-Christ nous a montré la grande figure de son union avec l'Église.* (Chateaub.) *Le* MARIAGE *est un acte social, domestique, civil et religieux à la fois.* (De Bonald.) *Chez certaines nations le* MARIAGE *n'est plus qu'un calcul, un moyen prompt de s'enrichir, une affaire; on s'achète, on se vend.* (Lamenn.)

— Prov. *Les mariages sont écrits dans le ciel,* ils s'accomplissent selon les vues de la Providence.

— *Mariage de conscience,* union légale entre personnes qui ont eu ensemble un commerce illicite. || Union où les formalités ont été remplies, mais secrètement : *Les* MARIAGES DE CONSCIENCE *n'étaient légitimes qu'aux yeux de la religion.*

— Fig. et fam. *Mariage sous la cheminée,* union secrète, contractée sans que les formalités légales aient été remplies.

— *Mariage in extremis,* union contractée quand l'une des parties est en danger de mort.

— Fig. et fam. *Mariage en détrempe,* commerce illicite sous quelque apparence de mariage.

— *Mariage de la main gauche,* mariage qu'un prince ou seigneur contracte avec une femme d'un état inférieur, en lui donnant, dans la cérémonie nuptiale, la main gauche au lieu de la main droite. Les enfants qui naissent de ce mariage n'héritent pas de la dignité et du pouvoir de leur père.

— Célébration des noces : *Être invité à un* MARIAGE; *assister à un* MARIAGE. (Acad.)

— État d'un homme et d'une femme mariés; relation habituelle des époux entr'eux : *Il y a de bons* MARIAGES; *mais il n'y en a point de délicieux.* (La Rochef.)

— Bien que les parents donnent à leurs enfants en les mariant, et qu'on appelle *dot* pour les filles : *Elle a eu cent mille francs de* MARIAGE, *en* MARIAGE. *Il a donné un très-bon* MARIAGE *à son fils.* (Acad.)

— Mar. Réunion de deux cordages par des amarrages plats.

— J. de cartes, Partie où le principal avantage est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. || *Mariage d'atout,* le roi et la dame de la retourne. || *Mariage de rencontre,* levée composée d'un roi et d'une dame de la même couleur.

— Bot. *Mariage des plantes,* manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles.

MARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Marier : *Un homme* MARIÉ. *Une femme* MARIÉE. (Acad.)

— Par anal. Qui est en accord, en harmonie avec : *Voix* MARIÉE *avec un instrument, au son d'un instrument.*

Les paroles et l'air sont très-bien *mariés.* (Boursault.)

— Littér. *Rimes mariées,* rimes qui se suivent deux à deux.

— Substantiv. Personne nouvellement mariée : *Un* MARIÉ. *Une* MARIÉE.

— Personne qui se marie ou qui s'est mariée le jour même : *Où est le* MARIÉ? *Voilà la* MARIÉE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Se plaindre que la mariée est trop belle,* se plaindre d'une chose dont on devrait se féliciter.

— *Nouveau marié, nouvelle mariée,* celui, celle dont le mariage est récent : *M. le Prince prit hautement la protection des* NOUVEAUX MARIÉS *contre leurs proches.* (La Rochef.)

— J. de cartes, *Jeu de la mariée,* la guimbarde.

MARIE-GRAILLON, n. f. Pop. Femme laide et malpropre.

MARIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*mari.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous mariions, vous mariiez.* — Unir un homme et une femme par le lien conjugal, selon les lois de l'État; administrer le sacrement de mariage : *L'adjoint les* A MARIÉS *à défaut du maire. C'est cet ecclésiastique qui les* A MARIÉS. (Acad.)

— Procurer un mariage : *Son père l'*A MARIÉ *avantageusement, l'*A MARIÉ *à la fille, avec la fille d'un de ses amis. Il* A *fort bien* MARIÉ *sa nièce.* (Acad.)

— *Cette fille est bonne à marier,* elle est en âge d'être mariée.

— Fig. Joindre, allier : MARIER *la vigne avec l'ormeau, à l'ormeau.* (Acad.)

— Assortir : MARIER *les couleurs.* (Acad.)

— Écon. rur. *Marier des ruches,* faire passer les abeilles d'une ruche dans une autre.

— Mar. *Marier deux cordages,* les réunir par des amarrages plats.

= **Se marier,** v. pron. Prendre une femme, un mari : *Il est d'âge à* SE MARIER. *Il* S'EST MARIÉ *richement. Il ne* SE MARIERA *pas.* (Acad.)

— S'unir mutuellement par le mariage : *Quand* NOUS MARIERONS-*nous ? Ils* SE SONT MARIÉS *l'an dernier.* (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, S'allier, se joindre : *Ces deux mots ne* SE MARIENT *pas bien. Sa voix* SE MARIE *bien avec son instrument, à cet instrument.* (Ac.)

MARIEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui aime à s'entremettre pour procurer des mariages : *C'est un grand* MARIEUR, *une grande* MARIEUSE. (Acad.)

MARIMBA, n. m. Relat. Espèce de tambour, en usage au Congo.

MARIN, INE, adj. (*marinus*; lat. m. sign.) Pron. *ma-rain, rinn.* — Qui est de mer; qui est formé par la mer : *Monstre* MARIN. *Veau, loup, cheval* MARIN. *Conque* MARINE. *Plante* MARINE. *Sel* MARIN. (Acad.) *Ces terres présentent une surface toute jonchée des productions* MARINES. (Buff.)

— *Avoir le pied marin,* être habitué aux mouvements d'un navire agité par la mer. || Fig. et fam. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans une circonstance difficile.

— Géol. *Terrains marins,* couches du sol qui ont été formées par des alluvions de la mer.

— Poétiq. *Les dieux marins,* les dieux de la mer.

— Qui est spécialement destiné à la navigation : *Carte, aiguille, montre* MARINE. (Acad.)

— *Bâtiment, canot marin,* bâtiment, canot qui a les qualités nécessaires pour bien naviguer.

— *Lieue marine,* lieue de vingt au degré.

— Anc. *Trompette marine,* instrument à une seule corde, dont on jouait avec un archet.

MARIN, n. m. Matelot; homme de mer; celui dont la profession est de servir à bord des navires pour les gréer et les manœuvrer : *La vie des* MARINS *est périlleuse. Bon, grand* MARIN. (Acad.)

— Particul. Officier habile dans l'art de la navigation : *C'est un habile* MARIN.

— Fam. et Iron. *Marin d'eau douce,* marin inexpérimenté, homme qui a navigué seulement sur les rivières, ou qui a peu navigué sur mer.

MARINADE, n. f. Viande marinée, enveloppée de pâte, et frite à la poêle : *Du poulet en* MARINADE. *Voilà une bonne* MARINADE. (Acad.) *On me servit un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, un petit plat d'artichauts frits en* MARINADE. (Marm.)

— Saumure de sel, de vinaigre et d'épices.

— Mar. Conserves d'aliments; vivres apprêtés en pots ou en barils pour être conservés à la mer.

MARINE, n. f. Ce qui concerne la navigation sur mer, la science de la navigation : *Il entend bien la* MARINE. (Acad.)

— Service de mer : *Le corps de la* MARINE. *Officier de* MARINE. *Intendant de* MARINE. *Servir dans la* MARINE. *La* MARINE *fut longtemps négligée en France.* (Acad.)

— Puissance navale d'une nation; matériel et personnel du service de mer : *Cet État n'a point de* MARINE. MARINE *puissante, formidable.* (Acad.)

— *Marine marchande,* celle dont les navires, frétés par des particuliers, ne servent qu'au transport des passagers ou des marchandises.

— *Marine militaire* ou *de l'État,* celle dont les vaisseaux, appartenant à l'État et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger le pavillon national sur les mers.

— Absol. Ministère, bureaux de l'administration de la marine nationale : *Employé à la* MARINE.

— Air de la mer; goût, odeur de la mer : *Cela sent la* MARINE, *a un goût de* MARINE. (Acad.)

— Peint. Tableau représentant un port de mer, ou quelque vue de la mer : *Voilà une belle* MARINE. *Un peintre de* MARINES. (Acad.)

MARINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mariner : *Des huîtres* MARINÉES. *Du thon* MARINÉ. *Des poulets* MARINÉS. (Acad.)

— Comm. *Marchandises marinées,* altérées, gâtées par l'eau ou par l'air de la mer : *Ce café, ce cacao, ce thé est* MARINÉ. (Acad.)

— Blas. Qui a une queue de poisson : *Lion* MARINÉ *d'or.*

MARINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Faire cuire du poisson, et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps : MARINER *du thon, des anguilles.* (Acad.)

— Assaisonner les viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement : MARINER *des poulets, une poitrine de veau.* (Acad.)

— Laisser tremper de la viande dans du vinaigre assaisonné d'oignons, d'ail, de thym, etc., afin de l'attendrir et de lui donner du goût : MARINER *du chevreuil, du porc frais.* (Acad.)

MARINGOUIN, n. m. Pron. *ma-rain-gouain.* — Vulg. Insecte diptère d'Amérique et d'Afrique, espèce de cousin : *Les abeilles ont eu à repousser des myriades de moustiques et de* MARINGOUINS *qui attaquaient leurs essaims dans le tronc des arbres.* (Chateaub.)

MARINIER, n. m. Marin de rivière; batelier : *C'est un* MARINIER. *Une bande de* MARINIERS. (Acad.)

— Anc. Adj. *Officier marinier,* bas officier, qui servait à la manœuvre d'un vaisseau. || On dit maintenant *Sous-officier de marine.*

— Fam. *Marinière,* femme qui conduit un bateau : *Faisons une promenade en bateau. Vous allez voir comme je suis bonne* MARINIÈRE. (Mérim.)

= **À la marinière,** loc. adv. A la manière des marins : *Nager* À LA MARINIÈRE.

— Art culin. Il se dit d'une manière d'accommoder diverses sortes de poissons.

MARIONNETTE, n. f. (n. pr. *Marion,* dimin. de *Marie.*) Petite figure de bois ou de carton, représentant un homme ou une femme, et que l'on fait mouvoir ordinairement par des fils, par des ressorts : *Il fait jouer les* MARIONNETTES. *Aller aux* MARIONNETTES. *Les grandes, les petites* MARIONNETTES. (Acad.)

Prov. et fig. *Il a fait jouer les grandes marionnettes*, il a employé de grands moyens pour réussir.

— Fig. et fam. *C'est une vraie marionnette, ce n'est qu'une marionnette*, se dit d'une personne sans caractère, qui cède facilement aux impulsions étrangères.

— Au pl. Théâtre, estrade où elles jouent.

— Techn. Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. || Pièce de bois à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

— Mar. Réunion de poulies, servant aux manœuvres.

MARIPA, n. m. Bot. Espèce de palmier de la Guiane.

MARISQUE, n. m. Pron. *ma-risk.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cypéracées, qui croissent en Amérique.

MARISQUE, n. f. Pron. *ma-risk.* — Méd. Fic; tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, qui vient notamment au fondement, au périnée et à la partie interne des cuisses.

MARITAL, ALE, adj. Pal. Qui appartient au mari : *Pouvoir* MARITAL. || Pl. m. *Maritaux.*

MARITALEMENT, adv. En mari; comme doit agir un mari : *Le juge lui ordonna de traiter* MARITALEMENT *sa femme, de vivre* MARITALEMENT *avec elle.* (Acad.)

— Comme on vit dans l'état de mariage : *Ils ne sont pas mariés, mais ils vivent* MARITALEMENT. (Acad.)

MARITIME, adj. des 2 g. (*maritimus*; lat.) Qui est proche de la mer : *Les provinces, les villes* MARITIMES. (Acad.)

— Qui est adonné à la navigation sur mer : *Les peuples, les nations, les puissances* MARITIMES. (Acad.)

— Qui est relatif à la mer, à la navigation sur mer : *Le commerce* MARITIME. *Les entreprises* MARITIMES. *Le service* MARITIME. (Acad.)

— *Les forces maritimes*, les forces navales.

— *Arsenal maritime*, celui où se construisent les vaisseaux de guerre.

— *Législation, code maritime*, recueil des lois, ordonnances et règlements relatifs aux diverses branches du service de la marine.

MARITORNE, n. f. Fille hommasse, laide, malpropre; ainsi nommée par allusion à la Maritorne de Don Quichotte.

MARIVAUDAGE, n. m. Pron. *ma-ri-vô-daj.* — Manière d'écrire qui a été reprochée à Marivaux, et qui consiste dans des raffinements d'idées et d'expressions; style précieux, affecté : *C'est du* MARIVAUDAGE. *C'est un pur* MARIVAUDAGE. (Acad.) *Le mot* MARIVAUDAGE *s'est fixé dans la langue à titre de défaut. Qui dit* MARIVAUDAGE *dit plus ou moins badinage à froid, espièglerie compassée et prolongée, pétillement redoublé et prétentieux, enfin une sorte de pédantisme sémillant et joli.* (Ste-Beuve.)

— Par anal. *En musique, mieux vaut de la bouffonnerie que du* MARIVAUDAGE. (Vitet.)

MARIVAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ma-ri-vô-dé.* — Littér. Imiter, tomber dans le marivaudage : *Allons un peu plus vite; tu* MARIVAUDES. (H. de Balzac.)

MARJOLAINE, n. f. Pron. *mar-jo-lènn.* — Bot. Plante aromatique, de la famille des Labiées, originaire du midi de l'Europe, et cultivée dans les jardins : *La* MARJOLAINE *s'emploie en médecine comme stomachique, etc.* (Acad.)

MARJOLET, n. m. Anc. Petit-maître parfumé de marjolaine : *C'est un plaisant* MARJOLET. (Acad.) || On a dit aussi *Muguet*, puis *muscadin.*

MARKAIRE, n. m. Pron. *mar-kèr.* — Agric. Pâtre qui fait le fromage de Gruyère.

MARKAIRERIE, n. f. Pron. *mar-kèr-rî.* — Agric. Art de faire le fromage de Gruyère.

— Chaumière de pâtre dans les Vosges.

MARLBOROUGH, n. m. (n. pr.) Pron. *marlbrouk.* — Comm. Étoffe à petits dessins.

— Techn. *Roue à la Marlborough*, roue dont les jantes ont une grande largeur.

MARLI, n. m. Comm. Espèce de gaze de fil à claire-voie : MARLI *simple.* MARLI *double.* (Acad.)

— Techn. Filet en talus qui borde, en dedans, la moulure d'une assiette d'argent.

MARMAILLE, n. f. collect. (*marmot.*) Pron. *mar-may.* — Fam. Troupe de petits enfants : *Voilà bien de la* MARMAILLE. *Faites taire cette* MARMAILLE.

MARMELADE, n. f. (*marmelad*, de *marmelo*, coing; port.) Confiture de fruits presque réduits en bouillie : MARMELADE *d'abricots, de pommes, de pruhes, de pêches. Faire de la* MARMELADE. (Acad.)

— Fam. *Cela est en marmelade*, se dit d'une chose trop cuite et presque en bouillie.

= **En marmelade**, loc. adv. Fig. *Il a reçu un coup qui lui a mis la mâchoire en* MARMELADE. (Acad.)

MARMENTEAU, adj. m. Pron. *mar-man-tô.* — Eaux et For. Il se dit des bois de haute futaie, mis en réserve, et qui servent à la décoration d'une terre : *On ordonnait que les bois* MARMENTEAUX *fussent abattus ou étêtés, quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté.* (Acad.)

Le bâton, dis-le-nous, était-ce bois de grume
Ou bien du bois de *marmenteau.* (La F.)

— Substantiv. : *Les* MARMENTEAUX *ont été abattus.*

MARMITE, n. f. (*marmor*, marbre; lat.) Vase de terre ou de métal, à trois pieds, où l'on fait ordinairement cuire les viandes dont le bouillon sert à faire le potage : *Une* MARMITE *pleine. La* MARMITE *bout. Écumer la* MARMITE. *Couvercle; pied de* MARMITE. (Acad.)

— Ce que la marmite contient : *On leur distribua une grande* MARMITE *de soupe, de pois, de fèves.* (Acad.)

— Fam. *La marmite est bonne dans cette maison*, on y fait bonne chère.

— Prov. et fig. *La marmite est renversée dans cette maison*, on n'y invite plus à dîner.

— Fam. *Cela fait bouillir, fait aller*, se dit de ce qui contribue particulièrement à faire subsister un ménage : *L'emploi qu'il a depuis quelques jours aide à* FAIRE BOUILLIR LA MARMITE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un écumeur de marmites*, un parasite.

— Fam. *Avoir le nez en pied de marmite*, avoir le nez large par en bas et retroussé.

— *Marmite de Papin*, vase de métal qui ferme hermétiquement, et dans lequel on peut porter l'eau à la plus haute température.

MARMITEUX, EUSE, adj. (*male*, méchamment; *mitis*, doux; lat.) Fam. Piteux; qui est mal sous le rapport de la fortune ou de la santé : *Il est tout* MARMITEUX. (Acad.)

— Substantiv. : *Un pauvre* MARMITEUX. *Il fait le* MARMITEUX. (Acad.) || Peu usité.

MARMITON, n. m. (*marmite.*) Celui qui est chargé du plus bas emploi dans une cuisine : *C'est un* MARMITON. *Il est sale comme un* MARMITON. (Acad.)

MARMITONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pop. Faire le marmiton.

MARMONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mar-mo-né.* — Pop. Murmurer sourdement : *Qu'est-ce que vous* MARMONNEZ-*là.* (Acad.)

— Absol. *Marmonner entre ses dents.* (Acad.)

MARMORÉEN, ENNE, adj. (*marmor*, marbre; lat.) Pron. *mar-mo-ré-ain, ènn.* — Didact. Qui est de marbre : *Temple* MARMORÉEN. *Colonne* MARMORÉENNE.

— Qui a les qualités du marbre : *Dureté* MARMORÉENNE. *Blancheur* MARMORÉENNE.

MARMORIN, INE, adj. Néol. Qui a l'aspect du marbre : *Tout, dans cette figure* MARMORINE, *exprimait la force et le repos.* (H. de Balzac.)

MARMORISATION, n. f. Pron. *mar-mo-ri-za-cion.* — Min. Transformation d'un calcaire en marbre.

MARMOSE, n. f. pl. Zool. Espèce de quadrupèdes marsupiaux, de l'Amérique méridionale.

MARMOT, n. m. (μορμώ, spectre; gr.) Pron. *mar-mô.* Zool. Espèce de singe qui a une barbe et une longue queue.

— Petite figure grotesque, de pierre, de bois, etc. : *Il a bien des* MARMOTS *dans son cabinet.* (Acad.)

— Fig. et fam. Petit garçon : *Vous êtes un beau* MARMOT. (Acad.) *Le grand-père prit le* MARMOT, *il le baisa.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Croquer le marmot*, attendre longtemps : *Que voulez-vous que je fasse là* À CROQUER LE MARMOT ? (Acad.)

Je suis depuis une heure à *croquer le marmot.* (De la Ville.)

— *Faire croquer le marmot*, faire attendre quelqu'un pendant longtemps : *Il* LUI A FAIT CROQUER LE MARMOT *deux heures durant.* (Acad.)

= **Marmotte**, n. f. Petite fille : *Que nous veut cette* MARMOTTE ? (Acad.)

MARMOTTAGE, n. m. Pron. *mar-mo-taj.* — Action de marmotter; ce que l'on marmotte.

MARMOTTE, n. f. Zool. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs, de la taille d'un petit lapin; il vit dans les montagnes, et tombe en léthargie pendant l'hiver : *Dormir comme une* MARMOTTE. (Acad.)

J'avais une *marmotte*, elle est morte de faim. (A. Guir.)

— Coiffure de femme qui consiste dans un morceau d'étoffe dont la pointe est en arrière et les bouts noués sous le menton : *Porter une* MARMOTTE. *Être coiffée en* MARMOTTE.

— Coffret de facteur de la poste.

— Mar. Baril portatif où l'on conserve une mèche allumée avec laquelle on peut se procurer du feu à toute heure.

— N. f. pl. Coffres où les calfats renferment leurs outils.

MARMOTTEMENT, n. m. Mouvement des lèvres d'un malade qui semble parler à voix basse : *Le délire est caractérisé par le* MARMOTTEMENT *et les gestes automatiques.* (Chomel.)

MARMOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marmot.*) Fam. Parler confusément et entre ses dents : MARMOTTER *ses prières, ses patenôtres.* (Acad.) *Que* MARMOTTES-*tu là entre tes dents ?* (Brueys.)

— Absol. : *Elle se contentait de préparer son souper, et laissait* MARMOTTER *monsieur son mari tant qu'il voulait.* (Lesage.)

MARMOTTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui marmotte entre ses dents.

MARMOUSET, n. m. (dimin. de *marmot.*) Pron. *mar-mou-zè.* — Petite figure grotesque : *C'est un faiseur, un vendeur de* MARMOUSETS. (Acad.)

— Ironiq. Petit garçon, petit homme mal fait : *Voilà un plaisant* MARMOUSET. (Acad.)

— Chenet de fonte, en forme de prisme surmonté d'une figure.

MARNAGE, n. m. Agric. Action d'employer la marne comme engrais.

MARNE, n. f. (*marga*; all., m. sign.) Terre calcaire, mêlée d'argile ou de craie et quelquefois de quartz, dont on se sert pour amender certains terrains : MARNE *blanche, rousse. Tirer de la* MARNE. (Acad.) MARNE *argileuse, calcaire, siliceuse.*

— *Marne à foulon*, variété de marne très-soluble dans l'eau, et très-savonneuse; on en fait usage pour l'apprêt des draperies.

MARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Marner : *Terre* MARNÉE.

MARNER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Répandre de la marne sur un champ : MARNER *une terre.* (Acad.)

— V. intr. Mar. En parl. de la mer, Monter ou descendre d'un certain nombre de pieds le jour des grandes marées.

MARNERON, n. m. Techn. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la marne : *Terrain* MARNEUX. *Terre* MARNEUSE. (Acad.)

MARNIÈRE, n. f. Espèce de carrière d'où l'on tire de la marne : *Creuser, ouvrir une* MARNIÈRE. *Tomber dans une* MARNIÈRE. (Acad.)

MAROLLES, n. m. Petit fromage, fabriqué à Marolles, dans le département du Nord, et dont il se fait un commerce considérable.

MAROLY, n. m. Zool. Oiseau de proie d'Afrique.

MARONAGE ou **MARONNAGE**, n. m. Anc. cout. Bois de construction; bois pour les vaisseaux.

— Droit de couper du bois de charpente.

MARONITE, adj. et n. des 2 g. Il se dit des catholiques du rit syrien, dont la principale demeure est au mont Liban : *Un couvent de* MARONITES. (Acad.) *Autrefois chacun des principaux villages* MARONITES *possédait un gros cèdre.* (Poujoulat.)

— Substantiv. *Un* MARONITE.

MAROQUIN, n. m. (*Maroc.*) Pron. *ma-ro-kain.* — Techn. Cuir de bouc ou de chèvre apprêté avec de la noix de galle ou du sumac, à l'imitation de celui qui se fabrique à Maroc : MAROQUIN *du Levant, de Barbarie, de Flandre, etc.* MAROQUIN *à gros, à petit grain. Un livre relié en* MAROQUIN, *couvert de* MAROQUIN. (Acad.)

— *Papier maroquin*, papier de couleur apprêté de manière à ressembler au maroquin.

— Rides en longueur dans une feuille de papier.

— Mar. Cordage amarré autour du grand mât et du mât de misaine, pour recevoir les palans qui servent à embarquer et à débarquer les marchandises.

MAROQUINAGE, n. m. Pron. *ma-ro-ki-naj.* — Techn. Action de maroquiner.

MAROQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Maroquiner : *Papier* MAROQUINÉ.

MAROQUINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-ro-ki-né.* — Techn. Apprêter des peaux de veau ou de mouton pour en faire du maroquin : MAROQUINER *de la basane.* (Acad.)

— Par anal. MAROQUINER *du papier.*

MAROQUINERIE, n. f. Pron. *ma-ro-kinn-rî.* — Techn. Art de faire le maroquin; travail du maroquinier; ouvrages en maroquin.

— Lieu où l'on prépare le maroquin.

MAROQUINIER, n. m. Pron. *ma-ro-ki-nié.* — Ouvrier qui façonne des peaux en maroquin ou qui apprête le *papier maroquin.*

MAROTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ma-ro-tik.* — Littér. Qui est imité du langage de Marot; dont le tour est simple et naïf : *Langage, poésie* MAROTIQUE. (Acad.) *On appelle style* MAROTIQUE *la manière gaie, agréable, simple, naturelle, qui était particulière à Marot.* (La Harpe.) *Le style* MAROTIQUE *est une bigarrure de termes bas et nobles, surannés et modernes.* (Marm.)

MAROTTE, n. f. (*mérotte*, petite mère.) Espèce de sceptre qui est surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs et garnie de grelots : *On représente Momus et la Folie une* MAROTTE *à la main.* (Acad.)

— *Il devrait porter la marotte,* se dit d'un extravagant.

— Fig. et fam. Objet de quelque affection folle et déréglée : *Chacun a sa* MAROTTE. (Acad.) *L'illusion promet à l'amour le bonheur, au travail la gloire; ce sont ses deux* MAROTTES *brillantes.* (De Salvandy.)

— Agric. Bâton pour écheniller les arbres, ou pour faire tomber les pommes à cidre.

MAROUCHIN, n. m. Pron. *ma-rou-chain.* — Comm. Pastel de mauvaise qualité.

MAROUFLE, n. m. (*maraud.*) Fam. Malhonnête homme, homme grossier : *C'est un* MAROUFLE, *un vrai* MAROUFLE. (Acad.) *Voilà deux* MAROUFLES *bien effrontés.* (Dest.)

MAROUFLE, n. f. Peint. Espèce de colle très-forte et très-tenace dont on se sert pour maroufler, coller une toile sur une autre.

MAROUFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Maroufler : *Ce plafond est peint sur toile* MAROUFLÉE. (Acad.)

MAROUFLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Peint. Coller la toile d'un tableau ou sur une autre toile, pour la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, etc., pour l'y fixer.

— Techn. Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse, ou tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MARQUANT, part. prés. du v. Marquer.

MARQUANT, ANTE, adj. Pron. *mar-kan, kantt.* — Qui marque; qui se fait remarquer : *Une couleur* MARQUANTE. *Un trait* MARQUANT. (Acad.) *Les hommes* MARQUANTS *du parti national.* (Guizot.)

— Jeu. *Cartes marquantes,* cartes qui valent des points à celui qui les a dans son jeu.

MARQUE, n. f. (*mark*, trace; all.) Pron. *mark.* Empreinte, signe mis sur un objet pour le reconnaître, pour le distinguer d'un autre : *J'ai fait une* MARQUE *à cet arbre. Ce linge est à moi, je reconnais ma* MARQUE. *La* MARQUE *des moutons de tel troupeau, des chevaux de tel haras.* (Acad.) *Tous les coquets de profession portent des mouches, et c'est aujourd'hui la* MARQUE *des gens à bonne fortune.* (Campistr.)

— Particul. Chiffre, caractère, figure quelconque appliquée sur des marchandises, soit pour désigner le lieu où elles ont été fabriquées et le nom des fabricants, soit pour attester qu'elles ont acquitté les droits de douane : *La* MARQUE *de la fabrique. La* MARQUE *de l'orfèvre. La* MARQUE *de la douane. La* MARQUE *du contrôle.* (Acad.) *Les briques des édifices romains portaient la* MARQUE *du fabricant, et, lorsqu'elles étaient faites par les légions, elles en portaient le numéro.* (Brongniart.)

— *Droit de marque*, droit qu'on perçoit sur certaines marchandises qui doivent être marquées.

— Fig. Caractère de grandeur ou d'utilité dont sont empreintes les œuvres de la Divinité : *Tout porte la* MARQUE *divine dans l'univers : les cieux, la terre, les plantes, les animaux, et les hommes plus que tout le reste.* (Lam.)

— Anc. Empreinte faite avec un fer chaud, sur l'épaule d'un condamné : *Il a subi l'exposition et la* MARQUE. *En France, la peine de la* MARQUE *est abolie.* (Acad.)

— Instrument avec lequel on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, etc.

— Chiffre de convention adopté par chaque marchand pour savoir ce que lui coûtent ses marchandises : *Ce libraire a consulté sa* MARQUE *avant de me dire ce qu'il voulait avoir de son volume.* (Acad.)

— Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature : *Il a déclaré ne savoir signer et a fait sa* MARQUE. *Il a mis sa* MARQUE *au bas de cet écrit.* (Acad.)

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, une brûlure : *Il a été frappé, blessé au front; la* MARQUE *y est encore. Cette brûlure lui a laissé au bras une* MARQUE *qui ne disparaîtra jamais. Il a eu la petite vérole; il lui en reste des* MARQUES. (Acad.)

— Fam. *Faire porter ses marques à quelqu'un,* le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent.

— Trace, impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé : *Une voiture vient de passer ici; la* MARQUE *des roues est toute fraîche. La* MARQUE *de ses doigts est sur toutes les pages de ce livre. Ces murs portent encore les* MARQUES *du feu, de l'incendie.* (Acad.)

— Tache ou signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant : *Cet enfant avait cette* MARQUE *en venant au monde. Ce cheval a une* MARQUE *au front.* (Acad.)

— Pop. *Marques de Judas,* taches de rousseur.

— Signe de dignité : *Le mortier était la* MARQUE *des présidents du parlement. Les faisceaux et la hache étaient la* MARQUE *des grands magistrats romains.* (Acad.)

— *Marques d'honneur,* certaines marques de distinction accordées par le souverain : *La décoration de la Légion d'honneur, le cordon de Saint-Michel sont des* MARQUES D'HONNEUR. (Acad.)

— Blas. *Marques d'honneur*, pièces qu'on met hors de l'écu, comme le bâton de maréchal de France, le collier d'un ordre, etc.

— Distinction : *Un homme de* MARQUE. *Il y avait à cette cérémonie beaucoup de personnages, de gens de* MARQUE. (Acad.)

— Mar. *Marque distinctive,* pavillon, flamme, etc., qui se hisse à la tête d'un mât pour indiquer le grade de l'officier commandant à bord.

— Ce qu'on emploie pour se souvenir ou pour faire souvenir de quelque chose : *Il a mis un papier dans sa tabatière pour lui servir de* MARQUE. *Faire des* MARQUES *pour indiquer la quantité d'objets qu'on a reçus ou donnés. J'avais mis une* MARQUE *dans ce livre.* (Acad.)

— Jeu. Jeton; petite tablette qui sert à marquer les points ou les parties qu'on gagne.

— Ironiq. *Il est heureux à la marque,* se dit d'un homme qui est sujet à marquer plus qu'il ne faut.

— Fiches et autres signes que l'on met au jeu, au lieu d'argent : *On convient, en se mettant au jeu, de la valeur des* MARQUES. (Acad.)

— Fig. Indice : *C'est une* MARQUE *de bonheur, de malheur.* (Acad.) *L'usage ordinaire de la finesse est la* MARQUE *d'un petit esprit.* (La Rochef.)

— Présage : *Le ciel rouge le soir est une* MARQUE *de beau temps pour le lendemain.* (Acad.)

— Témoignage, preuve : *Donner à quelqu'un une* MARQUE *d'estime, d'amitié. Il a donné des* MARQUES *de grandeur d'âme, de courage. J'ai reçu des* MARQUES *de sa bienveillance.* (Acad.) *Une grande* MARQUE *que vous vous portez bien, c'est qu'avec tous les soins que vous avez pris, vous n'avez pu gâter la bonté de votre tempérament.* (Mol.)

L'orgueil n'est pas toujours la *marque* d'un grand cœur.
(Corn.)

..... La clémence est la plus belle *marque*
Qui fasse à l'univers connaître un vrai monarque. (Id.)

— Fam. *Une marque que j'ai fait cela,* une preuve que j'ai fait cela. ‖ Elliptiq. *Marque de cela*, une preuve de cela.

— Mar. *Lettre de marque*, commission dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être pourvu, sous peine d'être réputé pirate.

— Au pl. Points de reconnaissance, comme montagnes, arbres, clochers, qui servent à déterminer l'endroit où l'on est, quand le navire se trouve en vue d'un rivage.

— Tonnes ou balises fixées par une ancre, et flottant au-dessus de la mer, pour indiquer une passe dangereuse.

MARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Marquer : *Sa figure est restée* MARQUÉE *d'une brûlure qu'il s'est faite.* (Acad.)

— Indiqué, fixé : *Le lendemain, à l'heure* MARQUÉE, *il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre.* (Boss.)

— *Être marqué au front, à la joue, etc.,* y avoir une marque, une cicatrice. ‖ *Être marqué de petite vérole*, avoir sur le corps, et principalement au visage, des marques de petite vérole.

— *Être né marqué*, avoir apporté en naissant quelque signe.

— Fig. *Avoir les traits marqués*, avoir les traits du visage prononcés.

— Fig. *Ouvrage marqué au bon coin*, ouvrage bien fait.

— Fig. Désigné : *Ne me montrez pas le ciel sur la terre, à moi qui suis* MARQUÉE *pour mourir.* (G. Sand.)

— Fig. *Être marqué sur le livre rouge*, être noté pour quelque faute.

— Jeu, *Être marqué*, avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie.

— *Papier marqué*, papier marqué avec un timbre pour servir aux actes qui font foi en justice.

— Mor. Évident, positif, formel : *Avoir pour quelqu'un des attentions* MARQUÉES. *Avoir un goût* MARQUÉ *pour une personne, pour la poésie, pour la musique. Il y a là une intention* MARQUÉE *de vous offenser.* (Acad.)

— Blas. Il se dit pour indiquer la couleur des points des dés : *Trois dés d'argent* MARQUÉS *de sable.*

— Substantiv. Jeu, *Un* MARQUÉ, *deux* MARQUÉS, un, deux points perdus.

MARQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*marque.*) Pron. *mar-ké.* — Mettre une marque à une chose pour la distinguer d'une autre ou de plusieurs autres : MARQUER *de la vaisselle.* MARQUER *des arbres.* MARQUER *des serviettes, des draps.* MARQUER *des moutons, des chevaux.* (Acad.)

— Anc. Imprimer avec un fer chaud un signe flétrissant sur l'épaule d'un condamné : *On vient de le* MARQUER.

— Faire une marque, une impression sur quelque partie du corps, par contusion, blessure, brûlure, etc. : *Il a reçu un coup de pierre qui lui* A MARQUÉ *le front, qui l'*A MARQUÉ *au front.* (Acad.)

Sa lèvre est un fer rouge, et m'a toute *marquée*!
(V. Hug.)

— Laisser des traces, des vestiges : *Le torrent* A MARQUÉ *son passage par un grand dégât. Les armées* MARQUENT *ordinairement leur passage par de grands désordres.* (Acad.)

— Mor. Signaler. *De grands malheurs* ONT MARQUÉ *la fin de sa vie.* (Acad.)

— Mettre une marque pour se souvenir ou pour attirer l'attention : MARQUER *dans un livre l'endroit où l'on a cessé de lire. Je lui* AI MARQUÉ *ce passage avec le crayon.* MARQUER *son jeu.* MARQUER *les points qu'on gagne.* (Acad.)

— *Marquer quelqu'un au trictrac, au piquet,* etc., avoir sur lui l'avantage d'un nombre de points, dans les deux coups qui font le pari : *Je vous* MARQUE *de dix points. Je l'*AI MARQUÉ *dix fois de suite.* (Acad.)

— Mor. Fixer, déterminer, assigner : *Il* A MARQUÉ *sa place parmi les grands écrivains. Dieu* AVAIT MARQUÉ *le jour de leur chute.* (Acad.)

— Indiquer, donner lieu de connaître : *Sa taille, sa bonne mine* MARQUENT *bien ce qu'il est.* (Acad.)

— Mander; informer, soit de bouche, soit par écrit : MARQUER *à quelqu'un ce qu'il doit faire. Je lui* AI MARQUÉ *expressément qu'il eût à faire telle chose. Ce que vous m'*AVEZ MARQUÉ *dans votre lettre m'a fait grand plaisir.* (Acad.)

— Témoigner, donner des preuves : MARQUER *à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié, son attention, son respect.* MARQUER *du respect, de l'amitié pour quelqu'un. Je lui* AI MARQUÉ *mon mécontentement, mon indignation.* (Acad.)

De *marquer* du courroux n'ayez point la faiblesse.
(Desmahis.)

— Techn. *Marquer l'aiguille,* la trouer au moyen d'un poinçon.

— V. intr. Agric. *Cette nouvelle allée commence à marquer,* les arbres commencent à grandir.

— *Ce cadran solaire ne* MARQUE *plus,* le soleil n'y donne plus.

— Fam. *Cela marquerait trop,* cela serait trop remarqué, cela décèlerait trop l'intention.

— *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage,* rien n'y attire particulièrement l'attention.

— Art. vétér. *Ce cheval marque encore,* les creux de ses dents paraissent encore, et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. ‖ *Il ne marque plus,* les creux de ses dents ont cessé de paraître.

— Escr. Il se dit d'un coup donné en plein dans le corps : *Voilà un coup qui marque.*

= **Se marquer**, v. pron. Se démontrer, se faire reconnaître par un signe, par un caractère : *Il a plu à la divine Providence de* SE MARQUER *elle-même.* (Boss.)

MARQUESEC, n. m. Pêch. Filet à mailles fort serrées, et qui sert pour la pêche des petits poissons appelés *Menuise.*

MARQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Marqueter : *Ce marbre, ce jaspe sont bien* MARQUETÉS. *Les faons de biche sont* MARQUETÉS *jusqu'à un certain âge.* (Acad.)

— Blas. Il se dit des mouches dont les ailes ont

des taches d'un autre émail que le corps : *Il porte d'azur aux trois abeilles d'or* MARQUETÉES *de sable.*

MARQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*marquer.*) Pron. *mar-ke-té.* — Il double la finale du rad. *marquet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet, *je marquette, je marquetterai.* — Marquer de plusieurs taches : MARQUETER *une peau en manière de peau de tigre. Il vient d'avoir une ébullition qui lui* A MARQUETÉ *la peau.* (Acad.)

MARQUETERIE, n. f. (*marque.*) Pron. *mar-ke-tri.* — Ouvrage de bois de diverses couleurs, appliqués par feuilles minces sur de la menuiserie, et formant des compartiments : *Une table de* MARQUETERIE. *Travailler en* MARQUETERIE. *Ouvrage de* MARQUETERIE. (Acad.) *Jules César portait à la guerre du bois de* MARQUETERIE *pour en paver son logement.* (La Harpe.)

— *Marqueterie de marbre*, ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre : MARQUETERIE *sur les lambris, sur le sol d'une galerie, etc.* (Acad.)

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux sans liaison : *Ce discours est une* MARQUETERIE, *une vraie* MARQUETERIE, *un ouvrage de* MARQUETERIE. *Ce poëte travaille en* MARQUETERIE. (Acad.)

— *Lettres en marqueterie*, caractères dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses : *Les lettres en* MARQUETERIE *sont communes dans les manuscrits.*

MARQUETEUR, n. m. Pron. *mar-ke-teur.* — Techn. Celui qui fait des ouvrages de marqueterie.

MARQUETTE, n. f. Pron. *mar-kètt.* — Pain de cire vierge : *Une* MARQUETTE *de cire.* (Acad.)

— Pêch. Jeune sèche qui sert d'appât.

MARQUEUR, n. m Pron. *mar-keur.* — Celui qui marque : MARQUEUR *de cuirs, de draps.* (Acad.)

— Jeu, Celui qui compte et marque les points de chaque joueur : *Il faut demander au* MARQUEUR *si le coup est bon.* (Acad.)

MARQUIS, n. m. (*mark;* all.) Pron. *mar-ki.* — Anc. Seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État : MARQUIS *de Brandebourg.*

— Titre de dignité donné à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes.

— Titre de noblesse conféré par le roi.

Tout *marquis* veut avoir des pages. (La F.)

— Iron. Jeune homme qui prend des airs avantageux : *Il fait le* MARQUIS. (Acad.)

— Fig. et fam. : *C'est un marquis de Carabas*, se dit d'un homme qui se vante de posséder un grand nombre de terres.

MARQUISAT, n. m. Pron. *mar-ki-sa.* — Titre de dignité qui était attaché à une terre dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses : *Terre érigée en* MARQUISAT. (Acad.)

— Terre même qui avait ce titre : *Seigneur du* MARQUISAT *de Salucé.*

MARQUISE, n. f. Pron. *mar-kis.* — Titre que l'on donne à la femme d'un marquis : *Madame la* MARQUISE. (Acad.)

— Tente de toile dressée au-dessus d'une tente d'officier, de manière à la garantir des injures de l'air : *Tendre une* MARQUISE. (Acad.)

— Toile tendue sur le pont d'arrière d'un vaisseau, ou dans un jardin, etc.

— Mar. Tente supplémentaire que l'on place au-dessus de celle des gaillards d'arrière.

— Par anal. Espèce d'auvent placé devant une porte pour abriter de la pluie ceux qui descendent de voiture.

— Agric. Variété de poire fondante et sucrée.

— Pyrotechn. Sorte de fusée volante.

MARQUOIR, n. m. Pron. *mar-koar.* — Technol. Instrument à l'usage des tailleurs et des couturières.

— Modèle pour guider dans l'apprentissage de la marque du linge.

MARRAINE, n. f. (*mater*, mère ; lat.) Pron. *ma-rènn.* — Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême : *Où est la* MARRAINE ? *Le parrain et la* MARRAINE. *Cette fille porte le nom de sa* MARRAINE. (Acad.)

Monsieur fut le parrain ; madame, la *marraine.* (X.)

MARRE, n. f. Agric. Pelle large et courbée ; ‖ Sorte de grosse pioche et de houe.

MARRI, IE, adj. (*marrere*, être triste ; lat.) Pron. *ma-ri.* — Fâché, repentant : *Être* MARRI *d'avoir offensé Dieu. Il en est fort* MARRI. (Acad.) ‖ Vieux.

MARRON, n. m. (*marrone;* ital.) Pron. *ma-ron.* — Bot. Fruit de l'espèce de châtaignier appelé Marronnier : MARRONS *de Lyon. De gros* MARRONS. *Des* MARRONS *bouillis, rôtis, grillés.* (Acad.)

— Prov. et fig. : *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère de l'utilité, et qu'on n'ose faire soi-même.

— *Marron d'Inde*, fruit du marronnier d'Inde.

— *Marrons glacés*, marrons confits et couverts de caramel.

— Zool. Espèce de poisson du genre squale.

— Pyrotech. Espèce de pétard, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle goudronnée.

— Guerr. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent, à chaque poste, pour indiquer leur passage : *Les* MARRONS *servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude.* (Acad.)

— Technol. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie.

— Typogr. Ouvrage imprimé clandestinement.

— Caractère découpé dans des feuilles de cuivre, dont on se sert, pour tracer des lettres sur des ballots, etc.

— Adj. *Couleur marron*, couleur approchant de celle du marron. ‖ *Un habit de couleur* MARRON ; ou *Un habit* MARRON ; *du drap* MARRON. (Acad.)

— Substant. : *La poitrine et le ventre du Bouvreuil a le bec blanc sont d'un* MARRON *foncé.* (Buff.)

MARRON, ONNE, adj. (contr. de *cimarron*, sauvage ; esp.) Il se dit d'un nègre qui s'est enfui dans les bois, pour y vivre en liberté : *Nègre* MARRON. *Négresse* MARRONNE. (Ac.) *Les nègres* MARRONS *qui habitent les montagnes détroussent tous les voyageurs.* (Lesage.)

— Il se dit encore des animaux domestiques qui sont devenus sauvages : *L'espèce du pécari s'est conservée sans altération, et ne s'est point mêlée avec celle du cochon* MARRON. (Buff.)

— Qui exerce un état, sans titre, sans commission : *C'est un courtier* MARRON. *C'est un imprimeur* MARRON.

— Substantiv. : *C'est un* MARRON.

MARRONNAGE, n. m. Pron. *ma-ro-naj.* — État d'un esclave fugitif : *Réprimer le* MARRONNAGE. (Ac.)

— État d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur, qui exerce sans titre, sans commission : *Exercer le* MARRONNAGE.

MARRONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Friser les cheveux en grosses boucles.

— Typogr. Imprimer des écrits clandestins, tels que libelles, ouvrages contre les mœurs, etc.

— V. intr. Faire le courtier marron.

— Pop. Murmurer sourdement, en comprimant son humeur, sa colère.

MARRONNIER, n. m. Pron. *ma-ro-nié.* — Bot. Grand et bel arbre de la famille des Malpighiacées dont les fleurs sont en bouquets pyramidaux ; son fruit est âcre et amer. ‖ Vulg. *Marronnier d'Inde*,

— Espèce de châtaignier cultivé, dont les fruits sont gros et bons à manger.

MARRUBE, n. m. Bot. Genre de plantes herbacées vivaces, de la famille des Labiées ; leurs tiges et leurs feuilles ont une odeur très-forte : *Le* MARRUBE *noir. Le* MARRUBE *blanc. Le* MARRUBE *aquatique.* (Acad.)

MARS, n. m. Pron. *marss.* — Myth. Dieu de la guerre.

— Fig. et poétiq. : *Les travaux de Mars*, les travaux de la guerre. ‖ *Le métier de Mars*, la profession des armes. ‖ *Les enfants, les nourrissons, les favoris de Mars*, les guerriers.

— *Champ de Mars*, lieu consacré à des exercices militaires.

— Astr. Planète : MARS *est en conjonction avec la lune.* (Acad.)

— Anc. Chim. Le fer.

— Par extens. Tout médicament dans lequel il entrait du fer : *Il prend de la teinture de* MARS, *du safran de* MARS. (Acad.)

— Troisième des mois de l'année : *Le deux de* MARS. *Le deux* MARS. *A la* MI-MARS. *Les giboulées de* MARS. (Acad.)

— Prov. : *Cela vient comme mars en carême*, se dit d'une chose qui ne manque jamais d'arriver à une certaine époque. ‖ V. MARÉE.

— *Champ de mars*, assemblée que les principaux de la nation française tenaient au mois de mars, pour régler les affaires de l'État.

— N. m. pl. Par extens. Agric. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc. : *S'il ne pleut pas, tous les* MARS *sont perdus.* (Acad.)

MARSAGE, n. m. Agric. Grains qu'on sème en mars.

MARSAIGUE, n. f. Pron. *mar-cègh.* — Pêch. Espèce de filet que l'on tend par fond.

MARSAULE, n. m. Bot. Espèce d'arbre : *Les bouvreuils se nourrissent l'hiver de grains de genièvre, des bourgeons de tremble, de* MARSAULE, etc. (Buff.)

MARSEICHE, n. f. Pron. *mar-cè-ch.* — Agric. Orge à deux rangs qu'on sème en mars.

MARSEILLAISE, n. f. Hymne patriotique et guerrier dont les paroles et la musique furent composées, à Strasbourg, par Rouget de Lisle, en 1791.

MARSILLE, n. f. Bot. Plante cryptogame de la famille des Fougères.

MARSOUIN, n. m. (*maris*, de la mer, et *sus*, cochon ; lat.) Pron. *mar-couain.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Cétacés : il diffère du dauphin par son museau court et bombé ; le marsouin commun remonte quelquefois nos grands fleuves : *La pêche des* MARSOUINS. *Du lard de* MARSOUIN. (Acad.)

— Pop. *Un gros, un vilain marsouin*, un homme laid, malbâti et malpropre.

— Mar. Pièce de bois qui lie l'étrave et l'arcasse. ‖ Tente placée en avant du mât de misaine.

MARSUPIAL, ALE, adj. (*marsupium*, bourse, poche ; lat.) Zool. Qui a la forme d'une bourse ; qui porte une bourse.

— **Marsupiaux**, n. m. pl. Ordre de mammifères caractérisés par la présence d'une poche sous l'abdomen ; c'est dans cette poche, soutenue par deux os appelés *os marsupiaux*, que sont placées les mamelles.

MARTAGON, n. m. Bot. Espèce de lis, dont les pétales sont renversés et recourbés : *Le* MARTAGON *du Canada.*

MARTAVANES, n. f. pl. Grands vases de terre vernisée, qui servent aux Indes à purifier l'eau.

MARTEAU, n. m. (*martello ;* ital.) Pron. *mar-tô.* — Outil de fer qui a un manche ordinairement de bois, et qui est propre à battre, à forger, etc. : *Battre avec le* MARTEAU, *à grands coups de* MARTEAU. *La tête, le manche du* MARTEAU. *Cette vaisselle est faite au* MARTEAU. (Acad.) *Les conseils durs ne font point d'effet ; ce sont comme des* MARTEAUX *qui sont toujours repoussés par l'enclume.* (Helvét.)

— *Ouvriers à marteau*, ceux qui se servent surtout de cet instrument, tels que forgerons, serruriers, ferblantiers, chaudronniers, batteurs d'or, etc.

— Adm. forest. Marteau de fer dont le gros bout porte une marque en relief, que l'on imprime sur des arbres en les frappant : *Marquer des arbres avec le* MARTEAU. (Acad.)

— Anc. *Marteau d'armes*, arme offensive qui avait à peu près la forme d'un marteau : *Où sont ces armes guerrières, ces* MARTEAUX D'ARMES *tant vantés et ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain ?* (Boss.)

— Prov. et fig. *Être entre l'enclume et le marteau*, se trouver froissé entre deux partis, entre deux personnes qui ont des intérêts contraires.

— Prov. et fig. *Il faut être enclume ou marteau*, dans certaines circonstances, il est presque inévitable de souffrir du mal ou d'en faire.

— *Marteau d'horloge*, marteau qui, dans une horloge, frappe sur le timbre pour annoncer les heures.

— Espèce de battant de fer ou d'anneau attaché à une porte, et avec lequel on frappe pour se faire entendre au dedans : *Au premier coup de* MARTEAU *j'ai couru si vite que je suis tombé en chemin.* (Brueys.) *Le* MARTEAU *retentit plusieurs fois avant qu'aucun pas se fît entendre.* (Scribe.)

Le *marteau* sous sa main a retenti dans l'ombre ;
La porte s'ouvre, il jette une lettre au gardien. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Graisser le marteau*, donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée :

On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau.* (Rac.)

— Prov. *N'être pas sujet au coup de marteau*, n'être point assujetti à obéir au premier signe.

— Fig et fam. *Avoir un coup de marteau*, avoir quelque manie, quelque bizarrerie :

C'est avoir un coup de marteau,
Que d'enfouir son bien pour n'en point faire usage :
Autant vaut le jeter à l'eau. (Viennet.)

— Anc. *Perruque à trois marteaux*, perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds.

— Techn. Petite tringle de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité garnie de peau sert à frapper les cordes de l'instrument : *Il trouva qu'il fallait remettre des buffles à tous les* MARTEAUX. (G. Sand.)

— Chacun des deux morceaux de fer qui embrassent le coffre d'une étrille.

— Anat. Un des osselets de l'oreille interne.

— Astr. Pinnule mobile sur l'arbalète.

— Phys. *Marteau d'eau*, tube de verre terminé dans sa partie supérieure en une boule creuse, qu'on

remplit d'eau mêlée d'esprit-de-vin, pour qu'elle ne gèle pas.

— Zool. Poisson du genre des Squales.

— Chien de mer, appelé encore *Zygène*.

MARTEGAL, n. m. Pêch. Sorte de brégin.

MARTEL, n. m. Anc. Marteau. Il n'est plus en usage que dans cette locut. fig. *Martel en tête*, inquiétude, ombrage, souci : *Cette affaire lui donne, lui met* MARTEL EN TÊTE. (Acad.)

Il a *martel en tête* et ne sait que résoudre. (La F.)

MARTELAGE, n. m. Adm. forest. Marque que les agents du gouvernement font avec leur marteau aux arbres propres à la marine, et qu'on veut réserver dans les triages mis en vente : *Les officiers présents au* MARTELAGE. (Acad.)

— Mar. Acte par lequel on marque le sceau d'un souverain.

MARTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Marteler.

— *Vaisselle martelée*, vaisselle faite au marteau.

— *Médaille martelée*, celle dont on a effacé le revers, pour en frapper un autre.

— Mus. *Trille martelé*, trille bien frappé, et dans lequel les deux sons se font entendre distinctement.

— Fig. *Vers martelés*, vers péniblement travaillés qui sentent le travail, l'effort : *Cette traduction était en vers durs, raboteux,* MARTELÉS, *sans couleur et sans harmonie*. (Marm.)

MARTELÉES, n. f. pl. Vèner. Fientes, fumées des bêtes fauves, carrées, ou aplaties à leurs extrémités.

MARTÉLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*martel, marteau.*) — Il change l'*e* muet du rad. *martel* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je martèle, il martèle*. — Battre à coups de marteau : MARTELER *de la vaisselle d'étain*. MARTELER *sur l'enclume*. (Acad.)

Mille globes de fer *martèlent* son armure. (Soumet.)

— Fig. Faire avec effort un travail d'esprit : *Il* MARTÈLE *ses vers. Il* MARTÈLE *sa diction*. (Acad.)

— Donner de l'inquiétude, du souci : *Cette affaire me* MARTÈLE. (Acad.) *Être importun au lieu de plaire! Cette idée insoutenable lui* MARTELAIT *la cervelle* (H. de Balz.)

— Admin. Marquer les arbres à abattre.

— V. intr. Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie quand ils font leurs nids.

= **Se marteler**, v. pr. Fig. S'inquiéter, se tourmenter : SE MARTELER *la tête, l'esprit*.

MARTELET, n. m. (*martel*.) Techn. Petit marteau pour des ouvrages délicats.

— Zool. Vulg. Martinet noir.

MARTELEUR, n. m. Techn. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTELINE, n. f. Techn. Petit marteau de sculpteur, armé de dents d'un côté.

MARTELLEMENT, n. m. Pron. *mar-tèl-man*. — Anc. mus. Sorte d'agrément dans le chant ; espèce de trille qui se faisait en descendant diatoniquement : *Ces chanteurs ne peuvent donner trois sons de suite sans faire un* MARTELLEMENT *ou une cadence perlée*. (Vitet.)

MARTIAL, ALE, adj. (*martialis*; lat., m. sign.) Pron. *mar-ci-al*. — Guerrier : *Courage* MARTIAL. *Humeur* MARTIALE. (Acad.) *Une population nombreuse et* MARTIALE *défendait Andrinople*. (Lam.) *Cette ardeur* MARTIALE *lui faisait tout oser et tout entreprendre*. (Bourd.)

— *Cour martiale*, sorte de tribunal militaire.

— *Loi martiale*, loi qui autorise dans certains cas l'emploi de la force, armée : *On a proclamé la* LOI MARTIALE. (Acad.)

— Anc. Pharm. Ferrugineux : *La pyrite* MARTIALE. *Eau* MARTIALE. *Les remèdes* MARTIAUX. (Acad.)

MARTICLES, n. f. pl. Mar. Petites cordes dont on se sert dans un vaisseau, et qui aboutissent à des poulies nommées Araignées.

MARTIN, n. m. Zool. Genre de Passereaux de la famille des Sturnidées, voisin des merles.

= **Martin-pêcheur**, n. m. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Syndactyles ; ils sont d'une belle couleur bleue sur le dos, et roussâtre en dessous : *Le* MARTIN *ou martinet-pêcheur est une espèce d'alcyon*. (Acad.)

= **Martin-sec**, n. m. Agric. Variété de poire pyramidale, de grosseur moyenne, roussâtre, à chair cassante, sèche, et d'une saveur sucrée.

MARTINÉ, n. m. Techn. Barre de fer ou d'acier, d'un petit échantillon, qu'on étire sous un martinet.

MARTINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Frapper avec le martinet : MARTINER *une barre de fer*.

MARTINET, n. m. Pron. *mar-ti-nè*. — Zool. Genre de passereaux qui se rapprochent des hirondelles. Ils sont insectivores et habitent les lieux élevés : *Le* MARTINET *noir ou commun ; le* MARTINET *à ventre blanc, ou des hautes montagnes. Les* MARTINETS *sont, de tous les oiseaux de passage, ceux qui, dans notre pays, arrivent les derniers et s'en vont les premiers*. (Buff.)

MARTINET, n. m. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche : *Elle s'éclairait avec un* MARTINET *en cuivre d'où s'élevait une haute chandelle*. (H. de Balz.)

— Techn. Marteau qui est mu ordinairement par la force de l'eau, et qui sert dans différentes usines.

— Espèce de fouet, formé de plusieurs brins de corde attachés au bout d'un manche.

— Mar. Cordage servant à maintenir la corne d'artimon.

MARTINEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action d'un martinet.

MARTINGALE, n. f. Pron. *mar-tain-gal*. — Man. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher qu'il ne donne de la tête.

— Jeu, Ponte double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent : *Jouer à la* MARTINGALE. *Jouer la* MARTINGALE. (Acad.)

— Par extens. Manière particulière de jouer son argent, qu'imaginent et que suivent certains joueurs : *Il s'est ruiné par une* MARTINGALE *qu'il croyait excellente*. (Acad.)

— Mar. Cordage fixé sous le beaupré, pour maintenir les bouts dehors.

MARTINGALER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *mar-tain-ga-lé*. — Jouer une martingale.

— Doubler son enjeu lorsqu'on perd.

MARTOIRE, n. m. Pron. *mar-toar*. — Technol. Espèce de marteau à deux pannes.

MARTRAS, n. m. Agric. Tas de fumier.

MARTRE, n. f. (*martes*, blaireau ; lat.) Zool. Genre de mammifères de la famille des Carnivores ; il comprend les martres proprement dites, les putois, les fouines, les belettes et les loutres : *Peau, queue, fourrure de* MARTRE. *Les* MARTRES *zibelines sont les plus belles*. (Acad.)

— Peau de cet animal, quand elle est employée en fourrure : *Un manchon de* MARTRE. *Il faut tant de douzaines de* MARTRES *pour doubler cet habit*. (Acad.)

— Prov. *Prendre martre pour renard*, se méprendre, se tromper, par suite d'une sorte de ressemblance.

— Par anal. *Rendre martre pour renard*, tromper quelqu'un :

Je voudrais qu'elle pût vous piper en votre art,
Rendre conte pour conte, et *martre pour renard*. (Corn.)

MARTYR, TYRE, n. (μάρτυρ, témoin ; gr.) Celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de la religion chrétienne : *Je vois le sang des* MARTYRS *devenir la semence des fidèles*. (Élisée.) *Sainte Cécile, vierge et* MARTYRE. *Ce glorieux* MARTYRS *de la foi*. (Acad.)

Allons à nos *martyrs* donner la sépulture. (Corn.)

— *Ère des martyrs*, ère qui commence à l'avénement de Dioclétien.

— Par extens. Celui qui a souffert des tourments ou la mort pour une doctrine quelconque : *L'erreur a ses* MARTYRS, *ainsi que la vérité*. (Acad.)

Le crime a ses héros, l'erreur a ses *martyrs*. (Volt.)

— Prov. et fig. *Être du commun des martyrs*, ne se distinguer par aucun talent ; avoir des qualités vulgaires.

— *Être le martyr de quelqu'un*, souffrir beaucoup de ses mauvais traitements, de sa tyrannie, de ses caprices : *Il me maltraite, il me tourmente sans cesse ; je suis son* MARTYR. *Il est le* MARTYR *de cette femme*. (Acad.)

— *Faire de quelqu'un son martyr*, le tourmenter, lui rendre la vie pénible.

— Par anal. *Il est* MARTYR *de la goutte*. (Acad.)

— *Être le martyr de son ambition, de ses opinions, etc.*, s'exposer à beaucoup d'inconvénients, de dangers, pour satisfaire son ambition, pour soutenir ses opinions, etc.

— Adj. *Un peuple* MARTYR. *Le roi* MARTYR.

MARTYRE, n. m. Tourments endurés pour la religion chrétienne : *Souffrir, endurer le* MARTYRE. *Après de longs tourments, il consomma son* MARTYRE *par une mort bienheureuse*. (Acad.)

Du fond de leur chaumière, ils volaient au *martyre*. (Volt.)

Je veux tenter
Ce que par le *martyre* il faut exécuter. (C. Del.)

— Fig. et par exagér. Toute sorte de peines de corps et d'esprit : *Ce petit mal me fait souffrir le* MARTYRE. *C'est un* MARTYRE *que d'avoir affaire à des chicaneurs*. (Acad.)

— Poétiq. Il se dit des peines que l'amour fait souffrir aux amants : *La beauté qui cause mon* MARTYRE. (Acad.)

— Ironiq. dans le m. sens : *Il lui a conté son amoureux, son douloureux* MARTYRE. (Acad.)

En vain nos Céladons lui peignaient leur *martyre* ;
Sa conduite jamais n'éveilla la satire. (C. Del.)

MARTYRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Martyriser.

MARTYRISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mar-ti-ri-zé*. — Faire souffrir le martyre : *Dioclétien fit* MARTYRISER *un grand nombre de chrétiens*. (Acad.)

— Fig. Faire souffrir de grandes douleurs : *Les chirurgiens l'*ONT MARTYRISÉ. *La goutte le* MARTYRISE. (Acad.)

MARTYROLOGE, n. m. (μάρτυρ, témoin ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *mar-ti-ro-loj*. — Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on a inséré depuis les noms des saints dont l'Église fait commémoration : *Le* MARTYROLOGE *romain. Lire le* MARTYROLOGE. (Acad.)

MARTYROLOGIE, n. f. Description des martyrs. || Traité sur le martyre.

MARTYROLOGISTE, n. m. Auteur d'un martyrologe ; celui qui a écrit sur les martyres.

MARUM, n. m. Pron. *ma-rom*. — Bot. Plante aromatique, de la famille des Labiées, dont l'odeur est très-forte. On l'appelle aussi *Germandrée maritime*, et vulg. *Herbe aux chats*.

MARVAUX, n. m. pl. Corbeilles de forme conique dont on se sert pour égoutter le sel.

MARYLAND, n. m. Pron. *ma-ri-lan*. — Tabac de Maryland très-doux et très-agréable à fumer.

MARZEAU, n. m. Pron. *mar-zô*. — Art vétér. Excroissance charnue sous le cou des cochons.

MASCARADE, n. f. (*masque*.) Pron. *mass-ka-rad*. — Déguisement d'une personne qui se masque pour quelque divertissement : *Imaginer une* MASCARADE. (Acad.) *La* MASCARADE *est bien assortie*. (Danc.) *Elle venait se désennuyer, se délasser des fêtes et des* MASCARADES. (G. Sand.)

— Fig. : *Ce monde-ci n'est qu'une* MASCARADE. *Cette cérémonie peut s'appeler une pieuse* MASCARADE. (Acad.)

— Troupe de gens déguisés et masqués : *La* MASCARADE *est entrée chez lui*. (Acad.)

— Danse exécutée par des gens masqués.

— Anc. Petit poëme ; chanson composée pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque :

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des *mascarades*. (Boil.)

MASCARET, n. m. Mar. Flux violent de la mer ; c'est ce qu'on nomme *Barre*, à l'embouchure de la Seine.

MASCARILLE, n. m. Pron. *mass-ka-ri-y*. — Bot. Champignon de couche ; champignon masqué.

MASCARIN, n. m. Pron. *mass-ka-rain*. — Zool. Perroquet de Madagascar, à masque noir.

MASCARON, n. m. Pron. *mass-ka-ron*. — Archit. Tête ou masque fait de caprice, qu'on met pour ornement à la clef des arcades, aux fontaines, etc. *Sculpter des* MASCARONS *sur la façade d'un théâtre*. (Acad.)

MASCULIN, INE, adj. Pron. *mass-ku-lain*, *linn*. — Qui appartient, qui a rapport au mâle : *Le sexe* MASCULIN. (Acad.)

— Anc. *Fief masculin*, celui que les mâles seuls pouvaient posséder : *La Lorraine était un* FIEF MASCULIN, *régi par la loi salique*. (H. Martin.)

— Bot. *Corolles masculines*, corolles accompagnées d'organes mâles parfaits.

— Gramm. *Noms masculins*, noms qui désignent les êtres masculins et ceux qu'on leur assimile, quant au genre ; homme, livre sont des *noms* MASCULINS. || *Genre* MASCULIN, le genre de ces noms.

— *Terminaison masculine*, terminaison d'un mot dont l'*e* muet ne forme pas à lui seul la dernière syllabe, ou ne concourt pas à la former : *Main* et *Maison* ont la terminaison masculine, quoique ces mots soient du genre féminin. *Homme* a la terminaison féminine, quoique du genre masculin.

— Prosod. *Rimes masculines*, celles qui ont une terminaison masculine, comme *yeux, cieux*. || *Vers masculins*, ceux dont les rimes sont masculines.

— Substantiv. Le genre masculin : *Ce mot est au* MASCULIN. *Cet adjectif a la même terminaison au féminin qu'au* MASCULIN. (Acad.)

MASCULINISÉ, ÉE, part. pass. du v. Masculiniser.

MASCULINISER, v. tr. ou act. 1re conj. — Pron.

mass-ku-li-ni-zé. — Néol. Gramm. Faire du genre masculin : MASCULINISER *un mot.*

MASCULINITÉ, n. f. Caractère, qualité de mâle : *La* MASCULINITÉ *est nécessaire pour avoir droit à la couronne de France.* (Acad.)

MASLES ou **MÂLES**, n. f. pl. Pron. *mâl.* — Mar. Pentures, ferrures du gouvernail.

MASOURKA ou **MASURKA**, n. f. Danse nationale polonaise : *Danser la* MASOURKA.

MASQUE, n. m. (*maschera;* ital.) Pron. *mask.* — Faux visage de carton ou d'autre matière, dont on se couvre la figure pour se déguiser : MASQUE *hideux, grotesque, difforme.* MASQUE *à barbe. Otez votre* MASQUE. *Arracher le* MASQUE *à quelqu'un.* (Ac.) *Les* MASQUES *des acteurs grecs leur enveloppaient toute la tête et la leur faisaient paraître plus forte et plus grosse que nature.* (Andrieux.)

Vous vous couvrez d'un *masque*, et vous avez raison. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Faire de quelque chose un masque à quelqu'un,* lui en couvrir le visage : *Il prit de la boue et lui en* FIT UN MASQUE. (Acad.)

— Faux visage de velours noir doublé, que les dames se mettaient autrefois sur la figure pour se garantir du hâle ou du froid : *Porter, mettre un* MASQUE. *Oter son* MASQUE. *Le* MASQUE *lui sied bien.* || V. LOUP.

— Personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval : *Une compagnie, une troupe, une bande de* MASQUES. *Un joli, un beau, un vilain* MASQUE. (Acad.)

Il écarta de nous ces *masques* insolents,
Qui de leurs cris grossiers suivaient nos pas tremblants. (E. Augier.)

— Fig. *Avoir un bon masque,* se dit d'un acteur comique dont la physionomie est vive et expressive.

— Apparence trompeuse sous laquelle on se cache, ou l'on s'efforce de se cacher : *Se couvrir du* MASQUE *de la piété. La raison prend quelquefois le* MASQUE *de la folie.* (Acad.) *L'homme du monde est tout entier dans son* MASQUE. (J.-J. Rouss.) *Auguste cherchait à couvrir ses fureurs passées du* MASQUE *des vertus.* (Duclos.)

— Absol. *Ce fourbe, cet hypocrite n'avait pas encore levé, posé, quitté le* MASQUE. (Acad.) *A le voir, vous croiriez qu'il a un* MASQUE*; à l'entendre, vous diriez qu'il joue un rôle.* (Desm.)

— *Arracher, ôter le masque à quelqu'un,* faire connaître sa fausseté, sa perfidie.

— *Quitter le masque,* se montrer tel qu'on est : *Les courtisans ne* QUITTENT *jamais* LE MASQUE. (La Rochef.)

— Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un, pour en prendre le moule : *Son buste a été fait d'après le* MASQUE *qu'on avait moulé sur son visage.*

— Visage d'homme ou de femme sculpté, qui sert d'ornement en architecture : *On a mis des* MASQUES *à toutes les clefs de ces arcades.*

— Escr. Armure de fil de fer à mailles très-serrées, qu'on se met sur le visage quand on fait des armes.

— Mar. Voile de civadière, ou bonnette basse, que l'on oriente en avant du mât de misaine, pour garantir l'arrière du bâtiment de la fumée des cuisines.

— Techn. Ciselet gravé dont on se sert pour former des figures en relief ou en creux sur les métaux.

— N. f. Pop. Terme injurieux par lequel on reproche à une femme sa laideur ou sa malice : *La* MASQUE! *La laide, la vilaine* MASQUE! *La petite* MASQUE *connaît bien ses gens.* (Dest.)

Voyez la *masque!* une femme infidèle!
Punissons-la, mon fils. (Volt.)

MASQUÉ, ÉE, part. pass. de *Masquer.* S'emploie adjectiv. : *Les acteurs des pièces grecques jouaient* MASQUÉS. (Andrieux.) *Je vois deux femmes* MASQUÉES *qui s'arrêtent ici.* (Campistr.)

— *Bal masqué,* bal où l'on va en masque et sous un déguisement.

— Fig. *Être toujours masqué,* avoir l'habitude de se contrefaire, de dissimuler : *On* EST TOUJOURS MASQUÉ *auprès d'un roi; on épuise toutes sortes d'artifices pour le tromper.* (Fén.)

— Par anal. *La fenêtre était* MASQUÉE *par l'énorme tronc d'un tilleul.* (Lam.)

— Mar. *Brûlot masqué,* brûlot qui a la même apparence qu'un autre bâtiment de guerre.

MASQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*masque.*) Pron. *mass-ké.* — Mettre un masque sur le visage de quelqu'un pour le déguiser; et, déguiser quelqu'un en lui mettant, outre le masque, des habits qui ne soient pas les siens : *On le* MASQUA *en arlequin.*

— Absol. Aller en masque : *Avec qui* MASQUEREZ-*vous ce soir?* (Acad.) || Vieux.

— Fig. Cacher quelque chose sous de fausses apparences : *Il* MASQUE *sa dépravation sous les dehors du rigorisme.* (Acad.)

La dignité souvent *masque* l'insuffisance. (Volt.)

— Couvrir, cacher une chose, de manière à en ôter la vue : *Il a élevé un bâtiment, un mur qui* MASQUE *ma maison.*

Il fallait sans cela renoncer à la vue,
Rétrécir les jardins et *masquer* l'avenue. (Andrieux.)

— Guerr. *Masquer une batterie,* placer des troupes ou élever un ouvrage devant une batterie, pour que l'ennemi ne l'aperçoive pas.

— Mar. Brasser les voiles sur les mâts pour arrêter tout à coup la marche d'un bâtiment. || En parl. du vent qui change subitement, Arrêter le navire.

= **Se masquer**, v. pron. Mettre un masque.

— Fig. *Un hypocrite* SE MASQUE *sous les dehors de la dévotion.* (Acad.)

MASSACRANT, part. prés. du v. Massacrer.

MASSACRANT, ANTE, adj. Pop. Exécrable : *Il est d'une humeur* MASSACRANTE.

MASSACRE, n. m. Tuerie, carnage, en parl. des hommes qu'on tue sans qu'ils se défendent : *Le* MASSACRE *de la Saint-Barthélemy. La ville fut prise d'assaut, et on fit un grand* MASSACRE *de ses habitants.* (Acad.)

— Par anal. Grande tuerie de bêtes : *Ils allèrent à la chasse, et firent un grand* MASSACRE *de sangliers.*

— Fig. et fam : *C'est un massacre,* se dit en parl. de quelque chose de précieux, qui a été gâté, détruit.

— Pop. Homme qui travaille mal, qui exécute mal ce qu'il a à faire : *Ne vous servez pas de cet ouvrier-là, c'est un* MASSACRE.

— Vén. Tête du cerf, du daim, du chevreuil, mise debout sur la peau de la bête, lorsqu'on fait faire curée aux chiens : *On a rapporté le* MASSACRE. (Ac.)

— Par anal. *Il décrocha un vieux fusil suspendu à un beau* MASSACRE *de cerf.* (E. About.)

— Blas. Tête du cerf avec son bois.

Syn. Massacre, carnage. Un *massacre* est une destruction aveugle et brutale; un *carnage* est une extermination furieuse, l'action de mettre en pièces une foule d'êtres vivants. Ceux qui accomplissent un *massacre* assomment, écrasent, et détruisent les objets non-seulement dans leur existence, mais encore dans leur forme; ceux qui exécutent un *carnage* versent sans pitié le sang des victimes qu'ils immolent et déchirent.

MASSACRÉ, ÉE, part. pass. du v. Massacrer : *Pertinax, soldat austère, est* MASSACRÉ *par les prétoriens.* (Chateaub.)

Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère. (Rac.)

— Par exagér. *Il a été massacré,* il a reçu un très-grand nombre de blessures.

— Fam. *Ouvrage massacré,* très-mal fait.

MASSACRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-ça-kré.* — Tuer, assommer, égorger des hommes qui ne se défendent point.

— Par anal. *Ce chasseur, dans une matinée,* MASSACRA *tous les faisans du parc.*

— Fig. et fam. Gâter, mettre en mauvais état : MASSACRER *des hardes, des meubles,* etc.

— Par anal. Faire très-mal ce qu'on a à faire : *Ce tailleur* A MASSACRÉ *mon habit. Cet acteur* A MASSACRÉ *son rôle.*

MASSACREUR, n. m. Celui qui massacre : MASSACREUR *de gibier. Dans cette émeute soudaine, les* MASSACREURS *tiraient au hasard tout ce qui s'offrait à leur rage.* (Mérim.)

MASSAGE, n. m. (*mass,* presser doucement; ar.) Pron. *ma-çaj.* — Action de masser les membres du corps pour les assouplir.

MASSE, n. f. (*massa;* bass. lat.) Pron. *mass.* — Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble : *La* MASSE *informe et confuse du chaos. Ce bâtiment n'est qu'une grosse* MASSE *de pierres.* (Acad.) *La* MASSE *entière du globe a une chaleur propre et indépendante de celle du soleil.* (Buff.)

— Corps lourd et compacte : *Une* MASSE *de plomb. Une* MASSE *de métal au sortir de la fournaise.* (Acad.) *Les sucs pierreux se solidifient et forment une* MASSE *concrète.* (Buff.)

— Corps informe : *L'ours, naissant, paraît n'être qu'une* MASSE.

— Fam. *C'est une masse de chair,* se dit d'une personne dont le corps est très-gros, très-pesant ou qui a l'esprit lourd.

— Phys. Quantité de matière d'un corps, par oppos. à Volume : *La* MASSE *d'un corps est la quantité de matière qu'il renferme.* (Péclet.) *L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la* MASSE *et du volume. Jupiter, la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de* MASSE *que le soleil.* (D'Alemb.)

— Totalité d'une chose dont les parties sont de même nature : *La* MASSE *de l'air. La* MASSE *du sang.*

— *La masse des créanciers,* tous les créanciers.

— Ensemble d'un ouvrage d'architecture considéré sous le rapport des proportions : *Cet édifice présente une belle* MASSE. *Cet ensemble de bâtiments forme une* MASSE *imposante.*

— Peint. Réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout : MASSE *d'ombres.* MASSE *de lumières. En peignant des arbres on doit moins s'attacher aux détails qu'aux* MASSES.

— Ensemble, par oppos. à *Détails* : *Il faut moins considérer les détails que les* MASSES.

— Particul. Lits de pierre d'une carrière : *Cette pierre a été prise dans la* MASSE.

— Comm. Quantité de marchandises semblables, de nombre ou de poids déterminé : *Une* MASSE *de plumes. Des soies, des plumes, des pelleteries en* MASSE.

— Jurispr. Fonds d'argent d'une succession, d'une société : *Toute la* MASSE *est de cent mille écus. Il faut qu'il rapporte cela à la* MASSE.

— Adm. milit. Somme formée par les retenues faites sur la paye de chaque soldat, ou allouée par abonnement, pour une dépense spéciale : MASSE *d'habillement.* MASSE *de chaussure.*

— Techn. Gros marteau de fer carré des deux côtés : *Rompre des rochers avec une* MASSE.

— Anc. *Masse d'armes,* arme de fer contondante, fort pesante : *Bajazet était armé de sa pesante* MASSE D'ARMES, *qu'il brandissait comme un marteau.* (Lam.)

— Espèce de bâton à tête d'or, d'argent, etc., qu'on porte en certaines cérémonies : *Dans les occasions solennelles, les appariteurs de chaque faculté de l'Université portent des* MASSES. (Acad.) *Derrière lui marchaient les huissiers de la chambre du roi avec leurs* MASSES, *puis le roi.* (St-Simon.)

— Espèce de queue dont on se sert quelquefois pour jouer au billard. || Par extens. Gros bout d'une queue ordinaire : *Jouer de* MASSE, *avec la* MASSE.

— Blas. Bâtons à tête garnie d'argent, que l'on met en sautoir derrière l'écu du grand maître de France.

— Art. milit. Colonne très-serrée : *Les* MASSES *se portèrent sur tel point.* (Acad.) *Leurs efforts se brisent contre une* MASSE *immobile et hérissée de fer.* (Barth.)

— Fig. Le public, le commun des hommes : *Cela est bon pour la* MASSE. (Acad.) *La philosophie, qui regarde le droit comme absolu, le respecte dans l'individu comme dans la* MASSE. (J. Simon.) *Les* MASSES *se laissent toujours prendre aux belles paroles.* (Viennet.)

— N. f. pl. Mus. Parties d'ensemble, soit du chœur, soit de l'orchestre.

= **En masse**, loc. adv. Tous ensemble, en totalité : *Aller, se porter, se lever en* MASSE. *On a fait une levée* EN MASSE *des citoyens. A voir la chose* EN MASSE, *et sans s'arrêter aux détails, on doit en être satisfait.* (Acad.)

MASSELOTTE, n. f. Partie du métal du canon coulé plein, excédant la longueur totale que doit avoir la pièce terminée.

MASSEPAIN, n. m. (*massa,* masse; *panis,* pain; lat.) Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre : MASSEPAIN *glacé.* (Acad.)

.. De tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours avides;
Le premier *massepain* pour eux, je crois, se fit. (Boil.)

MASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ma-cé.* — Peint. Disposer les masses d'un tableau : *Il* A *bien* MASSÉ *les figures, les ombres, les lumières de son tableau.* (Acad.)

— Absol. *Ce peintre* MASSE *bien, mais il néglige l'exécution des détails.* (Acad.)

— Art milit. Disposer en masses, en colonnes serrées : MASSER *son infanterie.*

— Pétrir avec les mains les différentes parties du corps d'une personne qui sort du bain, de manière à rendre les articulations plus souples et la circulation des humeurs plus facile : *L'usage de se faire* MASSER *est très-commune en Orient.* (Acad.)

= **Se masser**, v. pron. Se grouper : *Les personnages de ce peintre* SE MASSENT *naturellement.*

— Techn. Se réunir en une masse ferme et compacte.

MASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Jeu. Faire une masse : *Il* A MASSÉ *six pistoles. Il n'*A MASSÉ *que son reste.*

MASSÉTER, adj. et n. m. (μασητήρ Pron. *ma-cé-tèr.* — Anat. Muscle de la joue.

MASSETTE, n. f. Bot. Masse d'eau; plante aquatique.

— N. pl. Vers dans les intestins des poissons.

MASSIAUX, n. m. pl. Portions de fonte brute converties en masses de fer dans un seul foyer : *Des fers forgés en* MASSIAUX *ou prismes.*

MASSICOT, n. m. Pron. *ma-ci-kô.* — Techn. Plomb uni à l'oxygène; oxyde de plomb d'un jaune plus ou moins vif.

— Vernis pour la faïence.

MASSIER, n. m. Pron. *ma-cié.* — Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies : *Les* MASSIERS *de l'Université. Les* MASSIERS *me vinrent prendre à la porte, en cérémonie.* (Chateaub.) *Quatre* MASSIERS, *portant leurs masses d'armes, précédaient le ministre.* (Scribe.)

MASSIF, IVE, adj. (*masse.*) Pron. *ma-cif, civ.* — Qui est ou paraît lourd et pesant : *Ce bâtiment est trop* MASSIF. *De la menuiserie trop* MASSIVE. *Cet homme est trop* MASSIF. (Acad.) *Les jambes de l'éléphant sont* MASSIVES, *droites et peu flexibles.* (Buff.) *Le zèbre est d'une figure agréable, quoique* MASSIVE *et un peu carrée.* (Id.)

— Fig. Grossier, lourd : *Cet homme a l'esprit aussi* MASSIF *que le corps.* (Acad.)

Esprit *massif*, épais, figure longue, étique. (Desmahis.)

— Techn. Il se dit des ouvrages d'or qui ne sont ni creux ni fourrés : *Une figure, une croix d'argent* MASSIF.

Ils ont des colliers d'or sous la gorge pendants,
Et des mors d'or *massif* qui sonnent sous leurs dents.
(La Font.)

— Il se dit des bois qui sont employés pleins et non plaqués : *Une table d'acajou* MASSIF.

— N. m. Constr. Ouvrage de maçonnerie destiné à porter un piédestal, un perron, etc., ou à recevoir un revêtement : *Faire un* MASSIF *de maçonnerie pour un perron, un piédestal, une muraille.* (Acad.)

— Fig. *La Dacie est flanquée de deux grands* MASSIFS *de montagnes, qui se dressent comme deux citadelles à son extrémité.* (Am. Thierry.)

— Jard. Plein bois ou bosquet qui ne laisse point de passage à la vue : MASSIF *de verdure. On apercevait des* MASSIFS *de fleurs et des jets d'eau retombant dans des bassins de marbre blanc.* (Scribe.)

MASSIVEMENT, adv. Comme une masse; d'une manière excessive : *Cet édifice est trop* MASSIVEMENT *bâti.* (Acad.)

MASSIVETÉ, n. f. Néol. Qualité de ce qui est massif.

MASSOLA ou **MASSOLE**, n. f. Anc. Supplice en usage en Italie; il consistait à assommer le patient avec une massue.

MASSORAH ou **MASSORE**, n. f. (*massorah*, tradition; hébr.) Philol. Examen du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

MASSORÈTES, n. m. pl. Auteurs de la massora.

MASSORÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ma-ço-ré-tik.* — Qui appartient à la massore, aux massorètes : *L'exemplaire* MASSORÉTIQUE *est le texte dont on se sert aujourd'hui.* (Acad.)

MASSOU, n. m. Techn. Table de madriers pour former le pain de sel.

MASSUE, n. f. (*masse.*) Bâton noueux, beaucoup plus gros par un bout que par l'autre, et dont on se sert comme arme offensive : *Il le tua d'un coup de* MASSUE. (Acad.) *Il s'appuyait sur une* MASSUE, *et son extérieur avait quelque chose de terrible et de farouche.* (And.)

— Fig. *C'est un coup de massue pour lui*, se dit en parl. d'un événement fâcheux et imprévu qui est arrivé à quelqu'un.

MASTIC, n. m. Pron. *mass-tik.* — Résine en larmes ou en grains jaunâtres qui découle du térébenthe lentisque : *Mâcher du* MASTIC. *Ses divers produits étaient le* MASTIC *de Scio, les olives et le miel de l'Attique.* (Villem.)

— Composition ou ciment formé de cire, de résine et de poudre de brique : *Les lapidaires se servent de* MASTIC *pour assujettir les pierres qu'ils veulent tailler. Joindre avec du* MASTIC *les dalles d'une terrasse.* (Acad.)

— Composition formée de blanc de céruse et d'huile, dont les vitriers se servent pour fixer les vitres aux croisées et empêcher le passage de l'air.

MASTICAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à assujettir avec du mastic les vitres dont on garnit les croisées, ou à joindre avec du ciment les pierres d'une terrasse, etc.

MASTICATEUR, adj. m. Qui sert à l'acte de la mastication : *Chez les Rongeurs, les arcades zygomatiques sont peu saillantes, et par conséquent les muscles* MASTICATEURS *peu développés.* (Richard.)

MASTICATION, n. f. (μαστιχάω, je mâche; gr.) Pron. *mass-ti-ka-cion.* — Action de mâcher : *Une bonne* MASTICATION *prépare une bonne digestion.* (Acad.) *La* MASTICATION *est souvent douloureuse et difficile chez l'homme malade.* (Chomel.) *La* MASTICATION *manque aux oiseaux.* (Buff.)

MASTICATOIRE, n. m. Pron. *mass-ti-ka-toar.* — Méd. Médicament simple ou composé, que l'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive : *Le pyrèthre, le bétel, le tabac, sont des* MASTICATOIRES. (Ac.)

— Adj. *Préparation, remède* MASTICATOIRE.

MASTIGADOUR, n. m. Art vétér. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salivation.

— Anc. Préparation médicamenteuse; nouet.

MASTIGOPHORE, n. m. (μάστιξ, μάστιγος, fouet; φέρω, je porte; gr.) Pron. *mass-ti-go-for.* — Ant. gr. Huissier, de police des jeux publics; il portait un fouet dont ils frappait les athlètes qui entraient en lice avant le signal ou hors de leur tour.

MASTIQUANT, part. prés. du v. Mastiquer.

MASTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Mastiquer.

MASTIQUER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *mass-ti-ké.* — Joindre, coller avec du mastic : MASTIQUER *les dalles d'une terrasse*, des conduites de grès, des carreaux de vitre.

— Opérer la mastication. ‖ Pop. Manger.

MASTITE, n. f. (μαστός, mamelle; gr.) Pron. *mass-tit.* — Pathol. Inflammation, gonflement douloureux des mamelles.

MASTODONTE, n. m. (μαστός, mamelon; ὀδούς, ὀδόντος, dent; gr.) Pron. *mass-to-dontt.* — Zool. Genre de grands quadrupèdes qui ont beaucoup de rapport avec l'éléphant, et qu'on ne connaît que par leurs ossements : *Les turquoises ne sont que les dents du* MASTODONTE. (Cuv.)

MASTODYNIE, n. f. (μαστός, mamelle; ὀδύνη, douleur; gr.) Pron. *mass-to-di-ni.* — Méd. Toute douleur des mamelles.

MASTOÏDE, adj. des 2 g. (μαστός, mamelle; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *mass-to-id.* — Anat. Qui a la forme d'un mamelon.

— *Apophyse mastoïde*, apophyse ou éminence en forme de mamelon, placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal : *La saillie de l'*APOPHYSE MASTOÏDE *peut être augmentée par suite d'une maladie de l'os.* (Chomel.)

MASTOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *mass-to-i-diain; dièn.* — Qui appartient, qui a rapport au muscle, à l'apophyse mastoïde : *Muscle* MASTOÏDIEN. *Ouverture* MASTOÏDIENNE, etc.

MASTOTHÈQUE, n. f. (μαστός, mamelle; θήκη, boîte; gr.) Pron. *mass-to-tèk.* — Anat. Bourse qui, chez les sarigues, renferme les mamelles.

MASTURBATION, n. f. (*manus*, main; *stupro*, je corromps; lat.) Pron. *mass-tur-ba-cion.* — Onanisme; pollution; excitation des organes génitaux avec la main.

MASTURBER (SE), v. pron. 1^re conj. Pron. *mass-tur-bé.* — Faire l'acte appelé Masturbation.

MASULIPATAN, n. m. (n. pr. de la ville) Pron. *ma-zu-li-pa-tan.* — Comm. Toile de coton des Indes dont on fait des mouchoirs.

MASULIT, n. m. Pron. *ma-zu-li.* — Relat. Chaloupe indienne.

MASURE, n. f. (*manere, mansum*, demeurer; lat.) Pron. *ma-zur.* — Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine : *C'était autrefois une fort belle maison, mais ce n'est plus qu'une* MASURE. (Acad.)

— Fig. Méchante habitation qui semble menacer ruine : *Son château était une* MASURE *faite pour des hiboux.* (Volt.)

MASURK, n. f. V. MASOURKA.

MAT, n. m. (*schah mât*, roi embarrassé; pers.) Pron. *matt.* — J. d'échecs, Coup qui fait gagner la partie, en réduisant le roi auquel l'échec est donné à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre de nouveau en prise : *Faire* MAT. *Donner échec et* MAT.

— *Être mat, être échec et mat*, se dit du joueur qui a perdu.

— Fig. et fam. *Donner échec et mat à quelqu'un, faire quelqu'un échec et mat*, emporter sur lui un avantage complet.

MÂT, n. m. (*mast*; all.) Pron. *mâ.* — Mar. Pièce de bois longue, ronde et droite, dressée sur un bâtiment presque perpendiculairement à la quille, et destinée à porter les voiles : *Le grand* MÂT. *Le* MÂT *d'avant, d'arrière, de misaine, d'artimon.* MÂT *de hune. Vaisseau à trois* MÂTS. (Acad.) *Notre grand* MÂT *avait été brisé la nuit par la foudre, et le* MÂT *de misaine; avait été emporté le matin par le vent.* (B. de St-P.) *J'étais sur le gaillard d'arrière me tenant accroché aux haubans du* MÂT *d'artimon.* (Id.)

— *Mât de beaupré*, mât qui est placé obliquement sur la proue du navire.

— *Aller à mâts et à cordes*, avancer par la seule impulsion du vent sur les mâts et le gréement, après que toutes les voiles ont été serrées.

— *Caler les mâts*, les abaisser. ‖ *Guinder les mâts*, les remettre à leur hauteur.

— *Mât de cocagne.* ‖ *V.* COCAGNE.

— Pièce de bois pour élever les tentes et les pavillons.

— Techn. Long morceau de bois que les charbonniers placent au milieu de leur fourneau.

— Bâton de parapluie.

MAT, ATE, adj. Pron. *matt.* — Qui n'a point d'éclat; il ne se dit guère que des métaux qu'on met en œuvre sans leur donner le poli : *Or, argent* MAT. *Vaisselle* MATE.

— Par anal. Il se dit du verre dépoli : *Je crus voir des lumières douces et blanches dans des globes de verre* MAT. (G. Sand.)

— *Son mat*, qui est sans résonnance, sourd.

— *Coloris mat, couleur mate*, qui n'a point d'éclat : *Sa peau avait le ton* MAT *de la cire vierge.* (G. Sand.)

— Lourd, compacte : *L'orge employée seule donne un pain* MAT.

— *Broderie mate*, broderie qui est très-chargée.

— Substant. Partie non polie d'un métal.

MATACHER ou **MATACHIER**, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ma-ta-ché, chié.* — Relat. Tatouer; teindre la peau de diverses couleurs.

MATACON, n. m. Noisette que les Madécasses réduisent en farine et dont ils font du pain.

MATADOR, n. m. (*matar*, tuer; esp.) Celui qui, dans les combats de taureaux, doit mettre l'animal à mort.

— Fig. et fam. Homme riche, considérable dans son état, dans son corps : *C'est un* MATADOR.

— J. d'hombre, Cartes supérieures : *Spadille, manille et baste sont les trois premiers* MATADORS.

MÂTAGE, n. m. (*mât.*) Pron. *ma-taj.* — Mar. Opération qui consiste à élever les bas mâts d'un bâtiment pour les mettre en place.

MATAMORE, adj. et n. m. (*matar*, tuer, et *Moro*, More; esp.) Par dénigr. Faux brave : *Il fait le* MATAMORE, *et n'est qu'un poltron.* (Acad.)

— Littér. Personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores : *Le capitan* MATAMORE. *Le* MATAMORE.

Quant à toi, si tu veux d'un beau rôle, il nous manque
Un *matamore.* (V. Hugo.)

Je tenais à Madrid l'emploi de *matamore.* (E. Augier.)

— Techn. Vaste silo, creusé à une grande profondeur dans le sol.

MATASSE, n. f. (*mataxa*, pelotte; lat.) Comm. Soie non filée; coton brut. ‖ V. MATEAU.

MATASSIN, n. m. (*matachino*; esp.) Pron. *ma-ta-çain.* — Anc. Danseur bouffon : *Une entrée de* MATASSINS.

— Anc. Danse bouffonne : *Danser les* MATASSINS.

MATASSINADE, n. f. Bouffonnerie; action folâtre de matassin.

MATASSINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *ma-ta-ci-né.* — Folâtrer, danser les matassins.

MATATAH, n. m. Gros tambour indien.

MATAVANES, n. f. pl. V. MARTAVANES.

MATÉ, ÉE, part. pass. du v. Mater.

— Fig. Dompté, abattu, soumis : *Il allait trouver un peuple* MATÉ *d'avance, et qui n'attendait que le coup de grâce.* (E. Quinet.) *Il se trouva contraint devant elle,* MATÉ *par la supériorité de son caractère.* (G. Sand.)

— Fauconn. Dressé : *Il faut veiller sur l'oiseau tant qu'il n'est pas apprivoisé et* MATÉ.

MÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mâter : Garni de ses mâts : *Vaisseau* MÂTÉ.

MATÉ, n. m. Bot. Herbe du Paraguay, plante de la famille des Ilicinées : *Le* MATÉ *tient lieu de thé dans la plus grande partie de l'Amérique méridionale.*

MATEAU, n. m. Comm. Écheveaux de soie réunis.

MATELAS, n. m. (*matt*, lit, et *ras*, laine; celt.) Pron. *matt-lâ.* — Espèce de grand coussin, piqué, rempli de laine, ou de bourre ou de crin, etc., qui couvre toute l'étendue d'un lit : *Faire, piquer, rebattre un* MATELAS. *Coucher sur un* MATELAS. (Acad.) *Il n'y eut pas moyen d'avoir un lit ou même un* MATELAS. (Ampère.) *Elle se souleva avec peine sur le seul* MATELAS *qui composait sa couche.* (Scribe.)

— Petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse.

MATELASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Matelasser : *En tête de chaque corps de bataille marchaient plusieurs rangs de fantassins vêtus d'une casaque* MATELASSÉE. (Aug. Thierry.)

MATELASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*matelas.*) Pron. *matt-la-cé.* — Garnir de coussins rembourrés et piqués en façon de matelas : MATELASSER *des chaises, le fond d'un carrosse, une chambre.* (Acad.)

— Par anal. : *La paille menue, le crin et la laine sont les matériaux dont le bruant se sert pour* MATELASSER *son nid.* (Buff.)

MATELASSIER, IÈRE, n. Pron. *matt-la-cié, cièr.* — Celui, celle qui fait et qui rebat les matelas.

MATELOT, n. m. (*mât.*) Pron. *matt-lô.* — Mar. Tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer : *Enrôler, classer des* MATELOTS. (Acad.)

— Partic. Marin qui, par ses services, son âge et son aptitude, comme homme de mer, a obtenu la solde déterminée par les règlements : *Cet homme reçoit la paye de* MATELOT. (Acad.)

— Particul. Marin, compagnon d'un autre auquel il a été adjoint : *C'est mon* MATELOT.

— Par anal. Vaisseau d'une ligne, par rapport à celui qui le suit ou qui le précède. || *Matelot d'avant,* vaisseau qui dans l'ordre de bataille ou de marche en précède un autre. || *Matelot de tête,* celui qui est en tête de la ligne ou de la colonne.

— Vêtement que l'on donne aux petits garçons, et dans lequel le pantalon est attaché à la veste.

MATELOTAGE, n. m. Mar. Art du matelot. || Salaire du matelot.

— Union de deux marins, dont chacun devient le compagnon, le matelot de l'autre.

MATELOTE, n. f. (*matelot.*) Mets composé de plusieurs sortes de poissons qu'on apprête comme le font les matelots : MATELOTE *à la marinière.* (Acad.) *Le repas de ces jours-là était une ample* MATELOTE. (Marm.) *Nous fûmes embaumés de l'odeur d'une* MATELOTE *dont on allait souper.* (Id.)

— Danse des matelots ; air de cette danse.

= **A la matelote,** loc. adv. A la mode, à la façon des matelots : *Un pantalon, un bonnet* À LA MATELOTE. *Une sauce* À LA MATELOTE.

MÂTEMENT, n. m. Mar. V. MATAGE.

MATÉOLOGIE, n. f. (μάταιος, vain ; λογία, discours ; gr. Pron. *ma-té-o-lo-jî.* — Théol. Recherche, curiosité, discussion vaine ; volonté blâmable d'approfondir les matières sacrées.

MATER, v. tr. ou act. 1re conj. (μάττειν, amollir ; gr.) Pron. *ma-té.* — J. d'échecs, Réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir sans se mettre de nouveau en échec : *Je vous* MATERAI *avec ce pion-là.*

— Fig. Mortifier, affaiblir : MATER *son corps, sa chair, par des jeûnes, des austérités, etc.* (Acad.)

— Humilier, abattre : MATER *quelqu'un. On a bien* MATÉ *son orgueil.* (Acad.)

— Techn. Rendre mat. || Mieux *Matir.*

— Fauconn. Dresser un oiseau de proie.

MÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mât.*) Pron. *mâté.* — Garnir un navire de ses mâts ; mettre les mâts en place : MÂTER *un vaisseau.*

— Par extens. Mettre debout une barrique, etc.

MÂTEREAU, n. m. Mar. Petit mât ; bout de mât.

MATÉRIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*matière.*) Pron. *ma-té-ria-li-zé.* — Supposer matériel ; considérer comme matériel : *Les idolâtres* MATÉRIALISAIENT *la Divinité. Quelques philosophes* MATÉRIALISAIENT *l'âme, l'esprit.* (Acad.)

— Rendre matériel : *Les princes* AVAIENT, *pour ainsi dire,* MATÉRIALISÉ *la violence.* (De Tocquev.)

= **Se matérialiser,** v. pron. Devenir un corps.

MATÉRIALISME, n. m. (*matériel.*) Système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la matière : *L'expérience et les sens enseignent le* MATÉRIALISME ; *l'âme seule parle d'immortalité.* (V. Cousin.) *Le* MATÉRIALISME *abstrait est le devancier du* MATÉRIALISME *brutal et destructeur.* (Villem.)

MATÉRIALISTE, n. des 2 g. Celui, celle qui n'admet que la matière : *Un* MATÉRIALISTE.

— Adj. : *Opinions* MATÉRIALISTES.

MATÉRIALITÉ, n. f. (*materia ;* matière, lat.) Qualité de ce qui est matière : *La* MATÉRIALITÉ *de l'âme est une opinion qui ne peut avoir que de funestes effets.* (Acad.)

— État matériel des choses : *L'Angleterre possède au plus haut degré la science qui bonifie les moindres par celles de la* MATÉRIALITÉ. (H. de Balzac.)

MATÉRIAUX, n. m. pl. (*materia,* matière ; lat.) Pron. *ma-té-riô.* — Ensemble des matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois, la tuile : *Il va bâtir, il a ses* MATÉRIAUX *tout prêts.* (Acad.)

— Fig. Tout ce qu'une personne qui se dispose à composer un ouvrage d'esprit rassemble de faits, d'idées, de réflexions, etc. : *Cet écrivain rassemble, prépare ses* MATÉRIAUX. *Les* MATÉRIAUX *d'une histoire, d'un dictionnaire, etc.* (Acad.)

MATÉRIEL, ELLE, adj. (*materialis ;* lat., m. sign.) Qui est formé de matière : *Les substances, les choses* MATÉRIELLES. *L'âme de l'homme n'est point* MATÉRIELLE. (Acad.) *L'excellence de la nature de l'homme perce à travers les organes* MATÉRIELS. (Buff.) *Le rayon divin dont l'homme est animé l'ennoblit et l'élève au-dessus de tous les êtres* MATÉRIELS. (Id.)

— Qui a rapport à la matière, qui tient de la matière : *Suivant quelques philosophes, les actions des animaux sont purement mécaniques et* MATÉRIELLES. (Acad.)

— Grossier ; qui a ou qui contient trop de matière : *Cet ouvrage est trop* MATÉRIEL. *Cette menuiserie est trop* MATÉRIELLE. (Acad.)

— Fig. *Il est matériel, c'est un esprit bien matériel,* se dit d'un homme qui a l'esprit lourd, pesant.

— Phil. scol. Qui est opposé à Formel : *La cause* MATÉRIELLE *doit être distinguée de la cause formelle.* (Acad.)

— Substantiv. : *Distinguer le* MATÉRIEL *du formel.*

— Jurispr. *Faux matériel,* celui qui est commis sans intention coupable ; par oppos. à *Faux formel,* celui que l'on commet dans une mauvaise intention.

— N. m. Objets de toute nature employés à quelque service public, par oppos. à Personnel : *Le* MATÉRIEL *de la guerre, de la marine, etc., a coûté cette année dix fois plus que le personnel.* (Acad.) *On envoya à l'armée destinée à opérer en Souabe, tout ce qu'on put en hommes et en* MATÉRIEL. (Thiers.) *Le débarquement du* MATÉRIEL *exigera beaucoup de temps.* MATÉRIEL *de siége.* (Acad.)

— *Le matériel d'une armée,* les bagages, les munitions, les pièces d'artillerie, etc. : *L'ennemi a perdu tout son* MATÉRIEL. (Acad.)

— Par anal. *Le* MATÉRIEL *d'une imprimerie, d'une fabrique, etc.* (Acad.)

— B.-Arts. Parties de l'exécution qui n'exigent qu'une certaine pratique jointe à une intelligence ordinaire : *Il possède le* MATÉRIEL *de l'art.* (Acad.)

MATÉRIELLEMENT, adv. Philos. scol. Par rapport à la matière : *L'homme est mortel* MATÉRIELLEMENT, *et immortel* FORMELLEMENT. (Acad.) *L'homme si faible et si petit* MATÉRIELLEMENT *en face de la nature, se sent et se fait grand par la liberté.* (V. Cousin.)

— Grossièrement : *Cette table est faite bien* MATÉRIELLEMENT. (Acad.)

MATERNEL, ELLE, adj. (*maternus ;* lat. ; m. sign.) Qui est propre à la mère ; qui est naturel à une mère : *Amour* MATERNEL. *Affection* MATERNELLE. (Acad.) *L'autorité* MATERNELLE. (Fléch.)

— *Côté maternel, ligne maternelle,* ligne de parenté du côté de la mère : || *Parents, biens maternels,* parents, biens du côté de la mère : *Mon oncle* MATERNEL *prit soin de mon enfance, et c'est sous ses yeux que je fis mes études.* (Lesage.)

— *Langue maternelle,* langue du pays où l'on est né : *Il est honteux de mal parler sa langue* MATERNELLE. (Acad.)

MATERNELLEMENT, adv. D'une manière maternelle : *Cette femme a parlé à sa fille* MATERNELLEMENT, *a corrigé son enfant* MATERNELLEMENT. (Ac.)

MATERNITÉ, n. f. (*maternitas ;* lat., m. sign.) Pron. *ma-tèr-ni-té.* — État, qualité de mère : *La* MATERNITÉ *a ses plaisirs et ses peines.*

MÂTEUR, n. m. Mar. Chef ouvrier chargé de diriger la construction des mâts, des vergues, etc.

MATEUR, n. m. (*mat.*) Techn. Ouvrier, qui ôte le brillant au métal poli.

MATHÉMATICIEN, IENNE, n. Pron. *ma-té-ma-ti-ciain, ciè n.* — Celui qui fait son étude principale des mathématiques, qui s'occupe d'ouvrages ou de travaux relatifs à cette science : *Il est grand* MATHÉMATICIEN. *Je m'en rapporte aux* MATHÉMATICIENS. *Savante* MATHÉMATICIENNE. (Acad.)

MATHÉMATIQUE, n. f. (*mathematica ;* lat., m. sign.) Pron. *ma-té-ma-tik.* — Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable ou mesurable : *Étudier en* MATHÉMATIQUE. *Il sait les* MATHÉMATIQUES. *La géométrie, l'optique, l'astronomie, etc., sont des parties des* MATHÉMATIQUES. *Cours de* MATHÉMATIQUES. (Acad.) *Bornées aux premiers besoins de la vie, les* MATHÉMATIQUES *furent d'abord aussi simples que leurs inventeurs étaient grossiers.* (Bailly.)

— *Étui de mathématique,* étui où sont renfermés les instruments nécessaires aux mathématiciens.

— *Mathématiques pures,* celles qui considèrent les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite ; *Mathématiques mixtes,* celles qui les considèrent dans certains corps particuliers : *La géométrie, l'algèbre, appartiennent aux* MATHÉMATIQUES PURES ; *l'astronomie, la mécanique font partie des* MATHÉMATIQUES MIXTES. (Acad.)

MATHÉMATIQUE, adj. des 2 g. (*mathematicus ;* lat., m. sign.) Pron. Qui a rapport aux mathématiques, ou qui résulte des procédés de cette science : *Les sciences* MATHÉMATIQUES. *Démonstration, opération* MATHÉMATIQUE. *Vérité* MATHÉMATIQUE. *Justesse* MATHÉMATIQUE. (Acad.) *Les vérités* MATHÉMATIQUES *ne doivent être jugées que par des mathématiciens.* (Arago.)

— *Point-mathématique,* le point considéré abstractivement, comme n'ayant aucune étendue : *Suivant les géomètres, le* POINT MATHÉMATIQUE *est l'extrémité de la ligne.* (Acad.)

— *Rigueur mathématique,* grande exactitude, infaillibilité : *La chimie prend une* RIGUEUR *toute* MATHÉMATIQUE. (Cuv.)

MATHÉMATIQUEMENT, adv. Selon les règles des mathématiques : *Cela est vrai,* MATHÉMATIQUEMENT *parlant. Le fait du renflement de la terre à l'équateur et de son aplatissement aux pôles, est* MATHÉMATIQUEMENT *démontré.* (Buff.)

— Par extens. D'une manière juste, exacte : *Son habit noir râpé n'était qu'un morceau de drap taillé* MATHÉMATIQUEMENT *pour recouvrir ses membres.* (Lam.)

MATIÈRE, n. f. (*materia ;* lat., m. sign.) Pron. *ma-tièr.* — Ce dont une chose est faite : *Le bois, la pierre, le fer sont la* MATIÈRE *dont on fait les bâtiments. Le lin et le chanvre sont la* MATIÈRE *dont on fait les toiles. Cet ouvrage est beau, la* MATIÈRE *en est riche, mais l'art surpasse encore la* MATIÈRE. (Acad.) *Les manufacturiers désirent que les* MATIÈRES *brutes soient communes, afin de les avoir à bon compte, et que les* MATIÈRES *fabriquées soient rares pour leur conserver plus de valeur.* (Droz.) *Indépendamment de la fourrure, le castor donne encore une* MATIÈRE *appelée* castoreum, *dont on fait un grand usage en médecine.* (Buff.)

— *Matières d'or et d'argent,* espèces fondues, lingots employés pour la fabrication des monnaies : *On doit porter ces* MATIÈRES *à la Monnaie.* (Acad.)

— *Matières premières,* les matières avant qu'elles soient mises en œuvre : *Les* MATIÈRES PREMIÈRES, *absolument parlant, n'existent qu'au fond de la mine ou dans le sein de la nature.* (Droz.) *Nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux* MATIÈRES PREMIÈRES. (Condill.)

— Par extens. Matières déjà modifiées par une industrie, et auxquelles on veut donner une nouvelle main-d'œuvre : *Le sucre brut,* MATIÈRE PREMIÈRE *pour le raffineur, est déjà le produit de plusieurs industries ; le sucre raffiné sera* MATIÈRE PREMIÈRE *pour le confiseur, etc., etc.* (J.-B. Say.)

— Philos. Substance étendue, divisible, et susceptible de toutes sortes de formes et de modifications : *Les propriétés de la* MATIÈRE. *La divisibilité de la* MATIÈRE. *On ignore quelle est l'essence de la* MATIÈRE. (Acad.) *Chaque atome de* MATIÈRE *a une même quantité de force d'attraction.* (Buff.) *Nous n'osons affirmer que le Maître absolu de tous les êtres ne puisse donner aussi des sentiments et des perceptions à l'être qu'on appelle* MATIÈRE. (Volt.) *La* MATIÈRE *ne peut avoir un principe d'action inhérent à elle-même.* (Brouss.) *Lié par son corps à la* MATIÈRE, *l'homme est forcé de subir la loi commune.* (Buff.)

— Géol. Corps, substance : *Les* MATIÈRES *vitrescibles et les* MATIÈRES *calcinables.* (Buff.)

— *Matière animale, végétale, minérale,* substance appartenant au règne animal, végétal, minéral : *Les organes ou les solides, ainsi que les fluides, portent le nom de* MATIÈRE ANIMALE. (Brouss.)

— Phys. Cause de plusieurs espèces de phénomènes physiques : MATIÈRE *électrique.* MATIÈRE *magnétique.* MATIÈRE *ignée.*

— *Matière subtile,* fluide qui, selon Descartes remplissait tout l'espace et faisait mouvoir l'univers.

— Il se dit aussi par oppos. à Esprit : *S'élever au-dessus de la* MATIÈRE. *Cet homme n'est que* MATIÈRE.

Le corps a tué l'âme, et la *matière* est reine. (Ancelot.)

— Fam. *Être enfoncé dans la matière,* avoir l'esprit grossier.

— Méd. Substance évacuée par haut ou par bas : *La* MATIÈRE *des vomissements.* MATIÈRE *fécale. Les* MATIÈRES *ne sont pas liées. Les* MATIÈRES *sont louables.*

— *La matière de la transpiration,* la sueur.

— *Matière purulente*, ou simpl. *Matière*, pus qui sort d'une plaie, d'un abcès : *Il est sorti beaucoup de* MATIÈRE *de cette plaie.*

— Par extens. *Matière médicale*, connaissance des substances employées en médecine, et de la manière de les préparer et de les administrer : *Il possède à fond la* MATIÈRE MÉDICALE. *Traité de* MATIÈRE MÉDICALE. (Acad.)

— Mor. Sujet sur lequel on écrit, on parle : *Belle, ample, riche* MATIÈRE *à traiter.* MATIÈRE *sèche, stérile. La* MATIÈRE *d'un dicours. Approfondir, épuiser une* MATIÈRE. *Un auteur judicieux sait bien choisir sa* MATIÈRE. *La conversation a roulé sur toute sorte de* MATIÈRES. (Acad.) *Il entra ex abruto en* MATIÈRE *par un exorde des plus vifs.* (Scribe.)

Souvent trop d'abondance appauvrit la *matière.* (Boil.)

— Cause, sujet, occasion. En ce sens il s'emploie sans article : *Il n'y pas là* MATIÈRE *à se fâcher. Donner, fournir* MATIÈRE *à rire. Il n'y a pas là* MATIÈRE *de procès,* MATIÈRE *à procès. Il a donné* MATIÈRE *à ce discours. Il n'y a peut-être point de vérité qui ne soit à quelque esprit faux* MATIÈRE *d'erreur.* (Vauv.)

— Théol. Signe sensible, rite qui constitue un sacrement, par oppos. à Forme : *La* MATIÈRE *du baptême est l'ablution ; les paroles,* Je te baptise, etc., *en sont la forme.*

— Jurispr. *Matière civile, criminelle*, ce qui donne action au civil, au criminel.

— *La matière d'un crime, d'un délit*, ce qui constitue un crime un délit.

— *Matières sommaires*, affaires civiles qui, à raison d'urgence, ou pour leur faible importance, doivent être jugées sans une longue procédure.

— Chacune des parties qui composent la science de droit : MATIÈRE *féodale, bénéficiale, commerciale.* || Plus usité au plur : *Les* MATIÈRES *commerciales lui sont très-familières.*

= **En matière de**, loc. prép. En fait de ; touchant : *En* MATIÈRE *de religion, de finance, etc.* (Acad.) *Le libre consentement* EN MATIÈRE *de lois et d'impôts était au nombre des principes constitutifs du droit féodal.* (Guizot.) || *SYN.* V. SUJET.

MATIN, n. m. (*matutinum ;* lat.) Pron. *ma-tain.* — Première partie, premières heures du jour : *Il se lève de bon* MATIN, *de grand* MATIN. *Dès le matin. Allons! récitez votre leçon d'hier au* MATIN. (Mol.)

Le *matin* on s'ennuie, et l'on bâille le soir. (Coll. d'Harl.)
Il condamne au *matin* ses sentiments du soir. (Boil.)

— Fam. *Un de ces matins, un beau matin*, un jour, dans un temps prochain.

— *L'étoile du matin*, Lucifer, Vénus :

De l'astre du jour
L'étoile du matin annonce le retour. (Del.)

— Fig. et poétiq. *Les portes du matin*, l'aurore ou le levant.

— *Le matin de la vie*, les premières années de la vie.

— *Être dans, à son matin*, être fort jeune.

— Tout le temps qui s'écoule depuis le moment où on se lève jusqu'à l'heure du dîner : *Il travaille tout le* MATIN, *et l'après-dînée il se repose.* (Acad.)

— Temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi : *Une heure, deux heures, trois heures du* MATIN.

= **Matin**, adv. *Il s'est levé* MATIN, *fort* MATIN, *très-*MATIN. (Acad.) *Il fallait partir* MATIN, *afin d'avoir le loisir de se promener.* (La Font.)

Pour sortir si *matin* elle a trop de paresse. (Corn.)

— Prov. et fig. *Il faudrait se lever bien matin pour le surprendre*, il est fin et précautionné.

— On dit : *Demain au* MATIN, et plus ordinairement *demain* MATIN.

MÂTIN, n. m. (*masôtin ;* ital. de *mixtus*, lat.) Pron. *mâ-tain.* — Gros chien de garde : *Gros, petit* MÂTIN.

... Le *mâtin* était de taille
A se défendre hardiment. (La F.)

— Pop. et par injure : *Par ma foi! c'est un laid* MÂTIN, *et il faut que tu sois bien aveuglée pour me le préférer.* (Campistr.)

MATINAL, ALE, adj. Qui s'est levé matin :

Un lit n'est jamais dur quand on fut *matinal.* (C. Del.)

— Qui appartient au matin : *L'aube* MATINALE *commence à blanchir le ciel.* (X. de Maistre.)

La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre *matinal* nous annonce le cours. (A. Soumet.)

— Bot. *Fleurs matinales*, celles qui s'ouvrent le matin. || Au plur. masc. *Matinals. SYN.* V. MATINEUX.

MATINALEMENT, adv. Du matin.

MÂTINEAU, n. m. Petit mâtin :

Lui, berger, pour plus de ménage,
Aurait deux ou trois *mâtineaux.* (La F.)

MATINÉE, n. f. Partie du matin qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi : *Les* MATINÉES *sont fraîches en automne.* (Acad.) *Une belle* MATINÉE *du mois d'août.* (Chateaub.)

— Fam. *Dormir la grasse matinée*, dormir bien avant dans le jour.

Ne serai-je jamais laquais d'un sous-fermier ?
Je *ronflerais* mon soûl la *grasse matinée.* (Regn.)

MÂTINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*mâtin.*) En parl. d'un mâtin, d'un chien, Couvrir une chienne : *Ce vilain chien a* MÂTINÉ *cette levrette.* (Acad.)

— Fig. et pop. Gourmander, maltraiter de paroles : *Il le* MÂTINA *furieusement.* (Acad.)

MATINES, n. f. pl. (*matin.*) Liturg. cath. Première partie de l'office divin, contenant un certain nombre de psaumes et de leçons qui se disent ordinairement la nuit : *Aller, assister à* MATINES. *Chanter* MATINES. *Sonner les* MATINES. MATINES *sont sonnées.* (Acad.)

Les cloches argentines
Appelaient à grand bruit les chantres à *matines.* (Boil.)

— Prov. *Être étourdi comme le premier coup de matines*, être fort étourdi.

— Prov. et fig. *Le retour est pire, pis que les matines*, la suite d'une mauvaise affaire est pire que le commencement. || *Le retour vaut mieux que* MATINES, la fin est plus agréable que le début. || Par menace : *Le retour vaudra bien* MATINES.

— Livre contenant les prières des matines.

MATINEUX, EUSE, adj. Qui est dans l'habitude de se lever matin :

Les coqs ont beau chanter matin,
Je suis plus *matineux* encore. (La F.)

Ma jeunesse avait des heures MATINEUSES, *des désirs, et des songes, Dieu sait!* (Chateaubr.)

Heureux qui, de Palès respirant tous les charmes,
Va surprendre l'Aurore à ses premières larmes,
Et, d'un pied *matineux* effleurant le gazon,
De l'oiseau qui s'éveille entend le premier son. (E. Le Brun.)

Syn. Matineux, matinal. Au propre et au figuré, le premier exprime une habitude, l'*homme* MATINEUX est celui qui se lève, matin tous les jours ; le second, au contraire, exprime un accident ; ainsi : *Vous avez été* MATINAL signifie : Vous vous êtes levé matin aujourd'hui.

MATINIER, n. m. Pron. *ma-ti-nié.* — Chantre ; chapelain à gages.

MATINIÈRE, adj. f. (*matin.*) Pron. *ma-ti-nièr.* — Qui appartient au matin ; il n'est usité que dans cette phrase : *L'étoile* MATINIÈRE.

MATIR, v. tr. ou act. 1[re] conj. Techn. Rendre mat de l'or ou de l'argent, sans le polir ou le brunir.

— Faire disparaître la raie qui indique la jonction de deux pièces de fer soudées ensemble.

MATISE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées.

— *Matise en cœur*, grand arbre dont le fruit est une baie qui a le goût de l'abricot.

MATITE, n. f. Min. Pierre figurée qui imite les mamelles, les mamelons.

MATITÉ, n. f. (*mat.*) Méd. Défaut de résonnance dans la poitrine : *A l'état normal, l'étendue de la* MATITÉ *de la région précordiale est d'environ un pouce et demi à deux pouces.* (Bouillaud.)

— Techn. État de ce qui est mat.

MATOIR, n. m. (*mat.*) Pron. *ma-toar.* — Techn. Instrument pour matir.

MATOIS, OISE, adj. (Anc. *mate*, rusé.) Pron. *ma-toa, toaz.* — Fam. Rusé : *Il est bien* MATOIS.

— Substantiv. : *La peste! la* MATOISE *ne l'entend pas mal.* (Campistr.) *Ce sont deux futés* MATOIS, *et je crains bien qu'ils ne nous en aient donné d'une à garder aujourd'hui.* (Dider.)

Ce sont deux fiers *matois* que ces compères-là. (Regn.)
Non, ne me croyez pas, suivez votre dessein ;
Prenez cette *matoise* et lui donnez la main. (Mol.)

MATOISEMENT, adv. Avec ruse.

MATOISERIE, n. f. Fam. Qualité du matois : *Vous ne connaissez pas sa* MATOISERIE. (Acad.)

— Tromperie, fourberie : *Voilà une fine* MATOISERIE. (Acad.)

Des tours pleins de *matoiserie.* (La F.)

MATON, n. m. Vulg. Lait caillé.

— Résidu de l'expression des graines oléagineuses. || Gruneau.

MATOU, n. m. Vulg. Chat mâle et entier : *Le* MATOU *regardait le dogue avec une sorte de dédain.* (Ch. de Bernard.)

— Fig. et pop. Homme désagréable par la figure et par le caractère : *Maudit soit le* MATOU ! (Lesage.)

MATRAMAUX, n. m. pl. Pêch. Filets ; folles.

MATRAS, n. m. Pron. *ma-trâ.* — Chim. et Pharm. Vase de verre de forme sphérique à long col :

Passant sa vie au milieu des fourneaux,
Des appareils, des *matras*, des bocaux,
Le grand Mahmam fit une découverte
Dont à jamais on doit pleurer la perte. (Andr.)

— Techn. Barre de fer dont les savonniers se servent pour ouvrir ou fermer le canal de la chaudière.

MATRICAIRE, n. f. Pron. *ma-tri-kèr.* — Bot. Genre de plantes, de la famille des Corymbifères : MATRICAIRE *officinale.* MATRICAIRE *camomille.*

MATRICE, n. f. (*matrix*, m. sign. de *mater*, mère ; lat.) Pron. *ma-triss.* — Anat. Viscère particulier aux femelles des mammifères, dans lequel le fœtus naît, se nourrit et s'accroît jusqu'au terme de la gestation : *Le col, les ligaments, l'orifice de la* MATRICE. *Cette femme a des maux de* MATRICE. *Chute de* MATRICE. *Ulcère à la* MATRICE. *La* MATRICE *d'une jument, d'une chienne.* (Acad.)

— Typogr. Pièce de cuivre qui a reçu en creux l'empreinte de la lettre gravée sur un poinçon d'acier, et qui s'ajuste au fond du moule dans lequel on fond les caractères.

— Carré d'une médaille ou d'une monnaie gravée avec le poinçon.

— Métrol. Étalon d'un poids, d'une mesure.

— Admin. Registre original d'après lequel sont établis les rôles de contributions : MATRICE *du rôle des contributions foncières.*

— Adj. *Église matrice*, celle qui est comme la mère de quelques autres églises.

— *Langue matrice*, celle dont quelques autres sont dérivées : *On regarde l'arabe comme une* LANGUE MATRICE. (Acad.)

— *Couleurs matrices*, les couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

— Min. Roche, gangue ; substance dans laquelle se forment certains minéraux ou qui les enveloppe : *Les marcassites sont les* MATRICES *des métaux.* (Buff.)

— Bot. *Matrice de girofle*, fruit de girofflier.

MATRICIDE, n. m. (*mater*, mère ; *cædo*, je tue ; lat.) Meurtrier de sa mère. || V. PARRICIDE.

MATRICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ma-tri-ku-lèr.* — Celui qui est inscrit sur la matricule.

MATRICULE, n. f. Registre, liste, rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés, dans certaines compagnies : *Le nom de cet avocat n'est point dans la* MATRICULE. (Acad.)

— Inscription sur la matricule : *Il a payé son droit de* MATRICULE. (Acad.)

— Extrait délivré à la personne portée sur la matricule afin qu'elle puisse prouver son inscription : *Il faut qu'il montre sa* MATRICULE. (Acad.)

— Adj. *Registre* MATRICULE.

MATRIMONIAL, ALE, adj. (*matrimonium*, mariage ; lat.) Jurispr. Qui appartient, qui est relatif au mariage : *Questions, conventions* MATRIMONIALES. *Cause* MATRIMONIALE. *Droits* MATRIMONIAUX.

MATRISSAGE, n. m. Technol. Opération par laquelle on restitue de l'humidité au papier qui a été séché trop rapidement.

MATRONE, n. f. (*matrona*, de *mater*, mère ; lat.) Anc. Sage-femme nommée, dans certains procès, pour visiter les femmes en état de grossesse.

— Antiq. Dame romaine : *Les vierges et les* MATRONES.

— Ironiq. Femme d'un certain âge, d'une certaine gravité : *C'est une respectable* MATRONE.

— Femme qui tient une maison de prostitution.

MATTE, n. f. Anc. Natte que les moines tissaient et sur laquelle ils couchaient.

— Écon. rur. Lait caillé.

— Chim. Matière métallique encore chargée de soufre.

MATTEAU, n. m. Pron. *ma-tô.* — Techn. Assemblage d'écheveaux de soie réunis par une ficelle.

MATTEGAU ou **MARTEGAU**, n. m. Pron. *matt, martt-gô.* — Mar. Jumelle appliquée sur l'arrière des basses-œuvres, pour éloigner leurs drisses.

MATTELIN, n. m. Pron. *matt-lain.* — Comm. Laine du Levant.

MATTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Serrer avec le mattoir la soudure de deux tuyaux. || V. MATIR.

— Passer légèrement de la colle sur les dorures qui ne doivent pas être brunies, pour conserver l'or.

MATTOIR, n. m. Pron. *ma-toar.* — Espèce de ciseau obtus dont on se sert pour comprimer le plomb qui soude des tuyaux. || V. MATOIR.

MATTON, n. m. Constr. Grosse brique qui sert à paver.

MATURATIF, IVE, adj. (*maturare*, faire mûrir ; lat.) Méd. Qui hâte la formation de la matière purulente dans les tumeurs, dans les plaies : *Remède, onguent* MATURATIF.

— Substantiv. *Un bon* MATURATIF.

MATURATION, n. f. (*maturatio*, lat. ; m. sign.) Pron. *ma-tu-ra-cion.* — Bot. Progrès successif des fruits vers la maturité : *La* MATURATION *des fruits.*

Tous les fruits sont toujours plus ou moins acerbes avant la MATURATION. (Guersent.) *Ce temps, est contraire à la* MATURATION. (Acad.)

— Par anal. Méd. Résolution d'une tumeur purulente : *La* MATURATION *d'un abcès.*

— Techn. Épuration du métal.

MÂTURE, n. f. collect. Mar. Tous les mâts d'un bâtiment : *La* MÂTURE *de ce vaisseau est très-bonne.*

— *Menue mâture*, réunion des mâts de perroquet et autres peu élevés.

— Bois propre à faire des mâts : *On tire beaucoup de* MÂTURE *de Norwége. Bois de* MÂTURE.

— Machine à mâter.

— Atelier, magasins établis pour confectionner, réparer, conserver les mâts et les bois de mâture.

— *Art de la mâture*, art relatif à la confection, à l'assemblage, à la disposition des mâts.

MATURITÉ, n. f. (*maturitas*, lat. ; m. sign.) État des fruits, des grains, des légumes mûrs : *Ces blés sont en* MATURITÉ, *en pleine* MATURITÉ. (Acad.)

— Par anal. Méd. État des abcès dans lesquels la matière purulente est tout à fait formée : *Cet abcès est ou n'est pas à son point de* MATURITÉ.

— Fig. *Cette affaire est dans sa* MATURITÉ, elle est en état d'être conclue, achevée.

— Par anal. *Chaque chose a son point de* MATURITÉ. (Volt.) *La plupart des découvertes importantes ont, pour arriver à* MATURITÉ, *exigé les efforts successifs de plusieurs générations de savants.* (Arago.)

— *Maturité de l'âge*, état de développement complet de la force intellectuelle et physique de l'homme.

— Fig. et mor. *Maturité d'esprit*, état d'un esprit mûr, formé, solide, etc. || Par anal. *Maturité de jugement, de réflexion.*

— *Avec maturité*, avec circonspection et jugement : *La question a été discutée avec une* MATURITÉ *profonde.* (M. J. Chén.)

— Littér. Justesse d'expression, solidité de raisonnement : *Son style acquerra de la* MATURITÉ.

MATUTINAIRE, n. m. Livre de l'office des matines.

MATUTINAL, ALE, adj. Qui appartient au matin, aux matines.

MAUBÈCHE, n. f. Pron. *mô-bè-ch.* — Zool. Oiseau du genre du bécasseau : *La grande, la petite* MAUBÈCHE *grise.*

MAUBOIS, n. m. Pron. *mô-boa.* — Comm. Étoffe, pour habits d'hommes, qui se fabrique à Lyon.

MAUCLERC, n. m. (*mal, clerc.*) Anc. Homme ignorant.

MAUDIRE, v. tr. ou act. irrég. 4ᵉ conj. (*male*, mal, et *dicere*, dire ; lat.) Pron. *mô-dir.* — *Je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent ; je maudissais, nous maudissions ; je maudis, nous maudîmes ; je maudirai, nous maudirons ; je maudirais, nous maudirions ; maudis, maudissons, maudissez ; que je maudisse, qu'il maudisse, que nous maudissions ; que je maudisse, qu'il maudît, que nous maudissions ; maudissant, maudit, ite.*) Faire des imprécations contre quelqu'un : *Le christianisme défend de* MAUDIRE *ses persécuteurs. Il* MAUDIT *tous les jours ceux qui lui ont donné de mauvais conseils.* (Acad.)

Serviteur de celui qui meurt et qui pardonne,
Je ne sais pas *maudire.* (C. Del.)

— Condamner, réprouver, abandonner, en parlant de Dieu : *Dieu a* MAUDIT *Caïn.*

— Détester une chose, exprimer l'horreur qu'on en a : *Il* MAUDIT *le jour et l'heure où il est né.*

MAUDISSABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être maudit.

MAUDISSANT, part. prés. du v. Maudire.

MAUDIT, ITE, part. pass. du v. Maudire : *Nemrod,* MAUDIT *rejeton de Cham* MAUDIT *par son père.* (Boss.) *Caïn a été* MAUDIT *de Dieu.* (Acad.)

... N'attends pas que Dieu qui te menace
Marque ton front *maudit* du sceau que rien n'efface. (C. D.)

— Fam. Très-mauvais : *Un* MAUDIT *chemin. Un temps* MAUDIT. *Un maudit métier.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des personnes et des choses : *Ce* MAUDIT *enfant a gâté mon habit. Il y a près de chez moi un forgeron dont le* MAUDIT *marteau me rompt la tête.* (Acad.) *Cette crainte* MAUDITE *m'empêche de dormir.* (La F.)

— Par imprécation : MAUDIT *soit le butor, le maladroit !* MAUDIT *soit le jour où je suis né !* (Acad.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers enferma sa pensée. (Boil.)

— Subst. Un réprouvé : *Allez,* MAUDITS, *au feu éternel.* (Acad.)

MAUGE ou **MAUGÈRE**, n. f. Pron. *môj, môjèr.* — Mar. Petite conduite de cuir ou de toile goudronnée pour l'écoulement des eaux du tillac.

MAUGRÉ, adv. Pop. Malgré. || Vieux.

MAUGRÉER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*mauvais*, et *gré.*) Pron. *mô-gré-é.* — (*Je maugrée, tu maugrées, il maugrée, nous maugréons, vous maugréez, ils maugréent ; je maugréais, nous maugréions ; je maugréai, nous maugréâmes, ils maugréèrent ; je maugréerai, nous maugréerons ; je maugréerais, nous maugréerions ; maugrée, maugréons, maugréez ; que je maugrée, que nous maugréions ; que je maugréasse, que nous maugréassions ; maugréant ; maugréé, maugréée.*) Pester, jurer : *Il ne fait que* MAUGRÉER. || Peu usité.

— Transitiv. Maudire : *On n'est pas obligé de* MAUGRÉER *les arts pour être libre.* (Chateaubr.)

MAURE, n. m. *V.* MORE.

MAURELLE, n. f. Tournesol préparé pour la teinture.

MAURESQUE, adj. *V.* MORESQUE.

MAURET, n. m. ou **MAURETTE**, n. f. Bot. Fruit de l'airelle.

MAURICAUD, n. m. *V.* MORICAUD.

MAURIS, n. m. Pron. *mô-ri.* — Comm. Percale, toile de coton blanche, des Indes.

MAUSOLÉE, n. m. Pron. *mô-zo-lé.* — Grand et riche monument funéraire ; par allusion à celui que la reine Artémise fit élever à Mausole son époux : *On lui a dressé un superbe* MAUSOLÉE. (Acad.) *Il manque à l'École militaire un* MAUSOLÉE *de ce grand homme.* (Beaum.)

— Simulacre de tombeau qu'on élève dans les églises pour le service funèbre des princes et autres personnes considérables.

MAUSSADE, adj. des 2 g. (*mal ;* et *sade*, agréable.) Pron. *mô-çad.* — Désagréable, de mauvaise grâce : *Cet homme est* MAUSSADE *dans tout ce qu'il fait. Il est d'un caractère, d'une humeur* MAUSSADE. *Un travail* MAUSSADE.

Nous le chassons
Afin de ne plus voir sa *maussade* figure. (Coll. d'Harl.)

— *Le temps est* MAUSSADE *aujourd'hui*, il est sombre, couvert, triste.

— Il se dit aussi de quelque ouvrage mal fait, mal construit : *Cet habit, ce bâtiment est* MAUSSADE.

— Par extens. En parl. des productions de l'esprit, Ennuyeux, désagréable : *Il a publié un livre assez* MAUSSADE. *Cet auteur nous a fait une lecture* MAUSSADE.

MAUSSADEMENT, adv. D'une manière maussade : *Il fait tout* MAUSSADEMENT.

MAUSSADERIE, n. f. Pron. *mô-çad-rî.* — Mauvaise grâce ; manières désagréables.

MAUVAIS, AISE, adj. (*mal.*) Pron. *mo-vè, vèz.* — Qui est contraire à ce qui est bon dans le même genre : MAUVAIS *pain.* MAUVAIS *vin.* MAUVAISE *eau.* MAUVAIS *repas.* MAUVAIS *habit.* MAUVAIS *chemin.* MAUVAIS *temps.* MAUVAISE *odeur.* MAUVAIS *goût.* MAUVAISE *humeur.* MAUVAISE *habitude.* MAUVAIS *exemple.* MAUVAISE *grâce.* MAUVAISE *rencontre.* MAUVAIS *métier.* MAUVAISES *jambes.* MAUVAISE *nouvelle.* MAUVAISE *année.* MAUVAISE *compagnie.* (Acad.) *La chair du renard est moins* MAUVAISE *que celle du loup.* (Buff.) *Il est moins dangereux de prendre un* MAUVAIS *parti que de n'en prendre aucun.* (Fén.) *J'espère que vous reviendrez de vos* MAUVAIS *principes.* (Volt.) *Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très-*MAUVAISES *conséquences.* (Montesq.) *Je ne trouve pas que son personnage soit* MAUVAIS. (Mᵐᵉ de Sév.)

Qui n'a pas fait de mal n'a pas de *mauvais* rêve. (C. Del.)

Une MAUVAISE *façon de parler. Il s'est tiré d'un* MAUVAIS *pas.*

— *Mauvais lieu*, lieu de prostitution : *Hanter les* MAUVAIS *lieux.*

— *Femme de mauvaise vie*, prostituée.

— Mor. *Les temps sont mauvais*, se dit des temps de trouble, de disette, etc.

— *Avoir mauvais visage, mauvaise mine*, avoir le visage défait. || *Faire mauvais visage*, faire mauvaise mine à quelqu'un ; le recevoir, le traiter froidement.

— *Trouver une chose mauvaise*, la trouver désagréable : *Je trouve cette sauce fort* MAUVAISE. *J'ai trouvé ce vin fort* MAUVAIS. || Mor. Désapprouver une chose : *J'ai trouvé cette plaisanterie fort* MAUVAISE, *ce procédé fort* MAUVAIS.

— Fam. Désagréable : *Ah ! ah ! ceci n'est pas* MAUVAIS ! *Et que dit-il de nous ?* (Dest.)

— *Prendre, interpréter, expliquer une chose en mauvaise part*, la prendre en mal ; lui donner un sens fâcheux ; s'en fâcher.

— *Mauvais bruit*, bruit, propos désavantageux, défavorable : *Faire courir de* MAUVAIS BRUITS *sur le compte de quelqu'un.* (Acad.)

— Nuisible, incommode, qui cause du mal : *L'excès d'application est* MAUVAIS *à la santé. Le fruit est* MAUVAIS *pour de certains estomacs.* (Acad.)

— Sinistre, malheureux, funeste, qui fait craindre quelque mal : MAUVAIS *augure.* MAUVAIS *présage.* MAUVAISE *physionomie.* MAUVAIS *pronostic.*

— Pop. *Mauvais œil*, faculté attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent : *Avoir le* MAUVAIS OEIL. *Être doué du* MAUVAIS OEIL.

— En parl. des personnes, Dangereux, enclin à faire du mal : *Il est* MAUVAIS. *C'est un* MAUVAIS *homme, une* MAUVAISE *femme. C'est un* MAUVAIS *cœur, un* MAUVAIS *esprit. Que cet enfant est* MAUVAIS ! *Il fait le fanfaron et le* MAUVAIS *garçon.*

— *Le mauvais ange*, le diable, le démon.

— Pop. *Mauvaise bête*, homme ou femme qui se plaît à dire ou à faire des méchancetés.

— Qui n'a pas les qualités qu'il doit avoir : MAUVAIS *parent.* MAUVAIS *prêtre.* MAUVAIS *orateur.* MAUVAIS *poëte.* MAUVAIS *peintre.* MAUVAIS *musicien.* MAUVAIS *ouvrier.*

Il est assez *mauvais* pour que je le protége. (C. Del.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Il poursuivit de sa critique la* MAUVAISE *sensibilité et la* MAUVAISE *philanthropie.* (St.-Marc. Gir.)

— Médiocre, dépourvu de mérite :

Nos écrits sont *mauvais ;* les siens valent-ils mieux ? (Boil.)

— *Mauvaise tête*, personne sujette à beaucoup d'écarts et de travers, soit dans sa conduite, soit dans ses opinions. || Dans le m. sens : *Avoir une mauvaise tête.*

— Malicieux, malin : *Vous êtes bien* MAUVAIS, *tous vos propos sont des épigrammes.* (Acad.)

— Négativ., en parl. des personnes et des choses, Assez bon : *Ce n'est pas un* MAUVAIS *écrivain, un* MAUVAIS *poëte. Les vins ne sont pas* MAUVAIS *cette année. Cela n'est pas* MAUVAIS *pour la santé. J'ai vu des vers de sa façon, qui n'étaient pas* MAUVAIS.

— Substant. Ce qu'il y a de mauvais dans une chose ou dans la personne dont il s'agit : *Il faut prendre le bon et le* MAUVAIS *d'une affaire. Il est difficile à contenter, et ne voit jamais que le* MAUVAIS *d'un ouvrage. Il y a du bon et du* MAUVAIS *dans cet homme.* (Acad.)

— Fam. *Faire le mauvais*, menacer de battre, de faire du désordre : *Ces rodomonts d'Espagnols ont paru vouloir* FAIRE LES MAUVAIS *: mais ils ont trouvé à qui parler, et nous leur avons montré leur bec jaune.* (Campistr.)

— Fam. Par forme de plainte légère et amicale : *Oh ! le mauvais ! Oh ! la mauvaise !*

= **Mauvais**, adv. *Trouver mauvais*, désapprouver : *Ne* TROUVEZ *pas* MAUVAIS *que je prenne la liberté, si je prends la liberté de vous écrire.* (Acad.) *Il voulut agir familièrement avec moi ; je le* TROUVAI MAUVAIS. (Marm.)

— Fam. Être contrarié, fâché : *La reine* TROUVE MAUVAIS *que votre fils vous ressemble, et votre fille à son père.* (Mᵐᵉ de Sév.)

— *Sentir mauvais ;* rendre, exhaler une mauvaise odeur : *Cette viande est corrompue, elle sent* MAUVAIS. *Il sent bien* MAUVAIS *ici.* (Acad.)

— *Il fait mauvais*, il fait vilain temps.

MAUVE, n. f. (*malva*, m. sign. ; lat.) Pron. *môv.* — Bot. Plante, type de la famille des Malvacées ; elle est fréquemment employée en médecine comme émolliente : MAUVE *sauvage.* MAUVE *crépue.* MAUVE *musquée. On connaît plus de quatre-vingts espèces de* MAUVES. (Loisel. Deslongchamps.)

— Zool. Oiseau palmipède appelé aussi Mouette.

MAUVIETTE, n. f. (diminut. de *Mauvis.*) Pron. *mo-viètt.* — Fam. Alouette devenue grasse : *Pâté de* MAUVIETTES.

— Fig. et fam. *C'est une* MAUVIETTE, se dit d'une personne grêle, d'une chétive complexion, d'une faible apparence.

MAUVIS, n. m. (*malviscum ;* bas. lat.) Pron. *mô-vi.* Zool. Espèce de grive très-bonne à manger : *La grandeur du cotinga varie depuis celle d'un petit pigeon à celle du* MAUVIS. (Buff.)

MAUVISQUE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées.

MAXILLAIRE, adj. des 2 g. (*maxillaris*, fait de *maxilla*, mâchoire ; lat.) Pron. *maksil-lèr.* — Qui appartient, qui a rapport aux mâchoires : *Os, nerfs, artères, glandes* MAXILLAIRES. *Ses os* MAXILLAIRES *rendus plus saillants par sa maigreur dessinaient des cavités au milieu de chaque joue.* (H. de Balz.)

— N. f. Genre de plantes de la famille des Orchidées.

MAXIME, n. f. (*maxima*, très-grande ; lat.

Pron. *mak-cim.* — Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle dans un art, dans une science, et particul. en matière de politique et de morale : MAXIME *générale, fondamentale. Bonne, mauvaise, fausse, dangereuse, pernicieuse* MAXIME. *Les* MAXIMES *de la morale, de la politique.* MAXIME *d'État. Suivre de certaines* MAXIMES. *Changer de* MAXIMES. *Chacun a ses* MAXIMES. (Acad.) *Un bon exemple vaut mieux qu'une bonne* MAXIME. (B. de St.-P.) *Il faut faire comme les autres;* MAXIME *qui signifie presque toujours : Il faut mal faire.* (La Br.)

Tenez pour *maxime* assurée
Que la plus grande joie a le moins de durée. (Quinault.)
C'est d'un roi que l'on tient cette *maxime* auguste,
Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est juste. (Boil.)

— Anc. mus. Note faite en carré long horizontal avec une queue; elle valait huit mesures à deux temps.

— Adj. Il se dit d'un intervalle plus grand que le majeur : *L'intervalle* MAXIME *ne peut se noter.*

MAXIMUM, n. m. (*maximus,* le plus grand; lat.) Pron. *mak-ci-môm.* — Mathém. État le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir : *On peut produire par des moyens artificiels le* MAXIMUM *d'humidité et le* MAXIMUM *de sécheresse.* (Cuv.)

— Somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question : *Il a obtenu le* MAXIMUM *de pension de son grade.* (Acad.)

— Peine la plus forte prononcée par la loi contre un crime ou un délit : *On lui a appliqué le* MAXIMUM *de la peine.* (Acad.)

— Taux au-dessus duquel, à une époque de la Révolution, il était défendu de vendre une denrée, une marchandise : *Les effets du* MAXIMUM *ne pouvaient être que désastreux.* (Thiers.)

— Mor. Point le plus haut où une chose puisse être portée : *Ce dévouement est le* MAXIMUM *de la vertu. Cette prétention est le* MAXIMUM *du ridicule.* (Acad.)

MAZARINADE, n. f. Pamphlet publié contre le cardinal Mazarin, du temps de la Fronde.

MAZER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Couler d'abord la fonte en gueuses, puis la refondre pour la couler en plaques minces.

MAZETTE, n. f. Fam. Mauvais petit cheval : *Il était monté sur une* MAZETTE. *Une petite, une vieille* MAZETTE. *Piquer la* MAZETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. Celui qui manque de force ou d'ardeur, soit en marchant, soit en portant des fardeaux : *Vous n'allez pas, vous êtes une* MAZETTE.

— Personne inhabile à quelque jeu qui demande de la combinaison et de l'adresse : *Il ne sait pas jouer, c'est une* MAZETTE. (Acad.)

ME, pron. pers. sing. 1re pers. (*me* ; lat., m. sign.) Moi, à moi : *Vous* ME *soupçonnez mal à propos. Vous* ME *donnez un sage conseil.* (Acad.)

— Comme on le voit par ces exemples, ce pronom s'emploie comme compl. direct et comme compl. indirect, et souvent il remplit ce double rôle dans une même phrase : *La raison* ME *fait sentir la nécessité d'une révélation, et* ME *force à la désirer.* (L. Rac.)

— L'*e* s'élide quand le verbe qui suit commence par une voyelle ou une *h* muette : *La mesure des hommes* M'*alarme,* ME *déconcerte,* M'*humilie et* M'*abat.* (Bourdal.)

— Il s'élide encore quand il est suivi d'un des pronoms *en* et *y* : *Ne* M'*en parlez plus. On ne* M'*y prendra plus.* (Acad.)

— *Me,* se place après le verbe pris affirmativement quand celui-ci est employé à l'impératif et que le pronom *en* le suit : *J'ai besoin de sages conseils, donnez-*M'EN. *Vous m'avez jeté dans l'embarras, faites-*M'EN *sortir.* (Acad.)

Répondez-*m'en*, vous dis-je, ou, sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus. (Rac.)

— Mais, si le verbe à l'impératif est employé négativement, *me* se place avant le verbe : *Ne* M'*en veuillez donc pas.* (Mme de Sév.)

Dissipe tes douleurs,
Et ne *me* trouble pas par ces indignes pleurs. (Rac.)

— Si deux impératifs sont employés de suite, *me* peut se placer avant le second, lors même que le sens est affirmatif : CONSERVEZ *bien votre courage, et* M'*en* ENVOYEZ *un peu dans vos lettres.* (Mme de Sév.)

Passez votre chemin, la fille, et *m'en croyez.* (La F.)

MEÂ CULPÂ, n. m. (m. lat., par ma faute; lat.) Expression latine tirée du *Confiteor* : *Dire son* MEÂ CULPÂ, se repentir; avouer sa faute aux autres ou à soi-même.

MÉAN, n. m. (*meare,* couler; lat.) Techn. Réservoir d'un marais salant.

MÉANDRE, n. m. (Μαίανδρος; n. pr. gr.) Sinuosité d'une rivière.

— Par anal. Sinuosité; détours : *Le labyrinthe avait moins de sinuosités que les* MÉANDRES *tracés par le serpent.* (Chateaub.)

— B.-Arts. Ornement d'architecture, de broderie, qui offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très-compliqués.

MÉANDRINE, n. f. Réunion de masses calcaires ou de polypiers.

MÉAT, n. m. (*meatus,* de *meare,* couler; lat.) Pron. *mé-a.* — Anat. Tout canal du corps servant de conduit à quelque fluide : MÉAT *des fosses nasales.* MÉAT *auditif.* MÉAT *urinaire.*

MÉBORIER, n. m. Bot. Arbrisseau de la Guyane, de trois à quatre pieds, dont le bois est blanc ainsi que l'écorce.

MÉCANICIEN, n. m. (*mécanique.*) Pron. *mé-ka-ni-ciain.* — Techn. Celui qui possède la science appelée mécanique; celui qui invente ou qui construit des machines : *Il faut qu'un* MÉCANICIEN *soit bon géomètre.* (Acad.)

— Ouvrier employé à une manufacture où l'on se sert d'une mécanique.

= **Mécanicienne,** n. f. Femme qui possède la science appelée mécanique.

MÉCANIQUE, n. f. (μηχανή, machine; gr.) Pron. *mé-ka-nik.* — Partie des mathématiques qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement; science des forces motrices et de leurs lois : MÉCANIQUE *spéculative, pratique, analytique.* (Acad.) *La* MÉCANIQUE *naquit de la nécessité de transporter des fardeaux.* (Bailly.) *L'œil du moindre animal surpasse la* MÉCANIQUE *de tous les artisans ensemble.* (Fén.) *Les hommes avaient fait servir à leurs besoins les lois de l'équilibre et du mouvement, longtemps avant d'avoir la plus légère notion des principes de la* MÉCANIQUE. (Cabanis.) *Il n'est pas absolument nécessaire de savoir la* MÉCANIQUE *pour employer la force, ni même la géométrie pour mesurer l'étendue.* (De Rémusat.)

— Mouvement déterminé réglé : *Les mouvements des plantes soumises à une loi de révolution, sont des effets de* MÉCANIQUE *végétale comme les révolutions des astres sont des effets de* MÉCANIQUE *céleste.* (Dutrochet.)

— *Mécanique céleste,* la science du mouvement des astres.

— Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose : *La* MÉCANIQUE *du corps humain, des animaux, d'une montre.* (Acad.)

— Techn. Machine : *Une étoffe fabriquée à la* MÉCANIQUE.

MÉCANIQUE, adj. des 2 g. Il se dit des arts qui ont principalement besoin du travail de la main : *La menuiserie, la serrurerie, sont des arts* MÉCANIQUES. (Acad.)

— Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique : *Puissances, propriétés, causes, lois, principes* MÉCANIQUES. (Acad.) *Dans l'état actuel de nos ressources* MÉCANIQUES, *la direction des aérostats doit être regardée comme un problème d'une solution impossible.* (L. Figuier.)

— *Philosophie mécanique,* science qui explique les phénomènes de la nature par les principes mécaniques.

— Fig. *Actions mécaniques,* celles que l'habitude a rendues très-familières, et auxquelles l'intelligence n'a, pour ainsi dire, point de part.

— Fig. Partie pratique d'un art libéral : *Ce peintre a trop négligé la partie* MÉCANIQUE *de son art.* (Ac.)

MÉCANIQUEMENT, adv. D'une façon mécanique.

MÉCANISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mécanique.*) Pron. *mé-ka-ni-sé.* — Employer comme machine; rendre machine, mécanique : *L'industrie* MÉCANISE *les hommes.* (Lémontey.)

— *Mécaniser les arts,* les réduire à l'état de métier mécanique.

MÉCANISME, n. m. (*mécanique.*) Pron. *mé-ka-nism.* — Structure d'un corps; action combinée de ses parties : *Le* MÉCANISME *de l'univers, du corps humain, d'une montre.* (Acad.)

Qui nous dévoilera par de puissants efforts
Ce vaste *mécanisme* et ses divers ressorts. (Lefr. de Pomp.)

— Fig. *Les gouvernements ne sont pas les sociétés; ils n'en sont que la forme et le* MÉCANISME. (Lam.) *Par un admirable* MÉCANISME *de mémoire, tout ses calculs se faisaient de tête.* (A. Dumas.)

— *Mécanisme du langage,* structure matérielle des éléments de la parole; arrangement des mots et des phrases.

— *Mécanisme des vers, de la prose,* composition des parties du vers ou de la prose, suivant le rhythme propre à l'un ou à l'autre : *Ce poëte a bien étudié, bien connu le* MÉCANISME *du vers.* (Acad.)

— *Mécanisme de la peinture, de la sculpture,* etc. partie pratique de ces arts.

MÉCÈNE, n. m. (*Mecænas,* favori d'Auguste; lat.) Homme qui encourage les sciences, les lettres et les arts, en donnant des récompenses et des marques d'estime à ceux qui les cultivent : *Pradon avait des* MÉCÈNES, *et Racine des détracteurs.* (Marm.) *Colbert, le* MÉCÈNE *de tous les arts, forma une académie d'architecture.* (Volt.) *Nous voyons des ouvrages célèbres, dont les dédicaces enflées d'éloges s'adressent à de prétendus* MÉCÈNES *qui n'étaient connus que des auteurs.* (Duclos.)

MÉCHAMMENT, adv. Pron. *mé-cha-man.* — Avec méchanceté : *Il a dit cela* MÉCHAMMENT.

MÉCHANCETÉ, n. f. (du vieux v. fr. *méchoir*; fait de *mé,* pour *mal,* et de *choir,* tomber.) Pron. *mé-chanss-té.* — Penchant à faire du mal : *La* MÉCHANCETÉ *de son caractère. Une action pleine de* MÉCHANCETÉ. (Acad.) *La* MÉCHANCETÉ *suppose un goût à faire le mal.* (Vauven.) *La* MÉCHANCETÉ *se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit.* (Duclos.) *On n'a pas l'idée de la* MÉCHANCETÉ *des perroquets sauvages.* (Buff.)

— Fam. Opiniâtreté des enfants : *Voyez la* MÉCHANCETÉ *de cet enfant.* (Acad.)

— Action méchante : *Il a commis une horrible* MÉCHANCETÉ. *Il a fait mille* MÉCHANCETÉS. (Acad.) *J'ai fait en ma vie bien des sottises, et jamais de* MÉCHANCETÉS. (Montesq.)

— Parole médisante, parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser : *Il n'ouvre la bouche que pour dire des* MÉCHANCETÉS. (Id.)

MÉCHANT, ANTE, adj. (*méchoir.*) Pron. *méchan, chantt.* — Mauvais; qui ne vaut rien dans son genre : MÉCHANTE *terre.* MÉCHANT *bois.* MÉCHANT *pays.* MÉCHANT *chemin.* MÉCHANTE *viande.* MÉCHANT *vin.* MÉCHANT *repas.* MÉCHANT *drap.* MÉCHANT *habit. Voilà un* MÉCHANT *livre. Un* MÉCHANT *cheval. Une* MÉCHANTE *montre.* (Ac.) *Je n'ai pas si* MÉCHANT *goût que vous avez pensé.* (Mol.) *Voilà la pâtisserie la plus* MÉCHANTE *que j'aie jamais mangée.* (La F.) || Il vieillit dans ce sens.

— Qui manque de mérite, de capacité, qui n'a pas les qualités qu'exige son état : *Un* MÉCHANT *poëte. Un* MÉCHANT *orateur. Un* MÉCHANT *avocat. Un* MÉCHANT *musicien.* (Acad.)

— Par anal. : *Beaucoup de filles aiment mieux avoir un* MÉCHANT *mari que de n'en avoir point du tout.* (La Font.)

— Contraire à la probité, à la justice : *Une* MÉCHANTE *action. Une* MÉCHANTE *intention. Un* MÉCHANT *dessein.* (Id.) *Il y a des* MÉCHANTES *qualités qui font de grands talents.* (La Rochef.)

— Chétif, insuffisant : *Nous n'avions à souper qu'un* MÉCHANT *poulet.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui manque de bonté; qui est porté à faire du mal : MÉCHANT *homme.* MÉCHANTE *femme. De* MÉCHANTES *gens. C'est un* MÉCHANT *esprit, un* MÉCHANT *sujet, un* MÉCHANT *garnement. Il est plus bête que* MÉCHANT. (Acad.)

— Fam. *Trouver plus méchant que soi,* trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi.

— *Avoir une physionomie méchante, la mine méchante,* avoir la physionomie, la mine d'un méchant homme.

— *Avoir méchante mine,* avoir l'air ignoble et bas.

— *Être de méchante humeur,* être d'humeur chagrine.

— Fam. *Méchante langue,* homme ou femme qui se plaît à médire.

— Fam. Qui a fait quelque malice, qui est coupable de quelque négligence : *Vous êtes bien* MÉCHANT *de m'avoir laissé si longtemps en peine.* (Acad.)

— Le sens de *méchant* varie quelquefois, selon qu'il précède ou qu'il suit le nom, ainsi, *Une* MÉCHANTE *épigramme, de* MÉCHANTS *vers,* signifient, une épigramme mal tournée, des vers mal faits, et *Une épigramme* MÉCHANTE, *des vers* MÉCHANTS, une épigramme, des vers où il y a beaucoup de malignité.

Conservez tant qu'il vous plaira
Méchants vers et phrases *méchantes.* (La F.)

MÉCHANT *homme* se dit plus particulièrement d'un homme qui fait de mauvaises actions, et *homme* MÉCHANT, d'un homme qui tient de mauvais discours.

— Subst. Homme de mauvais caractère; homme vicieux : *C'est un* MÉCHANT. *Il faut fuir les* MÉCHANTS. (Acad.) *Le monde est mêlé de bons et de* MÉCHANTS. (Picard.) *La prospérité est la source de tous les maux pour les* MÉCHANTS. (Fén.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des *méchants* arrêter les complots. (Rac.)

— Fam. *Faire le méchant*, s'emporter en menaces.

— Prov. *A méchant méchant et demi*, il ne faut pas ménager les méchants.

MECHE, n. f. (*myxus*, mouchure; lat., Assemblage de fils de coton, de chanvre, etc., qu'on met dans des lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies en les couvrant de suif ou de cire : *La* MÈCHE *d'une lampe, d'un cierge, etc.* (Acad.)

Par le feu la cire consommée
S'abaisse par degrés sur la *mèche* allumée. (Del.)

— Par anal. MÈCHE *de cheveux. Sa tête avait encore des cheveux blancs soyeux, retombant par* MÈCHES *plates mais bouclées aux extrémités.* (H. de Balz.)

— Bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet : *La* MÈCHE *de votre fouet, de votre cravache, est usée.* (Acad.)

— Matière préparée pour prendre facilement feu comme linge demi-brûlé, éponge, amadou, etc. : *Il faut faire de la* MÈCHE *pour votre briquet. Cette* MÈCHE *prend bien.* (Acad.)

— Mar. Morceau de filin bien sec qu'on fait bouillir avec du soufre et du salpêtre, et dont on se sert pour mettre le feu aux canons ou à une mine : *Les soldats se servaient de* MÈCHES *autrefois pour faire partir leurs mousquets Tambour battant,* MÈCHE *allumée.* (Acad.)

— *Découvrir, éventer la mèche*, découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer.

— Fig. et fam. Découvrir, divulguer le secret d'un complot.

— Fig. et pop. *Il n'y a pas mèche*, il n'y a rien à gagner ou à faire; il n'y a pas moyen de réussir.

— Techn. Spirale de fer ou d'acier qui sert à percer : *La* MÈCHE *d'une vrille. La* MÈCHE *d'un vilbrequin. La* MÈCHE *d'un tire-bouchon.*

— Mar. Pièce qui occupe le milieu dans un bois d'assemblage.

— *Mèche du gouvernail*, pièce la plus rapprochée de l'étambot.

— *Mèche de cordage*, cordage autour duquel se tortillent les torons d'un cordage en quatre.

— Fil de fer avec des étoupes enflammées, pour vérifier si un tonneau est hermétiquement fermé.

— Chir. Bouquet de charpie, de linge effilé, que l'on met dans une plaie fistuleuse pour y exciter la suppuration ou empêcher que l'ouverture ne se referme.

— Partie d'une pierre à fusil, taillée en biseau, qui frappe sur la batterie.

MÉCHEF, n. m. (*méchoir.*) Pron. *mé-chèf.* — Anc. Malheur, fâcheuse aventure : *S'il n'y prend garde, il lui arrivera* MÉCHEF. (Acad.) *Il se vit tomber en* MÉCHEF. (J.-J. Rouss.) || Peu usité.

MÉCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mèche.*) Pron. *mé-ché.* — L'*e* muet du radic. se change en *è* ouvert devant une finale muette : *je mèche, il mèche, qu'ils mèchent.* — Techn. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche.

MECHÔACAN, n. m. Pron. *mé-ko-a-kan.* — Phar. Racine d'une espèce de liseron du Mexique employée comme purgatif résineux.

MÉCOMÈTRE, n. m. (μῆκος, longueur; μέτρον, mesure; gr.) Métrol. Instrument pour mesurer la longueur.

MÉCOMPTE, n. m. (*mal, compte.*) Pron. *mé-kontt.* — Erreur dans un compte, dans une supputation : *Il y a du* MÉCOMPTE *dans votre calcul. On a trouvé de grands* MÉCOMPTES *dans la chronologie de Baronius.* (Acad.)

— Espérance trompée; idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose : *Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé du* MÉCOMPTE, *bien du* MÉCOMPTE, *un grand* MÉCOMPTE. (Acad.) *Un roi tombé chaque jour dans quelque* MÉCOMPTE. (Fén.) *On prend la vie tout entière en dégoût pour un* MÉCOMPTE. (De Salvandy.) *De tous côtés, que de vocations égarées, et d'existences déplacées, que de désappointements et de* MÉCOMPTES! (Dupanl.)

MÉCOMPTER (SE), v. pron. 1^re^ conj. (*mécompte.*) Pron. *se-mé-kon-té.* — Se tromper dans un calcul, dans un compte : *Vous vous* ÊTES MÉCOMPTÉ *dans votre calcul. Je* ME SUIS MÉCOMPTÉ *de tant. Prenez garde de* VOUS MÉCOMPTER. (Acad.) *On a beau étudier, approfondir les hommes, on s'y* MÉCOMPTE *tous les jours.* (Fén.)

— Par extens. Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère : *Si vous croyez, si vous espérez telle chose, vous* VOUS MÉCOMPTEZ. *Il* SE MÉCOMPTE *fort dans cette affaire. Il* S'EST MÉCOMPTÉ *dans ses conjectures.* (Acad.)

MÉCONATE, n. m. (*mécon.*) Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide méconique avec une base salifiable.

— *Méconate de morphine*, sel qui existe tout formé dans l'opium.

MÉCONINE, n. f. (*mécon.*) Chim. Substance cristalline qu'on extrait de l'opium.

MÉCONIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans l'opium.

MÉCONITES, n. m. pl. Min. V. OOLITES.

MÉCONIUM, n. m. (m. lat. de μήκων, pavot; gr.) Pron. *mé-ko-niom.* — Pharm. Suc exprimé des têtes et feuilles de pavot.

— Méd. Excrément que rend l'enfant nouveau-né et qui s'était accumulé dans les gros intestins durant la grossesse : *La nécessité de rendre le* MÉCONIUM *ne se fait sentir qu'après la naissance.* (Buff.) *Avant de faire teter l'enfant, on lui donne le temps de rendre le* MÉCONIUM *qui est dans ses intestins.* (Id.)

MÉCONNAISSABLE, adj. des 2 g. (*méconnaître.*) Pron. *mé-ko-nè-çabl.* — Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine : *Sa maladie l'a rendu* MÉCONNAISSABLE. (Acad.) *La petite vérole, sans la défigurer, l'a rendue* MÉCONNAISSABLE. (St-Sim.) *Toutes les circonstances qui adoucissent à la longue les mœurs des animaux, abâtardissent leur naturel et les rendent* MÉCONNAISSABLES *au travers des habitudes nouvellement acquises.* (Buff.)

Dans son accablement il est *méconnaissable.* (La Ch.)

MÉCONNAISSANCE, n. f. (*méconnaître.*) Pron. *mé-ko-nè-çanss.* — Manque de reconnaissance; défaut de gratitude : *La* MÉCONNAISSANCE *marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude.* (Acad.) *Leur crime est visiblement leur* MÉCONNAISSANCE *envers le Messie qui venait les instruire et les affranchir.* (Boss.)

— Action de ne pas connaître, de méconnaître : *La perte de ces malheureux ne peut être attribuée qu'à la* MÉCONNAISSANCE *des principes religieux.* (H. de Balz.) *Dans quelle série d'erreurs l'a conduit cette* MÉCONNAISSANCE *des conditions et des exigences de la vérité historique!* (Cuv. Fleury.) *La* MÉCONNAISSANCE *de son vrai talent lui fit commettre une funeste erreur dans l'emploi de la critique.* (Lacret.)

MÉCONNAISSANT, p. pr. du v. Méconnaître.

MÉCONNAISSANT, ANTE, adj. Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits : *Il est fort* MÉCONNAISSANT. *Il ne sera pas* MÉCONNAISSANT *du bien que vous lui ferez.* (Acad.)

MÉCONNAITRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*mé* pour *mal*, et *connaître.*) Pron. *mé-ko-nètr.* (*Je méconnais, tu méconnais, il méconnaît, nous méconnaissons, vous méconnaissez, ils méconnaissent; je méconnaissais, nous méconnaissions; je méconnus, nous méconnûmes; je méconnaîtrai, nous méconnaîtrons; je méconnaîtrais, nous méconnaîtrions; méconnais, méconnaissons, méconnaissez; que je méconnaisse, que nous méconnaissions; que je méconnusse, que nous méconnussions; méconnaissant; méconnu, ue.*) Ne pas reconnaître : *Il avait changé d'habit, je le* MÉCONNAISSAIS. (Acad.) *Je vous* MÉCONNAISSAIS *dans un si grand négligé.* (Piron.)

Se peut-il que vos yeux le puissent *méconnaître!* (Créb.)

— Fig. Ne pas connaître : *Les Juifs* ONT MÉCONNU *et crucifié Jésus-Christ.* (Boss.) *Dieu a gravé si visiblement dans tous les ouvrages de ses mains la magnificence de son nom, que les plus simples mêmes ne sauraient l'y* MÉCONNAÎTRE. (Mass.) *Mon cœur aimait Dieu, et mon esprit le* MÉCONNAISSAIT. (Chateaubr.) *La voix de la conscience est si délicate qu'il est facile de l'étouffer; mais elle est si pure qu'il est impossible de la* MÉCONNAÎTRE. (M^me^ de Staël.)

— Par extens. Désavouer quelqu'un; affecter de ne pas le connaître : *Il est devenu si glorieux qu'il* MÉCONNAÎT *ses parents, ses amis.* (Acad.)

A tous les sentiments il a forcé son cœur :
Enfin, le croiriez-vous? il *méconnaît* sa sœur. (Étienne.)

— Mor. Ne pas rendre justice à une personne : *C'est un homme que les contemporains* ONT MÉCONNU.

— Ne pas apprécier une qualité, une chose comme elle le mérite : *On* A MÉCONNU *ses talents, ses vertus, ses services.* (Acad.) *L'ingratitude consiste à oublier, à* MÉCONNAÎTRE *ou reconnaître mal les bienfaits.* (Duclos.)

Auriez-vous méconnu sa voix auguste et chère? (C. Del.)

= **Se méconnaître**, v. pr. Oublier ce qu'on est, ce qu'on a été : *Les parvenus* SE MÉCONNAISSENT *aisément.* (Acad.)

— Oublier ce qu'on doit aux autres : *Vous prenez un ton qui ne vous convient pas;* VOUS VOUS MÉCONNAISSEZ. (Acad.)

MÉCONNU, UE, part. pass. du v. Méconnaître : *Cet homme de génie a été* MÉCONNU *de ses contemporains.* (Acad.) *Il existe une sorte de douceur sévère et très-profitable pour l'âme à être* MÉCONNU. (Ste-Beuve.)

MÉCONTENT, ENTE, adj. (*mécontenter.*) Pron. *mé-kon-tan, tantt.* — Qui n'est pas satisfait de quelqu'un, qui croit avoir sujet de s'en plaindre : *Il est* MÉCONTENT *de vous. Il s'en est allé* MÉCONTENT. *Il est fort* MÉCONTENT *de son fils.* (Acad.)

Mécontent de soi-même, on l'est de tout le monde.
(C. Del.)

— Par anal. *Il est* MÉCONTENT *de sa santé, de la conduite de son fils. Il est* MÉCONTENT *de n'avoir pas été récompensé.* (Acad.)

De tout ce qui périt mon âme est *mécontente.* (Rac.)
Nul n'est content de sa fortune,
Ni *mécontent* de son esprit. (M^me^ Desh.)

— Substant. *Souvent, pour obliger une seule personne, on fait plusieurs* MÉCONTENTS. (Acad.)

— Particul. Ceux qui ne sont pas satisfaits de la marche du gouvernement : *Il y a beaucoup de* MÉCONTENTS *dans cet État. Le parti des* MÉCONTENTS. *C'est un* MÉCONTENT. (Acad.) || V. MALCONTENT.

MÉCONTENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mécontenter.

MÉCONTENTEMENT, n. m. Pron. *mé-kon-tantt-man.* — Déplaisir, manque de satisfaction : *Il a donné du* MÉCONTENTEMENT, *de grands* MÉCONTENTEMENTS, *de grands sujets de* MÉCONTENTEMENT *à ses parents. J'ai bien du* MÉCONTENTEMENT *de votre conduite. Un* MÉCONTENTEMENT *général se manifesta.* (Acad.)

MÉCONTENTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mé* pour *mal*, et *contenter.*) Pron. *mé-kon-tan-té.* — Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent : *Cet enfant* MÉCONTENTE *ses maîtres, ses parents. Ce ministre* MÉCONTENTE *tous ceux qui ont affaire à lui. Il* MÉCONTENTE *tous les ouvriers qu'il emploie.* (Acad.)

Mécontentez une femme en un point
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle.
(La Chauss.)

MÉCRÉANCE, n. f. (*mécroire.*) Incrédulité, impiété; défiance. || Vieux.

MÉCRÉANT, n. m. (*mécroire.*) Pron. *mé-kré-an.* — Anc. Tout homme qui ne suit pas la religion chrétienne, et principal. Mahométan.

— Par dénigr. Chrétien qui ne croit point les dogmes de sa religion; impie : *C'est un* MÉCRÉANT. (Acad.)

MÉCROIRE, v. intr. ou neut. 4^e^ conj. (*mé* pour *mal*, et *croire*; fr.) Pron. *mé-kroar.* — Refuser de croire, ne pas croire; il ne se dit plus guère que dans cette phrase : *Il est dangereux de croire et de* MÉCROIRE. (Acad.)

MÉDAILLE, n. f. (*medaglia*; ital., de *metallum*, métal.; lat.) Pron. *mé-da-y.* — Pièce de métal frappée pour honorer une personne illustre, ou pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un événement, d'une entreprise; et particul. Anciennes monnaies des Grecs, des Romains, etc. MÉDAILLE *d'or, d'argent, de cuivre, de bronze, de grand bronze, de moyen, de petit bronze.* MÉDAILLE *antique.* MÉDAILLE *romaines, grecques.* MÉDAILLE *bien conservée.* MÉDAILLE *à fleur de coin.* MÉDAILLE *frappée, moulée, jetée en sable. Le module d'une* MÉDAILLE. *La légende, le champ, l'exergue, l'inscription d'une* MÉDAILLE. *Battre, frapper une* MÉDAILLE. *La face ou la tête d'une* MÉDAILLE. *Le revers d'une* MÉDAILLE. (Acad.) *Dans l'histoire civile on consulte les titres, on recherche les* MÉDAILLES *pour déterminer les époques des révolutions et constater les dates des événements.* (Buff.)

— *Médaille unique*, se dit d'une médaille excessivement rare. *Médaille fausse*, celle qui est contrefaite, et qu'on veut faire passer pour antique. || *Médaille fruste*, celle qui est presque entièrement effacée. || *Médaille incuse*, celle qui n'a été frappée que d'un côté. || *Médaille fourrée*, celle dont l'extérieur seulement est d'or, d'argent. || *Médaille inanimée*, celle qui n'a point de légende. || *Médaille encastrée*, médaille composée par des faussaires, avec deux pièces antiques, en prenant la face de l'une et le revers de l'autre.

— *Médaille de la coronation*, médaille à l'effigie du pape régnant, que ce pontife donne en témoignage d'estime et de satisfaction.

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille*, le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose.

— Prov. et fig. *Chaque médaille a son revers*, chaque

chose a deux faces, un bon côté et un mauvais côté.

— Expr. prov. *La médaille est renversée* ou *retournée*, la fortune a changé ; les affaires ont pris une autre face.

— Prov. et fig. *C'est une tête de médaille*, se dit d'une personne dont les traits sont grands et fort marqués. *C'est une vieille médaille*, se dit d'une vieille femme.

— Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion, et que le pape a bénite : *Il a cinq ou six* MÉDAILLES *pendues à son chapelet.*

— Prix qu'on donne aux poëtes, aux orateurs, aux artistes, aux industriels qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours : *Il a obtenu une* MÉDAILLE *d'or, d'argent, de bronze, à la dernière exposition. L'auteur couronné est venu recevoir la* MÉDAILLE *des mains du directeur de l'Académie.*

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre ou quelque action mémorable.

MÉDAILLEUR, n. m. (*médaille.*) Pron. *mé-da-ieur.* — Graveur des coins de médailles.

MÉDAILLIER, n. m. Pron. *mé-da-ié.* — Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, divisées en petites cases, propres à recevoir des médailles : MÉDAILLIER *de bois d'acajou.* (Acad.)

— Collection de médailles : *Son* MÉDAILLIER *est le plus curieux que l'on connaisse en Europe.*

MÉDAILLISTE, n. m. Pron. *mé-da-yist.* — Celui qui est curieux de médailles, qui s'y connaît, qui en a traité par écrit : *Grand, habile, fameux* MÉDAILLISTE. (Acad.)

MÉDAILLON, n. m. (*medaglione* ; ital.) Pron. *mé-da-ion.* — Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires : MÉDAILLON *d'or, d'argent, de bronze.* (Acad.)

— Bijou, cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on enferme des cheveux, un portrait, des cheveux, etc. : MÉDAILLON *d'or, d'écaille, etc.* (Acad.)

— Archit. Médaille.

MÉDECIN, n. m. (*medicus* ; lat., m. sign.) Pron. *méd-çain.* — Celui qui exerce la médecine : MÉDECIN *de la faculté de Paris. Appeler le* MÉDECIN. *Il est entre les mains des* MÉDECINS. *Il est abandonné, condamné des* MÉDECINS. *Quand on a quarante ans il faut être son* MÉDECIN *soi-même.* (Acad.) *Les* MÉDECINS *laissent mourir, les charlatans tuent.* (La Br.) *Lorsque le* MÉDECIN *fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde.* (Mol.)

— *Médecin galénique*, celui qui emploie des remèdes doux. ‖ *Médecin chimique*, celui qui emploie des remèdes violents. ‖ *Médecin empirique*, celui qui ne tient compte que de l'expérience.

— *Médecin astrologue*, celui qui prétendait guérir par l'influence des astres.

— Fam. et iron. *Médecin d'eau douce*, médecin peu habile ou qui n'ordonne que des remèdes communs et sans efficacité.

— Prov. *La robe ne fait pas le médecin*, le titre ne suppose pas toujours la science.

— Prov. et fig. *Après la mort le médecin*, se dit d'un secours qui vient trop tard.

— Fig. Ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé : *Le régime et l'exercice sont d'excellents* MÉDECINS. (Acad.)

— Fig. et mor. : *En certains cas, le* MÉDECIN *de l'âme est plus nécessaire que le* MÉDECIN *du corps.* (Acad.) *Le temps est un grand* MÉDECIN. (Dest.)

L'esprit, le temps, l'argent, sont trois grands *médecins*.
(Piron.)

MÉDECINE, n. f. (*medicina* ; lat., m. sign.) Art qui enseigne les moyens de conserver la santé et de traiter les maladies : *La* MÉDECINE *est un art conjectural. Étudier en* MÉDECINE. *Il sait bien la* MÉDECINE. *Docteur, étudiant en* MÉDECINE. *Faire, pratiquer, exercer la* MÉDECINE. (Acad.)

— Système médical : *La* MÉDECINE *d'Hippocrate. La* MÉDECINE *des Arabes.* (Acad.)

— *Médecine agissante*, celle qui fait usage tout de suite des moyens qui tendent à guérir. ‖ *Médecine expectante*, celle des médecins qui ont pour principe d'attendre les opérations successives de la nature avant de se décider.

— *Médecine clinique*, celle qui se pratique auprès du lit des malades.

— *Médecine légale*, science de la médecine appliquée à différentes questions de droit, pour les éclaircir et servir à les résoudre.

— *Médecine vétérinaire*, celle qui a pour objet la santé des animaux.

— Vulg. Remède sous forme liquide ou solide qu'on prend pour se purger : *Ordonner une* MÉDECINE. *Prendre une* MÉDECINE. *Préparer, faire une* MÉDECINE. *Cette* MÉDECINE *a bien opéré.* (Acad.) *Je ne voulais plus qu'une douzaine de* MÉDECINES *pour vider le fond du sac.* (Mol.)

— *Médecine en lavage*, médecine étendue dans beaucoup d'eau.

— *Médecine douce*, médecine préparée de sorte qu'elle opère doucement.

— Fam. *Médecine de cheval*, médecine trop forte.

— *Médecine universelle*, médicament auquel on attribue la vertu de guérir toute sorte de maladies : *Il croit avoir trouvé la* MÉDECINE UNIVERSELLE. (Acad.)

— *Cela sent la médecine*, a un goût de drogue.

— Fig. et fam. *Avaler la médecine*, prendre son parti, se résigner malgré ses dégoûts : *Il lui fallut* AVALER LA MÉDECINE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres*, il faut faire sur-le-champ un chose désagréable dont on ne peut se dispenser.

MÉDECINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*médecine.*) Fam. et en m. part. Donner des breuvages purgatifs et autres remèdes : *Je ne vous conseille pas de tant vous laisser* MÉDECINER. *Ils l'ONT tant* MÉDECINÉ *qu'il en est mort.* (Acad.)

= **Se médeciner**, v. pers. *Cet homme s'est usé le corps à force de* SE MÉDECINER. (Acad.)

MÉDIAIRE, adj. des 2 g. (*medius*, qui est au milieu ; lat.) Pron. *mé-di-èr.* — Didact. Qui est placé dans le milieu.

MÉDIAL, ALE, adj. (*medius*, qui est au milieu ; lat.) Pron. *mé-di-al.* — Qui occupe le milieu.

— Gramm. *Lettre médiale*, caractère qu'on emploie dans le milieu des mots : *Certaines lettres* MÉDIALES *diffèrent des initiales et des finales.*

— Antiq. *Victime médiale*, victime offerte à l'heure du midi.

MÉDIAN, ANE, adj. (*medianus*, fait de *medium* ; lat.) Anat. Qui est placé au milieu.

— *Ligne médiane*, ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. ‖ *Veines médianes*, veines, au nombre de trois, qui sont à la superficie de l'avant-bras.

MÉDIANOCHE, n. m. (m. esp. du lat., *media nox*, milieu de la nuit.) Pron. *mé-di-a-no-ch.* — Repas en gras qui se fait après minuit sonné, particul. dans le passage d'un jour maigre à un jour gras : *Il y eut grand* MÉDIANOCHE *samedi dernier. Faire* MÉDIANOCHE. *Nous nous trouverons au* MÉDIANOCHE. (Acad.)

— On disait autrefois *Médianox* : *Nous faisons aujourd'hui* MÉDIANOX. (Danc.)

MÉDIANTE, n. f. (*medius*, qui est au milieu ; lat.) Mus. Tierce au-dessus de la note tonique ou principale : *Dans le mode majeur d'ut*, mi *est la médiante. Dans le mode mineur de la*, ut *est la médiante.* (Acad.)

MÉDIASTIN, n. m. (*mediastinus*, de *medius*, qui est au milieu ; lat.) Pron. *mé-di-ass-tain.* — Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche.

MÉDIASTIN, INE, adj. Pron. *mé-di-ass-tain, tinn.* Anat. Qui appartient au médiastin.

MÉDIASTINITE, n. f. (*médiastin.*) Pron. *mé-di-ass-ti-nitt.* — Médec. Inflammation du mésentère.

MÉDIAT, ATE, adj. (*medias, tis*, fait de *medium*, milieu ; lat.) Pron. *mé-di-a, att.* — Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux ; il est oppos. à Immédiat : *Les actions instinctives sont les effets* MÉDIATS *de l'intelligence divine.* (Cuv.) *Pouvoir* MÉDIAT. *Héritier* MÉDIAT. *Cause, autorité, juridiction* MÉDIATE. (Acad.)

— *Princes médiats*, princes qui ne tiennent point leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne.

— Bot. *Insertion médiate*, insertion d'un organe qui adhère à un autre par sa base.

MÉDIATEMENT, adv. (*médiat.*) Pron. *mé-di-att-man.* — D'une manière médiate : *Cette cause n'agit que* MÉDIATEMENT. (Acad.) *L'homme influe directement et presque immédiatement sur le naturel des animaux qu'il propage et qu'il s'est soumis ; il influe* MÉDIATEMENT *et de plus loin sur tous les autres, qui, quoique libres, habitent le même climat.* (Buff.)

MÉDIATEUR, TRICE, n. m. (*médiat.*) Pron. *mé-di-a-teur, triss.* — Personne qui s'entremet pour opérer un accord, un accommodement entre plusieurs personnes, entre des partis différents : JÉSUS-CHRIST *est le* MÉDIATEUR *entre Dieu et les hommes, est notre* MÉDIATEUR *auprès de Dieu. Il a été* MÉDIATEUR *dans cette affaire.* (Acad.) *Ils se rendirent* MÉDIATEURS *entre le parlement et le peuple.* (La Rochef.) *Vous qui daignez être nos* MÉDIATEURS, *vous n'échonerez pas dans votre négociation.* (Volt.) *Elle a conçu le dessein d'être la* MÉDIATRICE *des puissances qui sont en guerre.* (Id.) *Napoléon se déclara* MÉDIATEUR *de la Confédération helvétique.* (Chateaubr.)

— Hist. Titre du ministre d'État qui, sous les empereurs de Constantinople, était chargé de toutes les affaires de l'intérieur du palais : *Le* MÉDIATEUR *ou le grand* MÉDIATEUR.

— Anc. Sorte de jeu de quadrille : *On ne joue plus le* MÉDIATEUR.

— Adj. *Les puissances* MÉDIATRICES.

MÉDIATION, n. f. (*médiat.*) Pron. *mé-di-a-cion.* — Entremise : *Cet accommodement a été fait par la* MÉDIATION *de tel prince. On s'est servi de sa* MÉDIATION. *Il a offert, on a accepté, on a refusé sa* MÉDIATION. (Acad.)

Elle employa sa *médiation*
Pour accorder une telle querelle. (La F.)

MÉDIATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Médiatiser : *Prince* MÉDIATISÉ.

MÉDIATISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*médiat.*) Pron. *mé-di-a-ti-zé.* — Faire qu'un prince, un pays, ne relève plus immédiatement de l'Empire d'Allemagne.

MÉDICAL, ALE, adj. (*medicus*, médecin ; lat.) Qui tient à la médecine et aux médecins : *Cet ouvrage est purement* MÉDICAL. *C'est là une question tout à la fois judiciaire et* MÉDICALE. (Acad.) *L'habileté dans le diagnostic constitue, avec l'habileté à saisir les indications, ce qu'on appelle le tact* MÉDICAL. (Chomel.) *On rit de la naïveté de son érudition, de ses fanfaronnades* MÉDICALES. (Duvicq.)

— Qui est propre à guérir : *Les propriétés* MÉDICALES *d'une plante.*

— *Matière médicale*, connaissance des substances employées en médecine et de la manière de les préparer et de les administrer : *Il possède à fond la* MATIÈRE MÉDICALE. *Traité de* MATIÈRE MÉDICALE. (Acad.)

MÉDICAMENT, n. m. (*medicamentum* ; lat., m. sign.) Pron. *mé-di-ka-man.* — Toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée extérieurement, concourt à la guérison des malades : *Administrer des* MÉDICAMENTS. *Payer les* MÉDICAMENTS *à l'apothicaire. Il se ruine en* MÉDICAMENTS. (Acad.) *La dose des* MÉDICAMENTS *est subordonnée à l'énergie des principes actifs qu'ils contiennent, à l'âge du sujet, à sa susceptibilité, au genre de la maladie et à l'effet qu'on veut obtenir.* (Chomel.)

MÉDICAMENTAIRE, adj. des 2 g. (*medicamentarius*, m. sign. ; lat.) Pron. *mé-di-ka-man-tèr.* — Qui traite des médicaments : *Code* MÉDICAMENTAIRE. (Acad.)

MÉDICAMENTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*médicament.*) Donner des médicaments à un malade, appliquer des médicaments : *Elle se laisse* MÉDICAMENTER *avec la docilité d'un enfant.* (G. Sand.)

— Par extens. MÉDICAMENTER *un cheval, un chien, etc.* (Acad.)

— Fig. et par plaisant. Traiter une affaire épineuse : *Mon Dieu ! laissez-moi* MÉDICAMENTER *cette affaire.* (Mol.)

= **Se médicamenter**, v. pers. S'administrer, s'appliquer des médicaments : *Cet homme n'aime pas à* SE MÉDICAMENTER. (Acad.)

MÉDICAMENTEUX, EUSE, adj. Pron. *mé-di-ka-man-teu, teuz.* — Qui a la vertu d'un médicament : *Le lait est un aliment* MÉDICAMENTEUX. *Substance* MÉDICAMENTEUSE. (Acad.)

MÉDICASTRE, n. m. (*medicare*, soulager ; lat.) Pron. *mé-di-kastr.* — Par dénigr. Mauvais médecin ; médecin ignorant ; charlatan : *La plupart des maladies sont susceptibles de guérir par la seule action de la nature ; de là, la réputation usurpée d'une foule de* MÉDICASTRES *sans instruction.* (Chomel.)

MÉDICATEUR, TRICE, adj. Pron. *mé-di-ka-teur, triss.* — Qui concerne le mode d'administrer la médecine et les remèdes médicinaux : *Si le calorique manque pendant un certain temps, tous les phénomènes conservateurs,* MÉDICATEURS *de l'économie cessent.* (Broussais.)

MÉDICATION, n. f. (*medicatio*, m. sign. ; lat.) Pron. *mé-di-ka-cion.* — Changement opéré dans l'organisation ; modification des propriétés vitales.

— Système, mode de traitement d'une maladie : *La* MÉDICATION *des bains de mer est une variété, une application spéciale de l'hydrothérapie.* (L. Figuier.)

MÉDICINAL, ALE, adj. (*medicinus*, qui est propre à guérir ; lat.) Pron. *mé-di-ci-nal.* — Qui sert de remède : *Potion* MÉDICINALE. *Ces eaux sont* MÉDICINALES. (Acad.) *Quand ils sont malades, ils ont toujours recours à quelques plantes* MÉDICINALES. (Chamf.) *Dès le premier moment j'avais annoncé l'inefficacité des moyens* MÉDICINAUX. (Corvisart.)

— Substant. pl. Remèdes : *Des* MÉDICINAUX.

MÉDICINIER, n. m. (*médecine.*) Pron. *mé-di-ci-*

nié. — Bot. Arbre de la famille des Euphorbes; il renferme un suc laiteux; ses graines sont purgatives.

MÉDIMNE, n. m. (μέδιμνος; gr., m. sign.) Pron. *mé-dimn.* — Antiq. gr. Mesure pour les choses sèches, qui valait près de quatre de nos boisseaux: *Le* MÉDIMNE *équivalait à cinquante-deux de nos litres, ou à peu près un demi-hectolitre.* (J.-B. Say.)

MÉDIN, n. m. Pron. *mé-dain.* — Métrol. Monnaie d'Égypte, qui vaut environ 5 centimes: *Le monastère de Sainte-Anne, est converti en mosquée; on y entre pour quelques* MÉDINS. (Chateaubr.) *En Turquie, tout olivier trouvé debout par les musulmans, lorsqu'ils envahirent l'Asie, ne paye qu'un* MÉDIN *au fisc.* (Id.)

MÉDIOCRE, adj. des 2 g. (*mediocris*, m. sign.; lat.) Pron. *mé-di-okr.* — Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais: *Une somme* MÉDIOCRE. *Un cheval de taille* MÉDIOCRE. *Faire* MÉDIOCRE *chère. Un esprit, une beauté* MÉDIOCRE. *Un écrivain* MÉDIOCRE. (Acad.) *L'absence diminue les* MÉDIOCRES *passions, et augmente les grandes, comme le vent éteint les bougies et allume le feu.* (La Rochef.) *Il se fait longtemps prier, presser, importuner sur une chose* MÉDIOCRE. (La Br.) *C'est ordinairement dans les conditions* MÉDIOCRES *qu'on trouve les hommes les plus heureux et du meilleur sens.* (J.-J. Rouss.)

— *Un homme médiocre*, un homme de peu d'esprit, de talent, de capacité: *Les gens* MÉDIOCRES *sont ordinairement satisfaits d'eux-mêmes.* (Acad.) *Les paresseux ne sont jamais que des gens* MÉDIOCRES, *en quelque genre que ce puisse être.* (Volt.)

— Subst. *Dans les arts d'agrément, le* MÉDIOCRE *est insupportable. Cet ouvrage est au-dessous du* MÉDIOCRE. (Acad.)

MÉDIOCREMENT, adv. (*médiocre.*) Pron. *mé-di-o-kre-man.* — D'une façon médiocre: *Il est* MÉDIOCREMENT *riche, savant. Cela n'est que* MÉDIOCREMENT *bien.* (Acad.)

— Peu, faiblement: *Je suis* MÉDIOCREMENT *satisfait de ce que vous me dites. Les louanges le touchent* MÉDIOCREMENT. (Acad.) *Il entendait* MÉDIOCREMENT *notre langue.* (Volt.) *Il avait affaire à un homme qui ne voulait pas* MÉDIOCREMENT *ce qu'il voulait.* (Pélisson.)

— Par anal. *Une table* MÉDIOCREMENT *servie.* (Ch. Nod.)

MÉDIOCRITÉ, n. f. (*mediocritas*, fait de *medium*, milieu; lat.) Pron. *mé-di-o-kri-té.* — État, qualité de ce qui est médiocre: *La* MÉDIOCRITÉ *de sa fortune, de son esprit.* (Acad.) *Une des plus grandes marques de la* MÉDIOCRITÉ *de l'esprit est de toujours conter.* (La Br.)

— Absol. État de fortune qui tient le milieu entre l'opulence et la pauvreté, entre l'élévation et la bassesse: *Vivre dans la* MÉDIOCRITÉ, *dans une heureuse* MÉDIOCRITÉ. (Acad.)

— Infériorité d'esprit, de mérite: *Cet homme est d'une grande* MÉDIOCRITÉ. (Acad.) *Une des plus grandes preuves de* MÉDIOCRITÉ, *c'est de ne pas reconnaître la supériorité.* (J.-B. Say.)

— Littér. Faiblesse d'un ouvrage d'esprit: *Ce livre, ce discours, ce poëme est d'une* MÉDIOCRITÉ *insupportable.* (Acad.) *Il y a certaines choses dont la* MÉDIOCRITÉ *est insupportable: la poésie, la musique, la peinture.* (La Br.)

— Mor. Modération, juste milieu: *Il faut garder la* MÉDIOCRITÉ *en toute chose.* (Acad.) *La modération des faibles est* MÉDIOCRITÉ. (Vauv.) ‖ Vieux en ce sens.

— Par anal. *Les odeurs ont besoin d'une certaine* MÉDIOCRITÉ *pour être agréables.* (Boss.)

— Fig. Personnage médiocre sous le rapport des talents et de l'esprit: *Nous sommes inondés de* MÉDIOCRITÉS. (Acad.) *Les* MÉDIOCRITÉS *politiques et littéraires se réunissent en coteries pour se faire jour aux dépens du vrai mérite.* (Viennet.)

MÉDIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*medius*, qui est au milieu; lat.) Pron. *mé-di-o-né.* — Techn. Prendre le médium ou un terme moyen.

— Compenser: *Dans les toisés de refaçon, on* MÉDIONNE *les toises*, c.-à-d. on compte trois ou quatre toises pour une.

MÉDIPONTIN, n. m. (*medius*, milieu; *pons*, pont; lat.) Pron. *mé-di-pon-tain.* — Table de pressoir.

— Mar. Pont de cordes.

MÉDIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*mé* pour *mal*, et *dire.*) (*Je médis, tu médis, il médit, nous médisons, vous médisez, ils médisent; je médisais, nous médisions; je médis, nous médîmes; je médirai, nous médirons; je médirais, nous médirions; médis, médisons, médisez; que je médise, que nous médisions; que je médisse, que nous médissions médisant, médit.*) Dire du mal de quelqu'un, soit par imprudence, soit par malignité: MÉDIRE *de son prochain. Vous* MÉDISEZ *de tout le monde.* (Acad.) *Il y a des louanges qui* MÉDISENT. (La Rochef.)

C'est un méchant métier que celui de *médire.* (Boil.)
Je veux être écrasé si je *médis* jamais. (Dest.)

MÉDISANCE, n. f. (*médire.*) Pron. *mé-di-zanss.* — Discours au désavantage de quelqu'un, tenu par imprudence ou par malignité: *Grande, horrible* MÉDISANCE. *La* MÉDISANCE *est très-commune dans la société. Dire une* MÉDISANCE, *des* MÉDISANCES. (Acad.)

— *C'est une pure médisance*, se dit d'une imputation avancée sans preuve.

— Penchant à médire: *La* MÉDISANCE *est une petitesse dans l'esprit, et une noirceur dans le cœur.* (Duclos.) *Il circule dans le monde une envie aux pieds légers, qui vit de conversation: on l'appelle* MÉDISANCE. (Rivarol.)

On se plaint en tous lieux de votre *médisance.* (Dest.)

— Collect. Gens médisants: *Faire taire la* MÉDISANCE. *La* MÉDISANCE *ne l'a point épargné.*

MÉDISANT, part. prés. de Médire.

MÉDISANT, ANTE, adj. Pron. *mé-di-zan, zantt.* — Qui médit: *C'est un homme bien* MÉDISANT. *Langue* MÉDISANTE. (Acad.) *On est d'ordinaire plus* MÉDISANT *par vanité que par malice.* (La Rochef.)

— Subst. *Il ne faut pas croire les* MÉDISANTS. (Ac.) *Le* MÉDISANT *ne déchire dans les autres que la renommée, et déchire en lui la vertu même.* (Boss.)

MÉDISTERNUM, n. m. (*medium*, milieu; lat., et στέρνον, sternum; gr.) Pron. *mé-diss-tèr-nom.* — Anat. Partie moyenne du sternum chez les insectes.

MÉDITATIF, IVE, adj. (*méditer.*) Pron. *mé-di-ta-tif, tiv.* — Qui est porté, livré à la méditation: *La vie* MÉDITATIVE *est contraire à la santé.* (Acad.)

— Subst. *Les* MÉDITATIFS *sont ordinairement distraits.* (Acad.)

MÉDITATION, n. f. (*méditer.*) Pron. *mé-di-ta-cion.* — Opération que fait l'esprit lorsqu'il veut approfondir un sujet, lorsqu'il s'applique fortement à la recherche de quelque vérité: *Être plongé dans la* MÉDITATION. (Acad.) *Tous deux, un livre à la main, paraissaient ensevelis dans une* MÉDITATION *profonde.* (Barthél.)

— Par extens. Écrit composé sur un sujet de dévotion ou de philosophie: *Les* MÉDITATIONS *de Descartes.* (Acad.) *Les* MÉDITATIONS *poétiques.*

— Oraison mentale: *Les religieux font la* MÉDITATION. *Entrer en* MÉDITATION. (Acad.)

Syn. Méditation, application. La *méditation* est une attention réfléchie; l'*application* est une attention suivie. Par la *méditation* on cherche à approfondir; par l'*application* on s'efforce de savoir. La légèreté de l'âge, qui rend l'*application* difficile, rend impossible l'effort et la contention d'esprit que la *méditation* exige.

MÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Méditer. S'emploie adjectiv.: *Une entreprise longtemps* MÉDITÉE. *Une réponse* MÉDITÉE. (Acad.)

MÉDITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meditari*; lat., m. sign.) Réfléchir sur quelque chose, l'examiner mûrement, de manière à l'approfondir: MÉDITER *un sujet, une idée, une question, une difficulté.* (Ac.)

— Absol. *Qu'est-ce que* MÉDITER? *C'est ramener au dedans de nous notre existence répandue tout entière au dehors; c'est nous retirer de l'univers pour habiter dans notre âme.* (Thom.) *Ce n'est guère que dans la retraite qu'on peut* MÉDITER *à son aise.* (Fléch.) *Ce philosophe passe sa vie à* MÉDITER. (Acad.)

Il *médite*, il compose, et son âme l'inspire. (Andr.)

— Avec la prép. *sur*: MÉDITER SUR *Dieu*, SUR *l'âme*, SUR *le monde, etc.* (Acad.)

— Projeter; penser à faire une chose; réfléchir sur les moyens de l'exécuter: MÉDITER *un projet, une entreprise, une bonne, une mauvaise action, une vengeance éclatante.*

— Il s'emploie dans ce sens, avec une propos. ou un infin. pour complément: *Il y a longtemps que je* MÉDITE DE *vous* ÉCRIRE. (Volt.) *Je* MÉDITAIS QUI *je choisirais pour médecin,* QUEL *remède je pourrais employer,* COMMENT *j'éviterais ce danger. Je* MÉDITE À QUI *je confierai ce dépôt,* À QUOI *je bornerai mes demandes,* À QUEL *tribunal je pourrais avoir recours.* MÉDITER *où l'on ira d'abord,* SI *on acceptera telle proposition.* (Acad.)

— Absol. Faire une méditation pieuse: *Les religieux, les séminaristes ont des heures réglées pour* MÉDITER *en commun.* (Acad.)

MÉDITERRANÉ, ÉE, adj. (*medium*, milieu; *terra*, terre; lat.) Qui est au milieu des terres, enfermé dans les terres: *Les villes, les provinces* MÉDITERRANÉES. *Une mer* MÉDITERRANÉE. (Acad.) *C'est principalement dans les golfes* MÉDITERRANÉS *qui reçoivent les grands fleuves, et dont les eaux sont peu salées, qu'on trouve les castors.* (Buff.)

— N. f. Mer qui est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar.

— Par extens. Toutes les mers qui sont entourées par des terres.

MÉDITERRANÉEN, ENNE, adj. (*Méditerranée.*) Pron. *mé-di-tè-ra-né-ain, ènn.* — Qui appartient à la Méditerranée, ou au milieu des terres.

— Didact. *Région* MÉDITERRANÉENNE, une des divisions du globe chez les botanistes.

— Zool. Il se dit des poissons qui vivent dans la Méditerranée.

MÉDITULLIUM, n. m. (m. lat.) Pron. *mé-di-tul-li-om.* — Anat. Diploé; substance spongieuse des os.

MÉDIUM, n. m. (m. lat. *qui est au milieu.*) Pron. *mé-di-om.* — Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées, à rapprocher des esprits divisés: *Chercher, trouver un* MÉDIUM *dans une affaire.* (fam.) (Acad.)

— Mus. Il se dit des sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu: *Ce chanteur a la voix belle dans le* MÉDIUM, *sa voix a un beau* MÉDIUM.

MÉDIUS, adj. m. (m. lat., *qui est au milieu.*) Pron. *mé-di-uss.* — Anat. Doigt du milieu: *Le doigt* MÉDIUS.

— Subst. *Le* MÉDIUS.

MÉDOC, n. m. Pron. *mé-dok.* — Fam. Vin de Médoc:

Qu'on y verse à grands flots et champagne et *médoc.*
(C. Del.)

— Caillou brillant du pays de Médoc.

MÉDONNER, v. tr. et n. 1re conj. (*mé*, mal, et *donner*; fr.) Jeu, Mal donner: *Battez les cartes, refaites, vous* AVEZ MÉDONNÉ.

MÉDULLAIRE, adj. des 2 g. (*medulla*, moelle; lat.) Pron. *mé-dul-lèr.* — Qui appartient à la moelle ou qui en a la nature: *Canal* MÉDULLAIRE. *La substance* MÉDULLAIRE *du cerveau.* (Acad.) *Fourcroy a contribué plus qu'aucun de ses contemporains à fixer les caractères de cette matière* MÉDULLAIRE *qui transmet les sensations et la volonté.* (Cuv.) *Les bois changés en agates montrent encore leurs fibres et leurs tissus* MÉDULLAIRES. (Id.)

— Bot. *Rayons médullaires*, lames verticales du tissu cellulaire, qui partent de la moelle et se dirigent vers l'écorce.

— *Canal médullaire*, cavité que remplit la moelle.

— *Étui médullaire*, rangée de vaisseaux qui entourent la moelle.

MÉDULLE, n. f. (*medulla*, moelle; lat.) Bot. Moelle des végétaux ligneux.

MÉDULLEUX, EUSE, adj. (*médulle.*) Pron. *mé-dul-leu, leuz.* — Bot. Qui est rempli de moelle.

MÉDULLINE, n. f. (*médulle.*) Pron. *mé-dul-linn.* — Chim. Moelle des végétaux, particulièrement celle du sureau et de l'hélianthe.

MÉDUSE, n. f. Pron. *mé-duz.* — Astr. Constellation qui se rattache au signe du bélier.

— Zool. Genre d'acalèphes.

— Bot. Genre de plantes originaires de la Cochinchine.

MÉDUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Méduser.

— Fig. Pétrifié, frappé d'étonnement: *A l'instant même, et comme s'il avait été* MÉDUSÉ, *notre homme devint tranquille, doux et poli.* (A. Jal.)

MÉDUSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mé-du-zé.* — Fig. Pétrifier, frapper d'étonnement.

MÉE ou **MAIE**, n. f. Pron. *mé.* Techn. Outil pour mélanger la calamine et le charbon en poudre.

MEETING, n. m. (m. angl.) Pron. *mi-ting.* — Réunion populaire ayant pour objet de délibérer sur une question politique: MEETING *électoral. Les* MEETINGS *de Manchester.*

MÉFAIRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*mé*, mal, et *faire.*) Pron. *mé-fèr.* — Il n'est usité qu'à l'infinitif. Faire le mal, faire une mauvaise action: *Il ne faut ni* MÉFAIRE, *ni médire.* (Acad.)

MÉFAIT, n. m. Pron. *mé-fè.* — Fam. Mauvaise action: *Il a été puni de ses* MÉFAITS, *pour ses* MÉFAITS. (Acad.) *A Athènes les petites erreurs de mauvais goût et les* MÉFAITS *de la cabale étaient dominés par de fortes et généreuses passions.* (Egger.)

MÉFIANCE, n. f. (*méfier.*) Pron. *mé-fianss.* — Disposition à soupçonner le mal, crainte habituelle d'être trompé: *Un proverbe dit.* MÉFIANCE *est mère de sûreté.* (Acad.) *Domitien ne mettait aucune borne à ses* MÉFIANCES *ni à ses accusations.* (Montesq.) *Un des inconvénients de l'infortune, c'est la* MÉFIANCE *qu'elle inspire; les indigents craignent d'être importuns.* (Dider.)

Syn. Méfiance, défiance. La crainte d'être

trompé est l'idée commune à ces deux mots ; mais le premier exprime une habitude, et le second une disposition passagère. La *méfiance* a sa source en nous ; la *défiance*, sa cause hors de nous ; un vague et perpétuel soupçon entretient la *méfiance* ; tandis que la *défiance* n'est éveillée que par un doute réfléchi et prudent.

MÉFIANT, ANTE, adj. (*méfier.*) Pron. *mé-fian, fiantt.* — Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux : *C'est un esprit* MÉFIANT, *un homme* MÉFIANT. (Acad.)

— Substantiv. *Le* MÉFIANT *se croit toujours entouré de piéges.* (Acad.) *Le* MÉFIANT *est toujours en garde et craint tout.* (Roubaud.) || *SYN.* V. OMBRAGEUX.

MÉFIER (SE), v. pr. 1^{re} conj. (*mé*, mal, *fier.*) Pron. *se-mé-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous méfiions, vous vous méfiiez.* — Ne pas se fier à quelqu'un, à ce qu'il dit, à ce qu'il fait paraître, parce qu'on le soupçonne de peu de fidélité, de peu de sincérité : *Il* SE MÉFIE *de tout le monde. Je* ME MÉFIE *de ses protestations, de ses caresses, de ses intentions.* (Acad.) *Il faut* SE MÉFIER *des valets ; les maîtres n'ont point de pires ennemis.* (Dider.)

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, n. f. (μέγας, grand ; ἄνθρωπος, homme ; γένεσις, génération ; gr.) Pron. *mé-ga-lan-tro-po-jé-né-zí.* — Art prétendu de procréer des enfants de génie, des grands hommes.

MÉGALÉSIES, n. f. pl. (μεγάλη, grande ; gr.) Pron. *mé-ga-lé-zí.* — Antiq. rom. Fête instituée en l'honneur de Cybèle, la grande déesse.

MÉGALOSPLANCHNIE, n. f. (μέγας, grand ; σπλάγχνον, viscère ; gr.) Pron. *mé-ga-lo-splank-ní.* — Méd. Tumeur formée par l'augmentation de volume d'un des viscères de l'abdomen.

MÉGALOSPLÉNIE, n. f. (μέγας, grand ; σπλήν, rate ; gr.) Pron. *mé-ga-lo-splé-ní.* — Méd. Tuméfaction de la rate.

MÉGAMÈTRE, n. m. (μέγας, grand ; μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer des distances entre les astres.

— Mar. Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGAPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (μέγας, grand ; πτέρυξ, nageoire ; gr.) Pron. *mé-gap-té-ri-jiain, jièn.* — Zool. Qui a de grandes nageoires.

= **Mégaptérygiens**, n. m. pl. Ordre de poissons à grandes nageoires.

MÉGARDE (PAR), loc. adv. (*mé*, mal, et *garde.*) Par défaut d'attention : *Il a brisé ce verre* PAR MÉGARDE. *Il lui est arrivé* PAR MÉGARDE *de blesser son ami.* (Acad.)

On peut bien une fois être roi, *par mégarde.* (V. Hugo.)

MÉGASCOPE, n. m. (μέγας, grand ; σκοπέω, j'observe ; gr.) Pron. *mé-gass-kop.* — Phys. Instrument qui fait voir les objets en grand et avec beaucoup de précision.

MÉGATHÈRE ou **MÉGATHÉRIUM**, n. m. (μέγας, grand ; θήρ, bête farouche ; gr.) Pron. *mé-ga-tèr, tériom.* — Zool. Genre de mammifères fossiles de l'ordre des Édentés.

MÉGÈRE, n. f. (μεγαίρειν, porter envie ; gr.) Pron. *mé-jèr.* — Femme méchante et emportée : *Il a épousé une* MÉGÈRE. *C'est une vraie* MÉGÈRE. (Acad.)

MEGG, n. m. Relat. Javelot des Turcs.

MÉGIE, n. f. (*mégir.*) Pron. *mé-jí.* — Techn. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre plus souples, plus moelleuses.

MÉGIR, v. trans. ou act. 2^e conj. (*mergere ;* tremper ; lat.) Techn. Mettre en mégie, façonner par la mégie.

MÉGISSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*mégir.*) Pron. *mé-ji-cé.* — Techn. Passer une peau en mégie.

MÉGISSERIE, n. f. (*mégir.*) Pron. *mé-jiss-rí.* — Techn. Métier, commerce du mégissier.

MÉGISSIER, n. m. (*mégir.*) Pron. *mé-ji-cié.* — Artisan qui apprête les peaux de mouton, de veau, etc., et les passe en blanc pour les rendre souples et moelleuses : *C'étaient d'honnêtes* MÉGISSIERS *qui avaient lentement fait une fortune médiocre.* (H. de Balz.)

MÉHARI, n. m. (m. ar.) Zool. Espèce de dromadaire dont on se sert comme monture et comme attelage.

MEILLEUR, EURE, adj. (*melior ;* lat., m. sign.) Pron. *mè-ieur.* — Compar. de *Bon*, Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté que la personne ou la chose à laquelle on le compare : *Cet homme est bon, mais son frère est* MEILLEUR. *Je veux de* MEILLEUR *pain, de* MEILLEUR *vin.* (Acad.) *La corruption de ce qu'il y a de* MEILLEUR *est le plus pernicieux de tous les maux.* (Fén.) *Les femmes sont extrêmes : elles sont* MEILLEURES *ou pires que les hommes.* (La Br.) *On ne quitte point cette lecture sans se sentir* MEILLEUR *qu'auparavant.* (J.-J. Rouss.) *Un ton poli rend les bonnes raisons* MEILLEURES *et fait passer les mauvaises.* (Chateaub.) *C'est l'homme de France qui fait la* MEILLEURE *chère.* (Regn.)

Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La F.)

— Précédé de l'article *le*, Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité, etc. : *C'est* LE MEILLEUR *ouvrage de cet auteur. C'est* LE MEILLEUR *homme du monde. C'est* LA MEILLEURE *leçon que vous puissiez recevoir.* (Acad.) *Les* MEILLEURS *auteurs parlent trop.* (Vauv.) *Laissons ceux qui ne veulent voir dans les* MEILLEURES *choses que l'excès qui les dénature.* (La H.)

— Substantiv. Ce qui vaut le mieux : LE MEILLEUR *de l'affaire, Quand on n'a rien à dire,* LE MEILLEUR *est de se taire. Il lui faut toujours le plus beau et* LE MEILLEUR. (Acad.) *Otez d'entre les hommes la simple foi,* LE MEILLEUR *est ôté.* (La F.) *Trajan avait un cœur bon qui le portait au bien, un esprit éclairé qui lui montrait* LE MEILLEUR. (Montesq.)

— Fam. *Boire, tirer du meilleur*, boire, tirer du meilleur vin qu'on ait : *Il n'allait jamais sans une gourde remplie* DU MEILLEUR. (Dider.)

— Prov. *Le meilleur n'en vaut rien*, se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses.

— *Du meilleur de mon cœur*, volontiers, de plein gré : *Je lui en fais présent* DU MEILLEUR DE MON CŒUR. (Dest.) || *GRAMM.* V. MIEUX.

MÉIONITE, n. f. (μείων, moindre ; gr.) Pron. *mé-io-nitt.* — Minér. Pierre volcanique blanche, qui se trouve dans les laves du Vésuve ; on l'a d'abord désignée sous le nom de *Hyacinthe blanche de la Somma.*

MEISTRE, n. m. Mar. V. MESTRE.

MÉJUGER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*mé* pour *mal*, et *juger ;* fr.) Pron. *mé-ju-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *méjug* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous méjugeons, il méjugea.* — Néol. Se tromper dans un jugement que l'on porte.

= **Se méjuger**, v. pron. Vén. Il se dit d'une bête que l'on chasse, quand elle pose les pieds de derrière au delà ou en deçà des traces des pieds de devant : *Les vieux cerfs* SE MÉJUGENT *presque autant que les jeunes.* (Buff.)

MÉLAC, n. m. Pron. *mé-lak.* — Étain du Pérou, en forme de chapeau.

MÉLADOS, n. m. Pron. *mé-la-doss.* — Zool. Cheval albinos, qui a le poil blanc et les yeux bleus.

MÊLAGE, n. m. (*mêler.*) Techn. Opération par laquelle le cartier arrange en tas les diverses sortes de papier qu'il doit coller ensemble.

— Mélange.

MÉLAÏNE, n. f. Méd. V. MÉLANINE.

MÉLAÏNOCOME, adj. des 2 g. (μέλας, μέλαινα, noir ; κόμη, chevelure ; gr.) Pron. *mé-la-i-no-kom.* — Techn. Qui teint les cheveux ou le poil en noir : *Pommade* MÉLAÏNOCOME.

MÉLALEUQUE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Myrtées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

MÉLAMBO, n. m. Pharm. Écorce résineuse et amère d'un arbre d'Amérique, de la famille des Magnoliacées.

MÉLAMPYRE, n. f. ou **MELAMPYRUM**, (μέλας, noir ; πυρός, froment ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Scrofulariées ; elles croissent en Europe, et renferment des herbes à fleurs disposées en épis terminaux contenant une graine noire : *Le* MÉLAMPYRE *des champs, des forêts, des bois, des prés.* || Vulg. *Blé de vache, Queue de renard, Rougeole.*

MÉLANAGOGUE, adj. des 2 g. (μέλας, noir ; ἄγω, je chasse ; gr.) Méd. Qui fait sortir la bile noire.

— N. m. Remède contre la mélancolie.

MÉLANCHLOROSE, n. f. (μέλας, noir ; χλωρός, vert ; gr.) Pron. *mé-lan-klo-rôz.* — Méd. Maladie analogue à la jaunisse, dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCOLIE, n. f. (μέλας, noir ; χολή, bile ; gr.) Pron. *mé-lan-ko-lí.* — Méd. Bile noire ; humeur épaisse et noire sécrétée par le foie : *Les anciens médecins regardaient la* MÉLANCOLIE *comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques.* (Acad.) *Au milieu de son bonheur, il avait ses moments de* MÉLANCOLIE. (A. Dumas.)

— Au pl. Chagrins : *L'ambition nous dessèche des* MÉLANCOLIES *les plus noires.* (Bourdal.)

— Disposition triste, provenant d'une cause morale : *Grande, sombre* MÉLANCOLIE. *Chasser la* MÉLANCOLIE. (Acad.) *Peu à peu je sentis augmenter la* MÉLANCOLIE *dont j'étais accablé.* (J.-J. Rouss.) *La musique, qui plaît à la* MÉLANCOLIE, *fait un véritable mal quand des chagrins réels nous oppressent.* (M^{me} de Staël.)

— Prov. *Il n'engendre point la mélancolie, de mélancolie*, se dit d'un homme qui vit sans souci, qui est extrêmement gai.

— Disposition de l'âme qui s'abandonne à une douce rêverie, à une méditation tendre : *L'affectation de la* MÉLANCOLIE *est un grand ridicule. Il a une* MÉLANCOLIE *douce.* (Acad.) || *SYN.* V. CHAGRIN.

MÉLANCOLIQUE, adj. des 2 g. En qui domine la mélancolie : *Un homme* MÉLANCOLIQUE. *Des gens* MÉLANCOLIQUES. *Humeur, affection, esprit, tempérament* MÉLANCOLIQUE. (Acad.)

— Qui est triste, qui est chagrin : *Qu'avez-vous ? Vous êtes tout* MÉLANCOLIQUE, *je vous trouve tout* MÉLANCOLIQUE. (Acad.)

— Par extens. Qui inspire ou qui annonce la mélancolie : *Lieu, séjour, entretien* MÉLANCOLIQUE. *Musique* MÉLANCOLIQUE. *Des airs* MÉLANCOLIQUES. *Écrire sur des sujets* MÉLANCOLIQUES. *Un air, une physionomie* MÉLANCOLIQUE. (Acad.)

D'un ton *mélancolique*,
Il chante tristement une chanson bachique. (B. Lorm.)

— Substant. : *Laissons là ce* MÉLANCOLIQUE. *Les rêveries d'un* MÉLANCOLIQUE. (Acad.)

Syn. Mélancolique, atrabilaire. Le *mélancolique* a une tristesse morne et inquiète ; l'*atrabilaire*, une tristesse sombre et farouche. Le *mélancolique* aime à être seul et évite le monde ; l'*atrabilaire* repousse toute société et ne peut vivre avec lui-même. On est *mélancolique* par tempérament ; *atrabilaire* par humeur.

MÉLANCOLIQUEMENT, adv. D'une manière triste et mélancolique : *Nous avons passé quelques jours assez* MÉLANCOLIQUEMENT. (Acad.)

MÉLANDRE, n. m. Zool. Petit poisson de la Méditerranée.

MÉLANÉ, ÉE, adj. (μέλας, noir ; gr.) Pron. *mé-la-né.* — Pathol. Qui est affecté de mélanose : *Tissu* MÉLANÉ.

— *Cancer mélané*, mélanose, que quelques auteurs considèrent comme une variété du cancer.

MÉLANGE, n. m. (*mélanger.*) Pron. *mé-lanj.* — Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble : *Le* MÉLANGE *des liqueurs. Le* MÉLANGE *de plusieurs vins. Un* MÉLANGE *de toutes sortes de gens. La vie est un* MÉLANGE *d'événements heureux et malheureux.* (Acad.) *Son caractère était un* MÉLANGE *de douceur et de gravité.* (Marm.) *Notre langue n'est qu'un* MÉLANGE *de grec, de latin et de tudesque.* (Fén.)

... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible *mélange*
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange. (Rac.)

— Mor. *L'envie est un* MÉLANGE *d'estime et de haine pour les choses qu'on n'a pas.* (Marm.)

— *Un bonheur sans mélange*, un bonheur qui n'est troublé par aucun événement fâcheux.

Le sort, qui toujours change,
Ne vous a pas permis un bonheur sans *mélange*. (Rac.)

— Croisement des races ; accouplement de deux êtres animés d'espèces différentes : *Le* MÉLANGE *des blancs avec les noirs produit les mulâtres. Le* MÉLANGE *d'animaux de différentes espèces produit d'autres animaux qui n'engendrent pas.* (Acad.)

— *Mélange des couleurs*, union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes : *Ce peintre entend bien le* MÉLANGE DES COULEURS. (Acad.)

— N. pl. Titre de certains recueils composés de pièces de prose ou de poésie, de petits ouvrages sur différents sujets : MÉLANGES *de littérature.* MÉLANGES *littéraires, historiques et philosophiques.*

— Titre qu'on donne, dans les catalogues de livres, à la partie qui comprend les ouvrages qu'on n'a pas pu classer dans les autres divisions.

MÉLANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Mélanger : *Du vin* MÉLANGÉ.

— *Drap mélangé*, drap dont la trame et la chaîne sont de différentes couleurs : *Le lin est employé à fabriquer des toiles et des étoffes* MÉLANGÉES. (Chaptal.)

MÉLANGEOIR, n. m. (*mélanger.*) Pron. *mé-lan-joar.* — Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*mêler.*) — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *mélang* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous mélangeons, il mélangea*, etc. — Faire un

mélange d'une chose avec une autre ou de plusieurs choses ensemble : Mélanger *des vins.* Mélanger *les couleurs avec art.* (Acad.)

= **Se mélanger**, v. pr. : *Ces deux liquides ne peuvent* se mélanger. ‖ *SYN.* V. Mêler.

MÉLANIE, n. f. (μέλας, noir ; gr.) Pron. *mé-la-ni.* — Zool. Coquille univalve d'un brun foncé.

MÉLANINE, n. f. (μέλας, noir ; gr.) Méd. Granulation, poudre noire qui se dépose à la surface du derme entre le derme et l'épiderme, ou dans les cellules pigmentaires.

MÉLANIQUE, adj. des 2 g. (μέλας, noir, gr.) Pathol. Qui est de la nature de la mélanose : *Les sécrétions des matières noires n'ont jamais pour base une dégénérescence* mélanique ; *elles sont le produit d'une ulcération cancéreuse.* (Chomel.)

— Chim. Il se dit d'une matière colorante noire trouvée dans l'urine.

MÉLANITE, n. m. (μέλας, noir ; gr.) Min. Grenat noir.

MÉLANOGRAPHITE, n. f. (μέλας, noir ; γράφω, je peins ; gr.) Pron. *mé-la-no-gra-fitt.* — Minér. Pierre figurée dont les dessins sont noirs.

MÉLANOSE, n. f. (μέλας, maladie ; noir, νόσος, gr.) Pron. *mé-la-nôz.* — Pathol. Altération du tissu qui le rend d'une couleur semblable à la truffe ; il se montre sous la forme d'une masse arrondie, d'un volume variable entre celui d'un pois et celui du poing.

MÉLANTÉRIE, n. f. (μέλας, noir ; ἔρα, terre ; gr.) Min. Terre noire pyriteuse, susceptible de donner une couleur noire analogue à celle de l'encre.

MÉLANTÉRITE, n. f. (*mélanthérie.*) Min. Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

MÉLANTHE, n. m. (μέλας, noir ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Joncées : Mélanthe *à épi.* Mélanthe *à feuilles de jonc.*

— Type de la famille des Liliacées.

MÉLASICTÈRE, n. m. (μέλας, noir ; ἴκτερος, jaunisse ; gr.) Pron. *méláss-ik-tèr.* — Pathol. Espèce de jaunisse dans laquelle la peau se colore en noir.

MÉLASME, n. m. (μέλας, noir ; gr.) Pron *mé-lasm.* — Méd. Espèce d'ecchymose ; tache noire qui survient aux jambes, chez les vieillards surtout.

MÉLASSE, n. f. (*mel*, miel ; lat.) Comm. Sirop qui est le résidu du sucre après son extraction et sa cristallisation.

MÉLASTOMACÉ, ÉE, adj. Pron. *mé-lass-to-ma-cé.* — Qui tient du mélastome ; qui y ressemble.

= **Mélastomacées**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre Mélastome.

MÉLASTOME, n. m. (μέλας, noir ; στόμα, bouche, gr.) Bot. n. m. Genre de plantes de l'Amérique ; son fruit noircit la bouche.

MÊLÉ, ÉE, part. pass. de Mêler : *Pour rétablir la brebis, on la nourrit de son* mêlé *d'un peu de sel.* (Buff.) *Des cheveux noirs,* mêlés *et couverts de poussière, tombaient en désordre sur son vêtement.* (A. de Vigny.)

Tu verras de tes yeux, ici dans un moment,
Les gens du roi *mêlés* à ceux du parlement. (V. Hugo.)

— *Laine mêlée*, laine de différentes couleurs : *On préfère les agneaux blancs et sans taches aux agneaux noirs ou tachés, la laine blanche se vendant mieux que la laine noire ou* mêlée. (Buff.)

— Par anal. *Il y a beaucoup de lapins domestiques tout blancs, beaucoup de tout gris, et beaucoup de* mêlés. (Buff.)

— Mi-parti : *Le monde est* mêlé *de bons et de méchants, de sages et de fous.* (Picard.) *Je veux donner un petit concert* mêlé *de danse.* (Dest.)

Tout au monde est *mêlé* d'amertume et de charmes. (La F.)

— *Œuvres mêlées*, recueil d'ouvrages divers, de pièces diverses.

— Fam. *Société, compagnie mêlée*, société, compagnie, moitié bonne, moitié mauvaise : *Quelle compagnie y trouvèrent-ils ?* — Mêlée.

— Fig. et fam. *C'est marchandise mêlée*, se dit d'une compagnie disparate ; et d'une personne qui a autant de mauvaises qualités que de bonnes.

— Fig. et fam. *Il a les dents mêlées*, se dit d'un homme qui, pour avoir trop bu, articule mal.

MÉLÉAGRE, n. m. Zool. Espèce de serpent. ‖ Genre de coquilles.

— Bot. *Fritillaire méléagre*, plante dont la fleur est marquée de petites taches disposées comme les divisions d'un damier.

MÉLÉAGRIDE, n. m. Zool. Oiseau qu'on nomme aujourd'hui Pintade : *On avait vu dans l'Éolie des* méléagrides, *avant d'en voir en aucun autre lieu de la Grèce.* (Buff.)

— N. f. Bot. Plante de la famille des Liliacées.

MÊLÉE, n. f. (*mêler.*) Pron. *mê-lé.* — Combat opiniâtre où deux troupes de gens de guerre s'attaquent corps à corps et se mêlent : *Affreuse, sanglante* mêlée. *Se jeter dans la* mêlée. (Acad.) *Son cheval effrayé l'emporte au milieu de la* mêlée. (Cuv.) *Les batailles sont beaucoup moins sanglantes qu'elles ne l'étaient, parce qu'il n'y a plus de* mêlée. (Mont.)

— Batterie entre plusieurs individus : *Il a perdu son chapeau dans la* mêlée. (Acad.)

— Fig. et fam. Contestation vive entre plusieurs personnes : *Comme je vis que la dispute s'échauffait, je me tirai de la* mêlée. (Acad.)

MÊLER, v. tr. ou act. 1re conj. (μίσγειν, mélanger, mixtionner ; gr.) Mettre ensemble deux ou plusieurs choses et les confondre : Mêler *des grains ensemble.* Mêler *des drogues, des couleurs.* Mêler *l'eau et le vin.* Mêler *diverses sortes de fleurs dans un bouquet. J'ai* mêlé *mes papiers, en sorte que je ne puis plus trouver ce que je cherche.* (Acad.) *Les azaléas* ont mêlé *leurs fleurs et leurs parfums à la verdure de nos lierres.* (Chateaubr.)

— *Mêler le vin*, mettre ensemble des vins de diverses sortes.

— *Mêler du fil, un écheveau*, les brouiller de telle sorte qu'on ne puisse pas aisément les dévider ou les séparer. ‖ Par anal. Mêler *des cheveux*, etc.

— Jeu, *Mêler les cartes*, ou simpl. : Mêler, battre les cartes. Mêlez *les cartes. C'est à vous à* mêler.

— Fig. et fam. *Mêler les cartes*, embrouiller les affaires : *Il* a *bien* mêlé les cartes.

— Fam. *Mêler une serrure*, fausser les gardes ou quelque ressort, en sorte que la clef ne peut plus ouvrir.

— Fig. *Mêler quelqu'un dans une conversation*, l'y comprendre. ‖ *Mêler quelqu'un dans des discours, dans des propos*, parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire : *Je vous prie de ne point me* mêler *dans vos discours, dans vos caquets.* ‖ *Être mêlé dans une mauvaise affaire*, y être impliqué.

— Mor. Joindre, unir une chose avec une autre : *Il sait* mêler *à propos la douceur à la sévérité. Cet auteur* a mêlé *l'agréable et l'utile dans tous ses ouvrages.* Mêler *les affaires aux plaisirs.* (Acad.) *Le fantasque* mêle *des hauteurs ridicules avec des bassesses indignes.* (Fén.)

Il se rend familier avec tous ses amis,
Mêle partout son mot, et jamais, quoi qu'on die,
Pour donner son avis il n'attend qu'on le prie. (Corn.)

— Man. *Mêler un cheval*, embrouiller son travail, de telle manière qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

= **Se mêler**, v. pron. Se confondre : *L'huile ne* se mêle *pas avec l'eau.* Se mêler *dans la foule, parmi les ennemis. Mes cheveux* se sont mêlés. *Les deux troupes* se sont mêlées *avec fureur.* (Acad.)

— S'unir : *Les familles* se mêlent *par des mariages.* (Acad.) *Les Égyptiens et les Arabes* se sont *fort peu* mêlés *les uns avec les autres.* (Buff.)

— *Se mêler d'une chose*, en prendre soin : *Il a réussi dans toutes les affaires dont il* s'est mêlé. Mêlez-vous *de votre métier.* (Acad.) *Dieu* se mêle *des choses de la terre.* (Mass.) *Si je vous suis suspect, je ne* me mêle *plus de rien.* (Mol.)

— S'entremettre, s'ingérer mal à propos : *Il* se mêle *toujours de ce qui ne le regarde pas. Il* se mêle *de juger ce qu'il ne connaît pas.* (Acad.)

— S'occuper accidentellement d'une chose : *Il est médecin, il* se mêle *d'astronomie. Quand ce bonhomme* se mêle *de railler, il est plus malin que personne.* (Acad.) *Le roi* se mêle *depuis peu de faire des vers.* (Mme de Sév.) *Lui,* se mêler *d'aimer ! De quoi diable s'avise-t-il ? Se moque-t-il du monde ?* (Mol.)

— Pop. *Le diable s'en mêle*, cela résulte de quelque sortilége, d'une influence fatale, fâcheuse :

La bonne femme est folle, ou *le diable s'en mêle.* (La Ch.)

— Prov. et fig. *Cette affaire ne se fera pas à moins que* le diable ne s'en mêle. *Si le diable ne* s'en mêle.

— Suivi de la prép. *à*, Intervenir : *Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort* s'y mêle *aussitôt.* (Boss.)

= **Gramm.** Ce verbe, dans l'acception de *mettre ensemble* plusieurs choses, les *confondre*, veut la préposition *avec* : *La Marne* mêle *ses eaux* avec celles *de la Seine* ; mais au figuré il veut la préposition *à* : *Il sait* mêler *la douceur* a la sévérité ; mêler *les affaires* aux plaisirs. (Acad.) *Toutes les fois qu'on* a mêlé *un calcul* a *une bonne action, le calcul ne réussit pas.* (Mme de Staël.) ‖ Voltaire a dit cependant : *Les anciens Romains étaient trop austères pour mêler leurs plaisirs* avec *leurs affaires.*

Syn. Mêler, mélanger. *Mêler* signifie mettre ensemble, confondre ; *mélanger*, assembler, assortir ; en *mêlant* les choses on les dénature, on les brouille ; en les *mélangeant*, on les combine dans le but d'obtenir de leur agrégation un résultat avantageux, un produit nouveau.

MÉLÈZE, n. m. (μέλας, noir ; gr.) Pron. *mé-lèz.* — Bot. Arbre de la famille des Conifères, de forme pyramidale ; il fournit la térébenthine dite de Venise. On le nomme aussi *Larix.*

MÉLIACÉ, ÉE, adj. Pron. *mé-li-a-cé.* — Bot. Qui ressemble à l'azédarach.

= **Méliacées**, n. f. pl. Famille de plantes.

MÉLIANTHE, n. m. (μέλι, miel ; ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Rutacées, qui croissent au cap de Bonne-Espérance : Mélianthe *à larges feuilles.* Mélianthe *à feuilles étroites.* Mélianthe *velu.*

MÉLICA, n. f. Agric. Blé barbu ; sorte de millet.

MÉLICACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une mélique.

= **Mélicacées**, n. f. pl. Tribu des Graminées qui a pour type le genre Mélique.

MÉLICÉRIS, n. m. (μέλι, miel ; κηρός, cire ; gr.) Pron. *mé-li-cé-riss.* — Méd. Tumeur enkystée, qui renferme une matière consistante de la couleur du miel.

MÉLICHRYSE, n. m. (μέλι, miel ; χρυσός, or ; gr.) Pron. *mé-li-kriz.* — Min. Topaze couleur d'or ou miel.

MÉLIDE, n. f. Art. vét. Morve, maladie des ânes.

MÉLIE, n. f. (μελία, frêne ; gr.) Zool. Genre de crustacés.

MÉLIER, n. m. (μέλι, miel ; gr.) Agric. Raisin blanc, espèce de chasselas.

— Anc. Néflier.

MÉLILITHE, n. f. (μέλι, miel ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *mé-li-litt.* — Min. Argile compacte, d'un blanc jaunâtre, qu'on employait jadis en médecine.

MÉLILOT, n. m. (μέλι, miel ; λωτός, lotus ; gr.) Pron. *mé-li-lô.* — Genre de plantes de la famille des Légumineuses ; il a beaucoup de rapport avec le trèfle.

MÉLINE, n. f. (μελινον, millet ; gr.) Pron. *mé-linn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, qui croît au Brésil.

— Min. Terre alumineuse, jaune.

MÉLINET, n. m. (μέλινον, millet ; gr.) Pron. *mé-li-nè.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées.

MÉLIORAT, n. m. Comm. Espèce d'organsin qu'on fabrique à Bologne.

MÉLIQUE, n. f. (μέλι, miel ; gr.) Pron. *mé-lik.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

MÉLIS, n. m. Pron. *mé-liss.* — Mar. Toile à voiles qu'on fabrique à Angers.

MÉLISMATIQUE, adj. des 2 g. (μελίσμα, chanson ; gr.) Pron. *mé-liss-ma-tik.* — Mus. Modulé ; qui tient à l'agrément du chant.

— Anc. *Chant mélismatique*, espèce de chant dans lequel on passe différentes notes sur une seule syllabe.

MÉLISSE, n. f. (μέλισσα, abeille ; de μέλι, miel.) Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des Labiées ; c'est de l'espèce officinale, appelée Citronnelle, qu'on retire une eau spiritueuse, connue sous le nom d'*Eau de mélisse* ou *des Carmes*, parce que ce sont des religieux carmes qui en ont fait les premiers.

MÉLISSOPHAGE, adj. des 2 g. (μέλισσα, abeille ; et φαγεῖν, manger ; gr.) Pron. *mé-lis-ço-faj.* — Qui mange le miel.

MÉLITE, n. f. (μέλι, miel ; gr.) Bot. Plante de la famille des Labiées.

MÉLITURGIE, n. f. (μέλι, miel ; ἔργον, travail ; gr.) Didact. Travail, industrie des abeilles.

MELLÉOLE, n. m. (μέλι ; miel ; αἰόλος, varié ; gr.) Pharm. Médicament formé de miel et d'une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Il se dit des médicaments formés de miel avec une poudre ou un liquide quelconque.

MELLET, n. m. Hortic. Espèce de figue.

MELLIER, n. m. Troisième ventricule du bœuf.

MELLIFÈRE, adj. des 2 g. (*mel*, miel ; *ferre*, porter ; lat.) Bot. Il se dit d'une plante qui secrète une liqueur sucrée.

= **Mellifères**, n. m. pl. Zool. Famille d'insectes qui ramassent avec leurs pieds la poussière des étamines.

MELLIFICATION, n. f. (*mel*, miel ; *facere*, faire ; lat.) Pron. *mèl-li-fi-ka-cion.* — Écon. rur. Industrie des abeilles dans l'élaboration du miel.

MELLIFIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui fabrique du miel : *Abeilles* mellifiques.

MELLIFLU, UE, adj. (*mel*, miel ; *fluere*, couler ; lat.) Didact. Qui abonde en miel.

— Fig. Qui est doucereux, fade : *Paroles* melliflues. *Discours* melliflus.

MELLIFLUITÉ, n. f. (*melliflu.*) Pron. *mèl-li-flu-i-té.* — Qualité de ce qui engendre le miel.

—Fig. Qualité d'un style doux et coulant.

MELLIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui est extrait du miel : *Acide* MELLIQUE.

MELLITE, adj. des 2 g. (μέλι, miel; gr.) Zool. Qui fait du miel : *Abeille* MELLITE.

= **Mellites**, n. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, comprenant le genre Abeille.

MELLITE, n. m. (μέλι, miel ; gr.) Pharm. Sirop préparé avec le miel.

MELLITHE, n. m. (μέλι, miel ; λίθος, pierre ; gr.) Min. Minéral d'un jaune de paille, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant parfaitement au miel.

MÉLOCACTE, n. f. (μῆλον, pomme ; κάκτος, chardon ; gr.) Pron. *mé-lo-kakt*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique, sans branches ni feuilles, en pomme hérissée. ‖ On l'appelle aussi *Melon-chardon*.

MÉLODICA, n. m. (μέλος, air ; ᾠδή, chant ; gr.) Mus. Instrument à clavier, comme un piano, avec un registre de flûte.

MÉLODIE, n. f. (μελῳδία ; m. sign. ; gr.) Mus. Suite de sons d'où résulte un chant agréable et régulier : *Douce* MÉLODIE. *Cet air a beaucoup de* MÉLODIE. *Cet air manque de* MÉLODIE. (Acad.) *La* MÉLODIE *de Mozart est presque toujours aussi suave, aussi périodique que celle des Italiens*. (Vitet.)

— Tout arrangement de sons produits, entendus successivement dans un même air, par oppos. à l'harmonie qui consiste dans l'accord de plusieurs parties exécutées, entendues simultanément : *La mesure est essentielle à la* MÉLODIE, *et ne l'est point à l'harmonie*. (Acad.) *La* MÉLODIE *est une suite de sons qui se succèdent agréablement, et l'harmonie le mélange agréable et savant de plusieurs sons qu'on entend à la fois*. (D'Alemb.)

— Poétiq. Chant, chanson :

Il n'interrompit point sa douce *mélodie*. (Volt.)

— Par extens. Choix et suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille : *La* MÉLODIE *du style. La* MÉLODIE *des vers de Racine*. (Acad.)

MÉLODIEUSEMENT, adv. Pron. *mélo-dieuz-man*. — D'une manière mélodieuse : *Le rossignol chante* MÉLODIEUSEMENT. (Acad.)

MÉLODIEUX, EUSE, adj. Pron. *mélo-dieu, dieuz*. — Rempli de mélodie ; harmonieux : *Chant, air, son* MÉLODIEUX. *Voix* MÉLODIEUSE. (Acad.)

Il faut avoir appris cet art *mélodieux*
De parler dignement le langage des dieux. (Fr. de Neuf.)
En vain vous me frappez d'un ton *mélodieux*
Si le terme est impropre et le tour vicieux. (Boil.)

MÉLODIN, n. m. Bot. Arbrisseau de la famille des Apocynées : MÉLODIN *grimpant*.

MÉLODIQUE, adj. des 2 g. Mus. Qui appartient à la mélodie : *Marche, progression* MÉLODIQUE. ‖ Il se dit par oppos. à *Harmonique*.

MÉLODIQUEMENT, adv. Pron. *mélo-dik-man*. — D'une manière mélodique.

MÉLODISTE, n. m. Celui qui compose des mélodies, des chants faciles, agréables, etc. : *C'est un grand* MÉLODISTE.

— Musicien qui pense que la mélodie est la partie essentielle de la musique.

MÉLODRAMATIQUE, adj. des 2 g. (*mélodrame*.) Qui a rapport au mélodrame.

MÉLODRAMATURGE, n. m. (*mélodrame* ; et ἔργον, travail ; gr.) Par dénigr. Auteur de mélodrames.

MÉLODRAME, n. m. (μέλος, chant ; et δρᾶμα, action ; gr.) Littér. Sorte de drame où le dialogue est coupé et les entrées de chaque acteur accompagnées par une musique instrumentale.

— Fig. et fam. *Héros de mélodrame*, celui qui est toujours outré dans l'expression de ses sentiments et qui parle sans cesse de crimes, de trahisons, etc.

— Musique exécutée par l'orchestre, et qui est censée exprimer le sentiment ou la couleur de la situation.

MÉLOÉ, n. m. Zool. Cantharide.

MÉLOGRAPHE, n. m. Pron. *mé-lo-graf*. — Didact. Celui qui écrit ou copie de la musique.

MÉLOGRAPHIE, n. f. (μέλος, chant ; γράφω, j'écris, gr.) Art d'écrire la musique.

MÉLOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-lo-gra-fik*. — Didact. Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOMANE, n. des 2 g. (*mélomanie*.) Pron. *mé-lo-mann*. — Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion : *C'est un* MÉLOMANE, *une* MÉLOMANE. (Acad.)

MÉLOMANIE, n. f. (μέλος, musique ; μανία, manie ; gr.) Amour excessif de la musique : *Toute cette famille est possédée de la* MÉLOMANIE. (Acad.)

MÉLOMÈLE, n. m. Anat. Monstre qui offre les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE, n. f. (μέλος, membre ; gr.) Anat. Monstruosité produite par l'insertion de membres accessoires sur les membres normaux.

MELON, n. m. (μῆλον, grosse pomme ; gr.) Agric. Sorte de fruit d'un goût agréable, provenant d'une plante du même nom, de la famille des Cucurbitacées : MELON *de marais, à côtes, sucré* ou *sucrin*. *Une tranche, une côte de* MELON. *Ce* MELON *a une chair fine. Ouvrir un* MELON. (Acad.)

Ce *melon*, avancé par l'apprêt d'une couche,
D'un jus plus savoureux parfume-t-il la bouche ? (Del.)

— *Melon d'eau*, sorte de melon fort rafraîchissant dont la chair est rouge, verdâtre ou blanchâtre. ‖ On le nomme aussi, *Pastèque*.

— Chir. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MÉLONGÈNE, n. f. Bot. Aubergine.

MÉLONIDES, n. f. pl. (μῆλον, pomme ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Bot. Famille des Melons.

MELONNÉE, n. f. Pron. *mlo-né*. — Bot. Variété de courge dont la chair ressemble à celle du melon.

MELONNIÈRE, n. f. Hortic. Endroit où l'on cultive des melons : *Il faut faire là une* MELONNIÈRE.

MÉLOPE, n. m. Zool. Poisson du genre labre.

MÉLOPÉE, n. f. (μέλος, mélodie ; ποιέω, je fais ; gr.) Anc. Art, règles de la composition du chant.

— Déclamation notée, en usage chez les anciens : *Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, d'abois, de grondements pris dans toute l'échelle de la* MÉLOPÉE *canine*. (Ch. Nod.)

MÉLOPLASTE, n. m. (μέλος, son ; πλάσσω, je trace ; gr.) Pron. *mé-lo-plast*. — Tableau représentant une portée de musique, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons que l'élève doit entonner : *La méthode du* MÉLOPLASTE. *L'invention du* MÉLOPLASTE. (Acad.)

MÉLOS, n. m. (μέλος, vers ; gr.) Pron. *mé-loss*. — Mus. Chant, mélodie ; liaison du son aigu avec le grave.

MÉLOSE, n. f. (μήλη, sonde ; gr.) Chir. Action de sonder une plaie, d'explorer avec la sonde.

MÉLUSINE, n. f. Nom d'une fée.

— Fig. Femme méchante, acariâtre.

MÉMARCHURE, n. f. (*mé*, mal, et *marcher*.) Art vétér. Entorse d'un cheval qui a fait un faux pas : *Ce cheval est boiteux d'une* MÉMARCHURE, *a pris une* MÉMARCHURE. (Acad.)

MEMBRAN ou **MEMBRON**, n. m. Pron. *man-bran, bron*. — Archit. Ourlet en plomb qui forme le faîtage d'un comble et remplace les tuiles faîtières.

MEMBRANE, n. f. (*membre*.) Pron. *man-brann*. — Anat. Tissu organique, aplati, mince, disposé en longs canaux, ou étendu sur les viscères, et destiné à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides : MEMBRANE *du cerveau*. MEMBRANE *pituitaire*.

— *Membranes muqueuses*, celles qui versent des mucosités à leur surface.

— *Membranes séreuses*, celles qui tapissent les surfaces des viscères et des articulations et qui sont toujours couvertes d'une sérosité.

— *Membranes fibreuses*, celles qui ne sécrètent aucune humeur, et qui fournissent une enveloppe solide aux organes.

— Bot. Tout organe mince et faible destiné à en envelopper d'autres.

— Techn. Ais qu'on place en dessus et en dessous d'un paquet de livres mis en presse.

MEMBRANÉ, adj. Bot. Qui est aplati comme une membrane.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. Anat. Qui participe de la membrane : *Partie* MEMBRANEUSE. *Ligament* MEMBRANEUX. (Acad.)

— Bot. Qui est sans pulpe entre les membranes.

MEMBRANULE, n. f. Anat. Petite membrane.

— Bot. Membrane qui couronne l'urne de certaines mousses, qui recouvre les fruits des fougères.

MEMBRE, n. m. (*membrum* ; lat., m. sign.) Pron. *manbr*. — Partie extérieure du corps de l'animal, distinguée de toutes les autres par quelque fonction particulière. Il se dit principalement des bras et des jambes, il ne se dit jamais de la tête : *Membres forts, vigoureux, robustes, souples. Il ne peut s'aider d'aucun de ses* MEMBRES. *Cet homme a été saigné des quatre* MEMBRES. (Acad.) *Des visages ridés, des* MEMBRES *courbés par les ans*. (Boss.) *Le doux sommeil s'était insinué dans leurs* MEMBRES. (Fén.)

— *Membre viril*, la partie de l'homme qui sert à la génération. ‖ *Membre génital*, cette même partie dans les animaux : *La marmotte a le* MEMBRE GÉNITAL *extrêmement long*. (Buff.)

— Fig. Chacune des parties d'un corps politique : *La Pensylvanie est un* MEMBRE *de la république des États-Unis. Cet État est* MEMBRE *de la confédération germanique*. (Acad.)

— Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'État, une société littéraire ou savante, etc. : MEMBRE *de la chambre des députés, de l'Institut. L'injure faite à un simple citoyen fut ressentie par tous les* MEMBRES *de la république. Les* MEMBRES *d'une famille*. (Acad.) *Qui dit une société, dit un corps qui subsiste par l'union de divers* MEMBRES, *et confond l'intérêt particulier dans l'intérêt général*. (Vauv.)

— Par anal. *Les fidèles sont les* MEMBRES *du corps mystique de l'Église. Les pauvres sont les* MEMBRES *de Jésus-Christ*.

— Fig. *Membre pourri, gâté, gangrené*, personne qui fait honte à la compagnie, au corps dont elle fait partie.

— Fig. Chaque partie d'une période ou d'une phrase : *Les* MEMBRES *d'une période. Il y a trop de symétrie dans les* MEMBRES *de cette phrase*.

— Archit. Chacune des parties, grandes ou petites, qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture : *La frise est un* MEMBRE *de l'entablement. Le larmier est le principal* MEMBRE *de la corniche*. ‖ *Membre creux*, moulure concave. ‖ *Membre couronné*, moulure surmontée d'un filet.

— Mar. *Membres d'un bâtiment*, grosses pièces de bois qui forment les côtés ou les couples d'un bâtiment.

— Math. *Membre d'une équation*, chacune des deux quantités qui sont séparées par le signe d'égalité.

MEMBRÉ, ÉE, adj. Il ne s'emploie guère qu'avec l'adverbe *bien* ; Qui a des membres bien faits, bien proportionnés : *Il est* BIEN MEMBRÉ. (Acad.)

— Blas. Il se dit des membres qui sont d'un émail différent.

MEMBRET, n. m. Pron. *man-brè*. — Techn. Lame pour attacher l'éperon.

MEMBRETTE, n. f. (*membre*.) Pron. *man-brètt*. Archit. Partie du pied-droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. ‖ On l'appelle aussi, *Alette*.

MEMBRON, n. m. Archit. V. MEMBRAN.

MEMBRU, UE, adj. Pron. *man-bru*. — Qui a les membres fort gros : *Il est bien* MEMBRU.

— Fam. Subst. *Un gros* MEMBRU. (Acad.)

MEMBRURE, n. f. Ensemble des membres d'un individu : *La forte* MEMBRURE *d'un athlète. La* MEMBRURE *frêle et délicate d'une jeune femme, d'un enfant*. (Acad.)

— Techn. Pièce de bois épaisse, dans laquelle on enchâsse les panneaux.

— Mar. Totalité des membres ou couples d'un bâtiment : *Bois de* MEMBRURE. (Acad.) *Ses mâts, ses vergues, ses* MEMBRURES, *ses canons, retombèrent en pluie de feu sur la rade, comme un pan du ciel*. (Lam.)

— Métrol. Mesure du bois de chauffage : *Les seules* MEMBRURES *dont les marchands puissent se servir pour le mesurage du bois sont le stère et le double stère, dûment étalonnés et poinçonnés*.

— Techn. Ais de relieur pour mettre les livres en presse.

MÊME, adj. des 2 g. (*semet* ; lat.) Qui n'est pas autre, qui n'est point différent : *Pierre et Céphas, c'est le* MÊME *apôtre. Il a encore le* MÊME *habit qu'il avait. Deux tonneaux de* MÊME *cuvée. Ce maître et son vieux domestique boivent le* MÊME *vin*. (Ac.) *Chaque siècle qui passe sur un peuple n'y laisse jamais les* MÊMES *manières d'être, les* MÊMES *intérêts, les* MÊMES *besoins qu'il y a trouvés*. (A. Thierry.)

Toujours *mêmes* usages,
Mêmes soins, *mêmes* jeux ; toujours *mêmes* visages ;
(Coll. d'Harl.)

— S'il est placé immédiatement après les noms ou les pronoms, il s'emploie sans article pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle : *C'est le* ROI MÊME *qui l'a dit*. MOI-MÊME. VOUS-MÊME. SOI-MÊME. (Acad.) *Les préjugés* MÊMES *doivent être discutés avec circonspection*. (Duclos.)

Le ciel *même* peut-il réparer les ruines
De cet arbre séché jusque dans ses racines ? (Rac.)

— *Être soi-même*, ne pas démentir son caractère : *Je l'ai trouvé tout abattu de ce revers ; il n'était plus* LUI-MÊME. (Acad.)

— *Faire une chose de soi-même*, de son propre mouvement : *Il a fait cela de* LUI-MÊME. *J'y suis allé de* MOI-MÊME. (Acad.)

— Il se joint aussi après les substantifs qui désignent quelques qualités, pour exprimer qu'elles sont au plus haut degré dans la personne dont on parle : *Dieu est la sagesse* MÊME, *la miséricorde* MÊME, *la bonté* MÊME. *Cet homme est la valeur* MÊME, *la ma-*

lice MÊME. *Cette femme est la fausseté* MÊME. (Acad.)

— Qui est semblable, qui est pareil : *Vous nous avez servi de bon vin l'autre fois, donnez-nous du* MÊME. *On vous fera le* MÊME *traitement qu'on lui a fait.* (Acad.)

— Fam. et Elliptiq. *Cela revient au même*, c'est la même chose.

= **Même,** adv. De plus, aussi, encore : *Il lui a tout donné*, MÊME *ses habits. Il lui dit des injures et* MÊME *le frappa.* (Acad.)

= **A même,** locut. adv. qui ne s'emploie qu'avec les verbes *être, mettre, laisser.*

— *Être à même*, être en état, être à portée de se procurer, de faire quelque chose : *Ayant un si beau jardin, si vous aimez à vous promener, vous* ÊTES À MÊME.

— Il est souvent suivi d'un infinitif. : *Vous êtes* À MÊME *de rendre service à cet honnête homme.*

— *Mettre quelqu'un à même de faire quelque chose*, lui en procurer la facilité : *Je* L'AI MIS À MÊME *de travailler utilement.*

— *Laisser quelqu'un à même de faire une chose*, le lui permettre, ne pas l'en empêcher.

= **De même, tout de même,** loc. adv. De même manière, de même sorte : *Si vous en usez bien, il en usera* DE MÊME, TOUT DE MÊME. *Il en est* DE MÊME *de cela que de toutes les autres choses.*

= **De même que,** loc. conj. Comme : *Il fondrait sur lui* DE MÊME QUE *l'oiseau fait sur la perdrix.* (Acad.)

— Quand il est employé au commencement du premier membre d'une comparaison, on le répète assez souvent au commencement du second : DE MÊME QUE *la cire molle reçoit aisément toute sorte d'empreintes et de figures*, DE MÊME *un jeune homme reçoit aisément toutes les impressions qu'on veut lui donner.* (Acad.)

= **Gramm.** Cet adjectif, s'est longtemps écrit indifféremment avec ou sans *s*. Ainsi on trouve dans la Fontaine :

Des tours et stratagèmes,
J'en vais dire un de mes plus favoris;
J'en ai bien lu, j'en vois pratiquer *mêmes*
Et d'assez bons qui ne sont rien au prix.

Et dans Corneille :

Ici, dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*.

Aujourd'hui l'orthographe de ce mot est réglée sur sa double fonction d'*adjectif* et d'*adverbe*.

— *Même* est donc *variable*, employé comme *adjectif*, et *invariable*, employé comme *adverbe*.

I. Il est *adjectif* et *variable* :

1° Lorsqu'il précède un nom qu'il détermine; alors il répond à l'*idem* des Latins : *Les* MÊMES VERTUS *qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver.* (Montesq.) *A la ville et à la cour*, MÊMES *passions*, MÊMES *brouilleries dans les familles.* (La Br.) *Quoique l'Évangile propose à tous la* MÊME *doctrine, il ne propose pas à tous les* MÊMES *règles.* (Mass.)

J'aurai *mêmes* douleurs, j'aurai *mêmes* alarmes. (Corn.)

2° Lorsqu'il suit un seul nom ou un pronom qu'il détermine; alors il exprime une idée d'identité simple et répond à l'*ipse* des Latins : *Nous voudrions ôter aux autres leurs vertus* MÊMES. (Mass.)

Les Grecs *mêmes* sont las de servir ma colère. (Rac.)

— On l'écrit sans *s* dans les expressions *nous-même, vous-même*, quand *nous* et *vous* sont pris pour *moi, toi* :

Va ! Mais *nous-même* allons, précipitons nos pas. (Rac.)
Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre frere,
Que de lui faire en vain une injuste prière? (Id.)

— Il est *adverbe* et *invariable* :

1° Lorsqu'il modifie un verbe exprimé ou sous-entendu :

Ses remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse. (Rac.)

Il y a un tour à donner à tout, MÊME *aux choses qui en paraissent le moins susceptibles.* (Montesq.)

2° Quand il précède ou suit plusieurs noms, parce qu'alors il a le sens de *aussi* : *Tout périt ensemble, propriété, lois, institutions, éducation, sciences, arts, métiers, langue* MÊME. (Lamenn.) *Les plus rigoureux censeurs, les ennemis* MÊME *de Cromwell, ne lui ont pas refusé un grand esprit.* (Villem.)

3° Lorsqu'il précède ou suit un adjectif qu'il modifie : *Tout citoyen doit obéir aux lois*, MÊME INJUSTES. (B. de S.-P.) *Nos méthodes savantes nous cachent des vérités* CONNUES MÊME *des simples bergers.* (Id.)

4° Lorsqu'il précède ou suit un superlatif relatif : *On fait souvent vanité des passions* MÊME *les plus criminelles.* (La Rochef.) *Hélas ! à quoi les rois sont-ils exposés ! les plus sages* MÊME *sont souvent surpris.* (Fén.)

5° Enfin il est toujours *invariable* quand il est l'équivalent des adverbes *aussi, de plus, y compris* : *C'est la reconnaissance qui porta autrefois les hommes à se faire des dieux* MÊME *de leurs bienfaiteurs.* (Mass.) *Un empereur nommé Théodose fit passer au fil de l'épée tous les habitants d'une ville* MÊME *les femmes et les enfants.* (Montesq.)

— Précédé de la conjonction *et*, il n'a jamais d'autre sens : *L'esprit de politesse veut que par nos paroles* ET MÊME *nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux.* (La Br.)

Frappez et Syriens, *et même* Israélites. (Rac.)

MÊMEMENT, adv. (*même*.) Pron. *mém-man.* — De même, pareillement. || Vieux.

MÉMENTO, n. m. (mot. lat. *Souviens-toi*, impératif du v. *memini*, se souvenir.) Pron. *mé-main-tô.* — Fam. Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose : *J'ai mis un* MÉMENTO *dans ma tabatière.* (Acad.)

— Liturg. cathol. : *Le* MÉMENTO *des vivants, des morts*, deux prières du canon de la messe pour les vivants et pour les morts.

MÉMOIRE, n. f. (*memoria*; lat., m. sign.) Pron. *mé-moar.* — Faculté par laquelle l'âme conserve et réveille en elle-même des souvenirs : *Il manque de* MÉMOIRE. *Il a la* MÉMOIRE *sûre. Il a perdu la* MÉMOIRE. *Il a la* MÉMOIRE *courte. Ma* MÉMOIRE *m'a trahi. Cela m'est sorti de la* MÉMOIRE. *Exercer, cultiver, enrichir sa* MÉMOIRE. (Acad.) *Il a une* MÉMOIRE *extraordinaire.* (La Rochef.)

La cour est un pays où l'on perd la *mémoire*. (Étienne.)

— Fam. *Cet homme a une* MÉMOIRE *de lièvre, il la perd en courant*, il n'a point de mémoire, une chose lui en fait aisément oublier une autre. (Acad.)

— *Avoir mémoire de*, se souvenir : *On n'*AVAIT *pas* MÉMOIRE *que le volcan eût brûlé auparavant.* (Buff.)

— *Mémoire locale*, celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses : *Il a la* MÉMOIRE *locale.*

— *Mémoire artificielle*, méthode destinée à aider la mémoire naturelle, mnémonique : *La* MÉMOIRE ARTIFICIELLE *était fort en usage chez les anciens.*

— Action, effet de la mémoire : *Je n'ai point de* MÉMOIRE *de cela. Je vous en rafraîchirai la* MÉMOIRE. *La* MÉMOIRE *de ses grandes actions ne mourra jamais. Il vivra dans la* MÉMOIRE *de tous les siècles. Il a fait des choses dignes de* MÉMOIRE. (Acad.) *Combien d'événements entièrement oubliés ! Que de révolutions antérieures à la* MÉMOIRE *des hommes.* (Buff.)

Sa *mémoire* est fidèle; et, dans tout ce qu'il dit,
De vous et de Joad je reconnais l'esprit. (Racine.)

— *De mémoire d'homme on n'avait point vu pareille chose*, on n'a aucun souvenir d'une chose semblable.

— Souvenir : *La* MÉMOIRE *des hommes est le plus périssable des monuments.* (Villem.)

Moi, des bienfaits de Dieu je perdrais la *mémoire* ! (Rac.)

— *En mémoire de*, pour transmettre et perpétuer le souvenir de : *On a élevé un monument, on a frappé une médaille en* MÉMOIRE *de telle action.*

— *L'Église fait aujourd'hui mémoire de tel saint*, elle en fait commémoration dans l'office du jour.

— Réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort : *La* MÉMOIRE *des bienfaiteurs de l'humanité doit être éternelle. La* MÉMOIRE *des tyrans est odieuse. Sa* MÉMOIRE *est en honneur, en exécration. Cette action ternit, souille sa* MÉMOIRE. *Laisser une* MÉMOIRE *honorée. Calomnier la* MÉMOIRE *de quelqu'un.* (Acad).

— Jurispr. *Réhabiliter, purger la mémoire d'un défunt*, faire annuler, par voie de révision, le jugement qui l'a condamné.

— *A la mémoire, à l'immortelle mémoire de*, formules qu'on met quelquefois en tête des épitaphes, etc.

— *Tel prince d'heureuse, de vertueuse, de bienfaisante, de glorieuse, de triomphante* MÉMOIRE, espèce de formule employée dans certaines occasions, en parl. d'un prince, d'un souverain qui s'est illustré par ses vertus ou par ses victoires.

— Ironiq. *Tel homme de gourmande* MÉMOIRE, *de chicaneuse* MÉMOIRE, *d'avaricieuse* MÉMOIRE, *etc.* (Ac.)

— Poétiq. *Les Filles de mémoire*, les Muses.

— *Le temple de mémoire*, le temple où, suivant les poëtes, les noms des grands hommes sont conservés. (Id.)

— Liturg. Autel érigé sous l'invocation d'un saint.

Syn. Mémoire, souvenir. *Mémoire* se dit plus particulièrement des idées qui intéressent l'esprit, *souvenir* des idées qui intéressent le cœur; la *mémoire* est subordonnée à l'intelligence, et le *souvenir* au sentiment.

MÉMOIRE, n. m. Pron. *mé-moar.* — Écrit sommaire qu'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire : *Donnez-moi, remettez-moi un petit* MÉMOIRE *de votre affaire, si vous voulez que je m'en occupe. Dresser, faire un* MÉMOIRE *pour une affaire.* (Acad.) *Il faut convenir que l'art de raisonner faux est poussé bien loin dans le* MÉMOIRE. (Beaum.)

— Particul. Factum, ouvrage imprimé contenant les faits et les moyens d'une cause qui doit être jugée : *Faire signifier un* MÉMOIRE. (Acad.)

— État de ce qui est dû à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire à un marchand pour ses fournitures, à un artisan pour son ouvrage, à un domestique pour les emplettes qu'il a faites au compte de son maître : MÉMOIRE *de frais, de dépens. Arrêter, régler un* MÉMOIRE. MÉMOIRE *du marchand de drap, du tailleur, du charpentier, du maître d'hôtel, du cuisinier, etc.* (Acad.) *Donne-moi un peu ce* MÉMOIRE, *que je le voie encore.* (Mol.)

Mémoire juste et bref de nos dettes criardes. (Regn.)

— Fig. et fam. *Mémoire d'apothicaire*, mémoire dont les articles sont portés à un taux exagéré.

— Dissertation sur quelque objet de science, d'érudition, de littérature, etc. : *Il a lu, il a publié un excellent* MÉMOIRE *sur les phénomènes de l'électricité, sur la chronologie des rois égyptiens.* (Acad.)

— N. pl. Recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire : MÉMOIRES *de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

— Relations écrites par ceux qui ont eu part aux affaires publiques, ou qui en ont été les témoins oculaires : *Les* MÉMOIRES *de Sully, de Villeroi, de Bassompierre.* (Acad.) *Les* MÉMOIRES *secrets des contemporains sont suspects de partialité.* (Volt.) *On n'écrit pas des* MÉMOIRES *pour s'humilier ni pour se donner tort.* (Mérim.) *Ces* MÉMOIRES *ont été traduits en plusieurs langues.* (Mign.) *Nous avons des* MÉMOIRES *qui sont en général meilleurs que nos histoires.* (La Harpe.)

— Documents d'après lesquels on écrit l'histoire : *Cet historien a travaillé sur de bons, sur de mauvais* MÉMOIRES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il a eu de bons, de mauvais* MÉMOIRES, se dit d'un homme qui sait bien ou qui sait mal un fait qu'il raconte.

MÉMORABLE, adj. des 2 g. (*memorabilis*; lat., m. sign.) Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire remarquable : *Action, chose, journée, fait, événement, siége* MÉMORABLE. (Acad.) *Ils se vont rendre* MÉMORABLES *à la dernière postérité.* (St-Réal.)

MÉMORABLEMENT, adv. D'une manière mémorable.

MEMORANDUM, n. m. (m. lat., *qui doit être exposé*; lat.) Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés.

— Petit cahier sur lequel on inscrit les choses dont on veut se souvenir.

MÉMORATIF, IVE, adj. (*memoria*; lat.) Fam. Qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose : *Être* MÉMORATIF. *Il est bien tard, soyez* MÉMORATIF. (Volt.) || Peu usité.

MÉMORIAL, n. m. (*memoria*, mémoire ; lat.) Placet ; mémoire particulier servant à instruire d'une affaire : *On a présenté plusieurs* MÉMORIAUX *au pape. On présenta un* MÉMORIAL *au conseil.* (Acad.) *Le* MÉMORIAL *de saint Germain est en quatre lignes, d'un caractère cursif remarquablement ferme et élégant.* (Lenormant.)

— Livre, journal sur lequel les banquiers et les commerçants sont tenus d'inscrire leurs affaires journellement et à mesure qu'elles se font.

— *Mémoriaux de la chambre des comptes*, les registres sur lesquels étaient transcrites les lettres patentes de nos rois.

— *Mémorial administratif*, recueil des actes administratifs, arrêtés, d'une localité.

MENAÇANT, part. prés. du v. Menacer.

MENAÇANT, ANTE, adj. Qui menace : *Visage, air, œil* MENAÇANT. *Paroles* MENAÇANTES. (Acad.) *Des réclamations* MENAÇANTES *annoncèrent une guerre impitoyable.* (De Barante.)

— Par extens. En parl. des choses, Qui pronostique, qui fait craindre quelque malheur : *Un présage, un avenir* MENAÇANT. *Une mer* MENAÇANTE. (Acad.)

MENACE, n. f. Parole ou geste dont on se sert pour marquer à quelqu'un sa colère, son ressentiment, pour lui faire craindre le mal qu'on lui prépare : *Faire des* MENACES. *Il employa tour à tour les caresses et les* MENACES. (Acad.)

Je crains qu'un prompt effet n'ai suivi la *menace*. (Rac.)

— Fig. et fam. *Menaces en l'air*, menaces qui ne sont suivies d'aucun effet.

MENACÉ, ÉE, part. pass. du v. Menacer : *Quand il marche, tout se croit également* MENACÉ. (Boss.)

Aucun sacrifice ne doit coûter quand l'indépendance nationale est MENACÉE. (Arago.)

— *Être menacé de fièvre, d'apoplexie, de phthisie, etc.*, avoir à craindre d'être atteint prochainement par une de ces maladies. — || Par analog. : *Être* MENACÉ *d'une disgrâce, d'une banqueroute, etc.*

— Absol. : *Honneur menacé*, que l'on est en danger de perdre.

MENACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*minari*, m. sign. ; lat.) Pron. *mna-cé*. — Le *c* du rad. prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous menaçons*, *il menaça*, *etc.* — Faire des menaces : MENACER *quelqu'un de l'œil, de la main.* MENACER *avec la canne. Il l'*A MENACÉ *de coups de bâton.* (Acad.)

Achille nous *menace;* Achille nous méprise. (Rac.)
Il *menace* à nos yeux ceux qui me sont soumis. (C. D.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Je me dérobai sans le savoir au péril qui me* MENAÇAIT. (J.-J. Rouss.) *Le mal qui consume l'un* MENACE *les autres.* (Mass.)

— Absol. : *Il jurait et* MENAÇAIT. (Acad.) *Sans* MENACER, *sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup.* (Boss.)

— Prov. *Tel menace qui tremble*, on fait quelquefois le méchant pour cacher sa peur.

— Fig. et poétiq. MENACER *le ciel, les cieux*, se dit de certains objets fort élevés : *Ces arbres, ces tours* MENACENT *les cieux, le ciel.* (Acad.)

Je retourne à ces monts qui *menacent* les cieux. (Volt.)

— Pronostiquer, faire craindre quelque malheur, quelque accident peu éloigné : *La disposition de l'air nous* MENACE *d'un grand orage.* (Acad.)

— *Menacer ruine*, se dit d'un bâtiment qui est près de tomber : *Cet édifice* MENACE RUINE. (Acad.) *Vous ne trouverez plus ici que les tristes restes d'une grandeur qui* MENACE RUINE. (Fén.)

— Fig. *Cet établissement, cet empire* MENACE RUINE.

— Par antiphr. et fam. Faire espérer : *Il nous* MENACE *d'un excellent dîner.* (Acad.)

— Suivi d'un infin. précédé de la prép. *de*, Être sur le point :

La discorde en ces lieux *menace de s'accroître.* (Boil.)

= **Se menacer,** v. pr. Se faire mutuellement des menaces : *Ils* SE MENACENT *des yeux.* (Boil.)

MÉNADE, n. f. (μαίνεσθαι, être en fureur, gr.) Pron. *mé-nad*. — Femme qui, chez les anciens, célébrait les fêtes de Bacchus, et se livrait à un délire qui allait jusqu'à la fureur : *Une* MÉNADE *échevelée. Les fureurs des* MÉNADES. (Acad.)

— Fig. Femme méchante, acariâtre :

T'accommodes-tu mieux de ces douces *ménades*
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
(Boil.)

MÉNADURE, n. f. Appel en jugement.

MÉNAGE, n. m. (*mainagium* et *managium*, maison, demeure; bas lat.) Pron. *mé-naj*. — Gouvernement domestique, et tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille : *Il donne tant à sa femme pour faire aller le* MÉNAGE, *pour la dépense du* MÉNAGE. *Il s'est mis en* MÉNAGE. *Les détails du* MÉNAGE. (Acad.) *Le bœuf est le domestique le plus utile de la ferme, le soutien du* MÉNAGE *champêtre.* (Buff.)

Des parents, des enfants, une femme, un *ménage*,
Tout cela me fait peur. (Regn.)

— Collectiv. Toutes les personnes dont une famille se compose : *Il y a trois ou quatre* MÉNAGES *dans cette maison.* (Acad.)

Mon fils, depuis l'hiver, a son *ménage* à part. (C. Delav.)

— Association d'un homme et d'une femme mariés ensemble : *Mettre une fille en* MÉNAGE. *Troubler un* MÉNAGE. (Acad.) *Les meilleurs* MÉNAGES *sont ceux où la femme a le plus d'autorité.* (J.-J. Rouss.)

... J'ai bien fait d'entrer jeune en *ménage*. (C. Del.)

— *Ils font bon, mauvais ménage*, se dit d'un mari et d'une femme qui vivent en bonne, en mauvaise intelligence.

— *Avoir un double ménage*, ou *avoir un ménage en ville*, entretenir une maîtresse.

— Par extens. et collectiv. Meubles, ustensiles nécessaires dans un ménage : *Cette servante tient mon* MÉNAGE *bien propre.* (Acad.)

— *Femme de ménage*, femme qui vient du dehors, pour prendre soin des choses du ménage. || Par anal. *Faire des* MÉNAGES.

— *Faire le ménage*, faire les lits, balayer, mettre en ordre tout ce qui est dans l'appartement, dans la chambre.

— *Être propre au ménage*, savoir ranger avec soin et tenir en état de propreté les meubles d'un appartement.

— *Pain de ménage*, pain que l'on cuit dans les maisons particulières ; il est ordinairement d'une farine moins fine, et d'une pâte moins légère que le pain de boulanger.

— *Toile de ménage*, toile dont le fil est fait dans les maisons particulières et qui a plus de corps que celle que les marchands vendent ordinairement.

— *Liqueurs de ménage*, liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier.

— Épargne, économie dans l'administration de ses revenus : *Il vit avec grand* MÉNAGE. (Acad.) *Il faudra rendre compte à ce juge inexorable non-seulement de la dépense, mais encore de l'épargne et du* MÉNAGE. (Boss.)

Son *ménage* à présent va jusqu'à l'avarice. (Dest.)

|| Dans ce sens il a vieilli :

— *Vivre de ménage*, vivre avec économie.

Il *vivait de ménage*,
Mais donnait de bon cœur, comme on donne au village.
(Andrieux.)

— Iron. et par j. de mots. Il se dit d'une personne qui vend ses meubles pour vivre : *Il* VIT DE MÉNAGE.

— Prov. *Ménage de bouts de chandelle*, économie sordide ; on dit mieux et plus souvent : *Économie de bouts de chandelles.* (Acad.)

Syn. Ménage, épargne. *Ménage* se dit de l'économie appliquée à des dépenses courantes dont elle réduit le chiffre ; *épargne*, de l'économie faite sur l'emploi des revenus ; il éveille l'idée d'une plus-value, d'un accroissement de bien et de fortune. || V. ÉPARGNE.

MÉNAGÉ, ÉE, part. pass. de Ménager : *Les ressources ont été sagement* MÉNAGÉES.

— Par anal. : *Rien de plus précieux que la vie quand elle est utilement* MÉNAGÉE *pour l'éternité.* (Mass.)

— Fig. et fam. Traité avec égard : *C'était un homme très-peu* MÉNAGÉ *par le public.* (Chamf.)

— Arrangé, distribué : *Tout est* MÉNAGÉ *dans le corps humain avec un artifice merveilleux.* (Boss.)

— Littér. *Incidents bien* MÉNAGÉS. (Acad.) *L'intérêt est* MÉNAGÉ, *et va croissant jusqu'à la fin.* (Andr.)

Le seul courroux d'Achille, avec art *ménagé*,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boil.)

MÉNAGEMENT, n. m. (*ménager.*) Pron. *mé-naj-man*. — Circonspection, égard, précaution : *Il faut avoir de grands* MÉNAGEMENTS *pour lui; il faut user de* MÉNAGEMENTS *envers lui, employer, garder des* MÉNAGEMENTS *envers lui.* (Acad.) *L'esprit du monde est un esprit de souplesse et de* MÉNAGEMENT. (Mass.) *Il y a des* MÉNAGEMENTS *que l'esprit et même l'usage du monde n'apprennent pas.* (Mme de Staël.) *Ces plaisanteries ne s'éloignent de l'obscénité que par le* MÉNAGEMENT *de l'expression.* (Volt.)

Les vains *ménagements* sont ici superflus. (De la Ville.)

— *Avec ménagement*, avec l'attention qui est nécessaire pour éviter de choquer, de faire de la peine ou de tirer avantage.

— *Sans ménagement*, sans circonspection, sans attention délicate et bienveillante.

MÉNAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ménage.*) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *ménag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous ménageons*, *il ménagea*, etc. — User avec économie, dépenser avec circonspection, avec prudence : *Il* MÉNAGE *bien son revenu. Je vous laisse ma bourse*, MÉNAGEZ*-la. Il* MÉNAGE *tout ce qu'il peut dans la maison.* (Acad.)

— Absol. *Il* MÉNAGE *pour ses enfants.* (Acad.)

— *Ménager le temps, son temps*, ne pas le perdre.

— *Ménager ses pas*, éviter de faire des démarches inutiles; en faire le moins qu'on peut.

— *Ménager un terrain*, *une étoffe*, les employer de manière à tirer parti de tout.

— *Ménager sa santé*, *ses forces*, en user avec prudence, avec circonspection : *J'ai toujours à vous exhorter à* MÉNAGER VOTRE SANTÉ. (Volt.)

— Fig. *Ménager ses paroles*, parler peu.

— *Ménager les termes*, les expressions, parler avec une grande circonspection.

— En parl. des personnes, Traiter avec ménagement, avec égard, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire : *C'est un homme qu'il faut* MÉNAGER. (Acad.) *Elle avait une foule d'amis qu'elle* MÉNAGEAIT *et servait avec un soin égal.* (V. Cousin.)

Perdez votre procès, madame, avec constance
Et ne *ménagez* pas un rival qui m'offense. (Mol.)

— *Ménager quelqu'un*, l'épargner ; user modérément de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui : *Je le* MÉNAGE; *sans cela je le gagnerais à tout coup.*

Même en vous punissant croyez qu'on vous *ménage*.
(C. Del.)

— *Ménager des troupes*, prendre garde de les fatiguer inutilement, de les exposer mal à propos : *Quel soldat n'*A*-t-il pas* MÉNAGÉ *comme un sujet du prince et une portion de la république ?* (Fléch.) || Par anal. *Ménager un cheval.*

— Prov. et fig. *Qui veut aller loin ménage sa monture*, il faut éviter les excès, il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps.

Qui veut voyager loin *ménage sa monture.* (Rac.)

— Manier, conduire, préparer avec ménagement, avec adresse : *Cette affaire est délicate ; si vous ne la* MÉNAGEZ *pas habilement, vous échouerez.* MÉNAGER *une trêve, une entrevue.* (Acad.) *Laissons la Providence nous* MÉNAGER *des solutions qui échappent à notre courte sagesse.* (Dupanl.)

Quand le présent s'en va, *ménageons* l'avenir. (C. Del.)

— Préparer, amener : MÉNAGER *l'occasion, les occasions. Il* MÉNAGEA *l'accommodement de la mère et du fils.* (Volt.)

Je prends mon temps fort bien, et j'ose me vanter
De savoir *ménager* les bons moments d'un maître.
(Dufresny.)

— *Ménager les intérêts de quelqu'un*, avoir soin de ne pas les compromettre :

Son adroite vertu *ménage* son crédit. (Rac.)

— *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*, n'avoir plus de mesures à garder avec lui.

.... Qu'ai-je à prévoir, à craindre, à *ménager ?*
Je me révolte enfin, et je veux me venger. (C. Del.)

— *Ce chanteur ménage bien sa voix*, il la conduit bien, il en tire tout le parti qu'il en peut tirer.

— B.-arts. et Littér. Distribuer habilement, disposer avec art : *Ce poëte* A *bien* MÉNAGÉ *les incidents de sa tragédie, de sa comédie. Ce peintre* A *bien* MÉNAGÉ *l'ombre et la lumière dans son tableau.*

— Constr. *Ménager un escalier dans un bâtiment, un cabinet dans un appartement, etc.*, faire en sorte qu'il s'y trouve de la place pour un escalier, pour un cabinet, etc., sans gâter le dessin principal.

— *Ménager une chose à quelqu'un*, la lui procurer, la lui réserver : *Vous m'*AVEZ MÉNAGÉ *une surprise agréable. Il lui* A MÉNAGÉ *la bienveillance du ministre.* (Acad.) *Cette facilité d'oublier les maux est une consolation que le ciel m'*A MÉNAGÉE. (J.-J. Rouss.)

= **Se ménager,** v. pron. Avoir soin de sa personne, de sa santé : *Vous n'êtes pas encore tout à fait guéri, et, si* VOUS NE VOUS MÉNAGEZ, *vous retomberez.* (Acad.)

Sire, *ménagez-vous ;* la colère fait mal. (C. Del.)

— Mor. Se conduire avec adresse, avec circonspection : *Il sait* SE MÉNAGER *avec tout le monde. Nul n'entend mieux que lui à* SE MÉNAGER *entre deux partis contraires.* (Acad.) *Je* ME MÉNAGE *selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis.* (Mme de Sév.)

MÉNAGER, ÈRE, adj. Qui entend le ménage, l'épargne, l'économie : *C'est un homme fort* MÉNAGER, *une femme fort* MÉNAGÈRE. (Acad.)

— Fig. *L'homme sage est* MÉNAGER *du temps et des paroles.* (Acad.)

— *Eaux ménagères*, celles qui ont été employées aux divers usages domestiques : *Le ruisseau noir roule péniblement les* EAUX MÉNAGÈRES *de toutes les maisons.* (H. de Balz.)

— N. f. Celle qui préside aux soins du ménage : *Il a chez lui une* MÉNAGÈRE *dont il est fort content.* (Acad.) *Elle avait confectionné elle-même la plus belle galette qui se fût vue de mémoire de* MÉNAGÈRE. (G. Sand.)

— Fig. *L'injustice est une mauvaise* MÉNAGÈRE; *elle ne tient pas tout ce qu'elle promet.* (Montesq.)

— Homme économe : *C'est le meilleur* MÉNAGER *du monde.* (Acad.) *Ce garçon-là est bien meilleur* MÉNAGER *que vous ne pensez.* (Regn.)

MÉNAGERIE, n. f. (*ménage.*) Lieu où l'on rassemble des animaux étrangers et rares : *La* MÉNAGERIE *du Jardin du roi.*

— Lieu où l'on engraisse, où l'on élève des bestiaux, des volailles, etc. || Vieux.

MÉNAGEUR, EUSE, n. Par dénigr. Celui, celle qui se ménage ou qui ménage tout le monde : *Je les traiterai comme des* MÉNAGEURS *politiques.* (Mme de Sév.) || Peu usité.

MÉNAGOGUE, adj. Méd. V. EMMÉNAGOGUE.

MÉNALOGOGUE, n. m. Remède propre à chasser la bile noire : *Purger par cholagogue et* MÉNALOGOGUE. (Mol.)

MÉNASTASIE, n. f. (μήν, mois ; στάσις, croupissement ; gr.) Pron. *mé-nass-ta-zî*. — Méd. Colique des mois, ou de la douleur utérine qui revient tous les mois, lorsque les règles ne peuvent couler avec liberté.

MENDIANT, ANTE, adj. Pron. *man-di-an, ant*. — Qui demande l'aumône, qui a l'habitude de men-

dier : *La variété des tons de la* MENDIANTE *rhétorique.* (Le Sage.)

— Hist. ecclés. Qui vit de quête, d'aumônes : *Religieux* MENDIANTS. *Moines* MENDIANTS. (Acad.) *Les capucins, les franciscains, les dominicains, les jacobins sont des moines* MENDIANTS. *Grégoire VII et ses successeurs, appuyés sur la plèbe des ordres* MENDIANTS, *fondent la monarchie spirituelle.* (E. Quinet.)

— Subst. *Un* MENDIANT. *Une* MENDIANTE. *La police surveille les* MENDIANTS. (Acad.) *Les* MENDIANTS *vivent de leurs plaies : il y a des gens qui profitent de tout, même du mépris.* (Chateaubr.)

Donne au malade de la santé,
Au *mendiant* le pain qu'il pleure. (Lam.)

— Hist. ecclés. *Les quatre ordres mendiants*, les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes.

— *Les quatre mendiants, des mendiants*, se dit des quatres sortes de fruits secs, qui sont les figues, les raisins, les avelines ou noisettes et les amandes, et du mélange desquels on fait un dessert : *Une assiette des* QUATRE MENDIANTS. *Nous n'avons eu que des* MENDIANTS *à notre dessert.* (Acad.)

MENDICITÉ, n. f. (*mendicitas*; lat., m. sign.) Pron. *man-di-ci-té*. — Condition de ceux qui se procurent la subsistance en demandant l'aumône : *Il est réduit à la* MENDICITÉ. *Tout pays où la* MENDICITÉ *devient profession est mal gouverné.* (Volt.) *La* MENDICITÉ *même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on emprisonne les mendiants* (B. de S.-P.) *Les courtisans sont des pauvres enrichis par la* MENDICITÉ. (Chamf.)

— *Dépôt de mendicité*, maison de reclusion pour les mendiants : *Villers-Coterets a converti en* DÉPÔT DE MENDICITÉ *le magnifique manoir du duc de Valois.* (V. Hugo.)

MENDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mendier.

MENDIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*mendico*, gueuser; lat.) Pron. *man-di-é*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous mendiions, vous mendiiez.* — Demander l'aumône : MENDIER *de maison en maison. Être réduit à* MENDIER. *Se plaire à* MENDIER. (Acad.)

— V. trans. Demander, quêter de l'argent, des vivres : MENDIER *son pain.* MENDIER *sa nourriture.* MENDIER *sa vie.*

Le pain que l'on *mendie* est amer à la bouche. (Ponsard.)

— Fig. Solliciter humblement, avec bassesse : *Il va* MENDIER *les suffrages des uns et des autres.* MENDIER *le secours, l'assistance de quelqu'un.* (Acad.)

— Par extens. *Tout l'éclat que vous* MENDIEZ *dans les choses extérieures montre trop visiblement combien vous-mêmes vous êtes destitués de ce qui vous relève.* (Boss.)

Je pouvais, il est vrai, *mendier* son appui. (Volt.)
J'ai *mendié* la mort chez des peuples cruels. (Rac.)
Pour monter sur le faîte il faut savoir descendre,
Et *mendier* bien bas ce qu'on n'ose pas prendre. (C. D.)

MENDOLE, n. f. Pron. *man-dol*. — Zool. Poisson de la Méditerranée du genre Spare.

MÈNE, n. f. Techn. Cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

MENÉ, ÉE, part. pass. du v. Mener.

MENEAU, n. m. Pron. *me-nô*. — Archit. Montant traverses de bois, de pierre ou de fer, qui partage l'ouverture d'une croisée : *Les* MENEAUX *d'une fenêtre gothique.* (Acad.) *L'église est d'une jolie masse, avec des baies à* MENEAUX *flamboyants.* (V. Hugo.)

— *Faux meneau*, celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

MENECHMES, n. m. pl. (n. pr. personnages de comédie.) Individus d'une ressemblance physique parfaite : *Même regard, même voix, mêmes façons. Leur mise, absolument la même, aidait encore à les prendre pour de véritables* MÉNECHMES. (H. de Balzac.)

— Par extens., Individu qui ressemble parfaitement à un autre : *Trouver son* MÉNECHME. *Le* MÉNECHME *d'une personne.*

MENÉE, n. f. (*mener.*) Pron. *mné*. — Pratique secrète et artificieuse dont on se sert pour faire réussir quelque dessein : *Faire des* MENÉES. *J'ai épié, j'ai découvert ses* MENÉES. (Acad.) *Je n'ai point été satisfait pendant tout le cours des* MENÉES *de la dame et de sa mère.* (Did.) *Les communes n'ignoraient rien des projets du roi ni des* MENÉES *de la cour.* (Guizot.)

— Vén. Route droite que suit le cerf quand il fuit. || *Suivre la menée, être à la menée d'un cerf*, prendre la route d'un cerf qui fuit. || *Avoir la menée belle*, se dit d'un chien qui ne se détourne pas facilement de la voie.

— Techn. Chemin d'une dent de roue de montre.

MENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*menare*, ital., dérivé de *minare*; lat.) Il change l'*e* muet du rad. *men* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je mène, je mènerai, je mènerais.* — Conduire, guider : *Vous savez le chemin,* MENEZ-*nous.* MENER *un enfant par la lisière.* MENER *la mariée à l'église.* (Acad.) *L'homme s'agite, et Dieu le* MÈNE. (Fén.)

Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête,
Mener en conquérant sa nouvelle conquête. (Rac.)

— Fig. et pop. *Je le mènerai par un chemin où il n'y a pas de pierres*, je le poursuivrai vivement, je ne lui ferai pas de quartier.

— Prov. *C'est un aveugle qui mène l'autre*, se dit lorsqu'un homme de peu d'esprit et de science entreprend de conduire un autre homme qui n'en a pas plus que lui : *Une illusion faite à propos* MÈNE *bien les peuples crédules.* (Fén.)

— Fig. et mor. Diriger, déterminer la conduite : *L'ambition, l'intérêt le* MÈNE. *Les préjugés* MÈNENT *quelquefois les gouvernements comme les particuliers. La débauche* MÈNE *à la misère.* (Acad.) *La vengeance et les préjugés* MÈNENT *les cours comme les particuliers.* (Volt.)

— *Cela peut mener loin*, avoir de très-graves conséquences :

Un pas hors du devoir nous peut *mener* bien loin (Th. C.)

— Fig. *Mener à*, produire, avoir pour conséquence : *Le savoir-faire et l'habileté ne* MÈNENT *pas jusqu'*AUX *énormes richesses.* (La Br.) *Mon ouvrage est une preuve de ce que dit Bacon, qu'un peu de science* MÈNE À *l'athéisme et plus de science à la religion.* (B. Const.) *Les talents qui* MÈNENT *à la réputation ne sont pas ceux qui mènent à la fortune.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. *Ce chemin mène à tel endroit*, on va, par ce chemin, à tel endroit.

— Prov. *Tout chemin mène à Rome*, on peut arriver à un but par différents moyens.

— Conduire par force en quelque endroit : MENER *en prison.* MENER *des captifs en triomphe.* (Acad.)

Il veut que ce soit moi qui vous *mène* au supplice. (Rac.)

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un à la baguette*, le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut.

— Introduire, donner accès dans une maison, auprès de quelqu'un : MENEZ-*moi chez le ministre.* (Acad.)

— Conduire, diriger, faire marcher : MENER *des gens à la guerre.* MENER *au combat, à l'assaut.* (Acad.) *Voilà celui qui vous* MENAIT *dans les hasards.* (Boss.)

— Fig. *Mener des troupes à la boucherie*, les exposer à une mort presque certaine.

— Dans le m. sens : MENER *les bêtes aux champs.* MENER *un cheval à l'abreuvoir.* MENER *des chiens en laisse.* (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, Être à la tête de, diriger : MENER *le deuil.* MENER *la danse, le branle.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est à vous de mener la danse, le branle*, c'est à vous de conduire les autres, de leur donner l'exemple.

— Fam. *Mener la bande*, être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir : *C'est lui qui* MÈNE *la bande.* (Acad.) || Dans le même sens : *C'est lui qui* MÈNE *les autres.*

— *Mener de front trois chevaux, quatre chevaux*, guider trois chevaux, quatre chevaux attelés sur une même ligne.

— Fig. *Mener de front*, conduire, faire à la fois : MENER DE FRONT *plusieurs affaires.* MENER DE FRONT *dix intrigues.* (Acad.)

— Par anal. *Mener de front plusieurs sciences*, les cultiver en même temps. Dans le m. sens : *Il mène de front les affaires et les plaisirs.*

— En parl. des voitures, des bateaux, conduire : MENER *une charrette, une voiture, un cabriolet.* MENER *un bateau, une barque.* (Acad.)

— Absol. *Ce cocher* MÈNE *bien.*

— Fig. *Mener bien sa barque*, bien conduire ses affaires.

— Voiturer : MENER *du blé au marché. J'ai là mon cabriolet, voulez-vous que je vous* MÈNE *quelque part ?* (Acad.)

— Se faire accompagner : *Il* MÈNE *bien des gens à sa suite.* (Acad.)

— Entraîner dans son cours, dans sa fuite : *Le cerf* A MENÉ *bien loin la chasse.* (Acad.)

— Fig. Gouverner quelqu'un : *Il le* MÈNE *comme il veut.* (Acad.) *L'homme s'agite et Dieu le* MÈNE. (Fén.) *Cette femme* MENAIT *son mari et était la maîtresse de la maison.* (Le Sage.)

— Prov. *Mener quelqu'un à, par la lisière*, le conduire comme un enfant.

— *Mener quelqu'un en laisse*, le conduire comme on veut, le gouverner à son gré.

— *Mener quelqu'un par le nez*, lui faire faire tout ce qu'on veut : *Il se laisse* MENER *par le nez.* (Acad.)

— On dit aussi : *C'est un homme à mener par le nez*, c'est un homme faible, crédule, sans caractère.

C'est un homme, entre nous, à *mener par le nez.* (Mol.)

— *Mener doucement quelqu'un*, le conduire avec ménagement, l'épargner, éviter de le fâcher, de le révolter : *C'est un enfant timide,* MENEZ-*le doucement.* (Acad.)

— *Mener les ennemis battant*, les obliger à se retirer avec précipitation et les poursuivre dans leur fuite.

— Fig. et fam. : *Mener quelqu'un tambour battant, bon train, grand train*, etc., remporter l'avantage sur lui en peu de temps, le forcer à faire ce qu'on veut.

— *Mener loin quelqu'un, le mener comme il faut, le mener rudement*, lui donner bien de la peine, lui susciter bien des affaires.

— Par extens. *Cette médecine l'a mené doucement* ou *rudement*, elle l'a peu ou beaucoup tourmenté.

— Fig. Amuser, entretenir de paroles, d'espérances vaines : *Il le* MÈNE *de jour en jour. Je ne veux plus me laisser* MENER *de la sorte. Il le* MENAIT *avec de belles paroles.* (Acad.)

— Fig. en parl. des choses, Administrer, diriger, conduire : MENER *la maison, le ménage.* MENER *une affaire, une négociation.* (Acad.) *Il* MENAIT *sagement sa modique fortune ; il sut l'augmenter par l'ordre et l'économie.* (Lacretelle.)

— Fam. *Mener rondement une affaire*, la traiter avec activité, sans trop s'attacher aux détails

— *Mener une vie sainte, honnête, scandaleuse*, vivre saintement, honnêtement, scandaleusement, etc.

— Par anal. *Les femmes des Grecs* MENAIENT *une vie beaucoup plus retirée que les nôtres.* (Volt.) *Je suis scandalisé de la vie que vous* MENEZ. (Mol.)

— *Mener un train, un grand train, grand train*, faire beaucoup de dépense, vivre avec faste.

— Fam. *Mener grand deuil de quelque chose*, en être fort attristé.

— Fam. *Mener beau bruit, grand bruit*, faire grand fracas.

— *Cela ne mène à rien*, on n'en saurait espérer aucun avantage.

— *Mener loin quelqu'un*, en parl. de choses qui se dépensent ou se consomment, fournir longtemps du secours à quelqu'un, lui durer longtemps : *Ces provisions peuvent encore nous* MENER *loin.* (Acad.)

— Il s'emploie plus ordinairement avec la négation : *Cet argent ne le* MÈNERA *pas loin, pas bien loin, guère loin.* (Acad.)

— Chass. *Mener la quête*, faire une battue pour trouver la perdrix. || *Mener les chiens à l'ébat*, les faire promener, attention que l'on doit avoir deux fois par jour.

— Man. *Le pied qui mène*, se dit du pied droit de devant du cheval.

MÉNESTREL, n. m. (*ministerialis*, homme de service; bass. lat.) Pron. *mé-nèss-trèl*. — Anc. Musicien qui composait les mélodies des chants des Troubadours et des Trouvères ; poëte qui allait, de châteaux en châteaux, chantant des vers et récitant des fabliaux : *Jeune, aimable* MÉNESTREL. *Les* MÉNESTRELS *étaient bien accueillis par les grands et par les dames.* (Acad.)

Les *ménestrels* succédaient au festin ;
On écoutait leur voix douce et naïve,
Les fabliaux, la romance plaintive,
Et des chansons l'ingénieux refrain. (Parny.)

MÉNÉTRIER, n. m. (*ménestrel.*) Pron. *mé-né-tri-é*. — Par dénigr. Joueur de violon qui fait danser dans les villages : MÉNÉTRIERS *de village.*

Plus d'un *ménétrier* debout sur son tonneau,
Sous son archet aigu fait détonner Rameau. (Lemière.)

MENEUR, EUSE, n. (*mener.*) Pron. *mneur, mneuz*. — Celui qui mène, qui conduit une femme par la main, dans certaines cérémonies : *Il faut un* MENEUR *à cette quêteuse.* (Acad.)

— *Meneur d'ours*, celui qui mène un ours dans les rues, et qui gagne sa vie à lui faire faire des tours pour le plaisir des passants.

— Celui qui amène les nourrices aux bureaux des gens qui se chargent de leur procurer des nourrissons.

— Principal agent d'une intrigue, d'une faction : *Il donna de l'argent aux principaux* MENEURS, *et promit de satisfaire les autres.* (Mignet.)

C'est un triste métier que de suivre la foule
Et de vouloir crier plus fort que les *meneurs*. (A. de Mus.)

— Fig. et fam. Celui qui, dans les affaires, prend de l'ascendant sur les autres et leur fait faire sa volonté : *C'est un* MENEUR. *C'est le* MENEUR *de la compagnie.* (Acad.)

— N. f. Ouvrière qui forme les jeux de cartes.

— Hist. milit. *Meneur de gens de guerre*, ancien titre des commissaires des guerres.

— Technol. *Meneur de ciseaux*, ouvrier cartier qui découpe les cartes. | *Meneur de table*, celui qui assortit les jeux.

MÉNIANE, n. f. (*Mœnius*, son inventeur; lat.) Pron. *mé-ni-ann.* — Archit. Petite terrasse ou balcon en avant-corps, ménagé pour jouir de la vue du dehors, et ordinairement fermé de jalousies; il n'est guère usité qu'en parlant des édifices d'Italie.

— Adj. *Colonne méniale.* Celle qui soutient une espèce de balcon ou *méniane*. La première *colonne méniale* fut celle qui subsista dans le cirque, à Rome, selon une condition imposée par un certain Mœnius, dont on avait pris la maison pour construire cet édifice.

MÉNIANTHE, n. m. (μήν, mois, et ἄνθος, fleur; gr.) Pron. *mé-ni-antt.* — Bot. Plante à fleurs en bouquets et à feuilles semblables à celles du trèfle. || On l'appelle aussi : *Trèfle d'eau.*

MÉNIL ou **MESNIL**, n. m. Anc. Habitation, village.

MÉNILLE, n. f. Pron. *mé-ni-y.* — Papet. Manche pour lever les mises.

— Mar. Anse ou taquet long et creux pour le passage des mains sur la poignée d'un aviron de galère.

MENIN, n. m. (*menino*, mignon, esp.) Pron. *me-nain.* — En Espagne. Jeune noble attaché aux enfants de la famille royale.

— Chacun des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du Dauphin. *Démétrius avait sa petite cour, ses* MENINS *et ses grands officiers.* (Mérimée.)

— Par extens. Tous ceux qui mènent, qui accompagnent : *Les* MENINS *de la mort*, a été dit par Regnard, en parlant des porteurs de flambeaux qui suivent un convoi.

MÉNINGE, n. f. (μῆνιγξ, μήνιγγος, membrane; gr.) Pron. *mé-nainj.* — Anat. Il se dit spécialement des membranes qui enveloppent le cerveau : *Il y a trois* MÉNINGES ; *la dure-mère, la pie-mère et l'arachnoïde.* (Acad.)

— *Inflammation des méninges*, fièvre cérébrale.

MÉNINGÉ, ÉE, adj. Pron. *mé-nain-jé.* — Anat. Qui a rapport aux méninges.

MÉNINGETTE, n. f. Pron. *mé-nain-jètt.* — Une des méninges, la pie-mère.

MÉNINGINE, n. f. (dimin. de *méninge.*) Pron. *mé-nain-jinn.* — Anat. Une des méninges; l'arachnoïde.

MÉNINGINITE, n. f. (*méninge.*) Pron. *mé-nain-ji-nitt.* — Méd. Inflammation de la méningine dans le cerveau.

MÉNINGITE, n. f. (*méninge.*) Pron. *mé-nain-jitt.* — Méd. Inflammation des méninges; fièvre cérébrale : *De la première à la septième année, l'enfant est exposé à l'hydrocéphale aiguë ou* MÉNINGITE *tuberculeuse.* (Chomel.)

MÉNINGORRHÉE, n. f. (μῆνιγξ, méninge; ῥέος, écoulement; gr.) Pron. *mé-nain-go-ré.* — Méd. Congestion d'un fluide quelconque entre, sur ou sous les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-nain-go-ré-ik.* — Méd. Qui est relatif à la méningorrhée.

MÉNINGOSE, n. f. (μῆνιγξ, méninge; ὀστέον, os; gr.) Pron. *mé-nain-gôz.* — Anat. Union de parties osseuses, au moyen de membranes.

MÉNIPPÉE, adj. (*Ménippe.*) Littér. Il s'est dit des satires écrites par Ménippe, philosophe cynique, et particulièrement d'une satire contre la Ligue par N. Rapin et par Gillot.

MÉNISPERME, n. m. (μήνη, lune : σπέρμα, semence; gr.) Pron. *mé-ni-spèrm.* — Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des Ménispermacées.

MÉNISQUE, n. m. (μηνίσκος, fait de μήνη, lune; gr.) Pron. *mé-nisk.* — Phys. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Petit croissant qui sert d'ornement sur les souliers.

— Figure de géométrie plane ou solide, convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Antiq. Plaque que les anciens plaçaient sur la tête des statues pour les garantir des ordures des oiseaux.

MÉNOLE, n. f. Pron. *mé-nol.* — Techn. Bâton garni d'une planche ronde et trouée pour battre le beurre.

MÉNOLOGE, n. m. (μήν, mois, et λόγος, discours; gr.) Pron. *mé-no-loj.* — Martyrologe ou calendrier de l'Église grecque, divisé en douze parties, pour les douze mois de l'année.

MÉNOLOGUE, n. m. (μήν, mois; λόγος, discours, traité; gr.) Pron. *mé-no-logh.* — Traité sur les menstrues.

MENON, n. m. Zool. Espèce de chèvre dont la peau sert à faire le maroquin.

MÉNOPAUSE, n. f. (μήν, mois, παῦσις, cessation; gr.) Pron. *mé-nèss-pô-zi.* — Méd. Cessation des règles des femmes.

MÉNOPLANIE, n. f. (μήν, mois; πλάνη, course errante; gr.) Pron. *mé-no-pla-ni.* — Méd. Flux de sang qui a lieu par un autre organe que la matrice, et qui remplace l'écoulement menstruel.

MÉNORRHAGIE, n. f. (μήν, mois; ῥήγνυμι, rompre; gr.) Pron. *mé-no-ra-ji.* — Méd. Flux excessif des règles.

MÉNORRHAGIQUE, adj. des 2 g. (*ménorrhagie.*) Pron. *mé-no-ra-jik.* — Méd. Qui appartient à la ménorrhagie.

MÉNORRHÉE, n. f. (μήν, mois; ῥέος, écoulement, fait de ῥέω, couler; gr.) Pron. *mé-no-ré.* — Méd. Hémorragie utérine.

MÉNOSTASIE, n. f. (μήν, mois; στάσις, station; gr.) Pron. *mé-no-stâz, sta-zi.* — Méd. Rétention et accumulation du sang des règles dans la cavité de l'utérus.

MENOTTE, n. f. Fam. Petite main, main d'enfant; *Elle a de jolies, de petites* MENOTTES.

MENOTTES, n. f. pl. Lien de fer ou de corde qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un malfaiteur, pour lui ôter l'usage des mains : *On lui a mis les* MENOTTES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre des menottes à quelqu'un*, le mettre dans l'impossibilité de se mêler d'une affaire, de s'en emparer, de nuire.

MENSE, n. f. (*mensa*, table; lat.) Pron. *manss.* — Table où l'on mangeait.

— Revenu d'une abbaye. *Mense abbatiale*, le revenu qui est dans le partage de l'abbé; *mense conventuelle*, celui qui est dans le partage des religieux; *mense commune*, celui dont l'abbé et les religieux jouissent en commun.

— On appelait aussi *mense épiscopale* le revenu d'un prélat.

MENSOLE, n. f. (*mensola*, m. sign.; ital.) Pron. *man-çol.* — Archit. Clef de voûte.

MENSONGE, n. m. (*mens*, esprit; *somnium*, rêve; lat.) Pron. *man-çonj.* — Discours contraire à la vérité, tenu à dessein de tromper : *Un impudent, un horrible* MENSONGE. *Dire, faire, inventer, forger un* MENSONGE. *Débiter des* MENSONGES. *Discerner le* MENSONGE *d'avec la vérité.* (Acad.)

Voyons, voyons un peu par quel biais, de quel air,
Vous voulez soutenir un *mensonge* si clair? (Mol.)

— *Mensonge innocent*, mensonge sans conséquence et qui ne peut nuire à personne.

— *Mensonge officieux*, mensonge fait dans l'intention d'être utile ou agréable à quelqu'un.

— Fig. et fam. *Un mensonge puant*, évident, grossier.

— Mystiq. *L'esprit, le père du mensonge*, le diable.

— Poétiq. Fable, fiction : *La poésie vit de* MENSONGES. *Les aimables* MENSONGES *de la Fable.* (Acad.)

Le *mensonge* et les vers de tout temps sont amis. (La F.)

— Fig. Erreur, vanité, illusion : *Le monde n'est que* MENSONGE. (Acad.)

— Par extens. Fourberie : *La perfidie, si j'ose le dire, est un* MENSONGE *de toute la personne.* (La Br.)

— Prov. *Tous songes sont mensonges*, il ne faut pas croire aux rêves.

MENSONGER, ÈRE, adj. (*mensonge.*) Pron. *man-çon-jé, jèr.* — Faux, trompeur. Il ne se dit que des choses : *Histoire* MENSONGÈRE. *Discours* MENSONGER. *Les plaisirs* MENSONGERS. *Caresses* MENSONGÈRES. (Acad.) *Depuis soixante années, combien n'avons-nous pas eu de ces célébrités* MENSONGÈRES, *de ces faux grands hommes.* (Dupanl.)

MENSONGÈREMENT, adv. (*mensonger, èrement.*) Pron. *man-çon-jèr-man.* — D'une manière mensongère.

MENSTRUAL, ALE, adj. (*menstrualis*, qui se fait chaque mois; lat.) Pron. *manss-tru-al.* — Physiol. Qui a rapport aux menstrues. Au pl. *Menstruaux.*

MENSTRUATION, n. f. (*menstrua*, fait de *menses*, mois; lat.) Pron. *manss-tru-a-cion.* — Physiol. Excrétion sanguine qui se fait tous les mois par les organes génitaux de la femme, et qui dure depuis l'âge de puberté jusqu'à l'âge critique.

MENSTRUE, n. m. (*menstruum*, fait de *mensis*, mois; lat.) Pron. *manss-tru.* — Chim. Liqueur propre à dissoudre les corps solides : *L'eau régale est le* MENSTRUE *de l'or.*

— **Menstrues**, n. f. pl. Physiol. Écoulement qui se fait par les parties sexuelles de la femme, et qui se renouvelle tous les mois : *L'écoulement des* MENSTRUES *se fait périodiquement et à des intervalles déterminés.* (Buff.) *La surabondance de la nourriture et du sang est la cause matérielle des* MENSTRUES. (Id.)

MENSTRUÉ, ÉE, adj. (*menstruus*, qui arrive tous les mois; lat.) Pron. *manss-tru-é.* — Physiol. Il se dit d'une femme chez laquelle le flux menstruel s'est établi.

MENSTRUEL, ELLE, adj. (*menstrues.*) Pron. *manss-tru-èl.* — Qui arrive tous les mois, qui a rapport aux menstrues des femmes : *Le sang, le flux,* MENSTRUEL. *Les purgations* MENSTRUELLES. (Acad.)

MENSUEL, ELLE, adj. (*mensis*, mois; lat.) Pron. *man-çu-èl.* — Qui se fait tous les mois : *État* MENSUEL *de recette, de dépense.* (Acad.)

MENSUELLEMENT, adv. (*mensuel.*) Pron. *man-çu-èl-man.* — Tous les mois.

MENSURABILITÉ, n. f. (*mensurable.*) Pron. *man-çu-ra-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui peut être mesuré.

MENSURABLE, adj. des 2 g. (*mensurabilis*; lat. m. sign.) Didact. Qui peut être mesuré.

MENSURATION, n. f. (*mensurare*, mesurer; lat.) Pron. *man-çu-ra-cion.* — Didact. Action de mesurer.

— Méd. Mode d'exploration à l'aide duquel le médecin cherche à déterminer exactement, au moyen d'un ruban ou d'un compas d'épaisseur, le volume de certaines parties, malades ou saines.

MENTAGRA ou **MENTAGRE**, n. f. (*mentum*, menton; lat., et ἄγρα, proie; gr.) Pron. *man-ta-gra, tagr.* — Pathol. Éruption dartreuse au menton.

MENTAL, ALE, adj. (*mens*, gén. *mentis*, esprit; lat.) Pron. *man-tal.* — Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement.

— *Oraison mentale*, oraison qui se fait sans proférer aucune parole.

Elle lit Rodriguez, fait l'*oraison mentale*,
Va pour les malheureux quêter dans les maisons. (Boil.)

— *Restriction mentale*, réserve tacite qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui on parle.

— Qui a rapport à l'entendement : *Aliénation* MENTALE. *Maladies* MENTALES.

MENTALEMENT, adv. Pron. *man-tal-man.* — D'une manière mentale : *Prier, pécher* MENTALEMENT. (Acad.)

MENTAVALA, n. m. Zool. Oiseau de Madagascar; il a la taille d'une perdrix, le bec long et crochu, et fréquente les bords de la mer.

MENTE, n. f. Pron. *mantt.* — Comm. Espèce de couverture de laine qu'on fabrique à Reims.

MENTERIE, n. f. *mantt-ri.* — Fam. Discours par lequel on donne pour vrai ce qu'on sait être faux : *Je l'ai surpris en* MENTERIE. *Forger, méditer, dire une* MENTERIE. (Acad.)

Là tout ce qu'il conta n'était que *menteries*. (Corn.)

MENTEUR, EUSE, adj. (*mentir.*) Pron. *man-teur, teuz.* — Qui dit une chose fausse, et dont il connaît la fausseté : *Il est* MENTEUR. *Femme* MENTEUSE. (Acad.) *Celui qui a besoin d'un motif pour être engagé à mentir n'est pas né* MENTEUR. (Vauv.)

Des prophètes *menteurs* la troupe confondue. (Rac.)

— Prov. *Il est menteur comme un arracheur de dents, comme un laquais*, il ment souvent et effrontément.

— *Menteur comme une oraison funèbre, un panégyrique, une épître dédicatoire*, se dit d'un hâbleur insigne.

— En parl. des choses, Dont les apparences sont trompeuses : *Visage, langage* MENTEUR. *Mine, physionomie* MENTEUSE. (Acad.) *Toutes les passions sont* MENTEUSES. (La Br.)

De vos songes *menteurs* l'imposture est visible. (Rac.)

— Substantiv. Celui, celle qui ment : *C'est un* MENTEUR *fieffé. C'est une grande* MENTEUSE. *Il faut*

qu'un MENTEUR *ait une bonne mémoire.* (Acad.) *Le* MENTEUR *détruit de tout son pouvoir cette confiance naturelle qui fait le lien des hommes.* (St-Lamb.)

MENTEUSEMENT, adv. (*menteur.*) Pron. *manteuz-man.* — D'une manière menteuse, contrairement à la vérité : *Le communisme athée ou* MENTEUSEMENT *mystique a été rêvé par quelques hommes en France.* (Villem.)

MENTHE, n. f. (*mentha;* lat.) Pron. *mantt.* — Bot. Genre de plantes odorantes de la famille des Labiées : MENTHE *poivrée. Eau, pastilles de* MENTHE.

MENTI, part. pass. invar. du v. Mentir.

MENTION, n. f. (*mentio;* lat., m. sign.) Pron. *man-cion.* — Commémoration, témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit : *Faire* MENTION *de quelqu'un, de quelque chose; n'en faire qu'une légère* MENTION. *Il est* MENTION *de vous dans cet ouvrage.* (Acad.)

— *Mention honorable*, ou simpl. *Mention*, distinction accordée à un ouvrage de concours, qui n'a obtenu ni le prix ni l'accessit : *Sa pièce de vers a obtenu une* MENTION, *la première* MENTION. (Acad.)

MENTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Mentionner.

MENTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *man-cio-né.* — Faire mention : *Il faut* MENTIONNER *cette proposition au procès-verbal. Vous* MENTIONNEREZ *dans la quittance les espèces du payement.* (Acad.)

— *Mentionner honorablement*, ou simpl. *Mentionner*, accorder à un ouvrage envoyé à un concours l'espèce de distinction appelée Mention.

MENTIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*mentiri*, mentir; lat.) Pron. *man-tir.* — (*Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent; je mentais, nous mentions; je mentis, nous mentîmes; je mentirai, nous mentirons; je mentirais, nous mentirions; mens, mentons, mentez; que je mente, que nous mentions; que je mentisse, que nous mentissions; mentant; menti.*) Dire, affirmer pour vrai ce qu'on sait être faux : *La loi de Dieu défend de* MENTIR. *Ne le croyez pas, il* MENT, *il ne fait que* MENTIR. *Il* MENT *impudemment, effrontément,* (Acad.) *Celui qui* MENT *fait le brave avec Dieu, et le lâche avec les hommes.* (Montaigne.) *Il y a des gens qui* MENTENT *simplement pour* MENTIR. (Pasc.) *Le fanatisme* MENT *quand il parle au nom du ciel ou de la raison.* (La Harpe.) *Je ne* MENS *pas d'un mot.* (Dest.)

— *Il en a menti*, il a menti sur la chose dont il s'agit.

— Anc. *Il en a menti par sa gorge*, se dit quand on veut donner à un démenti le caractère le plus injurieux et le plus outrageant.

— Adv. *Sans mentir, à ne point mentir*, à dire vrai; franchement : SANS MENTIR, *c'est un méchant homme.* (Acad.)

... Je suis tremblante, *à ne vous point mentir.* (Rac.)
Ce discours, *sans mentir*, me surprend et m'étonne.
(La F.)

— Fam. *Il n'enrage pas pour mentir*, il est dans l'habitude de mentir. ‖ *Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche*, se dit d'un grand menteur. ‖ *Il ne faut pas mentir devant des menteurs*, il ne faut pas faire une chose devant ceux qui y excellent.

— *Faire mentir le proverbe*, faire une chose qui est contraire à l'opinion établie par quelque adage très-répandu.

— Prov. *On sait mentir sans parler*, on peut vouloir induire en erreur par sa contenance, par ses gestes.

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*, un homme qui vient d'un pays éloigné peut facilement en imposer.

— Prov. et fig. *Bon sang ne peut mentir*, les personnes nées d'honnêtes parents ne dégénèrent point : *Quoique tu sois un méchant enfant*, BON SANG NE PEUT MENTIR, *je t'aime toujours.* (Dancourt.)

— Prov. *Nature ne peut mentir*, les instincts naturels ne sauraient tromper. ‖ *Sa physionomie ment*, se dit d'un homme dont le visage n'exprime pas le véritable caractère. ‖ *Sa physionomie ne ment pas*, il est bien ce qu'il paraît être.

MENTON, n. m. (*mentum*, menton; lat.) Pron. *man-ton.* — La partie du visage qui est au-dessous de la bouche : MENTON *qui avance. Il a de la barbe au* MENTON. (Acad.) *Son* MENTON, *cette base du caractère dans le visage humain, est ferme et bien attaché.* (Lam.) *Le jus et les sauces lui dégouttent du* MENTON. (La Br.)

Son *menton* nourrissait une barbe touffue. (La F.)

— Fig. et fam. *Avoir deux mentons, double, triple menton*, se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton fort gras. ‖ On dit de même : *Avoir un menton à double, à triple étage.*

Son *menton* sur son sein *descend à triple étage.* (Boil.)

— Fam. *Être assis à table jusqu'au menton*, y être assis fort bas.

— Expr. prov. *Branler le menton*, manger. ‖ *Lever le menton*, se vanter, faire l'homme d'importance. ‖ *Secouer le menton*, se moquer de quelque réprimande. ‖ *Mettre ses mains sous le menton*, prendre ses aises.

— Dessous de la mâchoire inférieure de certains animaux : *Le* MENTON *d'un cheval, d'une chèvre, d'un bouc.* (Acad.)

MENTONET, n. m. (*menton.*) Pron. *man-to-né.* — Mécan. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement.

— Art milit. Anse de bombe.

— Techn. Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau, pour tenir une porte fermée.

— Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau. Le *mentonnet* porte sur le ressort, et empêche le tranchant de se gâter, quand on ferme le couteau.

MENTONNIER, IÈRE, adj. (*menton.*) Pron. *man-to-nié, nièr.* — Anat. Qui a rapport au menton.

MENTONNIÈRE, n. f. (*menton.*) Pron. *man-to-nièr.* — Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques, et dont on se couvrait le menton : *Il n'y a plus que le masque d'Arlequin qui ait conservé la* MENTONNIÈRE. (Acad.)

— Bande de toile dont on enveloppe son menton dans les cas de blessure ou de fluxion.

— Techn. Plaque de fer placée horizontalement au-devant et au bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai.

— Émaill. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur.

— Zool. Pièce principale du masque des libellules.

— Imprim. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par devant.

MENTOR, n. m. Pron. *main-tor.* — (nom pr.) Gouverneur, guide, conseil de quelqu'un : *Il aurait besoin d'un* MENTOR. *Vous êtes bien jeune pour faire le* MENTOR. (Acad.)

Je veux l'accompagner pour qu'elle ait un *mentor.*
(C. Del.)

MENTULAGRE, n. f. (*mentula*, pénis; lat. et ἄγρα, proie; gr.) Pron. *man-tu-lagr.* — Méd. Contraction spasmodique du membre viril.

MENU, UE, adj. (*minutus*, de *minuo*, diminuer; lat.) Pron. *mnu.* — Délié, qui a peu de volume, peu de grosseur, peu de circonférence : *Elle a le corps fort* MENU. *Il a les bras, les doigts* MENUS, *les jambes* MENUES. *Pluie, grêle* MENUE. (Acad.)

Le grison se rue
Au travers de l'herbe *menue.* (La F.)

— *Menu bétail*, brebis, moutons, etc., par opposition à *gros bétail*, bœufs, vaches, etc.

— *Menus grains*, les pois, les lentilles, la vesce, le millet, etc.

— Chass. *Menu gibier*, se dit des lièvres, perdrix, bécasses, etc., par oppos. à *gros gibier;* il se dit aussi des cailles, grives, mauviettes, et autres petits oiseaux, par oppos. au gibier ordinaire.

— *Menus droits*, parties du cerf, comme les oreilles, le mufle, les daintiers et les nœuds.

— Cuis. *Menus droits*, les issues ou extrémités d'un animal, dont on fait certains ragoûts.

— *Menu rôt*, les cailles, perdreaux, bécassines, ortolans, etc. : *Un service de* MENU *rôt.* (Acad.)

— *Menu plomb*, celui dont on se sert pour tirer aux petits oiseaux.

— Fig. Qui est de peu de conséquence : *Les* MENUES *réparations sont à la charge du locataire. La* MENUE *dépense de la maison revient d'ordinaire à tant.* (Acad.)

— Fam. *Menus coûts*, petites dépenses :

Tant en argent, et tant en cire,
Et tant en autres *menus coûts.* (La F.)

— *Menus plaisirs*, dépenses d'amusement et de fantaisie : *Cette enfant, cette femme a tant par semaine, par mois pour ses* MENUS PLAISIRS. (Acad.)

Les sots sont ici-bas pour nos *menus-plaisirs.* (Gress.)

— *Menus plaisirs*, dépenses de la couronne réglées par une administration particulière, et qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. *Intendant, trésorier des* MENUS PLAISIRS. (Acad.)

— *Menus-Plaisirs* ou *Hôtel des Menus-Plaisirs*, le lieu où étaient les bureaux, les magasins et ateliers de cette administration : *Cette décoration a été peinte aux* MENUS-PLAISIRS. (Acad.)

— Liturg. cath. *Menus suffrages*, oraisons qui se disent après l'office. ‖ Courtes prières qui se disent par dévotion.

— *Menus suffrages*, petits profits attachés à une charge, etc. : *Il tire tant de sa charge, sans les* MENUS SUFFRAGES. (Acad.) ‖ Il a vieilli.

— *Menue monnaie*, la monnaie de cuivre et de billon.

— *Menu peuple*, le bas peuple : *Le* MENU PEUPLE *l'expose à discourir de chaque chose.* (Volt.) *Il n'y avait rien alors de si turbulent et de si querelleur que le* MENU PEUPLE. (De Barante.)

— N. m. Détail écrit, mémoire, note d'un repas : *Le* MENU *d'un repas. Il y aura demain vingt personnes à table; il faut dresser le* MENU. (Acad.)

— Menu linge : *On a mis à la lessive tant de paquets de* MENU. (Acad.)

— Anc. *Gens de menu* ou *du menu*, personnes de basse condition.

— *Par le menu*, avec un grand détail : *Compter* PAR LE MENU. (Acad.) *Il a noté par le* MENU *chaque page de ce petit volume.* (P. L. Cour.)

— Dans le m. sens : *Je vous raconterai, je vous expliquerai la chose* PAR LE MENU. (Acad.) *Je ne la détaille point* PAR LE MENU; *il suffit qu'elle me plaise en gros.* (Regn.)

— Techn. Petit diamant taillé en rose ou en brillant.

= **Menu**, adv. En fort petits morceaux : *Hachez cela* MENU. (Acad.)

Vous les hachez *menu* comme chair à pâté. (Corn.)

— Par menace : *Vous serez hachés* MENU *comme chair à pâté.*

— *Écrire menu*, écrire en lettres fort petites.

— Fam. Il se joint à *dru*, pris adverb. : *Les balles tombaient autour de lui dru et* MENU. (Acad.)

— *Marcher, trotter dru et menu*, marcher vite et à petits pas.

MENUAILLE, n. f. (*menu.*) Pron. *me-nu-a-y.* — Fam. Quantité de petites monnaies : *Il a payé en* MENUAILLE. (Acad.)

— Pêch. Quantité de petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler : *On a mis dans cette matelote beaucoup de* MENUAILLE. (Acad.)

— Génér. Toute sorte de petites choses qu'on met au rebut : *Que voulez-vous faire de cette* MENUAILLE. (Acad.)

MENUET, n. m. Pron. *me-nu-è.* — Air à danser, dont la mesure se bat à trois temps, dans lequel il y a un repos de quatre en quatre mesures, et qui est composé de deux reprises : *Chanter, jouer un* MENUET. *Air de* MENUET. (Acad.)

— Danse caractérisée par cet air : *Un pas de* MENUET. *La figure du* MENUET. (Acad.)

— Mus. Morceau qui suit l'andante d'une symphonie ou d'un quatuor; il est composé de deux parties, dont la seconde prend le nom de *trio.*

MÉNUF, n. m. Pron. *mnuf.* — Comm. Sorte de lin fin et de toile d'Égypte.

MENUFEUILLÉ, ÉE, adj. (*minutus*, exigu, étroit; *folium*, feuille; lat.) Pron. *mnu-feu-ié.* — Bot. Qui a des feuilles très-étroites.

MENU-GROS, n. m. pl. Techn. Fragments apparents d'or et d'argent qu'on retire après la première opération du lavage des cendres, dans les ateliers d'orfévrerie.

MENUISE ou **MENUISAILLE**, n. f. (*menu.*) Pron. *me-nuiz, nui-za-y.* — Comm. Bois débité en planches : *Dans les chantiers, les bois doivent être empilés séparément de manière que les bois neufs soient distingués des bois flottés, et la* MENUISE *des autres bois.*

— Chass. Petit plomb, cendrée.

— Pêch. Amas de petits poissons. ‖ Tout poisson qui n'est mangeable qu'en friture.

MENUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Menuiser.

MENUISER, v. tr. ou act. et intr. ou neutr. 1re conj. (*menu.*) Pron. *me-nui-zé.* — Travailler en menuiserie : *Il aime à* MENUISER. (Acad.)

MENUISERIE, n. f. (*menu.*) Pron. *me-nuiz-ri.* — Art du menuisier : *Il entend bien la* MENUISERIE. *Je lui ferai apprendre la* MENUISERIE. (Acad.)

— Ouvrage fait par un menuisier : *Lambris de* MENUISERIE. *Voilà une belle* MENUISERIE. (Acad.)

— Fait de planches : *La cloison n'était que de* MENUISERIE. (La F.)

— *Assemblage de menuiserie*, art de réunir et de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'une seule pièce.

— Orfèvr. *Ouvrage de menuiserie*, petits ouvrage d'or ou d'argent, comme anneaux, boucles, crochets, etc., par oppos. à *Grosserie*, qui se dit des grands ouvrages, de la vaisselle.

— *Menuiserie d'étain*, tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle et les pots.

MENUISIER, n. m. (*menu.*) Pron. *me-nui-zié*. — Artisan qui travaille en bois, et qui fait des ouvrages nécessaires dans l'intérieur des maisons, tels que portes, croisées, parquets, armoires, tables, lambris, etc. : *Maître* MENUISIER. *Excellent* MENUISIER. (Acad.)

MENUISIER, IÈRE, adj. Pron. *me-nui-zié, zièr*. — Zool. Il se dit de quelques insectes qui perforent les bois pour s'y loger et y déposer leurs œufs.

= **Menuisières**, n. f. pl. Espèce d'abeilles connue aussi sous le nom de *Perce-bois*.

MENURE, n. m. Pron. *mnur*. — Zool. Genre d'oiseaux sylvains, qui se trouvent à la Nouvelle-Galles, et qui habitent les endroits rocailleux.

MENU-VAIR, n. m. Pron. *mnu-vèr*. — Fourrure très-recherchée au moyen âge et réservée à la noblesse; elle était faite avec la peau de l'Écureuil du Nord, appelé aujourd'hui *Petit-Gris*.

— Blas. Il se dit du vair, lorsqu'au lieu d'avoir quatre ou cinq rangées il en a six ou sept.

MÉON ou **MÉUM**, n. Pron. *mé-on, mé-om*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères. Les méons sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles plusieurs fois ailées et à fleurs disposées en ombelle.

MÉOUVE, n. m. Bot. Un des noms vulgaires du mélèze.

MÉPARTI, IE, ou **MIPARTI, IE**, part. pass. du v. Mépartir ou Mipartir : *En arrivant à Antioche, il trouva devant la porte de la ville grande multitude de gens* MÉPARTIS *en deux rangs de çà et de là la rue.* (Boiste.)

MÉPARTIR, v. tr. ou act. V. MIPARTIR.

MÉPHITE, n. f. (*mephitis*, odeur infecte; lat.) Pron. *mé-fitt*. — Chim. Ancien nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates.

MÉPHITIQUE, adj. des 2 g. (*méphite.*) Pron. *mé-fi-tik*. — Qui est d'une puanteur malfaisante, pernicieuse; il se dit des exhalaisons gazeuses : *Vapeur* MÉPHITIQUE. *Air* MÉPHITIQUE. (Acad.)

— Anc. Chim. *Acide méphitique*, l'acide carbonique.

MÉPHITIS, n. m. (m. lat.) Pron. *mé-fi-tiss*. — Puanteur, corruption causée surtout par des exhalaisons sulfureuses.

MÉPHITISÉ, ÉE, part. pass. du v. Méphitiser.

MÉPHITISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mephitis*; puantur; lat.) Pron. *mé-fi-ti-zé*. — Néol. Infecter de vapeurs malfaisantes.

MÉPHITISME, n. m. Pron. *mé-fi-tism*. — Exhalaison incommode et souvent pernicieuse.

— Phys. Qualité de l'air non respirable, des vapeurs malfaisantes : *Le* MÉPHITISME *de l'air, des fosses d'aisances.*

MÉPLAT, n. m. (*mé*, pour *mal*, et *plat.*) Pron. *mé-pla*. — Peint. et sculpt. Indication des différents plans d'un objet par les masses de clairs et d'ombres : *Lorsqu'on peint une tête, il faut faire sentir les méplats.* (Acad.) *Le front est illuminé par des* MÉPLATS *où s'arrête la lumière, et coupé, comme celui de la Diane chasseresse.* (H. de Balz.)

— Charp. Pièce de bois équarrie, beaucoup plus large qu'épaisse.

MÉPLAT, ATE, adj. Qui a plus d'épaisseur que de largeur : *Bois* MÉPLAT. *Planche* MÉPLATE.

— Peint. *Lignes méplates*, lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. || Par anal. *Formes méplates.*

— Grav. *Tailles méplates*, tailles un peu tranchées, que l'on emploie pour fortifier les ombres et arrêter les extrémités.

MÉPRENDRE (SE), v. pron. irrég. 4e conj. (*mé*, mal, et *prendre.*) Pron. *mé-prandr*. — (*Je me méprends, tu te méprends, il se méprend, nous nous méprenons, vous vous méprenez, ils se méprennent; je me méprenais, nous nous méprenions; je me mépris, nous nous méprîmes; je me méprendrai, nous nous méprendrons; je me méprendrais, nous nous méprendrions; méprends-toi, méprenons-nous; méprenez-vous; que je me méprenne, que nous nous méprenions; que je me méprisse, que nous nous méprissions; se méprenant; s'étant mépris, ise.*) Se tromper, se mécompter, prendre une personne ou une chose pour une autre : *Je ne* ME SUIS *jamais* MÉPRIS *au jugement que j'ai porté de cet homme. Je crains que vous ne* VOUS MÉPRENIEZ. (Acad.) *Le jeune agneau cherche lui-même dans un nombreux troupeau, trouve et saisit la mamelle de sa mère, sans jamais* SE MÉPRENDRE. (Buff.) *Il ne faut pas s'y* MÉPRENDRE, *cette affaire aura des suites.* (Acad.)

Il mêle quelquefois nos fonds avec les siens,
Et par distraction garde ce qu'il faut rendre;
Mais l'argent se ressemble, et l'on peut *s'y méprendre*.
(C. Del.)

— Fig. Oublier à qui l'on parle, lui manquer de respect : *A qui pensez-vous parler? Vous* VOUS MÉPRENEZ. (Acad.)

MÉPRIS, ISE, part. pass. du v. Se méprendre.

— Ce participe s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ces personnes* SE *sont* MÉPRISES.

MÉPRIS, n. m. (*minus*, moindre; *pretium*, prix; lat.) Pron. *mé-pri*. — Sentiment par lequel on juge une personne, ou une chose, indigne d'estime, d'égard, d'attention : MÉPRIS *outrageant, injurieux, insupportable. Il l'a traité avec le dernier* MÉPRIS. *Montrer du* MÉPRIS *pour les choses qui méritent le plus de respect. Faire à quelqu'un un geste de* MÉPRIS. (Acad.) *Le* MÉPRIS *que les grands ont pour le peuple les rend indifférents sur les flatteries ou sur les louanges qu'ils en reçoivent.* (La Br.) *Le* MÉPRIS *des enfants est, de tous les* MÉPRIS *humains, celui que je voudrais le moins affronter.* (Dupanl.)

— *Tomber dans le mépris*, tomber dans un état où on est méprisé : *Cet homme, qui était si considéré,* EST TOMBÉ DANS LE MÉPRIS. (Acad.)

— *Le mépris de la vie, de la mort*, le sentiment par lequel on s'élève au-dessus de l'amour de la vie, de la crainte de la mort.

— Par anal. : *Le* MÉPRIS *des richesses, des grandeurs, des honneurs, des louanges*, etc.

— Au plur. Paroles, actes de mépris : *Je ne suis pas fait pour souffrir, pour endurer vos* MÉPRIS. (Ac.)

Peut-on m'attribuer ces sottises étranges?
— Ah! monsieur, vos *mépris* vous servent de louanges.
(Boil.)

= **Au mépris de**, loc. prép. Au préjudice de, sans avoir égard à : *Il a fait cela* AU MÉPRIS *des lois,* AU MÉPRIS *de sa parole.* (Acad.)

= **En mépris de**, loc. prép. Par un sentiment de mépris pour : EN MÉPRIS *du devoir.* (Acad.)

MÉPRISABLE, adj. des 2 g. Digne de mépris : *Homme* MÉPRISABLE. *Société* MÉPRISABLE. *Conduite* MÉPRISABLE. *Habitudes* MÉPRISABLES. *Il n'est rien de plus* MÉPRISABLE *que de flatter les méchants.* (Acad.) *Il n'y a que ceux qui sont* MÉPRISABLES *qui craignent d'être méprisés.* (La Rochef.) *Personne ne méprise davantage que ceux qui sont véritablement* MÉPRISABLES. (Duclos.)

— Dont on ne doit pas faire cas, qui n'est digne que de dédain : *Des biens* MÉPRISABLES.

MÉPRISABLEMENT, adv. (*mépris.*) Néol. D'une manière méprisable.

MÉPRISAMMENT, adv. Néol. Avec mépris, d'une manière méprisante.

MÉPRISANT, part. prés. de Mépriser.

MÉPRISANT, ANTE, adj. (*mépris.*) Pron. *mé-pri-zan, zantt*. — Qui a l'habitude de mépriser : *Homme* MÉPRISANT. *Femme* MÉPRISANTE. (Acad.)

La prude *méprisante*, avec ses airs hautains,
Prend un ton doucereux. (Dufresny.)

— Qui marque, qui exprime du mépris : *Des manières* MÉPRISANTES. *Un air* MÉPRISANT. *Ton* MÉPRISANT. *Humeur fière et* MÉPRISANTE. (Acad.) *La dénomination* MÉPRISANTE *de nomenclateurs.* (Cuv.) *C'était un jeune homme large d'épaules, bien découplé, le teint hâlé, l'œil fier et la bouche* MÉPRISANTE. (Mérim.)

MÉPRISE, n. f. Inadvertance, erreur; faute de celui qui se méprend : *Grande, lourde* MÉPRISE. *Tomber dans une grande* MÉPRISE. (Acad.) *Ce n'est pas se démentir que de revenir de sa* MÉPRISE. (Mass.) *Elle ne commet aucune* MÉPRISE. (H. de Balz.) *Les princes vivent loin du monde, ce qui les condamne à de singulières* MÉPRISES *sur les hommes et sur les choses.* (Cuv.-Fleury.)

= **Par méprise**, loc. adv. Par erreur, par inadvertance : *Cela a été fait* PAR MÉPRISE. (Acad.) || *SYN.* V. BÉVUE.

MÉPRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Mépriser : *C'est un homme* MÉPRISÉ. (Acad.)

MÉPRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mépris.*) Pron. *mé-pri-zé*. — Avoir du mépris pour une personne, pour une chose; ne pas l'estimer; n'en faire aucun cas : *C'est un homme qui* MÉPRISE *tout le monde. Il* MÉPRISE *tous les conseils qu'on lui donne.* (Acad.) *Il est assez ordinaire de* MÉPRISER *qui nous* MÉPRISE. (La Br.) *On ne* MÉPRISE *pas tous ceux qui ont des vices, mais on* MÉPRISE *tous ceux qui n'ont aucune vertu.* (La Rochef.) *On* MÉPRISE *la majesté des dieux en attestant leur nom par un faux serment.* (Roll.)

On ne soulage point des douleurs qu'on *méprise*. (Volt.)

On affecte de MÉPRISER *sa nation pour ne pas reconnaître ses supérieurs ou ses rivaux trop près de soi.* (Duclos.)

— Absol. *Familier avec ses supérieurs, important avec ses inférieurs, il tutoie, il protége, il* MÉPRISE. (Desmahis.)

— S'élever au-dessus de l'amour ou de la crainte qu'inspire ordinairement une chose : MÉPRISER *les richesses, les honneurs, la vie, la mort, la satire, la calomnie.* (Acad.) *Tout est possible à qui sait* MÉPRISER *la vie.* (Boss.) *En apprenant à connaître les maux de la nature, on* MÉPRISE *la mort; en apprenant à connaître ceux de la société, on* MÉPRISE *la vie.* (Chamf.) *Le vrai courage consiste à envisager tous les périls et à les* MÉPRISER *quand ils sont nécessaires.* (Fén.)

— Dédaigner : *Cet avis n'est pas à* MÉPRISER. (Acad.)

Je *méprise* sa crainte et je cède à ses larmes. (Corn.)

= **Se mépriser**, v. pr. Avoir du mépris pour soi-même : *Quiconque commet une bassesse doit* SE MÉPRISER. (Volt.)

— Avoir du mépris l'un pour l'autre, les uns pour les autres : *Ils* SE MÉPRISAIENT *l'un l'autre.* (Acad.)

MER, n. f. (*mare*, mer; lat.) Pron. *mèr*. — Vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre; grandes portions de cette masse d'eau : *Le flux et reflux de la* MER. *Le rivage, le bord, l'eau, les sables, le sein, le fond, les gouffres, les abîmes de la* MER. *Mettre un vaisseau en* MER, *à la* MER. *Combattre sur terre et sur* MER. *Cette nation a eu longtemps l'empire de la* MER. (Acad.) *La* MER *Baltique n'a ni flux ni reflux.* (Volt.) *Il y a quelques endroits dans la* MER *dont on ne peut sonder les profondeurs.* (Buff.)

O poétique *mer!* il est dans cet esquif
Plus d'un cœur qui comprend ton murmure plaintif. (Lam.)

— *Pleine mer* ou *haute mer*, partie de la mer qui est éloignée des rivages : *Prendre la* HAUTE MER. *Être en* HAUTE MER, *en* PLEINE MER. (Acad.)

— *Bras de mer*, partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

— *Homme de mer*, homme dont la profession est de naviguer. || Plus particul. Pilote ou officier de marine qui entend bien la navigation.

— *Coup de mer*, tempête de peu de durée : *Nous essuyâmes un* COUP DE MER *à telle hauteur.* (Acad.) || Il se dit aussi d'une vague : *Durant cette tempête, un* COUP DE MER *emporta notre gouvernail.* (Acad.)

— *Armée de mer*, flotte composée de vaisseaux armés en guerre.

— Absol. *Mettre en mer, à la mer*, mettre à la voile, quitter le port : *Cet amiral, ce capitaine vient de* METTRE EN MER. (Acad.)

— *Tenir la mer*, naviguer, courir en haute mer, loin des ports et des rades : *Ce vaisseau a été fort endommagé dans le combat; il n'est plus en état de* TENIR LA MER. (Acad.)

— *Mer haute et basse*, mouvement journalier, régulier et périodique, d'élévation et d'abaissement qu'on observe dans les eaux de la mer.

— *La mer est basse en cet endroit*, il n'y a pas beaucoup d'eau.

— *Il est basse mer*, la mer est vers la fin de son reflux.

— *Il y a de la mer*, la mer est un peu agitée. || *Il n'y a plus de mer*, la mer est calme.

— *La mer brise*, elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre. || *La mer étale*, elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre. || *La mer moutonne*, l'écume des lames paraît blanche. || *La mer rapporte*, la marée recommence. || *La mer a perdu*, elle a baissé.

— Prov. et fig. *C'est la mer à boire*, se dit d'un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin.

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire?
Tout cela, *c'est la mer à boire*. (La F.)

— Par oppos. *Ce n'est pas la mer à boire*, c'est une chose qu'il est facile d'exécuter, de mener à terme.

— Par exagér. *C'est un homme qui avalerait la mer et les poissons*, se dit d'un homme qui a une grande soif ou un appétit désordonné. || Fig. C'est un homme très-cupide.

— Prov. et fig. *Porter l'eau à la mer*, porter une chose là où elle abonde.

— Prov. et fig. *C'est une goutte d'eau dans la mer*, se dit en parl. d'une petite chose perdue dans

une grande, d'un faible secours porté où il en faudrait un très-considérable.

— Fig. et fam. *Chercher quelqu'un par mer et par terre*, le chercher en tous lieux.

— Fig. *Voguer en pleine mer*, avoir des succès, la fortune favorable.

— Prov. *Labourer le rivage de la mer*, prendre une peine inutile.

— Par exagér. Grande étendue d'eau non salée : *La rivière débordée couvrait la campagne, c'était une* MER. (Acad.)

— Fig. Amas considérable : *Une* MER *de sable, de poussière.*

— Poétiq. : *Le monde est une* MER *orageuse.* (Fléch.)

Cette *mer* où tu cours est fertile en naufrages. (Boil.)

— Poétiq. *Mer éthérée*, l'air, les régions de l'air.

— Fig. *C'est une mer*, se dit d'une chose très-vaste, très-compliquée : *Ce travail* EST UNE MER. *C'est* UNE MER *d'intrigues, de dégoûts.*

— Techn. Jarre, vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace, qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise : *Il a une* MER *de vin de Chypre.* (Acad.)

MÉRANDINE, n. f. Pron. *mé-ran-dinn.* — Comm. Espèce de toile qu'on fabrique en Auvergne.

MERBRÉGIE, n. f. Pron. *mèr-bré-ji.* — Agric. Variété de raisin.

MERCANTILE, adj. des 2 g. (*mercari*, commercer ; lat.) Pron. *mèr-kan-til.* — Qui concerne le commerce : *Contrat, profession* MERCANTILE. (Acad.) *Une industrie* MERCANTILE *occupe presque tous les hommes.* (Mme de Staël.)

— En mauv. part : *Esprit* MERCANTILE, *intéressé, étroit.* (Acad.) *L'école* MERCANTILE *ne distinguait pas bien la science de l'art, la spéculation de l'action.* (Rossi.)

MERCANTILEMENT, adv. (*mercantile.*) Pron. *mèr-kan-til-man.* — D'une manière mercantile, selon les maximes, les usages, et avec les termes affectés au commerce : *Il parle, il écrit, il s'exprime* MERCANTILEMENT.

MERCANTILISME, n. m. Propension à rapporter tout au commerce, au trafic : *On sort de l'état sauvage en défrichant des forêts vierges, en desséchant des marais ; on y rentre par l'idolâtrie de soi-même, par le* MERCANTILISME *égoïste et grossier.* (Cuv. Fleury.)

MERCANTILLE, n. f. (*mercantile.*) Pron. *mèr-kan-ti-y.* — Négoce de peu de valeur : *Faire la* MERCANTILLE. (Acad.) || Peu usité.

MERCENAIRE, adj. des 2 g. (*mercenarius*, m. sign. ; lat.) Pron. *mèr-ce-nèr.* — Qui se fait seulement pour le gain, pour le salaire : *Labeur, travail* MERCENAIRE. (Acad.)

— En mauv. part : *Des louanges* MERCENAIRES. *Une éloquence servile et* MERCENAIRE. (Acad.)

L'auteur voluptueux qui célébra Glycère
Prodigue au fils d'Octave un encens *mercenaire*. (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui se laisse aisément corrompre par l'intérêt, à qui l'on fait faire tout ce qu'on veut pour de l'argent : *Cet homme est* MERCENAIRE. *C'est une âme, un esprit* MERCENAIRE. (Acad.)

Qu'il a bien découvert son âme *mercenaire!* (Mol.)

— *Troupes mercenaires*, troupes étrangères dont on achète le service.

— N. m. Ouvrier, artisan, homme de journée, qui travaille pour de l'argent : *Il ne faut pas retenir le salaire du* MERCENAIRE. (Acad.)

— Fig. Homme intéressé et facile à corrompre pour de l'argent : *C'est un* MERCENAIRE, *un vil* MERCENAIRE. (Acad.)

— N. m. pl. Étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent : *Un corps de* MERCENAIRES. (Acad.)

MERCENAIREMENT, adv. (*mercenaire.*) D'une façon mercenaire : *Agir* MERCENAIREMENT. (Acad.)

MERCERIE, n. f. (*merx*, marchandise ; lat.) Pron. *mèrs-ri.* — Marchandises dont les merciers font trafic : *Menue* MERCERIE. *Les* MERCERIES *se sont bien vendues à la dernière foire.* (Acad.)

— Commerce du mercier : *Il est dans la* MERCERIE.

— Prov. *Il a plu sur sa mercerie*, se dit d'un homme qui fait de mauvaises affaires.

MERCI, n. f. sing. (*miserere*, avoir pitié ; lat.) Miséricorde : *Demander* MERCI. *Prendre, recevoir à* MERCI. *C'est un homme sans* MERCI, *qui ne vous fera aucune* MERCI, *dont vous ne devez point attendre de* MERCI. (Acad.)

Une femme tordant ses bras criait *merci*. (V. Hugo.)

J'implore votre MERCI. *Selon d'anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé corvéable et taillable à* MERCI *et miséricorde.* (Acad.) || Vieux.

— Anc. *Don d'amoureuse merci*, les faveurs d'une femme.

— *A la merci de*, à la discrétion de : *Être à la* MERCI *du vainqueur. Je me mets à votre* MERCI. (Ac.)

Il crie à *la merci* de sa propre inconstance. (Rac.)

Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre personne À LA MERCI *de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes.* (Mézeray.)

— Par anal. : *Ce berger a laissé son troupeau* À LA MERCI *des loups. Être à la* MERCI *des flots. Être exposé à la* MERCI *des vents, de la tempête, etc.* (Acad.) *Toutes nos qualités sont incertaines et douteuses, en bien comme en mal, et elles sont presque toutes* À LA MERCI *des occasions.* (La Rochef.)

— Fam. *Merci de ma vie!* exclamation qui exprime l'impatience, la colère : MERCI DE MA VIE! *le premier qui s'avance, je lui donnerai de ces deux épées dans le ventre.* (Danc.)

Hé! *merci de ma vie*, il en irait bien mieux,
Si tout se conduisait par ses ordres pieux. (Mol.)

— N. m. Fam. Remerciment ; en ce sens il ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Cela vaut bien un* GRAND MERCI. *Ce tableau ne m'a coûté qu'un* GRAND MERCI. (Acad.)

— Ironiq. *Voilà le grand merci que j'en ai*, voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour mes services.

— *Merci, grand merci*, je vous rends grâce : *Vous me donnez cela?* MERCI, *grand* MERCI. *Il ne m'en a pas seulement dit* MERCI. (Acad.)

— Ellipt. *Dieu merci*, grâce à Dieu : *Il est guéri,* DIEU MERCI. DIEU MERCI, *je n'ai rien à me reprocher.* (Acad.)

MERCIER, IÈRE, n. (*merx, mercis*, marchandise ; lat.) Pron. *mer-cié, cièr.* — Celui, celle qui vend en gros ou en détail diverses marchandises servant pour l'habillement et la parure, comme le fil, les aiguilles, les épingles, les rubans, etc. : *Marchand* MERCIER. *Riche* MERCIER. *Petit, menu* MERCIER. (Acad.)

— Colporteur, porte-balle qui va par les villages, pour y vendre toute sorte de menues marchandises.

— Prov. et fig. *A petit mercier, petit panier*, il faut que ceux qui ont peu de bien proportionnent leur dépense à leur revenu ; il ne faut pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ces forces.

— Adj. *Un marchand* MERCIER. *Une marchande* MERCIÈRE.

MERCREDI, n. m. (*Mercurii dies*, jour de Mercure ; lat.) Pron. *mèr-kre-di.* — Quatrième jour de la semaine : *C'est aujourd'hui* MERCREDI. *De* MERCREDI *en huit jours, en huit. Le* MERCREDI *des Cendres. Il vient chez moi tous les* MERCREDIS. (Acad.)

MERCURE, n. m. (*Mercurius*, fait de *merces*, marchandise ; lat.) Pron. *mèr-kür.* — Dieu de la Fable, qui présidait à l'éloquence, au commerce, etc., et qui était le messager des autres dieux.

— Fig. et par mépr. Homme qui se charge de procurer à un autre quelque commerce de galanterie.

— Littér. Titre de divers écrits périodiques traitant de politique, de littérature, et contenant des annonces, des nouvelles : *Le* MERCURE *françois. Le* MERCURE *galant. Le* MERCURE *de France.* (Acad.)

— Astr. Planète qui est la plus voisine du soleil, et qui met le moins de temps à faire sa révolution autour de cet astre : *Les divers aspects de* MERCURE. (Acad.)

— Min. Substance métallique toujours fluide à notre température, et qu'on appelle vulg. Vif-argent : *Extraire le* MERCURE *de son minerai. Mobile comme le* MERCURE. *Congélation du* MERCURE. (Acad.) *Le* MERCURE *est onze mille fois plus dense que l'air.* (Buff.)

— *Fixer le mercure*, l'unir avec quelque autre corps, de telle sorte qu'il ne puisse redevenir coulant : *On n'a pu encore trouver le moyen de fixer le* MERCURE. (Acad.)

— Fig. et prov. : *Fixer le mercure*, rendre fidèle une personne très-légère, très-inconstante.

MERCUREUX, adj. m. Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure et des sels dans lesquels cet oxyde entre.

MERCURIALE, n. f. Bot. Plante de la famille des Tithymales, très-commune dans les jardins et les terrains cultivés : *Les feuilles de la* MERCURIALE, *en se décomposant, donnent un bleu que l'on n'est point encore parvenu à fixer.* (Acad.)

MERCURIALE, n. f. Anc. Assemblée des cours souveraines, qui se tenait toujours un mercredi, et dans laquelle le premier président, ou le procureur général, ou l'un des avocats généraux, parlait contre les abus qui pouvaient s'être introduits dans l'administration de la justice.

— Discours qui était prononcé dans ces occasions.

— Par extens. Discours que les officiers du ministère public prononcent à la rentrée des cours et des tribunaux : *Le premier président fit une telle* MERCURIALE. *La* MERCURIALE *des gens du roi fut applaudie.* (Acad.)

— Fig. Réprimande qu'on fait à quelqu'un : *On lui a fait une bonne, une sévère, une rude* MERCURIALE. (Acad.) *La cour est sage et bonne pour juger quel cas elle doit faire de cette* MERCURIALE. (Beaum.)

Il ne mérite pas cette *mercuriale*. (Dest.)

— Anc. Réunions de gens de lettres qui avaient lieu habituellement le mercredi : *On tenait des* MERCURIALES *chez Ménage.*

— Comm. État du prix des grains, des fourrages, etc., qui ont été vendus au marché : *Le registre des* MERCURIALES. (Acad.)

MERCURIAUX, adj. m. pl. (*mercure.*) Pron. *mèr-ku-rió.* — Pharm. Il se dit des médicaments dont le mercure est la base et le principe actif, et qui agissent, à dose trop forte, comme des poisons irritants : *Les stimulants* MERCURIAUX *appliqués localement aux irritations externes les exaspèrent toujours lorsqu'elles sont intenses.* (Broussais.)

MERCURIEL, ELLE, adj. Pharm. Qui contient du mercure : *Onguent* MERCURIEL. *Pilules* MERCURIELLES. (Acad.)

— *Frictions mercurielles*, frictions faites avec un onguent qui contient du mercure.

MERDAILLE, n. f. (*merda*, excrément de l'homme ; lat.) Pron. *mèr-da-y.* — Pop. Troupe importune de petits enfants : *Faites taire cette* MERDAILLE.

MERDE, n. f. (*merda* ; lat., m. sign.) Excrément, matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc.

— Prov. fig. : *Plus on remue la merde, plus elle pue*, plus on approfondit une mauvaise affaire, plus on déshonore ceux qui y ont participé.

— *Il y a de la merde au bout du bâton*, se dit d'une affaire où il y a quelque chose de honteux.

— *Couleur merde d'oie*, couleur entre le vert et le jaune : *Un taffetas* MERDE D'OIE. (Acad.)

MERDEUX, EUSE, adj. (*merde.*) Souillé, gâté de merde : *Un lange* MERDEUX. *Chemise* MERDEUSE. (Ac.)

— Pop. et fig. : *Il sent son cas merdeux*, se dit d'un homme qui se sent coupable de quelque chose.

— Fig. et fam. *C'est un bâton merdeux, on ne sait par quel bout le prendre*, se dit d'un homme difficultueux, peu traitable.

— Subst. Pop. *Un merdeux*, un polisson, un gamin.

MÈRE, n. f. (μήτηρ, m. sign. ; gr.) Pron. *mèr.* — Femme qui a mis un enfant au monde : *Bonne, mauvaise* MÈRE. MÈRE *tendre. Les devoirs d'une* MÈRE. *Remplir bien ses devoirs d'épouse et de* MÈRE. (Acad.) *Charles XII avait onze ans lorsqu'il perdit sa* MÈRE. (Volt.)

Reviens, ma *mère*, je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée. (A. Soumet.)

La *mère* en permettra la lecture à sa fille. (Piron.)

— Par extens. Femelles des animaux, lorsqu'elles ont des petits : *La* MÈRE *de ce poulain. Un faon qui suit sa* MÈRE. (Acad.) *Lorsqu'une fois la* MÈRE *coucou a déposé son œuf, elle s'éloigne et semble oublier sa géniture.* (Buff.)

— *Mère de famille*, femme mariée qui a des enfants.

— *Notre première mère*, Ève, la femme d'Adam.

— *Mère nourrice*, la femme qui donne à téter à un enfant, au lieu de la véritable mère.

— *Grand'mère*, aïeule : GRAND'MÈRE *du côté paternel, du côté maternel.* (Acad.) || Pop., on dit quelquefois, *Mère-grand.*

— Pop. *Il veut apprendre à sa mère à faire des enfants*, il veut enseigner à un autre ce que celui-ci sait mieux que lui. || *Il n'est fils de bonne mère qui ne fasse, qui ne dise, etc.*, il n'y a pas un homme bien né qui ne fasse, etc. || *La mère aux écus* ; se dit pop., d'une femme qui passe pour riche.

— *Belle-mère*, des enfants d'un premier lit, la femme que le père a épousée après la mort de leur mère ; à l'égard d'un gendre, la mère de sa femme, et, à l'égard d'une bru, la mère de son mari.

— Fig. *Notre mère commune*, la terre.

— Fig. *L'Église est la* MÈRE *des fidèles. Notre* MÈRE *sainte l'Église.* (Acad.)

— Fig. *Cette femme est la mère des pauvres*, elle fait de grandes charités ; elle donne des soins aux pauvres.

— Prov. et fig. *Contes de ma mère l'oie*, contes dont on amuse les enfants. || *Faire des contes de ma mère l'oie*, dire des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité.

— Fig. et pop. *La mère*, se dit d'une femme du peuple un peu âgée : *Venez çà, la* MÈRE, *la bonne* MÈRE, *qu'on vous parle.* (Acad.)

— Qualification qu'on donne à une religieuse professe : *La* MÈRE *prieure. La* MÈRE *abbesse.* (Acad.)

— Fig. Cause, source : *L'ambition est la* MÈRE *de beaucoup de desordres. La nécessité est la* MÈRE *des inventions.* (Acad.) *La grande puissance est féconde en crimes, la licence est* MÈRE *de tous les excès.* (Boss.) *La colère, comme la faim, est* MÈRE *des mauvais conseils.* (Chateaubr.)

— Il se dit aussi des lieux, des établissements où une chose a commencé et s'est perfectionnée : *La Grèce a été la* MÈRE *des beaux-arts.* (Acad.)

— Agric. Pied d'arbre, d'arbrisseau ou d'arbuste, coupé rez terre, qui ne sert qu'à fournir des branches propres à être marcottées.

— Bot. *Mère de girofle*, nom des clous de girofle garnis de leur fruit arrivé à maturité.

— Chass. Entrée de la tannière d'une bête fauve : *La renardière n'a jamais qu'une* MÈRE.

— Pêch. *Mère des harengs*, l'alose, qui est beaucoup plus grosse que le hareng, et dont la forme est la même.

— Techn. Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux modèles, sur lesquels on peut faire d'autres moules.

— Tonneau dans lequel on convertit le vin en vinaigre.

— Adj. Qui a les sentiments d'une mère :

Je suis *mère* pour l'un, et pour l'autre marâtre. (C. D.)

— *La reine mère*, la reine douairière.

— *La mère patrie*, État, pays qui a fondé une colonie, et qui la gouverne.

— *Langue mère*, langue qui ne parait dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées : *L'hébreu est une langue* MÈRE. (Acad.) *On a donné le nom de* LANGUES MÈRES *à celles dont quelques idiomes connus sont dérivés.* (Volt.)

— *L'idée mère d'un ouvrage*, la principale idée d'un ouvrage, l'idée dont il est le développement.

— *Mère branche*, grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches.

— *Mère perle*, grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles.

— Chim. *Eau mère*, eau saline d'où se sont déposés des cristaux, et qui est quelquefois assez épuisée pour ne plus en fournir : *L'eau* MÈRE *du nitre, etc.* (Acad.)

— Anat. *Dure-mère* et *Pie-mère*, deux des membranes qui enveloppent le cerveau. || *V.* MÉNINGE.

MÈRE, adj. f. Pron. *mèr*. — Pure. Il n'est usité que dans les locutions suivantes : *Mère goutte*, le vin qui coule de la cuve ou du pressoir, sans que l'on ait pressuré le raisin. || *Mère laine*, la laine la plus fine qui se tond sur une brebis.

MÉRELLE. *V.* MARELLE.

MÉRENDÈRE, n. f. Pron. *mé-ran-dèr*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées.

MÉRGER, n. m. Agric. Tas de pierres provenant de l'épierrement du sol.

MERGULE, n. m. (*mergere*, plonger ; lat.) Zool. Oiseau nageur du Groënland, on l'appelle vulgairement *Colombe* ou *Pigeon du Groenland*.

MERGUS, n. m. Zool. Oiseau du genre Harle.

MÉRIDIEN, n. m. (*meridianus;* de *merus*, qui est au milieu, et de *dies*, jour ; lat.) Pron. *mé-ri-diain.* — Astron. Grand cercle de la sphère, qui passe par le zénith et le nadir et par les pôles du monde ; et qui divise le globe terrestre en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental : *Chaque lieu a son* MÉRIDIEN. *Le passage du soleil au* MÉRIDIEN *d'un lieu marque le midi de ce lieu. C'est sur le* MÉRIDIEN *que l'on compte la latitude, à partir de l'équateur.* (Ac.) *Le* MÉRIDIEN *est le grand cercle qui passe par le zénith et par les pôles.* (De la Place.)

— *Premier méridien*, celui à partir duquel on compte tous les autres, en allant d'orient en occident : *Les Français ont adopté pour* PREMIER MÉRIDIEN *celui qui passe par l'Observatoire de Paris.* (Acad.)

— *Méridien terrestre*, section du plan du méridien sur le plan de l'horizon. || On dit aussi *Méridienne.*

— Phys. *Méridien magnétique*, grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. || *Méridien du globe* ou *de la sphère*, cercle de cuivre dans lequel la sphère tourne et est suspendue.

MÉRIDIENNE, adj. f. Astron. Qui a rapport au méridien.

— *Ombre méridienne*, celle que projettent les objets saillants, au moment de midi.

— *Hauteur méridienne du soleil* ou *d'une étoile*, leur hauteur au-dessus de l'horizon, au moment où ils sont dans le méridien du lieu où on les observe.

— *Ligne méridienne*, ou simpl. *Méridienne*, ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien. || Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays, jusqu'à son extrémité la plus septentrionale : *La ligne* MÉRIDIENNE, *la* MÉRIDIENNE *de la France.* (Acad.)

MÉRIDIENNE, n. f. Ligne qui est la section du plan du méridien sur un autre plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné, qui sert à marquer l'heure de midi : *Quand on a tracé une portion de la* MÉRIDIENNE *sur le terrain ou sur un plan fixe, le point de lumière ou la ligne d'ombre qui passe dessus, marque l'heure de midi.* (Acad.) *Louis XIV faisait élever l'Observatoire, et tracer une* MÉRIDIENNE *d'un bout du royaume à l'autre.* (Volt.)

— *Méridienne d'un cadran*, ligne d'intersection du plan de ce cadran et du plan méridien. || *Méridienne du temps moyen*, celle qui marque le *midi moyen*.

— Sommeil auquel les habitants des pays chauds se livrent ordinairement vers l'heure de midi : *La* MÉRIDIENNE *est d'un usage général en Espagne et en Italie.* (Acad.) *Tous les jours il fait la* MÉRIDIENNE. (Étienne.)

MÉRIDIONAL, ALE, adj. (*meridionalis;* lat., m. sign.) Qui est du côté du midi : *Un pays* MÉRIDIONAL. *Les peuples* MÉRIDIONAUX. *Les régions* MÉRIDIONALES. (Acad.)

— *Distance méridionale*, différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve, et celui d'où il est parti.

— *Cadran méridional*, celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi.

— Substantiv. Habitants du Midi, et spécial. du midi de la France : *Les* MÉRIDIONAUX. *C'est un* MÉRIDIONAL.

MÉRINGENNE, n. f. Pron. *mé-rain-jènn*. — Bot. vulg. Aubergine.

MERINGUE, n. f. Pron. *mraingh*. — Espèce de pâtisserie fort délicate, faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre, et que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures.

MÉRINOS, n. m. (*merino*, errant ; esp.) Pron. *mé-ri-noss*. — Mouton de race espagnole, dont la laine est très-fine : *Un* MÉRINOS. *Un troupeau de* MÉRINOS. *Laine de* MÉRINOS. (Acad.)

— Étoffe faite avec de la laine de mérinos : *Une robe, un châle de* MÉRINOS. *Acheter une aune de* MÉRINOS. (Acad.) *Il venait au bureau, habillé fort simplement, portait un habit de castorine en hiver et de gros* MÉRINOS *en été.* (H. de Balz.)

— Adj. *Bélier* MÉRINOS ; *brebis* MÉRINOS.

MÉRION, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Becs-fins, de la Nouvelle-Hollande ; ils ont beaucoup d'analogie avec les Fauvettes.

MERISE, n. f. Bot. Fruit du merisier ; petite cerise douce : *Cueillir des* MERISES. (Acad.)

MERISIER, n. m. Pron. *mri-zié*. — Bot. Espèce du genre cerisier, qui croit spontanément dans les grandes forêts de l'Europe centrale ; son bois qui s'emploie en ébénisterie, est dur, d'un grain serré et d'un roux foncé : *Table, couchette de* MERISIER. (Ac.)

MÉRISME, n. m. (μερισμός, division ; gr.) Pron. *mé-rism*. — Littér. Figure de rhétorique, division d'un sujet, d'un point à traiter, en ses différentes parties.

— Bot. Genre de champignons, coriaces, comprimés, et poilus à leur sommet.

MÉRITANT, part. prés. invar. du v. Mériter.

MÉRITANT, ANTE, adj. Qui a du mérite : *C'est un homme fort* MÉRITANT. *Une femme* MÉRITANTE. (Acad.) *Celui qui a voulu que la vertu devînt* MÉRITANTE *à ses yeux l'a presque toujours attachée au sentiment d'une privation ou d'un oubli magnanime de l'intérêt personnel.* (Kératry.)

MÉRITE, n. m. (*meritum*; lat., m. sign.) Ce qui rend une personne digne d'estime, d'éloge : *Grand* MÉRITE. MÉRITE *supérieur, éminent, distingué. Il a plus de bonheur que de* MÉRITE. *Il réunit tous les genres de* MÉRITE. *Il a le* MÉRITE *de savoir se taire et parler à propos. Il y a beaucoup de* MÉRITE *à sentir et à confesser ses torts.* (Acad.) *Le motif seul fait le* MÉRITE *des actions, des hommes et le désintéressement y met la perfection.* (La Br.) *Personne presque ne s'avise de lui-même du* MÉRITE *d'un autre.* (Id.) *Les hommes de* MÉRITE, *de quelque nation qu'ils soient, n'en forment qu'une entre eux.* (Duclos.) *La plus sérieuse des difficultés que rencontre le* MÉRITE, *c'est d'attirer le premier regard du public.* (Thiers.) *L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le coloris ; deux* MÉRITES *qui se balancent et trouvent chacun de nombreux partisans.* (Ac.)

— En parl. des choses, Ce qu'elles ont de bon et d'estimable : *Le temps seul décide du* MÉRITE *des ouvrages. Cette tragédie n'est pas sans* MÉRITE, *a beaucoup de* MÉRITE, *bien du* MÉRITE. *Sa modestie relève le* MÉRITE *de sa belle action.* (Acad.) *Le grand* MÉRITE *des épitres de Boileau, c'est la simplicité.* (Volt.)

— Ce qui rend digne de récompense ou de punition : *Dieu nous jugera selon le* MÉRITE *de nos œuvres. Dieu nous traitera suivant nos* MÉRITES. (Acad.) *Le Dieu vengeur, du haut de son tribunal, pèse les actions et discerne les* MÉRITES.

Vous me traitez, monsieur, par delà mes *mérites*. (Coll. d'Harl.)

— Ironiq. et fam. *Il sera traité selon ses mérites.*

— *Les mérites de la Passion de Jésus-Christ*, ses souffrances et sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour nous à la justice divine. || *Les mérites des saints*, leurs bonnes œuvres.

— Fam. *Faire valoir tous ses mérites*, exagérer ses services.

— *Se faire un mérite de quelque chose*, tirer gloire, tirer avantage d'avoir fait quelque chose.

— Par anal. : *Se donner le mérite d'une chose*, se vanter de l'avoir faite, s'en glorifier.

— *Abandonner quelqu'un à son peu de mérite*, ne le protéger plus, ne s'intéresser plus à ses affaires, à sa fortune.

Ma faveur fait ta gloire, et ta fortune en vient ;
Mais tu ferais pitié, même à ceux qu'elle irrite,
Si je *t'abandonnais à ton peu de mérite.* (Corn.)

MÉRITÉ, ÉE, part. pass. du v. Mériter : *Châtiment* MÉRITÉ. *Récompense* MÉRITÉE.

MÉRITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mereri*; lat., m. sign.) Être, se rendre digne de : *Il* MÉRITE *sa grâce, son pardon. Je n'*AI *pas* MÉRITÉ *cet honneur. Il* MÉRITE *des louanges. Il* MÉRITE *qu'on ait soin de lui.* (Acad.)

Vous *méritiez*, ma fille, un père plus heureux. (Rac.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Descartes* MÉRITE D'*être mis à côté de Newton.* (Thom.)

— Poétiq. Se rendre digne de l'alliance de quelqu'un :

. . . . Sachez que, pour vous *mériter*,
A tout autre qu'à lui j'irais vous disputer. (Volt.)

— En m. part. Encourir, attirer sur soi : *Il* MÉRITE *punition, châtiment. Je n'*AI *pas* MÉRITÉ *de vous un si mauvais traitement.* (Acad.)

— Absol. *Mériter beaucoup*, être digne de récompense par ses talents, par ses services.

— Par anal. Il se dit des choses : *Cet action* MÉRITE *récompense,* MÉRITE *punition. Cet ouvrage* MÉRITE *vos regards, votre attention. Cela* MÉRITE *réflexion. Cela ne* MÉRITE *pas qu'on en parle.* (Acad.)

J'ai pitié de ton trouble ; et ton âme sincère,
Puisqu'elle sait douter, *mérite* qu'on l'éclaire. (Volt.)

— Fam. *Cette nouvelle mérite confirmation*, elle n'est pas sûre, elle a besoin d'être confirmée.

— Procurer, faire obtenir : *Les services de son père lui* ONT MÉRITÉ *cet accueil favorable. La mort de Notre-Seigneur nous* A MÉRITÉ *le ciel.* (Acad.)

— V. intr. : *Bien mériter de son prince, de l'État, de sa patrie, des lettres, etc.* rendre de grands services à son prince, à l'État, à sa patrie, aux lettres.

= **Se mériter**, v. pron. Être mérité :

.... Ces bienfaits dont j'ose me vanter,
Par des vers immortels ont dû *se mériter*. (Corn.)

MÉRITOIRE, adj. des 2 g. (*mérite*.) Pron. *mé-ri-toar*. — Qui mérite ; il se dit particul. des bonnes œuvres que Dieu récompense dans le ciel : *Cela est* MÉRITOIRE *envers, devant Dieu. L'aumône est* MÉRITOIRE. *Les bonnes œuvres sont* MÉRITOIRES. (Acad.)

— Par extens. Qui est louable, digne d'estime, de reconnaissance : *En défendant cet homme injustement accusé, vous avez fait une action* MÉRITOIRE. *Il a fait preuve en cette circonstance d'une modération bien* MÉRITOIRE. (Acad.) *La vertu n'est* MÉRITOIRE *que parce qu'elle est volontaire.* (Portalis.) *Parmi tant d'existences* MÉRITOIRES, *nous n'avons pu couronner que les plus dignes.* (Viennet.) *La probité est une vertu pénible et* MÉRITOIRE *dans l'homme indigent.* (Auger.)

— *Cela est méritoire*, il y a du mérite à l'avoir fait.

MÉRITOIREMENT, adv. Pron. *mé-ri-toar-man.* — D'une manière méritoire. || Peu usité.

MERLAN, n. m. Pron. *mèr-lan*. — Zool. Poisson de mer du genre des Gades ; sa chair est légère et délicate ; il habite l'Océan d'Europe, et s'approche souvent des rivages, où il se montre quelquefois en quantité prodigieuse : *Petit* MERLAN. *Des* MERLANS *au gratin. Des filets de* MERLAN. (Acad.)

— [illegible] Garçon perruquier.

MERLE, n. m. (*merula*; lat., m. sign.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres; il est frugivore; le mâle est d'un beau noir lustré, avec un bec jaune orangé; la femelle est d'un brun noirâtre : *Siffler un* MERLE. *Apprendre à un* MERLE *à parler.* (Acad.) *Le* MERLE *cherche les taillis épais.* (Michaud.) *Le chant ou sifflement du* MERLE *est très-agréable.* (Richard.)

— Fig. et fam. *C'est un fin merle*, c'est un homme fin et rusé.

— *Jaser comme un merle*, parler beaucoup.

— Prov. et fig. *C'est un dénicheur de merles*, se dit d'un homme fort appliqué à découvrir ce qui peut lui être utile, et fort adroit à en profiter.

— Prov. et fig. *Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc*, se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible.

MERLEAU, n. m. Zool. Jeune merle.

MERLETTE, n. f. (*merle.*) Blas. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec : *Il porte d'or à trois* MERLETTES *de sable.* (Acad.)

— Anc. Genre de casque.

MERLIN, n. m. Pron. *mèr-lain.* — Techn. Long marteau ou espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs.

— Espèce de hache à fendre le bois.

— Mar. et pêch. Petit cordage de deux ou trois fils de caret que l'on a commis ensemble, et dont les voiliers se servent pour coudre les ralingues.

MERLINE, n. f. (*merle.*) Mus. Espèce de serinette dont on se sert pour apprendre des airs aux merles.

MERLINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*merlin.*) Pron. *mèr-li-né.* — Mar. Coudre une ralingue avec le renfort d'une voile, à l'aide de fortes aiguilles dans l'œillet desquelles passe le merlin.

MERLON, n. m. Fortif. Vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut jusqu'à la genouillère.

MERLUCHE, n. f. (*maris lucius*, brochet de mer; lat.) Zool. Poisson du genre Gade, qui a été desséché au soleil; particul. Morue sèche : *Bonne* MERLUCHE. *C'est de la* MERLUCHE *de cette année.* (Acad.)

— Comm. *Poignée de merluches*, deux merluches liées ensemble.

— Prov. *Manger de la merluche*, se mortifier, endurer le mal : *Les devoirs et les considérations nous font* MANGER DE LA MERLUCHE *toute notre vie, pour manger du poisson frais après la mort.* (Mme de Sév.)

MERLUS, n. m. Pron. *mèr-luss.* — Zool. Poisson auquel on donne le nom de *Merluche* quand il a été séché; il diffère des gades par le nombre de ses nageoires dorsales.

MERLUT, n. m. Pron. *mèr-lu.* — Comm. *Peaux en merlut*, peaux de bouc ou de mouton qu'on fait sécher avec le poil avant de les envoyer à la mégisserie.

MÉROCÈLE, n. f. (μηρός, cuisse; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie crurale, peu volumineuse, située sur la partie moyenne du pli de la cuisse.

MÉROPE, n. f. Astr. Étoile principale des Pléiades.

MÉROU, n. m. Zool. Poisson de la famille des Percoïdes.

MERRAIN, n. m. (*materia*, bois coupé; lat.) Pron. *mè-rain.* — Techn. Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux, et d'autres ouvrages : *Acheter du* MERRAIN. *Employer de beau* MERRAIN. (Acad.) *Là s'embarquent les vins, là se débarque le* MERRAIN. (H. de Balz.)

— Véner. Matière du bois du cerf : *Le bois était composé de chaque côté d'un seul* MERRAIN *droit, avec un andouiller près de la base.* (Buff.)

MÉRULE, n. m. Bot. Genre de champignons ayant le chapeau charnu ou membraneux.

MERVEILLE, n. f. (*maraviglia*; ital.; m. sign.) Pron. *mèr-vè-i.* — Chose qui cause de l'admiration : *Grande, rare* MERVEILLE. *Les* MERVEILLES *de la nature. Une* MERVEILLE *de l'art. Il fut surpris à la vue de tant de* MERVEILLES. *C'était une* MERVEILLE *de voir avec quelle adresse il exécutait ses tours de gibecière.* (Acad.)

— Poétiq. Miracle; fait prodigieux, étonnant :

On ne voit plus pour nous ses redoutables mains
De *merveilles* sans nombre effrayer les humains. (Rac.)
... Quoi ! toujours les plus grandes *merveilles*,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles. (Id.)

— Par exagér. Œuvre, travail remarquable :

L'aiguille entre ses doigts enfantait des *merveilles*. (Campen.)

Le public, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter *merveilles sur merveilles.* (Boil.)

— Il se dit quelquefois des personnes : *Cet enfant est vraiment une* MERVEILLE. *Pic de la Mirandole fut regardé comme la* MERVEILLE *de son siècle.* (Acad.)

— *Les sept merveilles du monde*, les murailles et les jardins de Babylone; les pyramides d'Égypte; le phare d'Alexandrie; le tombeau qu'Artémise fit élever pour Mausole, son époux; le temple de Diane à Éphèse; celui de Jupiter Olympien à Pise, en Élide, et le colosse de Rhodes.

— Prov. et par exagér. *C'est une des sept merveilles du monde*, se dit d'un superbe édifice, ou d'une chose étonnante en son genre.

— Ironiq. : *C'est la huitième merveille du monde.*

— Fam. *Ce n'est pas grande merveille*, ou, ironiq. *Voilà une belle merveille*, se dit pour rabaisser une chose.

— *C'est merveille de*, c'est une chose tout à fait curieuse de :

Le savetier chantait du matin jusqu'au soir :
C'était merveille de le voir,
Merveille de l'ouïr. (La F.)

— *C'est une merveille, c'est merveille de vous voir, que de vous voir*, se dit pour faire un reproche d'amitié à quelqu'un qu'on ne voit que rarement.

— Fam. *Faire merveilles, des merveilles*, se distinguer dans quelque circonstance par un zèle, un courage, une adresse, un talent extraordinaires : *Je l'ai vu* FAIRE MERVEILLES *à ce siége, à cette bataille. Il* FIT DES MERVEILLES *ce jour-là.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Promettre monts et merveilles*, faire de très-grandes promesses, des promesses exagérées.

— Fam. *La merveille est de*, la grande difficulté est de : *Qu'est-ce que le travail d'un homme de lettres? Nous le savons tous;* LA MERVEILLE EST D'*en tirer une existence décente.* (Lacret.)

— *Quelle merveille que*, suivi du subj. Qu'y a-t-il d'étonnant que? QUELLE MERVEILLE QUE *l'ennui,* QUE *le dégoût m'eussent fait quitter le gouvernement?* (Montesq.)

= **A merveille**, loc. adv. Très-bien, parfaitement : *Il prêche* À MERVEILLE. *Il peint* À MERVEILLE. *Cet habit vous va* À MERVEILLE. (Acad.)

= **Pas tant que de merveille**, loc. adv. et fam. Pas beaucoup : *Il ne l'aime* PAS TANT QUE DE MERVEILLE. *A-t-il beaucoup d'esprit?* PAS TANT QUE DE MERVEILLE. (Acad.) ‖ Vieux.

— Art culin. Sorte de pâtisserie.

— Horti. Variétés de fleurs et particul. de tulipes : MERVEILLE *d'Amsterdam, de Harlem.*

— *Merveille d'hiver*, espèce de poire de novembre, presque ovale et verdâtre.

MERVEILLEUSEMENT, adv. Pron. *mèr-vè-ieuz-man.* — D'une façon merveilleuse; à merveille : *Elle est* MERVEILLEUSEMENT *belle. Il s'acquitte de son devoir* MERVEILLEUSEMENT *bien.* (Acad.) *La vallée était ceinte de coteaux* MERVEILLEUSEMENT *agréables.* (La Font.)

MERVEILLEUX, EUSE, adj. (*merveille.*) Pron. *mèr-vè-ieu, ieuz.* — Admirable, surprenant, étonnant; qui est digne d'admiration, qui cause de l'admiration : *Je ne vis jamais rien de plus* MERVEILLEUX. *C'est une pièce* MERVEILLEUSE. *Cela a produit un effet, obtenu un succès* MERVEILLEUX. *Un événement* MERVEILLEUX. (Acad.) *Tout est* MERVEILLEUX *dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus viles et les plus abjectes.* (Fén.) *La mort donne les plus grandes leçons pour désabuser de tout ce que le monde croit* MERVEILLEUX. (Id.)

— Qui tient du prodige et excite l'étonnement, la surprise : *Le fait est* MERVEILLEUX, *c'est-à-dire difficile à expliquer.* (Buff.) *Il faut raconter en vers les choses* MERVEILLEUSES; *la prose n'y suffit pas.* (Mme de Staël.)

— Par exagér. Excellent en son espèce : *Les muscats ont été* MERVEILLEUX *cette année. Les draps de cette fabrique sont* MERVEILLEUX. (Acad.)

— Fam. et ironiq. : *Vous êtes un merveilleux homme*, vous êtes un homme étrange, extraordinaire par vos sentiments, par vos manières.

— N. m. Ce qui est surnaturel :

L'aventure me charme et tient du *merveilleux*. (Dest.)

— Ce qu'il y a d'étonnant, d'extraordinaire dans une chose : *Voilà le* MERVEILLEUX *de l'aventure, de l'histoire. Le* MERVEILLEUX *disparaît dès qu'on l'examine et qu'on le discute.* (Acad.)

— Littér. Intervention des êtres surnaturels dans un poëme épique ou dramatique : *L'emploi du* MERVEILLEUX *devient de jour en jour plus difficile.* (Acad.) *Corneille accorde heureusement la vraisemblance et le* MERVEILLEUX. (Rac.) *Le* MERVEILLEUX *même doit être sage; il faut qu'il conserve un air de vraisemblance et qu'il soit traité avec goût.* (Volt.)

— Fam. Personne qui affecte de belles manières et qui a beaucoup de prétentions : *C'est un* MERVEILLEUX. *C'est une* MERVEILLEUSE. (Acad.)

MÉRYCISME, n. m. (μηρύειν, mettre en peleton; gr.) Pron. *mé-ri-cism.* — Physiol. Affection dans laquelle le malade rumine à peu près comme les animaux.

MÉRYCOLOGIE, n. f. (μηρύειν, pelotonner; et λόγος, discours; gr.) Pron. *mé-ri-ko-lo-jî.* — Didact. Traité de la rumination ou des ruminants; description du mérycisme.

MES, adj. poss. pl. des 2 g. V. MON.

MÉSADOU, n. m. Pron. *mé-za-dou.* — Écon. rur. Lame de bois dont se servent les fabricants de fromages pour rapprocher toutes le parties du caillé qui nagent dans le petit-lait.

MÉSAIR ou **MÉZAIR**, n. m. (μέσος, qui est au milieu; gr.) Pron. *mé-zèr.* — Man. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes.

MÉSAISE, n. m. (*més, mé*, mal, et *aise.*) Pron. *mé-zèz.* — Malaise : *Éprouver du* MÉSAISE *par tout le corps.* (Acad.) ‖ Peu usité.

MÉSALLIANCE, n. f. (*mès, alliance.*) Pron. *mé-za-li-ans.* — Alliance, mariage avec une personne d'une condition relativement inférieure : *Il a fait une* MÉSALLIANCE. *Il ne veut pas souffrir de* MÉSALLIANCE *dans sa famille.* (Acad.) *Madame était d'une nation qui abhorrait la bâtardise et les* MÉSALLIANCES. (S.-Sim.)

— Par anal. *La pire de toutes les* MÉSALLIANCES *est celle du cœur.* (Duclos.) *Il est des* MÉSALLIANCES *d'esprit aussi bien que des* MÉSALLIANCES *de mœurs et de rang.* (H. de Balzac.)

MÉSALLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mésallier.

MÉSALLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*més*, mal; et *allier.*) Pron. *mé-za-li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mésalliions, vous mésalliiez.* — Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang fort inférieur : *Ce tuteur refuse un parti fort riche, pour ne point* MÉSALLIER *sa pupille.* (Acad.)

= **Se mésallier**, v. pron. Épouser une personne d'une condition inférieure : *Je n'ai pas voulu* ME MÉSALLIER. (Acad.)

— Fig. et fam. S'abaisser, déroger : *Cet homme craindrait de* SE MÉSALLIER *s'il fréquentait ses égaux, quand ils sont moins riches que lui.* (Acad.)

MÉSANGE, n. f. (μεῖον, petit, menu; gr.) Pron. *mé-zanj.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres; il est de très-petite taille et se nourrit de fruits, d'insectes, et attaque même les petits des autres oiseaux : *La* MÉSANGE *charbonnière; la* MÉSANGE *à tête bleue; la* MÉSANGE *à longue queue. Ceux qui élèvent des abeilles ont un très-grand intérêt à détruire les* MÉSANGES, *parce qu'elles font une grande consommation de ces insectes utiles.* (Buff.)

MÉSANGETTE, n. f. (*mesange.*) Pron. *mé-zan-jètt.* — Chass. Sorte de cage à trébuchet dont on se sert pour prendre les mésanges et tous les petits oiseaux granivores.

MÉSARRAÏQUE, adj. V. MÉSENTÉRIQUE.

MÉSARRIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*més*, mal, et *arriver.*) Pron. *mé-za-ri-vé.* — Il se dit d'un accident fâcheux qui est amené par quelque faute, par quelque imprévoyance : *Entreprenez hardiment cette affaire, il ne peut vous en* MÉSARRIVER. *Si vous ne changez de conduite, il vous en* MÉSARRIVERA. (Acad.)

MÉSAVENIR, v. intr. ou neut. impers. 2e conj. (*més*, pour *mé*, mal, et *avenir.*) Pron. *mé-zav-nir.* — Avoir un résultat fâcheux : *Votre cause est bonne, il ne saurait vous en* MÉSAVENIR. *De peur qu'il ne lui en* MÉSAVINT, *il a pris toutes les sûretés convenables.* (Acad.) ‖ Peu usité.

MÉSAVENTURE, n. f. (*més*, pour *mé*, mal, et *aventure.*) Pron. *mé-za-van-tur.* — Accident, événement fâcheux : *Cela est arrivé par une* MÉSAVENTURE *étrange. Il m'est arrivé une singulière* MÉSAVENTURE. (Acad.) *Ceux qui aiment le péril et qui y succombent n'ont droit d'accuser personne de leur* MÉSAVENTURE. (St-Marc-Gir.)

MÉSENTÈRE, n. m. (μέσον, qui est au milieu; ἔντερον, intestin; gr.) Pron. *mé-zan-tèr.* — Anat. Membrane qui est un repli du péritoine, à laquelle le canal intestinal est suspendu : *La maladie était une inflammation du* MÉSENTÈRE; *cas souvent mortel.* (H. de Balz.)

MÉSENTÉREMPHRAXIS, n. f. (μέσον, qui est au milieu; ἔντερον, intestin; ἐμφράσσω, j'obstrue; gr.) Pron. *mé-zan-té-ran-frak-ciss.* — Méd. Obstruction du mésentère.

MÉSENTÉRIQUE, adj. des 2 g. (*mésentère.* Pron. *mé-zan-té-rik*, Anat. Qui a rapport au mésentère : *Vaisseaux, glandes* MÉSENTÉRIQUES. (Acad.)

MÉSENTÉRITE, n. f. (*mésentère.*) Pron. *mé-zan-té-ritt.* — Méd. Inflammation du mésentère.
— Carreau; affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

MÉSESTIME, n. f. Pron. *mé-zèss-tim.* — Néol. Défaut d'estime; mépris : *Cette double* MÉSESTIME, *injuste chez les Pères, était un sentiment naturel chez nos condisciples.* (H. de Balz.)

MÉSESTIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*més*, mal, et *estimer.*) Pron. *mé-zèss-ti-mé.* — Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir point d'estime pour lui : *Depuis qu'il a fait cette action, je l'*AI *toujours* MÉSESTIMÉ. (Acad.) *Quel homme peut supporter le mépris, fût-ce de ceux qu'il* MÉSESTIME? (Beaum.) *Les paysans, aussi bien que les gens du monde, finissent par* MÉSESTIMER *l'homme qu'ils trompent.* (H. de Balz.)

Quoiqu'on vous *mésestime*, on vous chérit encore. (Rotr.)

— Apprécier une chose au-dessous de sa valeur; la dépriser : *Vous* MÉSESTIMEZ *ce diamant, cette étoffe.* (Acad.)

MÉSINTELLIGENCE, n. f. (*més*, mal, et *intelligence.*) Pron. *mé-zain-tèl-li-janss.* — Mauvaise intelligence, défaut d'accord, brouillerie, dissension entre les personnes : *Il y a de la* MÉSINTELLIGENCE *entre eux. Entretenir, fomenter la* MÉSINTELLIGENCE. (Acad.) *Ne leur a-t-il pas prédit les tristes suites de leur* MÉSINTELLIGENCE? (La Br.) *Point de* MÉSINTELLIGENCE *parmi les alliés; cela fait manquer les entreprises.* (Danc.)
— Par anal. Désaccord : *Quelle* MÉSINTELLIGENCE *entre l'esprit et le cœur!* (La Br.) *Nous sentons toujours une* MÉSINTELLIGENCE *entre nos penchants et nos lumières.* (Mass.)

MÉSINTERPRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*més*, mal, et *interpréter.*) Pron. *mé-zain-tèr-pré-ter.* — Interpréter mal, juger à faux.

MESLE, n. f. (*mespilum*; lat., m. sign.) Anc. Nèfle.

MESLIER, n. m. Pron. *mè-li-é.* — Anc. Néflier.

MESMÉRISME, n. m. Pron. *mèss-mé-rism.* — Doctrine de Mesmer magnétisme animal : *Le* MESMÉRISME *a été longtemps en grande vogue. Il ne croit pas au* MESMÉRISME. (Acad.)

MÉSOCARPE, n. m. (μέσος, milieu; καρπός, fruit; gr.) Pron. *mé-zo-karp.* — Bot. Substance charnue ou filandreuse, contenue entre l'épiderme et la pellicule interne de certains fruits.

MÉSOCÉPHALE, adj. des 2 g. (μέσος, au milieu; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *mé-zo-cé-fal.* — Anat. Qui est placé au milieu de la tête et du cerveau.

MÉSOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. (*mésocéphale.*) Anat. Qui a rapport au mésocéphale.
— *Artère mésocéphalique*, tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales.

MÉSOCÉPHALITE, n. f. (*mésocéphale.*) Pron. *mé-zo-cé-fa-litt.* — Méd. Inflammation de la moelle du cerveau.

MÉSOCÔLON, n. m. (μέσος, qui est au milieu; κῶλον, colon; gr.) Pron. *mé-zo-ko-lon.* — Anat. Expansions du péritoine, dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin côlon.

MÉSOCRÂNE, n. m. (μέσος, milieu; κρανίον, crâne; gr.) Anat. Milieu de la tête; vertex.

MÉSODERME, n. m. (μέσος, milieu; δέρμα, peau; gr.) Bot. Partie de l'écorce comprise entre la couche subéreuse et l'enveloppe herbacée.

MÉSOÉPIDIDYME, n. m. (μέσος, milieu, et ἐπιδιδυμίς; gr.) Pron. *mé-zo-é-pi-di-dim.* — Anat. Repli séreux double, formé par la tunique vaginale au niveau du corps de l'épididyme, et l'unissant au testicule.

MÉSOFFRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*més*, mal et *offrir.*) Pron. *mé-zo-frir.* — Comm. Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut : *Les marchands surfont et les acheteurs* MÉSOFFRENT. (Acad.) || Peu usité.

MÉSOGASTRE, n. m. (μέσος, milieu; γαστήρ, ventre; gr.) Pron. *mé-zo-gastr.* — Anat. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGASTRIQUE, adj. des 2 g. (*mézogastre.*) Pron. *mé-zo-gass-trik.* — Anat. Qui occupe le milieu du ventre.

MÉSOGLOSSE, adj. des 2 g. (μέσος, au milieu; γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *mé-zo-gloss.* — Anat. Qui occupe le milieu de la langue.

MÉSOLABE, n. m. (μέσος, qui est au milieu; λαμβάνω, prendre; gr.) Pron. *mé-zo-lab.* — Géom. Instrument inventé pour construire mécaniquement les moyennes proportionnelles nécessaires pour la solution du problème de la duplication du cube.

MÉSOLOBAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mé-zo-lo-bèr.* — Anat. Qui a rapport au mésolobe.
— *Artères mésolobaires*, artères calleuses.

MÉSOLOBE, n. m. (μέσος, milieu; λοβός, lobe; gr.) Anat. Partie du cerveau placée entre les deux hémisphères; corps calleux.

MÉSOMÉRIE, n. f. (μέσος, milieu; μηρός, cuisse; gr.) Anat. Partie du corps qui est placée entre les cuisses.

MÉSOMPHALE, n. m. (μέσος, qui est au milieu; ὀμφαλός, nombril; gr.) Pron. *mé-zon-fal.* — Anat. Ombilic.

MÉSORE, n. m. (μέσος, milieu; ὥρα, heure; gr.) Pron. *mé-zor.* — Liturg. Intervalle entre les heures de l'office divin.

MÉSORECTUM, n. m. (μέσος, qui est au milieu; gr. et *rectum*, intestin rectum; lat.) Pron. *mé-zo-rèk-tom.* — Anat. Expansion triangulaire du péritoine, étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum.

MÉSOSTERNUM, n. m. (μέσος, milieu; gr., et *sternum*; lat.) Pron. *mé-zo-stèr-num.* — Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOTHÉNAR, n. m. (μέσος, milieu; θέναρ, paume de la main; gr.) Pron. *mé-zo-té-nar.* — Anat. Paume de la main.

MESQUIN, INE, adj. (*meschino*; misérable; ital.) Pron. *mèss-kain, kinn.* — Chiche, qui fait une dépense fort au-dessous de sa fortune et de sa condition : *Cet homme est fort* MESQUIN. *Elle est trop* MESQUINE. (Acad.)
— En parl. des choses, Où l'on met plus de parcimonie qu'il ne convient : *Il fait une dépense bien* MESQUINE. *Mener une vie* MESQUINE. *Ses habits sont trop* MESQUINS. (Acad.)
— *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine*, avoir l'air pauvre, la mine chétive.
— Mor. Qui manque de noblesse : *Politique* MESQUINE. *Idée* MESQUINE. *Ce plan, ce système est bien* MESQUIN. (Acad.)
— B.-Arts. Maigre; de mauvais goût : *Ce contour est* MESQUIN. *La manière de ce peintre, la composition de ce tableau est* MESQUINE. (Acad.)

MESQUINEMENT, adv. Pron. *mèss-kinn-man.* — D'une façon mesquine : *Il nous donna à dîner fort* MESQUINEMENT. *Il est toujours vêtu* MESQUINEMENT. *Il vit* MESQUINEMENT. (Acad.)

MESQUINERIE, n. f. Pron. *mèss-kinn-rî.* — Économie poussée trop loin : *Avez-vous jamais vu une plus grande* MESQUINERIE? *Cet homme est d'une* MESQUINERIE *odieuse, ridicule.* (Acad.)
— Il se dit aussi des choses faites avec une excessive économie : *La* MESQUINERIE *de ce spectacle, de ces décorations.* (Acad.)
— Fam. Petitesse, bassesse : *Ils confessent à haute voix la misère de leurs ambitions, la* MESQUINERIE *de leurs espérances.* (G. Sand.)

MESSAGE, n. m. (*missio*, envoi; lat.) Pron. *mè-çaj.* — Charge, commission de dire ou de porter quelque chose : *Vous vous êtes chargé d'un mauvais, d'un fâcheux* MESSAGE. *Je ferai mon* MESSAGE, *moi-même. Il s'est bien acquitté de son* MESSAGE. (Acad.)
— Chose même que le messager est chargé de dire ou de porter : *C'est lui qui portait ce* MESSAGE, *vos* MESSAGES. *J'ai reçu votre* MESSAGE. (Acad.)
— Polit. Communication officielle d'un des pouvoirs de l'État à un autre : *C'étaient sans cesse* MESSAGES *nouveaux; agents se succédant les uns aux autres.* (De Barante.)

Dans la nuit, cardinal, deux *messages* d'État. (C. Del.)

MESSAGER, ÈRE, n. (*message.*) Pron. *mè-ça-jé, jèr.* — Toute personne qui fait un message, qui vient annoncer quelque chose, soit d'elle-même, soit de la part d'une autre personne : *Je lui ai envoyé* MESSAGER *sur* MESSAGER. *Donnez-moi cette lettre, je serai votre* MESSAGÈRE. (Acad.)
— *Messager d'État*, fonctionnaire chargé de porter les messages d'un des grands pouvoirs de l'État, d'une assemblée politique.
— Poétiq. : *Le messager des dieux*, Mercure. || *La messagère de Junon*, Iris. || *La messagère du jour*, l'Aurore.
— Fig. et fam. : *Messager de malheur*, celui qui apporte ou qui est dans l'habitude d'apporter de mauvaises nouvelles.
— Prov. *On ne trouve jamais meilleur messager que soi-même*, personne ne peut faire mieux que nous-mêmes nos propres affaires.
— Fig. Avant-coureur : *Les hirondelles sont les* MESSAGÈRES *du printemps. Ces prodiges effrayants étaient regardés comme des* MESSAGERS *de la colère céleste.* (Acad.)
— Particul. Celui qui est établi pour porter les paquets d'une ville à une autre : MESSAGER *à pied, à cheval, en charrette.* (Acad.) *Le* MESSAGER *attend et me presse.* (J.-J. Rouss.)
— Anc. Voiture ou coche d'eau faisant le service des messageries : *Je partis par le* MESSAGER. (Acad.) *Il vint à Paris par le* MESSAGER. (Regn.)

MESSAGERIE, n. f. (*message.*) Pron. *mè-çaj-rî.* — Établissement où l'on fait partir, à jour et à heure fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs : *Les* MESSAGERIES *royales. Établir une* MESSAGERIE, *des* MESSAGERIES. (Acad.)
— Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures : *Aller à la* MESSAGERIE. *Passer aux* MESSAGERIES. (Acad.)
— Voitures mêmes établies pour ce service : *Aller par la* MESSAGERIE. *Prendre la* MESSAGERIE. *Envoyer par les* MESSAGERIES. (Acad.)

MESSALINE, n. f. (n. pr.) Pron. *mèss-ça-linn.* — Par allusion à la femme de l'empereur Claude. Femme extrêmement dissolue : *C'est une* MESSALINE. (Acad.)

MESSE, n. f. (*missio*, renvoi, de *mittere*, envoyer; lat.) Dans le langage de l'Église, le sacrifice du corps et du sang de *Jésus-Christ*, qui se fait par le ministère du prêtre à l'autel, suivant le rit prescrit : *Dire, célébrer la* MESSE, *la sainte* MESSE. *Aller à la* MESSE. *On dit trois* MESSES *le jour de Noël. Après la* MESSE. *Au sortir de la* MESSE. (Acad.) *Il avait fondé, avant de se croiser, une* MESSE *anniversaire pour le repos de son âme, s'il venait à mourir.* (Villem.)
— *Messe solennelle, Messe haute, Grande messe*, ou *Grand'messe*, celle qui est chantée par des choristes, et que l'on célèbre quelquefois avec diacre et sous-diacre. || *Messe basse* ou *Petite messe*, celle qui se dit sans chant, et où les prières sont seulement récitées : *Il avait été défendu de dire des* MESSES BASSES *pendant les messes solennelles, de peur d'y apporter du trouble; cependant l'usage l'a emporté.* (Fleury.)
— *Messe votive*, messe pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour.
— *Messe rouge*, messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges.
— *La première messe*, celle qui se dit au point du jour : *Il s'est levé de grand matin, et a entendu la* PREMIÈRE MESSE. (Acad.)
— *La première messe d'un prêtre*, la première qu'il dit, après son ordination : *J'ai assisté à* SA PREMIÈRE MESSE. (Acad.)
— Fam. *Il a chanté messe tel jour*, il a dit sa première messe tel jour.
— *Ce prêtre vit de ses messes, il n'a que ses messes pour vivre*, il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe.
— Prov. *Il ne faut pas se fier à un homme qui entend deux messes*, il faut se défier des hypocrites. || *Il ne va ni à messe ni à prêche*, il n'a point de religion.
— Mus. Œuvre musicale composée pour une grand'messe sur les paroles de certaines prières : *Ce musicien a fait, a composé une belle* MESSE. *Cette* MESSE *est un chef-d'œuvre.* (Acad.)

MESSÉANCE, n. f. (*messeoir.*) Pron. *mè-cé-anss.* — Manque de bienséance; contraire de la bienséance : *Il y a de la* MESSÉANCE *à s'habiller de la sorte. Il y aurait de la* MESSÉANCE *à un ou de la part d'un magistrat à dire ou à faire telle chose.* (Acad.)

MESSÉANT, ANTE, adj. (*messeoir.*) Pron. *mè-cé-an, antt.* — Malséant; contraire à la bienséance : *Il est* MESSÉANT *à un ecclésiastique d'être recherché dans ses habits. Posture* MESSÉANTE. (Acad.)

MESSÉNIENNE, n. f. Pron. *mè-cé-nièn.* — Littér. Élégie sur les malheurs de la Messénie; et par allusion, Élégie sur les malheurs d'un pays qui a subi une invasion : *Casimir Delavigne, débuta dans la carrière littéraire par trois* MESSÉNIENNES. (Nisard.)

MESSEOIR, v. intr. ou neut. irrég. et défect. 3e conj. (*mes*, pour *mé*, mal, et *seoir*; fr.) Pron. *mè-çoar.* Il n'est plus en usage à l'infinitif, et ne s'emploie que dans certains temps et toujours à la 3e personne du sing. ou du plur. : *Il messied, ils messiéent; il messeyait; il messiéra; il messiérait; qu'il messiée, qu'ils messiéent; messeyant.*) N'être

pas convenable, n'être pas séant : *Cette couleur* MESSIED *à votre âge. Cet ajustement ne vous* MESSIÉRA *point.* (Acad.) *Le style fleuri ne* MESSIED *pas dans ces harangues publiques qui ne sont que des compliments* (Volt.)

Cette maigreur est leste et ne le *messied point*. (E. Augier.)

MESSER, n. m. Pron. *mèss-cèr.* — Messire ; il n'est usité que dans le style marotique :

L'âne à *messer* lion fit office de cor. (La F.)

— *Messer gaster*, l'estomac.

MESSIDOR, n. m. (*messis*, moisson ; lat.) Pron. *mèss-ci-dor.* — Dixième mois du calendrier républicain.

MESSIE, n. m. (*maschiach*, oint, consacré ; hébr.) Pron. *mè-ci.* — Le Christ promis de Dieu dans l'Ancien Testament : JÉSUS-CHRIST *est le vraie* MESSIE. *La venue du* MESSIE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il est attendu comme le Messie* ; on l'attend avec une grande impatience.

— *Faux Messies*, imposteurs qui, à différentes époques, se donnèrent pour le Rédempteur annoncé par les prophètes.

MESSIER, n. m. (*messis*, moisson ; lat.) Pron. *mè-cié.* — Homme commis avant la récolte pour garder les fruits de la terre : *Il a été pris par les* MESSIERS *en cueillant des raisins. Les* MESSIERS *d'une commune.* (Acad.)

— Astr. Constellation boréale.

MESSIEURS, n. m. pl. V. MONSIEUR.

MESSIRE, n. m. (*messere*, contr. de *mio signore*, mon seigneur ; ital.) Pron. *mèss-cir.* — Titre d'honneur qui se donnait anciennement à des personnes distinguées :

Ce seigneur de la cour a deux mots à vous dire :
Venez, vous, la fermière.— A vos ordres, *messire*. (C. Del.)
Depuis qu'il est ministre, on l'appelle *messire*. (Id.)

— Fam. et dans la poésie badine, il se dit quelquefois pour, Monsieur : MESSIRE *Bon.* (La F.)

— *Poire de Messire Jean*, poire de couleur rousse, cassante et fort sucrée : *Compote de poires de* MESSIRE JEAN. (Acad.)

MESTÈQUE, adj. f. Comm. Espèce de cochenille : *Cochenille* MESTÈQUE.

MESTRANCE, n. f. Mar. Règlement de l'école de marine.

MESTRE, n. m. (*magister*, maître ; lat.) Pron. *mèstr.* — Mar. Grand mât de certains bâtiments du Levant : *Arbre de* MESTRE. *Voile de* MESTRE.

MESTRE DE CAMP, n. m. Pron. *mèss-tre-de-kan.* — Anc. Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie : *Il a été nommé* MESTRE DE CAMP *de cavalarie.* (Danc.)

— N. f. Première compagnie d'un régiment de cavalerie, ou d'infanterie : *La* MESTRE DE CAMP.

MESURABLE, adj. des 2 g. Qui se peut mesurer : *L'infini n'est pas* MESURABLE. (Acad.)

MESURAGE, n. m. (*mesurer.*) Action de mesurer : *J'ai acheté deux sacs de blé ; je suis content du* MESURAGE. (Acad.)

— Procès-verbal d'un arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage.

— Action de mesurer l'aire des surfaces ou la solidité des corps.

MESURE, n. f. (*mensura* ; lat., m. sign.) Pron. *mzur.* — Ce qui sert de règle pour déterminer la durée, l'étendue ou la quantité : *Le mouvement sert à la* MESURE *du temps. Fausse, mauvaise* MESURE. *On a établi en France l'unité des poids et des* MESURES, *l'unité de poids et de* MESURES. *Les* MESURES *de toute espèce ont été assujetties au système décimal, et ont reçu de nouvelles dénominations.* (Acad.)

— Fig. : *Les bienfaits de Dieu sont la* MESURE *de nos devoirs.* (Mass.) *Il est bon de connaître la source des plaisirs dont le goût est la* MESURE. (Montesq.)

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*, juger des mêmes choses par des règles différentes et avec partialité. ‖ Dans le m. sens, *Changer de poids et de mesure.*

— Fig. *Il a comblé la mesure, la mesure est comble*, se dit en parl. de celui qui, par ses crimes ou par ses fautes réitérées, ne doit plus espérer de pardon : *Il a été puni, la* MESURE ÉTAIT COMBLE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire tout avec poids et mesure*, agir avec une extrême circonspection. ‖ Dans le s. opposé :

... Tout se fait ici *sans raison ni mesure*. (Dest.)

— Longue bande de papier, de parchemin ou de toile, avec laquelle les tailleurs et les couturières déterminent les longueurs et les largeurs des vêtements qu'ils ont à faire : *Il a oublié, perdu sa* MESURE.

— Dimension : *Prendre les* MESURES *d'une colonne. Prendre la* MESURE *d'un meuble. Prendre* MESURE *à un homme pour lui faire un habit. Prendre la* MESURE, *prendre* MESURE, *se faire prendre* MESURE *d'un habit.* (Acad.) *Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires ; il est taillé pour eux et sur leur* MESURE. (La Br.)

— Archit. *Prendre des mesures*, rapporter sur le papier celles que l'on détermine avec quelque instrument. ‖ *Donner des mesures*, régler la proportion de ce qu'on désire, par rapport à l'usage du lieu ou de la connaissance qu'on a.

— Quantité que contient le vaisseau qui sert de mesure pour vendre certaines denrées : *Une* MESURE *de sel, d'avoine. Faire donner deux* MESURES *d'avoine à un cheval.* (Acad.)

— Techn. Anneaux plus ou moins ouverts, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

— Mar. Petit vase, tasse qui sert à distribuer à chaque matelot la ration qui lui revient.

— Mathém. Quantité prise pour unité et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes : *Vingt et quarante ont des* MESURES *communes, qui sont cinq, quatre, deux.* (Acad.)

— Prosod. Nombre et arrangement de pieds, ou seulement de syllabes, propres à chaque espèce de vers : *La* MESURE *de l'hexamètre latin est de six pieds. La* MESURE *de l'alexandrin français est de douze syllabes, avec un repos nommé césure entre la sixième et la septième syllabe.* (Acad.)

La rime, au bout des vers assemblés sans *mesure*,
Tenait lieu d'ornement, de nombre, de césure. (Boil.)
Chaque mot chez les Grecs, amants de la *mesure*,
Se pliait de lui-même aux lois de la césure. (Fr. de Neuf.)

— Mus. Division de la durée d'un air en parties égales, indiquées dans l'exécution : *Battre, marquer, observer, sentir la* MESURE. *Hâter, presser, ralentir la* MESURE. *Manquer à la* MESURE. (Acad.)

— Chacune des parties égales d'un air, indiquées dans la musique écrite par des lignes verticales : *Chaque* MESURE *se divise en deux, trois ou quatre temps.* (Acad.)

— *Chanter, danser, jouer en mesure, de mesure*, observer exactement la mesure dans le chant, dans la danse, ou en jouant de quelque instrument. ‖ On dit aussi : *Aller en* MESURE.

— J. de mail, Espèce de compas qui sert à marquer les différents poids que doivent avoir les bonnes boules de différente grosseur.

— Man. Allure d'un cheval : *Ce cheval fournit son train avec toute la* MESURE *et la précision possibles.*

— Escr. Distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret ou d'épée : *Être à la* MESURE. *Être hors de* MESURE. (Acad.)

— *Rompre la mesure*, se mettre hors de portée de recevoir un coup de fleuret ou d'épée.

— *Serrer la mesure*, s'avancer sur son adversaire.

— *Lâcher la mesure*, reculer devant lui.

— Fig. et fam. *Serrer la mesure*, presser vivement son adversaire dans une discussion.

— Fig. *Être hors de mesure*, n'être plus à portée, n'avoir plus les moyens de faire une chose.

— Fig. *Mettre quelqu'un hors de mesure*, le déconcerter, déranger ses projets.

— *Être en mesure de faire une chose*, avoir les facilités, les moyens nécessaires pour la faire ; se trouver dans des circonstances favorables pour l'entreprendre et y réussir : *Je ne* SUIS PAS EN MESURE *de demander cette place. Vous* ÊTES EN MESURE *d'appuyer mes démarches.* (Acad.)

— Fig. Précaution, moyen qu'on prend pour arriver au but qu'on se propose : *Le gouvernement a pris une sage, une bonne, une excellente* MESURE *pour prévenir, pour réprimer cet abus.* (Acad.) *Le plus grand courage et les meilleures* MESURES *ont besoin de la fortune.* (Volt.) *Je prendrai des* MESURES *plus justes sur ce que tu me diras.* (Camp.)

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses *mesures*,
On pense en être quitte en accusant le sort. (La Font.)

— *Rompre les mesures de quelqu'un*, traverser les desseins de quelqu'un, et empêcher qu'ils ne réussissent :

Le plus léger soupçon peut *rompre nos mesures*. (Regn.)

— Fig. Bornes, limites, capacité : *L'imagination passe souvent la* MESURE *du possible. Nos vrais besoins sont la* MESURE *naturelle du nécessaire. Cette idée passe la* MESURE *de son esprit.* (Acad.) *Tout en ce monde a sa* MESURE *et ses bornes.* (Lamenn.)

— Modération, retenue, juste sentiment de ce qui est convenable et bienséant : *Avoir de la* MESURE, *beaucoup de* MESURE. *Ne garder la* MESURE *en rien, aucune* MESURE *sur rien. Ce que vous lui avez dit est hors de toute* MESURE, *passe toute* MESURE. (Acad.) *Nos ennemis ne gardent plus aucune* MESURE. (Mme de Sév.) *Dans les temps de dissensions civiles, on ne connaît pas de* MESURE ; *on proscrit tout, l'usage avec l'abus, le bien avec le mal.* (De Rémusat.) *Il est des cas où l'excès est nécessaire, et où la vraie* MESURE *est de n'en pas garder.* (La Harpe.)

= **A mesure de**, loc. prép. A proportion de : *Cet État semble se fortifier* À MESURE DE *ses pertes. Vous serez payé* À MESURE DE *votre travail.* (Acad.) *L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie* À MESURE *de ses pertes.* (Montesq.)

= **A mesure que**, loc. conj. Selon que, suivant que, à proportion et en même temps que : *On vous payera* À MESURE QUE *vous travaillerez.* (Acad.) *On sait que la température monte à* MESURE QU'*on descend dans l'intérieur du sol.* (Arago.) *La chaleur de la terre est constante en tous lieux pour chaque profondeur, et elle paraît augmenter* À MESURE QUE *l'on descend.* (Buff.) *Le faux mérite, l'ignorante vanité, la médiocrité présomptueuse disparaissent à* MESURE QU'*on veut les saisir et les toucher.* (Pastoret.)

= **A mesure que**, loc. conj. *Le peuple comprend moins, il admire davantage.* (La Br.)

— Absol. et elleptiq. il se met toujours à la fin des phrases : *Vous n'avez qu'à travailler, et on vous payera* À MESURE. (Acad.)

= **Outre mesure, sans mesure**, loc. adv. Avec excès : *Il a été battu* OUTRE MESURE. *Il dépense* SANS MESURE. (Acad.)

= **A fur et à mesure, A fur et mesure**, loc. adv. prép. ou conj. Pratique et administr. A mesure que, à mesure de, à mesure : *On les payait* À FUR ET À MESURE *qu'ils travaillaient,* À FUR ET À MESURE *de l'ouvrage. Travaillez, vous serez payé* À FUR ET À MESURE, À FUR ET MESURE. (Acad.)

MESURÉ, ÉE, part. pass. du v. Mesurer : *Drap bien, mal* MESURÉ. *Sel bien* MESURÉ.

— Fig. *La justice aussi bien que la miséricorde de Dieu ne veulent pas être* MESURÉES *sur celles des hommes.* (Boss.) *Leurs livrées, leurs équipages, leurs meubles, tout était* MESURÉ *sur leurs rentes et sur leur condition.* (La Br.) *Vous ne sortirez de chez moi qu'avec une récompense digne de vos soins, et* MESURÉE *à ma reconnaissance.* (Lesage.)

— Fig. Circonspect : *Langage, ton* MESURÉ. *Termes peu* MESURÉS. *Paroles, expressions, démarches* MESURÉES. *Un homme très-*MESURÉ *dans ses discours.* (Acad.)

— Littér. *Vers mesurés* ou *métriques*, vers français faits sur la mesure des vers latins.

MESURER, v. tr. ou a. 1re conj. (*mensurare* ; lat., m. sign.) Pron. *mzu-ré.* — Chercher à connaître ; déterminer une quantité par le moyen d'une mesure : MESURER *un espace, un lieu, un champ.* MESURER *au mètre, au litre.* MESURER *ras, comble.* MESURER *une colonne.* (Acad.)

Votre savant compas
Mesure l'univers, et ne le connaît pas. (Volt.)

— Fig. et par anal. : *Nous devons* MESURER *notre vie par les actions, non par les années.* (Boss.)

Est-ce au pied du savoir qu'on *mesure* les hommes ? (Boil.)

— *Mesurer des yeux*, juger, à la simple vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet : MESURER DES YEUX *la hauteur d'une tour, la profondeur d'un précipice.* (Acad.)

— Fig. *Mesurer quelqu'un des yeux*, le regarder de la tête aux pieds, par manière de menace ou de provocation.

— Fig. *Mesurer son épée avec quelqu'un, avec celle de quelqu'un*, se battre en duel contre lui.

— Fig. *Mesurer ses forces contre quelqu'un*, faire épreuve de ses forces contre celles d'une autre personne.

— Véner. *Mesurer une forêt*, se dit en parl. du cerf, ou de toute autre bête, La traverser d'un bout à l'autre.

— Prov. *A brebis tondue Dieu mesure le vent*, Dieu proportionne à notre faiblesse les maux qu'il nous envoie. ‖ *On sera mesuré à la même mesure qu'on aura mesuré les autres*, nous serons traités comme nous traitons les autres.

— Fam. *Mesurer les autres à son aune*, juger des sentiments d'autrui par les siens : *Il me croit de mauvaise foi, il* MESURE TOUT LE MONDE À SON AUNE. (Acad.)

— Fig. Proportionner : MESURER *sa dépense à son revenu, sur son revenu.* MESURER *ses entreprises à ses forces.* (Acad.) *[illegible]producteurs ne peuvent jamais* MESURER *exactement les produits aux besoins de la consommation.* (Rossi.) *Il* MESURAIT *ses desseins bien plus à la grandeur de son courage qu'au mauvais état de ses affaires.* (Rac.) *Ne* MESUREZ *pas sur notre puissance la justice de vos entreprises.* (Mass.)

— Fig. Régler avec sagesse, avec circonspection :

Il n'entreprend rien sans AVOIR *bien* MESURÉ *toutes choses. C'est un homme qui sait* MESURER *ses discours et ses actions.* (Acad.)

— En parl. des surfaces, Égaler en étendue : *Le tombeau d'Absalon est une masse carrée qui* MESURE *huit pas sur chaque face.* (Chateaubr.) ‖ Omiss. du Dict. national.

L'astre heureux qu'il regrette *a mesuré* dix heures
Depuis qu'il est errant en ces noires demeures. (Del.)

= **Se mesurer,** v. pron. Être, pouvoir être mesuré : *Les marchandises* SE MESURENT *au poids, à la longueur ou bien au volume.* (Acad.) *La durée totale de la vie peut* SE MESURER *en quelque façon par celle du temps de l'accroissement.* (Buff.)

— Fig. Être départi : *La gloire doit* SE MESURER *aux moyens de l'acquérir.* (La Rochef.) *En tout, l'estime des hommes* SE MESURE *par les difficultés vaincues.* (Mme de Staël.)

— *Se mesurer avec quelqu'un*, lutter contre lui ; se comparer, s'égaler à lui : *Il ne faut pas* SE MESURER *avec son maître. Ce n'est pas à vous de* VOUS MESURER *avec lui.* (Acad.)

— V. récipr. *Ils* SE SONT *d'abord* MESURÉS *des yeux.* (Acad.)

MESUREUR, n. m. (*mesurer.*) Officier public qui a droit, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises : MESUREUR *de grains, de sel, de charbon. Juré* MESUREUR. (Acad.)

MÉSUSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*més*, mal, et *user.*) Pron. *mé-zu-zé.* — Maluser, abuser, faire un mauvais usage : *Il* A MÉSUSÉ *de vos bienfaits. N'allez pas* MÉSUSER *du secret que je vous confie.* (Acad.) *Il* MÉSUSE *de son pouvoir.* (Helvét.)

MÉTABASE, n. f. (μετάβασις, transition ; gr.) Pron. *mé-ta-bâz.* — Rhét. Transposition, transition.

MÉTABOLE, n. f. (μεταβολή, changement ; gr.) Pron. *mé-ta-bol.* — Rhét. Figure qui consiste à accumuler plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée ; Ex. : *Si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, il faut vouloir ce que vous pouvez.*

— Ant. milit. Espèce de conversion ou de demi-tour en usage dans l'infanterie grecque.

— Méd. Changement d'une maladie en une autre.

MÉTABOLÉLOGIE, n. f. (μετά, βάλλω, je jette, et λόγος, traité ; gr.) Méd. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie.

MÉTABOLIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. : *Phénomènes* MÉTABOLIQUES.

MÉTACARPE, n. m. (μετά, après ; καρπός, carpe ; gr.) Anat. Seconde partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os parallèles, appelés *os métacarpiens*, formant le dos de la main par sa partie externe, et la paume par sa partie interne : *Les os du* MÉTACARPE. (Acad.)

MÉTACARPIEN, IENNE, adj. Pron. *mé-ta-kar-piain, piên.* — Anat. Qui a rapport au métacarpe : *Articulations* MÉTACARPIENNES. *Os* MÉTACARPIENS. *Artère* MÉTACARPIENNE. *Ligament* MÉTACARPIEN.

— Substantiv. Os métacarpien : *Le premier, le second* MÉTACARPIEN.

MÉTACENTRE, n. m. (μετά, prép. qui marque le changement ; κέντρον, centre ; gr.) Pron. *mé-ta-çantr.* — Mar. Point au-dessus duquel on peut, sans danger, faire élever le centre de gravité d'un navire.

MÉTACHORÈSE, n. f. (μετά, et χῶρος, lieu ; gr.) Pron. *mé-ta-ko-rèz.* — Méd. Transport d'une maladie d'un organe dans un autre.

MÉTACHRONISME, n. m. (μετά, χρόνος, temps ; gr.) Pron. *mé-ta-kro-nism.* — Anachronisme qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTAIL, n. m. Pron. *mé-ta-y.* — Anc. Métal ; composition métallique.

MÉTAIRIE, n. f. (*medietas*, moitié ; lat.) Pron. *mé-tè-ri.* — Bien-fonds affermé sous la condition que le colon retiendra pour ses travaux la moitié des fruits, ou telle autre portion qui est réglée entre les contractants : *Belle* MÉTAIRIE. *Pauvre* MÉTAIRIE. *Il est propriétaire de plusieurs* MÉTAIRIES. (Acad.)

— Petite ferme, terre de médiocre étendue dont le fermier paye une redevance en argent ou en fruits.

MÉTAL, n. m. (*metallum* ; lat., m. sign.) Anc. *métail.* — Corps simple, brillant, tantôt ductile et malléable, comme le fer et l'argent, tantôt cassant, comme l'antimoine : on le trouve dans les entrailles de la terre, quelquefois pur, mais le plus souvent uni à d'autres substances, avec lesquelles il forme des oxydes, des sulfures, des sels : *Extraire le* MÉTAL *de la mine. Purifier, fondre, mettre en œuvre un* MÉTAL. (Acad.) *Nous avons fouillé les montagnes pour en tirer les* MÉTAUX. (Buff.)

Tel s'élève et s'abaisse, au gré de l'atmosphère,
Le liquide *métal* enfermé sous le verre. (Andrieux.)

— *Métal natif* ou *vierge*, celui qui se présente à l'état pur, dans la mine.

— Blas. Il se dit de l'or et de l'argent, qu'on représente par le jaune et le blanc.

— Fond. Mélange d'étain, de cuivre jaune et de débris de vieux canons.

— Mélange de régule, d'antimoine, d'étain, de glace et de cuivre rouge.

— Alchim. *Métal parfait*, l'or et l'argent, par oppos. aux autres métaux, dits *Métaux imparfaits.*

— *Métal d'Alger*, alliage d'étain, de plomb et d'antimoine qui imite l'argent et dont on fait des couverts. ‖ *Métal de cloches*, le bronze dont on fait les cloches.

MÉTALEPSE, n. f. (μετάληψις, transposition ; gr.) Pron. *mé-ta-lèps.* — Rhét. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent : *Il a vécu*, pour *Il est mort*, ou le conséquent pour l'antécédent : *Nous le pleurons*, pour *Il est mort.*

MÉTALLÉITÉ, n. f. (*métal.*) Didact. Qualité de ce qui est un métal ; réunion des propriétés qui caractérisent les métaux.

MÉTALLIFÈRE, adj. des 2 g. (*metallum*, métal ; *ferre*, porter ; lat.) Minér. Qui contient du métal, un métal quelconque : *Gîte* MÉTALLIFÈRE.

MÉTALLIQUE, adj. des 2 g. Qui est de métal ; qui concerne le métal : *Corps, substance, partie* MÉTALLIQUE. *Couleur, saveur* MÉTALLIQUE. *État, apparence* MÉTALLIQUE. (Acad.)

— Min. *Corps métalliques*, grandes classes des minéraux, et groupes de roches comprenant les substances métalliques proprement dites.

— *Science métallique*, science qui concerne les médailles.

— *Histoire métallique*, histoire où les événements sont constatés par une suite de médailles : *L'histoire* MÉTALLIQUE *de Louis XIV.* (Acad.)

— Méd. *Colique métallique*, colique de cuivre, colique de plomb.

— *Plumes métalliques*, plumes qui offrent des couleurs aussi brillantes que le métal le plus poli.

— Zool. *Insectes métalliques*, ceux qui ont des couleurs ou un éclat métallique.

— Diplom. *Lettres métalliques*, se dit des caractères tracés en encre ou de couleur métallique.

— N. f. Métallurgie : *S'occuper de la* MÉTALLIQUE. *Un traité de* MÉTALLIQUE. (Acad.) ‖ Vieux.

= **Métalliques,** n. m. pl. En Autriche, Rentes sur l'État payables en espèces. ‖ En Russie, Effets publics payables en roubles d'argent.

MÉTALLISATION, n. f. Pron. *mé-tal-li-za-cion.* — Chim. Opération par laquelle un oxyde passe à l'état de métal.

— Phys. anc. Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— Minér. Opération par laquelle des dépôts laissés par les eaux ont été imprégnés de métaux.

— Fig. : *La langue arabe semble* S'ÊTRE MÉTALLISÉE *sous la plume de l'auteur du Koran.* (Lam.)

MÉTALLISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*métal.*) Pron. *mé-tal-li-zé.* — Chim. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

= **Se métalliser,** v. pr. Se changer en métal.

MÉTALLOGRAPHIE, n. f. (μέταλλον, métal ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *mé-tal-lo-gra-fi.* — Description, science, connaissance des métaux.

MÉTALLOÏDE, adj. des 2 g. (μέταλλον, métal ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Min. Qui ressemble à un métal par ses propriétés, ou par son éclat.

= **Métalloïdes,** n. m. pl. Corps simples qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux, mais qui possèdent quelques-unes de leurs propriétés, tels sont l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, etc.

MÉTALLURGIE, n. f. (μέταλλον, métal ; ἔργον, travail ; gr.) Techn. Art qui a pour objet l'extraction et la purification des métaux.

MÉTALLURGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-tal-lur-jik.* — Qui appartient, qui a rapport à la métallurgie.

MÉTALLURGISTE, n. m. Pron. *mé-tal-lur-jist.* — Celui qui s'occupe de la métallurgie, qui écrit sur cette matière.

MÉTAMORPHOSE, n. f. (μετά, et μορφή, forme ; gr.) Pron. *mé-ta-mor-fôz.* — Transformation ; changement d'une forme en une autre. Au propre, il ne se dit que des changements de cette nature que les païens croyaient avoir été faits par les dieux : *La* MÉTAMORPHOSE *de Daphné en laurier. La plupart des* MÉTAMORPHOSES *cachent un sens allégorique.* (Acad.)

— Zool. Changement de forme dans le plus grand nombre des insectes, et dans quelques autres animaux, tels que les grenouilles : *Les* MÉTAMORPHOSES *des chenilles, des vers à soie.* (Acad.)

— Par extens. Changement dans la forme extérieure ou dans l'habillement d'une personne : *Je l'ai vu court et replet, le voilà mince et élancé : quelle* MÉTAMORPHOSE ! *L'an dernier, vous portiez la soutane et le rabat, cette année vous portiez l'uniforme et les épaulettes, c'est une grande* MÉTAMORPHOSE. (Acad.)

Es-tu content de ta *métamorphose.* (Le Bailly.)
En moi vous avez fait une *métamorphose.* (Dufresny.)

— Fig. Changement extraordinaire dans la fortune, dans l'état, dans le caractère d'une personne : *Cet homme, autrefois si emporté, est devenu doux et modéré ; voilà une grande* MÉTAMORPHOSE. (Acad.)

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Métamorphoser.

MÉTAMORPHOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Transformer, changer une forme en une autre : *Les poëtes racontent que Diane* MÉTAMORPHOSA *Actéon en cerf, que Latone* MÉTAMORPHOSA *des paysans en grenouilles.* (Acad.)

— Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un : *Le mariage l'*A MÉTAMORPHOSÉ *en homme grave et rangé, lui qui était si étourdi et si dissipé.* (Acad.)

— Par anal. Modifier changer : *Un demi-siècle a suffi pour tout* MÉTAMORPHOSER *parmi vous.* (Cuv.)

= **Se métamorphoser,** v. pron. *Jupiter* SE MÉTAMORPHOSA *en cygne. Je ne reconnais plus sa personne ni son caractère, il* S'EST *entièrement* MÉTAMORPHOSÉ. (Acad.)

MÉTAPHLOGOSE, n. f. (μετά, après ; φλόγωσις, inflammation ; gr.) Pron. *mé-ta-flo-gôz.* — Méd. Le plus haut degré de l'inflammation.

MÉTAPHORE, n. f. (μεταφέρω, transporter ; gr.). Pron. *mé-ta-for.* — Rhét. Espèce de comparaison abrégée, par laquelle on transporte un mot du sens propre au sens figuré : *C'est par* MÉTAPHORE *qu'on dit d'un homme courageux, C'est un lion. Belle* MÉTAPHORE. MÉTAPHORE *heureuse, juste, hardie, outrée, forcée. Faire des* MÉTAPHORES. *Prodiguer les* MÉTAPHORES. (Acad.) *Il a un choix de termes et une élégance qui enlèvent, des* MÉTAPHORES *heureuses, des tours qui lui sont particuliers, et surtout des transitions de la dernière finesse.* (Lesage.) *L'homme le plus dépourvu d'imagination ne parle pas souvent sans tomber dans la* MÉTAPHORE. (Rivar.)

MÉTAPHORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-ta-fo-rik.* — Rhét. Qui tient de la métaphore, qui appartient à la métaphore : *Discours, terme, expression, façon de parler* MÉTAPHORIQUE. (Acad.) *Ces mots offrent un sens* MÉTAPHORIQUE. (Droz.)

— Qui abonde en métaphores : *Style* MÉTAPHORIQUE. (Acad.) *Le langage de Buffon est quelquefois trop* MÉTAPHORIQUE *pour une science qui vit essentiellement de précision.* (Cuv.)

MÉTAPHORIQUEMENT, adv. Pron. *mé-ta-fo-rik-man.* — Rhét. D'une manière métaphorique : *Beaucoup de passages de l'Écriture doivent être expliqués* MÉTAPHORIQUEMENT. (Acad.)

MÉTAPHRAGME, n. m. (μετά, en arrière ; φράγμα, cloison ; gr.) Pron. *mé-ta-fragm.* — Zool. Cloison qui sépare le thorax de l'abdomen des insectes.

MÉTAPHRASE, n. f. (μετά, et φράζω, je parle ; gr.) Littér. Interprétation ; traduction littérale.

MÉTAPHRASTE, n. m. (μετά, après, φράστης, qui indique ; gr.) Pron. *mé-ta-frast.* — Littér. Critique qui interprète un auteur obscur, et le traduit littéralement.

MÉTAPHYSICIEN, IENNE, adj. Pron. *mé-ta-fi-zi-ciain, ciên.* — Didact. Qui a rapport à la métaphysique ; qui est propre à cette science : *Esprit* MÉTAPHYSICIEN. *École* MÉTAPHYSICIENNE.

— Substantiv. Celui, celle qui fait son étude de la métaphysique, qui a du goût pour les recherches métaphysiques : *Il est bon* MÉTAPHYSICIEN. *Locke et Condillac sont des* MÉTAPHYSICIENS *illustres.* (Acad.)

MÉTAPHYSIQUE, n. f. (μετά τὰ φυσικά, ce qui vient après la physique ; gr.) Pron. *mé-ta-fi-zik.* — Phil. Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances, et des idées universelles : *Traité, cours de* MÉTAPHYSIQUE. (Acad.) *La* MÉTAPHYSIQUE *est le champ des doutes et le roman de l'âme.* (Volt.) *La religion est la* MÉTAPHYSIQUE *des nations.* (Lermin.) *Ce que nous appelons aujourd'hui la philosophie, ce que Descartes appelait, d'un mot précis, la* MÉTAPHYSIQUE, *n'a qu'un objet, profondément circonscrit, l'étude de l'âme.* (Flourens.)

— Philosophie : *La* MÉTAPHYSIQUE *des langues, du langage.*

— En m. part, Abus des abstractions : *Il y a bien de la* MÉTAPHYSIQUE *dans ce traité de littérature, de morale, de politique.* (Acad.)

— Adject. Qui appartient à la métaphysique : *Connaissance, science* MÉTAPHYSIQUE. *Principes, idées, preuves* MÉTAPHYSIQUES. (Acad.) *L'idée d'un premier être, est le principe de toutes nos connaissances* MÉTAPHYSIQUES. (La Harpe.)

— *Certitude métaphysique*, celle qui est fondée sur l'évidence.

— Abstrait : *Ce que vous dites là est bien* MÉTAPHYSIQUE. (Acad.)

MÉTAPHYSIQUEMENT, adv. D'une manière métaphysique : *Cela est traité* MÉTAPHYSIQUEMENT. *Cela est* MÉTAPHYSIQUEMENT *certain.* (Acad.)

MÉTAPHYSIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *mé-ta-fi-zi-ké.* — Fam. Parler, écrire sur un sujet d'une manière trop abstraite : *Ce raisonneur, à force de* MÉTAPHYSIQUER, *ne s'entendra pas lui-même.* (Acad.)

MÉTAPLASME, n. m. (μετά, qui indique le changement ; et πλάσσω, je forme ; gr.) Pron. *mé-ta-plasm.* — Gramm. Changement qui se fait dans un mot, en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe. ‖ V. *Aphérèse, Apocape, Contraction, Diérèse, Métathèse, Paragoge, Prosthèse.*

MÉTAPTOSE, n. f. (μεταπίπτω, je dégénère; gr.) Méd. Changement dans le siége ou la forme d'une maladie. ‖ V. MÉTASTASE.

MÉTASTASE, n. f. (μετά, qui indique le changement, et ἵστημι, je place ; gr.) Pron. *mé-tass-taz.* — Rhét. Figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé d'avouer.

— Pathol. Changement de forme ou déplacement du siége d'une maladie : *Les organes sympathiquement irrités peuvent contracter l'irritation à un degré supérieur à celle de l'organe à l'influence duquel ils la doivent ; dans ce cas, la maladie change de place et de nom ; ce sont les* MÉTASTASES. (Brouss.)

MÉTASTATIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui dépend de la métastase, qui en a le caractère.

MÉTASYNCRISE, n. f. (μετά, συγκρίνω, je mêle ensemble ; gr.) Pron. *mé-ta-çain-kriz.* — Méd. Rétablissement de l'état primitif des pores de la peau.

MÉTATARSE, n. m. (μετά, au delà ; ταρσός, tarse ; gr.) Anat. Partie du pied située entre les orteils et le tarse ou le cou-de-pied.

MÉTATARSIEN, IENNE, adj. Pron. *mé-ta-tar-ciain, ciên.* — Anat. Qui appartient au métatarse.

— Subst. *Le métatarsien*, l'os métatarsien.

MÉTATHÈSE, n. f. (μετάθεσις, transposition, fait de μετά, au delà ; τίθημι, je place ; gr.) Pron. *mé-ta-tèz.* — Gramm. Figure qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme d'*épervier, éprevier ; brelan*, de *berlan.*

— Anat. Transposition d'une maladie, du lieu ou elle existe, dans un autre où son effet est moins nuisible.

MÉTATION, n. f. Pron. *mé-ta-cion.* — Action de camper ; art de placer et de fortifier un camp. ‖ V. *Castramétation.*

MÉTAYAGE, n. m. Pron. *mé-tè-iaj.* — Écon. rur. Contrat du métayer ; bail à moitié fruits.

MÉTAYER, ÈRE, n. Pron. *mé-tè-ié, ièr.* — Celui, celle qui fait valoir une métairie : *L'industrie agricole marchait au moyen âge au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires qui faisaient travailler des serfs ou des* MÉTAYERS. (J.-B. Say.)

— Jurispr. *Métayer partiaire*, fermier qui retient la moitié de la récolte, et donne l'autre au propriétaire de la terre.

MÉTEIL, n. m. (*mixtale*, mélange ; bass. lat.) Pron. *mé-tè-y.* — Mélange de grains de seigle et de froment récoltés dans le même champ : *Le* MÉTEIL *viendrait bien dans cette terre. Un setier de* MÉTEIL. *Du pain de* MÉTEIL. (Acad.)

— Adj. *Le revenu de cette terre se paye en blé* MÉTEIL. (Acad.)

— *Passe-méteil*, blé dans lequel il y a deux tiers de seigle : *C'est du* PASSE-MÉTEIL. (Acad.)

MÉTEMPSYCOSE, n. f. (μετά, qui indique changement, et ἐμψυχόω, animer ; gr.) Pron. *mé-tanp-ci-kôz.* — Philos. Transmigration d'une âme d'un corps dans un autre : *Pythagore a soutenu l'opinion de la* MÉTEMPSYCOSE. *La* MÉTEMPSYCOSE *est encore un dogme religieux chez quelques peuples de l'Asie.* (Acad.)

Toute âme passe en différentes mains ;
Telle est la loi de la *métempsycose*,
Que le sort tient en ses livres enclose. (La F.)

MÉTEMPTOSE, n. f. (μετά, qui indique le changement ; et ἔμπτωσις, chute ; gr.) Pron. *mé-tanp-tôz.* — Chron. Équation solaire pour le calcul exact du retour des nouvelles lunes.

MÉTÉORE, n. m. (μετά, au-dessus ; et de ἀείρω, j'élève ; gr.) Phénomène atmosphérique : *Le tonnerre, les éclairs, la pluie, la neige, la grêle, sont des* MÉTÉORES. *L'arc-en-ciel est un* MÉTÉORE. (Acad.) *La plupart de nos agréables ressemblent à ces* MÉTÉORES *qui, en se dissipant, laissent une mauvaise odeur.* (Desmahis.)

— Fig. Il se dit quelquefois des personnes qui ont une renommée éclatante mais passagère, et des choses qui font une impression vive mais peu durable : *Ce conquérant fut un* MÉTÉORE *qui épouvanta le monde.* (Acad.)

MÉTÉORINE, n. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées ; on les cultive en Europe pour la beauté de leurs fleurs.

MÉTÉORIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au météore : *Phénomènes* MÉTÉORIQUES.

— Min. Il se dit des pierres qui tombent du ciel et des eaux pluviales.

— Bot. Il se dit des fleurs dont l'épanouissement est modifié par l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Météoriser.

— Méd. *Ventre météorisé*, ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz.

MÉTÉORISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mé-té-o-ri-zé.* — Pathol. Causer, donner le météorisme.

= **Se météoriser**, v. pr. Se gonfler, se distendre par l'effet d'une accumulation de gaz : *Le ventre se* MÉTÉORISA, *la forme tubuleuse des intestins se dessina à travers les parois abdominales.* (Dupuytren.)

MÉTÉORISME, n. m. (μετεωρισμός, gonflement ; gr.) Pron. *mé-té-o-rism.* — Pathol. Accumulation de gaz dans les intestins, produisant augmentation du volume du ventre et résonnance de l'abdomen : *Le* MÉTÉORISME *du ventre porté à un degré considérable est toujours un signe sérieux.* (Chomel.)

MÉTÉORITE, n. m. (*météore.*) Min. Masse solide et pierreuse qui se précipite des régions atmosphériques à la surface de la terre. ‖ On dit aussi : *Aérolithe.*

MÉTÉOROGNOSIE, n. f. (μετέωρος, météore ; γνῶσις, connaissance ; gr.) Didact. Connaissance de l'histoire des météores.

MÉTÉOROGRAPHIE, n. f. (μετέωρος, météore ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *mé-té-o-ro-gra-fî.* — Description des météores.

MÉTÉOROLOGIE, n. f. (μετέωρος, météore ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *mé-té-o-ro-lo-jî.* — Partie de la physique qui traite des météores, et des variations de l'atmosphère : *Il a des connaissances en* MÉTÉOROLOGIE. (Acad.) *La théorie des vapeurs sera un jour la base fondamentale de la* MÉTÉOROLOGIE. (Cuv.)

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-té-o-ro-lo-jik.* — Qui concerne les météores et les variations de l'atmosphère : *Dans les régions boréales, les influences* MÉTÉOROLOGIQUES *établissent des climats bien divers.* (Babinet.)

— *Observations météorologiques*, observations que font les physiciens sur les changements qui s'opèrent dans l'atmosphère dans un temps déterminé. ‖ *Tables météorologiques*, tables où ces observations sont consignées. ‖ *Instruments météorologiques*, instruments destinés à ces observations, tels que les thermomètres, les hygromètres, les baromètres, etc.

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE**, n. m. Pron. *mé-té-o-ro-lo-jist, logh.* — Celui qui écrit sur les météores : *En Suisse, le* MÉTÉOROLOGISTE *peut à chaque instant observer la formation des nuages, et pénétrer dans leur intérieur.* (Cuv.)

MÉTÉOROMANCIE, n. f. (μετέωρος, météore ; μαντεία, divination ; gr.) Divination par les météores, et particul. par le tonnerre et les éclairs.

MÉTÉOROMANCIEN, IENNE, adj. Qui concerne la météoromancie.

— Subst. Celui, celle qui pratique la météoromancie.

MÉTÉORONOMIE, n. f. (μετέωρος, météore ; νόμος, loi ; gr.) Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

MÉTÉOROSCOPE, n. f. (μετέωρος, météore ; σκοπέω, considérer ; gr.) Pron. *mé-té-o-ross-kop.* — Phys. Instrument qui sert à faire des observations météorologiques.

MÉTÉOROSCOPIE, n. f. Didact. Contemplation ou étude des météores.

MÉTÉOROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la météoroscopie.

MÉTHÉMÉRIN, INE, adj. (μετά, par ; ἡμέρα, jour ; gr.) Pron. *mé-té-mé-rain, rinn.* — Méd. Qui a le caractère quotidien ; qui revient tous les jours.

MÉTHODE, n. f. (μετά, par ; ὁδός, voie ; gr.) Pron. *mé-tod.* — Manière de dire ou de faire quelque chose suivant certains principes ou avec un certain ordre : *Bonne* MÉTHODE. MÉTHODE *facile, aisée, courte. On a trouvé une* MÉTHODE *plus simple et plus abrégée. Il y a une* MÉTHODE *pour tout.* (Acad.) *Lorsqu'une* MÉTHODE *n'est pas bonne, plus on la suit, plus on s'égare.* (Condill.)

— Méd. *Méthode curative*, traitement d'une maladie suivant certaines règles, certains principes.

— Particul. Principes particuliers au moyen desquels on parvient plus facilement à enseigner et à apprendre les langues, une science, un art : *La* MÉTHODE *de Dumarsais consiste à débuter par la pratique et l'analyse, pour finir par les théories et la synthèse.* (Acad.) *On s'occupe de* MÉTHODES *d'instructions particulières dont l'application est encore bien peu éclairée.* (Duclos.) *A mesure que les lumières s'accroissent, les* MÉTHODES *d'instruire se perfectionnent.* (Condorc.)

— Titre de certains livres élémentaires, et particulièrement de ceux qui concernent l'étude des langues : *La* MÉTHODE *grecque, la* MÉTHODE *latine de Port-Royal.* (Acad.)

— Littér. Disposition des matières et des pensées dans un ordre logique, propre à faciliter l'intelligence d'un ouvrage : *Il n'y a point de* MÉTHODE, *il y a beaucoup de* MÉTHODE *dans cet ouvrage. Cet ouvrage, ce discours est sans* MÉTHODE. (Acad.)

— Zool. et Bot. et Min. Distribution des êtres de même nature en familles, tribus, genres, etc., servant à les faire reconnaître avec plus de facilité : MÉTHODE *zoologique.* MÉTHODE *de minéralogie, de botanique. Chaque branche de l'histoire naturelle a sa* MÉTHODE *particulière.* MÉTHODE *de Jussieu.* (Acad.)

— *Méthode naturelle*, celle qui se fonde sur l'ensemble des rapports que les êtres ont entre eux.

— *Méthode artificielle*, celle qui n'est établie que d'après quelques caractères particuliers et convenus.

— Arith. *Méthode opératoire*, marche à suivre pour faire une opération.

— Mus. Manière d'exécuter ; style de l'exécutant : *Ce chanteur a une excellente* MÉTHODE. *Cette femme a la voix belle, mais elle n'a pas de* MÉTHODE. (Ac.) *Ce qu'il y a de plus beau en musique, c'est incontestablement un récitatif dit avec* MÉTHODE. (Stendhal.)

— Collectiv. Morceaux gradués pour l'enseignement du chant ou l'étude d'un instrument.

— Fam. Usage, coutume, habitude, manière d'être : *Il ne salue jamais le premier, c'est sa* MÉTHODE. *Selon sa* MÉTHODE, *il est allé dormir après dîner.* (Acad.)

Non, je ne puis souffrir cette lâche *méthode*
Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode. (Mol.)

MÉTHODIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-to-dik.* — Qui a de la règle et de la méthode : *Homme, esprit* MÉTHODIQUE. (Acad.)

— En m. part, Trop compassé ; qui n'agit que par poids et par mesure : *Quel homme* MÉTHODIQUE !

— Qui est fait avec méthode, avec règle ; où il y a de la méthode : *Discours, traité* MÉTHODIQUE. *Ordre* MÉTHODIQUE. (Acad.)

— *Médecins méthodiques*, médecins qui s'attachent exactement à la méthode prescrite par les règles, par oppos. à *Médecins empiriques*, ceux qui ne s'attachent qu'à l'expérience.

MÉTHODIQUEMENT, adv. Avec méthode : *Il a traité cette matière* MÉTHODIQUEMENT. *Procéder* MÉTHODIQUEMENT. (Acad.)

MÉTHODISME, n. m. (*méthode.*) Pron. *mé-to-dism.* — Doctrine des méthodistes.

— Anc. Système dans lequel on attribuait toutes les maladies au resserrement ou au relâchement.

MÉTHODISTE, n. des 2 g. (*méthode.*) Pron. *mé-to-dist.* — Partisan d'une secte religieuse qui prétend à une grande rigidité de principes : *La secte des* MÉTHODISTES *a pris naissance en Angleterre.* (Ac.)

— Partisan de la méthode ; zélateur d'une méthode particulière, dans une science ou dans un art : *Linné et de Blainville sont peut-être les deux seuls* MÉTHODISTES *dont le feu ne s'éteigne pas dans les détails.* (Flourens.)

— Méd. Partisan du méthodisme.

MÉTICULEUSEMENT, adv. D'une manière méticuleuse.

MÉTICULEUX, EUSE, adj. (*meticulosus*, craintif ; lat.) — Susceptible de petites craintes, de petits scrupules : *Sa dévotion, la faiblesse de sa santé, de son esprit, le rend* MÉTICULEUX. *Caractère, esprit* MÉTI-

CULEUX. (Acad.) *Il était* MÉTICULEUX *et pédant, diseur et tracassier.* (H. de Balz.)

MÉTICULOSITÉ, n. f. (*méticuleux.*) Pron. *mé-ti-ku-lo-zi-té.* — Néol. Défaut d'un esprit faible, timide, scrupuleux à l'excès.

MÉTIER, n. m. (*ministerium*, office; lat.) Pron. *mé-tié.* — Profession d'un art mécanique : *Bon, mauvais* MÉTIER. *Faire l'apprentissage d'un* MÉTIER. *Le* MÉTIER *de cordonnier, de tailleur, de serrurier, de menuisier, de tisserand*, etc. *Un homme de* MÉTIER. *Gens de* MÉTIER. (Acad.)

— Par dénigt. Ensemble de procédés mécaniques, par oppos. à *Art* : *C'est un* MÉTIER *que de faire un livre comme de faire une pendule.* (La Br.) *Nul ne veut plus, comme autrefois faire le* MÉTIER *de son père.* (Viennet.) *Au talent succéda le* MÉTIER; *à l'inspiration personnelle, les procédés de la copie.* (De Barante.)

— *Arts et métiers*, ensemble des métiers et des arts mécaniques : *Il y avait autrefois des corps d'*ARTS ET MÉTIERS. *École des* ARTS ET MÉTIERS. *Conservatoire des* ARTS ET MÉTIERS. (Acad.)

— Par extens. *Le* MÉTIER *des armes. Le* MÉTIER *de la guerre. S'il faut s'en rapporter aux gens du* MÉTIER. *Que chacun fasse son* MÉTIER. (Acad.) *La valeur est dans les simples soldats un* MÉTIER *périlleux qu'ils ont pris pour gagner leur vie.* (La Rochef.) *Ali pacha exerça d'abord le* MÉTIER *de brigand au milieu de la féodalité anarchique de l'Épire.* (Villem.)

Je suis vraiment surpris d'avoir, un mois entier,
Pu supporter l'ennui d'un si triste *métier.* (Coll. d'Harl.)

— Fig. et Iron. Ce que l'on a coutume de faire : *Le* MÉTIER *des coquettes est de duper leurs amants.* (Acad.) *Il n'y a au monde si pénible* MÉTIER *que celui de se faire un nom.* (La Br.) *Les délateurs purent faire leur* MÉTIER *tout à leur aise.* (Montesq.)

Au *métier* que je fais de bon cœur je renonce. (Regn.)

— Fam. *Être du métier*, appartenir à la condition dont on parle : *On a fait de lourdes fautes; je sais bien ce que je dis, je* SUIS DU MÉTIER. (La Br.) *Emprunter deux mille écus d'un usurier; car je vois bien à sa mine que monsieur* EST DU MÉTIER. (Regn.)

— *Avoir du cœur, le cœur au métier*, travailler avec zèle, avec ardeur; affectionn[illegible]e qu'on fait, ce qu'on doit faire.

— Prov. *Gâter le métier*, donner sa marchandise ou son travail à un prix trop modique. ‖ Fig. *C'est un mari trop complaisant pour sa femme; il gâte le* MÉTIER. (Acad.)

— *C'est un homme de tous métiers*, c'est un homme intrigant et capable de se prêter à tout, selon les conjonctures.

— *Donner, servir un plat de son métier*, faire ou dire quelque chose qui résulte des habitudes, du caractère : *C'est un menteur, qui nous a donné, qui nous a servi un plat de son* MÉTIER. (Acad.) ‖ Par anal. *Je lui réserve* UN PLAT DE MON MÉTIER. (Dest.)

— Prov. *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*, toutes choses sont bien réglées quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. ‖ *Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître.*

— *Jouer un tour de son métier*, faire quelque tour d'adresse : *Le fripon nous* A JOUÉ UN TOUR DE SON MÉTIER. (Regn.)

Dame Fortune aime souvent à rire
En nous *jouant un tour de son métier.* (La F.)

— *Jalousie de métier*, rivalité d'intérêt ou de réputation entre personnes qui exercent la même profession, qui suivent la même carrière.

— *Faire métier et marchandise d'une chose*, la faire habituellement : *Cet homme ne dit que des mensonges; il en fait* MÉTIER *et marchandise.* (Acad.)

— Fig. Faire habituellement quelque chose dans des vues intéressées, en faire une espèce de trafic :

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion *métier* et marchandise. (Mol.)

— Techn. Espèce de machine qui sert à fabriquer certains ouvrages : *Un* MÉTIER *de brodeur, de tisserand, de passementier*, etc. *Monter, démonter un* MÉTIER. *Il a quatre ou cinq sortes d'étoffes sur le* MÉTIER. (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit du travail qu'exigent certaines productions littéraires : *Son poëme est depuis longtemps sur le* MÉTIER. (Acad.) *Je me porte assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le* MÉTIER. (Volt.)

Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez;
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. (Boil.)

— Partie mécanique, manuelle d'un art; on le dit en parlant de la peinture, de la sculpture, et même de la littérature : *Avoir du* MÉTIER.

— Techn. *Métier battant* ou *ouvrant*, métier à étoffes qui travaille actuellement.

— Cuve où l'on pressure la lie de vin.

— *Premier, deuxième métier*, liqueur qu'on retire successivement des cuves dans lesquelles on a fait bouillir le malt et le houblon.

— Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres.

MÉTIS, ISSE, adj. (*mixtus*, mêlé, mélangé; lat.) Pron. *mé-tiss.* — Qui est né d'un blanc et d'une Indienne ou d'un Indien et d'une blanche : *Les Espagnols naturels et les Espagnols* MÉTIS. *Une femme* MÉTISSE. (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux qui sont engendrés de deux espèces : *Ce chien n'est pas franc lévrier; il est* MÉTIS. (Acad.)

On trouve dans Buffon, *Race métive*, formé du masc. *métif*, inusité.

— Bot. Il se dit encore des fruits et des fleurs nés du mélange de deux espèces de plantes : *Cet œillet est* MÉTIS. *Cette poire est* MÉTISSE. (Acad.)

— Gramm. V. *Hybride.*

— Subtantiv. *C'est un* MÉTIS. *C'est une* MÉTISSE. (Acad.) *Le véritable lien entre l'Européen et l'Indien est le* MÉTIS. (A. de Tocq.)

MÉTISSAGE, n. m. (*métis.*) Écon. rur. Action de croiser une race avec une autre, pour améliorer celle qui a le moins de valeur.

MÉTIVIER, n. m. Pron. *mé-ti-vié.* — Anc. Moissonneur : *Je ne puis aller voir si les* MÉTIVIERS *s'entendent pour le partage des récoltes.* (H. de Balz.)

MÉTONOMASIE, n. f. (μετονομασία, changement de nom; gr.) Pron. *mé-to-no-ma-zi.* — Didact. Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme *Mélanchton*, fait de deux mots grecs, pour *Schwarzerd*, qui, en allemand, signifie, terre noire; *Ramus*, pour *la Ramée; Métastase*, fait aussi de deux mots grecs, pour *Trapassi.* (Acad.)

MÉTONYMIE, n. f. (μετά; ὄνομα, nom; gr.) Rhét. Trope par lequel un mot quitte sa signification naturelle et vulgaire pour en prendre accidentellement une autre qui a quelque rapport avec la première. Il serait impossible de limiter, tant ils sont nombreux, les rapports qui peuvent servir de fondement à la *métonymie*. Les principaux sont : *La cause pour l'effet, l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu; le nom du lieu* où une chose se fait *pour la chose même, le signe pour la chose signifiée, le nom abstrait pour le concret, les parties du corps* considérées comme siége des sentiments *pour les sentiments* eux-mêmes, *le nom du maître* de la maison *pour la maison* qu'il possède ou qu'il occupe, etc. :

— En voici des exemples : *La flotte était de cent* VOILES, c'est-à-dire de cent vaisseaux.

— *Il vit de son* TRAVAIL; c'est-à-dire de ce qu'il gagne en travaillant. *Les* DACIER, *les* SANADON, *les* DESFONTAINES, *ne sont pas supportables pour quiconque sait lire les originaux.* (Andr.) C'est-à-dire les *traductions* faites par *Dacier, Sanadon, Desfontaines*, etc.

Thémis a son mortier; *Bellone*, son drapeau,
Décoré de la *mitre*, on aspire au *chapeau.* (F. de Neufch.)

Nos OUTRES *remplies d'eau* S'ÉCOULENT. (Chateaub.)

Des *faisceaux* avec lui je partageai l'honneur. (M. J. Ch.)

Saint-Malo est la patrie de Jacques Cartier, le CHRISTOPHE COLOMB *de la France, qui découvrit le Canada.* (Chateaub.)

Sans doute en mon *avril* ne sachant rien au fond,
Jeune, crédule, austère,
J'ai fait des songes d'or, comme tous ceux qui font
Des songes sur la terre. (V. Hugo.)

MÉTOPAGIE, n. f. (μέτωπον, front.) Pron. *mé-to-pa-ji.* — Anat. Monstruosité qui consiste dans la réunion de deux corps par le front.

MÉTOPE, n. f. (μέτωπον, front; gr.) Archit. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met ordinairement des ornements : *De nos jours un ambassadeur anglais enlevait quinze des* MÉTOPES *de la rangée méridionale du fronton de l'Acropole.* (Raoul Roch.) *Les* MÉTOPES *sculptées du temple situé dans l'Acropolis de Sélinunte.* (Lenormand.)

— *Demi-métope*, portion de métope qui termine une frise.

— *Métope barlongue*, celle qui est plus large que haute.

MÉTOPOSCOPIE, n. f. (μέτωπον, front; σκοπέω, je considère; gr.) Pron. *mé-to-poss-ko-pi.* — Art de conjecturer, par l'inspection des traits du visage : *Faire une prédiction fondée sur la* MÉTOPOSCOPIE. *La* MÉTOPOSCOPIE *n'est qu'une science chimérique.* (Acad.)

— Méd. Art de connaître le tempérament d'une personne par l'inspection de son front, de ses traits.

MÉTOPOSCOPIQUE, adj. des 2 g. (*métoposcopie.*) Pron. *mé-to-poss-ko-pik.* — Qui a rapport à la métoposcopie : *Rien n'est plus chimérique que les inductions que certains hommes ont voulu tirer de leurs prétendues observations* MÉTOPOSCOPIQUES. (Buff.)

MÉTRAGE, n. m. (*mètre.*) Pron. *mé-traj.* — Techn. Action de mesurer par mètres.

— Résultat, tableau du mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art quelconque.

MÉTRALGIE, n. f. (μήτρα, matrice; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *mé-tral-ji.* — Méd. Douleur qui se fait sentir dans la matrice.

MÉTRALGIQUE, adj. des 2 g. (*métralgie.*) Pron. *mé-tral-jik.* — Méd. Qui appartient à la métralgie.

MÈTRE, n. m. (μέτρον, mesure; gr.) Pron. *mètr.* — Unité de mesure de longueur qui sert à former toutes les autres; elle correspond à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, et est égale à trois pieds onze lignes trois dixièmes de l'ancienne mesure : MÈTRE *carré.* MÈTRE *cube. Le* MÈTRE *est l'élément de toutes les autres mesures, et même des poids.* (Acad.) *La baleine parcourt onze* MÈTRES *par seconde.* (Lacép.)

— Pros. Pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, etc. : *Le dactyle est un* MÈTRE *que l'on multiplie lorsqu'on veut exprimer la légèreté, la rapidité.* (Acad.)

A des *mètres* divers, Alcée, Anacréon,
Prêtèrent leur génie, et leur gloire, et leur nom.
(Fr. de Neufch.)

— Nature de pieds nécessaires à la formation de chaque genre de vers : *On a fait un traité sur les* MÈTRES *employés par Horace. Le* MÈTRE *du vers français de dix syllabes est favorable au récit familier.* (Acad.)

MÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Métrer.

MÉTRÉ, n. m. Résultat d'un mesurage métrique.

MÉTREMPHRAXIS, n. f. (μήτρα, matrice; ἐμφράσσω, j'obstrue; gr.) Pron. *mé-tran-frak-ci.* — Méd. Obstruction de la matrice.

MÉTRENCHYTE, n. m. (μήτρα, matrice; ἐν, dans; χύω, je verse; gr.) Pron. *mé-tran-kitt.* — Méd. Instrument à l'aide duquel on fait des injections dans la matrice.

MÉTRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*mètre.*) Techn. Mesurer une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide par mètres : *Quatre-vingt-dix personnes ramassaient les pierres, que des ouvriers* MÉTRAIENT *le long des berges.* (H. de Balz.)

MÉTRÈTE, n. f. (μετρητής, formé de μέτρον, mesure; gr.) Pron. *mé-trètt.* — La plus grande mesure des anciens chez les Romains; elle avait la même capacité que l'amphore.

MÉTREUR, n. m. Celui qui mètre; toiseur.

MÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-trik.* — Pros. Composé de mètres : *Les vers grecs et les vers latins sont* MÉTRIQUES. *La poésie* MÉTRIQUE. (Acad.)

— Qui a rapport à la nouvelle mesure appelée Mètre : *Système* MÉTRIQUE. *Quintal* MÉTRIQUE. (Acad.)

— N. f. Philol. Connaissance de la quantité et des différentes espèces de vers dans les langues prosodiques : *Il connaît à fond la* MÉTRIQUE *grecque.* (Ac.)

MÉTRITE, n. f. (μήτρα, matrice; gr.) Pathol. Inflammation de la matrice : *La* MÉTRITE *aiguë survient très-souvent dans les jours qui suivent l'accouchement.* (Chomel.)

MÉTROCÈLE, n. f. (μήτρα, matrice; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie formée par la matrice.

MÉTRODYNIE, n. f. (μήτρα, matrice; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur dans la matrice.

MÉTROGRAPHIE, n. f. Pron. *mé-tro-gra-fi.* — Didact. Traité sur les mesures.

— Méd. Description de la matrice.

MÉTROLOGIE, n. f. (μήτρα, mesure; λόγος, discours; gr.) Pron. *mé-tro-lo-ji.* — Didact. Connaissance des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes. ‖ Traité de cette science.

MÉTROLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mé-tro-lo-jik.* — Didact. Qui concerne la métrologie.

MÉTROLOGISTE ou **MÉTROLOGUE**, n. m. Pron. *mé-tro-lo-jist, logh.* — Didact. Auteur d'un traité métrologie, ou de recherches métrologiques.

MÉTROLOXIE, n. f. (μέτρον, matrice; λοξός, oblique; gr.) Méd. Obliquité de la matrice.

MÉTROMANE, n. des 2 g. (*métromanie.*) Pron. *mé-tro-mann.* — Celui, celle qui a la manie de faire des vers : *C'est un* MÉTROMANE, *une* MÉTROMANE. (Acad.)

A ses yeux tout se peint d'une couleur funeste;
Aux goûts du *métromane* il joint l'humeur d'Alceste.
(C. Del.)

MÉTROMANIE, n. f. (μέτρον, vers; μανία, fureur; gr.) Pron. *mé-tro-ma-ni.* — Manie de faire des vers.

MÉTROMANIE, n. f. (μήτρα, matrice; μανία, fureur; gr.) Pron. *mé-tro-ma-ni.* — Méd. Fureur utérine; nymphomanie.

MÉTROMÈTRE, Mus. V. MÉTRONOME.

MÉTRONOME, n. m. (μέτρον, mesure; νόμος, loi; gr.) Mus. Instrument employé dans l'étude de la musique pour indiquer le mouvement musical; il se compose d'un pendule ou balancier, qui, par ses oscillations, marque les temps de la mesure : *Vous avez des* MÉTRONOMES *pour dompter à la mesure le sujet le plus rebelle.* (Vitet.)

MÉTROPOLE, n. f. (μήτηρ, mère; et πόλις, ville; gr.) Ant. rom. Ville principale d'une province : *Constantinople devint la* MÉTROPOLE *d'un nouvel empire romain.* (Am. Thierry.)

— Par anal. Ville avec siége archiépiscopal : *Paris, Bordeaux, Toulouse, sont des* MÉTROPOLES. (Acad.)

— Par extens. État considéré relativement à ses colonies : *Les colonies doivent être protégées par leur* MÉTROPOLE. (Acad.) *Il fut auprès de la* MÉTROPOLE *le courageux agent des colonies.* (Mign.) *On fit passer de la* MÉTROPOLE *dans la colonie des gens qui n'avaient ni le goût ni l'habitude du travail.* (Rayn.)

— Particul. Capitales d'un grand État : *Les* MÉTROPOLES *sont comme de vastes centres intellectuels où viennent resplendir et se combiner tous les rayons de l'esprit humain.* (De Tocquev.)

— Par anal. *Paris est, personne ne le conteste, la* MÉTROPOLE *de l'art.* (Théoph. Gaut.)

— Adj. f. *Église* MÉTROPOLE, église métropolitaine ou archiépiscopale.

MÉTROPOLITAIN, AINE, adj. (*métropole.*) Archiépiscopal : *Église* MÉTROPOLITAINE. *Siége* MÉTROPOLITAIN. (Acad.)

— Qui appartient à la métropole : *Le despotisme du gouvernement* MÉTROPOLITAIN. (Mignet.)

— N. m. Archevêque : *Il a appelé de la décision de l'évêque au* MÉTROPOLITAIN. (Acad.)

MÉTROPOLYPE, n. m. (μήτρα, matrice; gr., et *polipe.*) Chir. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE, n. f. (μήτρα, matrice; πτῶσις, chute; gr.) Pron. *mé-trop-tôz.* — Chir. Chute de la matrice, qui apparaît au dehors. || V. HYSTÉROPTOSE.

MÉTRORRHAGIE, n. f. (μήτρα, matrice; ῥήγνυμι, je romps; gr.) Pron. *mé-tro-ra-jî.* — Méd. Hémorragie par la matrice. || V. MÉNORRHAGIE.

MÉTRORRHEXIE, n. f. (μήτρα, matrice; ῥήγνυμι, je romps; gr.) Pron. *mé-tro-rèk-ci.* — Chir. Rupture de la matrice.

MÉTROSCOPE, n. m. Pron. *mé-tro-skop.* — Chir. Instrument en forme de tube, destiné à l'exploration de la matrice. || V. SPECULUM.

MÉTROSCOPIE, n. f. (μήτρα, matrice; σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *mé-tro-sko-pi.* — Chir. Exploration de la matrice.

MÉTROTOME, n. m. Chir. Instrument propre à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE, n. f. (μήτρα, matrice; τέμνω, couper; gr.) Chir. Opération qui consiste à ouvrir la matrice, ou à l'extirper.

MÉTROXYLE, n. m. Bot. Palmier des Indes, qui donne du sagou.

METS, n. m. (*missus*, placé; lat.) Pron. *mè.* — Chacun des aliments apprêtés qu'on sert pour les repas : *Il nous a fait bonne chère, tous les* METS *étaient excellents. Il ne nous a donné que des légumes pour tout* METS. (Acad.) *Choisissez vos* METS *sans les mesurer.* (J.-J. Rouss.)

L'appétit, qui s'éveille et qu'on gagne à l'ouvrage,
Change en morceau de roi le *mets* le plus frugal. (C. Del.)

METTABLE, adj. des 2 g. Fam. En parl. des vêtements, Qu'on peut mettre : *Cet habit, est encore* METTABLE. *Cet habit, ce linge, ce manteau n'est pas* METTABLE, *n'est plus* METTABLE. (Acad.)

— Par extens. Il s'est dit du visage, et même des qualités de l'esprit :

Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable;*
S'il n'est pas des plus beaux, il est *désagréable.* (Mol.)
Le savoir n'y sera *mettable*
Que sous les traits de l'agrément. (Gress.)

METTAGE, n. m. Pron. *mè-taj.* — Techn. Action de mettre : METTAGE *en couleurs.*

METTEUR, n. m. Pron. *mè-teur.* — Techn. Celui qui met, établit.

— *Metteur en œuvre*, ouvrier dont la profession est de monter des perles, des pierres précieuses ou des imitations.

— Fig. : *Cet écrivain est un habile* METTEUR EN ŒUVRE *des idées d'autrui.* (Acad.) *Combien de* METTEURS EN ŒUVRE *ont eu, avec les profits de l'application, les honneurs de l'invention?* (Arago.)

— Imprim. *Metteur en pages*, ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition, pour en former des pages et des feuilles.

METTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*mittere*, placer; bass. lat.) Pron. *mètr.* (*Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent; je mettais, nous mettions; je mis, nous mîmes; je mettrai, nous mettrons; je mettrais, nous mettrions; mets, mettons, mettez; que je mette, que nous mettions; que je misse, que nous missions; mettant; mis, mise.*) Placer dans un lieu déterminé : METTRE *un malade dans une baignoire.* METTRE *un cadavre dans une fosse.* (Acad.)

— Par extens. METTRE *de l'eau dans du vin.* METTRE *du sel dans un ragoût.* METTRE *du bois dans le feu, au feu.* (Acad.)

— Fig. *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer, marquer moins de chaleur, d'animosité.

— Placer dans un certain rapport de position, de relation : *On m'*A MIS *à côté de lui à table.* METTRE *quelqu'un hors d'une maison.* METTRE *un gigot à la broche.* METTRE *ses pieds sous la table.* METTRE *l'adresse à une lettre.* METTRE *le pot au feu.* METTRE *la main sur le collet à quelqu'un.* METTRE *le pied sur quelque chose.* (Acad.) *Mon sceptre, je le* METTRAIS *à vos pieds.* (C. Del.) *Dieu l'*AVAIT MIS *autour d'Israël comme un mur d'airain.* (Fléch.) *Je n'*EUS *pas* MIS *pied à terre que l'hôte vint me recevoir fort civilement.* (Lesage.)

... La tempête enfin nous *a mis* dans le port. (Dest.)

— *Mettre le pied dans une maison*, y entrer : *Je n'*AI *jamais* MIS *le pied dans cette maison.* (Acad.)

Sachez que pour céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y *mettrai le pied.* (Mol.)

— Par anal. *Sa douleur le* MIT *au bord du tombeau.* (Volt.) *Dieu* MIT *sous notre main deux grands trésors, l'ordre et l'économie.* (Campen.)

Vous devez n'avoir soin que de me contenter.
— C'est où je *mets* aussi ma gloire la plus haute. (Mol.)

— Par anal. *Ils avaient de la peine à se rapprocher, je les* AI MIS BIEN ENSEMBLE, je les ai réconciliés. || *La jalousie les* A MIS MAL ENSEMBLE, les a brouillés.

— *Mettre ses habits bas, mettre habit bas*, ôter ses habits; se déshabiller.

— *Mettre son chapeau bas; mettre chapeau bas;* ôter son chapeau, par déférence.

— Mar. *Mettre pavillon bas*, baisser pavillon pour annoncer qu'on se rend.

— Par anal. et fig. *Mettre bas son orgueil*, s'humilier.

— En parl. des animaux, *Mettre bas*, faire des petits : *Cette chienne* A MIS BAS. (Acad.) || En parl. du cerf, Se dépouiller de son bois.

— Fig. et fam. *Il ne saurait mettre un pied devant l'autre*, il est si faible, si languissant, qu'il ne saurait marcher.

— Mor. METTRE *un homme dans son tort.* METTRE *son bonheur dans la vertu.* METTRE *quelqu'un au nombre, au rang de ses amis.* METTRE *le comble à ses bienfaits, à son ingratitude.* (Acad.)

Qu'ils *mettent* ce malheur au rang des plus sinistres. (Rac.)

— Fig. *Mettre au-dessus de*, rendre supérieur : *La fortune* MET AU-DESSUS *des besoins, mais non pas des désirs. La vertu nous* MET AU-DESSUS *de l'envie.* Mass.) *La vraie philosophie nous* MET AU-DESSUS *des grandeurs; mais rien ne nous* MET AU-DESSUS *des ennemis qu'elles causent.* (Mme de Maint.)

— *Mettre au-dessus de*, estimer davantage : METTRE *un homme* AU-DESSUS *d'un autre.* (Acad.) || Par oppos. *Mettre un homme au-dessous d'un autre*, l'estimer moins.

— Envoyer, conduire, établir dans un lieu : *On m'*A MIS *dans une chambre bien froide.* METTRE *un enfant dans un collége, en pension, en apprentissage. Il* A MIS *son fils chez le notaire, chez l'avoué.* (Ac.) *Je ne* METTRAI *pas ma fille dans un couvent.* (Mol.)

Qui vous *met* dans ce temple? — Une femme inconnue
Qui ne dit pas son nom et qu'on n'a pas revue. (Rac.)

— Fig. Établir : METTRE *un prince sur le trône.* (Acad.)

— Par anal. *Mettre quelqu'un dans un poste*, lui conférer un emploi.

— Introduire : METTRE *quelqu'un dans le monde.* (Acad.)

— Par anal. *Mettre au monde un enfant*, lui donner la naissance.

— En parl. de certaines peines, Les infliger, faire subir : METTRE *un homme en prison, au cachot, aux galères, aux fers.* (Acad.) *Si le roi allait visiter la Bastille, disait Maurepas, il ne voudrait plus y faire* METTRE *personne.* (Chamf.)

— *Mettre un prince, une ville, au ban de l'empire*, déclarer qu'ils ont encouru les peines de confiscation ou autres, prononcées par les lois.

— Fig. et mor. : *Qui peut vous* METTRE *ainsi hors de vous-même?* (Volt.) *La fortune a de tout temps accoutumé de prendre bien bas ceux qu'elle veut* METTRE *bien haut.* (Bourdal.) *Il* AVAIT MIS *en haut lieu et inaccessible à la mort son cœur et ses espérances.* (Boss.) *On* MET *les anciens bien haut pour abaisser les contemporains.* (Fonten.)

— En parl. des personnes, Réduire : METTRE *un homme à la besace à la mendicité; le* METTRE *à sec.* (Acad.)

— Dans le m. sens : METTRE *un homme à la retraite, à la réforme.* METTRE *un militaire à la demi-solde.* (Acad.)

— Par anal. METTRE *une fontaine à sec.*

— *Mettre une marchandise au rabais*, la livrer à un prix plus bas que le cours.

— Jurispr. *Mettre une appellation à néant*, casser un appel.

— En parl. de ce qui sert à l'habillement, à la parure, Revêtir, mettre sur soi : METTRE *sa chemise, son habit, ses souliers, ses gants, son épée, son chapeau.* (Acad.) *Je* MIS *seulement mon haut-de-chausses et mon pourpoint.* (Lesage.) *Vous m'avez envoyé des bas de soie si étroits que j'ai eu toutes les peines du monde à les* METTRE. (Mol.) *Je* METTRAI *mes plus beaux atours.* (Dest.)

— Porter habituellement sur soi : *Il ne* MET *plus que des bottes. Il ne* MET *pas de manchettes.* (Acad.)

— *Mettre sur soi tout ce que l'on gagne*, le dépenser en parure, en ajustements : *Je joue, et, comme je suis fort heureux, je* METS SUR MOI TOUT L'ARGENT *que je gagne.* (Mol.)

— Par anal. : *Mettre du rouge, du blanc*, se farder, se peindre la figure :

Dans tous les lieux dévots elle étale un grand zèle,
Mais elle *met du blanc* et veut paraître belle. (Mol.)

— Art cul. Accommoder, arranger d'une certaine façon : METTRE *une carpe à l'étuvée, au bleu, en matelotte.* METTRE *un poulet en fricassée.* METTRE *des épinards au jus.* METTRE *des fruits en compote.* (Acad.)

— En parl. de l'argent, Le placer, en faire un emploi déterminé : METTRE *son argent en rentes, en fonds de terre, en viager, à fonds perdu. Il* A MIS *beaucoup d'argent en chevaux, au jeu, à la loterie.* (Acad.)

— Fam. *Y mettre du sien*, concourir au succès d'une entreprise : *Où l'homme ne* MET PAS DU SIEN *la nature ne sait rien* METTRE; *elle fertilise; elle ne crée pas.* (St-M. Girardin.)

— Par extens. Faire une perte d'argent dans une affaire : *Je suis dupé dans cette affaire, j'*Y AI MIS DU MIEN. (Acad.)

— *Mettre un prix à une chose*, l'estimer à un prix déterminé; lui attribuer une certaine valeur.

Je ne marchande pas, *quelque prix qu'il y mette;*
Mais il l'aura pour rien, je doute qu'il l'achète. (C. Del.)

— *Mettre de l'argent à la grosse aventure*, placer de l'argent sur un navire, sans l'assurer et au risque de le perdre si le vaisseau périt.

— Absol. *Mettre au jeu*, déposer son enjeu.

— *Mettre à la loterie*; prendre un billet de loterie :

On peut bien quelquefois se flatter dans la vie :
J'ai, par exemple, hier, *mis à la loterie*,
Et mon billet enfin pourrait bien être bon. (Coll. d'Harl.)

— *Mettre quelqu'un à une chose*, l'y appliquer, l'y employer : METTRE *un commis à la caisse, à la vente,* AUX *voyages. On abusa de ma complaisance et de mes talents, et l'on me* MIT *à tout.* (Did.) *C'est une fille que j'*AI MISE *à la chambre.* (Mol.)

— En parl. des choses, *Mettre à tout propos, à toute occasion;* en user sans réserve, indiscrètement :

... L'amitié demande un peu plus de mystère,
Et c'est assurément en profaner le nom
Que de vouloir *le mettre à toute occasion.* (Mol.)

— Ajouter à quelque chose une partie qui y manque : METTRE *un manche à un balai, un pied à une table, une corde à un violon, une roue à un carrosse.* METTRE *un fer à un cheval.* (Acad.)

— En parl. des qualités, des dispositions morales, Les employer, les manifester, dans ses actions, dans ses discours, dans ses écrits : METTRE *de l'adresse, de la réserve, dans sa conduite.* METTRE *de la colère dans une action.* METTRE *de la douceur, de la dureté dans ses réprimandes.* METTRE *de l'accent, du feu dans son langage.* METTRE *de l'âme, de l'expression dans son chant.* (Acad.)

Il faut *mettre* le poids d'une vie exemplaire,
Dans les corrections qu'aux autres on veut faire. (Mol.)

— *Mettre en*, suivi d'un compl. indéterminé; en parl. des terres, Ensemencer, planter employer d'une certaine manière : METTRE *une terre* EN *blé*, EN *orge* EN-*seigle*, EN *avoine. Il* A MIS *vingt arpents* EN *vigne*, EN *bois*. (Acad.)

— Changer la forme, la destination; faire passer d'un état à un autre : METTRE *un champ* EN *jachère. Il* A MIS *une partie de ce terrain* EN *potager.* METTRE *une vigne* EN *espalier.* METTRE *ses souliers* EN *pantoufles.* METTRE *une chambre* EN *couleur.* (Acad.)

— Par anal. METTRE *une armée* EN *bataille.* METTRE *du latin* EN *français.* METTRE *des paroles* EN *musique.* (Acad.)

— Dans un très-grand nombre de phrases faites, il emprunte son sens de son complément; ainsi *Mettre en colère*, irriter, *Mettre à fin*, achever, *Mettre en danger* exposer : *Les lois cruelles contre les débiteurs* MIRENT *bien souvent* EN DANGER *la république romaine.* (Montesq.) *L'action des objets extérieurs sur les sens* MET *l'animal* EN MOUVEMENT, *sans même que la volonté paraisse y avoir part.* (Buff.) *J'*AI MIS EN PIÈCES *une lettre accablante que vous n'auriez jamais supportée.* (J.-J. Rouss.)

Nous *mettrons* son honneur et son rang *en oubli.* (Rac.)

Vous *auriez mis*, dit-on, seigneur de haut lignage,
Pour cent livres sterling tous vos aïeux *en gage.* (C. Del.)

— Par anal. METTRE *une ville* A *contribution.* METTRE *une entreprise* A *fin.* METTRE A *prix la tête de quelqu'un.* METTRE *un homme* A *terre.* METTRE *une chose* A *exécution.* METTRE *une affaire* A *jour.* (Acad.)

Pourquoi *mettre au hasard* ce que la mort assure?
Quand elle ouvre le ciel peut-elle sembler dure? (Corn.)

— *Mettre à*, suivi d'un compl. déterminé : METTRE *une ville* AU *pillage.* METTRE *un cheval* AU *pas*, AU *trot*, AU *galop.* METTRE *quelqu'un* AU *fait.* METTRE *deux personnes* AUX *mains*, AUX *prises.* (Acad.)

Il *met* tous les matins six impromptus *au* net. (Boil.)

— Mar. : METTRE *un vaisseau en mer, à la mer, à flot, à la cape, en panne.* METTRE *vent en poupe.* METTRE *les voiles dedans.* METTRE *les voiles dehors, toutes voiles dehors, etc.*

— Absol. : METTRE *en mer, à la mer.* METTRE *à la voile.*

— *Mettre au jour*, donner le jour, la vie :

Ai-je pu *mettre au jour* un enfant si coupable? (Rac.)

— En parl. des choses, Révéler, rendre public :

Ai-je pu *mettre au jour* l'opprobre de mon lit? (Rac.)

— Publier par la voie de l'impression : *Je suis, je crois le seul homme qui* AIT MIS *des livres* AU JOUR *sans être touché de la réputation de bel-esprit.* (Montesq.)

Pradon *a mis au jour* un livre contre vous. (Boil.)

— Fam. *Mettre quelqu'un au pis faire*, ou simpl. *Mettre quelqu'un au pis*, le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. || *Mettre quelqu'un à pis faire*, le défier de faire plus de mal, qu'il n'en a déjà fait.

— Constr. *Mettre des pièces de bois en chantier*, tracer sur ces pièces, d'après une épure, les lignes qui indiquent la manière dont on doit les tailler. || *Mettre un travail en chantier*, le commencer.

— *Mettre sur table*, poser les plats sur la table.

— *Mettre de côté*, épargner son revenu, amasser de l'argent.

— Prov. *Je n'y prends ni n'y mets*, la chose m'est indifférente; je ne retranche ni n'ajoute rien à ce que je raconte.

— Suivi d'un infinitif, précédé de la prép. *à*, Faire consister : METTRE *sa gloire, son plaisir, son bonheur* A *faire quelque chose. Je* METS *mon orgueil* A *vous imiter.* (Acad.)

— Suivi d'un infin. sans prép. Faire : METTRE *chauffer du linge.* METTRE *chauffer de l'eau.* METTRE *cuire des œufs, des pois.*

— Man. Faire passer un cheval à un nouvel exercice : *Ce cheval est propre à* METTRE *aux airs relevés, aux courbettes.* || *Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons*, le dresser, le faire obéir à la main, aux talons du cavalier.

═ **Se mettre,** v. pr. Se placer, s'établir sur dans, auprès de : SE METTRE *devant la cheminée, derrière la porte.* SE METTRE *au soleil.* SE METTRE *dans une baignoire.* (Acad.) *Sur les sept heures, ils* SE SONT MIS *à des tables de jeu.* (Did.)

Il m'allume du feu; dans mon lit je *me mets.* (Regn.)

— Fig. et mor. *Je* ME METS *entièrement sous votre protection.* (Volt.) *Songez seulement à vous bien* METTRE *dans l'esprit de mon père.* (Mol.)

— *Se mettre à quelque chose*, s'en occuper : *Je* ME SUIS MIS *au travail à l'étude.* (Acad.)

— *Se mettre à tout*, s'occuper de tout, ne se refuser à rien, se rendre utile en toute occasion.

— Fam. *S'y mettre*, commencer une chose; cette locution éveille le sens exprimé par le verbe qui précède ou qui suit : *Il était insupportable quand il* S'Y METTAIT : *ce qui n'arrivait que trop souvent.* (Lesage.) *Je crie comme un enragé quand je* M'Y METS. (Danc.)

Je suis, quand je *m'y mets*, plus têtu qu'une mule. (Regn.)

— *Se mettre au régime*, commencer à user de régime; régler sa nourriture et sa vie.

— Par anal. : SE METTRE *au lait, au petit lait.*

— Suivi d'un infinitif précédé de la prép. *à*, il exprime le commencement d'une action : *Dès qu'on lui en parle, il* SE MET A *pleurer. Dès qu'ils furent à table, ils* SE MIRENT A *boire. Tout le monde* SE MIT A *rire,* A *crier.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Se mettre au-dessus de : Il y a du bon sens à* SE METTRE *au-dessus des coutumes.* (Mme de Sév.) *Rien ne coûte moins à la passion que de* SE METTRE *au-dessus de la raison.* (La Br.)

— *Se mettre en peine de quelque chose*, s'en inquiéter : *Croyez-vous que je* M'*en* METTE *fort* EN PEINE. (Brueys.)

— Absol. S'habiller, se vêtir : *Cet homme* SE MET *singulièrement. Il ne sait pas* SE METTRE. (Acad.) *Je n'aime pas à imiter la manière de* SE METTRE; *chacun a son goût bon ou mauvais.* (Volt.) *Voilà ce que c'est que de* SE METTRE *en personne de qualité.* (Mol.) *Elle a beaucoup de goût pour* SE METTRE *avec avantage; mais elle hait les riches habillements.* (J.-J. Rouss.)

— Hortic. *Se mettre à fruit*, se dit d'un arbre qui commence à porter des fruits : *Il y a des arbres qui* SE METTENT *difficilement à fruit.*

— Être mis, dressé, préparé : *Les jours de pluie on dîne de meilleure heure; dès quatre heures, la table* SE MET. (St.-M. Girar.)

Syn. Mettre, poser, placer. *Mettre* signifie établir une chose dans un lieu quelconque; *poser*, l'établir dans la position qui lui convient; *placer*, l'établir dans le lieu et dans le rang qui lui conviennent. On *met* une chose ici ou là, sans réflexion ni intention; on la *pose* où elle doit rester; on la *place* où elle figure le mieux.

MÉTURE, n. f. Vulg. Pain de maïs : *Une table couverte de* MÉTURE *ou pain de maïs.* (E. Legouvé.)

MEUBLANT, part. prés. du v. Meubler.

MEUBLANT, ANTE, adj. Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles : *Le damas est bien* MEUBLANT, *est une étoffe bien* MEUBLANTE. (Acad.)

Il est dur de payer très-cher comme excellents
De tout petits tableaux qui ne sont pas *meublants.*
(Em. Aug.)

— Jurispr. *Meubles meublants*, ce qui sert à garnir, à orner une maison, sans en faire partie.

MEUBLE, adj. des 2 g. (*mobilis*, mobile; lat.) Pron. *meubl.* — Qui est aisé à remuer.

— *Terre meuble*, terre légère, brisée et divisée par les labours : *La taupe a plus de facilité à soulever une* TERRE MEUBLE *qu'un gazon ferme.* (Buff.) *La betterave ne peut se cultiver que dans une* TERRE *qui soit* MEUBLE *et qui ait douze à quinze pieds de profondeur.* (Tessier.)

— Jurispr. *Biens meubles*, choses qui peuvent être facilement transportées, sans détérioration : *Les choses incorporelles sont réputées* BIENS MEUBLES. (Acad.)

═ **Meuble,** n. m. Tout ce qui sert à orner, à garnir un appartement, une chambre, sans en faire partie : *Il* [illegible] *beaux* MEUBLES, *des* MEUBLES *superbes, ma*[illegible]*es. Acheter des* MEUBLES *à un inventaire. On a saisi ses* MEUBLES. *On a vendu ses* MEUBLES *à l'encan.* (Acad.)

Par les *meubles*, le train, les habits, la livrée,
Vous obscurcissez tout. (Dest.)

— Fig. et par anal. Possession :

La vertu, sans l'argent, est un *meuble* inutile. (Boil.)

— *Se mettre dans ses meubles*, acheter des meubles pour garnir son appartement.

— *Être dans ses meubles*, posséder le mobilier qui garnit l'appartement qu'on habite.

— *Mettre une femme dans ses meubles*, l'entretenir, lui donner des meubles pour garnir son appartement.

— Collectiv. Toute la garniture d'un appartement, d'une chambre, d'un cabinet, etc., comme tapisseries, lits, siéges, etc. : *Il a un beau* MEUBLE *dans son salon. Il a fait faire un* MEUBLE *magnifique.* (Acad.)

— Par extens. Ustensiles qu'on peut porter sur soi : *Ce couteau à plusieurs lames est un* MEUBLE *fort commode.* (Acad.) || Dans le m. sens, *Meuble de voyage.*

— Jurispr. Bien meuble : *Les* MEUBLES *suivent la personne. L'argent comptant, les bijoux, les pierreries, la vaisselle d'argent sont regardés comme* MEUBLES. *Les billets à terme, les effets publics sont aussi regardés comme des* MEUBLES. (Acad.)

— Blas. Dessin, symbole qui accompagne les pièces et les divisions d'un écu.

MEUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Meubler : *Chambre* MEUBLÉE.

— Fam. et par extens. *Une cave bien meublée*, une cave garnie de beaucoup d'espèces de vins.

— Fig. et fam. *Avoir la bouche bien meublée*, avoir les dents belles.

— Fig. *Avoir la tête bien meublée*, avoir beaucoup de connaissances.

— En parl. des personnes qui ont un mobilier : *Être bien, mal* MEUBLÉ. *Les Orientaux, bien que voluptueux, sont tous logés et* MEUBLÉS *simplement.* (J.-J. Rouss.)

MEUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Garnir de meubles : MEUBLER *une maison, une chambre, etc.* (Acad.) *Il ne se bâtissait point de maison, qu'il ne présidât à la manière de la monter, de l'orner et de la* MEUBLER. (St-Sim.) *Ils s'arrêtent longtemps à considérer le lit, la tapisserie et les siéges dont on* A MEUBLÉ *la chambre et le cabinet du roi.* (La Font.)

Ce gentil dieu t'a montré la façon
Dont convenait de *meubler* ta maison. (Chaulieu.)

— *Meubler une ferme*, la garnir de ce qui est nécessaire pour la faire valoir : MEUBLER *une ferme de bestiaux.* (Acad.)

— Fig. *Meubler sa tête, sa mémoire*, l'orner, l'enrichir de connaissances utiles ou agréables : *Il* A MEUBLÉ *sa tête des meilleurs passages de nos auteurs classiques.* (Acad.)

— Absol. *Cette étoffe meuble bien*, elle fait bon effet, employée en tenture, en garniture de meubles.

═ **Se meubler,** v. pron. Se procurer, acheter des meubles.

MEUGLEMENT, n. m. V. BEUGLEMENT.

MEUGLER, v. intr. ou neut. V. BEUGLER.

MEULARD, n. m. (*meule.*) Pron. *meular.* — Techn. Meule de grande dimension, employée pour émoudre ou blanchir différents objets.

MEULARDE, n. f. ou **MEULEAU,** n. m. (*meule.*) Pron. *meu-lard, meu-lô.* — Techn. Meule de moyenne dimension, servant aux mêmes usages que le meulard.

MEULE, n. f. (*mola;* lat.; m. sign.) Pron. *meul.* — Corps solide, rond et plat, qui sert à broyer : MEULE *de moulin.* MEULE *de dessus*, ou MEULE *courante.* MEULE *de dessous* ou MEULE *gisante. Lever, battre, piquer la* MEULE. *Il y a des* MEULES *de bois pour faire du cidre.* (Acad.) *L'amateur des arts s'indigne, dans Alexandrie, de voir scier les colonnes des palais pour en faire des* MEULES *de moulin.* (Volt.)

— Roue de grès, de fer, de bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. : *Aiguiser un couteau sur la* MEULE. *Passer un rasoir sur la* MEULE. (Acad.)

— Fig. *Les opinions, les théories, les systèmes, passent tour à tour sur la* MEULE *du temps, qui leur donne d'abord du tranchant et de l'éclat, et qui finit par les user.* (Rivar.)

— Agric. Monceau, pile de foin, d'épis, de gerbes, etc., à laquelle on donne ordinairement une forme conique, afin que la pluie glisse dessus plus facilement : *Faire une grosse* MEULE. *Une* MEULE *de foin.* (Acad.)

— Hortic. Tas de fumier provenant des couches.

— *Meule de fromage*, masse de fromage, de la forme d'une meule.

— Véner. Racine dure du bois des cerfs.

— Techn. Morceaux de verre qui s'attachent aux cannes des verriers. || Massif de maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches.

MEULETTE, n. f. Agric. Petite meule de foin.

MEULIER, n. m. (*meule.*) Pron. *meu-lié.* — Techn. Ouvrier qui façonne les meules.

MEULIÈRE, n. f. (*molaris*, fait de *mola*, meule; lat.) Pron. *meu-lièr.* — Pierre rocailleuse dont on fait des meules de moulin, et qu'on emploie aussi comme moellon pour bâtir.

— Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres : *Il y a une* MEULIÈRE *près de ce village.* (Acad.)

— Adj. *La pierre* MEULIÈRE *a été produite par l'eau.* (Buff.)

MEULON, n. m. Écon. rur. Meule de chaume.

— Techn. Tas de sel tiré du marais salant.

MEUNIER, n. m. (*molina*, moulin; basse lat.) Pron. *meu-nié.* — Celui qui conduit, qui gouverne un moulin à blé : *Le* MEUNIER *de tel moulin. Il est blanc comme un* MEUNIER. (Acad.)

Si tu n'avais servi qu'un *meunier*, comme moi,
Tu ne serais pas si malade. (La F.)

— Prov. et fig. *Il s'est fait, il est devenu d'évêque meunier*, se dit d'un homme qui passe d'une condition avantageuse à une moindre condition.

— *Escalier de meunier*, escalier étroit et roide : *Un escalier de* MEUNIER *menait à l'étage supérieur.* (H. de Balz.)

— Adj. *Un garçon* MEUNIER.

— Zool. Poisson, appelé aussi *Chabot*. || *Meunier de mer*, espèce d'holocentre.

— Hortic. Lèpre blanche qui attaque les arbres.

MEUNIÈRE, n. f. Femme d'un meunier; celle qui dirige un moulin à blé.

— Zool. Mésange à longue queue, corneille mantelée.

MEURT-DE-FAIM, n. m. Fam. Homme qui n'a pas de quoi vivre : *C'est un* MEURT-DE-FAIM. (Acad.)

= **Gramm.** L'Académie ne donne pas d'exemple de ce nom au pluriel; comme tous les noms composés, formés d'un verbe, d'une préposition et d'un nom abstrait cette expression est invariable au pluriel. Dans les *Récits du Nouveau Monde*, par M. Philarète Chasles, on lit : *C'est un pays de* MEURS-DE-FAIM *et de sauvages, que votre Amérique.* Cette orthographe n'est certainement pas celle de l'auteur; l'imprimeur en est seul coupable; mais il est fâcheux que ces formes barbares se glissent dans des ouvrages qui ne comptent pas moins de lecteurs à l'étranger qu'en France.

MEURTRE, n. m. (*mord*; all.) Pron. *meurtr*. — Homicide commis avec violence : *Faire, commettre un* MEURTRE. *Être coupable, accusé, prévenu, convaincu de* MEURTRE. *Il a vengé le* MEURTRE *de son père. Le* MEURTRE *commis avec préméditation ou de guet-apens est qualifié d'assassinat.* (Acad.)

Des scènes de carnage
Où le *meurtre* anobli prend le nom de courage. (Campen.)

— Fig. et fam. *Crier au meurtre*, se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage qu'on prétend avoir reçu : *Il* CRIE AU MEURTRE *contre ceux qui lui ont fait perdre son procès.* (Acad.)

— Prov. *Il s'en défend comme d'un meurtre*, il désavoue hautement et avec chaleur telle action, telle parole qu'on lui attribue.

— Fig. et fam. *C'est un meurtre*, c'est grand dommage : *Cueillir des fruits si verts,* C'EST UN MEURTRE, *c'est un vrai* MEURTRE. (Acad.) CE SERAIT UN MEURTRE *de laisser un si bon sujet en province; il est tout fait pour Paris.* (Dest.)

MEURTRI, IE, part. pass. du v. Meurtrir : *Un homme tout* MEURTRI *de coups. Des fruits tout* MEURTRIS. (Acad.)

— Anc. Tué, assassiné :

Pour un père *meurtri* ma douleur a des larmes. (Rotrou.)
Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris*. (Rac.)

— Fig. Marbré : *Partout les reptiles venimeux sont peints de couleurs* MEURTRIES. (B. de St-P.)

MEURTRIER, IÈRE, adj. (*morder*; all.) Pron. *meur-tri-é, èr*. — Qui cause la mort à beaucoup de personnes : *Les armes à feu sont* MEURTRIÈRES. *Combat, siége* MEURTRIER. *Il règne en ce moment une fièvre, une maladie bien* MEURTRIÈRE. (Acad.)

Mais le vizir fuyait, seul, ces champs *meurtriers*. (V. Hug.)

— Poétiq. : *Le glaive* MEURTRIER. *Trois fois l'animal lui présente une gueule écumante, trois fois il échappe à ses dents* MEURTRIÈRES. (Marm.)

— Il se dit aussi en parl. des personnes :

Oui, je suis ce cruel, cet inhumain, ce traître,
Cet époux *meurtrier*. (Créb.)

— *Cette place est meurtrière*, on ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde.

— N. m. Celui qui a commis un meurtre : *On a pris le* MEURTRIER. *Elle a poursuivi le* MEURTRIER *de son fils.* (Acad.)

. . . . . . Ah! que le *meurtrier*,
Soit maudit par le prêtre à son heure dernière. (C. Del.)

|| *SYN.* V. ASSASSIN.

MEURTRIÈRE, n. f. (*meurtre.*) Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

— Mar. Trous pratiqués pour tirer des coups de fusil à l'abri, comme dans la muraille d'un bâtiment et entre les sabords, surtout ceux des gaillards.

MEURTRIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. Faire une meurtrissure : *Les coups de pierre, les coups de bâton* MEURTRISSENT. *La balle n'entra pas, elle ne fit que* MEURTRIR *les chairs.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des fruits : *La grêle* A MEURTRI *ces pêches. Prenez garde de* MEURTRIR *ces poires.* (Acad.)

— Sculpt. *Meurtrir le marbre*, le frapper d'aplomb avec le bout d'un outil.

— Peint. *Meurtrir les couleurs*, en adoucir l'éclat par le moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur épaisse sur le tableau.

= **Se meurtrir**, v. pron. Se faire une meurtrissure : *En se heurtant contre la table, il* S'EST MEURTRI. (Acad.)

— En parl. des fruits : *Ce fruit* S'EST MEURTRI *en tombant de l'arbre.* (Acad.)

MEURTRISSURE, n. f. Contusion avec tache livide : *Il a été bien battu, les* MEURTRISSURES *en paraissent sur son corps.* (Acad.)

— Tache sur les fruits, causée par leur chute ou par leur froissement : *La* MEURTRISSURE *des fruits en fait craindre la prochaine pourriture.* (Acad.)

MEUTE, n. f. collect. (*movere, motum*, mouvoir; lat.) Chass. Nombre de chiens courants dressés pour la chasse du lièvre, du cerf, du loup, etc. : *Belle* MEUTE. MEUTE *de cinquante, de cent chiens. Un bon chien de* MEUTE. (Acad.) *Il a un château, il reçoit du monde; il a sa* MEUTE, *ses écuries, ses chasses au cerf.* (St. M. Girard.)

— *Clefs*, et plus souv. *Chefs de meute*, les meilleurs chiens d'une meute, qui servent à conduire les autres, et à les redresser.

— Fig. et par dénigr. *Il était entouré d'une* MEUTE *de factieux subalternes dont il fallait entretenir le zèle.* (Lam.)

MÉVENDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*mé*, mal, et *vendre*; fr.) Pron. *mé-vandr*. — Comm. Vendre une chose moins qu'elle ne vaut : *Ce marchand* A MÉVENDU *plusieurs parties de son fonds.* (Acad.)

— Absol. *Il y a des temps où les marchands sont obligés de* MÉVENDRE. (Acad.)

MÉVENTE, n. f. Pron. *mé-vantt*. — Vente à trop bas prix : *Il se plaint de la* MÉVENTE *qu'on a faite de ses meubles.* (Acad.) | Vieux.

— Comm. Non-vente, interruption, cessation de vente : *Nos magasins sont encombrés de marchandises, par suite de* MÉVENTE. *La* MÉVENTE *occasionnée par les derniers événements.* (Acad.)

MÉZAIR, n. m. V. MÉSAIR.

MEZZANINE, n. f. (*mezzo*, milieu; ital.) Archit. Petit étage pratiqué entre deux grands.

— Petite fenêtre carrée pratiquée aux entresols.

— Adj. *Fenêtre* MEZZANINE.

MEZZETIN, n. m. (m. ital., *aventurier, intrigant.*) Théât. Personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne : *Cherchez-nous de quoi faire un Arlequin, un* MEZZETIN, *un Scaramouche, et quelque personnage de la vieille comédie.* (Danc.)

MEZZO-SOPRANO, (m. ital.) Pron. *mèd-zo*. — N. m. Voix plus aiguë que le contralto, et plus grave que le soprano : *Sa voix est un* MEZZO-SOPRANO *d'une étendue presque de deux octaves.*

MEZZO-TERMINE, n. m. (*mezzo*, moyen, et *termine*, terme; ital.) Pron. *mèd-zô-ter-mi-ne*. — Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées : *Il faut trouver un* MEZZO-TERMINE *pour accommoder cette affaire. Il est pour les* MEZZO-TERMINE. (Acad.)

MEZZO-TINTO, n. m. (m. ital. *demi-teinte.*) Pron. *mèd-zô-tain-tô*. — Grav. Estampe en manière noire dans le genre de l'*Aquatinta*. || Plus souv. *Gravure à la manière noire.*

MI, partic. invar. (*demi.*) Il ne s'emploie jamais qu'en composition, et se joint toujours à l'aide du trait d'union au mot qui le suit.

— Joint au mot *parti, partie*, il exprime le partage d'une chose en deux portions égales : *Les avis ont été* MI-PARTIS, *les opinions ont été* MI-PARTIES, il y en a eu autant d'un côté que de l'autre.

— Il exprime le point intermédiaire dans *mi-chemin, mi-côte, mi-corps, mi-carême, etc.* (Acad.) *Ses figures à* MI-CORPS *sont des portraits achevés.* (Bailly.)

— Joint aux mots *chemin, corps, côte, jambe, mur, sucre, tenue*, il est toujours précédé de la prép. *à* et forme une expression substantive qui figure toujours comme complément circonstanciel et qui prend le nombre exigé par le sens. Ainsi on dit : *À* MI-CORPS, À MI-JAMBES, ou, *Jusqu'à* MI-CORPS, *jusqu'à* MI-JAMBES. *Il n'y a de l'eau qu'à* MI-JAMBES, *que jusqu'à* MI-JAMBES. *Cette poutre ne porte qu'à* MI-MUR. *Je vous conduirai jusqu'à* MI-CHEMIN. *Une maison située à* MI-CÔTE. *Des confitures à* MI-SUCRE. (Acad.)

... Il nous a fallu déloger *à mi-terme*. (Regn.)

— Joint au mot *carême* et à chacun des noms des mois, il forme des noms composés du genre féminin : *Vers la* MI-AOÛT : *Cela arriva vers la* MI-CARÊME. (Ac.)

— Prov. MI-MAI, *queue d'hiver.*

— *La mi-carême*, le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près la moitié du carême : *Nous serons bientôt à la* MI-CARÊME. *On vous payera à la* MI-CARÊME. (Acad.)

MI, n. m. Mus. Troisième note de la gamme : *Ton de* MI.

— Signe représentant cette note : *Ce* MI *est effacé.*

— Corde d'un instrument qui donne la note *mi* : *Le* MI *d'une guitare.*

MIAILLON, n. m. Techn. Ouvrier qui sert un fourneau d'affinage.

MIALET, n. m. Comm. Sorte de serge.

MIASMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mi-ass-ma-tik*. — Didact. Qui contient ou produit des miasmes; qui est le résultat de miasmes : *Des exhalaisons* MIASMATIQUES. (Chomel.)

MIASME, n. m. (μίασμα, contagion; gr.) Pron. *mi-asm*. — Méd. Émanation contagieuse, morbifique : MIASMES *varioliques, pestilentiels.*

— Émanations que répandent les matières animales et végétales en décomposition; effluves nauséeux qui s'élèvent des eaux croupies et des marais desséchés : *Il s'exhale de* MIASMES *de ce cimetière, de la vase de ces marais.*

MIAULEMENT, n. m. Pron. *mi-ôl-man*. — Cri du chat : *Le chat ne manque pas d'accourir aux* MIAULEMENTS *très-articulés et très-variés de la chatte.* (Volt.)

... De vingt chats une bande infernale
Par de longs *miaulements* redouble leur effroi. (Andr.)

MIAULER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*onomatopée.*) Pron. *mi-ô-lé*. — Il se dit du chat lorsqu'il crie : *J'entends un chat qui* MIAULE. (Acad.)

L'un *miaule* en grondant comme un tigre en furie. (Boil.)

MICA, n. m. (*micare*, briller; lat.) Min. Minéral formé de feuillets ou paillettes minces à surface brillante, blanche, jaune, verdâtre ou irisée.

MICACÉ, ÉE, adj. Min. Qui est de la nature du mica; qui contient du mica : *Tous les schistes sont mélangés de particules* MICACÉES. (Buff.)

MICACIQUE, adj. des 2 g. Min. Qui contient du mica.

MICASCHISTE, n. m. Pron. *mi-ka-chist*. — Minér. Roche fossile composée de mica et de quartz.

MICHE, n. f. (*mica*, miette; lat.) Pron. *mi-ch*. — Pain d'une grosseur médiocre.

— Pain rond, d'un volume et d'un poids considérables : *Une* MICHE *de douze livres, de vingt livres.* (Acad.)

MICHÉ, n. m. Sot, niais. || Peu usité.

MICMAC, n. m. (m. esp.) Pron. *mik-mak*. — Fam. Intrigue, manigance, pratique secrète dont le but est blâmable : *Il y a bien du* MICMAC *dans cette affaire. On ne connaît rien à tout ce* MICMAC. (Acad.)

Je ne sais quel *micmac* se brasse à la sourdine. (Piron.)

MICO, n. m. Zool. Singe; petit sagouin du Brésil.

MICOCOULIER, n. m. Pron. *mi-ko-kou-lié*. — Bot. Grand arbre qui a beaucoup de rapport avec l'orme; son bois compacte et presque incorruptible est d'un grand usage dans l'ébénisterie : *Le fruit du* MICOCOULIER *ressemble à une petite cerise.* (Acad.)

MICONE, n. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les grandes forêts du Pérou.

MICRACOUSTIQUE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; ἀκούειν, entendre; gr.) Phys. Qui sert, contribue à augmenter l'intensité du son.

MICROCÉPHALE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *mi-kro-cé-fal*. — Zool. Qui a une petite tête.

— N. m. pl. Section d'insectes.

— Bot. Plante dont les fleurs sont réunies en petits capitules.

MICROCÉPHALIE, n. f. Pron. *mi-kro-cé-fa-lî*. — Méd. Idiotisme provenant de la petitesse habituelle de la tête.

MICROCHRONOMÈTRE, n. m. (μικρός, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *mi-kro-kro-no-mètr*. — Phys. Instrument destiné à mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCOSME, n. m. (μικρός, petit; κόσμος, monde; gr.) Pron. *mi-kro-kosm*. — Petit monde; monde en abrégé.

— L'homme considéré comme l'abrégé de ce qu'il y a d'admirable dans le monde : *Je suis un* MICROCOSME, *un abrégé de tout le monde : vif comme un Français, rusé comme un Italien, hardi comme un Turc, fier comme un Écossais.* (Danc.)

MICROCOUSTIQUE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; ἀκούω, j'entends; gr.) Pron. *mi-kro-kouss-tik*. — Phys. Il se dit des instruments destinés à faire percevoir les sons les plus faibles.

MICRODACTYLE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *mi-kro-dak-til*. — Zool. Qui a les doigts courts.

— N. m. pl. Genre d'oiseaux.

MICROGRAPHE, n. m. Pron. *mi-kro-graf.* — Celui qui s'occupe de micrographie.

— Sorte de pantographe.

MICROGRAPHIE, n. f. (μικρός, petit; γράφειν, décrire; gr.) Pron. *mi-kro-gra-fi.* — Phys. Description des corps qui ne se voient qu'à l'aide du microscope.

MICROLOGIE, n. f. (μικρός, petit; λόγος, discours; gr.) Pron. *mi-kro-lo-ji.* — Didact. Traité sur des objets d'une grande ténuité.

MICROLOGUE, n. m. Pron. *mi-kro-logh.* — Celui qui donne une grande attention à de petites choses celui qui se livre à des recherches micrologiques.

— Discours laconique.

MICROMÈTRE, n. m. (μικρός, petit; μετρεῖν, mesurer; gr.) Pron. *mi-kro-mètr.* — Astr. Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes et qui sert à mesurer dans les cieux, avec une très-grande précision, de petites distances et de petites grandeurs.

— Instrument pour mesurer le degré de finesse des laines.

MICROMÉTRIE, n. f. (*micromètre.*) Pron. *mi-kro-mé-tri.* — Didact. Emploi des micromètres.

MICROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mi-kro-mé-trik.* — Qui a rapport aux micromètres.

— *Mesures micrométriques,* celles des objets visibles seulement au microscope, prises à l'aide du micromètre.

— *Vis micrométrique,* vis dont les tours sont extrêmement fins, et qui n'avance que par fraction de millimètre à chaque tour.

MICROMMATE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; ὄμμα, œil; gr.) Zool. Qui a de petits yeux.

MICROMÉLIE, n. f. (μικρός, petit; μέλος, membre; gr.) Pron. *mi-kro-mé-li.* — Pathol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive de quelque membre.

MICROPE, n. m. (μικρός, petit; ποῦς, pied; gr.) Bot. Genre de plante de la famille des Ombellifères.

MICROPHONE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; φωνή, son.) Pron. *mi-kro-fonn.* — Phys. Il se dit des instruments qui augmentent l'instensité du son, comme le porte-voix : *Un instrument* MICROPHONE. *Des instruments* MICROPHONES. ‖ *V. Microcoustique.*

— N. m. *Un* MICROPHONE.

MICROPHONIE, n. f. (μικρός, petit; φωνή, voix; gr.) Méd. Affaiblissement de la voix.

MICROPTÈRE, adj. des 2 g. (μικρός, petit; πτέρον, aile; gr.) Pron. *mi-krop-tèr.* — Zool. Qui a de petites ailes, des ailes courtes : *Perroquet* MICROPTÈRE.

— N. m. Zool. Genre de poissons; petite sciène.

MICROPYLE, n. m. (μικρός, petit; πύλη, porte; gr.) Pron. *mi-kro-pil.* — Bot. Ouverture qui constitue l'orifice par lequel le pollen traverse les enveloppes de l'ovule pour opérer la fécondation.

MICROSCOME, n. m. (μικρός, petit; κομέω, nourrir; gr.) Pron. *mi-kross-kom.* — Zool. Animal marin vivant dans une enveloppe pierreuse couverte de petits coquillages, de petites plantes, de petits animaux, etc.

MICROSCOPE, n. m. (μικρός, petit; σκοπέω, je regarde; gr.) Pron. *mi-kross-kop.* — Phys. Instrument qui a la propriété de grossir à la vue les petits objets : *Cet objet est si petit qu'on ne le peut voir qu'avec un* MICROSCOPE. *Avec le secours du* MICROSCOPE, *on a fait bien des découvertes dans la physique.* (Acad.) *Le* MICROSCOPE *nous découvre dans chaque objet mille objets qui ont échappé à notre connaissance.* (Fén.)

D'un nouveau *microscope* on doit, en sa présence,
Tantôt chez Dulancé faire l'expérience. (Boil.)

— Fig. *Il voit tout avec un microscope*, il s'exagère tout; son imagination grossit tous les objets.

— *Microscope solaire,* microscope qui fait voir en grand, dans une chambre obscure, les images de très-petits objets, vivement éclairés par le soleil.

— Fig : *Le goût est en quelque sorte le* MICROSCOPE *du jugement; c'est lui qui met les petits objets à sa portée.* (J.-J. Rouss.)

MICROSCOPIE, n. f. Examen des objets à l'aide du microscope; ensemble des règles qui se rapportent à l'emploi de cet instrument.

MICROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mi-kross-ko-pik.* — Qui se fait à l'aide du microscope : *Observations, expériences* MICROSCOPIQUES. (Acad.)

— Qui ne peut être vu qu'avec le microscope : *Objet, animal, plante* MICROSCOPIQUE. (Id.)

MICROSOMATIE, n. f. (μικρός, petit; σῶμα, corps; gr.) Méd. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive du corps.

MICROSOME, adj. des 2 g. Zool. Qui a un très-petit corps.

— N. m. Méd. Monstre qui a le corps excessivement petit.

MICROSTOME, adj. des 2 g. (μικρός, petit; στόμα, bouche; gr.) Zool. Qui a une petite bouche.

— N. m. Poisson de la Méditerranée.

MIDAS, n. m. (n. prop.) Pron. *mi-dass.* — Homme ignorant; fort mauvais juge en fait d'arts : *C'est un* MIDAS. *Avoir des oreilles de* MIDAS.

Midas, le roi *Midas* a des oreilles d'âne. (Boil.)

— Zool. Mammifère de Sumatra. ‖ Tortue franche.

MIDI, n. m. (*medius, dies,* milieu du jour; lat.) Milieu du jour; point qui partage le jour également entre le soleil levant et le soleil couchant; la douzième heure depuis minuit : *A l'heure de* MIDI. *A* MIDI *sonnant. Il est* MIDI. MIDI *est sonné.* (Acad.) *Mézeray n'écrivait, même à* MIDI, *dans le mois de juillet qu'à la lumière des bougies.* (Arago.)

J'y cours, *midi sonnant*, au sortir de la messe. (Boil.)

— Poétiq. Lumière éclatante du soleil à midi :

L'étincelant *midi* rayonne dans les airs. (De Fontanes.)

— *En plein midi,* en plein jour, publiquement : *Il a été volé dans la rue* EN PLEIN MIDI. (Acad.) *Il grelotte au soleil en* PLEIN MIDI. (V. Hugo.)

— Fam. et fig. : *Ne voir pas clair en plein midi*, douter d'une chose certaine, évidente; la nier.

— *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein* MIDI, surprendre grossièrement la confiance, la crédulité de quelqu'un : *Le vieux renard trouverait moyen de lui faire* VOIR DES ÉTOILES EN PLEIN MIDI. (Mérim.)

— Fig. *Le midi de la vie,* le temps de la vie qui est entre l'enfance et la vieillesse. ‖ Dans le m. sens : *Être dans son* MIDI. (Acad.)

— Astr. Moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien, et où commence le jour astronomique.

— *Midi vrai,* temps où le soleil est réellement au méridien.

— *Midi moyen,* temps où il serait midi si le soleil avait un mouvement uniforme, et si l'écliptique et l'équateur coïncidaient.

— Géogr. Sud, un des quatre points cardinaux : *Le* MIDI *est opposé au nord.* (Acad.) *Le* MIDI *de la partie orientale de l'Asie paraît être le vrai climat du casoar.* (Buff.)

— Par extens. Pays méridionaux : *Il a ses biens dans le* MIDI *de la France. Voyager dans le* MIDI. (Acad.)

— Exposition qui reçoit à midi toute la chaleur des rayons du soleil : *Son appartement est au* MIDI. (Acad.)

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures,* chercher des difficultés où il n'y en a point; vouloir expliquer d'une manière détournée quelque chose de fort clair.

= **Gramm.** *Midi* est essentiellement masc. sing. On doit donc dire : *Sur le* MIDI; *à* MIDI *précis.* L'emploi du fém. et celui du plur. présentent des constructions tout à fait vicieuses.

MIE, n. f. (*mica,* miette; lat.) Pron. *mî.* — Toute la partie molle du pain renfermée entre les deux croûtes : *De la* MIE *de pain. La* MIE *d'un pain.* (Ac.)

MIE, part. négat. explétive. Pas, point : *Il n'en aura* MIE. (Acad.)

MIE, n. f. (abrév. d'*amie.*) Pron. *mî.* — Anc. Amie Amante : *J'aime mieux ma* MIE!

— Anc. Bonne d'enfant : *Cet enfant est fort attaché à sa* MIE. (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui *Bonne.*

MIÉGE, n. f. Anc. jurispr. Moitié d'une chose.

MIEL, n. m. (*mel;* lat., m. sign.) Pron. *mi-èl.* — Substance sucrée que les abeilles préparent en recueillant le suc visqueux et sucré des nectaires et des feuilles de certaines plantes : MIEL *roux, blanc. Des confitures au* MIEL. (Acad.)

— Pharm. *Miel violat* ou *rosat,* compositions dont le miel est la base.

— Prov. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,* on réussit mieux par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— *Être doux comme miel,* être doucereux, faire le doucereux. ‖ M. sens : *Être tout sucre et tout miel.*

— Fig. *Il a toujours le miel sur les lèvres; le miel découle de ses lèvres,* ses paroles sont douces et flatteuses.

— Prov. et fig. *La lune de miel,* le premier mois du mariage. ‖ *Ils sont encore dans la lune de miel,* ils ne connaissent du mariage que les plaisirs.

MIELLAT, n. m. (*miel.*) Pron. *mi-è-la.* — Agric. Exsudation sucrée qui couvre les feuilles de certaines plantes pendant l'été.

MIELLÉ, ÉE, adj. Doux comme le miel.

— Fig. Doucereux :

Tircis eut beau prêcher; ses paroles *miellées*
S'en étaient au vent envolées. (La Font.)

‖ On dit aujourd'hui *Mielleux.*

MIELLÉE, n. f. V. MIELLAT.

MIELLEUX, EUSE, adj. (*miel.*) Pron. *mi-è-leu, leuz.* — Qui est doucereux, fade : *Ce vin, cette liqueur a un goût* MIELLEUX. (Acad.)

— Fig. Dont la douceur est affectée et feinte : *Un homme* MIELLEUX. *Des paroles* MIELLEUSES. (Ac.) *L'évêque devint tout à coup compatissant et* MIELLEUX. (Mich.)

MIELLURE, n. f. V. MIELLAT.

MIEN, MIENNE (LE, LA) pron. poss. de la 1re pers. (*meus*; lat.) Pron. *mi-ain, ènn.* — De moi; qui est à moi : *Quand vous m'aurez dit votre sentiment, je vous dirai le* MIEN. (Acad.)

Versez le sang d'un frère, et, si c'est peu du sien,
Je vous invite encore à répandre le *mien.* (Rac.)
C'est le Dieu des chrétiens, c'est le *mien,* c'est le vôtre.
(Corn.)

— Fam. et ellipt. *J'ai bien fait des miennes dans ma jeunesse,* j'ai fait bien des folies quand j'étais jeune.

— Fam. Il se joint quelquefois à *un* et se met devant le nom : *Un* MIEN *parent. Un* MIEN *neveu. Une* MIENNE *cousine.* (Acad.) *Savez-vous que vous êtes taillé pour vivre quatre-vingt-dix ans, et que vous ressemblez à un* MIEN *grand-père qui a vécu cet âge?* (V. Hugo.)

Au travers d'un *mien* pré cert ain ânon passa. (Rac.)
... Un *mien* laquais, drôle aux ruses instruit. (V. Hugo.)

— Il s'emploie aussi adjectiv.; alors il ne prend pas l'article et il se met après le nom : *Cette découverte est* MIENNE. *Je ne vous donne pas cette raison comme bonne, mais comme* MIENNE. (Acad.)

Oh non! cette douceur,
De t'avoir devant Dieu pour *mienne*, pour sacrée,
Ne la refusé pas à mon âme altérée. (V. Hugo.)

— N. m. sing. Le bien qui m'appartient : *Je ne demande que le* MIEN. (Acad.)

— Ce qui vient de moi : *Je vous dis la chose comme elle est, je n'y mets rien du* MIEN, *je n'y ajoute rien du* MIEN. (Acad.)

— *Le tien et le mien,* la propriété : *Le* TIEN *et le* MIEN *engendrent beaucoup de guerres et de procès.* (Acad.)

... Du *mien* et du *tien* naquirent les procès. (Regnier.)

— Au pl. Mes proches; mes alliés; ceux qui m'appartiennent en quelque façon : *Il est plein d'égards pour moi et pour les* MIENS. (Acad.)

Opprobre à ma vieillesse,
Si l'affront fait aux *miens* n'est par moi réparé. (C. D.)

MIETTE, n. f. (*mie.*) Toute partie qui tombe du pain quand on le coupe, ou qui reste quand on a mangé : *Petite* MIETTE. *Ramasser les* MIETTES. (Acad.) *Riches voluptueux, les pauvres ne vous demandent que les* MIETTES *qui tombent de vos tables.* (Poule.)

Elle n'en put attraper *miette.* (La Font.)

Lazare eût bien voulu se rassasier des MIETTES *qui tombaient de la table du riche.* (Chateaubr.)

— Par anal. Très-petit morceau de quelque chose à manger : *Nous avons mangé ce pâté en entier, il n'en est pas resté une* MIETTE, *resté* MIETTE. (Acad.)

— Fig. *Les petites fautes dans un grand ouvrage sont les* MIETTES *qu'on jette à l'envie.* (Helvétius.)

MIEUX, adv. compar. de *Bien* (*melius;* lat., m. sign.) Pron. *mi-eu.* — D'une manière plus accomplie; d'une façon plus avantageuse : *Personne n'entend* MIEUX *les affaires que lui, n'écrit* MIEUX, *ne parle* MIEUX *que lui. Il est bien de prier, mais il est* MIEUX *de faire de bonnes œuvres.* (Acad.) *L'homme se défend* MIEUX *que l'animal de l'intempérie du climat.* (Buff.) *On perd tout le temps qu'on pourrait* MIEUX *employer.* (J.-J. Rouss.) *La plupart des lecteurs aiment* MIEUX *s'amuser que s'instruire.* (Volt.)

Vous parlez *mieux* pour lui qu'il ne parle lui-même.
(Rac.)
On n'est pas bien dès qu'on veut être *mieux.* (Lamot.)

— Absol. *Être mieux,* être en meilleure santé, en meilleur état : *Il* EST MIEUX, *un peu* MIEUX, *beaucoup* MIEUX. *Il* ÉTAIT MIEUX *hier qu'aujourd'hui.* (Acad.) *Être mieux,* signifie aussi, être d'une figure, d'un extérieur plus agréable : *Cette femme* EST MIEUX, EST *beaucoup* MIEUX *que sa sœur.*

— Mor. Être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère : *Ce jeune homme est corrigé de ses défauts, il* EST *beaucoup* MIEUX *qu'il n'était avant ses voyages.*

— *Mieux que tout cela*, il y a quelque chose de mieux à dire, à faire que ce qu'on a proposé : *On vous conseille de plaider, de vous désister;* MIEUX

QUE TOUT CELA, *offrez à votre partie adverse moitié de ce qu'elle demande.* (Acad.)

— Plus : *J'aime* MIEUX *cette étoffe que l'autre.* (Ac.)

— Davantage : *Vous croyez qu'elle n'a que vingt ans, elle a* MIEUX. (Acad.)

— *Il vaut mieux*, ou *mieux vaut*, il est plus à propos, plus expédient : *Il* VAUT MIEUX *attendre un peu.* MIEUX VAUT *s'accommoder que de plaider.*

— Il est quelquefois superlatif, et alors il prend l'article : *C'est l'homme du monde* LE MIEUX *fait.* (Acad.) *Il eut à souffrir dans tout ce qu'il croyait le plus et dans ce qu'il croyait* LE MIEUX. (Nisard.)

— Adjectiv. Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit : *Il n'y a rien de* MIEUX, *rien n'est* MIEUX *que ce que vous dites.* (Acad.)

— Substantiv. : *Le* MIEUX *est l'ennemi du bien, est l'axiome favori de la paresse.* (D'Alemb.) *Je ne crois pas à un* MIEUX *prochain.* (B. Const.) *Il désire que ce* MIEUX *continue.* (Mme de Sév.)

— *Il y a* DU MIEUX *dans son état*, UN MIEUX *sensible*, LE MIEUX *se soutient*, se dit d'un malade qui commence à se mieux porter.

— *Aller de mieux en mieux*, faire toujours quelque progrès vers le bien, vers un état meilleur : *Il faut espérer que cela* IRA DE MIEUX EN MIEUX. *Ses aires* VONT DE MIEUX EN MIEUX. (Acad.)

— *A qui mieux mieux*, à l'envi l'un de l'autre : *Chacun s'enfuyait* À QUI MIEUX MIEUX. (De Barante.) *Nous baragouinions de part et d'autre* À QUI MIEUX MIEUX. (V. Hugo.)

— *Faute de mieux*, à défaut d'une chose meilleure, plus convenable : FAUTE DE MIEUX, *je m'arrangerai du logement que vous me proposez.* (Acad.)

= **Le mieux du monde, au mieux, tout au mieux,** loc. adv. Très-bien : *Il en a usé* LE MIEUX DU MONDE. *Cela est* AU MIEUX. *Cela va* TOUT AU MIEUX.

= **Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux que,** loc. conj. Aussi bien qu'il est possible : *Il a fait* DU MIEUX *qu'il a pu*, LE MIEUX *qu'il a pu.* || Dans le m. sens : *Il fera* DE SON MIEUX. *J'ai fait* DE MON MIEUX, TOUT DE MON MIEUX. (Acad.)

— Ellipt. dans le m. sens : *Quand je saurais jaser* DES MIEUX, *il faut que je me taise à présent.* (Rac.)

= **Gramm.** Lorsque *mieux* est employé dans une comparaison dont les termes sont deux infinitifs, on doit exprimer la proposition *de* avant le second : *Il aime* MIEUX *contredire* QUE DE *se ranger au sentiment des autres.* || Quand la comparaison est établie au moyen de deux propositions, si la principale est affirmative, le second verbe prend la négation *ne* : *Je vous* ENTENDS *ici* MIEUX *que vous* NE *pensez.* (Rac.) Si la proposition principale est négative, le second verbe s'emploie sans négation : *Il* N'EST PAS MIEUX *informé que je pensais.*

MIEUX-FAISANT, ANTE, adj. et n. Celui qui agit le mieux, avec le plus de bonté, de grâce, de générosité : *Le meilleur et le* MIEUX-FAISANT *des hommes.* (J.-J. Rousseau.)

MIÈVRE, adj. des 2 g. Pron. *mi-èvr.* — Fam. Vif, remuant ; malicieux : *Cet enfant est* MIÈVRE, *est bien* MIÈVRE. (Acad.) *Il n'a jamais été ce qu'on appelle* MIÈVRE *et éveillé.* (Mol.) *Ah! que vous êtes* MIÈVRE, *madame!* (Danc.)

— Subst. *C'est un petit* MIÈVRE. (Acad.)

MIÈVREMENT, adv. Avec une vivacité maligne.

MIÈVRERIE, n. f. Pron. *m-iè-vre-rî.* — Fam. Qualité de la personne qui est mièvre : *Cet enfant est d'une* MIÈVRERIE *amusante, fatigante.* (Acad.)

— Petite malice : *Il m'a fait une* MIÈVRERIE. *Ce n'est qu'une* MIÈVRERIE. (Acad.) *La comédie et le drame laissent au conte les* MIÈVRERIES *et aux moralistes les petites difficultés de la morale.* (J. Janin.)

MIÈVRETÉ, n. f. Pron. *m-iè-vre-té.* — Petite malice ; tour malin : *C'est un enfant gâté qui fait quelquefois de petites* MIÈVRETÉS. (Danc.) *Il a été condamné au plus horrible supplice pour une* MIÈVRETÉ. (Volt.)

MIGNARD, ARDE, adj. (*minc.*) Pron. *migniar, gniard.* — Gracieux, délicat : *Une femme* MIGNARDE. *Des traits* MIGNARDS. (Acad.) || Vieux.

— En parl. des choses, Qui a une gentillesse, une élégance mêlée d'affetterie : *Langage* MIGNARD. *Manières* MIGNARDES. (Acad.)

MIGNARDEMENT, adv. Pron. *mi-gniard-man.* — Avec délicatesse : *Cet enfant a été élevé* MIGNARDEMENT. *Cet ouvrier travaille fort* MIGNARDEMENT. (Acad.) || Vieux.

— Avec une gentillesse mêlée d'affetterie : *Parler, sourire* MIGNARDEMENT. (Acad.)

MIGNARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron *migniar-dé.* — Fam. et en mauv. part, Traiter délicatement : MIGNARDER *un enfant.* (Acad.)

— Mettre une délicatesse, une grâce affectée : MIGNARDER *son style.* MIGNARDER *son langage.* (Acad.)

= **Se mignarder,** v. pr. Se traiter avec une délicatesse exagérée : *Cette femme* SE MIGNARDE *trop.* (Acad.)

MIGNARDISE, n. f. Pron. *mi-gniar-diz.* — Délicatesse : *La* MIGNARDISE *de son visage, de son langage. La langue italienne a des* MIGNARDISES *qui ne se trouvent dans aucune autre.* (Acad.) *Ce qui doit étonner, c'est que le vers ait en Italie réellement plus d'âpreté ou, pour mieux dire, moins de* MIGNARDISE *que la prose.* (Rivarol.)

— Par anal. Sensibilité excessive : *C'était un mot trop dur et qui blessait la* MIGNARDISE *de leurs sentiments.* (Mariv.) *Toutes ces idées-là avaient beaucoup de douceur pour moi, et je pleurais moins par chagrin que par* MIGNARDISE. (Id.) || Peu usité en ce sens.

— Affectation de gentillesse, de délicatesse : *Avoir de la* MIGNARDISE *dans ses manières, dans son langage, dans son style.* (Acad.) *La* MIGNARDISE *et l'affectation accompagnent une femme coquette dans la douleur et dans la fièvre : elle meurt parée et en rubans de couleur.* (La Br.)

— Au pl. Manières gracieuses et caressantes : *Il s'est laissé prendre aux* MIGNARDISES *de cette femme.* (Acad.)

— Hortic. Espèce d'œillets nains dont on garnit les plates-bandes des jardins : *De la* MIGNARDISE.

MIGNON, ONNE, adj. (*minor*, plus petit ; lat.) Pron. *mi-gnion, gnionn.* — Délicat, joli, gentil : *Visage, pied* MIGNON. *Beauté* MIGNONNE. (Acad.) *Le baobab sert de refuge à l'oiseau le plus* MIGNON *de la nature, au léger colibri.* (A. Martin.) *Elle était petite, ou, pour mieux la peindre,* MIGNONNE. (H. de Balzac.) || *Mon petit papa* MIGNON. (Mol.)

Pourrais-tu voir, sans t'enflammer,
Mes yeux noirs, mon teint frais et ma bouche *mignonne?*
(Léonard.)

— *Argent mignon*, argent qu'on a mis en réserve, et qu'on peut, sans se gêner, employer en dépenses superflues : *Pour faire cette dépense il faudrait avoir de l'*ARGENT MIGNON. (Acad.)

— Fam. *Péché mignon*, péché qu'on se plaît à commettre et dont on ne veut pas se corriger : *La médisance est son péché* MIGNON. (Acad.)

— Substantiv. Fam. En parl. à un enfant, à une femme : *Mon* MIGNON, *ma* MIGNONNE ; *mon petit* MIGNON, *ma petite* MIGNONNE. (Acad.) *Profite, ma* MIGNONNE, *de ce que Dieu t'envoie.* (A. de Vigny.) *Reviens avec moi, ma belle, ma* MIGNONNE, *ma gazelle ; sois la joie de mes enfants.* (B. de St-P.) *Il m'appelait son chéri, son ami, son* MIGNON. (Dest.) *Mon Dieu, la jolie* MIGNONNE. (Regn.)

— Il se prend très-souv. ironiquement :

Vous l'eussiez pris pour quelque saint ermite
Tant le *mignon* faisait la chaste-mite. (La Chauss.)

— Fam. *Vous êtes un joli, un plaisant mignon*, se dit à quelqu'un qui a fait une sottise. (Acad.)

— Fam. Favori : *De ces deux enfants, il y en a un qui est le* MIGNON *de sa mère.* (Acad.)

— Anc. Favori :

Je n'ai, comme ce Grec, des dieux grand interprète,
Dormi sur l'Hélicon, où ces doctes *mignons*
Naissent en une nuit comme des champignons. (Regn.)

— Particul. et en m. part, Favori de Henri III : *Jacques Bonhomme avait en grand dégoût les* MIGNONS *de Henri III.* (De Barante.)

MIGNONNE, n. f. Pron. *mi-gni-onne.* — Typogr. Petit caractère d'imprimerie qui est entre la nompareille et le petit-texte.

— Agric. Espèce de grosse poire d'un rouge foncé, qu'on appelle aussi : *Grosse* MIGNONNE. (Id.)

MIGNONNEMENT, adv. Pron. *mi-gnonn-man.* — Fam. D'une manière délicate : *Cela est* MIGNONNEMENT *fait.* (Acad.)

MIGNONNET, n. m. Pron. *mi-gnio-nè.* — Bot. Vulg. Trèfle : MIGNONNET *blanc*, MIGNONNET *rouge.*

MIGNONNETTE, n. f. (*mignon.*) Pron. *mi-gnionètt.* — Comm. Sorte de petite dentelle : *Une robe garnie de* MIGNONNETTE. (Acad.)

— Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie.

— Hortic. Espèce de petits œillets ; mignardise.

— Art. cul. Poivre concassé.

MIGNOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mi-gn o-té.* — Fam. Traiter délicatement ; dorloter : *C'est gâter cet enfant, que de le* MIGNOTER *comme vous faites.* (Acad.)

= **Se mignoter,** v. pr. Se traiter délicatement : *Cette femme* SE MIGNOTE *trop.* (Acad.)

MIGNOTISE, n. f. Pron. *mi-gnio-tiz.* — Fam. Flatterie, caresse. || Vieux.

MIGRAINE, n. f. (ἥμισυς, moitié ; κρανίον, crâne ; gr.) Pron. *mi-grènn.* — Méd. Douleur vive, lancinante, n'occupant qu'un côté de la tête, particulièrement l'une des régions temporales ; elle est sujette à des retours périodiques réguliers : *La* MIGRAINE *cause ordinairement des maux de cœur. Les odeurs très-fortes donnent la* MIGRAINE. (Acad.)

Dans ce petit domaine
Où nous avons dîné le jour de ma *migraine.* (C. Del.)

MIGRATION, n. f. (*migrare*, émigrer ; lat.) Pron. *mi-gra-cion.* — Transport, passage d'un pays dans un autre pour s'y établir ; il ne se dit que d'une quantité considérable de peuple : *Il y eut de grandes* MIGRATIONS *dans le quatrième siècle. Les* MIGRATIONS *des peuples septentrionaux ont inondé le midi de l'Europe.* (Acad.)

— Voyages périodiques de certains animaux, d'un pays, d'une latitude à l'autre : *Les* MIGRATIONS *des oiseaux, des poissons.* (Acad.)

MIGRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *mi-gra-toar.* — Qui a rapport aux migrations : *Mouvement* MIGRATOIRE.

— Zool. Il se dit d'animaux qui, à certaines époques de l'année, passent d'un pays dans un autre.

MIJAURÉE, n. f. Pron. *mi-jo-ré.* — Fam. et par dénigr. Fille ou femme qui, par des manières affectées, montre des prétentions ridicules : *Voyez un peu la* MIJAURÉE. (Mol.)

Ne va pas envers moi faire la *mijaurée?* (Regn.)
Et pourquoi, diantre, aussi faire la *mijaurée?* (E. Aug.)

MIJOTÉ, ÉE, part. passé du v. Mijoter.

MIJOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Art. cul. Faire cuire doucement et lentement : MIJOTER *du bœuf à la mode.* MIJOTER *de la soupe.* (Acad.)

— Intransitiv. : *Laissez* MIJOTER *ce ragoût.*

— Fam. Traiter délicatement ; dorloter : MIJOTER *un enfant.* (Acad.)

= **Se mijoter,** v. p. Vivre dans une délicatesse affectée : *Il aime à* SE MIJOTER. (Acad.) || Peu usité.

MIL, adj. num. (abrév. de *mille.*) V. MILLE.

MIL, n. m. (*milium* ; lat.) Pron. *mi-y.* — Bot. Plante de la famille des Graminées, qui porte une graine fort petite : *Le* MIL *est une céréale. Semer du* MIL. *Un grain de* MIL. (Acad.)

Le blé profite ici ; là, le *mil* et le lin. (La Font.)
Le moindre grain de *mil*
Serait bien mieux mon affaire. (La F.)

— Graine de cette plante : *Les étourneaux se nourrissent de blé, de sarrasin, de* MIL. (Buff.)

— On dit plus souvent *Millet.*

MILADY, n. f. (m. angl., *madame.*) Pron. *mi-lé-di.* — Titre qu'on donne à une dame anglaise, femme d'un lord ou d'un baronnet, en lui parlant ou en parlant d'elle : *Vous avez raison*, MILADY. *Avez-vous vu* MILADY ?

Les gens de *milady.* — Que *milady* permette. (C. D.)

MILAN, n. m. (*milvus* ; lat., m. sign.) Zool. Oiseau de proie à queue fourchue : *Un* MILAN *qui plane. Les perdreaux craignent le* MILAN. (Acad.) *Il n'y a dans notre climat qu'une seule espèce de* MILAN, *que nos Français ont appelé* MILAN *royal, parce qu'il servait aux plaisirs des princes.* (Buff.)

MILANAISE, n. f. Comm. Espèce d'étoffe mêlée d'or et de soie, faite par le fileur d'or.

MILANDRE, n. m. Poisson de la Méditerranée, de la famille des Plagiostomes.

MILANEAU, n. m. Zool. Jeune milan.

MILIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au millet.

= **Miliacées,** n. f. pl. Tribu de la famille des Graminées, ayant pour type le Millet.

MILIAIRE, adj. des 2 g. (*milium*, millet ; lat.) Pron. *mi-li-èr.* — Méd. Qui ressemble à des grains de mil : *Glandes* MILIAIRES. (Acad.)

— *Éruption miliaire*, éruption de très-petits boutons. || *Fièvre miliaire*, fièvre accompagnée d'une éruption miliaire.

— Bot. *Glandes miliaires*, les stomates.

— N. f. Méd. Phlegmasie caractérisée par de petits boutons rouges qui deviennent blancs et transparents et tombent par écailles.

MILIAIRE, n. f. (*mil.*) Zool. Ortolan : *Il est très-probable que notre ortolan n'est autre chose que la* MILIAIRE *de Varon, ainsi appelée parce qu'on engraissait cet oiseau avec du millet.* (Buff.)

MILIAIRE, n. m. Zool. Espèce de couleuvre.

MILIASSE, n. f. (*mil.*) Sorte de bouillie de millet.

MILICE, n. f. (*militia* ; lat., m. sign.) Pron. *mi-liss.* — Art, exercice de la guerre : *Végèce a écrit sur la milice des Romains.* (Acad.)

— Fig. En terme de l'Écriture : *La vie de l'homme est une* MILICE *continuelle.*

— Collectiv. Corps de troupes ; armée : *Une si*

vaillante MILICE *lui promettait la victoire.* (Acad.) *Rome nourrissait une* MILICE *admirable.* (Boss.) *Les anciens athlètes de la* MILICE *sainte sont descendus dans la tombe.* (De Maistre.)

— Partic. Levées de citoyens faites par la voie du sort pour recruter l'armée : *Tirer au sort pour la* MILICE. *Tomber à la* MILICE. *Soldat de* MILICE. *Cette forteresse n'avait point de troupes réglées, elle fut défendue par la* MILICE. (Acad.)

— Fam. *Soldat de la milice*, homme qui n'a aucun avancement dans sa condition.

— Fig. et poétiq. : *Les milices célestes*, les anges : *Il a chanté la guerre des* CÉLESTES MILICES *contre les légions infernales.* (Campen.)

MILICIEN, n. m. Soldat de milice.

MILIEU, n. m. (*medius locus*; lat.) Centre d'un lieu; endroit également distant de la circonférence, des extrémités : *Voici le* MILIEU *de la place. Nous voici justement au* MILIEU, *dans le* MILIEU. *Couper un fruit par le* MILIEU. (Acad.)

— Adjectiv. : *Le point milieu*, le point du milieu.

— Endroit éloigné de la circonférence, des extrémités : *Cette ville est située au* MILIEU *de la France. Le tonnerre tomba au* MILIEU *de l'église, au* MILIEU *de la cour. Un homme se leva du* MILIEU *de l'assemblée. Il prit son adversaire par le* MILIEU *du corps.* (Acad.)

— Point également éloigné de deux termes d'un espace de temps : *Le* MILIEU *du jour. Le* MILIEU *de la nuit.* (Acad.)

— *Le milieu de l'été, de l'hiver*, époque également éloignée du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver.

— Poétiq. *Le soleil était au milieu de sa course*, il était à peu près midi.

— En parl. d'un livre, d'un discours, Partie qui se trouve à une distance à peu près égale du commencement et de la fin : *Le* MILIEU *du discours est fort beau. Il se leva au* MILIEU *du sermon.* (Acad.)

Que le début, la fin, répondent au *milieu*. (Boil.)

— Fam. *Au beau milieu*, juste au milieu : *Il demeura court* AU BEAU MILIEU *de sa harangue.* (Acad.)

— Mor. Ce qui est également éloigné des extrêmes : *La vertu se trouve dans un juste* MILIEU. (Acad.) *Peu d'hommes vont jusqu'à l'extrême du bien et du mal, la foule est dans le* MILIEU. (Ségur.) *Les hommes s'accommodent presque toujours mieux des* MILIEUX *que des extrémités.* (Montesq.)

— *Juste milieu*, juste tempérament : *Dans les réactions, même en matière de science, il est rare qu'on garde un* JUSTE MILIEU. (Arago.) *Il a toujours su tenir un* JUSTE MILIEU; *il a également évité la profusion d'ornements d'une école et la sécheresse magistrale de l'autre.* (Cuv.)

— Tempérament qu'on prend pour accommoder les différends, pour concilier des esprits opposées : *Essayez de trouver quelque* MILIEU *pour contenter l'un et l'autre.* (Ac.) *J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile, dès que j'ai eu fait connaissance, j'ai passé presque sans* MILIEU *jusqu'au mépris.* (Montesq.)

Il est en toute chose un *milieu* raisonnable. (De Neufch.)

— Phys. Tout corps soit solide, soit fluide qui peut être traversé par un autre corps : MILIEU *rare*; MILIEU *dense.* (Acad.) *Les corps à travers lesquels la lumière se meut portent le nom de* MILIEUX; *ainsi l'air, l'eau sont des* MILIEUX. (Arago.)

— Fluide qui environne les corps : *L'air est le* MILIEU *dans lequel nous vivons.* (Acad.)

— Par anal. Société habituelle; occupations ordinaires : *Je me plais dans le* MILIEU *où je vis.* (Acad.)

— Anat. *Milieux de l'œil*, humeurs aqueuses et diaphanes que renferment les membranes de l'œil; elles impriment les diverses réfractions aux rayons lumineux : *L'âge n'amène que rarement, dans le cheval, le trouble des* MILIEUX DE L'ŒIL, *que l'on aperçoit d'une manière si marquée dans le chien, ainsi que dans l'homme.* (Lecoq.)

= **Au milieu de**, loc. prép. Dans : *Cette langue de terre s'avance* AU MILIEU *de la mer. Ce bras de mer s'avance* AU MILIEU *des terres. L'aigle s'élève* AU MILIEU *des airs.* (Acad.)

— Parmi : *Nous sommes destinés à vivre* AU MILIEU *des hommes. Il a péri* AU MILIEU *de ses succès, de ses victoires.* (Acad.) *La mauvaise conscience trouve un enfer* AU MILIEU *des plaisirs.* (Mme de Maint.)

Je vous vois soupirer *au milieu* de ma joie. (Mol.)
Le riche est quelquefois pauvre au *milieu* de l'or,
Et l'indigence même est souvent un trésor. (La Franc.)

— Fam. *Au milieu de tout cela*, avec tout cela, nonobstant tout cela : AU MILIEU *de tout cela, je voudrais pouvoir le servir.* (Acad.)

MILITAIRE, adj. des 2 g. (*militaris*; lat.; m. sign.) Qui est relatif, propre à la guerre : *L'art* MILITAIRE. *La discipline* MILITAIRE. *Gloire* MILITAIRE. *Fonctions, emplois, grades* MILITAIRES. (Acad.) *Cyrus fut accoutumé dès son enfance à une vie sobre et* MILITAIRE. (Boss.) *Les filles de Sparte s'exerçaient, comme les garçons, aux jeux.* (J.-J. Rouss.)

— *Justice militaire*, justice spéciale qui s'exerce parmi les troupes, suivant des lois spéciales.

— *Heure militaire*, heure exacte, précise.

— *Architecture militaire*, art de fortifier les places.

— *Routes militaires* ou *stratégiques*, chemins qui ont été tracés pour faciliter les opérations militaires, et aux travaux desquels on a fait concourir des corps de l'armée : *Routes* MILITAIRES *de l'Ouest, de la Vendée.*

— *Port militaire*, celui où stationnent ordinairement les bâtiments de guerre d'un État.

— Il s'emploie quelquefois par oppos. à *Civil* : *Les autorités civiles et les autorités* MILITAIRES. (Acad.) *Romulus ouvrit aux vaincus l'entrée à tous les emplois civils et* MILITAIRES. (Roll.)

— *Ordres religieux et militaires*, ordres religieux dont les membres font vœu de combattre les infidèles.

MILITAIRE, n. m. Homme de guerre, soldat : *C'est un bon* MILITAIRE. *On a donné des récompenses à tous les vieux* MILITAIRES. (Acad.)

— Collectiv. La totalité des gens de guerre : *L'esprit du* MILITAIRE *est généralement bon dans cette province. Cette ordonnance déplut au* MILITAIRE. (Acad.)

MILITAIREMENT, adv. D'une manière militaire : *Agir* MILITAIREMENT.

— *Exécuter militairement un soldat*, le fusiller.

MILITANT, part. prés. du v. Militer.

MILITANT, ANTE, adj. Qui combat.

— Théol. *L'Église militante*, l'assemblée des fidèles sur la terre, par oppos. à *l'Église triomphante*, l'assemblée des fidèles dans le ciel : *On lui dit qu'il y avait l'Église triomphante, Dieu, les saints, les âmes sauvées, et l'*ÉGLISE MILITANTE, *autrement dit le pape, les cardinaux, le clergé et les bons chrétiens.* (Mich.)

MILITER, v. intr. ou n. 1re conj. (*militare*, combattre; lat.) Fig. Combattre pour, en faveur de; être favorable à : *Cette raison, cet argument milite pour moi, ne* MILITE *point contre moi.* (Acad.) *La bienveillance pour les classes opprimées* MILITE *pour la mémoire de Claude.* (H. Martin.)

MILLE, adj. numér. des 2 g. (*mille*; lat. m. sign.) Pron. *mil.* — Dix fois cent : MILLE *hommes. Dizaine de* MILLE. *Centaine de* MILLE. *Dix* MILLE *hommes. Les mille et une Nuits.* (Acad.) *Il a cinquante* BONNES MILLE *livres de rente.* (Regn.)

— Nombre indéterminé, mais fort grand : *Il y a* MILLE *ans que je ne lui ai écrit.* (Volt.) MILLE *personnes l'ont vu.* MILLE *gens l'ont fait.* (Acad.)

Vingt carrosses bientôt, arrivant à la file,
Y sont en moins de rien suivis de plus de *mille*. (Boil.)

— Dans le m. sens *Mille et mille* : *Il faut, avant que l'enfant prononce un seul mot, que son oreille soit* MILLE ET MILLE FOIS *frappée du même son.* (Buff.)

Qu'ils composent une œuvre, on verra si leur livre
Après *mille et mille* ans sera digne de vivre. (Regn.)
Mille et mille lauriers dont ta tête est couverte
Semble porter écrit le destin de ma perte. (Corn.)

On a fait cela MILLE ET MILLE FOIS. (Acad.)

— Par anal. *Une femme ne peut guère être belle que d'une façon, mais elle est jolie de* CENT MILLE. (Montesq.)

Cent mille bras vers lui sont tendus à la fois,
Cent mille cris plaintifs ne forment qu'une voix.
(M.-J. Chén.)

— Elliptiq. Un grand nombre de personnes :

En cette illustre ardeur *mille* m'ont devancée;
D'obstacles imprévus *mille* ont su triompher. (Rotrou.)

— Substantiv. : Le nombre mille : MILLE *multiplié par vingt, par cent.* (Acad.)

= **Mil**, adj. num. Millième; il s'emploie par abréviation, mais seulement dans les dates et en parl. du premier millésime de l'ère chrétienne : *L'an* MIL *sept cent.*

= **Gramm. Mille, mil.** La première de ces deux formes, dérivée du latin *mille*, est la seul régulière, et aussi la seule en usage dans les supputations ordinaires : MILLE *sons qui heurtent son oreille ne sont pour lui qu'un bruit confus.* (Ségur.) *Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan cent* MILLE *écus d'or.* (Volt.) *On a* MILLE *remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir son malheur.* (La Br.)

— La seconde forme, *mil*, est usitée seulement pour les dates de notre ère : *En* MIL *sept cent quatre-vingt de l'ère chrétienne.* ‖ Mais, s'il s'agit d'une époque antérieure à l'ère chrétienne ou d'un millésime postérieur au nôtre, on écrit *mille, deux mille*, etc. *L'an* DEUX MILLE *de la création.* (Acad.) *La première guerre que les Gaulois eurent contre les Romains fut vers l'an du monde* TROIS MILLE *cent seize.* (Villem.)

MILLE, n. m. (*mille*; lat.) Pron. *mil.* — Mesure itinéraire de mille pas géométriques environ : *Ce cheval fait tant de milles par heure. Il courut dix* MILLES. (Acad.) *Ce marais a six* MILLES *de long et trois* MILLES *de large.* (Buff.) *On accoutumait les soldats romains à aller le pas militaire, c'est-à-dire à faire en cinq heures vingt* MILLES, *et quelquefois vingt-quatre.* (Montesq.)

Te voilà furieux pour avoir fait un *mille*. (C. Del.)

— Mar. *Mille de longitude*, chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti; différence de longitude entre le méridien sous lequel est le vaisseau, et celui d'où la dernière observation a été faite.

MILLEFEUILLE, n. f. (*mille-folium*; lat.) Pron. *mil-feu-y.* — Bot. Plante de la famille des Radiées, ainsi nommée parce que ses feuilles sont découpées très-menu; elle est propre à arrêter le sang qui coule d'une blessure. ‖ Vulg. *Herbe à la coupure, herbe au charpentier*, ou *herbe militaire.*

MILLE-FLEURS, n. m. pl. Il ne s'emploie que dans ces locutions : ROSOLIS *de mille-fleurs*, sorte de rosolis dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. ‖ *Eau de* MILLE-FLEURS, urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède. ‖ *Huile de* MILLE-FLEURS, eau, huile extraite de la bouse de vache par distillation.

MILLÉNAIRE, adj. des 2 g. (*mille*, mille; lat.) Pron. *mil-lé-nèr.* — Qui contient mille unités de même espèce : *Le nombre* MILLÉNAIRE. (Acad.)

= **Millénaire**, n. m. Espace de dix siècles, de mille ans : *Dans le premier* MILLÉNAIRE. *Le second* MILLÉNAIRE. (Acad.)

— Particul. Commandant de mille hommes : *Au Chili les décurions et les autres inspecteurs, en remontant jusqu'au* MILLÉNAIRE, *devaient rendre compte à celui-ci des bonnes et des mauvaises actions.* (Raynal.)

— N. m. pl. Sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement dernier, les êtres jouiraient sur la terre de toutes sortes de délices pendant mille ans : *Nouveaux* MILLÉNAIRES, *nous réclamons un monde nouveau, une autre vie dans celui-ci, et une félicité terrestre.* (Portalis.)

MILLEPERTUIS, n. m. (*mille* et *pertuis*, trou; fr.) Pron. *mil-pèr-tui.* — Bot. Plante dont les feuilles offrent une multitude de petits points ronds translucides formés par des utricules remplis d'huile volatile.

MILLE-PIEDS, n. m. pl. (*mille* et *pied.*) Pron. *mil-pié.* — Zool. Famille d'insectes qui ont une multitude de pieds : *Les scolopendres, les iules, sont de la famille des* MILLE-PIEDS. (Acad.)

MILLÉPORE, n. m. (*mille* et *pore*; fr.) Pron. *mil-lé-por.* — Zool. Genre de polypes pierreux dont la surface est percée d'une multitude de pores.

MILLÉSIME, n. m. (*millesimus*, millième; lat.) Pron. *mil-lé-zim.* — Ensemble de chiffres qui marquent l'année sur les médailles, les monnaies, au bas du titre d'un livre, etc., depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille : *On ignore en quelle année cette médaille a été frappée, car le* MILLÉSIME *est effacé.* (Acad.)

— Par extens., il se dit en parl. des médailles frappées avant l'an mil : *Le* MILLÉSIME *de cette médaille fait connaître qu'elle fut frappée l'année du couronnement de Charlemagne.* (Acad.)

MILLET, n. m. (*mil.*) Pron. *mi-iè.* — Graine du mil; mil : *Semer du* MILLET. *Un grain de* MILLET. *Farine de* MILLET. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est un grain de millet dans la gueule d'un âne*, se dit lorsque ce qu'on donne à quelqu'un n'est pas à beaucoup près suffisant pour ses besoins.

MILLIAIRE, adj. des 2 g. (*mille.*) Pron. *mi-li-èr.* — Il se dit des bornes placées sur les grands chemins pour marquer les milles, les lieues, etc. *Borne, colonne, pierre* MILLIAIRE. (Acad.) *Sur l'Océan, cette route sans pierres* MILLIAIRES, *la plus belle des aventures est la rencontre de deux vaisseaux.* (Chateaub.)

— Substant. *Le premier, le second* MILLIAIRE *est à tel endroit.* (Acad.)

MILLIARD, n. m. (*mille.*) Pron. *mi-li-ar.* — Mille fois un million, ou dix fois cent millions.

— Absol. Mille millions de francs : *La dette de cet État est de plusieurs* MILLIARDS. (Acad.) *Le co-*

mité évalue la totalité des biens de mainmorte du clergé propriétaire à quatre MILLIARDS. (Lam.) *Au dix-septième siècle, les mines de l'Amérique produisirent huit* MILLIARDS *et demi.* (Rossi.)

MILLIARE, n. m. Millième partie de l'are.

MILLIASSE, n. f. Pron. *mi-li-ass.* — Fam. Un fort grand nombre : *Il y avait dans les rues de cette ville une* MILLIASSE *de mendiants. Sur le bord de cet étang, il y a des* MILLIASSES *de moucherons.* (Acad.)

MILLIÈME, adj. des 2 g. (*millesimus*; lat.) Pron. *mi-li-èm.* — Nombre ordinal qui complète le nombre de mille : *Il est le* MILLIÈME. *La* MILLIÈME *année après la naissance de Jésus-Christ.* (Acad.)

— Partie d'un tout que l'on suppose composé de mille parties.

— Par exagér. : *Si j'avais la* MILLIÈME *partie de son bien, je serais assez riche.* (Acad.)

— N. m. Millième partie d'un tout : *Un* MILLIÈME. (Acad.)

MILLIER, n. m. (*millia*, mille; lat.) Pron. *mi-li-é.* — Métr. anc. Poids de dix quintaux ou de mille livres : *Les éléphants des Indes portent aisément trois ou quatre* MILLIERS. (Buff.)

— Fam. Mille : *Un* MILLIER *d'écus.* (Acad.) *On a imprimé depuis la mort de Racine environ un* MILLIER *de tragédies. Combien en est-il resté au théâtre?* (La Harpe.)

— Nombre indéterminé, mais fort grand : *Je connais des* MILLIERS *de gens qui pensent ainsi. Il y a des* MILLIERS *d'hommes qui ne savent comment vivre.* (Acad.) *Des* MILLIERS *de morts.* (Boss.)

= **Par milliers, à milliers**, loc. adv. En nombre considérable : *On en trouve à* MILLIERS, *par* MILLIERS. (Acad.) *On détruit la taupe à* MILLIERS. (Buff.)

Tu aurais fourni des rimes par milliers. (Boil.)

MILLIGRAMME, n. m. (*milli*, de millième; et gramme.) Métrol. Millième partie du gramme.

MILLILITRE, n. m. Métrol. Millième partie du litre : *On ne se sert du* MILLILITRE *qu'en pharmacie.*

MILLIMÈTRE, n. m. Métrol. Millième partie du mètre, équivalant à environ une demi-ligne : *La ténacité du fer est telle qu'un fil de deux* MILLIMÈTRES *d'épaisseur porte un poids de deux cent quarante neuf kilogrammes sans se rompre.* (Francœur.)

MILLION, n. m. (*mille.*) Pron. *mi-lion.* — Nombre de mille fois mille ou de dix fois cent mille : *Nous sommes séparés du soleil par un intervalle de trente-huit* MILLIONS *de lieues.* (Arago.)

— Nombre indéterminé, mais très-considérable : *J'ai ouï dire cela un* MILLION *de fois.* (Acad.) *Quel dangereux poste que celui qui expose à tous moments un homme à nuire à des* MILLIONS *d'hommes.* (La Br.)

Ah! mille *millions* de diables à mes trousses!
Moi qui venais chercher des émotions douces. (Em. Aug.)

— Absol. Un million de francs : *C'est la veuve d'un honnête partisan qui a gagné deux* MILLIONS *au service du roi.* (Danc.) *Cet homme est si riche qu'il ne compte que par* MILLIONS. (Acad.)

— Fam. *Être riche à millions*, être extrêmement riche.

MILLIONIÈME, adj. numér. des 2 g. Pron. *mi-li-o-ni-èm.* — Nombre ordinal qui complète le nombre d'un million.

— Partie d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties : *La* MILLIONIÈME *partie.* (Acad.)

— Substantiv. : *Un* MILLIONIÈME. *Trois* MILLIONIÈMES. (Acad.)

MILLIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mi-li-o-nèr.* — Qui est riche d'un ou de plusieurs millions; qui est extrêmement riche : *Cet homme est devenu* MILLIONNAIRE. (Acad.) *Il faudrait, pour bien faire, que tout le monde fût* MILLIONNAIRE. (Scribe.)

— Substantiv. Homme riche d'un ou de plusieurs millions : *C'est un* MILLIONNAIRE. (Acad.)

MILORD, n. m. (*my lord*, mon seigneur; angl.) Pron *mi-lor.* — Titre qu'on donne aux pairs d'Angleterre en leur adressant la parole :

Je me suis dit : *Milord* protége l'industrie.

— Fig. et pop. Homme riche : *C'est un* MILORD.

MILPHOSE, n. f. (μίλφωσις; gr., m. sign.) Méd. Chute des cils, sans maladie des paupières.

MILVIN, INE, adj. (*milvus*, milan; lat.) Zool. Qui ressemble au milan.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces.

MIME, n. m. (μῖμος, imitateur; gr.) Pron. *mim.* — Antiq. Espèce de comédie bouffonne et libre jusqu'à l'obscénité, particulière au théâtre des anciens Romains : *Il ne nous reste que des fragments des anciens* MIMES *joués à Rome.* (Acad.)

— Acteur qui jouait dans ces sortes de pièces.

— *C'est un bon mime*, se dit d'un homme qui a le talent d'imiter d'une manière plaisante l'action, le langage et la physionomie des autres personnes.

— Adj. : *Il est* MIME. (Acad.)

MIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Mimer.

MIMER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Imiter à la façon des mimes : MIMER *un discours.* MIMER *un rôle.*

MIMÈSE, n. m. Pron. *mi-mèz.* — Littér. Sorte d'ironie par laquelle on répète directement ce qu'un autre a dit ou pu dire, en affectant d'imiter le maintien, les gestes et le ton de cette personne.

MIMIAMBE, adj. des 2 g. (*mimus*, mime, et *iambus*, iambe; lat.) Pron. lat. Il se dit d'un vers iambique très-libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces.

MIMIQUE, adj. des 2 g. (*mimus*; lat.) Pron. *mi-mik.* — Qui concerne les mimes : *Pièce* MIMIQUE. *Jeux* MIMIQUES. *Poëte* MIMIQUE. (Acad.)

— Qui imite, qui exprime par le geste : *Action* MIMIQUE. *Langage* MIMIQUE.

— Méd. Il se dit de certains mouvements qui ne dépendent pas de la volonté, mais qui sont seulement instinctifs.

— Substantiv. *Un mimique*, un auteur de mimes.

MIMIQUE, n. f. Art d'imiter, de peindre par le geste : *La* MIMIQUE *est le principal moyen de transmettre des idées aux sourds-muets.* (Acad.)

MIMOGRAPHE, adj. des 2 g. (μῖμος, mime; γράφω, écrire; gr.) Auteur de mimes.

MIMOGRAPHIE, n. f. Pron. *mi-mo-gra-fi.* — Littér. Traité sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOLOGIE, n. f. (μῖμος, mime, et λόγος, discours; gr.) Didact. Imitation de la voix humaine, ou du ton, des gestes d'une personne.

MIMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mi-mo-lo-jik.* — Didact. Qui appartient à la mimologie.

MIMOLOGISME, n. m. Figure par laquelle on imite un être animé dans quelque circonstance de sa physionomie, de son geste, de sa voix, pour le faire reconnaître.

MIMOLOGUE, n. m. Pron. *mi-mo-lògh.* — Celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne.

MIMOSA, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses; la plus remarquable est la Sensitive : *Une belle* MIMOSA. *La verdure se réduit à de stériles buissons de* MIMOSAS *épineuses et de sensitives.* (Lenormand.)

MIMULE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées, qui croissent en Amérique et à la Nouvelle-Hollande.

MINABLE, adj. des 2 g. Fam. Pitoyable, qui excite, qui sollicite la pitié : *Il a un air* MINABLE.

MINAGE, n. m. Anc. Droit qu'on prélevait sur les grains qui se vendaient au marché : *Ce seigneur avait droit de* MINAGE. (Acad.)

MINAHOUET, n. m. Pron. *mi-na-oné.* — Mar. Planchette percée d'un trou; instrument dont les cordiers se servent pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne.

MINARET, n. m. (*minarch*, bâtiment élevé, tour; ar.) Pron. *mi-na-rè.* — Tour élevée auprès d'une mosquée, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière et d'où l'on annonce les heures : *Les* MINARETS *légers des blanches mosquées attirent l'œil des navigateurs.* (Lam.)

— Zool. Genre de coquilles univalves.

MINAUDER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*mine.*) Pron. *mi-nô-dé.* — Faire certaines mines; affecter certaines manières pour se rendre agréable, pour plaire : *Elle imitait en* MINAUDANT *le doux ramage d'un jeune oiseau.* (Lesage.) *S'ils s'assemblent, c'est pour voir déclamer des histrions,* MINAUDER *des prostituées.* (J.-J. Rous.)

MINAUDERIE, n. f. Pron. *mi-nôd-ri.* — Action de minauder; défaut d'une personne qui minaude : *Elle est d'une* MINAUDERIE *insupportable.* (Acad.)

— Au pl. Mines, manières affectées : *Je n'aime point toutes ces* MINAUDERIES. (Acad.) *Il prenait un air mélancolique et se faisait questionner en faisant des* MINAUDERIES. (H. de Balzac.) *Avec ces* MINAUDERIES *elle attire les yeux de tout le monde.* (Danc.)

MINAUDIER, IÈRE, n. Pron. *mi-nô-dié, dièr.* — Qui a l'habitude de minauder : *C'est un* MINAUDIER, *une* MINAUDIÈRE. (Acad.)

— Adj. : *Une femme* MINAUDIÈRE. (Acad.) *Marivaux devient maniéré,* MINAUDIER, *façonnier, le plus naturellement du monde.* (Ste-Beuve.)

MINCE, adj. des 2 g. (*minutus*, menu; lat.) Pron. *mainse.* — Qui a fort peu d'épaisseur : *Étoffe* MINCE. *Cette lame d'argent est fort* MINCE. *Couper des tranches de pain trop* MINCES. (Acad.)

— Prov. *Mince comme une langue de chat*, extrêmement mince.

— Fig. Faible, médiocre : *Un* MINCE *héritage, un revenu, un mérite* MINCE. *Un* MINCE *savoir.* (Acad.)

— Fig. Vulgaire; de peu de considération : *Cet homme a la mine bien* MINCE. *Rien de si* MINCE *que sa personne.* (Acad.) *Un conseiller, un receveur, sont des amants un peu bien* MINCES *pour une grande comtesse comme vous.* (Mol.)

— Tactiq. *Ordre mince*, par oppos. à *Ordre profond.*

MINCEUR, n. f. Pron. *main-çeur.* — État, nature de ce qui est mince : MINCEUR *des os. La longueur ou la brièveté des canines détermine la* MINCEUR *ou la grosseur des lèvres.* (Serres.)

MINE, n. f. Air, expression qui résulte de la conformation extérieure et particul. du visage d'une personne : *Bonne* MINE. *Mauvaise, méchante* MINE. MINE *basse, ignoble. On se trompe souvent à la* MINE. (Acad.) *Il était bien fait, vigoureux, d'une* MINE *haute et fière.* (Fén.) *J'ai quelque chose de chagrin et de fier dans la* MINE. (La Rochef.) *J'aime les gens dont la* MINE *promet peu et tient beaucoup.* (Regn.)

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens sur la *mine.* (La Font.)

— *Homme, femme de bonne mine*, homme, femme d'une figure agréable, d'un extérieur avantageux.

— *Homme, femme de mauvaise mine*, homme mal vêtu, dont l'habillement et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes.

— *Avoir une bonne, une mauvaise mine*, avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé.

— *Avoir la mine de*, paraître : AVOIR LA MINE *d'être riche*, D'*être un peu fou.* (Acad.)

— Être exposé à : J'AI *bien* LA MINE DE *payer cher vos folies.* (Mol.)

— *Porter la mine de*, avoir l'apparence : *Il* PORTE LA MINE *d'un fripon.* (Acad.)

— Contenance qu'on prend, air qu'on se donne dans une intention quelconque : *Dans toutes les professions, chacun affecte une* MINE *et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie.* (La Rochef.) *Il a pris sa* MINE *agréable. Il a pris cette* MINE *riante que vous lui connaissez.* (Acad.)

— *Payer de mine*, avoir un bel extérieur, mais peu de mérite : *Il* PAYE DE MINE, *mais au fond c'est un sot.* (Acad.)

— *Faire mine de*, suiv. d'un infinitif, faire semblant de : *Il* A FAIT MINE DE *vouloir s'en aller.* (Acad.)

D'abord, l'argent en main paye vite et comptant,
Mais non, *fais mine* un peu d'en être mécontent. (Boil.)

— *Faire la mine à quelqu'un*, lui témoigner qu'on est mécontent de lui : *Qu'a-t-il donc à nous* FAIRE LA MINE? (Acad.)

— *Faire la mine, une laide mine*, faire la grimace.

— *Faire bonne mine, mauvaise mine à quelqu'un*, lui faire un bon, un mauvais accueil.

— *Faire froide mine, triste mine, grise mine à quelqu'un*, lui faire mauvais visage, le recevoir froidement.

— Prov. *Faire bonne mine à mauvais jeu*, dissimuler adroitement son mécontentement.

— En parl. des choses, Bonne ou mauvaise apparence : *Un mets qui a bonne* MINE, *qui a mauvaise* MINE. (Acad.)

De quand sont vos jambons? Ils ont fort bonne *mine.*
(La Font.)

— Au pl. Fam. Expression de la physionomie, mouvements du visage; gestes affectés : *Tous les sentiments ont chacun un ton de voix, des gestes et des* MINES *qui leurs sont propres.* (La Rochef.) *A quoi bon toutes ces* MINES? *Cette femme fait bien des* MINES. (Acad.)

Elle a de certains yeux, de certaines manières,
Des souris attrayants, des *mines* meurtrières. (Regn.)

— *Faire des mines à quelqu'un*, lui faire des signes d'intelligence, l'agacer par des regards, des mouvements de visage affectés : *J'ai eu beau lui* FAIRE DES MINES, *il ne m'a pas compris.* (Acad.)

MINE, n. f. (*minera*; lat., m. sign.) Lieu souterrain où gisent des métaux, des minéraux et certaines pierres précieuses : *Une* MINE *d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de charbon de terre, de sel gemme, etc. Une* MINE *de diamants, de rubis. Une* MINE *riche, pauvre. Trouver, fouiller, exploiter une* MINE. (Acad.)

— Particul. Cavité souterraine pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient : *Travailler aux* MINES, *dans les* MINES. *Les galeries d'une* MINE. (Acad.)

— Métal, minéral : *Voilà de la* MINE *d'or, d'argent, de cuivre.* (Acad.)

— *Mine de plomb*, plombagine, pierre dont on fait les crayons : *Ses dessins à la* MINE DE PLOMB *sont d'une légèreté singulière.* (Bailly.)

— Fig. et mor. *Ce sujet est une* MINE *féconde de beautés poétiques.* (Acad.)

— *C'est une mine de savoir et d'érudition*, se dit d'un homme très-savant, très-érudit.

— Artill. Cavité souterraine pratiquée sous un rempart pour le faire sauter au moyen de la poudre à canon : *Charger, faire jouer une* MINE. *Mettre le feu à une* MINE. *La* MINE *emporta l'angle du bastion.* (Acad.)

— *Puits de la mine*, ouverture qu'on fait en terre, à la profondeur de l'entrée des galeries de mine que l'on peut pratiquer. ‖ *Chambre* ou *fourneau de la mine*, lieu destiné à recevoir la charge de la mine. ‖ *Entonnoir de la mine*, trou que forme la mine quand elle saute.

— *Éventer la mine*, découvrir le lieu où elle est pratiquée et en empêcher l'effet.

— Fig. Pénétrer un dessein secret et empêcher par là qu'il réussisse.

MINE, n. f. (μνᾶ, gr.) Antiq. gr. Poids de cent drachmes; c'était un peu moins d'un demi-kilogramme.

— Monnaie qui valait cent drachmes, environ quatre-vingt-dix francs de notre monnaie : *Une* MINE *attique. Le prix des esclaves, vers les temps macédoniens, était de quatre ou cinq* MINES. (H. Wallon.)

MINE, n. f. Anc. Mesure contenant la moitié d'un setier : *Il me doit trois setiers et* MINE *de blé.* (La Font.)

— Ce que contient une mine : *Ces chevaux ont mangé une* MINE *d'avoine.* (Acad.)

— Prov. *En avoir pour sa mine de fèves*, éprouver quelque malheur, essuyer quelque perte.

MINÉ, ÉE, part. pass. du v. Miner.

MINER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage fortifié, sous un roc : *Les ennemis* AVAIENT MINÉ *la demi-lune avant de l'abandonner.* (Acad.)

— En parl. de l'eau, Creuser, caver lentement : *L'eau* MINE *la pierre. Le courant de la rivière* A MINÉ *les piles de ce pont.* (Acad.) *Un fleuve* MINE *lentement et sans bruit les digues qu'on lui oppose.* (Montesq.)

— Fig. Consumer, détruire : *Cette maladie le* MINE. *Le chagrin le* MINE. *Le temps* MINE *tout.* (Acad.)

Une fièvre brûlante, attaquant tes ressorts,
Vient à pas inégaux *miner* ton faible corps. (Volt.)
Tu sentiras l'ennui *miner* tes tristes jours,
Si l'affreux désespoir n'en abrége le cours. (Coll. d'Harl.)

MINERAI, n. m. Pron. *minn-rè*. — Min. Métal tel qu'on le retire de la mine; toute substance qui renferme un métal : *Un* MINERAI *rebelle. Un* MINERAI *fusible. Laver, écraser, fondre le* MINERAI. (Acad.) *Le fer n'est autre chose que le produit du* MINERAI *traité par le bois ou le charbon.* (Blanqui.)

— Techn. Substance dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elle renferme.

— Chim. Substances métalliques qui résultent de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur.

MINÉRAL, n. m. Min. Substance placée à la surface ou dans le sein de la terre, dépourvue d'organisation, et formée d'un assemblage de molécules similaires, comme les pierres, les métaux, les sels, etc. : *Des échantillons de* MINÉRAUX. (Acad.) *Il faisait des collections de* MINÉRAUX *et de coquillages; savait empailler les oiseaux.* (H. de Balz.)

MINÉRAL, ALE, adj. Qui appartient aux minéraux : *Matière, substance* MINÉRALE. *Charbon, sel* MINÉRAL. (Acad.)

— *Règne minéral*, ensemble de tous les corps dépourvus d'organisation, qu'on trouve agglomérés ou épars, et qui servent de base aux corps organisés.

— *Eaux minérales*, eaux dans lesquelles un ou plusieurs minéraux sont en dissolution.

— *Eaux minérales factices*, imitation des eaux minérales par des procédés chimiques.

MINÉRALISABLE, adj. des 2 g. Min. Qui est susceptible de se combiner avec un autre corps minéral.

MINÉRALISATEUR, n. m. Chim. Celui des deux composants qui dans une combinaison fait plus particulièrement fonction de principe chimique, et imprime à l'autre, qui joue le rôle de base, des caractères déterminés : *L'oxygène, les acides, le soufre, l'arsenic, sont les* MINÉRALISATEURS *les plus anciens.* (Acad.)

MINÉRALISATION, n. f. Pron. *mi-né-ra-li-zacion*. — Chim. Acte par lequel s'effectue la combinaison de deux corps qui jouent le rôle, l'un de minéralisateur, l'autre de minéralisable : *A l'exception de l'or, qui se trouve presque toujours dans l'état de métal, tous les autres métaux se présentent le plus souvent dans l'état de* MINÉRALISATION. (Buff.)

MINÉRALISÉ, ÉE, part. pass. de Minéraliser. Combiné avec un minéralisateur : *On trouve rarement les métaux sous leur forme métallique dans le sein de la terre; ils y sont ordinairement sous une forme* MINÉRALISÉE. (Buff.) *Fourcroy a analysé un grand nombre d'eaux plus ou moins* MINÉRALISÉES. (Cuv.) *L'or et l'argent se présentent souvent sous leur forme native : tous les autres métaux ne se présentent communément que sous une forme* MINÉRALISÉE. (Buff.)

MINÉRALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mi-né-ra-li-zé*. — Chim. En parl. de certaines substances qui change essentiellement les caractères extérieurs des matières métalliques en se combinant avec elles.

MINÉRALOGIE, n. f. (*minera*, mine; lat., et λόγος.) Pron. *mi-né-ra-lo-ji*. — Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux, de leur composition chimique, de leur gisement, et du rôle qu'ils jouent dans la constitution de la terre : *Traité, ouvrage de* MINÉRALOGIE. (Acad.)

MINÉRALOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la minéralogie : *Carte* MINÉRALOGIQUE.

MINÉRALOGISTE, n. m. Pron. *mi-né-ra-lo-jist*. — Qui possède la science des minéraux : *C'est un savant* MINÉRALOGISTE. (Acad.)

MINERVE, n. f. Pron. *mi-nèrv*. — Myth. Déesse de la sagesse, de la guerre, des sciences et des arts.

— *Faire quelque chose malgré Minerve*, tenter une chose à laquelle on n'est point propre : *Rimer malgré* MINERVE.

— Fam. Tête, cervelle : *Tirer quelque chose de sa* MINERVE. *C'est tout ce que j'ai pu tirer de ma* MINERVE. (Acad.) *Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins..... fatiguer leur* MINERVE *à maintenir un intarissable flux de paroles.* (J. J. Rouss.)

— Chir. Collier dont les orthopédistes se servent pour soulever la tête.

MINET, ETTE, n. Fam. Petit chat, petite chatte : *Le* MINET *joue avec le chien.* (Acad.)

MINETTE, n. f. Techn. Grande auge dans laquelle le potier jette ses moules pour les couvrir de sable.

— Min. Variété de minerai de fer.

— Bot. Espèce de luzerne : MINETTE *dorée*.

MINEUR, n. m. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale.

— Celui qui est employé aux travaux des mines, pour l'attaque ou la défense des places : *Attacher le* MINEUR *à un bastion. Le trou du* MINEUR. *Une compagnie de* MINEURS. (Acad.)

— Zool. Il se dit des animaux qui creusent dans la terre ou dans le tronc des arbres, pour s'y loger ou pour y déposer leur progéniture.

MINEUR, EURE, adj. (*minor*, plus petit; lat.) Moindre, plus petit : *La* MINEURE *partie*.

— Dr. ecclés. *Excommunication mineure*, celle qui prive de la participation aux sacrements et d'un bénéfice ou d'une dignité ecclésiastique.

— *Asie Mineure*, partie occidentale de l'Asie.

— Hist. ecclés. *Les quatre ordres mineurs*, les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. ‖ *Frères mineurs*, religieux cordeliers.

— Mus. *Tierce mineure*, tierce composée d'un ton et d'un demi-ton. ‖ *Sixte mineure*, intervalle tel que celui de *mi à ut*. ‖ *Septième mineure*, intervalle tel que celui de *mi à ré*. ‖ *Ton* ou *mode mineur*, celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont mineures.

— Substant. Ton, mode mineur : *Un air en* MINEUR. *Passer du* MINEUR *au majeur, du majeur au* MINEUR. (Acad.)

— *Seconde mineure*, celle qui ne se compose que d'un demi-ton, comme de *mi à fa*.

— Mar. *Lieues mineures*, celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle parallèle à l'équateur.

MINEUR, EURE, n. (*minor*, plus petit; lat.) Jurispr. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne et de son bien : *Enfant* MINEUR. *Fille* MINEURE. *Émanciper une* MINEURE. *C'est le droit des* MINEURS. (Acad.)

Par fraude ils ont ravi les terres d'un *mineur*. (Régn.)

MINEURE, n. f. Pron. *mi-neur*. — Log. Seconde proposition d'un syllogisme : *Nier, accorder, prouver, distinguer la* MINEURE, *une* MINEURE. (Acad.)

— Théol. Thèse; acte le plus court de tous ceux que les étudiants soutenaient pendant la licence : *Soutenir une* MINEURE. *Faire sa* MINEURE.

MINIATURE, n. f. (*miniare*; peindre avec du vermillon; lat.) Pron. *mi-gnia-tur*. — Peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines délayées à l'eau gommée : *Portrait en* MINIATURE. *On pointille la* MINIATURE. (Ac.)

— Paléogr. Lettre de couleur rouge, tracée au minium, qui commence un chapitre et un paragraphe des manuscrits anciens; lettre ornée et peinte de toutes sortes de couleurs : *Le neuvième siècle vit naître la peinture des manuscrits; les* MINIATURES *commencèrent réellement alors.* (Ampère.)

— Tableau, portrait peint en miniature : *Voilà une jolie* MINIATURE. (Acad.)

— Fig. Tout objet qui présente la ressemblance abrégée d'un autre objet, d'un travail de plus grande dimension, ou de plus grande importance : *C'est une histoire en* MINIATURE. *Cette boîte est une vraie* MINIATURE. *Le plumage du troglodyte est en raccourci et, pour ainsi dire, en* MINIATURE *celui de la bécasse.* (Buff.)

— Fig. Personne petite et délicate : *C'est une* MINIATURE. *C'est une jolie petite* MINIATURE. (Acad.)

MINIATURISTE, n. m. Pron. *mi-gnia-tu-rist*. — Peintre en miniature : *C'est un bon* MINIATURISTE.

MINIÈRE, n. f. (*min.*) Pron. *mini-èr*. — Terre, sable, ou pierre d'où l'on tire un métal ou un minéral : MINIÈRE *d'or. Cela sort de la* MINIÈRE. (Acad.) *Les* MINIÈRES *de charbon et d'ardoise.* (Buff.)

MINIMÀ (À) loc. adv. Jurispr. Il ne s'emploie que dans cette formule : *Appel à minimâ*, appel que le ministère public interjette quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

MINIME, adj. des 2 g. (*minimus*; lat., m. sign.) Très-petit, très-peu considérable : *Objet* MINIME, *d'un intérêt* MINIME, *d'une valeur* MINIME. (Acad.)

— Anc. Il se disait d'une couleur très-sombre, semblable à celle des habits des minimes : *Drap* MINIME.

MINIME, n. m. Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule, qui avaient pris ce nom par humilite, et qui, outre les trois vœux monastiques, faisaient vœu d'observer un carême perpétuel : *Couvent de* MINIMES. (Acad.)

— Zool. Coquille univalve du genre Cône, à cause de sa couleur semblable à la robe des minimes.

MINIMUM, n. m. (le plus petit m. lat.) Pron. *mi-ni-mom*. — Mathém. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite.

— Par oppos. à *Maximum*, la plus petite somme dans l'ordre des sommes dont il s'agit : *Le* MINIMUM *des pensions de ce grade est de cinq cents francs. Il n'a été condamné qu'au* MINIMUM *de l'amende.* (Acad.)

— La moindre des peines que la loi inflige pour un crime, pour un délit : *On lui appliqua le* MINIMUM *de la peine.* (Acad.)

— Au plur. *Des* MINIMA. *Cet astronome donne les* MINIMA *d'éclat de cette étoile pour le 28 du mois prochain.* (Babinet.)

MINISTÈRE, n. m. (*ministerium*, fonction; lat.) Pron. *mi-niss-tèr*. — Emploi, charge qu'on exerce : *Satisfaire aux obligations, remplir les devoirs de son* MINISTÈRE. *Se bien acquitter de son* MINISTÈRE. *La sainteté de son* MINISTÈRE *était encore relevée par l'éclat de ses vertus.* (Acad.)

— *Le ministère des autels*, le sacerdoce, les fonctions de prêtre : *Se vouer au* MINISTÈRE *des autels.* (Acad.)

Là vit l'homme de Dieu, dont le saint *ministère*
Du peuple réuni présente au ciel les vœux. (Del.)

— Par anal. *Le* MINISTÈRE *des âmes est celui de tous le plus délicat et plus sublime.* (La Br.)

— Par. extens. *Le ministère de la parole, de l'éloquence*, les fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc.

— *Ministère public*, magistrature établie près de chaque tribunal, pour requérir l'exécution et l'application des lois : *La poursuite des crimes est réservée au* MINISTÈRE PUBLIC. *Le* MINISTÈRE PUBLIC *a soutenu l'accusation.* (Acad.)

— Entremise de quelqu'un dans une affaire, service qu'il rend à une autre personne dans quelque emploi, dans quelque fonction : *Il nous a offert, il nous a prêté son* MINISTÈRE. *Vous pouvez compter sur son* MINISTÈRE. (Acad.)

— Particul. La fonction d'un ministre ayant un département, et ce département lui-même : *Le* MINISTÈRE *des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine. Les bureaux d'un* MINISTÈRE. *Ces deux* MINISTÈRES *ont été réunis en un seul.*

— Temps pendant lequel une personne a administré comme ministre : *Il s'est fait de grandes choses sous son* MINISTÈRE, *pendant son* MINISTÈRE. *Le* MINISTÈRE *du cardinal de Richelieu.* (Acad.)

— Par extens. Lieu où sont établis les bureaux d'un ministère : *Je vais au* MINISTÈRE *des finances, de la marine.* (Acad.) *Il ne se rendait jamais au mi-*

MINISTRE *que sur les onze heures.* (H. de Balz.)

— Collectiv. Le corps des ministres ayant département : *Le* MINISTÈRE *était opposé à cette proposition. Le* MINISTÈRE *a été changé en totalité.* (Acad.)

MINISTÉRIALISME, n. m. Système, conduite de ceux qui soutiennent les ministres, qui défendent leur politique et leurs mesures.

MINISTÉRIEL, ELLE, adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère; qui est propre à un ministre : *C'est une tête* MINISTÉRIELLE. *Il affecte avec une* ... *réserve* MINISTÉRIELLE, *des airs* MINISTÉRIELS. (Acad.)

— Qui est partisan du ministère, dévoué au ministère : *Un député* MINISTÉRIEL. *Journal* MINISTÉRIEL. (Acad.)

— Adm. judic. *Officiers ministériels*, officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les huissiers, les commissaires-priseurs.

— Théol. *Le pape est le chef* MINISTÉRIEL *de l'Église, dont Jésus-Christ est le chef essentiel.*

MINISTÉRIEL, n. m. Partisan du ministère; celui qui approuve tous ses actes : *Un* MINISTÉRIEL. (Ac.)

MINISTÉRIELLEMENT, adv. Dans la forme ministérielle : *Il m'a répondu* MINISTÉRIELLEMENT. *Ce commis fait l'important; il répond à tout le monde* MINISTÉRIELLEMENT.

MINISTRE, n. m. (*minister*; lat. m. sign.) Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose : *Être le* MINISTRE *des passions d'autrui, le* MINISTRE *de ses volontés, de ses vengeances.* (Acad.)

— Vulg. Celui dont le prince a fait choix pour le charger de la direction d'un des deux grands départements : *Le roi l'a fait, l'a nommé* MINISTRE. MINISTRE *de l'intérieur, de la guerre, de la marine, des finances, des affaires étrangères, de la justice, des cultes, des travaux publics, du commerce.* MINISTRE *à portefeuille.* (Acad.)

— *Ministre d'État, Ministre sans portefeuille*, ministre qui n'a pas de département, et qui n'est appelé que pour le conseil.

— Ambassadeur, haut agent diplomatique, envoyé par le prince dans une cour étrangère : *Les* MINISTRES *étrangers jouissent de certains priviléges dans les cours où ils sont.* (Acad.)

— *Ministre plénipotentiaire*, celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante.

— *Les ministres de Dieu, de la parole de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, des autels*, les prêtres en général.

— Culte luthér. ou calvin. : *Ministre du saint Évangile, ou de la parole de Dieu*, ou simpl. *Ministre*, celui qui fait le prêche : *Les* MINISTRES *calvinistes, luthériens, protestants, anglicans.* (Acad.)

— Par extens. *Ministre des vengeances de Dieu*, se dit d'un homme puissant et cruel, d'un conquérant : *La peste, la famine et la guerre sont les* MINISTRES *des vengeances de Dieu.*

— Hist. ecclés. Dignitaire qui, chez les jésuites, commande en l'absence du général.

— Zool. Gros-bec d'Amérique.

MINIUM, n. m. (*minium*; lat.) Pron. *mi-ni-om.* — Chim. Plomb uni à l'oxygène; oxyde rouge de plomb : *Le* MINIUM *s'obtient par la calcination du plomb dans un four.* (Acad.)

MINOIS, n. m. (*mine.*) Pron. *mi-noa.* — Fam. Visage d'une jeune personne plutôt jeune que belle : *Cette jeune fille a un joli* MINOIS, *un joli petit* MINOIS.

....Elle a vraiment un fort joli *minois*. (Coll. d'Harl.)

MINON, n. m. Fam. Chat.

MINORAT, n. m. Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs.

MINORATIF, n. m. (*minorare*, amoindrir; lat.) Pharm. Remède qui purge doucement : *La casse est un* MINORATIF.

— Adj. *Purgatif* MINORATIF. *Remède* MINORATIF.

MINORATION, n. f. (*minoratio*; lat., m. sign.) Pron. *mi-no-ra-cion.* — Méd. Purgation très-douce, au moyen de laxatifs.

MINORITÉ, n. f. (*minor*, plus petit; lat.) Le petit nombre, par oppos. à Majorité : *La* MINORITÉ *des voix, des suffrages, des votants. La* MINORITÉ *des Français.* (Acad.)

— Particul. *Minorité d'une assemblée*, partie la moins nombreuse, qui combat les opinions, les mesures soutenues par la majorité : *Il était de l'avis de la* MINORITÉ. *La* MINORITÉ *a gagné quelques voix. Les ennemis du ministère sont en* MINORITÉ. (Acad.)

— État d'une personne mineure : *Le privilége de la* MINORITÉ *est de faire déclarer nuls tous les actes que le mineur a faits à son préjudice.* (Acad.)

— Temps pendant lequel on est mineur : *Cela est arrivé pendant sa* MINORITÉ. *Durant la* MINORITÉ *du prince.* (Acad.)

— Absol. Temps de minorité des souverains : *Durant la dernière* MINORITÉ. *Les* MINORITÉS *sont ordinairement des temps de troubles.* (Acad.)

MINOT, n. m. (*mine.*) Pron. *mi-nô.* — Ancienne mesure de capacité, qui contenait la moitié d'une mine : *Étalonner un* MINOT. *Le* MINOT *de Paris contenait un pied cube.* (Acad.)

— Ce qui est contenu dans le minot : *Un* MINOT *de sel, de blé, d'avoine, de charbon, de chaux.* (Ac.)

— Prov. et pop. *Nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble*, nous ne serons pas longtemps unis.

MINOTAURE, n. m. Pron. *mi-no-tor.* — Astron. Constellation appelée aussi *Sagittaire* et *Centaure.*

MINOTERIE, n. f. Pron. *mi-nott-rî.* — Comm. Établissement dans lequel on prépare les farines destinées au commerce extérieur.

— Commerce du minotier.

MINOTIER, n. m. Celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

— Celui qui fait le commerce des farines, surtout pour les expédier à l'étranger.

MINUIT, n. m. (*mi*, milieu, *nuit.*) — Pron. *mi-nui.* — Le milieu de la nuit : *Allez vous coucher, il est* MINUIT. MINUIT *est sonné. En plein* MINUIT. *A* MINUIT *et demi.* (Acad.)

Venez sur le *minuit*, et qu'aucun ne vous voie. (La Font.)
A *minuit* d'Albano les abords sont désert,
Et les cris d'un mourant s'y perdront dans les airs. (C. D.)

— *Messe de minuit*, messe que l'on dit à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance du Sauveur qui a eu lieu à pareille heure.

MINUSCULE, adj. des 2 g. (*minusculus*, un peu plus petit; lat.) Imprim. Se dit de petites lettres : *Lettre* MINUSCULE. *Caractère* MINUSCULE. (Acad.)

— Subst. Fém. Petites capitales par oppos. à Majuscules ou grandes capitales.

MINUTE, n. f. (*minutus*, diminué; lat.) Petite portion de temps, qui forme la soixantième partie d'une heure : *L'heure est composée de soixante* MINUTES. *La* MINUTE *contient soixante secondes. Une* MINUTE *et demie. Une demi-*MINUTE. *Un quart de* MINUTE. (Acad.)

— Fam. Espace de temps court et indéterminé : *Il n'y a qu'une* MINUTE *qu'il est parti. Je suis à vous dans la* MINUTE. *Je ne serais absent qu'une* MINUTE. (Id.)

— Fam. *C'est un homme à la minute, il est à la minute*, il est d'une grande exactitude.

— Art. cul. *Côtelettes à la minute*, côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ.

— Astr. et Géog. Soixantième partie de chaque degré d'un cercle : *La terre dans son mouvement diurne fait quinze* MINUTES *de degré en une* MINUTE *de temps.* (Acad.)

— Signe qui la représente : *En astronomie, les* MINUTES *sont indiquées par un petit trait placé à la droite et un peu en dessus du chiffre.* (Arago.)

— Centième partie d'un degré et d'une heure dans le système centigrade : MINUTE *centésimale.*

— Peint. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions d'une figure.

— Mar. Sablier qui mesure les demies et les quarts de minute.

MINUTE, n. f. (*minutus*, diminué; lat.) Lettre, écriture extrêmement petite : *Écrire en* MINUTE. (Acad.)

— Original, brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie au net : *Faire la* MINUTE *d'une lettre.* (Acad.) *Pour ne pas éveiller le soupçon, il s'était hâté de replacer la* MINUTE *dans le carton.* (H. de Balz.)

— Particul. Original des actes, qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les copies, qu'on appelle grosses et expéditions. (Acad.) *Délivrer une grosse en parchemin sur la* MINUTE. *Toutes les* MINUTES *doivent être sur papier timbré.* (Acad.) *J'ai là un tas de* MINUTES *à expédier.* (Scribe.)

J'ai promis aujourd'hui la *minute* au notaire. (Étienne.)

— Original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe : *La* MINUTE *d'une sentence, d'un arrêt, d'un rapport d'experts.* (Acad.)

— Chancell. rom. *Préfet des minutes*, officier chargé de dresser les minutes des décrets du préfet de la signature de justice.

— Dessin tracé géométriquement ou à vue sur le terrain.

MINUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Minuter : *Acte* MINUTÉ. *Dépêche* MINUTÉE.

MINUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*minute.*) Pron. *mi-nu-té.* — Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net : *Avez-vous minuté cet acte comme on vous l'a dit? Minuter une dépêche.* (Acad.) *Il* AVAIT MINUTÉ *la première déclaration et dicté la seconde.* (Beaum.)

— Fig. et fam. Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt : *Il* MINUTE *son départ, sa retraite. Il* MINUTAIT *de s'en aller. Il* MINUTE *quelque chose.* (Acad.)

Je le remerciais doucement de la tête,
Minutant à tous coups une retraite honnête. (Mol.)
Après quelques propos sans raison et sans suite,
Avec un froid adieu je *minute* ma fuite. (Regn.)

MINUTERIE, n. f. Pron. *mi-nutt-rî.* — Techn. Partie du mouvement d'une horloge destinée à marquer les demies, les quarts, les minutes, etc.

— Pivot qui fait mouvoir la grande aiguille.

MINUTEUR, n. m. Chancell. rom. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

MINUTIE, n. f. (*minuta*, parcelle; lat.) Pron. *mi-nu-cî.* — Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence : *Il ne faut pas s'arrêter à des* MINUTIES. *Ce que vous dites là est une* MINUTIE. (Acad.) *Le caractère national, débarrassé des* MINUTIES *locales, deviendra plus libre et plus large.* (Lermin.) *Le goût des* MINUTIES *annonce la petitesse du génie et la bassesse de l'âme.* (Retz.) *Les grands corps s'attachent toujours si fort aux* MINUTIES *que l'essentiel ne va jamais qu'après.* (Montesq.)

MINUTIEUSEMENT, adv. D'une manière minutieuse : *Observer, relever minutieusement les fautes d'un ouvrage.* (Acad.)

MINUTIEUX, EUSE, adj. Pron. *mi-nu-cieu, cieuz.* — Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe et y donne trop d'attention : *Homme, esprit* MINUTIEUX. (Acad.) *Jamais on ne l'avait vu si* MINUTIEUX *en fait de toilette.* (H. de Balzac.)

— Il se dit aussi des choses : *Recherches* MINUTIEUSES. *Soins* MINUTIEUX. (Acad.)

MIOCHE, n. m. (μείων, moindre; gr.) Pron. *mi-o-ch.* — Pop. Enfant, petit garçon.

MIOLÉ, n. m. Espèce d'hydromel en usage dans quelques parties de la Russie.

MI-PARTI, IE, adj. Composé de deux parties égales, mais dissemblables : *Robe* MI-PARTIE *de blanc et de noir. Les échevins avaient des robes* MI-PARTIES. (Acad.) *Une bande* MI-PARTIE *de jaune et de roux.* (Buff.) *Les divisions des champs étaient formées de pierres volcaniques,* MI-PARTIES *blanches et noires.* (Chateaubr.)

— Par extens. De deux races différentes : *Les gazelles paraissent être des animaux* MI-PARTIS, *intermédiaires entre le chevreuil et la chèvre.* (Buff.)

— Fig. Partagé en deux moitiés égales ou à peu près égales : *Les avis sont* MI-PARTIS. *L'opinion est* MI-PARTIE. *Les électeurs étaient* MI-PARTIS. (Acad.)

— *Chambres mi-parties*, chambres instituées par l'édit de Nantes, composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants : *Louis XIV supprima toutes les chambres* MI-PARTIES. (Acad.)

— Blas. *Écu mi-parti*, écu composé de deux autres, qui n'ont chacun que la moitié de la largeur ordinaire.

MI-PARTIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*mi*, par moitié; *partiri*, partager; lat.) Diviser, partager en deux portions égales. ‖ Peu usité.

MIQUELET, n. m. (*miquelete*; esp.) Pron. *mik-lè.* — Anc. Bandit espagnol qui vivait dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon : *Les* MIQUELETS *étaient fort à craindre pour les voyageurs.* (Acad.)

— Soldats qui forment la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province en Espagne : *Il commandait une compagnie de* MIQUELETS *au siége de Pampelune.* (C. Del.)

MIRABELLE, n. f. (*mirabella*; lat.) Hortic. Petite prune ronde, de couleur jaune : MIRABELLE *double* ou *dorée.* MIRABELLE *commune.* (Acad.)

MIRACLE, n. m. (*miraculum*, m. sign.; lat.) Pron. *mi-rakl.* — Acte de la puissance divine, contraire aux lois connues de la nature : *Opérer des* MIRACLES. *Il a échappé à la mort comme par* MIRACLE. (Acad.) *Rien ne caractérise mieux un* MIRACLE *que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par des causes naturelles.* (Buff.)

Un *miracle!* la vie! oh! prolongez ma vie. (C. Del.)

— Par exagér. Chose extraordinaire, chose qui devait naturellement arriver, et qui cependant n'est pas arrivée : *C'est un* MIRACLE *qu'il n'ait pas été tué dans cette bataille. C'est un* MIRACLE *qu'il se soit sauvé d'un si grand péril. C'est un* MIRACLE *qu'il ait achevé si promptement cet ouvrage.* (Acad.)

— Tout ce qui fait naître l'étonnement, l'admiration : *Cette femme est un* MIRACLE *de la nature, un* MIRACLE *de beauté. Cette machine est un* MIRACLE *de*

l'art. (Acad.) *Il ne connaissait pas ce* MIRACLE *de beauté.* (H. de Balz.)

Les dons faits à propos produisent des *miracles.* (Quin.)
La chose en ce temps-ci me paraît difficile;
Mais ce *miracle*-là vous était réservé. (Dest.)
Tous vos coups de pinceau sont autant de *miracles.* (Id.)

— Fam. *C'est un miracle de vous voir,* se dit à une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. — *Il faut crier miracle,* se dit quand quelqu'un fait une chose opposée à ses habitudes, à son caractère.

— Fam. Iroriq. *Voilà un beau miracle,* se dit à quelqu'un qui se vante d'une chose fort ordinaire. ‖ Dans le m. sens. *Vous avez fait là un beau miracle,* à celui qui a fait une action maladroite.

— Fam. *Faire des miracles en quelque occasion,* se distinguer, se signaler.

— Fam. *Cela se peut sans miracle,* cela est très-aisé. ‖ Dans le m. sens : *Il n'y a pas là de quoi crier miracle,* la chose était facile à faire.

= **A miracle,** loc. adv. Parfaitement bien : *Cela est fait* À MIRACLE. (Acad.) *J'ai compris* À MIRACLE *ce que j'ai à faire.* (Brueys.)

MIRACULEUSEMENT, adv. D'une manière miraculeuse, surprenante, admirable : *Saint Pierre fut délivré* MIRACULEUSEMENT *de ses liens par un ange. Cet homme échappa* MIRACULEUSEMENT *du naufrage.* (Acad.) *Le premier consul échappa* MIRACULEUSEMENT *à l'explosion de la machine infernale.* (Mignet.)

MIRACULEUX, EUSE, adj. (*miraculosus,* m. sign.; lat.) Qui s'est fait par miracle; qui tient du miracle : *Effet, événement, fait* MIRACULEUX. *Chose* MIRACULEUSE. *On peut dire que sa guérison est* MIRACULEUSE. (Acad.)

— Surprenant, merveilleux, admirable : *Ouvrage* MIRACULEUX. *Action* MIRACULEUSE. (Acad.) *Il y a une espèce de* MIRACULEUSE *harmonie entre la charité et le malheur.* (St.-M. Girard.)

On travaille aujourd'hui d'un air *miraculeux.* (Mol.)

— Il se dit aussi des personnes : *L'enfant* MIRACULEUX, *né pour la rédemption du genre humain. On trouve ce médecin* MIRACULEUX, *mais je le crois un charlatan.* (Acad.)

MIRAGE, n. m. Pron. *mi-raj.* — Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon les objets qui n'y sont pas : *Dans la basse Égypte, le phénomène du* MIRAGE *donne souvent à une plaine de sable l'apparence d'une grande étendue d'eau.* (Acad.)

— Fig. Erreur brillante :

Les illusions
D'un bonheur fugitif nous offrent le *mirage.* (Anc.)

MIRAILLÉ, ÉE, adj. Pron. *mi-ra-ié.* — Blas. Il s'emploie pour indiquer l'émail des taches qui se trouvent sur la queue du paon : *Paon rouant d'azur,* MIRAILLÉ *d'or.*

MIRAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Regarder avec attention, admirer.

MIRE, n. f. (*mira;* ital.) Espèce de bouton placé vers le bout d'un fusil, d'un canon, et qui sert à mirer : *La* MIRE *d'un canon, d'un fusil.*

— *Ce canonnier prend sa mire,* il pointe le canon, et prend sa visée pour faire que le coup porte où il veut.

— *Point de mire,* endroit où l'on veut que le coup porte.

— Fig. *Point de mire,* but auquel on tend : *Cette dignité est le point de* MIRE *de beaucoup d'ambitieux.* (Acad.)

Des voleurs je suis le *point de mire.* (Ancelot.)

— *Coins de mire,* morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier.

MIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Mirer.

— Adj. Vener. *Sanglier miré,* vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mira;* ital.) Viser, regarder avec attention l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc. : MIRER *le but:* MIRER *son gibier.* (Acad.) *C'est à nous à tirer sur les bêtes féroces pendant qu'elles se mordent et que nous pouvons* MIRER *à notre aise.* (Volt.)

— Absol. *Après* AVOIR *bien* MIRÉ, *il n'approcha pas seulement du but.* (Acad.)

— Fam. Regarder, considérer attentivement : *Plus je la* MIRE, *plus je pense qu'elle ressemble à une* FILLE FOLLE *de son corps plutôt qu'à une bonne grosse serve de campagne.* (H. de Balzac.)

— *Mirer des œufs,* les regarder en les plaçant entre son œil et le jour pour s'assurer qu'ils sont frais.

= **Se mirer,** v. pr. Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente : SE MIRER *dans l'eau. Elle* S'EST *longtemps* MIRÉE. (Acad.)

Dans le cristal des eaux souvent Philis *se mire.* (La F.)

— Fig. *Le vice ne* SE MIRE *pas dans sa propre laideur, car il se ferait peur à lui-même.* (G. Sand.)

— Par exagér. *On se mirerait dans ce parquet,* il est fort uni et fort luisant.

— *Se mirer dans son ouvrage,* regarder son ouvrage avec complaisance.

— Prov. et fig. *Se mirer dans ses plumes,* faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure.

— S'admirer : *Il pose, il se regarde, il* SE MIRE, *il déplaît.* (Ste-Beuve.)

MIRIFIQUE, adj. des 2 g. (*mirificus,* merveilleux; lat.) Fam. et ironiq. Admirable, merveilleux : *On n'avait rien vu de plus* MIRIFIQUE. (Volt.) *Son bonheur, son seul plaisir était la toilette. Il se ruinait en gilets* MIRIFIQUES. (H. de Balz.)

MIRIFIQUEMENT, adv. D'une manière mirifique.

MIRLIFLORE, n. m. (*mirer, les fleurs.*) Fam. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux.

MIRLIROT, n. m. V. MÉLILOT.

MIRLITON, n. m. Espèce de flûte très-simple, formée d'un roseau bouché par les deux bouts avec une pelure d'oignon ou avec une baudruche : *Les enfants jouent du* MIRLITON. (Acad.)

MIRME, n. m. Anc. Petit vaisseau; chaloupe.

MIRMIDON ou **MYRMIDON,** n. m. (μύρμηξ, fourmi; gr.) Nom de peuple qui est devenu un nom appellatif, par lequel on désigne avec raillerie un homme de très-petite taille : *Voilà un plaisant* MIRMIDON. (Acad.) *Ce petit* MIRMIDON *est bien impertinent de s'attaquer à un homme comme moi.* (Reyn.)

— Fig. Celui qui a des prétentions exagérées et ridicules, qui fait de vains efforts pour paraître supérieur aux autres : *Des* MIRMIDONS *en littérature. Ces* MIRMIDONS *prononcent sur ce qu'ils n'entendent pas.* (Acad.)

MIROBOLAN ou **MYROBOLAN,** n. m. (μύρον, onguent, et βάλανος, gland; gr.) Pron. *mi-ro-bo-lan.* — Espèces de fruits desséchés qui sont apportés de l'Amérique et de l'Inde, et qui entrent dans quelques compositions pharmaceutiques : *Autrefois on administrait les* MIROBOLANS *comme laxatifs.* (Acad.) *On trouve au centre des bézoards de petits cailloux, des noyaux de prunes, de* MIRABOLANS, *de tamarin,* (Buff.)

MIROIR, n. m. (*mirer.*) Pron. *mi-roar.* — Glace de verre ou de cristal, enduite par derrière avec une feuille d'étain et du mercure, et qui réfléchit l'image des objets : *Grand* MIROIR. MIROIR *de toilette, de poche.* MIROIR *de Venise. Dès que cette femme arrive quelque part, elle court au* MIROIR. (Acad.) *Il est occupé devant un* MIROIR *à rajuster sa personne, à ranimer sa perruque.* (Reyn.)

— Tout corps poli qui, ne donnant point passage à la lumière, la réfléchit et renvoie l'image des objets : *Les anciens avaient des* MIROIRS *d'airain. Plusieurs des* MIROIRS *qui servent aux expériences de catoptrique sont de métal.* (Acad.)

— Fig. et Mor. Ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux : *Le théâtre, la comédie est un* MIROIR *où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. La satire présente son* MIROIR *aux hommes pour les faire rougir de leurs vices.* (Acad.) *La vie d'un homme voué uniquement aux lettres n'a pas de plus fidèle* MIROIR *que ses écrits.* (B. de Xivrey.)

L'exemple souvent n'est qu'un *miroir* trompeur. (Corn.)

— Phys. *Miroir ardent,* sorte de miroir soit de verre, soit de métal, qui, étant exposé au soleil, en rassemble tellement les rayons dans un point appelé le foyer, qu'il brûle presqu'en un moment ce qui lui est présenté.

— Art cul. *Œufs au miroir,* œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre, sans les brouiller, et qu'on nomme aussi *Œufs sur le plat.*

— Chas. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer par son éclat les alouettes et d'autres petits oiseaux : *Prendre des alouettes au* MIROIR. (Acad.)

Un manant au *miroir* prenait des oisillons. (La F.)

— Pêch. *Pêche au miroir,* manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir la lumière de la lune.

— Mar. Cadre ou cartouche de menuiserie placé à l'arrière du vaisseau, et chargé d'armoiries. ‖ Vieux. On dit aujourd'hui *Tableau.*

— Eaux et For. Place entaillée sur le tronc d'un arbre et marquée avec le marteau.

— Art divin. *Miroir magique,* miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs ou ce qui se passe à une grande distance.

— Archit. Petit ornement ovale, qu'on taille dans certaines moulures creuses.

— Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément.

— Technol. Endroit d'une peau de chagrin où le grain n'est pas formé.

— Bot. Espèce de campanule.

MIROITANT, part. prés. invar. du v. Miroiter.

MIROITANT, ANTE, adj. Pron. *mi-roa-tan, tant.* — Didact. Qui a l'éclat d'un miroir; qui a des reflets chatoyants.

MIROITÉ, part. pass. invar. du v. Miroiter.

MIROITÉ, ÉE, adj. Pron. *mi-roa-té.* — Man. Il se dit d'un cheval bai dont la croupe est marquée de taches qui la rendent d'un autre aspect que le reste de la robe : *Cheval bai* MIROITÉ. (Acad.)

MIROITEMENT, n. m. Pron. *mi-roatt-man.* — Didact. Éclat que certaines surfaces polies jettent en réfléchissant la lumière.

MIROITER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *mi-roa-té.* — Réfléchir la lumière.

MIROITERIE, n. f. Pron. *mi-roatt-rí.* — Techn. Commerce de miroirs.

— Atelier du miroitier.

MIROITIER, n. m. Pron. *mi-roa-tié.* — Techn. Marchand qui fait ou vend des miroirs.

MIRON, n. m. Anc. Espèce de vaisseau à rames.

MIRONTON, n. m. (*mimologisme.*) Refrain populaire.

MIROTON, n. m. Art culin. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières.

MIROUTTE, adj. des 2 g. Man. Il se dit d'un cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire.

MIS, ISE, part. pass. du v. Mettre : *Le Christ* MIS *en croix pour vous a promis de vous délivrer.* (Lamenn.) *Il y a de certains défauts qui, étant* BIEN MIS *dans un certain jour, plaisent plus que la perfection même.* (La Rochef.)

— Habillé, vêtu :

Un homme à peu près *mis* comme vous êtes là. (Regnard.)

— *Bien mis, mal mis,* bien, mal vêtu.

— *Être mis proprement, simplement,* être habillé proprement, avec simplicité.

MISAINE, n. f. (*mezzana;* ital.) Pron. *mi-zènn.* — Mar. Il se dit du mât d'avant, qui est près du mât de beaupré : *Notre grand mât avait été brisé la nuit par la foudre, et le mât de* MISAINE *avait été emporté le matin par le vent.* (B. de S.-P.)

— Il se dit aussi des objets qui en dépendent : *La voile de* MISAINE, ou simpl. *la* MISAINE. *La vergue, la hune de* MISAINE. (Acad.)

MISANTHROPE, n. m. (μισέω, je hais; ἄνθρωπος, homme; gr.) Pron. *mi-zan-trop.* — Celui qui hait les hommes : *Timon d'Athènes était un véritable* MISANTHROPE. (Acad.)

— Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes : *C'est un* MISANTHROPE, *un vrai* MISANTHROPE. (Acad.) *Un* MISANTHROPE *disait : Je ne serais pas étonné qu'il y eût quelque honnête homme que personne ne connaisse.* (Chamfort.)

— Il s'est dit aussi du jeu nommé le solitaire.

— Adjectiv. : *Il devient chaque jour plus* MISANTHROPE. *Esprit* MISANTHROPE. (Acad.)

MISANTHROPIE, n. f. (μισανθρωπία, m. sign.; gr.) Pron. *mi-zan-tro-pí.* — Haine des hommes.

— Plus souv. Caractère d'un homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes : *Sa* MISANTHROPIE *le porte à désapprouver tout ce qui se fait.* (Acad.)

MISANTHROPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mi-zan-tro-pik.* — Qui naît de la misanthropie, qui en a le caractère : *Réflexion* MISANTHROPIQUE. *Humeur* MISANTHROPIQUE. (Acad.)

Un fiel *misanthropique* altère son humeur. (N. Lemerc.)

MISCELLANÉES, n. m. pl. (*miscere,* mêler; lat.) Pron. *miss-cèl-la-né.* — Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux : *Cet auteur a donné d'excellents* MISCELLANÉES. ‖ Mieux, *Miscellanea* ou *Mélange.*

— Ant. rom. Spectacle composé de toutes sortes de jeux et de combats.

MISCIBILITÉ, n. f. (*miscere,* mêler; lat.) Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier : *La* MISCIBILITÉ *des métaux.* (Acad.)

MISCIBLE, adj. des 2 g. Pron. *miss-cibl.* — Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose : *L'huile n'est point* MISCIBLE *avec l'eau.* (Acad.)

MISE, n. f. Ce qu'on met au jeu : *Nous jouons petit jeu; la* MISE *n'est que de cinq francs. Retirer sa* MISE. *Doubler sa* MISE. (Acad.)

— Apport, fonds qu'on place dans une société de commerce : *Sa* MISE *dans cette affaire est de cent cinquante mille francs. Souvent le propriétaire d'une forge ne tire pas trois pour cent de sa* MISE. (Buff.) *A Rome, la carrière des emplois publics était une espèce de jeu où l'on faisait des bénéfices proportionnés aux* MISES *que l'on hasardait.* (Mérim.)

— Enchère : *La dernière* MISE *est à tant. Ma* MISE *a couvert la sienne.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être de mise*, digne d'être reçu, accueilli dans le monde : *Ménippe est un homme qui* EST DE MISE *un quart d'heure de suite.* (La Br.)

— *Cet homme est de mise*, il est fait pour la bonne compagnie, on peut le présenter partout.

— En parl. de la monnaie, débit, cours : *Monnaie, argent de* MISE. *Ces espèces-là ne sont plus de* MISE.

— *Cette étoffe n'est pas de mise, n'est plus de mise*, elle n'est plus de mode ; ou bien, la saison de la porter est passée.

— Fig. et fam. *Cette raison, cette excuse n'est pas de mise*, cette raison n'est pas valable, cette excuse n'est pas recevable.

— Manière de se vêtir : *Avoir une* MISE *décente, négligée, élégante.* (Acad.) *La* MISE *soignée n'était pas de rigueur.* (H. de Balz.)

On vous cite partout
Pour la beauté, l'esprit, et la *mise* et le goût. (Coll. d'Harl.)

— Jurispr. *Mise en possession*, formalité judiciaire par laquelle on est mis en possession d'un bien.

— *Mise en accusation, en jugement*, décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement.

— *Mise en liberté*, décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté.

— *Mise en cause*, action d'appeler une personne dans un procès. || *Mise en demeure*, interpellation faite au débiteur pour qu'il ait à remplir ses obligations.

— *Mise à prix*, déclaration du prix d'un objet, faite par le vendeur : *Les affiches, le cahier des charges d'une vente doivent renfermer la* MISE À PRIX.

— *Mise en vente*, l'action de mettre quelque chose en vente : *Depuis la* MISE EN VENTE *de cet ouvrage, on en a déjà débité mille exemplaires.* (Acad.)

— Comm. *Mise hors*, argent déboursé, avancé pour les frais d'une entreprise : *Sa* MISE HORS *ne sera couverte que lorsque sa manufacture sera en activité.* (Acad.)

— Théât. *Mise en scène*, préparatifs, soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre : *La* MISE EN SCÈNE *de cette pièce a coûté beaucoup d'argent.* (Acad.)

— *Mise en œuvre*, l'action de mettre en œuvre une matière quelconque : *Il était aisé de rassembler les matériaux, c'est la* MISE EN ŒUVRE *qui était difficile.* (Acad.)

— Imprim. *Mise en pages*, action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles : *Il est chargé de la* MISE EN PAGES. || *Mise en train*, action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— Technol. Bassin carré, destiné à recevoir le savon quand il est cuit, afin qu'il s'y refroidisse. || Trou conique par lequel on verse la graine de moutarde dans le moulin.

MISÉRABLE, adj. des 2 g. (*miserabilis*, de *miser* ; lat.) Malheureux ; qui est dans la misère, dans la souffrance : *Cet homme, cette famille est bien* MISÉRABLE. *Être réduit à un état* MISÉRABLE. (Acad.) *La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre* MISÉRABLE. (La Br.)

— *Faire une fin misérable*, mourir dans la misère ou périr d'une manière très-fâcheuse.

— Méchant : *Il faut être bien* MISÉRABLE *pour faire une telle action.* (Acad.)

— Fort mauvais dans son genre : *Toutes les raisons qu'il allègue sont* MISÉRABLES. *Une santé* MISÉRABLE. (Acad.)

— Par dénigr. Qui est sans valeur : *Se tourmenter pour de* MISÉRABLES *honneurs. Il n'est couvert que d'une* MISÉRABLE *redingote.* (Acad.)

— Subst. Celui qui est dans la misère : *Assister, secourir les* MISÉRABLES. (Acad.)

Il ne se faut jamais moquer des *misérables*. (La F.)

— Par mépr. Personne d'une basse condition :
Ces *misérables*-là font du bonheur de tout. (C. Del.)

— Par colère, Il se dit d'un serviteur maladroit :
Ce *misérable*-là veut me faire damner. (C. Del.)

— Par injure : *C'est un misérable, ce n'est qu'un misérable*, c'est un homme de rien, un très-malhonnête homme. Dans le m. sens : *C'est un grand misérable.*

— Par anal. *C'est un petit misérable*, se dit d'un enfant, d'un jeune homme vicieux, d'une femme décriée pour sa mauvaise conduite : *C'est une* MISÉRABLE.

MISÉRABLEMENT, adv. D'une manière misérable : *Vivre* MISÉRABLEMENT. *Finir* MISÉRABLEMENT. *Écrire* MISÉRABLEMENT. (Acad.)

MISÈRE, n. f. (*miseria* ; lat., m. sign.) État malheureux ; condition malheureuse ; extrême indigence ; privation des choses nécessaires à la vie : *Grande, profonde* MISÈRE. *Il est tombé, dans la* MISÈRE. *Il est au comble de la* MISÈRE. *Il y a des* MISÈRES *qui font saigner le cœur. Ce monde est une vallée de* MISÈRES. (Acad.) *Il y a une sorte de honte d'être heureux à la vue de certaines* MISÈRES. (La Br.) *La* MISÈRE *est peut-être le plus puissant de tous les liens.* (H. de Balzac.)

Nous sommes peu touchés des *misères* des autres. (Vienn.)

— Particul. Faiblesse et néant de l'homme : *Ce qui nous paraît de plus grand dans le monde n'est que* MISÈRE *et que vanité. On n'est jamais content de son état ; rien ne marque davantage la* MISÈRE *de l'homme.* (Acad.)

— Chose fâcheuse : *C'est une grande* MISÈRE *que les procès. C'est une* MISÈRE *que d'avoir affaire à lui.* (Acad.)

— Fig et fam. *Collier de misère*, travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt : *Les vacances sont finies, il faut reprendre le* COLLIER DE MISÈRE. (Acad.)

— *La misère du temps, des temps*, le mauvais état des affaires : *Il ne vend rien ; c'est la* MISÈRE DU TEMPS *qui en est la cause.*

— Bagatelle, chose de peu d'importance : *Ne vous inquiétez pas de cela, c'est une* MISÈRE, *ce n'est qu'une* MISÈRE. *On ne lui reproche que des* MISÈRES. *Il ne nous a dit que des* MISÈRES. *Faut-il qu'une* MISÈRE, *un intérêt d'argent, nous fasse brusquer une importante affaire ?* (Gresset.)

— *Lit de misère*, lit sur lequel on place une femme en couches.

— Jeu. Coup que l'on gagne au boston quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes sans relever une seule main : *Demander une* MISÈRE. *Faire la* MISÈRE *des quatre as. Grande, petite* MISÈRE. MISÈRE *sur table.*

MISÉRÉRÉ, n. m. (m. lat.) Pron. *mi-zé-ré-ré*. — Liturg. cathol. Psaume qui commence par ce mot, *Miserere* (ayez pitié.) : *Dire un* MISÉRÉRÉ, *le* MISÉRÉRÉ. (Acad.)

— Colique très-violente et très-dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche : *Il est mort d'un* MISÉRÉRÉ. *Colique de* MISÉRÉRÉ.

MISÉRICORDE, n. f. (*misericordia* ; lat., m. sign.) Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager : *Pratiquer, exercer la* MISÉRICORDE, *les œuvres de* MISÉRICORDE. *C'est une homme sans* MISÉRICORDE. (Acad.)

— Grâce, pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir : *Demander* MISÉRICORDE. *Implorer la* MISÉRICORDE *du prince. Faire* MISÉRICORDE. *Il ne mérite point de* MISÉRICORDE. (Acad.)

— *La miséricorde de Dieu, la miséricorde divine*, bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs : *Chanter les* MISÉRICORDES *de Dieu.*

— Prov. *A tout péché miséricorde*, signifie tantôt : Il faut avoir de l'indulgence ; tantôt, espérez votre pardon.

— *Être à la miséricorde de quelqu'un*, dépendre absolument de la pitié de quelqu'un.

— *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un*, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion.

— Par exclamation : MISÉRICORDE ! *il va se tuer s'il fait cela.* MISÉRICORDE ! *Ah ! je n'en puis plus, je me pâme.* (Campistr.)

— *A l'aide, miséricorde !* se dit quand on est battu, outragé, et qu'on demande du secours.

— Fam. *Crier miséricorde*, se dit de quelqu'un qui souffre de violentes douleurs et qui pousse de grands cris.

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. || Mesure de vin, plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux dans les grandes occasions. || Vestiaire de couvent. || Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés.

— Anc. Espèce de dague ou de poignard de duel.

Des flots de sang chrétien et de sang mécréant,
Baignant le cimeterre et la *miséricorde*,
Ont changé tout à coup en torrent qui déborde
Cette ornière d'un char géant ! (V. Hugo.)

— Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stalle, et sur laquelle on peut être en quelque manière assis, lorsque le siége est levé.

MISÉRICORDIEUSEMENT, adv. Pron. *mi-zé-ri-kor-dieuz-man*. — Avec miséricorde : *Dieu reçoit* MISÉRICORDIEUSEMENT *les pécheurs qui reviennent à lui.* (Acad.)

MISÉRICORDIEUX, EUSE, adj. Pron. *mi-zé-ri-kor-dieu, dieuz*. — Qui a de la miséricorde, qui est enclin à la miséricorde : *Dieu est* MISÉRICORDIEUX *envers les pécheurs.* (Acad.)

— Substant. *Bienheureux sont les* MISÉRICORDIEUX, *car ils obtiendront miséricorde.* (Acad.)

MISOGYNE, n. m. (μῖσος, haine ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *mi-zo-jinn*. — Homme qui hait les femmes.

MISOGYNIE, n. f. Pron. *mi-zo-ji-nî*. — Aversion pour les femmes.

MISSEL, n. m. (*missa*, messe ; lat.) Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe : MISSEL *romain*. MISSEL *à l'usage du diocèse de Paris.* (Acad.) *La fenêtre était enveloppée de campanules bleues, comme la première page d'un* MISSEL *richement peint.* (H. de Balz.)

Vous peignez un *missel*, je brode une bannière. (C. D.)

MISSION, n. f. (*missio* ; lat., m. sign.) Charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un d'aller faire quelque chose : *Il a reçu sa* MISSION. *Ce n'est pas de moi que vous devez recevoir votre* MISSION. *Avez-vous* MISSION *pour parler, pour agir ainsi ?* (Acad.)

— Partic. Il se dit en parl. des choses qui regardent la religion, la prédication de l'Évangile et la discipline ecclésiastique : *La* MISSION *des apôtres vient de Jésus-Christ. Il agit en vertu de la* MISSION *apostolique qu'il a reçue.* (Acad.) *Que pouvait faire davantage le ciel pour autoriser sa* MISSION *divine ?* (Montesq.)

— *Prêcher sans mission*, n'être pas autorisé à dire ou à faire ce qu'on dit ou ce qu'on fait.

— Corps de prêtres, séculiers ou réguliers, employés dans quelques pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens : *On envoya une* MISSION *dans les Indes. La* MISSION *a fait de grandes conversions.* (Acad.)

— Suite de prédications, de catéchismes et de conférences que font les missionnaires : *Faire une* MISSION. *Il a fait longtemps la* MISSION *dans telle ville, dans telle paroisse. La* MISSION *a duré deux mois.* (Acad.)

— *Pères de la Mission*, congrégation de prêtres réguliers dont l'institution a principalement pour objet la prédication : *Le supérieur général de la* MISSION. *Le général de la* MISSION. (Acad.)

— Maison où demeuraient les Pères de la Mission : *Il est allé à la* MISSION. *Il est en retraite à la* MISSION. (Acad.)

— *Prêtres des Missions étrangères* ; prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution est d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes.

— *Missions étrangères*, les différents pays du Levant, des Indes et des deux Amériques où les missionnaires français prêchent la parole de Dieu pour la conversion des infidèles : *Il y a peut-être en ce moment plus de neuf cents missionnaires français dans les* MISSIONS ÉTRANGÈRES. (Dupanl.)

MISSIONNAIRE, n. m. Pron. *mi-cio-nèr*. — Celui qui est employé aux missions pour l'instruction des peuples : *Cet orateur a une éloquence de* MISSIONNAIRE. (Acad.)

— Anc. Pères de la mission : *Les* MISSIONNAIRES *sont établis en tel endroit.* (Acad.)

MISSIVE, adj. f. (*mittere, missum*, envoyer ; lat.) Qui est destinée à être envoyée : *Lettre* MISSIVE. (Acad.)

— Substant. *Il m'a écrit une longue* MISSIVE (Acad.)

MISTIGRI, n. m. Pron. *mis-ti-gri*. — J. de cartes, Valet de trèfle seul, ou entre deux cartes de même couleur : *Une carte terrible emporte toutes les autres, elle se nomme* MISTIGRI. MISTIGRI *est le valet de trèfle.* (H. de Balz.)

— Fam. Petit chat.

MISTRAL, n. m. (*maestrale* ; ital.) Pron. *mistral*. — Vent de nord-ouest : *Chacun tousse à la ronde, grâce au seigneur* MISTRAL, *qui expédie deux ou trois de ses clients par jour.* (Le Brun.) *Le ciel est noir, et le* MISTRAL *souffle avec furie.* (G. Sand.)

MITAINE, n. f. (*mittain*, m. sign ; celt.) Pron. *mitènn*. — Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce : *Une paire de* MITAINES. (Acad.) *Les gants des Lapons sont faits comme des* MITAINES, *sans distinction de doigts.* (Regn.)

— Sorte de petits gants de femme qui ne couvrent

que le dessus des doigts : Mitaines *de soie*. (Acad.) — Fig. et fam. Précautions, soins, ménagements : *Il faut y aller avec des* mitaines *pour lui parler, pour l'avertir de son erreur*. (Acad.)

— Popul. *Onguent miton mitaine*, remède qui ne fait ni bien ni mal ; expédient inutile que l'on propose dans quelque affaire que ce soit. ‖ Dans le m. sens : *Ce sont là des* mitaines *à quatre pouces*.

MITE, n. f. (μίδας, puceron ; gr.) Zool. Petit insecte sans ailes et à huit pattes, dont une espèce, presque imperceptible, s'engendre dans le fromage : *Ce fromage est plein de* mites. (Acad.) *Quand je veux me délasser je prends mes microscopes et j'observe un ciron ou une* mite. (Montesq.)

MITHRIDATE, n. m. Pron. *mi-tri-datt*. — Drogue composée, que l'on dit être de l'invention de Mithridate, et à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses : *Prendre du* mithridate.

... Il trafiqua des chapelets de baume,
Vendit du *mithridate* en maître opérateur. (Corn.)

— *Vendeur de mithridate*, charlatan.

— Fig. et fam. Homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien.

MITIGATIF, IVE, adj. Qui sert à mitiger.

MITIGATION, n. f. (*mitigare*, *mitigatum*, adoucir ; lat.) Pron. *mi-ti-ga-cion*. — Mor. Adoucissement : *Il faudrait apporter à cette loi quelque* mitigation. *La* mitigation *des peines*. (Acad.)

MITIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Mitiger : *Peine* mitigée. *Cette assertion a besoin d'être* mitigée, *demande à être* mitigée. (Acad.)

— *Morale mitigée*, morale relâchée.

— *Ordres mitigés*, ceux qui vivent sous une règle moins austère et moins pénible que celle de leur première institution.

MITIGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mitigare*, fait de *mitis*, doux ; lat.) Pron. *mi-ti-jé*. — Il prend l'e muet euphon. entre le rad. *mitig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous mitigeons, il mitigea, etc.* — Mor. Adoucir, rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer : Mitiger *une loi, un jugement, une peine*. (Acad.)

— *Mitiger une assertion, une proposition*, la rendre moins absolue, y apporter quelque modification.

= **Se mitiger**, v. pr. Être mitigé, modifié : *Dans la nature, les tempéraments se combinent et se* mitigent *de cent manières différentes*. (Cabanis.)

MITIS, n. m. (*mitis*, doux ; lat.) Pron. *mi-tiss*. — Fam. Gros chat ; matou. ‖ Peu usité.

MITON, n. m. (*mitaine*.) Fam. Sorte de gant sans main ni doigts, qui ne sert qu'aux femmes et ne leur couvre que l'avant-bras.

MITONNAGE, n. m. Espèce de bouillon qui sert pour les potages.

MITONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Mitonner : *Soupe* mitonnée. *Affaire* mitonnée.

MITONNER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. (*mitis*, doux ; lat.) Il se dit du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu avant de servir le potage : *Le potage* mitonne. *Faire* mitonner *la soupe*. Et pron. *La soupe se* mitonne. (Acad.)

— Transitiv. Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne : *Il aime qu'on le* mitonne. Et pron. *C'est un homme qui aime à se* mitonner. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mitonner quelqu'un*, ménager adroitement son esprit dans des vues intéressées : *Je vous ai* mitonné *ce protecteur*. (Acad.) *Elle conçut aussitôt de le* mitonner *pour sa fille, et de former elle-même son gendre*. (H. de Balz.)

— Par anal. *Je vous ai* mitonné *cette ressource*. (Acad.) *Je vous crois bien gauche quand il s'agit de* mitonner *un héritage*. (Volt.)

— *Mitonner une affaire*, la disposer et la préparer doucement pour la faire réussir.

— Techn. Chez les peintres en émail. Faire cuire doucement la couleur à l'entrée du fourneau à réverbère.

MITOYEN, ENNE, adj. (*moitié*, fr., ou de *toi* et *moi*.) Pron. *mi-toa-iain, ièn*. — Qui est au milieu ; qui tient le milieu ; qui est entre deux choses : *Espace* mitoyen. (Acad.) *Nous ne réussissons jamais mieux dans quelque carrière que ce puisse être, que dans l'âge* mitoyen. (Duclos.) *C'est parmi les classes* mitoyennes *de la société que l'on trouve ordinairement plus de moralité et de lumières*. (J.-B. Say.)

— *Mur mitoyen*, mur qui appartient aux deux propriétés contiguës dont il forme la séparation. *Un avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur* mitoyen *est ridicule*. (Volt.) ‖ Par anal. *Fossé* mitoyen. *Haie* mitoyenne. (Acad.)

— *Puits mitoyen*, puits pratiqué sur la limite de deux propriétés contiguës, et qui est à l'usage de l'une et de l'autre :

— *Dents mitoyennes*, dents d'un cheval, entre les pinces et les coins.

— Qui est placé entre deux choses extrêmes ou opposées, et qui tient un peu de l'une et de l'autre : *On a ouvert un avis* mitoyen *pour tout concilier*. (Acad.)

MITOYENNETÉ, n. f. Pron. *mi-toa-ièn-té*. — Qualité de ce qui est mitoyen : *La* mitoyenneté *d'un mur, d'un puits*. ‖ Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare : *Indices, preuves de* mitoyenneté. (Acad.)

MITRAILLADE, n. f. Pron. *mi-tra-iad*. — Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille, sur une masse de personnes : *La* mitraillade *a tué beaucoup de monde*. (Acad.) ‖ Peu usité.

MITRAILLE, n. f. (onomatop.) Pron. *mi-tra-y*. — Collectiv. Toute sorte de vieille quincaillerie de vieux morceaux de cuivre. ‖ Vieux dans ce sens.

— Fam. Basse monnaie : *Il ne m'a payé qu'en* mitraille.

— Artill. Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont on chargeait quelquefois le canon ; et par extens. Balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie : *Un canon chargé de* mitraille, *à* mitraille. *Tirer à* mitraille. (Acad.)

MITRAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mitrailler.

MITRAILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *mi-tra-ié*. — Tirer le canon à mitraille : *On a* mitraillé *pendant une heure*. (Acad.)

— Transitiv. : *On a* mitraillé *l'ennemi*. (Acad.)

MITRAL, ALE, adj. (*mitra*, mitre ; lat.) Pron. *mitral*. — Qui ressemble à une mitre.

— Anat. Il se dit des valvules de l'oreillette gauche du cœur : *Valvules* mitrales. *On trouva quelques tubercules endurcis dans l'épaisseur des valvules* mitrales. (Corvisart.) ‖ Il est inusité au pl. masc.

— Substant. fém. Étoffe de coton en Russie.

MITRE, n. f. (μίτρα, coiffure ; gr.) Antiq. Coiffure en usage chez les femmes romaines, et qui venait originairement des Perses.

— Coiffure que portent les évêques quand ils officient en habits pontificaux : *En quelques églises les chanoines portaient la* mitre. (Acad.)

— Constr. Tuiles, planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer : *Couvrez le faîte de vos murs par des* mitres *en terre cuite, car ils se détériorent par la tête et par les fondations*. (Français de Nantes.)

— Zool. Coquille univalve. ‖ *Mitre polonaise*, espèce de madrépore.

— Bot. Chapeau des champignons, bas, épais, arrondi et plissé.

— Métrol. Mesure de Tunis pour les liquides.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate*, espèce de bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

— Techn. Base de la lame du couteau près du manche.

MITRÉ, ÉE, adj. Qui porte la mitre : *Abbé* mitré. (Acad.)

— Où l'on porte la mitre : *Abbaye* mitrée. (Acad.)

MITRON, n. m. Pop. Garçon boulanger.

MITTE, n. f. Pathol. Vapeur très-dangereuse qui s'exhale des fosses d'aisances : *La* mitte *cause des maux d'yeux*. ‖ On dit aussi *plomb*.

— Accidents produits par ce gaz.

— Métrol. anc. Mesure dont on se servait pour mesurer le sel et le blé.

MIURE, adj. des 2 g. (μείουρος, entrecoupé ; gr.) Pron. *mi-ur*. — Méd. Il se dit d'un pouls très-faible, inégal et irrégulier.

— Gramm. Il se dit d'un vers hexamètre dont la dernière mesure est un iambe au lieu d'un spondée.

MIXTE, adj. des 2 g. (*mixtus*, mêlé ; lat.) Pron. *mikst*. — Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. *Corps* mixte. (Acad.)

— Mor. : *Il s'est fait en politique une opinion* mixte. *Le drame est une espèce de genre* mixte *qui tient de la tragédie et de la comédie*. (Acad.) *Le gouvernement qu'on appelle* mixte *m'a toujours semblé une chimère. Il n'y a pas, à vrai dire, de gouvernement* mixte, *parce que, dans chaque société, on finit par découvrir un principe d'action qui domine tous les autres*. (De Toqueville.)

— *Commission mixte*, commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs compagnies, dans deux ou plusieurs nations : *On a établi une commission* mixte *pour la liquidation des créances respectives, pour la détermination des limites*. (Acad.)

— Jurispr. *Causes, actions mixtes*, causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles.

— Anc. *Causes mixtes*, causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique en même temps.

— Pl. chant. *Mode mixte*, se dit des chants dont l'étendue excède celle de leur octave.

— N. m. Chim. Corps composé : *Toutes les parties d'un* mixte. *Réduire les* mixtes *à leurs principes*. (Acad.) *La lumière est un* mixte, *c'est-à-dire une matière composée de parties, comme la matière commune*.

MIXTILIGNE, adj. des 2 g. (*mixtus*, mixte ; *linea*, ligne ; lat.) Pron. *miks-ti-li-gn*. — Géom. Il se dit des figures terminées en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes.

MIXTION, n. f. (*mixtio* ; lat., m. sign.) Pron. *miks-tion*. — Pharm. Mélange de plusieurs drogues dans un liquide pour la composition d'un médicament : *Ce médicament se fait par la* mixtion *de telle et telle drogue*. (Acad.)

— Techn. Mordant qui sert à fixer la dorure à l'huile.

— Mélange d'huile et de suif pour empêcher l'action de l'eau forte sur une planche gravée.

MIXTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Mixtionner : *Breuvage* mixtionné.

— *Vin mixtionné*, vin mélangé.

MIXTIONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *miks-tio-né*. — En m. part. Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore : Mixtionner *du vin, un breuvage*. (Acad.)

MIXTURE, n. f. (*mixtura* ; lat., m. sign.) Pron. *miks-tur*. — Pharm. Médicament liquide qui résulte du mélange de substances diverses.

MNÉMONIQUE, n. f. (μνημόνικη, qui concerne la mémoire ; gr.) Pron. *mné-mo-nik*. — Art de faciliter les opérations de la mémoire ; méthode au moyen de laquelle on se forme une mémoire artificielle : *Il a appris la* mnémonique. *Il a écrit sur la* mnémonique. *La* mnémonique *était en usage chez les anciens*. (Acad.)

— Adjectiv. *Art* mnémonique. *Figures* mnémoniques. *Opération* mnémonique. (Acad.)

MNÉMOTECHNIE, n. f. (μνήμη, mémoire ; τέχνη, art ; gr.) Pron. *mné-mo-tèk-ni*. — Art de faciliter les opérations de la mémoire : *On voit des enfants chargés de bonne heure d'une lourde érudition sur lesquels la* mnémotechnie *a épuisé le trésor de ses dates et de ses nomenclatures*. (Dupanl.) ‖ V. Mnémonique.

MNÉMOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mné-mo-tèk-nik*. — Qui appartient à la mnémotechnie : *Procédés* mnémotechniques. *La plus haute éducation intellectuelle n'est aujourd'hui le plus souvent qu'un emmagasinage de notions* mnémotechniques. (Dupanl.)

— N. fém. *La* mnémotechnique *rend de grands services*.

MNIE, n. f. (μνίον, mousse ; gr.) Bot. Genre de la famille des mousses.

— *Abeilles des mnies*, espèce d'abeille plus petite que celle des forêts.

MOBILE, adj. des 2 g. (*mobilis* ; lat., m. sign.) Qui se meut ou qui peut être mu : *L'aiguille aimantée est* mobile *sur son pivot*. (Acad.) *Les vents agitaient la surface* mobile *des eaux*. (Buff.)

— Typogr. *Caractères mobiles*, caractères séparés qu'on place les uns après les autres pour en former des mots ; par oppos. Clichés.

— *Fêtes mobiles*, fêtes de l'année dont la date change tous les ans, selon la différence des lunaisons : *Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, etc., sont des* fêtes mobiles. (Acad.)

— Mor. *Caractère, esprit mobile*, caractère changeant, esprit facile à recevoir des impressions différentes.

— Adm. mil. *Troupes mobiles*, troupes destinées à se porter partout où l'exige le besoin par oppos. à Troupes, corps sédentaires. ‖ *Garde nationale mobile*, partie de la garde nationale qu'on peut mobiliser, envoyer aux frontières.

MOBILE, n. m. Corps qui est mû : *Un* mobile *imprime une partie de son mouvement à un autre* mobile *qu'il rencontre*. (Acad.)

— Techn. Roue, pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule, qui tourne sur son pivot.

— Force mouvante : *L'eau est le* mobile *de notre machine*. (Acad.)

— Fig. et mor. Cause déterminante ; ce qui porte à faire quelque chose : *L'argent est son unique* mo-

BILE. *L'amour du bien public fut le* MOBILE *de toutes ses actions.* (Acad.) *Pour l'éléphant, la volonté de son maître est en partie le* MOBILE *de la sienne.* (Buff.) *L'expérience de diverses jouissances éveille dans l'homme des désirs qui deviennent de nouveaux* MOBILES *d'activité.* (Volney.) *La gloire est le puissant* MOBILE *de toutes les grandes âmes.* (Buff.)

— Astr. anc. *Le premier mobile*, le ciel, que les anciens supposaient envelopper et faire mouvoir tout le système céleste.

— Fig. Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association : *Un tel est le* PREMIER MOBILE *de cette affaire, de cette conjuration.* (Acad.)

— Par anal. *L'agriculture est le premier* MOBILE *de tout.* (Volt.)

Je ne connais que ce premier *mobile*,
Dans l'univers, que l'argent et que l'or. (La F.)

MOBILIAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mo-bi-lièr.* — Qui consiste en meubles; qui concerne les biens mobiliers : *Propriété, richesse* MOBILIAIRE. *Imposition, contribution* MOBILIAIRE. (Acad.)

MOBILIER, ÈRE, adj. Pron. *mo-bi-lié, lièr.* — Jurispr. Qui est de la nature du meuble : *D'après le code civil, les rentes constituées, les effets publics, les intérêts dans les entreprises de commerce, etc., sont des biens* MOBILIERS. (Acad.) *Dans une révolution, les possesseurs des biens* MOBILIERS *ont plus à craindre que les autres.* (De Toquev.)

— *Succession mobilière*, succession ou partie de succession qui consiste en meubles.

— *Action mobilière*, celle qui tend à la revendication d'un meuble, d'une propriété mobilière.

— N. m. collect. Meubles et tout ce qui sert à garnir, à orner une maison : *Il a un fort beau* MOBILIER. *On a vendu son* MOBILIER *par autorité de justice.* (Acad.)

MOBILISABLE, adj. des 2 g. Pron. *mo-bi-li-zabl.* — Qui peut être mobilisé : *Une partie de la garde nationale est* MOBILISABLE.

MOBILISATION, n. f. (*mobilis*, mobile; lat.) Pron. *mo-bi-li-za-cion.* — Jurispr. Action de mobiliser.

— Adm. milit. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sédentaire.

MOBILISÉ, ÉE, part. pass. du verbe Mobiliser.

MOBILISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Jurispr. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble réel ou réputé tel est considéré comme meuble : *Par les contrats de mariage on* MOBILISE *quelquefois des immeubles.* (Acad.) || *V. Ameublir.*

— Adm. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire : *Plus les réserves sont fortes et faciles à* MOBILISER, *moins il est nécessaire de tenir sur pied en temps de paix des forces considérables.* (Passy.)

MOBILITÉ, n. f. (*mobilitas*; lat. m. sign.) Didact. Facilité à être mû : *La* MOBILITÉ *des corps sphériques. La* MOBILITÉ *du mercure.* (Acad.)

— Possibilité d'être mû : MOBILITÉ *de la matière.*

— Méd. Grande susceptibilité nerveuse unie à une excitabilité très-développée.

— Mor. Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre, d'un objet à un autre :

L'esprit humain tient à si peu de chose !
Un rien le fait tourner d'un et d'autre côté.
On veut fixer en vain cette *mobilité.* (Coll. d'Harl.)

— *La mobilité des choses humaines, des opinions*, leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre.

— *Mobilité de la physionomie, des traits*, expression différente de la physionomie suivant les sentiments dont on est affecté : *La* MOBILITÉ *des traits décèle la vivacité de l'imagination, l'inquiétude de l'esprit ou la sensibilité.* (Boiste.)

MOCASSINE, n. f. Chaussure indienne : *Elle me broda des* MOCASSINES *de peau de rat musqué avec du poil de porc-épic.* (Chateaubr.)

MOCCOLO, n. m. (m. ital., bougie.) Petite bougie allumée qui sert dans les jeux et les courses du carnaval en Italie :

D'un premier *moccolo* la cire est allumée;
Un second brille, un autre et cent autres encor. (C. Del.)

MOCHE, n. f. Comm. Paquet de soie liée, partagé en trois parties égales qu'on appelle *tiers.*

— *Soie en moche*, qui n'est pas encore teinte, et qui n'a point eu d'apprêt.

MOCHLIQUE, adj. des 2 g. (μοχλός, levier; gr.) Pron. *mok-lik.* — Méd. Qui a la puissance de purger.

— N. m. Purgatif violent.

MOCOCO, n. m. Zool. Quadrumane du genre maki; il habite l'île de Madagascar.

MODAL, ALE, adj. (*modus*, mode; lat.) Logiq. Il se dit des propositions qui contiennent quelque restriction.

— Jurispr. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose : *Disposition* MODALE.

— Mus. *Notes modales*, celles qui font entendre le mode, la tierce et la sixte.

MODALITÉ, n. f. Philos. Mode, qualité, manière d'être : *La blancheur est la* MODALITÉ *de la neige.* (Acad.) *Les corps n'ont ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur; ces* MODALITÉS *sont dans nos sensations, et non dans les objets.* (Volt.)

— Mus. Indication du mode dans lequel on joue : *Il faut déterminer la* MODALITÉ.

MODE, n. f. (*modus*, manière, façon; lat.) Usage passager qui dépend du goût et du caprice : *Nouvelle, vieille* MODE. *C'est la dernière* MODE. *Suivre la* MODE, *les* MODES. *Les caprices, les bizarreries, l'empire de la* MODE. *Être esclave de la* MODE. *Les fous inventent les* MODES, *les sages les suivent.* (Acad.) *Le vrai mérite ne dépend point du temps ou de la* MODE. (La Rochef.) *Il semble que les sciences et les arts aient un temps de* MODE. (Rayn.) *Il ne faut pas toujours parler* MODES *ou bals et baguenauder comme vous faites.* (H. de Balzac.)

Écrits, habillements, systèmes, tout est *mode.* (L. Rac.)

— *Être à la mode*, recherché, approuvé de tous : *Cela était autrefois* À LA MODE. *C'est un mot qui est fort* À LA MODE. *Cet homme, cette femme est fort* À LA MODE. (Acad.) *Tel a été* À LA MODE *pour l'éloquence de la chaire et pour les vers, qui n'y est plus.* (La Br.)

— Art cul. *Bœuf à la mode*, ragoût fait d'une pièce de bœuf piquée de gros lard.

— Au pl. Ajustements, parures à la mode, servant à l'habillement des femmes : *Marchande de* MODES. *Magasin de* MODES. *Vendre des* MODES. (Ac.)

— Manière actuelle de se vêtir, de se parer : *Il y a autant de faiblesse à fuir la* MODE *qu'à l'affecter.* (La Br.) *Le changement de* MODES *est l'impôt que l'industrie du pauvre met sur la vanité du riche.* (Chamf.)

— Manière, fantaisie : *Chacun vit à sa* MODE. (Acad.)

— Prov. *Chaque pays a sa mode*, chaque pays a ses usages.

— *À la mode d'Italie, d'Espagne, etc.*, suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc.

— *Oncle, tante à la mode de Bretagne*, cousin germain, cousine germaine du père et de la mère : *Mon père et lui étaient cousins germains; par conséquent il est mon oncle* À LA MODE DE BRETAGNE. (Acad.)

— *Neveu, nièce à la mode de Bretagne*, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine : *J'ai un maître maquignon qui est mon neveu* À LA MODE DE BRETAGNE. (Lesage.)

Syn. Mode, vogue. La *mode* est un usage passager qui naît de la fantaisie et du caprice; la *vogue* une préférence générale et exagérée d'une chose à l'exclusion des autres. Un costume à la *mode* est un costume qui est adopté par le plus grand nombre, un magasin en *vogue* est celui où tout le monde court et se presse.

MODE, n. m. (*modus*; lat., m. sign.) Philos. Manière d'être : *Les divers arrangements des parties d'un corps en sont les* MODES. (Acad.) *Un* MODE *accidentel dans un être incréé implique contradiction.* (Marm.)

— Vulg. Forme, méthode : MODE *de gouvernement, d'administration, de comptabilité, d'enseignement, d'élection.* (Acad.) *Ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur* MODE *d'absorber le tabac.* (H. de Balz.)

— Gramm. Inflexions du verbe, servant à exprimer les différents points de vue sous lesquels on considère l'existence, l'état ou l'action : *On reconnaît cinq* MODES *dans chaque verbe régulier : l'indicatif, l'impératif, le conditionnel, le subjonctif et l'infinitif.* (Acad.)

— *Modes obliques* ou *indirects*, les modes des verbes autres que l'indicatif.

— Mus. Caractère affecté au ton : *Les Grecs avaient plusieurs* MODES, *l'ionien, le dorien, le phrygien, l'éolien, le lydien, etc.* (Acad.)

— *Mode* ou *ton majeur*, mode où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures.

— *Mode mineur*, celui où la tierce et la sixte au-dessous de la tonique sont mineures : *Le ton de* MODE *mineur.*

— Pl. chant, *Mode authentique*, celui où la quinte de la tonique est au grave, et la quarte à l'aigu. || *Mode plagal*, celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave.

MODELAGE, n. m. Pron. *mod-laj.* — Action de modeler; opération de celui qui modèle.

MODÈLE, n. m. (*modulus*, module; lat.) Pron. *mo-dèl.* — Exemplaire, patron : *Un* MODÈLE *d'écriture. Un* MODÈLE *de broderie. Suivre, imiter un* MODÈLE. *Travailler sur un* MODÈLE, *d'après un* MODÈLE. *Cette église a été bâtie sur le* MODÈLE *du Panthéon.* (Acad.)

— Peint. et sculpt. Personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. : *Figure dessinée, peinte d'après le* MODÈLE. *Faire le métier de* MODÈLE. (Acad.)

— Sculpt. Représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou de quelque autre manière : MODÈLE *en grand, en petit. Le* MODÈLE *d'une statue, d'un groupe.* (Acad.)

— Représentation sur une petite échelle d'un objet quelconque qu'on veut exécuter en grand : MODÈLE *d'architecture. Le* MODÈLE *d'un édifice. Le* MODÈLE *d'une machine.* MODÈLE *de vaisseau, de canon.* (Acad.)

— Par anal. : *Homère et Virgile sont de beaux* MODÈLES. *C'est l'imitateur hardi d'un* MODÈLE *audacieux.* (Campen.)

— Fig. : *La vie de cet homme est un* MODÈLE *de vertu. Je le regarde comme un* MODÈLE *de patience. Vous avez pris, vous avez choisi, vous imitez un mauvais* MODÈLE. *Il a été le* MODÈLE *des rois.* (Acad.) *Sa vie est un* MODÈLE *à suivre.* (Mign.)

Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle
D'une longue vertu laisse un jour le *modèle* ? (Rac.)

— *C'est un modèle*, se dit d'une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

— Techn. Couche de ciment et de terre, de la forme et de l'épaisseur de la cloche qu'on veut fondre.

MODELÉ, ÉE, part. pass. du v. Modeler : *Figure bien* MODELÉE. (Acad.) *Il y a dans la nature un prototype général dans chaque espèce, sur lequel chaque individu est* MODELÉ. (Buff.)

MODELÉ, n. m. Pron. *mod-lé.* — Peint. et Sculpt. Représentation, imitation des formes : *Un beau* MODELÉ. *Un* MODELÉ *savant.* (Acad.) *Son front sans rides était d'une grande pureté de contours et de* MODELÉ. (A. Jal.)

MODELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Il change l'*e* muet du rad. MODEL en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* : *je modèle, ils modèlent.* — Sculpt. Former, avec de la terre glaise ou de la cire, le modèle, la représentation d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en quelque autre matière : MODELER *une statue.* MODELER *un groupe en marbre, en cire.* (Acad.)

— Absol. *Ce sculpteur* MODÈLE *bien.* (Acad.)

— Peint. Rendre exactement le relief des figures, les méplats et les muscles : *Ce peintre* MODÈLE *parfaitement.*

— Fig. et mor. Régler, conformer : *Il* A MODELÉ *sa conduite sur celle de ses aïeux.* (Acad.)

= **Se modeler**, v. pr. Se régler; prendre pour modèle : *Les jeunes animaux* SE MODÈLENT *sur les vieux.* (Buff.) *On doit* SE MODELER *sur les gens de bien.* (Acad.)

MODELEUR, n. m. Sculpt. Celui qui modèle.

MODÉNATURE, n. f. (*modnatura*, moulure; ital.) Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche : *La* MODÉNATURE *détermine le caractère des divers ordres d'architecture.* (Acad.)

MODÉRANTISME, n. m. Néol. Système politique des modérés : *L'exagération fait un crime du* MODÉRANTISME. (Boiste.)

MODÉRATEUR, TRICE, n. (*moderator*; lat. m. sign.) Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle : *Il y avait à Lacédémone des* MODÉRATEURS *de la jeunesse.* (Acad.) MODÉRATRICE *des peuples comme des lois, la religion chrétienne ne combat que les excès du pouvoir de quelque part qu'ils viennent.* (Chateaubr.)

— Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes : *Il est le* MODÉRATEUR *de son parti. Il prétendit au rôle de* MODÉRATEUR. (Acad.)

— Adjectiv. *La sagesse et l'influence* MODÉRATRICE *du gouvernement étaient à bout.* (Guizot.)

— Mécan. Instrument dont on se sert pour ralentir et régulariser le mouvement des machines. || Appareil destiné à régler l'émission de la vapeur dans le cylindre d'une machine. || On l'appelle aussi *Régulateur.*

MODÉRATION, n. f. (*moderatio*; lat. m. sign.) Pron. *mo-dé-ra-cion.* — Retenue, vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses : *Grande* MODÉRATION. MODÉRATION *d'esprit. Esprit de* MODÉRATION. *Il s'est conduit dans cette affaire avec beaucoup de* MODÉRATION. (Acad.) *Quelque grand que*

... l'appétit : de l'éléphant, il mange avec MODÉRATION. (Buff.) Jamais homme ne fut plus altier, et n'affecta tant de MODÉRATION. (Mably.)

La modération est le trésor du sage. (Volt.)

La MODÉRATION générale des mœurs fait la MODÉRATION des gouvernements. (De Salv.) La MODÉRATION est la langueur et la paresse de l'âme, comme l'ambition en est l'activité et l'ardeur. (La Rochef.)

— Retranchement, diminution d'un prix, d'une taxe : La MODÉRATION d'une contribution. On ne lui a fait aucune MODÉRATION. (Acad.)

— Adoucissement, mitigation : La MODÉRATION d'une amende. (Acad.) Qu'on examine la cause de tous les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, et non pas de la MODÉRATION des peines. (Montesq.)

MODÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Modérer : *Un feu* MODÉRÉ.

— Adj. Éloigné de tout excès : *Un feu* MODÉRÉ. *Une chaleur* MODÉRÉE. (Acad.)

— Mor. Qui est retenu, qui n'est point emporté, sage : *Un esprit* MODÉRÉ. *Une passion* MODÉRÉE. (Acad.) *Celui qui est patient et* MODÉRÉ *est quelquefois plus estimable que celui qui prend des villes.* (Mass.)

— Mus. Il se dit d'un mouvement moyen entre le lent et le gai.

— Méd. *Pouls modéré*, pouls qui n'est ni fort ni faible, ni dur ni mou, ni accéléré ni ralenti.

— Substantiv. Homme tiède aux yeux des politiques exaltés : *Les factieux rangent les* MODÉRÉS *au nombre de leurs ennemis.* (Boiste.)

MODÉRÉMENT, adv. Avec modération, sans excès : *Il s'est comporté fort* MODÉRÉMENT *dans cette occasion.* (Acad.) *Un peu de vin pris* MODÉRÉMENT *est un remède pour l'âme et pour le corps.* (Volt.)

— Avec mesure : *Il a été imposé* MODÉRÉMENT. (Acad.)

MODÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*moderare* ou *moderari*, diminuer; lat.) — Il change l'e fermé du rad. *modér* en è ouvert avant les finales *e*, *es*, *ent*. — Diminuer, tempérer, adoucir, rendre moins violent : MODÉRER *le feu d'un fourneau*. MODÉRER *la course d'un cheval*. MODÉRER *l'action d'une machine*. (Acad.)

— Mor. Contenir, réprimer, rendre modéré : *Qu'est-ce qu'un souverain, si la crainte de Dieu ne le conduit et ne le* MODÈRE ? (Mass.) *Éclairer les hommes, c'est les* MODÉRER. (Boiste.)

— Mor. MODÉRER *sa colère, ses passions, son ardeur.* MODÉRER *le zèle de quelqu'un.* (Acad.) *Pour* MODÉRER *ses désirs, il suffit de voir les objets tels qu'ils sont.* (Dumer.)

= **Se modérer**, v. pr. Devenir moins vif, moins violent : *Le froid, le chaud commence à* SE MODÉRER. (Acad.)

— Mor. Se posséder, se contenir : *Peu de gens savent se* MODÉRER *dans la bonne fortune.* (Acad.)

Ce zèle est trop ardent, souffrez qu'il *se modère*. (Corn.)

— Réprimer sa colère, son emportement : *Pourquoi vous emporter ainsi?* MODÉREZ-VOUS *un peu.* (Acad.)

MODERNE, adj. des 2 g. (*modernus*, actuel; lat.) Nouveau, récent, qui est des derniers temps; il se dit par oppos. à Ancien, antique : *Les philosophes, les peintres anciens, et* MODERNES. *Si la Rome* MODERNE *montre son Saint-Pierre et tous ses chefs-d'œuvre, la Rome ancienne lui oppose son Panthéon et tous ses débris.* (Chateaub.) *Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps* MODERNES, *et parlons de perfectibilité.* (Ch. Nod.)

— *Architecture moderne*, les genres d'architecture en usage dans l'Europe moderne depuis le commencement du moyen âge.

— *Un édifice moderne*, un édifice bâti suivant la manière de bâtir la plus récente.

— Peint. Qui est exécuté depuis peu d'années, par oppos. aux tableaux des peintres des deux siècles qui ont suivi la renaissance de l'art. || *École moderne*, nouvelle école de peinture.

— N. pl. Écrivains, artistes qui ont paru depuis la renaissance des lettres et des arts : *Les anciens et les* MODERNES *sont d'accord sur ce point.* (Acad.) *On lit les anciens par une espèce de devoir; on ne lit les* MODERNES *que pour le plaisir.* (Fonten.)

= **A la moderne**, loc. adv. Suivant la manière la plus récente : *Bâtir* A LA MODERNE.

MODERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moderner : *Presque toutes les anciennes basiliques de Rome ont été* MODERNÉES. (Acad.)

MODERNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *moderné*. — Archit. Restaurer dans le goût moderne un ancien édifice; l'approprier aux nouveaux usages.

MODERNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Moderniser : *La comtesse avait été prise par des idées dignes du temps de la chevalerie, mais complétement* MODERNISÉES. (H. de Balz.)

MODERNISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mo-dèr-ni-se*. — Néol. Donner une façon moderne; rajeunir.

MODERNITÉ, n. f. Néol. Caractère propre au dernier goût de l'époque actuelle : *Le caractère de la peinture anglaise est la* MODERNITÉ. (Th. Gaut.)

MODESTE, adj. des 2 g. (*modestus*; lat., m. sign.) Qui a de la modestie : *C'est un homme* MODESTE, *très-*MODESTE. *Il est* MODESTE *dans ses discours, mais il n'a pas moins une haute opinion de lui-même. Avoir des sentiments* MODESTES, *une opinion* MODESTE *de soi-même.* (Acad.) *L'orgueil rend timide, l'amour-propre rend* MODESTE. (Vauv.) *On peut être grand et* MODESTE. (Mass.) *Pour mériter le titre de* MODESTE, *se croire au-dessous des compétiteurs dont on est au moins l'égal?* (Arago.)

— Qui a de la pudeur, de la décence : *Il faut qu'une fille soit* MODESTE. (Acad.)

— Qui a de la retenue, de la modération; qui ne donne dans aucun excès : *Il est* MODESTE *dans sa dépense, dans toute sa conduite. Former des vœux* MODESTES. (Acad.)

Attendais-tu, Cléone, un courroux si *modeste*? (Rac.)

— En parl. des choses, Médiocre, simple, sans éclat : *Avoir une fortune, un train, un équipage* MODESTE. (Acad.)

— Qui marque de la modestie, de la retenue : *Un maintien, une contenance, un air* MODESTE. (Acad.)

A quoi bon, disaient-ils, cette mine *modeste*,
Et ce sage dehors que dément tout le reste? (Mol.)

— En parl. des vêtements, *Couleur modeste*, toute couleur qui n'est pas éclatante : *Le gris est une* COULEUR MODESTE. (Acad.)

— Subst. *Faire le* MODESTE, affecter un air modeste.

MODESTEMENT, adv. Avec modestie, avec modération : *Parler, s'habiller, vivre* MODESTEMENT. *Une table* MODESTEMENT *servie.* (Acad.)

MODESTIE, n. f. (*modestia*; lat., m. sign.) Pron. *mo-dèss-ti*. — Retenue dans la manière de penser, de parler de soi : *Grande, véritable* MODESTIE. *Il a fallu faire violence à sa* MODESTIE *pour lui décerner cet honneur.* (Acad.) *La* MODESTIE *est une juste modération de l'esprit et du cœur.* (J.-J. Rouss.) *La* MODESTIE *doit toujours accompagner le mérite.* (La Br.) *La* MODESTIE *est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau : elle lui donne de la force et du relief.* (Id.)

— Pudeur, décence : *La* MODESTIE *est le plus bel ornement d'une fille.* (Acad.) *Le vice s'enveloppe souvent du voile de la* MODESTIE. (Boiste.)

— Modération : *Il faut qu'un auteur reçoive avec une égale* MODESTIE *les éloges et la critique.* (La Br.)

— Simplicité, médiocrité : *Vivre avec* MODESTIE. *Il est d'une grande* MODESTIE *dans sa dépense.* (Acad.)

MODICITÉ, n. f. (*modicus*, modique; lat.) Petite quantité de bien, d'argent : *La* MODICITÉ *de son revenu, la* MODICITÉ *de sa fortune l'oblige à beaucoup d'économie.* (Acad.)

— Médiocrité, modération : *J'ai été tenté par la* MODICITÉ *du prix. On ne saurait concevoir la* MODICITÉ *de sa dépense.* (Acad.)

MODIFIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être modifié : *L'homme devient, de tous les êtres, le plus* MODIFIABLE, *le plus exposé à périr.* (Virey.)

MODIFICATIF, IVE, adj. (*modifier*.) Gramm. Qui modifie : *Un terme* MODIFICATIF. *Une proposition* MODIFICATIVE. (Acad.)

— Substantiv. Mot qui détermine le sens d'un autre : *Les adverbes sont des* MODIFICATIFS. (Acad.)

MODIFICATION, n. f. (*modificatio*; lat., m. sign.) Pron. *mo-di-fi-ka-cion*. — Restriction, adoucissement d'une proposition, d'un projet, d'une convention : *Il faut apporter quelque* MODIFICATION *à ces articles-là. Votre opinion est susceptible de beaucoup de* MODIFICATIONS. (Acad.)

— Didact. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance : *Les corps reçoivent différentes* MODIFICATIONS. *Les sensations sont les* MODIFICATIONS *de l'âme.* (Acad.) *Toutes les querelles de parti ont pour cause les diverses* MODIFICATIONS *du bonheur.* (Boiste.)

— Gramm. Terme accessoire ajouté à un mot et qui en modifie le sens.

MODIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Modifier : *Articles* MODIFIÉS. *Dispositions* MODIFIÉES. (Acad.) *Dans toutes les parties des sciences naturelles, ce que l'on donne aujourd'hui est presque toujours susceptible d'être* MODIFIÉ *demain.* (De Blainville.)

— Phys. *Corps* MODIFIÉ *de telle ou de telle manière.*

MODIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*modificare*; fait de *modus*, mesure, règle, et de *facere*, faire; lat.) Pron. *mo-di-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous modifiions, vous modifiiez*. — Modérer, adoucir, restreindre : MODIFIER *une peine;* MODIFIER *une taxe. Il faut un peu* MODIFIER *les clauses de ce contrat.* (Acad.)

— Changer une chose dans quelques-unes de ses parties; la corriger : *On a* MODIFIÉ *le projet de loi par plusieurs amendements.* (Acad.)

— Didact. Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance : *Les différents arrangements des parties* MODIFIENT *la matière.* (Acad.)

— Gramm. Ajouter quelque modification à un mot, en restreindre, en particulariser le sens.

= **Se modifier**, v. pr. Subir un changement : *Leur opinion* S'EST *beaucoup* MODIFIÉE. (Acad.)

— Être modifié : *Les êtres bruts ne peuvent se* MODIFIER. (Acad.)

— Être, pouvoir être modifié : *La religion humaine* SE MODIFIE *selon le caractère de ses ministres : la religion divine est immuable.* (Boiste.)

— Se modifier mutuellement : *Les hommes, surtout dans la jeunesse,* SE MODIFIENT *par la fréquentation.* (Boiste.)

MODILLON, n. m. (*modiglione*; ital. m. sign.) Pron. *mo-di-ion*. — Archit. Ornement propre à l'ordre ionique, corinthien et composite; il est placé dans le larmier de la corniche, et figure l'extrémité des chevrons du comble.

MODIOLAIRE, adj. des 2 g. (*modiolus*, moyen; lat.) Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIQUE, adj. des 2 g. (*modicus*; de *modus*, mesure; lat.) Pron. *mo-dik*. — Qui est peu considérable : *Il a un bien fort* MODIQUE. (Acad.)

... On fit des plans fort beaux sur le papier,
Où le *modique* enclos se perdait tout entier. (Andr.)

— Qui a peu de valeur : *Il a un revenu, une fortune fort* MODIQUE. (Acad.)

MODIQUÉMENT, adv. Pron. *mo-dik-man*. — Avec modicité : *Cette place n'est que* MODIQUEMENT *rétribuée.* (Acad.)

MODISTE, n. des 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes; marchand, marchande de modes : *Un* MODISTE. *Une* MODISTE. (Acad.)

— Adj. *Une marchande* MODISTE.

MODULATION, n. f. (*modulatio*, art de chanter avec mesure; lat.) Pron. *mo-du-la-cion*. — Mus. Passage d'un ton, d'un mode à un autre dans le chant ou dans l'harmonie : *Une suite de* MODULATIONS. *L'ordre des* MODULATIONS. *Préparer des* MODULATIONS. (Acad.)

— Action de moduler; effet qui en résulte : *Les règles de la* MODULATION. (Acad.)

— Effet résultant de l'action de moduler : *La* MODULATION *de cet air est fort agréable.* (Acad.)

MODULE, n. m. (*modulus*; lat., m. sign.) Archit. Mesure servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un édifice : *Le* MODULE *se divise en douze ou en dix-huit minutes ou parties. La colonne, l'entablement, le stylobate a tant de* MODULES *de haut.* (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui sert à mesurer : *Le mètre est le* MODULE *des longueurs. Dans les tableaux, une figure d'homme placée au pied d'un monument est un* MODULE *qui en fait évaluer la hauteur.* (Acad.) *Pour comparer les mouvements du singe à ceux de l'homme, il faudrait leur supposer une autre échelle, un* MODULE *différent.* (Buff.)

— Diamètre d'une médaille : *Les quinaires sont de toutes les médailles antiques celles qui ont le plus petit* MODULE. (Acad.)

— Mathém. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système.

MODULÉ, ÉE, part. pass. du v. Moduler : *Air bien* MODULÉ. (Acad.)

MODULER, v. intr. et neut. 1re conj. (*modulari*, chanter; lat.) Mus. Faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents : MODULER *d'une façon agréable, savante. Ce musicien* MODULE *bien.* (Acad.)

— Transitiv. *Il a bien* MODULÉ *cet air-là.* (Acad.)

Qu'il *module* avec art ses airs délicieux! (Vienñet.)

— Poétiq. Chanter, composer des vers; déclamer.

MOELLE, n. f. (μυελός; gr., m. sign.) Pron.

moel. — Substance molle, grasse et jaunâtre, contenue dans la cavité des os : MOELLE *de bœuf. Sucer la* MOELLE *d'un os.* (Acad.)

— *Moelle allongée*, protubérance cérébrale.

— *Moelle épinière* ou *vertébrale*, prolongation de la moelle allongée au niveau du grand trou occipital.

— Fig. *Moelle des os*, intérieur du corps : *Le froid l'a pénétré jusqu'à la* MOELLE *des os.* (Acad.) *La tendresse que j'ai pour vous me semble mêlée avec mon sang et confondue dans la* MOELLE *de mes os.* (Mme de Sév.)

— Fig. *Il lui tire jusqu'à la moelle des os; il le suce jusqu'à la moelle*, se dit d'un homme qui en ruine un autre, en tirant de lui tout ce qu'il en peut tirer.

— Bot. Substance molle et spongieuse qui se trouve à l'intérieur de certains arbres, de certaines plantes : *La* MOELLE *de sureau, de figuier.* (Acad.)

— *Moelle de casse*, substance que contient le bâton de casse.

— Le fond de l'âme : *Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui sont entrées jusque dans la* MOELLE *de leurs os.* (Fén.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus substantiel, de plus instructif et de plus moral dans un ouvrage d'esprit : *Il ne s'agit pas de retenir mot à mot un bon livre, il faut en tirer, en extraire la* MOELLE. (Acad.)

— Min. Substances qui, à cause de leur consistance et de leur gisement à l'intérieur de certains corps ont été comparées à la moelle des végétaux.

MOELLEUSEMENT, adv. Pron. *moa-leuz-man.* — Propr. Mollement : *Un magnifique tapis couvrait* MOELLEUSEMENT *le plancher.* (T. Gautier.)

— Fig. D'une manière moelleuse : *Ce tableau est peint* MOELLEUSEMENT. (Acad.)

MOELLEUX, EUSE, adj. (*medullosus*; lat.) Pron. *moa-leu, leuz.* — Rempli de moelle : *Un os, un bois* MOELLEUX. (Acad.)

— Fig. Qui a de la douceur, de la souplesse : *Un drap* MOELLEUX. *Une étoffe* MOELLEUSE. (Acad.) *Le poil du chevreau, qui est fin et* MOELLEUX, *se renouvelle tous les ans par une mue complète.* (Buff.)

— *Vin moelleux*, vin qui joint la douceur à la force, et qui flatte agréablement le goût.

— *Voix moelleuse*, voix douce, qui n'a rien d'aigre ni de dur.

— Qui est doux au toucher : *Le duvet du canard est très-*MOELLEUX.

— Peint. *Pinceau moelleux*, pinceau dont les touches sont larges, et bien fondues.

— Dans le m. sens : *Une touche* MOELLEUSE.

— *Contours moelleux*, contours souples et gracieux.

— N. m. Peint. et sculpt. Douceur dans la touche, dans le dessin, dans les couleurs : *Avoir du* MOELLEUX *dans la touche, dans la couleur. Le* MOELLEUX *dans le dessin, dans les contours.* (Acad.)

— Dans. *Avoir du moelleux*, avoir des mouvements aisés, faciles.

MOELLON, n. m. (*moelle*.) Pron. *moa-lon.* — Constr. Pierre de petite dimension qui s'emploie dans les massifs, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier : *Tirer du* MOELLON *de la carrière. Un mur construit en* MOELLON. (Acad.) *Le premier des Tarquins voulut construire en pierres de taille le mur de Rome, jusque-là formé, à ce qu'il paraît, de simples* MOELLONS. (Stendhal.) *Dieu a fait le rocher, l'homme a fait le* MOELLON. (V. Hugo.)

— *Moellon d'appareil*, celui qui est équarri pour être employé en parement. ‖ *Moellon piqué*, moellon travaillé avec la pointe. ‖ *Moellon bloqué*, moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri.

— Techn. Pierre dont on se sert dans les manufactures de glaces, pour polir les glaces de petit volume.

MOETTE, n. f. Pron. *mo-èt.* — Agric. Espèce de tenaille propre à arracher les chardons.

MŒUF, n. m (*modus*; lat.) Pron. *meuf.* — Anc. Gramm. Mode. ‖ Peu usité.

MŒURS, n. f. (*mos, moris*, usage; lat.) Pron. *meurss.* — Habitudes morales, naturelles ou acquises, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie : *Bonnes, mauvaises* MŒURS. *La science, la doctrine des* MŒURS. *Réformer les* MŒURS. *Changer de* MŒURS. *Cette action est contraire aux bonnes* MŒURS, *aux* MŒURS, *porte une grave atteinte aux* MŒURS. *Un certificat de vie et de* MŒURS. *Faire information de vie et de* MŒURS. (Acad.) *Les* MŒURS *assurent seules la durée d'un gouvernement.* (Condill.) *C'est par les* MŒURS *que l'on préfère ce qui est honnête à ce qui n'est que juste, et ce qui est juste à ce qui n'est qu'utile.* (Barthel.) *Le meilleur esprit prend toujours quelque teinte des* MŒURS *de son siècle.* (Paliss.) *C'est l'éducation qui fait les* MŒURS *domestiques.* (Dupanl.)

— *Avoir des mœurs*, avoir de bonnes mœurs. ‖ *N'avoir point de mœurs*, en avoir de mauvaises.

— *Un homme, une femme sans mœurs*, d'une conduite dissolue.

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs*, on s'oublie dans la prospérité.

— Manière de vivre, inclinations, habitudes, coutumes particulières d'une personne, de plusieurs personnes, d'une nation, etc. : *Chaque nation a ses* MŒURS. *La culture des lettres adoucit, polit les* MŒURS. *Nous adoptons facilement les* MŒURS *de ceux que nous fréquentons.* (Acad.) *Tout homme est formé par son siècle; bien peu s'élèvent au-dessus des* MŒURS *du temps.* (Volt.) *Les lois sont établies, les* MŒURS *sont inspirées.* (Montesq.)

Des peuples, des pays étudiez les *mœurs* ;
Les climats font souvent les diverses humeurs. (Boil.)

— Prov. *Autres temps, autres mœurs.*

— *Cela est dans les mœurs de telle nation*, cela est conforme aux usages de telle nation.

— *Cela n'est pas dans nos mœurs*, cela est contraire à nos habitudes.

— Par extens. *Les mœurs des animaux*, les habitudes naturelles des différentes espèces d'animaux, les habitudes qui résultent de leur instinct.

— Poétiq. Ce qui concerne les habitudes morales du pays, du temps où se passe l'action d'un poëme, d'une œuvre dramatique; ce qui est conforme aux personnages qui y sont introduits : *Les* MŒURS *sont parfaitement observées dans cette tragédie, dans cette comédie, dans cette épopée. Ce poete observe bien, étudie bien, peint bien les* MŒURS. (Acad.)

— Peint. Coutumes, usages des différents temps, des différents lieux : *Les* MŒURS *sont bien observées, ne sont pas bien observées dans ce tableau.* (Acad.)

— Rhét. Partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs.

MOFETTE, n. f. (*mopheta*; ital.) Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains, et particulièrement dans les mines.

— Génér. Toute exhalaison dangereuse : *Malebranche condamna ses narines à humer les* MOFETTES *d'une fosse d'aisance.* (Kératry.)

— Chim. Gaz non respirable, et particul. gaz azote.

MOHATRA, adj. m. Pron. *mo-a-tra.* — Il ne s'emploie que dans cette locut. *Contrat mohatra*, contrat ou marché usuraire par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce qu'il rachète à très-vil prix, mais argent comptant. ‖ Vieux.

MOI, pron. des 2 g. et de la 1re pers. du sing. son plur. est *Nous* (μοί, dat. de ἐγώ, moi; gr.) Pron. *moa.* — Il est synonyme de *Je* et de *Me.*

— Il s'emploie 1° comme sujet :

Moi, j'ai blessé quelqu'un ! fis-je tout étonnée. (Mol.)

— 2° Comme complément direct :

Rends-*moi* chrétienne et libre, à tout je me soumets. (Volt.)
Là, regardez-moi là, durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot imprimez-le vous bien. (Mol.)

— 3° Comme complément indirect : *C'est à* MOI *de commander céans.* (Dest.)

— Comme sujet, il se joint presque toujours à *je*, par une sorte de répétition qui donne plus d'énergie à l'expression : JE *dis*, MOI ; JE *prétends*, MOI, *qu'il a eu tort.* MOI, JE *dis*, MOI, JE *prétends qu'il a eu raison.* MOI, *dont il déchire la réputation*, JE *ne lui ai jamais rendu que de bons offices.* (Acad.)

— Il s'emploie souvent avec *me*, qu'il précède ou qu'il suit : *Voudriez-vous* ME *perdre*, MOI *votre allié?* MOI, *vous* ME *soupçonneriez de vous avoir trahi?* (Acad.)

— Il se joint encore, dans certains gallicismes, aux pronoms *ce, il* : *C'est* MOI *qui vous en réponds. Qui fut bien aise? Ce fut* MOI. (Acad.) *Il n'y a que* MOI *à qui ces choses là arrivent.* (Acad.)

C'est *moi* qui vous le dis, qui suis votre grand'mère. (Mol.)

— Dans les propositions elliptiques, il figure comme sujet ou comme complément : *Qui veut aller avec lui?* MOI. *Qui a-t-on voulu désigner?* MOI. MOI, *trahir le meilleur de mes amis! Faire une lâcheté*, MOI ! (Acad.)

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il? — *Moi*.
Moi, dis-je, et c'est assez. (Corn.)

— Il s'emploie quelquefois comme explétif : *Faites-*MOI *taire ces gens-là. Donnez-leur-*MOI *sur les oreilles.* (Acad.)

Prends-*moi* dans mon clapier trois lapins de garenne. (Rac.)

— Quand le verbe est à l'impératif, *moi* se place immédiatement après le verbe auquel il se joint par un tiret : *Louez-*MOI, *récompensez-*MOI, *Rendez-*MOI *compte, dites-*MOI *la vérité.* (Acad.)

— Il se met après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. *Vous allez à l'Opéra, menez-y-*MOI. *Vous allez dans votre voiture, donnez-y-*MOI *une place.* (Acad.) Dans le même sens, l'adverbe *y* se met après le pronom *Nous. Menez-nous-y. Donnez-nous-y une place.* (Acad.)

— Quand il fait partie d'un sujet ou d'un complément composé, il est d'usage de l'énoncer le dernier : *Vous et* MOI. *Un tel et* MOI. *Deux hommes aussi adroits que vous et* MOI *n'ont rien à gagner à se tromper l'un l'autre.* (V. Hugo.)

— Mais si le nom auquel il est joint représente une personne d'une condition très-inférieure, il peut s'énoncer le premier : MOI *et mon domestique.* (Acad.)

— Il se joint souvent à une préposition : *Il a parlé* DE MOI. *Pense-t-on* À MOI. *Tout est* CONTRE MOI. *Venez* AVEC MOI. *Selon* MOI, *vous avez raison.* (Acad.)

— *De moi*, placé après un nom et employé comme complément déterminatif, se prend pour *le mien, la mienne* : *C'est le sentiment, c'est l'opinion de mon frère et* DE MOI. (Acad.)

— N. m. Attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel : *Le* MOI *choque toujours l'amour-propre des autres.* (Acad.)

— Philos. Individualité métaphysique d'une personne : *Malgré le changement continuel de l'individu physique, le même* MOI *subsiste toujours.* (Acad.) *Apprenons à étendre, pour ainsi dire, le* MOI *humain sur toute l'humanité.* (J.-J. Rouss.)

= **A moi**, sorte d'exclamation, s'emploi ellept. pour interpeller ou appeler quelqu'un auprès de soi : À MOI, À MOI, *soldats!* (Acad.)

A moi comte, deux mots. — Parlé. (Corn.)

= **De vous à moi**, façon de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret : DE VOUS À MOI, *c'est un pauvre homme.* DE VOUS À MOI, *c'est un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui.* (Acad.) ‖ On dit dans le m. sens, *Ceci est de vous à moi; ceci de vous à moi.*

= **Quant à moi, pour moi,** façons de parler dont on se sert pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense : *Vous en direz ce qu'il vous plaira;* QUANT À MOI, POUR MOI, *je sais bien ce qui en est.* (Acad.)

= **Quant à moi**, n. m. Fam. Air fier et réservé : *Se tenir sur son* QUANT À MOI. *On lui a dit telle chose, il s'est mis sur son* QUANT À MOI. *Garder son* QUANT À MOI. (Acad.)

MOIGNON, n. m. Pron. *moi-gnion.* — Fam. Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse qu'on a amputés : *Il a fallu lui couper le bras près de l'épaule, et il ne lui reste plus qu'un* MOIGNON. (Acad.)

— Par anal. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre, coupée ou rompue.

— Techn. Bouton d'ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOILETTE, n. f. Pron. *moa-lètt.* — Techn. Outil garni de feutre qui sert à polir les glaces.

MOINAILLE, n. f. collect. (*moine.*) Pron. *moana-y.* — Fam. et par dénig. Moines en général.

MOINDRE, adj. des 2 g. compar. de *Petit.* (*minor* lat. m. sign.) Pron. *moaindr.* — Plus petit en étendue ou en quantité : *Cette colonne est* MOINDRE *que l'autre en hauteur et en grosseur. L'épaisseur de ce mur est* MOINDRE *que celle du mur voisin. Nous sommes en* MOINDRE *nombre que je ne croyais.* (Acad.)

— Plus petit dans son genre : *Son mal n'est pas* MOINDRE *que le vôtre. C'est la* MOINDRE *satisfaction, la* MOINDRE *récompense qu'on lui doive.* (Acad.)

— Moins considérable : *Une étoffe de* MOINDRE *prix. Prendre toujours la* MOINDRE *place. Il est revêtu d'une* MOINDRE *dignité qu'auparavant.* (Acad.)

— Moins bon; plus mauvais : *Ce vin-là est* MOINDRE *que l'autre. Cette étoffe-là est* MOINDRE *de beaucoup.* (Acad.)

— Mor. Moins grand; moins important :

A de *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Rac.)

— Précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif, Le plus petit : *De ces deux inconvénients on doit préférer* LE MOINDRE. *C'est une chose que* LE MOINDRE *ouvrier peut faire.* LA MOINDRE *quantité*, LE MOINDRE *espace possible.* (Acad.) LA MOINDRE *bassesse déshonore les enfants des rois.* (Mass.) LA MOINDRE *vérité donne des peines infinies à trouver.* (Volt.) *En trois ans il n'y a pas eu* LE MOINDRE *désaccord*, LA MOINDRE *différence dans les* MOINDRES *vouloirs.* (H. de Balz.)

Mais, au *moindre* danger, adieu tout leur courage. (La F.)

> Souvent *d'un moindre* mal on tombe dans un pire.
> (Coll. d'Harl.)

— *Le, la moindre,* précédés d'une négation, aucun, nul : *Je n'ai* PAS LE MOINDRE *souvenir de ce que vous dites. Je n'ai* PAS LA MOINDRE *appréhension.* (Acad.)

— Absol. *Les quatre moindres*, les quatre ordres inférieurs ou mineurs. || V. MINEUR.

MOINDREMENT, adv. Pron. *moain-dre-man.* — Fam. Il ne s'emploie que dans cette locut. *Pas le moindrement*, pas du tout, nullement.

MOINE, n. m. (μόνιας, solitaire; gr.) Pron. *moann.* — Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune, et séparés du monde : *Les anciens* MOINES. *Les* MOINES *réformés. Un* MOINE *défroqué.* (Acad.)

> Je me lasse, à la fin; *moine,* fais ton devoir :
> Évoque en ma faveur ton merveilleux pouvoir. (C. Del.)

— Par extens. Religieux mendiant.

— Prov. *Être gras comme un moine*, être fort gras : *Vous qui* ÊTES GRAS COMME UN MOINE, *n'oubliez pas le plus maigre des Suisses.* (Volt.)

— *L'habit ne fait pas le moine*, on ne doit pas juger des personnes par l'apparence, par les dehors.

— Anc. *Moine lai*, laïque, homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale pour y être entretenu.

— *Moine bourru*, prétendu fantôme que l'ignorance faisait craindre dans les campagnes. || Fam. Homme d'un caractère, d'une humeur difficile : *Cet homme-là est un* MOINE BOURRU, *un vrai* MOINE BOURRU. (Acad.)

— Mar. Petite pyramide de poudre humectée avec du vinaigre, qu'on fait brûler pour parfumer l'intérieur des bâtiments.

— Artill. Feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.

— Meuble de bois portant un réchaud et servant à chauffer le lit. || Cylindre de bois, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour le même usage : *Il faut mettre le* MOINE *dans son lit pendant tout l'hiver.* (Acad.)

— Vulg. Toupie.

— Techn. Masse pointue, sorte de marteau qui sert à enfoncer les chevilles à tête perdue. Partie intérieure du moule qui sert à faire les coupelles. || Boursouflure qui parait quelquefois dans le fer quand on le forge. || Endroit d'une feuille imprimée, qui reste blanc, parce que les caractères n'ont point été touchés par l'encre.

— Zool. Vulg. Singe; Marsouin; Squale; Ange de mer; Canard; Faucon; Coquille du genre cône.

MOINEAU, n. m. (μόνιας, solitaire; gr.) Pron. *moa-nô.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres; il se distingue par un bec conique, gros à sa base : MOINEAU *franc, à gorge noire.* MOINEAU *privé, apprivoisé.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*, employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent.

— *Moineau de mer,* oiseau qui habite toujours dans les glaces; il n'est pas plus gros qu'une grive; il a le plumage noir et blanc.

— Poisson du genre Pleuronecte.

— Fortif. Petit bastion obtus, placé au milieu d'une courtine, pour compléter le flanquement.

MOINERIE, n. f. collect. (*moine.*) Pron. *moann-ri.* — Par dénigr. Les moines en général : *Il s'est attiré sur les bras toute la* MOINERIE. (Acad.)

— Esprit, humeur des moines : *Il y a bien de la* MOINERIE *dans son fait.* (Acad.)

MOINESSE, n. f. (*moine.*) Pron. *moa-nèss.* — Par dénigr. Religieuse. || Peu usité.

MOINILLON, n. m. (*moine.*) Pron. *moa-ni-ion.* — Par dénigr. Petit moine; moine sans considération : *Les moines et* MOINILLONS. (Acad.) *Qu'entendez-vous par-là, petit* MOINILLON *révolté?* (C. Del.)

MOINS, adv. de compar. (*minus;* lat., m. sign.) Pron. *moain.* — Il exprime l'infériorité et se dit par oppos. à *Plus.*

— Il modifie 1° les adjectifs qualificatifs : *Il est* MOINS *spirituel qu'il n'est instruit. Sa famille est bien* MOINS *nombreuse que la vôtre.* (Acad.) *Les hommes deviennent* MOINS *puissants dès qu'ils veulent l'être plus que les lois.* (Mass.) *La nature des animaux est infiniment* MOINS *étendue,* MOINS *perfectionnée que celle de l'homme.* (Buff.)

— 2° Les verbes : *Un esprit droit a* MOINS *de peine de se soumettre aux esprits de travers, que de les conduire.* (La Rochef.)

— 3° Les adverbes de manière : *Il est* MOINS *bien portant qu'avant son voyage. Il a été* MOINS *cruellement éprouvé que vous. Parlez* MOINS *haut.* (Acad.)

— 4° Les locutions adverbiales : *Soyez* MOINS *en colère, un peu* MOINS *en colère.* (Acad.)

— *C'est moins que rien,* se dit d'une chose de nulle considération, d'une personne qu'on méprise : *Le présent que je vous fais est* MOINS QUE RIEN. *Cet homme-là est* MOINS QUE RIEN. (Acad.)

— Fam. *Il ne le menace pas de moins que de lui rompre bras et jambes*, il porte ses menaces jusqu'à dire qu'il lui rompra bras et jambes.

— Substantiv. La moindre chose : LE MOINS *que vous puissiez faire, c'est de l'aller trouver.* (Acad.)

— *Ils sont à peu près d'accord, ils en sont sur le plus et sur* LE MOINS, *il ne s'agit maintenant que du plus ou* DU MOINS, il n'y a plus entre eux de débat que sur la quantité, sur la somme.

— *La chose ne peut pas être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du moins*, il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont.

— Prov., *Qui peut le plus peut le moins.*

— Algeb. Trait horizontal qui est le signe de la soustraction : *Le* MOINS (—) *indique qu'il faut retrancher la seconde quantité de la première.* (Acad.)

— Imprim. Tiret long qui ordinairement sert à séparer des phrases, ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter : *Il faut mettre ici un* MOINS. (Acad.)

= **A moins,** loc. adv. Pour un moindre prix : *Vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas* À MOINS. (Acad.)

= **Sur et tant moins,** loc. prép. En déduction : *Je vous donnerai cela* SUR ET TANT MOINS *que que je vous dois.* (Acad.) || Vieux.

— Pour un sujet moindre : *On rirait, on se fâcherait* À MOINS. (Acad.)

= **A moins de,** loc. prép. A un prix inférieur à, au-dessous de : *Je ne lui donnerai pas ce cheval* À MOINS DE *mille francs.* (Acad.)

— Sans : *Je ne lui pardonnerai pas* À MOINS D'*une rétractation publique.* (Acad.)

= **A moins de** ou **que de,** loc. prép. Sans : À MOINS D'*être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi. Je ne pouvais pas lui parler plus fortement,* À MOINS QUE DE *le quereller.* (Acad.)

= **A moins que,** loc. conj. suivi d'un subjonctif, Si ce n'est que : *Il n'en fera rien,* À MOINS QUE *vous ne lui parliez.* À MOINS QUE *vous ne preniez bien votre temps, vous n'en viendrez pas à bout.* (Acad.)

— Molière s'est donc servi dans les vers suivants d'une construction admise de son temps, mais inusitée aujourd'hui :

> Et l'on ne doit jamais souffrir, sans dire mot,
> De semblables affronts, *à moins qu'être* un vrai sot.

= **Au moins,** loc. adv. Principalement, surtout : AU MOINS *prenez-y garde, c'est votre affaire.* AU MOINS *je vous en avertis.* AU MOINS *ne manquez pas de venir. N'y manquez pas* AU MOINS. (Acad.)

— **Au moins,** loc. adv. Pour le moins : *Si vous ne voulez pas être pour lui,* AU MOINS *ne soyez pas contre.* (Acad.)

> En vain quelque rieur, prenant votre défense,
> Veut faire *au moins*, de grâce, adoucir la sentence.
> (Boileau.)
> Vous ne lisez donc pas le Mercure de France?
> Il cite *au moins*, par mois, un trait de bienfaisance.
> (Gilbert.)

= **Du moins,** loc. adv. Néanmoins, cependant, toutefois : *S'il n'est pas fort riche,* DU MOINS *il a,* DU MOINS *a-t-il de quoi vivre honnêtement.* (Acad.) *Platon fit de la philosophie avec sa raison, ou* DU MOINS *avec son intelligence; les autres en firent avec leurs passions.* (De Bonald.)

> ...... J'aime à voir quereller les méchants,
> C'est un repos *du moins* pour les honnêtes gens. (Gress.)
> Mon orgueil obstiné contre lui se débat,
> Et j'ai changé *du moins* l'esclavage en combat. (A. Soum.)
> Dans nos jours passagers de peines, de misères,
> Enfants du même Dieu, vivons *du moins* en frères. (Volt.)

= **De moins,** loc. adv. De manque : *Il y avait dix écus* DE MOINS *dans ce sac.* (Acad.)

— Il sert aussi à exprimer quelque diminution, quelque rabais : *On vous demande cinq francs de ce volume; vous l'aurez pour quelque chose* DE MOINS. (Acad.)

= **En, dans moins de,** loc. prép. Dans un moindre espace de temps : *J'aurai achevé* EN MOINS D'*un an, d'un mois, d'une heure, d'un jour.* DANS MOINS *d'une demi-heure je serai à vous.* (Acad.)

= **En moins de rien,** loc. adv. Très-promptement; en fort peu de temps : *J'aurai fini* EN MOINS DE RIEN. *Il a mangé son bien* EN MOINS DE RIEN. (Ac.)

= **Tout au moins, tout du moins, pour le moins,** loc. adv. Au moins : *Donnez-lui* TOUT AU MOINS *de quoi vivre.* (Acad.)

= **Rien moins,** précédé du verbe *être*, et suivi d'un adjectif, a le sens négatif : *Il n'est rien moins que sage*, il n'est point sage. — Suivi d'un substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif : *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur*, il est votre bienfaiteur. *Vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur*, il n'est pas votre bienfaiteur.

= **Rien moins, rien de moins,** loc. adv. Ils se joignent toujours à un verbe pris négativement; mais la première ajoute plus de force à la négation, tandis que la seconde la détruit; ainsi, dans ces phrases : *Ne le craignez pas tant, il n'est* RIEN MOINS *que votre père.* (Acad.) *Il n'aspire à* RIEN MOINS *qu'à obtenir cette place; il ne l'accepterait point, lui fût-elle offerte.* (Marm.), il *n'est rien moins* que votre père, signifie il *n'est* point votre père; et il *n'aspire à rien moins*, signifie il *n'aspire pas du tout.*

— Mais dans les phrases qui suivent : *Il* NE *faut* RIEN DE MOINS *dans les cours qu'une vraie et naïve impudence pour réussir.* (La Br.) *La Phèdre de Racine, qu'on dénigre tant, n'était* RIEN DE MOINS *qu'un chef-d'œuvre.* (Marm.) *Écoutez bien cet homme, il* N'EST RIEN DE MOINS *qu'un sage.* (Id.), c'est l'affirmation qui est exprimée : La Bruyère a voulu dire : *Il* FAUT *surtout, avant tout, dans les cours*, etc.; et Marmontel, dans la première phrase : *La Phèdre de Racine* ÉTAIT *un chef-d'œuvre;* et dans la seconde : IL EST *un sage.*

— Selon l'Académie, *il n'est rien moins que* devant un adjectif a toujours le sens négatif; mais devant un substantif il est tantôt négatif, tantôt affirmatif; *rien moins* ou *rien de moins*, avec un verbe impersonnel, a toujours le sens négatif; mais avec un verbe actif ou neutre, il est négatif ou affirmatif, selon l'idée qui résulte des termes qui le précèdent et le déterminent. Ces distinctions ne servent qu'à rendre plus difficile l'emploi de deux expressions déjà obscures, et que le bon goût finira par reléguer parmi les archaïsmes et les termes surannés. D'ailleurs un très-grand nombre d'écrivains ont employé *rien moins* dans le sens négatif, et aujourd'hui *rien de moins* est à peu près inusité :

> ... L'accusé n'*était rien moins* que Jean sans Terre,
> Le duc de Normandie et le roi d'Angleterre. (Ponsard.)

= **Gramm.** MOINS, employé dans une prop. principale affirmative, exige l'emploi de la négation dans la prop. incidente qui suit : *Ces pieux solitaires* VIVENT MOINS *qu'ils* NE *meurent chaque jour.* (Buff.) || Si la propos. principale est négative ou interrogative, l'incidente s'emploie sans négation : *Il* NE *vous estime* PAS MOINS *que vous le pensez.*

— AU MOINS, DU MOINS. *Au moins*, exprime une idée plus faible que celle qui est énoncée dans la première proposition : *L'ironie par elle-même n'a rien de tragique; il faudrait* AU MOINS *qu'elle fût noble.* (Volt.) || *Du moins* est un terme de restriction qui équivaut à *néanmoins, cependant*, etc. : *Ces faits sont vraisemblablement faux, ou* DU MOINS *ne sont pas exacts.* (Buff.) *Le rossignol charme toujours et ne se répète jamais,* DU MOINS *jamais servilement.* (Id.)

MOIRAGE, n. m. Pron. *moa-raj.* — Techn. Action de moirer des étoffes, du fer-blanc.

— Reflet ondulé que présente une étoffe moirée. || Aspect du fer-blanc moiré.

MOIRE, n. f. (*moër*, sorte de camelot; angl.) Pron. *moar.* — Techn. Apprêt qui communique un éclat changeant à certaines étoffes, une apparence ondée et chatoyante : MOIRE *à petites ondes. Cette mousseline a bien pris la* MOIRE. (Acad.)

— Étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt : MOIRE *de soie.* MOIRE *grise, bleue. Habit, robe de* MOIRE. (Acad.)

MOIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Moirer : *Ruban* MOIRÉ. *Robe de soie* MOIRÉE. (Acad.)

— Substantiv. *Moiré métallique*, fer-blanc auquel on a donné une apparence cristalline et chatoyante : *Des plateaux de* MOIRÉ MÉTALLIQUE. (Acad.)

MOIRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *moa-ré.* — Techn. Donner à une étoffe, en la faisant passer à la calandre ou au cylindre, un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante : MOIRER *des rubans, des popelines.* (Acad.)

= **Se moirer,** v. pron. Être moiré; avoir un aspect moiré : *Les tentures de damas cramoisi à longues crépines* SE MOIRAIENT *de reflets satinés.* (G. Sand.)

MOIREUR, n. m. Pron. *moa-reur.* — Technol. Celui qui moire les étoffes, les métaux.

MOIS, n. m. (*mensis;* lat. m. sign.) Pron. *moa.*

— Chacune des douze grandes divisions de l'année, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre : *Le premier, le second, le troisième jour du* mois, ou *Le premier, le second du* mois, *le deux; le trois du* mois. *Sa lettre est écrite, est datée du* mois *dernier. Les plus beaux* mois *de l'année.* (Acad.) *Les Romains divisaient leurs* mois *en trois époques : les calendes qui tombaient le premier jour du* mois; *les nones, qui étaient le cinq, et les ides, qui venaient le treize.* (Arago.)

Je suis vraiment surpris d'avoir, un *mois* entier,
Pu supporter l'ennui d'un si triste métier. (Coll. d'Harl.)

— Prov. *On a tous les ans douze mois*, on vieillit chaque année et sans s'en apercevoir.

— Espace de trente jours consécutifs, de quelque jour que l'on commence à compter : *Il y a un* mois *et demi qu'il est parti. Il a gardé le lit deux* mois *durant. Il lui tarde d'être majeur, il compte les* mois *et les jours. Il gagne tant par* mois. *Louer une chambre au* mois. (Acad.)

— Prix convenu pour un mois de services, de travail, de location, de leçons, etc. : *Il doit un* mois, *deux* mois *au maître à danser*, etc. *Je lui ai donné son* mois. *Payer les* mois *d'une chambre garnie. Payer le* mois, *les* mois *d'une nourrice.* (Acad.)

— Absol. Mois de grossesse d'une femme : *Cette femme est dans son septième* mois. *Elle a accouché avant le neuvième* mois. (Acad.)

— Au plur. Écoulement périodique des femmes : *Cette femme a ses* mois. (Acad.)

— Astr. *Mois solaire*, espace de temps que met le soleil à parcourir un des signes du zodiaque. || *Mois lunaire*, espace de temps qui s'écoule d'une lune à l'autre.

— Anc. *Mois entrant*, la première moitié du mois. || *Mois sortant*, les quinze derniers jours du mois; ces jours se comptaient en rétrogradant.

MOISE, n. f. Pron. *moaz*. — Constr. Pièce de bois plate servant à maintenir la charpente d'un comble : *Le fameux pont construit pour Trajan sur le Danube était formé d'arcs courbes avec* moises *normales et piles en pierre.* (L. Lebas.)

— Techn. Long crochet de fer servant à enfourner ou à retirer les glaces du four.

— N. f. pl. Mar. Pièces de bois placées transversalement à diverses hauteurs des bigues d'une machine à mâter pour consolider ces bigues.

MOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *moa-zé*. — Constr. Établir, mettre des moises : Moiser *les fermes d'un comble.* (Acad.)

MOISI, IE, part. pass. du v. Moisir : *Du pain,* moisi. *De vieux parchemins* moisis. (Acad.)

— Agric. *Foin moisi*, foin d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre, nuisible aux bestiaux.

— N. m. Ce qui est moisi : *Cela est à demi-gâté, il faut en ôter le* moisi. (Acad.)

— Moisissure : *Cela sent le* moisi. (Acad.)

MOISIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*mucire*; lat., m. sign.) Pron. *moa-zir*. — Couvrir d'une espèce de mousse qui marque un commencement de corruption : *C'est l'humidité qui* a moisi *ce pâté.* (Acad.)

— Intransitiv. Devenir moisi : *Ce pâté commence à* moisir. (Acad.)

— Fam. et fig. *Il ne laisse pas* moisir *l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent.* (Regn.)

= **Se moisir**, v. pr. Se couvrir de moisissure : *Tout* se moisit *dans les lieux humides.* (Acad.) *Le pain* se moisit. (Roub.)

MOISISSURE, n. f. Pron. *moa-zi-çur*. — Bot. Espèce de végétation cryptogamique qui naît sur les végétaux morts, sous l'influence d'une température humide : *C'est la* moisissure *qui a gâté tout cela. La* moisissure *s'y mettra.* (Acad.)

— Partie moisie ; moisi : *Ôtez la* moisissure. (Acad.)

— Min. *Moisissure de pierre* ou *de roche*, amiante en petits filaments courts et droits qui tapisse les fissures et les cavités de certaines roches.

— N. f. pl. Groupe de la famille des champignons.

MOISSINE, n. f. Pron. *moa-cinn*. — Agric. Faisceau de branches de vigne où les grappes sont encore attachées : *Les paysans suspendent des* moissines *aux planchers.* (Acad.)

MOISSON, n. f. (*messis*; lat., m. sign.) Pron. *moa-çon*. — Récolte des blés et de céréales : *Bonne, belle, riche, grande, ample, abondante* moisson. *Faire la* moisson. *Voilà une belle espérance de* moisson. *La campagne se couvre de riches* moissons. (Acad.)

— Temps où se fait la moisson : *La* moisson *approche. Pendant la* moisson. (Acad.)

— Fig. *Faire une riche, une abondante moisson*, tirer un grand avantage d'une chose : *Ce savant* a fait une riche moisson *dans les archives du royaume. Cette quêteuse* a fait une abondante moisson.

— Fig. et poétiq. *Une moisson de lauriers, de gloire*, une suite de victoires, de succès.

— Mystiq. Conversion des âmes à la foi : *Ce missionnaire a fait, dans l'Inde,* une grande moisson. (Acad.)

— Poétiq. Année; dernière partie de l'année.

Ah! pourquoi n'ai-je encor vu que douze *moissons* !
Nul amant ne me flatte en ses douces chansons. (A. Ch.)
Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la *moisson*. (Id.)

MOISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moissonner : *Que de fleurs* moissonnées *au printemps!* (Buff.)

MOISSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*moisson*.) Pron. *moa-ço-né*. — Faire la récolte des blés et autres grains : Moissonner *les froments, les orges, les avoines.* (Acad.)

— *Moissonner un champ*, récolter les grains qu'il a produits.

— Absol. Faire la moisson : *On ne* moissonne *pas encore chez nous.* (Acad.) *Le laboureur* moissonne *en paix.* (Marm.)

— Fig. *Moissonner des lauriers, des palmes*, remporter une victoire, obtenir des succès.

— Prov. *Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui*, il ne faut point empiéter sur les droits d'autrui.

— *Comme tu sèmeras, tu moissonneras*, la récompense sera proportionnée à ton travail.

— *Celui qui sème le vent moissonne la tempête*, celui qui excite des troubles finit par être victime de troubles plus grands.

— Fig. Détruire, faire périr : *La mort* a moissonné *des milliers d'hommes. La guerre, le fer, la peste* a moissonné *la plus grande partie des habitants de ce pays.* (Acad.)

— Fig. Prendre à discrétion : *Ces rares génies* moissonnaient *à leur aise où l'on glane aujourd'hui.* (Pir.)

Dans le champ du public largement ils *moissonnent*.
(Corn.)

= **Se moissonner**, v. pron. Être moissonné.

MOISSONNEUR, EUSE, n. Pron. *moa-ço-neur, neuz*. — Celui celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains : *Un bon* moissonneur. *Louer, payer des* moissonneurs, *des* moissonneuses. (Acad.)

— Zool. Vulg. le Freux.

MOITE, adj. des 2 g. (*madidus*, lat., m. sign.) Pron. *moatt*. — Qui a quelque humidité, qui est un peu mouillé : *Avoir les mains* moites. *Être tout* moite *de sueur. Durant le dége, les murailles sont* moites. (Acad.) *Une chaude et* moite *haleine rouvre au sein de la terre les sources de la vie.* (Lam.)

Cette onde argentée
Loge en son *moite* sein la blanche Galatée. (La F.)

MOITEUR, n. f. Pron. *moa-teur*. — Qualité de ce qui est moite; légère humidité : *Les draps ne sont pas bien secs, il faut les chauffer pour en ôter la* moiteur. (Acad.)

— Méd. Sueur peu abondante; humidité que produit à la surface de la peau une exhalation cutanée : *Après l'accès de la fièvre, il reste d'ordinaire un peu de* moiteur. (Acad.)

MOITI, IE, part. pass. du v. Moitir.

MOITIÉ, n. f. Pron. *moa-tié*. — Une des parties d'un tout, divisé, partagé également en deux : *Les deux* moitiés *d'un cercle, d'un carré. La majorité absolue des suffrages se compose de la* moitié *des voix, plus une. Il a* moitié *dans cette succession.* (Ac.)

— Portion, part qui représente à peu près la moitié : *La* moitié *d'un pain, d'un poulet. La* moitié *de la vie se passe à souffrir. Il a mangé la* moitié *de son bien. Il n'a fait encore que la* moitié *de son ouvrage.* (Acad.) *Une* moitié *de mon juste-au-corps a été emportée par la foule, et j'eus bien de la peine à sauver l'autre.* (Regn.)

— *Couper, partager une chose par la moitié*, la partager en deux moitiés : *Le diamètre coupe le cercle* par la moitié. *Scier une pierre* par la moitié. (Acad.)

— *Partager quelque chose par moitié*, prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager : *Partager les revenus, les bénéfices par* moitié. (Acad.)

— *Partager un différend par la moitié*, se relâcher des deux côtés sur ce qui empêche de conclure.

— *A moitié prix*, pour la moitié du prix ordinaire.

— *A moitié chemin*, à la moitié du chemin : *Il est resté* à moitié chemin. (Acad.)

— *Être, se mettre de moitié avec quelqu'un*, s'associer en participation égale de gain et de perte : *Ils* sont de moitié *dans cette affaire. Si vous voulez jouer, je* serai de moitié *avec vous dans votre jeu. Je me* mettrai de moitié *avec vous.* (Acad.)

— *En rabattre de moitié*, ou *de la moitié*, avoir une opinion moins bonne d'une personne, l'estimer moins qu'on ne faisait : *Je le croyais honnête homme; mais, s'il a fait ce que vous dites, j'en rabats de* moitié. (Acad.)

Sachez que pour céans *j'en rabats de moitié*,
Et qu'il fera bien chaud quand j'y mettrai le pié. (Mol.)

— *Il faut en rabattre moitié, de la moitié*, se dit quand on trouve un récit, un éloge exagéré :

— Fig. et fam. Une femme à l'égard de son mari : *Il a perdu sa chère* moitié. (Acad.) *Une femme doit s'estimer heureuse quand elle est* la moitié *d'un honnête homme.*

= **Moitié**, adv. A demi : *Du pain* moitié *seigle,* moitié *froment. C'est une étoffe* moitié *soie,* moitié *laine.* Moitié *l'un,* moitié *l'autre,* (Acad.) *Le bon abbé était* moitié *pleurant,* moitié *souriant.* (A. de Vigny.)

— *Vaisseau moitié guerre, moitié marchandise*, vaisseau chargé de marchandises, qui est armé et en état de se défendre.

— Prov. et fig. *Moitié guerre, moitié marchandise*, se dit d'une conduite équivoque, d'un procédé qui n'est pas franc : *Cet homme a fait sa fortune* moitié guerre, moitié marchandise. (Acad.) || Il signifie aussi moitié de force, moitié de gré : *On l'a fait consentir à cet arrangement,* moitié guerre, moitié marchandise. (Acad.)

— Prov. *Moitié figue, moitié raisin*, partie à contre-cœur, partie de bonne volonté; moitié sérieusement, moitié en plaisantant; etc.

— Fig. et fam. *Cet homme est moitié chair, moitié poisson*, on a peine à dire quel est son naturel, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ou ne veut pas.

= **A moitié**, loc. adv. En partage égal : *Donner prendre des terres* à moitié. *Prendre un marché avec quelqu'un* à moitié *de perte et de gain*, ou à moitié *perte et gain.* (Acad.)

= **A moitié**, loc. adv. A demi, en partie : *Cela est* à moitié *pourri. La bouteille n'est qu'*à moitié *pleine. Une maison* à moitié *ruinée,* à moitié *découverte. Notre vin est* à moitié *bu.* (Acad.)

= **De moitié**, loc. adv. Une fois plus qu'il ne fallait : *Il a été trop long* de moitié *dans son discours.* (Acad.)

— Moitié plus qu'à l'ordinaire : *Une belle, alors qu'elle est en larmes, est plus belle* de moitié. (La Font.)

MOITIR, v. tr. ou act. 1re conj. (*moite*.) Pron. *moa-tir*. — Techn. Humecter : *Moitir le papier*, l'imbiber d'eau également.

= **Se moitir**, v. pr. Devenir moite : *Ce papier* se moitit.

MOKA, n. m. Comm. Café qui vient de Moka, ville d'Arabie : *Du café de* moka, ou simpl. *Du* moka. *Du bon* moka. *Du vrai* moka. (Acad.)

— Infusion faite avec la graine de ce café torréfiée et pulvérisée : *Boire du* moka. *Une tasse de* moka.

MOL, OLLE, adj. V. Mou.

MOLAIRE, adj. f. (*mola*, meule; lat.) Pron. *molèr*. — Anat. Il se dit de chacune des grosses dents placées au fond de la bouche, et qui servent à broyer les aliments. || On les appelle aussi *Mâchelières*.

— *Glandes molaires*, petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueux et placés dans l'épaisseur des joues.

— Minér. Qui sert à faire les meules. : *Les pierres* molaires *dont on se servait en Grèce pour moudre le grain étaient d'une matière fondue par le feu.* (Buff.)

— On dit aussi *meulière*.

— *Quartz agate molaire*, variété de quartz dont on fait des meules de moulin.

— N. f. *Les petites* molaires; *les grosses* molaires.

MOLARITE, n. f. Minér. Pierre dont on fait les meules de moulin.

MÔLE, n. m. (*moles*, masse énorme; lat.) Pron. *môl*. — Fort ouvrage de maçonnerie qui s'avance à l'entrée d'un port, d'un havre ou à la tête d'une jetée, et qui par sa solidité peut résister à l'action des vents et de la mer : *Les* môles *de Gênes. Le* môle *de Naples, de Barcelone. Les vagues passaient par-dessus le* môle. (Acad.)

— Par extens. Port : *Le* môle *Saint-Nicolas.* || Rare.

— Antiq. rom. Espèce de mausolée bâti en manière de tour ronde, avec colonnes et dôme : *Le* môle *de l'empereur Adrien.*

— Techn. V. Molet.

MÔLE, n. f. (*moles*, masse; lat.) Pron. *môl*. — Masse informe et inanimée dont les femmes accouchent quelquefois au lieu de mettre au monde un enfant : *Cette femme, que l'on a vue grosse pendant six mois, n'est accouchée que d'une* MÔLE. (Acad.)

— Zool. Poisson de la Méditerranée, de la famille des Gymnodontes.

— Techn. Fil de laiton qui sert à faire les têtes d'épingle.

MOLEAU, n. m. Techn. Huile qu'on exprime d'une peau, après qu'elle a été chamoisée.

MOLÉCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mo-lé-ku-lèr*. — Qui a rapport, qui appartient aux molécules.

— *Attraction moléculaire*, force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, qui les fait tendre à s'unir les unes avec les autres.

MOLÉCULE, n. f. (*molecula*, dim. de *moles*, masse; lat.) Petite partie d'un corps : *On donne le nom de* MOLÉCULES *aux parties des corps composés qui ne peuvent être divisées.* (Péclet.) *J'ai fait tous mes efforts pour concevoir une* MOLÉCULE *vivante, sans pouvoir en venir à bout* (J.-J. Rouss.) *La* MOLÉCULE *d'un corps simple est formée de parties similaires; la* MOLÉCULE *d'un corps composé contient autant de particules de différentes natures que l'on distingue de corps simples dans le corps composé.* (Pelouze.)

— *Molécules intégrantes*, particules d'un corps qui forment par leur rapprochement la masse de ce corps, soit simple, soit composé.

— *Molécules constituantes*, parties qui constituent les éléments des corps composés; elles concourent à former les *molécules intégrantes*.

MOLÈNE, n. f. Bot. Genre de plantes laineuses de la famille des Solanées; une espèce, le *Bouillon blanc*, est employée en médecine comme pectorale.

MÔLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Faire vent arrière, prendre le vent en poupe : *Depuis une heure, ce bâtiment* MÔLE.

MOLESTATION, n. f. Pron. *mo-lèss-ta-cion*. — Action de molester, de vexer : *Les autorités espagnoles nous firent conduire, sans autre* MOLESTATION, *à la forteresse de Rosas.* (Arago.)

MOLESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Molester : *Ils ont été tous plus ou moins* MOLESTÉS.

MOLESTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*molestus*, importun; lat.) Pron. *mo-lèss-té*. — Vexer, tourmenter, inquiéter par des embarras suscités mal à propos : MOLESTER *quelqu'un en lui suscitant des procès. Il les* A *fort* MOLESTÉS *par ses chicanes, par ses propos, par ses sarcasmes.* (Acad.)

= **Se molester**, v. pron. Se causer mutuellement des chagrins.

MOLET, n. m. Pron. *mo-lè*. — Techn. Petit morceau de bois portant une rainure, dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau, pour en vérifier l'épaisseur.

MOLETOIR, n. m. Pron. *mol-toar*. — Techn. Instrument qui sert à polir les glaces.

MOLETTAGE, n. m. Techn. Action d'appliquer des ornements avec une molette, sur une poterie encore molle.

MOLETTE, n. f. (*mola*, *meule*; lat.) Techn. Cône de marbre, de verre, etc., dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps, sur le marbre, le verre, etc.

— Pharm. Pierre dure et polie dont on se sert pour broyer les médicaments.

— Partie de l'éperon qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval : *Une* MOLETTE *d'éperon.* (Acad.)

— Art. vétér. Tumeur synoviale qui se développe ou à la partie inférieure du boulet, ou entre l'extrémité inférieure du canon et du tendon du cheval.

— Épi de poils au front du cheval, entre les deux yeux.

— Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et doucir des glaces. || Petite roue employée dans les conduites des cadrans des grosses horloges. || Pincettes d'orfévre.

— Mar. *Molette de gabari*, petite fiche de bois avec laquelle on fixe le bout des planches dont on forme un gabari.

— Bot. Vulg. Bourse à pasteur.

MOLETTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mo-lè-té*. — Techn. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage.

— Polir avec le lustroir.

MOLIANT, ANTE, adj. Techn. Il se dit, chez les corroyeurs, des peaux douces et maniables.

MOLINISME, n. m. Pron. *mo-li-nism*. — Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce.

MOLINISTE, adj. des 2 g. et n. Pron. *mo-li-nist*. — Partisan de la doctrine de Molina sur la grâce.

MOLLAH, n. m. Pron. *mol-la*. — Docteur, prêtre musulman, qui fait, à certaines heures, la prière sur le toit de la mosquée : *Il n'est pas mal que, dans les cas douteux, les juges consultent les ministres de la religion : aussi en Turquie les cadis interrogent-ils les* MOLLAHS. (Montesq.)

MOLLASSE, adj. des 2 g. (*mollis*, mou; lat.) Pron. *mo-lass*. — Qui est désagréablement mou au toucher : *Chair, peau* MOLLASSE.

— En parl. d'une étoffe, Qui n'a pas assez de corps, de consistance : *Ce drap est* MOLLASSE. (Acad.)

MOLLEMENT, adv. D'une manière molle : *Être couché* MOLLEMENT. *Être assis* MOLLEMENT.

J'étais couché *mollement*,
Et contre mon ordinaire,
Je dormais tranquillement. (La Font.)

— Fig. Avec une douce nonchalance, dans un abandon gracieux : *Se balancer* MOLLEMENT. (Acad.)

— Faiblement, lâchement, sans vigueur : *Agir, travailler* MOLLEMENT. *Il s'est conduit* MOLLEMENT *dans cette affaire.* (Acad.) *C'est l'ordre de Dieu qu'on ne fasse rien* MOLLEMENT. (Boss.)

— D'une manière molle et efféminée : *Vivre* MOLLEMENT. (Acad.)

MOLLESSE, n. f. (*mollities*; lat., m. sign.) Pron. *mo-lèss*. — Didact. Qualité, état de ce qui est mou : LA MOLLESSE *et la dureté des corps. La* MOLLESSE *des chairs est une marque d'une mauvaise constitution.* (Acad.)

— Par anal. Faiblesse : *La* MOLLESSE *de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies.* (Acad.)

— Douce température : *La* MOLLESSE *du climat.* (Volt.) *La* MOLLESSE *de leur climat n'affaiblissait pas leur courage.* (Acad.)

— Fig. Manque de fermeté dans le caractère, dans les mœurs, dans la conduite : *Il agit avec beaucoup de* MOLLESSE. *Cette affaire a été conduite avec* MOLLESSE. (Acad.) *La* MOLLESSE *est une langueur de l'âme qui l'engourdit et lui ôte toute vie pour le bien.* (Fén.) *La* MOLLESSE *fait, pour ainsi dire, mourir l'âme avant qu'elle soit née.* (Thomas.)

— Par extens. Excès d'indulgence : *La* MOLLESSE *de ce père a perdu ses enfants.* (Acad.) *La* MOLLESSE *ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice.* (La Br.)

— Fig. Délicatesse d'une vie efféminée, voluptueuse : *Vivre dans la* MOLLESSE. *La* MOLLESSE *des sybarites. Les suites de la* MOLLESSE *sont à craindre.* (Acad.) *L'homme civilisé ne sait pas combien il perd de force par la* MOLLESSE (Buff.)

— Littér. Abandon gracieux; douceur de pensées et de style : *Quinault a dans ses vers beaucoup de* MOLLESSE. (Acad.)

— Peint. *Mollesse des chairs*, imitation vraie de la flexibilité, de la morbidesse des chairs.

— *Mollesse du pinceau*, défaut de fermeté dans le mouvement du pinceau, dans les touches. || *SYN.* V. NONCHALANCE.

MOLLET, ETTE, adj. (*mol.*) Pron. *mo-lè, lètt*. — Qui a une mollesse agréable et douce au toucher : *Des coussins bien* MOLLETS. *Une étoffe douce et* MOLLETTE. (Acad.) *Le nid de la buse est garni en dedans de laine ou d'autres petits matériaux légers et* MOLLETS. (Buff.) *Le chat cherche les meubles les plus* MOLLETS *pour s'y reposer et s'ébattre.* (Id.) *Le nid de bouvreuil est de mousse en dedans, et de matières plus* MOLLETTES *en dehors.* (Id.)

— *Pain mollet*, petit pain léger et délicat.

— *Œufs mollets*, œufs à la coque, et cuits de manière que le blanc et le jaune soient liquides.

— Fam. *Avoir les pieds mollets*, marcher avec peine après une attaque de goutte.

MOLLET, n. m. Pron. *mo-lè*. — Gras de la jambe; saillie que forment les muscles à la partie postérieure de la jambe : *Le* MOLLET *de la jambe. Il a de beaux, de gros* MOLLETS. (Acad.)

— *Faux mollets*, bas garnis à l'endroit des mollets : *Porter de* FAUX MOLLETS. (Acad.)

— Prov. *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets*, se dit d'un homme dont les jambes sont maigres et tout d'une venue.

— Bot. *Mollet d'Inde* ou *du Pérou*, térébenthine à petites feuilles.

— Techn. Frange qui sert à garnir les meubles.

— Petite pincette qui sert aux orfévres à tenir la pièce à laquelle ils travaillent.

MOLLETON, n. m. (*mol.*) Pron. *mol-ton*. — Comm. Étoffe de laine, de coton ou de soie tirée à poil, douce, chaude et mollette : MOLLETON *de laine, de coton. Une camisole, un gilet de* MOLLETON. (Acad.)

MOLLIÈRE, n. f. (*mollis* mou; lat.) Pron. *mo-lièr*. — Agric. Champ cultivé, où l'on voit sourdre, dans les années pluvieuses, de petites sources qui ont peu d'écoulement.

MOLLIFICATION, n. f. Pron. *mol-li-fi-ka-cion*. — Méd. Action de mollifier, de rendre fluide.

— Paralysie qui a son siége dans les muscles.

MOLLIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mollifier.

MOLLIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mollis*, mou, et *fieri*, devenir; lat.) Il s'écrit avec deux i de suite à la 1re et à la 2^{e} pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous mollifiions, vous mollifiiez*. — Méd. Rendre mou et fluide : *Un cataplasme pour* MOLLIFIER *un tumeur. Cela sert à* MOLLIFIER *les humeurs.* (Acad.) *La pitié détend toutes mes fibres et* MOLLIFIE *mes nerfs.* (H. de Balz.)

= **Se mollifier**, v. pron. Devenir mou.

MOLLIR, v. intr. ou neut. 2^{e} conj. (*mollire*; lat., m. sign.) Pron. *mo-lir*. — Devenir mou : *La plupart des pommes* MOLLISSENT *cette année.* (Acad.)

— Manquer de force; fléchir : *Ce cheval aura peine à fournir sa course, il commence à* MOLLIR. *Les troupes* MOLLISSAIENT *et commençaient à plier.* (Acad.)

— Il se dit d'un cheval qui bronche souvent : *Ce cheval* MOLLIT *sous son cavalier.*

— Fig. Céder trop aisément, ne pas montrer l'énergie que la circonstance réclame : *Il ne faut pas* MOLLIR *dans cette affaire* (Acad.) *Courage! ne* MOLLISSEZ *point.* (Lesage.) *Les plus hardis* MOLLISSENT. (Boil.) *Il ne s'agit plus de* MOLLIR. (St-Simon.) *Si je* MOLLIS *dans ma défense, je passerai pour un lâche déserteur des intérêts de mes clients.* (Dupin.)

Je ne compatis point à qui dit des sornettes,
Et dans l'occasion *mollit* comme vous faites. (Mol.)

— Transitiv. Mar. *Mollir une amarre, un câble, une manœuvre*, les larguer, les lâcher un peu pour qu'il y ait moins de roideur.

— *Mollir la barre*, tourner la roue de manière que le gouvernail soit moins fatigué par la lame et que la barre ne risque point d'être cassée.

MOLLUSQUE, n. m. (*mol.*) Pron. *mo-lusk*. — Zool. Genre d'animaux invertébrés, à corps symétrique, sans squelette intérieur ni articulations, entièrement mous, recouverts par une expansion appelée Manteau, tantôt nue, tantôt protégée par une coquille : *Les* MOLLUSQUES *habitent la terre, la mer et les eaux douces.* (Acad.) *Les animaux privés de squelette, ou* MOLLUSQUES, *sont pourvus d'estomacs qui présentent des formes très-variées.* (Cuvier.)

MOLOSSE, n. m. Prosod. gr. et lat. Pied composé de trois syllabes longues.

— Ant. Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux : *Un* MOLOSSE.

— Poétiq. Chien de garde.

— Zool. Genre de mammifères d'Amérique à museau simple, à oreilles larges et courtes, de la famille des Vespertilions ou Chauves-souris.

— Adjectiv. *Un chien* MOLOSSE.

MOLY, n. m. Plante dont parle Homère et à laquelle on attribuait des vertus merveilleuses : *On ne sait pas bien quelle est l'espèce du* MOLY. (Acad.)

MOLYBDATE, n. m. Pron. *mo-lib-datt*. — Chim. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide molybdique avec les bases.

MOLYBDÈNE, n. m. (μόλυβδος, plomb; gr.) Chim. Métal cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et difficilement fusible.

MOLYBDÉNITE, n. f. Min. Sulfure de molybdène natif.

MOLYBDEUX ou **MOLYBDIQUE**, adj. m, Pron. *mo-lib-deu*. — Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du molybdène; il se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde.

MOMASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Ébourgeonner la vigne.

MOMENT, n. m. (*momentum*; lat., m. sign.) Pron. *mo-man*. — Instant, temps fort court : *Le* MOMENT *de la mort. Attendez-moi pendant quelques* MOMENTS. *Il ne faut pas abuser de votre temps, car tous vos* MOMENTS *sont précieux. Ce travail a rempli, a occupé, a employé tous les* MOMENTS *de sa vie.* (Acad.) *Ils touchaient au* MOMENT *fortuné qui allait les unir.* (Volt.) *Le temps a repris sa lenteur dans les* MOMENTS *de mon désespoir.* (J. J. Rouss.)

Le moment où je parle est déjà loin de moi. (Boil.)

— Elliptiq. *Un moment*, pendant un moment : *Attendez-moi* UN MOMENT.

Oh! de grâce, *un moment* souffrez que je respire. (Boil.)

— Fam. *Un moment*, attendez un moment : *Un*

MOMENT, *j'ai à vous parler. Un* MOMENT, *je reviens sur la proposition que j'avais faite.* (Acad.)

— Intervalle : *Il a des* MOMENTS *de bonté, d'indulgence, de sévérité. Les sages ont leurs* MOMENTS *d'erreur, les fous leurs* MOMENTS *de raison.* (Picard.)

— *Un bon moment*, un instant favorable pour faire ce qu'on désire : *Choisir, prendre* UN BON MOMENT. *Attendre les* BONS MOMENTS. (Acad.)

— Dans le sens oppos. : *Vous êtes arrivé dans un* MAUVAIS MOMENT. (Acad.)

— *Avoir de bons moments*, se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques intervalles lucide; et de celle qui, ayant quelque défaut habituel de caractère ou d'humeur, cesse parfois de le manifester : *Il est ordinairement colère, mais il a* DE BONS MOMENTS. (Acad.)

— *Un bon moment, un mauvais moment*, espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal.

— Mathém. Quantité infiniment petite, appelée plus souv. *Différence.*

— Mécan. Quantité du mouvement d'un mobile, laquelle est toujours en raison composée de la quantité de matière et de la vitesse du mobile; produit d'une puissance par le bras du levier suivant lequel elle agit : *Dans un levier, les* MOMENTS *des deux puissances qui se font équilibre sont égaux.* (Acad.)

= **A tout moment, A tous moments,** loc. adv. Sans cesse, à toute heure : *Je crois* A TOUT MOMENT *le voir et l'entendre.* (Acad.)

Il change *à tout moment* d'esprit comme de mode. (Boil.)

= **Dans le moment,** loc. adv. Bientôt; dans très-peu de temps : *Je reviens dans le* MOMENT. (Acad.)

= **En ce moment,** loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est : *Revenez me voir demain, je suis trop occupé en ce* MOMENT *pour vous recevoir.* (Acad.)

= **Dès ce moment, de ce moment, depuis le moment que,** loc. adv. A partir de cette époque : *Il sentit le poids de sa couronne* DÈS LE MOMENT *qu'il la porta.* (Fléch.)

= **Au moment de,** loc. prép. Sur le point de : AU MOMENT *de partir, je m'aperçus que j'oubliais mon manteau.* (Acad.)

= **Au moment où, que; dans le moment où, que,** loc. conj. Quand, lorsque : AU MOMENT *où il arrivera, j'irai le voir.* AU MOMENT QUE *je le verrai, je lui parlerai de vous. J'arrivai* DANS LE MOMENT *même qu'il venait de sortir.* (Acad.)

= **Du moment que,** loc. conj. Dès que, depuis que : DU MOMENT QUE *je l'ai aperçu, je l'ai salué.* DU MOMENT QUE *je l'ai connu, je l'ai aimé.* (Acad.)

— Puisque : DU MOMENT *que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire.* (Acad.)

Syn. Moment, instant. Ces deux mots expriment une très-petite durée; mais *moment* a une signification plus étendue qu'*instant*; le premier marque un temps très-court, le second, le point le plus rapide de la durée; il y a entre eux la même différence qu'entre la *circonstance* et l'*occasion.*

MOMENTANÉ, ÉE, adj. Qui ne dure qu'un moment : *Un effort* MOMENTANÉ. *Un action* MOMENTANÉE. *Hasarder sa vie pour un plaisir* MOMENTANÉ. (Acad.) *S'il n'y a dans l'État que la volonté* MOMENTANÉE *et capricieuse d'un seul, rien ne peut être fixe.* (Montesq.)

MOMENTANÉMENT, adv. Passagèrement; pour un moment; pendant un moment : *Je suis ici* MOMENTANÉMENT. *Ce météore n'a paru que* MOMENTANÉMENT. (Acad.) *Un intérêt commun peut lier* MOMENTANÉMENT *deux ambitieux.* (De Ségur.)

MOMERIE, n. f. (μῶμος, moqueur; gr.) Pron. *mom-rî.* — Anc. Mascarade.

— Particul. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas : *Cet héritier se montre fort affligé de la mort de son parent; mais c'est une* MOMERIE, *une pure* MOMERIE. (Acad.)

— Chose concertée pour faire rire; jeu joué pour tromper quelqu'un par plaisanterie : *C'est une plaisante* MOMERIE. (Acad.) || Vieux.

— Cérémonie bizarre, ridicule : *Il y a peu de cultes qui ne soient défigurés par quelques* MOMERIES. (Acad.)

MOMIE, n. f. (*mum;* cire; ar.) Corps embaumé par les anciens Égyptiens : MOMIES *artificielles. On trouve encore des* MOMIES *dans les anciens tombeaux d'Égypte. Il est sec comme une* MOMIE. (Acad.) *On donne particulièrement le nom de* MOMIES *aux corps qui ont été tirés des tombeaux des anciens Égyptiens.* (Buff.)

— Par extens. Corps que l'on trouve desséchés dans les sables de l'Arabie et de l'Égypte où ils avaient été enterrés : MOMIES *naturelles. On trouve des* MOMIES *dans les sables d'Égypte.* (Acad.) *On appelle du nom de* MOMIES *les cadavres qui ont été desséchés dans les sables brûlants de l'Afrique et de l'Asie.* (Buff.)

— Fig et fam. *C'est une momie, une vraie momie*, personne sèche et noire. || Mor. Homme nonchalant, sans activité.

— Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites.

— Espèce de composition visqueuse, formée de bitume et de poix qu'on trouve en Arabie, et dont on se sert pour embaumer les corps.

— Hortic. Cire noire employée pour la greffe des arbres.

MOMIFICATION, n. f. Pron. *mo-mi-fi-ka-cion.* — Didact. Conversion d'un cadavre en momie.

— Fig. Amaigrissement considérable.

MOMIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Momifier.

MOMIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*facere*, faire; lat.) Pron. *mo-mi-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous momifiions, vous momifiiez.* — Didact. Convertir en momie.

= **Se momifier,** v. pron. Passer à l'état de momie, se changer en momie.

— Fig. Devenir extrêmement maigre.

MOMON, n. m. (μῶμος, tache, opprobre; gr.) Dans. Espèce de danse exécutée par des masques.

— Jeu. Coup de dés; espèce de pari que les masques faisaient entre eux, sur un coup de dé.

— *Couvrir le momon*, accepter le pari.

— Partie de cartes dans laquelle plusieurs joueurs risquent une somme égale, et prennent la même quantité de jetons, à condition que celui d'entre eux qui gagnera les jetons de tous les autres gagnera aussi tout l'argent mis au jeu.

— *Gagner le momon*, gagner toutes les mises.

MON, adj. poss. m. sing.; **MA,** fém. sing.; **MES,** pl. des 2 g. (μόυ, pour ἐμου, de moi; qui est à moi; gr.) Il détermine le nom, en y ajoutant une idée de possession : MON *livre.* MON *bien.* MON *père.* MA *sœur.* MA *maison.* MA *chambre.* MES *livres.* MES *affaires.* MES *pensées.* (Acad.) MA *surprise et* MA *douleur m'arrachèrent des larmes amères.* (Barthél.)

Quant à vous, Buckingham, *mon* bon, *mon* noble ami,
Vous avez reculé! c'est trahir à demi. (C. Del.)

— On dit *mon* pour *ma* quand il précède un nom féminin commençant par une voyelle ou par *h* muette, au lieu de Ma, on dit, par euphonie, Mon : MON *âme.* MON *épée. Toute* MON *espérance.* MON *unique ressource.* MON *heure n'est pas venue.* (Acad.)

— Devant une *h* aspirée, on dit *Ma,* au féminin : MA *hallebarde.* MA *honte.* (Acad.)

— Gramm. V. *Possessifs (Adjectifs.)*

MONACAILLE, n. f. collect. (*monacus,* moine; lat.) Pron. *mo-na-ka-y.* — Par dénigr. Moines : *Toute la* MONACAILLE *s'ameuta contre lui.*

MONACAL, ALE, adj. (*monachus,* moine; lat.) Qui appartient aux moines : *L'habit* MONACAL. *Vie, règle* MONACALE. (Acad.) *Les vertus monastiques cédèrent à l'esprit* MONACAL. (Duclos.) *Les manières de ces moines étaient plus militaires que* MONACALES. (Lesage.)

— Diplom. *Écriture monacale,* écriture gothique moderne. || *SYN.* V. MONASTIQUE.

MONACALEMENT, adv. D'une manière monacale : *Vivre* MONACALEMENT. (Acad.)

MONACHISME, n. m. Pron. *mo-na-chism.* — Par dénigr. Sentiment propre aux institutions monastiques; état habitude des moines : *Étudier l'influence du* MONACHISME *sur une nation.* (Acad.)

— Système monacal; vie cénobite des ordres religieux.

MONADE, n. f. (μονάς, unité; gr.) Philos. Êtres simples dont, suivant la doctrine de Leibnitz, tous les autres êtres sont composés : *Le système des* MONADES. (Acad.) *Selon Leibnitz, il y a quatre sortes d'êtres simples qu'il nomme* MONADES. (Volt.)

— Unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. *La* MONADE *de Pythagore, c'est Dieu lui-même.*

— Zool. Animal si petit que, vu à l'aide du plus fort microscope, il ne paraît que comme un point.

MONADELPHE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *mo-na-dèlf.* — Bot. Qui a les étamines réunies en un seul faisceau par leur filets.

MONADELPHIE, n. f. (μόνος, seul; ἀδελφός, frère; gr.) Bot. Classe du système de Linné, renfermant les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en un seul corps ou faisceau.

MONANDRIE, n. f. (μόνος, seul; ἀνδρός, gén. de ἀνήρ, mari; gr.) Pron. *mo-nan-dri.* — Bot. Classe du système de Linnée, renfermant les plantes à une seule étamine.

MONARCHIE, n. f. (μόνος, seul; ἀρχή, gouvernement; gr.) Pron. *mo-nar-chi.* — Gouvernement d'un État régi par un seul chef : MONARCHIE *héréditaire. Ce prince aspirait à la* MONARCHIE *universelle.* (Acad.) *La* MONARCHIE *convient aux nations opulentes.* (J.-J. Rouss.) *Il faut de la vertu dans une république et dans une* MONARCHIE *de l'honneur.* (Montesq.)

— *Monarchie constitutionnelle,* celle où est l'exercice des pouvoirs réglés par des lois fondamentales. || *Monarchie élective,* gouvernement dans lequel la nation se choisit un chef entre les mains duquel elle remet la souveraine puissance. || *Monarchie absolue,* gouvernement où la souveraine puissance réside tout entière dans la volonté du monarque.

— État gouverné par un monarque : *Une vaste* MONARCHIE. *Cette* MONARCHIE *fut heureuse sous tel prince, s'agrandit dans tel siècle. Les* MONARCHIES *de l'Europe.* (Acad.)

MONARCHIEN, n. m. Pron. *mo-nar-chi-ain.* — Par dénigr. Partisan d'une monarchie : *Le journal du club* MONARCHIEN. (Chateaubr.)

MONARCHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-nar-chik.* — Qui appartient à la monarchie : *État, gouvernement* MONARCHIQUE. (Acad.)

— Qui est dévoué à la monarchie : *Esprit* MONARCHIQUE. (Acad.)

MONARCHIQUEMENT, adv. D'une manière monarchique.

— Selon la monarchie.

MONARCHISTE, n. m. Pron. *mo-nar-chist.* — Polit. Personne dévouée à la monarchie.

— Adj. *Un peuple* MONARCHISTE *veut étendre la gloire et l'empire de son maître.* (Rayn.)

MONARQUE, n. m. (μόνος, seul; ἀρχός, chef; gr.) Pron. *mo-nark.* — Chef d'une monarchie : *Grand, puissant, glorieux, faible* MONARQUE. (Acad.) *Quelque faiblesse que les rois puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le* MONARQUE. (Fléch.)

On doit tout espérer d'un *monarque* si juste. (Boil.)

— Fig. : *L'intérêt est le plus grand* MONARQUE *de la terre.* (Trév.)

MONASTÈRE, n. m. (μοναστήριον, solitude; gr.) Pron. *mo-nass-tèr.* — Couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses : MONASTÈRE *d'hommes, de filles. Bâtir un* MONASTÈRE. *Se retirer, s'enfermer dans un* MONASTÈRE. *Sortir du* MONASTÈRE. (Acad.) *Dagobert passa pour un prince très-pieux, car il donna beaucoup aux* MONASTÈRES. (Volt.)

. . . . Chaque *monastère*
Fait résonner pour lui les cloches d'alentour. (C. Del.)

MONASTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-nass-tik.* — Qui appartient aux moines, aux religieuses, ou qui les concerne : *Discipline, institution* MONASTIQUE. (Ac.) *La pureté primitive de la vie* MONASTIQUE. (La H.) *Vers l'âge de quinze ans il ne concevait rien de préférable à la vie* MONASTIQUE. (Ste-Beuve.)

Syn. Monastique, monacal. *Monastique* a rapport au fond; *monacal* à la forme; le premier se dit des mœurs, de la discipline des moines, et se prend en bonne part; le second se dit de leurs habitudes et de leurs pratiques, et exprime le plus souvent une idée de dénigrement.

MONAUT, adj. m. (μόνος, seul; οὖς, gén. ὠτός, oreille; gr.) Pron. *mo-nô.* — Qui n'a qu'une seule oreille : *Un chien, un chat, un cheval* MONAUT. (Acad.)

Bonté de Dieu! reprit-elle aussitôt;
Que dites-vous? quoi! d'un enfant *monaut*
J'accoucherais! (La F.)

MONCEAU, n. m. (*mont.*) Pron. *mon-çô.* — Tas, amas, en forme de petit mont : *Um grand, un petit* MONCEAU. MONCEAU *de blé, d'avoine, de pierres, d'argent. Mettre plusieurs choses en un* MONCEAU. (Acad.) *Dans les lieux où se trouvent les pierres meulières, leur amas ou* MONCEAU *porte immédiatement sur la glaise.* (Buff.) *Tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un* MONCEAU *de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.* (Mass.)

Dressons-lui des autels sur des *monceaux* d'idoles. (Corn.)

— Fam. *Avoir des monceaux d'une chose,* en avoir une très-grande quantité : *Cet homme a des* MONCEAUX *d'or.* (Acad.)

— Hortic. *Greffe en monceau,* greffe par approche.

MONDAIN, AINE, adj. (*mundus* monde; lat.) Pron. *mon-dain, dènn.* — Mor. Qui aime les vanités du monde : *C'est une femme extrêmement* MONDAINE. (Acad.)

— En parl. des choses, Qui se ressent des vanités du monde : Air MONDAIN. Plaisirs, honneurs MONDAINS. Spectacle MONDAIN. Habit MONDAIN. Parure, vie MONDAINE. (Acad.)

— Anc. C'est un sage mondain, se disait d'un homme sage, mais peu dévot.

— Anc. Justice mondaine, juges laïques.

— Ascét. Œuvre mondaine, œuvre mercenaire, servile.

— Substantiv. Celui qui est attaché aux choses vaines et passagères du monde : Les MONDAINS ne cherchent que la dissipation et la joie. (Acad.)

— Zool. Race de pigeons domestiques la plus estimée.

MONDAINEMENT, adv. D'une manière mondaine.

MONDANITÉ, n. f. (mondain.) Mystiq. Vanité mondaine : Passer sa vie dans les plaisirs et dans la MONDANITÉ. Le mépris des MONDANITÉS. (Acad.)

— État de ce qui est mondain, de ce qui appartient au monde : Une femme mondaine répand sur tout ce qui l'environne un air de licence et de MONDANITÉ. (Mass.)

MONDE, n. m. (mundus; lat., m. sign.) Pron. mond. — L'univers, le ciel, la terre et tout ce qui y est compris : Dieu a créé le MONDE, a tiré le MONDE du néant. La création, la fin du MONDE. Plusieurs philosophes ont cru le MONDE éternel. (Acad.) L'homme, borné à l'atome terrestre sur lequel il végète, voit cet atome comme un MONDE, et ne voit les MONDES que comme des atomes. (Buff.) L'ennui est entré dans le MONDE par la paresse. (La Br.)

Dans maint auteur de science profonde,
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde. (Gress.)

— Fam. Depuis que le monde est monde, de tout temps.

— Le monde physique, ou sensible, le monde matériel, considéré dans ce qu'il a de sensible.

— Le monde intellectuel ou moral, le monde considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, ou qui appartiennent à la morale : Je jouissais de tout ce qu'a de beau le MONDE SENSIBLE, et d'imagiable le MONDE INTELLECTUEL. (J.-J. Rouss.)

— Philos. Le monde idéal, l'idée archétype du monde qui est en Dieu de toute éternité.

— Par anal. Monde idéal, monde imaginaire : Se former, se créer un MONDE IDÉAL. S'égarer dans un MONDE IDÉAL Les illusions du MONDE IDÉAL font oublier le MONDE réel. (Acad.)

— Petit monde, l'homme : Dieu a mis l'homme au milieu de l'univers, comme un PETIT MONDE dans le grand monde. (Boss.)

— Terre, globe terrestre : Les cinq parties du MONDE. Le centre, le bout, les extrémités, les confins, les bornes du MONDE. Alexandre aspirait à se rendre maître du MONDE. Faire le tour du MONDE. (Acad.)

La discorde a toujours régné dans l'univers :
Notre monde en fournit mille exemples divers. (La F.)

— Le monde ancien, ou le monde des anciens, ce que les anciens connaissaient du globe terrestre.

— Le nouveau monde, le continent de l'Amérique et l'Océanie.

— L'ancien et le nouveau monde, les deux continents.

— Le monde maritime, l'Océanie et ses dépendances.

— Les deux mondes, le monde ancien, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et le monde nouveau, les deux Amériques et l'Océanie : Après avoir fait le bien pendant quatre-vingt-quatre ans, Franklin mourut environné des respects des DEUX MONDES. (Mign.)

— Fig. La terre et le ciel : Un tombeau est un monument placé sur les limites des DEUX MONDES. (B. de St-P.)

— Blas. Globe terrestre que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs et dans quelques armoiries particulières : Christophe Colomb portait un MONDE pour cimier, en mémoire de la découverte de l'Amérique. (Acad.)

— Par extens. Les étoiles fixes, les planètes : Dieu a semé les MONDES dans l'espace. (Acad.)

— Venir au monde, naître : Il EST VENU AU MONDE dans un temps très-malheureux.

— En parl. des personnes, Être au monde, n'être plus au monde, exister, ne plus exister : Depuis qu'il n'EST PLUS AU MONDE, qu'il a cessé d'ÊTRE AU MONDE.

— Mettre un enfant au monde, donner la naissance à un enfant : Les enfants qu'elle A MIS AU MONDE. (Acad.)

— L'autre monde, la vie future : Dans L'AUTRE MONDE il faudra rendre compte de ce que nous aurons fait dans celui-ci. (Acad.)

— Pop. Il est allé dans l'autre monde, il est mort.

— En ce bas monde, ici-bas; sur la terre : EN CE BAS MONDE, il vaut mieux plaire que servir. (Lamotte.)

— Fam. De quel monde venez-vous? se dit à une personne qui paraît ne pas être instruite d'une chose que tout le monde sait.

— Fig. et fam. C'est un homme de l'autre monde, se dit d'un homme dont les mœurs, les façons de vivre paraissent opposées à celles de la société commune des autres hommes.

— Fig. et fam. Dire des choses de l'autre monde, dire des choses étranges, incroyables.

— Fam. Le bout du monde, la partie de la terre la plus éloignée de celle que nous habitons.

— Fam. Il est logé au bout du monde, dans un quartier fort éloigné.

— Fig. et fam. C'est le bout du monde, c'est tout le bout du monde, se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix, à sa plus grande valeur : Si vous tirez cent francs de ce cheval, C'EST LE BOUT DU MONDE. Si j'ai cent écus chez moi, C'EST TOUT LE BOUT DU MONDE. (Acad.)

— Prov. On n'a pas toutes ses aises en ce monde, se dit à ceux qui se plaignent de légers inconvénients.

— Mystiq. La figure de ce monde passe, tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent.

— Par exagér. Lieu vaste et très-peuplé : Paris est un MONDE, un petit MONDE. (Acad.)

— Par extens. La totalité des hommes, le genre humain : Jésus-Christ est le sauveur du MONDE. L'opinion est la reine du MONDE. (Acad.)

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde. (La F.)

— Le monde chrétien, la totalité des hommes qui professent le christianisme.

— Les hommes en général; la plupart des hommes : Le MONDE ne pardonne point l'ingratitude. Il est connu de tout le MONDE. Sa vie est utile au MONDE. (Acad.)

— Fam. Quelques gens, quelques personnes : Il ne faut pas accuser le MONDE légèrement. Je crois que vous vous moquez du MONDE. (Acad.)

— Un certain nombre de personnes : Il s'assembla quantité de MONDE autour de lui. Il y avait bien du MONDE à l'Opéra. Le MONDE n'est pas encore arrivé. (Acad.) C'est à toutes les représentations un MONDE et un tumulte épouvantable. (Did.)

— Peu de monde, pas grand monde, peu de personnes : Il n'y avait PAS GRAND MONDE à cette fête. Il ne peut rassembler que PEU DE MONDE. (Acad.)

— Par emphase, Un monde, une grande quantité de personnes : Il a UN MONDE d'ennemis. (Acad.) Il fut couronné aux yeux d'UN MONDE de spectateurs. (Barthél.)

— Quelqu'un; une personne : N'entrez pas dans son cabinet, il y a du MONDE avec lui. (Acad.)

— Modifié par un adj. poss. Gens qui sont sous les ordres de quelqu'un; domestiques : Il a congédié tout SON MONDE. (Acad.) Les quelques centaines d'hommes qui avaient voulu résister avaient perdu une partie de LEUR MONDE. (Thiers.) L'architecte a-t-il amené tout son MONDE? Ce capitaine n'avait que la moitié de SON MONDE. (Acad.)

Il faut que tous les jours j'éveille tout mon monde. (Mol.)

— Certain nombre de personnes que l'on attend : On servira dès que votre MONDE sera venu. (Acad.)

— Mar. Équipage : Envoyer du MONDE à bord d'un bâtiment.

— T. de commandement : Tout le MONDE en haut.

— Société, réunion de personnes : Fréquenter, aimer le MONDE. C'est un homme qui a vu le MONDE, qui a un grand usage du MONDE. Il vit dans un MONDE qui n'a rien de commun avec celui où vous vivez. Se faire un nom, de la réputation dans le MONDE. Faire parler de soi dans le MONDE. (Acad.) Croyez-vous que dans le MONDE on approuve votre conduite? (Brueys.) Il éprouve une sorte de malaise au milieu d'un MONDE inconnu. (C. Del.)

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde? (C. d'Harl.)
Le monde est un tyran dont j'ai fait mon esclave.

— Fig. et par analogie :

Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau. (La F.)
Vous êtes l'un à l'autre un monde, une patrie. (V. Hugo.)

— Homme du monde, homme qui vit dans le grand monde. ‖ Au pl. Les gens du monde. Les paysans comme les GENS DU MONDE finissent par mésestimer l'homme qu'ils trompent. (H. de Balz.)

— Société nombreuse : Le grand MONDE l'étourdit, il préfère un petit cercle d'amis. (Acad.)

— Par anal. Nombre, quantité : L'homme a réduit à un petit MONDE d'individus les espèces voraces et nuisibles. (Buff.)

— Fam. Le grand monde, la société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent : Aller dans le GRAND MONDE. (Acad.) Il n'est propre ni pour la fortune ni pour le GRAND MONDE. (Boss.) Je passai huit jours dans le GRAND MONDE vivant avec comtes et marquis. (Lesage.)

— Fam. Le beau monde, la société la plus brillante : Il va dans LE BEAU MONDE, il voit LE BEAU MONDE. (Acad.) Je ne verrai de longtemps aucun de ces fous qu'on appelle LE BEAU MONDE. (Volt.)

Vous êtes-vous rendus, avecque tout le monde,
Au mérite éclatant de sa perruque blonde? (Mol.)

— Par extens. J'ai vu là beaucoup de beau monde, beaucoup de personnes bien mises, élégantes.

— Fam. Le petit monde, les gens du commun : Cela n'a réussi que dans LE PETIT MONDE. Il ne faut pas mépriser LE PETIT MONDE. (Acad.)

— Le monde lettré, le monde savant, les hommes qui s'occupent particulièrement des lettres, des sciences.

— Savoir bien le monde, son monde, Avoir du monde, savoir, connaître très-bien la manière de vivre en société : C'est un homme qui SAIT BIEN LE MONDE, qui SAIT BIEN SON MONDE. Il A DU MONDE. (Acad.) Il A DU MONDE et de l'esprit, et il sort fort bien de ce qu'il entreprend.

— Fig. Domaine : Le MONDE intellectuel des spéculations mathématiques et le MONDE enchanté de la poésie. (La Harpe.) Nul ne sait aussi bien que Marivaux le MONDE et l'amour-propre. (Ste-Beuve.)

— Par oppos. Être sans monde, n'avoir pas de monde, ignorer les usages de la société :

..... Rien de si borné que son esprit gothique,
Sans monde, sans bon sens. (Dufresny.)

— Connaître le monde, connaître les hommes.

— Dans le m. sens, Avoir la science, ou l'esprit du monde.

— Connaître bien son monde, savoir bien démêler le caractère des gens à qui l'on a affaire : C'est une chose étrange que les petites villes; on n'y SAIT point du tout SON MONDE. (Mol.)

— N'être plus du monde, être étranger au commerce du monde : C'est un homme qui N'EST PLUS DU MONDE. Je ne SUIS PLUS DE CE MONDE. (Acad.)

— Quitter le monde, se retirer du monde, renoncer au monde, renoncer au commerce du monde.

— Prov. Ainsi va le monde, c'est ainsi que les hommes agissent, se conduisent.

— Prov. et fig. C'est le monde renversé, se dit d'une chose qui se fait contre l'usage.

— Prov. Devoir à Dieu et au monde, être extrêmement endetté.

— Mystiq. Les mœurs des siècles; l'esprit, les idées des hommes corrompus : Renoncer au MONDE. L'esprit du MONDE. Les maximes du MONDE sont bien contraires à celles de l'Église. (Acad.)

— Esprit, sentiments mondains :

Dieu ne veut point d'un cœur où le monde domine. (Corn.)

— La vie séculière, par oppos. à la vie monastique : Il a quitté le MONDE pour se mettre dans un cloître. Il est sorti du couvent et est entré, rentré dans le MONDE. (Acad.)

— Employé comme compl., il est souv. augmentatif : Il a dit de vous tout le bien DU MONDE. Je ne voudrais de cette maison pour rien AU MONDE. Il ne manquerait pas à sa parole pour tous les trésors du MONDE. (Acad.) Il fait le plus beau temps DU MONDE. (Dest.) Chacun vécut le plus heureux, le plus content DU MONDE. (La F.) Vous m'avez envoyé des bas de soie si étroits que j'ai eu toutes les peines DU MONDE à les mettre. (Mol.)

— Fam. Cela est, cela va le mieux du monde, cela est, cela va très-bien. ‖ Nous sommes le mieux du monde ensemble, nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes très-bien l'un avec l'autre.

— Par exagér. Le meilleur, le plus méchant homme du monde; un homme très-bon, très-méchant.

— Techn. Grand monde, sorte de papier d'une grande dimension.

MONDE, adj. des 2 g. (mundus, pur; lat.) Pron. mond. — En style de l'Écriture, Pur, net; il se dit, par oppos. à Immonde, des animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, ou les repas : Les bêtes, les animaux MONDES et immondes. (Acad.)

MONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Monder. Dégagé de matière étrangère : De l'orge MONDÉ. Du séné MONDÉ. De la casse MONDÉE. (Acad.) Il ne faudra ni table bien servie, ni consommés exquis, ni orges MONDÉS perpétuels. (Mol.)

— Prendre de l'orge mondé, boire de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

MONDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mundare*, nettoyer; lat.) Pron. *mon-dé*. — Pharm. Nettoyer, séparer d'un corps quelques matières impures ou inutiles.

— *Monder de l'orge*, le dégager de sa pellicule. || *Monder de la casse*, tirer la casse de son bâton, et la préparer, après en avoir ôté les semences. || *Monder des amandes*, les échauder pour en ôter la peau. || *Monder des raisins secs*, en tirer les pepins.

— Chir. *Monder une plaie, un ulcère*, les nettoyer, les déterger.

— Hortic. Ébourgeonner, tondre.

MONDIFICATIF, IVE, adj. (*mundus*; propre et *facere*, faire; lat.) Chir. Détersif.

MONDIFICATION, n. f. Pron. *mon-di-fi-ka-cion*. Chir. Action par laquelle un remède nettoie une plaie, un ulcère.

MONDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mon-di-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous mondifiions, vous mondifiiez*. — Méd. Nettoyer, déterger : MONDIFIER *un ulcère, une plaie*. (Acad.)

MONDRAIN, n. m. Mar. Monticule, petite morue.

MONERON, n. m. Pron. *monn-ron*. — Métrol. Ancienne monnaie de billon, de peu de valeur.

MONÉSIA, n. f. Pharm. Écorce astringente fournie par un arbre de la famille des Sapotées.

MONÉTAIRE, adj. des 2 g. (*moneta*, monnaie; lat.) Pron. *mo-né-tèr*. — Qui a rapport aux monnaies : *Art* MONÉTAIRE. *Science* MONÉTAIRE. *Atelier* MONÉTAIRE. *Système* MONÉTAIRE. (Acad.)

— N. m. Il se disait des officiers publics qui présidaient à la fabrication des monnaies et des médailles : *Les anciennes monnaies françaises portaient ordinairement le nom des* MONÉTAIRES *qui les avaient faites*. (Acad.)

— Ouvrier qui travaille à la monnaie.

MONÉTISATION, n. f. Pron. *mo-né-ti-za-cion*. — Action de monétiser. || Effet de cette action.

MONÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Monétiser : *Papier* MONÉTISÉ.

MONÉTISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mo-né-ti-zé*. — Fin. Mettre en circulation comme monnaie : MONÉTISER *du papier*.

MONILAIRE, adj. des 2 g. (*monile*, collier; lat.) Pron. *mo-ni-lèr*. — Qui a la forme d'un chapelet.

MONITEUR, n. m. (*monitor*; lat. m. sign.) Celui qui donne des avis, des conseils : *Les jeunes gens ont besoin d'un sage* MONITEUR. (Acad.)

— Élève chargé, dans les écoles d'enseignement mutuel, d'instruire un certain nombre de ses condisciples : *L'école a de bons* MONITEURS. (Acad.)

— Titre de certains journaux, et partic. du journal officiel : *Le* MONITEUR *universel*. *Le* MONITEUR *des théâtres*. (Acad.)

Tu ne peux récuser cet oracle suprême,
Le *Moniteur*... est la vérité même. (C. Del.)

MONITION, n. f. (*monitio*, avis; lat.) Pron. *mo-ni-cion*. — Juridic. eccl. Avertissement juridique fait par l'autorité d'un évêque avant de procéder à l'excommunication : *On a fait jusqu'à trois* MONITIONS. *Pour la troisième et péremptoire* MONITION. (Acad.)

MONITOIRE, n. m. (*monitorius*, qui avertit; lat.) Pron. *mo-ni-toar*. — Jur. ecclés. Lettre d'un official enjoignant, sous peine ecclésiastique, à tous ceux qui ont eu connaissance d'un crime, d'un fait, etc., de venir révéler ce qu'ils savent : *On a publié un* MONITOIRE *dans toutes les paroisses. Fulminer, jeter, lancer un* MONITOIRE. (Acad.)

— Adject. : *Des lettres* MONITOIRES.

MONITOR, n. m. (*monere*, avertir; lat.) Zool. Espèce de reptile saurien : *Lacépède n'a admis qu'un crocodile et qu'un* MONITOR, *au lieu de quinze de ces reptiles qui existent réellement*. (Cuv.)

MONITORIAL, ALE, adj. Qui est en forme de monitoire : *Lettres* MONITORIALES. (Acad.)

MONITRICE, adj. et n. f. Celle qui avertit, qui donne des conseils.

— Élève qui, dans une école d'enseignement mutuel de filles, est chargée de diriger le travail d'un certain nombre d'élèves.

MONNAIE, n. f. (*moneta*; lat. m. sign.) Pron. *mo-nè*. — Toute sorte de pièces de métal servant au commerce, et marquées au coin d'un prince ou d'un État souverain : MONNAIE *d'or, d'argent, de cuivre*. MONNAIE *de billon. Battre* MONNAIE. *Refondre les* MONNAIES. *Mettre de nouvelles* MONNAIES *en circulation*. (Acad.) *Toujours frappées, toujours émises au nom de l'autorité souveraine et contemporaine, les* MONNAIES *sont les monuments les plus certains et les plus authentiques de l'histoire*. (Walcken.) *Comme ils ne faisaient aucun commerce au dehors, ils n'avaient besoin d'aucune* MONNAIE. (Fén.)

— *Monnaie fourrée*, celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix, et qu'il recouvre d'or ou d'argent.

— *Monnaie de compte* ou *imaginaire*, monnaie qui n'existe pas en espèces réelles, mais qui a été inventée pour faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un pied certain et non variable : *La livre tournois, la livre sterling, sont des* MONNAIES DE COMPTE. (Acad.)

— *Monnaie réelle* ou *effective*, monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce : *Le franc est une* MONNAIE *réelle*. (Acad.)

— *Papier monnaie*, papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie.

— *Monnaie obsidionale*, monnaie frappée dans une ville assiégée, et à laquelle on donne une valeur plus forte que sa valeur intrinsèque.

— *Payer en monnaie forte*, payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui reçoit.

— Fig. et fam. *Battre monnaie*, se procurer de l'argent : *Il* A BATTU MONNAIE, *il a vendu ses livres*. (Acad.)

— *Fausse monnaie*, celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement.

— Fam. *Être décrié comme de la fausse monnaie*, avoir une très-mauvaise réputation.

— Vulg. Petites espèces d'argent ou de billon : *N'avez-vous pas de* MONNAIE *sur vous? Je n'ai pas un sou de* MONNAIE. (Acad.)

— Valeur d'une pièce en pièces moindres : *N'avez-vous pas la* MONNAIE *d'un louis?* (Acad.)

— *Petite monnaie*, les pièces de monnaie de la plus petite valeur.

— Fig. *Il y a des phrases toutes faites pour donner aux sots en* PETITES MONNAIES *le sens des grandes idées*. (H. de Balz.)

— *Donner à quelqu'un de belle monnaie*, lui donner des pièces d'or ou d'argent.

— Fig. et fam. *Donner, rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, se venger, user de représailles.

— Prov. *Payer quelqu'un en monnaie de singe*, se moquer de lui, au lieu de le satisfaire.

— Fam. *Il l'a payé en sa monnaie, en même monnaie*, se dit d'un homme qui, ayant reçu d'un autre ou quelque service ou quelque déplaisir, lui a rendu ensuite la pareille.

— Prov. *Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie*, se dit d'un homme qui paraît expert en affaires peu honorables.

— Fig. et mor. Paroles dont on fait une espèce d'échange dans la société : *Les compliments sont une* MONNAIE *dont chacun connaît la valeur*. (Acad.) *La flatterie est une fausse* MONNAIE *qui n'a de cours que par notre vanité*. (La Rochef.)

— Lieu où l'on bat monnaie : *Porter des lingots à la* MONNAIE *pour qu'ils soient convertis en espèces*. (Acad.)

— *Monnaie des médailles*, lieu où l'on frappe les médailles, les jetons.

— *Cour des monnaies*, cour supérieure qui était établie pour juger souverainement tout ce qui concernait les monnaies : *Le premier président de la* COUR DES MONNAIES. (Acad.)

MONNAYAGE, n. m. Pron. *mo-nè-iaj*. — Fabrication de la monnaie : MONNAYAGE *au marteau, au balancier. Il entend bien le* MONNAYAGE. *Droit de* MONNAYAGE. (Acad.)

— Lieu où est placé le balancier, et où l'on marque les flans dans un hôtel de monnaies : *Inspecteur du* MONNAYAGE.

MONNAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Monnayer.

— *Argent monnayé*, se dit par opposition à argent ouvragé ou brut. *Payer en* ARGENT MONNAYÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. : *Ses louanges sont* MONNAYÉES. (Mol.)

MONNAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mo-nè-ié*. — Il garde l'*y* du rad. *monnay* dans toute la conjugaison. — Convertir un métal en monnaie : *On* A MONNAYÉ *de l'argent pour plus d'un million*. (Acad.)

— Plus particul. Donner l'empreinte à la monnaie : *Ce balancier* MONNAYE *tous les jours tant de milliers de pièces d'or*. (Acad.)

— Absol. *Avant l'invention du balancier, on* MONNAYAIT *au marteau. L'art de* MONNAYER *fait de grands progrès*. (Acad.)

MONNAYEUR, n. m. Pron. *mo-nè-ieur*. — Celui qui travaille à la monnaie de l'État.

— *Faux monnayeur*, celui qui fait de la fausse monnaie.

MONOBLEPSIE, n. f. (μόνος, seul; βλέψις, vue, regard; gr.) Pron. *mo-no-blèp-cî*. — Méd. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis qu'elle est nette avec un seul.

MONOCARPE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; καρπός, fruit; gr.) Bot. Qui n'a qu'un seul fruit, ou des fruits solitaires.

MONOCARPIEN, IENNE, adj. Pron. *mo-no-kar-piain, piè*n. — Bot. Qui ne produit qu'une seule fois du fruit dans le cours de son existence.

MONOCÉPHALE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *mo-no-cé-fal*. — Anat. Qui n'a qu'une seule tête.

— Bot. En parl. des fruits, Qui n'a qu'un seul sommet organique.

— N. m. Anat. Monstre monocéphale.

MONOCÉPHALIE, n. f. Anat. État d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIEN, IENNE, adj. Pron. *mo-no-cé-fa-liain, liè*n. — Anat. Il se dit des monstres chez lesquels une double tête surmonte deux corps confondus d'une manière plus ou moins intime.

MONOCÈRE ou **MONOCÉROS**, n. m. (μόνος, seul; et κέρας, corne; gr.) Pron. *mo-no-cèr, cé-ross*. — Zool. Vulg. Narval; oiseau de Paradis; coquille.

— Astron. Constellation australe, placée auprès d'Orion, entre le grand et le petit chien.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE, adj. Pron. *mo-no-kla-mi-dé*. — Bot. Il se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule enveloppe florale ou périanthe.

MONOCHORDE, n. m. Pron. *mo-no-kord*. — Antiq. Instrument de musique à une seule corde, en usage chez les Grecs. || V. MONOCORDE.

MONOCHROMATIQUE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; χρῶμα, couleur; gr.) B.-arts. Il se dit d'une peinture en monochrome : *Peinture* MONOCHROMATIQUE.

MONOCHROME, adj. des 2 g. (μόνος, seul; χρῶμα, couleur; gr.) Qui est d'une seule couleur : *Les camaïeux, les grisailles sont des peintures* MONOCHROMES. (Acad.)

— N. m. Objet peint d'une seule couleur : *Un* MONOCHROME. *La plupart des fabricateurs des vases antiques ont emprunté le plus souvent leurs compositions aux peintures renommées des artistes grecs, en les soumettant aux conditions particulières du* MONOCHROME. (Lenormant.)

MONOCLE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; gr. et *oculus*, œil; lat.) Qui n'a qu'un œil.

— Phys. N. m. Petite lunette qui ne sert que pour un œil. || Mieux. *Lorgnon*.

— Chir. Bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des deux yeux.

MONOCLÉE, n. f. Pron. *mo-no-klé*. — Bot. Hépatique de la mer du Sud.

MONOCLINE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et κλίνη, lit; gr.) Pron. *mo-no-klinn*. — Bot. Hermaphrodite.

MONOCORDE, n. m. (μόνος, seul; et χορδή; corde; gr.) Mus. Instrument de bois, de cuivre, etc., à une seule corde, que l'on peut diviser à volonté au moyen de petits chevalets mobiles : *La trompette marine était une espèce de* MONOCORDE. (Acad.) *Elle était astreinte à exécuter chaque jour un morceau de musique tantôt sur le* MONOCORDE, *tantôt sur la harpe, tantôt sur la lyre*. (Franck.)

MONOCOTYLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-ko-ti-lèr*. — Zool. Qui ne porte qu'une seule ventouse ou suçoir.

MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE, ou **MONOCOTYLÉDONE**, adj. des 2 g. Bot. Il se dit de l'embryon à un seul cotylédon et des végétaux dont les graines le produisent : *Végétaux* MONOCOTYLÉDONÉS. *Les plantes* MONOCOTYLÉDONES. (Acad.)

— Subst. fém. : *Le lis est une* MONOCOTYLÉDONE. (Acad.)

MONOCOTYLÉDONIE, n. f. Pron. *mo-no-ko-ti-lé-do-nî*. — Bot. État d'une plante qui n'a qu'un seul cotylédon.

— Section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

MONOCROTON, n. m. (μόνος, seul; et κρότος, impulsion; gr.) Antiq. Navire à un seul rang de rames de chaque côté.

MONOCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-ku-lèr*. — Qui n'a qu'un œil.

MONOCULE, n. m. Chir. Bandage pour la fistule lacrymale et les maladies qui n'affectent qu'un œil.

— Loupe ou lorgnette.

MONODACTYLE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *mo-no-dak-til*. — Zool. Qui n'a qu'un seul doigt.

— Art. vétér. *Espèces monodactyles*, espèces chevalines.

— Poisson thoracique des Indes.

MONODELPHE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et δελφύς, matrice; gr.) Pron. *mo-no-delf*. — Zool. Il se dit, par oppos. à *Didelphe*, des animaux mammifères chez lesquels le fœtus prend son entier développement dans la matrice.

MONODON, n. m. Zool. Genre de narval.

MONODONTE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et ὀδούς, dent; gr.) Zool. Qui n'a qu'une seule dent.

— N. m. Genre de coquilles univalves.

MONOECIE, n. f. (μόνος, seul, et οἰκία, maison; gr.) Pron. *mo-né-ci*. — Bot. Classe du système de Linné, comprenant les plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles : *Le maïs appartient à la* MONOECIE. (Acad.)

MONOGAME, adj. et n. des 2 g. Anc. jurispr. Personne qui n'a été mariée qu'une fois.

— Zool. Il se dit d'un animal qui ne cohabite qu'avec une seule femelle.

— Botan. Il se dit aussi d'une plante dont toutes les fleurs sont du même sexe.

MONOGAMIE, n. f. (μόνος, seul; et γάμος, mariage; gr.) Union d'un seul époux avec une seule épouse : *La* MONOGAMIE, *ou le mariage d'un avec une, comme disent nos anciens auteurs, est une loi naturelle.* (Portalis.) *L'essence du mariage, par respect pour la liberté humaine, est la* MONOGAMIE. (Lerminier.)

— Anc. État, condition de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois.

— Zool. État des animaux qui vivent par paires, et soignent ensemble leur progéniture.

— Bot. Ordre du système de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs sont isolées les unes des autres, et n'ont pas d'enveloppe commune.

MONOGAMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-ga-mik*. — Qui appartient, qui a rapport à la monogamie : *La femme* MONOGAMIQUE *est la base de notre Occident, sa force et sa suprématie.* (Mich.)

— Bot. Il se dit d'une plante dont les fleurs sont séparées et distinctes.

MONOGASTRIQUE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et γαστήρ, ventre; gr.) Pron. *mo-no-gass-trik*. — Zool. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

MONOGÉNIE, n. f. (μόνος, seul; γένος, naissance; gr.) Mode de génération qui consiste dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui se sépare de lui, et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produit.

MONOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Min. Il se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature.

MONOGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-gram-ma-tik*. — Diplom. Qui tient du monogramme : *Caractère* MONOGRAMMATIQUE.

MONOGRAMME, n. m. (μόνος, seul, et γράμμα, lettre; gr.) Chiffre ou caractère composé des principales lettres, et quelquefois de toutes les lettres d'un nom : *La signature de la plupart de nos anciens rois était un* MONOGRAMME. (Acad.) *Constantin avait attaché le* MONOGRAMME *du Christ à son labarum.* (Am. Thierry.)

— *Monogramme parfait*, celui qui renferme toutes les lettres d'un nom. ‖ *Monogramme imparfait*, celui qui ne renferme que les principales lettres.

— *Clef d'un monogramme*, lettre du monogramme qui est la première dans l'ordre alphabétique.

— Grav. Chiffre composé de plusieurs lettres.

— Bot. Genre de fougères.

MONOGRAPHE, n. m. Pron. *mo-no-graf*. — Didact. Auteur d'une monographie.

MONOGRAPHIE, n. f. (μόνος, seul, et γράφειν, décrire; gr.) Pron. *mo-no-gra-fi*. — Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc.

— Par extens. Description propre à d'autres sciences, telles que l'histoire, la géographie, la médecine : MONOGRAPHIE *des villes, des châteaux.* MONOGRAPHIE *de telle maladie. Toutes les sciences se sont enrichies par les* MONOGRAPHIES.

— *Monographie médicale*, traité *ex professo* sur une seule maladie ou sur une seule classe de maladies.

MONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-gra-fik*. — Didact. Qui appartient à une monographie : *Description* MONOGRAPHIQUE.

MONOGYNE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et γυνή, femme; gr.) Bot. Qui ne renferme qu'un seul pistil.

MONOGYNIE, n. f. Bot. Classe de plantes, dans le système de Linné, dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil.

MONOÏQUE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et οἶκος, maison; gr.) Pron. *mo-no-ik*. — Bot. Il se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied : *Le maïs est une plante* MONOÏQUE. (Acad.)

MONOLITHE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et λίθος, pierre; gr.) Qui est d'une seule pierre : *Statue, monument, pyramide, aiguille, obélisque* MONOLITHE. (Acad.)

— N. m. *Beaucoup de monuments, en Égypte, sont des* MONOLITHES. (Acad.)

MONOLOCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-lo-ku-lèr*. — Bot. Qui ne renferme qu'une seule loge.

MONOLOGUE, n. m. (μόνος, seul, et λόγος, discours; gr.) Pron. *mo-no-logh*. — Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même : *Beau* MONOLOGUE. MONOLOGUE *ennuyeux. Ce* MONOLOGUE *est trop long. Les* MONOLOGUES *manquent ordinairement de vraisemblance.* (Acad.) *Tout* MONOLOGUE *qui ne fournit pas de grands mouvements d'éloquence est froid.* (Volt.) *Rien de plus varié dans ses détails que le* MONOLOGUE *de Camille.* (Marm.)

MONOMACHIE, n. f. (μόνος, seul, et μάχη, combat; gr.) Pron. *mo-no-ma-chi*. — Anc. Combat d'homme à homme; preuve judiciaire par le duel.

MONOMANE ou **MONOMANIAQUE**, adj. et n. des 2 g. Qui est atteint de monomanie; qui porte le caractère de la monomanie : *Il est* MONOMANE. *Elle est* MONOMANE. *C'est un* MONOMANE. (Acad.)

MONOMANIE, n. f. (μόνος, seul; μανία, manie; gr.) Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence : MONOMANIE *érotique. Le traitement de la* MONOMANIE. (Acad.)

MONÔME, n. m. (μόνος, seul, et νομή, division; gr.) Pron. *mo-nôm*. — Mathém. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes *plus* ou *moins*.

MONOMÈTRE, adj. et n. m. (μόνος, seul; μέτρον, mesure; gr.) Littér. Il se dit d'un poëme qui n'a qu'un seul mètre ou qu'une espèce de vers.

— Substant. *Un* MONOMÈTRE.

— Phys. Boule de verre qui sert à mesurer la densité ou rareté de l'air.

MONOPÈDE, adj. ‖ V. MONOPODE.

MONOPÉGIE, n. f. (μόνος, seul; πηγνύω, je fixe; gr.) Méd. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite.

MONOPÉRIGYNIE, n. f. Bot. Classe de la méthode de Jussieu, qui comprend les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL, ELLE, adj. ‖ V. UNIPERSONNEL.

MONOPÉTALE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et πέταλον, feuille; gr.) Bot. Dont la corolle est d'un seul pétale, d'une seule pièce : *La fleur de la mauve est* MONOPÉTALE. *Corolle* MONOPÉTALE. (Acad.)

MONOPHTHALME, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *mo-nof-talm*. — Didact. Qui n'a qu'un seul œil. ‖ V. MONOCLE.

— N. m. Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

— Zool. Poisson qui n'a qu'un œil au milieu de la tête.

MONOPHYLLE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et φύλλον, feuille; gr.) Pron. *mo-no-fil*. — Bot. Il se dit d'un calice formé d'une seule pièce, d'une plante qui ne porte qu'une seule feuille : *Calice* MONOPHYLLE, *à cinq divisions. Plante* MONOPHYLLE. (Acad.)

MONOPODE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et πούς, pied; gr.) Zool. Qui n'a qu'un seul pied.

— N. m. Anat. Monstre affecté de monopodie.

— Antiq. Table à un seul pied.

MONOPODIE, n. f. Anat. Monstruosité qui consiste dans la présence d'un seul pied.

MONOPOLE, n. m. (μόνος, seul; et πωλέω, vendre, gr.) Comm. Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége : *Faire, exercer le* MONOPOLE. *C'est une compagnie qui a obtenu le* MONOPOLE *de cette denrée.* (Acad.) *Le* MONOPOLE *enrichit ceux qui l'exercent aux dépens de l'industrie et du commerce en général.* (Ch. Dupin.)

— Par extens. Trafic d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent une marchandise en si grande quantité que ceux qui en ont besoin sont obligés de s'adresser à eux, et de la payer le prix qu'ils exigent : *Quelques marchands ayant enlevé tous les draps pour se rendre maîtres des prix, on se plaignit de ce* MONOPOLE. (Acad.)

— Fig. : *Cet écrivain semble s'être réservé le* MONOPOLE *de l'injure et de la calomnie.* (Acad.)

MONOPOLEUR, n. m. Celui qui exerce un monopole : *Des compagnies de* MONOPOLEURS *se mettent entre le peuple et les manufactures.* (B. de St. P.)

— Abusiv. Traitant commis à la levée des droits.

MONOPOLISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *mo-no-po-li-zé*. — Écon. polit. Remettre entre les mains d'un seul; exercer un monopole : MONOPOLISER *une vente, une industrie. A Paris, aucune société ne pourra jamais* MONOPOLISER *le travail.* (G. Sand.)

MONOPSE, adj. des 2 g. Zool. Qui n'a qu'un seul œil. ‖ V. MONOPHTHALME et MONOCLE.

MONOPSIE, n. f. (μόνος, seul; et ὤψ, œil; gr.) Pron. *mo-nop-sî*. — Chir. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil.

MONOPTÈRE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et πτερόν, aile; gr.) Archit. Il se dit d'un édifice qui n'a qu'une seule rangée de colonnes, ou qui est formé d'une simple colonnade : *Temple* MONOPTÈRE *à six, à huit colonnes, surmonté d'une calotte, d'un toit.* (Acad.)

MONOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. Pron. *mo-nop-té-ri-jiein, jièn*. — Zool. Qui n'a qu'une seule nageoire.

MONORCHIDE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et ὄρχις, testicule; gr.) Pron. *mo-nor-kid*. — Bot. Qui n'a qu'un seul tubercule.

— Zool. Qui n'a qu'un seul testicule.

MONORIME, n. m. Littér. Ouvrage de poésie dont les vers sont tous sur la même rime.

— Adj. Qui a une seule rime commune : *Des couplets* MONORIMES. (Littré.)

MONOSÉPALE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-cé-pal*. — Bot. En parl. du calice ou du périanthe, Qui est d'une seule pièce.

MONOSPERMATIQUE ou **MONOSPERME**, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et σπέρμα, semence; gr.) Pron. *mo-no-spèr-ma-tik, mo-spèrm*. — Bot. Qui n'a qu'une seule semence.

MONOSTIQUE, n. m. (μόνος, seul, et στίχος, rang, vers; gr.) Pron. *mo-no-stik*. — Littér. Épigramme, inscription en un seul vers.

MONOSTOME, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et στόμα, bouche; gr.) Pron. *mo-no-stom*. — Zool. Qui n'a qu'une seule bouche ou une seule ouverture.

— N. m. pl. Genre de vers intestinaux.

MONOSTYLE, adj. des 2 g. (μόνος, seul, et στῦλος, colonne; gr.) Pron. *mo-no-stil*. — Bot. Qui n'a qu'un seul style.

MONOSYLLABE, n. m. (μόνος, seul, et συλλαβή, syllabe; gr.) Pron. *mo-no-cil-lab*. — Gramm. Mot d'une seule syllabe : *Cette langue abonde en* MONOSYLLABES. *Vous, moi, toi, sont des* MONOSYLLABES. (Ac.) *Ils gardaient un superbe silence, ou, s'ils le rompaient quelquefois, ce n'était que par des* MONOSYLLABES. (Lesage.) *Il pleut des* MONOSYLLABES; *on m'a envoyé les que, on m'a promis les oui, les non, les qui, les quoi, les si.* (Volt.) *Elle est distraite avec ses amis et leur répond par* MONOSYLLABES. (La Br.)

— Adject. *Ce mot est* MONOSYLLABE. (Acad.)

MONOSYLLABIQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-no-cil-la-bik*. — Particul. En parl. des vers, Dont tous les mots sont des monosyllabes.

— *Vers monosyllabique*, vers qui ne renferme que des monosyllabes, des mots d'une seule syllabe, comme celui-ci :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.
(Rac.)

MONOTHÉISME, n. m. (μόνος, seul, θεός, dieu; gr.) Philol. Adoration d'un seul Dieu.

MONOTHÉISTE, n. des 2 Pron. *mo-no-té-ist*. — Celui, celle qui adore un seul Dieu.

— Adj. des 2 g. Qui concerne le monothéisme, qui y a rapport : *Peuple* MONOTHÉISTE. *Nation* MONOTHÉISTE.

MONOTONE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; et τόνος, ton; gr.) Qui est presque toujours sur le même ton; qui n'est pas assez varié dans ses intonations, dans ses inflexions : *Chant, déclamation* MONOTONE.

— Par anal. *Bruit* MONOTONE. (Acad.)

... Ta voix ingrate en languit ou détonne,
Outrance avec lenteur un fausset monotone. (F. de Neuf.)

— Par extens. *Acteur, orateur monotone*, dont le débit a de la monotonie.

— Fig. Qui est trop uniforme; qui manque de variété : *Cet homme mène une vie* MONOTONE. *Les plaisirs de la campagne sont* MONOTONES. (Acad.) *Son père le retenait des jours entiers à copier des pièces de procédure; il se sentait né pour des occupations moins* MONOTONES. (Cuv.)

Les éternelles fleurs d'un printemps monotone. (C. D.)

MONOTONIE, n. f. Pron. *mo-no-to-nî*. — Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans les discours prononcés en public, dans la musique soit vocale, soit instrumentale : *Sa manière de réciter est d'une* MONOTONIE *fatigante.* *Cette mo-*

sique est d'une MONOTONIE *assoupissante.* (Acad.)

— [illegible]. Il se dit d'un tableau dans lequel une couleur domine, et où l'œil n'est frappé d'aucune de ces oppositions par lesquelles les tons se font mutuellement ressortir et valoir : *Il pecha par la* MONOTONIE *du coloris.* (Bailly.)

— Fig. Trop grande uniformité dans le style : *Ce poëme a de la* MONOTONIE. (Acad.)

— Par extens. Manière de vivre uniforme : *Sa vie est d'une* MONOTONIE *ennuyeuse. Il y a bien de la* MONOTONIE *dans les habitudes de cette famille.* (Acad.)

MONOTRIGLYPHE, n. m. (μόνος, seul; τρίγλυφος, triglyphe; gr.) Pron. *mo-no-tri-glif.* — Archit. Espace de la largeur d'un triglyphe, entre deux colonnes.

— Adj. Qui n'a que la largeur d'un triglyphe.

MONOTYPE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; τύπος, type; gr.) Il se dit d'un genre dont toutes les espèces sont liées par des rapports évidents, ou qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOXYLE, adj. des 2 g. (μόνος, seul; ξύλον, bois; gr.) Pron. *mo-nok-sil.* — Antiq. Il se dit d'une barque faite d'une seule pièce de bois.

— Subst. m. *Un monoxyle.*

MONS, n. m. (abrév. de *monsieur.*) Pron. *monss.* — Par mépris : MONS *un tel. C'est moi,* MONS *Damis, qui fais ce mariage.* (Volt.)

MONSEIGNEUR, n. m. Pron. *mon-cè-gnieur.* — Titre d'honneur qu'on donne à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité : MONSEIGNEUR *le prince.* MONSEIGNEUR *le chancelier. Donner du* MONSEIGNEUR *à quelqu'un. Traiter quelqu'un de* MONSEIGNEUR. (Acad.)

— On écrit par abréviation, *Mgr.*

— Au pl. *Messeigneurs*; on l'emploie en parlant, ou en écrivant à plusieurs des personnes qui ont droit au titre de Monseigneur.

— *Nosseigneurs,* seconde forme, dont on se servait dans les requêtes présentées au conseil du roi ou aux cours souveraines : *Au roi et à* NOSSEIGNEURS *de son conseil. A* NOSSEIGNEURS *du parlement.* (Acad.)

MONSEIGNEUR, n. m. Pron. *mon-cè-gnieur.* — Pop. Espèce de levier dont les voleurs se servent pour forcer les serrures : *L'assassin a ouvert une porte avec un* MONSEIGNEUR. (H. de Balzac.)

MONSEIGNEURISÉ, ÉE, part. pas. de Monseigneuriser.

MONSEIGNEURISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mon-cè-gnieu-ri-zé.* — Fam. Donner le titre de monseigneur : *Je l'AI* MONSEIGNEURISÉ. (Acad.) MONSEIGNEURISER *un fat.* (Gress.)

= **Se monseigneuriser**, v. pr. Prendre le titre de monseigneur : *Les évêques statuèrent de se* MONSEIGNEURISER *à l'exemple de Richelieu.* (Boiste.)

MONSIEUR, n. m. Au pl. *Messieurs* (*mon sieur; mes sieurs;* contr. de *monseigneur.*) Pron. *mo-cieu.* — Qualité, titre qu'on donne par bienséance à un homme à qui on s'adresse, à qui on écrit : *Oui,* MONSIEUR. *Je vous prie,* MONSIEUR, *de...* (Acad.)

Vous refusez, *monsieur,* la place qu'on vous donne.
(C. Del.)

Il tutoie en parlant ceux du plus haut étage,
Et le mot de *monsieur* est chez lui hors d'usage. (Mol.)

J'ai dit à ces MESSIEURS *ce que je pensais de l'affaire.* (Acad.)

— Absol. Au sing. Le frère aîné du roi de France, le premier prince du sang : *La maison de* MONSIEUR. (Acad.) *Les premières mesures étaient d'autant plus difficiles que* MONSIEUR *était infiniment attaché à tout ce qui était de sa grandeur.* (St.-Sim.) *On avait su l'accommodement de* MONSIEUR *et du duc avec le roi.* (A. de Vigny.)

— Anc. Absol. au plur. Membres du parlement : *Un de* MESSIEURS. *L'avis de* MESSIEURS. (Acad.)

— Absol. Le maître, le chef d'une maison : *Vous demandez* MONSIEUR; *il est sorti.* (Acad.)

..... *Monsieur* n'est pas levé. (C. Del.)

— Le mari; par oppos. à Madame, la femme :

Ai-je pris une femme,
Pour illustrer *monsieur* du bruit que fait *madame.* (C. D.)

— Prov. *Monsieur vaut bien madame,* le mari vaut bien la femme.

— Il se dit de tout homme dont le langage et les manières annoncent une certaine éducation : *Il est venu un* MONSIEUR *vous demander.* (Acad.)

— Ironiq. Il se dit d'un homme de très-basse condition, ou dont les paroles ou les actions sont contraires au bon sens, aux convenances : MONSIEUR *le sot,* MONSIEUR *l'insolent, je vous donnerai sur les oreilles.* (Acad.)

Ce Crispin me déplaît; *monsieur* fait le capable.
(Coll. d'Harl.)

— Pop. *Faire le monsieur,* faire l'homme de conséquence : *Il fait bien le* MONSIEUR. (Acad.)

— Fam. *C'est un vilain monsieur,* c'est un homme difficile, à vivre, d'humeur maussade. ‖ Par mépris : *Mon petit* MONSIEUR. *Que veut donc ce petit* MONSIEUR. (Acad.)

— *Il est devenu gros monsieur,* il a fait fortune, *c'est un beau monsieur,* il est élégamment vêtu.

Te voilà gros *monsieur,* moi je suis en service;
Tu dînes au salon, et je mange à l'office. (Delaville.)

— Suivi d'un compl. déterminatif, il se prend quelquefois par dénigrement : *Tout beau,* MONSIEUR *de la maréchaussée.* (C. Del.) *Les arrêts de* MESSIEURS *du parterre.* (Id.) *J'ai déjà fait bouquer* MESSIEURS *du domaine.* (Volt.)

— Hortic. *Prunes de monsieur,* sorte de prune d'un beau violet.

— *Couleur prune de monsieur,* nuance de la couleur violette.

MONSTRE, n. m. (*monstrum,* de *monstrare,* montrer; lat.) Pron. *monstr.* — Animal qui a une conformation contre nature : MONSTRE *horrible, effroyable, affreux, épouvantable, hideux.* MONSTRE *à deux têtes. Cette femme est accouchée d'un* MONSTRE. (Acad.)

Il n'est point de serpent, ni de *monstre* odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux. (Boil.)

L'art ne doit pas s'occuper de l'imitation des MONSTRES. (Chateaubr.)

— Il se dit aussi des végétaux : *Les fleurs doubles sont des* MONSTRES. (Acad.)

— Poétiq. *Les monstres des forêts,* les bêtes féroces qui habitent les forêts.

— *Monstres marins,* les grands cétacés.

— Fam. *On a servi des monstres sur cette table,* on y a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire.

— Par exagér. Personne, chose d'une excessive laideur : *Cette femme est horriblement laide, c'est un* MONSTRE. ‖ Dans le m. sens, *C'est un monstre de laideur.*

— Il se dit aussi dans le sens moral : *Une coquette est un vrai* MONSTRE *à fuir.* (Boil.) *Quiconque préfère sa propre gloire aux sentiments de l'humanité est un* MONSTRE *d'orgueil.* (Fén.) *Quels* MONSTRES *d'enfer sont les préjugés, qui dépravent les meilleurs cœurs!* (J.-J. Rouss.)

Un impie en tout temps fut un *monstre* odieux. (L. Rac.)

— *C'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice,* se dit d'une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice.

— Fig. Personne cruelle et dénaturée : *Néron était un* MONSTRE. *C'est un* MONSTRE *qu'il faudrait étouffer. C'est un* MONSTRE *de nature.* (Acad.) *En Tibère commença cette suite de* MONSTRES *nés de la corruption romaine.* (Chateaub.)

Caligula, Néron,
Monstres dont à regret je cite ici le nom. (L. Rac.)

— B.-Arts. et littér. : *Le Prométhée d'Eschyle est plein de ces* MONSTRES *qu'Aristote a condamnés.* (Dacier.) *N'étouffez pas l'imagination du jeune homme; guidez-la, de peur qu'elle n'engendre des* MONSTRES. (J.-J. Rouss.)

Pour eux un tel ouvrage est un *monstre* odieux. (Boil.)

— *Se faire un monstre de quelque chose,* s'effrayer d'une chose; se décourager sans raison, en s'imaginant qu'elle est très-pénible, très-difficile :

Tu te *fais* des malheurs et *des monstres* de tout. (Gress.)

MONSTRUEUSEMENT, adv. Pron. *monss-tru-eu-ze-man.* — Prodigieusement, extraordinairement : Il n'est guère usité que dans ces phrases : *C'est un homme* MONSTRUEUSEMENT *gros,* MONSTRUEUSEMENT *gras.* (Acad.)

MONSTRUEUX, EUSE, adj. (*monstre.*) Pron. *monss-tru-eu, euz.* — Qui a une conformation contre nature : *Un enfant* MONSTRUEUX. *Un animal* MONSTRUEUX. (Acad.)

— Par anal. *Une conformation* MONSTRUEUSE.

— Qui est contraire aux lois de la nature : *Accouplement* MONSTRUEUX. (Acad.) *Les voyez-vous noyés sans pudeur dans de sales plaisirs et abrutis par des passions* MONSTRUEUSES? (Fén.)

— Mor. : *Union, association* MONSTRUEUSE *d'idées, d'expressions.* (Acad.)

— Prodigieux, excessif dans son genre : *Un animal* MONSTRUEUX. *Un pâté* MONSTRUEUX. *Cet enfant a la tête* MONSTRUEUSE. *Un homme d'une grandeur* MONSTRUEUSE. *Une femme d'une laideur* MONSTRUEUSE. (Acad.) *L'épaisse crinière du lion se dresse autour de sa tête* MONSTRUEUSE. (Marm.)

— Mor. Dans le m. sens : *Une avarice, une prodigalité, une fortune* MONSTRUEUSE. *Une absurdité* MONSTRUEUSE. (Acad.) *Le repos dans l'ignorance de ce qui arrivera après la mort est une chose* MONSTRUEUSE. (Pasc.)

MONSTRUOSITÉ, n. f. Pron. *monss-tru-o-zi-té.* Altération du type primitif; anomalie très-grave qui donne aux formes extérieures une configuration vicieuse.

— Caractère, vice de ce qui est monstrueux.

— Chose monstrueuse : *C'est une* MONSTRUOSITÉ *que la tête de cet enfant. Son action est une* MONSTRUOSITÉ. (Acad.)

MONT, n. m. (*mons;* lat., m. sign.) Pron. *mon.* — Grande masse de terre ou de roche élevée au dessus du terrain qui l'environne :

Les vallons
Voyaient l'ombre en croissant tomber du haut des *monts.*
(La F.)

Tel *mont* touche les cieux, qu'un brin d'herbe domine.
(Ponsard.)

— Il se joint de plus souv. à un nom propre : *Le* MONT *Liban. Les* MONTS *Pyrénées. Il y a en Europe trois fameux volcans, le* MONT *Hécla en Irlande, le* MONT *Etna en Sicile, et le* MONT *Vésuve en Italie.* (Buff.)

Au pied du *mont* Adule, entre mille roseaux. (Boil.)

— Le nom propre n'est jamais précédé de la prép. *de.*

— Absol. Au pl. Les Alpes : *Passer, repasser les* MONTS. *Au delà des* MONTS. *Deçà les* MONTS. (Acad.)

— Poétiq. *Le double mont,* le Parnasse.

— Fig. et fam. *Promettre des monts d'or à quelqu'un,* lui promettre de grandes richesses, de grands avantages.

— Dans le m. sens : *Promettre monts et merveilles.*

— Par exagér. et fam. *Vous me donneriez un mont, des monts d'or, que je n'en ferais rien,* vous me donneriez tous les biens du monde, que je n'en ferais rien. ‖ *Cela lui coûte des monts d'or,* cela lui coûte excessivement.

— *Par monts et par vaux,* par montagnes et par vallées; dans des lieux tout différents; de tous côtés : *Aller, courir* PAR MONTS ET PAR VAUX. *On le cherche* PAR MONTS ET PAR VAUX. (Acad.) *J'ai été un peu de temps* PAR MONTS ET PAR VAUX; *me voilà rendu à ma famille et à mes amis.* (Volt.)

— Fam. *Mont pagnote,* éminence d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat : *Pendant l'action, il se tint sur le* MONT PAGNOTE. (Acad.) ‖ Vieux.

— *Mont-de-piété,* établissement où l'on prête sur nantissement et à intérêts : *Mettre des effets au* MONT-DE-PIÉTÉ. *Retirer ses hardes du* MONT-DE-PIÉTÉ. *Reconnaissance du* MONT-DE-PIÉTÉ. (Acad.) *Peu de* MONTS-DE-PIÉTÉ *pouvaient se vanter d'être aussi riches que celui-là.* (A. Dumas.)

— *SYN.* V. MONTAGNE.

MONTAGASSE, n. f. Vulg. Pie-grièche commune.

MONTAGE, n. m. Techn. Action de transporter quelque chose de bas en haut : *Payer le* MONTAGE *du bois, des grains.*

MONTAGNARD, ARDE, adj. Pron. *mon-ta-gniar, gniard.* — Qui habite les montagnes : *Les peuples* MONTAGNARDS. *Animaux* MONTAGNARDS. (Acad.)

— Adj. Propre aux habitants des montagnes :

J'errais parmi les clans sous le plaid *montagnard.* (C. D.)

— Subst. *Les* MONTAGNARDS *d'Écosse.* (Acad.) *Le* MONTAGNARD *trouve plus de charme à sa montagne que l'habitant de la plaine à son sillon.* (Chateaub.)

— Hist. Membre du parti que, sous la Convention, on appelait la Montagne : *C'est un* MONTAGNARD.

MONTAGNE, n. f. Pron. *mon-ta-gn.* — Mont, grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne : *Grande, haute* MONTAGNE. MONTAGNE *rude, escarpée. Le sommet, la cime d'une* MONTAGNE. *La pente, la croupe, les flancs d'une* MONTAGNE. *Monter, descendre, passer une* MONTAGNE. *Pays de* MONTAGNES. (Acad.) *Le Seigneur fait lever son soleil sur les hautes* MONTAGNES *comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs.* (Mass.) *Les* MONTAGNES *ardentes qu'on appelle Volcans.* (Buff.)

— Fam. *Faire une montagne d'un grain de sable,* exagérer l'importance d'une chose : *Il* FAIT UNE MONTAGNE D'UN GRAIN DE SABLE, *et d'une faute sans conséquence un bel et bon péché mortel.* (C. Del.)

— Poétiq. et fig. Grande masse :

Tout à coup, sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une *montagne* humide. (Rac.)

— *Chaîne de montagnes,* suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre.

— *Montagnes de glace,* amas considérables de glaces qu'on rencontre principalement dans les mers polaires.

— Prov. *Il n'y a point de montagne sans vallée,* chaque chose existe avec ses conditions naturelles.

— *Deux montagnes ne se rencontrent point, mais*

deux hommes se rencontrent, se dit lorsqu'on rencontre quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à voir, ou pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui.

— *La montagne a enfanté une souris*, se dit lorsque de grands projets n'aboutissent à rien.

— Hist. Sous la Convention, Côté gauche de l'assemblée, où siégeaient les démocrates les plus ardents.

Syn. Montagne, mont. Par *montagne* on entend une chaîne d'élévations qui domine une vaste étendue de pays; par *mont*, un pic isolé, ou un point culminant qui domine les autres parties d'une *montagne*; le mot *mont* est un terme individuel; et le mot *montagne*, un terme générique.

MONTAGNEUX, EUSE, adj. Pron. *mon-ta-gnieu, gnieuz.* — Où il y a beaucoup de montagnes : *Pays* MONTAGNEUX. *Province, région* MONTAGNEUSE.

MONTANT, part. prés. du v. Monter.

MONTANT, ANTE, adj. Il se dit de tout ce qui monte : *Un bateau* MONTANT. *Il y a dans ce puits un seau* MONTANT *et descendant. La marée* MONTANTE. (Acad.)

Dans un chemin *montant*, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (La F.)

— Art milit. *Garde montante*, celle qu'on place dans un poste, par oppos. à *Garde descendante*, celle qu'on relève : *Tous les jours, la* GARDE MONTANTE *défilait, tambour et musique en tête.* (Chateaubr.)

— Maçonn. *Joint montant*, le joint vertical de deux pierres : *On ne voit aucun* JOINT MONTANT *à la façade du Louvre.* (Acad.)

— Blas. Il se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu : *Épis* MONTANTS. || Particul. Il se dit du croissant, lorsque ses pointes sont en haut : *D'azur à trois croissants* MONTANTS *d'or.*

MONTANT, n. m. Constr. Pièce de bois, de pierre ou de fer, qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc : *Il y a un* MONTANT *de rompu à cette croisée. Les* MONTANTS *d'une porte, d'une grille.* (Acad.) *La boucle de fer rompit dans le milieu des deux* MONTANTS. (Buff.)

— *Les montants d'une raquette*, les cordes qui vont du haut en bas.

— Mar. *Montants de poupe*, bois droits placés en hauteur à la poupe et dans sa charpente. || *Montants de voûte*, bois courbes, placés en hauteur, dans la charpente de l'arrière. || *Montants de batayoles, de bittes*, pièces de fer ou du bois placées de bout sous les batayoles, aux bittes.

— *Le montant de l'eau*, le flot; le temps pendant lequel la marée monte.

— Comm. Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, etc : *Le* MONTANT *de la recette, de la dépense, est de deux cent mille francs.* (Acad.)

— Anc. Il se disait d'un ecclésiastique, d'un magistrat, d'un militaire, etc., à qui, par droit d'ancienneté, il appartenait de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance : *C'est un tel qui est le premier* MONTANT. *Le premier* MONTANT *à la grand'chambre. Ce lieutenant est le premier* MONTANT. || Vieux.

— Goût relevé de certaines choses; odeur pénétrante qui s'exhale de certaines substances : *Ce vin a très-peu de* MONTANT. (Regn.) *Donner du* MONTANT *à une sauce.* (Acad.) *Ce tabac a beaucoup de* MONTANT.

— Faucon. *Prendre le montant*, se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit : *L'oiseau* A PRIS LE MONTANT *sur le héron.*

MONTE, n. f. Accouplement des chevaux et du cavales : MONTE *en liberté.* MONTE *en main.* MONTE *fixe. Ce cheval, cet étalon a fait la* MONTE. *Beaucoup de femelles sont fécondées après la première ou la seconde* MONTE. (Buff.)

— Temps de cet accouplement : *La* MONTE *commence en avril et finit en juin.*

— Techn. Outils de certains métiers.

MONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Monter : *Il partit* MONTÉ *sur un chameau, et traversa le désert.* (Lam.)

Il se ramène en soi, ne sachant où se prendre,
Et *monté* sur le faîte il aspire à descendre. (Corn.)

— Fam. *Être bien monté, mal monté*, être monté sur un bon, sur un mauvais cheval.

— Par anal. *De treize cantons, la Suisse est* MONTÉE *à vingt-deux.* (V. Hugo.)

— *Vaisseau monté de tant d'hommes*, vaisseau qui porte ce nombre d'hommes : *La flotte retourna en Espagne avec moins de cent hommes, qui restaient de deux mille sept cent dont elle était* MONTÉE. (Volt.)

— *Vaisseau monté de tant de canons*, vaisseau qui porte ce nombre de canons : *Le galion s'avançait,* MONTÉ *de soixante quatre canons.* (Volt.)

— Techn. En parl. des diamants, des pierreries, Enchâssé, serti : *Il pleura ses belles pierreries si bien* MONTÉES. (G. Sand.) *Le prince électoral avait envoyé une bague* MONTÉE *d'un beau diamant à madame Renée de France.* (Mign.)

— Fam. *Maison montée*, maison pourvue de tout ce qui est nécessaire à la vie : *Elle avait un logement superbe, une* MAISON MONTÉE. (Scribe.)

Il me faut des chevaux, *une maison montée.* (C. Bonj.)

— *Haut monté*, dont les jambes sont hautes et disproportionnées : *Cheval* HAUT MONTÉ. (Acad.) *Le touyou est un oiseau* TRÈS-HAUT MONTÉ. (Buff.)

— Fig. Arrangé, préparé : *C'était un coup* MONTÉ *contre nous.* (Scribe.)

MONTÉE, n. f. Endroit par où l'on parvient au sommet d'une montagne, d'un coteau, d'une éminence : *La* MONTÉE *de ce coteau est fort roide. La* MONTÉE *en est pénible, douce, aisée.* (Acad.)

— Rampe douce au devant d'un édifice : *La* MONTÉE *du Capitole, à Rome, a beaucoup de majesté.* (Acad.)

— Action de monter : *Les chevaux ont ordinairement plus de peine à la descente qu'à la* MONTÉE. (Acad.)

— Petit escalier dans une maison de pauvres gens : *Nettoyer, balayer la* MONTÉE. (Acad.)

— Pop. Chacune des marches d'un escalier, d'un degré : *Il monte, il descend les* MONTÉES *trois à trois, quatre à quatre.* (Acad.)

— Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un*, le chasser honteusement de chez soi, et avec violence.

— Archit. Hauteur d'une voûte : *Cette voûte surbaissée a pour sa largeur peu de* MONTÉE. (Acad.)

— Fauconn. Vol de l'oiseau qui s'élève.

— Écon. rur. Époque à laquelle le ver à soie fait son cocon.

MONTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *monté.* — Il se conjuge dans les temps composés avec l'aux. *avoir* ou l'aux. *être*, selon qu'il exprime l'action ou la situation. — Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était : MONTER *vite.* MONTER *avec peine.* MONTER *plus haut.* MONTER *sur un arbre.* MONTER *à une échelle. Notre Seigneur* EST MONTÉ *au ciel.* MONTER *à l'autel.* MONTER *à cheval.* (Acad.) MONTEZ *vite dans ma chambre.* (Danc.) *On n'est pas plutôt* MONTÉ *en voiture qu'on méprise les gens à pied.* (Chateaub.) *L'île de Lernate n'est qu'un sommet de montagne; on* MONTE *toujours depuis le rivage jusqu'au milieu de l'île.* (Buff.)

Il *montait* sur son dos; elle le laissait faire. (Andrieux.)
J'*avais monté* longtemps; mon front à large goutte
Découlait de sueur. (Lam.)
Voilà son trône! — Non, voilà son échafaud!
Il y *sera monté* pour tomber de plus haut. (V. Hugo.)

— Man. *Monter à cheval*, manier un cheval : *Cet écuyer montre bien à* MONTER À CHEVAL. (Acad.)

— *Monter en croupe*, se placer à cheval derrière quelqu'un :

Le chagrin *monte en croupe* et galope avec lui. (Boil.)

— *Monter en chaire*, prêcher : *C'est une chose très-pénible que de* MONTER *tous les jours* EN CHAIRE. (Acad.)

— *Monter sur un vaisseau*, s'embarquer : *Nous* MONTÂMES SUR TEL VAISSEAU *pour faire le trajet.* (Ac.)

— Par anal. *Monter sur mer*, s'embarquer sur un vaisseau : *Quoi! Sire, on vous conseille de* MONTER SUR MER! (Mézeray.)

— *Monter sur le théâtre, sur les planches*, se faire comédien. || Par dénigr. *Monter sur les tréteaux.*

— Art. mil. *Monter à l'assaut, à la brèche, à la tranchée*, attaquer une place pour l'emporter de vive force, faire tous ses efforts pour entrer par la brèche dans une place assiégée : *Il ne peut souffrir qu'on vante un siége où il* N'AIT *pas* MONTÉ À LA TRANCHÉE. (Montesq.)

— Anc. *Monter dans les carrosses du roi*, ou simpl. *Monter dans les carrosses*, être admis à l'honneur d'entrer dans les carrosses du roi.

— Fig. *Monter au trône, sur le trône*, devenir roi ou reine.

— *Monter au faîte des honneurs*, parvenir aux plus grandes dignités.

— Poét. *Monter sur le Parnasse*, se livrer à la poésie.

— Théât. Fig. *Monter aux nues*, avoir un succès d'enthousiasme.

— Prov. et fig. Se mettre en colère : *Quand on lui parle de cela, il* MONTE AUX NUES. (Acad.)

— *Monter sur ses grands chevaux*, prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté, de la sévérité dans ses paroles.

— *Monter sur ses ergots*, élever sa voix et son geste avec chaleur et audace.

— Fig. Parvenir, passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait : *Il était lieutenant, il* EST MONTÉ *au grade de capitaine.* (Acad.) *Je crois pouvoir dire d'un poste éminent et délicat, qu'on y* MONTE *plus aisément qu'on ne s'y conserve.* (La Br.)

— Dans le m. sens : *Cet officier* EST MONTÉ *en grade. Cet écolier était en troisième, il* EST MONTÉ *en seconde.* (Acad.)

— S'élever : *Il n'y a point d'oiseau qui* MONTE *plus haut que l'aigle.* (Acad.)

— Fig. et mor. : *On a beau* MONTER, *la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes.* (Fléch.)

— Il se dit aussi des choses : *Le luxe* EST MONTÉ *au plus haut degré. Sa dépravation, sa cruauté* MONTÈRENT *au comble.* (Acad.)

Le perfide! à quel point son insolence *monte!* (Rac.)

— *Le soleil, les astres montent sur l'horizon*, ils s'élèvent ou paraissent s'élever sur l'horizon.

— *Le soleil monte tous les jours*, il s'approche de plus en plus du zénith.

— *Le baromètre, le thermomètre monte*, le mercure qui est dans le tube du baromètre, du thermomètre monte.

— Agric. *Cette plante monte en graine*, elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine.

— Fig. et fam. *Cette fille monte en graine*, elle avance en âge.

— *Ce mur monte trop haut*, il a trop d'élévation.

— *Ce collet, cette robe ne monte pas assez haut*, ils ont trop peu de hauteur.

— Croître, s'accroître : *Tout à coup la rivière* MONTA *de plusieurs pouces.* (Acad.)

— Mar. *La mer monte*, se dit quand il y a flot.

— *Le vent monte* ou *remonte*, se dit lorsque le vent change en passant du sud vers le nord.

— Il se dit le plus ordinairement de l'eau, des vapeurs, du feu, des sons, etc. : *L'eau* MONTE *jusqu'au niveau de sa source. La flamme* MONTAIT *au-dessus des plus hautes maisons. La sève* MONTE *aux arbres. La voix* MONTE *par tons et par demi-tons.* (Acad.)

— Fig. et par anal. *Les prières du juste* MONTENT *jusqu'au ciel.* (Acad.)

... Le cri de son peuple *est monté* jusqu'à lui. (Rac.)

— Fig. *Le sang, le feu, le rouge lui monte au visage*, il devient rouge de colère : LE FEU ME MONTA AU VISAGE, *et je crois que, pour peu que j'eusse parlé, je n'aurais pu m'empêcher de le brusquer.* (Montesq.)

— Comm. Hausser de prix de valeur : *Le blé* EST MONTÉ *jusqu'à trente francs l'hectolitre. Faire* MONTER *bien haut des meubles, des livres en les enchérissant. Les effets publics* MONTERONT *à la paix.* (Acad.)

— Former une somme, produire une quantité : *Toutes ces sommes* MONTENT *à cent mille francs. Son armée* MONTE *à vingt mille hommes. Les frais du procès* MONTÈRENT *bien haut.* (Acad.) *La nourriture de l'éléphant peut* MONTER *à cent cinquante livres d'herbe par jour.* (Buff.) || Dans le m. sens : *Ce mémoire monte bien haut*, le total est considérable.

— *Cette dépense n'a pas monté haut*, elle n'a pas entraîné beaucoup de frais.

— Mus. Aller du grave à l'aigu, par intervalles conjoints ou disjoints : *Ce chanteur* MONTE *jusqu'à l'ut. Cette femme ne peut* MONTER *plus haut que le sol.*

= **Monter**, v. tr. ou act. Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était : MONTER *une montagne.* (Acad.) *Par un autre escalier étroit et sombre qu'*ONT MONTÉ *bien des passants illustres, mon guide m'a conduit jusqu'à la galerie qui forme le premier étage de la rotonde.* (V. Hugo.)

Du lieu saint à pas lents je *montais* les degrés,
Encor remplis de fleurs et de rameaux sacrés. (C. Del.)
Je ne suis jamais fier de *monter* cinq étages. (C. Del.)

— *Monter un cheval*, être monté sur un cheval : *Il* MONTAIT *un bidet poussif.* (A. Dumas.) *Ils recommandaient qu'on visitât bien les fers du cheval qu'ils voulaient* MONTER. (F. Soulié.)

— Par anal. *On apprend à l'éléphant à fléchir les genoux pour donner plus de facilité à ceux qui veulent le* MONTER. (Buff.)

— Particul. *Monter un cheval*, s'en servir habituellement; le dresser, l'instruire : *Je* MONTE *toujours ce cheval. Je* MONTE *moi-même mes chevaux.* (Acad.)

— Mar. *Monter un vaisseau*, s'y embarquer; le commander : *Le contre-amiral* MONTAIT *le vaisseau le Formidable.* (Acad.)

— Fournir une personne, une maison de tout ce qui lui est nécessaire : MONTER *son ménage.* MON-

TER *une personne en linge.* MONTER *une imprimerie.* (Acad.) *Il ne se bâtissait point de maison qu'il ne présidât à la manière de la* MONTER*, de l'orner et de la meubler.* (St-Sim.)

— Par analog. Établir, ordonner, disposer : *Sous Caligula et Claude, l'empire allait tout seul et de lui-même, comme Tibère l'*AVAIT MONTÉ *avec la bassesse et la tyrannie.* (Chateaubr.)

— *Monter un cavalier*, lui fournir le cheval et l'équipement : *Il lui en a coûté tant pour* MONTER *chaque cavalier. Il a* MONTÉ *toute une compagnie à ses dépens.* (Acad.)

— Théâtr. *Monter une pièce*, faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation.

— Fam. *Monter une partie*, prendre des dispositions, faire des invitations dans un but de plaisir.

— Techn. Assembler les différentes pièces d'un ouvrage : MONTER *une armoire, un buffet.* MONTER *une croix de diamants.* MONTER *un habit, une chemise.* (Acad.) *J'ai un garçon qui, pour* MONTER *une rhingrave, est le plus grand génie du monde.* (Mol.)

— *Monter une perruque*, coudre les mèches de cheveux par rangées symétriques.

— *Monter un bouquet*, disposer des fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil.

— Pêch. *Monter un filet*, le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre enfin en état de servir.

— Techn. *Monter un diamant*, le mettre en œuvre : *Je veux vous montrer mes diamants ; je les ai fait* MONTER *dans un goût nouveau.* (Saurin.)

— *Monter une estampe*, l'encadrer.

— *Monter un métier*, accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaine, le fil, la soie, etc., pour travailler.

— *Monter un violon, une harpe, un piano*, y mettre des cordes ; en hausser le ton : *Il m'en a coûté tant pour* MONTER *ma harpe. On a* MONTÉ *ce violon trop haut.* MONTER *un instrument au ton d'un autre.* || Dans le m. sens : MONTER *une corde de violon, de harpe, etc.*

— Poétiq. *Monter sa lyre*, se disposer à faire des vers.

— *Monter une horloge, une montre, un tournebroche*, en bander les ressorts, ou en rehausser les contre-poids.

— Mar. *Monter une quille, une carcasse, des couples*, les établir à leur place respective. || *Monter le gouvernail*, le suspendre à sa place, dans les ferrures de l'étambot, et avec un appareil convenable.

— Art. mil. *Monter la garde*, faire la garde en quelque endroit : *C'est à telle compagnie, à tel capitaine à* MONTER LA GARDE *chez le général.* (Acad.)

— *Monter la tranchée*, être de service dans la tranchée.

— *Monter une batterie*, mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un*, lui faire une vive réprimande.

— Élever, accroître : MONTER *son train et sa dépense.* (Acad.)

— Fig. *Monter la tête à quelqu'un*, lui inspirer une idée de nature à l'exalter : *On lui a* MONTÉ LA TÊTE *sur cet objet.* (Acad.)

— Porter transporter quelque chose en haut : MONTER *du foin au grenier. Il faut* MONTER *tous ces meubles dans une chambre.* (Acad.) *Ces trombes ne peuvent contenir de l'eau, ni pour la verser à la mer, ni pour la* MONTER *au nuage.* (Buff.)

= **Se monter**, v. pr. S'élever : *Il s'*EST MONTÉ *au ton de la plus haute éloquence. Il s'*EST MONTÉ *à un ton qu'il ne pourra soutenir.* (Acad.)

— Signifie aussi, S'exalter, s'échauffer, s'irriter : *Quand son imagination* SE MONTE, *il devient intraitable. Sa tête s'*EST MONTÉE, *et il nous a injuriés. Cet homme* SE MONTE *aisément.* (Id.)

= **Gramm.** Les deux auxiliaires, comme on l'a vu, se joignent au particip. passé *monté* ; mais on ne doit employer *avoir* que dans le cas où l'idée d'une action résulte clairement du sens : *L'homme de cœur n'est guère plus vain d'avoir paru à la tranchée, emporté un ouvrage ou forcé un retranchement, que le couvreur d'*AVOIR MONTÉ *sur des hauts combles ou sur la pointe d'un clocher.* (La Br.) *Ce guerrier ne peut souffrir qu'on vante un siége où il n'*AIT *pas* MONTÉ *à la tranchée.* (Montesq.) *Après* AVOIR MONTÉ *pendant deux jours, il arriva à la cime.* (Cuv.)

Avez-vous quelquefois, calme et silencieux,
Monté sur la montagne, en présence des cieux ? (V. Hug.)

Dans tous les autres cas c'est de l'aux. *être* qu'il faut se servir.

MONTEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, des bois de fusil, qui appareille des métiers, établit des machines, etc.

MONTEUSE, n. f. Ouvrière qui monte les bonnets, les objets de modes : MONTEUSE *de bonnets.* MONTEUSE *de modes.*

MONTFERRINE, n. f. Danse italienne ; air sur lequel elle s'exécute.

MONTGOLFIÈRE, n. f. Sorte d'aérostat inventé par Montgolfier ; il s'élève au moyen de la raréfaction opérée par le feu dans l'air que contenait son enveloppe : *Les* MONTGOLFIÈRES *ont été les premiers aérostats.* (Acad.) *Les* MONTGOLFIÈRES *ont été abandonnées pour les ballons à gaz hydrogène.* (Francœur.)

MONTICULE, n. m. (*mont.*) Petite montagne ; simple élevation de terrain : *Un* MONTICULE *couvert de gazon.* (Acad.) *Nous tournâmes par un ravin raboteux autour d'un* MONTICULE *isolé et aride.* (Chateaubr.)

MONTIFRINGILLE, n. m. Zool. Pinson des Ardennes.

MONT-JOIE, n. f. (*mont, joie.*) Pron. *mon-joa.* — Anc. Amas de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit comme indication des routes, soit comme signe de quelque grand évènement, de quelque victoire.

— Hist. *Mont-Joie Saint-Denis*, cri de guerre usité autrefois parmi les Français dans les batailles :

Mont-joie et Saint Denis ! Dunois à nous les chances. (C. Del.)

— Titre affecté au premier roi d'armes en France : *Le roi d'armes* MONT-JOIE. (Acad.)

MONTOIR, n. m. Pron. *mon-toar.* — Grosse pierre ; gros billot de bois, dont on se sert pour monter plus aisément à cheval : *Il y a ordinairement un* MONTOIR *aux portes des hôtelleries de campagne. Il n'a pas assez de force, il n'est pas assez grand pour monter à cheval sans* MONTOIR. (Acad.)

— *Ce cheval est difficile, est rude au montoir*, il se tourmente, il est inquiet quand on veut monter dessus. || Dans un sens oppos : *Ce cheval est aisé, doux au* MONTOIR.

— *Côté du montoir*, ou simpl. *Montoir*, côté gauche du cheval, celui par où l'on monte d'ordinaire à cheval.

— *Côté hors du montoir, hors le montoir, hors montoir*, le côté droit : *Les chevaux d'Espagne sont tous marqués à la cuisse,* HORS LE MONTOIR, *de la marque du haras dont ils sont sortis.* (Buff.)

— Outil pour monter, ajuster.

MONTRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être montré : *Si vous aviez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingts ans, elle n'est ni transportable ni* MONTRABLE. (Volt.)

MONTRE, n. f. (*montrer.*) Comm. Échantillon, partie, morceau de quelque chose qui est à vendre, et dont on veut faire voir la qualité : *Voilà une* MONTRE *de blé, de pruneaux, de confitures.* (Acad.)

— *Acheter sur montre*, acheter d'après l'échantillon que le vendeur présente.

— Ce que les marchands exposent au devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre : *Tout cela n'est mis, n'est pendu là que pour la* MONTRE, *que pour servir de* MONTRE. (Acad.)

— Par anal. et Mor. Ostentation, parade : *Toute cette vaine* MONTRE *qui vous environne est pour les autres ; le plaisir de faire du bien est pour vous seul.* (Mass.)

— *Faire montre*, mettre en étalage, exposer aux regards des passants : *Le brodeur et le confiseur ne feraient qu'une* MONTRE *inutile, si l'on était modeste et sobre.* (La Br.)

— Fig. Faire parade, faire étalage : *Faire* MONTRE *d'érudition.* (Acad.) *Nous avons beau* FAIRE MONTRE *d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même.* (Mass.) *Il aimait la solitude, apprenait avec lenteur, et ne faisait pas* MONTRE *de ses petites connaissances.* (G. Sand.)

— *Ne point faire de montre*, faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur, sans commencer par étaler les marchandises de moindre qualité : *Donnez-nous du beau, ne nous* FAITES POINT DE MONTRE. (Acad.)

— Boite dans laquelle les marchands mettent leurs marchandises afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

— *Montre d'orgues*, tuyaux d'orgues qui paraissent au dehors : *La* MONTRE *de cet orgue est pur étain, est d'étain sonnant.* (Acad.)

— Lieu que les marchands de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre ; manière dont ils essayent et conduisent ces mêmes chevaux : *Prenez-y garde, la* MONTRE *est trompeuse.* (Acad.)

— Apparence : *La* MONTRE *des blés est belle.*

— Fam. *N'être que pour la montre*, se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence et dont on ne se sert point : *Il a un lit magnifique qui n'est que pour la* MONTRE ; *son lit ordinaire est un grabat.* (Acad.)

— Anc. Revue d'une armée, d'un régiment, d'un corps de troupes : *Les officiers mirent leurs valets dans les rangs, et les firent passer à la* MONTRE. (Acad.)

— Anc. Quartier de solde : *De vieux capitaines demandaient au roi l'argent de leurs* MONTRES *et les paies arriérées.* (H. de Balz.)

— Fam. *Cela peut passer à la montre*, se dit d'une chose qui, sans être tout à fait de la qualité de celles auxquelles on la joint, peut passer dans la quantité.

Chez les provinciaux on prend ce qu'on rencontre ;
Et là, faute de mieux, un sot *passe à la montre !* (Corn.)

MONTRE, n. f. Petite horloge portative que l'on place ordinairement sur soi, dans une poche destinée à cet usage : MONTRE *d'or, d'argent.* MONTRE *à boite d'or, d'argent.* MONTRE *à double boite.* MONTRE *à sonnerie, à réveil, à répétition. Régler sa* MONTRE. *Mettre sa* MONTRE *à l'heure.* (Acad.)

— *Montre marine*, montre faite avec assez de précision pour conserver longtemps l'heure du méridien sur lequel on la règle. || V. GARDE-TEMPS.

MONTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Montrer : *Le voilà maintenant* MONTRÉ *comme le père et le bienfaiteur de tous les hommes.* (Andr.)

— *Avoir été bien, mal montré*, avoir eu un bon ou un mauvais maitre : *Il avait des dispositions, mais* IL A ÉTÉ MAL MONTRÉ. (Acad.)

MONTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*monstrare ;* lat. m. sign.) Faire voir, exposer aux regards : *Il m'a* MONTRÉ *sa maison, son appartement, sa bibliothèque, ses tableaux.* MONTRER *des animaux à la foire.* (Acad.) *Dieu se contente de lui* MONTRER *de loin la terre promise.* (Fléch.) *O homme petit et vain !* MONTRE-*moi ton pouvoir, je te* MONTRERAI *ta misère.* (J. J. R.)

Appelons tout le peuple, et *montrons*-lui son roi. (Rac.)

— Fig. et pop. *Montrer son nez quelque part*, se faire voir un moment en quelque endroit : *Il est venu* MONTRER *là* SON NEZ *un moment, et s'en est retourné.* || Se présenter mal à propos dans quelque endroit : *Qu'avait-il affaire d'aller* MONTRER *là* SON NEZ ? (Acad.)

— Fig. et pop. *Montrer les dents à quelqu'un*, lui faire voir qu'on ne le craint point : *Ils voulaient l'attaquer, mais il* LEUR A MONTRÉ LES DENTS. (Acad.)

— Fig. et pop. *Montrer les talons*, s'enfuir, se retirer d'un lieu : *Hors d'ici,* MONTREZ-NOUS LES TALONS.

— Fam. *Cet habit montre la corde*, il est si usé qu'on en voit la trame.

— Mor. Par anal. *C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui le moment d'après baisse, dégénère,* MONTRE LA CORDE. (La Br.)

— Fig. et fam. *Cela montre la corde*, c'est une finesse grossière et facile à découvrir.

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde*, il en est aux expédients, à ses dernières ressources.

— Indiquer : MONTREZ-*moi l'homme dont vous parlez.* MONTRER *quelque chose du doigt.* MONTRER *le chemin à quelqu'un. Un cadran qui* MONTRE *l'heure.* (Acad.)

Trois jours, leur dit Colomb, et je vous donne un monde.
Et son doigt le *montrait.* (C. Del.)

— Fig. *Montrer quelqu'un au doigt*, s'en moquer publiquement, comme d'une personne décriée ou ridicule : *Partout on le* MONTRE *au doigt. Il se fait* MONTRER *au doigt.* (Acad.)

— Fig. *Montrer le chemin aux autres*, faire quelque chose à dessein que d'autres le fassent.

— Fam. *Montrer la porte à quelqu'un*, faire signe à quelqu'un dont on est mécontent, qu'il ait à sortir de la chambre, de la maison.

— Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé : MONTRER *de la douleur, de la joie, de la tristesse, de la crainte,* etc. || Par anal. MONTRER *un visage gai, un visage triste.* (Acad.)

— Donner des marques, des preuves de quelque qualité : MONTRER *du courage, de la faiblesse, de la sagesse, de la retenue.* MONTRER *son courage, sa piété.* MONTRER *un bon, un mauvais cœur.* (Acad.)

Il faut *montrer* ici ton zèle et ta prudence. (Rac.)

— Exprimer :

Hélas ! quelle froideur ne m'a-t-il pas *montrée.* (E. Aug.)

— Suivi d'une propos. Démontrer, faire connaître

prouver : *Je lui* MONTRERAI *qu'il ne devait pas en user ainsi. Je lui ai* MONTRÉ, *par bonnes raisons, que nous devons faire telle chose.* (Acad.)

Dieu saura vous *montrer* par d'importants bienfaits
Que sa parole est stable et ne trompe personne. (Rac.)
Montrez en expirant de qui vous êtes née. (Id.)

— Anc. Suivi d'un infinitif, il s'est dit dans le même sens :

Semble-t-elle répondre à ce muet langage?
Montre-t-elle l'entendre? (Regn.)

— Enseigner : MONTRER *la grammaire, une langue.* MONTRER *le grec, le latin, les mathématiques, etc.* MONTRER *à lire, à écrire.* (Acad.) *Je vais vous apprendre ce qui est arrivé à une autre grande princesse à qui j'*AI MONTRÉ *la philosophie.* (Volt.) *Il se trouva réduit pour vivre à* MONTRER *à écrire à deux enfants.* (Cuv.)

— Absol. *Ce maître* MONTRE *fort bien. Il* MONTRE *à vingt écoliers. Il* MONTRE *en ville.* (Acad.)

De quoi sert une foule inutile
De chanteurs, de danseurs qui *montrent* par la ville.
(Regn.)

= **Se montrer,** v. pron. Paraître, se faire voir : *Il n'a fait que se* MONTRER *dans cette compagnie. Le soleil ne* S'EST POINT MONTRÉ *d'aujourd'hui.* (Ac.) *Les comètes, après* S'ÊTRE MONTRÉES *quelques jours, vont se perdre pendant des siècles dans l'immensité.* (Arago.)

Laissez-moi donc me croire assez considérable,
Assez considéré, pour *me montrer* chez vous. (C. Del.)

— *Il n'oserait* SE *montrer*, se dit de celui qui, par crainte ou par honte, est forcé de se tenir caché : *Depuis la sottise qu'il a faite, depuis le malheur qui lui est arrivé,* IL N'OSERAIT SE MONTRER. (Acad.)

— Absol. Se découvrir, se faire connaître : *Dans les grandes choses on* SE MONTRE, *dans les petites on se laisse voir.* (A. Karr.)

— Fig. *Se montrer homme de courage, humain, libéral, etc.*, faire voir par les effets qu'on est tel. ‖ Dans le m. sens, SE MONTRER *digne de sa fortune, de sa réputation, etc.* (Acad.)

Il *s'y montre* infiniment sensible. (C. Del.)

— *Se montrer tel qu'on est*, ne rien affecter, ne rien dissimuler.

— Fig. *Se bien montrer, se montrer mal*, faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté : *Il* S'EST BIEN MONTRÉ, *il* S'EST MAL MONTRÉ *dans cette circonstance.*

— Absol. Dans le m. sens : *Voici le moment de* SE MONTRER. (Acad.) *Allons, du cœur, et* MONTREZ-VOUS!

MONTREUR, n. m. Fam. Celui qui montre : *Un* MONTREUR *d'ours.*

Sur le *montreur* d'appas tomba toute la haine. (La F.)

MONTUEUX, EUSE, adj. (*montosus*; lat.) Pron. *mon-tu-eu, euz.* — En parl. d'un terrain, Inégal, et coupé d'espace en espace par des montagnes, des collines : *Terrain, sol* MONTUEUX. *Contrée, province* MONTUEUSE. (Acad.) *On trouvait un pays* MONTUEUX *et difficile, où l'on ne pouvait mener de convois.* (Montesq.)

MONTURE, n. f. (*monter.*) Pron. *mon-tur.* — Bête de charge qui sert à porter l'homme : *Les Gaulois fournissaient aux Romains de bons chevaux pour la* MONTURE *et pour porter des fardeaux.* (Buff.) *Elle donna un coup de houssine à sa* MONTURE, *et ne s'arrêta qu'à la porte de l'hôtel.* (Mérim.) *Il conduit sa* MONTURE *à sa volonté, et sans le secours d'aucun frein.* (Andr.) *Des paysans armés de fourches renversèrent les cinq cavaliers de leurs* MONTURES *et les firent prisonniers.* (Arago.)

— Collectiv. Toutes les bêtes de somme et de trait d'une ferme : *Il vendit à vil prix son troupeau, ses instruments aratoires et toute la* MONTURE *de sa ferme.* (Scribe.)

— Prov. *Qui veut aller loin ménage sa monture*, il faut user de ses forces avec ménagement si l'on veut prolonger ses jours.

— Techn. Ce qui supporte les parties principales d'un objet, d'un outil : *La* MONTURE *d'une scie. La* MONTURE *d'un diamant.*

— *La monture d'un éventail*, l'assemblage des morceaux de bois, d'ivoire ou de métal qui sert à soutenir le papier ou l'étoffe.

— *La monture d'un fusil, d'un pistolet*, le bois sur lequel le canon et la batterie sont montés.

— Par anal. Garniture, encadrement des différentes parties d'un bijou, d'une tabatière, d'un étui, d'un vase : *Cette* MONTURE *est de vermeil, de similor, d'or, d'argent.* (Acad.)

— Par extens. Travail de l'ouvrier, main-d'œuvre : *Cette* MONTURE *est fort belle, fort delicate. Il en a coûté tant pour la* MONTURE. (Acad.)

MONUMENT, n. m. (*monumentum*; lat., m. sign.) Pron. *mo-nu-man.* — Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité le souvenir d'un personnage illustre ou d'un événement important : *C'est un* MONUMENT *pour la postérité. Dresser, ériger, élever, consacrer un* MONUMENT *à la gloire d'un grand homme.* (Acad.)

— Par extens. Édifice qui impose par sa grandeur : *Les* MONUMENTS *d'une ville. Les* MONUMENTS *publics.*

— Poét. Tombeau : *Un* MONUMENT *funéraire. Elle a fait élever un magnifique* MONUMENT *à son époux. Descendre au* MONUMENT. (Acad.) *Plus les* MONUMENTS *sont simples, plus ils donnent d'énergie au sentiment de la mélancolie.* (B. de St-P.)

Hélas! sur mon froid *monument*
L'eau du ciel tomba tristement,
Et de vos yeux pas une larme. (C. Del.)
Les mânes effrayés quittent leurs *monuments*. (J.-B. R.)

— Fig. Il se dit de certains grands objets de la nature : *Les cavernes, les basaltes, les précipices, sont autant de* MONUMENTS *des révolutions du globe.* (Acad.)

— Ouvrages durables de littérature, de sciences et d'art : *Ce poëme, cette histoire est un beau* MONUMENT *élevé à la gloire de la nation, du héros.* (Acad.) *Il n'y a en littérature que les* MONUMENTS *qui comptent.* (Dussault.) *Cette statue, ce tableau est un des plus beaux* MONUMENTS *de l'art.* (Acad.)

— Mor. Par anal. Actions, paroles qui consacrent une action, un fait remarquable : *La réponse de ce prince est un des plus beaux* MONUMENTS *de l'histoire.* (Volt.) *L'ingratitude marquée ne sert pas moins que la reconnaissance de* MONUMENT *aux bienfaits.* (Duclos.)

MONUMENTAL, ALE, adj. Qui a rapport, qui est propre aux monuments, qui est de la nature des monuments : *Architecture, sculpture* MONUMENTALE. *Style, caractère* MONUMENTAL. *Fontaine, statue* MONUMENTALE. (Acad.) ‖ Le pl. masc. *Monumentaux* est peu usité.

MOQUABLE, adj. des 2 g. Pron. *mo-kabl.* — Digne de moquerie; dont on doit se moquer : *On se moqua finement de tout ce qui était* MOQUABLE. (H. de Balz.)

MOQUE, n. f. Pron. *mok.* — Mar. Bloc de bois à peu près lenticulaire, cannelé sur sa circonférence et évidé à jour dans sa patrie centrale; la cannelure reçoit une estrope, et on passe une ride dans le trou.

— Sorte de poulie; sabot.

MOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Se moquer : *Il fut* MOQUÉ *de tout le monde.* (Acad.) *Les esprits forts qui s'étaient moqués de la foi, furent* MOQUÉS *à leur tour.* (J. J. Rouss.)

MOQUER (SE), v. pron. 1re conj. (μωκάω; gr., m. sign.) Pron. *mo-ké.* — Se railler de quelqu'un ou de quelque chose, en rire, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision : *On s'*EST MOQUÉ *de son habit, de sa danse.* (Acad.) *On ne* SE MOQUE *pas de Dieu.* (Boss.) *Il était sans cesse préoccupé de l'idée qu'on* SE MOQUAIT *de lui.* (G. Sand.)

— Dans le m. sens, Il s'emploie avec le verbe Faire : *Si vous en usez comme cela, vous* VOUS FEREZ MOQUER *de vous, vous* VOUS FEREZ MOQUER. (Acad.)

— Mépriser, braver, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un ou de quelque chose, qu'on ne s'en inquiète point : *C'est un homme qui* SE MOQUE *de l'opinion publique, qui* SE MOQUE *de tout. C'est* SE MOQUER *du monde, des gens que d'agir ainsi.* (Acad.) *Le public se laisse souvent mener par les journalistes, tout en* SE MOQUANT *d'eux.* (La H.)

— Prov. *Je m'en moque comme de l'an 40*, je ne m'en soucie guère.

— Absol. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement : *C'est* SE MOQUER *que de prétendre telle chose, de soutenir une telle proposition.* (Acad.)

— Par civilité, *Vous vous moquez de moi; vous vous moquez*, vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse : *Vous* VOUS MOQUEZ *de vouloir me reconduire.* (Acad.)

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon*, se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle.

MOQUERIE, n. f. Pron. *mok-ri.* — Paroles ou actions par lesquelles on se moque : MOQUERIE *maligne, outrageuse. Il fut exposé aux insultes et aux* MOQUERIES *de la multitude.* (Acad.) *La* MOQUERIE *est de toutes les injures celle qui se pardonne le moins.* (La Br.)

— Habitude de se moquer, de railler : *La* MOQUERIE *est souvent indigence d'esprit.* (La Br.)

— Chose absurde, impertinente : *C'est une* MOQUERIE *que de vouloir soutenir une telle proposition, de prétendre réussir dans un pareil projet.* (Acad.)

MOQUETTE, n. f. Pron. *mo-kètt.* — Comm. Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis ou dont on couvre des siéges : MOQUETTE *unie, à dessins.* MOQUETTE *rouge. Fauteuils garnis de* MOQUETTE. *Tapis de* MOQUETTE. (Ac.)

— Chass. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége, pour en attirer d'autres.

MOQUEUR, EUSE, adj. Pron. *mo-keur, keuz.* — Qui se moque, qui raille, qui a l'habitude de se moquer, de railler : *Il est naturellement* MOQUEUR. *Il a l'humeur* MOQUEUSE. *Ris, discours, air* MOQUEUR. (Acad.) *Le Français est léger, mobile, quelquefois* MOQUEUR *jusqu'à l'offense.* (Lamenn.)

Il est mal de prendre un air *moqueur*. (C. Del.)

— Substant. *Le* MOQUEUR *est toujours un être superficiel et conséquemment cruel.* (H. Balzac.)

— Prov. *Les* MOQUEURS *sont souvent moqués*, on est souvent puni par où l'on a péché.

— Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement : *Ne le croyez pas, c'est un* MOQUEUR. *Cela ne peut pas être comme elle le dit, c'est une* MOQUEUSE. (Acad.)

MOQUEUR, n. m. Pron. *mo-keur.* — Zool. Oiseau d'Amérique appartenant au genre Merle, et qui imite aisément le chant des autres oiseaux.

— Adj. *Des oiseaux* MOQUEURS *descendent sur les gazons rougis par les fraises.* (Chateaub.)

MOQUILIER, n. m. Pron. *mo-ki-lié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées?

MORAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mo-ra-ié.* — Techn. Se servir de morailles.

— Art. vétér. Pincer ou saisir avec des morailles.

MORAILLES, n. f. pl. Pron. *mo-ra-y.* — Art vétér. Instrument, espèce de tenailles qu'on applique au nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou pour détourner sa sensibilité, quand on veut lui faire subir une opération douloureuse : *Mettez-lui les* MORAILLES. (Acad.)

MORAILLON, n. m. Pron. *mo-ra-ion.* — Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pène.

MORAINE, n. f. Constr. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé.

— Vers qu'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

— Min. Amas de débris de roches qui borde les côtes ou le pied des grands glaciers : *Au bas de cette pente, on trouve ce qu'on appelle la* MORAINE *du glacier.* (De Saussure.)

— Comm. Laine qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

MORAL, ALE, adj. (*moralis*; lat., m. sign.) Pron. *mo-ral.* — Qui concerne les mœurs : *Un discours* MORAL. *Doctrine, philosophie, théologie* MORALE. *Sens, instinct* MORAL. *Réflexions* MORALES. *Contes* MORAUX. (Acad.)

— *Vertus morales*, celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison : *S'il n'eut pas les vertus chrétiennes, il eut les* VERTUS MORALES. (Acad.)

— *Ce livre, ce discours est fort* MORAL, il renferme une morale fort saine.

— Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conforme à la morale : *Cet homme, qui passait pour fort* MORAL, *n'était qu'un franc hypocrite.* (Acad.)

— Qui ne tombe point sous les sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence; par oppos. à Physique : *Le monde* MORAL. *Causes, preuves, qualités* MORALES. (Acad.) *La société dépend moins des convenances physiques que des relations* MORALES. (Buff.) *Il y a des démonstrations* MORALES *aussi convaincantes que les démonstrations matérielles, physiques, sensibles.* (Acad.) *L'étude de l'homme* MORAL *et physique devrait être la plus assidue de nos études.* (St-Lamb.)

— *Certitude morale*, certitude fondée sur de fortes probabilités : *Nous n'en avons point de démonstration rigoureuse, mais nous en avons une certitude* MORALE. (Acad.)

= **Moral,** n. m. Ensemble de nos facultés morales : *Le physique influe beaucoup sur le* MORAL, *et le* MORAL *sur le physique. Il est mieux partagé au physique qu'*AU MORAL. *Cet homme est bien malade, le* MORAL *même est affecté.* (Acad.) *L'unique cause d'inégalité dans les esprits se trouve dans le* MORAL. (Condill.)

MORALE, n. f. Doctrine relative aux mœurs : *Bonne, mauvaise* MORALE. MORALE *pure, austère, exagérée, commode, indulgente. La* MORALE *païenne. La* MORALE *de Jésus-Christ.* (Acad.) *Pour qu'une*

religion attache, il faut qu'elle ait une MORALE *pure.* (Montesq.) *Les devoirs des hommes rassemblés en société, voilà la* MORALE. (Vauv.) *La conscience est le meilleur livre de* MORALE *que nous ayons ; c'est celui que l'on doit consulter le plus.* (Pasc.)

— *La morale d'un ouvrage*, la leçon de morale qui en résulte : *La* MORALE *est bien mieux placée à la fin qu'au commencement de la fable.* (Lamotte.)

— Traité de morale : *La* MORALE *d'Aristote.*

— Réprimande : *Son père lui a fait une* MORALE, *une bonne* MORALE. (Acad.)

MORALEMENT, adv. Suivant les règles de la morale : *Comme il est privé de sa raison, il ne peut rien faire qui soit* MORALEMENT *mal. Action* MORALEMENT *bonne,* MORALEMENT *mauvaise.* (Acad.)

— *Moralement parlant*, vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale : *Cela est vrai* MORALEMENT PARLANT. || Dans le m. sens : *Cela est* MORALEMENT *impossible.* (Acad.)

MORALISATEUR, n. m. Néol. Celui qui travaille à la réforme des mœurs : *Qui remplira les hautes fonctions de* MORALISATEUR *dans notre société industrielle ?* (Blanqui.)

MORALISATION, n. f. Pron. *mo-ra-li-za-cion.* — Action de rendre moral ; propagation des principes moraux.

MORALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Moraliser.

MORALISER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *mo-ra-li-zé.* — Faire des réflexions, des dissertations, des leçons morales : *Il se rend importun à force de* MORALISER. (Acad.) *Aurez-vous bientôt achevé de* MORALISER ? (Brueys.)

— V. tr. ou act. Faire de la morale à quelqu'un : *On a beau le* MORALISER, *il n'en continue pas moins son train de vie.* (Acad.)

— Rendre moral : *C'est la connaissance de Dieu qui divinise et* MORALISE *l'homme.* (Lamenn.) *Les Américains montrent qu'ils sentent toute la nécessité de* MORALISER *la démocratie par la religion.* (De Tocq.)

MORALISEUR, n. m. Pron. *mo-ra-li-zeur.* — Celui qui affecte de parler morale. Il ne se dit qu'en plaisanterie : *C'est un grand* MORALISEUR, *un* MORALISEUR *éternel.* (Acad.)

MORALISTE, n. m. Écrivain qui traite des mœurs : *Un bon* MORALISTE. *Les* MORALISTES *ne s'accordent pas sur ce point.* (Acad.) *Bourdaloue tend toujours, en grand* MORALISTE, *au vrai et au solide.* (Maury.)

MORALITÉ, n. f. (*moralitas*; lat., m. sign.) Réflexion morale : *Il y a de belles* MORALITÉS *à tirer de cette histoire. Cet ouvrage est rempli de* MORALITÉS *instructives. Un recueil de* MORALITÉS. (Acad.)

— Réflexion conforme aux principes et à l'esprit de la religion chrétienne : MORALITÉS *chrétiennes.* (Acad.) *La vie est courte ; c'est bientôt fait. Voilà des* MORALITÉS *de la semaine sainte.* (M^me^ de Sév.)

— Sens moral d'une fable, d'une allégorie : *Il y a une belle* MORALITÉ *cachée sous cette fable. La* MORALITÉ *d'un apologue n'est pas toujours exprimée.* (Acad.)

Que le lecteur en tire une *moralité* ;
Voilà la fable toute nue. (La Font.)

— Discernement moral : *La* MORALITÉ *est dans la conscience.* (B. Const.)

— *La moralité des actions humaines*, le rapport de ces actions avec les principes de la morale : *Les actions des insensés sont privées de* MORALITÉ. *La* MORALITÉ *d'une action suppose la liberté.* (Acad.)

— Caractère moral, principes, mœurs d'une personne : *Il est d'une* MORALITÉ *reconnue, d'une* MORALITÉ *irréprochable.* (Acad.)

— Anc. Pièce de théâtre que représentaient les clercs de la basoche : *Rabelais composait des* MORALITÉS *et y jouait un rôle.* (Nisard.)

MORASSE, n. f. Espèce de marais, de fondrière.

MORBEUX, EUSE, ou **MORBIDE**, adj. des 2 g. (*morbus*, maladie ; lat.) Médec. Qui tient à l'état de la maladie ; qui en est l'effet : *Phénomènes* MORBIDES. (Acad.) *État* MORBIDE.

— Peint. et sculpt. En parl. des chairs, Mollement et délicatement exprimé.

MORBIDESSE, n. f. (*morbidezza*, mollesse ; ital.) Peint. et sculpt. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure.

MORBIFIQUE, adj. des 2 g. (*morbus*, maladie, et *facere*, faire ; lat.) Méd. Qui cause ou produit la maladie : *Principe* MORBIFIQUE. *Miasmes* MORBIFIQUES. *Humeur, matière* MORBIFIQUE. (Acad.)

MORBILLEUX, EUSE, adj. *mor-bi-ieu, ieuz.* — Méd. Qui a rapport à la rougeole : *Fièvre* MORBILLEUSE. *Le virus* MORBILLEUX *s'est acclimaté dans notre continent.* (Chomel.)

MORBLEU, interj. (*mort, Dieu.*) Sorte de jurement qui échappe dans l'impatience, la colère : MORBLEU ! *je trouve la pièce détestable.* (Mol.)

Morbleu ! vivent les gens pleins d'imaginative ! (Regn.
A tout propos, *morbleu !* veux-tu me contrôler. (C. D.)

— *Par la morbleu*, se dit par menace :

Par la morbleu, je vais me plaindre à votre père. (Dest.)

MORCEAU, n. m. (*morsus*, morsure ; lat.) Pron. *mor-ço.* — Partie séparée d'un corps solide et continu : *Un morceau d'étoffe, de bois, de pain, de viande, etc. Cet habit n'est fait que de pièces et de* MORCEAUX. (Acad.)

— Portion d'une chose qui peut être mangée : *Un gros, un petit* MORCEAU. *Vous faites les* MORCEAUX *bien gros.* (Acad.) *Parmi vingt bons ragoûts, la plus grossière viande que l'on me défendrait constamment de goûter serait le seul* MORCEAU *qui pourrait me tenter.* (Dest.)

Les *morceaux* tout entiers restent sur votre assiette. (Boil.)

— Fig. Petite pièce de gibier : *Les martinets pris au nid passent en Savoie pour un* MORCEAU *délicat.* (Buff.) *Lorsque l'ortolan est gras, c'est un* MORCEAU *très-fin.* (Id.)

— Par anal. *Un pâté de canards est un* MORCEAU *connu de tous les gourmands du royaume.* (Buff.)

L'appétit qui s'éveille et qu'on gagne à l'ouvrage
Change en *morceau* de roi le mets le plus frugal. (C. D.)

— *Aimer les bons morceaux*, aimer la bonne chère.

— Fam. *Manger un morceau*, faire un léger repas, manger peu de chose et à la hâte : J'AI MANGÉ UN MORCEAU *avant de partir.* (Acad.) *Dès que j'*EUS MANGÉ UN MORCEAU, *je quittai la compagnie.* (St-Sim.)

— *Doubler les morceaux, mettre ces morceaux en double*, manger à la hâte. (Id.)

— *Le morceau honteux*, le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Fig. *S'ôter les morceaux de la bouche*, se refuser le nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un.

— *Tailler les morceaux à quelqu'un*, lui faire sa part très-petite.

— Fam. *Il a ses morceaux taillés*, on lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions. || Fig. Il n'a précisément que ce qu'il lui faut pour vivre.

— Fig. et fam. *Rogner les morceaux à quelqu'un*, diminuer ses profits, ses revenus.

— *Compter les morceaux à quelqu'un*, ne lui donner que juste le nécessaire.

— Portion, partie non séparée d'un tout, mais cependant distincte : *Un* MORCEAU *de terre. Tout son bien est en petits* MORCEAUX.

— Fam. *Il a attrapé un bon morceau de cette succession*, il en a eu une bonne partie. (Acad.)

— Par anal. Partie, fragment d'un ouvrage d'esprit : *Il est auteur d'une tragédie où il y a de très-beaux* MORCEAUX. (Volt.) *Il n'y a personne qui dans ce* MORCEAU *ne reconnaisse le ton d'un orateur.* (Thom.) *Il n'existe guère dans notre langue un meilleur* MORCEAU *de description.* (Chateaub.)

— Partie d'une œuvre d'art : *Ce* MORCEAU, *travaillé avec soin, a une fermeté et une pureté de style qui manquent quelquefois aux autres parties de l'ouvrage.* (Chateaub.)

— Fig. et fam. *C'est un morceau trop cher, un morceau de prince*, se dit d'une chose dont le prix est trop élevé.

— Fam. *C'est un friand morceau, un morceau de roi*, se dit d'une jolie femme : *Cette fille est* UN MORCEAU DE ROI ; *quand il l'aimerait, où est le mal.* (H. de Balz.)

C'est un *friand morceau*, quel enjouement ! quel feu !
J'en suis fou. (Dest.)

— Fig. et par extens. Monument, œuvre complète de littérature ou d'art : *Le Panthéon est un beau* MORCEAU *d'architecture. Ce discours est un* MORCEAU *achevé. Cette ouverture est un beau* MORCEAU *de musique.* (Acad.) *J'apprécierais mille écus une croûte de six francs, et six francs un* MORCEAU *de mille écus.* (Dider.)

— Mus. *Morceau d'ensemble*, morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix.

Son récit finira par un *morceau d'ensemble.* (C. Del.)

MORCELÉ, ÉE, part. pass. du v. Morceler : *Adieu bosquets, parterres, gazons, allées d'arbrisseaux et de fleurs ; tout cela est* MORCELÉ *entre dix paysans.* (P. L. Cour.)

MORCELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *morss-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *morcel* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *je morcelle, je morcellerai.* — Diviser par morceaux : MORCELER *un héritage, un pays.* (Acad.) *En Suède, il n'était pas permis de* MORCELER *les terres.* (Rayn.) *Il fallut tout diviser, tout* MORCELER, *territoire, populations, troupeaux.* (Améd. Thierry.)

MORCELLEMENT, n. m. Pron. *mor-cèl-man.* — Action de morceler : *Le* MORCELLEMENT *des héritages.*

MORDACHE, n. f. (*mordre.*) Techn. Espèce de tenailles de bois qu'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir l'ouvrage sans le meurtrir.

— Instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches pour les arranger dans une cheminée.

MORDACITÉ, n. f. (*mordacitas* ; lat., m. sign.) Qualité corrosive par laquelle un corps mis en contact avec un autre le dissout en tout ou en partie : *La* MORDACITÉ *de l'eau-forte.* (Acad.)

— Fig. Médisance aigre et piquante : *Dans ses épigrammes, dans ses écrits, il y a une grande* MORDACITÉ, *une* MORDACITÉ *révoltante.* (Acad.)

MORDANT, part. prés. du v. Mordre.

MORDANT, ANTE, adj. Qui mord.

— Chass. *Bêtes mordantes*, le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, etc.

— Fig. En parl. des acides, Qui a une qualité corrosive : *Un acide* MORDANT. (Acad.)

— Mor. Qui censure, critique avec malignité : *C'est un esprit* MORDANT. *Il a l'humeur* MORDANTE. *Style* MORDANT. (Acad.) || SYN. V. CAUSTIQUE.

MORDANT, n. m. Techn. Vernis qui sert à fixer l'or en feuille que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc.

— Substance qui a la propriété de fixer les matières colorantes : *L'alun est le* MORDANT *le plus employé.* (Acad.) *C'est la chimie qui a fait connaître la nature de l'indigo, la manière de le dissoudre, et les* MORDANTS *qui le font prendre sur la laine.* (J. B. Say.)

— Fig. *Cette voix a du mordant*, le timbre en est sonore et pénétrant.

— *Avoir du mordant dans l'esprit*, avoir de la force, du piquant, de l'originalité dans l'esprit.

Entrez bien dans l'esprit de votre personnage,
Belrose, du *mordant*, du nerf, de la chaleur. (C. Del.)

— Sorte de pince courte et sans branches, à l'usage du fabricant de clous d'épingle. || Espèce de mâchoire de bois dont se sert le parcheminier. || Pincette de bois avec laquelle le compositeur d'imprimerie retient la copie sur le visorium.

MORDÉHI, n. m. Pron. *mor-dé-i.* — Méd. Maladie particulière aux Indes ; elle consiste dans le dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur du climat, et le froid qui lui succède ; elle a beaucoup de rapports avec le choléra-morbus.

MORDICANT, ANTE, adj. Qui imprime un picotement désagréable ; âcre, corrosif : *Sel, suc* MORDICANT. *Humeurs* MORDICANTES. (Acad.) *On prétend que la salive que les lamas lancent dans leur colère est âcre et* MORDICANTE *au point de faire lever des ampoules sur la peau.* (Buff.)

— Fam. Mordant, caustique médisant : *Il a l'humeur* MORDICANTE. (Acad.)

Rien ne peut échapper à ses traits *mordicants.* (Dest.)

MORDICATION, n. f. Pron. *mor-di-ka-cion.* — Méd. Action de ce qui est mordicant ; picotement.

MORDICUS, adv. (m. lat., avec les dents.) Pron. *mor-di-kuss.* — Fig. et fam. Avec témérité, avec obstination ; il ne se dit guère que dans cette phrase : *Soutenir son opinion* MORDICUS.

Un notaire lettré, qui soutient *mordicus*
Que la pièce est au moins de Lesage en personne. (C. D.)

MORDIÉ, interj. (*mort, Dieu.*) Pop. Morbleu.

Mordié, je me bats l'œil du Mercure et de toi. (Bours.)

MORDIENNE, n. f. Pron. *mor-dièn.* — Pop. Il ne s'emploie guère que dans ces locut. : *A la grosse mordienne*, sans façon, sans finesse, avec sincérité.

— Fam. *Mordienne de vous !* la peste soit de vous !

MORDIEU, interj. (*mort, Dieu.*) Sorte de jurement en usage dans l'ancienne comédie.

MORDILLAGE, n. m. Pron. *mor-di-iaj.* — Action de mordiller, de mordre légèrement.

MORDILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mordicere* ; lat.) Pron. *mor-di-ié.* — Mordre légèrement et à plusieurs reprises : *Cet enfant* MORDILLE *tout ce qu'il a dans les mains.* (Acad.)

— Absol. *Les petits chiens aiment à* MORDILLER. (Acad.)

MORDORÉ, ÉE, adj. Qui est d'une couleur brune mêlée de rouge : *Drap* MORDORÉ. *Couleur* MORDORÉE. *Souliers* MORDORÉS. (Acad.)

— N. m. Couleur brune mêlée de rouge : *Le* MORDORÉ *est une couleur sérieuse.* (Acad.)

— Zool. Espèce de pigeon, de tangara, de bruant.

MORDORURE, n. f. Couleur mordorée.

MORDRE, v. tr. ou act. 4^e^ conj. (*mordere* ; lat., m. sign.) (*Je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent ; je mordais, nous*

mordions; je mordis, nous mordîmes; je mordrai, nous mordrons; je mordrais, nous mordrions; mords, mordons, mordez; que je morde, que nous mordions; que je mordisse, que nous mordissions; mordant, mordu, ue.) Serrer avec les dents : *Un chien l'A MORDU, l'A MORDU au bras. Ce chien MORD les passants, leur MORD les jambes.* (Acad.) *Lorsqu'on présente un lapin à un jeune furet, il se jette dessus et le MORD avec fureur.* (Buff.)

— *Mordre la poussière*, être tué dans un combat : *Leurs plus beaux guerriers, victimes de ces efforts désespérés AVAIENT MORDU LA POUSSIÈRE.* (Raoul-Rochette.)

— *Faire mordre la poussière, la poudre à un ennemi*, le tuer :

> J'ai fait *mordre la poudre* à ces audacieux,
> Et leur sang est celui qui paraît à vos yeux. (Rac.)

Après avoir FAIT MORDRE LA POUSSIÈRE à une foule de guerriers, Épaminondas tombe percé d'un javelot. (Barthél.)

— Absol. *Ce chien MORD. Les poissons MORDENT à l'hameçon. MORDRE dans un morceau de pain.* (Acad.) *Le rat ne peut blesser, que par les dents de devant, lesquelles sont plutôt faites pour ronger que pour MORDRE.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Chien qui aboie ne mord pas*, ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas les plus à craindre.

— Fig. et fam. *Mordre à l'hameçon, à l'appât*, se laisser surprendre, séduire : *Le poisson n'a pas voulu MORDRE À L'APPÂT.* (Boil.)

— *Mordre à la grappe*, saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse.

— Fam. *Cet enfant mord au latin*, il commence à y faire des progrès.

— Par extens. Il se dit de quelques oiseaux, de quelques insectes : *Le perroquet MORD. Les puces l'ONT MORDU partout le corps.* (Acad.)

— Mar. En parl. de l'ancre, S'attacher au fond par une de ses pattes, de manière à résister à l'effort du câble : *L'ancre n'a pu MORDRE sur ce fond de rocher.* (Acad.)

— Fig. En parl. des substances acides, des corps acérés, etc. Rayer, creuser, percer : *L'eau forte MORD sur les métaux. Le burin A trop MORDU en cet endroit.*

> La lime *mord* l'acier, et l'oreille en frémit. (L. Rac.)

— Grav. *Mordre une planche*, ou *faire mordre une planche*, lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte, après avoir enlevé en différents endroits, à l'aide d'une pointe à graver, le vernis dont elle est enduite.

— Mécan. *Les dents de cette roue ne mordent pas assez sur les ailes du pignon*, elles n'engrènent pas assez.

— Typogr. *La frisquette mord*, se dit lorsqu'un ou plusieurs des bords de la frisquette couvrent quelques portions de pages, et empêchent les feuilles de recevoir l'impression.

— Coutur. *Il faut mordre plus avant dans l'étoffe*, il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe, pour qu'elle ne se défile pas.

— Fig. et mor. Médire, critiquer, censurer avec malignité, aigreur : *Il ne donne point à MORDRE sur lui. Il cherche à MORDRE sur tout.* (Acad.)

> Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
> Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à *mordre*. (La F.)
> Pour *mordre* à belles dents, tout fut de mon domaine ;
> Je tombai sans pitié sur la sottise humaine. (C. Del.)

= **Se mordre**, v. pr. Se donner un coup de dent : *Il S'EST MORDU la langue en mangeant.* (Acad.)

— Fig. *Se mordre la langue*, s'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit ou qu'on ne veut pas exprimer : *J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, je ME SUIS à propos MORDU LA LANGUE.* (Acad.)

— *S'en mordre les doigts, les pouces*, se repentir d'une chose qu'on a faite : *J'ai eu trop de confiance en lui, je M'EN MORDS LES DOIGTS.* (Acad.)

— Se mordre l'un l'autre, les uns les autres.

MORDU, UE, part. pass. du v. Mordre : *Être MORDU d'un chien enragé. Être tout MORDU de puces.*

MORE ou **MAURE**, n. m. (*maurus*; lat., m. sign.) Pron. *mor.* — Habitant de la Mauritanie.

— Nègre :

> Tout suivant l'intellect change d'ordre et de rang :
> Les *Maures* aujourd'hui peignent le diable blanc. (Regn.)

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un, en user avec quelqu'un, de Turc à More*, le traiter avec une extrême dureté.

— *Cheval cap* ou *cavece de more*, cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires.

— *Gris de more*, couleur grise tirant sur le noir : *Des bas GRIS DE MORE. De quelle couleur me conseilles-tu de prendre cet habit? gris de fer ou GRIS DE MORE.* (Brueys.)

MOREAU, adj. m. Pron. *mo-rô.* — Man. En parl. d'un cheval, Extrêmement noir : *Un cheval MOREAU, de poil MOREAU* (Acad.)

MORÉE, n. f. Pron. *mo-ré.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées, qui croissent au cap de Bonne-Espérance, à la Chine et au Japon.

MORELLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées.

— Adj. : *La pomme de terre, la tomate, l'aubergine, appartiennent au genre MORELLE.*

— Zool. Vulg. Foulque; véron.

MORESQUE ou **MAURESQUE**, adj. des 2 g. (*More*, ou *Maure.*) Pron. *mo-rèsk.* — Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des mores : *Architecture MORESQUE. Palais, église dans le goût MORESQUE.* (Acad.)

— *Peinture moresque*, peinture représentant des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel.

— N. m. pl. Ornements d'architecture moresque : *Le minaret est l'imitation de l'obélisque; les MORESQUES sont des hiéroglyphes dessinés au lieu d'hiéroglyphes gravés.* (Chateaub.)

— N. f. Danse à la manière des mores : *La MORESQUE ressemble à la sarabande espagnole.*

— Zool. Coquille univalve, de couleur noire.

= **A la moresque**, loc. adv. En imitation de la peinture moresque.

MORET, n. m. Pron. *mo-rè.* — Mets des anciens, qui était composé du fromage broyé avec de l'huile, de l'ail et des herbes aromatiques.

— Bot. Vulg. Airelle.

MORFIL, n. m. Techn. Petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, qu'on a passé sur la meule, et qu'il faut enlever pour que le couteau ou le rasoir coupe bien : *Oter, faire tomber le MORFIL d'un rasoir, d'un couteau.* (Acad.)

— Comm. Dents d'éléphant avant qu'elles soient travaillées : *On tire beaucoup de MORFIL des côtes de Guinée.* (Acad.)

MORFONDANT, part. prés. du v. Morfondre.

MORFONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre : *Ce vent vous MORFONDRA.* (Acad.) *Le froid, la pluie, et même la rosée MORFOND les petits dindonneaux.* (Buff.)

= **Se morfondre**, v. pron. *Vous vous MORFONDEZ dans ce jardin.* (Acad.)

> Têtebleu ! c'est le moins qu'un homme de ma sorte
> Ne s'aille pas *morfondre* à garder une porte. (A. de Muss.)

— Par anal. : *Il ne faut pas se confondre et s'appesantir sur son ouvrage; cela glace l'imagination.* (Volt.)

— Fig. et fam. Perdre du temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas : *Ce général S'EST MORFONDU devant cette place. Je ME SUIS MORFONDU à vous attendre.* (Acad.)

— Techn. En parl. de la pâte, Perdre la force de fermentation qu'elle doit avoir : *La pâte SE MORFOND.* (Acad.)

MORFONDU, UE, part. pass. du v. Morfondre. Qui tremble de froid :

> Moi, charitable et bon homme,
> J'ouvre au pauvre morfondu,
> Et m'enquiers comme il se nomme. (La Font.)

— *Graine morfondue*, graine des vers à soie, dont le germe a péri.

MORFONDU, n. m. Mar. Cordage fait avec du fil de caret d'écommis, de vieux câbles détordus.

MORFONDURE, n. f. Méd. Maladie qui consiste dans l'écoulement d'une humeur séreuse par les narines.

— Art vét. Catarrhe nasal intense, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis par le froid après avoir eu chaud : *Ce cheval jette des naseaux, mais ce n'est qu'une MORFONDURE.* (Acad.)

MORGANATIQUE, adj. des 2 g. (*morgengabe*, don du matin; all.) Secret, mystérieux.

— *Mariage morganatique*, mariage contracté entre un prince et une personne de condition inférieure. || Vulg. *Mariage de la main gauche.*

— Fig. Alliance mystérieuse, étrange : *Qui sait si, pour tout concilier, il n'a pas rêvé le MARIAGE MORGANATIQUE du droit divin et de la souveraineté du peuple?* (Saint Priest.)

MORGANATIQUEMENT, adv. D'une manière morganatique.

MORGANT, ANTE, adj. Anc. Qui a de la morgue :

> Pourvu qu'on soit *morgant*, qu'on bride sa moustache,
> Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache...
> En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant. (Régnier.)

MORGELINE, n. f. Bot. Alsine; mouron des oiseaux.

MORGUE, n. f. (*mourre*, anc. visage.) Pron. *morgh.* — Mine, contenance grave : *Avoir de la MORGUE.* (Acad.)

— Par extens. Excès de suffisance, orgueil : *Affecter de la MORGUE. Il a bien de la MORGUE dans son langage, dans ses discours.* (Acad.)

MORGUE, n. m. Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder, les examiner, pour les reconnaître ensuite : *On l'a tenu longtemps à la MORGUE.* (Acad.)

— Particul. Lieu où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues : *On a porté ce corps à la MORGUE.* (Acad.)

MORGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mor-ghé.* — Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant : *Il le MORGUE partout. Est-ce pour me MORGUER que vous faites cela?* (Acad.) *Croyant qu'ils avaient affecté de le MORGUER, il résolut de leur faire un affront public.* (La Rochef.)

> Du mérite indigent *morguer* la pauvreté. (J. B. Rouss.)

— Par extens. Tourner en ridicule : *Aucun défaut ne me choque, excepté la moquerie et la suffisance, que j'ai grand'peine à ne pas MORGUER.* (Chateaubr.)

MORGUEUR, n. m. Pron. *mor-gheur.* — Anc. Guichetier de la morgue, celui qui est chargé d'examiner les prisonniers qui entrent.

— Celui qui regarde avec morgue.

MORGUIENNE, interj. Pop. Morbleu.

MORIBOND, ONDE, adj. Pron. *mo-ri-bon, bond.* — Qui va mourir : *Il était MORIBOND. Elle est MORIBONDE.* (Acad.)

— *Être tout moribond*, être tout à fait en langueur, et comme près de mourir.

— Substantiv. : *Jésus-Christ rendit la santé aux paralytiques et aux MORIBONDS.* (Bourd.)

> Désir de *moribond* n'admet point de retard. (C. Del.)

MORICAUD, AUDE, adj. (*more.*) Pron. *mo-ri-kô, kôd.* — Fam. Qui a le visage de couleur brune : *Il est MORICAUD.* (Acad.)

— Subst. *C'est un MORICAUD, un gros MORICAUD. Une petite MORICAUDE.* (Acad.)

MORIGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Morigéner : *Enfant MORIGÉNÉ.* (Ac.) *Vous avez un grand garçon bien mal MORIGÉNÉ.* (Regn.)

MORIGÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mores*, mœurs, et *gignere*, produire; lat.) — (Il change l'é fermé du rad. *morigén* en è ouvert avant les termin. *e, es, ent, je morigène, tu morigènes, ils morigènent.*) — Former les mœurs de quelqu'un, l'instruire aux bonnes mœurs : *Un père est bien condamnable quand il n'a pas soin de MORIGÉNER ses enfants.* (Acad.)

— Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir : *Si vous manquez à votre devoir, je saurais bien vous MORIGÉNER.* (Acad.)

MORILLE, n. f. Pron. *mo-ri-y.* — Bot. Espèce de champignon comestible : *Jamais je n'ai mangé de MORILLES plus fraîches et plus délicates.* (Scribe.)

MORILLON, n. m. Pron. *mo-ri-ion.* — Agric. Sorte de raisin noir.

— Zool. Canard de couleur noire.

MORILLONS, n. m. pl. Techn. Émeraudes brutes qui se vendent à l'once : MORILLONS *de Carthagène.*

— Vulg. Petites pierres roulées.

MORION, n. m. Anc. Sorte d'armure de tête des anciens chevaliers; elle était plus légère que le casque : *Il n'avait qu'un simple MORION.* (Acad.)

— Punition qu'on infligeait aux soldats en les frappant sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou avec la crosse d'un mousquet : *Donner le MORION.* (Acad.)

— Bouffon qu'on admettait dans les festins pour divertir les convives.

MORISQUE, n. m. Pron. *mo-risk.* — Métrol. Monnaie d'Alger équivalant à environ 50 centimes.

MORNE, adj. des 2 g. (*mœstus*, affligé; lat.) Triste, sombre et abattu : *Il était MORNE et silencieux. Visage, air, œil MORNE.* (Acad.) *Brutus se présente avec un front MORNE, et dans tout l'accablement d'une âme qui porte un grand fardeau.* (La H.) *Une passion vive et tendre est MORNE et silencieuse.* (La Br.)

> Ce *morne* et froid accueil me surprend à mon tour. (Corn.)

— Par anal. *Qu'apercevons-nous? Une solitude MORNE, une nature triste et languissante, des toits délabrés.* (De Boism.)

— Fig. : *Temps morne*, temps obscur et couvert,

— Fig. *Couleur morne*, couleur sombre, qui n'a ni vivacité ni éclat.

MORNE, n. m. Petite montagne : *Les* MORNES *de Saint-Domingue.* (Acad.) *Des* MORNES *stériles surplombent le littoral.* (Chateaub.) *Les femmes étaient précipitées du haut des* MORNES *dans les abîmes de l'Achéron ; les enfants vendus à l'encan.* (Pouqueville.)

MORNE, n. f. Cercle, anneau, virole dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement.

MORNÉ, ÉE, adj. Il s'est dit, des armes courtoises : *Lance* MORNÉE. (Acad.)

MORNIFLE, n. f. Pop. Coup de la main sur le visage : *Il lui a donné une* MORNIFLE. (Acad.)

MOROSE, adj. des 2 g. (*morosus* ; lat., m. sign.) Pron. *mo-rôz.* — Chagrin, bizarre : *C'est un homme très-*MOROSE. *Caractère, humeur* MOROSE. (Acad.)

— Par anal. *Ce n'est pas un premier mouvement chagrin, mais la réflexion qui lui a suggéré ces pages* MOROSES. (V. Cousin.)

MOROSIF, IVE, adj. Pron. *mo-rô-zif, ziv.* — Anc. jurispr. Lent, négligent, tardif : *Créancier* MOROSIF.

— Anc. Morose : *Le prince de Conti*, MOROSIF, *distrait, ne paraissait qu'occupé, mais de rien.* (St-Simon. || Inusité.

MOROSIS, n. f. Pron. *mo-rô-ziss.* — Anc. Diminution, affaiblissement de l'esprit.

MOROSITÉ, n. f. Pron. *mo-rô-zi-té.* — Caractère morose ; humeur chagrine, tristesse : *La* MOROSITÉ *de mon père augmentait avec l'âge.* (Chateaub.) *Les moralistes ont censuré le luxe avec plus de* MOROSITÉ *que de lumière.* (Marm.)

MORPHÉE, n. f. Pron. *mor-fé.* — Méd. Affection cutanée, qui consiste en une large tache composée de plusieurs petites taches groupées près les unes des autres.

MORPHÉE, n. m. Mythol. Dieu du sommeil :

> *Morphée* à chaque créature
> Faisait litière de pavots. (Lamotte.)

— Poétiq. Sommeil : *Il est dans les bras de* MORPHÉE.

MORPHINE, n. f. (*Morphée.*) Pron. *mor-fiin.* — Chim. Alcali végétal qui donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante : *Acétate de* MORPHINE. *Sirop de* MORPHINE. (Acad.) *L'opium mou de Smyrne est le plus riche en* MORPHINE. (Soubeiran.)

MORPHOLOGIE, n. f. (μορφή, forme, et λόγος, discours ; gr.) Pron. *mor-fo-lo-jî.* — Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux.

MORPION, n. m. (*mordens*, mordant, et *pedio*, pou, bass. lat.) Pop. Espèce de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil, et qui adhère à la peau avec tant de force qu'on a de la peine à l'en séparer : *On fait périr les* MORPIONS *avec de l'onguent mercuriel.* (Acad.)

MORS, n. m. (*morsus*, morsure ; lat.) Pron. *mor.* — Collect. Assortiment de toutes les pièces de fer qui agissent sur les barres du cheval, comme les branches, la gourmette, etc. : *Il faut à ce cheval un* MORS *plus doux, plus fort, plus rude.* (Acad.)

— Particul. Pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner : MORS *rude, doux. Les branches les bossettes d'un* MORS. *Ce* MORS *blesse la bouche de votre cheval.* (Acad.)

> Ils rougissent le *mors* d'une sanglante écume. (Rac.)

> Ils ont des colliers d'or sous la gorge pendants,
> Et des *mors* d'or massif, qui sonnent sous leurs dents.
> (La F.)

— Fig. et mor. Frein : *Nous n'avons fait que changer de* MORS, *en croyant nous en affranchir.* (Boiste.)

> L'homme, en ses passions, toujours errant, sans guide,
> A besoin qu'on lui mette et le *mors* et la bride. (Boil.)

— *Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval dont la bouche devient absolument insensible, et qui s'emporte, sans qu'on puisse le retenir : *Les chevaux* PRIRENT LE MORS *aux dents, et entraînèrent la voiture.* (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit d'un homme qui, n'écoutant ni les avis ni les remontrances, se livre tout entier à ses passions : *Si vous n'avez la main ferme, ce jeune homme* PRENDRA LE MORS AUX DENTS *et vous échappera.* (Acad.)

— Fam. S'emporter se mettre en colère, qui s'emporte subitement : *On lui a fait un léger reproche. Il* A PRIS LE MORS AUX DENTS. (Acad.)

— Fig. Se livrer tout à coup au travail avec ardeur : *Ce jeune homme était paresseux, il* A PRIS LE MORS AUX DENTS, *et maintenant il travaille avec une ardeur extraordinaire.* (Acad.)

— Techn. Chacune des mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron. || Bord, dos du livre.

MORSE, n. m. Zool. Mammifère amphibie de la famille des Carnivores ; il a la forme du phoque, dont il se distingue par deux énormes défenses qui naissent de la mâchoire supérieure, et qui descendent de la longueur de soixante à soixante-dix centimètres : *La pêche des* MORSES *ou chevaux marins à dents d'ivoire pourrait enrichir plusieurs villes de la Sibérie.* (Babinet.)

— Techn. Rangée de pavés qui aboutit aux bordures en traversant le chemin.

MORSULIS, n. m. Pron. *mor-çu-li.* — Anc. pharm. Tablette, pastille.

MORSURE, n. f. (*morsus* ; lat., m. sign.) Pron. *mor-çur.* — Action de mordre ; plaie, meurtrissure, incision que fait un animal en mordant : MORSURE *dangereuse, envenimée, mortelle. La* MORSURE *d'un chien enragé.* MORSURE *de cheval.* MORSURE *de puce.* (Acad.) *La* MORSURE *des serpents porte le poison et la mort.* (Buff.)

— *Morsure simple*, celle qui est faite par un animale qui ne laisse aucun virus dans la plaie.

— *Morsure compliquée*, celle dans laquelle l'animal a déposé un virus ou un principe venimeux.

— Fig. et mor. Effet de la médisance, de la calomnie : *Les* MORSURES *de la calomnie laissent toujours des cicatrices.* (Acad.)

— Anat. *Morsure du diable*, pavillon de la trompe utérine.

MORT, n. f. (*mors* ; lat., m. sign.) Pron. *mor.* — Fin de la vie ; cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés : MORT *douce, violente, prompte, lente, douloureuse, tragique, funeste, déplorable.* (Acad.) *La* MORT *n'arrive qu'une fois, et se fait sentir à tous les moments de la vie ; il est plus dur de l'appréhender que de la souffrir.* (La Br.) *La* MORT *d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité.* (Thom.) *On apprend la* MORT *pour la première fois quand elle tombe sur ce qu'on aime.* (Mme de Staël.) *L'âme de Montesquieu trouve des expressions courageuses pour célébrer les malheurs de la liberté, les entreprises et les* MORTS *héroïques.* (Villem.)

> Tout produit pour le temps, c'est la loi de ce monde,
> Et pour l'éternité la *mort* seule est féconde. (C. Del.)

— Poétiq. Figure personnifiant la mort : *On représente la* MORT *sous la forme d'une squelette armé d'une faux. Il passa des bras du sommeil dans ceux de la* MORT. (Acad.)

— Pathol. *Mort apparente*, état d'immobilité et d'insensibilité, qui suit certaines maladies. || *Mort réelle* ou *absolue*, dissolution des organes et cessation complète et éternelle des fonctions vitales. || *Mort naturelle*, celle qui a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément. || *Mort accidentelle*, celle qui est produite par la rupture de l'équilibre des fonctions vitales. || *Mort subite*, celle qui arrive sans phénomène précurseur. || *Mort violente*, celle qui est l'effet d'une violence quelconque.

— Fam. *Mourir de sa belle mort*, de mort naturelle.

— *Être à l'article de la mort*, être à l'agonie.

— *Être entre la vie et la mort*, être dans un fort grand péril, par maladie ou par accident : *Pendant cette tempête, nous fûmes deux jours* ENTRE LA VIE ET LA MORT. (Acad.)

— *Être malade à la mort*, ou simpl. *Être à la mort*, être fort malade et près de mourir.

— Fig. *Être au lit de la mort, de mort*, à la dernière extrémité, au moment de mourir : AU LIT DE MORT *oserez-vous présenter à Jésus-Christ vos fatigues ?* (Mass.)

— *A son lit de mort*, avant de mourir, en mourant : A SON LIT DE MORT, *il a fait restituer de ce qu'il s'était approprié injustement.* (Acad.)

— Fig. *Avoir la mort sur les lèvres*, avoir la figure d'un mourant.

— Fam. et fig. *Avoir la mort entre les dents*, être fort vieux ou fort malade, n'avoir pas longtemps à vivre : *Il* A LA MORT ENTRE LES DENTS, *et il songe encore à bâtir.* (Acad.)

— *Avoir vu la mort de près*, être échappé à un danger éminent.

— *Vouloir mal de mort, un mal de mort à quelqu'un*, le haïr extrêmement.

— Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, il faut être indulgent pour la faiblesse humaine.

— Pop. *Il serait bon à aller quérir* ou *chercher la mort*, se dit d'une personne qui est lente à revenir des endroits où on l'envoie.

— Ellipt. Par imprécat. *Mort* à suiv. d'un compl. Qu'il soit mis à mort :

> Sur les tyrans détruits, *mort* aux nouveaux tyrans. (C. Del.)

— Particul. Peine capitale ; peine qui consiste dans la perte de la vie : *Abolir la peine de* MORT. *Ce coupable a reçu, a subi, a souffert la* MORT *avec courage.* (Acad.)

— *Sentence, arrêt de mort*, condamnation qui porte la peine de mort : *Il était appelant d'une* SENTENCE DE MORT. (Acad.)

— Fig. et par extens. : *Testament de mort*, écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne : *Cette lettre touchante fut son* TESTAMENT DE MORT. (Acad.)

— *Mort civile*, cessation de toute participation aux droits civils. *La condamnation à* MORT, *la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportent la* MORT *civile.* (Acad.)

— *La mort éternelle*, la condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer.

— *Mort de l'âme*, état où l'âme tombe par le péché.

— Par exagér. Violente douleur : *La goutte lui fait souffrir mille* MORTS. *Il souffre* MORT *et passion.* (Acad.)

— Grand chagrin : *La disgrâce de son ami, la conduite de son fils lui a mis la* MORT *dans le cœur, dans l'âme.* (Acad.)

— Fam. *Souffrir mort et passion*, être contrarié, embarrassé, tourmenté : *Ce prédicateur faisait* SOUFFRIR MORT ET PASSION *à ceux qui l'entendaient.* (Acad.)

— Fam. *C'est une mort que d'avoir affaire à un pareil homme*, une grande peine, un supplice.

— Fig. et fam. *C'est ma mort*, c'est la chose la plus désagréable pour moi : C'EST MA MORT *que d'être obligé de le voir, de lui parler.* (Acad.)

— Fig. Cause de destruction, ruine : *Les réquisitions forcées sont la* MORT *du commerce. Le monopole est la* MORT *de l'industrie.* (Acad.)

— Fam. *Mort aux rats*, acide arsenieux, dont on se sert pour faire mourir les rats : *Acheter de la* MORT AUX RATS. || *Mort aux mouches*, cobalt, arsenic pulvérisé qu'on délaye dans l'eau pour empoisonner les mouches.

= **A mort**, loc. adv. D'une manière mortelle : *Blesser* A MORT. *Il fut frappé* A MORT. (Acad.)

— Fig. *Être frappé à mort*, être attaqué d'une maladie dont les symptômes annoncent une mort certaine.

— *Condamner, juger à mort*, condamner quelqu'un à la peine de mort. || *Mettre à mort*, faire mourir juridiquement.

— *Combat à mort*, combat qui ne doit se terminer que par la mort d'un des combattants.

= **A la mort**, loc. adv. fig. Excessivement, extrêmement : *Cela me déplaît* A LA MORT. *Haïr quelqu'un* A LA MORT. (Acad.) *Il s'ennuie* A LA MORT *depuis qu'il a cédé le trône à son fils.* (La Harpe.)

= **A la vie et à la mort**, loc. adv. Pour toujours : *Je suis votre ami* A LA VIE ET A LA MORT. *Je suis à vous* A LA VIE ET A LA MORT. (Acad.)

— *Entre nous, c'est à la vie et à la mort*, notre amitié durera toujours :

> Cousin, c'est, *entre nous, à la vie, à la mort!* (C. Del.)

— *Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la mort*, il ne me pardonnera jamais.

= **Par la mort**, loc. interj. s'emploie par forme de serment et de menace.

— *A la mort, chiens.* Véner. Cri des chasseurs pour appeler les chiens quand le cerf est pris.

= **Mort de ma vie**, loc. interj. Elle exprime le dépit, la colère.

> Eh quoi ! *mort de ma vie!* est-ce un crime d'avo
> Un tendre engagement avec un honnête homme ? (Regn.)

MORT, ORTE, part. pass. du v. Mourir : *Il est* MORT. *Il est tombé* MORT *sous nos yeux. On l'a laissé pour* MORT. *Il y avait ordre de le prendre* MORT *ou vif.* (Acad.)

— Par anal. Sans mouvement, sans vie : *Tout est* MORT *et désert autour d'Ajaccio.* (Mérim.)

— Adj. *Un homme* MORT. *Une femme* MORTE. (Acad.)

— Fig. *C'est un homme mort*, se dit d'un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger : *Il s'est mis entre les mains de ce charlatan,* C'EST UN HOMME MORT. *S'il se bat avec ce spadassin,* C'EST UN HOMME MORT. (Acad.)

— *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes*, avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints.

> Les *yeux morts*, l'air commun, sans physionomie,
> La voilà, trait [illegible] trait ; du reste, elle est jolie. (Desm.)

— Chir. *Chair morte*, chair insensible, qui est dans les escarres des plaies.

— Fig. et pop. : *Il a la gueule morte*, il est réduit au silence.

Fam. *N'y pas aller de main morte*, frapper rudement. ‖ Fig. Agir avec rudesse, avec violence.

— Prov. *Morte la bête, mort le venin*, un ennemi, en mourant même, ne peut plus nuire.

— *Être mort pour quelqu'un*, ne plus pouvoir lui être utile, n'avoir plus de relation avec lui.

— *Être mort à quelque chose*, ne plus pouvoir en jouir :

J'étais mort à la joie, et j'ai voulu renaître. (C. Del.)

— *Balle morte*, balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. *Il a été atteint par une balle* MORTE *qui lui a fait une contusion.* (Acad.)

— Fig. *Eau morte*, eau qui ne coule point, telle que celle des étangs.

— *Mortes eaux*, les marées les plus faibles, et l'époque de ces marées, par opposition au *vif de l'eau*, qui se dit des plus hautes marées, et du temps où elles ont lieu. *Nous sommes en* MORTE *eau.* (Acad.)

— *Langue morte*, celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres :

Il sait parfaitement deux ou trois *langues mortes*.
Mais il n'en sait pas une autre à ses parties. (Boursault.)

— Par anal. *Il faudra bien se détacher de cette langue* MORTE, *qui ne vivait plus que dans les agents et dans les greffes.* (Villem.)

— *Argent mort*, argent qu'on ne fait pas valoir.

— *Papier mort*, papier non timbré.

— *Pays mort*, pays où il n'y a ni commerce ni industrie : *Depuis la guerre, cette province est un pays* MORT. (Acad.)

— *Saison morte*, et plus souv. *Morte saison*, temps de l'année où le commerce, les affaires, n'ont pas d'activité : *Le temps des vacances est une saison* MORTE *pour les affaires du palais.* (Acad.)

— Peint. *Nature morte*, imitation des animaux morts, des objets inanimés : *Des ustensiles, des instruments, des armes, des meubles, etc., sont de la* NATURE MORTE. *Tableau de nature* MORTE. (Acad.)

— *Couleur morte*, couleur sombre, terne ou effacée, sans éclat.

— Eaux et for. *Mort-bois*, les épines, les ronces et le bois blanc, qui ne peuvent servir à aucun ouvrage. ‖ *Bois mort*, tout le bois qui est effectivement sec sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre.

— *Feuille morte*, feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne.

— Mar. *Œuvres mortes*. ‖ V. Œuvre.

— *La mort de l'eau, le mort d'eau, les mortes eaux, morte eau*, temps des marées entre la nouvelle et la pleine lune, ce sont les plus basses : *Nous sommes en* MORTE EAU. (Acad.)

— *A morte charge*, jusqu'aux écoutilles, un bâtiment est *à morte charge*, quand on l'a chargé autant qu'il est possible.

— Mort, morte, n. Celui, celle qui est privé de la vie : *Un* MORT. *Une* MORTE. *Enterrer, ensevelir les* MORTS. *Dieu viendra juger les vivants et les* MORTS. *Après ce combat, il fut trouvé parmi les* MORTS. (Acad.)

— *Tête de mort*, tête dont il ne reste que la partie osseuse.

— Poétiq. *Le rivage des morts, la demeure des morts, chez les morts*, les enfers, l'empire de Pluton :

On ne voit pas deux fois *le rivage des morts*. (Rac.)

— *Faire le mort*, retenir ses mouvements et sa respiration de manière à faire croire qu'on est privé de la vie. ‖ Fig. Ne pas répondre aux personnes quand on est questionné, interpellé : *Il n'a rien répondu à plusieurs de mes lettres, il* FAIT LE MORT. (Acad.)

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*, une personne en mourant transmet son bien à son héritier, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession.

— Jeu. *Faire un mort*, se dit à certains jeux de cartes, quand, un joueur manquant, on place son jeu à découvert sur la table, et que les autres joueurs font la partie comme s'ils étaient au nombre voulu.

— Techn. Eau de chaux dans laquelle le tanneur a plongé plusieurs fois les peaux, et qui a perdu sa force. ‖ Canal qui fait le tour d'un marais salant.

MORTADELLE, n. f. (*mortadella*; ital.) Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie : MORTADELLE *de Bologne, de Fumage.* (Acad.)

MORTAILLABLE, adj. des 2 g. (*mort* et *taille*.) Pron. *mor-ta-iable*. — Jurispr. féod. Il se disait des serfs dont le seigneur, héritait.

MORTAISAGE, n. m. Pron. *mor-tè-zaj*. — Techn. Action de pratiquer une mortaise.

MORTAISE, n. f. (*mordere*, mordre; lat.) Pron. *mor-tè-z*. — Techn. Trou, entaillure faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler : *Petite, grande* MORTAISE. *Ouvrage assemblé à tenons et à* MORTAISES. (Acad.) *Au passage des voitures, chacune des solives s'agitait dans sa* MORTAISE. (H. de Balzac.)

— Trou long et carré par les deux bouts, qui sert pour l'assemblage des grosses horloges.

— Mar. Ouverture de la caisse d'une poulie où se loge le rea. ‖ Trou de la caisse d'un mât pour le passage de sa clef. ‖ Trous de la tête du gouvernail et du cabestan pour leurs barres.

MORTAISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mortè-zé*. — Techn. Faire une mortaise, tailler à mortaise.

MORTALITÉ, n. f. (*mortalitas*; lat., m. sign.) Condition de ce qui est sujet à la mort : *Épicure croyait à la* MORTALITÉ *de l'âme. Le fils de Dieu s'est revêtu de notre* MORTALITÉ. (Acad.)

— Mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie : *La* MORTALITÉ *se mit dans les troupes. La* MORTALITÉ *est sur le bétail, sur les bestiaux. Il y a dans cette ville une grande* MORTALITÉ. (Acad.)

— Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement : *A Paris, la* MORTALITÉ, *si l'on en croit la plupart des calculs, est d'un individu sur trente.* (Acad.)

— *Tables de mortalité*, listes dressées pour faire connaître le nombre des décès dans un temps donné.

MORTE-EAU, n. f. Pron. *morte-ô*. — Mar. Il se dit des marées les plus faibles, qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune; et de l'époque de ces marées : *Nous sommes en* MORTE-EAU. (Acad.) ‖ V. Mort.

MORTEL, ELLE, adj. (*mort*.) Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer : *Maladie, plaie, blessure* MORTELLE. *La coque du Levant est* MORTELLE *aux poissons; pour les poissons.* (Acad.)

— *Péché mortel*, péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme.

— Prov. *Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels*, lui reprocher tous ses défauts.

— Qui est sujet à la mort : *Nous sommes tous* MORTELS. (Boss.) *Cette vie* MORTELLE *est pleine de misères. D'anciens philosophes ont cru l'âme* MORTELLE. (Acad.)

— *Quitter sa dépouille mortelle*, mourir.

— Par exagér. et en m. part, Extrême, excessif dans son genre : *Haine, inimitié* MORTELLE. *Douleur, inquiétude, crainte, tristesse, offense* MORTELLE. *Effroi, ennui* MORTEL. *Il fait un froid* MORTEL. (Acad.) *Je n'y saurais penser sans une* MORTELLE *tristesse.* (Campistr.)

O dieux, qui la rendez à un douleur mortelle,
Que ne lui rendez-vous un époux digne d'elle ? (Créb.)

— Très-mauvais, très-dangereux : *Les eaux ne sont* MORTELLES, *et l'on m'enterrera ici.* (Danc.)

Toute idée est mortelle à ses premiers apôtres. (Pons.)

— *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*, le haïr profondément.

— Par exagér. Qui est excessivement long ou ennuyeux : *Il y a dix* MORTELLES *lieues d'ici à la ville. Attendre deux* MORTELLES *heures dans une antichambre.* (Acad.) *Nous employâmes sept* MORTELLES *journées à remonter de Rosette au Caire.* (Chateaubr.)

— Substantiv. : *C'est un heureux* MORTEL, *un infortuné* MORTEL. *Il serait le plus vil des* MORTELS, *s'il avait fait cette perfidie.* (Acad.) *C'était un* MORTEL *d'un assez mauvais caractère.* (Lesage.)

— Absol. *Les mortels*, l'espèce humaine : *Les pauvres* MORTELS. *Les misérables* MORTELS. (Acad.)

Tous les pauvres *mortels*, sans nulle exception,
Seront enveloppés dans cette aversion. (Mol.)
Mortel, songe à toi-même en jugeant un mortel. (C. Del.)

— Au fém. *Une simple* MORTELLE. (Acad.)

MORTELLEMENT, adv. Pron. *mor-tèl-man*. — A la mort : *Il est blessé* MORTELLEMENT, *malade* MORTELLEMENT. (Acad.)

— *Pécher mortellement*, commettre un péché mortel.

— Excessivement : *Cet homme est* MORTELLEMENT *ennuyeux. Outrager quelqu'un* MORTELLEMENT. (Ac.) *Je le hais* MORTELLEMENT. (Dest.)

MORTELLERIE, n. f. Techn. Art ou travail du mortellier.

MORTELLIER, n. m. Techn. Celui qui brise certaines pierres dures pour en faire du ciment.

MORTE-SAISON, n. f. Pron. *morte-sè-zon*. — Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire : *L'été est la* MORTE-SAISON *des marchands fourreurs. Les* MORTES-SAISONS *ruinent les pauvres ouvriers.* (Acad.)

MORT-GAGE, n. m. Jurispr. Gage dont on laisse jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette. ‖ Au pl. *Des* MORTS-GAGES.

MORTIER, n. m. Techn. Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempé, et servant à lier les pierres ou les moellons d'une construction : *Faire du* MORTIER. MORTIER *à chaux et à sable, à chaux et ciment.* (Acad.)

— Constr. *Mortier gras*, mortier dans lequel le volume de chaux est beaucoup plus grand que celui des vides du sable. ‖ *Mortier maigre*, mortier dans lequel la chaux manque, et qui n'est pas liant.

— Fig. et fam. *Cette soupe est du mortier*, elle est trop épaisse.

— Chim. Sorte de vase de métal, de pierre, de bois, etc., et dont on se sert pour piler les substances solides qu'il faut pulvériser : *Un* MORTIER *de fonte, de marbre, de verre, de bois. Le pilon d'un* MORTIER. (Acad.)

— Artill. Bouche à feu, dont on se sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses pleines de pierres ou de matières inflammables : *Mettre la bombe dans le* MORTIER. *Mettre le feu au* MORTIER. *Une batterie de* MORTIERS. (Acad.) *Le premier consul fit essayer la portée du gros canon, en le tirant sous un angle de 45 degrés, à peu près comme on tire le* MORTIER. (Thiers.)

— Bonnet rond de velours noir, bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions; c'est encore aujourd'hui la coiffure des présidents des cours de justice : *Le* MORTIER *du premier président était bordé de deux galons d'or.* (Acad.) *Il faut être reconnu intact et pur pour paraître sous la robe ou le* MORTIER. (Beaum.) *Il oppose à un vertueux magistrat un homme sous le* MORTIER *duquel se sont réfugiées toutes les préventions de l'esprit de parti.* (Jouy.)

— Techn. Sorte de bougie de miel fondue dans le moule des ciriers.

MORTIFÈRE, adj. des 2 g. (*mors*, mort, *ferre*, porter; lat.) Pron. *mor-ti-fèr*. — Méd. Qui cause, qui donne la mort; délétère : *Poison, suc* MORTIFÈRE. *Une plante* MORTIFÈRE. (Acad.) ‖ V. Délétère.

MORTIFIANT, part. prés. du v. Mortifier.

MORTIFIANT, ANTE, adj. Qui mortifie; qui humilie l'amour-propre; qui cause de la confusion : *C'est une chose bien* MORTIFIANTE. *Il est bien* MORTIFIANT *d'essuyer des reproches mérités. Des humiliations* MORTIFIANTES. *Un refus* MORTIFIANT. (Acad.)

MORTIFICATION, n. f. (*mortificatio*, destruction; lat.) Pron. *mor-ti-fi-ka-cion*. — Chir. État des parties du corps, des chairs frappées de mort ou de gangrène : MORTIFICATION *des chairs. Dans le gangrené, il y a* MORTIFICATION *imparfaite; dans le sphacèle, il y a* MORTIFICATION *entière.* (Acad.)

— Mystiq. Action par laquelle on mortifie son corps et ses passions : *La* MORTIFICATION *de la chair, des sens, des passions.* (Acad.) *La* MORTIFICATION *est un essai, un apprentissage et un commencement de mort.* (Boss.) *Le code ecclésiastique avait réglé jusqu'aux* MORTIFICATIONS *de la pénitence.* (Michaud.) *Tout ce que nous faisons pour le salut est inutile s'il ne se rapporte à l'entière* MORTIFICATION *des vices et des désirs.* (Mas.)

— Fig. Chagrin, affliction résultant d'une vive réprimande, de quelque procédé dur et fâcheux : *Il a reçu, il s'est attiré une grande, une cruelle* MORTIFICATION. (Acad.) *Les véritables* MORTIFICATIONS *sont celles qui ne sont point connues; la vanité rend les autres faciles.* (La Rochef.)

— Accident fâcheux : *Ce sont des* MORTIFICATIONS *que Dieu nous envoie.* (Acad.)

MORTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mortifier : *De la viande bien* MORTIFIÉE. (Acad.) *Les Kalmouks mangent de la chair crue ou un peu* MORTIFIÉE *sous la selle de leurs chevaux.* (Buff.)

— Mystiq. Qui est soumis aux mortifications : *Il se voue, dans les ténèbres d'un cloître, aux rigueurs de la vie la plus austère et la plus* MORTIFIÉE. (Dussault.)

— Fig. *Être mortifié d'une chose*, en éprouver du chagrin : *Je suis tout* MORTIFIÉ *de vous dire que votre procès est perdu. Il avait l'air bien* MORTIFIÉ. (Ac.)

MORTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mortificare*; lat., m. sign.) Pron. *mor-ti-fié*. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj., *nous mortifiions, vous mortifiiez*. — Faire que la viande devienne plus tendre : *Battre de la viande pour la* MORTIFIER. *Le grand air* MORTIFIE *la viande.* (Acad.)

— Fig. Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités : *Plût à Dieu que je* MORTIFIASSE *mes membres mortels !* (Boss.)

— *Mortifier ses sens, ses passions*, les réprimer dans la vue de plaire à Dieu.

— Fig. Humilier, affliger quelqu'un par une réprimande sévère ou par un procédé dur et fâcheux : *Ce refus me* MORTIFIERAIT *beaucoup. La disgrâce qui lui est arrivée l'a extrêmement* MORTIFIÉ. (Ac.) *Il y a certaines bornes que la nature a données aux États pour* MORTIFIER *l'ambition des hommes.* (Montesq.)

... Je vois que le ciel, pour ma punition,
Veut me *mortifier* en cette occasion. (Mol.)

= **Se mortifier**, v. pr. Devenir plus tendre : *La viande se* MORTIFIE *lentement dans un temps froid.* (Acad.)

— Fig. Affliger son corps par des austérités : SE MORTIFIER *pour l'amour de Dieu.* (Acad.)

— Par anal. S'humilier :

...Il faudra donc que je *me mortifie*. (Mol.)

Syn. Mortifier, macérer. *Mortifier*, dans le sens figuré, c'est diminuer l'activité ; *macérer*, c'est affaiblir la vertu ; on *mortifie* le corps en réprimant ses appétits ; on le *macère* en le soumettant à des exercices qui le tiennent dans un état de souffrance.

MORT-IVRE, adj. m. Pron. *mor-ivr*. — Ivre au point d'avoir perdu tout sentiment : *Ils sont* MORTS-IVRES. ‖ En parl. d'une femme, on dit *Ivre-morte*.

MORTUAIRE, adj. des 2 g. Pron. *mor-tu-èr*. — Qui appartient au service, à la pompe funèbre : *Un drap* MORTUAIRE. (Acad.)

— *Registre mortuaire*, registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées.

— *Extrait, acte mortuaire*, extrait, acte qu'on tire de ce registre.

— *Droits mortuaires*, droits perçus pour les cérémonies funèbres.

— Jurispr. *Domicile mortuaire*, lieu où une personne avait son domicile légal au moment de son décès.

MORUE, n. f. Poisson de mer du genre des Gades, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve : MORUE *fraîche*, ou MORUE *verte*. MORUE *nouvelle*. MORUE *sèche, salée*. MORUE *jaune*. *Pêcher de la* MORUE. *Aller à la pêche des* MORUES. *Un navire chargé de* MORUES. (Acad.)

— *Poignée de morues*, deux morues jointes ensemble.

— Pharm. *Huile de foie de morue*, huile qui s'obtient en exposant aux rayons du soleil des foies de morue entassées dans des cuves, et soumises à la presse.

— Fam. *En queue de morue*, étroit vers l'extrémité : *Habit en* QUEUE DE MORUE OU À QUEUE DE MORUE.

MORULE, n. f. (*morula* ; lat. ; m. sign.) Délai très-court : *Si le mouvement est interrompu de* MORULES, *quelle est la cause qui suspend le cours d'un corps une fois agité ?* (Boss.) ‖ Ce mot, créé par Bossuet, est inusité.

MORVE, n. f. (*morbus*, maladie ; lat.) Humeur visqueuse qui découle des narines : *Il a toujours la* MORVE *au nez.* (Acad.)

— Art vétér. Maladie contagieuse à laquelle les chevaux sont sujets : *Quand on vend un cheval, on garantit la* MORVE. *Ce cheval a la* MORVE. (Acad.)

— Agric. Mucilage qui forme la substance des fruits huileux avant leur maturité.

— Pourriture qui attaque certaines plantes.

MORVEAU, n. m. Pron. *mor-vô*. — Pop. Morve épaisse et recuite : *Jeter un gros* MORVEAU. (Acad.)

MORVEUX, EUSE, adj. Qui a la morve au bout du nez : *Enfant* MORVEUX. *Nez* MORVEUX. *Il est toujours* MORVEUX. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, il est sage de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand.

— *Qui se sent morveux se mouche*, que ceux qui reconnaissent en eux le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit.

— Art vétér. *Cheval morveux*, attaqué de la morve.

— Hortic. *Salade, chicorée morveuse*, qui se pourrit.

— *Amande morveuse*, amande visqueuse.

— Subst. Fam. Petit garçon, petite fille : *C'est un petit* MORVEUX, *une petite* MORVEUSE. *C'est un jeune* MORVEUX. *Voilà un beau* MORVEUX, *un plaisant* MORVEUX *pour faire l'entendu.* (Acad.) *Tantôt il me reproche de faire la demoiselle, tantôt de n'être qu'une* MORVEUSE. (G. Sand.)

— *Traiter quelqu'un comme un morveux*, le traiter avec un mépris humiliant.

MOSAÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *mo-za-ik*. — Qui vient de Moïse : *La loi* MOSAÏQUE. (Acad.) *Beaucoup de points de la géographie* MOSAÏQUE *semblent très-clairs.* (Malte-Brun.)

MOSAÏQUE, n. f. Archit. Ouvrage de rapport composé de petites pierres dures, ou de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, etc. : *Faire de la* MOSAÏQUE. *Les* MOSAÏQUES *les plus précieuses sont en pierres naturellement colorées. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont été exécutés en* MOSAÏQUE *pour orner l'église de Saint-Pierre.* (Acad.)

— Art dont ces ouvrages sont le produit : *Il y a deux espèces de* MOSAÏQUES, *celle de Rome et celle de Florence. Il a été à Rome pour apprendre la* MOSAÏQUE. (Acad.)

— Par anal. Ornements en petits compartiments.

— Fig. *C'est un ouvrage en mosaïque, c'est une mosaïque*, se dit d'un ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents.

MOSAÏSTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *mo-za-ist*. — B.-Arts. Artiste en mosaïque.

— Adj. : *Les maîtres* MOSAÏSTES.

MOSARABE, adj. V. MOZARABE.

MOSCATELLINE, n. f. (*moschus*, musc ; lat.) Pron. *moss-ka-tèl-line*. — Bot. Petite plante musquée d'Europe, de la famille des Saxifrages.

MOSCOUADE, n. f. Pron. *moss-kou-ad*. — Comm. Sucre brut, coloré par de la mélasse et d'autres substances.

MOSETTE, n. f. Espèce de camail que portaient les cordeliers et que portent encore les évêques.

MOSQUÉE, n. f. (*masdjid*, lieu d'adoration ; ar.) Pron. *moss-ké*. — Temple du culte mahométan ; édifice où les musulmans s'assemblent pour faire leurs prières : *Les* MOSQUÉES *de Constantinople sont de vastes et beaux édifices. Les Turcs ont changé plusieurs églises en* MOSQUÉES. (Acad.) *Les riches mosquées sont en Orient ce qu'étaient autrefois en Europe les couvents ; on y trouve la prière, l'enseignement religieux, et l'hospitalité.* (Thiers.)

MOT, n. m. (μῦθος, parole ; gr.) Pron. *mô*. — Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée : MOT *français*. MOT *barbare*. MOT *nouveau*. MOT *rude, harmonieux*. *Bien prononcer, bien articuler les* MOTS. *Ce* MOT *est dérivé du grec, est emprunté du latin. Dire, expliquer une chose en peu de* MOTS. (Acad.) *Pour qu'il y ait de la précision dans les* MOTS, *il faut qu'il y ait de la vérité dans les idées qu'ils représentent.* (Buff.) *Il ne suffit pas de dire des* MOTS ; *il faut leur attacher des idées et convenir de celles qui leur sont propres.* (Dest.) Donner *est un* MOT *pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : Je vous donne, mais je vous prête le bonjour.* (Mol.)

Un seul *mot* à la fois fait hausser mille bras ;
Un autre *mot* les fait retomber tous en bas. (Coll. d'Harl.)
Le latin dans les *mots* brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté. (Boil.)

— *Mot propre*, celui qui entre tous exprime avec le plus de justesse et d'exactitude l'idée qu'on veut faire entendre : *Il faut, pour bien écrire, employer le* MOT PROPRE. (Acad.)

— *Mot impropre*, celui qui exprime mal ou imparfaitement une idée : *N'employer jamais de mots, d'*EXPRESSIONS IMPROPRES.

— *Mot faible*, terme qui n'exprime qu'imparfaitement l'idée qu'on veut rendre.

Défendit qu'un *mot faible* y pût jamais entrer,
Ni qu'un *mot* déjà mis osât s'y remontrer. (Boil.)

— *Jeu de mots*, allusion tirée de la ressemblance des mots.

— *Mot factice*, mot dérivé d'un autre mot suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas établi.

— *Mot forgé*, mot formé d'une manière bizarre : *Dans Molière*, Désamphitryonner, Démocier, *et* Tartufiée, *sont des* MOTS FORGÉS. (Acad.)

— *Mot hybride*, mot composé de mots qui appartiennent à des langues différentes : *Choléra-morbus est un* MOT HYBRIDE. (Acad.)

— *Mot artificiel*, mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres ; tels sont les termes de logique, *barbara, celarent, etc.*, dont on se servait pour graver plus aisément dans la mémoire les différentes espèces de syllogismes.

— *Mots consacrés*, mots tellement unités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut pas se servir d'un autre mot sans parler improprement ; tels sont en théologie, *Consubstantiel* et *transsubstantiation*, et en physique, *Gravitation, raréfaction, condensation, etc.*

— *Mots sacramentels* ou *sacramentaux*, mots qui appartiennent à un sacrement. ‖ Par extens. Mots essentiels à la validité d'un acte, d'une convention.

— Gramm. *Espèces de mots*, classification des différentes parties du discours. On les divise en deux grandes classes, les *variables* ou *déclinables*, et les *invariables* ou *indéclinables* : dans la première classe se trouvent le *nom*, l'*adjectif*, l'*article*, le *pronom*, le *verbe* le *participe* ; dans la deuxième classe la *préposition*, l'*adverbe*, de la *conjonction* et de l'*interjection*.

— Fig. et fam. *Gros mot*, jurement : *Il a dit de* GROS MOTS, *des* GROS MOTS. (Acad.)

— Menaces, paroles offensantes : *De la raillerie ils ont passé, ils en sont venus aux* GROS MOTS. (Acad.)

— Fig. *Grands mots*, expressions exagérées : *Qu'avons nous affaire de tous les* GRANDS MOTS *dont il fait une parade fastueuse ?* (Regn.)

— *Mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade*, nom qu'on propose à deviner.

— Fig. et fam. *Traîner ses mots*, parler très-lentement. ‖ *Compter ses mots*, parler avec affectation. ‖ *Manger ses mots, la moitié de ses mots*, ne pas prononcer nettement les lettres ou les syllabes des mots.

— Prov. *Dire les mots et les paroles*, dire crûment une chose qui aurait besoin d'être adoucie par l'expression : *Il n'a pas ménagé les oreilles de ceux qui étaient présents ; il* A DIT LES MOTS ET LES PAROLES. (Acad.)

— Prov. *Il n'y a qu'un mot qui serve*, décidez-vous, dites-moi votre mot ; ou ce que je vous dis est mon dernier mot.

— Fam. *Ce sont des mots, ce ne sont que des mots*, ces paroles sont vides de sens, ne seront suivies d'aucun effet : *Ne vous inquiétez pas de ses menaces, ne croyez pas à ses promesses*, CE NE SONT QUE DES MOTS. (Acad.)

— Prov. *Voilà bien des mots pour ne pas dire grand'chose*, il y a là bien des paroles inutiles.

— *Autant en un mot qu'en cent, qu'en mille ; en un mot comme en cent, comme en mille*, façons de parler familières, par lesquelles on marque sa dernière résolution : EN UN MOT COMME EN MILLE, *je suis décidé à n'en rien faire.* (Acad.) EN UN MOT COMME EN CENT, *je veux que personne ne gronde céans, si ce n'est moi.* (Dest.)

— Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un : *Je n'ai pas pu placer un* MOT *dans la conversation. Dites-lui un* MOT *pour moi dans la lettre que vous lui écrivez. Nous en dirons demain deux* MOTS. *Je vous expliquerai cela en un* MOT, *en deux* MOTS, *en trois* MOTS, *en quatre* MOTS. (Acad.)

Je ne dis plus qu'un *mot*, c'est à vous de m'entendre. (Rac.)

— *Trancher le mot*, donner une réponse décisive : TRANCHEZ LE MOT, *c'est trop me faire attendre votre réponse.* (Acad.)

— Parler net, dire sa pensée sans ménagement : *C'est un homme sans délicatesse ;* TRANCHONS LE MOT, *c'est un fripon.* (Acad.)

— Fam. *Le grand mot est lâché*, le mot qu'on retenait est enfin échappé.

Va, *le grand mot lâché*, ton bonheur t'aura fui. (C. Del.)

— *Entendre à demi-mot*, comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué.

— *Ne dire, ne répondre mot*, ne point parler, ne point répondre : *Il est parti sans* DIRE MOT, *sans* MOT DIRE. *On eut beau l'interroger, il ne* RÉPONDIT *pas un* MOT. (Acad.)

— Fam. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*, se dit d'un homme qui parle peu, et qui a plus d'esprit, plus de sentiment qu'il ne paraît en avoir.

— Prov. *Qui ne dit mot consent*, se taire, en certains cas, c'est consentir.

— Fam. *Ne sonner mot, ne souffler mot, le mot*, ne rien dire.

— Fam. *Un mot, deux mots, s'il vous plaît*, façons de parler, dont on se sert lorsqu'on appelle quelqu'un pour lui parler.

À moi, comte, *deux mots*. — Parle. (Corn.)

— Par menace, *Nous en dirons deux mots quand vous voudrez*, nous viderons notre querelle quand il vous plaira. ‖ Dans le m. sens : *J'ai à me plaindre de lui, je lui* EN DIRAI DEUX MOTS.

— *Bon mot*, trait ingénieux, vif et agréable : *Diseur de* BONS MOTS. *Dire des* BONS MOTS. *Il est rare de bien répliquer à un* BON MOT. (Acad.) *Qu'elle a d'esprit ! Ouvre-t-elle la bouche pour parler, c'est un* BON MOT *qui lui échappe.* (Lesage.) *Incapable de retenir un* BON MOT, *il immolait ses deux voisins à table avant la fin du premier service.* (H. de Balz.)

— *Mot fin*, expression d'une simplicité apparente, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire : *Il y a*

dans ce compliment un MOT TRÈS-FIN*:* (Acad.)

— Fig. et fam. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela*, je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent ces discours, cette conduite singulière. ‖ *Dire le fin mot*, manifester entièrement son projet, ses vues : *Il n'*A *pas encore* DIT LE FIN MOT. (Acad.)

— Fam. *Mot pour rire*, ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres : *Il a toujours le* MOT POUR RIRE, *le petit* MOT POUR RIRE. (Acad.)

— *Il n'y a pas là le mot pour rire*, la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie. ‖ Il se dit aussi lorsqu'un homme veut être plaisant et qu'il manque son but : *Il* N'Y A PAS LE MOT POUR RIRE *à ce qu'il dit. Où est là le* MOT POUR RIRE? (Acad.)

— *Vous dites là le mot*, ce que vous dites éclaircit la difficulté, est décisif.

— Sentence, apophthegme, dit notable, parole mémorable : *Ce philosophe dit un beau* MOT, *un excellent* MOT, *un* MOT *bien remarquable.* (Acad.)

— Pensée remarquable : *Il lui échappe des* MOTS *fort heureux, fort spirituels.* (Acad.)

— Comm. Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose : *Vous voulez vendre cela cinq cents francs? Est-ce votre* MOT? *Ce n'est que votre premier* MOT? *Non, c'est mon dernier* MOT. *Il veut être payé à son* MOT. *Je l'ai fait venir à mon* MOT. *Il n'a qu'un* MOT. (Acad.)

— *Dernier mot*, proposition définitive :

Allons, *ton dernier mot*, bonhomme, et prends-y garde.
(Andrieux.)

— *Prendre quelqu'un au mot*, se hâter d'accepter son offre : *Il ne m'a fait ce cheval que six cents francs, je l'*AI PRIS AU MOT. *Vous m'avez offert une chambre dans votre maison, je* VOUS PRENDS AU MOT. (Acad.)

— Particul. Billet : *Donnez-moi un* MOT *d'écrit, deux* MOTS *de votre main.* (Acad.)

— Art milit. *Mot d'ordre*, mot que le chef d'une patrouille donne au chef d'un poste, lorsqu'il se fait reconnaître : *Quand un poste reconnaît une patrouille, il en reçoit le* MOT D'ORDRE *et lui donne celui de ralliement.* (Acad.)

Le *mot d'ordre?* Fidèle, France. (C. Del.)

— *Mot de ralliement*, mot que le chef d'un poste donne au chef d'une patrouille, en échange du mot d'ordre : *Les sentinelles avancées doivent avoir le* MOT *de ralliement.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Avoir le mot*, être averti de ce qu'il convient de dire ou de faire dans une certaine circonstance : *Vous pouvez compter sur lui, il* A LE MOT. (Acad.)

— *Se donner le mot*, être de concert et d'intelligence ensemble : *Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions tous* NOUS DONNER LE MOT *pour être sages.* (La Br.)

— Paroles d'une devise : *Dans la devise de Louis XII, le corps était un porc-épic, et le* MOT, cominus et eminus ; *dans celle de Louis XIV, le corps était un soleil, et le* MOT, nec pluribus impar. (Acad.)

— Mot ou phrase courte que quelques maisons illustres placent dans leurs armoiries : *La maison de Montmorency a pour* MOT, aplanôs, *qui en grec signifie*, sans dévier. (Acad.)

— Véner. *Sonner un* ou *deux mots*, faire entendre, avec le cor, une ou deux notes prolongées.

= **En un mot**, loc. adv. Bref, enfin, en résumé : *Il est vertueux, généreux;* EN UN MOT, *c'est un homme accompli.* (Acad.)

— *En un mot, je n'en ferai rien*, pour conclure, je déclare que je n'en ferai rien.

= **Mot à mot, mot pour mot**, loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots, ni dans leur ordre : *Apprendre quelque chose* MOT À MOT, *comme un perroquet. Transcrire, traduire, rendre* MOT À MOT. (Acad.) *Je ne sais rien de pis que de traduire un poëme* MOT POUR MOT. (Volt.)

Il était là maintes filles savantes
Qui *mot pour mot* portaient dans leurs cerveaux
Tous les noëls anciens et nouveaux. (Gress.)

— *Cette phrase est mot pour mot dans Montaigne, dans Voltaire, etc.*, elle s'y trouve entièrement et dans les mêmes termes.

— *Dicter mot à mot*, dicter un mot après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois.

— Substantiv. Traduction littérale : *Cette version n'est qu'un* MOT À MOT. *Voilà le* MOT À MOT *de la phrase, maintenant traduisez avec élégance.* (Acad.)

= **A ces mots,** loc. adv. Après avoir ainsi parlé : A CES MOTS, *il monte à cheval, et s'élance dans la plaine.* (Acad.)

MOTACILLE, n. f. Zool. Bergeronnette. ‖ Genre de passereaux.

MOTET, n. m. (*mot.*) Pron. *mo-tè.* — Psaume ou autres paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église, et qui ne font point partie de l'office divin : *Faire, composer, chanter, exécuter un* MOTET. *Un beau* MOTET. (Acad.) *Tous les musiciens se rendirent au Belvédère, où ils jouèrent les* MOTETS *qu'ils avaient choisis.* (J. Janin.)

MOTEUR, n. m. (*movere, motum;* mouvoir; lat.) Celui qui donne le mouvement : *Dieu est le premier* MOTEUR, *le souverain* MOTEUR *de toutes choses.* (Acad.) *Le mouvement en lui-même est inexplicable sans un premier* MOTEUR. (La H.)

De la terre et des cieux le *moteur* éternel. (Volt.)

— Mor. Instigateur : *Il fut le principal* MOTEUR *de cette entreprise, de cette conjuration, le* MOTEUR *secret de ces intrigues.* (Acad.)

— Mécan. Mobile ; ce qui imprime le mouvement : *L'eau, le feu est le premier* MOTEUR *de cette machine. Le* MOTEUR *doit être proportionné à l'effet qu'on veut produire.* (Acad.)

— Anat. Muscle qui sert au mouvement d'un membre : *Les* MOTEURS *internes, externes.* (Acad.)

MOTEUR, TRICE, adj. Pron. *mô-teur, triss.* — Qui fait mouvoir, qui donne, communique le mouvement : *Force, puissance, faculté, vertu* MOTRICE. (Acad.)

— Anat. Il se dit de muscles propres au mouvement, et de deux nerfs de l'œil.

MOTIF, n. m. (*movere, motum,* mouvoir; lat.) Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter un avis : *Bon, mauvais, puissant, faible* MOTIF. *Je devine ses* MOTIFS. *Agir par un pur* MOTIF *de zèle, de conscience. L'intérêt est le seul* MOTIF *qui le fait agir. Il imagine des prétextes pour cacher son véritable* MOTIF. (Acad.) *Les passions ont des* MOTIFS, *et jamais de principes.* (Duclos.)

— Jurispr. *Motifs d'un jugement*, ce qui a déterminé un jugement : *Les* MOTIFS D'UN JUGEMENT *doivent toujours être insérés dans sa rédaction.* ‖ *Motifs d'une loi*, raisons qui ont déterminé le législateur dans la rédaction de cette loi.

— *Motif de crédibilité*, ce qui peut porter à croire une chose, indépendamment des preuves ; il se dit surtout en parl. des circonstances qui établissent la vérité de la religion : *Si ce n'est pas une preuve convaincante, c'est au moins un* MOTIF DE CRÉDIBILITÉ. (Acad.)

— Mus. Phrase de chant, idée primitive qui domine dans tout le morceau : *Le* MOTIF *de cet air est heureux.* (Acad.)

MOTILITÉ, n. f. Didact. Faculté de se mouvoir. — Tendance continuelle à la contraction.

MOTION, n. f. (*motio*, lat.) Pron. *mo-cion.* — Didact. Mouvement, action de mouvoir : *On ne sait si les bêtes sont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une* MOTION *particulière.* (Montesq.)

— Proposition faite dans une assemblée délibérante, par un de ses membres : *On a fait une* MOTION *pour tel objet. Appuyer la* MOTION. *Délibérer sur la* MOTION. *Rejeter la* MOTION. (Acad.)

La *motion* aux voix est d'abord adoptée. (Andr.)

— *Motion d'ordre*, motion qui a pour objet particulier l'ordre de la discussion.

MOTIVAL, ALE, adj. Jurispr. Qui concerne les motifs d'un arrêt : *Clause* MOTIVALE.

MOTIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Motiver : *Ce personnage se serait montré quelquefois, et sa présence aurait été* MOTIVÉE. (Dider.) *Les entrées et les sorties ne sont pas* MOTIVÉES *dans cette pièce.* (Acad.)

— Jurispr. *Conclusions motivées*, conclusions que les avoués se signifient dans le cours d'une instance, et auxquelles ils joignent des moyens sommaires.

MOTIVER, v. tr. ou act. 1re conj. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration quelconque : MOTIVER *un arrêt. Il ne* MOTIVE *jamais son avis.* MOTIVER *son refus.* (Acad.)

— Servir de motif à : *Voilà ce qui* A MOTIVÉ *cette mesure.* (Acad.) *Il ne manque point d'excellentes raisons pour* MOTIVER *ses inconséquences.* (Jouy.) *Je vins à bout d'expliquer et de* MOTIVER *la confiance que j'avais en lui.* (G. Sand.)

— Art. dram. *Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre*, faire que les entrées et les sorties des personnages paraissent naturelles et raisonnables.

MOTTE, n. f. (*meta*, amas en pyramide; lat.) Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche : *Un champ plein de* MOTTES. *Briser les* MOTTES *d'un champ. Une* MOTTE *de gazon.* (Acad.) *Le bruant pose son nid à terre, sous une* MOTTE, *dans un buisson, sur une touffe d'herbe.* (Buff.)

— Butte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature : *Il faut raser, aplanir cette* MOTTE. (Acad.)

— Portion de terre qui tient aux racines des plantes : *Lever un arbre en* MOTTE, *avec sa* MOTTE. (Acad.)

— Fauconn. *Prendre motte*, se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— *Motte à brûler*, petite masse plate et ronde, faite avec le tan qu'on a employé à préparer les cuirs, et qui sert au chauffage : *Brûler des* MOTTES. MOTTE *de tourbe.* (Acad.)

— Anat. Mont de Vénus.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilons d'un moulin à poudre. ‖ Masse de terre nettoyée et prête à mettre sur le tour.

MOTTÉE, n. f. Agric. Pièce de terre entourée de fossés profonds, dont on a rejeté la terre sur la pièce même.

MOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Jeter des mottes de terre avec la houlette, pour faire obéir les brebis.

= **Se motter**, v. pron. Chass. En parl. des perdrix, Se cacher derrière les mottes de terre.

MOTTEUX, n. m. Zool. Oiseau commun en Europe ; il est de la famille des Subulirostres, et du genre traquet.

MOTUS, interj. Pron. *mô-tuss.* — Expression familière par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire : MOTUS, *ne parlez pas de cela.* (Acad.) MOTUS *sur l'inspecteur.* (C. Del.)

Motus, il faut se taire. (Regn.)

MOU, MOLLE, adj. (*mollis;* lat., m. sign.) Pron. *mou, mol.* — Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps : *Ce lit est* MOU, *n'est guère* MOU. *De la cire* MOLLE. *Avoir les chairs* MOLLES. *Du fromage* MOU. (Acad.)

— On dit *Mol* au masc. quand le mot suivant commence par une voyelle : *Un* MOL *abandon. Le marcher* MOL *et doux de la pelouse.* (Acad.)

— Phys. *Corps mous*, ceux qui ne tendent pas à reprendre la figure que le choc ou la compression leur a fait perdre.

— *Poires molles*, qui commencent à se gâter

— Fig. Qui a peu de vigueur : *Ce cheval est* MOU *et n'a point de force. Cet homme paraît fort et robuste, mais il est* MOU *au travail.* (Acad.)

— Affaibli, énervé par les plaisirs : *Un homme* MOU *et efféminé. Une âme* MOLLE. (Acad.)

— Mor. Qui annonce ou qui cause la mollesse de l'âme : *Une* MOLLE *complaisance. Une* MOLLE *indulgence. Une résolution* MOLLE. *Une conduite* MOLLE. *Une éducation* MOLLE. (Acad.) *Ils menaient une vie* MOLLE *et fastueuse.* (Scribe.)

— Littér. *Style mou*, qui manque de vigueur.

— Peint. *Touche molle, manière molle*, faiblesse d'expression dans l'exécution. ‖ Dans le m. sens. *Un pinceau* MOU.

— Méd. *Pouls mou*, celui dans lequel l'artère frappe le doigt avec mollesse.

— Par extens. *Le temps, le vent est mou*, le temps est relâché ; le vent est chaud et humide.

— Mar. *Molle mer*, mer étale.

— Substantiv. *Donner du mou à une manœuvre, à un câble*, en diminuer la tension. ‖ *Embraquer le mou*, roidir un cordage.

MOU, n. m. Vulg. Poumon de certains animaux : *Bouillon de mou de veau. Fricassée de mou d'agneau.* (Acad.)

— Morceau de mou : *On donne du* MOU *aux chats.*

MOUCHARD, n. m. (*mouche.*) Pop. Bas espion de police : *C'est un fin* MOUCHARD. (Acad.)

— Par anal. Celui qui espionne.

Les mouches de cour sont chassées,
Les *mouchards* sont pendus. (La F.)

MOUCHARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pop. Espionner.

— V. intr. Faire le métier de mouchard.

= **Se moucharder**, v. pron. S'espionner mutuellement.

MOUCHE, n. f. (*musca;* lat., m. sign.) Pron. *mou-ch.* — Insecte à deux ailes transparentes : MOUCHE *commune.* MOUCHE *à deux ailes.* MOUCHE-*guêpe. En automne tout est plein de* MOUCHES. *Un cheval tendre aux* MOUCHES. (Acad.) *La* MOUCHE *exécute toutes sortes de vols, et, quand il lui plaît, elle s'arrête en l'air, et y devient stationnaire.* (B. de St-Pierre.)

— Prov. *Gober des mouches*, perdre le temps à attendre, à ne rien faire : *Que fait-il là à* GOBER DES MOUCHES? (Acad.)

— *Prendre la mouche*, se piquer, se fâcher mal à propos : *Quand une fois vous* AVEZ PRIS LA MOUCHE, *y a-t-il moyen de vous parler?* (Brueys.)

— *Quelle mouche le pique, te pique?* se dit en parl. d'un homme qui s'emporte, sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet.

— *La mouche lui monte à la tête*, il se fâche facilement :

Ah ! que vous êtes prompte !
La mouche tout d'un coup *à la tête vous monte*. (Mol.)

— Prov. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, on réussit mieux par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— *Faire la mouche du coche*, faire l'empressé, le nécessaire.

— *Faire d'une mouche un éléphant*, exagérer extrêmement une petite chose.

— Fig. et fam. *Pieds de mouches*, mauvaise écriture dont le caractère est menu, mal formé, et n'est point lié : *Son écriture est bien mauvaise, ce sont des* PIEDS DE MOUCHES. (Acad.) *Elle m'écrit* DES PIEDS DE MOUCHES *que je ne saurais lire*. (Mme de Sév.)

— Fam. *Dru comme mouches*, en grande quantité, en abondance : *Les balles, les boulets pleuvaient sur nous* DRU COMME MOUCHES. *A cette bataille, on voyait tomber les hommes* DRU COMME MOUCHES. (Acad.)

— Vulg. Cantharide : MOUCHE *cantharide*. (Acad.)

— Méd. *Appliquer des mouches*, appliquer un vésicatoire.

— Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettent quelquefois sur le visage, pour faire paraître leur teint plus blanc : *Elle a le visage couvert de* MOUCHES. *Une boîte à* MOUCHES. (Acad.) *Je pris un jolie bague, avec une boîte à* MOUCHES *doublée d'or*. (Dider.) *Vous voulez plaire, et vous n'avez point de* MOUCHES. (Campistr.) *Elle se regarde au miroir, elle met du rouge, et elle place des* MOUCHES. (La Br.)

Je la voyais tantôt devant une toilette,
D'une *mouche* assassine irriter ses attraits. (Regn.)

— Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure. || Plus souv. *Impériale*.

— Très-petit dessin détaché qu'on figure sur les étoffes.

— Fig. et fam. Celui ou celle que la police met à la suite de quelqu'un pour épier ses démarches et en rendre compte : *La Cour donna ordre d'y introduire des espions, ce qu'on appelait dès lors des* MOUCHES. (Ste-Beuve.)

— Fam. *C'est une fine mouche*, c'est une personne très-rusée.

— Parasite :

Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites ? (La F.)

— Mar. Petit bâtiment de guerre chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres, etc.

— Pêch. Appât pour prendre le poisson, ainsi appelé parce que sa forme est ordinairement celle d'une mouche.

— Espèce de jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes depuis trois jusqu'à six : *Jouer à la* MOUCHE. (Acad.) *La* MOUCHE *est un jeu qui se joue avec cinq cartes ; la retourne détermine l'atout*. (H. de Balz.)

— Punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé.

— Escr. *Chasser les mouches*, se dit d'un tireur qui pare à l'aventure, et par des mouvements irréguliers.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral. || Petite constellation boréale située au-dessus du Bélier.

— N. f. pl. Méd. Premières et plus légères douleurs de l'enfantement : *Cette femme commence à sentir des* MOUCHES, *les* MOUCHES. (Acad.)

— Vulg. Emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides.

— *Mouches volantes*, taches, points brillants qui passent devant les yeux quand on a considéré un objet vivement éclairé.

— Méd. Affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des mouches, des insectes ou des corps légers.

— Techn. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant. || Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon.

— *Couteau à mouche*, couteau qui ne peut se fermer qu'en soulevant le ressort.

MOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Moucher.

MOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez : MOUCHEZ *cet enfant*. (Acad.)

— *Moucher du sang*, rendre du sang par le nez en se mouchant.

— En parl. d'une chandelle, Oter le bout du lumignon, lorsqu'il empêche la chandelle, de bien éclairer : MOUCHEZ *cette bougie, cette chandelle. Vous* AVEZ MOUCHÉ *cette chandelle trop court, trop près*. (Acad.) *Comment appelez-vous donc ces caracoles qui se font sur le théâtre pendant qu'on* MOUCHE *la chandelle?* (Regn.)

— Mar. *Moucher le chanvre*, couper les extrémités des fils du chanvre. || *Moucher un cordage*, racler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent.

— Absol. Évacuer les humeurs par les narines : *Si cet enfant pouvait* MOUCHER, *il serait soulagé. Il ne* MOUCHE *presque point*. (Acad.)

= **Se moucher**, v. pron. S'enlever la morve du nez : MOUCHEZ-VOUS. *Cet enfant ne* SE MOUCHE *jamais*. (Acad.) *Il* SE MOUCHE *avec grand bruit*. (La Br.) *Nous parlons, nous prenons du tabac, nous* NOUS MOUCHONS, *souvent dans les endroits les plus pathétiques*. (Campistr.)

Courbé sur son bâton, le bon petit vieillard
Tousse, crache, *se mouche*, et fait le goguenard. (Quin.)

— Prov. et pop. *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied*, c'est un homme habile, intelligent :

Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied. (Mol.)

MOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Espionner : *La police a fait* MOUCHER *cet homme*. (Acad.)

— Absol. : *Cet homme* MOUCHE *sans cesse*. (Acad.)

MOUCHEROLLE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux voisin des Gobe-mouches, remarquables par l'éclat de leurs couleurs : *Le* MOUCHEROLLE *détruit les insectes de la Nouvelle-Zélande*. (B. de St-P.)

MOUCHERON, n. m. Toute espèce de petite mouche : *Il lui est entré un* MOUCHERON *dans l'œil*. (Acad.) *Nous fûmes extrêmement incommodés des* MOUCHERONS. (Regn.) *Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à voir des* MOUCHERONS, *après la pluie, danser en rond des espèces de ballets*. (B. de St-P.) *Le lion et la lionne ne se courroucent pas d'un* MOUCHERON. (V. Hugo.)

Où la guêpe a passé le *moucheron* demeure. (La F.)

MOUCHERON, n. m. Vulg. Bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

MOUCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Moucheter : *Satin* MOUCHETÉ. *Hermine* MOUCHETÉE. (Acad.)

— En parl. de certains animaux, Tacheté ; parsemé de petites taches noires : *Tigre, chat, papillon* MOUCHETÉ. (Acad.)

— Blas. *Pièce mouchetée*, chargée de mouchetures d'hermine.

— *Blé moucheté*, blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain.

— Escr. *Épée mouchetée*, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

Du fleuret *moucheté* le jeu tumultueux. (A. Soum.)

MOUCHETER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*é* fermé du rad. *mouchet* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent* ; on prononce le futur et le conditionnel comme si l'on écrivait *il mouchet'ra, il mouchet'rait*. — Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement : MOUCHETER *du satin, du taffetas*. (Acad.)

— *Moucheter de l'hermine*, y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire.

— *Moucheter une coiffe*, la garnir de petites mouches de soie.

— V. intr. Hortic. En parl. des fleurs, Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs qui se mêlent.

= **Se moucheter**, v. pron. Être moucheté.

MOUCHETTE, n. f. Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche.

— Techn. Sorte de rabot dont le menuisier se sert pour former et arrondir les baguettes.

MOUCHETTES, n. f. pl. Instrument à deux branches, avec lequel on mouche les chandelles, les bougies : MOUCHETTES *de cuivre, d'argent, d'acier. Une paire de* MOUCHETTES. (Acad.)

— Petits mouchoirs à l'usage des très-petits enfants.

MOUCHETURE, n. f. Taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons, etc. : *Les* MOUCHETURES *d'une peau de panthère, de léopard. Les ailes de ce papillon ont des* MOUCHETURES *jaunes, rouges*. (Acad.)

— Par anal. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant : *La* MOUCHETURE *de cette étoffe est agréable*. (Acad.)

— *Mouchetures d'hermine*, petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur l'hermine.

— Archit. Ornements de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture.

— Blas. Queues d'hermine qui ne sèment pas l'écu, et s'y trouvent en nombre déterminé.

— Chir. Scarifications superficielles et très-peu étendues, qu'on pratique pour faire écouler de la sérosité ou pour dégorger un amas de sang.

MOUCHEUR, n. m. Celui qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles : *Le* MOUCHEUR *de chandelles, le* MOUCHEUR *de la comédie*. (Acad.) *C'est le* MOUCHEUR *de chandelles qui vient de passer*. (Brueys.)

— Fam. Personne qui se mouche souvent.

MOUCHOIR, n. m. Pron. *mou-choar*. — Morceau carré de toile de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher : MOUCHOIR *de toile, de batiste*. MOUCHOIR *blanc*. MOUCHOIR *des Indes. Une douzaine, une demi-douzaine de* MOUCHOIRS. (Acad.)

Avant que de parler prenez-moi ce *mouchoir*,
Et cachez-moi ce sein que je ne saurais voir. (Mol.)

— *Mouchoir à tabac*, mouchoir d'une couleur ordinairement rembrunie, où le tabac paraît moins.

— *Mouchoir de cou*, morceau de toile de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, de la forme d'un mouchoir dont les femmes se couvrent le cou et la gorge.

— Prov. et fig. *Jeter le mouchoir*, choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celles qu'on préfère ; par allusion à la manière dont en use, en Turquie, le maître d'un harem : *On eût dit, en le voyant parmi ces femmes, qu'il n'avait qu'à* JETER LE MOUCHOIR. (Acad.)

— *Briguer le mouchoir*, chercher à obtenir la préférence sur d'autres femmes. || *Refuser le mouchoir*, refuser cette préférence.

— Mar. Morceau de madrier, à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. || *Mouchoirs d'étambrai*, grains d'orge qui servent à garnir les mâts aux étambrais.

— *Mouchoirs de cabestan*, grains d'orge qui remplissent les intervalles entre les taquets des cabestans.

MOUCHURE, n. f. Bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée : MOUCHURE *de chandelle*. (Acad.)

— Ce qu'on ôte du nez en se mouchant.

— Mar. Parties roides et trop dures qu'on retire du chanvre. || Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUÇON, n. f. V. MOUSSON.

MOUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais, nous moulions. Je moulus, nous moulûmes. Je moudrai, nous moudrons. Je moudrais, nous moudrions. Mouds, moulons, moulez. Que je moule, que nous moulions. Que je moulusse, que nous moulussions ; moulant, moulu, ue.*) Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin : MOUDRE *du blé, du froment, du riz*. MOUDRE *du café*. (Acad.) *Ne prenez point à votre frère la meule dont il* MOUD *son blé*. (Boss.) *Partout les seigneurs obligeaient le paysan à faire* MOUDRE *à leur moulin et vendanger à leur pressoir*. (De Tocquev.)

— Absol. : *En Grèce, le soin des esclaves était de* MOUDRE *et de tisser*. (Ph. Chasles.) *Ce moulin* MOUD *trop gros, ne* MOUD *pas assez fin*. (Acad.)

— Fig. *Moudre un homme de coups*, le battre violemment : *On l'*A MOULU *de coups*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il n'est que d'être à son blé moudre*, il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre, de la surveiller soi-même.

MOUE, n. f. (*mouth*, bouche ; angl.) Pron. *mou*. — Grimace que l'on fait, en rapprochant et en allongeant les lèvres, en signe de dérision ou de mécontentement : *Faire la* MOUE. *Faire la* MOUE *à quelqu'un*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire la moue*, bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son air et son silence.

MOUÉE, n. f. Véner. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE, n. f. Zool. Oiseau de mer de l'ordre des Palmipèdes, et à longues ailes.

MOUFETTE, n. f. V. MOFETTE.

MOUFLARD, ARDE, n. Pron. *mouf-lar, lard*. — Pop. Celui, celle qui a le visage gros et rebondi : *Voyez ce gros* MOUFLARD, *cette* MOUFLARDE. (Acad.)

MOUFLE, n. f. (*moffel* ; all.) Mécan. Machine formée d'un assemblage de plusieurs poulies qui sert à élever et à descendre des poids considérables : *Lever un fardeau avec une* MOUFLE, *avec des* MOUFLES.

— Chir. Assemblages de pouldes servant à vaincre de très-fortes résistances.

— Gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce.

— Constr. Barre de fer pour empêcher l'écart des murs.

MOUFLÉ, n. m. Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour exposer les corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

— Petit arc de terre dont se sert l'émailleur lorsqu'il veut faire parfondre les métaux.

MOUFLÉ, ÉE, adj. Mécan. *Poulie mouflée*, poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

MOUFLETTES, n. f. pl. Techn. Demi-cylindres creux qui servent à prendre le fer à souder.

MOUFLON, n. m. Zool. Quadrupède ruminant, espèce de bélier sauvage que quelques personnes croient être la souche des nombreuses variétés du mouton domestique : *L'animal que nous avons appelé* MOUFLON *nous paraît être la souche primitive de toutes les brebis.* (Buff.) *La seule disconvenance qu'il y ait entre le* MOUFLON *et nos brebis, c'est qu'il est couvert de poil, et non de laine.* (Id.)

MOUFTI, n. m. V. MUFTI.

MOUILLADE, n. f. Pron. *mou-iad.* — Technol. Action d'humecter les feuilles sèches du tabac pour les rendre plus souples.

MOUILLAGE, n. m. Pron. *mou-iaj.* — Mar. Lieu où un vaisseau peut être retenu à l'ancre à l'abri de la grosse mer et des grands vents : *Il y a un bon* MOUILLAGE *dans cette rade. Cette rade est un bon* MOUILLAGE, *est un mauvais* MOUILLAGE. *Ce* MOUILLAGE *n'est pas sûr. Être au* MOUILLAGE. *Vaisseau au* MOUILLAGE. (Acad.)

— Techn. Action de mouiller l'orge pour la faire germer.

MOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouiller : *Des yeux* MOUILLÉS *de larmes.* (Acad.)

— Arrosé par la pluie : *Être* MOUILLÉ, *tout* MOUILLÉ, MOUILLÉ *comme un canard.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Poule mouillée*, se dit d'une personne qui manque de résolution et de courage.

— *Jouer au doigt mouillé*, jouer au jeu qui consiste à mouiller un de ses doits, et à donner ensuite à deviner lequel est mouillé.

— *Tirer au doigt mouillé*, décider par le doigt mouillé, comme par une espèce de sort.

— *Blé mouillé*, blé dont le grain est altéré par les pluies.

— Mar. Qui est à l'ancre : *Nous étions* MOUILLÉS *dans la rade.* (Acad.) *Nous jetâmes l'ancre au milieu des vaisseaux* MOUILLÉS *dans le port.* (Chateaubr.)

— Gramm. *L mouillée*, *l* qu'on prononce comme si elle était précédée d'un *i*. ‖ V. la lettre *L*.

MOUILLE-BOUCHE, n. f. Pron. *mou-y-bou-ch.* — Hortic. Espèce de poire fondante.

MOUILLÉE, n. f. Pron. *mou-ié.* — Techn. Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois.

MOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mou-ié.* — Tremper, humecter, rendre moite et humide : MOUILLER *un linge dans l'eau, une compresse dans du vin. La pluie* A MOUILLÉ *les prés, les chemins. Elle m'*A MOUILLÉ *de ses larmes. Des larmes* MOUILLAIENT *son visage.* (Acad.) *Elle me* MOUILLA *de toutes ses larmes.* (Mme de Sév.)

— Absol. : *Il tombe une petite pluie qui* MOUILLE *fort. Ce brouillard* MOUILLE *comme la pluie.* (Acad.).

— Gramm. *Mouiller les L*, les prononcer avec une sorte de mollesse, comme dans *fille, grille, bataille*.

— Mar. *Mouiller l'ancre*, ou simpl. *Mouiller*, jeter l'ancre en quelque endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment : *Ils* MOUILLÈRENT L'ANCRE *en tel endroit. Le vent étant devenu contraire, on fut obligé de* MOUILLER. (Acad.) *Nous arrivâmes à une lieue de Tornéo, où nous* MOUILLÂMES L'ANCRE. (Regn.) *Des barques* MOUILLENT *aujourd'hui sur les ruines de cette cité.* (Buff.) *Nous* MOUILLONS *à trois encâblures de la plage.* (Lam.)

= **Se mouiller**, v. pron. Se tremper, s'humecter : *Ne faire que* SE MOUILLER *les lèvres.*

— S'exposer à la pluie : *Avoir peur de* SE MOUILLER.

— Être mouillé, devenir mouillé : *Les yeux* SE MOUILLENT *de larmes.* (Acad.) *Elle s'interrompt, sa voix s'altère, ses yeux* SE MOUILLENT. (Dider.) *Sa réponse m'attendrit, mes yeux* SE MOUILLÈRENT. (Mariv.)

MOUILLETTE, n. f. Pron. *mou-iètt.* — Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque : *Faire des* MOUILLETTES. (Acad.)

Hier encore, en mangeant un œuf sur son assiette,
Il prit, sans y songer, son doigt pour sa *mouillette*. (Regn.)

MOUILLEUR, n. m. Pron. *mou-ieur.* — Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

MOUILLOIR, n. m. Pron. *mou-ioar.* — Petit vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts : MOUILLOIR *d'argent. Son* MOUILLOIR *était attaché à sa ceinture.* (Acad.)

MOUILLURE, n. f. Pron. *mou-iur.* — Action de mouiller; état de ce qui est mouillé : *La* MOUILLURE *du papier avant l'impression. Les voituriers sont responsable de la* MOUILLURE. (Acad.)

MOUJIK, n. m. Serf, paysan russe : *Depuis son enfance jusqu'à sa mort, le* MOUJIK *obéit.* (Mérim.)

MOULAGE, n. m. Art, opération qui a pour objet de verser dans des moules de sables, de pierre ou même de métal, les métaux fondus destinés à faire diverses choses d'une forme donnée.

— Opération qui consiste à appliquer sur une statue en bas-relief, etc., une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule : *Atelier de* MOULAGE. *Les travaux du* MOULAGE. (Acad.)

— Action de mesurer du bois.

— Droit dû aux mouleurs de bois.

— Artific. Rouleau destiné aux cartouches.

— Techn. Action de moudre.

— Mécanisme qui, dans un moulin fait tourner les meules.

— Portion de farine que le meunier prélève pour son payement.

— Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans les moules pour en faire des carreaux.

— Action de faire des chandelles au moule.

MOULANT, part. prés. du v. Moudre.

MOULANT, part. prés. du v. Mouler.

MOULE, n. m. (*modulus*, mesure; lat.) Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou détrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée : *Faire un* MOULE. *Faire le* MOULE *d'une statue. Jeter en* MOULE. *Un* MOULE *à balles. Un* MOULE *à faire des chandelles.* (Acad.) *Nous pouvons imiter la nature et rendre les figures extérieures par différentes voies de représentation, comme la peinture, la sculpture et les* MOULES. (Buff.) *Il commença par couler du suif dans des* MOULES *de chandelles.* (Mign.)

— Par anal. *Le prototype sur lequel opère la nature est un modèle toujours neuf, que le nombre des* MOULES *et des copies, quelque infini qu'il soit, ne fait jamais que renouveler.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Cela ne se jette pas en moule*, cet ouvrage ne se peut faire qu'avec beaucoup de soin et de temps.

— Fig. et fam. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même moule*, elles ont des rapports surprenants de figure, de taille, de caractère, d'humeur, etc. : *Leurs deux âmes* ONT ÉTÉ JETÉES DANS UN MÊME MOULE. (La F.)

— Fig. *Le moule en est rompu, en est perdu*, se dit en parl. de quelques personnes rares et uniques en leur genre.

— *Moule de bouton*, petit morceau de bois ou d'os plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit.

— Anc. Mesure de bois à brûler.

— *Bois de moule*, bois choisi et de la meilleure qualité.

— Prov. *Moule de gant*, soufflet, coup appliqué sur le visage avec la main.

— Bout du fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle.

— Pêch. Morceau de bois sur lequel on forme les mailles d'un filet et qui en détermine la grandeur.

MOULE, n. f. Zool. Mollusque bivalve, dont la coquille est de forme oblongue. MOULE *de rivière, de mer. Voilà de bonnes* MOULES, *des* MOULES *bien fraîches.* (Acad.) *L'eider se repaît de* MOULES *et d'autres coquillages.* (Buff.)

MOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouler : *Figure, médaille* MOULÉE. *Chandelle* MOULÉE. (Acad.)

— *Lettre moulée*, lettre imprimée; caractère de la forme de ceux des livres imprimés : *Cet écrivain fait très-bien* LA LETTRE MOULÉE. (Acad.) *Oui, je sais lire* LA LETTRE MOULÉE. (Mol.)

— Par anal. *Son écriture est* MOULÉE. (Mme de Sév.)

— Prov. *Croire tout ce qui est moulé*, croire tout ce qui est imprimé : *Il faut bien que cela soit, puisque cela est* MOULÉ. (Acad.)

— Qui est bien fait, bien proportionné : *Homme* MOULÉ. *Les chevaux de Scandinavie étaient petits, mais bien* MOULÉS *et fort agiles.* (Buff.)

— Substant. Caractères imprimés : *Lire le* MOULÉ, *dans le* MOULÉ. (Acad.)

MOULÉE, n. f. Techn. Dépôt qui se trouve au fond de l'auge de la meule à repasser.

MOULER, v. tr. ou act. 1re conj. Jeter en moule, faire au moule : MOULER *une figure, des médailles.* MOULER *des ornements, des bas-reliefs en plâtre, en terre pour les frises.* MOULER *des chandelles.* (Acad.) *Le seul Lysippe fut digne de* MOULER *l'histoire de Philippe.* (La F.)

— Par anal. *Brantôme, raconteur cynique,* MOULAIT *les vices des grands hommes comme on prend l'empreinte du visage des morts.* (Chateaubr.)

— Sculpt. *Mouler à creux perdu*, couler du plâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure; il se dit par oppos. à *Mouler à bon fond.*

— *Mouler du bois*, mesurer une certaine quantité de bois, en la rangeant entre deux traverses qui doivent la contenir. ‖ Plus souv. *Corder.*

— Pêch. *Mouler le hareng*, le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

= **Se mouler**, v. pr. Fig. et fam. Se modeler : SE MOULER *sur quelqu'un.* (Acad.) *Certains particuliers* SE MOULENT *sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage.* (La Br.)

MOULEUR, n. m. (*mouler.*) Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture.

— *Mouleur de bois* ou simpl. *mouleur*, agent de police préposé à la visite des bois mis et vente : *à Paris, les regrattiers sont sujets aux visites des* MOULEURS.

MOULIÈRE, n. f. Pêch. Endroit où l'on pêche les moules.

— Techn. Veine plus tendre dans une pierre à aiguiser.

MOULIN, n. m. (μύλη, meule; gr.) Pron. *moulain.* — Machine à moudre du grain, etc. : MOULIN *à vent, à eau, à vapeur.* MOULIN *à bras. Un* MOULIN *bien achalandé. Les anciens ne connaissaient pas les* MOULINS; *c'étaient des hommes qui broyaient le froment.* (J. B. Say.)

Sur le coteau riant par le prince choisi,
S'élevait le *moulin* du meunier sans souci. (Andrieux.)

— Par anal. Machine du même genre, qui sert à divers usages : MOULIN *à foulon, à huile, à papier, à poudre, à tabac, à sucre, à tan.* MOULIN *à filer la soie. De la monnaie faite au* MOULIN. (Acad.) *On voyait auprès de Québec un étang formé par des castors, qui suffisait à l'usage d'un* MOULIN *à scie.* (Chateaubr.)

— *Moulin à café*, petit moulin portatif servant à moudre du café.

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin*, procurer du profit par son industrie ou à soi ou aux siens.

— Prov. fig. et pop. *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin*, patience, il aura besoin de nous à son tour.

— Prov. et fig. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, braver les bienséances, l'opinion publique : *Cette femme* A JETÉ SON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS. (Acad.)

— Prov. *Cette personne, cette chose ressemble à telle autre comme à un moulin à vent*, se dit de deux personnes qui ne se ressemblent point, de deux choses qui n'ont point de rapport.

— Prov. et fig. *Se battre contre des moulins à vent*, se former des chimères, se créer des fantômes pour les combattre.

— Prov. et fig. *C'est un moulin à paroles*, se dit d'une personne fort babillarde.

MOULINAGE, n. m. Techn. Action de tordre ou de filer la soie avec une espèce de moulin garni de bobines ou de fuseaux : *Le* MOULINAGE *de cette fabrique est parfait.* (Acad.)

— Action de moudre.

MOULINÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouliner. Passé au moulin : *Soie* MOULINÉE.

— *Bois mouliné*, bois gâté par les vers.

— *Pierre moulinée*, pierre qui s'écrase et se réduit en poussière.

MOULINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire subir à la soie les opérations du moulinage.

— En parl. des vers. Ronger le bois et le réduire par places en menue poussière.

MOULINET, n. m. Pron. *mou-li-nè.* — Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

— Certaine machine dont on se servait pour travailler à la monnaie : *Écu d'or au* MOULINET. (Acad.)

— *Faire le moulinet avec une épée, avec un bâton*, se servir d'une épée, d'un bâton, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

MOULINEUR ou **MOULINIER**, n. m. Techn. Ouvrier employé au moulinage de la soie.

MOULT, adv. Beaucoup : *Il était* MOULT *vaillant. Il avait* MOULT *d'argent*. (Acad.) || Vieux.

MOULU, UE, part. pass. du v. Moudre : *Blé* MOULU. *Café* MOULU.

— *Or moulu*, or réduit en très-petites parties : *En poudre, l'or qui sert à dorer les métaux est ce qu'on appelle* OR MOULU. (Millin.)

— *Avoir le corps tout moulu, être tout moulu*, sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poste, pour avoir couché sur la dure, ou pour avoir enduré quelque autre fatigue.

Honni de mes pareils, *moulu* de coups de poing,
Je rimais à l'écart, accroupi dans un coin. (A. de Musset.)

MOULURE, n. f. Profil, parties plus ou moins saillantes droites ou courbes, carrées ou rondes, qui servent d'ornement : *Cette corniche est composée de trois principales* MOULURES : *la cymaise, le larmier et l'ove*. MOULURE *saillante, plate, ornée, lisse, inclinée, etc.* (Acad.) *Il aurait fallu moins de* MOULURES *et plus d'uniformité dans les membres de l'architecture*. (Montesq.)

— Par anal. Il se dit des ouvrages de menuiserie, etc. : *Ce cadre a plusieurs* MOULURES. *Un lambris orné de* MOULURES. (Acad.)

MOURANT, part. prés. du v. Mourir : *Il nous la représente* MOURANT *avec un visage riant*. (Fléch.)

MOURANT, ANTE, adj. Qui se meurt : *Il a des yeux d'un homme* MOURANT, *d'une personne* MOURANTE, *la voix* MOURANTE. (Acad.)

— Fig. *Des yeux mourants*, des yeux languissants et pleins de passion. || *Voix mourante*, voix languissante et traînante.

— Se dit aussi des feux, des lumières qui sont près de s'éteindre : *L'éclat* MOURANT *du jour tempérait l'horreur des ténèbres*. (Volt.)

Il marche, il erre encor sous cette voûte sombre,
Et le flambeau *mourant* fume et s'éteint dans l'ombre.
(Delille.)

— Subst. *Le champ de bataille était couvert de morts et de* MOURANTS. (Acad.) *La conscience des* MOURANTS *calomnie leur vie*. (Vauv.)

L'huile sainte a touché le front de la *mourante*. (Campen.)

MOURIR, v. intr. ou neut. irrég. 2ᵉ conj. (*mori*; lat., m. sign.) (*Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent; je mourais, nous mourions; je mourus, nous mourûmes; je mourrai, nous mourrons; je mourrais, nous mourrions; meurs; mourons, mourez; que je meure, que nous mourions; que je mourusse, que nous mourussions; mourant; mort, morte.*) — En parl. des hommes et des animaux, Cesser de vivre : MOURIR *d'une mort naturelle, de mort violente, de vieillesse, de maladie, d'un coup d'épée*. MOURIR *subitement*. MOURIR *vieux, jeune*. MOURIR *en homme de bien, en bon chrétien. Il faut bien vivre pour bien* MOURIR. (Acad.) *Un astrologue nous a prédit que nous* MOURRIONS *le même jour*. (V. Hugo.) *Que je* MEURE *pour sauver mon ami; mais que je* MEURE *avec ma vertu*. (Marm.)

La vertu dans ce monde est toujours poursuivie,
Les envieux *mourront*, mais non jamais l'envie. (Mol.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort*, de mort naturelle.

— *Mourir au champ, au lit d'honneur*, être tué à la guerre, en combattant.

— Fam. et iron. *Mourir dans les formes*, mourir en se faisant traiter suivant les règles de la médecine.

— Pop. *Mourir comme un chien*, mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes.

— *Faire mourir quelqu'un*, le mettre à mort en exécution d'une sentence : *On* LE FIT MOURIR *en place de Grève*. (Acad.)

— Par exagér. *Vous me faites mourir*, vous m'affligez beaucoup ; vous m'impatientez excessivement.

— *Faire mourir quelqu'un sous le bâton*, le rouer de coups de bâton :

Je veux le faire, moi, *mourir* sous le bâton. (Dest.)

— Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, le faire languir, en prolongeant les peines qu'on pourrait lui épargner.

— Par menace, *Il ne mourra que de ma main*, je le tuerai.

— Par serment, *Je veux* MOURIR *si, Que je* MEURE *à l'instant si, etc.* (Acad.)

S'il tombe un seul cheveu de ton front, *que je meure*.
(V. Hugo.)

— *J'en viendrai à bout ou je mourrai à la peine*, rien ne me fera renoncer à ce que j'ai entrepris.

— Prov. *On ne sait ni qui meurt ni qui vit*, se dit pour marquer l'incertitude de la vie : *Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il a prêté, car* ON NE SAIT QUI MEURT NI QUI VIT. (Acad.)

— Prov. *Un lièvre va toujours mourir au gîte*, après de longs voyages, on aime rentrer dans son pays.

— *Mourir de faim*, n'avoir pas les moyens d'exister.

— Par dénigr. Substantiv. : *Un meurt-de-faim*, un homme qui n'a pas de quoi vivre.

— Par exagér. : *Je* MOURRAIS *d'ennui si je n'avais pas cent choses à faire*. (Volt.) *Je crois que le pauvre garçon* MOURRA *de joie en me voyant*. (Regn.)

On peut mourir d'ennui, si l'on n'y prend pas garde. (C. Del.)

— *Mourir d'envie de*, désirer vivement : *Elle avait ouï parler des improvisatrices, et* MOURAIT D'ENVIE *d'en entendre une*. (Mérim.)

— Par extens. Éprouver des altérations successives qui préparent et amènent la mort : *Nous* MOURONS *tous les jours, chaque jour nous dérobe une partie de notre vie, et nous avance d'un pas vers le tombeau*. (Mass.)

— Par anal. Il se dit des arbres et des plantes : *Ces arbres ne viennent pas bien dans les sables ; ils y* MEURENT *tous*. (Acad.)

— Fig. Il se dit des choses dont l'activité finit peu à peu : *Ce feu* MOURRA *si l'on n'y met du bois. Le boulet de canon vint* MOURIR *là*. (Acad.)

La vague sans bruit vient *mourir* sur le sable. (Font.)

— Fig. Il se dit des États, des institutions : *Les États, les empires* MEURENT *comme les hommes*. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi des œuvres de l'esprit, des ouvrages de l'art : *Les ouvrages de cet auteur, de ce peintre, de ce sculpteur ne* MOURRONT *jamais*. (Acad.) *Les prôneurs fastidieux ne sauraient empêcher un poëme fastidieux de* MOURIR *de mort subite*. (La H.)

— Mor. *Sa gloire, son nom ne* MOURRA *jamais. Ses passions ne durent guère, elles* MEURENT *bientôt*. (Acad.)

— En parl. des sons, des couleurs, Finir par une dégradation insensible : *Les sons arrivent en* MOURANT *jusqu'à mon oreille. Dans ce tableau, les couleurs se perdent, en* MOURANT, *les unes dans les autres*. (Acad.)

= **Se mourir**, v. pr. Être sur le point de mourir; il n'est usité qu'au prés. et à l'imp. de l'indicatif : *Madame* SE MEURT ! *Madame est morte*. (Boss.) *Je fus frappé d'une douleur mortelle en voyant que cette jeune fille* SE MOURAIT. (Mariv.)

— Par anal. *Le feu* SE MEURT; *votre lampe* SE MEURT. (Acad.)

MOURON, n. m. Bot. Petite plante à fleurs bleues ou rouges, de la famille des Primevères, qu'on nomme aussi *Anagallis* : MOURON *bleu, rouge*.

— *Mouron des oiseaux*, petite plante à fleurs blanches, qui sert principalement à la nourriture des petits oiseaux.

— Zool. Lézard jaune, tacheté de noir.

MOURRE, n. f. (*morra*; ital.) Anc. Jeu qui consistait à deviner le nombre de doigts qu'élevait ou abaissait celui contre lequel on jouait : *Les Italiens jouent beaucoup à la* MOURRE. (Acad.) *Au lieu de me parler, il s'amuse à jouer à la* MOURRE. (Mol.)

MOUSQUET, n. m. (*moschetto*; ital.) Pron. *mousskè*. — Arme à feu, en usage avant le fusil; on le faisait partir au moyen d'une mèche allumée : *Trois gros* MOUSQUETS *tout garnis de nacre de perle, avec les fourchettes assortissantes*. (Mol.)

Laissez là ces *mousquets* trop pesants pour vos bras. (Boil.)

— *Porter le mousquet*, être soldat dans l'infanterie : *Il a longtemps* PORTÉ LE MOUSQUET. (Acad.)

— Prov. *Crever comme un vieux mousquet*, mourir d'excès et de débauche.

MOUSQUETADE, n. f. Pron. *mouss-ke-tad*. — Coup de mousquet : *Il fut blessé d'une* MOUSQUETADE. *Il essuya quelques* MOUSQUETADES. (Acad.) *Le bruit des* MOUSQUETADES *m'était devenu si familier que je n'y faisais pas la moindre attention*. (Ph. Chasles.)

— Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment par un corps de gens armés : *Nous avons essuyé une* MOUSQUETADE *de quelques braconniers*. (Acad.) *Le bonheur le préserva d'une* MOUSQUETADE *qu'il reçut dans les tranchées*. (La Rochef.)

MOUSQUETAIRE, n. m. Pron. *mouss-ke-tèr*. — Anc. Soldat à pied armé du mousquet.

— Au pl. Cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux : *Les* MOUSQUETAIRES *gris. Les* MOUSQUETAIRES *noirs. Entrer dans les* MOUSQUETAIRES. (Acad.)

MOUSQUETERIE, n. f. (*moschetteria*; ital.) Pron. *mouss-ke-trî*. — Décharge de plusieurs fusils tirés en même temps : *C'était une affaire de* MOUSQUETERIE, *il n'a pas été tiré un seul coup de canon. Il a essuyé toute la* MOUSQUETERIE *de l'ennemi, tout le feu de la* MOUSQUETERIE. *Une décharge de* MOUSQUETERIE. (Acad.)

MOUSQUETON, n. m. (*moschettone*; ital.) Pron. *mouss-ke-ton*. — Espèce de fusil à canon court, et dont le calibre est égal à celui du mousquet : *Charger, tirer un* MOUSQUETON. (Acad.) *Que quatre ou cinq de mes gens prennent des* MOUSQUETONS *pour l'escorter*. (Mol.)

Je le verrai crever comme un vieux *mousqueton*. (Regn.)

— Fusil de cavalerie : *On compte trois modèles différents de* MOUSQUETONS, *pour la grosse cavalerie, les hussards et la gendarmerie*. (Acad.)

MOUSSACHE, n. f. Pron. *mou-ça-ch*. — Comm. Sorte de fécule très-fine et très-blanche que fournit le manioc; on l'emploie pour empeser le linge.

MOUSSAILLON, n. m. Mar. Jeune mousse.

MOUSSE, adj. des 2 g. En parl. des instruments de fer, Dont la pointe ou le tranchant est usé : *Cette cognée est* MOUSSE. *Pointe* MOUSSE. (Acad.) *Des dents molaires presque carrées et à grosses pointes* MOUSSES. (Buff.) *L'on connaît l'âge du chien par les dents, qui, à mesure qu'il vieillit, deviennent* MOUSSES *et inégales*. (Acad.)

MOUSSE, n. m. (*moço*, jeune valet; esp.) Mar. Jeune apprenti matelot : *On l'a vu* MOUSSE *de vaisseau*. MOUSSE *de proue, de poupe*. (Acad.)

MOUSSE, n. f. Bot. Plante cryptogame menue, herbacée, qui naît sur les pierres, sur les troncs d'arbres, etc., où elle forme d'ordinaire une sorte de gazon ou de duvet serré : *La famille des* MOUSSES. *Se coucher sur la* MOUSSE. *Un lit de* MOUSSE. MOUSSE *de chêne*. (Acad.) *Les* MOUSSES *et les gramens entretiennent la fraîcheur des racines des arbres élevés*. (Cuv.)

Les mousses, les lichens qui bravent la froidure,
Du Russe, presque seuls, parent le long hiver. (Del.)

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, un homme qui change souvent de profession ne s'enrichit pas.

— *Mousse de Corse*, fucus menu et rougeâtre qu'on emploie en médecine comme vermifuge.

— Espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes : *On pêcha une carpe qui avait un doigt de* MOUSSE *sur la tête*. (Acad.)

— Par anal. Écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs, comme la bière, le chocolat, l'eau de savon, etc. : *La* MOUSSE *de la bière du savon. La* MOUSSE *pétillant du vin de Champagne*. (Ac.)

Parlez d'un vin d'Aï, dont la *mousse* odorante
Déborde à flots pressés la coupe transparente. (M. J. Chén.)

— Art. cul. Espèce de crème fouettée dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. : MOUSSE *au chocolat, à la vanille*, etc. (Acad.)

MOUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Mousser.

— Qu'on a fait mousser : *Chocolat* MOUSSÉ.

MOUSSEAU, adj. m. Techn. Il se dit du pain fait avec de la farine de gruau : *Pain* MOUSSEAU.

MOUSSELINE, n. f. (*Mosul*, n. pr. de ville.) Toile de coton claire et ordinairement très-fine : *Belle* MOUSSELINE. MOUSSELINE, *unie, rayée*. MOUSSELINE *des Indes. Cravate, robe de* MOUSSELINE. (Acad.)

MOUSSELINETTE, n. f. Comm. Mousseline légère.

MOUSSELINIER, ÈRE, adj. Techn. Personne qui fabrique ou vend de la mousseline : *Le* MOUSSELINIER *dit que les entraves mises à l'entrée des fils l'empêchent de prospérer*. (Blanqui.)

MOUSSER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Il se dit des liquides sur lesquels il se fait de la mousse : *Le vin de Champagne* MOUSSE *plus que les autres vins. Faire* MOUSSER *le chocolat*. (Acad.) *Blanche comme le lait, l'eau* MOUSSE *et bondit sur les rochers*. (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Faire mousser un succès, un petit avantage*, le présenter, le raconter de manière à le faire croire plus important qu'il n'est en effet.

MOUSSERON, n. m. Bot. Vulg. Agaric d'une odeur et d'une saveur agréables, qui naît ordinairement sous la mousse : *Manger des* MOUSSERONS. *Un pain aux* MOUSSERONS. (Acad.)

MOUSSEUX, EUSE, adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse : *Vin de Champagne* MOUSSEUX. *Cette bière est bien* MOUSSEUSE.

.. Prends soin d'ordonner un somptueux repas :
Que le vin de Champagne au moins n'y manque pas;
Du *mousseux*. (Dest.)

— Abusiv. Couvert de mousse : *Rose* MOUSSEUSE. || V. *Moussu*.

Sur le tronc *mousseux* des ormeaux
La vigne avec grâce s'appuie. (Lam.)

MOUSSOIR, n. m. Pron. *mou-çoar*. — Techn. Ustensile pour faire mousser le chocolat.

MOUSSON, n. f. (*mouson*; ar.) Mar. Vent réglé et périodique de la mer des Indes, qui souffle six mois d'un côté, et les autres six mois du côté opposé :

La MOUSSON *du sud-ouest. La* MOUSSON *du nord-est. Les variations de la* MOUSSON. *Les* MOUSSONS *ne se font pas sentir au delà de tel degré de latitude.* (Acad.)

— Saison de ces vents : *Attendre la* MOUSSON *d'été, la* MOUSSON *d'hiver. Naviguer dans la* MOUSSON *pluvieuse.* (Acad.)

MOUSSU, UE, adj. Qui est couvert de mousse : *Un arbre, un tronc* MOUSSU. *Une pierre* MOUSSUE. *Une rose* MOUSSUE. *Cette carpe était si vieille qu'elle avait la tête toute* MOUSSUE. (Acad.)

MOUSTACHE, n. f. Pron. *mouss-ta-ch.* — Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure : *Grande, belle* MOUSTACHE. MOUSTACHE *retroussée. Relever sa* MOUSTACHE. (Acad.) *Sa bouche pincée était encadrée par deux petites* MOUSTACHES *grises et une royale.* (A. de Vigny.) *La gravité et le caractère brillant de ces nations se manifeste par les lunettes et les* MOUSTACHES. (Montesq.)

— Fig. et fam. *Vieille moustache*, soldat qui a vieilli dans le service, qui a longtemps fait la guerre.

— Fig. et fam. *Brûler la moustache à quelqu'un*, lui tirer un coup de pistolet à bout portant.

— *Enlever quelque chose à quelqu'un jusque sur la moustache*, l'enlever en sa présence et malgré lui : *Les ennemis sont venus pour défendre cette place, on* LA LEUR A ENLEVÉE SUR LA MOUSTACHE.

Un financier viendra qui *sous votre moustache*
Enlèvera la belle... (La F.)

— Pop. *Donner sur la moustache à quelqu'un*, le frapper au visage.

— Par anal. Longs poils que certains quadrupèdes ont autour de la gueule ; comme les chats, les lions : *Par sa queue courte et sa longue* MOUSTACHE, *le porc-épic approche beaucoup plus du lièvre que du cochon.* (Buff.)

— Mar. N. pl. Sortes de petites balancines, pour la vergue barrée et la civadière.

— Techn. Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu.

MOUSTILLIER, n. m. V. MOUSTIQUAIRE.

MOUSTIQUAIRE, n. f. Pron. *mouss-ti-kèr.* — Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc.

MOUSTIQUE, n. m. Pron. *mouss-tik.* — Petit insecte d'Afrique et d'Amérique dont la piqûre est très-douloureuse : *Les abeilles ont eu à repousser des myriades de* MOUSTIQUES *et de maringouins, qui attaquaient leurs essaims dans le tronc des arbres.* (Chateaubr.) *Dans cette chambre fraiche et aérée, je n'entendais plus l'agaçant bourdonnement des* MOUSTIQUES. (G. Sand.)

MOÛT, n. m. (*mustum;* lat., m. sign.) Pron. *mou.* — Vin nouveau qui n'a point encore fermenté.

MOUTARD, n. m. Popul. Enfant ; jeune garçon, bruyant.

MOUTARDE, n. f. (*mustum ardens*, moût brûlant ; lat.) Genre de plantes de la famille des Crucifères ; qu'on appelle aussi Sénevé ; on la trouve communément dans les champs pierreux et parmi les blés.

— Graine de sénevé : *Semer de la* MOUTARDE. *Graine de* MOUTARDE.

— Art culin. Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût, du vinaigre, et qu'on sert sur les tables pour manger avec les viandes : MOUTARDE *commune, grise. De la* MOUTARDE *fort piquante. De la* MOUTARDE *qui monte au nez.* (Acad.)

— Prov. et fig. *S'amuser à la moutarde*, s'arrêter à des bagatelles ; à des choses inutiles : *Vous vous* ÊTES AMUSÉ À LA MOUTARDE, *tandis que les autres faisaient leurs affaires.* (Acad.)

— Prov. et fig. *La moutarde lui monte au nez*, il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait.

— Prov. et fig. *C'est de la moutarde après dîner*, cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin.

— Prov. *Sucrer la moutarde*, modérer l'expression de sa colère, de son mécontentement.

MOUTARDIER, n. m. Petit vase servant à mettre la moutarde : MOUTARDIER *d'étain, d'argent, de porcelaine.* (Acad.)

— Celui qui fait et vend de la moutarde.

— Fig. et fam. *Il se croit le premier moutardier du pape*, se dit d'un homme médiocre qui a une grande opinion de lui-même, et fait l'important.

MOUTE n. f. Vulg. Chatte : *J'ai retrouvé mon abbé, ma* MOUTE, *ma chienne, mon mail, mes maçons.* (M[me] de Sév.)

MOUTIER, n. m. Anc. Monastère.

— Prov. *Il faut laisser le moutier où il est*, il ne faut rien changer aux usages reçus.

MOUTON, n. m. Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants de la famille de Eléphiens ; c'est un animal dégénéré qui parait provenir du Mouflon d'Afrique.

— Plus particul. Bélier châtré que l'on engraisse : *Gros* MOUTON. MOUTON *gras.* MOUTON *de Berry, de Beauvais. Peau de* MOUTON. *Tondre des* MOUTONS. (Acad.)

— Particul. Viande de mouton : *Du* MOUTON *bien tendre. Le* MOUTON *est une viande noire.* (Acad.)

— Par extens. Béliers, brebis, agneaux, quand ils sont en troupes : *Un troupeau de* MOUTONS. *Garder les* MOUTONS. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un mouton, il est doux comme un mouton*, il est d'une humeur fort douce, fort traitable.

— Prov. *Il ressemble aux moutons de Berry, il est marqué sur le nez*, se dit d'un homme qui a quelque marque sur le visage.

— Prov. *Le peuple fait comme les moutons*, il fait ce qu'il voit faire d'abord à un autre.

— *Revenir à ses moutons*, reprendre un discours interrompu ; revenir à son sujet :

Or, laissant tout ceci, *retourne à nos moutons.* (Regn.)

— Peau de mouton préparée : *La reliure de ce livre n'est que de* MOUTON.

— Fig. et fam. Homme aposté dans les prisons pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler : *On mit près de lui un* MOUTON *pour le faire jaser.* (Acad.)

— Masse de fer, grosse pièce de bois qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre : *On a enfoncé ces pieux jusqu'à refus de* MOUTON. (Acad.)

— Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue.

— Au plur. Mar. Vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières, lorsqu'elles commencent à être agitées.

MOUTON, ONNE, adj. Qui appartient aux moutons : *Caractère* MOUTON. *Humeur* MOUTONNE. *Dites que j'ai l'âme tendre et* MOUTONNE. (Piron.)

— Qui se compose de moutons : *La gent* MOUTONNE.

MOUTONNAILLE, n. f. (*mouton.*) Pron. *mouto-na-y.* — Ironiq. Hommes qui se laissent toujours conduire par l'exemple.

Le monde n'est que franche *moutonnaille.* (La Font.)

MOUTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Moutonner : *Tête, coiffure* MOUTONNÉE.

— Il se dit quelquefois du ciel et des nuages quand ceux-ci sont blancs et forment des flocons pressés : *Temps* MOUTONNÉ *et femmes fardées ne sont pas de longue durée.* ‖ On dit aussi *Pommelé.*

— Man. Il se dit de la tête du cheval, quand, vue de côté, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez : *Les chevaux arabes ont la tête belle, petite et assez ordinairement* MOUTONNÉE. (Buff.)

MOUTONNEMENT, adv. Néol. A la manière des moutons.

MOUTONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. Il n'est guère d'usage qu'au participe : *Coiffure* MOUTONNÉE. (Acad.)

— Mar. En parl. des eaux de la mer, d'un lac, Commencer à s'agiter et à blanchir : *La mer commence à* MOUTONNER. (Acad.) *Le vent devient frais et les vagues* MOUTONNENT. (Lam.) *L'eau qui caresse les rochers revenait* MOUTONNER *à mes pieds avec un doux murmure.* (Fr. Wey.)

MOUTONNERIE, n. f. Fam. Simplicité, bêtise.

MOUTONNEUX, EUSE, adj. Mar. Qui moutonne : *Mer* MOUTONNEUSE. *Ciel* MOUTONNEUX.

MOUTONNIER, IÈRE, adj. Fam. Qui est de la nature des moutons :

Qu'un seul mouton se jette à la rivière,
Vous ne verrez nulle âme *moutonnière*
Rester au bord : tous se noieront à tas. (La Font.)

— Par extens. et fam. En parl. des personnes, Qui fait, à la manière des moutons, ce qu'il voit faire, et suit aveuglément l'exemple des autres : *Nation* MOUTONNIÈRE. *Engeance* MOUTONNIÈRE. *Peuple* MOUTONNIER. *La multitude est* MOUTONNIÈRE. (Acad.)

MOUTURE, n. f. Action de moudre du blé : *Il y a des moulins qui font une meilleure* MOUTURE *que les autres. Droit sur les* MOUTURES. MOUTURE *économique.* (Acad.) *La* MOUTURE *coûte aux consommateurs beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois.* (J.-B. Say.)

— Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*, prendre double profit.

— Salaire du meunier : *Ce meunier a pris double* MOUTURE. (Acad.)

— Mélange du froment, du seigle et de l'orge par tiers : *Un setier de* MOUTURE. *La bonne* MOUTURE *vaut seigle.* (Acad.)

MOUVAGE, n. m. Techn. Opération dont le but est de répartir les cristaux dans toute la masse que contient une forme à sucre.

MOUVANCE, n. f. Jurispr. féod. Dépendance d'un domaine à l'égard du fief : MOUVANCE *médiate, immédiate.* (Acad.) *La Bourgogne a été réunie à la couronne par droit de* MOUVANCE *et par l'habileté de Louis XI.* (Volt.) *Cette seigneurie était jadis une des plus riches* MOUVANCES *du royaume.* (H. de Balz.) *La majeure portion de ses revenus résultait de la* MOUVANCE *de ses fiefs.* (Id.)

MOUVANT, part. prés. du v. Mouvant.

MOUVANT, ANTE, adj. Qui a la puissance de mouvoir : *Force* MOUVANTE. *Ce savant a fait un traité des forces* MOUVANTES. (Acad.)

— Qui se meut, qui s'agite :

... Les cèdres plaintifs tordaient leurs bras *mouvants.* (Lam.)

L'œil suit les plis *mouvants* de sa robe flottante. (Del.)

— En parl. du sol, des sables, des terres, Dont le fond n'est pas stable, solide : *Ce sont des terres* MOUVANTES. *Il y a dans cette rivière des sables* MOUVANTS. *Le fond en est* MOUVANT. *Sol* MOUVANT. *Terrain* MOUVANT. (Acad.)

— Fig. *La cour est un terrain mouvant*, il est difficile de s'y tenir longtemps dans une même situation.

— *Tableau mouvant*, tableau où il y a des figures qui se meuvent par un mécanisme caché.

— Fig. Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures : *On a de cet appartement une vue charmante, c'est un* TABLEAU MOUVANT. (Id.)

— Jurisp. féod. Il se disait des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief : *Fief* MOUVANT *d'un autre. La Flandre était autrefois* MOUVANTE *de la couronne.* (Id.)

MOUVANT, n. m. Chass. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans un piége d'autres oiseaux de même espèce.

MOUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Mouver : *Terre* MOUVÉE.

MOUVEMENT, n. m. (*movere*, mouvoir ; lat.) Pron. *mouv-man.* — Transport d'un corps ou de quelqu'une de ses parties d'un lieu, d'une place dans une autre : MOUVEMENT *lent, rapide, égal, inégal, progressif. Donner, imprimer le* MOUVEMENT *à quelque chose. La paralysie lui ôte le* MOUVEMENT *du bras droit. Cet homme est brusque dans tous ses* MOUVEMENTS. *Ce cheval a les* MOUVEMENTS *beaux, des* MOUVEMENTS *doux, gracieux.* (Acad.) *Le* MOUVEMENT *est l'effet d'une cause dont le repos n'est que l'absence.* (V. Cousin.) *C'est du sein même du* MOUVEMENT *que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers.* (Buff.) *Le* MOUVEMENT *est le principe de la vie universelle.* (Kératry.) *J'aperçois dans les corps deux sortes de* MOUVEMENTS, *savoir* MOUVEMENT *communiqué, et* MOUVEMENT *spontané ou volontaire.* (J.-J. Rouss.)

D'air et de *mouvement* je sens que j'ai besoin. (Ancelot.)

— *Se donner bien du mouvement*, agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour réussir : *C'est un homme qui se donne bien du* MOUVEMENT. (Acad.) *Je vais* ME DONNER *pour vous de* NOUVEAUX MOUVEMENTS. (Lesage.)

— *Être en mouvement*, être sur pied ; agir activement dans un but déterminé : *Toute la police* EST EN MOUVEMENT. (J.-J. R.)

— *Mouvement de terres*, transport de terres végétales d'un lieu dans un autre : *Le propriétaire de ce parc a dépensé beaucoup d'argent* EN MOUVEMENTS DE TERRE. (Acad.)

— Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace : MOUVEMENT *local, absolu, relatif, simple, composé.* MOUVEMENT *d'oscillation, d'ondulation, de vibration, de libration, de rotation.* (Acad.) *Le* MOUVEMENT *de la mer d'orient en occident est continuel et constant.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Mouvement perpétuel*, se dit d'une personne qui a une excessive activité de corps : *Il ne saurait rester en place, c'est le* MOUVEMENT PERPÉTUEL. (Acad.)

— Fig. *Chercher le mouvement perpétuel*, chercher la solution d'une question insoluble.

— Astr. Révolution, marche réelle ou apparente des corps célestes : MOUVEMENT *des astres.* MOUVEMENT *d'un globe autour de son centre.* MOUVEMENT *d'orient en occident.* MOUVEMENT *apparent.* MOUVEMENT *géocentrique, héliocentrique.* (Acad.)

— Méd. Toute fonction animale qui change la situation, la figure de quelque partie intérieure ou extérieure du corps : *La respiration, la circulation du sang, l'action de marcher, etc., sont des* MOUVEMENTS *animaux. Il demeura sans pouls et sans* MOUVEMENT. (Acad.) *Dans les chevaux les épaules et les hanches sont les deux centres de* MOUVEMENT. (Buff.)

— Art milit. Marches, évolutions, manœuvres d'une armée, d'une troupe : *La science du* MOUVEMENT *des troupes.* MOUVEMENT *savant, judicieux. Ce* MOUVEMENT *a été bien exécuté. On fit faire divers* MOUVEMENTS *à l'armée pour attirer l'ennemi au combat.* (Ac.) *La difficulté était immense devant un adversaire qui excellait surtout, à la guerre, dans l'art des grands* MOUVEMENTS. (Thiers.)

— *Mouvement en avant, en arrière*, celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille.

— *Mouvement en avant*, mouvement qu'on fait pour se rapprocher de l'ennemi; par oppos. à *Mouvement rétrograde*, celui qu'on fait pour s'en éloigner.

— Variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie : *Le* MOUVEMENT *de cette prison, de cet hôpital est considérable. On fait chaque jour la feuille de* MOUVEMENT *d'une prison, d'un régiment.*

— Par anal. *Le mouvement de la population d'une ville.* || *Le mouvement d'un port*, nombre des navires qui entrent, qui partent, etc.

— Comm. Variations de prix des denrées, des marchandises : *Il y a eu cette semaine de grands* MOUVEMENTS, *beaucoup de* MOUVEMENT *dans le prix des denrées, dans le cours de la bourse.* (Acad.) *Sans le droit de propriété, il n'y aurait ni* MOUVEMENT *dans la richesse, ni émulation dans l'industrie.* (Troplong.)

— Mus. Degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure : *Cette pièce est d'un* MOUVEMENT *lent, d'un* MOUVEMENT *animé.* (Acad.)

— *Presser, ralentir le mouvement*, battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer ni l'altérer.

— *Air de mouvement*, air dont la mesure est très-marquée : *Les contredanses, les valses sont des airs de* MOUVEMENT. (Acad.)

— *Chanter, jouer de mouvement*, bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant.

— Passage, progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble : MOUVEMENT *direct, contraire, oblique.* (Acad.)

— Peint. Expression des mouvements du corps et des affections de l'âme : *Cette figure n'a pas de* MOUVEMENT, *est sans* MOUVEMENT. (Acad.)

— Variété, diversité agréable dans un paysage : *Ce peintre met du* MOUVEMENT *dans ses paysages.* (Ac.)

— *Mouvements de terrain*, succession et diversité des plans d'un terrain : *Ce jardinier a tiré un grand parti des* MOUVEMENTS *du* TERRAIN. (Acad.) *Les* MOUVEMENTS DU TERRAIN *sont bien sentis dans ce paysage.*

— Littér. Ce qui anime le style, ce qui rend le discours propre à émouvoir les auditeurs : *Son style est sans* MOUVEMENT. *Ces vers ont du* MOUVEMENT. *Il y a de beaux, de grands* MOUVEMENTS *dans ce discours. Les* MOUVEMENTS *de l'éloquence.* (Acad.) *Le style de la discussion a plus de* MOUVEMENTS *que d'images.* (Nisard.)

— Mor. Impulsion, passion, affection de l'âme : MOUVEMENT *naturel, volontaire, involontaire, impétueux. Les* MOUVEMENTS *de l'âme. Il a fait cela par un bon* MOUVEMENT. MOUVEMENT *de colère, de vanité. Il n'a pas fait cela de son propre* MOUVEMENT. (Acad.) *Ne vous laissez aller ni à un premier ni à un second* MOUVEMENT. (Lam.)

Du premier *mouvement*, monsieur, je me défie. (Dest.)

— Agitation, fermentation dans les esprits, petite émeute qui annonce une disposition au trouble, à la révolte : *Il y a des* MOUVEMENTS *dans cette province. On annonce un* MOUVEMENT *dans Paris.* (Acad.) *Quand le peuple est en* MOUVEMENT *on ne comprend pas par où le calme peut y rentrer.* (La Br.)

— Politiq. *Parti du mouvement*, opinion politique qui se prononce en faveur des innovations.

— Sorte d'agitation naturelle des corps et des esprits : *Il y a dans Paris un* MOUVEMENT *qui étonne, qui étourdit les étrangers.* (Acad.)

— Techn. Assemblage des parties qui font aller une horloge, une pendule : *Le* MOUVEMENT *de cette montre, de cette pendule est excellent.*

— Levier coudé et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

MOUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Jard. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse à la surface, y donner une espèce de labour.

— Détacher le sucre de la forme.

MOUVERON, n. m. Techn. Spatule de bois pour remuer le sucre.

MOUVET, n. m. **MOUVETTE**, n. f. V. MOUVOIR.

MOUVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*movere*; lat., m. sign.) Pron. *mou-voar.* — (*Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent; je mouvais, nous mouvions; je mus, nous mûmes; je mouvrai, nous mouvrons; je mouvrais, nous mouvrions; meus, mouvons, mouvez; que je meuve, que nous mouvions; que je musse, que nous mussions; mouvant, mû, mue.*) Remuer; faire aller d'un lieu à un autre; faire changer de place : MOUVOIR *une chose de sa place. Cent hommes ne sauraient* MOUVOIR *cette pierre. Ce ressort* MEUT *toute la machine.* (Acad.) *Je veux* MOUVOIR *mon bras, et je le* MEUS. (J.-J. Rouss.) *Il n'est pas plus facile de concevoir comment la sensation affecte l'âme, que comment la volonté* MEUT *le corps.* (Id.) *La sensitive* MEUT *ses feuilles, en les reployant sur elles-mêmes à l'occasion d'une secousse, d'un choc, et même d'un très-léger attouchement.* (Dutrochet.)

Un fil caché qui *meut* de vils pantins. (V. Hugo.)

— Mor. Exciter, donner quelque impulsion, faire agir : *C'est la passion qui le* MEUT. *C'est la colère qui l'A* MU *à cette action.* (Acad.)

.. Ma volonté, qui me *meut*, qui m'entraîne
Dans le palais de l'âme est-elle esclave ou reine! (Volt.)

— Prov. *L'objet meut la puissance*, la présence de l'objet détermine à l'action.

— *Mouvoir une querelle*, susciter une querelle. || Peu usité.

— Pal. *Tous procès mus et à mouvoir*, tous les procès présents ou futurs.

— Anc. Relever, dépendre d'une autre terre : *Cette terre est vendue à la charge de payer les droits au seigneur dont elle se trouvera* MOUVOIR.

— *Faire mouvoir*, mettre une chose en mouvement, faire qu'elle se meuve : *Voilà le ressort qui* FAIT MOUVOIR *toute la machine. La volonté* FAIT MOUVOIR *les autres facultés.* (Acad.) *Ne parler que pour* FAIRE MOUVOIR *sa langue, quel misérable emploi du don de la parole!* (Andr.)

= **Se mouvoir**, v. pron. *Le pauvre homme ne saurait* SE MOUVOIR. *Un corps qui* SE MEUT *en ligne droite.* (Acad.) *Qu'on construise deux pendules, deux machines pareilles, elles* SE MOUVRONT *de même.* (Buff.) *Les planètes* SE MEUVENT *d'orient en occident.* (Volt.)

MOUVOIR, n. m. Pron. *mou-voar.* — Techn. Outil de bois dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide.

MOXA, n. m. (m. chin.) Pron. *mok-ça.* — Chir. Toute substance brûlée sur la peau, qui la convertit dans une étendue déterminée en une escarre superficielle; sorte de cautère actuel, consistant en un petit cylindre d'ouate ou de moelle de soleil, ou bien d'une mèche de coton trempée dans une solution de chlorate de potasse : *On lui a appliqué deux ou trois* MOXAS. *Le* MOXA *peut être appliqué sur tous les points du corps où la peau est profondément doublée de tissus cellulaires.* (Sédillot.)

MOYAU, n. m. Pron. *moa-ió.* — Techn. Poutre que l'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

MOYE, n. f. Pron. *moa.* — Techn. Couche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait déliter; surface tendre d'une pierre dure.

MOYÉ, ÉE, adj. Qui contient des moyes : *Pierre* MOYÉE.

— Il se dit aussi d'une pierre sciée en deux.

MOYEN, IENNE, adj. Pron. *moa-iain, ièn.* — Qui tient le milieu entre deux extrémités : *Il n'est ni grand ni petit, il est de* MOYENNE *grandeur, de* MOYENNE *taille. Il n'a ni trop ni trop peu d'enbonpoint, il est de* MOYENNE *grosseur.* (Acad.) *Dante était de stature* MOYENNE. (Lamenn.) *Le poids* MOYEN *d'un œuf de poule ordinaire est d'environ une once six gros.* (Buff.) *Cette province est grande comme un des départements* MOYENS *de la France.* (Sismondi.)

— *Des médailles de moyen bronze*, ou absol. *Du moyen bronze*, des médailles de bronze d'une médiocre grandeur.

— *Être de moyen âge*, n'être ni jeune ni vieux.

— *Auteurs de la moyenne latinité*, auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère, ou environ, jusqu'à la décadence de l'empire.

— Fam. *Femme de moyenne vertu*, femme d'une conduite suspecte, d'une réputation équivoque.

— *La moyenne région de l'air*, la région de l'air qui est entre la haute et la basse : *Les météores se forment dans la* MOYENNE RÉGION DE *l'air.* (Acad.)

— Log. *Moyen terme*, la partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance.

— Les deux termes du milieu d'une proportion : *Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des* MOYENS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Moyen terme*, parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées : *Proposer, prendre un* TERME MOYEN. (Acad.)

— Mathém. *Moyenne proportionnelle géométrique*, quantité moyenne entre deux autres, en ce sens qu'elle a avec la première le même rapport géométrique que la seconde a avec elle : *Quatre est* MOYENNE PROPORTIONNELLE *entre deux et huit.* || *Moyenne proportionnelle arithmétique*, quantité moyenne entre deux autres, qui excède autant la plus petite qu'elle est surpassée par la plus grande. || Simpl. *Moyenne proportionnelle*, ou *Moyenne.*

— Gramm. *Verbe moyen*, verbe qui, dans quelques langues, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens soit pour les terminaisons : *Les Grecs avaient des verbes* MOYENS. || On dit de même, *Voix* MOYENNE, et *aoriste* MOYEN, *parfait* MOYEN.

— *Écrire en moyen*, employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine, qui est entre les deux.

MOYEN, n. m. (*medium*, milieu, centre; lat.) Pron. *moa-iain.* — Ce qui sert pour parvenir à quelque fin : *Bon, mauvais* MOYEN. *Proposer, suggérer, fournir un* MOYEN *à quelqu'un. Il n'a pas le* MOYEN, *les* MOYENS *de subsister. Il ne suffit pas que la fin soit bonne, il faut aussi que les* MOYENS *soient justes. Qui veut la fin veut les* MOYENS. (Acad.) *Faisons des peines attachées à notre état des* MOYENS *de salut.* (Mass.) *Un des plus sûrs* MOYENS *pour empêcher un homme d'être plaisant, c'est de lui dire, Je veux que vous le soyez.* (Boil.) *Les êtres sont tous réciproquement fins et* MOYENS, *les uns relativement aux autres.* (J.-J. Rouss.) *L'homme est le grand* MOYEN *employé par Dieu pour sauver l'homme.* (Dupanl.) *Le peintre n'a fait emploi d'aucun* MOYEN *de convention.* (Vitet.)

— Pouvoir, faculté de faire quelque chose : *Je vous prie de faire cela, si vous en avez le* MOYEN. *Je ne puis lui rien donner, je n'en ai pas le* MOYEN. (Acad.)

— *Il n'y a pas moyen de faire cela*, la chose dont il s'agit ne se peut faire. || Dans le m. sens et interrogativ. : *Vous voulez que je fasse telle chose,* LE MOYEN? QUEL MOYEN? *Le* MOYEN *d'y réussir?* (Acad.)

— Elliptiq. *Le moyen que* suiv. du subjonctif :

Le moyen qu'il te voie et ne t'adore pas! Corn.)

— Entremise, aide, assistance, secours : *Il a obtenu un emploi par le* MOYEN *d'un tel, par le* MOYEN *de ses amis. C'est par votre* MOYEN *que j'ai été admis dans cette maison.* (Acad.)

— Au pl. Richesses, facultés pécuniaires : *Je ne connais pas ses* MOYENS. *Ses* MOYENS *ne sont pas considérables. Ce petit emploi ajoute à ses* MOYENS. (Acad.)

— Facultés morales et physiques : *Cet enfant a peu de* MOYENS. *Cet orateur aurait un débit plus heureux s'il savait ménager ses* MOYENS. (Acad.)

Moi, j'ai tous mes *moyens*, et mon jeu sera sage. (C. Del.)

— Pal. Raisons qu'on apporte pour établir les conclusions qu'on a prises : *Déduire ses* MOYENS. *Faire valoir ses* MOYENS. *Réfuter les* MOYENS. *L'avocat n'a pas plaidé ses* MOYENS. (Acad.)

— Fin. *Voies et moyens*, revenus de tous genres que l'État applique à ses dépenses : *On va discuter le budget des voies et* MOYENS. (Acad.)

— Jeux. Il se dit au trictrac, des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé : MOYEN *pour remplir.* MOYEN *pour compter.* MOYENS *simples.*

= **Au moyen de**, loc. prép. En conséquence de, avec, par : AU MOYEN DU *payement qui lui a été fait, il promit de s'acquitter.* AU MOYEN DE *la démarche que je ferai pour vous,* AU MOYEN *de la lettre que vous écrivez, nous réussirons.* (Acad.)

— Ce mot suivi d'un complément prend tantôt la prép. *de*, tantôt la prép. *pour* : *Plus nous aurons de sujets de comparaison, de côtés différents, de points particuliers sous lesquels nous pourrons envisager notre objet, plus aussi nous aurons de* MOYENS POUR *le connaître.* (Buff.)

MOYENNANT, prép. Pron. *moa-iè-nan.* — Au moyen de : *L'État ne peut déposséder un propriétaire que pour cause d'utilité publique et* MOYENNANT *indemnité.* (Troplong.) *Je lui remettrai mille francs,*

MOYENNANT *que nous venons quittes*. (Acad.)

= **Moyennant que**, loc. conj. A condition que.

MOYENNE, n. f. Pron. *moi-ien*. — Anc. Petit canon de deux à trois kilogrammes de balle, que l'on plaçait sur le pont d'une galère.

MOYENNEMENT, adv. Pron. *moi-iè-nemen*. — Médiocrement : *Être* MOYENNEMENT *riche*. ‖ Vieux.

MOYENNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*moyen*.) Pron. *moi-ie-né*. — Procurer une chose par son entremise : MOYENNER *un accommodement, une réconciliation entre deux personnes*. MOYENNER *une entrevue*. (Acad.) ‖ Vieux.

MOYER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *moi-ié*. — Techn. Scier une pierre de taille en deux parties égales.

= **Se moyer**, v. pr. Être scié par le milieu : *Les pierres de taille se moyent*.

MOYÈRE, n. f. Pron. *moi-ier*. — Agric. Marais souvent de roseaux.

MOYETTE, n. f. Pron. *moi-iet*. — Agricult. Petite meule que l'on fait dans les champs pour garantir les blés de la pluie.

MOYEU, n. m. (*modius*, milieu; lat.) Pron. *moi-ieu*. — Milieu de la roue d'une voiture; gros morceau de bois tourné, où s'emboîtent les rais et dans le creux duquel entre l'essieu : *Les* MOYEUX *de deux voitures qui casse. L'essieu est hors du* MOYEU. (Acad.)

— Jaune de l'œuf : *Les œufs de [illegible] sont d'un blanc verdâtre, et le* MOYEU *est rouge*. (Buff.)

— Hortic. Espèce de prune confite : *Un pot de* MOYEUX. (Acad.)

MOZARABE, n. m. (m. esp.) Chrétien d'Espagne venus des Maures et des Sarrasins.

— Adjectiv. Qui appartient au culte des Maures : *Missel* MOZARABE.

MOZARABIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Mozarabes.

MOZETTE, n. f. Camail d'un évêque : *Le pape se tenait en rochet et en* MOZETTE *dans la salle de ses audiences ordinaires*. (Chateaubr.)

MU, UE, part. pass. du v. Mouvoir : *Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que les mouvements sont reçus, augmentés*. (Montesq.) *Les événements de ce monde, si importants qu'ils nous paraissent, sont quelquefois mus par les plus petits ressorts*. (M^me de Staël.)

MUABILITÉ, n. f. Néol. Qualité de ce qui est muable.

MUABLE, adj. des 2 g. Changeant, variable : *Le vent est bien* MUABLE *aujourd'hui. La volonté est* MUABLE. *Il n'y a rien de certain en ce monde, tout est* MUABLE. (Acad.) ‖ Peu usité.

MUANCE, n. f. (*mutare*, changer; lat.) Mus. Changement d'une note en une autre, pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant : *Depuis l'adoption de la note si, qui complète la gamme, on ne se sert plus de* MUANCES. (Acad.)

MUANT, part. prés. du v. Muer.

MUANT, n. m. Techn. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

MUCÉDINÉ, ÉE, adj. (μύκης, champignon; gr.) Bot. Qui ressemble à une moisissure.

= **Mucédinées**, n. f. pl. Bot. Groupe de champignons qui renferme les Moisissures.

MUCILAGE, n. m. Substance végétale de nature visqueuse et nourrissante, qui se trouve en grande quantité dans les racines des plantes.

— Pharm. Liquide épais et visqueux formé par la solution d'une gomme dans l'eau.

MUCILAGINEUX, EUSE, adj. Pron. *mu-si-la-ji-neu, neuz*. — Qui contient ou qui est de la nature du mucilage : *Racine, plante* MUCILAGINEUSE.

— Anat. *Glandes mucilagineuses*, glandes destinées à filtrer les humeurs visqueuses.

MUCINE, n. f. Chim. Substance mucilagineuse qui accompagne le gluten dans les végétaux.

MUCOSITÉ, n. f. Méd. Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent en plus ou moins grande quantité.

MUCRONE, n. m. (*mucro*, pointe; lat.) Bot. Espèce de piquant court, droit et raide.

MUCRONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se termine par une petite pointe droite et raide.

— *Arme mucronée*, arme qui a une pointe aiguë.

MUCUS, n. m. (m. lat.) Pron. *mu-cuss*. — Méd. Toute sécrétion qui provient des membranes muqueuses; mucosité.

MUDDE, n. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suisse.

MUDER, v. tr. ou act. 1^re conj. Mar. Faire passer, pendant un virement de bord, la vergue ou l'antenne d'un côté à l'autre, pour que les voiles ne changent pas le nuit.

MUE, n. f. (*muer*.) Zool. Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, à certaines époques de l'année : *Cet oiseau est à la première, à la seconde, à la troisième mue*. (Acad.) *La mue de la tête des cerfs commence lorsque l'hiver est doux*. (Buff.) *La plupart des oiseaux sont malades et souffrants dans la mue*. (Id.) *La mue des poules n'est autre chose que la chute des vieilles plumes, qui se détachent comme les vieilles feuilles des arbres*. (Id.)

— Temps où ces changements se font : *Les poules pondent indifféremment pendant toute l'année, excepté pendant la mue*. (Buff.)

— Fauconn. *Autour de trois mues*, autour qui a mué trois fois, qui a trois ans.

— Dépouille d'un animal qui a mué. *Mue de cerf*, son bois. *Mue de serpent*, la peau que le serpent a laissée.

— Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue, la volaille pour l'engraisser : *Mettre des chapons, des oisons en mue*. (Acad.) *On engraisse les canards en les mettant sous une cage ou mue à poulets, et en leur administrant une quantité suffisante de graines ou de son [illegible]*. (Tessier.)

— *Se tenir en mue*, vivre dans la retraite :

C'est donc cela qu'elle se tenait en mue. (La Font.)

— Prov. *Être en mue*, être en prison; garder la chambre pour cause de santé.

MUÉ, ÉE, part. pass. du v. Muer. Qui a mué : *Oiseau mué. Voix muée*. (Acad.)

MUEL, n. m. Pron. *mu-èl*. — Anc. Sorte de règle de maçon : *Tirer la droiture d'une muraille au muel*.

MUER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *mu-é*. — En parl. des animaux, Changer de poil, de plumes : *Ce cheval a mué. C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent*. (Acad.)

Un paon muait, un geai prit son plumage,
Puis après se l'accommoda. (La F.)

— Par anal. En parl. de la voix. Changer, devenir plus grave : *Sa voix commence à muer. La voix lui a mué*. (Acad.)

— Anc. mus. v. n. Exécuter une muance; changer de ton et de manière de solfier.

MUET, ETTE, adj. (*mutus*; lat., m. sign.) Pron. *mu-è, ète*. — Qui est privé de l'usage de la parole, qui est affecté de mutisme, naturellement ou par accident : *Ceux qui sont sourds de naissance sont muets. Il est sourd et muet. Il est muet comme un poisson*. (Acad.) *Elle est devenue muette sans que jusqu'ici on ait pu en savoir la cause*. (Mol.)

— Fam. *N'être pas muet*, parler beaucoup; parler avec assurance : *Je vous assure qu'il n'est pas muet*. (Acad.)

— Par extens. Qui est momentanément incapable de parler : *La frayeur le rendit muet. Il demeura muet d'étonnement*. (Acad.)

— Fig. *Sa bouche reste muette*. (Acad.)

— Par anal. *Les lois sont muettes sur ce point*. (Acad.) *Voici un de ces événements [illegible] sur lesquels les lois restent muettes*. (Volt.)

— Poétiq. et par analogie.

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles. (Rac.)

— Fig. et mor. en parl. des choses : *Les grandes joies sont muettes aussi bien que les grandes afflictions*. (Acad.)

Une muette horreur semblait les glacer tous. (Thom.)

— En parl. des choses inanimées qui ont une expression, une signification : *La peinture est un langage muet. Le loi est un juge muet. Ses regards étaient de muets interprètes de son amour*. (Acad.)

— Théât. *Jeu muet*, jeu par lequel un acteur exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté.

— *Scène muette*, jeu au moyen duquel plusieurs personnages qui ne parlent pas expriment leurs divers sentiments.

— Gramm. *H muette*, celle qui n'est point aspirée, comme dans ce mot, *homme*.

— *E muet*, l'e féminin, tel qu'il se prononce dans les mots : *Bonne, femme, crime, etc.*

— Substantiv. Personne privée de l'usage de la parole : *Un muet. Une muette. Il a fait le muet*. (Acad.)

Le muet parle au sourd étonné de l'entendre. (L. Rac.)

— Au pl. Gens attachés au service des sultans et qui ne s'expriment jamais que par signes : *Le sultan lui envoya les muets qui l'étranglèrent*. (Ac.) *Des muets venaient les servir et leur apporter à manger*. (Volt.)

Dans les mains des muets viens la voir expirer. (Rac.)

MUETTE, n. f. Petite maison bâtie, soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie au temps de la mue.

— Pavillon servant de rendez-vous de chasse.

— Véner. Gîte où le lièvre a fait ses petits.

MUEZZIN ou MUEZZIN, n. m. Rel. Officier attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, l'heure de la prière : *Un* MUEZZIN *monta pour la première fois sur cette tour, pour appeler les musulmans à la prière*. (Lam.)

MUFLE, n. m. (*muffel*; all.) Partie nue et renflée d'une membrane muqueuse qui termine le museau de certains animaux : MUFLE *de taureau, de lion, de léopard, de tigre*. (Acad.) *La corne du rhinocéros préserve d'insulte le* MUFLE, *la bouche et la face*. (Buff.) *La plupart des Francs se laissaient croître leur barbe qu'en dessous de la bouche, afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le* MUFLE *des dogues et des loups*. (Chateaub.)

— Pop. et par injure, visage : *Un* MUFLE *effronté*. (Acad.)

A la fin je pourrai te donner sur le mufle. (Boursault.)

— Sculpt. et architect. Ornements qui représentent les mufles des animaux.

— Bot. *Mufle de veau*. V. MUFLIER.

MUFLIER, n. m. Bot. Plante de la famille des Personnées. *Le* MUFLIER *des jardins*. ‖ Vulg. *Mufle de veau*. (Acad.)

MUFLIÈRE, n. f. Écon. rur. Pièce de forte toile qu'on suspend aux cornes des vaches pour empêcher les veaux de téter.

MUFTI ou MUPHTI, n. m. (*mufti*; ar.) Pron. *mouf-ti*. — Chef de la religion mahométane : *Le* MUFTI *est le souverain interprète de la loi*. (Acad.) *Le* MUFTI *et les ulémas, réunis autour de l'étendard sacré, prononcèrent l'abolition des janissaires*. (Lam.)

MUGE, n. m. Zool. Poisson de mer qui a la tête obtuse et deux petites nageoires sur le dos.

— *Muge volant*. ‖ V. EXOCET.

MUGI, part. pass. invar. du v. Mugir.

MUGIR, v. intr. ou neut. 2^e conj. (*mugire*; lat., m. sign.) Prop. Il se dit du cri du taureau, du bœuf, des vaches : *On entendait* MUGIR *les taureaux. Cette vache* MUGIT *après son veau*. (Acad.)

— Fig. Il se dit de la voix humaine quand on la force et qu'elle approche du mugissement : *Cet homme* MUGISSAIT *de colère. Cet acteur ne parle pas, il* MUGIT. (Acad.)

— Fig. Il se dit du bruit que font les vents et les flots lorsqu'ils sont violemment agités : *On entendait* MUGIR *les flots. Le vent* MUGIT *dans les voiles*. (Acad.) *L'orgueil révolté murmure et* MUGIT *dans son cœur comme la mer*. (Bourd.)

Déjà j'entends les mers mugir les flots troublés. (L. Rac.)

— Par anal. *Le volcan s'ébranle et* MUGIT. (Barthél.)

MUGISSANT, part. prés. du v. Mugir.

MUGISSANT, ANTE, adj. Qui mugit :

Sur le taureau mugissant et terrible
Pleuvent les dards, les lances, les épieux. (Parny.)

A ses dieux mugissants l'Égypte rend hommage. (L. Rac.)

— Fig. *Les aquilons* MUGISSANTS. *Les ondes* MUGISSANTES. *Cet homme a la voix* MUGISSANTE. (Acad.)

MUGISSEMENT, n. m. Pron. *mu-ji-se-man*. — Cri des bœufs, des taureaux et des vaches : *Le* MUGISSEMENT *des taureaux*. (Acad.) *Ce vallon solitaire retentissait du* MUGISSEMENT *de nos bœufs*. (B. de St. P.) *Le* MUGISSEMENT *du buffle est plus fort et plus grave que celui du taureau*. (Cuv.) *L'animal bondit dans l'arène et pousse d'horribles* MUGISSEMENTS. (De Salvandy.)

— Fig. et par anal. : *Le* MUGISSEMENT *de la mer, des vagues, des flots, des vents. Les habitants de l'Islande croient que les* MUGISSEMENTS *de leur volcan sont les cris des damnés*. (Buff.) *Quand cet homme est en colère, ce sont des* MUGISSEMENTS *qu'il fait entendre*. (Acad.)

MUGUET, n. m. Pron. *mu-ghè*. — Bot. Plante qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable : *Cueillir du* MUGUET. *De la fleur de* MUGUET. (Acad.)

MUGUET, n. m. Pron. *mu-ghè*. — Celui qui affecte de se parer avec soin, et d'être galant auprès des dames : *C'est un* MUGUET, *un jeune* MUGUET. *Il fait le* MUGUET. (Acad.)

Voilà, je vous l'avoue, un abominable muguet. (E. Augier.)

Tiens, voilà des muguets qui se mêlent de toi. (V. Hugo.)

MUGUET, ETTE, adj. Pron. *mu-ghè, ghèt*. — Qui appartient aux muguets :

—— Et vous verrez ces vieilles muguettes
D'un œil à témoigner de n'en être point vu. (Mol.)

MUGUET, n. m. Pron. *mu-ghè*. — Méd. Espèce d'aphthe; inflammation assez fréquente chez les nouveau-nés.

MUGUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Mugueter.

MUGUETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *mugh-té*. — Il double la consonne finale du radical, [illegible] les [illegible] par un e muet : *je muguette, ils muguetteront*, [illegible]. — Faire le galant auprès des dames : *Il* MUGUETTAIT *toutes les femmes de son quartier.* (Acad.) *C'est un petit officier qui vous* MUGUETTERA *au printemps.* (Danc.)

— Absol. *Il ne fait que* MUGUETER. (Acad.)

MUID, n. m. Pron. *mui*. — Anc. Mesure dont on se servait pour les liquides et certaines matières sèches : *Un* MUID *de vin. Un* MUID *de blé. Un* MUID *de charbon.* (Acad.)

— Particul. Vaisseau qui contient la mesure d'un muid de liquide : *Rouler, défoncer un* MUID.

— Fam. *Être gros comme un muid*, être très-gros et gras : *L'homme* ÉTAIT [illegible] UN MUID. (Hamilt.)

MUIRE, n. f. (*muria*, saumure; lat.) Techn. Eau salée qui reste après la cristallisation du sel.

— Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel.

MULARD, n. m. Zool. Espèce de canard.

MULASSERIE, n. f. (*mulus*, mulet; lat.) Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIÈRE, adj. f. *Jument mulassière*, jument employée à la production du mulet et de la mule.

MULAT, n. m. Zool. Poisson thoracique.

— Pop. Métis.

MULÂTRE, adj. des 2 g. (*mulet*.) Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse : *Un valet, une servante* MULÂTRE. (Acad.)

— Substantiv. *Un mulâtre. Une mulâtre.* || Quelques-uns disent au fém. *Mulâtresse*.

MULCTÉ, ÉE, part. pass. du v. Mulcter : *Il est horriblement* MULCTÉ *dans cet écrit.* (Volt.)

MULCTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mulctare*, punir; lat.) Pron. *mulk-té*. — Condamner à quelque peine; punir : *On l'a* MULCTÉ. (Acad.)

— Par extens. Maltraiter, vexer.

MULE, n. f. Produit femelle de l'accouplement de l'âne et de la jument : *Comme le mulet, la* MULE *est inféconde.* (Robin.) *Carrosse tiré par des* MULES. (Acad.) *Tu n'as pas fait boire la* MULE. (Bruey.)

— Fam. *Être fantasque, têtu comme une mule*, avoir beaucoup de caprices, beaucoup d'entêtement, d'obstination. || Dans le m. sens : *Elle était d'un entêtement de* MULE. (H. de Balz.)

— Prov. *A vieille mule, frein doré*, on pare une vieille bête pour la mieux vendre. || Fam. et fig. Il se dit d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Prov. et fig. *Ferrer la mule*, profiter sur un achat qu'on fait pour autrui.

Savoir *ferrer la mule* est un art où j'excelle. (Regnard.)

MULE, n. f. Anc. Pantoufle, chaussure sans quartier : *Elle paraît ordinairement en simple déshabillé, sans corps et avec des* MULES. (La Br.)

— Il n'est plus guère usité qu'en parl. de la Pantoufle du pape : *Baiser la* MULE *du pape.* (Acad.)

— Anc. Chaussure de dames que l'on mettait pour se garantir de la crotte. || Aujourd'hui Galoche.

MULES, n. f. pl. Sortes d'engelures qui ont leur siége aux talons : *Avoir les* MULES *aux talons.* (Acad.)

— Art vétér. Crevasses à la peau du paturon et du boulet du cheval : *Ce cheval a des* MULES *dans le paturon.*

MULET, n. m. (*mulus*; lat.) Pron. *mu-lè*. — Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui est impropre à la reproduction : *Le* MULET *qui provient d'un âne et d'une jument brait. Le* MULET *qui est né d'un cheval et d'une ânesse hennit.* (Acad.) *Le* MULET *est têtu et difficile à conduire.* (Robin.)

— Fam. *Être têtu comme un mulet*, être fort opiniâtre : *Il était rétif comme un cheval vicieux, et têtu comme un* MULET. (Buff.)

— Fig. *Être chargé comme un mulet*, être chargé d'un fardeau très-lourd.

— Prov. *Garder le mulet*, attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience : *J'ai* GARDÉ LE MULET *durant quatre heures dans son antichambre.* (Acad.)

— Par extens. Tout animal provenu de deux espèces différentes et qui s'engendre pas : *C'est un animal mi-parti, une espèce de* MULET, *qui ne produit rien.* (Buff.)

— Écon. rur. Il se dit des abeilles et des guêpes qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce : *Des trente ou quarante mille mouches que la même abeille produit, il n'y en a qu'un très-petit nombre de femelles, quinze cents ou deux mille mâles, et tout le reste ne sont que des* MULETS, *ou plutôt des mouches neutres, sans sexe et incapables de produire.* (Buff.)

— Vénér. Cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore refait : *Courir un* MULET.

— Genre de poissons de mer thoraciques, autrement nommés *Muges*.

— Bot. Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce.

MULETIER, n. m. Pron. *mul-tié*. — Conducteur de mulets; valet qui panse les mulets et qui a soin de les charger et de les conduire : *Les* MULETIERS *en Espagne.* (Acad.)

MULETIÈRES, n. f. pl. Pêch. Filet pour les muges ou mulets.

MULETTE, n. f. Mar. Bateau de pêche portugais.

MULIER, n. m. Pêch. Espèce de folle; filet employé pour prendre les poissons nommés *Mulets*.

MULLE, n. m. Zool. Genre de poissons de la famille des Percoïdes, remarquables par leurs belles couleurs et la délicatesse de leur chair.

MULLE, n. f. Comm. Garance de qualité inférieure.

— Adj. : *De la garance* MULLE.

MULON, n. m. Techn. Grand tas de sel qu'on amasse sur le bord de la mer.

MULOT, n. m. Zool. Souris des champs de couleur rousse; campagnol, souris brune et à queue courte : *Le* MULOT *n'habite jamais les maisons et ne se trouve que dans les champs et dans les bois.* (Buff.)

— *Mulot volant*, chauve-souris.

MULOTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. En parl. du sanglier, Fouiller les trous des mulots.

MULOTTE, n. f. Fauconn. Gésier des oiseaux de proie.

— *Avoir la mulotte*, avoir le gésier embarrassé par une humeur gluante et visqueuse.

— Estomac du veau, sac où se trouve la présure.

— Zool. Genre de coquilles analogues aux moules.

MULQUINERIE, n. f. Pron. *mul-kine-ri*. — Fabrique de toiles très-fines. || Commerce, atelier du mulquinier.

MULQUINIER, n. m. Ouvrier en mulquinerie. || Fabricant, marchand de beaux fils.

MULSION, n. f. (*mulgere*, adoucir; lat.) Action de traire les femelles laitières.

MULTICAPSULAIRE, adj. Bot. En parl. du fruit, Qui est formé de beaucoup de capsules partielles.

MULTICAULE, adj. des 2 g. (*multum*, beaucoup, et *caulis*, tige; lat.) Bot. Dont la racine produit beaucoup de tiges.

MULTICOLORE, adj. des 2 g. (*multum*, et *color*, couleur; lat.) Qui est d'un grand nombre de couleurs.

MULTICUSPIDÉ, ÉE, adj. (*multum*, et *cuspis*, pointe; lat.) Bot. Qui a beaucoup de pointes, de dents.

MULTIFIDE, adj. des 2 g. (*multum*, et *findere*, fendre; lat.) Bot. Divisé jusqu'à la moitié, à peu près, par plusieurs incisions aiguës.

MULTIFLORE, adj. des 2 g. (*multum*, et *flos*, fleur; lat.) Bot. Qui porte beaucoup de fleurs.

MULTIFORME, adj. des 2 g. (*multum*, beaucoup, et *forma*, forme; lat.) Qui affecte un grand nombre de formes différentes : *Aristote a eu raison de dire que le genre du grand vautour est* MULTIFORME, *puisque ce genre est composé de trois espèces, du griffon, du grand vautour et du vautour à aigrette.* (Buff.)

MULTILATÈRE, adj. des 2 g. (*multum*, et *latus*, *lateris*, côté; lat.) Géom. Qui a beaucoup de côtés. || Plus usit. *Polygone*.

MULTILOBÉ, ÉE, adj. (*multum*, lat., et *lobos*, lobe; gr.) Bot. Divisé par plusieurs incisions obtuses.

MULTILOCULAIRE, adj. des 2 g. (*multum*, et *loculus*, loge; lat.) Bot. Qui a plusieurs loges.

MULTINÔME, n. m. Math. Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes *plus* ou *moins*. || Plus usit. *Polynôme*.

MULTIPARE, adj. des 2 g. (*multum*, beaucoup, et *parere*, produire; lat.) Zool. Qui fait plusieurs petits à la fois : *Les animaux* MULTIPARES.

MULTIPARTI, IE, adj. (*multum*, beaucoup, et *partitus*, divisé; lat.) Bot. Qui est divisé très-profondément en un nombre indéterminé de lanières.

MULTIPÈDE, adj. des 2 g. (*multum*, beaucoup, et *pes*, pied; lat.) Zool. Qui a un grand nombre de pieds.

— **Multipèdes**, n. m. pl. Crustacés qui ont des pieds en quantité considérable.

MULTIPLE, adj. des 2 g. Arithm. Il se dit d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : *Neuf est* MULTIPLE *de trois.* (Ac.)

— Fam. Complexe, par oppos. à Simple, unique : *La question est* MULTIPLE, *elle a beaucoup de faces différentes. Il y a des poëmes dont on peut dire que le sujet est* MULTIPLE. (Acad.)

— N. m. Mathém. : *Neuf est un des* MULTIPLES *de trois.*

MULTIPLIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être multiplié : *Tout nombre est* MULTIPLIABLE. (Acad.)

MULTIPLIANT, part. prés. du v. Multiplier.

MULTIPLIANT, n. m. Phys. Verre qui fait voir à la fois plusieurs images du même objet.

MULTIPLICANDE, n. m. (*multiplicandus*, qui peut être multiplié; lat.) Arithm. Nombre à multiplier par un autre : *Dans la multiplication de quatre par trois, quatre est le* MULTIPLICANDE. (Acad.)

MULTIPLICATEUR, n. m. Arithm. Nombre par lequel on en multiplie un autre : *Dans la multiplication de quatre par trois, trois est le* MULTIPLICATEUR. (Acad.)

MULTIPLICATION, n. f. (*multiplicatio*; lat., m. sign.) Pron. *mul-ti-pli-ka-cion*. — Augmentation en nombre : MULTIPLICATION *des êtres, des espèces, des hommes. La* MULTIPLICATION *des cinq pains. La* MULTIPLICATION *apparente des objets par les verres à facettes.* (Acad.) *L'ordre de la* MULTIPLICATION *des animaux est en raison inverse de l'ordre de la grandeur.* (Buff.)

— Arithm. Opération par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné : *Le produit de la* MULTIPLICATION *de trois par quatre est douze. Faire une* MULTIPLICATION, *la preuve d'une* MULTIPLICATION. (Acad.)

MULTIPLICITÉ, n. f. Nombre considérable et indéfini : *La* MULTIPLICITÉ *des lois est une des causes de la* MULTIPLICITÉ *des procès. La* MULTIPLICITÉ *des noms rend l'étude de l'histoire naturelle fort difficile.* (Acad.) *L'homme a senti que seul il ne pouvait suffire à la* MULTIPLICITÉ *de ses besoins.* (Buff.) *Les plaisirs du monde trouvent leur terme dans leur* MULTIPLICITÉ *même.* (De la Luzerne.)

MULTIPLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Multiplier.

MULTIPLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*multiplicare*; lat., m. sign.) Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous multipliions, vous multipliiez.* — Augmenter le nombre, la quantité d'une chose : *C'est une maxime de philosophie qu'il ne faut pas* MULTIPLIER *les êtres sans nécessité. Des miroirs qui* MULTIPLIENT *les objets. Cet homme se plaît à* MULTIPLIER *les difficultés.* (Acad.) *Plus vous* MULTIPLIEZ *les lois, plus vous les rendez méprisables.* (J.-J. Rous.) *Plus la prospérité* MULTIPLIE *nos besoins, plus elle nous en détrompe.* (Mass.)

— Par extens. Étendre : *L'imagination* MULTIPLIE *et déploie perpétuellement notre existence.* (Chamf.)

— Arithm. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné : MULTIPLIER *dix par quatre.* (Acad.)

— V. intr. ou neutr. Augmenter en nombre par voie de génération : *Dieu dit : Croissez et* MULTIPLIEZ. (Acad.) *Les éléphants ne* MULTIPLIENT *pas lorsqu'ils ont perdu la liberté.* (Buff.) *Une chaumière basse dans un terrain clos suffit pour contenir, élever et faire* MULTIPLIER *nos volailles.* (Id.)

— **Se multiplier**, v. pr. Se reproduire : *Les plantes se* MULTIPLIENT *par les semences, les marcottes et les boutures.* (Acad.) *L'agouti a besoin d'un climat chaud pour subsister et se* MULTIPLIER. (Buff.)

— Fig. *Les obstacles se* MULTIPLIAIENT *à mesure qu'il avançait dans son entreprise.* (Acad.) *Plus l'or et l'argent se* MULTIPLIENT, *plus ils perdent de leur prix.* (Montesq.) *Les lois se* MULTIPLIENT *à mesure que les mœurs se dépravent.* (De Ségur.)

— Mor. *Plus le rang est élevé, plus les devoirs se* MULTIPLIENT. (Mass.)

— Par exagér. *Il se multiplie; il a le don de se multiplier*, se dit d'un homme d'une très-grande activité, qui semble être en plusieurs lieux à la fois : *Il semble qu'il se* MULTIPLIE *dans une action.* (Boss.)

MULTISILIQUEUX, EUSE, adj. Pron. *mul-ti-si-li-keu, keuz*. — Bot. Qui est composé des siliques nombreuses, groupées ensemble.

MULTITUDE, n. f. coll. (*multitudo*; lat., m. sign.) Grand nombre : MULTITUDE *innombrable d'hommes, d'animaux, de livres. Une* MULTITUDE *infinie de peuples.* (Boss.) *Une* MULTITUDE *de spectateurs.* (Acad.) *Une* MULTITUDE *de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop.* (J.-J. Rouss.) *Le plaisir d'aimer et d'être aimé ne s'acquiert que par une*

MULTITUDE *de privations et de sacrifices.* (B. de S.-P.)

— Absol. Grand nombre de personnes : *Tout Paris était à cette fête, je n'ai jamais vu une si grande* MULTITUDE. *Les flots de la* MULTITUDE. (Acad.) *Télémaque impatient se dérobe à la* MULTITUDE *qui l'environne.* (Fén.)

— Le peuple, le vulgaire : *Flatter l'esprit, respecter les préjugés de la* MULTITUDE. *Son système éblouit la* MULTITUDE. (Acad.) *La* MULTITUDE *a toujours été l'ennemie des sages.* (St-Évrem.) *Malheureux celui que poursuit la haine de l'aveugle* MULTITUDE. (Mérim.)

Je ne peux pas frayer avec la *multitude.* (C. Del.)

MULTIVALVE, adj. des 2 g. (*multus,* nombreux, et *valva,* porte ; lat.) Zool. En parl. des coquilles, Qui est composé de plusieurs valves ou pièces : *Les coquilles* MULTIVALVES. (Ac.)

— Substantiv. *Les* MULTIVALVES, classe de Mollusques.

MUNI, IE, part. pass. du v. Munir : *Ville* MUNIE *de tout ce qui est nécessaire pour sa défense.* (Acad.) *L'abbé s'est présenté* MUNI *d'une lettre de la grande aumônerie.* (H. de Balz.)

MUNICIPAL, ALE, adj. (*municipe.*) Admin. Qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité : *Droit* MUNICIPAL. *Garde* MUNICIPALE. *Lois* MUNICIPALES. (Acad.) *Les édifices* MUNICIPAUX *furent démolis, les biens de la commune furent confisqués.* (H. Martin.)

— En parl. des magistrats, des fonctionnaires, Qui administre une commune, une ville, etc. : *Un officier* MUNICIPAL. *Le corps* MUNICIPAL. *Le conseil* MUNICIPAL. (Acad.)

— Substantiv. *Les municipaux,* les officiers, les gardes municipaux.

MUNICIPALEMENT, adv. Comme une municipalité ; par un corps d'officiers municipaux : *Les villes gouvernées* MUNICIPALEMENT *sont riches.* (Volt.)

MUNICIPALITÉ, n. f. Corps des officiers municipaux : *On fit assembler la* MUNICIPALITÉ. (Acad.)

— Commune, territoire administré par des officiers municipaux : *Il est de telle* MUNICIPALITÉ. (Ac.) *Rome n'était dans l'origine qu'une* MUNICIPALITÉ, *qu'une commune.* (Guizot.)

— Maison où siégent les officiers municipaux : *Aller à la* MUNICIPALITÉ, *pour faire viser son passeport.* (Acad.)

MUNICIPE, n. m. (*municipium ;* lat., m. sign.) Antiq. Ville de l'Italie et du Latium dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, et formaient cependant un corps de citoyens indépendants.

MUNIFICENCE, n. f. (*munificentia ;* lat., m. sign.) Pron. *mu-ni-fi-canss.* — Vertu qui porte à faire de grandes libéralités : *Le prince leur a laissé en partant des preuves de sa* MUNIFICENCE. (Acad.) *La* MUNIFICENCE *du monarque acheta tous les dévouements.* (Vatout.) *Nous n'avons pas un centime qui ne soit un effet de sa* MUNIFICENCE. (H. de Balz.)

MUNIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*munire ;* lat., m. sign.) Garnir, pourvoir de choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture : MUNIR *une ville de vivres, de provisions de bouche, d'armes, etc.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Je* MUNIS *ma raison contre les erreurs d'un monde corrompu.* (St. Lamb.)

= **Se munir,** v. pr. Se pourvoir des choses nécessaires : SE MUNIR *d'armes.* SE MUNIR *d'argent.* SE MUNIR *d'un bon manteau contre le froid.* (Acad.)

— Fig. *Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière et le cœur* SE MUNIT *de toute sa constance.* (Fléch.)

— *Se munir de patience, de résolution, de courage,* se préparer à soutenir avec patience, avec résolution, avec courage tout ce qui peut arriver.

MUNITION, n. f. (*munir.*) Pron. *mu-ni-cion.* — Art mil. Provisions de choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre : MUNITIONS *de guerre. On manquait de* MUNITIONS, *de toutes sortes de* MUNITIONS. (Acad.)

— *Pain de munition,* pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture : *Les soldats eurent ordre de prendre du* PAIN DE MUNITION *pour trois jours.* (Acad.)

— *Fusil de munition.* ‖ V. FUSIL.

MUNITIONNAIRE, n. m. Pron. *mu-ni-cio-nèr.* — Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes : *Son frère a été* MUNITIONNAIRE *de l'armée d'Italie.* (Walckenaer.) *Fénelon avait ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté, et où les* MUNITIONNAIRES *étaient à bout.* (St-Simon.)

MUNITIONNER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *mu-ni-cio-né.* — Néol. Fournir des munitions ; approvisionner.

MUPHTI, n. m. V. MUFTI.

MUQUEUSE, n. f. Méd. Membrane muqueuse qui tapisse certaines parties du corps : *La* MUQUEUSE *de l'estomac, des intestins. La* MUQUEUSE *s'épaissit.* (H. de Balz.)

— Zool. Espèce de couleuvre.

MUQUEUX, EUSE, adj. (*mucosus ;* lat., m. sign.) Pron. *mu-keu, keuz.* — Anat. Qui a ou qui produit de la mucosité : *Sinus* MUQUEUX. *Ligaments* MUQUEUX. *Glandes* MUQUEUSES. (Acad.)

— *Système muqueux,* ensemble des membranes muqueuses.

— *Membranes muqueuses,* membranes qui tapissent les conduits, les organes creux, communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures du corps.

— *Maladies muqueuses,* celles qui affectent le système muqueux ou une membrane muqueuse.

— *Fièvre muqueuse,* celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses.

— Bot. Il se dit des plantes qui produisent une matière analogue à la mucosité : *Plante très-*MUQUEUSE.

MÛR, ÛRE, adj. (*maturus ;* lat., m. sign.) En parl. des fruits, Arrivé au point de développement qui le rend propre à être cueilli, mangé : *Blés, épis, raisins* MÛRS. *Pommes, cerises* MÛRES. *Ce melon n'est pas* MÛR, *est trop* MÛR. (Acad.)

— Prov. *La poire est mûre, n'est pas mûre,* l'affaire dont il s'agit est arrivée au moment précis où il convient qu'on s'en occupe, qu'on songe à la terminer.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes une mûre,* entre deux choses mauvaises une bonne : *Il allègue plusieurs excuses,* ENTRE DEUX VERTES UNE MÛRE. (Acad.)

— En parl. du vin, Qui n'a plus de verdeur ; bon à boire : *Ce vin sera bientôt* MÛR. (Acad.)

— Fig. Méd. *Cet abcès est mûr,* il est près de percer, de crever ; il est temps de l'ouvrir.

— Fig. et fam. *Habit mûr,* habit vieux, usé : *Les auteurs qui ont* DES HABITS *aussi* MÛRS *que le vôtre ne doivent point se trouver dans le parterre à une première représentation.* (Regn.)

— *Une affaire qui est mûre,* dont il est temps de s'occuper, qu'il faut terminer.

— Fam. et iron. *Cette fille est mûre,* elle est depuis longtemps en âge d'être mariée :

— Mystiq. *C'est un fruit mûr pour le ciel,* se dit d'une personne pieuse qui est morte jeune. ‖ Dans le m. sens *Être* MÛR *pour l'éternité.*

— Fig. *Age mûr,* âge qui suit la jeunesse :

... C'est un amoureux de jeunesse un peu *mûre.* (C. Del.)

— *Homme mûr,* homme, esprit sage, posé, réfléchi.

— *Mûre délibération,* délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention : *Après une* MÛRE DÉLIBÉRATION, *après* MÛRE DÉLIBÉRATION *la chose a été décidée ainsi.* (Acad.)

MUR, n. m. (*murus ;* lat., m. sign.) Constr. Ouvrage de maçonnerie servant de clôture et de séparation : *Bon* MUR. MUR *de pierre de taille, de moellon, de brique, de terre, de pisé. Le pied, le chaperon d'un* MUR. *Bâtir, élever un* MUR. *Enclore d'un* MUR *un terrain, un jardin. Les* MURS *d'une chambre, d'un cachot.* (Acad.) *La ville de Jérusalem était enfermée par un triple* MUR. (Roll.)

Enfermer les cités de *murs* et de remparts. (Boil.)

— *Murs d'une ville,* murs qui entourent une ville : *Les* MURS *de cette ville sont flanqués de grosses tours.* (Acad.)

...De Jérusalem l'herbe cache les *murs.* (Rac.)

— Absol. *Cette église est hors des* MURS. *J'ai été me promener hors des* MURS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pied du mur,* le mettre hors d'état de reculer ; le forcer à prendre un parti ; le mettre dans l'impossibilité de répliquer.

— Fig. *Mur de séparation, mur d'airain,* causes qui divisent deux personnes et empêchent qu'elles ne puissent se rapprocher : *Il y a un* MUR DE SÉPARATION, *un* MUR D'AIRAIN *entre ces deux hommes.* (Acad.)

— Prov. *C'est donner de la tête contre un mur,* c'est tenter une entreprise dont le succès est impossible.

— *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur,* se dit en parl. d'un homme dont on ne peut rien obtenir.

— Prov. *Les murs ont des oreilles,* quand on s'entretient de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— Par anal. :

Ici l'écho dénonce et les *murs ont des yeux.* (C. Del.)

— Const. *Les gros murs d'un bâtiment,* ceux qui en forment l'enceinte et qui en portent les combles, les voûtes, etc.

— *Mur de pignon,* mur qui s'élève jusqu'au dessous du toit, le supporte et en a la forme. ‖ *Mur de refend,* celui élevé entre les gros murs pour diviser l'intérieur du bâtiment. ‖ V. REFEND. ‖ *Mur de parpaing,* mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur.

— *Mur de clôture,* mur qui enferme une cour, un jardin, un parc, etc : *Franchir un* MUR *de clôture.*

— *Mur d'appui,* mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ.

— Min. Partie inférieure de la mine, par oppos. à *Toit,* partie supérieure.

MURAGE, n. m. Anc. jurispr. Droit qu'on levait pour l'entretien des murs d'une ville.

— État de ce qui est muré.

MURAILLE, n. f. Pron. *mu-ra-y.* — Mur, et particul. Murs épais, d'une certaine élévation et d'une certaine étendue : *Bonne, haute* MURAILLE. MURAILLE *de pierre, de brique. Étayer une* MURAILLE. *Abattre une* MURAILLE. *Le temple saccagé n'offrait plus que des* MURAILLES. (Acad.) *Il ne peut souffrir sa pauvreté, ces* MURAILLES *nues, cette table dégarnie.* (Bos.)

— Construction servant de clôture, de défense à une ville, à une place, etc. : *Les* MURAILLES *d'une ville, d'une forteresse. Une* MURAILLE *flanquée de grosses tours. Saper une* MURAILLE. *Escalader une* MURAILLE. (Acad.)

— Fam. *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles,* le mettre en prison.

— *Il n'y a que les quatre murailles,* se dit d'une maison, d'un appartement où il n'y a point de meubles : *Il eut l'impolitesse de recevoir son très-cher et honoré père dans une maison où* IL N'Y A QUE LES QUATRE MURAILLES. (Regn.)

— Fig. *Être comme une muraille devant l'ennemi,* se dit d'une troupe en bataille que l'ennemi ne peut ni entamer ni faire reculer.

— Escr. *Tirer à la muraille,* pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.

— Poétiq. Au pl. Ville : *Le fleuve serpente autour de nos murailles. Dès qu'ils se virent assiégés dans leurs* MURAILLES, *ils se livrèrent au désespoir.* (Acad.)

Condé, dont le nom seul fait tomber les *murailles.*

(Boil.)

— Art vétér. Paroi, pourtour, portion visible du sabot, quand le pied appuie sur le sol.

— Mar. Épaisseur du bord du bâtiment, comprenant bordage, membres et vaigrage : *Les navires à vapeur, vu la faible épaisseur de leurs* MURAILLES, *ne sauraient être appropriés pour le combat.* (Figuier.)

— Pêch. Enceinte des pêcheries.

— Min. Sol d'une mine.

MURAILLEMENT, n. m. Pron. *mu-ra-y-man.* — Techn. Maçonnerie en brique, dont on revêt quelquefois le puits d'une mine : *Boisages et* MURAILLEMENTS *des travaux de mines.*

— Travail qui a pour but de fortifier des ouvrages par la construction des murs.

MURAL, E, adj. Qui a rapport aux murs.

— Ant. rom. *Couronne murale,* couronne garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles ; on la donnait chez les Romains à ceux qui, dans un assaut, étaient arrivés les premiers sur les murs.

— Astr. *Cercle mural,* cercle divisé, dont la direction coïncide avec le méridien, et qu'on fixe à un mur afin que sa direction soit constante : *Le* CERCLE MURAL *sert à observer les mouvements des astres au-dessus de l'horizon.* (Arago.)

— Bot. *Plantes murales,* plantes qui croissent sur les murs.

— N. m. Astr. Quart de cercle fixé sur un mur.

MÛRE, n. f. Bot. Fruit du mûrier : MÛRES *noires, blanches. Du sirop de* MÛRES. *Kaboul est célèbre par ses* MÛRES. (Regn.)

— *Mûre sauvage,* fruit de la ronce.

— Méd. Excroissance charnue, glanduleuse, fongueuse et rouge entre la paupière et le globe de l'œil.

— Zool. Vulg. Espèce de buccin.

MURE, MURIE, MUIRE, n. f. Min. Eau saturée de sel, qui a subi l'évaporation nécessaire.

MURÉ, ÉE, part. pass. du v. Murer : *Ville* MURÉE. *Porte* MURÉE. *Fenêtre* MURÉE. (Acad.)

— Commun. relig. Qui est enfermé dans un couvent : *Religieuses* MURÉES.

— Fig. *La vie privée doit être* MURÉE. (Royer-Coll.) *La vie turque est* MURÉE *hermétiquement.* (T. Gaut.)

MUREAU, n. m. Techn. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forge.

MÛREMENT, adv. Figur. Avec beaucoup de réflexion, d'attention : *J'y ai* MÛREMENT *réfléchi,* MÛREMENT *pensé.* (Acad.)

J'ai pesé *mûrement* toutes choses. (Mol.)

MURÈNE, n. f. (*muræna*; lat., m. sign.) Zool. Poisson de mer qui ressemble à l'anguille, mais qui n'a point de nageoires pectorales : *La chair de la* MURÈNE *n'est pas assez délicate.* (M. Gérard.)

MURER, v. tr. ou act. 1re conj. Entourer de murailles : *Cette ville s'était autrefois qu'un village, on l'A MURÉE depuis quelque temps.* (Acad.)

— Boucher une porte, une fenêtre avec de la maçonnerie : MURER *une porte, une fenêtre.* (Acad.) *On A MURÉ la grande porte.* (Lesage.)

Je n'ai, par bonté d'âme, encor rien fait murer. (Regn.)

— Par extens. Enfermer entre des murs : *Le Spartiate Pausanias et les veineux de Cassypre périrent dans le temple où on les AVAIT MURÉS.* (H. Wallon.)

— Fig. *Le despotisme retire aux citoyens toute passion commune, tout besoin mutuel; il les MURE, pour ainsi dire, dans la vie privée.* (De Tocquev.)

MUREX, n. m. (m. lat. pointe de rocher.) Pron. *mu-rèks.* — Zool. Genre de coquilles univalves, hérissées de pointes : *On ne connaît plus l'espèce de* MUREX *d'où les anciens tiraient la pourpre.* (Acad.)

MÛRI, IE, part. pass. du v. Mûrir : *Les raisins nouvellement* MÛRIS.

— Fig. *Esprit* MÛRI. *Tête* MÛRIE.

MURIATE, n. m. Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique : MURIATE *d'antimoine, de baryte, de chaux, de cuivre, d'étain.* (Acad.)

— *Muriate de soude*, sel commun.

MURIATÉ, ÉE, adj. Il se dit d'une base combinée avec l'acide muriatique.

MURIATIQUE, adj. m. (*muriaticus*; lat., m. sign.) Il se dit d'un acide gazeux formé de la combinaison de chlore et d'hydrogène. ‖ V. *Hydrochlorique.*

— Anc. *Acide muriatique oxygéné*, chlore : *Berthollet a heureusement appliqué l'*ACIDE MURIATIQUE OXYGÉNÉ *au blanchissage du lin, du chanvre et du coton.* (Chaptal.)

MURICAIRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

MURIDE, adj. des 2 g. (*mus*, rat; lat.) Zool. Qui ressemble à la souris.

— N. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a pour type le genre Rat.

MÛRIER, n. m. Bot. Arbre dont le fruit, appelé *mûre*, est formé de la réunion d'un assez grand nombre de petites baies charnues : MÛRIER *noir.* MÛRIER *blanc. On nourrit ordinairement les vers à soie avec les feuilles du* MÛRIER *blanc.*

— *Mûrier rouge*, arbre qui croît aux États-Unis : *La France a reçu le* MÛRIER ROUGE *du Canada.* (Cuv.)

MURIQUÉ, ÉE, adj. (*murex*, pointe de rocher; lat.) Pron. *mu-ri-ké.* — Bot. et Zool. Qui est garni de pointes courtes à base large, comme celles du coquillage appelé *Murex.*

MÛRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Devenir mûr : *Les raisins* MÛRISSENT *en automne. Chaque chose* MÛRIT *en sa saison.* (Acad.) *Les fruits avortés ne* MÛRISSENT *qu'en se corrompant.* (Ste-Beuve.)

— V. tr. ou act. Rendre mûr : *Le soleil du midi* MÛRIT *les fruits.*

— Fig. Méd. *Cet emplâtre* MÛRIRA *l'abcès.*

— Faire mûrir, préparer, hâter la maturité :

Il donne aux fleurs leur aimable peinture,
Il *fait* naître et *mûrir* les fruits. (Rac.)

— Fig. En parl. des choses et des personnes : *Il y a toujours quelque chose en nous que le temps ne* MÛRIT *pas.* (Boss.) *C'est un esprit qui* MÛRIRA *avec le temps. L'âge et l'expérience lui ont* MÛRI *la tête. Cet homme ne* MÛRIRA *jamais.* (Acad.) *Nos passions ne se développent et ne* MÛRISSENT, *pour ainsi dire, qu'avec la raison.* (Mass.)

= **Se mûrir**, v. pr. Devenir mûr : *Les fruits* SE MÛRISSENT.

— Fig. Acquérir de l'expérience, de la perfection : *Son esprit se* MÛRIT. *Sa tête se* MÛRIT. (Acad.)

La raison *se mûrit* sous les rides de l'âge. (Sévrin.)

MÛRISSANT, part. prés. du v. Mûrir.

MÛRISSANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de maturation.

On voit sur ces rameaux la grappe *mûrissante.* (Del.)

MURMURANT, part. prés. du v. Murmurer.

MURMURANT, ANTE, adj. Qui fait entendre de fréquents murmures : *Une fontaine aux ondes* MURMURANTES. (Acad.)

... Des bois *murmurants* à qui les bois répondent,
Des champs, des airs, des eaux, dont les voix se confondent,
S'élève un cri sublime, un concert enchanteur. (C. Del.)

MURMURATEUR, TRICE, adj. Qui murmure habituellement; il s'applique particul. aux Juifs :

Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur, volage, amateur des faux dieux. (L. Rac.)

MURMURE, n. m. (*murmur*; lat., m. sign.) Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés en signe d'improbation ou d'approbation : *Quel* MURMURE *est-ce que j'entends?* (Acad.) *Le* MURMURE *est une disposition à la sédition.* (Boss.)

Ils souffrent sans murmure et meurent avec joie. (Corn.)

Il s'éleva dans l'auditoire un MURMURE *flatteur.* MURMURE *d'approbation, d'improbation.* (Acad.)

— Au pl. Bruit, plaintes que font entendre les personnes mécontentes : *Le nouvel impôt a excité de grands* MURMURES. *Il faut tâcher d'apaiser les* MURMURES *du peuple, sans vouloir les étouffer.* (Acad.) *Quelques membres prennent la parole au milieu des* MURMURES *d'impatience.* (Lam.)

— Sourde plainte exhalée par une personne : *Il apprit sa disgrâce sans le moindre* MURMURE. (Acad.)

— Par anal. Petit grognement d'un animal : *La marmotte a la voix et le* MURMURE *d'un petit chien, lorsqu'elle joue ou quand on la caresse.* (Buff.)

— Fig. *Le murmure du cœur, des passions*, le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées : *Il eut bien de la peine à étouffer les* MURMURES *de son cœur.* ‖ Dans le m. sens : *Les* MURMURES *de la vanité.* (Acad.)

Du sang qui se révolte est-ce quelque *murmure?* (Rac.)
De la chair et du sang apaisez le *murmure.* (C. Del.)

— Fig. et poét. Bruit que font les eaux, les vents, etc. : *Le* MURMURE *des eaux. Le doux* MURMURE *des fontaines, des ruisseaux.* (Acad.) *Les fontaines coulent avec un doux* MURMURE. (Fén.)

MURMURÉ, ÉE, part. pass. du v. Murmurer.

MURMURER, v. intr. ou neut. 1re conj. (μορμύρειν, m. sign. gr.) Pron. *mur-mu-ré.* — Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater : *Tu* MURMURES *entre tes dents.* (Mol.) *Prends courage, ne* MURMURE *point contre la destinée.* (Chateaubr.) *Il se soumit sans* MURMURER. *Tout le monde* MURMURE *de sa conduite.* (Acad.)

Je les vois à ses pieds baisser leur tête altière;
Ils peuvent *murmurer*, mais c'est dans la poussière.
(Volt.)

— Transitiv. : *Que* MURMUREZ-*vous là? Je ne sais ce qu'il* MURMURE *entre ses dents.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit du bruit sourd et général qui résulte de quelque affaire, de quelque nouvelle : *Cela n'est pas bien assuré, mais on en* MURMURE. (Acad.)

— Fig. Il se dit du bruit des eaux, des vents : *Un ruisseau qui* MURMURE *sur les cailloux. Le vent* MURMURE *dans le feuillage.* (Acad.)

= **Se murmurer**, v. pr. Fam. Circuler sourdement : *Cette nouvelle se* MURMURE *à l'oreille.* (Acad.)

MURON, n. m. Vulg. Framboisier sauvage.

MURRAYE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Hespéridées, originaires des Indes orientales.

MURRHIN, INE, adj. (*murrha*; lat.) Pron. *mur-rain, rinn.* — Antiq. Il ne se dit qu'en parl. de certains vases dont la matière nous est inconnue : *Vases* MURRHINS. *Matière* MURRHINE. (Acad.)

MURRHINE, n. f. (μύρον, parfum; gr.) Antiq. Vin doux et aromatique.

MUSA, n. m. Bot. Bananier, type de la famille des Musacées.

MUSACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au bananier.

= **Musacées**, n. f. Famille de plantes dépourvues de tiges.

MUSARAIGNE, n. f. (*mus*, souris, et *aranea*, araignée, ou *arena*, sable; lat.) Pron. *mu-za-rè-gn.* — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Carnassiers; ils sont de la grosseur de la souris et couverts de poils, avec une bande de soies roides sur chaque flanc; ils vivent dans des trous et se nourrissent d'insectes : *La* MUSARAIGNE *commune se cache sous les feuilles et dans les trous des arbres.* (Buff.)

MUSARD, ARDE, adj. Fam. Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses : *Il est* MUSARD. (Acad.) *Personne ne veut être avare, joueur, glorieux : Tout le monde consent à être* MUSARD.

— Subst. *C'est un* MUSARD, *un vrai* MUSARD.

MUSARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Popul. Passer son temps à ne rien faire; flâner.

MUSARDERIE ou **MUSARDISE**, n. f. Pop. Conduite ou caractère du musard; flânerie.

MUSC, n. m. (*mosch*; ar.) Pron. *musk.* — Zool. Quadrupède ruminant, sans cornes, de la taille d'un chevreuil, et qui a près de l'ombilic une poche pleine d'une matière dont l'odeur est fort pénétrante.

— Matière odorante qui sort de cet animal : *Cela sent le* MUSC. *Un grain de* MUSC.

— *Couleur de musc*, espèce de couleur brune : *Gants, drap couleur de* MUSC. (Acad.) *Des grands poils d'un brun* MUSC *couvrent les côtés du cou du taguan.* (Buff.)

— *Peau de musc*, peau parfumée de musc.

— Bot. *Herbe au musc*, ambrette.

MUSCADE, n. f. Pron. *muss-kad.* — Noix du muscadier; elle est odorante, et de la forme d'une noisette; on s'en sert comme épices :

Aimez-vous la *muscade*, on en a mis partout. (Boil.)

— Adject. *Noix* MUSCADE.

— *Rose muscade*, Espèce de rose ainsi nommée à cause de son odeur.

— Petite boule dont se servent les escamoteurs dans leurs tours de gibecière : *Passez, partez,* MUSCADE.

MUSCADELLE, n. f. Hortic. Espèce de poire qui a une assez forte odeur de musc.

MUSCADET, n. m. Gros raisin blanc. ‖ Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

MUSCADIER, n. m. Arbre de la famille des lauriers, qui produit la muscade : *Le* MUSCADIER *aromatique.* (Acad.)

— *Muscadier à suif*, arbre qui produit une matière jaunâtre avec laquelle on fait des chandelles.

MUSCADIN, n. m. Pron. *muss-ka-dain.* — Petite pastille à manger, où il entre du musc : *Une livre de* MUSCADINS. (Acad.)

— Petit maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume.

MUSCADINE, n. f. Vigne sauvage du Canada :

Est-ce un mal qu'assembler, étant d'humeur badine,
Quelques amis autour d'un broc de *muscadine!* (V. H.)

MUSCARDIN, n. m. Pron. *muss-kar-dain.* — Zool. Petit mammifère rongeur du genre des loirs : *Le* MUSCARDIN *est le moins laid de tous les rats.* (Buff.) *Le* MUSCARDIN *ou croque-noisettes n'est guère plus gros qu'une souris.* (Duméril.)

— *Muscardin volant*, espèce de chauve-souris.

MUSCARDINE, n. f. Pron. *muss-kar-dinn.* — Écon. rur. Maladie qui attaque les vers à soie, les dessèche et les blanchit; elle est produite par la végétation d'un cryptogame qui se développe dans le corps des insectes.

MUSCARI, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Asphodélées, à fleurs bleues en grelot.

MUSCAT, adj. m. Pron. *muss-ka.* — Espèce de raisin parfumé de Frontignan; vin qu'on en tire : *Raisin* MUSCAT. *Vin* MUSCAT. (Acad.)

— Subst. *Les* MUSCATS *de ce pays sont fort gros. Boire du* MUSCAT. MUSCAT *de Frontignan.* (Acad.)

— Espèce de poire : MUSCAT *fleuri, royal. Petit* MUSCAT.

MUSCELLIN, INNE, adj. Qui est plein de musc; trop doux.

MUSCICAPE, n. m. (*musca*, mouche, et *capere*, prendre; lat.) Pron. *muss-ci-kap.* — Zool. Gobe-mouches, oiseau.

MUSCIPULE, n. f. (*musca*, mouche, et *capere*, prendre; lat.) Bot. Espèce de plante glutineuse où se prennent les mouches.

MUSCLE, n. m. (*musculus*; lat., m. sign.) Pron. *muskl.* — Anat. Organe charnu qui se raccourcit dans le sens de ses fibres et dont les contractions servent à l'exécution des mouvements des animaux : *Les* MUSCLES *sont les organes destinés à exercer le mouvement.* (De Juss.) *On compte au plus trois cent cinquante* MUSCLES. (Robin.) *La plupart des* MUSCLES *ont leurs extrémités attachées aux os, qu'ils font mouvoir en divers sens. La tête, la queue, le ventre d'un* MUSCLE. (Acad.) *L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux* MUSCLES *du visage une contraction qui se conserve, et qui fait lire le caractère sur la figure.* (De Ségur.)

— *Être tout nerfs et tout muscles*, être d'une force, d'une vigueur très-grande : *Le lion est* TOUT NERFS ET TOUT MUSCLES. (Buff.)

MUSCLÉ, ÉE, adj. Pron. *muss-klé.* — B.-Arts. Qui a des muscles bien marqués : *Cette statue, cette figure est bien* MUSCLÉE.

MUSCOSITÉ, n. f. Pron. *muss-ko-zi-té.* — Zool. Espèce de mousse qui se trouve dans le ventricule des animaux qui ruminent.

MUSCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *muss-ku-lèr.* — Anat. Qui a rapport aux muscles; qui leur est propre : *Veine, artère* MUSCULAIRE. *Fibre* MUSCULAIRE. *Irritabilité* MUSCULAIRE. *Mouvement, action* MUSCULAIRE. (Acad.) *La grande force* MUSCULAIRE *du lion se manifeste par les sauts et les bonds prodigieux qu'il fait aisément.* (Buff.)

— *Système musculaire*, ensemble des muscles du corps humain : *A mesure que le* SYSTÈME MUSCULAIRE *s'est énervé chez les générations, l'esprit humain a grandi en énergie.* (G. Sand.)

MUSCULATURE, n. f. B.-arts. Ensemble des

muscles du corps humain, d'une statue, etc. : *Son buste offrait une* MUSCULATURE *indestructible.* (H. de Balz.) *La force de la* MUSCULATURE *et la richesse du sang éclataient chez ce sujet.* (L. Reybaud.)

MUSCULE, n. m. — Antiq. Machine de guerre qui servait à couvrir les assiégeants : *César, dans ses Commentaires, distingue souvent la tortue du* MUSCULE. (Acad.)

MUSCULEUX, EUSE, adj. Pron. *muss-ku-leu, leuz.* — Qui a beaucoup de muscles : *Partie* MUSCULEUSE. (Acad.) *Les oiseaux ont un gésier, qui est un estomac très-*MUSCULEUX. (Buff.) *La lèvre* MUSCULEUSE *et flexible de la mâchoire supérieure du rhinocéros est une espèce de main ou de trompe incomplète.* (Id.) *Sa taille athlétique, ses forces* MUSCULEUSES, *lui avaient valu la place importante qu'il occupait.* (Scribe.)

— Qui a des muscles très-apparents, très-forts : *C'est un homme* MUSCULEUX. (Acad.) *Ce personnage* MUSCULEUX *brisait une barre de fer avec son poignet.* (Ph. Chasles.)

MUSE, n. f. (μοῦσα, muse; gr.) Pron. *muz.* — Myth. Chacune des neuf déesses qui présidaient, suivant les anciens, aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie : *Les neuf* MUSES. *Le séjour des* MUSES. *Invoquer les* MUSES. *Être inspiré par les* MUSES. *La* MUSE *de l'histoire, de l'épopée, de la tragédie, etc.* (Acad.)

— Fig. *Les nourrissons, les favoris, les amants des muses,* les poëtes.

— Fig. Inspiration poétique : *Il est de ceux à qui la* MUSE *accorde aisément ses faveurs.* (Id.)

— Génie particulier d'un poëte, caractère de sa poésie : *La* MUSE *de Racine était tendre et passionnée. Une* MUSE *enjouée, badine, déréglée.* (Id.)

— Genre particulier de poésie : *L'élégance modeste et la démarche facile de la* MUSE *champêtre.* (Campen.)

— Source, origine, cause de l'inspiration : *La vérité a été sa* MUSE. (Acad.)

— N. f. pl. Fig. Les belles-lettres, et particul. la poésie : *Les* MUSES *seules peuvent immortaliser les grandes actions.* (Fén.) *Cultiver les* MUSES. *Les* MUSES *l'ont consolé de ses disgrâces.* (Acad.) *J'aime les* MUSES *pour elles-mêmes, comme Fénelon voulait qu'on aimât Dieu.* (Volt.) *Auguste chargea les* MUSES *de désarmer l'histoire; et le monde a pardonné à l'ami d'Horace.* (Chateaubr.)

MUSE, n. f. Pron. *muz.* — Vêner. Commencement du rut des cerfs : *La* MUSE *dure cinq ou six jours.*

MUSEAU, n. m. (*muso;* ital.) Pron. *mu-zô.* — Partie pointue de la tête du chien et de quelques autres animaux, comprenant la gueule et le nez : *Le* MUSEAU *d'un chien. Le* MUSEAU *d'un renard, d'une belette, d'un blaireau.* (Acad.) *Les narvales ont de longues dents placées à l'extrémité du* MUSEAU.

— Pop. et par mépr. Face, visage : *Qu'avait-elle à faire d'aller montrer là son* MUSEAU? *On lui a donné sur son* MUSEAU, *sur le* MUSEAU. (Acad.)

— Ironiq. *Voilà encore un beau museau, un plaisant museau,* se dit d'un homme qui fait l'agréable :

Ardez le *beau museau.* (Mol.)

— Archit. Chacune des extrémités de la parclose d'une chaire, qui figuraient anciennement des museaux ou des mufles d'animaux. || Plus souv. *Accotoirs.*

— Partie du panneton d'une clef.

— Mar. Avant d'un bateau foncet.

— Anat. *Museau de tanche,* orifice de la matrice.

MUSÉE, n. m. (*musæum;* lat., m. sign.) B.-Arts. Lieu destiné à rassembler les productions et les monuments des arts : *Le* MUSÉE *des antiques. Le* MUSÉE *clémentin. Le* MUSÉE *britannique.* (Acad.) *Dans les* MUSÉES, *rien ne vit, rien ne remue, rien n'enseigne la fuite des ans, l'antiquité n'est qu'une abstraction.* (St-Marc.-Gir.)

— Par anal. Lieu où l'on réunit les collections d'histoire naturelle : *Le* MUSÉE *d'histoire naturelle.* (Acad.)

MUSELER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *muz-lé.* — Il double la finale du rad. *musel* quand la termin. commence par un *e* muet; *il muselle; ils musel-leront.* — Mettre une muselière à un animal : MUSELER *un chien, un cheval, un ours.* (Acad.) *Lorsqu'on lâche le furet dans les trous des lapins, on le* MUSELLE, *afin qu'il ne les tue pas dans le fond du terrier.* (Buff.)

— Fig. Empêcher de parler : *Il faudrait pouvoir* MUSELER *ce calomniateur.* (Acad.)

MUSELIÈRE, n. f. (*museau.*) Pron. *muz-lièr.* — Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de quelques animaux pour les empêcher de mordre ou de paître etc. : *Mettre une* MUSELIÈRE *à un cheval, à un chien.* (Acad.) *Un conducteur d'ours tremble qu'un jour la* MUSELIÈRE *ne se brise.* (H. de Balz.) *Si on laisse aller le furet sans* MUSELIÈRE, *on court risque de le perdre, parce qu'après avoir sucé le sang du lapin il s'endort.* (Buff.)

MUSER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. (*muss,* oisiveté; all.) S'amuser et perdre son temps à des riens : *Cet homme ne fait que* MUSER. (Acad.)

— Prov. *Qui refuse muse,* celui qui refuse une offre, perd souvent une occasion qu'il ne retrouvera plus.

— Vêner. En parl. du cerf, Être près d'entrer en rut : *Les cerfs commencent à* MUSER.

MUSEROLLE, n. f. Techn. Partie de la bride d'un cheval, qui se trouve au-dessus du nez.

MUSETTE, n. f. Instrument de musique champêtre, auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et se baisse par le mouvement du bras : *Jouer de la* MUSETTE. *Danser au son de la* MUSETTE. (Ac.) *Ils rentrent dans les bergeries au son des* MUSETTES. (Gress.)

Son chien dormait aussi, comme aussi sa *musette.* (La F.)

— Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument : *Jouer, chanter, composer, danser une* MUSETTE. (Acad.)

MUSÉUM, n. m. Pron. *mu-zé-om.* — Il a le même sens que le mot *musée;* cependant on l'emploie plus particulièrement pour certains pays : *Le muséum de Florence. Le* MUSÉUM *britannique. Le* MUSÉUM *d'Alexandrie.* (Acad.)

Je veux en ta faveur créer un *muséum.* (C. Del.)

MUSICAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la musique : *Art* MUSICAL. *Phrase* MUSICALE. *Caractère* MUSICAL. *Composition* MUSICALE. *Soirée* MUSICALE. (Acad.)

— Méd. *Bruits musicaux,* le degré le plus élevé des bruits du soufflet, dans l'auscultation.

MUSICALEMENT, adj. Conformément aux règles de la musique.

MUSICIEN, IENNE, n. Celui, celle qui sait l'art de la musique : *C'est un excellent* MUSICIEN, *une grande* MUSICIENNE.

— Adj. *Ce jeune homme n'est pas* MUSICIEN. (Ac.)

— Particul. Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique : *L'Italie, l'Allemagne et la France sont les pays qui comptent le plus de* MUSICIENS. *Mozart, Haydn, Gluck, Grétry, Sacchini, etc., sont de grands* MUSICIENS. *Des* MUSICIENS *ambulants.* (Acad.)

— Fig. : *La passion pour le beau dans l'idée, dans l'image et dans l'harmonie des langues, le livra surtout aux poëtes, ces divins* MUSICIENS *de l'âme.* (Lam.)

MUSICO, n. m. Pron. *mu-zi-kô.* — Lieu où le bas peuple et les matelots des Pays-Bas vont boire, fumer et entendre de la musique : *En Hollande il a beaucoup hanté les* MUSICOS. (Acad.) || Vieux.

MUSIQUE, n. f. (*musica;* lat., m. sign.) Pron. *mu-zik.* — Art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille; théorie de cet art; science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie : *La* MUSIQUE *est un des beaux-arts. La* MUSIQUE *des anciens différait de la nôtre. Il sait, il entend, il possède parfaitement bien la théorie de la* MUSIQUE. (Acad.) *De tous les beaux-arts, la* MUSIQUE *est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme.* (M[me] de Staël.)

— Productions de cet art : *Composer de la* MUSIQUE. *Mettre des vers en* MUSIQUE. *Il fait d'excellente* MUSIQUE. MUSIQUE *dramatique.* MUSIQUE *d'église.* MUSIQUE *militaire.* MUSIQUE *italienne.* MUSIQUE *française.* (Acad.) *La* MUSIQUE *plaît à la mélancolie.* (M[me] de Staël.) *Pour goûter les vers et la* MUSIQUE, *il faut avoir l'esprit tranquille, du loisir.* (Volt.)

Cet homme assurément n'aime pas la *musique.* (Regn.)

— *Apprendre la musique,* apprendre à composer ou à exécuter de la musique. || Dans le m. sens : *Savoir la* MUSIQUE. *Enseigner, montrer la* MUSIQUE. *Maître de* MUSIQUE.

— Exécution de musique, avec la voix, avec les instruments : *Nous ferons de la* MUSIQUE. *Il nous a donné de fort bonne* MUSIQUE. (Acad.)

— Prov. *Musique enragée,* musique discordante, qui déchire l'oreille.

— Fig. Suite de sons agréables : *La voix de cette femme est une* MUSIQUE *délicieuse.* (Acad.)

— Ironiq. *Cet enfant ne cesse de crier, il nous fait une belle* MUSIQUE. (Acad.)

— Collectiv. Compagnie de musiciens qui exécutent ensemble de la musique : *La* MUSIQUE *de la chapelle, du roi. La* MUSIQUE *du régiment des gardes.* (Acad.)

— *Instrument de musique,* instrument avec lequel on exécute de la musique.

— *Note de musique,* signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique.

— *Livre, cahier, papier de musique,* livre, cahier, papier où sont notés des airs de musique.

— Prov. *Être réglé comme un papier de musique,* être exact et ponctuel dans tout ce qu'on fait.

MUSOPHAGE, n. m. (*musa,* bananier; lat., et φάγειν, manger; gr.) Pron. *mu-zo-faj.* — Zool. Oiseau grimpeur, de l'ordre des guêpiers.

MUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Musquer : *Gants* MUSQUÉS. *Cet homme est toujours* MUSQUÉ.

— Dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc : *Poire* MUSQUÉE. *Cette poire a une eau* MUSQUÉE.

— Fig. et fam. *Écrivain, orateur, poëte* MUSQUÉ, écrivain, orateur, poëte qui a trop d'apprêt, de recherche. || Dans le m. sens : *Style* MUSQUÉ, *phrases* MUSQUÉES.

— Fig. et fam. *Paroles musquées,* paroles obligeantes et flatteuses : *Tout ce qu'il dit, ce sont des paroles* MUSQUÉES.

— Fig. et fam. *Fantaisies musquées,* fantaisies singulières, bizarres. || Peu usité.

— Fig. et fam. *Messe musquée,* la dernière messe où assistent ordinairement les gens du grand monde.

MUSQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *muss-ké.* — Parfumer avec du musc : MUSQUER *une peau, des gants.*

= **Se musquer,** v. pers. Se parfumer avec du musc.

MUSSE, n. f. Vêner. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Zool. Genre de madrépores.

MUSSER (SE), pr. 1[re] conj. Pron. *mu-cé.* — Anc. Se cacher :

Dessous une musse,
L'ambition, l'amour, l'avarice *se musse.* (Regnier.)

MUSSITATION, n. f. (*mussitatio;* lat., m. sign.) Pron. *muss-si-ta-cion.* — Méd. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse; on l'observe particulièrement dans les maladies accompagnées de phénomènes cérébraux.

MUSTÉLIN, INE, adj. (*mustela,* belette; lat.) Zool. Qui ressemble à la belette.

= **Mustélins,** n. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre belette.

MUSTELLE, n. f. Zool. Poisson du genre Gade.

MUSULMAN, ANE, n. Titre par lequel les mahométans se distinguent des autres peuples, et qui signifie dans leur langue, Vrai fidèle, vrai croyant : *Un* MUSULMAN. *Une* MUSULMANE.

— Adj. Qui appartient aux Mahométans :

Vous dirai-je quel luxe, aux rives ottomanes,
Charme dans leurs jardins les beautés *musulmanes*? (Del.)

— Adj. Qui concerne la religion mahométane : *Les rites* MUSULMANS. *La religion* MUSULMANE. (Acad.)

MUSURGIE, n. f. (μοῦσα, chant; et ἔργον, ouvrage; gr.) Pron. *mu-zur-ji.* — Mus. Art d'employer à propos les consonnances et les dissonances.

MUTABILITÉ, n. f. (*mutare,* changer; lat.) Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer : *La* MUTABILITÉ *des choses du monde.* (Acad.) *Tout change sur la terre, parce que tout suit la* MUTABILITÉ *de son origine.* (Mass.)

MUTACISME, n. m. Méd. Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m, b* et *p,* qu'on substitue à d'autres.

MUTAGE, n. f. Techn. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée ou vineuse, pour en arrêter la fermentation.

MUTATION, n. f. (*mutatio;* lat., m. sign.) Pron. *mu-ta-cion.* — Changement, remplacement d'une personne par une autre : *Il y a eu de nombreuses* MUTATIONS *dans ce régiment. A chaque* MUTATION *de propriétaire foncier, il est dû un droit d'enregistrement.* (Acad.)

— Par anal. *De grandes richesses ne sont pas une fin, mais une* MUTATION *de misères.* (Fén.) *Le temps où nous vivons a produit plus de* MUTATIONS *qu'aucun autre dans la fortune et le pouvoir.* (Cuv.)

— Au pl. Révolutions : *Les fréquentes* MUTATIONS *dans l'atmosphère causent des maladies.* (Acad.)

— Par anal. *Les grandes* MUTATIONS *ont presque toujours été causées par la faiblesse ou la mollesse des princes.* (Boss.)

— Jurispr. Transmission de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, testament, etc. : *Payer un droit de* MUTATION. *C'est du sein de la féodalité que sont sortis les droits de* MUTATION *qui se payent à l'État.* (Troplong.)

— Mus. *Jeux de mutation,* registres de l'orgue

dont les tuyaux ne sont point accordés au diapason des jeux du fond.

Syn. Mutation, changement. *Changement* s'applique à tout ce qui altère plus ou moins une identité persistante ; *mutation* exprime le fait par lequel un objet a été mis à la place d'un autre. *Changement* marque le mouvement d'un objet qui passe à un autre état ; *mutation* désigne cette révolution comme accomplie.

MUTER, tr. ou act. 1re conj. (*mustum*, vin doux ; lat.) Techn. Pratiquer l'opération du mutage.

MUTILATEUR, TRICE, adj. (*mutilator* ; lat., m. sign.) Néol. Qui mutile : *La plupart des traducteurs sont tour à tour extenseurs et* MUTILATEURS. (Boiste.)

MUTILATION, n. f. (*mutilatio* ; lat., m. sign.) Pron. *mu-ti-la-cion.* — Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie extérieure du corps : *L'amputation de la cuisse est une cruelle* MUTILATION. *Un coup de sabre lui a abattu le nez ; cette* MUTILATION *le défigure horriblement.* (Acad.)

— Anc. Espèce de supplice : *Il fallait, pour que le duel judiciaire fut admis, qu'il y eût accusation de félonie, ou d'un crime entraînant la* MUTILATION *ou la mort.* (Vatout.)

— Action de celui qui se mutile.

— Partie dégradée, détruite d'une statue, d'un tableau, d'un édifice, et même d'une œuvre littéraire : *Réparer les* MUTILATIONS *d'une statue, d'un tableau, d'un arc de triomphe. Les censeurs avaient fait subir à cet ouvrage de grandes* MUTILATIONS. (Acad.)

MUTILÉ, ÉE, part. pass. du v. Mutiler : *Quatre-vingts généraux* MUTILÉS *au service de la République, tenaient les cordons du char funèbre qui transportait les dépouilles de Turenne.* (Thiers.)

— Par anal. *Je suis le restaurateur du livre* MUTILÉ *de Longus.* (P.-L. Cour.)

— Fig. Qui n'est pas assez étendu : *Ses périodes trop coupées, et comme* MUTILÉES. (Boil.)

MUTILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mutilare* ; lat., m. sign.) En parl. d'une partie extérieure du corps humain. Retrancher, couper : MUTILER *quelqu'un d'un bras, d'un pied. Qui l'a ainsi* MUTILÉ ? (Acad.)

— Par extens. Châtrer : *La jalousie des Orientaux les porta à* MUTILER *les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes.* (Acad.)

— En parl. des édifices, des statues, des tableaux, Briser, défigurer : *On a* MUTILÉ *cette statue, ce chapiteau, ce tableau.* (Acad.) *La terre, abandonnée à sa fertilité naturelle, est couverte de forêts immenses que la cognée ne* MUTILA *jamais.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Faire des retranchements nombreux, maladroits : *La censure a cruellement* MUTILÉ *cet ouvrage. En voulant abréger son poëme, il l'a* MUTILÉ. (Acad.)

= **Se mutiler**, v. pr. Se châtrer : *Origène se* MUTILA *dans un accès de pieuse frénésie.* (Acad.)

— Être, mutilé : *Les ornements détachés se* MUTILENT *aisément.*

— V. récipr. Se faire des mutilations : *L'aveugle rage avec laquelle les hommes se* MUTILENT *serait à peine concevable, s'ils pouvaient se remettre des membres à volonté.* (Boiste.)

MUTIN, INE, adj. (*motus*, agité ; lat.) Pron. *mu-tain, tinn.* — Obstiné, têtu, querelleur : *Il est* MUTIN. *Elle est* MUTINE. *Enfant* MUTIN. *Esprit, caractère* MUTIN. (Acad.) *Dans son enfance, il était vif,* MUTIN, *indocile.* (Andr.)

Ah ! vous êtes *mutin*, monsieur le doucereux ? (Dest.)
Mon humeur vous plaira, quoique parfois *mutine*. (Desmahis.)

— Séditieux : *Ces peuples sont légers et* MUTINS. (Acad.)

Les a-t-on vus *mutins*, les a-t-on vus rebelles ? (Corn.)

— *Un visage, un air mutin*, un visage, un air vif, éveillé, piquant. || Dans le m. sens : *Des yeux* MUTINS.

— Substant. Qui est obstiné : *C'est un* MUTIN. *Il fait le* MUTIN. *Voyez le petit* MUTIN ! (Acad.)

— Rebelle, révolté : *Les* MUTINS *se rendirent les maîtres. On punit le chef des* MUTINS. (Acad.)

Les *mutins* n'oseraient soutenir ma présence. (Rac.)

MUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Se mutiner : *Troupes* MUTINÉES. *Peuple* MUTINÉ. (Acad.)

— Poétiq. et fig. *Flots, vents mutinés*, flots agités, vents impétueux.

Ouvre aux *vents mutinés* les prisons d'Éolie. (Boil.)

MUTINER (SE), v. pron. 1re conj. Se porter à la sédition, à la révolte : *Les troupes se* MUTINÈRENT. *Le peuple se* MUTINAIT. (Acad.)

— Se dépiter : *Cet enfant se* MUTINE *à chaque instant. Il est sujet à se* MUTINER. (Acad.)

— Faire le mutin : *Ces écoliers se sont* MUTINÉS.

— Fig. et poétiq. Il se dit des flots, des vents :

La mer en un moment *se mutine* et s'élance. (Créb.)

— Par ellipse du pronom : *Cet ordre rigoureux fit* MUTINER *les soldats.* (Acad.)

MUTINERIE, n. f. Tumulte de gens mécontents, sédition : *La* MUTINERIE *des troupes, du peuple. Apaiser la* MUTINERIE. (Acad.)

— Obstination d'un enfant qui se dépite : *Il faut punir les enfants de leur* MUTINERIE. *Les* MUTINERIES *de cet écolier sont insupportables.* (Acad.)

MUTIQUE, adj. des 2 g. (*muticus*, qui n'a pas de barbe ; lat.) Bot. Il se dit de tout organe mousse, sans arête, sans épine ou sans pointe.

MUTIR, v. intr. ou neut. V. Émeutir.

MUTISME, n. m. (*mutus*, muet ; lat.) Pron. *mu-tism.* — Pathol. Impuissance, impossibilité de produire des sons articulés : *Le* MUTISME *de naissance est presque toujours incurable. Le* MUTISME *est ordinairement une suite de la surdité de naissance.* (Acad.)

MUTITÉ, n. f. Didact. Impossibilité physique de former des sons articulés ; état d'une personne muette.

MUTUALISTE, n. m. Comm. Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

MUTUALITÉ, n. f. Néol. Changement, inconstance : *Vous savez la* MUTUALITÉ *de ma vie dans mon état de voyageur et de soldat.* (Chateaubr.)

— Comm. Système d'assurance mutuelle.

MUTUEL, ELLE, adj. (*mutuus* ; lat. m. sign.) Pron. *mu-tu-èl.* — Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses : *Amour* MUTUEL. *Haine* MUTUELLE. *Il y a entre le mari et la femme jouissance et possession* MUTUELLES. (Buff.) *Ces deux amis se sont fait une donation* MUTUELLE. (Acad.) *Il se trouve des relations* MUTUELLES *entre les trois personnes divines.* (Boss.) *Les parties d'un corps ont entre elles une* MUTUELLE *correspondance.* (Malebr.) *Toutes les unions sont fondées sur des besoins* MUTUELS. (Montesq.)

Liguez-vous saintement pour le bien *mutuel*. (Del.)

— *Enseignement mutuel*, mode d'enseignement par lequel les élèves s'instruisent les uns les autres sous la direction de l'instituteur.

— *Assurance mutuelle*, compagnie où les propriétaires s'assurent mutuellement contre l'incendie.

Syn. Mutuel, réciproque. *Mutuel* exprime une corrélation d'état ; *réciproque*, une correspondance d'action. Le premier marque la simultanéité, le second la réciprocité.

MUTUELLEMENT, adv. Réciproquement : *Il y a des esprits qui se conviennent* MUTUELLEMENT *l'un à l'autre.* (Bours.) *Ils se sont assuré leur bien* MUTUELLEMENT. (Acad.) *Que gagnent les auteurs à se déchirer* MUTUELLEMENT ? (Volt.) *Ils venaient* MUTUELLEMENT *s'accuser de leurs fautes.* (Barthél.)

Aidons-nous *mutuellement*,
La charge des malheurs en sera plus légère. (Flor.)

MUTULE, n. f. (*mutulus* ; lat., m. sign.) Archit. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique ; on l'appelle *Modillon* dans les autres ordres : *Les* MUTULES *sont placées au-dessus des triglyphes et des métopes, et ont des gouttes pendantes à leur surface saillante et inclinée.* (Acad.)

MYAGRUM, n. m. (μῦς, rat, et ἄγρα, chasse ; gr.) Pron. *mi-a-grom.* — Bot. Plante de la famille des Crucifères, qui fournit une huile à laquelle on attribue la propriété de chasser les souris et les rats.

MYCÉLI ou **MYCÉLIUM**, n. m. Bot. Substance qui paraît être l'état rudimentaire des champignons. || Vulg. *Blanc de champignon.*

MYCÉTOLOGIE ou **MYCOLOGIE**, n. f. (μύκης, champignon, et λόγος, discours ; gr.) Pron. *mi-cé-to-lo-jî.* — Didact. Traité sur les champignons.

MYCOSE, n. f. (μύκης, champignon ; gr.) Méd. Excroissance fongueuse.

MYCTÉRISME, n. m. Pron. *mik-té-rism.* — Littér. Figure oratoire ; sorte d'ironie prolongée.

MYDAS, n. m. Pron. *mi-dâss.* — Zool. La Franche, tortue de mer.

MYDÈSE ou **MYDOSE**, n. f. (μύδησις, pourriture ; gr.) Pron. *mi-dèz, doz.* — Méd. Écoulement de chassie ou de pus par le bord des paupières.

MYDRIASE, n. f. (μυδρίασις ; gr.) Pathol. Paralysie de l'iris, caractérisée par la dilatation permanente de la pupille.

MYE, n. f. Zool. Genre de coquille bivalve.

MYÉLITE, n. f. (μυελός, moelle ; gr.) Méd. Inflammation de la moelle épinière.

MYGALE, n. f. (μυγαλῆ, musaraigne ; gr.) Zool. Genre d'insectes de la famille des Aranéides, remarquables par des palpes robustes qui terminent des crochets mobiles : *Les* MYGALES *sont les plus grosses des Aranéides. On prétend que la* MIGALE *aviculaire s'empare des oiseaux-mouches.* (Dumér.)

MYGINDE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Rhamnées.

MYLABRE, n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères : *Les* MYLABRES *ont les plus grands rapports avec les cantharides.* (Dumér.)

MYLIOBATE, n. m. (μύλη, meule, et βατίς, raie ; gr.) Pron. *mi-li-o-batt.* — Zool. Genre de poisson dont le foie fournit une grande quantité d'huile ; il pèse de 150 à 400 kilogr. : *Le* MYLIOBATE *habite la Méditerranée et l'Océan.* (H. Cassini.)

MYOCÉPHALE ou **MYIOCÉPHALE**, n. m. (μυῖα, mouche, et κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *mi-o-cé-fal, fa-lon.* — Méd. Tumeur noire produite par une hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MYODÉSOPSIE ou **MYIODÉSOPSIE**, n. f. Méd. Dépravation de la vue, occasionnée par des corps voltigeants qui semblent passer devant les yeux.

MYODYNIE, n. f. (μύων, muscle, et ὀδύνη, douleur ; gr.) Méd. Douleur rhumatismale dans les parties musculaires.

MYOGRAPHIE, n. f. (μύων, muscle, et γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *mi-o-gra-fi.* — Didact. Représentation des muscles. || V. *Myologie.*

MYOLOGIE, n. f. (μύων, muscle, et λόγος, traité, gr.) Didact. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOMANCIE, n. f. (μῦς, rat, et μαντεία, divination ; gr.) Art divin. Divination fondée sur le cri des souris, ou sur leur manière de manger.

MYONITE, n. f. Méd. Inflammation des muscles.

MYOPE, n. (μύειν, cligner, et ὤψ, œil ; gr.) Pron. *mi-op.* — Celui, celle qui a la vue fort courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave : *Un* MYOPE. *Une* MYOPE. (Acad.)

— Adj. : *Il est* MYOPE. *La vue* MYOPE *est l'opposé de la vue presbyte.* (Acad.)

MYOPIE, n. f. État de ceux qui ont la vue courte : *La cause de la* MYOPIE *est la trop grande convexité du globe de l'œil.* (Acad.)

MYOSE, n. f. (μύω, je cligne des yeux ; gr.) Méd. Resserrement de la pupille.

MYOSITE ou **MYOSITIE**, n. f. (μύων, muscle ; gr.) Méd. Inflammation des muscles.

MYOSOTIS, n. m (μῦς, rat, et οὖς, ὠτός, oreille ; gr.) Pron. *mi-o-zo-tiss.* — Bot. Genre de la famille des Borraginées, renfermant des plantes herbacées, à fleurs petites, mais élégantes.

MYOTOMIE, n. f. (μύων, muscle, et τομή, incision ; gr.) Anat. Partie de l'anatomie, qui a pour objet la dissection des muscles.

MYRE, n. m. Zool. Poisson de mer du genre de la murène.

MYRIACÉES, ou **MYRICÉES**, n. f. pl. Bot. Famille de plantes à fleurs disposées en chatons et accompagnées de bractées.

MYRIADE, n. f. (μύριοι, dix mille ; gr.) Anc. nombre de dix mille.

— Fam. Quantité indéfinie et innombrable : *Il y a des* MYRIADES *d'étoiles qu'on ne peut apercevoir à l'œil nu.* (Acad.) *Les abeilles ont eu à repousser des* MYRIADES *de moustiques et de maringouins, qui attaquaient leurs essaims dans le tronc des arbres.* (Chateaub.)

MYRIAGRAMME, n. m. Métrol. Poids de dix mille grammes : *On ne doit pas regarder comme exagérée l'assertion de ceux qui ont prétendu qu'on avait pêché un requin du poids de plus de cent quatre-vingt-dix* MYRIAGRAMMES. (Lacép.)

MYRIALITRE, n. m. Métrol. Mesure de dix mille litres. || Peu usité.

MIRIAMÈTRE, n. m. (μύριοι, dix mille, et μέτρον, mesure ; gr.) Métrol. Mesure de dix mille mètres, ou environ deux lieues de poste : *Une distance de cinq* MYRIAMÈTRES. (Acad.)

MYRIAPODE, adj. des 2 g. (μύριοι, dix mille, πούς, pied ; gr.) Zool. Qui a un très-grand nombre de pattes.

= **Myriapodes**, n. m. pl. Ordre d'insectes qui ont un très-grand nombre de pieds, situés dans presque toute la longueur du corps. || Vulg. *Mille-pieds.*

MYRIARE, n. m. Métrol. Étendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré.

MYRIASTÈRE, n. m. Pron. *mi-ri-a-stèr.* — Métrol. Mesure de dix mille stères. || Peu usité.

MYRICINE, n. f. (μύρον, onguent ; gr.) Pron. *mi-ri-cinn.* — Chim. Substance particulière qui existe dans le cirier de la Louisiane.

MYRMÉCIE, n. f. (μύρμηξ, fourmi ; gr.) Pron. *mir-mé-cî.* — Pathol. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds, et qui cause de vives démangeaisons.

MYRMÉCIUM, n. m. Pron. *mir-me-ciom.* — Pathol. Démangeaison, prurit.

MYRMÉCOLÉON, n. m. (μύρμηξ, fourmi et λέων, lion; gr.) Zool. Fourmi-lion; insecte qui mange les fourmis.

MYRMÉCOPHAGES, n. m. pl. (μύρμηξ, fourmi, et φαγεῖν, manger; gr.) Pron. *mir-mé-ko-faj.* — Zool. Famille de mammifères de l'ordre des Édentés, remarquables par une tête très-effilée et une bouche donnant passage à une langue longue et mobile; ils vivent uniquement de fourmis qu'ils saisissent en plongeant leurs langues dans les fourmillières.

MYROBOLAN, n. m. V. MIROBOLAN.

MYROBOLANT, ANTE, Néol. Qui tient d'un tour de charlatan, d'un prodige.

— Par extens. Merveilleux, étonnant.

MYROLÉ, n. m. Pharm. Huile volatile, qui sert d'excipient à un médicament.

MYROXYLE, n. m. (μύρον, onguent, et ξύλον, bois; gr.) Pron. *mi-rok-cil.* — Bot. Genre de végétaux renfermant les arbres qui fournissent les baumes du Pérou et de Tolu.

MYRRHE, n. f. (*môr*; hébr.) Pron. *mèr.* — Sorte de gomme odorante, médicinale, qui vient de l'Arabie Heureuse : *La* MYRRHE *transparente passe pour la meilleure de toutes. La* MYRRHE *est fort amère. On se servait de* MYRRHE *pour embaumer les corps.*

MYRRHÉ, ÉE, adj. Antiq. Parfumé avec de la myrrhe : *Vin* MYRRHÉ.

MYRRHIN, INE, adj. : *Les vases* MYRRHINS *étaient quelquefois taillés dans les agates irisées.* (Babinet.) || V. MURRHIN.

MYRSINE, n. f. (μυρσίνη, myrte; gr.) Pron. *mir-cinn.* — Bot. Genre de plantes exotiques, ayant le port du myrte, à fleurs disposées en corymbe.

MYRSINITE, n. f. Pierre qui a la couleur du miel et sent la myrrhe.

MYRTACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au myrte.

= **Myrtacées**, n. f. pl. Famille de plantes comprenant des arbres, des arbrisseaux qui fournissent un suc résineux et odorant.

MYRTE, n. m. (*myrtus*; lat., m. sign.) Bot. Arbrisseau toujours vert dont les feuilles sont menues, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable : MYRTE *mâle, femelle, commun, double. La feuille et la fleur du* MYRTE *sont odoriférantes. Chez les anciens, le* MYRTE *était consacré à Vénus.* (Acad.)

MYRTIFORME, adj. des 2 g. (*myrtus*, myrte, et *forma*, forme; lat.) Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte; qui est ovale, et lancéolé : *Les caroncules* MYRTIFORMES. (Acad.)

MYRTILLE, n. f. Bot. Vulg. Airelle, plante qui a quelque ressemblance avec le myrte : *Les lagopèdes vivent des chatons des feuilles, de bouleau, de bruyère, de* MYRTILLE. (Buff.)

MYRTOÏDE, adj. des 2 g. (μύρτος, myrte, et εἶδος, forme; gr.) Bot. Qui ressemble au myrte.

— Substantiv. *En Australie, des serpents armés du venin le plus subtil habitent le tronc des* MYRTOÏDES. (Ph. Chasles.)

MYSCOLE, n. m. Pron. *miss-kol.* — Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, de l'ordre des Synanthérées.

MYSTAGOGIE, n. f. (μύστης, initié, et ἄγειν, conduire; gr.) Pron. *miss-ta-go-jî.* — Antiq. Initiation aux mystères.

MYSTAGOGUE, n. m. Pron. *miss-ta-gogh.* — Ant. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion.

MYSTÈRE, n. m. (*mysterium*; lat., m. sign.) Secret; tout ce qu'une religion a de plus caché : *Toutes les religions ont leurs* MYSTÈRES. *Les* MYSTÈRES *de Cérès, d'Eleusis, de la bonne déesse.* (Acad.)

— Particul. Tout ce que la doctrine chrétienne propose aux fidèles comme objet de foi : *Le* MYSTÈRE *de la Trinité, de l'Incarnation. Le* MYSTÈRE *du corps et du sang de Jésus-Christ.* (Acad.)

— *Les saints mystères*, le sacrifice de la messe : *Célébrer les saints* MYSTÈRES. (Acad.) *Toute vraie philosophie est en germe dans les* MYSTÈRES *chrétiens.* (V. Cousin.) *L'obscurité des* MYSTÈRES *engendre la soumission, fixe la doctrine, établit l'empire de la loi morale, fait observer les pratiques du culte.* (De la Luzerne.)

— Par extens. Au pl. Opérations secrètes de la nature : *Étudier, approfondir, pénétrer les* MYSTÈRES *de la nature.* (Acad.)

— Fig. Mouvement caché du cœur humain : *Approfondir les* MYSTÈRES *du cœur humain.* (Acad.)

— Moyens peu connus employés dans les beaux arts : *Les* MYSTÈRES *de la poésie, de l'éloquence,* etc. *Tous les arts ont leurs* MYSTÈRES. (Acad.) *Ses profondes connaissances dans les* MYSTÈRES *de l'art lui feront un nom.* (Bailly.)

— Fig. Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines : *Les* MYSTÈRES *de la politique. Le plus profond* MYSTÈRE *enveloppe toute cette aventure.* (Acad.)

— Particul. Soin, précaution qu'on prend pour n'être point observé ou entendu : *Il m'a entretenu, avec beaucoup de* MYSTÈRE, *de tous ses chagrins. Ils sont sortis tous deux en grand* MYSTÈRE. (Acad.)

— *Faire mystère d'une chose, mettre du mystère à quelque chose*, tenir une chose secrète, la cacher avec soin : *Il fait un* MYSTÈRE *de sa méthode. Il fait* MYSTÈRE *des moindres choses.* (Acad.)

— Prov. : *Il est tout cousu de petits* MYSTÈRES, *il est tout* MYSTÈRE *de la tête aux pieds.*

C'est, *de la tête aux pieds*, un homme *tout mystère.* (Mol.)

— En m. part, Difficulté qu'on fait touchant quelque chose, importance qu'on y attache : *Pourquoi tant de* MYSTÈRE? *Voilà bien du* MYSTÈRE, *des* MYSTÈRES. (Acad.)

— Anc. Pièce de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible, et où l'on faisait intervenir Dieu, les anges, les diables, etc. : *Les dogmes de la foi chrétienne, ou les récits des vieilles légendes, fournirent les sujets des représentations théâtrales auxquelles on donne le nom de* MYSTÈRE. (Andr.)

MYSTÉRIEUSEMENT, adv. Pron. *miss-té-ri-euz-man.* — D'une façon mystérieuse : *Les prophètes ont parlé* MYSTÉRIEUSEMENT. (Acad.)

— D'une manière cachée, secrète : *C'est un homme qui se conduit* MYSTÉRIEUSEMENT *en tout, qui parle de tout* MYSTÉRIEUSEMENT. (Acad.)

MYSTÉRIEUX, EUSE, adj. Qui contient quelque sens caché : *Les anciens Égyptiens ont caché les secrets de leur religion sous des caractères* MYSTÉRIEUX. *Les paroles* MYSTÉRIEUSES *de l'Écriture. Les sens* MYSTÉRIEUX *de la Bible.* (Acad.)

— Par anal. Secret : *Le mépris doit être le plus* MYSTÉRIEUX *de nos sentiments.* (Rivarol.)

— En parl. des affaires humaines, Il se dit en m. part : *Il y a quelque chose de* MYSTÉRIEUX *dans cette affaire. C'est un homme qui a une conduite* MYSTÉRIEUSE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui fait mystère de beaucoup de choses qui n'en valent pas la peine : *C'est un homme fort* MYSTÉRIEUX, *tout* MYSTÉRIEUX. *Il est* MYSTÉRIEUX *en toutes choses.* (Acad.)

MYSTICISME, n. m. Pron. *miss-ti-cism.* — Toute croyance qui admet des communications directes entre l'homme et la divinité, qui prête un sens caché aux choses de ce monde ou aux livres saints, et qui fait prédominer, dans les questions religieuses ou philosophiques, l'enthousiasme et le sentiment.

MYSTICITÉ, n. f. Pron. *miss-ti-ci-té.* — Recherche profonde en spiritualité; raffinement de dévotion : *Fénelon était porté à la* MYSTICITÉ *par l'ardeur de la piété, la tendresse de son ame, et la vivacité de son imagination.* (Auger.)

MYSTIFIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être mystifié : *Tout homme, en fait d'espérance, est* MYSTIFIABLE. (H. de Balz.)

MYSTIFICATEUR, n. m. Celui qui a le goût, l'habitude de mystifier, celui qui en fait métier.

MYSTIFICATION, n. f. Pron. *miss-ti-fi-ka-cion.* — Action de mystifier : *Il variait ses* MYSTIFICATIONS *avec tant d'habileté qu'il y prenait toujours quelqu'un.* (H. de Balz.)

MYSTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Mystifier : *Personne* MYSTIFIÉE. *Vous qui riez, n'auriez-vous pas de même été* MYSTIFIÉS? (Andrieux.)

MYSTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mysterium*, mystère, et *facere*, faire; lat.) Pron. *miss-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous mystifiions, vous mystifiiez.* — Abuser de la crédulité de quelqu'un pour s'amuser à ses dépens : MYSTIFIER *quelqu'un de la manière la plus plaisante.*

— Jouer un tour à quelqu'un, le faire tomber dans un piége.

= **Se mystifier**, v. pron. Se dire mutuellement des choses humiliantes et offensantes.

MYSTIQUE, adj. des 2 g. (*mysticus*; lat., m. sign.) Pron. *miss-tik.* — Figuré, allégorique; il ne se dit que des choses de la religion : *Le sens* MYSTIQUE *de l'Écriture sainte. Il ne faut pas entendre ce passage à la lettre, cela est* MYSTIQUE. *L'Église est le corps* MYSTIQUE *de Jésus-Christ.* (Acad.)

.... S'il est vrai que ces divins rayons
Illuminent ton âme à leur clarté *mystique.* (V. Hugo.)

— Qui raffine sur les matières de dévotion et sur la spiritualité : *Auteur, livre* MYSTIQUE. (Acad.)

— Jurispr. et adj. *Testament mystique*, testament signé du testateur, et remis clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins au moins.

— Substantiv. *C'est un grand* MYSTIQUE. *Les vrais, les faux* MYSTIQUES.

MYSTIQUEMENT, adv. Pron. *miss-tik-man.* — Selon le sens mystique : *Ce passage doit être expliqué, doit s'entendre* MYSTIQUEMENT. (Acad.)

MYSTRE, n. m. (μύστρον, cuiller; gr.) Pron. *mistr.* — Antiq. Mesure dont les Grecs se servaient pour les liqueurs : *Il y avait le grand et le petit* MYSTRE. (Acad.)

MYTACISME, n. m. || V. MUTACISME.

MYTHE, n. m. (μῦθος, fable; gr.) Pron. *mitt.* — Trait, particularité de la Fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux : *C'est un* MYTHE *commun à toutes les religions de l'Orient. Plusieurs des* MYTHES *du paganisme se retrouvent dans la religion des Indous.* (Acad.) *Comme chez les peuples enfants, le* MYTHE *est pris à la lettre par les ouvriers.* (G. Sand.)

— Antiq. Tradition qui semble ne renfermer que des particularités plus ou moins fabuleuses, mais qui laisse voir, sous l'enveloppe de l'allégorie, une grande généralité historique, physique ou philosophique : *La conquête de la Toison d'or est un* MYTHE. *Discerner le réel sous les apparences trompeuses du* MYTHE *et de la légende.* (E. Renan.)

MYTHIQUE, adj. des 2 g. (*mythicus*; lat., m. sign.) Pron. *mi-tik.* — Philos. Qui appartient à un mythe, à une fable païenne; qui est fondé sur un mythe : *On a voulu donner une explication* MYTHIQUE *à toutes les traditions des temps héroïques.*

MYTHISME, n. m. Pron. *mi-tism.* — Néol. Science des mythes. || Abus des explications mythiques.

MYTHOGRAPHE, n. m. (μῦθος, fable, et γράφω, j'écris; gr.) Pron. *mi-to-graf.* — Philol. Auteur qui a écrit sur les fables des anciens : *Un* MYTHOGRAPHE *latin. Les* MYTHOGRAPHES *grecs.*

MYTHOGRAPHIE, n. f. Description des fables.

MYTHOLOGIE, n. f. (μῦθος, fable, et λόγος, discours; gr.) Pron. *mi-to-lo-jî.* — Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité : *Les fictions de la* MYTHOLOGIE. *Les dieux de la* MYTHOLOGIE. *Toute la* MYTHOLOGIE *des Grecs, est allégorique.* (Marm.) *L'étude de la* MYTHOLOGIE *est indispensable aux peintres et aux poëtes.* (Acad.)

— Par anal. : *Le Roman de la Rose a été souvent imité dans sa forme et dans sa* MYTHOLOGIE. (Ste-Beuve.)

— Science, explication des mystères et des fables du paganisme : *Il est savant en* MYTHOLOGIE. *Il a bien traité de la* MYTHOLOGIE. (Acad.)

MYTHOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*mythologicus*, lat., m. sign.) Qui appartient à la mythologie : *Discours, livre* MYTHOLOGIQUE.

MYTHOLOGISME, n. m. Didact. Explication mythologique.

MYTHOLOGUE, n. m. Pron. *mi-to-logh.* — Celui qui traite de la science appelée Mythologie. *Telle est l'opinion des* MYTHOLOGUES.

MYTILOÏDE, adj. des 2 g. (μυτίλος, moule; et εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *mi-ti-lo-id.* — Zool. Qui a de la ressemblance avec une moule.

= **Mytiloïdes**, n. m. pl. Famille de coquilles fossiles qui se rapproche des moules.

MYTULE ou **MYTILE**, n. m. (μυτίλος, moule; gr.) Zool. — Moule, coquille bivalve.

MYURE, adj. des 2 g. (μῦς, rat, et οὐρά, queue; gr.) Pron. *mi-ur.* — Méd. Il ne s'emploie guère que dans cette loc. *Pouls myure*, pouls dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu.

— Bot. Dont les épis ou les rameaux longs et serrés, ont été comparés à une queue de souris.

MYXOSARCOME, n. m. (μύξα, mucus, et σάρξ, chair; gr.) Pron. *mik-ço-çar-kom.* — Méd. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée.

N n. f. et masc. Quatorzième lettre de l'alphabet; la onzième des consonnes. Elle est du genre fém. suivant l'ancienne appellation, *une n* (*enne*) et du genre masc. suivant l'appellation moderne, *un n* (*ne*).

— Le son propre de cette lettre est *ne*, comme dans *navire, nager, novice, négoce*, etc.

— Elle conserve ce son toutes les fois qu'elle commence une syllabe : *Narrateur, animal.*

— On excepte *enivrer* et ses composés, où *en* se prononce avec la consonnance *an*; ainsi on dit *annivrer*; il en est de même de *enorgueillir*, qu'on prononce *an-norgueillir*.

— *N* a le son nasal toutes les fois qu'elle termine une syllabe : *ancre, indice, onde, fondu, ingrédient.*

— Quand *n* est suivie d'une autre *n*, la seconde seule se prononce : *Anneau, année, innocence, aneau, anée, inocence.*

— Il pendant quelques mots où l'on fait sentir les deux *n* : *Annales, annexe, inné, innovation*, etc.

— Les mots dans la composition desquels entre la préposition *en* font exception : *ennui, ennoblir*, qu'on prononcé *an-nui, an-noblir.*

— *N* finale sonne dans les mots *abdomen, amen, Eden, gramen, hymen.*

— Elle se fait toujours sentir quand elle s'appuie sur la voyelle initiale du mot qui la suit : *Un bon homme, un animal intelligent, ton unique espérance*, qu'on prononce *un bon-n-homme, ux-n-animal intelligent, ton-n-unique espérance*, etc.

— Hors de ces cas, *n* finale n'a jamais qu'un son nasal : *maman, baron, jardin, tyran*, etc.

— *N* jointe dans la même syllabe à la consonne *g*, forme l'articulation de *gne*.

— *Ent*, dans les 3e pers. plur. des verbes est tout à fait muet : *ils aiment, ils veulent, ils combattent, etc.*

— *N* est l'abrév. de *nord*; N. O, nord-ouest; de *notre*, N. S. Notre-Seigneur.

— *N* signe monétaire était autrefois la marque de Montpellier.

NABAB, n. m. (*nawaub*, lieutenant; ind.) Lieutenant; titre des princes de l'Inde musulmane.

— Ironiq. Anglais qui a rempli de grands emplois dans l'Inde, qui y a fait le commerce, et qui en est revenu avec des richesses considérables.

NABABIE, n. f. Dignité de nabab.

— Territoire soumis à la puissance d'un nabab : *La* NABABIE *d'Arcate.* (Acad.)

NABIT, n. m. Anc. Sucre candi réduit en poudre, dont on se servait pour guérir les maux d'yeux.

NABKA, n. m. Pron. *nab-ka.* — Bot. Espèce de jujubier d'Égypte : *Selon toute apparence, le* NABKA *a fourni la couronne que l'on mit sur la tête de Notre-Seigneur. Il est armé de piquants ses branches sont souples et pliantes et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre.* (Chateaubr.)

NAFLE, n. m. Mar. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon; il sert à vider le fond du canot.

— *Tapon du nable*, bouchon qui ferme le nable.

NABOT, OTE (*napus*, navet; lat.) Par dénigr. Qui est d'une très-petite taille : *C' un* NABOT, *un petit* NABOT, *une petite* NABOTE. (Acad.) Il est familier.

NACARAT, adj. m. (*nacarado*, de *nacar*, nacre; esp.) Qui est d'un rouge clair, entre le cerise et le rose : *Satin, velours, ruban* NACARAT.

— Subst. : *Cette étoffe est d'un beau* NACARAT. *Le* NACARAT *tire sur le rouge de la nacre de perle.* (Ac.)

NACELLE, n. f. (*navicula*, petit vaisseau; lat.) Petit bateau sans mât ni voiles : NACELLE *à pêcher. Il passa la rivière dans une* NACELLE.

— *La nacelle de Saint-Pierre*, l'Église catholique.

— Archit. Moulure en demi-ovale.

— Panier suspendu au-dessous d'un ballon, où se placent les voyageurs dans les ascensions.

— Anat. Cavité à l'extrémité du canal de l'urètre.

— Bot. Carène d'une corolle.

— Comm. Genre de coquille; espèce de patelle.

NACHE, n. f. Techn. Partie de la peau qui va de la patte à la queue.

NACRE, n. f. (*nacar*; esp., m. sign.) Matière blanche et brillante, réfractant la lumière et produisant un mélange agréable de couleurs; elle forme l'intérieur de beaucoup de coquilles : NACRE *de perle. Un étui, un couteau de* NACRE, *à manche de* NACRE. (Acad.) *Son éclat tenait de celui de la* NACRE. (H. de Balzac.)

— *Nacre de perle*, espèce de coquillage : *On trouve la nacre dans une espèce de coquillage appelé* NACRE DE PERLE. (Rayn.)

NACRÉ, ÉE, adj. Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre : *Couleur* NACRÉE.

— Subst. m. Zool. Espèce de papillon.

NADAB, n. m. Relat. Grand prêtre des Persans.

NADIR, n. m. (*nadhara*, regarder; ar.) Astr. Point du ciel qui est directement sous nos pieds et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons par le centre de la terre : *Le* NADIR *est le point directement opposé au zénith.* (Laplace.)

NÆVUS, n. m. Pron. *né-vass.* — Médec. Tache colorée, vineuse à la peau des enfants. || Au pl. NÆVI.

NAFÉ, n. m. Fruit de la ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte : *Le* NAFÉ *d'Arabie est rafraîchissant. Sirop de* NAFÉ.

NAFFE, n. m. *Rau de naffe*, sorte d'eau de senteur, dont la fleur d'oranges est la base.

NAGASSARI ou **NAGASSI**, n. m. Bot. Arbre d'Amboine, de la famille des Guttifères.

NAGE, n. f. Pron. *naj.* — Il ne s'emploie que dans les locut. suivantes, *A la nage*, en nageant : *Il passa cette rivière* À LA NAGE. (Acad.) *Tout leur savoir de passer l'onde* À LA NAGE. (La F.)

Je me sauve *à la nage*, et j'aborde où je puis. (Boil.)

— *Se jeter à la nage*, se jeter à l'eau pour nager.

— Fig. et fam. *Être en nage, tout en nage*, être trempé, tout mouillé de sueur : *Où vous êtes-vous si échauffé? vous* ÊTES TOUT EN NAGE. *Vous avez trop fait galoper le cheval, il* EST TOUT EN NAGE. (Acad.)

— Mar. Action des hommes qui font avancer un canot à l'aide d'avirons. || *Donner la nage*, Diriger le canot, ou régler la vitesse de sa marche. || *Banc*

de nage, bancs qui servent aux canotiers. || *Bonne de nage*, chaloupe facile à manier.

NAGÉ, part. pass. invar. du v. Nager.

NAGEANT, part. prés du verbe nager.

NAGEANT, ANTE, adj. Bot. Il se dit des feuilles et des plantes qui se soutiennent à la surface de l'eau : *Feuilles* NAGEANTES.

— Blas. Il se dit d'un poisson caché horizontalement ou en travers de l'écusson.

NAGÉE, n. f. Espace qu'on parcourt en nageant; chaque impulsion qu'on donne à son corps, par le mouvement simultané de ses bras et de ses jambes : *Il a traversé ce bras de rivière en vingt* NAGÉES. (Acad.)

> .. Au bout de quelques *nagées*,
> Tout son sel se fondit si bien,
> Que le baudet ne sentit rien
> Sur ses épaules soulagées. (La Font.)

NAGEMENT, n. m. Pron. *naj-man*. — Action de nager; faculté de se mouvoir dans l'eau : *Le vol des oiseaux, le* NAGEMENT *des poissons, la course des quadrupèdes*. (Volt.)

NAGEOIRE, n. f. Pron. *na-joar*. — Organe extérieur des poissons, des animaux marins, qui leur sert à nager : *Les* NAGEOIRES *d'un poisson, d'un phoque.* NAGEOIRES *dorsales.* NAGEOIRES *pectorales*. (Acad.)

— Fig. Ce qu'on met sous ses bras, quand on apprend à nager : *Se servir de* NAGEOIRES.

— Techn. Caisse placée devant la cuve du papetier. || Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*navigare*, naviguer; lat.) Pron. *na-jé*. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *nag* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous nageons, il nagea*, etc. — Se soutenir et s'avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps : *Il* NAGE *comme un poisson. C'est un homme qui* NAGE *bien*. (Acad.) *Le castor* NAGE *beaucoup mieux qu'il ne court*. (Buff.)

— Fig. et fam. *Nager en grande eau*, être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, être en passe d'avancer ses affaires.

— *Nager entre deux eaux*, se dit d'une personne qui, entre deux partis, se conduit de manière à ménager l'un et l'autre.

— Fig. *Nager dans l'opulence*, jouir de grandes richesses. || Par anal. *Nager dans la joie* ; NAGER *dans les plaisirs*.

> Il s'endort, il s'éveille au son des instruments,
> Son cœur *nage* dans la mollesse. (Rac.)

— Mar. Ramer pour voguer sur l'eau : *Il faut* NAGER *de toutes les rames pour mener la chaloupe à bord*. (Acad.) *Les rameurs, le visage placé du côté de l'avant, gouvernent en même temps qu'ils* NAGENT. (A. Jal.)

— *Nager à sec*, ramer de manière à ne pas faire jaillir l'eau.

— Flotter sur l'eau : *Le liége* NAGE *sur l'eau. L'huile* NAGE *sur l'eau et sur les autres liquides*. (Acad.) *Des scories* NAGENT *au-dessus du métal fondu*. (Buff.)

> Quoi ! dans cet océan cet atome qui *nage*
> Dira : L'immensité doit être mon partage ? (Volt.)

— Par extens. Être dans un liquide quelconque : *Pendant neuf mois le fœtus* NAGE *dans le fluide qui remplit l'amnios. Ces pois* NAGENT *dans la sauce*. (Acad.)

— Par anal. *Considérez ces grands corps de lumière qui* NAGENT *dans des espaces immenses*. (Mass.)

— Par exagér. *Nager dans son sang*, être tout couvert de son sang : *Le lion tombe et* NAGE *dans les flots de son sang*. (Marm.) *Tout* NAGE *dans le sang, et on ne tombe que sur des corps morts*. (Boss.)

— Fauconn. Voler en planant : *De grands aigles* NAGEAIENT *sans remuer leurs ailes dans l'océan de l'éther*. (Lam.)

— N. m. Action de se mouvoir dans l'eau, ou à la surface de ce liquide : *Le* NAGER *des poissons*.

NAGEUR, EUSE, n. Celui, celle qui nage, qui sait nager : *Grand* NAGEUR. *Bonne* NAGEUSE. (Acad.)

— Batelier qui rame : *Nous avions quatre* NAGEURS.

— Adj. Zool. Il se dit de quelques animaux qui vivent dans l'eau.

NAGOR, n. m. Zool. Antilope du Sénégal.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES**, adv. (*il n'y a guère de temps.*) Pron. *na-ghèr*. — Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps : *Cette ville* NAGUÈRE *si florissante*.

— Il est surtout usité en poésie et dans le style soutenu.

> *Naguère* des esprits hantaient chaque village. (Del.)

NAÏADE, n. f. (ναϊάς, fait de νάω, couler; gr.) Pron. *na-iad*. — Divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières : *Tout ruisseau avait la* NAÏADE, *tout arbre son hamadryade*. (Nisard.)

— Bot. Genre de plantes qui croissent dans les eaux courantes.

— Zool. Mollusque qui vit dans les eaux douces. || Araignée qui plonge dans l'eau.

NAÏF, IVE, adj. (*nativus*; lat., m. sign.) Pron. *na-if, iv* — Naturel, ingénu, sans artifice et sans fard : *Grâces* NAÏVES *de l'enfance. Beauté* NAÏVE. *Des manières* NAÏVES *et agréables. Il y a quelque chose de* NAÏF *dans l'humeur, dans l'esprit. Une pensée* NAÏVE. (Acad.) *Un homme simple est presque toujours un bon homme; un homme* NAÏF *peut être un fripon*. (Chateaub.)

> A cet air si *naïf*, dirait-on qu'elle y touche ? (Regn.)

— En parl. des choses, Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans artifice ni effort : *Faire une description, une relation, une peinture* NAÏVE *de quelque chose. Une expression* NAÏVE. *Il y a quelque chose de* NAÏF *dans tout ce que ce peintre compose*. (Acad.)

— Qui dit sa pensée ingénument et sans détour : *C'est l'homme du monde le plus* NAÏF. *Une personne franche et* NAÏVE. (Acad.)

— En m. part, Qui dit, par simplicité, ce qu'il aurait intérêt à cacher : *C'est un homme* NAÏF *dont vous tirerez tout ce que vous voudrez*. (Acad.)

— Par anal. : *Un amour-propre* NAÏF. *Une vanité* NAÏVE. *Il lui est échappé une réponse bien* NAÏVE, *cela est* NAÏF. (Ac.)

— Techn. *Pointe naïve*, se dit d'un diamant qui, naturellement offre une forme pyramidale.

— Subst. B.-Arts et Littér. Genre naïf : *Le* NAÏF, *en peinture, distingue l'école flamande. Le* NAÏF, *en littérature, n'est pas le bas et le trivial*. (Acad.)

> Distinguer le *naïf* du plat et du bouffon. (Boil.)

NAIN, AINE, n. (νάνος; gr.) Pron. *nain, nènn*. — Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire : *Les* NAINS *sont d'ordinaire contrefaits*. (Acad.) *Un jeune Syrien, environné d'eunuques, de courtisanes, de* NAINS *et de* NAINES, *Héliogabale, vient régner dans les foyers du vieil Horace*. (Chateaubr.)

> La géante paraît une déesse aux yeux ;
> La *naine*, un abrégé des merveilles des cieux. (Mol.)

— Jeu, *Nain jaune*, jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau où est représenté un nain tenant à la main un sept de carreau.

— Comm. *Nain londrin*, drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

— Adject. *Arbres nains*, arbres à fruit qu'on élève en buisson. || *Buis nain*, sorte de buis qui ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire.

— *Œuf nain*, œuf de poule sans jaune.

NAÏRE, n. m. Pron. *na-ir*. — Nom que les Indiens de Malabar donnent à leurs nobles, surtout aux militaires.

NAISSANCE, n. f. (*nascentia*; lat., m. sign.) Pron. *nè-canss*. — Sortie de l'enfant hors du sein de sa mère : *Heureuse* NAISSANCE. NAISSANCE *désirée, attendue. Le temps qui s'est écoulé entre sa* NAISSANCE *et sa mort. Le pays où il a reçu, où il a pris* NAISSANCE. *Il est sourd et muet de* NAISSANCE. *On a fêté son jour de* NAISSANCE. *Acte de* NAISSANCE. (Acad.)

— Il se dit quelquefois des animaux : *Deux jours avant la* NAISSANCE *de ce poulain, de ce veau, la mère ne voulait plus ni manger ni boire*. (Acad.)

— Extraction : *Haute* NAISSANCE. *Être de grande, d'illustre* NAISSANCE. *Être d'une* NAISSANCE *obscure. S'enorgueillir, rougir de sa* NAISSANCE. *Avoir des sentiments dignes de sa* NAISSANCE. (Acad.) *Cherchons sincèrement la vertu, ne donnons rien au droit de la* NAISSANCE. (J.-J. Rouss.)

> Vous connaîtrez mon bien, mon talent, ma naissance. (La F.)
> Je chante le mérite, et non pas la *naissance*. (Ancelot.)

— Absol. Noblesse : *Ils avaient du mérite tous deux, mais l'un avait l'avantage de la* NAISSANCE. *C'est un homme de* NAISSANCE, *qui a de la* NAISSANCE. *C'était un homme sans* NAISSANCE. (Acad.) *Efforcez-vous d'être tel que l'on ne s'informe pas si vous avez de la* NAISSANCE. (La Br.)

> La *naissance* n'est rien où la vertu n'est pas. (Corn.)

— Fig. Commencement, origine : *Dès la* NAISSANCE *du monde. La* NAISSANCE *d'une ville, d'un État. La* NAISSANCE *de l'hérésie. Étouffer une sédition dès sa* NAISSANCE, *dans sa* NAISSANCE. *Tout dans ce pays favorisa la* NAISSANCE *et les progrès de l'industrie. La* NAISSANCE *du printemps. La naissance du jour*. (Acad.) *Que d'établissements utiles n'ont dû leur* NAISSANCE *qu'au crédit d'une seule personne élevée*. (Mass.) *Combien de fois, par un triste silence ou par un regard sévère, étouffa-t-elle dans sa* NAISSANCE *une calomnie qui aurait causé des divisions éternelles ?* (Fléch.)

> Son empire a des temps précédé la *naissance*. (Rac.)

— *La naissance de la verdure, des fleurs*, le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser.

— Point, endroit où commence, d'où part, une chose qui se prolonge dans une certaine direction : *Ce fleuve, à sa* NAISSANCE, *reçoit plusieurs ruisseaux qui le grossissent. Couper une branche à sa* NAISSANCE. (Acad.) *Au bord même, et presqu'à la* NAISSANCE *du torrent de Cédron, nous entrâmes dans le jardin des Oliviers*. (Chateaubr.)

— Archit. *La naissance d'une colonne*, le commencement du fût. || *La naissance d'une voûte*, le commencement de sa courbure.

NAISSANT, part. prés. du v. Naître.

NAISSANT, ANTE, adj. Qui naît, qui commence à se former, à paraître : *Enfant* NAISSANT. *Jour* NAISSANT. *Amour* NAISSANT. *Une fortune* NAISSANTE. *Il faut encourager les talents* NAISSANTS. (Acad.) *Quelle confession de foi opposa-t-il à l'hérésie* NAISSANTE ? (Boss.) *Caïn, enfant d'Adam et d'Ève, fait voir au monde* NAISSANT *la première action tragique*. (Id.)

> Sa famille en pâlit, et vit, en frémissant,
> Dans la poudre d'un greffe, un poëte *naissant*. (Boil.)
> Des desseins étouffés aussitôt que *naissants*. (Rac.)
> D'un courage *naissant* sont-ce là les effets ? (Id.)

— *Cheveux naissants*, cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants || *Tête naissante*, tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Blas. Il se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue.

NAÎTRE, v. intr. ou neutr. irrég. 4e conj. (*nasci*; lat., m. sign.) Pron. *nètr*. (*Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent ; je naissais, nous naissions ; je naquis, nous naquîmes ; je naîtrai, nous naîtrons ; je naîtrais, nous naîtrions ; nais, naissons, naissez ; que je naisse, que nous naissions ; que je naquisse, que nous naquissions ; naissant, né, née* ; il prend l'aux. *être* dans ses temps composés ?) Sortir du ventre de sa mère, venir au monde : *Un enfant qui vient de* NAÎTRE. *Ils* NAQUIRENT *le même jour, dans la même année, dans telle ville. Il* EST NÉ *de parents illustres, obscurs, riches, pauvres. Les enfants qui* NAÎTRONT *de ce mariage*. (Acad.) *Les grands* NAISSENT *avec de certaines délicatesses*. (Fléch.) *Il* NAQUIT *avec des inclinations libres et généreuses*. (Id.)

> Qui *naquit* dans la pourpre en est rarement digne. (Volt.)
> Nous *naissons*, nous vivons pour la société. (Boil.)

— *Être innocent d'une chose comme l'enfant qui est à naître, qui vient de naître*, en être tout à fait innocent, n'y avoir aucune part.

— Fam. et fig. *Il ne fait encore que de naître*, il en est à son début, sa fortune en est à son commencement.

— Fam. *Son pareil est à naître*, il n'y a point d'homme qui agisse, qui parle comme lui.

— Par anal. *Il est à naître que*, il n'est jamais arrivé que : IL EST À NAÎTRE QU'*un fils en ait jamais si mal usé avec son père*. (Acad.) || Vieux.

— Mystiq. Il se dit du Verbe et du Fils de Dieu : *Le Verbe* NAÎT *éternellement du Père, d'une manière ineffable*.

— Il se dit aussi des animaux : *Le poulet* NAÎT *d'un œuf. D'anciens philosophes ont cru faussement que les insectes* NAISSAIENT *de la corruption*. (Acad.) *Le chameau* NAÎT *avec des loupes sur le dos*. (Buff.)

— En parl. des végétaux, Commencer à pousser, à sortir de terre : *L'herbe qui commence à* NAÎTRE. *Les fleurs* NAISSENT *au printemps. Les palmiers ne* NAISSENT *que dans les pays chauds*. (Acad.)

— Prendre son origine, être produit : *Ce ruisseau* NAÎT *à deux lieues d'ici. Beaucoup de maladies* NAISSENT *d'intempérance*. (Acad.)

— Mor. *Nos plus grands plaisirs* NAISSENT *de nos besoins*. (Acad.) *Tous les mauvais désirs* NAISSENT *dans son cœur*. (Boss.) *Les dissensions, les attentats, l'impunité,* NAISSENT *bientôt de l'indépendance*. (Mass.)

> On vit avec le fer *naître* les injustices. (Boil.)
> C'est des difficultés que *naissent* les miracles. (Dest.)

— Fig. Commencer : *La géométrie* NAQUIT *de la nécessité de diviser les champs*. (Bailly.) *Les sciences ne prospèrent pas toujours dans les pays où elles* NAISSENT. (Acad.) *Les empires* NAISSENT, *se développent et périssent. Les arts* NAISSENT, *se perfectionnent et déclinent*. (Acad.)

— *Faire naître*, produire, enfanter : *Les grands hommes que la Providence* FIT NAÎTRE *sous ce règne.* (Boss.) FAIRE NAÎTRE *du sein des tempêtes le calme et la tranquillité publique.* (Fléch.) *Cette querelle* A FAIT NAÎTRE *une haine irréconciliable entre les deux familles. L'esprit de parti* A FAIT NAÎTRE *de nouveaux troubles.* (Acad.) || V. NÉ, ÉE.

NAÏVEMENT, adv. Pron. *na-iv-man.* — Avec naïveté : *Parler* NAÏVEMENT. *Avouer* NAÏVEMENT *une chose.*

— B.-Arts. Avec simplicité : *Exprimer, représenter* NAÏVEMENT *quelque chose.*

NAÏVETÉ, n. f. (*naïf.*) Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments : *La* NAÏVETÉ *d'un paysan. La* NAÏVETÉ *d'un enfant.* (Acad.) *La simplicité vient du cœur, la* NAÏVETÉ *de l'esprit,* (Chateaubr.)

— Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée : NAÏVETÉ *de style, de langage.* NAÏVETÉ *de pinceau.* (Acad.) *Il y a beaucoup de grâce et de* NAÏVETÉ *dans son expression, dans son style. Il y a une grande* NAÏVETÉ *dans l'expression, dans la pose, dans l'attitude de cette figure.*

Tout poëme est brillant de sa propre beauté ;
Le rondeau, né gaulois, a la *naïveté.* (Boil.)

— Simplicité niaise, défaut de retenue dans le sentiment qu'on aurait à cacher : *Admirez la* NAÏVETÉ *de ce garçon. Son orgueil est d'une* NAÏVETÉ *comique, risible.* (Acad.) *Mon dessein est d'affecter tant de* NAÏVETÉ, *d'ignorance et de bêtise qu'il ne puisse pas me souffrir.* (Dest.)

— Propos, expression qui échappe par ignorance : *Voilà une grande* NAÏVETÉ. *Les jeunes personnes sont sujettes à dire des* NAÏVETÉS. (Id.)

NAKIB, n. m. Chef des émir ; parent de Mahomet, chargé de porter l'étendard du Prophète.

NAN, n. m. Relat. Espèce de mouche qu'en Laponie on considère comme un esprit et que l'on porte sur soi comme une amulette.

NANAN, n. m. Dans le langage enfantin, Friandise sucrerie ; *Vous aurez du* NANAN. (Acad.)

NANDHIROBE, n. f. (nom ind.) Bot. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, de la famille des Cucurbitacées.

NANDINE, n. f. Bot. Genre d'arbrisseaux du Japon, de la famille des Berberidées.

NANDU ou **NANDOU**, n. m. Zool. Autruche qui vit dans les pampas de l'Amérique méridionale.

NANGUER, n. m. Pron. *nan-ghé.* — Zool. Antilope, gazelle du Sénégal.

NANKIN, n. m. (n. de ville.) Pron. *nan-kain.* — Comm. Toile de coton, d'un jaune chamois, qui se fabrique à Nankin, en Chine : NANKIN *des Indes. Pièce, pantalon, gilet de* NANKIN. (Acad.) *Il avait des culottes courtes, des bas blancs, des guêtres de* NANKIN. (G. Sand.)

NANSE, n. f. Pêch. Nasse d'osier.

NANTI, IE, part. pass. du v. Nantir : *Il ne veut rien prêter, s'il n'est* NANTI. (Acad.)

NANTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*nehmen*, prendre ; all.) Donner des gages pour assurance d'une dette : *Cet homme ne prête point, si on ne le* NANTIT *auparavant. Il faut qu'on le* NANTISSE. (Acad.)

— Anc. jurispr. Faire l'inscription d'une hypothèque. || Consigner, payer une somme.

= **Se nantir**, v. pron. *Il ne perdra rien dans cette mauvaise affaire, il* S'ÉTAIT NANTI *de bons effets, il* S'ÉTAIT NANTI. (Acad.)

— Pal. *Se nantir des effets d'une succession*, s'en saisir, s'en emparer.

— Se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution : JE ME SUIS NANTI *d'un bon manteau avant la pluie, d'un bon déjeuner avant de partir.* (Acad.)

— Absol. Faire des profits dans un emploi, dans une place, les mettre en réserve : *Cet homme* S'EST *bien* NANTI *avant de sortir de sa place.* (Acad.)

NANTISSEMENT, n. m. Gage ; ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû : *Il a un bon* NANTISSEMENT. *Prêt sur* NANTISSEMENT. (Acad.) *J'ai ici en* NANTISSEMENT *toute la vaisselle d'argent.* (Danc.) *Voilà un diamant de trois cents pistoles, qu'on vous donnerait pour* NANTISSEMENT. (Id.)

Leurs gages vous tiendront lieu de *nantissement.* (Rac.)

Syn. Nantissement, gage. Le *gage* est proprement l'objet qu'on livre ou qu'on laisse pour caution d'une dette ou d'un engagement ; le *nantissement* est la sûreté qui résulte de la possession du gage. Par extens. *nantissement* se dit de la chose même qu'on donne pour sûreté. Le *gage* peut être déposé en main tierce ; le *nantissement* est toujours entre les mains de celui qui a prêté.

NANTON, n. m. Vulg. Cresson alénois.

NAPACÉ, ÉE, adj. (*napus*, navet ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un navet.

NAPAL ou **NAPAUL**, n. m. Zool. Faisan du Bengal.

NAPÉE, n. f. (νάπος ou νάπη, vallée ; colline, forêt ; gr.) Pron. *na-pé.* — Mythol. Nymphe qui, suivant la Fable, présidait aux forêts et aux montagnes.

NAPEL, n. m. Bot. Espèce d'aconit.

NAPHTE, n. m. Pron. *naft.* — Min. Espèce de bitume transparent, léger et très-inflammable : *L'huile de* NAPHTE, *purifiée par la distillation, est très-limpide.*

NAPIFORME, adj. des 2 g. (*napus*, navet, *forma*, forme ; lat.) Bot. Qui a la forme d'un navet : *Racine* NAPIFORME.

NAPOLÉON, n. m. Pièce de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon : *Il perdit dans la soirée cinquante* NAPOLÉONS. (Acad.)

NAPPE, n. f. (*mappa* ; lat.) Linge dont on couvre la table pour prendre son repas : NAPPE *fine, unie, damassée. Mettre, lever, ôter la* NAPPE. (Acad.)

— Fig. et fam. *La nappe est toujours mise en cette maison*, on y trouve à boire et à manger, à quelque heure qu'on y vienne.

— Prov. *Il a trouvé la nappe mise*, se dit d'un homme sans fortune qui a fait un riche mariage.

— *Nappe d'autel*, linge dont on couvre l'autel. || *Nappe de communion*, linge placé devant les communiants.

— Fig. *Nappe d'eau*, espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe : *Une belle* NAPPE D'EAU.

— Par extens., Grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un étang, d'un lac.

— Par anal. : *Cette mine de fer est déposée en* NAPPE, *c'est-à-dire par couches horizontales, comme tous les autres sédiments des eaux.* (Buff.)

— Vén. Peau du cerf qu'on étend par terre, quand on veut donner la curée aux chiens.

— Filet qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans.

NAPPERON, n. m. (*nappe.*) Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches, et qu'on enlève au désert : *Mettez un* NAPPERON *sur la nappe.* (Acad.)

NARCAPHTE, n. m. Pron. *nar-kaft.* — Pharm. Écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, et qu'on emploie comme parfum dans les maladies des poumons.

NARCISSE, n. m. (νάρκη, assoupissement ; gr.) Bot. Plante bulbeuse dont les espèces nombreuses sont presque toutes odoriférantes : NARCISSE *blanc, jaune, simple, double.* (Acad.)

NARCISSE, n. m. (n. pr.) Par anal. Homme amoureux de sa figure : *C'est un* NARCISSE, *un beau* NARCISSE. (Acad.)

NARCOSE, n. f. (νάρκη, assoupissement ; gr.) Méd. État de stupeur ou de torpeur.

NARCOTINE, n. f. (ναρκόω, j'engourdis ; gr.) Chim. Principe cristallisable que l'on tire de l'opium.

NARCOTIQUE, adj. des 2 g. (ναρκωτικός ; gr., m. sign.) Méd. Qui assoupit : *Remède* NARCOTIQUE. (Acad.)

— Chim. Il se dit des sels dont la narcotine fait la base : *Les feuilles et les tiges de pavot contiennent les mêmes principes* NARCOTIQUES *que les fruits.* (Soubeiran.) *Les poisons* NARCOTIQUES *agissent particulièrement sur le cerveau dont ils troublent ou suspendent les fonctions.* (Chomel.)

— Subst. *L'effet des* NARCOTIQUES *peut être fort dangereux.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Ce livre est un bon un vrai narcotique*, il est assoupissant, ennuyeux.

NARCOTISME, n. m. Méd. Ensemble des effets produits par les substances narcotiques.

NARD, n. m. (νάρδος ; gr., m. sign.) Pron. *nar.* — Espèce de lavande très-odoriférante.

— Racine de l'asart.

— Pharm. *Nard indien*, substance végétale qui vient de Ceylan.

NARGHILÉH ou **NARGUILÉ**, n. m. Relat. Pipe turque indienne et persane.

NARGUE, n. f. Pron. *nargh.* — Il ne s'emploie que dans les phrases suivantes : *Dire nargue d'une chose*, exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose ; *Faire nargue à quelqu'un*, le braver avec mépris ; *Nos vins font nargue aux vôtres*, nos vins sont supérieurs aux vôtres.

— Interjectiv. : NARGUE *de cet homme !* NARGUE *du chagrin !*

NARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Narguer : *Personne* NARGUÉE.

NARGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Braver avec mépris : NARGUER *ses ennemis.*

NARINE, n. f. (*naris* ; lat., m. sign.) Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez, par lesquelles l'homme flaire et respire : *Les* NARINES *externes, les* NARINES *postérieures.* NARINE *droite, gauche. La cloison des* NARINES, *le sang lui coulait par les* NARINES. *La colère lui enfle les* NARINES.

— Il se dit de plusieurs animaux : *Les* NARINES *d'un cheval, d'un taureau.* (Acad.)

NARQUOIS, OISE, n. (*narquin* ; anc. gueux.) Pron. *nar-koa, koaz.* — Homme fin, subtil, rusé, qui se plaît à tromper les autres, ou à s'en moquer : *C'est un fin, un franc* NARQUOIS. *Une* NARQUOISE. *Ce vieux* NARQUOIS *a voulu me tromper. C'est un* NARQUOIS, *un railleur qui plaisante toujours à vos dépens.* (Acad.) || Fam. et peu usité.

— Fam. *Parler narquois*, parler un langage, un jargon qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence pour tromper quelqu'un.

— Adj. Rusé, fin :

Un vieux chat, subtil et *narquois.* (La F.)

— Moqueur, satirique : *Depuis les chansons* NARQUOISES *du treizième siècle, la liberté d'écrire ne manqua jamais tout à fait à la France.* (Villem.)

NARRATEUR, TRICE, n. (*narrator* ; lat., m. sign.) Celui, celle qui raconte quelque chose : *C'est un* NARRATEUR *ennuyeux, amusant, exact, fidèle.* (Acad.) *Justin, qui n'est pas un peintre de mœurs, est un fort bon* NARRATEUR. (La Harpe.) *Cédons encore la parole à l'incomparable* NARRATRICE. (V. Cousin.)

NARRATIF, IVE, adj. (*narrativus* ; lat., m. sign.) Qui appartient à la narration : *Style* NARRATIF. *Poésie* NARRATIVE. (Acad.)

— Suiv. d'un compl. Qui fait connaître, qui expose ou détail : *Procès-verbal* NARRATIF *du fait. Mémoire* NARRATIF *de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur.* (Acad.)

NARRATION, n. f. (*narratio* ; lat., m. sign.) Pron. *nar-ra-cion.* — Littér. Récit historique, oratoire ou poétique : NARRATION *simple, sans ornement.* NARRATION *pompeuse, magnifique, éloquente.* NARRATION *historique, oratoire, poétique. La* NARRATION *est la partie du discours où l'orateur déduit le fait. Cicéron, Démosthène excellent dans la* NARRATION. *La* NARRATION *de Tacite est semée de traits fins et profonds.* (Acad.)

Soyez vif et pressé dans vos *narrations.* (Boil.)

— Fam. Simple récit, fait en conversation : *Abrégez votre* NARRATION. (Acad.)

NARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Narrer : *Histoire bien, mal* NARRÉE. (Acad.) *On lui doit plusieurs contes agréables et* NARRÉS *avec précision.* (M. J. Chén.)

NARRÉ, n. m. Discours par lequel on narre, ou raconte quelque chose : *Faire le* NARRÉ *d'une chose. Long* NARRÉ. NARRÉ *ennuyeux.* (Acad.)

NARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*narrare*, raconter ; lat.) Raconter : *Il* NARRE *bien les faits. Il a mal* NARRÉ *cette histoire.* (Acad.) *Vous* NARREZ *très-agréablement.* (Mme de Sév.)

— Absol. *Une des principales qualités de l'historien est de bien* NARRER. (Acad.)

NARVAL, n. m. (*north*, nord, *whale*, baleine ; angl.) Zool. Cétacé qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une très-longue défense en forme de corne : *Le* NARVAL *habite au milieu des glaces de l'Océan polaire.* (Lacép.) *Quelle comparaison des poissons, des lézards de nos climats, avec les baleines, les* NARVALS *qui peuplent les mers du Nord ?* (Buff.)

NASAL, ALE, adj. (*nasus*, nez ; lat.) Pron. *na-zal.* — Anat. Qui appartient au nez : *Canal* NASAL. *Os* NASAL. *Artère* NASALE. *Fosse* NASALE. (Acad.) *Le nez, n'ayant pas une longueur exagérée, les voies* NASALES *sont sans obstacles et favorables à la perception des odeurs.* (G. St-Hil.)

— Gramm. Il se dit d'un son modifié par le nez, comme dans EMbrasser, TOMber, raisON, parfUM. *Son* NASAL ; *voyelles, consonnes* NASALES. *Prononciation* NASALE. (Acad.)

— N. f. Voyelle composée dont la prononciation est nasale : *Nos quatre* NASALES *sont* IN, EN ON *et* UN. (Acad.)

— Anc. N. m. Partie d'un casque qui consistait en une lame de fer, parallèle à la ligne du profil de l'homme, et qui servait à garantir le nez : *Le glaive d'un Sarrasin, rompant le* NASAL *et le heaume, et tranchant la coiffe, lui avait, comme dit le trouvère,* « accourci le nez. » (Littré.)

NASALEMENT, adv. Gramm. Avec un son nasal : *La dernière syllabe, dans* Océan, *doit être prononcée* NASALEMENT. (Acad.)

NASALITÉ, n. f. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale : N, *à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe de la* NASALITÉ. (Acad.)

NASARD, n. m. Pron. *na-zar*. — Un des jeux de l'orgue ainsi appelé, parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez : *Jouer le* NASARD. (Acad.)

NASARDE, n. f. (*nasus*, nez ; lat.) Chiquenaude sur le nez : *Donner une* NASARDE. *Recevoir une* NASARDE. (Acad.)

Oui, je suis un maraud digne de cent *nasardes*. (Piron.)

— Fig. et fam. *Donner une nasarde, des nasardes à quelqu'un*, se moquer de lui, le censurer, le critiquer d'une manière mordante.

— Fig. et fam. *Homme à nasarde*, homme fait pour être moqué impunément.

Vous faites le plongeon, petit noble *à nasarde*. (Regn.)

NASARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Nasarder.

NASARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *na-zar-dé*. — Donner des nasardes.

— Fig. et fam. Se moquer de quelqu'un avec des marques de mépris.

NASCALE, n. m. Chir. Sorte de pessaire.

NASE, n. m. Zool. Poisson du genre Cyprin.

NASEAU, n. m. (*nasus*, nez ; lat.) Pron. *na-zó*. — Chacune des deux ouvertures du nez de certains quadrupèdes, par lequelles ils respirent et flairent : *Ce cheval a les* NASEAUX *fort ouverts. Fendre les* NASEAUX *à un cheval*. (Acad.) *Ses* NASEAUX *soufflent le feu et la vie*. (La Br.)

— Prov. et fig. *Fendeur de naseaux*, bravache, fanfaron.

NASI, n. m. Anc. Chef d'une des tribus juives. || Président du Sanhédrin.

NASILLANT, part. prés. du v. Nasiller.

NASILLANT, ANTE, adj. Qui nasille : *Une troupe de canards* NASILLANTS. (Volt.)

NASILLARD, ARDE, adj. Pron. *na-zi-iar, iard*. — Il se dit du son de voix de celui qui nasille, qui parle du nez : *Parler d'un ton* NASILLARD. *Une voix* NASILLARDE. (Acad.)

— Subst. Personne qui nasille : *C'est un* NASILLARD.

NASILLARDISE, n. f. Pron. *na-zi-iar-diz*. — Anc. Défaut de celui qui parle du nez.

Son poil déjà grison et sa *nasillardise*. (Corn.)

NASILLEMENT, n. m. Action de nasiller.

NASILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*nasus*, nez ; lat.) Pron. *na-zi-ié*. — Parler du nez : *On ne l'entend pas parler, il ne fait que* NASILLER. (Acad.)

— Vén. En parl. du sanglier, Enfoncer ses naseaux dans la fange.

NASILLEUR, EUSE, n. Pron. *na-zi-ieur, ieuz*. — Celui, celle qui parle du nez : *C'est un triste* NASILLEUR. *Cette* NASILLEUSE *est fatigante a entendre*. (Ac.)

NASILLONNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *na-zi-io-né*. — Pop. Nasiller.

NASIQUE, adj. des 2 g. (*nasus*, nez ; lat.) Pron. *na-zik*. — Zool. Qui a le nez fort long.

— N. fém. Espèce de guenon.

NASONNEMENT, n. m. Action de nasonner.

NASONNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Nasiller ; faire du bruit en respirant par le nez.

NASSE, n. f. (*nassa* ; lat., m. sign.) Pêch. Instrument d'osier servant à prendre du poisson : *La* NASSE *d'un pêcheur. Pêcher à la* NASSE. (Acad.)

— Chass. Sorte de filet, terminé en pointe, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Fig. et fam. *Être dans la nasse*, être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne se peut tirer : *Elle te laissera dans la* NASSE, *au lieu de t'en tirer*. (Lesage.)

NASSELLE ou **NASSETTE**, n. f. Pêch. Petite nasse de jonc.

NASSONE, n. f. Pêch. Espèce de nasse avec laquelle on prend des écrevisses, des langoustes, etc.

NATAL, ALE, adj. (*natalis* ; lat., m. sign.) Il se dit du lieu et de l'époque de la naissance : *Pays, lieu* NATAL. *Ville* NATALE. *Respirer l'air* NATAL. *Les anciens célébraient leur jour* NATAL. (Acad.) *La terre* NATALE *est chère à ceux même qui l'habitent en esclaves*. (Buff.)

Adieu, doux ciel *natal*, terre où j'ouvris les yeux ! (C. Del.)

NATATION, n. f. (*natatio* ; lat., m. sign.) Pron. *na-ta-cion*. — Art de nager : *On a établi des écoles de* NATATION.

— Action de nager : *La* NATATION *est bonne pour la santé*. (Acad.)

NATATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *na-ta-toar*. — Didact. Qui concerne la natation, qui sert à la natation.

— *Vessie natatoire*, celle qui soutient les poissons sur l'eau : *Quand les poissons commencent à s'endormir, leur* VESSIE NATATOIRE *est très-gonflée et remplie d'un gaz très-léger*. (Lacép.)

NATES, n. m. pl. (*nates*, fesses ; lat.) Pron. *na-tèss*. — Anc. Anat. Nom des deux tubercules quadrijumeaux supérieurs du cerveau.

NATIF, IVE, adj. (*nativus* ; lat., m. sign.) Pron. *na-tif, tiv*. — Il se dit des personnes au sujet du lieu, de la ville où elles ont pris naissance, et éveille l'idée d'établissement fixe des parents, d'éducation, etc. ; à la différence de *Né*, qui peut supposer seulement la naissance accidentelle : *Il est* NATIF *de Paris, de Lyon. Elle est* NATIVE *de Rouen*. (Acad.)

— Pop. *Né-natif*, qui est né dans un lieu, où sont établis depuis longtemps son père et sa mère.

— Naturel : *Il n'a pas encore perdu sa candeur* NATIVE, *il a toute sa simplicité, toute sa pudeur* NATIVE. (Acad.) *Quelques-unes des substances métalliques ont conservé leur forme* NATIVE. (Buff.)

— Min. Qui se trouve sous la forme métallique, sans être minéralisé ou combiné avec d'autres substances : *Or, argent, cuivre* NATIF. (Acad.) *L'or et le platine se trouvent à l'état* NATIF *en Sibérie*. (Babinet.)

— Substantiv. *Les natifs d'un pays*, les naturels, les habitants originaires d'un pays : *La poésie ne s'adresse pas seulement au citoyen de telle république, au* NATIF *de telle nation ; elle s'adresse à l'homme tout entier*. (V. Hugo.)

NATION, n. f. coll. (*natio*, fait de *nasci*, naître ; lat.) Pron. *na-cion*. — Totalité des personnes nées ou naturalisées dans un pays, et vivant sous un même gouvernement : NATION *puissante, guerrière, civilisée, policée, barbare, sauvage, commerçante, industrieuse. La* NATION *française, espagnole, anglaise. L'humeur, l'esprit, le génie d'une* NATION. *Il a visité, fréquenté les* NATIONS *étrangères. Les arts civilisent, polissent une* NATION. (Acad.) *Alger, tu disais dans ton cœur avare : Les* NATIONS *sont ma proie*. (Boss.) *Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des* NATIONS. (Id.) *Seigneur, que votre nom soit sanctifié parmi les* NATIONS *infidèles*. (Fléch.) *Vous commandez à une* NATION *libre et belliqueuse*. (Boss.) *L'affaire était devenue une querelle de* NATION *à* NATION. (Volt.) *Dieu a ramassé son peuple de toutes les* NATIONS. (Boss.)

— Il se dit des habitants d'un même pays, quoiqu'ils ne vivent pas tous dans le même gouvernement : *La* NATION *italienne ; la* NATION *allemande*. (Acad.)

— Collectiv. Personnes originaires d'un même pays qui se trouvent dans les pays étrangers : *Toute la* NATION *se rendit chez l'ambassadeur*. (Acad.)

— Écrit. saint. *Les nations*, les gentils, les idolâtres : *C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Josué, donner dans tous les excès des* NATIONS. (Mass.)

— Anc. Classes qui composaient la faculté des arts dans l'université de Paris : *Les quatre* NATIONS, celle de France, de Picardie, de Normandie et d'Allemagne : *Le collége des* QUATRE NATIONS. (Acad.)

Syn. Nation, peuple. Une *nation* est une société d'hommes qui ont une origine commune ; un *peuple* est une multitude d'hommes rassemblés dans un même lieu. La communauté de langue, de caractères et de traditions constitue la *nation* ; l'obéissance aux mêmes lois constitue le *peuple*.

NATIONAL, ALE, adj. Pron. *na-cio-nal*. — Qui concerne tout une nation, qui appartient à une nation : *Esprit, caractère, préjugé, honneur* NATIONAL. *Qualités* NATIONALES. *Assemblée* NATIONALE. *Fête* NATIONALE. *Bien, domaine* NATIONAL. *Pavillon* NATIONAL. *L'église de Saint-Louis est, à Rome, l'église* NATIONALE *des Français*. (Acad.) *Sa table était ouverte pendant la guerre à tous les officiers ennemis ou* NATIONAUX. (La H.) *En France, ce qu'il y a de plus* NATIONAL, *c'est la vanité*. (H. de Balzac.)

— *Troupes nationales*, troupes levées dans l'État même qu'elles servent, par oppos. à *Troupes étrangères*, celles qu'un État tire d'un pays étranger et qu'il tient à sa solde.

— *Garde nationale*, troupe composée de citoyens, et qui sert au maintien du bon ordre, ainsi qu'à la défense intérieure : *La garde* NATIONALE *de Paris, de Lyon. On réorganise toutes les gardes* NATIONALES *de l'empire. Garde* NATIONALE *mobile, sédentaire*. (Acad.)

— *Garde national*, celui qui fait partie de la garde nationale : *Deux gardes* NATIONAUX *sont venus, et se sont emparés de lui*. (Acad.)

— *Concile national*, assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation.

— *Cardinal national*, celui qui, à Rome, est attaché à quelqu'une des couronnes par sa naissance ou par un engagement personnel et connu : *Dans le dernier conclave, il y avait tant de* CARDINAUX NATIONAUX. (Acad.)

— N. m. pl. Habitants d'un même pays pris en totalité, par oppos. à *Étrangers*, ceux qui appartiennent aux autres nations : *Les* NATIONAUX *et les étrangers s'accordent à reconnaître la supériorité de Molière sur tous les poëtes comiques*. (Acad.)

NATIONALEMENT, adv. D'une manière nationale.

NATIONALISÉ, ÉE, p. pass. du v. Nationaliser.

NATIONALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *na-cio-na-li-zé*. — Néol. Rendre national ; faire adopter par une nation.

— **Se nationaliser**, v. pron. Prendre les mœurs d'une nation. || En parl. des choses, S'établir.

NATIONALISME, n. m. Néol. Préférence exclusive pour tout ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient : *Les idées étroites de* NATIONALISME *paraissent à tous les esprits droits d'un ridicule infini*. (H. Berlioz.)

NATIONALITÉ, n. f. Pron. *na-cio-na-li-té*. — État, condition d'une réunion d'hommes formant une nation distincte des autres : *La* NATIONALITÉ *d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance*. (Acad.) *C'est le souvenir du passé qui constitue la* NATIONALITÉ *d'un peuple*. (De Barante.) *Le plus fort lien de* NATIONALITÉ, *c'est la communauté des pensées religieuses*. (Lam.)

NATIVITÉ, n. f. (*nativitas* ; lat., m. sign.) Naissance ; il se dit surtout de la naissance de J. C., de la sainte Vierge et des saints : *La* NATIVITÉ *de Notre-Seigneur, celle de la Vierge et celle de saint Jean-Baptiste sont les seules qu'on fête dans l'Église*. (Acad.)

— Absol. Noël, le jour de la naissance de J. C.

— Astrol. État, disposition du ciel et des astres au moment de la naissance de quelqu'un : *Les astrologues firent le thème de sa* NATIVITÉ. *Juger une* NATIVITÉ. (Acad.)

— Chron. *An de la nativité*, manière de compter les années en commençant au 15 décembre.

NATRON ou **NATRUM**, n. m. Pron. *na-tron, trom*. — Chim. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude : *Plusieurs lacs de l'Égypte fournissent beaucoup de* NATRON. (Acad.)

NATTE, n. f. (*natta* ; lat., m. sign.) Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., et servant ordinairement à couvrir les planchers et à revêtir les murailles : NATTE *de paille*. NATTE *de jonc. Faire de la* NATTE. *Brocher de la* NATTE *avec de la ficelle. Assembler de la* NATTE. *Coucher sur de la* NATTE, *sur la* NATTE. (Acad.)

— Absol. Natte de paille : *Le maître mange, couche et dort sur la seule* NATTE *qui compose son ameublement*. (Chateaubr.)

— Par extens. Toute sorte de tresse de fil, de soie, faite de trois brins ou cordons : *Une* NATTE *d'or et d'argent*. (Acad.)

— *Natte de cheveux*, cheveux tressés en nattes : *De longues* NATTES DE CHEVEUX *châtains lui formaient comme un turban autour de la tête*. (Mérim.)

NATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Natter : *Cheveux* NATTÉS. *Cheval* NATTÉ. (Acad.)

— *Chambre nattée*, celle dont le plancher ou les murailles sont convertes de nattes.

NATTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*natte*.) Pron. *na-té*. — Couvrir de nattes : NATTER *les murailles d'une chambre, le plancher d'un cabinet*. (Acad.)

— *Natter de la paille, du jonc, des cheveux, les crins d'un cheval*, etc., les tresser en natte. || Dans le m. sens : NATTER *un cheval*. (Acad.)

NATTIER, n. m. Celui qui fait ou vend des nattes.

NATURALIBUS (IN), loc. adv. (m. lat.) Pron. *inn-na-tu-ra-li-bus*. — Dans l'état de nature ou de nudité : *Il m'a surpris* IN NATURALIBUS. (Acad.)

Voudrais-tu voir un maître *in naturalibus* ? (Regn.)

— On dit aussi quelquefois, *Puris in naturalibus*.

NATURALISATION, n. f. Pron. *na-tu-ra-li-za-cion*. — Action de naturaliser ; effet des lettres de naturalité : *Obtenir des lettres de* NATURALISATION. *Depuis sa* NATURALISATION, *il est admissible aux emplois publics*. (Acad.)

NATURALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Naturaliser : *Personne* NATURALISÉE. *Animal* NATURALISÉ. *Le buffle n'a été transporté et* NATURALISÉ *en Italie que vers le septième siècle*. (Buff.)

NATURALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*naturalis*, naturel ; lat.) Accorder à un étranger les droits et les priviléges dont jouissent les naturels du pays : *Il est étranger, il faut des lettres du souverain pour qu'il soit* NATURALISÉ. *Il s'est fait* NATURALISER *français*. (Acad.)

— En parl. des animaux et des plantes, Les introduire dans un pays et les acclimater : *Le continent de l'Afrique renferme plusieurs espèces d'animaux*

qu'on ne pourrait NATURALISER *en Europe. On est parvenu à* NATURALISER *cette plante, cet arbre.* (Acad.)

— Il se dit encore des sciences, des arts, des inventions, des institutions : *Les colons* ONT NATURALISÉ *en Amérique toutes les sciences et tous les arts de l'Europe.* (Acad.)

— Il se dit particul. des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre : Déficit *est un mot latin, mais nous l'*AVONS NATURALISÉ. (Acad.) *Calvin* A NATURALISÉ *parmi nous bon nombre de tours et d'expressions qui y sont demeurés.* (Nisard.)

— Adjectiv. *Le philosophe* NATURALISTE *doit s'élever assez haut pour déduire d'un effet général pris comme cause tous les effets particuliers.* (Buff.)

NATURALISME, n. m. Pron. *na-tu-ra-lism.* — Didact. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle : *Le* NATURALISME *d'un prétendu prodige.*

— Système qui attribue tout à la nature comme premier principe : *Le* NATURALISME *mythologique de la Grèce et de Rome.* (V. Cousin.)

NATURALISTE, n. m. Pron. *na-tu-ra-list.* — Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des animaux, des plantes, des minéraux, etc. : *Aristote était un grand* NATURALISTE. *Pline le* NATURALISTE. *Buffon est le plus éloquent des* NATURALISTES. (Acad.)

NATURALITÉ, n. f. État des naturels d'un pays, ou de ceux qui s'y sont fait naturaliser.

— *Droit de naturalité*, droit dont jouissent les naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers : *Le droit de* NATURALITÉ *s'acquiert par lettres du souverain.*

— *Lettres de naturalité*, celles par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers : *Obtenir des* LETTRES DE NATURALITÉ. (Acad.)

NATURE, n. f. (*natura*; lat., m. sign.) Universalité des choses créées : *Dieu est l'auteur, le maître de la* NATURE. (Acad.) *Toute la* NATURE *attentive, étonnée, obéissante, reconnaît le pouvoir de son Créateur.* (Fléch.) *La* NATURE *est pour l'homme un livre fermé.* (Mass.) *La* NATURE *est le trône extérieur de la magnificence divine.* (Buff.)

L'homme est de la *nature* et le chef et le roi. (Rac.)

— Par emph. *Il n'y a rien de meilleur, de plus beau, dans la nature, dans toute la nature*, se dit d'une chose ou d'une personne très-bonne, très-belle.

— Ordre établi dans l'univers : *La* NATURE *est le système des lois établies par le Créateur, pour l'existence des choses et pour la succession des êtres.* (Buff.) *Pénétrer les secrets de la* NATURE. *Les lois de la* NATURE. *Les mystères, les merveilles de la* NATURE. *L'étude de la* NATURE. *Le spectacle de la* NATURE. *Lire dans le grand livre de la* NATURE. (Acad.)

— Puissance, force active qui a établi cet ordre, et qui le conserve suivant des lois certaines : *La* NATURE *ne fait rien en vain. La* NATURE *agit, opère par les voies les plus simples et les plus courtes. La* NATURE *répand ses dons, ses richesses en tous lieux. La* NATURE *étale ici toute sa magnificence. La* NATURE *est admirable jusque dans ses moindres ouvrages. Les jeux, les caprices de la* NATURE. (Acad.)

— *Faire un grand effort de nature*, faire une chose à contre-cœur.

— Phys. *Jeux de la nature*, phénomènes que l'on considérait comme des miracles, de dérogations aux lois naturelles : *Les prétendues pluies de soufre, de crapauds, étaient appelées* JEUX DE LA NATURE.

— *Payer le tribut à la nature*, mourir.

— Par extens. Ce qui constitue tout être en général, incréé ou créé : *La* NATURE *divine. La* NATURE *angélique. La* NATURE *humaine.* (Acad.)

— *La nature humaine*, le genre humain : *Il veut du mal à toute la* NATURE *humaine.* (Acad.) *Tant de tentations accablent la* NATURE *humaine.* (Boss.) *Dieu vient pour se donner non plus à la* NATURE *humaine en général, mais à chaque fidèle en particulier.* (Id.)

— Essence d'un être avec les attributs qui lui sont propres : *La* NATURE *de l'âme est de penser. La* NATURE *de la matière consiste dans l'étendue. La* NATURE *de l'aimant est d'attirer le fer. Il est dans la* NATURE *des choses que cela soit ainsi.* (Acad.)

— Organisation particulière des êtres animés; mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation : *Dans les espèces majeures, l'empreinte est plus ferme et la* NATURE *plus fixe.* (Buff.) *Chaque animal a sa* NATURE *particulière. La* NATURE *de l'homme est plus flexible que celle des animaux. La* NATURE *du poisson est de vivre dans l'eau. Chaque animal obéit à sa* NATURE, *suit l'instinct de sa* NATURE. (Acad.) *Il craignait toujours de donner trop à la* NATURE. (Boss.) *L'animal sauvage n'obéit qu'à la* NATURE. (Buff.)

Tous les hommes suivaient la grossière *nature.* (Boil.)

— *Être ennemi de nature*, s'opposer à ce que demande la nature. Vieux.

— *Forcer la nature*, faire plus qu'on ne peut.

— Prov. *Nourriture passe nature*, l'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même.

— *État de nature, de pure nature*, état de l'homme antérieurement à toute civilisation; état des animaux avant qu'ils aient été réduits en domesticité : *Dans l'état de société les hommes ont des besoins qu'ils ne connaissent pas dans l'*ÉTAT DE NATURE. (Acad.) *Le mouflon existe dans l'*ÉTAT DE NATURE, *il subsiste et se multiplie sans le secours de l'homme.* (Buff.) *Il y a plus loin de l'homme dans l'*ÉTAT DE PURE NATURE *au Hottentot, que du Hottentot à nous.* (Id.)

— Théol. État naturel de l'homme par oppos. à État de grâce : *La* NATURE *corrompue. De l'état de* NATURE *le baptême nous fait passer à l'état de grâce.* (Acad.) *La corruption de la* NATURE. (Fléch.) *Je n'ignore pas que la grâce supplée à la* NATURE. (Mass.)

— *La loi de nature*, par oppos. à Ancienne loi, et à la Loi de grâce.

— Constitution du corps humain, principe qui l'anime et le soutient : *L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la* NATURE. *Il y a des maladies où il faut abandonner la* NATURE *à elle-même.* (Acad.)

— Complexion, tempérament de chaque individu : *Sa* NATURE *est bilieuse, flegmatique. Il y a des* NATURES *qui sont plus maladives, plus rebelles aux remèdes que les autres.* (Acad.)

— Lumière innée dans l'homme qui lui fait discerner le bien et le mal : *La* NATURE *nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes. La* NATURE *nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. La* NATURE *se révolte à ce spectacle.* (Acad.)

Il se faut entr'aider, c'est la loi de *nature.* (La F.)

— Affections naturelles de l'homme, liens du sang : *La voix, le cri, les sentiments de la* NATURE. *Brutus en condamnant ses fils imposa silence à la* NATURE, *étouffa la voix de la* NATURE. (Acad.)

— Certaine disposition ou inclination de l'âme : *Une* NATURE *heureuse, une* NATURE *perverse, dépravée. Il est enclin au vice de sa* NATURE. *Il est triste, il est gai de sa* NATURE. (Acad.) *Il est arrivé à pratiquer comme par* NATURE *les actes de renoncement à soi-même qui répugnent le plus à la faiblesse humaine.* (V. Cousin.)

— Instinct des animaux : *Le singe est malin et imitateur de sa* NATURE. *De sa* NATURE *le chien est l'ami de l'homme.* (Acad.)

— Mor. Naturel, caractère : *Il y a dans cette vie de belles leçons pour les* NATURES *fortes qui doivent s'élever au-dessus des destinées communes.* (Mign.)

— Man. *Cheval de bonne nature*, cheval qui obéit à la volonté de son cavalier, ou qui a un bon tempérament. || *Cheval de mauvaise nature*, cheval qui résiste à la volonté de son cavalier.

— Collectiv. Productions, opérations de la nature, par oppos. à celles de l'art : *L'art perfectionne la* NATURE, *ajoute à la* NATURE. *La* NATURE *imprime à ses ouvrages un caractère de simplicité qui manque souvent aux ouvrages de l'art.* (Acad.) *La* NATURE *est plus belle que l'art.* (Buff.) *L'art ajoute à la* NATURE, *l'achève et la perfectionne.* (St-Évrem.)

— Nature, soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation : *Il faut, dans les arts, prendre la* NATURE *pour guide, pour modèle. Cet auteur, ce peintre, ce comédien s'écarte, s'éloigne de la* NATURE. *Ce poëte n'a pas assez consulté, étudié la* NATURE. *La Fontaine est le poëte de la* NATURE. (Acad.)

Que la *nature* donc soit votre unique étude. (Boil.)
Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la *nature.* (Mol.)

— B.-Arts, Objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter : *Dessiner, peindre, modeler d'après* NATURE. *Peindre la* NATURE *morte.*

— *Figures plus grandes, plus petites que nature*, figures qui n'ont pas les proportions naturelles :

C'était un buste creux et *plus grand que nature.* (La F.)

— *Figures de demi-nature*, figures qui n'ont que la moitié des proportions naturelles.

— Choses matérielles, par oppos. à l'argent qu'elles peuvent valoir : *On lui a laissé le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en* NATURE. (Acad.)

— *Payer en nature*, payer avec les productions naturelles du sol : *Il a des fermages, des rentes qui sont payables en* NATURE. (Acad.)

— Sorte, espèce : *Avant que de planter, il faut considérer la* NATURE *du terrain. Qui a jamais vu des affaires de cette* NATURE ? *J'aimerais mieux une autre* NATURE *de biens, de rentes. Pour frustrer un héritier de son bien, il l'a changé de* NATURE. (Acad.)

NATUREL, ELLE, adj. (*naturalis*, lat.; m. sign.) Qui appartient à la nature; qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature : *La physique a pour objet les corps* NATURELS. *Les lois, les forces, les causes, les besoins, les sentiments* NATURELS. *Le cours, l'ordre, l'état* NATUREL *des choses. La défense est de droit* NATUREL. (Acad.) *L'instabilité* NATURELLE *de l'esprit humain.* (Fléch.) *Rien ne paraît plus sous sa forme* NATURELLE. (Mass.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép. *à* : *Le désir de vivre est* NATUREL À TOUS LES HOMMES. (Fléch.) *Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître les oiseaux propres et* NATURELS À CHAQUE *continent.* (Buff.)

La faiblesse *aux* humains n'est que trop *naturelle.* (L. R.)

La disposition NATURELLE À *l'esprit humain de passer facilement d'un excès à l'autre, nous a jetés dans l'exagération de toute espèce.* (La Harpe.)

— *Peuples naturels, peuples primitifs*, ceux que la civilisation n'a pas encore éloigné de la nature : *Les peuples* NATURELS *ont fait des tombeaux de leurs ancêtres le centre de leurs dévotions.* (B. de St.-P.)

— *Philosophie naturelle*, celle qui a pour objet l'étude des causes des phénomènes naturels.

— *Histoire naturelle*, science qui a pour objet la connaissance des animaux, des végétaux et des minéraux : *Étudier l'histoire* NATURELLE. *Professeur d'histoire* NATURELLE.

— Dr. *Enfant naturel*, enfant qui n'est pas né en légitime mariage : *Fils* NATUREL, *fille* NATURELLE.

— *Parties naturelles*, les parties destinées à la génération.

— Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce, de chaque individu : *La raison est un attribut* NATUREL *de l'homme. La curiosité est une passion* NATURELLE *à l'homme. La férocité* NATURELLE *du tigre. Il a suivi en cela son penchant* NATUREL, *son inclination* NATURELLE. *Nous avons un désir* NATUREL *d'être heureux.* (Acad.) *Le désir de vivre est* NATUREL *à tous les hommes.* (Fléch.)

— En parl. des choses : *L'Océan est sorti de ses bornes* NATURELLES. *La flamme en s'élevant suit sa direction* NATURELLE. (Acad.) *S'abandonner à ses mouvements* NATURELS. (Fléch.) *Cette valeur est* NATURELLE *au sang français.* (Mass.)

— Qui vient de la nature seule, par oppos. à Artificiel, acquis, cultivé : *Il manque de culture, mais il a de l'esprit* NATUREL. *Ses qualités acquises l'emportent de beaucoup sur ses qualités* NATURELLES. *Sa gaieté n'est pas* NATURELLE, *elle est forcée.* (Acad.) *Quand on voit un style* NATUREL, *on est ravi; car on s'attendait à voir un auteur, on voit un homme.* (Pasc.) *Rien n'empêche tant d'être* NATUREL *que l'envie de le paraître.* (La Rochef.)

— Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort : *Elle a des grâces* NATURELLES. *Tous ses gestes, tous ses mouvements sont faciles et* NATURELS. *Sa démarche est gracieuse et* NATURELLE. *Il a un air* NATUREL *qui plaît. Le maintien, le débit, le jeu de ce comédien est* NATUREL. (Acad.)

— Il se dit dans le m. sens de l'esprit et de ses productions : *Il a l'esprit* NATUREL. *Toutes ses pensées, toutes ses expressions sont* NATURELLES. *Son langage, son style n'est pas* NATUREL. *Les vers qu'il fait sont* NATURELS. *Je suis* NATUREL *dans tout ce que je dis, et ma bouche ne trahit jamais les sentiments de mon cœur.* (Campistr.)

Non, jamais votre voix n'eut un accent plus doux,
Jamais la passion ne fut plus *naturelle.* (C. Del.)

— Physiq. Dans le m. sens : *Les eaux minérales* NATURELLES *sont souvent remplacées avec avantage par les eaux minérales artificielles. J'aime mieux une chute d'eau* NATURELLE *que toutes les cascades produites par l'art. Cet oiseau est peint, ce n'est pas sa couleur* NATURELLE. *Cette perruque imite très-bien les cheveux* NATURELS. (Acad.)

.. La laine et la soie, en cent façons nouvelles,
Apprirent à quitter leurs couleurs *naturelles.* (Boil.)

— *Vin naturel*, vin non frelaté, où l'on n'a rien mêlé d'étranger.

— Conforme aux lois de la nature, par oppos. à Surnaturel : *La résurrection d'un mort n'est pas un effet* NATUREL. *Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non par des causes* NATURELLES. (Acad.)

— Qui est conforme à la raison, à l'usage commun : *Il est* NATUREL *de se confier à ses amis. Il est* NATUREL *de demander un service à ceux qu'on a obligés soi-même. Il n'est pas* NATUREL *de s'attaquer à plus fort que soi.* (Acad.)

— Vrai, droit : *La route* NATURELLE *est la plus courte aussi bien que la meilleure.* (B. Const.)

— *Ce n'est pas naturel, ce n'est pas une chose naturelle*, se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie : CE N'EST PAS UNE CHOSE NATURELLE *que de gagner toujours au jeu. Il faut qu'il y ait quelque supercherie là-dessous*, CELA N'EST PAS NATUREL. (Acad.)

— *Juges naturels*, ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause : *Nul ne peut être distrait de ses juges* NATURELS. (Acad.)

— Fig. *Les gens de goût sont les* JUGES NATURELS *des productions littéraires.* (Acad.)

— Qui résulte de nos habitudes : *Il était* NATUREL *à Ovide d'écrire en vers. Il lui est* NATUREL *de marcher très-vite. Il lui est* NATUREL *de s'affliger pour peu de chose.* (Acad.)

— Qui s'offre naturellement à l'esprit : *Le sens que vous donnez à ce passage n'est pas le sens* NATUREL. *Voilà l'explication la plus* NATURELLE *qu'on puisse donner de sa conduite.* (Acad.)

NATUREL, n. m. Habitant originaire d'un pays : *Les* NATURELS *du pays.*

— Propriété inhérente à la nature de l'être dont on parle : *C'est le* NATUREL *de l'homme d'être sociable. C'est le* NATUREL *du poisson de vivre dans l'eau, de l'oiseau de s'élever dans l'air. C'est le* NATUREL *de la sensitive de replier ses feuilles sous le doigt qui la touche.* (Acad.)

— Inclination, humeur naturelle : *Bon, mauvais, méchant* NATUREL. NATUREL *humain, compatissant.* NATUREL *pervers, vicieux. On ne force guère son* NATUREL. *Le tigre est d'un* NATUREL *farouche et cruel; le cerf d'un* NATUREL *doux et timide.* (Acad.) *Dieu lui avait donné un de ces heureux* NATURELS *qui sont faits pour la vertu.* (Fléch.) *Le* NATUREL *le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais exemple.* (Id.)

Chassez le *naturel*, il revient au galop. (Boil.)
On ne saurait avoir un *naturel* plus doux. (Étienne.)

— Sentiment que la nature inspire aux parents pour leurs enfants, aux enfants pour leurs parents : *C'est un enfant qui a beaucoup de* NATUREL, *qui n'a point de* NATUREL. *C'est une méchante mère, elle manque de* NATUREL. (Acad.) *La princesse Palatine trouvait dans la duchesse sa chère fille un* NATUREL *tel qu'il le fallait d'un cœur comme le sien.* (Boss.)

— Absol. Sentiment d'humanité et de compassion qu'on doit avoir pour tous les hommes : *Il faut être sans* NATUREL *pour ne pas soulager un malheureux, quand on le peut.* (Acad.)

— B.-Arts. Simplicité, par oppos. à Affectation : *Il y a beaucoup d'art et d'étude dans tout ce qu'il écrit, mais point de* NATUREL. *Le débit, le jeu de cet acteur manque de* NATUREL. *Cette femme est jolie, spirituelle, bonne; mais elle gâte toutes ses qualités par le défaut de* NATUREL. (Acad.) *La vraie modestie a un* NATUREL *et une bonhomie inimitable.* (De Ségur.)

— Forme naturelle et extérieure de chaque chose : *Cela est peint, pris sur le* NATUREL.

= **Au naturel**, loc. adv. D'après nature, selon la nature : *Cette figure le représente* AU NATUREL.

— Mor. : *Je lui ai représenté, retracé* AU NATUREL *l'injustice de son procédé. L'illusion se dissipera, vous verrez tout* AU NATUREL. (Mass.) || Vieux.

— Manière très-simple d'apprêter certaines viandes : *Du bœuf* AU NATUREL. *De la tête de veau* AU NATUREL. *Des côtelettes* AU NATUREL. (Acad.)

NATURELLEMENT, adv. Par un principe naturel; par une impulsion, une propriété naturelle : *Tout retourne* NATURELLEMENT *à son principe. Le lion est* NATURELLEMENT *courageux. Le lièvre est* NATURELLEMENT *timide.* (Acad.) *L'on peut dire sans flatterie qu'elle était* NATURELLEMENT *libérale.* (Boss.) *Les passions sont* NATURELLEMENT *éloquentes.* (La Rochef.)

— Par le seul secours, par les seules forces de la nature : *Cela ne peut se faire* NATURELLEMENT. (Acad.)

— *Cela ne se fait pas naturellement*, se dit des choses qui n'arrivent pas ordinairement, qui sont le résultat de quelque supercherie : *Il a gagné tant de parties de suite, cela ne* SE FAIT PAS NATURELLEMENT. || Dans le m. sens : *Cela ne peut pas être arrivé* NATURELLEMENT. (Acad.)

— D'une manière naturelle, simple, facile : *Cet orateur est entré fort* NATURELLEMENT *dans son sujet. Son éloge est venu, a été amené fort* NATURELLEMENT. *Cela s'explique* NATURELLEMENT, *tout* NATURELLEMENT. *Voilà le sens qui s'offre* NATURELLEMENT *à l'esprit.* (Acad.)

— D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature : *Il nous a dépeint cela très-*NATURELLEMENT. *Il contrefait tout le monde fort* NATURELLEMENT. (Acad.)

— Sans recherche, sans affectation, sans effort : *Penser, parler, écrire* NATURELLEMENT. *Cet acteur joue* NATURELLEMENT.

— Avec franchise, sans déguisement : *Il ne va pas* NATURELLEMENT *avec moi, il dissimule, il agit avec finesse.* (Acad.) *Il ne trouvait pas de plaisir plus doux que d'entendre parler les hommes* NATURELLEMENT. (Mass.)

— *Naturellement parlant*, en parlant sans figure. || Il se dit aussi par opposition à surnaturellement : NATURELLEMENT *parlant, un mort ne peut ressusciter.* (Acad.)

NAUCLÉE, n. f. Pron. *nô-klé.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées.

NAUCORE, n. m. (ναῦς, vaisseau; κόρις, punaise; gr.) Zool. Insecte hémiptère aquatique.

NAUFRAGE, n. m. (*naufragium*, lat., m. sign.) Pron. *no fraj.* — Perte d'un vaisseau par suite d'un des accidents qu'on éprouve sur mer : *Le vaisseau a fait* NAUFRAGE, *mais l'équipage s'est sauvé. Le navire s'entr'ouvrit, et l'on ne put rien sauver du* NAUFRAGE. *Les débris, les restes du* NAUFRAGE. *Une mer fameuse par plusieurs* NAUFRAGES. (Acad.) *Elle s'est sauvée du* NAUFRAGE. (Boss.) *Au milieu des Scylla et des Charybdes, lieux diffamés par tant de* NAUFRAGES. (Fléch.)

Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*. (Boil.)
Un navire non loin d'Athènes fit *naufrage*. (La Font.)

— Fig. *Faire naufrage au port*, voir tous ses projets ruinés, renversés, au moment où l'on croyait réussir.

— Perte d'une barque, d'un bateau : *La chaloupe, le bateau, la barque a fait* NAUFRAGE. (Acad.)

— Fig. Toute sorte de perte ou de malheur : *Le* NAUFRAGE *de son honneur, de sa réputation, de sa fortune. Cette maison, voilà tout ce qu'il a pu sauver du* NAUFRAGE. (Acad.) *Plus notre course est rapide, plus notre* NAUFRAGE *est inévitable.* (Mass.) *Il leur fait voir l'écueil où la raison humaine fait tant de* NAUFRAGES. (Fléch.)

Leurs noms sont échappés du *naufrage* du temps. (Boil.)

NAUFRAGÉ, ÉE, adj. Pron. *no-fra-jé.* — Submergé, détruit par un naufrage : *Vaisseau* NAUFRAGÉ, *bateau* NAUFRAGÉ, *effets* NAUFRAGÉS. *Marchandises* NAUFRAGÉES. *Des personnes* NAUFRAGÉES.

— Fig. *Une révolution commencée au nom de l'humanité et* NAUFRAGÉE *dans le sang.* (Thiers.)

— Substantiv. *Ses* NAUFRAGÉS. *Un malheureux* NAUFRAGÉ. (Acad.)

NAULAGE, n. m. (ναῦς, vaisseau; gr.) Pron. *nô-laj.* — Mar. Fret, louage d'un navire, d'une embarcation, pour le transport, par mer, de personnes ou de marchandises : *Le* NAULAGE *d'un navire, d'une barque.* || V. NOLIS.

NAUMACHIE, n. f. (ναῦς, vaisseau; μάχη, combat; gr.) Pron. *nô-ma-chî.* — Antiq. rom. Représentation d'un combat naval : *Les Romains faisaient des dépenses prodigieuses pour leurs* NAUMACHIES. (Acad.)

— Lieu où l'on donnait ce spectacle : *Il y avait à Rome trois théâtres, deux amphithéâtres et cinq* NAUMACHIES. (P. de Musset.) *L'arène de Milan peut être transformée en* NAUMACHIE. (A. Jal.)

NAUSE, n. f. Écon. rur. Fossé large et profond.

NAUSÉABOND, ONDE, adj. (*nauseabundus*, sujet aux nausées; lat.) Pron. *nô-zé.* — Qui cause des nausées : *Aliment, remède* NAUSÉABOND. *Odeur, saveur* NAUSÉABONDE. (Acad.)

— Fig. Qui rebute, dégoûte : *Discours, ouvrage* NAUSÉABOND. (Acad.)

NAUSÉE, n. f. (*nausea*; lat.) Pron. *nô-zé.* — Envie de vomir : *Il a eu de grandes* NAUSÉES. *Exciter des* NAUSÉES.

— Fig. Dégoût qu'inspirent certains écrits, certains discours : *Cet ouvrage est si insipide que j'en ai eu des* NAUSÉES. *Quand on l'entend parler, on en a des* NAUSÉES. (Acad.)

NAUSÉEUX, EUSE, adj. Pron. *nô-zé-eu, euz.* — Méd. Qui provoque des nausées : *L'odeur du pus quelquefois d'une fétidité piquante,* NAUSÉEUSE *et insupportable.* (Chomel.)

NAUTIER, n. m. Pron. *nô-tié.* — Pêch. Sorte de couteau dont les pêcheurs se servent pour ôter les noues ou entrailles des morues.

NAUTILE, n. m. (ναυτίλος; gr., m. sign.) Pron. *nô-til.* — Zool. Mollusque testacé à coquille divisée en plusieurs cellules : *Le* NAUTILE *dirige sa coquille comme une barque.* (Dumér.)

NAUTILIER, n. m. Zool. V. NAUTILE.

NAUTIQUE, adj. des 2 g. (ναυτικός, fait de ναῦς, vaisseau; gr.) Pron. *nô-tik.* — Qui appartient à la navigation : *Art* NAUTIQUE. *Astronomie* NAUTIQUE. *Cartes, observations* NAUTIQUES. (Acad.)

NAUTONIER, IÈRE, n. (ναύτης; m. sign., gr.) Pron. *nô-to-nié, nièr.* — Celui, celle qui conduit un navire, une barque : *Un hardi* NAUTONIER.

— Il est surtout usité en poésie : *Le* NAUTONIER *des sombres bords.* (Acad.)

De loin contre l'orage un *nautonier* s'apprête. (Piron.)

NAVAL, LE, adj. (*navis*, vaisseau; lat.) Pron. *na-val.* — Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre : *Combat* NAVAL. *Armée, victoire* NAVALE. *Forces* NAVALES. || Au pl. masc. *Navals.*

NAVÉE, n. f. (*navis*, vaisseau; lat.) Navig. Charge d'un bateau : *Il est arrivé au port deux* NAVÉES *de tuiles.* (Acad.)

NAVET, n. m. (*napus*; lat.) Pron. *na-vè.* — Bot. Plante de la famille des Crucifères, qui sert à la nourriture des hommes et des bestiaux : *Manger des* NAVETS. *Potage aux* NAVETS. *Canard aux* NAVETS. (Acad.)

NAVETTE, n. f. (*navet.*) Bot. Espèce de navet sauvage; sa graine donne une huile bonne à brûler, et est employée à d'autres usages : *Huile de* NAVETTE. (Acad.) *Chemin faisant, j'ai rencontré un beau champ de* NAVETTE *en fleur.* (V. Hugo.)

NAVETTE, n. f. (*navis*, navire; lat.) Petit vase de cuivre, d'argent, etc., en forme de navire, où l'on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs.

— Techn. Instrument de tisserand, qui porte et fait passer le fil, la soie, la laine au milieu des fils de la chaîne : *Faire courir la* NAVETTE. *Les femmes se servaient autrefois de petites* NAVETTES *d'or, de laque, d'écailles pour faire des nœuds ou du filet. Nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la* NAVETTE. (Volt.)

— Fig. et fam. *Faire la navette*, faire beaucoup d'allées et de venues.

— Par anal. Il se dit des choses : *Cette somme envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris, elle* A FAIT LA NAVETTE. (Acad.)

— Jeu, *Faire la navette*, se dit, au whist, quand, de deux partenaires, chacun coupe une couleur et joue alternativement celle que l'autre coupe.

— Mar. Poulie allongée, dont le corps n'est pas entièrement estropé. || Espèce de pirogue des Indes.

— Zool. Comm. Coquille.

NAVICELLE, n. f. Archéol. Bassin d'une fontaine antique, qui a la forme d'une petite barque.

— Zool. Genre de coquilles univalves.

NAVICULAIRE, adj. des 2 g. (*navicula*, nacelle; lat.) Anat. Qui a la forme d'une nacelle : *Fosse* NAVICULAIRE. *Os* NAVICULAIRE. (Acad.)

— N. masc. Antiq. rom. Propriétaire ou capitaine d'un navire de commerce. || *Préfet des naviculaires*, chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

NAVICULE, n. f. (*navicula*, lat., m. sign.) Zool. Genre d'animalcules infusoires.

NAVIGABLE, adj. des 2 g. (*navigabilis*, lat. m. sign.) Où l'on peut naviguer : *Cette mer est pleine d'écueils, elle n'est pas* NAVIGABLE. *Ce fleuve est* NAVIGABLE *dès sa source.* (Acad.) *Il a fallu des siècles pour rendre le Rhône et la Loire* NAVIGABLES. (Buff.) *La mer en fureur cesse d'être* NAVIGABLE *aux vaisseaux.* (B. de St-P.)

NAVIGANT, ANTE, adj. Pron. *na-vi-ghan, ghant.* — Qui navigue ordinairement : *Tous les peuples* NAVIGANTS *de la chrétienté.* (A. Jal.) || V. NAVIGUANT.

NAVIGATEUR, n. m. (*navigator*, lat. m. sign.) Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours : *Les découvertes des* NAVIGATEURS. *Les modernes ont été plus hardis* NAVIGATEURS *que les anciens.* (Acad.) *Dans les îles voisines du Japon, les* NAVIGATEURS *ont remarqué plusieurs montagnes dont les sommets jettent des flammes pendant la nuit.* (Buff.)

— Marin qui entend très-bien la conduite d'un vaisseau : *C'est un excellent* NAVIGATEUR. (Acad.)

— Adject. *Peuple* NAVIGATEUR, peuple adonné à la navigation.

NAVIGATION, n. f. (*navigatio*, lat. m. sign.) Pron. *na-vi-ga-cion.* — Voyage sur mer ou sur les grandes rivières : *Longue* NAVIGATION. NAVIGATION *périlleuse. La* NAVIGATION *est facile et sûre dans ces parages. Cela gêne la* NAVIGATION *de la rivière.* (Acad.) *Le vent qui enflait nos voiles nous promettait une heureuse* NAVIGATION. (Fén.) *La* NAVIGATION, *plus florissante que sous les règnes précédents, étendit notre commerce dans toutes les parties du monde.* (Mass.)

— Art, métier du navigateur : *Les peuples qui s'adonnent à la* NAVIGATION. *Rétablir le commerce et*

LA NAVIGATION. *Il entend bien* LA NAVIGATION. (Acad.) *La* NAVIGATION *serait imparfaite sans le secours de l'astronomie, cela est incontestable.* (St-Réal.)

— *Canal de navigation*, canal qui porte des bateaux, par oppos. à *Canal d'irrigation*, canal qui ne sert qu'à distribuer des eaux.

— Phys. *Navigation aérienne*, art de diriger un aérostat.

NAVIGUANT, part. prés. du v. Naviguer.

NAVIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Naviguer.

— *Mer qui n'a pas encore été naviguée*, sur laquelle on n'a pas encore navigué.

NAVIGUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*navigare*, fait de *navis*, vaisseau, et *agere*, conduire; lat.) Pron. *na-vi-ghé*. — Aller sur mer ou sur les grandes rivières : NAVIGUER *le long des côtes*. NAVIGUER *en pleine mer*. NAVIGUER *sur un fleuve*. *Après qu'ils* EURENT *longtemps* NAVIGUÉ. (Acad.) *Une ancienne loi des Guèbres défendait de* NAVIGUER *sur les fleuves.* (Montesq.)

— Il se dit de la manœuvre qu'un pilote fait faire à un navire : *Un golfe où il est malaisé de bien* NAVIGUER. (Acad.) *Ils excellaient dans l'art de* NAVIGUER. (Boss.)

— Par extens. *Ce vaisseau navigue bien*, il résiste aux obstacles; ses mouvements sont doux.

= **Gramm.** Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les marins seuls disaient *naviguer*; les auteurs et l'Académie écrivaient *naviger* : *Les anciens* NAVIGEAIENT *rarement avec ceux qui passaient pour impies.* (La Br.) || Aujourd'hui *naviger* est hors d'usage.

NAVILLE, n. f. (*navis*, vaisseau; lat.) Pron. *na-vi-y* — Petit canal qui sert à conduire des eaux pour arroser les terres.

NAVIRE, n. m. (*navis*, vaisseau; lat.) Bâtiment pour aller sur mer : *Grand, bon, vieux* NAVIRE. *Un* NAVIRE *de cinq cents tonneaux, du port de cinq cents, de douze cents tonneaux.* NAVIRE *qui est bon voilier. La construction d'un* NAVIRE. *Charger, Équiper, armer un* NAVIRE. *Fréter un* NAVIRE. *Il y avait beaucoup de* NAVIRES *dans le port. Capitaine de* NAVIRE. (Ac.) *La mer gémissait sous le nombre et sous la grandeur énorme de nos* NAVIRES. (Mass.)

— Astron. *Le navire Argo*, constellation de l'hémisphère austral.

— Prov. *A navire brisé, tous vents sont contraires*, tout nuit à un corps usé.

Un homme dans la tombe est un *navire* au port. (Malh.)

— Fig. : *Ces grands génies sont semblables à des* NAVIRES *sans gouvernail que des vents favorables poussent à pleines voiles.* (Mass.)

NAVRANT, part. prés. du v. Navrer.

NAVRANT, ANTE, adj. Qui navre; qui cause une profonde affliction : *C'est un spectacle* NAVRANT. *Aventure, histoire* NAVRANTE. (Acad.)

NAVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Navrer : NAVRÉ *de douleur, il s'en retourne la mort dans le cœur.* (Volt.)

...J'ai le cœur *navré* de ses regrets. (C. Del.)

NAVRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*navis*, vaisseau, et *frangere*, briser; lat.) Causer une grande, une vive affliction : *En m'apprenant cette nouvelle, vous m'*AVEZ NAVRÉ, *vous m'*AVEZ NAVRÉ *de douleur.* (Ac.) *Votre brouillerie avec madame votre mère me* NAVRE. (J.-J. Rouss.)

NE, adv. de nég. Il précède toujours le verbe : *Il est des moments où ceux qui conduisent les États* NE *voient rien et n'écoutent rien.* (Mign.) *Rien n'a jamais égalé la fermeté de son âme.* (Boss.) *Je n'avance rien qui* NE *soit démontré par l'expérience.* (Buff.)

— Il est presque toujours suivi de *pas* ou *point* : *Il* NE *faut* PAS *faire par les lois ce qu'on ne peut faire par les mœurs.* (Montesq.) *Les sentiments des hommes sont vains, parce que la connaissance de Dieu n'est* POINT *en eux.* (Boss.)

Il n'est *pas* toujours sûr d'avoir un haut emploi. (La F.)

— Dans le style badin on exprime souvent *pas* et *point* avant *ne* : PAS *n'est besoin que vous juriez.*

= **Ne que**, loc. adv. Seulement : *La félicité de l'homme ici-bas n'est* QU'*un état négatif.* (J.-J. Rouss.) *Tout cela n'est* QU'*un agréable songe.* (Volt.) *Quand on a tâté de tout, on voit qu'il n'y a* QUE *la santé de bonne dans ce monde.* (Volt.)

Tu n'es et ne seras qu'un sot toute ta vie. (Regn.)

= **N'était**, loc. invar. Sans : *Cet ouvrage serait fort bon,* N'ÉTAIT *la négligence du style.* (Acad.) N'ÉTAIT *ses sentiments religieux, il se serait jeté dans la Seine.* (H. de Balz.)

— L'*e* de *ne* s'élide toujours devant une voyelle ou une H non aspirée : *Il n'aime rien. Il n'héritera pas de son parent.* (Acad.) || V. NÉGATION.

NÉ, ÉE, part. pass. du v. Naître. Qui est venu au monde : *Enfant nouvellement* NÉ.

— Fig. Il se dit en parl. d'une époque, d'une ère quelconque : *Une ère nouvelle est* NÉE *pour l'esprit humain.* (Villem.)

— Fig. Destiné à : *Tout chrétien est* NÉ *grand parce qu'il est* NÉ POUR *le ciel.* (Mass.)

— Fig. Il se dit en parl. de certains droits attachés à quelques dignités : *L'archevêque de Reims est légat-*NÉ *du saint-siége.*

— Fig. et par anal. : *Il est l'ennemi-*NÉ *des talents, il est le protecteur-*NÉ *des sciences et des arts.* (Acad.)

— *Bien-né*, né d'une famille honnête, honorable : *C'est un jeune homme, un homme* BIEN-NÉ.

— Qui a de bonnes inclinations : *Une fille* BIEN NÉE. (Acad.) *Un enfant, quelque* BIEN NÉ *qu'il puisse être, aura toujours des défauts.* (Lesage.)

A tous les cœurs *bien nés* que la patrie est chère! (Volt.)

— *Mal né*, qui a de mauvaises inclinations : *Un enfant* MAL NÉ. *Une fille* MAL NÉE.

= **Mort-né, ée**, adj. Mort avant que de naître : *Un enfant* MORT-NÉ. *Une brebis* MORT-NÉE.

— Fig. Il se dit des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès : *C'est un ouvrage* MORT-NÉ. *Un poëme* MORT-NÉ. *Une tragédie* MORT-NÉE.

= **Nouveau-né, ée**, adj. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître : *Des enfants* NOUVEAU-NÉS. *Une fille* NOUVEAU-NÉE. *Les animaux* NOUVEAU-NÉS *n'ont besoin de leur mère que pendant quelques mois.* (Buff.) || Dans cet adjectif composé, *Nouveau* est pris adverbialement :

— Substantiv. au masc. : *Je viens de voir le* NOUVEAU-NÉ. (Acad.)

= **Premier-né**, adj. m. Le premier enfant mâle : *Sous la loi de Moïse on offrait à Dieu les enfants* PREMIERS-NÉS. (Acad.)

— Substantiv. : *L'ange extermina les* PREMIERS-NÉS *des Égyptiens. Les* PREMIERS-NÉS *des animaux étaient offerts à Dieu.* (Acad.)

— Fig. et mor. : *Le* PREMIER-NÉ *de l'amour-propre est l'orgueil.* (Rivarol.)

NÉANMOINS, adj. (*niente di meno*, m. sign.; ital.) Toutefois, cependant, pourtant : *Il est encore très-jeune, et* NÉANMOINS *il est très-sage. Il lui avait promis de l'aller voir,* NÉANMOINS *il ne l'a pas fait.* (Acad.) *Leur langage était plein de* mais, *de* cependant, *de* NÉANMOINS, *toutes phrases qui préparent la contradiction.* (H. de Balz.)

NÉANT, n. m. (*niente*, ital.; ou *ne ens*, non être; lat.) Rien; ce qui n'est point, ce qui ne se conçoit que par une négation : *Dieu a tiré toutes choses du* NÉANT. (Acad.) *L'âme voit au-dessous d'elle deux gouffres profonds, le* NÉANT *d'où elle a été tirée, et un autre* NÉANT *plus affreux qui est le péché.* (Boss.) *Qui a dit au soleil : Sortez du* NÉANT. (Mass.) *Tout court se précipiter dans le* NÉANT. (Id.)

— Il s'emploie quelquefois sans article : *On n'a pas mis cet homme en prison pour* NÉANT. || Vieux.

— Peu de valeur d'une chose; manque de naissance, de mérite dans une personne : *Le* NÉANT *des grandeurs humaines. C'est un homme de* NÉANT. (Acad.) *Dieu fait voir au monde le* NÉANT *de ses pompes et de ses grandeurs.* (Boss.) *Quand l'homme rentre en lui-même avec simplicité, il est consterné de sa faiblesse et de son* NÉANT. (Lermin.)

Dieu voit comme un *néant* tout l'univers ensemble. (Rac.)

— Pal. *Mettre une appellation au néant*, déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel. || *Mettre ce dont est appel au néant*, annuler et l'appel et la sentence dont il a été appelé.

— *Mettre néant sur une requête, sur un article de compte*, mettre le mot *néant* au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. || Vieux.

— Fig. et fam. *Mettre néant à la requête de quelqu'un*, refuser ce qu'il demande.

— Fam. Non : *Je vous accorde votre première demande; mais quant à l'autre,* NÉANT. (Acad.)

NÉBULÉ, ÉE, adj. (*nebuleux*.) Blas. Qui a la forme des bords d'un nuage : *La bordure de l'écu était* NÉBULÉE. *De gueules, à une fasce* NÉBULÉE *de sable sur argent.*

NÉBULEUX, EUSE, adj. (*nebulosus*; lat., m. sign.) Obscurci par des nuages : *Temps, ciel* NÉBULEUX. *Horizon* NÉBULEUX. (Acad.)

— Fig. *L'horizon est nébuleux*, on est menacé de troubles, d'événements funestes.

— Fig. *Front, visage nébuleux*, front visage, sur lequel se peint le souci, l'inquiétude : *Avoir l'air* NÉBULEUX, *tout* NÉBULEUX. (Acad.)

— Fig. Obscur, inintelligible : *Style* NÉBULEUX.

Je ne sais pas encor de quel air on écoute
Vos auteurs *nébuleux* auxquels je n'entends goutte.
(C. Del.)

— Astr. *Étoiles nébuleuses*, étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres, ou dont la lumière est faible.

— Astr. n. f. : *Une* NÉBULEUSE, *les* NÉBULEUSES. *La* NÉBULEUSE *d'Orion.* (Acad.) *La première* NÉBULEUSE *dont il est fait mention dans l'histoire de l'astronomie est la* NÉBULEUSE *d'Andromède.* (Arago.)

NÉBULOSITÉ, n. f. (*nebuleux*.) Astr. Nuage ou obscurcissement très-léger.

NÉCANÉE, n. f. Comm. Toile rayée de bleu et de blanc qui se fabrique dans les Indes orientales.

NÉCESSAIRE, adj. des 2 g. (*necessarius*; lat., m. sign.) Pron. *né-cè-cèr*. — Dont on ne peut se passer; dont on a absolument besoin pour quelque fin : *La respiration est* NÉCESSAIRE *à la vie. Avoir les choses* NÉCESSAIRES *à la vie.* (Acad.) *Le recueillement, la gravité, la ferveur sainte, sont* NÉCESSAIRES *aux fonctions du sacerdoce.* (Mass.) *Il n'y a de* NÉCESSAIRE *que ce qui résulte de la nature des choses.* (Portalis.) *Priez, afin que Dieu rende possible ce qui est* NÉCESSAIRE. (Dupanl.)

Pourquoi répandre un sang qui m'est si *nécessaire*?
(Rac.)

— *Cet homme s'est rendu nécessaire*, on ne peut se passer de lui, de ses conseils, de ses soins, de sa société : *Le zèle pour la patrie n'est plus qu'un art de se faire valoir et de se rendre* NÉCESSAIRE. (Mass.)

— Subst. *Il fait le nécessaire*, il est empressé, il se mêle de tout.

— *C'est un mal nécessaire*, se dit de certaines choses qui offrent de grands inconvénients, mais qui sont indispensables ou inévitables : *Il y a des personnes qui croient que la guerre est* UN MAL NÉCESSAIRE. (Acad.)

C'est un mal, j'en conviens, mais un *mal nécessaire*.
(C. Del.)

— Philos. *Lois nécessaires*, lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. || *Cause, agent nécessaire*, cause, agent qui n'agit pas librement et qui produit nécessairement son effet : *Les agents naturels privés de raison, sont des* AGENTS NÉCESSAIRES *à l'égard des effets qui en proviennent. Le soleil est la* CAUSE NÉCESSAIRE *du jour.* (Acad.)

— *Effet nécessaire*, effet qui résulte infailliblement de la cause destinée à le produire : *La lumière est un* EFFET NÉCESSAIRE *du soleil.*

— Par anal. Qui est d'une rigueur logique : *Tirer une conséquence, une induction* NÉCESSAIRE. *C'est la conséquence* NÉCESSAIRE *de ce principe.* (Acad.)

— *Il est nécessaire*, il faut : IL EST NÉCESSAIRE *d'être sage pour être content de soi-même.* (Acad.) IL ÉTAIT NÉCESSAIRE *à la gloire de la religion que toute la sagesse humaine se fût épuisée pour rendre les hommes vertueux.* (Mass.) *Il est absolument* NÉCESSAIRE *qu'il y ait une puissance suprême parmi les hommes* (Fén.)

— Prov. *Cela n'est pas nécessaire au salut*, se dit d'une chose de peu d'importance.

— Théol. : *Les chrétiens doivent regarder leur salut comme la seule chose* NÉCESSAIRE. (Fléch.)

— N. m. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie, pas oppos. à Superflu : *Il n'est pas riche, mais il a le* NÉCESSAIRE. (Acad.) *Il se resserra dans les bornes étroites du seul* NÉCESSAIRE. (Fléch.) *Nos ancêtres ne savaient point se priver du* NÉCESSAIRE *pour avoir le superflu.* (La Br.)

... Chez moi, je n'ai voulu
Rien que le *nécessaire*, et pas de superflu. (C. Del.)

— Ce qui est essentiel, indispensable : *Il faut s'occuper du* NÉCESSAIRE, *avant de songer à l'agréable.* (Acad.)

— Boîte ou étui renfermant divers petits meubles ou ustensiles nécessaires ou commodes : NÉCESSAIRE *d'acajou.* NÉCESSAIRE *doré.* NÉCESSAIRE *de toilette, de voyage. Les pièces de ce* NÉCESSAIRE *sont d'argent, de vermeil.* (Acad.)

— Choses contenues dans la boîte : NÉCESSAIRE *d'argent, de vermeil.* (Acad.)

NÉCESSAIREMENT, adv. Par un besoin absolu : *Il faut* NÉCESSAIREMENT *manger pour vivre. Il faut* NÉCESSAIREMENT *que je m'en aille.* (Acad.) *Les plantes sont des êtres organisés dans lesquels tout se fait* NÉCESSAIREMENT. (Volt.)

— Infailliblement : *Lorsque le soleil luit,* NÉCESSAIREMENT *il fait jour.* (Acad.) *La religion elle-même n'est-elle pas* NÉCESSAIREMENT *liée à l'ordre public?* (Mass.)

NÉCESSITANTE, adj. f. Théol. *Grâce nécessi-*

tante, grâce qui force à agir et ôte la liberté : *S'il y avait une* GRÂCE NÉCESSITANTE, *la créature n'aurait plus de mérite.* (Acad.)

— *De nécessité nécessitante*, de nécessité absolue et indispensable.

NÉCESSITÉ, n. f. (*necessitas;* lat., m. sign.) Pron. *né-cè-ci-té.* — Ce à quoi il est impossible de résister, de se soustraire ; ce qui est inévitable, indispensable ; obligation absolue : NÉCESSITÉ *dure, fâcheuse, fatale, absolue. Faire une chose par* NÉCESSITÉ. *Il faut se soumettre à la* NÉCESSITÉ. *Plier sous le joug de la* NÉCESSITÉ. *Les dures lois de la* NÉCESSITÉ. (Acad.) *La première* NÉCESSITÉ *pour les peuples, comme pour les hommes, est de mourir.* (Chateaub.) *On fit une vertu d'un pur effet de la* NÉCESSITÉ. (Vertot.) *Qu'il sente de bonne heure peser sur sa tête altière le joug pesant de la* NÉCESSITÉ. (J.-J. Rouss.)

— Ce qui contraint dans quelque circonstance déterminée : *Aimer la paix par inclination, et faire la guerre par* NÉCESSITÉ. (Fléch.) *Dieu a voulu créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit pas par* NÉCESSITÉ. (Boss.) *Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme un fléau du genre humain, et comme une* NÉCESSITÉ *malheureuse, que comme une source de gloire.* (Volt.)

— Absol. Force aveugle, inflexible, à laquelle on ne peut se soustraire ; la fatalité antique : *Chez les Grecs, la* NÉCESSITÉ *était un agent despotique dont les décrets étaient absolus.* (Marm.)

— Besoin pressant : *Quelle* NÉCESSITÉ *y avait-il de faire ce qu'il a fait ?* (Acad.) *Ils comptent pour leur plus grand malheur la* NÉCESSITÉ *d'aborder celui dont ils attendent la délivrance de leur misère.* (Mass.)

— Indigence, dénûment : *Grande, extrême* NÉCESSITÉ. *Être réduit à la dernière* NÉCESSITÉ. *Il a voulu que l'abondance des uns suppléât à la* NÉCESSITÉ *des autres.* (Mass.)

Nécessité tire parti de tout,
Nécessité d'industrie est la mère. (Gress.)

— *Une chose de première nécessité*, une chose dont il est impossible ou très-difficile de se passer : *Le pain est* UNE CHOSE DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ. *Une denrée* DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ. *Les arts* DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ. (Acad.)

— *Faire de nécessité vertu*, faire de bonne grâce une chose qui déplaît, mais qu'on est obligé de faire.

— Prov. *Nécessité n'a point de loi*, un extrême péril, un extrême besoin peut rendre excusables des actions blâmables en elles-mêmes.

— Au pl. Besoins de la vie, choses nécessaires à la vie : *Les* NÉCESSITÉS *de la vie. Il n'a pas toutes ses* NÉCESSITÉS. *Secourir le prochain dans ses* NÉCESSITÉS. (Acad.) *Les* NÉCESSITÉS *domestiques.* (Mass.)

— Besoin d'argent : *Pourvoir par une nouvelle contribution aux urgentes* NÉCESSITÉS *de l'État. D'abondantes collectes ont pourvu aux pressantes* NÉCESSITÉS *de cette église.* (Acad.)

— *Les nécessités naturelles* ou *de la nature*, les besoins auxquels la nature de l'homme est assujetti, comme boire, manger, dormir, etc. : *Satisfaire aux* NÉCESSITÉS DE LA NATURE. *Nous sommes tous assujettis aux mêmes* NÉCESSITÉS NATURELLES. (Boss.)

— *Aller à ses nécessités*, aller à la garde-robe.

= **De nécessité**, loc. adv. Nécessairement : *Il faut* DE NÉCESSITÉ *que cela soit. Il est* DE NÉCESSITÉ *que je reste ici encore quelque temps.* (Acad.)

= **Par nécessité**, loc. adv. A cause d'un besoin pressant : *Il vend ses livres* PAR NÉCESSITÉ. *Il s'est fait soldat* PAR NÉCESSITÉ. (Acad.)

NÉCESSITÉ, ÉE, part. pass. du v. Nécessiter : *Quelques philosophes croient que toutes nos actions sont* NÉCESSITÉES. (Volt.)

NÉCESSITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *né-cè-ci-té.* — Contraindre, réduire à la nécessité de faire une chose : *La grâce ne* NÉCESSITE *point la volonté. Dès que vous l'attaquez, vous le* NÉCESSITEZ *à se défendre. Vous l'*AVEZ NÉCESSITÉ *à faire telle chose.* (Acad.) *Le militaire est dans sa jeunesse communément ignorant et libertin. Pourquoi ? C'est que rien ne le* NÉCESSITE *à s'instruire.* (Helvét.) *Le législateur peut* NÉCESSITER *les hommes à la pratique des vertus.* (Id.)

— Rendre nécessaire, exiger : *Cela* NÉCESSITE *une démarche de votre part.* (Acad.) *Quand je mesure le temps qu'*A NÉCESSITÉ *l'établissement du christianisme, je frémis en songeant aux malheurs d'une révolution dans les intérêts matériels.* (H. de Balz.)

NÉCESSITEUX, EUSE, adj. Pron. *né-cè-ci-teu, teuz.* — Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie : *La classe* NÉCESSITEUSE. *Ce sont des gens* NÉCESSITEUX. (Acad.) *Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et* NÉCESSITEUSES. (Boss.)

NEC PLUS ULTRA, V. NON PLUS ULTRÀ.

NÉCROLÂTRE, n. m. (νεκρός, mort ; λάτρις, adorateur ; gr.) Pron. *né-kro-lâtr.* — Didact. Celui qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts.

NÉCROLÂTRIE, n. f. Pron. *né-kro-lâ-trî.* — Didact. Culte des morts : folie du nécrolâtre.

NÉCROLOGE, n. m. (νεκρός, mort ; λόγος, discours ; gr.) Livre, registre sur lequel on écrit le nom des morts : *On trouve le nom de cet évêque dans le* NÉCROLOGE *de son église. Les communautés religieuses ont chacune leur* NÉCROLOGE. (Acad.)

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes morts récemment : *Le* NÉCROLOGE *des hommes illustres.* (Acad.)

NÉCROLOGIE, n. f. Pron. *né-kro-lo-jî.* — Écrit consacré à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps : *La* NÉCROLOGIE, *une* NÉCROLOGIE *est toujours un peu suspecte d'exagération.* (Acad.)

NÉCROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrologie : *Notice, article* NÉCROLOGIQUE. (Acad.)

NÉCROLOGUE, n. m. Auteur de nécrologies.

NÉCROMANCE ou **NÉCROMANCIE**, n. f. (νεκρός, mort ; μαντεία, divination ; gr.) Art prétendu d'évoquer les morts pour connaître l'avenir : *La* NÉCROMANCE *avait quelque vogue autrefois, quoiqu'elle fût défendue par les lois et par les canons. Les progrès de la raison ont fait tomber la* NÉCROMANCIE. (Acad.)

— Général. Magie.

NÉCROMANCIEN, IENNE, n. Celui, celle qui se mêle de nécromancie : *On l'accuse d'être* NÉCROMANCIEN. *Le vulgaire croit que cet homme est un grand* NÉCROMANCIEN. (Acad.)

— Magicien.

NÉCROMANT ou **NÉGROMANT**, n. m. Anc. Celui qui exerçait la nécromance.

NÉCROPOLE, n. f. (νεκρός, mort ; πόλις, ville ; gr.) Antiq. Destiné aux sépultures : *Toutes les villes d'Égypte avaient leur* NÉCROPOLE.

— Vaste souterrain consacré aux sépultures.

NÉCROSE, n. f. (νεκρόω, je mortifie ; gr.) Pron. *nè-kroz.* — Méd. Mortification des os : *La* NÉCROSE *est aux os ce que la gangrène est aux parties molles.*

— Agric. Maladie des grains ; nielle.

NÉCROSÉ, ÉE, part. pass. du v. Nécroser : *Je trouvai quelques portions d'os* NÉCROSÉES. (Dupuytr.)

NÉCROSER (SE), v. pr. 1re conj. En parl. des os ; Se mortifier ; être attaqué par la nécrose.

NECTAIRE, n. m. (*nectere*, lier ; lat.) Pron. *nèk-tèr.* — Bot. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel.

NECTAR, n. m. (νέκταρ, fait de νή, particule négative, et de κτείνω, je tue ; gr.) Pron. *nèk-tar.* — Mythol. Breuvage des dieux : *Hébé et Ganimède versaient, servaient le* NECTAR *aux dieux.*

— Fig. Toute liqueur agréable : *Il nous a donné d'un vin qui est du* NECTAR. (Acad.)

NECTARÉ, ÉE, et **NECTARÉEN, ÉENNE**, adj. Didact. Qui ressemble au nectar ; qui produit du nectar ; doux comme le nectar.

NECTURE, n. m. Zool. Reptile de l'ordre des Bactraciens.

NEF, n. f. (*navis;* lat.) Pron. *nèf.* — Poétiq. Navire : *Une* NEF *vagabonde.*

Faire voir sur ses *nefs* la victoire flottante. (Corn.)

— *Moulin à nef*, moulin à eau construit sur un bateau.

— Archit. Partie d'une église comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la porte principale jusqu'au chœur : *Une belle* NEF. *La* NEF *de l'église Notre-Dame.* NEFS *latérales.*

— *Église à trois, à cinq nefs*, église qui a une nef principale, et deux ou quatre nefs latérales.

NEFASTE, adj. des 2 g. (*nefas*, défendu ; lat.) Pron. *né-fast.* — Il se disait dans le calendrier romain des jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques : *Les Romains comptaient vingt-six jours* NÉFASTES *dans l'année, savoir deux en chaque mois et trois en janvier et avril.* (Arago.)

— Il se disait les jours de fêtes solennelles ; et, plus souv. des jours regardés comme funestes, en souvenir de quelque grande calamité nationale : *Quelques vieillards se demandaient avec effroi si les jours* NÉFASTES *d'Allia et de Cannes étaient revenus.* (Mérim.)

NÈFLE, n. f. (μεσπίλη ; gr.) Sorte de fruit qui a plusieurs noyaux, dont la peau est grisâtre, et qui n'est bon à manger que quand il est amolli par le temps : *On met les* NÈFLES *sur un lit de paille pour les amollir.* (Acad.) *Les hommes sont comme les* NÈFLES, *ils mûrissent sur la paille.* (H. de Balzac.)

— Prov. *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles*, cela m'a coûté cher.

NÉFLIER, n. m. (μεσπίλη ; gr.) Pron. *né-fli-é.* — Bot. Arbre de la famille des Rosacées, qui produit les nèfles.

NÉGATIF, IVE, adj. (*negativus ;* lat., m. sign.) Didact. Qui exprime une négation : *Proposition, particule* NÉGATIVE. *Termes* NÉGATIFS. *Argument* NÉGATIF ; *preuves* NÉGATIVES.

— Mor. Il se dit par oppos. à Positif : *La félicité de l'homme ici-bas n'est qu'un état* NÉGATIF. (J.-J. Rouss.) *Ce qu'un homme doit au delà de ce qu'il possède est un avoir* NÉGATIF. (Acad.)

— *Qualité, vertu négative*, qualité, vertu impuissante à faire le bien et à empêcher le mal : *Ne vous assurez pas sur ces* VERTUS NÉGATIVES *qui consistent uniquement à ne pas faire le mal.* (J. Simon.)

— Fam. *Cet homme est négatif, a l'air négatif*, il refuse toujours ; il refuse toujours ce qu'on lui demande.

— Algèb. *Grandeurs* ou *quantités négatives*, celles qui sont précédées du signe de la soustraction.

— Phys. Il se dit d'un des deux fluides dont on suppose que le fluide électrique est composé : *Fluide* NÉGATIF, *électricité* NÉGATIVE.

— Phys. *Pôle négatif*, pôle d'une pile galvanique opposé au positif.

— Subst. *Négative*, proposition qui nie : *L'un soutenait l'affirmative, l'autre la* NÉGATIVE. (Acad.) *Ils firent encore des instances, mais en vain, Sa Majesté demeurant toujours dans une* NÉGATIVE *absolue.* (La Rochef.)

— Fam. *Il est fort sur la négative*, il est accoutumé à refuser ce qu'on lui demande.

— Gramm. Négation ; mot qui sert à nier : *Ne, ni, non, sont des* NÉGATIVES ou *des négations.* (Ac.)

NÉGATION, n. f. (*negatio ;* lat., m. sign.) Pron. *né-ga-cion.* — Didact. Action de nier ; il est opposé à Affirmation : *Toute proposition contient affirmation ou* NÉGATION. (Acad.)

— Gramm. Mot qui sert à nier, comme *Ne pas, ne point*, etc. : *En latin, deux* NÉGATIONS *valent une affirmation.* (Acad.)

— Esprit d'opposition systématique contre tout ce qui n'est pas rationnellement démontré : *L'homme qui s'endort dans l'indifférence de la vérité est vil, celui qui s'enorgueillit dans une* NÉGATION *cynique est insensé ou pervers.* (G. Sand.)

= **Gramm.** Nous n'avons que deux adverbes de négation : *non* et *ne*. *Pas* et *point* ne sont que des termes qui leur servent de complément.

— *Ne* employé seul est l'expression négative la plus faible :

Je *ne* puis commander au trouble qui m'agite. (Corn.)

— *Ne pas* est l'expression négative moyenne ; elle a plus de force que *ne*, et moins d'énergie que *ne point* : *Quelqu'un fait bien ; veut-il faire mieux ? que je* NE *sache* PAS *qu'il fait bien, ou que je* NE *le soupçonne* PAS *du moins de me l'avoir appris.* (La Br.)

— *Ne point* est l'expression négative la plus forte :

Je *ne* choisirai *point* : dans ce désordre extrême,
Tout me sera Pyrrhus, fût-ce Oreste lui-même. (Rac.)

— *Non* s'emploie pour *ne pas, ne point*, dans les propositions elliptiques.

... Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Rac.)

La félicité est dans le goût, et NON *dans les choses.* (La Rochef.)

— *Pas* vaut mieux que *point* devant *plus, moins, si, autant*, et autres termes comparatifs : *Cicéron n'est* PAS *moins véhément que Démosthène. Démosthène n'est* PAS *si abondant que Cicéron.* (Acad.)

— *Pas* doit être préféré devant les noms de nombre : *Il n'en reste* PAS *un seul petit morceau. Il n'y a* PAS *dix ans. Vous n'en trouverez* PAS *deux de votre avis.* (Acad.) *Anibas disait que le Christ ne pouvait pas beaucoup tarder.* (Boss.)

— *Pas* convient mieux quand on exprime quelque chose de passager et d'accidentel ; *point* quand on énonce quelque chose de permanent et d'habituel : *Il ne lit* PAS, il ne lit pas en ce moment. *Il ne lit* POINT, il ne lit jamais.

Il n'est *point* de noblesse où manque la vertu. (Créb.)

— *Point* s'emploie au lieu de *non*, dans les phrases elliptiques : *Je le croyais mon ami, mais* POINT. *Lirez-vous ces vers ? Point.*

— *Pas* et *point*, dans les propositions interrogatives, figurent avec des sens différents ; *point* exprime le doute : *Ne l'avez-vous* POINT *vu ? N'est-ce* POINT *vous qui me trahissez ?* (Acad.) Pas s'emploie pour exprimer quelque chose de positif, et se dit par manière de reproche : *N'avez-vous* PAS *été là ? N'est-ce* PAS *vous qui me trahissez ?*

— On peut supprimer *pas* et *point* après les verbes *Cesser, oser, pouvoir* : *Il* N'A CESSÉ *de gronder. On* N'OSE *l'aborder. Je* NE PUIS *me taire.* ‖ Fam. *Ne bougez d'ici*, pour ne bougez pas d'ici.

— On les supprime encore élégamment dans certaines interrogations : *Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Avez-vous un ami qui ne soit des miens ?* (Acad.)

— Après *douter*, précédé d'une négation, on emploie toujours *ne* devant le second verbe : *Je* NE *doute pas que cela* NE *soit.*

— Quand *prendre garde* signifie, Éviter, on met le subjonctif en supprimant *pas* et *point* ; mais quand il signifie, Faire réflexion, on emploie l'indicatif et la particule négative *pas* ou *point* : *Prenez garde qu'on* NE *vous séduise. Prenez garde que l'auteur* NE *dit* PAS *ce que vous penses.* (Acad.)

— Après *Savoir*, pris dans le sens de pouvoir, on doit toujours supprimer *pas* et *point*. *Je* NE SAURAIS *en venir à bout.* ‖ On les supprime encore quand ce verbe, précédé de la négation, est pris dans le sens de, Être incertain. *Je ne sais où le prendre. Je* NE SAURAIS *que devenir. Il ne sait ce qu'il veut. Il ne sait ce qu'il dit.* ‖ Mais il faut employer *Pas* ou *Point*, quand *savoir* est pris dans son sens propre : *Je* NE *sais* PAS *l'anglais. Je* NE *savais* PAS *ce que vous racontez.*

— On supprime *Pas* et *Point* quand la négation est suffisamment exprimée par d'autres termes accessoires : *Je* NE *soupe* GUÈRE ; *Je* NE *soupe* JAMAIS ; *Je* NE *vis* PERSONNE *hier ; Je* NE *dois* RIEN, *je* N'*ai* NUL *souci : Je* NE *vois* GOUTTE. *Je ne dis* MOT.

— On supprime, ou l'on exprime *pas* et *point* après *ne* suivi de l'adjectif *autre* et de *que*. *Je* N'AI *d'*AUTRE *but, d'autre désir que celui de vous être utile.*

— Quand *autre* est sous-entendu, *pas* et *point* se suppriment toujours : *Je n'ai de volonté que la tienne. Il* NE *fait* QUE *rire* (autre chose que rire), *etc.*

— On supprime *pas* et *point* après *que*, mis à la suite d'un terme comparatif, ou de quelque équivalent : *Vous écrivez mieux que vous* NE *parlez. C'est autre chose que je* NE *croyais. Peu s'en faut qu'on* NE *m'ait trompé. Il est plus riche, moins riche qu'on* NE *croit. À quoi tient-il que je* N'*éclate?*

— On supprime encore *pas* et *point* après *que* pris dans le sens de Pourquoi : QUE N'*êtes-vous arrivé plus tôt?* ou quand il exprime un désir ou une imprécation : QUE NE *m'est-il permis*......... QUE N'*est-il à cent lieues de nous !*

— Après les conjonctions *à moins que*, et *si*, pris dans le sens d'*A moins que*, on supprime *pas* et *point* : *Je* NE *sors pas à moins* QU'*il* NE *fasse beau. Je ne sortirai point,* SI *vous* NE *me venez prendre en voiture.*

— On les supprime encore quand deux négations sont jointes par *ni* : *Je* NE *l'estime ni* NE *l'aime*, et quand cette conjonction *ni* est redoublée : *Les biens ni les honneurs ne valent la santé. Il est avantageux de n'être ni trop riche ni trop pauvre. Heureux qui n'a ni dettes ni procès.*

— Après les verbes *appréhender, avoir peur, craindre, trembler*, employés dans une proposition principale affirmative, le verbe de la proposition subordonnée doit toujours être précédé de *ne* : *Les pères* CRAIGNENT *que l'amour naturel des enfants* NE *s'efface.* (Pasc.) *On* APPRÉHENDA *qu'elle* N'*eût le sort des choses humaines.* (Boss.) *Vous* AVEZ BIEN PEUR *que je* NE *change d'avis.* (Mariv.)

Craignez, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux ! (Rac.)

— Si l'on désire que l'action exprimée par le verbe de la proposition subordonnée s'accomplisse, on emploie *ne pas* au lieu de *ne* : *Je* CRAINS *qu'il* N'AIT PAS *le premier prix.*

— Mais si ces verbes sont employés négativement ou interrogativement, on n'exprime pas la négation dans la proposition subordonnée : *Vous* NE *devez* PAS *appréhender que je le loue.* (La Br.)

Mais n'appréhende *pas* qu'un autre ici m'*obtienne*. (Corn.)
Craignez-vous que mes yeux *versent* trop peu de larmes?

— Après *douter, nier, contester, disconvenir, désespérer*, employés négativement ou interrogativement, le verbe de la proposition subordonnée prend en général la négation *ne* : *On* NE PEUT PAS DOUTER *que les pôles* NE *soient couverts d'une coupole de glace.* (B. de St.-P.) *On* NE DÉSESPÉRAIT PAS *que vous* NE *devinssiez riche.* (Beaum.) *L'on* NE PEUT *guère* DOUTER *que les animaux actuellement domestiques* N'*aient été sauvages.* (Buff.)

Doutes-tu qu'il *ne* veuille implorer ma clémence? (Rac.)

— Si ces verbes sont employés dans une proposition affirmative, le second verbe s'emploie sans négation : IL ME PARAÎT *absurde de* NIER *qu'il y* AIT *une intelligence dans le monde.* (Volt.)

— Après *douter* et *nier*, employés négativement, on peut supprimer la négation dans la proposition subordonnée si elle énonce un fait incontestable : *Ils* NE NIENT POINT *que la douleur* SOIT *un mal.* (Malebr.) *Personne* NE NIE *qu'il y* AIT *un Dieu, si ce n'est celui à qui il importe qu'il n'y en ait point.* (Chateaubr.)

— Le verbe de la proposition subordonnée prend toujours la négation, après un des verbes *empêcher, éviter, prendre garde*, et après *garder* employé pour *se garder, prendre garde*, quelle que soi la forme de la proposition principale : *Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et, quand il est trouvé, la gêne du vers et de la rime* EMPÊCHE *qu'on* NE *l'emploie.* (Volt.)

Évitez qu'un excès de rigueur, d'indulgence,
*N'*encourage l'audace ou *n'*arme la vengeance. (Del.)
Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire. (Rac.)

GARDEZ, *quand l'amusement du travail vous emporte, que lui cependant* NE S'ENNUIE *sans oser vous le témoigner.* (J.-J. Rouss.)

— Après *défendre*, qui exprime une chose positive, le verbe de la proposition subordonnée ne prend jamais la négation : *Le médecin* DÉFEND *qu'il* SE LIVRE *à des exercices violents, et qu'il* FASSE *de longues courses.*

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
Que j'*avais défendu* que vous *vissiez* personne. (Mol.)
J'*ai* même *défendu* par une expresse loi
Qu'on *osât* prononcer votre nom devant moi. (Rac.)

— Après *il s'en faut que ; il s'en faut beaucoup, peu que ; peu s'en faut que ; il tient à moi, à toi, à lui que*, le second verbe prend la négation quand la proposition dans laquelle l'impersonnel figure est interrogative ou renferme une expression négative : IL S'EN FAUT PEU *que le crime* NE SOIT *loué comme la vertu même.* (La Br.) PEU S'EN FALLAIT *que je* NE *me crusse parent du duc de Lerme.* (Lesage.)

Peu s'en faut que Mathan *ne m'ait nommé* son père. (Rac.)

Mais on dira sans négation : IL S'EN FALLAIT *beaucoup que la famille de Descartes lui* RENDÎT *justice.* (Thomas.)

— Après *autre, autrement, mieux, moins, plus, plus tôt, plutôt que*, employés dans une proposition affirmative, le second verbe prend la négation *ne* : *On dompte la panthère* PLUTÔT *qu'on* NE *l'apprivoise.* (Buff.) *Nous avons en France des tragédies estimées qui sont,* PLUTÔT *des conversations qu'elles* NE *sont la représentation d'un événement.* (Volt.) *On sent* PLUS *à Paris qu'on* NE *pense ; on agit* PLUS *qu'on* NE *projette ; on projette* PLUS *qu'on* NE *résout.* (Duclos.)

Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez. (Rac.)

— Si la proposition principale est négative ou interrogative, le second verbe s'emploie sans négation : *Il* NE *parle* PAS AUTREMENT *qu'il agit.*

— Après *à moins que, de crainte que, de peur que*, et *que* employé pour *sans que*, la négation *ne* se place le plus ordinairement avant le second verbe : *Elle le prie de parler plus bas,* DE CRAINTE QUE *son père* NE *l'entende.* (Volt.) *Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à l'État,* DE PEUR QUE *la gloire* N'*en rejaillît sur leurs rivaux.* (Mass.) *Je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants* QUE *cela* NE *m'émeuve.* (Mol.)

..........Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour *n'*ait obtenu ce point. (Corn.)

— Après *avant que, sans que*, on supprime généralement la négation *ne* : AVANT QUE *Dieu eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul.* (Boss.) *Avant que* les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. (Pascal.) *L'on est mort* AVANT QU'ON AIT *aperçu qu'on devait mourir.* (Fléch.)

Eh ! peut-on être heureux *sans* qu'il en *coûte* rien? (Lafosse.)

— Quelques écrivains cependant ont fait usage de la négation : *J'irai vous voir* AVANT QUE *vous* NE PRENIEZ *aucune résolution.* (M^me^ de Sév.) *Elle ne voyait aucun être souffrant* SANS QUE *son visage* N'EXPRIMÂT *la peine qu'elle en ressentait.* (B. de St.-P.)

— Avec *avant que*, l'emploi de la négative est aujourd'hui contraire au meilleur usage, et jointe à *sans que*, elle produit une sorte de pléonasme vicieux.

NÉGATIVE, n. f. V. NÉGATIF.

NÉGATIVEMENT, adv. D'une façon négative : *Il répondit* NÉGATIVEMENT. (Acad.)

NÉGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *né-ga-toar.* — Didact. Qui sert à nier, à refuser.

— Jurispr. *Action négatoire*, action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit.

NÉGLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Négliger : *Style* NÉGLIGÉ. *Extérieur* NÉGLIGÉ. *Éducation* NÉGLIGÉE. (Acad.) *Bossuet, plus* NÉGLIGÉ, *se contente quelquefois d'être sublime.* (Villem.) *Il y a des grâces* NÉGLIGÉES *qui plaisent plus que les beautés régulières.* (St-Évrem.)

Il ne pardonne pas les endroits *négligés*. (Boil.)

— Absol. Qui est vêtu d'un négligé : *Quand elle est* NÉGLIGÉE, *elle n'en est que plus belle.*

= **Négligé**, n. m. État où est une femme quand elle n'est point parée : *Un* NÉGLIGÉ *élégant. Elle était ce matin dans le plus joli, dans le plus galant des* NÉGLIGÉS. (Acad.) *Sa prétendue lui parut charmante en* NÉGLIGÉ *du matin.* (Scribe.)

— Costume du matin des hommes : *Un homme en redingote n'est point en toilette ; il est en* NÉGLIGÉ.

— Peint. Exécution peu arrêtée : *Un beau* NÉGLIGÉ *plaît souvent plus qu'une froide correction.* (Acad.)

NÉGLIGEMENT, n. m. Pron. *né-glij-man.* — Action de négliger avec dessein : NÉGLIGEMENT *de pinceau.* (Acad.)

NÉGLIGEMMENT, adv. Pron. *né-gli-ja-man.* — Avec négligence : *Agir* NÉGLIGEMMENT. *S'habiller* NÉGLIGEMMENT. (Acad.)

NÉGLIGENCE, n. f. (*negligentia* ; lat., m. sign.) Pron. *né-gli-janss.* — Défaut de soin, d'exactitude, d'application : *Grande, extrême* NÉGLIGENCE. NÉGLIGENCE *coupable, punissable. Quelle* NÉGLIGENCE ! *Vit-on jamais pareille* NÉGLIGENCE ? *Ce livre est imprimé avec beaucoup de* NÉGLIGENCE. (Acad.)

Ma juste impatience
Vous accusait déjà de quelque *négligence*. (Rac.)

— Partic. Mise négligée : *L'excès de la* NÉGLIGENCE *étouffe la beauté.* (M^me^ de Sév.)

— Littér. *Négligence de style*, ou simpl. *Négligence*, faute légère contre le goût : *Il y a dans cet ouvrage de grandes* NÉGLIGENCES, *de style. Ce critique est si sévère qu'il ne pardonne pas la moindre* NÉGLIGENCE *dans un ouvrage.* (Acad.)

— Au pl. Par anal. Incorrections : NÉGLIGENCES *heureuses. L'Arioste a dit d'Alcine que ses* NÉGLIGENCES *étaient des artifices, et on l'a dit ensuite de lui-même.* (Acad.)

NÉGLIGENT, ENTE, adj. (*negligens* ; lat., m. sign.) Pron. *né-gli-jan, jantt.* — Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir : *Je ne vis jamais homme plus* NÉGLIGENT. *Peut-on être si* NÉGLIGENT. *Il est* NÉGLIGENT *en tout. Cet écolier est le plus* NÉGLIGENT *de sa classe.* (Acad.)

— Subst. *C'est un insupportable* NÉGLIGENT. *Quel* NÉGLIGENT ! (Acad.)

NÉGLIGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*negligere* ; lat., m. sign.) Pron. *né-gli-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *néglig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous négligeons, il négligea.* — N'avoir pas soin de quelque chose comme on le devrait ; ne pas s'en occuper : NÉGLIGER *son salut, sa fortune, ses affaires, ses intérêts, ses études. Il ne faut rien* NÉGLIGER. *Il a* NÉGLIGÉ *son devoir. Cet auteur* NÉGLIGE *son style.* NÉGLIGER *sa santé. Il* NÉGLIGE *les affaires pour ses plaisirs.* (Volt.) NÉGLIGER *les soins de la royauté.* (Mass.) *Ne pas* NÉGLIGER *les petites choses.* (Fléch.)

— Par anal. Ne pas prendre soin : *Tel soulage les misérables qui* NÉGLIGE *sa famille.* (La Br.)

— *Négliger quelqu'un*, ne pas le voir aussi souvent que l'exigent les devoirs de la société : *Vous* NÉGLIGEZ *fort vos amis. Vous me* NÉGLIGEZ *bien depuis quelque temps.* (Acad.) *On* NÉGLIGEAIT *M. de Montausier comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre.* (Fléch.)

— Manquer d'égards envers quelqu'un :

Moi, je vivrais, Phénice, et je pourrais penser
Qu'il me *néglige !* (Rac.)

— Par anal. et poétiq. :

Quand l'univers entier *négligerait* ses charmes. (Rac.)

— *Cet homme néglige sa femme*, il n'a pas pour elle les soins, les attentions qu'il devrait avoir ; il ne lui donne pas les marques d'affection qu'elle serait en droit d'attendre de lui.

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *de* : NÉGLIGER *de faire valoir son bien.* NÉGLIGER *de voir ses amis. Il* NÉGLIGE DE *faire sa cour.* (Acad.)

— Ne pas mettre en usage : *Il* N'A NÉGLIGÉ *aucun des moyens qui pouvaient assurer la réussite de son affaire. Il* N'A RIEN NÉGLIGÉ *de ce qui pouvait apaiser son ennemi.* (Acad.) *On a pu voir que je* N'AI *rien* NÉGLIGÉ *pour me procurer sur Sparte tous les renseignements possibles.* (Chateaubr.) *L'homme glorieux ne* NÉGLIGE *rien de ce qui peut étayer son orgueil.* (Buff.)

...Écoutons tout, et ne *négligeons* rien. (Rac.)
Je n'ai rien *négligé*, plaintes, larmes, colère. (Id.)

— *Négliger une occasion*, n'en pas profiter, la laisser échapper : *Il* A NÉGLIGÉ *une occasion de faire fortune. Il a* NÉGLIGÉ *une occasion qui ne reviendra pas.* (Acad.)

— Mathém. Omettre des quantités fort petites, parce qu'elles ne peuvent influer sensiblement sur le résultat, sur le total : *Dans les calculs d'approximation, on* NÉGLIGE *les quantités extrêmement petites.* (Acad.)

= **Se négliger**, v. pr. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, pour l'ajustement : *Je l'ai vu très-élégant, mais aujourd'hui il* SE NÉGLIGE. *Elle commence à* SE NÉGLIGER. (Acad.)

— S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, de son travail, etc. : *Cet auteur travaillait autrefois avec grand soin, maintenant il* SE NÉGLIGE. *Cet ouvrier, cet artiste ne travaille plus comme à l'ordinaire, il* SE NÉGLIGE. (Acad.)

— Ne pas soigner sa toilette : *Qu'elle* SE NÉGLIGE

tant qu'elle voudra, je la défie de n'être pas belle. (Dest.)

NÉGLIGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *né-gli-jibl.* — Mathém. Il se dit des petites quantités dont il est inutile de tenir compte.

NEGO, (m. lat. *je nie.*) Il s'emploie famil. pour indiquer que l'on ne peut admettre quelque chose : *Sur cet article-là,* NEGO. *Oh! pour cela,* NEGO.

NÉGOCE, n. m. (*negotium*, affaire; lat.) Commerce, trafic : *Bon, grand* NÉGOCE. *S'adonner au* NÉGOCE. *Faire le* NÉGOCE. *Il fait* NÉGOCE *de tout. La guerre a fait tort au* NÉGOCE, *a fait cesser le* NÉGOCE. *On fait grand* NÉGOCE *de telle marchandise en ce pays.* (Acad.) *Il possédait au plus haut degré le génie du* NÉGOCE. (Thiers.)

— Fig. et par dénigr. Industrie messéante, honteuse : *Cet homme fait un vilain, un étrange* NÉGOCE. *Il se mêle d'un dangereux* NÉGOCE. *Il se mêle de bien des* NÉGOCES. *On ne sait quel* NÉGOCE *font ces gens-là. L'usure est un infâme* NÉGOCE. *La contrebande est un périlleux* NÉGOCE. (Acad.) *Je fais plus de cas d'un bon vers que du* NÉGOCE *de la politique.* (Volt.)

Syn. Négoce, commerce. Le *commerce* est un terme générique *négoce*, un nom spécifique qui tient le premier rang dans la dénomination des différentes espèces de commerce, et qui s'applique spécialement au *commerce* en gros. Par conséquent, tout *négociant* est un *commerçant*, mais un *commerçant* n'est *négociant* qu'autant qu'il fait un commerce considérable.

NÉGOCIABILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est négociable.

NÉGOCIABLE, adj. des 2 g. En parl. des effets publics, des lettres de change, de billets, etc. Qui peut se négocier : *Cette action, cette lettre de change, cet effet, ce billet n'est pas* NÉGOCIABLE. *Du papier* NÉGOCIABLE. (Acad.)

NÉGOCIANT, n. m. Celui qui fait le négoce : *Gros, bon, riche* NÉGOCIANT. *Habile* NÉGOCIANT. *Les* NÉGOCIANTS *français. Les* NÉGOCIANTS *d'Angleterre. La guerre a ruiné beaucoup de* NÉGOCIANTS. *Le* NÉGOCIANT *fait le commerce en grand.* (Acad.) *Il avait la tournure d'un bon* NÉGOCIANT *hollandais.* (H. de Balz.)

NÉGOCIATEUR, n. m. Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État : *Sage, adroit, mauvais* NÉGOCIATEUR. NÉGOCIATEUR *intelligent, malheureux.* (Acad.) *C'est surtout comme* NÉGOCIATEUR *que Mazarin a sa place assurée et véritablement hors d'atteinte.* (Ste-Beuve.) *Il fut auprès de la France le* NÉGOCIATEUR *heureux des colonies insurgées.* (Mign.) *Il faut opposer aux ennemis de l'État des généraux ou des* NÉGOCIATEURS *habiles.* (Barthél.)

— Celui, celle qui s'occupe d'une affaire particulière : *Il s'est servi d'un mauvais* NÉGOCIATEUR. *Elle a été la* NÉGOCIATRICE *de ce mariage.* (Acad.)

NÉGOCIATION, n. f. Pron. *né-go-ci-a-cion.* — Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques : *Il a été employé dans la* NÉGOCIATION *de la paix. Il n'a nulle part à cette* NÉGOCIATION. *Il a réussi, il a échoué dans sa* NÉGOCIATION. *Il a passé sa vie dans les* NÉGOCIATIONS. (Acad.) *Conclure des* NÉGOCIATIONS *difficiles.* (Mass.) *Peu de* NÉGOCIATIONS *s'achèvent sans argent.* (Volt.) *Rappelez en votre mémoire ces* NÉGOCIATIONS *avantageuses dont il fut l'auteur.* (Fléch.) *Cette* NÉGOCIATION *exigeait des agents subtils et intelligents.* (B. de Xivrey.)

— Affaire même qu'on négocie : *Il a une* NÉGOCIATION *difficile, délicate entre les mains. On l'a chargé d'une* NÉGOCIATION *importante.* (Acad.)

— Affaire entre particuliers : *Vous me chargez là d'une* NÉGOCIATION *difficile. Il est en* NÉGOCIATION *pour acheter une étude de notaire.* (Acad.)

— Comm. *La négociation d'un billet, d'une lettre de change*, trafic qui se fait sur effets par les banquiers, les marchands, etc.

NÉGOCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Négocier : *Billet* NÉGOCIÉ. *Traite* NÉGOCIÉE.

NÉGOCIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*negotiare*, lat. m. sign.) Pron. *né-go-ci-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous négociions, vous négociiez.* — Faire négoce, faire trafic : *Il s'est mis depuis peu à* NÉGOCIER *dans le Levant.* NÉGOCIER *en Espagne.* NÉGOCIER *en épicerie, en draperie, en soie, en pierreries.* (Acad.)

— Dans le même sens : *C'est un homme qui* NÉGOCIE *avec beaucoup d'adresse. Il* NÉGOCIE *pour l'État dans tel pays, auprès de tel prince.* (Id.) *Allez sans tarder davantage* NÉGOCIER *ce billet.* (Lesage.)

— Transitiv. *Négocier des lettres de change des billets*, etc., les faire valoir, les céder à de certaines conditions : *J'ai besoin d'argent, voilà un effet que je voudrais* NÉGOCIER. *Adressez-vous à ce banquier, il vous* NÉGOCIERA *votre lettre de change.* (Ac.)

— Traiter une affaire avec quelqu'un : *C'est lui qui* A NÉGOCIÉ *cette affaire, ce mariage, cette réconciliation. Il* A NÉGOCIÉ *cela fort secrètement, fort adroitement. Il* A NÉGOCIÉ *la paix entre les deux princes.* NÉGOCIER *un traité, une ligue.* (Acad.)

= **Se négocier**, v. pers. : *Le papier sur Londres* SE NÉGOCIE *au pair. On dit qu'il* SE NÉGOCIE *quelque chose d'important.* (Acad.)

NÉGORE, n. m. Relat. Espèce de bonze du Japon.

NÈGRE, n. m. (*negro*, noir; port.) Nom qu'on donne en général à la race des noirs, et spécialement aux habitants de certaines contrées d'Afrique : *La traite des* NÈGRES *est abolie.*

— Esclave noir employé aux travaux des colonies : *Il a cent* NÈGRES *dans son exploitation.*

— Fam. *Traiter quelqu'un comme un nègre*, le traiter avec dureté et mépris.

— Fam. *Faire travailler quelqu'un comme un nègre*, exiger de lui un travail pénible, le faire travailler sans relâche.

NÉGRERIE, n. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

NÉGRESSE, n. f. Pron. *né-grèss.* — Femme noire : *Une jeune* NÉGRESSE. *Une* NÉGRESSE *maronne.* (Acad.)

NÉGRIER, adj. m. Pron. *négrié.* — Il n'est employé que dans les locut. suiv. : *Vaisseau* ou *bâtiment* NÉGRIER, ou simpl. NÉGRIER, bâtiment qui sert à la traite des nègres; *Capitaine* NÉGRIER, capitaine d'un bâtiment qui fait la traite.

NÉGRILLON, ONNE, n. Pron. *né-gri-ion, ionn.* — Petit nègre, petite négresse.

NÉGROMANCIEN, s. m. V. NÉCROMANCIEN.

NEIGE, n. f. (*ningere*, neiger; lat.) Pron. *nèj.* — Eau, vapeur congelée, qui tombe des nues sur la terre en flocons blancs et légers : *Il tombe de la* NEIGE. *La campagne est couverte de* NEIGE. *Il y avait deux pieds de* NEIGE *sur la terre. Un torrent formé par la fonte des* NEIGES. (Acad.) *L'Hécla lance ses feux à travers les glaces et les* NEIGES *d'une terre gelée.* (Buff.) *Se battre à coups de boules de* NEIGE. *Blanc comme* NEIGE. *Plus blanc que* NEIGE, *que la* NEIGE. (Acad.) *Le troglodyte se fait surtout entendre quand il est tombé de la* NEIGE. (Buff.)

J'ai faim; vous qui passez, daignez me secourir :
Voyez, la *neige* tombe, et la terre est glacée.
(A. Guir.)

— Prov. et fig. *Cela fait la pelote, la boule de neige*, se dit des choses qui s'accroissent progressivement.

— Prov. *Faire cas d'une chose comme des* NEIGES *d'antan*, n'en faire aucun cas.

— Art cul. *Œufs à la neige*, blancs d'œufs battus de manière qu'ils forment une mousse qui ressemble à de la neige.

NEIGER, v. impers. 1^re^ conj. (*ningere*; lat. m. sign.) Pron. *nè-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *neig*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a*; *il neigea.* — Il se dit de la neige qui tombe : *Il* NEIGE *bien fort. Il y a deux jours qu'il* NEIGE. *Il* NEIGEAIT, *il* A NEIGÉ *hier. Il* NEIGERA *demain. Je voudrais bien qu'il ne* NEIGEÂT *plus. Il ne fait que* NEIGER.

— Fig. et fam. *Il a neigé sur sa tête*, il a les cheveux blancs.

— Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid dans les vallées*, quand le malheur atteint les grands, les petits sont déjà accablés.

NEIGEUX, EUSE, adj. Chargé, couvert de neige; où il y a beaucoup de neige : *Temps* NEIGEUX. *Saison* NEIGEUSE. *Les cimes* NEIGEUSES, *les sommets* NEIGEUX *de l'Apennin.* (Acad.)

— Zool. Qui a des taches blanches sur un fond coloré.

— Bot. Qui croît près des neiges ou sur la neige.

NEILLE, n. f. Pron. *nè-y.* — Technol. Chanvre pris dans une grosse ficelle décordée, et dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

NÉMÉENS, adj. m. pl. Antiq. Il ne s'emploie que dans cette dénomination, *Jeux Néméens*, jeux établis par les Argiens près de Némée, et qu'on célébrait tous les trois ans.

NÉMORAL, ALE, adj. Zool. et Bot. Qui habite ou qui croît dans les forêts.

NÉMORALES, n. f. pl. Ant. rom. Fêtes qu'on célébrait dans les bois en l'honneur de Diane.

NÉNIES, n. f. pl. Antiq. Chants funèbres en usage aux funérailles.

— Particul. Éloge funèbre que l'on entonnait au son de la flûte, après que le mort était enfermé dans le sépulcre.

NENNI, adv. (*nehilum*, pas même rien; bas. lat.) Pron. *na-ni.* — Pop. Non; non pas : *Voulez-vous aller à la chasse?* NENNI.

— Substant. *Un doux nenni*, un refus engageant.

— *Il n'y a point de nenni*, c'est une chose forcée, nécessaire : *Il faut que vous partiez demain, il n'y a point de* NENNI.

NENUPHAR ou **NÉNUFAR**, n. m. (par corr. de *nymphea*; lat.) Bot. Plante aquatique qui a de larges feuilles rondes, et de grandes fleurs en forme de roses : *Les feuilles du* NÉNUPHAR *passent pour réfrigérantes. Sirop de* NÉNUPHAR. (Acad.) *Les larges feuilles flottantes du* NÉNUPHAR. (Chateaubr.)

NÉO-CHRÉTIEN, IENNE, adj. Pron. *né-o-kré-tiain, tièn.* — Hist. relig. Conforme à la doctrine du néo-christianisme.

— Substant. Adhérents au néo-christianisme.

NÉO-CHRISTIANISME, n. m. (νέος, nouveau; gr.) Pron. *né-o-kriss-ti-a-nism.* — Hist. relig. Philosophie chrétienne que quelques écrivains modernes ont tenté de substituer aux croyances catholiques.

NÉOCORE, n. m. (νεωκόρος, fait de νεώς, temple; κορέω, je nettoie; gr.) Pron. *né-o-kor.* — Ant. gr. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples et de ce qu'ils renfermaient de précieux.

— Prêtre chargé de préparer les objets nécessaires aux sacrifices.

— Par extens. Ville, province, qui avait fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs : *Smyrne, Éphèse, étaient des* NÉOCORES *d'Auguste.* (Acad.)

NÉOCYCLIQUE, adj. des 2 g. (νέος, nouveau, κύκλος, cercle; gr.) Pron. *né-o-ci-klik.* — Chron. Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps d'un cycle : *Fête* NÉOCYCLIQUE.

NÉOGALA, n. m. (νέος, nouveau; γάλα, lait; gr.) Méd. Premier lait que sécrètent les mamelles après le colostrum.

NÉOGAME, n. des 2 g. (νέος, nouveau; γαμέω, j'épouse; gr.) Pron. *né-o-gam.* — Didact. Personne nouvellement mariée.

NÉOGAMIE, n. f. Mariage nouvellement célébré.

NÉOGRAPHE, adj. des 2 g. (νέος, nouveau; γράφω, écrire; gr.) Pron. *né-o-graf.* — Qui veut introduire ou qui admet une ortographe nouvelle et contraire à l'usage : *Écrivain* NÉOGRAPHE.

— Substantiv. : *Les* NÉOGRAPHES *ont quelquefois de bonnes raisons à donner.* (Acad.)

NÉOGRAPHISME, n. m. Pron. *né-o-gra-fism.* — Manière d'ortographier contraire à l'usage : *Le* NÉOGRAPHISME *a des inconvénients; mais il peut être approuvé, s'il est raisonné dans ses principes, et circonspect dans ses changements.* (Acad.)

NÉO-LATIN, INE, adj. (νέος, nouveau; gr.) Pron. *né-o-la-tain, tinn.* — Linguist. Il se dit des langues modernes dérivées du latin : *Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque, etc., sont des langues* NÉO-LATINES.

NÉOLOGIE, n. f. (νέος, nouveau; λόγος, discours; gr.) Pron. *né-o-lo-ji.* — Gramm. Invention, usage, emploi de termes nouveaux : *La* NÉOLOGIE *ou l'art de faire, d'employer des mots nouveaux, demande beaucoup de jugement et de goût.* (Acad.)

— Par extens. Emploi des mots usuels, dans un sens nouveau, ou différent de leur signification.

NÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *né-o-lo-jik.* — Qui appartient à la néologie ou au néologisme : *Langage, style, expression* NÉOLOGIQUE. (Acad.) Ne se prend guère qu'en mauvaise part.

NÉOLOGISME, n. m. Pron. *né-o-lo-jism.* — Habitude d'employer des termes nouveaux, ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage : *La néologie est un art, le* NÉOLOGISME *est un abus. La manie du* NÉOLOGISME. (Acad.) *De nos jours, on a prêché le* NÉOLOGISME, *en soutenant que chacun avait droit de se faire une langue pour ses pensées, quoique, avec ce système, on courût risque au bout de quelque temps de ne plus s'entendre du tout.* (La Harpe.)

NÉOLOGUE, n. m. Pron. *né-o-logh.* — Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un fréquent usage de termes nouveaux, ou détournés de leur véritable sens : *Cet auteur est un* NÉOLOGUE. *Les* NÉOLOGUES *sont nombreux aujourd'hui.* (Acad.)

NÉOMÉNIE, n. f. (νέος, nouveau; μήνη, la lune; gr.) Astron. anc. Nouvelle lune.

— Fête que célébraient les anciens au renouvellement de la lune.

NÉOPHOBE n. des 2 g. (νέος, nouveau; φόβος,

crainte; gr.) Pron. *né-o-fob.* — Celui qui a horreur des innovations, et particul. de la néologie.

NÉOPHOBIE, n. f. Horreur de la nouveauté, surtout en fait de langage.

NÉOPHYTE, n. des 2 g. (νεόφυτος, nouvellement planté; gr.) Pron. *né-o-fitt.* — Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée : *Un zèle, une ardeur, une terreur de* NÉOPHYTE. (Acad.) *Le Chinois, le Japonnais, l'Indien, sont devenus leurs* NÉOPHYTES. (Chateaub.) *En politique, comme en religion, les* NÉOPHYTES *ont quelquefois une ferveur indiscrète.* (De Bonald.)

NÉO-PLATONICIEN, IENNE, adj. et n. Philos. Qui appartient à l'école philosophique d'Alexandrie.

NÉO-PLATONISME, n. m. Pron. *né-o-pla-to-nism.* — Philos. Doctrine philosophique des néo-platoniciens : *Justinien détruisit le* NÉO-PLATONISME *en fermant les écoles d'Athènes.*

NÉORAMA, n. m. (ναός, temple; ὅραμα, spectacle; gr.) B.-Arts. Sorte de panorama circulaire représentant l'intérieur d'un temple, d'un grand édifice : *Le* NÉORAMA *de Saint-Pierre de Rome.*

NÉOTHERMES, n. m. pl. (νέος, nouveau; θερμός, chaud; gr.) Pron. *né-o-tèrm.* — Techn. Bains chauds établis sur un modèle, ou d'après un système nouveau.

NÉPENTHÈS, n. m. Pron. *né-pantt.* — Bot. Genre de plantes des Indes de la famille des Aristoloches.

NÉPHÉLINE, n. f. (νεφέλη, nuage; gr.) Pron. *né-fé-linn.* — Min. Silicate d'alumine naturel; basalte blanc.

NÉPHÉLION, n. m. (νεφέλιον, nuage; gr.) Pron. *né-fé-lion.* — Chir. Tache blanchâtre sur la cornée.

NÉPHÉLIS, n. f. Zool. Genre de sangsues communes qui n'attaquent que les mollusques.

NÉPHÉLOÏDE, adj. des 2 g. (νεφέλη, brouillard; εἶδος, forme; gr.) Pron. *né-fé-lo-id.* — Didact. Qui a l'apparence d'un nuage.

— Méd. Il se dit de l'urine qui contient un nuage blanchâtre.

NÉPHRALGIE, n. f. (νεφρός, rein; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *né-fral-ji.* — Méd. Douleur des reins, accompagnée de tremblements, d'urines abondantes et quelquefois de vomissements opiniâtres. || On l'appelle aussi *Colique néphrétique.*

NÉPHRALGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *né-fral-jik.* — Méd. Qui tient de la néphralgie.

NÉPHRELMINTHIQUE, adj. des 2 g. (νεφρός, rein; ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; gr.) Pron. *né-frèl-main-tik.* — Méd. Qui est causé par la présence des vers dans les reins : *Ischurie* NÉPHRELMINTHIQUE.

NÉPHREMPHRAXIE, n. f. (νεφρός, rein; ἐμφράσσω, obstruer; gr.) Pron. *né-fran-frak-si.* — Méd. Obstruction des reins.

NÉPHRÉTIQUE, adj. des 2 g. (νεφρός, rein; gr.) Pron. *né-fré-tik.* — Méd. Qui appartient aux reins.

— *Colique néphrétique*, colique causée par le gravier qui se détache des reins et qui cause d'atroces douleurs en passant par les uretères : *Il est sujet à la colique* NÉPHRÉTIQUE.

— Substantiv. *Il est tourmenté de la* NÉPHRÉTIQUE. *Il a déjà eu quelques attaques de* NÉPHRÉTIQUE.

— N. des 2 g. Personne attaquée de la néphrétique : *Les* NÉPHRÉTIQUES *sont fort à plaindre.*

— Adj. et substantiv. Remède propre aux maladies des reins, et particul. à la colique néphrétique : *La graine de lin, la pariétaire, sont des remèdes* NÉPHRÉTIQUES, *sont des* NÉPHRÉTIQUES. (Acad.)

— Min. *Pierre néphrétique*, jade oriental longtemps regardé comme une amulette propre à conjurer les coliques néphrétiques.

NÉPHRINE, n. f. (νεφρός, rein; gr.) Chim. Urée.

NÉPHRITE, n. f. (νεφρός, rein; gr.) Pron. *né-fritt.* — Méd. Phlegmasie des reins caractérisée par une douleur aiguë, une chaleur brûlante, et une pesanteur qui, de la région des reins, se propage jusque dans la vessie : *Les* NÉPHRITES *aiguës ne sont mortelles que par la complication de l'inflammation des principaux viscères.* (Broussais.) *L'habitude de coucher sur la dume, en augmentant la transpiration cutacée, dispose à la* NÉPHRITE. (Chomel.)

— Minér. Variété du jade oriental.

NÉPHROCATHARTICON, n. m. (νεφρός, rein; καθαρτικός, purgatif; gr.) Pron. *né-fro-ka-tar-ti-kon, ka-tar-ti-kon.* — Pharm. Remède pour les maux de reins.

NÉPHROCÈLE, n. f. (νεφρός, rein; κήλη, hernie; gr.) Chir. Hernie du rein.

NÉPHROGRAPHIE, n. f. (νεφρός, rein; γράφω, je décris; gr.) Pron. *né-fro-gra-fi.* — Didact. Description des reins.

NÉPHROLITHE, n. m. (νεφρός, rein; λίθος, pierre; gr.) Chir. Calcul engagé dans le rein.

NÉPHROLITHIASE, n. f. Pron. *né-fro-li-tiaz.* — Méd. Maladie causée par des calculs dans le rein; gravelle.

NÉPHROLITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *né-fro-li-tik.* — Méd. Qui est dû à la présence de calculs dans le rein.

NÉPHROLITHOTOMIE, n. f. V. NÉPHROTOMIE.

NÉPHROLOGIE, n. f. (νεφρός, rien; λόγος, discours; gr.) Pron. *né-fro-lo-ji.* — Didact. Traité des reins de leurs fonctions.

NÉPHROPHLEGMASIE, n. f. (νεφρός, rein; φλέγμα, inflammation; gr.) Pron. *né-fro-flègh-ma-zi.* — Méd. Inflammation du rein.

NÉPHROPHLEGMATIQUE, adj. des 2 g. (νεφρός, rein; φλέγμα, mucus; gr.) Méd. Qui est dû à des mucosités provenant des reins.

NÉPHROPLÉGIE, n. f. (νεφρός, rein; πλήσσω, je frappe; gr.) Méd. Atonie, ou paralysie du rein.

NÉPHROPLÉGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *né-fro-plé-jik.* — Méd. Qui dépend de la paralysie du rein.

NÉPHROPLÉTHORE, n. f. (νεφρός, rein; πληθώρα, plétore; gr.) Méd. Pléthore des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est causé par la pléthore des reins.

NÉPHROPYOSE, n. f. (νεφρός, rein; πύον, pus; gr.) Méd. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE, n. f. (νεφρός, rein; ῥήγνυμι, je sors avec violence; gr.) Pron. *né-fro-ra-ji.* — Méd. Écoulement du sang qui provient du rein.

NÉPHRORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la néphrorrhagie.

NÉPHROSPASTIQUE, adj. des 2 g. (νεφρός, rein; σπάω, serrer; gr.) Pron. *né-fross-pass-tik.* — Méd. Qui est causé par le spasme des reins.

NÉPHROTHROMBOÏDE, adj. des 2 g. (νεφρός, rein; θρόμβος, caillot de sang; gr.) Méd. Qui est causé par des caillots de sang contenus dans les reins.

NÉPHROTOMIE, n. f. (νεφρός, rein; τομή, coupe; gr.) Pron. *né-fro-to-mi.* — Chir. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein, pour en extraire les calculs ou en faire sortir le pus.

NÉPOTISME, n. m. (*nepotismo*; ital., fait de *nepote*, neveu.) Pron. *né-po-tism.* — Autorité abusive que les neveux d'un pape ont exercée quelquefois sous le pontificat de leur oncle : *Les abus du* NÉPOTISME *ont été funestes au pouvoir pontifical.*

L'hydre du *népotisme*, à Rome si fatale. (St. Evrem.)

— Abus d'influence de hauts fonctionnaires pour avancer leurs parents au mépris des droits acquis.

NEPTUNE, n. pr. m. Pron. *nèp-tunn.* — Myth. Dieu des mers.

— Poet. La mer elle-même : *Est-ce le désir des richesses qui nous oblige à braver la fureur de* NEPTUNE? (Chateaubr.)

— Mar. Atlas maritime contenant les cartes réduites. || *Neptune oriental*, celui qui contient des cartes des mers de l'Inde.

— Astr. Planète située au delà d'Herschell ou Uranus : *La planète* NEPTUNE *est placée aux confins du monde solaire.* (L. Figuier.)

NEPTUNISME, n. m. Pron. *nèp-tu-nism.* — Géol. Hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe. || Par oppos. à *Vulcanisme.*

NEPTUNISTE, n. m. Géol. Partisan de l'hypothèse du neptuniste.

NÉRÉIDE, n. f. (νηρός, humide; gr.) Mythol. Nymphe qui habitait dans la mer.

— Zool. Genre d'annélides.

NERF, n. m. (*nervus*; lat., m. sign.) Pron. *nèrf* au sing., et *nèr* au pl. — Anat. Organes ayant la forme de cordons, distribués dans les diverses parties du corps, qui transmettent au cerveau les sensations et portent aux muscles les ordres de la volonté : *Le cerveau est le principe des* NERFS. *La conjugaison des* NERFS. NERF *de la première, de la seconde conjugaison. Le* NERF *intercostal, optique. Attaque de* NERFS. *Avoir mal aux* NERFS. *Avoir des maux de* NERFS. *Avoir les* NERFS *irritables, agacés. Cela irrite, cela calme les* NERFS. (Acad.) *Les* NERFS *sont les organes qui transmettent aux muscles le principe du mouvement.* (De Juss.)

— Vulg. Tendon d'un muscle : *Un* NERF *foulé. Il s'est foulé le* NERF. *Un* NERF *tressailli. La contraction des* NERFS. *Le* NERF *du jarret.* (Acad.) *Les chevaux d'Espagne ont les jambes belles, les* NERFS *bien détachés.* (Buff.)

— *Nerf de bœuf*, membre génital du bœuf, arraché et desséché : *Donner des coups de* NERF DE BŒUF. (Acad.)

S'il se donnait en tout vingt coups de *nerfs de bœuf*,
Mon père, pour sa part, en emboursait dix-neuf. (Rac.

— Il se dit aussi du membre du cerf.

— Mor. Force, vigueur : *Cet homme a du* NERF, *on ne le fait pas fléchir aisément. Il n'a pas de* NERF, *la moindre résistance le fait céder. Ce style manque de* NERF. *Il n'y a point de* NERF *dans ses discours. Cet ouvrage est plein de* NERF.

Entrez bien dans l'esprit de votre personnage,
Belrose : du mordant, du *nerf*, de la chaleur. (C. Del.)

— Prov. *L'argent est le nerf de la guerre*, on ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent.

— Techn. Cordelettes attachées au dos du livre, et sur lesquelles le relieur coud les feuilles.

— Pêch. Corde attachée au bout de l'épervier et qui sert à le serrer quand le poisson est pris.

NERF-FÉRURE, n. f. (*nerf*, et *férir*, frapper; v. m.) Pron. *nèr-fé-rur.* — Art vétér. Coup, atteinte qu'un cheval a reçu du pied d'un autre cheval, sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe.

NÉRINDE, n. f. Pron. *né-raind.* — Comm. Toile blanche de coton fabriquée aux Indes.

NÉRION, n. m. (νηρός, humide; gr.) Bot. Genre de plantes des pays chauds, appartenant à la famille des Apocynées.

NÉRITE, n. f. (νηρός, humide; gr.) Pron. *né-ritt.* — Zool. Coquillage univalve, et de forme à peu près sphérique : *La plupart des* NÉRITES *vivent dans la mer, et quelques-unes dans l'eau douce.* (Acad.)

NÉROLI, n. m. Pharm. Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.

NERPRUN, n. m. (*nigrum*, noir, *prunum*, prunier; lat.) Bot. Arbrisseau qui porte un petit fruit noir dont on se sert dans la médecine et dans la teinture : *Suc, rob, sirop de* NERPRUN.

NERVAISON, n. f. (*nervus*, nerf; lat.) Pron. *nèr-vè-zon.* — Didact. Ensemble des nerfs, des organes de la sensibilité. || Plus souv. *Système nerveux.*

NERVAL, ALE, adj. (*nervus*, nerf; lat.) Pron. *nèr-val.* — Méd. Qui a rapport aux nerfs.

NERVATION, n. f. (*nervus*, nerf; lat.) Pron. *nèr-va-cion.* — Bot. Nervures d'une feuille.

NERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Nerver. Garni, couvert de nerfs : *Un battoir bien* NERVÉ. *La pointe de cet arçon n'est pas bien* NERVÉE. (Acad.)

— Bot. Qui est muni de nervures saillantes.

— Blas. Il se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail différent : *Feuille de chêne* NERVÉE *d'or.*

NERVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*nerf.*) Pron. *nèr-vé.* — Techn. Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus et comme réduits en filasse : NERVER *un battoir, les arçons d'une selle.* (Acad.)

— *Nerver un livre*, dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

NERVEUX, EUSE, adj. (*nervus*, nerf; lat.) Qui appartient aux nerfs : *Affection, maladie, fièvre, toux* NERVEUSE.

— Plein de nerfs et de muscles : *Le pied est la partie du corps la plus* NERVEUSE. (Acad.)

— *Être nerveux*, avoir les nerfs irritables : *Cette femme est très-*NERVEUSE.

— *Le système nerveux*, les nerfs du corps humain.

— Anc. *Fluide nerveux*, fluide que l'on supposait en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement.

— Qui a beaucoup de force dans les muscles : *Bras, corps* NERVEUX. *C'est un petit homme* NERVEUX. (Acad.) *Les chevaux sauvages sont plus* NERVEUX *que la plupart des chevaux domestiques.* (Buff.)

— Fig. *Ce style, ce discours est nerveux*, il a de la fermeté, de la vigueur : *Le style de la discussion est plus habituellement* NERVEUX *que coloré.* (Nisard.)

— Zool. Dont les ailes portent des nervures colorées.

— Bot. Dont les feuilles ont des nervures saillantes.

— Techn. Il se dit du fer qui a de la ténacité.

NERVIFOLIÉ, ÉE, adj. (*nervus*, nerf; *folium*, feuille; lat.) Bot. Qui a des feuilles garnies de nervures bien sensibles.

NERVIN, adj. et n. m. Pron. *nèr-vain.* — Méd. Il se dit des remèdes propres à fortifier les nerfs.

NERVOIR, n. m. Pron. *nèr-voar.* — Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre.

— Instrument dont le confiseur se sert pour imiter les nervures des feuilles.

NERVOSITÉ, n. f. Pron. *nèr-vo-zi-té.* — Néol. Qualité de ce qui est nerveux.

NERVULE, n. m. (*nervus*, nerf; lat.) Pron. *nèr-vul.* — Bot. Faisceau vasculaire qui compose le placentaire du péricarpe.

NERVURE, n. f. Techn. Réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par

les nerfs ou cordes qui servent à relier : *La* NERVURE *d'un livre. En général, on se contente maintenant de figurer la* NERVURE. (Acad.)

— Archit. Moulure saillante et ronde, placée sur les arêtes d'une voûte, sur les côtés des cannelures, sur les angles des pierres, etc. : *Les* NERVURES *d'une voûte gothique.* (Acad.)

— Bot. Filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et les pétales de certaines fleurs : *Feuille à deux et trois* NERVURES. (Acad.)

NESCIO VOS, (m. lat. *je ne vous connais pas.*) Pron. *nèss-ci-ô-vôss.* — Manière familière de refus : *Je vous ai accordé votre première demande ; mais pour celle-ci,* NESCIO VOS. (Acad.)

Ils ont dit à Nivelle : Entrez,
Et *nescio vos* à Molière. (Pir.)

NESTOR, n. m. (n. pr. Pron. *nèss-tor.* — Fig. Homme d'une grande prudence ou d'un âge avancé, par allusion au Nestor d'Homère : *C'est le* NESTOR *du conseil. Le* NESTOR *de la littérature.* (Acad.)

NESTORIANISME, n. m. Hérésie des sectateurs de Nestorius.

NESTORIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *nèss-to-riain, riėn.* — Partisan de la doctrine de Nestorius, patriarche de Constantinople.

NET, ETTE, adj. (*nitidus ;* lat., m. sign.) Pron. *nè, nètt.* — Propre, qui est sans souillure : *Une chambre* NETTE. *De la vaisselle* NETTE. *Les rues sont bien* NETTES. *Avoir les mains* NETTES, *les dents* NETTES. *Il faut tenir les enfants* NETS. *Il a la tête* NETTE. *Cette eau n'est pas* NETTE. (Acad.)

— Man. *Cheval sain et net*, cheval qui n'a aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir : *Je vous garantis ce cheval* SAIN ET NET.

— Qui est pur, sans mélange : *Ce froment est* NET. ‖ *Ce vin est* NET, on n'y a mêlé ni liqueurs étrangères, ni drogues. ‖ *Ce riz, ce poivre, ce café est* NET, on en a ôté tous les corps étrangers qui pouvaient s'y trouver.

— Clair, transparent : *Ce vin est très-*NET, *depuis qu'on l'a soutiré, qu'on l'a laissé reposer.* (Ac.)

— Uni, poli, sans tache : *Cette femme a le teint* NET. *La glace de ce miroir n'est pas bien* NETTE. *Ce diamant n'est pas* NET. *Une perle d'une eau bien* NETTE. (Acad.)

Point de bords escarpés, un sable pur et *net.* (La F.)

— Prov. *Net comme une perle*, très-net, très-propre.

— Fig. Distinct ; facile à discerner : *Cette écriture, cette impression est fort* NETTE. *Ce caractère est* NET. (Acad.)

— *Voix nette*, voix dont le son est clair et égal. ‖ Par anal. *Cet instrument, cette corde rend un son fort* NET.

— Pop. *Avoir la vue nette*, avoir des yeux qui distinguent bien les objets.

— Vide : *On trouva maison* NETTE. *Faire place* NETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire maison nette*, chasser tous ses domestiques : *En arrivant, elle* A FAIT MAISON NETTE. (Étienne.)

— Jeu, *Faire tapis net*, gagner tout l'argent qui est sur le tapis.

— En parl. du bien, du revenu, Clair, liquide ; quitte de dettes : *Son bien, son revenu est clair et* NET. *Cet homme ne doit rien, il a dix mille livres de rente bien* NETTES. (Acad.)

— *Produit net*, ce qu'on retire d'un bien, d'un héritage, tous frais faits, et toutes charges déduites.

— Comm. Dans le m. sens. *Prix* NET, *bénéfice* NET.

— *Poids net*, poids d'une chose, défalcation faite de l'enveloppe ou de ce qui la contient.

— Fig. En parl. des œuvres d'esprit, Clair, pur, aisé : *Une pensée* NETTE. *Une expression* NETTE. *Un style* NET *et facile.* (Acad.) *Son coup d'œil est sûr, ses idées* NETTES *et précises.* (A. de Vigny.)

Selon que votre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins *nette* ou plus pure. (Boil.)

— Par anal. *Je n'ai pas, je ne me forme pas une idée bien* NETTE *de ce projet. Toutes ses explications sont claires et* NETTES. (Acad.)

— *Avoir la conception nette, l'esprit net*, concevoir clairement les questions auxquelles on s'applique, avoir de la clarté dans l'esprit.

— Fig. Précis, formel, sans ambiguïté : *Il y a bien des embarras dans cette affaire, elle n'est pas* NETTE. *Jamais il ne m'a fait une proposition* NETTE, *une réponse* NETTE. *Cela est clair et* NET. *Rendez-moi un compte* NET. *Cela n'est pas* NET. (Acad.)

— Fig. En parl. des personnes, Franc, sans supercherie : *Le procédé de cet homme est* NET, *n'est pas* NET, *n'est pas bien* NET. *Sa conduite est* NETTE. *Il n'y a rien à lui reprocher, il est* NET. *Il est sorti* NET *de cette affaire.* (Acad.)

— Qui ne laisse lieu à aucun soupçon, à aucun doute : *Il est difficile de démêler si un procédé* NET, *sincère et honnête, est un effet de probité ou d'habileté.* (La Rochef.)

— Fam. *Son cas n'est pas net*, il n'est pas sans reproche dans cette affaire.

— *Il a l'âme, la conscience nette*, sa conscience ne lui reproche rien.

— Fig. *Avoir les mains nettes*, se conduire avec probité, administrer fidèlement, ne faire aucun profit illégitime : *C'est un bon comptable,* IL A LES MAINS NETTES. (Acad.) *Poli, sage, ouvert, quoiqu'en effet réservé et respectueux, surtout les* MAINS FORT NETTES *et fort homme d'honneur.* (St-Sim.)

— *Avoir les mains nettes de quelque chose*, ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part : *Cela s'est fait sans moi, j'*EN AI LES MAINS NETTES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Je veux en avoir le cœur net*, je veux savoir exactement ce qui en est : *J'aurais voulu en* AVOIR LE CŒUR NET. (Did.)

— Admin. *Patente nette*, attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses.

— Subst. *Mettre au net un dessin, un écrit, un plan*, etc., en faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures.

Il *met* tous les matins six impromptus *au net.* (Boil.)

— Adv. Franchement, sincèrement : *Il a refusé tout* NET. *Je lui ai parlé* NET. *Je lui ai dit tout* NET *ce que je pensais. J'ai oublié tout* NET *ce que vous m'avez recommandé.*

—... Voulez-vous que je vous parle *net ?* (Mol.)
Je vous le dis tout *net*, votre espérance est vaine. (Regn.)

— Clairement : *Entendre, voir* NET. (Acad.)

— Uniment, tout d'un coup : *Cela s'est cassé* NET, NET *comme un verre.* (Fén.) *Trancher* NET *la difficulté.*

— Tous frais déduits : *Cette maison rapporte* NET *dix mille francs. Ses dettes payées, il lui reste quitte et* NET *cent mille francs.* (Acad.)

NETTEMENT, adv. Avec netteté, avec propreté : *Tenir un enfant* NETTEMENT. (Acad.)

— Fig. D'une manière claire, distincte : *Cette lunette fait voir* NETTEMENT *les objets.* (Acad.) *Des contours* NETTEMENT *prononcés.* (Buff.) *Je ne conçois pas bien* NETTEMENT *ce que vous voulez dire. Exposer* NETTEMENT *un fait. Cela est* NETTEMENT *expliqué dans le contrat.* (Acad.) *Il a* NETTEMENT *déduit ses idées et déclaré ses sentiments.* (G. Sand.)

— Par anal. *Sa bouche grecque dessinait* NETTEMENT *ses lèvres.* (Lam.)

— Franchement, sans rien déguiser : *Je lui ai dit* NETTEMENT *la vérité. Pourquoi tant de détours ? expliquez-vous* NETTEMENT. (Acad.)

Ses yeux, quoique muets, demandent clairement
Ce que sa bouche n'ose expliquer *nettement.* (Dest.)

NETTETÉ, n. f. Qualité de ce qui est net : *Son appartement, sa chambre est d'une grande* NETTETÉ. *La* NETTETÉ *d'une glace, d'un diamant. Cette lunette fait voir les objets avec une* NETTETÉ *parfaite.*

— Par anal. : *La* NETTETÉ *de son écriture flatte l'œil.*

— Clarté : *Son style est d'une* NETTETÉ *admirable. Il conçoit, il s'exprime avec beaucoup de* NETTETÉ. *Cette expression manque de* NETTETÉ. (Acad.) *Il rapporta cette affaire avec tant d'ordre et de* NETTETÉ *qu'il fit restituer aux malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu.*

NETTOIEMENT ou **NETTOYAGE**, n. m. Pron. *nè-toa-man, iaj.* — Action de nettoyer : *Le* NETTOIEMENT, *le* NETTOYAGE *des rues, des places publiques. Le* NETTOIEMENT *d'un port.* (Acad.)

NETTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Nettoyer : *Maison* NETTOYÉE. *Chose* NETTOYÉE.

NETTOYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *nè-toa-ié.* — L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette : *Je nettoie, tu nettoies, il nettoie, nous nettoyons, vous nettoyez, ils nettoient ;* etc. — Rendre net : NETTOYER *un habit, des souliers, des bottes.* NETTOYER *des assiettes, des verres.* NETTOYER *une maison, les rues.* NETTOYER *les fossés d'une château.* NETTOYER *un port.* NETTOYER *un canon, un fusil, une montre.* NETTOYER *du blé.* (Acad.) *Tous trois* NETTOYAIENT *les bureaux entre sept et huit heures.* (H. de Balz.) *Pour que le bonheur puisse entrer dans notre âme, il faut commencer par* NETTOYER *la place.* (Fonten.)

— Fig. et fam. *Nettoyer une maison, une chambre*, prendre et emporter tout ce qui s'y trouve : *Les huissiers* ONT NETTOYÉ *cette maison. Les voleurs* ONT NETTOYÉ *cette chambre.* (Acad.)

— Fig. *Nettoyer la mer de Corsaires, les chemins de voleurs*, en chasser les corsaires, les voleurs :

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins *nettoya* ton rivage. (Rac.)

— Art mil. *Nettoyer la tranchée*, en chasser les assiégeants.

— Fig. *Nettoyer les affaires, le bien d'une personne*, acquitter les dettes, terminer les procès d'une personne.

— Fig. Jeu, *Nettoyer le tapis*, gagner tout l'argent qui est sur le jeu.

— Peint. *Nettoyer les contours*, les rendre plus purs, plus corrects.

— Fam. *Nettoyer les brocs, les plats*, vider les pots, manger tout ce qu'il y a.

= **Se nettoyer**, v. pers. *Vous êtes couverts de poussière,* NETTOYEZ-VOUS. *Quand aurez-vous fini de vous* NETTOYER ? (Acad.)

— Fig. et fam. *Mes affaires commencent à* SE NETTOYER.

NEUF, adj. des 2 g. (*novem ;* lat., m. sign.) Pron. *neu* et *neuv*, avant une voyelle ou un *h* muette. — Nombre impair qui suit immédiatement le nombre de huit : *Les* NEUF *chœurs des anges. Les* NEUF *Muses. Je vous attendrai jusqu'à* NEUF *heures. Dix-*NEUF. *Vingt-*NEUF. *L'an mil sept cent quatre-vingt-*NEUF. *Le nombre, le numéro* NEUF, *le chiffre* NEUF. (Acad.) *La vitesse de rotation de la terre est d'environ* NEUF MILLE *lieues pour vingt-quatre heures.* (Buff.)

Les *neuf* trompeuses sœurs promettent du repos. (Boil.)

— Neuvième : *Louis* NEUF. *Page* NEUF. *Chapitre* NEUF. *Verset* NEUF. *En l'an* NEUF. (Acad.)

— N. m. Le nombre neuf : *Le produit de* NEUF *multiplié par trois est vingt-sept. Un* NEUF *de chiffre. Faire un* NEUF, *deux* NEUF. (Acad.)

— J. de cartes, *Le* NEUF *de cœur, de carreau*, carte marquée de neuf points de cœur, de carreau, etc. : *Le* NEUF *de trèfle lui est rentré. J'ai tous les* NEUF *dans mon jeu.* (Acad.)

NEUF, EUVE, adj. (*novus ;* lat., m. sign.) Pron. *neuf, neuv.* — Qui est fait depuis peu : *Maison* NEUVE. *Chapeau* NEUF. *Un meuble* NEUF. *Des souliers* NEUFS. (Acad.)

— Qui n'a point encore servi : *Voilà un habit* NEUF *que je garde depuis deux ans. Voilà des souliers* NEUFS *que j'ai fait faire il y a trois ans.* (Acad.)

— Qui a peu servi : *Cet habit n'est pas usé, il est encore tout* NEUF. (Acad.)

— Pop. *Tout battant neuf*, tout neuf, *Cet habit est* TOUT BATTANT NEUF.

— Prov. et fig. *Faire balai neuf*, se dit des domestiques qui servent avec un grand zèle pendant les premiers jours de leur entrée en maison : *J'ai été bien servi pendant huit jours, il* A FAIT BALAI NEUF. ‖ Dans le m. sens : *C'est un* BALAI NEUF.

— Prov. et fig. *Faire corps neuf*, rétablir sa santé, après avoir pris beaucoup de médicaments qui semblent avoir renouvelé le corps.

— Prov. et fig. *Faire maison neuve*, renvoyer tous ses domestiques et en prendre d'autres : *Il a chassé tous ses valets, il* A FAIT MAISON NEUVE.

— Agric. *Terre neuve*, terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. Il signifie aussi, de la terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation.

— *Bois neuf*, bois qui est venu par voiture ou par bateau ; par opposition à *Bois flotté*, celui qui est venu en train ou à flot perdu.

— *Chevaux neufs*, chevaux qui n'ont pas encore servi, ou qui ont peu servi : *Acheter des* CHEVAUX NEUFS.

— Il se dit aussi de certaines choses par rapport à d'autres qui sont plus anciennes : *Dans cette ville il y a deux châteaux, le château vieux et le château* NEUF. *La vieille tour et la tour* NEUVE. *La vieille ville et la ville* NEUVE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Novice, qui manque d'expérience : *Il est tout* NEUF *dans ce métier-là. Il est* NEUF *en affaires.* (Acad.) *Il n'y a personne qui n'entre tout* NEUF *dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants.* (Fonten.)

— *Avoir un cœur tout neuf, une âme toute neuve*, avoir un cœur, une âme que les passions n'ont point agitées.

— En parl. des pensées, des ouvrages d'esprit, Qui n'a point été dit, traité : *Ce qui paraît* NEUF *n'est souvent qu'une redite. Une pensée, une idée, une image, une expression, une tournure* NEUVE. *Sujet* NEUF *et traité d'une manière* NEUVE. *Il a fait sur ce sujet des réflexions aussi* NEUVES *qu'importantes.* (Acad.)

Et par des vers tout *neufs*, avoués du Parnasse,

Je veux de mes dégoûts justifier l'audace. (Boil.)

— Nouveau : *Ces examens ont donné des faits* NEUFS *et intéressants.* (Cuv.)

— Fam. *Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi*, voilà une chose dont je n'avais pas d'idée, dont je n'avais pas entendu parler.

— En parl. des écrivains, Original : *Ils veulent être* NEUFS *et ne sont que bizarres.* (Rivar.)

— Subst. *Donnez-nous du* NEUF. *Coudre du* NEUF *avec le vieux. Il y a du* NEUF *dans ce poëme. C'est du vieux qui vaut du* NEUF. (Acad.) *Vous aurez le plaisir de lire du* NEUF. (Volt.)

= **A neuf,** loc. adv. Il se dit des choses qu'on répare, qu'on renouvelle en quelque sorte : *Refaire un bâtiment* À NEUF, *tout* À NEUF. *Remettre un tableau* À NEUF. *Blanchir des dentelles, des bas* À NEUF. *Il a refait sa tragédie* À NEUF. (Acad.) *Le premier consul avait fait partir pour Amiens un détachement de ses plus belles troupes, habillées* À NEUF. (Thiers.)

= **De neuf,** loc. adv. Avec des vêtements neufs : *Habiller* DE NEUF, *tout* DE NEUF. (Acad.) || *SYN.* V. NOUVEAU.

NEUME, n. m. (πνεῦμα, souffle ; gr.) Pl. chant, Longue suite de notes vides, chantées sur une voyelle, et le plus souvent sur la dernière syllabe du mot Alleluia.

— Signe final.

NEURADE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Égypte, de la famille des Rosacées.

NEURE, n. f. Mar. Petit bâtiment hollandais pour la pêche du hareng.

NEUTRALEMENT, adv. Gramm. Comme verbe intransitif ou neutre : *Le verbe actif s'emploie quelquefois* NEUTRALEMENT. (Acad.)

NEUTRALISATION, n. f. Pron. *neu-tra-li-za-cion.* — Chim. Action de neutraliser.

— Politiq. Action de rendre neutre un territoire, une ville, un navire : *La* NEUTRALISATION *d'un pays, d'une ville, est le préliminaire des négociations qui doivent y être entamées. Il sollicite la* NEUTRALISATION *de son navire.* (Acad.)

NEUTRALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Neutraliser : *Acide* NEUTRALISÉ. *Projet* NEUTRALISÉ.

NEUTRALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *neu-tra-li-zé.* — Chim. Rendre neutre un sel par une opération chimique : NEUTRALISER *un acide par un alcali, un alcali par un acide.* (Acad.)

— Mor. Diminuer, réduire à presque rien : NEUTRALISER *un projet en le modifiant. Je suis parvenu à* NEUTRALISER *ses efforts, ses mauvais desseins contre moi.* (Acad.) *Le seul moyen de* NEUTRALISER *les effets des journaux, c'est d'en multiplier le nombre.* (De Tocquev.)

= **Se neutraliser,** v. pr. : *Ces deux causes, ces deux effets* SE NEUTRALISENT *mutuellement.* (Acad.)

NEUTRALITÉ, n. f. Politiq. État d'un gouvernement qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs puissances en guerre : *Garder, observer, violer la* NEUTRALITÉ. *Respecter la* NEUTRALITÉ *d'une puissance, d'un État, d'une ville, d'un territoire.* (Acad.)

— *Neutralité armée,* neutralité d'un État qui tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, ses droits.

— Par extens. Prudence, réserve de ceux qui ne prennent point de parti dans les disputes, dans les différends : *Aux époques de dissensions politiques ou religieuses, il est difficile de garder, d'observer la* NEUTRALITÉ, *une entière* NEUTRALITÉ. (Acad.)

NEUTRE, adj. des 2 g. (*neuter*, ni l'un ni l'autre ; lat.) Politiq. Qui ne prend point parti entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des sentiments, des opinions, des intérêts opposés : *Ce prince demeure* NEUTRE, *reste* NEUTRE, *et laisse ses voisins s'épuiser dans la guerre. Il veut être* NEUTRE *pour se rendre l'arbitre de tous les différends. C'est un égoïste, qui, dans nos dissensions politiques est toujours resté* NEUTRE. (Acad.)

— Subst. au pl. Nations neutres. *Il serait temps de proclamer les principes qui doivent protéger la navigation des* NEUTRES. (Acad.) *La querelle des* NEUTRES *fut soulevée par les violences de l'Angleterre sur les mers.* (Thiers.)

— Chancell. *Droit des neutres,* droit maritime reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre : *Il est rare que, dans une longue guerre, on respecte toujours* LE DROIT DES NEUTRES. (Acad.)

— *Lieu, territoire neutre,* lieu, territoire appartenant à un État neutre, ou dans lequel les puissances belligérantes conviennent d'établir la neutralité : *On a décidé que ce lieu serait* NEUTRE, *on veut y négocier la paix. L'entrée du territoire* NEUTRE *est interdite aux troupes des deux puissances qui sont en guerre.* (Acad.)

— Fam. et par anal. *Le bal est un terrain* NEUTRE *où tous les partis se donnent la main.* (Scribe.)

— *Pavillon neutre*, marine d'une puissance qui ne prend pas part à la guerre : *Ces marchandises ont été transportées sous* PAVILLON NEUTRE. (Acad.)

— Gramm. Qui n'est ni masculin ni féminin : *Nom* NEUTRE. *Substantif, adjectif* NEUTRE. *Le genre* NEUTRE. *Il n'y a point de genre* NEUTRE *dans la langue française.* (Acad.)

— Subst. *Cet adjectif latin est* AU NEUTRE. *Les écoliers confondent quelquefois le* NEUTRE *avec le masculin.* (Acad.)

— Anc. *Verbe neutre*, verbe intransitif, qui ne peut avoir de complément direct, comme *aller, venir, marcher, etc.*

— Chim. *Sel neutre*, sel qui n'est ni acide ni alcalin.

— Bot. *Fleur neutre*, fleur qui ne contient ni étamines ni pistils.

— Zool. Il se dit, dans certaines espèces d'insectes, qui n'ont les apparences d'aucun sexe : *Les abeilles ouvrières sont* NEUTRES.

NEUVAINE, n. f. (*neuf.*) Pron. *neu-vènn.* — Espace de neuf jours consécutifs, pendant lesquels on fait quelque acte de dévotion, quelque prière en l'honneur d'un saint, pour implorer son secours : *Faire une* NEUVAINE *à Notre-Dame, à sainte Geneviève. Elle a achevé sa* NEUVAINE. (Acad.)

La vieille Hélène
Se confiera
Dans sa *neuvaine*,
Et dormira. (C. Del.)

— Anc. Réunion de neuf personnes, et particul. des Muses : *Des Muses conduisant la* NEUVAINE *céleste.*

NEUVIÈME, adj. num. ordin. des 2 g. (*neuf.*) Qui suit immédiatement le huitième : *Le* NEUVIÈME *mois de l'année. Le* NEUVIÈME *jour du mois. C'est la* NEUVIÈME *personne que je vois depuis ce matin.* (Acad.) *Au* NEUVIÈME *siècle les empereurs de Byzance possédaient encore la Sicile, qui leur fut enlevée par les Sarrasins.* (Villem.)

— N. m. Le neuvième jour, le neuvième mois : *Cette femme accouchera bientôt, elle est dans* SON NEUVIÈME. *Il est arrivé le* NEUVIÈME *du mois. Nous sommes dans le* NEUVIÈME *de la lune. Ce malade est dans le* NEUVIÈME *de sa fièvre.* (Acad.)

— Celui qui est après le huitième : *Il est le* NEUVIÈME, *elle est la* NEUVIÈME *de sa classe.* (Acad.)

— Neuvième partie d'un tout : *Il est pour* UN NEUVIÈME, *il est intéressé pour* UN NEUVIÈME, *il a* UN NEUVIÈME *dans cette affaire.* (Acad.)

— Mus. N. f. Intervalle dissonant de neuf degrés, qui est l'octave de la seconde.

NEUVIÈMEMENT, adv. Pron. *neu-vièm-man.* — En neuvième lieu ; il se dit pour indiquer une neuvième preuve, ou un neuvième article.

NEVEU, n. m. (*nepos*, petit-fils ; lat.) Fils du frère ou de la sœur : *C'est mon* NEVEU. *Faire du bien à ses* NEVEUX. (Acad.) *Le* NEVEU *avait part aux services que l'oncle rendait à l'État, et l'oncle avait part à ceux que le* NEVEU *rendait à l'Église.* (Fléch.)

Mon père le réprouve, et par des lois sévères
Lui défend de donner des *neveux* à ses frères. (Rac.)

— *Petit-neveu*, fils du neveu ou de la nièce, par rapport au frère et à la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule.

— *Neveu à la mode de Bretagne,* fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

— *Cardinal neveu,* cardinal, neveu du pape vivant.

— Au plur. Poétiq. et dans le style soutenu. Sa postérité, ceux qui viendront après nous : *Nos* NEVEUX, *nos derniers* NEVEUX, *nos arrière-*NEVEUX. *Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos derniers* NEVEUX. (Mass.) *Quelques opinions consacrées parmi nous paraîtront absurdes à nos* NEVEUX. (Duclos.)

Mes *arrière-neveux* me devront cet ombrage. (La Font.)

NÉVRALGIE, n. f. (νεῦρον, nerf ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *né-vral-ji.* — Médec. Douleur des nerfs : NÉVRALGIE *frontale, maxillaire.*

NÉVRALGIQUE, adj. des 2 g. — Méd. Qui appartient à la névralgie ; qui est de la nature de ce mal : *Douleur* NÉVRALGIQUE.

NÉVRILÈME, n. m. (νεῦρον, nerf ; εἴλημα, enveloppe ; gr.) Anat. Membrane qui entoure les nerfs.

NÉVRILÉMITE, n. f. Méd. Inflammation du névrilème.

NÉVRITE, n. f. (νεῦρον, nerf ; gr.) Méd. Inflammation des nerfs.

NÉVRITIQUE, adj. || V. NERVIN.

NÉVROGRAPHIE, n. f. (νεῦρον, nerf ; γραφή, description ; gr.) Pron. *né-vro-gra-fi.* — Didact. Description des nerfs.

NÉVROLOGIE, n. f. (νεῦρον, nerf ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *né-vro-lo-ji.* — Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROPARALYSIE, n. f. Méd. Paralysie des nerfs ou du sentiment.

NÉVROPHLOGOSE, n. f. Méd. Inflammation des nerfs.

NÉVROPTÈRE, adj. et n. m. (νεῦρον, nerf ; πτέρον, aile ; gr.) Pron. *né-vrop-tèr.* — Zool. Classe d'insectes comprenant ceux dont les ailes sont transparentes, et traversées de nervures saillantes croisées en réseau : *Les insectes* NÉVROPTÈRES. *L'ordre des* NÉVROPTÈRES. (Acad.)

NÉVROPTÉROLOGIE, n. f. (νεῦρον, nerf ; πτέρον, aile ; λόγος, discours ; gr.) Zool. Description des insectes névroptères.

NÉVROSE, n. f. (νεῦρον, nerf ; gr.) Pron. *né-vrôz.* — Méd. Affection nerveuse ; maladie des nerfs en général.

NÉVROSIQUE, adj. des 2 g. Pron. *né-vro-zik.* — Méd. Qui a le caractère d'une névrose.

NÉVROSTHÉNIE, n. f. (νεῦρον, nerf ; σθένος, force ; gr.) Pron. *né-vross-té-ni.* — Médec. Excès d'irritabilité ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROTIQUE, adj. || V. NERVIN.

NÉVROTOME, n. m. (νεῦρον, nerf ; τέμνειν, couper ; Anat. Scalpel qui sert à disséquer les nerfs.

NÉVROTOMIE, n. f. Chir. Dissection des nerfs ; opération qui consiste à couper un nerf.

NEWTONIANISME, n. m. Pron. *neu-to-ni-a-nism.* — Philosophie naturelle de Newton : *Voltaire est un des premiers qui aient fait connaître le* NEWTONIANISME *en France.* (Acad.)

NEWTONIEN, IENNE, adj. Pron. *neu-to-niain, niên.* — Qui a rapport à la doctrine de Newton : *La physique, l'astronomie, la philosophie* NEWTONIENNE. *Principe* NEWTONIEN.

— Qui a adopté cette doctrine : *Il n'y a plus aujourd'hui un physicien, un astronome qui ne soit* NEWTONIEN.

— Subst. *La lutte des* NEWTONIENS *et des cartésiens dura longtemps.* (Acad.)

NEZ, n. m. (*nasus ;* lat., m. sign.) Pron. *né.* — Partie saillante du visage située entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat : *Grand, petit* NEZ. NEZ *aquilin, retroussé, pointu.* NEZ *camus, camard. Avoir mal au* NEZ. *Il est tombé sur le* NEZ. *Il a donné du* NEZ *en terre. Il s'est cassé le* NEZ. (Acad.) *Son* NEZ *s'unissait au front par une courbe insensible.* (Lam.) *Je ne saignais que du* NEZ. (J. J. Rouss.) *Je fis une révérence si profonde que je pensai donner du* NEZ *à terre.* (Lesage.)

— Par anal. Il se dit de quelques animaux : *Le* NEZ *d'un chien. Ce cheval porte le* NEZ *au vent.* (Ac.)

— *Parler, chanter du nez*, parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché.

— Fig. et fam. *Saigner du nez,* manquer de résolution, de courage dans l'occasion : *Il n'a point répondu au défi, il a saigné du* NEZ. *L'un des deux chevaliers saigna* DU NEZ. (La F.)

— Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que le bout de son nez*, avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— Fig. et fam. *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* tirer de lui un secret en le questionnant adroitement : *Vous avez envie de* ME TIRER LES VERS DU NEZ. (Mol.) *Je vous vois venir : vous voulez* ME TIRER LES VERS DU NEZ. (Dest.)

— Fig. et fam. *Jeter à quelqu'un une chose au nez*, la lui reprocher : *Il* ME JETTE *toujours mon âge au* NEZ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre, fourrer son nez où on n'a que faire,* se mêler indiscrètement de quelque chose :

Songez à vous taire,
Sans *mettre votre nez où vous n'avez que faire*. (Mol.)

— Dans le m. sens *Mettre son nez partout.*

— Fig. et fam. *Mettre le nez dans une affaire,* commencer à l'examiner : *A peine avait-il mis le* NEZ DANS CETTE AFFAIRE *qu'il vit le point de la difficulté.*

— Fig. et fam. *Il n'a jamais mis le nez dans un livre,* il n'a jamais lu.

— Fig. et fam. *Avoir toujours le nez sur quelque chose,* y être toujours appliqué : *Cette femme* A TOUJOURS LE NEZ SUR SON OUVRAGE. || Dans le m. sens : *Cette fille est fort laborieuse, elle ne lève pas le nez de dessus son ouvrage.*

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez,* faire faire à quelqu'un tout ce qu'on veut :

Qu'est-il besoin ici du soin que vous prenez ?
C'est un homme, entre nous, *à mener par le nez.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Donner du nez en terre,* échouer dans quelque entreprise : *Il espérait faire une grande fortune, mais il* A DONNÉ DU NEZ EN TERRE. || Dans le m. sens : *Se casser le nez. Il croyait gagner des monts d'or dans cette affaire, il* S'Y EST CASSÉ LE NEZ.

— Prov. et fig. *Avoir un pied de nez*, avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté.

— *Faire un pied de nez à quelqu'un*, se moquer de lui.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, il est sage de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand.

— Prov. *Si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait*, se dit d'un très-jeune homme qui se mêle de choses au-dessus de son âge.

— Prov. *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, ou ironiq. *Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, se dit d'une chose qui paraît et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— Prov. et pop. *Ce n'est pas pour son nez*, la chose dont il s'agit ne lui est pas destinée.

— Prov. *Jamais grand nez ne gâta beau visage*, ce n'est pas la petitesse du nez, c'est la pureté de sa forme, qui sert à la beauté du visage.

— Fam. *Votre nez branle*, vous ne dites pas la vérité.

— Fam. *Un beau nez à porter lunettes*, se dit d'un grand nez.

— *Casser le nez à coups d'encensoir*, donner des louanges exagérées.

— Fam. Tout le visage : *Mettre le* NEZ *à la fenêtre. Il avait bien affaire de venir montrer là son* NEZ. *Ils se sont rencontrés* NEZ À NEZ. *On lui a fermé la porte au* NEZ.

— Prov. et fig. *Regarder quelqu'un sous le nez*, le narguer.

— Fig. et fam. *Donner sur le nez à quelqu'un*, lui faire éprouver quelques mortifications.

— Fam. *Au nez de quelqu'un*, en sa présence, en le bravant : *Il lui a soutenu cela* À SON NEZ. *Il lui a dit des injures* À SON NEZ *et à sa barbe.*

— Fam. *Rire au nez de quelqu'un*, se moquer de lui en face : *Il dit des choses si hors de propos qu'on ne peut s'empêcher de* LUI RIRE AU NEZ. (Acad.)

— Sens de l'odorat : *Il a bon* NEZ, *il sent de loin. Il a le* NEZ *fin. Cette odeur est forte, elle prend au* NEZ. *Cette moutarde monte au* NEZ. *Les lévriers n'ont point de* NEZ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir bon nez*, avoir de la sagacité, de la prévoyance : *Cette entreprise a mal tourné, il* A EU BON NEZ *de ne pas s'en mêler.* || Dans le m. sens : *Avoir le nez fin, avoir du nez.*

— Chass. *Avoir le nez fin*, se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. || *Avoir le nez dur*, se dit du chien qui entre difficilement dans la voie.

— Man. *Porter le nez au vent*, se dit des chevaux qui lèvent fort la tête.

— Par extens. Il se dit des personnes qui marchent en regardant en l'air, des gens à la mine éventée.

— Mar. Éperon, avant, proue d'un vaisseau : *Ce vaisseau est trop sur le* NEZ, il penche trop en avant.

— Techn. Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. || Extrémité des soufflets d'orgue.

— *Nez de busque*, partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée.

NEZ-COUPÉ, n. m. Bot. Vulg. Le staphylier, ainsi appelé de l'espèce de cicatrice que présente l'ombilic de sa graine.

NI, conj. négat : *Il ne boit* NI *ne mange. Il n'est* NI *bon* NI *mauvais. Elle n'est* NI *belle* NI *laide. Vous ne devez* NI *le dire* NI *l'écrire. Je ne vois pas qu'il vienne,* NI *même qu'il pense à venir.* (Acad.)

= **Gramm.** *Ni* s'emploie pour unir deux propositions principales négatives dont la seconde est elliptique :

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit. (Mme Deshoul.)

On N'EST *jamais* NI *si heureux* NI *si malheureux qu'on s'imagine.* (La Rochef.)

Le lion n'est pas fait pour tracer les sillons,
Ni l'aigle pour voler dans les humbles vallons.
(J.-B. Rouss.)

Ma retraite *ni* ma vertu ne sauraient me mettre à l'abri de ses soupçons extravagants. (Montesq.)

... Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même,
Ni que du fol amour qui trouble ma raison
Ma lâche complaisance ait nourri le poison. (Rac.)

— On l'emploie encore pour unir les subordonnées dépendant d'une négative : IL NE FAUT PAS *qu'on vous accuse* NI *qu'on vous soupçonne.*

— On l'emploie enfin pour unir les parties semblables d'une proposition négative : *Le soleil* NI *la mort* NE *se peuvent regarder fixement.* (La Rochef.) *Quoique Dieu soit puissant, il ne peut* VIOLER *ses promesses* NI TROMPER *les hommes.* (Montesq.) *Ils* NE *savaient* POINT *encore se* PRIVER *du nécessaire pour le superflu,* NI PRÉFÉRER *le faste aux choses utiles.* (La Br.)

— *Ni* se répète élégamment avant chacun des sujets, des attributs et des compléments coordonnés d'une proposition négative : *Il* N'*est* NI *bon* NI *aimable. Il* N'*a* NI *foi* NI *loi. Les enfants n'ont* NI PASSÉ NI AVENIR ; *et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent.* (La Br.) *L'histoire, qui ne reproche à Alfred* NI *défaut* NI *faiblesse, le met au premier rang des héros utiles.* (Volt.)

Il n'a, selon Cotin, *ni* Dieu, *ni* foi, *ni* loi. (Boil.)
Ni l'aveugle hasard, *ni* l'aveugle matière,
N'ont pu former mon âme, essence de lumière. (L. Rac.)

— *Ni* s'emploie pour éviter la répétition de *sans* et de *sans que* : *Dans les rêves, les sensations se succèdent* SANS QUE *l'âme les compare* NI *les réunisse.* (Buff.)

— Mais si l'on répète *sans*, on emploie la conjonction *et* : *Sans* joie *et sans* murmure elle semble obéir. (Rac.)

— *Ni* a été quelquefois employé après *empêcher, défendre*, employés affirmativement :

Bientôt ils *défendront* de peindre la Prudence,
De donner à Thémis *ni* bandeau *ni* balance. (Boil.)

NIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être nié : *Cette proposition est très-*NIABLE. (Acad).

— Prov. et fam. *Tout mauvais cas est niable*, il est tout simple que quelqu'un qu'on accuse, se renferme dans un système de dénégation.

NIAIS, AISE, adj. Pron. *ni-è, èz.* — Propr. Il s'est dit des oiseaux de fauconnerie qu'on prenait dans le nid, et qui n'en étaient pas encore sortis : *Un oiseau* NIAIS.

— Fig. Simple, qui n'a encore aucun usage du monde : *C'est un garçon bien* NIAIS. *Elle est toute* NIAISE. *Il n'est pas trop* NIAIS. (Acad.) *Il y a des gens* NIAIS *qui se connaissent et qui emploient habilement leur niaiserie.* (La Rochef.)

— Par extens. Il se dit de l'air, du ton, des manières : *Il a l'air* NIAIS, *la mine, la contenance* NIAISE. *Il a quelque chose de* NIAIS *dans la physionomie. Il m'a dit cela d'un ton* NIAIS. (Acad.)

— Qui annonce la sottise, l'inexpérience : *Il a fait une démarche fort* NIAISE. *Des raisonnements* NIAIS. *Un écrit, un conte* NIAIS. (Acad.)

— Subst. Personne simple et ignorante : *C'est un* NIAIS ; *un grand* NIAIS. *Un* NIAIS *en politique.*

— *Faire, contrefaire le niais*, se dit d'un homme fin et adroit qui feint la simplicité.

— Prov. *C'est de la graine de niais*, c'est une chose qui ne peut tromper que les plus simples.

NIAISEMENT, adv. Pron. *ni-èz-man.* — D'une façon niaise : *Parler* NIAISEMENT. (Acad.) *Il y a de l'esprit à débiter* NIAISEMENT *des choses plaisantes.* (St-Évrem.)

NIAISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ni-è-zé.* — Badiner, s'amuser à des futilités : *Il ne fait que* NIAISER. *Il n'est pas question de* NIAISER, *il s'agit d'une affaire sérieuse.* (Acad.) *Ils ne font que* NIAISER *comme des enfants.* (Boil.)

NIAISERIE, n. f. Pron. *ni-èz-ri.* — Chose frivole, bagatelle : *Ne nous amusons point à des* NIAISERIES. *Vous nous débitez cela comme une chose sérieuse, et c'est une* NIAISERIE. *Il ne dit que des* NIAISERIES. (Acad.)

— Caractère du niais ; simplicité, inexpérience : *Il est d'une* NIAISERIE *dont on ne soupçonnerait pas un homme de son âge.* (Acad.)

NICAISE, n. m. (n. pr.) Pop. Homme, jeune homme niais et sans esprit : *C'est un vrai* NICAISE.

NICE, adj. des 2 g. (*nescius*, ignorant ; lat.) Pron. *niss.* — Simple, niais.

NICETTE, adj. f. (*nice.*) Il se dit d'une jeune fille timide et ignorante : NICETTE *fut et ne pensait à nul mal.* (St-Évrem.)

NICHE, n. f. (*nicchio*, coquille ; ital.) Pron. *ni-ch.* — Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, etc. : NICHE *ronde.* NICHE *carrée. Mettre une statue dans une* NICHE. *Le cœur de cette église est orné de saints placés dans des* NICHES. *Mettre un poêle dans la* NICHE *d'une salle à manger.* (Acad.) *Le tronc de ce chêne offre comme une* NICHE *assez large pour contenir un homme assis.* (Nisard.)

— Fig. Habitation étroite : *Je me suis fait une* NICHE *dans laquelle on peut vivre et mourir à sa fantaisie.* (Volt.)

Au lieu d'appartements on nous construit des *niches.*
(Ancelot.)

— Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin pour s'y retirer en particulier : *Lit en* NICHE. *Il y a une petite* NICHE *au bout de ce jardin.* (Acad.)

— Meuble portatif dans lequel se retire et couche un chien, un chat : *Elle a toujours auprès d'elle la* NICHE *de son chat, de son chien.* (Acad.)

— Anat. Dépression qui présente le cervelet.

NICHE, n. f. (*nique.*) Malice, espièglerie que l'on fait à quelqu'un : *Ces* NICHES-*là ne me plaisent point.* (Acad.) *Il n'y a sortes de* NICHES *qu'ils ne m'aient faites.* (Regn.) *Je me ris de la peine qu'on s'est donnée inutilement de me faire des* NICHES. (De Barnis.)

NICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Nicher : *Oiseaux* NICHÉS.

NICHÉE, n. f. collect. Pron. *ni-ché.* — Petits oiseaux d'une même couvée qui ne sont pas encore sortis du nid : *Il a pris la mère et toute la* NICHÉE. *La* NICHÉE *était de quatre ou cinq petits rossignols.* (Acad.) *Le canard place de préférence sa* NICHÉE *près des eaux.* (Buff.) *Dans la saison de la* NICHÉE, *le duvet de l'eider se trouve dans toute sa perfection.* (Id.)

— Par extens. Il se dit de quelques autres animaux : *Une* NICHÉE *de souris, d'insectes, de serpents.* (Acad.)

— Fam. et par dénigr. Certain nombre de personnes de même condition réunies dans un même lieu : *On a mis dehors toute la* NICHÉE. (Acad.)

NICHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*nid.*) Pron. *niché.* — En parl. des oiseaux, Faire, établir son nid : *Les hirondelles* NICHENT *dans les cheminées, aux fenêtres, etc. Les petits oiseaux* NICHENT *dans les arbres, dans les buissons.* (Acad.) *Les geais* NICHENT *dans les bois.* (Buff.) *Il n'est pas sans exemple que quelques couples de bécasses se soient arrêtés dans nos provinces de plaines et y* AIENT NICHÉ. (Id.)

— Fig. et fam. S'établir :

En mille endroits *niche* l'Amour. (La F.)

— V. tr. ou act. Placer, établir dans un endroit : *Qui vous* A NICHÉ *en cet endroit ?* (Acad.)

= **Se nicher**, v. pr. *Pourquoi* S'EST-*il allé* NICHER *là-haut ! Ce chat* S'EST NICHÉ *dans l'armoire.* (Acad.) *Il* SE NICHE *dans une hutte.* (La Font.)

— Fig. *Cet homme s'est niché dans une bonne maison*, il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement.

— Fam. *Où la vertu va-t-elle se nicher ? Où l'orgueil va-t-il se nicher*, comment la vertu, l'orgueil, se trouvent-ils en telles personnes ?

NICHET, n. m. Pron. *ni-chè.* — Œufs qu'on place dans les nids disposés pour la ponte des poules.

NICHEUR, EUSE, adj. Zool. Il se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

NICHOIR, n. m. Pron. *ni-choar.* — Cage propre à mettre couver des serins.

NICKEL, n. m. (m. all., cuivre.) Pron. *ni-kèl.* — Min. Métal d'une grande dureté, d'une couleur qui tient le milieu entre l'argent et l'étain, et qui a, comme le fer, la propriété magnétique : *Il y a du* NICKEL *dans les aérolithes. On se sert des oxydes de* NICKEL *dans la peinture sur porcelaine et dans la fabrication des émaux.* (Acad.)

NICODÈME, n. m. (νικᾶν, vaincre ; δῆμος, peuple ; gr.) Par dénigr. Homme simple, borné et niais : *C'est un* NICODÈME, *un grand* NICODÈME. (Acad.)

NICOTEUX, n. m. pl. Techn. Morceaux de tuile dont on se sert pour les solins. || NASOTEAU.

NICOTIANE, n. f. (*Nicot*, n. pr.) Pron. *ni-kociann.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées.

— Anc. Tabac envoyé en France par Nicot, ambassadeur en Portugal.

NICOTINE, n. f. Chim. Alcali végétal qu'on a découvert dans le tabac : *La* NICOTINE *a été trouvée dans les feuilles de tabac et dans les racines de la plante : c'est une base alcaline puissante et un poison des plus violents.* (Soubeiran.)

NICTATION, n. f. (*nictare*, clignoter ; lat.) Pron. *nik-ta-cion.* — Méd. Clignotement des yeux.

NICTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *nik-té.* — Art vétér. En parl. du cheval, Cligner des yeux.

NICTITANT, ANTE, adj. Pron. *nik-ti-tan, tant.* — Anat. Qui clignote : *Paupière* NICTITANTE.

NID, n. m. (*nidus* ; lat., m. sign.) Pron. *ni.* — Logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits : *Il y a des oiseaux qui font leur* NID *sur terre. Les petits sont hors du* NID. (Acad.) *Les chardonnerets sont avec les pinsons ceux qui savent le mieux construire leur* NID. (Buff.) *La poule et la cane domestique ne font pas de* NIDS. (Id.) *Tu te verras attaqué dans tes murailles comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son* NID. (Boss.)

L'un a placé son *nid* sous la verte fougère. (Michaud.)

— Prov. et fig. *Il croit avoir trouvé la pie au nid*, se dit d'un homme qui croit avoir fait quelque grande découverte.

— *Il n'y a plus, on n'a plus trouvé que le nid*, se dit lorsqu'on est allé chercher quelqu'un chez lui pour l'arrêter, et qu'on ne l'a pas trouvé.

— *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, on fait peu à peu sa fortune, sa maison.

— *A chaque oiseau son nid est beau*, chacun trouve sa maison, sa propriété belle.

— Fig. et fam. *Un bon nid*, un bon établissement où l'on est à son aise : *Il a épousé une veuve fort riche, il a trouvé là un bon* NID. *Il est dans un bon* NID, *qu'il s'y tienne.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un nid, un vrai nid à rats*, se dit d'une habitation petite et délabrée.

— Art. mil. *Nid de pie*, logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est rendu maître.

— *Nid d'hirondelle*, espèce d'épaulette fixée sur certains uniformes.

— Min. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on trouve isolées hors des filons.

NIDIFICATION, n. f. Pron. *ni-di-fi-ka-cion.* — Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

NIDOREUX, EUSE, adj. (*nidor*, mauvaise odeur ; lat.) Méd. Qui a une odeur et un goût de pourri et de brûlé, d'œufs couvi : *Les crudités qui s'engendrent dans les premières voies sont acides et* NIDOREUSES. (Acad.)

NIDULLAIRE, n. f. Bot. Espèce de champignons.

NIÉ, ÉE, part. pass. du v. Nier.

NIÈCE, n. f. (*neptis*, petite-fille ; lat.) Fille du frère ou de la sœur : *L'oncle et la* NIÈCE. *La* NIÈCE *d'un tel. La tante et la* NIÈCE. (Acad.) *La grandeur de la* NIÈCE *était liée à celle de l'oncle.* (Fléch.)

Du père d'Amurat Atalide est la *nièce.* (Rac.)

— *Petite-nièce*, fille du neveu ou de la nièce.

— *Nièce à la mode de Bretagne*, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIELLAGE, n. m. V. NIELLURE.

NIELLE, n. f. (*niger*, noir ; lat.) Bot. Plante qui croît dans les blés et dont la graine est noire.

— Agric. Maladie des grains dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire.

NIELLE, n. f. Techn. Ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir, fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre liquéfiés : *Les* NIELLES *de Russie, de Perse. Marquer en* NIELLE *de l'argenterie, de la vaisselle plate.* (Acad.)

— B.-Arts. Email noir dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée *nielle.* || Empreinte en soufre ou épreuve sur papier, tirée de la planche de métal.

— Quelques écrivains le font du masc. : *Il n'est possible ni de corriger ni de faire la moindre retouche à la gravure une fois que le* NIELLE *est fixé dans les tailles.* (Vitet.)

NIELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Nieller : *Tabatière* NIELLÉE. (Acad.) *Une pendule en platine* NIELLÉE *d'arabesques.* (H. de Balz.)

— Agric. Gâté par la nielle : *Blés* NIELLÉS. (Ac.)

NIELLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*nigellare*; lat., m. sign.) Techn. Orner de nielles : NIELLER *la poignée d'un sabre.* (Acad.)

— Techn. Étendre dans les tailles d'une gravure exécutée sur or et sur argent une composition métallique, espèce d'émail noir qu'on fixe en le mettant en fusion : *Il excellait dans l'art de* NIELLER. (Vitet.)

— Agric. Gâter par la nielle.

= **Se nieller**, v. pron. Être gâté par la nielle : *Les blés* SE NIELLENT.

— Être orné de nielles : *Cette pièce ne doit pas* SE NIELLER.

NIELLEUR, n. m. Techn. Graveur de nielles : *Finiguierra est le plus célèbre des* NIELLEURS *florentins.* (Vitet.)

— Adj. *Les orfèvres* NIELLEURS.

NIELLURE, n. f. B.-Arts. Art de nieller : *La* NIELLURE *fit découvrir l'art du graveur et de l'imprimeur en taille-douce. La* NIELLURE *était employée pour exécuter des arabesques et autres ornements délicats.* (Vitet.)

NIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*negare*, nier, refuser ; lat.) Pron. *ni-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous niions, vous niiez.* — Dire qu'une chose n'est pas vraie ; soutenir qu'une chose n'est pas : NIER *cette vérité, c'est* NIER *qu'il fait jour en plein midi. Il demeure d'accord du droit, mais il* NIE *le fait, il le* NIE *fort et ferme, il le* NIE *tout à plat. Je ne* NIE *pas qu'il n'ait fait cela, qu'il ait fait cela. Il* NIE *que cela soit.* (Acad.) *Vous ne pouvez* NIER *qu'un homme n'apprenne bien des choses, quand il voyage.* (Fén.)

Voudrais-tu point encore
Me *nier* un mépris que tu crois que j'ignore. (Rac.)
Je ne vous *nirai* point, seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs. (Id.)

— *Nier une dette, un dépôt*, nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.

— Anc. Refuser, ne pas accorder :

..... Tâcher par des soins
D'obtenir ce qu'on *nie* à leur peu de mérite. (Mol.)

— Ne pas demeurer d'accord d'une proposition : *Il ne faut point disputer contre ceux qui* NIENT *les principes.* NIER *une proposition, une conséquence. Il a accordé la majeure et* NIÉ *la mineure.* (Acad.)

— Absol. *Toutes les fois que j'affirme, vous* NIEZ. || Gramm. V. NÉGATION.

NIGAUD, AUDE, adj. (*nugæ*, niaiseries ; lat.) Pron. *ni-gô, gôd.* — Sot et niais : *Que cet homme est* NIGAUD ! *Qu'elle est* NIGAUDE ! (Acad.)

— Substant. : *Un grand* NIGAUD. *Un vrai, un franc* NIGAUD. *Une grande* NIGAUDE. (Acad.) *On ne saurait faire un pas sans trouver des* NIGAUDS *qui vous regardent.* (Mol.)

NIGAUD, n. m. Pron. *ni-gô.* — Zool. Espèce d'oiseau de la famille des Palmipèdes ; petit cormoran.

NIGAUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*nugari*, s'amuser à des bagatelles ; lat.) Pron. *ni-gô-dé.* — Faire des actions de nigaud ; s'amuser à des bagatelles : *Il ne fait que* NIGAUDER. *Il passe son temps à* NIGAUDER. (Acad.)

NIGAUDERIE, n. f. Pron. *ni-gôd-ri.* — Action de nigaud : *C'est une* NIGAUDERIE, *une grande* NIGAUDERIE. *Il ne fait que des* NIGAUDERIES. (Acad.)

— Caractère du nigaud : *Il est d'une* NIGAUDERIE *qu'on n'excuserait pas dans un enfant.* (Acad.)

NIGELLE, n. f. Bot. Plante de la famille des Renonculacées dont les semences, réduites en poudre, sont employées comme condiment sous le nom de *Toute-épice.*

NIGOTEAU, n. m. Constr. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une ruellée.

NIHILISME, n. m. (*nihil*, rien ; lat.) Pron. *ni-i-lism.* — Philos. Néant. || Absence de toute croyance.

NIHILISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *ni-i-list.* — Philos. Personne qui ne croit à rien.

NILLE, n. f. Pron. *ni-y.* — Techn. Bois qui entoure le manche d'une manivelle.

— Manivelle d'une bobine.

— Agric. Petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleurs.

— Hortic. Ornement de parterre, consistant en un simple filet ou trait de bois.

— Blas. Espèce de croix ancrée plus mince que la croix ordinaire.

NILOMÈTRE, n. m. (Νεῖλος, Nil ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ni-lo-mètr.* — Colonne divisée en coudées et en parties de coudée, et qui en Égypte sert à mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques : *Hérodote est le premier qui ait parlé des* NILOMÈTRES. (Acad.) *Nous examinâmes le* NILOMÈTRE *au milieu des ruines.* (Chateaubr.)

NIMBE, n. m. (*nimbus*, nuée ; lat.) Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

— Antiq. Cercle tracé autour de la tête d'une divinité, d'un prince.

— Par anal. Cercle lumineux : *La clarté matinale l'enveloppe d'une sorte de* NIMBE *éblouissant.* (E. Souv.)

NIPPE, n. f. Vêtement, meuble, et tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure ; il est presque toujours employé au pluriel : *Il a de belles* NIPPES, *de bonnes* NIPPES. *Il n'a laissé que de vieilles* NIPPES *à ses héritiers.* (Acad.) *J'appris à faire je ne sais combien de petites* NIPPES *de femme.* (Mariv.) *Elle avait de belles et bonnes* NIPPES. (Did.)

— Fig. et fam. *Il en a eu, il en a tiré de bonnes nippes*, se dit d'un homme qui a tiré beaucoup d'avantages d'une liaison, de quelque commerce.

NIPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Niper : *Nous étions toutes deux bien* NIPPÉES. (Lesage.)

NIPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Fournir de nippes : *Son père l'A* NIPPÉ, *bien* NIPPÉ *en le mariant.* (Acad.)

= **Se nipper**, v. pron. *Il s'EST fort bien* NIPPÉ *avant de prendre femme.* (Acad.)

NIQUE, n. f. (*niken*, hocher la tête ; all.) Pron. *nik.* — Fam. Signe de mépris ou de moquerie.

— *Faire la nique*, se moquer de quelqu'un, de quelque chose, montrer qu'on ne s'en soucie point : *Il croit que j'ai grand besoin de lui, mais je lui* FAIS LA NIQUE. *Un vrai philosophe* FAIT LA NIQUE *à la fortune et aux richesses.* (Acad.) *Une fois hors de France, nous* FAISONS LA NIQUE *à la police.* (A. Dumas.)

NIQUETÉ, part. pass. du v. Niqueter.

NIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. Art. vét. Inciser, sans les amputer, les nerfs abaisseurs de la queue.

NISANNE, n. f. Relat. Racine médicinale de la Chine.

NISE, n. f. Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise. || On dit aussi *Nife.*

NISSOLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

NITÉE, n. f. V. NICHÉE.

NITESCENCE, n. f. (*nitescere*, briller ; lat.) Pron. *ni-tèss-çanss.* — Néol. Blancheur éblouissante : *La splendeur de son visage était due à la* NITESCENCE *que donne au teint l'air pur des montagnes.* (H. de Balz.)

NITESCENT, ENTE, adj. Pron. *ni-tèss-çan, çantt.* — Qui reluit, qui devient brillant.

NITOUCHE, n. f. (*n'y touche.*) Pron. *ni-tou-ch.* — Il n'est usité que dans cette locut. fam. *Sainte nitouche*, personne qui contrefait la sagesse et la dévotion, et affecte des airs d'innocence et de simplicité : *C'est une* SAINTE NITOUCHE. *Il fait la* SAINTE NITOUCHE. *Voyez-vous cette* SAINTE NITOUCHE, *elle est bien maligne.* (Acad.)

NITRATATION, n. f. Pron. *ni-tra-ta-cion.* — Chim. Conversion en nitrate.

NITRATE, m. (*nitrum*, nitre ; lat.) Chim. Tout sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables : NITRATE *d'argent, de chaux, de cuivre, de fer, de magnésie, de potasse, de soude, etc.* (Acad.) || V. AZOTATE.

NITRE, n. m. (*nitrum*; lat.) Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de la saturation.

NITREUX, EUSE, adj. (*nitre.*) Qui contient du nitre : *Gaz* NITREUX. *Acide* NITREUX. *Terres, eaux* NITREUSES. (Acad.) || V. AZOTEUX.

NITRIÈRE, n. f. Lieu où se forme le nitre, et d'où on le tire : NITRIÈRES *naturelles.* NITRIÈRES *artificielles.* (Acad.)

NITRIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au nitre.

— *Acide nitrique*, composé d'azote et d'oxygène, dans lequel l'oxygène est en forte proportion : L'ACIDE NITRIQUE *dissout l'argent plus puissamment qu'aucun autre.* (Buff.) || Vulg. *Eau-forte.*

NITRITE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitreux avec une base salifiable.

NITROGÈNE, n. m. (νίτρον, nitre ; γεννάω, je produis ; gr.) Chim. Azote.

NITROMÈTRE, n. m. (νίτρον, nitre ; μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à essayer les salpêtres du commerce.

NITROSITÉ, n. f. Qualité de ce qui contient du nitre.

NIVÉAL, ALE, adj. (*nix, nivis*, neige ; lat.) Bot. Qui fleurit ou qui habite dans la neige.

NIVEAU, n. m. (*libellum*, fléau d'une balance ; lat.) Pron. *ni-vô.* — Instrument au moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal, et l'on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre : *Dresser au* NIVEAU, *avec le* NIVEAU. NIVEAU *d'eau.* NIVEAU *à plomb ou à pendule.* NIVEAU *de réflexion.* NIVEAU *hydraulique.* (Acad.)

— État d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal : *Prendre le* NIVEAU *d'un terrain.* (Acad.)

— *Niveau de pente*, surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau.

— Zool. *Niveau d'eau*, espèce de crustacé. || *Niveau de mer*, espèce de squale.

= **De niveau, Au niveau**, loc. adv. ou prép. Selon le niveau : *Mettre* DE NIVEAU. *La cour n'est pas* AU NIVEAU *du jardin. Cette terrasse est* DE NIVEAU *avec le rez-de-chaussée de la maison.* (Acad.)

— Fig. De pair ; à pareille hauteur : *Il est* AU NIVEAU *des grands écrivains. Son caractère était* AU NIVEAU *de son génie. Cet ouvrage n'est pas* AU NIVEAU *des connaissances actuelles.* (Acad.) *Ils tâchent de se mettre, par l'enflure secrète de l'orgueil,* DE NIVEAU *avec ceux au-dessous desquels ils se trouvent par leur naissance.* (Mass.)

Avec l'état de ma fortune
Je mets *de niveau* mes désirs. (Chaul.)

— *A son niveau, à leur niveau, à votre niveau,* De pair avec lui, avec eux, avec vous, etc. : *Je ne saurais m'élever* À SON NIVEAU. *Il faudrait pouvoir se mettre, se tenir, se soutenir à* LEUR NIVEAU. *Il n'est pas* À VOTRE NIVEAU *pour la fortune.* (Acad.)

NIVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Niveler : *Terrain* NIVELÉ.

NIVELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ni-vlé.* — Il double la consonne finale du rad. *nivel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je nivelle, je nivellerai, je nivellerais.* — Mesurer au niveau, avec le niveau : NIVELER *une allée. On* NIVELLE *la rivière depuis tel endroit jusqu'à tel autre, pour savoir combien elle a de pente.* NIVELER *les eaux.* (Acad.)

— Rendre un plan uni et horizontal : *On* A *bien* NIVELÉ *le terrain de cette place, le pavé de cette rue.* (Acad.) *A Paris on* A NIVELÉ *les quais, planté les boulevards, élargi les rues.* (Lélut.)

— Fig. Rendre égal : *Cette révolution tendait à* NIVELER *les fortunes, les conditions.* (Acad.) *Si Dieu passait sa grande main sur nos têtes inégales, il les* NIVELLERAIT *comme les eaux de la mer.* (G. Sand.)

= **Se niveler,** v. pr. Devenir égal : *Dans notre temps tout* SE NIVELLE. (H. de Balzac.)

NIVELETTE, n. f. Techn. Petit voyant semblable à celui d'une mire ordinaire et monté sur un pied-droit : *Les* NIVELETTES *servent à régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.*

NIVELEUR, n. m. Celui qui nivelle, qui fait des nivellements.

— Hist. Nom des membres les plus exaltés du parti des Indépendants pendant la révolution d'Angleterre.

NIVELLEMENT, n. m. Action de mesurer avec le niveau : *Travailler au* NIVELLEMENT *d'un aqueduc. On a fait de grands* NIVELLEMENTS *pour la construction de ce canal.* (Acad.) *Les Chinois ont mis en communication cent rivières dont le* NIVELLEMENT *était assujetti à des difficultés immenses.* (A. de Rémusat.)

— Action de rendre un plan uni et horizontal : *On travaille au* NIVELLEMENT *de ce terrain, qui est fort inégal.* (Acad.) *Tous nos petits* NIVELLEMENTS *sont bientôt confondus sous le niveau général.* (B. de St.-P.)

— Fig. Action de rendre égales les fortunes, les conditions : *L'égalité des conditions n'est que l'égalité devant la loi; le* NIVELLEMENT *serait la fin de toute civilisation.* (Molé.)

NIVÉOLE, n. f. (*nivis,* gén. de *nix,* neige; lat.) Bot. Genre de plantes de famille des Amaryllidées : *La* NIVÉOLE *printanière est appelée Perce-neige.*

NIVEREAU, n. m. Zool. Espèce de gros-bec qui se plait au milieu des neiges.

NIVET, n. m. Pron. *ni-vè.* — Remise, bénéfice illicite accordé à des agents par suite d'une vente, d'un marché : *Tout porteur de charbon qui a reçu le* NIVET *est pour toujours privé de sa médaille.*

NIVETTE, n. f. Hortic. Espèce de pêche.

NIVÔSE, n. m. (*nix, nivis,* neige ; lat.) Quatrième mois du calendrier républicain, du 21 décembre au 19 janvier.

NOBILIAIRE, n. m. (*nobilis,* noble; lat.) Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays : *On trouve la généalogie de cette maison dans le* NOBILIAIRE *de la province.* (Acad.) *La liste de l'Académie peut être regardée comme le* NOBILIAIRE *de la France éclairée.* (Arnault.)

NOBILIAIRE, adj. des 2 Qui appartient à la noblesse : *L'ordre* NOBILIAIRE.

— Par dénigr. *La caste* NOBILIAIRE. *Être exempt d'orgueil, de vanité, de morgue* NOBILIAIRE. (Acad.)

NOBILISSIME, adj. des 2 g. (*nobilissimus,* très-noble; lat.) Pron. *no-bi-liss-cim.* — Ant. Titre d'honneur accordé, à l'époque du Bas-Empire, aux Césars et à leurs femmes.

— Il se disait aussi, dans le cours des études théologiques, en Sorbonne, de celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par sa science, mais par sa naissance.

= **Nobilissime,** n. m. Antiq. Dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre : *Le* NOBILISSIME *était inférieur au César; il avait le pas sur le patrice.* (Acad.)

NOBILITÉ, n. f. Anc. Qualité d'un fonds noble.

— Noblesse que conférait la seule propriété du sol à celui qui en était possesseur.

NOBLE, adj. des 2 g. (*nobilis,* de *nosco,* connaître; lat.) Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie de la première classe de l'État : *Il est* NOBLE *par sa naissance,* NOBLE *de naissance, d'extraction. Être de* NOBLE *sang, d'un sang* NOBLE, *de race* NOBLE. (Acad.) *Cette loi sainte ne connait plus ni pauvre ni riche, ni* NOBLE *ni roturier.* (Mass.)

— *Être noble comme le roi,* être d'une extraction fort noble que personne ne conteste.

— *Biens nobles,* les biens qui étaient tenus en fief.

— *Noble homme,* qualité que prenaient dans les actes ceux qui étaient nobles, et aussi quelques bourgeois.

— Par anal. Il se dit de certains animaux :

Son air est doux, mais fier ; et de sa *noble* race
Je ne sais quoi de grand conserve encor la trace. (Del.)

— N. m. *Un petit* NOBLE *de campagne. Les* NOBLES *étaient exempts de la taille. Il y avait souvent discorde entre le peuple et les* NOBLES. (Acad.)

— Celui qui était noble par lettres, et non de race : *Tout gentilhomme est noble, mais tout* NOBLE *n'est pas gentilhomme. Le prince fait des* NOBLES, *mais le sang fait des gentilshommes.* (Acad.)

... Je ne suis point de ces nouveaux venus,
De ces *nobles* sans nom. (Boil.)

— Fig. et mor. Qui annonce de la grandeur, de l'élévation, de la supériorité : *Une âme* NOBLE, *un cœur* NOBLE. *Il a l'air, la démarche* NOBLE. *Il a des sentiments* NOBLES. *Il n'y a rien que de* NOBLE *dans ses discours, dans sa conduite, dans ses procédés, dans ses manières. Toutes les figures de ce tableau sont* NOBLES. (Acad.) *La plus* NOBLE *conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats.* (Buff.) *L'ambition, selon lui, n'avait rien de* NOBLE. (Boss.) *Il y a je ne sais quoi de* NOBLE *dans cette honnête simplicité.* (Fléch.)

N'était-il pas plus *noble* et plus digne de vous,
De joindre à ce devoir votre propre suffrage ? (Rac.)

— Littér. Élevé ; non vulgaire : *Des pensées* NOBLES. *Il faut que la pièce soit écrite dans le genre* NOBLE. (Volt.) *Le style sera* NOBLE *dès qu'il sera convenable au sujet.* (D'Alemb.)

— Physiol. *Parties nobles,* parties du corps sans lesquelles l'homme ne pourrait vivre, le cœur, le foie, le cerveau, etc.

— Subst. Ce qui est grand, élevé : *Son goût était pour le grand et pour le* NOBLE. (Acad.)

— Gramm. *Le genre le plus noble,* le masculin comparé au féminin et au neutre.

— Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie susceptibles d'être dressés pour la chasse.

— Min. Il se dit des filons riches en minerai, et des métaux qui ne s'oxydent point au feu.

NOBLE, n. m. (*nobilis,* noble ; lat.) Métrol. Anc. Nom de quelques monnaies : *J'ai quelques* NOBLES *d'or dans une bourse.* (V. Hugo.)

Quatre cents *nobles* d'or au rabbin Manassé. (Id.)

NOBLE-ÉPINE, n. f. Aubépine ; épine-vinette.

NOBLEMENT, adv. D'une manière noble, avec noblesse : *Il fait les choses* NOBLEMENT, *très-*NOBLEMENT. *Il se conduit* NOBLEMENT. (Acad.) *Penser et s'exprimer* NOBLEMENT. (Volt.) *Il faut dire* NOBLEMENT *les petites choses, elles ne se soutiennent que par l'expression, le ton et la manière.* (La Font.)

— Glorieusement, honorablement :

Nous l'avons rencontré
De morts et de mourants *noblement* entouré. (Rac.)

— Anc. *Vivre noblement,* vivre sur sa terre, ou à la ville, sans exercer d'autre profession que celles des armes : *Ses ancêtres n'ont jamais dérogé, ils* ONT *toujours* VÉCU NOBLEMENT. *Il n'est pas noble, mais il* VIT NOBLEMENT. (Acad.)

NOBLESSE, n. f. (*nobilitas;* lat., m. sign.) Qualité par laquelle un homme est noble : *Ancienne* NOBLESSE. *Nouvelle* NOBLESSE. NOBLESSE *d'épée, de robe.* NOBLESSE *personnelle.* NOBLESSE *transmissible, héréditaire. Prouver sa* NOBLESSE. *Faire preuve de* NOBLESSE. *Déroger à sa* NOBLESSE. *Des lettres de* NOBLESSE. *Il est entêté de sa* NOBLESSE. (Acad.) *Cette* NOBLESSE *temporelle est en soi trop peu de chose pour qu'on doive s'y arrêter.* (Boss.) *Il y a peu d'hommes assez sages pour regarder la* NOBLESSE *comme un avantage et non comme un mérite, et pour se borner à en jouir sans en tirer vanité.* (Duclos.) *Personne n'oserait me disputer ma* NOBLESSE, *car j'en ai quittance.* (Beaum.) *La* NOBLESSE *du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres, mais dans la grâce qu'il hérite de J. C.* (Mass.)

Le ciel a sur son front imprimé sa *noblesse.* (Rac.)
Parlons de la personne, et laissons sa *noblesse.* (Mol.)

— *Noblesse d'extraction,* celle dont l'origine est inconnue.

— *Noblesse de race* ou *de parage,* noblesse dont on connait très-clairement l'origine, mais qui est transmise par la ligne paternelle.

— *Noblesse par lettres,* celle qui était conférée par le roi, pour services rendus à l'État ou à sa personne.

— *Noblesse d'épée,* celle qui était regardée comme acquise originairement l'épée à la main, mais à une époque déjà reculée.

— *Noblesse de robe* ou *d'office,* celle que conférait la possession de certains offices de judicature.

— *Noblesse militaire,* celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades supérieurs dans une armée.

— *Noblesse de finance,* se disait des titres que l'on acquérait en achetant des lettres de noblesse.

— Anc. *Noblesse de la cloche,* celle qui venait de mairie ou d'échevinage.

— *Noblesse personnelle,* celle qui ne passait point aux enfants.

— *Haute noblesse,* partie de la noblesse qui a le plus d'ancienneté ou d'illustration. ‖ *Petite noblesse,* celle qui en a le moins : *Dans cette ville, la* HAUTE *et la* PETITE NOBLESSE *sont divisées d'opinion, et ne se fréquentent pas.* (Acad.)

— Fig. *Soutenir noblesse,* faire une dépense convenable à la noblesse de sa naissance. Cette locution a vieilli.

— Prov. *Noblesse vient de vertu,* un homme n'est véritablement noble que par la vertu et le mérite.

— Prov. *Noblesse oblige,* quiconque prétend être noble doit se conduire noblement.

— Corps ou partie du corps des hommes qualifiés nobles : *Les trois États du royaume étaient le clergé, la* NOBLESSE *et le tiers état. Le corps de la* NOBLESSE. *La* NOBLESSE *monta à cheval. La fleur de la* NOBLESSE *périt dans cette guerre.* (Acad.) *La mer porte avec respect les vaisseaux de saint Louis, chargés de tant de* NOBLESSE *chrétienne.* (Fléch.) *Où est cette grandeur de la France? où est cette florissante* NOBLESSE? (Id.) *Il n'y a plus de* NOBLESSE *aujourd'hui, il n'y a qu'une aristocratie* (H. de Balz.)

— *Assemblée de noblesse,* assemblée particulière des gentilshommes : *Il y eut une grande* ASSEMBLÉE DE NOBLESSE. (Acad.)

— Fig. Grandeur, élévation, dignité : NOBLESSE *de cœur, d'âme, de sentiment.* NOBLESSE *d'expression, de style, de langage, de pensée. Il y a beaucoup de* NOBLESSE *dans sa conduite, dans son action, dans son procédé. La* NOBLESSE *de sa physionomie, de sa démarche, de ses manières, impose à tous ceux qui le voient.* (Acad.) *Il y a une* NOBLESSE *d'esprit plus glorieuse que celle du sang.* (Fléch.) *Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le sceau de la* NOBLESSE. (Mass.) *La* NOBLESSE *des sentiments ne donne pas inévitablement la* NOBLESSE *des manières.* (H. de Balz.)

— Littér. Élévation, grandeur :

Le style le moins noble a pourtant sa *noblesse.* (Boil.)

— B.-Arts. Caractère élevé de la composition, des airs de tête, des formes, et généralement du système d'imitation : *Que ce peintre a de* NOBLESSE *dans ses compositions! Cette figure a de la* NOBLESSE, *manque de* NOBLESSE, *est sans* NOBLESSE. (Acad.)

NOBLIAU, n. m. Par dénigr. Homme de noblesse douteuse : *C'est un* NOBLIAU *qui aurait cru m'honorer beaucoup.* (E. Augier.)

NOC, n. m. Construct. Petit tuyau de bois placé sous une digue ou sous un chemin pour l'écoulement des eaux.

— Gouttière qui reçoit l'eau du toit.

NOCE, n. f. (*nuptiæ;* lat., m. sign.) Mariage; il se dit le plus souv. au pluriel : *Il épousa une telle en premières* NOCES. *Convoler en secondes* NOCES. *Le jour de ses* NOCES. (Acad.)

La *noce* est différée encor de quinze jours. (Dest.)
La *noce* s'avançait vers l'antique manoir. (Brizeux.)

— Prov. fig. et pop. *Il ne fut jamais, il n'a jamais été à telles, à pareilles noces,* il n'a jamais reçu un pareil traitement, il n'a jamais eu une pareille chance ; ou il n'a jamais couru un pareil danger.

— Prov. fig. et pop. *N'être pas à la noce,* être dans une situation pénible, inquiétante.

— Prov. *Il y va comme à la noce,* se dit d'un soldat qui va gaiement au combat.

— Prov. et Pop. *Faites cela, et je vous servirai le jour de vos noces,* se dit pour demander à une personne quelque petit service, et comme pour lui promettre qu'il sera payé de retour.

— Festin, danse, réjouissances qui accompagnent le mariage : *Les* NOCES *de tel prince. Une* NOCE *de village. Quand il se maria, il ne voulut point faire de* NOCES. *Êtes-vous de* NOCES? *Repas de* NOCE. *Habit*

de NOCES. *Présent de* NOCES. *C'est un des garçons de la* NOCE. (Acad.)

— Pop. *Faire la noce*, bien manger et bien boire, se bien divertir : *Je parie que monsieur* A FAIT LA NOCE *quelque part*. (Mérim.)

— Toute l'assemblée, toute la compagnie qui assiste à la noce : *Après le dîner, toute la* NOCE *est allée à l'Opéra*. (Acad.)

NOCER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *no-cé*. — Le *c* du rad. *noc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *Nous noçons, il noça*, etc. — Anc. Célébrer une noce.

— Pop. S'amuser, se réjouir.

NOCEUR, EUSE, n. Pron. *no-ceur, ceus*. — Popul. Celui, celle qui aime à faire la noce, à se divertir. *Bon garçon, viveur*, NOCEUR, *mais inflexible sur les principes*. (L. Reybaud.)

NOCHER, n. m. (*nauclerus*; lat.) Pron. *no-ché*. — Poétiq. Celui qui gouverne, celui qui conduit un navire, une barque : *Un habile* NOCHER. *Le* NOCHER *du Styx, le vieux* NOCHER *des morts, Caron*. (Acad.)

Le *nocher*, dans son art, s'instruit pendant l'orage. (Piron.)

NOCTAMBULE, adj. V. SOMNAMBULE.

NOCTILION, n. f. (*nox, noctis*, nuit; lat.) Pron. *nok-ti-li-on*. — Zool. Genre de mammifères de la famille des Vespertilions ou chauves-souris.

NOCTUELLE, n. f. (*noctua*, hibou; lat.) Pron. *nok-tu-èl*. — Zool. Variété de la hulotte.

— Genre de papillons nocturnes.

NOCTULE, n. f. (*nox*, nuit; lat.) Pron. *nok-tul*. — Zool. Espèce de chauve-souris.

NOCTURNAL, n. m. Anc. liturg. Office de nuit; matines.

NOCTURNE, adj. des 2 g. (*nocturnus*; lat. m. sign.) Pron. *nok-turn*. — Qui arrive la nuit; qui a lieu la nuit : *Vision, apparition* NOCTURNE. *Rendez-vous, visite, assemblée* NOCTURNE.

— Zool. Il se dit des animaux qui veillent la nuit : *Animaux* NOCTURNES. *Oiseau, reptile, insecte, poisson* NOCTURNE. (Acad.) *On peut diviser en deux genres principaux les oiseaux de proie* NOCTURNES, *le genre du hibou et celui de la chouette*. (Buff.)

— Bot. Il se dit des plantes et des fleurs qui s'épanouissent la nuit et se ferment au lever du soleil : *Plante* NOCTURNE. (Acad.)

— Subst. Liturg. Partie de l'office de la nuit composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons : *Le premier, le second, le troisième* NOCTURNE.

— Mus. Morceau à plusieurs voix ou à plusieurs instruments, d'un caractère tendre et plaintif : *Chanter, exécuter des* NOCTURNES. (Acad.)

NOCTURNEMENT, adv. De nuit; pendant la nuit : *Il allait voir amoureusement et* NOCTURNEMENT *madame D. à la campagne; on l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place*. (Mme de Sév.) || Peu usité.

NOCUITÉ, n. f. (*nocuus*, coupable; lat.) Pron. *no-ku-i-té*. — Néol. Qualité de ce qui est nuisible. — Culpabilité.

NODAL, ALE, adj. (*nodus*, nœud; lat.) Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante : *Lignes* NODALES. *Figures* NODALES.

NODOSITÉ, n. f. (*nodus*, nœud; lat.) État de ce qui a des nœuds; les nœuds mêmes : *Il a des* NODOSITÉS *à tous les doigts de la main : le tronc de cet arbre est couvert de* NODOSITÉS. (Acad.)

NODULE, n. m. (*nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud; lat.) Petit nœud; nouet : *Cette argile contient des* NODULES *analogues au silex de la craie, composés à la fois de silice et de calcaire*. (Dufrénoy.) *Un minerai en* NODULES *de forme globuleuse*. (E. de Beaumont.)

NODUS, n. m. (*nodus*, nœud; lat.) Pron. *nô-duss*. Chir. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les faisceaux fibreux : *Il a un* NODUS *au doigt. La goutte fait venir des* NODUS *aux articulations*. (Acad.) || V. NŒUD.

NOËL, n. m. (*natale*, natal; lat.) Pron. *no-èl*. — Fête de la nativité de Notre-Seigneur : *A la fête de* NOËL, *à* NOËL. *Les fêtes de* NOËL. NOËL *est une des quatre grandes fêtes de l'année. La messe de* NOËL. *Les trois messes de* NOËL.

— *Bûche de Noël*, grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël et qu'on laisse brûler pendant toute la nuit.

— Prov. et fig. *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu*, se dit d'une chose fort désirée, dont on a beaucoup parlé.

— Fam. *La Noël*, la fête de Noël.

— Cantique spirituel en l'honneur de la naissance de Notre-Seigneur : *Un beau* NOËL. *Chanter des* NOËLS. *Recueils de* NOËL. *Tous les* NOËLS *anciens et nouveaux*. (Gress.)

— Airs sur lequel ces cantiques ont été faits : *Exécuter des* NOËLS *sur l'orgue*.

— Anc. Chanson satirique faite sur un Noël : *Il courait un* NOËL *contre le ministère*. (Acad.)

NŒUD, n. m. (*nodus*; lat., m. sign.) Pron. *neu*. — Enlacement fait de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fils, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant : NŒUD *de ruban*. NŒUD *simple. Double* NŒUD. *Gros* NŒUD. *Faire, défaire un* NŒUD. *Ce* NŒUD *est trop lâche. Alexandre coupe le* NŒUD *gordien*. (Acad.)

Je vous expliquerai le *nœud* qui les assemble. (La F.)

Son amante en furie
Avait au *nœud* fatal abandonné ses jours. (Rac.)

— *Nœud d'épée*, rosette de ruban dont on orne la poignée d'une épée.

— *Faire des nœuds*, former, au moyen d'une navette, des nœuds serrés les uns contre les autres : *Les dames s'amusaient autrefois à* FAIRE DES NŒUDS. (Acad.) FAITES DES NŒUDS *avec les autres femmes, mais parlez-moi raison*. (Volt.)

— *Nœud coulant*, nœud d'une forme particulière qui le rend facile à dénouer.

— *Nœud gordien*, difficulté qu'on ne peut résoudre : *Il y a dans cette affaire un* NŒUD GORDIEN *qu'il faut trancher*. (Acad.)

— *Nœud de chirurgien*, nœud ou le fil passe deux fois par le même endroit.

— Ornement en forme de nœuds de ruban, et qui sert à la parure des femmes : *Des* NŒUDS *de diamant*. (Acad.) *Un gros* NŒUD *de rubis*. (Acad.)

Quelle importune main, en formant tous ces *nœuds*,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux. (Rac.)

— Fig. Lien, relation, rapport : *Ce sont des hommes auxquels aucun* NŒUD *commun de culte ou d'espérance ne nous lie*. (Mass.)

Votre hymen est le *nœud* qui joindra les deux mondes. (Volt.)

La justice est le *nœud* de la société. (Desmahis.)

— Fig. Point essentiel et difficile d'une affaire, d'une question : *Voilà le* NŒUD *de l'affaire. Vous avez trouvé le* NŒUD. *Trancher le* NŒUD *de la question, de la difficulté*. (Acad.)

— Littér. dram. Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique : *Il n'y a pas de* NŒUD *dans cette comédie. Le* NŒUD *de cette pièce est mal formé*. (Acad.) *Un testament fait le* NŒUD *et le dénoûment de toute l'intrigue*. (Regn.) *Il faut une exposition, un* NŒUD, *un dénoûment dans une histoire, comme dans une tragédie*. (Volt.) *L'amour de Sévère et de Pauline forme un* NŒUD *intéressant*. (La Harpe.)

Que son *nœud* bien formé se dénoue aisément. (Boil.)

— Fig. Attachement, liaison entre deux personnes : NŒUD *de parenté, d'alliance. Le* NŒUD *sacré du mariage. Former un* NŒUD. *Former de nouveaux* NŒUDS. *La mort rompt les* NŒUDS *les plus doux*. (Ac.) *Elle ménagea ce qui lui restait de moments précieux pour délier les* NŒUDS *qui l'attachaient encore au monde*. (Fléch.) *Resserrons les* NŒUDS *de notre amitié par la confiance et les services réciproques*. (Volt.) *Les* NŒUDS *qu'on veut trop serrer, rompent*. (J.-J. Rouss.)

..Je romps tous les *nœuds* qui m'attachent à vous. (Rac.)

— Bot. Protubérances, saillies qui viennent à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau : *Le tilleul est un bois où il y a peu de* NŒUDS. (Acad.)

Reçois cette houlette;
De bois à *nœuds* égaux moi-même je l'ai faite. (Tissot.)

— Partie fort serrée et fort dure, qui se trouve dans l'intérieur de l'arbre : *Ce bois ne saurait se fendre droit, il a trop de* NŒUDS. *Cette poutre s'est rompue en cet endroit parce qu'il y avait un* NŒUD. (Acad.)

— Point d'intersection où la tige des graminées et de quelques autres plantes est renflée et comme articulée : *Il faut tailler la vigne au second, au troisième* NŒUD. *Il y a plus de* NŒUDS *à la paille de froment qu'à celle d'avoine*. (Acad.)

— Article, jointure des doigts de la main : *Le* NŒUD *du petit doigt; le* NŒUD *du doigt du milieu*.

— Par anal. *Nœud de la gorge*, partie du gosier ou de la gorge. Plus souv. *Larynx*.

— Fam. *Ce ris ne passe pas le nœud de la gorge*, il n'est pas naturel, il est forcé.

— Os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. : *On a coupé à ce cheval deux* NŒUDS *de la queue*. (Acad.)

— Cercles annuels du bois du cerf : *On peut juger de l'âge du cerf par les* NŒUDS *de ses cornes*. (Buff.)

— Chir. Tumeur dure appelée aussi *Nodus*.

— Astr. Chacun des deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'un corps céleste : *Les* NŒUDS *de la lune. Les* NŒUDS *de Jupiter*. (Acad.)

— Mar. Entrelacement, lien, amarrage fait avec des cordages. || Intervalle entre deux divisions principales des lignes de loch; ces divisions sont marquées par de petites torons garnis d'un certain nombre de nœuds, à une distance de 45 pieds les uns des autres :

Je vois se dérouler les *nœuds*
Qui mesurent l'humide plaine. (C. Del.)

— Par anal. Distance qu'un navire à parcourue : *Ce vaisseau file tant de* NŒUDS *à l'heure*. (Acad.) *Nous filions huit* NŒUDS, *quelquefois neuf*. (Lam.)

— Mus. Assemblage de quatre notes d'agrément. || Plus souv. *Groupe*.

— Endroit où les branches d'une trompette sont soudées.

— Géol. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système.

— Véner. Muscle en saillie, sur les flancs du cerf : *Voilà un cerf qui a de gros* NŒUDS.

— J. de paume, Revers de la raquette.

— Constr. Partie saillante dans laquelle passe la branche ou l'axe de la charnière appelée *fiche à nœuds*. || *Nœuds de soudure*, renflement que forme la soudure employée à réunir deux tuyaux de métal.

NOGUET, n. m. Pron. *no-ghè*. — Techn. Grand panier d'osier très-plat, que les femmes portent ordinairement sur la tête.

NOIR, OIRE, adj. (*niger*; lat., m. sign.) Pron. *noar*. — Qui est de la couleur opposée au blanc, de la couleur la plus obscure : *Une barbe noire. Un cheval* NOIR. *Du drap* NOIR. *Habit* NOIR. *Robe* NOIRE. *Du raisin* NOIR. *Les hommes de la race* NOIRE, *de race* NOIRE. (Acad.) *Il tenait à la main une large lettre couverte de cinq cachets* NOIRS. (A. de Vigny.) *Ils arborèrent sur la brèche le drapeau* NOIR, *et soutinrent plus d'un assaut*. (Volt.)

Quand mes cheveux plus *noirs* ombrageaient mon visage. (Boil.)

— Poét. *L'onde noire*, le Styx.

— *Il a passé l'onde noire*, il est mort.

— Grav. *Manière noire*, manière de graver en taille-douce, qui consiste à couvrir d'abord la planche de points uniformes, et à retablir ensuite le poli selon les tons plus ou moins clairs qu'on veut avoir : *Gravure à la* MANIÈRE NOIRE. *Estampe à la* MANIÈRE NOIRE.

— Par extens. Qui approche de la couleur noire : *Du pain* NOIR. *Cette femme a la peau* NOIRE. *Des yeux* NOIRS. *Des dents* NOIRES. (Acad.)

— Fig. Livide, meurtri : *On l'a tant battu qu'il en est tout* NOIR. *Elle a la peau toute* NOIRE *des coups qu'elle a reçus*. (Acad.)

— Obscur : *Nuit* NOIRE. *Des cachots, des antres* NOIRS. *Une chambre* NOIRE. *Il fait* NOIR *comme dans un four. Le temps est* NOIR. *Une nuée* NOIRE.

De Styx et d'Achéron peindre les *noirs* torrents. (Boil.)

— *Froid noir*, grand froid par un temps couvert.

— Phys. *Chambre noire ou obscure*, chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure, pour y introduire ensuite des rayons solaires, qu'on soumet à diverses analyses. || Plus particul. Instrument d'optique, à l'aide duquel on voit sur un papier blanc ou sur un verre dépoli une peinture mobile de tous les objets extérieurs.

— Sale, crasseux : *Son linge est toujours* NOIR. *Lavez vos mains, elles sont toutes* NOIRES. (Acad.)

— Fig. Triste, morne, mélancolique : *C'est un esprit* NOIR *et rêveur. Il a des vapeurs* NOIRES *qui lui montent au cerveau. Un* NOIR *chagrin. Les* NOIRS *soucis. Un* NOIR *pressentiment. Des idées* NOIRES. (Acad.) *Les chagrins et les* NOIRS *soucis*. (Mass.) *Les pensées les plus* NOIRES. (Id.) *Les caprices et les* NOIRS *chagrins*. (Id.) *Il lui prenait des accès de pensées* NOIRES *que j'avais peine à dissiper*. (Chateaub.)

J'entre en une humeur *noire*, en un chagrin profond,
Quand je vois vivre entre eux les hommes comme ils font. (Mol.)

— Fig. et fam. *Il voit tout en noir*, il prend les choses du côté fâcheux, il ne prévoit que des événements tristes.

— Fig. Il se dit des crimes, des mauvaises actions et de ceux qui les commettent : *Une* NOIRE *trahison. Une malice* NOIRE. *Une* NOIRE *ingratitude. Un* NOIR *attentat. Fût-il jamais action plus* NOIRE *que de livrer son ami? Avoir l'âme* NOIRE. *On m'a fait cet homme bien* NOIR, *on me l'a dépeint bien* NOIR. (Acad.) *Quel est l'auteur d'un si* NOIR *attentat?* (Boss.)

... ose des fureurs avouer la plus *noire*. (Rac.)

La *noire* calomnie
Flétrit de ses poisons les lauriers du génie. (C. Del.)

— *Rendre noir*, diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, criminel : *On* L'A RENDU *bien* NOIR *dans cette affaire*.

Selon que vous serez heureux ou misérable,
Les jugements de cour vous *rendront* blanc ou *noir*. (La F.)

— Prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir*, il n'est pas si méchant qu'il le paraît.

= **Noir**, n. m. Couleur noire ; ce qui est de couleur noire : *Le* NOIR *est l'absence de toutes les couleurs : Beau* NOIR. NOIR *de jais.* NOIR *foncé.* NOIR *d'ivoire. Chambre tendue de* NOIR. *On a barbouillé cette muraille de* NOIR. *Il s'habille de* NOIR. *Il n'y a pas longtemps qu'elle a pris le* NOIR. *Il y a autant de différence de l'une à l'autre, que du blanc au* NOIR. (Ac.)

Un inconnu vêtu de *noir*,
Qui me ressemblait comme un frère. (A. de Muss.)

— *Noir animal*, charbon qu'on obtient en chauffant au rouge-blanc des os en vases clos. || *Noir animalisé*, noir obtenu par la calcination en vases clos de mélanges dans lesquels entrent des substances organiques. || *Noir végétal*, charbon de bois broyé que l'on emploie pour l'épuration des sirops, des huiles, la filtration des eaux potables, etc.

— *Noir de fumée*, noir produit par la combustion incomplète de certaines substances organiques.

— Fig. et fam. *Passer, aller du blanc au noir*, passer d'une opinion à une opinion toute contraire, passer d'une extrémité à l'autre.

Voilà l'homme en effet, il *va du blanc au noir*.
Il condamne au matin ses sentiments du soir. (Boil.)

— Prov. *Si vous lui dites blanc, il répondra noir*, il se plaît à contredire.

Quand je veux dire blanc, la quinteuse *dit noir*. (Boil.)

— Fam. *Mettre du noir sur du blanc*, écrire, composer ou compiler : *Depuis qu'il* MET DU NOIR SUR DU BLANC, *il se croit un personnage.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire, broyer du noir*, se livrer à des pensées tristes, à des réflexions mélancoliques, sombres. || Dans le m. sens, *S'enfoncer dans le* NOIR. (Acad.)

— B.-Arts. *Tirer, pousser au noir*, se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps : *Les ouvrages du Poussin* TIRENT AU NOIR.

— *Les noirs*, les ombres d'un tableau ou d'une estampe.

— Centre de la cible d'un tir qui est marqué par un rond noir au milieu d'un cercle blanc : *Mettre dans le* NOIR.

— N. f. J. de cartes, *La noire*, carte ou numéro qui porte cette couleur.

NOIR, n. m. Nègre, par oppos. à Blanc : *Il y a vingt* NOIRS *et trois blancs dans cette habitation.* (Ac.)

Albion se croit magnanime,
Des *noirs* elle a brisé les fers ;
Mais ce sont les blancs qu'elle opprime. (C. Del.)

NOIRÂTRE, adj. des 2 g. (*noir* ; at.) Pron. *noarâtr*. — Qui tire sur le noir, qui approche du noir : *Couleur* NOIRÂTRE. *Un teint* NOIRÂTRE. (Acad.) *L'eider a le dos blanc et le ventre noir ou d'un brun* NOIRÂTRE. (Buff.)

NOIRAUD, AUDE, adj. (*noir.*) Pron. *noa-rô, rôd*. — Fam. Qui a les cheveux noirs et le teint brun : *Un homme* NOIRAUD. *Une femme* NOIRAUDE.

— Subst. *Un gros* NOIRAUD. *Une petite* NOIRAUDE.

NOIRCEUR, n. f. Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir : *La* NOIRCEUR *de l'ébène, de l'encre. La* NOIRCEUR *des sourcils.* (Acad.)

— Tache noire : *Il a des* NOIRCEURS *au visage. Il a une* NOIRCEUR *à la jambe.* (Acad.)

— Fig. Atrocité d'une action, d'un caractère : *La* NOIRCEUR *de son crime. La* NOIRCEUR *de son ingratitude, de son infidélité, de sa trahison. La* NOIRCEUR *de son attentat. Il y a de la* NOIRCEUR *dans cette action. La* NOIRCEUR *de son âme.* (Acad.) *La* NOIRCEUR *suppose une méchanceté profonde.* (Vauven.)

Dans toute leur *noirceur* retracez-moi ses crimes. (Rac.)
Peut-on pousser plus loin la fourbe et la *noirceur* ?
(La Harpe.)

— Action faite, parole dite dans l'intention de nuire : *Il m'a fait une* NOIRCEUR, *cent* NOIRCEURS. *Il a dit des* NOIRCEURS *contre cette femme.* (Acad.) *Le manége, l'intrigue, les piéges, et ce qu'on appelle les* NOIRCEURS, *ne s'emploient qu'entre les rivaux d'ambition.* (Duclos.)

— Humeur sombre, mélancolie : *J'ai des rêveries d'une telle* NOIRCEUR *que j'en reviens plus changé que d'un accès de fièvre.* (Mme de Sév.) *Permettez-moi d'égayer un peu la* NOIRCEUR *que ma transplantation répand dans mon âme.* (Volt.)

NOIRCI, IE, part. pass. du v. Noircir : *Muraille* NOIRCIE. *Papier* NOIRCI.

— Fig. Diffamé :

Des sénateurs *noircis* de cent forfaits divers. (André.)

NOIRCIR, v. trans. ou act. 2e conj. Pron. *no-arcir*. — Rendre noir : NOIRCIR *une muraille. Le soleil* NOIRCIT *le teint. Le cachou* NOIRCIT *les dents.* (Acad.) *La seule vapeur du soufre* NOIRCIT *et altère l'argent.* (Buff.) *Les grandes chaleurs de l'Afrique* NOIRCISSENT *le plumage des oiseaux, comme les grands froids de la Sibérie le blanchissent.* (Id.)

— Fam. *Noircir du papier*, beaucoup écrire : *On a bien* NOIRCI *du papier dans cette affaire :*

J'ai depuis quarante ans, noirci bien du papier. (Étienne.)

— Fig. *Noircir l'esprit, l'âme*, y faire naître des pensées sombres ; attrister : *Cette lecture m'a* NOIRCI *l'esprit. Tout ce qui trouble l'âme, l'attriste et la* NOIRCIT. (Mass.)

— Diffamer : *La calomnie peut* NOIRCIR *l'homme le plus innocent, la conduite la plus pure.* NOIRCIR *la réputation de quelqu'un.* (Acad.) NOIRCIR *la mémoire de quelqu'un.* (Volt.) *Leur unique emploi est de* NOIRCIR *auprès des grands ceux qui leur déplaisent.* (Mass.) *L'envie, irritée par sa supériorité, calomnia ses mœurs et réussit à* NOIRCIR *sa vie.* (Dussault.)

Et comment souffrez-vous que d'horribles discours
D'une si belle vie osent *noircir* le cours. (Rac.)
J'ignore de quel crime on a pu me *noircir*. (Id.)

— Absol. Devenir noir : *Ses cheveux ont* NOIRCI. *Le teint* NOIRCIT *au soleil. Ce bois ne brûle point, il ne fait que* NOIRCIR, *il* NOIRCIT *au feu.* (Acad.)

= **Se noircir**, v. pron. *Il s'est* NOIRCI *à la fumée. Il se* NOIRCIT *les cheveux.* (Acad.)

— *Le temps, le ciel se noircit*, le ciel devient obscur, le temps se couvre d'épais nuages.

— Fig. Devenir infâme ; s'avouer coupable : *Il s'est* NOIRCI *par beaucoup de méchancetés. Voudrait-il se* NOIRCIR *d'un tel crime ?* (Acad.)

Je ne *me noircis* point pour le justifier. (Rac.)
Tu sais de quels forfaits ma race *s'est noircie*. (Crébill.)

NOIRCISSEUR, n. m. Pron. *noar-ceur*. — Techn. Ouvrier teinturier qui achève les teintures en noir.

NOIRCISSURE, n. f. Pron. *noar-ci-çur*. — Tache de noir : *D'où vient cette* NOIRCISSURE ? (Acad.)

— Techn. Enduit noir des carrosses.

— Agric. Altération des vins qui prennent une teinte noire.

NOIRE, n. f. Mus. Note qui vaut, pour la durée le double d'une croche, la moitié d'une blanche.

NOIR-MUSEAU, n. m. Art. vétér. Dartre qui se développe sur le nez des moutons.

NOISE, n. f. (*noxia*, ou *noxa*, débat ; lat.) Pron. *noaz*. — Fam. Querelle, dispute : *Chercher* NOISE *à quelqu'un. Exciter une* NOISE. *Ils ont eu* NOISE *entre eux pour une bagatelle.* (Acad.)

L'animal le plus fier qu'enfante la nature,
Dans un autre animal respecte sa figure.....
Vit sans bruit, sans débats, sans *noise* et sans procès. (Boil.)

NOISETIER, n. m. (*noix.*) Pron. *noaz-tié*. — Coudrier, arbre qui porte les noisettes.

NOISETTE, n. f. (*noix.*) Pron. *noa-zètt*. — Espèce de petite noix que produit le coudrier : NOISETTES *franches. Cueillir, casser, manger des* NOISETTES. *Poire, beurre qui sent la* NOISETTE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*, donner à quelqu'un des choses dont il n'est plus en état de se servir.

— *Couleur de noisette* ou *noisette*, gris roussâtre qui approche de la couleur de la noisette : *Voilà un drap d'un brun* NOISETTE. *Un drap* NOISETTE. *Un habit* NOISETTE. (Acad.) *Il avait un habit* NOISETTE *très-long.* (G. Sand.)

NOIX, n. f. (*nux* ; lat., m. sign.) Pron. *noa*. — Sorte de fruit que produit le noyer, il a une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte : NOIX *verte. Un sac, un cent de* NOIX. *Abattre, écaler, cerner des* NOIX. *Écale, coquille de* NOIX. *Une cuisse de* NOIX. *De l'huile de* NOIX. *Confire des* NOIX. (Acad.)

— Par anal. Fruits qui ont quelque ressemblance avec la noix : NOIX *muscade.* NOIX *d'Inde.* NOIX *vomique.* NOIX *de coco.* NOIX *d'acajou.*

— *Noix de galle*, ou *galle*, excroissance produite sur le chêne et sur d'autres arbres, par la piqûre de certains insectes : *La* NOIX *de galle sert à teindre en noir et à faire de l'encre.* (Acad.)

— Par anal. Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche de la jointure des deux os : *La* NOIX *de veau est un morceau délicat.*

— Rotule, ou os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe : *La* NOIX *du genou.*

— *Noix de gigot*, la partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton.

— Techn. Partie du ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue. Partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente.

— Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer le grain : *La* NOIX *de ce moulin est usée.*

— Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même et qui sert à soutenir les barres.

— Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle ; languette qui entre dans cette rainure : *Une poutre artificielle assemblée avec des* NOIX. (L. Lebas.)

— *Fermeture à noix*, celle dont les battants s'assemblent par la rainure appelée *Noix*.

— Clef d'un robinet.

— Sort de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines.

— Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau.

— Agric. Nœud ou partie centrale d'un œilleton d'artichaut.

NOLET ou **NOULET**, n. m. — Techn. Sorte de tuile creuse.

— Constr. Enfoncement formé par la rencontre de deux combles.

NOLI ME TANGERE, n. m. (m. lat., ne veuillez pas me toucher.) Pron. *no-li-mé-tan-jé-ré*. — Expression latine qui s'emploie pour désigner certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou celles qui sont armées de fortes épines, ou dont les semences s'élancent avec roideur quand on les touche.

— Chir. Espèce d'ulcère incurable qu'on aggrave quand on y touche.

NOLIS, n. m. (ναῦλος, naufrage ; gr.) Pron. *no-li*. — Mar. Frêt, louage d'un navire, d'une barque, etc. : *J'ai payé tant pour le* NOLIS *de ce navire.* || On dit aussi *Naulage*.

NOLISÉ, ÉE, part. pass, du v. Noliser : *Bâtiment* NOLISÉ. *Un bateau à vapeur,* NOLISÉ *pour moi seul, me porta de Calais à Douvres.* (Chateaubr.)

NOLISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *no-li-zé*. — Mar. Affréter : NOLISER *un bâtiment.* (Acad.) *On m'*AVAIT NOLISÉ *un bâtiment pour Turin.* (Chateaubr.) *Le premier consul fit* NOLISER *des navires à Carthagène.* (Thiers.)

NOLISSEMENT, n. m. Mar. Action de noliser, de faire un nolis : *On l'a chargé de faire le* NOLISSEMENT *des navires nécessaires au transport des troupes.* (Acad.)

NOLISSEUR, n. m. Mar. Affréteur.

NOLITION, n. f. (*nolo*, ne pas vouloir ; lat.) Pron. *no-li-cion*. — Philos. Acte contraire à la volition ; acte de l'esprit de celui qui ne veut pas une chose.

NOM, n. m. (*nomen* ; lat.) Pron. *non*. — Terme dont on a l'habitude de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses : *Un* NOM *propre. Un* NOM *de baptême.* NOM *de famille.* NOM *patronymique.* NOM *de terre. Donner un* NOM *à un enfant au baptême. Imposer un* NOM. *Il a un beau un grand* NOM. *Un* NOM *illustre, connu, inconnu, obscur. Immortaliser son* NOM. *Il a pris un faux* NOM. *Je ne le connais que de* NOM. *On fait courir sous son* NOM *une plate épigramme. Appeler quelqu'un par son* NOM. *Quel est le* NOM *de cette plante ? Quel est le* NOM *qu'on a donné à cette rue.* (Acad.) *Le buffle n'a jamais eu de* NOM *dans le langage des Grecs et des Romains.* (Buff.) *De bien des gens il n'y a que le* NOM *qui vaille quelque chose.* (La Br.) *Moi, je porte mon* NOM ; *mais vous, monsieur, vous traînez le vôtre.* (Volt.)

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux....
L'Éternel est son *nom*, le monde est son ouvrage. (Rac.)

— Il se prend quelquefois pour les personnes : *Son* NOM *figure souvent dans l'histoire. Son* NOM *restera gravé dans tous les cœurs. Il est fâcheux qu'on ait mêlé son* NOM *à des contes ridicules.* (Acad.)

— Anc. *Nom de guerre*, nom que prenait chaque soldat en entrant au service. || Nom que l'on prend quand on ne veut pas être connu sous son nom de famille ; sobriquet sous lequel une personne est connue : *Beaucoup de comédiens ont des* NOMS DE GUERRE. *Il a pris un* NOM DE GUERRE *pour vivre à l'étranger.*

— *Nom de religion*, nom que les religieux, les religieuses prennent en entrant au couvent : *Elle a pris pour* NOM DE RELIGION *Marie de l'Incarnation.*

— Fig. et fam. *Décliner son nom*, dire qui l'on est, afin de se faire connaître : *Il a été obligé de* DÉCLINER SON NOM.

J'aimerais mieux encor qu'il *déclinât son nom*,
Et dît je suis Achille ou bien Agamemnon. (Boil.)

— Prov. *Je ne lui ai jamais dit plus que son nom*, je n'ai rien dit d'injurieux ni d'offensant.

— *On ne saurait lui dire pis que son nom*, son nom est la plus grande injure qu'on puisse lui dire.

— Prov. *Il ne faut pas lui dire plus haut que son nom*, il est prompt, facile à s'offenser.

— Prov. *Nommer les choses par leur nom*, donner, sans aucun ménagement, aux choses et aux personnes les noms qu'elles méritent : *Il* NOMME LES CHOSES PAR LEUR NOM, *et il appelle les voleurs* voleurs, *et les fripons* fripons.

— Par extens. Employer dans la conversation des termes que bannit la bienséance : *Il se donne la liberté de* NOMMER TOUTES LES CHOSES PAR LEUR NOM.

— Prov. *Je réussirai dans cette affaire, ou j'y perdrai mon nom*, je suis décidé à ne rien ménager, à tout sacrifier pour réussir.

— Prat. Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à quelque chose : *Il procède au nom et comme tuteur.*

— *Céder ses droits, noms, raisons et actions*, transporter les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose.

— *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*, s'en faire personnellement responsable. || *Être attaqué, poursuivi en son propre et privé nom*, être attaqué, poursuivi directement et personnellement.

— Comm. *Nom social*, nom que les associés signent pour représenter la raison de leur commerce.

— Réputation : *Il a rempli toute la terre de son* NOM. *Il a porté son* NOM *jusqu'aux extrémités du monde.* (Acad.) *Il n'est pas si aisé de se faire un* NOM *par un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le* NOM *qu'on s'est déjà acquis.* (La Br.) *Qu'on ne vienne pas me vanter le* NOM, *il est très-petit, si celui qui le porte est inutile à l'État.* (La Rochef.)

Le grand *nom* de Pompée assure sa conquête. (Corn.)

— *La gloire de son nom*, sa gloire, sa renommée : *Il a porté en tous lieux* LA GLOIRE DE SON NOM. (Acad.)

— *Cet homme est sans nom, c'est un homme sans nom*, il est sans crédit, sans autorité, sans réputation.

— Naissance, noblesse : *C'est un homme de nom. Il n'est pas riche, il n'a pour lui que son nom.* (Acad.) *Un homme qui porte un* NOM. (Mass.)

— *C'est un nom qui s'éteint*, se dit d'une famille dont le nom ne peut plus se continuer, faute d'héritiers mâles.

— Épithète, qualification morale : *Ce prince a mérité le* NOM *de grand. Il est indigne du* NOM *d'ami, de bienfaiteur.* (Acad.)

— *Le nom chrétien, le nom romain, le nom français, etc.*, tous les chrétiens, le christianisme ; tous les Romains, l'empire romain ; tous les Français, la monarchie française : *Ce soudan fut un redoutable ennemi du* NOM CHRÉTIEN. *Le* NOM ROMAIN *s'était répandu par toute la terre.* (Acad.) *Ce prince a honoré le* NOM FRANÇAIS. (Boss.)

Vous trouverez partout l'horreur du nom romain. (Rac.)

— *Le nom de père, d'époux, etc.*, le titre, la qualité de père, d'époux, etc. : *Si tout s'éteint avec nous, les doux* NOMS *d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont donc des* NOMS *de théâtre et de vains titres qui nous abusent.* (Mass.)

— Gramm. Mot qui sert à désigner les personnes et les choses : *Le* NOM *est susceptible de nombre et de genre. Le* NOM *est une des principales parties du discours.* Nom *propre.* Nom *appellatif ou commun.* Nom *collectif, partitif.* Nom *masculin, féminin. La langue grecque et la latine ont des* NOMS NEUTRES. (Acad.)

= **Au nom de**, loc. prép. De la part de : *Il est allé emprunter de l'argent* AU NOM DE *son maître.* (Acad.) *Le fanatisme ment quand il parle* AU NOM DU *ciel ou de la raison.* (La Harpe.)

— Dans le m. sens : *En nom, en son nom.*

Je les vois,
Te promettre en leur nom les faveurs du Parnasse. (Boil.)

— En considération de : *Je vous demande cela* AU NOM DE *notre ancienne amitié,* AU NOM DE *tout ce que vous avez de plus cher. Je vous conjure* AU NOM DE *Dieu.* (Acad.)

Au nom de votre fils, cessons de nous haïr. (Rac.)

= **De nom**, loc. adv. Il se dit par opposit. à Réellement et de fait : *Il n'était roi que de nom ; le maire du palais gouvernait l'État.* (Acad.)

= **Gramm. Noms tirés des langues étrangères.** Parmi ces mots, il en est qu'un fréquent usage a francisés, et d'autres qui conservent toujours leur première forme. Les premiers suivent au pluriel la règle de nos substantifs, les autres restent invariables ; ainsi l'on écrit avec une *s* au pluriel : *Ce fut Mazarin qui fit représenter à Paris les premiers* OPÉRAS, *et c'étaient des* OPÉRAS *italiens.* (La Harpe.) *Si quelque chose approche de Cicéron, ce sont les trois* FACTUMS *que Pélisson écrivit à la Bastille en faveur de l'infortuné Fouquet.* (Volt.) *Les* QUOLIBETS *ne sont, à proprement parler, que de misérables pointes qui ne portent d'ordinaire sur rien.* (Bouhours.) *Louis XIV se plaisait et se connaissait aux choses ingénieuses, aux* IMPROMPTUS, *aux chansons agréables.* (Volt.) *Airs, cavatines,* DUOS, TRIOS, QUATUORS, *finales, tout a été mis en formules par Rossini.* (Vitet.)

Nous fatiguons le ciel à force de *placets*.
Qu'à chacun Jupiter accorde sa requête,
Nous lui romprons encor la tête. (La F.)
... J'entends éclater des *bravos* imprévus
A mille traits d'esprit que je n'avais pas vus. (C. Del.)

— Sont invariables : 1° Les noms qui sont rarement employés au pluriel, comme *alibi, cholera, crescendo, ardentem, conquestum*, etc. : *Une prodigalité de* CRESCENDO, *de trilles, de mouvements terminés, de modulations à la médiante, d'accompagnements plaqués.* (Vitet.)

2° Les noms formés de plusieurs mots, comme *Te Deum, De profundis, ecce homo, ex-voto, fac-simile, post-scriptum, auto-da-fé*, etc. : *Nous avons chanté des* TE DEUM *que bien des mères traduisaient en* DE PROFUNDIS. (Boiste.) *Les Romains appelaient* EX-VOTO *des tableaux qui représentaient les offrandes promises par un vœu.* (Noël.) *Si le fanatisme a élevé ses* AUTO-DA-FÉ, *la philosophie a eu aussi les siens.* (Boiste.) *C'est un de vos* POST-SCRIPTUM *d'autrefois.* (C. Del.)

3° Les mots latins qui commencent les prières, les psaumes, les hymnes auxquels ils donnent leurs noms : des *Alleluia, Ave, Benedicite, Confiteor, Credo, Magnificat, Miserere, Pater, Requiem, Stabat. On donne le nom de chapelet à un certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des* AVE MARIA, *et à chaque dizaine desquels il s'en trouve de plus gros, sur lesquels on dit des* PATER. (Acad.)

— Les noms italiens *carbonaro, dilettante, lazarone, quintetto, soprano*, ont au pluriel la même forme en français qu'en italien : *carbonari, dilettanti, lazaroni, quintetti, soprani* : *Les* LAZARONI *forment une grande partie de la population de Naples.* (Jouy.) *Les* SOPRANI *aident les prêtres de leurs aigres voix.* (Stendh.)

— Noms propres. Les noms propres accompagnés de l'article ou d'un adjectif déterminatif s'emploient quelquefois comme *noms communs* au singulier et au pluriel :

Quand un *Sully* renaît, espère un *Henri-Quatre*. (Volt.)

— Ils sont *invariables au pluriel* :

1° Lorsqu'ils sont employés par emphase, c'est-à-dire, quand on se sert du pluriel quoique l'on n'ait en vue que le seul individu dont le nom rappelle l'idée : *Ce qu'il y a de certain, c'est que les plus savants des hommes, les* SOCRATE, *les* PLATON, *les* NEWTON, *ont été aussi les plus religieux.* (B. de S.-P.) *Les vrais gens de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les* ORPHÉE, *les* HERCULE *et les* THÉSÉE. (Volt.) *Les la* FONTAINE, *les* BOILEAU, *les* RACINE, *les* MOLIÈRE, *vivaient entre eux.* (B. de S.-P.) *M. Cuvier, cet émule des* FONTENELLE, *des* D'ALEMBERT, *des* BUFFON, *fut à la fois un savant du premier ordre et un littérateur distingué.* (Jouy.)

2° Quand ils sont pris dans un sens matériel, pour désigner des ouvrages auxquels ils servent de titres : *On m'a fait présent de deux* TÉLÉMAQUE. *Envoyez-moi deux* ATHALIE.

3° Toutes les fois qu'ils désignent plusieurs individus d'une même famille, que le nombre soit ou non déterminé : *Les deux* CORNEILLE *se sont distingués dans la république des lettres ; les deux* CICÉRON *ne se sont pas également illustrés.* (Beauz.) *Par la vertu des deux* ANTONIN, *ce nom devient les délices des Romains.* (Boss.) *Les deux* ORLOFF, *en attendant la première escadre russe, avaient tout préparé.* (Villem.)

Des deux *Richelieu* sur la terre
Les exploits seront admirés. (Volt.)

4° Les noms propres étrangers précédés de l'article pluriel, sont toujours invariables lorsque leur forme n'a pas été francisée : *A Vérone tous les la* SCALA *sont sculptés à cheval au sommet de leurs mausolées.* (Vitet.)

— Ils sont *variables au pluriel* :

1° Quand ils s'appliquent à des individus qui par leur caractère, leurs talents, etc., peuvent être comparés à celui dont on emprunte le nom : *Il est sûr qu'il ne se trouve plus de ces âmes vigoureuses et roides de l'antiquité, des* ARISTIDES, *des* PHOCIONS, *des* PÉRICLÈS, *ni enfin des* SOCRATES. (Fonten.) *Qui nous a dit que, de nos jours, parmi les nations policées ou barbares, on ne trouverait pas des* HOMÈRES *et des* LYCURGUES *occupés des plus viles fonctions ?* (Barth.)

Aux siècles de Midas on ne voit point d'*Orphées*. (Volt.)
Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*. (Boil.)

2° Lorsqu'on emploie le nom d'un écrivain pour désigner l'ensemble de ses œuvres, celui d'un peintre, d'un graveur ou d'un typographe célèbre pour un de ses ouvrages : *Les premiers* PLINES *que possède la Bibliothèque du roi sont d'une conservation parfaite.* (Acad.) *Parlez au bibliophile des vieux livres, des belles éditions, des Espagne non rognés.* (J. Janin.) *Nous avons acheté en* ELZEVIRS *deux magnifiques* MURILLOS.

3° Quand le nom propre peut être considéré comme un titre commun à une famille illustre, à une race royale, etc. : *Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des* PHARAONS *subsistent encore.* (B. de S. P.) *Lorsque Auguste eut conquis l'Égypte, il apporta à Rome le trésor des* PTOLÉMÉES. (Montesq.) *Je publie une histoire dont les* CAPETS *occupent huit siècles.* (Chateaubr.)

La Seine a des *Bourbons*, le Tibre a des *Césars*. (Boil.)

— L'emploi du pluriel a passé du latin dans notre langue ; les Romains disaient : les *Horaces*, les *Curiaces*, les *Scipions*, etc., et nous disons par imitation : les *Capets*, les *Bourbons*, les *Guises*, les *Condés*, etc.

Mais si par les mots *Guise, Condé*, etc., on veut désigner, non la famille, la race, mais quelques individus seulement, on doit les écrire sans le signe du pluriel : *Quel assemblage de contradictions dans ce Charles IX ! il déteste les* GUISE, *et leur confie son autorité ; il respecte Coligny comme un père, et consent à l'assassiner.* (Tissot.) *L'église de Nemours a sans doute été rebâtie au quatorzième siècle par les* GUISE, *pour lesquels Nemours fut érigé en duché-pairie.* (H. de Balz.)

— Noms composés. Les éléments dont ces noms se composent sont *variables* ou *invariables* ; le doute est impossible sur la manière d'écrire les derniers ; quant aux autres, il suffit de les soumettre à l'analyse pour savoir à quel nombre ils doivent figurer.

— 1° Lorsqu'un nom composé est formé de deux substantifs dont l'un qualifie l'autre, ils prennent tous deux la marque du pluriel : *C'est dans les contrées les plus chaudes du nouveau monde que se trouvent toutes les espèces d'*OISEAUX-MOUCHES. (Buffon.) *Les lieux où l'on prend le plus de* FAUCONS-PÈLERINS *sont non-seulement les côtes de Barbarie, mais toutes les îles de la Méditerranée.* (B. de S.-P.)

— Il en est de même lorsque plusieurs noms figurent comme qualificatifs du premier : *Le schrol seul ou le schrol mêlé de quartz a produit les* TOPAZES-RUBIS-SAPHIRS *du Brésil.* (Buff.)

— 2° Si le second substantif ne peut être considéré comme qualificatif du premier, l'emploi du nombre est alors subordonné au sens particulier que chaque nom éveille. Ainsi on écrit : *On voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents* HÔTELS-DIEU. (Volt.) *Des* PAILLE-EN-QUEUE *parcourent tous les jours des trois ou quatre cents lieues entre les tropiques.* (B. de S.-P.) *Nous courons en* COLIN-MAILLARD *après le plaisir.* (Boiste.)

— 3° Quand un nom est formé d'un substantif et d'un adjectif qui le qualifie, ils prennent l'un et l'autre la marque du pluriel : *Les civettes cherchent, comme les renards, à entrer dans les* BASSES-COURS *pour emporter les volailles.* (Buff.) *Nos actions sont comme des* BOUTS-RIMÉS, *que chacun tourne comme il lui plaît.* (La Rochef.)

— L'euphonie a depuis longtemps consacré les formes suivantes : *Une grand'mère, des grand'mères ; une grand'messe*, des *grand'messes* ; la *grand'rue*, la *grand'salle*, la *grand'chambre*.

— 4° S'il entre dans la formation du nom composé un mot pris adjectivement qui ne s'emploie plus seul, il prend, comme le substantif, le signe du pluriel : *Les* LOUPS-CERVIERS *du Canada sont plus blancs et plus petits que ceux d'Europe.* (Buff.) *Les* ORANGS-OUTANGS *sont extrêmement sauvages.* (Id.)

— 5° Quand un nom composé est formé de deux substantifs unis par une préposition, le premier prend le signe du pluriel, et le second reste le plus souvent invariable. *Les* BELLES-DE-NUIT *du Pérou, l'arbre triste des Moluques, ne fleurissent que la nuit.* (B. de S.-P.) *Nous n'attribuons aucun des* CHEFS-D'ŒUVRE *de l'homme au hasard : pourrions-nous croire que lui-même en serait l'enfant ?* (Chateaubr.) *Allez dans la prairie, et vous pourrez admirer à la fois mille* ARCS-EN-CIEL *peints sur chaque goutte de rosée.* (A. Martin.) *J'ai passé ma journée avec des* AIDES DE CAMP *et de jeunes militaires.* (Chateaubr.) *J'ai toujours eu pour principe de ne jamais faire des* LETTRES DE CHANGE. (Jouy.)

— 6° Mais quand le terme complémentaire éveille une idée de pluralité, ou est ordinairement usité au pluriel, il prend une *s* même au singulier : *Le* SERPENT A SONNETTES, *caché dans les prairies de l'Amérique, fait bruire sous l'herbe ses sinistres grelots.* (B. de S.-P.) *J'avais un manteau qui traînait à terre, avec un pourpoint et un* HAUT-DE-CHAUSSES *quatre fois plus longs et plus larges qu'il ne fallait.* (Lesage.)

— 7° Les noms unis par une préposition sont invariables quand ils forment une expression où ne figurent que des termes accessoires et complémentaires du terme principal sous-entendu : *La plupart des gens font des* COQ-A-L'ÂNE, *comme M. Jourdain faisait de la prose.* (Jouy.) *Dans les* TÊTE-A-TÊTE *les plus secrets, il n'oserait solliciter la moindre faveur.* (J.-J. Rouss.)

— 8° Quand un nom est formé d'un substantif ou d'un qualificatif et d'un mot invariable, le substantif ou le qualificatif s'écrit avec ou sans *s*, selon qu'il éveille une idée d'unité ou de pluralité ; ainsi l'on écrit : *Pour les* APRÈS-DÎNÉES, *je les livrais totalement à mon humeur oiseuse et nonchalante.* (J.-J. Rouss.) *Les* VICE-ROIS *des provinces de la Chine étaient tenus de fournir à l'empereur chacun mille chariots de guerre attelés de quatre chevaux.* (Volt.)

La plupart des amitiés sont hérissées de si et de mais, et aboutissent à de simples liaisons, qui subsistent à force de SOUS-ENTENDUS. (Chamf.)

Mes *arrière-neveux* me devront cet ombrage. (La F.)

— Mais on écrira sans *s* au pluriel : *Nous découvrîmes de loin une troupe nombreuse d'habitants des montagnes bleues qui descendaient dans la plaine armés de* CASSE-TÊTE. (Volt.) *En m'allant promener avec lui les* APRÈS-MIDI, *je mettais quelquefois dans ma poche deux gâteaux d'une espèce qu'il aimait beaucoup.* (J.-J. Rouss.)

Je regarde à mes pieds si mes bourgeons en pleurs
Ont de mes *perce-neige* épanoui les fleurs. (Lam.)

— Lorsqu'un nom composé ne renferme que des mots invariables de leur nature, aucun d'eux ne prend le signe du pluriel : *Un autre racontait toutes les petites ruses qu'il mettait en usage pour multiplier ses courses et pour augmenter ses* POURBOIRE. (Jouy.) *Oh! oh! mon petit ami Gusman, méditeriez-vous, par hasard, quelqu'un de ces tours de* PASSE-PASSE *que vous savez si bien faire?* (Lesage.)

NOMA ou **NOME**, n. m. (νέμειν, ronger; gr.) Chir. Ulcère qui attaque la peau des enfants.

NOMADE, adj. des 2 g. (νομή, pâturage, ou de νόμος, loi; gr.) Errant, qui n'a point d'habitation fixe; il se dit surtout des tribus, des peuplades, des nations : *Peuple* NOMADE. *Nation* NOMADE. *Tribu* NOMADE. *Les Tartares sont des peuples* NOMADES. (Acad.)

— Subst. *C'est un peuple de* NOMADES. (Acad.) *Le génie des Barca appartient aux* NOMADES *belliqueux de la Libye.* (Mich.)

NOMARCHIE, n. f. Pron. *no-mar-chi.* — Hist. Gouvernement d'un nome, fonction d'un nomarque.

NOMARQUE, n. m. (νόμος, nome; ἀρχή, commandement; gr.) Pron. *no-mark.* — Antiq. Gouvernement d'un nome dans l'ancienne Égypte.

NOMBLES, n. m. pl. Vén. V. NUMBLES.

NOMBRABLE, adj. des 2 g. (*numerabilis;* lat.) Didact. Qui peut être nombré, compté : *Quantité abstraite* NOMBRABLE.

NOMBRANT, adj. m. Qui nombre; il n'est usité que dans cette locut. *Nombre* NOMBRANT. || V. NOMBRE.

NOMBRE, n. m. (*numerus*, nombre; lat.) Pron. *nonbr.* — Unité, collection d'unités, partie de l'unité : *L'unité est le principe des* NOMBRES. *Multiplier, diviser un* NOMBRE *par un autre* NOMBRE. *Les anciens ont prétendu qu'il y avait une grande vertu dans les* NOMBRES. NOMBRE *pair, impair. Le* NOMBRE *de dix, de vingt, de cent. Le* NOMBRE *se considère de deux manières, comme* NOMBRE *abstrait ou comme* NOMBRE *concret.* (Acad.)

— *Nombre abstrait*, nombre considéré en lui-même, sans application à rien de déterminé. || On dit aussi, *Nombre nombrant.*

Leur *nombre* impétueux inonda le Parnasse. (Boil.)

— *Nombre concret, nombre nombré*, au simpl. *nombre*, nombre appliqué à quelque sujet que ce soit : *Les juges n'étaient pas en* NOMBRE, *en* NOMBRE *suffisant. Nous étions un grand* NOMBRE. (Acad.) *Rendez votre règne immortel par la félicité de vos peuples plus que par le* NOMBRE *de vos conquêtes.* (Mass.) *Il un petit* NOMBRE *de justes qui opère à l'écart son salut.* (Id.)

— *Nombre cardinal*, tout nombre qui sert à marquer la quantité comme *un, deux, trois*, etc. || *Nombre ordinal*, tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme *premier, second, troisième*, etc. || *Nombre collectif*, tout nombre qui exprime l'assemblage de plusieurs nombres, comme une *dizaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, etc.

— *Nombre entier*, celui qui contient l'unité un certain nombre de fois exactement, comme *un, deux, trois, quatre, cinq*, etc. || *Nombre rompu* ou *fractionnaire*, celui qui ne contient que des parties de l'unité, comme *un demi, deux tiers, trois quarts*, etc. : on l'appelle autrement *Fraction*.

— *Nombre premier*, tout nombre qui ne peut être divisé exactement et sans reste par aucun autre nombre que par l'unité, comme *trois, cinq, sept.*

— *Nombre carré*, tout nombre qui vient de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme quatre qui vient de la multiplication de *deux* par *deux;* Neuf, qui vient de la multiplication de *trois* par *trois;* Vingt-cinq, qui vient de la multiplication de *cinq* par *cinq*, etc.

— *Nombre cube* ou *cubique*, produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même. Ainsi, *huit* est un *nombre cube*, dans lequel Quatre, qui est le nombre carré, est multiplié par sa racine qui est *deux*.

— *Nombre décimal*, nombre de parties de l'unité divisée en *dix*.

— *N'être là que pour faire nombre*, se dit d'une personne qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont elle est membre.

— *Le livres des Nombres*, ou *les Nombres*, le quatrième des livres de Moïse, ainsi appelé, parce qu'il contient le dénombrement des Hébreux.

— Chron. *Nombre d'or*, nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, révolution de dix-neuf années, après laquelle les nouvelles et les pleines lunes reviennent à peu près au même jour et à la même heure : *Bodin cherche à s'orienter au milieu des opinions infinies qu'ont enfantées la spéculation et les rêveries de l'homme sur les astres et les* NOMBRES. (Lerminier.)

— Prov. *Il entend le nombre d'or*, se dit d'un homme qui a trouvé le secret d'amasser du bien.

— Quantité, multitude, foule : *Il y avait un* NOMBRE *infini de personnes à cette fête. Il a* NOMBRE *d'amis, il en a un bon* NOMBRE. *Le voleur dut céder au* NOMBRE. NOMBRE *d'historiens l'ont ainsi raconté.* (Acad.) *Un* NOMBRE *infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Fén.) *J'aime surtout à relire les livres que j'ai déjà lus* NOMBRE *de fois.* (P. L. Cour.)

Nombre de gens fameux en ce genre ont écrit. (La Font.)

— Gramm. Il se dit des noms, des pronoms, des adjectifs et des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs : NOMBRE *singulier*. NOMBRE *pluriel. Dans la plupart des langues, le substantif et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en* NOMBRE. (Ac.)

— Littér. Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers : *Cette période, ce style, cette prose, cette poésie a du* NOMBRE, *manque de* NOMBRE. (Acad.) *Balzac, en ce temps-là, donnait du* NOMBRE *et de l'harmonie à la prose.* (Volt.) *Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son et le* NOMBRE. (D'Alemb.) *La prose doit avoir un* NOMBRE *et une harmonie qui lui soient propres.* (La Harpe.)

La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de *nombre* et de césure. (Boil.)

= **Dans le nombre**, loc. adv. Entre plusieurs; relativement à des personnes ou à des choses dont on vient de parler : *J'ai vu ces tableaux;* DANS LE NOMBRE *il y en a beaucoup de médiocres, il n'y en a qu'un d'excellent.* (Acad.)

= **Au nombre, du nombre**, loc. prép. Au rang, parmi : *Il est* DU NOMBRE *des hommes illustres. On l'a mis* AU NOMBRE *des saints. J'ai vu la liste des personnes invitées, vous n'êtes pas* AU NOMBRE. (Acad.)

Peux-tu compter *au nombre* des malheurs
Une mort qui prévient et finit tant de pleurs. (Rac.)
Tu ne me mettras pas *au nombre* des ingrats. (La F.)

= **En nombre**, loc. adv. En grande quantité : *Les éléphants, n'arrivant jamais qu'*EN NOMBRE, *dévastent une campagne en une heure.* (Buff.)

= **Sans nombre**, loc. adv. Il se dit d'une multitude, d'une quantité qu'on suppose innombrable : *Cet événement a eu des témoins* SANS NOMBRE. *Ses réclamations étaient* SANS NOMBRE. *Il a de l'argent sans compte et* SANS NOMBRE. (Acad.)

De merveilles *sans nombre* effrayer les humains. (Rac.)
De figures *sans nombre* égayez votre ouvrage. (Boil.)

NOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Nombrer : *Grains* NOMBRÉS.

NOMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*numerare;* lat., m. sign.) Supputer combien il y a d'unités dans une quantité : *On ne saurait* NOMBRER *les grains de sable de la mer. Qui pourrait* NOMBRER *les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles?* (Acad.) *Ses bâtiments, qui les pourrait* NOMBRER? (St-Sim.) *Il soutint ou livra plus de combats qu'on n'en pourrait* NOMBRER. (Auger.) *La découverte du verre permit à l'astronomie de* NOMBRER *les étoiles de la voie lactée.* (Cuv.)

Je ne pourrais *nombrer* les charmes de ces lieux. (La F.)

NOMBREUSEMENT, adv. En très-grand nombre : *L'espèce humaine est* NOMBREUSEMENT *répandue.* (Buff.) | Peu usité.

NOMBREUX, EUSE, adj. (*numerosus;* lat.) Qui est en grand nombre : *Un peuple* NOMBREUX. *Armée* NOMBREUSE. *L'assemblée, la compagnie était fort* NOMBREUSE. (Acad.) *Nos regards parcouraient avec plaisir les* NOMBREUSES *demeures que les habitants de la campagne s'étaient construites sur ces hauteurs.* (Barth.) *Au milieu du camp est un vaste cirque, environné de* NOMBREUX *gradins.* (Florian.)

Destin, accorde-moi des jours sains et *nombreux*. (Créb.)

— Littér. Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition des mots : *Une période* NOMBREUSE. *Ton style est* NOMBREUX. (Acad.) *Les vers de Malherbe sont* NOMBREUX *comme s'il n'avait songé qu'à la seule harmonie.* (Fén.) *La versification de Racine est élégante et* NOMBREUSE. (La Br.)

Ce n'est pas que leurs sons agréables, *nombreux*,
Soient toujours à l'oreille également heureux. (Boil.)

NOMBRIL, n. m. (*umbilicus;* lat.) Pron. *non-bri.* — Sorte de nœud placé au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical : *Lier le* NOMBRIL *aux enfants nouveau-nés. Il reçut une blessure au-dessous du* NOMBRIL.

— Art vétér. Milieu des reins d'un cheval. *Ce cheval est blessé sur le nombril*, sur le dos, à l'endroit qui répond au nombril.

— Bot. Cavité à la partie des fruits qui est opposée à la queue et que les jardiniers appellent *Œil*.

— Blas. Point qui est au milieu du dessous de la fasce : *Il portait d'or à un écusson de gueules au* NOMBRIL.

— Géom. Foyer d'une courbe.

— Techn. Centre d'un plateau de verre. || On dit aussi, *Boudine, œil-de-bœuf* et *nœud*. V. NŒUD.

NOME, n. m. (νόμος, ordre; gr.) Antiq. Sorte de poëme qui se chantait en l'honneur d'Apollon.

— Chant, air qui empruntait sa dénomination ou de certain peuple, *Nome éolien*, ou de la nature du rhythme, *Nome trochaïque*, ou du sujet, *Nome pythique*, ou enfin de son mode; *nome aigu, nome grave.*

— Préfecture, gouvernement des différentes parties de l'Égypte : *L'Égypte fut divisée par Sésostris en trente-six* NOMES. (Acad.)

— Chir. V. NOMA.

NOMENCLATEUR, n. m. (*nomenclator;* lat.) Pron. *no-man-kla-teur.* — Ant. rom. Esclave dont ceux qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, pour qu'il leur désignât les citoyens qu'ils avaient intérêt de saluer.

— Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive, en lui indiquant sa place, ou chaque client qui se présentait au lever du patron.

— Anc. Officier de l'Église romaine qui remplissait les fonctions confiées aujourd'hui aux auditeurs.

— Littér. Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science, d'un art : *Les* NOMENCLATEURS *ont partagé la nature en différents départements qu'ils ont disposés selon leurs vues.* (Fén.) *Dans tout travail des* NOMENCLATEURS, *il y a toujours beaucoup plus de noms que de choses.* (Buff.)

NOMENCLATURE, n. f. (*nomen*, nom; *clavis*, clef; lat.) Pron. *no-man-kla-tur.* — Philol. Collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art : *La* NOMENCLATURE *de la botanique. La* NOMENCLATURE *chimique.* (Acad.) *La* NOMENCLATURE *est, après l'observation des faits et leur distribution méthodique, la partie fondamentale de l'histoire naturelle.* (Cuv.) *La* NOMENCLATURE *pathologique ne présente qu'incohérence.* (Chomel.)

— Ensemble des mots qui composent un dictionnaire : *La* NOMENCLATURE *de ce dictionnaire n'est pas complète.* (Acad.)

NOMENCLATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Nomenclaturer : *Objets* NOMENCLATURÉS.

NOMENCLATURER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Établir une nomenclature; rassembler des mots en les rangeant selon leur ordre alphabétique.

— Ranger des êtres, des objets méthodiquement en assignant un nom à chacun d'eux.

NOMINAL, ALE, adj. (*nominalis*, de nom; lat.) Qui dénomme, qui est dénommé : *Le pigeon biset, le pigeon de roche, et le pigeon sauvage, sont trois espèces* NOMINALES *qu'on doit réduire à une seule.* (Buff.)

— *Appel nominal*, action d'appeler par leur nom tous les membres d'une assemblée : *On procéda à l'appel* NOMINAL, *tous les membres se trouvèrent présents et votèrent.* (Acad.)

— *Valeur nominale*, valeur de convention, d'une monnaie, d'un papier-monnaie, d'un effet de commerce : *Il lui avait donné dix mille francs en assignats, en effets publics,* VALEUR NOMINALE. *La valeur de ces billets, dans le commerce, est bien au-dessous de leur* VALEUR NOMINALE. (Acad.) *Les monnaies en circulation étaient très-inférieures de titre et de poids à leur* VALEUR NOMINALE. (H. Martin.)

— Qui n'est pas effectif; qui est de nom seulement : *Rome venait d'être saccagée par Alaric; les empereurs ne pouvaient plus préserver aucune des frontières de leur vaste mais* NOMINALE *domination.* (De Barante.) || V. NOMINAUX.

NOMINALEMENT, adv. De nom; avec une valeur nominale : *Cela n'existe que* NOMINALEMENT. (Acad.) *Charles Martel laissa quatre rois mérovingiens régner* NOMINALEMENT. (Beugnot.)

NOMINALISTE, adj. et n. des 2 g. Philos. Partisan des Nominaux : *Les* NOMINALISTES.

NOMINATAIRE, n. m. Anc. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice.

NOMINATEUR, n. m. Celui qui nomme, qui a le droit de nommer : *Le roi était le* NOMINATEUR *des bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui vaquaient en régale.*

NOMINATIF, n. m. (*nominativus*, m. s.; lat.) Gramm. Premier des cas des noms, des adjectifs et des pronoms grecs et latins; c'est la forme propre au sujet et à l'attribut de la proposition.

— Il est appelé cas direct, par oppos. aux cinq autres cas, que l'on nomme Cas indirects, ou obliques.

— Abusiv. Sujet de la proposition. ‖ V. SUJET.

NOMINATIF, IVE, adj. Qui dénomme; qui contient des noms : *L'état* NOMINATIF *des employés d'un ministère. La liste* NOMINATIVE *des jurés.* (Acad.)

NOMINATION, n. f. (*nominatio*, lat., m. sign.) Action de nommer à un emploi, à une charge, à une dignité : *On a fait la* NOMINATION *aux places vacantes dans ce tribunal. La* NOMINATION *n'aura lieu que la semaine prochaine.*

— Droit de nommer : *Cette place est à la* NOMINATION *de l'empereur. Adressez-vous au ministre pour cet emploi, la* NOMINATION *lui appartient. Les préfets ont la* NOMINATION *aux emplois de ce genre.* (Acad.)

— Il se dit, en parl. de celui qui est nommé à quelque charge ou emploi : *Depuis sa* NOMINATION *je ne l'ai point encore rencontré, et je n'ai pu le féliciter.* (Acad.)

NOMINATIVEMENT, adv. Par son nom : *Interpellé* NOMINATIVEMENT *de répondre, il déclara que.....* (Acad.)

NOMINAUX, n. m. pl. Pron. *no-mi-nô.* — Philos. Scholastiques opposés aux Réalistes, et ainsi appelés parce qu'ils prétendaient que les universaux, ou êtres abstraits, n'étaient que des noms sans réalité en dehors de notre esprit : *Louis XI, fatigué des disputes des* NOMINAUX *et des réalistes, fit enchaîner et enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des premiers, afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaubr.)

NOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Nommer.

— *Être bien nommé, mal nommé*, se dit d'une personne dont le nom propre a une signification qui lui convient ou qui ne lui convient pas.

— *Évêque nommé*, évêque qui a été nommé par le souverain, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

— Subst. Fam. *Un* NOMMÉ *Pierre. Le* NOMMÉ *Jacques. A qui est cette maison? C'est à un* NOMMÉ *Dubois.*

= **A point nommé**, loc. adv. Fort à propos; au temps qu'il faut : *Il arriva* À POINT NOMMÉ, *comme le combat allait commencer.* (Acad.) *Il fait venir* À POINT NOMMÉ *les juges dont on avait besoin.* (Mol.) *Les inventions heureuses arrivent* À POINT NOMMÉ *quand les lois de l'humanité les réclament.* (Cuv.)

Dès que l'astre du jour dans son char remontait,
Un misérable coq à *point nommé* chantait. (La F.)

= **A jour nommé**, loc. adv. Au jour indiqué; au jour qui avait été marqué, dont on était convenu : *Il se trouva au rendez-vous* À JOUR NOMMÉ. ‖ On dit aussi. *Au jour nommé :*

Au jour nommé viennent d'un vol rapide
Tous nos Français que la nouveauté guide. (Volt.)

NOMMÉMENT, adv. Pron. *no-mé-man.* — Avec désignation de nom; en particulier, spécialement : *On accuse plusieurs personnes, et* NOMMÉMENT *tels et tels. L'empereur fait fortifier plusieurs villes, et* NOMMÉMENT *Paris et Soissons.* (Acad.) *Il s'arrêtera en France de manière à passer quelques instants avec ceux qui l'aiment, et* NOMMÉMENT *avec nous.* (B. Const.)

NOMMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*nominare*, de *nomen*, nom; lat.) Pron. *no-mé.* — Donner, imposer un nom : NOMMER *un enfant au baptême. Son parrain l'*A NOMMÉ *Jacques. Il fut le premier qui découvrit cette île, et qui rapporta en France cette plante, et il la* NOMMA *de son nom.* (Acad.) *C'est moi qui* NOMME *ce qui n'est pas comme ce qui est.* (Boss.) *J'*AVAIS NOMMÉ *ce chien Argus.* (Chateaubr.) *Pour bien* NOMMER *il faut bien connaître.* (Cuv.)

— Il se dit aussi en parl. de certaines qualifications qu'on joint quelquefois aux noms propres, soit des personnes, soit des villes : *Voyant approcher la mort, il ne la* NOMME *ni cruelle ni inexorable.* (Boss.) *Ce que nous appelons un don, le sage le* NOMMERA *une dette.* (Fléch.)

.. L'amour de ce rien qu'on *nomme* renommée. (Boil.)

— *Nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur*, l'appeler son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.

— Dire le nom d'une personne, d'une chose; dire comment une personne, une chose s'appelle : *Si vous voulez, je vous* NOMMERAI *mon auteur. Je vous* NOMMERAI *plusieurs personnes. Il y a des choses qu'on ne saurait* NOMMER *par leur nom. Je ne me souviens pas d'avoir entendu* NOMMER *cette plante, comment la* NOMMEZ-VOUS? *Comment* NOMMEZ-VOUS *cet homme? On le* NOMME *Pierre, Jean, Jacques, etc.* (Acad.)

Hippolyte, grands dieux! — C'est toi qui l'as *nommé.* (Rac.)

— *Nommer ses complices*, les déclarer, les faire connaître.

— Absol. Dire le nom de ceux que l'on accuse, que l'on attaque, que l'on critique : *L'ancienne comédie, cultivée par Eupolis et par Aristophane, ne craignait pas de* NOMMER. (Acad.)

Il a tort, dira l'un, pourquoi faut-il qu'il *nomme?*
Attaquer Chapelain, ah! c'est un si bon homme! (Boil.)

— *Nommer quelqu'un à un emploi, à une charge, à une dignité*, choisir, constituer quelqu'un pour posséder un emploi, une charge, l'élever à une dignité : *L'empereur l'*A NOMMÉ *à l'ambassade de Rome. On a* NOMMÉ *des députés, des experts, des arbitres. A Rome on* NOMMA *des décemvirs pour composer les lois, et des questeurs pour juger les crimes publics.* (Acad.) *Le peuple, assemblé par centuries,* NOMMA *pour consuls L. Junius Brutus et Tarquinius Collatinus.* (Rollin.)

Vous que j'ai fait *nommer* et leur chef et le mien. (Rac.)

— *Nommer quelqu'un son héritier*, l'instituer son héritier.

— *Nommer d'office*, se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et nomme des experts, des arbitres, des défenseurs, etc. : *L'une des parties n'*AYANT *pas* NOMMÉ *d'expert, le tribunal en* A NOMMÉ *pour elle un* D'OFFICE. (Acad.)

— Jeu, *Nommer la couleur*, dire en quelle couleur on joue.

— J. d'hombre, *On est obligé de* NOMMER *avant de voir la rentrée.*

= **Se nommer**, v. pron. Déclarer son nom : *Vous êtes obligé de* VOUS NOMMER. (Acad.)

— Être nommé : *Comment* SE NOMME-*t-il? Comment* SE NOMME *cette place, cette rue?* (Acad.)

Comment vous *nommez-vous?* — J'ai nom Éliacin. (Rac.)

— Être désigné par une appellation particulière :

La candeur *se nomma* grossièreté, rudesse. (Boil.)

NON, adv. de négat. (*non*; lat.) Il donne à la proposition un sens négatif : *Il ne dit jamais* NON. (Acad.) *Si parmi les hommes les uns mouraient, les autres* NON, *ce serait une désolante affliction de mourir.* (La Br.)

Pour moi, j'aime les gens qui disent bonnement
Oui pour oui, *non* pour *non.* (Gress.)

— Il se joint souvent avec la particule *pas : Chez les Germains, il y avait des vassaux,* NON PAS *des serfs.* (Montesq.) *Il cherchait à vaincre les ennemis,* NON PAS *à les perdre.* (Fléch.)

— Il s'emploie d'une manière simplement négative : *Il en est fâché,* NON *sans cause. Il en est en peine,* NON *sans raison.* NON *loin de la ville, se trouve le château qu'il habite.* (Acad.)

Mais Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Rac.)

— Placé en tête d'une phrase négative, il donne plus de force à l'expression : NON, *je n'en ferai rien.* NON, *jamais la vertu n'exerça plus d'empire.* (Acad.)

. . . . *Non*, l'œil humain jamais
Ne vit d'air plus affreux, de plus difformes traits. (Ducis.)
Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain. (Volt.)

— On le redouble quelquefois pour s'exprimer plus énergiquement : NON, NON, *je n'y consentirai jamais.* NON, NON, *cent fois* NON. (Acad.)

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située,
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée. (Mol.)

— Joint aux adverbes *certes, certainement, vraiment*, il rend la négation plus formelle : NON CERTES, NON VRAIMENT, *je ne le ferai pas.* (Acad.)

— Il forme avec certains noms, et certains qualificatifs des expresions négatives qui n'ont pas de correspondant simple : *Tous les gens* NON INTÉRESSÉS, NON PRÉOCCUPÉS, NON SOLVABLES, NON RECEVABLES. *Fin de* NON-RECEVOIR. (Acad.) *Les planètes sont supposées se mouvoir ou dans le vide ou au moins dans un espace* NON RÉSISTANT. (D'Alemb.) *La* NON-CONVICTION *des rôles leur fournissait une excuse plausible pour le retard des versements.* (Thiers.)

— Substantiv. *Ils sont gens à se brouiller pour un oui, pour un* NON. *Il m'a répondu un* NON *bien sec. Il lui répondit par un* NON, *signicatif.* (Acad.) *Il faudrait examiner avant de prononcer ce* NON. (Lam.)

= **Non-seulement**, loc. adv. Il est ordinairement suivi de la conjonction adversative *mais :* NON-SEULEMENT *il n'est pas savant,* MAIS *il est très-ignorant. Un chrétien doit aimer* NON-SEULEMENT *ses amis,* MAIS *même ses ennemis.* (Acad.) NON-SEULEMENT *on obéit à un sage roi,* MAIS *on aime à lui obéir.* (Fén.)

= **Non plus**, loc. adv. Pas plus : *Il n'en fut* NON PLUS *ému que s'il eût été innocent. On n'en parle* NON PLUS *que s'il n'eût jamais existé. Je n'en sais rien,* NON PLUS *que vous.*

— Dans les propositions négatives, Aussi, pareillement : *Vous ne le voulez pas, ni moi* NON PLUS. *Ceux-ci n'en sont pas, ni ceux-là* NON PLUS. (Acad.)

NON, adv. lat. Pron. *nonn.* — Non; ne pas; il est employé dans cette phrase latine *Non bis in idem*, maxime de droit qui signifie qu'on ne prononce pas une deuxième fois sur le même fait.

— *Condition sine quâ non.* ‖ V. CONDITION.

NON-ACTIVITÉ, n. f. Position d'un officier qui, momentanément, n'exerce aucune fonction : *Lieutenant en* NON-ACTIVITÉ.

NONAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*nonagenarius*; lat.) Pron. *no-na-jé-nèr.* — Qui a quatre-vingt-dix ans : *Un homme, une femme* NONAGÉNAIRE. (Acad.)

NONAGÉSIME, adj. m. (*nonagesimus*, quatre-vingt-dixième; lat.) Pron. *no-na-jé-zim.* — Astr. *Le nonagésime degré*, ou simpl., *le nonagésime*, le point de l'écliptique éloigné de 90 degrés du lieu où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE, adj. numér. (*nonaginta*, quatre-vingt-dix; lat.) Quatre-vingt-dix. ‖ Vieux.

NONANTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. J. de piquet, Avoir en main trente points, que l'on compte quatre-vingt-dix ou nonante.

NONANTIÈME, adj. num. des 2 g. Pron. *nonan-tièm.* — Quatre-vingt-dixième : *La* NONANTIÈME *année de son âge.* ‖ Vieux.

NONCE, n. m. (*nuncius*, envoyé; lat.) Prélat que le pape envoie en ambassade : *Le* NONCE *du pape en France, en Espagne.* NONCE *ordinaire.* NONCE *extraordinaire. Le pape a envoyé un* NONCE. NONCE *apostolique.* (Acad.)

— Hist. Député de la noblesse polonaise à la grande diète.

NONCHALAMMENT, adv. Avec nonchalance : *Il agit si* NONCHALAMMENT *qu'il manque toutes ses affaires.* (Acad.)

— Mollement, avec abandon : *Il était couché* NONCHALAMMENT *sur un lit de repos. Elle s'appuyait* NONCHALAMMENT *sur le bras de son ami.* (Acad.) *Le capitaine fume* NONCHALAMMENT *sa pipe accoudé sur la barre.* (Lam.)

NONCHALANCE, n. f. (*nonchaloir.*) Négligence, manque de soin, insouciance : *Grande, extrême* NONCHALANCE. *Il fait tout avec* NONCHALANCE. (Acad.) *Les Sarrasins, devenus puissants par les divisions de leurs voisins et par la* NONCHALANCE *des empereurs, leur enlevèrent la plus grande partie de l'Orient.* (Boss.)

— Mollesse, abandon : *Elle marche, elle parle avec une* NONCHALANCE *qui n'est pas sans grâce.* (Acad.)

Ne goûterai-je plus ma chère liberté
Dans les bras de la *nonchalance?* (Chaul.)

— Pose nonchalante :

Les *nonchalances* sont ses plus grands artifices. (Boil.)

Syn. Nonchalance, mollesse. La *nonchalance* est relative au sujet; la *mollesse* est relative à l'objet; la première résulte d'un manque d'activité; la seconde d'un manque de vigueur; l'une est volontaire; l'autre naturelle et innée.

NONCHALANT, ANTE, adj. Qui par négligence, par mollesse, par indifférence, ne se donne pas les soins qu'il devrait : *Vous êtes bien* NONCHALANT.

— Par anal. : *Une humeur* NONCHALANTE. *Une démarche* NONCHALANTE. *Une voix, une parole* NONCHALANTE. (Acad.)

— Qui aime la nonchalance :

La Mollesse à Cîteaux a choisi son séjour :
Les plaisirs *nonchalants* folâtrent à l'entour. (Boil.)
La *nonchalante* oisiveté
Se blesse sur un lit de roses. (Bernis.)

— Par extens. : *Autrefois, la laine du Thibet ne figurait que sur les* NONCHALANTES *épaules de la femme opulente.* (Thiers.)

NONCHALOIR, n. m. Anc. Nonchalance, paresse :

Du *nonchaloir* le héros adorable. (Chaulieu.)

NONCIATURE, n. f. (*nonce.*) Emploi, charge de nonce : *Le pape a nommé tel prélat à la* NONCIATURE *de France. Le tribunal de la* NONCIATURE *d'Espagne.* (Acad.)

— Durée de cette charge : *Cela arrive avant, pendant, après sa* NONCIATURE. (Acad.)

— Pays dépendant du pape, où un nonce exerçait une juridiction : *La* NONCIATURE *d'Avignon.*

NON-CONFORMISTE, n. et adj. des 2 g. Génér. Celui qui, en Angleterre, s'écarte de la religion anglicane.

NON-CONFORMITÉ, n. f. Défaut de conformité.

NONE, n. f. (*nonus*, neuvième; lat.) Liturg. cathol. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou se récite après sexte : *Où en êtes-vous de votre bréviaire? J'en suis à* NONE. *Après* NONE, *on dit vêpres.* (Acad.) *Du temps de saint Thomas, le jeûne était à* NONE, *et il n'était mention que d'un seul repas.* (Fleury.)

— Ant. rom. Quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, ou, selon notre manière de compter, à trois heures après midi.

— Technol. Pièce du moule à faire les coupelles.

NONES, n. f. pl. Hist. rom. Cinquième jour de certains mois; septième de quelques autres, et toujours le huitième avant les ides.

NON-ÊTRE, n. m. Pron. *non-êtr.* — Phil. Ce qui n'a pas d'existence, de réalité : *L'être et le* NON-ÊTRE.

NON-EXISTENCE, n. f. Pron. *non-ègh-ziss-tanss.* — Phil. Manque d'existence; néant : *Le Hongrois croit aux vampires longtemps après qu'on lui en a démontré la* NON-EXISTENCE. (Ph. Chasles.)

NONIDI, n. m. (*nonus*, neuvième; *dies*, jour; lat.) Neuvième jour de la décade républicaine.

NON-INTERVENTION, n. f. Politiq. Système d'abstention dans les conflits entre les gouvernements étrangers : *Le principe de la* NON-INTERVENTION *est une erreur de la faiblesse.* (H. de Balzac.)

NONIUS, n. m. n. pr. Pron. *no-ni-uss.* — Anc. Échelle de graduation qui sert à déterminer avec une grande précision les plus petites divisions.

NON-JOUISSANCE, n. f. Pal. Privation de jouissance : *Il lui est dû une indemnité pour la* NON-JOUISSANCE *du terrain qui lui était affermé.*

NON-MOI, n. m. Phil. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes.

NONNE ou **NONNAIN**, n. f. Fam. Religieuse : *Une* NONNE. *Une* NONNAIN. *Une petite* NONNAIN. *Une jeune* NONNE : *Les* NONNES *éperdues se voilèrent la face et s'interrogèrent l'une l'autre.* (G. Sand.)

C'était un couvent de *nonnains.* (Volt.)

NONNETTE, n. f. (*nonne.*) Jeune nonnain.

— Petits pains d'épice de forme ronde, d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués les premières : *Une boîte de* NONNETTES *de Reims.* (Acad.)

— Agric. Variété de froment.

NONOBSTANT, prép. (*non*, non; *obstans*, posant devant; lat.) Pron. *no-nobs-tan.* — Malgré, sans avoir égard à : *Il a été obligé de payer,* NONOBSTANT *l'appel. Il s'est opiniâtré,* NONOBSTANT *toutes les remontrances de ses amis. Il fut transporté dans le temple,* NONOBSTANT *la sainteté du lieu.* NONOBSTANT *sa toute-puissance, Dieu ne peut rien produire qui ne soit imparfait à son égard.* (Fén.)

— Pal. NONOBSTANT *opposition ou appellation quelconque.* (Acad.) *Ce* NONOBSTANT, NONOBSTANT *ce.*

NON-OUVRÉ, ÉE, Anc. Techn. Il se disait des matières brutes et particul. des métaux : *Acier, fer* NON-OUVRÉ.

— Par anal. *Linge non ouvré*, linge uni.

NON-PAIR, adj. Par anal. Impair. || Peu usité.

NONPAREIL, EILLE, adj. (*non*, *pareil.*) Pron. *non-pa-rè-y.* — Sans égal, sans pareil, qui excelle par-dessus tous les autres : *Un mérite* NONPAREIL. *Une vertu* NONPAREILLE. *Sa grâce* NONPAREILLE. (Ac.)

Si je voulais vanter un objet *non pareil*,
Je mettrais à l'instant : Plus beau que le soleil. (Boil.)

Il y a un petit air de dimanche gras répandu sur cette lettre qui la rend d'un genre NON PAREIL. (M[me] de Sév.) || Peu usité.

NONPAREILLE, n. f. Ce qu'il y a de plus petit.

— Techn. Sorte de ruban fort étroit : *Acheter de la* NONPAREILLE. *Un nœud de* NONPAREILLE.

— Sorte de dragées fort menues : *De la* NONPAREILLE *de Verdun.*

— Imprim. Un des plus petits caractères que l'on fond maintenant sur un corps de six points : *La* NONPAREILLE *est entre le petit-texte et la sédanoise ou parisienne.*

— Par oppos. *Grosse nonpareille*, le plus gros caractère, celui qui est au-dessus du triple canon.

NON-PAYEMENT, n. m. Pron. *non-pè-man.* — Défaut de payement : *En cas de* NON-PAYEMENT. (Acad.)

NON-PLUS-ULTRA ou **NEC-PLUS-ULTRA**, n. m. (*non* ou *nec*, non; *plus*, et *ultrà*, au delà; lat.) Pron. *nonn, nèk-pluss-ul-tra.* — Fam. Terme qu'on ne saurait dépasser : *Sa conduite est le* NEC-PLUS-ULTRA *de la fourberie.* (Acad.) *C'est le sentiment des lois de Dieu qui donne l'évidence et le* NEC-PLUS-ULTRÀ *de la raison humaine.* (B. de St-P.) *Ce fut là son* NEC-PLUS-ULTRÀ. (De Ségur.)

C'est le *non-plus-ultrà* de la fauconnerie. (La Font.)

NON-RÉSIDENCE, n. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE, n. f. Manque de réussite.

— État de ce qui n'a pas réussi.

NON-SENS, n. m. (*non-sense*; angl.) Pron. *non-canss.* — Défaut de sens, de signification : NON-SENS *est un anglicanisme fort usité.* (C. Nod.) *Cette phrase est un* NON-SENS. *Ce discours est plein de* NON-SENS, *est un* NON-SENS *continuel.* (Acad.) *Il fut le premier qui donna de la vogue au* NON-SENS, *au galimatias.* (Volt.) *La prose française interdit d'écrire des* NON-SENS. (H. de Balzac.)

NON-USAGE, n. m. Pron. *non-u-zaj.* — Cessation d'usage : *L'usufruit, les servitudes se prescrivent, s'éteignent par le* NON-USAGE *pendant trente ans.* (Acad.)

NON-VALEUR, n. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison : *La* NON-VALEUR *de cette terre vient de ce qu'on la néglige depuis trois ans. Cette maison n'est jamais louée en totalité, elle est sujette à bien des* NON-VALEURS. (Acad.)

— Fin. et Comm. Impositions qu'on n'a pu lever; créances qu'on n'a pu recouvrer : *Il y a dans la masse des contributions de ce département pour cent mille francs de* NON-VALEURS. *Ce marchand a perdu, l'année dernière, dix mille francs en* NON-VALEURS. (Acad.)

NON-VENTE, n. f. Pron. *non-vantt.* — Comm. État, position d'un marchand qui ne vend pas : *Voilà trois jours de* NON-VENTE.

NON-VUE, n. f. Mar. Effet de la brume, quand elle est si épaisse qu'on ne peut savoir en quel parage on se trouve : *Nous fûmes en risque de périr pour* NON-VUE. (Acad.) || Vieux.

NOPAGE, n. m. (*nodus*, nœud; lat.) Pron. *no-paj.* — Techn. Action de noper les draps.

NOPAL, n. m. Bot. Cactier, et particul. celui sur lequel se trouve la cochenille : *Il y a des* NOPALS *de plusieurs espèces.* (Acad.) *Des* NOPALS *épineux couvrent une petite partie de l'arène sans bornes.* (Chateaubr.)

NOPALÉ, ÉE, adj. V. CACTÉ, ÉE.

NOPALERIE ou **NOPALIÈRE**, n. f. Agric. Terre plantée de nopals : *Les pays où l'on peut établir le plus avantageusement des* NOPALERIES *pour l'éducation de la cochenille sont ceux où les sécheresses sont le plus longtemps et périodiquement constantes.* (Jaumes.) *Une multitude d'araignées filent dans les* NOPALIÈRES, *et c'est le long de ces fils, comme sur des ponts, que les petites cochenilles émigrent sur les noyales voisins.* (B. de St-P.)

NOPE, n. f. Techn. Nœud qu'on enlève du drap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPÉ, ÉE, part. pass. du v. Noper : *Drap* NOPÉ.

NOPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *no-pé.* — Techn. Séparer les fils doubles du drap, les rapprocher dans les endroits clairs; détruire les nœuds.

NOPEUSE, n. f. Ouvrière qui fait le nopage.

NOQUET, n. m. Pron. *no-kè.* — Constr. Bande de plomb qu'on place dans les angles de la couverture, le long des noues, des lucarnes, etc.

NORD, n. m. (*north*, sax.) Pron. *nor.* — Géogr. Septentrion, partie du monde opposée au sud : *Ce pays est borné au* NORD *par telle montagne. Les pays, les contrées, les régions du* NORD. *Le vent est au* NORD; *souffle du* NORD. *Le vent du* NORD. (Acad.)

Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le *nord* eût portés jusque-là dans ses flancs.
(La Font.)

— Pôle arctique, celui qui est opposé au sud : *L'aiguille aimantée se tourne vers le* NORD. *L'étoile du* NORD. (Acad.) *Dans les contrées du* NORD *les plus reculées, les castors sont tous noirs, et ce sont les plus beaux.* (Buff.)

— Adject. *Le pôle* NORD. (Acad.)

— Mar. *Faire le nord*, faire route au nord.

— Géogr. *Degrés de latitude nord*, ceux que l'on compte de l'équateur au pôle septentrional.

— Absol. Vent du nord : *Le* NORD *est le plus froid de tous les vents. Le* NORD *règne ordinairement dans cette saison. Le vent du* NORD.

— Adject. *Le vent est* NORD. (Acad.)

— Pays septentrionaux considérés absolument ou relativement : *Cet homme est du* NORD, *du* NORD *de la France. Les plus belles fourrures viennent du* NORD. *Il a voyagé dans le* NORD. *Les peuples du* NORD. (Acad.) *Le lion n'a jamais habité les régions du* NORD. (Buff.)

C'est du *nord* aujourd'hui que nous vient la lumière. (V.)

NORD-EST, n. m. Pron. *nor-dèst.* — Partie du monde qui est entre le nord et l'est : *Cette ville est au* NORD-EST *de telle autre. Le vent souffle du* NORD-EST.

— Vent qui souffle entre le nord et l'est : *Le* NORD-EST *est extrêmement froid dans ce pays.*

— Adject. : *Le vent* NORD-EST. (Acad.)

NORD-OUEST, n. m. Pron. *nor-dou-èst.* — Partie du monde qui est entre le nord et l'ouest : *Cette ville est au* NORD-OUEST *de Paris. Le vent souffle du* NORD-OUEST. (Acad.)

— Vent qui souffle entre le nord et l'ouest : *Le* NORD-OUEST, *froid et pluvieux de sa nature, pourrait bien nous donner de la neige.*

— Adject. : *Le vent est* NORD-OUEST. (Acad.)

NORIA, n. f. Techn. Sorte de machine hydraulique qu'on emploie pour les irrigations.

NORMAL, ALE, adj. (*norma*, règle; lat.) Qui est conforme à la règle; régulier.

— *État normal*, état et régulier d'un être organisé, d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération : *A l'*ÉTAT NORMAL, *cet organe offre telle apparence.* (Acad.)

— *École normale*, école destinée à former des professeurs dans l'enseignement secondaire, soit pour les lettres, soit pour les sciences : *Les professeurs, les cours, les élèves de l'*ÉCOLE NORMALE.

— *Établissement normal*, établissement qui doit servir de modèle pour en créer d'autres du même genre.

— N. f. Géom. Ligne verticale ou perpendiculaire : *Les corps tombent suivant* LA NORMALE. (Acad.)

NORMALEMENT, adv. Didact. D'une manière normale, régulière.

NORMALITÉ, n. f. Qualité de ce qui est normal.

NORMAND, ANDE, adj. Pron. *nor-man, mand.* — Qui habite la Normandie; qui est propre à la Normandie ou à ses habitants.

— Fam. *Réponse normande*, réponse ambiguë. || *Réconciliation normande*, réconciliation simulée.

— Substantiv. *Répondre en normand*, ne répondre ni oui ni non.

— *C'est un fin normand*, c'est un homme adroit et à qui il ne faut pas se fier. (Acad.)

NOS, adj. poss. plur. V. NOTRE.

NOS, n. m. Pêch. V. NOUE.

NOSOCOME, n. m. (νόσος, maladie; κομέω, je soigne; gr.) Pron. *no-zo-kom.* — Directeur d'un hôpital. || Infirmier.

NOSOGÉNIE, n. f. (νόσος, maladie; γεννάω, j'engendre; gr.) Pron. *no-zo-jé-ni.* — Médec. Origine, développement des maladies.

NOSOGRAPHIE, n. f. (νόσος, maladie; γράφω, je décris; gr.) Pron. *no-zo-gra-fi.* — Classification et description des maladies.

— Livre où les maladies sont décrites.

NOSOLOGIE, n. f. (νόσος, maladie; λογος, traité; gr.) Pron. *no-zo-lo-ji.* — Didact. Branche de la médecine qui a pour objet l'étude des maladies.

— Classification et description des maladies; livre où les maladies sont décrites : NOSOLOGIE *méthodique. Il y a dans les* NOSOLOGIES *une imperfection qu'il est plus facile d'apercevoir que de réformer.* (Corvisart.)

NOSOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nosologie.

NOSSARIS, n. m. pl. Pron. *no-ça-riss.* — Comm. Toiles de coton blanches des Indes orientales.

NOSTALGIE, n. f. (νόστος, retour; ἄλγος, ennui, tristesse; gr.) Pron. *noss-tàl-ji.* — Médec. Maladie causée par un violent désir de revoir son pays. || Vulg. *Maladie mal du pays.*

NOSTALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la nostalgie, qui en dépend.

NOSTOMANIE, n. f. V. NOSTALGIE.

NOTA, NOTA BENE, loc. lat. (*nota*, remarquez; *bene*, bien; lat.) Fam. Remarquez, remarquez bien : *Il voulait me conter son procès;* NOTA, NOTA BENE *qu'il était tard, et que je n'avais pas dîné.*

— Subst. Note, remarque à la marge d'un écrit, d'un livre : *Mettez là un* NOTA. *Tel article de compte est alloué, mais avec un* NOTA. (Acad.)

NOTABILITÉ, n. f. (*notabilitas*; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est notable.

— Néol. Personne notable : *Les* NOTABILITÉS *de la ville.*

NOTABLE, adj. des 2 g. (*notabilis*; lat., m. sign.) Considérable, remarquable : *Faits dits* NOTABLES. *Arrêt* NOTABLE. *Cas* NOTABLE. *Préjudice, perte, gain* NOTABLE. *Une différence* NOTABLE. *Notre armée a remporté un avantage* NOTABLE *sur les ennemis.*

Par anal. *Le magistrat a rassemblé chez lui toutes les personnes* NOTABLES *de la ville.* (Acad.) *L'élection des échevins était faite par les* NOTABLES *bourgeois. C'est un des* NOTABLES *négociants qui concourent à l'élection des juges au tribunal de commerce.* (H. de Balz.)

— Subst. Les principaux citoyens d'une ville, d'une province, d'un État : *L'assemblée des* NOTABLES. (Acad.) *Souvent il convoquait des assemblées de* NOTABLES *pour consulter sur les affaires du pays.* (Barante.)

NOTABLEMENT, adv. Grandement, considérablement : *Il est* NOTABLEMENT *lésé dans cette affaire.* (Acad.) *Cette branche de la science a* NOTABLEMENT *progressé depuis quelques années.* (Arago.)

NOTAIRE, n. m. (*nota*, note ; lat.) Officier public qui reçoit et qui passe les contrats, les obligations, les transactions, et les autres actes volontaires : NOTAIRE *public.* NOTAIRE *impérial.* NOTAIRE *de ville, de village. Le corps des* NOTAIRES. *Contrat passé, quittance faite par-devant* NOTAIRE. *L'étude d'un* NOTAIRE. *Il a acheté la charge, l'étude de tel* NOTAIRE. *Clerc, premier clerc de* NOTAIRE. (Acad.) *Va me chercher un* NOTAIRE ; *je veux faire mon testament.* (Lesage.) *Avez-vous donné ordre à notre* NOTAIRE *de dresser les articles du contrat.* (Dest.)

Ce cœur, au moins, difficile à dompter
Ne peut aimer ni par ordre d'un père,
Ni par raison, ni par-devant *notaire*. (Volt.)

— *Notaire en second*, celui des deux notaires qui ne retient pas la minute d'un acte qu'ils signent tous deux.

— Prov. *C'est comme si le notaire y avait passé*, se dit d'une chose sur laquelle il n'y a point à revenir : *Je vous l'ai promis, vous l'aurez ;* C'EST COMME SI LE NOTAIRE Y AVAIT PASSÉ. (Acad.)

— Fam. Femme d'un notaire : *Madame* LA NOTAIRE *est la plus grande dépensière qu'il y ait au monde.* (Danc.)

— *Notaire apostolique*, officier établi pour les expéditions en cour de Rome et les affaires ecclésiastiques.

— Ant. rom. Esclave chargé de prendre des notes. || Secrétaire d'un prince : *Jornandès était né en Mésie : son aïeul avait été* NOTAIRE *ou secrétaire du roi Alain Caudax.* (Am. Thierry.)

NOTALGIE, n. f. (νῶτος, dos ; ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Douleur dans le dos.

NOTAMMENT, adv. Spécialement : *Il a cité plusieurs lois, et* NOTAMMENT *celle-là. On a désigné plusieurs personnes, et* NOTAMMENT *tels et tels.* (Acad.)

NOTARESQUE, adj. des 2 g. Pron. *no-ta-rèsk.* — Diplom. Qui appartient aux notaires.

— *Écriture notaresque*, écriture en notes ou abréviations.

NOTARIAL, ALE, adj. Prat. Qui appartient au notariat ; qui concerne les notaires : *Fonctions* NOTARIALES. *Jurisprudence* NOTARIALE.

NOTARIAT, n. m. Charge, fonction de notaire : *Il n'a pas exercé longtemps le* NOTARIAT.

NOTARIÉ, ÉE, part. pas. du v. Notarier : *Acte* NOTARIÉ. *Quittance* NOTARIÉE.

NOTARIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous notariions, vous notariiez*, etc. — Néol. Dresser un acte, un contrat comme le fait un notaire.

= **Se notarier**, v. pron. Être passé devant notaire : *L'acquisition d'un immeuble doit* SE NOTARIER.

NOTATION, n. f. (*notatio* ; lat., m. sign.) Pron. *no-ta-cion.* — Action de noter ; manière d'indiquer par des signes convenus : NOTATION *prosodique.* (Acad.)

— Mus. Art de représenter le son musical et ses différentes modifications.

— Mathém. Signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques.

— Gramm. *Notation orthographique*, système d'orthographe et de transcription des langues indiennes.

NOTE, n. f. (*nota* ; lat, m. sign.) Marque faite à la plume ou au crayon, à quelque endroit d'un livre, d'un écrit : *J'ai mis une* NOTE *sur mon exemplaire pour retrouver ce passage.* (Acad.)

— Observation, commentaire sur quelque passage d'un écrit, d'un livre : NOTES *marginales.* NOTES *au bas des pages.* NOTES *renvoyées à la fin d'un volume. J'ai fait des* NOTES *sur ce livre-là, sur sa lettre. On a imprimé ce poëme avec des* NOTES. *Les satiriques anciens ont besoin de* NOTES *pour être bien compris.* (Acad.)

— Abrégé sommaire, exposé succinct : *Prenez* NOTE *de ce que vous avez à recevoir et à payer à la fin du mois. Je prendrai* NOTE *de ce que vous me dites. Remettez-lui une* NOTE *de votre affaire.*

— Mémoire : *Le marchand vous remettra la* NOTE *de ce que vous devez.* (Acad.)

— Diplom. Communication entre des agents diplomatiques : NOTE *confidentielle, secrète, officielle.*

— En m. part. Déshonneur qui rejaillit d'une action blâmable, d'une profession honteuse : *Il a été espion de police ; c'est une* NOTE *qu'il portera toujours, qu'il n'effacera jamais.*

— *Note d'infamie, note infamante*, note imprimée juridiquement pour quelque cause grave : *Le blâme en justice était une* NOTE INFAMANTE.

— Mus. Caractère dont on se sert pour écrire la musique : *On a cherché à remplacer les* NOTES *par des chiffres. Chanter sur la* NOTE. *Le cri du bruant est composé de sept* NOTES. (Buff.)

— Nom de chacun de ces caractères : *Quelle est cette* NOTE ? *C'est un fa. Cet enfant connaît déjà toutes ses* NOTES. (Acad.) *Chaque* NOTE *est la première syllabe des sept premiers vers de l'hymne à saint Jean.* (H. de Balzac.)

— Sons représentés par ces caractères : *Par leurs combinaisons, les sept* NOTES *de la gamme forment tous les chants possibles. Il ne connaît pas, il ne sait pas, il n'observe pas la valeur des* NOTES.

— *Note tonique*, note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode.

— *Note sensible*, note d'un demi-ton au-dessous de la tonique.

— *Notes de goût*, celles qui entrent dans la mesure sans entrer dans l'accord. || Petites notes, dont la durée très-rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit.

— *Chanter la note*, solfier. || Fam. *Ce musicien chante la note*, il chante juste, mais sans expression.

— *Bien attaquer la note*, faire une intonation juste et nette.

— Prov. et fig. *Chanter toujours sur la même note ; ne savoir qu'une note*, dire toujours la même chose ; proposer toujours le même expédient.

C'est toujours même note et pareil entretien. (La F.)

— Prov. et fig. *Changer de note ; chanter sur une autre note*, changer de façon d'agir ou de parler : *Je vous ferai bientôt* CHANGER DE NOTE. (Acad.)

Notre ennemi *changea de note*. (La Font.)

— Prov. et fig. *Cela change la note*, cela change l'état des choses.

NOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Noter : *Airs* NOTÉS. *Musique bien* NOTÉE. (Acad.) *Tous les rôles des acteurs et surtout des actrices étaient* NOTÉS. (Volt.)

— Signalé : *Il est* NOTÉ, *dans les écrits des Pères, comme l'auteur d'une nouvelle hérésie.* (Boss.)

— *Homme noté*, homme qui a une mauvaise réputation.

NOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*notare* ; lat., m. sign.) Faire une note sur quelque chose : J'AI NOTÉ *deux passages dans le premier volume.* J'AI NOTÉ *ces vers sur mes tablettes.* (Acad.) *Nous sommes bien plus appliqués à* NOTER *les fautes et les contradictions d'un auteur qu'à profiter de ses vues.* (Vauv.) *Tacite* A NOTÉ *la profonde attache des Saxons à leurs coutumes.* (Ph. Chasles.)

— Fig. Remarquer : NOTEZ *bien cela.* NOTEZ *bien ce point-ci, ces deux points.* NOTEZ *qu'il était son ennemi.*

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari,
Point froid et point jaloux ; *notez* ces deux points-ci.
(La Font.)

— Absol. Prendre en considération : *Cela est à* NOTER. (Acad.)

— Fig. Marquer d'une manière défavorable : *Ce dernier trait le* NOTA *bien mal dans mon esprit. Voilà qui le* NOTERA *aux yeux du public.* (Acad.)

— *Noter d'infamie*, couvrir de honte, d'opprobre.

— Mus. Écrire de la musique avec les signes habituels : NOTER *un chant, un air.*

— Absol. *L'art de bien* NOTER *consiste à placer convenablement tous les signes de la musique.*

NOTEUR, n. m. Copiste de musique : *Le* NOTEUR *de l'Opéra.* (Acad.)

NOTICE, n. f. (*notitia*, connaissance ; lat.) Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins, etc. : *Avez-vous étudié la* NOTICE *des Gaules ?* (Acad.) *Les anciens nous ont laissé quelques* NOTICES *des volcans qui leurs étaient connus.* (Buff.)

— Indication, extrait raisonné qui se met en tête d'un manuscrit pour en faire connaître l'auteur, l'époque où il a vécu, et pour donner un aperçu de l'ouvrage : *On travaille depuis longtemps à faire les* NOTICES *des manuscrits de la Bibliothèque du roi.* (Acad.)

— Compte succinct que l'on rend d'un ouvrage quelconque : *Ce journal contient de bons extraits et des* NOTICES *exactes.* (Acad.)

— *Notice historique, biographique*, écrit de peu d'étendue contenant les principaux traits de la vie d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc.

— *Notice nécrologique*, celle qui concerne un personnage mort depuis peu de temps.

— Liste imprimée des livres d'un cabinet ; petit catalogue : NOTICE *des livres du cabinet de M. un tel.* (Acad.)

— Anc. Charte par laquelle un homme transmettait la connaissance de quelque fait historique, comme la fondation ou la dédicace d'une église : *Les* NOTICES *sont publiques ou privées, suivant qu'elles ont été rédigées devant le magistrat ou en son absence.*

NOTIFICATION, n. f. Pron. *no-ti-fi-ka-cion.* — Action de notifier ; acte par lequel on notifie : *Ils ne peuvent plus en douter, la* NOTIFICATION *leur en a été faite.* (Acad.)

NOTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Notifier : *Acte* NOTIFIÉ. *Ordre* NOTIFIÉ.

NOTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*notus*, connu, et de *fieri*, devenir ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous notifiions, vous notifiiez.* — Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées : *Cet acte ne sera point valable si on ne le fait* NOTIFIER. *L'ambassadeur* A NOTIFIÉ *les ordres dont il était chargé.* (Acad.) *On lui* NOTIFIA *qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures.*

NOTION, n. f. (*notio* ; lat., m. sign.) Pron. *no-cion.* — Connaissance, idée qu'on a d'une chose : *Newton n'admettait aucune* NOTION *innée avec nous.* (Volt.) NOTION *claire, précise, exacte. Faible* NOTION. *Je n'ai pas une connaissance parfaite de cela, je n'en ai qu'une simple* NOTION, *qu'une faible* NOTION. *Il manque des* NOTIONS *les plus familières au commun des hommes. Il y a des* NOTIONS *communes qui composent la raison universelle.* (Acad.) *Nous ne pouvons avoir de* NOTION *juste de ce que nous n'avons pas éprouvé.* (Volt.) *Il y a des* NOTIONS *de bon sens, communes à tous les hommes qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement.* (Malesherb.)

— Pal. *Soit* NOTOIRE *à tous que....* qu'il soit connue de tous que.

NOTOIRE, adj. des 2 g. (*notus*, connu ; lat.) Pron. *no-toar.* — Manifeste, généralement connu : *Le fait est* NOTOIRE. *C'est une vérité* NOTOIRE. *Voilà une preuve* NOTOIRE *et convaincante. Cela n'est que trop* NOTOIRE. *Cette ordonnance est* NOTOIRE. *Rendre* NOTOIRE.

NOTOIREMENT, adv. Manifestement, évidemment : *Il est* NOTOIREMENT *coupable de tel crime. Il est* NOTOIREMENT *vrai, faux que.....* (Acad.)

NOTOMYÉLITE, n. f. (νῶτος, dos ; μυέλος, moelle ; gr.) Pron. *no-to-mi-é-litt.* — Méd. Inflammation de la moelle dorsale.

NOTONECTE, n. f. (νῶτος, dos ; νηκτός, qui nage ; gr.) Zool. Genre d'insectes hémiptères ; punaise d'eau.

NOTOPODE, adj. des 2 g. (νῶτος, dos ; πούς, ποδός, pied ; gr.) Pron. *no-to-pod.* — Zool. Qui a des pieds implantés sur le dos.

= **Notopodes**, n. m. pl. Tribu de Crustacés qui ont les pieds implantés sur le dos, ou au-dessus des autres.

NOTOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (νῶτος, dos ; πτέρυξ, nageoire ; gr.) Pron. *no-to-pte-ri-jiain, jièn.* — Zool. Qui a des pieds en nageoires sur le dos.

= **Notoptérygiens**, n. m. pl. Tribu des Crustacés macroures, comprenant ceux dont les pieds postérieurs sont dorsaux et terminés en nageoires.

NOTORIÉTÉ, n. f. (*notus*, connu ; lat.) Vérité évidente, connaissance publique d'une chose, d'un fait : *Cela est de toute* NOTORIÉTÉ. *Il est de* NOTORIÉTÉ *que...... On l'a constitué prisonnier sur la* NOTORIÉTÉ *du fait.* (Acad.)

— *Acte de notoriété*, acte passé par-devant notaires, pour lequel des témoins suppléent à des preuves par écrit.

NOTRE, adj. poss. des 2 g. (*noster* ; lat., m. sign.) Pron. *notr.* — Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. Il précède toujours le nom et fait au pl. *Nos* : NOTRE *religion,* NOTRE *patrie.* NOTRE *père. Nos aïeux. Nos biens. Nos amis. Un de nos rois.* (Acad.) *La généalogie de la famille Paléologue est un des excellents travaux de* NOTRE *Du Cange.* (B. de Xivrey.)

— Pop. Mon, ma : NOTRE *femme,* NOTRE *ménagère.* NOTRE MARI.

— Il est également employé au lieu de *Mon* par le souverain, par les évêques, etc. : NOTRE *conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* (Acad.) || V. Nous.

— Fam. Il s'emploie pour l'article : *Nous n'avons que des intimes :* NOTRE *ministre de la justice,* NOTRE *premier président,* NOTRE *procureur général, enfin nos amis.* (H. de Balzac.)

NÔTRE (LE, LA,) pron. poss. des 2 g. Qui est à nous : *C'est votre avis, mais ce n'est pas* LE NÔTRE. *Leur famille est alliée de* LA NÔTRE. *Vos intérêts sont* LES NÔTRES. (Acad.)

— Fam. Il s'empl. sans article : *Nous pouvons compter sur lui, il est* NÔTRE. *Ces effets sont* NÔTRES. (Acad.)

L'air, la campagne, l'eau, le soleil, tout est *nôtre*.
(Lamotte.)

— N. m. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient : *Nous défendons* LE NÔTRE. *Il y va trop du* NÔTRE. *Il n'y a rien* DU NÔTRE. (Acad.)

— Ce qui vient de nous : *Ne mettons rien, n'ajoutons rien du* NÔTRE *dans le compte que nous avons à rendre.* (Acad.)

— Ellipt. et Fam. *Nous avons bien fait des nôtres*, nous avons fait beaucoup de folies, de bons tours, nous nous sommes bien divertis.

— Au pl. Ceux qui sont de notre famille; nos parents : *Nous et les* NÔTRES. *C'est un devoir pour nous d'avoir soin des* NÔTRES, *de les aider, de les secourir.* (Acad.)

— Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie : *Les* NÔTRES *se sont bien comportés dans le combat. Ne serez-vous pas des* NÔTRES ? (Acad.) *Un parti des* NÔTRES *a été attiré dans une embuscade.* (La Br.)

NOTRE-DAME, n. f. (*nostra domina*, notre maîtresse; lat.) Fête de la sainte Vierge : *La* NOTRE-DAME *d'août.*

— Image de la Vierge, objet d'une vénération particulière : *La* NOTRE-DAME *de Lorette.* (Acad.)

— Église consacrée à la sainte Vierge : *On aura beau bâtir des temples grecs bien élégants, pour rassembler le bon peuple de saint Louis, il regrettera toujours ces* NOTRE-DAME *de Reims et de Paris, ces basiliques toutes moussues.* (Chateaubr.)

NOTULE, n. f. Diplom. Petite note; minute.

NOUE, n. f. Constr. Angle rentrant sur un toit; endroit où se rencontrent les surfaces inclinées de deux combles.

— Lame de plomb ou de cuivre placée dans la noue.

— Tuile creuse qui sert à l'écoulement des eaux.

— Terre grasse et humide, espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

— Pêch. Foie, langue d'une morue.

— Agric. Terre offrant des cavités dans lesquelles l'eau séjourne.

— Intervalle des sillons dans les labours.

NOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Nouer : *Ruban* NOUÉ. *Jarretière* NOUÉE. *Sa robe était* NOUÉE *par cette fameuse ceinture sur laquelle se peignaient les grâces.* (Fén.)

— Fig. *L'intrigue est* NOUÉE *avec art.* (La H.)

— Vulg. *Enfant noué*, enfant dont les extrémités articulatives sont gonflées et l'empêchent de croître.

— *Homme noué de goutte*, chez lequel l'humeur de la goutte s'est fixée dans les jointures.

— *Goutte nouée*, goutte qui s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— Peint. *Figures, couleurs bien nouées*, bien liées, bien disposées entre elles.

— Blas. Lié et entouré : *Il portait l'argent à deux faces* NOUÉES *de gueules.*

— Vener. Il se dit d'une chienne qui est pleine : *Cette lice est* NOUÉE.

— Hortic. *Fruits noués*, fruits fécondés qui prennent de la grosseur, après que les fleurs sont tombées.

NOUÉE, n. f. Agric. V. NOUE.

NOUEMENT, n. m. Pron. *nou-man.* — Action de nouer; Il n'est employé que dans cette loc. populaire : NOUEMENT *de l'aiguillette*, sorte de maléfice. ‖ V. NOUER.

NOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*nodus*, nœud; lat.) Pron. *nou-é.* — Il prend le tréma à la 1re et à la 2e pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous nouïons, vous nouïez.* — Lier en faisant un nœud, faire un nœud; à quelque chose : NOUER *un ruban, des jarretières.* (Acad.) *On* NOUE *le cordon a un doigt de distance du nombril, et on le coupe à un doigt au-dessus de la ligature.* (Buff.) *L'ingénieuse antiquité aurait cru que Vénus* AVAIT NOUÉ SA *ceinture autour de ces nouvelles Cythères pour les préserver des orages.* (Chateaubr.)

— Man. *Ce cheval noue l'aiguillette*, il détache vivement la ruade. ‖ Vieux.

— Pop. et fig. *Nouer l'aiguillette*, faire un maléfice pour empêcher la consommation du mariage.

— Fig. Établir, former : *Monk* NOUA *une correspondance avec Fairfax.* (Guizot.) *Ils commencèrent à* NOUER *des intelligences dans toutes les villes qui subissaient le joug de l'étranger.* (H. Martin.)

— *Nouer une intrigue*, former une intrigue. ‖ *Nouer amitié*, lier amitié.

— Littér. Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'un drame, d'une comédie : *Il* A *bien* NOUÉ, *mal* NOUÉ *sa comédie. Il* A NOUÉ *fortement l'action, l'intrigue de sa pièce.* (Acad.)

— Envelopper dans quelque chose au moyen d'un nœud : NOUER *de l'argent dans le coin d'un mouchoir.* NOUEZ *ces drogues dans un linge, et faites-les bouillir dans l'eau.* (Acad.)

— Faucонn. *Nouer la longe*, mettre l'oiseau en mue et lui faire quitter la volière pour quelque temps.

— Intrans. Hortic. En parl. des arbres à fruit, Passer de l'état de fleur à celui du fruit : *Les abricots ne* NOUENT *pas encore.* (Acad.)

= **Se nouer,** v. pron. Être noué.

— *La goutte se noue*, l'humeur qui cause la goutte s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— *Les intestins se nouent dans la colique de miséréré*, ils rentrent en eux-mêmes.

— *Cet enfant se noue*, il devient rachitique.

— Hortic. En parl. des arbres, Passer de l'état de fleur à celui de fruit : *Dans le temps où les fruits* SE NOUENT. (Acad.)

NOUET, n. m. (*nouer.*) Pron. *nou-è.* — Méd. Linge noué, dans lequel on a mis quelque substance médicamenteuse pour la faire bouillir ou infuser : *Un* NOUET *de rhubarbe. Il faut mettre un* NOUET *de fines herbes dans cette sauce.* (Acad.)

NOUETTE, n. f. Techn. Tuile bordée d'une arête.

NOUEUX, EUSE, adj. (*nodus*, nœud; lat.) Pron. *nou-eu, euz.* — Bot. Qui a beaucoup de nœuds : *Le hêtre n'est pas si* NOUEUX *que le chêne. Le néflier est fort* NOUEUX. *L'épine est* NOUEUSE. (Acad.) *Le tronc rude et* NOUEUX *qui s'est durci par le nombre des années ne peut plus se redresser.* (Fén.)

... Ce bâton *noueux*, arme terrible et prompte,
Sillonnerait ton front d'une éternelle honte. (X.)

NOUGAT, n. m. (*nux*, noix; lat.) Pron. *nou-ga.* — Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

— Marc de l'huile de noix réduit en tourteaux, et employé à la nourriture des bestiaux.

NOUILLES, n. f. pl. Pron. *nou-y.* — Art cul. Espèce de pâte faite avec de la farine et des œufs et qui ressemble au vermicelle par la manière dont elle est coupée : *Les* NOUILLES *sont un mets fort nourrissant. Potage aux* NOUILLES.

NOULES, n. f. V. NOUILLES.

NOULET, n. m. Canal pour l'écoulement des eaux, fait avec des noues, c'est-à-dire tuiles creuses, ou avec des lames de plomb courbées, etc.

— Petits chevrons formant le fond de la noue entre deux combles.

NOURRAIN, n. m. (*nourrir*) Pron. *nou-rain.* — Fretin, petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler. ‖ V. ALEVIN.

NOURRI, IE, part. pass. du v. Nourrir :

.. Toujours dispos; l'œil vif, le teint fleuri;
Satisfait de ton sort, bien vêtu, bien *nourri*. (C. Del.)

— Fig. et mor. *Ils ont été constamment* NOURRIS *de bons sentiments et de bons exemples.* (Vienn.) *Il a été* NOURRI *dans la mollesse, dans les fatigues de la guerre, dans les durs exercices de la chasse.* (Acad.)

— Ironiq. *Cet homme est bien nourri*, il a beaucoup d'embonpoint.

— Fig. *N'être pas nourri*, être mal nourri : *Les enfants* NE SONT PAS NOURRIS *dans cette pension, dans ce collége. Les domestiques* NE SONT PAS NOURRIS *dans cette maison.* (Acad.)

— Fig. *Un style nourri*, un style riche, plein d'idées, abondant : *L'ouvrage est plus* NOURRI *qu'il n'était.* (Lesage.)

— Par anal. *Des conversations vives et* NOURRIES. (Cuv.)

— Fig. *Un écrivain nourri des bons auteurs*, un écrivain qui a une grande connaissance des bons auteurs.

— *Un ouvrage nourri de réflexions*, un ouvrage où les réflexions judicieuses abondent.

— Calligr. *Cette lettre est bien nourrie*, les traits qui la forment ont beaucoup de corps.

— Peint. *Couleur nourrie*, couleur bien empâtée. ‖ *Un trait nourri*, un trait qui n'est pas trop fin.

— Blas. Il se dit des arbres et des plantes dont on ne voit pas les racines. ‖ *Fleur de lis au pied nourri*, lis dont la partie inférieure se termine carrément.

NOURRICE, n. f. (*nutrix*; lat., m. sign.) Pron. *nou-riss.* — Femme qui allaite l'enfant d'une autre : *Bonne* NOURRICE. *La* NOURRICE *du prince. Des contes de* NOURRICE. (Acad.) *Quelque robuste que puisse être un enfant, il pourrait arriver de grands inconvénients, si on lui donnait d'autre nourriture que le lait de la* NOURRICE *avant la fin du premier mois.* (Buff.)

— Mère qui allaite son propre enfant : *Elle a été la* NOURRICE *de son dernier-né. Elle a été la* NOURRICE *de tous ses enfants.* (Acad.)

— *Mettre un enfant en nourrice*, le confier à une nourrice, hors de chez soi. ‖ *Retirer un enfant de nourrice*, le retirer de chez la nourrice.

— *Cet enfant a été changé en nourrice*, la nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents.

— Prov. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*, se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, pour les traits, pour le caractère.

— Fig. *En nourrice; quand il était en nourrice*, dans la première enfance : *Je suis à peu près aussi savant sur ce qui regarde notre être, que je l'étais* EN NOURRICE. (Volt.)

— Prov. et fig. *Battre sa nourrice*, attaquer les personnes auxquelles on doit son éducation, sa fortune : *Les écrivains modernes qui attaquent les anciens sont des enfants qui* BATTENT LEUR NOURRICE. (Acad.)

— Fig. Province qui fournit des vivres à une ville, à un pays : *La Sicile était la* NOURRICE *de Rome.* (Ac.)

— Fig. et fam. Choses, qui dans certaines professions, procurent le plus de gain : *Les maladies chroniques sont les* NOURRICES *du médecin. Certaines questions de droits sont les* NOURRICES *des gens du palais.* (Acad.) ‖ Vieux.

NOURRICERIE, n. f. Pron. *nou-riss-rî.* — Écon. rur. Lieu où l'on élève des vers à soie.

— Établissement où l'on engraisse des bestiaux.

NOURRICIER, n. m. (*nourrice.*) Mari d'une nourrice : *Le père* NOURRICIER, *le* NOURRICIER *d'un enfant.*

— Fig. et fam. *Père nourricier*, homme qui par ses bienfaits, ses libéralités, en fait subsister d'autres : *Cet homme est* PÈRE NOURRICIER *des pauvres.* (Acad.) *Mécène était comme le* PÈRE NOURRICIER *des savants.* (St-Évrem.)

— Fig : *L'amour de soi, mal entendu, est le* PÈRE NOURRICIER *de toutes ces sottises.* (Mont.)

— Par anal. : *Les empereurs mêmes sont devenus les adorateurs du nom qu'ils blasphémaient, et les* NOURRICIERS *de l'Église dont ils versaient le sang.* (Fén.)

NOURRICIER, IÈRE, adj. Qui sert à la nutrition, qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance : *Suc* NOURRICIER. *Sève* NOURRICIÈRE. *Cet aliment renferme beaucoup de substance* NOURRICIÈRE. (Acad.) *L'enfant cherche le sein de sa nourrice; il le presse de ses mains débiles, pour en exprimer le fluide* NOURRICIER. (Cabanis.)

NOURRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*nutrire*; lat., m. sign.) Pron. *nou-rir.* — Sustenter; servir d'aliment : *Les aliments les plus propres à* NOURRIR *l'homme. Dieu a créé les fruits de la terre pour* NOURRIR *l'homme et les animaux.* (Acad.) *Le vin* NOURRIT *moins le corps qu'il ne le fortifie.* (Buff.) *La colombe amollit dans son estomac le grain dont elle veut* NOURRIR *ses petits.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et mor. : NOURRIR *son imagination de chimères.* NOURRIR *son esprit des plus saines maximes.* (Acad.) *Ils* NOURRISSENT *leurs cœurs de mille espérances flatteuses.* (Mass.) *C'est le troupeau que je dois* NOURRIR *de la parole de vie.* (Boss.)

— Allaiter : *Une mère qui* NOURRIT *son enfant est doublement sa mère.* (Acad.) *Si les mères* NOURRISSAIENT *les enfants, ils en seraient plus forts, plus vigoureux.* (Buff.)

— *Cette femme ne saurait nourrir d'enfants*, elle les perd tous dès leur bas âge.

— Entretenir d'aliments. *Je l'*AI *vêtu et* NOURRI *pendant dix ans. Il ne* NOURRIT *pas ses domestiques, il leur donne leurs vivres en argent.* NOURRIR *des chevaux, des bestiaux.* (Acad.) *Saint Louis* NOURRIT *des pauvres et des misérables.* (Fléch.) *Selon les différents usages auxquels on destine les chevaux, on les* NOURRIT *différemment.* (Buff.)

. . . . Des monstres cruels
Qu'il *nourrissait* du sang des malheureux mortels. (Rac.)

— Fig. Élever, instruire : *Il faut avoir soin de* NOURRIR *les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur.* (Chateaubr.)

— Prov. *Il nourrit un serpent dans son sein*, il élève, il protége un méchant qui le perdra.

— En parl. d'un pays, d'une terre, d'une profession. Fournir des vivres; procurer de quoi subsister, de quoi vivre : *La Sicile* NOURRISSAIT *Rome. Ces provinces* NOURRISSENT *la capitale.* (Acad.) *La terre* NOURRIT *toujours de ses fruits ceux qui la cultivent.* (Fén.) *Je veux un métier qui me* NOURRISSE, *moi et mes enfants.* (Acad.) *Les hommes adorèrent la terre qui les* NOURRISSAIT. (Mass.)

— Par anal. : *Il n'y a si petit état qui ne puisse* NOURRIR *un grand homme.* (B. de St-P.)

— Entretenir : *Le Romain, comme ses ancêtres, ne fait rien pour vivre, il faut que son sénat ou son prince le* NOURRISSE. (Chateaubr.)

— Prov. : *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*, on peut, en travaillant, gagner de quoi vivre, quelque peu lucrative que soit l'industrie qu'on exerce.

— Produire, porter, renfermer : *L'Afrique* NOURRIT *beaucoup d'animaux féroces. Cette terre* NOURRIT *une race d'hommes forts et courageux. Cette mer* NOURRIT *des poissons voraces.* (Acad.)

— Faire naître, entretenir, faire subsister, faire durer : NOURRIR *la discorde, les troubles.* NOURRIR *la haine, la défiance, dans le cœur de quelqu'un.* NOURRIR *dans son âme une passion malheureuse.* (Acad.) *Pourquoi* NOURRISSONS-*nous les convoitises de nos corps par notre mollesse?* (Boss.) *Former l'homme, c'est* NOURRIR *dans son âme tous les penchants vertueux.* (Dupanl.)

Vous *nourrissez* un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.)
. . . . Ma lâche complaisance
De vos jeux criminels *a nourri* l'insolence. (Boil.)

— Fin. *Nourrir une action*, fournir un supplément de finance au capital d'une action.

— *Nourrir un numéro à la loterie*, mettre sur le même numéro à chaque tirage, en augmentant toujours la mise.

— En parl. des choses, Entretenir : *La bonne terre* NOURRIT *les plantes, les arbres. La pommade* NOURRIT *les cheveux. Le bois* NOURRIT *le feu. On a amené plusieurs ruisseaux pour* NOURRIR *ce canal.* (Acad.)

— Fig. *Les services mutuels* NOURRISSENT *l'amitié. L'étude, la lecture, la conversation des hommes éclairés* NOURRIT *l'esprit.* (Acad.) *La santé réveille les passions, la maladie* NOURRIT *ou les tiédeurs ou les murmures.* (Mass.) *Vous qui vivez dans l'abondance et les délices, ne* NOURRISSEZ *pas dans votre cœur des sentiments de dureté envers les malheureux!* (P. Élisée.)

C'est ce qui redouble et *nourrit* ma fureur. (Boil.)

— Peint. *Nourrir un tableau de couleurs*, mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. ‖ *Nourrir le trait*, éviter la maigreur, la sécheresse.

— Mus. *Nourrir les sons*, les rendre pleins et retentissants, les soutenir pendant leur durée.

— Absol. Être substantiel, nourrissant : *Certains aliments* NOURRISSENT *plus que les autres. Les fruits, les légumes ne* NOURRISSENT *pas autant que la viande. Il y a des aliments qui* NOURRISSENT *trop. Le vin* NOURRIT. (Acad.)

= **Se nourrir**, v. pr. *L'homme* SE NOURRIT *de pain, de viande, de fruits, de légumes, etc. Cet anachorète ne* SE NOURRISSAIT *que de racines sauvages.* (Acad.) *Vêtu simplement, il ne* SE NOURRISSAIT *que de légumes.* (Mass.) *Tous les animaux* SE NOURRISSENT *de végétaux ou d'autres animaux.* (Buff.) *De tous les animaux, ceux qui* SE NOURRISSENT *de chair sont les plus indépendants de l'homme.* (Id.)

— Mor. SE NOURRIR *de vaines doctrines.* SE NOURRIR *d'idées tristes.* (Acad.) SE NOURRIR *de la parole de Dieu.* (Fén.) *Ils* SE NOURRISSENT *d'utiles lectures.* (Bourdal.) *On* SE NOURRIT *des anciens et des modernes; on les presse et on en tire le plus qu'on peut.* (La Br.) *Ils ne* SE NOURRISSENT *que d'un pain de larmes et d'amertume.* (Mass.) *L'intelligence* SE NOURRIT *du passé, comme la foi vit d'avenir.* (St-Aulaire.)

— *Cet enfant se nourrit bien, se nourrit mal*, les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas.

— *Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir*, il est planté dans une terre où il ne trouve pas les sucs convenables et suffisants.

— Mar. *Le ciel se nourrit*, il se charge de nuages qui présagent une tempête.

NOURRISSAGE, n. m. Écon. rur. Soin, manière de nourrir et d'élever les bestiaux : *Le* NOURRISSAGE *des bestiaux.*

NOURRISSANT, part. prés. du v. Nourrir.

NOURRISSANT, ANTE, adj. Qui sustente, qui nourrit beaucoup : *Cette viande contient des sucs bien* NOURRISSANTS. *Ce consommé est fort* NOURRISSANT. *Cela n'est pas assez* NOURRISSANT. (Acad.) *Les arbres étaient chargés de fruits* NOURRISSANTS. (De Tocquev.)

NOURRISSEUR, n. m. Celui qui nourrit des vaches pour faire commerce de leur lait.

NOURRISSON, n. m. Enfant qui est en nourrice : *C'est une bonne nourrice, elle ne manquera pas de* NOURRISSONS. *Elle a rendu son* NOURRISSON. (Acad.)

— Fig. Élève : *Télémaque fut le* NOURRISSON *de Mentor.* (Acad.)

On arracha le maître à ses chers *nourrissons.* (Andr.)

— Poétiq. *Les nourrissons des Muses, du Pinde*, les poëtes : *Je ne suis encore qu'un jeune candidat dans la république des lettres, un* NOURRISSON DES MUSES. (Regn.)

Le *nourrisson du Pinde*, ainsi que le guerrier,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier. (Piron.)

NOURRITURE, n. f. Pron. *nou-ri-tur.* — Aliment; subsistance des hommes et des animaux au moyen des aliments : *Bonne, mauvaise* NOURRITURE. NOURRITURE *succulente, substantielle. Cet arbre, cette racine fournit une* NOURRITURE *facile à digérer. La moindre* NOURRITURE *lui suffit. Il refuse toute* NOURRITURE. *Il meurt faute de* NOURRITURE. (Acad.) *Mandez-moi ce qu'il faut pour la* NOURRITURE *de ces pauvres femmes.* (Boss.) *Le blé est la* NOURRITURE *du plus grand nombre chez tous les peuples de l'Europe.* (J. B. Say.) *La sobriété rend la* NOURRITURE *la plus simple très-agréable.* (Fén.) *Le bon air nourrit et fortifie les organes; et le mauvais air corrompt la meilleure* NOURRITURE. (Dupanl.) *L'herbe et les végétaux suffisent à la* NOURRITURE *du cheval.* (Buff.) *La plus sauvage* NOURRITURE *leur suffisait.* (Volt.)

— Par anal. Humeurs, sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux : *Son bras était amaigri, mais il recommence à prendre* NOURRITURE. *Cet arbre ne prend point de* NOURRITURE. (Acad.)

— Anc. *Stipuler par contrat de mariage tant d'années de* NOURRITURE.

— Dans ce sens, au plur. : *L'on peut compter sûrement sur la dot, le douaire et les conventions, mais faiblement sur les* NOURRITURES. (La Br.)

— Fig. et mor. : *La science est la* NOURRITURE *de l'âme.* (Acad.) *Les faux pasteurs donnent aux âmes une* NOURRITURE *empoisonnée.* (Fléch.) *C'est de cette* NOURRITURE *céleste que l'âme humaine tire toute sa force.* (Fléch.)

Et son feu, dépourvu de sens et de lecture,
S'éteint à chaque pas, faute de *nourriture.* (Boil.)

— Allaitement; action de nourrir un enfant de son lait : *Cette femme a déjà fait plusieurs* NOURRITURES, *en est à sa deuxième, à sa troisième* NOURRITURE. *Cette femme a fait une belle* NOURRITURE. (Ac.)

— Fig. Disciple, celui qu'on a élevé, formé : *Sa chère* NOURRITURE. ‖ Ironiq. : *Vous avez fait là une belle* NOURRITURE. (Acad.) *Un jeune candidat! Un nourrisson des Muses! Que dis-tu à cela, marquis? Les Muses n'ont-elles pas fait une belle* NOURRITURE? (Regn.) ‖ Vieux.

— Prov. *Nourriture passe nature*, la bonne éducation peut corriger un mauvais naturel.

— Agric. *Faire des nourritures*, nourrir, élever du bétail, de la volaille, dans une terre, dans une maison de campagne : *C'est une terre propre à y faire des* NOURRITURES. (Acad.)

— Mar. Grains ou nuages orageux qui couvrent le ciel : *La* NOURRITURE *du temps nous annonce un changement de vent.*

— Techn. Tan et autres substances que les peaux absorbent dans leur préparation : *Ce cuir n'a pas pris assez de* NOURRITURE. *Il faut donner de la* NOURRITURE *à ces peaux en mégie.*

NOUS, pr. pl. de la 1re pers. des 2 g. (*nos*; lat., m. sign.) Pron. *nou.* — Pluriel de *Je, Moi*; il peut être ou sujet, ou compl. direct, ou indirect : *C'est lorsque* NOUS *sommes éloignés de notre pays, que* NOUS *sentons surtout l'instinct qui* NOUS *y attache.* (Chateaubr.)

— Il s'emploie comme *sujet*, et se place avant le verbe, dans les constructions directes.

Nous naissons, nous vivons pour la société. (Volt.)

— Dans les phrases interrogatives, il se place après le verbe : *Partons-*NOUS? *Sommes-*NOUS *sages, nous qui nous confions sans cesse à des espérances qui sont sans cesse trompées?* (Ballanch.)

— Employé comme *compl. direct*, il se met immédiatement avant le verbe : *On* NOUS *observe*; mais s'il est *compl.* d'un impératif, employé sans négation, il se met après le verbe : *Regardez-*NOUS.

Marche, et *suis-nous* du moins où l'honneur *nous* attend. (Boil.)

— Il s'emploie encore comme *compl. indirect* : *Parlez-*NOUS, *disaient les Israélites à Moïse.* (Buff.) *L'amour propre* NOUS *augmente ou* NOUS *diminue les bonnes qualités de nos amis.* (La Rochef.)

— Il peut s'employer dans une même phrase comme sujet et complément direct et indirect : NOUS NOUS *voyons souvent.* NOUS NOUS *parlons tout bas.*

— Par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, *nous* se place quelquefois avant et après le verbe : NOUS *voulons*, NOUS, *que telle chose se fasse.* NOUS *pensons*, NOUS, *que telle chose doit être.* (Acad.)

— Précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, ou l'adjectif, ou l'adverbe dont il est le complément : *Il* PARLE DE NOUS. *Il s'en rapporte* À NOUS. *Il est* POUR NOUS, CONTRE NOUS. *On est content* DE NOUS, *injuste* ENVERS NOUS. *Il n'a rien dit relativement* À NOUS. *Je vous l'avouerai* ENTRE NOUS. (Acad.) ‖ On dit fam. : *Entre* NOUS SOIT *dit.*

— Fam. *Nous autres*, tous tant que nous sommes du même rang, du même parti : *Avec de tels avantages vous n'êtes pas satisfaits; le strict nécessaire nous suffit à* NOUS AUTRES. *Amusez-vous ici,* NOUS AUTRES *nous allons à la promenade.* (Acad.)

— Chancell. *Nous* s'emploie au lieu de *je, moi.* NOUS *avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* NOUS, *président de tel tribunal*..... NOUS, *maire de tel endroit, déclarons*.....

— Un auteur, un orateur le dit quelquefois, en parlant de lui-même : NOUS *le déclarons sans difficulté : oui,* NOUS SOMMES INTOLÉRANT, *non pour les personnes, mais pour les doctrines.* (Lamenn.) *Quoiqu'on* NOUS *menace de toute la sévérité de l'ancienne discipline,* NOUS *vivons en paix dans l'assurance que* NOUS *ne serons point pendu.* (Mme de Sév.)

— Fam. Il s'emploie pour le pronom *Il* ou *Elle* : *On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais* NOUS *sommes opiniâtre,* NOUS *ne voulons pas* NOUS *corriger.* (Acad.)

NOUÛRE, n. f. Vulg. Rachitisme, état d'un enfant noué.

— Hortic. Formation du fruit, après que la fleur est tombée.

— Général. Action de nouer.

NOUVEAU ou **NOUVEL, ELLE**, adj. (*novus*; lat. m. sign.) Pron. *nou-vô.* — *Nouvel* s'emploie avant un nom qui commence par une voyelle ou une *h* muette; *nouveau*, avant une consonne ou une *h* aspirée. — Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. *Un* NOUVEL *ouvrage. Un ouvrage* NOUVEAU. *Vin, blé, fruit* NOUVEAU. *Un* NOUVEAU *harnais. De* NOUVEAUX *hasards.* NOUVEL *armement.* NOUVELLE *invention.* NOUVELLE *découverte. Un objet* NOUVEAU. *N'avez-vous rien, ne savez-vous rien, ne nous direz-vous rien de* NOUVEAU? *Il s'est ouvert une voie* NOUVELLE, *une* NOUVELLE *carrière. Sa franchise parut à la cour une vertu* NOUVELLE. (Acad.) *Rien n'est agréable comme une amitié* NOUVELLE. (B. de S.-P.) *Il paraît plus facile de créer de* NOUVEAUX *propriétaires que de* NOUVEAUX *nobles.* (B. Const.) *Je vois avec quel œil d'envie on regarde l'avancement des hommes* NOUVEAUX. (La Harpe.)

Ma fortune va prendre une face *nouvelle.* (Rac.)
Il faut un *nouveau* culte, il faut de *nouveaux* fers,
Il faut un *nouveau* dieu pour l'aveugle univers. (Volt.)

— Prov. *Tout ce qui est nouveau paraît beau*, il y a un grand charme dans ce qui est nouveau.

— Philol. *Mots nouveaux*, mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore consacrés.

— *Nouveaux livres*, livres autres que ceux qu'on a lus. *Livres nouveaux*, livres qui ont paru depuis peu.

— *Nouvel habit*, habit autre que celui qu'on avait auparavant. ‖ *Habit nouveau*, habit d'une nouvelle mode.

— *Nouveaux docteurs*; ceux qui ont reçu nouvellement le doctorat. ‖ *Docteurs nouveaux*, docteurs qui prêchent une doctrine hétérodoxe.

A de *nouveaux honneurs* vous parvenez à peine,
Qu'à des *honneurs nouveaux* déjà vous prétendez.
(Arnault.)

— *Un homme nouveau*, celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance; le premier de sa race qui se fasse remarquer : *Catilina traitait Cicéron d'inconnu et d'*HOMME NOUVEAU. (Vertot.)

De ces *hommes nouveaux* c'est là l'ambition. (Dest.)

— Mystiq. *Nouvel homme, Homme nouveau*, chrétien régénéré par la grâce.

— *Un nouveau visage*, une personne qu'on n'a pas encore vue : *Je n'aime pas à aller dans cette maison, parce qu'on y voit toujours de* NOUVEAUX VISAGES. (Acad.)

— *Le nouvel an, l'an nouveau*, le commencement de l'année. ‖ *La saison nouvelle*, le printemps. ‖ *La nouvelle lune*, la lune qui commence. ‖ *Le nouveau monde*, l'Amérique, découverte vers la fin du quinzième siècle ‖ *Le nouveau style*, manière de compter dans le calendrier depuis la réforme de Grégoire XIII.

— Fam. *Recommencer sur nouveaux frais*, recommencer entièrement un travail.

— Fig. et mor. Novice, inexpérimenté : *Cet*

homme est bien NOUVEAU *dans son métier, dans son emploi. Cet homme est tout* NOUVEAU *dans le monde, dans les affaires.* (Acad.)

— Qui a de la ressemblance, de la conformité avec telle personne ou telle chose fort connue : *Un* NOUVEAU *César, un* NOUVEL *Alexandre. La terre semblait menacée d'un* NOUVEAU *déluge.* (Acad.) *L'endroit où nous vivons est pour nous une* NOUVELLE *patrie.* (De Maistre.)

— Subst. *Vous aimez le* NOUVEAU. *Souvent on préfère le* NOUVEAU *à l'excellent.* (Acad.)

Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde. (La F.)

= **Nouveau,** adv. Nouvellement : *Du beurre* NOUVEAU *battu. Du vin* NOUVEAU *percé.* (Acad.)

— Employé avec un participe pris substantivement, il est adjectif : *De* NOUVEAUX *mariés. Une* NOUVELLE *mariée. Les* NOUVEAUX *convertis. Il faut fêter la* NOUVELLE *venue.* (Acad.)

Je remarquai tout l'étalage,
Et l'air de ces *nouveaux venus.* (Volt.)

= **De nouveau,** loc. adv. Derechef, encore une fois : *L'espèce humaine, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germera* DE NOUVEAU *et se multipliera sans nombre.* (Buff.) *Il a fallu recommencer tout* DE NOUVEAU *le combat.* (Vertot.)

= **A nouveau,** loc. adv. Comm. Sur un nouveau compte : *Créditer, débiter à* NOUVEAU. (Acad.)

NOUVEAU-NÉ, ÉE, adj. Pron. *nou-vô-né.* — Qui est né depuis peu de temps ; qui vient de naître : *Un enfant* NOUVEAU-NÉ. *Une fille* NOUVEAU-NÉE. (Acad.) *Les enfants* NOUVEAU-NÉS *dorment beaucoup.* (Buff.)

— N. m. *Les* NOUVEAU-NÉS *reçoivent toujours ses premiers soins.* (Vieingt.)

Syn. Nouveau, neuf, récent. *Nouveau* se dit de ce qui vient de paraître pour la première fois ; *neuf*, de ce qui vient d'être fait, et de ce qui n'a point servi ; *récent*, de ce qui vient d'arriver. Un livre *nouveau* ; un habit *neuf* ; un fait *récent*.

NOUVEAU-VENU, n. m. Pron. *nou-vô-vnu.* — Personne nouvellement arrivée. || Pl. *Des* NOUVEAU-VENUS. || V. NOUVEAU, ELLE.

NOUVEAUTÉ, n. f. (*novitas*, lat., m. sign.) Pron. *nou-vô-té.* — Qualité de ce qui est nouveau ; ce qu'il y a de nouveau dans une chose ; chose nouvelle : *La* NOUVEAUTÉ *d'une opinion, d'une découverte. La* NOUVEAUTÉ *du fait me surprend.* (Acad.) *La* NOUVEAUTÉ *de ma situation me rendit immobile.* (Buff.) *On croit que les Français aiment la* NOUVEAUTÉ. (Volt.) *La* NOUVEAUTÉ *a un charme dont nos esprits se défendent mal aisément.* (St-Évrem.)

— Chose nouvelle : *Je n'avais jamais entendu parler de cela, c'est une* NOUVEAUTÉ *pour moi.*

— Fam. *C'est une nouveauté que de vous voir*, se dit à une personne qu'on avait coutume de voir souvent, et qu'il y a longtemps qu'on n'a vue.

— Innovation, introduction d'une doctrine, d'une pratique nouvelle : *Il ne faut introduire qu'avec prudence des* NOUVEAUTÉS *dans un État. Toute* NOUVEAUTÉ *trouve des partisans.* (Acad.) *Je ne connais ni ne fréquente aucun homme qui soit suspect de la moindre* NOUVEAUTÉ. (Rac.) *Au bout de quelques générations, une* NOUVEAUTÉ *hardie se change en usage universel.* (Mign.) *Il détrompe ceux qui le soupçonnaient de favoriser ces* NOUVEAUTÉS. (La Rochef.)

Aimons les *nouveautés* en novateurs prudents. (C. Del.)

— Étoffes nouvelles, de la dernière mode : *On trouve toujours quelque* NOUVEAUTÉ *chez ce marchand. Ce marchand est toujours fourni de* NOUVEAUTÉS. *Cette femme se ruine en* NOUVEAUTÉS. (Acad.)

— *Marchand de nouveautés*, celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes nouvelles ou des livres nouveaux : *Vous trouverez de cette étoffe chez les marchands de* NOUVEAUTÉS. *Cette brochure se trouve chez tous les marchands de* NOUVEAUTÉS. (Acad.)

— *Magasin de nouveautés*, magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, tabletterie, etc.

— Par anal. Livres qui viennent de paraître : *Ce libraire a toujours quelque* NOUVEAUTÉ. *Cet homme veut lire toutes les* NOUVEAUTÉS *qui paraissent.* (Acad.)

— Pièce nouvelle qui a une certaine vogue : *Avez-vous vu la* NOUVEAUTÉ ? (Acad.)

— Il se dit aussi des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur : *Des pois au commencement d'avril, c'est de la* NOUVEAUTÉ, *c'est une* NOUVEAUTÉ.

— Il se dit encore du temps pendant lequel une chose est nouvelle : *Cette mode est encore dans sa* NOUVEAUTÉ. *J'ai vu cette tragédie dans sa* NOUVEAUTÉ. *Les cerises sont encore dans leur* NOUVEAUTÉ. (Acad.)

NOUVELLE, n. f. Premier avis qu'on reçoit d'une chose récemment arrivée : *Bonne, mauvaise, fâcheuse* NOUVELLE. NOUVELLE *importante. Savez-vous quelques* NOUVELLES ? *Il court certaines* NOUVELLES. *Répandre, semer, une* NOUVELLE. *Aimer à débiter des* NOUVELLES. (Acad.) *Une heure après, on apporta la* NOUVELLE *d'une grande bataille gagnée.* (Boss.) *Au milieu de la bataille de Mycale, les Grecs eurent* NOUVELLE *de la victoire de Platée.* (Barthél.)

Quelle *nouvelle*, ô ciel, je vais vous annoncer ! (Rac.)

— *Être à la source des nouvelles*, être sur les lieux où se passent les choses les plus importantes, et où l'on est le plus tôt instruit des événements.

— Par menace : *Vous aurez, vous apprendrez de mes nouvelles*, je me vengerai de vous.

— Par plaisant. *Je sais de vos nouvelles*, je sais de vos aventures secrètes ; je sais certaines particularités que vous m'aviez cachées.

— Fam. *Vous en pouvez dire des nouvelles*, vous êtes mieux instruit de cela que personne. || *J'en puis dire des nouvelles*, je le sais particulièrement.

— *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*, envoyer demander quel est l'état de sa santé.

— *Mandez-moi de vos nouvelles*, écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouverez, ce que vous ferez.

— Fig. et fam. *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour, de l'arbre de Cracovie*, nouvelles fausses, absurdes.

— Anc. *Nouvelles à la main*, espèce de journal qu'on distribuait clandestinement aux abonnés : *Le gouvernement l'avait fait mettre à la Bastille parce qu'il avait distribué des* NOUVELLES À LA MAIN. (Volt.)

— *Recevoir des nouvelles de quelqu'un*, recevoir de ses lettres.

— *On ne sait point de nouvelles, on n'a point de nouvelles de ce pays, de cette armée*, on n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe.

— Fam. *N'avoir ni vent ni nouvelles d'une personne*, n'en point entendre parler, ni savoir ce qu'elle est devenue.

— *Il y a, voici bien des nouvelles*, il est arrivé quelque chose d'important, d'extraordinaire.

— Fam. et absol. *Point de nouvelles*, se dit quand on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'accomplissement d'une promesse : *Il me dit souvent qu'il me payera ; mais pour de l'argent,* POINT DE NOUVELLES. *On a beau heurter à sa porte,* POINT DE NOUVELLES. (Acad.)

— Prov. *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, quand on ne reçoit pas de nouvelles d'une personne, on doit présumer qu'il ne lui est point arrivé de mal.

— Litt. Petit roman ; récit d'aventures : *Une jolie, une charmante* NOUVELLE. NOUVELLE *italienne, espagnole.* NOUVELLE *historique. Les cent* NOUVELLES. (Acad.)

NOUVELLEMENT, adv. Récemment ; depuis peu : *Livre* NOUVELLEMENT *publié. Une maison* NOUVELLEMENT *bâtie. Contrées* NOUVELLEMENT *découvertes. Terres* NOUVELLEMENT *défrichées. Cela est arrivé* NOUVELLEMENT, *tout* NOUVELLEMENT. (Acad.)

NOUVELLETÉ, n. f. Pron. *nou-vèl-té.* — Jurispr. Trouble dans la possession ; entreprise faite sur le possesseur d'un héritage : *Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et* NOUVELLETÉ. (Acad.)

NOUVELLISTE, n. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles, qui aime à les débiter, à les répandre : *Les* NOUVELLISTES *sont crédules.* (Acad.) *Il n'y a point de cabinets si mystérieux où les* NOUVELLISTES *ne prétendent pénétrer.* (Montesq.)

— Anc. Journaliste : *Le talent du* NOUVELLISTE *est le raisonnement creux sur la politique.* (La Br.)

NOVACULE, n. f. Anc. chir. Instrument destiné à l'épilation.

NOVALE, n. f. (*novus*, nouveau ; lat.) Terre nouvellement défrichée, nouvellement mise en valeur : *Il a défriché cette terre et l'a mise en* NOVALE. *Les curés avaient droit de dîme sur les* NOVALES. (Ac.)

— Adjectiv. *Terre* NOVALE. *Dîmes* NOVALES. (Acad.)

— N. f. pl. Dîme que les curés levaient sur les novales : *Les* NOVALES *et les vertes dîmes.* (Acad.)

NOVATEUR, TRICE, n. (*novator*, de *novus*, nouveau ; lat.) Celui, celle qui fait ou qui tente de faire des innovations : *Il y a des* NOVATEURS *en religion, en politique, en philosophie, en grammaire, en orthographe*, etc. *Les néologues, les néographes sont des* NOVATEURS. (Acad.) *Les erreurs des grands* NOVATEURS *ne sont jamais que l'exagération d'une vérité.* (Mign.) *C'était un spectacle étrange de voir les mêmes hommes, tantôt prêcher les innovations, tantôt maudire les* NOVATEURS. (Guizot.)

Oui, sans peine, au travers des sophismes de Claude,
Arnaud, des *novateurs* tu découvres la fraude. (Boil.)

— Adject. *Un esprit* NOVATEUR. *Génie* NOVATEUR. *Tendance* NOVATRICE. (Acad.)

S'il est encor nouveau, c'est qu'il fut *novateur*. (C. Del.)

NOVATION, n. f. Pron. *no-va-cion.* — Jurispr. Changement d'une obligation en une autre : *Il est entendu qu'il n'y a point de* NOVATION *au premier contrat. Sans* NOVATION *d'hypothèques.* (Acad.)

NOVELLES, n. f. pl. (*novus*, nouveau ; lat.) Jurispr. Constitutions de Justinien qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain.

— Au sing. *La* NOVELLE *X. La* NOVELLE *XII*, etc. (Acad.)

NOVEMBRE, n. m. (*november*, m. sign. de *novem*, neuf ; lat.) Onzième mois de l'année civile : *Il est né en* NOVEMBRE. *C'était au mois de* NOVEMBRE. (Acad.)

NOVENAIRE, adj. des 2 g. (*novem*, neuf ; lat.) Pron. *nov-nèr.* — Didact. Qui procède par le nombre neuf : *Série* NOVENAIRE. *Calcul* NOVENAIRE.

NOVICE, n. des 2 g. (*novitius* ; lat., m. sign.) Celui, celle qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession : *Un jeune* NOVICE. *Une jeune* NOVICE. *Prendre l'habit de* NOVICE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ferveur, ardeur de novice*, empressement, ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état : *Il n'est que depuis deux mois en place, aussi il a une* ARDEUR DE NOVICE. (Acad.)

— Mar. Jeune garçon qui n'est pas encore matelot : *Les* NOVICES *commencent, en général, par être mousses.*

— Anc. Jeune homme qui n'était pas encore reçu chevalier.

NOVICE, adj. des 2 g. Qui est nouveau, peu habile, peu exercé en quelque métier, en quelque profession : *Un orateur* NOVICE. *Une chanteuse* NOVICE. *Il est encore bien* NOVICE *dans son métier.* (Acad.) *L'homme arrive* NOVICE *à chaque âge de la vie.* (Chamf.)

— Qui n'a point la connaissance du monde : *Un jeune homme, une jeune personne* NOVICE. (Acad.)

Qu'une femme coquette est facile et crédule !
Mais qu'un amant *novice* est fade et ridicule ! (Dest.)

— *N'être pas novice*, avoir une grande expérience, beaucoup de finesse : *Défiez-vous de lui, il* N'EST PAS NOVICE *en affaires. La femme qu'il a épousée* N'EST PAS NOVICE.

— Par extens. Inhabile, inexpérimenté :

Guillaume, enfant de chœur, prête sa main *novice*. (Boil.)

Jamais aucune main, sur la harpe sonore,
N'a guidé dans ses jeux ma main *novice* encore. (Lam.)

NOVICIAT, n. m. Pron. *no-vi-cia.* — État des novices avant qu'ils fassent profession ; temps pendant lequel ils sont dans cet état : *Les épreuves du* NOVICIAT. *Un long et pénible* NOVICIAT. *L'année du* NOVICIAT. *Faire, achever son* NOVICIAT. *Sortir de* NOVICIAT. (Acad.)

— Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leur année de probation : *Il demeure au* NOVICIAT. *Il est au* NOVICIAT. (Acad.)

— Apprentissage d'un art, d'une profession : *Il a fait son* NOVICIAT *à la guerre sous un excellent général. Il a fait un rude* NOVICIAT *dans sa première campagne.* (Acad.) *C'est un étrange* NOVICIAT *pour une créature comme moi, qui avait passé sa vie dans une parfaite santé.* (Mme de Sév.)

... Son *noviciat* s'est fait sous un armure. (C. Del.)

— Par anal. *Il faut, en Autriche, pour que les innovations réussissent, qu'elles subissent un long* NOVICIAT *d'expériences et d'essais.* (St-Marc-Gir.)

NOVISSIMÈ, adv. (m. lat.) Pron. *no-viss-ci-mé.* — Fam. Tout récemment : *Ce fait est arrivé* NOVISSIMÈ, *tout* NOVISSIMÈ. (Acad.)

NOYADE, n. f. Pron. *noa-iad.* — Action de noyer plusieurs personnes à la fois.

NOYALE ou **NOYALLE,** n. f. (n. de ville.) Pron. *noa-ial.* — Toile de chanvre écru, très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles : NOYALES *rondelettes.* NOYALES *à quatre et six fils.*

NOYAU, n. m. (*nucleus*, de *nux*, noix ; lat.) Pron. *noa-io.* — Bot. Substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, l'abricot, la pêche, etc., et qui contient la semence ou l'amande : *Casser un* NOYAU *pour en avoir l'amande.* (Acad.)

— *Eau de noyau*, liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux.

— Prov. et fig. *Il faut casser le noyau pour en avoir l'amande*, il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité, du profit de quelque chose.

— Fig. et pop. *Il a amassé des noyaux*, il a amassé bien des écus.

— Archit. Toute partie plus ou moins brute et

massive, qui est enveloppée d'un revêtement : *Ce piédestal de marbre a un* NOYAU *de maçonnerie.*

— *Noyau d'escalier*, partie d'un escalier à vis qui est au centre, et sur laquelle porte l'extrémité des marches.

— Sculpt. Ébauche d'une figure de plâtre, etc.

— Techn. Masse de terre à potier, de plâtre, de brique ou de toute autre matière, qui remplit l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion : *Le* NOYAU *d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier*, etc. (Acad.)

— Min. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille pétrifiée.

— Partie dure qui se trouve au centre de certains cailloux. || Partie centrale d'un cristal : *Le cristal se forme par agglomération autour d'un* NOYAU. (E. Renan.)

— Centre d'une montagne : *Le* NOYAU *d'une montagne est composé de différents lits de pierre.* (Buff.)

— Mus. Partie d'un tuyau d'orgue où l'on place l'anche.

— Astr. *Noyau d'une comète*, point lumineux, plus ou moins éclatant, qui s'aperçoit vers le centre d'une comète : *Il est des comètes qui n'ont point de* NOYAU. (Arago.)

— Fig. et mor. Origine, premiers éléments, commencements : *Dix magistrats désignés par le sort ont formé le* NOYAU *de cette compagnie.* (Acad.) *Ce parti avait perdu quelques adhérents et en avait conquis d'autres, mais le* NOYAU *était resté le même.* (N. de Wailly.)

NOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Noyer.

— En parl. des animaux, Qui a subi l'asphyxie par immersion : *Homme* NOYÉ. *Femme* NOYÉE. *Chien* NOYÉ.

— Fig. Inondé : *Ces plages alternativement sèches et* NOYÉES, *où la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées.* (Buff.)

— *Des yeux noyés de larmes*, des yeux remplis de larmes.

— Mar. Il se dit de la batterie d'un navire, quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau par l'effet d'une mauvaise construction ou d'une surcharge.

— Fig. : *Des hommes* NOYÉS *dans les voluptés.* (Mass.)

— *Un homme noyé de dettes*, un homme qui doit plus qu'il n'a de bien.

— Fam. et Absol. *C'est un homme noyé*; il n'a plus de ressources; il est complétement ruiné.

— Fig. NOYÉ *dans son sang et dans celui des soldats qui combattent pour lui, il entend les cris de Télémaque qui s'avance pour le secourir.* (Fén.) *La lune et tous les objets étaient* NOYÉS *dans un brouillard rouge.* (Chateaubr.)

— Subst. *On a perfectionné les moyens de rappeler les* NOYÉS *à la vie. Secours aux* NOYÉS. *Secours pour les* NOYÉS *et les asphyxiés.* (Acad.)

NOYER, n. m. (*noix.*) Pron. *noa-ié.* — Arbre de la famille des Juglandées qui porte les noix : *Gros, vieux* NOYER. *Une allée de* NOYERS. *Planter des* NOYERS. *Battre un* NOYER *pour en faire tomber les noix. Bois, racine de* NOYER.

— Bois de noyer : *Une commode de* NOYER, *un lit, une table de* NOYER. *Une grande table de* NOYER *à douze colonnes ou piliers tournés.* (Mol.)

NOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*necare*, tuer; lat.) Pron. *noa-ié.* (*Je noie, nous noyons, ils noient; je noyais, nous noyions; je noyai, nous noyâmes; je noierai, nous noierons; je noierais, nous noierions; noie, noyons; que je noie, que nous noyions; que je noyasse, que nous noyassions; noyant, noyé, noyée.*) Faire périr par immersion; suffoquer dans l'eau ou dans quelque autre liquide : NOYER *un homme, un chien. Il le jeta dans l'eau et le* NOYA. (Acad.)

Quoi ! pour *noyer* les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux ! (Del.)

— Fig. :

Noyons-le dans son sang justement répandu. (Boil.)

— Prov. et fig. *Qui veut noyer son chien dit qu'il a la gale*, on ne manque point de prétexte quand on veut perdre quelqu'un.

Qui veut *noyer son chien l'accuse de la rage.* (Rac.)

— Fig. *Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de phrases*, s'exprimer avec diffusion, affaiblir sa pensée en prodiguant inutilement les mots.

— Fig. et fam. *Noyer son chagrin dans le vin, son souci dans les pots*, dissiper son chagrin, en perdre le souvenir en buvant beaucoup :

Aux noces d'un tyran, tout un peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots. (La Font.)

— *Noyer sa raison dans le vin*, perdre la raison à force de boire.

— Inonder : *Les pluies* ONT NOYÉ *la campagne. Le déluge* NOYA *toute la terre. Les écluses qu'on lâcha* NOYÈRENT *deux lieues de pays.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Noyer son vin d'eau*, mettre trop d'eau dans son vin.

— J. de boule, *Noyer une boule*, la pousser de manière qu'elle dépasse une certaine ligne qui est au delà du but : *Il* A NOYÉ *la boule de celui qui a joué avant lui.*

— Peint. *Noyer les couleurs*, en mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, en sorte qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres.

— *Noyer les poudres*, introduire de l'eau dans une poudrière ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment, pour prévenir une explosion.

— Fig. et fam. *Noyer quelqu'un*, le perdre, le ruiner :

Pour achever l'affaire,
Achevons de brouiller et de *noyer* Valère. (Gresset.)

= **Se noyer**, v. pron. Perdre la vie, suffoquer dans l'eau ou dans un autre liquide : *Il* S'EST NOYÉ *dans la rivière. Il tomba dans une cuve de vin et* SE NOYA. *Les mouches* SE NOIENT *dans le lait, dans l'huile.* (Acad.)

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
C'est une femme qui *se noie.* (La Font.)

— Prov. *Être malheureux comme un chien qui se noie*, être très-malheureux.

— Nager dans quelque liquide :

. . . . Deux assiettes,
L'une de champignons avec des ris de veau,
Et l'autre de pois verts qui *se noyaient* dans l'eau.

— Fig. en parl. d'un auteur, Entrer dans des détails superflus ou étrangers à son sujet : *Il* SE NOIE *dans les détails, et n'a ni méthode ni critique.* (Chateaubr.)

— Fig. *Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin*, faire excès de débauche, de plaisirs, de vin.

— *Se noyer dans les larmes*, pleurer excessivement :

Tandis que dans les pleurs moi seule *je me noie.* (Rac.)

— *Se noyer dans le sang*, commettre d'horribles cruautés.

Longtemps, *dans notre sang*, Sylla *s'était noyé.* (Volt.)

— Prov. *Il se noierait dans son crachat*, se dit d'un homme malhabile et malheureux.

— Prov. *Il se prend à tout comme un homme qui se noie*, il se sert de tout ce qu'il peut pour se tirer d'affaire, pour sortir d'embarras.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui se noie*, il se perd, il se ruine.

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie;
Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on *se noie.* (Boil.)

— J. de boule, Pousser sa boule plus loin que la ligne marquée au delà du but : *Il a trop poussé sa boule et* S'EST NOYÉ. (Acad.)

NOYON, n. m. Pron. *noa-ion.* — Ligne qui borne le jeu de boules, et au delà de laquelle une boule est noyée.

NOYURE, n. f. Pron. *noa-iur.* — Technol. Trou en entonnoir, dans lequel on loge la tête d'un vis. || Creux au devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NU, NUE, adj. (*nudus*, lat.; m. sign.) Qui n'est point couvert, point vêtu : *Un enfant* NU. *Une fille toute* NUE. *Il l'a dépouillé et l'a mis tout* NU. *Les sauvages vont tout* NUS. *Il lui parle tête* NUE. *Il allait pieds* NUS, *les bras* NUS, *les jambes* NUES. (Acad.)

Quand on est las de vivre on combat tête *nue.* (C. Del.)

Saint Louis suivait pieds NUS *l'étendard de la sainte croix.* (Fléch.) *Les jeunes filles des sauvages sont chastes quoique* NUES, *parce que leur cœur est pur.* (Bern. de St.-P.) *Je fis une figure toute* NUE *comme la mienne.* (Lesage.) *Pour connaître et bien juger la vraie grandeur de l'homme, il faudrait le voir tout* NU. (Mol.)

— Fig. Pauvre, dénué : *On considère peu dans le monde la vertu toute* NUE. (St-Évrém.) *Je me trouve toute* NUE, *toute seule, de ne pas vous avoir.* (Mme de Sév.) *Tous les hommes sont nés* NUS *et pauvres, tous sujets aux misères de la vie.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Un va-nu-pieds*, un gueux, un misérable.

— *Être nu en chemise*, n'avoir que sa chemise.

— Fam. *Être tout nu*, n'être pas vêtu convenablement, ou comme l'exigerait la saison ou la bienséance.

— Fig. *Il est arrivé, je l'ai pris tout nu*, se dit d'un homme qu'on a retiré du dénûment.

— Prov. *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu*, s'enfuir en toute hâte, sans avoir le temps de s'habiller.

— Phys. *Observer quelque chose à l'œil nu*, l'examiner sans lunette, sans microscope.

— Man. Il se dit d'un cheval sans selle ni bride : *Ce cheval tout* NU *me coûte mille francs.*

— Par extens. Qui n'a pas l'enveloppe, la couverture qu'il devrait avoir.

— *Épée nue*, épée hors du fourreau. || *Muraille nue*, une muraille sans boiserie ni tenture. || *Une maison nue*, une maison dépourvue de meubles. || *Les arbres sont nus en hiver*, ils sont dépouillés de leur feuillage.

— Qui manque des ornements convenables : *Vous ne voulez ni dentelles, ni rubans, ni ganse sur cette robe, ce sera bien* NU. *Il n'y a pas d'ornement à la bordure de ce tableau, elle est trop* NUE. *La façade de cet édifice est trop* NUE. (Acad.)

— *Pays nu*, pays sans arbres, sans verdure.

— Par anal : *Les deux bords de la source sont* NUS, *arides, escarpés, sans ombrage.* (Marm.)

— Fig. et mor. Dénué d'ornements, trop simple : *La vérité a besoin d'ornements; toute* NUE, *elle risque de déplaire. Cette composition est bien* NUE, *il faudrait l'enrichir de quelques détails.* (Acad.) *Le vulgaire, qui respecte des erreurs mystérieuses, mépriserait des vérités toutes* NUES. (St-Évrem.)

Une morale *nue* apporte de l'ennui;
Le conte fait passer la morale avec lui. (La F.)
L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop *nue;*
L'autre a peur de ramper, il se perd dans la *nue.* (Boil.)

— Particul. Qui est sans fard, sans déguisement : *C'est la vérité toute* NUE. *Il lui a montré son âme toute* NUE.

— Jurispr. *Nue propriété*, propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit.

= **Nu**, n. m. Peint. et sculpt. Figure ou partie de figure qui n'est pas drapée : LE NU *de cette figure n'est pas correct. Cet artiste est faible, quand il traite le* NU. *De beaux* NUS. (Acad.) *Le* NU *doit être motivé en peinture.* (Kératry.) *Ces figures sont bien dessinées, la draperie suit bien* LE NU. *Cette draperie accuse bien le* NU. (Acad.) *Même sous les plis flottants d'une draperie, il faut qu'on sente toujours les lignes du* NU. (Ste-Beuve.)

— Par anal. *La prose accuse le* NU *de la pensée; il n'est pas permis d'être faible avec elle.* (Rivarol.)

— Archit. Absence d'ornements : *Il y a trop de* NU *dans cette décoration.* (Acad.)

— Constr. *Le nu du mur*, la partie du mur qui est plane, sans ressaut, sans ornements qui excèdent.

— Mystiq. *Les nus*, les pauvres : *C'est une œuvre de miséricorde que de vêtir* LES NUS. (Acad.)

= **A nu**, loc. adv. A découvert : *Toucher le corps* À NU, *un bras* À NU.

— *Monter un cheval* À NU, le monter sans selle.

— Fig. *Découvrir, faire voir son cœur à nu*, ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur :

. . . . Je me propose
Librement te *montrer à nu* mes passions. (Régnier.)

= **Gramm.** *Nu* est invariable toutes les fois qu'il précède un nom employé sans article : *Il était* NU-TÊTE *et* NU-JAMBES, *les pieds chaussés de petites sandales.* (Volt.) *Diogène marchait* NU-PIEDS *et couchait dans un tonneau.* (De Ségur.)

— Mais si l'adjectif, placé avant le nom, est accompagné d'un déterminatif, il prend le genre et le nombre du nom : *Toute* NUE, LA *vérité risque de déplaire.* (Acad.)

— *Nu*, placé après le nom, suit toujours la règle générale de concordance : *Accoutumez vos enfants à demeurer, été et hiver, jour et nuit, toujours tête* NUE. (J.-J. Rouss.) *Vous seriez étonné de l'adresse et de la rapidité avec lesquelles ces gens-ci courent, pieds* NUS, *sur les pointes de rochers.* (Bertin.) *Le goût des Égyptiens leur fit aimer la solidité et la régularité* TOUTE NUE. (Boss.)

NUAGE, n. m. (*nubes*, lat., m. sign.) Pron. *nu-aj.* — Amas de vapeurs élevées dans l'air et qui se résolvent ordinairement en pluie : *Le ciel est couvert de* NUAGES, *de* NUAGES *épais. Le vent chasse, dissipe les* NUAGES. *Le soleil perce le* NUAGE. (Acad.) *Sous un ciel toujours couvert d'épais* NUAGES *où la clarté du jour pénètre avec peine, s'élèvent de vastes et antiques forêts.* (Lacép.)

D'un souffle l'aquilon écarte les *nuages.* (Rac.)
Cieux, obscurcissez-vous de *nuages* épais. (C. Del.)

— Fig. *Se perdre dans les nuages*, rendre avec emphase des idées obscures, inintelligibles.

— Fig. Tout ce qui offusque la vue, qui empêche de voir clairement les objets : *Il a un* NUAGE *devant les yeux. Un* NUAGE *de fumée.* (Acad.) *Nous partons : un* NUAGE *de poussière vole et couvre le ciel.* (Fén.)

Des *nuages* de traits ont obscurci les airs. (Delille.)

— *Un* NUAGE *s'élève entre le monde et moi.* (Fléch.)

— Fig. *Ne voir qu'à travers un nuage*, voir d'une manière confuse; ne pas distinguer :

... Je ne vois plus qu'à travers un *nuage*
Et le ciel et l'époux que ma présence outrage. (Rac.)

— Fig. et mor. Difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit, et qui obscurcissent pour nous la vérité; passions qui nous aveuglent : *La vérité dissipe les* NUAGES *de l'erreur. En cette vie nous ne voyons la plupart des choses qu'au travers d'un* NUAGE. *Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des* NUAGES *dans notre esprit.* (Acad.) *Des lumières successives dissipèrent une partie des* NUAGES *dont il était environné.* (Fléch.)

Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un *nuage* épais toujours embarrassées. (Boil.)

— Fig. Tristesse, chagrin, mauvaise humeur : *Aucun* NUAGE *ne trouble la sérénité de son âme. Un* NUAGE *de tristesse s'est répandu sur son front. Ne boudez plus, chassez ce* NUAGE. (Acad.)

Puis-je savoir quel trouble a formé ce *nuage ?* (Rac.)

— Soupçons qui s'élèvent sur la conduite de quelqu'un; incertitudes répandues sur sa réputation; brouillerie : *Il dissipa par des explications franches les* NUAGES *qui s'étaient élevés sur sa conduite. Leur querelle n'a point duré, ce n'était qu'un* NUAGE. *Tous les jours de leur union ont été sans* NUAGE. *Nous les verrons réconciliés, il ne reste plus entre eux que de légers* NUAGES. (Acad.) *Les* NUAGES *qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés.* (Boss.)

Faut-il qu'à vos yeux seuls un *nuage* odieux
Dérobe sa vertu, qui brille à tous les yeux ? (Rac.)

— Fig Troubles, agitations, discordes : *Il dissipait d'un regard les* NUAGES *qui s'élevaient dans les régions inférieures de son royaume.* (Fléch.)

Quelle main salutaire a chassé le *nuage ?* (Rac.)

— Méd. Substance légère et blanchâtre qui nage quelquefois dans l'urine.

— Blas. Pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes ou sinuosités.

NUAGÉ, ÉE, adj. Qui offre des dessins représentant des nuages.

— Blas. Il se dit des pièces représentées avec des ondes ou sinuosités : *Bande, fasce* NUAGÉE.

NUAGEUX, EUSE, adj. Couvert, entouré de nuages : *Un ciel* NUAGEUX.

De Leucate bientôt les sommets *nuageux*,
Chers malgré leurs dangers, de loin nous apparaissent.
(Delille.)

— Techn. *Pierre nuageuse*, pierre précieuse dont la transparence est ternie en quelques endroits.

NUAISON, n. f. (*nuage.*) Pron. *nu-è-zon.* — Mar. Durée prolongée d'un même temps ou d'un même vent.

NUANCE, n. f. (*nuto*, je change; lat.) Pron. *nuanss.* — Chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres : *La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de* NUANCES. *Le mélange de plusieurs couleurs produit des* NUANCES *variées à l'infini. Les* NUANCES *par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière sont insensibles.* (Acad.)

— Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble : NUANCE *douce, rude. Les* NUANCES *de cette garniture ne sont pas bien assorties.* (Acad.)

— Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre : *Les* NUANCES *qui distinguent les synonymes entre eux. Il y a entre ces deux idées une* NUANCES *difficile à saisir, à discerner, à distinguer. La* NUANCE *qui sépare ces deux opinions est légère.* (Acad.) *Ce sont des* NUANCES *délicates que les connaisseurs aperçoivent.* (Volt.) *L'axis paraît faire une* NUANCE *intermédiaire entre le daim et le cerf.* (Buff.)

NUANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Nuancer : *Couleurs habilement, heureusement* NUANCÉES. (Acad.) *Tous les oiseaux des climats les plus chauds brillent à nos yeux des plus vives couleurs, au lieu que, dans les pays tempérés, les teintes sont plus faibles, plus* NUANCÉES, *plus douces.* (Buff.)

— Substantiv. *L'heureux* NUANCÉ *des couleurs.* (Ch. Dupin.)

NUANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*nuance.*) Pron. *nu-an-cé.* — Le *c* du rad. *nuanc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o : nous nuançons, il nuança*, etc. — Disposer, assortir des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur par la progression de l'obscur au clair, ou du clair à l'obscur : NUANCER *des couleurs.*

— Fig. *Cet auteur sait bien* NUANCER *les caractères de ses personnages.* (Acad.)

= **Se nuancer**, v. pron. Prendre une nuance : *Dans tous les animaux détenus en domesticité, ou retenus en captivité, les couleurs naturelles ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader,* SE NUANCER, *se radoucir.* (Buff.)

NUBÉCULE, n. f. (*nubecula*, de *nubes*, nuage; lat.) Méd. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard; Petite tache sur la cornée transparente.

NUBILE, adj. des 2 g. (*nubilis*, de *nubere*, se marier; lat.) Qui est en âge d'être marié : *D'après le Code civil, les filles sont* NUBILES *à seize ans, et les garçons à dix-huit.* (Acad.)

On sait que vous avez deux filles très-*nubiles*. (Dest.)

— *Age nubile*, âge où l'on peut se marier.

NUBILITÉ, n. f. (*nubilitas*, m. sign.; lat.) État d'une personne nubile; âge nubile.

NUCIFRAGE, n. m. (*nux*, *nucis*, noix, et *frangere*, briser; lat.) Zool. Le gros-bec.

NUCULAIRE, adj. des 2 g. (*nux*, *nucis*, noix; lat.) Bot. Qui renferme une amande : *Enveloppe* NUCULAIRE.

NUCULE, n. f. Zool. Coquille bivalve.

NUDIBRANCHES, n. m. pl. (*nudus*, nu; lat., βραγχία, branchies; gr.) Zool. Ordre de Mollusques comprenant ceux qui ont les branchies à nu sur quelque partie du dos.

NUDICAUDE, adj. des 2 g. (*nudus*, nu; *cauda*, queue; lat.) Zool. Qui a la queue sans poils.

NUDICOLLES, n. m. pl. (*nudus*, nu; *collum*, cou; lat.) Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Rapaces, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu.

NUDIPEDE, adj. des 2 g. (*nudus*, nu; *pes*, pied; lat.) Qui a les pattes sans poils ni plumes.

— N. m. pl. Famille de l'ordre des Gallinacés, comprenant les oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes.

NUDITÉ, n. f. (*nuditas*; lat. m. sign.) État d'une personne qui est nue : *Ils le laissèrent dans la plus complète* NUDITÉ. *La charité ordonne de couvrir, de revêtir la* NUDITÉ *du pauvre.* (Acad.)

— Parties du corps que la pudeur oblige de cacher : *Couvrir, voiler, cacher sa* NUDITÉ. *Les sauvages n'ont pas honte de leur* NUDITÉ. (Acad.)

Elle fait des tableaux couvrir les *nudités*. (Mol.)
Il y avait là une Sabine décolletée qui...: Fi! Ces NUDITÉS *sont scandaleuses pour la jeunesse.* (Régnard.)

— B.-Arts. Parties nues d'une figure : *Cet artiste se plaît à faire des* NUDITÉS. (Acad.)

— Fig. et poétiq. *La triste* NUDITÉ *des forêts, des rochers.* (Acad.) *Un petit nombre de fermes délabrées se montrent sur la* NUDITÉ *des champs.* (Chateaub.)

NUE, n. f. (*nubes*; lat.) Nuage : NUE *lumineuse, épaisse. Le soleil perce la* NUE. *L'éclair qui sort de la* NUE. *Cet oiseau fend les* NUES. (Acad.) *On apercevait des montagnes qui se perdaient dans les* NUES. (Fén.) *Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux* NUES. (Boss.)

. . . . Mille cloches émues
D'un funèbre concert font retentir les *nues*. (Boil.)

— Fig. *Porter, élever une personne, une action aux nues, jusqu'aux nues*, la louer excessivement.

— Fig. *Cette pièce a été aux nues*, cette pièce de théâtre a obtenu un très-grand succès.

Vivat ! ce soir je *vais aux nues*. (C. Del.)

— Fig. *Se perdre dans les nues*, s'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres et perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite ou la chose qu'on a entrepris de prouver : *A force de vouloir s'élever, il* SE PERD DANS LES NUES. (Acad.) *Toutes les fois qu'on veut se guinder au-dessus des* NUES, *on s'y perd.* (Boss.)

L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop *nue ;*
L'autre a peur de ramper, et *se perd dans la nue*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Faire sauter quelqu'un aux nues*, l'impatienter, l'irriter : *Ne lui dites pas cela, vous le* FERIEZ SAUTER *aux* NUES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Tomber des nues*, être extrêmement surpris : *Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, il me semble que je* TOMBE DES NUES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il semble tomber des nues*, se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé.

— Arriver soudainement, sans être attendu : *Nous ne vous attendions pas, et vous* ÊTES *pour nous* TOMBÉ DES NUES. (Regn.)

— Fig. et fam. *Il est tombé des nues*, il n'est connu ni avoué de personne.

NUÉ, ÉE, part. pass. du v. Nuer : *Cela est bien* NUÉ.

Un arc-en-ciel *nué* de cent sortes de soies. (La Font.)

NUÉE, n. f. (*nubes*, nuage; lat.) Pron. *nu-é.* — Gros nuage, épais et sombre : *Il pleuvra furieusement à l'endroit où cette* NUÉE *crèvera. Il faut laisser passer la* NUÉE. (Acad.) *Ces montagnes sont surmontées de hauts pitons, autour desquels se rassemblent sans cesse des* NUÉES *pluvieuses.* (B. de St-P.)

— Fig. Entreprise, complot, vengeance qui se prépare et qui est sur le point d'éclater : *La* NUÉE *se forme. Qui sait où la* NUÉE *crèvera ? L'ennemi menaçait plusieurs provinces; la* NUÉE *a crevé sur le point où l'on était le moins en défense.* (Acad.)

— Multitude, grande quantité : *Un volcan vomit des* NUÉES *de cendres et de pierres.* (Buff.) *Il vint une* NUÉE *de barbares qui désolèrent tout le pays. Il est tombé chez lui une* NUÉE *de parents qui le grugent.* (Acad.) *Ici, quelle* NUÉE *de témoins !* (Mass.) *Des* NUÉES *de papillons, peints de diverses couleurs, volent sans bruit sur les fleurs.* (B. de St-P.) *Une* NUÉE *de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants.* (Fén.) *Une innombrable* NUÉE *de rhéteurs et de philosophes élevaient alors de toutes parts des écoles.* (Lam.)

NUEMENT, adv. V. NUMENT.

NUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*mutare*, changer; lat.) Pron. *nu-é.* — Il prend le tréma à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du sing. : *nous nuïons; vous nuïez;* — Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur par la progression du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair : NUER *les couleurs.* (Acad.)

— Absol. : *Cet ouvrier sait bien* NUER. (Acad.)

NUIRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (*nocere*; lat., m. sign.) Pron. *nuir.* (*Je nuis, nous nuisons; je nuisais, nous nuisions; je nuisis, nous nuisîmes; je nuirai, nous nuirons; je nuirais, nous nuirions; nuis, nuisons, nuisez; que je nuise, que nous nuisions; que je nuisisse, que nous nuisissions; nuisant; nui,* inv.) Faire tort, porter préjudice; faire obstacle, incommoder : *Cet homme cherche à vous* NUIRE. *Il vous* NUIRA. *Il n'a pas l'intention, le dessein, les moyens, le pouvoir de vous* NUIRE. *Cette boisson, cet aliment* NUIT *à la santé. Cette affaire à* NUI *à sa réputation, à sa fortune. Personne ne m'aide, et tout le monde me* NUIT. (Acad.) *Tout zèle qui cherche à* NUIRE, *doit être suspect aux grands.* (Mass.) *Dans l'univers physique le mal concourt au bien, et rien ne* NUIT *à la nature.* (Buff.) *C'est lorsque les fruits ne sont pas mûrs qu'ils peuvent* NUIRE *aux enfants.* (Bern. de St-P.)

Tout m'afflige et me *nuit*, et conspire à me *nuire*. (Rac.)

— Fam. *Ne pas nuire*, servir, être utile : *Je* NE *lui* NUIRAI PAS *à obtenir ce qu'il sollicite. Cela ne* NUIRA *pas dans notre affaire.* (Acad.)

— Impersonnell. : IL *ne* NUIT *pas d'avoir étudié, d'avoir voyagé.* (Acad.)

— Prov. *Abondance de bien*, ou *de biens ne nuit pas. Surabondance de droit ne nuit pas. Ce qui nuit à l'un sert à l'autre.*

— *Trop parler nuit*, il faut être discret.

= **Se nuire**, v. pr. Se faire du tort : *Il* S'EST NUI *dans mon esprit par son ton louangeur.* (Acad.) *En le haïssant,* VOUS VOUS NUISEZ *plus à vous-même que toute sa malignité n'a su vous nuire.* (Mass.)

— Se faire tort mutuellement : *Ils ont tenté tous les moyens de* SE NUIRE *l'un à l'autre.* (Acad.) *On* SE NUIT *réciproquement à la cour avec plus de finesse et d'habileté que parmi le peuple.* (La Br.)

NUISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *nui-zibl.* — Dommageable, qui nuit : *Tout excès est* NUISIBLE. (Acad.) *Les animaux* NUISIBLES *sont en bien plus grand nombre que les animaux utiles.* (Buff.) *Il n'y a rien de plus* NUISIBLE, *à la cour, que d'abandonner son cœur à des mouvements d'impatience et de dépit.* (La Br.) *Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou* NUISIBLE *ou inutile.* (Mass.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép. *à* : *Jamais, disent les philosophes, la vérité n'est* NUISIBLE AUX *hommes.* (J. J. Rouss.)

NUIT, n. f. (νύξ; gr. m. sign.) Pron. *nui.* — Espace de temps pendant lequel le soleil est sous notre horizon : NUIT *claire, obscure, profonde.* NUIT *close. A la* NUIT *tombante. Il est* NUIT *noire. Il fait* NUIT. *La* NUIT *de Noël. La* NUIT *du dimanche au lundi. Sous les pôles la* NUIT *dure six mois. Veiller toutes les* NUITS. *La* NUIT *est faite pour dormir. Les oiseaux de* NUIT. *La* NUIT *est bien longue à qui ne dort pas.* (Acad.) *A la* NUIT *qu'il fallut passer en présence de l'ennemi, le duc d'Enghien reposa le dernier.* (Boss.) *Il est des infortunés qui ne passent que des jours de deuil et des* NUITS *laborieuses sur la terre.* (Mass.)

O que la *nuit* est longue à la douleur qui veille ! (C. Del.)

— *Bonnet de nuit*, bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. || *Chemise de nuit*, chemise qu'on met en se couchant. || *Table de nuit*, table que l'on met auprès du lit pour divers besoins. || *Sac de nuit*, sac où l'on emporte ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit.

— *Nuit blanche*, nuit qu'on passe sans dormir.

— *Bon soir et bonne nuit; je vous souhaite une bonne nuit*, se dit quand on prend, le soir, congé d'un ami.

— Absol. *Passer la nuit*, veiller hors de son lit : *Voilà cinq* NUITS QUE JE PASSE *auprès du malade.*

— *Ce malade ne passera pas la nuit*, il mourra dans la nuit.

— *Passer la nuit à jouer, à boire, à étudier*, jouer, boire, etc., pendant toute la nuit.

— *Passer une bonne nuit*, bien dormir dans son lit. || *Passer une mauvaise nuit, bien passer, mal passer la nuit*, être agité ou souffrant; peu dormir. || Dans le m. sens. *Avoir eu une bonne, une mauvaise nuit.*

— Prov. *La nuit porte conseil*, il faut se donner le temps de réfléchir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre un parti dans une affaire grave.

— *Faire de la nuit le jour, et du jour la nuit*, consacrer la nuit aux divertissements, ou au travail, et le jour au sommeil.

— Vén. *Faire sa nuit dans un lieu*, y repaître et s'y reposer; il se dit particul. du cerf qui sort des demeures à la fin du jour, et va aux gagnages, où il reste jusqu'au lendemain matin.

— Mar. *La nuit se fait*, le jour tombe, l'obscurité devient complète.

— Prov. et fig. *La nuit tous chats sont gris*, la nuit, il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui on parle. Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence entre une personne laide et une belle personne.

— Poétiq. *L'astre des nuits*, la lune. || *Les feux, les flambeaux de la nuit*, les étoiles.

Et du *flambeau des nuits* la lumière incertaine
Brillait en tremblant sur les mers. (La Font.)

— *La courrière de la nuit, des nuits*, la lune

Des *nuits* l'inégale *courrière*
S'éloigne et pâlit à nos yeux. (Bernis.)

— Fig. *La nuit des temps*, les temps reculés dont la mémoire est effacée : *L'origine de cet usage se perd dans la* NUIT DES TEMPS. (Acad.)

— *La nuit du tombeau, l'éternelle nuit*, la mort :

Dans la *nuit du tombeau* j'enfermerai ma honte. (Rac.)

— *La nuit infernale*, le séjour des ombres, des morts :

Où me cacher? Fuyons dans la *nuit infernale*. (Rac.)

— *La nuit de l'ignorance*, des époques où l'on était privé de connaissances, de lumières : *La* NUIT DE L'IGNORANCE *couvrait alors tout l'Occident. Le flambeau des lettres a dissipé la* NUIT DE L'IGNORANCE. (Acad.)

— Absol. et poétiq. Il se dit dans le m. sens :

L'homme ne sortit plus de son épaisse *nuit*. (Boil.)

— Peint. *Effet de nuit*, tableau représentant une scène de nuit éclairée par une lumière artificielle ou seulement par la faible lueur que l'atmosphère conserve durant la nuit.

= **Nuit et jour; Jour et nuit**, loc. adv. Sans cesse : *Il travaille* NUIT ET JOUR *à leur donner de fidèles ouvriers.* (Boss.) *Le cheval mange* NUIT ET JOUR. (Buff.)

A l'observer *jour et nuit* je m'attache. (Rac.)

= **Ni jour ni nuit**, loc. adv. En aucun moment : *Jamais il n'a de repos* NI JOUR NI NUIT. (Acad.)

= **De nuit**, loc. adv. Pendant la nuit : *Psyché jugea à propos de ne voyager que* DE NUIT. (La F.) *Nous ne pûmes entrer que* DE NUIT *dans le port d'Alexandrie.* (Chateaubr.)

NUITAMMENT, adv. (*nuit.*) Pron. *nui-ta-man.* — De nuit : *S'en aller* NUITAMMENT. (Acad.) *Le mariage fut célébré* NUITAMMENT *par l'archevêque de Paris.* (Lam.) *Ils ne commirent pas la plus légère indiscrétion sur ce qui se passait* NUITAMMENT *chez eux.* (H. de Balz.)

— Jurispr. crim. Il se dit surtout d'un vol ou de quelque mauvaise action faite de nuit : *Un assassinat, un vol commis* NUITAMMENT. *Enterrer quelqu'un* NUITAMMENT *après l'avoir tué.* (Acad.)

NUITÉE, n. f. (*nuit.*) Espace d'une nuit.

— Travail exécuté pendant les nuits : *On a fait travailler les peintres trois nuits durant, et on leur a payé tout par* NUITÉE. (Acad.)

— Ce qu'on paye, par nuit, en certains endroits, pour le gîte et pour la dépense : *Dans cette hôtellerie, on paye tant par* NUITÉE. (Acad.)

NUL, ULLE, adj. (*nullus*; lat., m. sign.) Aucun, pas un : NUL *homme vivant. Il n'a* NULLE *exactitude. Il n'a* NULLE *connaissance. Cela est frivole et de* NULLE *conséquence.* (Acad.) NUL *fleuve ne les arrête,* NULLE *forteresse ne les effraye.* (Boss.) *Elle ne prend* NULLE *part à la guerre ni à la paix des nations.* (Fléch.) *L'homme ne trouve* NULLE *part son bonheur sur la terre.* (Mass.)

Nulle paix pour l'impie; il la cherche, elle fuit. (Rac.)

— Qui est sans valeur, sans force, sans effet : *Cette observation est* NULLE. *Si vous manquez à une seule de nos conventions, marché* NUL. (Acad.) *Coup* NUL.

— *Son crédit, son talent est nul*, il n'a point de crédit, point de talent.

— Il se dit des actes illégaux, qui sont comme s'ils n'étaient pas : *Ce testament est* NUL *dans le fond et dans la forme. L'arrêt le déclare* NUL, *de* NUL *effet, de* NULLE *valeur. Cela est* NUL, *et de toute nullité.* (Acad.)

— *C'est un homme nul*, c'est un homme sans mérite, qui n'est bon à rien. || *C'est un homme* NUL *dans sa compagnie*, c'est un homme qui n'a, dans sa compagnie, ni autorité ni considération. (Acad.)

— Absol. Aucun homme, personne : NUL *n'est exempt de mourir.* NUL *n'en sera excepté.* (Acad.) NUL *presque de tous ceux qui m'écoutent n'est content de sa fortune.* (Mass.) NUL *n'a jamais douté de sa bonne foi.* (Boss.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère. (Volt.)
Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femme. (Boil.)

= **Gramm.** *Nul*, contraction de *ne ullus* (pas même un), a une valeur essentiellement négative; on l'emploie le plus ordinairement au singulier : NUL *fleuve ne les arrête,* NULLE *forteresse ne les effraye.* (Boss.) *Elle n'a* NULLE *part à la guerre ni à la paix.* (Fléch.) NULLE *route,* NULLE *communication,* NUL *vestige d'intelligence dans ces lieux sauvages.* (Buff.)

Du sort de cet enfant on n'a donc *nulle* trace? (Rac.)

— L'emploi du pluriel peut quelquefois être exigé par le sens, comme dans cette phrase : *Parmi eux* (les Chinois) NULLES DIFFÉRENTES MANIÈRES *de compter,* NULLES CHRONOLOGIES *qui se contredisent.* (Volt.) L'idée d'opposition entraîne forcément ici le pluriel.

— On trouve dans quelques écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle, cet adjectif joint à un nom pluriel, sans qu'il résulte du sens aucune idée d'opposition : *Il n'y a* NULS VICES *extérieurs et* NULS DÉFAUTS *qui ne soient aperçus des enfants.* (La Br.) NULLES ACTIONS *remarquables,* NULS HOMMES *dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée.* (J.-J. Rouss.)

— Mais le sens négatif de cet adjectif ne permet de l'employer au pluriel que lorsqu'il a un nom qui n'a pas de singulier ou qui a au pluriel une acception particulière, comme dans les phrases suivantes : *On n'a épargné* NULS *frais.* NULLES *funérailles ne furent plus magnifiques que celles d'Anne de Bretagne.* NULLES *troupes n'ont autant d'élan que les nôtres.*

NULLE, n. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffre pour les rendre plus difficiles à déchiffrer : *Cette lettre a donné bien de la peine à déchiffrer à cause des* NULLES. (Acad.)

NULLEMENT, adv. (*nul.*) En aucune manière : *Je ne suis* NULLEMENT *instruit de cette affaire. Il n'est* NULLEMENT *capable de ce dont on l'a chargé. Voulez-vous sortir?* NULLEMENT. *Il n'est* NULLEMENT *question de cela. Je ne lui en veux* NULLEMENT. (Acad.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez *nullement*. (La F.)

NULLI, n. m. Art culin. Mets italien, espèce de bouillie faite avec des œufs et du sucre.

NULLITÉ, n. f. Jurispr. Vice ou défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur : *J'établirai la* NULLITÉ *de cet acte.* NULLITÉ *dans la forme.* NULLITÉ *au fond.* NULLITÉ *de droit. Moyens de* NULLITÉ. *Il y a plusieurs* NULLITÉS *dans ce testament. A peine de* NULLITÉ. (Acad.) *Nous romprons une union que vous n'aviez pas le droit de contracter et qui est nulle, de toute* NULLITÉ. (De Ségur.)

— Par anal. Manque de valeur intellectuelle : *Peut-être que la conscience de la* NULLITÉ *est le premier pas vers un noble essor. Les sots ne l'ont jamais.* (G. Sand.)

— *Cet homme est d'une parfaite nullité*, il est sans aucun mérite; il est absolument nul.

— Néol. Homme nul, dépourvu de facultés : *Les* NULLITÉS *et les médiocrités.*

— Typogr. Espèce de guillemets qu'on pose dans les colonnes où il ne doit point y avoir de chiffres.

NÛMENT, adv. (*nu*) Fig. Sincèrement, sans déguisement : *Je vous conterai* NÛMENT *le fait. Je vous dirai* NÛMENT *la vérité.* (Acad.) *La vérité parle* NÛMENT *et sans art.* (St-Évrem.)

— Anc. Jurispr. *Ce fief relève nûment de la couronne, de telle seigneurie*, il est mouvant immédiatement de la couronne, de telle seigneurie.

NUMÉRAIRE, adj. des 2 g. (*numerare*, compter; lat.) Pron. *nu-mé-rèr.* — Il se dit de la valeur légale des espèces qui ont cours : *La pièce d'or nouvelle est de 20 francs, valeur* NUMÉRAIRE. (Acad.)

— Mar. Il se dit des signaux qui indiquent une chute : *Signal* NUMÉRAIRE. *Guidon* NUMÉRAIRE.

= **Numéraire**, n. m. Argent monnayé : *Le* NUMÉRAIRE *est fort augmenté en France depuis un siècle.* (Acad.) *Il fallait payer l'arriéré d'abord, puis le courant, et le tout en* NUMÉRAIRE. (Thiers.)

NUMÉRAL, ALE, adj. (*numeralis*, fait de *numerus*, nombre; lat.) Qui désigne un nombre : *Nom* NUMÉRAL. *Adjectif* NUMÉRAL. *I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres* NUMÉRALES *dans le chiffre romain.* (Acad.)

— *Arithmétique numérale*, arithmétique par les chiffres; par oppos. à *Arithmétique littérale*, algèbre.

— Gramm. *Adjectif numéral*, adjectif qui sert à exprimer le nombre.

— Les adjectifs *numéraux* qui expriment la quantité sont appelés *cardinaux*; tels sont : *un, vingt, cent, mille, etc.* : *On trouve dans cette femme tous les mérites des* DEUX *sexes.* (La Br.) *Xerxès avait* ONZE CENT MILLE *combattants, d'autres disent* DIX-SEPT CENT MILLE. (Boss.)

Que vouliez-vous qu'il fît contre *trois*? — Qu'il mourût. (Corn.)

— Les adjectifs *numéraux* qui expriment le rang sont dits *ordinaux*; tels sont : *premier, deuxième, dixième, vingtième, centième, millième, etc.*

Tel brille au *second* rang qui s'éclipse au *premier*. (Volt.)
Un roman, sans blesser les lois ni la coutume,
Peut conduire un auteur au *vingtième* volume. (Boil.)

— *Vers numéraux* ou *chronologiques*, vers dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de quelque événement; elles se dessinent en majuscules ou se gravent en rouge. || V. NUMÉRIQUE.

NUMÉRATEUR, n. m. (*numerator*, calculateur; lat.) Arithm. Nombre supérieur qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité : *Dans la fraction* $\frac{7}{20}$ *7 est le* NUMÉRATEUR. (Acad.)

NUMÉRATION, n. f. (*numeratio*; lat., m. sign.) Pron. *nu-mé-ra-cion.* — Art de nombrer, de compter : *Les principes de la* NUMÉRATION. NUMÉRATION *décimale. Il y a des peuples sauvages qui n'ont presque aucune idée de la* NUMÉRATION. (Acad.) *C'est aux Indiens que nous sommes redevables du système de* NUMÉRATION, *tel qu'il est maintenant usité partout.* (Regnaud.)

— Action de compter : *Il n'y a pas eu* NUMÉRATION *de deniers. La* NUMÉRATION *a eu lieu en présence des notaires.* (Acad.)

NUMÉRIQUE, adj. des 2 g. (*numerus*, nombre; lat.) Qui appartient aux nombres : *Rapport* NUMÉRIQUE. *Opération* NUMÉRIQUE. *Unité* NUMÉRIQUE. (Acad.) *Les idées* NUMÉRIQUES *d'un, de deux, ne sont pas des sensations.* (J.-J. Rouss.)

— Qui consiste dans le nombre : *Force* NUMÉRIQUE. *Supériorité* NUMÉRIQUE.

— *Calcul numérique*, arithmétique. || V. NUMÉRAL.

Syn. Numérique, numéral. Le premier a rapport au fond de la chose; le second à la forme; *numérique* est un terme d'arithmétique; *numéral*, un terme de grammaire. L'un se dit des quantités; l'autre, des mots, des lettres qui les expriment ou les représentent.

NUMÉRIQUEMENT, adv. En nombre exact : *Trente témoins qui se répètent n'en font souvent qu'un ou deux* NUMÉRIQUEMENT. (Acad.)

NUMÉRO, n. m. (*numerus*, nombre; lat.) Chiffre qu'on met sur quelque chose, et qui sert à le reconnaître : *Il demeure dans telle rue, à tel* NUMÉRO. (Acad.) *Je voudrais avoir le* NUMÉRO *de la maison. Le* NUMÉRO *d'une voiture de place.* (Acad.) *Les* NUMÉROS *gagnants de la loterie des pauvres.*

— Comm. Marque particulière mise sur les marchandises pour indiquer le prix d'achat ou le prix de vente : *Donnez à monsieur de tel* NUMÉRO. (Acad.)

— Prov. et fig. *Cet homme entend le numéro*, il est habile dans le commerce dont il se mêle.

— Comm. Grosseur, longueur, largeur, qualité de certaines marchandises : *Les épingles des* NUMÉROS *trois, quatre, cinq. Du ruban, du fil, du coton, de la soie du plus petit* NUMÉRO. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cette marchandise, cette denrée est d'un bon numéro*, elle est de bonne qualité.

— Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers, par feuilles : *La suite au prochain* NUMÉRO. *Il me manque deux* NUMÉROS *de ce journal.* (Acad.)

NUMÉROTAGE, n. m. Action de numéroter : *Le* NUMÉROTAGE *des voitures de place. On a renouvelé le* NUMÉROTAGE *des maisons de cette rue.* (Acad.)

— Ordre établi par numéros : *Le* NUMÉROTAGE *des pages de ces tablettes ne correspond pas complétement à l'ordre suivi par l'écrivain dans son travail.* (N. de Wailly.)

— Comm. Assortiment des écheveaux par numéros, d'après leur poids.

NUMÉROTÉ, ÉE, part. pass. du v. Numéroter : *Maison* NUMÉROTÉE. *Dans un angle est placée une boîte à cases* NUMÉROTÉES. (H. de Balzac.)

— Fam. *Char numéroté,* fiacre, voiture de louage :

Irez-vous chez grands durement cahoté
Sur les nobles coussins d'un *char numéroté ?* (C. Del.)

NUMÉROTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre un numéro, une cote, distinguer par des numéros : *On n'a pas* NUMÉROTÉ *ces pièces. On vient de* NUMÉROTER *les maisons de cette nouvelle rue.* (Acad.)

NUMISMATE, n. m. (*numisma,* de *nummus,* pièce de monnaie; lat.) Pron. *nu-miss-matt.* — Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique : *Un savant* NUMISMATE. (Acad.)

NUMISMATIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux médailles antiques : *Art, science* NUMISMATIQUE.

— N. f. Science des médailles : *Il a étudié la* NUMISMATIQUE. *Il est savant en* NUMISMATIQUE, *dans la* NUMISMATIQUE. (Acad.) *La* NUMISMATIQUE *tient à la paléographie par ses légendes, et à l'histoire par ses types.* (Walckenaer.)

NUMISMATISTE, n. m. Numismate; collecteur de médailles : *Authenticité, rareté, valeur vénale, résument les notions les plus essentielles au* NUMISMATISTE. (Walckenaer.)

NUMMMULAIRE, adj. des 2 g. (*nummus,* médaille; lat.) Zool. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— N. f. Bot. Bysimachie, plante dont les feuilles ont la forme ronde d'une pièce de monnaie.

NUMMULINE ou **NUMMULITHE,** n. f. Zool. Genre de mollusques à coquilles nummulaires.

NUNCUPATIF, adj. m. (*nuncupare,* déclarer ; lat.) Pron. *non-ku-pa-tif, tiv.* — Jurispr. Il se dit d'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi : *Les testaments solennels sont* NUNCUPATIFS *ou mystiques.* (Acad.)

NUNCUPATION, n. f. (*nuncupatio,* lat., m. sign.) Pron. *non-ku-pa-cion.* — Dr. rom. Désignation, institution d'héritiers faite de vive voix en dictant son testament.

NUNDINAIRES, adj. des 2 g. (*nundinæ,* marché ; lat.) Pron. *non-di-nèr.* — Ant. rom. Qui a rapport aux nundines : *Jours, marchés* NUNDINAIRES.

NUNDINALES, adj. fém. pl. (*nonus,* neuvième, *dies,* jour ; lat.) Pron. *non-di-nal.* — Antiq. Il se disait des huit premières lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, F, G, H, en usage dans le calendrier romain, comme nos lettres dominicales; il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché ou nundines, lesquels revenaient de neuf jours en neuf jours : *Lettres* NUNDINALES.

— *Jour nundinal,* jour de marché indiqué par une de ces lettres.

NUNDINATION, n. f. Pron. *non-di-na-cion.* — Ant. rom. Trafic qui se faisait dans les foires, dans les marchés.

NUNDINES, n. f. pl. Pron. *non-dinn.* — Ant. rom. Jours de marché, indiqués par les lettres nundinales.

NUPTIAL, ALE, adj. (*nuptiæ,* noces; lat.) Pron. *nup-cial.* — Qui concerne la cérémonie des noces; qui appartient aux noces, au mariage : *Anneau* NUPTIAL. *Bénédiction* NUPTIALE. *Robe* NUPTIALE. *Chambre* NUPTIALE. *Lit* NUPTIAL. (Acad.) *On prépare la fête qui doit préluder le festin* NUPTIAL. (Marm.) *Au sortir du bain, on la revêtit d'habits* NUPTIAUX. (La Font.)

Du voile *nuptial* on décore sa tête. (A. Soumet.)

— Antiq. En parl. des divinités, Qui présidait au mariage : *Jupiter, Junon, Vénus et Diane, étaient des divinités* NUPTIALES.

NUQUE, n. f. (*nux, nucis,* noix ; lat.) Pron. *nuk.* — Derrière du cou ; partie creuse située immédiatement sous l'occiput : *La* NUQUE *du cou. Il lui donna un coup sur la* NUQUE. *Appliquer un vésicatoire sur la* NUQUE. (Acad.) *On voit au bas de la* NUQUE *du cou de l'eider une large plaque verdâtre.* (Buff.) *Ne prenez pas l'occasion par la* NUQUE, *elle n'a de cheveux qu'au toupet.* (Viennet.)

NUTANT, ANTE, adj. (*nutans ;* lat., m. sign.) Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre.

NUTATION, n. f. (*nutatio,* agitation ; lat.) Pron. *nu-ta-cion.* — Astr. Balancement : NUTATION *de l'axe de la terre,* son balancement pour s'approcher et s'éloigner alternativement de quelques secondes du plan de l'écliptique : *Bradley s'immortalisa par la découverte de l'aberration et de la* NUTATION. (Arago.)

— Bot. *Nutation des plantes,* habitude qu'elles ont de pencher leurs fleurs, leurs feuilles, ou de les redresser à certains moments de la journée.

NUTRESCIBLE, adj. des 2 g. Pron. *nu-tress-cibl.* Qui a des qualités nutritives; qui est propre à nourrir.

NUTRICIER, IÈRE, adj. V. NOURRICIER.

NUTRITIF, IVE, adj. (*nutritius ;* lat., m. sign.) Qui nourrit, qui alimente : *Remède* NUTRITIF *et purgatif. Cet aliment contient beaucoup de parties* NUTRITIVES. *Substance* NUTRITIVE. (Acad.)

— *Faculté nutritive,* propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

— Anat. Qui concourt au phénomène de la nutrition : *Tout animal peut être réduit par la pensée à un tube* NUTRITIF *ouvert par ses extrémités.* (Richerand.)

— *Appareil nutritif,* toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition.

NUTRITION, n. f. (*nutritio,* action de nourrir ; lat.) Pron. *nu-tri-cion.* — Physiol. Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal; effet qui en résulte : *Les parties de l'aliment qui servent à la* NUTRITION. (Acad.)

— Bot. Par anal. il se dit des végétaux.

NUTRITUM, n. m. Pron. *nu-tri-tom.* — Anc. Pharm. Espèce d'onguent dessiccatif.

NYCTHITHÉMÈRE, n. m. (νύξ, nuit; ἡμέρα, jour ; gr.) Pron. *nik-ti-mèr.* — Astron. Révolution diurne et apparente du soleil autour de la terre ; espace de vingt-quatre heures, comprenant le jour et la nuit.

NYCTAGINÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones à étamines hypogynes.

NYCTALOPE, adj. des 2 g. (νύξ, νυκτός, nuit, et ὤψ, œil; gr.) Pron. *nik-ta-lop.* — Zool. Il se dit des animaux qui voient mieux la nuit que le jour, tels que le lièvre, les chouettes, etc. : *Cette féerique illumination ne s'allume que pour les prunelles* NYCTALOPES *des hiboux, des chauves-souris et des chats.* (Th. Gautier.)

— N. des 2 g. Celui, celle qui voit mieux de nuit que de jour.

NYCTALOPIE, n. f. Méd. Maladie des yeux qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit.

NYCTÈRE, n. m. (νύκτερος, nocturne; gr.) Pron. *nik-tèr.* — Zool. Genre de chauve-souris ayant pour type l'espèce appelée *Campagnol volant.*

NYCTÉRIN, INE, adj. (νύκτερος, nocturne; gr.) Pron. *nik-té-rain, rinn.* — Zool. Qui sort, qui chasse pendant la nuit.

= **Nyctérins,** n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Rapaces, comprenant les oiseaux de nuit.

NYCTOBATE, n. des 2 g. (νύξ, nuit, et βαίνειν, aller ; gr.) Pron. *nik-to-batt.* — Méd. Somnambule.

NYMPHACÉ, ÉE, adj. (νύμφη, nymphe ; gr.) Pron. *nain-fa-cé.* — Zool. Qui ressemble à une nymphe.

= **Nymphacés,** n. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

NYMPHALE, n. m. (*nymphe.*) Pron. *nain-fal.* — Zool. Genre de papillons diurnes.

NYMPHE, n. f. (νύμφη, jeune épouse ; gr.) Pron. *nainf.* — Mythol. Chacune des divinités subalternes de la Fable, qui habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies : *La* NYMPHE *des bois, des montagnes, des eaux.* (Acad.)

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse.
C'est une *nymphe* en pleurs qui se plaint de Narcisse. (Boil.)

— Poétiq. Jeune fille belle et bien faite.

— *Elle a une taille de nymphe,* se dit d'une jeune personne qui a une taille élégante et légère.

— Iron. Femme de mœurs équivoques : *Qui est-ce qui devinerait qu'on est encore* NYMPHE *à cinquante ans ?* (Mariv.)

La même nef légère et vagabonde
Portait aussi deux *nymphes*, trois dragons. (Gresset.)

— Zool. Insecte parvenu à son second état, ou au premier degré de ses métamorphoses : *Le ver devient* NYMPHE *ou chrysalide, ou mouche.* (Acad.)

— Anat. Chacune des deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres.

NYMPHÉA n. f. ou **NÉNUPHAR,** (*nymphæa ;* lat.) Pron. *nain-fé-a, né-nu-far.* — Bot. Genre de plantes type de la famille des Nymphéacées, comprenant des plantes aquatiques.

NYMPHÉACÉ, ÉE, adj. Pron *nain-fé-a-cé.* — Bot. Qui ressemble au nymphéa ou nénuphar.

= **Nymphéacées,** n. m. pl. Famille de plantes, dicotylédones aquatiques, voisines des Papavéracées.

NYMPHÉE, n. f. (*nymphæum,* lieu consacré aux nymphes; lat.) Pron. *nain-fé.* — Archit. Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins, de fontaines : *Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens, il y avait des* NYMPHÉES, *qui servaient ordinairement de bains.* (Acad.)

NYMPHÉE, n. m. Pron. *nain-fé.* — Ant. gr. Grotte naturelle ou artificielle; petit temple avec une fontaine, qui était consacré aux nymphes.

NYMPHITE, n. f. Pron. *nain-fitt.* — Méd. Inflammation des nymphes.

NYMPHOMANE, adj. et n. f. Pron. *nain-fo-mann.* Méd. En parl. d'une femme, Qui est attaquée de nymphomanie.

NYMPHOMANIE, n. f. (νύμφη, nymphe, et μανία, manie; gr.) Pron. *nain-fo-ma-nî.* — Méd. Fureur utérine; penchant irrésistible à l'acte vénérien chez les femmes.

NYMPHOTOMIE, n. f. (νύμφη, nymphe; τομή, section; gr.) Pron. *nain-fo-to-mî.* — Chir. Excision des nymphes; retranchement d'une partie des nymphes.

NYPA, n. m. Bot. Grand palmier qui croît dans les Indes.

NYSTAGME, n. m. (νυσταγμός, somnolence; gr.) Pron. *niss-tagm.* — Médec. Clignotement spasmodique des paupières qu'éprouve une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour s'en abstenir. ‖ Spasme de l'œil.

O, n. m. Pron. *o* et *ô*. — La quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles : *Un grand* O. *Un petit* o. *Former un* o. (Acad.) *La voix* o *se forme en ouvrant les mâchoires, et rapprochant les lèvres par les deux coins, le haut et le bas* : o. (Mol.) *L'*o *demande que la langue s'abaisse et que les lèvres se serrent.* (Buff.). *L'*o *donne la majesté à tous les mots, en les rendant plus sonores.* (B. de St.-P.)

— Le son naturel de l'*o* est celui qu'il a dans *oraison, orateur, ovation, potage, Marengo*, etc.

— Il a ce son au milieu et à la fin des mots.

— *O*, considéré comme son, est toujours plein et sonore; toutefois il est bref ou long de sa nature, ou par raison de position et d'étymologie; ainsi il est long dans *hôte, côte* et bref dans *hotte, cotte*. || Les *o* marqués d'un accent circonflexe sont longs.

— *O* est long : 1° à la fin des mots, comme dans *écho, domino, Jéricho, numéro, loto*.

— 2° dans le corps des mots, quand aucune consonne ne se fait entendre à sa suite : *Croc, escroc, sirop, galop, lot, pot, abricot*, etc., qu'on prononce *crô, escrô, sirô, galô, lô, pô*, etc.

— 3° Dans tous les mots terminés par *os* : *Gros, os, dos, repos, Délos, Albinos, pathos, Samos, Paros, Minos, rhinocéros*.

— 4° Dans les intonations *ose*, ou *otion* : *oser, osier, chose, glose, couperose, prose, rose, pose, poser, imposer, gosier, explosion, animosité, curiosité, sinuosité, dévotion, émotion*, etc. || Les dérivés suivent la même prononciation, excepté *prosaïque*.

— *O* est bref quand il s'appuie sur une consonne : *Coction, adoption*, etc.

— Il est bref lorsqu'il est suivi d'une consonne finale autre que *s* : *Bémol, mol, roc, Espagnol, Job, dot, Languedoc*, etc.

— Suivi de la voyelle *a*, il est toujours bref et forme un son distinct : *Boa, Goa, cloaque, coaguler, coaliser, Croatie*.

— Joint à la voyelle *e* ou à *h* aspiré, il est également bref, et forme encore un son distinct : *Noé, Siloé, Arsinoé, poésie, moelle, moellon, Noël, Bohême, Bohémien*, etc.

— Dans la double lettre *œ*, l'*o* perd son intonation, *e* seul se fait entendre : *OEdipe, OEta, œuf, bœuf, nœud, sœur*, se prononcent *Édipe, Éta, Euf, beuf, neud, seur*.

— Joint à *i*, il forme une voyelle double qui a le plus souvent le son de *oua* comme dans *moi, toi, soi, bois, boiser, boiter*, etc.

— *Oin* se prononce *ouin* dans *besoin, coin, foin, poing, point, moins, témoin*, etc.

— Deux *o* placés de suite forment toujours deux syllabes distinctes : *Zoologie, épiploon*, etc.

— Joint à la voyelle *u*, il représente le son *ou* : *mouton, foudre, ouvrir, ouvrage*, etc.

— Le tréma sur l'*u* indique qu'il faut le prononcer séparément de l'*o* : *Alcinoüs, Antinoüs*, etc.

— O est nul dans presque tous les monosyllabes terminés par *on* : *Faon, paon, Laon*, se prononcent *fan, pan, Lan*. *Taon* fait exception; dans ce mot *a* est nul, *o* seul se fait entendre.

— *O*, comme signe d'ordre, indique le quinzième objet d'une série, la quinzième division d'un tout, le quinzième rang, etc.

— O, dans les chiffres employés au moyen âge, valait 11; surmonté d'un trait horizontal Ō, il représentait 11,000.

— Géogr. Il est l'expression abrégée du mot *ouest*.

— Liturg. *Les O de Noël*, neuf antiennes qui commencent chacune par la particule *O*, et que l'Église chante successivement dans les neuf jours qui précèdent Noël.

— Math. Caractère numérique qu'on appelle *zéro* et qui n'a de valeur qu'à la droite d'un autre chiffre.

— Prov. et fig : *C'est un o en chiffre*, se dit d'un homme inutile, qui n'est propre à rien.

— Un petit *o*, après un chiffre et au-dessus de la ligne, signifie *degré*, en parlant d'une échelle ou d'un cercle : 15°, quinze degrés.

— Chim. *O*, abrév. de Oxygène.

— Monn. Anc. *O*, indique celles qui ont été frappées à Riom.

O, interj. Il prend l'accent circonflexe et sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme, : O *temps! ô mœurs!* O *douleur! ô regret!* O *le malheureux d'avoir fait une si méchante action!* (Acad.) O *misère! ô nuit affreuse qui enveloppe les enfants d'Adam! ô monstrueuse stupidité! ô renversement de tout l'homme! L'homme n'a des yeux que pour voir des ombres, et la vérité lui paraît un fantôme!* (Fén.)

— Il s'emploie aussi dans l'apostrophe : O *mon fils!* O *mon Dieu!* (Acad.) Ô *mon fils! adorez Dieu, et ne cherchez point à le connaître.* (Barthél.)

— Il se place aussi avant un verbe, dans les propositions exclamatives : O *puissé-je*, etc.

... *O* comme avec douceur j'exhalerais ma vie! (V. Hug.)

— Gramm. V. Oh.

OASIS, n. f. (*ouasoi*, habitation; ar.) Pron. *o-a-ziss*. — Petit espace paré de végétation au milieu des déserts arides, des mers de sable de l'Afrique ou de l'Asie : *La grande* OASIS. *On découvre souvent en Égypte de nouvelles* OASIS. (Acad.) *L'Éternel n'appellera pas l'horrible, la silencieuse solitude dans les plaines de la création sans y laisser une seule* OASIS. (Kératry.)

— Fig. Asile, refuge : *Florence, en ces temps de troubles, est l'*OASIS *où tous les pauvres persécutés d'Italie cherchent un asile.* (Sthendhal.)

OBCLAVÉ, ÉE, adj. (*ob*, à rebours, *clava*, massue; lat.) Bot. Qui a la forme d'une massue renversée.

OBCORDÉ, ÉE, adj. (*ob*, à rebours; *cor*, cœur; lat.) Bot. Qui est en cœur renversé.

OBÉDIENCE, n. f. (*obedientia*, obéissance; lat.) Pron. *o-bé-di-anss*. — Soumission, obéissance que les religieux doivent à leur supérieur : *La vie religieuse consiste en trois parties essentielles, pauvreté,* OBÉDIENCE, *chasteté.* (Pat.)

— Congé, permission donné par un supérieur ec-

clésiastique à un religieux pour aller en quelque endroit ou pour passer d'un couvent à un autre : *Il ne saurait partir sans* OBÉDIENCE, *s'il n'a son* OBÉDIENCE. *Elle a montré son* OBÉDIENCE. (Acad.)

— Emploi particulier d'un religieux, d'une religieuse dans son couvent : *Cette religieuse est cellérière, c'est son* OBÉDIENCE. (Acad.)

— *Ambassadeur d'obédience*, ambassadeur qu'un souverain envoie au pape pour l'assurer de son obéissance filiale, ou lui rendre hommage d'un fief qui relève de lui. || *L'ambassadeur fut reçu à l'obédience*, il fut reçu par le pape en plein consistoire, avec les cérémonies accoutumées.

— *Pays d'obédience*, pays dans lequel le pape nomme aux bénéfices qui viennent à vaquer : *La Bretagne était un pays d'*OBÉDIENCE. *L'Allemagne est un pays d'*OBÉDIENCE. (Acad.)

— Pays qui, dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, reconnaissait l'un ou l'autre pape : *L'*OBÉDIENCE *d'Urbain, et l'*OBÉDIENCE *de Clément*. (Acad.)

— *Prêtres, frères d'obédience*, membres de l'ordre [illegible] ils prononçaient des vœux pour posséder des bénéfices.

OBÉDIENCIER, n. m. Pron. *o-bé-di-an-cié*. — Religieux qui, par l'ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE, adj. Pron. *o-bé-di-an-ciėl*. — Qui appartient, qui est relatif à l'obédience.

OBÉI, IE, part. pass. du v. Obéir.

— Quoique le verbe *obéir* ne soit pas transitif, son participe se joint aux noms comme qualificatif : *Pourquoi commander les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit* OBÉI ? (Boss.) *Il est* OBÉI *sans contradiction, et il règne heureux*. (Volt.) *Elle commande, et elle est* OBÉIE *plus promptement que ne le serait un monarque*. (Montesq.) *Un homme puissant et* OBÉI *vient de se saisir du pouvoir*. (Thiers.) *La terrible volonté d'Attila ne fut plus* OBÉIE *dès que le conquérant eut cessé de régner*. (Am. Thierry.)

Quand vous commanderez, vous serez *obéi*. (Rac.)

OBÉIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*obedire* ; lat., m. sign.) Pron. *o-bé-ir*. — Se soumettre à la volonté, aux ordres de quelqu'un, et les exécuter : OBÉIR *au prince, aux magistrats*. OBÉIR *aveuglément. Pour bien commander, il faut* AVOIR OBÉI. (Acad.) *Celui qui serait né pour* OBÉIR OBÉIRAIT *jusque sur le trône*. (Volt.) *Un peuple libre* OBÉIT, *mais il ne sert pas ; il a des chefs, et non pas des maîtres*. (J.-J. Rouss.) OBÉIR, *dans la langue de la morale, signifie uniquement adhérer à la justice*. (E. Pelletan.)

Pour qu'on vous *obéisse*, *obéissez* aux lois. (Volt.)
Ce n'est pas *obéir* qu'*obéir* lentement. (Corn.)

— Fig. Céder : OBÉIR *à la force*, OBÉIR *à la nécessité. La plupart des hommes n'*OBÉISSENT *qu'à la crainte*. (B. de St-P.) *Celui qui* OBÉIT *à la raison* OBÉIT *à Dieu*. (La H.)

Ni les éclairs ni le tonnerre
N'*obéissent* point à vos dieux. (Rac.)

— Fig. *Les corps obéissent à la loi de l'attraction, de la gravitation*, ils suivent les mouvements qui leur sont imprimés par *l'attraction et la gravitation*.

— Fig. *Ce cheval obéit bien à l'éperon, à la main, aux aides*, il se laisse gouverner, manier aisément.

Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble, *obéir à sa voix*. (Rac.)

— Dépendre, être soumis à l'autorité d'un prince, d'un État : *Les provinces qui* OBÉISSENT *au roi. Les peuples qui* OBÉISSAIENT *à l'empire romain*. (Acad.)

Trézène m'*obéit*. Les campagnes de Crète
Offrent au fils de Phèdre une riche retraite. (Rac.)

Je veux que ces peuples lui OBÉISSENT *et qu'ils* OBÉISSENT *encore à ses fils*. (Boss.)

— Fig. En parl. de choses inanimées, céder, plier : *Le fer* OBÉIT *sous le marteau. Une lame d'épée qui* OBÉIT. *Ce bois* OBÉIT *sans se rompre, sans se casser*. (Acad.)

Tel qu'un ruisseau docile
Obéit à la main qui détourne son cours. (Rac.)

OBÉISSANCE, n. f. Pron. *o-bé-i-çanss*. — Action de celui qui obéit : *Un acte d'*OBÉISSANCE. *Il a manqué d'*OBÉISSANCE. (Acad.) *La [illegible]ine se rangea bientôt à l'*OBÉISSANCE. (Boss.)

Le devoir d'une fille est dans l'*obéissance*. (Corn.)
Je ne veux pas douter de votre *obéissance*. (Rac.)

— *Prêter obéissance à un prince*, se soumettre à sa domination.

— Disposition à obéir, habitude d'obéir, soumission d'esprit aux ordres des supérieurs ; *Grande, parfaite, entière* OBÉISSANCE. OBÉISSANCE *passive, aveugle*. OBÉISSANCE *filiale, chrétienne*. (Acad.) *Son* OBÉISSANCE *était à l'épreuve des plus austères commandements*. (Fléch.) *L'extrême* OBÉISSANCE *suppose de l'ignorance dans celui qui obéit*. (Montesq.) *Un des premiers liens de la société est l'*OBÉISSANCE *au magistrat*. (Regn.)

Je veux moins de valeur et plus d'*obéissance*. (Rac.)

— Mystiq. *Obéissance vaut mieux que sacrifice*, rien ne plaît à Dieu autant qu'une entière soumission.

— Autorité, domination d'un prince, juridiction : *Vivre sous l'*OBÉISSANCE, *se soustraire à l'*OBÉISSANCE *d'un prince*. (Acad.) *Nous quittâmes la Perse pour entrer dans les terres de l'*OBÉISSANCE *des Turcs*. (Montesq.)

L'Égypte ramenée à son *obéissance*. (Rac.)

— Fig. dans le m. sens : *Il faut captiver tout entendement sous l'*OBÉISSANCE *de la foi*. (Boss.)

— *Être sous l'obéissance de père et de mère*, être soumis à l'autorité légale de son père et de sa mère.

OBÉISSANT, part. prés. du v. Obéir.

OBÉISSANT, ANTE, adj. Qui se soumet, qui obéit : *Il a toujours été très-*OBÉISSANT *à son père. Des sujets* OBÉISSANTS. *Un chien, un cheval* OBÉISSANT. (Acad.)

Je saurai, s'il le faut, victime *obéissante*,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente. (Rac.)

— Par formule de civilité, en terminant une lettre : *Votre très-humble et très-*OBÉISSANT *serviteur*.

— Fig. et mor. Soumis, docile : *Rendre ses passions* OBÉISSANTES *à la raison. Elle a consenti, d'une âme* OBÉISSANTE, *à tout ce que son père exigeait d'elle*. (Acad.)

— Fig. En parl. des choses, Souple maniable, qui cède qui se plie facilement : *Du cuir, du bois* OBÉISSANT. *De la matière qui est* OBÉISSANTE. (Acad.)

Il écoute le bruit de la proue écumante
Qui fend d'un cours heureux la mer *obéissante*. (Volt.)

OBÈLE, n. m. (ὀβελός, gr.) Signe, figure en forme de petite pique, qui servait à signaler les passages douteux d'un livre, d'un manuscrit. || Trait d'union.

OBÉLIE, n. f. Pron. *o-bé-lî*. — Zool. Genre de méduses, de polypiers.

OBÉLISCAIRE, n. f. Pron. *o-bé-liss-kèr*. — Bot. Plante de la famille des Synanthérées, originaire de l'Amérique septentrionale.

OBÉLISQUE, n. m. (ὀβελίσκος, petite broche ; gr.) Pron. *o-bé-lisk*. — Monument quadrangulaire, en forme d'aiguille, élevé sur un piédestal, et ordinairement monolithe : *Les* OBÉLISQUES *qui sont à Rome ont été apportés d'Égypte. Dresser, ériger un* OBÉLISQUE. *Un* OBÉLISQUE *chargé de caractères hiéroglyphiques*. (Acad.) *Les peuples civilisés ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, des palais, des cités, des* OBÉLISQUES, *des tours*. (Chateaub.) *Nous ne pouvons élever des* OBÉLISQUES *de cent pieds de haut d'une seule pièce ; mais nos méridiennes sont plus justes que celles de l'antiquité*. (Volt.) *Un* OBÉLISQUE *égyptien décore la place du peuple à Rome*. (Mich.)

— Par extens. Tout ce qui présente une forme longue et haute.

= **En obélisque**, loc. adv. En forme d'obélisque : *Ces arbres s'élèvent* EN OBÉLISQUE *ou en pyramide*. (B. de St-P.)

OBÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Obérer ; *Une succession, une famille* OBÉRÉE. *Des gens* OBÉRÉS. *Un État* OBÉRÉ. (Acad.) *La pauvre province de Bourgogne était fort* OBÉRÉE. (Barante.) *Souvent* OBÉRÉ *et toujours besogneux, le seigneur vivait d'ordinaire fort chichement dans son château, ne songeant qu'à y amasser l'argent qu'il allait dépenser l'hiver à la ville*. (A. de Tocquev.)

— Il s'emploie le plus souv. sans complément ; un Académicien a dit cependant : *Sa veuve resta* OBÉRÉE DE DETTES. (St-Aulaire.)

OBÉRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*ob*, part. insép. ; *æs, æris*, monnaie ; lat.) Pron. *o-bé-ré*. — Il change l'*é* fermé du rad. *obér* en *è* ouvert seulement devant les termin. *e, es, ent* : *j'obère, tu obères, ils obèrent*. — Endetter : *Il* A *fort* OBÉRÉ *sa maison. Ses folles dépenses l'*ONT OBÉRÉ. (Acad.)

= **S'obérer**, v. pron. S'endetter, se charger de dettes : *Je crains de m'*OBÉRER. (Acad.) *La nation s'*OBÈRE, *le peuple est foulé, le gouvernement perd toute sa vigueur*.

OBÈSE, adj. des 2 g. (*obesus*, gras ; lat.) Pron. *o-bèz*. — Qui est affecté d'obésité ; chargé d'embonpoint : *Homme, femme, personne, animal* OBÈSE.

— Substant. *Un* OBÈSE. *Une* OBÈSE.

OBÉSITÉ, n. f. (*obesitas* ; lat., m. sign.) Pron. *o-bé-zi-té*. — Excès d'embonpoint ; hypertrophie du tissu adipeux : *Une* OBÉSITÉ *précoce alourdissait sa démarche*. (Lam.)

OBIER ou **AUBIER**, n. m. Pron. *o-bié*. — Bot. Arbrisseau fort dur qui porte de petites baies rouges ; il ressemble un peu au cornouiller : *L'*OBIER *est une viorne*. (Acad.)

OBINER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Agric. Planter des arbres très-près l'un de l'autre, en attendant qu'on les replante.

OBIT, n. m. (*obitus*, décès ; lat.) Pron. *o-bitt*. — Liturg. cath. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées : *Fonder, dire, chanter un* OBIT. *Les prêtres ont tant pour leur assistance à chaque* OBIT. (Acad.)

La servante en frayeur se jette à bas du lit,
Et pour demain me promet un *obit*. (Regn.)

OBITER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*obitus*, décès ; lat.) Néol. Mourir, décéder : *Madame de Chateaubriand n'est plus qu'une pauvre femme qui* OBITE *au domicile de la citoyenne Gouyon*. (Chateaub.)

OBITUAIRE, adj. m. (*obit*.) Pron. *o-bi-tu-èr*. — Il n'est usité que dans cette locut. *Registre obituaire*, registre qu'on tient dans une église, de tous les obits qui y sont fondés.

— Subst. *Toutes les fondations qui sont sur l'*OBITUAIRE. (Acad.)

— N. m. Celui qui était pourvu, en cour de Rome, d'un bénéfice vacant par mort, ou *per obitum*, en terme de daterie : *Ce bénéfice était poursuivi par trois prétendants, l'un* OBITUAIRE, *l'autre résignataire, et l'autre dévolutaire*. (Acad.)

OBJECTÉ, ÉE, part. pass. d'Objecter.

OBJECTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*jacere*, *ob*, jeter au-devant ; lat.) Pron. *ob-jèk-té*. — Fam. Opposer une difficulté à une proposition, à une demande ; opposer quelque chose à ce qu'une personne dit ou prétend : *On peut* OBJECTER *de bonnes raisons à cette hypothèse. Je vois bien ce que vous pouvez* OBJECTER. *On lui* OBJECTA *sa jeunesse. Vous m'*OBJECTEREZ *peut-être que*..... (Acad.) *Il* OBJECTA *les lois de la consigne*. (H. de Balz.)

— Reprocher : *Ce témoin est irréprochable, on ne peut rien lui* OBJECTER. *On lui* A OBJECTÉ *la corruption de ses mœurs. On lui* OBJECTA *qu'il avait été repris de justice*. (Acad.)

— V. intr. ou neut. S'opposer à : *Nous avons hautement et constamment dit que si le pacha voulait rendre la Syrie, nous n'y* OBJECTIONS *pas*. (Guizot.)

OBJECTIF, IVE, adj. (*objectus* ; lat.) Pron. *ob-èk-tif, tive*. — Didact. Qui a rapport à l'objet.

— Phys. *Verre objectif*, verre d'une lunette qu'on tourne du côté de l'objet qu'on examine : *Le verre d'une lunette qui est tourné vers l'objet est appelé pour cela* OBJECTIF. (Arago.) || *V.* OCULAIRE.

— Phil. Qui est hors du sujet pensant ; qui est réel et n'a rien d'idéal : *La réalité* OBJECTIVE *est mise en doute par les sceptiques*.

— Théol. *Dieu est notre béatitude objective*, Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

— Méd. *Cautérisation objective*, opération dans laquelle on ne fait que présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus.

= **Objectif**, n. m. Phys. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope, qui est tourné vers l'objet : *L'*OBJECTIF *de cette lunette est défectueux ; l'oculaire est excellent*. (Acad.)

— Philos. Ce qui a rapport à l'objet ; ce qui est réel ou ce qui n'est pas simplement idéal : *Déterminer le rapport de l'*OBJECTIF *au subjectif*.

— Art milit. Point vers lequel on se dirige, qu'on veut atteindre, dont on veut s'emparer.

OBJECTION, n. f. (*objectio*, obstacle ; lat.) Pron. *ob-jèk-cion*. — Opposition ; difficulté qu'on oppose à une proposition, à une demande : OBJECTION *forte, solide, fondée, pressante, faible, frivole. Faire, repousser, réfuter une* OBJECTION. *Prévoir, prévenir une* OBJECTION. *Insister sur une* OBJECTION. *Il n'y a pas d'*OBJECTION *à cela*. (Acad.) *La piété ne fait pas la fortune de ceux qui la suivent ; c'est l'*OBJECTION *ordinaire que font à Dieu les hommes du monde*. (Boss.) *Il va au devant de toutes les* OBJECTIONS *et les réfute*. (Maury.)

OBJECTIVEMENT, adv. Pron. *ob-jèk-tiv-man*. — Philos. *Considérer une chose objectivement*, l'examiner en elle-même, abstraction faite de toute autre ; en soustraire autant que possible l'élément subjectif.

OBJECTIVITÉ, n. f. (*objet*.) Pron. *ob-jèk-ti-vi-té*. — Phil. Qualité de ce qui est objectif ; existence des objets en dehors de nous : *Kant et Fichte, avec leur idéalisme subjectif, répugnaient à l'*OBJECTIVITÉ *de l'histoire*. (Lerminier.)

OBJET, n. m. (*objectum* ; lat., m. sign.) Pron. *ob-jè*. — Tout ce qui s'offre, se présente à la vue : OBJET *agréable. Les plus beaux* OBJETS *du monde. Il y a cette différence entre l'*OBJET *lumineux et l'*OBJET *éclairé, que le premier contient en soi la lumière, au lieu que l'autre la reçoit. Cette lunette grossit trop*

les OBJETS. (Acad.) *Quel* OBJET *se présente à mes yeux!* (Boss.) *Pardonnez si je remets devant vos yeux tant de pitoyables* OBJETS. (Fléch.) *Les hommes ne se conduisent point d'ordinaire par la raison, ils suivent généralement l'impression des* OBJETS *extérieurs.* (Nicolle.)

Ils est certains *objets* que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Boil.)
Ici tous les *objets* vous blessent, vous irritent. (Rac.)

— Fig. et mor. Tout ce qui se présente à l'esprit, tout ce qui l'occupe : *Il a la tête occupée d'un* OBJET *important, remplie de mille* OBJETS. *Il ne saurait donner une attention suivie au même* OBJET. *Son esprit troublé confond et défigure les* OBJETS. *Vous êtes l'*OBJET *de notre entretien. La conversation a changé d'*OBJET. (Acad.) *Combien de tristes* OBJETS *viennent s'offrir à ma pensée!* (Fléch.)

— Philos. Tout ce qui touche, tout ce qui affecte les sens : *Les couleurs sont les* OBJETS *de la vue. Le son est l'*OBJET *de l'ouïe. Les saveurs sont l'*OBJET *du goût. Les odeurs sont l'*OBJET *de l'odorat.* (Acad.)

— Tout ce qui meut occupe les facultés de l'âme : *Le vrai est l'*OBJET *de l'entendement. Le bien est l'*OBJET *de la volonté.* (Acad.) *Le besoin de félicité est le seul ici-bas qui manque de satisfaction comme d'*OBJET. (Chateaub.)

— Prov. *L'objet meut, émeut la puissance*, la présence de l'objet excite le désir.

— Tout ce qui fait la matière d'une science, d'un art : *Les corps naturels sont l'*OBJET *de la physique. La logique a pour* OBJET *les opérations de l'entendement. Chaque science a son* OBJET. (Acad.)

— Cause, sujet, motif d'un sentiment, d'une passion, d'une action : *Être l'*OBJET *de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, du mépris.* OBJET *de tristesse, d'affliction, de douleur.* (Acad.) *L'homme devenu l'*OBJET *de ses complaisances, se fait lui-même son Dieu.* (Boss.) *Il faut combiner l'idée de cause avec l'idée de perfection pour se former de la divinité une notion qui ne soit pas inférieure à son* OBJET. (De Rémusat.) *Je ne dors plus, et je sèche sur pieds depuis que je ne vois plus le digne* OBJET *de mes désirs.* (Campistr.)

O vous, de ma douleur *objet* sensible et tendre. (Corn.)
Sous quel astre cruel avez-vous mis au jour
Le malheureux *objet* d'une si tendre amour! (Rac.)

— Particul. et Fam. Femme ou fille :

Plein de l'aimable *objet* qu'il fuit et qu'il adore. (Volt.)
J'aime un *objet* qu'en vain je voudrais définir. (C. Del.)

— Fin, but qu'on se propose : *La poésie a pour* OBJET *de plaire, de toucher et d'instruire. Cet homme n'a pour* OBJET *que la gloire, que sa fortune, que son intérêt. Remplir son* OBJET. *Discours, action sans* OBJET. (Acad.) *Avoir pour principal* OBJET *de maintenir son crédit.* (Pascal.)

— Toute espèce de chose : *C'est un* OBJET *considérable, un* OBJET *de peu de valeur. Il vend toute sorte d'*OBJETS. OBJETS *de première nécessité.* (Acad.)

— Gramm. Complément ou régime, par oppos. à *sujet*. ‖ Peu usité.

OBJURGATION, n. f. (*objurgatio*; lat., m. sign.) Pron. *ob-jur-ga-cion.* — Reproche violent; réprimande vive et sévère : *Dans aucun temps la fierté du peuple et la sévérité romaine n'auraient pu s'accommoder des* OBJURGATIONS *amères et humiliantes que Démosthène adressait aux Athéniens.* (La Harpe.) *Le reproche et l'*OBJURGATION, *la honte, la vue de l'opprobre, sont nécessaires pour réchauffer des âmes que la crainte a glacées.* (Marm.)

OBLAT, n. m. (*oblatus*, offert; lat.) Pron. *o-bla.* Anc. Laïque; particul. Homme de guerre invalide, qui était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale. ‖ On disait autrement, *Moine lai.*

— Celui qui était consacré, dès son enfance, à la vie religieuse, et faisait à la communauté le don de tous ses biens présents et à venir.

OBLATION, n. f. (*oblatio*, offrande; lat.) Pron. *o-bla-cion.* — Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu; offrande : *Jésus-Christ, étant sur la croix, fit une* OBLATION *de lui-même à son Père.* (Acad.)

— Choses qui sont offertes à Dieu : *Les prêtres ne vivaient autrefois que d'*OBLATIONS. *Le bien mal acquis qu'on offre à Dieu est une* OBLATION *qu'il rejette.* (Acad.)

— Particul. Action du prêtre qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ : *L'*OBLATION *du pain et du vin.* (Ac.)

OBLIGATION, n. f. (*obligatio*, lien; action de lier; lat.) Pron. *o-bli-ga-cion.* — Lien, engagement d'où découle quelque devoir relatif à la religion, à la morale ou à la vie civile : *S'acquitter des* OBLIGATIONS *d'un bon citoyen, d'un bon chrétien. Remplir ses* OBLIGATIONS. *Satisfaire à ses* OBLIGATIONS. *Vous êtes dans l'*OBLIGATION *de lui répondre.* (Acad.) *La crainte et l'espérance ont plus de pouvoir sur l'esprit des hommes que la simple* OBLIGATION *de leurs devoirs.* (St-Evrem.) *L'aumône est une* OBLIGATION *indispensable pour tous les chrétiens.* (Fléch.)

— Jurispr. Lien de droit, qui oblige à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose : *Les* OBLIGATIONS *naissent des conventions ou contrats.* (Acad.) *Nécessité de l'action, liberté de l'agent, voilà ce qui caractérise l'*OBLIGATION. (Lerminier.) OBLIGATION *solidaire.* OBLIGATION *du vendeur, de l'acheteur.* OBLIGATION *conditionnelle.* OBLIGATION *éteinte, prescrite.* (Acad.) *Vous pouvez encore contracter un grand nombre d'*OBLIGATIONS *au profit de divers créanciers.* (Mol.)

— *Obligation personnelle*, celle qui oblige la personne. ‖ *Obligation pure et simple*, qui n'est soumise à aucun terme ni condition. ‖ *Obligation verbale*, faite de vive voix. ‖ *Obligation solidaire*, contrat conçu de telle manière que la totalité de la dette peut être obligée de chaque débiteur.

— Acte fait par-devant notaire, ou sous seing privé, par lequel on prend l'engagement de payer telle somme, de donner ou de faire quelque chose dans un temps fixé : *Il lui en a passé* OBLIGATION *devant notaire.* OBLIGATION *par corps.* OBLIGATION *de dix mille francs. Cette* OBLIGATION *est payable dans tel temps. Acquitter une* OBLIGATION. (Acad.) *Cet acte est un arrêté définitif avec* OBLIGATION *et transaction.* (Beaum.)

— *Faire honneur à ses obligations*, acquitter ses dettes, satisfaire à ses engagements.

— Fig. et mor. Lien de reconnaissance envers ceux qui nous ont rendu des services ou qui nous ont été agréables : *Il vous a* OBLIGATION *de ceci. C'est un homme à qui j'ai* OBLIGATION. (Acad.) *Les enfants ont bien de l'*OBLIGATION *aux pères qui se donnent tant de peine pour leur laisser du bien.* (Regn.) *Tu m'as fait grand plaisir; et je t'en ai, je te l'avoue, toutes les* OBLIGATIONS *du monde.* (Mol.) *Je voudrais obliger tout le genre humain, et surtout les honnêtes gens; mais il n'y a presque personne à qui je voulusse avoir* OBLIGATION. (Fén.)

— Fam. Par exagér. *Prêtez-moi ce livre pour une huitaine de jours; je vous en aurai une grande* OBLIGATION. *Il m'a cédé son billet de spectacle; je lui ai bien de l'*OBLIGATION. (Acad.)

OBLIGATOIRE, adj. des 2 g. Qui oblige en vertu de la loi : *Ce traité est* OBLIGATOIRE. *Clauses* OBLIGATOIRES. (Acad.) *La défense et le gouvernement de sa patrie sont des devoirs* OBLIGATOIRES *du citoyen libre.* (Lam.) *La famille est la plus étroite et la plus* OBLIGATOIRE *des associations.* (Portalis.) *Le désintéressement, la probité, la justice, est la morale* OBLIGATOIRE *par excellence.* (V. Cousin.)

OBLIGATOIREMENT, adv. D'une manière obligatoire.

OBLIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Obliger : *Ceux qui ne pouvaient souffrir son élévation, se crurent enfin* OBLIGÉS *d'y consentir.* (Fléch.) *L'homme qui se plaint d'être* OBLIGÉ *à travailler est à peine digne de vivre.* (C. Nod.) *La haine* OBLIGÉE *de se renfermer au dedans en devient plus profonde et plus amère.* (Mass.)

— Par civilité : *Je vous suis fort obligé de votre attention, de la peine que vous avez prise*, je vous suis fort reconnaissant : *Je vous suis bien* OBLIGÉ *de vos remarques.* (Volt.)

— Par forme de remerciment, *Je vous suis bien obligé*, ou elliptiq. *Bien obligé.*

— Qui est d'usage auquel on doit se conformer : *La formule* OBLIGÉE *d'une pétition, d'une lettre. C'est le compliment* OBLIGÉ. (Acad.)

— Mus. *Partie obligée*, partie qu'on ne pourrait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. ‖ *Récitatif obligé*, récitatif accompagné et coupé par les instruments.

— Substantiv. Personne qui a reçu un service : *Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'*OBLIGÉ. (Boss.) *Je suis votre* OBLIGÉ, *votre* OBLIGÉE. (Acad.)

— Jurispr. Celui qui a contracté une obligation : *C'est moi qui suis l'*OBLIGÉ.

— *Le principal obligé*, le principal débiteur, pour le distinguer de la caution.

— N. m. Acte passé entre un maître et un apprenti, sous des conditions réciproques. ‖ Peu usité.

OBLIGEAMMENT, adv. Pron. *o-bli-ja-man.* — D'une façon obligeante : *Il les a traités aussi* OBLIGEAMMENT *qu'ils pouvaient le désirer. Il en a usé fort* OBLIGEAMMENT *à mon égard.* (Acad.) *Il parle peu* OBLIGEAMMENT *ou peu juste.* (La Br.)

OBLIGEANCE, n. f. Pron. *o-bli-janss.* — Disposition, penchant à obliger, à rendre de bons offices : *Vous avez mis beaucoup d'*OBLIGEANCE *dans cette affaire. Un homme d'une extrême* OBLIGEANCE. (Acad.) *Une* OBLIGEANCE *qui ne se lassait jamais.* (Marm.)

Il est un art heureux dont la sévérité
Donne un air d'*obligeance* à l'âpre vérité. (Del.)

OBLIGEANT, part. prés. du v. Obliger.

OBLIGEANT, ANTE, adj. Pron. *o-bli-jan, jantt.* — Officieux; qui aime à obliger à faire plaisir, : *C'est un homme fort* OBLIGEANT. *Une humeur* OBLIGEANTE. *Des manières* OBLIGEANTES. *Il ne lui a pas dit seulement une parole* OBLIGEANTE. *Ce que vous me dites n'est pas* OBLIGEANT. (Acad.) *Il ne me parle jamais que pour me dire des choses* OBLIGEANTES. (Lesage.)

OBLIGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*obligare*; lat., m. sign.) Pron. *o-bli-jé.* — Il prend l'e muet euphon. après le rad. *oblig.* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous obligeons, il obligea.* — Imposer l'obligation de dire ou de [illegible] quelque chose : *La loi naturelle, la loi d*[illegible] OBLIGE *à honorer père et mère. L'équité no*[illegible] *à restituer ce qui ne nous appartient pas.* (Acad.) *Si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils* OBLIGENT *de donner au monde un grand exemple.* (Boss.) *Les traités faits avec un roi n'*OBLIGEAIENT *pas envers son successeur.* (Montesq.)

La loi qui t'*oblige* à cet effort suprême. (Volt.)

— Prov. *Noblesse oblige*, le descendant d'une race noble doit agir noblement comme ses aïeux.

— Porter, exciter, engager à faire quelque chose : *Mes réprimandes, mes exhortations l'*ONT OBLIGÉ *à changer de conduite. Quelle raison vous* OBLIGE *à faire ce que vous faites? L'envie de parvenir l'a* OBLIGÉ *d'étudier.* (Acad.) *Le mauvais état de ses affaires* OBLIGEAIT *ce prince à cette démarche.* (Volt.) *Vous* OBLIGEZ *le vice à se cacher.* (Mass.) *On trouva moyen de les* OBLIGER *de recourir à la sagesse de leurs supérieurs.* (Guizot.)

— Lier quelqu'un par un acte en vertu duquel on puisse l'appeler en justice, s'il n'exécute pas la chose à laquelle il s'est engagé : *Son contrat l'*OBLIGE *à cela. Faire* OBLIGER *le mari et la femme.* (Acad.)

— En parl. des biens, Engager : *Il* A OBLIGÉ *tous ses biens.* (Acad.)

— Contraindre, forcer : *La nécessité de le payer m'*OBLIGE *de vendre ma maison. Vous m'*OBLIGEREZ *à me fâcher. Je vous* OBLIGERAI *à marcher droit.* (Acad.) *Les sauvages* OBLIGENT *leurs femmes à travailler continuellement.* (Buff.)

— Fig. Faire plaisir; rendre service : *Quand j'étais malheureux, il m'*A OBLIGÉ *de son crédit, de sa bourse.* (Acad.) *Il se sentait la plus grande envie d'*OBLIGER *une personne si malheureuse.* (Volt.) *Une grande reconnaissance emporte avec soi beaucoup de goût et d'amitié pour la personne qui nous* OBLIGE. *Je n'*OBLIGE *pas un ingrat.* (Mme de Sév.) *L'inclination détermine moins qu'on ne s'imagine à* OBLIGER, *quoiqu'elle y fasse trouver du plaisir.* (Duclos.) *Vous m'*OBLIGEREZ *d'aller lui parler en ma faveur.* (Acad.)

Tel donne à pleines mains qu'il n'*oblige* personne;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. (T. C.)

— *Obliger un apprenti*, l'engager chez un maître pour qu'il y apprenne un métier.

= **S'obliger,** v. pron. Se lier; contracter l'engagement de : S'OBLIGER *par-devant notaire.* S'OBLIGER *solidairement.* S'OBLIGER *par corps.* S'OBLIGER *corps et biens.* (Acad.)

— *S'obliger pour quelqu'un*, se faire sa caution; répondre des pertes ou des dommages qui peuvent résulter des engagements qu'il a pris.

— S'engager à, s'imposer la nécessité de; se lier par une promesse : *Prêtez-moi ce livre, je* M'OBLIGE *à vous le rendre dans deux jours.* (Acad.) *L'Écriture nous apprend qu'on est d'autant plus parfait qu'on aime plus la perfection et qu'on* S'OBLIGE [illegible]*age à la chercher.* (Fléch.)

— Se rendre de mutuels services : *Ils* S'OBLIGENT *autant qu'ils le peuvent.*

OBLIQUANGLE, adj. des 2 g. (*oblique angle.*) Pron. *o-bli-kang.* — Géom. Qui a des angles obliques.

OBLIQUE, adj. des 2 g. (*obliquus*; lat., m. sign.) lat.) Pron. *o-blik.* — Qui est de biais ou incliné : *Plan* OBLIQUE. *Ligne* OBLIQUE. *Couper un cône par une section* OBLIQUE. *Les rayons du soleil sont plus* OBLIQUES *en hiver qu'en été.* (Acad.)

— Par anal. *Il a le regard* OBLIQUE. (Acad.)

L'orgueil, l'ambition, l'envie à l'œil *oblique*
Tourmentaient, déchiraient, perdaient la république.
(Andrieux.)

— *Sphère oblique*, celle où l'équateur n'est ni parallèle ni perpendiculaire à l'horizon.

— Art milit. *Ordre oblique*, disposition d'après laquelle une armée, un corps d'armée engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi. || *Pas oblique*, celui d'une troupe qui marche sur une ligne diagonale. || *Feux obliques*, feux dirigés à droite ou à gauche, au lieu d'être directs.

— Littér. *Harangue oblique*, harangue en style indirect.

— Mar. *Route oblique*, celle où il y a de la dérive. || *Port oblique*, celui qui dépend d'un chef-lieu d'arrondissement de préfecture maritime, et où les ordres arrivent par l'intermédiaire du préfet.

— *Tir oblique*, tir en écharpe, dans lequel les boulets traversent diagonalement un objet.

— Fig. Qui manque de droiture, de franchise : *Conduite* OBLIQUE. *Il suit une marche oblique. Il emploie des moyens* OBLIQUES. (Acad.) *Cet art* OBLIQUE *et tortueux qui déshonore même par ses succès, l'intrigue languit, inutile dans les ténèbres qui la couvrent.* (De Boismont.)

— Par anal. *Quel homme est jamais moins entré dans les voies* OBLIQUES *des passions et des intérêts?* (Fléch.)

— Indirect, détourné : *Une louange* OBLIQUE. *Une accusation* OBLIQUE. (Acad.)

— Anc. Gramm. *Cas obliques*, tous les cas, hors le nominatif singulier. || *Modes obliques*, le subjonctif et le conditionnel qui servent à énoncer une proposition subordonnée. || *Propositions obliques*, les propositions subordonnées.

OBLIQUEMENT, adv. Pron. *o-blik-man*. — De biais, d'une manière oblique : *Une ligne tirée* OBLIQUEMENT. *Le zodiaque coupe* OBLIQUEMENT *l'équateur*. (Acad.)

— Fig. D'une manière insidieuse, contraire à la droiture, à la franchise : *Il est parvenu à ses fins, mais* OBLIQUEMENT. *Il agit toujours* OBLIQUEMENT. *va* OBLIQUEMENT. (Acad.)

— Indirectement : *Louer, blâmer*, OBLIQUEMENT. (Acad.) || Peu usité.

OBLIQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*oblique*.) Pron. *o-bli-ké*. — Art. mil. Aller en ligne oblique : OBLIQUER *à gauche*. OBLIQUER *à droite*.

OBLIQUITÉ, n. f. (*obliquitas*; lat., m. sign.) Pron. *ob-li-ki-té*. — Mathém. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre : *L'*OBLIQUITÉ *des rayons du soleil. L'*OBLIQUITÉ *de la sphère*. (Acad.)

— Inclinaison d'un corps quelconque : OBLIQUITÉ *de la matrice*.

— Astron. *Obliquité de l'écliptique*, angle d'environ vingt-trois degrés vingt-huit minutes que l'écliptique fait avec l'équateur : *Les pithagoriciens connaissaient l'*OBLIQUITÉ DE L'ÉCLIPTIQUE, *la rondeur de la terre, celle des autres astres et l'existence des antipodes*. (Bailly.)

— Fig. et Mor. Il se dit par oppos. à Droiture : *C'est presque toujours notre propre* OBLIQUITÉ *qui nous instruit à la défiance*. (Mass.)

— *L'obliquité de sa conduite, de ses démarches*, ce qu'il y a de contraire à la franchise dans sa conduite, dans ses démarches.

OBLITÉRATION, n. f. Pron. *o-bli-té-ra-cion*. — Action d'oblitérer; état de ce qui est oblitéré.

— Méd. État d'un conduit qui a été rempli par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble.

OBLITÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Oblitérer

— Adj. Il se dit d'un conduit dont la cavité a disparu dans une certaine étendue : *Canal, vaisseau oblitéré*. (Acad.) *Dans la plupart des espèces d'animaux, l'ombilic ou le nombril est presque insensible, et souvent même entièrement* OBLITÉRÉ. (Buff.)

— Fig. Effacé : *Écriture, figure* OBLITÉRÉES.

OBLITÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ob*, sur; *littera*, lettra; lat.) L'*é* du rad. *oblitér* se change en *è* ouvert avant l'*e* muet : *j'oblitère, il oblitère, qu'ils oblitèrent, etc.* — En parl. de l'action du temps, etc. Effacer insensiblement, en laissant toutefois des traces : *Le temps* A OBLITÉRÉ *cette inscription*, A OBLITÉRÉ *plusieurs mots dans ce manuscrit. La circulation des monnaies* OBLITÈRE *insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes*. (Acad.)

— Anat. Il se dit aussi d'une cavité qui se ferme peu à peu, et dont les parois finissent par adhérer l'une à l'autre.

═ **S'oblitérer**, v. pron. S'effacer : *Ces caractères* SE SONT OBLITÉRÉS. (Acad.)

— Mor. *Cette coutume* S'EST OBLITÉRÉE *avec le temps. Cette opinion* S'OBLITÈRE *de jour en jour*. (Acad.) || Peu usité.

— Méd. Se fermer par l'adhérence des parois : *Cette partie de l'intestin, cette veine* S'EST *tout à fait* OBLITÉRÉE. (Acad.)

OBLONG, ONGUE, adj. (*oblongus*; lat., m. sign.) Pron. *ob-lon, longh*. — Qui est beaucoup plus long que large : *Un carré* OBLONG. *Une place* OBLONGUE. *Ce champ est d'une figure* OBLONGUE. (Acad.) *Les habitants de la côte ont tous la tête* OBLONGUE. (Rayn.)

— Qui est allongé : *Sphéroïde* OBLONG.

— Qui a moins de hauteur que de largeur : *Un in-quarto* OBLONG. *Les livres de musique sont souvent* OBLONGS. (Acad.)

OBOLE, n. f. (ὀϐολός; gr., m. sign.) Antiq. Petite monnaie d'Athènes, la sixième partie du drachme.

— Ancienne petite monnaie de cuivre valant moitié d'un denier tournois.

Le souper du croquant avec elle s'envole;
Point de pigeon pour une *obole*. (La Font.)

— Prov. *N'avoir pas une obole*, être dans le dernier degré de pauvreté.

— *Je n'en donnerais pas une obole*, je n'en fais aucun cas, je n'en donnerais pas le moindre prix. || *Rendre compte jusqu'à la dernière obole*, rendre un compte fort exact.

— Petit poids qui pesait douze grains.

OBOMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Obombrer.

OBOMBRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*obrombrare*; lat., m. sign.) Pron. *o-bon-bré*. — Mystiq. Couvrir de son ombre, voiler : *Les anges l'*OBOMBRAIENT *de leurs ailes*. (Acad.)

OBOVAL, ALE ou **OBOVÉ, ÉE**, adj. (*ob*, à l'envers; *ovum*, œuf; lat.) Bot. Qui a la forme d'un œuf renversé.

OBREPTICE, adj. des 2 g. (*obrepticius*; lat.) Pron. *o-brèp-tiss*. — Chancell. Il se dit des grâces obtenues en taisant un fait qu'on aurait dû exprimer pour qu'elles fussent valables; à la différence des *subreptices*, qui sont obtenues sur l'exposé d'un fait faux : *Privilége* OBREPTICE. *Lettres, provisions* OBREPTICES. (Acad.)

OBREPTICEMENT, adv. Chancell. D'une manière obreptice.

OBREPTION, n. f. (*obreptio*; lat., m. sign.) Pron. *o-brèp-cion*. — Chancell. Réticence d'un fait vrai qui aurait dû être exposé, et dont l'omission rend les lettres obreptices : *Il y a* OBREPTION *dans ces lettres. Déduire des moyens d'*OBREPTION. (Acad.)

OBRON, n. m. Techn. Morceau de fer percé par le milieu et attaché à l'obronnière d'un coffre.

OBRONNIÈRE, n. f. (*obron*.) Techn. Bande de fer à charnière, qui ferme le couvercle d'un coffre.

OBSCÈNE, adj. des 2 g. (*obscenus*; lat., m. sign.) Pron. *ob-cenn*. — Qui blesse la pudeur; immonde : *Paroles* OBSCÈNES. *Peinture, image* OBSCÈNE. *Cela laisse des idées* OBSCÈNES. (Acad.) *Le vice qui gouverna plus particulièrement le monde sous Héliogabale, fut une* OBSCÈNE *brutalité*. (Chateaubr.) *La langue française est la plus chaste de toutes les langues, et par la même raison la plus* OBSCÈNE, *ce qui semble impliquer contradiction*. (Desmahis.)

OBSCÉNITÉ, n. f. (*obscenitas*; lat., m. sign.) Pron. *ob-cé-ni-té*. — Parole, image action qui offense la pudeur : *Il y a de l'*OBSCÉNITÉ *dans ce discours, dans ce tableau, dans cette danse. Cette chanson est pleine d'*OBSCÉNITÉS. (Acad.)

OBSCUR, URE, adj. (*obscurus*; lat., m. sign.) Pron. *obs-kur*. — Sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé : *Prison* OBSCURE. *Forêt* OBSCURE. (Acad.) *Une nuit* OBSCURE. (Mass.) *Le soleil est un corps* OBSCUR *entouré d'une atmosphère lumineuse*. (Arago.) *Les cavernes* OBSCURES *servent de retraite au petit nombre d'espèces d'animaux indomptables*. (Buff.)

Tout le savoir humain n'est qu'un grand labyrinthe,
L'étude nous conduit dans cette *obscure* enceinte. (C. D.)

— *Il fait obscur*, le jour est sombre, le temps est bas. || *Il fait obscur dans cet endroit*, ce lieu n'est pas bien éclairé, on n'y voit pas bien clair.

— *Chambre obscure*. || V. NOIRE.

— En parl. des couleurs, Peu clair, peu éclatant : *Couleurs* OBSCURES. *Bleu* OBSCUR. *Un cheval bai* OBSCUR. (Acad.)

— Peint. *Clair-obscur*, imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant les autres dans l'ombre : *Le* CLAIR-OBSCUR *est la principale source de l'illusion que produit la peinture*. (Acad.)

— Ce qui est peint sans mélange de couleurs autres que le blanc et le noir, ou avec le mélange du blanc d'une seule couleur, comme les camaïeux : *Des dessins de* CLAIR OBSCUR. (Acad.)

— Fig. Qui n'est pas clair, intelligible, qui ne se fait pas comprendre : *Un livre fort* OBSCUR. *Un passage* OBSCUR. *Termes* OBSCURS. *La glose de ce livre est plus* OBSCURE *que le texte. Les oracles étaient* OBSCURS. (Acad.) *Voici de ces choses qu'il faut que le temps explique, car d'elles-mêmes elles sont* OBSCURES. (M[me] de Sév.)

...Vous croyez, dans vos rimes *obscures*,
Aux Saumaises futurs préparer des tortures. (Boil.)
Perse, en ses vers *obscurs*, mais serrés et pressants,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens. (Id.)
J'évite d'être long, et je deviens *obscur*. (Id.)

— Peu connu; caché, qui n'est pas en évidence : *Une condition* OBSCURE. *Un mérite* OBSCUR. (Acad.) *Une vie noble et* OBSCURE. (Mass.) *Les vices et les vertus des hommes ordinaires sont* OBSCURS, *comme leur destinée*. (Id.) *Les infortunes d'un* OBSCUR *habitant des bois auraient-elles moins de droits à mes pleurs que celles de autres hommes?* (Chateaubr.)

— *Cet homme est d'une naissance, d'une famille* OBSCURE, *est né de parents* OBSCURS, il n'est pas né dans une classe distinguée.

— *Vivre obscur*, mener une vie retirée; être inconnu : *Mahomet* VÉCUT OBSCUR *jusqu'à l'âge de quarante ans*. (Volt.)

— En mauv. part : *L'intrigue* OBSCURE *est le seul talent où il fût maître*. (St-Simon.)

OBSCURANTISME, n. m. Pron. *obs-ku-ran-tism*. — Néol. Opinion des ennemis des lumières et du progrès : *Elle ne lisait que les journaux qu'ils accusaient d'*OBSCURANTISME. (H. de Balz.)

OBSCURANTISTE, n. m. Pron. *obs-ku-ran-tist*. — Néol. Partisan de l'obscurantisme : *Ce monde d'*OBSCURANTISTES *lui donnait des nausées*. (G. Sand.)

OBSCURCI, IE, part. pass. du v. Obscurcir : *La cour est une région de ténèbres, où la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison* OBSCURCIE *par la vanité*. (Fléch.)

OBSCURCIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*obscur*.) Pron. *obs-kur-cir*. — Rendre obscur : *Les nuages* OBSCURCISSENT *le soleil. Les vapeurs* OBSCURCISSENT *l'air. Les fumées du volcan étaient si épaisses qu'elles* OBSCURCISSAIENT *la lumière du soleil*. (Buff.)

Mille noires vapeurs *obscurcissent* le jour. (J.-B. Rouss.)
Les ombres par trois fois ont *obscurci* les cieux. (Rac.)
D'où vient que la douleur *obscurcit* vos beaux yeux.
(Desmahis.)

— Par anal. *Ce mur élevé devant ma maison l'*OBSCURCIT *entièrement*. (Acad.)

— Fig. *Quelquefois le commentaire* OBSCURCIT *le texte au lieu de l'éclaircir. Ses réponses captieuses et ambiguës* ONT OBSCURCI *la vérité*. (Acad.) *Les préventions* OBSCURCISSENT *les lumières de la justice*. (Boss.) *Les inconstances de la fortune et la malignité de l'envie* OBSCURCISSENT *la gloire des princes*. (Mass.) *En ce monde, mille nuages environnent et* OBSCURCISSENT *la raison*. (La Rochef.)

═ **S'obscurcir**, v. pr. Devenir obscur, perdre son éclat, sa lumière : *Le soleil* S'OBSCURCIT *quand des nuages s'élèvent. L'air, le jour, le temps* S'OBSCURCIT. (Acad.)

L'astre brillant du jour à l'instant *s'obscurcit*. (Volt.)

— *Sa vue s'obscurcit*, sa vue diminue, s'affaiblit.

— Fig. *Sa gloire* S'EST OBSCURCIE *peu à peu. Son esprit* S'OBSCURCIT. (Acad.)

OBSCURCISSEMENT, n. m. (*obscur*.) Pron. *obs-kur-ciss-man*. — Affaiblissement de la lumière : *L'*OBSCURCISSEMENT *du soleil. L'*OBSCURCISSEMENT *de la vue*. (Acad.)

— Par anal. *On était loin de prévoir les terribles* OBSCURCISSEMENTS *que cette gloire allait subir*. (Villem.) *Sa gloire en reçoit un grand* OBSCURCISSEMENT. (Acad.)

— Fig. *La manière dont il interprète ce passage l'obscurcit, et l'*OBSCURCISSEMENT *vient du sens qu'il attache à tel mot*. (Acad.) || Peu usité.

OBSCURÉMENT, adv. Pron. *obs-ku-ré-man*. — Dans l'obscurité, avec obscurité : *La nuit approchait, on ne voyait les objets qu'*OBSCURÉMENT. (Acad.)

— Fig. *Il parle, il écrit* OBSCURÉMENT. *Nous ne voyons qu'*OBSCURÉMENT *les choses de la foi. Il a toujours vécu* OBSCURÉMENT. (Acad.) *On juge témérairement de ce que l'on ne connaît que confusément et* OBSCURÉMENT. (Rollin.)

OBSCURITÉ, n. f. (*obscuritas*; lat., m. sign.) Pron. *obs-cu-ri-té*. — Privation de lumière : *Grande, profonde* OBSCURITÉ. *L'*OBSCURITÉ *des bois. A la faveur de l'*OBSCURITÉ. *Forcer, dissiper, chasser l'*OBSCURITÉ. (Acad.) *L'*OBSCURITÉ *de la nuit leur semblait favorable*. (Volt.) *Les Moscovites arrivèrent à la faveur de* L'OBSCURITÉ *sans être reconnus*. (Id.)

— Fig. *L'obscurité des temps, de l'avenir*, l'ignorance qu'on a des temps éloignés, de l'avenir : *Leur origine se cache dans l'*OBSCURITÉ *des premiers temps*. (Boss.)

— Fig. Manque de clarté dans les idées, dans les expressions : *Son discours est plein d'*OBSCURITÉ, *d'*OBSCURITÉS. *Perse est un poëte d'une grande* OBSCURITÉ. *Il affecte l'*OBSCURITÉ. *L'*OBSCURITÉ *des oracles. La sainte* OBSCURITÉ *des mystères.* (Acad.) *Je vous avoue que je trouve autant d'*OBSCURITÉ *dans son style que dans sa conduite.* (Volt.) *Dissiper l'*OBSCURITÉ *de l'erreur.* (Fléch.) *Si les anciens n'ont pas toujours dégagé la vérité des* OBSCURITÉS *ou des erreurs qui l'embarrassaient, c'est qu'ils manquaient des faits nécessaires pour cela.* (Cabanis.)

— Fig. Vie cachée; privation de renommée, d'éclat : *Il préfère l'*OBSCURITÉ *à l'éclat. Il est sorti de son* OBSCURITÉ. *Il est rentré dans son* OBSCURITÉ. *L'*OBSCURITÉ *de sa famille, de sa naissance, de sa condition.* (Acad.) *Dieu tira saint François de Paule de l'*OBSCURITÉ *de sa vie cachée.* (Fléch.) *Que de malheureux gémissent dans l'*OBSCURITÉ ! (Mass.)

OBSÉCRATION, n. f. (*obsecratio*, supplication; lat.) Pron. *ob-cé-kra-cion.* — Rhét. Figure par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne.

— Antiq. rom. Au pl. Prières publiques qu'on ordonnait pour apaiser les dieux, dans les dangers de la république.

OBSÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Obséder : *Il était* OBSÉDÉ *par deux ou trois de ses domestiques.* (Acad.)

— Absol. Tourmenté par le malin esprit : *Il n'est pas possédé, il n'est qu'*OBSÉDÉ. (Acad.)

OBSÉDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*obsidere*, être assis auprès, devant; lat.) Pron. *ob-cé-dé.* — L'*é* du rad. *obséd* se change en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* : *J'obsède, tu obsèdes, qu'ils obsèdent.* — Être assidûment autour de quelqu'un pour empêcher que d'autres n'en approchent et pour se rendre maître de son esprit : *Ses héritiers l'*OBSÈDENT *si fort qu'ils ne laissent approcher personne de lui. Ce ministre* OBSÉDAIT *le prince.* (Acad.)

— Importuner quelqu'un par ses assiduités, par ses démarches : *Cet homme me vient voir chaque jour, il m'*OBSÈDE. (Acad.)

— Fig. En parl. du malin esprit, Tourmenter : *Il y a un malin esprit qui l'*OBSÈDE. (Acad.)

OBSÈQUES, n. f. pl. (*obsequium*, devoir; lat.) Pron. *ob-cèk.* — Funérailles accompagnées de pompes et de cérémonies : *Faire les* OBSÈQUES *d'un prince. On lui a fait de magnifiques* OBSÈQUES. *J'ai assisté à ses* OBSÈQUES. (Acad.)

OBSÉQUIEUSEMENT, adv. Pron. *ob-cé-ku-i-euz-man.* — D'une manière obséquieuse.

OBSÉQUIEUX, EUSE, adj. (*obsequiosus*, très-complaisant; lat.) Pron. *ob-cé-ku-i-eu, eus.* — Qui porte à l'excès le respect, les égards, la complaisance : *Esprit* OBSÉQUIEUX. *Humeur* OBSÉQUIEUSE. (Acad.) *Il s'était fait le flatteur* OBSÉQUIEUX *du ministre.* (De Laville.) *Je trouve ton gendre* OBSÉQUIEUX *avec toi.* (J. Sandeau.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Complaisance* OBSÉQUIEUSE. *Égards* OBSÉQUIEUX. (Acad.) *Ses manières étaient les plus* OBSÉQUIEUSES *du monde.* (G. Sand.)

OBSÉQUIOSITÉ, n. f. (*obséquieux.*) Pron. *ob-cé-ku-i-ó-zi-té.* — Néol. Défaut de l'homme obséquieux.

OBSERVABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être observé : *La différence de ces deux quantités n'est pas* OBSERVABLE. (Acad.) *Les choses* OBSERVABLES. (V. Cousin.)

OBSERVANCE, n. f. Pratique d'une règle, exécution de ce que prescrit une règle, une loi : *Exacte* OBSERVANCE. (Acad.) *Qu'il est grand d'avoir vécu dans l'*OBSERVANCE *de la loi du Seigneur, et de mourir dans sa crainte!* (Mass.) *En s'éloignant de leurs berceaux, les religions voient leurs dogmes se couvrir de nuages; leurs rites et leurs* OBSERVANCES *se multiplient.* (Kératry.)

— La règle, la loi même : *Le judaïsme était chargé d'un nombre infini d'*OBSERVANCES. *Manquer aux* OBSERVANCES *de la vie religieuse.* (Acad.)

— *Observances légales*, pratiques ou cérémonies que prescrivait la loi de Moïse : *L'Évangile nous a délivrés du joug des* OBSERVANCES *légales.* (Acad.)

— Communautés religieuses où certaines règles s'observent : *Les* OBSERVANCES *régulières diffèrent des communautés ecclésiastiques.* (Acad.)

— *Étroite observance*, partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres religieux du même ordre : *L'*ÉTROITE OBSERVANCE *de Cîteaux. L'*ÉTROITE OBSERVANCE *de Saint-François.* (Acad.)

OBSERVANTIN, adj. et n. m. Religieux de l'observance de Saint-François : *Frère mineur* OBSERVANTIN. *Religieux* OBSERVANTIN. (Acad.)

OBSERVATEUR, TRICE, n. (*observator*; lat., m. sign.) Pron. *ob-cèr-va-teur, triss.* — Celui, celle qui accomplit ce que prescrit quelque loi, ou quelque règle : *Un religieux* OBSERVATEUR *des commandements de Dieu. Socrate fut grand* OBSERVATEUR *des lois. Cette religieuse est une exacte* OBSERVATRICE *de sa règle.* (Acad.) *On vous croyait l'*OBSERVATEUR *de la loi de Dieu.* (Mass.)

— Qui s'applique à l'observation des phénomènes de la nature, des événements du monde, des mœurs et des actions des hommes : *Un* OBSERVATEUR *attentif, exact. Un* OBSERVATEUR *de la nature, du cœur humain.* (Acad.) *C'était sans le savoir que les premiers* OBSERVATEURS *devenaient les bienfaiteurs de leurs semblables.* (Cuv.) *Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'Occident, un autre* OBSERVATEUR *le regarde sortir des régions de l'aurore.* (Chateaubr.) *Les curieux* OBSERVATEURS *de l'antiquité.* (Boss.)

— Spectateur, panoppos. à Celui qui agit, qui prend part : *Je n'ai pris aucune part à ce qui se faisait, j'étais là comme* OBSERVATEUR. (Acad.)

— Adjectiv. : *Génie, esprit* OBSERVATEUR. *Coup d'œil* OBSERVATEUR. *Médecin* OBSERVATEUR. (Acad.)

OBSERVATION, n. f. (*observatio*; lat., m. sign.) Pron. *ob-cèr-va-cion.* — Action par laquelle on observe ce qui est prescrit par quelque loi, ce que l'on a promis à quelqu'un : *L'*OBSERVATION *des commandements de Dieu, des lois. L'*OBSERVATION *de sa parole, de ses promesses.* (Acad.) *L'amour de la loi est devenu une passion chez le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son* OBSERVATION. (Volt.)

— Examen, étude des choses physiques et les choses morales : *Une* OBSERVATION *bien faite. Une* OBSERVATION *exacte. L'*OBSERVATION *est le premier fondement de toutes les sciences.* (Acad.) *Des* OBSERVATIONS *exactes, réitérées et profondes.* (Buff.) *Chacun, dans son état, fait des* OBSERVATIONS *différentes, parce que chacun a des besoins différents.* (Condill.)

— Résultat de l'observation : OBSERVATIONS *astronomiques, météorologiques, médicales.* OBSERVATIONS *sur la conformation du corps humain. Je vous ferai part de mes* OBSERVATIONS. (Acad.) *C'est une* OBSERVATION *qui mérite d'être constatée.* (Buff.)

— *Avoir l'esprit d'observation*, savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes : *Il est doué d'un* ESPRIT D'OBSERVATION *très-pénétrant.* (D'Alemb.)

— Remarque sur les écrits de quelque auteur : OBSERVATIONS *sur la rhétorique d'Aristote. Il a fait imprimer tel auteur avec de savantes* OBSERVATIONS. (Acad.)

— Fam. Réflexion, considération : *Permettez que je fasse une* OBSERVATION. *Avez-vous encore des* OBSERVATIONS, *quelque* OBSERVATION *à faire? Votre* OBSERVATION *me paraît juste.* (Acad.)

— Art milit. *Armée, corps d'observation*, armée, corps d'armée dont la destination est d'observer, de surveiller les mouvements d'une armée ennemie.

— *Être, se tenir en observation*, être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille, d'où l'on épie l'arrivée de quelqu'uu ou de quelque chose.

— Mar. *Bâtiment d'observation*, bâtiment éclaireur. || *Escadre d'observation*, escadre qui croise et se tient mouillée devant un port ennemi.

OBSERVATOIRE, n. m. (*observer.*) Pron. *ob-cèr-va-toar.* — Édifice destiné aux observations astronomiques : *Bâtir un* OBSERVATOIRE. (Acad.) *Lorsque Louis XIV se décida, sur la prière de Colbert, à créer l'*OBSERVATOIRE *de Paris, il n'existait en Europe aucun établissement national de cette nature.* (Arago.)

OBSERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Observer.

— Mar. *Longitude, latitude observée*, celle qui provient de calculs d'après l'observation des astres.

OBSERVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*observare*; lat., m. sign.) Pron. *ob-cèr-vé.* — Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, par quelque règle : OBSERVER *les règles de la discipline. On peut* OBSERVER *à son aise certaines ordonnances des médecins.* OBSERVER *le silence, le jeûne.* OBSERVER *les lois, les coutumes, les bienséances.* (Acad.) *Vous laissez au simple peuple le soin d'*OBSERVER *avec religion les ordonnances de la loi sainte.* (Mass.) *Il* OBSERVAIT *tous les dehors des bienséances.* (Volt.)

Je promets d'*observer* ce que la loi m'ordonne. (Rac.)

— Prov. et fig. *Observer les longues et les brèves*, être très-cérémonieux, être d'une exactitude minutieuse dans les moindres choses. || Dans le m. sens : *Observer les points et les virgules.*

— Regarder, considérer avec application, avec étude, les choses physiques ou morales : OBSERVER *le vol des oiseaux, le cours des astres, le changement du temps.* OBSERVER *les symptômes d'une maladie. Le moraliste* OBSERVE *le cœur humain.* OBSERVER *les mœurs des différentes nations.* (Acad.) *Qui n'*OBSERVE *rien n'apprend rien.* (Condill.) OBSERVEZ *la nature et suivez la route qu'elle vous trace.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Ce savant a l'habitude d'*OBSERVER. OBSERVER *avec de bons instruments.* (Acad.) *Analyser n'est autre chose qu'*OBSERVER *successivement et avec ordre.* (Condill.) *Hipparque, astronome,* OBSERVA *à Rhodes.* (Arago.)

— Art mil. *Observer un lieu*, y surveiller les mouvements de l'ennemi : *Il avait placé dans les villes forestières une forte avant-garde avec mission d'*OBSERVER *la route.* (Thiers.)

— Remarquer, faire attention : *J'*AI OBSERVÉ *du coin de l'œil qu'il lui donnait quelque chose. J'ai* OBSERVÉ *dans tel auteur que. Avez-vous* OBSERVÉ *ce passage?* (Acad.) *L'incertitude dans la prononciation a produit en grande partie la variété des dialectes dans le même pays, variété qu'on* A *toujours* OBSERVÉE *être moindre, et tendre à se confondre à mesure que les livres se sont multipliés.* (Andrieux.)

— Suivre de l'œil, avec attention :

C'était plaisir d'*observer* leurs efforts. (La F.)

— *Faire observer à quelqu'un*, lui faire remarquer : *Lui avez-vous* FAIT OBSERVER *que je n'y consentais pas?* (Acad.)

— Épier, remarquer les actions, les discours, les gestes d'une personne : *Prenez garde à ce que vous direz, on vous* OBSERVE. *On a mis autour de lui des gens qui l'*OBSERVENT. *Les grands sont malheureux, on* OBSERVE *toutes leurs démarches.* (Acad.)

Veillez sur sa personne, *observez* tous ses pas. (C. Del.

= **S'observer**, v. pron. Être observé, accompli, suivi : *Ces cérémonies s'*OBSERVENT *avec réflexion.* (Boss.) *Les devoirs s'*OBSERVENT *avec une excessive nonchalance.* (Mariv.) *Ces mêmes formules s'*OBSERVENT *à peu près en Angleterre.* (Volt.)

— Être fort circonspect dans ses actions, dans ses paroles : *C'est un homme qui s'*OBSERVE *beaucoup, qui s'*OBSERVE *fort.* (Acad.) *Il y a des pères qui ne s'*OBSERVENT *point devant leurs enfants.* (Le Sage.)

— Se regarder l'un l'autre avec attention : *Le créancier et le débiteur, avant de s'adresser la parole,* SE SONT OBSERVÉS *fort attentivement.* (Acad.)

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, *s'observe*, s'envisage. (Boil.)

OBSESSION, n. f. (*obsessio*; lat.) Pron. *ob-cèss-cion.* — État des personnes qu'on suppose obsédées du malin esprit : *Les accidents extraordinaires qu'on remarquait en lui firent croire qu'il y avait de l'*OBSESSION. *On distingue l'*OBSESSION *de la possession.* (Acad.)

— Par anal. *Je ne suis pas à moi, je suis dans l'état d'une vraie* OBSESSION. (M[me] de Sév.) *Les merveilles qu'on racontait montèrent la tête du jeune écolier, qui se trouva pris d'une véritable* OBSESSION. (Halévy.)

— Action de celui qui obsède quelqu'un, qui est tellement assidu auprès de lui que les autres ne peuvent en approcher : *Il ne le quitte point; on n'a jamais vu une pareille* OBSESSION. (Acad.) *Est-ce qu'ils vous entourent toujours de leurs* OBSESSIONS? (T. Gautier.) *Qu'opposer aux intrigues, aux* OBSESSIONS, *aux clameurs du palais.* (De Barante.)

— État de celui qui est obsédé : *Cet homme, avec ses visites continuelles, me tient dans un état d'*OBSESSION, *dans une véritable* OBSESSION. (Acad.)

OBSIDIANE ou **OBSIDIENNE**, n. f. (*obsidianus*, nom propre.) Pron. *ob-ci-di-ann, ènn.* — Pierre noire, volcanique, qui est susceptible d'un très-beau poli : *Les anciens employaient l'*OBSIDIANE *à faire des miroirs.* (Acad.)

OBSIDIONAL, ALE, adj. (*obsidionalis*, de siége; lat.) Pron. *ob-ci-di-o-nal.* — Qui concerne les siéges.

— *Couronne obsidionale*, couronne d'herbe que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siége d'une ville : *Si j'avais délivré la Rome chrétienne, je ne demanderais qu'une* COURONNE OBSIDIONALE, *une tresse d'herbe.* (Chateaubr.)

— *Monnaie obsidionale*, monnaie qu'on frappe dans une place assiégée, et à laquelle on donne cours, durant le siége, pour une valeur plus forte que sa valeur intrinsèque : *On a employé le cuir à faire des* MONNAIES OBSIDIONALES. (Acad.)

OBSTACLE, n. m. (*obstaculum*; lat., m. sign.) Pron. *obs-takl.* — Empêchement, opposition : *Lever tout* OBSTACLE. *Vaincre, surmonter, renverser un* OBSTACLE. *Triompher des* OBSTACLES. *Faire* OBSTACLE *à quelqu'un. Mettre* OBSTACLE *à quelque chose. Il lui a opposé des* OBSTACLES *insurmontables. Son courage s'enflamme par les* OBSTACLES. (Acad.) *Ses soldats ne trouvent point d'*OBSTACLES *qu'ils ne surmontent.*

(Fléch.) *Les justes méprisent les richesses, dès qu'elles sont un* OBSTACLE *aux promesses du ciel.* (Mass.) *Un grand* OBSTACLE *au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur.* (Fouten.)

— [illegible] de trictr. Passage intercepté par l'adversaire.

OBSTÉTRICAL, ALE, adj. V. OBSTÉTRIQUE.

OBSTÉTRIQUE, adj. des 2 g. (*obstetrix*, sage-femme; lat.) Pron. *obsté-trik.* — Méd. Qui a rapport à l'art des accouchements.

— N. f. Art d'accoucher.

OBSTINATION, n. f. (*obstinatio*, lat. m. sign.) Pron. *obs-ti-na-cion.* — Entêtement, opiniâtreté : *Ridicule, étrange* OBSTINATION. OBSTINATION *au mal. Quelle* OBSTINATION ! *L'*OBSTINATION *d'un sot.* (Acad.) *C'est l'*OBSTINATION *dans le préjugé qui rend le mal plus incurable.* (Mass.) *L'amour de la gloire, le mépris de la mort, l'*OBSTINATION *pour vaincre.* (Montesq.) *Croyez-vous l'emporter* PAR OBSTINATION ? (Mol.)

Cette *obstination* est vraiment ridicule. (Étienne.)

OBSTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Obstiner : *Un enfant* OBSTINÉ. *Plaideur* OBSTINÉ. (Acad.)

— Fig. Assidu, constant : *La hardiesse et le travail* OBSTINÉ *surmontent les plus grands obstacles.* (Fén.)

Depuis près d'une année,
J'éludais tous les jours sa poursuite *obstinée.* (Boil.)

— Fig. et fam. En parl. d'un mal, Qu'on ne peut faire cesser :

C'est un rhume *obstiné*, sans doute, et je vois bien
Que tous les jus du monde ici ne feraient rien. (Mol.)

— Substantiv. Personne entêtée : *Les* OBSTINÉS *sont bien à charge. C'est un petit* OBSTINÉ. (Acad.)

OBSTINÉMENT, adv. Avec obstination : *Soutenir* OBSTINÉMENT *un mensonge.* (Acad.)

OBSTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*obstinare*, lat., m. sign.) Pron. *obs-ti-né.* — Fam. Rendre opiniâtre; faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose : *Si vous ne cessez de lui parler, vous l'*OBSTINEREZ *davantage. Cela ne fait que l'*OBSTINER. *N'*OBSTINEZ *point cet enfant.* (Acad.)

— Fig. Irriter : *Il est dangereux d'*OBSTINER *la douleur d'une femme.* (Dufresny.) || Peu usité.

= **S'obstiner,** v. pron. S'opiniâtrer, s'attacher opiniâtrément à quelque chose : S'OBSTINER *à persécuter quelqu'un. Il* S'OBSTINE *dans son opinion.* (Acad.) *Admirable puissance de la volonté qui* S'OBSTINE *et parvient en* S'OBSTINANT *à ramener la fortune.* (Thiers.) *Il ne* S'OBSTINA *pas dans l'ambition qu'il avait conçue.* (G. Planche.)

A demeurer chez soi l'une et l'autre *s'obstine.* (La F.)

OBSTRUCTIF, IVE, adj. (*obstruction.*) Pron. *obs-truk-tif, -tiv.* — Médec. Qui cause obstruction : *Aliment* OBSTRUCTIF. (Acad.)

OBSTRUCTION, n. f. (*obstructio*, embarras; lat.) Pron. *obs-truk-cion.* — Méd. Engorgement, embarras, qui se forme dans les vaisseaux par lesquels les liqueurs se portent dans tout le corps vivant, et qui en arrête le passage, ou le rend moins libre : *Le quinquina occasionne des* OBSTRUCTIONS, *s'il est donné mal à propos. Ce remède guérit les* OBSTRUCTIONS. *Il a une* OBSTRUCTION *au foie, au pylore.* (Acad.) *Son médecin lui apprend qu'il y a en elle une humeur peccante, des* OBSTRUCTIONS, *des vapeurs.* (Volt.)

Des catarrhes, des toux et des *obstructions.* (Regn.)

OBSTRUÉ, ÉE, part. pass. du v. Obstruer : *Canal* OBSTRUÉ. *Rue* OBSTRUÉE.

— Méd. Qui a des obstructions, qui est attaqué d'obstruction : *Il a le foie* OBSTRUÉ, *le pylore* OBSTRUÉ. (Acad.)

OBSTRUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ob*, devant, et *struere*, bâtir; lat.) Pron. *obs-tru-é.* — Il prend le tréma à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous obstruïons, vous obstruïez.* — Interposer un obstacle : OBSTRUER *un passage. Un grand nombre de voitures* OBSTRUAIENT *la rue.* (Acad.) *Ils essayèrent de soulever le globe qui* OBSTRUAIT *l'orifice de l'aérostat.* (L. Figuier.)

— Méd. Former, causer un engorgement, une obstruction : *Cela peut* OBSTRUER *les vaisseaux.* (Acad.)

= **S'obstruer,** v. pron. Être obstrué : *Cette rue si étroite* S'OBSTRUE *facilement. Les canaux* S'OBSTRUENT. (Acad.) *L'os des oiseaux ne se durcit, ne se remplit, ne* S'OBSTRUE *pas aussi vite, à beaucoup près, que dans les quadrupèdes.* (Buff.)

OBTEMPÉRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*obtemperare*, modérer; lat.) Pron. *ob-tan-pé-ré.* — L'*e* muet du rad. *obtemper* se change en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* : *j'obtempère, tu obtempères, qu'ils obtempèrent.* — Obéir : OBTEMPÉRER *à un ordre, à un commandement, à une sommation, à un jugement.* OBTEMPÉRER *aux magistrats.* OBTEMPÉRER *à la justice.* (Acad.) *L'officier objecta les lois de la consigne, et refusa formellement d'*OBTEMPÉRER *à l'ordre de ce singulier solliciteur.* (H. de Balzac.)

Puisque l'amour l'ordonne, il faut que j'*obtempère.* (C.)

OBTENIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*obtinere*, lat., m. sign.) (*J'obtiens, tu obtiens, il obtient, nous obtenons, vous obtenez, ils obtiennent; j'obtenais, nous obtenions; j'obtins, nous obtînmes; j'obtiendrai, nous obtiendrons; j'obtiendrais, nous obtiendrions; obtiens, obtenons, obtenez; que j'obtienne, que nous obtenions; que j'obtinsse, que nous obtinssions; obtenant, obtenu, ue.*) Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande : OBTENIR *une place, un emploi.* OBTENIR *permission, la permission.* OBTENIR *satisfaction d'un outrage.* OBTENIR *les suffrages du public.* J'AI OBTENU *de lui qu'il resterait encore trois jours avec nous.* (Acad.) OBTENEZ *la fin des malheurs qui nous accablent.* (Mass.) *Apprenait-elle les cris et les gémissements des provinces, elle leur* OBTENAIT *des assistances considérables.* (Fléch.) *Si quelquefois le pauvre* OBTIENT *justice, c'est avec plus de peine qu'un autre n'*OBTIENDRAIT *grâce.* (J.-J. Rouss.)

— Pal. *Obtenir un jugement, un arrêt*, parvenir à obtenir le jugement, l'arrêt qu'on poursuivait.

— *Obtenir ses fins et conclusions*, obtenir en justice ce qu'on demande par sa requête, par ses conclusions.

— Chim. et phys. Parvenir à un effet, à un résultat : *Par ce procédé chimique* J'AI OBTENU *tel résidu. La lumière qu'on* OBTIENT *de ce gaz est plus vive que celle qui est produite par l'huile.*

— Agric. Dans le m. sens : *En greffant tel arbre sur tel autre, il* A OBTENU *une nouvelle variété de fruits.* (Acad.)

= **S'obtenir,** v. pron. Être obtenu, pouvoir être obtenu : *A Rome les emplois publics ne* S'OBTENAIENT *que par la vertu.* (Montesq.) *Ces sortes de grâces ne* S'OBTIENNENT *pas aisément.* (Acad.)

La victoire à ce prix ne s'*obtient* pas toujours. (C. Del.)

OBTENTION, n. f. (*obtentio*, m. sign.; lat.) Pron. *ob-tan-cion.* — Chancell. Impétration; action d'obtenir : *L'*OBTENTION *d'un privilége, d'un arrêt, d'une grâce.* (Acad.)

OBTENU, UE, part. pass. du v. Obtenir : *Privilége* OBTENU. *Grâce* OBTENUE.

OBTONDANT, ANTE, adj. (*obtundere*, émousser, lat.) Anc. méd. Il se disait des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'émousser l'acrimonie des humeurs.

OBTURATEUR, n. m. (*obturatus*, bouché; lat.) Chir. Plaque d'or ou d'argent destinée à boucher un trou contre nature à la voûte du palais, aux os du crâne, etc.

— Chim. Plaque de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide, pour les boucher, et les transporter d'un lieu à un autre.

— Techn. Pièce, appareil destiné à permettre ou intercepter l'écoulement des fluides.

OBTURATEUR, TRICE, adj. (*obturare*, boucher; lat.) Chir. Il se dit de certaines parties destinées à boucher le trou ovale de l'os des îles : *Muscle, nerf, ligament* OBTURATEUR. *Artère* OBTURATRICE. (Acad.)

— Par anal. *Des caillots* OBTURATEURS. (M. Edwards.)

OBTURATION, n. f. Pron. *ob-tu-ra-cion.* — Anat. État d'un conduit dont la cavité a disparu entièrement : *Dans les animaux et dans les végétaux, quand l'équilibre entre les sécrétions et la nutrition est rompu par l'*OBTURATION *des vaisseaux l'individu commence à décroître, et peu à peu il dépérit.* (Duméril.) || V. OBLITÉRATION et OBSTRUCTION.

OBTURBINÉ, ÉE, adj. (*ob*, à l'envers; *turbo*, toupie; lat.) Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée; qui est renflé à la base et aminci en cône jusqu'au sommet.

OBTUS, USE, adj. (*obtusus*; lat. m. sign.) Pron. *ob-tu, tuz.* — Géom. Il se dit d'un angle plus grand, plus ouvert qu'un angle droit : *Angle* OBTUS. (Acad.) *Chaque bord du bec inférieur du proyer forme, vers le tiers de sa longueur, un angle saillant* OBTUS. (Buff.)

— Fig. *Esprit obtus*, esprit peu pénétrant, qui comprend avec peine : *Cet homme a l'esprit* OBTUS. (Acad.)

— Par anal. Qui est comme écrasé, arrondi, émoussé, au lieu d'être anguleux ou pointu : *Poisson à tête* OBTUSE. *Les feuilles de cette plante sont* OBTUSES. (Acad.)

— Fig. En parl. des sens, Dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté : *Le toucher est le plus* OBTUS *de nos sens.* (Acad.) *L'odorat est plus faible et le tact du goût plus* OBTUS *dans les oiseaux que dans les quadrupèdes.* (Buff.) *Le lièvre a des yeux faibles et un odorat* OBTUS. (Dider.)

OBTUSANGLE, adj. des 2 g. Pron. *ob-tu-zangl.* — Géom. Qui a un angle obtus : *Triangle* OBTUSANGLE. (Acad.)

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des tiges dont les angles, et des feuilles dont les lobes sont obtus.

OBUS, n. m. (*haubitz*; all.) Pron. *o-buz.* — Artill. Projectile d'un diamètre plus petit que la bombe, sans anse et sans culot, rempli de poudre et armé d'une fusée : *Les* OBUS *produisent les effets des boulets par leurs ricochets et ceux des bombes par leurs éclats.* (Dupuytren.)

— *Obus tête de mort*, obus percé de trous, par lesquels il vomit des matières enflammées.

OBUSIER, n. m. (*obus.*) Pron. *o-bu-zié.* — Artill. Espèce de mortier monté sur un affût à roues, qui se tire sous un degré peu élevé, et dont on se sert pour lancer les projectiles appelés Obus.

OBVENTION, n. f. (*obventio*, lat., m. sign.) Pron. *ob-van-cion.* — Droit can. Impôt ecclésiastique : *Les juifs payeront au curé les dîmes et toutes les autres* OBVENTIONS *que rendraient les chrétiens.* (Fleury.)

OBVIABLE, adj. des 2 g. Néol. Auquel on peut obvier. || Peu usité.

OBVIER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*obire*, aller au-devant; lat.) Pron. *ob-vi-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous obviions, vous obviiez.* — Prendre les précautions, les mesures nécessaires pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux : OBVIER *à un malheur. On ne saurait* OBVIER *à tous les inconvénients. Il faut* OBVIER *à cela.* (Acad.)

OBVOLUTÉ, ÉE, adj. (*ob*, à l'envers, *volutus*, roulé; lat.) Bot. Il se dit des pétales, des feuilles qui s'enroulent les uns sur les autres.

OCA, n. m. Pron. *o-ka.* — Sorte de racine dont on fait une espèce de pâte, appelée *Cavi*, qui tient lieu de pain dans plusieurs contrées d'Amérique.

OCAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *o-kè-gnié.* — Anc. Enduire un gant d'une certaine préparation qui parfume la peau.

OCCASE, adj. f. (*occasus*, coucher du soleil; lat.) Pron. *o-kaz.* — Astron. Il ne s'emploie que dans cette expression : *Amplitude* OCCASE, arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre, et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur. || V. ORTIVE.

— Substantiv. *L'occase*, l'amplitude occase.

OCCASION, n. f. (*occasio*; lat., m. sign.) Pron. *o-ka-zion.* — Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour quelque chose : OCCASION *favorable. Chercher, saisir l'*OCCASION. *Manquer l'*OCCASION. *Ménager, laisser échapper l'*OCCASION. *Se servir, se prévaloir, profiter de l'*OCCASION. *En toute* OCCASION. *Par* OCCASION. *A la première* OCCASION. *Suivant, selon les* OCCASIONS. *On connaît les gens dans l'*OCCASION. (Acad.) *Les plus habiles blâment les finesses pour s'en servir en quelque grande* OCCASION. (La Rochef.) *Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme qui sût, selon les* OCCASIONS, *profiter de ses avantages.* (Fléch.) *Il s'était distingué dans cent* OCCASIONS *par sa prudence et sa valeur.* (Rayn.)

L'*occasion* est belle, il la faut embrasser. (Rac.)

— Prov. et fig. *L'occasion fait le larron*, souvent l'occasion fait faire des choses auxquelles on n'aurait pas songé.

— Par allus. à la figure sous laquelle les anciens représentaient l'Occasion, avec un toupet de cheveux au-dessus du front, et chauve par derrière : *Il faut prendre l'occasion aux cheveux, au toupet*, dès que l'occasion se présente, il faut la saisir et en profiter.

— *L'occasion est chauve*, elle est difficile à saisir.

— Sujet, cause, motif : *Cela fut l'*OCCASION *de sa perte. Il s'est fâché pour une légère* OCCASION. *Il n'en est pas la cause, il n'en est que l'*OCCASION. *Fuir les* OCCASIONS *du péché.* (Acad.) *Elle fut* OCCASION *de scandale aux unes et d'édification aux autres.* (Rac.)

— Théol. *Occasions prochaines de péché*, ou simpl., *Occasions prochaines*, celles qui sont présentes, ou qui peuvent porter facilement au péché.

= **A l'occasion de,** loc. prép. Au sujet de : *La séparation de l'Amérique anglaise de sa métropole est venue à l'*OCCASION *d'un impôt sur le thé.* (B. de St-P.)

= **D'occasion,** loc. adv. Par occasion; il se dit en parl. de choses que l'on achète à bon marché,

soit parce qu'elles ont déjà servi, soit parce que le marchand est pressé de s'en défaire, etc. : *J'ai acheté, j'ai eu ce livre* D'OCCASION. (Acad.)

— Par anal. : *Marchandise, meuble d'*OCCASION.

= **Par occasion,** loc. adv. Accidentellement : *Ce n'est que* PAR OCCASION *que les rois ont des ennemis à vaincre; c'est par institution qu'ils ont des sujets à aimer.* (Fléch.)

OCCASIONNEL, NELLE, adj. Pron. *o-ka-zio-nèl.* — Didact. Qui occasionne, qui sert d'occasion.

— Phil. *Cause occasionnelle*, celle qui ne produit pas réellement un effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de le produire : *Dieu amène les* CAUSES OCCASIONNELLES *qui font agir nos facultés, tout en laissant agir les facultés elles-mêmes.* (E. Renan.)

OCCASIONNELLEMENT, adv. Par occasion : *Le sol était* OCCASIONNELLEMENT *occupé par des tribus nomades.* (Rossi.)

OCCASIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*occasion.*) Pron. *o-ka-zio-né.* — Donner lieu à; être cause de : *Cela* OCCASIONNA *bien des troubles, bien des malheurs. C'est lui qui* OCCASIONNE *mon chagrin.* (Acad.) *Le premier effet de l'attention, c'est de faire subsister dans les esprits, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils* ONT OCCASIONNÉES. (Condill.)

OCCIDENT, n. m. (*occidens*, qui tombe; lat.) Pron. *ok-ci-dan.* — Géogr. Celui des quatre points cardinaux qui est du côté où le soleil paraît se coucher : *Se tourner à l'*OCCIDENT, *vers l'*OCCIDENT. *L'*OCCIDENT *est opposé à l'orient.* (Acad.) *Si la mer anticipe sur les plages de l'*OCCIDENT, *elle laisse à découvert celles de l'orient.* (Buff.)

— Particul. Partie de notre hémisphère qui est au couchant par rapport aux Orientaux : *Les régions, l'empire, l'Église d'*OCCIDENT. (Acad.)

OCCIDENTAL, ALE, adj. (*occident.*) Pron. *ok-ci-dan-tal.* — Qui est à l'occident, au couchant : *Régions, nations* OCCIDENTALES. *Peuples* OCCIDENTAUX. *Les Indes* OCCIDENTALES. (Acad.)

— Techn. Il se dit, chez les joailliers, des pierres et des perles de moindre valeur, pas oppos. à *oriental*, épithète donnée aux pierres de choix.

— Substantiv. *Les Occidentaux*, les Européens.

OCCIPITAL, ALE, adj. Pron. *ok-ci-pi-tal.* — Anat. Qui a rapport à l'occiput : *L'os* OCCIPITAL. *Muscles, sinus* OCCIPITAUX. *Protubérance* OCCIPITALE. (Acad.)

OCCIPITO-FRONTAL, ALE, adj. Anat. Qui s'étend du front à l'occiput.

— Substantiv. au masc. : *L'occipito-frontal.*

OCCIPITO-MÉNINGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à l'occiput et à la dure-mère.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'os occipital et à l'os pariétal.

OCCIPUT, n. m. (*occiput*, derrière de la tête; lat.) Pron. *ok-ci-putt.* — Anat. Partie postérieure inférieure de la tête : *On lui a fait un cautère au-dessous de l'*OCCIPUT. (Acad.)

OCCIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*occidere*, faire mourir; lat.) Tuer, faire mourir. ‖ Vieux.

OCCIS, ISE, part. pass. du v. Occire. Tué : *Homme* OCCIS. *Femme* OCCISE.

OCCISEUR, n. m. (*occidor*, meurtrier; lat.) Pron. *ok-ci-zeur.* — Meurtrier, tueur : *Faisons l'Olibrius, l'*OCCISEUR *d'innocents.* (Mol.) ‖ Vieux.

OCCISION, n. f. (*occisio*; lat., m. sign.) Pron. *ok-ci-zion.* — Tuerie, meurtre. ‖ Vieux.

OCCLUSION, n. f. (*occlusio*, action de fermer, de boucher; lat.) Pron. *ok-klu-zion.* — Méd. État des intestins, lorsque la cavité en est bouchée ou oblitérée.

OCCULTATION, n. f. (*occultus*, caché; lat.) Pron. *o-kul-ta-cion.* — Astr. Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune : OCCULTATION *des fixes par la lune.* (Acad.) *Les astronomes prédisent avec une exactitude merveilleuse les* OCCULTATIONS *des étoiles par la lune.* (Arago.)

OCCULTE, adj. des 2 g. (*occultus*, caché; lat.) Pron. *o-kult.* — Caché : *Cause* OCCULTE. *Propriété, vertu* OCCULTE. *Philosophie* OCCULTE. (Acad.) *Longtemps la chimie passa pour une science* OCCULTE. (Cuvier.)

OCCULTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*occultare*, cacher; lat.) Astr. Éclipser : *La lune* OCCULTE *très-souvent les étoiles.*

OCCUPANT, part. prés. invar. du v. Occulter.

OCCUPANT, ANTE, adj. Pron. *o-ku-pan, pantt.* — Pal. Qui occupe, qui est en possession : *Nous étions* OCCUPANTS, *nous avons été dépossédés.* (Acad.)

— Il se dit d'un avoué qui occupe pour une partie dans un procès : *Une même personne ne peut avoir sur une même demande deux avoués* OCCUPANTS. (Acad.)

— Substant. *Le premier occupant*, celui qui s'empare, qui se saisit le premier : *Le droit du premier* OCCUPANT *est souvent sujet à contestation.* (Acad.) *La propriété suppose un droit antérieur qui se résout dans le droit de* PREMIER OCCUPANT. (V. Cousin.)

La dame au nez pointu répondit que la terre
Était *au premier occupant.* (La F.)

OCCUPATION, n. f. (*occupatio*, lat., m. sign.) Pron. *o-ku-pa-cion.* — Emploi, affaire à laquelle on est occupé : *Importante, sérieuse, pénible* OCCUPATION. *Avoir de l'*OCCUPATION. *Être sans* OCCUPATION. *Manquer d'*OCCUPATION. *Être surchargé, écrasé d'*OCCUPATION. (Acad.) *Les soins domestiques sont la plus chère* OCCUPATION *de la femme.* (J.-J. Rouss.) *Une suite d'*OCCUPATIONS *utiles et diversifiées fait couler nos jours au gré de nos désirs.* (Barthél.) *Il n'y avait point de différence entre les heures de loisir de saint Louis et ses heures d'*OCCUPATION. (Fléch.) *Ils ont mille* OCCUPATIONS *sérieuses ou agréables : la guerre, la chasse, le jeu, les voyages, la bonne chère.* (Campistr.)

— Fam. *Donner de l'occupation à quelqu'un*, lui susciter des embarras : *Laissez-moi faire, je lui* DONNERAI BIEN DE L'OCCUPATION. (Acad.)

— Jurispr. Séjour dans une habitation : *Il a été obligé de payer les loyers des lieux, à proportion du temps et de l'*OCCUPATION *qu'il a faite.* (Acad.)

— Action d'occuper, de s'emparer d'un lieu, d'un bien : *L'*OCCUPATION *a précédé la propriété. L'*OCCUPATION *ne constitue pas le droit de propriété.* (Acad.)

— Art milit. Action de s'emparer, de se rendre maître d'un pays, d'une place : *L'*OCCUPATION *de cette province par l'armée française, fut un des premiers résultats de la guerre. L'*OCCUPATION *de cinq places fortes fut une des conditions de l'armistice.* (Acad.)

— *Armée d'occupation*, armée destinée à contenir un pays conquis ou envahi.

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle on prévient, on réfute d'avance les objections de l'adversaire. ‖ V. PROLEPSE.

OCCUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Occuper : *Les lieux étaient* OCCUPÉS. (Acad.)

— Adj. Qui a, qui s'impose des occupations, des soins : *C'est un homme fort* OCCUPÉ. *Une vie doucement* OCCUPÉE. (Acad.) *Il s'arrête comme* OCCUPÉ *de quelque grande pensée.* (Boss.) *Une femme mondaine est tout* OCCUPÉE *de plaire.* (Mass.) *Les hommes sont trop* OCCUPÉS *d'eux-mêmes pour pénétrer et pour discerner le mérite des autres.* (La Br.)

OCCUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*occupare*, s'emparer; lat.) Pron. *o-ku-pé.* — Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps : *Ce meuble* OCCUPE *trop de place, trop d'espace. Ce lit* OCCUPE *toute ma chambre. Ce rapport* A OCCUPÉ *une heure entière de la séance. Cette affaire* A OCCUPÉ *les plus belles années de ma vie.* (Acad.) *Les eaux* OCCUPENT *toutes les parties les plus basses.* (Buff.)

— Habiter : OCCUPER *une maison, un appartement, un logement. Il* OCCUPE *deux chambres dans cette maison. Les appartements qu'on n'*OCCUPE *point dépérissent promptement. Il* OCCUPE *le premier, le second, le rez de chaussée.* (Acad.)

— Se rendre maître, demeurer maître d'un pays, d'une place forte, d'un poste militaire : *Notre armée* A *d'abord* OCCUPÉ *la plupart des places frontières de l'ennemi.* (Acad.) *Il faut* OCCUPER *ce défilé.* (Volt.)

— Jurispr. S'emparer, se saisir, se rendre possesseur d'un bien : *Il* A OCCUPÉ *le premier ce bien abandonné, cette alluvion. On peut* OCCUPER *sans devenir propriétaire.* (Acad.)

— Fig. Remplir, posséder : OCCUPER *une place, un emploi. Il* OCCUPE *un rang distingué dans le monde.* (Acad.)

— Donner de l'occupation, employer : *Il faut* OCCUPER *les jeunes gens. Il y a là de quoi* OCCUPER *tant d'ouvriers. Cet écrivain* OCCUPE *seul plusieurs copistes.* (Acad.) *Que vos plaisirs coûtent cher à ces infortunés qui cherchent à* OCCUPER *une oisiveté où vos amusements les laissent.* (Mass.)

— En parl. des choses, Être l'objet d'un travail du corps, ou d'une application de l'esprit : *Cette affaire m'*OCCUPE *sans cesse. Son métier l'*OCCUPE *beaucoup. Cette nouvelle* OCCUPE *tous les esprits. Cette étude* OCCUPE *l'esprit sans le fatiguer.* (Acad.) *Quels sont les soins qui vous* OCCUPENT *dans votre opulence?* (Mass.) *Les plaisirs des sens* OCCUPENT *toutes leurs pensées.* (Fléch.) *Si quelque chose empêche ces saintes vérités de régner sur nous, c'est que le monde nous* OCCUPE. (Boss.) *De nouvelles scènes* OCCUPENT *tous les jours l'univers.* (Mass.) *Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous* OCCUPER. (J.-J. Rouss.)

— Intrans. Prat. Il se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice : *C'est tel avoué qui* OCCUPE *pour moi dans telle cause.* (Acad.)

= **S'occuper,** v. pron. Absol. *Aimer à s'occuper*, aimer le travail.

— *S'occuper de quelque chose*, y penser, chercher les moyens d'y réussir : *Il ne s'*OCCUPE *que de bagatelles. Il s'*OCCUPE *beaucoup de ses affaires. Cette femme ne s'*OCCUPE *que de son ménage. L'esprit ne peut s'*OCCUPER *trop longtemps d'un objet sans se fatiguer.* (Acad.) *L'homme n'aime pas à s'*OCCUPER *de son néant et de sa bassesse.* (Mass.) *Plus on s'*OCCUPE *de la mort, moins on la redoute.* (De Ségur.)

— *S'occuper à quelque chose*, y travailler : *Il s'*OCCUPE *à l'étude des belles-lettres. Il s'*OCCUPE *à son jardin. Il s'*OCCUPE *à détruire les abus. Il ne sait à quoi s'*OCCUPER. (Acad.) *Il s'*OCCUPE *à relever le prince abattu.* (Boss.)

OCCURRENCE, n. f. (*occurrere*, venir au-devant; lat.) Pron. *o-kur-ranss.* — Rencontre, événement fortuit, occasion : *Fâcheuse* OCCURRENCE. *Favorable, heureuse* OCCURRENCE. (Acad.) *Se servir du crédit de quelqu'un, dans les* OCCURRENCES. (La Rochef.)

— Liturg. Concours de deux fêtes qui tombent le même jour : *Il y a dans les bréviaires une table des* OCCURRENCES.

OCCURRENT, ENTE, adj. (*occurrence.*) Pron. *o-kur-ran, rantt.* — Il se dit des choses, des circonstances qui surviennent : *Les affaires* OCCURRENTES. *Il faut se gouverner selon les cas* OCCURRENTS. (Acad.) ‖ Peu usité.

— Liturg. *Fêtes occurrentes*, celles qui tombent le même jour.

OCÉAN, n. m. (*oceanus*; lat., m. sign.) L'immense étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre : *Naviguer sur l'*OCÉAN. *Au milieu de l'*OCÉAN. *Le vaste* OCÉAN. (Acad.) *La reine ose encore se soumettre à la furie de l'*OCÉAN. (Boss.)

... L'*Océan* troublé vous verra, sur son onde,
Achever quelque jour la conquête du monde. (Rac.)

— Particul. Grande portion de l'Océan : *L'*OCÉAN *Atlantique.* L'OCÉAN *Pacifique*, ou absol. *L'*OCÉAN. *Les ports de l'*OCÉAN. *Les îles de l'*OCÉAN. (Acad.)

— Fig. Une grande quantité, une grande étendue : *Un* OCÉAN *de lumière. Ce désert est un* OCÉAN *de sable.* (Acad.) *Il contemple l'incommensurable* OCÉAN *des îles verdoyantes qui s'étendaient sous ses yeux.* (Lam.) *Au milieu de cet* OCÉAN *de maisons, un dôme noir et surbaissé, plus large que les autres, est dominé par un autre dôme blanc : c'est le Saint-Sépulcre et le Calvaire.* (Id.)

... Soulèverez-vous l'*océan* plébéien? (C. Del.)

— Fig. et poétiq. *L'océan des âges*, le temps.

OCÉANE, adj. f. Il ne s'emploie que dans cette locut. *La mer océane*, l'Océan. ‖ Vieux.

OCÉANIQUE, adj. des 2 g. (*océan.*) Pron. *o-cé-a-nik.* — Didact. Qui vit dans l'Océan. ‖ Qui appartient à l'Océan.

OCELLAIRE, n. f. (*ocellus*, petit œil; lat.) Pron. *o-cèl-lèr.* — Zool. Genre de polypiers pierreux.

OCELLÉ, ÉE, adj. Pron. *o-cèl-lé.* — Zool. Qui est marqué de taches œillées.

OCELOT, n. m. Pron. *oss-lô.* — Zool. Espèce de chat du Mexique; il habite les fourrés d'où il ne sort que pour chasser les oiseaux, les singes, etc.

OCHLOCRATIE, n. f. (ὄχλος foule, et κράτος, puissance; gr.) Pron. *ok-lo-kra-cî.* — Sorte de gouvernement où le pouvoir est dans les mains du bas peuple : *L'*OCHLOCRATIE *est l'abus du gouvernement démocratique.* (Acad.)

OCOCOLIN, n. m. Zool. Perdrix de montagne du Mexique : *L'*OCOCOLIN *se rapproche de la perdrix rouge par la couleur de son plumage.* (Buff.)

OCRE, n. f. (ὀχρός, jaune; gr.) Terre ferrugineuse dont on fait une couleur rouge, plus souvent jaune : *J'ai fait peindre cette boiserie en jaune d'*OCRE. *Jaune comme de l'*OCRE. *Quand l'*OCRE *est calcinée, on en fait une couleur rouge.* (Acad.) *L'*OCRE *ne diffère de la rouille de fer que par le plus ou le moins de terre qui s'y trouve mêlée.* (Buff.)

OCREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de l'ocre : *Couche, terre* OCREUSE. (Acad.)

OCTAÈDRE, n. m. (ὀκτώ, huit, et ἕδρα, base; gr.) Géom. Corps solide à huit faces, formant huit triangles équilatéraux.

OCTAÉDRIQUE, adj. des 2 g. (*octaèdre.*) Pron. *ok-ta-é-drick.* — Didact. Qui a rapport à l'octaèdre, qui en a les caractères.

OCTAÉTÉRIDE, n. f. Astr. et Chron. Espace, durée de huit ans.

OCTANDRIE, n. f. Pron. *ok-tan-dri.* — Bot.

Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont huit étamines.

OCTANE, adj. f. (ὀκτώ, huit ; gr.) Pron. *ok-tann*. — Méd. Il se dit d'une fièvre qui revient tous les huit jours.

OCTANT, n. m. (*octans*, huitième ; lat.) Pron. *ok-tan*. — Astr. et Mar. Instrument à réflexion dont l'arc de cercle est le huitième de la circonférence ; on s'en sert pour mesurer les angles, et l'on en fait particulièrement usage en mer pour observer la hauteur des astres : *L'*OCTANT *sert, en mer, à prendre la hauteur du soleil.* (Acad.)

— Distance de quarante-cinq degrés entre deux astres : *La lune est dans les octants,* elle est à quarante degrés du soleil.

OCTANTE, adj. des 2 g. (*octoginta ;* lat., m. sign.) Quatre-vingts. || Vieux.

OCTANTIÈME, adj. num. (*octante*,) Quatre-vingt-dixieme. || Vieux.

OCTAVE, n. f. (*octavus*, huitième ; lat.) Pron. *ok-tav*. — Huitaine ; espace de huit jours consacré, dans l'Église romaine, à solenniser quelque grande fête : OCTAVE *de Pâques, de la Fête-Dieu. Le premier, le dernier jour de l'*OCTAVE. *Prêcher une* OCTAVE. (Acad.)

..... Durant l'*octave*,
Jamais à l'œuvre on n'aurait vu le brave. (C. Del.)

— Particul. Dernier jour de l'octave : *C'est aujourd'hui l'*OCTAVE *du Saint-Sacrement. Le jour de l'*OCTAVE. (Acad.)

— Musiq. Ton éloigné d'un autre de huit degrés : L'OCTAVE *d'en haut, d'en bas. Chanter à l'*OCTAVE. (Acad.)

— Consonnance que font deux tons éloignés l'un de l'autre de huit degrés : *L'*OCTAVE *est la plus parfaite des consonnances.* (Acad.) *On ne se douterait pas qu'un chant aussi varié que celui du rossignol est renfermé dans les bornes étroites d'une seule* OCTAVE. (Buff.) *Vous voyez sauteler les* OCTAVES *d'un clocher à l'autre ; vous les regardez s'élancer ailées, légères et sifflantes, de la cloche d'argent, tomber cassées et boiteuses de la cloche de bois.* (V. Hugo.)

— Les huit degrés pris ensemble : *Parcourir toute l'*OCTAVE. *L'étendue commune de la voix humaine est de deux* OCTAVES. (Acad.)

— *Double octave*, l'octave de l'octave.

— Petite flûte, qui sonne l'octave au-dessus de la flûte ordinaire. || V. OCTAVIN.

— Littér. Stances de huit vers, employées dans la poésie italienne, espagnole et portugaise : *Les poëmes de l'Arioste, du Tasse, du Camoëns, etc., sont écrits en* OCTAVES. (Acad.)

Les gondoliers demain,
Égayant de mon nom une *octave* à ma gloire,
Chanteront sur le port ma dernière victoire. (C. Del.)

— Comm. Huitième partie du marc, en parl. des diamants. || Huitième partie de l'aune : *Taffetas de cinq octaves.*

OCTAVIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*octave*.) Pron. *ok-ta-vié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous octaviions, vous octaviiez.* — Mus. Faire entendre l'octave haute d'un son, en forçant un peu le soufle dans un instrument à vent ; ou en jouant près du chevalet, sur les instruments à cordes : *Le rossignol par un effort du gosier fait* OCTAVIER *sa voix, comme le fluteur fait* OCTAVIER *sa flûte en forçant le vent.* (Buff.)

— V. trans. Jouer à l'octave : *Il faut* OCTAVIER *ce passage.*

OCTAVIN, n. m. (*octave*.) Pron. *ok-ta-vain*. — Instrument de musique à vent ; espèce de petite flûte dont on tire des sons très-aigus.

OCTAVO, adv. (m. lat.) Huitièmement. Il s'emploie pour indiquer le huitième objet d'un série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

— Libr. V. IN-OCTAVO.

OCTAVON, ONNE, n. (*octavus*, huitième ; lat.) Pron. *ok-ta-von, vonn*. — Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne : *De l'*OCTAVON *et d'une femme blanche provient un enfant parfaitement blanc.* (Buff.)

OCTIDI, n. m. (*octo*, huit, et *dies*, jour ; lat.) Huitième jour de la décade républicaine.

OCTIL, adj. m. Pron. *ok-til*. — Astron. Il ne s'emploie que dans cette expression, *Aspect octil*, position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque, ou de quarante-cinq degrés.

OCTOBRE, n. m. (*october*, huit ; lat.) — Pron. *ok-tobr*. — Huitième mois de l'année quand elle commençait au mois de mars, et maintenant le dixième, *Au mois d'*OCTOBRE. *Le premier, le deuxième jour d'*OCTOBRE. *Le deux d'*OCTOBRE OU OCTOBRE. (Acad.)

— Prov. *Quand octobre prend sa fin, la Toussaint est le matin,* la Toussaint est le 1er novembre.

OCTOGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*octogenarius ;* lat.) Pron. *ok-to-jé-nèr*. — Qui a quatre-vingts ans ; il ne se dit guère qu'en parl. de l'espèce humaine : *Cet homme, cette femme est* OCTOGÉNAIRE. *Un vieillard* OCTOGÉNAIRE. (Acad.)

Je courbe devant lui ma tête *octogénaire.* (C. Del.)

— Substantiv : *C'est un* OCTOGÉNAIRE, *une* OCTOGÉNAIRE.

Un *octogénaire* plantait :
Passe encor de bâtir ; mais planter à cet âge ! (La F.)

OCTOGONE, adj. des 2 g. (ὀκτώ, huit ; γωνία, angle ; gr.) Pron. *ok-to-gonn*. — Géom. Qui a huit angles et huit côtés : *Figure* OCTOGONE. (Acad.)

— N. m. *Un* OCTOGONE *parfait, régulier, irrégulier.* (Acad.)

OCTOGYNIE, n. f. ὀκτώ, huit ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *ok-to-ji-ni*. — Bot. Ordre du système de Linné, qui renferme les plantes à huit pistils.

OCTOPÉTALE, adj. des 2 g. (*octo*, huit ; *petalum*, pétale ; lat.) Bot. Qui a huit pétales.

OCTOSÉPALE, adj. des 2 g. Pron. *ok-to-cé-pal*. — Bot. Qui a huit sépales ou pièces au calice.

OCTOSTYLE, adj. des 2 g. (ὀκτώ, huit, στῦλος, colonne ; gr.) Pron. *ok-to-stil*. — Archit. Qui a huit colonnes : *Temple, façade* OCTOSTYLE. (Acad.)

— Bot. Qui a huit styles ou huit appendices.

OCTROI, n. m. (*auctorium ;* bas. lat.) Pron. *ok-troa*. — Chancell. Concession : *L'*OCTROI *des lettres de noblesse appartient au prince. Lettres d'*OCTROI. *Le prince a révoqué cet* OCTROI. (Acad.)

— Fin. Droits que les villes sont autorisées à lever sur les denrées qui entrent dans leur enceinte, et dont elles appliquent le produit à leurs différents besoins : *L'*OCTROI *de Paris. Bureau, commis de l'*OCTROI. *Employé dans les* OCTROIS. (Acad.) *Les bourgeois des villes avaient trouvé le moyen de régler les* OCTROIS *de manière à ce qu'ils ne pesassent pas sur eux.* (De Tocquev.)

OCTROYÉ, ÉE, part. pass. du v. Octroyer : *Grâce* OCTROYÉE. *Demande* OCTROYÉE. *Charte* OCTROYÉE. *Il établit un majorat au titre de comte, en vertu de lettres* OCTROYÉES *par le roi.* (H. de Balz.)

OCTROYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*octroi*.) Pron. *ok-troa-ié*. — L'*y* du rad. *octroy* se change en *i* devant un *e* muet : *j'octroie, il octroie, qu'ils octroient,* etc. Chancell. Concéder, accorder : OCTROYER *une grâce, une demande.* (Acad.)

— Par anal. Donner, fournir :

Quel est ce grand secours que son bras nous *octroie.* (Rac.)

— Fam. *Tous les plaisirs que l'amour* OCTROIE *aux vrais amants.* (Volt.)

OCTUPLE, adj. des 2 g. (*octo*, huit ; lat.) Qui contient huit fois : *Seize est* OCTUPLE *de deux.* (Acad.) || Peu usité.

OCTUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. Répéter huit fois. || Peu usité.

OCULAIRE, adj. des 2 g. (*ocularis*, de l'œil ; lat.) Pron. *o-ku-lèr*. — Anat. Qui appartient à l'œil.

— *Nerf oculaire*, nerf optique.

— *Médecine oculaire*, celle qui s'occupe du traitement des maladies des yeux.

— Phys. *Verre oculaire*, verre d'une lunette d'approche, qui est destiné à être placé du côté de l'œil.

— Substantiv. *L'*OCULAIRE *de cette lunette est cassé.* (Acad.) *Au bout le moins large d'une lunette est une lentille très-courte qu'on appelle l'*OCULAIRE. (Arago.)

— *Dents oculaires*, les dents canines.

— *Témoin oculaire*, celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux : *J'en suis témoin* OCULAIRE. *J'en parle comme témoin oculaire.* (Acad.)

OCULAIREMENT, adv. Par le secours de ses propres yeux : *Je m'en suis convaincu* OCULAIREMENT. (Acad.) || Peu usité.

OCULATION, n. f. (*oculus*, bourgeon ; lat.) Pron. *o-ku-la-cion*. — Hortic. Sorte de greffe appelée aussi, Greffe en écusson.

OCULÉ, ÉE, adj. (*oculus*, œil ; lat.) Didact. Qui a des yeux.

— *Être bien oculé*, avoir de bons yeux : *Consolez-vous de n'avoir pas vu les glandes des crucifères ; de grands botanistes très-bien* OCULÉS *ne les ont pas mieux vues.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Greffé par oculation.

OCULER, v. tr. ou act. 1re conj. Hortic. Greffer par oculation.

OCULISTE, n. m. (*oculus*, œil ; lat.) Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des différentes maladies de l'œil : *C'est un très-bon, un très-habile* OCULISTE. (Acad.)

— Adj. : *Médecin, chirurgien* OCULISTE.

ODALISQUE, n. f. (*oda*, chambre ; turc.) Femme du sérail, destinée au sultan.

— Femme employée pour le service de la table des épouses et des filles du sultan.

ODAXISME, n. m. (ὀδαξισμός, démangeaison des dents ; gr.) Pron. *o-dak-cism*. — Méd. Démangeaison qui annonce la sortie prochaine des dents ; prurit aux gencives.

ODE, n. f. (ᾠδή, chant ; gr.) Anc. Poëme fait pour être chanté.

— Poëme divisé en strophes semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers : *Les* ODES *d'Horace, de Pindare, de Malherbe. Composer une* ODE. *Faire une* ODE. (Acad.)

L'*ode* avec plus d'éclat et non moins d'énergie,
Élevant jusqu'au ciel son vol audacieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux. (Boil.)

— *Ode héroïque*, celle dont le sujet et le style sont nobles, élevés.

— *Ode anacréontique*, celle dont le sujet et le style sont légers, gracieux.

ODELETTE, n. f. Fam. Petite ode : *Voyez si vous êtes un peu content de la petite* ODELETTE *pour votre souverain.* (Volt.)

ODÉON ou **ODÉUM**, n. m. (ᾠδή, chant ; gr.) Pron. *o-dé-on, om*. — Édifice destiné, chez les anciens, à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre : *Le plus magnifique* ODÉON *de l'antiquité était celui que Périclès fit bâtir dans la ville d'Athènes.* (Acad.)

— Un des théâtres de Paris : *Aller à l'*ODÉON. *Il a fait jouer sa pièce à l'*ODÉON. (Acad.)

ODEUR, n. f. (*odor*, m. sign. ; lat.) Sensation que produisent sur l'odorat les émanations des objets extérieurs : *Bonne, mauvaise* ODEUR. ODEUR *forte, douce, suave, agréable. L'*ODEUR *de la rose, des parfums. On ne saurait souffrir cette odeur. Il y a ici, il vient de là une mauvaise* ODEUR. (Acad.)

— Au plur. Parfums ; toutes sortes de bonnes odeurs : *Cet homme craint les* ODEURS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Être en bonne, en mauvaise odeur ;* avoir une bonne, une mauvaise réputation.

— *Vous répandez dans tout ce royaume une* ODEUR *de vie qui confond le vice et autorise la vertu.* (Mass.) *La bonne* ODEUR *de leur piété et de la sainteté de leurs mœurs se répandait à la ronde.* (Dider.)

— Fig. *Mourir en odeur de sainteté*, se dit d'une personne qui meurt saintement : *Il* EST MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ. (Rac.)

— Fam. et fig. *N'être pas en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*, être mal dans son esprit.

ODIEUSEMENT, adv. Pron. *o-di-euz-man*. — D'une manière odieuse : *Ce que j'ai dit a été interprété* ODIEUSEMENT. *Il s'est comporté* ODIEUSEMENT *dans cette affaire.* (Acad.)

ODIEUX, EUSE, adj. (*odiosus ;* lat. m. sign.) Haïssable, qui excite l'aversion, la haine, l'indignation : *Cela est* ODIEUX. *Devenir, se rendre* ODIEUX. *Ce discours est* ODIEUX. *Les méchants sont* ODIEUX *à tout le monde.* (Acad.) *Le gouvernement passé fut* ODIEUX. (Boss.) *La vérité est toujours* ODIEUSE *aux grands.* (Mass.) *Ce n'est pas que le caractère du médisant ne soit odieux devant les hommes ; comme il est abominable aux yeux de Dieu.* (Mass.)

Le ministre *odieux* d'un de nos meilleurs rois. (Volt.)

— Prov. *Toute comparaison est odieuse*, celles qu'on fait d'une personne avec une autre sont toujours blessantes par quelque côté.

— Substantiv. Ce qui est odieux ; chose odieuse : *Vous pouvez répandre à pleines mains sur ce projet l'*ODIEUX *et le ridicule.* (D'Alemb.)

ODOMÈTRE, n. m. (ὁδός, chemin, et μέτρον, mesure ; gr.) Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture : *La gourde pleine en partant était toujours exactement vide en arrivant. Messieurs des ponts et chaussées en auraient fait un excellent* ODOMÈTRE. (Dider.)

ODONATES, n. m. pl. (ὀδούς, dent ; γνάθος, mâchoire ; gr.) Zool. Classe d'insectes qui ont les mâchoires armées de dents ; libellules, demoiselles.

ODONTAGOGUE, n. m. (ὀδούς, dent, et ἄγειν, faire sortir ; gr.) Pron. *o-don-ta-gogh*. — Chirurg. Instrument propre à arracher les dents.

ODONTAGRE, n. f. (ὀδούς, ὀδόντος, dent ; ἄγρα, proie ; gr.) Méd. Mal de dents attribué à la goutte.

— N. m. Instrument pour arracher les dents.

ODONTALGIE, n. f. (ὀδούς, ὀδόντος, dent, et

ἄλγος, douleur; gr.) Mal de dents, douleur aiguë, souvent accompagnée de fluxion.

ODONTALGIQUE, adj. des 2 g. Il se dit des remèdes propres à calmer la douleur des dents : *Élixir, poudre* ODONTALGIQUE. (Acad.)

— Substantiv. : *Un bon* ODONTALGIQUE.

ODONTIASE, n. f. (ὀδούς, dent; gr.) Méd. Développement des germes dentaires; sortie des dents; dentition.

ODONTITE, n. f. Méd. Inflammation de la pulpe dentaire.

ODONTODERMES, n. m. pl. (ὀδούς, dent; δέρμα, peau; gr.) Bot. Classe de champignons dont le chapeau est garni de dents en dessous.

ODONTOGÉNIE, n. f. (ὀδούς, ὀδόντος, dent; γένεσις, génération; gr.) Pron. *o-don-to-jé-nî*. — Méd. Génération des dents.

ODONTOGLYPHE, n. *m.* (ὀδούς, dent, et γλύφειν, creuser; gr.) Pron. *o-don-to-glif.* — Chirurg. Instrument propre à nettoyer les dents.

ODONTOÏDE, adj. des 2 g. (ὀδούς, ὀδόντος, dent; εἶδος, forme; gr.) Pron. *o-don-to-id.* — Anat. Qui a la forme d'une dent; il se dit de l'apophyse de la seconde vertèbre du cou : *Apophyse* ODONTOÏDE. (Ac.)

ODONTOLITHE, n. m. (ὀδούς, ὀδόντος, dent, et λίθος, pierre; gr.) Pron. *o-don-to-litt.* — Méd. Tartre qui s'attache aux dents.

— Minér. Dent fossile.

ODONTOLOGIE, n. f. (ὀδούς, dent; λόγος, discours; gr.) Pron. *o-don-to-lo-jî.* — Partie de l'anatomie qui traite des dents.

ODONTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-don-to-lo-jik.* — Méd. Qui a rapport à l'odontologie.

ODONTOPHYE, n. f. (ὀδούς, dent; φύω, je nais; gr.) Pron. *o-don-to-fî.* — Méd. Sortie des dents hors des alvéoles et des gencives; dentition.

ODONTORRHAGIE, n. f. (ὀδούς, dent; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *o-don-to-ra-jî.* — Méd. Écoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

ODONTOTECHNIE, n. f. (ὀδούς, dent; τέχνη, art; gr.) Pron. *o-don-to-tèk-nî.* — Chir. Art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'art du dentiste.

ODORABLE, adj. des 2 g. Didact. Que l'on peut sentir, apprécier par l'odorat.

ODORANT, part. prés. du v. Odorer.

ODORANT, ANTE, adj. Qui répand une bonne odeur : *L'éléphant aime avec passion les parfums de toute espèce, et surtout les fleurs* ODORANTES. (Buff.) *Le cèdre est un bois* ODORANT. (Acad.) *Les particules* ODORANTES *des corps nagent dans l'air, comme les corps légers nagent dans l'eau.* (Buff.) *L'Arabie, porte les parfums et les gommes* ODORANTES. (Volt.)

L'*odorante* ambroisie emplit les vases d'or. (Del.)

ODORAT, n. m. (*odor*, odeur; lat.) Pron. *o-do-ra.* — Sens qui perçoit les odeurs : ODORAT *subtil, fin, excellent. Il n'a point d'*ODORAT. (Acad.) *Le sens de l'*ODORAT *est un organe universel de sentiment.* (Buff.) *Cela blesse l'*ODORAT. (Acad.) *Le chien voit de l'*ODORAT. (Buff.)

ODORATION, n. f. (*odoratio*, lat., m. sign.) Pron. *o-do-ra-cion.* — Didact. Exercice actif du sens de l'odorat. ‖ V. OLFACTION.

ODORER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*odorare*, sentir; lat.) Didact. Flairer, sentir par l'odorat. ‖ Peu usité.

ODORIFÉRANT, ANTE, adj. (*odor*, odeur, *ferens*, qui porte; lat.) Qui porte, qui répand une bonne odeur : *Des parfums* ODORIFÉRANTS. *Des aromates* ODORIFÉRANTS. (Acad.) *L'éléphant choisit dans les prairies les fleurs* ODORIFÉRANTES. (Buff.) *Tous les arbres de ces îles étaient d'un bois* ODORIFÉRANT *comme le cèdre.* (Fén.) ‖ V. ODORANT.

ODYSSÉE, n. f. (Ὀδυσσεύς, Ulysse; gr.) Pron. *o-diss-cé.* — Poëme épique d'Homère, qui contient le récit des aventures d'Ulysse.

— Fam. par anal. Tout voyage semé d'aventures variées et singulières : *Racontez-nous votre* ODYSSÉE. *Vous avez fait là un étrange voyage, c'est toute une* ODYSSÉE, *c'est une* ODYSSÉE *tout entière.* (Acad.) *Le règne d'Adrien ne fut qu'un long voyage, qu'une* ODYSSÉE *impériale.* (H. Martin.)

OÉ ou OHÉ, interj. (*mimologisme.*) Pron. *o-é.* — Cri du charretier pour arrêter les chevaux.

ŒCUMÉNICITÉ, n. f. Pron. *é-ku-mé-ni-ci-té.* — Qualité de ce qui est œcuménique : *L'*ŒCUMÉNICITÉ *d'un concile.* (Acad.)

ŒCUMÉNIQUE, adj. des 2 g. (οἰκουμένη, la terre habitée; gr.) Pron. *é-ku-mé-nik.* — Universel; de toute la terre habitable.

— *Concile œcuménique*, concile général, auquel tous les évêques ont été convoqués.

— *Patriarche œcuménique*, patriarche grec.

= **Œcuménique**, n. f. École ou Académie de Constantinople fondée par Constantin.

ŒCUMÉNIQUEMENT, adv. D'une manière œcuménique; universellement.

ŒDÉMATEUX, EUSE, adj. Pron. *é-dé-ma-teu, teuz.* — Chir. Qui est de la nature de l'œdème : *Le gonflement* ŒDÉMATEUX *général constitue l'anasarque.* (Robin.)

ŒDÉMATIÉ, ÉE, adj. Pron. *é-dé-ma-tié.* — Méd. Qui est affecté d'œdème : *Un membre fortement* ŒDÉMATIÉ. (Caseaux.)

ŒDÈME, n. m. (οἰδέω, j'enfle; gr.) Pron. *é-dèm.* — Chir. Tumeur molle, mais douloureuse, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire : *L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*ŒDÈME *du phlegmon.* (Robin.) *Dans quelques moutons, la graisse n'est, pour ainsi dire, qu'une bouffissure, un* ŒDÈME. (Buff.)

— *Œdème de la glotte*, gonflement œdémateux de la membrane muqueuse supérieure du larynx.

— Art vétér. Infiltration séreuse de la partie la plus déclive du ventre du cheval : *L'*ŒDÈME *est souvent le résultat d'un repos prolongé, ou de l'approche du port de la jument.* (Lecoq.)

ŒDIPE, n. m. (n. pr.) Pron. *é-dip.* — Fig. Homme qui trouve facilement le mot des énigmes, des logogryphes, ou la solution de questions obscures : *Tout l'art de nos* ŒDIPES *échouerait devant cette énigme. Je ne suis pas un* ŒDIPE. *Il faudrait être un* ŒDIPE *pour deviner ce que cela veut dire.* (Acad.)

ŒIL, n. m. au plur. **YEUX** et **ŒILS**, (*oculus*, œil; lat.) Pron. *eu-y, ieu.* — Organe de la vue : *Le globe, le blanc, la prunelle de l'*ŒIL. *Avoir mal à l'*ŒIL, *mal aux* YEUX. *Avoir une taie à l'*ŒIL. *Ouvrir, fermer, baisser, ciller les* YEUX. *Le trop grand jour blesse, offense les* YEUX, *fait mal aux* YEUX. *Le soleil, la lumière éblouit les* YEUX. *Avoir la larme à l'*ŒIL, *les larmes aux* YEUX. (Acad.) *L'*ŒIL *appartient à l'âme plutôt qu'aucun autre organe.* (Buff.) *O Seigneur! vous avez fait l'*ŒIL *qui regarde.* (Boss.) *Les Anglais dans leurs tragédies donnent beaucoup plus à l'action que nous, ils parlent plus aux* YEUX. (Volt.) *Après avoir bien tout examiné de l'*ŒIL, *j'avançai jusqu'au trône.* (St-Simon.)

Tu n'as pas remarqué qu'il nous suivait de l'*œil*. (C. Del.)
Auras-tu donc toujours des *yeux* pour ne point voir,
Peuple ingrat? Quoi! toujours les plus grandes merveilles,
Sans éclairer ton cœur, frapperont tes oreilles! (Rac.)

— Fig. Personne qui voit, surveille : *C'était une oreille et un* ŒIL *que le premier consul avait parmi les royalistes.* (Thiers.) *Un prince est quelquefois obligé d'employer des* YEUX *et des mains infidèles.* (Marm.)

— Par exagérat. *Les yeux lui sortent de la tête*, se dit d'une personne qui a de fort gros yeux, ou dont les yeux sont enflammés de fureur.

— *Ce poisson a deux pieds entre œil et bat*, il a deux pieds entre les yeux et la queue.

— *Œil de verre*, œil artificiel de verre ou d'émail, qu'on met à la place d'un œil naturel.

— Fig. *Un bel œil, deux beaux yeux*, une belle femme : *Il est de ces hommes qu'*UN BEL ŒIL *séduit. Il est épris de* DEUX BEAUX YEUX. (Acad.)

— Organe de la vue, considéré comme l'indice des qualités et des défauts de l'esprit ou du caractère, des passions et des sentiments : *Avoir l'*ŒIL *spirituel, malin, méchant, tendre, amoureux, fripon. Avoir des* YEUX *mourants, languissants, langoureux, ardents, pleins de feu. La gaieté, l'espoir, le courage brille dans ses* YEUX. *Les* YEUX *sont le miroir de l'âme.* (Acad.) *Nous voyons avec des* YEUX *d'envie l'élévation des autres.* (Mass.)

Elle vous plaint, vous voit avec des *yeux* de sœur. (Rac.)

— Action de la vue, regard : *Arrêter, fixer, jeter, porter ses* YEUX *sur quelqu'un, sur quelque chose. Tous les* YEUX *étaient tournés vers lui, étaient fixés sur lui. Ce spectacle arrête, attache agréablement les* YEUX. *L'orage a dérobé le ciel à nos* YEUX. *Il a jeté sur moi un* ŒIL *de colère. Nos* YEUX *ont été frappés d'un spectacle nouveau pour nous.* (Acad.) *Les* YEUX *du Seigneur sont arrêtés sur les justes.* (De Sacy.) *Il y a du plaisir à rencontrer les* YEUX *de celui à qui l'on vient de donner.* (La Br.) *Les hommes ont toujours fait cas de tout ce qui peut fixer les* YEUX *des autres hommes.* (Buff.) *Rien ne ressemble moins à la charité que cet* ŒIL *malin qui ne s'ouvre que pour chercher les faiblesses de ses frères.* (Mass.) *Point d'importuns laquais comptant nos morceaux d'un* ŒIL *avide.* (J.-J. Rouss.) *Il voit la mort d'un* ŒIL *tranquille.* (Mass.)

Vous devriez leur mettre un bon exemple aux *yeux*. (Mol.)

— Fig. *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose*, songer à lui par rapport à cette chose : *On a* JETÉ *les* YEUX *sur lui pour cet emploi, pour cette commission.*

— *Je n'ai fait que jeter les yeux sur ce livre*, je n'ai fait que le parcourir superficiellement.

— Fig. *Fermer les yeux sur quelque chose*, faire semblant de ne pas s'en apercevoir : *Il* FERME LES YEUX *sur les fautes de son enfant, pour n'être pas obligé de le punir.* (Acad.)

— Se refuser à voir ce qui est évident, à croire ce qui est prouvé : *Il* FERME LES YEUX *à la vérité. Il* FERME LES YEUX *à toutes les considérations qu'on lui expose.* (Acad.)

— Fig. *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, l'assister à ses derniers moments : *Il est arrivé assez à temps pour lui* FERMER LES YEUX. (Acad.)

— Fig. *Fermer les yeux*, mourir : *Lorsque mon père* EUT FERMÉ LES YEUX, *je songeai à remplir fidèlement ses dernières volontés.* (Acad.)

— Dévot. *L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes*, etc., il n'y a rien de caché à Dieu.

— *Coup d'œil*, regard prompt et de peu de durée : *Jeter un* COUP D'ŒIL *sur quelqu'un, sur quelque chose. Il n'a pas seulement obtenu la faveur d'un* COUP D'ŒIL. *Il nous a lancé un* COUP D'ŒIL *menaçant, furieux. Du haut de cette maison, on embrasse d'un* COUP D'ŒIL *tout un vaste horizon.* (Acad.)

— Fig. *Jetons* UN COUP D'ŒIL *sur les événements remarquables de cette période.* (Acad.)

— Fig. *Avoir le coup d'œil excellent, juste, pénétrant, sûr*; voir promptement le parti qu'on doit prendre dans une circonstance inopinée; et en général, discerner rapidement ce qu'il y a d'important, d'intéressant dans les affaires. ‖ Dans le m. sens. *Avoir du coup d'œil.*

— *Coup d'œil*, vue, aspect d'un chose : *Le coup d'*ŒIL *en est beau. C'est un beau* COUP D'ŒIL, *un charmant* COUP D'ŒIL. (Acad.)

Curieux comme un sot, ou poussé par l'orgueil,
J'y vais, pour voir ma femme et jouir du *coup d'œil*.
(C. Del.)

— *Le premier coup d'œil*, ce qu'on voit d'abord, ce qui s'offre d'abord à la vue : *Au* PREMIER COUP D'ŒIL *sa figure déplaît. On a peine à sauver* LE PREMIER COUP D'ŒIL, *tant elle est laide et mal faite.* (Acad.)

— *Clin d'œil*, mouvement de la paupière qu'on baisse et qu'on relève au même instant : *Faire un clin d'*ŒIL. *Il se fait obéir par un clin d'*ŒIL, *d'un clin d'*ŒIL. (Acad.)

— *En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil*, en fort peu de temps : EN UN CLIN D'ŒIL, EN MOINS D'UN CLIN D'ŒIL, *ils avaient tous disparu.* (Acad.)

— Fam. *C'est l'affaire d'un clin d'œil, cela fut fait d'un clin d'œil*, se dit d'une chose qui doit se faire ou qui a été faite très-promptement.

— Fam. *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux*, l'aimer beaucoup, tendrement.

— Fig. et fam. *Avoir des yeux*, ne pas être dupe, s'apercevoir de ce qui passe : *J'*AI DES YEUX, *Dieu merci, et l'on ne me trompe pas facilement.* (Acad.)

— *Avoir de bons yeux*, voir promptement et distinctement certaines choses : *Ce joaillier se connaît bien en diamants, il a* DE BONS YEUX. (Acad.)

— Fig. et mor. *Les défauts de cet homme ne lui ont point échappé, il a de bons* YEUX. (Acad.)

— Fig. *Avoir des yeux d'aigle*, avoir les yeux vifs et perçants. ‖ Mor. Avoir une grande pénétration d'esprit.

— Fig. *Avoir des yeux de lynx*, voir, découvrir les objets de loin. ‖ Mor. Voir clair dans les affaires, dans les desseins, dans les pensées d'autrui.

— Fig. et fam. *Avoir des yeux d'Argus*, être fort vigilant, observer tout avec soin, exercer une active surveillance.

— Fig. *Avoir des yeux au bout des doigts*, avoir le tact très-fin, faire avec habileté des ouvrages de la main très-délicats.

— Fig. et fam. *Avoir des yeux de bœuf*, avoir de gros yeux. ‖ *Avoir des yeux de chat*, avoir les yeux entre le gris et le roux.

— Fig. et pop. *Avoir les yeux plus grands que la panse*, annoncer un appétit vorace, et se trouver bientôt rassasié.

— Fig. et fam. *Avoir les yeux bouchés, les yeux de travers*, ne pas voir les choses telles qu'elles sont et qu'elles paraissent à ceux qui ont de bons yeux.

— Fig. et pop. *Avoir les yeux pochés, au beurre noir, en compote*, les avoir livides et meurtris de quelque coup, rouges et malades.

— Fig. *Avoir les yeux sur*, regarder, observer at-

tentivement : *On était charmé de le revoir, tout le monde* AVAIT LES YEUX *sur lui.* (Acad.) *L'Europe* AVAIT *en ce moment les* YEUX *sur la France.* (Thiers.) *Tout l'univers* A LES YEUX *sur vous.* (Boss.)

— Fig. *Avoir l'œil à quelque chose, sur quelque chose*, en avoir soin, y veiller, y prendre garde : *J'*AURAI L'OEIL *à cela. J'*AURAI L'OEIL *à tout.* AYEZ LES YEUX *sur tout.* AYEZ LES YEUX *sur les ouvriers.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Avoir l'œil sur quelqu'un*, surveiller sa conduite.

— Fig. *Avoir l'œil exercé*, avoir acquis, par l'habitude de regarder attentivement, la faculté de voir bien et promptement : *Pour bien corriger des épreuves, il faut* AVOIR L'OEIL TRÈS-EXERCÉ. *Il* A L'OEIL TROP EXERCÉ *pour que les ridicules de cet homme lui échappent.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir l'œil au guet*, prendre garde à tout ce qui se passe, afin d'en profiter ou de s'en garantir suivant l'occurrence.

— Prov. et fig. *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville*, prendre garde, être attentif à tout.

— Fig. et fam. *Avoir bon pied, bon œil*, être encore vigoureux et alerte, se porter bien : *Il est un peu âgé, mais* IL A BON PIED, BON OEIL. (Acad.) || Être vigilant, se tenir sur ses gardes : *En ces sortes d'affaires et avec ces gens-là, il faut* AVOIR BON PIED, BON OEIL. (Acad.)

— Elliptiq. *Bon pied, bon œil*, prenez garde à vous.

— Fig. et fam. *Avoir le compas dans l'œil*, mesurer presque aussi juste à l'œil qu'on pourrait le faire avec un compas.

— Fig. *Avoir un bandeau sur les yeux*, être préoccupé, prévenu ; ne pas juger sainement des choses.

— Fig. *Avoir quelque chose devant les yeux*, en avoir l'esprit si bien pénétré qu'on en fasse la règle de sa conduite : *Il a son devoir, il a l'honneur* DEVANT LES YEUX. (Acad.)

— *N'avoir des yeux que pour une personne*, n'avoir d'affection que pour elle, lui accorder une préférence exclusive : *Elle* N'A DES YEUX *que pour son fils aîné, ses autres enfants lui sont presque indifférents.* (Acad.)

Il *n'a d'yeux* que pour vous. (La F.)

— Fam. *Conserver une chose comme la prunelle de ses yeux*, la conserver soigneusement, précieusement.

— Fig. et fam. *Couver des yeux une personne, une chose*, regarder cette personne, cette chose avec complaisance, avec intérêt : *Il* COUVE DES YEUX *son fils. Il* COUVE DES YEUX *son or.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Manger, dévorer quelqu'un des yeux*, attacher sur lui, avec plaisir, des regards attentifs et en quelque sorte avides. || Dans le m. sens, *Manger, dévorer quelque chose des yeux.*

— Fig. et fam. *Crever les yeux*, se dit d'une chose qui est tellement en vue, qu'il est impossible de ne pas la voir : *Vous cherchez votre livre, il vous* CRÈVE LES YEUX. (Acad.) || Mor. *Vous disputez à tort ; la chose est évidente, elle* CRÈVE LES *yeux.* (Acad.)

— Fig. *Sauter aux yeux*, être évident, manifeste : *Il y a dans cet ouvrage des défauts qui* SAUTENT AUX YEUX. (Acad.)

— Fig. et mor. *Blesser les yeux*, déplaire, causer du chagrin, de la jalousie, etc. : *L'indécence de ces figures* BLESSE *les* YEUX. *Cet homme est dévoré d'envie, le bonheur d'autrui lui blesse les* YEUX. (Ac.)

— Fig. *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*, la soumettre à son examen, à sa décision : *On a mis votre demande sous les* YEUX *du roi, sous les* YEUX *du ministre.* (Acad.)

— Fig. *Dessiller les yeux à quelqu'un*, le désabuser, le détromper.

— Fig. et mor, *Donner dans les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, l'éblouir, le tenter, le séduire par un certain éclat : *Depuis que la fortune de son voisin lui* A DONNÉ DANS LES YEUX, *il brûle de s'enrichir.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Donner dans l'œil à quelqu'un*, faire une impression vive sur lui par des agréments extérieurs : *Cette femme* LUI A DONNÉ DANS L'OEIL. (Acad.)

— Fig. et fam. *Être près de s'arracher les yeux*, se dit de deux personnes qui ont ensemble une altercation violente. || Dans le m. sens, *Se manger les yeux, le blanc des yeux ; se sauter aux yeux.*

— Fig. et fam. *Faire les doux yeux, les yeux doux à une personne*, lui témoigner de l'amour par de tendres regards.

— Fig. *Fasciner les yeux*, les éblouir par des tours de subtilité. || Tromper par un faux éclat, par une fausse apparence.

— Fig. *Frapper les yeux*, être fort visible : *Cette tache frappe les* YEUX, *et vous ne la voyez pas.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Jeter de la poudre aux yeux*, éblouir, surprendre par quelque éclat extérieur, par quelque apparence trompeuse.

— Fig. *La chronologie et la géographie sont les yeux de l'histoire*, la connaissance des dates et des lieux est d'un secours indispensable pour l'étude de l'histoire.

— Prov. *Loin des yeux, loin du cœur*, ordinairement l'absence détruit ou refroidit les affections.

— *Ne pouvoir fermer l'œil, n'avoir pas fermé l'œil, les yeux, de toute la nuit*, ne pouvoir dormir, n'avoir pu reposer de toute la nuit.

— Fig. *Ne rien voir que par les yeux d'autrui*, ne connaître les choses, n'en juger que par le rapport d'autrui ; ne trouver rien de bien ou de mal que suivant le jugement qu'en fait la personne pour qui on est prévenu.

— Prov. et fig. *Œil pour œil, dent pour dent*, se dit en parlant de la peine du talion, qui consiste à traiter un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres.

— Fig. *Ouvrir les yeux*, regarder : OUVREZ LES YEUX, *et vous verrez que cette étoffe est verte.* (Acad.)

— Mor. Découvrir des choses que la prévention avait empêché de voir : *J'ai longtemps été sa dupe ; mais enfin* J'AI OUVERT LES YEUX. *Il commence à* OUVRIR LES YEUX *sur les défauts de son fils.* (Acad.)

— Fig. *Ouvrir les yeux, faire ouvrir les yeux à quelqu'un, sur quelque chose*, lui donner sur cette chose des connaissances qu'il n'avait pas : *Il* M'A OUVERT LES YEUX *sur les beautés de cet ouvrage, sur les avantages de cette affaire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Ouvrir de grands yeux*, être très-étonné : *Quand je lui ai parlé de cela, il* A OUVERT DE GRANDS YEUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, en vue de lui faire plaisir : *Je ne veux point me compromettre* POUR VOS BEAUX YEUX, POUR SES BEAUX YEUX. (Acad.) || Gratuitement : *Croit-il que je le logerai chez moi* POUR SES BEAUX YEUX ? (Acad.)

— Fig. et pop. *Se battre l'œil de quelque chose, de quelqu'un*, s'en soucier peu, s'en moquer, n'en faire aucun cas. *Je m'*EN BATS L'OEIL. (Acad.)

— Fig. *Suivre quelqu'un de l'œil*, regarder attentivement une personne, faire attention à sa conduite, à ses démarches :

Tu n'as pas remarqué qu'il nous *suivait de l'œil.* (C. Del.)

— Fig. *Voir une personne, une chose de bon œil, de mauvais œil*, la voir avec satisfaction ou avec déplaisir, avec affection ou avec inimitié : *Avant notre démêlé, il me voyait de bon* OEIL. *Je ne sais ce qu'il a contre moi, il me voit de mauvais* OEIL. (Acad.)

— Fig. *Voir une personne, une chose d'un œil indifférent, jaloux, dédaigneux, chagrin, etc.*, voir cette personne, cette chose avec indifférence, avec des sentiments de jalousie, de dédain, de chagrin, de pitié, etc.

— Dans le m. sens, *regarder d'un œil indifférent, jaloux*, ou *avec des* YEUX *indifférents, jaloux, etc. Nous* VOYONS AVEC DES YEUX D'ENVIE *l'élévation des autres.* (Mass.)

— Fig. *Voir une chose d'un œil sec*, voir sans s'affliger une chose qui est propre à causer de l'affliction : *Il a vu d'un* OEIL *sec la mort de son ami, la perte de sa fortune.* (Acad.)

— Fig. *Voir les choses d'un autre œil, avec d'autres yeux qu'auparavant*, les voir avec des sentiments différents de ceux qu'on avait.

On *se voit d'un autre œil* qu'on ne voit son prochain.
(La Font.)

— Fig. *Voir une chose par les yeux de l'esprit, des yeux de l'esprit*, la soumettre à l'examen de la raison. || *Voir par les yeux de la foi*, considérer avec les dispositions, les sentiments que donne la foi. || Ironiq. Ne pas contester une chose qu'on ne conçoit pas : *Il faut donc* VOIR *cela des* YEUX DE LA FOI. (Acad.)

— Fig. *Voir tout par ses yeux*, ne s'en rapporter qu'à soi pour voir les choses et pour en juger.

— Prov. et fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien*, s'apercevoir aisément des défauts d'autrui, quelque légers qu'ils puissent être, et ne pas voir les siens, quelque grands qu'ils soient.

— Fig. et fam. *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*, la démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables, telles que sont ordinairement celles de la vue et du toucher.

— Fam. et ironiq. *Cette montre va au doigt et à l'œil*; elle est fort mauvaise, et il faut toucher souvent à l'aiguille pour la mettre sur l'heure.

— Prov. *Deux yeux valent mieux qu'un*, on n'a jamais trop de vigilance.

— Techn. Ouverture pratiquée dans quelques outils ou instruments : *L'*OEIL *d'un marteau, d'une meule, etc.* (Acad.)

— Partie de l'aiguille dans laquelle on passe le fil.

— *L'œil d'une grue, d'une chèvre*, le trou par où passent les câbles.

— Archit. *Œil de bœuf*, fenêtre ronde ou ovale : *Les* OEILS-DE-BOEUFS *de la cour du Louvre sont ornés de sculptures.* (Acad.)

— Absol. *L'œil-de-bœuf*, l'antichambre du grand appartement de Versailles où les courtisans se rassemblaient avant d'entrer chez le roi : *Cet homme ne quittait point l'*OEIL-DE-BOEUF. (Acad.)

— *Œil de dôme*, ouverture ronde qui est au haut de la coupole d'un dôme. || *L'œil de la volute*, le milieu de la volute du chapiteau ionique.

— *Œil de pont*, ouverture ronde pratiquée au-dessus des piles d'un pont.

— Artill. Ouverture d'un projectile creux opposé à son culot. || *Œil de bombe*, trou qui sert de lumière.

— Mar. *Œil de civadière*, trou pratiqué vers chaque point de la voile pour qu'elle puisse rejeter l'eau qu'elle prend. || *Œil de pie*, petit trou percé dans les voiles, les ris, les ralingues d'envergure, pour y passer des garcettes, des rabans ou des bagues. || *Œil d'ancre*, trou de la verge où passe la cigale.

— Au pl. Fig. et fam. Lunettes : *Il porte ses* YEUX *dans sa poche. Il a oublié ses* YEUX *chez lui.* (Acad.)

— Certains vides, certains trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages : *Un pain qui a des* YEUX, *qui a de grands* YEUX. *Un fromage qui n'a point d'*YEUX. (Acad.)

— Marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon : *Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'*YEUX. (Acad.)

— Hortic. Bouton, petite excroissance qui paraît sur une tige, ou sur une branche d'arbre, et qui annonce une feuille, une branche, un fruit. || Particul. Endroit par où sort le petit bourgeon de la vigne et des arbres : *Les bonnes branches ont les* YEUX *assez près les uns des autres.* (La Quintinie.)

— *Tailler à deux yeux, à trois yeux*, laisser sur la branche que l'on coupe, deux, trois boutons à fruit.

— *Enter à œil poussant, à œil dormant*, greffer en écusson, à la première, à la seconde sève.

— Fig. Au sing. Lustre des étoffes, éclat des pierreries, nuance d'une couleur : *Cette étoffe a un* OEIL *verdâtre. Ce saphir blanc a l'*OEIL *d'un diamant.* (Acad.)

— Par anal. *Ce vin a un œil louche*, il a une couleur un peu trouble.

— Fig. et fam. *Cette affaire a un œil louche*, elle a quelque chose de suspect, de mauvais.

— *Un œil de poudre*, une légère teinte de poudre mise sur les cheveux : *Il n'a qu'un* OEIL DE POUDRE (Acad.)

— Typogr. Relief, partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier, et qui, dans les caractères de même corps, varie souvent de dimension : *L'*OEIL *de la lettre. Cicéro gros* OEIL. *Cicéro petit* OEIL. OEIL *ordinaire.* OEIL *moyen.* (Acad.)

— Ensemble que présentent à la vue les caractères imprimés : *L'*OEIL *de ce caractère ne me plaît point, il est trop gros, il est trop petit.* (Acad.)

— Joaill. *Œil-de-chat*, sorte de pierre précieuse chatoyante. || *Œil-de-serpent*, petite pierre de peu de valeur qu'on monte en bague, et qui a quelque ressemblance avec un œil de serpent.

— *Vin couleur d'œil de perdrix*, ou simpl. *Vin œil de perdrix*, vin qui a une légère teinte de rouge.

— Méd. *Œil de lièvre*, contraction de la paupière qui empêche de fermer l'œil entièrement. || V. LAGOPHTHALMIE.

— Mar. *Œil de bœuf*, pavillon de signaux dont le milieu est un carré rouge entouré de bandes blanches, entourées elles-mêmes de bandes bleues. || *Œil de perdrix*, pavillon de signaux dont le milieu est un petit carré bleu, entouré de bandes blanches qu'entourent des bandes aurores.

— Zool. *Œil blanc*, oiseau du cap de Bonne-Espérance. || *Œil peint*, oiseau du Mexique.

— Bot. *Œil de bœuf*, espèce de camomille. || *Œil de bouc*, pyrèthre et marguerite des prés. || *Œil de chèvre*, égylope. || *Œil de chien*, espèce de plantain.

— Minér. *Œil de chat, de poisson*, variété de quartz hyalin. || *Œil de serpent*, dent pétrifiée.

= **A l'œil**, loc. adv. Avec l'œil, à la vue : *Cette chose se voit* À L'OEIL, *on en juge* À L'OEIL.

— *A l'œil nu*, avec l'œil seulement ; sans le secours

d'une lunette, d'un microscope : *On ne peut apercevoir ces insectes à l'*ŒIL NU. (Acad.) *Jadis on observait le ciel à l'*ŒIL NU, *et l'on prenait pour repère des objets terrestres.* (Arago.) *Le nombre des étoiles visibles à l'*ŒIL NU *est très-petit.* (Id.)

— Fig. et fam. *Faire la guerre à l'œil*, observer avec soin toutes les démarches de ceux avec qui l'on a quelque chose à démêler :

Fais ceci, fais cela ; va, viens ; monte, descends ;
Fais bien la guerre à l'œil ; ferme porte et fenêtre ;
Avertis, si de loin tu vois quelqu'un paraître. (Regn.)

= **A vue d'œil**, loc. adv. Autant qu'on en peut juger par la vue seule : *Je n'ai jugé de cette distance qu'*À VUE D'ŒIL *et sans la mesurer.* (Acad.)

— Par exagér. D'une manière visible : *Cette femme embellit* À VUE D'ŒIL. *Cet enfant croît* À VUE D'ŒIL. *Ce malade dépérit, s'affaiblit* À VUE D'ŒIL. (Acad.)

= **Aux yeux, sous les yeux de**, loc. prép. Devant, en présence, sous les regards : *Cela s'est passé* AUX YEUX *de toute la ville*, SOUS LES YEUX *de toute la ville. Cette fille a été élevée* SOUS LES YEUX *de sa mère.* (Acad.) *Vous l'avez fait naître grand* AUX YEUX *des hommes.* (Mass.)

— Fig. et mor. Suivant la manière de voir, selon le sentiment : AUX YEUX *du monde, la vertu est quelquefois ridicule. A mes* YEUX, *c'est une grande faute qu'il a faite. A vos* YEUX, *il n'a point de tort ; mais aux miens, il est fort blâmable.* (Acad.)

= **Entre deux yeux, entre les deux yeux**, loc. adv. Fixement. *Regarder quelqu'un* ENTRE DEUX YEUX. *Regardez-moi* ENTRE LES DEUX YEUX, *et osez me répéter ce que vous m'avez dit.* (Acad.)

= **Entre quatre yeux**, loc. adv. Tête à tête : *Je lui dirai cela* ENTRE QUATRE YEUX.

= **Par-dessus les yeux**, loc. adv. Plus qu'on n'en peut faire ou supposer : *Je suis las de toutes ces fêtes, j'en ai* PAR-DESSUS LES YEUX. *J'ai des affaires* PAR-DESSUS LES YEUX. (Acad.)

= **Non plus, pas plus que dans mon œil**, loc. adv. Pop. Point du tout. ‖ On dit dans le m. sens : *Ce qu'il en tiendrait dans l'œil*, une très-petite quantité.

= **Gramm.** *Œil* fait *yeux* au pluriel, non-seulement quand il s'applique à l'organe de la vue, mais encore toutes les fois qu'il peut être employé sans donner lieu à une équivoque :

O vous, sur un enfant si cher, si précieux,
Ministres du Seigneur, ayez toujours les *yeux !* (Rac.)

Un pain qui a des YEUX ; *un fromage qui n'a point d'*YEUX. *Le bouillon est très-gras, il a beaucoup d'*YEUX.

— Il fait *œils* au pluriel, quand il est employé par analogie, et qu'il exprime une sorte de rapport de ressemblance entre l'objet qu'il désigne, et celui dont il rappelle l'idée : *Des* ŒILS *de chat ; des* ŒILS *de serpent, des* ŒILS *de poisson* (pierres précieuses). *Les pierres appelées* ŒILS DE POISSON, *quoique assez rares, ne sont pas d'un grand prix.* (Buff.) *Des* ŒILS *de chèvre* (plantes) ; *des* ŒILS *de bœuf* (fenêtres rondes, lucarnes). ‖ En termes et d'imprimerie, il fait encore *œils* au plur.

ŒILLADE, n. f. (*œil.*) Pron. *eu-iad.* — Regard furtif, coup d'œil lancé rapidement avec une expression de tendresse ou de bienveillance : *Jeter une* ŒILLADE, *des* ŒILLADES *à la dérobée. Lancer des* ŒILLADES *amoureuses. On lui jette de tendres* ŒILLADES, *on lui fait des mines, on cherche à lui parler, on lui parle.* (Dest.) *Sitôt qu'on la vit danser il n'y eut plus d'*ŒILLADES *que pour elle.* (Lesage.) *Elle décocha une de ces* ŒILLADES *que nos pères appelaient assassines et comparaient aux flèches de Cupidon.* (C. de Bern.)

ŒILLARD, n. m. (*œil.*) Pron. *eu-iar.* — Techn. Trou percé au centre d'une meule.

ŒILLÉ, ÉE, adj. Pron. *eu-ié.* — Qui offre des taches colorées comparables à des yeux.

ŒILLÈRE, adj. f. (*œil.*) Pron. *eu-ièr.* — Il n'est guère usité que dans cette express. *Dents œillères*, dents de la mâchoire supérieure qui sont entre les incisives et les molaires. ‖ Mieux *Dents canines.*

— Substant. *On lui a arraché une* ŒILLÈRE. (Acad.)

ŒILLÈRE, n. f. (*œil.*) Pron. *eu-ièr.* — Chacune des deux petites pièces de cuir que l'on attache à la têtière d'un cheval, pour l'empêcher de voir de côté l'obliger à regarder devant lui, et garantir ses yeux des coups de fouet.

— Espèce de petit bassin ovale, monté sur un pied, dont on se sert pour se baigner les yeux.

ŒILLET, n. m. (*œil.*) Pron. *eu-iè.* — Petit trou, entouré de fil, de soie, etc., qu'on fait à du linge, à des habits, pour passer un lacet, un cordon, une aiguille, etc. : *Faire un* ŒILLET, *des* ŒILLETS *à un corset, à des brodequins.* (Acad.)

— Mar. Ouverture à peu près circulaire où passe un cordage. ‖ Ganse, bague, boucle à l'entrée d'une poulie, au bout de diverses manœuvres.

— *Œillet d'ancre.* V. ŒIL D'ANCRE.

ŒILLET, n. m. (*œil.*) Pron. *eu-iè.* — Bot. Sorte de fleur odoriférante de la famille des Caryophyllées : ŒILLET *simple, double, panaché. Un bouquet d'*ŒILLETS. (Acad.)

— La plante même : *Planter, lever des* ŒILLETS. *Marcotter des* ŒILLETS. *Un pied, un pot d'*ŒILLETS. *Une marcotte d'*ŒILLETS. (Acad.)

— *Œillet d'Espagne*, sorte de petit œillet d'un rouge fort vif. ‖ *Œillets de poëte*, autre sorte d'œillet, encore plus petit, qui vient dans les bois. ‖ *Œillets d'Inde*, fleur d'automne, dont la corolle veloutée tire sur l'oranger, et qui a une odeur forte et peu agréable.

— Techn. Trou, bouillon qui se forme sur l'émail.

ŒILLETON, n. m. (*œil.*) Pron. *eu-y-ton.* — Rejeton d'œillet ; marcotte d'œillet : *Oter les* ŒILLETONS *d'un pied d'œillet.*

— Par extens. Bourgeons que poussent les racines de certaines plantes, telles que les artichauts, et qu'on détache afin de multiplier ces plantes : *Lever des* ŒILLETONS *d'artichauts.* (Acad.)

ŒILLETONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Œilletonner et adj. : *Plante* ŒILLETONNÉE.

ŒILLETONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *eu-y-to-né.* — Agric. Détacher les œilletons de la mère plante.

ŒILLETTE, n. f. Pron. *eu-iètt.* — Vulg. Pavot cultivé, dont on tire de l'huile : *Huile d'*ŒILLETTE. (Acad.)

ŒNANTHE, n. f. Pron. *é-nantt.* — Bot. Genre de plante de la famille des Ombellifères, comprenant des plantes herbacées et vivaces, à fleurs disposées en ombelles.

ŒNOCHOÉ, n. f. (οἰνοχόη ; form. d'οἶνος, vin ; et χέω, verser ; gr.) Pron. *é-no-ko-é.* — Ant. gr. Vase qui contenait le vin qu'on versait dans la phiale : *La Victoire s'apprête à faire une libation, elle tient d'une main l'*ŒNOCHOÉ, *de l'autre la phiale.* (H. Wallon.)

ŒNOGALE, n. m. (οἶνος, vin ; γάλα, lait ; gr.) Pron. *é-no-gal.* — Méd. Mélange de vin et de lait.

ŒNOL, n. m. (οἶνος, vin ; gr.) Pron. *é-nol.* — Pharm. Le vin considéré comme excipient médicinal.

ŒNOLATIF, IVE, adj. Pron. *é-no-la-tif, tiv.* — Méd. Qui contient du vin.

— N. m. Vin médicinal destiné à l'usage externe.

ŒNOLATURE, n. f. Pharm. Teinture vineuse d'une substance médicinale.

ŒNOLÉ, n. m. (οἶνος, vin ; gr.) Pharm. Médicament dissous dans du vin.

ŒNOLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *é-no-lik.* — Pharm. Il se dit des médicaments qui ont le vin pour excipient.

ŒNOLOGIE, n. f. (οἶνος, vin ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *é-no-lo-ji.* — Art de faire le vin ; traité sur cette matière.

ŒNOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui est relatif à l'œnologie.

ŒNOLOGISTE, n. m. Didact. Celui qui écrit sur les vins, sur la fabrication du vin.

ŒNOMANCIE, n. f. (οἶνος, vin ; μαντεία, divination ; gr.) Pron *é-no-man-cî.* — Antiq. Divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations.

ŒNOMEL, n. m. (οἶνος, vin, et μέλι, miel ; gr.) Méd. Vin dans lequel on a fait dissoudre du miel.

ŒNOMELLÉ, n. m. (οἶνος, vin ; μέλι, miel ; gr.) Pron. *é-no-mèl-lé.* — Anc. pharm. Vin miellé.

ŒNOMÈTRE, n. m. (οἶνος, vin ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *é-no-mètr.* — Instrument pour mesurer le degré de force du vin.

ŒNOPHILE, adj. des 2 g. (οἶνος, vin ; φιλέω, j'aime ; gr.) Pron. *é-no-fil.* — Qui aime le vin.

— Substantiv. Amateur de vin : *Un* ŒNOPHILE.

ŒNOPHOBIE, n. f. (οἶνος, vin ; φόβος, crainte ; gr.) Pron. *é-no-fo-bî.* — Néol. Horreur du vin ; aversion pour le vin.

ŒNOPHORE, n. m. (οἰνοφόρος, qui porte le vin ; gr.) Pron. *é-no-for.* — Antiq. Grand vase où les anciens mettaient du vin.

— Officier qui avait soin du vin, qui portait le vin.

ŒSOPHAGE, n. m. (οἴσειν, porter ; φάγειν, manger, gr.) Pron. *é-zo-faj.* — Anat. Canal membraneux qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac dans lequel il conduit les aliments : *L'*ŒSOPHAGE *est formé de deux membranes, l'une musculaire, l'autre muqueuse.* (Robin.)

ŒSOPHAGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à l'œsophage.

— Chir. *Sonde œsophagienne*, sonde dont on se sert pour explorer l'œsophage et la partie du pharynx que le doigt ne peut atteindre.

ŒSOPHAGISME, n. m. Méd. Spasme de l'œsophage.

ŒSOPHAGITE, n. f. Méd. Inflammation de l'œsophage.

ŒSOPHAGOTOMIE, n. f. (οἰσοφάγος, œsophage ; τομή, section ; gr.) Pron. *é-zo-fa-go-to-mî.* — Chir. Opération qui consiste à ouvrir l'œsophage.

ŒSTRE, n. m. (οἶστρος, taon ; aiguillon ; gr.) Pron. *èstr.* — Fureur, enthousiasme : *L'*ŒSTRE *poétique et musical.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Méd. *Œstre vénérien*, désir ardent des plaisirs de l'amour.

— Zool. Sorte de taon, insecte diptère, dont plusieurs espèces sont très-nuisibles aux animaux domestiques : *Les* ŒSTRES *déposent leurs œufs dans l'épaisseur de la peau des animaux herbivores.* (Robin.)

ŒSTROMANIE, n. f. (οἰστράω, je pique ; μανία, folie ; gr.) Méd. Désir furieux des plaisirs de l'amour. ‖ V. NYMPHOMANIE et SATYRIASIS.

ŒSYPE, n. m. (οἴσυπον, de οἶς, brebis ; gr.) Pron. *é-zip.* — Suint ; crasse des animaux.

— Laine grasse, qui n'a pas encore été lavée.

ŒUF, n. m. (*ovum*, lat. m. sign.) Pron. *euf* au sing., et *eu* au plur. — Corps qui se forme dans la femelle de plusieurs classes d'animaux, et qui, sous une enveloppe dure ou molle, renferme des fluides où se développe le germe d'un animal de la même espèce, qui s'y nourrit jusqu'au moment de l'éclosion : *Petit* ŒUF. *Gros* ŒUF. ŒUF *de perdrix, de poule, d'autruche.* ŒUFS *de carpe, de brochet.* ŒUFS *de fourmi, de couleuvre, de vers à soie. Les oiseaux pondent, couvent des* ŒUFS. *Coque, coquille, jaune, blanc, germe d'*ŒUF. (Acad.) *Il y a des poules qui donnent des* ŒUFS *hardés ou sans coque.* (Buff.) *Il n'y a plus de poules en Angleterre : les* ŒUFS *sont devenus un objet de luxe, et c'est la France qui lui en expédie tous les ans huit ou dix navires.* (Blanqui.) *La cigogne ne pond pas au-delà de quatre* ŒUFS ; *ses* ŒUFS *éclosent au bout d'un mois.* (Buff.)

— Absol. Œuf de poule : ŒUF *couvis.* ŒUF *frais. Un couple d'*ŒUFS. *Une douzaine d'*ŒUFS. *Un cent d'*ŒUFS. *Faire cuire des* ŒUFS. *Des* ŒUFS *à la coque.* ŒUF *mollet.* ŒUF *dur. Des* ŒUFS *au beurre noir. Des* ŒUFS *à la neige. Des* ŒUFS *au lait.* (Acad.)

— *Œufs rouges*, *œufs de Pâques*, œufs durcis dans de l'eau bouillante, dont la coque est teinte en rouge, et qu'il est d'usage de vendre vers le temps de Pâques.

— Fig. et fam. *Donner des œufs de Pâques*, faire quelques petits présents au temps de Pâques.

— Par exagér. *Il tondrait sur un œuf*, se dit d'un homme qui cherche à faire du profit sur tout.

— Fig. *Pondre sur ses œufs*, être riche ; jouir tranquillement de son bien.

— Fam. *Se ressembler comme deux œufs*, se dit de deux choses qui sont parfaitement semblables.

— Prov. et fig. *Mettre tous ses œufs dans un panier*, placer tous ses fonds dans une même affaire. ‖ Faire dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune, son bonheur :

Un vieux proverbe a dit que l'homme sage
Dans un panier ne met pas tous ses œufs. (Le Brun.)

— Prov. et fig. *Marcher sur ses œufs*, se conduire dans des circonstances délicates, avec une extrême circonspection.

— Prov. *Plein comme un œuf*, tout à fait plein.

— Prov. *Donner un œuf pour avoir un bœuf*, faire un léger présent dans l'espoir d'en obtenir un considérable en retour. ‖ *Il a des œufs de fourmis sous les pieds*, se dit d'un homme qui témoigne l'impatience de marcher. ‖ *Il est fait comme quatre œufs*, se dit d'un homme mal fait ou mal vêtu.

— Zool. Tout rudiment d'un nouvel être organisé : *Les mammifères et l'homme lui-même proviennent, aussi bien que les oiseaux et les reptiles, de véritables* ŒUFS. (A. de Quatrefages.)

— Zool. *Œuf blanc, de coq, de couleuvre*, œuf qui ne renferme pas de jaune.

— *Œuf de chamois*, égagropile. ‖ *Œuf de vache*, égagropile des bêtes à cornes.

— *Œuf marin*, oursin. ‖ *Œuf papyracé ou œuf de poule, de vanneau*, nom marchand d'une coquille univalve.

— Bot. *Œuf du diable*, espèce de champignon de la forme d'un œuf et d'une odeur fétide.

— Techn. Tout ce qui a la forme d'un œuf.

ŒUVÉ, ÉE, adj. (*œuf.*) Pron. *eu-vé.* — Il se

dit des poissons qui ont des œufs : *Hareng* OEUVÉ. *Carpe* OEUVÉE. (Acad.)

ŒUVRE, n. f. (*opus, operis*; lat., ou *obra*, ouvrage; celt.) Pron. *euvr.* — Ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent, et qui subsiste après l'action : *Les* OEUVRES *de Dieu. Les* OEUVRES *de la nature. Les* OEUVRES *de la grâce.* (Acad.) *J'aperçois Dieu partout dans ses* OEUVRES. (J.-J. Rouss.) *L'homme est l'*OEUVRE *des mains de Dieu. L'*OEUVRE *de la création fut achevée en six jours. L'*OEUVRE *de la rédemption fut accomplie sur la croix.* (Acad.) *Providence éternelle, qui fais ramper l'insecte et rouler les cieux, tu veilles sur la moindre de tes* OEUVRES. (J.-J. Rouss.) *L'*OEUVRE *divine se poursuit à travers les siècles.* (Portalis.) *L'*OEUVRE *sainte que vous accomplissez ne se borne pas à des actes particuliers de dévouement.* (G. Sand.) *Que de choses dites l'*OEUVRE *du génie qui furent l'*OEUVRE *du hasard!* (Chateaubr.) *Ce qui manque aux cités protestantes, ce sont les grandes* OEUVRES *de l'architecture.* (Id.)

— Dans le style soutenu, il est quelquefois masculin, au singulier : *Un si grand* OEUVRE. *Ce saint* OEUVRE. *Un* OEUVRE *de génie.* (Acad.) *Renoncer aux plaisirs, c'est folie; les régler, c'est le grand* OEUVRE *de la sagesse.* (Charron.) *Athalie est l'*OEUVRE *le plus parfait du génie inspiré par la religion.* (Chateaub.)

L'œuvre de la pensée a partout des autels. (A. Soum.)

— Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*, c'est par le mérite de l'ouvrage qu'on juge du mérite de celui qui l'a fait.

— Prov. *La fin couronne l'œuvre*, il ne suffit pas de bien commencer, il faut bien finir. || Ironiq. Il se dit aussi en parl. de quelqu'un qui, ayant mal commencé, finit encore plus mal.

— Prov. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, ne faire rien du tout.

— Fam. et ironiq. *Voilà de vos œuvres*, se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose.

— Prov. *Jamais un tel n'y fit œuvre*, jamais un tel, quoique fort habile, ne fit ou n'aurait pu faire aussi bien : *Il compose des vers admirables, jamais Boileau n'y fit* OEUVRE. (Acad.)

— *Mettre en œuvre*, employer à quelque usage : *Mettre du bois, des pierres en* OEUVRE. (Acad.)

— Fig. *Mettre toute sorte de remèdes en* OEUVRE *pour guérir. Mettre tout en* OEUVRE *pour réussir. Ce poëte excelle à mettre en* OEUVRE *les idées d'auteurs.* (Acad.) *L'art de savoir bien mettre en* OEUVRE *de médiocres qualités, donne souvent plus de réputation que le véritable mérite.* (La Rochef.) *L'intérêt met en* OEUVRE *toutes sortes de vertus et de vices.* (Id.)

— Il se dit aussi en parl. des personnes : *Il est excellent ouvrier, c'est dommage qu'on ne* LE METTE *pas* EN OEUVRE. *C'est à ceux qui* METTENT LES OUVRIERS EN OEUVRE *à les payer.* (Acad.)

— *Mettre à l'œuvre*, faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. || *Se mettre à l'œuvre*, se mettre au travail. || *Être à l'œuvre*, être au travail, être occupé d'une chose. || *Mettre la main à l'œuvre*, coopérer à un travail, y prendre part : *Chacun* MIT LA MAIN À L'OEUVRE, *à cause de la faiblesse de l'équipage.* (B. de St-P.)

— *L'œuvre de la chair*, ou *de chair*, la conjonction charnelle de l'homme et de la femme : OEUVRE DE CHAIR *ne désireras qu'en mariage seulement.*

— Pal. *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel*, elle est grosse du fait d'un tel.

— Méd. *L'œuvre de la génération*, le fœtus : *Le sac qui contient l'*OEUVRE *de la génération n'est pas du tout adhérente à la matrice.* (Buff.)

— Anc. *Maître des œuvres*, officier qui avait juridiction d'inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie.

— *Maître des basses œuvres*, vidangeur, cureur de retraites.

— *Maître des hautes œuvres*, le bourreau, l'exécuteur de la haute justice.

— Mar. *Œuvres de marée*, radoub, carénage que l'on donne aux vaisseaux, soit en haute mer, soit sur un banc, quand la mer est retirée.

— *Basses œuvres, œuvres mortes*, accastillage, partie émergée du navire : *Les vaisseaux à trois mâts étaient illuminés depuis les* BASSES OEUVRES *jusqu'aux pommes des girouettes.* (Th. Gaut.) || *Œuvres vives*, la carène de la partie submergée. : *Le chêne est propre à la construction de l'*OEUVRE VIVE, *et le sapin à celle de l'*OEUVRE MORTE.

— Techn. Enchâssure, chaton d'une pierre : *Mettre un diamant en* OEUVRE. *Son diamant sortit de l'*OEUVRE *et tomba.* (Acad.)

— *Diamant hors d'œuvre, ou de l'œuvre*, diamant qui n'est pas monté, ou qui est sorti de sa sertissure.

— Admin. Fabrique d'une paroisse; revenu affecté à la construction, à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service divin : *Il a donné tant à l'*OEUVRE. *L'*OEUVRE *de cette paroisse est fort riche.* (Acad.)

— Banc que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église : *Les marguilliers sont assis dans l'*OEUVRE. *Le banc de l'*OEUVRE. (Acad.)

— Au pl. Productions de l'esprit, ouvrages en prose ou en vers, considérés relativement à celui qui en est l'auteur : *Les* OEUVRES *philosophiques.* ŒUVRES *poétiques* ŒUVRES *mêlées.* ŒUVRES *inédites.* ŒUVRES *posthumes,* OEUVRES *choisies,* OEUVRES *complètes. Les* OEUVRES *de Corneille, de Racine. Ses* OEUVRES *ne sont pas encore imprimées.* (Acad.)

— Toute sorte d'actions morales, et chrétiennes : *Chacun sera jugé selon ses* OEUVRES. ŒUVRE *méritoire. Vous avez fait une bonne* OEUVRE. *La foi sans les* OEUVRES *est une foi morte.* ŒUVRE *de miséricorde.* ŒUVRE *de charité.* (Acad.) *Elle sera jugée selon ses bonnes ou mauvaises* OEUVRES. (Fléch.)

— *Gagner les œuvres de miséricorde*, faire certaines actions de charité, assister les pauvres, visiter les malades, etc.

— Prov. et pop. *Bon jour, bonne œuvre*, se dit en parl. d'une bonne action faite le jour d'une grande fête : *Ils se sont réconciliés le jour de Pâques :* BON JOUR, BONNE OEUVRE. (Acad.)

— Ironiq. : *Il a volé le jour de Pâques :* BON JOUR, BONNE OEUVRE. (Acad.)

— *Œuvre pie*, œuvre de charité faite dans la vue de Dieu : *Il a fait de grands legs pour être employés en* OEUVRES PIES. (Acad.)

— *Œuvres de surérogation*, bonnes œuvres qu'on fait sans y être obligé : *Ce qui est d'obligation et de devoir doit aller avant toutes les* OEUVRES DE SURÉROGATION. (Acad.)

— Tout ce qu'on fait au delà du devoir, ou au delà de ce qui est nécessaire pour l'affaire dont il s'agit : *Ce sont des* OEUVRES DE SURÉROGATION *dont on se passerait bien.* (Acad.)

— N. m. Ensemble des ouvrages d'un peintre, recueil des estampes d'un graveur : *Avoir tout l'*OEUVRE *d'Albert Dürer, de Callot, de Mellan*, etc. (Acad.) *Il est à peu près certain que si Rembrandt n'eût pas été dévoré de l'amour de l'or, nous posséderions à peine la moitié de son* OEUVRE. (G. Planche.)

— Il se dit également des ouvrages d'un musicien : *Le premier, le second* OEUVRE *de ce musicien.* (Acad.)

— Métall. Plomb qui contient de l'argent.

— Au pl. Agric. Labeurs, façons de vignes.

— Techn. *Œuvres blanches*, gros outils à fer tranchant dont se servent les taillandiers.

— Alchim. *Le grand œuvre*, la pierre philosophale : *Travailler au* GRAND OEUVRE. (Acad.) *Un cénobite allemand, en cherchant le* GRAND OEUVRE *dans la mixtion de divers ingrédients méprisables, y découvrit la poudre à canon.*

= **Dans œuvre, hors d'œuvre,** loc. adv. Archit. Dans le corps, hors du corps du bâtiment : *Cet escalier, ce cabinet est* DANS OEUVRE, *pratiqué* DANS OEUVRE; *il est* HORS D'OEUVRE.

— Ils se disent aussi en parl. des bâtiments et parties de bâtiments que l'on mesure en comprenant ou en ne comprenant pas l'épaisseur des murs : *Cette chambre, cette salle a tant de pieds* DANS OEUVRE, elle a tant de pieds du dedans d'un mur au dedans de l'autre. *Cette maison a tant de pieds* HORS D'OEUVRE, elle a tant de pieds du dehors d'un mur au dehors du mur opposé. || V. HORS-ŒUVRE.

= **Hors d'œuvre,** loc. adv. Fig. et fam. Il se des parties d'un ouvrage de la littérature ou d'art qui semblent avoir été ajoutées après coup, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble : *Cette description est* HORS D'OEUVRE. *C'est une chose* HORS D'OEUVRE *dans son tableau, que ce groupe, que cette figure.* (Acad.) || V. HORS-D'OEUVRE.

= **Sous œuvre,** loc. adv. Archit. Il s'emploie dans ces phrases : *Travailler, reprendre sous œuvre* ou *en sous œuvre, un bâtiment, un mur*, en réparer les fondations sans l'abattre et en le soutenant.

— Fig. et fam. *Reprendre sous œuvre*, se dit en parl. des ouvrages d'esprit : *Il a vu que sa tragédie pèchent par le plan, il l'*A REPRISE SOUS OEUVRE. (Ac.)

= **A pied d'œuvre,** loc. adv. Constr. A la proximité du bâtiment que l'on construit : *Le moellon se trouve* À PIED D'OEUVRE. *Il tira la pierre* À PIED D'OEUVRE. (Acad.)

ŒUVRISTE, n. m. Pron. *euvrisst.* — Néol. Celui qui aime à faire collection des œuvres de quelque maître, et particul. des gravures.

OFFENSANT, part. prés. du v. Offenser.

OFFENSANT, ANTE, adj. Pron. *o-fan-çan, çantt.* — Qui offense, qui est injurieux : *Procédé* OFFENSANT. *Paroles* OFFENSANTES. *Cela est* OFFENSANT. (Acad.) *Pardonner à quelqu'un des libertés* OFFENSANTES. (Buff.) *Comme de toutes les injures l'humiliation est la plus* OFFENSANTE, *c'est aussi la plus vivement sentie et la plus cruellement vengée.* (Rayn.)

OFFENSE, n. f. (*offensio*, m. sign.; de *offendere*, offenser; lat.) Pron. *o-fanse.* — Injure de fait ou de parole : *Grande, griève* OFFENSE. OFFENSE *mortelle. Légère* OFFENSE. *Mépriser une* OFFENSE. *Réparer une* OFFENSE. *Tenir à* OFFENSE. *Repousser une* OFFENSE. (Acad.) *Cela n'est point assez de pardonner les* OFFENSES, *il faut les oublier.* (Mme de Staël.) *Peut-être s'est-il attiré l'*OFFENSE *dont il se plaint, et qu'il voudrait laver dans le sang de son ennemi.* (Mass.)

Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'*offense*.
(Corn.)

Si dans le sang l'*offense* était toujours lavée,
Bientôt la terre entière en serait abreuvée. (Desmahis.)

— Dévot. Faute, péché : *Seigneur, pardonnez-nous nos* OFFENSES. *Expier ses* OFFENSES. (Acad.)

OFFENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Offenser : *Le sentiment importun des sens* OFFENSÉS, *c'est ce qui s'appelle douleur.* (Boss.) *Il paraît que la caille avec de grands yeux ne voit bien qu'au crépuscule, et qu'elle est* OFFENSÉE *d'une lumière plus forte.* (Buff.) *La vengeance est douce à tous les cœurs* OFFENSÉS. (Mariv.) *Que de fois le fer, le poison, n'ont-ils pas servi la vengeance des femmes* OFFENSÉES. (Patin.)

Je n'eus devant les yeux que mon père *offensé*. (Rac.)
Suivons encore un coup notre gloire *offensée*. (Id.)

— Substantiv. Personne qui a été offensée : *C'est moi qui suis l'*OFFENSÉ. (Acad.) *Souvent l'*OFFENSÉ *pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais.* (J.-J. Rouss.)

L'agresseur, quel qu'il soit, à combattre forcé,
Redescend par l'offense au rang de l'*offensé*. (C. Del.)

OFFENSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*offendere*, attaquer; lat.) Pron. *o-fan-cé.* — Faire une offense : *Il l'*A *mortellement, grièvement* OFFENSÉ. *Il l'*A OFFENSÉ *dans sa personne, dans son honneur. Je n'ai pas cru, je n'ai pas voulu vous* OFFENSER. *On* A OFFENSÉ *la mémoire de mon père dans un écrit anonyme.* (Acad.) *Les blasphèmes et les impiétés des hommes n'*OFFENSENT *qu'eux-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Si je me suis modéré jusqu'à ce jour, ce n'était pas pour vous donner le droit de m'*OFFENSER *impunément.* (Beaum.)

— Absol. *Celui qui* OFFENSE *pardonne moins que celui qui est offensé.* (St-Évrem.) *Les paroles* OFFENSENT *plus que les actions.* (Mme Necker.)

— Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense*, les reproches les plus sensibles sont ceux que l'on mérite.

— *Offenser Dieu*, pécher : OFFENSER *Dieu mortellement.* (Acad.)

— Blesser : *Ce coup lui* A OFFENSÉ *le cerveau. La trop grande lumière* OFFENSE *la vue, les yeux. Un son trop aigre* OFFENSE *l'oreille.* (Acad.) *Il ne faut pas croire que l'on puisse* OFFENSER *ou couper un bras, que la douleur ne s'en porte à la tête.* (J.-J. Rouss.)

Ce qui plaît à l'œil sain *offense* un chassieux. (Regn.)

— Fig. Choquer, blesser : *Ces paroles* OFFENSENT *les oreilles chastes. Cette action* OFFENSE *la piété. Cette peinture* OFFENSE *la pudeur. Il est facile d'*OFFENSER *son amour-propre.* OFFENSER *la bienséance.* (Acad.)

... De Joad l'inflexible rudesse
De leurs superbe oreille *offense* la mollesse. (Rac.)
Il voit d'un œil jaloux cet éclat qui l'*offense*. (Volt.)

= **S'offenser,** v. pr. Se fâcher, se piquer : *Un petit esprit* S'OFFENSE *de tout. Il* S'OFFENSE *de ce que je ne le vais pas voir. Ne vous* OFFENSEZ *pas si je vous contredis.* (Acad.) *L'amitié* S'OFFENSE *du mystère.* (Danchet.)

OFFENSEUR, n. m. Pron. *o-fan-ceur.* — Celui qui offense ou qui a offensé : *L'*OFFENSEUR *et l'offensé se sont réconciliés.* (Acad.) *L'*OFFENSEUR *ne pardonne jamais.* (Mass.)

Plus l'*offenseur* m'est cher, plus je ressens l'injure. (R.)

OFFENSIF, IVE, adj. Pron. *o-fan-cif, civ.* — Qui attaque; qui sert à attaquer.

— *Armes offensives*, armes dont on se sert pour attaquer; par oppos. à *Armes défensives*, celles qui ne sont propres qu'à la défense.

— *Traité offensif, ligue offensive*, traité par lequel deux princes ou deux États s'obligent d'entrer conjointement en guerre contre un autre prince ou contre un autre État.

— *Traité offensif et défensif, ligue offensive et*

défensive, traité par lequel deux princes ou deux États conviennent de s'assister mutuellement, soit pour attaquer soit, pour se défendre.

— *Guerre offensive*, guerre dans laquelle on attaque l'ennemi; par oppos. à *Guerre défensive*, celle où l'on ne fait que se défendre.

OFFENSIVE, n. f. Pron. *o-fan-civ.* — Attaque : *Prendre l'*OFFENSIVE. *Le général, après avoir été longtemps sur la défensive, a repris l'*OFFENSIVE. (Acad.)

OFFENSIVEMENT, adv. D'une manière offensive : *Agir* OFFENSIVEMENT *contre l'ennemi, contre quelqu'un.* (Acad.)

OFFERT, ERTE, part. pass. du v. Offrir : *Les prières et les sacrifices* OFFERTS *pour la reine.* (Fléch.) *Elle accepte les vœux* OFFERTS. (Chateaubr.)

Sobre dans ses désirs, l'homme, pour nourriture,
Se contentait des fruits *offerts* par la nature. (Rac.)

OFFERTE, n. f., ou **OFFERTOIRE**, n. m. Pron. *o-fèrtt, fèr-toar.* — Liturg. cathol. Prière qui dans la messe précède l'oblation du pain et du vin.

— Partie de la messe dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer : *Le prêtre en était à l'*OFFERTOIRE, *à l'*OFFERTE. (Ac.) *A l'*OFFERTOIRE *le célébrant se tourna vers moi et lut des prières.* (Chateaub.)

— Mus. Morceau que l'orgue exécute entre le Credo et le Sanctus.

OFFICE, n. m. (*officium*; lat., m. sign.) Pron. *o-fiss.* — Devoir de la vie humaine, de la société civile : *Il est de l'*OFFICE *d'un magistrat de faire respecter les lois. C'est l'*OFFICE *d'un bon père, d'un bon mari.* (Acad.)

— Par anal. Mission : *Les ambassadeurs ont eu hier une audience du duc; notre* OFFICE *est à peu près fini.* (V. Hug.)

— *Bon office* ou simpl. *Office*, protection, assistance, service : *Accordez-moi vos* BONS OFFICES *auprès d'un tel. C'est un* BON OFFICE, *c'est un* OFFICE *d'ami que vous lui avez rendu.* (Acad.) *Personne à la cour ne veut entamer; on s'offre d'appuyer : c'est une manière douce et polie de refuser son crédit, ses* OFFICES *et sa médiation à qui en a besoin.* (La Br.) *Il faut que je te récompense des* BONS OFFICES *que tu m'as rendus.* (Mol.)

D'un *office* d'ami volontiers je m'acquitte. (Regn.)

— Dans le sens opposé, *Rendre de mauvais offices à quelqu'un*, le desservir, lui nuire.

— Service de l'église; prières publiques; cérémonies religieuses : *Entendre l'*OFFICE. *Dire l'*OFFICE. *Assister à l'*OFFICE, *à l'*OFFICE *divin.* (Acad.) *Vous serez de la plus grande assiduité aux* OFFICES *de la paroisse.* (Dider.) *Il touchait l'orgue pendant l'*OFFICE. (J. Sandeau.)

— Manière particulière de dire l'office de chaque jour, en raison du mystère ou du saint dont l'Église fait commémoration : *L'*OFFICE *du Saint-Sacrement, du Saint-Esprit.* OFFICE *double, semi-double.* OFFICE *solennel. L'*OFFICE *de la Vierge.* (Acad.)

— *Le petit office*, office abrégé de la Vierge.

— *L'office des morts*, prières que l'Église a réglées en commémoration des morts.

— Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est obligé de dire chaque jour; en ce sens, il se joint ordinairement à un adjectif possessif : *Dire son* OFFICE. *A quoi en êtes-vous de votre* OFFICE*? Quand j'aurai achevé mon* OFFICE. (Acad.)

— *Livre d'office*, livre qui contient les prières chantées ou récitées au service divin : *Acheter un livre d'*OFFICE. (Acad.)

— Emploi, charge avec juridiction : *L'*OFFICE *de connétable, de chancelier, de maréchal de France.* OFFICE *de notaire, de contrôleur de finances.* OFFICE *municipal. La vénalité des* OFFICES. *Acheter un* OFFICE. *Traiter d'un* OFFICE. *Remplir un* OFFICE. (Acad.) *Il convint que désormais on ne donnerait plus de charges dans la maison du roi, ni d'*OFFICES *de la couronne sans l'approbation de M. le Prince.* (La Rochef.)

— Pal. *Le juge a informé d'office*, il a informé sans en être requis, et par le seul devoir de sa charge. || *Avocat, expert nommé d'office*, avocat, expert nommé par le juge : *Personne ne s'étant présenté pour défendre l'accusé, un avocat* FUT NOMMÉ D'OFFICE *par le tribunal.* (Acad.)

— Fig. *Faire quelque chose d'office*, faire une chose de son propre mouvement, sans en être requis.

— *Le saint-office*, la congrégation de l'inquisition établie à Rome; le tribunal de l'inquisition : *Il fut jugé par le* SAINT-OFFICE. *Familier du* SAINT-OFFICE. (Acad.) *Vous ne seriez pas plus en peine, quand le* SAINT-OFFICE *se mêlerait de mes affaires et des vôtres.* (C. Del.)

OFFICE, n. f. Lieu, dans une maison où l'on fait, où l'on prépare tout ce qui se met sur la table pour le dessert, et dans lequel on garde le linge et la vaisselle : *Une* OFFICE *placée bien commodément. Manger à l'*OFFICE. (Acad.)

Donnez-donc vos dîners, madame, et donnez-les,
Sans nourrir à l'*office* un peuple de valets. (C. Del.)

— Au plur. Tous les lieux où l'on prépare, où l'on garde les diverses choses nécessaires pour le service de la table : *Il y a dans ce palais de grandes* OFFICES. *Voilà de belles* OFFICES. (Acad.)

OFFICIAL, n. m. (*office*.) Pron. *o-fi-ci-al.* — Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : *On le cita devant l'*OFFICIAL. *L'*OFFICIAL *de Paris, de Lyon, etc.* (Acad.) *Sous Philippe de Valois, il n'était pas de procès que les* OFFICIAUX *ne se crussent en droit d'attirer devant eux.* (H. Martin.) *Les juges royaux reprochaient aux* OFFICIAUX *d'usurper la juridiction royale.* (N. de Wailly.

— *Official forain*, celui qui était placé hors du siége des évêques.

OFFICIALITÉ, n. f. — Juridiction de l'official : *L'*OFFICIALITÉ *de Paris, de Lyon, etc. Promoteur, procureur de l'*OFFICIALITÉ. *Le parlement les renvoya à l'*OFFICIALITÉ. (Acad.)

— Charge du juge qui exerçait la juridiction contentieuse : *C'est par un grand abus que certains prêtres vendent leur* OFFICIALITÉ.

— Lieu où l'official rend la justice : *Il était logé près de l'*OFFICIALITÉ. *Il y avait beaucoup de monde à l'*OFFICIALITÉ. (Acad.)

OFFICIANT, part. pass. du v. Officier.

OFFICIANT, adj. m. Qui officie à l'église : *Le prêtre* OFFICIANT.

— N. m. Prêtre qui officie : *Devant le chœur se trouvait un rideau entr'ouvert au milieu, de manière à ne laisser voir que l'*OFFICIANT *et l'autel.* (H. de Balz.) *L'*OFFICIANT *récita les prières accoutumées.* (Chateaub.)

= N. f. Religieuse qui, dans les monastères de filles, est de semaine au chœur.

OFFICIEL, ELLE, adj. (*office*.) Pron. *o-fi-ci-èl.* — Qui est déclaré, établi en vertu d'une commission expresse, d'une autorité reconnue : *Déclaration, proposition, réponse* OFFICIELLE. (Acad.) *Les salaires du travail ne peuvent être établis par des tarifs* OFFICIELS *et uniformes.* (Blanqui.) *Il a une position* OFFICIELLE *et une influence considérable dans l'État.* (J. Simon.)

— Qui émane du gouvernement, qui est déclaré, publié par lui : *Le ministre m'a écrit une lettre* OFFICIELLE. *Cette nouvelle est* OFFICIELLE. *Journal* OFFICIEL. *La partie* OFFICIELLE *du Moniteur.* (Acad.) *On ne doit s'attendre à trouver dans cette œuvre* OFFICIELLE *aucune liberté de jugement.* (De Barante.)

OFFICIELLEMENT, adv. (*officiel-elle-ment*.) Pron. *o-fi-ci-èl-man.* — D'une manière officielle : *La cour n'a pas été instruite* OFFICIELLEMENT *de ce traité. Je n'en ai pas encore reçu l'avis* OFFICIELLEMENT. (Ac.)

OFFICIER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *o-fi-ci-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous officiions, vous officiiez.* — Faire l'office divin à l'église : *On* OFFICIE *longuement dans cette église. Ces prêtres* OFFICIENT *bien.* (Acad.)

— Particul. Célébrer une grand'messe, ou présider à l'office divin : *C'est l'évêque qui* OFFICIAIT *à cette cérémonie. C'est au curé à* OFFICIER *dans son église.* (Acad.) *Fénelon recevait, puis allait dire la messe, n'était toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il* OFFICIAIT. (St-Simon.)

— Fig. et fam. *Cet homme officie bien*, il mange et boit bien à table.

OFFICIER, n. m. (*office*.) Pron. *o-fi-ci-é.* — Celui qui a un office, un emploi, une charge, qui est à la tête de quelque compagnie : OFFICIER *de justice,* OFFICIER *de police. Les* OFFICIERS, *les grands* OFFICIERS *de la couronne. Le directeur, le chancelier, et le secrétaire perpétuel de l'Académie française, sont les* OFFICIERS *de cette compagnie.* (Acad.) *Chaque période semblait redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les* OFFICIERS *du parlement.* (St-Sim.)

— Admin. *Officiers municipaux*, le maire et ses adjoints.

— *Officier de paix*, officier chargé d'instruire le préfet de police de ce qui se passe dans Paris, et d'exécuter ses ordres.

— *Officiers publics*, les notaires, avoués, huissiers, etc. : *Oubliant sa dignité d'*OFFICIER PUBLIC, *il se précipita au bas de l'escalier pour recevoir ses nouveaux clients.* (J. Sandeau.)

— Particul. Homme de guerre qui exerce un commandement : OFFICIER *de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie.* OFFICIER *d'état-major.* (Acad.) *Charles combattit à pied à la tête de quelques* OFFICIERS. (Volt.) *Tel court au feu avec intrépidité; qui ne laisse pas d'être mauvais* OFFICIER. (J.-J. Rouss.) *Autrefois nul ne pouvait être* OFFICIER *s'il n'était gentilhomme.* (Chateaubr.)

— *Officiers généraux*, Ceux dont le commandement n'est pas restreint à une seule compagnie, à un seul régiment, mais qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régiments : tels sont fonctions forment une dépendance de l'administration de la justice.

— Chevaler. OFFICIERS *de l'ordre du Saint-Esprit.* || *Officiers de l'ordre de Saint-Louis.* || *Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur.*

— *Officier de santé*, Celui qui exerce la médecine sans avoir le grade de docteur : *Les* OFFICIERS *de santé doivent s'adjoindre un docteur en médecine, dans certains cas déterminés.*

— Domestique d'une grande maison, qui a soin de l'office, qui prépare le fruit, et qui garde le linge, la vaisselle, etc. : *C'est un* OFFICIER *de maison.* (Acad.)

— Au plur. L'officier proprement dit, le cuisinier et le maître d'hôtel : *Il est bien servi, il a de bons* OFFICIERS. *Il ne saurait donner à manger, car il n'a pas ici ses* OFFICIERS. (Acad.)

— *Officiers de la bouche*. ceux qui travaillent pour la table du roi. || *Officiers du gobelet*, ceux qui sont chargés de fournir le vin pour la table du roi. || *Officiers du commun*, ceux qui sont chargés du service de la maison du roi.

OFFICIEUSEMENT, adv. Pron. *o-fi-ci-euz-man.* — D'une manière officieuse : *Il s'est offert à moi fort* OFFICIEUSEMENT. *Il l'a accompagné* OFFICIEUSEMENT *chez son juge.* (Acad.)

OFFICIEUSETÉ et **OFFICIOSITÉ**, n. f. Pron. *o-fi-ci-euz-té, ci-o-zi-té.* — Néol. Ironiq. Qualité de celui qui est officieux.

OFFICIEUX, EUSE, adj. (*office*.) Pron. *o-fi-ci-eu, euz.* — Serviable, prompt à rendre de bons offices : OFFICIEUX *envers tout le monde. Il est très-*OFFICIEUX, *civil et* OFFICIEUX. *Une personne* OFFICIEUSE. (Acad.) *Vous avez plus l'air d'un amant déguisé que d'un ami* OFFICIEUX. (Beaum.)

Soyez *officieux*, rendez service aux gens,
On en est bien payé. (C. Del.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Une bonté* OFFICIEUSE. (Fléch.)

Ce zèle *officieux* qu'il fait sonner si fort,
Cet air de vous blâmer pour mieux me donner tort,
Tout ce jeu me déplaît. (C. Del.)

— *Mensonge officieux*, mensonge qu'on se permet pour être agréable ou rendre service à quelqu'un.

— Substant. : *Il fait l'*OFFICIEUX. *Il faut écarter tous ces* OFFICIEUX. *C'est un* OFFICIEUX *maladroit.* (Acad.)

OFFICINAL, ALE, adj. (*officina*, boutique; lat.) Pharm. Qui est du ressort de l'officine.

— *Plantes officinales*, celles qui entrent dans des préparations utiles ou agréables, et qu'on trouve dans les boutiques d'herboristes, etc.

— *Substances officinales*, substances qui servent à la composition des médicaments et que les pharmaciens doivent avoir dans leur officine.

— *Compositions officinales*, préparations pharmaceutiques qui se trouvent toutes composées chez les apothicaires; à la différence des *Compositions magistrales*, qui sont composées immédiatement, et conformément à l'ordonnance du médecin.

OFFICINE, n. f. (*officina*, atelier; lat.) Pron. *o-fi-cinn.* — Laboratoire, boutique de pharmacie : *Le sucre est entré dans le monde par l'*OFFICINE *des apothicaires.* (Brill.-Sav.)

— Lieu où l'on conserve et où l'on emploie les substances officinales.

— Tout endroit où l'on prépare des compositions chimiques.

— Fig. et en m. part : *Ce lieu est une* OFFICINE *de complots.*

OFFRANDE, n. f. (*offerenda*; lat.) Pron. *o-frand.* — Don que l'on offre à Dieu, à ses saints ou à ses ministres : *Belle* OFFRANDE. *Une* OFFRANDE *agréable à Dieu.* (Acad.) *Dieu se laisse plutôt fléchir par la vertu que par les* OFFRANDES. (Barthél.) *Le gouvernement distribuait aux paroisses certains secours de charité, à la condition que les habitants devaient faire de leur côté certaines* OFFRANDES. (De Tocquev.)

— Cérémonie qui se pratique aux messes, dans lesquelles le prêtre, tourné vers le peuple, présente la patène à baiser, et reçoit les offrandes des fidè-

les : *A l'*OFFRANDE *on donne ce qu'on veut. Présenter le pain bénit à l'*OFFRANDE. (Acad.)

— Tout ce qu'on offre à quelqu'un pour lui marquer son respect, son dévouement, son zèle : *Je viens vous présenter mon* OFFRANDE. *Veuillez bien agréer, accepter l'*OFFRANDE *de mes vœux.* (Acad.) *Les hommages qu'on rendait au rang et à la vertu de Marie-Thérèse étaient autant d'*OFFRANDES *qu'elle faisait à Jésus-Christ.* (Fléch.)

— Prov. *Chaque saint veut son offrande*, quand on veut réussir, il faut ménager tout le monde.

OFFRANT, part. prés. d'Offrir.

OFFRANT, adj. m. Qui offre.

— N. m. *Le plus offrant*, celui qui offre le plus haut prix de la chose mise à l'enchère : *On a vendu ses meubles à l'encan, et on les a adjugés* AU PLUS OFFRANT *et dernier enchérisseur.* (Acad.)

OFFRE, n. f. Pron. *ofr.* — Action d'offrir : *Faire une* OFFRE. OFFRE *de service. Il m'a fait l'*OFFRE *de me conduire chez vous.* (Acad.) *La plus digne réponse que je puisse faire à vos* OFFRES *est de les accepter.* (J.-J. Rouss.)

— Ce que l'on offre ; chose offerte : *De grandes* OFFRES. *Des* OFFRES *avantageuses, magnifiques. Accepter une* OFFRE, *des* OFFRES. *Agréer des* OFFRES. *Refuser, rejeter, repousser des* OFFRES. *Des* OFFRES *suffisantes. C'est ma dernière* OFFRE. *Des* OFFRES *séduisantes. Mon* OFFRE *a été mal reçue.* (Acad.)

Sans l'*offre* de ton cœur par où peux-tu me plaire ? (Rac.)

— Jurispr. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire quelque autre chose, afin de prévenir une action judiciaire ou d'arrêter des poursuites : *Ses* OFFRES *ont été déclarées bonnes et valables, ont été reçues en justice. On lui en a fait l'*OFFRE *par un huissier.* OFFRES *réelles à deniers découverts.* OFFRES *par écrit.* (Acad.)

— *Offres labiales*, offres verbales, ou même écrites, qui ne sont point accompagnées de la représentation effective de la chose offerte. ‖ *Offres réelles*, offres accompagnées de l'exhibition de la chose ou de la somme due.

— Écon. polit. Empressement que les fabricants, les marchands et les ouvriers paraissent mettre à placer leurs produits, leurs denrées et leur travail ; abondance de ces choses : *L'*OFFRE *et la demande constituent l'état du marché.* (J.-B. Say.)

OFFRIR, v. tr. ou act. 2e conj. irrég. (*offerre*, formé de *ob*, devant, et *ferre*, porter ; lat.) Pron. *o-frir.* (*J'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent ; j'offrais, nous offrions ; j'offris, nous offrîmes ; j'offrirai, nous offrirons ; j'offrirais, nous offririons ; offre, offrons, offrez ; que j'offre, que nous offrions ; que j'offrisse, que nous offrissions ; offrant ; offert, offerte.*) Présenter ou proposer quelque chose à quelqu'un, afin qu'il l'accepte : *Il m'A* OFFERT *ses services, son crédit, son secours, sa protection, sa bourse.* OFFRIR *de l'argent.* (Acad.) *Il n'*OFFRAIT *pas aux pauvres les restes de sa vanité ou de sa fortune, mais les fruits de ses propres travaux.* (Fléch.)

Il vous *offre* la paix pour la dernière fois. (Rac.)

— Par anal. OFFRONS *au moins aux malheureux des cœurs sensibles à leurs misères.* (Mass.)

— *Offrir le combat*, présenter la bataille, défier son ennemi.

— *Offrir le choix des armes, son ennemi*, lui en laisser, lui en donner le choix.

— *Offrir son épée à quelqu'un*, lui témoigner qu'on est prêt à tirer l'épée pour sa querelle.

— *Offrir la main à une dame*, lui présenter la main pour l'aider à marcher ou par civilité.

Souffrez que pour rentrer je vous *offre la main.* (V. H.)

— *Offrir l'hommage de son respect, de ses respects à quelqu'un* ; formule de civilité dont on se sert à l'égard de personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération.

— Il se dit, dans le m. sens, en matière de religion : OFFRIR *un sacrifice.* OFFRIR *les prémices des fruits de la terre.* OFFRIR *des victimes, de l'encens.* OFFRIR *des actions de grâces à Dieu.* (Acad.) OFFRIR *des saints sacrifices pour cette âme pieuse.* (Boss.)

Je vais l'*offrir* au Dieu par qui règnent les rois. (Rac.)

— Fig. *Offrir à Dieu ses maux, ses douleurs, ses pertes, ses maladies*, etc., les lui présenter en expiation des fautes qu'on a commises : *Elle* OFFRAIT *à Dieu toutes ses peines.* (Fléch.) *Joignant mes maux à ceux de cette paralytique, je les* OFFRIRAI *plus hardiment à Dieu.* (Boss.)

— Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition : *Il* OFFRE *cent mille écus de cette étude de notaire, de cette charge d'agent de change. Il* OFFRE *de prendre une maison à telle et telle condition. Il m'A* OFFERT *de me vendre sa propriété.* (Acad.)

— Exposer, montrer, présenter à la vue, à l'esprit : *Cette campagne* OFFRE *des aspects agréables, n'*OFFRE *qu'une triste solitude. Cette ville* OFFRE *beaucoup de ressources. Cette question* OFFRE *de grandes difficultés. Ce poëme* OFFRE *de nombreuses beautés.* (Acad.) *Les commencements de la passion n'*OFFRENT *rien que de riant et d'agréable.* (Mass.) *L'aspect de ces plaines pendant la saison sèche* OFFRE *peut-être un spectacle plus affreux que celui des déserts de l'Afrique.* (Malte-Brun.)

= **S'offrir**, v. pr. Se proposer, se présenter : *Il* S'EST OFFERT *de lui-même à me servir. Il faut prendre garde à ne pas* S'OFFRIR *toujours de soi-même. Ne vous* OFFREZ *jamais à ma vue. Il* S'OFFRE *une grande difficulté. Il ne* S'OFFRIRA *jamais d'occasions plus favorables.* (Acad.) *Combien de tristes pensées viennent* S'OFFRIR *à mon esprit ?* (Fléch.) *C'est au dernier moment que votre vie* S'OFFRIRA *à vous sous des idées bien différentes de celles que vous en avez aujourd'hui.* (Mass.) *Pompéia ! C'est la vie privée des anciens qui* S'OFFRE *à nous telle qu'elle était.* (Mme de Staël.)

J'irai pour mon pays m'*offrir* en sacrifice. (Rac.)
O douleur ! Quel spectacle à mes yeux vient *s'offrir* !
Le bataillon sacré, seul devant une armée,
s'arrête pour mourir. (C. Del.)

OFFUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Offusquer : *Une personne* OFFUSQUÉE. (Acad.) *Sa tête,* OFFUSQUÉE *encore des fumées du vin, n'était pas en état de comprendre.* (St-Sim.)

OFFUSQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ob*, devant ; *fuscus*, sombre ; lat.) Pron. *o-fuss-ké.* — Empêcher d'être vu : *Les nuées* OFFUSQUENT *le soleil,* OFFUSQUENT *le jour.* (Acad.)

— Empêcher de voir : *Otez-vous de devant moi, vous m'*OFFUSQUEZ *la vue.* (Acad.) *Les larmes m'*OFFUSQUAIENT *la vue.* (J.-J. Rouss.)

— Empêcher d'être vu : *Ces arbres* OFFUSQUENT *la maison. Les nuées* OFFUSQUENT *le soleil.* (Acad.)

— Éblouissant, éblouir : *Le soleil m'*OFFUSQUE *les yeux.* (Acad.)

— Absol. *Une trop grande clarté* OFFUSQUE. (Acad.)

— Fig. Troubler : *Les vapeurs du vin* OFFUSQUENT *le cerveau, les passions* OFFUSQUENT *la raison.* (Acad.) *L'abus du raisonnement* OFFUSQUE *chez quelques-uns les clartés de la raison.* (Portalis.) *La colère* OFFUSQUE *le jugement et aveugle la raison.* (Did.)

— Fig. et mor. Choquer, déplaire, donner de l'ombrage : *Cet homme est né jaloux, tout l'*OFFUSQUE. *Cet artiste a un rival qui l'*OFFUSQUE. (Acad.) *Les soupçons avaient pénétré dans l'âme jalouse de Constantin, que toute gloire naissante* OFFUSQUAIT. (A. Thierry.) *Il n'*OFFUSQUAIT *la vanité de personne.* (Cuv.)

OGIVAL, ALE, adj. (*ogive.*) Pron. *o-ji-val.* — B.-arts. Qui présente des ogives ; dont le caractère est l'ogive. ‖ *Architecture ogivale*, système d'architecture improprement appelée Gothique, qui fleurit en Europe du 12e au 16e siècle.

OGIVE, n. f. (*auge*, œil ; all.) Pron. *o-jiv.* — Archit. Il se dit des nervures ou arêtes saillantes qui, en se croisant diagonalement, forment un angle au sommet d'une voûte, sorte de voûte formée de deux arcs de cercle : *Les* OGIVES *sont communes dans l'architecture gothique.* (Acad.) *L'*OGIVE *est venue se poser en conquérante sur les larges chapiteaux romans.* (V. Hugo.)

— Adj. des 2 g. Il se dit de toute arcade, voûte, etc., qui, étant plus élevée que le plein cintre, se termine en pointe, en angle : *Voûte* OGIVE, *ou* OGIVE. *Porte, fenêtre, arcade* OGIVE. (Acad.) ‖ On dit aussi : *Voûte, fenêtre en* OGIVE.

OGIVETTE, n. f. Archit. Petite ogive.

OGNON, n. m. *V.* OIGNON.

OGRE, n. m. (ἄγριος, sauvage ; gr.) Pron. *ogr.* — Personnage des contes de fées, espèce de monstre, de géant, d'homme sauvage, qu'on suppose se nourrir de chair humaine.

— Fam. *Manger comme un ogre*, manger excessivement.

OGRESSE, n. f. Pron. *ogrèss.* — Vieille femme qui tient un taudis à l'usage des bohémiens.

OH, interj. Pron. *ô.* — Il exprime l'étonnement, la surprise, l'admiration, l'exaltation : OH ! *quelle chute !* OH ! OH ! *je n'y prenais pas garde.* (Acad.) OH ! *que la terreur a d'empire sur nous !* (C. Del.) OH ! *que la nature est sèche, quelle est vide, quand elle est expliquée par des sophistes !* (Chateaub.)

Oh ! quand il faut mentir, nous avons du courage. (Dest.)

— Elle sert aussi à donner au sens plus de force : OH ! *je me vengerai.* OH ! *je le ferai comme je vous le promets.* OH ! *vraiment, oui.* OH ! *pour cela, non.* OH ! *que ne puis-je vous prouver ma reconnaissance !* OH *ça, parlons de nos affaires.* (Acad.) OH ! *que nous ne sommes rien !* (Boss.)

OHÉ, interj. Qui sert à appeler : OHÉ, *maître Orsini, tavernier du diable.* (A. Dumas.)

OÏDE, n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères phytophages.

OÏDIUM, n. m. Bot. Genre de champignons de de l'ordre des Mucédinées.

— Moisissure formée par un cryptogame qui attaque le raisin, les feuilles de la vigne et qui les détruit ; cette moisissure se répand de proche en proche au moyen de séminales microscopiques de la forme d'un œuf.

OIE, n. f. (*anca*, lat. ; d'où l'ital. *oca.*) Pron. *oa.* — Zool. Oiseau de basse cour, de l'ordre des Palmipèdes et du genre Canard : OIE *domestique.* OIE *sauvage.* OIE *grasse. Plume d'*OIE. (Acad.) *L'*OIE *ordinaire vit en grandes troupes dans les régions septentrionales de l'Europe.* (Buff.) *Il faut que nous mangions demain, à dîner, une* OIE *dont un plaideur m'a fait présent.* (Brueys.)

— Fig. et fam. *C'est une oie*, se dit d'une personne fort sotte, fort niaise.

— Prov. *Être bête comme une oie*, être fort bête.

— *Tirer l'oie*, sorte d'exercice qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, et à lancer horizontalement des bâtons, jusqu'à ce que le cou de l'animal ait été rompu et détaché : TIRER L'OIE *est un exercice barbare qui devrait être interdit.* (Acad.)

— *Jeu de l'oie*, jeu que l'on joue avec deux dés, sur un carton où il y a des figures d'oies placées dans un certain ordre :

C'est, monsieur, par exemple, un joli jeu que l'*oie.* (Regn.)

— Carton où ces figures sont dessinées : *Plus un trou-madame et un damier, avec un* JEU DE L'OIE *renouvelé des Grecs, fort propres à passer le temps lorsque l'on n'a que faire.* (Mol.)

— Fam. *Contes de ma mère l'oie*, contes simples dont on amuse les enfants : *Cette nourrice fait des contes de ma mère l'*OIE. (Acad.)

— *Couleur merde d'oie*, couleur verdâtre, mêlée de jaune.

— Art cul. *Petite-oie*, cou, ailerons, et ce qu'on retranche d'une oie ou d'une autre volaille pour l'accommoder.

— Fig. et fam. *Petite-oie*, les faveurs qui en amour précèdent la dernière.

— Mar. *Mouiller en pattes d'oie*, jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie.

— Astr. Petite constellation.

OIGNON, n. m. (*unio*, lat. d'où *oinion*, puis *oignon.*) Pron. *o-gnion.* — Racine de quelques plantes, d'une forme renflée, et dont la base produit des racines fibreuses : OIGNON *de lis, de jacinthe, de tulipe.* (Acad.)

— Particul. Plante potagère à racine bulbeuse de figure ronde, de saveur et d'odeur fortes : *Tête, botte d'*OIGNONS. OIGNON *blanc.* OIGNON *rouge. Soupe à l'*OIGNON. (Acad.) *L'Espagnol ne vit que d'ail et d'*OIGNONS. (Helvét.) *Voici dans mon panier des noix, des raisins secs et quantité d'*OIGNONS. (Regn.) *Elle n'avait pas sa pareille pour savoir accommoder aux* OIGNONS *les restes d'un gigot.* (H. de Balz.)

— *Chapelet d'oignons*, grand nombre d'oignons attachés plusieurs ensemble.

— Fam. *Être vêtu comme un oignon*, être couvert de vêtements.

— Prov. et fig. *Regretter les oignons d'Égypte*, regretter son ancien état, quoiqu'on soit dans un état meilleur.

— Prov. et pop. *Marchand d'oignons se connaît en ciboules*, on est difficilement trompé sur les choses de son métier.

— Pop. Callosité douloureuse qui vient aux pieds : *Avoir des* OIGNONS. (Acad.)

— Art vétér. Grosseur à la sole du cheval, qui se manifeste plus souvent en dedans qu'en dehors : L'OIGNON *est toujours un défaut grave ; il exige une ferrure particulière, et détermine souvent la boiterie.* (Lecoq.)

= **En rang d'oignon**, loc. adv. Sur une même ligne : *Ils étaient tous* EN RANG D'OIGNON. (Acad.)

OIGNONADE, n. f. Pron. *o-gnio-nad.* — Mets accommodé avec une grande quantité d'oignons.

OIGNONET, n. m. Pron. *o-gnio-nè.* — Hortic. Sorte de poire d'été.

OGNONIÈRE, n. f. Agric. Terre semée d'oignons.

OILLE, n. f. (*olla podrida*, esp.) Pron. *o-y.* — Art cul. Espèce de potage dans lequel il entre des ra-

cines et des viandes différentes : *On servit une excellente* OILLE. (Acad.)

OINDRE, v. tr. ou act. 4^me^ conj. (*ungere*; lat., m. sign.) Pron. *oaindr*. — (*J'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent; j'oignais, nous oignions; j'oignis, nous oignîmes; j'oindrai, nous oindrons; j'oindrais, nous oindrions; oins, oignons, oignez; que j'oigne, que nous oignions; que j'oignisse, que nous oignissions; oignant; oint, ointe, etc.*) Frotter d'huile ou de quelque autre matière grasse : *Les anciens se faisaient* OINDRE *au sortir du bain.* OINDRE *une tumeur avec de l'onguent, pour l'amollir.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*: en faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir; mais en le gourmandant, on en tire ce qu'on veut.

— Se servir de l'huile consacrée, dans une cérémonie religieuse, et dans l'administration d'un sacrement : *On* OIGNAIT *les rois de France à leur sacre avec l'huile de la sainte ampoule.* OINDRE *un malade avec les saintes huiles. Dans la confirmation, l'évêque* OINT *avec du saint chrême le front de celui à qui il confère ce sacrement.* (Acad.) *L'Église fit jurer aux princes qu'elle* OIGNIT *d'exterminer tous les hérétiques.* (Volt.)

= **S'oindre**, v. pron. Se frotter d'huile : *Les peuples de Taïti ont l'habitude de* S'OINDRE *les cheveux ainsi que la barbe avec de l'huile de coco.* (Volt.)

OING, n. m. (*oindre*.) Pron. *oain*. — Graisse de porc fondue : *Graisser les essieux d'une voiture avec du vieux* OING.

— Prov. et fam. *Mangeur de vieux oing*, cocher qui détourne à son profit l'argent qu'on lui donne, pour graisser et entretenir les roues de sa voiture.

OÏNOMÈTRE, n. m. Phys. || V. ŒNOMÈTRE.

OINT, OINTE, part. pass. du v. Oindre.

— Substant. Écrit. sainte : *Les rois sont les* OINTS *du Seigneur.* JÉSUS-CHRIST *est appelé, par excellence, l'*OINT *du Seigneur.* (Acad.) *Il assura la victoire à l'*OINT *du Seigneur.* (Boss.)

OISEAU, n. m. (*avis*; lat.) Pron. *oa-zô*. — Zool. Animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes; les *oiseaux* forment la deuxième classe des animaux vertébrés comprenant les ovipares à sang chaud, et à respiration double; ils sont universellement destinés à vivre dans l'air, où ils se soutiennent au moyen de leurs membres antérieurs développés en ailes : *Gros, petit* OISEAU. OISEAU *femelle.* OISEAUX *de nuit.* OISEAUX *de rivière, de mer.* OISEAUX *voyageurs.* OISEAUX *de passage.* OISEAUX *de bon, de mauvais, de sinistre augure. Le chant, le ramage des* OISEAUX. *Le gazouillement des petits* OISEAUX. (Acad.) *Un nombre infini d'*OISEAUX *faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Fén.) *Ces branches devaient servir d'asile aux* OISEAUX *du ciel.* (Mass.) *Des espèces d'*OISEAUX *font aux insectes une guerre continuelle, qui est favorable à la culture.* (Chateaub.) *Le casoar, l'autruche et le touyou, les trois gros* OISEAUX *que l'on connaisse, sont tous trois attachés au climat de zone torride.* (Buff.)

Je suis *oiseau* : voyez mes ailes. (La F.)

— Poétiq. *L'oiseau de Jupiter*, l'aigle. || *L'oiseau de Junon*, le paon. || *L'oiseau de Minerve*, la chouette. || *L'oiseau de Vénus*, la colombe.

— Fig. et pop. *L'oiseau de saint Luc*, le bœuf : *Léger comme l'*OISEAU DE SAINT *Luc.* (Acad.)

— Par extens. *Oiseau de paradis*, plumes de l'oiseau de paradis, parure que des femmes mettent dans leur coiffure : *Son* OISEAU DE PARADIS *lui a coûté fort cher.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Oiseau de bon augure, de mauvais augure*, homme dont l'arrivée fait prévoir une bonne ou une mauvaise nouvelle.

— Fig. *Être comme l'oiseau sur la branche*, être dans un état incertain, et sans savoir ce qu'on deviendra.

— Fig. et pop. *Ne voilà-t-il pas encore un bel oiseau*, se dit pour se moquer d'un homme laid qui se pavane ou d'un sot qui fait l'important.

— Prov. et fig. *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, peu à peu on fait sa fortune, sa maison. || *A chaque oiseau son nid est beau*, chacun trouve sa maison, sa propriété belle. || *Le bon oiseau se fait de lui-même*, un naturel heureux n'attend pas l'éducation pour se porter au bien. || *La belle plume fait le bel oiseau*, le costume est pour beaucoup dans la bonne mine.

— Fam. *L'oiseau n'y est plus ou s'est envolé*, se dit d'un homme qui s'est évadé, qui n'est plus où l'on va le chercher. || Dans le m. sens, *Les oiseaux sont dénichés*.

— *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, il a eu la peine, et un autre le profit.

— Fauconn. Absol. Oiseau de proie : *Un* OISEAU *dressé pour la chasse.* OISEAU *de haut vol. Dresser un* OISEAU. *Chasse à l'*OISEAU. (Acad.)

— *Oiseau branchier*, celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche. || *Oiseaux de leurre*, les faucons, les gerfauts, et tous ceux qui sont dressés à revenir au leurre; à la différence des *oiseaux de poing*, qui sont dressés à revenir sur le poing, tels que les autours et les éperviers.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux*, cela est trop cher pour vous; cela dépasse votre intelligence.

— Prov. et fig. *Être battu de l'oiseau*, être découragé, rebuté par une suite de mauvais succès.

— Jeu, Espèce d'exercice d'adresse.

— *Tirer l'oiseau*, chercher à abattre d'un coup de fusil ou d'un coup de flèche la figure d'un oiseau attachée au haut d'une perche.

= **A vol d'oiseau**, loc. adv. En ligne directe : *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt lieues* À VOL D'OISEAU. (Acad.)

= **A vue d'oiseau**, loc. adv. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus : *Il a dessiné cette ville* À VUE D'OISEAU. *Un plan* À VUE D'OISEAU. (Acad.)

OISEAU, n. m. Pron. *oa-zô*. — Techn. Instrument dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules : *Porter l'*OISEAU. *Cet architecte si riche a commencé par porter l'*OISEAU. (Acad.)

OISEAU-MOUCHE, n. m. Pron. *oa-zô-mou-ch*. — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux hémisyndactyles et de la famille des Cunéirostres : *On a dit que les* OISEAUX-MOUCHES *mouraient avec les fleurs pour renaître avec elles.* (Buff.)

OISELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*oisel*, oiseau, fr.) Pron. *oaz-lé*. — Fauconn. Dresser un oiseau pour le vol.

— Chass. Intransitiv. Tendre des filets, des gluaux, etc., pour prendre des oiseaux.

OISELET, n. m. (dimin. d'*oiseau*.) Pron. *oaz-lè*. — Anc. Petit oiseau; il est encore en usage dans le style naïf.

Cependant tous les jours un peuple d'*oiselets*
De rameaux en rameaux volent dans ces bosquets.
(Delille.)

Las! mon cher *oiselet*! las! ils l'ont mis à mort. (Briz.)

OISELEUR, n. m. (*oiseau*.) Pron. *oaz-leur*. — Celui qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets, ou autrement : *Les filets d'un* OISELEUR. (Acad.) *Les réseaux de l'*OISELEUR *cruel.* (A. Chén.)

La main de l'*oiseleur* dans l'ombre s'est glissée. (V. Hugo.)

— Anc. Il se disait de celui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau : *Henri l'*OISELEUR.

OISELIER, n. m. (*oiseau*.) Pron. *oaz-lié*. — Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux : *A la solennité de l'entrée des rois, le corps des* OISELIERS *de Paris était obligé de lâcher cinq cents petits oiseaux, auxquels on rendait ainsi la liberté.* (Acad.)

OISELLERIE, n. f. Pron. *oa-zèl-rî*. — Art de prendre et d'élever des oiseaux : *Il entend bien l'*OISELLERIE. (Acad.)

OISEUSEMENT, adv. Pron. *oa-zeuz-man*. — D'une manière oiseuse.

OISEUX, EUSE, adj. (*otiosus*; lat.) Pron. *oa-zeu, zeuz*. — Qui, par goût ou par habitude, ne fait rien, ou ne fait que des riens : *Gens* OISEUX *et fainéants.* (Acad.) *Amuser des spectateurs* OISEUX. (Mass.)

— En parl. des choses, Inutile, vain, qui n'est bon, ne sert à rien : *Se livrer à des goûts* OISEUX. *Des disputes, des questions* OISEUSES. *Des occupations* OISEUSES. *Son style est rempli d'ornements* OISEUX. *Sa versification abonde en épithètes* OISEUSES. (Acad.)

— Substantiv. Personne inoccupée : *L'ambitieux, l'*OISEUX, *le vindicatif.* (Mass.)

OISIF, IVE, adj. (*otiosus*; lat. m. sign.) Pron. *oa-zif, ziv*. — Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation : *Il ne faut pas qu'un jeune homme reste* OISIF, *soit* OISIF. *Les gens* OISIFS *sont le fléau des gens occupés. Une femme toujours* OISIVE. (Acad.) *L'homme* OISIF *fait pleuvoir l'ennui partout où il se trouve.* (Helvét.) *Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais* OISIFS. (Montesq.) *Ils voulaient un Dieu* OISIF, *spectateur tranquille des choses humaines.* (Mass.) *C'est être* OISIF *que de s'occuper d'un travail inutile.* (Prév.)

— *Vie oisive*, vie d'une personne oisive : *La vieillesse* OISIVE *est la seule qui soit à charge.* (Montesq.)

— Par anal. *Sa retraite ne fut ni lâche ni* OISIVE. (Fléch.)

— En parl. des choses, Dont on ne fait point d'usage : *Il y a bien des talents* OISIFS. *La valeur est* OISIVE *pendant la paix, toutes les vertus civiles sont* OISIVES *dans la solitude.* (Acad.) *La grâce était obscure en sainte Thérèse, mais elle n'y était pas* OISIVE. (Fléch.)

— *Laisser son argent oisif*, le laisser improductif.

— Substantiv. *Les* OISIFS *sont à charge à eux-mêmes et aux autres.* (Acad.) *La vie des* OISIFS *est la seule qui coûte cher.* (H. de Balzac.)

OISILLON, n. m. (*oiseau*.) Pron. *oa-zi-ion*. — Fam. Petit oiseau.

Un manant au miroir prenait des *oisillons*. (La Font.)

OISIVETÉ, n. f. (*oisif*.) Pron. *oa-ziv-té*. — État, habitude d'une personne qui est oisive. *Demeurer, languir, croupir dans l'*OISIVETÉ. *Il ne fait cela que pour éviter l'*OISIVETÉ. *Vivre dans une molle* OISIVETÉ. (Acad.) *S'il y a des rois dans le monde, ce n'est pas pour recevoir les vœux de leurs sujets dans une* OISIVETÉ *superbe.* (Fléch.) *Les pernicieuses rêveries de l'*OISIVETÉ. (Boss.)

L'*oisiveté* ne mène qu'à l'ennui. (Piron.)

— Prov. *L'oisiveté est la mère de tous les vices.*

OISIVEMENT, adv. Pron. *oa-ziv-man*. — D'une manière oisive.

OISON, n. m. (*oie*.) Pron. *oa-zon*. — Petit d'une oie : *Jeune* OISON. *Un petit* OISON. *Un* OISON *farci.* (Acad.)

— *Oison bridé*, celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies.

— Fig. et fam. *Cet homme est un oison, un oison bridé, il se laisse mener comme un oison*, c'est un esprit borné, à qui l'on fait croire ou faire tout ce qu'on veut.

... Ne souffrons pas qu'on nous croie un *oison*. (Mol.)
Que voulez-vous qu'on dise à de pareils *oisons*? (Gress.)

— Fam. et fig. *Faire l'oison*, se montrer timide, embarrassé : *Que Damon ne vient-il? Mais vous* FEREZ *l'*OISON *sitôt qu'il paraîtra.* (Dest.)

— Prov. *Les oisons mènent paître les oies*, se dit de ceux qui s'ingèrent de donner des avis à des personnes plus habiles qu'eux. || *Il est bon à garder les oisons en mue*, il n'est bon à rien.

OLÉAGINEUX, EUSE, adj. (*oleaginus*, fait de *oleum*, huile; lat.) Pron. *o-lé-a-ji-neu, neuz*. — Didact. Dont on peut tirer de l'huile, ou qui tient de la nature de l'huile : *Les olives, les noix, les amandes, en sont des fruits* OLÉAGINEUX. *Les pins, les sapins, etc., sont des bois* OLÉAGINEUX. *Plantes* OLÉAGINEUSES. *Matière* OLÉAGINEUSE. *Substance* OLÉAGINEUSE. (Acad.)

OLÉANDRE, n. m. V. LAURIER-ROSE.

OLÉATE, n. m. (*oleum*, huile; lat.) Pron. *o-lé-att*. — Chim. Tout sel produit par l'acide oléique avec les bases.

OLEB, n. m. Pron. *o-lèb*. — Comm. Espèce de lin d'Égypte.

OLÉCRANE, n. m. (ὠλένη, coude; κάρηνον, tête; gr.) Pron. *o-lé-krânn*. — Anat. Éminence de l'os cubitus, qui forme la saillie du coude : *Il peut résulter une fracture à l'*OLÉCRANE, *si la chute se fait sur le coude.* (Dupuytren.) *L'*OLÉCRANE *est la seule partie développée du cubitus du cheval.* (Lecoq.)

OLÉCRANIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient, à rapport à l'olécrane.

OLÉFIANT ou **OLÉIFIANT, ANTE**, adj. (*oleum*, huile; *facere*, faire; lat.) Chim. Qui produit de l'huile; il se dit d'un gaz hydrogène carboné : *Gaz* OLÉFIANT.

OLÉIDE, adj. des 2 g. (*oleum*, huile, lat., et εἶδος, ressemblance; gr.) Chim. Qui ressemble à de l'huile.

= **Oléides**, n. m. pl. Famille de corps qui se compose des huiles.

OLÉIFÈRE, adj. des 2 g. (*oleum*, huile; *fero*, je porte; lat.) Pron. *o-lé-i-fèr*. — Bot. Il se dit des plantes dont les graines produisent de l'huile : *Plantes* OLÉIFÈRES.

OLÉIGÈNE, n. m. (*oleum*, huile, lat. et γεννάω, produire; gr.) Pron. *o-lé-i-gènn*. — Chim. Gaz oléifiant. || V. OLÉIFIANT.

OLÉINE, n. f. Chim. Principe de l'huile. || V. ÉLAÏNE.

OLÉIQUE, adj. m. (*oleum*, huile; lat.) Pron. *o-lé-ik*. — Chim. Il se dit d'un acide qui est produit par l'action des alcalis sur l'huile.

OLÉOCÉROLÉ, n. m. (*oleum*, huile; *cera*, cire; lat.) Pharm. Cérat.

OLÉOL, n. m. (*oleum*, huile; lat.) Pharm. Huile fixe naturelle.

OLÉOLAT, n. m. (*oleum*, huile; lat.) Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ, n. m. (*olea*, olivier ; lat.) Pharm. Médicament composé d'huiles essentielles.

OLÉOLITE, n. m. Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

OLÉO-SACCHARUM, n. m. (*oleum*, huile, *saccharum*, sucre ; lat.) Pharm. Mélange de sucre avec une huile volatile.

OLÉRACÉ, ÉE, adj. (*olus*, légume ; lat.) Bot. Il se dit des plantes potagères.

OLFACTIF, IVE, adj. (*olfactus*, odorat ; lat.) Pron. *ol-fak-tif, tiv.* — Anat. Qui appartient, qui est relatif à l'odorat : *Trous* OLFACTIFS. *Nerfs* OLFACTIFS. (Acad.)

OLFACTION, n. f. Pron. *ol-fak-cion.* — Didact. Exercice actif du sens de l'odorat.

OLIBAN, n. m. Pharm. Résine appelée aussi encens ; celle qui d'écoule de l'arbre en larmes s'appelle *Encens mâle*, et l'on désigne sous le nom d'*Encens femelle* celle qui est en petits fragments.

OLIBRIUS, n. m. Pron. *o-li-bri-uss.* — Étourdi qui fait le brave ou l'entendu, qui se donne des airs avantageux : *C'est un* OLIBRIUS. *Il fait l'*OLIBRIUS. (Acad.)

OLIGARCHIE, n. f. (ὀλίγος, peu ; ἀρχή, commandement ; gr.) Pron. *o-li-gar-chí.* — Gouvernement politique où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes : *Dans ce pays, un petit nombre de familles riches constituent une forte* OLIGARCHIE. (Acad.) *Au dix-huitième siècle le gouvernement municipal des villes avait dégénéré partout en une petite* OLIGARCHIE. (De Tocquev.)

OLIGARCHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-li-gar-chik.* — Qui appartient à l'aligarchie : *État, gouvernement* OLIGARCHIQUE. (Acad.)

OLIGARCHIQUEMENT, adv. Pron. *o-li-gar-chik-man.* — Polit. Suivant le système oligarchique.

OLIGARQUE, n. m. Pron. *o-li-gark.* — Polit. Partisan d'un système de gouvernement oligarchique. || Membre d'une oligarchie.

OLIGISTE, adj. m. (ὀλίγιστος, très-peu ; gr.) Pron. *o-li-jist.* — Min. Il se dit d'une variété de fer combiné avec l'oxygène : *Le fer* OLIGISTE *de l'île d'Elbe.* || On l'appelle aussi *Fer spéculaire.*

OLIGOCHRONE, adj. des 2 g. (ὀλίγος, peu ; χρόνος, temps ; gr.) Pron. *o-li-go-kronn.* — Didact. Qui vit, qui subsiste pendant peu de temps.

OLIGOCHRONOMÈTRE, n. m. (ὀλίγος, peu ; χρόνος, temps ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *o-li-go-kro-no-mètr.* — Phys. Instrument propre à mesurer les petites fractions de temps : OLIGOCHRONOMÈTRE *à double pendule.*

OLIGOCHYLE, adj. (ὀλίγος, peu ; χυλός, suc ; gr.) Pron. *o-li-go-chil.* — Méd. Qui est peu nourrissant ; qui fournit peu de chose.

OLIGOPHARMACIE, n. f. (ὀλίγος, peu ; φάρμακον, remède ; gr.) Pharmacie simplifiée ; qui ne se compose que d'un petit nombre de remèdes.

OLIGOPHARMAQUE, adj. et n. m. Pron. *o-li-go-far-mak.* — Qui suit une méthode pharmaceutique simplifiée.

OLIGOSPERME, n. f. (ὀλίγος, peu ; σπέρμα, graine ; gr.) Pron. *o-li-go-spèrm.* — Bot. Qui renferme peu de graines.

OLIGOTRICHIE, n. f. (ὀλίγος, peu ; θρίξ, cheveu ; gr.) Rareté des cheveux par vieillesse ou maladie.

OLIGOTROPHIE, n. f. (ὀλίγος, peu ; τροφή, nourriture ; gr.) Pron. *o-li-go-tro-fi.* — Méd. Diminution de la nutrition. || Insuffisance des aliments.

OLIM, n. m. pl. (m. lat., *autrefois.*) Pron. *ó-lim.* — Anciens registres du parlement de Paris : *Les* OLIM *furent commencés en mil trois cent treize par Montluc, greffier du parlement. Les registres* OLIM. *Consulter les* OLIM. (Acad.) *Cette demoiselle était une sèche et mince fille, jaune comme le parchemin d'un* OLIM. (H. de Balz.)

— *Les* OLIM *ou registres des arrêts portés par la cour du roi*, volumes qui font partie de la collection des documents historiques.

OLINDE, n. f. (*Olinda*, v. du Brésil.) Pron. *o-laind.* — Lame d'épée fabriquée à Olinda : *Les* OLINDES *viennent de la ville d'Olinde, dans le Brésil.* (Acad.)

OLIVAIRE, adj. des 2 g. (*oliva*, olive ; lat.) Pron. *o-li-vèr.* — Anat. Qui ressemble à une olive : *Corps, éminences* OLIVAIRES. *Cautère* OLIVAIRE. (Acad.)

OLIVAISON, n. f. (*olive.*) Pron. *o-li-vè-zon.* — Agric. Saison où l'on fait la récolte des olives.

— La récolte même.

OLIVÂTRE, adj. des 2. g. Pron. *o-li-vâtr.* — Qui est couleur d'olive : *Teint* OLIVÂTRE, *peau* OLIVÂTRE ; *visage* OLIVÂTRE.

OLIVE, n. f. Pron. *o-liv.* — Fruit de l'olivier, dont on tire de l'huile ; il s'emploie comme aliment et comme assaisonnement : OLIVES *d'Espagne, de Lucques.* OLIVES *charnues. Les* OLIVES *commencent à noircir. La chair des* OLIVES, *De l'huile* d'OLIVE. *Cueillir des* OLIVES. OLIVES *pochetées.* OLIVE *farcie.* (Acad.)

— *Baril plat d'olives*, baril, plat d'olives vertes confites dans la saumure.

— *Couleur d'olive*, ou *couleur olive*, couleur verdâtre qui tire un peu sur le jaune : *Drap* COULEUR D'OLIVE, *drap de couleur* OLIVE. (Acad.) *Les Caraïbes ont la peau basanée ou* COULEUR D'OLIVE. (Buff.)

— Olivier : *Un rameau d'*OLIVES. *Le jardin des* OLIVES. *L'*OLIVE *est le symbole de la paix.* (Acad.)

— Poétiq. et fig. *Joindre l'olive aux lauriers*, faire la paix après des victoires.

— Fig. Ce qui a la forme d'une olive : *Boutons faits en* OLIVE. *Boutons en* OLIVE ou simpl. OLIVES. *Le vêtement des Albanais consiste en des culottes fort amples, un petit jupon, un gilet garni de plaques, de chaînes et de plusieurs rangs de grosses* OLIVES *d'argent.* (Chateaubr.)

— Archit. Ornement en forme d'olives, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

— Zool. Genre de coquilles univalves, de la forme d'une olive.

OLIVE, n. m. Zool. Espèce de bruant : *L'*OLIVE, *petit bruant, qui se trouve à Saint-Dominique, n'est guère plus gros qu'un roitelet.* (Buff.)

OLIVETIER, n. m. Pron. *o-liv-tié.* — Zool. Mollusque qui habite les coquilles appelées Olives.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des nerpruns : *L'*OLIVETIER *d'Orient, l'*OLIVETIER *austral.*

OLIVETTE, n. f. Bot. Plante qui porte sa graine en tête comme le pavot ; on tire de cette graine une huile bonne à manger. || V. ŒILLETTE.

— Lieu planté d'oliviers.

OLIVETTES, n. f. pl. (*olive.*) Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives : *Danser les* OLIVETTES. (Acad.)

OLIVIER, n. m. (*olivarius*, basse lat.) Bot. Plante de la famille des Jaminées ; arbre toujours vert, qui porte les olives : OLIVIER *franc, sauvage. Planter des* OLIVIERS. *Les* OLIVIERS *ne viennent que dans les pays chauds. Un plant, un bois d'*OLIVIERS. *Une branche, une couronne d'*OLIVIER. (Acad.) *On conservait dans la citadelle d'Athènes un* OLIVIER *dont l'origine remontait à la fondation de la ville.* (Chateaub.) *L'*OLIVIER *est le symbole de la paix.* (Acad.) *La république pouvait sans crainte pour sa dignité se présenter l'*OLIVIER *de la paix à la main.* (Thiers.)

OLIVINE, n. f. (*olive.*) Minér. Péridot qui se trouve en grains d'aspect vitreux, dans les basaltes.

— Écon. rur. Cellier à huile.

OLLAIRE, adj. des 2 g. (*olla*, marmite ; lat.) Pron. *ol-lèr.* — Qui ressemble à une marmite.

— Min. *Pierre ollaire*, pierre tendre et facile à travailler, qui sert à faire des pots.

OLLA PODRIDA, n. f. (m. esp., *pot pourri.*) Art cul. Mets espagnol consistant en un mélange de viandes : *On nous servit une* OLLA PRODRIDA *délicieuse.* (Lesage.)

— Fig. Toute espèce de mélange confus. || V. OILLE.

OLOGRAPHE, adj. des 2 g. (ὅλος, seul ; γράφω, écrire ; gr.) Pron. *o-lo-graf.* — Jurispr. Qui est écrit entièrement de la main de l'auteur, du testateur : *Pièce, testament* OLOGRAPHE.

OLOGRAPHIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *o-lo-gra-fié.* — Prat. Écrire de sa main un testament.

OLONNE, n. f. Comm. Toile à voile fabriquée à Olonne, en Bretagne.

OLYMPE, n. m. (ὅλος, entier ; et λάμπειν, briller ; gr.) Pron. *o-lainp.* — Montagne de Thessalie.

— Poétiq. Séjour des divinités du paganisme ancien : *Les dieux de l'*OLYMPE. *Du haut de l'*OLYMPE. (Acad.)

Tout l'*Olympe* est rempli de héros amoureux. (Volt.)

OLYMPIADE, n. f. (*olympias, adis*, époque des jeux Olympiques ; lat.) Pron. *o-lain-pi-ad.* — Ant. Espace de quatre ans qui s'écoulait d'une célébration des jeux Olympiques à une autre : *Les Grecs supputaient les années par* OLYMPIADES. (Acad.) *Thalès naquit la première année de la trente-cinquième* OLYMPIADE. (Fén.) *Alexandre commença à régner la première année de la cent onzième* OLYMPIADE, *trois cent trente-sept ans avant l'ère vulgaire* (Acad.)

OLYMPIEN, IENNE, adj. Pron. *o-lain-piain, pièn.* — Mythol. Il se dit des douze divinités de l'Olympe, savoir : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus : *Il y avait à Athènes un autel consacré aux Dieux* OLYMPIENS. *Les divinités* OLYMPIENNES. (Acad.)

— Un des surnoms de Jupiter et de Junon : *Le temple de Jupiter* OLYMPIEN. *Junon* OLYMPIENNE. (Ac.)

— Néol. Majestueux ; puissant : *Front* OLYMPIEN ; *regard* OLYMPIEN.

— N. m. Habitant de l'Olympe ; divinité :

Flore aux regards riants, aux charmantes manières,
Toucha d'abord le cœur du jeune *Olympien.* (La F.)

OLYMPIONIQUE, n. m. (ὀλύμπια, jeux Olympiques, et νίκη, victoire ; gr.) Pron. *o-lain-pi-o-nik.* — Ant. gr. Vainqueur aux jeux Olympiques : *La loi de Solon portait qu'on ne donnerait aux* OLYMPIONIQUES *que cinq cents drachmes d'argent.*

OLYMPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-lain-pik.* — Ant. gr. Qui appartient à Olympie ou aux jeux qu'on y célébrait : *La poussière* OLYMPIQUE. *Victoire* OLYMPIQUE. (Acad.)

Tu ne reverras plus ta jeunesse héroïque
Laver parmi tes lis ses bras couverts de sang,
Et dans ton cristal pur, sous ses pas jaillissant,
Secouer la poudre *olympique.* (C. Del.)

— *Jeux Olympiques*, jeux publics qu'on célébrait tous les quatre ans, en l'honneur de Jupiter, auprès d'Olympie, en Élide : *Remporter le prix aux* JEUX OLYMPIQUES.

— *Couronne olympique*, couronne qu'on décernait aux vainqueurs, dans ces jeux : *Gagner, recevoir la* COURONNE OLYMPIQUE. (Acad.)

OMAGRE, n. f. (ὦμος, épaule ; ἄγρα, proie ; gr.) Pron. *o-magr.* — Méd. Douleur, goutte qui attaque l'épaule.

OMALISE, n. f. (ὁμαλός, uni, aplati ; gr.) Pron. *o-ma-liz.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OMASUS ou **OMASUM**, n. m. Pron. *o-ma-zus, zom.* — Anat. Troisième ventricule des animaux ruminants.

OMBELLE, n. f. (*umbella*, parasol ; lat.) Pron. *on-bèl.* — Bot. Réunion de pédoncules ou de petits rameaux semblables, qui, partant de l'extrémité d'une tige, s'évasent comme les rayons d'un parasol, et portent les fleurs et les semences : *Le panais, le cerfeuil, ont leurs fleurs en* OMBELLE. (Acad.)

OMBELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé en ombelle ; qui a la forme d'un parasol.

OMBELLIFÈRE, adj. des 2 g. (*umbella*, ombelle, *fero* ; je porte ; lat.) Bot. Qui porte une ombelle : *Le fenouil est une plante* OMBELLIFÈRE. (Acad.)

= **Ombellifères**, n. f. pl. Famille de plantes remarquables par la disposition de leurs fleurs en parasol. || Au sing. *Une* OMBELLIFÈRE.

OMBELLULE, n. f. Bot. Petite ombelle ; partie d'une ombelle composée.

OMBILIC, n. m. (*ombilicus* ; lat., m. sign.) Pron. *on-bi-lik.* — Anat. Nombril : *Dans les femmes l'*OMBILIC *ou le nombril est apparent et bien marqué ; au lieu que dans la plupart des espèces d'animaux, il est presque insensible.* (Buff.)

— Bot. Enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits, et quelquefois à toutes les deux : *La pomme a deux* OMBILICS, *la poire n'en a qu'un.* (Acad.)

OMBILICAIRE, n. f. (*ombilic.*) Pron. *on-bi-li-kèr.* — Bot. Genre de lichens à thalle foliacé.

OMBILICAL, ALE, adj. Pron. *on-bi-li-kal.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'ombilic : *Cordon* OMBILICAL. *Région* OMBILICALE. *Vaisseaux* OMBILICAUX. (Acad.)

OMBILIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Pourvu d'un ombilic. *Le fruit du cactier est une baie ovoïde,* OMBILIQUÉE *à son sommet.* (Jaumes.)

OMBRAGE, n. m. (*umbra*, ombre ; lat.) Pron. *on-braj.* — Ensemble, réunion des branches et des feuilles des arbres, qui produit de l'ombre : OMBRAGE *impénétrable aux rayons du soleil.* OMBRAGE *frais, agréable, épais. Ces arbres font un bel* OMBRAGE. *Promenons-nous sous cet* OMBRAGE. (Acad.) *Les arbres diminuent par leur* OMBRAGE *la chaleur du soleil.* (Buff.) *Il me semble que sous les* OMBRAGES *d'une forêt je suis oublié.* (J.-J. Rouss.)

...Des bruits alarmants et de tristes messages
Sont venus me trouver jusque sous mes *ombrages.*
(C. Del.)

— Poétiq. *Les ombrages verts*, l'ombrage que font les arbres quand ils sont bien garnis de leurs feuilles.

— Fig. Défiance, soupçon : *Donner de l'*OMBRAGE *à quelqu'un, Il en a pris* OMBRAGE *de l'*OMBRAGE. *Tout lui fait, tout lui porte* OMBRAGE. (Acad.)

Ce choix aux ennemis ôtera tout *ombrage.* (Rac.)
Qu'injustement de lui vous prenez de l'*ombrage* ! (Mol.)

OMBRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Ombrager : *Ces animaux aiment les profondes vallées et les lieux* OMBRAGÉS. (Buff.)

Je parcours des forêts les détours *ombragés*. (Le Brun.)

— Fig. : *L'ouverture des oreilles, fort grande chez l'autruche, n'est point* OMBRAGÉE *par les plumes.* (Id.) *Sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords,* OMBRAGÉS *de plumes.* (Chateaubr.)

Et son feutre à longs poils, *ombragé* d'un panache. (Boil.)

OMBRAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ombre*.) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *ombrag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous ombrageons, il ombragea.* — Faire de l'ombre, donner de l'ombre : *Un grand arbre* OMBRAGEAIT *sa chaumière.* (Acad.) *Le pain croissait pour eux sur ces mêmes arbres qui* OMBRAGEAIENT *leurs gazons.* (M. Brun.) *Le toit de son hôte qu'*OMBRAGEAIENT *quatre superbes tulipiers.* (Chateaubr.)

— Par anal. : *De grands cheveux blonds* OMBRAGEAIENT *sa tête.* (B. de St.-P.) *Un panache* OMBRAGEAIT *son front.*

— *Les lauriers ombragent sa tête, son front,* se dit d'un capitaine qui a remporté plusieurs victoires, d'un poëte qui a obtenu de grands succès.

— Peint. Mettre plus d'ombre; diminuer les jours : *Il faut* OMBRAGER *ce tableau, il est trop éclairé.*

— Techn. *Ombrager l'or et l'argent*, entourer une broderie métallique d'une broderie de soie.

= **S'ombrager**, v. pron. Se couvrir d'ombrage : *Ce jardin commence à* S'OMBRAGER.

OMBRAGEUX, EUSE, adj. Propr. Il se dit des chevaux, Qui est sujet à avoir peur, à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté, par frayeur : *Ce cheval est* OMBRAGEUX. *Défaites-vous de cette bête, elle est* OMBRAGEUSE. (Acad.)

— Fig. En parl. des personnes, Qui prend trop légèrement des soupçons, de l'ombrage : *Un esprit* OMBRAGEUX. (Acad.) *Je ne suis point un dévot* OMBRAGEUX *et facile à scandaliser.* (Fén.) *Un amour-propre pointilleux, une vanité* OMBRAGEUSE *rendent insupportable.* (Marm.) *Les hommes* OMBRAGEUX *et prompts à provoquer les autres sont, pour la plupart, de malhonnêtes gens.* (J.-J. Rouss.)

Syn. Ombrageux, soupçonneux, méfiant. L'*ombrageux* est d'une susceptibilité extrême; tout lui fait ombrage; le *soupçonneux*, par une disposition de l'esprit, entrevoit partout des dangers et des piéges; le *méfiant*, toujours sur ses gardes, doute des personnes, les craint et s'en éloigne.

OMBRE, n. f. (*umbra*, ombre; lat.) Obscurité que cause un corps opaque en interceptant la lumière : *Les* OMBRES *s'allongent quand le soleil approche du couchant. Se coucher, se reposer, s'endormir à l'*OMBRE *d'un arbre, d'un buisson. Cette plante aime l'*OMBRE. *L'*OMBRE *suit le corps.* (Acad.)

J'ai besoin du silence et de l'*ombre* des bois. (Boil.)
Le signal est donné sans tumulte et sans bruit;
C'était à la faveur des *ombres* de la nuit. (Volt.)

— Prov. *Il le suit comme l'ombre fait le corps, il ne le quitte pas plus que son ombre; c'est son ombre*, se dit d'un homme qui en suit un autre partout.

— Prov. et fig. *C'est l'ombre et le corps*, se dit de deux personnes qui ne se quittent pas, qui sont inséparables : *Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin;* C'EST L'OMBRE ET LE CORPS. (Mme de Sév.)

— Prov. et par exagér. *Il a peur de son ombre*, se dit d'un homme qui s'alarme qui s'effraye de tout.

...Pour peu que l'on aime, on a *peur de son ombre*. (Mol.)

— Fig. *Prendre l'ombre pour le corps*, prendre l'apparence pour la réalité.

— Fig. *Courir après une ombre*, se livrer à une espérance chimérique :

Chacun se trompe ici-bas;
On voit *courir après l'ombre*
Tant de fous qu'on n'en sait pas
La plupart du temps le nombre. (La Font.)

— Fig. *Passer comme l'ombre, comme une ombre*, se dit des choses passagères, de courte durée : *La vie des hommes* PASSE COMME L'OMBRE. (Acad.) *Il avait passé sans bruit sur la terre, où il avait glissé comme une* OMBRE. (J. Sandeau.) *La peine et le plaisir* PASSENT COMME UNE OMBRE. (J.-J. Rouss.)

Nos jours *passent comme une ombre*
Que l'œil suit et voit échapper. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et que fumée*, elles n'ont rien de durable, de solide.

— Fig. et pop. *Mettre un homme à l'ombre*, le mettre en prison ou le tuer.

— Poétiq. *Les ombres de la nuit*, l'obscurité causée par l'absence du soleil.

— *Les ombres du mystère*, l'obscurité qui couvre les choses secrètes. || *Les ombres de la mort, l'ombre du tombeau*, la mort, le tombeau.

— *Faire ombre à quelqu'un*, obscurcir son mérite son crédit par un mérite plus éclatant, par un plus grand crédit : *Il* FAIT OMBRE *à tous ses concurrents. Il n'a pas assez de mérite pour* FAIRE OMBRE *à personne.* (Acad.) *Pascal et la Rochefoucauld ne* SE FONT *aucunement* OMBRE *l'un à l'autre.* (Nisard.)

— Par extens. Faire ombrage, inspirer de la crainte : *Tout lui* FAIT OMBRE. (Acad.)

Des prêtres, des enfants lui *feraient-ils quelque ombre*? (Rac.)

— Mélancolie, chagrin : *Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'*OMBRE *et de tristesse.* (Mme de Sév.) *Vous n'en aurez nulle* OMBRE *et nul déplaisir.* (A. de Musset.)

— Fig. Retraite, obscurité, solitude :

Je n'ai pu me résoudre à me cacher dans l'*ombre*. (Rac.)
Des esclaves obscurs
Nourris loin de la guerre, à l'*ombre* de ces murs. (Id.)

— Simulacre, apparence : *L'homme, que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une* OMBRE? (Boss.) *Ces écrivains n'ont point de style, il n'en ont que l'*OMBRE. (Buff.) *Cette* OMBRE *de gloire va s'évanouir.* (Boss.)

Les tyrans ont toujours quelque *ombre* de vertu. (Volt.)

— Faible apparence : *Il n'y a pas l'*OMBRE *du doute. Il n'y a pas l'*OMBRE *de bon sens, de sens commun. L'*OMBRE *même du mal lui fait peur.* (Acad.) *Ils ont jugé, sur une traduction, que des poëtes admirés des nations entières n'ont pas une* OMBRE *de génie.* (M. Brun.)

— Image : *Tout ce qu'il y a de plus grand dans l'univers n'est, ô mon Dieu! qu'une* OMBRE *légère de la grandeur qui vous environne.* (Mass.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque *ombre*. (Rac.)

— Signe, figure d'une chose à venir; en parl. de l'ancienne loi, par rapport à la nouvelle : *Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les* OMBRES *des mystères et des vérités du Nouveau.* (Acad.)

— Poétiq. L'âme après qu'elle a quitté le corps; apparence : *L'*OMBRE *d'Achille lui apparut. L'*OMBRE *de César. Le royaume des* OMBRES. *Un magicien évoquait les* OMBRES. (Acad.)

Son *ombre* vers mon lit a paru se baisser,
Et moi, je lui tendais les mains pour l'embrasser. (Rac.)

— Fig. Personne, chose qui a perdu les qualités, les avantages qui faisaient sa force, sa grandeur, son éclat : *Ce beau génie s'est affaibli avec l'âge, il n'est plus que l'*OMBRE *de lui-même. La république romaine n'était plus que l'*OMBRE *de ce qu'elle avait été autrefois.* (Acad.) *Je ne puis supporter ces* OMBRES *de femmes qui ne sauraient poser le pied à terre.* (Fr. Soulié.)

— Par anal. *Il est impossible de ne pas considérer comme la plaie de l'instruction publique ces* OMBRES *de colléges qui couvrent la France.* (V. Cousin.) *Le bonheur est une* OMBRE, *la vie une déception, nos désirs un piége trompeur.* (Jouffroy.)

— Peint. Couleur obscure qu'on emploie dans un tableau pour représenter les parties des objets les moins éclairées, et qui servent à donner du relief aux autres : *Donner des* OMBRES *plus ou moins fortes. Les* OMBRES *sont bien entendues dans ce tableau.* (Acad.)

— *Ombre portée*, toute ombre qu'un corps projette sur une surface; imitation qu'on en fait dans un dessin, dans un tableau.

— Fig. *C'est une ombre au tableau*, se dit d'un léger défaut qui n'efface point les beautés d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne.

— *Ombres chinoises*, spectacle imité des peintures chinoises, dans lequel on fait agir les ombres de divers personnages derrière une surface transparente.

— Techn. *Terre d'ombre*, ou simpl. *Ombre*, terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture.

= **A l'ombre de**, loc. prép. Sous l'ombrage de : *Reviens dans ces rochers,* A L'OMBRE *de ces bois et de nos cocotiers.* (B. de S.-P.)

— Fig. Sous la protection, à la faveur : *Qu'a-t-il à craindre* A L'OMBRE *d'un si puissant protecteur? L'industrie ne se plaît qu'à l'*OMBRE *de la paix.* (Acad.) *Au treizième siècle, les démocraties italiennes s'élèvent à l'*OMBRE *de la chaire pontificale.* (Villem.) *Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce* A L'OMBRE *des lois.* (Montesq.)

= **Sous ombre, sous l'ombre de**, loc. prép. Sous apparence, sous prétexte : *Il a attrapé bien des gens* SOUS OMBRE *de dévotion,* SOUS L'OMBRE *de la dévotion. Il lui a fait un mauvais tour* SOUS OMBRE *d'amitié,* SOUS OMBRE *de lui vouloir du bien.* (Acad.) SOUS OMBRE *de protection les tyrannies locales pullulaient pour désoler les petits et les faibles.* (Naudet.)

= **Sous ombre que**, loc. conj. Sous prétexte que : *Il l'a trompé indignement* SOUS OMBRE QU'*il prenait intérêt à lui.* (Acad.) *Vous faites bien l'entendu,* SOUS OMBRE QUE *vous écrivez comme un petit Cicéron.* (Mme de Sév.)

OMBRE, n. m. (*umbra*, ombre; lat.) Pron. *ombr.* — Zool. Genre de poissons qui a beaucoup d'analogie avec le saumon, qui affectionne les eaux rapides et froides, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes.

OMBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ombrer : *Dessin savamment* OMBRÉ.

OMBRELLE, n. f. (*ombre*, lat.) Petit parasol dont se servent les dames : *Sous l'*OMBRELLE *de soie blanche, elle ressemblait à une jeune mariée sous son voile.* (H. de Balz.)

— Zool. Oiseau de la famille des Dentirostres. || Mollusque de la classe des Gastéropodes.

OMBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ombre*.) Peint. Distinguer, par le moyen du crayon ou du pinceau, ce qui dans la nature n'est pas frappé de la lumière d'avec ce qui en est frappé : *Il faut* OMBRER *cela davantage.* (Acad.)

— Blas. Masquer les traits plus fortement afin de faire ressortir la pièce : *Papillon d'argent* OMBRÉ *de gueules.*

OMBREUX, EUSE, adj. Qui fait de l'ombre : *Des bois* OMBREUX. *Les forêts* OMBREUSES. (Acad.) *Il excelle à peindre les retraites* OMBREUSES *au milieu des rochers.* (B. de St.-P.)

Sous l'*ombreux* labyrinthe où tu vois des fantômes,
Un idéal plus pur viendra nous visiter. (De Laprade.)

— Qui est couvert d'ombre : *Les vallées* OMBREUSES. (Acad.) *Elle est l'asile de quelques amis de la fraîche verdure et des chemins* OMBREUX (F. Soulié.)

— Bot. Qui affectionne, qui se plaît, qui croît de préférence dans les lieux ombragés.

OMBRINE, n. f. Zool. Genre de poissons qui ressemble à la perche.

OMBROMÈTRE, n. m. (ὄμβρος, pluie; μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument destiné à mesurer la quantité d'eau pluviale.

OMÉGA, n. m. (ω, μέγας, grand; gr.) Dernière lettre de l'alphabet grec.

— Fig. *L'alpha et l'oméga*, le commencement et la fin; la première chose et la dernière, quand il s'agit de choses rangées dans un certain ordre.

OMELETTE, n. f. (ἅμα, ensemble; λύειν, délayer; gr.) Pron. *om-lètt.* — Art cul. Œufs battus ensemble, et cuits dans la poêle avec du beurre, du lard ou de l'huile : OMELETTE *aux fines herbes.* OMELETTE *au lard, aux rognons.* OMELETTE *soufflée.* (Acad.) *Le curé attaqua l'*OMELETTE, *qui était cuite à point.* (Brill. Savar.) *Il déjeuna d'une* OMELETTE *au lard.* (J. Sandeau.)

OMENTITE, n. f. (*omentum*, épiploon; lat.) Pron. *o-man-titt.* — Méd. Inflammation de l'épiploon.

OMETTRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*omittere*; lat., m. sign.) Pron. *o-mètr.* — (*J'omets, tu omets, il omet, nous omettons, vous omettez, ils omettent; j'omettais, nous omettions; j'omis, nous omîmes; j'omettrai, nous omettrons; j'omettrais, nous omettrions; omets, omettons, omettez; que j'omette, que nous omettions; que j'omisse, que nous omissions; omettant; omis, omise, etc.*) Manquer soit volontairement, soit involontairement, à faire ou à dire ce qu'on devait faire ou dire : *Je ferai tout ce qu'il faut sans rien* OMETTRE. *Il* A OMIS *ce qu'il y avait de plus important dans la cause. Prenez garde d'*OMETTRE *quelque chose d'essentiel. Il* A OMIS *d'écrire la somme en toutes lettres. J'*OMETTAIS *qu'il a fait telle chose.* (Acad.) *La sûreté publique doit suppléer aux lois qui* ONT OMIS *de compter l'adulation parmi les grands crimes.* (Mass.) *Je ne puis décrire toutes les grandes actions de M. de Turenne, et je voudrais n'en* OMETTRE *aucune.* (Fléch.)

OMINEUX, EUSE, adj. (*omen*, présage; lat.) Funeste, de mauvais augure.

OMIS, ISE, part. pass. du v. Omettre : *Pas une pensée, pas une parole n'a été* OMISE. (Mass.)

OMISSION, n. f. (*omettre*.) Pron. *o-mi-cion.* — Action d'omettre une chose : *Faire une* OMISSION. *Sauf erreur ou* OMISSION. *Ce n'est qu'une faute d'*OMISSION. OMISSION *volontaire et coupable. C'est une* OMISSION *grave.* (Acad.)

— Chose omise : *Signaler toutes les* OMISSIONS *que l'on remarque dans un ouvrage. Suppléer aux* OMISSIONS. (Acad.)

— Théol. *Péché d'omission*, péché qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé; par oppos. à *Péché de commission*, celui qui consiste à faire ce qui est défendu : *C'est un péché d'*OMISSION. ue

de manquer à entendre la messe un jour de fête. (Acad.)

OMNIBUS, n. m. (m. lat. *pour tous.*) Pron. *om-ni-buss.* — Grande voiture de transport en commun qui parcourt une ville dans des directions déterminées, et où chacun peut monter sur tous les points de son parcours : *Un conducteur d'*OMNIBUS. *Aller en* OMNIBUS. (Acad.) *L'*OMNIBUS *est complet.*

— Adj. : *Une voiture* OMNIBUS. (Acad.)

OMNICOLORE, adj. des 2 g. (*omnis*, tout; *color*, couleur ; lat.) Didact. Qui est nuancé de toutes sortes de couleurs.

OMNIPOTENCE, n. f. (*omnipotentia*; lat., m. sign.) Pron. *om-ni-po-tanss.* — Toute-puissance : *L'*OMNIPOTENCE *est un des attraits de Dieu.* (Acad.) *L'*OMNIPOTENCE *de la majorité me paraît un grand péril pour les républiques américaines.* (De Tocquev.)

— Particul. Faculté de décider souverainement en certaines matières. || *Omnipotence du jury*, droit que possède le jury de rendre un verdict négatif, bien que les faits soient évidents pour sa conscience.

OMNIPOTENT, ENTE, adj. (*omnipotens*; lat., m. sign.) Pron. *om-ni-po-tan, tantt.* — Anc. Tout-puissant : *Redoute Dieu* OMNIPOTENT. (Acad.) *La croyance qui donne à Dieu pour rival une personnification du mal se débattant éternellement sous les efforts de son* OMNIPOTENTE *intelligence n'est-elle pas un crime de lèse-majesté divine.* (H. de Balzac.)

OMNIPRÉSENCE, n. f. (*omnis*, tout; *presentia*, présence; lat.) Pron. *om-ni-pré-zanss.* — Néol. Faculté d'être partout à la fois; présence en tous lieux : *Il est peu d'âmes chez lesquelles l'amour résiste à l'*OMNIPRÉSENCE, *ce miracle n'appartient qu'à Dieu.* (H. de Balz.)

OMNISCIENCE, n. f. (*omnis*, tout; *scientia*, science; lat.) Pron. *om-ni-ci-anss.* — Théol. Science infinie de Dieu : *Dieu nous pénètre, il dirige l'activité de notre mécanisme, il vit en nous, et c'est là ce qui explique son* OMNISCIENCE. (Kératry.) *L'omnipotence et l'*OMNISCIENCE *de l'argent.* (H. de Balz.)

OMNIUM, n. m. (gén. pl. de *omnis*, tout; lat.) Pron. *om-ni-om.* — Écon. polit. En Angleterre, Totalité des effets publics que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement : *L'*OMNIUM *d'un emprunt est toujours la base de nombreuses spéculations.*

OMNIVORE, adj. des 2 g. (*omnis*, tout; *voro*; je dévore; lat.) Pron. *om-ni-vor.* — Il se dit des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux : *L'homme est* OMNIVORE. (Acad.) *Le rat est carnassier et même* OMNIVORE. (Buff.) *Le casoar est* OMNIVORE; *s'il a le jabot et le double estomac des animaux qui vivent de matières végétales, il a les courts intestins des animaux carnassiers.* (Id.)

= **Omnivores**, n. m. pl. Zool. Classe d'oiseaux qui font leur nourriture de tout.

OMOCOTYLE, n. f. (ὦμος, épaule; κοτύλη, cavité; gr.) Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMOPHAGE, adj. des 2 g. (ὠμός, cru; φαγεῖν, manger; gr.) Qui mange de la chair crue.

OMOPHAGIE, n. f. (*omophage.*) Pron. *o-mo-fa-jî.* — Didact. Habitude de manger de la chair crue.

OMOPLATE, n. f. (ὦμος, épaule; πλατύς, large; gr.) Pron. *o-mo-platt.* — Os large, mince et triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule et auquel s'articule l'os du bras : *Il avait l'*OMOPLATE *rompue.* (Acad.)

— Fam. Plat de l'épaule : *Il lui a donné un coup sur l'*OMOPLATE. *On l'a marqué d'un fer rouge sur l'*OMOPLATE. (Acad.)

OMPHALOCÈLE, n. f. (ὀμφαλός, ombilic; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *on-fa-lo-cèl.* — Chirurg. Hernie par l'ombilic.

OMPHALOPHLÉBITE, n. f. (ὀμφαλός, ombilic; gr.) Pron. *on-fa-lo-flé-bitt.* — Méd. Inflammation de la veine ombilicale.

OMPHALORRHAGIE, n. f. (ὀμφαλός, ombilic; ῥήγνυμι, je romps; gr.) Méd. Écoulement de sang par le nombril; hémorragie ombilicale.

OMPHALOTOMIE, n. f. (ὀμφαλός, ombilic; τομή, section; gr.) Chir. Section du cordon ombilical.

ON, pr. indéf. et des 2 g. (*homme.*) Il indique d'une manière générale une ou plusieurs personnes; et ne se joint jamais qu'à un verbe de 3e pers. et de nombre singulier : ON *dit*, ON *raconte*. ON *fait la guerre. Si vous faites cela, que dira-t-*ON? *Qu'en dira-t-*ON? (Acad.) ON *soulève les étrangers*, ON *débauche les alliés*, ON *intimide les amis*, ON *arme les envieux.* (Fléch.) *Personne parmi nous n'est empressé de prendre la parole;* ON *ne parle que quand* ON *a quelque chose à dire.* (Andr.)

Ce qu'*on* donne aux méchants, toujours *on* le regrette.
(La F.)

On veut être estimé de ceux que l'*on* méprise. (Desmah.)

— Prov. *Se moquer du qu'en dira-t-on, être au-dessus du qu'en dira-t-on, braver le qu'en dira-t-on*, mépriser tout ce que les gens peuvent dire. *Il est sensible au qu'en dira-t-on*, il redoute la critique, les propos.

— Fam. *Condamner quelqu'un sur un on dit, sur des on dit*, condamner quelqu'un sur un simple rapport, sur des bruits vagues.

— Prov. ON *est un sot*, un rapport qui n'est appuyé que sur des *on dit* est une sottise et ne mérite aucune croyance.

= **Gramm.** *On* est essentiellement masculin et singulier : *Quand* ON EST CHRÉTIEN *de quelque sexe qu'*ON *soit, il n'est pas permis d'être lâche.* (Fén.)

On n'est pas *vertueux* pour n'avoir aucun vice.
(Aubert.)

— Mais quand il s'applique spécialement à une femme, l'adjectif qui le qualifie prend le genre féminin : *Elle était dans l'âge où l'*ON *n'est plus* JOLIE, *mais où l'*ON *est encore* BELLE. (Marm.)

Ce qui ne plaît qu'aux yeux en un instant s'oublie ;
Le charme dure peu quand *on* n'est que *jolie*. (Gosse.)
Demeurez pour servir aux femmes de modèle,
Montrez-leur qu'*on* peut être et *jeune*, et *sage*, et *belle*.
(C. d'Harl.)

A votre âge, ma fille *on* est bien *curieuse*. (Marm.)

— Enfin, quand *on* sert à désigner plusieurs individus, l'adjectif se met au pluriel, et prend le genre des personnes que le pronom représente : *Quand on est* JEUNES, RICHES *et* JOLIES *comme vous, mesdames*, ON *n'en est pas* RÉDUITES *à l'artifice.* (Did.) *Alors, si* ON *se convenait*, ON *se touchait la main et* ON *était* AMIS *pour toujours.* (Marm.) *Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'*ON *est de se trouver* SEULS. (La Br.)

— Il est d'usage aujourd'hui de ne pas employer la lettre *l*, qui est purement euphonique, au commencement d'une phrase, comme le faisait la Bruyère : *L'*ON *voit des hommes tomber d'une haute fortune par les mêmes défauts qui les y avaient fait monter. L'*ON *craint la vieillesse que l'on n'est pas sûr de pouvoir atteindre. L'*ON *est plus sociable et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit.*

— L'euphonie exige qu'on fasse usage de *l'on* après certains monosyllables, et principalement après *et*, *si*, *ou*, quand le pronom n'est pas immédiatement suivi de *le*, *la*, *les*, *leur* : *Partout on a disséqué l'homme*, ET L'ON *ne nous montre plus que son cadavre; ainsi le plus digne objet de la création a été dégradé par notre savoir, comme le reste de la nature.* (B. de St-P.)

On passe sur l'honnête, *et l'on* songe à l'utile. (Dest.)
Une vertu parfaite a besoin de prudence,
Et doit considérer, pour son propre intérêt,
Et les temps *où l'on* vit, et les lieux *où l'on* est. (Corn.)

— Mais avant *le*, *la*, *les* on supprime la lettre *l*, pour éviter une rencontre de sons désagréable : ON *célèbre la mort du cerf par des fanfares*, ON LE *laisse fouler aux chiens*, ET ON LES *fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant curée.* (Buff.)

ONAGRAIRE, adj. des 2 g. Pron. *o-na-grèr.* — Bot. Qui ressemble à un onagre.

— **Onagraires**, n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type l'Onagre.

ONAGRE, n. m. (ὄνος, âne; ἄγριος, sauvage; gr.) Zool. Âne sauvage; animal originaire d'Asie et d'Afrique; il est très-léger à la course. Ses oreilles sont moins longues que celles de l'âne, et sa taille est plus élevée : *Les* ONAGRES *du désert.* (Acad.) *Les ânes rappelaient par leur beauté l'*ONAGRE *des Écritures.* (Chateaubr.)

— Min. *Pierre d'onagre*, Bézoard qui se trouve, dit-on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage.

— Art milit. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres.

ONAGRE, n. f. (ὄνος, âne; ἄγρα, proie; gr.) Pron. *ô-nagr.* — Bot. Genre de plantes d'Amérique, cultivées pour l'ornement des jardins.

ONANISME, n. m. V. MASTURBATION.

ONC ou **ONCQUES**, adv. de temps (*unquam*, jamais; lat.) Fam. Jamais, en aucun temps : *Je ne vis* ONC *un si méchant homme. C'est le plus méchant homme qui fût* ONCQUES. (Acad.) ONCQUES *depuis il n'y eut plus là-dessus la plus légère difficulté.* (St-Simon.) || Vieux.

Diable n'eut *onc* tant d'honneur de sa vie. (La F.)

ONCE, n. f. (*uncia*; lat., m. sign.) Métrol. anc. Huitième partie du marc, et seizième partie de livre de Paris : *Une* ONCE. *Une demi-*ONCE. *Une* ONCE *et demie. Vendre quelque chose à l'*ONCE. (Acad.) *Le poids moyen d'un œuf de poule ordinaire est d'environ une* ONCE *six gros.* (Buff.)

— Fig. et fam. *N'avoir pas une once de jugement, de sens commun, de bon sens*, n'en avoir point du tout : *Cette espèce brille infiniment par l'esprit, sans avoir une* ONCE DE RAISON NI DE JUGEMENT. (Desmah.)

— Nom de différentes monnaies étrangères.

ONCE, n. f. Zool. Quadrupède carnivore, espèce de jaguar, dont la peau est tachetée comme celle du léopard, mais plus irrégulièrement : *En Perse, on se sert de l'*ONCE *pour chasser et prendre les gazelles.* (Acad.) *La plus grande panthère a été appelée léopard, et la plus petite* ONCE. (Buff.) *L'*ONCE *s'apprivoise aisément; on la dresse pour la chasse.* (Id.)

ONCEAU, n. m. Pron. *on-çô.* — Blas. Petite once.

ONCELLE, n. m. (*once.*) Zool. Sorte de petit tigre de Barbarie.

ONCELOT, n. m. Zool. Mammifère de la famille des Carnivores et du genre Chat.

ONCHETS, n. m. pl. Jeu, exercice d'adresse pour lequel on emploie des fiches longues et menues, dont quelques-unes portent des figures; on les fait tomber pêle-mêle sur une table, et il faut les tirer adroitement, une à une, avec de petits crochets, sans faire remuer les autres : *Nous faisions une partie d'*ONCHETS *avec des tuyaux de paille, et des crochets armés d'épingles.* (H. de Balz.) || V. JONCHETS.

ONCIALE, adj. f. (*uncialis*, d'un pouce; lat.) Pron. *on-ci-al.* — Antiq. Il se dit des grandes lettres dont on se servait pour les inscriptions, les épitaphes et les manuscrits : *Lettres* ONCIALES. *Écriture* ONCIALE. (Acad.)

— Substantiv. *Le codex Alexandrin est l'échantillon du plus bel* ONCIAL *non altéré.*

ONCIROSTRE, adj. des 2 g. (*uncus*, crochet, *rostrum*, bec; lat.) Pron. *on-ci-rostr.* — Zool. Qui a le bec crochu.

ONCLE, n. m. (*avunculus*, dimin. *d'avus*, grand-père; lat.) Frère du père ou de la mère : ONCLE *paternel, maternel. L'*ONCLE *et le neveu. L'*ONCLE *et la nièce.* (Acad.) *Le neveu avait part aux services que l'*ONCLE *rendait à l'État, et l'*ONCLE *à ceux que le neveu rendait à l'Église.* (Lesage.)

. . . . . Noble cœur, et dont je puis répondre !
Parent loyal et sûr, ami vrai, celui-là,
Votre *oncle* maternel. (C. Del.)

— *Grand-oncle*, frère du grand-père ou de la grand'mère : *Son* GRAND-ONCLE *du côté paternel, du côté maternel.* (Acad.)

— *Oncle à la mode de Bretagne*, cousin-germain du père ou de la mère : *Mon père et lui étaient cousins-germains, par conséquent il est mon* ONCLE À LA MODE DE BRETAGNE. (Acad.)

ONCOSE, n. f. (ὄγκος, tumeur; gr.) Pron. *on-kôz.* — Chir. Toute espèce de tumeur.

ONCTION, n. f. (*unctio*, de *ungere*, oindre; lat.) Pron. *onk-cion.* — Méd. Action d'oindre, d'enduire et de frotter doucement quelque partie du corps avec une substance grasse, huileuse.

— Qualité de ce qui est onctueux : *Par divers rameaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et, par cette* ONCTION, *propre à retenir les esprits les plus déliés.* (Fén.) || Peu usité.

— Action d'oindre qui entre dans l'administration de quelques sacrements et dans plusieurs cérémonies de l'Église : *L'*ONCTION *de la confirmation. L'*ONCTION *des évêques.* (Acad.) *L'*ONCTION *sainte est un rite commun à tous les fidèles.* (Lam.) *L'*ONCTION *sainte répandue sur les rois consacre leur caractère et ne sanctifie pas toujours leur personne.* (Mass.)

— *Extrême-onction*, un des sept sacrements, celui qu'on administre aux malades qui sont en danger de mort : *L'*EXTRÊME-ONCTION *fut administrée incontinent après, et le saint viatique tout de suite.* (St-Simon.) *Ne vous dépouillez jamais de votre bien en faveur de vos enfants; peut-être iront-ils au bal le jour qu'on vous donnera l'*EXTRÊME-ONCTION. (Mme de Maint.)

— Fig. Il se dit des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit : ONCTION *intérieure. L'*ONCTION *de la grâce. L'*ONCTION *du Saint-Esprit.* (Acad.) *Le solitaire, dans sa retraite, est soutenu par l'*ONCTION *secrète de la grâce, qui adoucit le joug du Seigneur.* (Mass.) *Je ne sais quelle* ONCTION *puissante s'échappe de nos tabernacles.* (De Boism.)

— Par extens. Ce qui, dans un discours, dans un écrit, touche le cœur, l'attendrit : *Il y a de l'*ONCTION *dans ce discours, dans ce livre de piété.* (Acad.) *Rien ne lui paraissait plus digne de la grandeur de l'esprit humain que l'*ONCTION *des écrivains inspirés.* (Mass.) L'ONCTION *céleste de Fénelon.* (Maury.) *L'*ONCTION *coulait de ses lèvres.* (Lam.) *Toutes ses paroles ont un caractère touchant de douceur, de modestie et d'*ONCTION. (Auger.) *Son style exact, précis,*

*vigoureux, manque de couleur et d'*ONCTION. (Nisard.)

ONCTUEUSEMENT, adv. Fig. Avec onction : *Il parle* ONCTUEUSEMENT. (Acad.)

ONCTUEUX, EUSE, adj. Pron. *onk-tu-eu, euz.* — Qui est d'une nature grasse et huileuse : *Cette liqueur a quelque chose d'*ONCTUEUX. *Une terre* ONCTUEUSE. *Ce bois est* ONCTUEUX. (Acad.) *Les fruits* ONCTUEUX *du bananier.* (B. de St-P.)

L'*onctueux* cacao qu'embaume la vanille. (Delille.)

— Pharm. *Saveur onctueuse,* impression que les corps gras font sur la langue et le palais.

— Fig. Qui a de l'onction : *Ce prédicateur parle de la religion de la manière la plus* ONCTUEUSE. *Un style* ONCTUEUX. *Un sermon* ONCTUEUX. (Acad.) *Lorsque l'hymne n'est pas sublime, elle doit être* ONCTUEUSE *et touchante.* (Marm.)

ONCTUOSITÉ, n. f. Pron. *onk-tu-ô-zi-té.* — Didact. Qualité, état de ce qui est onctueux : *Les bois qui ont de l'*ONCTUOSITÉ *brûlent facilement.* (Acad.)

— Fig. Douceur affable et pénétrante du discours.

ONDATRA, n. m. Zool. Espèce de campagnol de l'Amérique ; rat musqué du Canada.

ONDE, n. f. (*unda;* lat. m. sign.) Flot, soulèvement de l'eau agitée : *Le vent fait des* ONDES *sur les rivières. Il ne fait pas bon sur la rivière, les* ONDES *sont trop grosses.* (Acad.) *Le bouillonnement des* ONDES. (Barth.) *Vous périssez, les* ONDES *vous gagnent, et vous balancez si vous essayerez de vous sauver du danger.* (Mass.) *Elle voyait les* ONDES *se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers.* (Boss.) || En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au plur.

— Poétiq. Eau : *L'*ONDE *claire, transparente, limpide, paisible, fugitive d'une source, d'un ruisseau, d'une rivière, d'un fleuve.* (Acad.) *Le Sauveur marchait sur les* ONDES, *et commandait aux vents et à la mer.* (Mass.)

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une *onde* pure. (La F.)

— Particul. La mer : *L'*ONDE *amère. Sur la terre et sur l'*ONDE. *Le soleil se cache dans les* ONDES, *sort du sein de l'*ONDE. *A la merci des* ONDES. *Au gré de l'*ONDE. (Acad.)

L'*onde* approche, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux. (Rac.)
... Le ciel gronde, et l'*onde* au loin mugit. (Volt.)

— Poétiq. *L'onde noire,* le Styx, le Cocyte.

— *Passer l'onde noire,* mourir :

Si le jeune Adonis l'eût aussi voulu croire,
Il n'*aurait* pas sitôt *traversé l'onde noire.* (La F.)

— Fig. au plur. Ce qui ressemble à des ondes : *Lorsqu'une masse de métal ou de verre fondu commence à se refroidir, il se forme à la surface des trous, des* ONDES, *des aspérités.* (Buff.) *Les* ONDES *d'une moire, d'un camelot. Moire à grandes* ONDES. *Les* ONDES *d'un bois verni.* (Acad.)

Un fil d'or, renouant des tresses vagabondes,
Sur les lis de son cou laisse flotter leurs *ondes.* (Boil.)
... Des blés dont les gerbes flottantes
Roulent au gré des vents leurs *ondes* jaunissantes. (Id.)

— B.-Arts. Ligne composée d'une succession de courbes opposées : *Les* ONDES *d'une colonne torse.*

— Techn. Sorte de levier qui joue sur la barre du métier à bas. || Défaut dans le verre.

ONDÉ, ÉE, adj. Qui offre des dessins, des lignes en forme d'ondes : *Camelot* ONDÉ. *Il y a de certains bois qui sont* ONDÉS. (Acad.) *Elle avait des cheveux d'or,* ONDÉS *naturellement.* (H. de Balz.)

— Suiv. d'un compl. il prend la prép. *de : Le manteau du cormoran est* ONDÉ *de festons noirs sur un fond brun.* (Buff.) *L'effraie a le dessus du corps brun jaune,* ONDÉ *de gris et taché de points blancs.* (Id.)

Il est *ondé* d'aurore ; on en pourrait orner
Les maisons où le luxe a droit de dominer. (La F.)

— Blas. Il se dit des pièces tracées en ondes : *Il portait de gueules à trois fasces* ONDÉES *d'or.*

ONDÉE, n. f. Grosse pluie qui vient tout à coup, et qui ne dure pas longtemps : *J'ai eu toute l'*ONDÉE *sur le dos. Il pleut par* ONDÉES. (Acad.)

— Fig. et par anal. *Nous allons faire tomber sur toi une* ONDÉE *de coups de bâton.* (Mol.)

ONDIN, INE, n. Pron. *on-dain, dinn.* — Mythol. scandin. Génie qui habite les eaux.

ONDOIEMENT, n. m. Pron. *on-doa-man.* — Baptême où l'on n'observe que l'essentiel du sacrement, en se réservant de suppléer ensuite les cérémonies qui ont été omises.

— Poétiq. Ondulation :

Tu donnes au lion l'effroi de ses regards,
Au cheval l'*ondoiement* de ses longs crins épars. (Lam.)

ONDOYANT, part. prés. du v. Ondoyer.

ONDOYANT, ANTE, adj. Pron. *on-doa-ian, antt.* — Qui a un mouvement par ondes ; qui ondoie : *Vagues* ONDOYANTES. *Les flammes* ONDOYANTES. *Les moissons, les plaines* ONDOYANTES. *Des cheveux* ONDOYANTS. *Drapeaux* ONDOYANTS. (Acad.)

— Peint. Il se dit des lignes, des contours, des draperies : *Trait* ONDOYANT. *Ligne* ONDOYANTE. *Draperie* ONDOYANTE. *Les contours* ONDOYANTS *expriment la souplesse et concourent à la grâce des figures.* (Acad.)

ONDOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Ondoyer. Qui a reçu le baptême par ondoiement : *Un enfant* ONDOYÉ.

— Marqué d'ondes : *Des agarics monstrueux,* ONDOYÉS *de différentes couleurs.* (B. de St-P.)

ONDOYER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *on-doa-ié.* — Il change l'*y* du rad. en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet. — Flotter comme par ondes : *On voyait la fumée* ONDOYER. *Les drapeaux* ONDOYAIENT *dans la plaine. Ses cheveux* ONDOYAIENT *au gré du vent.* (Acad.) *Sur ces larges plaines les moissons* ONDOIENT *comme les flots de la mer.* (A. Martin.) *Les rangs pressés de la foule* ONDOYAIENT *et se repliaient sur eux-mêmes.* (Barthel.)

Des forêts de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
Au centre de l'armée *ondoyaient* dans les airs. (Del.)

— V. tr. Théol. Répandre de l'eau sur la tête d'un enfant, sans observer les cérémonies ordinaires du baptême : *Cet enfant est en danger, il faut l'*ONDOYER. (Acad.)

ONDULANT, part. prés. du v. Onduler.

ONDULANT, ANTE, adj. Didact. Qui ondule.

— Méd. En parl. du pouls, Inégal, irrégulier.

ONDULATION, n. f. Pron. *on-du-la-cion.* — Phys. Mouvement d'un fluide dont les parties s'élèvent et s'abaissent alternativement : *Une pierre jetée dans l'eau y cause des* ONDULATIONS, *y produit une* ONDULATION *circulaire.* ONDULATION *de l'air.* (Acad.) *Rien de plus beau que l'*ONDULATION *large et rapide des eaux dans cet étroit canal.* (Lenormand.)

— Par extens. Tout mouvement qui imite celui des ondes : *Les* ONDULATIONS *d'un champ de blé agité par les vents.* (Acad.) *Ces filaments étaient agités intérieurement d'un mouvement d'*ONDULATION. (Buff.)

— Peint. Il se dit des lignes, des contours, des draperies : *Un peintre excelle à rendre les* ONDULATIONS *des draperies.* (Acad.)

ONDULATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *on-du-la-toar.* — Phys. Qui a rapport aux ondulations : *On croit que le mouvement* ONDULATOIRE *de l'air est la cause du son.* (Brisson.)

ONDULÉ, ÉE, adj. (*undula,* petite onde ; lat.) Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations : *La surface du lac était légèrement* ONDULÉE. *Cette moire est bien* ONDULÉE. (Acad.) *Sur les deux rives de l'Ohio s'étendent des terrains* ONDULÉS *où le sol offre au laboureur d'inépuisables trésors.* (A. de Tocq.)

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis.

— Zool. Qui porte des raies flexueuses.

ONDULER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *on-du-lé.* — Avoir un mouvement d'ondulation lent, mais sensible : *Le vent faisait* ONDULER *l'eau de ce lac. L'eau commençait à* ONDULER. *Des moissons qui* ONDULENT *mollement.* (Acad.)

La surface des monts semblait toute *onduler.* (Lam.)

= **S'onduler**, v. pron. Former des ondulations : *La neige se ride quelquefois et s'*ONDULE *au souffle du vent.* (L. Viardot.)

ONDULEUX, EUSE, adj. Qui forme des ondulations, des sinuosités : *Des replis* ONDULEUX. (Acad.)

J'ai vu des flots brillants l'*onduleuse* ceinture. (Lam.)

ONÉRAIRE, adj. des 2 g. (*onus, oneris,* charge ; lat.) Pron. *o-né-rèr.* — Jurisp. Qui a le soin et la charge d'une chose, par oppos. à *Honoraire,* il ne s'emploie guère que dans ces qualifications : *Tuteur* ONÉRAIRE, *syndic marguillier* ONÉRAIRE. (Acad.)

ONÉREUSEMENT, adv. Pron. *o-né-reuz-man.* — D'une manière onéreuse.

ONÉREUX, EUSE, adj. (*onerosus,* m. sign. de *onus, oneris,* charge ; lat.) Pron. *o-né-reu, reuz.* — Qui est à charge, qui est incommode : *Condition* ONÉREUSE. *Succession* ONÉREUSE. *Tutelle* ONÉREUSE. *Charge* ONÉREUSE. (Acad.) *La guerre n'est pas si* ONÉREUSE *que la servitude.* (Vauv.) *Si cette fonction est* ONÉREUSE, *il est un moyen facile et sûr de l'en affranchir.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. *Titre onéreux,* celui par lequel on acquiert une chose, à prix d'argent, ou sous la condition d'acquitter certaines charges ; il est oppos. à *Titre gratuit. Il avait été pourvu de cet office* À TITRE ONÉREUX. *On lui avait donné cette maison* À TITRE ONÉREUX. (Acad.)

— Par anal. Mor. *N'envions pas à nulle sorte de gens leurs grandes richesses, ils les ont* À TITRE ONÉREUX. (La Br.)

ONGLADE, n. m. (*ongle.*) Chir. Lésion fort douloureuse qui affecte souvent le gros orteil et qui entraîne constamment la chute de l'ongle. || V. ONGLE.

ONGLE, n. m. (*unguis;* lat., m. sign.) Pron. *ongl.* — Partie ferme et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts : *Les* ONGLES *des mains, des pieds. L'*ONGLE *lui est tombé. Arracher un* ONGLE. *Rogner, couper ses* ONGLES. *Avoir les* ONGLES *trop longs. Égratigner avec les* ONGLES. (Acad.)

Est-ce par l'*ongle* long qu'il porte au petit doigt
Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit. (Mol.)

— Fig. et fam. *Rogner les ongles à quelqu'un,* lui retrancher ses profits.

— Fam. *Avoir du sang sous les ongles,* avoir du courage.

— Prov. et fig. *Avoir bec et ongles,* avoir de l'esprit et du courage pour se bien défendre.

— *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles,* en avoir beaucoup.

— *Donner sur les ongles à quelqu'un,* le réprimander, le châtier.

— Pop. *Ongles de velours,* ongles sales et mal soignés.

— Par anal. Griffes de plusieurs animaux : *Les* ONGLES *des lions, des tigres, des chats, des ours. Les* ONGLES *d'un aigle, d'un vautour.* (Acad.) *Le blaireau a les* ONGLES, *surtout ceux des pieds de devant, très-longs et très-fermes.* (Buff.) *Charles-Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses* ONGLES. (J.-J. Rouss.) || On dit plus ordin. *Serres,* pour les oiseaux de proie.

— Prov. et fig. *C'est l'ongle du lion,* se dit en parl. d'un trait qui décèle un grand caractère.

— Méd. *Incarnation de l'ongle,* onglade, disposition de l'ongle qui, en entrant trop avant dans les chairs, sur les côtés, produit une inflammation : *L'incarnation de l'*ONGLE *affecte le plus souvent le gros orteil.*

— Chir. Pellicule qui commence en forme d'ongle ou de croissant vers l'angle interne de l'œil, et qui s'étend peu à peu jusque sur la prunelle ; amas de pus entre l'iris et la cornée.

— Art vétér. Sabot d'un cheval : *Chute de l'*ONGLE.

— Fauconn. Maladie qui survient à l'œil des oiseaux que la chaperon a trop serrés.

ONGLÉ, ÉE, adj. Fauconn. Il se dit des oiseaux qui ont des serres.

— Blas. Il se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail autre que le corps : *Léopard d'or* ONGLÉ *de gueules.*

ONGLÉE, n. f. Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid : *Je ne puis écrire, j'ai l'*ONGLÉE. (Acad.)

— Art vétér. Excroissance membraneuse, que les oculistes appellent *Ongle.*

ONGLET, n. m. Techn. Bande de papier ou de parchemin que l'on coud au dos d'un livre, qu'on relie, pour y coller des estampes, des cartes, etc.

— Extrémité d'une planche, d'une moulure, qui n'est pas terminée à angle droit : *Couper, tailler d'*ONGLET. *Assemblage à* ONGLET *ou en* ONGLET. *Ces* ONGLETS *ne sont pas d'équerre.* (Acad.)

— Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois.

— Espèce de petit burin fait à l'usage des serruriers et des graveurs sur métaux. || On dit aussi, *Onglette.*

— Petite entaille à la lame d'un couteau, d'un canif, pour l'ouvrir facilement. || Entaille faite pour tirer le couvercle d'une boite, ajusté à coulisse. || Déjà l'usage des brodeuses au crochet.

— Imprim. Carton de deux pages : *Il y a trois fautes dans ces deux pages, il faudra faire un* ONGLET. (Acad.)

— Bot. Partie inférieure du pétale, par laquelle il s'insère au réceptacle : *Dans l'œillet l'*ONGLET *des pétales est très-allongé.* (Acad.)

ONGLETÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un long onglet.

ONGLETTE, n. f. V. ONGLET.

ONGLON, n. m. Zool. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue.

— Cornet qui termine le pied de tous les animaux ruminants, ainsi que ceux du cochon, du sanglier, etc.

ONGUÉAL, ALE, adj. (*unguis,* ongle ; lat.) Pron. *on-gu-é-al.* — Anat. Qui est de la nature de l'ongle : *Les phalanges* ONGUÉALES *du pangolin sont disposées de manière à ne pouvoir se recourber qu'en dessous.* (D. Cuvier.)

— N. m. Phalange qui porte l'ongle.

ONGUENT, n. m. (*ungere*, oindre; lat.) Pron. *on-gan*. — Pharm. Médicament externe de la consistance de l'axonge, dont on fait usage contre les ulcères afin d'en modifier la surface et d'en hâter la cicatrisation : *Bon* ONGUENT. ONGUENT *rosat*. ONGUENT *pour la brûlure. Faire de l'*ONGUENT. *Boîte d'*ONGUENT. (Acad.)

— *Onguent épispastique*, celui dans lequel il entre des mouches cantharides pulvérisées et qu'on emploie comme suppuratif.

— *Onguents mercuriels*, ceux qui contiennent du mercure dans différentes proportions.

— *Onguent de la mère Thècle*, ou simpl. *Onguent de la mère*, onguent brûlé, inventé par la mère Thècle, religieuse de l'Hôtel-Dieu, et employé comme suppuratif : *Une seule espèce d'emplâtre brûlé est encore usitée, c'est l'*ONGUENT DE LA MÈRE. (Soubeiran.)

— Agric. *Onguent de saint Fiacre*, mélange de bouse de vache et d'argile qui sert à recouvrir les plaies faites aux arbres.

— Fig. et pop. *Onguent miton mitaine*, remède qui ne fait ni bien ni mal ; expédient inutile que l'on propose dans quelque affaire que ce soit.

— Prov. et fig. *Dans les petites boîtes sont les bons onguents*, les personnes de petite taille ont souvent plus de mérite que les autres.

— Anc. Drogue aromatique, essence dont on se parfumait, et qu'on employait à embaumer les corps : *La Madeleine versa une boîte d'*ONGUENT *sur les pieds de Notre-Seigneur ; les trois Marie apportèrent des* ONGUENTS *précieux pour embaumer son corps.* (Acad.)

— Prov. *Il doit avoir de l'onguent pour la brûlure*, se dit d'un méchant homme, lorsqu'on veut faire entendre qu'il brûlera un jour dans l'enfer.

ONGUENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *on-gantèr*. — Pharm. Qui a les caractères de l'onguent.

ONGUICULÉ, ÉE, adj. (*onguicule*.) Pron. *on-gui-ku-lé*. — Zool. Il se dit des mammifères qui ont la dernière phalange, non pas recouverte, mais seulement protégée à sa face externe par un ongle : *L'homme et le chien appartiennent à la division des animaux* ONGUICULÉS. (G. St-Hil.)

— Bot. Il se dit des pétales qui sont pourvus d'onglets très-apparents, tels que ceux de l'œillet.

ONGUIFORME, adj. des 2 g. (*unguis*, ongle ; *forma*, forme ; lat.) Pron. *on-gui-form*. — Zool. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULE, n. f. (*ungula* ; lat.) Anat. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des divers quadrupèdes.

ONGULÉ, ÉE, adj. (*unguis*, ongle ; lat.) Pron. *on-gu-lé*. — Anat. Qui a la forme d'un ongle.

— Zool. Il se dit des mammifères qui ont le pied terminé par un sabot, comme le cheval, ou qui sont à pied fourchu, ou divisé par deux sabots, comme le taureau, la vache, etc. : *Il n'y a que les animaux* ONGULÉS *qui, dans la marche, posent seulement sur l'ongle*. (G. St-Hil.)

ONGULINE, n. f. (*unguis*, ongle ; lat.) Zool. Coquille bivalve, de la famille des Bucardes.

ONIROCRITIE, n. f. (ὄνειρος, songe, et κρίνω, je juge ; gr.) Pron. *o-ni-ro-kri-ci*. — Art divin. Explication de songes.

ONIROMANCE ou **ONIROMANCIE**, n. f. (ὄνειρος, songe, et μαντεία, divination ; gr.) Divination par les songes.

ONIROMANCIEN, IENNE, n. Celui, celle qui interprète les songes.

ONIROSCOPIE, n. f. (ὄνειρος, songe ; σκοπέω, je vois ; gr.) Antiq. Observation, étude des songes.

ONITE, n. m. — Zool. Espèce de poisson du genre Labre.

ONOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ὄνος, âne ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *o-no-cé-fal*. — Qui a une tête d'âne.

ONOCLÉE, n. f. Bot. Genre de fougères, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

ONOCROTALE, n. m. (ὀνοκρόταλος, cormoran ; gr.) Zool. Espèce de pélican blanc.

ONOMASTIQUE, adj. des 2 g. (ὄνομα, nom ; gr.) Qui doit être nommé ; qui est désigné : *Jour* ONOMASTIQUE.

— Qui a rapport aux noms ; qui renferme des noms : *Nomenclature* ONOMASTIQUE *des rois d'Égypte*.

ONOMATOLOGIE, n. f. (ὄνομα, nom ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *o-no-ma-to-lo-ji*. — Didact. Science des noms, des classifications nominales.

ONOMATOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'onomatologie : *Tout le monde connaît Dancourt, Marivaux, Crébillon, mais besoin est de posséder un peu d'érudition* ONOMATOLOGIQUE *pour retrouver ces illustres personnages dans Carton, Carlet, Jolyot.* (Ch. Nod.)

ONOMATOLOGUE, n. m. Nomenclateur.

ONOMATOMANCIE, n. f. (ὄνομα, nom ; μαντεία, divination ; gr.) Ant. Divination fondée sur le nom d'une personne, sur le nombre des lettres dont ce nom se compose, etc.

ONOMATOPÉE, n. f. (ὄνομα, nom ; ποιέω, je fais ; gr.) Gramm. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie : *Les mots* trictrac, glouglou, coucou, cliquetis, *sont formés par* ONOMATOPÉE. (Acad.) *La langue articulée commença par l'*ONOMATOPÉE, *au moyen de laquelle nous voyons toujours les enfants se faire très-bien entendre.* (Mich.) *Les* ONOMATOPÉES *sont d'un grand secours aux poëtes.* (Ch. Nod.)

— Mot imitatif d'un son : *Dictionnaire des* ONOMATOPÉES *françaises*. (Acad.)

ONTOLOGIE, n. f. (ὤν, ὄντος, être, et λόγος, discours ; gr.) Philos. Science de l'être en général : L'ONTOLOGIE *est une des parties de la métaphysique*. (Acad.) *L'*ONTOLOGIE, *c'est la science de l'être ; c'est la connaissance de notre existence personnelle, celle du monde extérieur, celle de Dieu.* (V. Cousin.)

— Traité sur cette matière : *L'*ONTOLOGIE *de Wolf*.

ONTOLOGIQUE, adj. des 2 g. (*ontologie*.) Pron. *on-to-lo-jik*. — Didact. Qui a rapport à l'ontologie : *Notions* ONTOLOGIQUES. *Termes* ONTOLOGIQUES. (Ac.) *Leibnitz, dans sa philosophie, a surtout été préoccupé du principe* ONTOLOGIQUE *des choses et de la métaphysique*. (Lermin.)

ONTOLOGISTE, n. m. (*ontologie*.) Pron. *on-to-lo-jist*. — Celui qui s'adonne à l'ontologie, ou qui adopte les idées du système ontologique.

ONYX, n. m. (ὄνυξ, ongle ; gr.) Pron. *o-niks*. — Espèce d'agate très-fine, qui offre des bandes circulaires et concentriques de différentes couleurs : *Il a une tête d'Auguste gravée sur un* ONYX. (Acad.) *La garde de son épée est un* ONYX. (La Br.) *Ses yeux étaient étincelants comme des* ONYX. (H. de Balzac.)

— Adj. *Agate* ONYX.

ONYXIS, n. m. Méd. V. ONGLADE.

ONZE, adj. numéral des 2 g. (*undecim* ; lat., m. sign.) Pron. *honz*. — Nombre qui contient dix et un : ONZE *francs*. ONZE *chevaux*. *Ils étaient* ONZE. *Il est* ONZE *heures*. *Il est arrivé entre dix et* ONZE. (Acad.) *Le mercure est* ONZE *mille fois plus dense que l'air.* (Buff.) *Il porta le fruit de ses méditations et de son expérience dans la commission des* ONZE. (Mign.)

— Quoique ce mot commence par une voyelle, on le prononce et on l'écrit sans élider l'article, la préposition, ou la particule qui le précède : *De* ONZE *enfants qu'ils étaient, il en est mort dix. De vingt, il n'en est resté que* ONZE. (Acad.) ‖ On dit fam. : *Il n'en est resté qu'*ONZE.

— Quand *Onze* est précédé d'un mot terminé par *s*, on le prononce comme s'il y avait une aspiration : *Vers les* ONZE *heures*. (Acad.)

Un démon qui m'inspire
Veut qu'encore une utile et dernière satire
Se vienne en nombre pair joindre à ses *onze* sœurs. (Boil.)

— Substantiv. : ONZE *multiplié par deux*. *Dans ce cadran, le* ONZE *n'est pas bien marqué*. (Acad.)

— Onzième : *Le* ONZE *du mois*. (Acad.)

— Adjectiv. *Louis* ONZE ; *page* ONZE ; *numéro* ONZE, *etc*.

ONZIÈME, adj. des 2 g. (*onze*.) Pron. *hon-ziém*. — Nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième : *Le* ONZIÈME *du mois*. *Dans sa* ONZIÈME *année*. *La* ONZIÈME *page*. *Il vivait au* ONZIÈME *siècle*. (Acad.) *La* ONZIÈME *question du traité d'optique de Newton*. (Buff.)

— On dit fam. *L'onzième*.

— N. m. La onzième partie d'un tout : *Il est héritier pour un* ONZIÈME. *Il a deux* ONZIÈMES *dans cette affaire*. (Acad.)

— Elliptiq. : *Il est le dixième sur la liste, et vous le* ONZIÈME. (Acad.)

= **Onzième**, n. f. Musiq. Intervalle de onze degrés diatoniques ; octave de la quarte.

ONZIÈMEMENT, adv. En onzième lieu.

OOLITHE, n. m. (ὠόν, œuf ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *o-o-litt*. — Min. Pierre composée de petites coquilles pétrifiées, qui ressemblent à des œufs de poisson : *L'*OOLITHE *abonde principalement dans les terrains jurassiques*.

— *Oolithe miliaire*, agglomération composée de petites coquilles de la grosseur d'un grain de millet.

OOLITHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *o-o-li-tik*. — Min. Qui résulte d'une agglomération d'oolithes.

OOLOGIE, n. f. (ὠόν, œuf ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *o-o-lo-ji*. — Didact. Traité, histoire des œufs.

OOMANCIE, n. f. (ὠόν, œuf ; μαντεία, divination ; gr.) Ant. gr. Divination qui se pratiquait en observant des œufs.

OOPHORITE, n. f. (ὠόν, œuf ; φέρω, je porte ; gr. Méd. Inflammation de l'ovaire.

OPACITÉ, n. f. (*opacitas* ; lat., m. sign.) Didact. Qualité de ce qui est opaque, impénétrable aux rayons de la lumière : *L'*OPACITÉ *de ce corps*. (Acad.)

OPALAGE, n. m. Pron. *o-pa-laj*. — Techn. Action d'opaler.

OPALE, n. f. (*opalus*, lat., m. sign.) Pron. *o-pal*. — Pierre précieuse dont le fond est de couleur laiteuse, mais qui, par différents changements de position, présente des couleurs très-vives, très-variées, et assez semblables à celles de la nacre de perle : *Une belle* OPALE. (Acad.)

— *Opale noble*, opale fort recherchée. ‖ *Demi-opale*, espèce qui a moins d'éclat que les autres. ‖ *Opale de bois*, opale qui offre des filaments ligneux.

OPALER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *o-pa-lé*. — Techn. Remuer le sucre dans une forme, en répartir les cristaux dans toute la masse.

OPALESCENCE, n. f. Néol. Rapport de ressemblance avec l'opale : *Un volume suffirait à peine pour détailler tous les degrés de transparence et d'*OPALESCENCE *que prend le quartz dans la nature*. (Robinet.)

OPALIN, INE, adj. (*opalus*, opale ; lat.) Pron. *o-pa-lain, linn*. — Qui a la teinte laiteuse et bleuâtre et les reflets de l'opale.

OPAQUE, adj. des 2 g. (*opacus*, épais ; lat.) Pron. *o-pak*. — Qui n'est point transparent, qui ne laisse point passer la lumière : *La terre est* OPAQUE. *Corps* OPAQUE. (Acad.) *Des milliers de globes lumineux, des milliers de globes* OPAQUES. (Buff.)

OPERA, n. m. (*opera*, œuvre ; ital.) Littér. Poëme dramatique fait pour être mis en musique et chanté sur le théâtre avec des accompagnements, des danses, etc. : OPÉRA *bien exécuté, composer la musique d'un* OPÉRA. *Jouer, représenter un* OPÉRA. *J'ai vu plusieurs* OPÉRAS. *Un* OPÉRA *de Quinault, de Gluck*. *L'*OPÉRA *d'Iphigénie*. (Acad.) *Ce fut Mazarin qui fit représenter à Paris les premiers* OPÉRAS. (La Harpe.) *Il faut des machines aux* OPÉRAS ; *car le propre de ce spectacle est de tenir les yeux et les oreilles dans l'enchantement.* (La Br.)

Alternativement bal, concert, tragédie
Wauxhall, Italiens, *opéra*, comédie. (Coll. d'Harl.)

— Genre que constituent les poëmes dramatiques chantés : *L'*OPÉRA *est un genre qui n'est pas goûté de tout le monde*. (Acad.)

— Représentation de ce genre d'ouvrage : *Aimer l'*OPÉRA, *être passionné pour l'*OPÉRA. (Acad.) *L'*OPÉRA *occupe plus les yeux et les oreilles que l'esprit*. (St-Évrem.)

— Théâtre où l'on joue l'opéra : *L'orchestre de l'*OPÉRA. *Aller à l'*OPÉRA. *Avoir une loge à l'*OPÉRA. *Il loge en face de l'*OPÉRA. (Acad.)

Il ne manque jamais un seul jour d'*opéra* (Coll. d'Harl.)

— *Grand opéra*, poëme lyrique entièrement composé de chant et de récitatif.

— *Opéra-comique*, pièce qui, par l'action et les personnages, rentre dans le genre de la comédie, et quelquefois dans celui du drame.

— Genre de spectacle que constitue cette espèce de drame : *Suivant beaucoup de personnes, l'*OPÉRA-COMIQUE *est un genre faux*. (Acad.)

— Théâtre où l'on joue l'opéra-comique : *Aller à l'*OPÉRA-COMIQUE. *Acteur de l'*OPÉRA-COMIQUE. (Acad.)

— *Opéra sérieux*, et plus souv. *Opéra séria*, opéra dont le sujet et les personnages sont ceux de la tragédie : *L'*OPÉRA SÉRIEUX *est une tragédie chantée*. *La Norma est un* OPÉRA SÉRIA.

— *Opéra bouffon* ou *bouffe*, celui dont le sujet et les personnages appartiennent à la comédie : *Le Barbier de Séville est un* OPÉRA BOUFFE.

— *Opéra spirituel*. ‖ V. *Oratorio*.

— Fig. et fam. *C'est un opéra*, se dit d'une affaire qui amène beaucoup d'embarras.

— Jeu, *Être opéra*, être, au piquet, repic et capot du même coup.

— *Faire opéra*, se défaire, au nain jaune, de toutes ses cartes sans interruption.

OPÉRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être opéré : *Cure* OPÉRABLE.

OPÉRANT, part. pas. du v. Opérer.

OPÉRANT, ANTE, adj. Fig. Qui est propre à opérer : *Le propre de la foi, c'est d'être* OPÉRANTE *et agissante par amour*. (Boss.)

OPÉRATEUR, TRICE, n. (*opera*, œuvres ; lat.) Chir. Celui, celle qui fait certaines opérations de chirurgie : OPÉRATEUR *oculiste*. OPÉRATEUR *pour les dents*. OPÉRATEUR *pour la pierre*. *Fameux* OPÉRATEUR. (Ac.)

Je lui fais signe, elle accourt ;

Voilà l'*opératrice* aussitôt en besogne. (La F.)

— Celui qui débite, vend des remèdes, des drogues en place publique :

Il trafiqua de chapelets, de baume,
Vendit du mithridate en maître *opérateur*. (Corn.)

OPÉRATION, n. f. (*opera*, œuvres; lat.) Pron. *o-pé-ra-cion*. — Action d'une puissance, d'une faculté qui agit, suivant sa nature, pour produire un effet : *Les* OPÉRATIONS *de Dieu. Les* OPÉRATIONS *de la nature.* (Acad.)

— Philos. *Opérations de l'esprit, de l'entendement*, travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but : *Il y a trois* OPÉRATIONS *principales* DE L'ENTENDEMENT *: la perception, la comparaison et le jugement.* (Acad.) *L'ordre est ce qu'il y a de plus rare dans les* OPÉRATIONS DE L'ESPRIT. (Fén.)

— Mystiq. *L'*OPÉRATION *du Saint-Esprit. L'*OPÉRATION, *les* OPÉRATIONS *de la grâce.* (Acad.) *Les contemplatifs sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les* OPÉRATIONS *intimes du Saint-Esprit.* (Fén.) *Si des yeux mortels pouvaient percer les voiles qui couvrent les* OPÉRATIONS *de la grâce.* (Fléch.)

— Chir. Action méthodique de la main sur le corps de l'homme ou de l'animal, pour réunir, diviser, extraire, amputer, cautériser, etc. : *Le trépan est une* OPÉRATION *délicate et dangereuse. L'*OPÉRATION *césarienne.* (Acad.) *Le succès des* OPÉRATIONS *dépend de l'habileté du chirurgien.* (Sédillot.) *La belle* OPÉRATION *de me rendre borgne et manchot!* (Mol.)

— Particul. Action, effet d'un remède, d'une médecine : *La médecine commence à faire son* OPÉRATION. *L'*OPÉRATION *de ce remède est lente.* (Acad.) || Peu usité.

— Chim. *Opérations de chimie* ou *chimiques*, moyens employés pour faire réagir les corps pour connaître leur nature, la proportion de leurs principes, leurs propriétés.

— Arithm. Calculs qu'on fait par l'addition, la soustraction, la multiplication et la division : *Multiplier un nombre par un autre est une* OPÉRATION *d'arithmétique.* (Acad.)

— Par extens. Travail, combinaison, dessein, etc. : *Ce traité de paix a été une des plus belles* OPÉRATIONS *de son ministère. L'amortissement de la dette publique est une* OPÉRATION *longue et difficile.* (Acad.) *Ce ne fut point une* OPÉRATION *du cabinet des ministres de Londres.* (Volt.) *Les procès troublent les* OPÉRATIONS *du commerce.* (Barth.)

Mes *opérations* se sont fort étendues. (De la Ville.)

— Art milit. : *On a longtemps délibéré pour régler les* OPÉRATIONS *de la campagne. Les* OPÉRATIONS *avaient commencé par un temps rigoureux.* (Thiers.)

— Fam. et ironiq. *Vous avez fait là une belle opération, voilà une belle opération*, vous n'avez rien fait qui vaille.

OPÉRATOIRE, adj. des 2 g. Chir. Qui consiste dans une opération, dans les opérations.

OPERCULAIRE, adj. des 2 g. (*opercule*.) Pron. *o-pèr-ku-lèr*. — Didact. Qui a la forme d'un opercule ou d'un couvercle.

OPERCULE, n. m. (*operculum*, couvercle; lat.) Zool. Couvercle; pièce osseuse et mobile qui ferme les ouïes d'un grand nombre de poissons; pièce testacée ou cartilagineuse, qui forme l'ouverture de quelques coquilles univalves; organe analogue, soit dans les animaux, soit dans les végétaux.

— Bot. Espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses.

OPERCULÉ, ÉE, adj. Qui est fermé par un opercule : *Coquillage* OPERCULÉ. *L'urne des mousses est* OPERCULÉE. (Acad.)

OPÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Opérer : *Que de merveilles* OPÉRÉES *par la religion!* (De Frayss.) *Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles* OPÉRÉS *dans notre sainte religion.* (Volt.)

OPÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*operari*; lat. m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *opér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *j'opère, tu opères, ils opèrent.* — Faire, produire quelque effet : *C'est Dieu qui a* OPÉRÉ *ces miracles. Il a* OPÉRÉ *de grandes réformes dans son administration. Cette division a* OPÉRÉ *sa jonction avec le corps d'armée.* (Acad.) *Quel est l'ouvrier dont la toute-puissance a pu* OPÉRER *ces merveilles?* (Mass.) *La charité qui bannit la crainte* OPÈRE *de grands miracles.* (Boss.) *Jamais l'éloquence n'*OPÉRA *de si grandes choses.* (Barthél.) *Plus on* OPÈRE *le bien, plus on mérite d'être mis au nombre des enfants de la divinité.* (V. Cous.)

— Intransitiv. *L'homme n'*OPÈRE *que sur ce qui est; il cherche, trouve, modifie, embellit, perfectionne; mais il ne crée rien.* (De Frayss.) *C'est évidemment a* OPÉRÉ *très-heureusement sur ces esprits.* (Acad.)

— Absol. *La grâce* OPÉRA *dans son âme.*

— Prov. et ironiq. *Il a bien opéré*, il n'a rien fait qui vaille.

— Particul. Il se dit de l'effet que produit une médecine, un remède : *Cette médecine a bien* OPÉRÉ. *Elle commence à* OPÉRER. (Acad.)

— Transitiv. Chir. Pratiquer une opération sur un malade : *Il a* OPÉRÉ *dans la journée deux hommes qui avaient la pierre.* (Acad.) *Galien préparait ses remèdes et* OPÉRAIT *ses malades, et l'on ne voit pas qu'Hippocrate ait dédaigné de saigner les siens quand il le croyait nécessaire.* (Cuv.)

— *Se faire opérer*, subir une opération : SE FAIRE OPÉRER *de la taille.* (Acad.)

— Absol. Pratiquer, appliquer : *On ne saurait être bon chimiste sans* OPÉRER. *Cet arithméticien* OPÈRE *avec beaucoup de facilité.* (Acad.)

= **S'opérer**, v. pron. Être opéré : *La cristallisation du feldspath a pu s'*OPÉRER *par le feu.* (Buff.) *Ils s'avancent vers la montagne où s'*OPÉRA *le salut des hommes.* (Chateaubr.) *Il s'*EST OPÉRÉ *en lui un grand changement.*

OPÉRETTE, n. f. Mus. Petit opéra; œuvre musicale et scénique très-légère.

OPES, n. m. pl. (ὀπή, trou; gr.) Archit. Trous ménagés pour recevoir les poutres, les solives, les chevrons, les boulins, etc. : *Les métopes sont entre les* OPES *de la frise dorique.* (Acad.)

OPHÉLIE, n. f. Pron. *o-fé-lî*. — Zool. Espèce d'annélides dépourvues de dents, et armées de deux paires de tentacules courts.

OPHIASE, n. f. (ὀφίασις, fait de ὄφις, serpent, et de ἴσος, semblable; gr.) Pron. *o-fi-âz*. — Méd. Chute partielle des cheveux, dans laquelle les places dégarnies forment des sinuosités.

OPHICÉPHALE, adj. des 2 g. (ὄφις, serpent; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *o-fi-cé-fal*. — Zool. Dont la tête ressemble à celle d'un serpent.

= **Ophicéphale**, n. m. Genre de poissons osseux holobranches, à tête de serpent.

OPHICLÉIDE, n. m. (ὄφις, serpent, et de κλείς, clef; gr.) Pron. *o-fi-klé-id*. — Mus. Serpent à clefs; instrument de basse dans la musique militaire.

OPHIDIE, n. f. (ὄφις, serpent; gr.) Pron. *o-fi-dî*. — Zool. Genre de poissons que la forme de leur corps fait comparer à des serpents.

OPHIDIEN, IENNE, adj. (ὄφις, serpent; εἶδος, forme; gr.) Pron. *o-fi-diain, diènn*. — Zool. Qui ressemble à un serpent.

= **Ophidiens**, n. m. pl. Ordre de Reptiles comprenant tous ceux qui sont privés de membres et qu'on désigne généralement sous le nom de Serpents; leur corps est cylindrique, très-allongé, terminé par une queue pointue ou obtuse; leur langue est en général longue, mobile et bifurquée, ce qui a fait croire qu'ils étaient armés d'un double dard.

OPHIODONTE, n. f. (ὄφις, serpent; ὀδοῦς, dent; gr.) Min. Dent de serpent fossile.

OPHIOGLOSSE, n. m. (ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *o-fi-o-gloss*. — Bot. Genre de fougères, qui croît dans les lieux humides.

OPHIOLÂTRIE, n. f. (ὄφις, serpent; λατρεία, adoration; gr.) Pron. *o-fi-o-latrî*. — Ant. Culte des serpents.

OPHIOLOGIE, n. f. (ὄφις, serpent; λόγος, discours; gr.) Didact. Description des serpents.

OPHIOSTOME, n. m. (ὄφις, serpent; στόμα, bouche; gr.) Pron. *o-fi-oss-tom*. — Zool. Genre de vers intestinaux de la famille des Ascarides.

OPHIOXYLE, n. m. (ὄφις, serpent; ξύλον, bois; gr.) Pron. *o-fi-ok-cil*. — Bot. Plante du Malabar, de la famille des Apocynées. Sa racine est regardée comme un excellent spécifique contre les morsures des serpents.

OPHIRE, n. f. (ὄφις, serpent; gr.) Bot. Arbrisseau d'Afrique de la famille des Onagraires.

OPHISAURE, n. m. (ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard; gr.) Pron. *o-fi-zor*. — Zool. Reptile de l'Amérique septentrionale, de la famille des Urobènes.

OPHITE, n. m. (ὄφις, serpent; gr.) Min. Espèce de porphyre antique, d'un fond vert tacheté de blanc.

— Adjectiv. *Marbre* OPHITE.

— Zool. Genre de serpents.

OPHIURE, adj. des 2 g. (ὄφις, serpent; οὐρά, queue; gr.) Pron. *o-fi-ur*. — Didact. Qui a la forme d'une queue de serpent.

— N. m. Zool. Genre d'étoiles de mer.

— Bot. Genre de plantes graminées.

OPHTHALMALGIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *of-tal-gî*. — Méd. Névralgie oculaire.

OPHTHALMIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; gr.) Pron. *of-tal-mî*. — Méd. Affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive.

— *Ophthalmie humide*, celle où il y a écoulement de larmes. || *Ophthalmie sèche*, celle où cet écoulement n'existe point.

OPHTHALMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *of-tal-mik*. — Anat. Qui a rapport ou qui appartient aux yeux, qui est propre aux maladies des yeux : *Nerf* OPHTHALMIQUE. *Artère* OPHTHALMIQUE. *Remèdes* OPHTHALMIQUES. *Plantes* OPHTHALMIQUES. (Acad.)

OPHTHALMOBLENNORRHÉE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; βλέννα, mucus; ῥέω, je coule; gr.) Pron. *of-tal-mo-blé-no-ré*. — Méd. Écoulement de pus provenant des paupières; ophthalmie purulente.

OPHTHALMOCÈLE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; κήλη, hernie; gr.) Chir. Hernie ou procidence de l'œil.

OPHTHALMOCOPIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; κόπος, fatigue; gr.) Méd. Affaiblissement oculaire; disposition à la fatigue des yeux.

OPHTHALMODYNIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; ὀδύνη, douleur; gr.) Pron. *of-tal-mo-di-nî*. — Méd. Douleur ressentie dans l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; γράφω, je décris; gr.) Pron. *of-tal-mo-gra-fî*. — Anat. Partie de l'anatomie qui traite de la composition de l'œil.

OPHTHALMOLOGIE, n. f. (ὀφθαλμός œil; λόγος, discours; gr.) Description de l'œil.

OPHTHALMORRHAGIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; ῥαγή, rupture; gr.) Hémorragie ou écoulement de sang par la conjonctive oculaire.

OPHTHALMOSTAT, n. m. (ὀφθαλμός, œil; στάω, je fixe; gr.) Pron. *of-tal-moss-tatt*. — Chir. Instrument propre à fixer l'œil, pendant les opérations pratiquées sur cet organe.

OPHTHALMOTOMIE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; τομή, action de couper; gr.) Pron. *of-tal-mo-to-mî*. — Chir. Dissection, incision ou extirpation de l'œil.

OPHTHALMOXYSE, n. f. (ὀφθαλμός, œil; ξύω, je racle; gr.) Pron. *of-tal-mok-ciz*. — Chir. Espèce de scarification pratiquée sur la conjonctive oculaire.

OPIACÉ, ÉE, adj. (*opium*.) Pron. *o-pi-a-cé*. — Méd. Il se dit des médicaments qui contiennent de l'opium.

OPIACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*opium*.) Pron. *o-pi-a-cé*. — Le *c* du rad. *opiac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous opiaçons, il opiaça*, etc. — Pharm. Composer des médicaments dans lesquels il entre de l'opium.

OPIAT, n. m. (ὄπιον, opium; gr.) Pron. *o-piatt*. — Pharm. Electuaire contenant de l'opium : *Les anciens ne donnaient le nom d'*OPIATS *qu'aux médicaments dans lesquels ils faisaient entrer de l'opium.* (Soubeiran.)

— Médicament d'une consistance de pâte molle, composé de poudres délayées dans un sirop préparé soit avec le sucre; soit avec le miel. || On dit dans le m. sens *Confection*.

— Particul. Électuaires que l'on obtient en mélangeant, plusieurs poudres avec du sirop pour former une masse pâteuse : *Composer un* OPIAT *pour les dents.* (Acad.)

OPILATIF, IVE, adj. (*opiler*.) Pron. *o-pi-la-tif, tiv*. — Méd. Dont l'effet est de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps : *Les viandes qui se digèrent difficilement sont* OPILATIVES. (Acad.)

OPILATION, n. f. (*opiler*.) Pron. *o-pi-la-cion*. — Méd. Obstruction : *Une* OPILATION *de rate. Cela cause des* OPILATIONS. (Acad.)

OPILÉ, ÉE, part. pass. du v. Opiler :

J'en perds le sentiment du corps tout mutilé,
Et durant quelques jours j'en demeure *opilé*. (Regnier.)

OPILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*oppilare*, boucher; lat.) Pron. *o-pi-lé*. — Méd. Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps : *Ces viandes* OPILENT *la rate.* (Acad.)

OPIMES, adj. f. pl. (*opimus*, riche: lat.) Pron. *o-pim*. — Antiq. rom. Il n'est usité que dans cette locution, *Dépouilles opimes*, celles que remportait un général d'armée qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie.

— Fig. Offrandes somptueuses :

Comblez ce temple heureux de *dépouilles opimes*,
Mais allez dans quelque autre immoler vos victimes.
(C. Del.)

OPINANT, part. pass. du v. Opiner.

OPINANT, n. m. Celui qui opine dans une délibération : *Le premier* OPINANT. *Tous les* OPINANTS. *Tout le monde fut de l'avis du premier* OPINANT. (Acad.)

OPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*opinari*,

penser; lat.) Dire son avis dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet qui a été mis en délibération : *Il ne voulut pas* OPINER. *Il* A OPINÉ *longuement. Il* A OPINÉ *en faveur de la proposition, contre la proposition. Il y eut trois juges qui* OPINÈRENT *à la mort. Dans cette consultation, deux médecins* OPINÈRENT *à la saignée, et trois à la purgation. Les arbitres* ONT OPINÉ *à renvoyer les parties par-devant les juges.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Opiner du bonnet*, être de l'avis des autres, sans en rien retrancher et sans y rien ajouter : *L'affaire était si claire qu'après que le rapporteur eut dit son avis, tous les juges n'*OPINÈRENT *que* DU BONNET.. *Il n'*OPINE *jamais que* DU BONNET (Acad.) *C'est mon avis; et le tien? — J'*OPINE DU BONNET. (Danc.)

— Dans le m. sens : *Personne après n'osa branler, et la plupart n'*OPINÈRENT *que de la tête.* (St-Sim.)

OPINIÂTRE, adj. des 2 g. Pron. *o-pi-ni-âtr.* — Obstiné, entêté; attaché fortement à la volonté, à son opinion : *Il est trop* OPINIÂTRE. *Un enfant* OPINIÂTRE. *Un esprit* OPINIÂTRE. (Acad.) *Il est bon d'être ferme, mais on ne doit pas être sottement* OPINIÂTRE. (La Rochef.)

— Par anal. Ferme, résolu : *Un courage* OPINIÂTRE *faisait son caractère.* (Volt.)

— En parl. des choses, Qui est fait avec persévérance, obstination, acharnement : *Le combat fut* OPINIÂTRE. *Le gouverneur fit une défense* OPINIÂTRE. *Il a gardé un silence* OPINIÂTRE. (Acad.)

— *Un mal, une fièvre, un rhume opiniâtre, etc.*, un mal, une fièvre, un rhume, etc., qui dure longtemps, qui résiste aux remèdes.

— Substant. Personne opiniâtre : *C'est un* OPINIÂTRE. *Je hais les* OPINIÂTRES. *Un petit* OPINIÂTRE. (Acad.) *Les* OPINIÂTRES *ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses.* (La Rochef.)

OPINIÂTREMENT, adv. Pron. *o-pi-ni-â-tré-man.* — Leur opiniâtreté : *Il soutient* OPINIÂTRÉMENT *cette erreur.* (Acad.)

— Avec fermeté, avec constance : *Il n'avait que cinq cents hommes avec lui, et il soutint* OPINIÂTRÉMENT *le combat contre deux mille hommes. Il a défendu* OPINIÂTRÉMENT *cette place.* (Acad.) *Comment tant de factions opposées ont-elles pu si* OPINIÂTRÉMENT *conspirer ensemble?* (Boss.)

OPINIÂTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Opiniâtrer.

OPINIÂTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*opinion.*) Pron. *o-pi-ni-â-tré.* — Contredire, contrarier quelqu'un de manière à le rendre opiniâtre : *N'*OPINIÂTREZ *point cet enfant.* (Acad.)

— Soutenir une chose avec obstination : *N'*OPINIÂTREZ *point cela.* (Acad.) ‖ Vieux.

= **S'opiniâtrer**, v. pron. S'obstiner fortement : *Ne* VOUS OPINIÂTREZ *point à cela.* S'OPINIÂTRER *à soutenir une erreur, une mauvaise cause.* (Acad.)

OPINIÂTRETÉ, n. f. Pron. *o-pi-ni-â-tre-té.* — Obstination forte, trop grand attachement à son opinion, à sa volonté : *Grande, extrême* OPINIÂTRETÉ. *Il soutient cette erreur, ce mensonge avec* OPINIÂTRETÉ. (Acad.) *La petitesse de l'esprit fait l'*OPINIÂTRETÉ. (La Rochef.) *Trois jours ont suffi pour briser un système de servitude combiné et suivi avec la plus aveugle* OPINIÂTRETÉ. (Jay.)

— Fermeté, constance : *Nos troupes* LASSÈRENT *l'ennemi par l'*OPINIÂTRETÉ *de leur défense. Il se livre à son travail, il suit son entreprise avec une* OPINIÂTRETÉ *qui ne peut manquer de le faire réussir.* (Acad.) *Il était né avec une* OPINIÂTRETÉ *flegmatique, fait pour combattre l'adversité.* (Volt.) *Pour faire de grandes choses, il faut une* OPINIÂTRETÉ *infatigable.* (Id.)

OPINION, n. f. (*opinio*, lat., m. sign.) Avis, sentiment de celui qui opine sur quelque affaire mise en délibération : *Prendre, recueillir les* OPINIONS. *Aller aux* OPINIONS. *Les juges sont aux* OPINIONS. *Il appuya son* OPINION *de plusieurs autorités, de plusieurs exemples. L'*OPINION *de la majorité d'une assemblée.* (Acad.)

— Sentiment particulier qu'on se forme d'une chose en la considérant en soi-même : *C'est votre* OPINION, *ce n'est pas la mienne. Les* OPINIONS *sont libres. Je ne suis pas de telle* OPINION. OPINION *ancienne, nouvelle. L'adversité, l'incertitude des* OPINIONS *humaines. Être attaché à son* OPINION. *Attaquer, combattre l'*OPINION *de quelqu'un. Mon* OPINION *n'est pas fixée sur ce point. La vérité jaillit souvent du choc, du conflit des* OPINIONS. *Personne n'a adopté cette* OPINION. *L'impie aime mieux démentir tout le genre humain que de se départir d'une* OPINION *monstrueuse.* (Mass.)

— Par extens. Au plur. Sentiments d'un certain nombre de personnes sur les dogmes religieux, sur les principes de la morale ou de la politique : OPINIONS *religieuses philosophiques. Favoriser les* OPINIONS *nouvelles en matière de religion.* (Acad.) *Les* OPINIONS *ont causé plus de maux sur ce petit globe que la peste ou les tremblements de terre.* (Volt.)

— *C'est une affaire d'opinion*, c'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît.

— *C'est une opinion*, c'est une assertion qui n'est pas sûre.

— Fam. *Un mal d'opinion*, un mal imaginaire.

— *L'opinion publique*, ou simpl., *l'opinion*, ce que le public pense sur quelque chose, sur quelqu'un : *Il respecte, il craint, il brave l'*OPINION *publique. Le pouvoir, l'empire, l'influence de l'*OPINION. (Acad.) *Celui qui fait dépendre sa conduite de l'*OPINION *n'est jamais sûr de lui-même.* (Marm.) *L'*OPINION *le gouvernait à tel point que le bon sens et la raison n'entraient pour rien dans ses décisions.* (G. Sand.)

— Prov. *L'opinion est la reine du monde*, chacun lui est soumis.

— Jugement, en bien ou en mal, qu'on porte d'une personne ou d'une chose : *J'ai une grande* OPINION *de cet homme. Nous faisons consister une grande partie de nos peines et de nos jouissances dans l'*OPINION *que les autres ont de nous.* (Acad.) *J'ai mauvaise* OPINION *des femmes qui n'aiment pas leurs enfants.* (J. Sandeau.) *J'ai bonne* OPINION *de cette affaire.* (Acad.)

— Absol. *Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose*, en bien augurer : *Je n'ai pas* OPINION *du succès de cet ouvrage. J'ai* OPINION *d'un tel.* (Acad.)

— Logiq. Croyance probable : *La démonstration engendre la science, et l'argument probable engendre l'*OPINION. (Acad.) ‖ Vieux.

OPISTHOCYPHOSE, n. f. (ὄπισθεν, en arrière; κυφός, bossu; gr.) Pron. *o-piss-to-ci-fôz.* — Méd. Courbure de l'épine du dos, par derrière.

OPISTHOGRAPHE, adj. des 2 g. (ὄπισθεν, par derrière; γράφω, j'écris; gr.) Diplom. Qui est écrit par derrière au dos, au verso de la page.

OPISTHOTONOS, n. m. (ὄπισθεν, en arrière; τόνος, tension; gr.) Pron. *o-piss-to-to-noss.* — Pathol. Tétanos avec renversement du corps en arrière :

J'ai vu succéder au délire
Le spasme, puis au spasme un affreux tétanos
Et l'improstathomos à l'*opisthotonos*. (V. Hugo.)

OPIUM, n. m. (ὀπός, suc; gr.) Pron. *o-piom.* — Suc épaissi et concret des capsules du pavot blanc, doué d'une vertu narcotique et soporative : *Deux grains d'*OPIUM. *Une prise d'*OPIUM. *On lui a donné de l'*OPIUM. (Acad.) *L'*OPIUM *est le suc des capsules du pavot arrivées à leur maturité.* (Soubeiran.) *Les Turcs font impunément usage de l'*OPIUM. (Chomel.)

OPLOMACHIE, n. f. (ὅπλον, arme, armure; et μάχη, combat; gr.) Antiq. Combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards.

OPOBALSAMUM, n. m. (ὀπός, suc; βάλσαμον, baume; gr.) Pron. *o-po-bal-za-mom.* — Anc. Baume de la Mecque.

OPODELDOCH, n. m. Pron. *o-po-dèl-dok.* — Méd. Médicament dont la base est un savon blanc, avec mélange de camphre, de thym et d'alcool; il est employé en frictions.

OPODIDYME, n. m. (ὤψ, visage; δίδυμος, double; gr.) Pron. *o-po-di-dim.* — Anat. Monstre ayant deux faces pour une seule tête.

OPOLÉ, n. m. (ὀπός, suc; gr.) Pharm. Suc exprimé d'une plante.

OPOLITE, n. m. (ὀπός, suc; gr.) Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOPANAX, n. m. (ὀπός, suc; πᾶν, tout, et ἀκέομαι, guérir; gr.) Pron. *o-po-pa-naks.* — Pharm. Suc résineux, gomme qui vient du Levant; elle est d'une odeur forte et d'une saveur âcre et amère.

— Bot. Plante voisine du panais qui produit cette gomme.

OPOSTOL, n. m. (ὀπός, suc; gr.) Pron. *o-poss-tol.* — Pharm. Tout extrait pharmaceutique.

OPPORTUN, UNE, adj. (*opportunus*; lat., m. sign.) Pron. *o-por-teun, tun.* — Qui est à propos, selon le temps et le lieu; propice : *Dans un temps plus* OPPORTUN. *L'occasion est* OPPORTUNE. (Acad.)

OPPORTUNÉMENT, adv. Pron. *o-por-tu-né-man.* — D'une manière opportune.

OPPORTUNITÉ, n. f. (*opportunitas*; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est opportun : OPPORTUNITÉ *de la circonstance, de la conjoncture, du lieu, etc.* (Acad.)

— Absol. Occasion propice, favorable : *Il a su se prévaloir de l'*OPPORTUNITÉ. (Acad.) *Il nous arrive beaucoup d'événements dont l'*OPPORTUNITÉ *nous révèle une providence.* (C. Nodier.)

OPPOSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être opposé : *Il n'y a rien d'*OPPOSABLE *à ce raisonnement.*

OPPOSANT, part. prés. du v. Opposer.

OPPOSANT, ANTE, adj. Jurispr. Qui s'oppose, suivant les formes judiciaires, à une sentence, à un arrêt, à un payement, à une vente, etc. : *Il s'est rendu* OPPOSANT *à l'exécution de cet arrêt. Elle a été reçue* OPPOSANTE. *Se rendre* OPPOSANT *à la vente d'un immeuble.* (Acad.)

— Fam. Qui s'oppose à une mesure, combat une opinion, etc. : *Le parti* OPPOSANT.

— Substantiv. : *Il y a un nouvel* OPPOSANT. *Un tiers* OPPOSANT. *Les* OPPOSANTS *à la saisie, à la vente.* (Acad.) *Les* OPPOSANTS *sont en petit nombre dans cette assemblée.* (Acad.) *Ce message frappa de surprise les* OPPOSANTS *des deux assemblées législatives.* (Thiers.)

OPPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Opposer : *Deux armées* OPPOSÉES *l'une à l'autre. Deux rivages* OPPOSÉS. (Acad.)

— Adj. Contraire, de nature différente, en parl. des caractères, des esprits, des humeurs, des intérêts, etc. : *Ce sont deux caractères, deux esprits diamétralement* OPPOSÉS. *Leurs intérêts sont tout à fait* OPPOSÉS. *Les opinions de ces deux hommes sont toujours* OPPOSÉES. (Acad.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép. *à* : OPPOSÉE *à la nature, la servitude est donc* OPPOSÉE AU *droit.* (Lamenn.) *Les passions des particuliers sont* OPPOSÉES *au bien commun.* (Fléch.) *Une démarche* OPPOSÉE *à l'honneur.* (Mass.) *La faiblesse est plus* OPPOSÉE *à la vertu que le vice.* (La Rochef.)

— Gramm. Il se dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme; ainsi le mot *fils* est opposé à *père*, et le terme *chaud* est opposé à *froid*.

— Bot. Il se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre sur un même plan : *Feuilles* OPPOSÉES.

— Géom. *Angles opposés*, ceux qui sont formés par deux lignes droites, qui se coupent en un point.

— Blas. *Pièces opposées*, deux pièces, dont la pointe de l'une regarde le chef, tandis que la pointe de l'autre, le bas de l'écu.

= **Opposé**, n. m. : *Cette proposition est l'*OPPOSÉ *de telle autre. Cette personne est tout l'*OPPOSÉ *de telle autre. Ce fils est tout l'*OPPOSÉ *de son père.* (Acad.)

OPPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*opponere*; m. sign. de *ob*, devant, et *ponere*, poser; lat.) Pron. *o-pô-zé.* — Placer une chose de façon qu'elle fasse obstacle à une autre : OPPOSER *une digue à l'impétuosité de la mer.* OPPOSER *une batterie à une autre.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. des choses et des personnes dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre : *On leur* OPPOSA *des troupes fraîches. On lui* OPPOSA *un dangereux adversaire. Il* OPPOSA *de fortes raisons à tout ce qu'on lui avait dit.* OPPOSER *la force à la force.* (Acad.) *Il* OPPOSE *à ses maux une constance inébranlable.* (Fléch.) *Ces vérités sont assez bien établies, nous n'avons rien que de faible à leur* OPPOSER. (Boss.) *Il* OPPOSE *en vain son innocence à la lâcheté d'un ministre de César.* (Mass.)

— Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, ou en placer plusieurs de manière à faire contraste : OPPOSER *une porte feinte à la porte d'entrée, un trumeau à une cheminée.* OPPOSER *dans un tableau des bruns aux clairs.* (Acad.)

Achille à cet orage
Voudrait lui-même en vain *opposer* son courage. (Rac.)
C'est une abstraction, mon cher, que tu m'*opposes*. (C. Del.)

— Mettre en comparaison, en parallèle : *Quel orateur avons nous qu'on puisse* OPPOSER *à Cicéron, à Démosthène? Il n'y a pas de statues modernes qu'on puisse* OPPOSER *aux statues antiques.* (Acad.)

= **S'opposer**, v. pr. Être contraire, se rendre contraire : *Il* S'EST *toujours* OPPOSÉ *à mes desseins. Je* M'OPPOSE *à cela. La fortune* S'OPPOSE *à toutes mes entreprises.* (Acad.) *Ils voulaient* S'OPPOSER *à sa gloire.* (Fléch.) *Je* ME SUIS OPPOSÉE *à tout cela.* (Mol.) *Rien ne* S'OPPOSE *plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants.* (Buff.)

— Jurispr. Déclarer suivant les formes judiciaires qu'on met empêchement à l'exécution de quelque arrêt, de quelque formalité de justice : S'OPPOSER *à la levée des scellés, à un payement, à un mariage.* S'OPPOSER *à l'exécution d'un arrêt.* (Acad.)

OPPOSITE, n. des 2 g. (*oppositus*, opposé; lat.) Pron. *o-pô-zitt.* — L'opposé, le contraire : *Ce caractère est l'*OPPOSITE, *tout l'*OPPOSITE *de ce que vous disiez hier.* (Acad.) ‖ Peu usité.

= **A l'opposite de**, loc. prép. et adv. Vis-à-vis : *Leurs maisons sont situées* à *l'*OPPOSITE *l'une de l'autre.* (Acad.) *Il y avait une alcôve* à L'OPPOSITE *des fenêtres.* (La Font.) *Les traînées lumineuses sont placées derrière la comète,* à L'OPPOSITE *du soleil.* (Arago.) *Votre poignet* à L'OPPOSITE *de votre hanche.* (Mol.) *Le château est sur la hauteur, et* à *l'*OPPOSITE *est un grand bois.* (Acad.)

OPPOSITIF, IVE, adj. Pron. *o-pô-zi-tif, tiv.* — Bot. Qui est placé à l'opposite d'une autre chose.

OPPOSITION, n. f. (*oppositio*; lat., m. sign.) Pron. *o-pô-zi-cion.* — Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose : *Je n'y apporterai, je n'y mettrai aucune* OPPOSITION. OPPOSITION *formelle. Cela éprouvera de l'*OPPOSITION. *Esprit d'*OPPOSITION. (Acad.) *Il n'essuya aucune* OPPOSITION *du clergé dans les affaires temporelles.* (Volt.)

— Jurispr. Action de se rendre opposant : *Faire* OPPOSITION *à un inventaire, à une vente. Former, mettre* OPPOSITION *à la publication des bans. Lever une* OPPOSITION. *Faire* OPPOSITION *à un jugement par défaut. Demander acte de son* OPPOSITION. (Acad.)

— Contrariété, différence dans la manière d'être, de sentir, de penser, d'agir de deux ou de plusieurs personnages : *Il y a toujours eu de l'*OPPOSITION *entre eux. Ces deux savants sont toujours en* OPPOSITION. OPPOSITION *dans la manière d'agir.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : OPPOSITION *d'humeurs, de sentiments. Il y a une grande* OPPOSITION *entre ces deux systèmes, entre ces deux méthodes.* (Acad.) *Il faut que Dieu surmonte cette fatale* OPPOSITION *qui est entre la grandeur et la piété.* (Fléch.)

— *Le parti de l'opposition*, ou simp., *l'opposition*, parti politique opposé à l'opinion dominante : *L'*OPPOSITION *l'emporta. Il siége sur les bancs de l'*OPPOSITION. *Un membre de l'*OPPOSITION. (Acad.) *L'*OPPOSITION, *quand elle est systématique, arrive à beaucoup de non-sens.* (H. de Balz.) *Écrivain, journaliste de l'*OPPOSITION. (Acad.)

— Rhétor. Figure par laquelle on reunit deux idées qui paraissent contradictoires : comme dans ces expressions : *Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'*OPPOSITION. (Buff.) *Plusieurs des réflexions morales qui sont si estimées tirent leur beauté de l'*OPPOSITION *ou du jeu des termes.* (Bouhours.)

— Voici deux exemples de l'opposition dans les mots : *Une folle sagesse. Un avare fastueux.* (Acad.)

— Astron. Aspect d'un corps céleste qui est à cent quatre-vingts degrés d'un autre : *Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en* OPPOSITION *avec le soleil.* (Acad.)

— Peint. Contraste d'ombres et de couleurs.

— Escrim. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. || *Être en opposition*, tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée.

OPPRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Oppresser : *Poitrine* OPPRESSÉE. *Respiration* OPPRESSÉE.

— Fig. *Je m'éveillai en sursaut, l'âme* OPPRESSÉE, *l'esprit égaré.* (Barth.) *Son cœur* OPPRESSÉ *ne peut pas même exhaler un soupir.* (Desmout.) OPPRESSÉ *par ses souvenirs, succombant à ses émotions, il défaillit.* (Mignet.)

Comptez les battements de ce cœur *oppressé.* (C. Del.)

OPPRESSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*opprimere*, presser; lat.) Pron. *o-prè-cé.* — Presser fortement ; il se dit en parl. de certaines affections dans lesquelles il semble qu'on ait une espèce de poids sur l'estomac, sur la poitrine, etc. : *Je sens quelque chose qui m'*OPPRESSE, *et qui m'ôte la respiration.* (Acad.)

Le soleil m'éblouit et sa chaleur m'*oppresse.* (C. Del.)

— Mor. : *Le poids d'une mauvaise conscience* OPPRESSE. (Acad.) *Je vous ai dit quels sentiments m'*OPPRESSAIENT. (Chateaubr.)

OPPRESSEUR, n. m. Pron. *o-prè-ceur.* — Celui qui opprime : *Il fut l'*OPPRESSEUR *du peuple.* (Acad.) *Il faut que les rois mettent des bornes à leur autorité ; autrement ils ne sont plus les pères de leurs peuples, ils en sont les* OPPRESSEURS. (Mass.)

Tout opprimé, quel que soit l'*oppresseur*,
Quand je suis quelque part y trouve un défenseur. (C. Del.)
Opprobre à ma maison,
Si de leurs *oppresseurs* je ne leur fais raison ! (Id.)

— Adj. *Un gouvernement* OPPRESSEUR.

OPPRESSIF, IVE, adj. Qui tend à opprimer ; qui sert à opprimer : *Loi* OPPRESSIVE. *Moyens* OPPRESSIFS. *Système* OPPRESSIF. (Acad.)

OPPRESSION, n. f. (*oppressio*; lat., m. sign.) Pron. *o-prè-cion.* — État de ce qui est oppressé : OPPRESSION *de poitrine.* (Acad.)

— Fig. Action d'opprimer, état de ce qui est opprimé : *Le peuple est dans l'*OPPRESSION, *dans un état d'*OPPRESSION *qui ne peut durer longtemps.* (Ac.) *Les lois ne suffisent pas pour mettre les faibles à couvert de l'*OPPRESSION. (Mass.) *L'*OPPRESSION *est, à la longue, un fardeau aussi pénible à ceux qui l'exercent qu'à ceux qui le subissent.* (G. Sand.)

OPPRESSIVEMENT, adv. Pron. *o-prè-civ-man.* — D'une manière oppressive.

OPPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Opprimer : *Délivrer l'innocence* OPPRIMÉE. (Fén.) *La vertu timide est souvent* OPPRIMÉE. (Mass.)

Vous trahissez votre reine. (Rac.)
L'innocent *opprimé* perd son Dieu tutélaire. (Volt.)

— Substant. Personne opprimée : *Il prend toujours la défense des* OPPRIMÉS, *de l'*OPPRIMÉ. (Acad.) *Pleurer avec ceux qu'on aime est la ressource des* OPPRIMÉS. (Volt.) *Il recueille et fait valoir les plaintes d'une foule de malheureux et d'*OPPRIMÉS. (Thiers.)

OPPRIMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*opprimere*; lat. m. sign.) Pron. *o-pri-mé.* — Accabler par violence, par autorité : *Les puissants* OPPRIMENT *trop souvent les faibles.* (Acad.) *Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'*OPPRIMENT. (Boss.) *Ceux qui devaient secourir les étrangers, aidaient eux-mêmes à les* OPPRIMER. (Fléch.)

Je cède et laisse aux dieux *opprimer* l'innocence. (Rac.)

— Absol. *Malheur à ceux qui oppriment.* (Acad.) *La puissance des pécheurs, née du crime et de l'injustice, n'est destinée qu'à* OPPRIMER. (Mass.)

S'il ne craint, il *opprime*, et s'il n'*opprime*, il craint.

OPPROBRE, n. m. (*opprobrium*; lat., m. sign.) Pron. *o-probr.* — Honte, ignominie, affront : *Souffrir, endurer un* OPPROBRE, *des* OPPROBRES. *Il est couvert d'*OPPROBRES. (Acad.) *La gloire de J.-C. sort triomphante du sein des* OPPROBRES. (Mass.)

C'est bien assez pour moi de l'*opprobre* éternel
D'avoir pu mettre au jour un fils si criminel. (Rac.)
Je veux qu'avec *opprobre* on le chasse à mes yeux. (C. Del.)

— *Être l'opprobre de sa famille, de sa nation, du genre humain*, faire honte à sa famille, à sa nation, au genre humain :

Un misérable Juif, l'*opprobre des humains.* (Rac.)
Qui foule aux pieds les lois, le trône, les autels,
Est l'*opprobre du monde* et l'horreur des mortels. (De B.)

|| *SYN.* V. INFAMIE.

OPSIGONE, adj. des 2 g. (ὀψέ, tard ; γίνομαι, je suis engendré ; gr.) Anat. Il se dit des dents de sagesse, parce qu'elles poussent les dernières.

OPSIOMÈTRE, n. m. (ὄψις, vue ; μετρέω, je mesure ; gr.) Pron. *op-ci-o-mètr.* — Phys. Instrument propre à déterminer les limites de la vue distincte chez un individu.

OPSOMANIE, n. f. (ὄψον, aliment ; μανία, fureur ; gr.) Pron. *op-ço-ma-nî.* — Méd. Goût exclusif pour une espèce d'aliment.

OPTATIF, IVE, adj. (*optare*, désirer, souhaiter ; lat.) Pron. *op-ta-tif, tiv.* — Qui exprime le souhait : *Formule* OPTATIVE. (Acad.)

— Gramm. *Mode optatif*, ou simpl. *Optatif*, mode qui, dans certaines langues, sert à exprimer le souhait, et qui est distingué du subjonctif : *L'*OPTATIF *manque à notre langue, et nous exprimons le souhait par le subjonctif.* (Acad.)

— *Conjonction* ou *particule optative*, celle qui sert à indiquer un souhait. *Utinam*, en latin, est une *conjonction optative. Ne* est une *particule optative.*

OPTATION, n. f. (*opto*, je désire ; lat.) Pron. *op-ta-cion.* — Rhét. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

OPTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*optare*, choisir ; lat.) Pron. *op-té.* — Choisir entre deux ou plusieurs choses ; se déterminer entre deux ou plusieurs partis : *Il faut qu'il* OPTE *entre ces deux emplois. Voulez-vous être pour nous ou contre nous* OPTEZ. (Acad.) *Qu'on est à plaindre, quand on se trouve en certaines situations où il faut* OPTER *entre sa fortune et sa conscience.* (Mass.) *Il a fallu* OPTER *entre les deux maîtres.* (Vauven.)

Il faut *opter* des deux, être dupe ou fripon. (Regn.)

OPTICIEN, n. m. (*optique*.) Pron. *op-ti-ciain.* — Celui qui sait l'optique, qui est versé dans l'optique : *Habile* OPTICIEN. (Acad.)

— Techn. Celui qui fait, qui vend des instruments d'optique : *Cet* OPTICIEN *m'a fait un excellent télescope, m'a vendu de fort bonnes lunettes.* (Acad.) *La découverte des lunettes d'approche appartient non à des* OPTICIENS, *mais à des enfants.* (A. Martin.)

OPTIME, (m. lat.) Pron. *op-ti-mé.* — Fam. Très-bien ; il sert à exprimer l'approbation.

OPTIMISME, n. m. (*optimus*, le meilleur ; lat.) Pron. *op-ti-mism.* — Didact. Sy[illegible] philosophes qui soutiennent que tout ce qui existe est le mieux possible.

OPTIMISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *op-ti-mist.* — Celui ou celle qui admet l'optimisme : *Leibnitz était* OPTIMISTE. (Acad.)

— Par extens. Celui qui est naturellement disposé à être content de tout, à croire que tout est bien, que tout va bien : *Son premier mouvement a toujours été celui d'un* OPTIMISTE. (Cuv.)

OPTION, n. f. (*optio*; lat., m. sign.) Pron. *op-cion.* — Pouvoir, faculté, action d'opter : *Avoir l'*OPTION. *Cela est à votre* OPTION. *Je vous donne l'*OPTION *entre ces deux choses. Il a fait son* OPTION *dans le temps prescrit.* (Acad.) *Nous n'avons pas l'*OPTION *entre le vice et le malheur ; ils sont inséparables.* (Boiste.)

— Jurispr. *Droit d'option*, faculté de choisir, réservée dans un contrat. || Faculté, que possède la femme, de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage.

OPTIQUE, n. f. (ὄπτομαι, je vois ; gr.) Pron. *op-tik.* — Partie de la physique qui traite des phénomènes de la lumière et des lois de la vision : *L'*OPTIQUE *comprend la dioptrique, la catoptrique et la perspective. Traité d'*OPTIQUE. *Instruments d'*OPTIQUE. (Acad.) *Newton a créé une* OPTIQUE *nouvelle.* (Thom.) *L'*OPTIQUE *est une science de prestiges et d'enchantements.* (A. Martin.)

— Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement : *C'est un effet, une illusion d'*OPTIQUE, *de l'*OPTIQUE, *de faire paraître proche ce qui est éloigné. L'*OPTIQUE *du théâtre est favorable à la figure de cet acteur.* (Acad.)

— Fig. *Optique du théâtre*, effets que produisent les ouvrages dramatiques mis en scène : *L'*OPTIQUE DU THÉÂTRE *exige que les caractères soient peints à grands traits.* (Acad.)

— Particul. Espèce de boite dans laquelle sont placées des images, lesquelles, vues à travers une grosse lentille, paraissent très-amplifiées : *Acheter une* OPTIQUE. *Une très-belle* OPTIQUE. (Acad.)

OPTIQUE, adj. des 2 g. Qui sert à la vue ; qui a rapport à la vision : *Apparence, illusion* OPTIQUE. *Verres* OPTIQUES. (Acad.) *L'impression de la rétine est transmise au cerveau par le nerf* OPTIQUE. (Arago.)

— *Angle optique*, celui sous lequel on voit un corps.

— Astr. *Inégalité optique*, irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. || *Lieu optique d'une étoile*, point du ciel où elle nous paraît être.

OPULEMMENT, adv. Pron. *o-pu-la-man.* — Avec opulence : *Ce financier vivait* OPULEMMENT. (Acad.) || Peu usité.

OPULENCE, n. f. (*opulentia*; lat., m. sign.) Pron. *o-pu-lanss.* — Grande richesse ; abondance de biens : *L'*OPULENCE *d'une contrée. Il est, il vit dans l'*OPULENCE. *Il y a dans cette maison un air d'*OPULENCE. (Acad.) *Défiez-vous de ceux qui, pour autoriser les profusions immenses des rois, leur grossissent l'*OPULENCE *des peuples.* (Mass.) *L'éclat de son* OPULENCE *et de son mérite excitait la jalousie.* (Barth.) *Au premier coup d'œil, l'*OPULENCE *ressemble au bonheur.* (Scribe.) *L'indigence doit travailler pour l'*OPULENCE *afin de s'égaler un jour à elle.* (Volt.)

L'*opulence*, à Paris, sert d'enseigne au mérite. (C. Del.)

— Par anal. *Elle avait une* OPULENCE *de contours que son costume permettait d'apprécier librement.* (Th. Gautier.) || *SYN.* V. RICHESSE.

OPULENT, ENTE, adj. (*opulentus*; lat., m. sign.) Pron. *o-pu-lan, lantt.* — Qui est dans l'opulence ; très-riche : *Le commerce rend les villes* OPULENTES. *Ici fleurit une ville* OPULENTE. (Volney.) *Une maison* OPULENTE. *Cet homme est devenu* OPULENT. (Acad.)

Il est *opulent*, quoique auteur. (C. Del.)

— Substant. *Faire l'*OPULENT. *Elle fait l'*OPULENTE.

OPUNTIA, n. f. (*opuntia*, nopal ; lat.) Pron. *o-pon-cia.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Cactées, dont la tige, dépourvue de feuilles, s'élargit en forme de raquette. || Vulg. *Raquette* et *Figuier d'Inde.*

OPUNTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au nopal.

= **Opuntiacées**, n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre Opuntia.

OPUSCULE, n. m. (*opusculum*, dimin. *d'opus*, ouvrage ; lat.) Pron. *o-puss-kul.* — Petit ouvrage de science et de littérature : *Les* OPUSCULES *de Plutarque. Il a laissé quelques* OPUSCULES *très-curieux.* (Acad.)

...Cet *opuscule*
Ne vous couvrira pas d'un petit ridicule. (C. Del.)

OR, conj. (*hora hac*, à cette heure ; lat.) Parti-

cule dont se sert pour lier un discours à un autre ; OR, *pour revenir à ce que nous disions.* (Acad.)

— Il sert aussi à lier deux propositions, la mineure d'un argument à la majeure : *Le sage est heureux ;* OR *Socrate est sage ; donc Socrate est heureux.* (Acad.)

— Fam. Il s'emploie pour exhorter, pour inviter : OR, *dites-nous.....* OR *sus, commençons notre ouvrage.* OR *çà, monsieur.* (Acad.)

Or sus, nous voilà bien. (Mol.)

OR, n. m. (*aurum* ; lat., m. sign.) Min. Métal d'un jaune brillant, très-ductile, très-tenace et inaltérable à l'air : OR *pur.* OR *natif.* OR *vierge. Paillettes d'*OR. *Sable, poudre d'*OR. *Mine d'*OR. OR *en lingot.* OR *battu, en feuille, mat, bruni. Chaîne d'*OR. *Bouton d'*OR. *Louis d'*OR. *Médaille d'*OR. (Acad.) *Dans tous les temps, l'*OR *a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux.* (Buff.) *De toutes les passions qui s'allument dans le cœur de l'homme, il n'y en a pas de plus violente que celle de l'*OR. (Rayn.)

A quoi bon ravir l'*or* au sein du nouveau monde ? (Boil.)
Jamais le ciel ne fut aux humains si facile,
Que quand Jupiter même était de simple bois ;
Depuis qu'on l'a fait d'*or*, il est sourd à nos voix. (La F.)

— *Or fulminant*, oxyde qu'on obtient en ajoutant de l'ammoniaque à une dissolution d'or ; il a la propriété de se décomposer avec une bruyante détonation.

— Techn. *Or au titre*, celui qui est à l'un des trois titres spécifiés par la loi. || *Or fin*, or sans alliage. || *Or bas*, or au-dessous du troisième titre. || *Or anglais*, or auquel l'alliage a donné la teinte des bijoux anglais. || *Or blanc*, celui dans lequel l'argent domine ; platine : *Le platine ou l'*OR BLANC, *substance plus pesante et aussi inaltérable que l'or, est susceptible de poli comme l'acier.* (Cuv.) || *Or aigre*, celui qui se brise ou se gerce quand on le travaille.

— *Or de couleur*, or coloré par les alliages. || *Or jaune*, or fin ; qui reste jaune malgré l'alliage. || *Or rouge*, celui qui est composé d'or fin et de cuivre rosette. || *Or vert*, alliage d'or fin et d'argent. || *Or gris*, alliage d'or fin, de fer, d'argent et de cuivre. || *Or de Manheim*, combinaison de cuivre de zinc et de plomb ; sa teinte lui a fait donner les noms de *Chrysocale* et de *Similor*. || *Or mat*, or non poli. || *Or trait*, argent doré, passé à la filière. || *Or moulu*, or appliqué sur les bronzes. || *Or battu*, or réduit en feuilles et destiné à la dorure.

— *Or couleur*, couleur grasse dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. || *Or à huile*, or en feuilles, appliqué sur de l'*or couleur*.

— Au plur. Il se dit pour exprimer les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or : *Une boîte de deux* ORS. *Des* ORS *de différentes couleurs.* (Acad.)

— Particul. Monnaie, espèces d'or : *Il m'a payé tout en* OR. *Il cherche de l'*OR *pour porter en voyage. Demander de l'*OR *pour de l'argent blanc.* (Acad.)

Pièce à pièce par lui quand son *or* est compté,
Il rêve en le prêtant aux secours qu'il lui coûte,
Et c'est son propre sang qu'il compte goutte à goutte.
(C. Del.)

— Fig. et fam. *Je ne ferais pas cela pour tout l'or du monde ; je ne ferais cela ni pour or ni pour argent*, aucun avantage ne pourrait me déterminer à le faire.

— Fig. et fam. *On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent*, se dit d'une chose extrêmement rare.

— Fig. et fam. *Un marché d'or, une affaire d'or*, un marché, une affaire qui offre de grands avantages.

— Fig. *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*, l'acheter, la vendre fort cher.

— Fil d'argent doré dont on fait des passements, des galons, des franges, des cordons, des étoffes, des broderies, etc. : *Clinquant d'*OR. *Cordon d'*OR. *Drap d'*OR. *Fond d'*OR. *Brodé, broché d'*OR. *Broderie d'*OR. *Passement d'*OR *et d'argent.* (Acad.) *Il portait toujours un grand gilet blanc brodé d'*OR. (H. de Balz.)

— Fig. Richesse, opulence : *La soif de l'*OR. *L'*OR *supplée trop souvent au mérite.* (Acad.)

L'*or* même à la laideur donne un teint de beauté ;
Mais tout devient affreux avec la pauvreté. (Boil.)
Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. (La F.)

— Fig. *Marcher sur l'or et sur l'argent*, être dans une grande opulence. || Dans le m. sens : *Avoir des monceaux d'or ; Être tout cousu d'or.*

— Fig. *Mine d'or*, source, occasion de bénéfices considérables, de profits certains :

Voilà de tous les deux la fortune achevée :
C'est *une mine d'or* que nous avons trouvée. (Étienne.)

— Fig. et fam. *C'est de l'or en barre*, se dit d'un effet, d'un billet, d'une marchandise dont on aura de l'argent comptant quand on voudra.

— Fig. et fam. *Il vaut son pesant d'or*, se dit d'un homme qui réunit beaucoup de qualités sociales, et d'un homme laborieux, attaché à ses devoirs : *Tu* VAUX TON PESANT D'OR ; *je le sais.* (C. Del.) || Dans le m. sens, *C'est un homme d'or.*

— Fig. et fam. *C'est un cœur d'or*, c'est un excellent cœur.

— Fig. *C'est un livre d'or*, se dit d'un livre excellent, qui contient beaucoup d'idées morales : *Le manuel d'Épictète est un* LIVRE D'OR. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il dit, il parle d'or*, il dit ce qu'il y a de mieux, de plus convenable à dire.

— Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'est pas or*, tout ce qui a l'apparence de la richesse, du mérite, n'en a pas toujours la réalité.

— Prov. et fig. *Promettre des monts d'or*, faire de grandes promesses, promettre de grands avantages, de grands biens, de grandes richesses.

— Prov. et fig. *Faire un pont d'or à quelqu'un*, lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelque prétention, à quitter une place, un emploi : *On lui a fait un* PONT D'OR, *on lui a donné une belle ambassade pour lui faire quitter le ministère.* (Acad.)

Guerre au brave : *un pont d'or* à qui voudra se rendre.
(C. Del.)

— Prov. fig. et pop. *Adorer le veau d'or*, faire la cour à un homme riche, pour en tirer quelque avantage.

— Fig. et pop. *Saint Jean bouche d'or*, homme qui dit toujours sa pensée avec franchise, sans ménagement : *C'est un* SAINT JEAN BOUCHE D'OR. (Acad.)

— Fig. et poétiq. Il se dit de certaines choses qui sont jaunes et brillantes : *L'*OR *de sa chevelure. L'*OR *des moissons.* (Acad.)

L'*or* de ses blonds cheveux, qui flotte au gré des vents.
(Volt.)
L'*or* brillant du genêt couvre l'humble bruyère.
(Michaud.)

— *L'âge, le siècle d'or*, les premiers temps du monde, où l'on suppose que les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur : *L'*AGE D'OR *est une des fictions les plus agréables de la mythologie. Les flatteurs disaient à ce prince qu'il ramenait le* SIÈCLE D'OR. (Acad.)

Il a ressuscité les mœurs du *siècle d'or*. (C. Del.)

— Fig. *C'est un homme de l'âge d'or*, c'est un homme qui rappelle les mœurs des premiers âges par sa vertu, par sa probité, par son innocence. || Dans le m. sens, *Il a les mœurs de l'âge d'or.*

— Poétiq. et fig. *Des jours filés d'or et de soie*, des jours heureux.

— Blas. Métal du blason, que dans les armoiries peintes on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées on distingue par des points : *Il porte d'*OR *à la tour de gueules. Il porte un lion d'*OR, *trois aigles d'*OR. (Acad.)

— Astr. et Chron. *Nombre d'or*, nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire ; révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure.

ORACLE, n. m. (*oraculum* ; lat. m. sign.) Pron. *o-rakl.* — Réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux : *Les* ORACLES *étaient ordinairement ambigus. Rendre des* ORACLES. *Expliquer des* ORACLES. (Acad.) *Il ne s'enveloppe pas de mystères ; il ne promulgue point d'*ORACLES ; *il ne fait pas de prodiges.* (Lam.)

— *Les oracles des Sibylles, les oracles Sibyllins*, les prédictions attribuées aux Sibylles.

— La divinité même qui rendait les oracles : *Aller à l'*ORACLE. *Consulter l'*ORACLE. *L'*ORACLE *est muet. L'*ORACLE *de Delphes.* (Acad.)

L'*oracle* d'Apollon ne répond qu'à Virgile. (C. Del.)
Dans Delphes, dans Délos, tes *oracles* se turent. (Boil.)
Il ne croit pas aux dieux ; il croit à leur *oracle*.
(A. Soumet.)

— Fam. *Parler comme un oracle*, très-bien parler.

— Fam. *Parler d'un ton d'oracle*, affecter un ton confiant, imposant, sentencieux, qui commande la croyance.

— Fam. *S'exprimer en style d'oracle*, s'exprimer d'une manière ambiguë, obscure.

— Fig. Vérités énoncées dans l'Écriture sainte, ou déclarées par l'Église : *L'Église prononce ses* ORACLES *dans les conciles.* (Acad.) *Ainsi se vérifiaient les* ORACLES *de l'Écriture.* (Fléch.) *Dieu l'avait nommé avant sa naissance dans les* ORACLES *d'Isaïe.* (Boss.)

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'*oracles*. (Rac.)

— Fig. *Les oracles de la justice*, les décisions, les sentences, les arrêts des tribunaux : *Ce grand magistrat était digne de rendre les* ORACLES *de la justice.* (Acad.) *Que dirai-je de ce dangereux artifice qui fait prononcer à la justice des* ORACLES *ambigus et captieux ?* (Boss.)

— Fig. Décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir : *Les réponses de ce sage étaient autant d'*ORACLES. *Les aphorismes d'Hippocrate sont des* ORACLES *dans la médecine.* (Acad.) *Il parle, chacun écoute ses* ORACLES. (Fléch.)

— Fig. Il se dit des personnes mêmes : *C'est son* ORACLE. *Cet homme-là est l'*ORACLE *de son pays, de sa compagnie. Il passe pour un* ORACLE *dans son parti. En jurisprudence, Cujas est un* ORACLE. (Acad.) *Les trois* ORACLES *de l'Église se réunirent, et lui dénoncèrent Fénelon comme fauteur dangereux d'idées inexpérimentées ou téméraires.* (Lam.)

ORAGE, n. m. (*aura*, vent ; lat.) Tempête ; vent impétueux ; grosse pluie ordinairement de peu de durée, et quelquefois accompagnée de vent, de grêle, d'éclairs et de tonnerre : *Grand, furieux* ORAGE. *Il s'éleva un* ORAGE. *Nous avons essuyé un grand* ORAGE. *Nous aurons de l'*ORAGE. *Se mettre à couvert de l'*ORAGE. *L'*ORAGE *gronde. Un* ORAGE *mêlé d'éclairs et de tonnerre. Il a gagné le port malgré les vents et l'*ORAGE. (Acad.) *Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de se rappeler le souvenir des* ORAGES *et de la tempête !* (Mass.) *Il y a quatre jours qu'il fait un* ORAGE *continuel.* (Mme de Sév.) *Une pluie d'*ORAGE *commence à tomber par grosses gouttes.* (C. Del.)

Dans l'océan des airs l'affreux orage gronde. (Del.)

— Fig. Il se dit des malheurs dont on est menacé, des disgrâces qui arrivent tout à coup : *Il a conjuré, détourné, dissipé l'*ORAGE *par sa prudence. Les* ORAGES *d'une longue révolution.* (Acad.) *Ma gaieté se maintient contre la tempête et l'*ORAGE. (Piron.)

Goûtez des jours sereins nés du sein des *orages*. (Volt.)

— Fig. Reproches, emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs : *Votre père est fort en colère ; vous allez essuyer un grand* ORAGE. (Acad.) *Tout l'*ORAGE *tombera sur moi.* (Brueys.)

— Tumulte de la société ; agitations du cœur humain : *Les* ORAGES *des passions, de la jeunesse.* (Acad.) *C'est le port où il faut se réfugier après les* ORAGES *de cette vie.* (Volt.) *La douce chose de couler ses jours dans le sein de la tranquille amitié, à l'abri de l'*ORAGE *des passions impétueuses !* (J.-J. Rouss.)

ORAGEUX, EUSE, adj. Qui cause de l'orage ; qui menace d'orage : *Vent* ORAGEUX. *Le ciel est* ORAGEUX. *Le temps est* ORAGEUX. (Acad.)

— Sujet aux orages : *Une mer* ORAGEUSE. *La saison est* ORAGEUSE. (Acad.)

— Troublé par l'orage : *Nous avons eu une année, une journée, une soirée, une nuit* ORAGEUSE. (Acad.)

— Fig. Livré au tumulte, aux agitations : *Une cour* ORAGEUSE. *Les deux passions les plus* ORAGEUSES *du cœur humain sont l'amour et l'ambition. L'assemblée, la séance a été fort* ORAGEUSE. (Acad.) *Cette régence fut* ORAGEUSE. (Volt.) *Le monde est une mer* ORAGEUSE. (Mass.) *L'homme préfère la plus* ORAGEUSE *liberté à un assujettissement tranquille.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. et par anal. *Ce malade a passé une nuit bien* ORAGEUSE. (Acad.)

Préfère à l'esclavage où dorment tes enfants,
Ton *orageuse indépendance*. (C. Del.)

ORAIRE, n. m. (*orare*, prier ; lat.) Liturg. Partie du vêtement ecclésiastique. || Plus usit. *Étole.*

ORAISON, n. f. (*oratio*, discours ; lat.) Pron. *o-rè-zon.* — Gramm. Discours, assemblage de mots formant un sens complet, et construits suivant les règles grammaticales : *Les parties d'*ORAISON *sont les différentes espèces de mots.* (Acad.) *Le solécisme est un vice d'*ORAISON, *de l'*ORAISON. (Acad.)

— Didact. Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public : *L'exorde est une des parties de l'*ORAISON. *Les* ORAISONS *de Lysias, de Démosthène, d'Isocrate, de Cicéron.* (Acad.) *Homère a fait l'Iliade, et l'orateur romain ses* ORAISONS. (La Br.) *Aucune des vaines subtilités des sophistes ne se trouve dans les* ORAISONS *de Cicéron, ni dans les harangues de Démosthène.* (Volt.)

— *Oraison funèbre*, éloge funèbre fait du haut de la chaire : *L'*ORAISON FUNÈBRE *célèbre et consacre les grandes vertus humaines.* (Villem.) *Dès qu'un grand est mort, on fait son* ORAISON FUNÈBRE, *qui est un discours à sa louange.* (Montesq.)

— Prière adressée à Dieu ou aux saints : *Se mettre en* ORAISON. *Être en* ORAISON. *Faire une* ORAISON. (Acad.) *Les vertus sont le fruit naturel d'une âme unie à Dieu par l'*ORAISON. (Boss.) *Des troupes de vierges chrétiennes redoublèrent leurs* ORAISONS. (Fléch.)

Il récitait à l'ordinaire
Maintes dévotes oraisons,
Et des versets et des répons. (La F.)

— *Oraison dominicale*, le Pater.

— *Oraison mentale, jaculatoire*, prière intérieure, faite du cœur.

— Fam. *C'est un homme d'oraison*, c'est une personne qui prie souvent.

Syn. Oraison, harangue. Ces deux mots se disent des discours d'apparat; le premier désigne particul. les œuvres de l'éloquence latine, le second les œuvres de l'éloquence grecque; aujourd'hui *harangue* est un terme politique et militaire, et *oraison* une expression presque exclusivement consacrée à la chaire.

ORAL, ORALE, adj. (*os, oris*, bouche; lat.) Pron. *o-ral.* — Qui passe de bouche en bouche.

— *Loi, tradition orale*, loi, tradition non écrite mais transmise de bouche en bouche.

— Qui est dit de vive voix, par oppos. à Écrit : *Enseignement* ORAL. (Acad.) *Comme le langage a commencé par être purement* ORAL, *tous les mots ont été prononcés avant d'être écrits.* (Andr.)

— Zool. Qui fait partie de la bouche.

N. m. Liturg. Grand voile que porte le pape dans certaines occasions.

ORANG, n. m. (m. malais *homme*.) Pron. *o-ran.* — Zool. Genre de quadrumanes, qui se rapprochent le plus de l'homme par l'ensemble de l'organisation; leurs bras sont très-longs; ils n'ont ni queue, ni abajoues, ni callosités aux fesses; on en connaît deux espèces : l'Orang-outang et le Chimpanzé.

— Adj. *Le genre* ORANG. (G. St.-Hil.)

ORANGE, n. f. (*aurum*, or.) Fruit de l'oranger; il est de forme ronde, de couleur jaune doré, d'odeur agréable, et contient beaucoup de jus : ORANGE *douce, aigre.* ORANGE *de Portugal, de Malte, de la Chine. Petite* ORANGE. ORANGE *confite. De la pelure, de l'écorce, des zestes d'*ORANGE. *Il y a des* ORANGES *amères qu'on appelle Bigarades.* (Acad.)

— *Couleur d'orange, couleur orange*, couleur approchant de celle de l'orange : *Du taffetas couleur d'*ORANGE, *couleur* ORANGE. ‖ On dit de même, *Du taffetas, une robe, un ruban* ORANGE.

— Agric. *Orange musquée, orange rouge, orange d'hiver, orange tulipée*, variétés de poires.

— Zool. *Orange de mer*, espèce d'alcyon.

— Oranger : *Un bouquet de fleurs d'*ORANGE. *La fleur d'*ORANGE *est un des mets les plus délicieux de l'éléphant ; il dépouille avec sa trompe, un oranger de toute sa verdure, et en mange les fruits, les fleurs, les feuilles et jusqu'au jeune bois.* (Buff.) *V.* ORANGER.

ORANGÉ, ÉE, adj. Qui est de couleur d'orange : *Taffetas, velours, satin* ORANGÉ. *Rubans* ORANGÉS. (Acad.) *Le manakin est noir sur le ventre, avec quelques plumes rouges et* ORANGÉES. (Buff.)

— Substant. *L'*ORANGÉ *est une des sept couleurs primitives données par le prisme.* (Acad.)

ORANGEADE, n. f. Sorte de boisson faite avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau : *Boire de l'*ORANGEADE. (Acad.)

ORANGEAT, n. m. Pron. *o-ran-ja.* — Espèce de confiture sèche faite avec de l'écorce d'orange.

— Dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER, n. m. Pron. *o-ran-jé.* — Bot. Arbre toujours vert, qui porte les oranges : ORANGER *en caisse, en pleine terre. Bel* ORANGER. *Une allée d'*ORANGERS. *Greffer, tailler des* ORANGERS. *Dormir sous des* ORANGERS. (Acad.) *Elle lui apporta quelques tasses d'infusion de feuilles d'*ORANGER. (H. de Balz.)

Là, les fleurs, l'*oranger*, les myrtes toujours verts,
Jouissent du printemps et trompent les hivers. (Del.)

Orangers, arbres que j'adore,
Que vos parfums me semblent doux ! (La Font.)

... Semez sur le lit les fleurs de l'*oranger*. (C. Del.)

— *Eau-de-fleur d'oranger*, ou simpl. *Fleur d'oranger*, eau obtenue par la distillation des fleurs de l'oranger. ‖ On dit souv. *Fleur d'orange, Eau de fleur d'orange*, parce qu'autrefois on donnait à l'arbre le nom d'*Orange*. ‖ V. ORANGE.

ORANGER, ÈRE, n. Celui, celle qui vend des oranges; il se joint ordinairement au mot Fruitier : *Un fruitier* ORANGER. *Une Fruitière* ORANGÈRE. (Acad.)

ORANGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *o-ran-jé.* — Il prend l'*e* euphon. après le rad. *orang* quand la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous orangeons, il orangea*, etc. — Techn. Donner une couleur orange à quelque chose.

ORANGERIE, n. f. Pron. *o-ranj-rî.* — Lieu où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes frileuses : *Une* ORANGERIE *bien garnie. Il a fait bâtir une belle* ORANGERIE. (Acad.) *J'ai vu une femme en blanc qui sortait de l'*ORANGERIE. (G. Sand.)

— Partie d'un jardin où les orangers sont placés pendant la belle saison.

ORANGESSE, n. f. Art culin. Ratafia d'oranges.

ORANGETTE, n. f. Bot. Fruit d'une espèce d'oranger, que l'on cueille avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise.

ORANG-OUTANG, n. m. (m. malais, *orang-outang*, homme sauvage.) Pron. *o-ran-gou-tan.* — Zool. Espèce de singe du genre Oran; elle est originaire des grandes îles de la Sonde : *On pourrait regarder l'*ORANG-OUTANG *comme le dernier des hommes.* (Buff.) *Les* ORANGS-OUTANGS *sont extrêmement sauvages ; mais il paraît qu'ils sont peu méchants, et qu'ils parviennent promptement à entendre ce qu'on leur commande.* (Id.) ‖ V. ORANG.

ORANOR, n. m. Zool. Gobe-mouche de Ceylan.

ORANVERT, n. m. Zool. Merle à ventre orangé du Sénégal.

ORATEUR, n. m. (*orator*; lat., m. sign.) Celui qui prononce, qui compose des discours, des morceaux, des ouvrages d'éloquence : ORATEUR *éloquent, véhément. Un froid* ORATEUR. *Cet* ORATEUR *improvise avec une étonnante facilité. Un trait d'*ORATEUR. *Les* ORATEURS *grecs, latins, français.* (Acad.) *A Rome, quand Tacite écrivait il n'y avait plus d'*ORATEURS. (Villem.) *S'il y a peu d'excellents* ORATEURS, *y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre ?* (La Br.)

Les auditeurs assis, et l'*orateur* debout. (C. Del.)

— Adj. Qui a le don de l'éloquence :

On se croit *orateur*, on n'est que babillard. (Andrieux.)

— Fig. Il se dit des choses : *Les passions sont les* ORATEURS *des grandes assemblées.* (Rivar.)

— Par antonomase, *L'orateur romain*, Cicéron.

— *Orateur sacré*, auteur de sermons, d'oraisons funèbres : *Nos premiers* ORATEURS SACRÉS *sont Bossuet, Bourdaloue et Massillon.* (Acad.)

— Dans le m. sens, ORATEUR *évangélique*, ORATEUR *de la chaire*.

— *Orateur du barreau*, avocat plaidant : *Gerbier est au premier rang des* ORATEURS *du barreau.* (Acad.)

— En Angleterre, *L'orateur*, le président de la chambre des communes.

— Ironiq. Personne très-bavarde : *Cet* ORATEUR *féminin si verbeux, si éloigné de cette retenue modeste qui convient à son sexe, me déplaisait tout à fait.* (A. Jal.)

— Lamotte a employé le fém. *Oratrice*, dans une de ses fables.

Tant et si bien harangua l'*oratrice*
(Que ce mot hasardé passe pour aujourd'hui).

ORATOIRE, adj. des 2 g. (*orare*, prier; lat.) Pron. *o-ra-toar.* — Qui appartient à l'orateur : *L'art* ORATOIRE. *Figure* ORATOIRE. *Style* ORATOIRE. *Précautions* ORATOIRES. (Acad.) *Il me paraît s'adonner volontiers à des formes* ORATOIRES. ([illegible]) *Tout le secret de l'art* ORATOIRE *est d'être passionné.* (Mirab.) *Les monuments* ORATOIRES *de notre littérature.* (Villem.) *Je ne connais aucun discours* ORATOIRE *où il n'y ait des longueurs.* (Volt.)

ORATOIRE, n. m. Pron. *o-ra-toar.* — Petite pièce qui, dans une maison, est destinée aux actes de dévotion : *Il a fait un* ORATOIRE *dans son cabinet. Il était retiré, enfermé dans son* ORATOIRE. (Acad.) *On voit çà et là des chapelles, des* ORATOIRES *et des mosquées en ruine*, (Chateaubr.)

— *Congrégation de l'Oratoire*, ou simpl. l'*Oratoire*, congrégation établie en France par le cardinal de Bérulle, au commencement du dix-septième siècle : *Les pères de l'*ORATOIRE. *Il était prêtre de l'*ORATOIRE. (Acad.)

— Par extens. Maison, église de la congrégation de l'Oratoire : *J'ai été ce matin à l'*ORATOIRE. *J'ai entendu la messe, le sermon à l'*ORATOIRE. (Acad.)

ORATOIREMENT, adv. Pron. *o-ra-toar-man.* — D'une manière oratoire : *Cela se dit* ORATOIREMENT. *C'est parler* ORATOIREMENT.

ORATORIEN, n. m. Pron. *o-ra-to-riain.* — Membre de la congrégation de l'Oratoire : *Beaucoup d'*ORATORIENS *ont été des hommes de grand mérite.* (Acad.)

— Adject. *Les pères* ORATORIENS.

ORATORIO, n. m. (*oratorio* ; ital.) Pron. *o-ra-to-rió.* — Mus. Espèce de drame religieux divisé par scènes et mis en musique, qu'on exécute ordinairement dans une église : *Composer, exécuter un* ORATORIO. (Acad.) *On n'exécute plus guère d'*ORATORIOS *que dans les concerts spirituels.*

ORBE, n. m. (*orbis*, cercle ; lat.) Propr. Cercle : *Le serpent monte et s'abaisse en spirale, et roule ses anneaux comme un* ORBE. (Chateaubr.)

— Astron. Espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours : *L'*ORBE *de Vénus, de Saturne.* (Acad.) *Les planètes circulent chacune dans un plan différent, et décrivent des* ORBES *plus ou moins allongés.* (Buff.)

— *Grand orbe de la terre*, chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil.

— Poétiq. En parl. des corps célestes, Globe, circonférence, circuit :

... Du soleil prêt à finir son cours
L'*orbe* décroît et vers l'onde s'incline. (Millev.)

— Zool. Vulg. Espèce de poissons.

ORBE, adj. des 2 g. (*orbis*, cercle ; lat.) Pron. *orb.* — Chir. Il n'est usité que dans cette locut. *Coup* ORBE, coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion, une grande meurtrissure, de forme arrondie.

ORBE, adj. des 2 g. (*orbus*, aveugle ; lat.) Pron. *orb.* — Techn. Il se dit d'un mur qui n'a ni porte ni fenêtre : *Mur* ORBE.

ORBICULAIRE, adj. des 2 g. (*orbis*, cercle ; lat.) Pron. *or-bi-ku-lèr.* — Didact. Qui est rond, qui va en rond : *Figure* ORBICULAIRE. *Mouvement* ORBICULAIRE. (Acad.) *Les taches de la panthère sont* ORBICULAIRES. (Buff.) *Les poissons avec leurs gros yeux* ORBICULAIRES *nous regardaient curieusement.* (T. Gautier.)

— Anat. Il se dit des muscles à fibres circulaires qui entourent quelques-unes des ouvertures naturelles du corps.

— Substantiv. *L'*ORBICULAIRE *des paupières.*

— Bot. Il se dit d'une surface d'un corps dont le contour se rapproche de la forme du cercle.

— Zool. Qui a une forme presque sphérique.

— N. m. Mollusque dont le test est oblong, ovoïde.

— N. m. pl. Familles de Crustacées.

ORBICULAIREMENT, adv. En rond : *Cette machine se meut* ORBICULAIREMENT. (Acad.)

ORBICULÉ, ÉE, adj. Qui a une forme orbiculaire.

ORBIÈRES, n. f. pl. (*orbis*, rond ; lat.) Techn. Morceaux de cuir hémisphériques qu'on met sur les yeux d'un mulet.

ORBITAIRE, adj. des 2 g. (*orbis*, rond ; lat.) Pron. *or-bi-tèr.* — Anat. Qui a rapport à l'orbite de l'œil : *Nerf, artère* ORBITAIRE. *Arcade* ORBITAIRE. (Acad.)

— Zool. *Plumes orbitaires*, celles qui entourent les yeux des oiseaux.

ORBITE, n. f. (*orbis*, rond ; lat.) Astr. Route, chemin que décrit une planète par son mouvement propre : *L'*ORBITE *de Saturne, de Jupiter.* (Acad.) *Les* ORBITES *des planètes sont des ellipses.* (Arago.)

Je mets à profit ces beaux jours,
Dont l'astre des saisons, dans sa brillante *orbite*,
Emporte et ramène le cours. (Saurin.)

— Anat. *Orbite de l'œil*, cavité dans laquelle l'œil est placé : *Ses petits yeux gris enfoncés dans leur* ORBITE *exprimaient la ruse.* (J. Sandeau.)

ORCANÈTE, n. f. Bot. Plante de la famille des Bourraches, dont la racine sert à teindre en rouge.

ORCHESTE, n. m. (ὀρχηστής, sauteur ; gr.) Pron. *or-kèst.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères ; petite espèce de charançon.

ORCHESTIQUE, adj. m. (ὀρχηστικός, qui commence la danse ; gr.) Pron. *or-kèss-tik.* — Antiq. Il n'est, dit l'Académie, usité que dans cette locution, *Genre orchestique*, celui des deux genres principaux de la gymnastique ancienne, qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume ; mais l'exemple qui suit prouve que ce mot a un sens beaucoup moins restreint : *Ces chants dithyrambiques étaient accompagnés d'un appareil musical et* ORCHESTIQUE *approprié à la variété des sujets.* (Patin.)

ORCHESTRATION, n. f. Pron. *or-kèss-tra-cion.* — Mus. Science du maniement d'un orchestre.

— Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles : ORCHESTRATION *savante, profonde.*

ORCHESTRE, n. m. (ὀρχήστρα, d'ὀρχέομαι, danser ; gr.) Pron. *or-kèstr.* — Antiq. Dans le théâtre des Grecs, Lieu où l'on dansait ; dans le théâtre des Romains, Lieu où se plaçaient les sénateurs et les vestales.

— Aujourd'hui, Lieu où l'on place les musiciens.

— Réunion de tous les musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal : *Un* ORCHESTRE *excellent, bien composé. L'*ORCHESTRE *de l'Opéra.* (Acad.)

— Théâtr. Rangs de banquettes destinées à des spectateurs, et qui sont placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre : *Une place, un billet d'*ORCHESTRE. *Aller à l'*ORCHESTRE. (Acad.)

— Fig. Spectateurs placés à l'orchestre :

L'*orchestre* était muet, le parterre en balance;
Un murmure enchanteur a rompu le silence. (C. Del.)

ORCHESTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Orchestre : *Partition bien* ORCHESTRÉE.

ORCHESTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *or-kèss-tré*. Musiq. Arranger pour orchestre; écrire les parties d'orchestre.

ORCHIDÉ, ÉE, adj. (ὄρχις, testicule ; gr.) Pron. *or-ki-dé*. — Bot. Qui ressemble à un orchis.

= **Orchidées**, n. f. pl. Famille de plantes vivaces à racines tubéreuses, ayant pour type le genre Orchis.

ORCHIOCÈLE, n. f. (ὄρχις, testicule ; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *or-ki-o-cèl*. — Méd. Hernie du testicule.

ORCHIS, n. m. (ὄρχις, testicule; gr.) Pron. *or-kiss*. — Bot. Plante herbacée à racines tuberculeuses ovales, et dont les fleurs en épi ont leur corolle divisée en six pétales, et prolongée à sa base en éperon.

ORCHITE, n. f. (ὄρχις, testicule ; gr.) Pron. *or-kitt*. — Méd. Inflammation du testicule.

ORCHOTOMIE, n. f. (ὄρχις, testicule ; τομή, section ; gr.) Pron. *or-ko-to-mi*. — Chirurg. Extirpation du testicule.

ORCINE, n. f. Chim. Matière colorante rouge qu'on extrait des lichens.

ORD, ORDE, adj. Anc. Vilain, sale. || Vieux.

ORDALIE, n. f. Épreuve usitée dans le moyen âge sous le nom de Jugement de Dieu : *L'*ORDALIE*, du fer chaud, de l'eau froide*. (Acad.)

ORDINAIRE, adj. des 2 g. (*ordo*, ordre; lat.) Pron. *or-di-nèr*. — Qui est dans l'ordre commun; qui a coutume de se faire; qui arrive, dont on se sert communément : *L'état* ORDINAIRE *des choses. Le train* ORDINAIRE *de la vie, des choses. L'usage* ORDINAIRE. *Il est assez* ORDINAIRE *de se fâcher quand on a tort. La dissimulation est* ORDINAIRE *à la cour. La dépense* ORDINAIRE *de sa maison se monte à tant*. (Acad.) *Il n'est pas* ORDINAIRE *que celui qui fait rire les autres s'en fasse estimer*. (La Br.)

— *Vin ordinaire*, vin qu'on boit dans le cours du repas chez les gens riches, à la différence des vins plus fins qu'on boit à l'entremets et au dessert.

— Substantiv. *Un bon vin d'*ORDINAIRE. (Acad.)

Voilà de vos pareils le discours *ordinaire*. (Mol.)

— Art. milit. *Pas ordinaire*, le pas le plus lent de tous ceux qui sont réglés pour les troupes : *La longueur du pas* ORDINAIRE *est de deux pieds, et sa vitesse de soixante et seize par minute. Marcher le pas* ORDINAIRE. (Acad.)

— Anc. Jurispr. crim. : *Question ordinaire*, premier degré de la torture qu'on fait subir à un accusé : *Arrêt qui ordonne que préalablement l'accusé subira la question* ORDINAIRE *et extraordinaire*. (Acad.)

— Il se dit des officiers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année, et de ceux qui servent par quartier : *Médecin* ORDINAIRE. *Maître d'hôtel* ORDINAIRE : *Gentilhomme* ORDINAIRE *du roi. Musicien* ORDINAIRE *de la musique du roi, de la chapelle du roi*. (Acad.)

— Il s'est dit également des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année : *Conseiller d'État* ORDINAIRE. (Acad.)

— *Conseiller d'État, maître des requêtes en service ordinaire* : ceux qui assistent au conseil.

— *Juges ordinaires*, juges à qui appartient naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles : *Il demanda son renvoi par-devant les juges* ORDINAIRES. (Acad.)

— Il s'est dit aussi des juges, des cours qui servaient toute l'année, à la différence des juges et des cours qui ne servaient que par semestre : *Juges* ORDINAIRES. *Cours* ORDINAIRES. (Acad.)

— Il se dit encore des ambassadeurs qui résident près d'une cour, à la différence de ceux qui sont envoyés pour un objet particulier : *Ambassadeur* ORDINAIRE. (Acad.)

— Il s'est dit aussi de certains officiers de guerre : *Commissaire* ORDINAIRE *des guerres. Commissaire* ORDINAIRE *de l'artillerie*. (Acad.)

— Vulg. Commun, vulgaire qui n'est distingué ni par de grands talents, ni par une haute naissance : *C'est un homme fort* ORDINAIRE. *Esprit* ORDINAIRE. (Acad.) *Les hommes* ORDINAIRES *ne semblent naître que pour eux seuls*. (Mass.) *Le détail des calculs me fatigue et m'embarrasse encore plus qu'il ne rebutera les lecteurs* ORDINAIRES. (Volt.)

= **Ordinaire**, n. m. Nourriture habituelle : *Il a toujours un bon* ORDINAIRE. *Si vous voulez manger chez moi, vous aurez mon* ORDINAIRE. ORDINAIRE *bourgeois. Il n'a que deux plats à son* ORDINAIRE. *Retrancher de son* ORDINAIRE. *Son* ORDINAIRE *est la pièce de bœuf*. (Acad.) *Je suis un homme à me contenter de l'*ORDINAIRE. (Mol.) *Ce bourgeois allait dîner et souper en ville tous les jours, ce qui ne rendait pas au logis notre* ORDINAIRE *meilleur*. (Lesage.)

Il tient bon *ordinaire*, et je l'en félicite. (Regnard.)

— Portion d'aliments que, dans les auberges, chez les traiteurs, on donne à une personne pour un repas : *Prendre un* ORDINAIRE *chez le traiteur*. (Acad.)

— Mesure de vin qu'on donne par chaque repas aux domestiques : *Il a eu son* ORDINAIRE. (Acad.)

— Mesure d'avoine qu'on donne le soir et le matin aux chevaux : *Mon cheval a-t-il eu son* ORDINAIRE? (Acad.)

— Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être : *L'*ORDINAIRE *de la multitude est de juger sur les apparences. C'est l'*ORDINAIRE *des princes d'en user ainsi. C'est un homme au-dessus de l'*ORDINAIRE. (Acad.)

— Anc. *Ordinaire des guerres*, fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres et les compagnies de gendarmerie : *Cela est assigné sur l'*ORDINAIRE DES GUERRES. *Trésorier, caisse de l'*ORDINAIRE. (Acad.)

— Jurispr. *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire*, ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. || Dans le m. sens : *Recevoir les parties à l'*ORDINAIRE.

— *Ordinaire de la messe*, prières qui se disent tous les jours à la messe.

— Particul. Évêque diocésain ; autorité diocésaine, le siége épiscopal vacant : *Il s'est pourvu par-devant l'*ORDINAIRE. *Un chapitre, un monastère soumis à l'*ORDINAIRE. (Acad.) *Voulez-vous vous renfermer dans vos fonctions ecclésiastiques ? voulez-vous vous placer sous la direction des* ORDINAIRES? (Dupin.)

— Anc. Courrier de la poste, qui part et qui arrive à certains jours précis : *L'*ORDINAIRE *de Lyon. Je vous écrirai par le premier* ORDINAIRE. (Acad.) || Vieux. On dit aujourd'hui *Courrier*.

— Par anal. Jour où ce courrier part ou arrive : *Il s'est passé trois* ORDINAIRES *sans que j'aie eu de vos nouvelles. Je vous écrirai au premier* ORDINAIRE. (Acad.) *Nous faisons nos paquets les jours d'*ORDINAIRE. (Mme de Sév.)

— Au plur. Purgations menstruelles des femmes.

= **A l'ordinaire**, loc. adv. Suivant la manière accoutumée : *Traitez-moi à l'*ORDINAIRE. (Acad.) *Je serai cependant chez moi ce soir comme à l'*ORDINAIRE. (J.-J. Rouss.)

= **D'ordinaire; pour l'ordinaire**, loc. adv. Le plus souvent : *On se repent* D'ORDINAIRE *d'avoir trop parlé*. POUR L'ORDINAIRE, *les sots sont présomptueux*. (Acad.) *Les hommes n'admirent* D'ORDINAIRE *que les grands événements*. (Mass.) *On ne loue* D'ORDINAIRE *que pour être loué*. (La Rochef.)

= **Contre l'ordinaire**, loc. adv. Contre l'habitude.

ORDINAIREMENT, adv. Le plus souvent : *Cela arrive* ORDINAIREMENT. (Acad.) *Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage* ORDINAIREMENT *à plus d'un métier*. (Duclos.) *Au milieu des jeux et des assemblées l'âme se dissipe* ORDINAIREMENT. (Fléch.)

ORDINAL, adj. m. (*ordinalis*, de *ordo*, ordre ; gr.) Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées : *Premier, dixième, centième, sont des nombres* ORDINAUX. (Acad.)

— Gramm. *Adjectif ordinal*, adjectif qui sert à indiquer l'ordre dans lequel sont rangées les choses : *Premier, second ou deuxième, troisième, etc., sont des adjectifs* ORDINAUX. (Acad.)

— On dit aussi : *Nom de nombre* ORDINAL.

ORDINAND, n. m. (*ordinandus*, qui doit être ordonné; lat.) Celui qui se présente à l'évêque pour être promu aux ordres sacrés : *Il ne se trouva pas un* ORDINAND. *Examiner les* ORDINANDS. (Acad.)

ORDINANT, n. m. (*ordinans*, qui ordonne; lat.) Évêque qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION, n. f. (*ordinatio*, action d'ordonner ; lat.) Pron. *or-di-na-cion*. — Action de conférer les ordres de l'Église : *C'est tel évêque qui a fait l'*ORDINATION. *Il s'est présenté à l'*ORDINATION. (Acad.) *Le père Bourgoing, toujours zélé, toujours modeste comme un saint prêtre, avait prévenu son* ORDINATION. (Boss.)

ORDO, n. m. (m. lat. *ordre*.) Livret qui indique aux ecclésiastiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour : *Acheter un* ORDO. *J'ai perdu mon* ORDO. (Acad.)

ORDON, n. m. Techn. Partie d'une forge où agissent les gros marteaux ou martinets.

ORDONNANCE, n. f. (*ordinare*, mettre en ordre ; lat.) Pron. *or-do-nanss*. — Disposition, arrangement : *L'*ORDONNANCE *d'une bataille, d'un poëme, d'un tableau, d'un bâtiment. L'*ORDONNANCE *est bien entendue dans ce tableau*. (Acad.) *Toute la milice prit les armes et sortit de la ville en belle* ORDONNANCE. (De Barante.) *Dans toutes les choses vraiment complètes, la finesse du détail achève la beauté de l'*ORDONNANCE. (De Saint-Priest.) *Ce n'est qu'une première et légère esquisse du grand tableau dont vous me fournissez l'*ORDONNANCE. (Volt.) *Il n'y avait qu'une voix sur le bon goût et l'admirable* ORDONNANCE *de cette fête*. (Scribe.)

— Par anal. *Nous ne pouvons juger des choses qu'après avoir fait une* ORDONNANCE *de leurs rapports, c'est-à-dire un système*. (Buff.)

— Archit. Manière dont les trois ordres sont employés ; effet qui en résulte : ORDONNANCE *dorique, ionique, corinthienne*.

— Par extens. Nombre de colonnes d'une façade ; manière dont ces colonnes sont disposées.

— Règlement fait par une ou plusieurs personnes fondées en droit : ORDONNANCE *du roi, de l'évêque, du tribunal, du juge commis à l'instruction d'une affaire*. ORDONNANCE *difficile à observer. Faire, rendre, publier, afficher une* ORDONNANCE. (Acad.)

— Anc. Loi et constitution : *L'*ORDONNANCE *d'Orléans*. ORDONNANCE *civile*. ORDONNANCE *criminelle*. (Acad.) || On disait au plur. : *Ordonnances royaux*.

— Particul. Règlement, acte fait par le roi pour l'exécution des lois ou pour des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi : *Toute* ORDONNANCE *du roi doit être contre-signée par un ministre, qui en est responsable. Le mode d'exécution de cette loi a été réglé par une* ORDONNANCE. *Il a été nommé par* ORDONNANCE *du roi*, ou simpl. *Par* ORDONNANCE. (Acad.)

— Collect. au sing. Ordonnances en général : *Cela est contraire à l'*ORDONNANCE. (Acad.)

— Jurispr. *Ordonnance du juge*, décision d'un juge sur une question qui lui est soumise. || *Ordonnance de référé*, décision du juge des référés. || *Ordonnance d'exequatur*, acte par lequel le président donne force exécutoire à une décision qui lui est soumise.

— Fam. *Être meublé suivant l'ordonnance*, n'avoir les meubles seulement que la loi défend de saisir. || Par extens. Être mal meublé.

— Anc. *Compagnies d'ordonnance*, compagnies de cavalerie qui ne faisaient partie d'aucun régiment : *La compagnie des chevau-légers de la garde était une* COMPAGNIE *d'*ORDONNANCE. (Acad.)

— *Habit d'ordonnance*, habillement uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps, ou dans une certaine compagnie du corps.

— Militaire placé près d'un officier supérieur ou d'un fonctionnaire public, pour porter ses ordres et ses messages : *Le général envoya une* ORDONNANCE *le chercher. La lettre du ministre lui a été apportée par une* ORDONNANCE. (Acad.) *Nous courons comme des* ORDONNANCES, *sans savoir ce que nous portons*. (G. Sand.) || Par anal. Officier d'ordonnance.

— Mandement de payer une certaine somme : ORDONNANCE *de trois cents, de mille francs. Contrôler, viser, réformer une* ORDONNANCE. (Acad.)

— Ce que prescrit le médecin, soit pour le régime, soit pour la médication : *Il a fait cela par l'*ORDONNANCE *de tel médecin. S'écarter de l'*ORDONNANCE *du médecin*. (Acad.) *Je hais si fort le despotisme que je ne puis souffrir le mot* ORDONNANCE *du médecin*. (Chamf.)

Sachez envelopper, selon la convenance,
D'un petit conte aimable une grave *ordonnance*. (C. D.)

— Écrit par lequel le médecin ordonne quelque chose : *Porter l'*ORDONNANCE *chez l'apothicaire*. (Acad.)

ORDONNANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Ordonnancer : *Facture* ORDONNANCÉE. *Dépenses* ORDONNANCÉES.

ORDONNANCEMENT, n. m. Admin. Action d'ordonnancer un payement. || Signature autorisant un payement.

ORDONNANCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du rad. prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous ordonnançons, il ordonnança*. — Fin. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant : ORDONNANCER *un état de dépense*. ORDONNANCER *un mémoire*. (Acad.)

ORDONNATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui ordonne, qui dispose : *Dieu est l'*ORDONNATEUR *de l'univers. C'est lui qui est l'*ORDONNATEUR *du ballet, du festin. Elle a été l'*ORDONNATRICE *de la fête*. (Acad.)

Je sais que de la fête il est l'*ordonnateur*. (Piron.)

— Admin. Celui qui ordonne des payements : *Chaque ministre est l'*ORDONNATEUR *des dépenses de son département*. (Acad.)

— Adj. Qui ordonnance les dépenses de l'armée, de la marine : *Commissaire* ORDONNATEUR *des guerres, de la marine.* (Acad.)

ORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ordonner : *Rome retentissait encore des prières* ORDONNÉES *pour la délivrance de la chrétienté.* (Villem.)

Il lit au front des astres étonnés
Les mouvements futurs qui leur sont *ordonnés.* (Daru.)

— Disposé, arrangé dans un ordre : *Une ruche est une république où tout est* ORDONNÉ, *distribué, réparti avec une prévoyance, une équité, une prudence admirable.* (Buff.) *Ta composition est bien* ORDONNÉE, *riche, variée et pleine de mouvement.* (Did.) *Une existence* ORDONNÉE, *prévue, symétrique.* (J. Sandeau.)

Astre qui, poursuivant votre course *ordonnée*,
Conduisez dans les cieux la marche de l'année. (Delille.)

— *Une tête bien ordonnée*, un esprit juste et méthodique, dont les idées sont nettes et bien classées. || Par oppos. : *Une tête mal ordonnée.*

— *Une maison bien ordonnée*, une maison tenue avec beaucoup d'ordre.

— Prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même*, il est naturel de pourvoir à ses besoins, avant de s'occuper de ceux des autres.

ORDONNÉE, n. f. Géom. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ordinare*, fait de *ordo*, ordre ; lat.) Pron. *or-do-né.* — Ranger, disposer, mettre en ordre : *Dieu* A ORDONNÉ *toutes choses. L'architecte qui* A ORDONNÉ *ce bâtiment est fort habile. Cet auteur* A *bien* ORDONNÉ *son ouvrage.* (Acad.) *Il occupait l'activité de son esprit à faire le plan de la journée et à en* ORDONNER *les heures.* (G. Sand.) *Je me rendis chez elle après* AVOIR ORDONNÉ *chez un traiteur un repas bien conditionné.* (Lesage.) *Il* ORDONNA *le souper de son maître comme pour lui, selon son habitude.* (Did.) *Il n'y a dans chaque état qu'une bonne manière de l'*ORDONNER : *celui qui l'a trouvée doit s'y tenir.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Régler : ORDONNER *les passions humaines, selon la constitution et les devoirs de l'homme, est tout ce que nous pouvons faire pour son bien-être.* (J.-J. Rouss.)

On ne peut éviter ce que le ciel *ordonne.* (Regnier.)

— Commander, prescrire : *Il est plus aisé d'*ORDONNER *que d'exécuter. Mon devoir me l'*ORDONNE. *N'avez-vous plus rien à m'*ORDONNER ? *Le médecin lui* A ORDONNÉ *le bain, la saignée.* (Acad.) *Je vais* ORDONNER *toutes sortes de ragoûts, avec vingt-quatre bouteilles de champagne.* (Lesage.) *Il* ORDONNA *un menu qui eût fait honneur au maître d'hôtel d'un prince.* (J. Sandeau.) *Il* A ORDONNÉ *par son testament qu'on lui fît les obsèques les plus simples. La cour* A ORDONNÉ *que ce témoin serait entendu.* (Acad.) *La doctrine des chrétiens* ORDONNE *qu'on partage avec son frère son propre bien, lorsqu'il en a besoin.* (Mass.) *Quelques-uns veulent servir Dieu comme il leur plaît, et non comme il l'*ORDONNE. (Fléch.) *Solon* ORDONNA *que personne ne* SERAIT *obligé par corps pour dettes civiles.* (Montesq.)

— Finan. Donner à un trésorier l'ordre, le mandement de payer une certaine somme à quelqu'un : *Quelle somme vous* A-T-ON ORDONNÉE *pour votre voyage? On m'*A ORDONNÉ *trois mille francs.* (Acad.) || Vieux. V. ORDONNANCER.

— Conférer les ordres de l'Église : *C'est tel évêque qui l'*A ORDONNÉ *prêtre.* (Acad.)

— Absol. *Un évêque ne peut* ORDONNER *dans le diocèse d'un autre sans sa permission.* (Acad.)

— V. intr. Donner ordre de faire quelque chose : *Jésus* ORDONNAIT *à ses disciples d'abandonner leurs biens pour le suivre.* (Helvétius) *On lui* A ORDONNÉ *de dire telle chose.* (Acad.) *Dieu* A ORDONNÉ *de tout pardonner.* (G. Sand.) *M'*ORDONNEZ-*vous de mourir, ah! ce ne sera pas le plus difficile.* (J.-J. Rouss.)

Usez, n'abusez point ; le sage ainsi l'*ordonne.* (Volt.)

— *Ordonner de quelque chose*, en disposer : *Vous n'avez qu'à* ORDONNER *de toutes choses, comme il vous plaira. De quelque manière que vous* ORDONNIEZ *de mon sort, je ne me plaindrai point.* (Acad.) *Et votre maître, qui* ORDONNE *d'un homme qu'il ne connaît pas, a-t-il* ORDONNÉ *de payer ici?* (Dider.)

ORDRE, n. m. (*ordo* ; lat., m. sign.) Arrangement, disposition des choses mises en leur rang, à leur place : *L'*ORDRE *et l'enchaînement des causes. Ce livre manque d'*ORDRE. *Mettez vos papiers en* ORDRE. *Troubler, intervertir l'*ORDRE. *Disposer, placer les choses dans un meilleur* ORDRE. *Remettre en* ORDRE. *Procéder par* ORDRE. *Cette troupe marchait en* ORDRE, *en bon* ORDRE, *sans* ORDRE. ORDRE *alphabétique.* ORDRE *des matières.* (Acad.) *Ici un nouvel* ORDRE *de choses se présente à moi.* (Boss.) *Renverser l'*ORDRE *des choses.* (Fléch.) *J'interromps l'*ORDRE *de mon discours.* (Id.) *Dieu a concerté toutes choses avec un* ORDRE *admirable.* (Mass.) *Le style n'est que l'*ORDRE *et le mouvement qu'on met dans ses pensées.* (Buff.) *La piété véritable ne sort pas de l'*ORDRE *de ses devoirs pour s'en faire d'étrangers.* (Mass.)

Venait-il renverser l'*ordre* des éléments? (Rac.)

— Mor. : *L'amour de l'*ORDRE *est la source de toutes les vertus politiques.* (Fén.) *Sous le point de vue intellectuel, on appelle le bien l'*ORDRE. (Jouff.)

— Art milit. *Ordre de marche*, disposition selon laquelle une armée doit être rangée pour marcher.

— *Marcher en ordre de bataille*, se dit des troupes qui marchent dans le même ordre où elles combattraient.

— *Ordre oblique*, disposition d'après laquelle une armée, ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi.

— Mar. *Ordre de bataille*, ligne de file dans laquelle les vaisseaux sont tous dans les eaux les uns des autres, et gouvernent au plus près.

— Procéd. *Ordre des créanciers*, état qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque : *Instance d'*ORDRE. *Sentence d'*ORDRE. *Arrêt d'*ORDRE. *Il est le premier créancier en* ORDRE. (Acad.)

— En parl. d'un État, d'une province, etc. Tranquillité, police, discipline, subordination : *L'*ORDRE *public. Les magistrats chargés d'établir, de maintenir l'*ORDRE, *de veiller au bon* ORDRE. *Ce général a rétabli l'*ORDRE *dans l'armée. L'*ORDRE *a été troublé quelque temps dans cette ville, dans cette province.* (Acad.) *L'*ORDRE *et le repos furent rétablis dans les provinces.* (Fléch.) *Il retenait la noblesse dans l'*ORDRE. (Id.) *Les devoirs de la religion entrent dans l'*ORDRE *public.* (Mass.)

— En parl. des finances d'un État, des affaires d'un particulier, Régularité, exactitude, économie : *Ce ministre a établi, a rétabli l'*ORDRE *dans les finances du royaume. Il n'y a point d'*ORDRE *dans cette maison. C'est un homme d'*ORDRE. (Acad.)

— En parl. des choses, Arrangement : *Sa maison, son appartement, sa chambre est bien en* ORDRE, *n'est pas en* ORDRE. *Son jardin est à présent en bon* ORDRE, *il est bien mal en* ORDRE. (Acad.)

— Loi, règle établie par la nature, l'autorité, les bienséances, l'usage, etc. : *Ce que vous faites là est dans l'*ORDRE, *n'est pas dans l'*ORDRE. *Il n'est pas dans l'*ORDRE *que les enfants meurent avant leurs parents. Selon l'*ORDRE *de la nature. Je ne vous demande rien qui ne soit dans l'*ORDRE. *C'est un* ORDRE *établi, un* ORDRE *invariable.* (Acad.)

— *Ordre public*, ensemble des règles qui font la sûreté de la société et qui constitue l'intérêt général.

— *Ordre moral*, lois générales sur lesquelles repose la morale.

— *Ordre social*, règles qui constituent la société : *Cette question intéresse tout l'*ORDRE. *L'*ORDRE *social fut ébranlé par cette révolution.* (Acad.)

— Fam. *Ordre de choses*, régime, système de gouvernement, d'administration : *L'ancien* ORDRE DE CHOSES. *Le nouvel* ORDRE DE CHOSES. (Acad.)

— *Ordre d'idées*, système, ensemble d'idées relatives à un objet déterminé : *Cette réflexion est étrangère à la question, elle appartient à un autre* ORDRE D'IDÉES. (Acad.)

— *Ordre du jour*, travail dont une assemblée délibérante doit s'occuper dans le jour : *On écarta cette proposition, et l'on passa à l'*ORDRE DU JOUR. (Ac.)

— *Mettre, donner, apporter ordre*, pourvoir : *Quel* ORDRE *y pouvez-vous apporter? Voilà une mauvaise affaire. Mettez-y* ORDRE, *donnez-y* ORDRE. *Il est bien malade, il faut qu'il* METTE ORDRE *à ses affaires.* (Acad.) *La première attention des Romains était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux ; et d'abord ils y* METTAIENT ORDRE. (Montesq.)

— Politiq. Classe de citoyens : *Il y avait à Rome l'*ORDRE *des patriciens, l'*ORDRE *des chevaliers, et l'*ORDRE *plébéien. L'*ORDRE *du clergé. L'*ORDRE *de la noblesse. Dans le clergé il y a deux* ORDRES ; *les évêques forment le premier, et les autres ecclésiastiques le second.* (Acad.)

— Absol. au pl. *Les ordres*, la noblesse, le clergé et le tiers état : *Tous les* ORDRES *vivent à Londres dans la familiarité, parce que tous les citoyens ont besoin les uns des autres ; l'intérêt commun les rapproche.* (Duclos.) *On ne rend point en un moment aux* ORDRES *de l'État le respect qui leur a été ôté.* (Montesq.)

— *Ordre hiérarchique*, les différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction.

— Par extens. Degrés d'autorité et de pouvoir subordonnés les uns aux autres.

— *L'ordre des avocats*, la compagnie des avocats exerçant près d'une juridiction et inscrits sur le tableau.

— Chacune des neuf classes, appelées autrement *Chœurs*, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués : *Les neuf* ORDRES *des anges. L'*ORDRE *des séraphins, des chérubins, etc. C'est un ange du premier* ORDRE. (Acad.)

— Fig. Rang arbitrairement attribué aux esprits, aux talents, aux ouvrages : *Un ouvrage d'un* ORDRE *supérieur. Un esprit du premier* ORDRE. *Cette tragédie n'est pas un chef-d'œuvre ; c'est tout au plus une pièce du second ou du troisième* ORDRE. *Cela est d'un* ORDRE *inférieur.* (Acad.)

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier *ordre*,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre. (La F.)

— Compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles : *L'*ORDRE *de Saint-Benoît fut le père et le chef de presque tous les* ORDRES *de l'Europe.* (Vatout.) *Les règles d'un* ORDRE. *Le chapitre général de l'*ORDRE. ORDRE *de chevalerie. L'*ORDRE *de Malte. L'*ORDRE *Teutonique.* (Acad.) *Il favorisa ces* ORDRES *naissants que la Providence avait suscités pour l'édification de son église.* (Fléch.) *Mon* ORDRE, *disait-il, doit être le plus humble de tous les* ORDRES *de l'Église.* (Id.) *Le père Isidore vous regardera comme une excellente acquisition pour notre* ORDRE, *et me saura bon gré de la lui avoir procurée.* (Le Sage.)

— Compagnies de chevalerie dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de ses services, de son mérite, ou de la faveur du prince : *L'*ORDRE *de Saint-Michel, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur. L'*ORDRE *de la Toison d'or. L'*ORDRE *de la Jarretière. Chevalier de tel* ORDRE. (Acad.)

— Anc. : *Chevalier des ordres du roi*, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

— Par extens. Collier, ruban ou autre marque d'un ordre de chevalerie : *Le roi a envoyé son* ORDRE *à tel prince, a donné l'*ORDRE *à un tel. On ne le reconnut pas, car il n'avait pas son* ORDRE. *Être décoré de plusieurs* ORDRES. (Acad.) *Il dit : Mon* ORDRE, *mon cordon bleu ; il se montre ou se cache par ostentation.* (La Br.)

— Commandement d'un supérieur : *Donner des* ORDRES, *ses* ORDRES. *Un* ORDRE *exprès. Un* ORDRE *verbal. Il l'a fait sans* ORDRE, *par mon* ORDRE. *Jusqu'à nouvel* ORDRE. *J'attends vos* ORDRES. (Acad.) *Son obéissance consommée n'avait besoin d'aucun* ORDRE. (Boss.) *Les* ORDRES *du sultan sont donnés en secret et exécutés en silence.* (Volt.) *Les* ORDRES *les plus sûrement accomplis sont ceux que l'amour exécute.* (Mass.) *L'éléphant ne se trompe point à la parole de son maître ; il reçoit les* ORDRES *avec attention et les exécute avec empressement.* (Buff.)

— Mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis : *Le général, le gouverneur donne l'*ORDRE. *Aller à l'*ORDRE. *Prendre l'*ORDRE. *Envoyer l'*ORDRE. *Porter l'*ORDRE *aux capitaines. Les ennemis avaient surpris l'*ORDRE. (Acad.) On dit plus souv. *Mot d'ordre.*

— Moment de la journée où le général distribue ses ordres à son armée : *Cette nouvelle s'est débitée à l'*ORDRE. *N'y avait-il rien de nouveau à l'*ORDRE ? (Acad.)

Le chef m'a dit hier à l'*ordre* quelques mots,
Qui dans bruit général ne sont que les échos. (Lam.)

— Publication faite par ordre du général : *Cet avis, ce trait de bravoure a été mis à l'*ORDRE *de l'armée. Cette défense a été mise à l'*ORDRE *du jour.* (Ac.)

— Comm. Endossement d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport à une autre personne qui en devra recevoir le montant : *Mettre un* ORDRE, *son* ORDRE *au dos d'un billet.* (Acad.)

— *Billet à ordre*, billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place.

— *Je payerai à un tel ou à son* ORDRE, formule d'un billet à ordre.

— Mystiq. Sacrement de l'Église, qui donne à celui auquel il est conféré, le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques : *Les* ORDRES *sacrés. L'*ORDRE *du diaconat, de la prêtrise. Prendre, recevoir les* ORDRES. *S'engager dans les* ORDRES. (Acad.)

— *Les quatre moindres ordres*, ou *les quatre mineurs* ; les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.

— Hist. nat. Divisions dans la classification des

animaux, des végétaux, etc. : *Les* ORDRES *sont en général des subdivisions de classes. Indiquer, déterminer la classe et l'*ORDRE *auxquels appartient un animal, une plante.* (Acad.)

— Archit. Il se dit de certaines proportions et de certains ornements qui distinguent la colonne et l'entablement, dans les différentes manières de construire les édifices : *Il y a cinq* ORDRES *d'architecture, le Toscan ou Rustique, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien et le Composite. L'*ORDRE *corinthien a un caractère d'élégance et de richesse.* (Acad.)

Ces *ordres* dont les Grecs nous ont fait un présent,
Le dorique sans fard, l'élégant ionique,
Et le corinthien superbe et magnifique. (La Font.)

= **En ordre,** loc. adv. En rang ; régulièrement : *Des paniers rangés en* ORDRE *dans le sanctuaire renfermaient les ossements des plus anciens chefs de la nation.* (Chateaubr.)

= **Jusqu'à nouvel ordre,** loc. adv. Pour le moment ; jusqu'à nouvel arrangement, résolutions nouvelles.

ORDURE, n. f. (*sordidus*, sale ; lat.) Pron. *or-dur*. — Il se dit des excréments et des autres impuretés du corps : *Ce chien a fait là son* ORDURE. (Acad.) *Les castors ne font ni ne souffrent aucune* ORDURE *dans leurs habitations.* (Buff.) *La marmotte se met à l'écart comme le chat pour faire ses* ORDURES. (Id.) *Cette plaie a bien suppuré, a bien jeté de l'*ORDURE. (Acad.)

— Tout ce qui rend un appartement, un lieu sale et malpropre : *Balayez cette chambre, elle est toute pleine d'*ORDURES. *Jeter les* ORDURES. *Le panier aux* ORDURES. *Jeter quelque chose aux* ORDURES. (Acad.)

— Poussière, duvet, paille, toutes choses qui s'attachent aux habits, aux meubles, etc. : *Nettoyez votre manteau, votre chapeau, il est plein d'*ORDURES. *Il lui est entré une* ORDURE *dans l'œil.* (Acad.)

— Fig. Turpitude dans les actions ; corruption honteuse dans les mœurs : *Cet homme n'est pas innocent, il y a bien de l'*ORDURE *dans son fait. Ne parlez point de cela, il ne faut point remuer cette* ORDURE. (Acad.)

— Fig. et fam. Grossière licence dans les paroles, dans les discours, dans les écrits : *Il y a bien des* ORDURES *dans Catulle et dans Martial. Vous dites là une* ORDURE. *C'est un homme qui se plaît à dire des* ORDURES, *qui aime les* ORDURES. (Acad.)

ORDURIER, IÈRE, adj. Pron. *or-du-rié, rièr*. — Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et déshonnêtes : *Cet homme-là est bien* ORDURIER. *Un auteur, un écrivain, un poëte* ORDURIER. (Acad.)

— Qui contient des ordures, des choses obscènes : *Un conte* ORDURIER. *Des chansons* ORDURIÈRES. (Acad.)

— Substantiv. Celui qui dit des choses déshonnêtes : *C'est un* ORDURIER. (Acad.)

ORÉADE, n. f. (ὄρος, montagnes ; gr.) Mythol. Nymphe ou divinité des montagnes.

— Zool. Espèce d'antilope. || Genre de coquilles univalves.

— Bot. Plante de la famille des Crucifères. || Espèce de mousse.

ORÉE, n. f. (*os, oris*, bord ; lat.) Bord, lisière d'un bois : *Il était à l'*ORÉE *du bois.* (Acad.) *A l'*ORÉE *du bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites.* (B. de St-P.) || Vieux.

— Par anal. *La nuit, à l'*ORÉE *des quartiers clos, dans les rues étroites et sans réverbères, c'était au péril de sa tête qu'on cherchait le rendez-vous donné.* (Chateaubr.) || Peu usité.

OREILLARD, ARDE, adj. (augm. d'*oreille*.) Pron. *o-rè-iar, iard*. — Il se dit d'un cheval, dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées, et qui les remue ordinairement en marchant : *Un cheval* OREILLARD. *Une jument* OREILLARDE. (Acad.) On dit aussi, *Orillard*.

OREILLARD, n. m. Pron. *o-rè-iar*. — Zool. Espèce de chauve-souris, caractérisé par des oreilles plus grandes que la tête et par un museau nu. || *V.* VESPERTILION.

OREILLE, n. f. (*auris*, oreille ; lat.) Pron. *o-rè-y*. — Organe de l'ouïe, placé de chaque côté de la tête : *Les deux* OREILLES. *Le trou de l'*OREILLE. *Se boucher les* OREILLES. *Avoir mal aux* OREILLES. *Se mettre du coton dans les* OREILLES. *Avoir un bruit, un bourdonnement, un tintement d'*OREILLE. *Les* OREILLES *me cornent. Parlez-lui du côté de sa bonne* OREILLE. (Acad.) *L'*OREILLE *des oiseaux n'a point de pavillon externe, mais seulement un trou auditif.* (C. Duméril.)

— Anat. *Oreille externe*, partie de l'oreille qui est au dehors de la tête. || *Oreille interne*, celle qui est au dedans.

— Ouïe, sens qui a la perception des sons : *Avoir l'*OREILLE *bonne, fine. Cet homme a l'*OREILLE *très-exercée. Avoir l'*OREILLE *fausse. Cette musique charme, flatte l'*OREILLE. *Avoir l'*OREILLE *juste, délicate. Avoir l'*OREILLE *sensible à l'harmonie des vers. Ce mauvais instrument choque, blesse, offense, déchire, écorche l'*OREILLE, *les* OREILLES. *Quel bruit me frappe l'*OREILLE, *frappe mon* OREILLE*?* (Acad.) *Que celui qui a des* OREILLES *entende.* (Lamenn.) *On ne saurait trop respecter l'*OREILLE *dans les vers faits pour être chantés.* (La Harp.) *L'*OREILLE *d'une femme entend d'une demi-lieue ce qu'on dit et d'un quart de lieue ce qu'on va dire.* (Mariv.) *Ma bonne œuvre était parvenue aux* OREILLES *du ministre.* (Did.) *Elle écoutait d'une* OREILLE *avide cet épisode héroïque.* (J. Sandeau.) *Les* OREILLES *que Cicéron appelle superbes sont bien capricieuses.* (J.-J. Rouss.) *Il a l'œil de l'aigle, le nez du renard et l'*OREILLE *de la taupe.* (Helvét.)

— Mus. *Avoir de l'oreille*, apprécier la justesse des sons, la régularité de la mesure. || Par oppos. *N'avoir pas d'oreille*.

— Partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille : *Grandes* OREILLES. OREILLES *plates.* OREILLES *arrondies, ourlées. Le lobe de l'*OREILLE. *Tirer les* OREILLES *à quelqu'un. Boucles, pendants d'*OREILLES. *On lui a déchiré l'*OREILLE. *Manger des* OREILLES *de veau, des* OREILLES *de cochon.* (Acad.) *Les lièvres ont l'ouïe très-fine et l'*OREILLE *d'une grandeur démesurée.* (Buff.) *Le goût pour les longues* OREILLES *est commun à tous les peuples de l'Orient.* (Id.)

Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles ;
Jour de Dieu ! je saurai vous frotter les *oreilles*. (Mol.)
Il a l'*oreille* rouge et le teint bien fleuri. (Id.)

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse*, être humilié, mortifié par quelque perte, par quelque mauvais succès. || Dans le m. sens, *Baisser l'oreille ; porter bas l'oreille* :

Il lui fallut à jeun retourner au logis...
. . . .
Serrant la queue et *portant bas l'oreille*. (La Font.)

— Fig. et fam. *En avoir sur l'oreille*, être fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie : *Sa dernière maladie l'a beaucoup vieilli, il* EN A SUR *l'*OREILLE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des arbres fruitiers, des blés, des fleurs, etc., endommagés par la gelée, par les mauvais temps : *Ces blés* EN ONT SUR L'OREILLE. (Acad.)

— Fig. *Avoir les oreilles délicates*, se fâcher aisément, se choquer des moindres choses : *Les grands s'irritent pour rien, ils ont l'*OREILLE *délicate.* (Trév.)

— *Avoir les oreilles chastes*, craindre les paroles qui blessent la pudeur.

— Fam. *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose*, en avoir souvent entendu parler, en être ennuyé : *On a les* OREILLES REBATTUES *de cette question. Je n'ai les* OREILLES BATTUES *d'autre chose.* (Acad.)

— Fig. *Avoir l'oreille de quelqu'un*, en être écouté favorablement : *Il* A *l'*OREILLE *de ce ministre.* (Acad.) *Les gens qui ont l'*OREILLE *des grands princes sont de tous leurs plaisirs et de toutes leurs fêtes.* (La Br.)

S'il voulait me servir !... *Du maître il a l'oreille*.
(V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Avoir la puce à l'oreille*, être inquiet, occupé d'une chose, au point d'en perdre le sommeil, ou de se réveiller plus matin qu'à l'ordinaire : *Il* A LA PUCE À *l'*OREILLE. *Cette lettre lui a mis* LA PUCE À L'OREILLE. (Acad.)

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, *a la puce à l'oreille*. (La F.)

— Prov. et fig. *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre*, se dit d'une personne qui oublie facilement les conseils, les remontrances, et qui ne fait aucune attention à ce qu'on lui dit.

— Prov. et fig. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*, il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— Fig. et fam. *Corner aux oreilles de quelqu'un*, lui parler continuellement d'une chose, dans le dessein de la lui persuader.

— Fam. *Dire un mot à l'oreille de quelqu'un*, lui parler de manière à n'être entendu que de lui seul :

De la moindre vétille il fait une merveille,
Et jusques au bonjour il *dit tout à l'oreille*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Donner sur les oreilles à quelqu'un*, le frapper, le maltraiter : *Je lui donnerai sur les* OREILLES. (Acad.) *Le roi de Prusse me faisait l'honneur de m'écrire assez régulièrement avant que les Russes lui eussent donné sur les* OREILLES. (Volt.) || On dit dans le m. sens, *Il a eu sur les oreilles*.

— Fig. et fam. *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille*, être parfaitement tranquille : *Vous pouvez* DORMIR SUR L'UNE ET L'AUTRE OREILLE, *votre affaire réussira.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Échauffer les oreilles à quelqu'un*, le mettre en colère par quelque discours : *Si vous lui* ÉCHAUFFEZ LES OREILLES, *vous vous en repentirez.* (Acad.) *Retire-toi, te dis-je, et ne m'*ÉCHAUFFE PAS LES OREILLES. (Mol.)

— Fam. *Étourdir, rompre les oreilles à quelqu'un*, lui tenir des discours qui l'importunent, qui le fatiguent : *Il m'*A ÉTOURDI LES OREILLES *de sa réclamation, de ses plaintes. Il m'*A ROMPU LES OREILLES *de ses projets.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, être assidu à le suivre, à lui parler : *Il me fatigue,* IL EST *toujours* PENDU À MES OREILLES. (Acad.)

— Fam. *Faire la sourde oreille*, faire semblant de ne pas entendre ce qu'on nous dit, et n'y avoir point d'égard.

— Fig. *Fermer l'oreille à quelque discours*, ne vouloir pas l'écouter.

— Fig. et fam. *Frotter les oreilles à quelqu'un*, le battre : *Je lui* FROTTERAI LES OREILLES. (Acad.)

Jour de Dieu ! je saurai vous *frotter les oreilles*. (Mol.)

— Par exagér. et par menace : *Je lui couperai les oreilles*.

— Prov. et fig. *Les murailles, les murs ont des oreilles*, se dit lorsqu'on parle dans un lieu où l'on peut craindre d'être entendu.

— Fig. et fam. *Les oreilles ont bien dû vous corner*, on a beaucoup parlé de vous en votre absence.

— Fam. *Les oreilles vous cornent*, se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas, ou un bruit qui n'est pas réel.

— Fig. *Ouvrir l'oreille*, écouter très-attentivement : J'OUVRE L'OREILLE, *et je n'entends rien.* (Acad.)

— Fig. *Ouvrir les oreilles*, écouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt : *Quand je lui ai fait espérer telle chose, il* A OUVERT LES OREILLES, *il a commencé à* OUVRIR LES OREILLES. (Acad.)

— *Prêter l'oreille*, écouter attentivement :

Prêtez l'oreille : il a retenu quelques mots
Des harangues de Démosthènes. (C. Del.)

— Fig. Écouter avec bienveillance : PRÊTER UNE OREILLE *attentive à quelqu'un, à quelques discours. Il ne faut pas* PRÊTER L'OREILLE *à la calomnie, aux calomniateurs.* (Acad.) *Vous qui prêtez l'*OREILLE *au mensonge.* (Fléch.) *Apporter à ce discours des* OREILLES *curieuses.* (Boss.) *Prêtez l'*OREILLE *à ce qui va suivre.* (Id.)

— Fig. et fam. *Secouer les oreilles*, ne tenir compte de quelque chose, s'en moquer : *Quand on veut lui représenter son devoir, il* SECOUE LES OREILLES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Se faire tirer l'oreille*, avoir de la peine à consentir à quelque chose : *Il s'est fait tirer l'*OREILLE *pour s'accommoder avec moi.* (Acad.) *Allons, faites les choses galamment et sans vous* FAIRE TIRER L'OREILLE. (Mol.)

— Fig. et fam. *Se gratter l'oreille*, avoir quelque souci ; avoir de la peine à se souvenir de quelque chose.

— Prov. et fig. *Tenir le loup par les oreilles*, être dans une situation difficile et pressante, et ne savoir comment en sortir.

— *Venir aux oreilles*, se dit des choses dont on entend parler : *Si cela* VIENT AUX OREILLES *de votre père, vous recevrez une forte réprimande.* (Acad.) *Il ferait le diable à quatre, si cela* VENAIT À SES OREILLES. (Mol.)

— Prov. et fig. *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, un homme pressé par la faim n'entend point les représentations qu'on lui fait.

— Prov. *L'oreille est le chemin du cœur*, le moyen de convaincre est de se faire écouter.

— Prov. *Porter le bouquet sur l'oreille*, être à vendre.

— Fig. et fam. *Y laisser ses oreilles*, être maltraité, ne pas revenir sain et sauf de quelque occasion périlleuse : *Il y* A LAISSÉ SES OREILLES. *Il y* LAISSERA SES OREILLES. (Acad.)

— Dans le sens opposé : *Il sera bien heureux, s'il en rapporte ses oreilles*.

— Fig. Il se dit de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la figure de l'oreille, ou qui sont doubles comme les oreilles : *Les* OREILLES *d'un soulier, d'une écuelle. Les* OREILLES *d'une ancre. L'o-*

reille *d'une charrue.* (Acad.) *Il a la tête couverte d'un bonnet violet à longues* oreilles. (Lesage.)

— Particul. Pli qu'on fait à un des coins du feuillet d'un livre, pour marquer l'endroit qu'on veut retrouver facilement : *Ce livre est tout plein d'*oreilles. *Marquez ce passage, faites-y une* oreille. (Acad.)

— Comm. Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot afin de pouvoir le saisir plus facilement.

— Mus. Petites lames de plomb minces et flexibles que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux des orgues et qui servent à les accorder.

— Chacune des deux grosses dents placées aux extrémités d'un peigne.

— Imprim. Languette de frisquette.

— Menuis. *Oreille d'âne*, voussure dont la partie supérieure est droite, et le fond bombé en arc.

— Mécan. Petits appendices qui portent les galets du glissoir de la tige d'un piston.

— Partie de la charrue destinée à renverser hors du sillon la terre que le soc en a détachée.

— Partie saillante qui excède une pièce de serrurerie, et sert de repère pour une autre pièce.

— Mar. *Oreille d'ancre*, partie saillante et large de chaque patte. || *Oreilles d'âne*, taquets à double tête, qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment pour y tourner les écoutes des basses voiles. || *Oreille de lièvre*, voiles de certains petits canots, faites en triangle, et dont un côté se bague au mât.

— Bot. Appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles, et de quelques pétales. || On les appelle aussi *Oreillons* ou *oreillettes*.

— Bot. *Oreille-d'ours*, petite plante printanière, espèce de primevère.

— *Oreille-de-souris*, petite plante à fleurs bleues et quelquefois blanches, dont une espèce, croît dans les lieux humides. || *Myosotis*.

— Zool. *Oreille-blanche*, oiseau des plaines du Paraguay ; il vit dans les hautes herbes sur lesquelles il se perche.

— Espèces de coquilles. || Petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves.

= **Jusqu'aux oreilles**, loc. adv. Des pieds à la tête : *Il s'est mis de la boue* jusqu'aux oreilles. (Acad.)

— Fig. Bien avant : *Il est dans les procès* jusqu'aux oreilles. *Si je le voyais dans la peine, je m'y mettrais* jusqu'aux oreilles *pour l'en tirer.* (Acad.)

= **Par-dessus les oreilles**, loc. adv. Fig. Plus qu'on ne peut endurer, supporter : *J'ai de cet homme-là* par-dessus les oreilles. *Il est endetté* par-dessus les oreilles. (Acad.)

OREILLÉ, ÉE, adj. Blas. Dont les oreilles sont d'un émail autre que celui du corps.

— Zool. Qui a des oreilles ou des auricules.

— Bot. Qui forme des appendices en forme d'oreille.

OREILLER, n. m. (*oreille.*) Pron. *o-rè-ié.* — Coussin carré qui sert à soutenir la tête, quand on est couché : Oreiller *de crin, de plume, de duvet. Taie d'*oreiller. (Acad.) *Nos selles nous servaient d'*oreillers *et nos manteaux de couvertures.* (Chateaub.)

— Fig. *Cette vérité est un* oreiller *sur lequel on peut dormir en repos.* (Volt.)

— Prov. et fig. *Une conscience pure est un bon oreiller*, quand on n'a rien à se reprocher, on dort en repos.

— *Prendre conseil de son oreiller*, prendre une nuit pour réfléchir.

— *Se battre avec son oreiller*, avoir de la peine à se lever le matin.

— Mar. Pièce de bois qui croise, à leur talon, les varangues ou forçats, afin de les fortifier.

— Techn. Coussin servant d'appui.

OREILLÈRE, n. f. Zool. Perce-oreille.

— Anc. Partie du casque qui couvrait l'oreille. || V. Oreillon.

OREILLETTE, n. f. (*oreille.*) Pron. *o-rè-iètt.* — Anat. Chacune des deux cavités du cœur, qui reçoivent le sang des veines : *Les* oreillettes *du cœur. L'*oreillette *droite. L'*oreillette *gauche.* (Acad.)

— Vulg. Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure.

— Parties pendantes des bonnets, destinées à couvrir les oreilles : *Calottes à* oreillettes.

— Bot. Vulg. Espèce de champignon ; Amret.

OREILLON, n. m. (*oreille*) Pron. *o-rè-ion.* — Vulg. Tumeur, gonflement inflammatoire des parotides, ou des glandes voisines de l'oreille.

— Techn. Rognure de peau qui sert à faire de la colle forte.

— Archit. Retour aux coins des chambranles.

— Anc. Partie du casque qui couvrait l'oreille et qui se prolongeait en mentonnière.

OREMUS, n. m. (m. lat., *prions.*) Pron. *o-ré-muss.* — Fam. Prière, oraison : *Dire des* oremus. (Acad.)

ORÉOGRAPHIE, n. f. (ὄρος, montagne ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *o-ré-o-gra-fî.* — Didact. Description des montagnes, de quelques montagnes : *Il a publié l'*oréographie *des Pyrénées.* (Acad.)

ORÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (*oréographie.*) Pron. *o-ré-o-gra-fik.* — Didact. Qui a rapport à l'oréographie.

OREXIE, n. f. (ὄρεξις, appétit ; g.) Pron. *o-rèk-cî.* — Méd. Besoin incessant de prendre de la nourriture.

ORFÈVRE, n. m. (*auri faber*, travailleur d'or ; lat.) Celui qui fait et qui vend toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent : *Il a porté sa vieille vaisselle chez l'*orfèvre, *pour en avoir de la neuve.* (Acad.) *Anciennement tous les* orfèvres, *quelque peu habiles, étaient à la fois dessinateurs, ciseleurs et sculpteurs.* (Vitet.)

— *Orfèvre bijoutier*, celui qui fabrique et vend des bijoux d'or. || *Orfèvre joaillier*, celui qui met en œuvre et vend des diamants, des pierres précieuses.

ORFÈVRERIE, n. f. Techn. Art des orfèvres : *Ouvrage, chef-d'œuvre d'*orfèvrerie. *L'*orfèvrerie *est aujourd'hui bien perfectionnée. Il sait fort bien l'*orfèvrerie. (Acad.) *Au quinzième siècle, l'*orfèvrerie *était un art beaucoup plus important que de nos jours.* (Vitet.)

— Ouvrages faits par l'orfèvre : *Il y a dans cette boutique pour trente mille francs d'*orfèvrerie. (Ac.)

ORFÉVRI, IE, adj. Il se dit de l'or et de l'argent travaillé par l'orfèvre : *L'argent monnayé et l'argent* orfévri. (Acad.) *Il a passé à la monnaie plus de douze cents millions en or et en argent, et il y a en France autant de ces métaux* orfévris. (Volt.)

ORFRAIE, n. f. (*ossifraga* ; m. sign., de *os*, os, *fragere*, briser ; lat.) Pron. *or-frè.* — Zool. Oiseau de proie, qu'on nomme autrement : *Aigle de mer. Le cri de l'*orfraie *est fort désagréable.* (Acad.)

Tu chantes faux, à rendre envieuse une *orfraie !* (V. Hug.)
Le rossignol plaira toujours plus que l'*orfraie.* (Ancel.)

ORFROI, n. m. Pron. *or-froa.* — Anc. Étoffe tissue d'or.

— Parements d'une chape, d'une chasuble : *Les prélats se couvrent de la chape et de riches* orfrois. (A. Soumet.)

ORGANDI, n. m. Sorte de mousseline ou de toile de coton fort claire.

ORGANE, n. m. (ὄργανον, instrument ; gr.) Partie d'un corps organisé, destinée à remplir quelque fonction nécessaire ou utile à la vie : *Les muscles sont les* organes *du mouvement. L'*organe *de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, de la voix. Les feuilles et les fleurs sont des* organes *essentiels des végétaux.* (Acad.) *Les nerfs, qui sont les* organes *du sentiment, aboutissent tous à la cervelle.* (Buff.) *Vivre, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos* organes. (J.-J. Rouss.) *Broussais avait attaché chacune des facultés qu'il avait observées à un* organe *spécial.* (Mign.)

— Particul. La voix : *Avoir un bon, un bel, un mauvais* organe. *Cet acteur manque d'*organe. (Ac.) *La faiblesse de sa santé et l'ingratitude de son* organe *l'avaient écarté de l'audience.* (Lerminier.)

Un *organe* flatteur déclamant de beaux vers. (Fr. de Neuf.)

— Fig. Personne par l'entremise de laquelle on déclare ses volontés, on fait quelque chose : *Il est l'*organe *du prince.* (Acad.) *Souvent les opprimés manquent d'*organes *pour faire entendre leurs plaintes. Ce magistrat est un digne* organe *des lois, de la justice.* (Acad.) *C'étaient les* organes *les plus écoutés des deux opinions.* (Lam.)

— Fig. Ce qui sert à exprimer, à reproduire, à représenter une chose : *Un cœur droit est le premier* organe *de la vérité.* (J.-J. Rouss.) *Sa bouche est l'*organe *de la sagesse.* (Barthél.) *La raison est l'*organe *du vrai ; le goût est l'*organe *du beau.* (Marm.) *Un cœur malade ne peut guère écouter la raison que par l'*organe *du sentiment.* (J.-J. Rouss.) *La parole qui est l'image de la raison et comme le corps de la vérité, est devenue l'*organe *du mensonge.* (Fléch.)

ORGANEAU, n. m. Pron. *or-ga-nô.* — Mar. Gros anneau de l'ancre qui passe dans l'œil de la verge et auquel le câble est étalingué. || Plus souvent *Cigale.*

— Grosse boucle de fer scellée sur un quai ou à terre pour l'amarrage.

ORGANICISME, n. m. Méd. Théorie qui rattache toute maladie à une lésion organique.

ORGANIQUE, adj. des 2 g. (*organe.*) Pron. *or-ga-nik.* — Physiol. Qui appartient aux organes : *Vie* organique. *La trompe de l'éléphant est non-seulement un instrument* organique, *mais un triple sens.* (Buff.)

— Phys. *Corps organique*, corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes. || *Molécules organiques*, particules qui, d'après certains philosophes, sont les premiers éléments des corps organisés.

— Méd. *Maladie, lésion organique*, maladie qui attaque un des organes nécessaires à la vie.

— Législ. *Loi organique*, celle qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement dont le principe a été consacré par une loi précédente.

ORGANIQUEMENT, adv. (*organe.*) Pron. *or-ga-nik-man.* D'une manière organique.

ORGANISABLE, adj. des 2 g. Pron. *or-ga-ni-sabl.* — Qui peut être organisé.

ORGANISANT, part. prés. du v. Organiser.

ORGANISANT, ANTE, adj. Pron. *or-ga-ni-san, zantt.* — Qui concourt à l'organisation : *Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres* organisants, *sensibles.* (B. de St-P.)

ORGANISATEUR, TRICE, adj. Qui organise : *Après la puissance créatrice et* organisatrice *du monde, le premier rang appartient à l'intelligence qui a pénétré la pensée du Créateur.* (Babinet.) *L'intelligence humaine a une puissance* organisatrice *dont une sorte d'instinct entraîne à faire usage.* (Cuv.)

— Substantiv. : *Charles d'Anjou fut brave comme un chevalier, inexorable comme un politique, habile comme un* organisateur. (Dupaty.)

ORGANISATION, n. f. Pron. *or-ga-ni-za-cion.* — Manière dont un corps est organisé : *L'*organisation *du corps humain. L'*organisation *des végétaux.* (Ac.) *Ses précoces dispositions annonçaient une* organisation *supérieure.* (G. Sand.)

— Particul. Mode, structure propre à chacune des différentes parties des corps vivants : *L'*organisation *du foie, du poumon.*

— Fig. Il se dit en parl. des États, des grands établissements : *L'*organisation *d'un ministère. L'*organisation *de l'armée, des tribunaux.* (Acad.)

— Musiq. Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un clavecin, à un forte-piano.

ORGANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Organiser : *Un corps* organisé *dont toutes les parties sont semblables à lui-même est un corps dont l'organisation est la plus simple de toutes.* (Buff.) *Les minéraux ne sont pas des êtres* organisés. (Acad.) *La génération des corps vivants et* organisés *est l'abîme de l'esprit humain.* (J.-J. Rouss.) *Le corps humain, cette matière* organisée, *vivante, sensible, intelligente, est le chef-d'œuvre de la création divine.* (Mign.) *Les monstres ne sont pas* organisés *pour vivre.* (J.-J. Ampère.)

— Fig. : *Une administration bien* organisée. *Une ville* organisée. (Acad.) *Dans une société bien* organisée, *le talent conduit à la propriété.* (B. Const.)

— Fig. *Une personne bien organisée*, une personne dont l'esprit a de la justesse et de la netteté, de la force et de l'étendue : *Il est des vérités qui ne peuvent être aperçues que des hommes les mieux* organisés. (Helvét.)

ORGANISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*organe.*) Pron. *or-ga-ni-zé.* — Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné : *La nature est admirable dans la formation des corps qu'elle* organise. (Acad.)

— Fig. Donner à un établissement quelconque une forme fixe et déterminée, en régler le mouvement intérieur : Organiser *une armée, une administration, un ministère, un tribunal, etc.* (Acad.)

— Plus général. Disposer, arranger : Organiser *une partie de plaisir, une partie de jeu.* (Acad.) *Je veux* organiser *quelques chasses à courre, et pour cela j'ai acheté une meute.* (De Bern.) *Ils* organisèrent *des battues pour détruire les bêtes féroces qui épouvantaient le pays.* (F. Soulié.)

— Mus. Joindre, unir un petit orgue à un forte-piano ou à quelque autre instrument semblable, de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps : Organiser *un forte-piano, un clavecin, une épinette.* (Acad.)

= **S'organiser**, v. pron. Être organisé : *Un corps, un établissement, une armée, une manufacture qui commence à s'*organiser. (Acad.)

ORGANISME, n. m. Physiol. Ensemble des fonctions qu'exécutent les organes : *L'*organisme *du corps humain est un assemblage de merveilles.* (Acad.) *Non-seulement chaque être est un* organisme, *l'univers tout entier en est un.* (Cuv.)

— Par anal. *L'État a un* ORGANISME *intérieur d'où naît la théorie du droit politique interne.* (Lermin.)

ORGANISTE, n. m. Mus. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue : *L'*ORGANISTE *de telle église. Il y avait une bonne* ORGANISTE *dans ce couvent.* (Acad.)

ORGANOLEPTIQUE, adj. des 2 g. (ὄργανον, organe, et λεπτός, délié ; gr.) Pron. *or-ga-no-lèp-tik.* — Physiol. Il se dit des propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et sur les organes intérieurs : *Les propriétés* ORGANOLEPTIQUES *résultent des diverses impressions que les corps exercent sur le toucher, l'odorat, le goût, et sur les organes intérieurs d'un être vivant.* (Pelouze.)

ORGANOLOGIE, n. f. (ὄργανον, organe ; λόγος, traité ; gr.) Didact. Histoire, traité des organes.

ORGANOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organologie.

ORGANOSCOPIE, n. f. (ὄργανον, organe ; σκοπεῖν, voir ; gr.) Pron. *or-ga-noss-ko-pî.* — Didact. Examen des organes.

ORGANSIN, n. m. Pron. *or-gan-çain.* — Techn. Fil de soie très-fin, composé de plusieurs brins de soie grége, déjà apprêtés isolément, et qui, rassis ensemble au moulin à organsiner, ne forment plus qu'un seul fil : ORGANSIN *de Piémont.* ORGANSIN *de pays.* ORGANSIN *bien monté.* (Acad.) *L'*ORGANSIN *sert à faire la chaîne des étoffes. Vaucanson a établi des moulins pour perfectionner la préparation des* ORGANSINS. (Chaptal.)

ORGANSINAGE, n. m. Techn. Action d'organsiner : *L'*ORGANSINAGE *piémontais est d'une grande perfection.* (Acad.) *C'est par la filature du cocon et l'*ORGANSINAGE *qu'on approprie la soie à la fabrication des tissus.* (Chaptal.)

ORGANSINÉ, ÉE, part. pass. du v. Organsiner : *L'importation de la soie se borne à celle de la soie filée et* ORGANSINÉE. (Chaptal.)

ORGANSINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin : *Les Piémontais ont les premiers excellé dans l'art d'*ORGANSINER *les soies. Moulin à* ORGANSINER. (Acad.)

ORGANSINEUR, n. m. Fabricant d'organsin.

ORGASME, n. m. (ὀργασμός ; gr.) Pron. *or-gasm.* — Méd. État de gonflement et d'excitation des organes, et particul. de ceux de la génération : *Faire cesser l'*ORGASME. (Acad.)

ORGE, n. f. (*hordeum* ; lat., m. sign.) Bot. Plante de la famille des Graminées : ORGE *commune.* ORGE *bulbeuse,* ORGE *maritime.* ORGE *des prés.* ORGE *d'automne.* ORGE *de mars. De l'*ORGE *bien levée. Des épis d'*ORGE. (Acad.)

— Grain du nombre de ceux qu'on appelle *Menus grains* : *Un setier d'*ORGE. *De la farine d'*ORGE. *Du pain d'*ORGE. *Eau d'*ORGE. *Semer les* ORGES. *Faire les* ORGES. (Acad.) *On nourrit la brebis de bon lait et d'*ORGE *moulue.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Être grossier comme du pain d'orge,* être fort grossier.

— Prov. fig. *Faire ses orges, faire bien ses orges,* faire son profit, faire bien ses affaires.

— *Sucre d'orge,* espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge : *Un bâton de sucre d'*ORGE. (Acad.)

— Comm. *Grain d'orge,* ou *Toile, linge grain d'orge, de grain d'orge, à grain d'orge,* toile semée de points ressemblants à des grains d'orge : *Service de linge de* GRAIN D'ORGE, *à* GRAIN D'ORGE. (Acad.) ‖ Par anal. *Broderie à grain d'orge.*

— Chir. *Lancette à grain d'orge,* lancette dont la pointe présente la forme d'un grain d'orge, par oppos. à la Lancette à grain d'avoine, qui est plus effilée.

— Il est masc. dans ces expressions : *Orge grué,* orge écrasée au moulin après qu'elle a été mondée. ‖ *Orge mondé,* grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien préparés. ‖ *Orge perlé,* orge réduite en petits grains dépouillés de leur son : *Une tisane d'*ORGE *perlé, d'*ORGE *mondé. Il ne faudra ni table bien servie, ni consommés exquis ni* ORGES *mondés perpétuels.* (Mol.)

ORGEAT, n. m. (*orge.*) Pron. *or-ja.* — Sirop dans lequel entrait autrefois une décoction d'orge et qu'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes : *Un verre, une carafe d'*ORGEAT. (Acad.)

— Fam. *Il est froid comme une carafe d'orgeat,* se d'un homme froid, que rien ne touche, n'émeut ; d'un écrivain, d'un artiste qui manque absolument de chaleur.

ORGELET, ou **ORGEOLET**, n. m. (*orge.*) Pron. *orj-lè.* — Méd. Maladie qui consiste en une petite tumeur inflammatoire de la forme d'un grain d'orge, qui se développe près du bord libre des paupières et particulièrement vers l'angle interne de l'œil.

ORGERAN, n. m. Agric. Variété de pomme.

ORGIE, n. f. Agric. Mélange d'orge, d'avoine, de pois et de fèves, pour couper en vert.

ORGIES, n. f. pl. (ὀργή, fureur ; gr.) Pron. *or-jî.* — Antiq. Fêtes consacrées à Bacchus : *Célébrer les* ORGIES. (Acad.)

— Petites idoles, vases sacrés, que l'on portait dans les orgies.

— Vulg. Au sing. et au plur. Débauche de table : *Ce sont des* ORGIES *continuelles. Ils ont fait une* ORGIE. (Acad.) *La sensualité ne présidait pas à nos petites* ORGIES. (J.-J. Rouss.)

Je veux que cette *orgie*
Surpasse en beau désordre, en brûlante énergie,
Tous tes vieux souvenirs. (C. Del.)

ORGNES, n. f. pl. Agric. Javelles rangées, placées horizontalement les unes à côté des autres.

ORGUE, n. m. (ὄργανον, instrument ; gr.) Pron. *orgh.* — Instrument de musique à vent et à touches, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui fournissent du vent : *Un buffet, un cabinet d'*ORGUES. *Il y a tant de jeux à cet* ORGUE. *Tuyaux d'*ORGUES. *Facteur d'*ORGUES. *Jouer, toucher de l'*ORGUE. *Souffler l'*ORGUE. *Des* ORGUES *portatives.* (Acad.) *La musique était une de ses distractions ; il touchait de l'*ORGUE, *et chantait avec goût.* (Villem.)

— Anc. *Orgue hydraulique,* orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau.

— *Orgue expressif,* orgue construit de telle sorte que l'exécutant peut augmenter ou diminuer l'intensité des sons, et donner un morceau avec l'expression convenable.

— *Orgue à cylindre,* orgue qui va par le moyen d'un cylindre sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique.

— *Orgue de Barbarie,* instrument fabriqué à l'instar de l'orgue, mais dont le clavier et les soufflets sont mis en jeu par un cylindre qu'on fait mouvoir avec une manivelle : *Il y a des hommes dont le métier est de parcourir les rues en jouant de l'*ORGUE DE BARBARIE. (Acad.)

— Lieu élevé où les orgues sont placées dans une église : *Il était dans l'*ORGUE, *aux* ORGUES, *pour chanter un motet.* (Acad.)

— Musiq. *Point d'orgue,* trait que la partie chantante exécute *ad libitum,* et pendant lequel l'accompagnement est suspendu ; repos sur une note pour la terminaison d'une cadence : *Les* POINTS D'ORGUE, *et autres ornements qu'invente l'âme émue du chanteur, peignent admirablement ces petits moments de repos délicieux que l'on rencontre dans les vraies passions.* (Stendhal.)

— Fortif. Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée ; elle se compose de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombent d'en haut séparément.

— Anc. Arme à feu formée de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, qu'on employait autrefois à la défense des brèches d'une place assiégée.

— Mar. Tuyau de plomb qui sert de conduite à l'eau des dallots, des gaillards et des ponts inférieurs.

— Zool. Vulg. Canard siffleur. ‖ *Orgue de mer,* espèce de madrépore qui offre un assemblage de petits tuyaux rangés par étages.

═ **Gramm.** *Orgue* est masc. au sing. et fém. au plur. : *Un* ORGUE *expressif ; des* ORGUES *portatives. Il y avait à Jérusalem un* ORGUE *qu'on entendait du mont des Oliviers.* (Trév.)

Cet *orgue* qui se tait, ce silence pieux,
L'invisible union de la terre et des cieux,
Tout enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible.
(Fontanes.)

Les PREMIÈRES ORGUES *qu'on ait* VUES *en France furent* APPORTÉES *par des ambassadeurs de l'empereur Constantin Copronyme, qui les offrirent au roi Pépin.* (Trév.) *Les* PETITES ORGUES PNEUMATIQUES *étaient* CONNUES *bien longtemps avant le temps dans lequel on place ordinairement leur invention ; et c'est même dans la nature des choses qu'*ELLES *devaient être plus tôt* CONNUES *que les* ORGUES HYDRAULIQUES. (Millin.)

— Quand il est employé aux deux nombres dans une même phrase, l'harmonie exige qu'on ne lui attribue qu'un seul genre, le masculin : *L'*ORGUE *de Saint-Marc, à Venise, est* UN *des plus* BEAUX ORGUES *de toute l'Italie. A Milan, au Dôme, il y a deux* GRANDS ORGUES, UN *de chaque côté du chœur.*

ORGUEIL, n. m. (ὀργάω, être passionné ; gr.) Pron. *or-gheu-y.* — Présomption, opinion trop avantageuse de soi-même : *Être enflé, bouffi, plein d'*ORGUEIL. *Il crève d'*ORGUEIL. *Déguiser, dissimuler, cacher son* ORGUEIL. *L'*ORGUEIL *perçait à travers son apparente modestie.* (Acad.) *On fait de l'*ORGUEIL *le complément du mérite.* (Mass.) *L'adulation enfante l'*ORGUEIL, *et l'*ORGUEIL *est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus.* (Id.) *Il faut que l'*ORGUEIL *humain soit placé quelque part ; la vertu consiste à le placer dans le bien.* (Thiers.) *La vanité se satisfait de grands mots ; mais l'*ORGUEIL *veut de grandes choses.* (Fr. Soulié.) *Les nobles gardaient jusque dans l'abandon de leur ancien pouvoir quelque chose de l'*ORGUEIL *de leurs pères.* (A. de Tocquev.) *Sa douceur amortissait le choc de ces deux* ORGUEILS *irascibles et ombrageux.* (H. Martin.)

— Elliptiq. : *L'*ORGUEIL *de ta naissance, de tes richesses, de tes belles actions.* (Acad.) *Qui sait si nos dernières défaites n'expiaient pas l'*ORGUEIL *de nos premières victoires ?* (Mass.)

Le sourire embellit l'*orgueil* de ses appas. (La Chauss.)

— Par anal. Sentiment noble et élevé, qui donne une raisonnable confiance en son propre mérite, qui porte à faire de grandes choses : *J'ai l'*ORGUEIL *de croire que je ne suis pas indigne de votre amitié, de votre estime. Un noble* ORGUEIL *convient au mérite indigent que l'on veut rabaisser. Un légitime* ORGUEIL. (Ac.)

La gloire de ce choix m'enfle d'un juste *orgueil*. (Corn.)
Je sais quel noble *orgueil* le domine et l'enflamme. (Volt.)
Un noble *orgueil* m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de moi. (Corn.)

— Prov. *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi,* les hommes les plus orgueilleux sont les parvenus.

— Techn. Cale de bois, de pierre, ou de toute autre matière dure, pour soutenir l'effort d'un levier. ‖ *SYN.* V. VANITÉ.

ORGUEILLEUSEMENT, adv. Pron. *or-gheu-ieuz-man.* — D'une manière orgueilleuse : *Agir, parler* ORGUEILLEUSEMENT. *Il lui répondit* ORGUEILLEUSEMENT. (Acad.)

ORGUEILLEUX, EUSE, adj. Pron. *or-gheu-ieu, ieuz.* — Qui a de l'orgueil : *Il est* ORGUEILLEUX *de ses bons succès. Ce prince brava l'*ORGUEILLEUSE *puissance des Romains. Josué fit tomber les murs de l'*ORGUEILLEUSE *Jéricho.* (Acad.) *Alexandre lui-même baissa sa tête* ORGUEILLEUSE *devant le dieu des armées.* (Mass.)

Tout esprit *orgueilleux* qui s'aime
Par mes leçons se voit guéri. (Boil.)

— En parl. des choses. Que l'orgueil inspire ; où l'orgueil se montre : *Il lui répondit d'un ton* ORGUEILLEUX. *Il lui fit une réponse* ORGUEILLEUSE. *Il abaissa sur lui un regard* ORGUEILLEUX. *C'est une entreprise* ORGUEILLEUSE *et téméraire.* (Ac.) *L'impie semble insulter au ciel par une gloire* ORGUEILLEUSE. (Mass.) *Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins contre l'*ORGUEILLEUSE *puissance de Babylone qui allait tout envahir.* (Boss.)

— Fig. et poétiq. *L'*ORGUEILLEUX *Apennin. Les cimes* ORGUEILLEUSES *des montagnes.* (Acad.) *Là, tu briseras tes flots* ORGUEILLEUX. (Fléch.)

— Substantiv. *C'est un* ORGUEILLEUX. *Dieu se plaît à abaisser les* ORGUEILLEUX. (Acad.) *Pendant que les* ORGUEILLEUX *seront confondus, vous, fidèles, vous commencerez à lever la tête.* (Boss.) *Les troubles que l'*ORGUEILLEUX *éprouve au-dedans de lui-même.* (Mass.)

L'*orgueilleuse* a le cœur digne d'une couronne. (Mol.)

ORICHALQUE, n. m. (ὄρος, montagne ; χαλκός, cuivre ; gr.) Pron. *o-ri-kalk.* — Anc. Cuivre de Corinthe ; mélange de cuivre, d'or et d'argent.

ORIDES, n. m. pl. (*or.*) Chim. Famille de corps qui renferment l'or.

ORIENT, n. m. (*oriens,* qui naît ; lat.) Pron. *o-ri-an.* — Géogr. Partie, point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon : *L'*ORIENT *d'été. L'*ORIENT *d'hiver.* (Acad.) *Ah ! quelle langue pourrait décrire ces rivages d'un* ORIENT *éternel que j'habite pour toujours !* (B. de St-P.)

Déjà l'Aurore au visage riant
Avait rouvert les portes d'Orient. (J.-B. Rouss.)

— *Ce pays est à l'orient de tel autre,* il est situé, à son égard, du côté de l'orient.

— Point cardinal où le soleil se lève à l'équinoxe : *Une lumière pure s'étendant de l'*ORIENT *au couchant, dore successivement les deux hémisphères.* (Buff.) *La pleine lune à l'*ORIENT *s'élevait sur un fond bleuâtre.* (Voln.)

Qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'*orient* regarde. (Rac.)

— *L'orient d'une carte de géographie,* le côté qui est à notre droite, lorsque la carte est étendue sous nos yeux dans son sens naturel.

— Collectiv. États, provinces de l'Asie orientale, à la différence des États et des provinces de l'Asie occidentale : *Les régions de l'*ORIENT. *Les peuples, les princes d'*ORIENT. *Cela vient d'*ORIENT, *de l'*ORIENT. *L'*ORIENT *est le berceau des fables.* (Acad.) *Il portait dans tout l'*ORIENT *l'honneur de la nation française.* (Fléch.)

— *Commerce d'Orient*, celui qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan ; à la différence du commerce du Levant, qui se fait dans l'Asie occidentale par la Méditerranée.

— *L'empire d'Orient*, l'empire romain, lorsqu'il eut été transféré à Byzance.

— Fig. *L'orient des années*, la jeunesse.

— Fig. *Il n'y a rien de si aimable que l'enfance de ces princes destinés à l'empire ; ce sont des soleils dans leur* ORIENT *qui réjouissent les yeux.* (Fléch.)

— Techn. *L'orient d'une perle*, son eau, sa couleur : *Cette perle est d'un bel* ORIENT. (Acad.)

— *Grand orient*, espèce de diète de francs-maçons, formée des représentants de toutes les loges.

ORIENTAL, ALE, adj. (*orientalis* ; lat., m. sign.) Pron. *o-ri-an-tal*. — Qui est du côté de l'orient, qui appartient à l'orient : *Régions* ORIENTALES. *Peuples* ORIENTAUX. *Pays* ORIENTAL. (Acad.) *L'Inde méridionale et l'Afrique* ORIENTALE *sont les contrées dont la terre et le ciel conviennent le mieux à l'éléphant.* (Buff.)

— *Langues orientales*, langues ou mortes ou vivantes de l'Asie ; telles que l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'arménien, le persan, etc. : *Au milieu du dix-huitième siècle, l'étude des langues* ORIENTALES *reçut une direction plus scientifique.*

— Qui est particulier à l'Orient, digne de l'Orient : *Luxe* ORIENTAL. *Le costume* ORIENTAL *allie bien sa noblesse à la noblesse de ses ruines.* (Chateaubr.)

Vainement elle étale
De ses attraits captifs la pompe *orientale*. (Rac.)

— *Style oriental*, style métaphorique et hyperbolique dont les peuples de l'Asie font usage.

— Qui croît en Orient, qui vient d'Orient : *Les plantes* ORIENTALES. *Des perles* ORIENTALES. *Une topaze* ORIENTALE. (Acad.)

— Astr. *Planète orientale*, celle qui se lève avant le soleil.

ORIENTAUX, n. m. pl. Les peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément, les Turcs, les Arabes, les Persans : *Les coutumes des* ORIENTAUX. *Le style des* ORIENTAUX. (Acad.) *Les* ORIENTAUX *sont ennemis de tout travail qui n'a pas leur intérêt personnel et présent pour objet.* (Helvét.)

ORIENTALISME, n. m. Pron. *o-ri-an-ta-lism*. — Philol. Ensemble des connaissances des peuples orientaux, de leurs idées philosophiques ou de leurs mœurs.

ORIENTALISTE, n. m. Philol. Celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales : *C'est un de nos plus savants* ORIENTALISTES. (Acad.)

ORIENTATION, n. f. (*orient.*) Pron. *o-ri-an-ta-cion*. — Astr. Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux, etc.

— Position d'un objet relativement aux pôles : *Les astronomes ont réglé les* ORIENTATIONS *exactes que les diverses faces de l'édifice devaient avoir.* (Arago.)

ORIENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Orienter : *Un plan bien* ORIENTÉ. *Un carte mal* ORIENTÉE. (Acad.)

— Archit. *Maison bien, mal orientée*, maison qui est dans une bonne ou dans une mauvaise exposition.

— Absol. Il se dit d'un édifice dont le chevet est tourné vers le levant : *Les anciennes églises sont* ORIENTÉES, *de sorte que ceux qui prient regardent l'orient.*

— Mar. *Voile bien orientée*, voile bien étendue et dans une position bien choisie.

ORIENTEMENT, n. m. Pron. *o-ri-ant-man*. — Construc. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner la position la plus convenable à sa destination.

— Par anal. Disposition, arrangement : *Le vaisseau volait comme une hirondelle, grâce à l'*ORIENTEMENT *de ses voiles.* (H. de Balz.)

— Mar. Disposition de vergues ou de voiles orientées pour recevoir le vent.

ORIENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*orient.*) Pron. *o-ri-an-té*. — Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux autres points cardinaux : ORIENTER *une serre, une salle de bains, etc.* ORIENTER *avec la boussole.* ORIENTER *un cadran, un globe, un carte.* (Acad.)

— Archit. *Orienter un dessin, un plan*, etc., y placer la rose des vents, pour indiquer comment devront être orientés les objets que le dessin, le plan représente.

— Mar. *Orienter les voiles*, les disposer de manière qu'elles reçoivent le plus avantageusement possible l'impulsion du vent.

= **S'orienter**, v. pron. Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on se trouve : ORIENTEZ-VOUS. *Laissez-moi* M'ORIENTER. (Acad.)

— Fig. Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces, et examiner comment on doit s'y prendre pour réussir : *Ne me pressez pas tant de conclure, donnez-moi le temps de* M'ORIENTER. (Acad.) *Il cherche à* S'ORIENTER *au milieu des opinions infinies qu'ont enfantées la spéculation et les rêveries de l'homme sur les astres et les nombres.* (Lerminier.)

ORIENTEUR, n. m. Pron. *o-ri-an-teur*. — Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIFICE, n. m. (*orificium* ; lat., m. sign.) Pron. *o-ri-fiss*. — Anat. Ouverture qui sert comme d'entrée et de sortie à certaines cavités du corps de l'animal : L'ORIFICE *de la matrice, de la vessie. L'*ORIFICE *inférieur de l'estomac.* (Acad.)

— Entrée, ouverture plus ou moins étroite de certains objets : *L'*ORIFICE *d'un matras, d'une retorte. L'*ORIFICE *est bouché par une soupape.* (Acad.) *Si l'*ORIFICE *de ce tuyau vient à s'élargir, il laissera sortir plus d'air.* (Buff.)

ORIFLAMME, n. f. (*aurum*, or ; *flamma*, flamme ; lat.) Pron. *o-ri-flam*. — Étendard que les anciens rois de France faisaient porter devant eux quand ils allaient à la guerre : *Le roi alla prendre l'*ORIFLAMME *à Saint-Denis. Un tel portait l'*ORIFLAMME *à telle bataille. Déployer l'*ORIFLAMME. (Acad.)

..... A moi, l'*oriflamme* et les lis ! (C. Del.)

ORIGAN, n. m. (ὄρος, montagne ; et γάνος, joie ; gr.) Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des Labiées, qui croissent sur les lieux élevés : *La marjolaine est une espèce d'*ORIGAN. (Acad.) *Les botanistes s'accordent à reconnaître dans une espèce d'*ORIGAN *le dictame des anciens.* (Dumér.)

ORIGINAIRE, adj. des 2 g. (*origine.*) Pron. *o-ri-ji-nèr*. — Il se dit des personnes, des familles et des peuples, lorsqu'on désigne les lieux d'où ils tirent leur origine : *Les Francs qui conquirent les Gaules étaient* ORIGINAIRES *de Germanie. Il est né à Paris, mais sa famille est* ORIGINAIRE *du Languedoc. Il est* ORIGINAIRE *d'Italie.* (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux et des plantes : *Les castors sont* ORIGINAIRES *du Canada. Le buffle est* ORIGINAIRE *des pays les plus chauds de l'Afrique et des Indes.* (Buff.) *Le tabac est une plante* ORIGINAIRE *d'Amérique.* (Acad.)

— Qui nous vient d'origine : *Vice* ORIGINAIRE.

ORIGINAIREMENT, adv. Primitivement ; dans le commencement, dans l'origine : *Ce mot vient* ORIGINAIREMENT *du grec. Il avait* ORIGINAIREMENT *beaucoup de bien.* (Acad.) *Les cerisiers viennent* ORIGINAIREMENT *du royaume de Pont.* (B. de St-P.)

ORIGINAL, ALE, adj. (*origo*, origine ; lat.) Qui n'a pas été fait d'après un modèle de même nature, et qui sert de modèle pour des copies ou des imitations : *Tableau* ORIGINAL. *Statue* ORIGINALE. *La pièce* ORIGINALE *est égarée, est perdue, est détruite. Le texte, le manuscrit* ORIGINAL *est déposé en tel endroit. J'ai lu la lettre* ORIGINALE. (Acad.) *Il y a dans l'ouvrage* ORIGINAL *des détails plaisants.* (Andr.)

— Par extens. Il se dit d'une copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, sert elle-même d'exemplaire : *Au défaut du manuscrit, on a consulté l'édition* ORIGINALE. *Il n'existe plus de ce tableau qu'une copie* ORIGINALE, *d'après laquelle on en fait beaucoup d'autres.* (Acad.)

— *Texte original de la Bible*, texte hébreu qui représente le manuscrit de Moïse.

— Par extens. Qui paraît inventé, imaginé sans aucun rapport avec ce qui a précédé : *Cette pensée, cette expression est* ORIGINALE. *Cela porte un caractère* ORIGINAL. *Le tour en est* ORIGINAL. (Acad.) *Ils n'ont rien d'*ORIGINAL *et qui soit à eux.* (La Br.) *C'est l'inspiration, sans arrière-pensée littéraire, qui produit les grandes œuvres* ORIGINALES. (E. Renan.)

— Il se dit également des auteurs, des artistes qui écrivent, qui travaillent d'une manière neuve, non empruntée, non imitée : *C'est un écrivain, un peintre, un compositeur* ORIGINAL. *C'est un génie, un esprit* ORIGINAL. (Acad.) *La Fontaine est toujours* ORIGINAL, *soit qu'il invente, soit qu'il traduise.* (La Br.)

— Par anal. *Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle ; il a un caractère* ORIGINAL *et inimitable.* (La Br.)

— Fam. *Avoir un caractère original*, avoir une manière de penser et d'agir, singulière, particulière, et toute différente de celle des autres.

= **En original**, loc. adv. : *Ce traité existe* EN ORIGINAL *dans les archives. Les actes doivent rester* EN ORIGINAL *chez le notaire.* (Acad.)

— Fam. *En propre original*, en personne : *C'est lui-même,* EN PROPRE ORIGINAL. (Acad.)

C'est, madame, vous-même, *en propre original*. (Regn.)

= **D'original**, loc. adv. Il ne s'emploie que dans cette phrase, peu usitée : *Savoir une chose* D'ORIGINAL, l'avoir apprise de ceux qui en doivent être les mieux informés : *Il n'a fait que traduire, mais remontant par un génie libre et naïf au-delà du siècle raffiné de Plutarque, il semble dater moins de l'historien que de ses personnages, et les peindre* D'ORIGINAL. (Villem.)

ORIGINAL, n. m. Minute, manuscrit primitif des contrats, traités, actes, chartes, etc. : *Voilà l'*ORIGINAL *du contrat, du traité.* (Acad.) *L'*ORIGINAL *est très-authentique. Cet* ORIGINAL *est suspect. On m'a dérobé mes* ORIGINAUX. *Étudier, consulter l'*ORIGINAL. *Altérer l'*ORIGINAL. (Acad.)

— Ouvrages d'esprit, par oppos. aux versions, aux traductions qu'on en a faites : *Ce traducteur a pris de grandes libertés avec son* ORIGINAL. *Il a rendu incomplétement le sens de l'*ORIGINAL. (Acad.)

— *L'original hébreu*, le texte hébreu de la Bible.

— Œuvres attribuées à un peintre, à un sculpteur : *Ce tableau est un* ORIGINAL. *Tous les tableaux qu'il a chez lui sont des* ORIGINAUX. *Il a des* ORIGINAUX *des plus excellents peintres. Il est quelquefois difficile de distinguer la copie de l'*ORIGINAL. (Acad.)

— Il se dit encore des personnes dont on a fait le portrait, et des choses d'après lesquelles on copie : *Je ne puis juger de la ressemblance de ce portrait, je n'ai pas vu l'*ORIGINAL. *L'*ORIGINAL *d'après lequel il peint est une bonne copie d'un tableau du Guide.* (Acad.) *Ces portraits que nous animons se trouveraient obligés de partager leur amour entre les* ORIGINAUX *qu'ils représentent et le peintre qui les a faits.* (Boss.)

— Par anal. *Tous les hommes, en particulier, ne sont que des copies très-diverses du même* ORIGINAL, *de l'humanité.* (Nisard.)

— Fig. Il se dit d'un auteur qui excelle dans un genre, sans s'être formé sur aucun modèle : *Les anciens sont les vrais* ORIGINAUX *qu'il faut étudier. La Fontaine, dans l'apologue, est un* ORIGINAL *admirable, inimitable.* (Acad.) *Leur imagination, fécondée par la lecture des grands* ORIGINAUX, *a transporté dans la langue française des richesses qu'elle ne connaissait pas.* (De Font.)

— Fam. *C'est un original, un vrai, un franc, un grand original*, se dit par raillerie d'un homme qui porte la singularité jusqu'à se rendre plus ou moins ridicule : *Monsieur le secrétaire le trouvait* UN FRANC ORIGINAL. (Dider.)

ORIGINALEMENT, adv. D'une manière originale : *Il pense, il s'exprime* ORIGINALEMENT. (Acad.)

ORIGINALITÉ, n. f. Qualité de ce qui est original ; caractère de ce qui est neuf, sans modèle, de même nature, digne de servir de modèle : *L'*ORIGINALITÉ *est une des qualités qui constituent le beau dans les arts. L'*ORIGINALITÉ *d'une pensée, d'une expression. Il a de l'*ORIGINALITÉ *dans l'esprit. Son style a de l'*ORIGINALITÉ, *un caractère d'*ORIGINALITÉ *fort piquant.* (Acad.) *La grandeur est presque la seule* ORIGINALITÉ *de l'art romain ; mais cette* ORIGINALITÉ *n'est inférieure à aucune autre.* (Nisard.)

— Fam. Singularité, bizarrerie : *L'*ORIGINALITÉ *de son caractère, de ses manières le rend fort ridicule. Il est d'une* ORIGINALITÉ *fâcheuse, fatigante.* (Acad.)

— Caractère de l'être original : *L'*ORIGINALITÉ *nécessite la supériorité ou la faiblesse du jugement.* (Boiste.)

— Au pl. Origines : *Le Romain, âpre, austère, avare, d'un esprit positif, aimait passionnément ses origines et ses* ORIGINALITÉS *nationales.* (Lerminier.)

ORIGINE, n. f. (*origo* ; lat., m. sign.) Principe ou commencement de quelque chose : *L'*ORIGINE *du monde. On ne connaît pas l'*ORIGINE *de sa fortune. L'*ORIGINE *d'un usage, d'une coutume, d'une cérémonie. Chercher, découvrir l'*ORIGINE *d'une chose. L'*ORIGINE *et les progrès de la civilisation, des sciences, des arts. L'imperfection de la nature ou son imitation est l'*ORIGINE *de l'art.* (Vauv.)

— Extraction d'une personne, d'une race, d'une nation : *Dans son* ORIGINE *Dieu avait fait l'homme à son image.* (Boss.) *L'*ORIGINE *du chrétien étant dans le ciel, celle qu'il prend sur la terre est une bassesse*

dont il doit gémir. (Mass.) *Il était de noble, de basse* ORIGINE. *D'où tire-t-il son* ORIGINE *? Il dément son* ORIGINE. *L'*ORIGINE *de ce peuple se perd dans la nuit des temps.* (Acad.) *De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même* ORIGINE, *et cette* ORIGINE *est basse.* (Boss.) *Cette maison dont l'*ORIGINE *s'est perdue dans les obscurités du temps.* (Fléch.)

— Par anal. Cause, motif : *L'intempérance est l'*ORIGINE *de la plupart des maladies. Une mauvaise plaisanterie a été l'*ORIGINE *de cette longue guerre.* (Acad.)

Je crois de ce désordre entrevoir l'*origine*. (Rac.)

— Philol. Étymologie ; source : *L'*ORIGINE *d'un mot. Les* ORIGINES *d'une langue. L'*ORIGINE *de ce proverbe est douteuse.* (Acad.)

= **Dans l'origine,** loc. adv. Originairement, dans le principe : DANS L'ORIGINE, *cette grande ville n'était qu'un amas de huttes.* DANS L'ORIGINE, *son mal n'était rien.* (Acad.)

= **Dès l'origine,** loc. adv. Dès le principe, dès le commencement : DÈS L'ORIGINE, *j'ai vu qu'il se ruinait dans son entreprise. Devenu riche, il a pris,* DÈS L'ORIGINE, *les airs les plus insolents.* (Acad.)

ORIGINEL, ELLE, adj. (*origine.*) Pron. *o-ri-ji-nèl.* — Qui vient de l'origine, qui remonte jusqu'à l'origine : *Il y a dans cet ouvrage un vice* ORIGINEL. *Elle a conservé son innocence, sa pureté, sa candeur* ORIGINELLE. (Acad.) *Il y a entre les hommes une inégalité* ORIGINELLE *à laquelle rien ne peut remédier.* (Rayn.) *On n'extirpe pas les qualités* ORIGINELLES, *on les couvre, on les cache.* (Montesq.) *Nous concevons que si le chien est devenu si bon chasseur par nos soins, c'est qu'il l'était naturellement et que nous n'avons fait que développer une de ses qualités* ORIGINELLES. (Cuv.) *Nos besoins et nos plaisirs changent d'objets à la longue ; l'homme* ORIGINEL *s'évanouit par degrés.* (J.-J. Rouss.) *L'âme est appelée à sa liberté* ORIGINELLE *par le grand spectacle de la nature.* (La Harp.)

— Théol. *Grâce originelle*, état d'innocence où Adam a été créé. || *Péché originel*, péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam : *Ce que tous les peuples avaient senti, sans qu'aucun homme osât jamais tenter de le résoudre,* LE PÉCHÉ ORIGINEL *nous l'explique : l'homme n'est plus une énigme pour lui-même.* (De la Luzerne.)

— Fig. et fam. *Cet homme a le péché originel*, sa famille, sa nation, ses liaisons sont une espèce d'empêchement à ce qu'il parvienne à telle charge, à telle dignité.

ORIGINELLEMENT, adv. Dès l'origine, dans l'origine : *Selon les théologiens, l'homme est* ORIGINELLEMENT *pécheur.* (Acad.)

ORIGNAL, n. m. Pron. *o-ri-gnial.* — Zool. Élan du Canada.

ORILLARD, ARDE, adj. V. OREILLARD.

ORILLETTE, n. f. Pron. *o-ri-iètt.* — Bot. Vulg. La Mâche.

ORILLON, n. m. (*oreille.*) Pron. *o-ri-ion.* — Fig. Petite oreille : *Les* ORILLONS *d'une charrue*, les pièces de bois qui sont attachées au soc et qui versent la terre hors du sillon.

— *Écuelle à orillons*, écuelle à oreilles.

— Fortif. *Bastion à orillons*, bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements, pour couvrir le canon. || V. OREILLONS.

ORILLONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *o-ri-io-né.* — Fortif. Mettre des orillons à un bastion.

ORIN, n. m. Pron. *o-rain.* — Mar. Câble qui tient par un bout à l'ancre, et par l'autre à la bouée : *L'*ORIN *sert à lever les ancres avec plus de facilité.* (Acad.) *La bouée et l'*ORIN *servent à retrouver une ancre quand le câble est cassé.*

— Pêch. Corde qui répond à l'extrémité d'un filet calé au fond de la mer.

ORINGUER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*orin.*) Pron. *o-rain-ghé.* — Mar. Haler sur l'orin, pour s'assurer que l'ancre est bien mouillée.

ORION, n. m. Pron. *o-ri-ion.* — Astr. Constellation de l'hémisphère méridional : *Le lever d'*ORION. (Acad.)

ORIPEAU, n. m. (*oro*, or, et *pelle*, peau ; ital.) Pron. *o-ri-pô.* — Lame de cuivre très-mince, polie et brillante, qui de loin a l'éclat de l'or.

— Vulg. Toute étoffe, toute broderie qui est de faux or ou de faux argent : *On habille les poupées d'*ORIPEAU. *Cet acteur était couvert d'*ORIPEAU. (Acad.)

— Par extens. et fam. Ancienne étoffe, vieux vêtement, dont l'or est passé : *Je vois dans votre garde-robe plusieurs vieux habits brodés ou galonnés d'or ; que faites-vous de tous ces* ORIPEAUX *?* (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants : *Tout n'est pas or pur dans ce poëme, il y a bien de l'*ORIPEAU. (Acad.) *Les vrais talents marchent courageusement dans leur voie, ils acceptent leurs misères et ne les couvrent pas d'*ORIPEAUX. (H. de Balz.)

ORITHYE, n. f. Zool. Genre de crustacés.

ORLE, n. m. (*orlo*, ourlet ; ital.) Archit. Rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau.

— Blas. Pièce honorable en forme de bordure, qui ne touche pas les bords de l'écu : *Porter de sable à* ORLE *d'or, huit tours en* ORLE. (Acad.)

— Mar. Ourlet qui est autour des voiles.

ORMAIE ou **ORMOIE,** n. f. Pron. *or-mè, moa.* — Lieu planté d'ormes : *Sous l'*ORMAIE. (Acad.)

ORME, n. m. (*ulmus* ; lat., m. sign.) Bot. Arbre fort connu, qui sert ordinairement à border des routes, des avenues : ORME *mâle ou à petite feuille.* ORME *femelle ou à large feuille.* ORME *pyramidal.* ORME *tortillard. Planter des* ORMES, *une allée d'*ORMES. *Le bois de l'*ORME *est très-propre au charronnage. Une salle d'*ORMES. *Danser sous l'*ORME. (Acad.) *C'est un bel arbre que l'*ORME *américain, avec son tronc blanc, son feuillage élégant qui rappelle à la fois le chêne et le bouleau.* (Ampère.) *Là, les arbres de la Perse et des deux Amériques se marient à l'*ORME *féodal et aux chênes de la vieille Gaule.* (H. Martin.)

— Prov. fig. et ironiq. *Attendez-moi sous l'orme*, se dit en parl. d'un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller, d'une promesse sur laquelle il ne faut pas compter : *Vous aurez la somme que vous me demandez ; attendez-moi sous l'*ORME. *Vous croyez que j'irai à votre assemblée ; attendez-moi sous l'*ORME. (Acad.)

ORMEAU, n. m. Bot. Jeune orme : *Danser sous l'*ORMEAU, *à l'ombre des* ORMEAUX. *Marier la vigne à l'*ORMEAU. (Acad.)

— Plus souv. Orme : *De vieux* ORMEAUX. (Acad.) *Appuyé contre le tronc d'un* ORMEAU, *j'écoutais en silence le pieux murmure des eaux.* (Chateaubr.)

Adieu pompeux *ormeaux*, et vous, chênes augustes. (Del.)

ORMIÈRE, n. f. Pron. *or-mièr.* — Bot. Vulg. La reine des prés.

ORMILLE, n. f. coll. (*orme.*) Pron. *or-mi-y.* — Plant de petits ormes : *Bottes d'*ORMILLES. (Acad.)

— Palissade formée de petits ormes.

ORMIN, n. m. Pron. *or-main.* — Bot. Plante du genre des Sauges.

ORMOCARPE, n. m. (ὅρμος, collier ; καρπός, fruit ; gr.) Pron. *or-mo-karp.* — Bot. Arbuste d'Afrique, à fleurs complètes, papillonacées, de la famille des légumineuses.

ORMOSIE, n. f. (ὅρμος, collier ; gr.) Bot. Genre de plantes, arbres et arbrisseaux, de la famille des Légumineuses : ORMOSIE *écarlate.*

ORNE, n. m. Pron. *orn.* — Bot. Arbre qui ressemble beaucoup au frêne ordinaire, et qui donne la manne. || On dit aussi *Frêne à fleurs.* || V. ORNIER.

— Agric. Intervalle des lignes que forment les ceps de vigne.

ORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Orner : *Les églises étaient fort belles et fort* ORNÉES. (Chateaubr.) *Cette maison était* ORNÉE *dans l'intérieur avec l'élégance la plus parfaite.* (M^me de Staël.) *Les Parisiens sortaient* ORNÉS *de plumes et de rubans.* (Volt.)

Ce bandeau dont il faut que je paraisse *ornée*. (Rac.)

— Fig. : *Son style est trop* ORNÉ. (Acad.) *Vous paraissez* ORNÉ *de sainteté et de justice.* (Mass.) *Elle avait l'esprit* ORNÉ, *la conversation grave, l'humeur sérieuse.* (Chateaubr.)

— Fig. et Mor. : *On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit* ORNÉE *de la sagesse et de la vertu.* (Fén.)

ORNEMANISTE, n. m. Pron. *or-ne-ma-nist.* — B.-Arts. Artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements : *C'est un habile* ORNEMANISTE.

— Adj. : *Artiste, ouvrier* ORNEMANISTE.

ORNEMENT, n. m. (*ornamentum* ; lat. m. sign.) Pron. *or-ne-man.* — Parure, embellissement, ce qui orne, ce qui sert à orner : *Un habit tout uni et sans* ORNEMENT. *Cette femme est assez belle pour se passer d'*ORNEMENTS. ORNEMENTS *superflus.* ORNEMENT *de bon goût. Une chose dépourvue d'*ORNEMENTS. *Prodiguer les* ORNEMENTS. (Acad.) *Plus on met d'*ORNEMENTS *aux éléphants, plus ils sont caressants et jo[…]x.* (Buff.)

[…]e ces vains *ornements*, que ces voiles me pèsent ! (Rac.)

L[…]bre est de nos jardins le plus bel *ornement*. (Del.)

Quel *ornement*, madame, étranger en ces lieux,
Depuis quand l'avez-vous ? (Volt.)

— Mor. Personne, chose qui fait honneur, donne du lustre à un pays, à un siècle, à une famille, etc. : *Il était l'*ORNEMENT *de la cour. Elle est l'*ORNEMENT *de son sexe. La modestie est le plus bel* ORNEMENT *du mérite. Il est l'*ORNEMENT *de sa nation, de son pays.* (Acad.) *Que vos vertus et vos bonnes actions soient les* ORNEMENTS *de votre personne.* (Fén.) *On l'appelle à la cour d'une grande reine pour en être un des principaux* ORNEMENTS. (Fléch.)

— Littér. Figure, forme de style propre à embellir le discours : *Les* ORNEMENTS *du style. Ce récit est trop chargé d'*ORNEMENTS. (Acad.) *La chaire elle-même rougit de ces* ORNEMENTS *bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée.* (Mass.) *Quelle matière fut jamais mieux préparée à recevoir tous les* ORNEMENTS *d'une grave et solide éloquence.* (Fléch.)

— B.-Arts. Figures de caprice, fleurons, rosaces, festons, etc., qu'on emploie comme embellissements : *La peinture, la sculpture d'*ORNEMENT. *Ce serrurier exécute fort bien les* ORNEMENTS. *Il fait graver, il publie un recueil d'*ORNEMENTS. (Acad.)

— Particul. Sculptures, moulures, etc., qui servent à décorer les différentes parties d'un bâtiment ou d'une boiserie : *Les denticules, les oves, les modillons, les mutules, sont des* ORNEMENTS *d'architecture. Les* ORNEMENTS *de cet édifice n'ont pas été soignés. Cette façade est trop chargée d'*ORNEMENTS. *Cette boiserie est trop nue, elle demanderait quelques* ORNEMENTS. (Acad.)

— *Ornement courant*, tout ornement qui se continue et qui se répète dans une frise ou dans une moulure : *Les entrelacs, les rinceaux, les oves, sont des* ORNEMENTS COURANTS. *Mettre un* ORNEMENT COURANT *dans une frise.* (Acad.)

— Peinture faite dans une galerie, pour servir d'accompagnement au sujet principal : *Ce peintre réussit dans les figures, mais il n'entend pas les* ORNEMENTS. *C'est un peintre d'*ORNEMENTS. (Acad.)

— Blas. Tout ce qui est hors de l'écu : *Le pavillon, les supports, les lambrequins, sont des* ORNEMENTS.

— Liturg. Ensemble de pièces de même couleur, faisant un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autel sont compris : *Un* ORNEMENT *blanc. Un* ORNEMENT *rouge. Il a donné un riche* ORNEMENT, *à son église. Dans cette sacristie, il y a quantité de beaux* ORNEMENTS. (Acad.)

— Particul. Au pl. Habits sacerdotaux dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique, comme la chasuble, l'étole, etc. : *L'évêque officia avec les* ORNEMENTS *pontificaux.* (Acad.)

ORNEMENTAL, ALE, adj. B.-Arts. Qui appartient à l'ornement : *Style* ORNEMENTAL.

ORNEMENTATION, n. f. Pron. *or-ne-man-tacion.* — B.-Arts. Manière de distribuer, de disposer les ornements ; art de l'ornemaniste.

— Art de l'ornemaniste.

ORNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*ornare*, embellir ; lat.) Pron. *or-né.* — Parer, embellir une chose ; y ajouter des ornements qui lui donnent plus d'éclat, plus d'agrément : *Les glaces, les tapis, les beaux meubles* ORNENT *bien un appartement.* ORNER *une église, un autel.* (Acad.) *Un édifice grec n'a aucun ornement qui ne serve qu'à* ORNER *l'ouvrage.* (Fén.) *Les Persans ont* ORNÉ *de platanes leurs rues et leurs jardins.* (A. Martin.)

Je lui bâtis un temple, et pris soin de l'*orner*. (Rac.)

— Par anal. *On peut* ORNER *la vérité, mais il ne faut pas la déguiser. Les figures* ORNENT *le discours.* ORNER *son langage, son style.* (Acad.) *Pour* ORNER *une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique.* (Boss.)

— Fig. et mor. : *Il a* ORNÉ *son esprit des plus belles connaissances.* (Acad.)

— Être l'ornement : *Une foule de grands personnages et de beautés célèbres* ORNAIENT *la cour de ce prince.* (Acad.) *Je propose aux hommes qui* ORNENT *votre siècle de ne mépriser point ceux que tant de siècles ont admirés.* (Fén.) *Des sénateurs célèbres* ORNÈRENT *nos tribunaux.* (Mass.)

ORNIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Jasminées ; espèce de frêne : *L'*ORNIER *croît naturellement en Provence et en Languedoc. La manne, purgatif très-usité en médecine, suinte du tronc et des branches de l'*ORNIER.

ORNIÈRE, n. f. (*orbita*, trace d'une roue ; lat.) Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins : *Tomber dans une* ORNIÈRE. *Les* ORNIÈRES *sont trop creuses, la roue y entre jusqu'au moyeu.* (Acad.)

Comblez-moi cette *ornière*. (La Font.)

— Fig. et mor. Habitude à laquelle on ne peut renoncer aisément ; opinion adoptée et suivie sans examen : *Suivre l'*ORNIÈRE *de l'habitude. L'*ORNIÈRE *des préjugés. Il est tombé, retombé dans l'*ORNIÈRE.

*Il ne peut pas sortir de l'*ORNIÈRE. (Acad.) *Si l'*ORNIÈRE *vous plait, restez-y.* (J. Sandeau.)

ORNIS, n. m. Pron. *or-ni.* — Comm. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ORNITHOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ὄρνις, oiseau; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *or-ni-to-cé-fal.* — Zool. Qui a une tête semblable à celle d'un oiseau.

— Qui a la forme d'une tête d'oiseau.

ORNITHOGALE, n. m. (ὄρνις, oiseau; γάλα, lait; gr.) Bot. Genre de plantes à racines bulbeuses, de la famille des Asphodélées : ORNITHOGALE *nain.* ORNITHOGALE *en ombelle.* ORNITHOGALE *doré.* ORNITHOGALE *pyramidal.*

ORNITHOGLOSSE, n. m. (ὄρνις, oiseau; γλῶσσα, langue; gr.) Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

— Min. Dent fossile, glossopètre.

ORNITHOLITHE, n. m. (ὄρνις, oiseau; λίθος, pierre; gr.) Pron. *or-ni-to-litt.* — Zool. Débris d'oiseaux trouvés à l'état fossile.

ORNITHOLOGIE, n. f. (ὄρνις, oiseau; λόγος, discours; gr.) Pron. *or-ni-to-lo-ji.* — Partie de l'histoire naturelle qui a pour but l'étude et la connaissance des oiseaux : *Gessner est le restaurateur de l'*ORNITHOLOGIE. (Acad.)

— Ouvrage, traité fait sur cette matière : *L'*ORNITHOLOGIE *de Willughby.* (Acad.)

ORNITHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *or-ni-to-lo-jik.* — Didact. Qui a rapport à l'ornithologie : *Travaux* ORNITHOLOGIQUES. *Système* ORNITHOLOGIQUE.

ORNITHOLOGISTE ou **ORNITOLOGUE**, n. m. Didact. Celui qui s'applique à l'étude des oiseaux : *Il y a plusieurs oiseaux qui ont été indiqués par nos* ORNITHOLOGISTES *modernes que nous n'avons pas pu nous procurer.* (Buff.) *Je reconnus le passereau blanc des* ORNITHOLOGISTES. (Chateaubr.) *La plupart des ouvrages de nos* ORNITHOLOGUES *ne contiennent que des descriptions, et souvent se réduisent à une simple nomenclature.* (Buff.)

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE**, (ὄρνις, oiseau; μαντεία, divination; gr.) Pron. *or-ni-to-manss, man-cî.* — Divination par le vol ou par le chant des oiseaux.

ORNITHOMYZE, n. f. (ὄρνις, oiseau; μυζέω, je suce; gr.) Zool. Insecte aptère qui vit en parasite sur les oiseaux; ricin.

ORNITHOPE, n. m. (ὄρνις, oiseau; ποῦς, pied; gr.) Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Légumineuses.

ORNITHORHYNQUE, n. m. (ὄρνις, oiseau; et ῥύγχος, bec; gr.) Pron. *or-ni-to-raink.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés; il a la forme d'un loutre, le museau allongé, et assez semblable au bec du canard, les pattes palmées et la queue aplatie; il habite dans le voisinage des étangs et des rivières de la Nouvelle-Hollande.

ORNITHOSCOPIE, n. f. (ὄρνις, oiseau; σκοπέω, examine; gr.) Pron. *or-ni-toss-ko-pi.* — Ant. Observation des oiseaux afin de prédire l'avenir.

ORNITHOTROPHIE, n. f. (ὄρνις, oiseau; τροφή, nourriture; gr.) Pron. *or-ni-to-tro-fî.* — Didact. Art de faire éclore les œufs et d'élever les oiseaux.

OROBANCHE, n. f. (ὄροβος, orobe; et de ἄγχω, je suffoque; gr.) Bot. Genre de plantes parasites, à tige charnue garnie d'écailles, qui croît principalement sur les racines des plantes légumineuses : *Les* OROBANCHES *se plaisent dans les champs d'avoine et affectent de préférence les lieux où végète l'Orobe.*

OROBANCHIE, n. f. Pron. *o-ro-ban-chî.* — Bot. Genre de plantes originaires du Brésil, de la famille des Personnées.

OROBE, n. f. (ὄροβος, vesce noire; gr.) Bot. Plante de la famille des Légumineuses dont les racines chargées de tubercules amylacées fournissent un bon aliment : OROBE *tubéreux.* OROBE *blanc.* OROBE *noir.* OROBE *printanier.*

OROGNOSIE, n. f. (ὄρος, montagne; γνῶσις, connaissance; gr.) Min. Connaissance des montagnes ou des roches.

OROGRAPHIE, n. f. (ὄρος, montagne; γραφή, description; gr.) Pron. *o-ro-gra-fî.* — Didact. Traité, description des montagnes.

OROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orographie : *Carte* OROGRAPHIQUE.

OROHYDROGRAPHIE, n. f. (ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris; gr.) Pron. *o-ro-i-dro-fî.* — Didact. Histoire des eaux qui découlent des montagnes.

OROLOGIE, n. f. V. OROGRAPHIE.

ORONCE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Aroïdées : ORONCE *aquatique.* ORONCE *du Japon, de la Cochinchine.*

ORONGE, n. f. (*aureus*, doré; *fungus*, champignon; lat.) Pron. *o-ronj.* — Bot. Espèce de champignon comestible qui croît dans le midi de la France : *Au moment où l'*ORONGE *commence à paraître, elle se présente sous l'aspect d'un œuf.*

— Génér. Tout champignon à base bulbeuse.

OROXYLE, n. m. (ὄρος, montagne; ξύλον, bois; gr.) Pron. *o-rok-cil.* — Bot. Arbre d'Amérique, de la famille des Bignoniacées.

ORPAILLEUR, n. m. (*or, paille.*) Pron. *or-pa-ieur.* — Homme qui s'occupe à recueillir, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières.

ORPHÉE, n. m. Astr. Constellation d'Hercule.

ORPHELIN, INE, n. (ὀρφανός, privé de son père; gr.) Pron. *or-fe-lain, linn.* — Enfant en bas âge, qui a perdu son père et sa mère, son père seulement : *Il est* ORPHELIN *de père et de mère. Opprimer, protéger la veuve et l'*ORPHELIN. (Acad.) *Vous assurez la paix aux familles, des secours à la veuve et à l'*ORPHELIN. (Mass.) *On y soulageait la veuve et l'*ORPHELIN. (Boss.)

Il est le défenseur de *l'orphelin* timide. (Rac.)
Oui, sauvons l'*orphelin* d'un vainqueur homicide.
(Volt.)

— *Les Orphelins*, maison d'asile où l'on élève les enfants qui ont perdu leurs protecteurs naturels : *Il a été élevé aux* ORPHELINS.

— Adj. *Il s'intéressera au sort de la fille* ORPHELINE *et menacée.* (C. Del.)

Dieu! qu'on est *orphelin* quand on n'a pas d'argent! (Id.)

ORPHELINAGE, n. m. Pron. *or-fe-li-naj.* — Anc. État d'orphelin.

ORPHÉON, n. m. (*orphée.*) Pron. *or-fé-on.* — Musiq. École de chant établie à Paris pour les élèves des écoles primaires.

— Instrument de musique, à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

ORPHIE, n. f. Pron. *or-fî.* — Zool. Poisson de la mer Méditerranée, appelé vulg. *Aiguille des pêcheurs.*

ORPHILIÈRE, n. f. Pêch. Espèce de filet.

ORPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *or-fik.* — Antiq. Qui appartient, qui est propre à Orphée; il se dit des dogmes, des mystères et des principes de morale qu'Orphée passait pour avoir inventés ou établis.

— *Vie orphique*, vie sage et réglée par l'amour de la vertu.

— Subst. Philosophe pythagoricien qui prétendait avoir reçu d'Orphée ses dogmes et sa morale : *Ce philosophe était de la secte des* ORPHIQUES. (Acad.)

= **Orphiques**, n. f. pl. Fêtes de Bacchus, ainsi appelées parce qu'Orphée, dit-on, les avait instituées.

ORPIMENT, n. m. (*aurum*, or; *pigmentum*, couleur; lat.) Pron. *or-pi-man.* — Min. Combinaison d'arsenic et de soufre, qui se sublime dans des fissures de matières volcaniques, et dont on se sert pour peindre en jaune. ‖ On le nomme aussi *Orpin.*

ORPIMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Mêler ou colorer avec de l'orpiment.

ORPIN, n. m. (*aurum*, or; *pigmentum*, fard; lat.) Pron. *or-pain.* — Bot. Genre de plante qui croît sur les toits, sur les murs : ORPIN *doré.* ORPIN *brillant.* ‖ Vulg. *Herbe à la coupure.*

— *Orpin jaune*, orpiment.

ORQUE, n. f. Zool. V. ÉPAULARD.

ORROCHÉSIE, n. f. (ὀῤῥός, petit lait; χέζειν, aller à la selle; gr.) Pron. *or-ro-ké-zî.* — Méd. Diarrhée dans laquelle on ne rend que des matières liquides.

ORSEILLE, n. f. (*or.*) Pron. *or-cè-y.* — Bot. Espèce de lichen.

— Techn. Pâte d'un rouge violet employée en teinture et préparée avec divers lichens.

ORT, adj. invar. Pron. *or.* — Comm. Il s'emploie dans cette locution, *Peser ort*, peser avec l'emballage : *Cette balle* PÈSE *cent livres* ORT *ou brut.* (Acad.)

ORTALIDE, n. m. Zool. Genre d'insectes diptère de la tribu des Muscides.

ORTEIL, n. m. (*articulus*; articulation.) Pron. *or-tè-y.* — Doigt du pied : *Se dresser sur ses* ORTEILS. (Acad.)

— Particul. Gros doigt du pied : *Avoir la goutte à l'*ORTEIL, *au gros* ORTEIL. (Acad.)

— Zool. *Orteil de mer*, espèce d'Alcyon.

ORTHOCOLE, n. m. (ὀρθός, droit; κῶλον, membre; gr.) Chir. Ankylose dans laquelle le membre privé de mouvement demeure étendu.

ORTHODOXE, adj. des 2 g. (ὀρθόδοξος, droit d'opinion; gr.) Pron. *or-to-doks.* — Théol. Conforme à la droite et saine opinion en matière de religion : *Doctrine, proposition* ORTHODOXE. *Ce sentiment n'est pas* ORTHODOXE. *Auteur* ORTHODOXE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des doctrines morales ou littéraires : *Ses principes sur l'art dramatique ne sont pas* ORTHODOXES. *Cette opinion sur l'essence de la poésie n'est pas* ORTHODOXE. *Il n'est pas* ORTHODOXE *en matière de littérature, de goût.* (Acad.)

— Fig. *M. le prince mourait de rire toutes les fois qu'il voyait la mine peu* ORTHODOXE *que le petit Ponsfatin avait en livrée jaune.* (Hamilt.)

— Substant. Personne dont les doctrines sont uniformes à celles de l'église romaine : *Les* ORTHODOXES *et les hérétiques.* (Acad.)

Trop souvent l'*orthodoxe*, aveugle en sa fureur,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée. (Boil.)

ORTHODOXIE, n. f. (ὀρθοδοξία, droite opinion; Pron. *or-to-dok-cî.* — Théol. Conformité à la droite et saine opinion en matière de religion : *L'*ORTHODOXIE *de cette proposition est certaine.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit en parlant des doctrines morales ou littéraires : *J'ai toujours douté de l'*ORTHODOXIE *de ses principes en grammaire, en littérature.* (Acad.)

— Fête que les Grecs célèbrent le premier dimanche de Carême, en mémoire du rétablissement des images.

ORTHODROMIE, n. f. (ὀρθός droit; et δρομάς, qui court; gr.) — Mar. Route que fait un navire en ligne droite vers l'un des quatre points cardinaux. ‖ Peu usité.

ORTHOÉPIE, n. f. (ὀρθός, droit; ἔπος parole; gr.) Pron. *or-to-é-pî.* — Littér. Correction du style : *L'*ORTHOÉPIE *n'est pas moins importante que l'orthographe.* ‖ Peu usité.

ORTHOGONAL, ALE, adj. (ὀρθός, droit; γωνία, angle; gr.) Pron. *or-to-go-nal.* — Géom. Qui est perpendiculaire; qui est à angles droits.

ORTHOGRAPHE, n. f. (ὀρθός, droit, exact, et γράφω, j'écris; gr.) Pron. *or-to-graf.* — L'art et la manière d'écrire les mots d'une langue correctement, selon l'usage établi : *Enseigner, montrer, apprendre, savoir l'*ORTHOGRAPHE. *Il ne met pas, il ne sait pas un mot d'*ORTHOGRAPHE. *L'ancienne, la nouvelle* ORTHOGRAPHE. (Acad.)

Monsieur, vous avez fait trois fautes d'*orthographe*. (V. Hug.)

— Par extens. Manière quelconque d'écrire les mots : ORTHOGRAPHE *correcte. Bonne* ORTHOGRAPHE. *Mauvaise* ORTHOGRAPHE. ORTHOGRAPHE *vicieuse.* (Acad.)

— Système orthographique particulier en opposition avec la manière d'écrire ordinaire : *L'*ORTHOGRAPHE *de Dumarsais, de Duclos, de Voltaire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire une faute d'orthographe*, avoir un tort de conduite, faire une sottise : *Nous nous sommes promis fidélité en dépit de toutes les* FAUTES D'ORTHOGRAPHE. (Mariv.)

ORTHOGRAPHIE, n. f. Archit. Dessin représentant sans perspective la façade d'un bâtiment; élévation géométrale : *L'*ORTHOGRAPHIE *de ce bâtiment est fort régulière et fort fidèle.* (Acad.)

— Plus particul. Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— Mathém. Art de représenter un objet en projetant tous ses points perpendiculairement sur un plan.

ORTHOGRAPHIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *or-to-gra-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous orthographiions, vous orthographiiez.*
— Écrire les mots suivant l'orthographe : *Comment* ORTHOGRAPHIEZ-VOUS *ce mot-là? Vous* AVEZ *mal* ORTHOGRAPHIÉ *ce mot.* (Acad.)

— Absol. : *Il a appris à* ORTHOGRAPHIER. *Il* ORTHOGRAPHIE *bien.* (Acad.) *Vous m'embarrassez beaucoup lorsque vous* ORTHOGRAPHIEZ *d'une façon et que vous prononcez d'une autre.* (Volt.)

ORTHOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *or-tho-gra-fik.* — Qui appartient à l'orthographe : *Dictionnaire* ORTHOGRAPHIQUE. (Acad.)

— Qui appartient à l'orthographie : *Dessin* ORTHOGRAPHIQUE. (Acad.)

ORTHOGRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *or-to-gra-fik-man.* — D'une manière orthographique; selon les règles de l'orthographe : *Écrire* ORTHOGRAPHIQUEMENT.

ORTHOGRAPHISTE, n. m. Pron. *or-to-gra-fist.* — Didact. Auteur qui écrit sur l'orthographe. ‖ Celui qui met bien l'orthographe : *Cet élève est déjà bon* ORTHOGRAPHISTE.

ORTHOLOGIE, n. f. (ὀρθός, droit; λόγος, discours; gr.) Pron. *or-to-lo-jî.* — Didact. Art de parler correctement.

— Traité sur l'orthologie : ORTHOLOGIE *française.*

ORTHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'orthologie.

ORTHOMORPHIE, n. f. (ὀρθὸς, droit; μορφή, forme; gr.) Pron. *or-to-mor-fi.* — Didact. Art de restituer à une partie du corps humain sa forme normale, d'en corriger les difformités.

ORTHOPÉDIE, n. f. (ὀρθὸς, droit; παιδεία, éducation; gr.) Méd. Art de prévenir ou de corriger dans les enfants les difformités du corps : *Il y a des traités d'*ORTHOPÉDIE. (Acad.)

ORTHOPÉDIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopédie : *Un établissement* ORTHOPÉDIQUE. *Machines* ORTHOPÉDIQUES. (Acad.)

ORTHOPÉDISTE, n. m. Didact. Celui qui cultive l'orthopédie, qui dirige un établissement orthopédique : *Les* ORTHOPÉDISTES.

— Adj. m. *Un médecin* ORTHOPÉDISTE.

ORTHOPHONIE, n. f. (ὀρθὸς, droit, et φωνή, voix ; gr.) Bonne prononciation.

ORTHOPHRÉNIE, n. f. (ὀρθὸς, droit; φρήν, esprit; gr.) Pron. *or-to-fré-ni.* — Didact. Art de bien diriger les facultés intellectuelles.

— Méd. Guérison de la folie.

ORTHOPNÉE, n. f. (ὀρθὸς, droit, et πνέω, je respire; gr.) Pron. *or-top-né.* — Méd. Espèce de dyspnée qui oblige le malade à se tenir assis pour respirer : *L'*ORTHOPNÉE *est le troisième degré de l'asthme.* (Acad.)

ORTHOPTÈRE, adj. des 2 g. (ὀρθὸς, droit; πτερόν, plume; gr.) Zool. Il se dit d'insectes qui ont les ailes pliées en long.

= **Orthoptères,** n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement.

ORTHOSCÈLE, n. m. (ὀρθὸς, droit; σκέλος, jambe; gr.) Chir. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSE, n. f. (ὀρθὸς, droit; gr.) Pron. *or-toz.* — Minér. Substance minérale chatoyante à texture laminaire, grenue et compacte.

ORTHOSOMATIQUE, n. f. V. ORTHOPÉDIE.

ORTIAGE, n. m. Pron. *or-ti-aj.* — Agric. Maladie de la vigne, dans laquelle ses feuilles jaunissent.

ORTIE, n. f. (*urtica;* lat. m. sign.) Pron. *or-ti.* — Bot. Plante dont la tige et les feuilles sont piquantes, type de la famille des Urtacées : *Graine, racine d'*ORTIE. ORTIE *brûlante.* (Acad.) *Les chameaux semblent préférer aux herbes les plus douces l'absinthe, le chardon, l'*ORTIE, *et les autres végétaux épineux.* (Buff.)

— *Ortie blanche, jaune, puante,* plantes de la famille des Labiées, qui ont une certaine ressemblance avec l'ortie.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties,* renoncer à la profession monacale. || Par extens. Renoncer à l'état ecclésiastique, à quelque profession que ce soit.

— Art. vétér. Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue, par le moyen d'une incision, entre le cuir et la chair d'un cheval, pour dégorger la partie malade : *Pratiquer une* ORTIE. (Acad.)

— Zool. Madrépore dont la surface est hérissée de piquants. || *Ortie de mer,* zoophyte dont le contact produit sur la peau un effet qui a quelque analogie avec celui des orties.

ORTIÉ, ÉE, part. pass. du v. Ortier.

— Méd. Qui cause de l'ardeur, comme la piqûre de l'ortie : *Fièvre* ORTIÉE. *Exanthème* ORTIÉ. *L'éruption* ORTIÉE *se développe chez quelques personnes toutes les fois qu'elles mangent une espèce particulière d'aliments.* (Chomel.)

ORTIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ortie.*) Pron. *or-ti-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous ortiions, vous ortiiez;* etc. — Art. vétér. Fouetter, piquer avec des orties.

ORTIVE, adj. f. (*ortivus,* qui s'élève; lat.) Pron. *or-tiv.* — Astr. Il ne s'emploie que dans cette expression, *Amplitude ortive,* l'arc de l'horizon qui est entre le point où se lève un astre, et l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTOLAN, n. m. (*ortolano;* ital., m. sign.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, de la famille des Conirostres et du genre Bruant : *Une douzaine d'*ORTOLANS. *Gras comme un ortolan.* (Acad.) *Lorsque l'*ORTOLAN *est gras, c'est un morceau très-fin, et très-recherché.* (Buff.)

ORUS, n. pr. m. Astr. Étoile de la constellation des Gémeaux.

ORVALE, n. f. Bot. Espèce de sauge nommée vulg. *Toute-bonne.* || *Orvale des prés,* la sauge des prés.

ORVERT, n. m. Pron. *or-vèr.* — Zool. Espèce d'oiseau-mouche.

ORVET, n. m. Pron. *or-vè.* — Zool. Reptile de l'ordre des Sauriens dépourvus de pieds visibles à l'extérieur ; leur struture se rapproche plus de celle des Lézards que de celle des Serpents : L'ORVET *est commun dans nos bois.* (Richard.)

ORVIÉTAN, n. m. (*Orviète,* nom de ville.) Drogue composée, espèce de thériaque qui avait autrefois beaucoup de vogue : *Le premier* ORVIÉTAN *fut fait à Orviète, ville d'Italie. Marchand, vendeur d'*ORVIÉTAN. *Prendre de l'*ORVIÉTAN. (Acad.)

Donner la vogue à son *orviétan,*
Fut le travail dont nos gens se chargèrent. (Andrieux.)

— *Marchand d'orviétan,* tout charlatan qui débite des drogues en public.

— Fig. et fam. Homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses en vue de tromper : *Ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un* MARCHAND D'ORVIÉTAN. (Acad.)

ORYCTÈRE, n. m. (ὀρυκτήρ, fouisseur; gr.) Pron. *o-rik-tèr.* — Zool. Mammifère du cap de Bonne-Espérance ; il approche de la taille du lapin et vit sous terre, où il se creuse des galeries très-étendues et très-profondes.

ORYCTÉROPE, n. m. (ὀρυκτήρ, fossoyeur; ὀπή, trou; gr.) Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés et de la famille des Fouisseurs ; il a le corps couvert de poils et la langue longue et très-extensible ; il se nourrit de fourmis.

ORYCTOGNOSIE, n. f. (ὀρυκτός, fossile; γνῶσις, connaissance; gr.) Pron. *o-rik-togh-no-zí.* — Didact. Partie de l'histoire naturelle qui apprend à reconnaître et distinguer les minéraux.

ORYCTOGRAPHIE, n. f. (ὀρυκτός, fossile; γράφω, je décris; gr.) Description des fossiles.

ORYCTOLOGIE, n. f. (ὀρυκτός, fossile; λόγος, discours; gr.) Partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles.

OS, n. m. (*os,* lat., m. sign.) Partie du corps des animaux dure et solide, qui forme la charpente : *Gros* os. *Petit* os. *Les* os *de la jambe, du bras, de la tête. On extrait la gélatine des* os, *par des procédés chimiques. Les* os *grêles des poissons s'appellent communément Arêtes.* (Acad.) *Dans la vieillesse les* os *deviennent plus solides.* (Buff.)

..... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'*os* et de chairs meurtris et traînés dans la fange. (Rac.)

— Fam. *Il n'a que la peau et les os, il a la peau collée sur les os, les os lui percent la peau,* il est extrêmement maigre.

Un loup *n'avait que les os et la peau,*
Tant les chiens faisaient bonne garde. (La F.)

— Fam. *Il est percé jusqu'aux os,* il est extrêmement mouillé qui est tombée sur lui.

— Fam. et par exagérat. *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un,* le battre cruellement.

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os,* il mourra jeune, ou il mourra bientôt : *Elle s'en alla dans un couvent de province, où elle* N'A PAS FAIT DE VIEUX OS. (Dider.)

— Fam. *Il y laissera ses os,* se dit d'un homme qui va ou qui est allé dans un pays d'où l'on croit qu'il ne reviendra pas.

— Fig. et fam. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os,* le ruiner petit à petit et complétement.

— Fig. et fam. *Donner un os à ronger à quelqu'un,* lui proposer une difficulté qui l'embarrasse; lui susciter une affaire qui l'empêche de s'occuper d'autre chose : *Ils n'ont plus à craindre ses intrigues, ils lui* ONT *habilement* DONNÉ UN OS À RONGER. (Acad.)

— Par anal. *C'est un os bien dur à ronger* : c'est une chose bien pénible.

— *Donner un os à ronger à quelqu'un,* lui donner quelque occupation qui l'aide à vivre, ou lui faire quelque légère grâce, afin de se délivrer de ses importunités.

— *Jusqu'à la moelle des os,* profondément : *Ce mal a pénétré* JUSQU'À LA MOELLE DES OS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jusque dans la moelle des os,* profondément, jusqu'au fond de l'âme : *Il est avare, intéressé, chicaneur* JUSQUE DANS LA MOELLE DES OS. (Acad.)

— Poétiq. Restes d'une personne ; ses ossements : *Il marquait du doigt l'arbre qui devait ombrager ses* os. (Lam.)

— Vénér. Ergots du cerf, sur lesquels cet animal ne porte que lorsqu'il court : *Dès que le cerf fuit, il donne des* os *en terre.* (Acad.)

OSANE, n. f. Zool. Espèce d'antilope.

OSANORES, adj. fém. (*os;* ἀνά; gr. sous, et *or.*) Techn. *Dents osanores,* dents artificielles faites avec l'ivoire de l'hippopotame.

OSCABRION, n. m. Zool. Genre de mollusques.

OSCHEITE, n. f. (ὄσχεος, scrotum; gr.) Pron. *oss-ké-itt.* — Méd. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE, n. f. (ὄσχεος, scrotum ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *oss-ké-o-cèl.* — Chirurg. Hernie qui descend dans le scrotum.

OSCILLAIRE, f. Pron. *o-cil-lèr.* — Bot. Genre de conserves que l'on rencontre dans les lieux humides.

OSCILLANT, part. prés. du v. Osciller.

OSCILLANT, ANTE, adj. Qui osciller : *Le sainfoin* OSCILLANT *est la seule plante chez laquelle on ait jusqu'à présent observé des mouvements révolutifs continuels et spontanés.* (Dutrochet.)

— Fig. *Il donna un centre de gravité à cet esprit jusque-là* OSCILLANT. (E. Quinet.)

— Botan. *Anthère oscillante,* celle qui tient au filet par un très-petit point, et semble s'y soutenir comme en équilibre.

— Mécan. *Machine oscillante,* machine à vapeur dont le cylindre oscille autour de deux tourillons.

OSCILLARIÉ, ÉE, adj. Pron. *o-cil-la-rié.* — Bot. Qui ressemble à une oscillaire.

— N. f. pl. Famille d'algues d'eau douce.

OSCILLATION, n. f. (*oscillatio;* lat., m. sign.) Pron. *o-cil-la-cion.* — Mécan. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires et qui se balance à droite et à gauche d'un point central : *Les petites* OSCILLATIONS *du pendule sont isochrones. Axe d'*OSCILLATION. (Acad.)

— *Centre d'oscillation,* se dit des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe, qui peuvent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe.

— Balancement de certains corps naturels ou artificiels : *Les* OSCILLATIONS *d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette.* (Acad.) *Cette masse immense d'eau se balance par des* OSCILLATIONS *régulières du flux et du reflux.* (Buff.)

— Fig. et mor. Fluctuation : *Les* OSCILLATIONS *de l'opinion publique. Les* OSCILLATIONS *du crédit public.* (Acad.) *Il y a toujours dans les idées, les intentions, la conduite des hommes jetés hors de leurs anciennes voies, un trouble réel et de fréquentes* OSCILLATIONS. (Guizot.)

Syn. Oscillation, vibration. L'*oscillation* est un balancement; la *vibration,* un tremblement. Les *oscillations* sont presque toujours lentes et peuvent être observées; les *vibrations,* toujours précipitées et rapides, peuvent à peine être aperçues.

OSCILLATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *o-cil-la-toar.* — Mécan. Qui est de la nature de l'oscillation : *Mouvement* OSCILLATOIRE. (Acad.)

OSCILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*oscillare;* lat., m. sign.) Pron. *o-cil-lé.* — Mécan. Se mouvoir alternativement en deux sens contraires; il se dit particul. d'un pendule : *Le sentiment se considère comme un pendule qui* OSCILLE *perpétuellement entre le passé et l'avenir.* (Rivar.) *L'astre semblait* OSCILLER *comme le pendule de l'horloge des siècles.* (Chateaubr.)

— Fig. *La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible que la chute d'une fleur fait* OSCILLER. (Mme Necker.) *Il y a peu de têtes assez fortes pour ne point* OSCILLER *sous le poids d'une couronne.* (Boiste.)

OSCITANT, ANTE, adj. (*oscitare,* bâiller ; lat.) Pron. *oss-ci-tan, tantt.* — Méd. Qui bâille.

— *Fièvre oscitante,* fièvre dans laquelle le malade est continuellement obligé de bâiller.

OSCITATION, n. f. (*oscitatio;* lat., m. sign.) Pron. *oss-ci-ta-cion.* — Méd. Action de bâiller, bâillement.

OSCULATEUR, TRICE, adj. (*osculum,* baiser; lat.) Pron. *oss-ku-la-teur, triss.* — Géom. Il se dit d'un cercle dont la circonférence a un point commun avec un autre cercle, une autre courbe : *Cercle* OSCULATEUR. *Courbe* OSCULATRICE.

OSCULATION, n. f. (*osculum,* baiser; lat.) Pron. *oss-ku-la-cion.* — Géom. Contact de deux branches d'une même courbe, qui se touchent sans se couper : *Point d'*OSCULATION. *Je regardai la question comme un cas particulier de la théorie des* OSCULATIONS. (Arago.)

OSCULE, n. m. (*osculum,* petite bouche; lat.) Zool. Suçoir qui garnit le corps des tænias.

OSCULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a des suçoirs bien apparents.

OSÉ, ÉE, part. pass. du v. Oser : *Que de nouveautés éclatantes* OSÉES *de nos jours avec succès dans l'ode, dans l'élégie!* (Villem.)

— Adj. Hardi, audacieux : *Serez-vous si* OSÉ *que de dire... Cela est bien* OSÉ, *trop* OSÉ. (Acad.)

OSEILLE, n. f. (*oxalis;* lat. de ὀξύς, acide; gr.)

Pron. *ô-sèy*. — Bot. Plante potagère de la famille des Polygonées : OSEILLE *de jardin*. OSEILLE *sauvage. Semer, cueillir de l'*OSEILLE. *De la soupe à l'*OSEILLE. *Des œufs à l'*OSEILLE. (Acad.)

— Vulg. *Sel d'oseille*, acide oxalique que l'on retire de l'oseille; il a la propriété de décomposer l'encre, et d'en enlever les taches, soit sur le linge, soit sur la peau.

OSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*audere*; lat., m. sign.) Pron. *ô-zé*. — Avoir la hardiesse, l'audace de dire, de faire quelque chose; entreprendre hardiment : *Il a* OSÉ *lui résister en face. C'est un homme à tout* OSER. *Vous n'*OSEZ *rien, ce n'est pas le moyen de réussir.* OSERIEZ-*vous le blâmer? je l'*OSERAI. (Acad.) *Il souffrait rarement qu'on lui parlât et jamais qu'on* OSÂT *l'interrompre.* (Volt.) OSEZ-*vous bien compter sur vous avec un cœur sans courage?* (J.-J. Rouss.) *Ils* OSENT *blasphémer tout haut qu'il n'y a pas de Dieu.* (Mass.)

Oses me suivre; *oses* accompagner ma fuite. (Rac.)
Pour monter jusqu'au faîte il faut savoir descendre,
Et mendier bien bas ce qu'on n'*ose* pas prendre.
(C. Del.)

A peine en ce moment j'*ose* en croire mes yeux.
(Coll. d'Harl.)

— Absol. : *Il faut* OSER *en tout genre; mais la difficulté, c'est d'*OSER *avec sagesse.* (Fonten.) *Pélisson* OSAIT *heureusement, pour parler comme Horace.* (Fén.)

— Absol. et négat. Craindre de faire une chose : *Je n'*OSERAIS. *Je n'*OSE. *On n'*OSERAIT.

— Par défi, par menace, *Vous n'*OSERIEZ; vous n'auriez pas ce courage, cette audace.

— *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi*, formules dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait sembler hasardée.

— Avec la négation, il signifie quelquefois, ne pas vouloir, par circonspection, faire ou dire certaines choses : *Personne n'*OSE *lui annoncer cette fâcheuse nouvelle.* (Acad.) *Les amusements sont comme la partie sacrée de la vie des princes à laquelle on n'*OSE *toucher.* (Fléch.)

OSERAIE, n. f. (*osier*.) Pron *ôz-rè*. — Agric. Lieu planté d'osier : *Planter une belle* OSERAIE. (Acad.) *Il s'est rendu à la maison par l'*OSERAIE. (E. Souvestre.)

OSEUR, n. m. Pron. *ô-zeur*. — Celui qui ose, qui tente quelque chose de hardi, surtout dans la composition littéraire et artistique : *Il faut être* OSEUR. *Métier d'auteur, métier d'*OSEUR. (Beaum.)

OSIER, n. m. (οἰσός, gr.; m. sign.) Pron. *ô-zié*. — Espèce de petit saule, dont les jets ou scions sont fort pliants, et servent à faire des liens, des paniers : OSIER *bâtard*. OSIER *franc. Planter des* OSIERS. (Acad.)

— Jet ou scion de cet arbrisseau : *Une botte d'*OSIER. *Lier avec de l'*OSIER. *Un panier, un van d'*OSIER. *Une corbeille d'*OSIER, *faite d'*OSIER. *Cela plie comme de l'*OSIER. (Acad.)

— Hortic. *Tête d'osier*, forme d'un arbre, dont on ne laisse pousser les branches qu'au sommet, de manière à former une espèce de boule.

— Fam. *Être franc comme l'osier*, être sincère, sans finesse et sans dissimulation. ‖ *Être pliant comme de l'osier*, avoir l'esprit accommodant, plein de souplesse.

OSMAZÔME, n. f. (ὀσμή, odeur; ζωμός, bouillon; gr.) Pron. *oss-ma-zôm*. — Chim. Matière qu'on retire de la chair et du sang du bœuf, et qui donne le parfum au bouillon : *Il y a, dans le bouillon, sept parties de gélatine contre une d'*OSMAZÔME. (Acad.)

OSMIUM, n. m. (ὀσμή, odeur; gr.) Pron. *oss-mi-om*. — Chim. Métal découvert dans le platine, et ainsi nommé à cause de l'odeur très-désagréable que son oxyde exhale.

OSMIURE, n. m. Pron. *oss-mi-ur*. — Chim. Alliage d'osmium et d'un autre métal.

OSMOLOGIE, n. f. (ὀσμή, odeur; λόγος, discours; gr.) Pron. *oss-mo-lo-jî*. — Didact. Traité des odeurs.

OSMONDE, n. f. (ὀσμή, odeur; gr.) Pron. *oss-mond*. — Bot. Plante de la famille des Fougères, dont la fructification est en forme de bouquet : OSMONDE *royale*.

OSPHALGIE ou **OSPHYALGIE**, n. f. (ὀσφύς, reins; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *oss-fal-jî, fi-al-jî*. — Méd. Douleur dans les lombes.

OSPHYTE, n. f. (ὀσφύς, reins; gr.) Pron. *oss-fitt*. — Méd. Inflammation des lombes.

OSSATURE, n. f. (*ossa*, os; lat.) Pron. *oss-ça-tur*. — Didact. Ensemble des os; charpente d'un homme ou d'un animal.

— Archit. Ce qui lie les différentes parties d'un édifice entre elles.

OSSEC, n. m. Mar. *V*. OUSSEAU.

d'un bâtiment, où se rend l'eau et où est placé le pied des pompes.

OSSELET, n. m. (*ossiculum*, petit os; lat.) Pron. *oss-lè*. — Petit os : *Les* OSSELETS *de l'oreille*. (Acad.) *Les* OSSELETS *de l'oreille sont entièrement formés dans le temps que les autres os n'ont pas encore acquis les premiers degrés de leur grandeur et de leur solidité.* (Buff.)

— Anc. Instrument de torture qui se mettait entre les doigts.

— Art vétér. Tumeur osseuse placée sur la partie inférieure de la jambe d'un cheval, à côté du boulet : *L'*OSSELET *est une exostose.* (Acad.)

— Diplom. *Lettres en osselets*, lettres capitales, que l'on trouve dans quelques anciens manuscrits, et dont les jambages représentent des ossements.

— Hortic. Noyau de certains fruits : *Les* OSSELETS *des nèfles. L'*OSSELET *de la cornouille.*

— N. m. pl. Jeu. Petits os tirés de la jointure d'un gigot de mouton avec lesquels les enfants jouent : *Jouer aux* OSSELETS. *Les tabletiers font des* OSSELETS *d'ivoire.* (Acad.) *Socrate jouait aux* OSSELETS *par les rues*, (Piron.)

OSSEMENTS, n. m. pl. (*os*.) Pron. *oss-man*. — Os décharnés des personnes qui sont mortes : *Des* OSSEMENTS *humains. Les cimetières sont pleins d'*OSSEMENTS. (Acad.) *Des paniers rangés en ordre dans le sanctuaire renfermaient les* OSSEMENTS *des plus anciens chefs de la nation.* (Chateaubr.)

Les *ossements* blanchis dans les champs d'Ascalon.
(J.-B. Rouss.)

Des morts épouvantés les *ossements* poudreux,
Ainsi qu'un pur froment, sont préparés par eux. (Volt.)

— Il se dit en parl. des animaux fossiles : *Les* OSSEMENTS *fossiles.* (Acad.) *L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques, dont nous trouvons encore les* OSSEMENTS *énormes.* (Buff.)

OSSERET, n. m. Pron. *oss-rè*. — Techn. Espèce de couperet dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSEUX, EUSE, adj. (*ossa*, os; lat.) Pron. *oss-ceu, ceuz*. — Didact. Qui est de nature d'os : *Le tissu* OSSEUX *est essentiellement formé de phosphate de chaux et de gélatine.* (Chomel.) *Partie, substance*, OSSEUSE. (Acad.) *Les bosses du chameau ne sont point* OSSEUSES; *elles sont composées d'une substance grasse et charnue.* (Buff.) *La substance du bois du cerf est peut-être moins* OSSEUSE *que ligneuse.* (Id.)

— Zool. Dont le corps est couvert d'écailles : *Poisson* OSSEUX.

OSSIANIQUE, adj. des 2 g. Pron. *oss-ci-a nik*. — Littér. Qui se rapproche du genre des poésies attribuées à Ossian : *Style* OSSIANIQUE. *Poëte* OSSIANIQUE.

OSSIANISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *oss-ci-a-ni-zé*. — Néol. Rendre semblable aux poésies ossianiques : *Dans ce temps-là, on* OSSIANISAIT *tout*. (H. de Balz.)

— V. intr. Imiter le style d'Ossian.

OSSIANISME, n. m. — Littér. Imitation des poésies attribuées à Ossian.

OSSIANISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *oss-ci-a-nist*. — Imitateur des poésies d'Ossian.

— Admirateur, partisan fanatique du genre ossianique.

OSSICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *oss-ci-ku-lèr*. — Didact. Qui a la forme, l'aspect ou la nature d'un petit os.

OSSICULE, n. m. (*ossiculum*; lat., m. sign.) Pron. *oss-ci-kul*. — Zool. Petit os.

— Bot. Noyau des drupes.

OSSICULÉ, ÉE, adj. Pron. *oss-ci-ku-lé*. — Zool. Il se dit des poissons qui ont de véritables os.

OSSIFICATION, n. f. (*ossis*, gén. d'*os*, os; *facere*, faire; lat.) Pron. *oss-ci-fi-ka-cion*. — Formation des os; changement insensible des parties membraneuses et cartilagineuses en os : *L'*OSSIFICATION *se fait peu à peu. L'*OSSIFICATION *du cœur, de l'aorte.* (Acad.) *Dans la vieillesse les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'*OSSIFICATION. (Buff.) *Dans les monstres eux-mêmes, la science retrouve les traces de chaque point d'*OSSIFICATION. (Cuv.)

OSSIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Ossifier.

OSSIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*os*, génit. *ossis*, os, *facere*, faire; lat.) Pron. *oss-ci-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous ossifiions, vous ossifiiez*, etc. — Changer en os les parties membraneuses et cartilagineuses du corps : *Plusieurs causes contribuent à* OSSIFIER, *dans la vieillesse, certaines parties du corps qui auparavant étaient molles.* (Ac.)

— Fig. Réduire à l'état de squelette : *Les chagrins et les maladies* AVAIENT OSSIFIÉ *cet homme.*

= **S'ossifier**, v. pron. Être ossifié : *Les membranes et les cartilages s'*OSSIFIENT *quelquefois. Son cœur s'était* OSSIFIÉ. (Acad.) *L'ossification commence par la partie du milieu qui se durcit la première et s'*OSSIFIE *longtemps avant l'extrémité de l'os.* (Buff.)

OSSIFRAGE, adj. des 2 g. (*ossis*, os, *frangere*; briser; lat.) Didact. Qui brise les os : *Le faucon* OSSIFRAGE.

— Qui détermine la fracture des os : *On a cru qu'il existait une plante* OSSIFRAGE.

— N. m. Zool. Espèce de poisson du genre des Labres.

— Bot. Espèce d'anthérie qui ramollit les os des bestiaux qui en font leur pâture.

OSSUAIRE, n. m. (*ossa*, os; lat.) Pron. *oss-çu-èr*. — Amas d'ossements.

— *Ossuaire de Morat*, monument que les Suisses formèrent avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat.

— Antiq. rom. Urne dans laquelle on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

OSTAGRE, n. f. (ὀστέον, os; ἄγρα, prise; gr.) Pron. *oss-ta-gr*. — Chir. Pince propre à saisir les os, davier de dentiste.

OSTE, n. f. Mar. Manœuvre qui a pour objet de brasser les vergues, dans les bâtiments à antennes.

OSTÉALGIE, n. f. (ὀστέον, os; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *oss-té-al-jî*. — Méd. Douleur qui se fait sentir dans les os.

OSTÉIDE, n. m. (ὀστέον, os; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *oss-té-id*. — Anat. Petit noyau osseux qui se forme quelquefois dans la cavité des dents.

OSTENSIBLE, adj. des 2 g. (*ostendere*, montrer; lat.) Pron. *oss-tan-cibl*. — Qui peut être montré; qui est fait pour être montré : *Lettre* OSTENSIBLE. *Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse* OSTENSIBLE. (D'Alemb.)

— Qui tombe sous le sens, évident : *C'est une vérité* OSTENSIBLE, *incontestable.*

OSTENSIBLEMENT, adv. (*ostensible*.) Pron. *oss-tan-ci-ble-man*. — D'une manière ostensible : *L'Angleterre ne pouvait plus* OSTENSIBLEMENT *attaquer les colonies espagnoles*, (Chateaubr.) *Dans ce pays règne* OSTENSIBLEMENT *le dogme de la souveraineté du peuple.* (De Tocquev.)

OSTENSIF, IVE, adj. (*ostendere*, montrer; lat.) Pron. *oss-tan-cif, civ*. — Diplom. Il se dit quelquefois des pièces diplomatiques qui peuvent être montrées, par oppos. aux pièces secrètes.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE**, n. m. Pron. *oss-tan-çoar*. — Pièce d'orfèvrerie dans laquelle les catholiques romains exposent la sainte hostie ou des reliques, qu'on y voit à travers une glace : *L'*OSTENSOIR *est l'instrument avec lequel on donne la bénédiction.* (Stendhal.)

OSTENTATEUR, TRICE, adj. et n. (*ostentator*; lat., m. sign.) Qui agit ou qui est fait par ostentation, et des actions ou du système de ces personnes : *Une philosophie* OSTENTATRICE. (J.-J. Rouss.) *Un luxe* OSTENTATEUR. (Mirabeau.)

OSTENTATION, n. f. (*ostentatio*; lat., m. sign.) Pron. *oss-tan-ta-cion*. — Affection de montrer quelque qualité ou quelque avantage dont on veut faire parade : *Il y a de l'*OSTENTATION *dans tout ce qu'il fait. L'*OSTENTATION *de sa douleur n'abuse personne.* (Acad.) *Où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans* OSTENTATION. (J.-J. Rouss.) *Le fat est un homme dont la vanité seule forme le caractère; qui ne fait rien par goût; qui n'agit que par* OSTENTATION. (Desmahis.) *Jamais prince ne fut plus éloigné de l'*OSTENTATION *et de la fausse gloire.* (Mass.) *Il a plus d'*OSTENTATION *que de vraie grandeur.* (La Rochef.) *Les pyramides ne sont que de grossiers monuments d'*OSTENTATION. (Volt.) *J'ai une antipathie invincible pour tout ce qui sent l'*OSTENTATION. (Arago.)

OSTÉOCÈLE, n. f. (ὀστέον, os; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Tumeur produite par l'ossification du sac herniaire.

OSTÉOCOPE, n. f. (ὀστέον, os; κόπος, fatigue; gr.) Pron. *oss-té-o-kop*. — Méd. Maladie des os; douleur semblable à celle qu'éprouverait celui dont on briserait les os.

OSTÉODYNIE, n. f. (ὀστέον, os; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur qu'on éprouve dans les os.

OSTÉOGÉNIE, n. f. (ὀστέον, os; γένεσις, naissance; gr.) Méd. Formation ou développement des os.

OSTÉOGRAPHIE, n. f. (ὀστέον, os; γραφή, écriture; gr.) Anat. Description des os.

OSTÉOLITHE, n. m. (ὀστέον, os; λίθος, pierre; gr.) Min. Os pétrifié.

OSTÉOLOGIE, n. f. (ὀστέον, os; λόγος, discours;

gr.) Partie de l'anatomie qui enseigne les noms, la situation, les usages, la nature, et la figure des os : *Traité d'*OSTÉOLOGIE. (Acad.)

OSTÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'ostéologie.

OSTÉOLOGUE, n. m. Didact. Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOMALACIE, n. f. (ὀστέον, os; μαλακία, mollesse; gr.) Méd. Ramollissement des os.

OSTÉOMÉLITE, n. m. (ὀστέον, os; μυελος, moelle; gr.) Méd. Inflammation de la moelle des os.

OSTÉONCIE, n. f. (ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur; gr; Pron. *oss-té-on-ci*. — Méd. Gonflement des os.

OSTÉONÉCROSE, n. f. (ὀστέον, os; νέκρωσις, mortification; gr.) Pron. *oss-té-o-né-kroz*. — Méd. Mortification des os.

OSTÉOPHAGE, adj. des 2 g. (ὀστέον, os; φαγεῖν, manger; gr.) Pron. *oss-té-o-faj*. — Didact. Qui mange les os : *Animal* OSTÉOPHAGE. *Le chien est* OSTÉOPHAGE.

OSTÉOPHTHISIE, n. f. (ὀστέον, os; φθίσις, consomption; gr.) Pron. *oss-té-of-ti-zi*. — Méd. Atrophie des os.

OSTÉOPHTHORIE, n. f. (ὀστέον, os; φθόρα, corruption; gr.) Pron. *oss-té-of-to-ri*. — Méd. Altération des os; carie.

OSTÉOPHYME, n. m. (ὀστέον, os; φῦμα, gonflement; gr.) Pron. *oss-té-o-fim*. — Méd. Gonflement des os.

OSTÉOPOROSE, n. f. (ὀστέον, os, et πύρος, passage; gr.) Méd. Augmentation de la dureté des os.

OSTÉOPYRE, n. f. (ὀστέον, os; πῦρ, feu; gr.) Pron. *oss-té-o-pir*. — Méd. Gangrène; carie ou nécrose des os.

OSTÉOSARCOME ou **OSTÉOSARCOSE**, n. f. (ὀστέον, os; σάρξ, chair; gr.) Pron. *oss-té-o-car-kom*. — Méd. Conversion du tissu osseux en un tissu d'apparence charnue; tumeur de toute nature.

OSTÉOSE, n. f. (ὀστέον, os; gr.) Pron. *oss-té-ôz*. — Physiol. Développement ou formation des os. || V. OSTÉOGÉNIE.

OSTÉOSTÉATOME, n. m. (ὀστέον, os; στεάτωμα, tumeur remplie de graisse; gr.) Pron. *oss-té-o-téa-tom*. — Méd. Dégénération, conversion du tissu osseux en une matière grasse.

OSTÉOSTOME, adj. des 2 g. (ὀστέον, os; στόμα, bouche; gr.) Pron. *oss-té-o-ss-tom*. — Zool. Qui a la bouche entièrement formée par des os.

= **Ostéostomes**, n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des Olobranches.

OSTÉOTIDE, n. f. (ὀστέον, εἶδος, forme; gr.) Pron. *oss-té-o-tid*. — Chir. Matière osseuse, substance qui doit se former en os.

OSTÉOTOMIE, n. f. (ὀστέον, os; τομή, section; gr.) Pron. *oss-té-o-to-mi*. — Anat. Dissection des os.

OSTÉOTYLE, n. m. (ὀστέον, os; τύλος, callosité; gr.) Pron. *oss-té-o-til*. — Méd. Tumeur développée à la surface d'un os.

OSTÉOZOAIRE, adj. des 2 g. (ὀστέον, os; ζῶον, animal; gr.) Zool. Qui a un squelette intérieur.

OSTRACAIRE, n. m. (ὄστρακον, coquille; gr.) Pron. *oss-tra-kèr*. — Zool. Il se dit des animaux qui vivent dans les coquilles des genres huître et peigne.

OSTRACÉ, ÉE, adj. (ὄστρακον, coquille; gr.) Pron. *oss-tra-cé*. — Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille. || Qui ressemble à une huître, qui est de la nature de l'huître : *Les mollusques* OSTRACÉS. (Acad.)

= **Ostracés**, n. m. pl. Famille de mollusques acéphales, dont l'huître est le type.

OSTRACISÉ, ÉE, part. pass. du v. Ostraciser.

OSTRACISER, v. tr. ou act. 1re conj. (ὄστρακον, coquille; gr. Pron. *oss-tra-ci-zé*. — Néol. Bannir; exiler par un jugement comparable à l'ostracisme.

= **S'ostraciser**, v. récipr. S'exiler mutuellement ou tour à tour.

OSTRACISME, n. m. (ὄστρακον, coquille; gr.) Pron. *oss-tra-cism*. — Antiq. Jugement par lequel les Athéniens bannissaient pour dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant ou leurs services rendaient suspects à la jalousie républicaine : *L'*OSTRACISME *n'était point infamant*. (Acad.) *L'*OSTRACISME *laisse rarement les grands hommes d'Athènes mourir au sein de leur patrie*. (Villem.)

— Fig. et Mor. Exclusion : *Mirabeau fut vengé par le peuple de l'*OSTRACISME *de la noblesse*. (Lam.) *La malveillance voudrait créer un* OSTRACISME *en feignant de repousser un privilége*. (St-Priest.)

OSTRACITE, n. f. (ὄστρακον, coquille; gr.) Min. Coquille d'huître fossile.

OSTRACOLOGIE, n. f. (ὄστρακον, coquille; λόγος, discours; gr.) Pron. *oss-tra-ko-lo-ji*. — Didact. Histoire ou description des coquilles.

OSTRÉITE, n. f. (*ostrea*, huître; lat.) Pron. *oss-tré-itt*. — Min. Huître fossile.

OSTRÉOÏDE, adj. des 2 g. (*ostrea*, huître; lat., et εἶδος, forme; gr.) Pron. *oss-tré-o-id*. — Zool. Qui a de la ressemblance avec une huître.

OSTROGOT, n. m. (*ost*, est; et *Goth*; all.) Pron. *oss-tro-gô*. — Anc. Habitant des parties orientales de la Gothie.

— Fam. Homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances : *Vous me prenez pour un* OSTROGOT. *Il est vêtu comme un* OSTROGOT. *Il parle, il écrit comme un* OSTROGOT. *C'est un* OSTROGOT. (Ac.)

— Adject. : *Cela est d'un goût* OSTROGOT. (Acad.)

OSTROGOTIQUE, adj. des 2 g. Néol. Fam. Sauvage : *Il n'y avait dans ce salon que quatre ou cinq figures* OSTROGOTIQUES *jouant gravement au reversi*. (G. Sand.)

OTACOUSTIQUE, adj. des 2 g. (οὖς, oreille, ἀκούω, j'entends; gr.) Pron. *o-ta-kouss-tik*. — Chir. et phys. En parl. d'un instrument, Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe.

— N. f. Science qui concerne le sens de l'ouïe.

OTAGE, n. m. (*hospitagium*; basse lat.) Personne qu'un général, un gouverneur de place, etc., remet à ceux avec qui il traite, ou qu'il exige qu'on lui remette, pour la sûreté de l'exécution d'un traité, d'une convention : *On donna six officiers, six magistrats en* OTAGE. *Il était en* OTAGE *chez les ennemis. Servir d'*OTAGE. (Acad.) *Rome demanda pour* OTAGES *trois cents des principaux citoyens de Carthage*. (Montesq.)

— Par extens. Place qu'on donne à ceux d'un parti ennemi, pour garantie d'un traité de paix, d'un armistice : *Les ennemis se firent donner, demandèrent des villes d'*OTAGE. (Acad.)

— Fig. Garantie : *L'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie donne des* OTAGES *à la décence*. (D'Alemb.)

OTALGIE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *o-tal-ji*. — Méd. Douleur d'oreille.

OTALGIQUE, adj. des 2 g. (οὖς, oreille; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *o-tal-jik*. — Méd. Qui est propre à combattre l'otalgie. || Qui appartient à l'otalgie.

OTARIE, n. f. Zool. Genre de mammifère qui ressemble au phoque.

OTÉ, ÉE, part. pass. du v. Oter.

— Il s'emploie quelquefois comme prép. pour excepté, hormis : OTÉ *deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent*. (Acad.)

OTELLE, n. f. Anc. Espèce de lance.

— N. f. pl. Blas. Meuble de l'écu, petites figures ovales et pointues.

OTENCHYTE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; ἐν, dans; χύσις, effusion; gr.) Pron. *o-tan-chitt*. — Chir. Seringue propre à injecter un liquide dans l'oreille.

— Injection dans l'oreille.

ÔTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*obstare*, s'opposer, enlever la faculté de; lat.) Tirer une personne, une chose de la place où elle est et des animaux : *Il* A ÔTÉ *tous les meubles de la maison.* OTEZ *les chevaux de la voiture. Faites* ÔTER *ces plâtres qui encombrent le passage. Il y a trop de bois dans le feu,* ÔTEZ-*en la moitié.* OTEZ *le couvert*. (Acad.) *Tous les soirs on* ÔTE *aux chameaux leur charge, et on les laisse paître en liberté*. (Buff.)

Vous devriez m'*ôter* du grenier de céans
Cette longue lunette à faire peur aux gens. (Mol.)

— Fig. *Oter à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête*, faire en sorte qu'il n'y songe plus, qu'il ne soit plus obsédé de la même pensée : *Je ne puis m'*ÔTER *cela de la tête. Vous ne lui* ÔTEREZ *jamais cela de l'esprit*. (Acad.)

— Fig. et moral. *Oter quelqu'un de peine, d'inquiétude*, le tirer de peine, le délivrer d'inquiétude.

— En parl. des différentes parties du vêtement, Quitter, déposer, se dépouiller de : OTER *sa chemise, ses bas, son habit, son gilet; sa cravate, ses gants, son épée, son manteau*. (Acad.)

— *Oter son chapeau à quelqu'un*, le saluer en se découvrant la tête.

— Ravir, enlever, prendre quelque chose à quelqu'un, l'en priver : *Ils voulaient lui* ÔTER *la vie. On lui* A ÔTÉ *sa place, ses appointements. Cette maladie lui* A ÔTÉ *l'usage de la parole*. (Acad.) *Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui* ÔTER *par conseil et par prévoyance*. (Boss.) *Dieu enseigne les princes, en leur donnant et en leur* ÔTANT *leur puissance*. (Id.) *Il est inhumain de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect* ÔTENT *la liberté de se défendre*. (Fléch.) *Ne m'*ÔTEZ *pas cette erreur qui m'est chère*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Oter le pain de la main à quelqu'un*, lui ôter le moyen de subsister.

— *Oter l'honneur à quelqu'un*, le diffamer.

— *Cet objet ôte la vue de tel autre*, il empêche qu'on ne puisse le voir : *Cet arbre, ce mur* ÔTE *la vue de la rivière, de la prairie*. Acad.)

— Retrancher : *Ce morceau de bois est trop long, il en faut* ÔTER *un pied.* OTER *une branche d'un arbre.* OTEZ *de cette somme ce que vous avez payé pour moi*. (Acad.) *Souvent pour mettre des vers en prose, il suffirait d'*ÔTER *les rimes*. (Duclos.)

— Fig. et par anal. : OTEZ *la santé et la paix de l'âme, vous* ÔTEZ *tous les plaisirs de la vie*. (Acad.) *On fait revivre par l'erreur de l'imagination ce que l'âge et le temps nous* ONT ÔTÉ. (Mass.)

— Faire cesser, faire passer; délivrer d'une chose qui incommode : *Prenez un doigt de vin, cela vous* ÔTERA *votre mal de cœur. Cela m'*A ÔTÉ *mon mal comme avec la main. Cette eau* ÔTE *les taches, les rougeurs.* OTEZ-*moi cette inquiétude, cette incertitude.* OTEZ-*lui ses fers, ses chaînes*. (Acad.) *Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir* ÔTER *le remords*. (J.-J. Rouss.)

= **S'ôter**, v. pron. S'éloigner de, abandonner : *Il ne veut pas s'*ÔTER *de là.* OTEZ-*vous du chemin.* OTEZ-*vous de ma place.* OTEZ-*vous de mon soleil*. (Acad.)

— Prov. *Ote-toi de là que je m'y mette*, se dit quand on suppose qu'un individu en discrédite un autre, afin de prendre sa place.

— Oter à soi : *On ne s'*ÔTE, *on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions*. (La Rochef.) *Il eût le secret de s'*ÔTER *à lui-même une partie de sa grandeur*. (Fléch.) *Quelle consolation vous* VOUS ÔTEZ *à vous-mêmes*. (Mass.)

OTHONNE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, de la famille des Corymbifères.

OTHRYDE, n. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, de la famille des Capparidées.

OTION, n. m. Pron. *o-cion*. — Zool. Genre de mollusques de la famille des Anatifes.

OTITE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; gr.) Méd. Inflammation de l'oreille.

OTOGRAPHIE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; γραφή, description; gr.) Pron. *o-togra-fi*. — Didact. Description de l'oreille.

OTOLITHE, n. m. (οὖς, ὠτός, oreille; λίθος, pierre; gr.) Pron. *o-to-litt*. — Concrétion pierreuse qu'on trouve dans l'oreille des poissons.

OTOLOGIE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; λόγος, discours; gr.) Pron. *o-to-lo-ji*. — Didact. Traité de l'oreille.

OTON, n. m. Agric. Blé qui a conservé ses balles dans le travail du battage.

OTORRHÉE, n. f. (οὖς, ὠτός, oreille; ῥέω, je couler; gr.) Pron. *o-to-ré*. — Méd. Écoulement quelconque par l'oreille.

OTOSCOPE, n. m. (οὖς, ὠτός, oreille; σκοπεῖν, examiner; gr.) Pron. *o-toss-kop*. — Chir. Instrument employé pour l'examen du canal auditif.

OTOTOMIE, n. f. (οὖς, oreille; τομή, action de couper; gr.) Pron. *o-to-to-mi*. — Anat. Dissection de l'oreille.

OTTOMANE, n. f. Pron. *ot-to-mann*. — Sorte de grand siége sans dossier où plusieurs personnes peuvent être assises à la fois : *Autour de la salle étaient des divans et des* OTTOMANES *soyeuses, placées d'espace en espace*. (Scribe.)

OU, conj. Il marque l'alternative : *Oui* OU *non. Mort* OU *vif. J'irai aujourd'hui* OU *demain*. (Acad.) *La peur* OU *le besoin font tous les mouvements de la souris*. (Buff.) *C'est l'intérêt* OU *la vanité qui sont les sources secrètes des louanges*. (Mass.) *J'ai encore cinq* OU *six malades à voir*. (H. de Balz.)

Que le néant, le ciel, *ou* l'enfer me réclame,
Mon corps est arrivé, bon voyage à mon âme. (C. Del.)

— Autrement; d'une autre façon; en d'autres termes : *La logique* OU *la dialectique. Son beau-frère,* OU *le mari de sa sœur. Byzance,* OU *Constantinople*. (Acad.)

— Il se joint souvent avec l'adverbe *Bien. Il payera,* OU BIEN *il ira en prison*. (Acad.)

= **Gramm.** *Ou s'énonce le plus ordinairement avant le second des deux termes qu'il unit : Une* FROIDEUR OU *une* INCIVILITÉ *qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous nous les fait haïr; mais un salut* OU *un* SOURIRE *nous réconcilie*. (La Rochef.) *Nos maux physiques se détruisent* OU *nous* DÉTRUISENT, *le temps* OU *la* MORT *sont nos remèdes*. (J.-J. Rouss.)

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc *ou* noir. (La F.)

Avec moi, de ce pas, venez vaincre *ou* mourir. (Boil.)

— S'il y a plus de deux termes énoncés, on peut exprimer la conjonction avant le dernier seulement :

Le roi, l'âne *ou moi* nous mourrons. (La Font.)

— On peut encore l'exprimer avant le second terme et chacun de ceux qui suivent : *Les seuls amis solides sont ceux qu'on acquiert par des qualités solides ; les autres sont des convives,* OU *des compagnons,* OU *des complices.* (J.-B. Say.)

— Enfin on peut exprimer *ou* avant le premier terme et le répéter avant tous les autres : OU *la gravité n'est point,* OU *elle est naturelle.* (La Br.)

Ou tous deux nous formons un dessein téméraire,
Ou nous avons tous deux même droit de lui plaire. (Corn.)
Ou lassés, *ou* soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis. (Rac.)

— *Ou* ne peut lier que les termes semblables d'une proposition affirmative ; ainsi l'on ne dirait pas : *Votre père* OU *votre frère* NE *viendra* PAS ; mais *Votre père* NI *votre frère ne viendront* PAS.

— *Ou* ne peut unir non plus deux propositions dont l'une est *négative* et l'autre *affirmative*, ainsi, au lieu de dire comme Barthélemy : *Des pays qui ont été* POINT OU MAL DÉCRITS, on dira : *Des pays qui* N'ONT POINT ÉTÉ DÉCRITS OU *qui l'*ONT ÉTÉ MAL. || V. VERBE.

OÙ, pr. relat. et adv. de lieu. (*ubi* ; lat., m. sign.) À quoi : OÙ *me réduisez-vous ?* OÙ *tend ce discours ?* OÙ *cela vous mènera-t-il ?* OÙ *en sommes-nous ?* (Acad.)

— Il s'emploie pour *lequel, laquelle,* etc., précédés de *dans, à, de, vers,* etc. : *Alors commença une lutte* OÙ *intervint la violence,* OÙ *la justice disparut devant la force,* OÙ *se mêlèrent les passions,* OÙ *bouillonnèrent les vices.* (De Barante.) *Souviens-toi toujours du néant d'*OÙ *je t'ai fait sortir, lorsque tu étais le dernier de mes esclaves.* (Montesq.) *On rencontre tout au bord du fleuve une fabrique de zinc, d'*OÙ *la fumée s'échappe de toutes les tuiles.* (V. Hugo.)

— En quel lieu, en quel endroit : *Dites-moi* OÙ *il est.* OÙ *a-t-il pris cela ? Il est allé je ne sais* OÙ. OÙ *suis-je ?* OÙ *allez-vous ?* (Acad.)

Où menez-vous ces enfants et ces femmes ? (Rac.)

— Elliptiq. : OÙ *il n'y a point de maître, tout le monde est maître ;* OÙ *tout le monde est maître, tout le monde est esclave.* (J.-J. Rouss.)

— *Où que,* en quelque lieu que, en quelque endroit que : OÙ QUE *vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays.* OÙ QU'*il soit, puisse-t-il y être heureux !* (Acad.)

— *Au, dans le moment où, que,* quand, lorsque : *Dans le* MOMENT OÙ *ils allaient commencer leur repas.* (Fén.) *Tout cela est le vif portrait que chacun de vous se fait,* AU MOMENT QUE *je parle, du prince que nous avons perdu.* (Fléch.)

— Il se joint avec la préposition *de,* et sert à marquer le lieu ou la cause : D'OÙ *est-il parti ? Savez-vous* D'OÙ *il arrive ?* D'OÙ *lui vient cet orgueil ? Le mal me vient* D'OÙ *j'attendais mon bonheur.* D'OÙ *vient que vous faites cela ?* (Acad.)

— *Par où,* par quel endroit ; par quel moyen : PAR OÙ *avez-vous passé pour aller là ? On ne sait* PAR OÙ *en venir à bout.* PAR OÙ *me tirerai-je de cette affaire ?* PAR OÙ *réussira-t-il ?* (Acad.) *Était-ce là une de ces tempêtes,* PAR OÙ *le ciel a besoin de se décharger quelquefois ?* (Boss.)

= **Gramm.** *Où,* employé pour *auquel, dans lequel,* etc., est d'un usage fréquent dans les vers et dans le langage familier : *La maison où je demeure. Le temps où nous sommes. Le mauvais pas d'où il s'est tiré. Le but où il tend. C'est un procès d'où dépend ma fortune.* (Acad.) *C'est un mal où mes amis ne peuvent porter remède.* (Montesq.) *Ne pénétrez pas dans les abîmes de l'infini ; laissez à Dieu cette nuit profonde où il lui plaît de se retirer avec sa foudre et ses mystères.* (Guénard.) *L'homme seul ne rencontre rien ici-bas où son cœur puisse se fier.* (Mass.)

Et moi, par un bonheur *où* je n'osais penser,
L'un et l'autre à la fois je puis vous embrasser. (Rac.)

— *D'où, dont,* employés comme compléments des verbes qui expriment une idée d'*extraction,* de *sortie,* de *séparation,* ne doivent pas être pris l'un pour l'autre.

— On emploie *d'où* pour exprimer la sortie d'un lieu, la séparation considérée sous le point de vue matériel : *Vénus remonte dans le nuage* D'OÙ *elle était sortie.* (Fén.)

— *Dont* exprime une relation morale, l'idée d'*être issu,* d'*être né* :

L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez. (Rac.)

— Toutes les fois qu'on veut exprimer une idée de localité, c'est *d'où* qu'il faut employer : *Le lieu* D'OÙ *je sors. Le péril* D'OÙ *je m'échappe.*

— Dans les autres cas, on doit se servir de *dont* : *La famille* DONT *je sors. Le péril* DONT *je me dégage.*

L'esprit retourne au ciel *dont* il est descendu. (L. Rac.)

OUAICHE, n. m. Pron. *ou-è-ch.* — Mar. Sillage d'un vaisseau. || V. HOUACHE.

OUAILLE, n. f. (*ovile,* de *ovis,* brebis ; lat.) Pron. *ou-â-y.* — Brebis ; il ne s'emploie guère qu'au plur. et fig. en parl. d'un chrétien par rapport à son pasteur : *Voilà une de vos* OUAILLES. *Les* OUAILLES *connaissent la voix de leur pasteur.* (Acad.) *Les temps de contagion sont ceux où le pasteur se doit davantage à son troupeau ; le mercenaire fuit, mais le bon pasteur donne sa vie pour ses* OUAILLES. (Gousset.)

— Bot. Arbre de Guinée, dont on fait des canots et qui fournit du bois de charpente.

OUAIS, interj. Pron. *ou-è.* — Fam. Il marque la surprise : OUAIS ! *cet homme-là fait bien le fier.* OUAIS ! *il le prend sur un haut ton.* (Acad.) OUAIS ! *il me semble que j'entends un chien qui aboie ; n'est-ce point qu'on en voudrait à mon argent.* (Mol.)

OUATE, n. f. Pron. *ou-att,* et *ou-ètt.* Bot. Bourre douce et lustrée qui couronne les gousses des Apocynées, et particul. celles de l'Asclipiade, appelée *Herbe à la ouate.*

— Vulg. Espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus : *Une couverture d'*OUATTE. *Une jupe doublée d'*OUATE. *Acheter de la* OUATE. (Acad.)

— On écrit aussi, *de l'ouate.*

On apporte à l'instant ses somptueux habits,
Où sur l'*ouate* molle éclate le tabis. (Boil.)

— Fig. *Ces nues formaient dans les cieux des bancs d'une* OUATE *éblouissante.* (Chateaubr.) *De blanches vapeurs s'accrochaient aux arbres comme des flocons de* OUATE. (J. Sandeau.)

— *Ouate de soie,* soie effilée et cardée. || Par anal. OUATE *de laine, de chanvre, etc.*

OUATÉ, ÉE, part. pass. du v. Ouater : *Un jupon* OUATÉ. *Une robe* OUATÉE. (Acad.) *Un couvre-pieds* OUATÉ. (H. de Balzac.)

OUATER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ou-a-té.* — Mettre de la ouate entre une étoffe et la doublure : OUATER *une robe, un couvre-pieds.*

— Par anal. Garnir : *Comme l'oisillon tisse et* OUATE *son nid, nous autres pauvres humains nous bâtissons nos demeures avec amour pour cette courte saison qui s'appelle la vie.* (G. Sand.)

OUBLI, n. m. (*oblivio* ; lat., m. sign.) Manque de souvenir : *Profond, éternel* OUBLI. *Mettre en* OUBLI. *Tomber dans l'*OUBLI. *Nos écrits sont condamnés à l'*OUBLI. *Cette action a sauvé son nom de l'*OUBLI. *Il a échappé à l'*OUBLI. (Acad.) *N'attendez de moi qu'une indifférence entière, et un* OUBLI *parfait.* (Mass.) *L'éternité et l'*OUBLI *le pressèrent de tout leur poids.* (Chateaub.) *L'usage condamne à l'*OUBLI *les expressions dont on se servait communément autrefois et qu'il serait peut-être bon de rajeunir.* (Barthél.)

O d'un si grand service *oubli* trop condamnable ! (Rac.)

— *Être en oubli,* être effacé du souvenir ; être négligé : *Les lois* ÉTAIENT EN OUBLI, *les finances au pillage.* (Marm.)

— *L'oubli des injures,* l'action d'oublier les offenses, de les pardonner, de n'en garder aucun ressentiment : *L'*OUBLI DES INJURES *est ordonné par l'Évangile.* (Acad.)

— *L'oubli de ses devoirs,* l'action de manquer à ses devoirs : *Il a poussé l'*OUBLI DE SES DEVOIRS *jusqu'à injurier son maître.* (Acad.)

— *L'oubli de soi-même,* l'abnégation de ses droits, de ses intérêts : *L'*OUBLI DE SOI-MÊME *n'est une vertu que lorsqu'on s'occupe beaucoup des autres.* (Acad.)

— Mythol. *Le fleuve d'oubli,* fleuve des enfers, dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient. || On l'appelle aussi *le Léthé.*

= **Par oubli,** loc. adv. : *Je l'avais laissée* PAR OUBLI *dans ma poche.* (J.-J. Rouss.)

OUBLIE, n. f. (*oblata,* oblation, hosties ; lat.) Sorte de pâtisserie fort mince, de figure ronde, et que l'on cuit entre deux fers : *On roule ordinairement les* OUBLIES *en forme de cornets. Cela est mince comme une* OUBLIE. *Marchande d'*OUBLIES. (Acad.)

— Zool. Coquille univalve, du genre Bulle.

OUBLIÉ, ÉE, part. pass. d'Oublier : *Combien de pauvres sont* OUBLIÉS ! (Bourdal.) *Il n'y a que les méchants de célèbres, les bons sont* OUBLIÉS. (J.-J. Rouss.) *Le laboureur chrétien repose* OUBLIÉ *dans la mort.* (Chateaubr.)

— Prov. et fig. *Mettre une personne, une chose au rang des péchés oubliés,* n'y plus songer.

OUBLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*oblivisci* ; lat., m. sign.) Pron. *ou-bli-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous oubliions, vous oubliiez.* — Perdre le souvenir de quelque chose : *Je savais tout cela par cœur, je l'*AI OUBLIÉ. *Il apprend facilement, et* OUBLIE *de même.* J'AI OUBLIÉ *qu'il devait venir me chercher.* (Acad.) *Parce qu'ils* ONT OUBLIÉ *Dieu, ils croient que Dieu les* OUBLIE. (Boss.) *Elle n'*OUBLIA *pas d'où elle était venue, quand elle fut au comble des honneurs.* (Fén.)

— *Oubliez-vous,* seigneur, qui vous interrogez ?
— *Oubliez-vous* qui j'aime et qui vous outragez ? (Rac.)
Quoi ! vous mêler aux vœux d'une troupe infidèle !
Oubliez-vous déjà que vous êtes chrétien ? (Corn.)

— *Oublier l'heure,* laisser passer, par inattention, l'heure où l'on avait quelque chose à faire : *J'avais un rendez-vous,* J'AI OUBLIÉ L'HEURE. (Acad.)

— Par anal. Renoncer à : *L'Occident n'a point* OUBLIÉ *son vieil et antique ascendant dans les combats.* (St-Marc-Girard.)

— *Oublier à danser, à chanter, etc.,* en perdre l'usage, l'habitude. || Il vieillit.

— Laisser quelque chose en quelque endroit par inadvertance : *Il* A OUBLIÉ *ses gants, sa bourse, sa canne, sa clef, etc.* (Acad.)

— Omettre de faire mention de quelque chose dans un écrit, dans un discours : *Vous* AVEZ OUBLIÉ *le titre de ce livre dans votre catalogue. En citant ce passage, vous* AVEZ OUBLIÉ *le nom de l'auteur. Il* A OUBLIÉ, *dans son discours, de parler de telle chose.* (Acad.) *Rendait-il compte d'une bataille, il n'*OUBLIAIT *rien, sinon que c'était lui qui l'avait gagnée.* (Fléch.)

— Négliger : OUBLIER *le soin de sa fortune. Je* N'AI *rien* OUBLIÉ *pour le persuader. On n'a rien* OUBLIÉ *de tout ce qui pouvait lui être utile ou agréable.* (Acad.) *Il n'*OUBLIA *rien d'utile, et il ne fit rien de superflu.* (Fléch.)

.... *Oubliez* le soin de votre vie. (Rac.)

— Manquer à quelque obligation : OUBLIER *ses devoirs.* OUBLIER *le respect, les égards qu'on doit à quelqu'un.* (Acad.) *On* AVAIT OUBLIÉ *pour les étrangers jusqu'à cette politesse qui distingue notre nation.* (Fléch.) *Ils* OUBLIENT *ce qu'ils doivent à Dieu.* (Mass.)

— Ne point conserver de reconnaissance : *Il* A OUBLIÉ *tout ce que j'ai fait pour lui. Je n'*OUBLIERAI *jamais ce que je vous dois.* (Acad.) OUBLIER *les bienfaits, les services.* (Mass.)

— Ne point garder de ressentiment : OUBLIER *une injure, une offense. Prions Dieu d'*OUBLIER *nos fautes. J'*OUBLIE *ses torts et je lui pardonne.* (Acad.) *La clémence du grand roi* OUBLIA *leurs fautes.* (Boss.) *La joie de revoir son fils lui fait* OUBLIER *tous ses égarements.* (Mass.)

— Négliger quelqu'un, ne pas s'occuper de ses intérêts : *Depuis qu'il a fait fortune, il* OUBLIE *ses parents, ses amis. Il m'*A OUBLIÉ *dans son testament. Ne m'*OUBLIEZ *pas.* (Acad.) *Ceux dont l'élévation est votre ouvrage vous* OUBLIENT. (Mass.) *Les personnes qui se sont intéressées à moi m'*ONT OUBLIÉ. (X. de Maistre.) *Les hommes vous trompent ; vos maîtres vous* OUBLIENT. (Mass.)

— Fam. et par forme de reproche : *Vous ne venez plus nous voir, vous nous* OUBLIEZ. (Acad.)

— *Oublier qui l'on est,* se méconnaître, vouloir s'élever par orgueil au-dessus de sa condition : *Vous* OUBLIEZ *qui vous êtes.* (Acad.)

— Par anal. *Vous* OUBLIEZ *qui je suis,* vous n'avez pas pour moi le respect, les égards que vous me devez.

= **S'oublier,** v. pron. Être oublié : *Les bienfaits* S'OUBLIENT. (Fléch.) *Tout* S'OUBLIE. (Volt.)

Éteignons nos débats, que le passé *s'oublie.* (Andr.)
... Dieu ne permet pas que sa langue *s'oublie.* (Lam.)

— Manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même : *Elle* S'EST OUBLIÉE *jusqu'à frapper son laquais. Ce domestique* S'EST OUBLIÉ *au point de dire des injures à son maître. Vous* VOUS OUBLIEZ, *lorsque vous osez me parler si impoliment.* (Acad.)

Mon cœur, hors de lui-même,
S'oublie, et se souvient seulement qu'il vous aime. (Rac.)

— Devenir vain, orgueilleux, insolent dans la prospérité : *Les gens de fortune, les parvenus* S'OUBLIENT *aisément. La prospérité est souvent cause que l'on* S'OUBLIE. (Acad.)

— Faire abnégation de soi-même : *L'âme, pleine de Dieu,* S'OUBLIE *elle-même.* (Boss.) *Chacun dans le danger* S'OUBLIAIT *lui-même pour veiller sur les autres.* (A. Dumas.)

— Négliger ses intérêts, les sacrifier : *Il fait le compte des autres ; il ne* S'OUBLIERA *pas. Il ne* S'EST *pas* OUBLIÉ. (Acad.)

... Je dois d'autant moins oublier la vertu
Qu'elle-même *s'oublie.* (Rac.)

— Prov. *Est bien fou qui s'oublie.*

OUBLIETTES, n. f. pl. (*oubli.*) Pron. *ou-bli-ètt.*

— Cachot où l'on renfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle; et, Pop. Espèce de fosse couverte d'une trappe, dans laquelle on faisait tomber ceux dont on voulait se défaire secrètement : *Il fut mis aux* OUBLIETTES. *On l'a fait passer par les* OUBLIETTES. (Acad.)

— Fig. *Mettre aux oubliettes*, jeter au rebut une lettre, une demande.

OUBLIEUR, n. m. Anc. Garçon pâtissier qui allait par les rues crier des oublies : *Appelez l'*OUBLIEUR. *La chanson de l'*OUBLIEUR. (Acad.)

OUBLIEUX, EUSE, adj. Pron. *ou-bli-eu, euz.* — Fam. Sujet à oublier : *Les vieillards sont ordinairement* OUBLIEUX. *Cette femme est extrêmement* OUBLIEUSE. (Acad.) *Il ne faut pas être* OUBLIEUX *au point d'être méconnaissant.* (Marm.) *L'humanité doit marcher en avant sans jamais être* OUBLIEUSE *du passé.* (Lermin.)

— Poétiq. Qui fait oublier :

De l'*oublieux* Léthé faire boire les eaux. (Del.)

OUDRIR (S'), v. pron. 2[e] conj. Agric. En parl. des bourgeons, Se rider.

OUEST, n. m. (*west*, allem.; m. sign.) Pron. *ou-èstt.* — Partie de l'horizon située du côté du soleil couchant : *Vers l'*OUEST. *Maison exposée à l'*OUEST. *Un vent d'*OUEST. (Acad.)

— *Le vent est à l'ouest*, *il est ouest*, il vient du couchant : *Le vent s'étant fait* OUEST, *nous-mêmes* À LA VOILE. (Reyn.)

— Vent qui souffle de ce côté : *L'*OUEST *n'a cessé de souffler depuis deux jours.*

— Partie d'un pays située du côté de l'ouest : *Les provinces de l'*OUEST. *Faire une tournée dans l'*OUEST *de la France.* (Acad.)

OUETTE, n. m. Zool. Espèce de cotinga.

OUF, interj. Pron. *ouff.* — Il exprime une douleur subite, le malaise, l'oppression :

Miséricorde! Ah ciel! je me meurs, je suis morte
J'étouffe. *Ouf! ouf!* la peur m'empêche de parler.
(Regn.)

Ouf! je me sens déjà pris de compassion. (Rac.)

OUI, adv. Il exprime l'affirmation, et est oppos. à Non : *Avez-vous fait cela?* OUI. *On l'obligea de répondre par* OUI *ou par non. Se quereller pour* OUI *ou pour non.* (Acad.) *Ah! c'est un mariage. Peut-être que* OUI, *peut-être que non.* (Dider.) *Un honnête homme qui dit* OUI, *ou non, mérite d'être cru.* (La Br.) *J'aime les gens qui disent* OUI *pour* OUI, *non pour non.* (Gresset.)

— Fam. *Il ne dit ni oui ni non*, il ne veut pas s'expliquer sur la chose dont il s'agit. ‖ Dans le m. sens : *Il ne m'a répondu ni oui ni non.*

Le patron ne voulut lui *dire*
Ni oui ni non sur ce discours. (La Font.)

— Au commencement d'une phrase, il s'emploie quelquefois d'une manière simplement affirmative, sans oppos. à *Non* : OUI, *je veux que tout le monde sache ce que j'en pense.* OUI, *puisque vous me promettez votre secours, je commence à bien augurer de mon affaire.* (Acad.)

Oui, la retraite pèse à qui ne sait rien faire. (Volt.)

— Il se redouble quelquefois pour marquer l'affirmation avec plus de force : OUI, OUI, *je le ferai.* OUI, OUI, *je m'en souviens.* (Acad.)

— Il marque quelquefois la surprise, et signifie, Quoi, cela est vrai? *Il a dit telle chose;* OUI? (Acad.) ‖ Dans ce sens, il est toujours suivi d'un point d'interrogation.

— Il se joint quelquefois, comme augmentatif, aux adverbes *certes*, *vraiment*, *certainement*, *sans doute*, *etc.* : OUI *certes.* OUI *vraiment*, *vraiment* OUI. (Acad.) ‖ Dans le m. sens et fam. *Eh mais* OUI.

— Substantiv. Il se prononce comme s'il était aspiré : *Le* OUI *et le non. Il a dit ce* OUI *à regret. Dire un bon* OUI. (Acad.)

. . . . Les si, les mais, les *oui*, les non,
Toujours à contre-sens, toujours hors de saison
Échappent au hasard à sa molle indolence. (Del.)

— *Je veux savoir le oui ou le non de la proposition que je vous ai faite*, je veux savoir positivement si vous l'acceptez ou si vous la refusez.

— Prov. *Dire le grand oui*, se marier : *C'est demain qu'elle* DIT LE GRAND OUI. (Acad.)

OUÏ, IE, part. pass. du v. Ouïr : *Le parlement députa les gens du roi qui furent renvoyés sans être* OUÏS. (La Rochef.)

Nos prières sont *ouïes*;
Tout est réconcilié. (Malherbe.)

Nous sommes ici seuls, et l'on peut, ce me semble,
Sans craindre d'être *ouïs*, y discourir ensemble. (Mol.)

— *Il est assigné pour être ouï*, se dit d'un prévenu assigné pour répondre devant le juge.

— *Décret d'assigné pour être ouï*, ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaître en personne : *Me voyant* ASSIGNÉ POUR ÊTRE OUÏ, *je ne manquai pas de me présenter.* (Lesage.)

— Procéd. : OUÏ *le rapport d'un tel.* OUÏ *le procureur du roi en ses conclusions. Un jugement rendu parties* OUÏES. (Acad.)

— Quand il précède le nom il est invar. : *Alors l'hôtesse, prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat, dit :* OUÏ *la déclaration de monsieur, j'annule le traité.* (Dider.)

OUICHE, interj. Il indique le doute, l'incrédulité : *Ah!* OUICHE! *on ne l'aura, vois-tu, qu'avec ma vie.* (Beaum.)

OUICOU, n. m. Pron. *ou-i-kou.* — Boisson faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes de sucre, à l'usage des sauvages de l'Amérique.

OUI-DÀ, loc. adv. Fam. Assurément, certainement : OUI-DÀ, *seigneur, vous serez bientôt servi.* (Lesage.)

Oui-dà! l'état de veuve est une douce chose. (La F.)

— Fam. De bon cœur, volontiers : *Y consentez-vous?* — OUI-DÀ.

OUÏ-DIRE, n. m. invar. Pron. *ou-i-dir.* — Ce qu'on n'a ni vu ni entendu soi-même, ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne ou par le bruit public : *Je n'en parle que par* OUÏ-DIRE; *Il ne faut pas s'arrêter aux* OUÏ-DIRE. (Acad.) *Suétone cite très-souvent des* OUÏ-DIRE; *mais il ne les garantit point.* (La Harpe.) *Je ne saurais vous garantir la véracité de tous ces* OUÏ-DIRE. (H. de Balz.)

OUÏE, n. f. Pron. *ou-î.* — Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons et dont l'oreille est l'organe : *Avoir l'*OUÏE *fine, subtile, délicate, dure. Les sons trop forts, trop aigres, blessent, offensent l'*OUÏE. (Acad.) *Platon appelait la vue et l'*OUÏE, *les sens de l'âme.* (B. de St-P.) *Les lièvres ont l'*OUÏE *très-fine, et l'oreille d'une grandeur démesurée.* (Buff.)

— Eaux et For. *Ouïe de la cognée*, espace qui entoure les limites d'une coupe, et à l'extrémité duquel le bruit de la cognée peut être entendu : *L'espace appelé l'*OUÏE DE LA COGNÉE *est fixé à la distance de deux cent cinquante mètres, à partir des limites de la coupe.*

OUÏES, n. f. pl. Pron. *ou-i.* — Ouvertures qu'ont les poissons aux deux côtés de la tête et par lesquelles ils rejettent l'eau qu'ils aspirent par la bouche : *Prendre une carpe par les* OUÏES. (Acad.)

— Branchies, organes en forme de peigne, renfermés dans les ouïes, à l'aide desquels s'opère la respiration : *Ce maquereau est frais, il a les* OUÏES *toutes vermeilles.* (Acad.)

— Ouverture à la partie supérieure de quelques instruments à cordes et qui donne passage au son.

OUILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ou-ié.* — Techn. Agiter le vin dans un tonneau, pour le mêler avec la lie ou avec la colle.

OUÏR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pron. *ou-ir.* (*J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient; j'oyais, nous oyions; j'ouïs, nous ouïmes; j'oirai, nous oirons; j'oirais, nous oirions; oyons, oyez; que j'oie ou que j'oye, que nous oyions, qu'ils oient ou qu'ils oyent; que j'ouïsse, que nous ouïssions; ouïr; oyant; ouï, ïe*; il n'est guère usité qu'au pass. *ouï* et au prés. de l'infin. *ouïr*; les autres formes ont vieilli et appartiennent au style badin.) Entendre, recevoir les sons par l'oreille : *J'*AI OUÏ *tous les bons prédicateurs. Il est las d'*OUÏR *tous vos caquets.* OUÏR *en confession.* (Acad.) *Ceux qui n'en ont jamais* OUÏ *parler, le voient.* (Boss.) *A-t-il écouté la proposition? Qu'a-t-il répondu? L'*AVEZ-*vous* OUÏ? (Danc.) *On croyait* OUÏR *des rumeurs confuses.* (Chateaubr.) *Leibnitz* OUÏT *parler d'une société de gens qui travaillaient dans un grand secret à la recherche de la pierre philosophale.* (Lerminier.)

Ses rois, à vous *ouïr*, m'ont paré d'un vain titre. (Rac.)

Ah! certes, c'est dommage
Qu'elle ne vous *ouït* tenir un tel langage. (Mol.)
J'ai bien distinctement, cette fois, *ouï* des pas.
(A. Dumas.)

— Donner audience, écouter, prêter attention : *Le prince n'a pas voulu* OUÏR *les députés. Un juge doit* OUÏR *les deux parties. Il se fera bien* OUÏR. (Acad.)

— Écouter favorablement, exaucer : *Seigneur, daignez* OUÏR *nos vœux. Daignez* OUÏR *les prières de votre peuple.* (Acad.)

— Procéd. *Ouïr des témoins*, recevoir leurs dépositions.

OUISTITI, n. m. (*onomatopée.*) Pron. *ouiss-ti-ti.* — Zool. Genre de quadrumanes de la tribu des singes; ils n'ont ni abajoues ni callosités : *Les* OUISTITIS *ont des ongles, non aplatis comme ceux des singes, mais transformés comme ceux des ours en de véritables griffes.* (G. St-Hil.) *Les* OUISTITIS *sont de jolis petits animaux fort gracieux et fort doux.* (Richard.)

OUKASE, ou **UKASE**, n. m. (m. russe.) Édit, décret du tzar : *Un* UKASE *impérial* (Acad.) *Sigismond prit le titre d'Autocrate de toutes les Russies et ordonna que les* OUKASES *fussent rendus en son nom.* (Mérim.) *Il faut des* UKASES *aux Russes, ils nous faut à nous des tribunes.* (Lam.)

OULÉMA, n. m. V. ULÉMA.

OULICES, n. f. pl. Techn. *Tenons à oulices*, tenons coupés en carré.

OULITE, n. f. (οὖλον, gencive; gr.) Méd. Inflammation des gencives. ‖ V. ULITE.

OUPELOTTE, n. f. Pharm. Racine médicinale qui nous est apportée de Surate.

OURAGAN, n. (*orage.*) Tempête violente causée par le choc de plusieurs vents qui forment des tourbillons : *Ce pays est souvent dévasté par les* OURAGANS. (Acad.) *L'*OURAGAN *est un vent furieux le plus souvent accompagné de pluie, d'éclairs et de tonnerre, et quelquefois de tremblements de terre.* (Raynal.)

Au cantique chanté par les saints matelots,
L'*ouragan* replia ses ailes frémissantes. (A. Dumas.)

OURAQUE, n. m. (οὖρον, urine; ἄγω, je conduis; gr.) Anat. Canal qui s'étend de la vessie du fœtus à l'ombilic.

OURARI, n. m. Poisson très-énergique extrait de la Morelle.

OURDI, IE, part. pass. du v. Ourdir : *Toile* OURDIE.

— Prov. *A toile ourdie Dieu envoie le fil*, la Providence fournit les moyens d'achever l'ouvrage qu'on a commencé.

— Fig. *Les tragédies de Racine sont peut-être les seules qui aient été bien* OURDIES *d'un bout à l'autre, depuis Eschyle jusqu'au grand siècle de Louis XIV.* (Volt.)

— Fig. : *Complot mal* OURDI.

De grands péchés mes beaux jours sont *ourdis.* (Volt.)

La ruse la mieux *ourdie*,
Peut nuire à son inventeur. (La F.)

Pour avoir de l'argent que de ruses *ourdies*! (Andr.)

OURDIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*ordiri*, commencer; lat.) Préparer ou disposer les fils de la chaîne d'un tissu pour mettre cette chaîne en état d'être montée sur le métier : OURDIR *de la toile.* OURDIR *la trame d'un drap.* (Acad.) *Elles étaient occupées à* OURDIR *de précieux tissus de laine.* (Marm.)

— Par extens. Faire, former, façonner : *Je laisse flotter çà et là des fils comme l'araignée, jusqu'à ce que je puisse* OURDIR *ma toile.* (B. de St-P.)

Vois *ourdir* l'araignée; elle vit à la fois
Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses doigts.
(La Font.)

La Parque à filets d'or n'*ourdira* pas ma vie. (La F.)

— Fig. OURDIR *un complot*, OURDIR *une trahison. C'est lui qui* A OURDI *cette trame.* (Acad.) *Attila* OURDISSAIT *avec une prévoyance qui ne se trompait jamais la trame que son épée devait couper.* (Am. Thierry.) *Avec quel artifice il* A OURDI *sa calomnie!* (Marm.) *Prenant mon parti sur les manœuvres des hommes, je les laisserai désormais* OURDIR *et tramer leurs iniquités.* (J.-J. Rouss.)

Que ne sait point *ourdir une* langue traîtresse? (La F.)

— Mar. *Ourdir des fils de caret*, les placer suivant la position dans laquelle ils seront commis, les élonger, les tendre.

— Techn. Mettre un premier enduit de mortier ou de plâtre sur un mur de moellons. ‖ Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte.,

OURDISSAGE, n. m. Techn. Action d'ourdir; façon de l'ouvrage ourdi.

OURDISSEUR, EUSE, n. Pron. *our-di-ceur, ceuz.* — Celui, celle qui ourdit.

OURDISSOIR, n. m. (*ourdir.*) Pron. *our-di-coar.* — Pièce de bois sur laquelle les tisserands, les rubaniers, les fabricants de draps mettent le fil, la soie, la laine, quand ils ourdissent.

OURDISSURE, n. f. Techn. Ourdissage.

— Vann. Assemblage des pièces de vannerie.

OURDON, n. m. Pharm. Feuilles de cynanque mêlées avec celles du séné du commerce.

OURLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ourler : *Serviette* OURLÉE. *Drap* OURLÉ. *Une tournure en calicot non* OURLÉ. (V. Hugo.)

— Anc. Brodé : *Un bracelet d'ivoire* OURLÉ *de beaux saphirs.*

OURLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ourlet.*) Pron. *our-lé.* — Faire un ourlet à du linge ou à quelque

autre étoffe : OURLER *des mouchoirs, des serviettes, etc.* (Acad.) *Elle* OURLAIT *un tablier à la lueur d'une lampe.* (Fr. Wey.)

— Fig. Border : *Un cordon d'arcades romanes engagées* OURLE *des deux côtés le bas de la grande nef.* (V. Hugo.)

OURLET, n. m. (*orla*; ital.) Pron. *our-lè.* — Techn. Repli qu'on assujettit, en le cousant au bord d'une toile ou d'une étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile : OURLET *rond, plat, large. Gros* OURLET. *Faire un* OURLET. (Acad.) *Elle avait une robe rose à mille raies; une collerette à large* OURLET. (H. de Balz.)

— Archit. V. ORLE.

— Technol. Pli formé sur le bord d'une plaque de métal pour la relier à une autre, ou pour la renforcer. ‖ Cuir mince avec lequel le coffretier borde le gros cuir. ‖ Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre.

— Bot. Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères.

OURONOLOGIE, n. f. (οὖρον, urine; λόγος, discours; gr.) Didact. Traité de l'urine.

OURONOSCOPE, n. m. Pron. *ou-ro-noss-kop.* — Didact. Médecin qui juge des maladies par l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE, n. f. (οὖρον, urine; σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *ou-ro-noss-ko-pî.* — Didact. Inspection des urines; moyen par lequel certains charlatans prétendent reconnaître toutes les maladies.

OURQUE, n. m. Pron. *ourk.* — Zool. Poisson de mer. ‖ V. ORQUE.

OURS, n. m. (*ursus*; lat., m. sign.) Pron. *ourss.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Carnassiers; il a le corps trapu, couvert de poils longs et serrés, la queue très-courte, la tête allongée et terminée par un museau pointu et mobile : *L'*OURS *vit dans les montagnes et dans les forêts. Les* OURS *peuvent se soutenir et marcher sur leurs pieds de derrière. On dit que les* OURS *lèchent leurs petits pour achever de les former.* (Acad.) *L'*OURS *est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société.* (Buff.) *Nelson lutta corps à corps avec un* OURS *qui l'étreignit dans ses pattes.* (Lam.)

— *Ours brun*, ours à pelage brun, il vit sur les sommets des Alpes et des Pyrénées : *L'*OURS BRUN *est féroce et carnassier.* (Buff.)

— *Ours noir*, ours à pelage noir; il se trouve en grand nombre dans les forêts du nord : *L'*OURS NOIR *n'est que farouche, il refuse constamment de manger de la chair.* (Buff.)

— *Ours blanc*, ours à pelage blanc, très-commun dans les régions glacées du pôle nord; il se nourrit exclusivement de matières animales; on le désigne encore sous le nom d'*Ours de la mer Glaciale.*

— Fam. *Il est fait comme un meneur d'ours*, se dit d'un homme qui est mal vêtu, ou dont les habits sont fort en désordre.

— Fig. et fam. *C'est un ours*, c'est un homme qui fuit la société : *C'est un* OURS *qu'on ne saurait apprivoiser.* (La Br.)

— Fig. et fam. *Un ours mal léché*, un homme difforme, ou un homme brutal, mal élevé.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'on l'ait pris, avant qu'on l'ait mis par terre*, il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain.

OURSE, n. f. Femelle de l'ours.

— Astr. Nom de deux constellations situées près du pôle arctique : *La petite* OURSE. *La grande* OURSE. *La* GRANDE OURSE, *autrement dit le Chariot, est un assemblage de sept étoiles.* (Arago.)

— Poétiq. Septentrion, parce que l'étoile polaire se trouve dans la petite Ourse.

Ton nom est du midi jusqu'à l'*Ourse* vanté. (Boil.)

— Mar. Extrémité inférieure d'une vergue.

OURSERIE, n. f. Fam. Humeur sauvage, bourrue.

OURSIN, n. m. Pron. *our-cain.* — Zool. Genre de zoophytes à coquille calcaire, hérissée d'épines.

— Comm. Peau d'ours garnie de son poil : *Bonnet d'*OURSIN.

OURSINE, n. f. Bot. Plante de la famille des Ombellifères, ayant pour type l'Oursine hérissée.

OURSINIEN, IENNE, n. m. Pron. *our-ci-niain, niène.* — Zool. Qui ressemble à l'ours.

— N. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, qui comprend le genre ours.

OURSON, n. m. Petit d'un ours : *On a pris deux* OURSONS. (Acad.)

OURVARI, n. m. V. HOURVARI.

OURYON, n. m. Relat. Sorte de boisson fermentée, en usage aux Antilles.

OUSSEAU, OUSSET, ou **OUSSAS**, n. m. Mar. Petit réservoir pour l'eau que fait un canot, et l'eau de pluie; point où est placé le pied des pompes.

OUTARDE, n. f. (du v. mot *oue*, oie, et *tarda*, lente; lat.) Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers; ils ressemblent aux autruches par leur port lourd et la disposition de leurs pieds; leurs ailes sont courtes et ils volent peu : *La grande* OUTARDE; *la petite* OUTARDE. *Manger une* OUTARDE, *une jeune* OUTARDE. *Pâté d'*OUTARDE. (Acad.)

OUTARDEAU, n. m. Techn. Petit d'une outarde.

OUTIBOT, n. m. Pron. *ou-ti-bô.* — Techn. Partie de la machine à frapper les têtes d'épingles, qui porte le poinçon.

OUTIL, n. m. (*utilis*, utile; lat.) Pron. *ou-ti.* — Tout instrument dont les artisans, les laboureurs, etc., se servent pour leur travail : OUTILS *de labourage, de jardinage. Le marteau est un* OUTIL *de grand usage. Apportez vos* OUTILS. (Acad.) *Le perfectionnement de l'*OUTIL *sert à la meilleure confection de l'ouvrage.* (Portalis.) *L'*OUTIL *est toujours bon qui nourrit son maître.* (E. Augier.)

— Prov. *Méchant ouvrier ne saurait trouver de bons outils.*

— Fig. *Plus de deux siècles avant que M. de Bonald eût répété, en d'autres termes, que l'homme est une intelligence servie par des organes, le cardinal d'Ossat avait dit, avec cette énergie propre aux hommes de son temps, que les sens sont les* OUTILS *de l'âme.* (Portalis.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon,
Est un *outil* dont se sert un fripon. (Volt.)

— Prov. *Voilà un bel outil*, se dit d'une chose qui n'est propre à rien.

OUTILLAGE, n. m. Pron. *ou-ti-iaj.* — Techn. Tous les outils propres à un ouvrier : *Ils sont hors d'état de renouveler leur* OUTILLAGE. (Blanqui.)

OUTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Outiller.

— Il s'emploie comme adjectif et avec les adverbes *bien* ou *mal*. *Il est bien* OUTILLÉ. (Acad.) *Nous étions assez mal* OUTILLÉS. (G. Sand.)

— Fig. et pop. Il se dit d'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend : *Vous n'êtes pas assez* BIEN OUTILLÉ *pour réussir dans ce que vous entreprenez.* (Acad.)

OUTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ou-ti-ié.* — Fam. Garnir, fournir d'outils : *Il a fallu l'*OUTILLER. *On l'*A OUTILLÉ *comme on a pu.* (Acad.)

— Fig. Fournir à quelqu'un tous les moyens pour mener une affaire à bonne fin.

= **S'outiller**, v. pr. Se munir d'outils : S'OUTILLER *petit à petit.*

OUTRAGE, n. m. (*ultra*, outre, *agere*, mener; lat.) Pron. *ou-traj.* — Injure grave de fait ou de parole : *Grand, cruel, sanglant* OUTRAGE. *On lui a fait* OUTRAGE *en sa personne, en son honneur. Recevoir, souffrir un* OUTRAGE. *Se venger d'un* OUTRAGE. (Ac.) *Saint Louis sentit au fond de son cœur l'*OUTRAGE *fait au nom de son maître.* (Fléch.) *Les justes ne doivent attendre des pécheurs que des rebuts et des* OUTRAGES. (Mass.) *Un chevalier a fait* OUTRAGE *à une femme.* (C. Del.) *Il faudrait des torrents de sang pour laver cet* OUTRAGE. (Barthél.)

On doit le même *outrage*
Aux femmes sans pudeur qu'aux hommes sans courage?
(Em. Augier.)

— Par anal. *La grandeur est accumulée sur une tête qui ensuite est exposée à tous les* OUTRAGES *de la fortune.* (Boss.)

Croyez-vous que vos dents impriment leurs *outrages*
Sur tant de beaux ouvrages? (La F.)

— Fig. *Faire outrage à la raison, à la morale publique*, faire ou dire quelque chose qui blesse la raison, la morale : *Toute notre vie est un* OUTRAGE *continuel que nous faisons à la vérité.* (Mass.) ‖ Dans le m. sens : *Faire* OUTRAGE *au bon sens, à la grammaire.*

— Poétiq. *L'outrage des ans, les outrages du temps*, le dommage que le temps les années causent à la beauté, à la solidité de certaines choses : *Cet édifice se ressent des* OUTRAGES *du temps.* (Acad.)

... Elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable *outrage.* (Rac.)

Syn. Outrage, avanie. L'*outrage* est le plus haut degré, le comble de l'injure; l'*avanie* est un affront public, mêlé de moquerie et de huées; *outrage* éveille l'idée d'un grand préjudice moral; *avanie*, celle d'une grave insulte faite publiquement et avec éclat.

OUTRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Outrager : *Homme* OUTRAGÉ. *La reine ne pouvait paraître en public sans être* OUTRAGÉE. (Volt.)

OUTRAGEANT, part. prés. du v. Outrager.

OUTRAGEANT, ANTE, adj. En parl. des choses, qui outrage : *Procédé* OUTRAGEANT. *Cela est* OUTRAGEANT. (Acad.) *Souvenez-vous que les paroles* OUTRAGEANTES *ne servent qu'à aigrir les esprits.* (Barthél.)

OUTRAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*outrage.*) Pron. *ou-tra-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *outrag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous outrageons, il outragea*, etc. — Offenser cruellement; faire outrage : *Il est dangereux d'*OUTRAGER *un homme de cœur. On ne s'est pas contenté de maltraiter ses domestiques, on l'*A OUTRAGÉ *dans sa personne. On l'*A OUTRAGÉ *de paroles.* (Acad.)

Il entend les soupirs de l'humble qu'on *outrage.* (Rac.)
.. L'époux et le ciel que ma présence *outrage.* (Rac.)

— Mor : OUTRAGER *la pudeur.* OUTRAGER *le bon sens, la raison.* (Acad.)

— Absol. *Il y a des gens qui insultent toujours et n'*OUTRAGENT *jamais.* (J.-J. Rouss.)

OUTRAGEUSEMENT, adv. Pron. *ou-tra-jeuz-man.* — Avec outrage, d'une manière outrageuse : *Il l'a traité* OUTRAGEUSEMENT. (Acad.)

— Avec excès; à outrance : *On l'a battu* OUTRAGEUSEMENT. (Acad.)

OUTRAGEUX, EUSE, adj. (*outrage.*) Pron. *ou-tra-jeu, jeuz.* — Qui fait outrage : *Il est* OUTRAGEUX *en paroles. On l'a traité d'une manière* OUTRAGEUSE. (Acad.)

Cesse de me tenir ce discours *outrageux.* (Corn.)

— Fig. et poétiq. : *Ne m'assassinez pas, je vous prie, par les sensibles coups d'un soupçon* OUTRAGEUX.

Plût à Dieu que le sort te fût moins *outrageux!* (Corn.)

OUTRANCE, n. f. Il n'est usité que dans ces locutions adverbiales : *A* OUTRANCE, *à toute* OUTRANCE, jusqu'à l'excès : *Brave* À OUTRANCE. *Persécuter, poursuivre* À OUTRANCE. *Soutenir une opinion à toute* OUTRANCE. *Ils se sont battus* À OUTRANCE. (Acad.) *Bossuet, comme orateur, se bat* À OUTRANCE *avec son auditeur; aussi chacun de ses sermons est un combat à mort.* (Mme de Sév.)

— *Combat à outrance*, duel qui ne se termine que par la mort d'un des combattants : *La guerre que les coqs se font entre eux est ordinairement un* COMBAT À OUTRANCE. (Buff.)

— *Armes à outrance*, armes offensives, en usage dans des duels et surtout dans des combats singuliers.

OUTRE, n. f. (*uter*; lat., m. sign.) Peau de bouc préparée pour recevoir des liquides, comme du vin, de l'huile, etc. : *Une* OUTRE *de vin, une* OUTRE *d'huile.* (Acad.)

Cependant la reine
Prépare pour sa fille une *outre* de vin pleine. (Pons.)
Dans une *outre*, on a dit qu'Éole
Renferma tous les vents divers. (Desmahis.)

— Bot. Sorte de coupe ou de godet formé, soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par la concavité d'une feuille.

— Zool. *Outre de mer*, ascidée.

OUTRE, prép. (*ultra*, de l'autre côté; lat.) Pron. *outr.* — Il exprime un rapport de lieu; Au delà de : OUTRE-*Meuse.* OUTRE-*Rhin. Les guerres, les voyages d'*OUTRE-*mer.* (Acad.) *Lorsque j'entrepris le voyage d'*OUTRE-*mer, Jérusalem était presque oubliée.* (Chateaubr.)

— Fig. Sans tenir compte, indépendamment de : *On lui donna cent écus, et* OUTRE *cela on lui fit un présent.* OUTRE *ce que je viens de dire, il faut remarquer que.....* (Acad.) OUTRE *la gloire de descendre d'une race royale, avec quel éclat J.-C. n'avait-il pas paru dans le monde?* (Mass.) OUTRE *les pasteurs des troupeaux particuliers, Dieu a donné un père commun.* (Boss.)

— Adv. Au delà : *La nuit qui survint l'empêcha de passer* OUTRE. (Ac.) *Qu'est-ce qu'un livre au dix-neuvième siècle? C'est un recueillement, une halte avant de passer* OUTRE. (Lerminier.) *Malgré les défenses et les oppositions, ils n'ont pas laissé de passer* OUTRE. (Acad.)

— Jurispr. *Lésion d'outre-moitié*, de plus de la moitié : *Dans ce partage, dans ce marché, il y a* LÉSION D'OUTRE MOITIÉ *du juste prix.* (Acad.)

= **Outre mesure**, loc. adv. Avec excès, déraisonnablement : *Il a été battu* OUTRE MESURE. *Il ne faut pas faire travailler un cheval* OUTRE MESURE. (Acad.)

= **En outre**, loc. adv. De plus, davantage : *Je lui ai donné tant, et* EN OUTRE *je l'ai nourri.* (Ac.)

= **D'outre en outre**, loc. adv. De part en

part. : *Un coup D'épée le perça d'*OUTRE EN OUTRE. (Acad.)

= **Outre que,** loc. conj. OUTRE *qu'elle est riche, elle est belle et sage.* OUTRE QUE *votre père vous le commande, l'honneur vous y oblige.* (Acad.)

Mais, *outre* qu'à jouer on dit qu'il est enclin,
Je le soupçonne encor d'être un peu libertin. (Mol.)

OUTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Outrer. Excédé : *Cheval* OUTRÉ. (Acad.)

— *Outré de douleur, de dépit, de colère,* etc., pénétré, transporté de douleur, de dépit, de colère, etc. *Il est* OUTRÉ *de vos refus, de vos injures, etc.* || En ce sens, on dit absol. : *Il est* OUTRÉ. (Acad.) *J'en veux à tout Paris ; je suis* OUTRÉ. (M. J. Chén.)

— Adject. Exagéré, excessif, qui passe les bornes prescrites par la raison : *Une pensée* OUTRÉE. *Des sentiments* OUTRÉS. *Sa morale est* OUTRÉE. *Le caractère de ce personnage est* OUTRÉ. (Acad.) *Une déclamation* OUTRÉE, *impudente, absurde.* (Marm.) *L'adulation la plus* OUTRÉE *est la plus sûre de plaire.* (Duclos.)

Il est bon de parler, et meilleur de se taire ;
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont *outrés.*
(La Font.)

— Par extens. Il se dit des personnes : *Cet homme est* OUTRÉ, *il est* OUTRÉ *en tout.* (Acad.)

— B.-Arts. Il se dit de l'exagération des formes et des ombres.

OUTRECUIDANCE, n. f. (*outre,* et *cuider,* penser.) Pron. *outr-ku-i-danss.* — Présomption, témérité : *Parler avec* OUTRECUIDANCE. *Je n'ai jamais vu tant d'*OUTRECUIDANCE. (Acad.) *Ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon* OUTRECUIDANCE. (Volt.) *La société féodale poussait l'*OUTRECUIDANCE *aristocratique jusqu'à ses dernières limites.* (Troplong.) || Vieux.

OUTRECUIDANT, ANTE, adj. Présomptueux, téméraire : *C'est un personnage très-*OUTRECUIDANT. *Proposition* OUTRECUIDANTE. *Propos* OUTRECUIDANT. (Acad.) *Je voudrais que la petite vengeance honnête que j'ai prise de l'*OUTRECUIDANT *auteur de ce livre fût publique.* (Volt.) || Vieux.

OUTRECUIDÉ, ÉE, adj. Présomptueux, téméraire : *Vous êtes bien* OUTRECUIDÉ. (Acad.) *Ce petit ribaud est plus* OUTRECUIDÉ *que le portier de notre saint-père le pape.* (H. Martin.) || Vieux.

OUTRECUIDER (S'), v. pron. 1[re] conj. Pron. *outr-ku-i-dé.* — Anc. Affecter une supériorité présomptueuse ; montrer une trop bonne opinion de soi : *Le maréchal de Boufflers se faisait pesamment sentir à qui* S'OUTRECUIDAIT *à son égard.* (St-Simon.)

OUTRÉMENT, adv. D'une manière outrée : *Il l'a battu* OUTRÉMENT. *Il s'est fatigué* OUTRÉMENT. (Acad.) || Peu usité.

OUTREMER, n. m. (*outre, mer.*) Pron. *outr-mèr.* — Techn. Couleur bleue faite avec le lapis pulvérisé : *Acheter, employer de l'*OUTREMER. *On fait aujourd'hui de l'*OUTREMER *artificiel aussi beau que celui du lapis.* (Acad.)

— Zool. Oiseau du genre Moineau.

OUTRE-PASSE, n. f. Eaux et For. Abattis que l'adjudicataire d'une coupe de bois fait au-delà des limites qui lui ont été marquées : *La loi contient des dispositions relatives aux* OUTRE-PASSES. (Acad.)

OUTRE-PASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Outre-passer : *Bornes* OUTRE-PASSÉES. *Ordres* OUTRE-PASSÉS.

OUTRE-PASSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Aller au delà de : *Son mur* OUTRE-PASSAIT *l'alignement, on l'a fait abattre.* OUTRE-PASSER *les ordres qu'on a reçus. Cet ambassadeur* A OUTRE-PASSÉ *ses pouvoirs.* (Acad.) *Le roi* OUTRE-PASSA *ce que lui prescrivaient sa politique et son ambition.* (Vatout.)

— Intransitiv. Chass. En parl. des chiens. S'emporter au-delà des voies.

OUTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*outre.*) Porter les choses au delà de la juste raison : *Les stoïciens ont* OUTRÉ *la morale. Ces maximes sont bonnes, mais il ne faut pas les* OUTRER. OUTRER *un sentiment, une comparaison. C'est un homme qui* OUTRE *tout.* (Acad.) *Un comique* OUTRE *sur la scène ses personnages.* (La Br.) *Il* OUTRE *même la complaisance.* (J.-J. Rouss.)

Il ne faut rien *outrer* quand on veut être sage. (Dest.)

— Absol. *Il ne faut jamais* OUTRER. *Vous* OUTREZ. (Acad.)

— Accabler, surcharger de travail : *C'est* OUTRER *des ouvriers que de les faire travailler sans relâche.* (Acad.) || Vieux.

— *Outrer un cheval,* le pousser au delà de ses forces : *Mener un cheval si longtemps au galop, c'est l'*OUTRER. (Acad.)

— Offenser quelqu'un grièvement, pousser sa patience à bout : *Vous l'*AVEZ *tellement* OUTRÉ *qu'il ne vous le pardonnera jamais.* (Acad.)

Avec vous désormais je ne saurais plus vivre,
Vous m'*outrez,* m'excédez. (Dest.)

= **S'outrer,** v. pron. Se fatiguer excessivement : *Cet homme* S'EST OUTRÉ *à courir la poste. Il faut travailler, mais il ne faut pas* S'OUTRER. (Acad.)

OUVERT, ERTE, part. pass. du v. Ouvrir : *Boutique, chambre, porte* OUVERTE. *L'audience, la séance est* OUVERTE. *J'avais la bouche* OUVERTE *pour vous le dire. Dès qu'il a les yeux* OUVERTS, *il demande à manger. La place ne capitula qu'après deux mois de tranchée* OUVERTE. (Acad.)

— En parl. des lieux, Vaste, spacieux, découvert : *J'aime les lieux* OUVERTS. (C. Del.)

— *Pays ouvert,* qui n'a ni rivière, ni montagnes, ni places fortes, qui le défendent contre l'ennemi.

— Par anal. *Le faubourg était* OUVERT *des deux côtés.* (La Rochef.)

— *Ville ouverte,* qui n'est point fortifiée : *Ils brûlèrent les* VILLES OUVERTES *et saccagèrent le pays.* (Mignet.)

— *Ce port est ouvert à tous les étrangers,* ils peuvent y venir commercer librement et avec sûreté.

— Prov. *Un enfonceur de portes ouvertes,* un fanfaron, un homme qui se vante d'avoir surmonté des obstacles qui n'existaient pas. || *Dormir les yeux ouverts comme un lièvre,* être jour et nuit sur ses gardes.

— Exposé, énoncé : *Trois avis différents avaient été* OUVERTS *dans le conseil du roi.* (Chateaubr.)

— Qui a de la pénétration : *Une intelligence* OUVERTE *et avide.* (Mignet.)

— Fig. et par anal. *Celui-là seul connaît et juge les intentions, à qui les consciences sont* OUVERTES. (Vitet.)

Lis, mon âme est *ouverte* et montre sa faiblesse.
(C. Del.)

Toujours par quelque endroit notre cœur est *ouvert.*
(Regnard.)

— *Tenir table ouverte,* tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été priées.

— *Avoir l'appétit ouvert,* avoir faim :

Vous avez l'appétit *ouvert* de bon matin ! (Corn.)

— *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts,* chacun est reçu à parier, l'on est prêt à parier contre qui voudra. || Fig. il se dit en parl. d'une affaire incertaine, sur laquelle il y a des opinions contraires.

— Jurispr. *La succession, la substitution est ouverte ; elle est ouverte au profit d'un tel,* la personne dont il s'agit est dans le cas de recueillir la succession, d'entrer en jouissance de la chose substituée : *Il ne suffit pas qu'une* SUCCESSION SOIT OUVERTE, *il faut encore être apte à succéder.* (Scribe.)

— Jurispr. *Action ouverte,* poursuite autorisée permise : *L'*ACTION *en calomnie leur est* OUVERTE. (Dupin.)

— Comm. *Compte ouvert,* celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles.

— *Guerre ouverte,* guerre déclarée.

— Fig. Franc, sincère : *C'est un homme* OUVERT. *Caractère* OUVERT. *Il a l'air* OUVERT. (Acad.) *Rien de plus facile que de lire au fond de cette âme* OUVERTE *et ingénue.* (E. Sue.) *Il fit les réponses les plus franches et les plus* OUVERTES *à toutes les questions qui lui furent adressées.* (Dupin.) *C'est un des hommes les plus* OUVERTS *que j'aie rencontrés.* (Lam.) *Je ne suis pas extrêmement* OUVERT *avec la plupart de ceux que je connais.* (La Rochef.) *C'est un homme franc et* OUVERT. (D'Alemb.) *Il avait l'œil rayonnant, la physionomie* OUVERTE, *le geste animé.* (Ch. de B.)

— Qui exprime la franchise : *Il avait un air toujours gai et* OUVERT. (St-Réal.)

— Blas. *Couronne ouverte,* se dit d'une couronne composée d'un simple bandeau : *La couronne du Dauphin était fermée ; celles des enfants de France était* OUVERTE.

— Man. *Ce cheval est bien ouvert,* il est bien traversé ; il a les jambes, et particul. celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre.

— Véner. *Tête ouverte,* tête du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées.

— Bot. Il se dit de parties qui sont épanouies ou étalées : *Fleurs, feuilles* OUVERTES.

= **A force ouverte,** loc. adv. Par la force des armes ; par violence : *Il est entré* À FORCE OUVERTE *dans le pays ennemi.* (Acad.)

= **A cœur ouvert,** loc. adv. Sans déguisement : *Il m'a parlé* À COEUR OUVERT. (Acad.)

Que tout autre que moi vous flatte et vous abuse,
Pauline a l'âme noble et parle *à cœur ouvert.* (Corn.)

= **A bras ouvert,** loc. adv. Avec empressement, avec cordialité : *Il m'a reçu* À BRAS OUVERTS. (Acad.)

= **A livre ouvert,** loc. adv. Sans préparation, sans étude préalable : *Chanter, accompagner* À LIVRE OUVERT. *Expliquer un auteur* À LIVRE OUVERT. (Acad.)

— **A bureau ouvert,** loc. adv. Comm. et fin. Dès qu'on se présente : *Le caissier paye* À BUREAU OUVERT.

OUVERT, n. m. Mar. Entrée d'une baie, d'une rade, etc. : *Être à l'*OUVERT *d'un port.*

— J. de paume, Intervalles, garnis de filets, qui sont placés entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans : *L'*OUVERT *du premier. L'*OUVERT *du second.*

OUVERTEMENT, adv. Franchement, hautement, sans déguisement : *Il s'est déclaré* OUVERTEMENT *pour moi. Il m'a déclaré* OUVERTEMENT *tout ce qu'il pense.* (Acad.) *Il y a un orgueil qu'on appelle noble, qui entreprend les choses* OUVERTEMENT ; *l'envie ne va que par des menées secrètes.* (Boss.)

OUVERTURE, n. f. Trou, fente, intervalle vide dans ce qui d'ailleurs est continu : *Il y a une grande* OUVERTURE *à la muraille. L'eau et l'air s'insinuent par les plus petites* OUVERTURES. (Acad.) *Cachez-vous dans les* OUVERTURES *de la terre.* (Boss.) *Le Vésuve a deux bouches principales ; ces deux* OUVERTURES *fument toujours.* (Buff.)

— Par anal. Partie vide : *Les* OUVERTURES *des montagnes ne laissent voir que des arrière-plans de rochers aussi arides que les premiers plans.* (Chateaubr.)

— Archit. Portes, arcades, croisées d'un édifice : *Ce bâtiment a trop d'*OUVERTURES. (Acad.)

— *Cette porte, cette fenêtre n'a pas assez d'ouverture, a trop d'ouverture,* la baie de cette porte, de cette fenêtre est trop petite, est trop grande.

— Action par laquelle on ouvre : *L'*OUVERTURE *d'un coffre. L'*OUVERTURE *de la veine. L'*OUVERTURE *d'un corps. L'*OUVERTURE *d'un testament.* (Acad.)

— *A l'ouverture du livre,* en ouvrant le livre au hasard : *A l'*OUVERTURE *du livre, il a trouvé ce qu'il cherchait.* (Acad.)

— Guerr. *Ouverture de la tranchée,* premier travail que l'on fait pour pratiquer, pour creuser la tranchée.

— Fig. Commencement de certaines choses : *L'*OUVERTURE *du parlement. L'*OUVERTURE *des chambres. Le discours d'*OUVERTURE. *L'*OUVERTURE *du concile. L'*OUVERTURE *de la campagne. L'*OUVERTURE *de la chasse. L'*OUVERTURE *de la foire, du théâtre.* (Acad.) *Le crieur proclamait l'*OUVERTURE *de la fête fixée au lendemain.* (Chateaub.)

— Fig. Au pl. Premières propositions relatives à une affaire, à une négociation, à un traité, etc. : *Faire des* OUVERTURES *de paix. C'est lui qui m'a fait les premières* OUVERTURES *de ce mariage. Il n'a pas écouté mes* OUVERTURES. (Acad.) *Les premières* OUVERTURES *de paix furent repoussées.* (H. Martin.) *Monk noua correspondance avec Fairfax, de qui il avait reçu des* OUVERTURES. (Guizot.)

— Fig. Occasion, voie, expédient : *Je ne vois aucune* OUVERTURE *pour parvenir à mon but. Si je trouve quelque* OUVERTURE *à parler de votre affaire, je vous servirai.* (Acad.) *Les demandes des enfants sont des* OUVERTURES *que la nature nous offre pour faciliter l'instruction.* (Fén.) *Le roi n'avait point donné de prétexte ni d'*OUVERTURE *aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire.* (Boss.)

— Aveu, confidence : *Faire des* OUVERTURES *inutiles, indiscrètes.* (Acad.)

— Fig. *Ouverture de cœur,* franchise, sincérité, épanchement amical : *Il m'a parlé avec une grande* OUVERTURE DE COEUR. (Acad.) *La sincérité est une* OUVERTURE DE COEUR ; *on la trouve en fort peu de gens.* (La Rochef.)

— Absol. Dans le m. sens : *Vous m'avez toujours traité en ami, et cette qualité suppose un peu de confiance et d'*OUVERTURE. (Prévost.)

— Fig. *Ouverture d'esprit,* facilité de comprendre, de saisir : *Il n'a aucune* OUVERTURE D'ESPRIT. *Il a beaucoup d'*OUVERTURE D'ESPRIT *pour les mathématiques.* (Acad.) *Il n'était pas né sans* OUVERTURE D'ESPRIT. (Volt.)

— Absol. : *Il a beaucoup d'*OUVERTURE *pour les sciences, etc.*

— Jurispr. *Ouverture d'une succession,* moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers : *L'*OUVERTURE *de la succession se fait au lieu du dernier domicile du mort.* (Acad.) || *Il y a ouverture à la substitution,* la substitution commence d'avoir lieu en faveur de quelqu'un.

— *Il y a ouverture à cassation, à requête civile,*

il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile.

— *Ouverture de faillite*, déclaration d'une faillite par le tribunal de commerce. || *Ouverture de rachat*, le cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont elle relevait.

— Phys. Surface plus ou moins grande que les verres des lunettes présentent aux rayons de la lumière : *Plus l'oculaire d'une lunette a d'*ouverture *plus l'instrument a de clarté, et plus l'objectif a d'*ouverture, *plus l'instrument a de champ.* (Acad.)

— Géom. *Ouverture d'un angle*, écartement plus ou moins grand de deux lignes droites qui, se rencontrant en un point, forment un angle. || *Ouverture d'un compas*, écartement plus ou moins grand de ses deux branches.

— Mar. *Ouverture d'un port*, coupure entre deux terres que l'on voit du large et par laquelle la mer pénètre dans le port.

— *Lisses d'ouverture*, planches clouées au plus grand écartement des couples pour les maintenir en position.

— Mus. Symphonie par laquelle commence un opéra : *L'*ouverture *est belle. L'*ouverture *de cet opéra est trop longue. L'*ouverture *du jeune Henri.* (Acad.)

OUVRABLE, adj. m. (*ouvrage.*) Qui est consacré au travail ; il n'est usité que dans l'expression, *Jour ouvrable*, jour qui n'est point férié, où il est permis de travailler : *Vous serez de la plus grande assiduité aux offices de la paroisse, jours de fêtes et* jours ouvrables. (Dider.) || V. Ouvrier.

OUVRAGE, n. m. (*opus, operis*; lat., m. sign.) Œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier, ce qui résulte d'un travail : Ouvrage *de menuiserie, de serrurerie, de charpenterie, de tapisserie.* Ouvrage *de marqueterie, de mosaïque. Commencer, continuer, finir un* ouvrage. *Le miel, la cire est l'*ouvrage *des abeilles.* (Acad.) *Quel* ouvrage ! *Mais quels hommes le roi ne choisit-il pas pour le conduire !* (Mass.) *Ce n'est pas un* ouvrage *humain que je médite.* (Boss.) *Il entreprit de maintenir un* ouvrage *que son prédécesseur avait commencé avec tant de succès.* (Fléch.) *Ce sont des* ouvrages *de sculpture qui transmettent à la postérité les progrès des beaux-arts chez une nation.* (Did.)

— Prov. et fig. *C'est l'ouvrage de Pénélope*, se dit d'une chose que l'on défait à mesure qu'elle avance, et qui ne finit jamais.

— Fam. *C'est un ouvrage de patience*, se dit d'une chose qui demande surtout de la constance.

— Il se dit aussi des lois, des institutions : *La législation d'Athènes fut l'*ouvrage *de Solon. Cet établissement est son* ouvrage. (Acad.)

— Fig. et mor. : *Cette grotte est l'*ouvrage *de la nature. Ce succès fut l'*ouvrage *du hasard, de la fortune. Mes malheurs ont été votre* ouvrage. (Acad.) *La corruption de nos mœurs est presque le seul* ouvrage *des grands.* (Mass.) *L'*ouvrage *du chrétien, c'est de détruire les passions qui forment de nos cœurs un temple d'idoles.* (Boss.) *Il n'y a point au monde un si terrible métier que de se faire un grand nom ; la vie s'achève, que l'on a à peine ébauché son* ouvrage. (La Br.) *Cela ne peut être que l'*ouvrage *du temps.* (Volt.) *Il fallait affermir ce qui n'avait été que l'*ouvrage *du bonheur des circonstances.* (Rayn.)

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur *ouvrage*.
(Volt.)

— Façon, temps que l'on emploie à faire quelque ouvrage : *Il y a beaucoup d'*ouvrage *à ce vase, à ce plafond, etc. Il y a de l'*ouvrage *pour plus d'un an à ce tableau, à ce groupe. L'*ouvrage *l'emporte sur la matière.* (Acad.)

— Absol. Travail, occupation : *Cet ouvrier n'a pas d'*ouvrage. *Ce domestique se plaint de ce qu'il y a trop d'*ouvrage *pour lui dans la maison. Changer d'*ouvrage. *Se mettre à l'*ouvrage. (Acad.) *Voilà bien de l'*ouvrage *à faire en fort peu de temps.* (Regn.)

— Fam. *Avoir cœur à l'ouvrage*, travailler avec ardeur.

— Particul. Productions de l'esprit : Ouvrage *d'agrément, d'imagination.* Ouvrage *instructif.* Ouvrage *d'érudition, d'histoire, de littérature, de morale*, etc. *Composer, faire imprimer, publier un* ouvrage. *Mettre au jour un* ouvrage. (Acad.) *Les* ouvrages *bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité !* (Buff.) *La raison qui vous ferait supprimer cet* ouvrage *m'engage à le publier.* (J.-J. Rouss.) *Le style des* ouvrages *didactiques demande que les phrases en soient courtes.* (Condill.) *Il s'était nourri des beautés sévères qui règnent dans les* ouvrages *de Pindare.* (Barthél.) *La première de toutes les langues est celle qui a le plus d'excellents* ouvrages. (Volt.)

— Fortif. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place, et destinés à la fortifier. || *Ouvrage à couronne*, défense composée de deux ouvrages à cornes joints ensemble.

— Maçonn. *Gros ouvrages*, murs de fondation, de face, de refend ; contre-murs. || *Menus ouvrages*, cheminées, plafonds, carrelages, etc.

— Imprim. *Ouvrages de ville*, impressions sans importance, comme affiches, billets de mariage, de décès, etc. ; il se dit par oppos. à *Labeur*.

OUVRAGÉ, ÉE, part. pass. du v. inusité Ouvrager. Il ne se dit que de certains ouvrages qui demandent beaucoup de délicatesse de main, comme les ouvrages de damasquinerie, de filigrane et de broderie, etc. : *La garde de cette épée est fort* ouvragée, *bien* ouvragée. (Acad.) *Ce château est une forteresse du seizième siècle, bâtie en briques, avec toits d'ardoises et girouettes* ouvragées. (V. Hugo.)

OUVRAISON, n. f. (*ouvrer.*) Techn. Mise en œuvre : Ouvraison *des soies.*

OUVRANT, part. prés. du v. Ouvrer.

OUVRANT, part. prés. du v. Ouvrir.

OUVRANT, ANTE, adj. Qui s'ouvre : *A porte ouvrante, à portes ouvrantes*, à l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville.

— *A jour ouvrant*, dès que le jour commence à paraître.

OUVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ouvrer : *De la soie et du coton propres a être* ouvrés. (J.-B. Say.)

— *Fer, cuivre ouvré*, fer, cuivre façonné, à la différence du fer en barres, du cuivre en lames : *Les droits de douane sur le fer et le cuivre* ouvrés *sont plus forts que ceux qui sont dus pour le fer et le cuivre non* ouvrés. (Acad.)

— Il se dit particul. d'une sorte de linge façonné, qui représente des figures, des fleurs, des compartiments : *Du linge* ouvré. *Des serviettes, des nappes* ouvrées. (Acad.)

— Par extens. *L'abbaye de Notre-Dame de l'Épine a une flèche du quinzième siècle,* ouvrée *comme une dentelle.* (V. Hugo.)

OUVREAUX, n. m. pl. Pron. *ou-vrô.* — Techn. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille daus les fourneaux de verrerie.

OUVRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Travailler : *Les règlements de police défendent d'*ouvrer *les fêtes et les dimanches.* (Acad.) || Vieux.

— V. tr. Techn. *Ouvrer la monnaie*, fabriquer, façonner des espèces.

— Remplir les fonctions d'ouvreur dans une papeterie.

OUVREUR, EUSE, n. f Pron. *ou-vreur, vreuz.* — Celui, celle qui ouvre ; il se dit particul. des personnes commises pour ouvrir les loges dans les spectacles : *L'*ouvreur, *l'*ouvreuse *de loges. Donnez votre billet à l'*ouvreuse. (Acad.)

— Fam. *Une ouvreuse d'huîtres*, une écaillère.

— Techn. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve. || Ouvrier verrier.

OUVRIER, IÈRE, n. Pron. *ou-vri-é, èr.* — Celui, celle qui travaille habituellement des mains, et qui fait quelque ouvrage pour gagner sa vie : *Habile* ouvrier. *Mauvaise* ouvrière. Ouvrière *en soie.* Ouvrière *en linge, en modes, en dentelles. Il y a tant d'*ouvriers *qui travaillent à ce bâtiment.* Ouvrier *à la journée, à la toise.* (Acad.) *La douceur du climat, à Naples, permet aux* ouvriers *en tout genre de travailler dans la rue.* (Mme de Staël.) *Je souhaitai d'être un des saints* ouvriers *qu'on demandait à Guatimala.* (Lesage.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.
Ouvrier estimé dans un art nécessaire
Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire. (Boil.)

— *Cela est du bon ouvrier, de la bonne ouvrière*, cette chose est faite par l'ouvrier, par l'ouvrière qui a le plus de réputation dans son genre. || V. Faiseur.

— Fam. *Voilà un plaisant ouvrier*, se dit d'un homme qui n'entend rien à l'affaire dont il s'occupe.

— *Ouvrier à façon*, ouvrier auquel on fournit la matière, les matériaux de son travail. || *Ouvrier aux pièces*, celui qu'on paye à raison du travail qu'il fait.

— Typogr. *Ouvriers en conscience*, ouvriers payés à la journée.

— Fig. et fam. Il se dit aussi quelquefois de ceux qui font des ouvrages d'esprit : *Je ne sais pas de qui est cette pièce de théâtre, mais elle est d'un bon* ouvrier. (Acad.)

— Dans le style de l'Écriture : *Les ouvriers d'iniquité*, les méchants.

— Fig. en parl. de Dieu : *L'univers découvre dans toutes ses parties l'art de l'*ouvrier *suprême qui l'a formé.* (Fén.)

— Fig. Agent, moteur : *L'âme est l'*ouvrière *de la détermination, de la volonté ; mais il y a des occasions où elle est tellement indéterminée qu'elle ne sait pas même de quel côté se détermin*er. (Montesq.)

— Zool. *Abeilles ouvrières* ou *neutres*, abeilles de taille moindre que les mâles et les femelles.

OUVRIER, IÈRE, adj. Pron. *ou-vri-é, èr.* — Qui travaille : *La classe* ouvrière, partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans.

— *Jour ouvrier*, ou *ouvrable*, jour qui n'est pas férié, où il est permis de travailler et d'ouvrir les boutiques.

— *Cheville ouvrière*, grosse cheville de fer, qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards.

— Fig. et fam. Principal mobile, principal agent d'une affaire : *Je me fais conscience d'être l'instrument et la* cheville ouvrière *de votre perte.* (Regnard.)

OUVRIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*aperire*, lat., m. sign.) (*J'ouvre, nous ouvrons ; j'ouvrais, nous ouvrions ; j'ouvris, nous ouvrîmes ; j'ouvrirai, nous ouvrirons ; j'ouvrirais, nous ouvririons ; que j'ouvre, que nous ouvrions ; que j'ouvrisse, que nous ouvrissions ; ouvrant, ouvert, ouverte.*) Faire que ce qui était clos, fermé, ne le soit plus : Ouvrir *une chambre, une fenêtre, un jardin.* Ouvrir *une armoire, un coffre.* Ouvrir *une caisse, un ballot, un paquet.* Ouvrir *sa bourse. Cette clef* ouvre *plusieurs serrures.* Ouvrir *des écluses.* Ouvrir *sa boutique.* (Acad.) *Le roi autorisa à* ouvrir *toutes les dépêches qui lui étaient adressées.* (Mignet.) *On ne respire plus ;* ouvre *la jalousie.* (C. Del.) *Partout les villes se révoltaient contre les Anglais et* ouvraient *leurs portes aux gens du roi de France.* (De Barante.) J'ouvre *son rideau et me laisse tomber sur son lit.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. : *Les marchands n'*ouvrent *pas les jours de fête. Le parlement* ouvrait *à la Saint-Martin.* (Acad.) *Le Messie* ouvrira, *et personne ne pourra fermer ; il fermera, et personne ne pourra* ouvrir. (Boss.)

— Absol. Ouvrir la porte : *Qui est là ?* Ouvrez, *c'est un tel.* Ouvrir *à quelqu'un.* Ouvrez-*moi.* Ouvrirai-*je ? Passé telle heure, le portier n'*ouvre *plus.* (Acad.) Ouvre, *je sais qui frappe.* (Étienne.)

— Fig. *Ouvrir sa maison à quelqu'un*, l'accueillir, le recevoir chez soi.

— Fig. *Ouvrir sa bourse à quelqu'un*, lui offrir de l'argent.

— Par anal. *La terre* ouvre *son sein au tranchant de la charrue.* (Fén.) *Les hommes en un même jour* ouvrent *leur âme à de petites joies, et se laissent dominer par de petits chagrins.* (La Br.)

— Fig. *Trop d'indulgence* ouvrirait *la carrière à de trop grands abus.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Ouvrir la porte aux abus, aux désordres*, etc., donner lieu, donner occasion aux abus, aux désordres.

— Fig. *Ouvrir son cœur à quelqu'un*, lui confier ses sentiments, ses pensées : *Il* a ouvert *ses entrailles et son cœur à ses frères.* (Fléch.) *Ce n'était pas une de ces sensibilités de caprice qui n'*ouvrent *le cœur à certains que pour le fermer à tous les autres.* (Mass.)

Ma nièce, il faut que je t'*ouvre* mon âme ;
J'ai du chagrin, je t'en veux faire part. (Andrieux.)

— Fig. *Ouvrir les oreilles*, écouter attentivement : Ouvrez *les oreilles, et vous entendrez qu'on se querelle dans la pièce voisine.* (Acad.)

— Mor. Écouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt : *Ma proposition lui a fait* ouvrir les oreilles. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ouvrir de grandes oreilles*, entendre, écouter avec étonnement, avec curiosité.

— Fig. *Ouvrir l'esprit*, le rendre plus capable de connaître, de comprendre, de penser : *Deux ou trois ans d'étude lui* ont *bien* ouvert l'esprit. *Les conversations, l'usage du monde,* ouvrent l'esprit. (Ac.)

— Fig. *Ce mets ouvre l'appétit*, il donne de l'appétit, il excite l'appétit.

— Pratiquer une ouverture, une percée : *On* a ouvert *une porte, une fenêtre dans ce mur. Il avait fait* ouvrir *une vue sur son voisin. On* a ouvert *beaucoup de chemins, de routes dans cette forêt, dans ce bois.* (Acad.) || Dans le m. sens : Ouvrir *un mur, ouvrir une forêt, un bois.*

La terre encore féconde,
Ouvre un champ sans limite à l'avenir du monde. (Lam.)

— Entamer, fendre, percer, couper quelque chose :

OUVRIR *un melon, un pâté, une pomme.* OUVRIR *la veine, un abcès.* OUVRIR *un cadavre.* (Acad.)

— *Ouvrir quelqu'un*, ouvrir son corps après sa mort : *Sa famille l'a fait* OUVRIR. (Acad.)

— Commencer à creuser, à fouiller : OUVRIR *la tranchée.* OUVRIR *la terre pour faire un fossé.* OUVRIR *un canal.* OUVRIR *une mine, une carrière.* (Ac.)

— Fig. *Chaque heure dans la société* OUVRE *un tombeau et fait couler des larmes.* (Chateaub.)

— Diviser une chose, séparer les parties jointes ou contiguës, dont elle est formée : OUVRIR *des noix, des huîtres.* OUVRIR *un livre.* (Acad.)

— Fig. *Ouvrir la bouche*, parler : *Il n'ose pas* OUVRIR LA BOUCHE. (Acad.)

Dès qu'il *ouvre la bouche*, on déserte sur l'heure. (Regn.)

— *Le pape ouvre la bouche aux cardinaux nouvellement créés*, se dit en parl. de la cérémonie que le pape fait pour donner aux cardinaux le droit de parler dans les consistoires.

— Fig. *Ouvrir les yeux*, regarder : OUVREZ *les yeux, et vous verrez que cette maison est plus basse que l'autre.* (Acad.)

Ouvrez les yeux, ô Grecs ! ô Grecs ; prêtez l'oreille.
(C. Del.)

— Fig. et fam. *Ouvrir de grands yeux*, voir, regarder avec surprise, avec curiosité.

— Mor. Voir, découvrir des choses qu'on n'avait pas remarquées auparavant : *Il* A OUVERT LES YEUX *sur les défauts de son fils.* (Acad.) *Je ne puis* OUVRIR LES YEUX, *sans admirer l'art qui éclate dans toute la nature.* (Fén.)

— Fig. et mor. *Ouvrir les yeux, faire ouvrir les yeux à quelqu'un*, lui donner des connaissances, des lumières qui lui manquaient : *Ce que je lui ai dit lui* A OUVERT LES YEUX, *lui* A FAIT OUVRIR LES YEUX. (Acad.)

— Séparer, écarter : OUVRIR *les jambes.* OUVRIR *les bras.* (Acad.)

— Fig. *Ouvrir les bras à quelqu'un*, l'accueillir avec empressement : *Dès qu'il s'est repenti, je lui* AI OUVERT LES BRAS. (Acad.)

A cet infortuné daignez *ouvrir les bras.* (Volt.)

— Art milit. *Ouvrir les rangs*, les espacer à une distance déterminée.

— Guerr. *Ouvrir le feu*, commencer à faire jouer des batteries d'artillerie : *Le camp autrichien* OUVRIT UN FEU *violent sur le faubourg.* (Thiers.) *De part et d'autre on* OUVRE UN FEU *très-vif d'artillerie.* (Id.)

— Rendre une chose libre ; en rendre facile l'abord, le passage, l'occupation : OUVRIR *un port.* OUVRIR *les mers.* OUVRIR *les chemins. Il lui* OUVRIT *un passage, l'épée à la main, au travers des ennemis. Cette conquête nous* OUVRIT *la Flandre entière. Ce remède* OUVRE *le ventre.* (Acad.) *Une exacte police coupait les communications mortelles pour en* OUVRIR *de salutaires.* (Fléch.) *Elles ont* OUVERT *une issue à cet excès de population qui tôt ou tard causera la ruine des États.* (Chateaubr.)

— Fig. *Ouvrir à quelqu'un le chemin des honneurs. Il lui* A OUVERT *l'accès aux dignités. Il lui* A OUVERT *la carrière des emplois. La fortune* OUVRE *toutes les carrières.* (J. Sandeau.)

— Fig. Commencer : OUVRIR *les chambres.* OUVRIR *une session, une séance.* OUVRIR *le jubilé.* OUVRIR *le bal, la danse, la foire.* (Acad.) *Vers le temps où Platon* OUVRAIT *son école à l'Académie.* (Barth.) *Vers la fin d'avril, Fairfax annonça que, sous peu de jours, il* OUVRIRAIT *la campagne.* (Guizot.) *Quel jour, ma fille, que celui qui* OUVRE *l'absence!* (Mme de Sév.)

— *Ouvrir la marche*, marcher en tête, le premier.

— *Ouvrir la liste*, être inscrit le premier : *Son nom* OUVRE *la liste.*

— *Ouvrir la lice*, entrer le premier dans la lice. Il se dit au propre et au figuré : *Ce poëte* A OUVERT *la lice, et il y a été bientôt suivi de nombreux concurrents.* (Acad.)

— *Ouvrir la chasse*, déterminer l'époque où il sera permis de chasser : *L'arrêté du préfet de ce département* OUVRE *la chasse pour lundi prochain.* (Acad.)

— Fig. *Ouvrir boutique*, commencer à tenir boutique.

— Fig. *Ouvrir une école*, commencer à tenir une école. || On dit dans le même sens : OUVRIR *une auberge, un café, un bureau d'affaires, une maison de commerce, etc.*

Quoi ! le premier venu,
Dans ce bourg, à ma barbe, *ouvrirait* une école ?
(Delaville.)

— Fig. *Ouvrir sa maison*, commencer à recevoir, à tenir table ouverte : *Il est revenu de la campagne, mais il n'*A *pas encore* OUVERT *sa maison.* (Acad.)

— *Ouvrir un avis*, être le premier à proposer un avis : *Ce fut tel conseiller qui* OUVRIT *cet avis. Ce juge* OUVRAIT *toujours les avis les plus rigoureux. Quand on eut* OUVERT *cet avis, tout le monde s'y rengea.* (Acad.) On veut que je désobéisse, dit Desaix, et on n'ose pas soutenir jusqu'au bout l'avis qu'on a *ouvert!* (Thiers.)

— Comm. *Ouvrir un compte avec quelqu'un*, porter sur ses livres le nom d'une personne avec qui on entre en relation d'affaires.

— *Ouvrir un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin : *On lui* A OUVERT *un crédit de cent mille francs sur le trésor public. Il m'*A OUVERT *chez son banquier un crédit illimité.* (Acad.)

— Fin. *Ouvrir un emprunt*, se dit de l'État qui, pour se procurer les fonds nécessaires à ses dépenses, a recours à un emprunt qu'il garantit par une émission de rentes.

— J. de brelan, de renvi : *Ouvrir le jeu*, faire la première vade.

— Jeux. *Ouvrir un dé*, aux dominos, poser un point qui n'a pas encore été joué : OUVRIR *le six, le trois.*

— Mar. *Ouvrir un port*, lever l'embargo qui y existait. || *Ouvrir deux objets*, commencer à découvrir séparément deux objets dont l'un était masqué par l'autre. || *Ouvrir une voile*, la disposer de manière qu'elle reçoive le vent sous un plus grand angle.

— V. intr. Il s'emploie en plusieurs acceptions : *Cette porte n'*OUVRE *jamais. Les boutiques n'*OUVRENT *point les jours de fête. Le spectacle* OUVRE *tard. La campagne* OUVRIRA *de bonne heure.* (Acad.)

— *Cette porte ouvre sur le jardin, sur la cour*, elle donne accès dans le jardin, dans la cour.

= **S'ouvrir**, v. pron. Être ouvert : *Les tombeaux* S'OUVRIRENT *à la mort de Notre-Seigneur.* (Acad.) *Le ciel* S'OUVRE *ou se ferme à la prière de cet Élie.* (Fléch.) *Les abîmes* S'OUVRIRONT. (Mass.) *La montagne* S'OUVRIT *et vomit avec un bruit affreux des rochers et des matières de toute espèce.* (Buff.) *Sortir, entrer par les fenêtres! On dirait que les portes ne doivent plus* S'OUVRIR *pour nous.* (C. Del.)

La porte, à son aspect, *s'ouvre* à deux grands battants.
(Regn.)

— Donner issue, passage : *Cette porte* S'OUVRAIT *sur la rue.* (J. Sandeau.)

— Se présenter : *Déjà* S'OUVRENT *à nous les plus douces espérances.* (Mass.)

— S'épanouir : *Les fleurs* S'OUVRENT *au soleil.* (Acad.) *Voyez comme les roses de la vallée* S'OUVRENT *fraîches et vermeilles.* (G. Sand.)

Le fer du despotisme a touché son feuillage,
Dont les rameaux *s'ouvraient* chargés de fruits naissants.
(C. Del.)

— S'écarter ; se séparer : *Elle s'avançait à travers la foule qui* S'OUVRAIT *respectueusement.* (J. Sandeau.) *Le bataillon* S'OUVRIT *pour laisser tirer l'artillerie.* (Acad.)

Il marche, il court, tout cède à l'effort de son bras,
Et les rangs des Persans *s'ouvrent* devant ses pas. (C. D.)

— Fig. S'étendre : *Après qu'on a passé le détroit, la mer* S'OUVRE, *s'étend et s'élargit.* (Acad.)

— Par anal. *Quand on a passé les monts, le pays* S'OUVRE. (Acad.)

— Se dilater, se prêter, concevoir : *Son cœur* S'OUVRE *à la joie, à la pitié, à l'espérance, au repentir.* (Acad.) *Son âme* S'OUVRIT *tout entière à la piété.* (Barth.)

— Ouvrir à soi : *Il se rend maître d'une place et* S'OUVRE *le chemin à toutes les autres.* (Fléch.) *Il* S'OUVRE *un passage dans les Alpes.* (Id.) *Les fleuves* SE SONT OUVERT *des chemins jusqu'à la mer.* (Buff.) *Ce sont des soupiraux que le feu souterrain* S'EST OUVERT. (Marm.)

— Commencer : *Le théâtre s'est* OUVERT *à la pointe du jour.* (Barth.) *Le commerce s'était déjà* OUVERT *à travers l'Asie centrale.* (M. Brun.) *Il* S'OUVRIT *alors une grande scène sur les frontières de la Sicile.* (Volt.)

— Fig. *S'ouvrir à quelqu'un*, lui confier, lui déclarer ce qu'on pense : *Il ne* S'ÉTAIT *jamais* OUVERT *de cela à personne. Il est bien dissimulé, il ne* S'OUVRIRA *pas.* (Acad.) *Rempli de cette charmante idée, il fallut* S'EN OUVRIR À *quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter.* (J.-J. Rouss.) *Je brûlais de vous parler, pour* M'OUVRIR *à vous d'un secret.* (Mol.) *Il* S'OUVRIT *à lui sur le désir qu'il avait d'obtenir une place près de vaquer par la mort de celui qui l'occupait.* (Jouy.)

S'ouvrir à son ami, c'est penser avec soi. (Corn.)

OUVROIR, n. m. (*ouvrer*, travailler.) Pron. *ou-vroar.* — Lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble.

— Particul. Lieu où les filles dans les communautés s'assemblent pour travailler.

OVAIRE, n. m. (*ovum*, œuf ; lat.) Pron. *o-vèr.* — Anat. Organe où sont renfermés les œufs dans la femelle des animaux ovipares : *Lorsque les poules cessent de pondre, on en fait des poulardes en leur enlevant les* OVAIRES. (Fr. de Nantes.)

— En parl. de la femme et des femelles des Mammifères, Corps demi-ovale, glanduleux situé à l'entrée du bassin, de chaque côté de la matrice.

— Bot. Partie du pistil qui renferme les rudiments de la graine, et qui en mûrissant devient le fruit.

— Adj. Min. *Pierre ovaire*, les oolithes ; les oursins fossiles.

OVALAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui est de forme ovale. Il se dit du trou dont est percé l'os ischion.

OVALE, adj. des 2 g. (*ovum*, œuf ; lat.) Qui est de figure ronde et oblongue, à peu près semblable à celle d'un œuf : *Une table* OVALE. *Une figure* OVALE. (Ac.) *La forme des habitations des castors est presque toujours* OVALE. (Buff.) *Le Colysée est un théâtre* OVALE, *d'une hauteur énorme.* (Stendhal.)

— Anat. *Fosse ovale*, enfoncement à bords saillants que l'on voit au dedans de l'oreillette droite du cœur. || *Centre ovale*, portion du cerveau qui est audessous du corps calleux, et qui se continue avec sa surface supérieure. || *Trou ovale*, trou que présente l'os iliaque ; trou maxillaire inférieur du sphénoïde.

— Zool. Qui ressemble à peu près à un œuf : *Coquilles* OVALES.

— Bot. Qui a la forme d'une ellipse : *Feuilles* OVALES. *Pétales* OVALES.

— Archit. *Colonne ovale*, colonne dont le fût est aplati, et dont le plan est ovale.

= **Ovale**, n. m. Figure ronde et oblongue : *Un grand* OVALE. *Un* OVALE *bien formé.* (Acad.) *Je vis des globules et de petits* OVALES *qui avaient un mouvement d'oscillation.* (Buff.)

— Techn. Machine à tordre la soie.

= **En ovale**, loc. adv. D'après une forme elliptique : *Tourner un morceau de bois* EN OVALE.

OVALER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Tordre la soie, la préparer avec l'ovale.

OVARITE, n. f. (*ovaire.*) Méd. Inflammation aiguë de l'ovaire.

OVATION, n. f. (*ovatio*, lat., m. sign.) Pron. *o-va-cion.* — Antiq. Espèce de triomphe, chez les Romains, où le vainqueur sacrifiait une brebis ; à la différence du grand triomphe, où il sacrifiait un taureau.

— Par extens. Honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortége, en la saluant de leurs acclamations, en la portant dans leurs bras, etc. : *Il se déroba à l'*OVATION, *à l'espèce d'*OVATION *qu'on lui préparait.* (Acad.) *Le peuple soulevé d'enthousiasme lui fit des* OVATIONS *à travers la ville.* (Lam.)

OVE, n. m. (*ovum*, œuf ; lat.) Archit. Moulure dont le profil présente la courbe d'un quart de cercle. || Plus souv. *Quart de rond.*

— *Ove fleuronné*, ove entouré de feuillage.

— Particul. Ornement qui a la forme d'un œuf, appliqué à la moulure en quart de rond.

OVÉ, ÉE, adj. (*ovum*, œuf ; lat.) Qui a la forme d'un œuf.

OVERLAND, n. m. (*over*, au delà, et *land*, terre ; holl.) Pron. *o-vèr-land.* — Mar. Petit bâtiment hollandais.

OVICULE, n. m. (*ove.*) Archit. Petit ove : *Les* OVICULES *du chapiteau ionique.*

OVIDUCTE ou **OVIDUCTUS**, n. m. (*ovum*, œuf ; *ducere, ductum*, conduire ; lat.) Pron. *o-vi-dukt, duk-tuss.* — Anat. Conduit qui, chez les oiseaux, s'étend de l'ovaire au cloaque et sert de voie à l'œuf : *Les œufs en grossissant se détachent de leur pédicule, parcourent l'*OVIDUCTUS *dans toute sa longueur ; chemin faisant, s'assimilent par une force qui leur est propre la lymphe dont la cavité de cet* OVIDUCTUS *est remplie, et en composent leur blanc.* (Buff.)

OVILLÉ, ÉE, adj. (*ovis*, brebis ; lat.) Pron. *o-vi-ié.* — Pathol. Il se dit des matières fécales qui forment de petits globules noirs très-consistants, semblables aux excréments des brebis : *Dans la colique des plombiers, les matières sont* OVILLÉES. (Chomel.)

OVINE, adj. f. (*ovis*, brebis ; lat.) Écon. rur. Qui appartient au genre brebis : *Race, espèce* OVINE. *Bêtes* OVINES.

OVIPARE, adj. des 2 g. (*ovum*, œuf ; *pario*, j'engendre ; lat.) Zool. Il se dit des animaux qui se reproduisent par des œufs : *Il y a des poissons qui sont* OVIPARES. (Acad.) *Tous les animaux qui sont couverts d'écailles sont* OVIPARES. (Buff.)

— N. m. Animal qui engendre des œufs : *Les* OVIPARES *et les vivipares.* (Acad.)

OVOÏDE, adj. des 2 g. (*ovum*, œuf; lat., et εἶδος, forme; gr.) Pron. *o-vo-id.* — Didact. Qui est en forme d'œuf, qui a la forme d'un œuf : *Fruit* OVOÏDE. *Glandes* OVOÏDES. (Acad.)

OVOIR, n. m. Pron. *o-voar.* — Technol. Ciselet dont on se sert pour faire sur les métaux des reliefs en ovale.

OVOLOGIE, n. f. (*ovum*, œuf; lat. et λόγος, discours; gr.) Didact. Traité sur les œufs.

OVOVIPARE, adj. (*ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *parere*, produire; lat.) Zool. Il se dit des animaux ovipares dans le corps desquels éclosent les œufs : *La vipère est un animal* OVOVIPARE. (Dumér.)

OVULAIRE, adj. des 2 g. (*ovule.*) Pron. *o-vu-lèr.* — Didact. Qui a presque la forme ou la grosseur d'un œuf. || Qui se rapporte à l'ovule.

— *Feuille ovulaire,* celle qui, soudée de toutes parts et toujours indéhiscente, constitue l'ovule des plantes.

OVULE, n. m. (*ovum*, œuf; lat.) Anat. Molécule fluide qui se trouve dans l'organe sexuel des femelles, et qui, développé après l'accouplement, forme l'embryon ou le produit de la génération : *Dans l'intérieur de sa mère, l'être en développement est d'abord* OVULE *avant l'accouplement,* OVULE *et fœtule ensemble après l'accouplement, puis œuf, embryon et fœtus.* (G. St-Hil.) *L'*OVULE *fécondé est pris par le pavillon de la trompe dans laquelle il s'engage, chemine, et arrive du sixième au huitième jour dans la cavité utérine où il se développe jusqu'au moment de l'accouchement.* (Caseaux.)

— Bot. Rudiment d'une graine.

OVULÉ, ÉE, adj. Anat. Qui renferme un ou plusieurs ovules.

OVULIFORME, adj. des 2 g. (*ovum* œuf, *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'un petit œuf.

OVULITE, Zool. Genre de polypiers pierreux, percés aux deux bouts, qu'on trouve dans les coquilles univalves des couches du calcaire coquillier des environs de Paris.

OXACIDE, n. m. (ὀξύς, acide; gr.) Pron. *ok-ça-cid.* — Chim. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène : *Les* OXACIDES *sont produits par la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.* (Pelouze.)

OXALATE, n. m. (ὀξαλίς, oseille; gr.) Pron. *ok-ça-latt.* — Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide oxalique avec les différentes bases : OXALATE *d'amoniaque.* OXALATE *de chaux.* OXALATE *de potasse.* OXALATE *d'urée.*

OXALIDE, n. f. (ὀξαλίς, oseille; gr.) Pron. *ok-ça-lid.* — Bot. Genre de plantes bulbeuses; surelle; oseille commune.

OXALIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ok-ça-lik.* — Chim. Il se dit d'un acide que fournit l'oxalide : *L'acide* OXALIQUE *sert à aviver les couleurs de certaines teintures.* (Francœur.)

— *Acidule oxalique*, combinaison de potasse avec l'acide oxalique : *L'*ACIDULE OXALIQUE *est employé pour enlever les taches d'encre sur les étoffes blanches.* (Fourcroy.) || Vulg. *Sel d'oseille.*

OXALURIE, n. f. Méd. État de l'urine dans laquelle se développent les oxalates.

OXÉOLAT, n. m. Pron. *ok-cé-o-la.* — Pharm. Vinaigre distillé.

OXÉOLE, n. m. Pharm. Vinaigre médicinal. || V. ACÉTOLÉ.

OXURE, n. m. (ὀξύς, aigre; gr.) Pron. *ok-çur.* — Chim. Oxyde qui ne jouit pas des propriétés acides.

OXYBROMURE, n. m. Chim. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCHLORATE, n. m. (*oxyde*, *chlore.*) Pron. *ok-ci-klo-ratt.* — Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide oxychlorique.

OXYCHLORIQUE, adj. m. Pron. *ok-si-klo-rik.* — Chim. Il se dit d'un des acides que le chlore produit avec l'oxygène.

OXYCHLORURE, n. m. Pron. *ok-ci-klo-rur.* — Chim. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde.

OXYCRAT, n. m. (ὀξὺς, aigre, et κεράω, je mêle; gr.) Pron. *ok-ci-kra.* — Boisson qui se fait avec de l'eau, du vinaigre et du sucre : *Boire de l'*OXYCRAT *pour se rafraîchir.* (Acad.)

OXYDABILITÉ, n. f. Pron. *ok-ci-da-bi-li-té.* — Chim. Facilité des métaux à s'oxyder.

OXYDABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui peut se combiner avec l'oxygène : *Le manganèse est un métal très-*OXYDABLE. (Acad.) *L'aluminium est si peu* OXIDABLE *qu'il résiste à l'action de l'air dans les fourneaux consacrés à l'essai des matières d'or.* (Figuier.)

OXYDATION, n. f. Pron. *ok-ci-da-cion.* — Chim. Action d'oxyder; État d'un métal ou d'un corps oxydé : *Les différents degrés d'*OXYDATION *du fer sont une des principales causes des différentes couleurs sous lesquelles on le rencontre* (Monge.) *Ce qui caractérise l'aluminium d'une manière toute particulière, c'est la résistance à l'*OXYDATION. (Figuier.)

OXYDE, n. m. (ὀξὺς, aigre; gr.) Pron. *ok-cid.* — Chim. Résultat de la combinaison de l'oxygène avec un autre corps simple : *On donne le nom d'*OXYDES *aux corps composés binaires oxygénés qui n'exercent aucune action sur la teinture bleue de tournesol.* (Pelouze.) OXYDE *d'or, de fer, de plomb, d'antimoine, d'arsenic, de mercure.* (Acad.) *Les terres et les pierres colorées en jaune, en rouge, et la plupart de celles qui sont brunes, ne doivent ces couleurs qu'à l'*OXYDE *de fer qu'elles contiennent.* (Monge.)

— *Oxyde caséeux,* principe qui se forme toujours plus ou moins abondamment lors de la conversion du caillé du fromage, et qui constitue les diverses espèces de fromages fermentés.

OXYDÉ, ÉE, part. pass. du v. Oxyder. Qui est combiné avec l'oxygène : *Métal* OXYDÉ.

OXYDER, v. tr. et n. 1[re] conj. Pron. *ok-ci-dé.* — Chim. Réduire à l'état d'oxyde : *L'air* OXYDE *le fer.* (Acad.)

= **S'oxyder,** v. pr. Être oxydé : *Le fer* S'OXYDE *à l'air.* (Acad.)

OXYDULE, n. m. Pron. *ok-ci-dul.* — Chim. Premier degré d'oxydation.

OXYDULÉ, ÉE, adj. Chim. Converti à l'état d'oxydule.

OXYÉCOÏE, n. f. (ὀξὺς, aigu; ἀκούω, entendre; gr.) Pron. *ok-ci-é-ko-í.* — Méd. Développement excessif du sens de l'ouïe.

OXYGALA, n. m. (ὀξὺς, aigre; γάλα, lait; gr.) Pron. *ok-ci-ga-la.* — Didact. Lait aigri.

OXYGÉNABLE, adj. des 2 g. V. OXYDABLE.

OXYGÉNATION, n. f. Pron. *ok-ci-jé-na-cion.* — Combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque. || V. OXYDATION.

OXYGÈNE, n. m. ὀξύς, aigu; γεννάω, j'engendre; gr.) Pron. *ok-ci-jènn.* — Chim. Celui des principes de l'air atmosphérique, qui entretient la respiration et la combustion, et qui, combiné avec différentes substances, forme les oxydes et les acides.

— Adj. m. *Le gaz* OXYGÈNE *est ainsi appelé parce que beaucoup de corps en l'absorbant deviennent acides.* (Fourcroy.)

OXYGÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Oxygéner, Chim. Qui contient de l'oxygène : *Les corps brûlés sont des substances* OXYGÉNÉES. (Fourcroy.)

OXYGÉNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ok-ci-jé-né.* — Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. || On dit plus souv. *Oxyder,* en parl. des métaux.

OXYGÉNÈSE, n. f. Méd. Maladie attribuée à un trouble dans l'oxygénation des parties.

OXYGONE, adj. des 2 g. (ὀξὺς, aigu; γωνία, angle; gr.) Pron. *ok-ci-gonn.* — Géom. *Triangle* OXYGONE, triangle dont tous les angles sont aigus.

OXYMEL, n. m. (ὀξὺς, aigre; μέλι, miel; gr.) Pron. *ok-ci-mèl.* — Boisson qui se fait avec de l'eau, du miel et du vinaigre.

OXYMÉLOLÉ, n. m. Pharm. Oxymel.

OXYOPIE, n. f. (ὀξὺς, aigu; ὄψις, vue; gr.) Méd. Développement excessif du sens de la vue.

OXYPHONIE, n. f. (ὀξὺς, aigu; φωνή, voix; gr.) Pron. *ok-ci-fo-ní.* — Méd. Voix aiguë ou perçante.

OXYPHRÉSIE, n. f. (ὀξὺς, aigu; ὄσφρησις, odorat; gr.) Pron. *ok-ci-fré-zí.* — Méd. Développement excessif du sens de l'odorat.

OXYREGMIE, n. f. (ὀξὺς, aigre; ἐρευγμός, éructation; gr.) Pron. *ok-ci-reg-mí.* — Méd. Rapport acide qui vient de l'estomac.

OXYRHODIN, n. m. (ὀξύς, acide; ῥόδον, rose; gr.) Pharm. Vinaigre rosat.

OXYRRHYNQUE, n. m. (ὀξὺς, aigu; ῥύγχος, bec; gr.) Zool. Genre d'oiseaux de l'Amérique méridionale.

OXYSACCHARUM, n. m. (ὀξὺς, acide; σάκχαρον, sucre; gr.) Pron. *ok-ci-çak-ka-rom.* — Pharm. Mélange de sucre et de vinaigre.

OXYSEL, n. m. (ὀξὺς, acide; gr., et *sel.*) Pron. *ok-ci-cèl.* — Chim. Sel dans la base et l'acide duquel il entre de l'oxygène.

OXYSÉLÉNIURE, n. (*oxyde*, *séléniure.*) Chim. Combinaison d'un séléniure avec un oxyde.

OXYSULFURE, n. m. (*oxyde*, *sulfure.*) Chim. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde.

OYANT, part. prés. invar. du v. Ouïr. Qui entend :

Tant fut sifflé qu'à l'unisson
Sifflaient et parterre et théâtre;
Et le souffleur, *oyant* cela,
Croyant encore souffler, siffla. (Le Brun.)

OYANT, ANTE, adj. Pron. *oa-ian, iantt.*

— Substantiv. Pratiq. Celui, celle à qui on rend un compte en justice : *Le compte de tutelle se rend aux dépens des* OYANTS. *Les* OYANTS *compte.* (Acad.)

OZANIQUE, adj. des 2 g. (ὄζειν, avoir de l'odeur; gr.) Pron. *o-za-nik.* — Pharm. Il se dit d'une composition propre à purifier l'haleine.

OZÈNE, n. f. (ὄζειν, sentir mauvais; gr.) Méd. Ulcère de la membrane pituitaire, qui donne à l'haleine l'odeur d'une punaise écrasée.

OZOCÉRITE, n. f. (ὄζη, mauvaise odeur, et κηρὸς, cire; gr.) Pharm. Sorte de résine ou de cire fossile. || V. PARAFFINE.

OZONE, n. m. (ὄζειν, avoir de l'odeur; gr.) Corps odoriférant de nature inconnue produit par l'action de la machine électrique sur l'air atmosphérique.

P n. m. Onzième lettre de l'alphabet et douzième des consonnes. On la nomme *pé* d'après l'appellation la plus usuelle, et *pe* suivant la méthode moderne : *Un P majuscule, un petit* P. *Le* P *est une consonne labiale.* (Acad.)

— Le son propre de *p* est *pe* comme dans *pigeon, pommade,* etc.

— Le *p* initial conserve toujours le son qui lui est propre, soit avant une voyelle, soit avant une consonne : *Peuple, parent, père, psaume, psalmiste,* etc.

— *P* suivi de *h*, se prononce *fe, phalange, phare, philosophe, phrase, etc., falange, fare, filosophe, frase, etc.*

— *P* médial conserve également le son qui lui est propre comme dans *ineptie, adoption, papa, captieux, reptile, etc.*

— Mais il est nul dans *Baptiste, baptéme, exempt, compte, escompte, prompt, sculpture, sculpteur, sept, septième,* etc.; et en général dans la plupart des mots où il est suivi de deux consonnes.

— *P* final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, quand ces mots sont suivis d'un mot commençant par une voyelle : *Il a beaucoup étudié, il a trop aimé les plaisirs; il a beaucou-p-étudié, il a tro-p-aimé les plaisirs.* Mais, s'il n'est pas suivi d'une voyelle, le *p* final ne se fait pas sentir.

— Il est nul dans *champ, camp, drap, loup,* quelle que soit la lettre qui le suit.

— Lorsque le *p* est redoublé, le second seul s'articule : *Frapper, apprendre : Fraper, aprendre.*

— *P* s'emploie comme abréviation des prénoms *Paul, Pierre,* et de *Père* en parl. des religieux.

— *P*, dans le calendrier républicain, signifie *primidi.*

— Mus. *P* est mis pour *piano*, doux, doucement.

— Monn. *P*, était la marque des monnaies frappées à Dijon.

PABULAIRE, n. m. (*pabulum*, pâture; lat.) Pron. *pa-bu-lèr.* — Ant. rom. Soldat qui allait au fourrage. || Adjudicataire de travaux publics et de fournitures.

PACA, n. m. Pron. *pa-ka.* — Zool. Mammifère de l'Amérique méridionale, de l'ordre des Rongeurs; il a les mêmes habitudes que le cochon : *Les nègres aiment la viande du* PACA. (Buff.)

PACAGE, n. m. (*pascua;* lat., m. sign.) Pron. *pa-kaj.* — Lieu où l'herbe est abondante, et où l'on mène paître les bestiaux : PACAGE *gras. Bons* PACAGES. *Un pays de* PACAGES. *Mettre les bœufs dans le* PACAGE, *au* PACAGE.

Puissent de frais gazons, puissent de claires ondes,
Dans un riant *pacage* arrêter mes brebis. (Del.)

— *Droit de pacage*, droit d'envoyer son bétail paître dans certains pâturages.

— Particul. Prairies marécageuses qui servent à la pâture des troupeaux en commun : *La chair du mouton n'est nulle part aussi bonne que dans les* PACAGES *ou prés-salés.* (Buff.)

PACAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Pacager,

PACAGER, v. n. 1[re] conj. (rad. *pacage.*) Pron. *pa-ka-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *pacag*, quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o : Nous pacageons ; je pacageais.* — Faire paître, faire pâturer : *Il est permis de* PACAGER *en terre vaine et vague.* (Acad.) *Le seigle fournit un excellent fourrage pour les troupeaux; dès l'automne, on peut le faire* PACAGER.

= **Se pacager**, v. pron. Être pacagé : *Les seigles peuvent* SE PACAGER *à l'automne.*

PACANE, n. f. Pron. *pa-kann.* — Bot. Fruit du pacanier, dont la noix est lisse et de la forme d'une olive.

PACANIER, n. m. Bot. Espèce de noyer de la Louisiane.

PACANT, n. m. Pop. Manant, un homme grossier. || Vieux.

PACAPAC, n. m. Zool. Espèce de cotinga, qu'on nomme aussi Pompadour.

PACASSE, n. m. Zool. Mammifère du Congo, qui se rapproche du buffle.

PACCIEN, n. m. Pharm. Collyre dont on se servait autrefois.

PACE (IN-), n. m. (*in*, dans, et *pax, pacis*, paix; lat.) Pron. *inn-pâ-cé.* — Comm. relig. Prison où l'on enfermait pour leur vie les moines qui avaient commis quelque grande faute : *Mettre un religieux dans l'*IN PACE *d'un couvent.* (Acad.) *Ils eurent bientôt recueilli une liste de plus de forfaits qu'il n'en fallait pour mettre cinquante moines dans l'*IN-PACE. (Dider.)

— Plur. *Des* IN-PACE.

PACFI ou **PAFI**, Pron. *pak-fi, pa-fi.* — Mar. Nom de deux voiles d'un grand bâtiment.

— *Grand pacfi*, grande voile du grand mât. || *Petit pacfi*, voile de misaine.

PACHA, n. m. Titre d'honneur qui se donne en Turquie aux chefs suprêmes de l'armée aux gouverneurs des provinces, ou à certaines personnes considérables qui n'ont aucun gouvernement : *Les* PACHAS *font porter deux queues de cheval devant eux.* PACHA *à deux queues.* PACHA *à trois queues.* (Acad.)

PACHALIK, n. m. Pron. *pa-cha-lik.* — Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.

— Province sous l'obéissance d'un pacha.

PACHYBLÉPHAROSE, n. f. (παχύς, épais; βλέφαρον, paupière; gr.) Pron. *pa-ché-a-blé-fa-rôz.* — Méd. Épaississement du tissu des paupières, produit par des excroissances ou tubercules développés sur les bords, ou par une inflammation.

PACHIRIER, n. m. Pron. *pa-chi-rié.* — Bot. Arbre d'Amérique, de la famille des malvacées; il a des fleurs solitaires d'une grande beauté.

PACHYDERME, adj. des 2 g. (παχύς, épais; δέρμα, peau; gr.) Pron. *pa-chi-derm.* — Zool. Il se dit des animaux mammifères qui ont la peau très-épaisse, et les pieds terminés par plus de deux sabots : PACHYDERMES *proboscidiens, solipèdes. L'éléphant, le rhinocéros, le cochon, sont des* PACHYDERMES. (Ac.)

— Bot. Qui a la peau épaisse et formant une croûte *Champignon* PACHYDERME.

— Subst. *Les cochons ont leurs narines environnées d'un boutoir; mais aucun* PACHYDERME *n'a de mufle.* (Cuv.)

— Au pl. Ordre des mammifères qui renferme les plus gros des animaux terrestres ongulés qui ne ruminent pas. Ils ont généralement la peau nue et d'une épaisseur très-remarquable. On les emploie comme bêtes de somme ou de trait.

PACIFICATEUR, TRICE, n. (*pax, pacis*, paix; *facere*, faire; lat.) Celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les dissensions d'une ville, d'une famille, les différends des particuliers : *C'est le* PACIFICATEUR *de l'État. Il a été le* PACIFICATEUR *de leurs différends. Il a fait l'office de* PACIFICATEUR *entre eux.* (Acad.) *Qu'il soit plutôt le* PACIFICATEUR *que le vainqueur des nations.* (Mass.) *Après les revers et les déchirements de la France, Henri IV apparut aux peuples vainqueur, en libérateur, en* PACIFICATEUR. (A. de Rémus.) *Catherine II la* PACIFICATRICE *de la Pologne.* (Volt.)

— Adjectiv. *Pouvoir* PACIFICATEUR. *Puissance* PACIFICATRICE. (Acad.)

PACIFICATION, n. f. Pron. *pa-ci-fi-ka-cion*. — Rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines : *Édit de* PACIFICATION. *C'est à lui qu'on doit la* PACIFICATION *du pays. Travailler à la* PACIFICATION *des troubles.* (Acad.)

— Soin qu'on prend pour apaiser les dissensions domestiques, les différends entre particuliers : *Ils étaient tous divisés dans cette famille, c'est lui qui a travaillé à la* PACIFICATION *de leurs différends.* (Acad.)

PACIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pacifier : *Être* PACIFIÉ. *République* PACIFIÉE. *Ville* PACIFIÉE.

PACIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pax*, paix, et *facere*, faire; lat.) Pron. *pa-ci-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj., *nous pacifiions, vous pacifiiez*. — Apaiser, calmer, en rétablissant la paix : PACIFIER *un État.* PACIFIER *les troubles. C'est lui qui* A PACIFIÉ *leurs différends.* (Acad.)

... Si vous m'en croyez, vous *pacifierez* tout. (Mol.)

— Fig. *Il est venu* PACIFIER *le ciel et la terre.* (Mass.)

= **Se pacifier**, v. pron. Se calmer soi-même : *Laissez-les faire, ils finiront par* SE PACIFIER.

— Devenir tranquille : *Cet état commence à* SE PACIFIER.

PACIFIQUE, adj. des 2 g. (*pacificus*; lat. m. sign.) Qui aime la paix, qui est favorable à la paix : *Un prince* PACIFIQUE. *Un esprit doux et* PACIFIQUE. *Avoir une humeur* PACIFIQUE. *Ses desseins, ses vues sont* PACIFIQUES. (Acad.) *Abandonner tous les arts* PACIFIQUES *pour ne se réserver que celui de la guerre.* (Fén.)

Il leur tomba du ciel un roi tout *pacifique*. (La F.)

— Paisible, tranquille, exempt de guerre : *Son règne fut* PACIFIQUE. *Mener une vie* PACIFIQUE. (Acad.)

— Jurispr. *Titulaire pacifique*, celui dont le titre n'est pas contesté. || *Possesseur pacifique*, celui qui possède sans réclamation.

— Anc. *Lettres pacifiques*, lettres de recommandation que les évêques et les archevêques avaient seuls le droit de délivrer : *Les* LETTRES PACIFIQUES *témoignaient de l'orthodoxie de celui qui les portait.*

— Substant. *Bien heureux les* PACIFIQUES; *ils seront appelés enfants de Dieu.* || *SYN.* V. PAISIBLE.

PACIFIQUEMENT, adv. D'une manière pacifique, tranquillement : *Cette entrevue se passa fort* PACIFIQUEMENT. *Vivre* PACIFIQUEMENT. (Acad.)

PACO, n. m. Zool. Animal d'Amérique, assez semblable à la vigogne, et portant un poil laineux très-fin et très-doux : *Le* PACO *est au lama ce que l'âne est au cheval.* (Raynal.)

PACOLET, n. m. Pron. *pa-ko-lè*. — Mar. Cheville dont on se sert pour amarrer.

PACOTILLE, n. f. (*paquet.*) Pron. *pa-ko-ti-y*. — Comm. Certaine quantité de marchandises, qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau, comme officiers, matelots, gens de l'équipage ou passagers, d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte : *Une* PACOTILLE *de quincaillerie, de montres. On lui a fait une jolie* PACOTILLE. *Il a vendu fort avantageusement sa* PACOTILLE. (Acad.)

— Marchandises qui composent la cargaison d'un navire : *Ce navire a des* PACOTILLES *de quincaillerie, de bijouterie, qui lui font une riche cargaison.* (Acad.)

— Par dénigr. *Marchandises de pacotille*, marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait débiter dans les marchés de l'Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies : *Ce que vous m'offrez là n'est que de la marchandise de* PACOTILLE, ou simpl. *n'est que de la* PACOTILLE.

— Fig. et fam. Certaine quantité d'objets quelconques : *Vous vous plaignez de n'avoir pas assez d'habits, de meubles, de livres; vous en avez pourtant une belle* PACOTILLE. (Acad.)

PACOTILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-ko-ti-iè*. — Mar. Prendre une pacotille.

— Comm. Faire le commerce de pacotille.

PACOTILLEUR, n. m. Pron. *pa-ko-ti-ieur*. — Comm. Celui qui fait une pacotille pour des pays d'outre-mer, qui fait le commerce de pacotille.

— Général. Celui qui voyage avec sa marchandise pour la vendre lui-même en pays d'outre-mer.

PACOURIER, n. m. Pron. *pa-kou-rié*. — Bot. Arbrisseau de la Guyane, de la famille des Apocynées; les fruits ont une odeur agréable.

PACOURINE, n. f. Pron. *pa-kou-rinn*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Chicoracées, originaires de l'Amérique : *Le* PACOURINE *comestible*.

PACQUER, v. tr. V. PAQUER.

PACQUET, n. m. Pron. *pa-kè*. — Chim. Mélange de suie, de farine et d'urine, pour tremper le fer et l'acier par cémentation.

PACQUIRE, n. m. Pron. *pa-kir*. — Zool. Animal semblable au porc, qu'on trouve dans l'île de Tabago; espèce de pécari.

PACTA CONVENTA, n. m. pl. (m. lat.; conventions arrêtées.) Pron. *pak-ta-kon-vain-ta*. — Expression latine consacrée pour signifier, les conventions que le roi de Pologne nouvellement élu et la république s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir : *Signer le* PACTA CONVENTA. (Acad.)

PACTE, n. f. m. Pron. *pakt*. — Convention : *Il y a* PACTE *entre eux. C'est un* PACTE *exprès.* PACTE *tacite.* PACTE *secret. Faire un* PACTE. *Rompre un* PACTE. (Acad.) *Le fondement du* PACTE *social est la propriété.* (J.-J. Rouss.) *On disait qu'il s'était occupé dès son enfance de magie, de sorcellerie, qu'il avait fait un* PACTE *avec le diable.* (Scribe.)

— *Pacte de famille*, accord fait entre les membres d'une famille souveraine occupant des trônes différents.

— Jurispr. *Pacte de famille*, accord fait entre les personnes d'une même famille, et quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractants et leurs descendants l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi.

— Hist. *Pacte de famille*, traité conclu en 1761, entre la France et l'Espagne, par lequel toutes les branches de la maison de Bourbon s'obligeaient à se soutenir mutuellement.

— *Pacte fédéral*, constitution de la Suisse.

— Écrit. Sainte, Alliance de Dieu avec les hommes : *Voici le* PACTE *que je ferai avec vous, que vous observerez, et votre postérité après vous.*

— Jurispr. *Pacte commissoire*, clause qui stipulait la résolution d'une vente dans le cas où l'acquéreur n'aurait pas payé le prix à un terme convenu.

— *Pacte de rachat ou de réméré.* || V. RÉMÉRÉ.

— Fam. Prétendue convention que faisaient les sorciers avec le diable.

PACTISER, v. intr. ou n. 1re conj. Pron. *pak-ti-zé*. — Faire un pacte, une convention : *Il est interdit aux avoués de* PACTISER *avec leurs clients sur le montant des sommes qui font la matière du procès.* (Acad.)

— Fig. Composer, transiger : *Il ne faut jamais* PACTISER *avec ses devoirs, avec sa conscience.* PACTISER *avec le crime, avec la rébellion.* (Acad.) *Si vous cédez à un enfant, il deviendra votre maître; alors à chaque instant pour vous faire obéir, il faudra* PACTISER *avec lui.* (J.-J. Rouss.)

PACTOLE, n. m. Géogr. anc. Pron. *pak-tol*. — Petite rivière de Lydie qui charriait beaucoup d'or.

— Fig. *Je sais que votre esprit est le* PACTOLE *qui roule de l'or avec ses flots.* (Dest.)

— Fig. Source de richesses : *La plume d'un habile écrivain est un sceptre, et son encrier le* PACTOLE. (Boiste.)

Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
L'ambitieux le met souvent à tout brûler,
L'avare à voir chez lui le *Pactole* rouler. (Boil.)

— Fig. *Avoir, posséder le Pactole*, être fort riche.

— Poétiq. *Tout l'or du Pactole*, de grandes richesses : *Il voit rouler chez lui* TOUT L'OR DU PACTOLE.

PADELIN, n. m. Pron. *pad-lain*. — Technol. Creuset dans lequel on fond la matière du verre.

PADÈRE, n. m. Zool. Couleuvre des Indes orientales.

PADICHAH, n. m. (*pad*, trône; *chah*, prince; pers.) Titre que prend le sultan et qu'il accordait autrefois aux rois de France seulement.

PADOU, n. m. (*Padoue*, ville.) Comm. Ruban tissu moitié de fil et moitié de soie : *Il ne faut pas du ruban de soie, il ne faut que du* PADOU *pour border cette étoffe.* (Acad.)

PADOUANE, n. f. Pron. *pa-dou-ann*. — Antiq. Médailles parfaitement contrefaites d'après l'antique, par deux graveurs de Padoue : *Les coins des* PADOUANES *ont passé du cabinet de Sainte-Geneviève de Paris, dans celui du roi. Cette médaille n'est pas antique, c'est une* PADOUANE. (Acad.)

— Par extens. Toute médaille moderne qui semble avoir les caractères de l'antique.

— Chorégr. Sorte de danse usitée à Padoue.

PÆAN, n. m. Pron. *pé-an*. — Antiq. Hymne en l'honneur d'Apollon.

— Hymne en l'honneur des dieux et des grands hommes : *Les Grecs se bornèrent à chanter leur* PÆAN *et à baisser leurs piques.* (Mérim.)

PÆDANCHÈNE, n. f. (παῖς, παιδός, enfant; ἄγχω, je suffoque; gr.) Méd. Angine mortelle particulière aux enfants.

PÆDOTROPHIE, n. f. (παῖς, παιδός, enfant; τρέφω, je nourris; gr.) Art de nourrir les enfants à la mamelle.

PÆON, n. m. Littér. anc. Pied oratoire composé de trois brèves et d'une longue.

PÆONIACÉES, n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des Renonculacées, ayant pour type le genre pivoine.

PAFI, n. m. V. PACFI.

PAGAIE, n. f. Pron. *pa-ghè*. — Mar. Rame dont se servent les Indiens pour faire voguer leurs pirogues : *Ils frappent les flots en mesure avec leurs* PAGAIES. (Chateaubr.)

— Bot. Arbre de la Guyane, dont le bois sert à faire des canots et des avirons.

— Techn. Grande spatule de bois dont les raffineurs se servent pour remuer le sucre à mesure qu'il se refroidit.

PAGALE (EN), loc. adv. Mar. Avec précipitation, en désordre : *Jeter des effets* EN PAGALE *dans la cale du navire.* || *Mouiller* EN PAGALE, laisser subitement tomber l'ancre sans prendre de précaution. || *Amener les voiles* EN PAGALE, les amener en larguant brusquement leurs drisses.

PAGAMIER, n. m. Pron. *pa-ga-mié*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, qui croissent à la Guyane.

PAGANELLE, n. f. Zool. Poisson du genre Gobie.

PAGANISME, n. m. (*pagani*, villageois; lat.) Pron. *pa-ga-nism*. — Idolâtrie, religion des païens, culte des faux dieux : *Durant les ténèbres du* PAGANISME. *Les superstitions du* PAGANISME. *La chute du* PAGANISME. (Acad.) *La fête des fous était un reste du* PAGANISME. (Duclos.) *Le* PAGANISME *inventa des dieux abominables qu'on eût punis comme des scélérats.* (J.-J. Rouss.)

PAGAYER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-ghè-ié*. — Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison. Ramer avec la pagaie : *L'Indien se plaça à l'arrière, se mit à* PAGAYER, *et nous quittâmes le rivage.* (Al. Dumas.)

PAGAYEUR, n. m. Pron. *pa-ghè-ieur*. — Mar. Rameur qui conduit une pirogue, un canot avec la pagaie.

PAGE, n. f. (*pagina*; lat., m. sign.) Pron. *paj*. — Chacun des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, de vélin, etc. : *Grande, petite* PAGE. *Remplir la* PAGE. *Cela tiendra tant de* PAGES. *Ce livre a tant de* PAGES. *Numéroter les* PAGES *d'un registre. Les deux* PAGES *d'un feuillet.* (Acad.)

Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses vers,
Aura plus tôt rempli la *page* et le revers. (Boil.)
J'ai dévoré la *page*, et j'attends le volume. (Lam.)

— Écriture, impression contenue dans la page même : *Dans ce volume la* PAGE *a trente lignes. Une* PAGE *à deux, à trois colonnes. Il est payé à tant la* PAGE. (Acad.)

— Littér. Contenu de la page considéré sous le rapport de son mérite littéraire : *La première* PAGE *de ce discours est admirable.* (Acad.) *Lorsqu'on a écrit quelques* PAGES *réellement belles, on se permet de barbouiller des volumes.* (J.-J. Rouss.)

Mieux vaut un trait d'amour
Que quatre *pages* de louanges. (La Font.)

— Fig. *C'est la plus belle page de son histoire*, c'est l'action qui lui fait le plus d'honneur.

— Fig. et poétiq. : *Le nom de Dieu est écrit sur toutes les* PAGES *du livre de la nature.* (J.-J. Rouss.)

— Typogr. *Mettre en pages*, arranger les paquets de composition de manière à en former des pages : *Ce compositeur* MET *habilement* EN PAGES.

— *Metteur en pages*, compositeur chargé de mettre les paquets en pages.

— Bot. Chacune des deux surfaces d'une feuille plane.

PAGE, n. m. (παῖς, jeune garçon; gr.) Jeune homme servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur, etc., dont il porte la livrée : *Petit* PAGE. *Grand* PAGE. PAGE *de la reine. Le gouverneur des* PAGES. *On l'a fait entrer dans les* PAGES. (Acad.)

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout marquis veut avoir des *pages*. (La F.)

— *Être sorti de page, être hors de page*, avoir accompli le temps de son service dans les pages.

— Fig. et fam. *Hors de page*, hors de la puissance, de la dépendance d'autrui : *On l'a mis* HORS DE PAGE. *Il n'est plus en puissance de tuteur, il est* HORS DE PAGE. (Acad.)

— Substantiv. Anc. *Hors de page*, récompense accordée aux pages qui sortaient de service.

— Fam. *Tour de page*, espièglerie, tour d'espiègle : *Il nous a fait un* TOUR DE PAGE.

— Prov. *Être effronté comme un page*, être hardi jusqu'à l'impudence. (Acad.)

— *Il n'y en aura que pour les pages*, se dit d'un mets qui n'est pas assez copieux.

— Mar. Apprenti matelot, mousse.

PAGÉSIE, n. f. Anc. jurispr. Espèce de tenure qui rendait tous les tenanciers solidaires.

— Bien fonds donné à ferme ou à rente.

PAGÉSIE, n. f. Pron. *pa-jé-zi*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Personnées : *La* PAGÉSIE *à fleurs blanches croît à la Louisiane.*

PAGINATION, n. f. (*page*.) Pron. *pa-ji-na-cion*. — Série des numéros des pages d'un livre indiquant leur ordre relatif : PAGINATION *exacte, fautive: Il y a dans ce livre une faute de* PAGINATION. (Acad.) *Ce cahier du manuscrit a sa* PAGINATION *spéciale*. (V. Cousin.)

PAGINÉ, ÉE, part. pass. du v. Paginer : *Livre* PAGINÉ. *Préface* PAGINÉE.

PAGINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*pagina*, page; lat.) Numéroter les pages d'un livre : *Le compositeur* A *mal* PAGINÉ *ce volume.*

— V. intr. ou neut. Placer les folios des pages : *Être occupé à* PAGINER.

PAGNE, n. m. (*pannus*, drap; lat.) Pron. *pagn*. — Morceau de toile de coton dont les peuplades sauvages se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux : *Leurs toiles ou* PAGNES *que leurs femmes ourdissent sont très-fines et bien teintes.* (B. de St-P.) *Les habitants de la Guinée ont pour vêtement une ceinture que nous appelons* PAGNE. (Raynal.) *Nous les reconnûmes tour à tour sous leurs coiffures et leurs* PAGNES *de plumes.* (T. Gautier.)

— Par extens. Sorte de tissu imité du pagne : *Elle baissait le store* DE PAGNE *qui garnissait sa croisée.* (G. Sand.)

PAGNONES, n. f. pl. Pron. *pa-gni-ogn*. — Techn. Pièces formant la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNON, n. m. (n. du premier fabricant.) Pron. *pa-gnion*. — Comm. Drap noir très-fin, satiné à l'envers et fabriqué à Sedan : *Un habit de* PAGNON.

— Adject. *Du drap* PAGNON. (Acad.)

PAGNOTE, n. m. (*pagnotta*, petit pain, ration d'un mercenaire; ital.) Pron. *pa-gniott*. — Poltron, lâche à la guerre : *Vous êtes un vrai, un franc* PAGNOTE. *Tu ne seras jamais qu'un* PAGNOTE.

— Prov. et fig. *Mont pagnote*, lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat : *Pendant l'action, il se tint sur le* MONT PAGNOTE. (Acad.) ‖ Vieux.

PAGODE, n. f. (*pakoda*, ind.) Pron. *pa-god*. — Temple païen de certains peuples de l'Asie, et principalement des Chinois, des Indiens et des Siamois : *Une* PAGODE *chinoise. Il y avait dans cette ville une* PAGODE *magnifique.* (Acad.) *Mais dès que ses feux doraient les sommets des* PAGODES, *je disparaissais comme une ombre.* (B. de St-P.)

Est-ce de leurs discours la brillante éloquence
Qui peut à sa *pagode* arracher un Chinois? (Rac.)

— Par anal. Haute tourelle : *Là, c'est Chanteloup suspendant au milieu de l'air son élégante* PAGODE. (A. de Vigny.)

— Idole adorée dans les temples chinois : *Une grande, une petite* PAGODE. *Une* PAGODE *d'or massif.*

Encensé comme une *pagode*,
Je tiendrais bien mon quant à moi. (Lamotte.)

— Par extens. Petites figures de porcelaine, qui ont la tête mobile : *Avoir des* PAGODES *sur sa cheminée. Il remue la tête comme une* PAGODE.

— Fig. et fam. *Ce n'est qu'une pagode*, se dit d'une personne qui gesticule ridiculement.

— Monnaie d'or en usage dans l'Inde.

PAGRE, n. m. Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens : *Le* PAGRE *vit au milieu des flots de la Méditerranée et de l'Océan.*

PAIDAGOGISME, n. m. (παῖς, παιδός, enfant; ἄγω, je conduit; gr.) Anc. Enseignement sous forme de dialogue : *Les* PAIDOGOGISMES *de Platon.*

PAIE, n. f. V. PAYE.

PAÏEN, IENNE, adj. (*paganus*; lat. m. sign.) Pron. *pa-iain, ièn*. — Idolâtre, adorateur des faux dieux, des idoles; il se dit par oppos. à Chrétien : *Les prêtres* PAÏENS. *Les philosophes* PAÏENS. *Sous Théodose le Grand, le sénat était encore* PAÏEN. (Acad.)

— Il se dit des peuples modernes qui adorent des idoles : *La plupart des habitants de l'Inde sont encore* PAÏENS. (Acad.)

— Qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles : *La religion* PAÏENNE. *Les superstitions* PAÏENNES. *Un temple* PAÏEN. (Acad.) *Le précepte le plus commun de la philosophie tant* PAÏENNE *que chrétienne, est celui de se connaître soi-même.* (Nicole.)

Tout était adoré dans ce siècle *païen*. (Boil.)

— Substant. : *Un* PAÏEN. *Une* PAÏENNE. *Les anciens* PAÏENS. *La religion des* PAÏENS. *Les coutumes des* PAÏENS. *Plusieurs* PAÏENS *se convertirent. Les dieux, les idoles, les sacrifices des* PAÏENS. (Acad.)

— Fam. *C'est un vrai païen*, c'est un impie.

— Prov. *Jurer comme un païen*, jurer continuellement; faire des jurements horribles.

PAILLAGE, n. m. Agric. Action de couvrir de paille le sol et les cultures.

PAILLARD, ARDE, adj. (*paille*.) Pron. *pa-iar, iard*. — Luxurieux adonné aux plaisirs charnels : *Être* PAILLARD. *Être d'humeur* PAILLARD.

— Par extens. *Avoir les yeux* PAILLARDS, *la mine* PAILLARDE, *etc.* (Acad.)

— Substant. : *C'est un franc* PAILLARD. *C'est une* PAILLARDE. (Acad.)

Ainsi fuyaient mes *paillards* confondus. (Volt.)

PAILLARDEMENT, adv. D'une manière paillarde, impudique.

PAILLARDER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. (*paillard*.) Pron. *pa-iar-dé*. — Faire des actes d'impudicité : *Tu ne* PAILLARDERAS *point.* (Acad.) ‖ Vieux.

= **Se paillarder**, v. pron. *Il avait été un temps que je* ME PAILLARDAIS *dans le luxe.* (Lesage.)

PAILLARDISE, n. f. Pron. *pa-iar-diz*. — Goût, habitude de l'impudicité : *Être adonné à la* PAILLARDISE. (Acad.)

— Au pl. Actes de luxure : *Il se livrait à toute sorte de* PAILLARDISES. (Acad.)

PAILLASSE, n. f. Pron. *pa-iass*. — Amas de paille contenue dans un sac de toile, que l'on étend dans un lit entre le fond sanglé et les matelas : *Il n'y a pas de* PAILLASSE *à ce lit.* PAILLASSE *piquée. Coucher sur une* PAILLASSE. *On a saisi tous ses meubles on ne lui a pas laissé une* PAILLASSE. *On a tout vendu, jusqu'à la* PAILLASSE. (Acad.) *Elle couchait sur une simple* PAILLAISSE. (Rac.)

— Toile où la paille est contenue : *Emplir une* PAILLASSE *neuve.* (Acad.)

— Techn. Massif en briques sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux. ‖ Tout massif établi sur un plancher pour recevoir les eaux qu'on pourrait répandre.

PAILLASSE, n. m. Bateleur dont le rôle consiste à imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades.

PAILLASSON, n. m. Pron. *pa-ia-çon*. — Sorte de paillasse plate piquée entre deux coutils, qu'on place au-devant d'une fenêtre pour garantir une chambre du bruit, du soleil : *Il faudrait mettre des* PAILLASSONS *à toutes les fenêtres.* (Acad.)

— Hortic. Claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches qui sert à garantir de la gelée les couches et les espaliers.

— Natte de paille, de roseau ou de jonc, qu'on met sur un palier à l'entrée d'un appartement pour s'essuyer les pieds.

PAILLE, n. f. (*palea*, enveloppe du grain; lat.) Pron. *pa-y*. — Tuyau et épi du blé, du seigle, de l'orge, etc., dont le grain a été séparé : PAILLE *nouvelle.* PAILLE *fraîche.* PAILLE *de seigle, de froment, d'orge, d'avoine. Botte de* PAILLE. *Les fruits mûrissent sur la* PAILLE. *Brin de* PAILLE. *L'ambre attire la* PAILLE. *Chapeau de* PAILLE *d'Italie. Chaise de* PAILLE. (Acad.) *Elle donnait des matelas et des draps à ceux qui couchaient sur la* PAILLE. (H. de Balz.) *Le feu prend plus aisément à la* PAILLE, *aux chaumières qu'aux palais.* (Chamf.) *Les premiers rois, dans leurs donjons, avaient de la* PAILLE *sous les pieds.* (Thiers.)

Qu'ils soient comme la poudre et la *paille* légère
Que le vent chasse devant lui. (Rac.)

— *Un cent, un millier de paille*, un cent, un millier de bottes de paille.

— Fig. Un fétu, un très-petit brin de paille : *Il m'est entré une* PAILLE *dans l'œil.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien*, remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient.

— *Tout y va la paille et le blé*, se dit d'une dépense ruineuse pour celui qui le fait.

— *Cela lève, enlève, emporte la paille*, se dit de certaines choses excellentes en leur genre : *Ce récit est charmant,* IL LÈVE, ENLÈVE LA PAILLE. (Acad.)

— *Rompre la paille*, annuler un accord, un marché.

— *Rompre la paille avec quelqu'un*, déclarer ouvertement qu'on cesse tout commerce, toute liaison avec lui : *Après ce débat, ils* ONT ROMPU LA PAILLE. (Acad.)

Bon! la *paille est rompue*, et tout est à vau-l'eau.
(Boursault.)

— *Paille d'avoine*, balle du grain, que l'on en sépare par le van ou par le crible.

— *Vin de paille*, vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille après la récolte.

— *Tirer à la courte paille*, tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale : *Ils ont* TIRÉ À LA COURTE PAILLE *à qui payerait.*

— Fig. et fam. *Homme de paille*, homme de néant, de nulle considération.

— Particul. Personne qu'on fait intervenir dans une affaire, bien qu'elle n'y ait pas un véritable intérêt : *Il a signé le marché pour cette fourniture, mais il n'est qu'un* HOMME DE PAILLE. (Acad.) *Il sentit la nécessité d'avoir à lui un de ces mannequins vivants, nommés dans la langue commerciale* HOMME DE PAILLE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Feu de paille*, passion ardente d'abord, et qui ne dure pas : *Cet amour si violent n'a été qu'un feu de* PAILLE. ‖ Troubles passagers : *La sédition n'était qu'*UN FEU DE PAILLE.

— Fig. *Coucher sur la paille*, être dans une profonde misère. ‖ *Mettre quelqu'un à la paille*, le ruiner. ‖ *Il mourra sur la paille*, se dit d'un homme qui se ruine.

— Prov. *Avoir de la paille jusqu'aux yeux*, vivre dans l'abondance.

— Mar. *Paille de bitte*, grosse et longue cheville de fer qui empêche le câble de décapeler. ‖ *Paille de garniture*, cheville moyenne avec laquelle on souque, on serre les estropes de poulie, les amarrages, etc. ‖ *Paille d'arrimage*, bûches droites, rondes et courtes, employées pour l'arrimage.

— Métall. Défaut de liaison dans la fusion des métaux : *Cette lame est fine, mais il y a quelques* PAILLES. *La lame se cassa à l'endroit où il y avait une* PAILLE. (Acad.)

— Joaill. Défaut dans les pierreries, dans les diamants : *Ce diamant a une* PAILLE. (Acad.)

PAILLÉ, n. m. Agric. Léger hangar qui sert à couvrir un tas de paille.

— Litière qui n'a été laissée qu'un jour, sous les chevaux.

PAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pailler : *Cette aire est trop* PAILLÉE.

— Blas. Diapré, bigarré de diverses couleurs.

PAILLEBART, n. m. Pron. *pa-ye-bar*. — Constr. Mélange d'argile et de paille hachée, dont on se sert pour construire. ‖ Plus souv. *Torchis*.

PAILLÉE, n. f. (*paille*.) Pron. *pa-ié*. — Écon. rur. Blé ou tas de blé, ou de gerbes, qui couvre la surface d'une aire.

PAILLE-EN-CUL, ou **PAILLE-EN-QUEUE**, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, renfermant des espèces qui ressemblent par leur forme, aux hirondelles de mer; ils portent à leur queue deux pennes longues et étroites qui de loin ressemblent à deux pailles; toutes les espèces sont de la taille d'un pigeon, et habitent les mers intertropicales : *Il lui faisait admirer le vol du* PAILLE-EN-QUEUE *à brins rouges, qui, après des pointes de deux cents lieues en mer, revient chaque soir coucher près de sa* NICHÉE. (G. Sand.)

— Mar. Voile hissée au bout de la vergue d'artimon.

PAILLEMENT, n. m. V. PAILLAGE.

PAILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *pa-ié*. — Agric. Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté.

= **Se pailler**, v. pr. Être paillé : *Ce terrain doit* SE PAILLER.

PAILLER, n. m. Pron. *pa-ié*. — Écon. rur. Cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains : *Cha-*

pon de PAILLER. *Poularde de* PAILLER. (Acad.)

— Meule de paille battue, longue et terminée en pointe.

— Chambre où est étendue de la paille pour se coucher : *Je me déterminai sagement à gagner le* PAILLER *sur lequel je m'endormis bientôt.* (Lesage.)

— Prov. et fig. *Être sur son pailler*, être en lieu où l'on est le plus fort, comme dans sa maison, entouré des siens : *Un homme est bien fort* SUR SON PAILLER. || Dans le m. sens, *C'est un coq sur son pailler.*

— Adject. *Chapon* PAILLER. *Poularde* PAILLÈRE.

PAILLET, adj. et n. m. (*paille.*) Pron. *pa-ié.* — Il se dit du vin rouge peu chargé de couleur : *Du vin* PAILLET. *Le vin rosé se garde mieux que le* PAILLET. (Acad.) *Il remplit de vin à tout moment sa coupe, boit à longs traits du rouge et du* PAILLET, *et ne cesse de chanter de mauvaises chansons.* (Volt.)

PAILLET, n. m. Pron. *pa-ié.* — Mar. Natte en torons de fil de caret qu'on place dans les endroits du grément exposés au frottement.

— Agric. Tas de paille.

— Techn. Petite pièce de fer que l'on place entre la platine et le verrou ; ressort.

PAILLETÉ, ÉE, adj. Pron. *pa-ie-té.* — Brodé, couvert de paillettes : *Son habit* PAILLETÉ, *son gilet de drap d'argent, tout fut tiré des coffres.* (H. de Balz.) *Elle était vêtue d'une tunique bleue* PAILLETÉE. (E. Sue.)

— Bot. Qui a la forme de paillettes.

— Min. Qui est formé de lamelles : *Mica* PAILLETÉ.

PAILLETEUR, n. m. Pron. *pa-ie-teur.* — Min. Celui qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or qui sont dans quelques rivières.

PAILLETTE, n. f. Pron. *pa-iètt.* — Petit morceau d'une lame d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, très-mince, percé au milieu, ordinairement rond, et qu'on applique sur quelque étoffe pour l'orner : *Il y a bien des* PAILLETTES *à cette broderie. Un habit à* PAILLETTES *d'or, d'acier.* (Acad.)

— Petites parcelles d'or, qu'on trouve dans le sable de quelques rivières.

— Bot. Petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons. || Écaille membraneuse à la base d'une fleur. || Chacune des pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

— Min. Petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture lamellaire.

— Techn. *Paillettes de soudure*, petit morceau de soudure mince prêt à être placé sur l'ouvrage à souder. || Morceau de cuir aminci, que les cordonniers placent à la pointe des empeignes pour les fortifier.

PAILLEUR, EUSE, n. Pron. *pa-ieur, euz.* — Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX, EUSE, adj. Pron. *pa-ieu, ieuz.* — Techn. Il se dit du fer et des autres métaux qui ont des pailles : *Du fer, de l'acier* PAILLEUX. *Une lame* PAILLEUSE. (Acad.)

PAILLOLE, n. f. Pron. *pa-iol.* — Pêch. Sorte de filet à mailles fines.

PAILLON, n. m. (*paille.*) Pron. *pa-ion.* Grosse paillette : *Un habit brodé de* PAILLONS. (Acad.) *Les jeunes paysannes sont coiffées d'un petit serre-tête couvert de* PAILLONS *et de verroteries.* (V. Hugo.)

— Techn. Lame de cuivre battu, très-mince, colorée d'un coté, dont les joailliers mettent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux.

— Chacune des petites lames d'acier dont l'assemblage constitue la chaîne d'une montre.

— Petit morceau de soudure.

PAILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Paillonner : *Cette soudure est mal* PAILLONNÉE.

PAILLONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *pa-io-né.* — Techn. Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de métal pour l'étamer.

= **Se paillonner**, v. pron. Être paillonné : *Ce vase* SE PAILLONNE *aisément.*

PAILLON, n. m. Pron. *pa-iô.* — Très-petite paillasse qu'on met par-dessus la grande dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière.

— Forçat employé aux écritures.

— Mar. Soute aux biscuits, dans une galère.

PAIN, n. m. (*panis* ; lat., m. sign.) Aliment fait de farine pétrie et cuite : PAIN *bis*, PAIN *blanc*. PAIN *noir*. PAIN *chaud*. PAIN *tendre*. PAIN *frais*. PAIN *rassis*. PAIN *de froment, de seigle, d'orge, etc.* PAIN *long, rond*. PAIN *de ménage. Gros* PAIN. *Petit* PAIN. *Petit* PAIN *à café*. PAIN *mollet*. PAIN *au lait. Manger du pain sec. Un morceau, un quignon de* PAIN. (Acad.) *On rompt son* PAIN, *on ne le coupe pas.* (Berchoux.)

Vous ne comprenez pas, n'ayant jamais eu faim,
Qu'on renonce à l'honneur pour un morceau de *pain.*
(E. Augier.)

— Fam. *Manger du pain d'un autre*, être domestique : *Il a mangé de mon* PAIN *pendant dix ans.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Manger son pain dans sa poche*, manger tout seul ce qu'on a, sans en faire part à personne : *Il ne* MANGE PAS SON PAIN DANS SA POCHE, *il est fort généreux.* (Acad.)

— Prov. et pop. *Pain coupé n'a point de maître*, se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre.

— Prov. *Il a mangé de plus d'un pain*, il a beaucoup voyagé, il a couru le monde.

— Prov. *Il sait son pain manger, il sait plus que son pain manger*, se dit d'un homme habile et intelligent : *Tout maître de cabaret que je suis, je* SAIS MON PAIN MANGER. (Brueys.)

— Fam. *Il ne vaut pas le pain qu'il mange*, c'est un fainéant, il n'est bon à rien.

— Prov. et fig. *Il a mangé son pain blanc le premier*, il a été dans un état heureux, et il n'y est plus.

— Prov. et fig. *Avoir du pain quand on n'a plus de dents*, se dit d'un homme à qui la fortune arrive, quand il n'en peut plus jouir.

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit*, avoir de quoi vivre en repos.

— Prov. *Long comme un jour sans pain*, se dit d'une chose fort longue, fort ennuyeuse.

— Prov. et fig. *C'est du pain bien dur*, se dit d'une position fâcheuse où la nécessité force de rester.

— Prov. et fig. *Donner une chose pour un morceau de pain*, la céder à fort bas prix.

— Fig. *Mettre à quelqu'un le pain à la main*, être le premier artisan de sa fortune, de son bien-être. || *Oter le pain de la main à quelqu'un*, lui ôter les moyens de subsister.

— Fig. et mystiq. *Pain de douleur*, temps qu'on passe dans l'affliction.

— Fig. *Tremper son pain de ses larmes*, vivre dans une componction continuelle. || Par anal. *Ils ne se nourrissent que d'un* PAIN DE LARMES ET D'AMERTUME. (Mass.)

— Prov. et fig. *Manger son pain à la fumée du rôt*, ou simpl. *à la fumée*, être spectateur des plaisirs d'autrui sans les partager.

— Prov. *Il est bon comme le bon pain*, il est essentiellement bon et doux.

— Prov. et fig. *Promettre plus de beurre que de pain*, promettre plus qu'on ne veut, qu'on ne peut tenir.

— Pop. *Faire passer, faire perdre le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir.

— *Pain de munition* ; pain fabriqué pour les soldats.

— Ironiq. *Pain du roi*, se dit du pain des soldats et des prisonniers : *Manger du pain du roi, être au* PAIN *du roi.* || Vieux.

— *Pain d'épice*, certain pain fait de farine de seigle, de l'écume de sucre, du miel des épices : PAIN D'ÉPICE *de Reims.* || *Pain aux champignons, aux mousserons, à la crème*, sorte de mets fait avec de la croûte de pain, des champignons, des mousserons, de la crème : *On servit à l'entremets un excellent* PAIN AUX CHAMPIGNONS. (Acad.)

— Liturg. *Pain bénit*, pain que le prêtre bénit avec les cérémonies de l'Église, et qu'on distribue à la grande messe : *Rendre, distribuer le* PAIN BÉNIT. *Part de* PAIN BÉNIT. *Morceau, chanteau de* PAIN BÉNIT.

— Prov et fig. *C'est pain bénit*, se dit quand il arrive malheur à une personne qui l'a bien mérité.

— *Pain azyme*, pain sans levain que les juifs mangent en faisant la pâque.

— Pharm. *Pain azyme*, mélange de farine et d'eau, cuit sans fermentation, dont on se sert pour prendre avec facilité certains médicaments.

— *Pain sacré*, morceau de cire, de pâte ou de terre, bénit avec des cérémonies particulières, qu'on enchâsse dans des Agnus Dei ou des reliquaires et qu'on garde avec vénération.

— *Pain à cacheter*, sorte de petit pain très-mince, dont on se sert pour cacheter les lettres.

— *Pain à chanter*, pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure de J.-C., et que le prêtre consacre pendant la messe.

— Fig. *Le pain des anges, le pain céleste, le pain de vie*, etc. l'Eucharistie : *La crainte avait dispersé les pasteurs ; personne n'osait porter aux mourants le* PAIN DE VIE. (Fléch.)

— Fig. *La parole de Dieu est le* PAIN *des fidèles.* (Acad.) *Ils sont nourris à la même table du* PAIN *de vie.* (Boss.) *Distribuer le* PAIN *de l'Évangile.* (La Br.) *La crainte avait dispersé les pasteurs ; personne n'osait porter aux mourants le* PAIN DE VIE. (Fléch.)

— Anc. *Pain de proposition*, les douze pains que l'on offrait, les jours du sabbat, dans le sanctuaire, et dont les seuls prêtres avaient droit de manger.

— *Pain quotidien*, la nourriture de chaque jour, les besoins journaliers.

— Fig. et fam. Ce qu'on fait tous les jours : *Ils passent leur vie à jouer, c'est leur* PAIN QUOTIDIEN. *Il médit de tout le monde, c'est son* PAIN QUOTIDIEN. (Acad.)

— Général. Nourriture, subsistance : *Gagner son* PAIN *à la sueur de son corps. Je dispute, je défends mon* PAIN. *Il est forcé de servir pour son* PAIN. *Il est sans* PAIN. *Ce petit emploi lui donnera du* PAIN.

Chaque jour amène son *pain.* (La F.)

C'est parler mal à propos, que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur PAIN. (La Br.)

— Par anal. *Les lectures étaient la Bible, Homère, Cicéron et Platon : c'est* LE PAIN DES *forts.* (Lerminier.)

— Il se dit aussi de certaines substances mises en masse : PAIN *de sucre. Sucre en* PAIN. PAIN *de cire.* PAIN *de savon.* PAIN *de bougie.* PAIN *de chènevis. Petit* PAIN *de beurre.* (Acad.)

— *Pain de noix, d'olives, de roses, etc.*, masse formée du résidu des noix, des olives, des roses, etc., quand on en a extrait l'huile, l'arome.

— Bot. Vulg. *Arbre à pain*, le jaquier : *La verte Otaïti présente à ses insulaires son* ARBRE À PAIN *et ses forêts de bananiers.* (A. Mart.) || *Pain de pourceau*, le cyclamen d'Europe.

PAIR, AIRE, adj. (*par* ; lat. m. sign.) Pron. *pèr.* — Égal, pareil, semblable : *Il est* PAIR *et compagnon avec lui.* (Acad.) *Un génie sans* PAIR. (Piron.)

— Arithm. *Nombre pair*, nombre qui peut se diviser exactement en deux parties égales, sans fraction : *Deux, quatre, huit, sont des* NOMBRES PAIRS. (Acad.)

— Anat. *Organes pairs*, organes correspondants : *Les organes qu'on nomme* PAIRS *sont souvent affectés simultanément de la même maladie.* (Chomel.)

— Mus. *Ton* ou *mode pair*, se dit des quatre tons plagaux, parce que, dans la table des tons, ils sont exprimés par les quatre nombres pairs 2, 4, 6, 8.

PAIR, n. m. Égal. *Vivre avec ses* PAIRS. *Être jugé par ses* PAIRS. (V. Hugo.)

— Fam. *Être pair à pair*, être égaux.

— Comm. Égalité de change qui résulte de la comparaison de prix d'une espèce dans un pays, avec le prix de la même espèce dans un autre pays. || *Le change est au pair*, il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites et dans les remises d'argent de tel pays à tel autre.

— Fin. *La rente est au pair*, elle se vend et s'achète au prix de sa création. || Il se dit aussi en parl. des autres effets publics.

— Fig. *Être au pair*, n'avoir point de travail en arrière : *J'étais en arrière dans mon travail, maintenant je* SUIS AU PAIR. (Acad.)

— Par anal. Il se dit relativement aux dettes et à la partie qui en est acquittée annuellement : *Il s'en faut beaucoup que toutes ses dettes annuelles soient payées au bout de l'année, et qu'il se trouve* AU PAIR. (Volt.)

— Il se dit encore en parl. d'une personne qui est employée dans une maison de commerce, et qui n'a d'autre rétribution que la nourriture et le logement : *Il est entré* AU PAIR *dans cette maison.*

— *Pair ou non*, sorte de jeu dans lequel on donne à deviner si le nombre de plusieurs pièces de monnaies, de plusieurs jetons, etc., que l'on tient dans la main, est pair ou impair : *Jouer à* PAIR OU NON. *Que prenez-vous,* PAIR OU NON ? || *Pair et impair*, autre jeu qui se joue avec trois dés.

— Zool. Il se dit du mâle et de la femelle de certains oiseaux, surtout de la tourterelle, quand il est question de l'un par rapport à l'autre : *Sa tourterelle a perdu son* PAIR. (Acad.)

= **De pair**, loc. adv. D'égal, d'une manière égale : *Il va, il marche* DE PAIR *avec les grands seigneurs. Il va* DE PAIR *avec les plus savants.* (Acad.) *L'homme coquet et la femme galante vont assez* DE PAIR. (La Br.)

Ils marchèrent *de pair* avec le magistrat. (Berch.)

— *Vivre avec quelqu'un, traiter quelqu'un de pair à compagnon*, le traiter comme un égal ; familièrement, tout à fait.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra *de pair à compagnon*
Avec monsieur, avec madame ? (La Font.)

= **Hors de pair,** loc. adv. Au-dessus de ses égaux : *Il s'est mis; il s'est tiré* HORS DE PAIR, HORS DU PAIR. (Acad.)

PAIR, n. m. Titre de dignité; il se disait anc. des grands vassaux du roi; il s'est dit depuis de ceux qui possédaient des terres érigées en pairie, et qui avaient droit de séance au parlement de Paris : *Il y avait six* PAIRS *ecclésiastiques. L'archevêque de Reims était le premier duc et* PAIR. *Le roi fit tel seigneur duc et* PAIR. (Acad.)

.... Le sort
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et *pair*.
(Boil.)

— *Les douze pairs de France*, les douze paladins que l'on dit avoir été attachés à la personne de Charlemagne.

Les faits d'un roi plus grand en sagesse, en vaillance,
Que Charlemagne aidé des *douze pairs de France.*
(Boil.)

— Il se disait aussi des principaux vassaux d'un seigneur : *Les* PAIRS *de fief avaient droit de juger leurs* PAIRS *ou égaux. Les* PAIRS *du comté de Toulouse, du comté de Champagne.* (Acad.)

— Anc. *Pair de fief*, assesseurs ou clercs qui assistaient le seigneur dans le jugement de ses vassaux.

— Anc. Membre de la chambre haute : *La chambre des* PAIRS. *Les* PAIRS *de France. Le roi le nomma* PAIR, *lui accorda, lui déféra la dignité de* PAIR. *Le grand référendaire de la chambre des* PAIRS. *En Angleterre, la chambre des* PAIRS *s'appelle aussi la chambre haute, la chambre des lords.* (Acad.)

Un riche commerçant vaut un *pair* du royaume. (C. Del.)

— Il se disait d'une femme possédant une pairie : *Madame de Wignerod, duchesse d'Aiguillon,* PAIR *de France.* (Fléch.)

PAIRE, n. f. (*par*; lat.) Pron. *pèr.* — Couple d'animaux et particul. de volatiles de la même espèce; le mâle et la femelle : *Une* PAIRE *de pigeons, de tourterelles, de poulets.* (Acad.)

— *Une paire de bœufs, de chevaux,* deux bœufs destinés à être attachés au même joug, deux chevaux destinés à être attelés à la même voiture.

— Fam. *Une paire d'amis*, deux amis.

— Par extens. Deux choses de même espèce : *Une* PAIRE *de gants, de bas, de bottes, de souliers, de manchettes. Une* PAIRE *de pistolets.*

— Fam. *Une* PAIRE *de joues, une* PAIRE *d'oreilles.*

— Abusiv. *Une* PAIRE *d'heures*, un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Anat. *Paire de nerfs,* chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune : *La symétrie naturelle aux deux côtés de la face cesse d'exister dans le cas de paralysie des nerfs de la septième* PAIRE. (Chomel.)

— Objet composé essentiellement de deux pièces : *Une* PAIRE *de lunettes, de ciseaux, de mouchettes, de tenailles, de pincettes.* (Acad.)

— Fam. *Les deux font la paire,* se dit en parl. de deux personnes, de deux ouvrages qui ont les mêmes défauts : *Ils sont étourdis, ignorants l'un et l'autre;* LES DEUX FONT LA PAIRE. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est* ou *Voici bien une autre paire de manches,* c'est, voici bien une autre affaire.

— Bot. Chaque couple de folioles d'une feuille composée, quand elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre.

— Phys. Les deux pièces de zinc et de cuivre qui font la base de la pile voltaïque.

PAIREMENT, adv. Pron. *pèr-man.* — Arithm. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Nombre* PAIREMENT *pair*, nombre pair dont la moitié est aussi un nombre pair, ou qui peut se diviser en quatre parties égales : *Huit, douze, etc., sont des nombres* PAIREMENT *pairs.* (Acad.)

PAIRESSE, n. f. (*pair.*) Pron. *pè-rèss.* — Femme qui, en Angleterre, possède une pairie-femelle : *Cette femme est Jane Talbot,* PAIRESSE *d'Angleterre.* (V. Hugo.)

— Femme d'un pair : *Madame la* PAIRESSE.

PAIRIE, n. f. Pron. *pè-rî.* — Dignité de pair qui était attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne : *Les honneurs, les prérogatives de la* PAIRIE. *Cette* PAIRIE *s'éteignit faute d'hoirs mâles.* (Acad.)

— Par extens. Domaine auquel la dignité de pair était attachée : *Cette terre était une* PAIRIE. *Cette terre fut érigée en* PAIRIE. *Un* ou *une* DUCHÉ-PAIRIE. *Le roi seul érigeait les* PAIRIES. *Les* PAIRIES *ressortissaient immédiatement du parlement.* (Acad.)

— Anc. *Tenir une terre en pairie,* tenir une terre à charge d'assister le bailli du seigneur, lorsqu'il jugeait.

— *Pairies femelles,* celles qui passaient aux femmes : *Il existe encore des* PAIRIES FEMELLES *en Angleterre.* (Acad.)

— Titre de dignité des membres de l'ancienne chambre des pairs : *Le roi l'a élevé à la* PAIRIE. (Acad.)

La pairie
Sous ce double rapport m'a toujours beaucoup plu,
Qu'on est législateur et qu'on n'est pas élu. (C. Del.)

PAIRLE, n. m. Pron. *pèrl.* Blas. Pièce honorable de l'écu, composée d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, formant la fourche au milieu de l'écu.

PAIROL, n. m. Techn. Grand chaudron de cuivre.

PAISIBLE, adj. des 2 g. (*paix.*) Pron. *pè-sibl.* — Qui est doux et pacifique : *C'est un homme* PAISIBLE *qui ne vous tourmentera point. Cet enfant est* PAISIBLE. *Caractère, humeur* PAISIBLE. (Acad.) *Le* PAISIBLE *habitant des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit en parl. des animaux : *Ce cheval est doux et* PAISIBLE. *Le mouton est un animal* PAISIBLE. (Acad.)

— Qui n'est point inquiété, troublé dans la possession d'un bien : PAISIBLE *possesseur d'une terre, d'un héritage. Ce prince est* PAISIBLE *possesseur de ses États.* (Acad.)

— Par anal. *Ne le troublons pas dans une possession si* PAISIBLE. (Mass.)

— Qui n'est point tourmenté, agité; qui est calme et tranquille : *Le royaume est* PAISIBLE. *Mener une vie* PAISIBLE. *Un sommeil* PAISIBLE. *Une situation* PAISIBLE. *Des entretiens* PAISIBLES. *Un ruisseau* PAISIBLE. (Acad.) *Des dehors* PAISIBLES *nous trompent, et nous font supposer dans les familles une paix qui n'y est pas.* (La Br.)

Dans le sérail j'ai laissé tout *paisible*. (Rac.)
Sous les *paisibles* lois d'une agréable mère. (Boil.)
Un sage ami, toujours vigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse *paisible*. (Boil.)

— En parl. des lieux, Où l'on est en paix; où il n'y a point de bruit : *Une retraite, une habitation, un séjour* PAISIBLE. *Bois* PAISIBLES. *Forêts* PAISIBLES. (Acad.) *Un grand silence règne dans cette enceinte où tout est* PAISIBLE, *l'air, les eaux et la lumière.* (B. de St-P.)

Charmante et *paisible* retraite,
Que de votre douceur je connais bien le prix. (Mme Desh.)

PAISIBLEMENT, adv. Pron. *pè-zi-ble-man.* — D'une manière paisible, sans trouble : *Il dormait bien* PAISIBLEMENT. *Jouir* PAISIBLEMENT *d'un bien. Vivre* PAISIBLEMENT. (Acad.) *On verra le lion et l'agneau vivre ensemble* PAISIBLEMENT. (Mass.)

PAISSANT, part. prés. du v. Paître : *La girafe élève sa tête au-dessus des plus hautes forêts, et se promène en* PAISSANT *à la cime des arbres.* (A. Martin.)

Dites-moi dans quel champ, sur quel sommet lointain,
Les chameaux voyageurs vont *paissant* la verdure.
(Millev.)

PAISSANT, ANTE, adj. Pron. *pè-çan, çantt.* — Qui paît : *Les brebis* PAISSANTES.

— Blas. Il se dit des animaux représentés la tête baissée : *Les moutons sont* PAISSANTS.

PAISSEAU, n. m. Agric. Échalas.

— Comm. Serge qui se fabriquait dans le Languedoc.

PAISSELAGE, n. m. Agric. Action de paisseler.

— Ce qu'il faut pour garnir une vigne de paisseaux ou échalas.

PAISSELÉ, ÉE, part. pass. du v. Paisseler. *Vigne* PAISSELÉE.

PAISSELER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pèss-lé.* — Agric. Mettre des échalas aux pieds de vigne.

PAISSELURE, n. f. Agric. Menu chanvre dont on se sert pour lier les paisseaux à la vigne.

PAISSON, n. f. Pron. *pè-çon.* — Agric. et Vén. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, dans les forêts.

PAISSON n. m. Techn. Outil de fer dont on se sert pour déborder et ouvrir les peaux.

PAISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Paissonner : *Cette peau n'a pas été bien* PAISSONNÉE.

PAISSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Travailler avec le paisson : PAISSONNER *des peaux.*

PAÎTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*pasci*; lat. m. sign.) Pron. *pêtr.* (*Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent; je paissais, nous paissions;* point de pass. déf.; *je paîtrai, nous paîtrons; je paîtrais, nous paîtrions; pais, paissons, paissez; que je paisse, que nous paissions;* point d'imp.; *paissant; pu,* invar.) En parl. des animaux, Brouter l'herbe, la manger sur racine, se nourrir de certains fruits tombés à terre : *Les vaches, les moutons* PAISSENT *l'herbe. Les cochons* PAISSENT *le gland, la faîne dans les forêts.* (Acad.)

Paissez, chères brebis, les herbettes naissantes. (Mol.)

Un nombreux troupeau PAÎT *tranquillement le thym et le serpolet.* (La Br.) *Oh! quand pourrais-je me reposer sur ces beaux tapis de lait, de safran et de pourpre que* PAISSENT *nos heureux troupeaux.* (B. de St-P.)

— Absol. *Le lion et le tigre* PAISSAIENT *avec les agneaux.* (Mass.) *On dit que les moutons sont sensibles aux douceurs du chant, et qu'ils* PAISSENT *avec plus d'assiduité aux sons du chalumeau.* (Buff.) *Les oisons, les grues, les poules,* PAISSENT. (Acad.)

— Prov. *Envoyer paître quelqu'un*, le renvoyer avec mépris : *Vous avez vu comme je l'*AI ENVOYÉ PAÎTRE.

— *Envoyer paître une affaire,* l'abandonner : *Si j'en croyais mon cœur, j'*ENVERRAIS PAÎTRE *toutes mes affaires, et je m'en irais à Grignan.* (Mme de Sév.)

— Faire paître, mener paître : *Joseph et ses frères* PAISSAIENT *les troupeaux.* (Acad.) *Ce grand homme avait passé quarante ans à* PAÎTRE *les troupeaux de son beau-père.* (Boss.) *Des pasteurs arabes* PAISSAIENT *leurs chameaux sur les flancs de la montagne.* (Lam.)

— Faucонn. *Paître un oiseau*, lui donner à manger : *On a oublié de* PAÎTRE CES OISEAUX.

— Fig. *Il faut qu'un pasteur ait soin de* PAÎTRE *son troupeau, de* PAÎTRE *ses ouailles du pain de la parole.* (Acad.)

— Par extens.

Mais la dame voulait *paître* encore ses yeux
Des trésors qu'enfermait la bière. (La Font.)

= **Se paître,** v. pron. Se nourrir, se repaître. Il se dit des oiseaux carnassiers : *Les corbeaux* SE PAISSENT *de charogne.*

— Fig. *Se paître de vent, de chimères.* || On dit mieux *se repaître de vent, de chimères.*

PAIX, n. f. (*pax, pacis*, lat. m. sign.) Pron. *pè.* — Situation tranquille d'un État, d'un peuple qui n'a point d'ennemis à combattre : PAIX *générale, universelle. Proposition de* PAIX. *Demander, offrir, refuser la* PAIX. *Traiter de la* PAIX. *Négocier, faire, entretenir la* PAIX. *Troubler la* PAIX. *Être en* PAIX *avec tous ses voisins. En temps de* PAIX. *Durant la* PAIX. *L'olivier est le symbole de la* PAIX. *Vespasien dédia un temple à la* PAIX. *La* PAIX *était représentée avec une branche d'olivier à la main.* (Acad.) *Il conserva la* PAIX *avec ses voisins, et l'entretint parmi ses sujets.* (Fléch.) *Préférer la* PAIX *à des victoires.* (Mass.) *Il était aimé dans la* PAIX, *redouté dans la guerre.* (Id.) *Le besoin d'une nation, c'est la* PAIX. (De Ségur.)

Une honorable *paix* vaut mieux que la victoire. (La H.)

— Par anal. : *La* PAIX *avec Dieu est le fondement de la* PAIX *avec soi-même.* (La Luzerne.)

— Traité de paix : *Faire une bonne* PAIX, *une* PAIX *honteuse. Les préliminaires de la* PAIX. *Négocier la* PAIX. *Les conditions, les articles de la* PAIX. *Conclure, dicter la* PAIX. *La* PAIX *est ratifiée.* (Acad.) *Ne faudra-t-il pas signer la* PAIX *après la guerre.* (Volt.)

Je réponds d'une *paix* jurée entre mes mains. (Rac.)
Nous signerons la *paix* en méditant la guerre. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Paix fourrée, plâtrée,* paix faite de mauvaise foi par les deux parties, dans l'intention de la rompre, quand on y trouvera avantage.

— *Les arts de la paix,* les arts que la paix fait fleurir; par oppos. aux *Arts de la guerre.*

— Concorde, tranquillité qui règne dans les États, dans les familles, dans les sociétés particulières : *Depuis les derniers troubles, le royaume est en* PAIX, *jouit de la* PAIX *la plus profonde. Depuis que cet homme est entré dans la famille, il en a banni la* PAIX. *Cet homme est ami de la* PAIX. (Acad.) *Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison simple et bien réglée où règnent l'ordre, la* PAIX *et l'innocence.* (J.-J. Rouss.)

Les doux plaisirs d'une *paix* fraternelle. (Boil.)

— Il se dit des animaux : *Ces deux sortes d'animaux vivent en* PAIX. *Les chiens et les chats ne sauraient vivre en paix.* (Acad.)

Deux coqs vivaient en *paix*; une poule survint,
Et voilà la guerre allumée. (La Font.)

— Fig. *Faire la paix,* se dit de deux personnes brouillées qui se réconcilient.

— Fig. *Il a fait sa paix,* il est rentré dans les bonnes grâces de son maître, de son protecteur.

— Tranquillité de l'âme : *Dieu nous maintienne en* PAIX. *Dieu nous veuille donner la* PAIX. *La* PAIX

de l'âme. La PAIX *habite au fond de son cœur. Être en* PAIX *avec soi-même.* (Acad.) *Il jouit d'une* PAIX *profonde au milieu d'une cour tumultueuse.* (Fléch.)

Tout respire en Esther l'innocence et la *paix.* (Rac.)

— *L'ange de paix,* Jésus-Christ.

— Fig. *C'est un ange de paix,* se dit d'une personne qui porte toujours les esprits à la concorde.

— *Loi de paix,* l'Évangile.

— *Baiser de paix,* cérémonie qui se fait à la grand'messe, lorsque le célébrant et ceux qui l'assistent s'embrassent.

— Fam. *Ils se sont donnés le baiser de paix,* ils se sont réconciliés.

— Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires : *Il veut achever en* PAIX *sa carrière. Jouir en* PAIX *du fruit de ses travaux. La* PAIX *des forêts, des campagnes. La* PAIX *des tombeaux.* (Ac.)

— Poétiq. *Le séjour de l'éternelle paix,* lieu où vont les âmes des justes après leur mort.

— *Dieu lui fasse paix,* souhait pieux en faveur de l'âme d'une personne morte.

— Fig. *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un,* ne lui donner aucun relâche, le presser continuellement.

— Prov. *Être en paix et aise,* avoir toutes ses commodités et en jouir paisiblement. Dans le m. sens, *Vivre en paix et aise, il ne veut que paix et aise. Je suis honteux d'être chez moi* PAIX ET AISE, *et d'avoir quelquefois vingt personnes à dîner, quand les trois quarts de l'Europe souffrent.* (Volt.) || Vieux.

— Prov. et fig. *Il faut laisser les morts en paix,* il ne faut point en parler mal.

— Prov. *Paix et peu,* avoir peu et vivre en paix.

— Patène que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande; plaque que l'acolyte porte à baiser aux principales personnes du chœur : *Baiser la* PAIX. *Donner la* PAIX *à baiser.* (Acad.)

— Général. Tout objet bénit qu'on donne à baiser pendant l'office, soit aux officiants, soit aux assistants : *L'anneau d'un évêque, les reliquaires, les images saintes, sont des* PAIX.

— *Laisser quelqu'un en paix,* le laisser tranquille, ne plus l'importuner.

Jéhu *laisse* d'Achab l'*affreuse fille en paix.* (Rac.)
Laisser le crime *en paix,* c'est s'en rendre complice. (Créb.)

Paix, loc. interj. PAIX-*là, Messieurs! eh,* PAIX *donc! chut,* PAIX. (Acad.)

Paix-là! paix-là! dit-il, on ne sait ce qu'on mange.

PAL, n. m. Pieu, pièce de bois longue et aiguisée par un bout : *Le supplice du* PAL. (Acad.) *Celui qui t'envoie n'est qu'un imposteur, et le* PAL *l'attend ainsi que ses complices.* (Mérim.)

— Blas. Pièce perpendiculaire qui traverse l'écu : *Le* PAL *était une marque de juridiction.* || *Pals flamboyants,* ceux dont la pointe se termine en une flamme. || Au pl. en ce sens, il fait aussi *Paux.*

PALABRE, n. f. Relat. Présents que les commerçants font aux petits princes de la côte d'Afrique afin de se maintenir en bonne intelligence avec eux.

— Espèce de conférence dans laquelle se font ces présents. || V. AVANIE.

PALADE, n. f. Mar. Chaque coup de rame qui fait avancer un navire : *Une* PALADE *fait avancer plus ou moins le bateau, selon la force et l'adresse du rameur.*

PALADIN, n. m. (*palatin,* homme de palais.) Pron. *pa-la-dain.* — Anc. Seigneur qui suivait Charlemagne à la guerre; et, par extens., Chevaliers qui couraient le monde en cherchant des aventures : *Le* PALADIN *Roland.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un vrai paladin,* il a beaucoup de prétention à la bravoure et à la galanterie.

PALAIS, n. m. (*palatum;* lat., m. sign.) Pron. *pa-lè.* — Maison vaste et somptueuse, destinée à loger un souverain, un prince, un haut personnage : *Grand, superbe, magnifique* PALAIS. *Bâtir un* PALAIS. *Le* PALAIS *épiscopal. Les chagrins, les soucis, habitent plus ordinairement les* PALAIS *que les chaumières.* (Acad.) *Louis XIV se divertit à bâtir des* PALAIS. (La Font.) *Ils n'habitent d'anciens* PALAIS *qu'après les avoir renouvelés et embellis.* (La Br.)

Venez dans mon *palais,* vous y verrez ma gloire. (Rac.)

— Cour d'un souverain : *Le* PALAIS *a éprouvé des révolutions après sa mort, l'État n'en a éprouvé aucune.* (Volt.)

— *Révolution de palais,* révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, et qui a pour but de lui ôter la vie ou de le détrôner.

— *Maire du palais.* V. MAIRE.

— Poétiq. *Le palais des dieux,* l'Olympe.

L'Aurore cependant au visage vermeil
Ouvrait dans l'Orient le *palais* du soleil. (Volt.)

— Par exagér. Maison magnifique : *Sa maison est un* PALAIS. *Il habite un* PALAIS. (Acad.) *Jouir d'un* PALAIS *à la campagne, et d'un autre à la ville.* (La Br.)

— Maison considérable en Italie : *Le* PALAIS *Pitti. Le* PALAIS *Farnèse, etc.* (Acad.)

— *Le palais de justice,* ou absol. *Le palais,* le lieu où siégent les tribunaux : *La grande salle du* PALAIS *à Paris. La cour du* PALAIS. *Il est fête au* PALAIS.

— *Jours de palais,* jours où l'on plaide au palais : *C'est aujourd'hui* JOUR DE PALAIS.

— *Les gens de palais,* les juges, avocats, avoués, huissiers, etc.

— *Style, terme de palais,* formules, termes de pratique.

— Collect. Les officiers et gens du palais : *Tout le* PALAIS *vous dira que votre cause est mauvaise.* (Ac.) *Si vous connaissiez le* PALAIS, *vous ne parleriez pas comme vous le faites.* (Montesq.)

— Fig. La profession d'avocat : *Le* PALAIS *ne l'a pas enrichi, mais il l'a rendu célèbre.* (Acad.)

PALAIS, n. m. (*palatum;* lat., m. sign.) Partie supérieure de la cavité de la bouche, formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins : *Se brûler le* PALAIS. *Avoir le* PALAIS *tout en feu. Cela écorche, cela chatouille le* PALAIS. (Acad.)

Le fruit encore vert, la vigne encore acide,
Tentent de ton *palais* l'inquiétude avide. (A. Chén.)

— Il se dit aussi en parl. des animaux : *Cette herbe blesse le* PALAIS *des bestiaux. Un ragoût de* PALAIS *de mouton, de* PALAIS *de bœuf.* (Acad.)

— Fig. Sens du goût : *Il a le* PALAIS *fin.* (Acad.)

— Bot. Partie supérieure du fond de la corolle, dans les Labiées et les Personnées.

PALAME, n. m. Zool. Membrane étendue entre les doigts de certains mammifères.

PALAMIDE, n. f. Zool. Poisson du genre des Scombres.

PALAMIDIÈRE, n. f. (*palamide.*) Pron. *pa-la-mi-dièr.* — Pêch. Filet de la forme de celui qui sert à prendre les thons.

PALAN, n. m. Mar. Appareil composé de deux poulies et d'un cordage qui sert pour exécuter quelques manœuvres ou pour mouvoir de pesants fardeaux : PALAN *d'étai, de dresse.* PALAN *à étague, à émerillon.*

PALANCHE, n. f. Techn. Morceau de bois légèrement courbé, et ayant une entaille à chaque bout, qui sert à porter deux seaux pleins à la fois.

PALANÇONS, n. m. pl. Constr. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANCRE, n. f. Pêch. Longue et grosse ligne soutenue par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites.

PALANCRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pêch. Pêcher avec la palancre.

PALANQUE, n. f. Fortif. Retranchement formé de pièces de bois jointives, plantées verticalement.

PALANQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-lan-ké.* — Mar. Faire force sur un palan.

— Fortif. Former une fortification en palanques.

PALANQUIN, n. m. Pron. *pa-lan-kain.* — Sorte de chaise, de litière, que des hommes portent sur leurs épaules, et dont les personnes considérables se servent, dans l'Inde et à la Chine pour se faire transporter d'un lieu à un autre : *Se faire porter dans un* PALANQUIN. *Un riche* PALANQUIN. (Acad.) *En disant ces mots il sauta en bas de son* PALANQUIN. (B. de St.-P.)

— Mar. Palan amarré sur l'empointure d'une bande de ris pour la rapprocher du bout de la vergue.

PALANQUINET, n. m. Pron. *pa-lan-ki-nè.* — Mar. Corde en palan qui sert à mouvoir le timon d'une galère.

PALARDEAU, n. m. Pron. *pa-lar-dô.* — Mar. planche, garnie de bourre et de goudron, dont on se sert pour boucher les écubiers ou les trous du bordage.

PALASTRE, n. m. Pron. *pa-lastr.* — Techn. Boîte d'une serrure, dans laquelle toutes les pièces sont montées.

PALATAL, ALE, adj. (*palatum,* palais; lat.) Gramm. Il se dit des consonnes produites par le mouvement de la langue qui va toucher le palais. D, T, L, N, R, *sont des consonnes* PALATALES. (Acad.)

— N. f. Lettre palatale : *La* PALATALE R. *Les* PALATALES *D, T, L, N.*

PALATIN, INE, adj. (*palatum,* palais; lat.) Pron. *pa-la-tain, tinn.* — Titre de dignité qu'on donnait jadis à tous ceux qui avaient quelque office ou charge dans le palais d'un prince : *Il y a eu quatre comtes* PALATINS *en Angleterre : celui de Lancastre, celui de Durham, celui de Chester, et celui d'Ély. Dans les derniers temps, il ne restait plus en Allemagne que l'électeur* PALATIN *ou comte* PALATIN *du Rhin, qui est aujourd'hui le roi de Bavière.* (Acad.)

— Anc. Seigneur qui avait un palais où l'on rendait la justice : *Les comtes* PALATINS *de Champagne, de Béarn.* (Acad.)

— *Maison palatine,* famille de l'électeur palatin.

— *Princesse palatine,* femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Subst. Vice-roi de Hongrie; gouverneur de province en Pologne : *Le* PALATIN *de Hongrie. Le* PALATIN *de Posnanie, de Cracovie.* (Acad.)

PALATIN, INE, adj. Anat. Qui a rapport au palais : *Os, nerfs* PALATINS. *Glandes* PALATINES. *Fosse* PALATINE. (Acad.)

PALATINAT, n. m. Dignité de palatin : *Le* PALATINAT *était une dignité ancienne dans la maison de Bavière.* (Acad.)

— Pays qui était sous la domination de l'électeur palatin : *Le* PALATINAT *du Rhin. Les villes du* PALATINAT. *Le haut* PALATINAT *ou* PALATINAT *de Bavière. Le bas* PALATINAT. (Acad.)

— Nom de chaque province de la Pologne : *Le* PALATINAT *de Cracovie, de Posnanie.* (Acad.)

PALATINE, n. f. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver; ainsi nommée de la princesse palatine qui en introduisit l'usage en France sous la minorité de Louis XIV.

PALATITE, n. f. (*palatum,* palais; lat.) Méd. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais.

PALATRE, n. f. Techn. Tôle battue en feuille.

— Partie d'une garde de sabre qui participe de la forme d'une pelle.

PALAVE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées, qui croissent au Pérou : *La* PALAVE *musquée.*

PALE, n. f. Pron. *pal.* — Espèce de petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin : *Lever, baisser la* PALE *du moulin.* (Acad.)

— Mar. Partie plate et large d'une rame, d'un aviron.

— Aube, vanne d'une roue de bateau à vapeur.

— Carton carré, garni de toile blanche, dont le prêtre couvre le calice.

PÂLE, adj. des 2 g. Pron. *pâl.* — Blême, qui est d'un blanc sans vivacité, sans éclat : *Avoir le teint, le visage* PÂLE, *les mains, les lèvres* PÂLES. *Il est* PÂLE *comme un mort. Être* PÂLE *de colère, de fureur. Il est* PÂLE *et défait.* (Acad.)

Où courez-vous ainsi, tout *pâle* et hors d'haleine? (Rac.)

— Méd. *Pâles couleurs,* chlorose.

— Fig. et poétiq. Tremblant : *Relevez-vous. Vous êtes tout* PÂLE *de votre courage.* (C. Del.)

Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. (Rac.)
D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (Boil.)

— Poétiq. *Les pâles ombres,* les âmes des morts.

— Il se dit des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible, terne, blafarde : *Le soleil est bien* PÂLE *aujourd'hui. Les* PÂLES *rayons de la lune. Cette bougie, cette lampe ne jette qu'une lumière* PÂLE. *La* PÂLE *lueur des éclairs.* (Acad.)

— En parl. des couleurs, Qui n'a pas d'éclat, de vivacité, de saillie : *Un bleu* PÂLE. *Le jaune* PÂLE. *De l'or* PÂLE.

— Fig. En parl. du style, Qui manque d'éclat, de couleur, de brillant : *Cet ouvrage est d'un style* PÂLE, *beaucoup trop* PÂLE. *Cette poésie est* PÂLE. (Acad.)

PALÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit d'un écu meublé de plusieurs pals : *Les armes d'Aragon étaient* PALÉES *d'or et de gueules.*

PALÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une paillette; qui est garni de paillettes : *L'aigrette du fruit de la centaurée noire est* PALÉACÉE.

PALEAGE, n. m. Mar. Travail de bord qui se fait à la pelle pour charger le sel ou le grain chargé en grenier.

— Obligation où sont les matelots de travailler gratis à décharger ces marchandises.

PALÉE, n. f. Constr. Rang de pieux enfoncés en terre, pour former une digue, soutenir des terres, porter un travail de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois : *En raison de la poussée qu'exercent les arcs, il vaut mieux soutenir les ponts par des piles en maçonnerie que par des* PALÉES *en charpente.* (L. Lebas.)

PALEFRENIER, n. m. (*palefroi.*) Pron. *pal-fre-*

nié. — Valet qui panse des chevaux : *Bon* PALEFRENIER.

PALEFROI, n. m. (*parafredus ;* bass. lat.) Pron. *pal-froa.* — Cheval de parade sur lequel le roi, les princes, les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes : *Monter sur un* PALEFROI. (Acad.)

— Cheval que montait une dame, une châtelaine :

J'ai sur mon *palefroi* devancé le cortége. (C. Del.)

— Iron. Mauvais cheval, rosse.

PALÉMON, n. m. Zool. Genre de Crustacés. || Vulg. *Chevrette* ou *Crevette.*

PALEMPUREZ, n. m. Pron. *pa-lan-pu-rèz.* — Comm. Tapis de toile peinte qu'on tire des Indes orientales.

PALÉOGRAPHE, n. m. (παλαιός, ancien ; γραφή, écriture ; gr.) Pron. *pa-lé-o-graf.* — Didact. Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

PALÉOGRAPHIE, n. f. Pron. *pa-lé-o-gra-fi.* — Didact. Science des écritures anciennes ; art de les déchiffrer : *Traité de* PALÉOGRAPHIE.

PALÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléographie.

PALÉOLE, n. f. (*palea,* paillette ; lat.) Bot. Paillette, glacerellule qui entoure l'ovaire de certaines Graminées.

PALÉOLOGUE, adj. des 2 g. (παλαιὸς, ancien ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *pa-lé-o-logh.* — Didact. Qui connaît les langues anciennes, ou qui parle à la manière des anciens.

— N. m. *Un* PALÉOLOGUE. *Les* PALÉOLOGUES.

PALÉONTOLOGIE, n. f. (παλολος, ancien ; ὤν, ὄντος, être ; λόγος, traité ; gr.) Pron. *pa-lé-on-to-lo-ji.* — Didact. Science qui a pour objet la connaissance des races d'animaux et de végétaux qui ont existé autrefois à la surface du globe, et dont on trouve des débris ou des vestiges fossiles : *Les terrains tertiaires du sud-ouest de la France présentent la triple division indiquée par la* PALÉONTOLOGIE. (Dufrénoy.)

PALÉONTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléontologie : *Travaux, découvertes* PALÉONTOLOGIQUES.

PALÉONTOLOGUE ou **PALÉONTOLOGISTE,** n. m. Didact. Celui qui s'occupe de la paléontologie. || Auteur de travaux sur la paléontologie.

PALÉOTHÉRION, n. m. (παλαιός, ancien ; θήρ, animal farouche ; gr.) Pron. *pa-lé-o-té-rion.* — Zool. Genre de mammifères dont on ne connaît que des débris fossiles ; pachyderme.

PALERON, n. m. (*pala,* pelle ; lat.) Pron. *pal-ron.* Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux : *Ce cheval est blessé au* PALERON. (Acad.)

— Particul. Partie de l'épaule du bœuf et du porc : *Un morceau de* PALERON. *Donnez-moi du* PALERON.

PALESTINE, n. f. Pron. *pa-lèss-tinn.* — Anc. Caractère d'imprimerie dont le corps est de vingt-deux points, et qui vient entre le gros parangon et le petit canon.

PALESTRE, n. f. (πάλη, lutte ; gr.) Pron. *palèstr.* — Antiq. Lieu public où les jeunes gens grecs et romains se formaient aux différents exercices du corps : *Il y avait dans les* PALESTRES, *des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de philosophie et de grammaire.* (Acad.) *On donne un auditoire à cet enfant qui n'a besoin que d'une* PALESTRE *et d'un jeu de paume.* (Nisard.) *Les femmes de Lacédémone, en descendant dans la* PALESTRE, *n'eussent certainement rien présenté de gracieux à l'œil du spectateur.* (Kératry.)

PALESTRIQUE, adj. des 2 g. Il se dit des exercices qui se faisaient dans les palestres : *Jeux* PALESTRIQUES. *Exercices* PALESTRIQUES. Peu usité.

— N. f. Partie de la gymnastique comprenant la lutte, le pugilat, le trait, la course, le disque, le pancrace, etc.

PALET, n. m. (*pala,* pelle ; lat.) Pron. *pa-lè.* — Pierre plate et ronde, ou morceau de métal de la même forme, avec lequel on joue en le jetant le plus près qu'on peut du but qui a été marqué : *Jouer au* PALET, *au petit* PALET. *Son* PALET *touche le but.* (Acad.)

— Antiq. Morceau de fer, de pierre ou de cuivre, qui servait dans le jeu du disque.

— Pêch. Outil en forme de bêche dont se servent les pêcheurs pour retirer des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable.

PALETOT, n. m. Pron. *pal-tô.* — Anc. Pourpoint, hoqueton ; justaucorps espagnol.

— Redingote courte qu'on porte en négligé ; espèce de surtout : PALETOT *doublé de soie.*

PALETTE, n. f. (*patella ;* lat.) Instrument de bois plat, qui a un manche, et avec lequel on peut jouer au volant, à la paume : *Une* PALETTTE *pour jouer au volant.* (Acad.)

— Peint. Petite planche mince, de forme ovale, sur laquelle les peintres placent leurs couleurs, et qu'ils tiennent de la main gauche : *Elle resta plus d'une fois sa* PALETTE *d'une main, son pinceau de l'autre, sans que le pinceau s'abreuvât des couleurs de sa* PALETTE. (H. de Balzac.)

— *Charger sa palette,* y mettre, y étendre des couleurs.

— *Faire des teintes sur sa palette,* y mélanger les couleurs.

— *Sentir la palette,* se dit d'un tableau dont les couleurs sont crues, les teintes trop vives et sans accord.

— *Avoir une palette brillante,* être bon coloriste. || Dans le m. sens : *Avoir une palette riche.* || Fig. Il se dit en parl. d'un poëte dont le style a de l'éclat.

— Chir. Vase d'une capacité déterminée, dans laquelle on reçoit le sang qui s'écoule par la saignée : *Une* PALETTE *contient quatre onces. Apportez des* PALETTES. (Acad.)

— Fig. Quantité de sang qu'on tire par la saignée : *On lui a tiré trois* PALETTES *de sang.* (Acad.) *Quand tu as trop de sang ou du mauvais sang, que fais-tu ? tu appelles un chirurgien qui t'en ôte deux ou trois* PALETTES. (Dider.)

— *Palette à pansement,* petite planche mince, découpée selon la forme de la partie malade, dont on se sert en certains cas pour soutenir cette partie.

— *Palette de Cabanis,* instrument formé de deux plaques d'argent trouées, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale.

— Par anal. Attributs de métal appendus à l'enseigne des barbiers, et qui ont la forme de petits plats : *Je ne vois ni l'enseigne ni les* PALETTES *d'un barbier.* (Scribe.)

— Mécan. Parties placées à l'extrémité des bras qui servent à former les roues des bateaux à vapeur, et qui viennent tour à tour s'enfoncer dans l'eau, en faisant l'office de rames.

— Mus. Touches de la gamme naturelle dans l'orgue ou le clavecin.

— Zool. Spatule, coquille.

— Techn. Saillie antérieure d'une selle. || Saillie de la pièce d'échappement d'une montre, sur laquelle frappent les dents de la roue. || Outil dont le doreur sur bois se sert pour prendre les feuilles d'or. Plaque de fer avec laquelle l'imprimeur prend l'encre. || Instrument de cuivre gravé, pour pousser d'un seul coup des filets ou des ornements sur le dos d'un livre. || Instrnment de bois à l'usage du potier.

PALÉTUVIER, n. m. Bot. Arbre des Indes, qui s'élève à trois ou quatre mètres, et dont la semence commence à germer dans l'intérieur du fruit, aussitôt qu'elle est parvenue à sa maturité : *Les cotingas trouvent en abondance sur les* PALÉTUVIERS *les insectes dont ils se nourrissent.* (Buff.)

PALEU, n. m. Techn. Outil dont se servent les cordiers.

PALEUR, n. f. (*pallor ;* lat., m. sign.) Couleur de ce qui est pâle : *Il lui est resté une grande* PÂLEUR *de sa maladie. Une* PÂLEUR *mortelle.* (Acad.) *A chaque instant je croyais voir sur son visage la* PÂLEUR *de la mort.* (J.-J. Rouss.) *Une* PÂLEUR *étrange couvre vos joues ; la gaieté vous abandonne.* (Id.)

Vous veniez de mon front observer la *pâleur.* (Rac.)
La *pâleur* de la mort est déjà sur son teint. (Id.)

PÂLI, adj. des 2 g. Philol. Il se dit d'un ancien idiome de la presqu'île au delà du Gange : *La langue* PÂLI.

— N. m. Langue sacrée d'une partie de l'Inde : *Tous les livres des sectateurs de Bouddah son en* PÂLI. *Le* PÂLI *est aujourd'hui une langue morte.*

PÂLI, IE, part. pass. du v. Pâlir.

PALICOT, n. m. Pron. *pa-li-kô.* — Pêch. Petit parc tournant.

PALIER, n. m. Espace ou plate-forme sur un escalier, un perron, etc. : *Il y a un* PALIER *ou repos à chaque étage d'une maison. Quand on a monté dix marches, on trouve un grand* PALIER. (Acad.) *Je suis sortie sur le* PALIER *pour le suivre des yeux.* (J. J. Rouss.) *Il se plaça sur le* PALIER, *à un endroit d'où il pouvait voir déboucher les employés de dessous la porte cochère.* (H. de Balz.)

— *Palier de communication,* ou simpl. *Palier,* celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun : *Demeurer sur le même* PALIER. (Acad.)

— Prov. et fig. *On est bien fort sur son palier,* on est bien fort chez soi, dans sa maison. || V. PAILLER. (Acad.)

— Chem. de fer. Portion du parcours d'un chemin de fer horizontale, ou à très-faible pente.

PALIÈRE, n. f. Techn. Première marche d'un escalier.

PALIFICATION, n. f. (*pal.*) Pron. *pa-li-fi-ka-cion.* — Constr. Action de fortifier, d'affermir un sol avec des pilotis.

PALIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pal.*) Il prend deux *i* aux deux 1res pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et au prés. du subj. *nous palifiions, vous palifiiez.* — Constr. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALIKARE, n. m. (πάλιν, de nouveau, et κάρη, tête, chef ; gr.) Hist. Soldat grec. || On écrit aussi *Palicare.*

PALIKOUR, n. m. Zool. Oiseau de la Guyane, fourmillier.

PALIMPSESTE, n. m. (πάλιν, de nouveau, et ψηστός, raclé ; gr.) Pron. *pa-lainp-cèst.* — Manuscrit sur parchemin ou sur papier, dont on a fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau : *Cette légende est écrite sur un* PALIMPSESTE. *En faisant revivre la première écriture des* PALIMPSESTES, *on a retrouvé plusieurs fragments d'auteurs anciens.* (Acad.)

— Fig. *Les événements effacent les événements ; inscriptions gravées sur d'autres inscriptions, ils font des pages de l'histoire des* PALIMPSESTES. (Chateaubr.)

— Adject. *Un manuscrit* PALIMPSESTE.

PALINDROME, adj. des 2 g. (πάλιν, en arrière, et δρόμος, course ; gr.) Pron. *pa-lain-drom.* — Littér. anc. Qu'on peut lire de droite à gauche, ou de gauche à droite.

— N. m. Vers ou phrase qui offre toujours le même sens, quand on lit les mots de gauche à droite et de droite à gauche. Le vers suivant est un palindrome :

Signate, signa : temere me tangis et angis.

PALINDROMIE, n. f. (πάλν, en arrière ; δρόμος, course ; gr.) Pron. *pa-lain-dro-mî.* — Méd. Récidive d'une maladie. || Reflux des humeurs dites peccantes, vers les parties nobles, les organes intérieurs.

PALINGÈNE, adj. des 2 g. (πάλιν, de nouveau, et γένεσις, naissance ; gr.) Pron. *pa-lain-jènn.* — Didact. Qui se renouvelle ; qui reprend la vie après l'avoir perdue en apparence.

PALINGÉNÉSIE, n. f. Pron. *pa-lain-jé-né-zî.* — Didact. Régénération, renaissance : *La* PALINGÉNÉSIE *du phénix est une allégorie.* (Acad.) *La plus grande des* PALINGÉNÉSIES *est la prédication de l'Évangile.* (Barante.)

— *Palingénésie sociale,* système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes révolutions se reproduisaient sans cesse dans un ordre donné : *M. de Ballanche est l'auteur d'un système de* PALINGÉNÉSIE SOCIALE.

— Résurrection, régénération par le baptême.

PALINGÉNÉSIQUE ou **PALINGÉNÉSIAQUE,** adj. des 2 g. Phil. Qui appartient à la palingénésie ; qui produit une palingénésie : *Système, opération* PALINGÉNÉSIQUE.

PALINOD, n. m. (πάλιν, de nouveau, et ᾠδή, chant ; gr.) Littér. Poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge : des prix étaient décernés annuellement à la meilleure pièce de ce genre, par les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe : *Le* PALINOD *se faisait ordinairement en chant royal, ballade, ode, sonnet, etc., au gré du poëte.* (Acad.)

— Pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

— Académie littéraire où on lisait des pièces de vers qui devaient toutes finir par les louanges de la Vierge.

PALINODIE, n. f. Littér. Chant dans lequel un poëte rétractait ce qu'il avait dit dans un ouvrage antérieur.

— Par anal. Rétractation de ce qu'on a dit : *Il nous parla hier en termes honorables d'un homme qu'il avait souvent dénigré ; son discours était une* PALINODIE, *une véritable* PALINODIE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie,* dire du bien d'une personne dont précédemment on avait dit du mal.

— Par extens. Tout changement dans les paroles ou dans les actions ; tout désaveu honteux ; toute louange qui s'adresse tour à tour et par intérêt au vice et à la vertu.

PALINODIQUE, adj. des 2 g. Littér. Qui offre le caractère du palinod. || Qui a le caractère d'une palinodie.

PALINURE, n. m. (*palinurus,* langouste ; lat.) Zool. Genre de crustacés auquel appartiennent le homard, la langouste.

PALINURIN, INE, adj. Pron. *pa-li-nu-rain, rinn.* Zool. Qui ressemble à une langouste.

— N. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre palinure.

PÂLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Devenir pâle : PÂLIR *à l'aspect du danger. Vous pâlissez, vous vous trouvez mal. La moindre émotion le fait* PÂLIR. *Le soleil* PÂLIT. *La couleur de cette étoffe a* PÂLI. (Acad.)

On *pâlit* de colère aussi bien que de crainte. (C. Del.)

— Fig. Trembler : *Tel se moque d'un danger éloigné, qui* PÂLIT *quand il s'approche.* (Mérim.)

— *Faire pâlir*, inspirer de la crainte, de l'effroi : *Il faut toujours louer devant un envieux ceux qui le* FONT PÂLIR. (Montesq.)

D'un vieux patricien la voix les fait *pâlir*. (C. Del.)

— Fig. *Son étoile pâlit*, se dit de quelqu'un dont la prospérité, la puissance, le crédit diminue.

— V. a. Rendre pâle : *La fièvre l'*A PÂLI. *Le vinaigre* PÂLIT *les lèvres.* (Acad.)

PALIRRHÉE, n. f. (πάλιν, de nouveau, et ῥέω, je coule; gr.) Pron. *pa-li-ré.* — Méd. Maladie, écoulement qui se manifeste de nouveau.

PALIS, n. m. (*pal.*) Pron. *pa-li.* — Petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce en terre, à la suite les uns des autres pour former une clôture : *Un jardin clos de* PALIS. *Un bois entouré de* PALIS. (Acad.)

— Lieu entouré de pieux : *Entrer dans le* PALIS. (Acad.)

— Par extens. Clôture faite avec des perches ou claies sèches.

— Pêch. Sorte de filet en nappe simple, que l'on tend sur des perches.

PALISSADE, n. f. (*palis.*) Fortif. Clôture de palis; espèce de barrière faite avec des pieux, ou même avec des planches fichés en terre : *L'accès des ouvrages en terre est ordinairement protégé par des* PALISSADES. *La contrescarpe était défendue par une bonne* PALISSADE. *Tirer de derrière une* PALISSADE. (Acad.)

— Par extens. Chacun des pieux qui forment la palissade : *Il fut blessé en regardant entre deux* PALISSADES.

— Hortic. Mur de verdure; suite d'arbres ou d'arbustes plantés au cordeau, et dont les branches, forment une espèce de haie : PALISSADES *de charme, d'if,* PALISSADES *de houx, etc. Tondre une* PALISSADE. *Des palissades fort hautes, fort touffues.* PALISSADE *à hauteur d'appui.* (Acad.)

PALISSADÉ, ÉE, part. pass. du v. Palissader : *Une contrescarpe* PALISSADÉE. *Des allées* PALISSADÉES. (Acad.)

PALISSADEMENT, n. m. Action, manière de palissader. || Ensemble de palissades.

PALISSADER, v. tr. ou act. 1re conj. Fortif. Entourer une fortification de palissades : *Fraiser et* PALISSADER *une demi-lune.* (Acad.)

— Établir des palissades autour des murailles d'un jardin, d'un parc, etc. PALISSADER *les murailles d'un jardin avec des ifs.* (Acad.)

PALISSAGE, n. m. (rad. *palis.*) Pron. *pa-li-çaj.* — Hortic. Action de palisser un arbre.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE**, n. m. Bot. Arbre qui croît dans les forêts de la Guyane, et dont le bois est connu dans le commerce sous les noms de palissandre de Sainte-Lucie ou de bois violet.

— Son bois; il est recherché pour les ouvrages de tour et de marqueterie.

PÂLISSANT, part. prés. du v. Pâlir : *A la clarté de la foudre, les trois voyageurs* PÂLISSANT *voyaient passer à côté d'eux le lion, le tigre, le lynx, le léopard, aussi tremblants qu'eux-mêmes.* (Marm.)

PÂLISSANT, ANTE, adj. Qui devient pâle : *Front, visage* PÂLISSANT. (Acad.) *Nous étions là debout* PÂLISSANTS, *immobiles.* (Marm.)

— Qui devient terne, dont la couleur s'affaiblit, dont l'éclat se perd :

Mais quoi! déjà la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums leur odeur. (Delille.)

— Fig. *Le génie de Bossuet, de Corneille, de Molière, et surtout de Fénelon, protégeait la gloire* PÂLISSANTE *du grand roi.* (Volt.)

PALISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Palisser : *Abricotier, pêcher* PALISSÉ.

— Blas. Découpé en pointe comme des palissades.

PÂLISSEMENT, n. m. Action de devenir pâle : *Que la philosophie prête ses plaintes volontaires au genre des soupirs, palpitations,* PÂLISSEMENTS, *que nature a mis hors de notre puissance.* (Montesq.) || Peu usité.

PALISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*palis.*) Hortic. Étendre et fixer contre une muraille ou un treillage les branches dont on veut faire un espalier : PALISSER *des pêchers, des poiriers.*

— Absol. *Ce jardinier* PALISSE *fort bien.* (Acad.)

= **Se palisser**, v. pron. Être attaché à des pieux ou palis : *Certains arbres se* PALISSENT.

PALISSON, n. m. Techn. Instrument de fer sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces.

— Bois refendu dont on se sert pour garnir les entrevoux des solives et pour barrer les futailles.

PALISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Palissonner. S'empl. adjectiv. : *Peau* PALISSONNÉE.

PALISSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Passer les peaux au palisson.

PALLIURE, n. m. (πάλιν, de nouveau; οὐρέω, uriner; gr.) Bot. Genre de la famille des Rhamnées, renfermant des plantes voisines des Jujubiers.

— Azerolier; houx; jujubier.

PALLA, n. f. Ant. rom. Longue robe traînante que les acteurs portaient dans les tragédies. || Manteau que les dames romaines mettaient par-dessus la stole.

PALLADIUM, n. m. (παλλάδιον, m. sign.; gr.) Pron. *pal-la-dionn.* — Antiq. gr. Nom d'une statue de Pallas, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie.

— Par compar. Objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée : *Le bouclier sacré qu'on croyait être tombé du ciel, sous Numa, était le* PALLADIUM *de l'empire romain.* (Acad.) *Tous se portent vers l'image de la Vierge de Parga,* PALLADIUM *antique de leur acropole.* (De Pouquev.)

— Fig. Tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose : *La loi civile est le* PALLADIUM *de la propriété.* (Montesq.) *En Angleterre on regarde l'acte d'*Habens corpus *comme le* PALLADIUM *de la liberté individuelle.* (Acad.) *Sa popularité était du patriotisme, son nom était le* PALLADIUM *de sa patrie.* (Lam.)

— Mar. *Palladium de vaisseau*, statue de bois doré, placée dans une niche à la poupe d'un vaisseau.

— Min. Corps simple métallique; il est gris de plomb ou d'un blanc plus mât que l'argent.

PALLAS, n. pr. f. Pron. *pal-lâss.* — Astr. Planète placée dans le ciel après Cérès.

PALLE, n. f. (*pallium*, manteau, couverture; lat.) Liturg. Ornement d'autel : *Le prêtre, ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrit de la* PALLE. (Fleury.)

— Relat. Sorte d'embarcation en usage sur la côte de Malabar.

PALLÉ, ÉE, adj. Blas. Chargé de pals.

PALLET, n. m. Pêch. Sorte de filet.

PALLIATIF, IVE, adj. Méd. Qui pallie; il n'est guère en usage que dans les locutions suivantes : *Remède palliatif*, remède qui ne guérit pas à fond. || *Cure palliative*, cure qui ne soulage que pour peu de temps. || *Traitement palliatif*, traitement qui n'a pour but que d'empêcher une maladie de faire des progrès et diminer les souffrances.

— N. m. Ce qui ne guérit qu'en apparence : *Ce remède n'est qu'un* PALLIATIF. (Acad.) *Au premier rang des* PALLIATIFS *on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir.* (Acad.)

— Fig. : *Sans l'éducation, ce pays ne pourra trouver à ses maux que d'impuissants* PALLIATIFS. (Dupanl.) *Des* PALLIATIFS *habiles dissimulèrent la profondeur du mal.* (H. Martin.) *Cette mesure n'est qu'un* PALLIATIF *qui aggrave les maux de l'État en paraissant les soulager.* (Acad.)

PALLIATION, n. f. Pron. *pal-li-a-cion.* — Déguisement, action de palier : *Ce n'est pas une justification, c'est une* PALLIATION. (Acad.) *Ne suffirait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues, par les* PALLIATIONS *que vous y apportez.* (Pasc.) || Vieux.

— Méd. Adoucissement, modération de la douleur : *Il faut se contenter de la* PALLIATION *du mal, quand on ne peut en obtenir la cure.* (Acad.)

— Guérison apparente d'une maladie.

PALLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pallier. : *Faute* PALLIÉE. *Crime* PALLIÉ. *Un long mal vainement* PALLIÉ. (Boil.)

PALLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*palliare*, couvrir; de *pallium*, manteau; lat.) Pron. *pal-li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous palliions, vous palliiez.* — Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, y donner quelque couleur favorable : *Il essaye de* PALLIER *sa faute. Il eut l'adresse de bien* PALLIER *son crime.* (Acad.) *La sagesse* PALLIE *les défauts du corps.* (La Br.)

A *pallier* ses torts il ne faut pas songer. (Andrieux.)

— Méd. *Pallier le mal*, le guérir en apparence.

— Fig. et mor. *Les moyens employés pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont point guéri le mal : ils n'ont fait que le* PALLIER. (Acad.)

PALLIUM, n. m. (m. lat., *manteau.*) Pron. *palli-om.* — Ant. rom. Manteau.

— Couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête.

— Sorte de voile.

— Ornement fait de laine blanche, semé de croix noires, et bénit par le pape, qui l'envoie aux archevêques pour marque de leur dignité, et quelquefois l'accorde à des évêques comme faveur particulière : *Cet archevêque a reçu le* PALLIUM. *Les archevêques portent le* PALLIUM *en certaines cérémonies par-dessus leurs habits pontificaux.* (Acad.)

— Marteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches, le patriarche aux archevêques, comme la marque de confirmation dans leur dignité.

— Habit monastique.

— Drap qu'on étend pendant la messe sur les personnes qu'on marie. || On aujourd'hui *Poêle.*

— Blas. Croix par laquelle on représente le pallium.

PALMA-CHRISTI, n. m. Bot. V. RICIN.

PALMAGE, n. m. Pron. *pal-maj.* — Mar. Action de réduire une pièce de mâture à ses dimensions.

— Techn. Action de palmer une aiguille.

PALMAIRE, adj. des 2 g. (*palma*, paume de la main; lat.) Pron. *pal-mèr.* — Didact. Qui appartient à la paume de la main : *Arcade* PALMAIRE. *Muscles* PALMAIRES.

— *Face palmaire de la main*, creux ou paume de la main.

— N. m. Anat. Muscle intérieur de la main : *Grand* PALMAIRE. *Petit* PALMAIRE.

PALME, n. f. (*palma*; lat., m. sign.) Branche, rameau de palmier : *Ils portaient tous une* PALME *à la main. La bénédiction des* PALMES *se fait le dimanche des Rameaux. La* PALME *est le symbole de la victoire.* (Acad.)

Les *palmes* qui du Christ couronnaient la victoire.
(C. Del.)

— Par extens. Palmier même : *Du vin de* PALME. (Acad.)

— Poétiq. *Les palmes d'Idumée* ou *Idumées*, couronnes, lauriers du triomphe :

En passant du Jourdain les ondes alarmées,
Cueillir mal à propos les *palmes idumées*. (Boil.)

— Fig. absol. Victoire, triomphe : *On lui décerna la* PALME. *La* PALME *du vainqueur.* (Acad.)

La vie est un combat dont la *palme* est aux cieux.
(C. Del.)

— Fig. *Remporter, obtenir, cueillir la palme*, remporter la victoire, triompher : *C'est lui qui* A REMPORTÉ LA PALME. *Il vient d'obtenir une belle* PALME. *Ce guerrier vient de cueillir, de moissonner de nouvelles* PALMES. (Acad.)

— Fig. *La palme du martyre*, la gloire éternelle qui est le prix de la mort soufferte par les martyrs pour la confession de la foi.

Sa palme s'est changée en *palme du martyre.* (A. Soum.)

— Blas. Ornement extérieur de l'écu pour les petits dignitaires de l'Église et pour les abbesses.

— Technol. Ornements, dessins des châles imités de ceux de Cachemire : *Châle à* PALMES. *Châle bordé de grandes* PALMES.

— Mar. Bâtiment en usage en Orient.

PALME, n. m. (*palma*, paume de la main; lat.) Métrol. Mesure de l'étendue de la main ouverte : *La largeur de ce fleuve de feu était de cinquante ou soixante pas, sa profondeur de vingt-cinq ou trente* PALMES. (Buff.)

— Mesure de longueur en usage chez les anciens : *Le* PALME *romain valait deux pouces huit lignes.* (Acad.)

— Mar. Unité de mesure pour le diamètre des mâts; elle est de treize lignes de longueur.

PALMÉ, ÉE, part. pass. du v. Palmer : *Aiguille palmée.*

PALMÉ, ÉE, adj. Bot. Divisé profondément en plusieurs lanières allongées, de manière à ressembler à une main ouverte : *Feuille* PALMÉE. (Acad.)

— Zool. Il se dit des animaux dont les doigts sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base : *Les pattes de derrière du castor,* PALMÉES *comme celles du cygne, lui servent à nager.* (Chateaubr.)

PALMER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Aplanir les têtes des aiguilles : PALMER *les aiguilles.*

— Mar. Dégager un mât, une vergue, etc., de tout le bois inutile; les réduire à de justes dimensions.

PALMÉRIER, n. m. Agric. Lieu planté de palmiers, rempli de palmiers.

PALMETTE, n. f. Techn. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on applique sur des moulures, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc.

— Hortic. *Arbre en palmette*, arbre en espalier dont on laisse monter la tige et dont les branches latérales sont palissées horizontalement.

PALMEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui palme les aiguilles.

PALMIER, n. m. Pron. *pal-mié*. — Grand arbre exotique dont on retire du vin, des fécules, des liqueurs spiritueuses, de l'huile, etc.; leurs fruits sont appelés Dattes; la plupart des espèces ont les feuilles palmées : PALMIER *mâle*. PALMIER *femelle*. *Branche de* PALMIER. *Le dattier, le cocotier, le latanier, appartiennent à la famille des* PALMIERS. *Les feuilles du* PALMIER *servent à faire des nattes*. (Acad.)

Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts,
Vont balançant leurs souples colonnades. (Millev.)

PALMIGÈRE, adj. des 2 g. (*palma*, palme; *gero*, je porte; lat.) Pron. *pal-mi-jèr*. — Archéol. Il se dit d'une statue qui porte une branche de palmier : *Victoire* PALMIGÈRE.

PALMIPÈDE, adj. des 2 g. (*palma*, palme; *pes*, *pedis*, pied; lat.) Zool. Il se dit des oiseaux nageurs dont les doigts des pieds sont unis par une membrane.

= **Palmipède**, n. m. pl. Ordre d'oiseaux dont le corps a généralement la forme d'une nacelle, et dont les plumes serrées, et enduites d'une matière huileuse ne peuvent être pénétrées par l'eau; ils ont les pattes courtes, palmées, très-propres à la natation.

PALMISTE, n. m. (*palma*, palmier; lat.) Bot. Espèce de palmier dont la cime porte une espèce de chou appelé *Chou-palmiste*, qui formé par les feuilles de la pousse nouvelle : PALMISTE *épineux*. PALMISTE *franc*. (Acad.)

PALMITE, n. m. Bot. Moelle de palmier, substance blanche comme du lait caillé, et d'une saveur agréable.

PALMURE, n. f. Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes.

PALMYRE, n. f. Zool. Espèce d'annélide.

PALOMANCIE, n. f. Art div. *V.* RABDOMANCIE.

PALOMBE, n. f. Zool. Espèce de pigeon ramier; oiseau de passage :

La tendre tourterelle et l'errante *palombe*
Gardent au fond des bois les mœurs de la colombe.
(Rosset.)

— Techn. Cordage ayant à chaque bout une porte dans laquelle on introduit le crochet du rouet.

PALOMET, n. m. Bot. Espèce de champignon comestible, des landes de Bordeaux.

PALOMIÈRE, n. f. Pron. *pa-lo-mièr*. — Chass. Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers et bisets.

PALON, n. m. (*palus*, pieu; lat.) Technol. Spatule de bois dont on se sert pour remuer dans la chaudière les matières en fusion.

— Agric. Sorte de pelle de bois.

PALONNIER et **PALONNEAU**, n. m. Techn. *lon*.) Pron. *pa-lo-nié, lo-nô*. — Pièce de train de voiture, à laquelle les traits des chevaux sont attachés : *Il y a un* PALONNIER *de rompu au train de cette voiture*. (Acad.)

— Pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOT, n. m. Pop. Villageois fort grossier. *C'est un* PALOT, *un gros* PALOT, *un franc* PALOT. (Acad.)

— Pêch. Espèce de bêche employée pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable.

— Piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leurs cordes, au bord de la mer : *Tendre sur* PALOTS.

— Technol. Sorte de pelle à l'usage des tourbiers.

PÂLOT, OTTE, adj. (*pâle*.) Fam. Qui est un peu pâle : *Cet enfant est* PÂLOT. *Cette petite fille est toute* PALOTTE. (Acad.)

PALOURDE, n. m. Zool. Vulg. Coquillage marin bivalve; canne.

— Bot. Variété de courge.

PALPABLE, adj. des 2 g. (*palpare*, toucher; lat.) Qui se fait sentir au toucher : *Tous les corps sont* PALPABLES. (Acad.)

— Fig. Fort évident, fort clair : *Ce que je vous dis est clair et* PALPABLE. *Il a si bien expliqué la chose qu'il nous l'a rendue* PALPABLE. (Acad.) *L'innocence de cet accusé est* PALPABLE. (Volt.) *Cette fable a un très-grand sens et montre une vérité* PALPABLE. (Id.) *Que le néant et l'être se convertissent l'un dans l'autre, c'est une contradiction* PALPABLE, *c'est une claire absurdité*. (J.-J. Rouss.) *Cet amas informe de faussetés* PALPABLES *est de quelque déclamateur aussi maladroit que méchant*. (Marm.)

PALPABLEMENT, adv. Pron. *pal-pa-blemen*. — D'une manière palpable : *On lui a montré* PALPABLEMENT *sa méprise*. ‖ Peu usité.

PALPATION, n. f. Pron. *pal-pa-cion*. — Médec. Action de palper; application méthodique de la main sur les parties malades, dans le but d'en apprécier l'état.

PALPE, n. f. Zool. Petite antenne articulée, placée de chaque côté de la partie inférieure de la bouche des insectes : *Les* PALPES *d'un hanneton*. (Acad.)

— Barbillons des poissons.

PALPÉ, ÉE, part. pass. du v. Palper : *Sa poitrine a été* PALPÉE. *Déjà la somme était* PALPÉE.

PALPÉBRAL, ALE, adj. (*palpebra*, paupière; lat.) Pron. *pal-pé-bral*. — Anat. Qui appartient aux paupières : *Muscle* PALPÉBRAL. *Artères, veines* PALPÉBRALES. *Ligaments* PALPÉBRAUX. (Acad.)

— *Région palpébrale*, celle qu'occupent le muscle palpébral et le muscle sourcilier et élévateur de la paupière supérieure.

PALPÉBRÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a les yeux garnis de paupières.

PALPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*palpare*; lat., m. sign.) Toucher doucement avec la main et en pressant légèrement : *Son médecin l'A PALPÉ pour savoir s'il n'avait pas des obstructions*. (Acad.)

— Par anal. *La lèvre du rhinocéros saisit avec force et* PALPE *avec adresse*. (Buff.) *Les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour* PALPER *les corps*. (Id.)

— Par anal. *La musique, la poésie, la rêverie, s'évanouissent quand on veut les* PALPER *d'une main trop curieuse*. (Lam.)

— Fig. et fam. *Palper de l'argent*, le recevoir, le toucher : *Il a déjà* PALPÉ *la dot*. (Acad.)

— Mar. Laisser tomber la pale des avirons dans l'eau, pour scier ou pour nager.

= **Se palper**, v. pron. Être palpé : *La somme du temps ne peut* SE PALPER *ni se réaliser*. (Buff.)

PALPIGÈRE, adj. des 2 g. (*palpus*, petite antenne; *gero*, je porte; lat.) Pron. *pal-pi-jèr*. — Zool. Qui porte une palpe : *Mâchoire, bouche* PALPIGÈRE.

PALPISTE, adj. des 2 g. Zool. Qui est muni de palpes : *Arachnide* PALPISTE.

PALPITANT, part. prés. du v. Palpiter.

PALPITANT, ANTE, adj.

— Il se dit des mouvements des parties intérieures des animaux qui viennent d'êtres tués : *Des entrailles* PALPITANTES. *Des chairs* PALPITANTES. (Acad.)

Des animaux vivants que déchirait sa main
Les morceaux *palpitants* assouvissaient sa faim. (L. Rac.)

Qui éprouve des palpitations : *Louis XI vint faire l'essai de la monarchie absolue sur le cadavre* PALPITANT *de la féodalité*. (Chateaubr.)

— Fig. *Palpitant d'amour, de crainte*. (Acad.) *Le ravisseur tout* PALPITANT *de joie*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Néol. *Question palpitante d'intérêt*, question d'un très-grand intérêt : *Si Mirabeau a eu quelque succès, c'est qu'il a toujours écrit sur des matières* PALPITANTES *de l'intérêt du moment*. (Rivarol.)

PALPITATION, n. f. Pron. *pal-pi-ta-cion*. — Méd. Mouvement déréglé et inégal, agitation convulsive de quelque partie du corps : *Il a une* PALPITATION *à l'artère du cou, à la paupière*. (Acad.)

— Particul. Battements du cœur, plus forts, plus sensibles qu'à l'ordinaire : *Il a une* PALPITATION *de cœur continuelle. Il est sujet à des* PALPITATIONS *de cœur. Il a des* PALPITATIONS, *de grandes, de violentes* PALPITATIONS. (Acad.)

— Contraction musculaire des chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés.

PALPITER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*palpitare*; lat., m. sign.) Avoir des palpitations : *La paupière lui* PALPITE. (Acad.) *Les entrailles des victimes* PALPITAIENT *encore. On voit souvent* PALPITER *dans quelques enfants nouveau-nés, le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle*. (Buff.)

— Il se dit aussi des mouvements réglés du cœur, du sein, etc. : *Son sein* PALPITAIT *doucement. Son cœur* PALPITE *encore*. (Acad.)

— Se mouvoir d'un mouvement inégal et frénétique : *Ah! que mon cœur* PALPITAIT *à sa vue!* (Volt.)

Ses débris t'ont parlé; du cirque où pour la foi
De ses héros chrétiens mourut la sainte armée,
Tu sentis *palpiter* la poussière animée. (C. Del.)

— Fig. PALPITER *de crainte, d'amour, d'espérance*. (Acad.)

Il *palpite* à la fois de crainte et d'allégresse. (Del.)

— Absol. Être ému, agité : *Il y eut un instant où les plus déterminés* PALPITÈRENT. (V. Hugo.)

PALPLANCHE, n. f. Constr. Madrier affûté par un bout pour être enfoncé dans le sol; planche aiguisée en pal.

PALSAMBLEU, interj. (*par le sang de Dieu*.) Pron. *pal-çan-bleu*. — Sorte de jurement de l'ancienne comédie : *Ah?* PALSAMBLEU! *voilà un beau garant que le public*. (Regn.)

PALTOQUET, n. m. (*paletot*, jaquette de paysan.) Pron. *pal-to-kè*. — Pop. Homme épais et grossier : *C'est un franc* PALTOQUET.

PALUDAMENTUM, n. m. (mot lat.) Pron. *pa-lu-da-min-tomm*. — Manteau écarlate que portaient des généraux romains, dans les cérémonies religieuses.

PALUDELLE, n. f. Bot. Genre de mousse qui croît sur les bords des marais.

PALUDIER, n. m. (*palus*, *paludis*, marais; lat.) Pron. *pa-lu-dié*. — Écon. rur. Ouvrier qui travaille dans les marais salants : *Ces tristes carrés d'eau saumâtre sont divisés par de petits chemins blancs sur lesquels se promène le* PALUDIER, *pour ratisser, recueillir le sel et le mettre en mulons*. (H. de Balz.)

PALUDINE, n. f. Zool. Coquille univalve qui vit dans les marais et dans les rivières.

PALUS, n. m. (m. lat., *marais*.) Pron. *pa-luss*. — Marais; il n'est plus guère usité que dans le nom ancien de la mer d'Azof ou de Zabache : *Le* PALUS *Méotide ou les* PALUS *Méotides*. (Acad.)

PÂMÉ, ÉE, part. pass. du v. Pâmer. Qui est évanoui : *Carpe* PÂMÉE. *Tomber demi-*PÂMÉE. (Boil.)

Aux pieds de son amant elle tombe *pâmée*. (Rac.)

— Blas. Qui a la gueule béante.

PÂMER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (σπάσμα ou σπάσμας, convulsion; gr.) Tomber en pâmoison, en défaillance : *Il n'en peut plus, il* PÂME. PÂMER *de douleur, de plaisir*. (Acad.)

— Fam. et par exagér. : PÂMER *de rire. Il vous ferait* PÂMER *de rire*. (Acad.) *Sa femme a ri à* PÂMER. (Mme de Sév.)

Si je ne me tenais, je *pâmerais* de rire. (Desmahis.)

= **Se pâmer**, v. pron. Tomber en pâmoison : *Cet enfant* SE PÂME *à force de crier*. (Acad.) *Miséricorde! Ah! je n'en puis plus, je* ME PÂME! (Campistr.)

Il n'est caillette en honnête maison
Qui ne se *pâme* à sa douce faconde. (J.-J. Rouss.)

— Par exager. *Rire à se pâmer*, rire bien fort.

— *Il se pâmait de rire*, il riait à se pâmer. ‖ Dans le m. sens, *se pâmer de joie*, se laisser aller au transport de la joie.

— Techn. En parl. de l'acier chauffé ou forgé trop longtemps, perdre sa trempe.

PÂMOISON, n. f. Pron. *pâ-moa-zon*. — Défaillance, évanouissement : *Tomber en* PÂMOISON. *On l'a fait revenir de sa* PÂMOISON. *Il est sorti de sa* PÂMOISON. (Acad.) *A force de temps et de soins, la malade revient enfin de la* PÂMOISON. (J.-J. Rouss.)

Les *pâmoisons*, les spasmes, les vapeurs,
Produisent à Paris des effets admirables. (Demoustier.)

PAMPE, n. f. (*pampinus*; lat., m. sign.) Agric. Feuille attachée au tuyau des graminées, et principalement du blé, de l'orge, etc. : PAMPE *de blé, d'avoine*.

PAMPHILE, n. m. (πᾶν, tout; φίλος, ami; gr.) Pron. *pan-fil*. — Sorte de jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec la mouche. ‖ Valet de trèfle, la carte maîtresse au jeu de pamphile.

PAMPHLET, n. m. (mot emprunté de l'anglais.) Pron *pan-flè*. — Brochure : *Le* PAMPHLET *est le livre populaire par excellence*. (P. L. Cour.)

— Il se prend souv. en mauv. part : *Un* PAMPHLET *injurieux, séditieux. Un auteur, un faiseur de* PAMPHLETS. (Acad.)

PAMPHLÉTAIRE, n. m. Pron. *pan-flé-tèr*. — Auteur de pamphlets. Il ne se prend qu'en m. part.

PAMPHLÉTIER, n. m. Littér. Faiseur de mauvais pamphlets : *Le* PAMPHLÉTIER *est encore au-dessous du* PAMPHLÉTAIRE. (Volt.)

PAMPINATION, n. f. (*pampinus*, pampre; lat.) Pron. *pan-pi-na-cion*. — Agric. Développement des bourgeons de la vigne.

PAMPLEMOUSSE, n. f. Pron. *pan-ple-mouss*. — Bot. Arbre de la famille des Hespéridées; espèce d'oranger; son fruit, légèrement pyriforme, qui porte le même nom, devient quelquefois aussi gros que la tête d'un homme.

PAMPRE, n. m. (*pampinus*; lat., m. sign.) Bot. Branche de vigne avec ses feuilles, ses vrilles et ses fruits : *On peint Bacchus avec une couronne de* PAMPRE. *Les bacchantes entouraient leurs javelots de* PAMPRE *et de lierre*. (Acad.)

Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisins.
(J.-B. Rouss.)

Un long amphithéâtre renferme ces coteaux
Où le *pampre* en festons vit parmi les ormeaux. (Volt.)

— Archit. Ornement imitant des feuilles, des ceps de vigne et des grappes de raisin; il sert à décorer la colonne torse et quelquefois la colonne corinthienne.

PAMPRÉ, ÉE, adj Blas. Il se dit des grappes de raisin quand leur tige et leur feuillage sont d'un autre émail que les grains.

PAN, n. m. (*pannus*, étoffe, drap; lat.) Partie considérable d'un vêtement, d'une robe, d'un manteau : *Les Romains se couvraient la tête d'un des* PANS *de leurs robes, lorsqu'il pleuvait. Un* PAN *de tapisserie.* (Acad.) *Aidez-le à marcher, couvrez-le d'un* PAN *de votre manteau, soyez son guide sur le bords des écueils.* (G. Sand.) *Un* PAN *de laine, jeté sur trois piquets de bois abrite les voyageurs.* (Lam.)

D'un des *pans* de sa robe il couvre son visage. (Corn.)

— Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfévrerie, qui a plusieurs angles : *Un cabinet à* PANS. *Une tour à* PANS, *à six* PANS, *à huit* PANS. *Une table à* PANS. *Salière à* PANS. (Acad.)

— Const. *Pan de comble*, un des côtés de la couverture d'un comble. || *Long pan*, le côté le plus long.

— *Pan coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur : *Un salon à* PANS *coupés.*

— *Pan de bois*, assemblage de charpente dont on remplit les vides de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes : *Une cloison en* PANS DE BOIS. (Acad.)

— Chass. Sorte de filet que l'on tend autour d'un bois pour y prendre le gibier. || *Pans de rets*, ceux avec lesquels on prend les grosses bêtes.

PAN, n. pr. (πᾶν, tout; gr.) Myth. Dieu des campagnes, des troupeaux et particul. des bergers.

— Mus. *Flûte de Pan*, instrument composé de morceaux de roseau de longueur et d'épaisseur inégales.

PANACEAU, n. m. Pron. *pa-na-çô*. — Techn. Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, au cartouche d'une fusée volante.

PANACÉE, n. f. (πᾶν, tout; ἀκέομαι, je guéris; gr.) Pron. *pa-na-cé*. — Remède universel : *Il se vante d'avoir trouvé la* PANACÉE. (Acad.) *L'alchimie, chimérique sans doute en ses rêves de transmutation et de* PANACÉE, *fut pourtant singulièrement féconde en faits positifs.* (Littré.)

— Pharm. Espèce de préparation pharmaceutique : PANACÉE *antimoniale.* PANACÉE *mercurielle, etc.*

— Fig. et mor. *Lisez nos brochures; c'est la* PANACÉE *universelle.* (Droineau.) *Faire des vers, c'est une* PANACÉE *contre les déboires de la vie.* (Viennet.)

— Bot. Vulg. Berce branché ursine. || *Panacée antarctique*, le tabac.

PANACHE, n. m. (*penna*, plume; anc. *pennache*; lat.) Pron. *pa-na-ch*. — Assemblage de plumes flottantes qui sert d'ornement : *Son casque était ombragé d'un* PANACHE. *Les chevaux de la voiture du roi avaient la tête ornée de* PANACHES. *Ce lit, ce dais est surmonté d'un beau* PANACHE. (Acad.)

... Son feutre à grands poils, ombragé d'un *panache*.
(Boil.)

Un de ces beaux garçons
Dont le visage altier et charmant s'accommode
D'un *panache* éclatant. (V. Hugo.)

— Par anal. Touffes flexibles de feuillage ou de fleurs au sommet des arbres et des plantes.

Je te revois sous le dais de verdure
Que forment les lilas aux *panaches* fleuris. (Béranger.)

— Archit. Surface triangulaire de la partie de voûte qu'on appelle pendentif.

— Hortic. Rayures de différentes teintes qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur.

— Zool. *Panache de mer*, animal aquatique dont les branchies forment à l'entrée de leur tube cellulaire, un panache paré des plus vives couleurs.

— Mar. Artifice employé dans les brûlots; il est formé d'une poignée de chanvre trempée dans une composition de résine, de brai sec, de soufre, d'huile de térébenthine et de poudre.

— Technol. Partie supérieure d'une lampe d'église : *Le* PANACHE *porte le culot par le moyen de plusieurs chaînes.* (Acad.) ||Partie d'une marmite ou d'une chaudière qui n'entre pas dans la maçonnerie.

PANACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Panacher.

— Blas. Orné d'un panache : *Chapeau, casque* PANACHÉ.

— Qui offre des couleurs variées, disposées sans aucun ordre : *Poule* PANACHÉE. *Serin* PANACHÉ.

— Jard. *Tulipe, anémone, rose* PANACHÉE. *Laitue* PANACHÉE. *Buis* PANACHÉ. (Acad.)

— Art cul. *Glace panachée*, glace formée de plusieurs sortes de glaces, de différentes couleurs.

— Fig. : *Il s'était pris à ses phrases* PANACHÉES *de beaux sentiments.* (H. de Balz.)

PANACHER (SE), v. intr. ou pron 1re conj. Il se dit des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de couleurs qui tranchent avec la couleur naturelle : *Cette tulipe commence à* PANACHER. *Voilà une tulipe, une anémone, une rose, un œillet qui* SE PANACHE *bien.* (Acad.)

— Fig. : *Des clairières* SE PANACHENT *d'élégantes et hautes fougères.* (Chateaubr.)

PANACHURE, n. f. Bot. Veines, taches de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille ou d'un fruit : *De belles* PANACHURES. *La* PANACHURE *est ordinairement un état de maladie dans les végétaux.* (Acad.)

PANADE, n. f. (*panis*, pain; lat.) Espèce de soupe ordinairement faite avec de l'eau, du sel, du beurre et un jaune d'œuf : *Faire de la* PANADE. *Manger de la* PANADE. *On lui a ordonné une* PANADE. (Acad.)

Ne lui donnez plus rien qu'un petit de *panade*;
Car il est mort, autant vaut. (La Font.)

PANADER (SE) v. pr. (*paon*.) Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, à peu près comme un paon quand il fait la roue : *Voyez comme il* SE PANADE. (Acad.) || Plus souv. *Se pavaner*.

PANAGE, n. m. Pron. *pa-naj*. — Droit que l'on paye au propriétaire d'une forêt, pour avoir la permission d'y mettre des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faine, etc. : *Droit de* PANAGE *et glandée.* (Acad.)

PANAIS, n. m. Pron. *pa-nè*. — Plante potagère; sa racine, d'un blanc jaunâtre est d'une saveur doucereuse : *Le* PANAIS *cultivé* ou *ordinaire. Manger des* PANAIS. (Acad.)

PANARD, adj. m. Man. Il se dit d'un cheval dont les pieds de devant sont tournés en dehors : *Cheval* PANARD.

PANARIS, n. m. (παρὰ, auprès; ὄνυξ, ongle; gr.) Pron. *pa-na-ri*. — Chir. Tumeur flegmoneuse qui vient au bout des doigts, ou à la racine des ongles, et qui fait éprouver de vifs élancements : *Il a un* PANARIS *qui lui cause une grande douleur.* (Acad.)

PANATELLA ou **PANATELA,** n. m. Cigare très-long et très-mince.

L'un vers les trabucos tourne sa fantaisie,
Sur les *panatelas* un autre s'extasie. (Barthélemy.)

PANATHÉNÉES, n. f. pl. (πᾶν, tout; Ἀθήνη, Minerve; gr.) Pron. *pa-na-té-né*. — Ant. gr. Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve : *Les grandes* PANATHÉNÉES *revenaient tous les cinq ans. Les petites* PANATHÉNÉES *étaient annuelles.* (Acad.)

PANCALIERS, n. m. Pron. *pan-ka-lié*. — Bot. Variété du chou frisé, originaire de Pancaliers ville de Piémont : *Un* PANCALIERS.

— Adject. *Des choux* PANCALIERS. (Acad.)

PANCARPE, n. m. (πᾶν, tout; καρπός, fruit; gr.) Pron. *pan-karp*. — Ant. gr. Sacrifice où l'on offrait toutes sortes de fruits.

— Ant. rom. Divertissement que les empereurs romains donnaient au peuple, et dans lequel des hommes combattaient contre des animaux de toute espèce.

— Archit. Guirlande de fruits et de fleurs.

PANCARTE, n. f. (πᾶν, tout; χάρτης, papier; gr.) Placard pour avertir le public; affiche indiquant certaines défenses, certains droits imposés sur certaines denrées ou marchandises, sur le passage d'une rivière ou d'un pont, etc. : *Une* PANCARTE *affichée à l'entrée d'un pont.* (Acad.)

— Ironiq. Toute sorte de papiers ou d'écrits : *Otez-nous toutes ces* PANCARTES, *toutes ces vieilles* PANCARTES. *Quelle* PANCARTE *portez-vous là?* (Acad.)

— Carton mince, plié en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier.

PANCHRESTE, adj. des 2 g. (πᾶν, tout; χρηστός, bon; gr.) Pron. *pan-krèst*. — Pharm. Il se dit de certains remèdes qu'on croyait propres à guérir toute sorte de maladies.

— N. m. Panacée.

PANCHYMAGOGUE, adj. des 2 g. (πᾶν, tout; χυμός, humeur; ἄγω, chasser; gr.) Pron. *pan-chi-ma-gogh*. — Anc. méd. Il se disait de certains remèdes purgatifs propres à évacuer toutes les humeurs : *Un remède* PANCHYMAGOGUE.

— Pharm. *Pilules panchymagogues*, pilules drastiques.

— N. m. *Un* PANCHYMAGOGUE.

PANCRACE, n. m. (πᾶν, tout; χράτος, force; gr.) Pron. *pan-krass*. — Ant. gr. Exercice gymnastique comprenant la lutte et le pugilat.

PANCRAÏS ou **PANCRATIER,** n. m. (πᾶν, tout; χράτος, puissance; gr.) Pron. *pan-kra-iss, kra-cié*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Narcissées : *Le* PANCRAÏS *maritime, le* PANCRAÏS *d'Illyrie.*

PANCRATIASTE, n. m. Pron, *pan-kra-ci-ast*. — Antiq. Celui qui avait remporté le prix à la lutte et au pugilat.

PANCRÉAS, n. m. (πᾶν, tout; χρέας, chair; gr.) Pron. *pan-kré-âss*. — Anat. Corps glanduleux situé dans l'abdomen, entre le foie et la rate, qui verse dans l'intestin duodénum une liqueur analogue à la salive, laquelle concourt à la digestion et la facilite.

— *Petit pancréas*, prolongement que le pancréas offre toujours à sa partie droite.

PANCRÉATALGIE, n. f. (πάγχρεας, pancréas; ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Douleur dont le siége est dans le pancréas.

PANCRÉATEMPHRAXIS, n. f. (πάγχρεας, pancréas; ἐμφράσσειν, obstruer; gr.) Pron. *pan-kré-a-tan-frak-ciss*. — Méd. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATINE, n. f. Méd. Liquide pancréatique, ou qui sort des glandes du pancréas.

PANCRÉATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas : *Artères, veines, nerfs* PANCRÉATIQUES. (Acad.) *Dans le casoar, le canal* PANCRÉATIQUE *s'insère au-dessus du cystique; conformation absolument différente de ce qu'on voit dans l'autruche.* (Buff.)

— *Suc pancréatique*, liquide qui sort du pancréas : *On restera toujours dans l'ignorance sur l'action des vaisseaux dans le mécanisme impénétrable de la formation de la bile et du* SUC PANCRÉATIQUE. (Chomel.)

PANCRÉATITE, n. f. Méd. Inflammation du pancréas.

PANDALÉON, n. m. Pharm. anc. Sorte de médicament en tablettes pour les maux de poitrine.

PANDANL, n. f. Bot. Plante à tige ligneuse qui monte le long des arbres auxquels elle s'attache par de longs filaments.

PANDECT ou **PANDIT,** n. m. Pron. *pan-dèkt*. — Docteur indien de la sexte de Brama : *Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des* PANDECTS, *fut ravi de la réponse du paria.* (B. de St P.)

PANDECTES, n. f. pl. (πᾶν, tout; δέχομαι, recueillir; gr.) Pron. *pan-dèkt*. — Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains, compilées par ordre de Justinien, qui leur donna force de loi. || On nomme aussi ce recueil *Digeste*.

— *Pandectes florentines*, édition faite sur le manuscrit de Florence.

PANDÈMES, n. m. pl. (πᾶν, tout; δῆμος, peuple; gr.) Pron. *pan-dèm*. — Ant. gr. Jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE, n. f. (πᾶς, tout; δῆμος, peuple; gr.) Pron. *pan-dé-mî*. — Méd. Maladie qui attaque à la fois la plupart des habitants d'un pays.

PANDÉMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pan-dé-mik*. — Méd. Il se dit des maladies qui attaquent beaucoup d'individus à la fois.

PANDÉMONIUM, n. m. (πᾶν, tout; δαίμων, démon; gr.) Pron. *pan-dé-mo-niom*. — Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, et où Satan convoque le conseil des démons : *Il y a dans le Paradis perdu de Milton une belle description du* PANDÉMONIUM. (Acad.)

— Fig. *C'est un pandémonium, un vrai pandémonium*, se dit d'une réunion de mauvais esprits, de gens qui ne s'assemblent que pour méditer le mal.

PANDICULAIRES, n. m. pl. Pron. *pan-di-ku-lèr*. — Ant. rom. Jours pendant lesquels on sacrifiait à tous les dieux en commun.

— Adj. *Jours* PANDICULAIRES.

PANDICULATION, n. f. (*pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude; lat.) Pron. *pan-di-ku-la-cion*. — Méd. Mouvement automatique des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux; il est ordinairement accompagné de bâillements, et indique dans l'état de santé le besoin de sommeil.

PANDORE, n. pr. f. (πᾶν, tout; δῶρον, présent; gr.) Mythol. Femme formée par Vulcain, qui fut douée par les dieux de toutes les grâces et de tous les talents, et à laquelle Jupiter fit don d'une boite qui renfermait tous les maux; Épiméthée, son époux, l'ouvrit : les maux se répandirent sur la terre, et il ne resta au fond que l'espérance : *J'aime mieux au fond de la boîte de* PANDORE *l'espérance que la science.* (Volt.)

— Prov. *Ç'est la boîte de Pandore*, c'est la source de beaucoup de maux.

— Mus. anç. V. PANDURE.

— Zool. Genre de coquilles bivalves vivantes et fossiles.

PANDOUR ou **PANDOURE**, n. m. Soldat hongrois.

— Fig. et pop. Homme grossier et brutal : *C'est un vrai* PANDOUR.

PANDURE, n. f. Mus. anc. Instrument semblable à un luth; il avait trois cordes de laiton et des touches de cuivre.

PANDURÉ, ÉE, adj. Bot. *V*. PANDURIFORME.

PANDURIFORME, adj. des 2 g. (*pandura*, pandure; *forma*, forme; lat.) Il se dit d'une feuille oblongue, qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet.

PANE, n. m. Anc. Bouclier appelé aussi *panier*. || Peau qui recouvrait le bouclier. || Chef d'une tribu moscovite : *Il avait envoyé un gros détachement commandé par deux* PANES *polonais*. (Mérim.)

PANÉ, ÉE, part. pass. du v. Paner : *Des côtelettes* PANÉES.

— *Eau panée*, eau où l'on a fait tremper du pain grillé, pour en ôter la crudité, et la rendre plus nourrissante : *Ne boire que de l'eau* PANÉE. *J'y trouvai du foin pour mon cheval, et pour moi un bon lit de paille et de l'*EAU PANÉE. (A. Dumas.)

PANÉGYRIQUE, n. m. (πᾶν, tout; ἄγυρις, foule; gr.) Pron. *pa-né-ji-rik*. — Discours public à la louange de quelqu'un : *Faire, composer, prononcer un* PANÉGYRIQUE. *Le* PANÉGYRIQUE *d'un saint. Pline a fait le* PANÉGYRIQUE *du Trajan*. (Acad.) *L'imagination a plus de part aux* PANÉGYRIQUES *que la raison; ce sont des hyperboles continuelles*. (Fléch.) *Ceux qui réussissent le mieux dans le* PANÉGYRIQUE *s'entendent assez mal à toucher les passions*. (Boil.)

— Liturg. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs, contenant des éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Par extens. et fam. Tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un : *Il fait le* PANÉGYRIQUE *de cet homme en toute occasion. Elle est bonne et belle, voilà son* PANÉGYRIQUE *en deux mots*. (Acad.) *Il me sièrait mal de faire votre* PANÉGYRIQUE *à vous-même*. (M[me] de Sév.)

— Par iron. Discours médisant, malin : *Dispensez-vous de tenir de pareils propos sur mon compte; je ne vous ai pas chargé de faire mon* PANÉGYRIQUE. (Acad.)

— Prov. *Menteur comme un panégyrique*, très-menteur.

PANÉGYRISTE, n. m. Pron. *pa-né-ji-rist*. — Celui qui fait un panégyrique : *Le* PANÉGYRISTE. *Thémiste ne parla jamais que pour dire aux princes les vérités les plus nobles*. (Thom.) *Achille fut le plus heureux des mortels, puisqu'il eut un ami tel que Patrocle et un* PANÉGYRISTE *tel qu'Homère*. (Barthél.) *Le moyen âge est un temps singulier que ses* PANÉGYRISTES *n'ont guère mieux compris que ses détracteurs*. (St-Marc-Girard.) *Les* PANÉGYRISTES *de la force des choses sont les apologistes des faits accomplis*. (De Rémusat.)

— Par extens. Celui qui fait l'éloge de quelqu'un : *Il s'est fait le* PANÉGYRISTE *d'un tel*. (Acad.) *Je hais ces* PANÉGYRISTES *perpétuels, qui ont toujours l'encensoir à la main*. (Saint-Réal.)

PANELLE, n. m. Comm. Espèce de sucre brut qu'on tire des Antilles.

— Blas. Feuilles de peuplier.

PANER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*panis*, pain; lat.) Couvrir de pain émietté de la viande qu'on fait griller : PANER *des pieds de cochon, une côtelette, une poularde*. (Acad.)

= **Se paner**, v. pron. Être pané : *Ces côtelettes doivent* SE PANER.

PANERÉE, n. f. Contenu d'un panier entièrement rempli : *Une panerée de raisins, de pommes, de poires, etc*. (Acad.)

PANETERIE, n. f. (*panis*, pain; lat.) Pron. *pann-trí*. — Lieu où l'on garde et où l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les communautés, les hospices, les colléges, etc. : *On a placé la* PANETERIE *près du réfectoire*. (Acad.)

— Absol. La paneterie du roi : *Avoir une charge à la* PANETERIE. (Acad.)

— Collectiv. Officiers qui servaient à la paneterie : *Chef de la* PANETERIE. *Aide de la* PANETERIE. *La* PANETERIE *reçut tel ordre*. (Acad.)

PANETIER, n. m. (*panis*, pain; lat.) Celui qui est chargé dans les communautés, les colléges, les hospices, etc., de garder et de distribuer le pain.

— Anc. *Grand panetier*, grand officier de la couronne qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi, et qui avait autorité sur tout les boulangers du royaume : *Le* GRAND PANETIER *de France*. (Acad.)

PANETIÈRE, n. m. Petit sac dans lequel les bergers, les bergères mettent leur pain : *La* PANETIÈRE *d'un berger*. (Acad.)

— Chass. Filet en forme de sac.

Il porta constamment *panetière* et houlette. (Chaulieu.)

PANETON, n. m. Techn. Petit panier d'osier, garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met la pâte à laquelle on a donné la forme et le volume d'un pain. || On dit aussi *Banneton*.

PANGI, n. m. Pron. *pan-ji*. — Bot. Arbre des Moluques; noyau de son fruit, dont l'amande huileuse est bonne à manger.

PANGLOSSIE, n. f. (πᾶν, tout; γλῶσσα, langue; gr.) Pron. *pan-gloss-cí*. — Philol. Recueil de pièces écrites en différentes langues.

PANGOLIN, n. m. Pron. *pan-go-lain*. — Zool. Mammifère de l'ordre des Edentés, dont le corps est couvert de grosses et larges écailles tranchantes et imbriquées : PANGOLIN *à grosse queue. Le* PANGOLIN *a jusqu'à huit pieds de grandeur, y compris la longueur de la queue*. (Buff.) || Vulg. *Lézard écailleux*.

PANHARMONICON, n. m. (πᾶς, tout, et ἁρμονικός, harmonique; gr.) Pron. *pa-nar-mo-ni-kon*. — Mus. Espèce d'orgue à cylindre et qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, etc.

PANHELLÉNION, n. m. Pron. *pa-nèl-lé-nion*. — Ant. gr. Assemblée nationale des grecs; lieu où se tenait cette assemblée.

PANHYDROMÈTRE, n. m. (πᾶν, tout; ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique de toute espèce de liquide.

PANIC, n. m. Pron. *pa-nik*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées : PANIC *commun*. || PANIC *d'Italie*, millet des oiseaux. || V. MILLET.

PANICAUT, n. m. Pron. *pa-ni-kô*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

PANICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un panic.

= **Panicées**, n. f. pl. Tribu de la famille des Graminées, qui a pour type le Panic.

PANICULE, n. f. (*paniculus*, de *panus*, peloton de laine; lat.) Bot. Disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux; épi rameux et pyramidal : *Fruits, fleurs en* PANICULE. *Le millet porte ses grains en* PANICULE. (Acad.)

PANICULÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des tiges dont les rameaux, en se divisant, forment une panicule.

PANIER, n. m. (*panis*, pain; lat.) Ustensile d'osier, de jonc, etc., qui sert à contenir des marchandises, des denrées, des provisions : *Grand, petit* PANIER. *Le couvercle, le fond, le cul d'un* PANIER. PANIER *sans anse, à anse. Un* PANIER *d'osier, de jonc. Des* PANIERS *pleins de provisions*. (Acad.)

Je prendrai mon dîner dans le *panier* au pain. (La F.)

— *Panier de marée*, panier dans lequel on apporte ordinairement la marée à la halle.

— *Panier à ouvrage*, petite corbeille à l'usage des femmes, qui y mettent leurs ouvrages d'aiguille.

— *Panier à bouteilles*, panier à compartiment pour placer les bouteilles. || Dans le m. sens, PANIER *aux verres*, PANIER *à l'argenterie*.

— Archit. *Une arcade, une voûte à anse de panier*, une arcade, une voûte surbaissée, qui n'est pas à plein cintre.

— Prov. et fig. *Il est resté sot comme un panier*, se dit d'un homme qui est demeuré muet de surprise.

— Prov. et fig. *Faire danser l'anse du panier*, se dit d'une servante qui fait payer à ses maîtres les provisions plus cher qu'on ne les lui vend. Dans le même sens : *L'anse du panier vaut beaucoup à cette servante*.

— Prov. et fig. *A petit mercier, petit panier*, ou simpl. *Petit mercier, petit panier*, les personnes peu riches doivent proportionner leurs dépenses à leur revenu.

— Fig. et fam. *C'est un panier percé*, se dit d'un prodigue qui dépense tout son argent : *C'*ÉTAIT UN PANIER PERCÉ, *fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies et des reparties auxquelles on ne pouvait s'attendre*. (St-Sim.)

— Prov. et fig. *Mettre tous ses œufs dans un panier, dans le même panier*, faire dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune; placer tout ses fonds dans une même affaire : *Il ne faut pas* METTRE TOUS SES ŒUFS DANS UN PANIER. (Acad.)

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, se dit lorsque les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes; et fig. de toutes les affaires manquées.

— Panerée; contenu d'un panier : *Un* PANIER *de raisins, de pêches, de fraises, de pommes, de cerises, etc. Ces fruits se vendent au* PANIER. (Acad.)

— *Le dessus du panier*, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur, et qu'on met en évidence pour faire valoir le reste. — *Le fond du panier*, le rebut, les choses d'une qualité inférieure.

— Fig. *Il ne nous a montré que ses meilleurs dessins, il nous a fait voir* LE DESSUS DU PANIER. (Acad.)

— Ruche d'abeilles faite en osier, en paille : *Il a jusqu'à vingt* PANIERS *dans son jardin*.

— Espèce de jupon garni de verges de baleine, qui soutenait et étendait les jupes et la robe des femmes à droite et à gauche : *Il n'y avait que les femmes riches qui fissent usage de* PANIERS. (Acad.)

J'ai laissé passer prudemment
Des *paniers* la foule titrée
Qui remplit tout l'appartement. (Volt.)

— Chass. Piége employé pour prendre des oiseaux.

— Pêch. *Panier de bonde*, Nasse sans goulet, qu'on place ordinairement près des chutes de moulins.

— Jeu. Petite corbeille où on met les enjeux : *Mettre au panier*. || Les enjeux eux-mêmes.

PANIFIABLE, adj. des 2 g. Pron. *pa-ni-fiabl*. — Didact. Dont on peut faire du pain : *Le maïs est* PANIFIABLE.

PANIFICATEUR, n. m. Pron. *pa-ni-fi-ka-teur*. — Néol. Celui qui fait du pain, boulanger : *Il est le premier* PANIFICATEUR *du monde*. (Brill.-Sav.)

PANIFICATION, n. f. (*panis*, pain; *facere*, faire; lat.) Pron. *pa-ni-fi-ka-cion*. — Conversion des matières farineuses en pain : *La pomme de terre est susceptible de* PANIFICATION. (Acad.)

PANIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Panifier : Dont on a fait du pain : *Cette farine a été* PANIFIÉE.

PANIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*panis*, pain; *facere*, faire; lat.) Pron. *pa-ni-fié*. — Il prend deux *i* à la 1[re] et à la 2[e] pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *nous panifiions, vous panifiiez*. Faire du pain avec une farine quelconque : PANIFIER *de la farine de seigle, d'orge, etc*.

PANIQUE, adj. des 2 g. (*Pan*.) Pron. *pa-nik*. —

— Propr. *Terreur panique*, épouvante qui se répandit parmi les Gaulois attaqués par les Grecs auprès du temple de Delphes : on a supposé que le dieu Pan avait répandu l'effroi parmi leurs ennemis.

— Par anal. Il se dit d'une frayeur subite et sans fondement : *Une* TERREUR PANIQUE *s'était emparée de tous les gens de la maison*. (Scribe.) *Il y eut un moment de* TERREUR PANIQUE *dans l'armée*. (Aug. Thierry.)

— Substantiv. *Une panique*, une terreur panique : *Ils furent frappés de* PANIQUE.

PANIS, n. m. Bot. V. PANIC.

PANISTON, n. m. Pron. *pa-niss-ton*. — Comm. Sorte de laine drapée que l'on fabrique en France.

PANJANS, n. f. pl. Relat. Prêtres indiens.

PANLEXIQUE, n. m. (πᾶν, tout, λεξικόν, lexique; gr.) Pron. *pan-lèk-cik*. — Didact. Dictionnaire comprenant tous les mots d'une langue et toutes les locutions consacrées dans cette langue.

PANNAIRE, n. f. Techn. Basane écrue qui recouvre l'étoffe de soie déjà tissée, pendant que le tisserand achève la pièce.

PANNE, n. f. (*pannus*, étoffe; lat.) Comm. Sorte d'étoffe de soie, de coton, de fil, de laine, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés : PANNE *de soie*. PANNE *de fil, etc*.

— Absol. Panne de soie : *Bonne* PANNE. PANNE *noire*. PANNE *grise. Manteau doublé de* PANNE. (Acad.)

— Écon. dom. Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux se trouve intérieurement garnie : *Un cochon maigre qui n'a presque point de* PANNE. *On a retiré telle quantité de graisse de la* PANNE *de ce cochon*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir deux doigts de panne*, être extrêmement gras.

— Constr. Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. || *Panne de brisis*, celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé.

— Mar. Situation d'un bâtiment dont les voiles et le gouvernail sont placés de manière que ce bâtiment ne fasse route ni par l'avant ni par l'arrière, et ne fasse que dériver : *Être en* PANNE, *se tenir, rester en* PANNE. (Acad.)

Voici quatre mois que la flotte est en *panne*. (C. Delav.)

— Fig. et fam. *Se tenir, rester en panne*, sus-

pendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable : *Trop de précipitation aurait pu gâter mon affaire, je me suis* TENU EN PANNE, *je suis* RESTÉ EN PANNE *jusqu'au moment d'agir.*

— *Mettre en panne*, suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer, et que l'autre moitié tende à le faire reculer; ce qui ne permet au vaisseau qu'un mouvement de dérive : *Dès qu'on aperçut les ennemis, on* MIT EN PANNE *pour les attendre.*

— Blas. Fourrure de vair ou d'hermine.

— Technol. Partie du marteau opposée au gros bout : *Frapper de* PANNE.

PANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Panner : *Fer* PANNÉ. *Tôle* PANNÉE.

PANNEAU, n. m. (*pan.*) Petit pan.

— Archit. Chacune des faces d'une pierre taillée : PANNEAU *de lit*. PANNEAU *de douelle.* (Acad.)

— Par extens. Plaque de carton, de fer blanc ou de bois, qui sert à tracer les différentes faces d'une pierre.

— Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui présente un champ, une surface encadrée ou ornée de moulures : *Un* PANNEAU *de lambris. Une porte à* PANNEAUX. PANNEAUX *d'un carrosse. Tableau peint sur* PANNEAU. (Acad.) *Il remarqua, sur le* PANNEAU *un grand tableau richement encadré, recouvert d'une double gaze.* (G. Sand.) *Les murs étaient jadis couverts de vastes* PANNEAUX *de tapisserie qui étaient des portraits de famille.* (V.-Hugo.)

— *Panneau de sculpture*, ornement sculpté dans un panneau.

— *Panneau de glace*, celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois.

— *Panneau de fer*, ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer.

— Filet pour prendre des lièvres, des lapins : *Tendre un* PANNEAU, *des* PANNEAUX.

— Fig. et fam. Piége. *Voilà une dupe tout du long dans mes* PANNEAUX. (Brueys.)

— Fig. et fam. *Tendre un panneau à quelqu'un*, lui tendre un piége pour le faire tomber dans quelque faute, dans quelque méprise, pour lui causer quelque mal ou quelque désagrément.

> L'aveugle enfant joueur de passe-passe,
> Et qui voit clair à *tendre maint panneau*. (La F.)

— *Donner dans le panneau*, se laisser tromper, attraper : *Il est homme à donner dans tous les* PANNEAUX *qu'on lui tendra.* (Acad.)

> Mais, n'admirez-vous pas cette bonne comtesse,
> Qui, dès qu'elle me voit, *donnant dans le panneau*,
> Me charge d'un exploit pour monsieur Chicaneau. (Rac.)

— Techn. Chacun des deux coussinets qu'on met aux côtés d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse : *Cambrer, rembourrer des* PANNEAUX. (Acad.)

— Peint. Planche dressée pour exécuter un tableau sur bois : *Peindre sur* PANNEAU.

— Mar. Couverture en planches pour fermer les écoutilles. ‖ *Panneaux de carène*, bordages calfatés qui ferment les ouvertures des ponts où passent les bigues.

PANNEAUTER, v. n. 1[re] conj. Pron. *pa-nô-té.* — Chass. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux. ‖ Vieux.

PANNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Techn. Creuser une pièce de métal avec la panne d'un marteau : PANNER *du fer, du cuivre.*

PANNETERIE, n. f. Anc. Vannerie; art de faire des paniers.

PANNETON, n. m. Techn. Partie d'une clef qui entre dans la serrure : *Les trois parties d'une clef sont l'anneau, la tige et le* PANNETON. (Acad.)

— *Panneton d'espagnolette*, partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur l'un et en appuyant sur l'autre.

— Panier où le boulanger place sa pâte.

PANNICULE, n. m. (*panniculus*, petit manteau; lat.) Anc. Chir. Excroissance membraneuse sur la cornée de l'œil.

— Anat. *Pannicule charnu*, couche musculeuse, adhérente à la peau et enveloppant presque toute la périphérie du corps. ‖ *Pannicule graisseux* ou *adipeux*, couche sous-cutanée du tissu cellulaire.

— Zool. Peau qui recouvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, et qui se détache au bout de quelque temps.

PANNOIR, n. m. Pron. *pa-noar.* — Techn. Marteau avec lequel on forme la tête des épingles.

PANNONCEAU, n. m. Anc. Girouette sur laquelle les armes du Seigneur étaient peintes ou découpées à jour.

— Petit pannon : *Le* PANNONCEAU *appartenait à des nobles d'un ordre encore inférieur à ceux qui avaient le pannon.*

— Écusson d'armoiries mis sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de juridiction : *Autrefois on mettait, on affichait les* PANNONCEAUX *royaux sur la porte d'une maison, pour marquer qu'elle était saisie réellement.* (Acad.)

— Écusson que les notaires, les huissiers et les commissaires priseurs placent au-dessus de leurs portes.

PANNOSITÉ, n. f. (*pannus*, étoffe; lat.) Méd. Défaut de consistance de la peau, que la maladie rend mollasse.

PANNUS, n. m. (m. lat. *pièce d'étoffe*) Chir. Maladie de la cornée consistant en un réseau membraneux, qui la recouvre.

PANOPE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux nageurs.

PANOPÉE, n. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PANOPHOBIE, n. f. (πᾶν, tout; φόϐος, frayeur; gr.) Pron. *pa-no-fo-bî.* — Méd. Maladie qui fait qu'on a peur de tout; terreur panique.

PANOPLIE, n. f. (πᾶν, tout; ὅπλον, arme; gr.) Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

PANOPTIQUE, n. m. (πᾶν, tout; ὄπτομαι, je vois; gr.) Pron. *pa-nop-tik.* — Constr. Bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'œil peut embrasser toutes les parties de l'intérieur : *On a bâti des* PANOPTIQUES *pour servir de maisons de correction.*

— Adj. des 2 g. *Édifice* PANOPTIQUE.

PANORAMA, n. m. (πᾶν, tout; ὁράω, je vois; gr.) Grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur qui est au centre voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné : *Le* PANORAMA *d'Athènes, de Jérusalem, de Paris, de Londres*, etc. *Les* PANORAMAS *procurent une illusion extraordinaire.* (Acad.)

— Par analog. Aspect, spectacle varié que présente un lieu : *Le magnifique* PANORAMA *du golfe d'Ajaccio se développa aux yeux des voyageurs.* (Mérim.) *On voyait les pics superposés sortir de l'obscurité et prendre leur place dans ce* PANORAMA *gigantesque.* (E. Souv.) *La rivière se découvre au milieu d'un riche* PANORAMA. (H. de Balz.) *Un supplément aux instructions nautiques invitait les officiers à prendre des vues, développées sous forme de* PANORAMAS, *des points les plus remarquables de côtes qu'il longeraient.* (Arago.)

PANORAMATIQUE ou **PANORAMIQUE**, Qui offre les caractères du panorama, d'un horizon entier : *Vue* PANORAMIQUE. *Le spectacle* PANORAMIQUE *qu'on a du clocher de Saint-Marc fait comprendre que Venise n'est pas une ville comme une autre.* (A. Jal.)

PANOSSARE, n. m. Pron. *pa-noss-çar.* — Relat. Sorte de pagne dont les Indiens se servent pour se couvrir de la ceinture en bas.

PANOUFLE, n. f. Pop. Morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots.

PANOURE, n. f. Mar. Galiote chinoise.

PANSAGE, n. m. (*panse.*) Pron. *pan-çaj.* — Man. Action de panser de la main un cheval, un mulet, etc. : *Le* PANSAGE *de ce cheval a été négligé.* ‖ V. PANSEMENT.

PANSE, n. f. Fam. Ventre : *Grosse* PANSE. *Avoir la* PANSE *pleine.*

> Vous aviez lors la *panse* un peu moins pleine. (La F.)

— Prov. et fig. *Avoir les yeux plus grands que la panse*, annoncer un grand appétit vorace, et se trouver vite rassasié.

— *Après la panse vient la danse*, lorsqu'on a fait bonne chère on ne songe qu'à se divertir.

— Prov. et pop. *Se faire crever la panse*, se faire tuer à la guerre ou dans un combat singulier.

— Le plus vaste des quatre estomacs des ruminants : *Le jabot dans les oiseaux correspond à la* PANSE *des animaux ruminants.* (Buff.)

— Calligr. Partie arrondie d'un petit *a* : *La* PANSE *de cet a est mal faite.* ‖ V. A.

— Agric. *Panse de damas*, espèce de gros raisins séchés au soleil.

— Bot. Corps ou partie enflée d'un ovule ou d'une graine.

— Comm. *Panse de vache*, linge ouvré qui se fabrique en Picardie.

— Techn. Partie la plus large d'une cornue, d'un matras ou d'une bouteille.

PANSÉ, ÉE, part. pass. du v. Panser : *Cheval bien* PANSÉ. *Plaie, blessure* PANSÉE.

— Fig. et pop. *Cet homme est bien pansé*, il a bien mangé et bien bu.

PANSÉLÈNE, n. f. (πᾶν, tout; σελήνη, lune; gr.) Astr. anc. Pleine lune.

— Adj. des 2 g. Qui a lieu en pleine lune : *Une éclipse* PANSÉLÈNE.

PANSEMENT, n. m. Action de panser une plaie, une blessure : *Quatre chirurgiens se sont trouvés à son* PANSEMENT. *Le* PANSEMENT *est quelquefois plus douloureux que l'opération.* (Acad.)

— Soins qu'on donne, remèdes qu'on emploie pour panser des blessures : *Il est dû beaucoup au chirurgien pour ses* PANSEMENTS. (Acad.) *Payer le maréchal pour les fers et les* PANSEMENTS *des chevaux.*

— Man. Action d'étriller, de brosser un cheval, d'en avoir soin : *Ce domestique entend bien le* PANSEMENT *des chevaux, le* PANSEMENT *de la main.* (Acad.)

PANSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Chir. Appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison; nettoyer une plaie, en lever l'appareil, en mettre un autre, etc. : *On l'A* PANSÉ *ce matin. Le chirurgien vient le* PANSER *deux fois par jour.* PANSER *un blessé, un cheval blessé.* (Acad.)

— Man. Étriller, brosser, nettoyer un cheval, lui donner tout ce qui lui est nécessaire : *Ce palefrenier* PANSE *bien ses chevaux. Un cheval bien étrillé est à demi* PANSÉ. (Acad.) ‖ Dans ce sens, on dit, *Panser de la main.*

— Par extens. Il se dit de tous les autres animaux : *Je lui ai laissé le soin de* PANSER *les chiens, les oiseaux.*

= **Se panser**, v. pron. Soigner ses plaies, ses blessures.

PANSPERMIE, n. f. (πᾶν, tout; σπέρμα, semence; gr.) Pron. *pan-spèr-mî.* — Méd. Amas confus, dans le corps, de matières hétérogènes, de pus, etc.

— Phys. Système des naturalistes qui prétendent que les germes des corps organisés sont disséminés partout, et n'attendent que les circonstances favorables pour se développer.

PANSTÉRÉORAMA, n. m. (πᾶν, tout; στερεός, solide; ὅραμα, vue; gr.). Phys. Représentation totale en relief d'un monument, d'une ville, etc.

PANSTÉRÉORAMIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui est en relief, qui a rapport au panstéréorama.

PANSU, UE, adj. (*panse.*) Qui a une grosse panse : *C'est un homme fort* PANSU. (Acad.) *Le vin avait pour représentant un gros Silène* PANSU *couronné de lierre.* (E. Sue.)

— Substant. *Un gros pansu.* ‖ Peu usité.

PANTAGRUÉLIQUE, adj. des 2 g. (*Pantagruel.*) Pron. *pan-ta-gru-é-lik.* — Qui mange et boit sans cesse : *Il a un estomac* PANTAGRUÉLIQUE.

— Par anal. *J'ai fort admiré quatre magnifiques voyageurs assis devant une table* PANTAGRUÉLIQUE, *encombrée de viandes, de poissons, de vins, de pâtés et de fruits.* (V. Hugo.)

— Qui concerne la mangeaille et la bouteille : *Chanson* PANTAGRUÉLIQUE.

PANTAGRUÉLISER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Boire copieusement comme Pantagruel, héros de Rabelais.

PANTAGRUÉLISME, n. m. Philosophie insouciante, épicurienne.

PANTAGRUÉLISTE, n. f. Celui qui professe le pantagruélisme.

PANTAGUIÈRES, n. f. pl. Pron. *pan-ta-ghièr.* — Mar. Cordes pour assurer les mâts dans la tempête, et pour tenir les haubans plus roides et plus fermes.

PANTALÉON, n. m. (n. pr.) Espèce de clavecin vertical dont le corps est plus étroit que celui du clavecin ordinaire. ‖ Espèce de grand tympanon monté sur des cordes à boyau.

PANTALON, n. m. (*pantaloni*; ital. m. sign.) Espèce de culotte longue qui descend jusque sur le cou-de-pied : PANTALON *de drap, de casimir, de nankin*, etc. (Acad.) PANTALON *large, étroit. Il n'était vêtu que d'un justaucorps fort simple et d'un* PANTALON *de couleur brune.* (Fr. Soulié.) *Tout le monde était en* PANTALON *noir; jamais enterrement ne réunit un tel nombre de* PANTALONS *lugubres.* (T. Gautier.)

Pantalon à pieds, pantalon qui a des pieds comme les bas.

— Théâtr. Personnage de la comédie italienne, portant une culotte longue, une espèce de robe de palais, un masque à barbe, et qui représente les veillards.

— Fig. et fam. Homme qui prend toute sorte de figures, et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins : *C'est un* PANTALON. *C'est un vrai* PANTALON. (Acad.)

— Prov. et fig. *A la barbe de Pantalon*, en présence et en dépit de celui que la chose intéresse le plus.

— Danse, première figure d'un quadrille.

PANTALONNADE, n. f. Fam. Bouffonnerie, posture comique semblable à celles d'un pantalon, d'un farceur : *Il est venu faire une* PANTALONNADE, *une plaisante* PANTALONNADE. (Acad.) *Il nous mande tout sérieusement cette* PANTALONNADE. (Volt.)

— Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance : *Sa joie, sa douleur n'est que* PANTALONNADE. (Acad.)

— Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras : *Il s'en est tiré par une* PANTALONNADE. (Acad.)

PANTALONNÉ, ÉE, adj. Techn. Il se dit d'un tonneau cerclé dans toute sa longueur.

PANTANNE, n. f. Pêch. Enceinte de filets.

PANTE, n. f. Techn. Chapelet fait de petites coquilles blanches.

— Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Panter : *Peau* PANTÉE.

PANTELANT, part. prés. du v. Panteler.

PANTELANT, ANTE, adj. Qui est haletant; qui respire avec peine, par secousse : *Il est tout* PANTELANT. *Estomac* PANTELANT. *Mon cheval était resté près de la porte tout fumant et* PANTELANT. (Ph. Chasles.) *Il posa un genou sur le flanc* PANTELANT *de l'animal, et le sentit se débattre un moment sous lui.* (A. Guiraud.)

— *Chair pantelante*, chair d'un animal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

PANTELER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. — Il double la consonne finale du rad. *pantel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je pantelle; je pantellerai; qu'ils pantellent.* — Haleter; avoir la respiration embarrassée et pressée.

Ils semblent *panteler* du chemin qu'ils ont fait. (La F.)

PANTÈNE ou **PANTENNE**, n. f. Chass. Sorte de filet : *Les bécasses se prennent à la* PANTENNE *et au lacet.* (Buff.)

— Pêch. Filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues pour retenir les anguilles.

PANTENNE (EN), loc. adv. Mar. En désordre; dans un état de délabrement : *Vaisseau en* PANTENNE.

— *Mettre les vergues en pantenne*, les incliner, les apiquer en signe de deuil.

PANTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *pan-té.* — Techn. Arrêter les peaux des cardes dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il est garni dans toute sa longueur.

= **Se panter**, v. pron. Être panté : *Ces peaux* SE PANTENT *presque seules.*

PANTEUR, n. m. Techn. Instrument propre à tendre les peaux des cardes.

PANTHÉE, adj. f. (πᾶν, tout; θεός, Dieu; gr.) Antiq. *Figure panthée*, statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités : *La statue de la déesse syrienne était une figure* PANTHÉE. (Acad.)

— *La nature panthée*, la divinité suprême.

PANTHÉISME, n. m. (πᾶν, tout; θεός, Dieu; gr.) Système de ceux qui n'admettent d'autre Dieu que le grand tout, l'universalité des êtres : *Dieu épars dans la matière, Dieu en tout et partout, voilà le* PANTHÉISME. (Portalis.) *Il alliait à une intelligence vive et saine de l'histoire une espèce de poésie vague et mystérieuse, une sorte de* PANTHÉISME *mystique et rêveur.* (Lerminier.)

PANTHÉISTE, n. m. Philos. Partisan du panthéisme : *Pour quelques* PANTHÉISTES, *Dieu est l'âme du monde.*

— Adj. des 2 g. Qui appartient au panthéisme : *Philosophe* PANTHÉISTE.

— *Système panthéiste*, tout système de philosophie qui identifie Dieu avec l'ensemble des êtres.

PANTHÉISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pan-té-iss-tik.* — Philol. Qui a le caractère du panthéisme.

PANTHÉON, n. m. (πᾶν, tout; θεός, Dieu; gr.) Pron. *pan-té-on.* — Temple consacré à tous les dieux à la fois : *Le plus beau reste de l'antiquité romaine, c'est sans doute le* PANTHÉON. (Stendhal.)

— Ant. gr. Ensemble des figures panthées, des petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités.

— Église de Paris; destinée, par un décret de l'Assemblée nationale, à la sépulture des Français illustres par leurs vertus, leurs talents ou leurs services : *Le lit de mort reçut Mirabeau et ne le rendit qu'au* PANTHÉON. (Thiers.)

— Fig. Honneur que la postérité réserve aux véritables grands hommes, aux bienfaiteurs de l'humanité : *Sa place est marquée dans le* PANTHÉON *de l'histoire.*

PANTHÈRE, n. f. (πᾶν, tout, et θήρ, bête féroce; gr.) Zool. Mammifère de l'ordre des Carnassiers et du genre Chat : *La* PANTHÈRE *est de la taille et de la tournure d'un dogue de forte race, mais moins haute de jambes.* (Buff.)

— Min. *Pierre de panthère*, espèce de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, etc., et à laquelle les anciens attribuaient beaucoup de vertus.

PANTHÉRIN, INE, adj. Zool. Qui est parsemé de grandes taches, comme celles du pelage de la panthère : *La couleuvre* PANTHÉRINE.

PANTIÈRE, n. f. (πᾶν, tout, et θήρ, animal; gr.) Pron. *pan-tièr.* — Chass. Espèce de filet pour prendre certains oiseaux : *La pantenne ou* PANTIÈRE *est un filet tendu entre deux grands arbres dans les clairières et à la rive des bois.* (Buff.) *On prend beaucoup d'étourneaux au lacet et à la* PANTIÈRE. (Id.)

— Sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions et à rapporter leur gibier.

PANTIN, n. m. Petite figure de carton mince et colorié, représentant un homme ou une femme dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil : *Donner un* PANTIN *à un enfant.* (Acad.)

— Fig. et fam. Homme qui gesticule beaucoup et d'une façon ridicule : *C'est un* PANTIN, *un vrai* PANTIN. (Acad.) *Il regarde l'homme comme un* PANTIN, *et la société comme la planche sur laquelle il saute.* (Chamfort.)

Je vous sais assez fort, cousin, assez subtil
Pour prendre deux ou trois *pantins* au même fil. (V. H.)

— Fig. Individu qui flotte sans cesse d'une opinion à l'autre : PANTIN *politique. Que de* PANTINS *ici-bas!*

PANTINE, n. f. Comm. Certain nombre d'écheveaux de fil, de soie ou de laine, liés ensemble.

PANTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Pantiner : *Écheveaux* PANTINÉS.

PANTINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine.

PANTOGRAPHE, n. m. (πᾶν, παντός, tout; γράφω, je décris; gr.) Pron. *pan-to-graf.* — Instrument au moyen duquel on copie mécaniquement des dessins, des gravures, sans aucune connaissance de l'art, et surtout pour réduire cette copie à telle proportion que l'on veut, à la moitié, au quart de l'original.

PANTOGRAPHIE, n. f. Pron. *pan-to-gra-fî.* — Techn. Art de copier toutes sortes d'estampes sans le secours du dessin.

— Manière de se servir du pantographe.

PANTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pan-to-gra-fik.* — Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie : *Opération* PANTOGRAPHIQUE. *Dessin* PANTOGRAPHIQUE.

PANTOIEMENT, n. m. Pron. *pan-toa-man.* — Fauconn. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIS, adj. m. Pron. *pan-toa.* Haletant, hors d'haleine :

Son estomac *pantois* sous la chaleur frissonne. (Regn.)

— Fig. et fam. Stupéfait, interdit : *Il resta tout* PANTOIS. (Acad.) *Je m'en allais tout* PANTOIS, *louant la Providence.* (Volt.) || Vieux.

PANTOMÈTRE, n. m. Géom. Instrument pour mesurer toute espèce d'angles, de hauteurs et de longueurs.

PANTOMIME, n. m. (πᾶν, tout; μιμεῖσθαι, imiter; gr.) Acteur qui exprime tous les sentiments, toutes les idées par des gestes et par des attitudes, sans proférer une seule parole : *Les anciens avaient d'excellents* PANTOMIMES. (Acad.)

PANTOMIME, n. f. Art ou action d'exprimer les sentiments et les idées par des gestes, des attitudes, sans le secours de la parole : *La* PANTOMIME *de cet acteur est très-expressive.* (Acad.) *Par sa* PANTOMIME *d'une vérité frappante, Cicéron rendait fidèlement tout ce qu'il y avait de plus noble, de plus délicat, de plus varié, de plus nombreux dans les périodes.* (De Frayssinous.)

— Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par les gestes : *Jouer, exécuter une* PANTOMIME. *Cet acteur joue bien la* PANTOMIME. *La musique d'une* PANTOMIME. *Air de* PANTOMIME. (Acad.)

— Adj. *Danse, ballet* PANTOMIME.

PANTOMIMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la pantomime : *Les signes* PANTOMIMIQUES, *les premiers de tous sont les seuls communs à toute la race humaine.* (Cabanis.)

— Qui est mêlé de pantomime : *Danse* PANTOMIMIQUE.

PANTOPHOBIE, n. f. (πᾶν, tout; φόβος, crainte; gr.) Pron. *pan-to-fo-bî.* — Méd. Crainte de tous les objets. Hydrophobie compliquée. || V. PANOPHOBIE.

PANTOPTÈRE, adj. des 2 g. (πᾶν, παντός, tout; πτερόν, aile, nageoire; gr.) Pron. *pan-top-tèr.* — Zool. Il se dit des poissons osseux qui ont toutes les nageoires, à l'exception des ventrales.

= **Pantoptères**, n. m. pl. Famille de poissons.

PANTOQUIÈRE, n. f. Pron. *pan-to-kièr.* — Mar. Assemblage de palans, employés pour rapprocher les haubans opposés.

PANTOUFLE, n. f. (*pantoffel*; all.) Chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui ne s'attache pas comme le soulier : PANTOUFLE *de maroquin, de peau de mouton, de lisière, etc. Une paire de* PANTOUFLES. *Être en* PANTOUFLES *et en robe de chambre.* (Acad.) *Une jolie femme de la Chine doit trouver trop aisée la* PANTOUFLE *d'un enfant de six ans.* (Buff.) *Je n'avais pas laissé mes* PANTOUFLES *au bain; je n'en avais point.* (Ch. Nod.)

— *Mettre ses souliers en pantoufle*, mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever.

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle*, parler au hasard; raisonner d'une manière absurde. || Ellipt. *Raisonner pantoufle*; battre la campagne.

— *Fer à pantoufle*, ou simpl. *pantoufle*, fer de cheval plus épais en dedans qu'en dehors, et qui s'amincit en talus du côté où il s'applique à la corne : *Mettez un fer* À PANTOUFLE *à ce cheval, dont le pied serait bientôt encastelé sans cette précaution.* (Acad.)

= **En pantoufles**, loc. adv. Fig. et fam. A son aise, avec toute sorte de commodité : *Plaider* EN PANTOUFLES. *Ce professeur loge dans le collége, il fait la classe* EN PANTOUFLES. (Acad.)

PANTOUFLERIE, n. f. Fam. et fig. Raisonnement faux : *Il a dit une* PANTOUFLERIE.

— Par extens. Conversation aisée, sans apprêt, sans prétention : *Il y a des philosophes qui ne le sont pas, et dont la* PANTOUFLERIE *ne vous déplairait pas.* (M^me^ de Sév.)

PANTOUFLIER, n. m. Pron. *pan-tou-fli-é.* — Techn. Celui qui fabrique ou qui vend des pantoufles.

— Zool. Espèce de chien de mer.

PANULÉ, ÉE, adj. (*panis*, pain; lat.) Chir. Il se dit d'un furoncle qui forme des abcès de la couleur d'une croûte de pain.

PANURGE, n. pr. m. (πᾶν, tout et ἔργον, ouvrage; gr.) Personnage de Rabelais.

— Prov. *Moutons de Panurge*, gens qui imitent ce qu'ils voient faire, quelque danger qu'il en résulte pour eux. || V. MOUTON.

PAOLO, n. m. (m. ital. *Paul.*) Pron. *pa-o-lo.* — Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant de 54 à 60 centimes : *Nouveau* PAOLO. *Vieux* PAOLO.

PAON, n. m. (*pavo*; lat., m. sign.) Pron. *pan.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacées; il porte une aigrette sur la tête; sa queue, formée de longues plumes, est couverte de marques de différentes couleurs en forme d'yeux : *Un jeune* PAON. *Un vieux* PAON. *Queue de* PAON. *Des plumes de* PAON. *Un* PAON *qui fait la roue.* (Acad.) *Le* PAON *fut apporté en Europe par Alexandre le Grand à son retour de l'Inde.* (Richard.) *Le* PAON *est sans contredit le roi des oiseaux.* (Buff.)

Dieu se plut à créer des animaux divers;
Le *paon*, pour étaler l'iris de son plumage. (Volt.)

— Fig. et fam. *Être glorieux comme un paon*, être fort glorieux, fort vain.

— Prov. et fig. *C'est le geai paré des plumes du paon*, se dit d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

— Blas. *Paon rouant*, paon représenté de face et la queue déployée.

— Zool. Espèces de papillons qui ont sur leurs ailes des yeux chatoyants, à peu près semblables à ceux de la queue du paon : *Le grand* PAON. *Le petit* PAON, ou PAON *du jour.* (Acad.)

— Il se dit aussi de divers poissons : PAON *bleu*, PAON *d'Inde.* PAON *marin.*

— Hortic. *Paon royal*, variété d'œillet.

PAONNE, n. f. Pron. *pann.* — Zool. Femelle du paon : *La* PAONNE *aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré.* (Buff.)

PAONNÉ, ÉE, adj. Pron. *pa-né.* — Qui offre des couleurs variées comme la queue d'un paon.

PAONNEAU, n. m. Pron. *pa-nô.* — Jeune paon : *Manger des* PAONNEAUX. (Acad.)

PAOUR, n. m. Pop. Lourdaud, rustique, grossier.

PAPA, n. m. (πάππας, m. sign.; gr.) Père; terme

dont les petits enfants et ceux qui leur parlent ont coutume de se servir : *Il dit déjà* PAPA *et maman. Où est votre* PAPA *?*

— *Grand papa, bon papa*, grand-père.

— Fam. et par plaisanterie.

Il s'est fait en maint lieu contusion et bosse,
Et veut accompagner son *papa* dans la fosse. (Mol.)

— Fam. *C'est un gros papa*, se dit d'un homme qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

— Zool. Vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs. || On le nomme aussi *Roi des vautours*.

PAPABLE, adj. m. Propre à être élu pape, en parlant des prélats et surtout des cardinaux qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la papauté : *C'est un sujet* PAPABLE, *très-*PAPABLE. (Acad.)

PAPAL, ALE, adj. Qui appartient au pape, qui relève du pape : *Pouvoir* PAPAL. *Dignité, autorité* PAPALE.

— *Terres papales*, terres de la domination du pape.

PAPAS, n. m. (πάππας, père ; gr.) Pron. *pâ-pass*. — En Orient, Prêtre : *Un* PAPAS *arménien. Un* PAPAS *grec*. (Acad.) *Le chef des* PAPAS *priait à haute voix*. (Chateaub.)

PAPAUTÉ, n. f. Dignité de pape : *Aspirer à la* PAPAUTÉ. (Acad.)

— Temps durant lequel un pape a occupé le saint-siége : *Pendant sa* PAPAUTÉ, *Rome a reçu beaucoup d'embellissements*. (Acad.)

PAPAVÉRACÉ, ÉE, adj. (*papaver*, pavot ; lat.) Bot. Qui ressemble au pavot.

= **Papavéracées**, n. f. pl. Famille de plantes dont l'un des principaux genres est le pavot.

PAPAVÉRINE, n. f. Chim. V. CODÉINE.

PAPAYE, n. f. Pron. *pa-pè*. — Bot. Fruit du papayer.

PAPAYER, n. m. Pron. *pa-pè-ié*. — Bot. Arbre des deux Indes, dont le fruit est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique : *On mange les fruits du* PAPAYER *confits au sucre ou au vinaigre*. (Acad.)

PAPE, n. m. (πάππας, père ; gr.) Évêque de Rome ; chef de l'Église catholique romaine : *Notre saint-père le* PAPE. *Le* PAPE *Sixte-Quint. Élire, faire un pape. Appeler au* PAPE. *Appeler du* PAPE *au concile. Légat, nonce du* PAPE. *Une bulle, une constitution, un bref du* PAPE. (Acad.)

De profundis ! le *pape* est mort ! (C. Del.)
Te Deum ! le *pape* est nommé ! (Id.)

— *Soldats du pape*, troupes papales. || Par dénigr. Mauvais soldat.

— Zool. Oiseau de trois couleurs, gros comme un serin originaire de la Caroline et du Canada.

PAPEGAI, n. m. (*papagallo*, perroquet ; ital.) Pron. *pap-ghè*. — Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse : *Tirer au* PAPEGAI. *Celui qui abat le* PAPEGAI *remporte le prix*. (Acad.)

— Zool. Perroquet d'Amérique : PAPEGAI *à bandeau rouge*. PAPEGAI *à ventre pourpre*. PAPEGAI *à tête et gorge bleues*. PAPEGAI *violet*. PAPEGAI *brun*. *Tous les* PAPEGAIS, *aussi bien que les aras, appartiennent au nouveau continent et ne se trouvent point dans l'ancien*. (Buff.)

PAPELARD, n. m. Pron. *pap-lar*. — Hypocrite, faux dévot : *C'est un* PAPELARD, *un franc* PAPELARD. (Acad.)

O *papelards !* qu'on se trompe à vos mines. (La F.)

— Adj. : *Air* PAPELARD. *Ton* PAPELARD. *Mine* PAPELARDE. (Acad.)

D'une voix *papelarde* il demande qu'on ouvre. (La F.)

PAPELARDISE, n. f. Hypocrisie, fausse dévotion. Fam.

PAPELONNÉ, ÉE, adj. Pron. *pap-lo-né*. — Blas. Il se dit de l'écu couvert de plusieurs rangs d'écailles ou de tuiles.

PAPERASSE, n. f. Fam. Papier écrit qui ne sert plus de rien, qu'on regarde comme inutile : *Vieille* PAPERASSE. *Il faut jeter au feu toutes ces* PAPERASSES. (Acad.) *Un amas de* PAPERASSES. (Did.) *Il ne faisait pas consister les devoirs de sa place à entasser sans mesure et sans profit* PAPERASSE *sur* PAPERASSE. (Arag.) *Pour paraître accablés d'affaires, ils se montrent toujours hérissés de* PAPERASSES. (Lesage.)

PAPERASSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pap-ra-cé*. — Remuer, feuilleter des papiers : *Il a passé toute la matinée à* PAPERASSER. (Acad.) || Fam.

— Par extens. Faire des écritures inutiles : *Cet avoué aime à* PAPERASSER. *Elle se mit à* PAPERASSER *sur un bureau*. (St-Simon.)

PAPERASSERIE, n. f. Fam. Amas, grande quantité de papiers inutiles.

PAPERASSIER, IÈRE, n. Pron. *pap-ra-cié, cièr*. — Personne qui aime à paperasser, à ramasser, à conserver des papiers inutiles : *C'est un grand* PAPERASSIER. || Fam.

PAPESSE, n. f. Femme pape ; il n'est en usage que dans cette locution : *La* PAPESSE *Jeanne* ; personnage féminin imaginaire, que quelques-uns ont prétendu avoir occupé le trône pontifical : *On peut être très-bon chrétien sans ajouter foi à la fable de la* PAPESSE *Jeanne*. (D'Alemb.)

PAPETERIE, n. f. (*papier*.) Pron. *pa-pètt-rî*. — Manufacture de papier : *Une grande, une belle* PAPETERIE. *Il y a de belles* PAPETERIES *dans les Vosges*.

— Par extens. Art de fabriquer le papier : *La* PAPETERIE *lui doit plusieurs procédés nouveaux*. (Ac.)

— Commerce de papier : *Magasin de* PAPETERIE. *Il s'est enrichi dans la* PAPETERIE. (Acad.)

— Espèce de nécessaire, boîte de carton ou de bois, qui renferme ce qu'il faut pour écrire : papiers, plumes, pains à cacheter, etc. : *Les* PAPETERIES *se donnent pour cadeaux d'étrennes*.

PAPETIER, n. m. (*papier*.) Pron. *pap-tié*. — Celui qui fait le papier ou qui le vend : *Ouvrier* PAPETIER. *La boutique d'un* PAPETIER. (Acad.)

PAPETIÈRE, n. f. Femme d'un marchand papetier ; marchande de papier et autres fournitures de bureaux.

PAPIER, n. m. (*papyrus*, papier.) Pron. *pa-pié*. — Composition faite de vieux linge, détrempé dans l'eau, broyé et réduit en pâte, ensuite étendu en feuilles que l'on fait sécher, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. : PAPIER *fin*. PAPIER *de cuve*. PAPIER *mécanique*. *Grand* PAPIER. PAPIER *de compte*. PAPIER *à lettres*. PAPIER *coquille*. PAPIER *vélin*. PAPIER *satiné*. *Une main de* PAPIER. *Une feuille de* PAPIER. *On peut fabriquer du* PAPIER *avec de la paille, de l'ortie, du chardon*. (Acad.) *Un auteur doit éviter d'imiter ceux qui tirent, pour ainsi dire, de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le* PAPIER. (La Br.)

Chacun, à ce métier,
Peut perdre impunément de l'encre et du *papier*. (Boil.)
Mes vers comme un torrent coulent sur le *papier*. (Id.)
Je confie au *papier* les secrets de mon cœur. (Id.)

— *Papiers-publics, papiers-nouvelles*, les journaux, les gazettes.

— *Papier de Chine*, papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou, réduite en pâte.

— *Papier de soie*, papier fait avec la pellicule intérieure des cocons des vers à soie.

— *Papier marqué, timbré*, papier marqué d'un timbre, dont on est obligé de se servir, et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi : *Le notaire lut un* PAPIER TIMBRÉ *contenant un procès-verbal rédigé à l'avance*. (H. de Balzac.)

— *Papier libre ou mort*, papier non timbré.

— *Mettre, jeter ses idées, ses réflexions sur le papier*, les mettre par écrit.

— Fam. *Cela est beau sur le papier*, se dit d'un projet, d'un plan qui paraît beau en théorie, mais dont l'exécution semble impossible :

On avait fait des plans *fort beaux sur le papier*,
Où le chétif enclos se perdait tout entier. (Andrieux.)

— Prov. *Brouiller, barbouiller, gâter du papier*, écrire des choses inutiles, ridicules.

— *Le papier souffre tout*, on met sur le papier tout ce qu'on veut ; il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie, parce qu'elle est écrite, imprimée.

— Fig. *Visage, figure de papier mâché*, visage blême, qui dénote un manque de force ou de santé.

— *Papier peint* ou *papier-tenture*, papiers de toutes sortes de couleurs et de dessins, imitant des tableaux, les lambris, etc. que l'on emploie en guise de tapisserie : *Manufacture de* PAPIERS PEINTS.

— Absol. Il se dit dans le m. sens : *Il a renouvelé le papier de ses appartements. Pièce tendue de* PAPIER. *Voilà un joli* PAPIER. PAPIER *damas*. PAPIER *velouté*. PAPIER *granit*. PAPIER *uni*. PAPIER *arabesque*. (Acad.)

— Sortes de papiers qui ne servent ni pour l'écriture, ni pour l'impression, mais qu'on emploie à beaucoup d'autres usages : PAPIER *brouillard*. PAPIER *marbré*. PAPIER *maroquiné*. PAPIER *à sucre*. PAPIER *à filtrer*. PAPIER *chimique*. PAPIER *de verre*.

— Par extens. Titres, documents, mémoires : *Avez-vous apporté vos* PAPIERS*? Les* PAPIERS *d'une succession. Je vous prouverai,* PAPIERS *sur table, que vous êtes mon débiteur*. (Acad.)

Prendre pour des monceaux d'or de vains tas de *papier*. (Boil.)
Garde bien ce *papier*, ce sont mes volontés. (C. Del.)

— Fig. *Être sur les papiers de quelqu'un*, lui devoir de l'argent ; être mal noté.

— Fig. et fam. *Être bien, mal dans, sur les papiers de quelqu'un*, être bien, être mal dans son esprit.

— Fig. et fam. *Rayez cela, ôtez cela de vos papiers*, ne comptez pas là-dessus.

Moi, votre ami ! *Rayez cela de vos papiers*. (Mol.)

— *Papier volant*, feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque chose : *N'écrivez point cela sur un* PAPIER VOLANT *qui peut se perdre*.

— Admin. *Papier terrier*, registre contenant le dénombrement de toutes les terres et de tous les tenanciers qui relevaient d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui étaient dus : *La confection d'un* PAPIER TERRIER. (Acad.)

— Au plur. Passe-port, livret certifiant la profession, l'état civil d'une personne : *Cet étranger était sans* PAPIERS. *Mes* PAPIERS *sont en règle. Il attend pour se marier que ses* PAPIERS *soient arrivés de son pays*. (Acad.)

— Fin. Lettres de change, effets payables au porteur, et autres valeurs de ce genre qui représentent l'argent comptant : *Il m'a payé en* PAPIER. *Tout son bien est en* PAPIER. (Acad.)

— *Bon, mauvais papier*, papier dont le signataire est ou n'est pas solvable ; papier qui perd peu ou beaucoup sur la place.

— *Le* PAPIER *d'un négociant*, les lettres de change, les effets souscrits par lui : *Je ne veux pas de son* PAPIER.

— Effets publics, valeurs en papier données par le gouvernement : PAPIERS *publics. Le* PAPIER *hausse, baisse*.

— *Papier-monnaie*, papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé : *L'or et le* PAPIER-MONNAIE *sont les deux signes des richesses ; mais l'un est d'une convention universelle, et l'autre d'une convention locale et bornée*. (Rivarol.)

— Mar. Rôle d'équipage, commission, connaissements, patentes de santé, etc., que le capitaine réunit dans une boîte imperméable, afin de les transporter facilement et sans danger lorsque la nécessité l'exige.

— Prov. *Être riche en papiers*, être riche en billets ; ou fam. Avoir du bien sujet à litige.

— Prov. *Le parchemin est plus fort que le papier*, les obligations et titres sur parchemin ont plus de valeur que les promesses écrites sur papier.

PAPILIONACÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des fleurs dont les corolles sont formées de cinq pétales inégaux : *Presque toutes les fleurs des légumineuses sont* PAPILIONACÉES. (Acad.)

— Subst. fém. : *Le haricot, le trèfle, sont des* PAPILIONACÉES. (Acad.)

PAPILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pa-pil-lèr*. — Anat. Qui a des papilles : *Tunique, membrane* PAPILLAIRE. *Corps* PAPILLAIRE. *Éminences* PAPILLAIRES. (Acad.)

PAPILLE, n. f. (*papilla* ; lat., m. sign.) Pron. *pa-pil*. — Anat. Petite éminence semblable à un mamelon, qui s'élève à la surface de la peau, et des membranes muqueuses de la langue : *Les* PAPILLES *font partie du derme*. (Robin.) *La langue du bœuf est couverte, à sa partie supérieure, de* PAPILLES *dures, très-développées, dont la pointe dirigée en arrière, favorise la préhension des aliments*. (Lecoq.)

PAPILLEUX, EUSE, adj. Pron. *pa-pil-leu, leuz*. — Qui est parsemé de papilles.

PAPILLON, n. m. (*papilio* ; lat., m. sign.) Pron. *pa-pi-ion*. — Zool. Insecte volant, à quatre ailes, couvertes d'écailles fines comme de la poussière : *Les* PAPILLONS *ont d'abord la forme de chenilles. Les ailes d'un* PAPILLON. (Acad.) *Les* PAPILLONS *ont des ailes couvertes d'écailles fines comme la poussière, et brillantes des plus vives couleurs*. (B. de St-P.) *Il entassait des* PAPILLONS *dans des cadres*. (H. de Balz.)

— Fam. et fig. *C'est un* PAPILLON, se dit d'un esprit léger, qui voltige d'objets en objets. || *Courir après les* PAPILLONS, s'amuser à des bagatelles.

— Fam. *Faire le papillon*, faire le galant auprès des femmes.

....Je l'ai vu, tournant sur le talon,
Auprès de vous tantôt *faire le papillon*. (Desmahis.)

Elle conservait le bonnet à PAPILLON *et les souliers à talons hauts*. (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *Se brûler à la chandelle comme un* PAPILLON, *se laisser tromper par des apparences agréables*.

— Mar. Voile la plus élevée des mâts d'un grand bâtiment.

PAPILLON, ONNE, adj. Pron. *pa-pi-ion, ionn*. — Didact. Dont les goûts ressemblent à ceux du papillon.

— Substantiv. Philos. de Fourier. *La papillonne*, l'amour du changement : *Nous voilà en plein phalanstère, avec le travail attrayant pour tâche et la* PAPILLONNE *pour règle.* (Franck.)

PAPILLONNAGE, n. m. Pron. *pa-pi-io-naj.* — Action de papillonner : *Le* PAPILLONNAGE *de tous ces jeunes fous.*

Arrêtez le *papillonnage*,
Et fixez l'instabilité ! (Desmahis.)

PAPILLONNE, n. f. Hortic. Variété de tulipes.

PAPILLONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-pi-io-né.* — Fig. Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun : *Il ne fait que* PAPILLONNER. (Ac.) *Dans ce salon fourmillaient, s'agitaient et* PAPILLONNAIENT *les plus jolies femmes de Paris.* (H. de Balz.)

PAPILLOTAGE, n. m. Pron. *pa-pi-io-taj.* — Mouvement incertain et involontaire des yeux, qui les empêche de se fixer sur les objets : *Le* PAPILLOTAGE *des yeux.* (Acad.)

— Fig. Effet d'un tableau qui éblouit et fatigue les yeux par des lumières brillantes et des couleurs vives : *Il y a beaucoup de* PAPILLOTAGE *dans ce tableau.* (Acad.)

— Par extens. Effet d'un écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes : *Il y a beaucoup de* PAPILLOTAGE *dans ce style.* (Ac.)

— Typogr. Il se dit en parlant de la feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double, ou a laissé certaines petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTE, n. f. Petit morceau de papier ou d'étoffe dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles pour les friser : *Mettre les cheveux sous les* PAPILLOTES, *dans des* PAPILLOTES. *Mettre des* PAPILLOTES. *Fer à* PAPILLOTES. (Acad.)

— *Être en papillotes*, avoir les cheveux sous des papillotes : *Elle* ÉTAIT *encore* EN PAPILLOTES, *lorsque j'entrai dans sa chambre.* (Acad.)

— Prov. *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes*, se dit d'un écrit sans mérite, d'un papier sans valeur, bon à mettre au rebut. (Acad.)

— Art. culin. *Côtelette de veau en papillote*, cotelette panée que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire.

— Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier : *Une livre de papillotes.* (Acad.)

PAPILLOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Papilloter : *La voilà toute* PAPILLOTÉE. *Impression, page* PAPILLOTÉE.

PAPILLOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron *pa-pi-io-té.* — Fam. Mettre des papillotes à quelqu'un : *Le coiffeur viendra vous* PAPILLOTER.

— Intransitiv. Il se dit des yeux, lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets : *Les yeux lui* PAPILLOTENT *continuellement.* (Acad.)

— Fig. Il se dit d'un tableau qui fatigue les yeux par des lumières et des couleurs également brillantes.

— Par extens. Il se dit d'un style dans lequel les expressions brillantes ont été répandues avec trop de profusion, et qui éblouit : *Ce style* PAPILLOTE. (Ac.)

— Typogr. Il se dit d'une feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

— Agric. Il se dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

= **Se papilloter**, v. pron. Se mettre les cheveux en papillotes : S'EST-*elle enfin* PAPILLOTÉE ?

PAPISME, n. m. Pron. *pa-pism.* — Par dénigr. L'Église catholique romaine, dont le pape est le chef.

PAPISTE, n. des 2 g. Catholique romain.

PAPPIFÈRE, adj. des 2 g. (*pappus*, aigrette ; *fero*, je porte ; lat.) Bot. Surmonté d'une aigrette.

PAPULE, n. f. (*papula*, lat., m. sign.) Méd. Petite élevure cutanée morbide, ne renfermant aucun liquide, et susceptible de s'ulcérer.

PAPULEUX, EUSE, adj. Méd. Qui est couvert de papules : *Peau* PAPULEUSE. *Les squammes sont de petites lames surmontant des élévations* PAPULEUSES. (Chomel.)

PAPYRACÉ, ÉE, adj. (πάπυρος, papyrus ; gr.) Qui est mince et sec comme du papier.

— Zool. *Nautile papyracé*, Argonaute.

PAPYRUS, n. m. Pron. *pa-pi-russ.* — Plante de la famille des Cypéracées qui croît en Égypte le long du Nil, et dont la tige est triangulaire : *On se servait autrefois, pour écrire, de feuilles faites avec des tiges de* PAPYRUS *battues ; et de là est venu le mot* papier. (Acad.) *Des tablettes de bois de frêne font l'office de* PAPYRUS. (Lenormant.)

— Par extens. Papier fait avec du papyrus : *Manuscrit sur* PAPYRUS.

— Manuscrits anciens sur papyrus : *Les* PAPYRUS *de la Bibliothèque impériale.*

PAQUAGE, n. m. Pron. *pa-kaj.* — Comm. Arrangement du poisson salé dans des barils.

— Ce qu'il coûte : *Payer le* PAQUAGE.

PÂQUE, n. f. (*pâscha* ; hébr., m. sign.) Pron. *pâk.* — Fête solennelle que les Juifs célèbrent tous les ans le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps, en mémoire de leur sortie d'Égypte : *La* PÂQUE *des Juifs. Notre-Seigneur célébra la* PÂQUE *avec ses disciples.* (Acad.) *Comme les juifs au banquet de la* PÂQUE, *on assiste au banquet de la vie, à la hâte, debout, les reins ceints d'une corde, des souliers aux pieds et un bâton à la main.* (Chateaub.)

— *Immoler, manger la pâque*, se dit en parl. de l'agneau que la loi de Moïse ordonne d'immoler et de manger pour célébrer la pâque.

PÂQUES, n. m. pl. Fête que les chrétiens célèbrent tous les ans en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le premier dimanche qui suit la pleine lune de l'équinoxe du printemps : *Quand* PÂQUES *sera passé. Le jour de* PÂQUES. *La veille de* PÂQUES. *Je vous payerai à* PÂQUES, *à* PÂQUES *prochain.* (Acad.)

— *La semaine de Pâques*, les huit jours *depuis la fête de Pâques* jusqu'à la *Quasimodo.*

— *La quinzaine de Pâques*, tout le temps entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo.

— Au f. pl. *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux. ‖ *Pâques closes*, le dimanche de Quasimodo.

— *Faire ses pâques*, communier un des jours de la quinzaine de Pâques : *Aujourd'hui il a fait ses* PÂQUES. *Se mettre en devoir de faire de bonnes* PÂQUES. (Acad.)

— *Œufs de Pâques*, œufs teints en rouge qu'on vend au temps de Pâques.

— Fig. Petits présents qu'on fait vers le temps de Pâques : *Je lui ai donné ses œufs de* PÂQUES.

— Prov. et fig. *Se faire brave comme un jour de Pâques*, se parer comme en un jour de fête.

PAQUEBOT, n. m. (*packet*, paquet, et *boat*, barque ; angl.) Pron. *pak-bo.* — Mar. Bâtiment léger qui va et vient d'un pays à un autre, et sert au service des dépêches et au transport des passagers : *Ils s'embarquèrent sur le* PAQUEBOT *qui va de Calais à Douvres.* PAQUEBOT *à vapeur.* (Acad.)

PAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pêch. Arranger par couches les harengs, les morues, etc., dans des barils, et les y presser fortement.

= **Se paquer**, v. pron. Être paqué : *Ces harengs* SE PAQUENT *bien.*

PÂQUERETTE, n. f. Pron. *pâk-rètt.* — Bot. Plante de la famille des Corymbifères ; espèce de marguerite blanche, qui fleurit vers le temps de Pâques.

PÂQUEROLLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Corymbifères ou radiées, renfermant plusieurs espèces qui ont l'aspect des pâquerettes.

PAQUET, n. m. Pron. *pâ-kè.* — Réunion d'objets attachés ou enveloppés ensemble : *Petit* PAQUET. *Gros* PAQUET. PAQUET *d'allumettes.* PAQUET *de livres.* PAQUET *de hardes, de linge, de serviettes. Un* PAQUET *de lettres. Faire un* PAQUET. (Acad.) *Elle prit quelques* PAQUETS *des choses de première nécessité.* (G. Sand.) *Ils étaient embarrassés de* PAQUETS *qu'ils tiraient après eux du mieux qu'ils pouvaient.* (Fr. Soulié.)

Combien en quelques mois ont vu fleurir leur livre,
Dont les vers en *paquet* se vendent à la livre ! (Boil.)

— Dépêches que porte un courrier : *Le* PAQUET *d'Angleterre, le* PAQUET *d'Espagne.*

— Prov. et pop. *Faire son paquet*, quitter la maison où l'on demeurait.

— Fig. et fam. *Faire ses paquets pour l'autre monde*, ou *plier son paquet*, mourir. (Acad.)

— Pop. *Donner un paquet à quelqu'un*, lui faire une tromperie, une malice : *Ne nous donnez plus de ces* PAQUETS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Donner dans un paquet*, être trompé, attrapé : *Il a donné* DANS LE PAQUET.

— Prov. et fig. *Donner à quelqu'un son paquet*, lui faire une réponse vive et spirituelle qui le réduit au silence : *Il voulait me plaisanter, mais je lui* AI DONNÉ SON PAQUET. ‖ Dans le m. sens, *Il a eu son paquet.*

Je vais, je vais de ces sempiternelles,
Tout de ce pas, égayer les cervelles ;
Et, leur *donnant à toutes leur paquet*,
Par cent bons-mots étouffer leur caquet. (Volt.)

— Fam. *Recevoir son paquet*, être vertement réprimandé.

— Prov. et fig. *Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un*, tenir sur lui des propos désobligeants et faux : *Il a fait des* PAQUETS *sur toutes les personnes de cette société.* ‖ Dans le m. sens, *C'est un faiseur de* PAQUETS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Hasarder, risquer le paquet*, s'engager dans une affaire douteuse : *Il a eu bien de la peine à se résoudre, enfin il* A HASARDÉ LE PAQUET.

Chacun met dans son sac un morceau de fromage,
Chacun promet enfin de *risquer le paquet*. (La Font.)

— Fig. et fam. Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, qui se remue difficilement. ‖ Personne qui n'est d'aucun agrément dans la société, qui y cause même de la gêne.

— Typog. Certaine quantité de lignes de composition : *Travailler, composer en paquets. Ce compositeur fait tant de* PAQUETS *par jour.* (Acad.)

— Mar. *Amener les voiles en paquet*, les amener avec une grande précipitation.

PAQUETER, v. t. ou act. V. EMPAQUETER.

PAQUETIER, n. m. Pron. *pak-tié.* — Typogr. Compositeur qui travaille en paquets, qui fait des paquets : *Ce metteur en pages occupe cinq* PAQUETIERS. (Acad.)

PAQUEUR, n. m. Pron. *pa-keur.* — Pêch. Celui qui paque les poissons salés.

PÂQUIS, n. m. Pron. *pâ-ki.* — Pâturage : *Les bécasses cherchent les terres molles, les* PÂQUIS *humides.* (Buff.) ‖ V. PÂTIS.

PAR, prép. (*per* ; lat.) Anc. Il s'employait comme préfixe et marquait augmentation : *Le roi se* PARFORCERA (s'efforcera) *de vous faire du bien en mieux, et vous le donnera à connaître par effet tant en général qu'en particulier.* (Guy. de Rochefort.) *J'ai* PARACHEVÉ *et mis en avant et évidence le livre des poids et mesures, nombres, monnaies, et toute manière de compter des anciens.* (G. Budée.)

On est si *partroublé* qu'on ne sait ce qu'on fait. (Regn.)

Il figure encore aujourd'hui dans un certain nombre de mots, *parfaire, parfait.*

PAR, prép. (*per* ; lat.) Il exprime le mouvement, le passage à travers : *Il a passé* PAR *Paris,* PAR *Bordeaux. Il court* PAR *monts et* PAR *vaux.* (Acad.) *Les promeneurs allaient et venaient* PAR *la salle.* (A. Thierry.) *S'il va* PAR *la ville, après avoir fait quelque chemin, il se croit égaré.* (La Br.)

— En, dans : *Cela se fait* PAR *tout pays.* (Acad.) *Quelquefois la mère courait* PAR *les temples tout échevelée ; d'autres fois elle s'emportait en blasphèmes contre Vénus.* (La Font.) *Se faire tympaniser* PAR *la ville.* (Dest.)

J'ai vu des gens de guerre épandus *par* la ville. (Corn.)

— Fam. *De par le monde*, dans le monde : *J'ai un cousin* DE PAR LE MONDE *qui a fait une grande fortune.* (Acad.)

— Mar. Vers : *Nous étions* PAR *trente degrés de latitude.* (Lam.)

— Il sert à désigner la partie qu'on saisit, qu'on tient : *Prenez-le* PAR *le bras. Il le tira* PAR *les pieds. Je ne sais* PAR *où le prendre.* (Acad.) *Il le conduisit* PAR *la main dans sa tente, et l'invita à s'y reposer.* (Marm.)

Par les cheveux d'abord je veux prendre Pamphile. (La F.)

— Il exprime, 1° la cause : *Il a fait cela* PAR *crainte,* PAR *haine,* PAR *bonté.* (Acad.) *La haine s'augmenta* PAR *la hauteur avec laquelle le cardinal traita tout le monde à son retour.* (La Rochef.) *Le fat ne fait rien* PAR *goût : il n'agit que* PAR *ostentation.* (Desmahis.) *On est souvent ferme* PAR *faiblesse, et audacieux* PAR *timidité.* (La Rochef.) *Je vois bien peu d'hommes qui eussent fait* PAR *plaisir ce qu'ils sont obligés de faire* PAR *devoir.* (Daru.) *Ces Bataves ont de l'esprit* PAR *bon sens, du génie* PAR *industrie, des vertus* PAR *froideur, et des passions* PAR *raison.* (Chateaubr.)

— 2° l'agent : *Ce temple fut fondé* PAR *un tel. La Henriade* PAR *Voltaire. Cette guerre a été conduite* PAR *un habile général.* (Acad.) *Nous sommes tentés* PAR *les passions et retenus* PAR *la conscience.* (J.-J. Rouss.)

— 3° le motif : *Il l'a épousée* PAR *amour. Cela est dit* PAR *ironie,* PAR *jeu,* PAR *raillerie.*

— 4° le moyen : *Il ne va que* PAR *sauts et* PAR *bonds. Il a obtenu cela* PAR *l'intercession d'un tel.* (Acad.)

Nous nous introduirons *par* force ou *par* adresse. (Regn.)

Les législateurs ont rendu l'homme à ses devoirs PAR *les lois politiques et civiles.* (Montesq.) *On n'a de prise sur les passions que* PAR *les passions ; c'est* PAR *leur empire qu'il faut combattre leur tyrannie.* (J.-J. Rouss.) *Il enseigna* PAR *ses exemples, comme il encouragea* PAR *son autorité.* (Pastoret.) *Chacun se*

conduit très-rarement PAR *ses lumières, et très-fréquemment* PAR *ses passions.* (J.-J. Rouss.) *Les peuples commencent* PAR *la poésie et finissent* PAR *les romans.* (Chateaubr.)

— 5° l'instrument : *Les flancs du cheval sont sillonnés de cicatrices faites* PAR *l'éperon.* (Buff.) *Ce paquet est venu* PAR *la poste,* PAR *le messager. Il est arrivé* PAR *le bateau.* (Acad.) *Ce siècle a commencé* PAR *les victoires de l'épée, et continue* PAR *les victoires de la pensée.* (V. Hugo.) *L'Allemagne n'a véritablement commencé que* PAR *Luther à retentir en Europe.* (Lerminier.) *Les barbares, dispersés en colonies militaires, prirent possession de la terre* PAR *l'épée et* PAR *la charrue.* (Chateaubr.)

— 6° la manière : *Il descendait de tel roi* PAR *les femmes.* (Acad.) *Quiconque est grand* PAR *le cœur, puissant* PAR *l'esprit, a les meilleurs biens.* (Vauv.) *Dire quelque chose* PAR *mégarde,* PAR *inadvertance.* (Acad.) *Le singe ressemble à l'homme* PAR *les oreilles,* PAR *les narines et* PAR *les dents.* (Buff.)

— Dans ce sens, il est souvent suivi d'un infinitif : *Commencez* PAR *aimer Dieu.* (Fén.)

Que notre nom franchisse
La nuit des temps ! nous la saurons dompter,
Moi *par* écrire, et vous *par* réciter. (La F.)

7° la division, la distribution, la succession : *Poëme divisé* PAR *chants. Distribution* PAR *cantons. Toucher une rente* PAR *quartiers.* (Acad.)

Ma vie est jour *par* jour dans plus d'un souvenir. (C. Del.)
Philémon regardait Baucis *par* intervalles. (La F.)

— 8° L'époque, la circonstance, le moment précis : *Il faut labourer la vigne* PAR *le beau temps. Où allez-vous* PAR *cette pluie-là. Quoi ! entreprendre un voyage* PAR *ce grand froid !* (Acad.)

— Anc. Il s'employait avant un infin. dans le sens de *parce que* : *La félicité est dans le goût, et non pas dans les choses ; et c'est* PAR AVOIR *ce qu'on aime qu'on est heureux, et non* PAR AVOIR *ce que les autres trouvent aimables.* (La Rochef.) *Il plut à M. le Duc* PAR *lui* ÊTRE *commode à ses plaisirs.* (St-Simon.)

— Anc. *Par le roi*, par la volonté du roi, formule de contre-seing des lois et ordonnances.

— *De par le roi*, par ordre, par commandement du roi protocole des lettres patentes, ordonnances et autres rescrits : *Ouvrez* DE PAR LE ROI. (C. Del.)

De par le roi des animaux,
Qui dans son antre était malade,
Fut fait savoir à ses vassaux, etc. (La F.)

— *De par qui*, par l'ordre, le commandement qui : *Si vous sortez de l'Église, si vous voulez vous introduire dans l'ordre civil, exercer des fonctions temporelles, tout magistrat a droit de vous demander* DE PAR QUI ? (Dupin.)

— Il s'emploie pour affirmer, jurer, conjurer : *Il en jure* PAR *sa foi. Je vous conjure* PAR *notre ancienne amitié.* (Acad.)

— *Par quoi*, en conséquence de quoi : PAR QUOI, *il fut unanimement résolu de décamper.* (Acad.)

= **Par-ci par-là**, loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre : *Nous avons exercé* PAR-CI PAR-LÀ. *Il n'a que ce qu'il peut attraper* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.)

— A diverses reprises ; de temps à autre ; sans aucune suite : *Il m'a entretenu de cette affaire* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.)

Ah ! monsieur, je voudrais que vous pussiez l'entendre :
Qu'il est brave *par-ci !* magnanime *par-là !* (E. Augier.)

= Anc. **Par ainsi**, loc. adv. Ainsi, de cette manière :

Par ainsi, j'ai donc tort et ne dois pas me plaindre. (Regn.)

= **Par après**, loc. adv. Depuis : *Cela n'est arrivé que* PAR APRÈS. (Acad.) || Vieux.

= **Par delà**, loc. prép. Au delà de ; antérieurement à :

Et de tous mes aïeux, puisqu'il ne faut rien taire,
Je n'en ai point connu *par delà* mon grand-père. (Boursault.)

Le plus sage, de fou devrait porter le nom,
S'il pousse la vertu *par delà* la raison. (Desmahis.)

= **Parce que**, loc. conj. A cause que, attendu que : *Nous ne haïssons pas seulement les méchants* PARCE QU'ILS *nous nuisent, mais* PARCE QU'ILS *sont méchants.* (J.-J. Rouss.) || V. DE.

PARA, n. m. Métrol. Monnaie turque, qui vaut un peu plus de huit centimes : *Nous traversâmes le pont de bateaux en jetant quatre* PARAS *au bureau de péage.* (Th. Gautier.)

PARABASE, n. f. (παρά, au-delà ; βαίνω, je vais ; gr.) Littér. Sorte de digression fort en usage dans les anciennes comédies grecques.

PARABATE, n. m. Ant. gr. Celui qui, dans les anciens jeux du cirque, faisait la course dans un char, puis à pied.

PARABOLAIN, n. m. (παράβολος, hardi ; gr.) Nom qu'on donnait aux plus hardis des gladiateurs.

— Anc. Clercs qui affrontaient les plus grands dangers pour secourir les pestiférés.

PARABOLE, n. f. (παραβολή, comparaison ; gr.) Allégorie qui renferme quelque vérité importante ; il n'est usité qu'en parl. des allégories employées dans l'Écriture sainte : *Une belle* PARABOLE. *Les* PARABOLES *de l'Évangile. Notre-Seigneur s'est servi de* PARABOLES. *La* PARABOLE *de l'Enfant prodigue. Parler en* PARABOLES, *par* PARABOLES, *sans* PARABOLES. *Les* PARABOLES *de Salomon.* (Acad.) *Les prophètes se sont servis de* PARABOLES. (Fleury.)

— Écr. sainte, *Devenir la parabole des nations*, devenir un objet de risée.

— Anc. Rhétor. Comparaison.

— Géom. Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône quand il est coupé par un plan parallèle à un de ses côtés : *Décrire une* PARABOLE. *Les propriétés de la* PARABOLE. (Acad.) *Les comètes décrivent des ellipses très-allongées ; ce sont des* PARABOLES. (Arago.) *Des* PARABOLES *de carton.* (Id.)

PARABOLIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui est courbé en parabole : *Un miroir* PARABOLIQUE. *Ligne* PARABOLIQUE. (Acad.)

— *Poésie parabolique*, toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité.

PARABOLIQUEMENT, adv. En parabole, par paraboles : *Parler* PARABOLIQUEMENT.

— Mathém. En décrivant une parabole : *Un corps qui se meut* PARABOLIQUEMENT. (Acad.)

PARABOLOÏDE, n. f. Pron. *pa-ra-bo-lo-id.* — Géom. Solide dont la surface est terminée par une parabole ; parabole de degré supérieur.

PARACARPE, n. m. (παρά, auprès ; καρπός, fruit ; gr.) Bot. Ovaire avorté. || Partie accessoire du fruit, produite par la persistance du pistil.

PARACENTÈSE, n. f. (παρά, auprès ; κεντέω, je pique ; gr.) Pron. *pa-ra-çan-tèz.* — Chir. Ponction qu'on pratique à l'abdomen dans l'hydropisie, pour évacuer la sérosité qui s'y trouve accumulée.

PARACENTRIQUE, adj. des 2 g. (παρά, auprès ; κέντρον, centre ; gr.) Pron. *pa-ra-çan-trik.* — Géom. Il se dit d'une courbe du centre de laquelle un corps pesant s'éloigne ou s'approche en temps égaux.

PARACÉPHALE, n. des 2 g. (παρά, contre ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *pa-ra-cé-fal.* — Anat. Monstre dont la tête est mal conformée.

PARACÉPHALIE, n. f. Anat. Monstruosité dans la conformation de la tête.

PARACHEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Parachever : *Une œuvre* PARACHEVÉE.

PARACHEVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*par, achever.*) Achever, terminer, finir : *Ce peuple est propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à* PARACHEVER *de grandes entreprises.* (A. de Tocquev.) *Il fit un salut révérencieux et laissa le jeune homme* PARACHEVER *sa toilette.* (A. Dumas.) || Peu usité.

PARACHRONISME, n. m. (παρά, au delà, et χρόνος, temps ; gr.) Pron. *pa-ra-kro-nism.* — Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. || V. PROCHRONISME.

PARACHUTE, n. m. (*parer* et *chute.*) Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant une résistance à l'air.

— Particul. Machine qu'emploient certains aéronautes pour descendre en abandonnant leur ballon : *Cet aéronaute a fait plusieurs descentes en* PARACHUTE. (Acad.) *Quelque simple que nous paraisse la disposition du* PARACHUTE, *ce n'est cependant qu'après de longs essais que l'on est parvenu à le construire.* (L. Figuier.)

— Techn. Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque.

PARACLET, n. m. (παράκλητος, consolateur ; gr.) Le Saint-Esprit ; l'esprit consolateur.

PARACLOSE ou **PARCLOSE**, n. f. Mar. Vaigre volante placée au-dessus du canal des anguillers.

PARACOUSIE, n. f. (παρακούειν, entendre mal ; gr.) Pron. *pa-ra-kou-zi.* — Méd. Perception confuse des sons ; bourdonnement, tintement d'oreilles.

PARACROTTE, n. m. (*parer, crotte.*) Techn. Appareil formé d'une bande de cuir qu'on pose de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements de ceux qui y montent ou en descendent ne touchent pas les roues.

PARACUSIE, n. f. V. PARACOUSIE.

PARACYÉSIE, n. f. (παρά, au delà, et κύησις, grossesse ; gr.) Méd. Grossesse extra-utérine.

PARACYNANCIE, n. f. (παρά, au delà ; κυών, chien, et ἄγχειν, suffoquer ; gr.) Pron. *pa-ra-ci-nan-cî.* — Méd. Sorte d'esquinancie.

PARADE, n. f. Montre, étalage de quelque chose : *Mettre une chose en* PARADE. *Cela n'est mis là que pour* PARADE, *que pour la* PARADE. (Acad.)

— Particul. Tout ce qui est moins pour l'usage ordinaire que pour l'ornement : *Une chambre, un meuble de* PARADE. *Un carrosse, un cheval, un habit de* PARADE. (Acad.)

— *Lit de parade*, grand lit sur lequel on expose après leur mort les rois, les princes, les évêques, et autres personnages de grande distinction.

— Fig. et mor. *Faire parade d'une chose*, en faire ostentation, en tirer vanité : *Il* FAIT PARADE *de son esprit, de son savoir.* FAIRE PARADE *de beaux sentiments.* (Acad.) *Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble* FAIRE PARADE *de tous ses avantages.* (Buff.)

— Pop. Scènes burlesques que les bateleurs donnent au peuple à la porte de leur théâtre : *La* PARADE *vaut mieux que la pièce.*

— Par extens. Imitation ridicule ; étalage plein de fausseté : *Cette cérémonie ne fut qu'une* PARADE. *Ces larmes, ce discours, cet empressement, n'étaient qu'une* PARADE. *Il jouait une* PARADE. (Acad.)

— Lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. || V. MONTRE.

— Art milit. Espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde : *Une chose me charmait, la* PARADE : *tous les jours, la garde montante défilait, tambour et musique en tête.* (Chateaubr.)

Ils n'osaient étaler leurs *parades* oisives
Devant tes bataillons d'airain. (V. Hugo.)

— Mar. *Faire parade*, orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Escr. Action par laquelle on pare le coup : PARADE *sûre, prompte, ferme. Manquer la* PARADE. *La* PARADE *est difficile. Il n'est pas heureux à la* PARADE.

Quelle bourde ! allons donc ! la botte est sans *parade.* (E. Augier.)

— Man. Arrêt d'un cheval qu'on manie : *Ce cheval est sûr à la* PARADE.

PARADÉ, ÉE, part. pass. du v. Parader.

PARADER, v. n. 1^re^ conj. Man. *Faire parader un cheval*, faire manœuvrer un cheval sur la parade ou la montre.

— Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

— Néol. Faire une parade, user de charlatanisme.

PARADIASTOLE, n. f. (παραδιαστέλλειν, désunir ; gr.) Pron. *pa-ra-di-ass-tol.* — Littér. Moyen de distinguer l'une de l'autre deux idées qui ont entre elles une grande analogie, et de les déterminer d'une manière précise.

PARADIÈRE, n. f. Pêch. Sorte de pave, de filet que les pêcheurs de la Méditerranée établissent en pleine eau.

PARADIS, n. m. (παράδεισος ; gr., m. sign.) Pron. *pa-ra-di.* — Lieu délicieux, jardin charmant.

— *Le paradis terrestre*, le jardin où Adam fut mis aussitôt après sa création : *Dieu chassa Adam et Ève du* PARADIS TERRESTRE, *du* PARADIS. (Acad.)

— Fig. Séjour délicieux, charmant, orné par la nature ou par l'art : *Cette campagne, cette vallée, ce jardin est un* PARADIS *terrestre, un vrai* PARADIS, *un* PARADIS. (Acad.) *Venise se doit nommer à cette heure le* PARADIS *de la terre.* (Volt.) *La terre serait un* PARADIS, *si la religion chrétienne y était observée.* (B. de St-P.)

— Fig. Par anal. L'état le plus heureux dont on puisse jouir, le lieu où l'on en jouit : *Un bon ménage est le* PARADIS *sur terre. Paris est le* PARADIS *des femmes.* (Acad.) *Ces bois immenses ont été en tout temps la terre promise et le* PARADIS *des chasseurs.* (Cuv. Fleury.)

— Particul. Séjour des bienheureux, où les âmes des justes voient Dieu et jouissent d'un bonheur ineffable : *Les joies du* PARADIS. *Il a gagné le* PARADIS *par ses bonnes œuvres. Il est maintenant en* PARADIS. (Acad.) *Si l'on pouvait prolonger le bonheur de l'amour dans le mariage, on aurait le* PARADIS *sur la terre.* (J.-J. Rouss.)

Du *paradis* pour elle il aplanit les routes. (Boil.)

— Prov. et fig. *Être en paradis, dans le paradis*, être dans une extrême joie, être délivré de quelque grande douleur, d'une grande peine d'esprit : *Depuis que mes douleurs de dents ont cessé, je* SUIS EN PARADIS. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est le chemin du paradis*, se dit d'un chemin étroit, montant et difficile.

— Prov. et fig. *Se recommander à tous les saints du paradis*, implorer l'assistance, la protection de tout le monde.

— Prov. *Faire son paradis en ce monde*, se livrer à toutes sortes de plaisirs.

— Anc. Autel provisoire élevé dans les rues, les jours de procession solennelle.

— *Le paradis de Mahomet*, lieu où les sectateurs de Mahomet croient qu'après leur mort ils jouiront de tous les plaisirs des sens.

— Théât. Espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges.

— Zool. *Oiseau de paradis*, oiseau des Indes dont les flancs ont des faisceaux de longues plumes. || Plumes de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure : *Son oiseau de* PARADIS *lui a coûté fort cher.*

— Bot. *Pommier de paradis* ou simplement *paradis*, espèce de pommier nain : *Greffer des* PARADIS. (Acad.)

— *Pomme de paradis*, espèce de pomme rouge.

PARADISIER, n. m. Pron. *pa-ra-di-zié*. — Zool. Oiseau de paradis.

PARADISTE, n. m. Pop. Paillasse qui joue des parades.

PARADOS, n. m. Art milit. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe ou un second ouvrage contre des feux de revers.

PARADOXAL, ALE, adj. Pron. *pa-ra-dok-çal*. — Qui tient du paradoxe : *Opinion* PARADOXALE.

— Qui aime le paradoxe : *Esprit* PARADOXAL. (Acad.) *L'esprit* PARADOXAL *ébranle les institutions les plus sacrées.* (Mme de Staël.)

— Zool. Il se dit des animaux dont l'existence est mise en doute, et de ceux dont la configuration semble contrarier les lois généralement connues : *Les singes sont des êtres* PARADOXAUX, *qui embarrassent le naturaliste, en plaçant sous ses yeux une sorte de caricature de la figure humaine.* (G. St-Hil.)

PARADOXE, n. m. (παρά, contre, et δόξα, opinion; gr.) Pron. *pa-ra-doks*. — Littér. Proposition contraire à l'opinion commune : *Avancer, soutenir un* PARADOXE. *C'est un* PARADOXE *de dire que la pauvreté est préférable aux richesses.* (Acad.) *Un* PARADOXE *n'est pas toujours une fausseté.* (Dider.) *Quelquefois le mérite, dans notre pays surtout, a besoin de* PARADOXE *pour se faire connaître.* (Mérim.)

— Il se prend quelquefois en m. part : *C'est un homme à* PARADOXES. (Acad.)

— Adjectiv. *Cet homme se plaît à avancer des propositions* PARADOXES. *Cette opinion révoltera tout le monde, elle est trop* PARADOXE. (Acad.)

PARADOXISME, n. m. Pron. *pa-ra-dok-cism*. — Figure de rhétorique qui consiste à réunir sur un même sujet des attributs qui semblent contradictoires.

PARADOXOLOGIE, n. f. (παρά, contre; δόξα, opinion, et λόγος, discours; gr.) Pron. *pa-ra-dok-ço-lo-ji*. — Littér. Manie, abus du paradoxe.

PARAFE ou **PARAPHE**, n. m. (παρά, proche, et γράφειν, écrire; gr.) Pron. *pa-raf*. — Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après sa signature, et qui, en certains cas, se met pour la signature même : *Il a signé son nom avec* PARAFE. *Mettre son* PARAFE *pour approuver une addition, une rature. Collationné avec* PARAFE. (Acad.) *Grâce à mon* PARAFE, *je suis peut-être le seul négociant dont on ne puisse contrefaire la signature.* (Picard.)

C'est le procès-verbal. — Ce sera singulier,
Le récit de ma mort signé de mon *parafe*. (V. Hugo.)

PARAFÉ ou **PARAPHÉ, ÉE**, part. pass. du v. Parafer : *Un registre coté et* PARAFÉ. *Le soir venu, munis d'un certificat en bonne forme dûment* PARAFÉ, *scellé et timbré, nous franchîmes la barrière de Berlin.* (L. Viardot.) *Autrefois la science descendait sur le peuple des voûtes de la Sorbonne en apophthegmes approuvés et* PARAPHÉS *par le doyen de ce vénérable sénat.* (Jouffroy.)

PARAFER ou **PARAPHER**, v. tr. ou act. 1re conj. Mettre un parafe à quelque acte : *Il faut* PARAFER *cette pièce. Il* A PARAFÉ *toutes les pages.* PARAFER *un renvoi.* (Acad.)

— Pal. *Parafer ne varietur*, mettre son parafe sur un papier afin qu'il ne puisse être changé, et qu'on n'en substitue point un autre à la place.

PARAFEU, n. m. (*parer feu.*) Techn. Petit mur élevé devant les ouvreaux.

PARAFFINE, n. f. Chim. Sorte d'huile produite dans la distillation du goudron végétal.

PARAGE, n. m. (*par*, égal; lat.) Anc. Extraction, qualité, et qui n'est usité que dans cette locution, *de haut parage*, de grande naissance, de haut rang : *Dame, demoiselle, personne de haut* PARAGE. (Acad.)

PARAGE, n. m. Mar. Endroit, espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation : *Nous nous trouvâmes dans tel* PARAGE. *Nos vaisseaux s'arrêtèrent dans tel* PARAGE *pour attendre les ennemis. La mer est très-orageuse dans ces* PARAGES. *Les corsaires fréquentent, infestent ces* PARAGES. (Acad.) *Le pavillon suédois se montrait alors dans tous les* PARAGES *de l'Europe.* (Rayn.) *Une population de pêcheurs habitait ces* PARAGES. (Vitet.)

— Par extens. et fam. Lieu, endroit sur terre où des personnes se rencontrent : *Que venez-vous faire dans nos* PARAGES, *dans ces* PARAGES ? (Acad.)

— Mar. Poli que les charpentiers donnent aux surfaces de la membrure d'un vaisseau, avant de le border.

— Agric. Labour donné aux vignes avant l'hiver.

PARAGEUSIE ou **PARAGEUSTIE**, n. f. (παρά, contre, et γεῦσις, goût; gr.) Pron. *pa-ra-gheu-zi*, *gheus-ti*. — Méd. Perversion du sens du goût.

PARAGLACE, n. m. Mar. Garniture de planches ou de pièces de bois fixes ou mobiles, destinée à garantir un bâtiment du choc des glaces.

PARAGLOSSE, n. f. (παρά, au delà, et γλῶσσα, langue; gr.) Méd. Gonflement, tuméfaction de la langue.

PARAGNATHE, n. des 2 g. (παρά, auprès; γνάθος, mâchoire; gr.) Anat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire placée tout à fait latéralement.

PARAGOGE, n. f. (παρά, contre, et ἄγειν, mener; gr.) Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : *En latin*, egomet *pour* ego, *est une* PARAGOGE. (Acad.)

— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

PARAGOGIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Il se dit d'une lettre ou d'une syllabe ajoutée à la fin d'un mot : *Lettre* PARAGOGIQUE. (Acad.)

PARAGOMPHOSE, n. f. (παρά, entre, et γομφόω, je cloue; gr.) Pron. *pa-ra-gon-fôz*. — Chir. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans le bassin.

PARAGRAPHE, n. m. (πάρα, à côté, et γράφειν, écrire; gr.) Littér. Petite section d'un discours, d'un chapitre : PARAGRAPHE *premier.* PARAGRAPHE *second. Telle loi est au* PARAGRAPHE *cinq.* (Acad.)

J'écrase de sa loi le dernier *paragraphe*. (Gresset.)

— Il se dit aussi en parl. des ouvrages de littérature, de science, etc. : *Il y a dans ce chapitre plusieurs* PARAGRAPHES *excellents. Ce* PARAGRAPHE *se lie mal au* PARAGRAPHE *précédent.* (Acad.)

Toujours son eau sucrée était auprès de lui ;
Il en buvait un verre à chaque *paragraphe*,
Et sa leçon durait autant que sa carafe. (C. Bonjour.)

— Imprim. Signe figuré de cette manière §, que l'on met quelquefois en tête ou au commencement d'un paragraphe.

— Paléogr. Figure dont on se sert pour séparer les différentes parties d'un ouvrage.

PARAGRÊLE, n. m. (*parer, grêle.*) Phys. Appareil placé sur un champ, une maison, au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle : *L'efficacité des* PARAGRÊLES *n'est point reconnue.*

PARAGUA, n. m. Zool. Espèce de papegai.

PARAGUANTE, n. f. (*para, gante*, pour des gants; esp.) Pron. *pa-ra-gouantt*. — Anc. Présent fait en reconnaissance de quelque service : *La locution française,* avoir les gants, *se rapporte à la coutume espagnole de donner la* PARAGUANTE. (F. Génin.) *Il a eu tant pour sa* PARAGUANTE. *Dix mille écus de* PARAGUANTE. *Voilà une bonne* PARAGUANTE. *Il en a tiré une* PARAGUANTE. || Il ne se prenait guère qu'en mauv. part.

Donne l'avide espoir de quelque *paraguante* :
Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente. (Mol.)

PARAISON, n. f. Techn. Forme qu'on donne au verre fondu en le roulant sur le marbre.

PARAISONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Souffler les glaces.

PARAISONNIER, n. m. Techn. Ouvrier verrier qui fait la paraison.

PARAÎTRE, v. n. (*parere*; lat., m. sign.) Pron. *pa-rêtr*. — Il se conjugue dans les temps composés avec l'aux. *avoir*. Être exposé à la vue; se laisser voir; se manifester : *Le soleil, la lune, l'aurore* PARAÎT. *Les boutons* PARAISSENT *aux arbres. Cette tache n'est pas effacée, elle* PARAÎT *encore. Paraître dans le monde, en public, sur la scène. Il n'a fait que* PARAÎTRE *et disparaître. Il n'ose* PARAÎTRE *devant vous. Il a laissé* PARAÎTRE *des sentiments qui ne lui font pas honneur. Son innocence* A PARU *dans tout son jour. Sa délicatesse* PARAÎT *dans toutes ses actions.* (Acad.) *Tous les hommes qui ont* PARU *et* PARAÎTRONT *sur la terre.* (Buff.) PARAÎTRE *sans pudeur au pied du sanctuaire.* (Mass.) *La sévérité qui* PARAÎT *sur son visage.* (Boss.) *Les oiseaux qui* PARAISSENT *dans les mois des tempêtes ont des voix tristes et des mœurs sauvages comme la saison qui les amène.* (Chateaub.)

Paraissez, cher enfant, digne sang de nos rois. (Rac.)

— Ironiq. *Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, se dit d'une chose qui est extrêmement visible.

— Impers. IL PARAÎT *une comète.* IL PARUT *alors de grands génies.* (Acad.)

— *Il y paraît*, on le voit bien, il en reste des marques : *L'orage a passé par cette contrée,* IL Y PARAÎT. *Il a bu,* IL Y PARAÎT *à sa démarche. Si je mets la main à la besogne,* IL Y PARAÎTRA. *Ils ont l'art de se moquer des gens, sans qu'*IL Y PARAISSE.

— Être publié, mis en vente : *Quand votre ouvrage* PARAÎTRA-*t-il. Le premier numéro n'*A *pas encore* PARU. *Il paraît un excellent écrit depuis quelques jours.*

— *Faire paraître*, publier, mettre au jour : *Quand donc* FEREZ-VOUS PARAÎTRE *ce livre. Enfin il a* FAIT PARAÎTRE *ce traité.* (Acad.)

— Éclater, se distinguer, briller, se faire remarquer : *Les jeunes gens aiment les choses qui* PARAISSENT. *Il cherche à* PARAÎTRE. *C'est un homme vain qui ne veut que* PARAÎTRE. (Acad.) *Dans une cour, la majesté se plaît à* PARAÎTRE *dans tout son éclat.* (Boss.)

Dans quel palais superbe, et plein de ma grandeur,
Puis-je jamais *paraître* avec plus de splendeur ? (Rac.)
Que voulez-vous ? chacun cherche à *paraître*. (Volt.)

— Sembler, avoir l'apparence : *Ces raisons* PARAISSENT *bonnes. Il paraît satisfait, être satisfait. Être et* PARAÎTRE *sont deux. Il aime mieux être que* PARAÎTRE. *Cela paraît d'or, ce n'est que du cuivre. Ces lunettes font* PARAÎTRE *les objets beaucoup plus grands qu'ils ne sont. L'armée rangée en bataille* PARAISSAIT *beaucoup plus nombreuse qu'elle n'était.* (Acad.) *L'aveugle* PARUT *alors changer de voix et de visage.* (Boss.) *La vérité ne leur* PARAÎT *estimable qu'autant qu'elle est utile.* (Mass.) *Les moindres attachements aux créatures lui* PARURENT *des infidélités punissables.* (Fléch.)

Pour *paraître* honnête homme, en un mot il faut l'être.
(Boil.)
Ses mots les plus flatteurs *paraissent* des rudesses. (Boil.)
... Pour eux le présent *paraît* sans avenir. (J.-B. Rouss.)

— Il s'emploie souv. impersonnellement : *Héritiers d'un grand nom,* IL LEUR PARAÎT *inutile de s'en faire un à eux-mêmes.* (Mass.) *Suivant, selon, autant qu'*IL ME PARAÎT, *à ce qu'*IL ME PARAÎT, *cette affaire est fort douteuse.* (Acad.) *Je vous l'amène sans peine, et* IL M'A PARU *qu'il avait assez de plaisir à se laisser conduire.* (Campistr.)

— *Se faire paraître*, se montrer :

Mais si mon amitié pour vous *se fait paraître*. (Mol.)
L'un après l'autre enfin *se* vont *faire paraître*. (Corn.)

— Substantiv. L'apparence : *Tous mettent leur être dans* LE PARAÎTRE. (J.-J. Rouss.)

PARALAMPSIE, n. f. (παραλάμπειν, jeter peu de lumière; gr.) Méd. Espèce d'albugo; tache brillante et perlée.

PARALÉPIDE, n. m. Zool. Poisson de la famille des acanthoptérygiens.

PARALIPOMÈNES, n. m. pl. (παρά, de côté, et λείπειν, laisser; gr.) Partie de la Bible, qui forme un supplément au livre des Rois : *Les deux livres des* PARALIPOMÈNES. (Acad.)

PARALIPSE, n. f. (παράλειψις, omission; gr.) Pron. *pa-ra-lips*. — Figure de rhétorique qui consiste à fixer l'attention sur un objet, en feignant de le négliger.

PARALLACTIQUE, adj. des 2 g. (παράλλακτος, sujet à changer; gr.) Pron. *pa-ral-lak-tik*. — Astr. Il n'est usité que dans ces locutions : *Angle parallactique*, angle de la parallaxe; *machine parallactique*, machine composée d'un axe dirigé vers le pôles du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne des astres.

PARALLAXE, n. f. (παραλλάσσειν, varier; gr.) Pron. *pa-ral-laks*. — Astr. Angle formé au centre d'un axe par deux lignes droites menées de ce point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se fait une observation : *Observer la* PARALLAXE *de Mars, du soleil, de la lune.* (Acad.) *La* PARALLAXE *de la lune dépend du rapport de la gra-*

P

vitation de la lune vers
corps terrestres. (D'Al
grand, le célèbre problèm
Déterminer la PARALLAX
différence entre sa positi
vraie. (Id.)
— *Parallaxe annuelle*
gnes droites qui seraient
d'un même diamètre de
— Méd. Déplacemen
rompu qui chevauchent
PARALLÈLE, adj.
cée en regard; gr.) Géo
d'une surface également
ou d'une autre surfac
Deux lignes PARALLÈLES
sont PARALLÈLES. *Ces*
l'une à l'autre. Cett
celle-là. (Acad.)
— Littér. Qui renfe
classé, rédigé de manie
Les vies PARALLÈLES *de*
— N. f. Ligne qui e
rer UNE PARALLÈLE.
(Acad.)
— Art mil. Tranchée,
quette, et tracée parallè
guerre qu'on assiége :
PARALLÈLE. *Commencer,*
RALLÈLE. *Les* PARALLÈL
chemins couverts. (Acad
— N. m. Cercle pa
tous les degrés du méri
RALLÈLE. *Tous les lieux*
LÈLE, *ont la même latit*
de la même longueur. (
PARALLÈLE, n. m.
laquelle on examine, on
différences que deux c
entre elles : *Un beau,*
un PARALLÈLE. *Mettre*
LÈLE, *deux choses en* P
d'Alexandre avec César
(Acad.) *On ne doit se*
injurieux et téméraire.
offense l'homme, parce
espèce. (Dufresny.)
PARALLÈLEMENT,
lele : *Ces murs sont co*
RALLÈLEMENT *les uns au*
court PARALLÈLEMENT
Les petits cercles que le
MENT *à l'équateur.* (Lap
PARALLÉLIPIPÈDE
lèle; ἐπίπεδος, égal; g
miné par six parallélog
parallèles entre eux.
PARALLÉLISME, n
tion parallèle; gr.) Pro
deux lignes, de deux pl
faut de PARALLÉLISME
vre. (Acad.)
— Astron. *Le parall*
propriété que l'axe de la
parallèle à lui-même, da
que la terre décrit ann
PARALLÉLOGRAM
rallèle; γράμμα, ligne
dont les côtés opposés
du PARALLÉLOGRAMME.
pupille en PARALLÉLOG
(Desfontaines.)
PARALLÉLOGRAP
lele; γράφειν, décrire;
— Mathém. Instrumen
rallèles.
PARALOGISME, n
discours; gr.) Didact.
raisonnement; raisonne
avoir trouvé une démo
PARALOGISME, *un pur*
PARALYSÉ, ÉE,
Il est PARALYSÉ *de la*
PARALYSÉ. (Acad.)
— Fig. *Séparé de s*
française, il était PARA
gne. (Thiers.)
PARALYSER, v. tr
je romps; gr.) Pron.
de paralysie : *Cet acci*
— Fig. Rendre nu
liser : *La frayeur* PARA

vitation de la lune vers la terre à la gravitation des corps terrestres. (D'Alemb.) *Laplace a résolu le grand, le célèbre problème de la* PARALLAXE. (Arago.) *Déterminer la* PARALLAXE *de la lune, c'est établir la différence entre sa position apparente et sa position vraie.* (Id.)

— *Parallaxe annuelle*, angle formé par deux lignes droites qui seraient ainsi menées aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre.

— Méd. Déplacement de deux fragments d'un os rompu qui chevauchent l'un sur l'autre.

PARALLÈLE, adj. des 2 g. (παράλληλος, placée en regard; gr.) Géom. Il se dit d'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue : *Deux lignes* PARALLÈLES. *Les tropiques et l'équateur sont* PARALLÈLES. *Ces deux rues sont* PARALLÈLES *l'une à l'autre. Cette muraille est* PARALLÈLE *à celle-là.* (Acad.)

— Litter. Qui renferme un parallèle; qui est classé, rédigé de manière à produire un parallèle : *Les vies* PARALLÈLES *des hommes illustres.*

— N. f. Ligne qui est parallèle à une autre : *Tirer* UNE PARALLÈLE. *La théorie* DES PARALLÈLES. (Acad.)

— Art mil. Tranchée, bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement au côté de la place de guerre qu'on assiége : *Première, seconde, troisième* PARALLÈLE. *Commencer, faire, former, tirer une* PARALLÈLE. *Les* PARALLÈLES *se communiquent par des chemins couverts.* (Acad.)

— N. m. Cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre : *Sur* TEL PARALLÈLE. *Tous les lieux qui sont sur le même* PARALLÈLE, *ont la même latitude, ont les jours et les nuits de la même longueur.* (Acad.)

PARALLÈLE, n. m. Comparaison au moyen de laquelle on examine, on explique les rapports et les différences que deux choses ou deux personnes ont entre elles : *Un beau, un juste* PARALLÈLE. *Établir un* PARALLÈLE. *Mettre deux hommes en* PARALLÈLE, *deux choses en* PARALLÈLE. *Faire le* PARALLÈLE *d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César.* (Acad.) *On ne doit se permettre aucun* PARALLÈLE *injurieux et téméraire.* (Duclos.) *Tout* PARALLÈLE *offense l'homme, parce qu'il se croit unique en son espèce.* (Dufresny.)

PARALLÈLEMENT, adv. D'une manière parallele : *Ces murs sont construits* PARALLÈLEMENT; PARALLÈLEMENT *les uns aux autres.* (Acad.) *L'Hémus court* PARALLÈLEMENT *au Danube.* (Am. Thierry.) *Les petits cercles que les étoiles décrivent* PARALLÈLEMENT *à l'équateur.* (Laplace.)

PARALLÉLIPIPÈDE, n. m. (παράλληλος, parallele; ἐπίπεδος, égal; gr.) Géom. Corps solide terminé par six parallélogrammes dont les opposés sont parallèles entre eux.

PARALLÉLISME, n. m. (παραλληλισμος, disposition parallèle; gr.) Pron. *pa-ral-lé-lism.* — État de deux lignes, de deux plans parallèles : *Il y a un défaut de* PARALLÉLISME *entre les deux galeries du Louvre.* (Acad.)

— Astron. *Le parallélisme de l'axe de la terre*, la propriété que l'axe de la terre a de rester sensiblement parallèle à lui-même, dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement autour du soleil.

PARALLÉLOGRAMME, n. m. (παράλληλος, parallèle; γράμμα, ligne; gr.) Géom. Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles : *Les propriétés du* PARALLÉLOGRAMME. (Acad.) *Les ruminants ont la pupille en* PARALLÉLOGRAMME *transversal ou oblique.* (Desfontaines.)

PARALLÉLOGRAPHE, n. m. (παράλληλος, parallele; γράφειν, décrire; gr.) Pron. *pa-ral-lé-lo-graf.* — Mathém. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALOGISME, n. m. (παρά, à côté, et λόγος, discours; gr.) Didact. Pron. *pa-ra-lo-jism.* — Faux raisonnement; raisonnement qui porte à faux : *Il croyait avoir trouvé une démonstration, mais ce n'est qu'un* PARALOGISME, *un pur* PARALOGISME. (Acad.)

PARALYSÉ, ÉE, part. pass. du v. Paralyser : *Il est* PARALYSÉ *de la moitié du corps. Son bras est* PARALYSÉ. (Acad.)

— Fig. *Séparé de son général en chef par l'armée française, il était* PARALYSÉ *pour le reste de la campagne.* (Thiers.)

PARALYSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (παραλύω, je romps; gr.) Pron. *pa-ra-li-zé.* — Méd. Frapper de paralysie : *Cet accident lui a* PARALYSÉ *le bras.*

— Fig. Rendre nul; frapper d'inertie; neutraliser : *La frayeur* PARALYSAIT *toutes ses facultés. Mes efforts ont été* PARALYSÉS *par sa mauvaise volonté.* (Acad.) *La timidité* PARALYSAIT *les bonnes qualités qu'il pouvait avoir.* (Scribe.)

PARALYSIE, n. f. Pron. *pa-ra-li-zî.* — Méd. Diminition ou abolition complète de la contractilité musculaire et du mouvement, d'où résulte une diminution considérable ou la privation totale du sentiment : *Tomber en* PARALYSIE. *Avoir une attaque de* PARALYSIE. *La* PARALYSIE *lui est tombée sur un bras.* (Acad.)

PARALYTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pa-ra-li-tik.* — Atteint de paralysie : *Il est* PARALYTIQUE *de la moitié du corps. Il est* PARALYTIQUE *d'un bras. Rester, demeurer* PARALYTIQUE. (Acad.)

— Fig. *L'esprit devient* PARALYTIQUE, *comme le corps, faute d'exercice.* (M[me] Necker.)

— Substantiv. Personne atteinte de paralysie : UN PARALYTIQUE. UNE PARALYTIQUE. *Le* PARALYTIQUE *de l'Évangile. Notre-Seigneur guérit* LE PARALYTIQUE. (Acad.) *Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir* CETTE PARALYTIQUE. (Boss.) *Plus d'une fois vous avez guéri des* PARALYTIQUES *de trente ans.* (Mass.)

PARAMÈTRE, n. m. (παρά, à côté, et μέτρον, mesure; gr.) Pron. *pa-ra-mètr.* — Géom. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnées et des abscisses : *Le* PARAMÈTRE *d'une parabole, d'une ellipse.* (Acad.) *Des paraboles de carton de divers* PARAMÈTRES. (Arago.)

PARAMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui a rapport au paramètre.

PARAMONT, n. m. Vén. Sommet de la tête du cerf.

PARANEIGE, n. m. Ce qui garantit de la neige : *Des écureuils du nord de l'Amérique ont des queues en panaches dont ils se couvrent la tête, et qui leur servent en quelque sorte de* PARANEIGE. (B. de St-P.)

PARANGON, n. m. (παρά, à côté, et ἄγειν, conduire; gr.) Modèle, patron : PARANGON *de beauté, de chevalerie.* (Acad.) *C'est un vrai* PARANGON *de noblesse et de droiture.* (La Font.)

— Comparaison : *Mettre en* PARANGON. *Cela est sans* PARANGON. *Faire le* PARANGON *d'une chose avec une autre.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Typogr. Caractère qui est entre le gros romain et la palestine : *Il y a le petit* PARANGON, *dont le corps est de dix-huit points, et le gros* PARANGON, *dont le corps est de vingt et un points.* (Acad.)

— Techn. Diamant, perle sans défaut : *Ce diamant est un* PARANGON.

— Min. Espèce de marbre fort noir que les anciens tiraient de l'Égypte et de la Grèce.

— Hort. Fleurs qui reviennent chaque année, sans dégénérer.

— Adj. des 2 g. *Un diamant, un rubis, une perle* PARANGON. *Marbre* PARANGON. (Acad.)

PARANGONNAGE, n. m. Typogr. Action de parangonner : *Faire un* PARANGONNAGE. (Acad.)

PARANGONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Parangonner.

— Aligné, ajusté : *Ce caractère n'est pas bien* PARANGONNÉ.

PARANGONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Anc. Comparer, mettre en égalité d'estime : *Vous osez le* PARANGONNER *avec cet honnête homme.* (Acad.)

— Typogr. Faire qu'un caractère qui n'est pas le même que celui dont on se sert, s'applique bien avec lui : PARANGONNER *du saint-augustin avec du cicéro.*

= **Se parangonner**, v. pron. Se comparer, se mettre en égalité d'estime : *Il ose* SE PARANGONNER *à vous.* ‖ Vieux.

— Typogr. Être parangonné : *Ces caractères doivent* SE PARANGONNER *pour aller ensemble.*

PARANT, part. prés. du v. Parer.

PARANT, ANTE, adj. Qui orne, qui pare : *Une étoffe* PARANTE. *Rien n'est si* PARANT *que les diamants.* (Acad.)

PARANYMPHE, n. m. (παρά, auprès, et νύμφη, nouvelle mariée; gr.) Pron. *pa-ra-nainf.* — Antiq. gr. Officier qui présidait aux mariages et en réglait les divertissements.

— Antiq. rom. Chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la mariée à la maison de son époux.

— Anc. Discours qu'on prononçait dans les facultés avant de recevoir les licenciés, et qui contenait l'éloge de leur mérite et de leur caractère personnel.

— Par analog. Éloge, louange :

Et ce qui plus encor m'empoisonne de rage
Est quand un charlatan relève son langage,
Et de coquin, faisant le prince revêtu,
Bâtit un *paranymphe* à sa belle vertu. (Regn.)

PARAPEGME, n. m. (παρά, sur, et πήγνυμι, j'affiche; gr.) Pron. *pa-ra-pègm.* — Ant. Table de métal sur laquelle on gravait les lois.

— Astron. Tables astronomiques en usage chez les Syriens et les Phéniciens, lesquelles indiquaient les levers et les couchers des astres.

PARAPET, n. m. (*parare*, garantir, *pectus*, poitrine; lat.) Archit. Massif de terre ou de maçonnerie, qui borde un ouvrage de fortification, et derrière lequel les soldats font feu sur l'ennemi, en ne laissant à découvert que la moitié supérieure de leur corps : *Le* PARAPET *d'un bastion. Les troupes de la garnison bordaient le* PARAPET. (Acad.) *La porte escarpée en forme d'ouvrage à corne était sans* PARAPET *et sans fossé.* (La Rochef.)

— Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou : *Le* PARAPET *d'une terrasse. Les* PARAPETS *d'un quai. Garnir d'un* PARAPET. *Une balustrade qui tient lieu d'un* PARAPET. (Acad.)

— Par anal. *Le* PARAPET *des rochers qui nous cachait la plaine et la ville s'abaissait insensiblement.* (Lam.)

PARAPÉTALE, n. m. Bot. Appendice d'un pétale ou d'une corolle.

PARAPHERNAL, ALE, adj. (παρά, outre, et φέρνη, dot; gr.) Pron. *pa-ra-fèr-nal.* — Jurispr. Il ne s'emploie qu'au plur. et dans cette locut. : *Biens* PARAPHERNAUX, biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot, et dont elle conserve l'administration et la jouissance.

— Subst. *Le* PARAPHERNAL, *les* PARAPHERNAUX.

PARAPHERNALITÉ, n. f. Jurispr. État, condition des biens paraphernaux : *Le régime dotal et celui de la* PARAPHERNALITÉ *étaient admis dans une partie de la France; le régime de la communauté l'était dans l'autre.*

PARAPHIMOSIS, n. m. (παρά, trop, et φιμόω, serre; gr.) Pron. *pa-ra-fi-mô-ziss.* — Chir. Affection dans laquelle le prépuce est tellement renversé et gonflé qu'on ne peut le rabattre sur le gland.

PARAPHONIE, n. f. (παρά, à côté, et φωνή, voix; gr.) Pron. *pa-ra-fo-nî.* — Méd. Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

PARAPHONISTE, n. m. Anc. Chantre.

PARAPHRASE, n. f. (παρά, à côté, et φράζειν, parler; gr.) Pron. *pa-ra-fràz.* — Littér. Explication plus étendue que le texte ou que la simple traduction du texte : *Il y a plusieurs* PARAPHRASES *sur les Psaumes. Sa traduction n'est qu'une lourde* PARAPHRASE. (Acad.)

— Fam. Interprétation maligne que l'on donne à des choses indifférentes : *Il a fait une* PARAPHRASE *maligne sur un propos très-innocent.* (Acad.)

— Discours, écrit diffus : *Il pouvait dire la chose en deux mots, il nous a fait une longue* PARAPHRASE *fort ennuyeuse. Cet ouvrage n'est que la longue et ennuyeuse* PARAPHRASE *d'une vérité qui pouvait être exposée en quelques pages.* (Acad.)

PARAPHRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Paraphraser : *Traduction* PARAPHRASÉE. *Discours* PARAPHRASÉ.

PARAPHRASER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *pa-ra-frâ-zé.* — Faire une paraphrase, des paraphrases : *Ceux qui ont* PARAPHRASÉ *le Pentateuque. On a* PARAPHRASÉ *les Institutes de Justinien.*

— Fam. Étendre, amplifier dans le récit : *Vous ne rapportez pas le discours comme il est, vous le* PARAPHRASEZ. (Id.) *Il lui* PARAPHRASAIT *ses rapports et l'instruisait des plus petits événements.* (H. de Balz.)

— Absol. *Ce n'est pas là traduire, c'est* PARAPHRASER. *Dites la chose comme elle est, sans* PARAPHRASER. (Acad.)

= **Se paraphraser**, v. pron. Être paraphrasé : *Cet ouvrage ne peut* SE PARAPHRASER.

PARAPHRASEUR, EUSE, n. Pron. *pa-ra-frâ-zeur, zeuz.* — Fam. et par dénigr. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui amplifie les choses en les rapportant : *C'est un* PARAPHRASEUR *éternel.*

PARAPHRASTE, n. m. Pron. *pa-ra-frast.* — Auteur de paraphrases : *Les* PARAPHRASTES *chaldaïques.* (Acad.)

PARAPHRÉNÉSIE, n. f. (παρά, proche; φρήν, diaphragme; gr.) Pron. *pa-ra-fré-né-zî.* — Médec. Délire passager causé par l'inflammation du diaphragme.

PARAPHRÉNITIS, n. f. *Voy.* PARAPHRÉNÉSIE.

PARAPHROSYNIE, n. f. (παρά, contre, et φρήν, esprit; gr.) Pron. *pa-ra-fro-zi-nî.* — Méd. Délire fébrile.

PARAPHYLLE, n. m. (παρά, auprès, et φύλλον,

feuille; gr.) Pron. *pa-ra-fil.* — Bot. Expansion qui ressemble à une feuille.

PARAPHYSE, n. f. (πάρα, auprès, et φύσιν, pousser; gr.) Pron. *pa-ra-fiz.* — Bot. Filament entremêlé avec les séminules des mousses. || *Voy.* CYSTIDE.

PARAPLÉGIE, n. f. (παρά, mal, et πλήσσειν, frapper; gr.) Méd. Paralysie de la moitié inférieure du corps : *Dans la* PARAPLÉGIE, *la diminution de volume porte spécialement sur les membres impotents.* (Chomel.)

PARAPLÉGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est atteint de paraplégie.

PARAPLEURE, n. f. Pron. *pa-ra-pleur.* — Zool. Chacune des pièces qui forment le côté du thorax des insectes.

PARAPLEURÉSIE, n. f. (παρά, à côté; πλευρά, flanc; gr.) Pron. *pa-ra-pleu-ré-zi.* — Méd. Fausse pleurésie.

PARAPLEURITIS, n. f. (παρά, contre; et πλεύρον, plèvre; gr.) Méd. Inflammation de la partie de la plèvre qui recouvre la partie supérieure du diaphragme.

PARAPLEXIE, n. f. Pron. *pa-ra-plèk-ci.* — Méd. Apoplexie légère. || V. PARAPLÉGIE.

PARAPLUIE, n. m. (*parer* et *pluie.*) Pron. *para-plui.* — Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie : *Un* PARAPLUIE *de taffetas, de toile cirée. Ouvrir, étendre, déployer son* PARAPLUIE. *Fermer son* PARAPLUIE. *Un* PARAPLUIE *à canne.* (Acad.)

PARAPOPLECTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pa-ra-po-plèk-tik.* — Méd. Qui est affecté de la parapoplexie.

— Qui concerne la parapoplexie.

PARAPOPLEXIE, n. f. (παρά, auprès; gr., et *apoplexie.*) Pron. *pa-ra-po-plèk-ci.* — Méd. État soporeux qui simule l'apoplexie; fièvre maligne avec assoupissement.

PARARTHRÈME ou **PARARTHROME**, n. m. (παρά, auprès, et ἄρθρον, articulation; gr.) Chir. Luxation incomplète.

PARASANGE, n. f. (παράσαγγης; gr., m. sign.) Pron. *pa-ra-çanj.* — Antiq. Mesure itinéraire chez les anciens Perses : *La* PARASANGE *répond à environ cinq mille mètres.* (Acad.) *A quelques* PARASANGES *de Babylone.* (Volt.)

PARASCÉNION ou **PARASCÉNIUM**, n. m. (παρά, proche, et σκήνη, scène; gr.) Pron. *pa-rass-cé-nion, niom.* — Antiq. Derrière du théâtre, où les acteurs s'habillaient. || On dit aussi *Postscénion.*

PARASCIDE, n. m. Pron. *pa-rass-cid.* — Chir. Fragment ou esquille d'un os fracturé.

PARASÉLÈNE, n. f. (παρά, proche; σελήνη, lune; gr.) Astr. Image de la lune réfléchie dans un nuage.

PARASÉMATOGRAPHE, n. m. (παρά, proche; σῆμα, marque, et γράφειν, décrire; gr.) Didact. Celui qui s'occupait du blason, qui décrivait les armoiries, ou qui avait fait un ouvrage sur le blason.

PARASÉMATOGRAPHIE, n. f. Pron. *pa-ra-cé-ma-to-gra-fi.* — Didact. Science, art du blason, des armoiries.

PARASITE, n. m. (παρά, proche; et σίτος, blé; gr.) Pron. *pa-ra-zitt.* — Écornifleur; celui qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui : *Un franc* PARASITE. *Un* PARASITE *affamé. C'est le* PARASITE *d'un tel.* (Acad.) *Où sont ces faux amis, ces vils adulateurs, ces* PARASITES *si empressés à faire leur cour?* (Rollin.)

— Adj. *Plantes parasites*, celles qui végètent sur d'autres plantes et qui se nourrissent de leur substance : *Insectes parasites*, certains insectes qui vivent sur d'autres animaux aux dépens de leur substance. (Acad.)

— Fig. *Mots, expressions* PARASITES. *Un style plein d'ornements* PARASITES. (Acad.) *Il ne suffit pas de revêtir des idées triviales d'images* PARASITES, *il faut satisfaire l'esprit aussi bien que l'oreille.* (Suard.)

PARASITISME, n. m. Pron. *pa-ra-zi-tism.* — Habitude du parasite; profession, état de parasite.

— Zool. et Bot. État, condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant.

PARASOL, n. m. (*parer* et *soleil.*) Pron. *pa-ra-çol.* — Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour être à couvert du soleil : *Porter un* PARASOL. *Ouvrir, fermer son* PARASOL. (Acad.) *Des vapeurs couvraient l'île comme un vaste* PARASOL. (B. de St-P.) *Combien de fois je vous ai regardé dormir dans ces roseaux, ombragée sous le* PARASOL *d'une feuille de latanier.* (G. Sand.)

— Petite tente en usage dans l'Orient : *Un* PARASOL *en forme de dais le couvrait de l'ardeur du soleil.* (Montesq.)

— Bot. *Plante en parasol*, plante ombellifère.

— Adj. m. En forme de parasol : *Quelques cimes de pins* PARASOLS *planent sur les dômes.* (Lamart.)

PARASTYLE, n. m. (παρά, proche, et στύλος, colonne; gr.) Pron. *pa-rass-til.* — Bot. Partie qui dans certaines fleurs ressemble à un pistil, mais qui n'en remplit pas les fonctions.

PARATARSE, n. m. Zool. Partie latérale du tarse des oiseaux.

PARATHÉNAR, n. m. (παρά, proche, et θέναρ, plante du pied; gr.) Anat. Muscle de la plante du pied.

PARATHÈSE, n. f. (παρά, sur, et τίθεμι, je pose; gr.) Pron. *pa-ra-tèz.* — Liturg. Oraison que l'évêque grec récite sur les catéchumènes.

PARATILME, n. m. (παρατίλλω, j'épile; gr.) Pron. *pa-ra-tilm.* — Ant. gr. Épilation; sorte de peine que l'on infligeait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'adultère.

PARATITLAIRE, n. m. Auteur de paratitles.

PARATITLES, n. m. pl. (παρατιτλα; gr. m. sign.) Pron. *pa-ra-titl.* — Explication abrégée de quelques titres ou livres de jurisprudence civile ou canonique : *Les* PARATITLES *de Cujas.* (Acad.) *L'interprétation qui accompagne le texte se divise en somme particulière ou générale et en* PARATITLES. (Lerminier.)

PARATONNERRE, n. m. (*parer*, et *tonnerre*). Phys. Verge de fer terminée en pointe, que l'on dresse sur la partie la plus élevée d'un édifice, et que l'on fait communiquer, par une chaîne, avec la terre humide ou avec l'eau : cet appareil est destiné à garantir du tonnerre, en soutirant le fluide électrique des nuages : *Il y a des* PARATONNERRES *sur la plupart des grands édifices de Paris. Faire mettre un* PARATONNERRE *sur sa maison.* (Acad.)

PARÂTRE, n. m. Beau-père. || Fam. Mauvais père.

PARATRIMME, n. m. (παρά, proche et τρίμμα, frottement; gr.) Chir. Erythème qui vient sur une partie de la surface cutanée; excoriation du sacrum, du coccyx, de la plante des pieds.

PARAUXÈSE, n. f. Anc. Rhétor. Exagération, Amplification.

PARAVENT, n. m. (*parer* et *vent.*) Pron. *para-van.* — Sorte de meuble fait de châssis de bois, couverts de papier peint ou d'étoffe, qui se plient l'un sur l'autre, et dont on se sert dans les chambres en hiver, pour se garantir du vent : *Des feuilles de* PARAVENT. PARAVENT *de la Chine.* PARAVENT *d'étoffe, de tapisserie, de papier.* PARAVENT *à quatre feuilles, à six feuilles, etc.* (Acad.)

Des *paravents* l'ennuyeuse clôture. (Del.)

PARBLEU, interj. (*par, dieu.*) Fam. Sorte de jurement :

Il est, *parbleu!* grand jour; déjà de leur ramage
Les coqs ont éveillé tout notre voisinage. (Regn.)

PARC, n. m. (*pferch*, lieu clos; celt.) Pron. *park.* — Grande étendue de terre entourée de murs ou de fossés, de pieux ou de haies, pour conserver les bois dont elle est plantée : *Faire un* PARC. *Clore un* PARC. *Un* PARC *d'une lieue de tour. Le* PARC *de St-Cloud. Le grand, le petit* PARC *de Versailles.* (Acad.)

— Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser : *Mettre les bœufs au* PARC. *C'est un* PARC *assez grand pour engraisser deux cents bœufs.* Acad.)

— Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs : *Le berger couche au* PARC. *Il y a des chiens pour garder le* PARC. *Le loup est entré dans le* PARC. (Acad.)

— Chass. Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires.

— Pêch. Clôture que l'on fait pour prendre ou pour conserver du poisson. || Particul. Lieu préparé pour y mettre des huîtres qu'on y laisse grossir.

— Art. milit. Endroit où l'on place l'artillerie, les munitions ou les vivres : *Il y a dans cette forteresse un beau* PARC *d'artillerie. Les munitions doivent être dans un* PARC. *Le commissaire du* PARC. (Acad.)

— Par extens. Réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie de l'administration : *Faire marcher un* PARC.

— Techn. Bassins où l'on fait séjourner l'eau de mer dans les marais salants pour en extraire le sel.

PARCAGE, n. m. Écon. rur. Séjour des moutons parqués sur des terres labourables : *On paye tant à un berger pour le* PARCAGE *de ses moutons.* (Acad.) *Le* PARCAGE *est d'une grande ressource pour l'agriculteur, en ce qu'il épargne le transport des fumiers.* (Chaptal.)

PARCELLAIRE, adj. des 2 g. (*parcelle.*) Il n'est guère employé que dans cette locut. : *Cadastre* PARCELLAIRE, cadastre fait par pièce de terre.

— Fig. Partiel : *Les anciens disaient : « Il faut aimer sa famille plus que soi-même, et sa patrie plus que sa famille. » De là, civilisation* PARCELLAIRE, *guerre éternelle.* (A. Mart.)

— Subst. Division par parties : *Le* PARCELLAIRE *d'une commune.* (Acad.) *Le* PARCELLAIRE *est de la créature; les masses sont du Créateur.* (Kératry.)

PARCELLE, n. f. Petite partie de quelque chose : *Une* PARCELLE *de l'hostie. Payer une somme par* PARCELLES. (Acad.) *Il faut nous aimer nous-mêmes comme étant une petite* PARCELLE *de ce grand tout qui compose l'univers.* (Fén.)

— Chaque petite portion de terre séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent : *Le cadastre de chaque commune embrasse des milliers de* PARCELLES.

— Fig. et mor. *Quiconque a joui d'une* PARCELLE *de pouvoir a été en butte à des outrages publics.* (Cuv.)

PARCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Parceller.

PARCELLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Diviser une chose en parcelles, en très-petites portions : PARCELLER *un champ, une propriété, un héritage.*

= **Se parceller**, v. pr. Se diviser en petites portions.

PARCE QUE, Loc. conj. V. PAR.

PARCHASSÉ, ÉE, Part. pass. du v. Parchasser. *Le cerf a été* PARCHASSÉ.

PARCHASSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Véner. Chasser une bête avec les chiens courants lorsqu'il y a quelque temps qu'elle est passée; perminer la chasse par la prise de la bête.

PARCHEMIN, n. m. (*Pergamenus*, de Pergame; lat.) Pron. *par-ch-main.* — Peau de brebis ou de mouton préparée pour écrire, ou pour d'autres usages : *Feuille de* PARCHEMIN. PARCHEMIN *timbré. Contrat sur* PARCHEMIN. *Livre rélié en* PARCHEMIN. (Acad.) *Sur une table était placé un* PARCHEMIN *scellé de trois cachets.* (Scribe.)

— *Parchemin vierge*, peau préparée des petits chevreaux ou agneaux mort-nés.

— Fig. et fam. *Allonger le parchemin*, se dit des hommes de loi qui multiplient des écritures sans nécessité.

— Fig. et pop. *Visage de parchemin*, visage couvert d'une peau sèche et jaune.

— Au plur. Titres de noblesse : *Il est fier de ses* PARCHEMINS. *Il n'a vu que ses* PARCHEMINS. *Il est toujours dans ses vieux* PARCHEMINS. (Acad.)

... De vieux *parchemins* qu'ont épargnés les vers. (Boil.)

PARCHEMINÉ, ÉE, adj. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin : *Sa peau était jaune et* PARCHEMINÉE (F. Soulié.)

PARCHEMINERIE, n. f. Techn. Lieu où l'on prépare le parchemin.

PARCHEMINIER, n. m. Celui qui prépare le parchemin, et qui le vend.

PARCIMONIE, n. f. (*parcus*, avare; lat.) Pron. *par-ci-mo-ni.* — Épargne minutieuse, qui porte sur les petites choses : *Il est d'une excessive* PARCIMONIE. *Il croit n'avoir que de l'économie, il a de la* PARCIMONIE. (Acad.) *La frugalité, la* PARCIMONIE *et la pauvreté faisaient le caractère distinctif des Romains.* (Montesq.) *Les bras, l'emploi du temps, l'austère* PARCIMONIE, *voilà les trésors du Genevois.* (J.-J. Rouss.) || *SYN.* V. ÉPARGNE.

PARCIMONIEUX, EUSE, adj. Qui a de la parcimonie : *Un homme* PARCIMONIEUX. *Une femme* PARCIMONIEUSE. (Acad.) *Sully enrichit l'État par une économie large que secondait un roi aussi* PARCIMONIEUX *que vaillant.* (Volt.)

PARCLOSE, n. f. Pron. *par-klôz.* Anc. Lieu cultivé fermé de murs ou de haies.

— Archit. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer ou ouvrage d'assemblage.

— Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége.

PAR-CORPS, n. m. Anc. Contrainte par corps. || V. CORPS.

PARCOURIR, v. tr. ou act. irrég. 2^e^ conj. (*per, currere*, courir à travers; lat.) Pron. *par-kou-rir.* (*Je parcours, tu parcours, il parcourt, nous parcourons, vous parcourez, ils parcourent; je parcourais; je parcourus; je parcourrai; je parcourrais; parcours, parcourons, parcourez; que je parcoure, que tu parcoures, qu'il parcoure, que nous parcourions, que vous parcouriez, qu'ils parcourent; que je parcourusse, etc. Parcourant, parcouru.*) Courir çà et là; aller d'un bout à l'autre : *Ce cheval* A PARCOURU *la*

carrière en cinq minutes. Le soleil PARCOURT *le zodiaque en un an. Il a* PARCOURU *toute l'Asie, toutes les mers.* (Acad.) *J'ai* PARCOURU *les deux hémisphères.* (J.-J. Rouss.) *Pendant que je* PARCOURAIS *ces provinces, j'avais soin de recueillir tout ce qui méritait quelque attention.* (Barthél.) *De temps en temps on aperçoit une troupe d'esclaves* PARCOURANT *des champs à moitié déserts.* (A. de Tocq.)

Le chemin qu'il *parcourt* a pour lui peu d'appas. (C. Del.)

— Fig. *Nous* AVONS PARCOURU *la carrière des arts avec une rapidité extrême.* (Rayn.) *Quelle carrière d'honneur nous avons déjà* PARCOURUE! (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Parcourir des yeux*, ou simpl. *Parcourir*, examiner rapidement quelque chose : *J'*AI PARCOURU DES YEUX *tout l'appartement. Il* A PARCOURU DES YEUX *l'assemblée. J'ai* PARCOURU *toutes les curiosités que cette ville rassemble.*

— Dans le m. sens : *De cette hauteur la vue, l'œil* PARCOURT *une vaste étendue, etc.* (Acad.) *L'œil* PARCOURT *ces îles avec avidité et les recherches après les avoir perdues.* (Barthél.)

Vous *avez* à loisir *parcouru* ma maîtresse,
Et vous jugez de tout avec délicatesse. (Boursault.)

— Mor. Par anal. *Quand on* PARCOURT, *sous la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, on ne sait à laquelle se tenir.* (La Br.)

Son disciple hardi,
Ayant tout *parcouru*, crut tout approfondi. (L. Rac.)

PARCOURS, n. m. Jurispr. Droit de mener paître, en un certain temps de l'année, ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun.

— Néol. Chemin, étendue de terrain que parcourt une voiture publique, qu'un fleuve traverse : *Le* PARCOURS *des omnibus. Ces fleuves répandent la vie et l'abondance sur toute l'étendue de leur* PARCOURS. (Blanq.)

PARCOURU, UE, part. pass. du v. Parcourir : *Distance* PARCOURUE. *Pays* PARCOURU. *Ce champ me parut si vaste, que je ne pus croire qu'il eût été entièrement* PARCOURU. (B. de St-P.)

PARDALOTE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux, de la famille des Dentirostres, originaires de la Nouvelle-Hollande.

PAR-DESSUS, n. m. Pron. *par-de-cu.* — Vêtement de dessus; surtout : *Sa veste tailladée sur les côtés et par derrière formait des espèces de basques comme les* PAR-DESSUS *des Parisiennes.* (Th. Gautier.)

— Anc. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées : PAR-DESSUS *de viole.*

PAR-DEVANT, loc. prép. V. DEVANT.

PARDIEU ou **PAR-DIEU**, interj. Sorte de jurement : PARDIEU, *vous nous la donnez belle.* (Dest.) ‖ Vieux.

PARDON, n. m. Rémission d'une faute, d'une offense : *Accorder le* PARDON. *Demander* PARDON. *Je vous demande mon* PARDON, *le* PARDON *de ma faute. Le* PARDON *des injures. Digne, indigne de* PARDON. *Vous m'avez déjà accordé bien des* PARDONS. (Acad.) *Je lui demandai* PARDON, *il fut inflexible.* (J.-J. Rouss.) *S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le* PARDON *des injures.* (Volt.) *C'est un homme qui ne pratique pas le* PARDON. (G. Sand.)

Qu'il vienne recevoir le *pardon* de son crime. (Corn.)
Méritons le *pardon* qui nous est présenté. (Rac.)

— Fam. *Je vous demande pardon*, formule de civilité dont on se sert quand on interrompt quelqu'un, ou qu'on est d'un avis différent du sien, ou qu'on lui cause quelque dérangement : *Je vous* DEMANDE PARDON *si je vous interromps. Je vous demande* PARDON, *si je suis d'un autre avis que vous. Je vous demande* PARDON *de venir vous voir si matin.*

— Dans le m. sens et Absol. *Je vous demande pardon*, et par abrév. *Pardon, mille pardons.* (Acad.) PARDON, *mais je parle des anciens.* (Boil.) PARDON, *si j'ai tardé si longtemps à vous répondre.* (Volt.)

— Anc. *Lettres de pardon*, lettres que le prince accordait pour des délits moins graves que ceux pour lesquels les *lettres de grâce* étaient nécessaires.

— Au pl. Indulgences que l'Église accorde aux fidèles : *Il a rapporté de son pèlerinage beaucoup de* PARDONS *et peu de vertus.* (Acad.)

— L'Église a des *pardons* qu'un roi peut acheter.
— Dieu ne vend pas les siens, il faut les mériter. (C. Del.)

— Prière qui se dit le matin, à midi et le soir, et dont on est averti par trois coups de cloche sonnés à trois reprises : *Sonner le* PARDON. *Le* PARDON *est sonné.*

D'où vient le noir chagrin que je lis dans tes yeux ?
Quoi ! le *pardon* sonnant te retrouve en ces lieux ! (Boil.)

Vieux. On dit aujourd'hui : *Angelus.*

PARDONNABLE, adj. des 2 g. (*pardon.*) En parl. des choses qui mérite d'être excusé : *Une offense, une faute* PARDONNABLE. *Il n'y a rien de si* PARDONNABLE *que ce que vous avez fait.* (Acad.) *Il n'y a guère de défauts qui ne soient plus* PARDONNABLES *que les moyens qu'on prend pour les cacher.* (La Rochef.)

Ose-t-il croire encor son crime *pardonnable* ? (Corn.)

PARDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pardonner : *Crime* PARDONNÉ. *Offense, injure* PARDONNÉE.

— Prov. *Péché caché est à demi pardonné*, l'absence du scandale atténue la faute.

— *Vous êtes tout pardonné*, se dit à celui qui demande pardon d'une liberté qu'il a prise. ‖ Hors ce seul cas, selon l'Académie, il ne s'applique point aux personnes.

— On le trouve cependant joint à un nom de personne : *Sitôt qu'elle est* PARDONNÉE, *sa joie et ses caresses montrent de quel poids son cœur est soulagé.* (J.-J. Rouss.) *Tout ce que tu perds ici, tu peux le trouver dans le ciel, où se revoient les âmes* PARDONNÉES. (H. de Balz.)

PARDONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*perdonare*; basse lat., m. sign.) Accorder le pardon d'une faute, d'une offense, d'une injure : *Je lui* PARDONNE *tout le mal qu'il m'a fait. Je lui* PARDONNE *de m'avoir offensé.* (Acad.) *Il lui* PARDONNA *son crime.* (Boss.) *Ce n'est point assez de* PARDONNER *les offenses, il faut les oublier.* (M[me] de Staël.)

Il est donc des forfaits
Que le courroux du ciel ne *pardonne* jamais. (Volt.)

— Faire grâce : *Le roi lui* PARDONNA. *Cet écolier avait mérité une punition, le professeur lui a* PARDONNÉ. (Acad.) *Il est pénible à un homme fier de* PARDONNER *à celui qui le surprend en faute et qui se plaint de lui avec raison.* (La Br.)

Pardonnez-moi, grands dieux, si je me suis trompée. (Corn.)

Ayant puni les chefs, il *pardonne* aux complices. (Corn.)

— Absol. : *Il est plus beau de* PARDONNER *que de punir. Celui qui offense* PARDONNE *rarement.* (Acad.) *La gloire de vaincre et le plaisir de* PARDONNER. (Mass.)

— Fam. *Dieu me pardonne*, façon de parler qui s'emploie comme une espèce d'excuse : *A l'entendre parler, je croirais,* DIEU ME PARDONNE, *qu'il a perdu l'esprit.* (Acad.)

— Excuser, supporter, tolérer : PARDONNEZ *mes craintes, mes soupçons. Le monde est un juge sévère qui ne* PARDONNE *pas les moindres fautes. On* PARDONNE *tout aux méchants.* (Fléch.) PARDONNEZ-*moi ces expressions.* (Boss.) *Je* PARDONNERAIS *cette vanité à une femme.* (Mariv.) *Partout l'élégance semblait vouloir faire* PARDONNER *la richesse.* (Scribe.)

Pardonnez-lui, madame, un peu de méfiance. (Corn.)
Il ne *pardonne* pas les endroits négligés. (Boil.)
Nous nous *pardonnons* tout, et rien aux autres hommes. (La Font.)

— Suivi d'un nom de chose il prend souvent la préposition *à* : PARDONNEZ *à ma franchise, à mon amitié, les reproches que je vous fais. Je* PARDONNE *cela à l'état où vous êtes.* (Acad.)

Pardonnez aux efforts que je viens de tenter. (Rac.)

— Il s'emploie souvent comme terme de civilité : PARDONNEZ-*moi*, PARDONNEZ, *si je vous contredis. Vous me* PARDONNEREZ *si je vous dis que la chose ne se passe pas ainsi.* (Acad.)

Madame, *pardonnez* : j'avoue en rougissant
Que j'accusais à tort un discours innocent. (Rac.)

— Fig. Voir sans chagrin, sans dépit, sans jalousie : *On lui* PARDONNE *ses succès à cause de sa modestie. Elle a bien de la peine à* PARDONNER *aux autres leur beauté. Ils ne lui* PARDONNENT *pas son mérite. Il ne sait pas se faire* PARDONNER *sa supériorité.* (Acad.)

— Excepter, épargner : *La mort ne* PARDONNE *à personne. Le temps ne* PARDONNE *à aucune chose.* (Acad.) *Cet ennemi éternel du mérite et de la vertu, ne* PARDONNE *qu'au vice et à l'obscurité.* (Mass.)

Quel sang épargnera ce barbare vainqueur
Qui ne *pardonne* pas à celui de sa sœur ? (Corn.)
Des droits de ses enfants une mère jalouse
Pardonne rarement aux fils d'une autre épouse. (Rac.)

— Absol. *Cette maladie ne pardonne point*, on y succombe tôt ou tard.

= **Se pardonner**, v. pr. Être pardonné : *La moquerie est de toutes les injures celle qui* SE PARDONNE *le moins.* (La Br.)

Perfide, cet affront peut-il *se pardonner* ? (Rac.)

— Être indulgent pour soi-même : *Cet homme ne* SE PARDONNE *rien.* NOUS NOUS PARDONNONS *aisément nos fautes, quand la fortune nous les* PARDONNE. (Boss.)

— User d'une indulgence réciproque : *Il faut, dans la vie, se* PARDONNER *beaucoup de choses.* (Acad.) *On ne peut aller très-loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à* SE PARDONNER *les uns aux autres les petits défauts.* (La Br.)

PARDONNEUR, adj. et n. m. Néol. Celui qui pardonne : *Le Dieu* PARDONNEUR. (Volt.) *La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes,* PARDONNEUR *des fautes légères, est la croyance la plus utile à l'humanité.* (Lam.)

PARÉ, ÉE, part. pass. du v. Parer : *La femme coquette meurt* PARÉE. (La Br.) PARÉS *de la dépouille des ours, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces.* (Chateaubr.)

Que de l'or le plus pur son autel soit *paré*. (Boil.)

— Fam. *Elle est parée comme une épousée, comme une châsse, comme un autel*, se dit d'une femme excessivement parée.

— Fig. *Les hommes à talents se trouvent* PARÉS *tout à la fois de leur dignité et de leur modestie.* (La Br.)

— Procéd. *Ce titre est paré, il porte une exécution ou exécution* PARÉE, il est en forme exécutoire; et, en vertu de ce seul titre, on peut contraindre le débiteur au payement : *Les grosses des contrats, obligations, sentences, arrêts, etc., sont* DES TITRES PARÉS. (Acad.)

— Techn. Apprêté, préparé : *Une peau bien* PARÉE.

— Blas. Lampassé, langué.

PARÉ, ÉE, part. pass. du v. Parer : *Cent coups furent portés, rendus et* PARÉS *avec la même adresse.* (Viennet.)

Cent coups étaient portés et *parés* à l'instant. (Volt.)

PARÉATIS, (m. lat. *obéissez.*) Pron. *pa-ré-a-tiss.* — Anc. Chancell. Lettre qui s'obtenait pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il avait été rendu.

PAREAU, n. m. Pron. *pa-rô.* — Techn. Chaudière pour faire fondre la vieille cire.

— Au plur. Pêch. Gros cailloux, percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance au bas d'un filet pour l'arrêter au fond.

PARÉCHÈSE, n. f. (παρηχέω, avoir un son semblable; gr.) Pron. *pa-ré-kèz.* — Rhétor. Consonnance, similitude de son : *Il y a beaucoup de* PARÉCHÈSES *dans Homère.*

— Répétition vicieuse de la même syllabe, comme : *Nous nous nourrissons.*

PARÉE, n. f. Techn. Partie d'un fourneau de forge.

PARÉGORIE, n. f. (παρηγορεῖν, calmer; gr.) Méd. Action, qualité des remèdes qui adoucissent, qui calment les douleurs.

PARÉGORIQUE, adj. des 2 g. Qui calme, adoucit, anodin : *Remède* PARÉGORIQUE.

PAREIL, EILLE, adj. (*par*, égale.) Pron. *pa-rè-y.* — Égal, semblable : *Ces deux choses ne sont pas* PAREILLES. *On n'a rien vu de* PAREIL. *Je voudrais d'une étoffe* PAREILLE *à celle que vous m'avez montrée. Ils ont une ardeur* PAREILLE *pour l'étude. En* PAREILLE *occasion, en* PAREIL *cas. A* PAREIL *jour, à* PAREILLE *heure, telle chose m'est arrivée.* (Acad.) *Qu'avaient à faire de* PAREILS *hommes avec de* PAREILS *événements ?* (Chateaubr.)

Tous les maux sont *pareils*, alors qu'ils sont extrêmes. (Corn.)

Pareil au cèdre, il portait dans les cieux
Son front audacieux. (Rac.)

Déesse, venge-toi, nos causes sont *pareilles*. (Id.)

— *Sans pareil*, excellent, supérieur en son genre : *C'est un homme d'un sang-froid* SANS PAREIL. *Il est d'une valeur, d'une probité* SANS PAREILLE. *C'est un remède* SANS PAREIL. (Acad.)

Grand et nouvel effort d'un esprit *sans pareil*. (Boil.)

— *C'est un homme sans pareil*, c'est un homme d'un très-grand mérite; et en mauv. part, c'est un homme singulier et extraordinaire dans ses manières, dans sa conduite.

— *Toutes choses pareilles*, toutes choses étant égales : *Un ami, un parent,* TOUTES CHOSES PAREILLES, *doit l'emporter sur un homme qu'on ne connaît point.* (Acad.)

— Qui est d'une certaine nature, d'une certaine espèce : *C'est un beau poëme; un* PAREIL *ouvrage annonce du génie. Comment avoir commis une* PAREILLE *erreur ? Vous supportez de* PAREILLES *gens ! De* PAREILS *amis sont précieux.* PAREIL *exemple n'est pas à suivre.* (Acad.)

— Subst. *Il n'a pas son* PAREIL. *Elle n'a pas sa* PAREILLE *pour la malignité. Il a trouvé son* PAREIL, *il a un beau cheval, mais il ne peut trouver le* PAREIL *pour son carrosse.* (Acad.)

— Au pl. précédé d'un adj. possessif, Les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne

dont il s'agit : *Fréquentez vos* PAREILS. (Acad.) *Il faudrait vous confronter avec vos* PAREILS, *pour porter de vous un jugement favorable.* (La Br.) *Ils n'abordent plus leurs* PAREILS, *ils ne les saluent plus.* (Id.) *Vous êtes né pour donner de grands exemples à vos* PAREILS. (Marm.)

Quittez les bois, vous ferez bien :
Vos *pareils* y sont misérables. (La Font.)

— Fam. *La pareille*, le même traitement qu'on a reçu, qu'on a fait : *Je vous rendrai* LA PAREILLE. (Acad.)

Trompeurs, c'est pour vous que j'écris ;
Attendez-vous à la *pareille*. (La Font.)

= **A la pareille**, loc. adv. De la même manière : *Je me comporterai* À LA PAREILLE.

J'en use sans scrupule, et ce n'est pas merveille
Qu'on se puisse, entre amis, servir à la *pareille*. (Mol.)

‖ Vieux en ce sens.

PAREILLEMENT, adv. Pron. *pa-rè-y-man.* — De la même manière : *Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai* PAREILLEMENT. (Acad.) *Jamais deux hommes ne jugèrent* PAREILLEMENT *d'une même chose.* (Mont.)

— Également, aussi : *Vous le désirez, et moi* PAREILLEMENT. *Portez-vous toujours bien! Et vous* PAREILLEMENT. (Acad.)

Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette ;
La plupart des brebis dormaient *pareillement*. (La F.)

PARÉLIE, n. m. V. PARHÉLIE.

PARELLE, n. f. Bot. Espèce de Patience.

— Vulg. Lichen qui fournit l'orseille.

PAREMBOLE, n. f. (παρά, au-dessus; ἐμβάλλειν, ajouter; gr.) Pron. *pa-ran-bol.* — Littér. Espèce de parenthèse, dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

PAREMENT, n. m. Pron. *par-man.* — Ornement, ce qui orne, ce qui pare; il se dit des étoffes dont on pare le devant d'un autel : *Un beau* PAREMENT *d'autel. Un* PAREMENT *de velours, en broderie de perles. Donner un* PAREMENT *à une église.* (Acad.)

— Anc. Étoffes riches et voyantes, que les hommes portaient sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes ; et que les militaires portent encore sur les manches de leurs uniformes : *Les habits et les robes à* PAREMENTS *d'étoffe d'or ou d'argent ne se voient plus qu'au théâtre.* (Acad.)

— Espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit, et qui est fait de la même étoffe : *Les* PAREMENTS *de cet habit sont usés, il en faut faire mettre des neufs.* (Acad.) *Un frac à collet et* PAREMENTS *bleu de ciel.* (Ch. Nod.)

— Archit. Surface apparente d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, etc. : *Le* PAREMENT *de plâtre, de pierre d'un mur. Le* PAREMENT *d'un revêtement de marbre, de menuiserie.*

— *Le parement d'une pierre*, le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur : PAREMENT *brut, taillé, poli. Pierre à deux* PAREMENTS. (Acad.) *L'escalier était tout en pierres massives, mal équarries et d'un* PAREMENT *grossier.* (L. Reybaud.)

— Gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé.

— Anc. Mur, parapet; rempart.

— *Parements d'un fagot*, les plus gros bâtons que le bûcheron met en dessus pour parer sa marchandise : *Il prit un* PAREMENT *de fagot, et lui en donna des coups sur les épaules.* (Acad.)

— Fauconn. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Vén. Morceau de chair attaché à la peau du cerf : *On détache le* PAREMENT *pour donner la curée aux chiens.*

— Techn. Colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces.

PARENCÉPHALE, n. m. (παρά, auprès; ἐγκέφαλος, cervelle; gr.) Pron. *pa-ran-cé-fal.* — Anat. Cervelet, partie du cerveau.

PARENCÉPHALITE, n. f. Pron. *pa-ran-cé-fa-litt.* — Méd. Inflammation du cerveau.

PARENCÉPHALOCÈLE, n. f. (παρά, contre; ἐγκέφαλος, et κήλη, tumeur; gr.) Pron. *pa-ran-cé-fa-lo-cèl.* — Chir. Tumeur saillante à travers une ouverture de l'os occipital.

PARENCHYMATEUX, EUSE, adj. Pron. *pa-ran-chi-ma-teu, teuz.* — Anat. Qui est formé d'un parenchyme : *Organe* PARENCHYMATEUX.

PARENCHYME, n. m. (παρεγχεῖν, épancher; gr.) Pron. *pa-ran-chim.* — Anat. Tissu propre aux organes glanduleux.

— Bot. Tissu tendre et spongieux des feuilles, des tiges, des fruits : *Les* PARENCHYMES *savoureux de la pêche, de l'orange, de l'ananas, ne sont qu'un peu d'air que la nature a travaillé dans un plafond silence.* (A. Martin.)

PARÉNÈSE, n. f. (παραινέω, je conseille; gr.) Didact. Discours moral, exhortation à la vertu. ‖ Peu usité.

PARÉNÉTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la parénèse, à la morale : *On divise les discours de religion en dogmatiques,* PARÉNÉTIQUES, *ascétiques et mystiques.* (Acad.) ‖ Peu usité.

PARENSANE, n. f. Mar. Appareillage.

PARENT, ENTE, n. (*parens*, père et mère; lat.) Pron. *pa-ran, rantt.* — Celui, celle qui est de la même famille, du même sang, qui touche à quelqu'un par consanguinité : PARENT *paternel,* PARENT *maternel. Ils sont proches* PARENTS. *Ils ne sont ni* PARENTS, *ni alliés. Assemblée de* PARENTS. (Acad.) *Que d'amis, que de* PARENTS *naissent en une nuit à un nouveau ministre?* (La Br.) *Elle s'était aliéné à jamais sa* PARENTE. (G. Sand.)

Romains contre Romains, *parents* contre *parents*,
Combattaient seulement pour le choix des tyrans. (Corn.)

— Prov. *Un bon ami vaut mieux qu'un* PARENT.

— Prov. et fig. *Les rois et les juges n'ont point de parents*, ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public.

— Partic. au pl. Père et mère : *Nous sommes plus capables d'aimer nos enfants que nos* PARENTS. (St-M.-Girardin.) *Un enfant doit obéir à ses* PARENTS.

Je suis, dit-on, un orphelin,
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance,
Et qui de mes *parents* n'eus jamais connaissance. (Rac.)

— Par anal. *Dans certaines espèces, l'embryon, une fois complété et passé à l'état de fœtus, ressemble déjà à ses* PARENTS. (A. de Quatrefages.)

— *Nos premiers parents*, Adam et Ève.

— Par extens. Ceux qui sont simplement alliés : *Il est devenu mon* PARENT *en épousant ma cousine.* (Acad.)

— *Parents spirituels*, le parrain et la marraine.

— Fam. *Les grands parents*, les plus considérables parmi les proches parents : *J'ai ouï dire à mes* GRANDS PARENTS. *On prit l'avis des* GRANDS PARENTS. (Acad.)

— Adjectiv. *Les liens du sang n'imposent à Paris que des devoirs de décence; dans la province, ils exigent des services : ce n'est pas qu'on s'y aime plus qu'à Paris, on s'y hait souvent davantage, mais on y est plus* PARENT. (Duclos.)

Votre belle est *parente* à des rois d'Amérique. (E. Aug.)

PARENTAGE, n. m. Anc. Parenté :

Un cousin abusant d'un fâcheux *parentage*. (Boil.)
Un lion de haut *parentage*. (La F.)

PARENTÉ, n. f. (*parent.*) Pron. *pa-ran-té.* — Consanguinité : *Il n'y a entre eux qu'une* PARENTÉ *fort éloignée.* (Acad.) *Il n'y eut plus de liberté dans les festins, de confiance dans les* PARENTÉS. (Montesq.)

— Collectiv. Tous les parents et alliés d'une même personne : *Il a donné à dîner à toute sa* PARENTÉ. *Il n'a vu qu'une partie de sa* PARENTÉ. (Acad.)

— Jurispr. *Degré de parenté*, nombre de générations qui séparent entre eux deux membres de la même famille.

— Anc. *Parenté spirituelle*, parenté du parrain et de la marraine, avec l'enfant qu'ils ont tenue sur les fonts du baptême.

PARENTHÈSE, n. f. (παρένθεσις, insertion; gr.) Pron. *pa-ran-tèz.* — Phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée : *Longues* PARENTHÈSES. *Ne faites point de* PARENTHÈSES. *Quand la* PARENTHÈSE *est trop longue, elle rompt le sens.* (Acad.) *Il tombe en des* PARENTHÈSES *qui peuvent passer pour épisodes, mais qui font oublier le gros de l'histoire.* (La Br.) *L'art de la* PARENTHÈSE *est un des grands secrets de l'éloquence dans la société.* (Chamf.)

— Signes dont on se sert dans l'écriture et dans l'imprimerie, pour enfermer les mots d'une parenthèse; voici comme on les figure ( ) : *Mettre une phrase entre deux* PARENTHÈSES, *entre* PARENTHÈSES. *Ouvrir la* PARENTHÈSE. *Fermer la* PARENTHÈSE. (Acad.)

— Fig. et pop. *Avoir les jambes en parenthèses*, avoir les jambes arquées.

= **Par parenthèse**, loc. adv. Incidemment : PAR PARENTHÈSE *je remarquerai, j'ajouterai telle chose. Je dois,* PAR PARENTHÈSE, *vous avertir que.....* (Acad.)

PARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*parare*, orner; lat.) Orner, embellir : PARER *une église, un autel, une maison, une chambre.* PARER *un enfant. Le printemps* AVAIT PARÉ *la nature de verdure et de fleurs. On* PARAIT *la victime avant de l'immoler.* (Acad.) *Toute la nature s'épuise pour la* PARER. (Boss.) *Des fleurs qui* PARAIENT *la victime.* (Fléch.) *Tout enfant, mon imagination vous* PARAIT *déjà des grâces de la jeunesse, j'étais impatient de vous voir grande.* (G. Sand.)

Tantôt à vous *parer* vous excitiez nos mains. (Rac.)
Je veux que mon collier *pare* son cou d'albâtre. (A. Soum.)

— Fig. et mor. *Il est un art de* PARER *la vertu. Il a* PARÉ *sa pensée, son discours, son langage, des plus brillantes couleurs de l'imagination.* (Acad.)

Les Grecs, à vous ouïr, m'ont *paré* d'un vain titre. (Rac.)

— Fam. Préparer, apprêter certaines choses de manière à leur donner une meilleure apparence, à les rendre plus commodes, plus propres au service : PARER *sa marchandise.* PARER *des étoffes en les lustrant.* PARER *un cuir, une peau.* (Acad.)

— *Parer une pièce de bois*, la rendre unie, la polir.

— *Parer du cidre, du poiré*, le faire fermenter pour corriger le goût douceâtre qu'il a naturellement.

— *Parer un agneau*, lever la graisse qui est sur la panse et l'étendre sur le quartier de derrière.

— Art vét. *Parer le pied d'un cheval*, ôter la corne du pied d'un cheval pour le ferrer : *Il faut* PARER *le pied à ce cheval.*

— Mar. *Parer un câble, une ancre, une barrique*, les préparer. ‖ *Parer la carène d'un bâtiment*, rendre la surface bien régulière, en enlever les aspérités.

— Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête : PARER *un coup.* PARER *la balle.* (Acad.) *Je vais lui porter une botte qu'il aura de la peine à* PARER. (Danc.)

— Absol. : PARER *et porter en même temps.* PARER *de la main. Vous ne* PAREZ *pas.* PAREZ *donc.*

— Fig. et fam. *Parer un coup, une botte*, se défendre d'un mauvais office, d'une demande fâcheuse, importune.

Je me tiens trop heureux
D'*avoir paré le coup* qui nous perdait tous deux.
(Rac.)

— Mettre à couvert, défendre contre quelque attaque, quelque incommodité : *Cela vous* PARERA *du soleil, de la pluie. Le bois que vous plantez* PARERA *quelque jour votre maison contre le vent du nord.* (Acad.)

Rien ne m'a pu *parer* contre ces derniers coups. (Rac.)

— J. de paume, *Parer la balle de volée*, renvoyer la balle avec la raquette avant qu'elle ait touché la terre.

— Intransitiv. *On ne saurait* PARER *à tout. Il faut* PARER *à cet inconvénient.* (Acad.)

— Man. S'arrêter : *Ce cheval* PARE *bien sur les hanches.*

— Substantiv. *Un beau parer*, un arrêt relevé du cheval.

— Mar. *Parer un cap*, le doubler, le laisser à côté en passant au delà. ‖ *Parer un abordage*, manœuvrer de manière à l'éviter.

= **Se parer**, v. pron. *Elle a passé trois heures à se* PARER. *Au printemps, la terre se* PARE *de mille couleurs.* (Acad.) *Ceux qui déclament contre les femmes qui se* PARENT *iraient les prier de reprendre leurs ajustements si elles cessaient de s'en servir.* (St-Évrem.)

C'est agir saintement que se *parer* pour Dieu. (C. Del.)
Les feux inanimés dont se *parent* les cieux. (Rac.)

— Prov. et fig. *Se parer des plumes de paon*, s'approprier ce qui appartient à un autre, pour en tirer vanité; il se dit particul. d'un plagiaire.

— Faire parade : SE PARER *des vertus qu'on n'a pas. Ils se* PARENT *d'un vain titre.* SE PARER *d'une impassibilité fastueuse.* (Acad.) SE PARER *de son bel esprit ou de sa philosophie.* (La Br.) *Ils se* PARENT *d'une antiquité douteuse.* (Mass.)

Du zèle de ma loi que sert de vous *parer*? (Rac.)
.... C'est en vain que l'humaine faiblesse
Sans toi veut se *parer* du nom de la sagesse. (L. Rac.)

— Prov. et fig. *Se parer d'une personne*, la promener d'un air fier.

— Se mettre à couvert, se garantir : *Je saurai bien me* PARER *de ses coups. Porter un manteau pour se* PARER *de la pluie. Il tâche de se* PARER *contre les incommodités de la saison. Il est difficile de se* PARER *d'un ennemi couvert, de se* PARER *des mauvais offices secrets.* (Acad.)

De ce coup imprévu songeons à nous *parer*. (Rac.)
Quoi! de votre poursuite on ne se peut *parer*. (Mol.)

PARÈRE, n. m. (*parere*, paraître; lat.) Avis, sentiment de négociants sur des questions de commerce : *Le livre des* PARÈRES *de Savary.* (Acad.)

PARERGON, n. m. (παρά, proche, et ἔργον, ou-

vrage; gr.) Pron. *pa-rèr-gon.* — B.-Arts. Hors d'œuvre; addition à l'ouvrage principal. || On dit au plur. *Parerga.*

PARÉSIE, n. f. (πάρεσις, défaillance; gr.) Pron. *pa-ré-zî.* — Méd. Paralysie légère qui ne prive que de la faculté de se mouvoir.

PARESSE, n. f. (*pigritia*; lat., m. sens.) Nonchalance, fainéantise, négligence des choses qui sont d'obligation, de devoir : *Perdre toutes ses affaires par* PARESSE. *La* PARESSE *est un des sept péchés capitaux.* (Acad.) *La* PARESSE *donne entrée à tous vices.* (Malebr.) *De toutes les passions, celle qui est la plus inconnue à nous-mêmes, c'est la* PARESSE. (La Rochef.)

— Prov. *Relever quelqu'un du péché de paresse*, l'obliger par des reproches, par des menaces, à mieux remplir ses devoirs : *Je l'*AI *bien* RELEVÉ DU PÉCHÉ DE PARESSE.

— Mollesse, manque d'ardeur, d'activité : *C'est par* PARESSE *qu'il ne va jamais se promener. Le spectacle est à ma porte; c'est la* PARESSE *qui m'empêche d'y aller.* (Acad.) *Les femmes guérissent de la* PARESSE *par la vanité.* (La Br.) *C'est par* PARESSE *que l'on s'apaise et qu'on ne se venge point d'une offense.* (Id.) *La gloire peut réveiller dans les grands quelquefois l'assoupissement de la* PARESSE. (Mass.)

Le mérite en repos s'endort dans la *paresse.* (Boil.)

— Amour du loisir, du repos, tranquillité du corps et de l'esprit : *Douce* PARESSE. *Aimable* PARESSE. *Une* PARESSE *voluptueuse. La* PARESSE *a ses douceurs. Ce poëte a chanté la* PARESSE. (Acad.)

— *Paresse d'esprit*, certaine lenteur, certaine nonchalance d'esprit, qui empêche de saisir avec promptitude ou de s'appliquer avec force, avec persévérance.

— Fig. et poétiq. Lenteur :

Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long accuser la *paresse ?* (Boil.)

PARESSER, v. n. 1re conj. Fam. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse : *J'ai* PARESSÉ *toute la matinée dans mon lit. Aimer à* PARESSER. (Acad.)

PARESSEUSEMENT, adv. Avec nonchalance; avec mollesse : *Être couché* PARESSEUSEMENT. (Mme de Sév.) *Des barques stationnaient* PARESSEUSEMENT *le long des berges.* (Th. Gautier.)

PARESSEUX, EUSE, adj. Pron. *pa-rè-ceu, ceus.* — Qui aime à éviter l'action, à s'épargner le travail, la peine : *Vous êtes* PARESSEUX *aujourd'hui d'être encore au lit. Il est si* PARESSEUX *qu'il néglige toutes ses affaires. Un écolier* PARESSEUX. *Il a l'esprit* PARESSEUX. (Acad.) *Le bœuf est, de la nature, lent et* PARESSEUX. (Buff.) *Les sauvages des pays chauds sont les plus* PARESSEUX *de tous les hommes.* (Id.) *Une nation où les femmes donnent le ton est une nation* PARESSEUSE. (Montesq.)

... Celui qu'ils croyaient oisif et *paresseux*
A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux. (La Font.)

— Fig. et poétiq.

Hésiode, à son tour, par d'habiles leçons,
Des champs trop *paresseux* vient hâter les moissons.
(Boil.)

J'attends, entre quatre rideaux,
Le plus *paresseux* des vaisseaux. (J.-B. Rouss.)
Un ruisseau languissant, image du Léthée,
Roule à travers les rocs une onde *paresseuse.*
(Pongerville.)

— Suivi d'un complément prép. il prend *à* ou *de* : *Il est* PARESSEUX *à servir,* PARESSEUX *d'écrire.* (Acad.)

Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir. (Boil.)

— Méd. *Un estomac, un ventre paresseux*, un estomac, un ventre qui fait lentement ses fonctions : *Il a l'estomac fort* PARESSEUX. *L'usage fréquent des lavements rend le* VENTRE PARESSEUX. (Acad.)

— Subst. *C'est un* PARESSEUX, *un franc* PARESSEUX. *C'est une* PARESSEUSE. (Acad.) *Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les* PARESSEUX. (La Rochef.)

Approche donc et viens : qu'un *paresseux* t'apprenne,
Antoine, ce que c'est que travail et que peine. (Boil.)

— Zool. Quadrupède commun entre les tropiques, qui marche et se meut avec une extrême lenteur : *Les* PARESSEUX *sont myopes.* (A. Martin.)

PAREUR, n. m. Techn. Celui qui aplaigne la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté.

PARFAIRE, v. a. (*par*, augment., et *faire.*) Achever, compléter quelque chose en sorte qu'il n'y manque rien : *Parfaire un ouvrage, un bâtiment. L'homme perfectionne, mais ne* PARFAIT *pas.* (De Lévis.)

— Procéd. crim. *Parfaire le procès de quelqu'un*, conduire ce procès jusqu'au jugement définitif. || Peu usité.

— Fin. *Parfaire un payement, une somme*, ajouter ce qui y manque.

— Jurispr. *Parfaire le juste prix*, réparer le dommage qu'a éprouvé le vendeur d'un immeuble : *L'acquéreur a été condamné à délaisser la maison, si mieux il n'aimait en parfaire le juste prix.* (Acad.)

PARFAISEUR, n. m. Techn. Fabricant de peignes pour les étoffes.

PARFAIT, AITE, part. pass. du v. Parfaire. Il n'est guère usité que dans la locut. : *Fait et* PARFAIT, entièrement terminé : *Cela est fait et* PARFAIT. *Il a été ordonné que son procès lui serait* FAIT ET PARFAIT, *jusqu'à jugement définitif inclusivement.* (Ac.)

PARFAIT, AITE, adj. (*perfectus*, achevé; lat.) Qui réunit toutes les qualités, sans nul mélange de défauts : *Dieu est* PARFAIT. (Boss.) *Il n'y a rien de* PARFAIT *sur la terre.* (Acad.) *Il est plus ordinaire de voir un amour extrême qu'une* PARFAITE *amitié.* (La Br.)

En ce monde il n'est point de *parfaite* sagesse. (Boil.)

— Accompli dans son genre : *Une statue d'une beauté* PARFAITE. *Une vertu, une bonté, une grâce* PARFAITE. *Un danseur* PARFAIT. *Un* PARFAIT *courtisan. Un* PARFAIT *imbécile.* (Acad.) *La plupart des animaux ont l'odorat* PARFAIT. (Buff.) *Les langages, à mon gré, sont comme les gouvernements : les plus* PARFAITS *sont ceux où il y a moins d'arbitraire.* (J.-J. Rouss.) *Le christianisme, la dernière religion qui ait paru sur la terre, est aussi de beaucoup la plus* PARFAITE. (V. Cousin.) *Il y a des scélérats* PARFAITS, *comme il y a des hommes d'une* PARFAITE *probité.* (La Br.) *Un animal à l'état* PARFAIT. (Cuv.)

Ce jambon est *parfait*, il ouvre l'appétit. (Ém. Augier.)
Que l'homme est bien, pendant sa vie,
Un *parfait* miroir de douleurs! (J.-B. Rouss.)

— Complet, l'état : *Il est difficile d'obtenir le vide* PARFAIT. *Dans cette chambre noire l'obscurité n'est pas* PARFAITE. *Une solitude* PARFAITE. *Un repos* PARFAIT. *Apoplexie* PARFAITE. *Sa guérison n'est pas* PARFAITE. (Acad.)

— Mus. *Accord parfait*, l'accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants, c'est-à-dire d'une tierce, d'une quinte et de la réplique, à l'aigu, du premier son, qu'on nomme octave.

— *Consonnance parfaite*, intervalles consonnants, comme la quinte et l'octave.

— *Cadence parfaite*, celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale.

— Arithm. *Nombre parfait*, celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes : *Le nombre six est un nombre* PARFAIT, *parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, un, deux, trois.* || Peu usité. (Acad.)

— N. m. Chose parfaite; perfection : *On ne saurait, en écrivant, rencontrer le* PARFAIT, *et, s'il se peut, surpasser les anciens, que par leur imitation.* (La Br.)

— Personne qui est arrivée à la perfection par un entier renoncement aux choses et aux intérêts du monde : *Saint Paul ne parla pas devant l'aréopage le langage qu'il aurait pu tenir dans l'assemblée des* PARFAITS. (De Frayss.) *Les premiers exemples qu'elle suivit furent ceux des* PARFAITS. (Fléch.)

— Gramm. lat. temps qui marque une action parfaite, action faite dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *J'ai dit : Ce verbe est au* PARFAIT *de l'indicatif.*

— *Plus-que-parfait*, temps qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le parfait comme *J'avais dit : Ce verbe est au* PLUS-QUE-PARFAIT *du subjonctif.* (Acad.)

PARFAITEMENT, adv. D'une manière parfaite : *Il joue* PARFAITEMENT *du violon. Il écrit* PARFAITEMENT. *Il s'acquitte* PARFAITEMENT *bien de son devoir.* (Acad.)

— D'une manière complète, totale : *Il est* PARFAITEMENT *guéri. Il est* PARFAITEMENT *ridicule.* (Acad.) *Nous ne désirerions guère de choses avec ardeur si nous connaissions* PARFAITEMENT *ce que nous désirons.* (La Rochef.)

PARFILAGE, n. m. Techn. Action de parfiler : *Le* PARFILAGE *de cette étoffe sera long.* (Acad.) *J'eusse été bien plus propre à faire des peintures d'éventail et des chefs-d'œuvre de* PARFILAGE *qu'à commenter les journaux et à comprendre la discussion des chambres !* (G. Sand.)

PARFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Parfiler : *Étoffe* PARFILÉE. *Galon* PARFILÉ.

PARFILER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui la recouvre : PARFILER *du galon.* PARFILER *un morceau d'étoffe.* (Acad.)

— Absol. *Cette femme passe son temps à* PARFILER. *Il y en avait qui cousaient, qui brodaient, qui* PARFILAIENT *ou qui filaient au petit rouet.* (Acad.)

= **Se parfiler**, v. pr. Être parfilé : *Ce galon* SE PARFILE *bien.*

PARFILURE, n. f. Techn. Produit du parfilage.

PARFOIS, adv. de temps. Pron. *par-foa.* — Quelquefois : *On se trouve mal* PARFOIS *de n'avoir pas demandé conseil.* (Acad.)

Le malheur est *parfois* un conseiller perfide. (Ancelot.)
Ses manières *parfois* sont douces, séduisantes. (Étienne.)
... On a vu *parfois* l'ambition cruelle
D'un soldat triomphant faire un sujet rebelle.
(Delrieu.)

PARFOND, n. m. Pêch. Filet chargé de plomb, et hameçon plombé qui reste au fond de l'eau.

PARFONDRE, v. tr. ou act. 4me conj. Techn. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également : *Ce peintre en portraits sait bien* PARFONDRE *les couleurs.*

PARFONDU, UE, part. pass. du v. Parfondre : *Des couleurs bien* PARFONDUES. *Ces couleurs ont été* PARFONDUES *par un ouvrier habile.*

PARFUM, n. m. (*per*, par, et *fumus*, fumée; lat.) Odeur aromatique, plus ou moins forte, plus ou moins suave, qui s'exhale surtout des fleurs : *Doux* PARFUM. *Des* PARFUMS *exquis. Les* PARFUMS *entêtent. Craindre les* PARFUMS. *Le* PARFUM *de la rose. Le* PARFUM *de l'encens.* (Acad.) *Les azaléas ont mêlé leurs* FLEURS *et leurs* PARFUMS *à la verdure de nos lierres.* (Chateaubr.)

Le zéphyr cueille sur les fleurs
Les *parfums* que la terre exhale. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *La prière rend l'affliction moins douloureuse, et la joie plus pure : elle mêle à l'une je ne sais quoi de fortifiant et de doux, et à l'autre un* PARFUM *céleste.* (Lamenn.).

— Fig. *Le parfum de la louange, des louanges*, le plaisir qu'on a de s'entendre louer : *Le* PARFUM DES LOUANGES *l'entête promptement.* (Acad.) || Dans le m. sens : *Le* PARFUM DE LA PRIÈRE *est agréable à Dieu.* (Acad.)

— Fig. *Il y a dans ce livre un* PARFUM *d'antiquité*, on sent, en lisant ce livre, que l'auteur s'est pénétré du génie des auteurs anciens.

— Il se dit des choses dont il s'exhale une odeur agréable : *L'essence de rose est un délicieux* PARFUM. *La plupart des* PARFUMS *viennent d'Orient.* PARFUMS *simples.* PARFUMS *composés secs, liquides.*

— Agric. *Parfum d'août*, espèce de poire. || *SYN.* V. AROMATE.

PARFUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Parfumer. *Des gants* PARFUMÉS. *Cette chambre a été* PARFUMÉE. (Ac.)

— Qui répand une bonne odeur : *L'aspect d'une oasis* PARFUMÉE, *d'une île verdoyante, le dédommage de ses fatigues.* (A. Martin.)

Quand la brise du soir est douce et *parfumée.* (C. Del.)

PARFUMER, v. tr. ou act. 1re conj. Répandre une bonne odeur en quelque lieu, sur quelque chose, sur quelqu'un : *Il y a un pot de tubéreuse qui parfume cette chambre.* (Acad.) *Les chèvrefeuilles* PARFUMENT *les airs.* (B. de St-P.) *Les orangers* PARFUMAIENT *ces beaux lieux.* (C. Del.)

— *Parfumer une maison, un navire*, y faire des fumigations, en chasser le mauvais air, en y brûlant du souffre, de la poudre à canon, etc. : *Il y avait dans cette maison un foyer d'infection, il a fallu la* PARFUMER *avec du soufre.* || Dans le m. sens, PARFUMER *une lettre*, exposer au feu du soufre et tremper dans le vinaigre une lettre venant d'un pays où règne une maladie contagieuse.

— Fig. *Sénèque* PARFUME *trop ses pensées; à la longue, elles portent à la tête.* (Bouhours.)

Ce sont femmes de bien, dont l'honneur est entier,
Et qui de leurs vertus *parfument* le quartier. (Regn.)

= **Se parfumer**, v. pron. Remplir ses habits, son linge de bonnes odeurs; embaumer sa peau avec des eaux ou des pommades odorantes : *Pourquoi* SE PARFUMER *avec tant de soin? L'habitude de* SE PARFUMER *est bien moins répandue qu'autrefois.* (Acad.)

PARFUMERIE, n. f. Techn. Fabrication et commerce des parfums, des cosmétiques, des pommades, des savons de toilette, etc. : *Les principales fabriques de* PARFUMERIE *sont établies dans le midi de la France, surtout dans le bas Languedoc et en Provence.* (Chaptal.)

PARFUMEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui fait et qui vend des parfums : *Un excellent* PARFUMEUR. *C'est une* PARFUMEUSE *renommée.* (Acad.) *L'art du* PARFUMEUR *embrasse la fabrication des poudres et sachets odorants, des pommades et savonnettes, des eaux de senteur, des liqueurs aromatisées, etc.* (Chaptal.)

PARFUMOIR, n. m. Pron. *par-fu-moar.* — Coffre

fermé par une petite grille sur laquelle on pose l'objet qu'on veut parfumer.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE**, n. m. (παρά, proche, et ἥλιος, soleil; gr.) Pron. *pa-ré-li.* — Astr. Image du soleil réfléchie dans les vapeurs nuageuses qui lui sont opposées : *On vit ce jour-là deux* PARHÉLIES. (Acad.)

PARI, n. m. (*par*, égal; lat.) Gageure, promesse réciproque par laquelle plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent à payer une certaine somme à celui qui aura raison : PARI *de mille francs. Un* PARI *hasardeux. On a fait un gros* PARI. *Il y a des* PARIS *pour et contre la paix. J'en fais le* PARI. *J'ai perdu, j'ai gagné mon* PARI. *Proposer, accepter un* PARI. (Acad.) *Il faut que vous décidiez un* PARI *que j'ai fait.* (Montesq.)

— *Tenir un pari*, parier contre celui qui le propose. *Beaucoup de personnes parièrent, il* TINT TOUS LES PARIS. (Acad.)

— *Les paris sont ouverts*, on est admis à parier. ‖ Fig. Il se dit d'une affaire incertaine, sur laquelle il y a des opinions contraires.

— *Il est hors de pari*, se dit de celui qui, dans un pari fait entre plusieurs personnes, a perdu, et n'a plus de droit aux enjeux que les autres se disputent.

— Somme pariée : *Payer le* PARI.

— Somme indépendante de la mise des joueurs que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie.

PARIA, n. m. Homme de la dernière caste des Indiens qui suivent la loi de Brama : *La caste des* PARIAS *est réputée infâme par toutes les autres.* (Acad.) *On ne voulait pas même me laisser jouir en paix de ce qu'on ne dispute point aux* PARIAS, *l'air de la solitude !* (G. Sand.)

— Fig. Homme qui appartient aux classes les moins heureuses de la société : *Qu'étais-je avant que la révolution m'eût fait homme ? Un* PARIA. (J. Sandeau.)

— Mar. Bâtiment mal tenu, ou monté dans l'Inde par des *Parias*.

PARIADE, n. f. (*par*, pair; lat.) Chass. État des perdrix, lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies pour s'apparier : *Le temps de la* PARIADE. *La* PARIADE *est complète. La* PARIADE *est belle dans ce champ.* (Acad.)

— Saison où les perdrix s'apparient : *La chasse est défendue pendant la* PARIADE. (Acad.) *Le terme* PARIADE *désigne l'époque à laquelle les mâles des espèces monogames recherchent une compagne et se l'associent pour une durée plus ou moins longue.* (Cuv.)

— Perdrix appariées : *Il y a cinq ou six* PARIADES *dans ce champ.* (Acad.)

PARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Parier : *Il y a eu cent louis de* PARIÉS. *Payer toute la somme* PARIÉE. (Acad.)

PARIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous pariions, vous pariiez.* — Faire un pari, un gageure : *Ils* ONT PARIÉ *deux cents francs. Je* PARIE *cent contre un que cela est. Les uns* PARIENT *pour, les autres* PARIENT *contre.* (Acad.)

— Fam. *Il y a à parier, il y a gros, beaucoup, mille, tout à parier que*, il est presque certain, il y a de fortes raisons de croire que : *Il y à* PARIER *qu'il ne viendra pas. Du train dont nous allons,* IL Y A GROS À PARIER *que nous n'arriverons pas avant une heure.* (Acad.) *Dans un pays où il y a trois pouvoirs, il y a* MILLE À PARIER *contre un qu'un employé qui n'est protégé que par lui-même n'aura point d'avancement.* (H. de Balz.)

— Jeu. *Parier pour quelqu'un*, ou simpl. *parier*, gager que celui, des deux joueurs, qu'on désigne, gagnera la partie : *Vous* PARIEZ *pour monsieur, je* PARIE *contre. Il ne joue pas, il ne fait que* PARIER. (Acad.)

— *Parier à coup sûr*, parier avec la certitude de gagner : *Il n'y a qu'un malhonnête homme qui* PARIE *à coup sûr.* (Acad.)

PARIÉTAIRE, n. m. (*paries*, muraille; lat.) Pron. *pa-ri-é-tèr.* — Bot. Plante de la famille des Urticées, ainsi nommée parce qu'elle croît ordinairement sur les murailles : *La* PARIÉTAIRE *est diurétique.* (Acad.) *Des touffes de* PARIÉTAIRE *pendent de toutes les crevasses.* (J. Sandeau.) *Les ronges, les saxifrages et les* PARIÉTAIRES, *toutes les herbes qui aiment à ronger le ciment, ont escaladé le vénérable portail.* (V. Hugo.)

PARIÉTAL, adj. m. Anat. Il se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne : *Les deux os* PARIÉTAUX, *dans l'homme, couvrent la plus grande partie du cerveau.* (Acad.)

— Substantiv. *Les* PARIÉTAUX.

PARIEUR, EUSE, n. Celui qui parie : *Il y a des* PARIEURS *de part et d'autre.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Cela ne vaut rien pour les parieurs*, se dit d'une chose qui doit faire craindre un résultat fâcheux : *C'est une gageure qui ne* VAUDRA RIEN POUR LES PARIEURS. (Danc.)

PARINERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte deux nervures parallèles.

PARIPENNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles pennées sans impaire, et dont le pétiole ne se termine point par une foliole.

PARISETTE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille de Smilacées.

PARISIENNE, n. f. (*Paris.*) Petit caractère d'imprimerie, qui est immédiatement au-dessous de la nonpareille, et dont le corps a cinq points : *Au-dessous de la* PARISIENNE, *il n'y a que la perle.* (Acad.)

— Littér. *La Parisienne*, chanson patriotique composée par Casimir Delavigne pour célébrer la révolution de 1830.

PARISIS, adj. des 2 g. Pron. *pa-ri-ziss.* — Anc. Monnaie qui se frappait à Paris : *Sou, denier* PARISIS. *Vingt écus* PARISIS.

PARISYLLABE, ou **PARISYLLABIQUE**, adj. des 2 g. (*par*, égal, et *syllaba*, syllabe; lat.) Gramm. gr. Il se dit des déclinaisons qui ont à tous les cas le même nombre de syllabes : *Les deux premières déclinaisons sont* PARISYLLABIQUES.

PARITÉ, n. f. (*par*, égal; lat.) Didact. Égalité, similitude entre des objets de même qualité, de même nature : *Il y a* PARITÉ *de raison, de raisons pour et contre. Il n'y a point de* PARITÉ *entre ces faits.* (Acad.)

— Comparaison pour prouver une chose par une autre semblable. *Je vais vous prouver cela par une* PARITÉ. *Je vais établir la* PARITÉ *que j'ai alléguée.* ‖ Dans le m. sens : *Je nie la* PARITÉ, je nie que le cas allégué soit pareil à celui dont il s'agit. ‖ Par anal. : *La* PARITÉ *n'est pas exacte.*

PARJURE, n. m. Faux serment, violation de serment : *Horrible* PARJURE. *Un* PARJURE *manifeste. Commettre un* PARJURE. *Faire un* PARJURE. *Toutes ses paroles sont autant de* PARJURES. (Acad.)

Le normand même alors ignorait le *parjure*. (Boil.)
Médicis
A la fourbe, au *parjure* avait formé son fils. (Volt.)

PARJURE, adj. des 2 g. Qui fait un faux serment, qui viole son serment, qui se parjure : *Il est* PARJURE. *Ah ! malheureuse, vous êtes* PARJURE. *Un amant* PARJURE. (Acad.)

On est toujours *parjure* alors qu'on est ingrat. (La H.)

— Substantiv. *C'est* UN PARJURE. (Acad.)

Donnez-moi tous les noms destinés aux *parjures*. (Rac.)

PARJURER (SE), v. pron. 1re conj. Violer son serment : *Il m'avait fait mille serments, et cependant il* S'EST PARJURÉ.

— Faire un faux serment en justice : *Il* S'EST PARJURÉ *devant le juge. Voudriez-vous* VOUS PARJURER ?

PARLAGE, n. m. Fam. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens : *Ce n'est là que du* PARLAGE. *Un ennuyeux* PARLAGE. *Il a une grande facilité de* PARLAGE. (Acad.) *Il n'avait pas l'habitude de la tribune, et, dans notre siècle de* PARLAGE, *beaucoup de gens en ont conclu que c'était un homme de peu de moyens.* (De la Ville.)

Sur les badauds son *parlage* opérait. (Andrieux.)

PARLANT, part. prés. du v. Parler : *Il avait vu tous ces personnages de la révolution, toujours* PARLANT *de vertu et d'indépendance, présenter leurs mains à toutes les chaînes.* (Chateaubr.)

= **Généralement parlant**, loc. adv. A prendre la chose en général : *Cela est vrai* GÉNÉRALEMENT PARLANT. ‖ On dit dans le m. sens, ABSOLUMENT PARLANT.

PARLANT, ANTE, adj. Qui parle : *L'homme est la seule créature* PARLANTE. *Le poëte italien Casti a fait un poëme intitulé : Les Animaux* PARLANTS. (Ac.)

Les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi créatures *parlantes*. (L. F.)

— *Cet homme est parlant, est peu parlant*, il parle volontiers, il parle rarement.

— Théâtr. *Personnages parlants*, par oppos. à *Personnages muets*, ceux qui ne font que paraître et ne disent rien.

— Par extens. *Regards, gestes parlants*, regards, gestes expressifs.

— Par extens. *Il regarde les médailles comme les preuves* PARLANTES *de certains faits.* (La Br.)

— Blas. *Armes parlantes*, armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent.

— *Trompette parlante*, porte-voix.

— Peint. Fort ressemblant : *Ce portrait est* PARLANT. *Tous les portraits de Fénelon sont* PARLANTS. (St-Simon.) ‖ Par anal. *Vous êtes* PARLANT *dans votre portrait.* (Acad.)

PARLÉ, ÉE, part. pass. du v. Parler : *On a vu la société combattre avec toutes les armes légitimes : par le bras, par la note, par la pensée écrite ou* PARLÉE. (Saint-Priest.) *L'italien* PARLÉ *se compose de huit ou dix langues absolument différentes.* (Stendhal.)

— *Langue parlée*, par oppos. à *Langue écrite* :

Dans la *langue parlée* et dans la langue écrite,
La clarté du discours est le premier mérite. (De Neuch.)

PARLEMENT, n. m. (*parlamentum*; basse lat.) Anc. Assemblée des grands du royaume convoqués pour traiter des affaires importantes : *Le roi tint trois* PARLEMENTS *dans la même année.* (Acad.)

— Cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, et autres juridictions de son ressort : *Les édits, les déclarations, les lettres patentes et autres ordonnances du roi s'enregistraient au* PARLEMENT. *Les* PARLEMENTS *du royaume. Le premier président du* PARLEMENT. *Conseiller au* PARLEMENT. *Remontrances du* PARLEMENT. (Acad.) *Il faut distinguer les* PARLEMENTS *de la seconde race d'avec les divers* PARLEMENTS *établis par les rois de la troisième pour juger les procès des particuliers.* (Fén.)

Combien au *parlement*, et des plus renommés,
Sont pour les appelants et pour les intimés ! (Boursault.)

— Ressort, étendue de juridiction d'un parlement : *Le* PARLEMENT *de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge. Lyon était du* PARLEMENT *de Paris.* (Acad.) *Il était conseiller dans un* PARLEMENT *de province.* (Cuv.)

— Durée du parlement depuis son ouverture jusqu'aux vacances : *Son procès fut remis au prochain* PARLEMENT. (Acad.)

— *L'ouverture du parlement*, la première assemblée du parlement qui avait lieu après la Saint-Martin.

— En Angleterre, Les deux chambres qui avec le roi, forment le pouvoir législatif : *La chambre haute, la chambre basse du* PARLEMENT. *La reine a convoqué, a prorogé, a dissout le* PARLEMENT.

Du *parlement* déjà chacun d'eux se croit membre.
(C. Del.)

PARLEMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *par-le-man-tèr.* — Qui appartient au parlement, aux assemblées délibérantes : *Esprit, régime* PARLEMENTAIRE. *Formes, usages* PARLEMENTAIRES. *Discussion, éloquence* PARLEMENTAIRE. (Acad.) *Les antiques vertus et les vieilles habitudes* PARLEMENTAIRES. (C. Del.)

— Qui est du parti du parlement : *La flotte, l'armée* PARLEMENTAIRE. (Acad.)

— Subst. *Le parti des* PARLEMENTAIRES.

— Guerre, Personne que les assiégeants ou les assiégés chargent de porter quelque proposition ou de transmettre la réponse à celle qui a été faite : *Les assiégeants envoyèrent un* PARLEMENTAIRE *aux assiégés, pour les engager à capituler. Venir, se présenter en* PARLEMENTAIRE. (Acad.)

— Mar. *Vaisseau parlementaire*, ou substantiv. *parlementaire*, vaisseau envoyé vers l'ennemi avec une mission qui intéresse les deux parties.

PARLEMENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *par-le-man-té.* — Faire ou écouter des propositions pour rendre une place : *Le gouverneur de la place demande à* PARLEMENTER. (Acad.) *Des deux côtés on* PARLEMENTAIT. (Mich.)

— Fig. Entrer en voie d'accommodement : *Nous en viendrons à bout, il* PARLEMENTE. *D'abord il faisait le difficile, mais il commence à* PARLEMENTER. (Acad.)

— Prov. et fig. *Ville qui parlemente est à demi rendue*, celui qui écoute des propositions d'accommodement est à peu près décidé à les accepter.

— Fam. Discuter : *Allons, donnez-moi le bras, sans* PARLEMENTER *davantage.* (Dider.)

PARLER, v. n. (*parlare*; ital.) Prononcer, proférer, articuler des mots : *L'homme est la seule créature qui ait véritablement le don de* PARLER. *Ce malade ne* PARLE *plus. Vous* PARLEZ *si bas qu'il ne vous entend point.* PARLER *du nez, de la gorge.* PARLER *entre ses dents.* PARLER *gras.* (Acad.) *Les petits esprits ont le don de beaucoup* PARLER *pour ne rien dire.* (La Rochef.) *L'homme qui* PARLE *est l'homme qui pense tout haut.* (Rivarol.) *Ne* PARLER *que pour faire mouvoir sa langue, quel misérable emploi du don de la parole !* (Andr.) *Le voilà d'abord comme tous les jeunes gens qui croient qu'il n'y a qu'à* PARLER *et qu'au moindre mot qu'ils nous disent leurs affaires sont faites.* (Mol.)

— En parl. de certains oiseaux, Imiter le langage de l'homme : *Cet oiseau commence à* PARLER. (Acad.) *Le serin peut* PARLER *et siffler.* (Buff.) *Un étourneau peut apprendre à* PARLER *indifféremment français, allemand, latin, grec.* (Id.)

— Par anal. *C'est une chose infinie que le nombre des instruments qu'il fait* PARLER. (La Br.)

— Discourir, s'énoncer par le discours : PARLER *sentiment, raisonnablement.* PARLER *purement, correctement.* PARLER *avec éloquence. Il* PARLAIT *parfaitement de beaucoup de choses. L'art, le talent de* PARLER. *Je les ai laissés qui* PARLAIENT *d'affaires.* (Acad.) *Les hommes nés et organisés pour les arts n'en* PARLENT *pas froidement.* (La Harpe.) *C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour* PARLER *bien, ni assez de jugement pour se taire.* (La Br.)

Ma gouvernante à moi me *parle* sans façon. (C. Del.)
Parlez, je vous écoute. (Rac.)

— Fig. Communiquer ses pensées, ses sentiments ; s'expliquer, se faire entendre :

Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux. (Rac.)
Il faut que le cœur seul *parle* dans l'élégie. (Boil.)
Crois-tu que quelque voix ose *parler* pour lui. (Rac.)

— *Parler bien*, parler avec élégance et pureté; dans le sens contraire, PARLER *mal, ne savoir pas* PARLER.

— *Parler juste*, raisonner et s'exprimer avec justesse.

— Fam. *Parler d'or*, parler de la manière la plus satisfaisante pour celui à qui l'on s'adresse.

— *Parler avec passion*, dire des choses que la passion suggère.

— *Parler de quelqu'un*, s'entretenir de ce qu'il fait, de ce qu'il dit, etc. : *Combien vivent encore dont on ne* PARLE *point et dont on en* PARLERA *jamais.* (La Br.)

Savez-vous aussi comme on *parle* de vous? (Boil.)

— *Parler bien, parler mal d'une personne*, en dire du bien, du mal : *Il ne faut point* MAL PARLER *de son prochain. Il ne faut point* MAL PARLER *des absents.* (Acad.) *Il faudrait que je fusse un monstre pour* PARLER MAL *du ministre en telles circonstances.* (Volt.)

— *Parler pour, en faveur de quelqu'un*, intercéder pour lui auprès d'un autre :

.... Des courtisans souvent les plus heureux,
Vous pressent à genoux de lui *parler pour eux.* (Corn.)

— *Parler contre quelqu'un*, parler de quelqu'un à dessein de lui nuire :

Qui vous démentira, tout *parle contre lui.* (Rac.)

— Pal. *Cet avocat, cet avoué parle pour lui*, il plaide pour lui.

— Prov. *Parler de la pluie et du beau temps*, s'entretenir de choses indifférentes.

— Prov. *Parler d'une affaire à bâtons rompus*, en parler à diverses reprises et sans suite.

— *Parler d'une chose en l'air*, en parler sans y attacher la moindre importance, ou sans être bien instruit : *Il* PARLE *de cela* EN L'AIR *et sans savoir de quoi il est question.*

— *Parler au hasard*, parler sans réflexion : *C'est un homme qui* PARLE *de tout* AU HASARD.

— *Parler à tort et à travers*, parler sans raison, sans suite : *Il a beau* PARLER À TORT ET À TRAVERS, *elle admire son esprit.* (Lesage.)

— *Parler légèrement*, parler sans être suffisamment informé : *C'est un défaut assez ordinaire de* PARLER *légèrement de son prochain.* (Acad.)

— *Parler comme un perroquet*, parler d'après autrui, ou sans savoir ce qu'on dit.

— Fam. *Parler comme un livre*, parler avec facilité; s'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets.

— *Parler en maître*, parler sur une matière que l'on connaît à fond.

— *Parler en écolier*, n'avoir qu'une connaissance superficielle de ce dont on parle.

— *Parler pour parler*, parler sans avoir rien à dire.

— Prov. *Il en parle comme un aveugle des couleurs*, se dit d'un homme qui se mêle de parler de choses dont il n'a aucune connaissance.

— *Parler à cœur ouvert*, parler avec une entière franchise.

— *Parler d'abondance du cœur*, parler avec épanchement, avec une entière confiance.

— *Parler d'abondance*, parler sans préparation, sans réciter de mémoire.

— *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions*, parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions.

— Fig. *Parler à un mur*, parler à une personne insensible à ce qu'on lui dit, aux représentations qu'on lui fait.

— Fig. *Parler à un sourd*, parler à un homme résolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande.

— Fig. *Parler haut*, parler sans ménagement, avec insolence : *Je saurai bien l'empêcher de* PARLER SI HAUT.

— Fig. et fam. *Parler à cheval à quelqu'un*, lui parler avec hauteur et dureté.

— Prov. *Il en parle bien à son aise*, se dit d'un homme qui donne un conseil difficile à pratiquer et qu'il n'est pas obligé de suivre, ou qui parle avec sang-froid des misères et des douleurs qu'il n'éprouve pas.

— Par menace. *Je vous apprendrai à parler*, je saurai vous contraindre à parler avec plus de retenue, de respect.

— *Je n'ai pas trouvé à qui parler dans cette maison, dans cette société*, je n'y ai vu personne de connaissance.

— Fam. *Trouver à qui parler*, trouver des gens qui vous tiennent tête : *Ils ont paru vouloir faire les mauvais; mais ils* ONT TROUVÉ À QUI PARLER, *et nous leur avons montré leur bec jaune.* (Campistr.)

— Fam. *On en parle beaucoup*, se dit d'une chose qui fait le sujet de l'entretien du public :

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en *parleront*, n'en doutez nullement. (La Font.)

— Prov. *Il faut laisser parler le monde*, il ne faut pas s'inquiéter de ce que le monde dit mal à propos.

— *Cela ne vaut pas la peine qu'on en parle, d'en parler*, se dit d'une chose à laquelle on attache peu d'importance.

— Ironiq. *Il ne lui a pris que cent mille écus, ce n'est pas la peine d'en parler.* (Acad.)

— *Ne m'en parlez pas*, ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question : *Votre affaire marche-t-elle? Oh!* NE M'EN PARLEZ *pas.*

— *Ne plus parler de*, passer sous silence :

Ne *parlons* plus ici de Claude et d'Agrippine. (Rac.)
Quoi! vous *parlez* encore de vengeance et de haine!
(Corn.)

— *Parlez-moi de cela*, se dit en signe d'approbation, de consentement : *Voilà un noble procédé :* PARLEZ-MOI *de cela!* || Par anal., *Parlez-moi de cet homme-là!*

— *Faire parler la cour, la ville*, être en butte aux critiques, aux observations méchantes :

Assez de sots sans moi *feront parler la ville.* (Boil.)

— *Faire parler de soi*, faire des choses dont tout le monde s'entretient : *C'est un homme qui a bien fait* PARLER *de lui dans le temps.* (Acad.) *Gabrielle d'Estrées était la cinquième de six filles qui* FIRENT TOUTES PARLER D'ELLES. (Ste-Beuve.)

— *Cet homme n'a point fait parler de lui*, il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation.

— *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle*, elle n'a jamais donné prise à la médisance. || *C'est une femme, une fille dont on a parlé*, c'est une femme; une fille dont la réputation n'est pas intacte.

— *On en entendra parler*, cela fera du bruit, de l'éclat dans le monde.

— Fig. et fam. *Parler des grosses dents à quelqu'un*, le réprimander, lui parler avec menace,

— Fam. *Parlez donc*, sorte d'interpellation dont on se sert quand on demande à quelqu'un compte de quelque chose : PARLEZ DONC, *où avez-vous mis ce livre.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Parler à son bonnet*, se parler à soi-même. || *Parler à la barrette de quelqu'un*, s'emporter contre lui.

Je parle, je *parle à mon bonnet.*
— Et moi je pourrais bien *parler à la barrette.* (Mol.)

— Fig. *Faire parler quelqu'un*, interpréter sa pensée ; prêter à quelqu'un un discours qu'il n'a pas tenu.

Elle seule devant lui *fait parler* ses douleurs. (Rac.)
Calchas, qui l'attend en ces lieux,
Fera taire nos pleurs, *fera parler les dieux.* (Rac.)

— Par menace, *Ne me faites point parler*, craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage.

— Expliquer ses sentiments et sa pensée, déclarer son intention, sa volonté : *Expliquez-vous mieux, ce n'est pas là* PARLER. PARLER *au nom de quelqu'un.* PARLER *de son chef. Le roi* A PARLÉ *par la bouche de son ministre. Il* PARLE *de s'en aller. Il* PARLAIT *de se marier.* (Acad.) PARLER *aux rois avec liberté.* (Fléch.)

Ulysse ni Calchas n'ont point encore *parlé.* (Rac.)

— Fam. *Voilà ce qui s'appelle parler, voilà parler*, se dit lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait, ou lorsque sur une question longtemps débattue, quelqu'un a dit des choses péremptoires.

— *Parler en maître*, parler d'un ton d'autorité.

Élie aux éléments *parlait en souverain.* (Rac.)
Je *parle* à mon tyran *en fils d'empereur.* (Corn.)

— *Dieu parle au cœur*, lui inspire de bons sentiments, des pensées salutaires : *C'est alors, ô mon Dieu, que vous lui* PARLIEZ *dans la solitude où vous l'aviez conduit.* (Fléch.)

Et Dieu, par sa voix même appuyant notre exemple,
De plus près *à leur cœur parlera* dans son temple. (Rac.)

— Fig. Manifester ses sentiments, ses pensées, par un autre moyen que celui de la parole : *Les muets* PARLENT *par signes. Chaque mouvement de cet habile pantomime* PARLAIT *aux yeux des spectateurs.* (Acad.)

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de *parler* aux yeux. (Bréb.)

— Fig. Il se dit des choses inanimées qui ont ou semblent avoir une sorte de langage : *Les cieux et toute la nature* PARLENT *de la puissance du Créateur. La peinture* PARLE *aux yeux. Son silence même* A PARLÉ. *En votre absence, tout nous* PARLAIT *ici de vous. La nature, le sang* A PARLÉ, *quand il a revu son fils malheureux et repentant.* (Acad.) *Souvent les passions* PARLENT *trop haut, et la conscience trop bas et trop tard.* (Ségur.) *C'est à l'âme que* PARLENT *les toiles de Raphaël et les ruines du Colysée.* (St-M.-Girardin.)

Dans les murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire.
(Corn.)
Quel débris *parle* ici de votre résistance? (Rac.)
L'honneur *parle*, il suffit, ce sont là mes oracles. (Id.)

— *Les murailles parlent*, il se trouve souvent des témoins des choses même les plus cachées.

— *Cela parle de soi, la chose parle d'elle-même*, cela se conçoit sans qu'il soit besoin d'explication : *Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si noble et si relevé, les choses* PARLERONT *assez d'elles-mêmes.* (Boss.)

— *Son mérite, ses services parlent pour lui*, le rendent recommandable, rendent ses prétentions légitimes.

— *Tout parle contre lui*, le bon droit, la raison est contre lui.

Qui vous démentira? tout *parle* contre lui. (Rac.)

— *La vérité, la raison, l'équité parle par sa voix, par sa bouche*, ce qu'il dit est rempli de vérité, de raison, d'équité.

— Avoir un entretien avec quelqu'un : *Il se glorifie de l'amitié d'un grand auquel il n'A jamais* PARLÉ. (Acad.)

J'ai voulu vous *parler* un moment sans témoins. (Rac.)

— Expliquer sa pensée par écrit : *Aristote* A *très-bien* PARLÉ *de cette matière. Cet auteur* PARLE *de physique comme un homme qui n'y entend rien. Il ne me* PARLE *point de cela dans sa lettre.* (Acad.)

— Par anal. *La loi est formelle là-dessus, elle* PARLE *très-clairement. Le contrat ne* PARLE *point de cette dame. Sa lettre me* PARLE *de vous.* (Acad.)

— *Parler dans un contrat, au contrat*, déclarer sa volonté, intervenir dans un contrat : *Vous avez* PARLÉ *dans le contrat, et par conséquent vous y êtes obligé. Sa femme n'a pas* PARLÉ *au contrat.*

— *Parler sur*, d'après, suivant : *Je* PARLE SUR *des témoignages certains, sur la foi de l'Église elle-même.* (Fléch.)

— *Parler avec un auteur*, reproduire sa pensée, ses sentiments : *Pour* PARLER *avec saint Paul.* (Boss.)

— *Pour ainsi parler, si j'ose parler ainsi*, locution qui sert à excuser une expression trop forte : *Elle se vit,* POUR AINSI PARLER, *tout environnée de vertus dès son enfance.* (Mass.)

— Vén. Aboyer : *Ce chien ne* PARLE *point. Ce chien* PARLE *trop pour être bon chasseur.*

— Jeu, Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue : *C'est à vous à* PARLER.

— Prov. *Parler par la bouche comme saint Paul; ou parler comme saint Paul, la bouche ouverte*, parler clairement.

= **Parler**, v. tr. ou act. PARLER *une langue.* PARLER *italien, allemand, espagnol, français, etc.* PARLER *la langue française, la langue italienne, etc. Il* PARLE *bien sa langue. Il* PARLE *bon français. Il* PARLE *plusieurs langues. Le langage que* PARLAIENT *nos pères. Ce romancier fait* PARLER *à chacun son langage.* (Acad.) *Cette aptitude à* PARLER *sa pensée est une attribution spéciale de l'homme.* (Ch. Nodier.) *Je voudrais ne* PARLER *plus que ce langage.* (Boss.) *On n'ose leur* PARLER *le langage de la vérité.* (Mass.) *Il faut que les écrits faits pour les solitaires* PARLENT *la langue des solitaires.* (J.-J. Rouss.)

Chaque passion *parle* un différent langage. (Id.)

— Fig. *Toujours la nature* PARLERA *à l'homme un*

langage que l'homme entendra. (De Frayssinous.)

— Fig. *Parler français*, parler clairement, expliquer nettement sa pensée : *PARLEZ-nous FRANÇAIS. On a bien de la peine à le faire* PARLER FRANÇAIS. (Acad.) || Dans le m. sens, *Parler chrétien.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Parler grec*, *bas breton*, *haut allemand*, parler un langage inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue.

— Prov. et fig. *Il parle latin devant des cordeliers*, se dit d'un homme qui parle de science devant des gens plus habiles que lui.

— Fam. *Parler phébus*, s'exprimer avec emphase, en termes ampoulés.

— *Parler raison*, parler sagement, raisonnablement, se mettre à la raison : *Il faut de bonne heure* PARLER *raison aux enfants.* (Acad.)

Combien de gens qui dans la vie
Se conduisent en fous, et qui *parlent raison?* (Imbert.)

— *Parler proverbes*, parler en proverbes : *Il faut laisser Aronce* PARLER PROVERBES, *et Mélinde parler de soi.* (La Br.)

— *Parler affaires*, s'entretenir d'affaires avec quelqu'un. || *Parler musique*, *géométrie*, *peinture*, *politique*, en discourir. || *Parler chasse*, s'entretenir de chasse. || *Parler chicane*, parler de procès ; s'exprimer en termes de chicane : *Plaider et* PARLER *procès.* (La Br.) *Il ne faut pas toujours* PARLER *modes ou bals, et baguenauder comme vous faites.* (H. de Balz.)

— *Parler gascon*, *parler normand*, parler avec un accent gascon, un accent normand.

= **Se parler,** v. pron. Être parlé : *La langue française* SE PARLE *dans toute l'Europe.* (Acad.)

— Avoir un entretien avec quelqu'un :

... Voulez-vous qu'avec moins de contrainte,
L'un et l'autre une fois *nous nous parlions* sans feinte?
(Rac.)

— Parler à soi-même : *Je* ME PARLE *à moi-même.* (Mol.)

= **Sans parler de,** loc. prép. Indépendamment de : SANS PARLER DE SA FORTUNE, *c'est un des hommes les plus heureux que je connaisse.* (Acad.)

Sans parler de mainte caresse. (La F.)

PARLER, n. m. Langage, manière de parler : *Il a un* PARLER *doux et gracieux. Il a un* PARLER *rude et choquant. Il a un* PARLER, *le* PARLER *niais. Il a le* PARLER *bref*, *lent*, *lourd.* (Acad.)

— Fam. *Avoir son franc parler*, s'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense.

— Prov. *Jamais beau parler n'écorche la langue*, il est toujours bon de parler honnêtement.

— Jargon, accent particulier à certaines contrées de la France : *Le* PARLER *picard. Le* PARLER *normand. Je l'ai reconnue à son* PARLER. (Acad.)

— Fam. Bavardage : *A Paris, comme l'a dit un homme d'esprit, le* PARLER *gâte la conversation.* (Andr.)

PARLERIE, n. f. Fam. Babil. *Une grande* PARLERIE. *Une* PARLERIE *continuelle.* (Acad.) || Peu usité.

PARLEUR, EUSE, n. Pron. *par-leur, leuz.* — Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop : *C'est un* PARLEUR. *C'est une* PARLEUSE. (Acad.) *Je ne puis souffrir les* PARLEURS *de tables d'hôte.* (Jal.) *Rien n'est plus méprisable qu'un* PARLEUR *de métier qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes.* (Fén.)

— Celui qui parle : *On retenait ces entretiens à cause de l'importance du* PARLEUR. (Lam.) *On ne peut pas dire de Tacite, comme de Salluste, que ce n'est qu'un* PARLEUR *de vertu ; il la fait aimer à ses lecteurs autant que lui-même paraît la sentir.* (La Harpe.)

Il voulut du *parleur* contrefaire la voix. (La F.)

— Il s'emploie plus ordinair. avec une épithète : *C'est un grand* PARLEUR, *une grande* PARLEUSE. *Un* PARLEUR *éternel. Les demi-savants sont de grands* PARLEURS. (Acad.)

C'est un *parleur* étrange, et qui trouve toujours
L'art de ne vous rien dire avec de longs discours. (Mol.)

Les gens qui ont peu d'affaires sont de très-grands PARLEURS. (Montesq.)

— *Cet homme est beau parleur*, *est un agréable parleur*, il s'énonce facilement et d'une manière agréable.

— Adj. *N'est-ce pas Dieu qu'il faut bénir d'avoir fait l'homme* PARLEUR, *comme il l'a fait sensible et raisonneur?* (Andr.)

— Qui parle beaucoup : *Une nation où les femmes donnent le ton, est une nation* PARLEUSE. (Montesq.)

PARLOIR, n. m. Pron. *par-loar.* — Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. *Il y a des* PARLOIRS *dans presque toutes les maisons anglaises.* (Acad.) || Peu usité.

— Plus particul. Lieu où les religieux et religieuses, dans les communautés et dans quelques grands établissements, les écoliers, les malades, etc., viennent parler aux personnes du dehors : *On la fit venir au* PARLOIR. *La grille d'un* PARLOIR. (Acad.)

PARMACELLE, n. f. (*parma*, bouclier ; lat.) Zool. Genre de mollusques.

PARME, n. f. (*parma*, petit bouclier ; lat.) Ant. Petit bouclier rond.

PARMÉLIE, n. f. Bot. Genre de lichens, qui vivent ordinairement sur les végétaux en état de décomposition.

PARMÉNIE, n. f. Bot. Vulg. Ellébore fétide.

PARMENTAIRE, n. f. Bot. Genre de lichens.

PARMENTIÈRE, n. f. (*Parmentier*, n. pr.) Pron. *par-man-tièr.* — Agric. Pomme de terre, ainsi nommée du nom de celui qui a introduit en France la culture de ce tubercule.

PARMESAN, n. m. Pron. *par-me-zan.* — Fromage qui tire son nom du duché de Parme : *Mettre du* PARMESAN *dans des macaronis.* (Acad.)

PARMI, prép. (*par, milieu.*) Entre, dans le nombre de, etc. Il ne se met qu'avec un pluriel indéfini, ou avec un collectif : *Il se mêla* PARMI *eux.* PARMI *les honnêtes gens. J'ai trouvé un papier* PARMI *mes livres. L'ivraie est mêlée* PARMI *le bon grain.* (Acad.) PARMI *cette foule de princes que l'abus du pouvoir a précipités du trône, plusieurs ont péri pour expier des injures personnelles dont ils s'étaient rendus coupables ou qu'ils avaient autorisées.* (Barthél.)

Toujours un peu de faste entre *parmi* les pleurs.
(La Font.)

Il faut *parmi* le monde une vertu traitable,
A force de sagesse on peut être blâmable. (Mol.)

= **Gramm.** *Parmi*, *entre. Parmi*, qui signifie proprement *au milieu*, est employé lorsqu'il s'agit de plusieurs objets représentés ou par un nom pluriel, ou par un collectif : *Il n'y a rien de solide ni de vraiment grand* PARMI *les hommes.* (Boss.) PARMI *les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu.* (Volt.) *Il y a plus de morts* PARMI *les fuyards que* PARMI *les braves.* (De Ségur.)

Que crois-tu qu'Alexandre en revoyant la terre,
Cherche *parmi* l'horreur, le tumulte et la guerre?
(Boil.)

— Mais il ne s'emploie pas avec un substantif singulier, non collectif : on a donc condamné avec raison les vers suivants :

Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore! (Racine.)
Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère,
J'attendais un époux de la main de mon père. (Corneille.)

— *Parmi* ne s'emploie pas non plus avec un nom pluriel déterminé par un adjectif de nombre : PARMI *deux personnes*, PARMI *vos trois cousines*, etc., *mais* ENTRE *deux personnes* ENTRE *vos trois cousines.*

— *Entre* s'emploie : 1° quand il s'agit de deux objets : *L'amitié est un contrat tacite* ENTRE *deux personnes sensibles et vertueuses.* (Volt.)

Son époux la retient tremblante *entre* ses bras. (Rac.)

2° Quand on exprime une idée de comparaison ou de réciprocité :

La haine *entre* les grands se calme rarement. (Corn.)
Un mot de votre bouche, en terminant nos peines,
Peut rendre Esther heureuse *entre toutes les reines.*
(Rac.)

ENTRE L'HIVER ET L'ÉTÉ *le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues.* (Arago.)

PARMI, n. m. Pêch. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMULAIRE, n. m. Pron. *par-mu-lèr.* — Ant. rom. Gladiateur muni d'une parme.

— Spectateurs qui prenaient parti pour les gladiateurs de cette classe.

PARMULE, n. f. Ant. rom. Petite parme, très-petit bouclier à l'usage de la cavalerie.

PARNASSE, n. m. Géogr. Anc. Montagne de la Phocide, qui était consacrée à Apollon et aux Muses.

— Fig. et poétiq. *Les nourrissons du Parnasse*, les poëtes.

— *Monter sur le Parnasse*, composer des vers, s'adonner à la poésie.

— *Le Parnasse français*, la poésie française ; les poetes français.

Le *Parnasse français*, ennobli par ta veine,
Contre tous les complots saura te maintenir. (Boil.)

PARNASSIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Capparidées, qui croit dans les prés humides : *La* PARNASSIE *des marais.*

PARNASSIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient au Parnasse, en parl. d'Apollon et des Muses.

PARODIE, n. f. (παρά, contre, et ᾠδή, chant ; gr.) Littér. Sorte d'ouvrage en vers fait sur une pièce de poésie sérieuse, que l'on rend comique au moyen de quelques changements, et que l'on applique à un autre sujet : PARODIE *ingénieuse. Heureuse* PARODIE.

— Particul. Pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, faite pour critiquer les personnages et les situations d'une autre pièce d'un genre noble ou pathétique.

— Fig. et par anal. Tableau, description triviale, grotesque : *Aujourd'hui le public aime mieux la* PARODIE *des mœurs que leur peinture.* (De Barante.)

PARODIÉ, ÉE, part. pass. du v. Parodier : *Des paroles* PARODIÉES *sur un air de Gluck, de Sacchini.* (Acad.)

PARODIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous parodiions*, *vous parodiiez.* — Faire une parodie : PARODIER *une scène*, *un air*, *une tragédie.* (Acad.)

— *Parodier quelqu'un*, imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage.

PARODISTE, n. m. Auteur d'une parodie, de parodies.

PARODONTIS, n. f. (παρά, auprès ; ὀδούς, dent ; gr.) Chir. Tubercule douloureux aux gencives.

PAROI, n. f. (*paries* ; muraille ; lat.) Pron. *paroa.* — Muraille ; et plus particul., cloison de maçonnerie, qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec une autre : *S'appuyer contre la* PAROI. *Les* PAROIS *de cette chambre sont humides.* (Acad.) *La mosquée orientale aux* PAROIS *vernissées avec son jour d'en haut s'épanouit au soleil comme une large fleur.* (V. Hugo.)

— Par anal. *La marmotte monte entre deux* PAROIS *de rocher.* (Buff.)

— Anat. Partie qui forme la clôture, la limite de la face interne d'une cavité : *Les* PAROIS *de l'estomac, de la poitrine, de la vessie, de la matrice. Les* PAROIS *de la tête. Les* PAROIS *des vaisseaux, des intestins.*

— Art vétér. Substance cornée qui forme la surface antérieure du pied du cheval. || V. MURAILLE.

— Chim. Côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, etc. : *Les* PAROIS *d'un vase, d'un tube, d'un tuyau.*

PAROIR, n. m. Pron. *pa-roar.* — Techn. Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille.

— Instrument dont le maréchal ferrant se sert pour parer le pied des chevaux.

— Chevalet sur lequel le corroyeur étale les peaux, afin de les parer.

— Lame avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer.

PAROISSE, n. f. (παρά, proche, et οἰκία, maison ; gr.) Pron. *pa-roass.* — Certain territoire ou arrondissement dans lequel un curé exerce ses fonctions, et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion : *Grande, petite* PAROISSE. *Le curé de la* PAROISSE. *Les habitants d'une* PAROISSE. *Les marguilliers de la* PAROISSE. *Il y a tant de* PAROISSES *dans cet évêché.* (Acad.) *Le mot diocèse qui signifiait province de l'empire, a été depuis appliqué aux* PAROISSES *dirigées par un évêque.* (Volt.) *Je veux me retirer à mon château, et faire la dame de* PAROISSE. (Lesage.)

— Église de la paroisse : *Il est allé à la messe à sa* PAROISSE. *De la municipalité, ils sont allés à la* PAROISSE *pour recevoir la bénédiction nuptiale. Cette église est une succursale de telle* PAROISSE. (Acad.)

— Collectiv. Tous les habitants d'une paroisse : *Toute cette* PAROISSE *aime son curé. On assembla la* PAROISSE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Coq de paroisse*, le plus riche et le plus considéré, le plus élégant d'une paroisse : *C'est le* COQ DE SA PAROISSE.

— Prov. et fig. *Habit de deux paroisses*, habit de deux étoffes ou de deux couleurs mal assorties.

— Par anal. *De toutes les paroisses*, de toute espèce, de toute forme : *Le dessert était en magnifiques assiettes du Japon, et le reste de la vaisselle en porcelaine* DE TOUTES SES PAROISSES. (H. de Balz.)

PAROISSIAL, ALE, adj. Pron. *pa-roa-cial.* — Appartenant à la paroisse : *Église*, *messe* PAROISSIALE. || Inus. au pl. masc.

PAROISSIEN, IENNE, n. Pron. *pa-roa-ciain, cièn.* — Habitant d'une paroisse : *Ce curé a bien soin de ses* PAROISSIENS. *Un bon* PAROISSIEN.

— Livre de prières dont on se sert pour suivre l'office qui se dit à l'église : PAROISSIEN *romain.* PAROISSIEN *complet.* (Acad.)

PAROLE, n. f. (*parabola* ; lat.) Mot prononcé, voix articulée : PAROLES *distinctes.* PAROLES *entrecoupées de sanglots. En un jour il ne dit pas quatre* PAROLES. *Il a répété tout ce qu'on lui a dit* PAROLE *pour* PAROLE. (Acad.) *Elle était attentive à peser toutes ses* PAROLES. (Boss.) *Des sources d'eau vive sortent d'un*

rocher aride, à la PAROLE *de Moïse.* (Fléch.) *La* PAROLE *qui nie Dieu brûle les lèvres par lesquelles elle passe.* (Lamenn.) *Comme on ne connaît d'abord les hommes que par les* PAROLES, *il faut les croire jusqu'à ce que les actions les détruisent.* (Mme de Sév.) *La* PAROLE *est la pensée extérieure, et la pensée est la* PAROLE *intérieure.* (Rivarol.)

Le vin au plus muet fournissant des *paroles*,
Chacun a débité ses maximes frivoles. (Boil.)

— Faculté naturelle de parler : *Dieu a donné la* PAROLE *à l'homme. Les organes de la* PAROLE. *Le mécanisme par lequel se forme la* PAROLE *est admirable.* (Acad.) *La* PAROLE *est un attribut de notre nature.* (Andr.) *L'usage de la* PAROLE *n'a été accordé qu'à l'homme.* (D'Aguess.)

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois
Qu'ils m'ôtent la *parole.* (Rac.)

— *Avoir le don de la parole, manier bien la parole, avoir la parole en main*, parler facilement, bien parler.

— Fig. *Perdre la parole*, ne plus pouvoir parler : *Le malade* A PERDU LA PAROLE. || Devenir muet de surprise, de crainte......

Parlez donc, avocat. — *J'ai perdu la parole.* (Racine.)

— *Il ne lui manque, il n'y manque que la parole*, se dit d'un portrait fort ressemblant. || Il se dit souvent aussi d'un animal doué d'un rare instinct, d'un chien intelligent.

— Ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude : *Il a la* PAROLE *rude, la* PAROLE *agréable, la* PAROLE *douce, la* PAROLE *brève.* (Acad.) *Il avait été obligé de coller son oreille sur la bouche des malades pour entendre leurs* PAROLES *mourantes.* (Chateaubr.)

— *Avoir la parole haute*, parler avec autorité, avec insolence.

— Sentence, beau sentiment, mot notable : *C'est une belle* PAROLE, *une* PAROLE *digne d'un prince. Il a dit une* PAROLE *remarquable, admirable.* (Acad.) *Il faut faire entendre bien loin cette* PAROLE *qui ne peut être assez entendue.* (Boss.) *Selon la* PAROLE *du Sage.* (Id.)

— Mot, discours considéré sous le rapport de l'idée ou du sentiment qu'il exprime : PAROLES *amicales, civiles, obligeantes.* PAROLES *dures, inciviles, outrageantes.* PAROLES *pieuses, impies.* PAROLES *déshonnêtes. Vilaines* PAROLES. *Être libre, réservé, modeste, retenu en* PAROLES. PAROLES *de civilité, d'honnêteté. Il faut peser, mesurer ses* PAROLES. *Il dit plus en une* PAROLE *que vous en mille. Ajoutez-vous foi à ses* PAROLES? *Dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas une* PAROLE *de vérité.* (Acad.)

Des riens enfermés dans de grandes *paroles.* (Boil.)

— Ironiq. *De belles paroles*, de grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir : *Les masses se laissent toujours prendre aux* BELLES PAROLES. (Viennet.) *Il amuse ses créanciers par de* BELLES PAROLES. (Campistr.)

— *De bonnes paroles*, des discours qui annoncent des intentions bienveillantes : *Il m'a donné de* BONNES PAROLES.

— *Porter la parole*, parler au nom d'un corps, au nom de plusieurs personnes : *C'était lui qui* PORTAIT LA PAROLE *au nom de la compagnie.* (Acad.)

— *Avoir la parole*, avoir le droit de parler en vertu de sa charge, de son emploi : *C'est l'avocat général qui* A LA PAROLE.

— Dans les assemblées politiques, Avoir le droit, la permission de parler conformément au règlement : *Vous* N'AVEZ PAS LA PAROLE. *On ne peut* AVOIR *trois fois* LA PAROLE *sur le même objet.* (Acad.)

— *Demander la parole*, demander à être entendu. || Par anal. : *Accorder, refuser la* PAROLE. *Ôter, retirer la* PAROLE. *Céder la* PAROLE. (Acad.) *Ils s'arrachent la* PAROLE *l'un à l'autre.* (La Br.)

— *Prendre la parole*, commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée.

— Fig. et poétiq. :

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes
Vont *prendre la parole.* (Rac.)

— *Adresser la parole à quelqu'un*, parler directement à quelqu'un : *Je lui* ADRESSE LA PAROLE. (La Br.)

— *Couper la parole à quelqu'un*, l'interrompre pendant qu'il parle : *Il vous coupe la* PAROLE. (La Br.)

— Art. mil. Absol. *Passe parole*, faites passer l'avis, l'ordre, le commandement : *Avance, cavalerie, passe parole.*

— J. de cartes. *Passe parole*, se dit aussi quand celui qui doit parler ne veut pas augmenter le jeu.

— Termes, expressions considérées relativement à l'art de parler et d'écrire : *La* PAROLE *doit répondre exactement à la pensée. La force du sens se perd dans la trop grande abondance de* PAROLES. *Des* PAROLES *éloquentes.* (Acad.) *Les* PAROLES *ne sont que des sons dont on fait arbitrairement les figures de nos pensées.* (Fén.)

— Éloquence, diction : *Il possède le talent de la* PAROLE. *L'art de la* PAROLE *a été plus cultivé, plus considéré chez les anciens que chez les modernes. L'autorité, le pouvoir, la puissance de la* PAROLE. *Mahomet subjugua l'Arabie par le glaive et par la* PAROLE. *Chez les Grecs, tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la* PAROLE. (Fén.)

— Foi, assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses : PAROLE *solennelle, positive, formelle. Tenir sa* PAROLE. *Donner sa* PAROLE. *Tirer* PAROLE *de quelqu'un. Retirer, reprendre, dégager sa* PAROLE. *Manquer de* PAROLE, *à sa* PAROLE. *J'ai* PAROLE *de lui. Un homme d'honneur n'a que sa* PAROLE. *Il est prisonnier sur* PAROLE. (Ac.) *Il ne voulut donner d'autre garant de sa* PAROLE *que sa* PAROLE *elle-même.* (La Br.) *Vous me paraissez un garçon d'honneur : je vous prêterais tout mon bien sur votre* PAROLE. (Lesage.) *Quand la bonne foi règne, la* PAROLE *suffit.* (Rayn.)

La *parole* suffit entre les grands courages. (Corn.)
Dieu vous pourra montrer par d'importants bienfaits
Que sa *parole* est stable et ne trompe jamais. (Rac.)
..................Qu'il te souvienne
De garder ta *parole*, et je tiendrai la mienne. (Corn.)

— *Être homme de parole*, tenir ce qu'on promet.

Tout homme de courage est *homme de parole.* (Corn.)

— Fam. *Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur*, se dit pour affirmer fortement : MA PAROLE D'HONNEUR, *cela s'est passé comme je vous le dis.*

Ne dites pas toujours *ma parole d'honneur.* (C. d'Harl.)

— *Jouer, perdre sur parole*, jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi : *Il a perdu vingt louis comptant, et cinquante* SUR SA PAROLE.

— *La parole vaut le jeu*, on doit tenir tout engagement, toute promesse.

— Anc. comm. *N'avoir qu'une parole*, ne point surfaire, dire tout de suite les conditions auxquelles on veut traiter.

— *Cet homme a deux paroles*, il est tantôt d'un sentiment, et tantôt d'un autre.

— Proposition qu'on fait de la part d'un autre : PAROLE *d'accommodement.* PAROLE *de paix. On ne peut pas le charger d'une* PAROLE *si importante.* (Ac.)

— Au pl. Discours piquants, aigres, offensants : *Se prendre de* PAROLES. *Des* PAROLES *en venir aux mains, aux coups.*

— *La parole éternelle, la parole incarnée*, Jésus-Christ.

O Dieu ! la Grèce libre en tes jours glorieux
N'adorait pas encore ta *parole* éternelle ;
Chrétienne, elle est aux fers, etc. (C. Del.)

— *La parole de Dieu, la parole divine, la parole*, l'Écriture sainte et les sermons qui l'expliquent : *Prêcher, annoncer la parole de Dieu.*

— Fig. *Distribuer le pain de la* PAROLE. (Acad.) *Affaiblir la parole de Dieu.* (Boss.) *Le troupeau que je dois nourrir de la* PAROLE *de vie.* (Boss.)

— *La parole écrite*, l'Écriture sainte ; par oppos. à la *parole non écrite*, la tradition.

— *Paroles sacramentales*, et absol. *paroles*, les mots que le prêtre prononce dans la consécration : *Quand le prêtre a prononcé les* PAROLES SACRAMENTAIRES, *quand il a dit les* PAROLES, *etc.*

— Fig. et fam. *Paroles sacramentelles, mots sacramentaux*, mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité : *Il a dit les* PAROLES SACRAMENTELLES, LES MOTS SACRAMENTAUX.

— *Paroles magiques*, paroles dont le peuple croit que les magiciens se servent pour leurs opérations.

— *Guérir, charmer par des paroles*, faire un charme, guérir en prononçant de certaines paroles dans lesquelles on suppose une vertu secrète.

— Mots d'un air, d'une chanson, d'une note, etc. : *J'ai retenu l'air, j'ai oublié les* PAROLES. *En chantant il ne prononce pas bien les* PAROLES. *Faire de belles* PAROLES *sur un air. Les* PAROLES *de cet opéra sont d'un auteur inconnu.* (Acad.)

— Prov. *À bon entendeur, peu de paroles*, un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications.

= **Sur parole**, loc. adv. D'après le témoignage d'autrui : *Il ne faut ni approuver, ni surtout condamner* SUR PAROLE. *Estimer, louer quelqu'un* SUR PAROLE. *Il n'admettait aucune de leurs affirmations* SUR PAROLE ; *il leur demandait raison de tout.* (Lam.)

PAROLI, n. m. Somme double de celle qu'on a jouée la première fois : *Faire un* PAROLI. *Gagner le* PAROLI. *Jouer au trictrac partie,* PAROLI *et le tout.*

— Fig. et fam. *Faire paroli, rendre le paroli à quelqu'un*, l'égaler ou enchérir sur lui en ce qu'il a dit, en ce qu'il a fait : *Vous m'avez désobligé, mais je vous* RENDRAI LE PAROLI.

— Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double : *J'ai fait trois* PAROLIS *dans cette taille, et je les ai gagnés.*

— *Paroli de campagne*, paroli qu'un joueur fait par friponnerie avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

PAROLIER, n. m. (*parole.*) Pron. *pa-ro-lié.* — Théâtr. Par dénigr. Auteur des paroles d'un opéra : *Perrin* et *Lambert, l'un* PAROLIER, *l'autre musicien, avaient établi l'*OPÉRA *français à Paris.* (Castil-Blaze.)

PAROMPHALOCÈLE, n. f. (παρά, auprès ; ὀμφαλός, nombril, et κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

PARONOMASE, n. f. (παρά, contre, ὄνομα, nom ; gr.) Rhét. Figure de diction, qui consiste à employer, dans une même phrase, des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent ; en voici un exemple : *C'est à moi à lui inspirer le libre exercice de sa raison, si je veux que son âme ne se remplisse pas d'*ERREURS *et de* TERREURS. (Did.)

PARONOMASIE, n. f. Pron. *pa-ro-no-ma-zi.* — Didact. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARONYME, n. m. (παρα, contre, et ὄνομα, nom ; gr.) Gramm. Mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie ou seulement par sa forme : *Abstraire* et *Distraire. Amende et Amande sont des* PARONYMES. (Acad.)

PARONYMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pa-ro-ni-mik.* — Gramm. Qui a rapport au paronyme.

PARORCHIDE, n. f. (παρά, au delà, et ὄρχις, testicule ; gr.) Pron. *pa-ror-ki-de.* — Méd. Position contre nature d'un ou des deux testicules dans le scrotum.

PAROTIDE, n. f. (παρά, auprès, et οὖς, ὤτος, oreille ; gr.) Anat. La plus considérable des glandes salivaires, située en partie au dessous de l'oreille.

— Méd. Gonflement douloureux et souvent inflammatoire de cette glande : PAROTIDE *essentielles.* PAROTIDES *symptomatique.*

— Adjectiv. : *La grande parotide.*

PAROTIDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la parotide : *Canal* PAROTIDIEN.

PAROTIDITE ou **PAROTITE**, n. f. (παρά, proche ; οὖς, ὠτός, oreille ; gr.) Méd. Inflammation des parotides.

PAROTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui avoisine les oreilles.

PAROU, n. m. Technol. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROXYSME, n. m. (παρά, augment., et ὀξύς, aigu ; gr.) Pron. *pa-rok-cism.* — Méd. Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie : *Il est dans le* PAROXYSME *de sa maladie, de sa fièvre.*

— Fig. : *Le* PAROXYSME *de la douleur. Dans ses* PAROXYSMES *d'ambition contrariée, sa vanité blessée lui causait de lancinantes douleurs.* (H. de Balzac.)

PAROXYSTIQUE, ou **PAROXYTIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Il se dit d'un jour marqué par l'apparition d'un accès de fièvre intermittente est plus à craindre.

PARPAILLOT, n. m. (*farfalla*, papillon ; ital.) Pron. *par-pa-ió.* — Ironiq. Calviniste.

— Fam. Impie : *C'est un* PARPAILLOT. *Ce sont des* PARPAILLOTS.

PARPAING, n. m. Pron. *par-pain.* — Constr. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'une en dehors l'autre en dedans : *Mur de* PARPAING. *Une pierre faisant* PARPAING. (Acad.) *Je ne sais s'il a bien ménagé l'épaisseur du* PARPAING. (V. Hugo.)

— Dans le m. sens : *Une pierre* PARPAIGNE.

— Pierres placées sous un pan de bois pour l'isoler du sol et le garantir contre l'humidité.

PARPINE, n. f. Constr. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les déversements.

PARQUE, n. f. Pron. *park.* — Mythol. Chacune des trois déesses nommées Clotho, Lachésis et Atropos, qui, selon les anciens païens, filaient, devidaient et coupaient le fil de la vie des hommes : *Les anciens confondaient souvent les* PARQUES *et les Destinées.* (Ac.)

... Sitôt que, d'un trait de ses fatales mains,
La *Parque* l'eût rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée. (Boil.)

— Poétiq. *Les* PARQUES *inexorables. Les ciseaux de la* PARQUE. *La* PARQUE *a tranché le fil de ses jours.* (Acad.)

PARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Parquer : *Bœufs* PARQUÉS. *Moutons* PARQUÉS.

— Par mépris. Il se dit de certaines classes d'homme :

— Par anal. : *Il sont* PARQUÉS *dans une étroite enceinte comme de vrais troupeaux.*

— Par extens. Il se dit d'une terre sur laquelle parquent des troupeaux : *On distingue facilement les terres* PARQUÉES *de celles qui sont fumées d'une autre manière, à la bonté des productions.* (Désorm.)

PARQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mettre dans un parc, dans une enceinte : PARQUER *des bœufs, des moutons.* PARQUER *des juments poulinières.* PARQUER *des huîtres pour les engraisser et les rendre vertes.* (Acad.)

— Par anal. *Les faiseurs de systèmes raisonnent comme si la société* EÛT PARQUÉ *les générations dans des caisses séparées.* (Troplong.)

— Il se dit en parl. des munitions d'une armée : *On* PARQUA *l'artillerie, les vivres en tel endroit.* (Ac.)

— Intransitiv. Être dans un parc : *Les troupeaux* PARQUENT *au seuil des temples.* (Volney.) *On peut tirer des moutons un avantage considérable en les faisant* PARQUER, *c'est-à-dire en les laissant séjourner sur les terres qu'on veut améliorer.* (Buff.)

— Par anal. : *L'artillerie* PARQUAIT *le long du bois.*

= **Se parquer,** v. pron. Établir un parc : *Nos artilleurs* SE PARQUÈRENT *du côté de la rivière.*

PARQUET, n. m. (*parc.*) Pron. *par-kè.* — Particul. Espace enfermé par les siéges des juges, et par le barreau où sont les avocats : *On fit entrer les parties dans le* PARQUET. (Acad.) *Il ne comprend pas qu'on ait jamais pu se passer du greffe, du* PARQUET *et de la buvette.* (La Br.) *On ne connaît pas, hors des limites de la France, les* PARQUETS *où l'éloquence s'est singulièrement illustrée depuis un demi-siècle.* (Maury.)

— Lieu où les officiers du ministère public tiennent leurs séances : *Aller au* PARQUET. *Le procureur général est au* PARQUET.

— *Tenir le parquet*, tenir séance au parquet.

— Par extens. Tous les officiers même du ministère public : *On les a renvoyés au* PARQUET. *Les membres du* PARQUET.

— *Le parquet des huissiers*, le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges.

— *Le parquet des agents de change*, l'enceinte où se réunissent les agents de change pour faire constater le cours de la bourse.

— Bancs où se placent les ministres protestants et les personnes considérables, dans le temple.

— Partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes pour les spectateurs. On l'appelle aujourd'hui plus ordinairement l'Orchestre : *La pièce excita des éclats de rire universels et continus, tant des loges, que de l'amphithéâtre et du* PARQUET. (Piron.)

— Techn. Assemblage à compartiments, fait de pièces de bois minces clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'un salon, d'une chambre, etc. : *Un* PARQUET *de bois de chêne, de noyer, de marqueterie.*

— *Parquet en feuilles, en point de Hongrie*, celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils, d'environ un mètre carré.

— Assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées : *Le* PARQUET *de cette glace est trop haut pour l'appartement, il faut le raccourcir.* (Ac.)

— Vén. Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine à peupler.

— Mar. Compartiment pratiqué dans la cale, ou sur les côtés d'un navire, pour contenir diverses sortes de grains, ou pour déplacer le lest quand on abat en carène.

PARQUETAGE, n. m. Pron. *par-ke-taj.* — Ouvrage de parquet : *Le* PARQUETAGE *de ce cabinet coûte tant.* (Acad.)

PARQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Parqueter : *Salle* PARQUETÉE.

— Par anal. Disposé en manière de parquet : *Je crois bien que les toits pouvaient être* PARQUETÉS *de cèdres et de cyprès.* (Lesage.)

PARQUETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *par-ke-té.* — Il double le *t* du radical *parquet* quand la termin. commence par un *e* muet. *Je parquette. Je parquetterais.* — Mettre du parquet dans un appartement, dans une chambre : PARQUETER *un salon.*

— Absol. Être occupé à parqueter.

PARQUETERIE, n. f. Techn. Art de faire du parquet.

PARQUETEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fait du parquet.

PARQUIER, n. m. Pron. *par-kié.* — Écon. rur. Celui qui garde les bestiaux dans un parc.

PARRAIN, n. m. Pron. *pâ-rain.* — Celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême : *Il est le* PARRAIN *de mon fils. Les* PARRAINS *donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs filleuls.* (Acad.) *Je n'entends point que vous ayez d'autres noms que ceux qui vous ont été donnés par vos* PARRAIN *et marraine.* (Mol.)

— Celui qui est choisi pour donner un nom à une cloche : *Il est le* PARRAIN *de la cloche qu'on bénit aujourd'hui à l'église de la paroisse.*

— Anc. Celui que, dans un combat singulier, chaque combattant choisissait pour témoin : *Les deux combattants se présentèrent accompagnés de leurs* PARRAINS. (Vatout.)

— Chevalier qui présentait un novice.

— Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes, choisit pour lui bander les yeux.

PARRANG, n. m. Bot. Plante légumineuse de la famille des Palmiers.

PARRICIDE, n. des 2 g. (*parricida*, m. sign., de *pater*, père; *cædere*, tuer; lat.) Celui, celle qui tue son père ou sa mère, ou quelque autre de ses ascendants. (Acad.)

Je devins *parricide*, assassin, sacrilége. (Rac.)

— Par extens. Celui qui ôte la vie à un très-proche parent, à un frère, à une sœur, etc. : *Il fut puni du supplice des* PARRICIDES. (Acad.)

Je deviens *parricide*, assassin, sacrilége. (Rac.)
La tragédie en pleurs
D'Oreste *parricide* exprima les alarmes. (Boil.)

— Adj. *Dessein* PARRICIDE. *Des conseils* PARRICIDES.

Il étale à mes yeux sa *parricide* joie. (Rac.)

— Celui qui se rend coupable d'un crime énorme et dénaturé : *Ravaillac, cet exécrable* PARRICIDE. (Acad.)

PARRICIDE, n. m. Crime que commet le parricide : *Commettre un* PARRICIDE. *Henri IV fut ravi à l'amour des Français par un abominable, par un détestable* PARRICIDE. (Acad.)

. . . . Tais-toi perfide
Et n'impute qu'à toi ton lâche *parricide*. (Rac.)

PARSEINTE, n. f. Mar. Limande, bande de toile trempée dans du brai bouillant que l'on applique sur une couture trop ouverte pour en contenir l'étoupe.

PARSEMÉ, ÉE, part. pass. du v. Parsemer : *Chemin* PARSEMÉ *de fleurs.* (Acad.) *Le firmament est* PARSEMÉ *d'étoiles.* (B. Const.)

PARSEMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Semer, jeter çà et là, répandre : PARSEMER *un chemin de fleurs.* PARSEMER *un habit de perles, de pierreries.* (Acad.)

Viens tour à tour *parsemer* ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs. (Gresset.)

= **Se parsemer,** v. pron. Être, pouvoir être embelli : *Au printemps les prairies* SE PARSÈMENT *de fleurs.*

— Fig. *Les fleurs de rhétorique ne* SE PARSÈMENT *jamais avec plus d'abondance que sur les morts.* (Ch. Nod.)

PARSI, n. m. V. GUÈBRE.

PARSI, n. m. Philol. Ancien persan, dialecte du zend.

PART, n. m. sing. (*partus*, accouchement; lat.) Chir. Accouchement.

— Jurispr. Enfant dont une femme vient d'accoucher.

— *Supposition de part*, action de faire passer pour sien un enfant étranger; ou de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée.

— *Confusion de part*, échange de deux enfants.

— *Exposition de part*, crime de la personne qui expose, délaisse un enfant.

— *Suppression de part*, action de cacher, de soustraire un enfant après sa naissance, et de le priver ainsi de son état civil.

PART, n. f. (*pars, partis*; lat., m. sign.) Pron. *par.* — Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes : *On a fait trois* PARTS *de tout le bien de la succession. Voilà votre part, et voici la mienne. Une double* PART. *Céder sa* PART. *Faire la* PART *de quelqu'un, à quelqu'un. Faire, régler les* PARTS.

.. J'espérais ma *part* d'une si riche proie. (Rac.)
Chacun d'eux au péril veut la première *part*. (Boil.)

— Théat. Somme annoncée, accordée à un comédien sur les fonds du théâtre : *Ce comédien a* DEMI-PART, *quart de* PART *dans les bénéfices de la société.* (Acad.)

Jamais, s'il eût suivi des préceptes pareils,
L'emploi des confidents n'eût borné sa carrière;
Il serait riche, heureux, il aurait *part entière*. (C. Del.)

— Mar. Portion, déterminée par les règlements, qui revient à chacun sur le produit d'un bâtiment capturé.

— *Être, naviguer à la part*, se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne.

— Fig. et fam. *Avoir part au gâteau*, avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire.

— Prov. fig. et pop. *Il n'en jetterait par sa part aux chiens*, se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose.

— Prov. et fig. *La part du lion*, la totalité d'une chose qu'un homme puissant s'attribue, quand il devrait la partager avec d'autres : *L'homme auquel il se livrait devait se faire et se fit* LA PART DU LION. (H. de Balzac.)

— *Avoir part à quelque chose*, y contribuer, y concourir : *Il a eu* PART *à la dépense. Il a eu la principale* PART *à cet ouvrage. Il a eu* PART *à cette bonne œuvre.* (Acad.) *C'est lui qui* EUT *le plus* DE PART *à cette affaire.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Faire la part des accidents*, prévoir et mettre comme en ligne de compte tout ce que les accidents pourront apporter d'obstacles et causer de préjudice dans une entreprise.

— Par anal. *En* FAISANT LA PART *du bonheur, du hasard, on trouve qu'il a mis beaucoup d'habileté dans cette affaire. Il a peu réussi dans son premier début, mais il faut* FAIRE LA PART *du trouble, de la timidité.* (Acad.)

— *Faire la part de la critique*, mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne.

— *Faire la part au feu, du feu*, sacrifier, dans un incendie, une portion de bâtiment pour sauver le reste.

— Fig. Abandonner une partie de sa fortune pour mettre le reste à l'abri de tout danger.

— Fig. et fam. *Faire la part du diable*, ne pas juger avec trop de rigueur la conduite d'une personne, et tenir compte de la faiblesse humaine.

— *Avoir part à*, participer : AVOIR PART *à la faveur, aux bonnes grâces du souverain. Tous les élus* AURONT PART *à la béatitude éternelle.* (Acad.) *Il* A EU PART *à toutes les prospérités du siècle.* (Fléch.)

Ah! j'*avais* autrefois *ma part* dans vos pensées. (V. H.)
Et comme vous *aviez* votre *part aux* offenses,
Je vous ai réservé votre part aux vengeances. (Corn.)

— *Prendre part à quelque chose*, y participer : *Il* A PRIS PART *à cette entreprise, à cette négociation. Il n'*A PRIS *aucune* PART *à la conspiration.* (Acad.)

J'*ai* d'abord *pris ma part* à deux repas exquis. (Regn.)

— Mor. *Prendre part à quelque chose*, s'y intéresser : *Je prends part à tout ce qui vous touche. Quelle* PART PRENEZ-VOUS *à cette affaire? Je* PRENDS PART *à votre douleur, à vos succès, à votre joie.* (Acad.)

Chimène, je *prends part* à votre déplaisir. (Corn.)

— On dit dans le m. sens, *avoir part* :

Tranquille à mes soupirs, muet à mes alarmes,
Semblait-il seulement qu'il *eût part* à mes larmes? (Rac.)

— *Mettre de part*, admettre à la participation des bénéfices : *Je t'apprendrai le métier, et je te* METTRAI DE PART. (Volt.)

— *Entrer en part*, être complice : *Vous* ENTREZ EN PART *de leurs désordres.* (Mass.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un*, partager avec lui quelque chose, l'y faire participer : *Il désire avoir de la fortune, mais c'est pour* EN FAIRE PART À *ceux qui l'entourent.* (Acad.)

Je veux vous *faire part* de toutes mes richesses. (Rac.)

— Par extens. *Faire part de quelque chose à quelqu'un*, l'en informer, l'en instruire : *Quand vous aurez des nouvelles,* FAITES M'EN PART. *Il m'a fait* PART *de ses regrets, de ses craintes, de ses espérances.* (Acad.) *C'est un mystère, un tel m'en* A FAIT PART. (La Br.)

— *Billets de faire part* ou *billets de part*, billets circulaires par lesquels on fait part d'une naissance, d'un mariage, d'un décès.

— Lieu, endroit, côté : *Allez-y, moi j'irai autre* PART. *On ne le peut trouver nulle* PART. *Je l'ai lu quelque* PART. (Acad.)

Je cherche mon bonheur autre *part* que chez moi. (Boil.)

— Fig. *Prendre en bonne, en mauvaise part*, interpréter en bien, en mal : *Je* PRENDS EN BONNE PART *ce qu'il m'a dit. Il l'*A PRIS EN MAUVAISE PART. (Acad.)

— Par anal. Personne d'où vient quelque chose : *Dites lui cela de ma* PART. *Saluez-le, complimentez-le de ma* PART. *De quelque* PART *qu'il vienne, il sera toujours bien reçu.* (Acad.) *Les prophètes venaient de la* PART *de Dieu l'avertir de ses devoirs.* (Mass.) *Je déclare aux femmes, de la* PART *de tous les hommes, que le blanc et le rouge les rendent affreuses.* (La Br.) *Il faut souffrir beaucoup de la* PART *de la nature et de la* PART *des hommes.* (Volt.)

Va trouver de ma *part* ce jeune ambitieux. (Rac.)

— *Pour ma part*, *pour sa part*, quant à moi, quant à lui : POUR MA PART, *je n'y consentirai jamais. Il y a fait*, POUR SA PART, *tout ce qu'il a pu.*

Oui, *pour ma part*, je vous tiens préférable,
A tout ce qu'on y voit de plus considérable. (Mol.)

— En parl. des personnes, *De part et d'autre; des deux parts; d'une part, d'autre part; de toute part, de toutes parts,* se disent pour marquer relation, réciprocité, opposition, concours : *On est content* DE PART ET D'AUTRE. *Entre un tel, d'une* PART, *et un tel, de l'autre, ou d'autre* PART, *je suis embarrassé de faire un choix. Je reçois des félicitations de toutes* PARTS. (Acad.)

Sottise *des deux parts*. (Mol.)
Leurs cris *sont des deux parts* poussés en même temps. (Corn.)

— Par anal. Ils se disent en parl. des choses que l'on considère sous deux rapports, ou sous un grand nombre de rapports : D'UNE PART, *il considérait que....* D'AUTRE PART, *il envisageait... Tout examiné de* PART ET D'AUTRE. D'UNE ET D'AUTRE PART *je vois de grands avantages.* (Acad.) *Et* D'AUTRE PART, *combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes.* (Mass.)

— Pal. *D'une part, d'autre part*, servent à désigner les parties contractantes ou plaidantes : *Transaction entre un tel d'*UNE PART, *et un tel d'*AUTRE PART.

— Comm. *L'autre part*, l'autre côté de la feuille, d'un mémoire, d'un livre de compte : *J'ai reçu le contenu en l'*AUTRE PART, *de l'*AUTRE PART. *Cette somme, jointe à celle qui est partie de l'*AUTRE PART, *forme un total de mille francs.* (Acad.)

= **De part et d'autre; de toute part, de toutes parts,** loc. adv. De côté et d'autre, de tous côtés : *Je suis allé, j'ai couru de* PART ET D'AUTRE. *J'ai trouvé, j'ai ramassé cela de* PART ET D'AUTRE. DE TOUTE PART, *la nature offre des merveilles.* (Acad.) *Il arrive des soldats* DE TOUTES PARTS. (Boss.) *Vous voyez tomber* DE TOUTES PARTS *les temples de l'hérésie.* (Id.) *Les harmonies profanes ne retentissent* DE TOUTES PARTS *que pour flatter.* (Mass.)

Quel carnage *de toutes parts !*
On égorge à la fois les enfants, les vieillards. (Volt.)
Le peuple s'épouvante, et fuit *de toutes parts*. (Rac.)

= **De part en part,** loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre : *La muraille était percée de* PART EN PART. *Un coup d'épée qui le perça de* PART EN PART.

= **A part,** loc. adv. Séparément : *Mettez cela à* PART. *Tirer* À PART. *Faire bande* À PART. (Acad.) *Justice, lois et besoins* À PART, *ce m'est toujours une chose nouvelle que la férocité des hommes envers les hommes.* (La Br.) *L'Arcadie de Sannazar est la première pastorale romanesque ou dramatique qu'eût produite l'Italie; elle est curieuse,* À PART *même le charme des vers.* (St.-M. Girardin.)

— *Raillerie à part*, la raillerie mise de côté, sans raillerie. De même : *Plaisanterie* À PART, *intérêt personnel* À PART. *Prévention* À PART. *Modestie* À PART, etc.

— *C'est un homme, un esprit à part*, c'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres.

= **A part,** loc. prép. Excepté : A PART *quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à tous les livres.* A PART *sa vivacité, on ne peut qu'être satisfait de son caractère.* (Acad.)

— Théât. Il se dit des mots, des vers, que les personnages prononcent assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que les autres personnages sont censés ne pas entendre : *Ce vers doit être dit* À PART. || V. A PARTÉ.

= **A part moi, à part soi,** loc. adv. En moi-même, en soi-même : *Je disais* A PART MOI. *Examinons bien disait-il,* À PART SOI. (Acad.)

PARTAGE, n. m. (*part.*) Division de quelque chose en plusieurs portions : *Le* PARTAGE *du butin, d'un pays conquis. Procéder à un* PARTAGE. (Acad.)

Venez, je veux moi-même en faire le *partage*. (Rac.)

Ces neveux affamés dont l'importun visage
De mes biens à mes yeux fait déjà le *partage*. (Boil.)

— Portion de chose partagée, assignée à chaque partageant : PARTAGE *inégal. Cette terre m'est échue en* PARTAGE. *Voilà mon* PARTAGE. *Le* PARTAGE *de l'aîné, du cadet.* (Acad.) *Dans les plus puissantes maisons, les* PARTAGES *ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation par où elles se détruisent elles-mêmes.* (Boss.)

Il venait par la force assurer son *partage*. (Rac.)

— Acte qui contient la division d'un héritage, d'une succession : *J'ai leurs* PARTAGES. *Il faut produire votre* PARTAGE. *Il a justifié par son* PARTAGE *que cette métairie lui appartient.* (Acad.)

— Fig. Ce que l'on tient de la fortune ou de la nature : *Les maladies et les misères sont le* PARTAGE *du genre humain. La douceur et la commisération sont le* PARTAGE *des femmes. La témérité est le* PARTAGE *de la jeunesse. Le ciel lui a donné en* PARTAGE *un noble caractère. L'art de plaire est son* PARTAGE. (Acad.) *L'Écriture sainte nous enseigne que la gloire est le* PARTAGE *de l'humble de cœur.* (Fléch.) *Les caprices et les chagrins semblent être le* PARTAGE *des grands.* (Mass.)

Il a, sans rien savoir, la science en *partage*, (Boil.)

— Fig. *Posséder un cœur sans partage*, posséder seul l'affection, la tendresse d'une personne.

— Par analog. *Être à quelqu'un sans* PARTAGE. (Ac.) *Une âme comme celle-là ne souffre point de* PARTAGE. (Boss.)

... Il nous demande un amour sans *partage*. (L. Rac.)

— Il se dit en parl. Des opinions, des votes d'une assemblée délibérante, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre : *En cas de* PARTAGE, *on recommencera le scrutin.* PARTAGE *de voix, d'opinions. Dix d'un côté, dix de l'autre, il y a* PARTAGE. (Acad.)

— Hydraul. *Point de partage*, point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans un sens ou dans l'autre. Point le plus élevé d'où l'on distribue les eaux, par le moyen de canaux, ruisseaux, conduits, etc.

PARTAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Partager : *Des avis* PARTAGÉS. *Opinions* PARTAGÉES. *Honneurs* PARTAGÉS. *Ses amis, ou irrésolus ou* PARTAGÉS, *sont infidèles.* (Boss.) *La ville est* PARTAGÉE *en diverses sociétés qui sont comme autant de petites républiques.* (La Br.) *Il se sentait* PARTAGÉ *entre la douleur et la joie.* (Volt.) *Les hommes sont* PARTAGÉS *en deux classes : ceux qui jouissent, et ceux qui souffrent.* (Dider.) *Un pouvoir* PARTAGÉ *n'est pas un pouvoir souverain.* (Lam.)

Des enfants de Lévi la troupe *partagée*,
Dans un profond silence, aux portes s'est rangée. (Rac.)

— *Être bien, mal partagé*, avoir, dans un partage, une bonne, une mauvaise part.

— *Un amour partagé*, un amour réciproque : *Il est heureux; il sait que son amour est* PARTAGÉ.

— Traité, bien ou mal : *Il est bien* PARTAGÉ. *Il est bien* PARTAGÉ *du sort.* (Acad.) *Nous sommes de beaucoup les mieux* PARTAGÉS. (Marm.)

PARTAGEABLE, adj. des 2 g. Qui peut être aisément partagé : *Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point* PARTAGEABLE. (Acad.)

PARTAGEANT, n. m. Jurispr. Celui qui reçoit une part de quelque chose, qui est intéressé dans un partage : *Chacun des* PARTAGEANTS.

PARTAGER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *partag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *Nous partageons, il partagea.* — Diviser une chose en plusieurs parties, pour en faire la distribution : PARTAGER *des meubles, des immeubles.* PARTAGER *le butin, les profits. Il* A PARTAGÉ *inégalement son bien entre ses enfants.* PARTAGER *un gâteau.* PARTAGER *le travail aux ouvriers. Il* PARTAGE *son bien avec les pauvres.* (Acad.)

Les vainqueurs tout sanglants *partagèrent* leur proie. (Rac.)

— Prov. *Il partagerait une maille en deux*, se dit d'un homme fort avare. || *Partager un cheveu*, affecter une trop rigoureuse exactitude dans un partage.

— Fam. et fig. *Partager le gâteau*, partager le profit.

— Man. *Partager les rênes*, prendre une rêne en chaque main, et conduire ainsi son cheval.

— *Partager le différend par la moitié*, ou simpl. *Partager le différend*, se relâcher chacun de la moitié sur la différence qui existe entre le prix que l'un demande et celui que l'autre veut donner.

— Diviser, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres : PARTAGER *un nombre en deux. Ce fleuve* PARTAGE *la province. L'équateur* PARTAGE *le globe.* (Acad.)

— Fig. et mor. Donner, prendre, avoir une part égale : *Il* PARTAGE *son temps, sa vie entre l'étude et le plaisir. Il* PARTAGE *également sa tendresse entre ses enfants. Il* A PARTAGÉ *avec lui l'honneur de cette journée. Je veux* PARTAGER *votre destinée, votre sort.* (Acad.) PARTAGER *son cœur entre Dieu et les créatures.* (Fléch.) *Je* PARTAGERAI *avec vous les fatigues et les dangers de cette entreprise.* (Acad.) *Il* PARTAGE *avec eux les soins du gouvernement.* (Mass.)

On ne *partage* point la grandeur souveraine,
Et ce n'est pas un bien qu'on quitte et qu'on reprenne. (Rac.)

— S'intéresser à : *Je* PARTAGE *votre douleur, votre joie, vos regrets, vos ressentiments.* (Acad.)

Qui sait si, depuis,
Je n'ai point en secret *partagé* vos ennuis? (Rac.)
Je condamne sa faute en *partageant* ses larmes. (Boil.)

— *Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un*, être de son opinion, de son avis, de son sentiment. || Par anal. PARTAGER *les soupçons, la méfiance, les craintes de quelqu'un.*

— Donner en partage à quelqu'un : *On vous* A *bien* PARTAGÉ, *mal* PARTAGÉ.

— Il se dit des dons de la nature, de la fortune : *La nature ne l'*A *pas mal* PARTAGÉ. *La fortune l'*A *bien* PARTAGÉ.

— Diviser : *Cette querelle* A PARTAGÉ *toute la cour.* (Acad.)

Mais, quoique seul pour elle, Achille furieux
Épouvantait l'armée et *partageait* les dieux. (Rac.)

— Intransitiv. Avoir part, avoir droit à une part : *Achetez cette pièce d'étoffe pour nous deux, nous* PARTAGERONS *par moitié, nous* PARTAGERONS. *Il est appelé à* PARTAGER. *Il ne* PARTAGE *pas dans cette succession.* (Acad.)

— *Partager en frères*, partager également et amiablement, sans dispute, sans contestation.

= **Se partager,** v. pron. Être partagé, divisé : *Là, le chemin* SE PARTAGE *en deux branches. Les avis* SE PARTAGÈRENT *sur cette question. Sa tendresse* SE PARTAGE *entre tous ses enfants.* (Acad.) *Le matin elle* SE PARTAGE *entre sa toilette et quelques billets qu'il faut écrire.* (La Br.)

... Pour le choix d'un maître Athènes *se partage*. (Rac.

— Être partagé : *Un nombre impair ne* SE PARTAGE PAS *en deux parties égales.* (Acad.)

PARTANCE, n. f. Mar. Départ d'une flotte, d'un bâtiment : *Jour de* PARTANCE. *Nous avons vu la* PARTANCE *de la flotte.* (Acad.)

— *Navire en partance*, navire qui est sur le point de partir : *On s'enquit d'un* NAVIRE EN PARTANCE *pour l'île qu'on se proposait de découvrir.* (Mérim.)

— *Coup de partance*, coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. || Par extens. Signal du départ : *Huit heures sonnent, voilà le* COUP DE PARTANCE. (Ac.)

— *Déterminer le point de partance*, marquer sur la carte, d'après des relèvements d'objets à terre, le lieu où l'on est, lorsqu'on va perdre la terre de vue.

— *Pavillon de partance*, pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller.

PARTANT, part. prés. du v. Partir.

— Substantiv. Celui qui part : *Je suis un des* PARTANTS.

PARTANT, loc. conj. Prat. Par conséquent : *Vous avez signé au contrat, et* PARTANT *vous êtes obligé.*

— *Partant quitte*, tous les comptes balancés, les deux parties sont quittes l'une envers l'autre : *Reçu tant, payé tant, et* PARTANT *quitte.* (Acad.)

— Fam. *Il n'avait plus de fortune,* PARTANT *plus d'amis.* (Acad.)

A tout homme public on doit la vérité;
Partant, l'éloge aussi, quand il l'a mérité. (C. Del.)

PARTEMENT, n. m. Techn. Sorte de petite fusée volante.

— Mar. Direction du cours d'un vaisseau vers l'orient ou l'occident par rapport au méridien d'où il est parti.

PARTENAIRE ou **PARTNER,** n. des 2 g. (*pars*, part, et *tenere*, tenir; lat.; *partner*, angl.) Pron, *par-te-nèr*. — Jeu, Associé avec lequel on joue : *Vous serez mon* PARTENAIRE, *ma* PARTENAIRE. *Nous sommes partenaires.* (Ac.) *Il jouait aux dominos, seul jeu qu'il eût compris, et quand ses* PARTNERS *ne venaient pas, on le trouvait endormi.* (H. de Balz.)

— Personne qui figure avec une autre dans un bal : *Choisir son* PARTENAIRE. (Acad.)

PARTERRE, n. m. (*par, terre.*) — Jardin ou partie d'un jardin qu'on orne de compartiments de gazon, de buis, ou de plates-bandes garnies de fleurs, etc. : PARTERRE *de buis, de gazon, de fleurs. Les plates-bandes, les bordures d'un* PARTERRE. (Ac.)

— *Parterre d'eau*, canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments à peu près semblables à ceux d'un parterre.

— Théât. Partie d'une salle de spectacle, plus basse que le théâtre, ordinairement garnie de banquettes, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. : *Aller au* PARTERRE. *Autrefois on était debout dans les* PARTERRES. *Un billet de* PARTERRE. (Acad.) *Le duc avait les yeux*

étincelants de colère de se voir au PARTERRE *dans un si grand jour.* (St.-Sim.)

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au *parterre*, attaquer Attila. (Boil.)

— Fig. *Juger du* PARTERRE *les actes, les opérations du gouvernement*, les juger de loin, sans y avoir aucune part.

— Collectiv. Spectateurs placés au parterre : *Le* PARTERRE *a fort applaudi ce vers, cet acteur. Le* PARTERRE *a mieux jugé que les loges.* (Acad.)

L'orchestre était muet, le *parterre* en balance. (C. Del.)

— Fig. Le public : *Le ministre vient de faire une grande faute ; voilà de quoi réjouir, amuser, égayer le* PARTERRE. (Acad.)

PARTHÉNIE, n. f. (παρθένος, vierge ; gr.) Pron. *par-té-ni.* — Ant. gr. Hymne chanté par de jeunes filles dans les fêtes solennelles.

— Astron. Constellation de la Vierge.

— Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées.

PARTHÉNIENNE, adj. et n. f. Ant. gr. Espèce de flûte au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

PARTHÉNON, n. m. Antiq. Temple de Minerve à Athènes : *Le* PARTHÉNON *d'Athènes est aussi célèbre dans l'antiquité que le Panthéon de Rome.* (Acad.)

Voici la Liberté ! tu renais à son nom !
Vierge comme Minerve, elle aura pour demeure
Ce qui reste du *Parthénon*. (C. Del.)

PARTI, n. m. (*pars, partis ;* lat.) Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont des intérêts, une opinion contraires : *Un puissant* PARTI. *Se ranger, se déclarer d'un* PARTI. *Se détacher d'un* PARTI. *Quitter, abandonner un* PARTI. *Il n'est d'aucun* PARTI. *Ils sont de* PARTIS *opposés, de* PARTIS *contraires.* (Ac.) *Mal secouru par les Saxons, il vit son* PARTI *presque anéanti.* (Volt.) *Les* PARTIS *commettent en masse des actions infâmes qui couvriraient un homme d'opprobre.* (H. de Balz.) *Les grands* PARTIS *bouleversent l'État, les petits l'agitent.* (De Tocq.) *Les plus grands embarras d'un chef de* PARTI *se trouvent dans son* PARTI. (Retz.) *Que de gens ne sont d'un* PARTI *que parce que leurs ennemis* SONT DE L'AUTRE ! (Mme Roland.)

Vous voulez dans l'État vous former un *parti ?* (Volt.)
Je ne m'étonne point qu'une amitié commune
Se range du *parti* que flatte la fortune. (Id.)

— Fig. *Avoir un parti*, avoir pour soi, avoir dans ses intérêts un certain nombre d'hommes par qui l'on est soutenu, défendu, prôné : *Il* A UN GRAND PARTI *à la cour, dans l'armée. Ce poëte cet artiste* A UN NOMBREUX PARTI *dans le public.*

— *Homme de parti*, celui qui se montre crédule ou passionné en tout ce qui intéresse son parti : LES HOMMES, LES GENS DE PARTI *sont souvent injustes de bonne foi.* (Acad.)

— *Esprit de parti*, disposition morale d'un homme tellement attaché à son parti, qu'il est aveugle ou même injuste en tout ce qui regarde ce parti et le parti contraire : *L'*ESPRIT DE PARTI *altère tous ses jugements.* (Acad.)

De l'*esprit de parti* je sais quel est la rage. (Volt.)

— Fig. *Prendre le parti de quelqu'un*, se déclarer pour lui, le défendre, le protéger : *Il* A PRIS MON PARTI *envers et contre tous.* (Acad.) *Dès que vous* EN PRENEZ *vous-même* LE PARTI, *elle ne manque plus de protection.* (Mass.) || Dans le m. sens, *Prendre* PARTI *pour quelqu'un.* || Dans le sens contraire, *Prendre* PARTI *contre quelqu'un*, se tourner contre lui, l'attaquer.

— Fig. *Être, se ranger du parti de quelqu'un, de quelque chose*, favoriser, préférer quelqu'un, quelque chose : *Il est toujours du parti des malheureux, des opprimés. Je me range du* PARTI *de la modération et de l'indulgence.* (Acad.)

J'irai semer partout ma crainte et mes alarmes,
Et *ranger* tous les cœurs du *parti* de ses larmes. (Rac.)

— Résolution, détermination : *Prendre un* PARTI *modéré, un* PARTI *violent. Il sait bien* PRENDRE SON PARTI *dans l'occasion. Il ne sait jamais prendre de* PARTI. (Acad.) *Chacun des alliés* PRIT LE PARTI *de traiter.* (Vol.) *Le* PARTI *le plus honnête est toujours le plus sage.* (J.-J. Rouss.)

C'est à toi de choisir quel *parti* tu dois prendre. (Rac.)

— Absol. *Prendre son parti*, prendre une ferme et dernière résolution : *Il est inutile de lui parler davantage de cette affaire, il en a pris* PARTI. || Se résigner à ce qui doit arriver : *Quand on lui eut dit que la maladie était sans espérance, il* PRIT SON PARTI, *il en* PRIT SON PARTI.

— B.-Arts. *De parti pris*, se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire : *Ces draperies sont traitées de* PARTI PRIS. (Acad.) *En dégoût du beau idéal, on a recherché le laid* DE PARTI PRIS. (Mérim.)

— Expédient : *Les* PARTIS *extrêmes ne sont pas de son goût. Les* PARTIS *moyens ne sont pas toujours sûrs. On lui a proposé différents* PARTIS *pour sortir d'affaire, il a choisi le pire. Je me suis décidé pour le* PARTI *le plus prompt.* (Acad.)

— Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un : *On lui offre tant d'honoraires, c'est lui faire un bon* PARTI. *C'est un bon* PARTI *pour lui. Il a accepté le* PARTI. (Acad.)

— Utilité, profit, avantage : *Il sait tirer* PARTI *de ses amis. Il tire* PARTI *de tout.* (Acad.) *On tire* PARTI *du présent en s'instruisant pour l'avenir.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Tirer parti de la vie*, en faire un bon et agréable usage.

— *Faire un mauvais, un méchant parti à quelqu'un*, lui faire essuyer un mauvais traitement : *Si vous n'y prenez garde, ces misérables vous* FERONT UN MAUVAIS PARTI. *On pourra lui* FAIRE UN MAUVAIS PARTI. (Acad.)

— Genre de vie, profession, emploi : *Il a pris le* PARTI *des armes, de la robe, du barreau, de l'Église, de l'épée. Il ne sait s'il prendra* PARTI *dans l'épée ou ou dans la robe.* (Acad.) *Prendre le* PARTI *de la retraite et de la piété.* (Mass.)

— Guerr. *Prendre parti*, s'enrôler : *Il a déserté et* PRIS PARTI *chez les ennemis. La garnison ennemie a* PRIS PARTI *dans nos troupes.* (Acad.)

— Troupe de gens de guerre que l'on détache pour battre la campagne et reconnaître l'ennemi : *Un* PARTI *de cinq cent cavaliers. Un* PARTI *d'ennemis. Un gros* PARTI. *Conduire, commander un* PARTI. (Acad.) *Cinq* PARTIS *armés se disputaient alors les bords du Nil et infestaient les chemins.* (Chateaubr.)

— *Parti bleu*, parti de gens de guerre, sans commission et sans aveu : *Il rencontra un* PARTI BLEU *qui le dépouilla et le vola.* || Vieux.

— Personne à marier considérée par rapport à son bien ou à sa naissance : *Cette fille-là est un bon, un riche* PARTI. (Acad.) *Il est très-riche et d'un grand mérite : combien de galants va-t-il mettre en déroute ? quel bons* PARTIS *ne fera-t-il pas manquer ?* (La Br.) *Vous allez vous réjouir, sauter, danser, quand vous saurez le* PARTI *qu'on vous propose.* (Dest.) *Elle mérita par sa beauté et ses grâces qu'il la préférât à de célèbres* PARTIS. (La F.) *C'est un* PARTI *où il n'y a rien à dire ; et je gage que tout le monde approuvera mon choix.* (Mol.)

PARTI, IE, part. pass. du v. Partir. PARTI *amateur, il revint artiste.* (Lam.) *Voyez, à un signal* PARTI *du ciel, ces mille églises tressaillir à la fois.* (V. Hugo.)

Jamais vaisseaux *partis* des rives du Scamandre
Aux bords thessaliens osèrent-ils descendre ? (Rac.)

PARTI, IE, adj. (*partitus*, divisé; lat.) Blas. Il se dit de l'écu divisé perpendiculairement en parties égales : *Il porte* PARTI *d'or et de gueules.* || *Parti en sautoir*, se dit d'un écu tranché et taillé.

— Bot. Qui est profondément divisé par des incisions aiguës.

— Diplom. *Charte-partie.* V. CHARTE.

PARTIAIRE, adj. m. (*partie.*) Pron. *par-cièr.* — Jurispr. *Colon* PARTIAIRE, cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.

PARTIAL, ALE, adj. (*parti.*) Pron. *par-cial.* — Qui s'affectionne de préférence et par esprit de prévention à une personne, à une opinion, à un parti ; *Un juge* PARTIAL *est un mauvais juge. Cet historien est trop* PARTIAL *pour qu'on ne se défie pas de ses jugements.* (Acad.) *On livrait la nation non-seulement à des juges étrangers, mais encore à des juges* PARTIAUX. (De Tocquev.)

— Partiel : *Une éclipse* PARTIALE. (Acad.) || Peu usité.

PARTIALEMENT, adv. Avec partialité : *Se conduire* PARTIALEMENT *dans une affaire. Agir* PARTIALEMENT. (Acad.)

PARTIALITÉ, n. f. (*partial.*) Pron. *par-cia-li-té.* — Attachement injuste et passionné à une personne, à une opinion : *Il a trop de* PARTIALITÉ. *Il est d'une* PARTIALITÉ *révoltante. Il est exempt de* PARTIALITÉ. *Ce juge a marqué, a montré, a témoigné trop de* PARTIALITÉ *pour vous dans cette affaire. Les* PARTIALITÉS *nuisent extrêmement au bien public.* (Acad.)

PARTIBILITÉ, n. f. (*partiri*, diviser; lat.) Didact. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE, adj. des 2 g. Bot. Qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité.

PARTIBUS (IN), loc. adv. (m. lat., *in partibus*, dans les pays, *infidelium* (s.-entend.), des infidèles.) Pron. *inn-par-ti-buss.* — Expression latine qu'on emploie en parl. de celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles : *Évêque* IN PARTIBUS.

— Titre qu'on donne aux évêques suppléants, ou qui ont droit à une succession future d'un siége épiscopal.

PARTICIPANT, part. prés. du v. Participer : *L'étincelle divine dont l'homme est animé le rend* PARTICIPANT *aux mystères divins.* (Buff.)

PARTICIPANT, ANTE, adj. Qui participe à quelque chose : *Si cette entreprise donne des bénéfices, vous en serez* PARTICIPANT. (Acad. *Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes* PARTICIPANTS *de la nature divine.* (Boss.)

— *Protonotaires, camériers participants*, protonotaires, camériers en charge à la cour de Rome.

PARTICIPATION, n. f. Pron. *par-ti-ci-pa-cion.* — Action de participer à quelque chose : *La* PARTICIPATION *aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints, des fidèles. La* PARTICIPATION *au corps et au sang de Jésus-Christ. La* PARTICIPATION *aux sacrements, aux saints mystères.* (Acad.)

— Comm. *Société en participation*, association entre plusieurs négociants, avec part dans les bénéfices.

— Connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire ; part que nous y avons prise : *Cela s'est fait sans ma* PARTICIPATION, *Il n'a eu aucune* PARTICIPATION *à ce complot.* (Acad.)

— *Lettres de participation*, lettres qu'un ordre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre.

PARTICIPE, n. m. (*participium ;* lat., m. sign.) Pron. *par-ti-cip.* — Gramm. Partie du discours, modification du verbe ainsi appelée parce qu'elle *participe* et tient à la fois de la nature du verbe en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps, et de celle de l'adjectif, en ce qu'il exprime parfois une manière d'être constante, une habitude ; en ce cas, il s'accorde en genre et en nombre avec le terme auquel il se rapporte.

— On distingue les *participes présents* et les *participes passés.* — Les premiers se terminent toujours en *ant ;* les seconds prennent différentes terminaisons, comme *aimé, suivi, lu, souffert, etc.* Le participe passé joint aux auxiliaires *Avoir* et *Être* forme les temps composés des verbes transitifs et intransitifs.

⥱ **Gramm.** DU PARTICIPE PRÉSENT. I. Le *participe présent* exprimant *une action* est une forme verbale essentiellement *invariable :*

La raison d'aujourd'hui *semant* pour l'avenir,
Versant de tous côtés sa lumière féconde,
Vaincra les préjugés, ces vieux tyrans du monde. (Chén.)

II. Le *participe présent* exprimant *un état, une qualité*, est un qualificatif dérivé d'un verbe, qui, comme tous les autres qualificatifs, est susceptible des accidents de genre et de nombre : *Quoi ! vous ne vous rendez pas à la* SURPRENANTE *merveille de cette statue* MOUVANTE *et* PARLANTE !

A l'instant j'ai senti, sous ma main *dégouttante*,
Un corps meurtri, du sang, une chair *palpitante*. (Ducis.)

III. On considère comme *participe présent* toute forme verbale terminée par *ant*, qui exprime l'*action ;* et comme *adjectif verbal*, toute forme verbale terminée par *ant*, qui exprime *un état, une qualité.*

IV. Selon la différence de sens, le même mot peut donc être alternativement *adjectif verbal*, c'est-à-dire *variable*, ou *participe présent*, c'est-à-dire *invariable.*

V. Toute forme verbale en *ant* est un *participe présent invariable* lorsqu'elle exprime un *acte accidentel, une action de courte durée :*

La mer MUGISSANT *ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion.* (Fénelon.)

L'autre esquive le coup, et l'assiette *volant*
S'en va frapper le mur, et revient en roulant.
(Satire III.)

— On doit considérer comme expression *essentiellement invariable* la forme verbale en *ant*, lorsqu'elle exprime une action passagère ou quelque chose d'accidentel.

Quinault, dans *la Mère coquette*, voulant exprimer *une circonstance, un accident*, a donc eu raison d'écrire :

Vous nous trouvez *causant*, monsieur, Champagne et moi.

VI. La forme verbale en *ant* exprime-t-elle un état ou une action qui, par sa durée, offre à l'esprit le caractère d'une habitude ou d'une manière d'être constante, habituelle, c'est alors un *adjectif : Ils ont eu la témérité de s'engager sur cette mer* MUGISSANTE. *Les montagnes mettaient notre côte à l'abri des vents* BRÛLANTS *du midi.* (Fén.) *Les eaux* DORMANTES *sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives.* (Buff.) *Les peuples* ERRANTS *doivent être les derniers qui aient écrit.* (Volt.)

Il n'y a que les âmes AIMANTES *qui soient propres à l'étude de la nature.* (B. de S.-P.)

Les témoins déposaient qu'autour de ces rayons,
Des animaux ailés, *bourdonnants*, un peu longs,
Avaient longtemps *paru*. . . . . (La F.)

Sous un roi bienfaisant parcourons cette ville,
Obéissante, heureuse, *agissante*, tranquille. (Volt.)

Allez donc de ce pas, par de saints hurlements,
Vous-même réveiller les chanoines *dormants*. (Boil.)

VII. On peut établir en principe : que la forme verbale en *ant* est toujours *invariable* quand elle a un *complément direct* qui la suit ou qui la précède : *La religion, c'est la foi* MONTRANT *ce que la raison ne peut comprendre ; c'est Dieu* EXPLIQUANT *l'homme, quand l'homme a cessé de se concevoir.* (Boss.) *On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui,* FRAPPANT *l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer.* (Fén.)

Refléchis tour à tour les grâces de tes rives,
Les bergers *poursuivant* les nymphes fugitives. (Lam.)

Les poëtes ont quelquefois transformé en adjectifs verbaux les participes de quelques verbes pronominaux ; mais c'est une licence qu'ils ne se sont permise qu'à la fin des vers, et dans l'impossibilité de rimer autrement :

Ces deux rivaux, un jour, ensemble *se jouants*. (La F.)
Et plus loin les laquais l'un l'autre *s'agaçants*. (Boil.)

VIII. La forme verbale en *ant* est toujours *invariable* lorsqu'elle est précédée de la préposition *en*, et qu'elle est traduisible par un temps personnel précédé d'une des conjonctions *si*, *quand*, *lorsque*, *puisque*, etc.

Nous hasardons de perdre *en voulant* trop gagner. (La F.)

— Il peut arriver que la forme de la phrase ne permette pas de traduire le participe par un temps personnel précédé d'une conjonction ; mais l'*idée d'action* résulte alors si manifestement du sens général, que l'on comprend la nécessité de conserver au participe sa forme verbale, c'est-à-dire l'*invariabilité* :

Elles suivaient le vainqueur EN PLEURANT *et* EN SUPPLIANT. *Elles ont fait la route* EN MENDIANT. (Bescher.)

IX. Mais, quand la préposition *en* a le sens de *comme*, *à la manière de*, etc., le participe est, dans ce cas, employé *substantivement*, et est conséquemment *variable* : *Pélasgus demande à cette troupe de jeunes filles pourquoi elles viennent à lui* EN SUPPLIANTES. (Patin.) *Elles ont fait la route* EN MENDIANTES. (Bescher.)

X. L'adverbe *ne*, qui se joint toujours au *verbe*, ne peut modifier qu'une expression *essentiellement verbale* ; il faut donc nécessairement reconnaître pour des *participes présents invariables* toutes les formes verbales en *ant*, modifiées par l'adverbe *ne*. Ainsi l'on écrira : *Je méprise ces insectes et ces folliculaires* NE MORDANT *que pour vivre.* (Volt.) *C'est une personne d'un caractère doux,* NE GRONDANT, NE CONTREDISANT, NE DÉSOBLIGEANT *jamais*. (Bescher.)

XI. Quand la forme verbale en *ant* est suivie d'un complément *indirect* ou d'un complément *circonstanciel*, *il faut* examiner dans quel sens elle est prise. 1° Si c'est *une action momentanée* qu'on veut exprimer, elle est toujours *invariable* : *Les Maures,* DESCENDANT *de leurs montagnes, parcouraient et pillaient l'Afrique.* (De Ségur.) *Toutes ces idées,* ROULANT *à tout moment dans cette âme farouche, lui inspiraient une rage muette et cachée.* (La Harpe.) *Les grands pins,* GÉMISSANT *sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes.* (Fén.) *Tous ces globes,* OBÉISSANT *aux lois éternelles de la gravitation, roulent d'un cours régulier dans les vastes champs de l'air.* (Buff.)

Ils te prodigueront des vins délicieux,
Des vins *brillant* dans l'or et versés par les dieux. (Del.)

2° Mais si la forme verbale en *ant*, suivie d'un complément *indirect* ou d'un complément *circonstanciel*, exprime une *action prolongée*, dont la durée indéterminée a tous les caractères d'un état, d'une manière d'être, d'une habitude constante, alors elle est *variable* :

Il y a des peuples qui vivent ERRANTS *dans les déserts.* (B. de St-P.)

Pleurante après son char veux-tu que l'on me voie? (Racine.)

Calypso aperçut des cordages FLOTTANTS *sur la côte.* (Fén.)

— Le même participe peut être *variable* ou *invariable*, selon qu'il exprime ou une *circonstance* ou une *habitude* :

Une femme maligne, et PIQUANT *sans rire,*
Piquante sans apprêt et vive sans grimace. (Dorat.)

3° Toutes les fois que la forme verbale en *ant* est précédée d'un complément *circonstanciel*, elle est *variable* :

Dans le palais *errante*, inquiète, abattue,
Vous avez laissé voir la douleur qui vous tue. (Th. Corn.)

Je peindrai les plaisirs en foule *renaissants*,
Les oppresseurs du peuple à leur tour *gémissants*. (Boil.)

4° La forme verbale en *ant* accompagnée d'un *complément essentiel*, c'est-à-dire d'un terme nécessaire, indispensable, avec lequel elle est indissolublement liée par le sens, *est toujours invariable* :

Tous mes sots à l'instant, *changeant* de contenance,
Ont loué du festin la superbe ordonnance. (Boil.)

— Enlevez le complément, la pensée ne sera pas achevée, et la phrase n'aura plus de sens.

5° La forme verbale terminée par *ant*, modifiée par un *complément adverbial*, est *invariable* si elle précède le complément, *variable* si le complément la précède : *Tu foules une terre* FUMANT TOUJOURS *du sang des malheureux mortels.* (Fén.)

Maman, TOUJOURS PROJETANTE, TOUJOURS AGISSANTE, *ne nous laisse guère oisifs ni l'un ni l'autre.* (J.-J. Rouss.) *La reine-mère,* LONGTEMPS ERRANTE, *mourut à Cologne dans la pauvreté.* (Volt.) *Ces deux églises,* ÉGALEMENT GÉMISSANTES, *sont irréconciliables.* (Id.)

XIV. Les participes-adjectifs tiennent souvent lieu de substantifs. Alors ils en prennent le genre et le nombre : *Les morts et les* VIVANTS *se succèdent continuellement.* (Mass.) *Cette maison est ouverte* AUX ALLANTS *et* VENANTS. (Acad.) *L'Église a institué des prières pour les* MOURANTS. (Fléch.)

XIII. Le participe présent qui entre dans une expression composée prise substantivement, est *variable* :

De subtils faux-*fuyants* pour sauver la mollesse. (Boil.)

L'Académie, qui ne donne qu'un exemple où l'idée de pluralité se produise, écrit ce mot invariable : *User de* FAUX-FUYANT ; nous croyons cette orthographe vicieuse, et nous sommes d'autant plus fondé à le croire que l'Académie elle-même écrit *des* AYANTS *cause*, *des* AYANTS *droit*, sans même lier les mots par un trait d'union.

= DU PARTICIPE PASSÉ. I. Tout participe passé d'un verbe transitif ou intransitif, employé sans auxiliaire, est un *véritable qualificatif* qui prend le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel il est joint et qu'il modifie : *Que de scandales* ÉVITÉS ! *que de crimes* PRÉVENUS ! *que de maux publics* ARRÊTÉS ! *que de faibles* CONSERVÉS ! *que de justes* AFFERMIS ! *que de pécheurs* RAPPELÉS ! *que d'âmes* RETIRÉES *du précipice* ! (Mass.)

Eux *venus*, le lion sur ses ongles compta. (La Font.)

II. Le participe passé joint au verbe *être* est un véritable qualificatif ; c'est l'attribut de la proposition, et, comme tel, il s'accorde en genre et en nombre avec le terme auquel il se rapporte, qu'il le suive ou le précède : BÉNIS *soient les* ROIS *qui sont les pères de leurs peuples !* (Fén.) *Les* ÂMES *nobles gagnent toujours à être* CONNUES. (D'Alemb.) *Il est plus aisé de dire des choses nouvelles que de concilier celles qui ont été* DITES. (Vauv.)

Les mortels plus instruits en sont moins inhumains ;
Le *fer* est *émoussé*, les *bûchers* sont *éteints*. (Volt.)

III. Le participe passé, employé comme qualificatif, et précédé d'un verbe autre que l'auxiliaire *être* est encore *variable* : *Pendant que les armées consternaient tout, le sénat tenait à terre ceux qu'il* TROUVAIT ABATTUS. (Montesq.) *Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir* CRUE *et* SOUTENUE *par les Bacon, les Descartes, les Newton !* (La Br.)

Je tiens Sylla perdu, si vous laissez *unie*
A ce puissant renfort notre Lusitanie. (Corn.)

Quand viendra ce printemps par qui tant d'exilés
Dans les champs paternels se verront *rappelés* ? (L. Rac.)

IV. Tout participe passé conjugué avec l'auxilliaire *avoir*, et employé sans complément direct, est *invariable* :

La tyrannie A *plus ou moins* SUBSISTÉ, *suivant qu'elle* A *plus ou moins* NÉGLIGÉ *de se cacher.* (Barthél.) *Les poiriers rompent de fruits cette année, les pêchers* ONT DONNÉ *avec abondance.* (La Br.)

Où la mouche a *passé*, le moucheron demeure. (La F.)

J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé*. (J.-B. Rouss.)

V. Le participe passé d'un verbe transitif conjugué avec *avoir*, et accompagné d'un complément direct, est : 1° *Invariable* quand le complément direct *le suit* : *Les Arcadiens et les Lydiens* ONT NÉGLIGÉ *les* SCIENCES *et* CULTIVÉ *les* ARTS. (Barthél.) *C'est le christianisme qui, après* AVOIR CONSERVÉ *le* DÉPÔT *des sciences, des arts, des lettres, leur* A DONNÉ *une* IMPULSION *puissante.* (V. Cous.)

2° *Variable* si le complément direct *le précède* : *Les meilleures harangues sont celles* QUE *le cœur* A DICTÉES. (Marm.) *J'entrevois en vous des sentiments dangereux, et je ne sais trop qui vous* LES A INSPIRÉS. (Volt.) *Le courage se remarque dans les animaux qui sentent leurs forces, c'est-à-dire qui* LES ONT ÉPROUVÉES, MESURÉES *et* TROUVÉES *supérieures à celles des autres.* (Buff.)

Quelle *guerre* intestine avons-nous *allumée* ? (Corn.)

— Cet accord a lieu avec le pronom même lorsque le terme qu'il représente est placé après lui :

Oui, je *l*'ai *vue* aussi, *cette cour* peu sincère,
A ses maîtres toujours trop soigneuse de plaire. (Rac.)

VI. Quand le véritable complément grammatical précède le participe, celui-ci peut-être suivi d'un terme complémentaire ; dans ce cas, le participe s'accorde toujours cependant avec le terme principal qui le précède : *Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles, ni les rois* QU'on *avait* FAITS *dieux.* (Boss.) *Il passa par des chemins* QU'on *avait* CRUS IMPRATICABLES. (Fén.) *Il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains, il se baisse, il la voit de plus près, il ne* L'*a jamais* VUE SI BELLE, *il a le cœur épanoui de joie.* (La Br.)

. . . . Vous m'avez *crue attachée* à vous nuire. (Rac.)

VII. Le participe passé précédé d'un collectif s'accorde, selon le sens, avec le collectif ou avec le complément ; ainsi l'on écrira : *Une foule d'enfants* COMPOSÉE *d'écoliers couraient dans la rue. Une troupe d'hommes* ARMÉS *a paru tout à coup à mes yeux.* (Florian.)

— On doit donc se conformer à ces principes lorsque le participe est précédé d'un pronom complément direct, ayant pour antécédent un des termes d'une expression collective : *Comment pourrai-je, Madame, arrêter* CE TORRENT *de larmes* QUE *le temps n'a pas* ÉPUISÉ, QUE *tant de sujets de joie n'ont pas* TARI ? (Boss.) *Cet ouvrage d'Aristote s'est présenté à mes yeux comme une table de* MATIÈRES *qu'on aurait* EXTRAITES *de plusieurs milliers de volumes.* (Buff.)

VIII. Quand un participe est précédé de la locution *un de*, *un des*, suivie d'un complément, l'accord se fait, selon le sens, ou avec *un* ou avec son *complément* : UN *de mes amis* QUE *j'ai* VISITÉ *hier m'a assuré que vous restiez.* (Bescher.) *Voilà, parbleu, un des plus honnêtes et des plus consciencieux* AVOCATS QUE *j'aie* VUS *de ma vie.* (Brueys.) *Le marquis de Bedmar est un des plus puissants* GÉNIES QUE *l'Espagne ait jamais* PRODUITS. (Saint-Réal.)

IX. Le participe passé d'un verbe transitif, précédé d'un complément direct et suivi d'un infinitif, est : 1° *Invariable*, lorsqu'il a l'infinitif pour complément et que le pronom qui le précède est sous la dépendance de l'infinitif qui le suit : *Pour être sûr de la vérité, il faut* L'*avoir* ENTENDU ANNONCER *d'une manière claire et positive. L'alliance* QUE *Judas avait* ENVOYÉ DEMANDER *fut accordée.* (Boss.)

Asservie à des lois *que* j'ai *su respecter*,
C'est déjà trop pour moi que de vous écouter. (Rac.)

2° Il est *variable* lorsqu'il a pour complément direct le pronom qui le précède : *Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance où nos aïeux vivaient pauvres et vertueux, et mouraient dans le champ qui* LES *avait* VUS NAÎTRE. (Thomas.)

Mazaël, tu *m*'as *vue* avec inquiétude
Traîner de mon destin la triste solitude. (Volt.)

— L'accord a encore lieu lorsqu'il y a deux compléments directs, énoncés précédemment, dont l'un dépend du participe et l'autre de l'infinitif : *La plante mise en liberté garde l'inclinaison* QU'on L'a FORCÉE À PRENDRE.

X. Le participe suivi d'un infinitif régi par une préposition, *s'accorde* encore avec le complément qui le précède si ce complément lui appartient, et reste *invariable* si ce complément dépend de l'infinitif. On écrira donc *variable* : *L'Europe a reconnu que Pierre le Grand aimait la gloire, et qu'il l'avait* MISE *à faire du bien.* (Volt.) *J'ai marché aux ennemis, que j'ai* CONTRAINTS *de se renfermer dans leurs places.* (Vertot.)

Et *invariable* : *Partout les rayons perçants de la vérité vont venger la vérité, qu'il a* NÉGLIGÉ *de suivre.* (Fén.) *Ne faites rien qui ne soit digne des maximes de vertu que j'ai* TÂCHÉ *de vous inspirer.* (Id.)

OBSERVATION. — Le participe passé *eu*, précédé d'un complément et suivi d'un infinitif, est soumis aux mêmes règles : s'il a pour complément le terme qui précède, il s'accorde avec lui ; si, au contraire, ce terme est le complément direct de l'infinitif, le participe *eu* reste *invariable*.

Ainsi l'on écrira : *La peine* QUE *j'ai* EUE *d'apprendre à déchiffrer la note.* (J.-J. Rouss.) QUELS TRAVAUX *n'a-t-elle pas* EU *à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit !* (De Pradt.)

XI. Le participe passé d'un verbe *pris transitivement*, et précédé d'un complément direct, est quelquefois suivi de l'infinitif *être*, placé avant une expression attributive ; dans ce cas, l'accord se règle comme si le verbe *être* ne figurait pas dans la phrase : *J'ai refusé ces deux billets, parce que je* LES AI RECONNUS *être faux. Des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux* QU'on *avait* SUPPOSÉS *être nés de la divinité.* (Volt.) *Quant à son mors, il doit être d'or à vingt-trois carats ; car il en frotta les bossettes contre une pierre que j'ai* RECONNUE *être une pierre de touche, et dont j'ai fait l'essai.* (Id.)

XII. Le participe passé *laissé* suit les mêmes règles que les participes passés des verbes transitifs précédés d'un complément et suivis d'un infinitif. Ainsi on écrira avec accord : *Vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein ; le monde* VOUS *a* LAISSÉS *rire et pleurer tout seuls.* (Rac.)

Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

Et sans accord : *Ils étaient punis pour les maux* QU'ils *avaient* LAISSÉ FAIRE *sous leur autorité.* (Fén.) *Brutus reproche à Cassius les rapines* QU'il *a* LAISSÉ EXERCER *par les siens en Asie.* (Volt.)

XIII. Le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours *invariable* ; c'est une sorte d'auxiliaire qui n'a par lui-même aucune signification propre, et qui forme avec l'infinitif qui le suit une expression verbale indivisible : *Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin les a* FAIT NAÎTRE. (Lacép.)

Ce sont mes sentiments qu'il vous a *fait entendre*. (Mol.)

Loin de les décrier, je *les* ai *fait paraître* ;
Et souvent, sans ces vers qui *les* ont *fait connaître*,
Leur talent dans l'oubli demeurerait caché. (Boil.)

XIV. Après les participes *dû*, *pu*, *voulu*, *permis*, on sous-entend souvent l'infinitif ; dans ce cas, le participe est *inva-*

riable, attendu que le pronom qui le précède est le complément de l'infinitif sous-entendu : *Je lui ai lu mon épître posément, jetant dans ma lecture toute la force* QUE *j'ai pu*. (Boil.) C'est-à-dire, QUE *j'ai pu* JETER.

XV. Le participe passé placé entre deux *que*, c'est-à-dire employé dans une proposition incidente suivie d'une proposition subordonnée, est invariable : *La lettre* QUE *j'ai* PRÉSUMÉ QUE *vous recevriez est enfin arrivée*. (Marm.)

— Il peut arriver qu'il y ait ellipse de la proposition subordonnée; dans ce cas, le participe reste encore *invariable*; car alors il a pour complément la proposition sous-entendue, et le pronom qui le précède est sous la dépendance du verbe de cette même proposition : *S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers* QU'*il aurait* VOULU. (Volt.)

XVI. Le participe passé a quelquefois pour complément direct le pronom élidé *l'*, représentant soit un *nom*, soit un *adjectif*, un *infinitif* ou une *proposition*.

1° Si *l'* représente un nom, le participe est *variable*, et prend le genre et le nombre du mot dont il tient la place : *Cette nouvelle, vous* L'*avez donc* CRUE? — *Je* L'*ai* CRUE.

2° Si *l'* représente une proposition, le participe est *invariable* : *Sa vertu était aussi pure qu'on* L'*avait* CRU *jusqu'alors*. (Vertot.)

Le pronom élidé *l'* est ici du genre neutre, et équivaut à *cela*, l'expression qui renferme en elle cette proposition : *qu'elle était pure*.

— La même phrase peut quelquefois être différemment entendue, et le même participe peut s'écrire *variable* et *invariable*, quand *l'* est également traduisible par un nom et par une proposition. Ainsi l'on écrirait très-bien :

*Il a une campagne comme il l'*A SOUHAITÉ.

Et : *Il a une campagne comme il* L'*a* SOUHAITÉE.

La pensée, dans la première phrase, est celle-ci : *comme il* A SOUHAITÉ D'EN AVOIR UNE.

La pensée, dans la seconde phrase, est : *Telle qu'il a* SOUHAITÉ ELLE.

XVII. Tout participe d'un verbe intransitif employé *transitivement* s'accorde avec le complément direct qu'il précède : *Le zèle d'une pieuse sévérité reprochait à la Fontaine une erreur* QU'*il a* PLEURÉE *lui-même*. (Chamf.) *L'évêque de Meaux a créé une langue* QUE *lui seul a* PARLÉE. (Chateaub.) *Elle n'oublie pas tous les dangers* QU'*il avait* COURUS *entre Charybde et Scylla*. (Fén.)

XVIII. Les pronoms *le*, *la*, *les*, *que*, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, précèdent quelquefois le participe passé des verbes transitifs et intransitifs, *par ellipse d'une préposition* : dans ce cas, le participe reste *invariable* : *Je sais tous les moments* QU'*il a* SOUFFERT. — C'est-à-dire, PENDANT LESQUELS. — *Cette cantatrice a gagné cinquante mille francs chaque année* QU'*elle a* JOUÉ *et* CHANTÉ *sur notre théâtre*. C'est-à-dire, PENDANT LAQUELLE.

XIX. Le participe passé *des verbes pronominaux* qui se conjuguent avec *être* employé pour *avoir* suit les mêmes règles que celui des verbes transitifs.

Or, comme tout verbe pronominal *essentiel* est toujours précédé de son complément direct, son participe passé prend toujours le genre et le nombre de ce complément, représenté par le pronom qui le précède : *La haine s'est* EMPARÉE *de son âme*. (Acad.) *J'estime, après tout, que ce sont des fautes dont ils ne* SE *sont pas* SOUCIÉS. (Boil.) *L'Académie s'est* SOUVENUE *de cette longue prospérité qui l'a suivi jusqu'au tombeau*. (Marm.)

— Quand le verbe est *accidentellement* pronominal, le participe est *variable* si le complément direct le *précède* : *La vie pastorale qui s'est* CONSERVÉE *dans plus d'une contrée d'Asie n'est pas sans opulence*. (Volt.) *Il n'y a rien en quoi les hommes ne soient plus* ACCORDÉS *que dans l'aveu de ce devoir*. (Nicole.)

— Il est *invariable* quand le complément direct le *suit* : *Aucune personne ne s'est* DONNÉ LA PEINE *d'étendre et de conduire son esprit aussi loin qu'il pouvait aller*. (La Rochef.) *Vous êtes-vous* ACCORDÉ *cette* DÉFINITION? *ou sont-ce les loups, les singes et les lions qui vous l'ont passée?* (La Br.) *Ils* SE *sont* DONNÉ *l'un à l'autre une promesse de mariage*. (Mol.)

— Si le verbe pronominal est formé d'un *verbe intransitif*, le participe est toujours *invariable* : *Voyez cette multitude d'yeux, ce diadème clairvoyant dont la nature s'est* PLU *à ceindre la tête de la mouche*. (De Boufflers.) *Il est vrai que, lui et moi, nous* NOUS *sommes* PARLÉ *des yeux*. (Mol.)

XX. Les participes passés des verbes *impersonnels*, ou employés *impersonnellement*, sont toujours *invariables* : *Il est* ARRIVÉ *de grands malheurs. Les chaleurs qu'il a* FAIT *pendant l'été*. (Marm.) *Il s'est* RASSEMBLÉ *une foule de gens armés*.

XXI. Quand le participe est précédé d'un adverbe de quantité suivi d'un complément, il faut considérer d'abord le nombre de ce complément.

1° Si ce complément est *du nombre pluriel*, c'est généralement avec lui que le participe s'accorde :

Jamais *tant* de *savants* ne furent *immolés*. (Volt.)

TANT *de* MALHEURS *que vous avez* SOUFFERTS *ne vous ont point encore appris ce qu'il faut faire pour éviter la guerre*. (Fén.) BEAUCOUP *d'*ERREURS *se sont* GLISSÉES *dans cette histoire*. (La Harpe.)

2° Mais si le complément de l'adverbe de quantité est *du nombre singulier*, le participe est en rapport avec celui des deux termes qui exprime l'idée principale et dominante ; ainsi Racine a dû écrire, en faisant accorder *le participe avec son complément* :

Jamais tant de *vertu* fut-elle *couronnée*?

parce que c'est sur *vertu*, terme dominant, que l'attention se porte.

Charles Nodier, au contraire, a dû écrire invariable le participe dans cette phrase : *Jamais* TANT *de vertu n'a été* RÉUNI *à tant d'intelligence*, parce qu'ici ce n'est pas le mot *vertu* qui domine, mais l'adverbe *tant*.

XXII. Le participe passé, précédé de *le peu*, est variable ou invariable, selon que *le peu* exprime une idée *positive* ou une idée *négative*.

— Si *le peu* est pris dans un sens *positif*, et signifie *une petite quantité*, le participe prend le genre et le nombre du complément. *Je ne parlerai pas* DU PEU DE CAPACITÉ *que j'ai* ACQUISE *dans les armées*. (Vertot.)

— Si *le peu* est pris dans un sens *négatif*, ce n'est plus avec le complément, mais avec *le peu*, que le participe s'accorde : *Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple d'Euripide pour justifier* LE PEU *de liberté* QUE *j'ai* PRIS. (Rac.) LE PEU *de sûreté* QUE *j'ai* VU *pour ma vie à retourner à Naples m'y a fait renoncer pour toujours*. (Mol.)

— On peut établir comme règle générale que toutes les fois que *le peu* est suivi d'un complément pluriel, c'est avec ce complément que le participe s'accorde : *Le peu de* SOLDATS *qu'on nous a* ENVOYÉS *n'a pas laissé de nous bien servir. Alonzo ranime le peu* DE FORCES QU'*il a* CONSERVÉES. (Marm.)

XXIII. Le pronom *en* placé avant un participe passé peut être construit avec un autre complément, ou figurer comme complément unique.

1° Si *en* est précédé d'un autre pronom employé comme complément direct, le participe est variable, et prend le genre et le nombre du pronom énoncé le premier : *On ne pouvait se plaindre de son administration, quoiqu'elle ne répondit pas aux espérances* QU'*on* EN *avait* CONÇUES. (J.-J. Rouss.)

Ce feu que dans l'oubli je croyais étouffé,
Dont la cause à jamais s'éloignait de ma vue,
Vos détours l'ont surpris, et *m'en* ont *convaincue*. (Rac.)

2° Si *en* est le seul complément, le participe alors est toujours invariable : *La crainte de faire des ingrats, ou le déplaisir d'*EN *avoir* TROUVÉ, *ne l'a jamais empêchée de faire du bien*. (Fléch.) *Que j'ai envie de recevoir de vos lettres! Il y a près d'une demi-heure que je n'*EN *ai* REÇU. (Mme de Sév.) *Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'*EN *a* RENDU. (Mme de Maint.)

Hélas! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui;
J'*en* ai *fait* contre toi quand j'*en* ai *fait* pour lui.
(Corn.)

XXIV. Le participe passé précédé du pronom *en* et d'un adverbe de quantité est soumis à deux règles grammaticales, fondées sur des raisons logiques incontestables.

Lorsque *en* se rapporte à un nom pris dans le sens générique, il exprime une idée purement fractionnaire, une partie indéterminée d'un tout dont les éléments ne présentent pas d'unité distincte ; dans ce cas, le participe est invariable : *Je suis persuadé qu'il n'a pas* AUTANT DE SCIENCE *que vous* EN *avez* ACQUIS. (Bescher.) *Les Russes ont fait en quatre-vingts ans* PLUS DE PROGRÈS *que nous n'*EN *avons* FAIT *en quatre siècles*. (Volt.)

— Mais, si le pronom *en* se rapporte à un nom pris dans le sens individuel, il exprime alors des objets distincts, des individualités propres, et communique au participe le genre et le nombre du nom qu'il représente : *Son supplice fit* PLUS DE PROSÉLYTES *en un jour que les livres et les prédications n'*EN *avaient* FAITS *en plusieurs années*. (Volt.) *Les sénateurs accumulèrent sur sa tête* PLUS D'HONNEURS *qu'aucun mortel n'*EN *avait* REÇUS. (De Ség.)

Combien en a-t-on vus, je dis des plus huppés,
A souffler dans leurs doigts, dans ma cour occupés! (Rac.)

PARTICIPE, n. m. Fin. Celui qui a part dans un traité, une affaire de finance : *L'arrêt portait que les traitants et leurs* PARTICIPES *seraient obligés de...* (Acad.)

— Jurispr. Celui qui prend part à un crime : *Il sera informé contre les adhérents fauteurs et* PARTICIPES *du crime*. (Acad.) ‖ Vieux.

PARTICIPER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*pars*, part, et *capere*, prendre; lat.) Avoir part; en ce sens son complément est précédé de la prép. *à* : *Je veux que vous* PARTICIPIEZ *à ma fortune comme vous avez* PARTICIPÉ *à ma disgrâce. Il* PARTICIPE *à tous les profits et à toutes les pertes de la société*. (Acad.) *C'est en quelque sorte* PARTICIPER *à une bonne action que de la louer de bon cœur*. (La Rochef.) *Les animaux que l'homme a le plus admirés sont ceux qui ont paru* PARTICIPER *à sa nature*. (Buff.) *Il écoutait les discussions politiques, sans y jamais* PARTICIPER. (H. de Balz.) PARTICIPER *aux prières des fidèles, aux sacrements, au corps et au sang de* JÉSUS-CHRIST, *aux mérites de* JÉSUS-CHRIST. (Acad.)

— Prendre part, s'intéresser : *Je* PARTICIPE *à votre douleur, à votre joie. Il* PARTICIPE *à mes peines comme à mes plaisirs*. (Acad.)

Participe à ma gloire, au lieu de la souiller. (Corn.)

— Tenir de la nature, de quelque chose; en ce sens il s'emploie avec la préposition *de* : *Cela* PARTICIPE *de la nature du feu. Le mulet* PARTICIPE *de l'âne et du cheval,* PARTICIPE *de tous les deux. L'enthousiasme de cet homme* PARTICIPE *de la folie*. (Acad.) *Le pathétique* PARTICIPE *du sublime autant que le sublime* PARTICIPE *du beau et de l'agréable*. (Boil.) *Plusieurs défauts que l'on rencontre dans la Fontaine* PARTICIPENT *quelquefois des qualités aimables qui les avaient fait naître*. (Chamf.)

PARTICULAIRE, adj. des 2 g. Gramm. Qui par sa forme tient de la particule. ‖ Peu usité.

PARTICULARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Particulariser : *Fait* PARTICULARISÉ. *Affaire* PARTICULARISÉE.

PARTICULARISER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement : *Il est bon, dans de certaines affaires, de* PARTICULARISER *jusqu'à la moindre circonstance*. PARTICULARISER *un fait*. (Acad.)

— Rendre particulier, par oppos. à Généraliser : *Son observation était générale, il n'*A *rien* PARTICULARISÉ. (Acad.)

— Jurispr. crim. *Particulariser une affaire*, poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part.

= **Se particulariser**, v. pron. ‖ Néolog. Se distinguer des autres par des manières originales.

PARTICULARISME, n. m. Néolog. Intérêt particulier, personnel; son action, son influence : *En France, le* PARTICULARISME *l'emporte toujours sur l'intérêt général*. (Duclos.)

PARTICULARITÉ, n. f. Circonstance particulière : *Il m'a conté toutes les* PARTICULARITÉS *de cette affaire*. (Acad.) *Chacun faisait gloire de savoir quelque* PARTICULARITÉ *de la vie de Turenne*. (Mass.) *Ah! que vous ne la connaissez pas! c'est encore une* PARTICULARITÉ *que j'avais à vous dire. Elle a une aversion épouvantable pour les jeunes gens*. (Mol.) *Vous qui connaissez parfaitement cette grande ville, vous êtes en état de nous en dire des* PARTICULARITÉS *intéressantes*. (Lesage.)

PARTICULE, n. f. Petite partie; chacun des atomes intégrants des corps simples ou composés : *On désigne sous le nom de* PARTICULE *une agglomération d'atomes ou de molécules formant une masse très-petite*. (Péclet.) *Chaque* PARTICULE *de matière organique contient des milliers d'atomes animés*. (Buff.) *Il semble que le peuple français soit comme ces prétendus corps élémentaires dans lesquels la chimie moderne rencontre de nouvelles* PARTICULES *séparables à mesure qu'elle les regarde de plus près*. (A. de Tocquev.)

— Liturg. Miettes de pain consacré qui se détachent de l'hostie.

— Gramm. Partie du discours, invariable et ordinairement d'une seule syllabe; prépositions, conjonctions et interjections : PARTICULE *conjonctive, adversative, copulative, disjonctive, etc. Et, ou, ni, mais, si, quand, que, etc., sont des* PARTICULES.

— Petits mots qui ne peuvent point être employés seuls, et qui, en s'unissant à un radical pour le modifier, forment un seul mot avec lui, comme *très*, *ex*, *ci* et *là*, *mé* et *més*. *Très-bon; ex-député; celui-ci, celui-là; médire, mésuser*. (Acad.)

— Fam. *La particule nobiliaire*, la prépos. DE placée devant les noms de familles nobles.

PARTICULIER, IÈRE, adj. Qui appartient proprement et singulièrement à certaines choses ou à certaines personnes ; *Cela est* PARTICULIER *à ce climat, à ce pays, à ce peuple, à cette profession. Cela vous est* PARTICULIER. *Cette plante a une vertu* PARTICULIÈRE. *Une considération* PARTICULIÈRE. *Cet homme a une façon de penser toute* PARTICULIÈRE. (Acad.) *Le condor est* PARTICULIER *à la grande chaîne des Andes*. (Cuv.)

— Il se dit par oppos. à Général : *La volonté générale doit l'emporter sur les volontés* PARTICULIÈRES. *Il faut séparer la question* PARTICULIÈRE *de la question générale. Ce mot se prend tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens* PARTICULIER. (Acad.) *Ils enseignaient à sacrifier l'intérêt* PARTICULIER *et même la vie à l'intérêt général*. (Boss.)

— Il se dit par oppos. à Public : *Les fortunes* PARTICULIÈRES *tiennent essentiellement à la fortune publique*. (Rayn.) *On ne voit que révolutions dans les affaires publiques et* PARTICULIÈRES. (Volt.) *La couronne de France est autant au-dessus des autres couronnes*

que la dignité royale surpasse les fortunes PARTICULIÈRES. (Boss.)

— *Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes*, elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas laisser pénétrer.

— *Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme*, il n'y a aucune liaison suspecte entre eux.

— Particularisé, détaillé, circonstancié : *Il m'a fait un détail* PARTICULIER *de cette affaire. Il m'en a dit les circonstances les plus* PARTICULIÈRES. (Acad.)

— Séparé, distinct des autres choses de même nature : *Il a une habitation* PARTICULIÈRE. *Il mange à une table* PARTICULIÈRE. *Il a son vin* PARTICULIER. (Acad.) *Les heures* PARTICULIÈRES *qu'elle destinait à la méditation*. (Boss.)

— Singulier, peu commun, extraordinaire : *Il a un talent tout* PARTICULIER. *Il élève ses enfants avec un soin* PARTICULIER. *J'ai pour lui une affection* PARTICULIÈRE. *Il en fait un cas tout* PARTICULIER. *Il a un zèle* PARTICULIER *pour le salut de l'État, pour la gloire de sa patrie*. (Acad.) *L'histoire de ma vie est* PARTICULIÈRE. (Mariv.)

— Par extens. Il se dit d'une personne qui se communique à peu de gens, qui n'aime pas à voir le monde : *Il est fort* PARTICULIER.

Vous êtes trop farouche et trop *particulière*. (Campistr.)

— *Un esprit particulier, des opinions particulières*, un esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde, des opinions différentes de l'opinion commune.

— Égoïste, occupé de ses seuls intérêts : *Aujourd'hui les hommes de bien sont trop* PARTICULIERS *et songent trop à eux*. (Dupanl.)

— Substantiv. Ce qu'il y a de particulier dans une affaire, dans un fait : *Il m'a parlé en gros de l'affaire, et ne m'en a pas dit le* PARTICULIER. *Il ne faut pas conclure du* PARTICULIER *en général*. (Acad.)

— Personne privée, par oppos. à Société, à personne publique ou d'un rang très-élevé : *Ce qui est bien dans un* PARTICULIER *serait blâmé dans une personne publique*. (Acad.) *Il se trouve des maux dont chaque* PARTICULIER *gémit, et qui deviennent néanmoins un bien général*. (La Br.) *Il est nécessaire de donner tout ensemble à un dauphin les vertus d'un roi et celles d'un* PARTICULIER. (Fléch.) *La loi de Dieu est la règle des* PARTICULIERS. (Mass.) *Les vertus qui forment le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un* PARTICULIER. (Volt.)

— Anc. Réunion intime ; entretien secret : *Le bruit du mariage éclata en même temps que le roi le déclara dans ce* PARTICULIER. (St-Simon.)

= **Dans le particulier,** loc. adv. Dans la société particulière ; dans l'intimité : *Il est aimable dans le* PARTICULIER. (Acad.) *Combien de gens qui vous étouffent de caresses* DANS LE PARTICULIER, *et qui sont embarrassés de vous dans le public*. (La Br.)

= **En particulier,** loc. adv. A part, séparément : *Je l'ai pris* EN PARTICULIER. *Il faut le voir* EN PARTICULIER. *Il dîne* EN PARTICULIER. (Acad.) *Il se donne non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle* EN PARTICULIER. (Boss.)

— *En mon particulier*, pour ce qui me concerne : EN MON PARTICULIER. *Je trouve qu'il a raison*. || Fam. *En mon petit particulier.*

— *Être en son particulier*, être retiré dans sa chambre, dans son cabinet.

— *Vivre, se mettre dans, en son particulier*, faire ordinaire chez soi : *Il vivait en pension, il s'est mis* EN SON PARTICULIER. *Il mangeait avec un de ses amis, aujourd'hui il vit* DANS SON PARTICULIER. (Acad.)

PARTICULIÈREMENT, adv. Singulièrement : *Il vous honore* PARTICULIÈREMENT. *Il vous a recommandé* PARTICULIÈREMENT *cette affaire*. (Acad.) *Le culte de la Vierge est* PARTICULIÈREMENT *cher aux Italiens*. (Mme de Staël.)

— Spécialement : *J'en connais plusieurs, et* PARTICULIÈREMENT *un tel. Il a du talent pour la poésie,* PARTICULIÈREMENT *pour la poésie lyrique*. (Acad.) *Le plus grand plaisir consiste à être* PARTICULIÈREMENT *occupé*. (Volt.)

— En détail : *Je vous conterai cela tantôt plus* PARTICULIÈREMENT. (Acad.)

PARTIE, n. f. (*partitus*, divisé ; lat., m. sign.) Portion d'un tout : *Une bonne* PARTIE. *Une grande* PARTIE, *la meilleure* PARTIE. *Le tout est plus grand que sa* PARTIE. *Les* PARTIES *du corps humain*. PARTIES *homogènes, hétérogènes. L'union, l'arrangement des* PARTIES. *La* PARTIE *haute, la* PARTIE *basse d'une rivière. La plus grande, la majeure* PARTIE *des savants. Une* PARTIE *de l'armée était encore campée, l'autre était en marche. Il a employé une* PARTIE *de sa vie à ce travail. Le jugement est une* PARTIE *essentielle du génie. Il a bien disposé toutes les* PARTIES *de son sujet. Sa surveillance s'étendait sur toutes les* PARTIES *de l'administration*. (Acad.) *On rencontre des ours dans toutes les* PARTIES *du monde et sous toutes les latitudes*. (Cuv.) *Consacrer à J. C. une* PARTIE *de ses richesses*. (Fléch.) *L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa* PARTIE. (La Br.) *L'univers dans toutes ses* PARTIES *annonce et montre son auteur*. (Rollin.) *La science des détails est une* PARTIE *essentielle d'un bon gouvernement*. (La Br.) *Le corps meurt peu à peu et par* PARTIES. (Buff.)

— Partie du corps considérée comme saine ou comme malade : PARTIE *douloureuse*. PARTIE *offensée, blessée, affectée, affligée. La maladie se jette toujours sur la* PARTIE *la plus faible*. (Acad.)

— *Parties naturelles, honteuses*, ou simpl. *parties*, parties qui servent à la génération.

— *Parties nobles*, les viscères, les parties absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau : *Le coup a offensé les* PARTIES NOBLES. (Acad.)

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie*, il fait honte au corps, à la compagnie dont il est membre.

— Scolast. *La partie supérieure*, la raison. || *La partie inférieure, animale*, l'appétit sensitif, la concupiscence. || On dit aussi dans ce sens : *La* PARTIE *irascible, la* PARTIE *concupisible*. || Vieux.

— Gramm. *Partie d'oraison*, les dix espèces de mots dont le discours est composé, tels que l'article, le nom, le verbe, etc. || *Faire les parties d'un discours, d'une période*, analyser un discours, une période, en marquant à quelle partie d'oraison chaque terme appartient.

— Mor. Qualités, naturelles ou acquises : *Une des* PARTIES *les plus essentielles de l'honnête homme, c'est..... Il a toutes les* PARTIES *d'un grand capitaine*. (Acad.) *Il eut les grandes* PARTIES *du peintre*. (Bailly.) || Vieux.

— Mus. Chacune des mélodies séparées, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert : *Il y a quatre* PARTIES *principales dans la musique vocale, qui sont le dessus, la haute-contre, la taille ou le ténor, et la basse. Dans la musique instrumentale, les quatre* PARTIES *principales sont le premier dessus, le second dessus, la quinte et la basse. Ce morceau est à deux, à trois, à quatre* PARTIES. PARTIE *de violon, d'alto, de luth, de basse, de piano. La* PARTIE *qu'on lui a donnée à étudier est très-difficile. On peut exécuter plusieurs* PARTIES *à la fois sur le piano, la harpe*. (Acad.)

— *Partie récitante*, celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement. || *Parties concertantes, parties de chœur*, celles qui s'exécutent par plusieurs personnes, chantant ou jouant à l'unisson, et dont la réunion forme un ensemble qu'on appelle chœur.

— *Chanter, faire sa partie*, exécuter une partie dans un concert.

— Fig. et fam. *Tenir bien sa partie*, se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans une société : *Il* TIENT BIEN SA PARTIE *à table. Dans une conversation sérieuse, il* TIENT BIEN SA PARTIE. (Acad.)

— Papier, cahier sur lequel est écrit la partie séparée de chaque musicien : *Distribuer les* PARTIES *aux exécutants*. (Acad.)

— Comm. Quantité plus ou moins considérable de marchandises, qu'on vend ou qu'on achète : *Il a vendu, il a acheté, une grosse* PARTIE, *une* PARTIE *considérable de café, de cacao, de drap, de toile*. || Dans le m. sens, *Acheter, vendre une* PARTIE *de rente*.

— Fin. Article de compte : *Laisser une* PARTIE *en souffrance. Cette* PARTIE *a été allouée par la cour des comptes*. (Acad.) || Vieux.

— Banq. et comm. : *Tenue des livres en partie simple*, manière de tenir les livres, qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit, ou celui à qui l'on doit. || *Tenue des livres en partie double*, celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense.

— *Parties casuelles*, les droits et revenus éventuels, qui étaient perçus au profit de l'État : *Trésorier des* PARTIES CASUELLES. (Acad.)

— Au pl. Articles d'un mémoire ; ce qui a été fourni par un marchand, un ouvrier, etc. : PARTIES *de tailleur, de maître d'hôtel. On a arrêté ses* PARTIES. *Payer les* PARTIES. *Il fait monter ses* PARTIES *bien haut. J'ai là vos* PARTIES, *si vous voulez les examiner*. (Danc.) || Vieux.

— Prov. et fig. *Parties d'apothicaire*, comptes sur lesquels il y a beaucoup à rabattre. || Plus souv. *Mémoire d'apothicaire.*

— Jeu, Totalité des coups ou des points qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné : *Jouer une* PARTIE *de piquet, de paume, de trictrac, de reversi, d'échecs. Faire une* PARTIE *de dames, de whist, de boston, de billard. Si vous le voulez, je ferai votre* PARTIE. *Perdre la* PARTIE, *une* PARTIE. *Jouer en* PARTIES *liées*. (Acad.) *Souvent avec des pions qu'on ménage bien, l'on va à dame et l'on gagne la* PARTIE. (La Br.)

— *Partie d'honneur*, troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une.

— *Coup de partie*, coup qui décide le gain ou la perte de la partie.

— Fig. Ce qui décide du succès d'une affaire :

Ce que je viens de faire est un *coup de partie*. (La Chauss.)

— *Faire un coup de partie*, faire quelque chose qui emporte avec soi une décision heureuse, ou qui doit avoir des résultats avantageux.

— Fig. *La partie n'est pas égale*, se dit quand, dans un jeu, une contestation, une concurrence, etc., il y a d'un des côtés une grande supériorité.

— Fig. *C'est une partie perdue*, se dit lorsqu'on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris.

— *Quitter la partie*, convenir que celui contre lequel on joue a gagné.

— Fig. Se désister de quelque chose, y renoncer : *Il* A QUITTÉ *la* PARTIE *au moment où il allait obtenir ce qu'il demandait.*

— Prov. et fig. *Peloter en attendant partie*, faire quelque chose de peu de conséquence en attendant mieux ; faire par exercice ce qu'on doit plus tard faire sérieusement.

— Projet formé entre plusieurs personnes : *Ils lièrent* PARTIE *pour lui chercher querelle. Nous avons fait la* PARTIE *d'aller voir un tel, voulez-vous en être ? Il faut remettre la* PARTIE *à demain*. (Acad.)

La *partie* est rompue, et les dieux la renouent. (Corn.)

— Projet de divertissement : *Faire une* PARTIE *de campagne. Il est de toutes les* PARTIES *de plaisir*. (Acad.) *Les* PARTIES *de divertissement qu'il a tant désirées lui deviennent insupportables*. (Fén.) *Il organisa des* PARTIES *de chasse, des* PARTIES *de pêche, des promenades à cheval*. (J. Sandeau.)

— Divertissement même : *Cette* PARTIE *a été très-agréable, charmante, ennuyeuse, troublée par des fâcheux*. (Acad.)

— *Partie carrée*, partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes : *On voit Glycère en* PARTIE CARRÉE, *au bal, au théâtre, dans les jardins publics*. (La Br.)

— *Partie fine*, partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain*, il ne faut point différer ce qu'on peut faire tout de suite. || *Partie remise*, affaire manquée pour le moment, mais qu'on reprendra dans la suite : *Ils n'ont pas renoncé à leur projet, c'est* PARTIE REMISE.

— Celui qui plaide contre quelqu'un, soit comme demandeur, soit comme défendeur : *Il est juge et* PARTIE. *Se rendre* PARTIE *dans une affaire criminelle. Vous avez affaire à forte* PARTIE. *Les* PARTIES *ont passé un compromis et se sont mises en arbitrage*. (Acad.) *Confondre les droits et les espérances des* PARTIES *par des arrêts contradictoires*. (Fléch.)

Va, je suis ta *partie*, et non pas ton bourreau. (Corn.)
Ma *partie* est puissante, et j'ai tout lieu de craindre. (Rac.)

— *Prendre quelqu'un à partie*, attaquer en justice quelqu'un qui n'était pas d'abord notre adversaire.

— *Prendre un juge à partie*, se rendre partie contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué.

— Fig. *Prendre quelqu'un à partie*, s'en prendre à lui, lui imputer le mal qui est arrivé.

Il n'a point *pris* le ciel ni le sort *à partie*. (Corn.)
Nous *prîmes à partie* et la mer et les cieux. (C. Del.)

— Fig. *Avoir affaire à forte partie*, avoir un adversaire redoutable.

— *Il n'est pas partie capable*, il n'a pas les qualités, les talents, les ressources qu'il lui faudrait pour l'emporter sur ses adversaires, pour réussir dans son entreprise.

— Prov. *Qui n'entend qu'une partie, n'entend rien*, il faut écouter les deux parties pour être en état de bien juger.

— Il se dit, relativement aux avocats et aux avoués, de ceux dont ils défendent les droits ou les prétentions : *Il défend bien le droit de sa* PARTIE. *Un avocat qui contente ses* PARTIES. *La* PARTIE *de tel avoué a été condamnée aux dépens*. (Acad.)

— *Partie civile*, celui qui agit en son nom contre un accusé, pour ses intérêts civils : *Il est intervenu dans le procès et il s'est constitué* PARTIE CIVILE.

— *Partie publique*, le procureur général ou ses substituts.

— Au pl. Personnes qui contractent ensemble : *Toutes les* PARTIES *intéressées en sont d'accord. Les* PARTIES *contractantes. Cela s'est fait à la satisfaction, du consentement de toutes les* PARTIES. (Acad.) *Concilier les intérêts des* PARTIES. (Boss.)

— *Parties prenantes*, créanciers de l'État dont le payement a été assigné sur un fonds particulier. || Ceux qui participent à une distribution faite par le gouvernement. || Tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenants de leur débiteur.

— *Parties belligérantes*, les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

= **En partie**, loc. adv. Pour une part; non en totalité, non entièrement : *L'armée est* EN PARTIE *composée d'aventuriers venus de tous les pays. Ce bâtiment n'est élevé qu'*EN PARTIE. *Il n'est héritier, propriétaire qu'*EN PARTIE. *Vous êtes cause* EN PARTIE *qu'il s'en est allé.* (Acad.)

Il punit à regret, et ce n'est qu'*en partie*
Qu'il frappe sur l'ingrat que son courroux châtie. (L. R.)

= **Partie, en partie,** loc. adv. A moitié : *Corps de troupes composé* EN PARTIE *de français,* EN PARTIE *de Sardes.* (Acad.) *On traversait un pays* EN PARTIE *inculte,* EN PARTIE *submergé.* (Montesq.) *On enleva cent mille fusils, qui furent* PARTIE *distribués au peuple,* PARTIE *réunis pour les provinces voisines.* (Thiers.)

PARTIEL, ELLE, adj. Pron. *par-cièl.* — Qui fait partie d'un tout : *Les sommes* PARTIELLES.

— Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie : *Éclipse* PARTIELLE. (Acad.)

PARTIELLEMENT, adv. Par parties : *J'ai été payé* PARTIELLEMENT, *au lieu de recevoir la somme en un seul payement.*

PARTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*partire*, partager; lat.) Anc. Diviser en plusieurs partis; il ne s'empl. qu'à l'infinitif et dans cette phrase proverbiale, *Avoir maille à partir*, avoir à faire la division impossible de la plus petite monnaie :

— Fig. *Avoir maille à partir avec quelqu'un,* avoir un démêlé, être en désaccord avec lui :

Toujours de son devoir je tâche à l'avertir,
Et l'on nous voit sans cesse *avoir maille à partir.* (Mol.)

PARTIR, v. intr. ou neutr. irrég. 2e conj. (*proficisci*; lat., m. sign.) (*Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent; je partais, nous partions; je partis, nous partîmes; je partirai, nous partirons; je partirais, nous partirions; pars, partons, partez; que je parte, que nous partions; que je partisse, que nous partissions; partant, parti, ie.*) — Il se conjugue dans ses temps composés avec l'auxiliaire *Être*. — Se mettre en chemin, commencer un voyage : *Nous* PARTONS *pour Versailles, pour la promenade. Il* EST PARTI *de Paris. Vous n'*AVEZ *pas* ÉTÉ *plutôt* PARTI *qu'il est arrivé. Il ne fait que de* PARTIR. *Cette voiture* PART *à huit heures du soir.* (Acad.) *Vous voulez que je* PARTE *demain, et moi j'ai résolu de* PARTIR *tout à l'heure.* (Rac.)

Allez, *partez*, mes vers, dernier fruit de ma veine. (Boil.)
Je voulais votre fille, et ne *pars* qu'à ce prix. (Rac.)

— Se mettre à courir; et, en parlant des animaux, des oiseaux, Prendre sa course, son vol : *Au moindre bruit, il* PART *comme l'éclair. Dès que le signal a été donné, il* EST PARTI *comme un trait. Le lièvre* PARTIT *à quatre pas des chiens. Le chien a fait* PARTIR *la perdrix.* (Acad.)

— Man. *Ce cheval part bien de la main,* dès qu'on lui baisse la main, il prend le galop.

— Fig. et fam. *Il part de la main*, se dit d'un homme qui fait avec promptitude ce qu'on lui ordonne, ce qu'on lui demande.

— Fig. *Partir d'un éclat, d'un grand éclat de rire,* rire tout à coup avec éclat : *En voyant cet homme, il* EST PARTI D'UN GRAND ÉCLAT DE RIRE. (Acad.)

— Fig. *Partir d'un principe*, poser un principe et raisonner en conséquence : *Mon gentilhomme,* PARTONS D'UN PRINCIPE : *Il n'y a que trois choses dans la vie : la guerre, les femmes et la chasse.* (C. Del.) *Dans cette discussion il est* PARTI *d'un bon, d'un faux principe.* || Dans le m. sens : *Partir d'un point, d'une donnée.* PARTANT *de là, je conclus.* (Acad.) *Lorsqu'on* PART *d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité.* (Jouy.)

— Sortir avec impétuosité : *La foudre* PART *de la nue. La bombe* PART *du mortier. Le trait* EST PARTI *avec impétuosité. J'ai vu* PARTIR *le coup.* (Acad.) *Un point brillant* PART *comme un éclair et remplit aussitôt l'espace.* (J.-J. Rouss.) *L'éclair* PART, *et la nue se referme.* (D'Alemb.)

... D'un plomb qui suit l'œil et *part* avec l'éclair,
Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)
Adieu; mais quand l'orage éclatera sur vous,
Ne doutez point du bras dont *partiront* les coups. (Corn.)
Tout à coup *sont partis* des nuages de poudre. (Del.)

— Il se dit des armes à feu, d'un ressort qui se détend brusquement : *Le fusil* PARTIT *inopinément et et nous effraya.* (Acad.) *Je possédais un fusil dont la détente usée* PARTAIT *souvent au repos.* (Chateaubr.)

— Fig. *C'est de ce tribunal souverain que* PARTENT *ces foudres qui vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les plus éloignés.* (Fléch.)

— En parlant des choses, Tirer son origine; avoir son commencement : *Toutes les artères* PARTENT *du cœur. Tous les nerfs* PARTENT *du cerveau. C'est de cette montagne que* PART *la source de ce fleuve. Cette rue* PART *de telle place et aboutit au boulevard. Il* PART *de ce point plusieurs routes qui vont aboutir jusqu'aux extrémités de l'empire.* (Acad.)

— Mor. *Cela* PART *plus tôt que la réflexion. Il est vif, sa réponse ne tarde pas à* PARTIR. *Ce mot* EST PARTI *plus vite qu'il n'aurait voulu.* (Acad.) *A ces paroles, mille cris* PARTIRENT *de tous les coins du salon.* (Fr. Soulié.)

— Émaner : *Tout ce qui* PART *de son esprit a de l'originalité. Cela* PART *d'un bon cœur, d'un bon naturel.* (Acad.) *Les vices* PARTENT *d'une dépravation du cœur; les défauts, d'un vice de tempérament; le ridicule, d'un défaut d'esprit.* (La Br.)

Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel. (La Font.)
Tout cela *part* d'un cœur toujours maître de soi. (Rac.)

— Fig. et pop. et en mauv. *Cela part de sa boutique*, cela vient de lui.

— Mus. Commencer, attaquer un morceau : *Çà, prenez bien vos temps pour* PARTIR. (Regn.)

— V. tr. ou act. Man. Faire partir : PARTIR *un cheval.* PARTEZ *ce cheval.*

= **Partir,** subst. m. Man. Le départ : *Ce cheval a* LE PARTIR *prompt, a de la grâce* AU PARTIR. (Acad.)

= **A partir de,** loc. prép. A dater de; en commençant à : À PARTIR *d'aujourd'hui, soyez plus exact.* À PARTIR *du troisième acte l'intérêt de cette pièce va toujours en s'affaiblissant.* À PARTIR *de ce règne les communes commencent à s'affranchir de la féodalité.* (Acad.)

— *A partir de là*, en supposant telle chose : *Vous prétendez que l'homme n'est pas libre;* À PARTIR DE LÀ *nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises.* (Acad.)

PARTISAN, n. m. Pron. *par-ti-zan.* — Celui qui est attaché à la fortune d'une personne ou d'un parti, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense : *Les* PARTISANS *de César, de Pompée. Les* PARTISANS *de la république. Chacun a ses* PARTISANS. (Acad.)

— Par extens. Il se dit aussi en parl. des choses : *Les* PARTISANS *de la musique italienne.* (Acad.)

L'ouvrage le plus plat a chez les courtisans
De tout temps rencontré de zélés *partisans*. (Boil.)

— Anc. Celui qui avait fait un traité avec le roi, pour des affaires de finances, qui avait pris à ferme les revenus de l'État, les impôts, etc. : *Les* PARTISANS *étaient sujets à être recherchés, à être taxés.* (Acad.) *Les noms des* PARTISANS *tombèrent dans l'exécration publique.* (La Rochef.) *N'approfondissez pas la fortune des* PARTISANS. (La Br.) *Il semble qu'il ait à sa disposition la bourse d'un* PARTISAN. (Le Sage.)

Quelque gros *partisan* m'achètera bien cher. (La F.)

— Officier de troupes légères ou irrégulières, détachées pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes : *C'est un grand* PARTISAN. *Un bon* PARTISAN. *Faire la guerre en* PARTISAN. (Acad.)

— Au pl. Soldats volontaires, troupe qui font cette espèce de guerre : *Un corps de* PARTISANS. (Acad.)

— Quelques écrivains ont essayé d'introduire le féminin *partisane* : *Vous n'avez pas de* PARTISANE *plus sincère.* (Volt.) || Mais cette forme n'a pas été adoptée.

PARTITE, adj. f. (*pars*, partie; lat.) Bot. Il se dit d'une feuille divisée en lobes profonds, s'étendant jusque près de sa base.

PARTITIF, IVE, adj. (*partie.*) Gramm. Qui désigne une partie d'un tout, *Moitié, dizaine,* etc., sont des substantifs *partitifs. Plusieurs, quelques,* sont des adjectifs *partitifs.*

— *Noms partitifs.* V. COLLECTIF.

PARTITION, n. f. (*pars, partisi*, partie; lat.) Pron. *par-ti-cion.* — Mus. Ensemble, réunion de toutes les parties d'une composition musicale, rangées les unes au-dessous des autres, selon la nature de leur diapason, et de manière à se correspondre exactement : *La* PARTITION *de l'opéra d'Alceste, de Don Juan, etc.* (Acad.)

— Par extens. L'œuvre même : *Ce musicien est auteur de plusieurs* PARTITIONS *remarquables.*

— Mus. Octave que les accordeurs règlent au milieu de l'orgue ou du piano et sur lequel ils accordent ensuite tout le reste.

— Bibliogr. *Les partitions oratoires*, ouvrage de Cicéron, qui traite des parties de la rhétorique.

— Blas. Traits qui partagent l'écu en plusieurs parties. || *Partitions simples*, celles qui le divisent en parties égales. || *Partitions composées*, celles qui forment des compartiments inégaux.

— Bot. Chacune des divisions des segments d'une feuille, quand ces divisions sont seulement réunies par la base.

PARTNER, n. m. V. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE, n. f. (*partus*, accouchement; lat.; λόγος, discours; gr.) Pron. *par-to-lo-jî.* — Chir. Traité des accouchements.

PARTOUT, adv. (*par, tout.*) Pron. *par-tou.* — En tous lieux : *Aller* PARTOUT. *Être* PARTOUT. *Passer* PARTOUT. *Dire* PARTOUT. (Acad.) PARTOUT *on entend des cris,* PARTOUT *on voit la douleur, le désespoir et la mort.* (Boss.) *L'exilé* PARTOUT *est seul.* (Lamennais.) *Un frais visage est toujours et* PARTOUT *le bienvenu.* (J. Sandeau.)

Je l'évite *partout*, *partout* il me poursuit. (Rac.)
La femme qui lui plaît le rencontre *partout*. (C. Del.)

— Prov. *On ne peut être partout*, on ne saurait être en même temps en deux endroits, vaquer à plusieurs affaires à la fois.

— Fam. *Se fourrer partout, fourrer son nez partout*, se produire, s'introduire dans toutes les maisons, s'ingérer dans toute sorte d'affaires.

— En quelque lieu que ce puisse être : *On reprend son bien* PARTOUT *où on le trouve. On se moque de lui* PARTOUT *où il va.* (Acad.) PARTOUT *où se pouvait étendre le pouvoir de M. de Montansiér, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres.* (Fléch.) *L'homme est le même* PARTOUT, *l'homme est toujours l'homme.*

— Fig. *De partout*, de tous les côtés : *J'étais comme un homme qui ne sait pas d'où il souffre, mais qui souffre* DE PARTOUT. (Lamart.)

— *En tout et partout*, loc. adv. absolument.

PARTULE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

PARTURATEUR, n. m. Chir. Instrument en usage dans les accouchements difficiles.

PARTURITION, n. f. (*partus*, accouchement; lat.) Pron. *par-tu-ri-cion.* — Chir. Accouchement naturel sans le concours de l'art; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice.

PARU, part. pass. invar. du v. Paraître.

PARULIE, n. f. (παρά, proche, et οὖλον, gencive; gr.) Méd. Abcès qui survient aux gencives; petit phlegmon qui provient le plus souvent de la carie des dents.

PARURE, n. f. (*parare*, préparer; lat.) Ornement, ajustement, ce qui sert à parer : *La* PARURE *d'une femme. Elle ne s'occupe que de sa* PARURE. *Elle n'a pas besoin de* PARURE. (Acad.) *L'élévation est au mérite ce que la* PARURE *est aux belles personnes.* (La Rochef.)

— Fig. *Les fleurs sont la* PARURE *d'un jardin.* (Acad.) *La modestie est la plus belle* PARURE *d'une jeune fille. Dans ce genre d'écrits, une élégante simplicité est la véritable* PARURE *du style.*

— *Parure de diamants, de rubis*, garniture de rubis, de diamants pour servir de parure : *Elle a une* PARURE *de diamants complète.* (Acad.)

— Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses : *Chevaux de même parure*, chevaux de même taille, de même poil. || *Meubles de même parure*, meubles de même étoffe, de même ouvrage.

— Fig. *Tout est de même parure*, tout se ressemble, tout est d'accord dans cet homme, dans cet ouvrage : *Son caractère, sa conduite, sa manière d'être, tout est de la* MÊME PARURE.

— Techn. Ce qu'on a retranché d'une peau avec un outil : *La* PARURE *d'une peau de veau.*

— *La parure du pied d'un cheval*, la corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer.

— Techn. Au pl. Rognures de peau : *Faire de la colle-forte avec des* PARURES. (Acad.)

PARVENIR, v. intr. ou neutr. 2e conj. (*pervenire*, arriver; lat.) (Il se conj. comme *venir* et prend l'auxil. *être* dans ses temps composés.) Arri-

ver à un terme qu'on s'est proposé, l'atteindre non sans difficulté : *Il ne put jamais* PARVENIR *au haut de la montagne. Après une longue route, ils* PARVINRENT *au pied des Alpes. Il était entouré d'une telle foule que je ne pus* PARVENIR *jusqu'à lui.* (Acad.) *Du point où nous* ÉTIONS PARVENUS *il y avait encore trois heures de marche jusqu'à Argos.* (Chateaubr.) *Enfin je* SUIS PARVENU *au divin banquet.* (Boss.)

— En parl. des choses, arriver : *J'espère que ma lettre* PARVIENDRA *jusqu'à lui. Son nom* EST PARVENU *aux oreilles du roi. Ce bruit n'*EST *pas* PARVENU *jusqu'à moi.* (Acad.) *La grossièreté et la virulence des libelles* EST PARVENUE *à un point dont on n'avait plus l'idée depuis les Mazarinades.* (La Harpe.)

— Fig. *Le désir de* PARVENIR *à de grandes places, l'amour de la gloire et de l'élévation nous est si naturel que rien ne nous coûte pour y* PARVENIR. (De Maistre.) *Il est difficile de* PARVENIR *à la perfection chrétienne. Il est impossible de* PARVENIR *à la connaissance de tous les secrets de la nature.* PARVENIR *au trône, à l'empire, au pouvoir. Il* EST PARVENU *à une extrême vieillesse. Je* SUIS PARVENU *à le décider.* (Acad.) *Élevez votre âme si haut que l'offense ne* PARVIENNE *pas jusqu'à elle.* (Desc.) *Je n'ai point atteint cette abnégation de soi-même où quelques anachorètes* SONT PARVENUS. (De Maistre.)

J'ai souhaité l'empire, et j'y suis *parvenu*. (Corn.)
. . . . L'auteur le plus poli
Ne *parviendra* jamais au sort de l'Angéli. (Boil.)

— Absol. S'élever en dignité, faire fortune : *Il ne peut pas manquer de* PARVENIR. *Il veut* PARVENIR *à quelque prix que ce soit.* (Acad.) *Jouer l'homme de bien pour* PARVENIR. (Mass.) *Il y a une grande différence entre* PARVENIR *et s'élever : On peut sans talent et sans esprit amasser de l'argent ; on ne s'élève point sans mérite.*

— Impersonn. *Il nous est parvenu que*, nous avons appris que :

PARVENU, UE, part. pass. du v. Parvenir : PARVENUS *à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie.* (Chateaubr.) *La noix,* PARVENUE *à sa maturité, tombe de l'arbre qui la porte.* (B. de St.-P.)

Il nous est *parvenu*
Que nonobstant ce peuple, et son droit méconnu. (V. Hugo.)

— N. m. Par dénigr. Celui qui, né dans un état très-obscur, a fait une grande fortune, est arrivé aux emplois, aux honneurs : *C'est un* PARVENU, *un nouveau* PARVENU. *Avoir toute l'insolence d'un* PARVENU. (Acad.) *C'était l'épouse d'un* PARVENU, *mais d'un* PARVENU *plus puissant qu'aucun prince de l'Europe.* (Thiers.)

PARVIS, n. m. (*pervius*, ouvert ; lat.) Pron. *parvi*. — Place devant la grande porte d'une église, et principalement d'une église cathédrale : *Le* PARVIS *de Notre-Dame*, et plus souv. *Le* PARVIS *Notre-Dame. Les portes de l'église étaient ouvertes à deux battants, la foule se pressait dans le* PARVIS. (G. Sand.)

— Espace qui était autour du tabernacle dans l'ancien temple de Jérusalem.

De ses *parvis* sacrés j'ai deux fois fait le tour. (Rac.)
... Dans un des *parvis* aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre, le front levé. (Id.)

— N. pl. Poétiq. Vestibule; enceinte : *Les sacrés* PARVIS.

— *Les célestes* PARVIS, le ciel, la voûte céleste.

PAS, n. m. (*passus* ; lat., m. sign.) Pron. *pâ*. — Mouvement qu'exécute une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher : *Le* PAS *d'un enfant. Le* PAS *d'un cheval. Il s'arrêtait à chaque* PAS. *Marcher à* PAS *lents. Hâter, presser, précipiter, ralentir, doubler, forcer le* PAS. *Nous irons bon* PAS. *Marcher d'un* PAS *rapide, d'un* PAS *chancelant. Où portez-vous, où dirigez-vous vos* PAS. *Où s'adressent vos* PAS? *De quel côté tournez-vous vos* PAS? *Accompagner, suivre les* PAS *de quelqu'un. Marcher sur les* PAS *de quelqu'un.* (Acad.) *J'enfile les degrés plus vite que le* PAS; *je gagne au pied et m'enfuis dans l'équipage de Bias.* (Piron.)

Vous marchez d'un tel *pas* qu'on a peine à vous suivre. (Mol.)
Chacun le suit d'un *pas* ou plus ou moins pressé. (Corn.)
Quatre bœufs attelés, d'un *pas* tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent. (Boil.)
La rue est pleine, on n'y peut fait faire un *pas*. (Ancel.)

— *Marcher, s'avancer à petits pas*, doucement, *à pas lents*, lentement :

Cérès vient à *pas* lents à la suite de flore. (J.-B. Rouss.)

— *Marcher, fuir à grands pas*, avec rapidité :

Il voit *fuir à grands pas* ses cohortes craintives. (Boil.)

— *Marcher bon pas*, marcher vite.

— *Retourner sur ses pas*, retourner au lieu d'où l'on vient.

— *Marcher sur les pas de quelqu'un*, le suivre.

— Fig. *Suivre les pas de quelqu'un, marcher sur ses pas*, l'imiter, le prendre pour modèle.

— Fig. *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*, le suivre partout :

Viens m'aider à fuir les vices
Qui *s'attachent à mes pas*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Vous devriez baiser la trace de ses pas, chacun de ses pas*, il vous a rendu de très-grands services, vous lui devez une grande reconnaissance.

— Fig. et mor. *Nous marchons d'un* PAS *soutenu dans le chemin de la vertu.* (Boss.) *Le premier* PAS *sortir de pour notre misère, c'est de la connaître.* (J.-J. Rouss.)

Un *pas* hors du devoir nous peut mener bien loin. (Corn.)
Chaque *pas* dans la vie est un *pas* vers la mort. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, en toute affaire, ce qu'il y a de plus difficile est de commencer : *Le* PREMIER PAS *qui coûte le plus était celui qu'il ne fallait pas faire.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Tout dépend du premier pas*, le succès d'une affaire dépend du début.

— Fig. *En être au premier pas*, n'être pas plus avancé dans une affaire que si on venait de le commencer : *Voilà déjà six mois d'écoulés, et nous* N'EN SOMMES *encore* QU'AU PREMIER PAS.

— Fig. *Faire les premiers pas*, faire les avances, les premières démarches, en vue d'un accommodement.

— Absol. *Faire le dernier, les derniers pas*, prendre une résolution extrême : *Les femmes peuvent fort bien se relâcher des devoirs extérieurs que la pudeur exige; mais, quand il s'agit de faire* LES DERNIERS PAS, *la nature se révolte.* (Montesq.)

— Fig. et pop. *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*, lui créer des embarras, lui susciter des difficultés.

— Fig. *Faire de grands pas*, faire des progrès : *Faire de grands* PAS *dans la carrière des sciences. Pourvu que Sénèque fasse de grands* PAS *et des* PAS *mesurés, il s'imagine qu'il avance beaucoup.* (Mably.)

— *Faire faire de grands pas à*, hâter les progrès de : *Faire faire de grands* PAS *à la science.* (Acad.)

— *Faire un faux pas*, glisser, ou chanceler en marchant.

— Fig. et fam. *Faire un faux pas*, faire quelque faute dans sa conduite, dans une affaire : *Il* A FAIT *bien* DES FAUX PAS *dans sa vie. Gardez-vous de* FAIRE UN FAUX PAS. (Acad.)

Où d'autres ont glissé, je puis faire un *faux pas*. (C. Del.)

— *Faux pas*, faute, erreur : *Nous repassons avec amertume sur tous nos* FAUX PAS. (Boss.)

Tout meurtri des *faux pas* de sa muse tragique. (Gilb.)

— Fig. et fam. *Pas de clerc*, faute commise par imprudence dans une affaire : *Il a fait un* PAS DE CLERC *qui a ruiné son affaire.*

— Fig. *Aller à pas mesurés*, procéder dans une affaire avec une extrême circonspection.

— Fig. et fam. *Aller à pas de tortue*, n'avancer que lentement.

— Fig. *Marcher à pas comptés*, marcher avec une grande lenteur.

Marcher à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre facultés. (Boil.)

— Prov. *Aller à pas de loup*, marcher de manière à n'être pas entendu, dans le dessein de surprendre, de tromper quelqu'un.

— Fig. *Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs*, franchir rapidement les degrés qui conduisent aux honneurs, aux dignités; être sur le point d'y parvenir.

— Fig. *Aller à pas de géant dans une entreprise, dans le chemin de la fortune*, y faire de grands progrès en peu de temps.

— Chorégr. Manière de conduire ses pas, en marchant, en sautant, en pirouettant : PAS *battu*, *pas glissé*. PAS *grave*. PAS *coupé*. PAS *chassé*. PAS *marché*. PAS *de basque*. PAS *de menuet, de gavotte, de valse, etc. Voilà, disait l'un, comme on doit danser; voilà, s'écriait l'autre, ce qu'on appelle des* PAS. (Lesage.)

— *Un pas de deux, de trois*, une entrée de ballet dansée par deux ou trois personnes.

— Art milit. Chacune des manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes : PAS *ordinaire*. PAS *accéléré*. PAS *redoublé*. PAS *de route*. PAS *direct*. PAS *oblique*. PAS *de charge. Nos soldats ont emporté cette redoute au* PAS *de charge. Prendre le* PAS. *Perdre le* PAS. *Marcher au* PAS. *N'être plus au* PAS. *Tous les jours à midi la garde du pape monte la parade avec force musique et tambours, mais sans jamais pouvoir prendre le* PAS. (Stendhal.)

— *Changer de pas*, quitter un pas pour en prendre un autre; reporter le pied qui est derrière à côté de celui qui est devant, pour repartir de ce dernier pied. || *Marquer le pas*, simuler le pas, sans avancer, en observant la cadence du pas.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pas*, le mettre à la raison, l'obliger à faire son devoir.

— Mus. Morceau dont la mesure est appropriée au pas des troupes : *On a fait un* PAS *redoublé des motifs de cet air.* || Il se dit aussi d'un morceau arrangé pour la danse : *On a fait un joli* PAS *de cette cavatine.*

— Manég. Une des allures naturelles du cheval : *Ce cheval va bien le* PAS. *Il a le* PAS *rude. Mener un cheval au petit* PAS, *au grand* PAS. (Acad.) *Le* PAS *est la plus lente de toutes les allures.* (Buff.)

— *Ce cheval a le pas relevé*, quand il marche il relève bien les jambes de devant.

Il marchait *d'un pas relevé*,
Et faisait sonner sa sonnette. (La F.)

— *Cheval de pas*, cheval qui va au grand pas et fort à l'aise.

— Fig. Au pl. Allées et venues, démarches qu'on fait, et peines qu'on prend pour réussir dans une affaire : *Il a fait bien des* PAS *pour son ami, pour ce mariage, pour cet emploi. Il n'a pas ménagé, épargné ses* PAS *dans cette circonstance. Ne songez pas à cette affaire, vous y perdriez vos* PAS. (Acad.) *Il lui en a coûté bien des* PAS, *bien des* PAS *inutiles.*

J'ai résolu de ne pas faire un *pas*. (Mol.)

— *Regretter ses pas*, regretter les peines qu'on s'est données.

— *Plaindre ses pas*, ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui : *Il n'est pas homme à plaindre ses* PAS, *s'il est question d'obliger.*

— Conduite, démarches, action : *Observer tous les* PAS *de quelqu'un.* (Acad.)

A tous mes *pas* aussi cette raison préside. (L. Rac.)

— Marques qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal dans sa marche : *En voyant des* PAS *d'homme sur le sable du rivage, il connut que l'île était habitée. Il distingue fort bien le* PAS *d'un cheval de celui d'un mulet.*

— Fig. et fam. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval*, se dit d'une chose difficile à trouver.

— Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche : *Il y a tant de* PAS *à la lieue française. Ce pistolet porte tant* DE PAS, *porte à tant de* PAS.

— *Pas géométrique*, mesure de terrain, longue de cinq pieds, ou un mètre soixante-deux cent. || Peu usité.

— *Il ne peut pas reculer, avancer d'un pas*, il ne veut pas reculer, avancer du tout, il veut rester où il est : *Il ne faut le quitter d'un* PAS, *d'un seul* PAS, il ne faut pas le quitter du tout, il faut toujours être avec lui.

— *Il n'y a qu'un pas*, il n'y a qu'une très-courte distance à parcourir, que très-peu de chemin à faire : IL N'Y A QU'UN PAS *d'ici chez moi.* || Dans le m. sens, *Il demeure à deux, à trois, à quatre* PAS *d'ici.* (Ac.) *Notre hôtel est à dix* PAS *de l'église. Madame se trouve-t-elle incommodée? zeste en deux* PAS *me voilà chez elle.* (Beaum.)

— Fig. *Il n'y a qu'un* PAS *du plaisir à la douleur, de la vie à la mort.* (Acad.) *De la première chute à la dernière, souvent il n'y a qu'un* PAS. (Fléch.)

Du triomphe à la chute, il n'est souvent qu'un *pas*. (Volt.)

— Préséance, droit de marcher le premier : *Le parlement avait le* PAS *sur les autres compagnies. Il leur a cédé le* PAS. *Il a pris le* PAS *sur lui. Disputer le* PAS *à quelqu'un.* (Acad.) *Il survint de grands débats pour le* PAS. (La Font.)

Lui-même il s'applaudit, et, d'un esprit tranquille,
Prend le *pas* au Parnasse au-dessus de Virgile. (Boil.)

Vous et moi nous aurons le PAS *sur tous les hidalgos de la paroisse; ce qui ne laisse pas d'être une belle prérogative.* (Lesage.)

— Géogr. Passage étroit, difficile, dans une vallée, dans une montagne : *Le* PAS *de Suze. Le* PAS *des Thermopyles.*

— Mar. Détroit : *Le Pas-de-Calais.*

— Fam. *Un mauvais pas*, un endroit par où il est difficile et dangereux de passer, un bourbier un précipice : *Il y a là un mauvais* PAS.

— Fig. *Mauvais pas*, situation critique.

Dieu veuille nous tirer d'un aussi *mauvais pas*. (Regn.)

— Fig. *Se tirer d'un mauvais pas, d'un pas difficile*, se tirer d'une affaire difficile, embarrassante.

— Fig. *C'est un pas glissant*, c'est une occasion où il est difficile de se bien conduire.

— Fig. et pop. *Il a passé le pas*, il est mort.

— Fig. et fam. *Il lui a fallu passer le pas*, se dit d'une personne qu'on a forcée à faire quelque chose.

— Fig. et fam. *Franchir, sauter le pas*, se décider à faire une chose après avoir longtemps hésité : *Il a hésité longtemps à se marier, mais enfin* IL A FRANCHI, IL A SAUTÉ LE PAS.

— *Sous les pas*, sous les pieds :

Fais trembler sous tes *pas* les colonnes d'Hercule. (Corn.)
Sous leurs *pas* diligents le chemin disparait. (Boil.)

— Fig. *Chaque chute creuse sous vos* PAS *de nouveaux abîmes.* (Boss.)

— Seuil : *Il était sur le* PAS *de sa porte.* (Acad.) *Je sortirai d'ici, quand je devrais mourir sur le* PAS *de la porte.* (La F.)

— Marches qui sont au-devant d'une entrée : *Prenez garde, il y un* PAS ; *il y a quatre* PAS *à monter à ce perron.* (Acad.)

— Techn. *Pas d'une vis, pas de vis*, espace entre deux filets d'une vis : *Plus le* PAS *d'une vis est petit, plus la vis augmente de force.* (Acad.) *Les cornes du bubale sont recourbées en arrière et torses comme une vis dont les* PAS *seraient usés.* (Buff.)

— *Pas d'une fusée*, chacun des tours de la spirale taillée autour de la fusée d'une montre : *La fusée d'une montre a cinq ou six* PAS.

— Constr. Entaille faite sur la plate forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons.

— Mar. Entaille où se loge le pied d'une épontille de la cale.

= **Pas à pas,** loc. adv. Un pas après l'autre, et doucement : *Aller* PAS À PAS. *Elle nous conduit* PAS À PAS *par tous les excès.* (Boss.) *Il semble qu'il me suit* PAS À PAS. (Campistr.)

J'arrive *pas à pas* au terme désiré. (Renier.)

— Prov. *Pas à pas on va bien loin*, quoiqu'on aille lentement, quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer.

= **De ce pas, tout de ce pas,** loc. adv. A l'heure même, à l'instant même : *Allez-y* TOUT DE CE PAS. *J'y vais de* CE PAS. (Acad.) DE CE PAS *même il faut que je visite tous les États.* (Mas.)

Il s'en va *de ce pas* trouver le trésorier. (Boil.)

= **A chaque pas,** loc. adv. A chaque instant, à tout instant : *Les tentations infinies qui attaquent* À CHAQUE PAS *la nature humaine.* (Boss.)

Nous verrons notre camp grossir *à chaque pas*. (Rac.)
Votre douleur redouble et croît *à chaque pas*. (Id.)
Il tombe *à chaque pas*. (J. B.-Rouss.)

PAS, adv. de négat. Point, nullement ; il est presque toujours précédé de *ne* ou *non* : *Je* NE *le veux* PAS. *N'y allez* PAS. *Je n'entends* PAS *cela. Il m'est indifférent d'écrire ou de* NE PAS *écrire. Il* NE *mange* PAS *depuis un mois. Il faut se conduire par la raison, et* NON PAS *par fantaisie.* (Acad.) *Il se jeta par une fenêtre, et fut assez heureux pour* NE *se* PAS *tuer.* (Vertot.)

La naissance n'est rien où la vertu n'est *pas*. (Th. Corn.)

— Ellipt. *Avez-vous de l'argent ?* — PAS *trop,* PAS *beaucoup.* (Acad.)

— *Pas un, pas une,* nul, nulle, aucun, aucune : PAS UN *ne le dit.* PAS UN *ne le croit. Il n'y a* PAS UN *homme qui ose dire cela. Il n'y avait* PAS UNE *âme.* PAS UNE *expérience ne lui a réussi.* (Acad.)

... Qu'un d'eux survive au désastre commun,
En lui tous revivront ; ainsi, tous ou *pas un*. (C. Del.)

— V. NÉGATION et POINT.

PASAN, n. m. Zool. Ruminant du genre Antilope.

PASCAL, ALE, adj. (*pascha*, pâque ; lat.) Qui appartient à la pâque des Juifs : *Les Juifs mangeaient l'agneau* PASCAL, *debout, les reins ceints, et un bâton à la main.* (Acad.)

— Qui appartient à la fête de Pâques des chrétiens : *Cierge* PASCAL. *Devoir* PASCAL. *Communion* PASCALE. (Acad.) ‖ Le plur. masc. *pascaux* est inusité.

PASCALIE, n. f. Bot. Plante de la famille des Corymbifères originaire du Chili.

PASCALINE, n. f. Machine à compter inventée par Pascal. ‖ On l'appelle aussi *Roue pascaline*.

PASCAN, n. m. Pron. *pass-kan*. — Agric. Variété de vigne dont le grain est gros et presque vert.

PAS-D'ÂNE, n. m. Bot. Plante de la famille des Synanthérées ; sa fleur est jaune et fait partie des espèces pectorales, connues sous le nom de *quatre fleurs*. ‖ V. TUSSILAGE.

— Techn. Instrument dont se servent les maréchaux pour tenir ouverte la bouche d'un cheval et l'examiner.

— Sorte de mors de cheval : *Ce cheval a la bouche forte, il lui faut un* PAS-D'ÂNE.

— Garde d'épée qui couvre toute la main.

PASIGRAPHIE, n. f. (πᾶς, tout ; γραφή, écriture ; gr.) Philol. Écriture universelle.

PASQUILLE, n. f. (*pasquillo*, brocard ; ital.) Pron. *pass-ki-y*. — Néol. Pasquinade, plaisanterie grossière : *Ce n'étaient que* PASQUILLES *et brocards ; le peuple le poursuivait de ses chansons dans la rue.* (Quinet.)

PASQUIN, n. m. (*pasquino* ; ital.) Pron. *pass-kain*. — Vieille statue mutilée, à laquelle on a coutume d'attacher, à Rome, de petits écrits satiriques.

— Par anal. Méchant diseur de bons mots ; satirique dans le genre bas et trivial : *Cet homme est un* PASQUIN, *n'est qu'un* PASQUIN. (Acad.)

— Valet de comédie : *Le* PASQUIN *de la troupe.* (C. Del.)

PASQUINADE, n. f. Pron. *pass-ki-nad*. — Placard satirique qu'on attache à la statue de Pasquin à Rome.

— Par extens. Raillerie bouffonne et triviale : *Faire des* PASQUINADES. *Faiseur de* PASQUINADES. (Acad.)

PASSABLE, adj. des 2 g. (*passer*.) Pron. *pâ-çabl*. — Qui peut être admis comme n'étant pas mauvais dans son espèce : *Ce vin n'est pas excellent, mais il est* PASSABLE. *Cette femme n'est pas si laide que vous disiez, elle est* PASSABLE. *Cet acteur est* PASSABLE. *Ces vers sont* PASSABLES. (Acad.) *Un ouvrage, quel qu'il soit, est toujours assez* PASSABLE *quand il donne occasion de penser.* (Volt.)

. Je me trouve assez bien
Pour tenir dans le monde un rang assez *passable*. (Mol.)

PASSABLEMENT, adv. Pron. *pâ-ça-ble-man*. — D'une manière supportable ; de telle sorte qu'on peut s'en contenter : *Il s'est acquitté* PASSABLEMENT *bien de ce message, de ce rôle.* (Acad.) *J'entendais* PASSABLEMENT *l'indien.* (Volt.) *Je sais lire* PASSABLEMENT. (Dest.)

PASSACAILLE, n. f. (*pasar*, passer ; calle, rue ; espagn.) Pron. *pa-ça-ka-y*. — Mus. Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire : *Une belle* PASSACAILLE. *On ne compose plus de* PASSACAILLES. (Acad.)

— Chorégr. Espèce de danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille.

— Jeu, *Faire la passacaille*, couper avec une carte inférieure dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

PASSADE, n. f. Pron. *pâ-çad*. — Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour : *Je n'ai fait là qu'une* PASSADE. *Ce gîte est assez bon pour une* PASSADE. (Acad.)

— Prov. *Cela est bon pour une passade*, cela est bon pour une fois seulement.

— Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt après qu'on l'a possédée : *Avoir un* PASSADE, *quelques* PASSADES. (Acad.)

— Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier : *Donner la* PASSADE *à un pauvre soldat.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Man. Courses d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain : *Faire faire plusieurs* PASSADES *à son cheval.* (Acad.)

— Fam. *Donner une passade*, se dit d'un nageur qui enfonce sous l'eau un autre nageur en lui appuyant une main sur la tête, et qui le fait ainsi passer sous lui.

= **A la passade,** loc. adv. En passant, une fois par hasard : *Pour qui le voit* À LA PASSADE, *il a l'air d'un homme capable et universel.* (Fr. Soulié.)

PASSAGE, n. m. Action de passer ; action de la personne qui passe : *Le* PASSAGE *des troupes. Le* PASSAGE *de la mer Rouge. Le* PASSAGE *des Alpes.* (Acad.) *Il ne laissa jamais après lui des traces funestes de ses* PASSAGES. (Boss.)

Et vous les verrez tous.....
Guider dans l'Italie et suivre mon *passage*. (Rac.)

— Fam. *Cette route, cette ville est d'un grand passage*, elle est parcourue, traversée par un grand nombre de personnes.

— Particul. Il se dit en parl. des oiseaux et des poissons qui changent de lieu en certaines saisons : *Le* PASSAGE *des cailles, des bécasses, etc. Le* PASSAGE *des harengs, des morues, etc.* (Acad.)

— *Oiseaux de passage*, oiseaux qui, en certaines saisons, passent d'un pays dans un autre : *Les hirondelles, les cailles, sont des* OISEAUX DE PASSAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un oiseau de passage*, se dit d'une personne qui n'est en quelque lieu pour peu de temps.

— Moment de passer : *Son* PASSAGE *fut court. On guetta son* PASSAGE. (Acad.) *Je puis l'attendre à son* PASSAGE. (Rac.)

— Fig. Transition : *Le* PASSAGE *de cette idée à celle qui la suit est trop brusque, n'est pas bien ménagé. Le* PASSAGE *du jour à la nuit.* (Acad.)

— Astr. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels il rapporte sa position : *Observer le* PASSAGE *d'une étoile aux fils du micromètre. Observer le* PASSAGE *de Vénus sur le disque du soleil.* (Acad.) *Les interpositions de Vénus entre la terre et le soleil, ou, pour employer une expression consacrée, les* PASSAGES *de cette planète sur le disque solaire.* (Arago.)

— Art milit. Évolution particulière : PASSAGE *de défilé,* PASSAGE *de lignes.*

— Man. Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure : *Le* PASSAGE *qui tient du trot est plus brillant et plus sonore que le* PASSAGE *qui tient du pas.* (Acad.)

— Lieu par où l'on passe : *Il l'attendit au* PASSAGE. *Il passe bien du monde par là, c'est un grand* PASSAGE. (Acad.) *Il se trouve sur le* PASSAGE *des grands !* (La Br.) *Une carrière lui ferme les* PASSAGES. (Id.)

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Sur tous mes frères morts se faisant un *passage*. (Rac.)
Un ais sur deux pavés forme un étroit *passage*. (Boil.)
Des paveurs en ce lieu me ferment le *passage*. (Id.)
Il fallut disputer, dans cet étroit *passage*,
Des vains honneurs du pas le frivole avantage. (Volt.)

— Mor. Changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre : *Le* PASSAGE *d'un amour violent à une haine implacable n'est pas chose très-rare.* (Acad.) *La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands* PASSAGES *de l'abaissement à la grandeur.* (Montesq.)

— Fig. *La vie n'est qu'un passage*, elle est courte.

— Fig. *Donner passage*, livrer une issue :

Je puis *donner passage* à mes tristes soupirs. (Corn.)

— Certaine issue ordinairement couverte, où ne passent que les piétons, et qui sert comme de dégagement aux rues voisines : *Ce* PASSAGE *est éclairé au gaz. Construire un* PASSAGE. *La plupart des* PASSAGES *sont fermés de grilles pendant la nuit.* (Acad.)

— Jurispr. Droit de passage sur la propriété d'autrui : PASSAGE *de souffrance, de servitude. Il doit son* PASSAGE *par un parc. Il est sujet au* PASSAGE. (Acad.)

— Voyage au delà des mers, soit en allant, soit en revenant : *Nous avons eu un beau temps pendant notre* PASSAGE.

— Moyen d'effectuer une traversée : *Il put facilement trouver un bon et sûr* PASSAGE *pour l'Amérique.* (B. Const.) *Un brick américain me donna* PASSAGE *à son bord.* (Chateaubr.)

— Somme qu'on paye pour un transport par mer : *As-tu payé ton* PASSAGE *sur le bateau à vapeur ? Le* PASSAGE *de sa famille en Amérique lui a coûté fort cher.* (Acad.)

— Droit qu'on paye pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sous un pont, sur un pont, par une écluse, etc. : *Payez le* PASSAGE, *votre* PASSAGE. *Le* PASSAGE *de pont appartient à la ville.* (Acad.)

— Fig. Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage que l'on cite, que l'on allègue, que l'on indique : PASSAGE *obscur, difficile. Citer, rapporter, commenter, expliquer un* PASSAGE. (Acad.) *Voilà le* PASSAGE *entier du saint prophète.* (Boss.) *La plupart des scoliastes entendent autrement ce* PASSAGE. (Volt.) *Il avait la mauvaise habitude de citer à tout propos des* PASSAGES *d'auteurs latins.* (Lesage.) *Le critique a trouvé moyen de rendre ce* PASSAGE *absurde.* (Marm.)

— Mus. Ornement qu'on ajoute à un trait de chant : *Faire un beau* PASSAGE, *des* PASSAGES. *Il y a bien des* PASSAGES *dans cet air.* (Acad.)

Il *faisait des passages*,
Plus content qu'aucun des sept sages. (La F.)

PASSAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Passager.

PASSAGER, v. tr. ou act. 1re conj. Man. *Passager un cheval*, le conduire et le tenir dans l'action du passage.

— Intransitiv. Il se dit du cheval qui exécute cette action : *Ce cheval* PASSAGE *bien.*

PASSAGER, ÈRE, adj. (*passage*.) Qui ne fait que passer dans un lieu, qui ne s'y arrête point : *Hôte* PASSAGER. *Oiseaux* PASSAGERS. *Poissons* PASSAGERS. *Les grives sont des oiseaux* PASSAGERS. (La H.)

— Fig. Les hommes ne sont que passagers sur la terre : *Le public est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable,* PASSAGER *comme les générations humaines, emportant avec lui ses animosités de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.)

— Qui est de peu de durée : *Goût* PASSAGER. *Succès* PASSAGER. *La beauté est* PASSAGÈRE. *Les plaisirs de ce monde sont* PASSAGERS. *Mal faible et* PASSAGER.

Ris du bruit *passager* de leurs cris impuissants. (Boil.)
... Nos ris *passagers*, nos *passagères larmes*. (Del.)

PASSAGER, ÈRE, n. Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour passer d'un lieu à un autre : *Il y avait plusieurs* PASSAGERS *sur ce bâtiment.* (Acad.) *La voix de la* PASSAGÈRE *expirait sur la vague.* (Chateaubr.)

Un *passager*, pendant l'orage,
Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans. (La F.)

— Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe : *Acheter quelque chose d'un* PASSAGER. *Ouïr dire quelque chose à des* PASSAGERS. || V. en ce sens.

— Par anal. :

Espères-je, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Tel qu'on a toujours vu d'une humeur vagabonde,
Effleurer chaque état, qui changes pour changer,
Qui n'es dans chacun d'eux qu'un simple *passager ?*
(Coll. d'Harl.)

PASSAGÈREMENT, adv. En passant ; pour peu de temps : *N'être que* PASSAGÈREMENT *en un lieu.*

PASSANT, part. prés. du v. Passer.

PASSANT, ANTE, adj. Où l'on passe, où l'on a droit de passer : *Chemin* PASSANT.

— *Rue passante*, rue par laquelle il passe beaucoup de monde.

— *Ville passante*, ville où il abonde beaucoup d'étrangers, de voyageurs.

— Blas. Il se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds : *Porter d'azur au mouton* PASSANT *d'argent.*

— N. m. Celui qui passe par une rue, par un chemin, etc.: *Il fait chez lui un bruit à rassembler, à amasser les* PASSANTS. *Il vend du vin aux* PASSANTS. *Un voleur qui dévalise les* PASSANTS. (Acad.)

Quand on chasse un *passant*, sait-on qui l'on repousse ?
(V. Hugo.)

— Dans le style badin, il s'emploie au féminin :

Dans son chemin, dès que Robert trouvait
Ou femme ou fille, il priait la *passante*
De lui conter ce que plus elle aimait. (Volt.)

PASSARILLES, n. f. pl. Pron. *pass-ça-ri-y*. — — Raisins secs préparés dans les environs de Frontignan.

PASSATION, n. f. Pron. *pass-ça-cion*. — Prat. Action de passer un contract : *Assister à la* PASSATION *d'un contrat, d'un acte.* (Acad.)

PASSAVANT, ou **PASSAVANS,** n. m. (*passer*, et *avant*.) Pron. *pà-ça-van*. — Mar. Passage établi de chaque côté d'un vaisseau, pour servir de communication entre les deux gaillards.

PASSAVANT, n. m. Admin. Acte, billet qui autorise à transporter d'un lieu à un autre une quantité de denrées ou de marchandises de moindre valeur que celles qui sont assujetties à l'acquit-à-caution : *Se faire délivrer un* PASSAVANT. *Le* PASSAVANT *doit être représenté aux préposés, sur la route, toutes les fois qu'ils le requièrent.* (Acad.)

PASSE, n. f. (*passer*.) Action de passer ; temps du passage : *Dans le Béarn, il y a deux* PASSES *d'ortolans, et par conséquent deux chasses, l'une au mois de mai, et l'autre au mois d'octobre.* (Buff.)

— Mar. Passage étroit entre deux terres, deux îles, deux rochers, etc.

— Absol. Permis de passage : *Il a une* PASSE *pour moi, prenez-la pour vous.* (H. de Balz.)

J'ai remis au portier votre *passe* en silence,
Et puis je suis monté. (V. Hugo.)

— Fin. Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte : *Vous me devez soixante-deux francs, et vous ne me donnez que trois pièces de vingt francs; il me faut encore deux francs pour la* PASSE. (Acad.)

— Plus souv. Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie réduites à leur valeur intrinsèque : *Voilà un écu de six francs et vingt centimes pour la* PASSE, *un louis et quarante-cinq centimes de* PASSE. (Acad.) *Deux cent six mille six cents livres à cause de la* PASSE *des écus.* (Danc.)

— *Passe du sac*, ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit : *J'ai donné quinze centimes pour la* PASSE *du sac.* (Acad.)

— Jeu. Mise que les joueurs doivent faire à chaque nouveau coup : *Mettre sa* PASSE. *Oublier la* PASSE. *Gagner la* PASSE. *La* PASSE *est double.* (Acad.)

— Jeu de mail, Petite arcade de fer par laquelle il faut que la bille ou la boule passe selon les règles du jeu : *Cette* PASSE *est trop large, trop étroite. La* PASSE *est faussée.* (Acad.)

— *Être, se mettre, venir en passe*, vis-à-vis de la passe : *Il est fort : dès le second coup il* VIENT EN PASSE.

— Fig. et fam. *Être en passe d'avoir quelque emploi, quelque charge*, être dans une position favorable pour l'obtenir : *Il* EST EN PASSE *de devenir officier. Il est* EN *belle* PASSE. (Acad.) *Nous ne sommes pas encore connus; mais nous* SOMMES EN PASSE *de l'être.* (Mol.)

Il est fort peu d'emplois dont je ne *sois en passe*. (Id.)

— Typogr. *Main de passe*, main de papier, en sus de chaque rame, pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées au tirage, ou qui manqueraient dans la rame : *La main de* PASSE *a produit dix exemplaires de plus que les cinq cents demandés.* (Acad.) || V. CHAPERON.

— Chorégr. Mouvement du corps particulier à quelques figures. || Entrelacement des bras dans la valse.

— Escr. Action par laquelle on avance sur son adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. *Faire une* PASSE *sur quelqu'un. Faire une* PASSE *au collet.* (Acad.)

— Mar. Canal entre deux bans de sable, par où les bâtiments peuvent passer sans échouer : *Ce pilote connaît bien les* PASSES. *On peut entrer dans ce port par deux* PASSES. (Acad.) *Le pilote côtier nous quitta après nous avoir mis hors des* PASSES. (Chateaub.) *Ces robustes pêcheurs viennent au secours des navires qui se perdent dans les* PASSES *dangereuses du détroit.* (Ph. Chasles.)

— *Lettres de passe*, lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre.

— Techn. Partie d'un chapeau, d'un bonnet de femme qui couvre le devant de la tête : *Quelques légers flocons de cheveux débordaient la* PASSE *étroite du petit chapeau de la jeune fille.* (E. Sue.)

— Rouleau de bois à l'usage des teinturiers.

— **PASSÉ, ÉE,** part. pass. du v. Passer : *Le temps des épopées héroïques est* PASSÉ. (Lam.) *Les jours de paix, de confiance, de bonheur* SONT PASSÉS. (Auger.)

— *Être passé maître*, avoir obtenu une maîtrise. || Avoir obtenu le grade de maître ès arts.

— Fig. et fam. *Être maître passé, être passé maître en fourberie*, y être fort habile.

— Qui a été et qui n'est plus : *Se ressouvenir de ses fautes* PASSÉES. *Au temps* PASSÉ. *On connaît sa vie* PASSÉE. (Acad.) *Les événements présents ne sont pas les enfants de tous les événements* PASSÉS. (Volt.)

Tremble, ton jour approche et ton règne est *passé*. (Rac.)
La force est sans appui, du jour qu'elle est sans frein.
Adieu ! ton règne expire et ta gloire est *passée*. (C. Del.)

— *Des couleurs, des étoffes passées*, des couleurs qui ont perdu leur éclat, des étoffes qui ont perdu leur lustre.

— Par anal. *Elle a dans le visage quelque chose de* PASSÉ. (Montesq.)

— En parl. des fruits, Dont la saison est passée : *Je mangeai des pommes et des figues de la seconde saison : celle du sycomore ou figuier de Pharaon étaient* PASSÉES. (Chateaubr.)

— En parl. des fleurs, Flétri fané : *Des fleurs* PASSÉES.

— Gramm. *Participe passé*, forme du verbe, qui présente l'action comme terminée et accomplie dans la période à laquelle elle se rapporte. || V. PARTICIPE.

— Blas. *Épées passées en sautoir*, épées croisées. || *Queue de lion passée en sautoir*, queue de lion fourchue, dont les fourches se croisent.

— Mar. *Une manœuvre est bien passée*, lorsqu'elle vient à son appel. || Dans le s. contraire : *Une manœuvre mal passée.*

= **Passé,** loc. prép. Après : PASSÉ *le mois de juin, le rossignol ne chante plus.* (Buff.) *Guillaume le Conquérant défendit sous peine de mort qu'aucun Anglais osât avoir du feu et de la lumière chez lui* PASSÉ *huit heures du soir.* (Volt.) *On est plus sincère dans la jeunesse et jusqu'à trente ans que* PASSÉ *cet âge.* (Chamf.)

PASSÉ, n. m. Le temps passé : *Le* PASSÉ, *le présent et l'avenir.* (Acad.)

Le *passé*, l'avenir,
Nous avons tout commun, espoir et souvenir ! (Em. Aug.)

— Ce que l'on a fait ou dit autrefois : *Il ne faut plus se souvenir du* PASSÉ. (Acad.) *Le* PASSÉ *et le présent nous garantissent l'avenir.* (Boss.)

Ici, c'est le *passé* qui parle au souvenir. (Del.)
Vous osez à mes yeux rappeler le *passé*. (Rac.)

— Gramm. Temps du verbe, qui exprime un temps passé : *Le* PASSÉ *défini*, le PASSÉ *indéfini* et le PASSÉ *antérieur.*

— *Passé défini*, forme du verbe qui exprime un temps complétement écoulé, et éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle : *Je* REÇUS *une lettre l'année dernière, le mois dernier, la semaine dernière, hier.* (Acad.) *Les mahométans* PARURENT, CONQUIRENT *et* SE DIVISÈRENT. (Montesq.)

— *Passé indéfini*, forme du verbe qui exprime ordinairement une action passée dans un temps qu'on ne précise pas, ou dans un temps dont il reste encore quelque partie à écouler : *J'*AI REÇU *une lettre ce mois, cette semaine, aujourd'hui. J'écris le soir ce que j'*AI REMARQUÉ, *ce que j'*AI VU, *ce que j'*AI ENTENDU *dans la journée.* (Montesq.)

— *Passé antérieur*, forme du verbe qui exprime une action qui a été accomplie immédiatement avant qu'une autre également passée ait eu lieu : *Quand j'*EUS FINI *j'allai me promener.*

= **Gramm.** Le *passé indéfini* ne doit jamais s'employer pour le *plus-que-parfait* ; on dira donc : *Je n'ai pas su que vous* AVIEZ QUITTÉ *la France*, et non : *que vous* AVEZ QUITTÉ ; car l'action de *quitter* étant antérieure à celle de *savoir*, ne peut se rendre par le même temps. || Au lieu du *passé indéfini*, on emploie assez fréquemment le *futur antérieur* : *Rendez fidèlement le dépôt qu'on vous* AURA CONFIÉ. *Vous* AUREZ *mal* PRIS *vos mesures.* C'est une sorte d'euphémisme qui affaiblit ce que le *passé indéfini* donnerait à la pensée de trop positif et de trop dur.

PASSÉ, n. m. Technol. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous.

PASSE-BALLE, n. m. Art milit. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, par lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. || Au pl. Des *passe-balle*.

PASSE-BOULET, n. m Pron. *pàss-bou-lè*. — Art milit. Planche percée en rond, qui sert à mesurer le calibre des boulets. || Au pl. Des *passe-boulet*.

PASSE-CAMPANE, n. f. Art. véter. V. CAPELET.

PASSE-CANAL, n. m. Pron. *pàss-ka-nal*. — Mar. Bateau avec lequel on peut traverser un canal. || Au pl. Des *passe-canal*.

PASSE-CARREAU, n. m. Pron. *pàss-kà-rô*. — Techn. Morceau de bois long et dont un des côtés est un peu arrondi, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. || Au pl. Des *passe-carreau*.

PASSE-CHEVAL, n. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. || Au pl. Des *passe-cheval*.

PASSE-CORDE, n. f. Techn. Sorte d'aiguille dont le bourrelier se sert pour enfiler les ficelles. || Au pl. Des *passe-corde*.

PASSE-D'ARMES, n. f. Antiq. Sorte de combat en usage chez les anciens. || Au plur. Des *passes-d'armes*.

PASSE-DEBOUT, n. m. Permission donnée à un négociant ou à un voiturier de faire entrer, sans payer les droits, des marchandises dans une ville, qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination. || Au pl. Des *passe-debout*.

PASSE-DIX, n. m. Pron. *pàss-diss*. — Sorte de jeu à trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Si les trois dés donnent le même point, le coup est appellé râfle : *Plusieurs officiers entrèrent dans une boutique, et y trouvèrent un autre officier qui causait avec la maîtresse de la boutique. L'un d'eux proposa à celui-ci de jouer au* PASSE-DIX. (Diller.) || Au pl. Des *passe-dix*.

PASSE-DROIT, n. m. Pron. *pàss-droa*. — Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire, sans tirer à conséquence : *On l'a reçu docteur sans l'examiner, c'est un* PASSE-DROIT *qu'on a fait en sa faveur.* (Acad.)

— Injustice faite à quelqu'un, en lui préférant une personne qui a moins de titres et de droits que lui : *On lui aura fait quelque* PASSE-DROIT, *quelque injustice.* (Scribe.) *Il a essayé, éprouvé bien des* PASSE-DROITS. (Acad.)

PASSÉE, n. f. Pron. *pà-cé*. — Chass. Moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne : *Tuer, prendre des bécasses à la* PASSÉE. *Voici bientôt l'heure de la* PASSÉE. (Acad.)

— Grand filet à prendre les bécasses. || Chasse faite, soit avec des gluaux, soit avec un filet : *Chasser à la* PASSÉE. *Prendre des bécasses à la* PASSÉE.

— Techn. Tresse de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser.

— Fils qu'on passe des deux côtés d'une boutonnière pour la former.

— Certaine quantité de peaux que le mégissier plonge à la fois dans la cuve pour les blanchir.

PASSE-FLEUR, n. f. Bot. Vulg. Anémone.

PASSE-LACET, n. m. Pron. *pàss-la-cè*. — Morceau de fer au moyen duquel on passe un lacet dans les œillets d'un corset, etc. || Au pl. Des *passe-lacet*.

PASSEMENT, n. m. (*passer*.) Pron. *pàss-man*. — Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, de laine, etc., qu'on met pour ornement sur des

habits, sur des meubles : PASSEMENT *d'or, d'argent, de soie, etc.* (Acad.)

— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.

PASSEMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Passementer : *Habit* PASSEMENTÉ.

Je n'aurai jamais honte
De mettre un bon pourpoint, brodé, *passementé*,
Qui me tient chaud l'hiver, et me fait beau l'été. (V. Hugo.)

PASSEMENTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *pass-man-té.* — Chamarrer de passements : PASSEMENTER *un habit.* (Acad.)

PASSEMENTERIE, n. f. Pron. *pass-mantt-ri.* — Art et commerce du passementier.

— Marchandise que vend le passementier.

PASSEMENTIER, IÈRE, n. Pron. *pass-man-tié, tièr.* — Celui, celle qui fabrique, fait ou vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc.

PASSE-MÉTEIL, n. m. Pron. *pass-mé-tè-y.* — Agric. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-MUSCAT ou **PASSE-MUSQUÉ,** n. m. Pron. *pass-muss-ka, ké.* — Agric. Espèce de raisin.

PASSE-PAROLE, n. m. Pron. *pass-pa-rol.* — Art milit. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche. || Plur. Des *passe-parole.*

PASSE-PARTOUT, n. m. Clef faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison : *Les supérieurs des communautés avaient des* PASSE-PARTOUT *pour ouvrir toutes les portes.* (Acad.) *A l'aide de son* PASSE-PARTOUT, *il rentra et se coucha sans faire de bruit.* (H. de Balz.)

— Clefs pareilles, servant à plusieurs pour ouvrir une même porte : *Chacun des locataires de cette maison a un* PASSE-PARTOUT *pour ouvrir la porte de l'allée.* (Acad.)

— Prov. et fig. *L'argent est un bon passe-partout,* l'argent donne entrée partout.

— Techn. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on y met successivement. || Encadrement de papier orné de filets et de teintes variées, dans lequel on place un dessin.

— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement.

— Typogr. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé, et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

— Techn. Sorte de ciseau à l'usage de l'ardoisier, pour diviser les blocs d'ardoises. || Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable. || Sorte de brosse.

PASSE-PASSE, n. m. Pron. *pass-pass.* — Il n'est usité que dans cette locution : *Tours de passe-passe,* tours d'adresse, de subtilité, que font les joueurs de gobelets, les charlatans : *Voilà un beau tour de* PASSE-PASSE. *Faire des tours de* PASSE-PASSE. (Acad.) *Fais-toi charlatan; tu as de grandes dispositions pour cela; tu feras des tours de* PASSE-PASSE. (Danc.) *Méditeriez-vous quelqu'un de ces tours de* PASSE-PASSE *que vous savez si bien faire?* (Lesage.)

L'aveugle enfant, joueur de *passe-passe*,
Et qui voit clair à tendre maint panneau. (La F.)

— Fig. et fam. *Faire des tours de passe-passe,* tromper, fourber adroitement : *Je vous ferai remettre aussitôt les effets de votre frère, malgré tous les tours de* PASSE-PASSE *qu'on voudra faire pour en retarder la délivrance.* (Lesage.)

PASSE-PERLE, n. m. Comm. Fil de fer très-fin, qu'on prépare pour faire des cardes.

PASSE-PIED, n. m. Pron. *pass-pié.* — Chorégr. Espèce de danse sur un air à trois temps dont le mouvement est fort vite : *Danser le* PASSE-PIED. *Les* PASSE-PIED *ont beaucoup d'agrément par la variété de leurs figures et de leurs pas.* (Rameau.) *Après le dîner, ils dansèrent des* PASSE-PIED *merveilleux.* (M^me^ de Sév.)

PASSE-PIERRE, n. f. Bot. Plante qui sort des fentes des rochers. || On la nomme aussi *Bacile, Perce-pierre* et *Fenouil marin.*

PASSE-POIL, n. m. Pron. *pass-poal.* — Liseré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un vêtement, le long d'une couture : *Des revers bleus avec un* PASSE-POIL *rouge. Les* PASSE-POILS *servent à distinguer les différents corps de troupes. Mettre un* PASSE-POIL *à la couture d'un pantalon.* (Acad.) *Les cardinaux ont un habit noir avec des* PASSE-POILS *rouges et des bas rouges.* (Stendhal.)

PASSE-PORT, n. m. Ordre, écrit donné par les autorités compétentes, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc. : *Signer, expédier, délivrer un* PASSE-PORT, *des* PASSE-PORTS. *Faire viser un* PASSE-PORT. PASSE-PORT *pour l'étranger.* (Acad.) *Distribuez-leur ces* PASSE-PORTS, *et qu'ils s'enfuient sur-le-champ.* (A. de Vigny.) *Il se rendit à la ville pour se munir de* PASSE-PORT *et vendre quelques bijoux.* (J. Sandeau.)

— Fig. et fam. *Il porte son passe-port avec lui,* se dit d'un honnête homme reconnu pour tel, et d'un homme dont l'extérieur agréable et décent doit le faire bien recevoir partout.

— Fig. Il se dit des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres : *L'allégorie sert de* PASSE-PORT *aux vérités les plus hardies. Il y a certains adoucissements qui servent comme de* PASSE-PORT *aux plus fortes hyperboles.* (Acad.) *La louange est un* PASSE-PORT *dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands.* (La Br.)

PASSER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*pas.*) Pron. *pâ-cé.* — Aller d'un lieu à un autre, traverser l'espace qui est entre deux; traverser un lieu, une chose : PASSER *par un lieu, par un pays. Il a* PASSÉ *par Lyon. Il* A PASSÉ *en Amérique à telle époque.* PASSER *sur un pont, sur une planche.* PASSER *par la porte.* PASSER *de France en Angleterre. Il voulut* PASSER *outre, malgré tous les obstacles. Je ne* PASSERAI *qu'après vous. Ils* PASSÈRENT *à quatre pas de moi. La rivière* PASSE *le long des murs de la ville. Le vent, l'air, la lumière, les jours* PASSENT *par cette fenêtre. Le sang* PASSE *des artères dans les veines. Faire* PASSER *quelque chose de main en main.* (Acad.) *Notre rouge-gorge est un oiseau très-faible et de vol très-court pour* AVOIR PASSÉ *en Amérique par les mers.* (Buff.) PASSER *des ténèbres à la lumière.* (Boss.) *Ce village n'avait qu'une seule rue, par où* PASSAIT *la route.* (H. de Balz.)

Un lieu vous déplaît-il, vous *passez* dans un autre.
(M^me^ Desh.)

Je n'ai fait que *passer*, il n'était déjà plus. (Rac.)

— Fig. *La maladie* A PASSÉ *par toutes ses périodes.* PASSER *de l'amour à la haine, de la tristesse à la joie, de l'opulence à la pauvreté. Les affaires doivent* PASSER *avant les plaisirs. Votre affaire ne* PASSERA *qu'après telle autre, que dans un mois. O hommes qui* AVEZ PASSÉ *du silence de la vie au silence du tombeau.* (Chateaubr.) *C'était avec une grande douleur que ces bonnes provinces françaises* AVAIENT PASSÉ *sous l'obéissance des Anglais.* (De Barante.)

— Fig. *Dans cette profession on* PASSE *presque toujours du crime ou de la débauche à la mort.* (Mass.)

— Mus. PASSER *d'un ton, d'un mode, à un autre, dans un autre.*

— Art milit. PASSER *de l'ordre de bataille à l'ordre en colonnes.* (Acad.)

— *Passez au large!* cri par lequel les sentinelles avertissent, pendant la nuit, de passer à une certaine distance de l'endroit où elles sont posées.

— Comm. *Passer debout,* se dit des marchandises qui pour être transportées à destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues, ni même déchargées.

— Fam. *Passer chez quelqu'un,* entrer chez une personne dont la demeure se trouve sur sa route : *Je* PASSERAI *chez vous, en allant au spectacle.*

— *Je passerai par chez vous,* par votre ville, par votre pays, etc. : *Lorsque je ferai le voyage d'Italie je* PASSERAI PAR CHEZ VOUS.

— *Passer à l'ennemi,* déserter, se mettre du parti ennemi : *Plusieurs corps* PASSÈRENT A L'ENNEMI. (Acad.)

— Fig. *Passer de cette vie dans l'autre,* et absol. *Passer,* mourir, expirer : *Celui qui s'empêche de souhaiter que son père* PASSE *bientôt de la vie à la mort, est un homme de bien.* (La Br.) *Ils croient qu'il sommeille encore, tant il* A PASSÉ *avec douceur.* (Chateaubr.) *Il est à l'agonie, il va* PASSER. *Il* A PASSÉ *comme une chandelle qui s'éteint.* (Acad.)

— *Passer avant,* précéder, tenir le premier rang : *L'homme* PASSE AVANT *le citoyen, le droit* AVANT *la loi, la morale éternelle* AVANT *les règles mobiles et changeantes des sociétés.* (Miguet.)

— Fig. Disparaître, s'écouler, périr : *La figure du monde* PASSE *et s'évanouit.* (Boss.) *Toutes choses* PASSENT *comme l'ombre.* (Fléch.) *Le monde est une figure trompeuse qui* PASSE, *et vos richesses, vos plaisirs et vos honneurs* PASSENT *avec lui.* (Id.) *Galba, Othon, Vitellius, ne firent que* PASSER. (Montesq.) *Le temps est le rivage de l'esprit : tout* PASSE *devant lui, et nous croyons que c'est lui qui* PASSE. (Rivar.) *Le temps, les jours, les années* PASSENT. *La beauté* PASSE *comme une fleur. Cette couleur* PASSE *vite. Les plaisirs* PASSENT. (Acad.)

Tout *passe*, tout finit, tout s'efface, en un mot,
Tout change; changeons donc, puisque c'est notre lot.
(Coll. d'Harl.)

— Prov. *Le temps passe, et la mort vient,* tout finit par la mort.

— Finir, cesser : *Cette mode* PASSERA. *Les parures des femmes ont depuis longtemps* PASSÉ *de mode, sont* PASSÉES *de mode. La fantaisie m'en est* PASSÉE. *Je vous en ferai* PASSER *l'envie. Cela fait* PASSER *le mal de dents.* (Acad.)

— Prov. *Passer du blanc au noir,* aller d'une extrême à l'autre, changer brusquement de conduite, d'opinion, de langage.

— Fig. *Cette compagnie, ce régiment a passé en revue,* on en a fait la revue.

— Fig. et fam. : *Passer par l'étamine,* subir de rudes épreuves.

— Fig. *Passer par de rudes épreuves, par de grandes tribulations,* avoir beaucoup à souffrir en certaines occasions. || Fam. Par analog. *J'*AI PASSÉ *par-là, je sais ce qui en est.* (Acad.)

— Fig. *Passer par là,* toucher à une chose, la corriger, en changer l'ordonnance, le caractère : *Aix-la-Chapelle a encore sa ceinture de tours. Vauban n'*A *point* PASSÉ PAR LÀ. (V. Hugo.)

— *En passer par,* se désigner, se soumettre à : *J'*EN PASSERAI PAR *où il vous plaira. Il faut qu'il en* PASSE PAR LÀ. *Il faut en* PASSER PAR *où il lui plaît.*

— Prov. : *Il faut passer par là, ou par la porte.*

— Fam. *J'ai, il a passé par là,* j'ai, il a supporté, subi tous ces ennuis.

— Fam. *Le notaire y a passé,* se dit d'une chose constatée par un acte en forme.

— Fig. *Passer par les emplois, par les dignités,* s'élever par degrés des moindres dignités aux plus grandes : PASSER *par tous les grades militaires, par tous les degrés d'honneur.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela lui a passé par la tête, par l'esprit,* il lui est arrivé d'y penser, il s'en est occupé : *C'est une idée qui m'*AVAIT PASSÉ *une fois* PAR LA TÊTE, *et que j'ai laissée là comme une bagatelle.* (Mol.) || *Cela lui* A PASSÉ *de la tête, de l'esprit,* il a cessé d'y penser, il l'a oublié.

— Fig. *Passer par-dessus toutes sortes de considérations,* n'avoir égard à rien de ce qui pourrait déterminer à une chose.

— *Passer par-dessus toutes les difficultés,* n'être arrêté par aucune.

— Fig. *Passer par-dessus les défauts d'un ouvrage,* ne point s'y arrêter, ne point les remarquer.

— Fig. *Passer sur les défauts d'une personne,* les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer.

— Prov. *Cela lui passera devant le nez,* se dit d'une chose qu'une personne convoite et qu'elle n'obtiendra.

— Prov. et fig. *Passer sur le corps, le ventre à quelqu'un,* le renverser, parvenir malgré lui à ce que l'on veut : *Nos hussards* PASSÈRENT SUR LE VENTRE *à l'ennemi.* (Acad.) *On se voit* PASSER SUR LE CORPS *par des subalternes.* (Mass.)

— *Passer outre,* aller au delà de quelque endroit sans être arrêté par les obstacles qui en empêchent.

— Fig. *Passer outre, plus avant,* ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on fait : *Il ne se contenta pas de dire que... il* PASSA OUTRE. *Après l'avoir insulté, il* PASSA PLUS AVANT *et le maltraita.*

— Procéd. *Passer outre,* commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant une opposition : *Défense de* PASSER OUTRE *à la vente du bien.*

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé par ses mains,* il s'en est mêlé, il en a une connaissance particulière : *Tout lui* PASSE *par les mains,* il dirige tout.

— Fig. *Il est fâcheux d'avoir à passer par ses mains,* se dit d'une homme sévère, ou peu expéditif.

— Par menace : *Cet homme passera par mes mains,* j'aurai occasion de me venger de lui.

— Fig. et par plaisant. *Passer par les mains d'un médecin,* être traité par lui : *Il n'en réchappe guère, de ceux qui* PASSENT PAR SES MAINS.

— Fig. *Passer par la main du bourreau,* être puni corporellement par ordre de justice. || Dans le m. sens : *Passer par les verges, par les baguettes, par les courroies, par les armes.*

— *Laisser passer,* permettre de passer, souffrir que l'on passe : LAISSEZ PASSER *la justice du roi.*

Je l'ai *laissé passer* dans son appartement. (Rac.)

— Fig. :

Ulysse, en apparence approuvant mon discours,
De ce premier transport *laisse passer* le cours. (Id.)

— Fig. *Laisser passer une parole*, ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. *Quoi! vous* AVEZ LAISSÉ PASSER *cette extravagance. Il ne fallait pas lui* LAISSER PASSER *ce mot-là.* LAISSE-*t-on* PASSER *un livre si dangereux sans le réfuter? Je ne saurais* LAISSER PASSER *une faute aussi grossière.* (Acad.)

— Fig. *Laisser passer une faute, une erreur*, ne pas l'apercevoir, ne pas la remarquer : *Ce prote corrige mal, il* LAISSE PASSER *bien des fautes. En parcourant un livre, on* LAISSE PASSER *des erreurs qu'une lecture plus attentive ferait apercevoir.* (Acad.)

— Fig. *Il faut passer là-dessus*, il faut pardonner, oublier cette faute : *Je veux bien pour cette fois* PASSER LÀ-DESSUS.

— *Faire passer*, transmettre, communiquer : *Il* FIT PASSER *dans l'âme de ses soldats l'enthousiasme dont il était animé.* FAIRE PASSER *ses idées dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un.* (Acad.) *Heureuse si elle eût pu* FAIRE PASSER *ses inclinations dans le reste de sa famille.* (Fléch.) *Dieu* FERA PASSER *à des mains étrangères vos titres et vos possessions.* (Mass.) *Il est encore plus aisé de* FAIRE PASSER *nos passions dans l'âme de nos enfants que nos connaissances dans leur esprit.* (Montesq.)

— *Faire passer une proposition*, la faire adopter.

— Par anal. *Faire passer*, faire accepter, faire admettre : *La gaieté de cette plaisanterie* FIT PASSER *ce qu'elle avait de trop piquant.* (Volt.)

— J. de paume : *Passer à fleur de corde*, pousser la balle de manière à ce qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde tendue au milieu du jeu.

— Pal. *Cette affaire a passé à l'avis, contre l'avis du rapporteur*, elle a été jugée suivant, contre le sentiment du rapporteur.

— *Elle a passé du bonnet, tout d'une voix*, tous les juges ont été du même avis.

— Être accepté, admis : *La loi* A PASSÉ. *Dès que je me suis mis quelque chose en tête, il faut que cela* PASSE. (Dest.)

— Fam. *Passe*, soit, j'y consens, je l'accorde : *Eh bien!* PASSE, *je le veux.* PASSE *pour cela.* (Acad.) *Était-ce à moi de prendre tant d'amour?* PASSE *encore pour les femmes de qualité; elles n'ont autre chose à faire.* (Campist.)

Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge! (La F.)

— *Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus, passe pour cette fois, mais que cela n'arrive plus*, se dit quand une personne a fait quelque chose de mal, et qu'on lui pardonne pour cette fois-là.

— Il se dit des transitions qui se font d'un point, d'une matière à l'autre :

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. (Boil.)

PASSONS *au second point. Je* PASSE *à la seconde objection.* PASSONS *à autre chose, à d'autres choses.* || *On* PASSE *souvent de l'amour à l'ambition, mais on ne revient guère de l'ambition à l'amour.* (La Rochef.) *Ils* AVAIENT PASSÉ *trop vite de la pauvreté aux richesses, et des richesses à la corruption.* (Montesq.)

— Absol. *Passons, passons*, se dit quand on n'insiste pas.

— En parl. des choses, Changer de main, qui sont transmises de l'un à l'autre : *Cette terre, cette charge* PASSE *dans telle maison par mariage. Ces titres, ces manuscrits* PASSENT *en d'autres mains, entre les mains d'autres personnes. Souvent les vices, les maladies des pères* PASSENT *aux enfants.* PASSER *de bouche en bouche, de génération en génération.* (Acad.) *La prospérité des impies n'*EST *jamais* PASSÉE *à leurs descendants.* (Mass.) *Dans un moment leur gloire* PASSERA *à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats.* (Boss.) *Tous les trésors de l'Inde avaient* PASSÉ *d'Aden dans la ville d'Alexandrie.* (Volt.)

Son sceptre et son épouse *ont passé* dans vos bras. (Volt.)

— *Cette nouvelle est passée jusqu'à lui*, elle est parvenue jusqu'à lui.

— En parl. des choses, S'introduire, se glisser : *Ce mot* A PASSÉ *dans notre langue, de l'italien dans le français. Une glose qui* A PASSÉ *dans le texte. Ces vices* PASSÈRENT *des hautes classes dans le peuple, parmi le peuple.* (Acad.) *Ces manières basses de plaisanter* ONT PASSÉ *du peuple jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour.* (La Br.)

— Suffire, durer pendant quelque temps : *Il faut que ce peu de blé nous* PASSE *l'année. Ce paletot me* PASSERA *l'hiver.*

— Être admis, être reçu : *Il ne* PASSERA *pas l'examen. Cette monnaie ne* PASSE *plus. Cette pièce de vingt-quatre sous ne* PASSE *plus que pour vingt sous. Cette chose a* PASSÉ *en coutume, en force de loi, en force de chose jugée.* (Acad.) *L'on ne doit pas se persuader avec le vulgaire que l'albâtre soit toujours bien blanc, quoique cela* AIT PASSÉ *parmi nous en proverbe.* (Buff.) *La superbe et l'audace des templiers* AVAIENT PASSÉ *en proverbe.* (Aug. Thierry.)

— Être supportable : *Ce vin peut* PASSER. *Cette pièce de vers, quelque nombreux qu'en soient les défauts, peut* PASSER *cependant.* (Acad.)

— Jeu. Faire passer au jeu du mail la boule ou la bille par la passe : *J'*AI PASSÉ. AVEZ-*vous* PASSÉ? || Dans le m. sens, *La bille* PASSE, A PASSÉ.

— Jeu de cartes, Ne point faire jouer, ne point ouvrir le jeu, tenir le vade que fait un autre joueur : *Je* PASSE, *personne n'y va-t-il? Tout le monde a-t-il* PASSÉ? *J'ai* PASSÉ, *c'est à vous à parler.* (Acad.)

— *La main passe*, le joueur pert sa donne.

— *Passer pour*, être réputé : *Il* PASSE POUR *sage, pour un sage. C'est un galant homme, et qui* PASSE POUR *tel. S'il n'est savant, du moins il* PASSE POUR *l'être. Il* PASSE POUR *bon médecin, pour grand géomètre. Si j'avais fait cette faute,* POUR QUI PASSERAIS-*je dans votre esprit,* POUR QUI PASSERAIS-*je dans le monde? Cela* PASSE POUR *article de foi. Il* PASSE POUR *constant que la paix est signée.* (Acad.) *La crainte de* PASSER POUR *hypocrite.* (Fléch.) *Cet ouvrage* PASSE POUR *merveilleux.* (La Br.) *Il* PASSE POUR *gouverner son maître.* (Id.) *Faut-il donc que ceux qui te servent avec le plus d'ardeur, et qui ne cherchent qu'à augmenter ta gloire,* PASSENT *pour tes ennemis!* (Lesage.)

C'est *passer* trop longtemps *pour* traître auprès de vous. (Corn.)

= **En passant**, loc. adv. A la hâte, sans y donner le temps nécessaire : *Je n'ai point examiné ce livre, je ne l'ai vu qu'*EN PASSANT. *Je ne lui ai parlé de votre affaire qu'*EN PASSANT. *Un mot qu'il me dit hier* EN PASSANT *me semble annoncer la fin de son ouvrage.* (Marm.) *Remarquons* EN PASSANT *que, du temps d'Homère, l'âme n'était autre chose qu'un image aérienne du corps.* (Volt.)

= **Gramm.** Ce verbe prend, dans ses temps composés, l'auxiliaire *avoir* quand il exprime l'action; il prend l'auxiliaire *être* quand il exprime l'état, une action accomplie : *L'ancienne protection offerte aux sciences, aux lettres et aux arts, cette protection des Médicis ou de Louis XIV, semble* AVOIR PASSÉ *sans retour.* (Villemain.)

Deux belettes à peine *auraient passé* de front
Sur ce pont. (La F.)

Sire, le temps des pleurs
Est passé; la douleur est ici superflue. (Id.)

PASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Traverser, franchir : PASSER *le pont,* PASSER *la rivière; la* PASSER *à gué, à la nage, en bateau.* PASSER *la ligne.* PASSER *les monts.* PASSER *l'eau.* (Acad.) *Quand on* A PASSÉ *le pont du torrent de Cédron.* (Chateaubr.)

Je veux faire en sorte
Qu'il rende gorge avant que de *passer* la porte. (Dest.)

— Fig. et fam. *Passer son chemin*, continuer son chemin sans s'arrêter.

— *Passez votre chemin*, se dit à un importun pour le renvoyer, ou à quelqu'un qu'on veut encourager : PASSEZ VOTRE *chemin, sans écouter les propos.* (Ac.)

Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez. (La F.)

— Fam. *Passer le pas*, mourir : *Il a été longtemps malade, mais enfin il* A PASSÉ LE PAS. *Si on l'attrape une fois, il* PASSERA LE PAS. *On lui a fait* PASSER LE PAS, se dit aussi d'un homme qu'on a contraint à faire quelque chose.

— Transporter d'un lieu à un autre, d'une rive à l'autre : *On* A PASSÉ *le canon dans des bateaux. Le batelier m'*A PASSÉ, *m'*A PASSÉ *à l'autre bord.* (Acad.)

Empêcher que Caron dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger, ne *passe* le monarque. (Boil.)

— Introduire : PASSEZ *les bras dans les manches de votre robe de chambre.* PASSER *un ruban, un lacet dans un œillet. Il lui* A PASSÉ *son épée au travers du corps.* PASSER *son doigt dans une bague.* (Acad.) *Les Indiens* SE PASSENT *quelques-unes des belles plumes des aras à travers les joues, la cloison du nez et les oreilles.* (Buff.)

La robe? dépêchons, *passez*-la dans mes bras. (Regn.)

— Prov. et fig. *Passer à quelqu'un la plume par le bec*, le frustrer adroitement des espérances qu'il avait conçues.

— *Passer des marchandises en fraude*, faire entrer ou sortir des marchandises sans payer les droits.

— *Passer une pièce de monnaie douteuse, légère*, la mettre en circulation, la faire recevoir, l'employer.

— Faire couler des substances liquides ou en poudre au travers d'un linge, d'un tamis : PASSER *du ratafia, de la gelée dans une chausse.* PASSER *une décoction dans un linge.* PASSER *de la farine au tamis, dans un tamis, au bluteau.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Passer une chose au gros sas*, ne l'examiner que superficiellement.

— *Passer une chose, quelqu'un par l'étamine*, l'examiner sérieusement.

— Transmettre, donner : PASSEZ-MOI *ce volume.* PASSEZ *cela à votre voisin.* (Acad.)

— Comm. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, lui en transmettre la propriété par un endossement.

— Aller au delà, excéder : PASSER *les bornes, le but.* PASSER *la mesure. Ne* PASSEZ *pas ce prix-là. La dépense* PASSE *la recette. Cela* PASSE *le jeu, la raillerie. Cela* PASSE *le vraisemblable. Ceci* PASSE *la permission. Cet homme vous* PASSE *de toute la tête. Ce rire ne* PASSE *pas les lèvres.* (Acad.) *Elle ne leur permet rien de ce qui* PASSE *l'amitié.* (La Br.) *Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le* PASSER. (La Rochef.) *Les désirs de l'homme ne* PASSENT *pas ses besoins physiques.* (J.-J. Rouss.)

Sa beauté *passe* encore ce qu'on m'en avait dit. (Desmahis.)

— *Il ne passera pas l'année, l'hiver*, il ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, etc. : *S'il* PASSE *ce mois-ci, il en* PASSERA *bien d'autres.*

— Devancer : *Ce lévrier* PASSE *tous les autres à la course. Cet enfant* PASSERA *tous ses camarades dans les études.* (Acad.)

— Surmonter en mérite, valoir mieux : *Il* PASSERA *bientôt tous les savants. Homère et Virgile* ONT PASSÉ *de bien loin tous les autres poëtes épiques. Elle* PASSE *toutes ses compagnes en beauté. Ils nous* PASSAIENT *en nombre, mais non pas en valeur.* (Acad.) *Son mérite* PASSE *sa naissance.* (Boss.)

— Prov. *Contentement passe richesses*, la satisfaction est supérieure, préférable aux richesses.

— Être au-dessus des forces du corps ou des facultés, de l'esprit : *Cela* PASSE *mes forces. Cela* PASSE *ma capacité, mon intelligence. Cela* PASSE *la portée de l'esprit humain. Cela* PASSE *l'imagination.* (Acad.) *Il y a un excès de bien et de maux qui* PASSE *notre sensibilité.* (La Rochef.)

Le crime de la sœur *passe* celui du frère. (Rac.)

— *Cela me passe*, je n'y comprends rien, je n'y entends rien : *Que ces vers soient d'un tel,* CELA ME PASSE. (Acad.)

— Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre : PASSER *sa main sur son visage, sur ses cheveux.* PASSER *sa main sur le dos d'un cheval.* PASSER *le fer sur le linge.* PASSER *les rasoirs sur le cuir.* PASSER *les couteaux sur la meule pour les aiguiser.* PASSER *la lime sur un ouvrage.* PASSER *l'éponge sur une table pour l'essuyer.* PASSER *la plume, un trait de plume sur quelques lignes d'un écrit pour les rayer, les biffer.* (Acad.)

— Fig. *Passer l'éponge*, effacer. || Fam. *Passons l'éponge sur tout cela*, oublions-le.

— Fig. *Ne faire que passer les yeux sur un ouvrage, sur une chose*, la regarder à la hâte, ne l'examiner que superficiellement.

— Exposer, soumettre à l'action de : PASSER *du papier au feu pour le faire sécher.* PASSER *du linge à la calandre. Passer des coutures au fer*, les rabattre avec un fer, avec le carreau.

— *Passer un soldat par les armes*, le fusiller par jugement d'un conseil de guerre. || *Passer un soldat par les baguettes, par les verges*, le punir en le faisant passer dans les rangs d'une compagnie, dont chaque soldat le frappait avec une baguette. || Dans le m. sens, *Passer par les courroies.*

— *Passer au fil de l'épée*, tuer en passant l'épée au travers du corps : *Si l'on prend la ville par force, tout sera* PASSÉ *au fil de l'épée, tout fut* PASSÉ *au fil de l'épée.* (Acad.)

— *Passer une troupe en revue*, en faire la revue. || On dit aussi, *Passer une revue*, faire une revue de troupes.

— Par anal. : PASSER *en revue les actions d'une personne.*

— *Passer un examen*, le subir : *Il a* PASSÉ *tous ses examens d'une manière brillante.* (Acad.)

— Préparer, apprêter, accommoder : *Il faut* PASSER *ce cuir.* PASSER *une étoffe en couleur.* (Acad.)

— Fig. Toucher, mentionner adroitement une chose sans l'approfondir : *Il* A PASSÉ *cela adroitement, légèrement, délicatement.* (Acad.)

— Omettre quelque chose, n'en point parler : *Vous* AVEZ PASSÉ *deux mots dans votre copie.* PASSEZ *cet endroit, sans le lire.* PASSER *un fait sous silence.* PASSEZ *cela, on le sait.* (Acad.) *Je ne puis rien* PASSER

qui force à faire connaître le génie du peuple romain. (Montesq.) Il PASSE cela comme une chose absolument inutile. (Boil.)

On passe sur l'honnête, et l'on songe à l'utile. (Dest.)

— Fig. Il se dit des actes qu'on fait par-devant notaire : PASSER un contrat, une procuration, une transaction, un compromis, etc. Nous en PASSERONS acte. (Acad.) J'ai loué un hôtel, et j'espère en PASSER le contrat aujourd'hui. (Montesq.) Il prenait la qualité de comte dans tous les contrats qu'il PASSAIT. (Mol.)

— Accorder, allouer : Il faut que vous PASSIEZ encore cela. PASSEZ-moi cet article, je vous en PASSERAI un autre. On ne vous PASSERA jamais cela.

— Fig. *Passer condamnation*, avouer qu'on a eu tort : Je PASSE CONDAMNATION.

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, et je vous passerai le séné*, se dit de deux personnes qui se font mutuellement des concessions.

— Comm. Établir, inscrire sur un livre : PASSER une somme en compte, dans un compte, à compte. PASSER un article en dépense.

— *Passer quelqu'un maître*, le recevoir à la maîtrise. || Intransitiv. Il A PASSÉ maître et arts. Il EST PASSÉ maître. || Fig. Il est maître PASSÉ, il est PASSÉ maître en friponnerie, en fourberie, il y est très-adroit.

Le premier ne voyait pas plus loin que son nez,
L'autre était passé maître en fait de tromperie. (La F.)

— Pardonner : PASSER une faute à quelqu'un, Il ne faut rien lui PASSER. Je lui en AI déjà bien PASSÉ. Je ne lui PASSERAI pas celle-là. (Acad.) Il n'y a sorte de fatuité qu'on ne lui PASSE. (La Br.)

Aux travers de l'esprit aisément on fait grâce ;
Mais les fautes du cœur jamais on ne les passe. (Andr.)

— Accorder, concéder : On pourrait laisser au monde cette faible consolation, et, puisqu'il renonce aux vertus des saints, lui PASSER celles des hommes. (Mass.) Pour juger les hommes, il faut leur PASSER les préjugés de leur temps. (Montesq.) Je vous déclare que je ne vous PASSERAI aucune impertinence. (Marm.)

— En parlant du temps, Consumer, employer : Nous PASSERONS le jour fort agréablement. PASSER la nuit à jouer, à danser. (Acad.) Elles PASSENT les nuits et les jours dans les prières. (Boss.) PASSER sa jeunesse à examiner des modes et des ajustements. (Fléch.) Ils n'ont PASSÉ que des jours de deuil et des nuits laborieuses sur la terre. (Mass.) Elle AVAIT PASSÉ presque toute sa jeunesse au couvent. (Scribe.) Cette femme, qui a pour le moins soixante ans, A PASSÉ aujourd'hui plus d'une heure à sa toilette. (Montesq.)

Dans un sommeil profond ils ont passé leur vie. (J.-B. R.)

— *Bien passer le temps*, se divertir : Il A BIEN PASSÉ LE TEMPS, son TEMPS. (Acad.)

— Fig. *Passer mal le temps, son temps*, souffrir, être maltraité : S'il avait affaire à des gens vindicatifs, il PASSERAIT MAL SON TEMPS, on lui ferait MAL PASSER le TEMPS. (Acad.)

Sais-tu que les railleurs et les mauvais plaisants,
D'ordinaire avec moi passent fort mal leur temps.
(Regn.)

— *Passer son envie d'une chose*, satisfaire le désir qu'on a de quelque chose : Il désirait depuis longtemps avoir une maison de campagne, enfin il en A PASSÉ SON ENVIE. (Acad.)

= **Se passer**, v. pr. S'écouler. En parl. du temps : Les années SE PASSENT, le temps SE PASSE insensiblement. Toute notre vie SE PASSE à former de vains désirs. Ses jours SE PASSENT dans l'oisiveté. Tout leur temps SE PASSE en frivoles occupations. (Acad.) La matinée SE PASSAIT dans ce pieux exercice. (Boss.)

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe*, il faut être indulgent pour les défauts des jeunes gens.

— Il se dit des choses qui perdent leur éclat, leur beauté, leur force : Les couleurs vives SE PASSENT facilement. Elle n'est plus aussi belle, elle SE PASSE. Ce vin n'a plus de force, il SE PASSE. (Acad.) La puissance suprême a fait les fleurs des champs qui SE PASSENT du matin au soir. (Boss.)

— Par anal. Cette mode SE PASSE. Le goût des liqueurs fortes SE PASSE de jour en jour. (Acad.)

— Avoir lieu, arriver : Pendant votre absence il S'EST PASSÉ bien des choses, bien des événements. Comment S'EST PASSÉ votre voyage, que vous est-il arrivé d'agréable ou de fâcheux dans votre voyage ? (Acad.) Les principaux événements qui SE PASSENT dans notre siècle. (Mass.)

— Impersonnell. Il s'emploie dans le m. sens : Il SE PASSE une scène assez plaisante. (Chateaubr.)

Avant votre arrivée il s'est passé des choses... (C. Del.)

— Mor. Je ne saurais dire ce qui SE PASSAIT en moi, ce qui SE PASSAIT alors dans mon cœur, dans mon âme. (Acad.)

— Se contenter : Il SE PASSE de peu. Il SE PASSE à peu. Il ne SE PASSERA pas à cela. Il a vingt mille livres de rente, on SE PASSERAIT à moins. (Acad.)

Il fallut se passer à cette bagatelle. (Corn.)

— Ne pas faire usage, s'abstenir, n'avoir pas besoin : Il ne saurait SE PASSER de vin. Je ME PASSERAI bien de lui. Il SE FÛT bien PASSÉ de dire cela. (Acad.) On ne SE PASSE pas aisément d'arithmétique quand on a de grands comptes à faire. (St-Réal.) De combien de grands hommes dans les différents exercice de la paix et de la guerre aurait-on dû SE PASSER ! (La Br.) Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi SE PASSER de tout le monde, se trompe fort. (La Rochef.)

Le sage doit apprendre à se passer des autres.
(Em. Augier.)

Une place est de droit à qui peut s'en passer. (C. D.)

— Prov. *Il ne saurait non plus s'en* PASSER *que de sa chemise, que de chemise*, se dit d'un homme qui a peine à s'abstenir d'une chose à laquelle il s'est accoutumé, et qui souffre quand il en est privé.

PASSEREAU, n. m. Pron. *pass-rô*. — Zool. Moineau : sorte de petit oiseau de plumage gris, qui fait son nid dans les trous des murailles.

Les passereaux joyeux chantent sous ma fenêtre.
(V. Hugo.)

L'alouette à la graine amère
Que laisse échapper le glaneur,
Le passereau suit le vaneur,
Et l'enfant s'attache à sa mère. (Lam.)

PASSERELLE, n. f. Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons : Établir une PASSERELLE sur une rivière. (Acad.)

PASSERESSE, n. f. Mar. Petit cordage employé comme supplément aux cargues d'une voile.

PASSE-ROSE, n. f. Bot. Vulg. Alcée rose ; rose trémière.

PASSE-TEMPS, n. m. Pron. *pass-tan*. — Divertissement, occupation légère et agréable : PASSE-TEMPS innocent, doux, agréable. Se donner du PASSE-TEMPS, Le jeu est le PASSE-TEMPS ordinaire des gens oisifs. Il lit par PASSE-TEMPS, et non pour s'instruire. (Acad.) Ils firent de l'impiété une sorte de PASSE-TEMPS de leur vie oisive. (A. de Tocquev.) C'est une grande imprudence d'introduire la politique comme PASSE-TEMPS dans l'intérieur des familles. (G. Sand.)

Mille doux passe-temps abrégent la soirée. (C. Del.)

PASSERIE, n. f. Techn. Liqueur aigre dont on se sert pour faire enfler les peaux.

PASSERINE, adj. f. (*passer*, moineau ; lat.) Zool. Il se dit de la colombe de la plus petite espèce : La colombe PASSERINE est le pygmée des pigeons. (L. Figuier.)

— N. f. Oiseau chanteur de l'ordre des Sylvains, originaire de l'Amérique.

PASSETTE, n. f. Techn. Fil de laiton en spirale, qui arrête ou fait mourir les fils de soie sur le métier. Anneau conique dont se servent les tireurs d'or pour briser, presser le fil sous les roues du moulin.

PASSEUR, n. m. Pron. *pâ-ceur*. — Celui qui conduit un bateau, un bac pour passer l'eau : Appelez le PASSEUR. Où est le PASSEUR.

— Techn. *Passeur de peau*, chamoiseur : Le nom de chamoiseur que l'on a donné à tous les PASSEURS DE PEAU semble indiquer que les peaux des chamois étaient la matière la plus commune de leur métier. (Buff.)

PASSE-VELOURS, n. m. Bot. Vulg. Amarante.

PASSE-VERT, n. m. Zool. Tangara vert de Caïenne.

PASSE-VOLANT, n. m. (qui passe en volant.) Anc. Homme qu'aux jours de revue un capitaine faisait figurer parmi ses soldats afin de dissimuler aux inspecteurs les vides de son régiment et pour toucher un supplément de paye : Il y a des peines établies contre les PASSE-VOLANTS. (Acad.)

. . . . Les passe-volants,
Pour se montrer soldats, sont les plus insolents. (Regn.)

— Fig. et fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission : Nous ne voulons point de PASSE-VOLANTS parmi nous. Les comédiens ont établi une consigne sévère pour remédier à l'abus des PASSE-VOLANTS. (Acad.)

— Fig. et par anal.

Anne, faisant passer ses péchés en revue
Comme un passe-volant mit en un coin ce cas. (La F.)

PASSIBILITÉ, n. f. Pron. Qualité des corps passibles, des corps qui peuvent éprouver des sensations, le plaisir, la douleur.

PASSIBLE, adj. des 2 g. (*passibilis* ; lat., m. sign.) Pron. *pass-cibl*. — Dogmat. Capable d'éprouver des sensations. Le corps humain dans son état naturel est PASSIBLE. (Acad.)

— Jurispr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine : Celui qui commet ce délit est PASSIBLE d'un emprisonnement, d'une amende. (Acad.)

PASSIF, IVE, adj. (*passivus* ; lat., m. sign.) Pron. *pas-cif, civ*. — Didact. Qui souffre, qui reçoit l'action, l'impression. Il est l'opposé d'actif : Principe PASSIF, état PASSIF. Qualité, puissance PASSIVE. La conviction n'est souvent que PASSIVE, la persuasion est active, et il n'y a de ressort que ce qui fait agir. (Duclos.)

— Particul. Qui n'agit point : Un personnage PASSIF, purement PASSIF. Un rôle tout PASSIF vous convient seul. Il faut vous tenir PASSIF. (Acad.)

— *Obéissance passive*, obéissance de celui qui exécute sans examen ni objection les ordres qu'il reçoit.

— Comm. *Dette passive*, celle qu'on est tenu d'acquitter ; par oppos. à *Dette active*, celle dont on peut exiger le payement.

— Subst. *Le passif*, la totalité des dettes passives d'une personne : Comparer l'actif et le PASSIF, l'actif surpasse le PASSIF. (Acad.)

— Gramm. Il se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite : Les verbes PASSIFS de la langue latine s'expriment en français par le verbe substantif et par le participe PASSÉ du verbe. Il n'y a point de verbes PASSIFS en français.

— *Signification passive*, celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action reçue par le sujet ; par oppos. à *Signification active*, celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action.

— Subst. Forme passive d'un verbe : Conjuguer le PASSIF d'un verbe. Ce verbe n'a point de PASSIF. (Acad.)

PASSIFLORE, n. f. Bot. Grenadille ; fleur de la passion.

PASSION, n. f. (*passio*, souffrance ; lat.) Pron. *pâ-cion*. — Souffrance ; il ne se dit guère en ce sens, que des souffrances de JÉSUS-CHRIST pour la rédemption du genre humain : La PASSION de Notre-Seigneur. Sermon sur la PASSION. (Acad.)

— *La semaine de la passion*, celle qui précède la semaine sainte et dans laquelle l'Église commence l'office, de la Passion de Notre-Seigneur. || *Le dimanche de la Passion*, le dimanche qui ouvre cette semaine.

— Sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le mystère de la Passion : On a prêché la PASSION. J'ai entendu la PASSION de tel prédicateur. Bourdaloue a composé plusieurs PASSIONS presque également belles. (Acad.)

— Partie de l'Évangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur : La PASSION selon saint Luc. La PASSION selon saint Jean.

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*, éprouver de grandes douleurs ; être fort impatienté : Ce mal de dents lui a fait SOUFFRIR MORT ET PASSION. Il hésitait à chaque instant dans son discours ; je SOUFFRAIS MORT ET PASSION de l'entendre, à l'entendre. (Acad.)

— Blas. *Clous de la passion*, meuble de l'écu, ainsi nommé parce qu'il ressemble aux clous qui ont servi au crucifiement de Jésus-Christ.

— Anc. méd. Il s'est dit de certaines maladies très-douloureuses : PASSION hystérique, iliaque, cœliaque, hypocondriaque, etc. (Acad.)

PASSION, n. f. Pron. *pâ-cion*. — Mouvement de l'âme, sentiment, agitation qu'elle éprouve, comme la haine, l'amour, la crainte, etc., l'espérance, le désir, etc. : Les PASSIONS sont des sensations provoquées d'abord par l'instinct, mais ensuite fomentées et exagérées par l'attention que leur prête l'intelligence, de manière à devenir prédominantes et à déterminer des actes plus ou moins remarquables et toujours dirigés vers la satisfaction du besoin instinctif qui en est la première origine. (Broussais.) PASSION violente, ardente, furieuse, aveugle. PASSION noble, généreuse. PASSIONS douces, vives. Être maître, esclave de ses PASSIONS. La PASSION l'entraîne, l'aveugle. Dompter, réprimer, modérer ses PASSIONS. Il est dans l'âge des PASSIONS. Cet orateur excite, émeut, remue toutes les PASSIONS. La PASSION est l'âme de la parole. La terreur et la pitié sont les deux PASSIONS que la tragédie se propose d'exciter. (Acad.) Les PASSIONS tyrannisent l'homme, et l'ambition suspend en lui les autres PASSIONS. (La Br.) Tout ce qui augmente nos PASSIONS multiplie nos peines. (Mass.) Il est bien plus aisé de dompter les peuples que de dompter nos PASSIONS. (Id.) La plus haute vertu n'est pas de n'avoir point de PASSION, mais de n'en avoir que de nobles et

de brillantes. (Mass.) *L'âge et les aliments diminuent les* PASSIONS *que la raison croit avoir domptées.* (Volt.) *Toutes* PASSIONS *sont bonnes, quand on en reste le maître; toutes sont mauvaises, quand on s'y laisse assujettir.* (J.-J. Rouss.) *Les* PASSIONS *sont les seuls orateurs qui persuadent toujours.* (La Rochef.) *Toutes les* PASSIONS *roulent sur le plaisir et la douleur.* (Vauv.)

Suis moins ta *passion*, règle mieux tes désirs. (Corn.)

— Fig. *Lâcher la bride à ses passions*, s'y livrer entièrement.

— Désir ardent, exclusif : *Une* PASSION *est un désir dominant, tourné en habitude.* (Condill.) *Quand la* PASSION *de la vertu vient à s'élever, elle domine seule, et tient tout en équilibre.* (J.-J. Rouss.) *Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa* PASSION *dominante.* (Fléch.)

— Particul. Passion de l'amour : *Cette femme est l'objet de sa* PASSION, ou simpl. *est sa* PASSION. (Acad.) *Une* PASSION *vive et tendre est morne et silencieuse.* (La Br.) *Une grande* PASSION *malheureuse est un grand moyen de sagesse.* (J.-J. Rouss.) *Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la* PASSION *qu'on a que par celle qu'on donne.* (La Rochef.)

— *Aimer à la passion*, aimer extrêmement : *Il* AIME *cette femme* À LA PASSION.

— *Cette femme a fait, a causé de grandes passions*, beaucoup de passions, elle a été aimée ardemment de beaucoup de gens.

— Affection très-vive pour quelque chose que ce soit : *Il a une grande* PASSION *pour les médailles, pour les tableaux. Il a la* PASSION *de la gloire, des richesses, du jeu.* (Acad.) *Il n'avait pour toute* PASSION *que le zèle du bien public.* (Fléch.) *J'ai la* PASSION *des beaux-arts, j'en suis fou.* (Volt.) *On commence à jouer par amusement; on continue par avarice; et l'on finit par* PASSION. (Brueys.) *Cette humeur sauvage que vous connaissez s'est tournée en* PASSION *pour la retraite.* (M^me de Sév.)

— Objet d'une très-vive affection : *Cette femme est sa* PASSION. *Sa plus forte* PASSION, *c'est le jeu, c'est la chasse. L'étude est sa* PASSION. (Acad.) *Une avidité de savoir, une assiduité, et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture, ont été les* PASSIONS *de sa jeunesse.* (Fléch.)

— Prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose : *Je vous parle de cet homme, de cette affaire sans* PASSION. *Il n'agit que par* PASSION. *La* PASSION *inspire, dicte tous ses jugements. Il met trop de* PASSION *dans ce qu'il dit.* (Acad.) *Tout ce que je puis faire de plus sage dans la situation présente, c'est de ne point écouter sa* PASSION. (J.-J. Rouss.)

— Littér. Expression, représentation vive des passions que l'on traite dans une pièce de théâtre, ou dans quelque autre ouvrage d'esprit : *Les* PASSIONS *sont bien entendues dans ce poëme. Cet auteur n'entend rien aux* PASSIONS. *Ce trait n'est que de l'esprit, il fallait là de la* PASSION. (Acad.) *Forcer, exagérer une* PASSION. (La Br.) *Les anciens ont su employer à propos le sentiment et la* PASSION. (Fén.) *L'homme le plus simple, qui a de la* PASSION, *persuade mieux que le plus éloquent qui n'en a pas.* (La Rochef.)

Que dans tous vos discours la *passion* émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le remue. (Boil.)

— *Cet orateur, cet acteur entre bien dans les passions*, il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer.

— B.-Arts. Il se dit dans le m. sens : *Il y a beaucoup de* PASSION *dans ce morceau. Les* PASSIONS *sont bien rendues dans ce tableau.*

= **De passion**, loc. adv. Passionnément : *Il aime cette femme* DE PASSION. (Acad.)

PASSIONNAIRE, n. m. Livre qui contient l'histoire de la Passion.

PASSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Passionner : *Langage, discours, style* PASSIONNÉ.

— Qui est rempli de passion ou d'affection pour une personne ou pour une chose : *Amant* PASSIONNÉ. *Il parle d'un air, d'un ton* PASSIONNÉ. *Des regards* PASSIONNÉS. *Il est* PASSIONNÉ *pour la gloire, pour la justice. Il est* PASSIONNÉ *pour la musique, pour la danse.* (Acad.) *Tout cœur* PASSIONNÉ *embellit, dans son imagination, l'objet de sa passion.* (Boss.)

— Qui est ardemment épris, amoureux : *Il n'y a guerre d'empressement pour un homme aussi* PASSIONNÉ *qu'il paraît l'être.* (Danc.)

— Qui est rempli d'une forte prévention, d'une ardeur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose : *C'est un homme* PASSIONNÉ *qui s'emporte au moindre mot. Il en parle en homme* PASSIONNÉ. *Un écrivain* PASSIONNÉ. (Acad.)

— Substantiv. *Il joue, il fait le* PASSIONNÉ.

PASSIONNEL, ELLE, adj. Philos. Qui tient aux passions, qui en dépend.

PASSIONNÉMENT, adv. Avec beaucoup de passion et du désir : *Il aime* PASSIONNÉMENT *sa femme, il en est* PASSIONNÉMENT *aimé. Il désire* PASSIONNÉMENT *que vous partagiez son opinion.* (Acad.) *Je souhaite* PASSIONNÉMENT *que les plaisirs et les affaires vous distrayent longtemps.* (Volt.) *Nulle action n'avait encore été si* PASSIONNÉMENT *acharnée.* (Guizot.) *Les Latins et les Volsques aimaient* PASSIONNÉMENT *la guerre.* (Montesq.)

— Par exag. Avec ardeur : *Je souhaite* PASSIONNÉMENT *qu'il réussisse.* (Volt.)

PASSIONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *pâcioné.* — Donner un caractère animé et qui marque de la passion : PASSIONNER *sa voix, son chant, son récit, sa déclamation, son langage.* (Acad.) *La voix de Mentor était flexible, forte, et elle* PASSIONNAIT *jusqu'aux moindres choses.* (Fén.)

— Exciter la passion de quelqu'un : *La vérité toujours belle par elle-même* PASSIONNE *ceux qui la sentent pour la première fois.* (Jouffroy.) *Il surprenait et* PASSIONNAIT *les esprits.* (Mignet.) *Les éléments de géométrie* ONT PASSIONNÉ *des jeunes gens, mais jamais des vieillards.* (B. de St.-P.)

= **Se passionner**, v. pr. Se préoccuper par l'effet de quelque passion; prendre un extrême intérêt à quelque chose : *Un homme sage agit toujours avec raison, et ne* SE PASSIONNE *jamais. Il* SE PASSIONNE *trop pour cette affaire. Vous vous* PASSIONNEZ *trop.* (Acad.) *Quelquefois, à force de* ME PASSIONNER *pour la raison, je deviens moi-même fort peu raisonnable.* (La Rochef.) *Quand il veut* SE PASSIONNER, *il devient déclamateur.* (La Harpe.)

— Par anal. *La raison est par elle-même une puissance tranquille qui ne* SE PASSIONNE *point.* (La Harpe.)

— Devenir amoureux : SE PASSIONNER *pour toutes les femmes que l'on voit.* (Acad.)

— S'abandonner à sa passion :

Tout doux : vous suivez trop votre amoureuse envie,
Et vous ne devez pas *vous* tant *passionner.* (Mol.)

— Par anal. Embrasser avec chaleur la cause, le parti de quelqu'un : *Quiconque ne* SE PASSIONNE *pas pour moi n'est pas digne de moi.* (J.-J. Rouss.)

PASSIVEMENT, adv. Pron. *pass-civ-man.* — D'une manière passive : *Il y a plusieurs verbes qui se prennent activement et* PASSIVEMENT. (Acad.)

PASSIVETÉ, n. f. État de l'âme passive et contemplative : *Saint Paul, en bannissant les mouvements turbulents que donnent les soins du monde, ne nous ordonne point de demeurer dans l'inaction et dans la* PASSIVETÉ. (Boss.)

PASSIVITÉ, n. f. Philos. Sensibilité interne et externe.

— État de l'être passif : *La* PASSIVITÉ *de l'esclave a quelque chose qui ressemble à la froideur et à l'abrutissement de la prostitution.* (G. Sand.)

PASSOIRE, n. f. Pron. *pâ-çoar.* — Techn. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase des pois, des lentilles, etc., pour en tirer la purée; des groseilles et d'autres fruits pour en tirer le jus.

— Sorte de petit chaudron percé de trous, à l'usage des teinturiers.

— Ressort oblong en usage dans l'horlogerie.

PASSULAT, adj. m. (*uva passa*, raisin cuit au soleil; lat.) Anc. pharm. Il n'est usité que dans cette locution, *Miel* PASSULAT, miel préparé avec des raisins cuits.

PASSULE, n. f. (*passula*, lat., m. sign.) Anc. Raisins secs.

— Miel préparé avec des raisims cuits.

PASTEL, n. m. (*pâte.*) Pron. *pass-tel.* — Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, et incorporées avec une eau de gomme : *On fait des* PASTELS *de toute sorte de couleurs. Boîte de* PASTEL. *Dessiner au* PASTEL. *Peindre en* PASTEL. *Un* PORTRAIT AU PASTEL, EN PASTEL. (Acad.)

— Ce qui est peint au pastel : *Les* PASTELS *de Latour. Il a beaucoup de* PASTELS *chez lui. Il avait des* PASTELS *de toute la cour. Voilà un beau* PASTEL. (Acad.)

Cette blonde avec l'air d'un *pastel* effacé. (Desmahis.)

PASTEL, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères, dont on tire une fécule qui remplace l'indigo : *L'indigo d'Amérique n'a commencé à être importé en Europe que vers la fin du seizième siècle; avant cette époque, le* PASTEL *était l'objet d'un immense commerce.* (Chaptal.) *On extrait l'indigo du* PASTEL. (Id.) ‖ V. GUÈDE.

PASTELIER, n. m. Techn. Moulin à pastel.

PASTENAGUE, n. f. Pron. *pass-te-nagh.* — Zool. Genre de poissons qui ressemblent à la raie.

PASTÈQUE, n. f. Pron. *pass-tèk.* — Bot. Plante de la famille des Cucurbitacées; melon d'eau dont le suc est très-rafraîchissant; il ne mûrit que dans nos provinces méridionales : *La* PASTÈQUE *est très-rafraîchissante.* (Acad.)

PASTER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. Pron. *pass-té.* — Véner. En parl. des lièvres, Emporter de la terre avec ses pattes en traversant des lieux humides.

PASTEUR, n. m. (*pastor*, pâtre, berger; lat.) Pron. *pass-teur.* — Celui qui possède ou garde des troupeaux. Dans cette acception, il ne se dit guère qu'en parl. des peuples anciens : *La plupart des anciens patriarches étaient* PASTEURS. *Les anges annoncèrent aux* PASTEURS *la naissance du Messie.* (Acad.) *La simplicité crédule du* PASTEUR *se mêle toujours, dans le Turc, à l'héroïsme du guerrier.* (Lam.)

Humble toit des *pasteurs*, pourquoi t'ai-je quitté. (A. Soum.)

— Fig. Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes : *Homère appelle les rois les* PASTEURS *des peuples.* (Acad.) *Le souverain n'est lui-même que le père et le* PASTEUR *de ses peuples.* (Mass.)

— Fig. *La mort est un bon* PASTEUR : *elle ne perd jamais rien de son troupeau.* (A. Rabbe.)

Sous leurs pas cependant s'ouvrent de noirs abîmes,
Où la cruelle mort, les prenant pour victimes,
Frappe ces vils troupeaux dont elle est le *pasteur.*
(J.-B. Rouss.)

— Fig. et mystiq. Jésus-Christ, les évêques, les curés : *Jésus-Christ est le souverain* PASTEUR *des âmes. Notre-Seigneur est le bon* PASTEUR *qui ramène la brebis égarée. Un* PASTEUR *doit avoir soin de ses ouailles. Les brebis connaissent la voix du* PASTEUR. (Ac.) *La crainte de la mort avait dispersé les* PASTEURS; *personne n'osait écouter les pénitents.* (Fléch.)

— Ministre protestant : *Il étudie pour être* PASTEUR. *On l'a nommé* PASTEUR. (Acad.)

— Adj. *Les rois* PASTEURS. *Les peuples* PASTEURS. (Acad.)

— Zool. Genre de poissons des mers d'Amérique.

PASTICHE, n. m. (ital. *pasticcio*, pâté.) Pron. *pass-ti-ch.* — B.-Art. Tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites : *Il prend pour un tableau du Guide ce qui n'est qu'un* PASTICHE *fait dans sa manière. Les* PASTICHES *de Teniers, etc.* (Acad.)

— Imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres : *C'est un* PASTICHE *des anciens maîtres.* (Acad.)

— Littér. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre : *Certaines réflexions de ce moraliste sont un* PASTICHE *où il a imité le raisonnement et le style de Pascal.* (Acad.) *Cette singerie qu'on appelle* PASTICHE *est de savoir s'assimiler à un grand écrivain.* (Marm.)

— Mus. Opéra dont la partition est composée de morceaux de différents maîtres.

PASTILLAGE, n. m. Pron. *pass-ti-iaj.* — Techn. Imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre; petites figures de sucre, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert au dessert.

PASTILLE, n. f. Pron. *pass-ti-y.* — Petit pain composé de différentes substances odorantes, dont on se sert pour parfumer l'air d'une chambre, en les brûlant : PASTILLES *à brûler.* PASTILLES *d'encens, de benjoin, etc.* (Acad.)

— *Pastilles du sérail*, pastilles qui viennent de Constantinople, qui répandent une odeur agréable.

— Petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, de sucs de plantes, de jus de fruits, etc., très-agréables au goût ou utiles à la santé : PASTILLES *d'ambre, de cannelle, de menthe, de cédrat, d'ananas, etc.* PASTILLES *de chocolat.* PASTILLES *pectorales.* (Acad.) *Je l'ai calmée avec une* PASTILLE *de gomme; et le sommeil l'a gagné.* (H. de Balz.)

— Pharm. *Pastilles du Levant*, terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, et qui sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

PASTOPHORES, n. m. (παστός, voile; φέρω, je porte; gr.) Pron. *pass-to-for.* — Antiq. Prêtre grec et égyptien qui, dans les théories sacrées, portait les images des dieux enfermées dans une espèce de petit temple.

— Celui des prêtres chargé de lever le voile qui à la porte des temples égyptiens cachait la divinité.

— Par extens. Prêtre : *Les* PASTOPHORES *vont s'assembler, et tout est à craindre.* (Volt.)

PASTOPHORIE, n. f. Pron. *pass-to-fo-rî.* — Antiq. Porche d'un temple; tabernacle.

— Habitation près des temples où logeaient les pastophores.

PASTOPHORION, n. m. Pron. *pass-to-fo-rion.* — Antiq. Habitation où demeuraient les prêtres destinés à porter en procession la petite chapelle qui renfermait la statue d'un dieu.

— Cellule à côté des temples où l'on portait les offrandes.

PASTORAL, ALE, adj. (*pastoralis*, lat., m. sign.) Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, aux personnes des champs : *Chant* PASTORAL. *Habit* PASTORAL. *Vie* PASTORALE. *Mœurs* PASTORALES. (Acad.) *Au plus fort de la tempête révolutionnaire, il avait mené une vie toute* PASTORALE. (J. Sandeau.)

— Qui retrace la vie, les mœurs pastorales : *Poésies* PASTORALES. *Scènes* PASTORALES. *Roman* PASTORAL. (Acad.)

— En parl. Des choses qui appartient aux pasteurs spirituels : *Bâton* PASTORAL. *Le soin* PASTORAL *des âmes. Lettre, instruction* PASTORALE.

Le sceptre *pastoral*
Des princes du conclave annonce la puissance. (C. Del.)

— Le plur. masc. *pastoraux* n'est pas usité.

— N. m. Littér. Genre pastoral : *Le* PASTORAL *ne peut se soutenir qu'autant qu'il est gracieux et touchant.* (Marm.)

PASTORAL, n. m. Liturg. Livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les devoirs et les fonctions d'un évêque, et particulièrement celles qui sont extraordinaires et qui se font avec le plus de solennité.

PASTORALE, n. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères : *Composer, jouer une* PASTORALE. *L'Aminte du Tasse est la plus estimée de toutes les* PASTORALES. (Acad.) *Dans la* PASTORALE, *les Italiens ont imité les chœurs à la manière des anciens.* (Marm.)

— Poëme, roman pastoral : *Ce qui distingue à jamais Paul et Virginie, cette* PASTORALE *gracieuse, c'est qu'elle est vraie et d'une réalité humaine et sensible.* (Ste-Beuve.)

— Mus. Pièce dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre.

PASTORALEMENT, adv. Pron. *pass-to-ral-man.* — Fig. En bon pasteur : *Il l'a repris* PASTORALEMENT. *C'est un saint évêque qui prêche* PASTORALEMENT. (Acad.)

PASTOUREAU, ELLE, n. Pron. *pass-tou-rô, rèl.* — Anc. Petit pasteur, petite bergère ; il n'est guère usité aujourd'hui que dans les chansonnettes.

— N. pl. Hist. Paysans fanatiques qui se réunirent en France, sous prétexte de délivrer le roi Louis IX des fers des Sarrasins et se livrèrent aux plus grands excès.

PASTOURELLE, n. f. Chorégr. Une des figures de la contredanse.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver.

PAT, n. m. (*patta*; ital., m. sign.) Pron. *patt.* — Terme du jeu des échecs, qui se dit lorsqu'un des deux joueurs n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise : *Faire* PAT. *Je suis* PAT. (Acad.) *Il venait d'avancer une tour qui mettait le roi dans cette fausse position qu'on nomme* PAT. (F. Soulié.)

PÂT, n. m. (*pastus*, nourriture; lat.) Pron. *pâ.* — Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux : *Le* PÂT *d'un faucon.*

— Vèner. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATACHE, n. f. (*patascia*; ital.) Anc. Sorte de bâtiment léger employé au service des grands navires, pour aller à la découverte, et pour transmettre des nouvelles : *Une* PATACHE *d'avis.* (Acad.)

— Bâtiments de la douane et du fisc.

— Particul. Petit bâtiment ancré dans un fleuve, une rivière, pour la perception des droits sur les marchandises : *A gauche du port est la* PATACHE, *lourde et noire carcasse de frégate ou de corvette qui sert de corps de garde et de prison.* (A. Jal.)

— Certaines barques, certains bâtiments qui portent des lettres ou des passagers, sur quelques fleuves ou rivières.

— Par extens. Voiture publique de transport : *Voyager par les* PATACHES. *Prendre les* PATACHES. *Je suis revenu dans une* PATACHE. (Acad.) *Cette promenade de fantaisie s'accommode aussi volontiers de la* PATACHE *que de la chaise de poste.* (V. Hugo.) *Un cabriolet de famille, en Touraine, tient le milieu entre la* PATACHE *et la chaise de poste.* (H. de Balz.)

PATACHON, n. m. Celui qui dirige le vaisseau ou la voiture qu'on nomme patache.

— Celui qui garde la patache aux droits.

PATAGION, n. m. Pron. *pa-ta-jion.* — Zool. Membrane qui fait fonction d'ailes dans les chauves-souris.

PATAGON, n. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Espagne, valant à peu près 3 francs.

PATAGONE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Nyctaginées.

PATAQU'EST-CE ou **PATAQUÈS**, n. m. Pop. Faute grossière de langage, qui consiste à faire entendre un T final au lieu d'une S, ou réciproquement.

PATARAFFE, n. f. Pron. *pa-ta-raf.* — Fam. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées : *Cette écriture ne se peut lire, elle est pleine de* PATARAFFES. *Une grande et vilaine* PATARAFFE. *Cet écolier, au lieu d'écrire son exemple, s'amuse à faire des* PATARAFFES. (Acad.)

PATARAS, n. m. Pron. *pa-ta-râss.* — Mar. Hauban supplémentaire employé pour remplacer ou soulager les haubans ordinaires quand ils sont vieux, ou que le temps est mauvais.

PATARASSE, n. f. Pron. *pa-ta-rass.* — Mar. Sorte de hache sur laquelle on frappe, pour ouvrir les coutures du calfatage.

— *Patarasse cannelée*, ciseau cannelé avec lequel on introduit l'étoupe dans les coutures.

PATARASSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *pa-ta-ra-cé.* — Introduire avec la patarasse cannelée l'étoupe dans les coutures.

PATARD, n. f. Petite monnaie ancienne.

— Fam. Monnaie de la plus mince valeur : *Je n'en donnerais pas un* PATARD. *Cela ne vaut pas un* PATARD. (Acad.)

PATARIN, n. m. Pron. *pa-ta-rain.* — Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise, qui croyait que l'homme et le monde avaient été créés par le démon.

— Génér. Albigeois hérétiques : *Je réclame justice souveraine sur les hérétiques vaudois et* PATARINS. (Fr. Soulié.)

PATAS, n. m. Pron. *pa-tâss.* — Zool. Singe du Sénégal, du genre Guenon.

PATATE, n. f. Bot. Plante du genre des liserons, qui a de grosses racines tuberculeuses semblables à des pommes de terre : *Les habitants de la Guinée se nourrissent de* PATATES. (Rayn.)

— Tubercule que produit cette plante.

— Par anal. Pomme de terre; topinambour.

PATATRAS, interj. Pron. *pa-ta-trâ.* — Fam. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas : *Il pose le pied maladroitement, et,* PATATRAS, *le voilà par terre.* (Acad.) *On regarde, on écoute, on s'ennuie, on siffle, et* PATATRAS! *voilà mon héros par terre.* (J. Janin.) *Moi, je tire l'échelle, et* PATATRAS! (V. Hugo.)

Patatras!
Avec un fort grand bruit voilà l'esprit à bas. (Regn.)

PATAUD, AUDE, adj. Pron. *pa-tô, tôd.* — Fam. Qui est lourd, grossièrement fait : *Cet homme est bien* PATAUD. *Cette femme est bien* PATAUDE. (Acad.) *Le rustre le plus lourd et le plus* PATAUD. (Th. Gautier.)

— Subst. *Quel gros* PATAUD. *C'est une* PATAUDE. (Acad.)

PATAUD, n. m. Pron. *pa-tô.* — Jeune chien qui a de grosses pattes : *Quel gros* PATAUD *de chien, quel gros* PATAUD, *quel* PATAUD! (Acad.)

— Fam. *Être à nage pataud*, se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau; et fam. d'un homme qui est tombé dans l'eau, et qui se débat pour en sortir.

— Fig. et pop. Il se dit d'un homme qui vit dans l'abondance : *Vous en parlez à votre aise, vous qui* ÊTES À NAGE PATAUD. (Acad.)

PATAUGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*patte.*) Pron. *pa-tô-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *Nous pataugeons, il pataugea, etc.* — Fam. Marcher dans une eau bourbeuse : PATAUGER *dans les chemins, dans les rues, dans les ruisseaux, dans la boue.* (Acad.) *Lorsque la chaussée manque, on se trouve réduit à louvoyer, à* PATAUGER, *à barboter au travers des chemins vicinaux.* (L. Viardot.)

— Fig. S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours, dans ses opérations : *Vous avez raison de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke sur la liberté. Il avouait lui-même qu'il était là comme le diable* PATAUGEANT *dans le chaos.* (Volt.)

Depuis la matinée,
Je *patauge* à travers vos toiles d'araignée. (V. Hugo.)

PATAVINITÉ, n. f. (*Patavium*, Padoue; lat.) Littér. lat. Latinité incorrecte, particulière aux habitants de Padoue.

— Par anal. Incorrection de langage : *L'Allemagne a presque autant de dialectes que de capitales, ce qui fait que ses écrivains s'accusent réciproquement de* PATAVINITÉ. (Rivarol.)

PÂTE, n. f. (*pasta*; ital., m. sign.) Farine détrempée et pétrie pour faire du pain ou quelque autre aliment : PÂTE *dure,* PÂTE *ferme,* PÂTE *molle. De la* PÂTE *bien pétrie, bien levée.* PÂTE *sans levain. Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la* PÂTE. (Acad.)

— Prov. *Il n'y a ni pain ni pâte au logis*, il n'y a rien à manger.

— Prov. et fig. *Mettre la main à la pâte*, ne pas s'en remettre à d'autres du soin de faire quelque chose; y travailler soi-même : *Rien n'est bon pour les moins ambitieux que lorsqu'ils* METTENT LA MAIN À LA PÂTE. (De Ségur.)

Ne perdons point de temps, que l'on m'habille en hâte :
Monsieur, mettez la main, s'il vous plaît, à la pâte.
(Regn.)

— Dans le m. sens : *Avoir la main à la* PÂTE. (Acad.)

— *Mettre de la viande en pâte*, la mettre dans la pâte préparée pour la faire cuire au four : *Mettre un lièvre, des perdrix, des canards en* PÂTE.

— Prov. *Être comme un coq en pâte*, être dans une situation très-commode, très-agréable.

— *Pâte d'Italie*, pâte faite de farine à laquelle on donne différentes formes, et dont on fait des potages, des ragoûts : *Les macaronis et le vermicelle sont les* PÂTES D'ITALIE *dont il se fait le plus de consommation.* (Acad.)

— Par extens. Choses mises en masse et pétries ensemble : PÂTE *de confitures.* PÂTE *de guimauve.* PÂTE *d'amandes. Ce fromage est d'une excellente* PÂTE. PÂTE *de coings, d'abricots, de groseilles. Mettre, réduire des olives en* PÂTE *pour en extraire l'huile.* (Acad.)

— Fig. et fam. Complexion, nature : *Il est de* BONNE PÂTE. *C'est un homme de* BONNE PÂTE. (Acad.) *Vous moquez-vous? vous n'avez pas besoin de cela, et vous êtes d'une* PÂTE *à vivre jusqu'à cent ans.* (Mol.)

— Fig. *C'est une bonne, une excellente, la meilleure pâte d'homme*, c'est un bon homme, un bon cœur d'homme, un homme fort doux, fort accommodant : *Vous êtes une joli garçon, une* BONNE PÂTE D'HOMME. (Mariv.) *C'est* LA MEILLEURE PÂTE DE MARI *qu'il y ait au monde.* (Boissy.)

— Il se dit de certaines matières broyées et mêlées, qu'on emploie à divers usages dans les arts : *Cette porcelaine est d'une* PÂTE *très-fine.* PÂTE *d'argile pour faire des creusets.* PÂTE *de stuc.* PÂTE *de papier.* PÂTE *de carton.* (Acad.) *Un débris de tuile de* PÂTE *ou de cuisson romaine.* (Vitet.)

— *Pâte de riz*, pâte dont les Chinois font des vases très-beaux et très-solides.

— Typogr. *Cette forme est tombée en pâte*, elle s'est rompue par accident, les caractères en sont tombés et se sont brouillés.

— Peint. Ensemble des couleurs d'un tableau; masses épaisses de couleurs que le peintre fond les unes dans les autres.

PÂTÉ, n. m. (*pâte.*) Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson : *Petit* PÂTÉ. PÂTÉ *chaud.* PÂTÉ *froid.* PÂTÉ *de lièvre, de canard, de perdrix.* PÂTÉ *de veau, de jambon.* PÂTÉ *de truites, de saumon.* PÂTÉ *d'Amiens, de Chartres.* (Acad.) *Il attaqua vivement un* PÂTÉ *de venaison.* (J. Sandeau.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux *pâté.* (Boil.)

— Prov. *Hacher menu comme chair à pâté*, mettre en pièces, hacher par morceaux.

— Fam. *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés*, se dit en parl. d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde.

— *Pâté d'ermite*, figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette et une amande.

— Prov. et fig. *Un gros pâté*, un gros enfant petit : *Quel* GROS PÂTÉ *que cet enfant-là!*

— Fig. et fam. Tache, goutte d'encre tombée sur un papier : *Il ne saurait écrire trois lignes sans faire un* PÂTÉ. (Acad.) *Il y a un* PÂTÉ. (Beaum.) *Il parle du* PÂTÉ *que je fis sur son bouquin.* (P. L. Cour.)

— J. de cartes, *Faire le pâté*, arranger les cartes par tricherie pour se donner beau jeu. *Quand il mêle les cartes, il* FAIT LE PÂTÉ. *Il met tous les as, tous les rois ensemble, et se les donne; il* A FAIT LE PÂTÉ.

— Fortif. Sorte d'ouvrage avancé, placé dans un terrain entouré d'eau.

— Archit. Assemblage de maisons : *Abattre un* PÂTÉ *de maisons.*

— Typogr. Certaine quantité de caractères mêlés et confondus par suite de la rupture d'une forme.

— Techn. Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et que l'on corroie ensemble.

PÂTÉE, n. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux.

— Mélange de pain et de morceaux de viande, qu'on donne à manger aux chiens et aux chats :

On lui servit sur un plat du Japon
La plus succulente *pâtée*. (Viennet.)

PATELET, n. m. Pêch. Morue verte.

PATELIN, n. m. (n. d'un personn. d'une anc. comédie.) Pron. *patl-lain*. — Fam. Homme souple et artificieux, qui, par des manières flatteuses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins : *C'est un* PATELIN, *un vrai* PATELIN, *un maître* PATELIN. (Ac.)

— Adj. *Homme* PATELIN. *Une personne* PATELINE. *Ton* PATELIN. *Air* PATELIN. *Voix* PATELINE. *Manières* PATELINES. (Acad.)

— Techn. Petit creuset à queue dont on se sert pour éprouver la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

PATELINAGE, n. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin : *Toute son habileté, toute sa conduite, tout ce qu'il dit n'est que* PATELINAGE. (Ac.)

PATELINER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *patt-li-né*. — Agir en patelin : *Il ne fait que* PATELINER. (Acad.)

— Transitiv. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de quelque intérêt : *Il a si bien su* PATELINER *ces gens-là, qu'il les a fait venir à ses fins*. (Acad.)

— *Pateliner une affaire*, la manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite : *Il a si bien ménagé, si bien* PATELINÉ *cette affaire, qu'il l'a fait tourner comme il voulait*. (Acad.) || Peu usité.

PATELINERIE, n. f. Manières souples et adroites : *Combien de* PATELINERIES *fatigantes pour lui faire vouloir la chose la plus utile à ses intérêts*. (H. de Balz.)

PATELINEUR, EUSE, n. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses : *C'est un* PATELINEUR. *C'est une grande* PATELINEUSE. (Acad.)

PATELLAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une patelle et d'un plat.

— Zool. Il se dit d'une espèce de polypier, la fungie patellaire.

— N. m. Bot. Genre de lichens; genre de champignons.

PATELLE, n. f. (*patella*, petit plat; lat.) Pron. *pa-tèl*. — Zool. Genre de mollusques dont le corps est protégé par un test d'une seule pièce. || V. LÉPAS.

— Bot. Réceptacle plan, et ayant un rebord distinct du thalle.

— Antiq. Vase dans lequel on faisait des offrandes aux dieux.

PATELLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un petit plat.

PATEMMENT, adv. Pron. *pa-ta-man*. — Didact. D'une manière patente, publique. || Peu usité.

PATÈNE, n. f. (*patena*; lat.) Pron. *pa-tènn*. — Liturg. cathol. Vase sacré fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande : PATÈNE *d'or, d'argent*. *Baiser la* PATÈNE. (Acad.)

PATENÔTRE, n. f. Pop. Oraison dominicale, ou le *Pater*. On comprend aussi sous ce nom l'*Avé*, et les premières prières qu'on apprend aux enfants : *Cet enfant sait sa* PATENÔTRE.

— Par extens. Toute autre prière chrétienne : *Dire ses* PATENÔTRES. *Avez-vous achevé vos* PATENÔTRES. *C'est une grande diseuse de* PATENÔTRES. (Ac.)

Il marmotte toujours certaines *patenôtres*. (Rac.)

— Prov. et fig. *Il dit la patenôtre de singe*, il gronde et murmure entre ses dents.

— Au pl. Pop. Grains d'un chapelet; chapelet tout entier.

Fig. *Mangeur de patenôtres*, hypocrite, bigot.

— Ponts et Ch. Chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux.

— Pêch. Chapelet de morceaux de liége qui soutient un filet au-dessus de l'eau.

— Archit. Ornement composé de petits grains ronds ou ovales qu'on taille sur les baguettes, dans les profils.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente un chapelet.

PATENÔTRERIE, n. f. Pron. *patt-nô-tre-rî*. — Anc. Profession, commerce de patenôtrier.

PATENÔTRIER, n. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, etc. : *Maître* PATENÔTRIER. (Acad.) || Vieux.

PATENT, ENTE, adj. (*patere*, être évident; lat.) Pron. *pa-tan, tantt*. — Évident, manifeste : *Une vérité* PATENTE. *Cela est* PATENT. (Acad.)

— Anc. *Acquit-patent*, brevet du roi, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant de décharge à celui qui devait en faire le payement : *Un* ACQUIT-PATANT *de dix mille écus*. (Acad.)

— Chancell. *Lettres patentes*, lettres du roi, en parchemin, scellées du grand sceau. || Actes de l'autorité royale : *Obtenir des* LETTRES PATENTES. *Ses* LETTRES PATENTES *furent enregistrées au parlement*. (Acad.)

PATENTABLE, adj. des 2 g. Pron. *pa-tan-tabl*. — Admin. Qui est sujet à patente; que l'on peut soumettre à la patente.

PATENTE, n. f. Anc. Lettre, commission, diplôme accordé par le roi, ou par des corps, des universités, etc. : *Il alla prendre possession aussitôt qu'on lui eut délivré ses* PATENTES. *Il m'a fait voir sa* PATENTE *de docteur*. *Obtenir une* PATENTE. *Montrer, produire sa* PATENTE, *ses* PATENTES. (Acad.) *Je vous envoie la* PATENTE *de la pension que me fait la reine*. (Volt.)

— Contribution annuelle et proportionnelle, imposée sur ceux qui font un commerce, ou qui exercent une industrie sujette à ce droit : PATENTE *d'épicier, de tailleur, etc. L'impôt de la* PATENTE, *des* PATENTES. (Acad.) *On assujettit à payer* PATENTE *tout individu fabricant qui fait vivre au moins un compagnon*. (Ch. Dupin.)

Quand on ouvre boutique on doit payer *patente*. (Ancel.)

— Quittance de cette contribution : *Prendre, payer une* PATENTE. *Voici ma* PATENTE *de cette année*. (Acad.)

— Mar. Passe-port et certificat de santé qui se délivre dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater leur état sanitaire.

— *Patente nette*, celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté. || *Patente brute*, celle qui atteste le contraire.

PATENTÉ, ÉE, adj. Qui a une patente : *Marchand* PATENTÉ. *Marchande* PATENTÉE. *N'être pas* PATENTÉ. (Acad.) *Les bouquinistes à la mode sont en quelque sorte* PATENTÉS *par les bibliomanes*. (P. Lacroix.)

PATER, n. m. (m. lat., *père*.) Pron. *pâ-tèr*. — Mot qui commence l'oraison dominicale en latin, et qui sert à désigner cette prière : *Cet enfant a dit son* PATER. *Il ne sait pas son* PATER. (Acad.) *Nous vous croyons tous morts, et moi, qui vous parle, j'ai récité bien des* PATER *et des avé pour le salut de votre âme*. (Mérim.)

J'ai dit bien des *pater* pour sa chère santé. (M. J. Ch.)

— *Dire cinq Pater et cinq Avé*, réciter cinq fois de suite l'oraison dominicale et la salutation angélique.

— *Savoir une chose comme son Pater*, la savoir très-bien, par cœur.

— Fig. et fam. *Il ne sait pas son Pater*, il est fort ignorant.

— Gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le *Pater* : *Les* PATER *de son chapelet sont d'émeraude*. (Acad.)

— Anc. Espace de temps nécessaire pour dire un *Pater* : *Le roi demeura deux ou trois* PATER *sans répondre, sérieux et réfléchissant*. (St-Simon.)

PÂTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Coller des cuirs ensemble avec la colle appelée *pâte*.

— Intransitiv. Chass. Emporter de la boue avec ses pattes.

PATÈRE, n. f. (*patere*, s'ouvrir; lat.) Pron. *pa-tèr*. — Antiq. Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices : *Il remplit de vin une* PATÈRE. (Acad.)

— Ornement de cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, qui est vissé à l'extrémité d'une verge de fer dont on se sert pour tenir drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

— Archit. Ornement de forme circulaire, imitant la patère antique : *La* PATÈRE *se place dans les métopes de la frise dorique*. (Acad.)

PATERNE, adj. des 2 g. (*paternus*, paternel; lat.) Pron. *pa-tèrn*. — Paternel, qui appartient à un père : *Il me parla d'un ton* PATERNE. (Acad.) *Il me reçut d'un air* PATERNE. (Marm.) *Que demandons-nous autre chose que la paix, répondit le vieux général d'un air* PATERNE. (Ch. de Bern.) || Vieux.

PATERNEL, ELLE, adj. (*paternus*; lat., m. sign.) Du père, qui appartient au père : *Cet enfant a quitté la maison* PATERNELLE. *Recevoir la bénédiction* PATERNELLE. (Acad.)

— Qui vient du père, qui est du côté du père : *Succession* PATERNELLE. *Un propre* PATERNEL. *Parents* PATERNELS, *du côté* PATERNEL. *Ligne* PATERNELLE. (Acad.)

... Des biens *paternels* mon nom seul m'est resté. (C. Del.)

— Qui est tel qu'il convient à un père, tel qu'il appartient à l'état, à la qualité de père : *Amour* PATERNEL. *Tendresse, affection* PATERNELLE. *Soins, sentiments* PATERNELS. *Le pouvoir* PATERNEL. *L'autorité, la puissance* PATERNELLE. (Acad.)

— Fig. et par extens. : *Ce monarque a pour ses sujets une tendresse* PATERNELLE. *Il a des soins* PATERNELS *pour ses domestiques*. *Il a fait à son élève une remontrance toute* PATERNELLE. (Acad.)

Grand Dieu, daigne sur ton esclave
Jeter un regard *paternel* ! (J.-B. R.)

PATERNELLEMENT, adv. En père, comme un père doit faire : *Il l'a traité* PATERNELLEMENT. (Acad.)

PATERNITÉ, n. f. État, qualité de père : *La* PATERNITÉ *et la filiation sont deux termes relatifs*. PATERNITÉ *légale, présumée, supposée*. *La recherche de la* PATERNITÉ *est interdite par la loi*. (Acad.) *Elle regardait la* PATERNITÉ *comme le plaisir le plus doux de la nature*. (D'Alemb.) *La dignité d'homme du sauvage commence avec sa* PATERNITÉ. (Chateaubr.)

— *Paternité spirituelle*, alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, ou même entre le prêtre qui baptise et le baptisé.

PÂTEUX, EUSE, adj. En parl. du pain, Qui n'est pas assez cuit : *Ce pain est* PÂTEUX.

— Par extens. En parl. des fruits Dont la chair fait dans la bouche le même effet que ferait de la pâte : *Ces poires sont* PÂTEUSES. *Ces abricots sont* PÂTEUX. *Ce fruit a la chair* PÂTEUSE. (Acad.)

— *Cette liqueur est pâteuse, ce vin est pâteux*, il y a dans cette liqueur, dans ce vin, des matières qui lui ôtent sa limpidité. || Dans le m. sens : *Cette liqueur, ce vin a un œil* PÂTEUX. (Acad.)

— *Ce diamant, cette agate a un œil pâteux*, ce diamant n'est pas parfaitement clair, cette agate n'est pas transparente, limpide.

— *Avoir la bouche, la langue pâteuse*, avoir la bouche, la langue comme empâtée d'une certaine salive épaisse : *Quand on a bu de ce vin, on a la bouche* PÂTEUSE. *Il a toujours la bouche, la langue* PÂTEUSE. (Acad.)

— Fam. *Chemin pâteux*, chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée.

— Peint. Il se dit d'une peinture, d'une touche épaisse, qui donne aux figures de la saillie et de la vigueur : *Touche* PÂTEUSE. *Chairs* PÂTEUSES.

— Littér. Qui manque de fermeté, de netteté : *Style* PÂTEUX.

PATHÉTIQUE, adj. des 2 g. (παθητικός, fait de πάθος, passion; gr.) Pron. *pa-té-tik*. — Littér. Qui émeut les passions : *Ce discours est très-*PATHÉTIQUE. *Un orateur* PATHÉTIQUE. *Le dernier acte de cette tragédie est fort* PATHÉTIQUE. *Il a traité cela d'une manière* PATHÉTIQUE. *Chant* PATHÉTIQUE. *Accent* PATHÉTIQUE. (Acad.) *Nous parlons, nous nous mouchons souvent; et dans les endroits les plus* PATHÉTIQUES, *nous faisons ou disons quelque plaisanterie, bonne ou mauvaise, n'importe*. (Campistr.)

— Mus. *Genre pathétique*, le genre qui tend à peindre et à émouvoir les grandes passions.

— Anat. *Muscle pathétique*, le grand oblique de l'œil.

— N. m. Ce qui émeut fortement les passions, ce qui touche le cœur : *Il y a dans cette scène beaucoup de* PATHÉTIQUE. *Il ne faut pas confondre la déclamation avec le* PATHÉTIQUE. PATHÉTIQUE *outré*. (Acad.) *Le sublime lasse, le beau trompe, le* PATHÉTIQUE *seul est infaillible dans l'art*. (Lam.) *Ils y mettent tout l'intérêt et tout le* PATHÉTIQUE *possible*. (Dider.)

— Rhét. Art d'exciter les passions, d'éveiller dans les âmes de nobles sentiments.

PATHÉTIQUEMENT, adv. Pron. *pa-té-tik-man*. — D'une manière pathétique : *Scène écrite* PATHÉTIQUEMENT. *Cet acteur a rendu son rôle* PATHÉTIQUEMENT.

PATHÉTISME, n. m. Pron. *pa-té-tism*. — Anc. Art d'émouvoir les passions.

PATHOGÉNÉSIE, n. f. (πάθος, maladie; γένεσις, génération; gr.) Pron. *pa-to-jé-né-zî*. — Didact. Origine des maladies, leurs causes, leurs principes.

PATHOGÉNÉSIQUE, adj. des 2 g. Qui tient, qui a rapport à la pathogénésie.

PATHOGÉNIE, n. f. (πάθος, maladie; γένεσις, génération, gr.) Pron. *pa-to-jé-nî*. — Méd. Partie de la médecine qui traite de la manière dont les maladies se produisent et se développent.

PATHOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pa-to-jé-nik*. — Méd. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE, adj. des 2 g. (πάθος, maladie; γνωμονικός, qui indique.) Pron. *pa-to-ghno-mo-nik*. — Méd. Qui est propre, particulier à la santé, à la maladie, et qui en est inséparable.

— *Signes pathognomoniques*, signes précurseurs d'une maladie.

PATHOPÉE, n. f. (πάθος, passion; et ποιεῖν, faire; gr.) Pron. *pa-to-pé*. — Littér. Art d'émouvoir les passions.

PATHOLOGIE, n. f. (πάθος, maladie; λόγος, discours; gr.) Pron. *pa-to-lo-ji*. — Méd. Branche de la médecine qui a pour objet la connaissance des maladies, leur siége, les phénomènes qui les précèdent et les suivent, leur marche, leur durée, leurs modes divers de terminaisons, leur traitement préservatif et curatif, etc.

— *Pathologie interne* ou *médicale*, la médecine proprement dite.

— *Pathologie externe* ou *chirurgicale*, la chirurgie.

— *Pathologie générale*, celle qui a pour objet les maladies considérées d'une manière abstraite; qui les étudie dans leurs caractères généraux, dans leurs causes et leur développement.

— *Pathologie descriptive*, celle qui comprend isolément chacune des maladies, et étudie dans chaque affection le caractère qui lui est particulier.

PATHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pa-to-lo-jik*. — Didact. Qui appartient à la pathologie : *Questions* PATHOLOGIQUES. *Signes* PATHOLOGIQUES. (Acad.) *La nomenclature* PATHOLOGIQUE *ne présente qu'incohérence.* (Chomel.)

— *Anatomie pathologique*, étude des traces que la maladie laisse dans le corps et des lésions qui ont rendu les organes impropres à leurs fonctions.

— *État pathologique*, état de trouble constant dans la fonction d'un organe, lequel constitue la maladie.

PATHOLOGISTE, n. m. Pron. *pa-to-lo-jist*. — Didact. Médecin qui écrit sur la pathologie.

PATHOS, n. m. (πάθος, passion; gr.) Pron. *pa-toss*. — Fam. et ironiq. Chaleur, emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage littéraire : *Voilà bien du* PATHOS. *Tout cela n'est que du* PATHOS. (Acad.) *Des idées extravagantes, un* PATHOS *affecté.* (J.-J. Rouss.)

Vous n'êtes pas un sot; faut-il qu'on vous guérisse
Du *pathos* ? (V. Hugo.)

— Anc. rhét. Mouvements, figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs; il se disait par oppos. à *Ithos* :

On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos*. (Mol.)

PATIBULAIRE, adj. des 2 g. (*patibulum*, gibet; lat.) Qui appartient au gibet; qui est destiné à servir de gibet : *En tournant ses regards autour de lui, il se voit entre des fourches* PATIBULAIRES. (Dider.)

— Fig. *Avoir la mine, la figure, la physionomie patibulaire*, avoir la mine, la figure, la physionomie d'un homme méchant, qui mérite d'être pendu :

Ce monsieur le commis *a l'air patibulaire*. (Boursault.)

PATIEMMENT, adv. Pron. *pa-cia-man*. — Avec patience : *Souffrir* PATIEMMENT. *Attendre* PATIEMMENT. (Acad.) *Les hommes ne savent point être* PATIEMMENT *ce qu'ils sont.* (Fonten.)

PATIENCE, n. f. (*patientia* : lat., m. sign.) Pron. *pa-cianss*. — Vertu qui fait supporter, sans se plaindre ni murmurer, les adversités, les injures, les incommodités, les douleurs, etc. *Il faut avoir une merveilleuse* PATIENCE, *un grand fond de* PATIENCE *pour souffrir cela. Il a une* PATIENCE *d'ange, la* PATIENCE *d'un saint. On a mis sa* PATIENCE *à une rude épreuve. Je ne veux pas abuser de votre* PATIENCE. *Je perds* PATIENCE. *La* PATIENCE *m'échappe, me manque.* (Acad.) *La* PATIENCE *est amère, mais son fruit est doux.* (J.-J. Rouss.) *Il écoutait avec* PATIENCE, *il accordait avec bonté, et refusait même avec grâce.* (Fléch.) *Cela use la plus longue* PATIENCE. (La Br.) *L'Église n'oppose jamais aux persécutions que la* PATIENCE *et la fermeté.* (Mass.)

... Puisque vous poussez ma *patience* à bout,
Une fois en ma vie il faut vous dire tout. (Boil.)

— Prov. *La patience est la vertu des ânes*, il y a sottise à supporter ce que l'on ne doit pas endurer.

— *Prendre son mal en patience*, le supporter avec résignation : *Il ne m'aurait servi de rien de me désespérer, j'*AI PRIS MON MAL EN PATIENCE. *Le chrétien* PREND SES AFFLICTIONS EN PATIENCE *et les offre à Dieu.* (Acad.)

— Tranquillité, calme; sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire : *Il viendra dans un moment, prenez, ayez* PATIENCE. *Donnez-vous* PATIENCE. *Il faut une belle* PATIENCE *pour attendre si longtemps.* (Acad.) *Il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la* PATIENCE. (La Br.)

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage. (La Font.)

— Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein, malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts : *La* PATIENCE *vient à bout des travaux les plus longs et les plus difficiles.* (Acad.) *Des dégoûts plus sensibles mirent sa* PATIENCE *à une plus rude épreuve.* (Barth.)

Faudra-t-il quelque jour payer sa *patience ?* (Rac.)

— *Ouvrage de patience*, ouvrage qui demande beaucoup de temps et de patience.

— *Jeu de patience*, sorte de jeu qui consiste à replacer en ordre les pièces d'une mosaïque représentant une carte de géographie, un plan, un édifice.

— Prov. *La patience vient à bout de tout.*

— Techn. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu, dans laquelle on fait entrer les boutons, afin de les nettoyer sans user ni salir le drap.

= **Patience**, loc. adv. *Eh bien,* PATIENCE. *Si on vous laissait quelque chose;* PATIENCE; *mais on lui ôte tout.* (Acad.)

... *Patience !* et demain nous entrons en campagne. (C. Del.)

— Fam. *Patience, patience, s'il vous plaît*, ne m'interrompez pas, laissez-moi dire.

— *Patience*, un moment de patience.

— Par menace, *Patience, j'aurai mon tour.*

PATIENCE, n. f. Pron. *pa-cianss*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Polygonées; elles croissent dans les terres incultes, et ont des feuilles semblables à celles de l'oseille : *Racine de patience.* (Acad.)

PATIENT, ENTE, adj. (*patiens*, qui souffre; lat.) Pron. *pa-cian, ciantt*. — Qui souffre avec modération et sans murmure les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. : *C'est l'homme du monde le plus* PATIENT. *Il faut être fort* PATIENT *pour souffrir tout cela sans rien dire.* (Acad.) *L'homme* PATIENT *vaut mieux que le fougueux.* (Portalis.)

— Qui supporte, qui tolère avec douceur et bonté les défauts, les importunités de ses inférieurs : *Ce père a été fort* PATIENT *à l'égard de son fils. Ce maître est fort* PATIENT *dans son domestique.* (Acad.) *Si l'amitié rend quelquefois diffus celui qui parle, elle rend toujours* PATIENT *l'ami qui écoute.* (J.-J. Rouss.)

— *Dieu est patient et miséricordieux*, il supporte nos fautes pour nous donner le temps de nous corriger.

Pour attendre et punir il a l'éternité;
S'il n'était *patient*, où serait sa bonté ? (C. Del.)

— Qui attend et qui persévère avec tranquillité : *Quand on a quelque affaire à conduire, il faut être* PATIENT. (Acad.) *Je ne suis pas assez* PATIENT *pour observer tant de formalités.* (Rac.) *Ce courage* PATIENT *est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse.* (Volt.)

Je serai *patient*, pourvu que je le frappe. (C. Del.)

— Didact. Qui reçoit l'impression d'un agent physique : *Tous les êtres sont à l'égard les uns des autres ou agents ou* PATIENTS.

— Subst. *Le* PATIENT *vaut mieux que le brave.* (Boss.)

— Philos. *L'agent et le patient*, le sujet qui agit et celui sur lequel il agit.

— Individu condamné à la peine capitale et livré à l'exécuteur : *Les prêtres qui accompagnent les* PATIENTS *au supplice. Le* PATIENT *était dans la charrette.*

— Celui qui est entre les mains des chirurgiens et qui subit une opération douloureuse.

— Fam. *Il n'a été que le patient*, se dit de celui qui, dans une querelle, a souffert les injures sans les repousser.

— **Syn. Patient, endurant.** On est *patient* à l'égard de toute espèce de maux; on est *endurant* relativement à un mal qui nous vient des autres. L'homme *patient* est un homme de courage et de résignation; l'homme *endurant* est un homme dépourvu de sensibilité et qui a un grand fonds d'indifférence.

PATIENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-cian-té*. — Prendre patience, attendre avec patience : PATIENTER *un peu. Il faut* PATIENTER. (Acad.) *Bossuet* PATIENTE *en ami, il compatit en vieillard.* (Lamart.)

PATIN, n. m. (πατεῖν, fouler aux pieds; gr.) Pron. *pa-tain*. — Anc. Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir : *Porter des* PATINS. *Elle était montée sur des* PATINS, *sur de hauts* PATINS. (Acad.)

La trop courte beauté monta sur des *patins*. (Boil.)
... Elle doit sa taille à son *patin* trompeur. (Regn.)

— Chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace; elle est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier recourbée à la pointe et au talon : *Aller sur des* PATINS, *en* PATIN. *Glisser sur des* PATINS. (Acad.) *Un négociant de Londres a expédié une cargaison de* PATINS *pour un pays où la glace est inconnue.* (Droz.) *Ils se livraient ensemble au plaisir du* PATIN *en hiver.* (H. de Balzac.)

— Constr. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour lui servir de base : *Le* PATIN *d'un escalier.* (Acad.)

— Pièce de bois que l'on couche sur un pilotage pour y établir la plate-forme, quand on fonde un édifice dans l'eau.

— Typogr. Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. || Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les travers du berceau.

— Mar. Extrémité de quelques allonges de revers prolongées au-dessus du plat bord.

— *Fer à patin*, fer qu'on met au pied d'un cheval, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

PATINAGE, n. m. Fam. Action de patiner, de toucher avec les mains.

PATINE, n. f. Pron. *pa-tinn*. — Beaux-arts. Oxyde vert de bronze; vert-de-gris noirâtre qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité, et qui leur sert en quelque sorte de vernis : *La* PATINE *de cette médaille est fort belle. On applique sur les statues de bronze moderne un vernis qui imite assez bien la* PATINE *antique.* (Acad.)

— Par anal. *Ces tableaux figureraient sans disparate dans une galerie d'anciens tableaux; ils en ont déjà la* PATINE, *la couleur fauve enfumée.* (Th. Gaut.)

— Concrétions terreuses qui se forment quelquefois à la surface des marbres antiques. || Espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux.

PATINÉ, ÉE, part. pass. du v. Patiner : *Des fruits* PATINÉS.

PATINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Glisser sur la glace avec des patins : *Dans les pays froids, c'est un divertissement commun pendant l'hiver que de* PATINER, *que d'aller voir* PATINER. (Acad.)

— Par anal. *Il a toujours l'air de* PATINER, *cet homme-là ! Il tombe sur votre dos sans qu'on sache par où il est venu.* (H. de Balz.)

PATINER, v. tr. ou act. 1re conj. Manier indiscrètement : *Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les* A *trop* PATINÉS. (Acad.)

PATINERIE, n. f. Métier de celui qui fait des patins. || Commerce de patins.

PATINEUR, n. m. Celui qui glisse sur la glace avec des patins : *Il y avait beaucoup de* PATINEURS *sur la rivière, sur le canal.* (Acad.)

PATINIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait les patins.

PÂTIR, v. neut. 2e conj. (*pati*, souffrir; lat.) Souffrir, avoir du mal, être dans la misère : *L'armée* PÂTIT *beaucoup dans cette marche. Les chevaux y* ONT *plus* PÂTI *que les hommes. Les pauvres* PÂTISSENT *beaucoup en hiver.* (Acad.) *Elle s'est imposé la noble mission de soulager les malades, de pourvoir aux besoins de ceux qui* PÂTISSENT. (Viennet.) *Elle le tint près d'un mois dans l'attente de l'entrevue qu'elle avait promise, c'est-à-dire qu'elle lui laissa tout le temps de* PÂTIR. (Dider.)

— *Nature pâtit*, se dit d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve.

— *Pâtir de quelque chose*, en être puni, en souffrir du dommage : *Il a fait la faute, et j'en* AI PÂTI. *Vous vous êtes trop laissé aller à vos plaisirs, vous en* PÂTIREZ. (Acad.) *Qu'ai-je trouvé ici ? une fortune à refaire, des économies qui engendraient mille privations et dont je* PÂTISSAIS *le premier.* (H. de Balz.)

En tout temps
Les petits ont *pâti* des sottises des grands. (La F.)

— *Pâtir pour quelqu'un*, souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu : *Il ne faut pas que l'innocent* PÂTISSE *pour le coupable. Souvent les bons* PÂTISSENT *pour les méchants.* (Acad.)

— En parl. des choses, Souffrir du déchet, de l'altération, diminuer de profit : *Votre bien* PÂTIRA *de votre absence. Il a fait des excès, sa santé en a* PÂTI. *Ce champ, ce jardin* A PÂTI. *Ce tableau* A *un peu* PÂTI. *Mon commerce en* A PÂTI. (Acad.)

PATIRA, n. m. Techn. Petit tapis de lisière sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau.

— Zool. Cochon d'Amérique du genre pécari.

PÂTIS, n. m. (*pastus*, pâture; lat.) Pron. *pâ-tî*. — Écon. rur. Espèce de lande ou de friche, dans la-

quelle on met paître les bestiaux : *Mettre des moutons, des vaches dans le* PÂTIS, *dans un* PÂTIS. *Ce n'était qu'un* PÂTIS, *j'en ai fait un pâturage.* (Acad.)

Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras. (La F.)

PATISSAGE, n. m. Techn. Action de pâtisser.

PÂTISSER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Faire de la pâtisserie : *Il* PÂTISSE *fort bien.* (Acad.)

PÂTISSERIE, n. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordinairement dans le four : *Bonne, excellente* PÂTISSERIE. *Manger de la* PÂTISSERIE. *Il aime beaucoup la* PÂTISSERIE, *les* PÂTISSERIES. (Acad.)

— Art de faire la pâtisserie : *Il travaille bien en* PÂTISSERIE. *Les pâtés, les tourtes, les biscuits, les gâteaux, etc., sont des ouvrages de* PÂTISSERIE. (Id.)

— Commerce du pâtissier. || Endroit où l'on confectionne la pâtisserie.

PÂTISSIER, IÈRE, n. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four : *Bon* PÂTISSIER. *Mauvais* PÂTISSIER. *Bonne* PÂTISSIÈRE. (Acad.) *Il était devenu amoureux d'une* PÂTISSIÈRE. (Dider.)

PÂTISSOIE, n. f. Pron. *pâ-ti-çoa.* — Comm. Belle étoffe de soie de la Chine, façonnée en gros de Tours.

PÂTISSOIRE, n. f. Pron. *pâ-ti-çoar.* — Techn. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtisse.

PATOIS, n. m. (*patrius sermo*, langage du pays ; lat.) Pron. *pa-toa.* — Langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province : *Chaque province a son* PATOIS. *Le* PATOIS *bourguignon, picard, normand, champenois, gascon, provençal. Parler* PATOIS. *Je n'entends point son* PATOIS. (Acad.) *Nos pères avaient été trop loin en dédaignant comme de grossiers* PATOIS *les anciens dialectes de notre langue.* (Lenorm.) *Il y avait des idiomes fameux, des* PATOIS *qui se cachaient dans quelque coin de village.* (Villem.)

PATOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Patoiser : *Rôle* PATOISÉ.

PATOISER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *pa-toa-zé.* — Parler patois, imiter le patois.

— Transitiv. Rendre patois : PATOISER *un rôle.*

PATOLLES, n. f. pl. Comm. Étoffe de soie que l'on fabrique à Surate.

PÂTON, n. m. Écon. rur. Morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc. : *On a engraissé ce chapon avec des* PÂTONS. (Acad.)

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant.

— Morceau de cuir mis entre le dessus et la doublure d'un soulier, afin de le tenir plus ferme.

— Partie de terre ajoutée pour servir d'oreille ou de manche à une pièce de poterie.

— Grosseur dans le papier.

PATOUILLE, n. f. Pron. *pa-tou-y.* — Techn. Machine qui, dans les forges, sépare la terre de la mine de fer.

— Mar. Corde en échelle.

PATOUILLET, n. m. Pron. *pa-tou-iè.* — Techn. machine hydraulique dont on se sert pour séparer la terre du minerai de fer.

PATOUILLEUR, n. m. Pron. *pa-tou-ieur.* — Techn. Ouvrier qui sépare le minerai de la terre.

PATOUILLEUSE, adj. f. Pron. *pa-tou-ieuz.* — Mar. Il se dit d'une lame courte agitée dans tous les sens.

— *Mer patouilleuse*, mer grosse, relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc.

PATRAQUE, n. f. Pron. *pa-trak.* — Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur : *Cette montre n'est qu'une* PATRAQUE, *une vieille* PATRAQUE. *La voiture que ce sellier m'a livrée est une* PATRAQUE, *une véritable* PATRAQUE. (Acad.)

— Fig. et fam. Personne faible et usée : *Je ne suis plus qu'une vieille* PATRAQUE.

— Ajd. *Il devient* PATRAQUE.

PÂTRE, n. m. (*pastor*, pasteur ; lat.) Pron. *pâtr.* — Celui qui garde, qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. : *Il y a beaucoup de* PÂTRES *dans ce pays.* (Acad.)

Un *pâtre* seul peut garder mes troupeaux. (Campen.)
J'arrêtai, vers le soir dans un bois d'oliviers,
Un vieux *pâtre* de Thessalie. (C. Del.)

PATRES (AD), loc. adv. (m. lat. *vers ses pères*). Pron. *ad, pa-trèss.* — Fam. *Aller ad patres*, aller vers ses pères, ses ancêtres, mourir.

Nous partons aussitôt, faisant partout florès,
Sûrs de trouver déjà le bonhomme *ad patres.* (Regn.)

— *Envoyer ad patres*, faire mourir : *Il a pris un médecin qui l'*A ENVOYÉ AD PATRES.

PATRIARCAL, ALE, adj. (*patriarchalis* ; lat., m. sign.) Qui appartient à la dignité de patriarche : *Siége, trône* PATRIARCAL. *Croix* PATRIARCALE. *Il y a à Rome cinq églises* PATRIARCALES. (Acad.) *Ce fut sous Justinien que l'église de Jérusalem fut élevée à la dignité* PATRIARCALE. (Chateaub.)

— Qui a rapport aux anciens patriarches : *Gouvernement* PATRIARCAL. (Acad.)

— Par extens. Qui rappelle la simplicité des mœurs des anciens patriarches : *Vie* PATRIARCALE. *Mœurs* PATRIARCALES. *L'intérieur de sa maison offre un aspect* PATRIARCAL. (Acad.)

PATRIARCALEMENT, adv. En patriarche : *Vivre* PATRIARCALEMENT.

PATRIARCAT, n. m. (*patriarchatus* ; lat., m. sign.) Dignité de patriarche : *Être élevé au* PATRIARCAT.

— Territoire soumis à la juridiction d'un patriarche : *Le* PATRIARCAT *de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche.* (Acad.)

— Temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége : *Durant son* PATRIARCAT. (Acad.)

PATRIARCHE, n. m. (πατρία, famille, et ἄρχος, chef ; gr.) Pron. *pa-tri-ar-ch.* — Père ; chef de famille ; nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament : *Noé, Abraham, et les autres* PATRIARCHES. *Les saints* PATRIARCHES. (Acad.)

— Fig. *Il a l'air d'un patriarche*, se dit d'un vieillard qui a une figure vénérable.

— Par anal. *Il mène une vie de patriarche*, il vit comme un patriarche.

Il vit en *patriarche*,
Il dîne encore à l'heure où l'on dînait dans l'arche. (C. Del.)

— Fig. *C'est un patriarche*, se dit d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse.

— Anc. Titre de dignité donné aux évêques des premiers siéges épiscopaux : PATRIARCHE *de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem.*

— On donne encore ce titre à quelques évêques : *Le* PATRIARCHE *de Lisbonne. Le* PATRIARCHE *d'Aquilée.* (Acad.)

— Chefs de l'Église grecque, et de quelques autres communions schismatiques.

— Il se dit aussi des premiers instituteurs de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc.

PATRIARCHIES, n. f. Pron. *pa-tri-ar-chî.* — Les cinq églises de Rome qui représentent les cinq juridictions des patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem : *Les* PATRIARCHIES *sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent hors des murs.* (Acad.)

PATRICE, n. m. (*patricius*, de *pater*, père ; lat.) Pron. *pa-triss.* — Antiq. rom. Titre d'une dignité instituée par Constantin : *Les* PATRICES *avaient le premier rang dans l'empire après les Césars. La dignité de* PATRICE *était à vie.* (Acad.)

— Titre de dignité des membres qui composaient le conseil des empereurs. Elle fut conférée à certains rois francs, et Clovis reçut le titre de *patrice.*

PATRICIAL, ALE, adj. Qui appartient aux patrices : *On voyait les plus grands rois accepter, briguer même les honneurs* PATRICIAUX. (J.-J. Rouss.)

PATRICIAT, n. m. Pron. *pa-tri-cia.* — Dignité de patrice : *On ne parvenait ordinairement au* PATRICIAT *qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme celles de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.* (Acad.)

— Ordre des patriciens : *Cela offensa le* PATRICIAT. (Acad.) *La constance est une vertu de* PATRICIAT, *témoin Venise pendant quatorze siècles.* (De Salvandy.)

PATRICIEN, IENNE, adj. Pron. *pa-tri-ciain, ciène.* — Anc. Il se dit de ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus : *Dans les premiers temps de la république romaine, on ne faisait point de consuls qui ne fussent* PATRICIENS. *La famille Cornélia était* PATRICIENNE. (Acad.)

— *Les familles patriciennes*, les familles nobles.

— N. m. Membre de l'ordre des patriciens : *Les seuls* PATRICIENS *furent longtemps en possession du sénat. Les anciens, les nouveaux* PATRICIENS. (Acad.)

D'un vieux *patricien* l'aspect les fait pâlir. (C. Del.)

PATRIE, n. f. (*patria* ; lat., m. sign.) Pays où l'on est né : *La France est notre patrie. Dans l'exil, le cœur palpite au souvenir de la* PATRIE. (Acad.) *On sert mal sa* PATRIE, *quand on la sert contre les règles saintes.* (Mass.) *Est-ce une disgrâce semblable à la mienne qui vous arrache à votre* PATRIE ? (Fén.) *Il n'y a point de* PATRIE *dans l'état despotique.* (La Br.) *Le plus beau moral des instincts de l'homme, c'est l'amour de la* PATRIE. (Chateaubr.)

O *patrie!* ô doux nom que l'exil fait comprendre ! (C. Del.)

— Province, ville où l'on a pris naissance : *La Bretagne est sa* PATRIE. *L'Auvergne était la* PATRIE *de Pascal. Lyon, sa* PATRIE, *a reçu des marques de sa munificence.* (Acad.)

— Nation, société politique dont on est membre : *Cicéron fut appelé le père de la* PATRIE. *Solon donna des lois à sa* PATRIE. *Les devoirs envers l'humanité sont encore plus sacrés que les devoirs envers la* PATRIE. (Acad.) *Je jure que j'ai sauvé ma* PATRIE. (Mirab.) *Se dévouer à sa* PATRIE. (Mass.)

Il est de tout son sang comptable à la *patrie.* (Corn.)
J'entends de toutes parts menacer *ma patrie.* (Rac.)
Du sein de ma *patrie* il fallut m'exiler. (Volt.)

— Fig. *Athènes fut la* PATRIE *des philosophes ; la France est la* PATRIE *des sciences et des arts.*

— *La céleste patrie*, le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux : *Loin de la céleste* PATRIE. (Boss.)

— Prov. *La patrie est partout où l'on est bien*, on doit de la reconnaissance à tout État où l'on a été reçu et protégé.

D'un mortel courageux la *patrie* est partout. (L. Rac.)

— Climat, contrée propre à certains animaux, à quelques végétaux : *La Laponie est la* PATRIE *du renne.* (Acad.) *La* PATRIE *du lutjan est Sumatra.* (Lacép.)

PATRIMOINE, n. m. (*patrimonium* ; lat., m. sign.) Pron. *pa-tri-moann.* — Bien, fortune qui vient du père et de la mère, dont on a hérité de ses parents : *Il a eu cent mille écus de* PATRIMOINE. (Acad.) *Nos ancêtres, moins appliqués à dissiper ou à grossir leur* PATRIMOINE *qu'à le maintenir, le laissaient entier à leurs héritiers.* (La Br.) *On vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de* PATRIMOINE, *ni souffrir que d'autres en eussent.* (Montesq.)

Je te restituai d'abord ton *patrimoine.* (Corn.)

— *Patrimoine paternel, maternel*, les biens qui viennent du côté du père de la mère.

— Biens de famille, par oppos. aux Acquêts : *Il n'a jamais voulu toucher à son* PATRIMOINE, *il n'a disposé que de ses acquêts.* (Acad.)

— Fig. Revenu d'un homme, d'une société : *Les biens donnés à l'Église devaient être le* PATRIMOINE *des pauvres.* (Acad.) *Vos largesses sont le seul* PATRIMOINE *que Dieu leur ait assigné sur la terre.* (Mass.)

Le plus beau *patrimoine* est un nom révéré. (V. Hugo.)

— *Le patrimoine de Saint-Pierre*, une partie du domaine que le pape possède en Italie.

— Par anal En m. part. *Les folies des jeunes dissipateurs sont le* PATRIMOINE *des usuriers. Les malades imaginaires forment au moins la moitié du* PATRIMOINE *des médecins.* (Acad.)

PATRIMONIAL, ALE, adj. Qui est de patrimoine : *Héritage* PATRIMONIAL. *Biens* PATRIMONIAUX. *Terre* PATRIMONIALE. (Acad.) *L'inégalité des biens* PATRIMONIAUX *est d'une injustice évidente.* (M. J. Chén.)

PATRIMONIALEMENT, adv. Prat. D'une manière patrimoniale : *Ce bien lui appartient* PATRIMONIALEMENT. (Acad.) *Posséder* PATRIMONIALEMENT *le droit de rendre la justice, c'était pour la bourgeoisie un avénement au privilége.* (De Rémusat.)

PATRIOTE, n. des 2 g. Pron. *pa-tri-ott.* — Celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile : *Un bon* PATRIOTE. *Il a parlé, il s'est conduit en vrai, en zélé* PATRIOTE. *C'est un* PATRIOTE. (Acad.) *Le commun des Français croit que c'est un mérite de l'être ; avec un tel sentiment, que leur manque-t-il pour être* PATRIOTES ? (Duclos.) *Nous avons nommé* PATRIOTES *mille gens sans propriétés, quoique le mot patrie dérive des patrimoines qu'on y possède.* (Beaum.)

— Mor. : *Ame, esprit, cœur* PATRIOTE.

PATRIOTERIE, n. f. Ironiq. Affectation du patriotisme.

PATRIOTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au patriote : *Sentiment* PATRIOTIQUE. *Discours* PATRIOTIQUE. *Action* PATRIOTIQUE : *Zèle, ardeur* PATRIOTIQUE. (Acad.)

PATRIOTIQUEMENT, adv. En patriote : *Il a agi* PATRIOTIQUEMENT.

PATRIOTISME, n. m. Pron. *pa-tri-o-tism.* — Amour de la patrie : *Acte de* PATRIOTISME. (Acad.) *Le* PATRIOTISME *ne doit pas être mis trop souvent en représentation.* (B. de St.-P.) *Toutes les émotions, toutes les susceptibilités du* PATRIOTISME *sont légitimes ; ce qui importe, c'est qu'elles soient avouées par la vérité, par la raison.* (Guizot.)

Le vrai *patriotisme* enfante des soldats. (L. Arnault.)

PATROCINÉ, part. pass. du v. Patrociner.

PATROCINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*patrocinari*, soutenir les intérêts ; lat.) Fam. Parler

longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Il se joint ordinairement avec le verbe *prêcher* : *Prêchez et* PATROCINEZ *tant qu'il vous plaira. Vous aurez beau prêcher et* PATROCINER. || Vieux.

PATROLOGIE, n. f. (πατήρ, père ; λόγος, discours ; gr.) Discours ou traité sur les Pères de l'Église :

PATROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'étude des Pères de l'Église : *Dans plusieurs séminaires, on fait un cours d'études historiques, scientifiques, scripturaires et* PATROLOGIQUES *de six ou sept années.* (Dupanl.)

PATRON, ONNE, n. (*patronus*, protecteur ; lat.) Mystiq. Saint dont on porte le nom ; celui sous l'invocation duquel une église est dédiée, et celui qu'un pays, une ville, une communauté, etc., réclame comme son protecteur : *Saint Pierre est le* PATRON *de cette ville. Saint Denis est un des* PATRONS *de la France. Sainte Geneviève est la* PATRONNE *de Paris. Saint Éloi est le* PATRON *des orfèvres.* (Acad.)

— Homme puissant sous la protection de qui l'on se place ; homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile : *Chez les Romains, les plébéiens s'attachaient, sous le nom de clients, à quelque patricien qu'ils appelaient leur* PATRON. (Acad.) *Théodote vise également à se faire des* PATRONS *et des créatures.* (La Br.)

Fuis, va chercher ailleurs tes *patrons* bien-aimés. (Boil.)
Je crois que mon *patron* valait bien tous les vôtres. (Dest.)

— Par anal. *Les clients d'autrefois sont aujourd'hui les patrones auprès de la postérité.* (St-M. Gir.)

— Fam. Le maître d'une maison : *Avez-vous pris les ordres du* PATRON? *Où est le* PATRON? *Le* PATRON *fait bien les honneurs de chez lui. Je voudrais bien saluer le* PATRON. (Acad.) *As-tu quelque négoce avec le* PATRON *du logis.* (Mol.)

— Dans le m. sens, *Le patron de la case*, homme qui, sans être le maître de la maison, y a tout pouvoir : *Depuis qu'elle est veuve, elle l'a accueilli, et il est devenu le* PATRON DE LA CASE. (Acad.) *Aucune de vos hôtesses ne vous échappe; partout où vous logez, vous êtes d'abord le* PATRON. (Campistr.)

— Par extens. Le chef par rapport aux ouvriers, aux employés :

Le *patron* me propose un assez bon emploi. (De la Ville.)

— Mar. Officier marinier chargé d'un commandement, d'une surveillance :

Votre prédécesseur, et non pas votre égal,
Me fit *patron* du port et chef de l'arsenal. (C. Del.)

— Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe, d'un petit navire : *Le* PATRON *de la barque, du bateau, de la chaloupe.* (Acad.)

C'est un homme du peuple, à ce que j'ai pu voir,
Un *patron* de galère. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Il est le patron de la barque*, se dit de celui qui a le plus de crédit dans une société, une compagnie, une affaire.

— Antiq. rom. Le maître à l'égard des affranchis : *Lorsqu'il y a beaucoup d'affranchis, il faut que les lois civiles fixent ce qu'ils doivent à leur* PATRON. (Montesq.)

— Dans le Levant, Le maître à l'égard de l'esclave : *Vendu comme esclave, il rencontra un* PATRON *compatissant.* (Acad.)

— Prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice : PATRON *laïque.* PATRON *ecclésiastique. Il était seigneur et* PATRON *de sa paroisse. Le* PATRON *avait des droits honorifiques dans une église, comme successeur des premiers fondateurs.* (Acad.)

— Fam. Il se dit par amitié en parl. à un inférieur : *Bonjour,* PATRON. *Gare à vous,* PATRON. *Rangez-vous,* PATRON.

— Adject. *Galère patronne*, ou simpl. *Patronne*, la seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant général des galères.

— Anc. *Cardinal patron*, cardinal qui gouvernait à la cour de Rome comme premier ministre : *C'était ordinairement le neveu du pape qui était le* CARDINAL-PATRON. (Acad.)

PATRON, n. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans : *Beau* PATRON. *Nouveau* PATRON. *Voilà un velours à ramages dont le* PATRON *est bien travaillé. Ce tapissier a de beaux* PATRONS *pour fauteuils.* (Acad.)

— Morceau de papier, de carte, ou de parchemin que les tailleurs, les lingères, les marchandes de modes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lequel ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits : *Le* PATRON *d'un gilet, d'une veste. Le* PATRON *d'un bonnet, d'une chemise. Le* PATRON *d'une passe de chapeau de femme.* (Acad.)

— Pièces de bois qui ont la forme des différentes parties d'un instrument, et d'après lesquelles on taille le bois dont ces instruments doivent être faits : *Violon d'un grand* PATRON, *d'un petit* PATRON. (Acad.)

— Papier, carton découpé, qu'on applique sur une surface quelconque pour peindre les parties que ces découpures laissent à découvert : *Les peintres en décor font souvent usage de* PATRONS. *Les cartes à jouer s'impriment avec des* PATRONS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme s'est formé sur un mauvais, sur un bon patron*, sur un mauvais, sur un bon modèle.

— *N'allez pas prendre* PATRON *sur mes lettres.* (Mme de Sév.)

PATRONAGE, n. m. Anc. Droit qu'un seigneur avait de nommer à un bénéfice : *Bénéfice en* PATRONAGE *ecclésiastique, en* PATRONAGE *laïque. Droit de* PATRONAGE *sur une chapelle.* (Acad.)

— Protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur : *Le* PATRONAGE *de ce ministre lui a été fort utile. Il exerce un grand* PATRONAGE *dans sa province, dans sa ville natale.* (Acad.)

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

PATRONAL, ALE, adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu : *Fête* PATRONALE. (Acad.) || Le plur. masc. est inusité.

PATRONAT, n. m. Pron. *pa-tro-na.* — Antiq. Droit d'un patron sur ses clients ; protection.

— Dignité de patron.

— Droit d'un marchand sur ses esclaves.

PATRONÉ, ÉE, part. pass. du v. Patroner. Protégé : *Personne* PATRONNÉE.

— Disposé, dessiné : *Les ailes des papillons sont* PATRONNÉES *sur une infinité de formes et quadruples.* (B. de St-P.)

PATRONER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-tro-né.* — Techn. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

— Transitiv. Calquer sur un patron.

— Fam. Dessiner : *J'aimais bien à* PATRONER *les grosses joues de Pauline.* (Mme de Sév.)

— Néol. Protéger, introduire dans le monde, dans la haute société : *C'est une grande dame qui le* PATRONE.

PATRONESSE, adj. et n. f. Pron. *pa-tro-nèss.* — Néol. Dame qui se charge de diriger un bal, une fête, au profit de quelques infortunés : PATRONESSE *est un mot qui a été importé par l'aristocratie anglaise et qui prétend s'impatroniser chez nous.* (Arnault.) *Les dames* PATRONESSES *du bal.*

PATRONEUR, n. m. Techn. Celui qui fait du patronage ; celui qui patrone les cartes ; artiste qui trace sur le papier les dessins qui doivent être exécutés sur le métier.

PATRONYMIQUE, adj. (πατήρ, πατρός, père ; ὄνυμα, nom ; gr.) Il n'est usité que dans cette locution, *Nom patronymique*, nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père : *Héraclides, Séleucides, sont des noms* PATRONYMIQUES. (Acad.)

— Vulg. Il se dit du nom de famille, par oppos. aux noms de terre ou de fief, et aux surnoms.

PATROUILLAGE, n. m. Pron. *pa-trou-iaj.* — Pop. Saleté, malpropreté, qu'on fait en patrouillant : *Quel* PATROUILLAGE *faites-vous là?* (Acad.)

PATROUILLE, n. f. Pron. *pa-trou-y.* — Art milit. — Toute marche que fait pendant la nuit un détachement de soldats, ou une escouade d'agents de police pour prévenir les désordres et arrêter les malfaiteurs : *Faire la* PATROUILLE. *Faire* PATROUILLE. *Aller en* PATROUILLE. *Faire des* PATROUILLES *hors de la place, hors du camp.* (Acad.)

— Le détachement même qui fait la patrouille : *On a doublé les* PATROUILLES. PATROUILLE *à pied, à cheval. Reconnaître la* PATROUILLE. (Acad.)

— Techn. Espèce d'écouvillon avec lequel le boulanger nettoie son four.

PATROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Patrouiller : *Viande* PATROUILLÉE. *Fruits* PATROUILLÉS.

PATROUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pa-trou-ié.* — Fam. Faire la patrouille, aller en patrouille : *Ils étaient secrètement chargés de* PATROUILLER, *et de rendre compte de leurs découvertes.* (St-Simon.)

PATROUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pop. Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse avec les mains, les pieds ou autrement : *Des enfants qui* PATROUILLENT *dans les rues, dans le ruisseau.* (Acad.)

— Transitiv. Manier malproprement les choses auxquelles on touche ; les déranger en les maniant : PATROUILLER *des viandes,* PATROUILLER *des fruits.*

PATROUILLIS, n. m. Pron. *pa-trou-yi.* — Pop. Patrouillage : *Quel* PATROUILLIS *est-ce là?*

— Bourbier : *Mettre le pied dans le* PATROUILLIS. (Acad.)

PATTE, n. f. (*plata*, plate ; bas lat.) Pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes : celui de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie : PATTE *de singe, de lion, de chat. La* PATTE *de devant, la* PATTE *de derrière d'un chien. La* PATTE *d'un perroquet.* (Acad.) *Il lutta corps à corps avec un ours qui l'étreignit dans ses* PATTES. (Lam.)

Entre les *pattes* d'un lion
Un rat sortit de terre assez à l'étourdie. (La F.)

— Il se dit des pieds de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, le hoard, et de ceux de certains insectes : *Un insecte à huit* PATTES. *Des* PATTES *d'écrevisse, d'araignée.*

— Fig. et fam. *Ce chat fait patte de velours*, il rentre ses griffes en donnant la patte.

— Fig. *Faire patte de velours*, cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessein qu'on a de nuire.

Qui ne veut pas blesser *fait patte de velours.*
(F. d'Églant.)

— Fig. et fam. La main de l'homme : *Il a une grosse vilaine* PATTE. *Cette fille, au lieu de rajuster la coiffure de sa maîtresse, avec sa grosse* PATTE *l'a entièrement dérangée. Otez donc vos* PATTES *de là.* (Acad.)

— Fam. *Marcher à quatre pattes*, marcher sur les pieds et sur les mains.

— Par anal. : *Pour bien apprécier certaines dispositions, il faut placer les malades* À QUATRE PATTES. (Chomel.)

— Prov. et fam. *Il ne remue ni pied, ni patte*, il est sans mouvement. || *Il ne saurait remuer ni pied ni patte*, se dit d'un homme qu'une grande faiblesse, qu'une grande lassitude empêche de marcher.

— Fam. *Mettre la patte sur quelqu'un*, le battre, le maltraiter : *Si je* METS *une fois* LA PATTE SUR LUI, *il y paraîtra.*

— *Tomber sous la patte de quelqu'un*, courir le danger d'être fort maltraité :

Allez, vous êtes une ingrate :
Ne *tombez* jamais *sous ma patte.* (La Font.)

— Fam. *Être entre les pattes de quelqu'un*, être dans la dépendance d'une personne dont on a sujet de craindre la sévérité.

— *Sortir, se tirer des pattes de quelqu'un*, n'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui.

— *Tenir quelqu'un sous sa patte*, être en état, en pouvoir de lui causer du déplaisir.

— Fig. et fam. *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un*, lâcher avec finesse quelque trait vif et malin contre quelqu'un, soit en sa présence, soit en son absence.

— Fig. et fam. *Graisser la patte à quelqu'un*, le corrompre, le gagner à prix d'argent : *On a* GRAISSÉ LA PATTE *au portier, au valet de chambre.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Pattes de mouches*, traits d'une écriture très-fine et mal formée.

— Par anal. Pied d'un verre, d'une coupe et autres objets semblables : *Un verre à* PATTE.

— Mar. *Pattes d'une ancre*, pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond.

— *Patte de bouline et de ris*, bouts de filin, épissés sur les ralingues des voiles, pour recevoir les boulines et les palanquins.

— Mus. Il se dit d'un instrument qui sert à régler du papier de musique, en traçant à la fois les cinq lignes parallèles qui forment une portée.

— Techn. Morceau de fer plat par un bout et pointu de l'autre dont on se sert pour fixer un lambris, un chambranle de porte, un châssis de croisée, etc.

— Petite bande d'étoffe, attachée par un de ses bouts à quelque partie d'un vêtement, et dont l'autre bout porte soit un bouton, soit une boutonnière.

— Petite bande d'étoffe de couleur tranchante, qui fait partie du parement d'un habit uniforme.

— Crochet de fer, cheville de bois dont le boucher se sert pour attacher les viandes.

— Bot. Racine de certaines plantes : PATTE *d'anémone, de renoncule.* (Acad.) || V. *Griffe.*

PATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Patter : *Papier* PATTÉ.

— Blas. *Sautoir patté, croix pattée*, croix dont les branches s'élargissent à leur extrémité.

PATTE-D'OIE, n. f. Pron. *patt-doa.* — Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil.

— Fam. Rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil : *Il n'est plus jeune, on lui voit déjà la* PATTE-D'OIE. (Acad.) *J'ai vu tout cela et j'ai trente ans! aussi tu as la* PATTE-D'OIE. (E. Aug.)

— Mar. Cordage qui se termine par plusieurs branches pour faire effort sur plusieurs points à la fois.

— *Mouiller en patte-d'oie*, s'amarrer sur trois câbles dont les directions divergent.

— Charp. Assemblage de pièces de charpente présentant une forme triangulaire.

— Ponts et Ch. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

PATTE-PELU, n. m. Homme qui va adroitement à ses fins sous des apparences de douceur et d'honnêteté : *C'est un franc* PATTE-PELU.

— On dit aussi *Patte-pelue*, au féminin et même en parlant d'un homme : *Cet homme, cette femme est une vraie* PATTE-PELUE, *est une dangereuse* PATTE-PELUE.

PATTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pa-té.* — Techn. Régler du papier de musique avec une patte.

PATTIÈRE, n. f. Techn. Femme qui trie et déblaye les chiffons à papier.

PATTU, UE, adj. Pron. *pa-tu.* — Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes ; il ne se dit qu'en parl. des oiseaux qui ont de la plume jusque sur les pieds : *Pigeons* PATTUS. *Poules* PATTUES. (Acad.) *Le coq* PATTU *a des plumes jusqu'à l'origine des doigts.* (Buff.)

PÂTURAGE, n. m. Pron. *pâ-tu-raj.* — Lieu où les bestiaux pâturent : *Bons* PÂTURAGES. *On ne saurait faire de nourritures dans ce domaine, il n'y a point de* PÂTURAGES. (Acad.) *Change en gras* PÂTURAGES *ces ronces, ces roseaux.* (Volt.) *Les champs qu'ils cultivaient ont été destinés aux* PÂTURAGES *des troupeaux et livrés à des bergers étrangers.* (De Sismondi.)

— Usage du pâturage : *Avoir droit de* PÂTURAGE *sur une terre. Il ne lui en coûte rien pour le* PÂTURAGE *de ses bestiaux.* (Acad.)

PÂTURANT, part. prés. du v. Pâturer.

PÂTURANT, ANTE, adj. Néol. Qui pâture : *C'est la difficulté de pourvoir à sa faim dans les forêts qui donne à l'animal carnassier tant de supériorité d'esprit sur l'animal* PÂTURANT. (Helvét.)

PÂTURE, n. f. (*pasci*, se nourrir; lat.) Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux et même des poissons : *Dieu a soin de tous les animaux, il leur donne à chacun leur* PÂTURE. *Nos corps deviendront la* PÂTURE *des vers.* (Acad.)

Aux petits des oiseaux il donne la *pâture*,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature. (Rac.)

— Herbe, paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture, et principalement à des bœufs et à des vaches : *Mettre de la* PÂTURE *devant des bœufs, leur donner la* PÂTURE. (Acad.)

— Lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent : *Une belle* PÂTURE. *Une vaste* PÂTURE.

— *Mettre, envoyer des chevaux en pâture*, les mettre, les envoyer paître dans un pré : *En de certains temps la cavalerie* ENVOIE LES CHEVAUX EN PÂTURE.

— *Vaine pâture*, terres où tous les habitants d'une commune peuvent faire paître leurs bestiaux ; terres où il n'y a ni semences ni fruits. || *Droit de parcours et vaine pâture*, droit de mener ses bestiaux dans les terres incultes.

— *Vive* ou *grasse pâture*, droit de faire paître ses bestiaux sur un fonds communal.

— Fam. Nourriture de l'homme : *C'est une bonne* PÂTURE *que la pomme de terre. Vous ne mangez que des fruits et des salades, ce n'est pas là une* PÂTURE. *Cet enfant n'a pas* PÂTURE *suffisante.* (Acad.) *N'avez-vous pas ici toutes sortes de* PÂTURES*?* (Chateaub.)

— Fig. et mor. : *Il ne faut pas rester oisif, il faut donner de la* PÂTURE *à son esprit. La parole de Dieu est la* PÂTURE *de l'âme. Tout sert de* PÂTURE *à sa malignité.* (Ac.) *Aujourd'hui c'est seulement dans la science, cette* PÂTURE *de l'esprit de l'homme, qui la nourrit sans le satisfaire, que la jeunesse française pourra trouver la gloire.* (Lermin.) *Il trouvait dans les livres de controverse une sorte de* PÂTURE *pour son esprit.* (D'Alemb.) *Tout, jusqu'à l'humilité même, sert de* PÂTURE *et d'aliment à l'orgueil.* (Boss.)

PÂTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Pâturer : *Prairie* PÂTURÉE.

PÂTURER, v. intr. ou neut. 1re conj. Prendre la pâture : *Les bêtes cherchent à* PÂTURER, *vont* PÂTURER. *C'est un lieu où les troupeaux* PÂTURENT *commodément.* (Acad.) *Pour vivre il se fit voleur, il enlevait les troupeaux qui* PÂTURAIENT *dans le voisinage de l'Hémus.* (Am. Thierry.)

PÂTUREUR, n. m. Art. milit. Cavalier, soldat qui mène les chevaux à l'herbe : *Donner une escorte aux* PÂTUREURS. (Acad.)

PÂTURIN, n. m. Pron. *pâ-tu-rain.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées : *Voyez les pyramides neigeuses du* PÂTURIN *des champs et des eaux.* (H. de Balz.)

PÂTURON, n. m. Vétér. Partie du bas de la jambe du cheval et de quelques solipèdes ; elle est située entre le boulet et la couronne : *Un cheval blessé au* PÂTURON. (Acad.)

— Bot. Vulg. Espèce de champignon.

PAUCRIN, n. m. Mar. Portefaix dans les ports de mer.

PAUFORCEAU, n. m. Pron. *pô-for-çô.* — Chass. Pieu enfoncé dans la terre, qui sert à tendre les filets.

PAUL, n. m. (n. pr. d'un pape.) Pron. *pôl.* — Métrol. Monnaie d'argent de l'État de l'église, valant 52 centimes : *Je vous conseille d'aborder un douanier d'un air riant et de lui donner un* PAUL. (Stendhal.)

PAULETTE, n. f. (*Paulet* ; n. pr.) Pron. *pô-lètt.* — Anc. Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs charges et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers, s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année.

PAULO-POST-FUTUR, n. m. (*paulo*, un peu ; *post*, après ; *futurus*, futur ; lat.) Pron. *pô-lô-post-fu-tur.* — Gramm. gr. Temps des verbes passifs grecs qui exprime un futur très-prochain.

PAUME, n. f. (*palma* ; lat., m. sign.) Pron. *pôm.* — Le dedans de la main, entre le poignet et les doigts : *Avoir la* PAUME *de la main longue, courte, etc. Il a été blessé à la* PAUME *de la main.* (Acad.)

— Pop. *Siffler en paume*, appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

— Mar. Bout d'une pièce de bois qui termine les jumelles dans les mâts d'assemblage.

PAUME, n. f. Sorte de jeu de balle que deux ou plusieurs personnes se renvoient avec une raquette ou un battoir, dans un lieu préparé exprès : *Jeu de la* PAUME. *C'est un grand joueur de* PAUME. *Nous avons fait une belle partie de* PAUME. (Acad.) *Il excellait dans le jeu de* PAUME, *qui était fort en vogue.* (Thiers.)

— Absol. Jeu de la paume : *J'ai perdu six francs à la* PAUME. *La* PAUME *est un exercice utile pour la santé.* (Acad.)

— *Longue paume*, celle à laquelle on joue dans un long espace de terrain ouvert de tous côtés.

— *Jeu de longue paume*, terrain disposé pour ce jeu.

— *Courte paume*, celle à laquelle on joue dans un carré long enfermé de murailles.

— *Jeu de courte paume*, le lieu où l'on y joue.

— *Jeu de paume*, lieu où l'on joue à la courte paume : JEU DE PAUME *couvert.* JEU DE PAUME *découvert. Cette salle est nue comme un* JEU DE PAUME. (Acad.)

PAUMELLE, n. f. Pron. *pô-mèl.* — Bot. Espèce d'orge.

— Techn. Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main pour manier les cuirs. || Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé.

— Espèce de penture de porte.

— Chass. Machine où l'on met un oiseau vivant pour appeler.

— Mar. Espèce de gant en gros drap dont se servent les cordiers ou les voiliers.

PAUMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pop. Il ne s'emploie que dans cette phrase : *Paumer la gueule*, donner un coup de poing sur le visage.

= **Se paumer**, v. pr. SE PAUMER *la gueule*, se battre. || Pop. et bas.

— Mar. Se touer à la main ; mettre un navire en marche en faisant force sur les amarres.

PAUMET, n. m. Mar. Dé à coudre les voiles.

PAUMIER, n. m. Maître d'un jeu de paume : *Maître* PAUMIER. (Acad.)

— *Paumier-raquetier*, artisan qui fait des raquettes de paume.

PAUMILLON, n. m. Pron. *pô-mi-ion.* — Agric. Partie de la charrue qui tient l'épars où sont attachés les bœufs ou les chevaux qui tirent la charrue.

PAUMOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Paumoyer : *Lin* PAUMOYÉ. *Chanvre* PAUMOYÉ.

PAUMOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pô-moa-ié.* — Agric. Mesurer à la paume : PAUMOYER *le lin, le chanvre.*

— Mar. *Paumoyer un câble*, le visiter en le plaçant sous le davier d'une chaloupe qui se hale sur l'ancre. || *Paumoyer un cordage*, le parcourir de la main dans toutes ses parties.

= **Se paumoyer**, v. pr. Mar. Se hisser à la main le long d'un cordage.

PAUPÉRISME, n. m. (*pauper*, pauvre ; lat.) Pron. *pô-pé-rism.* — Existence d'un grand nombre de pauvres dans un État : *Le* PAUPÉRISME, *lèpre fatale, mine tous les pays de travail organisé en grands ateliers.* (Blanqui.)

PAUPIÈRE, n. f. (*palpebra* ; lat., m. sign.) Pron. *pô-pièr.* — Peau mobile bordée de petits poils appelés cils, qui sert à couvrir le globe de l'œil : *Ouvrir, fermer, clore la* PAUPIÈRE. *Dès qu'une personne est morte, on lui ferme les* PAUPIÈRES, *on abaisse ses* PAUPIÈRES *sur ses yeux.* (Ac.) *Les poissons n'ont de* PAUPIÈRE *ni en haut ni en bas.*

— Fig. *Ouvrir la paupière*, s'éveiller.

— Poét. Naître :

Il sentit l'infortune en ouvrant la *paupière*. (Volt.)

— Fig. *Fermer la paupière*, dormir : *Je n'*AI *pas* FERMÉ *la* PAUPIÈRE *de toute la nuit.* (Acad.)

— Mourir : *Il n'*EUT *pas plutôt* FERMÉ LA PAUPIÈRE, *qu'on mit le scellé chez lui.* (Acad.)

— Fig. *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un*, l'assister jusqu'à la mort : *Je l'ai vu mourir, c'est moi qui* LUI AI FERMÉ LES PAUPIÈRES. (Acad.)

— Poils de la paupière, les cils : PAUPIÈRE *noire, blonde. De grandes, de longues* PAUPIÈRES. (Acad.)

PAUPOIRE, n. f. Pron. *pô-poar.* — Techn. Plaque de fonte sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles.

PAUSE, n. f. (παῦσις, de παύω, je fais cesser ; gr.) Pron. *pôz.* — Suspension, interruption momentanée d'une action : *Faire une* PAUSE, *de longues* PAUSES. *Il fit deux ou trois* PAUSES *en chemin. Le cortége fit une* PAUSE *en tel endroit. Le prédicateur fit une* PAUSE *au milieu de son sermon.* (Acad.)

— Mus. Silence, intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens demeurent sans chanter, sans jouer : *Marquer les* PAUSES *dans la musique. Compter les* PAUSES. (Acad.)

— Silence de la durée d'une mesure pleine.

— *Demi-pause*, silence de la valeur d'une blanche.

PAUSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pô-zé.* — Mus. Appuyer sur une syllabe en chantant : PAUSER *sur cette syllabe.* (Acad.) || Vieux.

PAUVRE, adj. des 2 g. (*pauper*, m. sign., de *paulum*, peu ; lat.) Pron. *pôvr.* — Qui n'a pas le nécessaire, ou qui n'a que le strict nécessaire : *Un* PAUVRE *artisan. Les paysans de cette province sont fort* PAUVRES. *Il a vécu* PAUVRE, *et il est mort* PAUVRE. (Acad.) *Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture de ces* PAUVRES *femmes.* (Boss.) *Un homme d'esprit qui est né fier ne perd rien de sa fierté ou de sa roideur de se trouver* PAUVRE. (La Br.)

Comme eux vous fûtes *pauvre*, et comme eux orphelin. (Rac.)

— Qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition : *Il est bien* PAUVRE *pour un homme de son rang.* (Acad.) *Les grands sont inquiets et* PAUVRES *avec le superflu.* (La Br.) *Celui-là est* PAUVRE, *dont la dépense excède la recette.* (Id.)

— Par anal. En parl. des lieux, des établissements, etc. Qui n'a pas toutes les ressources nécessaires, dont les revenus sont insuffisants : *Cette province, cette ville, ce village, ce pays est* PAUVRE. *Cet hospice est fort* PAUVRE. (Acad.)

— *Mine pauvre*, celle d'où l'on n'extrait que peu de métal.

— *Langue pauvre*, celle qui n'a pas tous les mots et tous les tours pour bien exprimer ses pensées.

— *Sujet, matière pauvre*, sujet, matière stérile, qui fournit peu à l'écrivain.

— Il se dit par un sentiment de compassion : *Le* PAUVRE *homme! il a bien souffert.* (Acad.)

Pauvre esprit, dira-t-on, que je plains ta folie. (Boil.)
Résous-toi, *pauvre* époux, à vivre de couleuvres. (Id.)

— Il se dit par tendresse : *Mon* PAUVRE *ami, mon* PAUVRE *enfant.* (Acad.)

Pauvre petit, pars pour la France ;
Que te sert mon amour? je ne possède rien. (A. Gair.)

— Fam. Il se dit de certaines choses, par manière de plainte : *Voilà nos* PAUVRES *vignes gelées! Voilà mon* PAUVRE *habit tout usé.* (Acad.)

— Chétif, mauvais en son genre : *C'est un* PAUVRE *esprit. Il a donné une* PAUVRE *pièce. Il a fait un* PAUVRE *discours. C'est un* PAUVRE *poëte, un* PAUVRE

musicien. Il a fait une PAUVRE *chère. Cela fait un* PAUVRE *effet. Il a fait une* PAUVRE *ambassade. Cet habit a* PAUVRE *mine.* (Acad.)

— *Un pauvre diable*, un homme qui est dans la misère : *C'est un* PAUVRE DIABLE, *chargé de famille.* (Acad.)

Fuyez les bois, vous ferez bien :
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères, et *pauvres diables*,
Dont la condition est de mourir de faim. (La F.)

— *Un pauvre homme*, celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur pour ses affaires : *Vous êtes un* PAUVRE HOMME *de vous laisser mener de la sorte.* (Acad.)

— N. m. Celui qui est dans le besoin, un mendiant : *On doit assister les* PAUVRES. (Acad.) *Les grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des* PAUVRES *et des malheureux.* (Mass.)

Du soin d'aider le *pauvre* on dispense l'avare. (Boil.)
Le *pauvre* allait le voir et revenait heureux. (Volt.)

— Prov. *Le pauvre est toujours pauvre*, les moyens lui manquent pour sortir de la misère.

— *Pauvres honteux*, personnes dans l'indigence et qui n'osent demander publiquement l'aumône.

— En t. de l'Écrit. *Les pauvres d'esprit*, ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des choses de la terre : *Bien heureux* LES PAUVRES D'ESPRIT, *car le royaume des cieux est à eux.*

PAUVREMENT, adv. (rad. *pauvre.*) Pron. *pô-vre-man.* — Dans l'indigence, dans la pauvreté : *Il vit* PAUVREMENT. (Acad.) *Il est vêtu bien* PAUVREMENT.

PAUVRESSE, n. f. Pron. *pô-vrèss.* — Fam. Femme pauvre qui mendie : *Donner l'aumône à une* PAUVRESSE. (Acad.) *Son rire était un rayon de soleil pour cette* PAUVRESSE *recueillie par charité.* (H. de Balzac.)

PAUVRET, ETTE, adj. Pron. *pô-vrè, vrètt.* — Diminut. de Pauvre : *Le* PAUVRET, *la* PAUVRETTE *ne sait où aller.* || Fam. (Acad.)

Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
Voit d'en haut le *pauvret* se débattant sous l'onde. (La F.)

Elle croit que ses ailes
La sauront garantir à toute extrémité ;
Mais la *pauvrette* avait compté
Sans l'autour aux serres cruelles. (Id.)

PAUVRETÉ, n. f. (*pauvre.*) Pron. *pô-vre-té.* — Indigence, manque de biens; manque des choses nécessaires à la vie : *Une extrême* PAUVRETÉ. *Tomber dans une affreuse* PAUVRETÉ. *Tirer quelqu'un de la* PAUVRETÉ. *Cette province est d'une grande* PAUVRETÉ. (Acad.) *La* PAUVRETÉ *mène quelquefois à l'orgueil.* (Marm.) *L'occasion prochaine de la* PAUVRETÉ, *c'est de grandes richesses.* (La Br.) *Né dans la* PAUVRETÉ, *presque dans l'indigence, il a mieux fait que de s'enrichir, il est devenu le bienfaiteur des hommes.* (Cuv.)

... Tout devient affreux avec la *pauvreté*. (Boil.)
Une *pauvreté* noble est tout ce qui me reste. (Volt.)

— Prov. *Pauvreté n'est pas vice*, pour être pauvre on n'est pas malhonnête homme.

— *Pauvreté d'esprit*, détachement complet des biens de la terre.

— Fig. *La pauvreté d'une langue*, état d'une langue qui n'a pas tous les termes nécessaires à l'expression de la pensée.

— Fig. et fam. Action, parole basse et méprisable : *Il n'a dit, il n'a écrit que des* PAUVRETÉS. *C'est un grand diseur de* PAUVRETÉS. *Quelle* PAUVRETÉ. (Acad.)

Et les soins où je vois tant de femmes sensibles
Me paraissent aux yeux des *pauvretés* horribles. (Mol.)

— Ce qui est commun, plat, mauvais dans les ouvrages d'art : *Il y a bien des* PAUVRETÉS *dans cette pièce de théâtre. Ses épîtres, ses odes ne sont que des* PAUVRETÉS. (Acad.)

Syn. Pauvreté, indigence. Ces deux termes indiquent l'état des personnes qui sont sans biens : la *pauvreté* est l'état de celui qui a peu ; l'*indigence*, l'état de celui qui est privé des choses nécessaires. Dans la *pauvreté* on est suffisamment pourvu ; dans l'*indigence* on est dénué de tout.

PAUX, n. m. pl. Pron. *pô.* — Pêch. Pieux, piquets qui forment la muraille de la paradière.

PAUXI, n. m. Pron. *pôk-ci.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés; espèce de hocco noir.

PAVAGE, n. m. Pron. *pa-vaj.* — Ouvrage fait avec du pavé : *Un* PAVAGE *bien fait.* PAVAGE *de grès, de pierre dure, de lave.* (Acad.)

— Travail du paveur, et matériaux fournis par lui : *J'ai payé tant pour le* PAVAGE *de ma cour. Un mémoire de* PAVAGE. (Acad.)

PAVAME, n. m. Bot. Arbre qui produit une espèce de cannelle.

— Pharm. Bois de sassafras.

PAVANE, n. f. Ancienne danse grave et sérieuse : *Danser la* PAVANE. *Danser une* PAVANE. (Acad.)

— Mus. Air sur lequel cette danse s'exécutait.

PAVANER (SE), v. pron. 1re conj. (*pavo*, paon ; lat.) Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue : *Voyez comme il* SE PAVANE. *Il aime à* SE PAVANER. (Acad.)

PAVÉ, n. m. (*pavimentum ;* lat., m. sign.) Morceau de grès, de pierre dure, de marbre, etc., dont on se sert pour paver : *Excellent* PAVÉ. *Bon* PAVÉ. *Il manque quelques* PAVÉS *de marbre dans cette salle.* (Acad.)

— Particul. Pavé de grès ou de caillou servant à paver les rues, les cours, etc. : *Lever un* PAVÉ. *Arracher un* PAVÉ. *Un cent de* PAVÉS. *Une charretée de* PAVÉS. (Acad.)

Un ais sur deux *pavés* forme un étroit passage. (Boil.)
Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à le mouvoir sur le *pavé* glissant. (Id.)

— *Gros pavé*, celui dont on se sert pour les rues et pour les grands chemins. || *Petit pavé*, celui qu'on emploie pour les cours, les cuisines, les écuries. || *Pavé refendu*, moins épais que le pavé ordinaire et destiné aux lieux où les voitures ne circulent pas.

— Assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface : PAVÉ *bien fait, mal fait.* PAVÉ *à compartiments de diverses couleurs. Le* PAVÉ *d'une cour, d'un cabinet de bains.* (Acad.) *Le hasard a fait découvrir un* PAVÉ *mosaïque d'origine romaine.* (Vitet.)

— Particul. Chemin, rue : *Suivre le* PAVÉ. *Ne pas quitter le* PAVÉ. *Le* PAVÉ *de Paris à Orléans. Le* PAVÉ *est mauvais, glissant.* (Acad.)

— Fam. *Se promener sur le pavé de Paris*, se promener dans les rues de Paris.

— Prov. *Être sur le pavé*, n'avoir point de domicile ; être sans place, sans condition, sans emploi : *Je me voyais* SUR LE PAVÉ *sans argent, ou du moins fort près d'en manquer.* (Lesage.)

Chez moi je n'ai personne, et tout est enfermé ;
Je suis sur le pavé, mon souper m'embarrasse. (C. Del.)

— *On l'a mis sur le pavé*, on l'a fait sortir de son logement sans qu'il sache où en trouver un autre.

— Prov. et fig. *Être sur le pavé du roi*, être sur la voie publique, être dans un lieu où l'on a droit d'être comme tout le monde, d'où l'on ne peut être exclu par personne : *On n'a rien à lui dire, il* EST SUR LE PAVÉ DU ROI. *Il ne me plaît pas, moi, de m'en aller. Et n'ai-je pas ma place comme toi sur* LE PAVÉ DU ROI ? (Campistr.)

— Prov. et fig. *Bride en main sur le pavé*, il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates et qui peuvent avoir des suites fâcheuses.

— Fam. *Battre le pavé*, aller par les rues, courir par la ville sans aucune affaire et pour perdre le temps : *Il ne fait que* BATTRE LE PAVÉ. (Acad.)

— Fam. *Batteur de pavé*, fainéant qui perd tout son temps à courir les rues.

Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,
Qu'à battre le *pavé* comme un tas de galants ? (Rac.)

— *Le haut du pavé*, la partie du pavé qui est du côté des murailles : *Prendre, céder, disputer le* HAUT DU PAVÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Tenir le haut du pavé*, être au premier rang, jouir d'une grande considération dans une ville, dans une compagnie : *Il tient le* HAUT DU PAVÉ *dans ce pays-là.* (Acad.) || Par anal. *Je ne connais ici personne qui puisse lui disputer le* HAUT DU PAVÉ. *Il a pris le* HAUT DU PAVÉ *sur toutes les personnes de sa profession.*

— Fig. et fam. *Ce médecin, ce maître de danse, de musique, etc., gagne beaucoup sur le pavé de Paris*, il a beaucoup de clients, beaucoup d'écoliers dans Paris.

— Fig. et fam. *Faire quitter le pavé à quelqu'un*, faire qu'il n'ose plus paraître.

— Fig. et fam. *Brûler le pavé*, aller très-vite à cheval, en voiture.

— Fig. et fam. *Tâter le pavé*, agir avec circonspection.

— Prov. *Il en sort de dessous les pavés*, se dit des choses qui paraissent en grand nombre sans qu'on sache d'où elles viennent.

PAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Paver : *Chemin* PAVÉ. (Acad.) *Salle* PAVÉE *de petits carreaux. Avant Louis XIV, les rues de Paris étaient étroites et mal* PAVÉES. (Volt.)

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées*, se dit en parl. des choses dont il y a une grande abondance, de gens dont le nombre est considérable : *Les oranges étaient alors fort rares, aujourd'hui les rues en sont* PAVÉES. *Les rues de cette ville sont* PAVÉES *de filous.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il a le gosier pavé*, se dit d'un homme qui mange ou boit extrêmement chaud, ou qui fait un grand usage d'épices ou de liqueurs fortes.

PAVEMENT, n. m. Pron. *pav-man.* — Action de paver : *Il m'a coûté tant pour le* PAVEMENT *de cette cour.* (Acad.)

— Plus souv. Ensemble des matériaux qui forment les pavages intérieurs.

— Particul. Ouvrages de luxe et de goût qui forment les pavages intérieurs : *Le* PAVEMENT *des édifices grecs et romains était souvent de marbre de couleur.* (Acad.) *Il découvrit une église dont une précieuse mosaïque ornait le* PAVEMENT. (Lenormant.)

PAVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pa-vé.* — Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une rue, d'une cour, etc., avec du grès, de la pierre dure, du caillou, etc., pour le rendre plus solide et plus uni : PAVER *un chemin, une cour, une place.* PAVER *une église de dalles.* PAVER *une salle de carreaux de marbre.* PAVER *de grès, de brique, de cailloux.* (Acad.)

— Par anal. *César portait à la guerre du bois de marqueterie pour en* PAVER *son logement.* (La Harpe.)

— Absol. *Chacun fut obligé de* PAVER *devant sa porte. Les voitures ne passent pas dans cette rue, on y* PAVE. (Acad.)

PAVESADE, n. f. (*pavois.*) Pron. *pav-zad.* — Anc. Mar. Toile qu'on tendait autour des bords d'une galère, le jour d'un combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se passait sur le pont : *Tendre la* PAVESADE. (Acad.)

PAVEUR, n. m. Celui dont le métier est de paver des rues ; des chemins, des cours : *C'est un bon* PAVEUR. *Faire marché avec les* PAVEURS. (Acad.)

PAVIE, n. f. (n. de ville.) Pron. *pa-vi.* — Hortic. Pêche dont la chair est adhérente au noyau : *Gros* PAVIE. PAVIES *rouges.* PAVIES *jaunes. Le* PAVIE *nous a été apporté de Lombardie.* (Acad.)

PAVIER, v. intr. ou n. Mar. V. PAVOISER.

PAVILLON, n. m. Pron. *pa-vi-ion.* — Espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminée en pointe dans la partie supérieure, qui servait au campement de gens de guerre : *Les* PAVILLONS *étaient faits de coutil. L'arbre ou le mât d'un* PAVILLON. *Tendre un* PAVILLON. *Les cordages d'un* PAVILLON. (Acad.)

Va sur les bords du Rhin planter nos *pavillons*. (Corn.)

— Tapiss. Tour de lit plissé en haut et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet : *Un* PAVILLON *de taffetas, de toile de Jouy. Un* PAVILLON *à queue d'une bonne serge d'Aumale rose, sèche avec le mollet et les franges de soie.* (Mol.) || On dit aujourd'hui *Couronne*.

— Poétiq. et par analogie.

Des vastes cieux le *pavillon* bleuâtre. (Chênedol.)

— Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle en certaines églises, tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire.

— Archit. Corps de bâtiment carré : *Sa maison ne consiste qu'en un* PAVILLON. *Il a bâti un* PAVILLON *au haut de son jardin. Un corps de logis ayant un* PAVILLON *au milieu.* (Acad.)

— Anat. *Le pavillon de l'oreille*, le cartilage de l'oreille.

— Par anal. Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, etc.

— Mar. Espèce de bannière en forme de carré long, dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le navire sur lequel elle est arborée : *Le* PAVILLON *de France. Arborer le* PAVILLON. *Baisser le* PAVILLON. *Mettre le* PAVILLON *bas.*

— *Le* PAVILLON *placé à d'autres mâts que celui de l'arrière, marque le rang de l'officier général qui commande. Il n'y a que l'amiral qui porte le* PAVILLON *au grand mât.* (Acad.)

— *Amener le pavillon*, le baisser par déférence ou par force.

— *Assurer son pavillon*, tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation.

— *Mettre le pavillon en berne*, le plier dans sa hauteur, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours.

— Fig. et fam. *Baisser pavillon, mettre pavillon bas*, céder, se reconnaître inférieur à quelqu'un : *En cela je* BAISSE PAVILLON, *et je reconnais que vous l'emportez sur moi. Il leur est supérieur à tous, il faut* METTRE PAVILLON BAS, *il faut baisser* PAVILLON

devant lui. Je cède et je baisse PAVILLON. (Acad.)

Je baisse *pavillon* devant votre génie. (Étienne.)

— Fig. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*, se mettre sous sa protection.

— Fig. Vaisseaux, forces navales d'une nation, sa puissance maritime : *Dans les parages étrangers, on est protégé par le* PAVILLON *de sa nation. Le* PAVILLON *anglais dominait sur ces mers. Dans la guerre que vous rappelez il soutint l'honneur de son* PAVILLON. (Acad.)

..Soumettez ces mers à nos fiers *pavillons*. (L. Rac.)

— *Le pavillon couvre la marchandise*, le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes : *Le* PAVILLON COUVRE LA MARCHANDISE, *c'est-à-dire interdit de rechercher la marchandise ennemie sur le pont d'un vaisseau neutre, étranger aux nations belligérantes.* (Thiers.)

— *Trafiquer sous pavillon neutre*, employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres pour le transport de ses marchandises.

— J. de Trict. Marque façonnée en étendard qui annonce qu'on a la bredouille : *Je prends le* PAVILLON. *A bas le* PAVILLON. (Acad.)

— Mus. *Pavillon* ou *bonnet chinois*, instrument de musique militaire qui accompagne la grosse caisse.

— Blas. Espèce de dais qui surmonte et enveloppe les armes des souverains.

— Techn. Partie évasée d'un entonnoir. Planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. || Facette qui termine la culasse d'un diamant taillé en brillant.

PAVOIS, n. m. (*pavese*, ital.) Pron. *pa-voa*. — Anc. et Poétiq. Sorte de grand bouclier : *Quand les Français élisaient un roi, ils l'élevaient, le portaient sur un* PAVOIS. (Acad.) *Tout un peuple t'élève sur ce nouveau* PAVOIS. (Lam.)

— Mar. Tenture de drap bleu avec bordures jaunes ou rouges, qu'on étend sur le bord d'un bâtiment et les fronteaux des dunes; les jours de solennité ou de réjouissance.

PAVOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pavoiser : *Tous les bâtiments qui étaient dans le port furent à l'instant* PAVOISÉS. (Acad.) *Il y avait sur la rivière des milliers de bateaux* PAVOISÉS. (Saintine.)

PAVOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pa-voa-zé*. — Mar. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons : *L'amiral fit* PAVOISER *tous les vaisseaux de la flotte.* (Acad.)

PAVOT, n. m. (*papaver*; lat., m. sign.) Pron. *pa-vô*. — Bot. Genre de plantes, type de la famille des Papavéracées, dont le suc a la vertu d'assoupir : PAVOT *sauvage.* PAVOT *noir, blanc, rouge.* PAVOT *double.* PAVOT *panaché. Tête, graine de* PAVOT. *C'est avec le suc d'une espèce de* PAVOT *qu'on fait l'opium. Le coquelicot est une espèce de* PAVOT. (Acad.)

Le *pavot* peint l'ennui; le lis, la vérité. (Dorat.)

— Poétiq. *Les pavots de Morphée*, le sommeil :

Un sommeil gracieux
Avait sous ses *pavots* appesanti mes yeux. (Boil.)

PAYABLE, adj. des 2 g. Pron. *pè-iabl*. — Qui doit être payé à certains temps, à certaines personnes : *Une lettre de change* PAYABLE *à vue, à jour nommé, à tant de jours de vue. Un billet* PAYABLE *au porteur,* PAYABLE *à un tel ou à son ordre.* (Acad.)

PAYANT, part. prés. du v. Payer.

— Fam. et ellipt. *Payant, donnant*, contre argent, marchandise, c'est-à-dire point de marchandise sans argent :

Vous vous tiendrez pour dit
Que je défends chez moi qu'on leur fasse crédit;
Payant, donnant. (De La Ville.)

PAYANT, ANTE, adj. Pron. *pè-ian, iantt*. — Qui paye : *De dix que nous étions à ce dîner, il n'y en avait que quatre* PAYANTS. (Acad.)

— Fig. *Rosny était des plus vaillants soldats et des mieux* PAYANTS *de sa personne.* (Ste-Beuve.)

— *Billet payant*, billet de spectacle que l'on achète, par oppos. à *Billet gratis*, celui qu'on reçoit pour rien.

— *Carte payante*, compte de la dépense qu'on a faite chez un restaurateur par oppos. à la Carte sur laquelle sont portés les noms des mets et leur prix. || Dans ce sens on dit plus souv. *Addition*.

— N. m. Celui qui paye, ou qui contribue au payement d'une dépense faite par plusieurs en commun : *Le nombre des* PAYANTS *était de six seulement.* (Acad.)

PAYE ou **PAIE**, n. f. Pron. *pè*. — Solde des gens de guerre : *Donner la* PAYE *aux troupes.* PAYE *de lieutenant, de capitaine. On a doublé la* PAYE. (Acad.) *Depuis l'établissement de la* PAIE, *le sénat ne distribue plus aux soldats les terres des peuples vaincus.* (Montesq.) *Je n'ai jamais eu que ma* PAYE *pour fortune.* (H. de Balz.)

— *Haute paye*, solde plus forte que l'ordinaire : *Il est à la* HAUTE PAYE. *Les* HAUTES PAYES *du régiment.*

— Anc. *Morte paye*, soldat entretenu à demeure dans une garnison tant en paix qu'en guerre.

— Par extens. Tout homme entretenu dans une maison, sans qu'il y fasse aucune fonction, qu'il y rende aucun service. || *Mortes payes*, ceux qui ne peuvent pas payer la contribution à laquelle ils sont imposés.

— Salaire des ouvriers : *Cet ouvrier reçoit sa* PAYE *tous les huit jours.* (Acad.)

— Action de donner la paye : *La* PAYE *des soldats se faisait tous les cinq jours. Jour de* PAYE. *La* PAYE *se fera à tous les ouvriers le samedi.* (Acad.)

— Celui qui paye : *C'est une bonne* PAYE, *une mauvaise* PAYE.

— Prov. *D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut*, quand un débiteur n'a pas la volonté ou le moyen de payer ce qu'il doit, il faut se contenter du peu qu'il offre. || Fig. Il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils n'ont la volonté ou le pouvoir de faire.

Syn. Paye, solde. Ces deux mots se disent de la rétribution des gens de guerre; le premier est un terme relatif aux soldats; le second, au prince ou au gouvernement qui les soudoie. || V. SALAIRE.

PAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Payer. S'emploie adj. : *Une somme* PAYÉE. *Des créanciers* PAYÉS. *Des ouvriers* PAYÉS. *De la marchandise* PAYÉE. (Acad.) *Les troupes mal* PAYÉES *désapprenaient l'obéissance et la discipline comme elles avaient désappris la victoire.* (Lam.) *L'homme qui se vend est toujours* PAYÉ *plus cher qu'il ne vaut.* (Duclos.)

— *Cela est bien payé, n'est pas payé*, se dit d'une chose, d'une marchandise dont on donne tout ce qu'elle vaut, ou dont on n'offre pas la valeur.

— Fig. Récompensé, dédommagé : *Les ambitieux sont des mercenaires qui veulent être* PAYÉS. (Fléch.) *Il attaqua tous les gens de lettres dans son discours à l'Académie; il en a été* PAYÉ. (Volt.)

L'un est *payé* d'un mot et l'autre d'un coup d'œil. (Boil.)
Soyez officieux, rendez service aux gens,
On en est bien *payé*. (C. Del.).

— Prov. *Je suis payé pour cela*, j'ai fait à mes dépens l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de désagréable : *Je ne retournerai plus dans cette maison, je suis* PAYÉ *pour cela. Il ne fréquentera plus ces étourdis, il est* PAYÉ *pour cela.* || Par anal. *Il n'est pas* PAYÉ *pour aimer cet homme, pour se fier à cet homme.* (Acad.)

— Fam. *Il a été bien payé de l'injure qu'il a dite, de l'insulte qu'il a faite*, il en a été bien puni.

— Absol. *Il a été payé*, il a reçu son fait, il a reçu ce qu'il méritait.

PAYEMENT ou **PAIEMENT**, n. m. Pron. *pè-man*. — Ce qu'on donne pour acquitter une dette : PAYEMENT *en numéraire, en papier. Le* PAYEMENT *de telle somme. Donner, prendre des effets en* PAYEMENT. *Exiger le* PAYEMENT *d'une dette. L'ouvrier exige son* PAYEMENT. (Acad.)

— Action de payer : *Faire un* PAYEMENT. *Le* PAYEMENT *se fera en trois termes. Le* PAYEMENT *du prix. Le jour du* PAYEMENT.

PAYEN, n. m. Pron. *pa-iain*. — Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pagare*; ital., m. sign.) Pron. *pè-ié*. — (*Je paye, tu payes, il paye* ou *paie, nous payons, vous payez, ils payent* ou *paient; je payais, nous payions; je payai, nous payâmes; je payerai* ou *paierai, nous payerons; je payerais* ou *paierais, nous payerions; paye, payons, payez; que je paye, que nous payions; que je payasse, que nous payassions; payant, payé, payée.*) Acquitter une dette : PAYER *une somme d'argent.* PAYER *le prix d'une chose.* PAYER *ce qu'on doit à ses créanciers.* PAYER *mille écus. Il m'*A PAYÉ *une forte somme.* (Acad.) *Je n'approuve pas que vous en* AYEZ PAYÉ *le port.* (J.-J. Rouss.)

— Remettre à quelqu'un ce qu'on lui doit : PAYER *des ouvriers, un marchand, ses domestiques. Il m'*A PAYÉ *en marchandises. Je l'*AI PAYÉ *en or, en argent, en espèces, en papiers.* PAYER *les troupes.* (Acad.) *Il* PAYE *le rôtisseur et le cuisinier.* (La Br.)

Moi, vous *payer!* lui dit le bigot en colère. (Boil.)

— *Se faire bien payer*, vendre cher ses services, son travail : *Il est adroit, mais il se fait bien* PAYER.

— Il se dit de la chose pour laquelle on doit : PAYER *des marchandises.* PAYER *les gages, les appointements.* PAYER *les intérêts, les arrérages.* PAYER *l'amende.* PAYER *les loyers d'une maison.* PAYER *sa bienvenue.* PAYER *l'écot.* PAYER *sa quote part.* PAYER *ses dettes.* (Acad.) *L'héritier prodigue* PAYE *de superbes funérailles et dévore le reste.* (La Br.)

— Fam. *Payer bouteille à quelqu'un*, mener quelqu'un boire au cabaret et payer pour lui.

— *Payer une obligation, une promesse, un billet*, payer la somme portée dans une obligation, etc.

— Fig. *Payer le tribut à la nature*, mourir.

— Fig. et Mor. *Payer le tribut à la faiblesse humaine*, avoir quelqu'une des imperfections, commettre quelqu'une des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette.

— Par anal. *Je vous* PAYE *avec plaisir* LE TRIBUT *d'estime et de reconnaissance que je vous dois.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Payer les violons*, faire les frais d'une affaire dont un autre tire le profit.

— Prov. *Il en payera les pots cassés*, on fera tomber sur lui le dommage; on s'en vengera sur lui.

— Prov. *Les battus payent l'amende*, souvent ceux qui auraient droit à une réparation, sont réprimandés, condamnés, maltraités de nouveau.

— Fig. et par menace, *Il le payera*, se dit pour exprimer qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de quelqu'un : *Il m'a rendu un mauvais office, mais* IL ME LE PAYERA. || Dans le m. sens. *Il* LE PAYERA *plus cher qu'au marché, il me* LE PAYERA *au double.* (Acad.)

— Absol. *Il a fallu* PAYER. *Il refusait de* PAYER. *Il n'aime pas à* PAYER. *J'ai été forcé de* PAYER *pour lui.* (Acad.) *C'est à celui qui* PAYE *de commander.* (J.-J. Rouss.) *Il s'en tire, et vous laisse* PAYER *doublement pour lui et pour vous.* (La Br.) *A Athènes et à Rome, il fut d'abord permis de vendre les débiteurs qui n'étaient pas en état de* PAYER. (Montesq.)

— *Cela ne se peut payer*, se dit de ce qui est excellent dans son genre; très-agréable, très-curieux. || *Cette anecdote est charmante, elle ne se peut* PAYER. *C'est un homme à* PAYER *pour son esprit original.* (Acad.)

— Fig. *Payer pour les autres*, être seul puni pour une faute commune à plusieurs : *Il* A PAYÉ *pour tous les autres.*

— Prov. *Qui répond paye*, on est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution.

— Prov. et fig. *Payer en même monnaie*, rendre la pareille.

— Être sujet à quelque impôt, à quelque droit : *Cette marchandise* PAYE *tant à la douane. Ce département* PAYE *tant d'impositions. L'hectolitre de vin* PAYE *tant d'entrée. Ce marchand* PAYE *cent francs de patente. Il* PAYE *mille francs d'impositions.* (Acad.)

— Fig. Récompenser, reconnaître, rémunérer : *Rien ne peut* PAYER *une telle marque de dévouement. On l'*A *bien* PAYÉ *de ses services, de ses soins.* (Acad.)

Puisse le juste ciel dignement te *payer!* (Rac.)
Par quel prix, quel encens, ô ciel! puis-je jamais
Récompenser Achille, et *payer* ses bienfaits? (Id.)

— Dédommager : *Ce moment de bonheur l'*A PAYÉ *de toutes ses peines.* (Acad.)

— Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice : *Il* A PAYÉ *de sa liberté, de sa vie, de son sang, un court instant de plaisir.* (Acad.)

Mon père *paya* cher ce dangereux honneur. (Rac.)

— Punir. *On l'*A PAYÉ *de son insolence.* (Acad.) *Il faut* PAYER *le mépris par le mépris.* (Dest.)

— Expier : *Il* A PAYÉ *de sa tête un si grand forfait. Il a* PAYÉ *sa scélératesse. Vous* PAYEREZ *cette injure.* (Acad.)

Néarque *a payé son* forfait. (Corn.)
Babylone *paya* nos pleurs avec usure. (Rac.)

— Fig. *Payer de mots, de belles paroles*, ne donner satisfaction qu'aux paroles : *Une prude* PAYE *de maintien et de paroles.* (La Br.)

— *Payer d'ingratitude*, manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.

— Par anal. *Ils* PAYENT *en haine le mépris qu'on leur témoigne.* (Ph. Chasles.)

Mais enfin cette veuve inhumaine
N'a *payé* jusqu'ici mon amour que de haine. (Rac.)

— *Payer quelqu'un de retour*, reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils.

— *Payer de sa personne*, s'exposer dans une occasion dangereuse, et faire bien son devoir : *C'est un brave, et qui* A PAYÉ DE SA PERSONNE *en cent occasions.* || Agir par soi-même, dans les conjonctures importantes : *Le chef de cette compagnie sait au besoin* PAYER DE SA PERSONNE. (Acad.)

— *Payer d'effronterie*, se tirer d'un mauvais pas par une effronterie.

— *Payer d'audace*, faire si bonne contenance que par là on arrête, on intimide ses ennemis.

— *Il paye de mine*, il a l'apparence pour lui.

— *Il ne paye pas de mine*, se dit d'un homme dont l'apparence est chétive, disgracieuse.

= **Se payer**, v. pr. Être payé : *On remarque avec amertume que tout* SE PAYE *à l'église, et que le pauvre ne saurait même se faire enterrer gratis.* (A. de Tocquev.)

— *Se payer par ses mains*, s'indemniser par ce que l'on a en sa possession, et qui appartient au débiteur.

— Fig. Être récompensé : *L'amitié ne* SE *peut* PAYER *que par l'amitié. Un tel service ne saurait* SE PAYER *que par une reconnaissance éternelle. Ce plaisir ne* SE *peut* PAYER. (Acad.)

— Par antiph. Être puni ; *Dans l'ordre moral comme dans l'ordre naturel, tout abus* SE PAYE. (H. de Balzac.)

— Fam. Se contenter : *Il n'y a personne de ceux qui* SE PAYENT *de mines et de façons de parler, qui ne sorte d'avec Théodore fort satisfait.* (La Br.) *Il ne* SE PAYE *pas de mauvaises paroles, je vous en avertis.* (Regn.)

— *Se payer de raisons*, se rendre aux raisons qu'un autre allègue : *On ne rencontre partout que des esprits faux, qui prennent toutes choses d'un mauvais biais, qui* SE PAYENT DES PLUS MAUVAISES RAISONS *et qui veulent* EN PAYER *les autres.* (Rollin.)

PAYEUR, EUSE, n. Pron. *pè-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui paye : *C'est un bon* PAYEUR, *une mauvaise* PAYEUSE. (Acad.)

— Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des dépenses, des traitements, des rentes : *Il était* PAYEUR *de l'armée.* PAYEUR *du département. Il est* PAYEUR *à la trésorerie. Son père était* PAYEUR *des rentes à l'hôtel de ville.* (Acad.)

PAYS, n. m. (*pagus*, village ; [illegible]) Pron. *pè-i.* — Région, contrée : PAYS *riche, stérile, fertile, inculte.* PAYS *marécageux, montagneux.* PAYS *ouvert, chaud, froid, humide. Beau* PAYS. *Les* PAYS *étrangers, lointains. Je le ferai sortir du* PAYS. *Il a vu bien du* PAYS. *L'homme est le même en tout* PAYS. *Courir le* PAYS. *Aller par le* PAYS. *S'habituer dans un* PAYS. (Acad.) *Il n'y avait presque plus de* PAYS *si reculés et si inconnus, où l'Évangile n'eût pénétré.* (Boss.) *Elle est allée rendre ses devoirs; il y a bien longtemps qu'elle n'avait paru dans ce* PAYS-*là.* (Mme de Sév.) *Les casse-noix se plaisent surtout dans les* PAYS *montagneux.* (Buff.)

Quel *pays* reculé le cache à mes bienfaits? (Rac.)

— Par extens. Habitants d'un pays : *Chaque* PAYS *a ses mœurs, ses usages, ses habitudes. Telle est la coutume, tel est l'usage constant du* PAYS. PAYS *riche, florissant.* PAYS *catholique.* PAYS *protestant.* PAYS *civilisé.* (Acad.) *L'homme du monde se trouve là comme dans un* PAYS *lointain dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni la coutume.* (La Br.)

.... Chercher sous un ciel inconnu,
Des *pays* où mon nom ne soit point parvenu. (Rac.)

— *Pays plat*, par oppos. à Pays montueux.

— *Plat pays*, la campagne, par oppos. aux Lieux fortifiés.

— Anc. *Pays d'états*, provinces de France où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des états : *Dans tous les* PAYS D'ÉTATS, *le souverain jurait, à son avénement, de garder leurs franchises.* (Volt.)

— *Pays d'élection*, provinces où il y avait des généralités et des élections établies.

— *Pays d'obédience*, provinces dans lesquelles le pape nommait à certains bénéfices.

— *Pays coutumier*, pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale. ‖ *Pays de droit écrit*, celui où l'on suivait le droit romain.

— Fig. et fam. *Le pays latin*, quartier de Paris où sont la plupart des colléges.

— *Les Pays-Bas*, la Hollande et la Belgique.

— Prov. et fig. *Pays de cocagne*, pays où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marché.

Paris est pour le riche un *pays* de cocagne. (Boil.)

— Fig. *Le pays de la cour*, la cour : *Les agréments que l'on peut avoir dans le* PAYS DE LA COUR *ne valent pas les plaisirs de l'amitié.* (Volt.)

— *Vin de pays*, vin recueilli dans le canton, ordinairement de médiocre qualité ; *Voilà d'assez bon vin pour du* VIN DE PAYS.

— *Gagner pays*, avancer, faire du chemin : *La nuit approche,* GAGNONS PAYS.

— Guerr. *Battre le pays*, explorer, reconnaître le pays.

— *Battre du pays*, voir, parcourir beaucoup de lieux différents. ‖ Prov. et fig. Traiter plusieurs sujets différents.

— Prov. et fig. *Faire voir du pays à une personne*, lui donner bien de l'exercice, bien de la peine, lui susciter bien des embarras : *Si j'avais un mari comme cela, je* LUI FERAIS *bien* VOIR DU PAYS, *sur ma parole.* (Danc.) *Je lui* FERAI *bien* VOIR DU PAYS *sur ma parole* (Le sage.)

— Fig. et fam. *Savoir la carte du pays*, connaître les gens avec qui on a à vivre.

— Prov. *Être en pays de connaissance*, se trouver parmi les gens de sa connaissance ; il se dit en général de toutes les choses que l'on connaît.

— Fam. et fig. *Parler, juger à vue de pays*, parler, juger d'après un premier aperçu et sans avoir approfondi les choses.

— *De quel pays venez-vous?* se dit à une personne qui ignore quelque chose que tout le monde sait.

— Fig. *Un pays perdu*, un lieu sans ressource, éloigné du centre des affaires et de la société : *Il habite un* PAYS PERDU. *Il s'est allé loger en* PAYS PERDU. (Acad.)

— Fig. *Les modernes ont découvert dans les sciences de nouveaux* PAYS, *des* PAYS *inconnus. Renvoyez cela au* PAYS *des chimères.* (Acad.) *Le* PAYS *des chimères est en ce monde le seul digne d'être habité.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. *Le ciel est le* PAYS *des grands événements; mais à peine l'œil humain peut-il les saisir.* (Buff.)

— Patrie; État, province, contrée, ville où l'on a pris naissance : *Mourir pour le salut, pour la gloire de son* PAYS. *La France est mon* PAYS. *Aimer, défendre, sauver son* PAYS. *Quitter son* PAYS. *Il n'est jamais sorti de son* PAYS. *Il a encore l'accent de son* PAYS. *Ils sont du même* PAYS. *La Normandie était son* PAYS. (Acad.)

Je saurai bien venger mon *pays* et mon père. (Corn.)
Avant que d'être à vous je suis à mon *pays*. (Id.)

— Absol. Pop. *Écrire au* PAYS. *Recevoir des nouvelles du* PAYS. *Retourner au* PAYS. (Acad.) *Tu reviendras avec moi au* PAYS. (Volt.) *Chacun est sous les yeux des siens; chacun sait qu'il sera bruit au* PAYS *de son courage et de sa faiblesse, et s'évertue à bien faire.* (Passy.)

— Fam. *Avoir la maladie, le mal du pays*, être triste, abattu, parce qu'éloigné de son pays on désire vivement y retourner :

C'est ce *mal du pays* dont rien ne peut guérir,
Dont tous les jours on meurt sans jamais en mourir.
(C. Del.)

— Prov. et fig. *Nul n'est prophète en son pays*, un homme de mérite est moins considéré dans son pays qu'ailleurs. ‖ *On ne fait pas fortune en son pays*, on s'enrichit rarement au milieu des siens :

Un homme ne *fait* point *fortune* en son *pays*. (Regnard.)

— Prov. et fig. *Cet homme est bien de son pays*, il est bien crédule, bien simple : *Vous* ÊTES BIEN DE VOTRE PAYS *de croire...* (Acad.)

— Pop. Compatriote; en ce sens, il fait au fémin. *payse* : *C'est mon* PAYS, *un de mes* PAYS. *Bonjour,* PAYS. *Elle est allée avec une de ses* PAYSES. (Acad.) *Ma servante, s'est trouvée par hasard être sa* PAYSE. (Dider.)

PAYSAGE, n. m. (*pays.*) Pron. *pè-i-zaj.* — Étendue de pays que l'on embrasse d'un coup d'œil : *Voilà un beau, un riche, un charmant* PAYSAGE. PAYSAGE *riant. Il y a de délicieux* PAYSAGES *sur les bords de la Seine.* (Acad.) *Je suis entouré du plus beau* PAYSAGE *du monde.* (Volt.) *Dans l'éloignement, l'immense chaîne des Alpes couronnait le* PAYSAGE. (J.-J. Rouss.) *La variété fait le charme du* PAYSAGE. (Fén.) *En face de ce beau lac de Genève, de ce* PAYSAGE, *la joie des yeux, il reste insensible.* (Nisard.)

— Fig. Tableau qui représente un paysage : PAYSAGE *à la gouache, à l'aquarelle. Il fait des* PAYSAGES. (Ac.)

— Partie d'un tableau qui représente la campagne : *Le* PAYSAGE *savamment composé, n'ôte rien au mérite des figures.* (Bailly.)

— Genre de peinture qui a pour objet la représentation des aspects champêtres : *Il étudie le* PAYSAGE. *Il pourra réussir dans le* PAYSAGE. *Peintre de* PAYSAGE. (Acad.)

— *Paysage historique*, celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire, de la Fable, etc.

PAYSAGISTE, n. m. Pron. *pè-i-za-jist.* — Peintre qui fait des paysages : *Il est bon* PAYSAGISTE. (Acad.) *La manière sombre a été le début de presque tous les* PAYSAGISTES *allemands.* (Bailly.) *Le Sueur a cultivé tous les genres; c'est à la fois un grand peintre d'histoire et un grand* PAYSAGISTE. (V. Cousin.)

— Adj. *Les arbres de Tivoli sont très-dignes de l'attention du peintre* PAYSAGISTE. (A. Jal.)

PAYSAN, ANNE, n. (*paganus*, villageois ; lat.) Pron. *pè-i-zan, zann.* — Homme, femme de campagne, de village : *Un riche, un pauvre* PAYSAN. *Un beau* PAYSAN. *Une belle* PAYSANNE. (Acad.) *En Bretagne le* PAYSAN *est mal vêtu, ne boit que de l'eau, ne vit que de blé noir.* (B. de St-P.) *Les* PAYSANS *de la Castille parlent leurs langue dans toute sa noblesse.* (Marm.) *C'est le* PAYSAN *qui rebâtit et entretient les bâtiments du seigneur, et mène les denrées de celui-ci au marché.* (A. de Tocquev.)

— Fam. et fig. *C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan*, c'est un rustre, un grossier dans ses manières et dans son langage.

= **A la paysanne**, loc. adv. A la manière d'un paysan : *Il est vêtu* À LA PAYSANNE. *S'habiller en masque* À LA PAYSANNE. *Une danse* À LA PAYSANNE. (Acad.)

PAYSANNERIE, n. f. Pron. *pè-i-zann-rî.* — Condition, manières, mœurs des paysans : *Franche* PAYSANNERIE. *J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche* PAYSANNERIE, *que de prendre une femme qui se tient au-dessus de moi.* (Mol.) ‖ Peu usité.

PÉAGE, n. m. (*pes*, pied ; *agere*, mettre ; lat.) Pron. *pé-aj.* — Impôt sur les personnes, les animaux, les marchandises, pour droit de transit : *Payer, acquérir le* PÉAGE. (Acad.) *De là l'usage est venu de payer aux Danois et point aux Suédois, le* PÉAGE *établi sur le Sund.* (Thiers.)

— Lieu où l'on paye ce droit : *Il faut arrêter au* PÉAGE. (Acad.)

PEAGER, n. m. Celui qui reçoit le péage.

PÉAT, n. m. Agric. Houe dont on se sert pour cultiver de la vigne.

PEAU, n. f. (*pellis* ; lat. m. sign.) Pron. *pô.* — Membrane qui enveloppe et couvre extérieurement toutes les parties du corps de l'homme et des animaux : *La* PEAU *de l'homme. Avoir la* PEAU *dure, épaisse, noire, blanche. La* PEAU *du visage, des mains, du ventre. La* PEAU *d'un animal. Les quadrupèdes ont la* PEAU *couverte de poils, les oiseaux de plumes, les poissons d'écailles. Tous les ans les serpents changent de* PEAU. (Acad.) *Celui qui dit froidement de soi qu'il est bon, n'ose dire qu'il est vif, qu'il a les dents blanches, et une belle* PEAU. (La Br.)

Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa *peau*. (La F.)

— Parties de la peau, flasques et pendantes : *Il a de grandes* PEAUX *qui lui pendent au menton.* (Acad.)

— *Maladies de peau, de la peau*, celles qui altèrent la peau : *Dans les* MALADIES DE LA PEAU, *on emploie le souffre avec succès.* (Acad.)

— Épiderme, première peau : *Cette drogue lui a enlevé la* PEAU. *Cette maladie lui a fait faire* PEAU *neuve.* (Acad.)

— Fig. *Faire peau neuve*, changer de vie :

A cinquante ans nous ferons *peau nouvelle*. (Ancel.)

— Prov. et fig. *Les os lui percent la peau ; il n'a que les os et la peau ; il a la peau collée sur les os*, se dit d'un homme ou d'un animal fort maigre :

Un loup n'*avait que les os et la peau*. (La Font.)

— Fig. *Il crève dans sa peau*, il est très-gras.

— Fig. et fam. *Il ne saurait durer dans sa peau*, se dit d'un homme violemment agité, tourmenté.

— Fig. et fam. *Il ne changera jamais de peau, il mourra dans sa peau*, il ne se corrigera point, il ne changera point de mœurs. ‖ Dans le m. sens : *Il mourra dans la* PEAU *d'un insolent, d'un fat*, etc.

— Prov. et fig. *Dans sa peau mourra le renard*, se dit lorsqu'on veut faire entendre qu'un homme ne se corrigera pas. ‖ Par anal. on dit en parl. d'un méchant homme : *Le loup en mourra dans sa peau.*

— Fig. et fam. *Je ne voudrais pas être dans sa peau*, je ne voudrais pas être à sa place, dans la position fâcheuse ou périlleuse où il se trouve.

— Prov. et fig. *La peau lui démange*, se dit de quelqu'un qui s'expose à recevoir des coups.

— Fig. et fam. *Faire bon marché de sa peau*, prodiguer sa vie, s'exposer au danger, sans nécessité.

— *Craindre, avoir peur pour sa peau, ménager sa peau*, craindre les coups, le danger, ne pas s'y exposer.

— *Avoir soin de sa peau*, avoir soin de sa personne.

— *Vendre bien cher sa peau*, se bien défendre contre ceux par qui l'on est attaqué.

— Dépouille d'un animal; peau séparée de son corps : PEAU *d'ours, de renard, de loup, de loutre, de lapin, etc. Une* PEAU *d'anguille. Ils sont vêtus de* PEAUX *de bêtes. Corroyer, apprêter, maroquiner une* PEAU. PEAU *musquée, gants de* PEAU. (Acad.)

— *Peau de vélin*, peau de veau préparée pour les reliure ou pour l'impression : *Exemplaire imprimé sur* PEAU DE VÉLIN. (Acad.)

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard avec celle du lion*, joindre la finesse à la force.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*, il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain.

— *Contes de Peau d'âne*, petits contes inventés pour amuser les enfants, par allus. à un vieux conte.

— Pal. Parchemin : *Greffier à* PEAU, ou *à la* PEAU. (Acad.)

— Parties tendineuses et coriaces qui se trouvent dans la viande : *Vous avez cru me donner de la viande, ce n'est rien qu'une* PEAU. *Ce bouilli ne vaut rien, il n'y a que des* PEAUX. (Acad.)

— Enveloppe qui couvre les fruits, les amandes des noyaux, les oignons, etc. : *La* PEAU *des pêches, des fruits à noyau, est fort déliée. Le raisin muscat a la* PEAU *dure. La* PEAU *des noix fraîches est amère. La* PEAU *de cette orange est fort épaisse. Les oignons sont couverts de plusieurs* PEAUX. (Acad.)

— Espèce de croûte plus ou moins déliée qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses, par leur épaississement : *Il se forme une* PEAU *sur le lait bouilli, sur l'encre, sur les confitures, sur le fromage, etc.* (Acad.)

PEAU-DE-CHIENNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *pôd-chiè-né*. — Techn. Polir avec la peau de chien de mer.

PEAUSSERIE, n. f. (*peaux.*) Pron. *pôss-rî*. — Techn. Commerce, marchandise de peaux : *La* PEAUSSERIE *est un commerce fort considérable. On a vendu beaucoup de* PEAUSSERIE *à cette foire.* (Acad.)

PEAUSSIER, n. m. (*peaux.*) Pron. *pô-cié*. — Techn. Artisan qui prépare les peaux, pour en faire des cuirs propres à certains usages, comme gants, reliures de livres, etc.

— Adj. *Un marchand* PEAUSSIER. *Une marchande* PEAUSSIÈRE.

— Anat. *Muscle peaussier*, muscle qui adhère à la peau.

PEAUTRE, n. m. Pron. *pôtr*. — Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette phrase populaire : *Envoyer quelqu'un au peautre* ou *aux peautres*, le brusquer pour le congédier.

PEAUTRÉ, ÉE, adj. Pron. *pô-tré*. — Blas. Il se dit du dauphin ou d'un autre poisson, lorsque la queue est d'un autre émail que le corps.

PEC, adj. m. Pron. *pèk*. — Il n'est usité que dans cette expression, *Hareng pec*, hareng en caque fraîchement salé : *Manger un* HARENG PEC. (Acad.)

PÉCARI, n. m. Pron. *pé-ka-ri*. — Zool. Mammifère de la famille des Pachydermes; il est semblable au sanglier quant à la forme; on le désigne quelquefois sous le nom de *sanglier* ou *cochon d'Amérique*. *Les* PÉCARIS *ne cherchent pas les marais et la fange, comme nos sangliers; ils se tiennent dans les bois où ils vivent de fruits sauvages, de racines, de graines.* (Buff.)

PECCABLE, adj. des 2 g. (*peccare*, pécher; lat.) Qui est capable de pécher : *Tout homme est* PECCABLE. (Acad.)

PECCADILLE, n. f. (*peccatum*, péché; lat.) Pron. *pèk-ka-di-y*. — Petit péché, faute légère : *Sa conscience s'alarme de la moindre* PECCADILLE. *Il a renvoyé son domestique pour une* PECCADILLE. (Acad.) *Celui qui a osé le pillage des biens de l'Église, regardera comme une* PECCADILLE *de nous piller.* (Vatout.)

C'est dur d'être pendu pour une *peccadille*. (V. Hugo.)

La *peccadille* fut jugée
Un cas pendable. (La F.)

PECCANT, ANTE, adj. Pron. *pèk-kan, kantt*. — Méd. Qui pèche; il n'est usité que dans cette locut. *Humeur peccante*, humeur qui pèche en quantité ou en qualité : *Évacuer, corriger l'*HUMEUR PECCANTE, *les* HUMEURS PECCANTES. (Acad.)

PECCATA, n. m. Terme populaire par lequel on désigne un âne, dans les combats publics d'animaux.

Notre *peccata* travesti
Fut, dès le lendemain, sans façon ni scrupule,
Offert à la foule crédule. (Viennet.)

— Fig. Homme stupide : *C'est un* PECCATA. (Acad.)

PECCAVI, n. m. (m. lat., *j'ai péché.*) Aveu qu'un pécheur fait de sa faute devant Dieu ; il n'est usité que dans cette locut. fam. *Un bon peccavi*, une bonne contrition, un véritable repentir de ses péchés : *Il ne faut à la mort qu'*UN BON PECCAVI *pour être sauvé.* (Acad.)

PÊCHE, n. f. Pron. *pê-ch*. — Gros fruit à noyau, qui a beaucoup d'eau, et qui est d'un goût excellent : PÊCHE *jaune, violette.* PÊCHE *hâtive* ou *précoce*. PÊCHE *tardive*. PÊCHE *de vigne*. (Acad.) *Elle mordit à belles dents dans une* PÊCHE *prise aux espaliers.* (J. Sandeau.)

Il caressait de l'œil le duvet de mes *pêches*. (C. Del.)

— Prov. fig. et pop. *Un matelas, un coussin rembourré de noyaux de pêches*, un matelas, un coussin fort dur.

PÊCHE, n. f. Art, exercice, action de pêcher : *La* PÊCHE *aux filets, à la ligne. Aimer la* PÊCHE. *Se divertir à la* PÊCHE. *Avoir droit de* PÊCHE. *La* PÊCHE *du hareng, de la morue, de la baleine. Aller à la* PÊCHE *aux huîtres, aux écrevisses. Faire une heureuse* PÊCHE. (Acad.) *Des hommes trouvent leur existence dans la* PÊCHE. (Dros.)

— Droit de pêche : *Avoir la* PÊCHE *d'une rivière*. ‖ *Affermer la pêche d'une rivière*, affermer le droit d'y pêcher.

— Quantité de poisson qu'on a pris : *Combien voulez-vous vendre votre* PÊCHE*?* (Acad.)

— Il se dit en parl. des perles, du corail, qu'on prend dans certaines mers : *La* PÊCHE *des perles. La* PÊCHE *du corail.* (Acad.)

— Marchandises, débris retirés de l'eau, lorsqu'un navire a fait naufrage : *La* PÊCHE *des débris d'un vaisseau.* (Acad.)

PÉCHÉ, n. m. (*peccatum*; lat., m. sign.) Transgression volontaire de la loi divine ou religieuse : *L'orgueil a été le* PÉCHÉ *des anges révoltés. Faire, commettre un* PÉCHÉ. *Confesser, pleurer ses* PÉCHÉS. *Absoudre, remettre les* PÉCHÉS. *Jésus-Christ est mort pour nos* PÉCHÉS. *Les sept* PÉCHÉS *capitaux. Faire pénitence de ses* PÉCHÉS. (Acad.) *Elle ne connut plus d'autres ennemis que ses* PÉCHÉS. (Boss.) *Dieu punit souvent les pécheurs par leurs propres* PÉCHÉS. (Fléch.)

Haïssons le *péché*, mais non pas le pécheur. (C. Del.)

— *Péché véniel*, celui qui affaiblit en nous, mais ne détruit pas la grâce.

— *Péché mortel*, celui qui donne à l'âme la mort spirituelle, et lui fait encourir la damnation éternelle.

— *Péché contre nature*, celui qui consiste à commettre des actes contraires aux fins que se propose la nature, surtout pour la reproduction de l'espèce humaine.

— Fig. *Raisonner pour la plupart des hommes, c'est le* PÉCHÉ CONTRE NATURE. (Helvét.)

— Fig. et fam. *Ils se sont dit les sept péchés mortels*, ils se sont dit les plus cruelles injures. ‖ *Il a dit de cette femme les sept péchés mortels*, il en a dit tout le possible.

— Fam. *Péché mignon*, mauvaise habitude à laquelle on est sujet, et dont on ne veut pas se défaire : *La paresse est son* PÉCHÉ MIGNON. (Acad.)

— Prov. *Il mourra dans son péché*, il ne se corrigera, ne s'amendera point.

— Prov. *A tout péché miséricorde*, il faut avoir de l'indulgence ; ou bien espérez votre pardon.

— Fig. et fam. *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*, rechercher sa vie passée, à dessein de lui nuire.

— Prov. *Péché caché est à demi pardonné*, quand on a soin d'éviter le scandale, le mal en est moindre.

— Prov. *Mettre quelqu'un, quelque chose au rang des péchés oubliés*, n'y plus songer, ne plus s'en soucier.

PÊCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pêcher : *Carpe* PÊCHÉE. *Barbillon* PÊCHÉ. *Perles* PÊCHÉES.

PÉCHER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*peccare*; lat. m. sign.) *L'é* du rad. *péch* se change en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet, *je pèche, il pèche, qu'ils pèchent, etc.* — Transgresser la loi divine ou religieuse : PÉCHER *légèrement*, PÉCHER *véniellement*, *mortellement*. PÉCHER *contre les commandements de Dieu.* PÉCHER *contre le Saint-Esprit.* (Acad.)

Respect à l'Écriture, en rire, c'est *pécher*. (C. Del.)

— Prov. *Le sage pèche sept fois par jour*, tout homme est sujet à faillir souvent.

— Faillir contre quelque règle de morale : PÉCHER *contre l'honneur, contre les bonnes mœurs, contre la bienséance.* (Acad.) *J'offensais la délicatesse, je* PÉCHAIS *contre la prudence.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Faillir contre quelque règle que ce soit : PÉCHER *contre le bon sens, contre les règles de la logique, de la grammaire, de la versification. Cet acte* PÈCHE *dans la forme, contre la forme, par la forme. Ce peintre* A PÉCHÉ *contre le costume.* (Acad.) PÉCHER *contre la mode.* (La Br.) *Beaucoup de langueurs et de déclamations m'ont choqué, comme* PÉCHANT *contre le goût.* (G. Sand.)

— Mal user d'une bonne qualité ou d'une bonne intention, la porter trop loin, en avoir l'excès : *Il* A PÉCHÉ *par trop de précaution, par trop de zèle. Cela* PÈCHE *par trop de soin. Cet ouvrage* PÈCHE *par trop d'ornements. Cet écrivain ne* PÈCHE *que par trop d'exactitude.* (Acad.) *Il* PÈCHE *par la monotonie du coloris.* (Bailly.) *Il vaut mieux* PÉCHER *par trop de bonté que par trop de rigueur.* (Dest.) *Les pièces qui* PÈCHENT *par le sujet et par le style sont ordinairement sifflées.* (Volt.)

— Fam. *Ce n'est pas par là qu'il pèche*, ce n'est pas là son défaut ; *Vous ne direz pas qu'il manque d'esprit, ce n'est pas par là qu'il* PÈCHE. (Acad.)

— Fam. *Ce vin pèche en couleur, par la couleur*, il n'a pas la couleur qu'il devrait avoir, ou il est un peu louche.

PÊCHER, n. m. Pron. *pê-ché*. — Bot. Arbre de la famille des Rosacées qui produit la pêche : *Un beau* PÊCHER. *Un espalier de* PÊCHERS. PÊCHER *à fleur double. Du sirop de fleur de* PÊCHER. (Acad.) *Le* PÊCHER *que les anciens consacraient à Harpocrate, s'élève dans la demeure du silence.* (Chateaub.)

— *Couleur de fleur de pêcher*, sorte de couleur de chair, à peu près semblable à celle des fleurs de de pêcher.

PÊCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*piscari*; lat., m. sign.) Pron. *pê-ché*. — Prendre du poisson avec des filets, ou autrement : PÊCHER *du poisson dans la mer, dans une rivière, dans un étang.* PÊCHER *une anguille, un brochet, une carpe.* PÊCHER *du poisson à la ligne, au filet, à l'épervier.* (Acad.)

— Absol. PÊCHER *à la ligne, au filet, etc.* (Acad.) *Nous le rencontrâmes sur le fleuve qui* PÊCHAIT. (Ragu.)

— *Pêcher un étang*, pêcher tout le poisson d'un étang : *On* PÊCHE *les étangs de trois en trois ans. On met les étangs à sec pour les* PÊCHER. (Acad.)

— Prov. et fig. *Toujours pêche qui en prend un*, ce n'est pas perdre tout son temps que de faire un petit gain.

— *Pêcher en eau trouble*, se prévaloir d'un désordre pour en tirer son profit, son avantage : *Il y a des gens qui, durant les désordres d'un État, ne songent qu'à* PÊCHER EN EAU TROUBLE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Où avez-vous pêché cela? où êtes-vous allé pêcher cela?* où avez-vous pris, où avez-vous trouvé cela?

— Par extens. Tirer de l'eau : PÊCHER *des perles, du corail.* PÊCHER *du bois qui est emporté par le courant de l'eau.* (Acad.)

— Dans le m. sens. *Où avez-vous pêché cette nouvelle? Où pêche-t-il ce qu'il dit?*

— *Où êtes-vous allé pêcher cet homme-là?* qui vous a suggéré un pareil choix?

— Fig. et pop. *Pêcher au plat*, se servir soi-même, à table, prendre dans le plat ce qu'on veut.

PÊCHERIE, n. f. (*pêche.*) Pron. *pê-ch-rî*. — Lieu où l'on a coutume de pêcher, ou qui est préparé pour une pêche.

PÉCHEUR, PÉCHERESSE, n. Celui, celle qui commet des péchés, qui est dans l'habitude du péché : *Tout homme est* PÉCHEUR. *Nous sommes tous* PÉCHEURS. PÉCHEUR *endurci.* PÉCHEUR *public, scandaleux. Un misérable* PÉCHEUR. *Un grand* PÉCHEUR. *Convertir les* PÉCHEURS. *L'homme le plus saint n'est qu'un* PÉCHEUR *devant Dieu.* (Acad.) *Jésus absout la* PÉCHERESSE *qui baigne ses pieds de larmes.* (B. de St P.) *Elle se regardait comme une* PÉCHERESSE *frappée de la main de Dieu.* (Fléch.) *Je vous amène un* PÉCHEUR *qui ne mérite pas de pardon.* (Id.)

— Fam. *Un vieux pécheur*, un vieux débauché.

— Prov. et fig. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, il ne faut pas être inexorable.

— Adjectiv. *La femme* PÉCHERESSE *de l'Évangile.* (Acad.)

PÊCHEUR, EUSE, n. (*piscator*, même sens ; lat.) Pron. *pê-cheur, cheuz*. — Celui, celle qui a le goût et l'habitude de la pêche, qui en fait métier : *Un habile* PÊCHEUR. *Les filets d'un* PÊCHEUR. *Une barque de* PÊCHEUR. *Il est si habile* PÊCHEUR, *qu'il pourrait en faire métier.* (Acad.)

Nous emmenions en esclavage
Cent chrétiens, *pêcheurs* de corail. (V. Hugo.)

— *L'anneau du pêcheur*, le sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour de Rome : *Des brefs donnés sous l'anneau du* PÊCHEUR. (Acad.)

Par l'anneau du *pêcheur* autorisant ses lois. (L. Racine.)

— Adj. Qui sert pour la pêche : *Il y a dans ce port plus de cent bateaux* PÊCHEURS.

PÉCHURIN, n. m. Pron. *pé-chu-rain*. — Bot. Fruit aromatique qui provient d'une espèce de laurier, et qu'on mêle quelquefois au cacao.

PÉCHYAGRE, n. f. (πῆχυς, coude ; ἄγρα, prise ; gr.) Méd. Goutte qui affecte le coude.

PÉCORE, n. f. (*pecore, pecus, pecoris*, animal; lat.) Prop. Animal, bête.

La chétive *pécore*
S'enfla si bien qu'elle creva. (La F.)

— Fig. fam. et injur. Personne stupide : *C'est une grosse* PÉCORE, *une vraie* PÉCORE. *Taisez-vous, petite* PÉCORE. (Acad.) || Peu usité.

PECQUE, n. f. Pron. *pèk*. — Fam. Femme sotte et impertinente, qui fait l'entendue : *C'est une* PECQUE. (Acad.) *A-t-on jamais vu deux* PECQUES *provinciales faire plus les renchéries que celles-là?* (Danc.) *Quelques* PECQUES *provinciales auxquelles on a beau dire ce que vous valez, s'obstinent à demander ce que vous êtes.* (Brifaut.) || Peu usité.

PECQUEMENT, n. m. Pron. *pèk-man*. — Techn. Moût de raisin dans lequel on trempe le maroquin.

PECTINAIRE, n. f. Zool. Genre d'Annélides.

PECTINÉ, ÉE, adj. Pron. *pèk-ti-né*. — Didact. Qui a des dents comme un peigne.

— N. m. Anat. Muscle de la cuisse.

— N. m. pl. Zool. Famille de mollusques acéphales.

PECTINIBRANCHE, adj. des 2 g. (*pecten*, peigne; lat., et βραγχία, branchies; gr.) Zool. Qui a des branchies en forme de peigne.

— N. m. pl. Famille de mollusques.

PECTINIER, n. m. (*pecten*, peigne; lat.) Pron. *pèk-ti-nié*. — Zool. Mollusque qui habite les coquilles appelées peignes.

PECTORAL, ALE, adj. (*pectoralis*; lat. m. sign.) Pron. *pèk-to-ral*. — Qui concerne la poitrine; il se dit particul. des remèdes propres aux maladies de la poitrine, des poumons : *Julep, sirop* PECTORAL. (Acad.)

— Qui est bon pour la poitrine : *Ce vin léger est* PECTORAL. (Acad.)

— *Croix pectorale*, celle que les évêques portent sur la poitrine, pour marque de leurs fonctions.

— Anat. *Les muscles pectoraux*, ceux qui s'attachent à la poitrine.

= **Pectoral**, n. m. Antiq. Ornement garni de pierres précieuses que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

— Petite cuirasse à l'usage de la milice romaine.

— Anat. Muscle pectoral.

PÉCULAT, n. m., (*pécule*.) Vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration : *Le crime de* PÉCULAT. *Être accusé de* PÉCULAT. (Acad.) *Dans le temps que les mœurs des Romains étaient pures, il n'y avait point de loi particulière contre le* PÉCULAT. (Montesq.)

PÉCULE, n. m. (*peculium*; lat. m. sign.) Antiq. Argent amassé par un esclave : *A Rome, le* PÉCULE *était comme l'esclave la propriété du maître, une part de son bien laissée à l'usage du serviteur; mais qui ne le suivait pas dans une maison étrangère : l'esclave vendu, le* PÉCULE *restait de droit au vendeur.* (Wallon.)

— Fam. Ce qu'une personne en puissance d'autrui acquiert par son industrie, par son travail et par son épargne, et dont il lui est permis de disposer : *Il avait acquis un petit* PÉCULE. *Il a disposé de son* PÉCULE *à l'insu de ses parents. Il était défendu à la plupart des moines d'avoir un* PÉCULE. (Acad.)

PÉCUNE, n. f. (*pecunia*; argent; lat.) Argent comptant : *Disette de* PÉCUNE. (Acad.) || Vieux.

PÉCUNIAIRE, adj. des 2 g. (*pecunia*, argent; lat., m. sign.) Qui a rapport à l'argent, qui consiste en argent.

— *Peine pécuniaire*, somme d'argent à laquelle une personne est condamnée, en réparation de quelque faute.

— *Intérêt pécuniaire*, intérêt, profit d'argent : *Ce n'est pas pour un motif d'honneur, c'est pour un* INTÉRÊT PÉCUNIAIRE *qu'ils se sont brouillés.* (Acad.)

PÉCUNIAIREMENT, adv. Pron. *pé-ku-nièr-man*. — D'une manière pécuniaire; sous le rapport de l'argent.

PÉCUNIEUX, EUSE, adj. (*pecuniosus*; lat., m. sign.) Pron. *pé-ku-nieu, nieuz*. — Fam. Qui a beaucoup d'argent comptant : *Cet homme est* PÉCUNIEUX, *n'est guère* PÉCUNIEUX. *Notre petite ville n'est pas fort* PÉCUNIEUSE. (Acad.) *On devrait proscrire de tels personnages si heureux, si* PÉCUNIEUX, *d'une ville bien policée.* (La Br.)

PÉDAGOGIE, n. f. Pron. *pé-da-go-jî*. — Didact. Instruction, éducation des enfants : *La* PÉDAGOGIE *est un art fort important, qui exige beaucoup de raison, de lumières et d'expérience.* (Acad.)

— Établissement public d'éducation : *Instituer, fonder une* PÉDAGOGIE. *Chef de la* PÉDAGOGIE. *Entrer à la* PÉDAGOGIE. (Acad.) || Peu usité.

PÉDAGOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pé-da-go-jik*. — Qui a rapport à l'éducation des enfants : *Système, méthode, ouvrage* PÉDAGOGIQUE. (Acad.)

— En m. part, Qui sent le pédagogue, qui tient du pédagogue : *Ton* PÉDAGOGIQUE. *Air* PÉDAGOGIQUE.

PÉDAGOGIQUEMENT, adv. A la manière d'un pédagogue.

PÉDAGOGISME, n. m. Pron. *pé-da-go-jism*. — Habitudes, façons de pédagogue : *J'ai horreur de tout ce qui ressemble au* PÉDAGOGISME. (G. Sand.)

PÉDAGOGUE, n. m. (παῖς, enfant; ἄγω, je conduis; gr.) Pron. *pé-da-gogh*. — Didact. Celui qui enseigne des enfants, et qui a soin de leur éducation : *Il n'a plus besoin de* PÉDAGOGUE. (Acad.) *J'étais fort satisfait de mon poste; j'y avais tous les agréments qu'un* PÉDAGOGUE *puisse trouver dans une maison.* (Lesage.)

— Il ne se dit le plus souv. en m. part : *Il faut reprendre les écarts d'une jeunesse imprudente avec la fermeté et la tendre sollicitude d'un père, et non avec la farouche sévérité d'un* PÉDAGOGUE. (Dupanl.)

— Fig. Par extens. Celui qui, sans en avoir le droit, censure les actions et les discours des autres : *Cet homme est un franc* PÉDAGOGUE, *un plaisant* PÉDAGOGUE. *Il s'érige en* PÉDAGOGUE. (Acad.)

PÉDALE, n. f. (*pes*, *pedis*, pied; lat.) Mus. Gros tuyau d'orgue, qu'on fait jouer avec le pied : *Un jeu de* PÉDALES. PÉDALE *de bombarde, de trompette, de clairon, etc.* (Acad.)

— *Clavier de pédales*, rangée des touches que l'organiste abaisse avec les pieds pour faire parler le jeu de pédales.

— *Pédales de harpe*, touches de fer placées au bas du corps de la harpe, et qui servent à faire les dièses et les bémols.

— *Pédales de piano*, touches de bois placées sous l'instrument, et qu'on abaisse avec le pied pour modifier le son.

— *Pédale à la basse*, se dit de la pédale placée à la basse, soit sur la tonique, soit sur la dominante. || *Pédale à l'aigu*, celle qui fait entendre les sons les plus élevés de l'accord.

PÉDANÉ, adj. m. (*pes*, pied; lat.) Anc. *Juges pédanés*, juges d'une petite justice subalterne, qui n'avaient point de siége d'audience et jugeaient debout.

PÉDANT, n. m. (παῖς, παιδός, enfant; gr.) Par dénigr. Celui qui enseigne les enfants : *Un* PÉDANT *de collége. Les* PÉDANTS *ont gâté cet enfant.* (Acad.) *Les* PÉDANTS *n'admettent l'éloquence que dans le discours oratoire.* (La Br.)

Je ne sais bête au monde pire,
Que l'écolier, si ce n'est le *pédant*. (La F.)

— Celui qui affecte mal à propos de paraître savant, ou qui parle avec un ton, avec un air trop décisif : *C'est un vrai* PÉDANT, *un franc* PÉDANT, *qui cite à tout propos ses auteurs grecs et latins.* (Acad.) *Chez plusieurs, savant et* PÉDANT *sont synonymes.* (La Br.) *Tout ce que je fais a l'air cavalier, cela ne sent point le* PÉDANT. (Mol.) *Il s'est amusé à faire un de ces livres que nous appelons, nous autres* PÉDANTS, *pseudonyme.* (Volt.)

Un *pédant* enivré de sa vaine science. (Boil.)

— Personne qui affecte trop d'exactitude, trop de sévérité dans des bagatelles : *C'est un* PÉDANT *insupportable qui blâme tout ce qu'on fait. Elle a pour mari un* PÉDANT *qui ne lui permet pas le moindre divertissement. Quelle* PÉDANTE *insupportable!* (Acad.)

— Adj. Qui fait le pédant, qui affecte de montrer de la science, qui se donne trop d'importance, qui prend à tâche de régenter tout le monde : *Cet homme est bien* PÉDANT. *Cette femme a un mari* PÉDANT. *Elle est très-*PÉDANTE. (Acad.)

— Il se dit aussi de l'air, du ton, des manières : *Manières* PÉDANTES. *Il parle d'un ton* PÉDANT. *Quel air* PÉDANT! (Acad.)

PÉDANTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Faire mal le métier de régent dans un collége, dans une classe : *Cet homme n'a fait toute sa vie que* PÉDANTER. (Acad.)

— Par extens. Faire le pédant; affecter de paraître savant, parler d'un ton doctoral, régenter impertinemment tout le monde.

PÉDANTERIE, n. f. Profession de ceux qui enseignent dans les classes : *Il a quitté la* PÉDANTERIE. *Il se ressent de la* PÉDANTERIE. (Acad.) || Il est peu usité en ce sens. *La méthode est, selon lui, la* PÉDANTERIE *des lettres.* (Did.)

— Érudition lourde, indigeste : *Ce n'est pas là du savoir, c'est de la* PÉDANTERIE. *Ce discours est rempli de* PÉDANTERIE. (Acad.)

Tout le savoir obscur de la *pédanterie*. (Mol.)

— Air pédant, manières pédantes, affectation de sévérité, d'exactitude dans les choses peu importantes : *Je hais la* PÉDANTERIE. *Ce discours sent la* PÉDANTERIE. *Il est d'une* PÉDANTERIE *choquante, ridicule. Il y aurait de la* PÉDANTERIE *à relever de si légères fautes. Sa* PÉDANTERIE *le porte à contrôler tout ce qu'on fait et tout ce qu'on dit.* (Acad.)

PÉDANTESQUE, adj. des 2 g. (*pédant*.) Pron. *pé-dan-tèsk*. — Qui tient du pédant, qui sent le pédant : *Air* PÉDANTESQUE. *Savoir* PÉDANTESQUE. *Discours* PÉDANTESQUE. *Il a fait sur ce livre des observations* PÉDANTESQUES. (Acad.) *Les puérilités* PÉDANTESQUES *de la rhétorique sont à l'art oratoire ce que la scolastique est à la vraie philosophie.* (D'Alemb.) *Il est un tas de préceptes* PÉDANTESQUES *et vains, qui sont autant de paroles perdues.* (J.-J. Rouss.) *Il était ennuyé des frivolités de la cour et de la discipline* PÉDANTESQUE *de nos armées.* (Thiers.)

PÉDANTESQUEMENT, adv. Pron. *pé-dan-tèss-ke-man*. — D'un air, d'une manière qui sent le pédant : *Gronder, raisonner, parler* PÉDANTESQUEMENT. (Acad.)

PÉDANTISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pé-dan-ti-zé*. — Fam. Faire le pédant : *Il ne fait que* PÉDANTISER. (Acad.)

— V. tr. Rendre pédant : PÉDANTISER *quelqu'un*.

= **Se pédantiser**, v. pron. Devenir pédant.

PÉDANTISME, n. m. (*pédant*.) Pron. *pé-dan-tism*. — Pédanterie; air, ton, manière, caractère de pédant : *Cette lettre, ce livre sent le* PÉDANTISME. *Sa manière de parler, d'agir, tient du* PÉDANTISME. (Acad.) *Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage c'est du* PÉDANTISME. (La Br.) *Le* PÉDANTISME *contribue beaucoup à faire naître la fatuité.* (Duclos.)

— Fausse condition : *C'est la paresse des hommes qui a encouragé le* PÉDANTISME *à grossir plus qu'à enrichir les bibliothèques.* (La Br.)

PÉDATROPHIE, n. f. (παῖς, παιδός, enfant; α, priv.; τρέφω, je nourris; gr.) Pron. *pé-da-tro-fî*. — Méd. Gonflement des glandes du mésentère chez les enfants; carreau.

PÉDÉRASTE, n. m. Celui qui est adonné à la pérédastie.

PÉDÉRASTIE, n. f. (παῖς, παιδός, enfant; ἐράω, j'aime; gr.) Pron. *pé-dé-rass-tî*. — Vice contre nature, amour criminel d'un homme pour un jeune homme ou des hommes entre eux : *La* PÉDÉRASTIE *était malheureusement tolérée par les mœurs des Grecs.* (Volt.)

PÉDESTRE, adj. des 2 g. (*pedestris*; lat., m. sign.) Pron. *pé-dèstr*. — Qui est à pied; il est principalement usité dans cette locution, *Statue pédestre*, celle qui représente un homme à pied; par oppos. à *Statue équestre*, celle qui représente un homme à cheval.

— Qui se fait à pied : *Course, voyage, promenade* PÉDESTRE. *Exercice* PÉDESTRE. (Acad.) || Peu usité.

— Fig. En parl. du style familier : *Le style de la* PÉDESTRE. (H. de Balz.) La prose; est une expression toute latine peu usitée.

PÉDESTREMENT, adv. A pied : *Aller* PÉDESTREMENT. *Il fut obligé de reprendre terre et de continuer son chemin* PÉDESTREMENT. (Halévy.) || Peu usité.

PÉDIAL, ALE, adj. (*pes*, *pedis*, pied; lat.) Pron. *pé-dial*. — Anat. Qui appartient au pied.

— Zool. Il se dit des plumes qui garnissent les pattes de certains oiseaux.

PÉDICELLAIRE, n. f. Pron. *pé-di-cèl-lèr*. — Zool. Genre de polypes.

PÉDICELLE, n. m. (*pedicellus*, rad. *pes*, pied; lat.) Bot. Petit pédoncule.

PÉDICELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un pédicelle.

PÉDICULAIRE, adj. des 2 g. (*pediculus*, pou; lat.) Pron. *pé-di-ku-lèr*. — Il n'est usité que dans cette locution, *Maladie pédiculaire*, sorte de maladie dans laquelle il s'engendre une grande quantité de poux.

PÉDICULAIRE, n. f. (*pediculus*, pou; lat.) Pron. *pé-di-ku-lèr*. — Bot. Plante herbacée vivace et à fleurs en épi; elle croît près des marais et dans les lieux humides. || Vulg. *Herbe aux poux*.

PÉDICULE, n. m. (*pediculus*, de *pes*, *pedis*, pied; lat.) Bot. Espèce de queue propre à certaines parties des plantes; tige des champignons : *Le* PÉDICULE *d'une aigrette, d'un nectaire.* (Acad.) *Le bois du cerf tombe de lui-même, comme un fruit dont le* PÉDICULE *se détache de la branche.* (Buff.) || Mieux PÉDONCULE.

— Pathol. Partie servant de base aux diverses tumeurs et excroissances qui s'élèvent sur la surface du corps, ou se développent sur les membranes muqueuses : *Les écrevisses ont les yeux placés sur des* PÉDICULES *mobiles.* (A. Martin.)

PÉDICULÉ, ÉE, adj. Qui a un pédicule : *Ai-*

greffe PÉDICULÉE. *Tumeur* PÉDICULÉE. (Acad.)

PÉDICURE, adj. m. (*pes, pedis*, pied; *cura*, guérison; lat.) Il n'est usité que dans cette expression, *Chirurgien pédicure*, celui qui extirpe ou réduit les cors, les oignons et les durillons des pieds.

— Substantiv. *C'est un habile* PÉDICURE.

PÉDIEUX, EUSE, adj. (*pes, pedis*, pied; lat.) Pron. *pé-dieu, dieus.* — Anat. Il se dit de parties qui entrent dans la composition du pied : *Muscle* PÉDIEUX. *Artère* PÉDIEUSE.

PÉDILUVE, n. m. (*pes, pedis*, pied; *luo*, laver; lat.) Méd. Bain de pieds : *Les* PÉDILUVES *sont très-favorables à la santé.* (Acad.)

PÉDIMANE, n. m. (*pes, pedis*, pied; *manus*, main; lat.) Pron. *pé-di-mann.* — Zool. Mammifère qui a le pouce des pieds de derrière écarté des autres doigts, comme il l'est dans les singes.

— Adj. *Le sarigue est* PÉDIMANE. (Acad.)

PÉDOMÈTRE, n. m. V. ODOMÈTRE.

PÉDON, n. m. (*pedo, pedonis*, qui a de grands pieds; lat.) Courrier à pied, dans certains pays méridionaux : *Les* PÉDONS *d'Avignon, de Gênes, de Rome.* (Acad.)

PÉDONCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pé-don-ku-lèr.* — Bot. Qui provient d'un pédoncule; qui a de longs pédoncules.

PÉDONCULE, n. m. (*pes, pedis*, pied, support; lat.) Pron. *pé-don-kul.* — Bot. Queue d'une fleur ou d'un fruit.

— Anat. Prolongement du cerveau, du cervelet, de la glande pinéale.

— Zool. Support d'une partie quelconque.

PÉDONCULÉ, ÉE, adj. Bot. Porté par un pédoncules.

PÉDONCULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a de longs pédoncule.

PÉDOTROPHIE, n. f. (πέδον, sol; τροφή, nourriture; gr.) Pron. *pé-do-tro-fi.* — Agric. Art des engrais.

PÉGASE, n. m. (πηγή, fontaine; gr.) Pron. *pé-gâz.* — Mythol. Cheval fabuleux, auquel les anciens poëtes ont donné des ailes, et qui, selon eux, fit jaillir d'un coup de pied les eaux de l'Hippocrène.

— Fig. *Monter sur Pégase*, faire des vers. ‖ *Son Pégase est rétif*, c'est un mauvais poëte.

Pour lui Phébus est sourd et *Pégase est rétif.* (Boil.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Zool. Genre de poissons des mers de l'Inde.

PÈGLE, n. f. Techn. Goudron épaissi.

PÉGOMANCIE, n. f. (πηγή, fontaine; μαντεία, divination; gr.) Art divin. Divination par le mouvement des eaux des fontaines.

PÉGOMANCIEN, IENNE, adj. Pron. *pé-go-man-ciain, ciên.* — Qui concerne la pégomancie.

— Subst. Celui, celle qui pratique la pégomancie.

PÉGON, n. m. Zool. Espèce de coquille bivalve.

PÉGOT, n. m. Zool. Espèce de fauvette.

PÉGOUSE, n. f. Pron. *pé-gous.* — Zool. Poisson plat; espèce de sole de la Méditerranée.

PEHLVI, IE, ou **PEHLVIEN, IENNE**, adj. Pron. *pèl-vi.* — Linguist. Il se dit d'une langue parlée dans l'ancienne Médie : *On a découvert dans l'Inde le texte sanscrit d'après lequel fut faite la version* PEHLVIE *des fables de Pilpaï ou Pidpaï.* (Regnaud.)

— Subst. *Le* PEHLVI *se parlait à Suse.*

PEIGNAGE, n. m. Pron. *pè-gniaj.* — Techn. Façon donnée avec un peigne, à la laine, au lin, au chanvre, etc. : *Le déchet qui provient du* PEIGNAGE *du lin est moindre que celui du chanvre.* (Chaptal.)

PEIGNANT, part. prés. du v. Peigner.

PEIGNANT, part. prés. du v. Peindre : *Homère est héroïque lui-même en* PEIGNANT *le caractère d'un héros.* (Boil.)

PEIGNE, n. m. (*peigner.*) Pron. *pè-gn.* — Instrument de buis, de corne, d'ivoire, etc., taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et a nettoyer la tête : PEIGNE *de buis, de corne, d'ivoire, d'écaille. Les petites dents, les grosses dents d'un* PEIGNE. *Se donner deux ou trois coups de* PEIGNE. *Nettoyer un* PEIGNE. (Acad.)

— Fig. et pop. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*, le maltraiter.

— *Se donner un coup de peigne*, se battre à coups de poing.

— Fam. *Être sale comme un peigne*, se dit d'une personne extrêmement sale.

— Sorte de peigne courbe et à longues dents, dont les femmes se servent pour retrousser leurs cheveux, ou seulement pour les orner : *Elle avait un* PEIGNE *d'écaille, un* PEIGNE *d'or dans les cheveux. Son* PEIGNE *tomba.* (Acad.)

— *Un* PEIGNE *de diamants, de corail*, orné de diamants, de corail.

— Instrument de fer dont se servent les cardeurs et les tisserands pour apprêter la laine, le chanvre et le lin : PEIGNE *de cardeur, de tisserand.* (Acad.)

— Sorte de châssis, dans les trous duquel le tisserand fait passer les fils de la chaîne des étoffes, pour les séparer entre eux : *Des règlements prescrivaient dans tous les pays de fabrique, le nombre des fils qu'on devait donner à la chaîne et la largeur du* PEIGNE. (Chaptal.)

Entre deux rangs de fils sur le métier tendus,
La navette en courant entrelace la trame,
Puis le *peigne* aussitôt en serre les tissus. (La F.)

— Extrémité des douves d'un tonneau. ‖ Outil denté dont le tourneur se sert pour former des vis sur le tour en l'air. ‖ *Tenon à peigne*, tenon de rapport que le menuisier met dans les traverses.

— Zool. Genre de mollusques acéphales qui étaient fort estimés des anciens.

— Bot. *Peigne de Vénus*, plante ombellifère.

PEIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Peigner : *Une chevelure, une perruque bien* PEIGNÉE. *Un homme bien* PEIGNÉ. (Acad.) *Son habillement était beaucoup plus que modeste, sa perruque de travers, n'avait même pas été* PEIGNÉE. (Montesq.)

— Fam. *Il est peigné à la diable*, se dit d'un homme qui a les cheveux en désordre.

— Fig. et fam. *Un homme mal peigné*, celui qui est malpropre et mal vêtu : *Comme le voilà fait! Débraillé*, MAL PEIGNÉ, *l'œil hagard.* (Regn.)

— Substantiv. *Un mal* PEIGNÉ, *une mal* PEIGNÉE.

— Fig. *Ce jardin est bien peigné*, il est bien tenu, bien soigné.

— Fig. *Ce discours, ce style est trop peigné*, le soin s'y fait trop remarquer.

— Pêche, *Harengs peignés*, ceux qui ont perdu leurs nageoires ou une grande partie de leurs écailles.

PEIGNÉE, n. f. Pron. *pè-gnié.* — Techn. Quantité de laine, de lin ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne.

— Pop. Bataille à coups de poing.

PEIGNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*pectere*; lat., m. sign.) Pron. *pè-gnié.* — Démêler, arranger les cheveux, les poils, avec un peigne : PEIGNER *ses cheveux.* PEIGNER *une perruque.* PEIGNER *sa barbe, ses moustaches.* PEIGNER *la crinière et la queue d'un cheval.* (Acad.)

— Techn. Apprêter la laine, le lin ou le chanvre avec des peignes à dents de fer : PEIGNER *du lin.* PEIGNER *du chanvre.* (Acad.)

— Fig. et pop. Maltraiter, battre : *Je le* PEIGNERAI *comme il faut. Je l'*AI *bien* PEIGNÉ. (Acad.)

— Littér. Travailler, soigner, châtier, polir : PEIGNER *son style.*

= **Se peigner**, v. pr. Peigner ses cheveux : *Il* SE PEIGNE *tous les matins.* (Acad.)

Il veut partir à jeun; il *se peigne*, il s'apprête;
L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête. (Boil.)

— Par analog. *Les écureuils* SE PEIGNENT, *ils se polissent avec les mains et les doigts.* (Buff.)

— Fig. et pop. Se maltraiter, se battre : *Ces deux femmes* SE SONT *bien* PEIGNÉES. (Acad.)

PEIGNEUR, EUSE, n. (*Peigner.*) Pron. *pè-gnieur, gnieus.* — Technol. Celui, celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin, etc.

— Fam. Perruquier.

PEIGNIER, n. m. Pron. *pè-gnié.* — Celui qui fait et qui vend des peignes.

— Adjectiv. *Marchand* PEIGNIER.

PEIGNOIR, n. m. Pron. *pè-gnioar.* — Espèce de manteau fait de toile ou de mousseline, que l'on met quand on se peigne, pour empêcher que la crasse, la poudre ne tombe sur les habits, sur la robe de chambre : *Mettre un* PEIGNOIR. *Elle était en* PEIGNOIR. *Un* PEIGNOIR *à dentelle. Un* PEIGNOIR *uni.* (Acad.)

— Manteau de toile, à peu près semblable, dont on se couvre dans le bain ou quand on en sort : *Faire chauffer un* PEIGNOIR. (Acad.)

— Vêtement en forme de robe, sans taille ajustée, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé, ou qu'elles gardent la chambre.

PEIGNON, n. m. Pron. *pè-gnion.* — Technol. Quantité de chanvre peigné qu'un cordier fixe à sa ceinture pour filer une corde.

— N. pl. Filaments courts de la laine peignée.

PEIGNURES, n. f. pl. Pron. *pè-gniur.* — Cheveux qui se détachent de la tête quand on se peigne : *Ramasser des* PEIGNURES. *On a fait des bourses et des bracelets avec ses* PEIGNURES. (Acad.)

PEILLES, n. f. pl. Pron. *pè-y.* — Techn. Chiffons qui servent à faire le papier.

PEILLER, n. m. Pron. *pè-ié.* — Technol. Celui qui ramasse des chiffons; chiffonnier.

PEINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. (*pingere*; lat. m. sign.) Pron. *paindr.* — (*Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent; je peignais, nous peignions; je peignis, nous peignîmes; je peindrai, nous peindrons; je peindrais, nous peindrions; peins, peignons, peignez; que je peigne, que nous peignions; que je peignisse, que nous peignissions; peignant; peint, peinte.*) Représenter, figurer une personne, une chose, par des traits et par des couleurs : PEINDRE *un homme, un arbre, un lion.* PEINDRE *quelqu'un en grand, en petit, en pied, en buste.* PEINDRE *une bataille, une vallée, une montagne.* (Acad.) *Le Poussin* PEIGNIT *devant le Sueur son grand tableau de la Cène.* (Feuill. de Conches.)

Jamais, s'il veut m'en croire, il se fera *peindre.* (La F.)

— Absol. PEINDRE *d'après nature.* PEINDRE *dans la manière, dans le goût de telle école, de tel maître.* PEINDRE *d'idée, de mémoire.* PEINDRE *à l'huile, à fresque, en détrempe, à l'aquarelle, au pastel, en miniature, en émail.* (Acad.)

— *Peindre l'histoire*, représenter des sujets historiques.

— Par anal. : PEINDRE *le portrait, le genre, le paysage, l'ornement, etc.*

— *Peindre une galerie, une chambre, un cabinet, un plafond, des lambris*, les embellir par diverses représentations de figures, par des arabesques, des ornements.

— Fam. *Cet homme est fait à peindre*, il est très-bien fait. ‖ *Cet habit est fait à peindre, il va à peindre*, il est bien fait et sied bien.

— Couvrir simplement avec des couleurs, sans qu'elles représentent une figure : PEINDRE *un mur, une boiserie en rouge, en blanc, en noir, etc.* PEINDRE *une galerie, une chambre, un cabinet, etc., à l'huile, à la colle.*

— Fig. Décrire, représenter vivement quelque chose par le discours : *Il* A PEINT *admirablement les combats dans son poëme. Personne n'*A PEINT *avec plus de vérité les passions et leurs effets.* (Acad.) *Une fleur attire votre compassion, quand Virgile la* PEINT *prête à se flétrir.* (Fén.) *On nous l'*AVAIT PEINT *comme un homme d'honneur. On nous le* PEIGNIT *des plus noires couleurs. Il nous* A PEINT *sa détresse, sa misère.* (Acad.) *Il n'est aucun idiome au monde qui* PEIGNE *toutes les nuances des choses.* (Volt.) *Montaigne* A PEINT *l'amitié avec les traits simples, touchants et sublimes de l'éloquence antique.* (Jay.)

Il voit tout ce qu'il pense, il *peint* tout ce qu'il dit. (Marm.)

— Absol. *Tout l'esprit d'un auteur consiste à bien définir et à bien* PEINDRE. (La Br.) *L'histoire explique et elle* PEINT. (V. Cousin.)

— *Pour nous achever de peindre; voilà qui nous achève de peindre*, se disent en parlant d'un malheur ou d'un embarras nouveau qui vient accroître d'autres embarras ou d'autres malheurs.

— Écrire, former les lettres, les caractères : *Il* PEINT *bien. Il* PEINT *si mal qu'on ne peut lire son écriture.* (Acad.)

= **Se peindre**, v. pron. Se représenter soi-même par des traits et des couleurs; faire son propre portrait : *Voilà son portrait, c'est lui-même qui s'*EST PEINT. (Acad.) *Tel parle d'un autre et en fait un portrait affreux, qui ne voit pas qu'il* SE PEINT *lui-même.* (La Br.)

— S'enduire de couleurs : *Il y a des sauvages qui* SE PEIGNENT *le corps et le visage de plusieurs couleurs.* (Acad.)

— *Ce vieillard se peint la barbe et les cheveux*, il se les teint d'une couleur propre à le faire paraître plus jeune.

— Être représenté, reproduit : *Les objets* SE PEIGNENT *sur la rétine, sur la glace d'un miroir, sur la surface de l'eau, sur la surface d'un corps poli.*

— Fig. Se montrer sensiblement, en parl. des passions et des mouvements de l'âme qui se manifestent au dehors par les divers changements de la physionomie, par l'attitude générale du corps : *La douleur, la joie, la colère, etc.,* SE PEIGNAIT *dans ses yeux, dans ses regards, sur son visage. La candeur, l'honnêteté de son âme* SE PEINT *dans ses moindres discours.* (Acad.)

— *Cet auteur se peint dans ses ouvrages*, ses pensées, son style font connaître son caractère et ses inclinations.

— Prov. *S'achever de peindre*, se dit d'un homme qui se conduit de manière à compléter sa ruine, son déshonneur.

PEINE, n. f. (*pœna*, châtiment; lat.) Pron. *pènn.*

— Châtiment, punition : *Peine corporelle, afflictive, infamante, pécuniaire. Prononcer, appliquer, infliger une* PEINE. *Encourir une* PEINE. (Acad.) *Le juge prononce les* PEINES *que la loi inflige.* (Montesq.) *Il est juste que je porte la* PEINE *du crime dont je suis coupable.* (J.-J. Rouss.) *On lui a ordonné cela sous* PEINE *de la vie.* (Acad.)

Pourquoi vous imposer la *peine* de son crime? (Rac.)

— Jurispr. *Sous les peines de droit*, sous les peines portées par la loi : *La réimpression de ce livre avait été défendue* SOUS LES PEINES DE DROIT. (Acad.)

— *Peine arbitraire*, peine dont l'application est soumise à l'arbitraire du juge.

— Par extens. Peine qu'on fait subir par un abus d'autorité.

— *Les peines de l'enfer*, ou *les peines éternelles*, ce que les damnés souffrent en enfer.

— *Les peines du purgatoire*, ce que les âmes souffrent dans le purgatoire.

— Par anal. Douleur, affliction, souffrance : *Les* PEINES *de la vie. Je n'ai jamais éprouvé une* PEINE *si cruelle. C'est de lui que sont venues mes plus grandes* PEINES. *Adoucir, partager les* PEINES *de quelqu'un. Consoler quelqu'un dans ses* PEINES. (Acad.) *Les* PEINES *que Dieu lui envoyait lui étaient douces.* (Fléch.) *Il apprit par ses propres* PEINES *à compâtir à celles des autres.* (Fléch.) *Tout ce qui augmente nos passions multiplie nos* PEINES. (Mass.) *Elle se trouva dans une horrible* PEINE *d'esprit.* (Fén.)

— Fam. *Être dans la peine*, être dans la gène, dans le besoin.

— Embarras, inquiétude : *Vous m'avez tiré de* PEINE. *Les dernières nouvelles que j'ai reçues me mettent fort en* PEINE. (Acad.) *Tu m'ôtes d'une grande* PEINE, *en me donnant de tes nouvelles.* (J.-J. Rouss.) *Je ne sais que faire, ma* PEINE *est grande.* (Volt.)

— *Être en peine de*, être dans l'inquiétude au sujet de : *On* EST *extrêmement* EN PEINE *de lui. J'*ÉTAIS *fort* EN PEINE *de ce qu'il était devenu.* (Acad.)

— Suivi d'un infinitif, Être dans un grand embarras, éprouver beaucoup de difficultés pour : *Je* SUIS EN PEINE *de n'avoir point de ses nouvelles. Je* SUIS EN PEINE *de savoir ce qu'il deviendra.* (Acad.) *Ils prirent la route de Sens, assez* EN PEINE *de se procurer des vivres.* (De Barante.)

— Fam. *Il est comme une âme en peine, c'est une âme en peine*, se dit d'un homme fort inquiet.

— Travail, fatigue : *Il n'a pas fait cela sans* PEINE. *Il n'a ouvert cette porte qu'avec* PEINE. *Je ne regrette pas ma* PEINE. *Je voudrais vous épargner cette* PEINE. (Acad.) *Cet ouvrage lui a coûté beaucoup de* PEINE. (La Br.) *Je désire que vos* PEINES *vous procurent autant d'avantage que de gloire.* (Volt.)

Travaillez, prenez de la *peine*
C'est le fonds qui manque le moins. (La Font.)

— Prov. : *Nul bien sans peine.*

— *Mourir à la peine*, mourir sans avoir exécuté, sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine : *Il voulait avoir cette place, et il n'a jamais pu l'obtenir, il* EST MORT À LA PEINE. (Acad.)

— Prov. *Je réussirai dans cette entreprise, ou je mourrai à la peine*, je ne veux point me désister de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera renoncer.

— *Perdre sa peine; perdre son temps et sa peine*, travailler inutilement à quelque chose.

— Fam. : *Il compte pour rien sa peine, ses peines; il ne plaint pas sa peine, ses peines*, se dit d'un homme obligeant et actif.

— Par civilité, *Prenez la peine, donnez-vous la peine de faire cela*, je vous prie de faire cela. ‖ *Il a pris la peine de venir me voir*, il est venu me voir.

— Fam. *La chose en vaut bien la peine*, la chose mérite qu'on ne néglige rien afin d'y réussir : *Si vous voulez obtenir cette grâce, il faut faire agir tous vos amis;* LA CHOSE EN VAUT BIEN LA PEINE. (Acad.)

— Dans le sens contraire : *Cela n'en vaut pas la* PEINE. *Ce n'est pas la* PEINE *d'attendre si longtemps pour si peu de chose.* (Acad.)

— Fam. : *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, se dit d'une chose peu importante, ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. ‖ Ironiq. Il se dit aussi quelquefois pour relever l'importance de la chose dont on parle : *Il ne lui a volé que cent mille écus,* CE N'EST PAS LA PEINE, CELA NE VAUT PAS LA PEINE *d'en parler.* (Acad.)

— *Un homme de peine, des gens de peine*, celui, ceux qui gagnent leur vie par un travail pénible de corps, sans avoir aucun métier particulier : *Son visage annonçait les appétits grossiers de l'*HOMME DE PEINE. (Lam.)

— Salaire du travail d'un artisan : *Payer à un ouvrier sa* PEINE. *Il ne faut pas retenir la* PEINE *du mercenaire.* (Acad.)

— Prov. : *A chaque jour suffit sa peine.*

— Difficultés, obstacles que l'on trouve à quelque chose : *Il aura beaucoup de* PEINE *à gagner ce procès-là. Il a eu beaucoup de* PEINE *à venir à bout de telle chose.* (Acad.) *Quelle* PEINE *n'eut-on pas à lui persuader d'étendre les limites de son patrimoine!* (Fléch.) *Quelle horrible* PEINE *a un homme qui est sans prôneurs et sans cabale, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve!* (La Br.)

— *Avoir de la peine à parler*, avoir de la difficulté à parler par quelque empêchement naturel.

— Fig. Hésiter par timidité, par crainte : *Répondez donc; vous avez bien de la* PEINE *à parler.* (Acad.)

— *Avoir de la peine à marcher*, se servir difficilement de ses jambes.

— Fig. Il se dit des choses : *Cette affaire, cette entreprise a bien de la* PEINE *à marcher.* (Acad.)

— Répugnance d'esprit qu'on a à dire ou à faire quelque chose : *J'ai de la* PEINE, *j'ai* PEINE *à lui annoncer une si fâcheuse nouvelle.* (Acad.)

= **A peine,** loc. adv. Depuis peu; depuis un moment : A PEINE *le soleil est-il levé, on se met en marche.* (Acad.)

A peine étais-je entré que, ravi de me voir,
Mon homme en m'embrassant m'est venu recevoir. (Boil.)

— Il est quelquefois suivi de *que* au commencement du second membre de la phrase : A PEINE *le soleil était-il levé qu'on aperçut l'ennemi.* (Acad.) A PEINE *une découverte est-elle faite dans un laboratoire* QU'*elle passe dans nos ateliers.* (Chaptal.)

— Presque pas : A PEINE *est-il jour.* A PEINE *a-t-il le nécessaire.* A PEINE *sait-il lire.* (Acad.) A PEINE *m'avez-vous fait l'honneur de me saluer.* (Danc.)

... Nous nous voyons *à peine.* (C. Del.)

— Légèrement, faiblement : *Cela est* À PEINE *indiqué,* À PEINE *esquissé. Cette pensée doit être* À PEINE *présentée. Il a* À PEINE *touché ce point dans son discours. Il nous regarde* À PEINE. (Acad.)

— Difficilement : À PEINE *voit-on à se conduire.* A PEINE *trouverait-on un de ces fruits qui ne fût pas piqué de vers. On trouvait* À PEINE *de l'eau pour boire.* (Acad.) *Voilà ce qu'on ne saurait peindre, et ce que tout le cœur de l'homme suffit* À PEINE *pour sentir.* (Chateaub.)

On ne conçoit qu'*à peine* une telle fureur. (Corn.)

= **Avec peine,** loc. adv. Difficilement : *Porter un fardeau* AVEC PEINE. (Acad.)

On résiste *avec peine* à l'accent des remords. (Ducis.)

— Fig. A regret : *Il portait son encens* AVEC PEINE *sur l'autel de la fortune.* (Fléch.) *Ils ne souffrent qu'*AVEC PEINE *le respect qui leur est dû.* (Mass.)

= **A grand' peine,** loc. adv. Malaisément, difficilement : A GRAND' PEINE *lui persuaderez-vous cela.*

= **Sans peine,** loc. adv. Sans fatigue, sans effort : *Faire* SANS PEINE *deux lieues dans une heure.*

— Fig. Aisément : *Cet esprit embrassait* SANS PEINE *les plus grandes difficultés.* (Boss.)

— Volontiers, sans nulle contrainte, de bon cœur : *Je ferai cette démarche* SANS PEINE. (Acad.)

= **Sous peine de,** loc. prép. *On lui a ordonné cela* SOUS PEINE *de la vie.* (Acad.) ‖ On dit aussi, *Sur peine* et *à peine de*, mais ces locut. sont moins usitées.

PEINÉ, ÉE, part. pass. du v. Peiner : *Vous me voyez fort* PEINÉ *de cela.* (Acad.) *J'étais* PEINÉ *contre lui.* (Fén.)

— En parl. des ouvrages de l'esprit, de la main, Où la peine, le travail, se fait beaucoup sentir : *Cet ouvrage est* PEINÉ, *paraît* PEINÉ. *Il y a de belles choses dans ce tableau, mais il paraît trop* PEINÉ. *Un style* PEINÉ. *Cette écriture est* PEINÉE. (Acad.) ‖ Peu usité.

PEINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pœna*, peine; lat.) Pron. *pè-né.* — Faire de la peine, causer du chagrin, de l'inquiétude : *Cette nouvelle m'a beaucoup* PEINÉ. *Votre situation me* PEINE *extrêmement.* (Acad.)

— Donner de la peine, fatiguer : *Ce travail vous* PEINERA *trop, vous* PEINERA *beaucoup.* (Acad.)

— Travailler beaucoup et difficilement ce qu'on fait : *Ce peintre* PEINE *beaucoup ses ouvrages.* (Ac.)

— V. intrans. Répugner à : *On voit qu'il* PEINE *à punir, à gronder. On* PEINE *à vous faire de tels reproches.* (Ac.) ‖ Peu usité.

— Faire des efforts pour, se fatiguer à : *On* PEINE *beaucoup en voyageant dans les pays de montagnes et de marécages. Les chevaux* PEINENT *beaucoup à tirer des bateaux qui remontent la rivière.* (Acad.)

Nous suons, nous *peinons* comme bêtes de somme. (La F.)

— *Cette poutre, cette solive peine beaucoup, peine trop*, elle est chargée d'un faix trop pesant.

= **Se peiner,** v. pr. Se donner de la peine : SE PEINER *pour faire quelque chose : Il ne s'est guère* PEINÉ *dans cette affaire. Il n'aime pas à* SE PEINER. (Acad.)

On *se peine*
Après l'éclat fardé d'une apparence vaine. (Regn.)

PEINT, EINTE, part. pass. du v. Peindre : *C'est un ouvrage d'un grand style,* PEINT *sur nature.* (Bailly.)

— Fig. *Mœurs fidèlement* PEINTES. *La douleur et la vertu* PEINTES *sur votre visage ne me permettent pas de me défier de vous.* (Fén.)

— Comm. *Toiles peintes*, toiles où sont empreintes différentes figures, et qui servent à l'habillement des femmes, aux tentures et aux meubles : *On fait depuis longtemps des* TOILES PEINTES *en Europe, à l'imitation de celles des Indes.* (Acad.)

— Par anal. *La fabrication des papiers* PEINTS *a pris un très-grand développement.* (Chaptal.)

PEINTRE, n. m. Pron. *paintr.* — Celui qui exerce l'art de peindre : *Les* PEINTRES *anciens. Les* PEINTRES *modernes.* PEINTRE *en pastel.* PEINTRE *en émail.* PEINTRE *en miniature.* PEINTRE *sur verre, sur porcelaine.* PEINTRE *d'histoire.* PEINTRE *de genre.* PEINTRE *de portrait, de paysage.* (Acad.)

Lorsque le *peintre* flatt, le portrait est exquis. (Dommb.)

— On trouve ce mot employé au *féminin* : *Sa voisine était peut-être une artiste,* UNE *jeune* PEINTRE *comme lui.* (Scribe.)

L'une pourtant des tireuses de vin
De lui sourire au retour ne fit faute;
Ce fut la *peintre.* (La Font.)

— Celui dont le métier est de mettre en couleur des murailles, des lambris, des plafonds, etc. : *Un* PEINTRE *en bâtiments. On a mis les* PEINTRES *depuis hier dans cet appartement.* (Acad.)

— Fam. *Être gueux comme un peintre*, être fort mal dans ses affaires.

— Fig. Ceux qui représentent vivement les choses dont ils parlent, dont ils traitent, soit en prose, soit en vers : *Cet orateur est un grand* PEINTRE, *Pline et Buffon sont les* PEINTRES *de la nature. Molière est un grand* PEINTRE *des vices et des travers de l'humanité.* (Acad.) *Tout excellent écrivain est excellent* PEINTRE. (La Br.)

— Adj. : *Je suis* PEINTRE. *Une femme* PEINTRE. *Le malheur de nos historiens est de n'être pas* PEINTRES, *et les anciens l'étaient.* (La Harpe.)

PEINTURAGE, n. m. Pron. *pain-tu-raj.* — Action de peinturer, et l'effet qui en résulte.

— Par dénigr. Mauvaise peinture.

PEINTURE, n. f. (*pictura*, formé de *pingere*, peindre; lat.) Pron. *pain-tur.* — Art de peindre : *La* PEINTURE *est un bel art.* (Acad.) *Louis XIII aimait et pratiquait la* PEINTURE. (Feuill. de Conches.) *La* PEINTURE *à l'huile et la miniature, tout lui fut facile; il réussit dans les deux genres.* (Bailly.) *En* PEINTURE *comme en morale, il faut prendre garde de trop regarder sous la peau.* (Vitet.)

— Toute sorte d'ouvrages de peinture : *Il y a de belles* PEINTURES *dans ce palais.* PEINTURE *à l'huile, à fresque, en détrempe, en mosaïque, en pastel.* PEINTURE *sur verre, sur émail, sur porcelaine, etc.* (Acad.)

— Pop. : *Cela est fait comme une peinture*, bien fait, exécuté avec soin.

— Toute couleur qui est étendue, appliquée sur une surface : *Prenez garde de vous gâter, de vous salir à ce tableau, à ce lambris, à ce carrosse, etc., la* PEINTURE *en est toute fraîche.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. Coloris, éclat :

Il donne aux fleurs leur aimable *peinture.* (Rac.)

— *Peinture d'impression*, art d'imprimer diverses couches de couleur d'une même teinte, préparées à la détrempe, à l'huile ou au vernis, sur des ouvrages de bâtiment.

— Fig. Description vive et naturelle : *Ce poëte excelle dans la* PEINTURE *des caractères, des passions, des mœurs, des faiblesses du cœur humain. On voit éclater dans ces vives* PEINTURES *tout ce que la passion a de plus animé.* (Acad.) *La poésie est une imitation et une* PEINTURE. (Fén.)

= **En peinture,** loc. adv. Fig. et fam. En apparence, sans réalité : *Il n'a des richesses qu'*EN PEINTURE. *Il n'était roi qu'*EN PEINTURE.

— *Je ne voudrais pas y être, même en peinture*, se dit en parl. d'un endroit où l'on aurait beaucoup de répugnance à se trouver.

PEINTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Peinturer : *Mur mal* PEINTURÉ. *Statue bien* PEINTURÉE.

— Peint sans art, sans goût : *Ce tableau n'est pas peint, il n'est que* PEINTURÉ.

— Fig. et par extens. : *Nous campâmes dans des prairies* PEINTURÉES *de papillons et de fleurs.* (Chateaubr.)

PEINTURER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pain-tu-ré.* — Enduire d'une seule couleur : PEINTURER *un treillage, un lambris.* (Acad.) || Peu usité.

PEINTUREUR, n. m. Pron. *pain-tu-reur.* — Celui qui peinture, et qu'on appelle plus ordinairement *Barbouilleur.*

PÉJORATIF, IVE, adj. et n. m. (*pejor*, pire; lat.) Gramm. Il se dit de certains augmentatifs qui se prennent en mauv. part. *Bravache* est le *péjoratif* de *brave ; Criailler* le *péjoratif* de *crier.*

— Didact. Il se dit des mesures qui empirent un mal : *Dans un milieu constamment défavorable, les remèdes deviennent des* PÉJORATIFS. (Brouss.)

PÉKIN, n. m. Pron. *pé-kain.* — Comm. Espèce d'étoffe de soie faite à la Chine, ou fabriquée en Europe à l'imitation de celle de la Chine : *Le tissu du* PÉKIN *ressemble à celui du taffetas.* (Acad.) *Un cabinet tapissé de* PÉKINS *peints.* (Mme du Boccage.)

— Par dénigr. Bourgeois : *C'est un* PÉKIN.

PELADE, n. f. (*pilus*, poil; lat.) Méd. Sorte de maladie qui fait tomber les poils et les cheveux : *Avoir la* PELADE. (Acad.) || V. ALOPÉCIE.

— Techn. Laine détachée des peaux mises à la chaux.

PELAGE, n. m. (*pilus*, poil; lat.) Pron. *pe-laj.* — La couleur principale du poil de certains animaux : *Ces deux chevaux ne sont pas de même* PELAGE. *Le* PELAGE *des cerfs est blond, fauve, brun ou moucheté. Le* PELAGE *du tigre, de la panthère, etc.* (Acad.) *Le* PELAGE *le plus ordinaire pour le cerf est le fauve.* (Buff.)

— Techn. Action de peler les peaux.

PÉLAGIE, n. f. Pron. *pé-la-jî.* — Méd. Sorte d'érysipèle écailleux.

— Zool. Genre de méduses, de polypiers.

PÉLAGIEN, IENNE, adj. (*pelagus*, haute mer; lat.) Pron. *pé-la-jiain, jièn.* — Néol. Qui appartient à la pleine mer : *Immensité* PÉLAGIENNE. (Chateaubr.) *Une brume rampant à la surface* PÉLAGIENNE *semblait accroître l'immensité même.* (Id.)

— Zool. Qui vit dans les profondeurs de la mer; qui fréquente la haute mer.

= **Pélagiens**, n. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs qui vivent sur les mers.

PÉLAGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pé-la-jik.* — Zool. Qui vit en mer, loin des côtes.

— Min. Qui est le produit des sédiments de la haute mer.

PÉLAMIDE, n. f. Zool. Poisson de mer dont la forme approche de celle du maquereau; espèce de chien de mer.

PELARD, adj. m. (*peler.*) Pron. *pe-lar.* — Il se dit du bois écorcé sur pied.

— *Bois* PELARD, bois dont on ôte l'écorce pour faire du tan.

PÉLARDEAU, n. m. Pron. *pé-lar-dô.* — Mar. Morceau de bois ou de plomb enveloppé d'étoupe suivée, dont on se sert pour masquer le trou d'un boulet ou une voie d'eau.

PELÉ, ÉE, part. pas. du v. Peler : *Il est tout* PELÉ. *Une tête* PELÉE. *Du velours* PELÉ. *Des amandes* PELÉES. (Acad.)

— Fig. Nu, aride : *Une montagne* PELÉE. (Acad.) *Rien de plus singulier que l'aspect de cette île* PELÉE. (Lenormand.) *La plaine est hérissée presque partout de roches* PELÉES. (Cuv.) *Les plaines* PELÉES *et nues de l'archipel.* (Lam.)

— Subst. Fam. et par dénigr. Personne chauve : *Un vieux* PELÉ. (Acad.)

— Pop. *Il y avait quatre pelés et un tondu*, se dit d'une assemblée de peu de personnes et de gens de très-peu de considération.

PÊLE-MÊLE, loc. adv. (*pelle* et *mêler.*) Pron. *pèl-mèl.* — Confusément : *Ils étaient tous* PÊLE-MÊLE. *Ils entrèrent* PÊLE-MÊLE *dans la ville avec les ennemis. Mettre des hardes* PÊLE-MÊLE *dans un coffre.* (Acad.) *Un amas de rochers entassés* PÊLE-MÊLE. (Ph. Chasl.) *Les matelots étaient répandus* PÊLE-MÊLE *sur le tillac.* (Chateaubr.) *La verge de la loi à la main, avec une autorité incroyable, Bossuet chasse* PÊLE-MÊLE *devant lui juifs et gentils au tombeau.* (Chateaubr.)

— N. m. État, situation où l'on est pêle-mêle; mélange confus, désordonné, de personnes ou de choses : *Jamais il n'y eut un plus grand* PÊLE-MÊLE *d'hommes ; jamais on ne vit une agitation plus gigantesque.* (Dupanl.) *Les mœurs démocratiques peuvent ne pas entraîner nécessairement un* PÊLE-MÊLE *universel.* (Ampère.)

— En style d'étiquette de cour, Présentation sans préséance : *Pour éviter les disputes de préséance, le prince ordonna le* PÊLE-MÊLE. (Acad.)

PELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pilus*, poil; lat.) — Il change l'*e muet* du rad. *pel* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet, *je pèle, il pèle, qu'ils pèlent*, etc. — Oter le poil : *Mettre un cochon de lait dans de l'eau bouillante pour le* PELER. PELER *des peaux, des cuirs.* (Acad.)

— Par anal. Oter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, etc. : PELER *une poire, une pomme. Les lapins durant les neiges* PÈLENT *les jeunes arbres.* PELER *des langues de bœuf, des langues de cochon.* (Acad.)

— Agric. *Peler la terre*, en enlever du gazon.

— Intransitiv. En parl. de la superficie de la peau du corps de l'homme et des animaux, Se détacher : *Tout mon corps* A PELÉ, *tout le corps m'*A PELÉ *à la suite de cette maladie.* (Acad.)

= **Se peler**, v. pron. Être pelé : *Ce velours* SE PÈLE *promptement. Les pêches de vigne ne* SE PÈLENT *pas aisément.* (Acad.)

PÈLERIN, INE, n. (*peregrinus*, voyageur; lat.) Pron. *pèl-rain, rinn.* — Celui, celle qui par piété fait un voyage à un lieu de dévotion : *Un* PÈLERIN *qui va à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame de Lorette.* (Acad.)

Les ronces et le lierre
Ferment aux *pèlerins* sa porte hospitalière. (C. Del.)

— *Les pèlerins d'Emmaüs*, les deux disciples qui allèrent à Emmaüs, après la résurrection de Jésus-Christ.

— Prov. *Rouge soir et blanc matin, c'est la journée du pèlerin*, le ciel rouge au soir et blanc au matin, présage un beau temps.

— Fig. et fam. Personne fine, adroite, dissimulée : *C'est un étrange* PÈLERIN. *C'est une adroite* PÈLERINE. (Acad.) *Nous ne fûmes pas longtemps à reconnaître le* PÈLERIN *pour le plus fourbe qui fût jamais.* (Regn.) *Si tu connaissais le* PÈLERIN, *tu trouverais la chose assez facile pour lui.* (Mol.)

— Zool. Grand squale des mers du Nord.

— Oiseau de passage.

PÈLERINAGE, n. m. Voyage que fait un pèlerin : *Aller en* PÈLERINAGE. *Il a fait le* PÈLERINAGE *de Saint-Jacques. Les Turcs font le* PÈLERINAGE *de la Mecque.* (Acad.)

— Par anal. *Des savants étrangers firent le* PÈLERINAGE *de Paris uniquement pour le voir.* (Flourens.)

— Fig. *Cette vie n'est qu'un pèlerinage*, n'est qu'un voyage, un passage à une autre vie.

— Lieu où un pèlerin va en dévotion : *Notre-Dame de Lorette est un des plus fameux* PÈLERINAGES *de la chrétienté.* (Acad.)

PÈLERINE, n. f. Ajustement de femme, fait en forme de grand collet rabattu, qui couvre la poitrine et les épaules : *Une* PÈLERINE *de percale.* (Acad.)

PELETTE, n. m. Techn. Instrument pour couper la terre à brique.

PÉLIAS, n. m. Zool. Couleuvre des Indes.

PÉLICAN, n. m. (πελιχάν; gr., m. sign.) Pron. *pé-li-kan.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes; il a le bec très-long, droit et crochu à la pointe, il porte à sa mandibule inférieure une sorte de poche dans laquelle il entasse et met en réserve ses provisions; il est de la grosseur du cygne et tout à fait blanc : *Le* PÉLICAN *est le symbole de l'amour paternel.* (Acad.) *Les* PÉLICANS *se trouvent dans toutes les contrées méridionales de notre continent.* (Buff.) *Le* PÉLICAN *se soutient très-aisément et très-longtemps dans l'air; il s'y balance avec légèreté et ne change de place que pour tomber à plomb sur sa proie.* (Id.)

— Chim. Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau d'où sortent deux becs opposés qui rapportent à la cucurbite les vapeurs condensées dans le chapiteau : *Le* PÉLICAN *est un appareil que les chimistes ont cessé d'employer.* (Acad.)

— Chir. Instrument recourbé en manière de crochet, qui sert à arracher les dents.

— Techn. Crochet de fer dont le menuisier se sert pour assujettir sur l'établi les pièces de bois.

PÉLIOSE ou **PÉLÉIOSE**, n. f. (πελιός, livide; gr.) Méd. Maladie caractérisée par des taches rouges à la peau.

PELISSE, n. f. (*pellis*, peau; lat.) Pron. *plis.* — Robe manteau ou mantelet doublé ou garni de fourrure : *La* PELISSE *fait partie de l'habillement des hussards. Une* PELISSE *de femme.* (Acad.) *Enveloppé d'une* PELISSE; *il se mit à courir pour entretenir la chaleur.* (H. de Balz.)

— Espèce de robe d'une grande richesse, que portent en Orient les hauts fonctionnaires : *Le sultan lui envoya une* PELISSE *d'honneur.* (Acad.)

PELLAGRE, n. f. (*pellis*, peau, *æger*, malade; lat.) Méd. Maladie de peau, caractérisée par une inflammation chronique, qui attaque les parties du corps exposées à la lumière.

PELLE, n. f. (*pala*; lat. m. sign.) Instrument de fer ou de bois, large et plat, qui a un long manche, et qui sert à divers usages : PELLE *de feu.* PELLE *de four.* PELLE *à feu.* PELLE *de jardin. Prendre du feu avec une* PELLE.

— Fig. et fam. *Remuer l'argent à la pelle*, en avoir beaucoup.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon*, se dit en parl. d'une personne qui a les mêmes défauts que celle dont elle se moque.

— Mar. *Pelle d'aviron*, partie large de l'aviron, qui entre dans l'eau quand on rame.

— Par anal. Partie mobile d'une porte d'écluse : *Ils sortirent, et, grimpant sur l'écluse, chargèrent le maître ouvrier d'en soulever les* PELLES *et de constater les variations de la crue.* (G. Sand.)

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE, n. f. (*pelle.*) Autant qu'il en peut tenir sur une pelle : *Une* PELLÉE *de plâtre. Une* PELLÉE *de feu. Une* PELLERÉE *de grains. Une* PELLETÉE *de terre.* (Acad.) *Il accompagna le cercueil jusqu'au cimetière, jeta sur la tombe la première* PELLETÉE *de terre, et rentra chez lui.* (St-Marc Gir.)

PELLETERIE, n. f. (*pellis*, peau; lat.) Pron. *pèl-tri.* — Techn. Art d'apprêter les peaux garnies de leur poil, pour en faire des fourrures; commerce de fourrures : *Il entend bien la* PELLETERIE. *La* PELLETERIE *est un bon commerce pendant les hivers rigoureux.* (Acad.)

— Peaux garnies de poil, dont on fait les fourrures : *Trafiquer, négocier en* PELLETERIE. *Faire venir des* PELLETERIES *de Russie. Rapporter des* PELLETERIES, *de belles* PELLETERIES *du Canada.* (Acad.)

PELLETIER, IÈRE, n. Celui, celle qui fait, qui vend des fourrures : *Marchand* PELLETIER. (Acad.)

PELLICULE, n. f. (*pellicula*, dimin. de *pellis*, peau; lat.) Petite peau; peau extrêmement mince : *L'épiderme est une* PELLICULE *qui couvre la peau. Il y a dans un œuf deux* PELLICULES, *celle qui tapisse intérieurement la coque, et celle qui enveloppe le jaune. Enlevez la* PELLICULE *qui s'est formée sur cette tasse de lait bouilli.* (Acad.)

— Bot. Membrane très-mince qui enveloppe en entier certaines graines.

PELLICULEUX, EUSE, adj. Pron. *pèl-li-ku-leu, leuz.* — Didact. Qui est plein de pellicules.

PELLUCIDE, adj. des 2 g. (*per*, à travers, *lucidus*, luisant; lat.) Pron. *pèl-lu-cid.* — Didact. Qui est transparent ou demi-transparent : *Une tumeur molle, fluctuante,* PELLUCIDE.

PELOIR, n. m. Pron. *pe-loar.* — Technol. Bâton rond et renflé dans le milieu, dont le chamoiseur se sert pour peler les peaux, et faire tomber le poil.

PÉLORE, n. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

— Bot. Plante de la famille des Labiées semblable à la linaire.

PELOTAGE, n. m. Pron. *plo-taj.* — Comm. Poil de chevreau de vigogne en pelotes, qu'on tire d'Orient.

— Action de mettre les écheveaux en pelotes.

PELOTE, n. f. (*pila*, balle; lat.) Pron. *plott.* — Espèce de boule que l'on forme avec des brins de fil, de laine, de soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes : PELOTE *de fil, de laine, de coton, de soie, etc.* PELOTE *de ficelle.* (Acad.) || Plus souv. *Peloton.*

— Petit coussinet dont les femmes se servent pour y ficher des épingles et des aiguilles : PELOTE *ronde.* PELOTE *carrée.* (Acad.)

— Fig. *Pelote de neige*, boule que l'on fait avec de la neige pressée : *Ils se battaient à coups de* PELOTES *de neige.* (Acad.)

— *La troupe se grossit comme une pelote de neige*, se dit d'une troupe de gens qui augmente à chaque instant, qui va toujours se grossissant.

— Fig. et fam. *Faire sa pelote*, amasser les profits qu'on fait, de manière à s'en composer une fortune : *Cet intendant peut maintenant se passer de place, il* A FAIT SA PELOTE. *Cette cuisinière* A FAIT SA PELOTE. (Acad.) *Il vous laissera sa place quand il* AURA FAIT SA PELOTE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Cela fait une pelote au bout de quelque temps*, se dit de petits profits successifs qui finissent par former une certaine somme.

— *La pelote se grossit*, les profits s'accumulent.

— Marque blanche qui se trouve sur le front de quelques chevaux, et que l'on nomme autrement *Étoile* : *Ce cheval est marqué en tête, il a la* PELOTE. (Acad.)

— Techn. Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte. || Tas de braise ou de cendre rouge, sur lequel le verrier pose les plateaux fondus. || Réunion de peaux que le tanneur jette à la fois au foulage.

— Artill. *Pelote à feu*, artifice que des assiégés lancent pour éclairer le fond du fossé.

PELOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Peloter. Mis en pelote : *Écheveaux* PELOTÉS.

— Fig. Malmené, maltraité : *Il a été bien* PELOTÉ *dans cette dispute.* (Acad.)

PELOTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *plo-té.* Jouer à la paume, sans que ce soit une partie réglée ; ne faire que se jeter et se renvoyer la balle : *Ils ne jouent pas partie, ils ne font que* PELOTER. (Acad.)

— Pop. Faire des profits sordides : *Dans votre commerce vous* PELOTEZ *sur des bénéfices de quelques sous.* (F. Soulié.)

— Prov. et fig. *Peloter en attendant partie*, faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux : *Je* PELOTE EN ATTENDANT PARTIE. (Dest.)

— V. trans. Mettre en pelotons : PELOTER *du fil, de la soie.*

— Fam. Battre, maltraiter de coups ou de paroles. On l'a bien peloté : *Il a voulu faire le malin, mais on l'*A PELOTÉ. (Acad.)

— Pêch. Jeter de l'amorce dans l'eau, sous forme de pelotes, pour attirer du poisson.

— Techn. Étendre le métal sous le marteau.

= **Se peloter,** v. pron. *Ces deux hommes* SE SONT *bien* PELOTÉS, ils se sont bien battus, ou ils ont bien disputé.

PELOTEUR, EUSE, n. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à mettre du fil en pelotons.

— Jeu, Celui qui joue à la balle.

PELOTON, n. m. Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la laine, de la soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes : *On emploie tant de* PELOTONS *de fil à faire cette toile.* (Acad.)

— Fig. *Ce n'est qu'un peloton de graisse,* se dit d'un petit oiseau et aussi d'un enfant fort et gras : *Ce sont de petits* PELOTONS DE GRAISSE, *et d'une graisse délicate, appétissante, exquise.* (Buff.)

— Balle à jouer à la paume, lorsqu'elle n'est point encore couverte de drap.

— Fig. Petit nombre de personnes réunies en groupe : *Ils étaient dans cette place par* PELOTONS. (Acad.)

— Compagnie d'infanterie ; demi-compagnie de cavalerie : *Le premier, le second, le troisième* PELOTON. *Chef de* PELOTON. *Aligner son* PELOTON. *Feu de* PELOTON. *École de* PELOTON. (Acad.)

— *Un peloton de mouches à miel, de chenilles,* une grande quantité de mouches à miel, de chenilles, réunies en un tas : *Les haies sont pleines de* PELOTONS DE CHENILLES. (Acad.)

— *Se mettre en peloton,* ramasser, rassembler ses membres de manière que le corps forme une espèce de boule : *Il* SE MET EN PELOTON *dans son lit, au lieu de s'étendre.* (Acad.)

PELOTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pelotonner : PELOTONNÉ *dans un coin, le voyageur s'efforçait d'occuper le moins d'espace possible.* (L. Reybaud.)

PELOTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*peloton.*) Pron. *plo-to-né.* — Mettre en peloton : PELOTONNER *du fil, de la soie, de la laine, etc.* (Acad.)

= **Se pelotonner,** v. pron. Être en peloton ; s'enrouler : *Je vis des filaments assez gros qui* SE PELOTONNAIENT *et s'entremêlaient.* (Buff.)

— Rassembler, réunir ses membres, se ramasser : *Il* S'EST PELOTONNÉ *en sautant en bas de cette fenêtre. Le hérisson* SE PELOTONNE. (Acad.) *Quand on saute, on* SE PELOTONNE. (Beaum.)

— Fig. Se mettre en peloton ; se rassembler : *Ils* SE SONT PELOTONNÉS *dans un coin de la salle pour causer d'affaires. Les abeilles* SE PELOTONNENT. (Acad.)

PELOU, n. m. Agric. Épi de maïs dépouillé de son grain.

PELOUSE, n. f. (*pelluzza*, poil court ; ital.) Pron. *plouz.* — Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte : *Grande, belle* PELOUSE. *Se promener sur une* PELOUSE. (Acad.)

— Herbe douce et courte qui couvre le terrain qu'on nomme pelouse : *Ce n'est point cette* PELOUSE *émaillée qui annonce la brillante fécondité.* (Buff.)

PELTA, n. m. Pron. *pèl-ta.* — Mar. Homme embarqué pour faire les gros ouvrages sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve.

PELTAIRE, n. f. (πέλτη, bouclier ; gr.) Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

PELTASTE, n. m. (πέλτη, bouclier ; gr.) Antiq. Fantassin de l'ancienne milice grecque, qui était armé du bouclier appelé *Pelte : Xénophon est aussi ponctuel à s'acquitter de ses sacrifices qu'à bien aligner ses hoplites et ses* PELTASTES. (Mérim.)

PELTE, n. f. (πέλτη, bouclier ; gr.) Antiq. Petit bouclier d'une forme particulière, que portaient certaines troupes légères : *Dans les bas-reliefs antiques, les Amazones sont ordinairement représentées armées de* PELTES. (Acad.)

PELTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'un bouclier.

PELTRE, n. m. Comm. Toile grossière que l'on fabrique en Bretagne.

PELU, UE, adj. Pron. *pe-lu.* — Garni de poil ; il n'est guère usité que dans cette locut. fig. et fam. *Patte-pelu* ; ou *Patte-pelue,* personne qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté : *C'est un* PATTE-PELU. *Cet homme est une vraie* PATTE-PELUE. (Acad.)

PELUCHE, n. f. *pellis*, peau ; lat.) Pron. *plu-ch.* — Étoffe de laine, de soie, de fil, de coton, ou de poil de chèvre dont le poil est très-long d'un côté : PELUCHE *de soie. Une couverture de* PELUCHE. *Un manteau doublé en* PELUCHE. (Acad.)

PELUCHÉ, ÉE, adj. Pron. *plu-ché.* — Qui est velu : *Bas* PELUCHÉS. *Anémone* PELUCHÉE. (Acad.)

PELUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *plu-ché.* — En parl. d'une étoffe, Se couvrir des poils qui se dégagent du tissu : *Ces bas commencent à* PELUCHER. *Cette étoffe* PELUCHERA *bientôt.* (Acad.)

PELUCHEUX, EUSE, adj. Pron. *plu-cheu, cheuz.* — En parl. d'une étoffe. Qui peluche.

PELURE, n. f. (*pellis,* peau ; lat.) Pron. *plur.* — Peau ou enveloppe de certains fruits, de certains légumes qu'on a coutume de peler : PELURE *de poire, de pomme, de pêche, etc. Vous faites des* PELURES *bien épaisses. On mange ordinairement les pommes d'api sans ôter la* PELURE. (Acad.)

— Par anal. Surface, superficie : PELURE *de fromage.*

— *Pelure d'oignon,* couleur de quelques vins qui prennent une teinte rousse : *Du vin couleur de* PELURE *d'oignon.* (Acad.)

— Bot. *Pelure d'oignon,* espèce de champignon ; variété de pomme de terre.

— Véner. Inégalités à la surface du merrain et des andouillers dans le bois des cerfs.

PELVIEN, IENNE, adj. (*pelvis,* bassin, lat.) Pron. *pel-viain, vièn.* — Anat. Qui appartient ou qui a rapport au bassin : *Membres* PELVIENS. *Cavité* PELVIENNE. (Acad.)

PELVIMÈTRE, n. m. (*pelvis,* bassin ; lat. ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *pèl-vi-mètr.* — Chir. Instrument dont on se sert dans les accouchements pour mesurer les diamètres du bassin de la femme.

PEMPHIGUS, n. m. (πέμφιξ, πεμφῖγος, bulle ; gr.) Pron. *pan-fi-guss.* — Méd. Phlegmasie cutanée, éruption du vésicules séreuses, qui se termine au bout de quelques jours pour l'effusion du liquide qu'elles contiennent.

PENAILLE, n. f. (*pannus,* haillon ; lat.) Pron. *pe-na-y.* — Par dénigr. Assemblée de moines :

La *penaille* ensemble enfermée
Fut en peu d'heures consumée. (La F.)

PENAILLERIE, n. f. Pron. *pe-na-y-rí.* — Assemblage de haillons, de vieilleries, d'objets sans aucune valeur.

— Par anal. et par dénigr. Rassemblement d'hommes qui ne jouissent d'aucune considération : *C'était l'honneur de la* PENAILLERIE. (Volt.)

— Corps de moines.

PENAILLON, n. m. (*pannus,* haillon, lambeau ; lat.) Pron. *pe-na-ion.* — Haillon : *Son habit était en* PENAILLONS. *Que voulez-vous faire de ce* PENAILLON ? (Acad.) Peu usité.

— Par dénigr. Moine.

PÉNAL, ALE, adj. (*pœna,* peine ; lat.) Qui assujettit à quelque peine, à des peines : *Code* PÉNAL. *Les lois* PÉNALES. (Acad.) *Les lois de la conscience vont plus loin que le code* PÉNAL. (Dupin.)

— Jurispr. *Clauses pénales,* dommages-intérêts déterminés à l'avance pour le cas où l'une des parties ne remplirait pas ses engagements.

PÉNALITÉ, n. f. Système des peines établies par les lois : *Une* PÉNALITÉ *trop sévère ne diminue pas le nombre des délits.* (Acad.) *Plus le gouvernement s'affaiblit, plus la* PÉNALITÉ *s'irrite et s'efforce de sévir.* (Naudet.) *Dans le Code pénal il y a contravention, crime ou délit, non pas d'après la moralité de l'action et la nature de l'homme, mais d'après le tarif de la* PÉNALITÉ. (Lerminier.)

PENARD, n. m. Pron. *pe-nar.* — Terme de raillerie qui n'est guère employé que dans cette loc. fam., *Vieux penard,* vieillard rusé, vieux libertin : *Ce* VIEUX PENARD *en conte aux jeunes filles.* (Acad.)

Ces *penards* chagrins
Nous viennent étourdir de leurs contes badins. (Mol.)

— Partie du bois d'une flèche qui est garnie de plumes.

— Zool. Vulg. Le canard à longue queue.

PÉNATES, adj. m. pl. (*penates* ; lat., m. sign.) Antiq. Il se dit des dieux domestiques des anciens païens : *Énée emporta de Troie ses dieux* PÉNATES. (Acad.)

... Saluez ces *pénates* d'argile. (La F.)

— Substantiv. *Emporter ses* PÉNATES. (Acad.) *Énée avait apporté dans le Latium des* PÉNATES *serrées de bandelettes.* (Mich.)

— Fig. Habitation, demeure : *Il a visité mes* PÉNATES. *Je reverrai mes* PÉNATES *chéris. Il a retrouvé ses* PÉNATES. (Acad.)

Il renonce aux courses ingrates
Revient en son pays, voit de loin ses *pénates*. (La F.)

PENAUD, AUDE, adj. (*peine.*) Pron. *pe-nô, nôd.* — Fam. Qui est embarrassé, honteux, interdit : *Quand on lui dit cela, il demeura bien* PENAUD, *tout* PENAUD. *Qui fut* PENAUD ? *Elle fut bien* PENAUDE. (Acad.) *Il était fort* PENAUD *de sa méprise.* (Mérim.)

Qu'il a donc l'air *penaud* à tortiller son feutre ! (E. Aug.)

PENCE, n. m. pl. Métrol. angl. V. PENNY.

PENCHANT, part. prés. du v. Pencher.

PENCHANT, ANTE, adj. Pron. *pan-chan, chantt.* — Qui penche, qui est incliné : *Un mur* PENCHANT. *Une muraille* PENCHANTE. (Acad.)

— Fig. Qui est dans le déclin : *Une fortune* PENCHANTE. *Il vit l'empire* PENCHANT *et prêt à succomber sous son propre poids.* (Acad.)

— Enclin : *Le cœur des hommes est extrêmement* PENCHANT *à la légèreté.* (Pascal.)

— Bot. Il se dit d'un organe qui incline son sommet vers la terre.

PENCHANT, n. m. Pente, terrain qui va en baissant : *Le* PENCHANT *d'une montagne. Le* PENCHANT *d'un précipice.* (Acad.)

Du lieu qui me retient veux-tu voir le tableau ?
C'est un petit village, ou plutôt un hameau,
Bâti sur le *penchant* d'un long rang de collines. (Boil.)
Le Rhône suit vers nous le *penchant* qui l'entraîne.
(L. Rac.)

— Fig. *Se retenir sur le penchant du précipice,* se dit d'une personne qui a la prudence et la force de s'arrêter, au moment de se laisser aller au désordre, de prendre un mauvais parti.

— Fig. *Être sur le penchant de sa ruine,* être sur le point d'être ruiné, d'être détruit : *Cet homme, cet État* EST SUR LE PENCHANT DE SA RUINE. (Acad.)

— Fig. *La fortune, la faveur de cet homme est sur son penchant,* elle est sur le déclin.

— Fig. *Le penchant de l'âge,* le déclin de la vie :

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur *penchant.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Propension, inclination naturelle de l'âme : SON PENCHANT *le mène au bien. Il a réformé ses mauvais* PENCHANTS. *Avoir plus de* PENCHANT *pour une personne que pour une autre.* (Acad.) *On porte dans la vieillesse tous les défauts et tous les* PENCHANTS *du premier âge.* (Mol.) *Je ne saurais résister au* PENCHANT *secret qui me force d'être de vos amis.* (Campistr.)

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène !
C'est un *penchant* si doux qu'on y cède sans peine. (Corn.)

— Suivi d'un compl. il veut la prép *à* : *Le* PENCHANT AU *péché est fortifié par la facilité à le commettre.* (Fléch.) *Il y a dans tous les hommes un* PENCHANT À *aimer leur patrie, qui tient plus à des causes morales qu'à des principes physiques.* (Raynal.)

PENCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pencher : *Tête* PENCHÉE. *Branches* PENCHÉES. *Mur* PENCHÉ. (Acad.)

... Sur son lit il demeure *penché.* (Rac.)

— Fam. *Airs penchés,* mouvements affectés de la tête ou du corps, que l'on fait dans le dessein de plaire : *Elle a des* AIRS PENCHÉS. *Il prend des* AIRS PENCHÉS. (Acad.) *Elle salue en se donnant de petits* AIRS PENCHÉS. (A. Jal.)

— Bot. Qui se dirige perpendiculairement vers la terre.

PENCHEMENT, n. m. (*pencher.*) Pron. *pan-chman.* — Action d'une personne qui se penche : *Il a contracté un* PENCHEMENT *de tête.*

— État d'un corps qui penche : *Le* PENCHEMENT *du corps.* (Acad.)

PENCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pan-ché.* — Incliner, baisser quelque chose de quelque côté, mettre quelque chose hors de son aplomb : PENCHER *la tête, le corps.* PENCHER *un vase. Plier les branches d'un arbre et les* PENCHER. (Acad.)

— V. intr. Il se dit de tout ce qui est hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire ; de tout ce qui n'est pas de niveau, qui va en descendant : *Un arbre qui* PENCHE. *Le mur* PENCHE *un peu de ce côté-là.* (Acad.)

— Fig. *Cet État, cet empire* PENCHE *vers sa chute, vers sa ruine*, il est sur le point d'être ruiné, détruit.

— Poétiq. et par anal. Il se dit des personnes :

Cependant Claudius *penchait* vers son déclin. (Rac.)

— Fig. Être porté à quelque chose : *La plupart des juges* PENCHAIENT *à le renvoyer absous. Il* PENCHE *plus volontiers vers la clémence que vers la rigueur. De deux personnes qu'on lui proposait en mariage, il* PENCHAIT *bien plus pour l'une que pour l'autre.* (Acad.)

Je mets bas le respect qui pourrait m'empêcher
De combattre un avis où vous semblez *pencher*. (Corn.)
Osmin a vu l'armée, elle *penche* pour vous. (Rac.)

= **Se pencher**, v. pron. S'incliner, se baisser : SE PENCHER *sur le bord d'une fontaine* : PENCHEZ-VOUS, *que je rajuste votre coiffure.* (Acad.) *Quelques femmes* SE PENCHENT *aux fenêtres pour nous voir.* (Lamart.)

Morne, son front se *penche*. (C. Del.)

PENDABLE, adj. des 2 g. Pron. *pan-dabl.* — Qui mérite d'être pendu : *Cet homme est* PENDABLE. (Acad.)

.. Je déclare, moi, que les vers sont mauvais,
Et qu'un homme est *pendable* après les avoir faits. (Mol.)

— *Cas pendable*, action dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale : *Le vol domestique était un cas* PENDABLE. (Acad.)

Je ne vois pas pour moi que le cas soit *pendable*. (Mol.)

— Fam. *Jouer à quelqu'un un tour pendable*, lui faire quelque méchanceté insigne.

PENDAGE, n. m. Pron. *pan-daj.* — Min. Inclinaison des veines de charbon dans la mine.

PENDAISON, n. f. Pron. *pan-dè-zon.* — Action d'attacher au gibet, exécution de pendu : *Il risque, il craint la* PENDAISON. (Acad.) *Dans cet acte, on menace de* PENDAISON *ceux qui oseraient s'immiscer dans l'administration des biens confisqués.* (N. de Wailly.)

De trente huguenots on a fait *pendaison*. (V. Hugo.)
Gripon, qui sent son cas digne de *pendaison*,
Vient de nous apporter, par les ordres du comte,
Soixante mille écus. (Dest.)

PENDANT, part. pass. du v. Pendre.

PENDANT, ANTE, adj. Pron. *pan-dan, dantt.* — Qui pend : *Des manches* PENDANTES. *Ce chien a de belles oreilles bien* PENDANTES. *Avoir les bras* PENDANTS. (Acad.) *Il a le teint frais, le visage plein et les joues* PENDANTES. (La Br.) *Il remarqua l'air de souffrance et d'abattement répandu sur toute sa personne, son attitude fatiguée, ses longs cheveux bruns* PENDANTS *sur ses joues amaigries.* (G. Sand.)

Il ont des colliers d'or sous la gorge *pendants*,
Et des mors d'or massif qui sonnent sous leurs dents.
(La F.)

— Pratiq. *Les fruits pendants par racines*, les blés, les fruits qui sont sur la terre, et dont on n'a point encore fait la récolte.

— *Ce procès est pendant à tel tribunal*, tel tribunal en est saisi. ‖ Dans le m. sens : *L'instance, la cause est* PENDANTE. (Acad.)

Depuis tantôt six mois que la cause est *pendante*. (La F.)

— Diplom. *Sceau pendant*, se dit du sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin.

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre : *Rameaux* PENDANTS. *Feuilles* PENDANTES. *Chatons, épis* PENDANTS.

PENDANT, n. m. (*pendere*, pendre ; lat.) Partie pendante d'une chose : *On trouve une race de grandes brebis à poil rude, à cornes courtes avec une espèce de fanon et des* PENDANTS *sous le cou.* (Buff.)

— Partie d'en bas du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée : PENDANT *de baudrier ou de ceinturon.* (Acad.)

— Au pl. *Pendants d'oreilles*, ou simpl. *Pendants*, parures de pierreries, de perles, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles : *Cette femme a de beaux* PENDANTS *d'oreilles.* (Acad.) *Elles ont des bracelets et des* PENDANTS D'OREILLES, *leurs cheveux sont retroussés avec des bandelettes de soie.* (Lesage.) *Elles portant des* PENDANTS *de pierre bleue.* (Buff.)

— B.-Arts. Deux tableaux, deux estampes, deux groupes de sculpture, d'égale grandeur, représentant des objets à peu près semblables, et destinés à se correspondre : *Ces deux tableaux, ces deux groupes font* PENDANTS. *Il faut un* PENDANT *à ce tableau.* (Acad.) *Il possède de ce peintre deux* PENDANTS *qui réunissent tous les genres où il excella.* (Bailly.)

— Fig. et fam. Il se dit des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapports : *Vous et lui, vous êtes les deux* PENDANTS. *Voici le* PENDANT *de votre histoire.* (Acad.)

— *Le pendant des eaux*, se dit, dans quelques traités de paix ou de partage, de toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

— Blas. Partie qui pend au lambel : *Lambel à trois, quatre, cinq* PENDANTS.

— Mar. *Pendants d'oreilles*, poulies des drisses de bonnette, de hune et de perroquet.

PENDANT, prép. Pron. *pan-dan.* — Durant un certain laps de temps : PENDANT *l'hiver.* PENDANT *votre séjour.* (Acad.) *Une famille vertueuse est un vaisseau tenu* PENDANT *la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs.* (Montesq.) *Les poules pondent indifféremment* PENDANT *toute l'année, excepté* PENDANT *la mue.* (Buff.) PENDANT *quinze siècles l'esprit humain a eu à souffrir autant que l'espèce humaine.* (Guizot.) *Le bubale a des cornes qui ne tombent point et qui croissent* PENDANT *toute la vie.* (Buff.)

Pendant cet heureux temps, passé comme un éclair,
Je me couchais sans feu dans le fort de l'hiver. (Mol.)

= **Pendant que**, loc. conj. Tandis que, dans le temps que : PENDANT QUE *vous serez là.* PENDANT QU'*ils étaient assemblés.* (Acad.) PENDANT QUE *Charles XII s'éloignait, les Russes saisirent son artillerie.* (Volt.) PENDANT QU'*elle était occupée au culte de la déesse, j'entrai dans un bois solitaire.* (Montesq.) ‖ V. DURANT, TANDISQUE.

PENDARD, ARDE, n. Pron. *pan-dar, dard.* — Fam. Vaurien, fripon : *C'est un grand* PENDARD. *C'est une vraie* PENDARDE. (Acad.) *Le jeune homme est un* PENDARD, *un insolent qui sera puni par son père du tour qu'il lui a fait.* (Mol.) *Comment,* PENDARD ! *c'est toi qui t'abandonnes à ces coupables extrémités.* (Id.) *J'admire l'effronterie de ce* PENDARD. (Dest.) *Nous n'attraperons jamais ce petit* PENDARD-*là.* (Danc.) *Vous ne sauriez vous imaginer tous les mensonges que cette* PENDARDE-*là m'est venue conter.* (Lesage.)

PENDELOQUE, n. f. Pron. *pand-lok.* — Pierre précieuse en forme de poire, que l'on suspend à des boucles d'oreilles : *Elle avait à ses boucles d'oreilles des* PENDELOQUES *de diamants. Une paire de* PENDELOQUES. (Acad.)

— Morceaux de cristal ou de verre taillés, qui sont attachés aux lustres.

— Fig. et pop. Lambeaux d'étoffe qui pendent au bas des habits déchirés : *Sa robe a plusieurs* PENDELOQUES *qui traînent dans la boue.* (Acad.)

PENDENTIF, n. m. Pron. *pan-dan-tif.* — Archit. Portion de voûte sphérique placée entre les quatre grands arcs qui supportent un dôme, une coupole : *Il y a de belles peintures dans ces* PENDENTIFS. (Acad.) *Je ne hais pas cette voûte en* PENDENTIF. (V. Hugo.) ‖ V. PANACHE.

PENDERIE, n. f. Pron. *pand-ri.* — Technol. Endroit où le mégissier pend ses peaux pour les faire sécher.

PENDEUR, n. m. Mar. V. PANTOIRE.

PENDILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pan-di-ié.* — Fam. Être suspendu en l'air et agité par le vent ; il ne se dit qu'en parl. des choses de peu de valeur : *Des hardes, des linges qui* PENDILLENT *aux fenêtres.* (Acad.)

PENDILLON, n. m. Pron. *pan-di-ion.* — Techn. Verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge.

PENDOIR, n. m. Pron. *pan-doar.* — Techn. Crochet où les bouchers et les charcutiers suspendent les quartiers de lard, les morceaux de viande.

PENDRE, v. tr. ou act. 1re conj. (*pendere*, lat., m. sign.) Pron. *pandr.* — Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas : PENDRE *de la viande au croc.* PENDEZ *ce linge afin qu'il sèche.* PENDRE *des raisins au plancher.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Pendre son épée au croc*, renoncer à la guerre.

— Il se dit aussi des personnes et des animaux : PENDRE *un homme par les aisselles.* PENDRE *un lièvre par les pattes de derrière.* (Acad.)

— Particul. Attacher quelqu'un à la potence pour l'étrangler : PENDRE *des voleurs.* (Acad.) *On ne corrige pas celui qu'on* PEND ; *on corrige les autres par lui.* (Montesq.)

— Fam. *Dire pis que pendre d'un homme*, dire de lui toute sorte de mal.

— Fam. *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre*, il ne vaut rien.

— Prov. et par serment :

De tout ce préambule et de cette légende
Si je comprends un mot, *je veux bien qu'on me pende.*
(Regn.)

= **Pendre**, v. intr. Être suspendu : *Un grand sabre* PENDAIT *à sa ceinture. Des lustres* PENDENT *au plafond. Des fruits* PENDENT *à l'arbre.* (Acad.) *Des rochers* PENDAIENT *en ruine au-dessus de ma tête.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Autant lui en pend à l'œil, à l'oreille, au nez*, il pourra bien lui en arriver autant.

— Tomber trop, descendre trop bas : *Votre robe* PEND *d'un côté. Relevez cette boucle de cheveux qui* PEND. *Renouez ce cordon qui* PEND. (Acad.)

— *Les joues lui pendent*, ses joues sont flasques et tombantes.

= **Se pendre**, v. pron. Se donner la mort, s'étrangler en se suspendant : *De désespoir il* SE PENDIT. (Acad.)

... Si, par un malheur, j'en avais fait autant,
Je m'irais de regret *pendre* tout à l'instant. (Mol.)

— Par exagér. *Il y a de quoi se pendre*, se dit en parl. d'un événement désespérant.

— Se suspendre, s'attacher : SE PENDRE *par les mains à un arbre.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Se pendre au cou de quelqu'un*, l'entourer de ses bras, l'embrasser tendrement.

PENDU, UE, part. pass. du v. Pendre : *Une tête de Niobé était* PENDUE *à un clou.* (H. de Balzac.)

— Attaché à une potence : *Trois cents victimes, l'élite de la ville, furent* PENDUES, *et jetées aux flots pour toute sépulture après leur supplice.* (Lam.)

— Prov. et fig. *Aussitôt pris, aussitôt pendu*, se dit quand on prend une prompte décision.

— Prov. *Avoir la langue bien pendue*, avoir une grande facilité de parler.

— Fam. *Être pendu haut et court*, être exécuté à la potence :

Que nobles ou vilains soient *pendus* haut et court.
(V. Hugo.)

— Prov. *Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela*, se dit en parl. d'une personne qui a fait une action blâmable ou un ouvrage mauvais.

— Prov. et par serment : *Je veux être* PENDU *si je consens à ce qu'on exige de moi, si l'on m'y rattrape, si j'ai compris un mot de son discours.* (Acad.)

Je veux être pendu si j'y puis rien comprendre. (C. Del.)

— *Cet enfant est toujours pendu au cou de sa mère, de sa bonne*, il l'embrasse continuellement.

— Par anal. *Elle a été huit ou dix jours à la cour, toujours* PENDUE AU COU *du roi.* (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, affecter de lui parler souvent. ‖ *Être toujours pendu aux côtés* ou *à la ceinture de quelqu'un*, l'accompagner, le suivre partout.

— Substantiv. Celui, celle qui a subi le supplice de la pendaison : *Il a l'air d'un* PENDU ! (Acad.)

Le *pendu* ressuscite, et sur les pieds tombant,
Attrape les plus paresseuses. (La F.)

— Prov. et fig. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, il ne faut pas parler des choses qui peuvent être reprochées à ceux devant qui l'on parle.

— Prov. et fig. *Il a de la corde de pendu dans sa poche*, se dit d'un homme qui gagne beaucoup, qui gagne toujours au jeu.

— Prov. *Être sec comme un pendu*, être extrêmement maigre.

PENDULE, n. m. (*pendere*, pendre ; lat.) Pron. *pan-dul.* — Poids suspendu de manière qu'étant mis en mouvement, il fasse, en allant et en venant, des oscillations régulières : *L'oscillation du* PENDULE. *Les oscillations, les vibrations du* PENDULE. *Le* PENDULE *sert principalement à régler le mouvement d'une horloge.* (Acad.) *Quand un* PENDULE *est éloigné de la verticale, l'action de la pesanteur l'y ramène.* (Arago.)

PENDULE, n. f. Pron. *pan-dul.* — Horloge à poids ou à ressort, à laquelle on joint un pendule dont les oscillations servent à en régler le mouvement et à la rendre plus juste : *Une belle* PENDULE. PENDULE *à secondes, à équation. Boîte de* PENDULE. (Acad.) *La perfection d'une* PENDULE *n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée.* (Vauv.) *Il était tard ; la* PENDULE *avertit qu'il était l'heure de se reposer.* (Dider.)

— *Pendule de bronze doré, de marbre, d'acajou*, pendule dont la boîte est de bronze doré, de marbre, d'acajou.

PENDULIER, n. m. Pron. *pan-du-lié.* — Techn. Horloger qui fait des pendules.

PENDULINE, n. f. Pron. *pan-du-linn.* — Zool. Espèce de mésange : *La* PENDULINE *suspend son nid à la bifurcation d'une branche flexible de peuplier.* (Buff.)

— Bot. Genre de mousses.

PENDULISTE, n. m. Pron. *pan-du-list.* — Techn. Celui qui fait des boîtes de pendules de montres.

PÊNE, n. m. (*penulus*, verrou ; lat.) Pron. *pènn.* — Techn. Partie d'une serrure qu'on fait aller et venir avec la clef, et qui entre dans la gâche de manière à fermer la porte à laquelle est adaptée la ser-

rure : *Le* PÊNE *de cette serrure est brisé, est rouillé. Le* PÊNE *ne va point.* (Acad.)

— *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, ou simpl. *Pêne*, celui dont le bout est taillé en biseau, et qu'on peut faire aller et venir sans le secours de la clef : *La porte n'est fermée qu'au* PÊNE. (Acad.)

— *Pêne dormant*, pêne qui ne se meut qu'avec le secours de la clef.

PÈNE, n. f. Pron. *pènn.* — Mar. Bouchon d'étoffe dont on fait les guipons.

— Man. Partie du harnais d'un cheval, frange de petites cordes, qui pend au bas du caparaçon, pour chasser les mouches.

PÉNÉLOPE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux d'Afrique de l'ordre des Gallinacés.

PÉNÉTRABILITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui est pénétrable : *La* PÉNÉTRABILITÉ *d'une substance spongieuse.* (Acad.)

PÉNÉTRABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut pénétrer, où l'on peut pénétrer : *Ce bois est si épais qu'il n'est pas* PÉNÉTRABLE. (Acad.)

PÉNÉTRANT, part. prés. du v. Pénétrer.

PÉNÉTRANT, ANTE, adj. Pron. *pé-né-tran, trantt.* — Qui pénètre : *Le sel est caustique et* PÉNÉTRANT. *Liqueur* PÉNÉTRANTE. *Il fait un froid* PÉNÉTRANT. (Acad.)

— Odeur vive et agréable : *Odeur* PÉNÉTRANTE.

— Fig. Profond. *C'était un homme malheureusement né, pour qui la vie n'avait jamais eu d'aspects brillants, de joies pleines et* PÉNÉTRANTES. (G. Sand.)

— Qui approfondit : *On ne peut avoir l'âme grande et l'esprit un peu* PÉNÉTRANT, *sans quelque passion pour les lettres.* (Vauv.) *Il avait une intelligence vive, rapide et* PÉNÉTRANTE. (Scribe.)

— Fig. *Être pénétrant*, avoir une intelligence vive; approfondir promptement les choses difficiles.

— Fig. *Avoir l'œil, le coup d'œil, le regard pénétrant*, lire dans le cœur, dans l'esprit des personnes : *Il est impossible de lui cacher ce qu'on pense, tant il a l'*ŒIL, *le* REGARD PÉNÉTRANT. (Acad.) *Molière avait* UN COUP D'ŒIL *prompt, sûr et* PÉNÉTRANT. (Auger.)

— Profond : *Sentiment vif et* PÉNÉTRANT. (D'Alemb.)

— Fig. Qui émeut, qui persuade : *Discours* PÉNÉTRANT.

— Chir. *Plaie pénétrante*, plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique.

PÉNÉTRATIF, IVE, adj. Didact. Qui pénètre aisément : *Qualité* PÉNÉTRATIVE. (Acad.) ‖ Peu usité.

PÉNÉTRATION, n. f. (*penetratio*; lat., m. sign.) Pron. *pé-né-tra-cion.* — Didact. Propriété, action de pénétrer : *L'activité et la* PÉNÉTRATION *du mercure. La* PÉNÉTRATION *des sels.* (Acad.)

— Fig. Sagacité de l'esprit, facilité à pénétrer dans la connaissance des choses : *Une grande* PÉNÉTRATION *d'esprit. Une grande* PÉNÉTRATION *en affaires. Je doute un peu de sa* PÉNÉTRATION. (Acad.) *La* PÉNÉTRATION *a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit.* (La Rochef.)

PÉNÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Pénétrer.

— Rempli à l'intérieur : *Le jaspe n'est qu'un quartz plus ou moins* PÉNÉTRÉ *de parties métalliques.* (Buff.) *Les racines du manioc sont* PÉNÉTRÉES *d'un poison dangereux.* (Poirier.)

— Convaincu, touché, ému : *Un prédicateur* PÉNÉTRÉ *de ce qu'il dit pénètre aisément le cœur de ceux qui l'écoutent.* (Boursault.) *Je suis* PÉNÉTRÉ *de votre souvenir autant que je le suis de votre mérite.* (Volt.) PÉNÉTRÉ *de douleur.* PÉNÉTRÉ *de l'amour de Dieu des vérités de la religion. Je suis* PÉNÉTRÉ *de sa situation. Je suis* PÉNÉTRÉ *de cette vérité.* (Acad.) *Combien je suis* PÉNÉTRÉ *de vos bontés!* (E. Sue.) *Je suis* PÉNÉTRÉ *de la plus vive reconnaissance pour toutes vos bontés.* (Volt.) *Je suis* PÉNÉTRÉ *de tout ce que vous avez fait pour moi.* (Id.)

— Reconnaissant : *Jamais il n'y eut un cœur plus* PÉNÉTRÉ *que le sien.* (Volt.)

Cet époux respectable,
A mon cœur *pénétré* ne peut qu'être agréable. (Pir.)

— *Avoir l'air pénétré*, paraître très-affecté de ce qu'on dit ou de ce qu'on entend.

PÉNÉTRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*penetrare*; lat., m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *pénétr* en *è* ouvert avant les finales; *e, es, ent*, seulement : *je pénètre, tu pénètres, ils pénètrent.* Percer, passer à travers : *La lumière* PÉNÈTRE *le verre,* PÉNÈTRE *tous les corps diaphanes. L'huile* PÉNÈTRE *les étoffes. Le coup* PÉNÈTRE *les chairs et va jusqu'à l'os.* (Acad.) *Les flots se couvraient d'une écume que les rayons naissants du soleil* PÉNÉTRAIENT *de leurs feux.* (Barthél.)

— Entrer bien avant : *Le grand froid* PÉNÈTRE *la terre. Il fait un vent sec qui* PÉNÈTRE *la poitrine.* (Acad.)

— Prov. *Courte prière pénètre les cieux*, ce n'est pas la longueur, c'est la ferveur qui rend les prières efficaces.

— Fig. Découvrir, parvenir à connaître; avoir une profonde connaissance de quelque chose : PÉNÉTRER *le sens caché d'un mot.* PÉNÉTRER *les desseins de quelqu'un. Dieu* PÉNÈTRE *le fond des cœurs, les pensées les plus secrètes.* (Acad.) *C'est un mystère que vous ne devez pas chercher à* PÉNÉTRER. (Étienne.) *Il a tristement consumé ses jours à* PÉNÉTRER *l'origine et la fin des choses.* (Barthél.)

Est-il quelques secrets cachés au fond des cieux,
Que n'aît point *pénétrés* mon regard curieux ? (C. Del.)

— Par extens. *Pénétrer quelqu'un*, découvrir ses secrètes pensées, ses desseins cachés : *Cet homme a beau faire, il n'est pas difficile à* PÉNÉTRER. *On le* PÉNÈTRE *à la longue.* (Acad.)

— Fig. Toucher profondément : *Les beautés de la religion le* PÉNÈTRENT, PÉNÈTRENT *son âme. La douleur me* PÉNÈTRE *le cœur.* (Acad.) *Je voudrais qu'elle sût combien ses bontés me* PÉNÈTRENT *de reconnaissance.* (Volt.) *La perte que vous avez faite* A PÉNÉTRÉ *mon cœur.* (Id.)

L'Esprit-Saint me *pénètre*, il m'échauffe, il m'inspire
Les saintes vérités que je vais révéler. (J.-B. Rouss.)

— Convaincre : *Un orateur profondément* PÉNÉTRÉ *de son objet n'a pas besoin d'art pour en* PÉNÉTRER *les autres.* (D'Alemb.)

— Intransitiv. Il s'emploie dans les mêmes acceptions : *Le coup* PÉNÈTRE *dans les chairs,* PÉNÈTRE *jusqu'à l'os.* PÉNÉTRER *dans les rangs ennemis. Ce voyageur n'*A *pas* PÉNÉTRÉ *dans l'intérieur du pays.* (Acad.) *Qu'apercevons-nous ! Des maisons de boue où la lumière semble ne* PÉNÉTRER *qu'à regret.* (De Boism.) *Il lui enfonça son épée au défaut des côtes avec tant de force que le fer se brisa après* AVOIR PÉNÉTRÉ *de la longueur d'une palme.* (Mérim.) *Il* A PÉNÉTRÉ *fort avant dans la géométrie. J'*AI PÉNÉTRÉ *dans sa pensée.* PÉNÉTRER *dans l'avenir.* (Acad.)

Que vous *pénétrez* mal dans le fond de mon cœur ! (Rac.)

= **Se pénétrer**, v. pron. Remplir son esprit, son âme de quelque pensée, de quelque sentiment : *Il faut bien* VOUS PÉNÉTRER *de cette vérité.* SE PÉNÉTRER *du sentiment de ses devoirs.* (Acad.)

— Réciproq. *Ces substances, mêlées ensemble,* SE PÉNÈTRENT *intimement.* (Acad.)

PÉNIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au pénis.

PÉNIBLE, adj. des 2 g. (*peine*.) Qui se fait avec peine; qui donne de la peine, de la fatigue : *Un ouvrage* PÉNIBLE. *Une étude* PÉNIBLE. *Un exercice* PÉNIBLE. *Une situation* PÉNIBLE. *Un chemin* PÉNIBLE. (Acad.) *Un long et pénible travail.* (Fléch.) *Il n'y a au monde si* PÉNIBLE *métier que celui de se faire un nom.* (La Br.)

— Mor. Désagréable, fâcheux : *Sentiment* PÉNIBLE. *Doute* PÉNIBLE. *Il est* PÉNIBLE *d'avoir à punir de pareilles fautes. L'intrigue de cette pièce est* PÉNIBLE *à suivre.* (Acad.) *Toute notre vie n'est qu'une longue et* PÉNIBLE *agonie.* (Mass.) *Il y a des gens qui ont trouvé le secret d'aller à leur perte par le chemin le plus* PÉNIBLE; *ce sont les avares.* (La Br.)

Je ne puis supporter cette pénible *attente.* (Étienne.)

PÉNIBLEMENT, adv. Avec peine : *Il écrit* PÉNIBLEMENT. *Ce peintre est correct, mais il travaille* PÉNIBLEMENT. *Cet auteur a du savoir, mais il compose* PÉNIBLEMENT. (Acad.)

Tout le savoir humain n'est qu'un grand labyrinthe,
L'étude nous conduit dans son obscure enceinte;
De son fil embrouillé, qui s'allonge toujours,
On suit *péniblement* les tortueux détours. (C. Del.)

PÉNICHE, n. f. (*pinnace*, canot; angl.) Pron. *pé-ni-ch.* — Mar. Petite embarcation de guerre, svelte et légère : *Les* PÉNICHES *sont des canots armés.* (Acad.)

PÉNICILLAIRE, adj. des 2 g. (*penicillum*, pinceau; lat.) Pron. *pé-ni-cil-lèr.* — Bot. Qui porte des pinceaux de poils.

— N. f. Plante de la famille des Graminées dont la face inférieure offre une série de pinceaux serrés.

PÉNICILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau : *Stigmate* PÉNICILLÉ. (Acad.)

PÉNICILLON, n. m. Bot. Genre de champignons qui se rencontrent sur les corps en pourriture.

PÉNIDE, n. m. Pharm. Sucre tors; sucre dépuré, cuit à la plume avec une décoction d'orge.

PÉNIL, n. m. (*penicillus*, dérivé de *penis*; lat.) Anat. Mont-de-Vénus, partie antérieure de l'os pubis où croît le poil.

PÉNINSULAIRE, adj. des 2 g. Géogr. Qui habite une péninsule.

— Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants.

PÉNINSULE, n. f. (*penè*, presque; *insula*, île; lat.) Presqu'île; portion de terre environnée d'eau, excepté d'un seul côté : *La Morée est une* PÉNINSULE. (Acad.)

— Absol. L'Espagne et le Portugal : *Voyager dans la* PÉNINSULE. (Acad.)

PÉNIS, n. m. Pron. *pé-niss.* — Anat. Verge; membre viril : *Les téguments, la peau du* PÉNIS. *Dans les singes, le* PÉNIS *est extérieur et pendant.* (G. St-Hil.)

PÉNISTON ou PANISTON, n. m. Comm. Étoffe de laine drapée qui se fabrique en Angleterre.

PÉNITENCE, n. (*pœnitentia*; repentir; lat.) Pron. *pé-ni-tanss.* — Repentir, regret d'avoir offensé Dieu : *La* PÉNITENCE *est une vertu chrétienne. La* PÉNITENCE *n'est point véritable, si elle n'est accompagnée d'une ferme résolution de ne plus pécher.* (Acad.) *L'âme s'affermit et se purifie par la* PÉNITENCE. (Boss.) *La* PÉNITENCE *est absolument nécessaire pour rentrer en grâce avec Dieu.* (Fléch.)

— *Sacrement de pénitence*, celui des sept sacrements de l'Église par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui s'en confessent à lui : *Tous les hommes, les philosophes même, ont regardé le* SACREMENT DE PÉNITENCE *comme une des plus fortes barrières contre le vice.* (Chateaubr.)

— *Tribunal de la pénitence*, le confessionnal : *Aller porter ses péchés au tribunal de la* PÉNITENCE. (Acad.)

— Absol. Tout ce que le prêtre ordonne en satisfaction des péchés qu'on lui a confessés : *Accomplir sa* PÉNITENCE. *Les* PÉNITENCES *publiques ne sont plus en usage que dans l'Église.* (Acad.) *Il avoua hautement ses fautes et fit* PÉNITENCE. (Boss.)

— Jeûnes, prières, macérations, et toutes les austérités qu'on s'impose pour l'expiation de ses péchés : *Vivre dans la* PÉNITENCE, *dans une* PÉNITENCE *continuelle, dans les exercices de la* PÉNITENCE. *Il faut faire* PÉNITENCE, *si l'on veut être sauvé.* (Acad.)

— Fig. *Faire pénitence de ses torts de sa conduite*, en être puni par quelque maladie; par quelque malheur : *Il s'est abandonné à la débauche dans sa jeunesse,* IL EN FAIT *maintenant* PÉNITENCE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire pénitence*, faire mauvaise chère : *Si vous voulez demeurer à dîner avec nous, vous* FEREZ PÉNITENCE. (Acad.)

— Punition infligée pour quelque faute à un enfant, à un élève : *Voilà une rude* PÉNITENCE *pour une faute bien légère. Mettre un enfant en* PÉNITENCE. *Faire subir une* PÉNITENCE. (Acad.) *Elles m'aidaient à réparer ma toilette afin de m'épargner des* PÉNITENCES *et des gronderies.* (Chateaubr.)

— Jeu, Peine qu'on impose à ceux qui ont manqué aux règles, aux conventions : *On lui a donné telle* PÉNITENCE. *Votre* PÉNITENCE *sera de dire une chanson.* (Acad.)

= **Pour pénitence, en pénitence de cela**, loc. adv. En punition : *Vous n'avez pas voulu nous prévenir que vous viendriez;* POUR PÉNITENCE *vous ferez un mauvais dîner.* (Acad.) EN PÉNITENCE DE CELA *que pourrai-je exiger de vous?*

PÉNITENCERIE, n. f. Pron. *pé-ni-tanss-ri.* — Charge, fonction, dignité de pénitencier : *Il est pourvu de la* PÉNITENCERIE *de cette cathédrale. La* PÉNITENCERIE *de Rome. La grande* PÉNITENCERIE. (Acad.)

— Tribunal chargé à Rome du jugement de certaines affaires.

PÉNITENCIER, n. m. Pron. *pé-ni-tan-cié.* — Prêtre commis par l'évêque, pour absoudre des cas réservés : *Se confesser au* PÉNITENCIER. *A Rome, c'est toujours un cardinal qui est grand* PÉNITENCIER. (Acad.)

— *Sous-pénitencier*, prêtre subordonné au pénitencier, et commis pour le suppléer dans ses fonctions.

— *Pénitencier militaire*, prison où sont enfermés les militaires condamnés à la reclusion.

PÉNITENT, ENTE, adj. Pron. *pé-ni-tan, tantt.* — Qui a regret d'avoir offensé Dieu; qui est dans la pratique des exercices de la pénitence : *Pécheur* PÉNITENT. *Femme* PÉNITENTE.

— Voué à la pénitence : *Elles cachent le plus qu'elles peuvent leur vie austère et* PÉNITENTE. (Rac.) *Vous viendrez ici quelquefois, et nous nous dédommagerons en petit comité de votre régime* PÉNITENT. (Dider.)

— Substant. Celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre : *Interroger, absoudre un* PÉNITENT. *Ce prêtre a beaucoup de* PÉNITENTS, *beaucoup de* PÉNITENTES. (Acad.) *Personne n'osait écouter les* PÉNITENTS *ou porter aux mourants le pain de vie.* (Fléch.)

— Fam. *Avoir l'air d'un pénitent*, avoir l'air contrit, humilié, ou affecter cet air par hypocrisie.

— Celui qui est engagé dans une confrérie où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence : PÉNITENTS *blancs*, PÉNITENTS *noirs, gris, etc.*

PÉNITENTIAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pé-ni-tan-ciér.* — Il se dit des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés : *Régime* PÉNITENTIAIRE. *Système* PÉNITENTIAIRE. (Acad.) *Dans les prisons* PÉNITENTIAIRES, *le supplice n'est plus que la nécessité de travailler et de réfléchir.* (Lam.)

PÉNITENTIAUX, ELLES, adj. pl. Pron. *pé-ni-tan-cio, ciél.* — Qui appartient à la pénitence : *Psaumes* PÉNITENTIAUX, *Œuvres* PÉNITENTIELLES. (Acad.)

— *Canons pénitentiaux*, canons de la primitive Église, réglant les pénitences publiques.

PÉNITENTIEL, n. m. Pron. *pé-ni-tan-ciél.* — Rituel de la pénitence : *Il y a différents* PÉNITENTIELS. (Acad.)

PENNACHE, n. m. (*penna*, penne, longue plume ; lat.) Pron. *pènn-na-ch.* — Anc. Panache : *C'est apparemment des plumes d'autruche qu'était composé le* PENNACHE *des soldats romains, dont parle Polybe.* (Buff.)

PENNAGE, n. m. (*penna*, penne, plume ; lat.) Pron. *pènn-naj.* — Faucönn. Il se dit du plumage des oiseaux de proie, qui se renouvelle à différents âges : *Un faucon du second* PENNAGE. (Acad.)

— Plumes des ailes de tout oiseau.

PENNARD, n. m. (*penna*, penne ; lat.) Zool. Vulg. Canard à longue queue.

PENNATIFÈRE, adj. des 2 g. (*penna*, plume ; *fero*, je porte ; lat.) Zool. Qui porte des plumes ou des appendices en forme de plumes.

PENNATIFIDE, adj. des 2 g. (*pennatus*, ailé ; *findo*, je coupe ; lat.) Pron. *pènn-na-ti-fid.* — Bot. En parl. d'une feuille, Dont chaque moitié latérale est divisée de manière à imiter une plume.

PENNATILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles dont les lobes sont arrondis, larges et peu nombreux.

PENNATULE, n. f. (*penna*, plume ; lat.) Zool. Genre de zoophytes qu'on appelle aussi, *plumes de mer ;* ils nagent à la surface de l'eau, et répandent, pendant la nuit, une lumière phosphorescente très-vive.

PENNE, n. f. (*penna*, plume ; lat.) Pron. *pènn.* — Fauconn. Grosse plume de l'aile et de la queue des oiseaux, qui mue chaque année : *Les* PENNES *d'un faucon.* (Acad.) *Les deux dernières* PENNES *du chardonneret ont de chaque côté sur leurs barbes intérieures une tache blanche ovale très-remarquable.* (Buff.) *Les ailes des corbeaux sont composées de vingt* PENNES. (Id.)

— *Pennes rémiges*, les grandes plumes des ailes. ‖ *Pennes rectrices*, les grandes plumes de la queue.

— Blas. Plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu.

— Mar. Petit bout de la vergue à antenne. ‖ Gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton : *On se sert de la* PENNE *pour étendre le brai.*

PENNÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées à l'instar des barbes d'une plume.

PENNINERVÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure qui émet des nervures secondaires disposées comme les barbes d'une plume.

PENNON, n. m. (*penna*, longue plume ; lat.) Pron. *pènn-non.* — Anc. Sorte de bannière, d'étendard à longue queue, qu'un chevalier qui avait sous lui vingt hommes d'armes était en droit de porter : *Une noblesse guerrière avait planté ses* PENNONS *dans les châteaux féodaux.* (Littré.)

— Par extens. Tout drapeau appartenant à un corps de troupes.

— Anc. *Pennon royal*, bannière que nos rois faisaient porter avec eux, quand ils allaient à la guerre.

— Technol. Plume qui garnit la baguette d'une flèche.

PENNONCEAU ou **PENNONCEL,** n. m. Anc. Petit pennon.

— Espèce de banderole qu'on attachait à la lance.

PENNY, n. m. Pron. *pènn-ni.* — Métrol. Monnaie de compte d'Angleterre, douzième d'un shelling : *Un* PENNY. ‖ On dit toujours au sing. *Penny*, et au pluriel *Pence.*

PÉNOMBRE, n. f. (*penè*, presque ; *umbra*, ombre ; lat.) Pron. *pé-nombr.* — Phys. Demi-obscurité des parties de l'espace qui ne sont ni totalement dans l'ombre d'un corps opaque, ni complétement éclairées par le corps lumineux ; passage gradué de la lumière à l'ombre ; dégradation, diminution de la lumière : *Dans les éclipses de lune, on voit cet astre s'obscurcir graduellement à mesure qu'il entre dans la* PÉNOMBRE *de la terre.* (Acad.)

— B.-arts. Demi-jour ; point où la lumière se fond dans l'ombre : *Dans cette* PÉNOMBRE, *où flottait la lumière des torches, on entrevit une chose terrible.* (V. Hugo.)

PENON, n. m. Mar. Petite girouette, formée de petites plumes montées sur des morceaux de liége, qu'on laisse flotter au gré du vent pour en connaître la direction, et qui est placée à portée de l'officier de quart et du timonnier de service à la barre.

PENSANT, part. prés. du v. Penser.

PENSANT, ANTE, adj. Qui pense ; qui est capable de penser : *Un être* PENSANT. *La faculté* PENSANTE. *Agir, comparer, choisir, sont les opérations d'un être actif et* PENSANT. (J.-J. Rouss.) *L'Angleterre a longtemps été mise à la tête des nations* PENSANTES. (Ch. de Rémus.)

— Qui examine : *Descartes est le père de la philosophie* PENSANTE. (Guénard.)

— *Homme bien pensant, mal pensant*, se dit de celui qui a de bons ou de mauvais sentiments : *Tous les hommes instruits et* BIEN PENSANTS *sont de cet avis. Il n'y a que les gens* MAL PENSANTS *qui puissent approuver cela.* (Acad.)

— *Être mal pensant*, juger désavantageusement de son prochain : *Vous êtes trop mal* PENSANT, *trop mal* PENSANTE. (Acad.)

PENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Penser.

— Imaginé : *Dessin bien* PENSÉ. *Cela n'est pas trop mal* PENSÉ. (Acad.) *Les gens d'esprit disent des choses fines et bien* PENSÉES. (Helvét.)

— Littér. *Ouvrage bien pensé*, ouvrage sagement conçu, et dont les idées sont justes et bien ordonnées : *Cet ouvrage est aussi* BIEN PENSÉ *que bien écrit.*

PENSÉE, n. f. (*pensare*, peser, examiner ; lat.) Pron. *pan-cé.* — Opération de l'intelligence : *La* PENSÉE *est l'attribut de l'esprit, comme l'étendue est l'attribut de la matière. La* PENSÉE *est essentiellement libre. On ne peut enchaîner la* PENSÉE. (Acad.) *Je crois que c'est la* PENSÉE *qui fait l'homme.* (Chateaubr.) *Il nous est impossible de voir notre âme autrement que par la* PENSÉE. (J.-J. Rouss.) *De la* PENSÉE *naît la faculté de sentir, de vouloir, d'imaginer.* (Thomas.)

— Acte particulier de l'esprit ; ce que l'esprit a pensé ou pense actuellement : PENSÉE *vive, ingénieuse, spirituelle, profonde, forte, lumineuse. Une grande* PENSÉE. PENSÉE *criminelle, coupable, perverse. Il a l'art de bien rendre, de bien exprimer, de bien développer ses* PENSÉES. *Je ne sais si vous comprenez bien ma* PENSÉE. *Le style est le vêtement et la parure de la* PENSÉE. *Mille* PENSÉES *funestes roulaient dans son esprit.* (Acad.) *Une belle* PENSÉE *perd tout son prix si elle est mal exprimée.* (Volt.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée,
Dans les bornes d'un vers renferma sa *pensée.* (Boil.)

— Prov. : *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*, il a peu d'esprit, peu d'intelligence.

— *Avoir de mauvaises pensées*, rouler dans son esprit des projets coupables.

— Au pl. Titre de livres composés de pensées, de réflexions détachées : *Les* PENSÉES *d'Épictète, de Marc-Aurèle, de Cicéron, de Sénèque. Les* PENSÉES *de Pascal, etc.* (Acad.)

— *Ce traducteur est bien entré, n'est pas bien entré dans la pensée de son auteur*, il a bien pénétré, il n'a pas bien pénétré le sens de son auteur. ‖ Dans le m. sens : *Il a dénaturé, affaibli la pensée de son auteur.*

— Au pl. Méditation, rêverie : *Il est enfoncé dans ses* PENSÉES. *Il se perd, il s'égare dans ses* PENSÉES. *S'entretenir avec ses* PENSÉES. (Acad.)

— Façon de penser, opinion, ce qu'on croit : *Je serais fâché que vous eussiez de moi une* PENSÉE *si contraire à l'amitié qui est entre nous. Parler contre sa* PENSÉE. *Votre* PENSÉE *est fort bonne, est fort juste. Ce n'est pas là ma* PENSÉE. *Dites librement, naïvement votre* PENSÉE. (Acad.) *La* PENSÉE *de ne plus se voir l'affecta vivement.* (J.-J. Rouss.)

Un enfant est peu propre à trahir sa *pensée.* (Rac.)

— *Entrer dans la pensée de quelqu'un*, comprendre et approuver les motifs qui le font penser de telle manière.

— Dessein, projet : *La peur lui inspira la* PENSÉE *de s'éloigner. On n'a jamais eu la* PENSÉE, *la moindre* PENSÉE *de vous nuire.* (Acad.)

Pour votre hymen Achille a changé de *pensée.* (Rac.)
Quittez les longs projets et les vastes *pensées.* (La F.)

— *N'avoir aucune pensée de Dieu, de son salut*, n'y faire aucune attention, aucune réflexion.

— Faculté de penser ; esprit, intelligence : *En voyageant, il exerce à la fois son corps et sa* PENSÉE. *Il a perdu l'usage de ses facultés physiques, la* PENSÉE *est tout ce qui lui reste.* (Acad.)

— *Cela m'est venu dans la pensée, en pensée*, cela m'est venu dans l'esprit. ‖ *Cela n'est jamais entré dans ma pensée*, je n'ai jamais eu telle intention, telle pensée.

— *Lire dans la pensée de quelqu'un*, découvrir, apercevoir ce qui se passe dans son esprit : *Vous* AVEZ LU DANS MA PENSÉE. (Acad.) ‖ On dit de même : *Pénétrer la pensée de quelqu'un.*

— Littér. et B.-arts. Première idée, esquisse, dessein, plan qui n'est pas encore arrêté : *Il n'a encore jeté sur le papier que la* PENSÉE *de son ouvrage. Il n'a encore jeté sur la toile que la* PENSÉE *de son tableau.* (Acad.)

PENSÉE, n. f. Bot. Espèce de plante, du genre de la violette ; sa fleur a cinq pétales nués de violet et de jaune : *Bouquet de* PENSÉES. (Acad.) *La terre se couvre de marguerites, de* PENSÉES, *de jonquilles, d'hyacinthes,* etc. (Chateaubr.)

— *Couleur de pensée*, violet brun, comme celui des fleurs de pensée.

PENSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pensare*, peser, examiner ; lat.) Pron. *pan-cé.* — Former dans son esprit l'idée, l'image de quelque chose : *L'homme* PENSE. *La matière est incapable de* PENSER. (Acad.) *Descartes avait senti en lui l'être qui* PENSE, *c'est-à-dire l'être qui doute, qui nie, qui affirme, qui conçoit, qui veut, qui a des erreurs, qui les combat.* (Thom.) *L'homme* PENSE, *et dès lors il est maître des êtres qui ne* PENSENT *point.* (Buff.)

— *Penser finement, noblement*, avoir des pensées fines, des pensées nobles :

Qui *pense* hautement s'exprime avec noblesse. (Volt.)

— *Bien penser, mal penser*, avoir en morale des opinions, des sentiments conformes ou contraires aux véritables principes : *C'est un homme qui* PENSE *bien, qui* PENSE *mal.* (Acad.)

— Raisonner : *Cet homme* PENSE *avec justesse,* PENSE *juste.* (Acad.) *Pour être philosophe, il ne suffit pas de croire, il faut* PENSER. (Guénard.)

— Réfléchir : *Les gens qui* PENSENT *ont blâmé cette mesure. Cela donne à* PENSER. *L'affaire est trop importante pour ne pas prendre le temps d'y* PENSER. *J'y* PENSERAI. *Il a fait cela sans y penser.* (Acad.)

— Songer à quelque chose, se souvenir de quelque chose : *Je devais vous apporter un livre, je n'y* AI *plus* PENSÉ. *Je ne* PENSE *plus au monde. Le mal vient sans qu'on y* PENSE. (Acad.) *L'homme recherche le tracas qui le détourne de* PENSER *à sa malheureuse condition.* (Pasc.) *Nous ne* PENSONS *ni à la mort dont Dieu nous menace, ni à l'immortalité qu'il nous promet.* (Fléch.)

— *Ne penser qu'à soi-même*, ne s'occuper que de soi, concentrer tout en soi.

— *Sans y penser*, sans faire attention, sans intention, involontairement.

— *Penser à quelqu'un*, s'occuper de lui être utile ; faire choix d'une personne.

— Croire, juger : *C'est un homme qui* PENSE *toujours mal de son prochain. Vous* PENSEZ *faire des merveilles. Je* PENSAIS *qu'il était de vos amis. Ne* PENSEZ *pas que je dise cela pour vous contrarier.* PENSEZ-*vous que je me contente de vos excuses ?* (Acad.)

— Ellipt. *Je* PENSE *mes raisons meilleures que les vôtres.* (Mol.)

— *A ce que je pense*, suivant mon idée, suivant ma conjecture : *Il y a bien une lieue d'ici chez vous,* À CE QUE JE PENSE *du moins.* (Acad.)

— *Façon de penser*, opinion, jugement sur quelque chose : *Voilà* MA FAÇON DE PENSER. (Beaum.) *Il a sur tout cela une façon de* PENSER *singulière.* (Acad.)

— Prov. *Honni soit qui mal y pense*, il ne faut pas interpréter en mal ce qui peut être innocent.

— Avoir une chose en vue, former quelque dessein : *Ce parti est avantageux pour votre fille, vous y devriez* PENSER. *Je* PENSAIS *à vous aller voir. Il ne* PENSE *plus à cette maison, il en veut acheter une autre. Que* PENSEZ-*vous faire ?* (Acad.) *En servant l'État, l'un* PENSAIT *à la récompense ; l'autre* PENSAIT *à la gloire.* (Thom.)

— Prov. et Ironiq. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*, se dit d'une personne silencieuse.

Si je ne disais mot, *je n'en pensais pas moins.* (Regn.)

— *Penser tout haut*, faire connaître avec franchise, sans détour, sans réserve, ce qu'on a dans

l'esprit : *Il faut* PENSER *tout haut devant son ami.* (Mme de Lambert.)

— *Penser à mal*, avoir quelque mauvaise intention.

— *Faire, dire une chose sans penser à mal*, la faire, la dire sans aucune intention de blesser personne : *J'ai fait cela, j'ai dit cela* SANS PENSER À MAL. (Acad.)

— Particul. *Penser à soi*, prendre garde : *Vous avez des ennemis,* PENSEZ À VOUS. *C'est un homme qui se perdra* S'IL NE PENSE À LUI. (Acad.)

— Suivi d'un infin. précédé de la prép. *à*, Avoir l'idée, s'occuper d'une chose : *Gand tombe avant qu'on* PENSE *à le munir.* (Boss.) *Un homme de cœur* PENSE À *remplir ses devoirs.* (La Br.) *Il faut beaucoup réfléchir sur soi-même avant de* PENSER À *réformer les autres.* (Mme Roland.) *La Grèce ne pouvait souffrir que l'Asie* PENSÂT À *la subjuguer.* (Boss.) *A peine est-on levé qu'il faut* PENSER *à se coucher.* (Arago.)

— Suivi d'un infin. employé sans prépos., Être sur le point de : *Nous* PENSÂMES *être enveloppés dans sa disgrâce.* (Acad.) *A force de vouloir paraître grand, vous* AVEZ PENSÉ *ruiner votre véritable grandeur.* (Mass.) *Ils* PENSÈRENT *mourir de douleur.* (Mme de Sév.)

— V. tr. Avoir dans l'esprit : *C'est un homme qui ne dit jamais ce qu'il* PENSE. *Il* PENSE *beaucoup de choses qu'il ne dit pas. On peut ne pas dire tout ce qu'on* PENSE, *mais il faut* PENSER *tout ce qu'on dit. Il témoignait avoir envie de vous servir, et* PENSAIT *tout autre chose.* (Acad.) *La politesse de l'esprit consiste à* PENSER *des choses honnêtes et délicates.* (La Rochef.) *Au couvent, on ne dit pas tout ce qu'on* PENSE, *et l'on ne croit pas tout ce qu'on dit.* (C. Del.)

— Créer par la pensée : *Celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon ; mais celui qui* A PENSÉ *tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est un architecte.* (Fén.)

— Imaginer : J'AI PENSÉ *une chose qui vous tirera d'affaire. Savez-vous ce que j'*AI PENSÉ *pour faire réussir votre entreprise ?* (Acad.)

— Croire, juger : *On* PENSE *de lui cent choses fâcheuses. Je dis les choses comme je les* PENSE. *Que* PENSEZ-VOUS *de cet homme ? Je sais ce que je dois en* PENSER. *Il est difficile d'en* PENSER *du bien. Cela n'est pas si aisé qu'on le* PENSE. (Acad.) *Il y a souvent très-loin du mal que l'on dit d'un ouvrage à celui qu'on en* PENSE. (Beaum.)

— Absol. *Cela est plus vrai qu'on ne* PENSE, *Il y a, je* PENSE, *six lieues de chez vous chez moi.* (Ac.)

= **Se penser,** v. pron. Être pensé ; être produit par la pensée : *Il avait plus vécu dans les abstractions que dans les réalités ; il croyait que tout ce qui* SE PENSAIT *se pouvait.* (Mign.)

PENSER, n. m. Anc. Pensée. : *De doux, de sinistres* PENSERS. (Acad.) *Le* PENSER *mâle des âmes fortes leur donne un idiome particulier.* (J.-J. Rouss.) *Des* PENSERS *confus et sublimes traversent et agitent son esprit.* (V. Cousin.)

— Il est particul. usité en poésie :

Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques ;
Sur des *pensers* nouveaux faisons des vers antiques.
(A. Chén.)

Des sinistres *pensers* viennent glacer son cœur.
(Delille.)

PENSEUR, n. m. Celui qui a l'habitude de réfléchir, qui réfléchit fortement, profondément : *Ce livre est l'ouvrage d'un* PENSEUR. *Cet écrivain est un* PENSEUR *profond.* (Acad.) *Depuis qu'il est de mode de paraître penser, on a voulu être* PENSEUR *à toute force et à tout propos.* (La H.) *Un ouvrage qui n'est point écrit avec philosophie classe son auteur parmi les artistes, non parmi les* PENSEURS. (Mme de Staël.) *Il a un sentiment presque filial pour l'Allemagne, cette noble et sainte patrie de tous les* PENSEURS. (V. Hugo.) *Le désir qu'a le Français de se montrer* PENSEUR *ingénieux le conduit souvent à bien penser.* (Chateaubr.)

Pour ces *penseurs* profonds le rire est trop bourgeois.
(C. Del.)

— Adjectiv. *Un esprit* PENSEUR. *L'attention et l'abstraction sont les véritables puissances de l'homme* PENSEUR. (Mme de Staël.)

PENSIF, IVE, adj. Occupé d'une pensée qui attache fortement : *Je vous trouve tout* PENSIF. *Elle est inquiète et* PENSIVE. (Acad.)

PENSION, n. f. (*pendere*, payer ; lat.) Pron. *pancion.* — Somme d'argent que l'on donne pour être logé, nourri : *Bonne, forte, médiocre* PENSION. *Il a payé les deux premiers quartiers de sa* PENSION. (Acad.)

— Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix : *Être en* PENSION. *Se mettre en* PENSION. *Prendre quelqu'un en* PENSION. (Acad.)

— Il se dit de même, en parl. de certains animaux : *Tenir, mettre des chevaux en* PENSION. (Acad.)

— Particul. Maison d'éducation où des enfants sont logés, nourris et instruits moyennant une certaine somme : *Il est maître de* PENSION. *L'éducation est bonne dans cette* PENSION. (Acad.) *La plupart de nos colléges de province ne sont que de mauvaises ou médiocres* PENSIONS. (V Cousin.)

— Réunion des enfants que renferme une pension : *Une* PENSION *nombreuse. Cette* PENSION *a remporté beaucoup de prix au concours général de l'Université.* (Acad.)

— *Demi-pension*, ce que donne celui qui ne fait que dîner au lieu où il est en pension : *Il ne paye qu'une demi-*PENSION, *que demi-*PENSION. *Il est à demi-*PENSION. (Acad.)

— Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires : *Il tient* PENSION *et demi-*PENSION. (Acad.)

— Ce que par libéralité ou munificence un souverain, un État, un particulier, etc., donne annuellement à quelqu'un pour récompense de ses services, de ses travaux : *Le roi lui a donné deux mille francs de* PENSION. *Une* PENSION *sur l'État. Il vient de toucher le premier quartier de sa* PENSION. *Ce comédien a obtenu sa* PENSION *de retraite. On lui a retiré son emploi, et on l'a mis à la* PENSION. (Acad.) *Il donnait des* PENSIONS *aux savants.* (Volt.)

— *Pension viagère*, celle qu'en vertu d'une clause, d'un contrat ou d'une disposition de la loi, on reçoit pendant tout le temps de sa vie. || *Pension alimentaire*, celle qu'on donne à une personne pour lui procurer des aliments, pour assurer sa subsistance.

— Certaine part à prendre, chaque année, sur les fruits d'un bénéfice : *Il résigna son prieuré, et retint six cents francs de* PENSION. *Il obtint trois mille livres de* PENSION *sur tel évêché.* (Acad.)

— Pop. *Être en pension*, se dit, d'une chose engagée ou perdue.

PENSIONNAIRE, n. des 2 g. Pron. *pan-cio-nèr.* — Celui ou celle qui paye pension : *Il paye fort bien, c'est un bon* PENSIONNAIRE. *Prendre des* PENSIONNAIRES. *Il ne veut de* PENSIONNAIRES *que pour la table.* (Acad.) *Elle avait pris le voile dans un couvent où elle était* PENSIONNAIRE. (J.-J. Rouss.)

— Élève qui loge dans une maison d'éducation : *Il y a plus de trois cents* PENSIONNAIRES *dans ce collége. Elle est* PENSIONNAIRE *chez une fort bonne institutrice.* (Acad.)

— *Demi-pensionnaire*, élève qui est à demi-pension.

— Personne qui reçoit une pension d'un souverain, d'un État, d'un particulier, etc. : *Il est* PENSIONNAIRE *de l'État, du gouvernement.* (Acad.) *Il fut* PENSIONNAIRE *de l'électeur de Mayence.* (Bailly.)

— Théâtr. Comédien qui ne participe point aux bénéfices de la société, et qui reçoit un traitement fixe : PENSIONNAIRE *de la Comédie française.* (Acad.)

— Celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice : *Cet évêque avait des* PENSIONNAIRES *qui diminuaient son revenu. Cet abbé a un* PENSIONNAIRE. (Acad.)

— Par anal. Personne à qui l'on fait une pension : *Sans quelques pauvres qui sont en secret mes* PENSIONNAIRES, *je n'aurais rien à dépenser ici.* (Scribe.)

— Anc. Titre qu'on donnait au premier ministre des États, en Hollande, ainsi qu'au ministre de la régence de chaque ville : *Heinsius, grand* PENSIONNAIRE *de Hollande, avait autant ou plus de crédit que les princes de son temps.* (Duclos.) *C'étaient les* PENSIONNAIRES *qui portaient la parole dans l'assemblée des États.* (Acad.)

PENSIONNAT, n. m. Pron. *pan-cio-na.* — Lieu où logent les pensionnaires dans un collége ou dans quelque autre maison.

— Particul. Établissement où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire : PENSIONNAT *renommé.* PENSIONNAT *de jeunes demoiselles.* (Acad.)

PENSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pensionner : *Soldat* PENSIONNÉ *du gouvernement.*

PENSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pension.*) Pron. *pan-cio-né.* — Donner, faire une pension à quelqu'un : *Le roi, le gouvernement l'*A PENSIONNÉ. (Acad.)

PENSUM, n. m. (*pendere, pensum*, peser ; lat.) Pron. *pain-çom.* — Surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir : *On lui a donné en* PENSUM, *pour* PENSUM, *quatre cents vers de Virgile à copier.* (Acad.) *Les* PENSUMS *et les retenues absorbèrent bientôt le temps de ses récréations.* (Th. Gautier.) *Nous fûmes si accablés de* PENSUMS *que nous n'avons pas eu six jours de sortie pendant ces deux années.* (H. de Balz.)

PENTACARPE, adj. des 2 g. (πέντε, cinq ; καρπός, fruit ; gr.) Pron. *pain-ta-karp.* — Bot. Dont le fruit se compose de cinq fruits réunis.

PENTACORDE, n. m. (πέντε, cinq ; χορδή, corde ; gr.) Pron. *pain-ta-kord.* — Antiq. Lyre à cinq cordes.

PENTAGLOTTE, adj. des 2 g. (πέντε, cinq ; γλῶττα, langue ; gr.) Pron. *pain-ta-glott.* — Philol. Qui est écrit en cinq langues : *Bible* PENTAGLOTTE. *Dictionnaire* PENTAGLOTTE.

— Bot. Qui porte cinq gousses.

PENTAGONAL, ALE, adj. des 2 g. (*pentagone.*) Pron. *pain-ta-go-nal.* — Min. Qui offre des plans pentagones.

PENTAGONE, adj. des 2 g. (πέντε, cinq ; γωνία, angle ; gr.) Pron. *pain-ta-gonn.* — Géom. Qui a cinq angles et cinq côtés : *Figure* PENTAGONE. (Acad.)

— N. m. Une figure pentagone : *Un* PENTAGONE *régulier. Un* PENTAGONE *irrégulier.* (Acad.)

PENTAGYNIE, n. f. (πέντε, cinq ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *pain-ta-ji-nî.* — Bot. Classe du système de Linné, formée de cinq ordres comprenant les plantes à cinq pistils.

PENTAMÈRE, adj. des 2 g. (πέντε, cinq ; μέρος, partie ; gr.) Pron. *pain-ta-mèr.* — Zool. Il se dit d'un insecte qui a cinq articles à tous les tarses.

PENTAMÈTRE, adj. m. (πέντε, cinq ; μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *pain-ta-mètr.* — Pros. anc. Il ne s'emploie que dans cette expression, *vers pentamètre*, vers composé de cinq pieds ou mesures ; et qui s'accouple avec le vers hexamètre pour former un distique : *Les élégies et les épîtres d'Ovide sont composées de vers hexamètres et* PENTAMÈTRES. (Acad.)

— Substantiv. *Un* PENTAMÈTRE. (Acad.)

PENTANDRIE, n. f. (πέντε, cinq ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Pron. *pain-tan-drî.* — Bot. Classe du système de Linné, comprenant les plantes dont la fleur a cinq étamines.

PENTAPOLE, n. f. (πέντε, cinq ; πόλις, ville ; gr.) Pron. *pain-ta-pol.* — Géogr. anc. Territoire qui comprenait cinq villes principales.

PENTARCHAT, n. m. (πέντε, cinq ; ἀρχή, pouvoir ; gr.) Polit. Dignité de pentarque.

PENTARCHIE, n. f. Pron. *pain-tar-chî.* — Polit. Gouvernement de cinq chefs : *Le Directoire était une* PENTARCHIE.

PENTARQUE, n. m. Pron. *pain-tark.* — Polit. Membre d'une pentarchie.

PENTASYLLABE, adj. et n. m. (πέντε, cinq ; συλλαβή, syllabe ; gr.) *pain-ta-cil-lab.* — Littér. Qui est composé de cinq syllabes : *Le vers adonien est un* PENTASYLLABE.

PENTATEUQUE, n. m. (πέντε, cinq ; τεῦχος, livre ; gr.) Pron. *pain-ta-teuk.* — Collect. Les cinq premiers livres de la Bible : *Moïse est l'auteur du* PENTATEUQUE. (Acad.)

— Par anal. *Pentateuque chirurgical*, division des maladies en cinq classes : plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures.

PENTATHLE, n. m. (πένταθλον, gr.) Pron. *paintatl.* — Antiq. Les cinq espèces de jeux ou combats auxquels s'exerçaient les athlètes.

PENTE, n. f. (*pendere*, pencher ; lat.) Pron. *pantt.* — Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface quelconque : PENTE *douce, aisée, insensible. La* PENTE *est bien roide. Le terrain va en* PENTE. *Dans la longueur de l'allée, on a sauvé l'inégalité du terrain par une* PENTE *imperceptible. La rivière a sa* PENTE *de ce côté-là. Donner de la* PENTE *à un pavé pour l'écoulement des eaux.* (Acad.) *Une fois placé sur les grandes* PENTES, *on les suit jusqu'au bout.* (Mignet.)

Le ruisseau apprend-il à couler dans sa *pente*,
L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante,
L'abeille à composer son miel ? (Lam.)

— Fig. Inclination, propension : *Il a beaucoup de* PENTE *au libertinage.* (Acad.) *Sa* PENTE *naturelle est l'oisiveté.* (La Rochef.) *L'envie est un désespoir d'acquérir le bien que nous voyons déjà occupé par un autre, avec une forte* PENTE *à haïr celui qui semble nous le détenir.* (Boss.)

— Techn. Bande qui pend autour d'un ciel de lit sur le haut des rideaux : PENTES *de damas.* PENTES *de dehors, de dedans*, ou autrement. *Les petites* PENTES. (Acad.) *Il n'eut jamais qu'un lit à colonnes, orné d'une* PENTE *découpée et de rideaux en serge verte.* (H. de Balz.)

— Bandes d'étoffe qui, dans les bibliothèques, s'attachent aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière.

— Mar. Parties de la tente qui pendent de chaque côté.

PENTECÔTE, n. f. (πεντήκοντα, cinquante; gr.) Pron. *pantt-kòtt.* — Fête que l'Église célèbre le cinquantième jour après Pâques, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres : *Je vous payerai à la* PENTECÔTE. *Passer les fêtes de la* PENTECÔTE *à la campagne.* (Acad.)

PENTÉLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pan-té-lik.* — B.-Arts. Qui provient du mont Pentélique : *Marbre* PENTÉLIQUE. *L'arc de triomphe de Septime Sévère est de marbre* PENTÉLIQUE. (Stendhal.)

PENTENNE, n. f. Pêch. Sorte de nasse ou de filet qui termine les bourdigues.

PENTIÈRE, n. f. Pron. *pan-tièr.* — Pêch. Espèce de filet à larges mailles qu'on établit verticalement et par fond. V. PANTIÈRE.

PENTONYX, n. m. (πέντε, cinq; ὄνυξ, ongle; gr.) Zool. Genre de tortues.

PENTURE, n. f. (*pendere*, pendre; lat.) Pron. *pan-tur.* — Bande de fer clouée transversalement sur une porte, sur une fenêtre, pour la soutenir sur le gond : *Il y a de fortes* PENTURES *à cette porte. Il manque des* PENTURES *à ces fenêtres.* (Acad.) *Les* PENTURES *des portes étaient recouvertes d'or.* (Mérim.)

— M. pl. Mar. Ferrures de rotation d'un gouvernail et d'un mantelet de sabord.

PÉNULTIÈME, adj. des 2 g. (*penè*, presque; *ultimus*, dernier; lat.) Pron. *pé-nul-tièm.* — Avant-dernier; qui précède immédiatement le dernier; *Le trentième jour de janvier est le* PÉNULTIÈME *du même mois. Dans le mot* tempête, *la* PÉNULTIÈME *syllabe est longue.* (Acad.)

— Substantiv. La PÉNULTIÈME *est longue.*

PÉNURIE, n. f. (*penuria;* lat., m. sign.) Extrême disette : *Il est dans une grande* PÉNURIE *d'argent. Il y a cette année une grande* PÉNURIE *de fruits.* (Acad.)

— Absol. Disette d'argent, pauvreté, misère : *Cet homme est dans une grande* PÉNURIE, *dans une* PÉNURIE *absolue. Il vit dans la* PÉNURIE. (Acad.)

— Fig. *On se met en quête des colléges électoraux où il y a* PÉNURIE *des candidats.* (Viennet.)

PÉOTTE, n. f. Pron. *pé-ott.* — Grande gondole en usage sur la mer Adriatique : *S'embarquer sur une* PÉOTTE. (Acad.)

PÉPASME, n. m. (πέπαινειν, cuire; gr.) Pron. *pé-pasm.* — Anc. méd. Coction de la matière morbifique dans le système des humoristes.

PÉPERIN, n. m. (*piper*, poivre; lat.) Pron. *pép-rain.* — Min. Pierre volcanique employée dans les édifices anciens et modernes de Rome : *Les murs du Capitole étaient construits de gros blocs rectangulaires de cette pierre volcanique qu'on appelle* PÉPERIN *parce que les gens du peuple trouvent qu'elle ressemble à du poivre pétri.* (Stendhal.)

PÉPIE, n. f. Pellicule blanche qui entoure la langue des oiseaux et les empêche de boire et de faire entendre leurs cris ordinaires : *Arracher la* PÉPIE. *Ôter la* PÉPIE *à un oiseau.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Cet homme n'a pas la pépie,* il boit volontiers.

— *Il n'a point, elle n'a point la pépie*, se dit aussi d'une personne babillarde.

— *Vous nous ferez avoir la pépie,* vous tardez trop à nous faire boire.

PÉPIER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*pipillare;* lat., m. sign.) Crier, en parl. des moineaux, des petits oiseaux.

PEPIN, n. m. (*pepinus;* lat., m. sign.) Pron. *pe-pain.* — Vulg. Graine contenue au centre des fruits succulents, tels que raisin, groseille, poire, pomme, etc. : *Un* PEPIN *de pomme, de poire, de raisin, de groseille, etc.* (Acad.) *Les arbres du verger chargés de fruits à* PEPINS *sont encore une autre richesse.* (Volt.)

PÉPINIÈRE, n. f. (*pepin.*) Agric. Plant de petits arbres, qu'on élève jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés : *Planter une* PÉPINIÈRE. *Avoir des pommiers en* PÉPINIÈRE. *Entretenir des* PÉPINIÈRES. (Acad.) *Je plante quelques arbres qui me restaient en* PÉPINIÈRE. (Volt.) *Le gouvernement entretenait à grands frais des* PÉPINIÈRES *dont il distribuait les produits.* (De Tocquev.)

— Terrain où on les cultive.

— Fig. Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées à un état, propres à une profession : *Les Romains trouvèrent dans leurs esclaves une* PÉPINIÈRE *immense de citoyens.* (Montesq.) *Les petits séminaires sont les* PÉPINIÈRES *de l'Église de France.* (Dupanl.) *Le Conservatoire est une* PÉPINIÈRE *de comédiens et de musiciens.* (Acad.) *Nous ne serons puissants sur les mers que lorsque la marine marchande sera la* PÉPINIÈRE *de la marine royale.* (Thom.)

PÉPINIÉRISTE, n. m. Pron. *pé-pi-nié-rist.* — Jardinier qui cultive une pépinière, des pépinières.

— Adjectiv. *Un jardinier* PÉPINIÉRISTE *vint s'établir dans le bourg.* (H. de Balz.)

PÉPITE, n. f. (*pepo*, graine de potiron; esp.) Min. Petite masse d'or natif des terrains meubles, sans gangue, de la grosseur et de la forme d'une graine de potiron : *Une des* PÉPITES *du muséum d'histoire naturelle pèse plus de 450 grammes.*

PEPLUM ou **PÉPLON**, n. m. (πέπλος, voile; gr.) Pron. *pé-plom, plon.* — Antiq. Robe, manteau, ou voile brodé, à l'usage des femmes : *On promenait en grande pompe, à Athènes, le* PÉPLUM *sur lequel avait été brodé la dispute de Minerve et de Neptune.* (Acad.)

PEPSÉE, n. f. (πέψις, coction; gr.) Méd. Coction, maturation, digestion; travail que subissent les aliments dans l'estomac.

PEPSINE, n. f. (πέψις, coction; gr.) Pharm. Matière qui ressemble à l'albumine, et qu'on extrait de la présure; elle est regardée comme le principe actif du suc gastrique chargé d'opérer la liquéfaction des aliments.

PERÇAGE, n. m. Action de percer.

— Particul. Action de percer des trous pour mettre des chevilles.

PERCALE, n. f. Comm. Toile de coton, d'un tissu fin et serré : *Une robe, une chemise, une cravate, un mouchoir de* PERCALE. *Des rideaux de* PERCALE. PERCALE *de couleur.* (Acad.)

PERCALINE, n. f. Comm. Toile de coton légère et lustrée, qui sert principalement à faire des doublures : PERCALINE *verte, rouge, noire, etc. Une robe doublée de* PERCALINE. (Acad.)

PERÇANT, part. prés. du v. Percer.

PERÇANT, ANTE, adj. Qui perce, qui pénètre : *Un poinçon* PERÇANT. *Cette alène n'est pas assez* PERÇANTE. (Acad.)

— Par anal. Incisif : *Il sortit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens et* PERÇANTES *comme des traits.* (Barthél.)

— *Un froid, un vent perçant*, un froid, un vent qui pénètre.

— *Des cris perçants*, des cris fort aigus : *Ils poussèrent tous ensemble des* CRIS PERÇANTS. (Marm.)

— *Une voix perçante*, une voix claire et aiguë, qui frappe vivement l'oreille.

— *Des yeux perçants*, des yeux vifs et pénétrants.

— *Une vue perçante*, celle qui aperçoit des objets très-petits, ou très-éloignés.

Que ces regards *perçants* sont dangereux pour vous !
(Volt.)

— Fig. Pénétrant : *Avoir l'esprit* PERÇANT. *Un génie actif et* PERÇANT. (Volt.)

PERCE, n. f. Techn. Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture.

= **En perce**, loc. adv. Il ne se dit qu'en parl. des pièces auxquelles on fait une ouverture pour en tirer la liqueur : *Mettre du vin* EN PERCE. (Acad.)

J'ai mon four à chauffer, mon vin à mettre *en perce.*
(Andrieux.)

PERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Percer : *Un habit* PERCÉ. (Acad.)

— Fig. *Une maison bien percée*, une maison qui a de belles et grandes fenêtres symétriquement placées.

— *Une forêt bien percée*, une forêt traversée par de larges routes.

— Fig. Brisé de douleur : *J'ai le cœur* PERCÉ *de me voir privé de cette consolation.* (Volt.)

— Pop. *Un homme bas percé*, qui n'a plus guère de bien, et dont les affaires sont en désordre.

— Fig. et fam. *C'est un panier percé*, c'est un homme qui dépense tout ce qu'il a, qui ne saurait garder d'argent.

— Blas. *Pièces percées*, celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail dans le champ de l'écu.

Percé jusques au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle. (Corn.)

— N. m. *Un percé.* V. PERCÉE.

PERCE-BOIS, n. m. Pron. *pèrss-boa.* — Vulg. Insecte qui attaque le bois.

— Abeille qu'on appelle aussi *Menuisière*.

PERCE-BOURDON, n. m. Techn. Outil avec lequel le luthier perce les bourdons d'un instrument.

PERCE-CRÂNE, n. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer les dimensions et hâter son expulsion.

PERCÉE, n. f. Ouverture naturelle ou pratiquée dans un bois : *Il y a plusieurs* PERCÉES *dans ce parc. On a fait de nouvelles* PERCÉES *dans cette forêt, afin d'y pouvoir chasser plus aisément.* (Acad.)

— On dit dans le m. sens : *Un* PERCÉ. *Il faudrait là un* PERCÉ. (Acad.)

— Par anal. *Les brouillards entr'ouvraient de larges* PERCÉES *par lesquelles le jour glissait jusqu'au fond de la vallée.* (E. Souv.)

— Fig. *Faire une percée*, pénétrer en voyageant : *Dans ses courses il* A FAIT UNE PERCÉE *assez avant dans l'Écosse.* (Acad.)

PERCE-FEUILLE, n. f. Vulg. Plante ombellifère appelée aussi *Buplèvre.*

PERCE-FORÊT, n. m. Fam. Chasseur déterminé : *C'est un* PERCE-FORÊT, *un vrai* PERCE-FORÊT. (Acad.) ‖ Peu usité.

PERCEMENT, n. m. Action de percer : *Le* PERCEMENT *d'un mur de pierre de taille est un travail pénible. Le* PERCEMENT *d'une rue. Le* PERCEMENT *d'un puits artésien.* (Acad.)

PERCEMURE, n. f. Techn. Raclure que le corroyeur enlève de dessus les peaux et dont on fait de la colle.

PERCE-NEIGE, n. f. Pron. *pèrss-nèj.* — Petite plante à fleurs blanches, ainsi nommée parce qu'elle fleurit en hiver.

Je regarde à mes pieds si mes bourgeons en pleurs
Ont de mes *perce-neige* épanoui les fleurs. (Lam.)

PERCE-OREILLE, n. m. Zool. Insecte de l'ordre des Orthoptères, dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenaille.

PERCE-PIERRE, n. f. V. PASSE-PIERRE.

PERCEPTA, n. m. pl. (m. lat. *choses perçues.*) Physiol. Classe des agents qui comprennent tout ce qui a rapport aux sensations.

PERCEPTEUR, n. m. (*percipere, perceptum;* recevoir; lat.) Pron. *pèr-cèp-teur.* — Celui qui est commis, préposé pour la recette, pour le recouvrement de deniers, de revenus, d'impositions : PERCEPTEUR *des contributions.* (Acad.) *Ils chargèrent les officiers et les* PERCEPTEURS *de leur compte.* (H. Mart.)

PERCEPTIBILITÉ, n. f. Qualité de ce qui peut être perçu : *La* PERCEPTIBILITÉ *d'un impôt.* (Acad.)

— Qualité de ce qui peut être aperçu : *La* PERCEPTIBILITÉ *d'un objet au microscope.* (Acad.)

PERCEPTIBLE, adj. des 2 g. (*percipere, perceptum,* percevoir; lat.) Qui peut être perçu : *Un impôt* PERCEPTIBLE. (Acad.)

— Philos. Qui peut être aperçu : *Cela n'est point* PERCEPTIBLE. (Acad.)

— Par extens. : *Cela n'est point* PERCEPTIBLE *au goût. Il y a un petit trait de raillerie dans son discours, mais cela est à peine* PERCEPTIBLE. (Acad.)

PERCEPTION, n. f. (*perceptio;* lat., m. sign.) Pron. *pèr-cèp-cion.* — Admin. Recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions : *La* PERCEPTION *des impôts, des contributions.* (Acad.) *Il faut éviter les impositions dont la* PERCEPTION *est difficile et coûteuse.* (J.-J. Rouss.)

— Emploi de percepteur : *Il a fait avoir une* PERCEPTION *à son fils.* (Acad.)

— Philos. Toute modification éprouvée par les masses centrales du système nerveux et qui produit l'image de la sensation éprouvée; acte par lequel l'âme connaît et aperçoit les objets qui ont fait impression sur les sens : PERCEPTION *distincte, confuse, imparfaite. Nous ne jugeons de la simplicité ou de la composition des objets, que par le nombre des* PERCEPTIONS *qu'ils produisent en nous.* (Acad.) *Il semble que, pour contre-balancer l'éminente supériorité que ses délicates* PERCEPTIONS *donnent sur nous à la femme, le ciel ait mis à dessein dans son cœur une vanité aveugle.* (G. Sand.)

PERCER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*pertundere, pertusus;* lat., m. sign.) Le c du rad. *perc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous perçons, il perça, etc.* — Faire une ouverture : PERCER *une planche, un morceau de bois.* PERCER *d'outre en outre. On* A PERCÉ *l'abcès avec une lancette. Il reçut un coup d'épée qui lui* PERÇA *la poitrine.* (Acad.)

...Tout mon honneur consiste à vous *percer* le flanc. (Rac.)

— *Percer un homme de coups*, lui faire plusieurs blessures avec une épée, avec un poignard.

— Fig. et par exagér. *Les os lui percent la peau*, se dit en parl. d'une personne ou d'un animal fort maigre : *Il est si maigre, que les os lui* PERCENT *la peau.* (Dest.)

— *Percer un tonneau, une feuillette, etc.*, y faire une ouverture pour en tirer le vin.

— Absol. : *Percer du vin*, percer une pièce de

vin : *Il a fait* PERCER *son meilleur vin pour régaler ses amis.* (Acad.)

— *Percer une croisée; percer une porte dans un mur,* faire l'ouverture d'une croisée, d'une porte dans un mur.

— *Percer une rue,* ouvrir une rue en abattant les constructions qui se trouvent dans sa direction. ‖ *Percer une forêt, un bois,* y ouvrir des routes.

— Mar. *Percer un navire,* ménager les ouvertures pour les sabords.

— Par exagér. : *Crier à percer les oreilles,* pousser des cris aigus, des cris perçants.

— Fig. *Cela perce le cœur, l'âme,* se dit d'une chose qui fait éprouver une vive affliction.

... Ah ! de quel coup vous me *percez le cœur !* (Rac.)

— Pénétrer, passer à travers : *La pluie* A PERCÉ *tous ses habits. La pluie ne* PERCE *point cette étoffe.* (Acad.) *La goutte d'eau qui tombe du rocher* PERCE *la montagne.* (V. Hugo.)

— *Percer les buissons, les halliers, les forêts, les forêts,* passer au travers des buissons, des halliers, des forêts, etc.

— *Percer la foule,* se faire passage à travers la foule :

. . . . . . Je n'*ai percé* qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur. (Rac.)

— Absol. Dans le m. sens : *La foule était prodigieuse, j'ai cependant trouvé le moyen de* PERCER. *Il faut tâcher de* PERCER. (Acad.)

— *Le soleil perce le nuage,* les rayons du soleil passent à travers le nuage.

— *La lumière perce les ténèbres,* elle se fait apercevoir à travers les ténèbres; elle les écarte, elle les dissipe.

— Fig. *La vérité* A PERCÉ *les ténèbres de l'idolâtrie.* (Acad.)

— *Ses cris percent l'air, la nue,* ses cris se font entendre au loin; il jette les hauts cris : *Elle* PERÇAIT *le ciel de ses plaintes.* (Volt.)

— Fig. et mor. Pénétrer, découvrir :

Vous seule *avez percé* ce mystère odieux. (Rac.)

— *Percer l'avenir,* prévoir l'avenir. ‖ *Percer le fond d'une affaire,* pénétrer le fond d'une affaire.

— V. intr. Se faire une ouverture, un passage : *Les dents commencent à* PERCER *à cet enfant. Le jour* PERCE *à travers les rideaux.* (Acad.) *L'abcès* PERÇA *de lui-même.* (Volt.)

— *Cette maison perce dans deux rues,* elle a issue dans deux rues différentes.

— Véner. *Le cerf perce,* il tire de long.

— Fig. Pénétrer : PERCER *dans l'avenir.* PERCER *dans les suites d'un événement.* (Acad.)

— Se déceler, se manifester, se faire jour : *Son intention* PERCE *à travers son silence. Son caractère* PERCE *dans tous ses discours. Rien n'*A PERCÉ *de l'aventure.* (Acad.) *Dans certaines pièces de Villon, la grâce* PERCE *encore sous les rides.* (Ste-Beuve.)

Tout se tait tôt ou tard, et la vérité *perce.* (Gress.)

— Avancer dans une position, dans le monde; acquérir de la réputation se faire connaitre : *Cet homme* A PERCÉ *par son mérite. Il n'a pas pu* PERCER. *Il commence* A PERCER *au barreau. Son mérite* PERCE *déjà.* (Acad.)

Ah ! qu'on a de peine à *percer !* (Imbert.)
Étalez des trésors, si vous voulez *percer ;*
Une place est de droit à qui peut s'en passer. (C. D.)

= **Se percer,** v. pr. Se faire une ouverture : SE PERCER *la main, le bras.* (Acad.) *Il* SE PERCE *le sein à ses pieds.* (La Br.)

— Fig. : *Il s'est percé de ses propres traits,* en voulant nuire à un autre, il a fait, il a dit telle chose qui a tourné contre lui-même.

— Être percé : *Le bois* SE PERCE *facilement.*

PERCEUR, n. m. Mar. Ouvrier qui perce les trous pour les chevilles qui fixent le bordage aux membrures.

PERCEVOIR, v. tr. ou act. 3ᵉ conj. (*percipere;* lat., m. sign.) Pron. *pèr-ce-voar.* (*Je perçois, tu perçois, il perçoit, nous percevons, vous percevez, ils perçoivent; je percevais, nous percevions; je perçus, nous perçumes, je percevrai, nous percevrons; je percevrais, nous percevrions; perçois, percevons, percevez; que je perçoive, que nous percevions; que je perçusse, que nous perçussions, percevant; perçu, ue, etc.*) Recevoir, recueillir; il ne se dit qu'en parl. des revenus d'une propriété, des droits, des impôts, etc. : *C'est lui qui* PERÇOIT *les revenus de cette propriété.* PERCEVOIR *les contributions.* PERCEVOIR *l'impôt du timbre, de la patente, etc.* (Acad.)

Je sais que vous n'*avez* rien *perçu* de mes terres. (F. d'Égl.)
Je *perçois* les deniers d'un arrondissement. (C. Del.)

— Philos. Recevoir l'impression des objets, la sensation qu'ils causent, et en recevoir l'idée : PERCEVOIR *une sensation.* PERCEVOIR *les sons.* (Acad.) *Il est des personnes qui ne* PERÇOIVENT *pas toutes les couleurs.* (Arago.)

— Par anal. et mor. : PERCEVOIR *la vérité.*

= **Se percevoir,** v. pr. Être perçu.

PERCHANT, n. m. Chass. Oiseau qu'on attache par le pied à un pieu, afin d'attirer les autres oiseaux.

PERCHE, n. f. Zool. Poisson d'eau douce, de la famille des Acanthoptérigiens; la chair, blanche et ferme, est un excellent aliment : *La* PERCHE *peuple nos lacs et nos rivières; elle brille d'une couleur d'or mêlée de jaune et de vert.* (Lacép.) *La* PERCHE *est blanche, saine, mais insipide et pleine d'arêtes.* (Chamfort.)

PERCHE, n. f. Métrol. Ancienne mesure, qui avait dix-huit, vingt, vingt-deux pieds de roi, selon les différents pays : *Cent* PERCHES *carrées faisaient un arpent. Selon l'ordonnance, la* PERCHE *pour mesurer les bois était de vingt-deux pieds.* (Acad.)

— Par anal. Chose qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie : *Une* PERCHE *de vigne. Je lui ai acheté vingt* PERCHES *de son héritage, pour agrandir mon jardin.* (Acad.)

— Brin de bois long de dix à douze pieds, et de la grosseur du bras ou environ : *Étendre du linge sur une* PERCHE. *Un treillage de* PERCHES. *Mettre un oiseau de proie sur une* PERCHE. (Acad.)

— Fig. et fam. : *C'est une grande perche,* se dit d'une personne dont la taille est grande et toute d'une venue.

— Faucönn. *Se battre à la perche,* se dit d'un oiseau de proie, lorsqu'étant sur la perche il se débat continuellement.

— Chass. Branche qu'on élague et que l'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

— Pêch. Longue baguette à laquelle on attache une ligne.

— Véner. Bois du cerf, du daim, du chevreuil, qui porte plusieurs andouillers.

— Archit. Petits piliers, ronds, minces et fort élevés, qui, réunis en faisceau, supportent les nervures des voûtes ogivales.

— Techn. Pièce du métier de haute lisse.

— Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. ‖ *Tirer un drap à la perche,* en tirer le poil avec des chardons sur la perche.

PERCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Percher : *Le pinson est plus souvent posé que* PERCHÉ. (Buff.) *Le bengali chantait,* PERCHÉ *sur le mât d'une nacelle de bambou.* (Chateaubr.)

— Fig. et fam. : *Être toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux,* être entêté de sa noblesse, de son rang.

— Blas. Il se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même.

— Subst. Chass. *Tirer les faisans au perché,* les tirer lorsqu'ils sont perchés.

PERCHÉE, n. f. Pron. *pèr-ché.* — Anc. Réunion, groupe d'oiseaux perchés : *Je voyais avec un plaisir indicible le rassemblement des corneilles, et leur* PERCHÉE *à l'entrée de la nuit sur les hauts chênes.* (Chateaubr.)

— Agric. Sillons sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

— Chass. Piége à prendre les petits oiseaux.

PERCHER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*perche.*) Pron. *pèr-ché.* — Propr. En parl. des oiseaux, Se mettre sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc. : *Les coqs et les poules* PERCHENT *toutes les nuits. Il vient tous les soirs grand nombre de corneilles* PERCHER *sur les arbres de ce bois.* (Acad.)

— Absol. Il se dit quelquefois des oiseaux qui ont l'habitude de se percher : *Cet oiseau* PERCHE. (Acad.) *Les perdrix grises, les cailles, les allouettes ne* PERCHENT *pas.* (Acad.)

= **Se percher,** v. pr. *Quantité d'oiseaux vinrent* SE PERCHER *sur ces arbres.* (Acad.) *La bécasse fait son nid par terre, comme tous les oiseaux qui ne* SE PERCHENT *pas.* (Buff.)

— Fig. et fam. Se placer sur quelque endroit élevé, pour mieux voir ou pour mieux entendre : *Comment s'est-il allé* PERCHER *là ?* (Acad.)

La voiture était pleine, et j'ai dû *me percher,*
Moi second, sur le siége à côté du cocher. (Étienne.)

PERCHER, n. m. Techn. Bâton sur lequel on fait sécher les mottes à brûler.

PERCHETTE, n. f. Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

— Pêch. Filet plat, monté sur un cercle. ‖ On l'appelle aussi *Balance.*

PERCHEUR, EUSE, adj. Zool. Il se dit d'oiseaux qui se perchent sur les arbres.

= **Percheuse,** n. f. Vulg. La farlouse ou alouette des prés.

PERCHIS, n. m. Pron. *pèr-chi.* — Agric. Bois de dix à quinze ans. ‖ Clôture faite avec des perches.

PERCHOIR, n. m. Pron. *pèr-choar.* — Lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour : *Je me tenais tantôt sur un pied, tantôt sur un autre, comme une dinde au* PERCHOIR. (L. Viardot.)

— Fauconn. Endroit où se perchent les oiseaux de proie.

PERCLUS, USE, adj. (*præcludere, præclusu,* interdire; lat.) Paralytique, impotent de tout le corps, ou d'une partie du corps : *Il est* PERCLUS *de tous ses membres. Cette femme est* PERCLUSE *d'un bras, d'une jambe. Il est devenu* PERCLUS. (Acad.)

Il rencontra deux malheureux,
L'un *perclus,* l'autre aveugle, et pauvres tous les deux.
(Flor.)

— Fig. et fam. : *Avoir le cerveau, l'esprit perclus,* manquer de jugement, d'esprit.

PERCNOPTÈRE, n. m. (πέρκνος, noir; πτερόν, aile; gr.) Pron. *per-kopt-tèr.* — Zool. Espèce de grand vautour à tête nue.

PERCOÏDE, adj. des 2 g. Pron. *pèr-ko-id.* — Zool. Qui ressemble à une perche.

— N. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens : les perches, les bars, les vives, les rougets sont les espèces les plus remarquables.

PERÇOIR, n. m. Pron. *pèr-çoar.* — Techn. Sorte de forêt pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

— Outil d'acier qui sert à percer.

— Morceau de fer troué, sur lequel on pose la pièce de fer qu'on veut percer.

PERÇU, UE, part. pass. du v. Percevoir, Reçu, recouvré : *Les impôts de deux années d'avance ont été exigés et* PERÇUS. (Scribe.) *L'armée vivait au moyen de contributions de guerre mal* PERÇUES *et mal employées.* (Thiers.)

— Philos. Dont on a reçu l'impression : *Objet* PERÇU. *Vérité* PERÇUE.

PERCUSSION, n. f. (*percussio;* lat., m. sign.) Pron. *pèr-ku-cion.* — Coup, action par laquelle un corps en frappe un autre : PERCUSSION *violente, soudaine. Les lois de la* PERCUSSION *des corps.* (Acad.)

— Mécan. : *Centre de percussion,* point où se réunit toute l'action du corps percutant.

— *Instruments de percussion;* instruments dont on joue en les frappant, tels que le tambourin, les timbales, les cymbales, etc.

— Pathol. Mode d'exploration qui a spécialement pour but de constater le degré de sonorité que présente une cavité quelconque du corps, et de reconnaitre les lésions des parties qu'elle contient : *On juge maintenant d'une maladie de poitrine par la* PERCUSSION. (Acad.)

— *Percussion immédiate,* celle qu'on pratique en frappant directement avec la main sur la partie dont on veut apprécier la sonorité.

— *Percussion médiate,* celle qu'on pratique en plaçant un corps intermédiaire entre la main qui percute et la partie percutée.

PERCUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Percuter : *Corps* PERCUTÉ.

— Pathol. *Poitrine percutée,* explorée par la percussion : *La poitrine* PERCUTÉE *résonnait dans toutes ses parties.* (Corvisart.)

PERCUTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*percutere;* lat., m. sign.) Pron. *pèr-ku-té.* — Néol. Frapper.

— Pathol. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale : PERCUTER *la poitrine, le ventre.*

— *Percuter médiatement,* interposer un corps solide et conducteur du son, entre la main qui percute et le thorax exploré.

= **Se percuter,** v. pron. Être percuté : *Les parties douloureuses doivent* SE PERCUTER *avec légèreté.*

PERCUTEUR, n. m. Mar. Sorte de marteau de cuivre qui remplace les platines.

PERDABLE, adj. des 2 g. Qui peut se perdre : *Ce procès, ce pari n'est pas* PERDABLE. (Acad.)

PERDANT, part. prés. du v. Perdre.

PERDANT, n. m. Pron. *pèr-dan.* — Celui qui perd au jeu : *Les gagnants et les* PERDANTS. *Il est du nombre des* PERDANTS. (Acad.)

— Mar. *Le perdant de l'eau*, le jusant.

— *Le perdant des marées*, la période pendant laquelle chaque marée est plus faible que celle qui l'a précédée.

— Adj. *Les billets, les numéros* PERDANTS. (Acad.)

PERDITION, n. f. (*perdere, perditum*, perdre; lat.) Pron. *pèr-di-cion*. — Anc. Dégât, dissipation : *Tout son bien s'en va en* PERDITION. (Acad.)

— Mar. *Être en perdition*, être en danger de se jeter à la côte : *Ils attendent leur proie des navires* EN PERDITION. (Lam.)

— Mystiq. État d'une personne qui est dans une croyance contraire à celle de l'Église, ou qui est dans l'habitude des vices : *Il est dans le chemin de* PERDITION, *dans la voie de* PERDITION. *Dans un état de* PERDITION. *Toute cette intrigue est une œuvre de* PERDITION, *un ouvrage de* PERDITION. (Acad.)

— Écrit. sainte, *Le fils de perdition*, Judas. || *L'enfant de perdition*, l'Antechrist.

PERDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*pendere*; lat., m. sign.) Pron. *pèrdr*. — (*Je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent; je perdais, nous perdions; je perdis, nous perdîmes; je perdrai, nous perdrons, je perdrais, nous perdrions; perds, perdons, perdez; que je perde, que nous perdions; que je perdisse, que nous perdissions; perdant, perdu, ue.*) Être privé de quelque chose qu'on avait, dont on était en possession : PERDRE *son bien*. PERDRE *sa place. Ce prince* PERDIT *la couronne avec la vie. Les ennemis* PERDIRENT *leurs meilleurs troupes dans cette bataille*. PERDRE *sa bourse*. PERDRE *son argent au jeu*. (Acad.) *Celui qui s'attache à Dieu ne* PERD *ni ses biens, ni son honneur, ni sa vie*. (Boss.) *J'ai un procès que je suis sur le point de* PERDRE, *faute d'un peu d'argent*. (Mol.) *La liberté est véritablement le seul bien; si on le* PERD, *tout est perdu avec lui*. (La Harpe.) *Je me moque de tout, et je n'ai rien à* PERDRE. (Mol.)

On *perd* tous ses amis en *perdant* tout son bien. (Dest.)

— Par anal. *Elle ne* PERD *pas une occasion de vous rendre service*. (Mᵐᵉ de Sév.)

— Prov. *Vous ne perdrez rien pour attendre*, votre payement, pour être retardé, n'en est pas moins assuré. || Par extens. Le retard n'est pas un préjudice, et peut même être un avantage.

— Fig. *Ne pas perdre un mot*, écouter attentivement ce qu'on dit : *Je voudrais qu'il* N'EÛT PAS PERDU UN MOT *de tout ce que j'ai dit*. (Dest.)

— Être privé, par la séparation, par la mort, d'une personne à laquelle on était attaché, qu'on aimait : *Il* A PERDU *son père et sa mère. Notre servante s'est mariée, et nous a quittés; nous* AVONS PERDU *là un excellent domestique*. (Acad.) *On le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait* PERDRE. (Fléch.)

J'ai perdu, dans la fleur de leur jeune saison,
Six frères... Quel espoir d'une illustre maison! (Rac.)

— Avec ellipse du compl. direct : *Le fer* PERD DE SON POIDS *à chaque fois qu'on le chauffe à un feu violent*. (Buff.) || Ellipse : *Une partie*.

— Être privé de quelque partie de soi, subir la perte ou la diminution sensible de quelque faculté, de quelque avantage physique ou moral : PERDRE *un bras*. PERDRE *du sang*. PERDRE *sa santé*. PERDRE *l'esprit, le jugement*. PERDRE *le sommeil, l'appétit*. PERDRE *l'estime, la faveur de quelqu'un*. (Acad.) *Il n'*A *point* PERDU *cette vive blancheur et cet éclat qui charme les yeux*. (Fén.) *Il* A PERDU *un bon ami et une grande protection*. (La Br.) *Il* PERD *la crainte de Dieu, et avec elle il* PERD *son repos et tout le bonheur de sa vie*. (Id.)

Elle est capable au moins d'en *perdre* la mémoire. (C. D.)

— Par anal. *Le vice n'*A *pas encore* PERDU *parmi nous toute sa honte*. (Mass.)

Quoi! ta rage, à mes yeux, *perd* toute retenue! (Rac.)

— *Perdre la vie*, mourir : *Combien de braves* ONT PERDU LA VIE *dans cette bataille?*

— *Perdre la parole, l'usage de la parole*, ne plus pouvoir parler : *Le malade* A PERDU LA PAROLE *depuis vingt-quatre heures*. (Acad.)

— Fig. Devenir muet de surprise, de crainte, de terreur, etc.

Parlez donc, avocat. — *J'ai perdu la parole*. (Rac.)
Avez-vous donc *perdu*, dites-moi, *la parole?* (Mol.)

— *Perdre haleine*, perdre la respiration.

— Fig. *Perdre la tête*, devenir fou. || Par anal. Ne savoir plus où l'on en est : *J'ai tant d'embarras, tant de chagrins, que j'en* PERDS LA TÊTE. (Acad.)

— Par anal. *Les matelots furent troublés jusqu'à* PERDRE L'ESPRIT. (Boss.)

— Fam. *Il en perd le boire et le manger*, se dit d'une personne fortement et uniquement occupée de quelque objet.

— Égarer une chose : *J'*AVAIS PERDU *mon mouchoir, je l'ai retrouvé. Voilà des gants que je viens de trouver, qui est-ce qui les* A PERDUS? *Il* A PERDU *son chien, son perroquet*. (Acad.)

— *Perdre quelqu'un*, le laisser s'égarer, ou l'égarer, le détourner de sa route : *Cette bonne* A PERDU *à la promenade un des enfants qui lui étaient confiés. Ce postillon nous* A PERDUS. (Acad.)

— Fig. et Mor. Ruiner, déshonorer, décréditer; causer du préjudice à la fortune de quelqu'un, à sa réputation, à sa santé, etc. : *Il* A PERDU *tous ceux qui se sont opposés à ses desseins. Ses ennemis l'*ONT PERDU *dans l'esprit du prince. Ses folles dépenses l'*ONT PERDU. *Ses débauches le* PERDRONT. (Acad.) *Les passions* ONT PERDU *Salomon*. (Boss.) *Les passions* PERDENT *les peuples comme les individus*. (La Rochef.)

Perdez Héraclius, et sauvez votre père. (Corn.)
Malheureuse! voilà comme tu m'*as perdue*. (Rac.)

— Gâter l'esprit, le jugement, corrompre les mœurs, débaucher : *Il* A PERDU *par ses maximes une infinité de jeunes gens. Elle était sage, mais les mauvaises compagnies l'*ONT PERDUE. (Acad.)

— Mystiq. Compromettre le salut; faire tomber dans la damnation : *Voilà les piéges dont le démon se sert pour* PERDRE *les hommes*. (Mass.) *S'ils venaient à* PERDRE *leur âme*. (Id.)

Fuyons; sauvons sa vie; oh! fuyons... Mais son âme,
Il la *perd*, il se damne, et le ciel, qui pour lui
Se fermera demain, peut s'ouvrir aujourd'hui. (C. Del.)

— Gâter, endommager quelque chose : *La nielle a* PERDU *les blés. La rivière s'est débordée, et* A PERDU *toute la campagne*. (Acad.)

— *Un moment, une indiscrétion peut tout perdre*, il suffit d'un moment, d'une indiscrétion pour compromettre le sort de l'entreprise, pour la faire manquer.

— Jeu, *Perdre les cartes*, faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue.

— Cesser d'avoir, n'avoir plus : *Les arbres* ONT PERDU *leurs feuilles. Cette étoffe* A PERDU *son lustre. Ses yeux* ONT PERDU *de leur éclat*. PERDRE *l'aplomb, l'équilibre*. PERDRE *l'usage, l'habitude d'une chose. Il y a de quoi* PERDRE *contenance*. (Acad.) *Elle* PERDIT *le goût des plaisirs et des vanités*. (Fléch.) *Elle* AVAIT PERDU *toute espérance*. (Id.)

Quoi! ta rage à mes yeux *perd* toute retenue? (Rac.)
On peut en un seul jour *perdre* vingt ans de gloire. (A. Soum.)

— *Cette rivière perd son nom dans cette autre*, cette rivière, en tombant dans une autre, en prend le nom.

— Cesser de suivre ou d'occuper, laisser échapper ou laisser prendre : PERDRE *son chemin. Le cocher s'est laissé couper, et il* A PERDU *la file. Les chiens* ONT PERDU *la piste, la voie, la trace de la bête. Il s'arrêta pendant que le cortége marchait, et il* PERDIT *son rang*. (Acad.)

— Fig. *Perdre du terrain*, reculer dans une affaire, au lieu d'avancer.

— *Perdre un objet de vue*, ne le plus voir, cesser de le voir, ou ne pouvoir plus suivre des yeux : *Ne* PERDEZ *pas cet enfant de vue. Le vaisseau s'éloigna, et en un moment nous le* PERDÎMES *de vue*. (Acad.)

— Fig. *Perdre de vue une affaire, un dessein*, cesser de s'en occuper.

— *Perdre quelqu'un de vue*, être longtemps sans le voir, sans en entendre parler.

— Fig. *Cette mère ne perd point sa fille de vue*, elle la surveille soigneusement.

— Fig. *On ne peut le suivre, on le perd de vue*, se dit d'un homme qui se jette dans des discours trop élevés.

— *Perdre le fil d'un discours*, ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, ne pouvoir plus se ressouvenir de ce qu'on avait à dire : *Je ne sais plus où j'en étais, vous m'avez fait* PERDRE *le fil de mon discours*. (Acad.)

— Ne pas suivre le discours d'un autre : *Cet orateur débite avec tant de rapidité, que l'on* PERD *souvent* LE FIL DE SON DISCOURS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Perdre la carte*, se troubler, se brouiller, se confondre dans ses idées.

— *Perdre pied, perdre terre*, ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. || Fig. Ne savoir plus où l'on en est.

— Mar. *Perdre terre*, se dit aussi d'un bâtiment qui s'éloigne assez de terre pour la perdre de vue.

— Mar. *Perdre la sonde*, quitter les parages où l'on ne peut se diriger par la sonde.

— Faire un mauvais emploi, un emploi inutile de quelque chose, manquer à en profiter : PERDRE *sa peine, ses soins, ses pas. Il* A PERDU *sa jeunesse au service de tel prince. J'ai* PERDU *ma journée*. (Acad.) *Aucune occupation ne lui faisait* PERDRE *les heures qu'il destinait à la méditation*. (Boss.)

C'est trop *perdre* de temps à souffrir ce discours. (Corn.)
Chacun à ce métier
Peut *perdre* impunément de l'encre et du papier. (Boil.)

— Prov. et fig. *A laver la tête d'un âne, d'un More, on perd sa lessive*, on perd les peines qu'on prend pour instruire une personne stupide, indocile, obstinée, ou pour lui faire entendre raison.

— Prov. et fig. *Vous y perdez vos pas*, vous ne réussirez pas à ce que vous entreprenez.

— Prov. et fig. *Perdre son latin*, employer, sans succès, son savoir : *Il a voulu le persuader, il y* A PERDU SON LATIN. (Acad.)

— Être vaincu en quelque chose par un autre, avoir du désavantage contre quelqu'un en quelque chose : *Nous* AVONS PERDU *une bataille*. (La Br.) PERDRE *un pari, une gageure, un dédit*. PERDRE *la partie*. PERDRE *partie, revanche et tout*. PERDRE *son avantage, sa supériorité*. (Acad.)

J'aurai le plaisir de *perdre* mon procès. (Mol.)

— Prov. *Il joue à tout perdre*, se dit de celui qui expose au hasard tout ce qu'il possède, ou les plus grands intérêts dont il soit chargé.

— Absol. Ne pas obtenir le gain, le profit, l'avantage qu'on désirait ou qu'on espérait : *Il faut savoir* PERDRE *pour gagner. Vous n'*AVEZ *pas* PERDU *au change*. (Acad.) *La fierté prend sa source dans la médiocrité; on* PERDRAIT *en se montrant de trop près*. (Mass.)

— Jeu, *Jouer à qui perd gagne*, jouer en convenant que celui qui perdra selon les lois ordinaires, gagnera la partie. || Fig. et fam. Il se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.

— Comm. Éprouver des pertes; subir de la perte : *Il* PERD *dans son commerce*.

— *Ce marchand perd sur sa marchandise*, il la vend moins cher qu'il ne l'a achetée. || Dans le m. sens, *Perdre sur un marché*.

— Diminuer de valeur : *Cette denrée* PERD *dans le commerce. Ces valeurs* PERDENT *tant pour cent*. (Acad.)

— *Cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu*, on en fait moins de cas qu'auparavant. || *Sa réputation perd chaque jour*, de jour en jour on diminue de l'estime qu'on faisait de lui.

— Mar. *La mer perd*, elle descend.

— *Les marées perdent*, chaque marée est plus faible que celle qui l'a précédée.

— *Un navire perd*, il tombe en dérive sous le vent; il est gagné par un autre.

= **Se perdre**, v. pron. Faire naufrage : *Ce bâtiment* S'EST PERDU *sur une côte, contre un rocher. Ils* SE SONT PERDUS *corps et biens*. (Acad.)

— Disparaître, s'enfoncer : *Il* SE PERDIT *dans la foule, et je ne pus les retrouver. Un ballon qui* SE PERD *dans les nues*. (Acad.) *Les vertus* SE PERDENT *dans l'intérêt, comme les fleuves* SE PERDENT *dans la mer*. (La Rochef.) *Le regard* SE PERD *sans pouvoir s'arrêter sur aucun objet vivant*. (Buff.) *Les comètes après s'être montrées quelques jours vont* SE PERDRE *pendant des siècles dans l'immensité*. (Arago.) *Les cigognes s'élèvent toutes ensemble et* SE PERDENT *au haut des airs*. (Buff.)

— J. de bill. Absol. Mettre sa bille dans la blouse, ou la faire sauter hors du billard : *Vous vous* PERDREZ *en jouant cette bille*.

— Fig. et fam. *Se perdre dans les nues, dans les nuages*, rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles.

— Fig. *Se perdre dans des digressions*, se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal.

— Fig. *Ma tête se perd*, je m'égare, la raison m'abandonne.

— *L'odeur de cette liqueur, de cette essence s'est perdue*, elle s'est dissipée, elle s'est évaporée.

— En parl. d'un cours d'eau, Disparaître; se jeter dans : *Cette rivière va* SE PERDRE *dans un lac. Ce fleuve* SE PERD *dans les sables*. (Acad.)

— Par anal. *Les passions* SE PERDENT *dans l'intérêt comme les fleuves* SE PERDENT *dans la mer*. (La Rochef.) *Une large cicatrice venait* SE PERDRE *dans son épaisse moustache*. (Mérim.)

— *Cet usage se perd de jour en jour*, de jour en jour on cesse de le suivre, on y renonce.

— Par anal. *Ce mot s'est perdu, cette acception s'est perdue*, est hors d'usage.

— S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin : *Nous nous* PERDÎMES *dans le bois*. (Acad.)

— Fig. *Je m'y perds*, se dit en parl. d'une chose où l'on a peine à rien concevoir.

— Se ruiner : *Il* SE PERD *par ses dépenses excessives.* (Acad.)

— Fig. Se compromettre gravement, ou se déshonorer, se faire tort dans l'opinion des autres : *Vous vous* PERDREZ *d'honneur et de réputation. Il* S'EST PERDU *en voyant mauvaise compagnie.* (Acad.)

— Prov. *Il joue à se perdre*, se dit d'un homme qui s'expose à ruiner sa fortune ou sa réputation.

— *Se perdre de gaieté de cœur*, consommer sa ruine, faute de suivre les plus simples conseils de la raison.

— Mystiq. Perdre son âme, se damner : *Les grands ne sauraient ni* SE PERDRE *ni se sauver tout seuls.* (Mass.)

— Être perdu : *Aux yeux de Dieu, rien ne* SE PERD. (Boss.) *La faveur s'évanouit, les dignités* SE PERDENT. (Mass.)

PERDREAU, n. m. Pron. *pèr-drô.* — Perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce : PERDREAU *maillé. Une compagnie de* PERDREAUX. *Manger des* PERDREAUX. (Acad.) *Les* PERDREAUX *ont les pieds jaunes en naissant.* (Buff.)

PERDRIGON, n. m. Hortic. Sorte de prune : PERDRIGON *blanc.* PERDRIGON *violet.*

PERDRIX, n. f. (*perdix*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-dri.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacées ; il est de la grosseur d'un gros pigeon; c'est un excellent gibier : PERDRIX *grise.* PERDRIX *rouge. Les* PERDRIX *sont à la pariade. Tuer des* PERDRIX *à la remise.* (Acad.) *Les* PERDRIX *grises aiment la pleine campagne, et ne se réfugient dans les taillis et les vignes que lorsqu'elles sont poursuivies.* (Buff.)

— *Compagnie de perdrix*, perdrix d'une couvée qui volent ensemble.

— *Vin couleur d'œil de perdrix*, ou simpl. *Vin œil de perdrix*, vin paillet, fort vif et fort brillant.

— *Linge à œil de perdrix*, linge de table ouvré, dont la façon représente à peu près des yeux de perdrix.

— Chir. *Œil de perdrix*, espèce de cor entre les doigts de pied.

PERDU, UE, part. pass. du v. Perdre : *Biens* PERDUS. *Fortune* PERDUE. *Un père.* (Acad.) PERDU. *La plus* PERDUE *de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri.* (Chamf.)

— Prov. Substantiv. *Courir, crier comme un perdu*, courir, crier de toute sa force.

— *Puits perdu*, puits dont le fond est de sable, et où les eaux se perdent : *Les puisards sont des espèces de* PUITS PERDUS. (Acad.)

— *Pays perdu*, pays écarté, désert, qui n'offre point de ressources : *Il me semble que je suis dans un* PAYS PERDU. (M[me] de Sév.)

— *Tout est perdu*, il n'y a plus de ressource, plus d'espérance.

— Prov. *Un bienfait n'est jamais perdu*, une bonne action a sa récompense tôt ou tard.

— *C'est du bien perdu*, se dit de tout ce qui survient d'agréable ou d'utile à une personne qui ne sait pas ou qui ne peut pas en profiter : *Lire de beaux vers devant des gens qui n'ont ni goût ni oreille,* C'EST DU BIEN PERDU. (Acad.)

— *C'est temps perdu, c'est peine perdue*, se dit en parl. des choses auxquelles on donne inutilement son temps et ses soins.

— Maçonn. *Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue*, construction qu'on établit dans l'eau en y jetant de gros quartiers de pierre : *Les fondations de cette digue, de ce môle, ont été faites* À PIERRE PERDUES. (Acad.)

— Mar. *Cheville à tête perdue*, dont la tête est enfoncée en dedans du bordage, et recouverte de brai sec.

— Fig. *Faire flotter du bois à bois perdu, à bûche perdue*, le jeter dans de petites rivières non navigables, pour le rassembler à leur embouchure dans de plus grandes rivières, et en former des trains.

— Fig. *Voyager à ballon perdu*, s'élever dans l'air au moyen d'un aérostat qui n'est retenu à la terre par aucun lien.

— Fam. *A corps perdu*, avec impétuosité, sans songer à se ménager ; *Se jeter* À CORPS PERDU *sur quelqu'un. Se jeter* À CORPS PERDU *dans la mêlée.* (Acad.)

— Fig. et mor. Témérairement, aventureusement : *Il se jette à corps* PERDU *dans les entreprises les plus hasardeuses.* (Acad.)

— *Mettre de l'argent à fonds perdus, à fonds perdu*, placer de l'argent en viager, en abandonnant le capital contre un intérêt stipulé.

— Fig. *Salle des pas perdus*, grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal, et où le public se promène.

— Fig. *Reprise perdue*, reprise faite de manière qu'on ne l'aperçoive pas, et qu'elle se confonde avec le tissu de l'étoffe.

— *Heures perdues, moment perdus*, heures, moments de loisir d'une personne qui est ordinairement fort occupée. On ne l'emploie guère que dans ces locut. : *Je vous irai voir à vos heures* PERDUES, *à quelqu'une de vos heures* PERDUES, *dans un de vos moments* PERDUS. (Acad.)

— Guerr. *Sentinelle perdue*, sentinelle postée dans un lieu extrêmement avancé. || *Enfants perdus*, ceux que l'on charge des expéditions, des missions le plus périlleuses. | Par extens. Ceux que l'on pousse à faire les premières et les plus périlleuses démarches dans une affaire de parti, ou qui s'y aventurent d'eux-mêmes : *C'est l'*ENFANT PERDU *du parti.* (Acad.)

— *Être perdu*, être ruiné :

.. Vous *êtes perdu*, si vous me répondez. (Rac.)

— *Être perdu d'honneur, de réputation, perdu de débauches, perdu de dettes, etc.*, avoir perdu l'honneur, la réputation ; avoir ruiné sa santé par des débauches, être accablé de dettes : *Les hommes les plus décriés et les plus* PERDUS. (Mass.)

Un tas d'hommes *perdus* de dettes et de crimes. (Corn.)

... C'est un homme faux, déshonoré, *perdu*. (Gresset.)

— Fig. *Homme perdu*, qui est sans ressource, ruiné : *Ils me comptèrent comme un* HOMME PERDU *qui ne pouvait pas aller loin.* (Regn.)

— *Femme perdue*, femme de mauvaise vie : *Sa maison fut le rendez-vous de tous les jeunes gens dissipés et de toutes les* FEMMES PERDUES *de l'Italie.* (G. Sand.)

— Fig. *C'est une tête perdue*, se dit d'une personne qui montre de l'égarement dans sa conduite, dans ses discours.

— Peint. *Contours perdus*, ceux qui ne tranchent pas sur le fond : *Les artistes qui peignent dans la pâte font ordinairement des contours* PERDUS.

PERDURABLE, adj. des 2 g. Anc. Qui dure toujours, qui n'a point de fin, éternel : *Pourquoi dit-on* DURABLE, *et ne dit-on plus* PERDURABLE, *qui l'agrandit?* (Marm.) *Il y a dans l'histoire deux conséquences qui se contredisent; les unes viennent de notre courte sagesse, les autres de la sagesse* PERDURABLE. (Chateaubr.)

PERDURABLEMENT, adv. Anc. A perpétuité, toujours.

PÈRE, n. m. (*pater*; lat., m. sign.) Celui qui a un ou plusieurs enfants : *Un bon* PÈRE. *Un* PÈRE *tendre. Être* PÈRE *de plusieurs enfants. Tendresse de* PÈRE. *Amour de* PÈRE. *Il faut honorer, respecter son* PÈRE, *obéir à son* PÈRE. (Acad.) *Chez les Romains, le nom de* PÈRE *désignait l'autorité absolue.* (Mich.) *Il s'obligera, si vous voulez, que son* PÈRE *mourra avant huit mois.* (Mol.)

Je suis *père*, seigneur, et faible comme *un autre*. (Rac.)

— *Le père commun*, Dieu : *Tous les hommes doivent s'instruire, s'édifier, s'aimer les uns les autres, pour aimer et servir* LE PÈRE COMMUN. (Lam.)

— *Père de famille*, celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants : *C'est un bon* PÈRE *de famille. C'est un vrai* PÈRE DE FAMILLE. *Vivre en* PÈRE DE FAMILLE. (Acad.)

— *Grand-père paternel*, père du père. || *Grand-père maternel*, père de la mère.

— *Nos pères*, nos aïeux, nos ancêtres, ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre : *Telle était la coutume de nos* PÈRES. *Nos* PÈRES *en usaient ainsi.* (Acad.)

Le méchant goût du siècle, en cela, me fait peur;
Nos pères, tout grossiers, l'avaient beaucoup meilleur.
(Mol.)

— *Père légitime*, celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. || *Père naturel*, celui qui a eu un enfant d'une femme avec laquelle il n'était pas marié. || *Père putatif*, celui qui est réputé le père d'un enfant quoiqu'il ne le soit pas en effet. || *Père adoptif*, celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant.

— *Dieu le Père, le Père éternel*, la première personne de la Trinité.

— Écrit. sainte : *Le Père des miséricordes, des lumières*, Dieu : *Pardonne à ma faiblesse,* PÈRE DES MISÉRICORDES! *non, je ne doute point de ton existence.* (Châteaub.)

— Poétiq. : *Le père du jour*, le soleil.

— Théâtr. *Père noble*, acteur chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et dans la haute comédie. || Par anal. : *Jouer les* PÈRES NOBLES. *Il a quitté les premiers rôles pour les* PÈRES NOBLES.

— Par extens. Il se dit en parl. des animaux : *Le* PÈRE *de ce cheval est normand.* (Acad.) *Il n'est pas rare de trouver le* PÈRE *et la mère accroupis l'un auprès l'autre, et couvrant de leurs ailes leurs poussins.* (Buff.)

— Celui qui est le chef d'une longue suite de descendants, soit dans l'ordre de la nature, soit autrement : *Notre premier* PÈRE, Adam. *Le* PÈRE *des croyants, le* PÈRE *des fidèles*, Abraham.

— Antiq. rom. *Les pères conscrits*, les sénateurs.

— Fig. Celui qui a beaucoup fait pour la prospérité, pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes : *Cicéron fut appelé le* PÈRE *de la patrie. Ce général est le* PÈRE *des soldats. Ce maître est le* PÈRE *de ses élèves. Cet homme a une foule de parents dont il est le* PÈRE. (Acad.)

Il fut de ses sujets le vainqueur et le *père*. (Volt.)

— Fig. Créateur, fondateur : *Hérodote est le* PÈRE *de l'histoire. Corneille est le* PÈRE *de notre théâtre.* (Acad.) *Æschyle est le* PÈRE *de la tragédie.* (Barthél.) *Les écrits du* PÈRE *de la médecine contiennent de grandes et belles vérités.* (Broussais.)

— Titre qu'on donne aux membres des ordres et des congrégations religieuses : *Les* PÈRES *capucins, les* PÈRES *de la Trappe, etc. Le* PÈRE *supérieur.* (Acad.) *Le jardin des Oliviers appartient aux* PÈRES *latins, qui l'ont acheté de leurs propres deniers.* (Chateaub.)

Ah ! si dans mes tourments vous descendiez, mon *père*,
Je vous arracherais des larmes de pitié. (C. Del.)

— *Père procureur*, celui qui, dans une communauté religieuse, est chargé de la dépense; *Père gardien*, le portier : *Le* PÈRE PROCUREUR *m'apprit la suite des démêlés du pacha et du* PÈRE GARDIEN. (Chateaubr.)

— *Le saint-père, le père des fidèles*, le pape.

— *Les Pères de l'Église*, ou absol. *les Pères*, les saints docteurs dont l'Église a reçu et approuvé la doctrine et les décisions sur les choses de la foi : *Les* PÈRES *de l'Église grecque, de l'Église latine. C'est le sentiment de tous les* PÈRES. (Acad.)

— *Les pères du désert*, les anachorètes, qui se retiraient dans les déserts pour y faire pénitence.

— *Père spirituel*, celui qui convertit à la foi, et qui dirige dans les voies du salut : *C'est son* PÈRE SPIRITUEL. (Acad.) *Elle eut fait de son ennemi son* PÈRE SPIRITUEL. (Mich.)

— *Père temporel*, celui qui, dans les ordres mendiants, a soin de recevoir les aumônes.

— Fig. et fam. : Homme d'un rang inférieur, qui est d'un certain âge : *Allez me chercher le* PÈRE *un tel. Bonjour* PÈRE. *Prenez par là,* PÈRE. (Acad.)

— Pop. : *Un père la joie*, un rieur, un homme qui excite les autres à la gaieté. || *Un père aux écus*, un homme qui a beaucoup d'argent comptant.

— Adject. : *Être* PÈRE.

Je suis *père*, seigneur, et faible comme un autre. (Rac.)

— Prov. *Est bien père qui nourrit*, celui qui fournit aux premiers besoins d'un enfant accomplit un acte essentiellement paternel.

= **De père en fils**, loc. adv. Par transmission successive des pères aux fils : *Ils sont notaires de* PÈRE EN FILS *dans cette famille, Ils sont goutteux de* PÈRE EN FILS. (Acad.)

Comment, *de père en fils?* allons, c'est une honte ! (C. D.)

PÉRÉGRIN, INE, adj. (*per*, à travers; *ager, agri*, champ; lat.) Pron. *pé-ré-grain, grinn.* — Fauconn. *Faucon pérégrin*, oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

PÉRÉGRINATION, n. f. (*peregrinatio*; lat., m. sign.) Pron. *pé-ré-gri-na-cion.* — Voyage fait dans des pays éloignés : *Il est revenu de ses longues* PÉRÉGRINATIONS. (Acad.) || Vieux.

PÉRÉGRINITÉ, n. f. (*peregrinitas*, condition d'étranger; lat.) Jurispr. État de celui qui est étranger dans un pays.

— *Vice de pérégrinité*, incapacité résultant de la qualité d'étranger.

PÉREMPTION, n. f. (*peremptio*, de *perimo*, détruire; lat.) Pron. *pé-ranp-cion.* — Procéd. Espèce de prescription qui détruit et annule une procédure civile, lorsqu'il y a eu discontinuation de poursuites pendant un certain temps : *Il y a* PÉREMPTION *d'instance. Empêcher, couvrir la* PÉREMPTION. (Acad.)

PÉREMPTOIRE, adj. des 2 g. (*perimere, peremptum*; détruire; lat.) Pron. *pé-ranp-toar.* — Procéd. Il n'est guère usité que dans cette locut. : *Exception péremptoire*, défenses qui consistent dans la seule allégation de la péremption : *Il y a* EXCEPTION PÉREMPTOIRE. (Acad.)

— Particul. Décisif, contre quoi il n'y a rien à alléguer, à répliquer : *Raisons* PÉREMPTOIRES. *Moyens* PÉREMPTOIRES. *Réponse* PÉREMPTOIRE. (Acad.)

PÉREMPTOIREMENT, adv. D'une manière péremptoire, d'une manière décisive : *Il a répondu* PÉREMPTOIREMENT. (Acad.)

PÉRENNITÉ, n. f. (*perennis*, durable ; lat.) Pron. *pé-rènn-ni-té*. — Didact. Perpétuité ; état de ce qui dure longtemps : *Nos lois ont brisé les héritages, la* PÉRENNITÉ *des exemples et des traditions.* (H. de Balz.) *Dieu nous délivre de la* PÉRENNITÉ *des mauvaises routines.* (Ch. Nodier.)

PERFECTIBILITÉ, n. f. Pron. *pèr-fèk-ti-bi-li-té*. — Qualité constitutive de ce qui est perfectible : *La* PERFECTIBILITÉ *de l'espèce humaine, de l'esprit humain.* (Acad.) *Dieu, en donnant à l'homme la* PERFECTIBILITÉ, *ne lui a pas défendu de l'appliquer à l'ordre social.* (Mign.) *Turgot, qui apporta parmi nous la doctrine de la* PERFECTIBILITÉ *humaine, l'introduisit sans l'établir.* (V. Cousin.) *L'homme reperd par la vieillesse ou d'autres accidents tout ce que sa* PERFECTIBILITÉ *lui avait fait acquérir.* (J.-J. Rouss.) *L'émulation est l'aiguillon de la* PERFECTIBILITÉ. (Portalis.) *La parole est l'instrument de notre* PERFECTIBILITÉ *future.* (Ch. Nodier.)

C'est depuis peu de temps que votre vanité
Forgea ce mot si long, *perfectibilité.* (Andrieux.)

PERFECTIBLE, adj. des 2 g. (*perfectibilis*, rad. *perficere*, perfectionner ; lat.) Pron. *pèr-fèk-tibl*. — Qui est susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner : *L'homme est de sa nature un être* PERFECTIBLE. (Acad.) *Le talent est toujours* PERFECTIBLE *avec un esprit ouvert et une invincible volonté.* (Vitet.)

... Si gouvernement fut jamais *perfectible*,
C'est le nôtre : avançons, il avance avec nous. (C. D.)

PERFECTIF, IVE, adj. Pron. *pèr-fèk-tif ; tiv*. — Philos. Qui est arrivé au dernier degré de perfection ; qui est dans un état de perfection absolue.

PERFECTION, n. f. (*perfectio*, m. sign. de *perficere*, achever ; lat.) Pron. *pèr-fèk-cion*. — Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre ; *Il faut chercher la* PERFECTION *dans tout ce qu'on fait. Il est difficile d'atteindre, d'arriver à la* PERFECTION. *Approcher de la* PERFECTION. (Acad.) *Il faut tendre à la* PERFECTION *sans jamais y prétendre.* (Malebr.) *Ma santé est d'une* PERFECTION *que je souhaite à la vôtre.* (Mme de Sév.)

— Mystiq. : *La perfection chrétienne*, et absol. *la perfection*, l'état le plus parfait de la vie chrétienne : *Un chrétien doit toujours travailler à sa* PERFECTION. *La* PERFECTION *d'un chrétien est de renoncer à soi-même.* (Acad.) *Il me semble que vous avancez furieusement dans le chemin de la* PERFECTION. (Rac.)

— Achèvement, terme de développement : *Il faut encore six mois pour porter ce bâtiment à sa* PERFECTION. *Le corps de l'homme n'est pas plutôt arrivé à son point de* PERFECTION, *qu'il commence à déchoir.* (Acad.)

— Au pl. Qualités excellentes, morales ou physiques : *Être orné, être doué de toutes sortes de* PERFECTIONS, *avoir de grandes* PERFECTIONS. (Acad.)

Ils comptent leurs défauts pour des *perfections*. (Mol.)

— *Les perfections divines*, les qualités qui sont en Dieu.

= **En perfection,** loc. adv. Parfaitement : *Cet ouvrier travaille* EN PERFECTION. *Il joue de la flûte* EN PERFECTION. *Elle danse* EN PERFECTION. (Acad.)

= **A la perfection,** loc. adv. Même sens : *Toute jeune qu'elle est, elle ment déjà* A LA PERFECTION. (Danc.)

PERFECTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Perfectionner : *Ouvrage* PERFECTIONNÉ. *Instrument* PERFECTIONNÉ. (Acad.) *Les arts nécessaires étant* PERFECTIONNÉS, *les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur.* (Volt.) *Les espèces d'animaux sont d'autant plus* PERFECTIONNÉES *pour nous qu'elles sont plus dégénérées, plus viciées pour la nature.* (Buff.)

PERFECTIONNEMENT, n. m. Pron. *pèr-fèk-cionn-man*. — Action de perfectionner ; l'effet de cette action : *Il travaille au* PERFECTIONNEMENT *de sa machine. Conseil de* PERFECTIONNEMENT. *L'industrie doit à la science de nombreux* PERFECTIONNEMENTS. (Acad.)

PERFECTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*perficere* ; lat., m. sign.) Pron. *pèr-fèk-cio-né*. — Rendre meilleur : PERFECTIONNER *un ouvrage. Ce peuple* PERFECTIONNE *ce que les autres ont inventé.* PERFECTIONNER *les procédés d'un art, la méthode d'une science.* (Acad.) *On a voulu tout* PERFECTIONNER, *et tout a dégénéré.* (Volt.) *Souvent quand l'homme croit* AVOIR PERFECTIONNÉ, *il n'a fait que déplacer les choses.* (H. de Balzac.)

— Faire faire des progrès : PERFECTIONNER *la peinture, la musique, la chimie, la médecine. On a beaucoup* PERFECTIONNÉ *l'horlogerie.* (Acad.)

— Mor. Améliorer, corriger les défauts, les imperfections de la nature : PERFECTIONNER *son esprit, son jugement, sa raison.*

— Par anal. : PERFECTIONNER *son goût, son style par l'étude, par le travail, par la lecture.* (Acad.)

= **Se perfectionner,** v. pron. S'améliorer, faire des progrès : *Les arts* SE *sont bien* PERFECTIONNÉS. *Ce jeune homme* S'EST *bien* PERFECTIONNÉ *par la fréquentation des honnêtes gens.* (Acad.)

PERFIDE, adj. des 2 g. (*perfidus* ; lat., m. sign.) Déloyal, qui manque à sa foi, à sa parole, à la confiance qu'on a mise en lui : *Un homme* PERFIDE. *Une nation* PERFIDE. *Amant* PERFIDE. *Ami* PERFIDE. (Acad.) *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle ; s'il la croit fidèle, elle est* PERFIDE. (La Br.)

— En parl. des choses, où il y a de la perfidie : *Il lui a fait un tour bien* PERFIDE. *Après tant de* PERFIDES *serments. Des caresses, des louanges* PERFIDES. *Un sourire* PERFIDE. (Acad.)

Ils n'ont de l'amitié que le masque *perfide*. (Créb.)

— Substantiv. : *C'est un* PERFIDE. *Le* PERFIDE *m'a trahi. Punir les* PERFIDES. (Acad.)

Perfide, oses-tu bien te montrer devant moi ! (Rac.)

— *SYN.* V. INFIDÈLE.

PERFIDEMENT, adv. Pron. *pèr-fid-man*. — Avec perfidie : *Il le livra* PERFIDEMENT *à ses ennemis. C'est en user bien* PERFIDEMENT. (Acad.)

PERFIDIE, n. f. (*perfidia*, manque de foi ; lat.) Pron. *pèr-fi-dî*. — Déloyauté, manquement de foi, abus de confiance : *Insigne* PERFIDIE. *La* PERFIDIE *est un mensonge de toute la personne.* (La Br.) *La* PERFIDIE *est une infidélité couverte et criminelle.* (Vauv.)

— Action, trait perfide : *Faire une* PERFIDIE. *Quelle* PERFIDIE ! *Il m'a fait mille* PERFIDIES. (Acad.) *C'est dans la fausse conscience que se forment les* PERFIDIES *déguisées.* (Bourd.)

PERFOLIÉ, ÉE, adj. (*per*, à travers ; *folium* ; feuille ; lat.) Pron. *pèr-fo-li-é*. — Bot. Il se dit des feuilles qui sont traversées et comme enfilées par une branche ou par un pédoncule : *Feuille* PERFOLIÉE. *Plante* PERFOLIÉE. (Acad.)

PERFORANT, ANTE, adj. Chir. Qui traverse : *Muscle* PERFORANT. *Artères* PERFORANTES.

PERFORATIF, adj. m. Chir. Il se dit d'une espèce de trépan qui sert à percer des trous dans les os. || V. TRÉPAN.

PERFORATION, n. f. (*per*, à travers ; *forare*, percer ; lat.) Pron. *pèr-fo-ra-cion*. — Didact. Action de percer quelque chose : *La* PERFORATION *du tympan de l'oreille.* (Acad.)

— Chir. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe.

— Diplom. Action de percer avec un poinçon des actes accusés de faux, pour signaler la présomption élevée contre eux : *On reconnaît dans beaucoup de chartes anciennes des traces de* PERFORATION.

PERFORÉ, ÉE, part. pass. du v. Perforer.

— Bot. Qui est percé de trous.

— Anat. *Muscles perforés*, ceux dont les fibres s'écartent pour donner passage aux tendons des muscles dits perforants.

PERFORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*per*, à travers ; *foro*, je perce ; lat.) Tech. Percer.

PÉRI, IE, part. pass. du v. Périr. L'Académie donne ce participe variable : quelques écrivains l'ont en effet employé avec le verbe être : *Les écrits impies des Leucippe et des Diagoras sont* PÉRIS *avec eux.* (J.-J. Rouss.) *Ayant appris que tout était* PÉRI *et que j'étais le seul échappé à ce cruel naufrage, je courus de port en port.* (Lesage.)

— Aujourd'hui on le joint de préférence à l'auxiliaire *avoir*, et on le fait invariable.

PÉRI, n. m. Divinité inférieure des Perses ; génie qui dans leurs récits jouent le même rôle que les fées dans les nôtres : *On peut comparer les dieux inférieurs des Grecs aux* PÉRIS *des Perses.* (Volt.)

PÉRIANTHE, n. m. (περί, autour ; ἄνθος, fleur ; gr.) Pron. *pé-ri-antt*. — Bot. Enveloppe des organes génitaux de la fleur.

PÉRIBLEPSIE, n. f. (περί, autour ; βλέψις, regard ; gr.) Pron. *pé-ri-blèp-cî*. — Méd. Regard effaré et inquiet qui accompagne le délire.

PÉRIBOLE, n. m. (περιβολή ; gr.) Enceinte sacrée autour des temples anciens : *Le* PÉRIBOLE *du temple de Palmyre était un des plus vastes.* (Acad.)

— Première enceinte des temples chrétiens, qui renfermait de petits bâtiments et des cours.

— Archit. Espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour : *Le* PÉRIBOLE *de la Bourse de Paris est planté d'arbres.* (Acad.)

— Méd. Transport d'une matière morbifique vers les parties extérieures.

— Zool. Coquille univalve.

PÉRICARDE, n. m. (περί, autour ; καρδία, cœur ; gr.) Anat. Sac membraneux, de forme triangulaire, comme le cœur qu'il enveloppe : *L'inflammation du* PÉRICARDE. *Le coup perça le* PÉRICARDE. (Acad.)

PÉRICARDITE, n. f. Méd. Inflammation du péricarde ou d'une partie de la membrane séreuse qui enveloppe le cœur : PÉRICARDITE *aiguë ;* PÉRICARDITE *chronique. Le cœur s'enflamme souvent par sa membrane séreuse, c'est ce que l'on appelle* PÉRICARDITE. (Broussais.) *L'action des corps contondants sur la région précordiale semble être souvent la cause déterminante de la* PÉRICARDITE. (Corvisart.)

PÉRICARPE, n. f. (περί, autour ; καρπός, fruit ; gr.) Bot. Ensemble des enveloppes des ovules fécondés d'une plante : PÉRICARPE *sec.* PÉRICARPE *charnu.* (Acad.)

— Urne des mousses.

— Méd. Topique qu'on applique sur le carpe ou poignet.

PÉRICHONDRE, n. m. (περί, autour ; χόνδρος, cartillage ; gr.) Pron. *pé-ri-kondr*. — Anat. Membrane fibreuse qui revêt les cartillages non articulaires.

PÉLICLITANT, ANTE, adj. Néol. Qui périclite.

PÉRICLITATION, n. f. Pron. *pé-ri-kli-ta-cion*. — Néol. État de ce qui périclite.

PÉRICLITER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*periclitari*, rad. *periculum* ; péril ; danger ; lat.) Pron. *pé-ri-kli-té*. — Être en péril ; il ne se dit que des choses : *Cette affaire* PÉRICLITE. *Tout l'État* PÉRICLITAIT. *Sa vie* PÉRICLITE. *Prenez patience, rien ne* PÉRICLITE. (Acad.) *Croyez-vous, qu'il n'y ait rien à* PÉRICLITER ?

Des gens gonflés de leur mérite
Et par qui cependant tout ici *périclite*. (C. Del.)

PÉRICRÂNE, n. m. (περί, autour ; κράνιον, crâne ; gr.) Pron. *pé-ri-krânn*. — Anat. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRIDOT, n. m. Pron. *pé-ri-dô*. — Min. Sorte de pierre précieuse d'un vert jaunâtre ; elle est transparente et difficile à polir.

PÉRIDROME, n. m. (περί, autour ; δρόμος, course ; gr.) Archit. Galerie ou espace couvert, servant de promenoir autour d'un édifice.

PÉRIGÉE, n. m. (περί, autour ; γῆ, terre ; gr.) Pron. *pé-ri-jé*. — Astr. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus proche de la terre : *La lune est dans son* PÉRIGÉE. (Acad.) *L'instant durant lequel le soleil est le plus près de la terre est ce qu'on appelle le* PÉRIGÉE. (Arago.)

— Adj. des 2 g. : *La lune est* PÉRIGÉE. (Acad.)

PÉRIGONE, n. m. (περί, autour ; γόνιω, j'engendre ; gr.) Bot. Enveloppe florale simple des organes sexuels.

— Zool. Enveloppe extérieure membraneuse des œufs sans coquille.

PÉRIGUEUX, n. m. (n. pr. de ville.) Pron. *pé-ri-gheux*. — Techn. Pierre noire fort dure qu'emploient les potiers, les verriers et les émailleurs.

PÉRIGYNE, adj. (περί, autour ; γυνή, femme ; gr.) Pron. *pé-ri-jinn*. — Bot. Il se dit de la corolle et des pétales qui naissent sur la paroi interne du calice, et des étamines lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe.

PÉRIHÉLIE, n. m. (περί, autour ; ἥλιος, soleil ; gr.) Pron. *pé-ri-é-li*. — Astr. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil : *Une planète dans son* PÉRIHÉLIE. (Acad.) *Le temps du* PÉRIHÉLIE *des comètes est extrêmement court.* (Buff.)

— Adj. : *Cette planète est* PÉRIHÉLIE. (Acad.)

PÉRIL, n. m. (*periculum, periclum*, danger ; gr.) Pron. *pé-ri-y*. — Danger, risque, état où il y a quelque chose à craindre pour la vie : *Grand* PÉRIL. PÉRIL *affreux.* PÉRIL *imminent. Affronter le* PÉRIL. *Échapper au* PÉRIL. *Se dérober au* PÉRIL. *Ce malade est en* PÉRIL *de mort. Courir un grand* PÉRIL. (Ac.) *Les* PÉRILS *qui l'élèvent cessent d'être des* PÉRILS. (Mass.)

A vaincre sans *péril* on triomphe sans gloire. (Corn.)
.. Quel *péril* d'ailleurs vous peut faire courir
Une femme mourante et qui cherche à mourir ? (Rac.)

— *Au péril de ma vie, je la sauverai*, je la sauverai, dussé-je périr.

— *Je vous en assure au péril de ma vie*, se dit pour marquer que ce qu'on dit est de toute vérité.

— Prat. *Prendre une affaire à ses risques, périls et fortunes*, se charger de tout ce qui en peut arriver, se charger du bon et du mauvais succès. || Fam. et dans le m. sens, *Faire une chose à ses risques et périls.*

— *Il y a péril en la demeure*, le moindre retardement peut causer du préjudice. || SYN. V. DANGER.

PÉRILLEUSEMENT, adv. Pron. *pe-ri-ieuz-man.* — Dangereusement, avec péril : *Marcher* PÉRILLEUSEMENT *entre des précipices.* (Acad.) *Il traversa* PÉRILLEUSEMENT *la Loire.* (De Barante.)

PÉRILLEUX, EUSE, adj. (*periculosus*; lat., m. sign.) Pron. *pe-ri-ieu, ieuz.* — Dangereux ; qui présente du péril : *Occasion* PÉRILLEUSE. *Poste* PÉRILLEUX. *Entreprise* PÉRILLEUSE. *Il est* PÉRILLEUX *de décider de parler d'une manière si tranchante. L'affaire est* PÉRILLEUSE. (Acad.) *Sans doute il a péri dans ce long et* PÉRILLEUX *voyage.* (J. J. Rouss.)

— *Saut périlleux*, certain saut difficile et dangereux que font les acrobates. || Fig. et fam. Résolution, action violente et hasardée : *Il a fait le* SAUT PÉRILLEUX. (Acad.)

PÉRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Périmer : *Instance* PÉRIMÉE.

PÉRIMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*perimere*, détruire ; lat.) Procéd. En parl. d'une instance, Périr faute d'avoir été poursuivie dans le délai voulu : *Il a laissé* PÉRIMER *l'instance, faute d'avoir continué les poursuites.* (Acad.)

PÉRIMÈTRE, n. m. (περί, autour ; μέτρον, mesure ; gr.) Géom. Circonférence, contour : *Le* PÉRIMÈTRE *d'une figure.* (Acad.)

PÉRIMÉTRITE, n. f. Méd. Inflammation du tissu qui entoure l'utérus.

PÉRINÉAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au périnée : *Artère* PÉRINÉALE.

PÉRINÉE, n. m. (περίναιον ; gr.) Anat. Espace compris entre l'anus et les parties génitales : *Avoir un abcès au* PÉRINÉE. *Déchirure du* PÉRINÉE. *Suture du* PÉRINÉE.

PÉRINÉOCÈLE, n. f. Chir. Hernie au périnée.

PÉRINYCTIDE, n. f. (περί, pendant ; νύξ, nuit ; gr.) Pron. *pé-ri-nik-tid.* — Méd. Éruption cutanée qui ne se manifeste que la nuit.

PÉRIODE, n. f. (περί, autour ; ὁδός, chemin ; gr.) Révolution qui se renouvelle régulièrement et dans des temps égaux.

— Astr. Temps qu'une planète met à faire sa révolution ; durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un point du ciel, jusqu'à l'instant où elle y revient : *Le soleil fait sa* PÉRIODE *en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures. La lune fait sa* PÉRIODE *en vingt-neuf jours et demi.* (Acad.)

— Chronol. Révolution, circuit d'un certain nombre d'années déterminé, au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations : *La* PÉRIODE *attique.* (Acad.) *Ces ruines représentaient une longue* PÉRIODE *de siècles.* (H. de Balz.)

— Par anal. *On ne sait si nous entrons dans une* PÉRIODE *de transformation ou de décadence.* (Blanqui.) *Fermez la* PÉRIODE *des révolutions, ouvrez la* PÉRIODE *légale.* (V. Hugo.)

— *Période julienne*, espace de temps qui enferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans, par la multiplication du cycle solaire, qui est de vingt-huit ans, du cycle lunaire, qui est de dix-neuf, et de l'indiction, qui est de quinze : *Scaliger est l'inventeur de la* PÉRIODE *Julienne.* (Acad.)

— Pathol. Chacune des différentes phases que parcourt successivement une maladie. || *Période d'accroissement* ou *d'augment*, celle qui s'étend depuis l'invasion de la maladie jusqu'au moment où les symptômes aient acquis toute leur intensité.

— *Période d'état* ou *de violence*, celle qui est caractérisée par l'intensité permanente des symptômes.

— *Période de déclin*, celle de la terminaison soit heureuse ou fatale.

— Révolution d'une fièvre qui revient en des temps réglés : *La fièvre quarte et toutes les autres fièvres intermittentes ont leurs* PÉRIODES *réglées. C'est une fièvre qui a ses* PÉRIODES. (Acad.)

— Gramm. Phrase composée de plusieurs membres, dont la réunion forme un sens complet : PÉRIODE *longue.* PÉRIODE *courte. Arranger, arrondir des* PÉRIODES. *Procéder par* PÉRIODES. (Acad.)

Que ne lui laissais-tu finir sa *période.* (Rac.)
La *période* est longue, il faut reprendre haleine. (La F.)

— *Période carrée*, celle qui est composée de quatre membres. || Par extens. Toute période nombreuse.

— Mus. Phrase musicale dont les membres sont disposés avec art, de manière à former un sens parfait : *Ce compositeur entend l'art de lier et d'arrondir ses* PÉRIODES. (Acad.) *Mettez la* PÉRIODE *musicale à la place de la* PÉRIODE *oratoire, tout ce que Cicéron a dit de l'une se trouvera convenir à l'autre.* (Marm.)

— Géol. *Périodes géologiques*, divisions de l'existence de la terre.

= **Période**, n. m. Le plus haut point où une chose, une personne puisse arriver, est arrivée : *Il est au plus haut* PÉRIODE *de la gloire. La puissance, la grandeur de cet empire touchait à son dernier* PÉRIODE. *Cet homme est au dernier* PÉRIODE *de sa vie.* (Acad.)

… Je compte pousser cette affaire très-loin,
Porter les sentiments au dernier *période.* (Desmahis.)

— Espace de temps indéterminé : *Un long* PÉRIODE *de temps. Dans un certain* PÉRIODE *de temps. Dans le dernier* PÉRIODE *de sa vie.* (Acad.)

PÉRIODICITÉ, n. f. Qualité de ce qui est périodique : *La comète de Halley est la première dont on ait prédit et vu se vérifier la* PÉRIODICITÉ. (Arag.) *Ce qui constitue la* PÉRIODICITÉ *d'un ouvrage, c'est la publication à des époques fixes et régulières.* (Acad.) *Le concile de Constance avait décrété la* PÉRIODICITÉ *des conciles généraux.* (H. Martin.) *On a assujetti l'exploitation des bois à la* PÉRIODICITÉ *la plus favorable à leur reproduction.* (Dest. de Tr.)

— Méd. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques et pathologiques à se produire à des époques déterminées : *La cause de la* PÉRIODICITÉ *des maladies est un des points les plus obscurs de la pathologie.* (Chomel.)

PÉRIODIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pé-ri-o-dik.* — Qui a ses périodes, qui revient à des temps marqués : *Le mouvement des planètes est* PÉRIODIQUE. *Révolution* PÉRIODIQUE. *Fièvre* PÉRIODIQUE. *Retour* PÉRIODIQUE. (Acad.)

— *Ouvrage, écrit périodique*, celui qui parait par livraisons successives, dans des temps fixes et réglés : *Il a entrepris un ouvrage* PÉRIODIQUE *dont il doit paraître un cahier par semaine, un cahier chaque mois, quatre cahiers par mois.* (Acad.)

— *Écrivain périodique*, celui qui compose de ces sortes d'ouvrages.

— Qui abonde en périodes : *Un discours* PÉRIODIQUE. (Acad.) *Toute peinture pathétique appelle un style* PÉRIODIQUE. (Maury.) *Dans l'éloquence du barreau, le style* PÉRIODIQUE *ne doit pas dominer.* (Marm.)

— Astron. *Mois périodique de la lune*, espace de temps que cette planète emploie pour revenir à la même étoile ; il est de 27 j. 7 h. 43′ 5″.

— Mathém. *Fraction périodique*, fraction décimale dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre à l'infini. || *Fraction périodique mixte*, celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes réglées : *Fleur* PÉRIODIQUE.

PÉRIODIQUEMENT, adv. Pron. *pé-ri-o-dik-man.* — D'une manière périodique : *Les planètes se meuvent* PÉRIODIQUEMENT. *Une fièvre qui revient* PÉRIODIQUEMENT. *Ce recueil paraît* PÉRIODIQUEMENT. (Acad.)

— Ironiq. *Parler périodiquement*, parler par périodes.

PÉRIODISTE, n. m. Pron. *pé-ri-o-dist.* — Néol. Celui qui fait des ouvrages périodiques, qui travaille à un écrit périodique. || Peu usité.

PÉRIODYNIE, n. f. (περί, autour ; ὀδύνη, douleur ; gr.) Méd. Vive douleur, qui occupe un point fixe.

PERIŒCIENS, n. m. pl. (περί, autour ; οἰκεῖν, habiter ; gr.) Pron. *pé-ri-é-ciain.* — Géogr. Peuples qui habitent le même côté de l'équateur, mais qui sont placés sous des méridiens opposés ; ils ont les mêmes saisons, mais les uns ont midi quand les autres ont minuit.

PÉRIOPLE, n. m. Art vétér. Lame qui est la continuation de l'épiderme de la peau et qui recouvre l'ongle.

PÉRIOSTE, n. m. (περί, autour ; ὀστέον, os ; gr.) Pron. *pé-ri-ost.* — Anat. Membrane fibreuse qui forme une enveloppe aux os et les recouvre de toutes parts : *Le* PÉRIOSTE *est offensé. Le coup va jusqu'au* PÉRIOSTE. (Acad.) *Le petit intervalle qui est entre le* PÉRIOSTE *intérieur et le* PÉRIOSTE *extérieur devient bientôt une lame osseuse.* (Buff.)

PÉRIOSTÉITE, n. f. Chir. Inflammation du périoste.

PÉRIOSTOSE, n. f. (περί, autour ; ὀστέον, os ; gr.) Pron. *pé-ri-oss-tôz.* — Chir. Tuméfaction résultant d'une inflammation du périoste.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE, adj. Pron. *pé-ri-pa-té-ti-ciain, cièn.* — Qui suit la doctrine d'Aristote : *Un philosophe* PÉRIPATÉTICIEN. (Acad.)

— Qui appartient ou qui a rapport au péripatétisme, à l'enseignement philosophique d'Aristote : *La doctrine, la philosophie* PÉRIPATÉTICIENNE. (Acad.)

— Substantiv. *Un* PÉRIPATÉTICIEN. *Les* PÉRIPATÉTICIENS. (Acad.)

PÉRIPATÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au péripatétisme.

PÉRIPATÉTISME, n. m. (περί, autour ; πατέω, marcher, se promener ; gr.) Pron. *pé-ri-pa-te-tism.* — Doctrine des péripatéticiens ; philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE, n. f. (περί, autour ; πίπτω, je tombe ; gr.) Pron. *pe-ri-pe-ci.* — Littér. Changement subit et imprévu d'une fortune bonne ou mauvaise en une autre contraire, les poëmes dramatiques, les poëmes épiques, les romans ; et particul. dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre : *La* PÉRIPÉTIE *est bien amenée dans cette pièce. Ce roman, ce poëme abonde en* PÉRIPÉTIES *qui renouvellent et accroissent sans cesse l'intérêt.* (Acad.) *Les tumultes du parterre étaient aussi amusants que les* PÉRIPÉTIES *de la scène.* (Viennet.) *En qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les* PÉRIPÉTIES. (Volt.)

PÉRIPHÉRIE, n. f. (περί, autour ; φέρειν, porter ; gr.) Pron. *pé-ri-fé-ri.* — Mathém. Circonférence, autour d'une figure curviligne.

— Par anal. Circonférence, surface extérieure d'un corps quelconque : *Le fœtus emploie à respirer toutes les ressources de son organisation ; il y applique tous les vaisseaux qui aboutissent à sa* PÉRIPHÉRIE. (G. St-Hil.)

PÉRIPHÉRIQUE, adj. des 2 g. (περί, autour ; φέρω, je porte ; gr.) Didact. Qui tient de la périphérie ; qui est situé à la périphérie.

— Bot. *Embryon périphérique*, celui dont la longueur dépasse celle de la graine. || *Périsperme périphérique*, celui qui environne et cache l'embryon.

PÉRIPHÉROME ou **PÉRIPLÉROME**, n. m. (περί, autour ; φέρομαι, je suis emporté ; πλερόω, je navigue ; gr.) Pron. *pé-ri-fé-rom, plé-rom.* — Littér. Figure par laquelle on ajoute à une phrase un mot superflu, une circonlocution pour donner de l'harmonie à la phrase.

PÉRIPHIMOSIS, n. m. V. PHIMOSIS.

PÉRIPHRASE, n. f. (περί, autour ; φράζω, je parle ; gr.) Pron. *pé-ri-fraz.* — Circonlocution, tour dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres : *Une longue* PÉRIPHRASE. *C'est un homme qui ne parle que par* PÉRIPHRASES. *Ne pouvant employer le mot propre, il s'est servi d'une* PÉRIPHRASE, *il a eu recours à une* PÉRIPHRASE. (Acad.) *Bossuet dans ses oraisons funèbres, et Boileau dans ses diverses poésies, usent souvent de* PÉRIPHRASES. (Condill.) *Les* PÉRIPHRASES *outrées de nos vers n'ont rien de naturel.* (Fén.)

— En voici des exemples :

Celui qui met un frein à la fureur des flots. (Rac.)

— Dieu.

Sous l'*arbre à soie* et l'oranger,
Dansaient les brunes Andalouses. (V. Hugo.)

— le mûrier.

Le sacré tribunal qui domine les trônes,
Et devant qui les rois tremblent sous leurs couronnes.
(A. Soumet.)

— le tribunal de l'inquisition.

PÉRIPHRASER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*périphrase.*) Pron. *pé-ri-fra-zé.* — Par dénigr. Parler par périphrases : *Cet homme ne se sert jamais des termes propres, il* PÉRIPHRASE *toujours, il veut toujours* PÉRIPHRASER. (Acad.)

PÉRIPLE, n. m. (περί, autour ; πλέω, je navigue ; gr.) Géogr. anc. Navigation autour d'une mer, ou autour des côtes d'un pays, d'une partie du monde, etc. Récit d'une navigation de ce genre : *Le* PÉRIPLE *d'Homère est très-ancien. Arrien nous a laissé un* PÉRIPLE *du Pont-Euxin.* (Acad.) *J'ai sous les yeux la carte du* PÉRIPLE *des Argonautes, selon Apollonius de Rhodes.* (St-Marc. Gir.) *Le* PÉRIPLE *d'Hannon n'est guère antérieur au temps d'Hérodote.* (Malte-Brun.) *L'auteur du* PÉRIPLE *de la mer Érythrée.* (Reynaud.)

— Zool. Coquille univalve.

PÉRIPLÉROME, n. m. Rhét. V. PÉRIPHÉROME.

PÉRIPLOQUE, n. f. Bot. Genre d'arbrisseau de la famille des Apocynées.

PÉRIPNEUMONIE, n. f. (περί, autour ; πνεύμων, poumon ; gr.) Pron. *pé-ri-pneu-mo-ni.* — Méd. Inflammation du poumon, du parenchyme pulmonaire, avec fièvre aiguë, oppression, et souvent crachement de sang : *La* PÉRIPNEUMONIE *débute souvent par un catarrhe ou inflammation de la membrane muqueuse des bronches.* (Broussais.)

PÉRIPNEUMONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pé-ri-pneu-mo-nik.* — Méd. Qui a rapport à la péripneumonie : *Catarrhe* PÉRIPNEUMONIQUE.

— Subst. Personne attaquée de l'inflammation du poumon.

PÉRIPTÈRE, n. m. (περί, autour ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *pé-rip-tèr.* — Archit. Édifice dont tout le pourtour extérieur est environné de colonnes isolées.

— Adj. des 2 g. *Les temples* PÉRIPTÈRES *des Grecs. La bourse de Paris est* PÉRIPTÈRE. (Acad.)

PÉRIPYÈME, n. m. (περί, autour; πύον, pus; gr.) Méd. Exsudation de pus à la surface d'un organe.

PÉRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*perire*, formé de *per*, par, au milieu; *ire*, aller; lat. — Il se conj. avec l'aux. *avoir* dans ses temps composés. — Prendre fin; faire une fin malheureuse, violente : *Suivant quelques philosophes, le monde* PÉRIRA *par l'eau; suivant d'autres, il* PÉRIRA *par le feu. Les plus grands empires* ONT PÉRI. *Tôt ou tard les méchants, les scélérats* PÉRISSENT *malheureusement.* (Acad.) *Ceux qui se voyaient ruinés n'avaient de ressources que dans les séditions, et se souciaient peu que tout* PÉRIT *avec eux.* (Boss.) *L'honneur éternel de Savonarole, c'est de n'*AVOIR PÉRI *que par sa générosité.* (Mich.)

Je vous le dis, il faut ou *périr* ou régner. (Rac.)
Nous *périrons* tous deux, s'il faut *périr* pour vous.
(Corn.)

Tout *périra*, le feu réduira tout en cendre. (L. Rac.)
La grêle à ses vergers fit payer sa sottise;
Tout *périt*, et pourtant c'était du bien d'église. (C. Del.)

— Par exagér. *Périr d'ennui*, être excédé d'ennui.

— Poétiq. et par exagération.

Périsse mon amour, *périsse* mon espoir! (Corn.)

— Faire naufrage : *Les vaisseaux* PÉRIRENT *sur la côte,* PÉRIRENT *en pleine mer.* PÉRIR *au port, dans le port.* (Acad.) *Elle vit* PÉRIR *ses vaisseaux.* (Boss.)

— *Le vaisseau a péri corps et biens,* le navire et ceux qui le montaient n'ont pu être sauvés.

— En parl. des choses. Dépérir, tomber en ruine, en décadence : *Les maisons inhabitées* PÉRISSENT *plus promptement que les autres. Les vaisseaux* PÉRISSENT *dans le port par l'effet du soleil et de l'humidité. Le corps, parvenu à son plus haut degré de développement,* PÉRIT *ensuite avec plus ou moins de promptitude.* (Acad.)

— Par anal. Être anéanti, disparaître :

.. Le nom des Hébreux doit *périr* sans retour. (Rac.)

— Être périssable :

De tout bien qui *périt* mon âme est mécontente. (Rac.)

— Fig. *La liberté* PÉRIT *par la licence. Les arts* PÉRISSENT *s'ils ne sont pas encouragés. Cette branche de commerce* A PÉRI. (Acad.)

— Jurispr. En parl. d'une instance, se perdre par prescription : *Il a laissé* PÉRIR *son appel.* (Acad.) || Il a la même signification que *Périmer*.

PÉRISCÉLIDE, n. f. (περί, autour; σκέλος, jambe; gr.) Antiq. Bracelet; jarretière à la cheville du pied.

PÉRISCIENS, n. m. pl. (περί, autour; σκιά, ombre; gr.) Pron. *pé-riss-ciain.* — Géogr. Habitants des zones froides, dont l'ombre, en un seul jour, fait le tour de l'horizon; en certains temps de l'année, où le soleil ne se couche point pour eux.

PÉRISCOPIQUE, adj. des 2 g. (περί, autour; σκοπεῖν, voir; gr.) Pron. *pé-riss-ko-pik.* — Phys. Il se dit de verres optiques dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe.

PÉRISPERME, n. m. (περί, autour; σπέρμα, semence; gr.) Pron. *pé-riss-pèrm.* — Bot. Enveloppe propre de la graine.

— Masse qui entoure l'embryon dans beaucoup de graines.

PÉRISPHALSIE, n. f. (περί, autour; σφάλλω, je glisse; gr.) Chir. Mouvement de rotation par lequel on réduit certaines luxations.

PÉRISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *pé-ri-çabl.* — Qui est sujet à périr : *Quitter sans regret un monde* PÉRISSABLE. *Quelle folie de sacrifier une éternité à une vie* PÉRISSABLE! (Acad.) *L'insatiable soif des biens* PÉRISSABLES *étouffe les espérances immortelles.* (Portalis.)

Le bien de la fortune est un bien *périssable.* (Racan.)

PÉRISSANT, part. prés. du v. Périr.

PÉRISSOLOGIE, n. f. (περισσός, superflu; λόγος, discours; gr.) Pron. *pé-riss-co-lo-jî.* — Littér. Vice d'élocution, opposé à la concision; il consiste à répéter, en d'autres termes, une pensée déjà suffisamment exprimée.

— En voici un exemple emprunté à la tragédie de Caligula de M. A. Dumas :

Tribun, donne-moi donc, *à l'instant, sans retard,*
Voyons! une *armé, un fer, une épée, un poignard.*

PÉRISTALTIQUE, adj. des 2 g. (περί, autour; στέλλειν, resserrer; gr.) Pron. *pé-riss-tal-tik.* — Anat. Il se dit du mouvement par lequel le tube intestinal se contracte pour favoriser le travail de la digestion : *Des mouvements* PÉRISTALTIQUES *et ondulatoires agitent encore le tube digestif quand le cœur n'offre déjà aucun battement.* (Richerand.) *La circulation du sang et l'action* PÉRISTALTIQUE *des intestins se font également à notre insu.* (Cabanis.) || *Voy.* VERMICULAIRE.

PÉRISTAPHYLIN, n. m. (πέρί, autour; σταφύλη, la luette; gr.) Pron. *pé-riss-ta-fi-lain.* — Anat. Muscles du palais, qui entourent la luette : PÉRISTAPHYLIN *interne* ou *supérieur.* PÉRISTAPHYLIN *externe* ou *inférieur.*

PÉRISTÈRES, n. pl. Zool. Gallinacés à bec mou à sa base, qui se rapprochent des passereaux.

PÉRISTOLE, n. m. (περί, autour; στολή, resserrement; gr.) Pron. *pé-riss-tol.* — Méd. Action péristaltique du canal intestinal; mouvement des intestins destiné à compléter la digestion.

PÉRISTOME, n. m. (περί, autour; στόμα, bouche; gr.) Pron. *pé-riss-tom.* — Bot. Garniture circulaire de l'orifice de l'urne des mousses.

— Zool. Ouverture d'une coquille univalve. || Cavité de la tête d'un insecte où la trompe s'insère.

— Anat. Membrane qui revêt l'embouchure des vaisseaux chyleux.

PÉRYSTILE, n. m. (περί, autour; στύλος, colonne; gr.) Pron. *pé-riss-til.* — Archit. Galerie à colonnes isolées, construite autour d'une cour ou d'un édifice : *Les cloîtres à colonnes sont une imitation des* PÉRISTYLES *antiques.* (Acad.) *L'église n'a point de* PÉRISTYLE; *on entre par deux portes latérales.* (Chateaubr.)

— Ensemble de colonnes isolées qui orne la façade d'un monument : *Le* PÉRISTYLE *du Panthéon. Le* PÉRISTYLE *du Louvre.* (Acad.)

— Antiq. Cour carrée, au milieu du gymnase, où l'on se livrait aux exercices du saut et du disque.

— Adj. *Temple péristyle,* celui qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs, à distance d'un entre-colonnement.

PÉRISYSTOLE, n. f. (περί, autour; συστολή, contraction; gr.) Pron. *pé-ri-ciss-tol.* — Méd. Temps qui s'écoule entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères ou entre la systole et la diastole : *La* PÉRISYSTOLE *est insensible dans l'état naturel, et ne s'aperçoit que dans les moribonds.* (Acad.) || V. SYSTOLE.

PÉRITOINE, n. m. (περί, autour; τείνειν, étendre; gr.) Pron. *pé-ri-toann.* — Anat. Membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, et recouvre tous les organes abdominaux : *Le coup avait percé le* PÉRITOINE. (Acad.)

PÉRITONÉAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au péritoine.

— *Canaux péritonéaux,* canaux qui débouchent dans le péritoine : *Les* CANAUX PÉRITONÉAUX *sont une autre sorte de trachée-artère.* (G. St-Hil.)

PÉRITONITE ou **PÉRITONITIS**, n. f. Méd. Phlegmasie ou inflammation du péritoine : PÉRITONITE *aiguë.* PÉRITONITE *chronique.* PÉRITONITE *puerpérale.*

PERLASSE, n. f. Comm. Potasse la plus pure et la plus blanche.

PERLE, n. f. (*pirula*, petite poire; basse lat.) Concrétion qui se forme dans les coquilles par une extravasion de la substance appelée *Nacre* : PERLE *en poire. Un collier, un fil, un bracelet, une garniture de* PERLES. *Enfiler des* PERLES. *Une housse de cheval brodée de* PERLES. (Acad.) *Dans la langue chinoise, deux* PERLES *d'égale grosseur désignent un ami.* (A. de Rémusat.)

— Fig. et par anal.

La *perle* de rosée
Dans le sein d'une fleur lentement amassée (A. Soum.)

— Fig. *Ses dents sont des perles, elle a des perles dans la bouche,* elle a de très-belles dents.

— *Gris de perle,* couleur approchant de celle des perles : *Des bas de soie gris de* PERLE. (Acad.)

— *Perle fine,* véritable perle. || *Perle fausse,* perle contrefaite.

— *Semence de perles,* les plus petites perles qui se trouvent dans les huîtres ou coquilles de perles.

— *Nacre de perles,* substance intérieure de la coquille des moules à perles : *Couteau à manche de nacre de* PERLES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles,* nous ne sommes pas ici pour nous amuser à des bagatelles, pour perdre le temps; il faut nous occuper sérieusement.

— Prov. et fig. *Jeter des perles devant les pourceaux,* montrer à quelqu'un des choses dont il ne connaît pas le prix; lui dire quelque chose dont il ne sent pas la délicatesse.

— Fig. et fam. *C'est la perle des hommes, des femmes,* c'est un homme, une femme des plus estimables, des plus aimables qu'on connaisse. On dit dans un sens analogue, *C'est* LA PERLE *des maris.*

— Par anal. *Elle n'a pas douze ans, mais dans trois ou quatre années ce sera* LA PERLE *de la Navarre.* (Scribe.)

— Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées Baguettes.

— Typogr. Le plus petit de tous les caractères : *Le corps de la* PERLE *est de quatre points typographiques ou deux tiers de lignes.* (Acad.)

— Fig. *Faire la perle,* se dit de l'eau-de-vie lorsqu'elle se couvre de bulles, après qu'on l'a vivement agitée.

— Chir. Tache d'un blanc bleuâtre, qui forme une saillie sur la cornée transparente.

PERLÉ, ÉE, part. pass. du v. Perler.

— Blas. Orné de perles : *Croix* PERLÉE. *Couronne* PERLÉE. *La couronne des comtes est* PERLÉE. (Acad.)

— Qui a l'éclat ou la couleur de la perle; qui est parsemé de petites taches ou de granulations arrondies.

— Qui a la forme d'une perle : *Orge* PERLÉ, grains d'orge entièrement dépouillés de leur enveloppe et arrondis par la meule.

— *Sucre perlé,* sucre auquel les confiseurs ont donné le second degré de cuisson.

— *Bouillon perlé,* bouillon bien fait, bien consommé, sur lequel le suc de la viande paraît comme de la semence de perles.

— Fig. et fam. *C'est un ouvrage perlé,* se dit d'un ouvrage de couture ou de broderie, dont les points sont très-égaux et très-rangés.

— Mus. Il se dit d'une exécution nette, égale et brillante : *Un jeu* PERLÉ. *Une cadence* PERLÉE. (Acad.)

— Diplom. *Lettres perlées,* lettres dont les parties sont formées de petits cercles rangés les uns à la suite des autres : *L'usage des lettres* PERLÉES *a été très-répandu chez les anciens.*

PERLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*perle.*) Techn. Arrondir les grains de l'orge par le frottement. || Donner au sucre une consistance telle qu'il se réduise facilement en petits globules ou en perles.

— Faire dans la perfection, en parl. d'un ouvrage à l'aiguille : *Elle* PERLE *ses broderies.*

— Mus. Donner un grand fini à ses cadences, à ses roulades; en détacher parfaitement toutes les notes, et les faire tomber une à une comme les perles d'un collier.

— Néol. V. intr. Tomber en perles : *La sueur qui* PERLAIT *à son front attestait les émotions qu'il venait d'éprouver.* (J. Sandeau.)

PERLIER, IÈRE, adj. Zool. Qui renferme des perles, qui en produit : *Moule* PERLIÈRE. *Huître* PERLIÈRE. *On prétend qu'on pêchait autrefois dans l'Angora des coquilles* PERLIÈRES. (Babinet.)

PERLIMPINPIN, n. m. Pron. *pèr-lain-pain-pain.* — Pop. Il n'est usité que dans cette locut. : *Poudre perlimpinpin,* sans vertu; remède, moyen de charlatan.

PERLOIR, n. m. Pron. *pèr-loar.* — Techn. Instrument gravé en creux, dont le ciseleur se sert pour faire des ornements en forme de perles.

— Entonnoir à travers lequel le confiseur laisse filer le sucre sur les dragées qu'il veut perler.

PERLUAUX, n. m. pl. Techn. V. PERTUAUX.

PERLURES, n. f. Véner. Petites inégalités qui se trouvent le long des perches et des andouillers du cerf, du daim, du chevreuil.

PERMANENCE, n. f. (*permanere*, durer.) Pron. *per-ma-nanss.* — Durée constante de quelque chose : *Les choses ne restèrent pas toujours en* PERMANENCE. *Un emploi dont la* PERMANENCE *n'est pas mesurée.* (Acad.) *Dieu seul possède le premier des attributs, qui est la* PERMANENCE. (Kératry.)

— Théol. *La permanence du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie,* la présence continuée du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie après la consécration.

— En parl. Des personnes, État de celui qui reste, qui demeure longtemps dans le même lieu : *Il ne sort point de son cabinet, il y reste en* PERMANENCE. *Je suis resté là en* PERMANENCE *à vous attendre.* (Acad.) *Les commissaires trouvèrent le conseil en* PERMANENCE. (Mich.)

— *L'assemblée s'est déclarée en permanence,* elle a déclaré qu'elle ne se séparerait pas, qu'elle resterait en séance jusqu'à ce que telle chose fût terminée.

PERMANENT, ENTE, adj. (*permanens*, de *per*, pendant; *manere*, rester; lat.) Pron. *pèr-ma-nan, nantt.* — Stable, immuable, qui dure constamment : *Tout change dans le monde, il n'y a que Dieu de* PERMANENT. (Acad.) *Le bonheur est un état constant et* PERMANENT *de l'âme.* (Boss.) *L'homme est* PERMANENT *comme le soleil.* (Id.) *Les comètes sont des corps* PERMANENTS, *des astres véritables.* (Arago.) *Toutes les gazelles ont des cornes* PERMANENTES, *comme les chèvres.* (Buff.)

— Qui est constamment en fonctions : *Assemblée* PERMANENTE.

PERME, n. f. Pron. *pèrm.* — Mar. Petit bâtiment turc.

PERMÉABILITÉ, n. f. (*per,* à travers ; *meare,* passer ; lat.) Phys. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par d'autres corps qui passent à travers leurs pores : *La* PERMÉABILITÉ *du verre aux rayons de la lumière.* (Acad.)

PERMÉABLE, adj. des 2 g. (*permeare,* traverser ; lat.) Qui jouit de la perméabilité ; à travers lequel d'autres corps peuvent passer : *Le verre, l'eau, est* PERMÉABLE *à la lumière. Ce drap, ce cuir est* PERMÉABLE *à l'eau, est bien* PERMÉABLE. (Acad.) *L'eau doit être regardée comme une matière presque entièrement* PERMÉABLE *à la chaleur.* (Buff.) *Les métaux ne sont* PERMÉABLES *aux gaz et aux liquides qu'à l'aide d'une grande pression.* (Péclet.)

PERMESSE, n. pr. m. Rivière de la Béotie, qui a sa source dans le mont Hélicon, et qui était consacrée aux Muses.

— Poétiq. : *Les nymphes du Permesse,* les Muses.

— *Le dieu du Permesse,* Apollon.

— *Les bords du Permesse,* la demeure des Muses :

Si l'or seul a pour vous d'invincibles appas,
Fuyez *les bords* charmants qu'arrose le *Permesse.* (Boil.)

— Fig. : *Fréquenter les bords, les rives du Permesse,* cultiver la poésie, faire des vers.

PERMETTRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*per,* par ; *mittere,* laisser, envoyer, donner mission ; lat.) (*Je permets, tu permets, il permet, nous permettons, vous permettez, ils permettent ; je permettais, nous permettions ; je permis, nous permîmes ; je permettrai, nous permettrons ; je permettrais, nous permettrions, permets, permettons, permettez ; que je permette, que nous permettions ; que je permisse, que nous permissions ; permettant, permis, ise.*) Donner liberté, pouvoir de faire, de dire : *Il n'a fait que ce que la loi lui* PERMETTAIT. *Les lois ne* PERMETTENT *pas le port des armes à toute sorte de personnes.* PERMETTEZ *que je m'absente.* (Acad.) *Il ne leur* PERMET *rien qui dépasse l'amitié.* (La Br.) *Point de fiel* PERMET *beaucoup de franchise.* (Guizot.)

Il *permet* à son cœur un moment de repos. (Rac.)
Que ne *permettra*-t-il à son ressentiment ? (Corn.)

— *Vous me permettrez* ou *permettez-moi de vous dire, de vous représenter,* formule dont on fait usage en disant à quelqu'un une chose contraire au sentiment, à l'opinion qu'il vient de manifester. || Elliptiq. dans le m. cas : *Permettez.*

— Autoriser à faire usage d'une chose : *Les médecins lui* ONT PERMIS *le café. La loi de Mahomet ne* PERMET *pas le vin.* (Acad.)

— Tolérer ce qu'on pourrait empêcher : *La société* PERMET *certains désordres, dans la vue d'en prévenir de plus grands. Dieu* PERMET *souvent que les méchants prospèrent.* (Acad.)

— Fam. *Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher.* (Acad.)

— *Dieu a permis que,* la providence, la justice divine a voulu que : *C'était une famille opulente, Dieu* A PERMIS *qu'elle soit tombée tout d'un coup dans la misère. Dieu* PERMIT *qu'après tous ces crimes, il tombât enfin entre les mains de la justice.* (Acad.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Donner le moyen, la commodité, le loisir, etc. : *J'irai vous voir dès que mes affaires me le* PERMETTRONT. *Ma santé ne m'*A *pas* PERMIS *de sortir. Les vents ne leur* ONT *pas* PERMIS *encore de s'embarquer.* (Acad.)

= **Se permettre,** v. pron. se donner la licence de faire des choses dont on devrait s'abstenir : *C'est un homme qui* SE PERMET *tout. Elle* S'EST PERMIS *de tenir des propos contre moi. Vous ne devriez pas* VOUS PERMETTRE *un pareil langage devant une jeune personne.* (Acad.) *Le cœur du vrai chrétien est une fête continuelle ; il jouit plus de ce qu'il se refuse, que l'incrédule ne jouit de ce qu'il* SE PERMET. (Lamenn.) *Ils ne se* PERMETTENT *jamais la plus légère décision.* (Mass.)

PERMIS, ISE, part. pass. de Permettre.

— Qui est juste, qui est licite : *Tout ce qui flatte leurs désirs leur paraît* PERMIS. (Fléch.) *Dieu fait éclore mes joies au sein des affections permises.* (H. de Balz.)

A cause de son âge il se croit tout *permis.* (Corn.)

— Qui est accordé ; qui n'est pas interdit : *Une sorte de coquetterie est* PERMISE *aux filles à marier.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Possible : *Mourons, mon cher Mentor, nulle autre pensée ne nous est plus* PERMISE ; *mourons, puisque les dieux n'ont aucune pitié de nous.* (Fén.)

— Impers. : *Il est permis,* il est accordé ; il est loisible : *Celui à qui* IL EST PERMIS *plus qu'il n'est juste, veut plus qu'*IL *ne lui* EST PERMIS. (Boiste.) *Que ne m'est-il* PERMIS *d'exposer ici ces sages et saintes maximes !* (Fléch.)

— *S'il m'est permis de parler ainsi,* se dit quand on se sert d'un mot, d'une expression qui n'est pas usitée et qu'on hasarde.

— Fam. : *Il n'est pas permis à tout le monde de,* il n'est pas donné à chacun, tout le monde n'a pas l'avantage de : IL N'EST PAS PERMIS *à tout le monde d'avoir du génie, du talent.* IL N'EST PAS PERMIS *à tout le monde de parler aussi bien que vous.* (Acad.)

— Fam. : *A vous permis, permis à vous,* vous pouvez faire tout ce qu'il vous plaira, je ne m'en soucie point : *Si vous voulez vous fâcher,* À VOUS PERMIS. (Acad.) *Il me doit cela au moins ; s'il veut faire mieux,* À LUI PERMIS. (Volt.)

PERMIS, n. m. Pron. *pèr-mi.* — Admin. Permission écrite : *Demander, obtenir un* PERMIS. *Il a montré son* PERMIS. PERMIS *de chasse.* (Acad.) *Mon guide revint avec un* PERMIS. (Chateaub.)

— *Permis de séjour,* permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc.

PERMISSION, n. f. (*permissio* ; lat., m. sign.) Pron. *pèr-mi-cion.* — Autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire, etc. : *Demander, solliciter la* PERMISSION *de faire une chose. On lui a donné, on lui a accordé la* PERMISSION *de s'absenter. Il faut obtenir la* PERMISSION *de l'évêque. Par* PERMISSION *des magistrats. Avec la* PERMISSION *de ses supérieurs.* (Acad.)

— *Permission de chasse,* permission de chasser : *On obtenait difficilement des* PERMISSIONS *de chasse.* (Acad.)

— Fam. *Abuser de la permission de,* se dit de celui à qui l'on peut reprocher de l'excès en quelque chose : *Il y a six semaines qu'il est établi chez moi, c'est abuser de la* PERMISSION. (Acad.)

— *Avec votre permission,* formule de civilité : *Je vous dirai,* AVEC VOTRE PERMISSION, *que la chose s'est passée un peu différemment.* (Acad.)

— On s'en sert aussi comme d'une espèce d'adoucissement à quelque reproche que l'on veut faire : *Mais,* AVEC VOTRE PERMISSION, *de quel droit pensez-vous me parler, me traiter ainsi ?* (Acad.) *L'aventure n'a pas été mauvaise pour vous, car sans moi vos affaires, avec votre* PERMISSION, *étaient fort délabrées, et mon argent a servi à reboucher d'assez bons trous.* (Mol.)

— *Permission de Dieu,* ordre de la providence, de la justice divine : *Cela est arrivé par la* PERMISSION DE DIEU. *C'est une* PERMISSION DE DIEU. (Acad.)

— Rhétor. Figure de rhétor. plus souvent appelée *Épitrope.*

Syn. Permission, consentement, agrément. La *permission* se donne du supérieur à l'inférieur ; le *consentement* se donne entre personnes égales ou différentes de position, mais intéressées dans une même affaire ; l'*agrément* se donne du puissant au faible, du protecteur au protégé.

PERMIXTION, n. f. (*permixtio,* mélange ; lat.) Mélange de deux produits pour les tempérer l'un par l'autre.

PERMUTABLE, adj. des 2 g. Gramm. gén. Qui peut être permuté réciproquement : *Lettres* PERMUTABLES. *Les consonnes du même ordre, comme* B *et* P, G *et* K, *sont des lettres* PERMUTABLES.

PERMUTANT, part. prés. du v. Permuter.

PERMUTANT, n. m. Celui qui permute avec un autre : *Les deux* PERMUTANTS *ont passé un acte, etc.* (Acad.)

PERMUTATEUR, n. m. Didact. Celui qui permute.

PERMUTATION, n. f. (*permutatio* ; lat., m. sign.) Pron. *pèr-mu-ta-cion.* — Échange d'un emploi contre un autre : PERMUTATION *d'emploi.* (Acad.)

— Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont elles sont susceptibles entre elles.

— Gramm. Changement d'une lettre en un autre : *Les* PERMUTATIONS *de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs.* (Acad.)

PERMUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Permuter : *Emploi* PERMUTÉ. *Consonnes* PERMUTÉES.

PERMUTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*permutare,* changer ; lat.) Pron. *pèr-mu-té.* — En parl. des emplois, Échanger : *On lui a permis de* PERMUTER *l'emploi qu'il avait contre un autre. Il voudrait* PERMUTER *avec un de ses confrères.* (Acad.)

= **Se permuter,** v. pron. Être permuté, échangé : *Ces deux emplois peuvent aisément* SE PERMUTER.

— Gramm. En parl. des consonnes, Être substituée l'une à l'autre : *Il est indispensable de bien connaître les lois suivant lesquelles* SE PERMUTENT *les consonnes dans la langue grecque, avant de passer à l'étude des conjugaisons.* (Acad.)

PERMUTEUR, n. m. Celui qui fait un échange :

Les *permuteurs* ne pouvaient bonnement
Exécuter un pareil changement. (La Font.)

PERNETTE, n. f. Techn. Support d'une forme à sucre.

PERNICIEUSEMENT, adv. D'une manière pernicieuse : *Cela est* PERNICIEUSEMENT *imaginé,* PERNICIEUSEMENT *inventé.* (Acad.)

PERNICIEUX, EUSE, adj. (*perniciosus* ; lat., m. sign.) Mauvais, dangereux, qui peut nuire, qui peut causer un grand préjudice : *Cela est* PERNICIEUX *à la santé, pour la santé. Remède* PERNICIEUX. *Voilà un mets* PERNICIEUX. (Acad.) *Quel sénateur, quel jurisconsulte n'aurait pas reconnu à ces traits une faction* PERNICIEUSE ? (Volt.)

— Mor. : *Conseil* PERNICIEUX. *Dessein* PERNICIEUX. *Un exemple* PERNICIEUX. *L'ambition est* PERNICIEUSE *dans une république ; elle a de bons effets dans la monarchie.* (Montesq.)

De ligues, de complots, *pernicieux* auteur. (Rac.)

— Fam. : *C'est une langue pernicieuse,* c'est une personne fort médisante.

— Méd. *Fièvre pernicieuse,* fièvre maligne fort dangereuse, et qui se termine, au bout de quelques accès, par la mort du sujet.

PER OBITUM, loc. adv. (m. lat., *par mort.*) Pron. *pèr-o-bi-tom.* — Par mort ; il est surtout usité en matière bénéficiale : *Un bénéfice vacant* PER OBITUM. (Acad.)

PÉRONÉ, n. m. (περόνη, agrafe ; gr.) Anat. Os long et grêle placé à la partie externe de la jambe, parallèlement au tibia, avec lequel il s'articule par son extrémité supérieure, appelée *Tête du péroné.*

PÉRONIEN, IENNE ou **PÉRONIER, ÈRE,** adj. (*péroné.*) Anat. Qui appartient au péroné, qui a rapport au péroné.

— N. m. *Le péronier,* le muscle du pérone.

PÉRONNELLE, n. f. (*pétronelle* ou *pétronille.*) Fam. et par mépr. il se dit en parl. d'une femme : *C'est une* PÉRONNELLE. *Taisez-vous,* PÉRONNELLE. (Acad.) *Que je sois pendu si je pensais à cette* PÉRONNELLE ! (J. Sandeau.)

PÉROPTÈRE, adj. des 2 g. (πηρός, privé de ; πτερόν, aile ; gr.) Pron. *pé-rop-tèr.* — Zool. Il se dit d'un poisson qui manque de nageoires ventrales.

PÉRORAISON, n. f. (*per,* et *orare,* parler ; lat.) Pron. *pé-ro-rè-zon.* — Rhétor. Conclusion d'une harangue, d'un plaidoyer, d'un sermon, d'un discours d'apparat : *La* PÉRORAISON *doit être véhémente, forte, pleine de mouvement. Les* PÉRORAISONS *de Cicéron sont admirables.* (Acad.) *C'est la* PÉRORAISON *qui donne la dernière impulsion aux esprits.* (Marm.)

— Mus. Conclusion d'une symphonie.

PÉRORER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*per, orare,* discourir ; lat.) Fam. Parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase : *Cet homme ne cause pas, il* PÉRORE. *Il* PÉRORE *sans cesse.* AVEZ-VOUS *assez* PÉRORÉ. (Acad.) *Elle se mit en devoir de goûter le plaisir délicieux de* PÉRORER. (Dider.)

On s'assied, et, jaloux de se faire admirer,
Chacun élégamment commence à *pérorer.* (Del.)

PÉROREUR, n. m. Celui qui a l'habitude, la manie de pérorer : *C'est un ennuyeux, un fatigant* PÉROREUR. (Acad.)

Le plus beau *péroreur,* fut-il même avocat,
N'est pas toujours homme d'État. (Vienn.)

PÉROT, n. m. Pron. *pé-ró.* — Eaux et For. Arbre ou baliveau qui a deux âges de coupe du bois ou cinquante ans.

PÉROU, n. m. Géogr. Contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en mines d'or et d'argent.

— Fig. et fam. : *Mines, richesses, trésors du Pérou,* richesses, trésors immenses.

— Prov. et fig. : *Gagner le Pérou,* gagner beaucoup d'argent.

— Prov. et pop : *Ce n'est pas le Pérou,* se dit des choses qui n'ont pas grande valeur, et des personnes peu honorables qui étalent un grand luxe.

— *C'est un Pérou, un petit Pérou,* c'est une fortune, un trésor : *Votre bonne mine* EST UN PÉROU ! (Mariv.)

PÉROXYDE, n. m. (*per,* partic. augm. ; lat., et ὀξύς, acide ; gr.) Pron. *pè-rok-cid.* — Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande pro-

portion d'oxygène qu'il puisse absorber : PEROXYDE *de fer, de manganèse, etc.* (Acad.)

PEROXYDÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible d'oxygène.

PERPENDICULAIRE, adj. des 2 g. (*per*, par, sur; *pendere*, pendre; lat.) Pron. *pèr-pan-di-ku-lèr.* — Qui tombe directement sur une ligne en formant de chaque côté un angle droit : *Ligne* PERPENDICULAIRE *à une autre ligne, à une surface. Tirer une ligne* PERPENDICULAIRE. (Acad.)

— Vertical. : *Direction, position* PERPENDICULAIRE.

— N. f. Ligne perpendiculaire : *Tirer, élever, abaisser une* PERPENDICULAIRE.

PERPENDICULAIREMENT, adv. En situation perpendiculaire : *Une ligne qui tombe* PERPENDICULAIREMENT *sur une autre.* (Acad.) *Les hautes montagnes se dressent presque* PERPENDICULAIREMENT. (Lam.) *L'œil ne pourrait recevoir* PERPENDICULAIREMENT *l'image d'un objet plus grand que lui.* (A. Mart.)

— Il prend un compl. précédé de *à* comme l'adjectif dont il dérive : *Si un rayon lumineux tombe sur un miroir plan,* PERPENDICULAIREMENT *à sa surface, il est renvoyé dans la même direction.* (Lecoq.)

PERPENDICULARITÉ, n. f. Pron. *pèr-pan-di-ku-la-ri-té.* — État de ce qui est perpendiculaire, de ce qui décrit une ligne coupant à angle droit le plan de l'horizon.

PERPENDICULE, n. m. Pron. *pèr-pan-di-kul.* — Didact. Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, en mesure la hauteur ou en règle la verticalité.

— Fil terminé par un morceau de plomb, qui sert à donner la perpendiculaire à l'horizon.

— Hauteur perpendiculaire d'un objet : *Le* PERPENDICULE *de cette montagne n'a pas plus d'une lieue.*

PERPÉTRATION, n. f. Pron. *pèr-pé-tra-cion.* — Jurispr. Achèvement, accomplissement : *La* PERPÉTRATION *d'un crime, d'un attentat, d'un assassinat.*

PERPÉTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Perpétrer : *Crime* PERPÉTRÉ.

PERPÉTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*perpetrare*; lat., m. sign.) Faire, commettre : PERPÉTRER *un crime.* (Acad.) ‖ Vieux.

PERPÉTUATION, n. f. (*perpetuus*, continuel; lat.) Pron. *pèr-pé-tu-a-cion.* — Didact. Action qui perpétue; effet, résultat de cette action : *La* PERPÉTUATION *des espèces.* (Acad.) *La Providence ne pouvait faire moins pour la* PERPÉTUATION *de l'espèce que pour la conservation de chaque individu.* (Portalis.)

PERPÉTUÉ, ÉE, part. pass. du v. Perpétuer : *Espèces* PERPÉTUÉES *par la génération.*

PERPÉTUEL, ELLE, adj. (*perpetuus*, continuel; lat.) Qui ne cesse point, qui dure toujours : *Un feu* PERPÉTUEL *brûlait dans le temple de Vesta. Ce pays est affligé d'une stérilité* PERPÉTUELLE. *Rente* PERPÉTUELLE. (Acad.) *Il n'y a pas plus d'éternel bonheur que de printemps* PERPÉTUEL. (G. Sand.) *A Rome, les arrêts du sénat avaient force de loi pendant un an; ils ne devenaient* PERPÉTUELS *que par la volonté du peuple.* (Montesq.)

— Phys. *Mouvement perpétuel*, mouvement qui, une fois excité, se continuerait toujours de lui-même, sans aucun renouvellement de force motrice : *Le mouvement* PERPÉTUEL *est une chimère impossible à réaliser.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est le mouvement perpétuel,* se dit d'une personne qui est toujours en mouvement, qui ne peut rester en place.

— Fig. et fam. : *Chercher le mouvement perpétuel,* chercher la solution d'une question insoluble.

— Par exag. Qui dure toute la vie d'un homme : *Être condamné à un bannissement* PERPÉTUEL, *aux galères* PERPÉTUELLES. (Acad.) *Elle est condamnée par les juges à une prison* PERPÉTUELLE. (B. de St-P.)

— En parl. de certains emplois, dont on jouit, qu'on exerce toute sa vie : *Cette dignité n'était que triennale, il la rendit* PERPÉTUELLE. *Dans les Académies qui forment l'Institut, les secrétaires sont* PERPÉTUELS. (Acad.)

— Continuel : *Il est dans des exercices* PERPÉTUELS *de pénitence, dans des austérités* PERPÉTUELLES, *dans une pratique* PERPÉTUELLE *de toutes les vertus. C'est un tourment* PERPÉTUEL *que de vivre avec cet homme-là.* (Acad.)

— Fréquent, habituel : *Ce sont des vicissitudes* PERPÉTUELLES. *Des débats* PERPÉTUELS. *Des plaintes* PERPÉTUELLES. (Acad.) *Parmi de* PERPÉTUELS *combats, il sut faire garder aux gens de guerre la discipline romaine.* (Boss.)

— Constant : *Ils sont les* PERPÉTUELS *imitateurs de leurs pères.* (Fléch.)

— Diplom. *Alliance perpétuelle,* celle dont la durée n'est pas déterminée, par oppos. à celle qui est conclue pour un temps fixe.

PERPÉTUELLEMENT, adv. Pron. *pèr-pé-tu-èl-man.* — Sans cesse, sans discontinuation : *On y entend* PERPÉTUELLEMENT *du bruit.* (Acad.) *L'envie et la cupidité,* PERPÉTUELLEMENT *attisées, banniront du corps social l'harmonie indispensable à sa conservation.* (Portalis.)

— Par exagér. Habituellement, fréquemment : *Ils sont* PERPÉTUELLEMENT *en querelle.* (Acad.)

PERPÉTUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*perpetuare*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-pé-tu-é.* — Il prend le tréma sur l'*i* de la 1[re] et de la 2[e] pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj., *nous perpétuïons, vous perpétuïez.* — Rendre perpétuel; faire durer sans cesse ou longtemps : *C'est la génération qui* PERPÉTUE *les espèces.* PERPÉTUER *des querelles, des procès.* (Acad.)

— Fig. PERPÉTUER *sa gloire, son nom.* PERPÉTUER *des erreurs, des préjugés contre la religion.* (Acad.) *Ce sont les peuples qui* PERPÉTUENT *de siècle en siècle la mémoire des bons princes.* (Mass.)

= **Se perpétuer,** v. pron. Être perpétué : *Les espèces* SE PERPÉTUENT *par la génération.* (Acad.) *Chez lui, les races* SE PERPÉTUAIENT. (Fléch.) *Pourquoi cette ancienne population ne* S'EST*-elle pas reproduite et* PERPÉTUÉE*?* (Voln.)

— Se maintenir : *C'est une ancienne tradition qui* S'EST PERPÉTUÉE *jusqu'à nous.* (Acad.) *On n'entendra plus* SE PERPÉTUER *parmi les hommes ces blasphèmes si injurieux pour la religion.* (Mass.) *Son instinct passe de génération en génération dans sa postérité, et* SE PERPÉTUE *d'avenir en avenir.* (B. de St-P.)

— Fam. : *Se perpétuer dans une charge,* s'y maintenir au delà du temps légal.

PERPÉTUITÉ, n. f. (*perpetuitas*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-pé-tu-i-té.* — Durée sans interruption, sans discontinuation : *Il allègue pour sa défense l'ancienneté et la* PERPÉTUITÉ *de la possession.* (Acad.) *Quel législateur n'a pas eu en vue la* PERPÉTUITÉ *de ses institutions?* (Troplong.) *Les exemples des grands ont un caractère de* PERPÉTUITÉ *qui intéresse tous les siècles.* (Mass.) *Le seul bien auquel une république sage doit aspirer, c'est à la* PERPÉTUITÉ *de son état.* (Montesq.) *L'armée se déclarait contre la* PERPÉTUITÉ *du pouvoir.* (Guizot.)

= **A perpétuité,** loc. adv. Pour toujours : *Fonder une messe, un service* À PERPÉTUITÉ. *Des règlements faits pour être observés* À PERPÉTUITÉ. *Condamné aux galères, aux travaux forcés* À PERPÉTUITÉ. (Acad.)

PERPIGNAGE, n. m. Pron. *pèr-pi-gniaj.* — Mar. Action de fixer l'arcasse et de placer les couples d'un bâtiment en position voulue et de les rendre perpendiculaires à la quille.

PERPIGNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *pèr-pi-gniaj.* — Mar. Faire le perpignage.

PERPLEXE, adj. des 2 g. (περί, autour; πλέχω, j'enlace; gr.) Pron. *pèr-plèks.* — Qui est dans une grande inquiétude, dans une irrésolution pénible sur ce qu'il doit faire : *Je suis* PERPLEXE. *Cela me rend* PERPLEXE. (Acad.) *Leur roi était le plus irrésolu, le plus* PERPLEXE *des hommes.* (Quinet.) *J'étais triste et* PERPLEXE; *les ministres du roi l'étaient aussi.* (Guizot.)

Tout rendait à l'envi ma pauvre âme *perplexe.* (Bours.)

— Qui cause de la perplexité, de l'irrésolution : *Situation* PERPLEXE. *Le cas était* PERPLEXE. (Acad.)

PERPLEXITÉ, n. f. Pron. *pèr-plèk-ci-té.* — Irrésolution fâcheuse, incertitude, embarras où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre : *Il est dans une grande* PERPLEXITÉ. *Je me trouve dans une étrange* PERPLEXITÉ. (Acad.) *Les États généraux se trouvaient dans une grande* PERPLEXITÉ. (Volt.) *De nouvelles avenues, qui s'ouvrent et se croisent de toutes parts, augmentent à chaque instant mes* PERPLEXITÉS. (Chateaubr.)

PERQUIRATEUR, n. m. (*perquirere*, chercher; lat.) Chancell. Acte donnant permission de faire des recherches dans les registres.

PERQUISITEUR, n. m. (*perquirere*, rechercher; lat.) Pron. *pèr-ki-zi-teur.* — Admin. Celui qui fait des perquisitions.

PERQUISITION, n. f. (*perquisitio*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-ki-zi-cion.* — Recherche exacte que l'on fait de quelque chose, de quelque personne : *On fit des* PERQUISITIONS *rigoureuses pour trouver ce prisonnier évadé, pour découvrir l'auteur de ce libelle. Le commissaire de police a dressé un procès-verbal de perquisition.* (Acad.) *Nous fîmes les plus exactes* PERQUISITIONS, *qui furent toutes infructueuses.* (Lesage.) *Je la priais de ne faire aucune* PERQUISITION *pour découvrir ma retraite.* (M[me] de Tencin.) *Il ne fut ni moteur ni modérateur de cette* PERQUISITION *ardente.* (Lacretelle.)

— Par anal. Recherche, investigation philosophique.

PERRÉ, n. m. Techn. Revêtement en pierre qui protége les abords d'un pont, et empêche l'eau de les dégrader.

PERREAU, n. m. Pron. *pè-rô.* — Techn. Chaudron dont les ciriers se servent pour faire amollir la cire dont ils font les cierges à la main.

PERRIER, n. m. ou **PERRIÈRE,** n. f. Pron. *pè-rié, rièr.* — Techn. Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, dont on se sert pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion.

PERRON, n. m. (πέτρος, rocher; gr.) Pron. *pè-ron.* — Archit. Construction extérieure formée de plusieurs marches et d'une plate-forme, qui sert à établir une communication directe entre deux sols de différente hauteur : *Ce* PERRON *communique du premier étage au jardin. Ce* PERRON *a dix marches.* PERRON *de pierre de taille.* PERRON *à double rampe.* (Acad.) *La berline attelée de deux chevaux de poste attendait au pied du* PERRON. (J. Sandeau.)

Ici s'offre un *perron*, là règne un corridor. (Boil.)

— Archit. hydraul. Degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

PERROQUET, n. m. (*perrot*, dimin. de *pierre.*) Pron. *pè-ro-kè.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs. Ils sont susceptibles d'une certaine éducation; on leur apprend à siffler, à imiter certains cris et même la voix de l'homme : PERROQUET *vert.* PERROQUET *gris.* PERROQUET *blanc.* PERROQUET *de diverses couleurs. Les* PERROQUETS *vivent longtemps.* (Acad.) *Les* PERROQUETS *ne peuvent vivre et se multiplier que dans les climats chauds.* (Buff.) *Le genre des* PERROQUETS *ou préhenseurs est parfaitement circonscrit, sans transition et sans passage.* (L. Figuier.)

— *Bâton de perroquet,* bâton établi sur un plateau de bois, et garni de distance en distance d'échelons sur lesquels cet oiseau monte et descend à sa fantaisie.

— Fig. et fam. : *Cette maison est un bâton de perroquet,* se dit d'une maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre.

— Fig. et pop. : *Soupe à perroquet,* pain trempé dans du vin.

— *Parler comme un perroquet,* parler sans savoir ce qu'on dit. ‖ Fig. dans le m. sens : *C'est un perroquet, ce n'est qu'un perroquet.*

— Mar. : *Mât de perroquet,* ou simpl. *Perroquet,* mât qui se grée au-dessus d'un mât de hune. ‖ *Vergue de perroquet,* vergue qui s'installe sur l'avant d'un mât de perroquet. ‖ *Voile de* PERROQUET. Voile carrée qui se grée sur un mât de perroquet.

— *Perroquet volant,* perroquet que l'on installe et que l'on ôte facilement sur la flèche d'un mât de hune. ‖ *Mettre les perroquets en bannière,* lâcher les écoutes des voiles de perroquet, en sorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent.

PERRUCHE, n. f. Pron. *pè-ru-ch.* — Fam. Petit perroquet à longue queue pointue.

— Vulg. Femelle du perroquet.

— Mar. Vergue carrée qui se grée sur le mât de perruche. ‖ V. PERROQUET.

PERRUQUE, n. f. (πύῤῥιχος, fauve; gr.) Pron. *pè-ruk.* — Coiffure de faux cheveux : PERRUQUE *blonde, noire, brune, grise.* PERRUQUE *à trois marteaux.* PERRUQUE *à bourse. Porter* PERRUQUE. *Prendre* PERRUQUE. (Acad.) *Son habillement était beaucoup plus que modeste; sa* PERRUQUE *de travers n'avait même pas été peignée.* (Montesq.)

Changes en cheveux noirs votre *perruque* blonde. (Rac.)

— *Tête à perruque*, tête de bois sur laquelle on pose et l'on accommode des perruques.

— Fig. et fam. : Vieillard de peu d'esprit, et qui tient opiniâtrement à d'anciens préjugés : *C'est une* PERRUQUE.

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très-menus, auxquels adhèrent les graines de certains champignons.

PERRUQUIER, n. m. Pron. *pè-ru-kié.* — Celui qui fait des perruques, qui coiffe et rase : *Bon* PERRUQUIER. *Mauvais* PERRUQUIER. (Acad.)

Ce *perruquier* superbe est l'effroi du quartier. (Boil.)

PERRUQUIÈRE, n. f. La femme d'un perruquier.

Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
Est l'unique souci d'Anne sa *perruquière.* (Boil.)

PERS, ERSE, adj. (*vers*, de *varius*, varié; lat.) Pron. *pèr, pèrss.* — De couleur entre le vert et le bleu : *Minerve aux yeux* PERS. *Un chaperon de cou-*

leur PERSE. (Acad.) *Il avait les yeux enfoncés, petits et* PERS *ou glauques, comme ceux des lions.* (Chateaubr.) || Vieux.

PER SALTUM, loc. adv. (m. lat. *par saut.*) Pron. *pèr-çal-tom.* — Par saut ; on l'emploie, en droit canonique, en parl. de ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'intermédiaire.

PERSE, n. f. Comm. Sorte de toile peinte qui vient de Perse : *Un meuble, une tenture, une robe de* PERSE. (Acad.) *La chambre était tendue en étoffe vraie* PERSE, *et meublée dans le genre rococo.* (H. de Balz.)

— Adj. : *Une toile* PERSE. *Un meuble, une tenture, une robe* PERSE.

PERSÉCUTANT, part. prés. du v. Persécuter.

PERSÉCUTANT, ANTE, adj. Pron. *pèr-cé-ku-tan, tantt.* — Qui se rend incommode par ses importunités : *C'est l'homme du monde le plus* PERSÉCUTANT. *Vous êtes bien* PERSÉCUTANT. *C'est une femme fort* PERSÉCUTANTE. *Il a des créanciers fort* PERSÉCUTANTS. (Acad.) *D'où vient qu'ils ont été si sanguinaires, si barbares, si malheureux,* PERSÉCUTANTS *et persécutés;* (Volt.)

PERSÉCUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Persécuter et adj. : *Les chrétiens* PERSÉCUTÉS. *Religion* PERSÉCUTÉE. *Caïn fait voir la première action tragique; la vertu commence dès lors à être* PERSÉCUTÉE *par le vice.* (Boss.)

— Substantiv. Personne victime d'une persécution : *Ils étaient allés chercher un asile à Genève, qui servait de refuge à tous les* PERSÉCUTÉS *de l'Europe.* (Mignet.)

PERSÉCUTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*per,* partic. augment.; *sequi,* suivre ; lat.) Pron. *pèr-cé-ku-té.* — Inquiéter, tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes : PERSÉCUTER *les gens de bien. Les empereurs qui* ONT PERSÉCUTÉ *les chrétiens.* (Acad.)

Ils font des vœux pour nous qui les *persécutons.* (Corn.)

— Par anal. : *Si l'on veut tirer parti des talents, il ne faut pas les* PERSÉCUTER. (Volt.)

— Fig. et mor. : *Les remords le* PERSÉCUTENT. *La fortune, le sort ne se lasse point de le* PERSÉCUTER. (Acad.)

— Par extens. : Importuner, presser avec importunité, se rendre incommode : *Il a un créancier qui le* PERSÉCUTE *étrangement. Il y a des gens qui* PERSÉCUTENT *par leur amitié, comme d'autres par leur haine.* (Acad.)

— Quereller, vexer : *Cette femme acariâtre trouve toujours moyen de* PERSÉCUTER *son mari.* (Acad.)

— Faire éprouver des maux, des souffrances physiques : *Les suites de la maladie me* PERSÉCUTENT *encore.* (Volt.)

= **Se persécuter,** v. pron. Se tyranniser, se tourmenter violemment et injustement les uns les autres.

— Se harceler, se presser, se quereller : *Cessons de nous* PERSÉCUTER. (Volt.)

PERSÉCUTEUR, TRICE, n. (*persecutor, persecutrix,* formé de *persequi,* poursuivre; lat.) Pron. *pèr-cé-ku-teur, triss.* — Celui, celle qui persécute : *Néron fut le premier* PERSÉCUTEUR *des chrétiens.* (Chateaubr.) *Le* PERSÉCUTEUR *de l'innocence. Elle fut la* PERSÉCUTRICE *des gens de bien.* (Acad.) *Descartes prouva que ses* PERSÉCUTEURS *ne savaient rien.* (Guénard.)

— Par anal. : *Le juste sévère à lui-même, et* PERSÉCUTEUR *irréconciliable de ses propres passions.* (Boss.)

— Par exagér. Personne pressante, incommode, importune : *C'est un* PERSÉCUTEUR *fâcheux, il ne me quitte point, c'est mon* PERSÉCUTEUR *éternel.* (Acad.)

— Adj. : *Cet homme est animé d'un zèle* PERSÉCUTEUR. (Acad.)

PERSÉCUTION, n. f. (*persecutio,* de *persequi,* poursuivre; lat.) Pron. *pèr-cé-ku-cion.* — Vexation, poursuite injuste et violente : *L'Évangile dit : Heureux ceux qui souffrent la* PERSÉCUTION *pour la justice.* (Acad.) *Un des malheurs du règne de Justinien fut la* PERSÉCUTION. (Marm.) *L'Église n'oppose aux* PERSÉCUTIONS *que la patience et la fermeté.* (Mass.)

— Partic. Tourments que les chrétiens ont soufferts sous les empereurs romains : *La* PERSÉCUTION *de Néron, de Dioclétien, etc. On compte dix* PERSÉCUTIONS, *dont celle de Néron est la première.* (Acad.)

— Par exagér. : Importunité continuelle dont on se trouve fatigué : *Il est tous les jours à me presser, c'est une* PERSÉCUTION *perpétuelle, c'est une* PERSÉCUTION. (Acad.)

PERSÉE, n. m. Astr. Constellation de l'hémisphère boréal.

PERSÉVÉRAMMENT, adv. Avec persévérance : *S'occuper* PERSÉVÉRAMMENT *de son salut, de la recherche de la vérité.* (Acad.) || Peu usité.

PERSÉVÉRANCE, n. f. (*perseverantia,* formé de *perseverare,* persévérer; lat.) Pron. *pèr-cé-vé-rânss.* — Qualité ou action de celui qui persévère : PERSÉVÉRANCE *dans le travail.* PERSÉVÉRANCE *dans le bien, dans le mal. Cela demande une grande* PERSÉVÉRANCE, *une longue* PERSÉVÉRANCE. (Acad.) *La* PERSÉVÉRANCE *n'est digne ni de blâme ni de louange, parce qu'elle n'est que la durée des goûts et des sentiments, qu'on ne s'ôte et qu'on ne se donne point.* (La Rochef.) *La* PERSÉVÉRANCE *à défendre ceux à qui on est attaché est une vertu.* (Volt.)

Mais j'admire en effet votre *persévérance ;*
Un mois dans un état ! quelle rare constance ! (C. d'Harl.)

— Absol. : Fermeté, constance dans la foi, dans la piété : *Le don de* PERSÉVÉRANCE. (Acad.)

— Prov. *La persévérance vient à bout de tout.*

PERSÉVÉRANT, part. prés. du v. Persévérer.

PERSÉVÉRANT, ANTE, adj. Qui persévère : *Il faut être* PERSÉVÉRANT *dans le bien. C'est un homme* PERSÉVÉRANT. *Une vertu* PERSÉVÉRANTE. (Acad.) *L'artifice est plus habile et plus* PERSÉVÉRANT *que la défiance.* (Mass.)

PERSÉVÉRER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*perseverare ;* lat., m. sign.) Pron. *pèr-cé-vé-ré.* — L'é final du rad. *persévér* se change en è ouvert avant les termin. *e, es, ent : je persévère, tu persévères, ils persévèrent.* — Persister, continuer de faire toujours une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution : PERSÉVÉRER *dans l'étude, dans le travail.* PERSÉVÉRER *dans l'endurcissement, dans ses erreurs.* PERSÉVÉRER *dans son silence, dans sa déposition, dans ses dénégations.* (Ac.) *Pompée eût été bien sage de* PERSÉVÉRER *jusqu'à la fin dans cette résolution.* (Boss.)

— Absol. : *Celui qui* PERSÉVÉRERA *jusqu'à la fin sera sauvé. Ce n'est pas tout que de bien commencer, il faut* PERSÉVÉRER. (Acad.)

Si l'on ne *persévère,*
Jamais de son travail on n'obtient le salaire. (L. Rac.)

— Être toujours du même avis, de la même opinion :

De la robe du Christ, qui revêt la blancheur,
Doit haïr le péché, mais non pas le pécheur,
— Jusqu'au pécheur lui-même, alors qu'il *persévère.* (C. Del.)

— Fig. : *Son mal persévère,* il résiste aux remèdes. || SYN. V. PERSISTER.

PERSICAIRE, n. f. Bot. Plante à fleurs roses ou blanches, qui croît ordinairement dans les lieux humides.

PERSICOT, n. m. Liqueur spiritueuse faite avec de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêche, etc.

PERSIENNE, n. f. Sorte de jalousie ou châssis de bois, qui s'ouvre en dehors des fenêtres, comme des contrevents; et sur lesquels sont assemblées à égales distances des tringles de bois plates, disposées en abat-jour, qui rompent la lumière, et donnent entrée à l'air dans l'appartement : *Fermer, ouvrir les* PERSIENNES. *Je l'ai aperçu à travers les* PERSIENNES. (Ac.) *Les* PERSIENNES *de la chambre à coucher étaient ouvertes, et j'ai supposé qu'il faisait jour chez vous.* (E. Augier.)

J'entrelaçai mes doigts aux barreaux des *persiennes.* (Lamart.)

PERSIFLAGE, n. m. Discours moqueur : *Ce ne sont pas là des propos sérieux et sensés, ce n'est que du* PERSIFLAGE. (Acad.) *Duclos parle beaucoup de ces sociétés de médisance où naquit ce qu'on nomme le* PERSIFLAGE. (La Harpe.)

Je vois que tu n'as pas mal pris le *persiflage.* (Desm.)

PERSIFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Persifler : *Cette coquette a été cruellement* PERSIFLÉE.

PERSIFLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*siffler.*) Tourner quelqu'un en ridicule, en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères : *Il* A *cruellement* PERSIFLÉ *cet homme. Cet homme ne s'aperçut pas qu'on le* PERSIFLAIT. (Acad.)

Laissez-moi faire :
C'est en la *persiflant* que je prétends lui plaire. (A. Dumas.)

— V. intr. Parler avec ironie, avec moquerie : *On ne sait que penser de tout ce qu'il dit, il* PERSIFLE *sans cesse.* (Acad.) *Il lorgne, il* PERSIFLE, *au milieu de la société la plus respectable et de la conversation la plus sérieuse.* (Desm.)

= **Se persifler,** v. pron. Se railler l'un l'autre : *Ils* SE SONT PERSIFLÉS *tous les deux.*

PERSIFLEUR, n. m. Celui qui persifle : *C'est un* PERSIFLEUR, *un impitoyable* PERSIFLEUR. (Acad.)

— Adj. *Un ton* PERSIFLEUR. *Un caractère* PERSIFLEUR.

PERSIL, n. m. (*petroselinum ;* lat.) Pron. *pèr-ci.* — Bot. Plante de la famille des Ombellifères ; elle a une odeur aromatique agréable, et fournit dans les préparations culinaires un assaisonnement qui excite l'appétit et favorise la digestion : *Cueillir du* PERSIL. *Hacher du* PERSIL. *Mettre du* PERSIL *autour du bœuf.*

Une langue en ragoût, de *persil* couronnée. (Boil.)

— Prov. et fig. : *Grêler sur le persil,* exercer son autorité, son influence contre des gens faibles, ou dans des choses de nulle conséquence.

PERSILLADE, n. f. Pron. *pèr-ci-iad.* — Sorte de ragoût fait de tranches de bœuf froid avec du persil : *Une bonne* PERSILLADE. *Du bœuf à la* PERSILLADE. (Acad.)

PERSILLÉ, ÉE, adj. Pron. *pèr-ci-ié.* — Il est particul. usité dans cette locut. : *Fromage persillé,* fromage dont l'intérieur est parsemé de taches verdâtres, comme si l'on y avait mis du persil haché.

— Par anal. : *Nous ne marchions plus que sur des roches volcaniques* PERSILLÉES *comme du biscuit et parsemées de plantes laineuses.* (G. Sand.)

PERSIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pèr-cik.* — Il se dit d'un ordre d'architecture, dans lequel on substitue au fût de la colonne dorique des figures de captifs qui portent l'entablement.

PERSIQUE, n. f. Agric. Espèce de pêche fort grosse et d'un goût délicat.

PERSISTANCE, n. f. Pron. *per-ciss-tanss.* — Qualité de ce qui est persistant ; action de persister : *C'est à sa* PERSISTANCE *qu'il a dû son succès.*

PERSISTANT, part. prés. du v. Persister.

PERSISTANT, ANTE, adj. Qui est ferme dans sa résolution, dans son sentiment : *Ils sont* PERSISTANTS *dans leurs desseins.*

— Bot. Qui ne tombe pas ; dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : *Calice* PERSISTANT. *Feuilles* PERSISTANTES. *Stipules* PERSISTANTES. (Acad.)

PERSISTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*persistere,* tenir ferme ; lat.) Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment, dans ce qu'on a dit, dans ce qu'on a résolu : *Il* PERSISTE *dans son premier avis. Il* PERSISTE *à nier. Il* PERSISTE *dans sa désobéissance.* PERSISTER *dans la foi, dans la vertu, dans le vice, dans sa haine.* (Acad.)

Dans son aveuglement croyez-vous qu'il *persiste ?* (Corn.)

— Absol. : Être toujours du même avis : *Je* PERSISTE. PERSISTEZ-*vous ? Le tribun trouva des obstacles à son projet ; il* PERSISTA *néanmoins.* (Roll.)

Syn. Persister, persévérer. Tous les deux ont le sens de continuer ; mais *persister* suppose de la fermeté et de l'énergie dans l'action, et *persévérer,* de la constance ; on *persiste* par opiniâtreté ; on *persévère* pour arriver à ses fins.

PERSONNAGE, n. m. (*persona,* personne ; lat.) Pron. *pèr-ço-naj.* — Personne ; il se dit principalement des hommes, et implique une certaine idée d'excellence : *Les plus grands* PERSONNAGES *de l'antiquité. C'est un des plus illustres* PERSONNAGES *de ce siècle. Trancher du* PERSONNAGE. *On dirait de quelque* PERSONNAGE. (Acad.)

Un sot avec du bien devient un *personnage.* (Desmah.)

D'un grave sénéchal faisant le *personnage,*
Je prends l'air composé, ton grave, froid visage. (Dufr.)

Un avoué, monsieur, est presque un *personnage.* (Étienne.)

— Par dénigr. : *C'est un fort sot* PERSONNAGE. *Quel* PERSONNAGE *inepte ! Voilà un impudent* PERSONNAGE. *Vous êtes un plaisant* PERSONNAGE. *Je connais le* PERSONNAGE. (Acad.)

Pourquoi donc m'inviter avec ce *personnage ?* (C. Del.)

— Théâtr. Personne mise en action dans un ouvrage dramatique ; en ce sens, il s'applique aux femmes comme aux hommes : *Tartufe est le* PERSONNAGE *le plus profond qu'un poëte comique ait pu concevoir. Dans une comédie de caractère, toutes les parties de l'action doivent se rapporter au principal* PERSONNAGE. PERSONNAGES *accessoires, secondaires. Ce* PERSONNAGE *est inutile à l'action.* (Acad.) *Que sont les hommes sur la terre ! Des* PERSONNAGES *de théâtre.* (Mass.)

— Par anal. : *Les personnages d'un dialogue.*

— Par extens. Il se dit par rapport aux comédiens : *Il fait, il joue le premier, le principal* PERSONNAGE. *Il joue bien son* PERSONNAGE. *Elle fait, elle joue le* PERSONNAGE *d'Andromaque.* (Acad.) *Tu me parais pourtant assez délibérée, et ta physionomie répond assez au* PERSONNAGE *que tu vas jouer.* (Campistr.)

— Fig. Manière dont on se conduit, degré de considération qu'on a : *Il fait un triste, un sot, un plat* PERSONNAGE. *Un fripon ne fait pas longtemps le* PERSONNAGE *d'homme de bien.* (Acad.) *Quel* PERSONNAGE *est-ce que je fais dans tout ceci ?* (Regn.)

— *Personnage allégorique*, être métaphysique, que la poésie ou la peinture personnifie : *La Renommée, dans l'Énéide, et la Mollesse, dans le Lutrin, sont des* PERSONNAGES *allégoriques.* (Acad.)

— B.-Arts. Figures d'hommes et de femmes, représentées dans une peinture, un groupe, etc.

PERSONNALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*persona*, personne ; lat.) Néol. Personnifier.

— V. int. Dire des personnalités : *Les remarques critiques n'ont rien d'odieux tant qu'on ne* PERSONNALISE *pas.*

PERSONNALITÉ, n. f. (*persona*, masque ; lat.) Didact. Ce qui appartient essentiellement à la personne, ce qui lui est propre, ce qui fait qu'elle est elle-même, et non pas une autre : *Le sentiment de l'existence passée et actuelle est ce qui nous avertit de notre* PERSONNALITÉ. *La perte totale de la mémoire détruirait le sentiment de la* PERSONNALITÉ. (Acad.)

— Caractère, qualité de ce qui est personnel : *Dans cette affaire dépouillons toute* PERSONNALITÉ *pour juger sainement.* (Acad.) *L'existence humaine bien conçue n'est autre chose que l'abdication de la* PERSONNALITÉ, *pour rentrer dans l'ordre universel.* (Mme de Staël.)

— Défaut, vice d'une personne qui n'est occupée que d'elle-même : *Cet homme est d'une* PERSONNALITÉ *odieuse, insupportable.* (Acad.) *Une mauvaise éducation morale fait des hommes d'une* PERSONNALITÉ *orgueilleuse.* (Dupanl.)

— Trait piquant, injurieux et personnel lancé directement contre une personne : *Il y a dans cette critique beaucoup de* PERSONNALITÉS. *En discutant, on ne doit se permettre aucune* PERSONNALITÉ. *La* PERSONNALITÉ *maniée cruellement effraye jusqu'aux rieurs.* (A. Carel.) *Il n'est pas agressif, son caractère ne le porte pas à la* PERSONNALITÉ. (Cuv. Fleury.) *Justifierez-vous ces* PERSONNALITÉS *cruelles qui flétrissaient l'honneur des premiers citoyens ?* (Palissot.)

PERSONNAT, n. m. Pron. *pèr-ço-na.* — Sorte de bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale, qui donne préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE, n. f. (*persona*, masque ; lat.) Un homme ou une femme : *C'est une* PERSONNE *de mérite. Les* PERSONNES *de qualité. Des* PERSONNES *constituées en dignité. Des* PERSONNES *comme il faut.* (Ac.) *Les* PERSONNES *d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités.* (La Br.)

— *Acception de personnes*, préférence qu'on donne à une personne sur une autre ; inclination à favoriser une personne au préjudice d'un autre : *Il n'y a point d'acception de* PERSONNES *devant Dieu. La justice ne doit point faire acception de* PERSONNES. (Acad.)

— Il se dit aussi des femmes : *C'est la plus belle, une des jolies* PERSONNES *du monde. Un pensionnat de jeunes* PERSONNES. (Acad.) *Quelques jeunes* PERSONNES *ne connaissent point assez les avantages d'une heureuse nature.* (La Br.)

— Général. Homme ou femme : *Ce n'est pas à la* PERSONNE *qu'on en veut, c'est à l'emploi.* (Acad.)

— Précédé d'un adjectif possessif, La vie, le corps de celui dont il est question : *J'ai répondu de sa* PERSONNE. *Il expose sa* PERSONNE. *On a attenté à sa* PERSONNE, *sur sa* PERSONNE. (Acad.) *Le flatteur hait votre personne, il n'aime que vos faveurs.* (Mass.)

Un gros suisse est là-bas qui défend ta *personne*. (C. Del.)

— *On s'est assuré de sa personne*, on l'a arrêté, on lui a donné des gardes.

— *Payer de sa personne*, s'exposer au péril avec courage. || Plus souv. S'acquitter parfaitement de son devoir : *Il a bien* PAYÉ DE SA PERSONNE. *Ils ont bien* PAYÉ DE LEUR PERSONNE. (Acad.)

— *Aimer sa personne*, aimer ses aises, avoir de soi le plus grand soin. || Dans le m. sens, *Avoir soin de sa personne.*

— *Être content de sa personne, de sa petite personne*, être fort satisfait de soi-même : *Vous avez assez bonne opinion de* VOTRE PETITE PERSONNE. (Destouch.)

— *Cet homme est bien fait de sa personne*, il a une belle taille, il est bien proportionné.

— *Je ne réponds que de ma personne*, je ne réponds que de moi.

— Prov. *Il y a personne et personne*, il y a une grande différence d'une personne à une autre.

— *La personne du roi*, le roi : *La* PERSONNE DU ROI *est inviolable. Un ambassadeur représente la* PERSONNE DU ROI *dans le pays où il est envoyé.* (Acad.)

— Théol. *Les personnes divines, les trois personnes de la Trinité*, Dieu le Père, Dieu le Fils, et le Saint-Esprit : *La seconde* PERSONNE *de la Trinité s'est incarnée pour racheter le genre humain.* (Acad.)

— *En personne, en propre personne*, moi-même, vous-même, lui-même : *J'y étais* EN PERSONNE, EN PROPRE PERSONNE. *Il y vint lui-même en* PERSONNE. *Ils y sont allés* EN PERSONNE. *Le roi commandait le siége* EN PERSONNE. (Acad.)

— On dit de même, *Ce général se porta de sa personne en tel endroit*, il y alla lui-même.

— Par anal. *C'est la prévoyance* EN PERSONNE. (Did.)

— Jurispr. *Parlant à sa personne*, parlant à lui-même. || Fam. : *Je le lui ai dit* PARLANT À SA PERSONNE. (Acad.)

— Fam. Par anal. *Offenser, outrager quelqu'un* EN LA PERSONNE D'UN AUTRE.

— Jurispr. *Personne civile*, être moral, qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile.

— Gramm. Les trois formes des temps personnels aux deux nombres : *La première* PERSONNE *marque la* PERSONNE *qui parle ; la seconde, la* PERSONNE *à qui l'on parle ; la troisième, la* PERSONNE *ou la chose dont on parle.* (Acad.)

— *Lettre, billet à la troisième personne*, lettre, billet où celui qui écrit parle de lui-même à la troisième personne : *Les billets de part sont ordinairement* À LA TROISIÈME PERSONNE ; *M*** a l'honneur de vous faire part de...* (Acad.)

PERSONNE, n. indéf. masc. sing. Nul, aucun, pas un, qui que ce soit ; en ce sens, il est toujours accompagné d'une expression négative : PERSONNE *ne veut être plaint de ses erreurs.* (Vauv.) *Je ne connais* PERSONNE *d'aussi heureux que cette femme.* PERSONNE *ne peut-il me dire ce qu'il est devenu.* PERSONNE *n'est plus votre serviteur que je le suis. Je n'y suis pour* PERSONNE. (Acad.) *Holà ! quelqu'un de mes gens ! n'ai-je là* PERSONNE ? (Regn.) *Servir tout le monde, c'est ne servir* PERSONNE. PERSONNE *ne s'intéresse à* PERSONNE. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne au logis*, ou simpl. *Il n'y a plus personne*, se dit de quelqu'un qui a perdu la tête ou qui vient de mourir.

— Interrogativ. Quelqu'un : PERSONNE *oserait-il nier ?* (Acad.)

— Dans une propr. condition il a le m. sens : *Si jamais* PERSONNE *est assez hardi pour l'entreprendre, il réussira. Je doute que* PERSONNE *y réussisse.* (Acad.)

= **Gramm.** *Personne*, employé sans déterminatif est toujours pronom indéfini et généralement du genre *masculin* : PERSONNE *ne veut être* PLAINT *de ses erreurs.* (Vauv.)

— L'adjectif doit cependant se mettre au *féminin* toutes les fois que *personne* est en rapport avec un nom ou un pronom féminin exprimé dans la phrase ; ainsi il faut écrire : PERSONNE *n'est plus* JOLIE *ni plus* COQUETTE *que cette demoiselle. Est-il* PERSONNE *de plus* GRACIEUSE *et de plus* GENTILLE *qu'elle ?*

PERSONNÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée dont les deux lèvres représentent grossièrement le mufle d'un animal : *La gueule de loup est une fleur* PERSONNÉE. (Acad.)

— N. f. pl. Classe du système de Linné.

PERSONNEL, ELLE, adj. Qui est propre, particulier à chaque personne : *Mérite* PERSONNEL. *Qualité* PERSONNELLE. *Venger une injure* PERSONNELLE. (Acad.) *Il n'a point de fortune* PERSONNELLE. (Ampère.) *Charles XII avait une valeur* PERSONNELLE *dont aucun prince n'approche.* (Volt.) *Nos actions les plus pures ne sont pas dégagées de tout intérêt* PERSONNEL. (La Rochef.)

— Prov. *Les fautes sont personnelles*, on n'est pas responsable des fautes d'autrui.

— *Critique personnelle*, celle où l'on s'attache moins à relever les fautes de l'ouvrage, qu'à censurer la vie et le caractère de l'auteur : *La* CRITIQUE PERSONNELLE *est odieuse.* (Acad.)

— Jurispr. *Action personnelle*, action par laquelle on poursuit une personne qui est redevable ou obligée en son propre nom. || *Droit personnel*, droit attaché à la personne, et qui ne peut être transporté à une autre.

— Fin. *Contribution, taxe personnelle*, celle que l'on paye individuellement, à raison de sa personne, de son logement, etc. : *La taxe* PERSONNELLE *est sujette à beaucoup de non-valeurs.* (J.-J. Rouss.)

— Théât. *Entrée personnelle*, droit d'entrée dans un spectacle, qui ne peut se transmettre à d'autres.

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions propres à une des trois personnes : *Mode, temps* PERSONNEL.

— *Pronom personnel*, pronom qui marque la personne, comme *Moi, toi, lui, nous, vous, eux, se*, etc.

— Néol. Mor. Égoïste, qui n'est occupé que de soi : *Cet homme est très-*PERSONNEL. *Il est d'un caractère très-*PERSONNEL. (Acad.)

— N. m. Fam. Physique, extérieur d'une personne : *Il n'a pas un beau* PERSONNEL. || Peu usité.

— Admin. Collectiv. Personnes attachées à un service public ; par oppos. à *Matériel* : *Dans ce ministère, les dépenses relatives au* PERSONNEL *excèdent de beaucoup celles qui concernent le matériel.* (Acad.)

PERSONNELLEMENT, adv. En la personne dont il s'agit : *Il m'a offensé* PERSONNELLEMENT. *Il l'a pris* PERSONNELLEMENT *à partie.* (Acad.)

— En sa propre personne : *Être* PERSONNELLEMENT *responsable d'une chose. S'obliger* PERSONNELLEMENT. (Acad.)

PERSONNIFICATION, n. f. Pron. *pèr-ço-ni-fi-ka-cion.* — Action de personnifier ; résultat de cette action.

— Littér. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie : *La* PERSONNIFICATION *des êtres métaphysiques tient lieu, dans plusieurs poëmes modernes, du merveilleux imaginé par les anciens. La mollesse, dans le Lutrin, est une* PERSONNIFICATION. (Acad.) *Au milieu des complications de la guerre malheureuse dont son diocèse est le théâtre, Fénelon devient la plus touchante* PERSONNIFICATION *de la charité.* (Lam.)

PERSONNIFICATEUR, n. m. Néol. Celui qui personnifie : *Plutarque, en* PERSONNIFICATEUR *de l'histoire, peint plus qu'il ne raconte.* (Lam.)

PERSONNIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Personnifier : *C'est la modestie, la bonté* PERSONNIFIÉE. *C'est la sottise, l'insolence* PERSONNIFIÉE. (Acad.)

PERSONNIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*persona*, personne ; *facere*, faire ; lat.) Pron. *pèr-ço-ni-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous personnifiions, vous personnifiiez.* — Attribuer à une chose inanimée ou métaphysique la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle : PERSONNIFIER *la justice, la prudence. Les poëtes et les peintres* PERSONNIFIENT *tout.* (Acad.)

= **Se personnifier**, v. pron. Être personnifié.

PERSPECTIF, IVE, adj. Pron. *pèr-spèk-tif, tiv.* — B.-Arts. Qui représente un objet en perspective : *Plan* PERSPECTIF. *Représentation* PERSPECTIVE. (Acad.) *L'irrégularité du plan de la grande place qui précède Saint-Pierre de Rome disparaît complètement dans la vue* PERSPECTIVE. (Delécluze.)

PERSPECTIVE, n. f. (*perspicere, perspectum*, voir ; lat.) Pron. *pèr-spèk-tiv.* — Partie de l'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent : *Ce peintre entend bien la* PERSPECTIVE, *les règles de la* PERSPECTIVE. *Il apprend la* PERSPECTIVE. (Acad.) *Les livres d'Albert Durer sur la* PERSPECTIVE *ont été la source des règles pour les artistes.* (Bailly.)

— *Perspective linéaire*, celle qui se fait par les lignes seules. || *Perspective aérienne*, celles qui se fait par la dégradation des couleurs ou des teintes.

— Aspect sous lequel se présentent certains objets vus de loin : *Voilà un coteau qui fait une belle* PERSPECTIVE, *une agréable* PERSPECTIVE. *Une* PERSPECTIVE *riante.* (Acad.)

— Fig. et Mor. *Les hommes et les affaires ont leur point de* PERSPECTIVE. *Il y en a qu'il faut voir de près pour en bien juger, et d'autres dont on ne juge jamais si bien que quand on en est éloigné.* (La Br.)

— Fig. Il se dit aussi en parl. des événements heureux ou malheureux qui se présentent dans l'avenir comme étant presque certains : *Vous jouirez du repos et de l'aisance dans votre vieillesse : c'est une* PERSPECTIVE *satisfaisante.* (Acad.) *Nous n'avons à présent qu'une* PERSPECTIVE *très-triste.* (Volt.)

— Peinture représentant des jardins, des constructions en éloignement, et qu'on met au bout d'une galerie pour tromper agréablement la vue : *Ce peintre a fait une belle* PERSPECTIVE. (Acad.)

= **En perspective**, loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue : *Du haut de cette colline on voit Paris* EN PERSPECTIVE. *Cette maison de campagne a Paris* EN PERSPECTIVE. (Acad.)

Je m'enfuis tout en eau, je me sauve, j'arrive ;
Et qu'ai-je fait ? j'ai vu ma femme *en perspective*
(C. Del.)

— Fig. Dans l'avenir : *Il est fort riche ; mais ce n'est encore qu'*EN PERSPECTIVE. *Être heureux* EN PERSPECTIVE. (Acad.)

PERSPICACE, adj. des 2 g. Pron. *pèr-spi-kass.* — Qui a de la perspicacité : *Il est très-*PERSPICACE. (Acad.)

PERSPICACITÉ, n. f. (*per*, à travers; *aspicere*, regarder; lat.) Pron. *pèr-spi-ka-ci-té.* — Pénétration d'esprit, qui fait apprécier et juger les choses difficiles à connaître : *Il a beaucoup de* PERSPICACITÉ. *Il est d'une grande* PERSPICACITÉ. (Acad.) *Le magistrat a besoin, au plus haut degré, de raison, de jugement, de* PERSPICACITÉ, *de fermeté.* (Dupanl.)

PERSPICUITÉ, n. f. (*perspicuitas*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-spi-ku-i-té.* — Didact. Clarté, netteté d'un discours, d'un écrit : *La* PERSPICUITÉ *du style. La* PERSPICUITÉ *du discours.* (Acad.) || Peu usité.

PERSPIRABLE, adj. des 2 g. Pron. *pèr-spi-rabl.* — Méd. Qui a la faculté de pénétrer les pores de la peau, au moyen d'une transpiration insensible : *Humeur* PERSPIRABLE.

PERSPIRATION, n. f. Pron. *pèr-spi-ra-cion.* — Méd. Exhalation cutanée, continue, douce, égale, à la surface de la peau ou d'une membrane muqueuse : *Quand, par intervalle, la* PERSPIRATION *devient plus abondante, elle constitue la sueur.* (Chomel.)

PERSPIRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *pèr-spi-ra-toar.* — Méd. Qui est produit par la perspiration.

— *Humeurs perspiratoires*, celles qui sont exhalées d'une manière invisible.

PERSPIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*perspirare*, passer à travers; lat.) Pron. *per-spi-ré.* — Méd. Transpirer insensiblement.

PERSTRICTION, n. f. (*perstringere*, serrer avec force; lat.) Pron. *pèrs-trik-cion.* — Anc. Chir. Action de serrer, de comprimer avec une ligature.

PERSUADABLE, adj. des 2 g. Néol. En parl. des personnes. A qui l'on peut persuader quelque chose.

PERSUADANT, part. prés. du v. Persuader : *Pour agir sur les hommes, il faut décider leur obéissance en* PERSUADANT *leurs volontés.* (Mignet.)

PERSUADANT, ANTE, adj. Qui persuade; engageant : *Un homme* PERSUADANT. *Une femme* PERSUADANTE.

PERSUADÉ, ÉE, part. pass. du v. Persuader : *Un homme bien* PERSUADÉ *des vérités de sa religion. J'ai fait telle chose,* PERSUADÉ *que vous le trouveriez bien.* (Acad.) *Sans la probité, on ne peut paraître* PERSUADÉ, *ni par conséquent persuader les autres.* (Fén.) *Le premier pas pour se corriger est d'être* PERSUADÉ *que l'on a tort.* (Nicole.)

PERSUADER, v. tr. ou act. 1re conj. (*persuadere*; lat., m. sign.) Pron. *pèr-çu-a-dé.* — Porter quelqu'un à croire, le décider à faire quelque chose : *Rien ne* PERSUADE *plus efficacement les hommes que l'exemple. Je l'*AI PERSUADÉ *de la nécessité de faire telle chose. Vous m'*AVEZ PERSUADÉ, *mais non pas convaincu.* (Acad.) *On se sert d'inductions et d'exemples pour* PERSUADER *la multitude.* (Barthél.)

— Il s'empl. souvent avec un compl. direct de chose et un compl. indirect de personne : PERSUADER *une vérité à quelqu'un.* (Acad.) *Il n'y a rien que la crainte et l'espérance ne* PERSUADENT *aux hommes.* (Vauv.) *Il lui* PERSUADA *la nécessité de ne confier qu'à lui seul les affaires étrangères.* (St.-Simon.)

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *de* : *On lui* A PERSUADÉ *de se marier.* (Acad.)

— Absol. : *Cet homme a l'art de* PERSUADER. *Les exemples* PERSUADENT *mieux que les paroles.* (Acad.) *Les orateurs appelèrent l'éloquence, l'art de* PERSUADER, *c'est-à-dire de prouver et d'émouvoir tout ensemble.* (D'Alemb.) *Le sublime ne* PERSUADE *pas, mais il ravit, il transporte.* (Boil.)

= **Se persuader**, v. pr. Être persuadé, être conseillé : *La vertu* SE PERSUADE *mieux par des sentiments que par des préceptes* (Barth.)

— *Se laisser persuader à*, admettre la vérité, la réalité d'une chose : *Le voyageur, au milieu de cette contrée si belle et sous ce ciel si brillant,* SE LAISSE PERSUADER *à la mythologie comme à l'histoire, et ne sait ce qui l'enchante le plus de la poésie ou de la réalité, de la nature ou de l'art.* (Raoul-Rochette.)

— Suivi d'une propos. subordonnée, il s'emploie dans le m. sens : *Il* SE PERSUADE *que tout le monde l'admire. Ils* S'ÉTAIENT PERSUADÉ *qu'on n'oserait les contredire.* (Acad.)

— Croire, s'imaginer, se figurer : *J'ai peine à* ME PERSUADER *tout ce que tu me dis.* (Regn.)

— Anc. Il se construisait avec un infin. précédé de la prép. *de* : *Nous* NOUS PERSUADONS *souvent* D'AIMER *les gens plus puissants que nous, et néanmoins c'est l'intérêt seul qui produit notre amitié.* (La Rochef.) || *SYN.* V. CONVAINCRE.

PERSUASIBLE, adj. des 2 g. (*per* et *suadere*, conseiller; lat.) Pron. *pèr-çu-a-zibl.* — Qui peut être démontré; ce dont on peut convaincre quelqu'un.

PERSUASIF, IVE, adj. Pron. *pèr-çu-a-zif, ziv.* — Qui a la force, le pouvoir de persuader : *Raison convaincante et* PERSUASIVE. *Ton, langage* PERSUASIF. (Acad.)

— Qui a l'art, le talent de persuader : *Orateur éloquent et* PERSUASIF. *Vous êtes* PERSUASIF. (Acad.)

PERSUASION, n. f. (*persuasio*; lat., m. sign.) Action de persuader : *Cet orateur a le don, le talent de la* PERSUASION. (Acad.) *L'éloquence ne se borne pas à la* PERSUASION. (D'Alemb.) *Chez les Grecs la fortune, la réputation, l'autorité, étaient attachées à la* PERSUASION *de la multitude.* (Fén.) *Il y a des hommes saints et dont le seul caractère est efficace pour la* PERSUASION. (La Br.)

— Fig. : *Avoir la persuasion sur les lèvres*, être fort persuasif, fort éloquent.

— Ferme croyance : *J'ai agi dans la* PERSUASION *que vous m'approuveriez. J'ai la* PERSUASION *qu'il m'est attaché.* (Acad.) *La félicité ne peut naître sur la terre que de la* PERSUASION *religieuse et de la vertu.* (D'Aguess.)

Syn. Persuasion, conviction. Ces deux termes expriment un acquiescement de l'esprit à ce qui est considéré comme vrai; la *persuasion* résulte des preuves morales ou du sentiment de ce qui est vrai, et la *conviction*, des démonstrations; la première est souvent personnelle, la seconde est toujours acquise.

PERSULFURE, n. m. Pron. (*per*, partic. augm., et *sulphur*, soufre; lat.) Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERTE, n. f. (*perdere, perditum*; perdre, lat.) Privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode : PERTE *de biens. La* PERTE *de la vie. La* PERTE *de la parole. La* PERTE *des bonnes grâces de quelqu'un. Essuyer une* PERTE. *Réparer une* PERTE. *Se consoler d'une* PERTE. *Il a fait de grandes* PERTES *au jeu.* (Acad.) *Il est bien naturel que les plus grandes* PERTES *causent les plus grandes douleurs.* (J.-J. Rouss.) *Vous me faites sentir toute l'étendue de mes* PERTES. (Volt.)

Qu'ai-je à me plaindre? Où sont les *pertes* que j'ai faites? (Rac.)

— Particul. Il se dit en parl. des personnes dont on est privé par la mort : *Vous avez fait une grande* PERTE *en perdant votre père.* (Acad.) *La* PERTE *des parents est un chagrin auquel la nature a préparé les hommes.* (H. de Balz.) *La* PERTE *que vous avez faite a pénétré mon cœur.* (Volt.)

La *perte* d'un époux ne va point sans soupirs. (La F.)

— *Je prends part à la perte que vous avez faite*, se dit à une personne qui vient de perdre un parent ou un ami, pour lui témoigner qu'on partage son affliction.

— *Jurer, résoudre la perte de quelqu'un*, jurer résoudre sa mort, sa ruine.

— Jeu. *Être en perte de telle somme*, l'avoir perdue : *Quand je suis sorti, il* ÉTAIT EN PERTE *de cinquante francs.* Absol. *Depuis six semaines,* JE SUIS *toujours* EN PERTE. (Acad.)

— *Se retirer sur sa perte*, quitter le jeu quand on perd.

— *Être repoussé avec perte*, se dit d'une troupe qu'on fait reculer en lui tuant du monde.

— Fig. et fam., Avoir un désavantage marqué dans une dispute, dans une contestation.

— Dommage, diminution de bien, de profit : *Il y aurait trop de* PERTE *pour moi à prendre cette maison en échange de la mienne. Il y aura de la* PERTE, *beaucoup de* PERTE *dans la coupe de cet habit. C'est à peine si dans cette affaire les* PERTES *sont couvertes par les profits.* (Acad.) *C'était une espèce de compte en profits et* PERTES. (Thiers.)

— Ruine en ce qui regarde le gouvernement, la fortune, la réputation, les mœurs, etc. : *La* PERTE *de son crédit, de sa réputation est venue de sa mauvaise conduite. Courir à sa* PERTE. *Il pensa causer la* PERTE *de l'État.* (Acad.) *Il fut cause de la* PERTE *de tous les siens.* (Boss.) *J'accélérai ma* PERTE, *au lieu de la prévenir.* (J.-J. Rouss.)

Je crains notre victoire *autant que* notre *perte.* (Corn.)

— Théol. : *La perte de l'âme*, la damnation éternelle.

— Mauvais succès, événement désavantageux dans une affaire, dans une entreprise, etc. : *La* PERTE *d'un procès. La* PERTE *d'une gageure.* (Acad.) *Cette nation se console de la* PERTE *d'une bataille lorsqu'elle a chansonné le général.* (Montesq.)

— Mauvais usage ou emploi inutile que l'on fait d'une chose : *Je regrette fort la* PERTE *de ma journée. Ce serait peu que la* PERTE *de mes peines, si je n'avais éprouvé mille contrariétés. La* PERTE *d'une occasion si belle ne saurait causer trop de regrets.* (Acad.)

— *La perte du Rhône*, le lieu où le Rhône disparaît sous les rochers.

— Chir. *Perte de sang*, maladie qui survient quelquefois aux femmes, et qui consiste en un écoulement de sang irrégulier et abondant : *Elle est sujette à des* PERTES *de sang, à de grandes* PERTES *de sang.* (Acad.)

— *Perte séminale*, écoulement involontaire de sperme.

— *Perte blanche*, leucorrhée.

— Absol. Hémorragie utérine.

= **A perte**, loc. adv. Avec perte : *Vendre à perte, donner à perte*, perdre sur la marchandise que l'on vend.

= **En pure perte**, loc. adv. Sans utilité, sans effet, sans motif : *Ce que vous faites, ce que vous dites est* EN PURE PERTE. *Vous prenez bien de la peine* EN PURE PERTE. (Acad.) *Les hommes n'aiment pas à donner* EN PURE PERTE *des louanges qui les humilient, et qui sont comme des aveux publics de la supériorité qu'on a sur eux.* (Mass.) *L'eau de la fontaine publique se rendait dans le lac par le grand chemin qu'elle dégradait au préjudice des passants et* À PURE PERTE *pour tout le monde.* (J.-J. Rousseau.)

= **A perte de vue**, loc. adv. dont on se sert en parlant d'une vue si étendue qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent : *Une allée à* PERTE *de vue.* (Acad.) *La pente tout à coup jusqu'à* PERTE DE VUE *plongeait en précipice.* (Lam.)

— Fig. et fam. : *Raisonner, discourir à perte de vue*, faire des raisonnements vains et vagues, qui n'aboutissent à rien.

= **A perte d'haleine**, loc. adv. Jusqu'à perdre la respiration : *Courir* À PERTE D'HALEINE.

PERTÉRÉBRANT, ANTE, adj. (*per*, à travers, *terebrare*, percer avec une vrille; lat.) Méd. Il se dit d'une douleur vive, comparable à celle que causerait un instrument qui creuserait et percerait une partie du corps.

PERTINACITÉ, n. f. Entêtement, opiniâtreté, persévérance : *La* PERTINACITÉ *du maréchal battant son fer.* (H. de Balz.) || Peu usité.

PERTINEMMENT, adv. Pron. *pèr-ti-na-man.* — Ainsi qu'il convient, comme il faut; avec jugement; convenablement. Il ne se dit que des discours : *Il en parle très-*PERTINEMMENT *et en habile homme. Il en a discouru* PERTINEMMENT. *Parler* PERTINEMMENT *de chiffres.* (Arago.)

PERTINENCE, n. f. (*pertinere*, convenir; lat.) Pron. *pèr-ti-nans.* — Procéd. Qualité de ce qui est pertinent : *La* PERTINENCE *des moyens, des faits et articles.* (Acad.)

PERTINENT, ENTE, adj. (*pertinens*, qui convient.) Qui est tel qu'il convient; il ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes : *Raisons* PERTINENTES. *Excuses* PERTINENTES. (Acad.)

— Procéd. *Moyens pertinents et admissibles, faits et articles pertinents*, moyens, faits qui appartiennent au fond de la cause.

PERTUAUX, et **PERTUAUX**, n. m. pl. Techn. Écorce de bois enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS, n. m. (*pertusus*, percé; lat.) Pron. *pèr-tui.* — Ouverture qu'on pratique à une digue dans certaines rivières, pour laisser passer les bateaux : *Le passage des* PERTUIS *sur cette rivière, retarde beaucoup les bateaux.* (Acad.)

— Géogr. Bras de mer entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles : *Le* PERTUIS *de Maumusson. Le* PERTUIS *d'Antioche.* (Acad.)

— Techn. Trou d'une filière. || Garde fixée dans l'intérieur des serrures. || Ouverture faite au panneton de la clef.

PERTUISANE, n. f. (*pertusus*; percé; lat.) Pron. *pèr-tui-zann.* — Espèce de hallebarde dont le fer est plus long, plus large et plus tranchant que celui des autres armes de ce genre : *Il tenait une* PERTUISANE *à la main. Il reçut un coup de* PERTUISANE. (Acad.) *Ah! si l'on me donnait seulement une* PERTUISANE, *je vous déferais bien de tous ces hommes noirs.* (A. de Vigny.)

PERTUISANIER, n. m. Mar. Garde-chiourme.

PERTURBATEUR, TRICE, n. (*perturbator, trix*; lat., m. sign.) Celui, celle qui cause du trouble : PERTURBATEUR *du repos public. Il y a eu du désordre dans ce collége; on a renvoyé les* PERTURBATEURS *à leurs parents.* (Acad.)

— Adj. *Un esprit* PERTURBATEUR. *Des intentions* PERTURBATRICES.

— Mécan. *Force perturbatrice*, celle qui trouble la régularité des mouvements.

— Méd. *Médecine perturbatrice*, méthode de trai-

tement qui consiste à employer des moyens actifs, propres à troubler la marche des maladies.

PERTURBATION, n. f. (*perturbatio*, trouble; lat.) Pron. *pèr-tur-ba-cion*. — Didact. Trouble, émotion de l'âme à l'occasion de quelque mouvement qui se passe dans le corps.

— Fig. *Ce fut une immense* PERTURBATION *que l'arrivée sur les marchés européens du métal américain.* (Rossi.) *Le prodigieux changement qu'il remarquait dans ses traits ne pouvait provenir que d'une profonde* PERTURBATION *morale.* (Ancel.) *La révolution a porté dans toutes les branches de notre industrie une profonde* PERTURBATION. (St-Aulaire.)

— Méd. Trouble causé dans les fonctions animales par quelque maladie; et dans la marche d'une maladie par quelque agent thérapeutique : *La maladie est une* PERTURBATION *dangereuse de l'équilibre des forces vitales.* (Portalis.)

— Astr. Dérangement que les corps célestes souffrent dans leurs mouvements par leur action mutuelle : *Les lois du mouvement elliptique des planètes ne sont exactes qu'en négligeant les inégalités connues sous le nom de* PERTURBATIONS. (Arago.)

— Phys. Mouvements brusques que l'aiguille aimantée éprouve tous les jours à l'E. et à l'O.

PERTUS, USE, adj. (*pertusus*; lat., m. sign.) Bot. Il se dit d'une feuille percée de trous larges et distribués irrégulièrement.

PÉRUVIENNE, n. f. Comm. Étoffe tissue avec des fils de deux couleurs dont les deux côtés sont différents mais aussi beaux l'un que l'autre.

PERVENCHE, n. f. (*pervinca*; ital.) Pron. *pèr-van-ch*. — Genre de plantes de la famille des Apocynées, à fleurs bleues ou blanches, et dont le feuillage est d'un beau vert : *Grande* PERVENCHE. *Petite* PERVENCHE. (Acad.)

PERVERS, ERSE, adj. (*perversus*; lat.) Pron. *pèr-vèr, vèrss*. — Méchant, dépravé : *Un naturel* PERVERS. *Un homme* PERVERS. *Le monde est bien* PERVERS. (Acad.) *On peut regarder Tibère comme une des âmes les plus* PERVERSES *qui aient jamais déshonoré la nature humaine.* (La Harpe.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Avoir des sentiments* PERVERS. *Doctrine* PERVERSE. *Opinion* PERVERSE. *Mœurs* PERVERSES. (Acad.)

— Substantiv. : *Dieu châtiera les* PERVERS. (Acad.)
On ne saurait manquer, condamnant un *pervers*. (La F.)

PERVERSEMENT, adv. Avec perversité. ‖ Peu usité.

PERVERSION, n. f. (*perversio*, de *pervertere*, détourner; lat.) Pron. *pèr-vèr-cion*. — Mor. Changement de bien en mal : *La soif des richesses cause la* PERVERSION *des mœurs.* (Acad.)

— Pathol. Altération des fonctions dans l'état de maladie.

PERVERSITÉ, n. f. (*perversitas*; lat., m. sign.) Méchanceté, dépravation : *La* PERVERSITÉ *du siècle. La* PERVERSITÉ *des mœurs. La* PERVERSITÉ *de son naturel.* (Acad.) *Son caractère n'est pas exempt de folie et de* PERVERSITÉ. (Volt.)

— Par anal. : *La* PERVERSITÉ *d'une doctrine.*

PERVERTI, IE, part. pass. du v. Pervertir : *Un chrétien* PERVERTI. *Une âme* PERVERTIE. *Elle me savait plus aveuglé que* PERVERTI. (H. de Balz.) *Le naturel le plus heureux est souvent* PERVERTI *par l'impression que fait un mauvais exemple.* (Fléch.)

PERVERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*pervertere*, détourner; lat.) Pron. *pèr-vèr-tir*. — Faire changer de bien en mal, dans les choses de religion et de morale : PERVERTIR *un chrétien.* PERVERTIR *la jeunesse.* PERVERTIR *un bon naturel. Le luxe a* PERVERTI *bien des femmes.* (Acad.) *L'homme ne se sent pas le droit de* PERVERTIR *sa propre nature.* (V. Cousin.)

— *Pervertir l'ordre des choses*, troubler un ordre établi.

— Fig. : *Pervertir le sens d'un passage*, le dénaturer, l'altérer.

‡ **Se pervertir**, v. pron. Devenir pervers : *Ce jeune homme s'est promptement* PERVERTI. (Acad.) *Les hommes peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent* SE PERVERTIR. (Duclos.)

PERVERTISSEMENT, n. m. Néol. Action de pervertir; effet de cette action.

PERVERTISSEUR, n. m. Celui qui pervertit, qui corrompt.

PESADE, n. f. Pron. *pe-zad*. — Man. Air relevé, dans lequel le cheval s'élève du devant, sans que les pieds de derrière quittent le sol.

PESAGE, n. m. Techn. Action de peser.

PESAMMENT, adv. D'une manière pesante : *Marcher* PESAMMENT. *Être vêtu* PESAMMENT. (Acad.)

— Antiq. *Soldat pesamment armé*, fantassin ou cavalier armé de toutes pièces.

— Fig. : *Parler, écrire pesamment*, parler, écrire sans facilité, sans grâce.

PESANT, part. prés. du v. Peser : *L'Autruche pond dans une année cinquante œufs* PESANT *quinze livres chacun.* (Buff.)

= **Pesant**, adv. *Deux mille livres d'argent* PESANT. *Une livre* PESANT *d'or. Un quintal* PESANT. *Une livre* PESANT. *Deux kilogrammes* PESANT. (Acad.) *Ordinairement les grands chameaux portent un millier et même douze cents* PESANT. (Id.) *On assure que les portefaix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de neuf cents livres* PESANT. (Id.)

PESANT, ANTE, adj. Pron. *pe-zan, zantt*. — Qui pèse, qui est lourd; il est oppos. à Léger : *L'or et le platine sont les plus* PESANTS *de tous les métaux. Corps* PESANT. *Machine lourde et* PESANTE. *Fardeau* PESANT. *Charge* PESANTE. (Acad.) *Masses d'or et d'argent, monnaies* PESANTES, *signes lourds.* (Buff.)
Laissez-là ces mousquets trop *pesants* pour vos bras. (Boil.)

— Mar. *Grain vent, pesant*, grain, vent dont la violence peut faire incliner le navire outre mesure.

— *Ce cheval est pesant à la main*, il porte la tête basse, et il s'appuie sur le mors.

— Fig. et fam. : *Cet homme est pesant à la main*, il est ennuyeux, lourd et incommode dans la conversation.

— *Ce maître d'écriture, ce chirurgien, ce peintre*, etc., *a la main pesante*, il écrit, il opère, il peint sans facilité, sans légèreté.

— Fig. : *Il a la main pesante, il a le bras pesant*, se dit d'un homme fort et robuste, qui donne de grands coups. ‖ Fig. et fam., il se dit aussi d'une personne dont le ressentiment est à craindre.

— *Avoir la tête pesante*, éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur.

— En parl. des animaux. Tardif, lent : *Le bœuf est un animal* PESANT. (Acad.) *On choisit les rennes les plus* PESANTS *pour voiturer les provisions et les bagages.* (Buff.) *L'âge a rendu ce cheval* PESANT. *Une marche* PESANTE. (Acad.) *Il semble y avoir je ne sais quoi de prophétique dans le vol* PESANT *du corbeau.* (B. Const.)

— Man. *Cheval pesant*, cheval qui ne s'enlève pas facilement du devant.

— En parl. des oiseaux, Dont le vol est lourd : *Toutes les espèces du genre Outarde sont des oiseaux* PESANTS, *qui volent très-peu.* (C. Dumér.) *Le coq est un oiseau* PESANT, *dont la démarche est grave et lente.* (Buff.) *Les gelinottes femelles, en leur qualité d'oiseaux* PESANTS, *font leur nid à terre.* (Id.)

— Fig. En parl. de l'esprit, du discours, du style, etc. Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce : *Il a l'esprit* PESANT. *Il est d'une conversation* PESANTE. *Son style est* PESANT. *C'est un* PESANT *érudit. Il est ni triste et* PESANT, *il fait l'enjoué et l'agréable.* (Acad.) *Dans l'Élide et dans la Béotie les esprits sont* PESANTS. (Rac.) *C'est un sujet* PESANT; *aussi ne serait-je pas assez injuste pour me plaindre de vous si vous ne pouvez le rendre savant.* (Lesage.)

— Fig. Onéreux, fâcheux, fatigant, incommode : *C'est une charge* PESANTE *que d'avoir une nombreuse famille sur les bras. C'est un* PESANT *fardeau que l'héritage d'un nom fameux. La domination de ce prince est un joug* PESANT *pour ses sujets.* (Acad.) *Tout est un joug* PESANT *à qui veut vivre sans joug et sans règle.* (Mass.)

— Partic. Qui est du poids réglé par la loi : *Louis d'or* PESANT. *On est obligé de ne recevoir dans le commerce que de la monnaie* PESANTE, *des espèces* PESANTES. (Acad.)

Syn. Pesant, lourd. Ce qui est *pesant* a un poids considérable par rapport à son volume; ce qui est *lourd* a une pesanteur qui résulte de sa masse.

= **Pesant**, n. m. Poids. ‖ Prov. et fig. *Il vaut son pesant d'or*, se dit d'un homme obligeant, officieux, d'un commerce sûr et aisé; et des choses qu'on regarde comme excellentes dans leur genre : *Tu vaux ton* PESANT *d'or, je le sais.* (C. Del.)

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. ‖ On l'appelle aussi *Plomb*.

PESANTEUR, n. f. (*peser*.) Pron. *pe-zan-teur*. — Qualité de ce qui est pesant; tendance des corps vers le centre de la terre : *Le baromètre sert à faire connaître la* PESANTEUR *de l'air. Les* PESANTEURS *spécifiques des solides, des liquides.* (Acad.) *La* PESANTEUR *est perpendiculaire à la surface.* (Buff.) *Tous les corps descendent si aucun obstacle ne les arrête; or cette direction est ce qu'on nomme* PESANTEUR. (Id.)

— *Pesanteur universelle*, tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

— *Pesanteur spécifique*, rapport d'un poids à son volume.

— Impression que fait un corps grave ou agité sur un autre quand il le frappe : *Il fut étourdi de la* PESANTEUR *du coup. Il se rompit une côte par la* PESANTEUR *de sa chute. Il lui a fait sentir la* PESANTEUR *de ses coups, la* PESANTEUR *de sa main.* (Acad.)
Plus d'un monstre farouche
Avait de votre bras senti la *pesanteur*. (Rac.)

— Méd. Indisposition qui fait qu'on sent comme un poids dans quelque partie du corps : *Avoir une grande* PESANTEUR *de tête. Une* PESANTEUR *d'estomac. Il sent de la* PESANTEUR *par tout le corps, par tous les membres.* (Acad.)

— Lenteur, défaut d'activité et de célérité : *Ce cheval a trop de* PESANTEUR *pour être employé comme cheval de selle. Cet homme, que j'ai vu si agile, est aujourd'hui d'une grande* PESANTEUR. (Acad.)

— Fig. Lenteur, défaut de vivacité, de légèreté, de grâce, de pénétration dans l'esprit : *Avoir une grande* PESANTEUR *d'esprit, de la* PESANTEUR *dans l'esprit. Cet homme, qui croit avoir de la gravité, n'a que de la* PESANTEUR. (Acad.)

Syn. Pesanteur, poids, gravité. La *pesanteur* est le poids absolu d'un corps : c'est une qualité propre, une propriété intime et essentielle; le *poids* est la pesanteur appréciée, une qualité extérieure qu'on détermine par ses effets; la *gravité* est la pesanteur évaluée dans ses rapports de force et d'action.

PESÉ, ÉE, part. pass. du v. Peser : *Marchandise bien, mal* PESÉE.

— Fig. *Un jour les œuvres seront seules* PESÉES. (Mass.)

PÈSE-ACIDE, n. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une liqueur acide.

PESÉE, n. f. Action de peser : *Avant de lui livrer ces ballots de laine, on en a fait la* PESÉE *en sa présence.* (Acad.)

— Quantité de ce qui a été pesé en une fois : *La première* PESÉE *est de cinquante kilogrammes. Une forte* PESÉE. *Une* PESÉE *considérable.* (Acad.)

— Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc., etc.

— *Faire une pesée*, pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier : *Voyant qu'on n'ouvrait pas, il appuya son épaule et* FIT UNE PESÉE. (Th. Gautier.)

— Pharm. *Faire une pesée*, peser une certaine quantité de substances.

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-LIQUEUR, n. m. Pron. *pès-li-keur*. — Instrument par le moyen duquel on reconnaît, on détermine la pesanteur spécifique des liquides : *Acheter un* PÈSE-LIQUEUR. (Acad.)

PESER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pensare*, fréquentatif de *pendere*.) Pron. *pe zé*. — Il change l'e muet du rad. *pes* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. comm. par un *e* muet : *Je pèse, je pèserai, je pèserais*, etc. — Examiner la pesanteur d'une chose, la conférer avec un poids certain, réglé et connu : PESER *de la viande.* PESER *du pain.* PESER *une pièce d'or.* PESER *avec des balances.* PESER *avec une romaine.* (Acad.)

— Fig. *Le héros et le grand homme mis ensemble ne* PÈSENT *pas un homme de bien.* (La Br.)

— Fig. Examiner attentivement une chose, pour en connaître le fort et le faible : PESER *mûrement les choses.* PESER *les objections.* PESER *les conséquences d'une affaire.* (Acad.) *Ces vieux jurisconsultes ont passé toute leur vie à* PESER *le pour et le contre.* (Volt.) PESEZ *attentivement la proposition que je vous fais.* (J.-J. Rouss.) *Il faut* PESER *avec attention les avantages et les inconvénients de cette mesure.* (M. J. Chén.)
Oui, je *pèse* toujours mûrement une affaire. (Regn.)

— Apprécier, estimer : PESER *les candidats.* (Andrieux.)

— *Peser ses* [illegible], *ses paroles; peser la valeur de chaque terme*, examiner la conséquence de ce qu'on dit : *En pareille matière il faut* PESER *ses mots, toutes ses paroles.* (Acad.) *Ils se sont bornés soit à éplucher des mots et à* PESER *des épithètes.* (Vitet.) PESEZ *votre réponse avant de la faire.* (J.-J. R.)

— *Peser toutes ses paroles; peser tout ce qu'on dit*, parler avec lenteur et circonspection : *C'est un homme qui* PÈSE *toutes ses paroles, tout ce qu'il dit.* (Acad.)
Il *pèse* tous ses mots, mesure tous ses pas. (Desmahis.)

— V. intr. Avoir un certain poids : *Ce ballot* PÈSE *peu,* PÈSE *beaucoup. Le tout ensemble* PÈSE... *La queue du mouton de Barbarie est si fort chargée de graisse*

que souvent elle PÈSE *plus de vingt livres.* (Buff.) *Le rossignol ne* PÈSE *pas une demi-once.* (Id.)

— Fig. *Nous sommes tous chiffrés, non d'après ce que nous valons, mais d'après ce que nous* PESONS. (H. de Balz.)

— Par anal. Exercer une pression : *Les astres* PÈSENT *sur la terre, et la terre sur les astres.* (Volt.) *Une atmosphère ardente et sèche* PÈSE *sur cette terre.* (Ph. Chasles.)

— *Cette pièce d'or ne pèse pas*, elle n'a pas le poids fixé par la loi.

— Par analog. Être lourd, pesant : *J'écris, mais avec bien de la peine; ma main* PÈSE *deux cents livres, ma tête aussi.* (Volt.)

— Fig. Être à charge : *Les bourgeois des villes avaient trouvé le moyen de régler les octrois de manière à ce qu'ils ne* PESASSENT *pas sur eux.* (A. de Tocquev.) *Le malheur* PÈSE *moins à la jeunesse qu'à l'âge mûr.* (St-M. Gir.)

Ma funeste amitié *pèse* à tous mes amis. (Rac.)
Oui, la retraite *pèse* à qui ne sait rien faire. (Volt.)

— Fam. *Cela ne pèse pas plus qu'une plume*, se dit d'une chose très-légère.

— Fig. et fam. *Il ne pèse pas une once*, se dit d'un homme que le contentement rend vif, léger, alerte.

— *Cette viande, cette boisson pèse sur l'estomac*, elle est difficile à digérer.

— Man. *Ce cheval pèse à la main*, il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier : *Un cheval dont la tête est longue et grosse en même temps* PÈSE À LA MAIN, *et n'obéit pas à la bride avec la promptitude nécessaire.* (Lecoq.)

— Fig. et fam. En parl. des personnes, Être à charge, ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— Fig. et fam. *Cette personne lui pèse sur les épaules*, elle lui est à charge par son importunité, par la dépense qu'elle lui occasionne.

— Fig. *Cela lui pèse sur le cœur*, ou simpl. *Cela lui pèse*, cela lui cause du chagrin, du ressentiment, de la peine, de l'inquiétude, de l'embarras.

— Fig. *Ce secret lui pèse*, se dit en parl. d'une personne qui n'est pas capable de garder un secret.

Rien ne *pèse* tant qu'un secret;
Le bien garder est difficile aux dames. (La F.)

— Appuyer fortement sur une chose : PESER *sur un levier, sur une bascule.* PESER *sur les étriers.* (Acad.)

— Mar. *Peser sur un cordage*, faire effort dessus, en agissant de haut en bas.

— *Les vents pèsent*, leur violence fait incliner le navire outre mesure.

— Fig. Demeurer, insister plus longtemps sur : *Il faut* PESER *sur cette note. Il faut* PESER *sur cette syllabe.* (Acad.)

— Fig. *Peser sur une circonstance*, la faire remarquer.

— Véner. En parl. des bêtes fauves, Enfoncer beaucoup les pieds dans la terre : *Ce cerf est de grand corsage, il* PÈSE *beaucoup.*

= **Se peser,** v. pron. Être pesé : *Ce ballot peut* SE PESER *facilement. La viande* SE PÈSE *aux balances, à la romaine.*

— Fig. Être examiné attentivement : *Ce sont là de ces choses qui doivent* SE PESER *froidement.*

PÈSE-SEL, n. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une dissolution saline.

PESEUR, n. m. Celui qui pèse : PESEUR *de foin.*

PESON, n. m. Pron. *pe-zon.* — Instrument qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces : *La verge d'un* PESON. *Le crochet d'un* PESON. *Le côté fort, le côté faible d'un* PESON. PESON *à ressort.* (Acad.) || V. ROMAINE.

PESSAIRE, n. m. Pron. *pè-cèr.* — Chir. Instrument que l'on introduit dans le vagin pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle.

PESSIMISME, n. m. (*pessimus*, très-mauvais; lat.) Pron. *pes-ci-mism.*

PESSIMISTE, n. m. Pron. *pèss-ci-mist.* — Celui qui croit que tout va mal, qui voit tout en noir : *C'est un* PESSIMISTE. (Acad.)

PESSIROSTRES, n. m. pl. Pron. *pèss-ci-rostr.* — Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, à longues jambes; ils vivent de vers et d'insectes; les espèces principales sont les *Outardes*, les *Pluviers* et les *Vanneaux.*

PESTE, n. f. (*pestis*; lat., m. sign.) Pron. *pèst.* — Maladie épidémique, contagieuse, qui produit des bubons, des exanthèmes, etc., et qui cause une grande mortalité : *La* PESTE *est endémique dans l'Orient. Mourir de la* PESTE. *Avoir la* PESTE. *On fait faire quarantaine à ceux qui viennent d'un lieu soupçonné de* PESTE. *On le fuit comme la* PESTE. (Acad.)

— Par extens. Maladie qui fait mourir à la fois beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux : *La fièvre jaune est une* PESTE *qu'on dit originaire d'Amérique. La petite vérole est une* PESTE *dont la vaccine nous a délivrés. Le farcin et la morve sont la* PESTE *des chevaux.* (Acad.)

— Fig. Chose pernicieuse qui corrompt les cœurs ou les esprits : *Cette doctrine est une* PESTE *dont on doit prévenir les ravages. La flatterie est la* PESTE *des cours. La discorde est la* PESTE *des États.* (Acad.)

— Par anal. : *Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la* PESTE *de ce pays-ci.* (Regn.)

— Personne dont le pouvoir est funeste, dont la fréquentation est pernicieuse : *Cet homme est une* PESTE *publique. C'est une* PESTE *dans une compagnie, qu'un faux frère.* (Acad.) *Les faux philanthropes sont les* PESTES *du genre humain.* (Fén.)

Arrière, vagabond! — D'où nous vient cette *peste?* (Pons.)

— Fam. *C'est une méchante peste, une méchante petite peste*, se dit d'un méchant petit garçon, d'une jeune fille vive et malicieuse : *Voilà la plus* MÉCHANTE *petite* PESTE *que j'aie jamais connue.* (Dest.)

— Fam. *C'est un petit peste*, se dit aussi d'un petit garçon qui est malicieux.

— Fam. *Il est un peu peste, elle est un peu peste*, se dit d'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignité.

— Par imprécat. : PESTE *de l'étourdi!* LA PESTE *de l'ignorant!* LA PESTE *soit de l'ignorant!* PESTE *soit du vieux fou!* PESTE, *que cela est beau!* PESTE, *qu'il fait froid!* PESTE *soit du faquin!* (Acad.)

Peste! où prend mon esprit toutes ces gentillesses? (Mol.)
La *peste!* quel esprit profond! Je me prosterne. (Laya.)

PESTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pèss-té.* — Fam. Montrer, par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose : *C'est un homme qui* PESTE *toujours contre le gouvernement, contre le ministère. Il ne fait que* PESTER. *Tout le monde* PESTE *contre lui. Vous avez beau* PESTER, *il n'en sera pas autrement.* (Acad.) *Vous avez bien raison de* PESTER. (Regn.)

Il *peste* contre vous d'une belle manière. (Mol.)

— Prov. *Pester entre cuir et chair*, être mécontent sans oser le dire.

PESTIFÈRE, adj. des 2 g. (*pestis*, peste; *fero*, je porte; lat.) Qui communique la peste : *Un air* PESTIFÈRE. *Il en sort une vapeur* PESTIFÈRE. *Une odeur* PESTIFÈRE. (Acad.) || Peu usité.

PESSON, n. m. Pron. *pèss-çon.* — Techn. Instrument dont le peaussier se sert pour ouvrir les peaux.

PESSONNURE, n. f. Pron. *pèss-ço-nur.* — Techn. Ratissures de peaux blanches, qui servent à faire de la colle.

PESTIFÉRÉ, ÉE, adj. *Infecté de peste. Il venait d'un lieu* PESTIFÉRÉ. *On brûla ces marchandises, comme* PESTIFÉRÉES. (Acad.) *Un homme sain meurt de l'air* PESTIFÉRÉ *ou vit en homme habitué à cet air.* (Chateaubr.) *Je dormais sur la natte d'où l'on venait d'enlever un musulman* PESTIFÉRÉ. (Id.)

— Substantiv. Personne atteinte, frappée de peste : *Il alla visiter les* PESTIFÉRÉS. (Acad.)

— *On le fuit comme un pestiféré*, se dit en parl. d'un homme dont on évite le commerce :

On *le fuit* en tous lieux *comme un pestiféré.* (Regn.)

PESTILENCE, n. f. (*pestilentia*, de *pestis*, peste; lat.) Pron. *pèss-ti-lanss.* — Corruption de l'air; peste répandue dans un pays : *Dans un temps de* PESTILENCE. (Acad.) || Vieux.

— Fig. en t. de l'Écriture, *Être assis dans la chaire de pestilence*, professer une mauvaise doctrine.

PESTILENT, ENTE, adj. (*pestis*, peste; lat.) Didact. Qui tient de la peste : *Une fièvre* PESTILENTE. *Respirer un air* PESTILENT. (Acad.) *Le péché est plus dangereux que les maladies du corps les plus* PESTILENTES. (Boss.)

PESTILENTIEL, ELLE, adj. (*pestis*, peste; lat.) Pron. *pèss-ti-lan-ciel.* — Pestilent, infecté de peste, contagieux : *Un air* PESTILENTIEL. *Vapeurs* PESTILENTIELLES. *Maladie* PESTILENTIELLE. (Acad.)

PET, n. m. (*peditus*; lat.) Pron. *pè.* — Vent qui sort du corps par en bas avec bruit : *Faire, lâcher un* PET. (Acad.)

— Art cul. *Pet de nonne*, beignet soufflé.

PÉTALE, n. m. (πέταλον, feuille; gr.) Pron. *pé-tal.* — Bot. Chacune des pièces qui composent la corolle d'une fleur : *Corolle à cinq* PÉTALES. (Acad.)

PÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des pétales.

PÉTALISME, n. m. (πέταλον, feuille; gr.) Pron. *pé-ta-lism.* — Antiq. Jugement populaire en usage à Syracuse; espèce d'ostracisme.

PÉTARADE, n. f. (*pet.*) Plusieurs pets de suite. Il ne se dit guère qu'en parl. des animaux, lorsqu'ils pètent en ruant : *Le cheval se mit à ruer et à faire des* PÉTARADES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire une pétarade, répondre par une pétarade*, ne faire aucun cas de ce qu'on dit :

Il pria le cheval de l'aider quelque peu...
Moitié de ce fardeau ne vous sera que jeu.
Le cheval refuse, *fit une pétarade.* (La F.)

PÉTARD, n. m. Pron. *pé-tar.* — Sorte de machine de fer ou de fonte, en forme de cône renversé, qu'on remplit de poudre à canon, et qu'on attache à une porte pour la briser, ou à une muraille pour l'ébranler : *Charger un* PÉTARD. *Attacher le* PÉTARD *à une porte.* (Acad.)

— Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon, et du papier ou du parchemin mis en plusieurs doubles, et extrêmement battu et serré : *Jeter des* PÉTARDS. *Un* PÉTARD *lui creva dans la main.* (Acad.) *On apprend sans beaucoup de peine au rossignol à mettre le feu à un* PÉTARD. (Buff.)

PÉTARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Pétarder.

PÉTARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire jouer le pétard.

= **Se pétarder,** v. pron. Être enfoncé par l'explosion du pétard.

PÉTARDIER, n. m. Celui qui fait les pétards ou qui les applique : *Habile* PÉTARDIER. *Hardi* PÉTARDIER. (Acad.)

PÉTASE, n. m. Antiq. Sorte de chapeau rond à bord très-étroits : *Le* PÉTASE *ailé de Mercure.* (Acad.)

PÉTASITE, n. f. (πέτασος, chapeau; gr.) Bot. Genre de plantes qui ressemblent au Pas-d'âne. || Vulg. *Herbe aux teigneux.*

PÉTAUD, n. m. Pron. *pé-tô.* — Terme qui n'est usité que dans cette phrase familière : *La cour du roi Pétaud*, un lieu de confusion, où tout le monde est maître.

On n'y respecte rien, chacun y parle haut;
Et c'est tout justement *la cour du roi Pétaud.* (Mol.)

PÉTAUDIÈRE, n. f. Propr. Assemblée de gueux, de mendiants.

— Fam. Par extens. Assemblée livrée au désordre, lieu où chacun fait le maître : *Cette maison, cette assemblée est une* PÉTAUDIÈRE, *une vraie* PÉTAUDIÈRE. (Acad.)

PÉTÉCHIAL, ALE, adj. Pron. *pé-té-chi-al.* — Méd. Qui est accompagné de pétéchies, ou qui est de la nature des pétéchies : *Fièvre* PÉTÉCHIALE. *Éruption* PÉTÉCHIALE. (Acad.)

PÉTÉCHIES, n. f. pl. Pron. *pé-té-chî.* — Méd. Taches pourprées, semblables à des morsures de puces, qui paraissent sur la peau dans les fièvres graves.

PET-EN-L'AIR, n. m. Pron. *pè-tan-lèr.* — Espèce de robe de chambre fort courte, qui ne descend que jusqu'en bas des reins : *Être en* PET-EN-L'AIR. (Acad.)

PÉTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pet.*) Pron. *pé-té.* — Il change l'*e* muet du rad. *pet*, en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*, seulement. — Faire un pet.

— Prov. *Il ne faut pas péter plus haut que le cul*, il ne faut pas entreprendre des choses au-dessus de ses forces, prendre des airs au-dessus de son état.

— Fig. en parl. des choses, Faire un bruit subit en éclatant : *Le bois de chêne* PÈTE *dans le feu. Cette bouteille de vin mousseux* A BIEN PÉTÉ. (Acad.) *Cela fait à peine le bruit d'une châtaigne qui* PÈTE *dans le feu.* (J. Janin.)

— Fig. *Son fusil, son pistolet lui a pété dans la main*, il lui a crevé dans la main.

— Prov. et fig. *Ne comptez pas sur les promesses de cet homme, il vous pétera dans la main*, il vous manquera au besoin.

— Par anal. *J'avais pour cinquante mille francs de billets qui m'ont pété dans la main.*

— Prov. et fig. *La gueule du juge en pétera, il faut que la gueule du juge en pète*, se dit lorsque dans une affaire on ne veut point d'accommodement, et qu'on veut qu'elle soit jugée.

— Fam. *La tête me pète*, se dit lorsqu'on éprouve une douleur lancinante qui ferait croire que la tête va éclater.

PÉTÉSIE, n. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique, de la famille des Rubiacées.

PÉTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter.

— Prov. *On l'a chassé comme un péteur d'église,*

ou simpl., *comme un péteux, comme un pétoux,* se dit d'un homme qu'on a chassé honteusement de quelque endroit.

PÉTEUX, EUSE, n. V. PÉTEUR.

PÉTILLANT, part. prés. du v. Pétiller.

PÉTILLANT, ANTE, adj. Pron. *pé-ti-ian, iantt.* — Qui pétille, qui brille avec éclat : *Vin* PÉTILLANT. *Des yeux* PÉTILLANTS. *Des yeux* PÉTILLANTS *d'esprit. Un écrit, un style* PÉTILLANT *d'esprit.* (Acad.) *Sans les flammes* PÉTILLANTES *du foyer ils eussent été dans une obscurité....* (H. de Balz.) *Les reflets* PÉTILLANTS *des pierreries.* (Buff.)

— Fig. Vif, animé :

Mon esprit *pétillant* dans l'ivresse étincelle. (C. Del.)

PÉTILLEMENT, n. m. Pron. *pé-ti-y-man.* — Action de pétiller : *Le* PÉTILLEMENT *du salpêtre.* (Acad.) *Le silence n'était interrompu que par le craquement du bois et par les* PÉTILLEMENTS *de la flamme.* (H. de Balzac.) *On n'entendit plus que le* PÉTILLEMENT *de la pluie de plomb sur le pavé.* (V. Hug.)

PÉTILLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (dimin. de *péter.*) Pron. *pé-ti-ié.* — Éclater avec un petit bruit réitéré et en sautillant : *Le sel* PÉTILLE *dans le feu. Le vin de Champagne mousseux,* PÉTILLE *dans le verre.* (Acad.) *Le vin de Naxos* PÉTILLAIT *dans les coupes.* (Barthél.) *Le feu* PÉTILLAIT *sous l'âtre.* (E. Sue.)

.. De loin je vois sa famille,
Autour du sarment qui *pétille,*
Chercher sur ses genoux les caresses du soir.
(A. Soumet.)

J'aime à voir, dans un verre qui brille
Un vin qui porte au nez un bouquet qui *pétille.* (Dest.)

— *Ses yeux pétillent,* ils sont vifs et étincelants.

— Fig. *Le sang lui pétille dans les veines,* il a le sang vif; il est impatient, impétueux.

— Fig. et par anal.

Il mêle à leurs propos
Son babil enjoué qui *pétille* en bons mots. (N. Lemer.)

— Fig. *Pétiller d'esprit,* avoir, montrer un esprit vif et brillant : *Cet enfant* PÉTILLE *d'esprit. Son style* PÉTILLE *d'esprit. Ses yeux* PÉTILLENT *d'esprit.* (Acad.)

— Fig. *Pétiller d'impatience, de joie, d'indignation, de colère,* etc. Manifester beaucoup d'impatience, de joie, d'indignation, de colère.

— Fig. et fam. *Pétiller de faire une chose,* désirer ardemment de la faire, en avoir une extrême impatience : *Il* PÉTILLE *de vous aller voir.* (Acad.)

Je *pétille,*
Mis comme me voilà, d'aller voir votre fille. (Regnard.)

PÉTIOLE, n. m. (*petiolus,* petit pied; lat.) Pron. *pé-ci-ol.* — Bot. Partie d'une feuille qui lui sert de support; base allongée, queue d'une feuille : PÉTIOLE *simple.* PÉTIOLE *commun.* (Acad.)

PÉTIOLÉ, ÉE, adj. (*pétiole.*) Pron. *pé-cio-lé.* — Bot. Porté par un pétiole, par oppos. à Sessile : *Feuille* PÉTIOLÉE. (Acad.)

PETIOT, IOTE, adj. et n. Pop. Petit, exigu.

— Substantiv. *Le petiot, la petiote,* le petit garçon, la petite fille.

PETIT, ITE, adj. (*parvus;* lat., m. sign.) Pron. *pti, ptitt.* — Qui a peu d'étendue, peu de volume dans son genre, dans son espèce; en ce sens, il est oppos. à Grand et à Gros : *Un* PETIT *homme. Un* PETIT *chien. Un* PETIT *cheval. Une* PETITE *montagne. Une* PETITE *ville. Un* PETIT *espace. Le* PETIT *doigt du pied, de la main. Un* PETIT *volume. Un* PETIT *paquet.* (Acad.) *Nous ne connaissons point de dimensions absolues et rien n'est* PETIT *ou grand que relativement à l'œil qui le regarde.* (J.-J. Rouss.)

Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux ! (Del.)

Un tout *petit* enfant demande qu'on l'assiste,
En soufflant dans ses mains toutes rouges de froid.
(A. Guir.)

— Prov. *Petite pluie abat grand vent.*

— Qui est faible en quantité, en nombre : *Une* PETITE *somme. Une* PETITE *quantité de gens. Un* PETIT *revenu.* (Acad.) *Elle se fait céler pour ses amis, dont le nombre est petit.* (La Br.)

D'adorateurs zélés à peine un *petit* nombre
Osent des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(Rac.)

— Par rapport à l'âge, Jeune, faible : *On ne peut apprivoiser le lion et l'aigle qu'en les prenant tout* PETITS. (Buff.)

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie. (La F.)

On est jusqu'à vingt ans *petit* pour sa nourrice. (C. D.)

— Général. Qui est moindre que d'autres choses du même genre : *Une* PETITE *fortune. Un* PETIT *ménage. Un* PETIT *feu. La cour a pris aujourd'hui le* PETIT *deuil.* (Acad.) *Les* PETITES *nations sont misérables, non point parce qu'elles sont* PETITES, *mais parce qu'elles sont faibles.* (A. Tocquev.)

Paris était peuplé de *petits* Cicérons. (Viennet.)

Grandes maisons se font par *petits* ménages. (Regn.)

— Fam. *Un petit esprit,* un homme minutieux, qui attache de l'importance à de petites choses, ou un homme qui a des sentiments peu nobles, peu généreux. || *Un petit génie,* un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées.

— Fig. Qui a des idées, des sentiments peu élevés : *On est toujours petit quand on n'est grand que par vanité.* (Mass.)

— Fam. *Cela est bien petit,* cela est bien noble, cela est bas : *Il s'est vengé en le destituant :* CELA EST BIEN PETIT. (Acad.)

— *Se faire petit,* se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place qu'il est possible. || Fig. Ne point chercher à attirer sur soi les regards. || *Se faire petit devant quelqu'un,* s'abaisser devant lui par respect ou par crainte.

— Fig. *Être petit devant quelqu'un,* perdre beaucoup à être comparé avec lui; ne paraître rien devant lui : *Tout ce qu'il y a de grand dans le monde est* PETIT *devant Dieu.* (Acad.)

— *En être aux petits soins avec quelqu'un,* avoir pour lui des attentions recherchées, délicates.

— Pop. *Le petit monde,* par oppos. *Grand monde* aux personnes opulentes et considérables : *Il ne faut pas tant mépriser le* PETIT MONDE. (Acad.)

— *Le petit peuple,* le bas peuple, le menu peuple.

— *De petites gens,* des gens de basse condition.

— *Petit marchand,* marchand en détail qui a une petite boutique.

— *La petite pointe du jour,* la première pointe, la première apparence du jour.

— *Petite guerre,* celle qui se fait par détachements ou par partis, dans le dessein d'observer les démarches de l'ennemi, de l'incommoder, de le harceler. || Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres, en tirant seulement à poudre.

— Fig. Qui reproduit, représente une chose en raccourci, en miniature : *Cette ville est un* PETIT *Paris. Cet hôtel est un* PETIT *Louvre.* (Acad.)

— Il se joint à un très-grand nombre de noms avec lesquels il forme des expressions substantives, comme *Petit-fils, petites-maisons, petit-maître.* || V. Chacun de ces mots.

— Fam. Il exprime quelquefois une idée d'affection : *Mon* PETIT *homme, mon* PETIT *mari, ma* PETITE *femme,* ou simpl. *Mon* PETIT, *ma* PETITE.

— Substantiv. Fam. Enfant : *Mon* PETIT *est malade. J'ai appris que votre* PETITE *avait été enrhumée.* (Acad.)

Pauvre *petit,* pars pour la France;
Que te sert mon amour? je ne possède rien.
(A. Guiraud.)

— Fam. Il se dit encore d'une jeune fille :

La *petite* est gentille, à ce qu'il m'a paru;
Elle a cet air niais qu'on appelle ingénu. (Étienne.)

— Au pl. Hommes qui manquent de naissance, de fortune, de crédit, de pouvoir, par oppos. à Noble, riche : *Il a contre lui les grands et les petits. La mort n'épargne ni grands ni* PETITS. (Acad.)

La vanité des grands, le luxe, la mollesse,
Nourrissent des *petits* l'infatigable adresse. (Volt.)
Le plus *petit* coudoie et heurte le plus grand. (Ancel.)

— *Du petit au grand,* par comparaison des petites choses aux grandes : *Il ne faut pas toujours argumenter* DU PETIT AU GRAND, *conclure* DU PETIT AU GRAND. *Pour juger* DU PETIT AU GRAND. *A raisonner* DU PETIT AU GRAND. (Acad.)

= **Un petit,** loc. adv. Anc. Fam. Un peu : *Reposons-nous un* PETIT. (Acad.)

Ne lui donnez plus rien qu'un *petit* de panade. (La F.)

= **En petit,** loc. adv. En raccourci : *Peindre en* PETIT. *Les machines qui réussissent* EN PETIT *ne réussissent pas toujours en grand. Cette église est Saint-Pierre de Rome* EN PETIT. (Acad.)

= **Petit à petit,** loc. adv. Peu à peu, par degrés peu sensibles : *Il a fait sa fortune* PETIT À PETIT. (Acad.)

Allant à petite journée,
Regagnant *petit à petit*
Les beaux pays où j'étais né,
Un jour plus pur enfin me luit. (Bonnard.)

— Prov. et fig. *Petit à petit l'oiseau fait son nid,* on fait peu à peu sa fortune, sa maison.

PETIT, n. m. Pron. Animal nouvellement né, par rapport au père et à la mère : *Cette chienne a fait des* PETITS. (Acad.) *La lionne devient terrible dès qu'elle a des* PETITS. (Buff.) *La portée des ours est de deux à cinq ou six* PETITS. (Cuv.)

PETIT-CANON, n. m. Typogr. Sorte de caractère. || V. CANON.

PETITEMENT, adv. En petite quantité, fort peu : *Il a du bien; mais il en a* PETITEMENT. *Nous nous sommes* PETITEMENT *amusés à ce spectacle, à ce bal.* (Acad.)

— *Être logé fort petitement,* être logé fort à l'étroit.

— Mesquinement : *Il vit* PETITEMENT. (Acad.) *Tout va* PETITEMENT *pour chacun.* (F. Wey.)

— Avec petitesse, sans élévation : *C'est penser bien* PETITEMENT. *Il s'est vengé bien* PETITEMENT. (Acad.)

PETITES-MAISONS, n. f. pl. V. MAISON.

PETITESSE, n. f. Peu d'étendue, peu de volume : *La* PETITESSE *d'un vase. La* PETITESSE *du caractère de cette édition. La* PETITESSE *du volume.* (Acad.) *Combien d'animaux échappent à l'homme par leur seule* PETITESSE. (Buff.) *Dans les révolutions on est également étonné et de la grandeur des conséquences et de la* PETITESSE *des causes.* (Chateaubr.)

— Modicité, valeur médiocre : *La* PETITESSE *de ce don sera pour vous un motif de l'accepter.* (Acad.)

— Fig. et mor. Faiblesse, bassesse : *L'homme, en considérant sa* PETITESSE, *ne saurait trop s'humilier devant Dieu. La* PETITESSE *d'esprit est voisine de la méchanceté. Il y a de la* PETITESSE *à se formaliser d'une pareille chose, à s'occuper de semblables bagatelles.* (Acad.) *On ne pardonne pas à un dieu la moindre* PETITESSE. (H. de Balz.)

— Défaut d'élévation, de générosité dans les sentiments : *La haine est le vice des âmes étroites; elles l'alimentent de toutes leurs* PETITESSES. (H. de Balz.) *Qu'il détrompe le public sur les* PETITESSES *de sa piété scrupuleuse.* (Lam.)

— Action qui dénote la bassesse du cœur, de l'âme, la médiocrité de l'esprit : *C'est une* PETITESSE *à lui de s'être offensé de si peu de chose. Les* PETITESSES *de sa conduite lui ont fait tort. C'est un homme plein de* PETITESSES. (Acad.)

PETITE-VÉROLE, n. f. Maladie dangereuse qui se manifeste par des éruptions à la peau, et dont on se préserve par la vaccine : *La* PETITE-VÉROLE, *sans la défigurer, l'a rendue méconnaissable.* (St-Sim.)

PETIT-FILS, n. m. **PETITE-FILLE,** n. f. Enfant du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. *Auguste enseignait lui-même à ses* PETITS-FILS *à écrire, à nager.* (J.-J. Rouss.)

— *Arrière-petit-fils, arrière-petite-fille,* fils, fille du petit-fils et de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

PETIT-FOND, n. m. Mar. Dessous d'un bâtiment.

— *Être mouillé sur un petit-fond,* se dit lorsqu'un bâtiment touche presque le fond de l'eau.

PETIT-GRIS, n. m. Zool. Variété de l'écureuil commun, de l'Europe septentrionale : *Plus les* PETITS-GRIS *sont avant dans le nord, plus ils sont gris.* (Regn.)

— Comm. Sorte de fourrure faite de la peau de cet animal : *Un manchon de* PETIT-GRIS.

— Par extens. Sorte de duvet qui se trouve sous les ailes de l'autruche.

PÉTITION, n. f. (*petitio,* de *petere,* demander; lat.) Pron. *pé-ti-cion.* — Demande par écrit adressée à une autorité, pour obtenir une grâce ou le redressement de quelque grief : *Faire, adresser, présenter une* PÉTITION *au ministre, à la chambre. Apostiller, appuyer une* PÉTITION. *On a passé à l'ordre du jour sur cette* PÉTITION. (Acad.)

— *Droit de pétition,* droit en vertu duquel tout citoyen peut adresser ses réclamations aux corps législatifs.

— Didact. *Pétition de principe,* raisonnement vicieux qui consiste à poser en fait, en principe, la chose même qui est en question : *Faire une* PÉTITION *de principe.* (Acad.) *Comme il n'y a pas de loi qui les reconnaisse ouvertement, ils en concluent qu'ils n'existent pas illégalement; c'est là une* PÉTITION DE PRINCIPE. (Dupin.)

— Jurispr. *Pétition d'hérédité,* action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande que celui qui détient une portion de l'héritage soit obligé de la délaisser.

PÉTITIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pé-ti-cio-nèr.* — Celui ou celle qui fait, qui présente une pétition.

PÉTITIONNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*petere,* demander; lat.) Pron. *pé-ti-cio-né.* — Présenter une pétition.

PETIT-LAIT, n. m. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait au moyen de la présure ou d'un peu de vinaigre; on accélère la coagulation en plaçant le lait sur les cendres chaudes,

et en augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler : PETIT-LAIT *clarifié*. (Acad.) *Je veux à la campagne du* PETIT-LAIT, *de leur potage*. (Volt.)

PETIT-MAÎTRE, n. m. V. MAÎTRE.

PETIT-MÉTIER, n. m. Art. cul. Espèce de petites oublies roulées en cornet.

PETIT-NEVEU, n. m. **PETITE-NIÈCE,** Enfant du neveu ou de la nièce, par rapport au frère et à la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule.

— Au pl. Poétiq. Descendants :

Nos *petits-neveux*,
Si nous faisons le bien, profiteront du mieux.
(F. d'Églantine.)

Il vit naître les fils de ses *petits-neveux*. (Léonard.)

PÉTITOIRE, n. m. (*petere, petitum*, demander; lat.) Pron. *pé-ti-toar*. — Jurispr. Il se dit en parlant d'une demande faite en justice pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un bien immobilier : *Se pourvoir au* PÉTITOIRE. *Demandeur, défendeur au* PÉTITOIRE. (Acad.) *Si les hommes sont équitables, que devient le* PÉTITOIRE *et le possessoire, et tout ce qu'on appelle jurisprudence?* (La Br.)

— *Gagner son procès au pétitoire*, être déclaré légitime propriétaire de l'héritage en litige.

— Adj. *Demande pétitoire*, demande faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice.

— *Action pétitoire*, celle par laquelle on réclame un droit de propriété sur une chose possédée par un autre.

PETON, n. m. Fam. Petit pied : *Voilà de jolis* PETONS. (Acad.)

PÉTONCLE, n. m. Zool. Espèces de coquillages bivalves : *On peut voir au Cabinet du Roi un* PÉTONCLE *pétrifié en cornaline*. (Buff.)

PÉTRÉ, ÉE, adj. (*petra*, pierre; lat.) Min. Qui est couvert de pierres, de rochers : *Dans l'Arabie* PÉTRÉE *il ne pleut jamais*. (Buff.)

— Anat. Qui a la dureté de la pierre : *La substance du bézoard des singes est plus moelleuse et plus tendre; celle du bézoard occidental est plus dure, plus sèche, et, pour ainsi dire, plus* PÉTRÉE. (Buff.)

PÉTRÉE, n. f. Bot. Plante d'Amérique, de la famille des Verbénacées.

PÉTREL, n. m. Zool. Oiseau de haute mer, de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Longipennes; sa présence annonce ordinairement aux navigateurs l'approche des tempêtes : *Les seuls hôtes de ces solitudes étaient les goëlands, les* PÉTRELS, *les foulques et les hirondelles de mer*. (G. Sand.) *Je ne sais rien de plus beau qu'un navire bien gréé, qui a le vent dans toutes ses voiles, et dont la banderole voltige au milieu d'un bataillon de* PÉTRELS. (Id.)

PÉTREUX, EUSE, adj. Anat. Qui a la dureté de la pierre.

— *Os pétreux ou apophyse pétreuse*, apophyse pyramidale, appelée aussi *Rocher*, elle est située sur la face cérébrale de l'os temporal.

— *Sinus pétreux*, les quatre sinus de la dure-mère, distingués en supérieurs et inférieurs.

PÉTRI, IE, part. pass. du v. Pétrir : *La farine qui allait être* PÉTRIE *était encore là*. (Mme de Staël.)

— Suiv. d'un compl. il veut la prép. *avec* ou *de* : *La connaissance et l'imitation du passé ne suffisent pas à l'homme, et le pain dont on veut le nourrir ne doit pas être* PÉTRI *avec la cendre des morts*. (Lermin.) *Il y a des âmes basses* PÉTRIES *de boue et d'ordure*. (La Br.) *Magnifique en tout, fort noble dans ses manières, tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme* PÉTRI *de la cour*. (St-Sim.)

— *Il se croit pétri d'un autre limon que le reste des hommes*, il se croit d'une nature supérieure à celle des autres.

— Si le compl. exprime un rapport de situation, il veut *dans* au propre et au figuré : *Corbinelli est tout* PÉTRI DANS *le mystique*. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *C'est un homme tout pétri de salpêtre*, se dit d'un homme colère et impétueux.

— Fig. et fam. *Il est pétri de bonté*, se dit d'un homme extrêmement bon. ‖ On dit de même : *Cet homme est tout* PÉTRI *d'orgueil. Cette femme est* PÉTRIE *de grâces*. (Acad.) *Quoique la reconnaissance soit une vertu mondaine, cependant j'en suis* PÉTRI *pour elle*. (Volt.)

PÉTRICHERIE, n. f. Pron. *pé-tri-ch-rî*. — Pêch. Tout l'appareil qui sert pour la pêche de la morue, chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

PÉTRIFIANT, part. prés. du v. Pétrifier.

PÉTRIFIANT, ANTE, adj. Qui pétrifie : *Les sucs* PÉTRIFIANTS. *Fontaine* PÉTRIFIANTE. (Acad.)

PÉTRIFICATION, n. f. (*petra*, pierre, *facere*, faire; lat.) Pron. *pé-tri-fi-ka-cion*. — Min. Effet naturel par lequel des substances du règne animal ou du règne végétal sont changées en pierre, en conservant leur première forme : *Plus on examinera la terre, plus on sera convaincu que le nombre des* PÉTRIFICATIONS *est infini*. (Buff.)

— Chose pétrifiée : *Il y a de belles* PÉTRIFICATIONS *dans le cabinet de ce curieux*. (Acad.)

PÉTRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pétrifier : *Bois* PÉTRIFIÉ. *Os* PÉTRIFIÉ. (Acad.) *On trouve des coquilles* PÉTRIFIÉES *en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, et dans tout les lieux où le hasard a conduit les observateurs*. (Buff.)

— Fig. Muet de stupeur, d'étonnement : *Il resta* PÉTRIFIÉ, PÉTRIFIÉ *de surprise, de douleur*. (Acad.) PÉTRIFIÉ *d'étonnement, et navré de douleur, il s'en retourna la mort dans le cœur*. (Volt.)

PÉTRIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*petra*, pierre, *facere*, faire; lat.) Pron. *pé-tri-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous pétrifiions, vous pétrifiez*. — Changer en pierre. *Il y a des eaux qui* PÉTRIFIENT, *par succession de temps, les choses qu'on y jette. Suivant la Fable, la tête de Méduse avait la vertu de* PÉTRIFIER *ceux qui la regardaient*. (Acad.)

— Fig. et par anal.

Ai-je par quelque écrit
Pétrifié sa veine et glacé son esprit. (Boil.)

— Fig. Causer de la stupéfaction, rendre immobile : *Vous m'*AVEZ PÉTRIFIÉ. *Cette nouvelle m'*A PÉTRIFIÉ. (Acad.)

= **Se pétrifier,** v. pron. Se changer en pierre : *Le bois* SE PÉTRIFIE *promptement dans cette terre*. (Acad.)

PÉTRIN, n. m. (*pétrir*.) Pron. *pé-train*. — Techn. Huche; coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain : *Acheter un* PÉTRIN. *Vendre un* PÉTRIN. (Ac.)

— Fig. et Pop. *Être, se mettre dans le pétrin*, être, se mettre dans l'embarras.

PÉTRIR, v. tr. ou act. 2e conj. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer, et en faire de la pâte : *Ce boulanger* PÉTRIT *bien sa pâte,* PÉTRIT *bien son pain*. (Acad.)

— Absol. *Ce boulanger sait bien* PÉTRIR, PÉTRIT *bien*.

— Par extens. En parl. de certaines choses grasses et onctueuses. Les presser fortement en tous sens, pour en lier les différentes parties et leur donner de la consistance : PÉTRIR *de l'argile*. (Acad.)

— Fig. *Dieu nous a tous pétris du même limon*, il nous a tous faits semblables et égaux, nous a donné à tous les mêmes facultés, les mêmes passions.

— Fig. et mor. Façonner : *Son cœur est pour vous, comme si je l'*AVAIS PÉTRI *de mes propres mains*. (Mme de Sév.)

= **Se pétrir,** v. pron. Être pétri : *Cette pâte* SE PÉTRIT *facilement*.

— Elliptiq. Peu de temps : *Il savait parfaitement qu'il avait peu à vivre*. (Mich.)

PÉTRISSAGE, n. m. Techn. Action de pétrir : *Le* PÉTRISSAGE *du pain. Il se livrait tour à tour au* PÉTRISSAGE *de la terre et au chauffage des fourneaux*. (Corvisart.)

PÉTRISSEUR, n. m. Techn. Celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte : *Un bon* PÉTRISSEUR.

PÉTROLE, n. m. (*petra*, pierre, *oleum*, huile, lat.) Bitume liquide et noirâtre qui se trouve dans le sein de la terre : *Huile de* PÉTROLE. (Acad.) *On nomme* PÉTROLE, *c'est-à-dire huile de pierre, le bitume fluide qui découle des rochers*. (Millin.)

PÉTROSILEX, n. m. (*petra*, pierre; *silex*, caillou; lat.) Pron. *pé-tro-ci-lè-ks*. — Min. Pierre siliceuse de la nature du feldspath.

PÉTROSILICEUX, EUSE, adj. Min. Qui a les caractères du pétrosilex; qui renferme du pétrosilex.

PETTO (IN), loc. adv. (*in petto*, dans la poitrine; ital.) Pron. *inn-pèt-tô*. — Dans l'intérieur du cœur, en secret; il ne se dit propr. qu'en parl. du pape, lorsqu'il nomme un cardinal, sans le proclamer ni l'instituer : *Le pape l'a fait cardinal* IN PETTO. *Le pape a fait deux cardinaux et en a réservé un* IN PETTO. (Acad.)

— Par extens. *Le roi l'a fait pair* IN PETTO. *Cet homme est mon gendre* IN PETTO, etc. (Acad.) IN PETTO, *je sais ce que j'en dois penser*. (H. de Balz.)

PÉTULAMMENT, adv. D'une manière pétulante.

PÉTULANCE, n. f. (*petulantia*, lat.; m. sign.) Qualité de celui qui est pétulant : *Avoir beaucoup de* PÉTULANCE. *Parler avec beaucoup de* PÉTULANCE. *La* PÉTULANCE *de ses mouvements incommode et inquiète tous ceux qui l'entourent*. (Acad.)

PÉTULANT, ANTE, adj. Vif, impétueux, brusque; qui a peine à se contenir : *Il est d'un naturel* PÉTULANT, *d'une humeur* PÉTULANTE. (Acad.) *Elle est vive,* PÉTULANTE; *il faut qu'elle se divertisse toujours aux dépens de quelqu'un*. (Regn.) *Quoique gros et court, il était* PÉTULANT *comme un écureuil*. (J. Sandeau.)

PÉTUN, n. m. Anc. et par dénigr. Tabac : *Un preneur de* PÉTUN.

PÉTUNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Anc. et par dénigr. Prendre, fumer du tabac : *Ils n'ont fait que* PÉTUNER *toute la nuit*. (Acad.)

PÉTUNIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, et qui se rapprochent du tabac.

PÉTUNSÉ, n. m. (m. chin.) Min. Feldspath laminaire ou granuleux blanchâtre, dont les Chinois se servent pour faire la porcelaine.

PEU, adv. (*pauci*; lat., m. sign.) En petite quantité ou en petit nombre; il est oppos. à Beaucoup : *Manger* PEU. *Dépenser* PEU. *Être* PEU *sensible à l'intérêt. Je vous dirai en* PEU *de mots. Cela est de* PEU *de conséquence, de* PEU *d'importance.* PEU *m'importe qu'il m'approuve ou me blâme.* PEU *de gens négligent leurs intérêts. Il y a* PEU *d'hommes qui sachent connaître leurs véritables intérêts*. (Acad.) *La Suisse a* PEU *de froment; il y a des cantons qui en manquent absolument*. (Volt.)

Ils sont *peu*, mais vaillants... (Corn.)

— Ellipt. Peu de temps : *Il savait parfaitement qu'il avait* PEU *à vivre*. (Mich.)

— Prov. *A grands seigneurs peu de paroles*, il faut expliquer aux grands en peu de mots ce qu'on veut leur faire entendre.

— *Peu de chose*, petit obstacle, petit retard : PEU DE CHOSE *arrête encore. Cela tient à* PEU DE CHOSE. *Il s'en faut* PEU DE CHOSE *que cela n'aille*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Mettre peu de chose, mettre peu dans le commerce de la vie*, contribuer faiblement au bien-être commun, à la conversation, à l'amusement.

— *C'est peu de chose*, se dit d'une chose ou d'une personne dont on ne fait point cas : *C'est* PEU DE CHOSE *que cela. C'est* PEU DE CHOSE *que cet homme-là*. (Acad.)

— Fam. *C'est peu de chose que nous*, se dit pour marquer la faiblesse et la misère de la condition humaine.

— *C'est peu de* suiv. d'un infin. Il ne suffit pas de :

... Pour bien exprimer ces caprices heureux,
*C'est peu d'*être poëte, il faut être amoureux. (Boil.)

— Dans le m. sens : *C'est* PEU *qu'il veuille être le premier, il voudrait être le seul*. (Acad.)

— Prov. *Qui peu endure bien peu dure*, il faut avoir de la patience pour vivre. ‖ *Paix et peu*, avoir peu et vivre en paix. ‖ *Peu et bon*, on se contente de peu, pourvu qu'il soit bon. ‖ *Peu ou prou, ni peu ni prou*, peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup : *Donnez-m'en* PEU OU PROU. *Je n'en ai ni* PEU NI PROU. (Acad.)

— Fam. *Peu ou point*, presque point : *Il a* PEU OU POINT *de santé*. ‖ *Ni peu ni point*, point du tout : *Il n'a d'esprit* NI PEU NI POINT. (Acad.)

= **Peu à peu,** loc. adv. Lentement, par un progrès presque imperceptible : *Les eaux s'écoulent* PEU À PEU. *Cela vient* PEU À PEU. (Acad.) *Dans la plupart des hommes, les changements se font* PEU À PEU. (Boss.)

= **Dans peu, sous peu,** loc. adv. et ellipt. Dans peu de temps : *Il arrivera* DANS PEU. (Acad.) *Le roi se replia pour y rallier ses troupes et attendre celles qui devaient lui arriver* SOUS PEU. (Guizot.)

= **Depuis peu,** loc. adv. Depuis peu de temps : *Il est mort* DEPUIS PEU. (Demoust.)

= **Peu après,** loc. adv. Peu de temps après : *Il vint chez moi à midi,* PEU APRÈS *il me quitta*. (Acad.)

= **Quelque peu,** loc. adv. Un peu : *Il est* QUELQUE PEU *fat. Je l'ai connu* QUELQUE PEU. (Acad.)

= **Tant soit peu,** loc. adv. Très-peu : *Attendez* TANT SOIT PEU. *Mettez-en* TANT SOIT PEU. (Acad.)

= **A peu près,** loc. adv. Presque : *Ils sont* À PEU PRÈS *de même âge*. (Acad.)

= **A peu de chose près,** loc. adv. Presque : *Ces deux étoffes sont de même prix, à* PEU DE CHOSE PRÈS. (Acad.).

— Substantiv. *L'*À PEU PRÈS *suffit dans les choses qui n'exigent pas une grande précision*. (Acad.)

= **Si peu, aussi peu, trop peu,** loc. adv. Compar. *Ce n'est pas la peine de s'y mettre pour* SI PEU.

Trop peu d'honneur pour moi suivrait cette victoire;
A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.
(Corn.)

Il a SI PEU *de sens qu'il ne peut comprendre les choses les plus simples. Il a* TROP PEU *d'intérêt à cela pour s'en mêler.* (Acad.)

J'ai honte de me voir *si peu* digne de vous. (Rac.)

= **Pour peu que,** loc. conj. Si peu que : *Il le fera* POUR PEU QUE *vous lui en parliez.* POUR PEU QUE *vous en preniez soin, pour peu de soin que vous en preniez.* (Acad.)

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie;
Pour *peu qu*'on s'en écarte aussitôt on se noie. (Boil.)

PEU, n. m. Petite quantité : *Le* PEU *que j'ai fait pour vous ne mérite pas tant de remercîments. Il vit du* PEU *qu'il a. Excusez mon* PEU *de mémoire. J'attribue cela au* PEU *de soin que vous avez eu.* (Acad.)

.. Le seul bien du pauvre est le *peu* qu'on lui donne.
(Al. Guir.)

— Ironiq. *Excusez du peu,* se dit à celui qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, quoiqu'on lui donne beaucoup.

— Il s'emploie aussi précédé de l'adjectif *un : Donnez-moi* UN PEU *de pain. Ayez* UN PEU *de patience.* (Acad.) *Attendez* UN PEU, *encore* UN PEU. *Connaissezvous cet homme ?* UN PEU.

— Il s'emploie comme explétif : *Venez ici* UN PEU, *que je vous parle. Voyons* UN PEU *comment vous vous y prendrez.* (Acad.) *Il faut que j'aille voir* UN PEU *si ma bonne ménagère m'aura fait à souper.* (Mol.)

— Sans article, Peu de chose : *Se contenter de* PEU. *Vivre de* PEU. *Il tient à* PEU. (Acad.)

— Fam. *Un homme de peu*, de basse condition.

= **Gramm.** Ce mot a deux significations distinctes. Il indique, ou une petite quantité ou une quantité insuffisante et nulle. Dans le premier cas, on attribue à l'expression le genre et le nombre du substantif qui figure comme complément : *Le* PEU *de* LEÇONS *que j'ai* PRISES *ont suffi.* (Acad.) Dans le second cas, on ne considère que le nombre et le genre du mot *peu* en lui-même : *Le* PEU *de négligence et d'exactitude qu'il a* MIS *dans la conduite de cette affaire est cause qu'elle a échoué.* (Acad.)

PEUCYLE, n. m. Chim. Une des huiles qui constituent la térébenthine.

PEUILLE, n. f. Techn. Morceau de métal qui sert pour les essais.

PEULE, n. f. Mar. Vide sous les bouts des futailles arrimées.

PEUPLADE, n. f. coll. Multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler : *Envoyer une* PEUPLADE *dans un pays.* (Acad.)

— *Faire une peuplade dans un pays*, y établir une colonie.

— Rassemblement d'hommes non encore civilisés : *Des* PEUPLADES *errantes. Les* PEUPLADES *de l'intérieur de l'Afrique.* (Acad.)

PEUPLE, n. m. coll. (*populus;* lat., m. sign.) Nation, multitude d'hommes d'un même pays, vivant sous les mêmes lois : PEUPLE *ancien.* PEUPLE *nouveau. Le* PEUPLE *romain. Le* PEUPLE *français. La doctrine de la souveraineté du* PEUPLE. (Acad.) *Heureux le* PEUPLE *dont l'histoire est ennuyeuse.* (Montesq.) *De tous les* PEUPLES *du monde, le plus fier, le plus hardi, le plus avisé a été le* PEUPLE *romain.* (Acad.)

— *Le peuple roi*, l'ancien peuple romain.

— Au plur. Habitants d'un État composé de diverses provinces, réunies par la conquête et régies par des lois, des coutumes particulières : *Les* PEUPLES *qui composent cet empire. Ce prince rendit ses* PEUPLES *heureux.* (Acad.)

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*, le sentiment général est fondé sur la vérité.

— Multitude d'hommes qui n'habitent pas le même pays, mais qui ont une même origine, une même religion, etc. : *Le* PEUPLE *juif est dispersé par toute la terre. Cette victoire, remportée sur les infidèles, fut un sujet de joie pour tout le* PEUPLE *chrétien.* (Acad.)

— Habitants d'une même ville, d'un même bourg, d'un même village : *Il y a beaucoup de* PEUPLE *dans Paris. Tout le* PEUPLE *du bourg, du village accourut.* (Acad.) || Peu usité.

— Par anal. *Là affluait un* PEUPLE *nombreux.* (Voln.)

— Partie de la nation, considérée sous des rapports politiques : *Le sénat et le* PEUPLE *romain. Ce ministre eut contre lui les grands et le* PEUPLE. (Acad.)

— Partie la moins distinguée des habitants d'une même ville, d'un même pays : *Il y eut quelque rumeur parmi le* PEUPLE. *Ce quartier est habité par le* PEUPLE. (Acad.) *Le* PEUPLE *obéit avec bassesse ou commande avec orgueil.* (Montesq.) *Le* PEUPLE *appelle éloquence la facilité qu'ont quelques-uns de parler seuls et longtemps.* (La Br.)

...Quand le *peuple* est maître, on n'agit qu'en tumulte.
(Corn.)

— *Le petit, le menu, le bas peuple, la lie du peuple,* la partie du peuple tout à fait ignorante et pauvre : *Un homme* DE LA LIE DU PEUPLE. *Des gens* DU BAS PEUPLE. (Acad.)

— Par extens. Multitude de personnes considérées sous des rapports qui leur sont communs : *Le* PEUPLE *des auteurs. Un* PEUPLE *de héros. Elle a tout un* PEUPLE *d'adorateurs.* (Acad.)

Donnez donc vos dîners, madame, donnez-les,
Sans nourrir à l'office *un peuple* de valets. (C. Del.)

— Il se dit des animaux, des végétaux : *Le* PEUPLE *ailé.* (Acad.)

Le *peuple* singe, un jour, voulait élire un roi. (La F.)

— Pêch. Frai, alevin, petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler : *Il y a peu de poisson dans cet étang, il y faut mettre du* PEUPLE. (Acad.)

— Bot. Rejeton qui pousse au pied de certains arbres et de certaines plantes.

— Adject. Vulgaire, commun : *Combien de gens croient pouvoir mépriser le peuple, qui sont* PEUPLE *eux-mêmes. Les autres princes avaient l'air* PEUPLE *auprès de lui.* (Acad.) *Le peuple est toujours* PEUPLE, *crédule, grossier, capricieux, aveugle et ennemi de son véritable intérêt.* (Fén.)

Je le devine *peuple*, il me flaire marquis. (V. Hugo.)

PEUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Peupler : *Les climats doux, les pays gras et fertiles ont été les premiers* PEUPLÉS. (J.-J. Rouss.)

Cet hôtel est *peuplé* de gens peu sédentaires,
Qui du matin au soir courent à leurs affaires.
(Coll. D'Harl.)

— Il se dit en parl. des animaux : *Une forêt* PEUPLÉE *de gibier. Un étang* PEUPLÉ *de carpes, de brochets, de tanches.* (Acad.) *Nos colombiers sont établis et* PEUPLÉS. (Buff.)

PEUPLEMENT, n. m. (*peuple.*) Pron. *peu-pleman.* — Néol. Action de peupler; résultat de cette action : *Le* PEUPLEMENT *de chaque contrée.*

— Écon. rur. Action de peupler un étang, une basse-cour, un colombier : *Le* PEUPLEMENT *des colombiers élevés est le plus facile, et le produit bien plus nombreux.* (Buff.)

PEUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*peuple.*) Établir une multitude d'habitants en quelque pays, en quelque endroit : *Romulus, après avoir fondé Rome, la* PEUPLA *de gens ramassés sans choix.* PEUPLER *un pays abandonné, une île déserte.* (Acad.)

— Fig. *La religion* A PEUPLÉ *de véritables sages les villes, les empires, les déserts.* (Mass.) *Les grands hommes* PEUPLENT *seuls, comme des statues immortelles, tout ce passé, qui sans eux serait muet et désert.* (De Salvandy.)

Puissantes déités, qui *peuplez* cette rive. (J.-B. R.)

. . . . L'étude
Dissipe mes ennuis, *peuple* ma solitude. (C. Del.)

— Il se dit aussi en parl. des animaux : PEUPLER *un pays de gibier.* PEUPLER *une garenne de lapins.* PEUPLER *un étang de poissons.* PEUPLER *un colombier de pigeons.* (Acad.)

— Fig. *Peupler un bois, une vigne*, y mettre du nouveau plant.

— Remplir un lieu d'habitants par la voie de la génération : *Les premiers hommes qui* ONT PEUPLÉ *l'Amérique.* (Acad.)

— Absol. Multiplier par la génération : *Toutes les nations ne* PEUPLENT *pas également. Il n'y a pas de poisson qui* PEUPLE *autant que la carpe. Il n'y a point d'animaux qui* PEUPLENT *tant que les lapins.* (Acad.) *Rien ne* PEUPLE *comme les gueux.* (Did.)

— Il se dit également des animaux : *Des bœufs, des chevaux, des chèvres qu'on laissa dans cette île déserte, la* PEUPLÈRENT *en peu d'années. L'alevin qu'il a jeté dans son étang l'*A *eu bientôt* PEUPLÉ. (Acad.)

— Construct. Garnir un vide de pièces de bois espacées à égale distance : PEUPLER *de poteaux une cloison.* PEUPLER *de solives un plancher.*

— Peint. *Peupler un tableau*, y faire entrer beaucoup de figures.

= **Se peupler,** v. pron. Devenir habité, peuplé : *Les campagnes* SE PEUPLENT. *Ces pays* SE SONT PEUPLÉS *fort promptement.* (Acad.)

PEUPLIER, n. m. (*populus;* lat.) Pron. *peu-plié.* — Arbre de la famille des Amentacées; il croît dans les lieux humides et marécageux ; ses bourgeons sont enduits d'une matière résineuse fort odorante : PEUPLIER *blanc.* PEUPLIER *noir.* PEUPLIER *d'Italie.* PEUPLIER *de Caroline. Le tremble est une espèce de* PEUPLIER. (Acad.)

PEUR, n. f. (*pavor,* de *pavere*, trembler; lat.) Crainte, frayeur; mouvement par lequel l'âme est excitée à éviter un objet qui lui paraît nuisible : *Faire* PEUR *à quelqu'un. Trembler de* PEUR. *Mourir de* PEUR. *Il en a été quitte pour la* PEUR. *Le chevalier Bayard a été surnommé le chevalier sans* PEUR *et sans reproche.* (Acad.) *Quelle* PEUR *vous m'avez faite !* (C. Del.) *L'aveugle témérité ou la* PEUR *outrée produisent les mêmes effets.* (De Retz.) *Les* PEURS *salutaires sont la* PEUR *des lois et la* PEUR *de l'opinion.* (De Ségur.) *Parbleu ! j'ai été tantôt bien heureux d'avoir affaire à un drôle qui a eu encore plus de* PEUR *que moi.* (Campistr.) *Laissez aux enfants ces* PEURS *superstitieuses qui devraient vous faire pitié.* (G. Sand.) *Lorsque l'une mourra, l'autre devra avoir grand'*PEUR. (Montesq.)

— *Avoir peur de* suivi d'un nom, Craindre, redouter : *Il* A PEUR *des revenants, des esprits. Il* A PEUR *de tout. Il n'*A PEUR *de rien.* (Acad.)

— Suivi d'un infin. Craindre de : *J'*AI PEUR *de vous incommoder.* || Dans le m. sens : *Il n'a osé vous le dire, par la* PEUR *de vous déplaire.* (Acad.)

— *Avoir peur que*, suivi d'un verbe au subj. se dit dans le m. sens : *J'*AI PEUR QUE *cela ne vous fasse de la peine. J'*AI *bien* PEUR QU'*il ne vienne pas. Je n'*AI *pas* PEUR QU'*il nous manque de parole.* (Acad.) J'AI PEUR QU'*on ne nous écoute.* (Mol.)

— Prov. *La peur n'est bonne à rien, ne guérit de rien,* elle est toujours nuisible. || *La peur grossit les objets,* on s'exagère ce qu'on craint. || *On ne saurait guérir de la peur,* les impressions que fait la crainte ne peuvent s'effacer. || *Il a peur de son ombre*, les moindres choses lui font peur. || *Il n'y a point de médecin de la peur,* la peur est incurable.

— Fig. et par exag. *Mourir de peur,* ressentir une crainte très-vive.

— Fam. *A faire peur,* à l'excès : *Être laid* A FAIRE PEUR.

Paris dans les beaux jours est triste à *faire peur*. (Étienne.)

— *Être habillé, mis à faire peur,* être vêtu d'une manière bizarre et ridicule.

= **De peur,** loc. adv. Par un sentiment de peur : *Il y a consenti* DE PEUR. *Il a eu la colique* DE PEUR. (Acad.)

= **De peur de,** loc. prép. Par crainte de : *Il ne sort jamais la nuit,* DE PEUR *des voleurs.* (Acad.) *Je tremble* DE PEUR DE *ne pas réussir dans cette entreprise.* (Campistr.) *Il faut rire avant que d'être heureux,* DE PEUR DE *mourir sans avoir ri.* (La Br.)

= **De peur que,** loc. conj. Dans la crainte que, pour éviter que : *Cachez-lui votre dessein,* DE PEUR *qu'il ne le traverse.* (Acad.)

... Enfermez-le, *de peur qu*'il ne s'échappe. (Rac.)

PEUREUX, EUSE, adj. Craintif, timide, qui est susceptible de frayeur, qui est sujet à la peur : *Beaucoup de femmes sont* PEUREUSES. *Il est extrêmement* PEUREUX. *Le lièvre est un animal fort* PEUREUX. (Ac.)

— Qui manque de résolution, de décision, d'énergie; qui hésite, qui tâtonne.

— Substantiv. *C'est un petit* PEUREUX. *Vous êtes une* PEUREUSE. (Acad.)

PEUT-ÊTRE, adv. Il exprime le doute, la possibilité d'une chose : PEUT-ÊTRE *viendra-t-il.* PEUT-ÊTRE *qu'il viendra. Vous croyez* PEUT-ÊTRE *qu'il est de vos amis; vous êtes dans l'erreur.* (Acad.)

— Substantiv. *Vous fondez-vous sur un* PEUT-ÊTRE ? *Rabelais disait en mourant : « Je vais chercher un grand* PEUT-ÊTRE. (Acad.) *Ce sont des* PEUT-ÊTRE *sans valeur.* (Did.) *Il méprise le hasard, il méprise le* PEUT-ÊTRE. (J. Janin.)

— Fam. *Il n'y a pas de peut-être*, se dit à quelqu'un qui vient de se servir du mot *peut-être*, pour lui déclarer qu'il a tort de douter, et que la chose dont on parle est certaine.

PÉVARONES, n. m. pl. (*pevaroni;* ital.) Pron. *pé-va-ronn.* — Grains de poivre, piment confit dans du vinaigre.

PHACÉLIE, n. f. (φάκελλος, gr.) Bot. Genre de plantes de l'Amérique, de la famille des Borraginées.

PHACITES, n. f. pl. (φακός, lentille; gr.) Min. Pierre à grains lenticulaires.

PHACITIS, n. f. (φακός, lentille; gr.) Méd. Inflammation hypothétique du cristallin.

PHACOÏDE, adj. des 2 g. (φακός, lentille; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *fa-ko-id.* — Didact. Qui a une forme lenticulaire.

— *Humeur phacoïde*, humeur lenticulaire, cristalline de l'œil.

PHACOSE, n. f. (φακός, lentille; gr.) Pron. *fa-kôz.* — Méd. Tache noire sur l'œil.

PHAÉTON, n. m. (pers. mythol.) Fig. et fam. Conducteur d'une voiture :

Le *Phaéton* d'une voiture à foin. (La Font.)

PHAÉTON, n. m. Pron. *fa-é-ton.* — Espèce de voiture à quatre roues, haute et légère.

— Astr. Constellation du Cocher.

PHAÉTON, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, remarquable par les deux longues pennes qu'il porte à la queue; on le désigne plus ordinairement sous le nom d'*Oiseau du Tropique.* ‖ On l'appelle encore *Paille-en-queue.*

PHAGÉDÉNIQUE, adj. des 2 g. (φαγέδαινα, faim dévorante; gr.) Pron. *fa-jé-dé-nik.* — Méd. Rongeant; il se dit des ulcères malins qui rongent et corrodent les chairs voisines, et des remèdes qui consument les chairs fongueuses : *Ulcères* PHAGÉDÉNIQUES. *Médicaments* PHAGÉDÉNIQUES. (Acad.)

PHALACROSE, n. f. (φαλακρός, chauve; gr.) Pron. *fa-la-kroz.* — Méd. Chute des cheveux; calvitie; alopécie.

PHALANGE, n. f. (φάλαγξ; gr., m. sign.) Pron. *fa-lanj.* — Antiq. Corps de piquiers pesamment armés, qui combattaient sur quatre, huit, douze, seize de hauteur et plus : PHALANGE *simple, double, triple, quadruple. La* PHALANGE *octuple, dont on voit un exemple à la bataille de Magnésie, avait de hauteur trente-deux hommes.* (Acad.)

— *Phalange macédonienne*, corps organisé par Philippe, et porté par lui jusqu'à 16,000 fantassins.

— Poétiq. et par extens. Corps d'armée : *Ce héros guidait nos* PHALANGES. (Acad.) *La* PHALANGE *ennemie, s'ébranlant avec un bruit formidable, menaçait d'envelopper la petite troupe des confédérés.* (Raoul-Rochette.)

— Fig. *Avez-vous vu la noire* PHALANGE *des esprits de ténèbres assiéger son chevet et tourmenter son agonie?* (G. Sand.)

O race des heureux! *phalange* impénétrable,
Qui rendez le retour impossible au coupable. (E. Aug.)

— Anat. Chacun des petits os longs, qui concourt à former les doigts, les orteils : *Chaque doigt a trois* PHALANGES, *excepté le pouce, qui n'en a que deux.*

PHALANGER, n. m. Pron. *fa-lan-jé.* — Zool. Mammifère originaire de la Nouvelle-Hollande; il est d'un naturel timide, il vit dans les bois et se tient le plus ordinairement sur les arbres.

PHALANGETTE, n. f. Anat. Dernière phalange des doigts et des orteils, celle qui porte l'ongle.

PHALANGIEN, IENNE, adj. (φάλαγξ, phalange; gr.) Pron. *fa-lan-jiain, jièn.* — Anat. Qui a rapport aux phalanges des doigts ou à celles des orteils, et particulièrement aux premières.

= **Phalangiens**, n. m. pl. Zool. Famille d'arachnides.

PHALANGINE, n. f. Pron. *fa-lan-jinn.* — Anat. Seconde phalange des doigts qui en ont trois.

PHALANGOSE, n. f. (φάλαγξ, phalange; gr.) Pron. *fa-lan-goz.* — Méd. Maladie des paupières, résultant de la déviation des cils.

— Chute de la paupière supérieure.

PHALÈNE, n. f. (φάλαινα, gr., m. sign.) Pron. *fa-lènn.* — Zool. Papillon nocturne.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE**, adj. Pron. *fa-leuss, leuk.* — Pros. gr. et lat. Il se dit d'une espèce de vers ayant cinq pieds, dont le premier est ordinairement un spondée, quelquefois un ïambe, le second un dactyle, le troisième et le quatrième un trochée, et le dernier ordinairement un spondée ou un trochée : *La plupart des pièces de Catulle sont en vers* PHALEUCES. (Acad.)

PHALLITE, n. f. (φαλλός, pénis; gr.) Méd. Inflammation du pénis.

PHALLORRHAGIE, n. f. V. BLENNORRHAGIE.

PHALLUS, n. m. (φάλλος, emblème de la génération, gr.) Pron. *fal-luss.* — Antiq. Représentation du membre viril, que l'on portait dans les fêtes d'Osiris, dans les fêtes de Bacchus, etc. : *Le* PHALLUS *était l'emblème du principe générateur.* (Acad.) *Néron peut être amoureux; Mahomet, non. Néron, c'est un* PHALLUS; *Mahomet, c'est un cerveau.* (V. Hugo.)

PHANÉROCARPE, adj. des 2 g. (φανερός, évident; καρπός, fruit; gr.) Pron. *fa-né-ro-karp.* — Bot. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

PHANÉROGAME, adj. des 2 g. (φανερός, évident; γάμος, noce; gr.) Pron. *fa-né-ro-gam.* — Bot. Il se dit par oppos. à Cryptogame, des plantes dont les organes sexuels sont très-apparents : *Les végétaux, les plantes* PHANÉROGAMES. (Acad.)

— N. f. *La classe des* PHANÉROGAMES *est plus nombreuse que celle des cryptogames.* (Acad.)

PHANÉROGAMIE, n. f. Pron. *fa-né-ro-ga-mî.* — Bot. Grande division du règne végétal, comprenant toutes les plantes à organes sexuels apparents.

PHANTASIE, n. f. (φαντασία, apparence; gr.) Philos. Apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu : *La* PHANTASIE *peut quelquefois présenter la probabilité la plus complète.*

PHANTASMAGORIE, n. f. V. FANTASMAGORIE.

PHANTASMASCOPE, n. f. (φάντασμα, fantôme, et σκοπέω, j'examine; gr.) Phys. Machine d'optique qui fait voir un fantôme coloré et brillant.

PHANTASME, n. m. (φάντασμα, fantôme; gr.) Pron. *fan-tasm.* — Méd. Lésion du sens de la vue; trouble des facultés mentales qui fait croire aux malades qu'ils voient les objets qu'ils n'ont pas réellement devant les yeux.

PHARAON, n. m. Pron. *fa-ra-on.* — Jeu de hasard qui se joue avec des cartes : *Paris est un grand jeu de* PHARAON *où ceux qui taillent embour-sent l'argent des pontes.* (Volt.)

PHARE, n. m. (φάρος; gr., m. sign.) Pron. *far.* — Tour construite à l'entrée d'un port ou aux environs, et sur laquelle on tient des feux allumés pendant la nuit, pour guider les vaisseaux qui approchent des côtes : *Le* PHARE *d'Alexandrie a donné son nom à tous les autres* PHARES. (Acad.)

— Fig. *L'esprit des lois de Montesquieu apparaîtra toujours sur l'océan de l'histoire comme le* PHARE *du dix-huitième siècle.* (Lerminier.)

— Fanal placé sur la tour : *Le* PHARE *nous servit beaucoup pour entrer dans le port.* (Acad.)

— *Phare de Messine*, le détroit qui est entre l'Italie et la Sicile.

— Mar. Ensemble de la voilure d'un bâtiment.

PHARILLON, n. m. (dimin. de *phare.*) Pron. *fa-ri-ion.* — Petit phare.

— Mar. Réchaud dans lequel les pêcheurs font du feu la nuit, pour attirer les poissons.

PHARISAÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *fa-ri-za-ik.* — Qui tient du caractère des pharisiens : *Orgueil* PHARISAÏQUE. (Acad.)

PHARISAÏSME, n. m. Caractère des pharisiens.

— Par anal. Ostentation de vertu, de piété, sans vertu solide, sans piété réelle : *Elles ne se prêtèrent pas au* PHARISAÏSME *perfide qui tue la liberté pour l'honneur de la liberté.* (Mich.)

— Fig. Hypocrisie.

PHARISIEN, n. m. (*parasch*, division, séparation; hébreu.) Pron. *fa-ri-ziain.* — Membre d'une secte juive qui, sous l'apparence d'une grande sévérité de mœurs, cachait les habitudes les plus dissolues : *Les* PHARISIENS *affectaient de se distinguer par la sainteté extérieure de leur vie.* (Acad.) *Les* PHARISIENS *admettaient la fatalité de la destinée et la métempsychose.* (Volt.)

— Fig. Personne qui n'a que l'ostentation de la piété : *Sa destinée était d'être un jour livré aux juifs et aux* PHARISIENS. (H. de Balz.)

PHARMACEUTIQUE, adj. des 2 g. (φάρμακον, médicament; gr.) Pron. *far-ma-ceu-tik.* — Qui a rapport à la pharmacie : *La chimie* PHARMACEUTIQUE. *Opération, préparation* PHARMACEUTIQUE. (Acad.)

— N. f. Partie de la médecine, qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments : *Savant dans la* PHARMACEUTIQUE. (Acad.)

PHARMACIE, n. f. (φάρμακον, médicament; gr.) Pron. *far-ma-cî.* — Art de préparer et de composer les médicaments : *Entendre bien la* PHARMACIE. *La chirurgie et la* PHARMACIE *étaient autrefois exercées par les médecins.* (Acad.) *La préparation et la conservation des médicaments sont l'objet d'un art particulier qu'on nomme, par ce motif,* PHARMACIE. (Chomel.)

— Officine, lieu où l'on prépare, où l'on conserve et où l'on vend ou distribue des médicaments : *Une belle* PHARMACIE. *La* PHARMACIE *d'un hôpital, d'un hospice.* (Acad.)

— Fig. Collection de médicaments : *Un laboureur trouve toute sa* PHARMACIE *dans ses guérets.* (B. de St-P.)

— Profession de pharmacien : *Exercer la* PHARMACIE.

PHARMACIEN, n. m. (φάρμακον, médicament; gr.) Pron. *far-ma-ciain.* — Celui qui exerce la pharmacie; apothicaire : *C'est un bon* PHARMACIEN, *un excellent* PHARMACIEN. *La boutique d'un* PHARMACIEN. (Acad.)

PHARMACITE, n. f. Min. Bois fossile, bitumineux; terre noire, huileuse et inflammable.

PHARMACOCHIMIE, n. f. (φάρμακον, médicament; χημεία, chimie; gr.) Pron. *far-ma-ko-chi-mî.* — Méd. Pharmacie chimique; préparation des médicaments fondée sur l'action chimique de leurs principes.

PHARMACOLOGIE, n. f. (φάρμακον, médicament; λόγος, discours; gr.) Pron. *far-ma-ko-lo-jî.* — Méd. Partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments et l'emploi des moyens thérapeutiques.

PHARMACOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux médicaments : *Chimie* PHARMACOLOGIQUE.

PHARMACOPÉE, n. f. (φάρμακον, médicament; ποιέω, je fais; gr.) Pron. *far-ma-ko-pé.* — Traité qui enseigne la manière de préparer et de composer les médicaments : *Nous avons des* PHARMACOPÉES *de différents auteurs et de différentes nations.* (Acad.) *On trouve la description et les usages de cette matière dans toutes les* PHARMACOPÉES. (Buff.) *Avant Buffon les connaissances zoologique, botanique et minéralogique étaient reléguées dans les* PHARMACOPÉES *et les livres obscurs de quelques savants étrangers.* (Kératry.)

PHARMACOPOLE, n. m. (φάρμακον, médicament; πωλεῖν, vendre; gr.) Pron. *far-ma-ko-pol.* — Ironiq. Apothicaire : *Un pauvre* PHARMACOPOLE. (Ac.)

PHARMACOPOSIE, n. f. (φάρμακον, médicament; πόσις, boisson; gr.) Pron. *far-ma-ko-po-zî.* — Méd. Médicament purgatif sous forme liquide.

PHARMACOTHÈQUE, n. f. (φάρμακον, médicament; θήκη, boîte; gr.) Pron. *far-ma-ko-tèk.* — Méd. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARYNGIE, n. f. (*pharynx.*) Pron. *fa-rain-jî.* — Méd. Maladie du pharynx.

PHARYNGIEN, IENNE, adj. (φάρυγξ, pharynx; gr.) Pron. *fa-rain-jiain, jièn.* — Anat. Qui a rapport au pharynx; qui appartient au pharynx : *Nerf* PHARYNGIEN. *Artères* PHARYNGIENNES.

PHARYNGITE, n. f. (φάρυγξ, pharynx; gr.) Pron. *fa-rain-jitt.* — Méd. Inflammation du pharynx.

PHARYNGOCÈLE, n. f. (φάρυγξ, pharynx; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *fa-rain-go-cèl.* — Méd. Tumeur résultant du lapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGOGRAPHIE, n. f. (φάρυγξ, pharynx; γράφω, je décris; gr.) Pron. *fa-rain-go-gra-fî.* — Anat. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOLOGIE, n. f. (φάρυγξ, pharynx; λόγος, discours; gr.) Pron. *fa-rain-go-lo-jî.* — Didact. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIE, n. f. (φάρυγξ, pharynx; πλήσσω, je frappe; gr.) Pron. *fa-rain-go-plé-jî.* — Méd. Paralysie du pharynx.

PHARYNGATOME, n. m. (τομή, section; gr.) Chir. Instrument, lancette propre à pénétrer au fond de la gorge et à scarifier les amygdales.

PHARYNGOTOMIE, n. f. Pron. *fa-rain-go-to-mî.* — Anat. Section du pharynx; incision faite au pharynx.

PHARYNX, n. m. (φάρυγξ; gr., m. sign.) Pron. *fa-rainks.* — Anat. Canal situé au-devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant intérieurement avec l'œsophage.

PHASCOLOME, n. m. (φάσκωλον, poche; μῦς, rat; gr.) Pron. *fass-ko-lom.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Marsupiaux, de la Nouvelle-Hollande.

PHASE, n. f. (φάσις, de φαίνειν, apparaître; gr.) Pron. *fâz.* — Astr. Apparence de la lune et de quelques autres planètes, ou manières dont elles sont éclairées par le soleil : *Les* PHASES *de la lune.* (Acad.) *Le mouvement de la lune est confirmé par les* PHASES *de Vénus.* (Thomas.)

— Fig. Changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses : *Cet auteur décrit dans son ouvrage toutes les* PHASES *de la civilisation moderne.* (Acad.)

PHASÉOLE, n. f. V. FASÉOLE.

PHASIANIDÉES, n. f. pl. Zool. Famille de Gallinacés à tête garnie d'appendices charnus ou surmontée d'un casque ou d'une aigrette. Parmi les genres que comprend cette famille : *Les Dindons, les Paons, les Pintades, les Faisans et les Coqs sont les plus remarquables des* PHASIANIDÉES.

PHÉBUS, n. m. (φοῖβος, brillant; gr.) Pron. *fé-buss.* — Myth. Apollon, considéré comme dieu de la lumière.

— Poét. Le soleil : *Le blond* PHÉBUS. PHÉBUS *lançait tous ses rayons.* (Acad.)

— Fig. et fam. Style obscur et ampoulé : *Donner dans le* PHÉBUS. *Un* PHÉBUS *ridicule.* (Acad.) *Une chose vous manque; à vous et à vos semblables les diseurs de* PHÉBUS..., *c'est l'esprit.* (La Br.) *Pour peu qu'on orne la langue française, on donne dans un certain* PHÉBUS *qui la rend sotte et fade.* (Boil.) *Je veux prendre devant eux un ton si sublime que mon* PHÉBUS *leur fera croire que je suis le plus bel esprit du monde.* (Dest.)

PHELLANDRE, n. m. (φελλός, liége, et ἀνήρ, homme; gr.) Bot. Ciguë aquatique.

PHÉNAKISTICOPE ou **PHÉNAKISTISCOPE**,

(φεναχιστικός, qui trompe l'œil ; gr.) Phys. Appareil d'optique, composé d'un disque autour duquel sont peintes des figures qui semblent se mouvoir quand on fait tourner le disque sur son axe, et qu'on regarde dans une glace à travers les trous percés au bord même du disque.

PHÉNICOPTÈRE, adj. des 2 g. (φοῖνιξ, ικος, rouge ; πτέρον, aile ; gr.) Pron. *fé-ni-kop-tèr.* — Zool. Qui a les ailes rouges.

— N. m. Flamant, oiseau : *Ce fut Apicius qui découvrit à la langue du* PHÉNICOPTÈRE *cette saveur qui le fit rechercher comme le morceau le plus rare.* (Buff.)

PHÉNIGME, n. m. (φοῖνιξ, rouge ; gr.) Méd. Rubéfaction de la peau à l'aide des sinapismes, des orties.

PHÉNIX, n. m. (φοῖνιξ, rouge ; gr.) Pron. *fé-niks.* — Oiseau fabuleux, qui, suivant l'opinion de quelques anciens, était unique en son espèce, vivait plusieurs siècles, et renaissait de sa cendre :

... Comme le *phénix*, il renait de sa cendre. (C. Del.)

— Fig. Personne unique ou rare dans son espèce, ou supérieure à toutes les autres personnes qui suivent la même carrière : *Cette femme est un* PHÉNIX. *Cet homme est le* PHÉNIX *des beaux esprits, des orateurs, des poètes.* (Acad.) *Ce sont trois* PHÉNIX, *trois aigles.* (C. Del.)

Vous êtes le *phénix* des hôtes de ces bois. (La F.)

— Astr. Constellation de l'hémisphère austral.

PHÉNOMÉNAL, ALE, adj. Pron. *fé-no-mé-nal*, Didact. Qui tient du phénomène. || Qui se trouve dans certains phénomènes : *Triplicité* PHÉNOMÉNALE.

PHÉNOMÈNE, n. m. (φαίνομαι, paraître ; gr.) Pron. *fé-no-mènn.* — Didact. Tout ce qu'on remarque dans la nature, tout ce qu'on découvre dans les corps à l'aide des sens et qui peut affecter notre susceptibilité soit au physique, soit au moral : *Par la circulation du sang, on rend raison du battement du pouls, et de plusieurs autres* PHÉNOMÈNES *qu'on observe dans le corps humain. Les* PHÉNOMÈNES *de l'électricité.* (Acad.) *Les effets de la puissance de la nature sont les* PHÉNOMÈNES *du monde.* (Boss.) *Le monde est une langue dont chaque* PHÉNOMÈNE *est un mot.* (Mich.)

— Particul. Tout ce qui apparait de nouveau dans l'air, dans le ciel : *Voilà un étrange* PHÉNOMÈNE, *un* PHÉNOMÈNE *extraordinaire. Les comètes, les météores sont des* PHÉNOMÈNES. (Acad.)

— Fig. Chose qui surprend par la nouveauté ou par la rareté : *Ce grand événement est un* PHÉNOMÈNE *auquel on ne devait pas s'attendre.* (Acad.)

— Fam. : *C'est un* PHÉNOMÈNE *que de vous voir ici.* (Acad.)

— Par anal. Personne qui surprend par ses actions, par ses vertus, par ses talents, etc. : *C'est un* PHÉNOMÈNE *qu'un enfant aussi instruit. C'est un* PHÉNOMÈNE *bien rare qu'un homme qui rend de bonne grâce justice à son ennemi.* (Acad.) *On aime à voir dans Charles XII l'alliance si rare des vertus privées et des qualités héroïques, même avec cette exagération qui fait de ce prince le* PHÉNOMÈNE *des siècles civilisés.* (De Bonald.)

PHIALE, n. f. (φιάλη, flacon ; gr.) Pron. *fi-al.* — Ant. gr. Soucoupe d'or ou d'argent, sans base ni anse de forme ronde ; c'était tout à la fois un vase à libation et un vase à boire.

PHIALITHE, n. f. (φιάλη, flacon ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *fi-a-litt.* — Min. Concrétion en forme de bouteille ou de fiole.

PHILADELPHE, adj. des 2 g. (φίλος, ami ; ἀδελφός, frère ; gr.) Pron. *fi-la-dèf.* — Qui aime son frère.

— N. m. pl. Zool. Famille de polypes renfermant ceux qui sont réunis en une masse commune.

PHILADELPHÉES, n. f. pl. (φίλος, ami ; ἀδελφός, frère ; gr.) Pron. *fi-la-dèl-fé.* — Bot. Famille de plantes voisines des Saxifrages.

PHILALÈTHE, n. m. (φίλος, ami ; ἀλήθεια, vérité ; gr.) Ami de la vérité. || Peu usité.

PHILANTHROPE, n. m. (φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme ; gr.) Pron. *fi-lan-trop.* — Celui qui par bonté naturelle est disposé à aimer tous les hommes : *Les philosophes religieux qui veulent une religion sans culte ressemblent à ces* PHILANTHROPES *qui prêchent l'amour des hommes sans faire aucun acte d'humanité.* (De Frayssinous.)

— Particul. Celui qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort de ses semblables.

PHILANTHROPIE, n. f. Pron. *fi-lan-tro-pí.* — Amour de l'humanité :

Oh ! la *philanthropie* est bien souvent barbare ! (Étienne.)

PHILANTHROPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-lan-tro-pik.* — Qui a rapport à la philanthropie, qui est inspiré par la philanthropie : *Sentiments, projets, établissements* PHILANTHROPIQUES. *Vues* PHILANTHROPIQUES. (Acad.)

PHILANTHROPISME, n. m. Pron. *fi-lan-tro-pism.* — Didact. Système des philanthropes.

PHILANTROPOMANIE, n. f. (φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme ; μάνια, manie ; gr.) Néol. Amour affecté de l'humanité, dans des vues intéressées : *La* PHILANTHROPOMANIE *est la tartufferie de la charité.* (Ch. Nod.)

PHILARGYRIE, n. f. (φίλος, ami ; ἄργυρος, argent ; gr.) Pron. *fi-lar-ji-ri.* — Didact. Amour excessif de l'argent ; avarice.

PHILHARMONIQUE, adj. des 2 g. (φίλος, ami ; ἁρμονία, harmonie ; gr.) Pron. *fi-lar-mo-nik.* — Qui aime l'harmonie ; il ne se dit qu'en parl. de certaines sociétés musicales : *Il s'est formé dans cette ville une société* PHILHARMONIQUE. (Acad.)

PHILHELLÈNE, n. des 2 g. (φίλος, ami ; Ἕλλην, Grec ; gr.) Pron. *fi-lèl-lènn.* — Ami des Hellènes, des Grecs modernes : *Je n'ai jamais aimé le grec, quoique aujourd'hui je sois* PHILHELLÈNE. (Scribe.)

PHILIÂTRE, n. m. (φίλος, ami ; ἰατρεύειν, guérir ; gr.) Pron. *fi-li-âtr.* — Celui qui se livre à l'étude de la médecine ; qui cultive la médecine par choix.

PHILIÂTRIE, n. f. Pron. *fi-li-a-tri.* — Didact. Étude de la médecine, poursuivie sans intérêt personnel, par amour pour la science elle-même.

PHILIPPIQUE, n. f. Littér. Harangue de Démosthène contre Philippe.

— Par anal. et fam. Discours violent et satirique : *Il a fait une* PHILIPPIQUE *contre moi.* (Acad.)

PHILOBIOSIE, n. f. (φίλος, ami ; βίος, vie ; gr.) Pron. *fi-lo-bi-o-zí.* — Méd. Amour de la vie.

PHILOGYNIE, n. f. (φίλος, ami ; γύνη, femme ; Pron. *fi-lo-ji-ní.* — Didact. Amour des femmes.

PHILOLOGIE, n. f. (φίλος, ami ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *fi-lo-lo-gí.* — Didact. Science qui embrasse les diverses parties des belles-lettres, et qui en traite principalement sous le rapport de l'érudition, de la critique et de la grammaire : *Il est versé dans la* PHILOLOGIE. (Acad.)

PHILOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la philologie : *Recherches* PHILOLOGIQUES. *Mélanges* PHILOLOGIQUES. (Acad.)

PHILOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière philologique.

PHILOLOGUE, n. m. Pron. *fi-lo-logh.* — Didact. Homme de lettres qui s'attache à la philologie, qui en fait son occupation principale : *Savant* PHILOLOGUE. (Acad.) *Apollonius est, au jugement des anciens, le plus habile des* PHILOLOGUES *qui aient traité de l'analyse du langage.* (Egger.)

PHILOMATHIE, n. f. (φίλος, ami ; μάθησις, science ; gr.) Didact. Amour des sciences.

PHILOMATHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-lo-ma-tik.* — Qui aime les sciences : *La société* PHILOMATHIQUE. *École* PHILOMATHIQUE. (Acad.)

PHILOMÈLE, n. pr. fém. (φίλος, ami ; μέλος, chant ; gr.) Pron. *fi-lo-mèl.* — Princesse qui, après de grands malheurs, fut changée en rossignol :

— Poétiq. Le rossignol :

Dans un bois où chantait la pauvre *Philomèle.* (La F.)

PHILONIUM, n. m. Méd. Électuaire opiacé et anodin dont les anciens faisaient un fréquent usage.

PHILOPATRIDALGIE, n. f. (φίλος, ami ; πατρίς, patrie ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *fi-lo-pa-tri-dal-jí.* — Méd. Mélancolie causée par le regret d'être éloigné de son pays. || V. NOSTALGIE.

PHILOSOPHAILLER, v. intr. ou neutr. Par dénigr. Faire le philosophe.

PHILOSOPHALE, adj. f. Pron. *fi-lo-zo-fal.* — Il n'est usité que dans cette locution : *Pierre philosophale*, prétendue transmutation des métaux en or : *Il s'est ruiné à chercher* LA PIERRE PHILOSOPHALE. *C'est un fou qui veut trouver* LA PIERRE PHILOSOPHALE. (Acad.) *Voici des pierres qui, toutes communes qu'elles sont, vaudront mieux que* LA PIERRE PHILOSOPHALE *et que son grand œuvre.* (Piron.)

— Fig. *C'est la pierre philosophale*, se dit d'une chose impossible à trouver.

— Fig. *Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale*, se dit d'un homme qui fait une dépense fort au-dessus du revenu qu'il paraît avoir.

— Fam. *Il ne trouvera pas, il n'a pas trouvé la pierre philosophale*, se dit d'un homme qui a l'esprit très-borné.

PHILOSOPHE, n. m. (φίλος, ami ; σοφία, sagesse ; gr.) Pron. *fi-lo-zof.* — Celui qui s'applique à l'étude des sciences, et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et par leurs principes : *Pythagore est le premier d'entre les Grecs qui ait pris le nom de* PHILOSOPHE. *Les différentes sectes de* PHILOSOPHES. *Un grand* PHILOSOPHE. *Un célèbre* PHILOSOPHE. (Acad.) *Descartes vint dire aux autres hommes que pour être* PHILOSOPHE *il ne suffisait pas de croire, mais qu'il fallait penser.* (Guénard.)

— Particul. Celui qui s'applique à l'étude de l'homme moral et de la société, avec l'intention de répandre des vérités qui rendent ses semblables meilleurs et plus heureux : *Socrate est le modèle des* PHILOSOPHES. *Pour s'instruire à réformer les hommes, le* PHILOSOPHE *doit commencer par se réformer lui-même.* (Acad.)

— Particul. Celui qui cultive sa raison, conforme sa conduite aux règles de la morale, et fortifie son âme contre les coups du sort : *Il vécut et mourut en* PHILOSOPHE. *Un vrai* PHILOSOPHE *sait résister à ses passions et se vaincre lui-même.* (Acad.)

— Fam. Homme qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires : *Il s'est retiré pour toujours à la campagne, c'est un* PHILOSOPHE, *un vrai* PHILOSOPHE. (Acad.)

— Anc. Élève qui étudiait en philosophie.

— Abusiv. Esprit fort, incrédule :

... C'est un *philosophe*, enfin ; je n'en dis rien. (Mol.)

— Adj. des 2 g. *Un roi* PHILOSOPHE. *Une femme* PHILOSOPHE. *Un siècle* PHILOSOPHE. (Acad.) *Le gros de la nation ne sera jamais* PHILOSOPHE, *quelque peine qu'on prenne pour l'instruire.* (Volt.) *J'ai quelquefois la force de ma faiblesse, comme ceux qui sont les plus* PHILOSOPHES. (Mme de Sév.)

Oh ! que peu *philosophe* a ce qu'il vient de faire ! (Mol.)

PHILOSOPHER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *fi-lo-zo-fé.* — Traiter des matières de philosophie : *Socrate n'aimait à* PHILOSOPHER *que sur les mœurs.* (Acad.) *Hobbes, plein de confiance dans son jugement,* PHILOSOPHE *d'après lui-même.* (Did.) *Il y a trente ou quarante ans que je* PHILOSOPHE, *fort persuadé de certaines choses, et voilà que je commence à douter.* (St-Réal.)

L'Athénien Timante un jour *philosopha* :
Il était jeune, ardent ; sa tête s'échauffa ! (Andrieux.)

— Raisonner, discourir sur diverses matières de morale ou de physique : *Ils s'amusent à* PHILOSOPHER. (Acad.)

— Raisonner trop subitement, argumenter, disputer en pure perte : *Il ne faut pas tant* PHILOSOPHER, *il faut agir. A force de* PHILOSOPHER, *on s'éloigne de la vérité. Il perd son temps à* PHILOSOPHER. (Acad.)

PHILOSOPHIE, n. f. Pron. *fi-lo-zo-fí.* — Science qui a pour objet la connaissance des choses physiques et morales par leurs causes et par leurs effets ; étude de la nature et de la morale : *La vraie* PHILOSOPHIE *élève l'âme et affermit la raison. La* PHILOSOPHIE *expérimentale découvre des faits dont la* PHILOSOPHIE *rationnelle cherche les causes.* (Acad.) *La vraie* PHILOSOPHIE *n'est que l'expression la plus haute du sens commun.* (V. Cous.) *La* PHILOSOPHIE *est la science des grandes vérités intellectuelles et morales.* (Id.) *Il y a deux sortes de* PHILOSOPHIE : *l'une artificielle et savante, réservée à quelques-uns ; l'autre naturelle et humaine, et qui est à l'usage de tous.* (Id.) *La* PHILOSOPHIE *est la recherche du vrai.* (La Harpe.) *Le premier devoir de la* PHILOSOPHIE *est d'instruire : son éloquence est la précision, et sa parure est la vérité.* (D'Alemb.)

— Opinion, doctrine, système particulier de chaque philosophe faisant secte : *La* PHILOSOPHIE *des platoniciens, des épicuriens, des stoïciens, etc. La* PHILOSOPHIE *d'Aristote. La* PHILOSOPHIE *de Descartes, de Newton.* (Acad.)

— Système de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer un certain ordre d'effets naturels. PHILOSOPHIE *corpusculaire.* PHILOSOPHIE *mécanique.* (Acad.)

— Ouvrage qui renferme les vérités premières, les principes fondamentaux d'une science, d'un art : *La* PHILOSOPHIE *de la botanique. La* PHILOSOPHIE *de la chimie.* (Acad.)

— *Philosophie de l'histoire*, étude des faits historiques, dirigée de manière à en déduire une formule applicable aux différentes époques de la vie du genre humain ou de l'histoire d'une nation quelconque.

— *Philosophie naturelle*, celle qui n'est soutenue que des seules lumières naturelles : *La* PHILOSOPHIE NATURELLE *a tant d'obligations à Newton, et il montre tant de génie et de sagacité dans les choses mêmes où il a été le moins heureux, que nous ne devons point cesser de l'admirer et de le regarder comme notre maître.* (D'Alemb.)

— *Philosophie chrétienne*, celle qui est fondée sur les croyances du christianisme : *Il n'y a point de meilleur secours contre les accidents de la vie, que celui de la* PHILOSOPHIE *chrétienne.* (Acad.)

— Mor. Fermeté, élévation d'esprit, par laquelle on se met au-dessus des accidents de la vie et des opinions du vulgaire : *Il méprise par* PHILOSOPHIE *les honneurs que recherchent la plupart des hommes. Il a montré beaucoup de* PHILOSOPHIE *dans cette circonstance.* (Acad.)

— Caractère naturel de raison, de modération et de force d'âme : *Cet homme n'a point reçu d'éducation, mais il est doué d'une sorte de* PHILOSOPHIE *naturelle.* (Acad.)

— Système particulier qu'on se fait pour la conduite de la vie : *Sa* PHILOSOPHIE *consiste à ne se tourmenter de rien. Savoir se contenter de peu, c'est la bonne* PHILOSOPHIE. (Acad.) *La vraie* PHILOSOPHIE *est de voir les choses telles qu'elles sont.* (Buff.) *Ma* PHILOSOPHIE *est d'être, si je puis, content de moi.* (Beaum.) *Le moindre accident renversa tout cet édifice de* PHILOSOPHIE *et de fausse sagesse.* (Mass.)

— Science qu'on enseigne sous ce nom dans les colléges : *Faire son cours de* PHILOSOPHIE. *Professeur de* PHILOSOPHIE. (Acad.)

— Absol. Cours de philosophie : *Faire sa* PHILOSOPHIE. *Être en* PHILOSOPHIE. *Il est dans sa seconde année, il fait sa seconde année de* PHILOSOPHIE. (Acad.)

— Typogr. Caractère qui est entre le cicéro et le petit-romain, et dont le corps est de dix points ou une ligne deux tiers.

PHILOSOPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-lo-zo-fik*. — Qui appartient à la philosophie, qui concerne la philosophie : *Raisonnement* PHILOSOPHIQUE. *Matière* PHILOSOPHIQUE. *Doute* PHILOSOPHIQUE. (Acad.) *Une secte, quelque* PHILOSOPHIQUE *qu'elle soit dans son but, ne l'est jamais dans ses moyens.* (Mme de Staël.)

— *Esprit philosophique*, esprit exempt de préjugés et de passions : *L'esprit* PHILOSOPHIQUE *doit nous guider dans tous les genres d'études. Cet ouvrage est écrit dans un esprit très-*PHILOSOPHIQUE. (Acad.)

— Par extens. Qui est particulier aux philosophes : *Pensez-vous le charmer avec ce sérieux* PHILOSOPHIQUE ? (Campistr.)

— Il se dit aussi de certains ouvrages composés dans un dessein et d'une manière philosophique : *Grammaire* PHILOSOPHIQUE. *Recherches* PHILOSOPHIQUES. *Dictionnaire, essai, abrégé* PHILOSOPHIQUE. (Acad.)

PHILOSOPHIQUEMENT, adj. Pron. *fi-lo-zo-fik-man*. — D'une manière philosophique ; en philosophe : *C'est un homme qui vit* PHILOSOPHIQUEMENT. *À parler* PHILOSOPHIQUEMENT. (Acad.)

PHILOSOPHISME, n. m. Pron. *fi-lo-zo-fism*. — Fausse philosophie ; affectation, abus de la philosophie : *Des sophismes et des hérésies sont sortis tous les maux qui ont désolé le monde, depuis l'arianisme qui ensanglanta les conciles jusqu'au* PHILOSOPHISME *de ce siècle.* (La Harpe.)

PHILOSOPHISTE, n. m. Pron. *fi-lo-zo-fist*. — Polém. Mauvais philosophe. Faux philosophe.

PHILOTECHNIE, n. f. (φίλος, ami, τέχνη, art ; gr.) Pron. *fi-lo-tèk-ni*. — Didact. Amour des arts.

PHILOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-lo-tèk-nik*. — Didact. Qui concerne la philotechnie.

— *Société philotechnique*, société composée d'amis des arts.

PHILTRE, n. m. (φίλτρον, rad. φιλέω, j'aime ; gr.) Pron. *filtr*. — Breuvage, drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour, ou à provoquer quelque passion : PHILTRE *amoureux. On lui donna un* PHILTRE *qui le rendit furieux, qui lui fit perdre l'esprit.* (Acad.)

— Par anal. *Avec je ne sais quel* PHILTRE *elle l'a rendu à la vie.* (V. Hugo.)

— Anat. Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHIMOSIS, n. m. (φίμωσις, de φιμός, cordon ; gr.) Pron. *fi-mô-ziss*. — Méd. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland.

PHLÉBEURYSME, n. m. (φλέψ, veine, et εὐρύς, large ; gr.) Pron. *flé-beu-rism*. — Méd. Dilatation d'une veine ; varice.

PHLÉBITE, n. f. (φλέψ, φλεβός, veine ; gr.) Méd. Inflammation de la membrane interne des veines : *Le mode le plus habituel de l'introduction du pus dans la circulation est la* PHLÉBITE. (Sédillot.)

PHLÉBOLITHE, n. m. φλέψ, veine, et λίθος, pierre ; gr.) Méd. Concrétion calcaire dans une veine variqueuse.

PHLÉBOLGGIE, n. f. (φλέψ, veine, et λόγος, discours ; gr.) Didact. Traité des veines.

PHLÉBORRHAGIE, n. f. (φλέψ, φλεβός, veine ; et ῥήγνυμι, je romps ; gr.) Pron. *flé-bo-ra-ji*. — Méd. Écoulement de sang provenant d'une veine.

PHLÉBORRHEXIE, n. f. (φλέψ, φλεβός, veine ; ῥήγνυμι, je romps ; gr.) Pron. *flé-bo-rèk-ci*. — Chir. Rupture d'une veine.

PHLÉBOTOME, n. m. (φλέψ, φλεβός, veine ; τομή, section ; gr.) Pron. *flé-bo-tom*. — Chir. Instrument dont on se sert, surtout en Allemagne, pour l'opération de la saignée : *Le* PHLÉBOTOME *n'est usité, en France, que dans la médecine vétérinaire.* (Acad.)

PHLÉBOTOMIE, n. f. Pron. *flé-bo-to-mi*. — Chir. Saignée ; art de saigner les veines.

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Phlébotomiser : *Je suis d'avis qu'il soit* PHLÉBOTOMISÉ *libéralement.* (Mol.)

PHLÉBOTOMISER, v. tr. ou act. 1re conj. Chir. Ouvrir la veine, saigner.

= **Se phlébotomiser**, v. pron. Être phlébotomisé.

— S'ouvrir la veine.

PHLÉBOTOMISTE, n. m. Pron. *flé-bo-to-mist*. — Celui qui pratique la saignée des veines ; ou anatomiste qui s'occupe spécialement de l'étude des veines du corps humain.

PHLEGMAGOGUE, adj. et n. m. (φλέγμα, phlegme, et ἄγειν, chasser, gr.) Médicament qui évacue la pituite.

PHLEGMASIE, n. f. (φλεγμασία ; rad. φλέγω, je brûle ; gr.) Pron. *flègh-ma-zi*. — Méd. État inflammatoire des organes intérieurs : *Un frisson plus ou moins intense marque en général le début de la plupart des* PHLEGMASIES. (Chomel.)

PHLEGMASIQUE, adj. des 2 g. Méd. — Qui tient de l'inflammation, qui en a le caractère.

PHLEGMATIE, n. m. (φλέγμα, phlegme ; gr.) Pron. *flègh-ma-ci*. — Méd. Accumulation de sérosité sous la peau anasarque ; œdème.

PHLEGMATORRHAGIE, n. f. (φλέγμα, phlegme ; ῥήγνυμι, je coule avec force ; gr.) Pron. *flègh-ma-to-ra-ji*. — Méd. Écoulement abondant de mucosités par les narines.

PHLEGME, n. m. V. FLEGME.

PHLEGMON, n. m. V. FLEGMON.

PHLEGMORRHAGIE, n. f. (φλέγμα, phlegme ; ῥήγνυμι, je coule avec force ; gr.) Pron. *flègh-mo-ra-ji*. — Méd. Catharre pituiteux.

PHLÉOLE, n. f. Pron. *flé-ol*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées.

PHLOGISTICIEN, IENNE, adj. et n. Didact. Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE, n. m. (φλέγω, je brûle ; gr.) Pron. *flo-jiss-tik*. — Chim. Fluide dont l'existence a été admise par Stahl et ses successeurs pour expliquer les phénomènes dépendants de la calcination des métaux et de la combustion de tous les corps : *Un petit nombre d'années a suffi pour renverser la chimie conjecturale, pour placer au rang des chimères le* PHLOGISTIQUE *ou principe inflammable que Stahl avait introduit dans les corps.* (Mignet.)

PHLOGISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *flo-jiss-tik*. — Méd. Il se dit des aliments, des substances, propres à développer la chaleur interne.

— Substantiv. *Les phlogistiques.*

PHLOGISTIQUÉ, ÉE, adj. (φλέγω, je brûle ; gr.) Pron. *flo-jiss-ti-ké*. — Anc. Chim. Qui contient du phlogistique ; non oxydé.

PHLOGOPYRE, n. f. (φλέγω, j'enflamme ; πῦρ, feu ; gr.) Méd. Fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE, n. f. (φλόγωσις, de φλέγω, je brûle ; gr.) Méd. Inflammation légère, superficielle, érysipélateuse.

— Par extens. Rougeur et chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOGOSÉ, ÉE, adj. Qui est affecté de phlogose.

PHLYCTÈNE, n. f. (φλύκταινα, pustule, échauboulure ; de φλύζειν, bouillir ; gr.) Pron. *flik-tènn*. — Méd. Bulle ; ampoule vésiculeuse formée par un amas de sérosité semblable aux ampoules formées par l'eau bouillante.

PHLYSE, n. f. (φλύσιν, bouillonner ; gr.) Pron. *fliz*. — Méd. Éruption à la peau.

PHOCA, n. m. (mot lat., m. sig.) Pron. *fo-ka*. — Zool. Phoque, mammifère amphibie : *Le* PHOCA *ou veau marin paraît confiné dans les pays du Nord.* (Buff.) *Le* PHOCA *n'habite que les rivages des mers septentrionales.* (Id.) || V. PHOQUE.

PHOCACÉ, ÉE, adj. (φώκη, phoque ; gr.) Pron. *fo-ka-cé*. — Zool. Qui ressemble à un phoque.

— N. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre Phoque.

PHŒNICURE, n. m. (φοῖνιξ, rouge ; οὐρά, queue ; gr.) Pron. *fé-ni-kur*. — Zool. Espèce de fauvette à queue rouge, qui se retire dans les trous des murailles.

PHŒNIGME, n. m. Méd. V. PHÉNIGME.

PHONATION, n. f. (φωνή, voix ; gr.) Pron. *fo-na-cion*. — Philol. Ensemble de phénomènes qui concourent, dans l'homme et les animaux, à la production du son vocal, de la parole.

PHONÉTIQUE, adj. des 2 g. (φωνή, voix ; gr.) Pron. *fo-né-tik*. — Didact. Qui se rapporte à la voix : *On doit à Champollion la découverte de l'alphabet* PHONÉTIQUE. (Lenormant.)

— *Écriture phonétique*, écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations.

PHONÉTIQUEMENT, adv. Gramm. En représentant des sons.

PHONÉTISME, n. m. (φωνή, voix ; gr.) Pron. *fo-né-tism*. — Gramm. Représentation du son : PHONÉTISME *d'un hiéroglyphe.*

PHONIQUE, adj. des 2 g. (φωνή, son ; gr.) Gramm. Qui a rapport à la voix ; il se dit des signes destinés à représenter les sons de la voix : *Signes* PHONIQUES. *Accent* PHONIQUE. (Acad.)

— Phys. *Centre phonique*, point d'où partent, d'où sont émis les sons.

— N. f. Phys. et Mus. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

PHONOGRAPHE, n. m. (φωνή, voix ; γράφειν, écrire ; gr.) Pron. *fo-no-graf*. — Gramm. Auteur qui se base uniquement sur la prononciation.

PHONOGRAPHIE, n. f. Gramm. Peinture des sons par l'écriture.

PHONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport à la phonographie.

PHONOLOGIE, n. f. (φωνή, son ; λόγος, discours ; gr.) Gramm. Traité sur les sons.

PHONOMÈTRE, n. m. (φωνή, son ; μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE, n. f. Phys. Art de mesurer les sons.

PHONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui concerne le phonomètre.

PHOQUE, n. m. (φώκα, veau marin ; gr.) Pron. *fok*. — Zool. Mammifère amphibie de l'ordre des Carnassiers : *Les* PHOQUES *habitent en général les mers septentrionales. Le lion marin, l'ours marin, etc., sont des* PHOQUES. (Acad.)

— *Phoque commun*, veau marin. || *Phoque à trompe*, éléphant marin.

PHOSPHATE, n. m. (φῶς, lumière ; gr.) Pron. *foss-fatt*. — Chim. Genre de sels formés de l'union de l'acide phosphorique avec différentes bases : *Les os s'approprient le* PHOSPHATE *de chaux auquel ils doivent leur solidité.* (Richerand.) *Les* PHOSPHATES *n'ont pas été créés pour l'agrément des chimistes ; on n'aime guère à les rencontrer dans les analyses.* (E. de Beaumont.) *Fourcroy a découvert, dans la composition chimique des os, le* PHOSPHATE *de magnésie, que personne n'y avait trouvé avant lui.* (Cuvier.)

PHOSPHATÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate.

PHOSPHITE, n. m. (φῶς, lumière ; gr.) Pron. *foss-fitt*. — Chim. Combinaison de l'acide phosphorique avec les bases salifiables.

PHOSPHORE, n. m. (φῶς, lumière, φέρω, je porte ; gr.) Pron. *foss-for*. — Chim. Corps simple, lumineux dans l'obscurité, qu'on extrait des os de tous les animaux, et qu'on moule ordinairement en petits cylindres ou bâtons : *Le* PHOSPHORE *se conserve sous l'eau. Le* PHOSPHORE *s'altère dans l'air ; il y répand des vapeurs acides, et s'y consume.* (Acad.)

Ce phosphore éblouit, mais il n'échauffe pas. (Desmahis.)

PHOSPHORÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du phosphore.

PHOSPHORESCENCE, n. f. (φῶς, lumière ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *foss-fo-rèss-çanss*. — Chim. Propriété qu'ont certains corps de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensible.

— Phénomène remarquable qui se produit la nuit sur la surface de l'océan, et qu'on attribue à la phosphorescence propre à certaines mollusques.

PHOSPHORESCENT, ENTE, adj. (φῶς, lumière ; φέρω, je porte ; gr.) Chim. Qui a la propriété appelée Phosphorescence : *Le sucre est* PHOSPHORESCENT *par le frottement.* (Acad.)

PHOSPHOREUX, adj. m. Pron. *foss-fo-reu*. — Chim. Il se dit d'un acide formé par la combustion lente du phosphore : *Acide* PHOSPHOREUX. (Acad.)

PHOSPHORIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient

au phosphore; qui est de la nature du phosphore : *Lumière* PHOSPHORIQUE. *Substance* PHOSPHORIQUE. *Vers* PHOSPHORIQUE. (Acad.)

— *Acide phosphorique*; acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore.

— *Briquet phosphorique*, petit flacon rempli de phosphore, et dans lequel on plonge une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière.

PHOSPHORISATION, n. f. Pron. *foss-fo-ri-za-cion.* — Phys. Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique.

PHOSPHORISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*phosphore.*) Chim. Rendre phosphorique; mettre à l'état de phosphate.

PHOSPHORITE, n. f. Min. Phosphate de chaux naturel.

PHOSPHURE, n. m. Pron. *foss-fur.* — Chim. Combinaison du phosphore avec un autre corps simple.

PHOTOGRAPHE, n. m. Pron. *fo-to-graf.* — Phys. Celui qui s'occupe de photographie.

PHOTOGRAPHIE, n. f. (φῶς, φωτός, lumière; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *fo-to-gra-fi.* — Phys. Art de fixer l'image des objets extérieurs, monuments, paysages, etc., au moyen de la chambre obscure et de divers procédés chimiques, sur des plaques d'argent polies. || V. DAGUERRÉOTYPIE.

PHOTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la photographie; produit par la photographie : *Procédés* PHOTOGRAPHIQUES. *Appareil* PHOTOGRAPHIQUE. *Image* PHOTOGRAPHIQUE.

— *Papier photographique*, papier qui remplace les plaques d'argent dans la photographie.

PHOTOLOGIE, n. f. (φῶς, φωτός, lumière, λόγος, discours; gr.) Pron. *fo-to-lo-ji.* — Didact. Traité de la lumière.

PHOTOMAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. (φῶς, lumière; μάγνες, aimant; gr.) Pron. *fo-to-ma-gnié-tik.* — Phys. Il se dit de phénomènes magnétiques dus à l'action de la lumière.

PHOTOMÈTRE, n. m. (φῶς, lumière; μετρέω, je mesure; gr.) Phys. Instrument propre à évaluer l'intensité de la lumière.

PHOTOMÉTRIE, n. f. Phys. Mesure de l'intensité ou de la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la photométrie : *Observations, comparaisons* PHOTOMÉTRIQUES. (Arago.)

PHOTOPHOBIE, n. f. (φῶς, lumière; φόβος, crainte; gr.) Pron. *fo-to-fo-bi.* — Méd. Aversion de la lumière; difficulté de supporter la lumière : PHOTOPHOBIE *nerveuse.* PHOTOPHOBIE *sanguine, ou inflammation.*

PHOTOPHORE, n. m. (φῶς, lumière, et φέρω, je porte; gr.) Pron. *fo-to-for.* — Porte lumière.

— Espèce de réverbère.

PHOTOPSIE, n. f. (φῶς, lumière, ὄψις, vue; gr.) Pron. *fo-top-ci.* — Méd. Lésion du sens de la vue; vision de traînées lumineuses qui n'existent pas.

PHRASE, n. f. (φράσις, m. sign. de φράζω, je parle; gr.) Pron. *frâs.* — Assemblage de mots construits ensemble et formant un sens : *Une* PHRASE *courte, longue. Une* PHRASE *élégante, bien tournée. Faire, construire une* PHRASE. *Prononcer, dire, composer, écrire, jeter sur le papier quelques* PHRASES. *La* PHRASE *grecque et la* PHRASE *latine admettent l'inversion.* (Acad.) *Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des* PHRASES. (Buff.)

Ici le sens le choque, et plus loin c'est la *phrase.* (Boil.)

— *Phrase faite*, façon de parler particulière, qui est consacrée par l'usage, et à laquelle il n'est pas permis de rien changer : *Faire rage, faire grâce, avoir à cœur, battre monnaie, etc., sont autant de* PHRASES *faites.* (Acad.)

— Fam. *Faire des phrases*, parler d'une manière recherchée et affectée. On dit, dans le même sens : *C'est un faiseur de phrases.*

— *Phrase musicale*, suite non interrompue de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui se termine sur un repos.

PHRASÉ, ÉE, part. pass. du v. Phraser : *De la musique bien* PHRASÉE. *Style bien* PHRASÉ.

= N. m. Musiq. Manière de disposer, de couper les phrases musicales : *Chercher les effets dans un beau* PHRASÉ *et dans les combinaisons mélodieuses.* (J. J. Rouss.)

PHRASÉOLOGIE, n. f. (φράζειν, parler, et λόγος, discours; gr.) Pron. *frâ-zé-o-lo-ji.* — Littér. Construction de phrases particulière à une langue, ou propre à un écrivain : *La* PHRASÉOLOGIE *de la langue grecque, de la langue latine, de la langue française, etc.* (Acad.)

— Par anal. Expressions diffuses : *Les législations diverses ne sont plus que des représentations et des* PHRASÉOLOGIES *dont on ignore éternellement l'esprit.* (Lerminier.)

PHRASER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *frâ-zé.* — Musiq. Faire des phrases, former des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie : *Ce compositeur* PHRASE *bien.* (Acad.)

— Transitiv. *Phraser la musique*, bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, dans la composition ou dans l'exécution.

= **Se phraser**, v. pron. Être phrasé : *Ce morceau de chant* SE PHRASE *bien.*

PHRASEUR, n. m. Par dénigr. Celui qui fait des phrases.

PHRASIER, n. m. Pron. *frâ-zié.* — Fam. Faiseur de phrases; personne qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, recherchée et vide : *Cet écrivain, cet homme n'est qu'un* PHRASIER. (Acad.)

PHRATRIE, n. f. (φρατρία, tribu; gr.) Pron. *fra-tri.* — Ant. gr. Division d'une tribu à Athènes; association de citoyens qui prenaient part aux mêmes sacrifices et aux mêmes repas : *Les habitants de l'Attique étaient partagés en tribus, en dèmes et en* PHRATRIES. (H. Wallon.) *La* PHRATRIE *avait pour objet de faire des repas en commun; mais ces repas n'avaient lieu qu'à de certains intervalles.* (Id.) *L'hérédité du sacerdoce dans les familles, la démarcation des tribus, l'organisation des* PHRATRIES *chez les Grecs, sont autant de souvenirs de l'Asie.* (Ch. Guiraud.)

PHRÉNÉSIE, n. f. V. FRÉNÉSIE.

PHRÉNITE, n. f. (φρένις, diaphragme; gr.) Pron. *fré-nitt.* — Méd. Inflammation du diaphragme.

PHRÉNITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fré-ni-tik.* — Méd. Qui appartient à la phrénite.

PHRÉNOLOGIE, n. f. (φρήν, esprit, λόγος, discours; gr.) Pron. *fré-no-lo-ji.* — Didact. Général. Étude des facultés intellectuelles.

— Particul. Doctrine qui considère la conformation du cerveau et des protubérances du crâne comme signe de la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez tel ou tel individu : *En passant de la région scientifique dans la région esthétique, la* PHRÉNOLOGIE *devient dangereuse.* (G. Planche.)

PHRÉNOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fré-no-lo-jik.* — Didact. Qui appartient à la phrénologie.

PHRÉNOLOGIQUEMENT, adv. Didact. En phrénologie; d'une manière phrénologique.

PHRÉNOLOGISTE ou **PHRÉNOLOGUE**, n. m. Pron. *fré-no-lo-jist, no-logh.* — Didact. Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques.

— Partisan de la phrénologie.

PHRICODE, adj. f. (φρίξ, frisson, fébrile; gr.) Pron. *fri-kod.* — Méd. Il se dit d'une fièvre dans laquelle le frisson est fort et dure longtemps.

PHTHIRIASE, n. f. (φθείρ, pou; gr.) Pron. *fti-ri-âz.* — Méd. Maladie qui consiste dans une multiplication excessive des poux.

PHTHISIE, n. f. (φθίσις; de φθίω, je sèche; gr.) Pron. *fti-zi.* — Méd. Maigreur, consomption du corps, de quelque cause qu'elle vienne : *Il est tombé en* PHTHISIE. PHTHISIE *pulmonaire.* PHTHISIE *laryngée.* (Acad.) *Dans nos climats les singes meurent ordinairement de* PHTHISIE. (G. St-Hil.)

PHTHISIQUE, adj. et n. des 2 g. Pron. *fti-zik.* — Méd. Étique, qui est atteint de phthisie *Il est* PHTHISIQUE. *C'est un* PHTHISIQUE. (Acad.)

PHTHISURIE, n. f. (φθίσις, phthisie, οὖρον, urine; gr.) Pron. *fti-zu-ri.* — Méd. Phthisie causée par le diabète.

PHYGETHLON, n. m. (φύγεθλον, ulcère; gr.) Pron. *fi-jètt-lon.* — Méd. Inflammation des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACTÈRE, n. m. (φυλακτήριον, antidote; gr.) Pron. *fi-lak-tèr.* — Antiq. Petit morceau de peau ou de parchemin que les juifs s'attachaient au bras ou au front, et sur lequel étaient écrits différents passages de l'Écriture.

— Espèce de talisman que portaient les païens.

PHYLARQUE, n. m. (φυλή, tribu, ἀρχός, chef; gr.) Pron. *fi-lark.* — Antiq. Chef de tribu; magistrat d'Athènes.

PHYLLE, n. m. (φύλλον, feuille; gr.) Pron. *fil.* — Bot. Chacune des pièces qui constituent le calice d'une plante.

PHYLLITHE, n. m. (φύλλον, feuille; λίθος, pierre; gr.) Pron. *fil-litt.* — Min. Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYLLODE, adj. des 2 g. (φύλλον, feuille, εἶδος, ressemblance; gr.) Bot. Qui ressemble à une feuille.

— N. m. Bot. Pétiole élargi en forme de feuille : *L'acacia a des feuilles décomposées, rarement des feuilles simples ou* PHYLLODES, *formées par la dilatation des pétioles.* (Richard.)

PHYLLOSTOME, n. m. (φύλλον, feuille; στόμα, bouche; gr.) Pron. *fil-loss-tom.* — Zool. Espèce de chauve-souris.

PHYMATOSE, n. f. (φῦμα, enflure; gr.) Méd. Affection tuberculeuse.

PHYME, n. m. (φύειν, naître; gr.) Pron. *fim.* — Méd. Tubercule; tumeur; ulcération.

PHYSCONIE, n. f. (φύσκων, ventre; gr.) Pron. *fiss-ko-ni.* — Méd. Tuméfaction dure de l'abdomen sans fluctuation.

PHYSICIEN, n. m. (φύσις, nature; gr.) Pron. *fi-zi-ciain.* — Celui qui s'occupe de la physique : *C'est un grand, un habile* PHYSICIEN. (Acad.)

— Anc. Élève qui étudiait en physique.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zi-kô-ma-té-ma-tik.* — Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques : *L'optique est une science* PHYSICO-MATHÉMATIQUE. (Acad.) *Soit que les anciens n'eussent pas fait assez de progrès dans les sciences* PHYSICO-MATHÉMATIQUES *pour être en état de réduire aux lois de la mécanique les mouvements des corps célestes, leurs ouvrages n'ont été presque d'aucun secours sur ce point aux philosophes qui sont venus depuis.* (D'Alemb.)

PHYSICO-MÉDICAL, ALE, adj. Pron. *fi-zi-kô-mé-di-kal.* — Didact. Il se dit des sciences dont l'objet est l'étude des causes qui peuvent modifier la vie, et de leur emploi pour la conservation de la santé.

PHYSIGNATHE, n. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

PHYSIOCRATE, n. m. (φύσις, nature; κράτος, force; gr.) Pron. *fi-zi-o-kratt.* — Philos. Celui qui croit au pouvoir de la nature, ou celui qui n'admet que ce pouvoir : *Les praticiens ne voyaient de richesses que dans l'argent; les* PHYSIOCRATES, *que dans le produit net de la terre.* (Rossi.) *Vers le milieu du siècle, on voit paraître un certain nombre d'écrivains qui traitent spécialement des questions d'administration publique, et auxquels plusieurs principes semblables ont fait donner le nom commun d'économistes ou de* PHYSIOCRATES. (A. de Tocquev.)

PHYSIOCRATIE, n. f. Pron. *fi-zi-o-kra-ci.* — Phil. Système qui attribue tout au pouvoir de la nature : *La* PHYSIOCRATIE *sortit tout armée du cerveau de Quesnay, fils d'un cultivateur.* (Rossi.)

PHYSIOCRATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zi-o-kra-tik.* — Phil. Qui tient à la physiocratie.

PHYSIOGNOMONIE, n. f. (φύσις, nature; γνώμη, connaissance; gr.) Pron. *fi-zi-o-ghno-mo-ni.* — Science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage et de toutes les parties du corps : *La* PHYSIOGNOMONIE *est une science fort conjecturale.* (Acad.)

— Traité sur cette matière : *La* PHYSIOGNOMONIE *de Porta.* (Acad.)

PHYSIOGNOMONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zi-o-ghno-mo-nik.* — Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie : *Règles* PHYSIOGNOMONIQUES. (Acad.) *Les têtes sont étudiées avec une finesse et une profondeur* PHYSIOGNOMONIQUES *dignes de Lavater.* (Th. Gautier.)

PHYSIOGNOMONISTE, n. m. Pron. *fi-zi-o-ghno-mo-nist.* — Didact. Celui qui s'occupe d'études physiognomoniques; qui a écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGRAPHIE, n. f. (φύσις, nature; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *fi-zi-o-gra-fi.* — Description des productions de la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zi-o-gra-fik.* — Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE, n. f. (φύσις, nature; λόγος, discours; gr.) Pron. *fi-zi-o-lo-ji.* — Science qui traite des phénomènes de la vie, des fonctions des organes, soit dans les animaux, soit dans les végétaux; traité des principes de l'économie animale et végétale : PHYSIOLOGIE *animale. Traité, cours de* PHYSIOLOGIE. PHYSIOLOGIE *végétale.* (Acad.) *La* PHYSIOLOGIE *est la science de la vie.* (Richerand.)

— Ouvrage qui traite de cette science : *La* PHYSIOLOGIE *végétale de Senebier.* (Acad.)

PHYSIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zi-o-lo-jik.* — Qui appartient à la physiologie : *Recherches* PHYSIOLOGIQUES. (Acad.)

PHYSIOLOGIQUEMENT, adv. Pron. *fi-zi-o-lo-jik-man.* — D'une manière physiologique; sous le rapport physiologique.

PHYSIOLOGISTE, n. m. Pron. *fi-zi-o-lo-jist.* — Celui qui est versé dans la physiologie : *Ce médecin est un savant* PHYSIOLOGISTE. (Acad.)

PHYSIONOMIE, n. f. (φύσις, nature; νόμος,

loi; gr.) Pron. *fi-si-o-no-mi.* — Air, traits du visage : PHYSIONOMIE *heureuse, agréable, prévenante, spirituelle. Avoir une bonne, une mauvaise* PHYSIONOMIE, *une* PHYSIONOMIE *sinistre, une* PHYSIONOMIE *malheureuse. Sa* PHYSIONOMIE *s'est tout à coup rembrunie. Sa* PHYSIONOMIE *est mobile.* (Acad.) *La* PHYSIONOMIE *annonce le caractère, et l'on peut juger de l'un par l'autre.* (J.-J. Rouss.) *Il assure que votre seule* PHYSIONOMIE *lui a gagné le cœur.* (Mol.) *Les traits du visage d'un homme viennent insensiblement à se former et à prendre la* PHYSIONOMIE *par l'impression fréquente et habituelle de certaines affections de l'âme.* (J.-J. Rous.) *Sa* PHYSIONOMIE *avait une expression que je n'avais encore vue à personne.* (Scribe.)

— Absol. Certain air de vivacité répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme des traits : *Cette femme est belle, mais elle n'a pas de* PHYSIONOMIE, *elle manque de* PHYSIONOMIE. *Il n'y a pas de beauté pour moi sans* PHYSIONOMIE. *Il a de la* PHYSIONOMIE. (Acad.)

— *Physionomie ouverte*, figure dont l'expression traduit fidèlement la pensée intérieure; air de franchise : *Sa taille était belle, élevée, imposante, sa* PHYSIONOMIE *noble et* OUVERTE, *son regard plein de feu.* (Lemontey.)

— Par anal. Caractère par lequel certaines choses se distinguent des autres : *Les événements de ce siècle ont une* PHYSIONOMIE *particulière. Cet ouvrage a une* PHYSIONOMIE *qui le distingue de tous les autres ouvrages de la même époque et du même genre.* (Acad.)

— Art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne : *Les règles de la* PHYSIONOMIE, *pour juger du caractère, sont très-incertaines.* (Acad.)

PHYSIONOMISTE, n. m. Pron. *fi-zi-o-no-mist.* — Celui qui se connaît ou prétend se connaître en physionomie : *Bon* PHYSIONOMISTE. (Acad.)

PHYSIONOTYPE, n. m. (φύσις, nature; τύπος, empreinte; gr.) Pron. *fi-zi-o-no-tip.* — Didact. Instrument à l'aide duquel on calque un tableau en en faisant la réduction.

— Appareil avec lequel on moulait en plâtre la figure d'une personne : *Le* PHYSIONOTYPE *n'a point donné les résultats annoncés.*

PHYSIQUE, n. f. (φυσική, φύσις, nature; gr.) Pron. *fi-zik.* — Science qui a pour objet les propriétés accidentelles ou permanentes des corps matériels, lorsqu'on les étudie sans les décomposer chimiquement : PHYSIQUE *générale.* PHYSIQUE *particulière. Étudier la* PHYSIQUE. *Faire des expériences de* PHYSIQUE. *Suivre un cours de* PHYSIQUE. (Acad.)

— *Physique expérimentale*, celle qui est fondée sur l'expérience.

— Fig. *La grammaire est la* PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE *des langues.* (Rivarol.)

— Manière de raisonner sur la physique : *L'expérience confirma une* PHYSIQUE *judicieuse.* (Rayn.)

— Ouvrage qui traite de cette science : *La* PHYSIQUE *de Vollet.* (Acad.)

— Classe où l'on enseigne la physique : *Un écolier qui est en* PHYSIQUE, *qui va en* PHYSIQUE, *qui fait sa* PHYSIQUE. (Acad.)

PHYSIQUE, n. m. Pron. *fi-zik.* — Constitution naturelle de l'homme : *Un bon* PHYSIQUE. *Un mauvais* PHYSIQUE. *Cela a beaucoup affecté le* PHYSIQUE. (Acad.)

— Apparence extérieure du corps, par oppos. au moral : *Le* PHYSIQUE *influe beaucoup sur le moral.* (Acad.) *Distinguons, dans les passions de l'homme, le* PHYSIQUE *et le moral.* (Buff.) *Au* PHYSIQUE *c'était un homme grand et gros, dont la tête ressemblait à celle d'un hydrocéphale.* (H. de Balz.)

PHYSIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-zik.* — Naturel; qui appartient à la physique : *Mouvement* PHYSIQUE. *Cause* PHYSIQUE. *Le monde* PHYSIQUE. (Acad.) *Il n'ignorait pas les principes* PHYSIQUES *de la nature.* (Volt.)

— *Sciences physiques*, celles qui ont pour objet d'étudier la nature et les propriétés des corps, et d'observer les divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque. || *Loi physique d'un phénomène*, détermination exacte de son mode d'accomplissement. || *Propriétés physiques des corps*, celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens, ou avec le secours d'instruments.

— Il s'emploie quelquefois par oppos. à Moral : *J'en ai la certitude morale, mais non la certitude* PHYSIQUE. *Il y a impossibilité morale et* PHYSIQUE *à ce qu'un pareil événement ait eu lieu.* (Acad.)

PHYSIQUEMENT, adv. Pron. *fi-zik-man.* — D'une manière réelle et physique : *Cela est démontré* PHYSIQUEMENT. *Cela est* PHYSIQUEMENT *et moralement impossible.* (Acad.)

PHYSOBLÉPHARON, n. m. (φύσα, vessie; βλέφαρον, paupière; gr.) Pron. *fi-zo-blé-fa-ron.* — Méd. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCÈLE, n. f. (φύσα, vent; κήλη, tumeur; gr.) Pron. *fi-zo-cèl.* — Méd. Tumeur causée par des gaz; hernie venteuse du scrotum.

PHYSOCÉPHALE, n. m. (φύσα, vent; κεφαλή, tête; gr.) Pron. *fi-zo-cé-fal.* — Méd. Emphysème, tumeur de toute la tête.

PHYSOMÉTRIE, n. f. (φύσα, vent; μήτρα, matrice; gr.) Pron. *fi-zo-mé-tri.* — Méd. Tympanite, distension de la matrice par des gaz.

PHYSOSPASME, n. m. (φύσα, vent; σπάσμα, spasme; gr.) Pron. *fi-zoss-pasm.* — Méd. Distension des intestins produite par leur resserrement spasmodique.

PHYSOTHORAX, n. m. (φύσα, vent; θώραξ, poitrine; gr.) Pron. *fi-zo-to-raks.* — Méd. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PHYTOBIOLOGIE, n. f. (φυτόν, plante; βίος, vie; λόγος, discours; gr.) Pron. *fi-to-bi-o-lo-jî.* — Didact. Connaissance de la vie des plantes.

PHYTOCHIMIE, n. f. (φυτόν, plante; χημεία, chimie; gr.) Pron. *fi-to-chi-mî.* — Chimie végétale.

PHYTOGAMIE, n. f. (φυτόν, plante; γάμος, noce; gr.) Pron. *fi-to-ga-mi.* — Bot. Développement ou épanouissement des fleurs.

PHYTOGÉNÉSIE, n. f. Pron. *fi-to-jé-né-zi.* — Bot. Germination, commencement de végétation.

PHYTOGNOMIE, n. f. (φυτόν, plante; γνώμων, connaisseur; gr.) Bot. Étude de l'extérieur des plantes, des parties qui les constituent.

PHYTOGRAPHE, n. m. (φυτόν, plante; γράφω, je décris; gr.) Pron. *fi-to-graf.* — Didact. Celui qui décrit les plantes.

— Auteur d'une phytographie.

PHYTOGRAPHIE, n. f. (φυτόν, plante; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *fi-to-gra-fî.* — Bot. Traité ou description des plantes : *Chaque département devrait avoir sa* PHYTOGRAPHIE *économique.* (Parmentier.)

— Dessin. Art de reproduire les plantes par une espèce de calque.

PHYTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-to-gra-fik.* — Didact. Qui appartient à la phytographie.

PHYTOÏDE, adj. des 2 g. (φυτόν, plante; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *fi-to-id.* — Didact. Qui a l'aspect d'une plante.

PHYTOLITHE, n. m. (φυτόν, plante; λίθος, pierre; gr.) Pron. *fi-to-litt.* — Min. Pierre qui a la figure ou qui porte l'empreinte de quelque plante.

PHYTOLOGIE, n. f. (φυτόν, plante; λόγος, discours; gr.) Pron. *fi-to-lo-jî.* — Art de décrire les plantes; discours, traité sur les plantes.

PHYTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-to-lo-jik.* — Didact. Qui a rapport à la phytologie.

PHYTOLOGISTE, n. m. Pron. *fi-to-lo-jist.* — Didact. Celui qui décrit les plantes.

PHYTONOMIE, n. f. (φυτόν, plante; νόμος, loi; gr.) Bot. Étude des lois de la végétation.

PHYTONOMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la phytonomie.

PHYTOTECHNIE, n. f. (φυτόν, plante; τέχνη, art; gr.) Pron. *fi-to-tèk-nî.* — Didact. Partie de la botanique qui a pour objet la classification et à la nomenclature des végétaux.

PHYTOTOMIE, n. f. (φυτόν, plante; τομή, section; gr.) Pron. *fi-to-to-mî.* — Didact. Anatomie végétale; dissection des plantes.

PHYTOTOMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *fi-to-to-mik.* — Didact. Qui appartient à la phytotomie.

PIACULAIRE, adj. des 2 g. (*piaculum*, sacrifice expiatoire; lat.) Pron. *pi-a-ku-lèr.* — Qui a rapport à l'expiation : *Sacrifice* PIACULAIRE. (Acad.) || Peu usité; on dit, *Expiatoire.*

PIAFFE, n. f. Pron. *pi-af.* — Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage, etc. : *Tout ce qu'il fait n'est que* PIAFFE. (Acad.) || Vieux.

PIAFFER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pi-a-fé.* — Faire piaffe : *Il* PIAFFAIT *avec ses beaux habits, avec son grand équipage.* (Acad.) || Vieux.

— Man. Il se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation : *Un cheval qui* PIAFFE *très-bien dans les piliers. Il ne faut pas confondre l'action de* PIAFFER *avec celle de trépigner.* (Acad.) *Un grand nombre de cavaliers excitaient leurs montures, qui* PIAFFAIENT *à travers la foule.* (Th. Gautier.)

On cite ses dîners, ses meubles, sa vaisselle,
Son cheval andaloux qui *piaffe* en l'attendant. (Ancelot.)

PIAFFEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui aime à piaffer, à faire de l'étalage : *Ce n'est qu'un* PIAFFEUR, *une* PIAFFEUSE.

— Manég. Cheval qui piaffe, qui est habitué à piaffer : *Monter un* PIAFFEUR.

— Adjectiv. *Cheval* PIAFFEUR. *Les chevaux d'Espagne sont* PIAFFEURS. (Acad.)

PIAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pipilare*, caqueter; lat.) Pron. *pi-a-ié.* — Propr. Il se dit des enfants, crier continuellement par dépit ou par malignité : *Des enfants qui* PIAILLENT *toujours.* (Acad.)

— Par anal. *Il y a deux temps dans l'année où les moineaux se rassemblent pour* PIAILLER *tous ensemble.* (Buff.)

— Fig. Criailler d'un ton aigre et par mauvaise humeur : *Cet homme est insupportable, il ne fait que* PIAILLER. *Cette femme* PIAILLE *continuellement.* (Acad.)

PIAILLERIE, n. f. (*piailler.*) Pron. *pi-a-y-rî.* — Criaillerie : *Dans cette maison, c'est une* PIAILLERIE *perpétuelle.* (Acad.)

PIAILLEUR, EUSE, n. (*piailler.*) Pron. *pi-a-ieur, ieuz.* — Fam. Celui, celle qui ne fait que piailler : *C'est un* PIAILLEUR *perpétuel. C'est une grande* PIAILLEUSE. (Acad.) *Écoutez-moi donc,* PIAILLEUR *infatigable.* (Brueys.)

PIAN, n. m. (m. ind. *fraise.*) Maladie particulière à l'Amérique; on la croit vénérienne, et dont les principaux symptômes sont des tumeurs cutanées qui ressemblent à des fraises.

PIANINO, n. m. (dimin. de *piano.*) Musiq. Piano vertical de petite dimension.

PIANISSIMO, adv. (m. ital. *très-doux.*) Mus. Très-doux. Il s'écrit au-dessus d'un passage qui doit être exécuté avec très-peu de force, d'énergie.

PIANISTE, n. des 2 g. (*piano.*) Pron. *pi-a-nist.* — Mus. Celui ou celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui joue de cet instrument avec un talent remarquable : *Un bon* PIANISTE. *Une excellente* PIANISTE. *Un des premiers* PIANISTES *de l'Europe.* (Acad.)

PIANO, adv. (m. ital., *doux.*) Pron. *pi-a-nó.* — Mus. Doucement; il se met, dans une pièce de musique, aux endroits où le son doit être adouci.

— Substantiv. : *Observez les* PIANO *et les forte.*

— Fam. Doucement : PIANO, PIANO! *Il faut aller* PIANO.

— Prov. emprunté à l'italien : *Qui va piano va sano, et qui va sano va lontano*; qui va doucement va sagement, et qui va sagement va toujours; il s'emploie pour conseiller la modération ou une sage lenteur.

PIANO, PIANO-FORTE ou **FORTE-PIANO**, n. m. Pron. *pi-a-nó-for-té, for-té-pi-a-nó.* — Musiq. Espèce de clavecin dont la construction est telle qu'on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. *Jouer du* PIANO-FORTE, et plus ordinairement : *Jouer, toucher du* PIANO. *Les pédales, le clavier d'un* PIANO. *Une sonate de* PIANO, *pour le* PIANO. *Accorder un* PIANO. (Acad.)

— *Piano à queue*, celui dans lequel les cordes sont étendues horizontalement et dans le sens de leur longueur, dans une boîte qui forme une sorte de queue. || *Piano carré*, celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans les pianos à queue. || *Piano droit, piano vertical*, celui dans lequel les cordes sont perpendiculaires au clavier.

— *Tenir le piano dans un concert, etc.*, y exécuter la partie de piano. Cela se dit surtout quand celui qui touche du piano dirige en même temps l'orchestre.

PIASTE ou **PIAST**, n. m. Pron. *pi-ast.* — Hist. Il se dit des descendants des anciennes maisons de Pologne, et il est opposé à *Étranger* : *La brigue du* PIASTE *l'emporta sur celle de l'étranger, et le premier fut élu roi.* (Acad.)

PIASTRE, n. f. Pron. *pi-astr.* — Sorte de monnaie d'argent qui se fabrique en Espagne et dans certains États d'Amérique; elle vaut environ cinq francs : *Il reçut vingt mille* PIASTRES. *Les* PIASTRES *ont grand cours dans le Levant.* (Acad.)

— On l'appelle quelquefois *piastre forte*, pour la distinguer de la *Demi-piastre.*

PIAULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pipilare*; caqueter; lat.) Pron. *pi-ô-lé.* — Il se dit du cri des petits poulets : *On juge que les petits dindonneaux ont besoin de prendre de la nourriture lorsqu'on les entend piauler.* (Buff.)

— Fig. et pop. Se plaindre en pleurant : *Cet enfant ne fait que* PIAULER. (Ac.) *Ces étranges personnages, tantôt parlent comme des hommes, et tantôt ramagent, sifflent ou* PIAULENT *comme des oiseaux.* (Andrieux.)

PIAULEUR, EUSE, n. (*piauler.*) Pron. *pi-ô-leur, leus.* — Fam. Il se dit des enfants qui piaulent, qui crient. ‖ Il se dit aussi des oiseaux.

PIBLE (A), loc. adv. Mar. Il se dit des mâts qui sont d'un seul morceau. Dans une *mâture à pible*, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix ou renforts carrés, pour arrêter les capelages.

PIC, n. m. Pron. *pik.* — Instrument de fer courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour casser des morceaux de rocher et pour ouvrir la terre : *Il y a beaucoup de cailloux dans cette terre, il faut un* PIC *pour l'entamer, pour l'ouvrir.* (Acad.)

— Morceau de fer pointu avec lequel on attise le feu de charbon de terre.

— Mar. Extrémité de la corne d'artimon.

— Techn. Crochet de fer qui sert à diriger les cassures qui surviennent au bonnet du manchon.

— Mesure pour les toiles, les draps, les soieries, etc.

— Prov. et pop. *Tout de pic*, d'un seul coup, en une seule fois.

PIC, n. m. Pron. *pik.* — J. de piquet. Il se dit lorsque celui qui a la main compte trente points, en jouant, sans que son adversaire ait rien compté et, doublant ces points, compte soixante au lieu de trente : *Faire* PIC. *Faire* PIC *et capot. Voilà un beau* PIC. (Acad.)

PIC, n. m. Pron. *pik.* — Montagne très-haute, en pain de sucre : *Le* PIC *d'Adam. Le* PIC *du Midi.*

— Par anal. *Le* PIC *de Ténériffe passe pour être l'une des plus hautes montagnes de la terre.* (Buff.) *Son audace change les dangers en ressources; il aborde fièrement les* PICS *flottants de la mer, et ces concrétions d'un liquide saumâtre se fondent dans ses mains en eau douce et salutaire.* (Lemontey.)

= **A pic**, loc. adv. Perpendiculairement : *Cette montagne est coupée à* PIC, *est à* PIC. (Acad.)

— Fig. et pop. Convenablement, à propos : *Tomber, arriver à* PIC.

— Mar. *Être à pic sur son ancre*, se dit d'un bâtiment quand le câble de l'ancre est tendu verticalement. ‖ *Le vent est à pic*, quand le panon est pendant, tombe d'aplomb, ce qui arrive quand il fait calme.

— *Saut à pic*, dans une rivière, endroit où l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade.

PIC, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Grimpeurs; il grimpe le long du tronc des arbres, qu'il frappe de son bec pour en faire sortir les insectes dont il se nourrit. Une des espèces très-communes dans nos vergers est le *Pic-Vert* ou *Pivert.*

PICA, n. m. (*pica*, pie; lat.) Pron. *pi-ka.* — Pathol. Appétit dépravé, exclusivement porté sur des substances inusitées et nuisibles, telles que de la chaux, du plâtre, du charbon, etc. : *Les femmes grosses et les filles attaquées des pâles couleurs sont sujettes au* PICA. (Acad.) *Le* PICA *n'est pas rare chez les femmes enceintes.* (Chomel.)

PICADIL, n. m. Pron. *pi-ka-dil.* — Technol. Verre devenu jaune, vert ou noir par la combinaison et la vitrification de quelque portion de cendres.

PICADON, n. m. Pron. *pi-ka-don.* — Techn. Lieu où l'on brise les soudes.

PICADOR, n. m. (m. espagn. *piqueur.*) Pron. *pi-ka-dor.* — Il se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le *toréador* et avant le *matador.* ‖ V. TORÉADOR et MATADOR.

PICAILLON, n. m. Pron. *pi-ka-ion.* — Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime.

— Expr. Pop. *Amasser des picaillons*, faire des économies mesquines.

PICARDANT, n. m. Agric. Espèce de muscat de Montpellier.

— Vin fait avec ce raisin : *Une bouteille de* PICARDANT.

PICASSURE, n. f. Comm. Tache de plomb que l'on remarque sur certaines faïences.

PICHOLINE, n. f. (*piccolino*; ital.) Pron. *pi-cho-linn.* — Bot. Olive d'une petite espèce.

— Adj. *Des olives* PICHOLINES. (Acad.)

PICOLET, n. m. Techn. Petit crampon qui retient le pêne dans une serrure.

PICORÉE, n. f. (*pecus*, troupeau; lat.) Pron. *pi-ko-ré.* — Action de butiner; il ne se dit propr. qu'en parl. des soldats qui vont en maraude pour enlever des vivres : *Ils sont allés à la* PICORÉE. *Ils reviennent de la* PICORÉE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit en parl. des écoliers qui dérobent des fruits dans leurs promenades.

— Fig. *Aller à la picorée*, se dit des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel.

On trouve quelquefois, au milieu des forêts,
Des sylvains pétulants, des faunes indiscrets,
Qui, du soir au matin, vont à la *picorée.* (Regnard.)

PICORER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*picorée.*) Pron. *pi-ko-ré.* — Aller en maraude pour enlever des vivres : *Il est allé* PICORER. *Il n'aime qu'à* PICORER. (Acad.) ‖ Il vieillit.

— Fig. Il se dit des abeilles qui sucent les fleurs : *Les abeilles vont* PICORER. (Acad.)

— Par anal. *Les poules* PICORAIENT *çà et là, et les canards barbotaient dans la mare.* (J. Sandeau.)

— Fig. et fam. Il se dit aussi des auteurs qui pillent dans les ouvrages d'autrui : *Il va* PICORANT *dans tous les vieux poëtes.* (Acad.)

PICOREUR, n. m. Soldat qui va picorer : *C'est un grand* PICOREUR. (Acad.) ‖ Vieux.

— Fig. et fam. Auteur qui pille dans les ouvrages d'autrui : *Cet écrivain est un grand* PICOREUR. (Acad.)

PICOT, n. m. Petite pointe qui demeure sur le bois qu'on n'a pas coupé net : *Je me suis écorché la main à un* PICOT. (Acad.)

— Techn. Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. : *Les* PICOTS *de cette dentelle sont rompus. Refaire les* PICOTS *d'une dentelle.* (Acad.)

— Sorte de coin de bois.

— Hortic. Oreille d'ours à étamines fort courtes.

— N. m. pl. Pêch. Filets chargés de pierres, et dont on fait usage pour prendre les poissons plats.

PICOTAGE, n. m. Techn. Action de picoter.

PICOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Picoter.

— Fig. *Picoté de petite vérole*, marqué de petite vérole.

— Blas. Il se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs.

PICOTEMENT, n. m. (*picoter.*) Impression incommode et un peu douloureuse, qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes : *Sentir des* PICOTEMENTS *par tout le corps. Éprouver des* PICOTEMENTS *dans la gorge.* (Acad.)

PICOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*piquer.*) Pron. *pi-ko-té.* — Causer des picotements : *Une pituite qui* PICOTE *les membranes de la poitrine. Des sérosités qui* PICOTENT *la peau.* (Acad.)

— En parl. des oiseaux. Piquer en becquetant : *Les oiseaux* ONT PICOTÉ *tous les fruits.* (Acad.)

— Man. *Picoter un cheval*, lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises.

— Fig. et fam. Attaquer souvent quelqu'un par des paroles malignes; chercher à le fâcher, à l'irriter : *Il l'*A PICOTÉ *pendant toute la soirée.* (Acad.)

— Technol. Enfoncer des picots, des coins de bois. ‖ Mettre du picot à une dentelle.

= **Se picoter**, v. pron. Être picoté.

— Fam. Récipr. *Se picoter mutuellement*, chercher à s'irriter, à se fâcher mutuellement : *Ils* SE PICOTENT *toujours l'un l'autre. Ils ne font que* SE PICOTER. (Acad.)

PICOTERIE, n. f. Fam. Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un : *Il l'impatiente par des* PICOTERIES *continuelles.* (Acad.)

PICOTEUX, n. m. Pron. *pi-ko-teu.* — Pêch. Petit canot employé par les pêcheurs, dans la Manche.

— Petit filet en tramail.

PICOTIN, n. m. (*pichot*, vieux, *petit.*) Pron. *pi-ko-tain.* — Petite mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine que l'on donne aux chevaux : *Ce cheval n'a pas mangé toute son avoine, il en reste dans le* PICOTIN. (Acad.)

— Avoine que contient le picotin : *Ce cheval mange deux* PICOTINS *d'avoine par jour.* (Acad.)

PICROCHOLE, adj. des 2 g. (πικρός, amer; χολή, bile; gr.) Pron. *pi-kro-kol.* — Méd. Qui abonde en bile amère.

PICROGLYCION, n. m. (πικρός, amer; γλυκύς, doux; gr.) Pron. *pi-kro-gli-cion.* — Chim. Substance, solamine extraite de la douce-amère.

PICROMEL, n. m. (πικρός, amer; μέλι, miel; gr.) Pron. *pi-kro-mèl.* — Chim. Substance amère et sucrée qui existe dans la bile.

PIC-VERT, n. m. Zool. V. PIVERT.

PIDANCE, n. f. Techn. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

PIE, n. f. (*pica*, lat., m. sign.) Pron. *pî.* — Zool. Oiseau à longue queue, à plumage blanc et noir, de l'ordre des Passereaux, de la famille des Conirostres et du genre Corbeau : *Les* PIES *apprennent à imiter le langage des hommes.* (Acad.)

— *Fromage à la pie*, espèce de fromage blanc écrémé : *Manger du fromage à la* PIE. (Acad.)

— Prov. *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, parler beaucoup, babiller. ‖ On dit de même, *bavarde comme une pie.*

— Prov. et fig. *Il croit avoir trouvé la pie au nid*, se dit d'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte importante.

Il semble qu'ils *ont* seuls *trouvé la pie au nid.* (Regnier.)

— *Pie-grièche*, oiseau de l'ordre des Passereaux, dont le bec a la pointe recourbée et armée de chaque côté d'une petite dent.

— Fig. et fam. Femme d'humeur aigre et querelleuse : *C'est une* PIE-GRIÈCHE *que cette femme-là, une vraie* PIE-GRIÈCHE. (Acad.)

Il vous sied mal, jeune encor, belle et fraiche,
D'aller crier, d'un ton de *pigrièche*,
Contre les ris, les jeux et les amours. (Volt.)

PIE, adj. des 2 g. Pron. *pî.* — Zool. Il se dit de plusieurs espèces d'animaux, quand ils ont le poil ou le plumage blanc et noir, ou brun et blanc : *Pigeon* PIE.

— *Cheval pie*, blanc et noir, blanc et alezan, et en général d'un cheval de deux couleurs, dont l'une est le blanc : *Il montait un cheval* PIE, *une jument* PIE. (Acad.)

PIE, adj. des 2 g. (*pius*, lat., m. sign.) Pron. *pî.* — Pieux; il n'est usité que dans cette locution, *œuvre pie*, œuvre de charité faite en vue de plaire à Dieu.

PIÈCE, n. f. (*pecia*; basse latin., ou *pezzo*; ital.) Pron. *piéss.* — Partie, portion, morceau d'un tout : *Une* PIÈCE *de viande. Une* PIÈCE *de bœuf. Les* PIÈCES *d'un habillement. Les* PIÈCES *d'une montre, d'une machine, d'une armure.* (Acad.)

— *Mettre en pièces*, briser : *Mettre un vase en* PIÈCES. (Acad.)

Il vous prend un levier, *met en pièces* l'idole. (La F.)

— Par anal. :

Elle y met Vaugelas *en pièces* tous les jours. (Mol.)

— Fig. *Pièce de bois*, morceau de bois de charpente, d'une longueur et d'une grosseur déterminée, employée dans les travaux de construction : *Le bois de charpente se mesure à la* PIÈCE. (Acad.)

— Fam. *C'est une pièce, une grosse pièce de chair*, se dit d'une personne lourde et sans esprit.

— *Être armé de toutes pièces*, être armé de pied en cap.

— Fig. Être en état de résister au malheur, aux revers de fortune, être prêt à repousser les attaques d'un adversaire, dans une discussion, etc. : *Il n'est pas d'hommes qui soit* ARMÉ DE TOUTES PIÈCES *contre les revers de la fortune.* (Lévis.)

— Fig. et fam. *Accommoder, habiller un homme de toutes pièces*, lui faire un mauvais parti, le maltraiter, ou en dire beaucoup de mal : *Dans cette compagnie, on l'*A HABILLÉ DE TOUTES PIÈCES. (Acad.) *On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende* ACCOMMODER DE TOUTES PIÈCES. (Mol.)

— *Tailler une armée en pièces*, la défaire entièrement.

— Fig. *C'est un homme qui met tout le monde en pièces*, c'est un homme dont la médisance n'épargne personne.

— Fig. *Emporter la pièce*, médire, railler d'une manière cruelle.

Il perdrait son ami plutôt qu'un mot pour rire;
Il *emporte la pièce.* (Regn.)

— Prov. et fig. *C'est la pièce de bœuf*, se dit d'une chose dont on fait un usage ordinaire; ou du morceau le plus considérable dans une réunion d'objets du même genre.

— *Pièces de rapport*, petits morceaux de bois précieux ou de pierre dure, employés dans les ouvrages de marqueterie ou de mosaïque : *Un ouvrage de* PIÈCES DE RAPPORT. *Une table de* PIÈCES DE RAPPORT (Acad.)

— Fig. *Ouvrage de pièces de rapport*, ouvrage d'esprit qui est composé sans plan, et de morceaux faits à part que l'auteur a rapprochés.

— *Être tout d'une pièce*, d'un seul morceau : *Le grand obélisque de Rome* EST TOUT D'UNE PIÈCE. *Cette table de marbre* EST TOUTE D'UNE PIÈCE. (Acad.)

— Fig. *Tout d'une pièce*, en masse, d'une manière complète : *Des scélérats* TOUT D'UNE PIÈCE *sont des phénomènes assez rares.* (E. Sue.) *Le mouvement du firmament s'effectue* TOUT D'UNE PIÈCE. (Arago.)

— Fig. et fam. *Il a dormi cette nuit tout d'une pièce*, il a dormi toute la nuit sans interruption.

— Fam. *Être tout d'une pièce*, être droit et roide, n'avoir rien de libre, de dégagé dans son maintien; n'avoir pas de souplesse dans l'esprit ni dans sa conduite : *Je suis une femme, moi, je veux et je ne veux plus, je ne suis pas* TOUT D'UNE PIÈCE. (V. Hug.)

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui est d'une seule couleur.

— *Pièce d'honneur*, la couronne royale, le sceptre, l'épée, etc., qui sont portés par les grands dignitaires aux obsèques du roi, et dans d'autres grandes cérémonies : *Comme doyen des maréchaux de France, il portait une des* PIÈCES D'HONNEUR. (Acad.)

— Blas. *Pièce honorable*, certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc.

— Particul. Petit morceau d'étoffe, de toile, de métal, etc., qu'on met, qu'on attache à des choses de même nature, pour les raccommoder, lorsqu'elles sont trouées : *Mettre une* PIÈCE *à un habit, une* PIÈCE *à une chemise, une* PIÈCE *à un chaudran*, etc. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il fait comme le chaudronnier, il met la pièce à côté du trou*, se dit d'une personne qui n'emploie pas le moyen qu'il faudrait pour remédier à quelque chose.

— Partie distincte d'un tout : *Elle trouvait un chapeau de paille plus élégant que son petit bonnet à trois* PIÈCES. (E. Souvestre.)

— *Pièce d'estomac*, pièce de toile ou de flanelle, etc., dont les femmes se couvrent l'estomac, la poitrine.

— Chose formant un tout complet : *Une* PIÈCE *de drap, de toile, de mousseline. Juger de la* PIÈCE *par l'échantillon.* (Acad.)

— *Pièce de four, de pâtisserie*, ouvrage de pâtisserie : *Une tourte, un gâteau, sont des* PIÈCES *de pâtisserie.* (Acad.)

— *Pièce de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc.*, tonneau de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc. : *Il a tant de* PIÈCES *de vin en cave. Mettre une* PIÈCE *de vin en perce. Il a acheté une* PIÈCE *d'eau-de-vie, d'huile.*

— Chose considérée comme faisant partie d'une collection, d'un ensemble : *Ce secrétaire est la plus belle* PIÈCE *de son ameublement. Une* PIÈCE *de vaisselle.* (Acad.)

— *Pièce de cabinet*, objet rare et curieux.

— *Pièce d'orfèvrerie*, ouvrage d'orfèvrerie.

— *Pièce de tapisserie*, morceau de tapisserie travaillé séparément, qui, avec plusieurs autres morceaux, forme une tenture entière.

— Constr. *Pièce de charpente*, morceau de bois taillé, qui entre dans un assemblage de charpente.

— *Maîtresses pièces*, les plus grosses pièces d'un assemblage.

— Écon. dom. *Pièce de bétail*, chacun des animaux comme bœuf, vache, etc., dont un bétail se compose : *Ce fermier a tant de* PIÈCES DE BÉTAIL. (Acad.)

— *Pièce de volaille*, oiseau de basse-cour : *Le rôtisseur m'a fourni tant de* PIÈCES DE VOLAILLE. (Acad.)

— Chass. *Pièces de gibier*, animaux tués à la chasse : *Il a tué, il rapporte dix* PIÈCES *de gibier.* (Acad.)

— Absol. et par anal. : *Ce chasseur a tué deux belles* PIÈCES. *Il y avait une belle* PIÈCE *du milieu au second service de ce dîner.* (Acad.)

— *Pièce de résistance*, pièce considérable de viande, où il y a beaucoup à manger.

— *Pièce de huit heures*, se dit d'un aloyau, parce que ce morceau de boucherie se mangeait ordinairement au souper.

— Particul. Chaque partie d'un logement : *Il y a six* PIÈCES *de plain-pied dans cet appartement. La première* PIÈCE. *La seconde* PIÈCE. *Le salon est la plus belle* PIÈCE *de la maison.* (Acad.)

— Chose considérée séparément de celles qui sont de même nature.

— *Pièce de terre*, une certaine étendue de terre toute en un morceau.

— *Pièce de blé, d'avoine, etc.*, une certaine portion de terre couverte de blé, d'avoine, etc. : *Voilà une belle* PIÈCE *de blé, de luzerne.* (Acad.)

— *Pièce d'eau*, grande quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin.

— *Pièce d'écriture*, morceau d'écriture d'une seule page, exécuté avec pureté et avec élégance : *Voilà une belle* PIÈCE *d'écriture. J'ai plusieurs* PIÈCES *d'écriture de ce maître.* (Acad.)

— Chacun des objets précédemment énoncés : *Ces chevaux coûtent cinq cents francs* PIÈCE. *Faire un marché avec le tailleur pour six habits à tant la* PIÈCE. (Acad.)

— *Travailler à la pièce*, être payé pour chaque ouvrage que l'on fait, que l'on confectionne.

— Artill. Bouche à feu, canon : *Mettre des* PIÈCES *en batterie. Il battait la place avec trente* PIÈCES *d'artillerie, avec trente* PIÈCES *de canon. On fit trois batteries de six* PIÈCES *chacune. Canonniers, à vos* PIÈCES. (Acad.)

A nos *pièces*, monsieur, car voici l'avant-garde. (E. Aug.)

— *Pièces de batterie de siége*, le gros canon dont on se sert pour battre une place. || *Pièces de campagne*, artillerie qu'une armée fait marcher avec elle.

— *Des pièces de huit livres, de vingt-quatre livres, de trente-six livres de balle*, etc., ou simpl. *de huit, de vingt-quatre, de trente-six*, etc., des pièces de canon qui portent des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres, etc.

— Fortif. *Pièces détachées*, ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place.

— Littér. Ouvrage d'esprit en vers ou en prose formant un tout complet : *Un recueil de* PIÈCES *choisies, de* PIÈCES *fugitives. On a imprimé les* PIÈCES *de prose et de vers qui ont remporté le prix.* (Acad.)

Je hais les *pièces* d'éloquence
Hors de leur place et qui n'ont point de fin. (La F.)

— *Pièce de théâtre*, et absol. *Pièce*, tout ouvrage dramatique, tragédie, comédie, opéra, opéra-comique, etc. : *Donner, jouer, représenter une* PIÈCE *nouvelle. Les* PIÈCES *de Corneille, de Racine, de Molière*, etc. *Cet auteur a donné plusieurs* PIÈCES *au théâtre. Le spectacle se composait de trois* PIÈCES. *Je suis sorti entre les deux* PIÈCES. (Acad.) *Une* PIÈCE *mal écrite ne peut jamais être une bonne* PIÈCE. (Volt.) *Dites-nous votre avis sur la* PIÈCE *que nous venons de voir?* (Regn.) *Andromaque est une des* PIÈCES *les plus parfaites qui existent chez aucun peuple.* (B. Const.)

— *La petite pièce*, pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, qu'on joue après une pièce plus longue, appelée alors, par oppos., *La grande pièce.*

— Fig. et fam. *La petite pièce*, chose divertissante, et quelquefois ridicule, qui succède à une autre plus sérieuse et plus digne d'attention : *Monsieur un tel parla très-bien; celui qui vint ensuite nous donna* LA PETITE PIÈCE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Jouer une pièce, faire une pièce à quelqu'un*; et, sans article, *Faire pièce à quelqu'un*, lui faire une malice, lui jouer un tour : *Peut-être vous a-t-il* FAIT CETTE PIÈCE *pour badiner, et pour voir comment vous prendriez la chose.* (Lesage.)

Mais qui peut te déplaire?
T'a-t-on *fait quelque pièce* ici? — Tout au contraire. (Regnard.)

— *La pièce est plaisante, la pièce est bonne*, le tour qu'on lui a joué est plaisant.

— Composition musicale faite pour être exécutée sur des instruments : PIÈCE *de musique.* PIÈCE *de clavecin. Ce musicien a composé plusieurs* PIÈCES *pour le piano. Cette* PIÈCE *commence par un bel andante.* (Acad.)

— Fam. Il se dit quelquefois des personnes : *Une bonne* PIÈCE, *une fine, une méchante* PIÈCE, une personne rusée, dissimulée, malicieuse : *Je ne m'y fie qu'à demi, c'est* UNE BONNE PIÈCE. (Acad.) *Taisez-vous,* BONNE PIÈCE, *vous faite la sournoise, mais je vous connais depuis longtemps.* (Mol.)

— Prat. Toute sorte d'écriture qui sert à quelque procès, tout ce qu'on produit pour établir son droit : *Il a chargé cet avocat de ses* PIÈCES. *Il faut que l'avoué lui communique les* PIÈCES. *Produire une* PIÈCE. *Toutes les* PIÈCES *ont été remises dans le sac.* (Acad.) *Son père le retenait des jours entiers à copier des* PIÈCES *de procédure.* (Cuv.)

Pour nous justifier voulez-vous d'autres *pièces*. (Rac.)

— Par anal. Note diplomatique : *La chambre demanda que toutes les* PIÈCES *relatives à cette négociation lui fussent communiquées.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac*, c'est la chose la plus avantageuse pour lui : *Il a la protection d'un personnage puissant*, C'EST LA MEILLEURE PIÈCE DE SON SAC. (Acad.)

— *Pièce de comparaison*, pièce dont l'écriture et la signature sont reconnues pour certaines, et que l'on compare à une pièce arguée de faux.

— Par extens. Ce qui peut servir de modèle pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature.

— *Pièces justificatives*, pièces produites dans un procès; articles portés dans un compte; pièces ajoutées à un écrit pour servir de preuve. — Dans le m. sens, *Pièces à l'appui. Il a remis son mémoire, avec les* PIÈCES À L'APPUI. (Acad.)

— Particul. Monnaie effective, ayant cours : *Une* PIÈCE *de cinq sous, de dix sous, de quinze sous, de vingt sous. Une* PIÈCE *d'or, d'argent. Une* PIÈCE *bien frappée. Donnez-moi la monnaie de cette* PIÈCE. (Acad.)

Pièce à pièce, par lui quand son or est compté,
Il rêve, en le prêtant, aux sueurs qu'il lui coûte,
Et c'est son propre sang qu'il compte goutte à goutte. (C. Del.)

— Absol. et pop. Petite somme d'argent donnée en gratification : *Il m'a demandé* LA PIÈCE *pour sa peine. Il lui a donné* LA PIÈCE *pour lui faire faire telle chose.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, se venger de lui, user de représailles à son égard. || On dit de même, *Il a eu la monnaie de sa pièce.*

— Prov. *Être près de ses pièces*, être mal dans ses affaires, avoir peu d'argent.

— Fam. *Pièce de crédit*, pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, et que quelques personnes portent habituellement sur elles, afin de n'être jamais sans argent ou sans gage.

— *Pièce de mariage*, médaille d'or ou d'argent que le mari donne à sa femme pendant la célébration du mariage.

— J. d'échecs, Tout ce qui n'est pas pion : *La dame est la meilleure* PIÈCE *des échecs. Il n'est pas fort, on lui donne la* PIÈCE, *il reçoit la* PIÈCE. *Jouer une* PIÈCE. *Prendre une* PIÈCE. (Acad.)

= **Pièce à pièce**, loc. adv. Une pièce après l'autre : *Il a vendu son mobilier* PIÈCE À PIÈCE. (Acad.)

PIÉCER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Raccommoder un soulier.

PIÉCETTE, n. f. (*pièce*.) Pron. *pié-cètt*. — Métrol. Monnaie d'Espagne, du Mexique.

PIED, n. m. (*pes, pedis*; lat., m. sign.) Pron. *pié*. — Partie du corps de l'homme, qui est jointe à l'extrémité de la jambe, et qui lui sert à se soutenir et à marcher : PIED *droit.* PIED *gauche. Les doigts du* PIED. *Les ongles du* PIED. *Le cou-de-*PIED. *La cheville du* PIED. *La plante des* PIEDS. *La pointe du* PIED. (Acad.) *Charlemagne avait en hauteur sept fois la longueur de son* PIED, *lequel est devenu mesure.* (V. Hugo.)

— *Valets de pied*, gens de livrée qui suivent à pied les princes, les ambassadeurs, dans les cérémonies : *Les grands valets de* PIED. *Les petits valets de* PIED. (Acad.)

— *Gens de pied*, fantassins, soldats qui servent à pied. || Il a vieilli.

— Prov. *Avoir bon pied, bon œil*, se porter bien, être dans toute sa force : *Ce vieillard a encore bon* PIED, *bon œil.* (Acad.)

— Être vigilant, se tenir sur ses gardes : *Il faut avoir* BON PIED, BON OEIL *avec cet homme.* (Acad.)

— Par ellipse, *Bon pied, bon œil*, prenez garde à vous : *Ferme! poussons,* BON PIED, BON OEIL. (Mol.)

— Pop. *Aller de son pied gaillard, de son pied léger, de son pied mignon*, voyager lestement à pied et à peu de frais.

— Fig. *Aller de bon pied dans une affaire*, s'y comporter avec beaucoup de zèle et de franchise.

— Fig. *Aller du même pied*, avoir une même conduite : *Nous* ALLIONS, *lui et moi,* DU MÊME PIED *dans cette affaire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir les pieds chauds*, jouir des commodités de la vie, être dans une situation heureuse et agréable.

— Fig. *Avoir le pied à l'étrier*, être prêt à partir. || Commencer une carrière, une profession; être à portée d'avancer, de faire fortune : *Enfin vous voilà placé*, VOUS AVEZ LE PIED À L'ÉTRIER. (Acad.) || Dans le m. sens, *On lui* A MIS LE PIED À L'ÉTRIER.

— *Avoir le pied marin*, savoir marcher sans difficulté à bord d'un vaisseau agité par le mouvement de la mer. || Fig. et fam. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans une circonstance difficile.

— Fam. *Avoir toujours un pied en l'air*, être fort vif; changer sans cesse de place.

— Fig. *Avoir un pied dans la fosse*, être décrépit ou extrêmement malade : *Il a déjà un* PIED DANS LA FOSSE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter dans quelque affaire.

— Fig. et pop. *Croire tenir Dieu par les pieds*, éprouver une vive satisfaction dont on s'exagère le sujet : *Quand il reçoit cet homme chez lui, il croit tenir Dieu par les* PIEDS. (Acad.)

— Prov. et fam. *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur*, s'enivrer.

— Fam. *Donner un coup de pied jusqu'à un endroit*, se rendre à un endroit peu éloigné : *Voulez-vous donner un coup de* PIED *jusque-là?* (Acad.)

— Fig. *Être en pied, être mis en pied*, être dans l'exercice d'un emploi, d'une fonction : *Il n'était*

qui surnuméraire dans cette administration ; il y EST *maintenant* EN PIED. *Cet officier à demi-solde vient d'*ÊTRE MIS EN PIED. (Acad.)

— *Être sur pied*, n'être point couché, être levé : *Il* A ÉTÉ SUR PIED *toute la nuit pour veiller sa mère.* (Acad.)

— Fam. *Son médecin l'a remis sur pied*, l'a mis en état de se lever, l'a guéri.

— Fig. Rétablir quelqu'un dans ses affaires : *Je vous prie, monsieur, de me donner le petit secours que je vous demande ; cela* ME REMETTRA SUR PIED, *et je vous en serai éternellement obligée.* (Mol.)

— Fig. *Mettre quelqu'un sur un bon pied*, lui procurer de grands avantages ; ou obliger quelqu'un à faire son devoir, ou ce qu'on attend de lui : *Il n'est rien tel que de* METTRE LES GENS SUR UN BON PIED. (Danc.)

— Fig. *Être sur un bon pied*, être dans une situation avantageuse.

— Fig. *Être sur un bon pied dans le monde*, y être en estime, en considération.

— Fig. *Être, se mettre sur tel pied avec quelqu'un*, être à son égard dans telle disposition, avoir ou prendre relativement à lui telle conduite, telle manière d'agir : *Sur quel* PIED ÊTES-vous *ensemble ? Il* S'EST MIS SUR LE PIED *de me réprimander.* (Acad.) *Si je me fusse mis* SUR LE PIED *d'aller chez elle, et de lui faire ma cour, j'eusse fort bien pu avoir affaire à de nouveaux spadassins.* (Lesage.) *Il faut que notre liaison cesse, ou que je* SOIS ADMIS SUR UN NOUVEAU PIED. (Dider.)

— Fig. *Être sur le pied d'homme de condition, d'un homme de condition*, passer dans le monde pour homme de condition, en avoir la réputation.

— *Se mettre sur le pied d'un homme de qualité*, s'ériger en homme de qualité.

— Par anal. *Dans l'Église de Jésus-Christ, sur quel* PIED *voulez-vous qu'on vous regarde ?* (Mass.)

— Fig. et fam. *Être encore sur ses pieds*, se dit d'un homme dont la fortune a souffert un échec considérable, mais n'est pas renversée : *Il a pensé être ruiné par cette mauvaise affaire, mais il est encore sur ses* PIEDS. (Acad.)

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête*, le considérer attentivement.

— Fam. *Venir de son pied en quelque endroit*, y venir à pied.

— Prov. *Haut le pied*, allons, partons ; allez, partez.

— Par anal. *Faire haut le pied*, disparaître tout d'un coup, s'enfuir.

— Substant. *Un haut-le-pied*, un homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement fixe, et qui peut disparaître d'un moment à l'autre : *Ne lui parlez point d'argent, c'est un* HAUT-LE-PIED. (Acad.) || Il est familier.

— Adverb. *Renvoyer des chevaux haut-le-pied*, les renvoyer sans être attelés ni montés.

— *Lâcher pied*, reculer, s'enfuir.

— Fig. Céder, montrer de la faiblesse : *N'allez pas* LÂCHER PIED *dans cette occasion, tenez ferme.* (Ac.)

— *Mettre pied à terre*, descendre de cheval ou de voiture.

— *Mettre le pied, les pieds dans un lieu*, y pénétrer, y aller : *Il y a longtemps que je* N'AI MIS LES PIEDS *dans cette maison.* (Acad.)

Si ma fille une fois *met le pied* dans l'Aulide,
Elle est morte. (Rac.)

— *Mettre le pied hors de*, sortir de : *Pendant les deux années qui suivirent son avénement à l'empire, Tibère ne* MIT PAS LE PIED HORS *de Rome.* (La Harpe.)

— *Mettre une armée, des troupes sur pied*, lever une armée, des troupes.

— Fig. *Mettre une chose sous ses pieds*, la mépriser : *Mettez cette injure sous vos* PIEDS. (Acad.)

— Fig. *Mettre une injure, une disgrâce, son ressentiment aux pieds de la croix*, souffrir patiemment une injure, une disgrâce, pardonner pour l'amour de Dieu à ceux qui nous ont offensés.

— Prov. et fig. *Ne pas se moucher du pied*, être habile, intelligent ; avoir un caractère ferme :

Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui *se mouche du pied*. (Mol.)

— Prov. et fig. *Ne savoir sur quel pied danser*, ne savoir quelle contenance tenir, ne savoir quel parti prendre.

— Fam. *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre*, être faible, languissant ; ne pouvoir pas marcher : *Il ne peut pas mettre, il ne saurait* METTRE UN PIED DEVANT L'AUTRE. (Acad.)

— *Peindre quelqu'un en pied*, faire le portrait de sa personne tout entière, debout ou assise. || Dans le m. sens, *Un portrait en pied.*

— *Perdre pied*, ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds : *Il* PERDIT PIED *au milieu de la rivière, et pensa se noyer.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Il y a pied*, on peut se tenir dans l'eau, la tête dehors. || Dans le sens contraire, *Il n'y a pas pied.*

— Fig. et fam. *Perdre pied*, ne savoir plus où l'on en est.

— *Prendre pied*, commencer à s'établir solidement : *Cette maison ne* PREND *sérieusement* PIED *dans l'histoire qu'au douzième siècle.* (O. Feuillet.) *Ce jeune médecin n'a pas encore eu le temps de prendre* PIED *dans le pays.* (Acad.)

— *Prendre quelqu'un au pied levé*, prendre quelqu'un au moment où il se dispose à s'éloigner.

— Fig. et fam. Demander une chose à quelqu'un sans lui donner le temps de la réflexion : *Le centenaire trouve mauvais que la mort le* PRENNE AU PIED LEVÉ. (Lamotte.)

— Prov. *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu*, s'enfuir en toute hâte, sans prendre le temps de s'habiller.

— Pop. *Sortir de sa maison les pieds devant*, être porté en terre : *Le pauvre homme ne* SORTIRA PLUS DE CHEZ LUI *que les* PIEDS DEVANT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Sur le pied où sont les choses*, et absol. *Sur ce pied-là*, les choses étant ainsi ; puisque les choses sont en cet état, sont comme vous le dites : *Je le croyais coupable, mais vous m'assurez de son innocence ;* SUR CE PIED-*là*, *je lui rends mon estime.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule*, s'attacher à une chose avec beaucoup d'application et de persévérance.

— Fig. *Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge*, vouloir le contraindre à faire quelque chose.

— Prov. et fig. *Tirer à quelqu'un une épine du pied*, le délivrer d'un grand embarras, d'une situation pénible : *Vous m'*AVEZ TIRÉ *là* UNE GRANDE ÉPINE *du* PIED, *je vous ai bien de l'obligation.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds*, se tirer heureusement d'une affaire fâcheuse ; se trouver dans la même situation qu'auparavant : *Quelque chose qui arrive, il ne saurait* TOMBER *que* SUR SES PIEDS.

— Prov. et fig. *Trouver chaussure à son pied*, trouver justement ce qu'il faut, ce qui convient. || Il se dit aussi d'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête.

— Prov. fig. et pop. *Il a été déferré des quatre pieds*, se dit d'un homme qui, dans quelque dispute, a été réduit à ne savoir que répondre.

— Prov. et fig. *Faire le pied de grue*, demeurer longtemps debout à la même place.

— Prov. et fig. *Faire le pied de veau*, faire sa cour à quelqu'un servilement, bassement.

— Prov. et fig. *Tirer pied ou aile d'une chose*, en tirer quelque profit de manière ou d'autre.

— *Pied plat*, ou *Plat pied*, pied large et comme aplati. Il se dit surtout en parlant des chevaux qui ont ce vice de conformation.

— Fig. et par mépris, Homme qui ne mérite aucune espèce de considération : *N'ayez point de commerce avec cet homme, c'est un* PIED PLAT. (Acad.) *Au diable le* PLAT-PIED ! (Regn.)

On sait que ce *pied-plat*, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde. (Mol.)

— *Pied poudreux*, un vagabond, un homme sans considération, sans état : *Il a voulu me donner pour caution un* PIED POUDREUX. (Acad.) || On dit dans le m. sens, *Un va-nu-pieds.*

— *Chambres, pièces de plain-pied*, chambres, pièces d'un appartement qui sont au même étage et de même niveau : *Il avait huit à neuf pièces de* PLAIN-PIED, *toutes ornées de tableaux et magnifiquement meublées.* (Lesage.)

= **De plain-pied**, loc. adv. Sans monter ni descendre : *On va* DE PLAIN-PIED *d'un appartement à l'autre. De la salle à manger on entre* DE PLAIN-PIED *dans le jardin.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela va de plain-pied*, cela va sans dire, sans difficulté.

— Substantiv. Grand nombre de pièces de plain-pied : *Un* PLAIN-PIED, *un beau* PLAIN-PIED. (Acad.) *Il y a beaucoup de* PLAIN-PIED *dans cette maison.*

— Par anal. Il se dit en parl. d'un grand nombre d'animaux : *Bête à quatre* PIEDS. *Le* PIED *d'un cheval.* PIED *de veau, de mouton, de cochon. Les bœufs, les cerfs, les daims, les sangliers, etc., ont le* PIED *fourchu.* (Acad.) *Le renard prend les hérissons, les roule avec ses* PIEDS, *et les force à s'étendre.* (Buff.) *Chez les perdrix, le mâle se distingue de la femelle par un éperon obtus qu'il a à chaque* PIED. (Id.)

— Par extens. Trace de la bête qu'on chasse : *Le veneur a reconnu au* PIED *que c'était une biche.* (Ac.)

— Man. *Pied du montoir*, pied gauche de devant. || *Pied hors du montoir*, le pied droit de devant.

— *Ce cheval a fait pied neuf*, après qu'il a été dessolé, il lui est revenu une nouvelle corne.

— *Ce cheval galope sur le bon pied*, en galopant, il lève le pied droit de devant le premier. || *Il galope sur le mauvais pied*, il lève le pied gauche de devant le premier.

— Art cul. *Petits pieds*, grives, cailles, ortolans, et autres petits oiseaux d'un goût délicat : *Il y a des personnes qui aiment mieux la grosse viande que les* PETITS PIEDS. (Acad.)

— *Pied fourché*, droit d'entrée imposé, dans les villes, sur les bêtes qui ont le pied fendu, comme bœufs, moutons, cochons, etc.

— Fig. et fam. *Pieds de mouche*, écriture dont les lettres sont très-menues et très-mal formées : *Il ne fait que des* PIEDS DE MOUCHE *en écrivant. Toute son écriture n'est que des* PIEDS DE MOUCHE. (Acad.)

— *Pied de bœuf*, certain jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres, en sorte que celui qui a la sienne au-dessous, en la retirant et la plaçant au-dessus, compte un, celui d'après compte deux, ainsi de suite jusqu'à neuf ; et celui qui compte ce nombre dit, en saisissant la main de quelqu'un des autres, *Je retiens mon pied de bœuf.*

— Horticult. *Pied-d'alouette*, genre de plantes à fleurs éperonnées, dont une espèce est cultivée, pour l'ornement, dans les jardins.

— *Pied-de-chat*, petite plante du genre des immortelles, qui croît sur les collines sèches.

— *Pied-de-griffon*, plante, espèce d'ellébore qui porte des fleurs vertes bordées de pourpre, et qui est regardée comme vermifuge.

— *Pied-de-lion*, plante de la famille des Rosacées, qui est un excellent fourrage.

— *Pied-de-veau*, plante dont les fleurs naissent sur un chaton très-droit qui sort d'une spathe en forme de cornet : *A l'époque de la floraison, le chaton du* PIED-DE-VEAU *acquiert une chaleur remarquable.* (Acad.)

— *Pied-de-chèvre*, espèce de convolvulus.

— Techn. *Pied-de-chèvre*, levier de fer, dont une des extrémités est faite en pied de chèvre : *Les imprimeurs montent et démontent leurs balles avec un* PIED-DE-CHÈVRE. (Acad.) || *Pied-de-biche*, instrument dont l'extrémité ressemble, par sa forme, au pied d'une biche.

— Agric. Partie du tronc ou de la tige d'un arbre, d'une plante, qui est le plus près de terre : *Le* PIED *d'un arbre. Le* PIED *d'une plante. Couper un arbre par le* PIED. (Acad.)

— *Vendre, acheter une récolte sur pied*, vendre, acheter du blé avant qu'il soit coupé, du raisin avant qu'il soit cueilli, etc.

— Fig. *Sécher sur pied*, se dit d'une personne en proie à l'impatience, à l'ennui ou à l'inquiétude.

— Tout l'arbre, toute la plante : *Il y a cinq cents* PIEDS *d'arbres dans cette avenue. Un* PIED *d'œillet. Mettre deux ou trois* PIEDS *de tubéreuse dans un pot. Des* PIEDS *de giroflée, de marjolaine, de basilic.* (Acad.)

— Eaux et For. *Pied cornier*, arbre qu'on laisse à l'extrémité d'un arpentage, d'un héritage, pour servir de marque et d'enseignement.

— Constr. *Pied cornier*, longue pièce de bois placée à l'encoignure d'un pan de charpente.

— Au sing. Endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, d'un mur, d'une tour, etc. : *Le* PIED *des Alpes, des Pyrénées. Le* PIED *d'un rocher. Les soldats gagnèrent le fossé, et se logèrent au* PIED *du bastion. Le* PIED *d'une muraille, d'une tour.* (Acad.)

Je vous rends en trois mois au *pied* du Capitole. (Rac.)
Au *pied* de son autel confondons nos hommages. (C. D.)

— *Raser une maison rez pied, rez terre*, la raser par le pied, la mettre à niveau de terre.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur*, le mettre hors d'état de répondre, d'user de subterfuge, le réduire à ne pouvoir se défendre, de faire ce qu'on lui propose.

— Talus, pente qu'on donne à certains ouvrages de maçonnerie ou de terre pour les rendre plus solides : *Ce rempart, ce mur de terrasse n'a pas assez de* PIED. (Acad.)

— *Donner du pied à une échelle*, éloigner de la muraille le bout d'en bas d'une échelle, afin qu'elle soit plus solidement posée.

— Partie d'un meuble, d'un ustensile, qui sert à

les soutenir : *Le* PIED *d'une table. Les* PIEDS *d'une chaise, d'un lit. Le* PIED *d'un vase. Un* PIED *de marmite.* (Acad.) *Elle vit un vieillard assis sur un misérable tabouret dont on avait scié les* PIEDS. (F. Soulié.)

— *Une table, un bureau à pied de biche*, une table, un bureau dont les pieds sont figurés comme les pieds d'une biche.

— *Le pied, les pieds du lit*, l'endroit du lit où l'on a ordinairement les pieds, lorsqu'on est dans le lit; il est oppos. à Chevet : *S'asseoir au* PIED *du lit, sur le* PIED *du lit. Mettre une couverture sur les* PIEDS *du lit.* (Acad.)

— Blas. *Pied de l'écu*, la pointe ou la partie inférieure. || *Animal en pied*, celui qui est posé sur ses quatre pieds.

— Pêch. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. || Une des trois pièces du manche de la ligne.

— Mar. *Pied de vent*, éclaircie qui a lieu tout à coup sur un point du ciel.

— *Jeter un pied d'ancre*, mouiller momentanément sur une ancre.

— Métrol. anc. Mesure de longueur de douze pouces, qui équivant à trois cent vingt-quatre millimètres : *La toise a six* PIEDS, *est de six* PIEDS. *Cela est d'un* PIED *de large. Quatre* PIEDS *de long sur trois de large. Douze* PIEDS *en carré.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Pied de roi* : *C'est ce* PIED-DE-ROI, *ce pied de Charlemagne que nous venons de remplacer par le mètre.* (V. Hugo.)

— Instrument en forme de petite règle, sur lequel sont gravées les divisions du pied en pouces et en lignes : *Cet ouvrier a perdu son* PIED, *son* PIED-*de-roi.* (Acad.)

— *Pied carré*, surface carrée qui a un pied de côté. || *Pied cube*, cube dont chaque face a un pied carré.

— Par exagérat. *Elle a un pied de rouge sur le visage*, se dit d'une femme extrêmement fardée.

— *Il voudrait être à cent pieds sous terre*, il voudrait pouvoir se cacher à tout le monde, tant il est confus, honteux. || Il se dit aussi d'un homme qui a quelque grand sujet de chagrin, qui est dégoûté de la vie.

— Par imprécat. *Je voudrais que cet homme fût à cent pieds sous terre*, je voudrais qu'il fût mort.

— Prov. et fig. *Avoir un pied de nez*, éprouver une très-vive mortification.

— Prov. et fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête*, en être extrêmement dégoûté.

— Prov. et fig. *Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre*, se dit en parl. d'un homme entreprenant, et qui abuse de la facilité qu'on lui accorde.

Laissez-leur *prendre un pied* chez vous,
Ils en *auront* bientôt *pris quatre.* (La F.)

— Prov. et fig. *Prendre pied sur quelque chose*, en tirer une conséquence pour une autre chose de même nature : *J'ai fait cela pour lui, mais je ne prétends pas qu'un autre* PRENNE PIED LÀ-DESSUS. (Acad.)

— *Au petit pied*, en raccourci, en petit : *Réduire un plan* AU PETIT PIED.

— *Être réduit au petit pied*, être réduit à un état de fortune fort au-dessous de celui où l'on était.

— Fig. *Les parlements prétendaient être les états généraux au* PETIT PIED. (Acad.)

— *Sur le pied de*, à raison, à proportion de, conformément à : *J'ai payé cette étoffe* SUR LE PIED *d'un louis l'aune.*

— *Sur le pied de paix, sur le pied de guerre*, conformément à ce qui a été réglé pour le temps de paix, pour le temps de guerre : *Mettre une armée, un régiment* SUR LE PIED DE GUERRE. (Acad.)

— Prosod. Partie ou division des différentes espèces de vers, formée d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature du vers : *Le vers hexamètre, en grec et en latin, est composé de six* PIEDS, *dont les quatre premiers sont indifféremment des spondées ou des dactyles, le cinquième un dactyle, et le sixième un spondée.* (Acad.)

— Par extens. Deux syllabes dans les vers français : *Un vers alexandrin français est de six* PIEDS, *ou de douze syllabes. Un vers de dix syllabes, ou de cinq* PIEDS. (Acad.)

= **Au pied de,** loc. prép. A la base, au bas de *L'église du Saint-Sépulcre est bâtie* AU PIED DU *Calvaire.* (Chateaubr.) *Des jeunes filles, couvertes de voiles blancs, chantaient* AU PIED DE *l'autel; une nombreuse assemblée assistait au sacrifice.* (Id.) *Les gelinottes abondent dans les bois qui sont* AU PIED DES *Alpes*, DE *l'Apennin, et* DE *la montagne des Géants en Silésie.* (Buff.)

Jusqu'*au pied des* autels j'ai gardé mon [illegible]et. (C. Del.)

= **A pied,** loc. adv. Au moyen de ses pieds, pédestrement : *Aller, arriver, retourner* À PIED. *Il était* À PIED *quand je l'ai rencontré.* (Acad.) *Le batelier vit venir dans l'obscurité deux hommes qui allaient* À PIED, *deçà, de là, comme inquiets.* (V. Hugo.)

Comment depuis la noce
Nous n'allons plus *à pied?* (C. Del.)

— Fig. *Être à pied*, n'avoir point de voiture, d'équipage : *Il a vendu ses chevaux et sa voiture, il est maintenant* À PIED. (Acad.)

— Fig. et pop. *Chercher quelqu'un à pied et à cheval*, le chercher partout.

— *Loger à pied et à cheval*, se dit d'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers.

— Prov. *Aller à beau pied sans lance*, aller à pied. || *Aller où le roi va à pied*, aller satisfaire un besoin naturel.

= **Pied à pied,** loc. adv. Pas à pas, graduellement : *Aller, avancer* PIED À PIED. *Gagner du terrain* PIED À PIED. (Acad.)

— *Défendre un poste, un passage, pied à pied*, en résistant toujours, en tenant toujours tête à l'ennemi qui gagne insensiblement du terrain.

— Fig. *Aller pied à pied dans une affaire*, s'y conduire avec circonspection et sagesse, en faisant avec ordre tout ce qui peut assurer le succès.

= **De pied ferme,** loc. adv. Sans sortir de sa place; sans quitter son poste : *Attendre* DE PIED FERME. *Combattre* DE PIED FERME. (Acad.)

— Art milit. *Conversion de pied ferme*, celle dont le pivot est fixe.

= **D'arrache-pied,** loc. adv. Fam. Sans interruption, sans discontinuation : *Il a travaillé six heures* D'ARRACHE-PIED. (Acad.)

PIED-A-TERRE, n. m. Logement dans un endroit où l'on ne demeure pas, où l'on ne vient qu'en passant : *Il habite la campagne, et n'a qu'un* PIED-À-TERRE *à Paris. Il a pris un* PIED-À-TERRE *dans ma maison.* (Acad.) || Au pl. *Des* PIED-À-TERRE.

PIED-BOT, n. m. V. BOT.

PIED-DROIT, n. m. Pron. *pié-droa.* — Archit. Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

— Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne. || Au pl. *Des* PIEDS-DROITS.

PIÉDESTAL, n. m. (*pied*, et *stall*, base, soutien; celt.) Pron. *pié-dèss-tal.* — Archit. et sculpt. Support isolé, avec base et corniche, qui soutient une statue, une colonne, un vase, un candélabre, etc. : *La base, la corniche, le dé d'un* PIÉDESTAL. *Ces deux* PIÉDESTAUX *ne sont pas sur la même ligne. Cela sert de* PIÉDESTAL. (Acad.)

J'aime ton *piédestal* d'armures, et ta tête
Dont le panache est un drapeau. (V. Hugo.)

— Fig. *Athènes est le plus beau* PIÉDESTAL *sur lequel les siècles passés aient pu placer la statue de l'humanité.* (Lam.)

— Archit. *Piédestal orné*, celui dont les côtés sont enrichis de bas-reliefs, d'incrustations, etc. || *Piédestal flanqué*, piédestal accompagné de quelque ornement à ses encoignures. || *Piédestal continu*, le soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche.

— Fig. *Se faire un piédestal d'une chose*, s'en faire un moyen de parvenir, de s'élever : *Se faire un* PIÉDESTAL *de son talent.*

— *Servir de piédestal*, être utile à la gloire à l'avancement de quelqu'un.

PIED-FORT, n. m. Pron. *pié-for.* — Monn. Pièce d'or, d'argent, etc., qui est beaucoup plus épaisse que les pièces de monnaie communes, et que l'on frappe ordinairement pour servir de modèle : *Les* PIEDS-FORTS *gravés par Varin, sous Louis XIII et sous Louis XIV, sont fort recherchés.* (Acad.)

PIÉDOUCHE, n. m. (*pied*, et *adoucir.*) Pron. *pié-dou-ch.* — Sculpt. et archit. Petit piédestal carré ou circulaire en adoucissement avec moulures, qui sert à porter un buste, une petite figure, un vase, etc. : *Un buste monté sur* PIÉDOUCHE *ou en* PIÉDOUCHE. (Acad.)

PIÉGE, n. m. (πάγη, rets, lacet; gr.) Pron. *pièj.* — Instrument, machine dont on se sert pour prendre des animaux, comme loups, renards, etc. : *Tendre un* PIÉGE. *Faire donner un animal dans le* PIÉGE. *Prendre un loup, un renard au* PIÉGE. (Acad.) *Le* PIÉGE *s'est subitement fermé.* (Beaum.)

— Fig. Embûche, artifice pour tromper quelqu'un : *Ce qu'on vous dit est un* PIÉGE. *Il est tombé, il a donné dans le* PIÉGE. *Se précautionner contre les* PIÉGES. *On l'a conduit, entraîné dans le* PIÉGE *par la plus odieuse perfidie.* (Acad.)

— Prov. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piége*, un homme habile ne se laisse pas tromper deux fois de la même manière.

PIE-GRIÈCHE, n. f. (*pica*, pie, *graecula*, grecque; lat.) Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres; il vit d'insectes et de fruits, et attaque même quelquefois les petits oiseaux : *La* PIE-GRIÈCHE *commune est à peu près de la grosseur de la grive. La* PIE-GRIÈCHE *grise ne vient guère dans nos plaines que quand la* PIE-GRIÈCHE *rousse est partie.* (Buff.) || Au pl. *Des* PIES-GRIÈCHES. || V. GRIÈCHE.

PIE-MÈRE, n. f. Pron. *pi-mèr.* — Anat. Membrane fine et demi-transparente qui enveloppe immédiatement toutes les parties du cerveau : *Tronchin est venu au secours de ma* PIE-MÈRE, *et c'est à son insu que je vous écris.* (Volt.)

PIERRAILLE, n. f. coll. Pron. *piè-ra-y.* — Amas de petites pierres : *Un chemin ferré de* PIERRAILLE.

PIERRE, n. f. (*petra*; lat., m. sign.) Pron. *pièr.* Corps dur et solide, détaché des rochers, extrait de la terre qu'on emploie dans la construction des édifices : *Un lit de* PIERRE, *de* PIERRES. *Tirer de la* PIERRE *d'une carrière. Une assise de* PIERRES. *Escalier de* PIERRE. *Poser, mettre la première* PIERRE *à un bâtiment. On a tellement ruiné cette ville, qu'il n'y est pas demeuré* PIERRE *sur* PIERRE. (Acad.) *Tes mélanges ne sont plus qu'un amas de* PIERRES. (Boss.)

Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal. (Corn.)

— Constr. *Pierre de taille*, pierre dure propre à être taillée : *Mur en* PIERRE DE TAILLE.

— *Pierre parpaigne*, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur et qui a deux parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. || V. *Parpaing.*

— *Pierres sèches*, pierres posées l'une sur l'autre, sans chaux, sans plâtre, sans mortier : *Murailles de* PIERRES *sèches. Conduit de* PIERRE *sèche. Ouvrage à* PIERRE *sèche.* (Acad.)

— *Pierres d'attente*, pierres qu'on laisse en saillie au côté d'un bâtiment pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction.

— Fig. Chose qu'on ne regarde que comme un commencement, et qui doit avoir une continuation.

— Fig. *Pierre fondamentale*, ce qu'il y a de principal et de plus important dans les choses de morale, de politique, etc., et qui en est comme le fondement : *La justice est la* PIERRE FONDAMENTALE *des États.* (Acad.)

— *Pierre angulaire*, la première pierre qui se met à l'angle, à l'encoignure d'un bâtiment.

— *Ouvrage à pierre perdue, à pierres perdues*, construction qu'on élève dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre : *Les fondations de cette digue ont été faites* À PIERRES PERDUES. (Acad.)

— *Pierre d'évier*, pierre taillée pour servir à l'écoulement des eaux d'une cuisine, d'une cour.

— *Pierre à laver*, pierre plate dont le dessus est légèrement creusé, et sur laquelle on lave la vaisselle, les formes d'imprimerie, etc.

— *Pierre à broyer*, pierre d'un grain très-fin et très-serré, dont on se sert pour broyer les couleurs.

— *Pierre de meule*, ou *meulière*, sorte de pierre dont on fait des meules de moulin. || V. MEULIÈRE.

— *Pierre calcaire*, toute pierre que l'action du feu réduit en chaux. || *Pierre à chaux*, la pierre dont on fait ordinairement la chaux.

— *Pierre gypseuse*, toute pierre que l'action du feu réduit en plâtre. || *Pierre à plâtre*, celle dont on fait ordinairement le plâtre.

— *Pierre vitrescible* ou *vitrifiable*, toute pierre que l'action du feu réduit en verre.

— *Pierre d'autel*, pierre sur laquelle le prêtre consacre, après qu'elle a été consacrée par un évêque.

— *Pierre milliaire*, borne placée dans les grands chemins pour faire connaître les distances.

— *Pierres levées*, monuments très-anciens, formés de pierres brutes, de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté : *On trouve des* PIERRES LEVÉES *en plusieurs endroits de la Bretagne.* (Acad.)

— Génér. Cailloux et autres corps solides de même nature : *Un chemin plein de* PIERRES. *Jeter une* PIERRE *dans un puits. Se heurter contre une* PIERRE. (Acad.)

Certain fou poursuivait à coups de *pierre* un sage. (La F.)

— Prov. et fig. *Trouver des pierres dans son chemin*, trouver des obstacles à ce qu'on a dessein de faire.

— *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, ne lui donner aucun relâche, le poursuivre très-vivement.

— *Jeter la pierre à quelqu'un*, lui adresser un reproche, élever contre lui une accusation : *Tout le monde lui jette la* PIERRE. *Vous vous ferez jeter la* PIERRE. (Acad.)

— *Jeter la première pierre à quelqu'un*, être le premier à lui reprocher souvent ses torts, par allusion à l'histoire de la Femme adultère.

— *La pierre est jetée*, l'affaire est résolue, il n'y a plus à reculer, à se dédire.

— *Faire d'une pierre deux coups*, venir à bout de deux choses par un seul moyen, profiter de la même occasion pour terminer deux affaires.

— *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, celui qui change souvent de condition ou de profession n'acquiert pas de bien.

— Prov. et par exagérat. : *Il gèle à pierre fendre*, il gèle extrêmement fort.

— Fig. et fam. *Pierre d'achoppement*, toute occasion de faillir ; tout ce qui fait obstacle au succès d'une affaire : *Les moindres occasions sont autant de* PIERRES D'ACHOPPEMENT *pour un homme faible.* (Acad.) *Il devient un piége et une* PIERRE D'ACHOPPEMENT *à ses frères.* (Mass.)

— Fig. *Pierre de scandale*, tout ce qui cause du scandale : *Cette discussion est délicate, et pourrait bien devenir une* PIERRE DE SCANDALE. (Acad.)

— *Pierre de touche*, espèce de pierre noire très-dure, dont on se sert pour éprouver l'or : *C'est en frottant les bijoux d'or sur la* PIERRE *de touche, et en touchant avec de l'acide nitrique la couche de métal adhérente à la* PIERRE, *qu'on détermine leur titre ou leur valeur.* (Acad.)

— Fig. et Mor. ce qui sert à faire connaître d'une manière certaine la nature, la qualité d'une chose : *L'intérêt est la* PIERRE *de touche de l'amitié, de la probité. Le malheur est la* PIERRE *de touche de la fidélité dans les attachements.* (Acad.)

— *Pierre à fusil*, caillou qu'on frappe avec le fusil, avec le briquet, pour faire du feu ; et qu'on met aussi au chien d'une arme à feu.

— *Pierre à aiguiser*, pierre dure dont on se sert pour rendre les outils plus tranchants : *Cette* PIERRE *est un peu raboteuse et assez dure pour servir de* PIERRE À AIGUISER. (Buff.)

— *Pierre à brunir*, caillou en coude, dont on se sert pour polir l'or.

— *Pierre à détacher*, argile marneuse dont on se sert pour enlever les taches de dessus les étoffes.

— *Pierre ponce*, pierre volcanique, poreuse et très-légère : *La* PIERRE PONCE *nage sur l'eau.* (Acad.)

— *Pierre d'aigle*, pierre rougeâtre, au dedans de laquelle il y a une autre pierre qui en est détachée, et qui se fait entendre quand on l'agite. || V. GÉODE.

— *Pierre d'aimant*, pierre qui attire le fer. || V. AIMANT.

— *Pierre de jade*, pierre dure et verdâtre, à laquelle on attribuait la vertu de guérir la colique néphrétique. || V. JADE.

— *Pierre de mine*, la pierre qu'on détache de la mine et dont on tire le métal.

— *Pierre noire*, espèce de crayon noir que les maçons, menuisiers et autres emploient pour tracer leurs ouvrages, et dont on se sert aussi pour dessiner.

— *Pierre infernale*, ou *pierre à cautère*, nitrate d'argent fondu ; pierre factice qu'on applique sur les chairs pour les brûler : *On lui a appliqué la* PIERRE INFERNALE. (Acad.)

— Phil. herm. *Pierre philosophale*, la prétendue transmutation des métaux en or : *Il s'était ruiné à chercher la* PIERRE *philosophale.* (Acad.) *L'Allemagne est encore pleine de gens qui cherchent la* PIERRE PHILOSOPHALE. (Volt.) || V. PHILOSOPHALE.

— *Pierres précieuses*, les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. || *Pierres fines*, les agates, les onyx, les cornalines, etc. || *Pierres fausses*, celles qui sont faites en imitation des pierres précieuses : *Tout ce qu'on appelle* PIERRES FAUSSES *a le cristal de roche ou quartz pour base.* (Babinet.)

— Absol. Diamant : *Voilà une belle* PIERRE. (Acad.)

— *Pierres gravées*, pierres fines ou compositions imitant les pierres fines ; sur lesquelles on a gravé des figures en creux ou en relief.

— Chir. Vulg. Calcul, concrétion qui se forme dans la vessie ou dans quelque autre partie du corps : *Il a la* PIERRE *dans les reins, dans la vessie. On lui a fait l'opération de la* PIERRE. *Être malade de la* PIERRE. *Il a été taillé de la* PIERRE. *On a broyé la* PIERRE. (Acad.)

— Vulg. Partie dure semblable à une petite pierre qui se trouve dans quelques fruits : *Ces sortes de poires ont beaucoup de* PIERRES. (Acad.)

PIERRÉ, n. m. Pron. *piè-ré.* — Pêch. Il se dit des cailloux qui servent à assujettir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

PIERRÉE, n. f. Pron. *piè-ré.* — Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux : *Faire une* PIERRÉE *dans un jardin.* (Acad.)

PIERRERIES, n. f. pl. (*pierre.*) Pron. *piè-re-rî.* — Pierres précieuses : *Voilà de belles* PIERRERIES. *Trafiquer, négocier en* PIERRERIES. *Une épée ornée, enrichie de* PIERRERIES. (Acad.)

PIERRETTE, n. f. (*pierre.*) Pron. *piè-rètt.* — Petite pierre. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *jouer à la pierrette*, qui se dit d'un jeu d'enfants.

PIERRETTE, n. f. Fam. Femme du pierrot.

— Femme travestie en pierrette : *Donner le bras à une* PIERRETTE.

— Anc. Sorte de camisole blanche que les femmes portaient en négligé.

PIERREUX, EUSE, adj. Qui est plein de pierres : *Un champ* PIERREUX. *Un terrain, un sol* PIERREUX. *Une terre* PIERREUSE. (Acad.)

— Qui est de la nature de la pierre : *Concrétion* PIERREUSE. (Acad.)

— Il se dit aussi des fruits dont la chair renferme certaines parties dures, semblables à de petites pierres : *Un fruit* PIERREUX. *Une poire* PIERREUSE. (Acad.)

— Minér. *Roches pierreuses*, classe comprenant celles qui ont pour base des métaux hétéropsides.

— Substantiv. Personne qui est malade de la pierre : *Cette eau soulage les* PIERREUX. (Acad.)

PIERRIER, n. m. Pron. *piè-rié.* — Artill. Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux pour tirer à l'abordage, et qu'on charge avec des cartouches remplies de pierres, de cailloux, de ferraille, etc.

— Anc. Toute espèce de canon, parce que primitivement on ne faisait usage que de boulets de pierre. || Espèce de mortier du calibre de quinze pouces, dont on se sert pour la défense des places.

— Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

PIERROT, n. m. (*pierre.*) Pron. *piè-rô.* — Vulg. Le moineau franc : *Un* PIERROT. *Nid de* PIERROTS.

— Fam. *Être hardi comme un pierrot*, être extrêmement hardi, effronté.

— Personnage de parade, qui porte un habit blanc à longues manches, et qui joue des rôles de niais.

— Homme travesti en pierrot : *La voiture était conduite par un* PIERROT.

— Techn. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très-petits pans relevés.

PIERRURES, n. f. pl. Pron. *piè-rur.* — Vener. Ce qui entoure la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres : *Les* PIERRURES *de la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil.* (Acad.)

PIÉTAGE, n. m. Mar. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau d'un bâtiment.

PIÉTAIN, n. m. Vétér. Maladie du pied des moutons et des grosses bêtes à cornes.

PIÉTÉ, n. f. (*pietas*; lat., m. sign.) Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion : *Grande* PIÉTÉ. PIÉTÉ *véritable.* PIÉTÉ *apparente. C'est un homme de* PIÉTÉ, *qui a beaucoup de* PIÉTÉ. (Acad.) *Il faut que les grands apprennent au peuple à respecter la* PIÉTÉ. (Mass.)

— Par extens. Il se dit quelquefois de certains sentiments humains, tels que l'amour pour ses parents, le respect pour les morts, etc. : *Il a donné un grand exemple de* PIÉTÉ *filiale. Ce peuple se distingue par sa* PIÉTÉ *pour les morts, envers les morts.* (Acad.) *Il est ravi de satisfaire à la* PIÉTÉ *et à la gloire.* (Boss.)

— *Mont-de-piété.* V. MONT.

PIÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Piéter : *Je l'ai trouvé* PIÉTÉ, *tout* PIÉTÉ *pour me répondre. Il est* PIÉTÉ *à cela. Il est* PIÉTÉ *contre vous.* (Acad.)

PIÉTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pié*, pour *pied.*) Pron. *pié-té.* — Il change l'é fermé du rad. en è ouvert avant les finales *e, es, ent* : *je piète, il piète, qu'ils piètent.* — À la boule ou aux quilles, Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué pour cela : *Il faut* PIÉTER. PIÉTEZ *bien.* (Acad.) *Le mâle et la femelle de la buse* PIÈTENT *et courent, sans s'aider de leurs ailes, aussi vite que nos coqs de basse cour.* (Buff.)

— Fam. V. trans. Disposer quelqu'un à la résistance : *On* AVAIT PIÉTÉ *cet homme contre tous les avis qui lui viendraient.* (Acad.) || Peu usité.

— Mar. Tracer une échelle sur l'étrave et l'étambot.

— Techn. Donner une teinte de bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir.

= **Se piéter**, v. pron. Se roidir contre, résister avec force : *Il* S'EST PIÉTÉ *contre toute proposition d'arrangement. Les stoïciens* SE PIÉTAIENT *contre la douleur.* (Acad.)

PIÉTINAGE, n. m. Didact. Action de piétiner, de fouler avec les pieds.

PIÉTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Piétiner.

PIÉTINEMENT, n. m. Action de piétiner : *Le* PIÉTINEMENT *continuel de cet enfant m'importune.* (Acad.)

PIÉTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pié*, pour *pied.*) Pron. *pié-ti-né.* — Fam. Fouler avec les pieds : PIÉTINER *une lettre devant tout le monde.*

— Techn. Corroyer avec le pied : PIÉTINER *un cuir.*

— V. intr. ou neutr. 1re conj. Remuer fréquemment et vivement les pieds : *Cet enfant ne fait que* PIÉTINER. PIÉTINER *de colère, de rage, d'impatience.* (Acad.) *Il se mettait à* PIÉTINER *avec rage jusqu'à ce que la force lui manquât.* (L. Reybaud.)

= **Se piétiner**, v. pron. S'attacher des pieds : *Tantôt il s'arrête et* SE PIÉTINE *sur la pente.* (Villem.)

PIÉTISME, n. m. Pron. *pié-tism.* — Hist. relig. Doctrine des piétistes.

PIÉTISTE, n. des 2 g. Pron. *pié-tist.* — Membre d'une secte chrétienne qui s'attache à la lettre de l'Évangile : *Un* PIÉTISTE. *Une* PIÉTISTE. (Acad.)

PIÉTON, n. m. (*pié*, pour *pied.*) Homme qui va à pied : *Les voitures, les gens à cheval incommodent les* PIÉTONS. *Les trottoirs sont à l'usage des* PIÉTONS. (Acad.) *Le* PIÉTON *le déteste à cause de son carrosse.* (Beaum.)

— *Un bon piéton, une bonne piétonne*, un homme, une femme qui marche longtemps sans se fatiguer. || Dans le sens contraire, *Un mauvais piéton, une mauvaise piétonne.*

— Administ. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales ; *Vous m'enverrez la réponse par le* PIÉTON.

. . . Je n'ai pas voulu, sans sens, lire la lettre ;
La voici : le *piéton* vient de me la remettre. (De Laville.)

— Art milit. Fantassin.

PIÈTRE, adj. des 2 g. Pron. *piètr.* — Fam. Mesquin, chétif et de nulle valeur dans son genre : *Un habit* PIÈTRE. *Il a un* PIÈTRE *chapeau. Voilà des meubles bien* PIÈTRES. *Avoir une* PIÈTRE *mine.* (Acad.)

— Il se dit quelquefois des personnes : *C'est un* PIÈTRE *sujet, un* PIÈTRE *écrivain, un* PIÈTRE *ouvrier.*

Les hommes aujourd'hui, c'est *piètre* marchandise. (Regn.)

PIÈTREMENT, adv. Pron. *piè-tre-man.* — Fam. D'une manière piètre : *Il est logé, il est vêtu* PIÈTREMENT, *fort* PIÈTREMENT. (Acad.) *Ils sont si* PIÈTREMENT *rétribués que leurs appointements leur permettent à peine de vivre.* (E. Sue.)

PIÈTRERIE, n. f. (*piètre.*) Pron. *piè-tre-rî.* — Chose vile et méprisable dans son genre : *Ce n'est là que de la* PIÈTRERIE. *C'est un marchand qui n'a que de la* PIÈTRERIE. (Acad.) || Peu usité.

PIETTE, n. f. (*pie.*) Zool. Oiseau aquatique dont le plumage est en partie blanc et en partie noir. On l'appelle aussi *Nonnette blanche.*

PIETTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (V. PIÉTER.) Pron. *piè-té.* — Chass. Il se dit de l'action d'une caille ou d'une perdrix que le chien fait partir, après l'avoir tenue en arrêt : *Lorsqu'on croit trouver la bécasse où elle s'est abattue, elle a déjà* PIETTÉ *et fui à une grande distance.* (Buff.)

PIEU, n. m. (*palus*; lat., m. sign.) Pièce de bois pointue par un des bouts, et qu'on emploie à divers usages : *Ficher un* PIEU *en terre. Soutenir des terres avec des* PIEUX. (Acad.)

— *File de pieux*, rang de pieux pour soutenir une berge, une chaussée. || Il se dit aussi d'un rang de pieux traversés de pièces de bois nommées chanlattes, et qui sert à arrêter les bois que l'on a jetés à bûche perdue sur les rivières.

— Chass. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes noires qui sont dans un parc.

PIEUSEMENT, adv. Pron. *pieuz-man.* — D'une manière pieuse : *Il a vécu très-*PIEUSEMENT, *et il est mort de même.* (Acad.)

— *Croire pieusement une chose*, la croire par principe de dévotion, et sans qu'on y soit obligé par la foi : *Il croit* PIEUSEMENT *bien des choses qui ne sont pas de foi.* (Acad.)

— Fig. et fam. Faire semblant de croire une chose invraisemblable, par pure déférence pour celui qui l'a dite : *Ce que vous dites paraît étrange, mais je le crois* PIEUSEMENT. (Acad.)

— Croire une chose sans fondement, sans preuve, sans connaissance : *Il croit* PIEUSEMENT *tout ce qu'on lui conte.* (Acad.)

PIEUX, EUSE, adj. (*pius*; lat., m. sign.) Pron. *pieu, pieuz.* — Qui a de la piété, qui est fort attaché aux devoirs de la religion : *C'est un homme très-*

PIEUX. *Une femme* PIEUSE. *C'est une âme* PIEUSE. (Ac.)

— En parl. des choses, Qui est inspiré par des sentiments religieux : *Pensée* PIEUSE. *Entreprise* PIEUSE. *De* PIEUX *établissements. De* PIEUSES *largesses.* (Ac.). *Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et* PIEUX *désir.* (Fléch.)

— Par anal. *Il s'enferma plusieurs semaines dans la grande mosquée, où étaient reçus les pauvres voyageurs, aux frais de ce* PIEUX *établissement.* (Thiers.)

— *Legs pieux*, legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies.

— *Croyance pieuse*, opinion qu'adoptent des personnes pieuses, quoiqu'elle ne soit pas prescrite par la foi : *C'est une* CROYANCE PIEUSE *de quelques Pères, qu'Adam était enterré sous la montagne du Calvaire.* (Acad.)

— Fam. et ironiq. *Pieuse croyance*, opinion peu éclairée : *Je le laisserai dans sa* PIEUSE *croyance.* (Ac.)

— Par extens. Il se dit des choses qui tiennent à la piété filiale et à quelques autres sentiments humains : *On l'entourait avec un* PIEUX *respect. Il fit éclater de* PIEUX *regrets. J'ai conservé un* PIEUX *souvenir de ses vertus, une* PIEUSE *reconnaissance de ses bienfaits.* (Acad.)

PIÉZOMÈTRE, n. m. (πιεζέω, je comprime; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *pié-zo-mètr.* — Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité des liquides.

PIF, interj. Onomatopée qui reproduit un bruit éclatant : *Quand j'ai entendu d'abord :* PIF! PIF! *je me suis dit : Ils escofient mon lieutenant.* (Mérim.)

PIFFRE, ESSE, n. Pop. Il se dit par injure des personnes excessivement grosses et replètes : *Un gros* PIFFRE. *Il est devenu bien* PIFFRE. *Une grosse* PIFFRESSE. (Acad.)

— Goulu, vorace.

PIFFRE, n. m. Techn. Gros marteau dont se sert le batteur d'or.

PIGACHE, adj. m. Pron. *pi-ga-ch.* — Chass. Il se dit du sanglier, quand un de ses ongles est plus long que l'autre.

PIGAMON, n. m. Bot. Genre de plante de la famille des Renonculacées.

PIGEON, n. m. (*pepio*; lat., m. sign.) Pron. *pi-jon.* — Oiseau qu'on élève dans les colombiers, dans les basses-cours, etc. : PIGEON *de colombier.* PIGEON *de volière. Nourrir, élever des* PIGEONS. *Gros comme un œuf de* PIGEON. *Une volée de* PIGEONS. PIGEON *à la grosse gorge.* PIGEON *mâle.* (Acad.) *Le* PIGEON *domestique; le* PIGEON *biset; le* PIGEON *de roche; le* PIGEON *sauvage.* (Buff.) *Tous les ornithologistes s'accordent à regarder les* PIGEONS *comme formant un ordre séparé; cet ordre est plus voisin des Passereaux que des Gallinacés.* (L. Figuier.) *On ne doit pas regarder les* PIGEONS *de volière et les* PIGEONS *de colombier, c'est-à-dire les grands et les petits* PIGEONS *domestiques comme deux espèces différentes.* (Buff.)

— *Pigeons pattus*, ceux qui ont les pieds couverts de plume.

— *Pigeon ramier*, espèce de pigeon sauvage, qui perche sur les arbres. || *Pigeon fuyard*, pigeon qui, après avoir vécu dans un colombier, l'a quitté pour redevenir sauvage. || *Pigeon voyageur* ou *messager*, pigeon qu'on dresse à franchir rapidement de grandes distances, à porter des messages.

— *Une paire, un couple de pigeons*, deux pigeons vivants et appariés. || *Une couple de pigeons*, deux pigeons destinés à être mangés.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*, il ne faut pas refuser de faire une chose avantageuse, quoiqu'il s'y trouve quelques inconvénients.

— Fig. et fam. Homme qu'on attire par adresse pour le duper : *Ces gens-là ne vivent que d'industrie, ils ont attiré un* PIGEON *qui leur vaut beaucoup. Il aime le jeu et joue fort mal, c'est pour eux un bon* PIGEON *à plumer.* (Acad.)

— *Couleur gorge de pigeon*, couleur changeante comme celle de la gorge des pigeons : *Du taffetas gorge de* PIGEON. (Acad.)

— Art culin. Pigeon préparé et accommodé pour être servi sur la table : PIGEON *piqué, bardé.* PIGEON *rôti. Compote de* PIGEONS. PIGEON *à la crapaudine.*

— Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes, ni bois, pour former les tuyaux de cheminées. || *Clous à pigeons*, grands clous à crochet appelés aussi *becs-de-canne*, et qui servent à attacher, dans les volets et colombiers, les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons.

— *Aile de pigeon*, certaine disposition des cheveux, qui figure une aile à chaque côté de la tête : *Frisure en ailes de* PIGEON. *Le vent a dérangé ses ailes de* PIGEON. (Acad.)

— Technol. Petit morceau de bois, qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

— Papet. Sorte de papier de petit format.

— Pêch. Anses très-longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

— Art vétér. Tumeur qui survient à la jambe des bœufs.

PIGEONNEAU, n. m. Pron. *pi-jo-nô.* — Jeune pigeon : *Prendre des* PIGEONNEAUX *dans un colombier. Une fricassée, une tourte de* PIGEONNEAUX. (Acad.)

— Fig. et fam. Jeune homme que l'on dupe : *C'est leur* PIGEONNEAU. *C'est un* PIGEONNEAU *qu'ils plument à qui mieux mieux.* (Acad.)

PIGEONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *pi-jo-né.* — Construct. Employer à la main du plâtre gâché serré, pour élever un mur mince comme une cloison, un tuyau de cheminée.

PIGEONNIER, n. m. Habitation préparée pour les pigeons domestiques.

PIGMÉE, n. m. V. PYGMÉE.

PIGMENT, n. m. (*pigmentum*, couleur; lat.) Pron. *pigh-man.* — Anat. Matière de teinte brune et roussâtre qui donne à la peau des nuances diverses : *Le* PIGMENT *se montre souvent dans certaines taches sous-cutanées de la face, qu'on désigne sous le nom de taches de rousseur. Il existe chez beaucoup de femmes enceintes, sur la ligne médiane, une coloration brunâtre due à une sécrétion plus abondante du* PIGMENT. (Chomel.)

PIGMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pigh-man-tèr.* — Anat. Qui appartient au pigment, qui le constitue : *Matière* PIGMENTAIRE.

PIGNARESSE, n. f. Pron. *pi-gnia-rèss.* — Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNE, n. f. Pron. *pi-gn.* — Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec la mine.

PIGNOCHER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *pi-gnio-ché.* — Fam. Manger sans appétit, et en ne prenant que de très-petits morceaux : *Vous ne mangez pas, vous ne faites que* PIGNOCHER. (Acad.)

PIGNON, n. m. (*pinea*, pomme de pin; lat.) Pron. *pi-gnion.* — Constr. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts : *Dans les anciennes maisons, le* PIGNON *était sur la face principale. Mur de* PIGNON. (Acad.) *La ferme étalait son grand* PIGNON *blanc au clair de la lune.* (G. Sand.) *Le* PIGNON *surplombait d'environ un demi-pied.* (H. de Balz.)

— Prov. *Avoir pignon sur rue*, avoir une maison à soi. || Avoir des biens immeubles, des héritages en propre : *C'est une bonne caution, il* A PIGNON SUR RUE. *J'*AI PIGNON SUR RUE *et votre argent est tout prêt.* (Brueys.)

Ce sont tous bons bourgeois *ayant pignon sur rue*. (Regn.)

— Mécan. Petite roue dentée, dont les dents engrènent dans celles d'une plus grande roue.

— *Pignon de renvoi*, pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre.

— Pièce qui sert à faire recevoir les verroux des serrures quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pênes des coffres-forts.

— Comm. Laine de qualité médiocre, qu'on sépare de la laine fine en la cardant.

PIGNON, n. m. Pron. *pi-gnion.* — Agric. Amande de la pomme de pin.

— Technol. Ce qui sort du cœur du chanvre lorsqu'on le peigne.

PIGNONNÉ, ÉE, adj. Pron. *pi-gnio-né.* — Blas. Qui porte des pignons; qui s'élève en forme de pyramide : *Maçonné et* PIGNONNÉ *de deux montants de gueules.*

PIGNORATIF, adj. m. (*pignus*, gage; lat.) Pron. *pigh-no-ra-tif, tiv.* — Jurispr. Il se dit d'un contrat par lequel on vend un héritage à faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur pour les intérêts du prix de la vente : *Contrat* PIGNORATIF. (Acad.)

PIGOCHE, n. f. Pron. *pi-go-ch.* — Jeu, Sorte de jeu de marelle; il consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce.

PIGOU, n. m. Mar. Chandelier de fer, terminé par une pointe, que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment.

PIGOULIÈRE, n. f. Pron. *pi-gou-lièr.* — Mar. Embarcation à fond plat dans laquelle sont établies les chaudières à brai qui servent à calfater les navires.

PIKA, n. m. Zool. Espèce de lièvre de Sibérie.

PILAGE, n. m. Techn. Action de piler.

PILAIRE, adj. des 2 g. (*pilus*, poil; lat.) Pron. *pi-lèr.* — Didact. Qui a rapport aux poils : *Système* PILAIRE. *Maladie* PILAIRE.

PILASTRE, n. m. (*pilastro*; ital.) Pron. *pi-lastr.* — Archit. Pilier carré, ordinairement engagé dans le mur, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes : PILASTRE *dorique, ionique, corinthien, etc.* PILASTRES *accouplés.* PILASTRE *de marbre. Boiserie en* PILASTRES, *figurant des* PILASTRES. (Acad.)

— Ornement des poupes des vaisseaux, en forme de colonnes.

PILAU, n. m. Pron. *pi-lô.* — Riz cuit avec du beurre ou de la graisse et de la viande, et fortement épicé : *Le* PILAU *est la nourriture ordinaire dans le Levant.* (Acad.)

PILE, n. f. coll. (πίλος, amas, monceau; gr.) Pron. *pil.* — Amas de corps placés les uns sur les autres : *Une* PILE *de carreaux. Une* PILE *de bois. Une* PILE *de livres. Une* PILE *d'écus. Une* PILE *de bombes, de boulets.* (Acad.)

— *Pile de cuivre*, plusieurs poids de cuivre en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les divisions du poids total jusqu'au demi-gros.

— Blas. Espèce de pal aiguisé, qui se pose la pointe tournée vers le bas de l'écu.

— Constr. Massif de forte maçonnerie qui sépare et soutient les arches d'un pont : *Les* PILES *d'un* PONT. (Acad.) *Les* PILES *sont précédées et suivies de corps en maçonnerie que l'on nomme avant et arrière-bras.* (L. Lebas.)

— *Pile-calée. Depuis longtemps on a renoncé aux* PILES-CALÉES, *comme modifiant d'une manière trop grave le régime des rivières.* (L. Lebas.)

— J. de trictr. *Pile de malheur* ou *de misère*, se dit lorsqu'un des joueurs ne peut passer dans le jeu de son adversaire pour faire le jan de retour, et est obligé d'entasser toutes ses dames dans le coin de son grand jan.

— Pêch. Ligne plus ou moins déliée; faite de fil de pite ou de bon chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Phys. *Pile voltaïque, galvanique*, ou *de Volta*, appareil de physique composé avec des plaques de métaux hétérogènes, que l'on alterne, suivant certaines lois, entre elles et avec des substances liquides : *Les principaux phénomènes produits par la* PILE VOLTAÏQUE *sont la décomposition de l'eau, des alcalis et des acides, l'oxydation et la combustion des métaux, l'impression profonde et continue sur le système nerveux, etc.* (Acad.)

— Technol. Portion du tronc d'un arbre, susceptible d'être convertie en charpente. || Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. || Grand vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile.

PILE, n. f. (πιλεῖν, fouler, presser; gr.) Pron. *pil.* — Grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*, parler très-mal de lui, ou le tourmenter à l'excès.

PILE, n. f. (*pile*, navire; gaul.) Pron. *pil.* — Côté d'une pièce de monnaie, où sont empreintes les armes du souverain.

— Prov. : *N'avoir ni croix ni pile*, n'avoir point d'argent.

— *Croix ou pile* ou *Croix et pile*, sorte de jeu de hasard, où l'on jette une pièce de monnaie en l'air; un des joueurs nomme, à son choix, un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi : *Jetons, jouons* À CROIX ET À PILE *à qui l'aura. Que retenez-vous,* CROIX OU PILE? (Acad.) || On dit aussi, *Jouer à croix-pile.*

— Fam. : *Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile, à croix-pile*, se dit en parl. de deux choses à peu près égales, et dont le choix est indifférent.

PILÉ, ÉE, part. pass. du v. Piler : *Amandes* PILÉES. *Herbes* PILÉES.

PILÉAIRE, adj. des 2 g. (*pileus*, chapeau; lat.) Pron. *pi-lé-èr.* — Didact. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉIFORME, adj. des 2 g. (*pileus*, bonnet ou chapeau, *forma*, forme; lat.) Pron. *pi-lé-i-form.* — Hist. nat. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉOLE, n. m. (*pileola*, dimin. de *pileus*, chapeau, bonnet; lat.) Pron. *pi-lé-ol.* — Bot. Feuille primordiale qui enveloppe et recouvre les autres petites feuilles rudimentaires.

— Partie supérieure de quelques champignons.

PILÉOLE, ÉE, adj. Pron. *pi-lé-o-lé*. — Bot. Qui est muni d'une piléole.

PILER, v. tr. ou act. 1re conj. (πιλεῖν, fouler, presser ; gr.) Broyer, écraser quelque chose avec un pilon : Piler *des amandes*. Piler *du verjus*. Piler *des chiffons pour en faire du papier*. (Acad.)

— Fig. et fam. Accabler, écraser, briser : *Je suis malade ; les affaires me* pilent. (Volt.)

= **Se piler**, v. pron. Être pilé : *Des drogues qui* se pilent *avant d'être entièrement sèches.*

PILEUR, n. m. (*piler.*) Celui qui pile.

PILEUX, EUSE, adj. (*pilus*, poil ; lat.) Pron. *pi-leu, leuz*. — Anat. Qui a rapport aux poils : *Système* pileux.

— Bot. Qui est garni de longs poils.

PILIER, n. m. (*pile.*) Pron. *pi-lié*. — Archit. Sorte de colonne ronde ou carrée, qui sert à soutenir un édifice ou quelque partie d'un édifice : Piliers *des voûtes, des arcades*. Pilier *gothique*. *Des* piliers *hauts, déliés, massifs. Les* piliers *des halles à Paris. Les* piliers *de la grand'salle du palais.* (Acad.)

— *Pilier butant*, corps de maçonnerie élevé pour contenir la poussée d'une voûte. || *Pilier de moulin à vent*, massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. || *Pilier de dôme*, un des quatre grands corps de maçonnerie isolés servant à porter la tour d'un dôme.

— Min. *Pilier de carrière*, masse de pierre qu'on laisse d'espace en espace pour soutenir le ciel d'une carrière.

— Anc. Poteau de justice; fourche patibulaire : *Il y avait tant de* piliers *à cette justice.* (Acad.)

— Manég. Poteaux qu'on met dans les écuries, pour séparer les places des chevaux les uns des autres. || Poteaux entre lesquels on met un cheval dans un manége, pour commencer à le dresser : *Mettre un cheval entre les* piliers, *entre deux* piliers, *dans les* piliers. (Acad.)

— Fig. et pop. : *Avoir de bons gros piliers*, avoir de grosses jambes.

— Fig. et pop. : *Se frotter au pilier*, prendre les mauvaises habitudes de ceux qu'on hante. || Vieux.

— Fig. Suivi d'un compl. déterminatif, il se dit des hommes qui sont assidus dans tel ou tel endroit : *Un* pilier *de palais, un* pilier *de cabaret, de café, de coulisses.* (Acad.) *C'est un* pilier*-né de tous les lansquenets.* (Regn.)

Qu'est-ce qu'un gentilhomme? *Un pilier d'antichambre.* (Rac.)

— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre à une égale distance.

— Mar. *Piliers de bitte*, deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

PILIFÈRE, adj. des 2 g. (*pilus*, poil; *ferre*, porter; lat.) Bot. Qui porte des poils.

PILIFORME, adj. des 2 g. (*pilus*, poil; *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'un poil.

PILIMICTION, n. f. (*pilus*, poil, *mictio*, action d'uriner ; lat.) Pron. *pi-li-miks-tion*. — Pathol. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils ou cheveux.

PILLAGE, n. m. (*piller.*) Pron. *pi-iaj*. — Action de piller; dégât qui en est la suite : *Mettre au* pillage. *Livrer une ville au* pillage. *On promit le* pillage *de la ville aux soldats. La ville se racheta du* pillage, *fut préservée du* pillage. (Acad.)

— Fig. *Tout y est au pillage*, se dit en parl. d'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, où les domestiques prennent et tirent chacun de son côté.

PILLARD, ARDE, adj. Pron. *pi-iar, iard*. — Qui aime à piller : *Cette troupe est bien* pillarde. *Il est d'humeur* pillarde. (Acad.)

— Chass. En parl. d'un chien, Querelleur, hargneux.

— Substantiv. : *C'est un grand* pillard. *Les paysans s'armèrent pour s'opposer aux* pillards. (Ac.) *Il dirigeait secrètement les* pillards *de diligences.* (Thiers.)

PILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Piller et adj.

PILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pigliare*, prendre; ital.) Pron. *pi-ié*. — Emporter violemment les biens d'une ville, les richesses d'une maison, etc. : Piller *une ville, un château. Les gens de guerre* ont pillé *ce village.* (Acad.)

On va venir chez nous pour *piller* et brûler. (Ponsard.)

— Par extens. Commettre des exactions, des concussions; faire des gains illicites et scandaleux : *Ce gouverneur abusa de son autorité pour* piller *la province. Cet intendant* a *si bien* pillé *son maître, qu'il est devenu plus riche que lui.* (Acad.)

— *Piller une collation, un dessert*, se jeter sur une collation, sur un dessert, pour emporter les fruits, les confitures, etc.

— Littér. et B.-Arts. Prendre dans les compositions d'autrui des choses qu'on donne comme siennes : *Il* a pillé *dans de vieux auteurs la plupart des idées que renferme son livre. Ce musicien* a pillé *les motifs de ses plus beaux airs dans des partitions italiennes. Cet auteur* pille *partout.* (Acad.)

— En parl. des chiens, Se jetter sur les animaux ou sur les personnes : *Son chien* a pillé *le mien. C'est un chien qui* pille *tous les passants.* (Acad.) || Peu usité.

— Chass. *Pille*, se dit pour exciter un chien à se jeter sur le gibier ou pour l'agacer.

— J. d'hombre, Prendre plus de cartes au talon qu'on ne le doit. || A certains jeux de triomphe, Prendre, quand on tourne un as, cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, et mettre les siennes à la place.

= **Se piller**, v. pron. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre : *Les poëtes* se pillent *sans le vouloir.* (Boiste.)

PILLERIE, n. f. (*piller.*) Pron. *pi-y-ri*. — Fam. Volerie, extorsion, action de piller : *Il s'est enrichi par ses* pilleries. *C'est un brigandage et une* pillerie. (Acad.) *C'est lui qui protége nos moissons, qui nous a délivrés des* pilleries *des gens d'armes; c'est notre bon roi, c'est le père du peuple.* (Gaillard.)

PILLEUR, n. m. (*piller.*) Pron. *pi-ieur*. — Celui qui pille, qui aime à piller : *C'est un grand* pilleur. *Ce sont de grands* pilleurs. (Acad.)

PILOIR, n. m. Pron. *pi-loar*. — Technol. Bâton dont le mégissier se sert pour renfoncer les peaux dans la cuve, lorsqu'elles remontent au-dessus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILON, n. m. (*pilum*; lat., fait de πιλεῖν, fouler; gr.) Techn. Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier : Pilon *de fer*. Pilon *de fonte*. Pilon *de bois*. (Acad.)

— Gros maillet et marteau qui, dans les moulins à tan, à papier, etc., servent à piler, à briser, à hacher.

— *Mettre un livre au pilon*, en déchirer tous les feuillets, de sorte qu'ils ne puissent servir qu'aux cartonniers, qui les pilent pour les réduire en pâte.

— Barre de fer pour remuer le verre fondu.

— Fig. Bot. Arum commun.

— Zool. Coquille du genre scombre.

PILONAGE, n. m. Pron. *pi-lo-naj*. — Techn. Action de pilonner. || Action de battre avec le pilon et autres outils, tels que dames, battes, etc.

PILONER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pilon.*) Pron. *pi-lo-né*. — Technol. Battre avec le pilon : Pilonner *de la gomme, du sucre, du café*.

— Fouler la laine. || Remuer le verre fondu avec le pilon.

PILONG, n. m. Pron. *pi-longh*. — Étoffe des grandes Indes.

PILORI, n. m. (corrupt. de *puits Lori.*) Machine qui tournait sur un pivot, et qui servait à la punition des personnes diffamées que la justice exposait à la risée du public : *Il fut exposé au* pilori *pendant trois jours de marché.* (Acad.)

L'affront du *pilori* me paraît quelque chose;
Je plains ceux qu'en spectacle en ce lieu l'on expose.
(Boursault.)

— Fig. *Tacite a fait de Caprée le* pilori *de Tibère.* (V. Hugo.)

PILORIÉ, ÉE, part. pass. du v. Pilorier. *Il a été* pilorié *dans vingt écrits publics.* (Acad.)

PILORIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pilori.*) Pron. *pilorié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous piloriions, vous piloriiez.* — Mettre au pilori : Pilorier *un banqueroutier.* (Acad.)

— Fig. Diffamer quelqu'un, manifester son infamie : *Que l'on me* pilorie, *si j'ai hanté ni vu ce fourbe.* (Regn.)

PILORIS, n. m. Pron. *pi-lo-ri*. — Zool. Rat des Antilles, plus grand que le rat d'Europe ; il répand une forte odeur de musc.

PILOSELLE, n. m. (*pilus*, poil ; lat.) Pron. *pi-lo-sèl*. — Bot. Plante à fleurs composées, de la famille des Synanthérées; elle est toute couverte de poils, d'où lui vient son nom.

PILOTISME, n. m. (*pilus*, poil ; lat.) Pron. *pi-lo-tism*. — Bot. Altération morbide des plantes, consistant dans un développement excessif de poils sur une partie habituellement glabre.

PILOT, n. m. (*pile.*) Pron. *pi-lô*. — Construct. Pièce de bois dur, terminée en pointe destinée à être enfoncée dans la terre. || V. Pilotis.

— Techn. Tas conique de sel, dans un marais salant. || Tige de métal attachée aux touches de l'orgue. || Vieux chiffons de toile qui servent à faire le papier.

PILOTAGE, n. m. (*pilotis.*) Pron. *pi-lo-taj*. — Ouvrage de pilotis : *Il en a coûté tant pour le* pilotage. (Acad.)

PILOTAGE, n. m. (*pilote.*) Pron. *pi-lo-taj*. — Mar. Art de conduire un vaisseau et d'en connaître la position à la mer; notions de mathématiques suffisantes pour relever et tracer la marche d'un navire : *Il y a des écoles où l'on enseigne le* pilotage. *Cours de* pilotage. (Acad.)

— Action de diriger un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, le long des côtes et dans les passes : *Payer tant pour le* pilotage *d'un bâtiment. Droit de* pilotage. (Acad.) *Le* pilotage *est dans les attributions du pilote côtier ou lamaneur.*

PILOTE, n. m. (*pile*, navire, vieux fr.) Pron. *pi-lott*. — Celui qui gouverne, qui conduit un bâtiment de mer : *Un bon* pilote. *Un mauvais* pilote. *Un* pilote *habile. Le premier* pilote. (Acad.)

Le *pilote* prudent parfois cède à l'orage. (Dest.)

— *Pilote côtier*, celui qui a une connaissance particulière de la navigation des côtes, des ports et des rades. On appelait autrefois, par opposit., *Pilote hauturier*, celui qui, dans un voyage de long cours, déterminait la route du bâtiment par le moyen des instruments. || *Pilote lamaneur*, pilote breveté, qui a une connaissance particulière des rades, des baies, des écueils et des côtes d'un arrondissement.

— Mar. Atlas contenant des cartes et des vues des côtes avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs : *Le* Pilote *du Brésil, de la Manche.*

— Pêch. Bâtiment pêcheur, de celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer. || *Pilote bot* ou *Bateau pilote*, embarcation sur laquelle les pilotes vont au large attendre les bâtiments qui rentrent.

— Techn. Baguette qui lève les soupapes dans l'orgue, qui fait agir les étouffoirs dans le piano.

— Zool. Petit poisson qu'on a supposé être le guide du requin.

PILOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pilot, pilotis.*) Pron. *pi-lo-té*. — Enfoncer des pilotis, des pieux pour donner une base solide à un édifice qu'on veut construire dans l'eau ou sur un terrain de peu de consistance : *Dans les lieux où le fond n'est pas solide, il faut* piloter *avant de bâtir.* (Acad.)

— Transitiv. *Piloter un terrain*, y enfoncer des pilotis.

PILOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pilote.*) Pron. *pi-lo-té*. — Conduire, diriger un bâtiment le long des côtes ou à son arrivée en rade : Piloter *un navire hors du port.* (Acad.)

— Absol. *Ces marins ne sont occupés qu'à* piloter.

— Néol. Fig. et fam. Servir de guide dans le monde dans une ville étrangère : *C'est lui qui doit nous* piloter. *Ils sortaient de la chapelle où mon vieux soldat venait de les* piloter. (V. Hugo.)

PILOTIN, n. m. Pron. *pi-lo-tain*. — Mar. Jeune marin qui étudie le pilotage ; apprenti attaché au service de la timonnerie : *Il est parti comme* pilotin *sur tel navire.* (Acad.) *Il riait et jurait en vrai* pilotin. (Chateaubr.) *Dans la marine marchande les* pilotins *sont la pépinière des officiers.*

PILOTIN, n. m. Pron. *pi-lo-tain*. — Pêch. Il se dit des principaux pieux qui servent à construire les bourdigues.

PILOTIS, n. m. (*pile.*) Pron. *pi-lo-ti*. — Gros pieu, grosse pièce de bois pointue, et ordinairement ferrée par le bout, qu'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements d'un édifice ou de quelque autre ouvrage, lorsqu'on veut bâtir dans l'eau, ou dans quelque lieu dont le fond n'est pas solide : Pilotis *de support*. || Pilotis *de retenue*. || Pilotis *de remplage. Bâtir sur* pilotis. *Les* pilotis *ont été enfoncés à refus de mouton.* (Acad.)

— Prov. *Bâtir sur pilotis*, établir solidement ses affaires, sa fortune.

PILULAIRE, adj. des 2 g. (*pilule.*) Pron. *pi-lu-lèr*. — Pharm. Qui tient de la pilule : *Consistance* pilulaire.

— *Masse pilulaire*, pâte préparée pour être divisée en pilules.

PILULE, n. f. (*pilula*, petite balle; lat.) Pron. *pi-lul*. — Pharm. Petite boule qu'on façonne avec une pâte ductile composée de diverses substances médicamenteuses : Pilules *d'aloès*. Pilules *astringentes*. Pilules *balsamiques : Prendre des* pilules. *Purger un malade avec des* pilules. (Acad.)

— Fig. et fam. Chose désagréable à supporter.

— Prov. *Dorer la pilule*, employer des paroles

flatteuses pour déterminer un homme à faire quelque chose qui excite sa répugnance : *On lui* A *si bien* DORÉ LA PILULE *qu'il s'est resolu à faire ce qu'on voulait.* (Acad.)

Le seigneur Jupiter sait *dorer la pilule.* (Mol.)

— Consoler d'une disgrâce, d'un refus, en l'accompagnant de promesses et de paroles bienveillantes : *On lui a doré la* PILULE, *pour lui adoucir le refus de la grâce qu'il demandait. Il sait dorer la* PILULE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avaler la pilule*, se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance : *On lui a fait* AVALER *la* PILULE. *Il a été contraint d'*AVALER *une* PILULE *bien amère.* (Acad.)

Un tas d'originaux, d'ennuyeuses commères,
Qui me font *avaler* cent *pilules* amères. (Dest.)

PILULIER, n. m. (*pilule.*) Pron. *pi-lu-lié.* — Pharm. Instrument qui sert à diviser la masse pilulaire, et à rouler plusieurs pilules à la fois. || Boite dans laquelle on met des pilules.

PIMBÈCHE, n. f. Pron. *pain-bè-ch.* — Par mépr. Femme impertinente, qui se donne des airs de hauteur : *C'est une* PIMBÈCHE, *une vraie* PIMBÈCHE, *une petite* PIMBÈCHE. (Acad.)

PIMÉLÉE, n. f. (πιμελή, graisse ; gr.) Pron. *pim-lé.* — Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

PIMÉLEPTÈRE, n. m. (πιμελή, graisse ; πτέρον, nageoire ; gr.) Pron. *pi-mé-lèp-tèr.* — Zool. Poisson de l'océan Atlantique boréal.

PIMÉLITE, n. f. (πιμελή, graisse ; λίθός, pierre ; gr.) Minér. Variété de stéatite.

PIMÉLODE, n. m. (πιμελή, graisse, et εἶδος, forme ; gr.) Pron. *pi-mé-lod.* — Zool. Genre de poissons qui ressemblent au silure.

PIMENT, n. m. (*pigmentum*, fard, couleur préparée ; lat.) Pron. *pi-man.* — Plante de la famille des Solanées, dont le fruit âcre et irritant s'emploie pour assaisonner les viandes.

— Fruit de cette plante ; poivre long.

— Art culin. *Beurre de piment*, beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre, et qui sert pour certains assaisonnements.

PIMENTADE, n. f. Pron. *pi-man-tad.* — Art. culin. Sauce au piment.

PIMPANT, ANTE, adj. (par corrup. de *pompe.*) Pron. *pain-pan, pant.* — Fam. Élégant et recherché dans sa toilette : *Vous voilà bien* PIMPANT *aujourd'hui. Elle est extrêmement* PIMPANTE. *Faire le* PIMPANT. (Acad.)

PIMPESOUÉE, n. f. Pron. *painp-çou-é.* — Fam. Femme qui a des manières affectées, ridicules : *C'est une vraie* PIMPESOUÉE. (Acad.) || Vieux.

PIMPRENELLE, n. f. Pron. *pain-pre-nèl.* — Bot. Herbe aromatique de la famille des Rosacées, qui entre quelquefois dans les salades.

PIN, n. m. (*pinus* ; lat., m. sign.) Pron. *pain.* — Bot. Grand arbre de la famille des Conifères dont on tire la résine ; il a des feuilles longues, menues et toujours vertes : *Une forêt de* PINS. PIN *maritime.* PIN *sauvage.* (Acad.)

— *Pomme de pin*, pigne ou fruit du pin. || V. PIGNE.

PINACLE, n. m. (*pinnaculum*, faîte ; lat.) Pron. *pi-nakl.* — Partie la plus élevée d'un édifice ; il n'est d'usage au propre qu'en parlant de l'endroit du temple où Notre-Seigneur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

— Ant. rom. Espèce de comble terminé en pointe dont on garnissait le sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur le pinacle*, le louer extrêmement, le mettre au-dessus de tous les autres par des louanges.

— Fig. et fam. *Être sur le pinacle*, être dans une grande élévation, dans une grande faveur : *Il se vit tout à coup relevé et replacé au* PINACLE *par celle qui devait le perdre.* (Scribe.)

PINACOTHÈQUE, n. f. (πίναξ, tableau ; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose ; gr.) Pron. *pi-na-ko-tèk.* — Cabinet des peintures. Ce mot, qui était employé en parlant des anciens, s'applique maintenant à la galerie de tableaux du roi de Bavière : *La* PINACOTHÈQUE *de Munich.*

PINASSE, n. f. (*pinaccia* ; ital.) Mar. Embarcation longue, étroite et légère, qui allait à voiles et à rames.

— Anc. Bâtiment de charge, à poupe carrée, qui va à voiles et à rames : *Le canal était encombré de galiotes, de* PINASSES *aux mâts de sapin grattés à vif.* (Th. Gautier.)

PINASSES, n. f. pl. Pron. *pi-nass.* — Comm. Étoffes d'écorce d'arbre des Indes orientales.

PINASTRE, n. m. Pron. *pi-nastr.* — Bot. Espèce de pin sauvage.

PINCARD, adj. et n. m. (*pince.*) Pron. *pain-car.* — Art vétér. Il se dit d'un cheval qui en marchant appuie sur la pince, qui use son fer en pince : *Ce cheval est* PINCARD. (Acad.)

PINCE, n. f. Pron. *painss.* — Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés : *Les* PINCES *du cerf, du sanglier. Lorsque les* PINCES *sont usées, c'est signe que la bête est vieille.* (Acad.) *Le pied de ce cheval pose sur la* PINCE. (Buff.)

— Art vétér. Devant d'un fer de cheval : *On n'étampe jamais en* PINCE *les fers de derrière.* (Acad.)

— Au pl. Dents antérieures et centrales de la mâchoire de certains animaux : *Ce cheval a mis bas les* PINCES, *il a trois ans.* (Acad.)

— *Les pinces d'une écrevisse, d'un homard, etc.* Cette partie des grosses pattes de l'écrevisse, du homard, etc., avec laquelle ils pincent quand on veut les saisir.

— Partie de la bouche des insectes : *Les* PINCES *des insectes sont des instruments d'une matière dure et solide, avec lesquelles ils saisissent et broient leurs aliments.* (Buff.)

— Sorte de longues tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée : *Il faut prendre cette bûche avec la* PINCE. (Acad.)

— Techn. Tenailles de différentes grosseurs : *Les taillandiers, les serruriers ont de grosses* PINCES *pour tenir leur ouvrage quand ils le mettent au feu. Les horlogers ont de petites* PINCES *pour prendre et placer les goupilles et autres pièces légères.* (Acad.)

— Chir. *Pince à pansement* ou *à anneaux*, pince qui sert à enlever la charpie et diverses pièces d'appareil. || *Pince de Museux*, pince dont les branches sont terminées par quatre crochets ; elle fut destinée par son inventeur à l'excision des amygdales.

— Barre de fer aplatie par un bout, et dont on se sert comme d'un levier : *Lever une grosse pierre avec une* PINCE. (Acad.) *Il chargea son sac de voyage de crampons de fer, de boulons et de la courte* PINCE *indispensable à sa périlleuse recherche.* (E. Souv.)

— Plis qu'on fait à du linge ou à de l'étoffe, et qui se termine en pointe : *Cette veste est trop large, il y faut faire une* PINCE. (Acad.)

— Techn. Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant.

— Mar. Partie basse et aiguë de l'étrave.

— Action de pincer, de saisir avec force.

— *Cet instrument, cet outil n'a pas de pince*, ne saisit pas bien.

— Fam. *Cet homme a la pince forte, la pince rude*, il tient avec vigueur ce qu'il a dans la main.

— Pop. *Craindre la pince, être menacé de la pince*, craindre, risquer d'être arrêté.

— Pop. *Être sujet à la pince*, se dit d'une personne qui a l'habitude de chercher à faire des profits injustes.

— *Cet argent est sujet à la pince*, il est sujet à être pris : *L'argent des communautés est ordinairement sujet à la* PINCE. (Acad.)

PINCÉ, ÉE, part. pass. du v. Pincer : *Doigt* PINCÉ. *Oreille* PINCÉE.

— Fig. *Être pincé*, être surpris, saisi : *Les voleurs* ONT ÉTÉ PINCÉS.

— Fig. *Être pincé*, être puni d'une faute, d'une imprudence : il a fait des spéculations de bourse et y *a été pincé.* (Acad.)

— Fig. Serré : *Sa bouche* PINCÉE *était encadrée par deux petites moustaches grises et une royale.* (Alf. de Vign.)

— Fig. et fam. Qui a de l'afféterie : *Un air* PINCÉ. *Des manières* PINCÉES. (Acad.) *Il ne manquait pas d'esprit, mais il était* PINCÉ *dans la conversation.* (Volt.) *La petite est insignifiante, la mère est un peu* PINCÉE. (H. de Balz.)

— Par anal. *Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des futilités en style* PINCÉ, *en antithèses.* (Volt.)

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui est très-mince dans ses parties basses.

= **Pincé**, n. m. Anc. mus. Sorte d'agrément, de trille, propre à quelques instruments, et particulièrement au clavecin.

PINCEAU, n. m. (*penicillus*, pour *peniculus* ; lat.) Pron. *pain-çô.* — Instrument dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs ; il consiste en un assemblage de poils attachés à l'extrémité d'une espèce de hampe ou d'un tuyau de plume : *Gros* PINCEAU. PINCEAU *de poil de blaireau, de poil de cochon. Nettoyer un* PINCEAU. *Ce peintre n'a plus à donner à son ouvrage que quelques coups de* PINCEAU. (Acad.) *L'étranger avait une de ces têtes abondantes en cheveux, larges et graves, qui se sont souvent offertes au* PINCEAU *des Carrache.* (H. de Balz.)

— Par anal. Petit bouquet de poils, de plumes : *La peau blanche et nue qui environne les yeux de l'arvert est parsemée de petits* PINCEAUX *de poils noirs rangés en ligne.* (Buff.)

— *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau*, le terminer, l'achever entièrement.

— Fig. et fam. *On lui a donné un vilain coup de pinceau*, se dit en parlant d'une personne contre qui il a été fait quelque satire.

— Fig. Manière de peindre : *Ce peintre a un beau* PINCEAU, *le* PINCEAU *hardi, le* PINCEAU *agréable, le* PINCEAU *délicat, le* PINCEAU *suave, le* PINCEAU *dur et sec.* (Acad.) *Il travaillait avec une promptitude étonnante, un* PINCEAU *hardi.* (Bailly.)

— Par extens. Il se dit en parl. des poëtes, des orateurs, des écrivains : *Cet auteur est grand coloriste, son* PINCEAU *est brillant. Il y a dans Bossuet, dans Corneille, d'admirables coups de* PINCEAU. (Ac.)

— Zool. Genre de polypiers.

PINCEAUTAGE, n. m. Pron. *pain-çô-taj.* Techn. Action de pinceauter.

PINCEAUTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*pinceau*). Pron. *pain-çô-té.* — Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'un papier peint, d'une étoffe imprimée.

PINCEAUTEUSE, n. f. Pron. *pain-çô-teuz.* Technol. Femme qui travaille au pinceau, sur des papiers peints ou des étoffes imprimées.

PINCE-BALLE, n. f. Pron. *painss-bal.* — Mar. Tenaille avec laquelle on retire les boulets rouges du feu.

PINCÉE, n. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les pinçant entre deux ou trois doigts : *Une* PINCÉE *de sel. Une* PINCÉE *de poivre.* (Acad.) *Il tira sa tabatière, l'ouvrit, y prit une* PINCÉE *de tabac, qu'il se mit à humer à petits coups.* (H. de Balz.)

PINCELIER, n. m. Pron. *painss-lié.* — Peint. Petit bassin de fer blanc, séparé en deux parties, dans l'une desquelles les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, et dont l'autre sert à recevoir ce qui sort de leurs pinceaux quand ils les nettoient.

PINCE-MAILLE, n. m. (*pincer* et *maille.*) Pron. *painss-ma-y.* — Fam. Homme fort attaché à ses intérêts, et qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses : *C'est un franc* PINCE-MAILLE, *un vrai* PINCE-MAILLE. (Acad.)

C'est le plus dur des *pince-mailles*
A qui tirer de l'or arrache les entrailles. (N. Lemercier.)

PINCEMENT, n. m. Pron. *painss-man.* — Agricult. Opération qui consiste à couper avec les ongles le sommet d'un bourgeon.

PINCER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *pain-cé.* — Le *c* du rad. *pinc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*, *nous pinçons, il pinça, etc.*) Presser, serrer la superficie de la peau : PINCER *quelqu'un fortement. Ce perroquet lui* A PINCÉ *le doigt avec son bec. Cette porte m'*A PINCÉ *les doigts.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Pincer quelqu'un*, le reprendre, le blâmer, lui reprocher quelque chose avec raillerie : *Il l'*A PINCÉ *rudement, doucement, adroitement.* (Acad.) *Mais il se passait difficilement de* PINCER *ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait francs du collier.* (St.-Sim.)

— Absol. *Il aime à* PINCER. *C'est un homme qui* PINCE *finement. Il* PINCE *en riant.* (Acad.)

— Serrer fortement avec une pince, avec des tenailles ou autres instruments semblables. PINCEZ *bien cette barre de fer avec vos tenailles. Mettez ce morceau de bois dans l'étau, et* PINCEZ-*le fortement.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Pincer quelqu'un*, le saisir, le surprendre, s'emparer de lui au moment où il commet une faute, un délit : *Si je te* PINCE, *tu ne m'échapperas pas. Il y a quelqu'un qui vole mes fruits, je le* PINCERAI. *Quelque jour il se fera* PINCER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Se faire pincer*, être puni de quelque imprudence qu'on a faite : *Il a voulu jouer gros jeu, il* S'EST FAIT PINCER. (Acad.)

— Prov. *Pincer quelqu'un sans rire*, lancer contre lui, sans affectation, un trait satirique.

— Causer de la douleur, une sensation vive et désagréable : *Le coup de fouet* A PINCÉ *ce cheval. Le froid m'*A PINCÉ. *Ce remède* PINCE *l'estomac.* (Acad.)

— Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts : *Il* A PINCÉ *tout ce passage sur son violon, au lieu de le jouer avec l'archet.* (Acad.)

— Intransitiv. Dans le m. sens : PINCER *de la harpe, de la guitare.* (Acad.)

— Agric. Couper avec le bout des doigts ou avec

l'ongle les bourgeons ou l'extrémité des jeunes branches d'un arbre à fruit, pour empêcher qu'il ne pousse trop : PINCER *les petits bourgeons d'un arbre.* (Acad.)

— Man. Approcher l'éperon du flanc du cheval, sans donner de coup ni appuyer : PINCER *du droit, du gauche.* PINCER *des deux.* (Acad.)

— Mar. *Pincer le vent*, aller au plus près du vent.

— Techn. Former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle.

= **Se pincer**, v. pron. SE PINCER *le doigt dans une porte.*

— Se pincer mutuellement : *On commence par se* PINCER *en disputant, puis on s'égratigne, on se déchire, on finit par se tuer.* (Boiste.)

PINCE-SANS-RIRE, n. m. Homme malin, sournois, qui blesse sans faire semblant d'en avoir la pensée : *C'est un* PINCE-SANS-RIRE. *Des* PINCE-SANS-RIRE.

PINCETTE, et pl. souv. **PINCETTES**, n. f. (*pince.*) Pron. *pain-cètt.* — Ustensile de fer à deux branches égales, dont on se sert pour accommoder le feu : *Donnez-moi la* PINCETTE, *les* PINCETTES. *Une paire de* PINCETTES. *Attiser le feu avec des* PINCETTES. (Acad.) *Il s'agitait sur son siége, étouffait à demi-haut quelques bâillements mélancoliques, et frappait la* PINCETTE *sur les bûches pétillantes.* (G. Sand.)

— Fam. *On ne le toucherait pas avec des pincettes*, se dit d'un objet fort sale, d'un homme fort malpropre.

— Techn. Instrument de fer à deux branches, dont on se sert pour prendre ou pour placer certains objets qu'on ne pourrait ni prendre ni placer facilement avec les doigts.

— Instrument de fer dont on se sert pour s'arracher le poil : *Il se fait la barbe avec la* PINCETTE. *S'arracher le poil avec des* PINCETTES. (Acad.)

— Fam. *Baiser un enfant à la pincette*, le baiser en lui prenant doucement les deux joues avec le bout des doigts : *Baisez-moi à la* PINCETTE. (Acad.)

PINCEUR, EUSE, n. Pron. *pain-ceur, ceuz.* Fam. Personne qui aime à pincer.

PINCHE, n. m. Zool. Espèce de sagouin d'Amérique.

PINCHINA, n. m. Pron. *pain-chi-na.* — Comm. Étoffe de laine; espèce de gros drap : *Un habit de* PINCHINA. (Acad.)

PINÇON, n. m. Pron. *pain-çon.* — Marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé : *Faire un* PINÇON *à quelqu'un. Je me suis fait un* PINÇON *en fermant cette porte.* (Acad.)

— Art vétér. Rebord mince, élevé à la pince d'un fer, pour mieux l'assurer, ou pour garantir la corne.

PINÇURE, n. f. Pron. *pain-çur.* — Technol. Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

PINDARIQUE, adj. des 2 g. (*Pindare.*) Pron. *pain-da-rik.* — Littér. Qui est dans la manière de Pindare : *Ode* PINDARIQUE. *Style* PINDARIQUE. (Acad.)

PINDARISER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*Pindare.*) Pron. *pain-da-ri-zé.* — Fam. et iron. Parler ou écrire avec affectation, avec emphase, se servir de termes recherchés, ampoulés : *Cet homme ne parle pas naturellement, il veut toujours* PINDARISER. (Acad.)

PINDARISEUR, n. m. Pron. *pain-da-rizeur.* — Fam. et ironiq. Celui qui pindarise : *Un sot* PINDARISEUR. (Acad.)

PINDARISME, n. m. (*Pindare.*) Pron. *pain-da-rism.* Littér. Imitation du feu, du mouvement poétique et du désordre de Pindare; forme élevée du style; tour poétique de la pensée.

PINDE, n. m. (*Pindus.*) Pron. *paind.* — Géogr. Montagne de la Thessalie, qui était consacrée à Apollon et aux Muses.

— Fig. et poétiq. *Les déesses du Pinde*, les Muses. *Les nourrissons, les habitants du Pinde*, les poëtes.

Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier. (Piron.)

— *Les maîtres du Pinde*, les grands poëtes. || *Les lauriers du Pinde*, la gloire qu'on acquiert en cultivant la poésie.

PINÉAL, ALE, adj. (*pinealis*, formé de *pinus*, pin; lat.) Pron. *pi-né-al.* — Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin.

— *Glande pinéale*, petit corps ovale qui se trouve à peu près au milieu du cerveau, et qui a quelque ressemblance avec une pomme de pin : *Il suffit de jeter les yeux sur la conformation du cerveau, pour reconnaître que la* GLANDE PINÉALE *et le corps calleux dans lesquels on a voulu envisager le siége des sensations, ne tiennent point aux nerfs.* (Buff.)

PINEAU, n. m. Pron. *pi-nô.* — Agric. Espèce de raisin noir qui passe pour faire le meilleur vin de Bourgogne.

— Bot. Petit palmier de Cayenne.

PINÉE, n. f. Pron. *pi-né.* — Comm. Morue sèche de première qualité.

PINÉEN, ENNE, adj. Pron. *piné-ain, ènn.* — Didact. Qui renferme des pins; où croissent des pins.

PINGOUIN, ou **PINGUIN**, n. m. (*pinguidineus*, graisseux, huileux; lat.) Pron. *pain-gouain, guain.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Rongeurs; il a le bec comprimé, élevé et tranchant; la brièveté de ses ailes le rend tout à fait inhabile à voler : *Des troupes de* PINGOUINS *bondissaient dans l'écume que soulevait la proue du navire.* (G. Sand.)

PINGRE, n. m. Pron. *paingr.* — Mar. Bâtiment de commerce sans poulaine ni figure.

PINGRE, n. m. Pron. *paingr.* — Popul. Personne de mauvaise figure.

— Personne avare, méticuleuse : *Quel* PINGRE !

PINNATIFIDE, adj. V. PENNATIFIDE.

PINNÉE, adj. f. Pron. *pinn-né.* — Bot. Il n'est usité que dans cette expression, *Feuille pinnée*, feuille composée de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun : *Les feuilles de la plupart des légumineuses sont* PINNÉES. (Acad.)

PINNE-MARINE, n. f. (*pinna*, aigrette; lat.) Zool. Grand coquillage bivalve; il s'attache aux rochers au moyen d'une touffe de filaments soyeux, dont on faisait autrefois des tissus très-souples et très-chauds.

PINNIER, n. m. Pron. *pi-nié.* — Zool. Mollusque qui habite la pinne-marine.

PINNIPÈDE, adj. des 2 g. (*pinna*, nageoire; *pes, pedis*, pied; lat.) Zool. Qui a les pieds en forme de nageoires.

— N. m. Mammifère amphibie.

PINNITE, n. f. Zool. Pinne-marine pétrifiée.

PINNOTHÈRE, n. m. (πίννα, pinne, moule; θήρ, animal; gr.) Zool. Petit crabe qui vit dans la coquille de la pinne-marine.

PINNULAIRE, n. m. Pron. *pinn-nu-lèr.* — Zool. Nageoire d'un poisson fossile ou pétrifié.

PINNULE, n. f. (*pinna*; lat.) Bot. Chacune des folioles d'une feuille pinnée.

— Zool. Très-petite nageoire, ou organe qui en remplit les fonctions.

— Phys. Petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux : *Graphomètre à* PINNULE. (Acad.) *Il observe l'interlocuteur avec des* PINNULES *braquées sur un quart de cercle.* (Volt.)

PINQUE, n. f. Pron. *paink.* — Mar. Espèce de flûte; bâtiment marchand, rond à l'arrière, portant ordinairement trois mâts à voiles latines : *Une* PINQUE *hollandaise, génoise.*

PINSON, n. m. (*pincer.*) Pron. *pain-çon.* — Zool. Petit oiseau à bec conique de l'ordre des Passereaux, de la famille des Conirostres et du genre Moineau, dont le plumage est de diverses couleurs : *Les* PINSONS *sont de petits parasites qui nous recherchent pour vivre à nos dépens.* (Buff.)

— Prov. : *Être gai comme un pinson, comme pinson*, être fort gai : *Hier au soir, nous vînmes ici* GAIS COMME DES PINSONS, *nous y venons aujourd'hui plus tristes que des hiboux !* (Lesage.)

PINSONNÉE, n. f. Pron. *pain-ço-né.* — Chasse que l'on fait aux petits oiseaux pendant la nuit.

PINSONNIÈRE, n. f. Pron. *pain-ço-nièr.* — Zool. Vulg. Mésange charbonnière.

PINTADE, n. f. (*pinter*, peindre; esp.) Pron. *pain-tad.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Phasianidées; il a la tête nue avec des barbillons charnus et pendants, la queue courte, le plumage d'un gris d'ardoise piqueté de blanc; c'est la Méléagride des anciens : *La* PINTADE *a un trait marqué de ressemblance avec le dindon, c'est de n'avoir pas de plumes à la tête à la partie supérieure du cou.* (Buff.)

— Zool. Coquille bivalve.

— Bot. Vulg. Frétillaire.

PINTADEAU, n. m. Pron. *pain-ta-dô.* — Zool. Petit de la pintade : *La chair des* PINTADEAUX *est très-délicate.* (Buff.)

PINTE, n. f. Pron. *paintt.* — Anc. métrol. Mesure dont on se servait pour mesurer le vin et autres liqueurs en détail, et qui était de différente grandeur selon les différents lieux : *La* PINTE *de Paris contenait quarante-huit pouces cubes.* (Acad.)

— Quantité de liqueur contenue dans une pinte : *Payer* PINTE. *Boire* PINTE. (Acad.)

Adieu, nous boirons pinte à la première vue. (Mol.)

— Prov. : *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang, et que cela ne fût pas arrivé*, se dit pour exprimer un désir ou un chagrin extrême.

— Pop. : *Mettre pinte sur chopine*, s'enivrer. || *Il n'y a que la première pinte qui coûte*, dans toute affaire, le commencement seul donne de la peine.

PINTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*pinte.*) Pop. Faire débauche de vin : *C'est un homme qui ne fait que* PINTER, *qui n'aime qu'à* PINTER. (Acad.)

PIOCHAGE, n. m. (*pioche.*) Pron. *pi-o-chaj.* — Agricult. Travail fait avec la pioche.

PIOCHE, n. f. Pron. *pi-och.* — Techn. Outil de fer à manche de bois, dont on se sert pour remuer la terre, creuser, démolir, saper, etc. : *Travailler avec la* PIOCHE. *Ouvrir la terre avec la* PIOCHE. (Acad.) *L'épée d'une main et la* PIOCHE *de l'autre, ces colons défrichèrent et soumirent les immenses plaines situées entre les Carpathes et la mer Noire.* (Am. Thierry.)

Qu'est-ce qu'un coup de *pioche* aux flancs d'une mon-
[tagne? (V. Hugo.)

PIOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Piocher.

PIOCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *pi-o-ché.* — Fouir, remuer avec une pioche : PIOCHER *une vigne.* PIOCHER *la terre.* (Acad.)

— Intransitiv. : *Il faut* PIOCHER *en cet endroit.* (Acad.)

— Fig. et fam. Travailler avec ardeur, avec assiduité : *J'ai bien* PIOCHÉ *aujourd'hui. Il me faudra beaucoup* PIOCHER *pour faire cet ouvrage en un mois.* (Acad.)

= **Se piocher**, v. pron. Être pioché.

— Fig. et pop. Se battre : *Nos deux dandys* SE SONT PIOCHÉS. (H. de Balz.)

PIOCHEUR, n. m. Celui qui manie la pioche.

— Fig. et fam. Homme laborieux; fort travailleur : *C'est un* PIOCHEUR.

PIOCHON, n. m. Agricult. Petite pioche.

— Techn. Bisaiguë de charpentier.

PIOLÉ, ÉE, adj. (*pie.*) Qui est moitié d'une couleur, moitié d'une autre, comme une pie : *Des rubans* PIOLÉS. (Regn.)

PIOLER, v. intr. ou neut. V. PIAULER.

PION, n. m. La plus petite pièce du jeu des échecs : *Il y a huit* PIONS *de chaque côté au jeu des échecs. Il joue mieux que moi, il me donne un* PION. *Mener un* PION *à dame.* (Acad.) *Les vignes, au lieu d'être liées à l'échalas et rangées comme des* PIONS *sur l'échiquier, grimpent légèrement aux arbres et se suspendent en festons d'une branche à l'autre.* (St-M. Girard.)

— *Pion coiffé*, pion auquel on a attaché quelque signe. || *Pion doublé*, se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire.

— J. de dames, dame simple.

— Fig. et fam. : *Damer le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui; avoir sur lui une supériorité marquée.

— Fig. et par dénigr. : Surveillant d'étude ou de cour, dans un lycée, un collége : *On emploie dans les couvents de filles ce qu'on appelle des maîtresses séculières, sorte de* PIONS *femelles.* (G. Sand.)

— Anc. Piéton, fantassin.

PIONCER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *pioncé.* — Le c du rad. pionc prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous pionçons, il pionça, etc.* — Pop. Dormir : *Il paraît que nous* AVONS PIONCÉ *comme il faut.* (Mérim.)

PIONNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*pion.*) Pron. *pio-né.* — J. d'échecs, S'attacher à prendre beaucoup de pions; prendre souvent des pions : *Il aime à* PIONNER. (Acad.)

PIONNIER, n. m. (*pion.*) Pron. *pio-nié.* — Travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins, pour creuser des lignes et des tranchées, et pour remuer la terre dans différentes occasions : *Avoir de bons* PIONNIERS. (Acad.) *A peine arrivé sur le lieu qui doit lui servir d'asile, le* PIONNIER *abat quelques arbres à la hâte, et élève une cabane sous la feuillée.* (De Tocquev.) *Il cause plus qu'il ne travaille; la fatigue du* PIONNIER *lui est insupportable.* (G. Sand.)

— Art milit. Soldat des compagnies de discipline.

PIOT, n. m. (πίειν, boire; gr.) Pron. *pió.* — Pop. Vin : *C'est un homme qui aime le* PIOT. (Acad.)

A tout ce qu'on disait, doucet, je m'accordais,
Leur voyant de piot la cervelle échauffée.

PIOTE ou **PIOTTE**, n. f. Mar. Espèce de gondole vénitienne.

PIPA, PIPAT ou **PIPAL**, n. m. Zool. Crapaud plat de Surinam.

PIPE, n. f. Grande futaille pour mettre du vin ou d'autres liqueurs, et qui contient un muid et demi : *Une* PIPE *de vin, de cidre. Une demi-*PIPE. *Une* PIPE *d'eau-de-vie.* (Acad.)

— Par analog. : *Une* PIPE *de chaux, une* PIPE *de blé.*

PIPE, n. f. (*pipa*, chalumeau; lat.) Petit tuyau de terre cuite ou d'autre matière, dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit vase appelé fourneau, dans lequel on met du tabac en feuille, ou quelque autre substance qu'on allume et dont on aspire la fumée : *Remplir sa* PIPE *de tabac. Mettre du tabac dans sa* PIPE. *Charger une* PIPE. (Acad.) *Nous n'avions qu'une* PIPE *à nous deux, nous buvions dans la même coupe, nous couchions sous la même toile.* (De Maistre.)

C'est Smyrne et son bazar, où des marchands sans nombre,
Leur longue *pipe* en main, vivent couchés à l'ombre.
(P. Lebrun.)

— *Allumer sa pipe*, allumer le tabac qui est dans le fourneau de la pipe.

— *Fumer une pipe*, aspirer en fumée autant de tabac qu'il en peut tenir dans une pipe : *Il* FUME SA PIPE *tous les matins.* (Acad.) *C'est un buveur de bière qui* FUME VINGT-CINQ PIPES *par jour.* (H. de Balzac.)

— *Pipe de Kummer*, pipe faite, avec une espèce de craie de Briançon, et ainsi appelée du nom de l'inventeur.

— Fam. et par extens. Habitude, action de fumer : *La* PIPE *diminue l'appétit. La* PIPE *distrait, désennuie, repose.*

PIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Piper : *Être* PIPÉ *au jeu.*

— *Cartes pipées*, cartes auxquelles on a fait des signes de reconnaissance pour tromper au jeu.

— *Dés pipés*, dés préparés pour qu'ils donnent certains points : *Si les dés sont* PIPÉS, *vous êtes un fripon; s'ils sont bons, j'ai tort.* (Dider.)

PIPEAU, n. m. (*pipée.*) Pron. *pi-pô.* — Flûte champêtre, chalumeau : *Danser au son du* PIPEAU, *des* PIPEAUX. (Acad.) *Ces prairies n'avaient jamais ouï d'autre mélodie que le* PIPEAU *de quelque enfant désœuvré.* (G. Sand.) *Les airs de rustiques* PIPEAUX. (Lam.)

— Chass. Petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de quelque autre plante, et qui sert à contrefaire le cri de différents oiseaux.

— Par extens. Petites branches, brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux : *Disposer des* PIPEAUX. (Acad.)

— Fig. et fam. Petits artifices par lesquels une personne rusée cherche à tromper : *J'ai évité ses* PIPEAUX. (Acad.)

PIPÉE, n. f. (πιπίζω, imiter le cri des petits oiseaux; gr.) Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette, pour attirer les oiseaux dans un arbre dont les branches sont remplies de gluaux : *Aller à la* PIPÉE. *Prendre des oiseaux à la* PIPÉE. *Faire une* PIPÉE. (Acad.)

— Par extens. Lieu où se fait cette chasse : *Le renard devance le pipeur dans les* PIPÉES *où l'on prend les grives et les bécasses au lacet.* (Buff.)

— *Faire une pipée*, préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse à la pipée.

— Fig. *Prendre à la pipée*, attraper une personne par quelque ruse.

PIPELINE, n. f. Espèce Zool. d'oiseau de mer.

PIPER, v. tr. ou act. 1re conj. Prendre à la pipée : PIPER *des oiseaux.* (Acad.) *L'agouti a la vue bonne et l'ouïe très-fine; lorsqu'on le* PIPE, *il s'arrête pour écouter.* (Buff.)

J'ai pipé pour cet oiseleur. (Bérang.)

— Fig. et fam. Tromper, leurrer : *On a voulu me* PIPER. *Ils l'*ONT PIPÉ *au jeu, et lui ont gagné tout son argent.* (Acad.) *L'espérance nous* PIPE. (Pascal.) *Combien de fois doit encore nous* PIPER *son hypocrite voix?* (Ancelot.)

L'honneur cruel nous *pipe*, et nous veut faire accroire
Qu'au travail seulement doit consister la gloire. (Régn.)

— *Piper des dés*, préparer des dés afin de tromper au jeu.

— V. intr. ou neut. Contrefaire le cri de la chouette.

= **Se piper,** v. pron. Se flatter, se leurrer.

— Récipr. Se tromper mutuellement.

PIPERIE, n. f. (*pipée.*) Pron. *pip-rî.* — Tromperie au jeu : *Il faut qu'il y ait de la* PIPERIE. *Cela n'a pu se faire sans* PIPERIE. (Acad.)

— Par extens. Toute sorte de tromperie, de fourberie : *Il n'y a que* PIPERIE *dans le monde.* (Acad.) *Cette même* PIPERIE *que les sens apportent à la raison, ils la reçoivent d'elle à leur tour.* (Pasc.)

Ce qu'on voit hors de Dieu n'est que sotte apparence,
Piperie, artifice. (Régn.)

PIPÉRIN, n. m., ou **PIPÉRINE,** n. f. (*piper*, poivre; lat.) Pron. *pi-pé-rain.* — Substance cristalline qui se trouve dans les fruits des poivriers.

PIPERINE, n. f. Constr. Ciment naturel d'Italie.

PIPETTE, n. f. (*pipe.*) Pron. *pi-pètt.* — Chim. Petit instrument de verre, qui sert à enlever un liquide d'un vase et à le transporter dans un autre, et sans l'agiter, sans en répandre.

PIPEUR, n. m. Celui qui pipe au jeu : *C'est un grand* PIPEUR. *Un* PIPEUR *fieffé.* (Acad.)

Je maudis le *pipeur* qui m'a tant abusé. (Desportes.)

— Chass. Celui qui prend des oiseaux à la pipée : *Le troglodyte est si peu défiant et si curieux qu'il pénètre à travers la feuillée jusque dans la loge du* PIPEUR. (Buff.)

Que la foi des amants est un gage *pipeur!*
Que leurs serments sont vains, et notre espoir trompeur!
(Corn.)

— Adj. Trompeur; il est vieux et peu usité :

PIPI, n. m. (onomatopée du bruit que fait l'urine en tombant à terre.) Mot enfantin, Urine.

— *Faire pipi*, pisser.

PIPIEMENT, n. m. (*pipier.*) Pron. *pi-pi-man.* — Cri des petits oiseaux.

PIPIER, v. intr. ou neut. 1re conj. (onomatopée.) Pron. *pi-pié.* — Crier en gémissant comme le moineau. ‖ V. PÉPIER.

PIPIRÉ, n. m. Zool. V. TITIRI.

PIPISTRELLE, n. f. Pron. *pi-piss-trèl.* — Zool. Espèce de chauve-souris commune en Europe.

PIPOIR, n. m. Pron. *pi-poar.* — Chass. Instrument qui sert à piper, à contre-faire le cri de la chouette.

PIQUAGE, n. m. Pron. *pi-kaj.* — Constr. Action de repiquer les pierres.

— Manuf. Vol sur le poids des soies.

PIQUAMMENT, adv. Pron. *pi-ka-man.* — D'une manière piquante.

PIQUANT, part. prés. du v. Piquer.

PIQUANT, ANTE, adj. Pron. *pi-kan, kantt.* — Qui pique : *Les branches des rosiers sont* PIQUANTES. *Les orties sont* PIQUANTES. (Acad.)

— Qui fait une impression vive sur l'organe du goût : *Du vin* PIQUANT. *Une sauce* PIQUANTE. *De la moutarde* PIQUANTE. (Acad.)

— Fig. *Le sel* PIQUANT *de ses bons mots, de ses reparties, de ses plaisanteries.* (Acad.)

— En parl. de la température, Très-froid : *Un froid* PIQUANT. *L'air est vif et* PIQUANT. *Un vent* PIQUANT. (Acad.)

Loin de vous l'aquilon fougueux
Souffle sa *piquante* froidure. (J. B. Rouss.)

— Fig. En parl. des discours, offensant, choquant : *Ils se sont dit des mots* PIQUANTS, *des paroles* PIQUANTES. *Il lui a répondu d'une manière* PIQUANTE. *Raillerie* PIQUANTE. *Ils se sont lancé des traits* PIQUANTS. (Acad.)

— Fig. Qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens : *Nous eûmes un spectacle très-*PIQUANT. *Sa conversation abonde en traits* PIQUANTS. *Les grâces* PIQUANTES *de son esprit. Ce tableau est d'un effet* PIQUANT. *Le motif de cet air, de ce duo est* PIQUANT. (Acad.)

Mon père leur a dit de *piquantes* paroles. (Dufresny.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *La sagesse ne rend la jeunesse que plus* PIQUANTE. (La Br.)

Au lieu d'être *piquant*, souvent on est bizarre. (Del.)

— Fig. En parl. des personnes, Qui plait par la vivacité, par l'agrément de la physionomie plus que par la régularité des traits : *Cette femme est* PIQUANTE. *Elle n'est pas belle, mais elle a l'air* PIQUANT, *la physionomie* PIQUANTE. *Cet enfant a une petite mine fort* PIQUANTE. (Acad.)

Bélise, en n'aimant point, sait mieux se faire aimer;
Plus elle a d'artifice, et plus elle est *piquante.* (Desmahis.)

— Substantiv. Ce qui est particulièrement agréable : *Le* PIQUANT *de l'aventure. Le* PIQUANT *de la chose.* (Acad.) *Il faut du* PIQUANT *et de l'agréable, si l'on veut toucher.* (La F.)

PIQUANT, n. m. Pointe qui vient à certaines plantes, à certains arbrisseaux : *Ces chardons sont pleins de* PIQUANTS. *Les* PIQUANTS *des feuilles de houx.* (Acad.)

PIQUE, n. f. (*spiculum*, dard; lat.) Pron. *pik.* — Sorte d'arme formée d'un long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu : *Longue, grosse* PIQUE. *Être armé d'une* PIQUE. *Les Romains portaient des* PIQUES *dont le fer était fort large.* (Acad.) *François Ier avait reçu trois coups de* PIQUE *dans son armure.* (Mignet.) *Il voit des sentinelles, la* PIQUE *renversée, exprimant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abattement de leur visage.* (Chateaubr.) *Il avait trois ou quatre gardes avec des* PIQUES *de bois.* (Montesq.)

— *Demi-pique*, pique plus courte de moitié que les piques ordinaires : *Il n'avait qu'une* DEMI-PIQUE. (Acad.)

— Anc. Mesure de la longueur d'une pique : *Il y a de l'eau dans ce fossé la hauteur d'une* PIQUE, et absolument : *Il y a une* PIQUE *d'eau dans ce fossé.* (Acad.) *C'est un spectacle de voir les pélicans raser l'eau, s'élever de quelques* PIQUES *au-dessus, et tomber le cou roide et leur sac à demi plein.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Vous en êtes à cent piques*, se dit à une personne qui, voulant deviner quelque chose, est très-éloignée de la vérité.

— Fig. et fam. *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*, lui être fort supérieur, fort inférieur : *Ce poëme est à cent* PIQUES *au-dessus des autres. Il est à cent* PIQUES *au-dessus de son concurrent.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il a passé par les piques*, se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers, ou qui a fait des pertes considérables.

— Anc. Soldat armé d'une pique : *Faire défiler les* PIQUES. *Il y avait tant de* PIQUES *dans ce régiment.* (Acad.)

PIQUE, n. m. (*pique.*) Pron. *pik.* — Jeu. Une des quatre couleurs des cartes : *L'as de* PIQUE. *Le roi de* PIQUE. *Il a tout le* PIQUE, *tous les* PIQUES. *Jouer du* PIQUE. *Il tourne du* PIQUE, *de* PIQUE, OU PIQUE. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est un bon as de pique*, se dit d'un homme ignorant et stupide.

PIQUE, n. f. Pron. *pik.* — Fam. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes : *Il a fait cela par* PIQUE. *Il y a de la* PIQUE *dans cette affaire-là.* (Acad.) *Leurs brouilleries, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs penchants, leurs jalousies, leurs* PIQUES, *cet art qu'ont les petites âmes d'intéresser les grandes, n'y sauraient être sans conséquence.* (Montesq.)

— Prov. expr. prov. *Être en pique avec quelqu'un*, être en mauvaise intelligence, n'être pas d'accord.

D'où leur vient cette humeur? qui *les a mis en pique?*
(Corn.)

PIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Piquer : *Être* PIQUÉ *par un frelon. Jupon* PIQUÉ. *Papier* PIQUÉ.

— Art cul. Lardé : *Poulet* PIQUÉ. (Acad.)

— Fig. Fâché, irrité : *Il parle en homme* PIQUÉ. (Acad.)

— Fig. *Être piqué au jeu*, s'obstiner à une chose malgré les obstacles.

— Prov. et pop. *Cela n'est pas piqué des vers, des hannetons*, se dit d'une chose qui est meilleure, plus considérable qu'on ne l'avait supposée.

— Mus. *Notes piquées*, suite de notes sur chacune desquelles on met un point ou un accent aigu, pour indiquer qu'elles doivent être rendues d'une manière égale, par des coups secs et détachés.

PIQUÉ, n. m. Pron. *pi-ké.* — Espèce d'étoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés ordinairement en losange : *Du* PIQUÉ *de Marseille. Un gilet de* PIQUÉ. (Acad.)

PIQUE-ASSIETTES, n. m. Homme qui court les dîners; parasite : *C'est un* PIQUE-ASSIETTES.

PIQUE-BŒUF, n. m. Pron. *pik-beuf.* — Charretier qui conduit [illegible] qui aiguillonne les bœufs.

— Long bâton dont on se sert pour piquer les bœufs.

— Zool. Espèce de passereau du Sénégal : *Le* PIQUE-BŒUF *est très-friand de certains vers ou larves qui éclosent sur l'épiderme.* (Buff.)

PIQUE-CHÂSSE, n. m. Pron. *pik-châss.* — Techn. Poinçon d'artificier.

PIQUE-MÉDRILLE ou **PIQUE-MADRILLE,** n. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a quelque rapport avec le piquet et le médiateur.

PIQUE-NIQUE, n. m. (*pick*, choisir; *nick*, instant précis; angl.) Pron. *pik-nik.* — Repas où chacun paye son écot ou fournit sa part : *Voulez-vous faire un* PIQUE-NIQUE? (Acad.) *S'il se fait chez lui un* PIQUE-NIQUE, *il met en réserve une partie de tout ce qu'on lui a apporté.* (La Br.) *Mes secrétaires désirent aller le matin à des* PIQUE-NIQUE, *et le soir au bal.* (Chateaubr.)

= **A pique-nique; en pique-nique,** loc. adv. : *Faire un repas* À PIQUE-NIQUE. *Dîner* EN PIQUE-NIQUE. (Acad.) *Nous entremêlions ces promenades de dîners* EN PIQUE-NIQUE *dans les environs de Paris.* (Marm.)

PIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*picken*, m. sign.; cel.) Pron. *pi-ké.* — Percer, entamer légèrement avec quelque chose de fort pointu : *Une épingle l'*A PIQUÉ. *Il y a des épines qui* PIQUENT *fort.* PIQUER *quelqu'un jusqu'au sang.* (Acad.)

L'animal dégourdi
Pique mon homme au bras. (La F.)

— *Piquer un papier*, y faire de petits trous avec une forte épingle ou avec un poinçon.

— Fig. et fam. *Cet homme ne sent rien quand on le pique*, il est insensible aux affronts.

— En parl. des reptiles, de la vermine, des insectes, Mordre, entamer la peau : *Les puces l'*ONT PIQUÉ *toute la nuit. Les mouches* PIQUENT *les chevaux*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Quelle mouche le pique, l'a piqué ?* Se dit d'un homme qui se fâche, qui s'est fâché sans sujet.

Quelle mouche la pique ? A qui diable en a-t-elle ? (Regn.)

— Chir. Entamer la peau avec la lancette, pour ouvrir la veine et en tirer du sang : *Le chirurgien l'*A *mal* PIQUÉ, *l'*A PIQUÉ *deux fois sans pouvoir lui tirer de sang*. (Acad.)

— *Piquer l'artère, le nerf*, etc., blesser l'artère, le nerf, etc., en croyant ouvrir la veine.

— Art vétér. *Piquer un cheval*, lui faire entrer la pointe du clou jusqu'à la chair vive, en la ferrant.

— Man. *Piquer un cheval*, et absol. *Piquer*, donner des éperons à un cheval, et le pousser au galop : *Il* PIQUA *son cheval, qui partit au galop*. (Acad.)

— *Ce cavalier pique bien*; il pousse vigoureusement son cheval au galop.

— *Piquer des deux*, faire sentir les deux éperons à un cheval afin d'accélérer sa marche : *Nos cavaliers* PIQUENT DES DEUX *et se perdent rapidement dans un champ*. (Arago.)

— Fig. et fam. *Piquer des deux*, aller très-vite, faire beaucoup de diligence : *Il faudra* PIQUER DES DEUX, *si vous voulez arriver. Pour réussir dans cette affaire, il faut* PIQUER DES DEUX. (Acad.)

— Fam. *Piquer la mazette*, monter un mauvais cheval.

— Chass. *Piquer dans le fort*, pousser son cheval au galop dans le fort du bois.

— Techn. Faire avec du fil ou de la soie, sur deux étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent : PIQUER *une courtepointe*. PIQUER *des bonnets*. (Acad.)

— *Piquer un collet d'habit, des poignets de chemise, etc.*, y faire des points et arrière-points symétriques pour les orner.

— *Piquer du taffetas, du tabis*, y faire de petits trous par compartiments.

— *Piquer une pierre, un moellon, une meule*, etc., les rendre raboteux en y faisant de petits enfoncements avec le côté pointu du marteau.

— Art cul. *Piquer de la viande*, la larder avec de petits lardons, et près à près : PIQUER *des perdreaux. On* A PIQUÉ *ce rôti fort proprement*. (Acad.)

— *Piquer de gros lard un morceau de bœuf, un levraut, etc.*, les larder avec de gros lardons.

— J. de billard, *Piquer la bille*, la toucher presque perpendiculairement avec la queue.

— Fig. et fam. *Piquer l'escabelle*, se dit des jeunes gens qui travaillent dans les études des notaires ou des avoués. || Peu usité.

— Fig. et fam. *Piquer l'assiette*, courir après les dîners en ville.

— *Piquer les absents*, marquer ceux qui sont absents, afin qu'ils soient privés de la rétribution due à ceux qui sont présents : *On l'*A PIQUÉ *quatre fois ce mois-ci. Il ne veut pas se faire* PIQUER, *il arrive toujours avant l'heure*. (Acad.)

— Affecter le goût de telle sorte que la langue semble en être piquée : *Ce vin* PIQUE *la langue désagréablement. Ce fromage* PIQUE. *Voilà de l'alose qui commence à* PIQUER. (Acad.)

— Fig. et mor. Produire sur l'esprit une impression vive et agréable : *Il n'y a rien dans ce style, qui* PIQUE *et qui réveille. Il y a dans la physionomie de cette femme je ne sais quoi qui* PIQUE *et qui attire*. (Acad.) *C'est une vie uniforme et qui ne* PIQUE *point*. (Montesq.) *Les grands essayent de tout, et rien ne les* PIQUE. (Mass.) *Il y a dans le prix de ses ouvrages de quoi* PIQUER *la délicatesse des prétendus amateurs qui jugent du mérite d'un tableau par la cherté*. (Bailly).

— *Piquer la curiosité de quelqu'un*, rendre plus vif le désir qu'il a de savoir quelque chose.

— Fâcher, irriter, mettre en colère : *Ce discours l'*A PIQUÉ, *l'*A PIQUÉ *au vif. Il dit souvent des choses qui* PIQUENT. (Acad.) *Un malheur continuel* PIQUE *et offense; on hait d'être ainsi houspillé par la fortune*. (Mme de Sév.) *Pourquoi veut-il toujours s'acharner à me* PIQUER *et à me nuire ?* (Volt.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur*, lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose.

— Absol. Dans le m. sens : *Ce n'est pas l'intérêt public qui nous* PIQUE. (Mass.)

— B.-Arts. *Piquer un dessin*, en suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis.

— Mar. Frapper la cloche d'un bâtiment du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé : PIQUER *l'horloge*. PIQUER *six coups, sept coups, la fin du quart*.

— *Piquer au vent*, marcher au plus près.

— Constr. Tailler grossièrement le parement d'une pierre ou d'un grès. || Marquer avec le traceret, sur une pièce de bois, l'ouvrage qu'il faut y faire.

= **Se piquer**, v. pron. Être piqué : *Voilà le train de la vie : l'un court à travers les ronces sans se* PIQUER; *l'autre a beau regarder où il met le pied il arrive au gîte, écorché tout vif*. (Dider.)

— Fig. Se sentir offensé prendre en mauvaise part : *C'est un homme qui se* PIQUE *du moindre mot qu'on lui dit*. (Acad.) *Le vrai honnête homme est celui qui ne se* PIQUE *de rien*. (La Rochef.)

— Se glorifier de quelque chose; en tirer avantage; en faire profession : *Il* SE PIQUE *de bien écrire, de bien parler. Il ne* SE PIQUE *d'autre chose que d'être honnête homme. Il est savant, du moins il s'en* PIQUE. (Acad.) *Elles* SE PIQUENT *de briller dans les conversations, de réduire tout à leur sens, et d'exercer un empire tyrannique sur les opinions*. (Fléch.) *Voulez-vous avoir la paix avec les hommes ? ne leur contestez pas les qualités dont ils* SE PIQUENT. (Vauv.) *Il se* PIQUAIT *d'être la fin de ses œuvres*. (La F.)

— *Se piquer d'honneur*, montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, qu'on n'a coutume d'en faire paraître :

Vous vous *piquez d'honneur* un peu mal à propos.
(Boursault.)

— *Se piquer au jeu*, ou simpl. *Se piquer*, s'opiniâtrer à jouer malgré la perte : *Il* SE PIQUE *aisément* AU JEU. *Quand il* SE PIQUE, *il est capable de hasarder tout son bien*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Se piquer au jeu*, se roidir contre les obstacles, dans le but de réussir.

— *Ce bois se pique, ces étoffes se piquent*, les vers s'y mettent. || *Ce papier se pique*, il commence à se gâter.

— *Ce vin, cette boisson se pique*, ce vin, cette boisson commence à s'aigrir.

PIQUET, n. m. (*pique*.) Pron. *pi-kè*. — Petit pieu qu'on fiche en terre pour tendre et arrêter les cordages des tentes, des pavillons : *Les* PIQUETS *d'une tente*. (Acad.) *Un pan de laine jeté sur trois* PIQUETS *de bois les abrite*. (Lam.)

— Guerr. *Planter le piquet*, camper, s'établir sur un terrain. || *Lever le piquet*, décamper.

— Fig. et fam. *Aller planter le piquet chez quelqu'un*, s'aller établir chez quelqu'un pour quelque temps : *On nous connaît, allons* PLANTER LE PIQUET *chez l'oncle*. (Mariv.) || *Aller planter le piquet dans un endroit*, s'y établir.

— Pieu dont on se sert à la guerre pour mettre les chevaux à l'attache : *Mettre, tenir des chevaux au* PIQUET. (Acad.)

— *Être droit comme un piquet*, se tenir droit, d'une manière roide et affectée. || *Être planté comme un piquet*, se tenir debout et immobile : *Que faites-vous là planté comme un* PIQUET. (Acad.)

— Art mil. Certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre : *Un* PIQUET *de cavalerie. Un* PIQUET *d'infanterie. Cette compagnie est de* PIQUET. (Acad.)

— Sorte de punition militaire qui consistait à passer deux heures debout, un pied sur un piquet.

— Dans les colléges, Punition qui consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée, pendant une heure de récréation : *Faire une heure, deux heures de* PIQUET.

— Bâtons, perches qu'on plante en terre d'espace en espace, pour prendre un alignement, *Planter des* PIQUETS. (Acad.)

PIQUET, n. m. (*pic*, un des coups de ce jeu.) Pron. *pi-kè*. — Jeu qu'on joue avec trente-deux cartes : *Jouer au* PIQUET. *Jouer un cent de* PIQUET. PIQUET *à deux, à trois, à quatre*. (Acad.) *Quelques parties de* PIQUET *que j'ai eu la politesse de perdre m'ont concilié les bonnes grâces du vieillard*. (O. Feuillet.)

— *Piquet à écrire*, manière de jouer le piquet, qui consiste dans une longue série de parties. || *Piquet normand*, piquet qui se joue à trois, à peu près comme le piquet simple. || *Piquet voleur*, piquet qui se joue à quatre, deux contre deux.

— *Faire le piquet de quelqu'un*, jouer habituellement au piquet avec quelqu'un : *Il fait chaque jour le* PIQUET *de sa grand'mère*. (Acad.)

— *Un jeu de piquet*, les trente-deux cartes qui servent au piquet, par oppos. à un jeu complet de cinquante-deux cartes.

PIQUETÉ, ÉE, part. pass. du v. Piqueter : *Terrain* PIQUETÉ.

— Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. *Le geai, avec ses ailes* PIQUETÉES *d'azur, me paraît plus beau sur le chêne que sur tout autre arbre*. (B. de St-P.)

PIQUETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*piquet*.) Pron. *pik-té*. — P. et Chauss. Tracer une ligne avec des piquets.

— Constr. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce que l'on se propose d'en tirer.

PIQUETTE, n. f. (*piquer*.) Pron. *pi-kètt*. — Boisson que l'on fait avec de l'eau versée sur du marc de raisin, des prunelles, etc.

— Par extens. Mauvais vin, vin sans qualité, sans force, sans saveur : *Il ne nous a donné que de la* PIQUETTE. (Acad.) *Les cabaretiers changent leur aigre* PIQUETTE *en vin douçâtre de bois de Campêche*. (F. Soulié.)

PIQUEUR, n. m. (*piquer*.) Pron. *pi-keur*. — Véner. Homme de cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens : *Il a une bonne meute et un bon* PIQUEUR. *Être à la queue des chiens avec les* PIQUEURS. (Acad.)

— Man. Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, pour les exercer, ou pour les mettre sur la montre.

— Homme qui tient le rôle des maçons, des tailleurs de pierre ou des terrassiers, et qui surveille leurs travaux : *Un* PIQUEUR *des ponts et chaussées chargé de diriger la corvée est poursuivi par un paysan qu'il a maltraité*. (A. de Tocquev.)

— Dans les chapitres, Celui qui tient note des chanoines absents.

— Constr. Ouvrier employé à piquer du grès : *Un piqueur de grès*.

— Celui qui larde les viandes.

— Fig. et fam. *Un piqueur d'assiettes*, un parasite.

PIQUEUR, EUSE, n. Pron. *pi-keur, keuz*. — Technol. Ouvrier, ouvrière, employés à coudre des ouvrages de cordonnerie : PIQUEUSE *en bottines*.

PIQUIER, n. m. (*pique*.) Pron. *pi-kié*. — Anc. Soldat armé d'une pique; il portait une cuirasse : *Il y avait autrefois des* PIQUIERS *dans l'infanterie*. (Acad.) *Il avait entamé une dispute avec le capitaine des* PIQUIERS. (A. de Vigny.)

Elle a comme un *piquier* son corselet au dos. (Regn.)

PIQÛRE, n. f. (*piquer*.) Pron. *pi-kur*. — Petite blessure que fait une chose ou un animal qui pique : *Une* PIQÛRE *d'épingle. La* PIQÛRE *d'une abeille. La* PIQÛRE *d'un scorpion*. (Acad.) *Une* PIQÛRE *d'épingle peut donner un tétanos mortel*. (Cuv.) *L'âne est bien moins sensible que le cheval au fouet et à la* PIQÛRE *des mouches*. (Buff.)

— Chir. *Piqûre du nerf, de l'artère*, etc., blessure faite avec la lancette à quelqu'une de ces parties.

— Art vét. Blessure que le maréchal fait quelquefois, par maladresse, au pied d'un cheval qu'il ferre, en enfonçant un clou jusqu'au vif.

— Trous que font des insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, le papier, etc. : PIQÛRES *de vers. Cette boiserie, cette robe est pleine de* PIQÛRES. *Ce livre a des* PIQÛRES *qui le percent de part en part*. (Ac.)

— Rang de points et d'arrière-points symétriques faits pour unir deux étoffes ou pour orner certaines parties d'un vêtement : *La* PIQÛRE *d'une jupe, d'un corset, d'une couverture, d'une courtepointe, d'un couvre-pied, d'un matelas*. (Acad.)

— Ornements que l'on fait sur du taffetas, sur du tabis, en les perçant symétriquement avec de petits fers : *La* PIQÛRE *de ce taffetas est fort belle*. (Acad.)

PIRABE, n. f. Zool. Le poisson volant; espèce d'exocet.

PIRATE, n. m. (*pirata*; lat., m. sign.) Écumeur de mer, celui qui n'a de commission d'aucune puissance, et qui court les mers pour voler, pour piller : *Il tomba entre les mains des* PIRATES. *Nettoyer les mers de* PIRATES. *La guerre des* PIRATES. (Acad.) *Les* PIRATES *grecs infestent les mers de l'Archipel*. (Lam.)

— Corsaire d'une nation barbaresque, qui a commission de son gouvernement pour écumer les mers : *Les* PIRATES *de Tripoli, de Salé, de Maroc*. (Acad.)

— Par extens. Tout homme qui s'enrichit avec impudence aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes : *C'est un* PIRATE, *un vrai* PIRATE. (Acad.)

— Zool. La Frégate. || *Pirate de mer*, le Fou de Cayenne.

PIRATER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire le métier de pirate : *Il y a longtemps qu'il* PIRATE *sur ces mers. Il ne fait que* PIRATER. (Acad.) *Quelqu'un a dit que de prendre sur les anciens, c'était* PIRATER *au delà de la ligne.* (Chamf.)

PIRATERIE, n. f. Métier de pirate : *Exercer la* PIRATERIE. (Acad.) *La* PIRATERIE, *c'est le brigandage maritime à main armée; c'est la profession de voleur de grands chemins sur la mer.* (De Broglie.)

— Acte de piraterie : *Les corsaires infestaient les mers par des* PIRATERIES *continuelles.* (Acad.) *Les Crétois étendaient leur commerce et leurs* PIRATERIES *jusqu'en Italie et en Égypte.* (Malte-Brun.)

— Par extens. Exactions dont on se rend coupable dans quelque place, dans quelque emploi : *Ce gouverneur a fait d'énormes* PIRATERIES. (Acad.)

PIRE, adj. compar. des 2 g. (*pejor*; lat., m. sign.) De plus mauvaise, de plus méchante qualité dans son espèce; plus dommageable, plus nuisible : *Vous avez été assez* MAUVAIS *sujet pour qu'il soit inutile de vous faire* PIRE *que vous n'êtes.* (Mérim.) *Ce vin-là est encore* PIRE *que le premier. La crainte du mal est quelquefois* PIRE *que le mal même.* (Acad.) *Il y a de mauvais exemples qui sont* PIRES *que les crimes.* (Montesq.) *Les femmes sont extrêmes; elles sont meilleures ou* PIRES *que les hommes.* (La Br.) *Il n'y a point pour une nation de* PIRE *disette que celle des hommes.* (J.-J. Rouss.) *Il faut se méfier des valets; les maîtres n'ont point de* PIRES *ennemis.* (Dider.) *Ce qu'il y a de* PIRE *est la corruption de ce qu'il y a de meilleur.* (V. Cousin.)

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*. (Boil.)

— *La dernière faute sera pire que la première*, elle aura des suites, des conséquences plus fâcheuses.

— Prov. *Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas entendre une demande, une proposition qui lui déplaît. || *Le remède est pire que le mal*, se dit au propre et au fig. d'un remède qui paraît très-désagréable, ou dangereux, ou nuisible.

— Prov. et fig. *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort*, les gens sournois et taciturnes sont ceux dont il faut le plus se défier.

Il n'est, comme l'on dit, *pire eau que l'eau qui dort*,
Et vous menez sous cape un train que je hais fort.
(Mol.)

— Précédé de l'article, il exprime la qualité au plus haut degré : *C'est le* PIRE *de tous. De toutes les espèces, c'est la* PIRE. (Acad.) *Être pauvre sans être libre est le* PIRE *état où l'homme puisse tomber.* (J.-J. Rouss.)

— N. m. Ce qu'il y a de plus mauvais : *Souvent qui choisit prend le* PIRE. *Dans les arts d'agrément, il n'y a point de degrés du médiocre au* PIRE. (Acad.)

Il n'est point de degrés du médiocre au *pire*. (Boil.)

— *Avoir du pire dans une affaire*, y avoir du désavantage. || Vieux.

= **Gramm.** *Pire* ne s'emploie jamais comme adverbe. On ne doit donc pas dire, *Il va* PIRE, *de mal en* PIRE, mais bien, *Il va* PIS, *de mal en* PIS. || V. PIS.

PIRIFORME, adj. des 2 g. (*pirum*, poire; *forma*, forme; lat.) Didact. Qui a la forme d'une poire.

PIROGUE, n. f. (*pirogua*, esp.) Pron. *pi-rogh*. — Bateau fait quelquefois d'un seul arbre creusé, et dont se servent les sauvages : *Il travaille à abattre des arbres, à en creuser le tronc pour en faire des* PIROGUES. (Voln.)

— Zool. Espèce d'huître.

PIROLE, n. f. Bot. Plante de la famille des Bruyères, qui pousse cinq ou six feuilles à peu près semblables à celles du poirier.

PIRON, n. m. Zool. Jeune oie, oison.

Technol. Espèce de gond.

PIROUETTE, n. f. (*gyrus*, tour; lat.) Pron. *pi-rou-ètt*. — Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts : *Jouer à la* PIROUETTE. *Faire tourner une* PIROUETTE. (Acad.)

— Tour entier qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur la pointe d'un seul pied : *Faire une* PIROUETTE, *des* PIROUETTES. *Ce danseur fait trop de* PIROUETTES. (Acad.) *Elle fait une* PIROUETTE, *se met à chanter.* (Dider.)

— Fig. et fam. *Il a répondu par des pirouettes*, se dit d'un homme qui, au lieu de profiter d'un discours sérieux, s'est mis à plaisanter. || *Il paye ses créanciers en pirouettes*, se dit d'un homme qui échappe à ses créanciers par des subterfuges.

— Man. Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place : *La* PIROUETTE *n'est plus en usage.* (Acad.)

PIROUETTÉ, part. pass. invar. du v. Pirouetter.

— Anc. N. m. Pirouette : *Le* PIROUETTÉ *est un pas qui se fait en place; sa propriété est de faire tourner le corps sur un pied ou sur deux comme sur un pivot.* (Rameau.)

PIROUETTEMENT, n. m. (*pirouette*.) Pron. *pi-rou-ètt-man*. — Néol. Succession de pirouettes : *La danse a été longtemps en France une suite de* PIROUETTEMENTS *ridicules.* (Acad.)

PIROUETTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Faire une ou plusieurs pirouettes : PIROUETTER *en cadence. Ce danseur* PIROUETTE *bien.* (Acad.)

— Fig. et fam. *On l'a fait pirouetter d'une rude manière*, se dit en parl. d'un homme qu'on a poursuivi, et obligé de courir çà et là pour s'échapper.

— Aller et venir sans cesse, en tournant presque sur soi-même dans un petit espace :

A quoi bon dans le parc ainsi tourner sans cesse,
Pirouetter, courir, voltiger? (Pir.)

— Fig. *Il n'a fait que pirouetter pendant deux heures*, se dit d'un homme qui ne fait que répéter les mêmes idées, et tourner sans cesse comme dans un cercle : PIROUETTANT *sur une absurdité, il trouvait l'acte faux ou véritable, selon qu'il convenait à ses intérêts.* (Beaum.)

— Man. Faire faire des tours, des pirouettes, à son cheval.

PIRRHONISME, n. m. V. PYRRHONISME.

PIS, adv. (*pejus*; lat.) Pron. *pi*, et *piz* devant une voyelle ou un *h* muet. — Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse : *Ils sont* PIS *que jamais ensemble. Il se portait un peu mieux, mais il est* PIS *que jamais.* (Acad.) *Ils ont fait mille fois* PIS *que je ne n'avais cru.* (Piron.)

— *Tant pis*. V. TANT.

— Il est aussi adjectif comparatif, mais il ne se joint qu'à des noms ou à des pronoms indéterminés : *Il n'y a rien de* PIS *que cela. Il ne me saurait rien arriver de* PIS. *Il en a dit* PIS *que pendre. On ne saurait lui dire* PIS *que son nom.* (Acad.)

— *Qui pis est*, ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux : *Elle est laide, et,* QUI PIS EST, *méchante.* (Acad.) *Il était insolent, libertin, et,* QUI PIS EST, *il avait de fort mauvais principes.* (Dest.)

— Substantiv. Ce qu'il y a de pire : *Le* PIS *qui puisse arriver. Le* PIS *que j'y trouve.* (Acad.)

— *Faire du pis qu'on peut*, s'appliquer de dessein formé à mal faire : *Il semble que vous preniez plaisir à faire toutes choses du* PIS *que vous pouvez.* (Acad.)

— *Mettre quelqu'un au pis, au pis faire*, le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. || *Mettre quelqu'un à pis faire* le défier de faire plus de mal qu'il n'en a déjà fait.

— *Prendre, mettre les choses au pis*, les envisager dans le pire état où elles puissent être; supposer tout ce qui peut arriver de plus fâcheux.

= **Au pis aller**, loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être : AU PIS ALLER, *nous y vivrons de ce que nous y trouverons.* AU PIS ALLER, *nous reviendrons sur nos pas.* (Acad.)

— Substantiv. *C'est votre pis aller*, c'est le pis qui vous puisse arriver. || *Être le pis aller de quelqu'un*, être la personne à qui il s'adresse faute d'un autre : *Je ne veux pas* ÊTRE SON PIS ALLER. *Je serai* VOTRE PIS ALLER. (Acad.)

= **De mal en pis; de pis en pis**, loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal : *Ses affaires vont de* MAL EN PIS, *de* PIS EN PIS. (Acad.)

PIS, n. m. (*pectus*, poitrine; lat.) Pron. *pi*. — Mamelle d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc : *Le* PIS *d'une vache. Le* PIS *d'une chèvre.* (Acad.) *Un* PIS *volumineux ou charnu n'est pas toujours l'indice d'une sécrétion lactée abondante.* (Lecoq.)

PISCANTINE, n. f. Écon. rur. Boisson faite en jetant de l'eau sur du marc de raisin. || V. PIQUETTE.

PISCATOIRE, adj. des 2 g. (*piscatorius*; lat., m. sign.) Pron. *piss-ka-toar*. — Didact. Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs.

PISCICEPTOLOGIE, n. f. (*piscis*, poisson, *capere*, prendre; lat., et λόγος, traité; gr.) Pron. *piss-ci-cèp-to-lo-ji*. — Didact. Traité sur la pêche, sur l'art de pêcher.

PISCIFORME, adj. des 2 g. (*piscis*, poisson *forma*, forme; lat.) Pron. *pis-ci-form*. — Didact. Qui a la forme d'un poisson : *Idole* PISCIFORME.

PISCINE, n. f. (*piscina*, de *piscis*, poisson; lat.) Antiq. Vivier, réservoir d'eau où l'on nourrissait du poisson : *On voit encore les restes des* PISCINES *de Lucullus.* (Acad.)

— Bassin rempli d'eau, dans lequel on se baignait, et où l'on se livrait même à l'exercice de la natation.

— *Piscine probatique*, ou simplement, *Piscine*, le réservoir d'eau qui était proche le parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices : *L'ange descendait une fois tous les ans dans la* PISCINE, *pour en troubler l'eau. C'est dans la* PISCINE *que se fit le miracle du paralytique.* (Acad.) *Les soldats de Phocas eussent plutôt noyé les néophytes dans la* PISCINE *que de les laisser partir sans baptême.* (A. Thierry.)

— Par anal. Fonts baptismaux : *Là est cette* PISCINE *salutaire où l'on purifie l'enfant nouveau-né.* (De Frayssin.)

— Lieu où, dans les sacristies, on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges servant à l'autel.

PISÉ, n. m. Pron. *pi-zé*. — Constr. Espèce de terre qu'on rend dure et compacte, pour en faire des constructions : *Bâtir en* PISÉ. (Acad.) *C'est un cabaret de planches et de* PISÉ, *qu'ombragent quelques maigres plantes.* (Th. Gautier.) *Un voyageur curieux d'examiner cette ville pourra suivre une rue presque déserte, où les croisées de pierre sont bouchées en* PISÉ *pour éviter l'impôt.* (H. de Balz.)

PISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pinsere*, piler, tasser; lat.) Pron. *pi-zé*. — Techn. Battre la terre entre deux planches pour la rendre plus compacte.

PISEUR, n. m. Techn. Celui qui bâtit en pisé.

— Adj. *Maçon* PISEUR.

PISOLITHE, n. m. (πίσος, pois, et λίθος, pierre; gr.) Pron. *pi-zo-litt*. — Minér. Pierre calcaire de la forme et de la grosseur d'un pois.

PISON, n. m. Techn. Masse de bois à l'usage du piseur.

PISSASPHALTE, n. m. (πίσσα, poix; ἄσφαλτος, asphalte; gr.) Pron. *pi-çass-falt*. — Bitume mollasse de couleur noire, et d'une odeur forte et pénétrante.

PISSAT, n. m. Pron. *pi-ça*. — Fam. Urine; il se dit particul. en parl. des animaux : *Du* PISSAT *de cheval. Du* PISSAT *de vache. Le* PISSAT *de chat est très-puant.* (Acad.)

— Urine de l'homme, corrompue : *Cela sent le* PISSAT. *On a jeté du* PISSAT *sur lui.* (Acad.)

PISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pisser : *Sang* PISSÉ.

PISSEMENT, n. m. (*pisser*.) Pron. *piss-man*. — Méd. Action de pisser : PISSEMENT *involontaire*.

— *Pissement de sang, de pus*, évacuation de sang, de pus par le canal de l'urètre.

PISSENLIT, n. m. Pron. *pi-çan-li*. — Pop. Enfant qui pisse au lit : *C'est un* PISSENLIT. (Acad.)

PISSENLIT, n. m. Pron. *pi-çan-li*. — Bot. Plante de la famille des Chicoracées, dont les feuilles, à peu près semblables à celles de la chicorée, se mangent en salade : *Une salade de* PISSENLIT. (Acad.)

— On la nomme aussi *Dent-de-lion*.

PISSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pissen*; all.) Pron. *pi-cé*. — Uriner, évacuer l'urine : *Avoir envie de* PISSER. *Il ne* PISSE *qu'avec peine. Un enfant qui* PISSE *au lit.* (Acad.) *Le vin blanc fait* PISSER, *est diurétique.* (Dider.)

— Prov. et pop. Dans un langage fort grossier, lui survivre. || *Pisser au bénitier*, faire une folie éclatante, une action criminelle : *Ils* PISSENT AU BÉNITIER *afin qu'on parle d'eux.* (Regn.)

— Fig. et pop. *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, se dit d'un homme qui se mêle des moindres détails du ménage.

— Transitiv. : PISSER *le sang tout clair. Il* PISSE *du pus.* (Acad.)

PISSEUR, EUSE, n. (*pisser*.) Celui, celle qui pisse souvent : *C'est un grand* PISSEUR. (Acad.)

— Fam. *C'est une pisseuse*, se dit d'une petite fille.

PISSITE, n. m. Écon. rur. Vin préparé avec du moût de raisin et du goudron.

PISSOIR, n. m. Pron. *pi-çoar*. — Lieu destiné, dans quelques endroits publics, pour y aller pisser : pisser : *Les* PISSOIRS *du palais. Aller au* PISSOIR. (Acad.)

— Baquet servant au même usage : *Mettre des* PISSOIRS *dans un jardin public.* (Acad.)

PISSOTE, n. f. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier.

PISSOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pisser*.) Pron. *pi-ço-té*. — Uriner très-fréquemment et en petite quantité : *Il ne fait que* PISSOTER. (Acad.)

PISSOTIÈRE, n. f. Par dénig. Jet d'eau très-faible; fontaine qui jette peu d'eau : *Ce n'est qu'une* PISSOTIÈRE. (Acad.)

PISTACHE, n. n. (πιστάκια; gr., m. sign.) Pron.

pis-ta-ch. — Fruit du pistachier, petite noix de forme oblongue, qui contient une amande verte et d'une saveur agréable.

— *Pistache de terre*, petite plante légumineuse, dont les gousses, qui s'enfoncent dans la terre pour y mûrir, contiennent trois ou quatre graines semblables à des avelines.

PISTACHIER, n. m. Bot. Arbuste du Levant, de la famille des Térébinthacées, qui porte les pistaches.

— *Faux pistachier* ou *pistachier sauvage*, le staphylier.

PISTATION, n. f. Pharm. V. ÉPISTATION.

PISTE, n. f. (*pista*; bas lat., m. sign.) Pron. *pist*. — Chass. Vestige, trace que laisse l'animal aux endroits où il a marché : *Suivre la bête à la* PISTE. *On a perdu la* PISTE *de la bête.* (Acad.) *Il croit toujours la* PISTE. (Andr.)

— En parlant du cerf, on dit, *la voie*, et en parlant du sanglier, *la trace*.

— Il se dit aussi en parl. de l'homme : *Suivre un homme à la* PISTE. *On a suivi ces voleurs à la* PISTE. (Acad.)

— Man. Il se dit des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin : PISTE *simple*. PISTE *double*. *Galoper sur deux* PISTES. (Acad.)

PISTIL, n. m. (*pistillum*, pilon; lat.) Pron. *piss-til*. — Bot. Organe femelle de la fructification, qui occupe le plus souvent le centre de la fleur; il est composé de trois parties : l'ovaire, qui contient le germe du fruit; le style, qui est un prolongement de l'ovaire, et le stigmate, qui est l'extrémité du style : *Quand le* PISTIL *manque, la fleur est stérile.* (Acad.)

PISTILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *piss-til-lèr*. — Bot. Qui a rapport au pistil.

PISTOLE, n. f. (*pistola*, petite arquebuse; ital.) Pron. *pis-tol*. — Monnaie d'or étrangère : PISTOLE *d'or*. *Demi-*PISTOLE. *Double* PISTOLE. PISTOLE *légère*. PISTOLE *fausse*. PISTOLE *douteuse*. PISTOLE *rognée*. (Acad.) *Je mis dans mes poches autant de* PISTOLES *et de doubles* PISTOLES *qu'il en put tenir.* (Lesage.)

— Prov. *La pistole volante*, pistole qu'on suppose toujours revenir à celui qui l'emploie : *Cet homme fait tant de dépense qu'on dirait qu'il a la* PISTOLE *volante*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Être cousu de pistoles, tout cousu de pistoles*, être fort riche : *Je crains qu'un jour on ne vienne me couper la gorge, dans la pensée que je* SUIS TOUT COUSU DE PISTOLES. (Mol.)

— Fam. Valeur de dix francs, en quelque monnaie que ce soit : *J'ai acheté cela une* PISTOLE. *Cela m'a coûté une* PISTOLE. (J.-J. R.) *L'argent est la semence de l'argent, et la première* PISTOLE *est quelquefois plus difficile à gagner que le second million.* (Id.)

J'ai certain diamant de quatre-vingts *pistoles*. (Bours.)

— *Un sac de cent* PISTOLES, un sac de mille francs.

— Chambres d'une prison, où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais : *Être à la* PISTOLE. *C'est par là que se trouve la* PISTOLE.

PISTOLET, n. m. (*pistoletta*, dimin. de *pistola*, petite arquebuse; ital.) Pron. *piss-to-lè*. — Arme à feu, la plus courte de toutes : *Tirer un coup de* PISTOLET. *Quand ils furent à la portée du* PISTOLET. *Faire le coup de* PISTOLET. *Une paire de* PISTOLETS. (Acad.) *Il tirait très-bien le* PISTOLET, *et était fort à l'escrime.* (H. de Balz.) *J'entrai en lui mettant un* PISTOLET *sous la gorge.* (Lesage.)

— *Pistolet d'arçon*, long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. || *Pistolet de poche*, Très-petit pistolet qu'on porte sur soi, dans sa poche.

— Fig. *Mettre à quelqu'un le pistolet sous* ou *sur la gorge*, le presser vivement pour l'obliger à conclure une affaire : *Réfléchissez : on ne vous* MET *pas* LE PISTOLET SUR LA *gorge*. (J. Sandeau.)

— Fig. et fam. *S'en aller après avoir tiré son coup de pistolet*, sortir aussitôt après avoir dit quelque chose de vif, de piquant dans une conversation, dans une dispute.

— Prov. *Si ses yeux étaient des pistolets, il le tuerait*, se dit en parl. d'une personne qui lance à un autre des regards menaçants.

— Mar. *Pistolet de galerie*, pièce de bois saillante en arrière du plancher de la dunette, et sur laquelle on amare la misaine.

— Phys. *Pistolet de Volta*, petite bouteille de métal, dans laquelle on introduit un mélange d'air atmosphérique et de gaz hydrogène, qui, enflammé par l'étincelle électrique, détone et fait sauter le bouchon.

— Techn. Outil du parcheminier. || Chaudron pour chauffer la matière que le papetier veut convertir en feuilles de papier.

PISTON, n. m. Pron. *piss-ton*. — Mécan. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, qui est ordinairement garni de cuir ou de feutre par le bout, et qui entre dans le corps d'une pompe, pour servir à élever l'eau, à la comprimer et à la refouler : PISTON *usé*. *La pompe ne va pas, le* PISTON *est rompu. Un coup de* PISTON. (Acad.) *Pour sucer quelque liqueur, les lèvres servent de tuyau, et la langue sert de* PISTON. (Boss.)

— Par anal. : *Le* PISTON *d'une seringue. Le* PISTON *d'une machine pneumatique.* (Acad.)

— Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— *Course du piston*, espace déterminé que parcourt alternativement le piston lorsqu'on le fait monter ou descendre.

— *Fusil à piston*, fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur une capsule fulminante qui enflamme la charge.

PITANCE, n. f. (*pitacium*, billet pour recevoir son étape; lat.) Fam. Portion de pain, de vin, de viande, etc., qu'on donne à chaque repas dans les communautés : *Forte* PITANCE. *Régler la* PITANCE. *Retrancher de la* PITANCE. *Doubler de la* PITANCE. (Ac.) *Outre que vous serez ici fort mal couchés, on ne vous y servira que notre* PITANCE, *qui n'est propre qu'à ôter la faim sans piquer la sensualité.* (Lesage.) *On entendait Thomas Morus répéter souvent qu'il fallait au corps le même traitement qu'on fait subir à une âme : force coups et maigre* PITANCE. (Franck.)

— Fam. Par extens. Subsistance journalière des personnes qui ne vivent point en communauté : *Il a sa* PITANCE *assurée. J'ai ajouté quelque chose à ma* PITANCE. (Acad.) || Il vieillit.

Il eut double et triple *pitance*. (La F.)

— Pop. *Aller à la pitance*, aller acheter les provisions nécessaires pour la subsistance d'un ménage.

PITAUD, AUDE, n. Pron. *pi-tô, tôd*. — Par mépr. Il se dit d'un paysan lourd et grossier : *C'est un gros* PITAUD, *un franc* PITAUD. *C'est une franche* PITAUDE. (Acad.)

PITE, n. f. (*picta*, peinte, ou *Pictavina*, du Poitou; lat.) Anc. Petite monnaie de cuivre qui valait le quart d'un denier.

PITE, n. f. Bot. Espèce d'aloès à soie, qui croît dans les îles d'Amérique, où elle tient lieu de chanvre et de lin : *Fil de* PITE. (Acad.)

PITEUSEMENT, adv. Pron. *pi-teuz-man*. — De manière à exciter la pitié : *Il se lamentait* PITEUSEMENT. *Il criait* PITEUSEMENT. (Acad.) || Il est familier et ne se prend guère sérieusement.

PITEUX, EUSE, adj. Fam. Digne de pitié, de compassion; propre à exciter la pitié, la compassion : *Il est dans un* PITEUX *état, dans le plus* PITEUX *état du monde. Parler d'un ton* PITEUX. (Acad.) *Le* PITEUX *état de la maison faisait peine à voir.* (H. de Balz.)

La reine et le sénat
Ont approuvé un trop *piteux* état. (Volt.)
J'ai soupiré huit jours du ton le plus *piteux*. (Desmahis.)

— *Faire piteuse mine*, faire une mine rechignée. || *Faire piteuse chère*, faire mauvaise chère.

— Anc. Il s'employait dans le style élevé :

Tout le monde frémit; et ces grands mouvements
Couvent en leurs fureurs de *piteux* changements. (Regn.)

— Substantiv. *Faire le piteux*, se plaindre, se lamenter, sans en avoir autant de sujet qu'on voudrait le faire croire.

PITHÈQUE, n. m. (πίθηκος, singe; gr.) Zool. Espèce de singe sans queue; le magot.

PITHOMÈTRE, n. m. (πίθος, tonneau; μέτρον, mesure; gr.) Pron. *pi-to-mètr*. — Métrol. Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

PITHOMÉTRIE, n. f. (*pithomètre*.) Pron. *pi-to-mé-trî*. — Métrol. Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pi-to-mé-trik*. — Métrol. Qui concerne le pithomètre.

PITIÉ, n. f. (*pietas*; lat., m. sign.) Pron. *pi-ti-é*. — Compassion, sentiment de douleur, de commisération pour les souffrances, pour les peines d'autrui : *Avoir* PITIÉ *de son prochain. Émouvoir la* PITIÉ. *La tragédie doit exciter la terreur et la* PITIÉ. *Il n'a pitié de personne. On a pris* PITIÉ *de sa peine, de sa misère. Regarder quelqu'un d'un œil de* PITIÉ. (Acad.) *La générosité n'est que la* PITIÉ *des âmes nobles.* (Champ.)

Hom! le pauvre homme! il me fait *grand'pitié*. (Volt.)

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié.*

— Prov. *C'est grande pitié, c'est grand'pitié, que de nous*, la condition humaine est sujette à beaucoup de misères.

— Fam. *C'est grande pitié, c'est grand'pitié*, c'est une chose très-digne de pitié : *C'est grande* PITIÉ *que de voir ce pauvre vieillard chargé d'un si lourd fardeau. Ce serait grand'*PITIÉ *s'il ne trouvait pas d'asile.* (Acad.)

— *Prendre quelqu'un en pitié*, lui faire grâce.

— Il s'emploie quelquefois pour exprimer plutôt le mépris que la compassion : *Vous me faites* PITIÉ *de parler ainsi. Je vous ménage, j'ai* PITIÉ *de vous. C'est une* PITIÉ *de voir comme il danse, comme il monte à cheval. C'est la plus grande* PITIÉ *du monde.* (Acad.)

— *Il raisonne à faire pitié*, il raisonne de travers. *Il chante à faire pitié*, il chante mal.

— *Regarder quelqu'un en pitié*, éprouver pour quelqu'un des sentiments de compassion : *Son créancier l'*A REGARDÉ EN PITIÉ, *et lui a accordé du temps.* (Acad.)

— Fig. *Regarder quelqu'un en pitié, avec des yeux de pitié*, ne faire aucun cas de lui, le mépriser : *C'est un homme dédaigneux, il regarde toujours les autres en* PITIÉ, *avec des yeux de* PITIÉ. (Acad.)

— *Regarder, parler, traiter avec une pitié offensante, insultante*, avec une apparence de pitié mêlée à des marques de mépris.

PITON, n. m. Techn. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau : *Mettre des* PITONS *pour soutenir une tringle.* (Acad.)

— Géogr. Pic, pointe d'une montagne élevée : PITON *inaccessible. Gravir le* PITON *le plus élevé.* (Ac.) *Elle allait, du haut de quelque* PITON *accessible, regarder le soleil couchant, qui répandait comme une poussière d'or et de rubis sur les étincelantes parois des récifs.* (G. Sand.)

PITOYABLE, adj. des 2 g. (*pitié*.) Pron. *pi-toa-iabl*. — Qui est naturellement enclin à la pitié : *Une âme sensible et* PITOYABLE *envers les pauvres. Vous êtes bien* PITOYABLE. *Vous n'êtes guère* PITOYABLE. (Acad.) *Homme* PITOYABLE! *tu commences par tuer l'animal, et puis tu le manges, comme pour le faire mourir deux fois.* (J.-J. Rouss.) || Peu usité.

Quand on a des parents il faut les soutenir,
César, et pour les siens se montrer *pitoyable*. (V. Hugo.)

— Plus souv. Qui excite la pitié : *Il est dans un état* PITOYABLE. *Aux accents* PITOYABLES *de sa voix. Il jetait des cris* PITOYABLES. *Une voix* PITOYABLE *et lamentable. Histoire* PITOYABLE *et lamentable.* (Acad.) *Je ne saurais penser, sans une mortelle tristesse, à la* PITOYABLE *destinée d'une sœur qui m'est si chère, que ses maux sont presque les miens.* (Campistr.)

— Par dénigr. Méprisable, mauvais dans son genre : *Il écrit d'une manière* PITOYABLE. *Style, discours, raisonnement* PITOYABLE. *Conduite* PITOYABLE. *C'est un écrivain, un peintre* PITOYABLE, etc. (Acad.) *C'est le général le plus* PITOYABLE *de nos jours.* (St-Sim.)

— Anc. *Lieux pitoyables*, les hôpitaux, maladreries, etc., où l'on exerce l'hospitalité, la charité.

PITOYABLEMENT, adv. Pron. *pi-toa-ia-ble-man*. — D'une manière pitoyable, d'une manière qui excite la compassion : *Je l'ai trouvé* PITOYABLEMENT *étendu sur la terre. Il se lamentait* PITOYABLEMENT. (Acad.) || Peu usité en ce sens.

— Plus souv. D'une manière qui excite le mépris : *Il écrit* PITOYABLEMENT. *Il se conduit* PITOYABLEMENT. (Acad.)

PITPIT, n. m. Pron. *pitt-pitt*. — Zool. Petit oiseau du genre des figuiers.

PITREPITE, n. m. Pron. *pi-tre-pitt*. — Comm. Liqueur forte que l'on fabrique avec de l'esprit de vin, dans les colonies françaises d'Amérique; espèce d'eau-de-vie.

PITTACALE, n. m. (πιττα, poix; καλός, beau; gr.) Chim. Matière résineuse d'une belle couleur bleue, produite par la distillation du bois.

PITTE, n. m. Pêch. Filament d'une espèce d'aloès dont on fait des lignes de pêche.

PITTORESQUE, adj. des 2 g. (*pittoresco*, m. sign.; ital.) Pron. *pi-to-rèsk*. — Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture : *Le génie* PITTORESQUE *a des rapports avec le génie poétique. La composition* PITTORESQUE *a ses règles particulières.* (Acad.) *De grands rochers nus, couleur de bistre, percent au milieu de la plus belle verdure et des accidents de feuillage les plus* PITTORESQUES. (Stendhal.)

— Qui produit un grand effet en peinture, dans un tableau : *Cette composition est fort* PITTORESQUE. *Ce groupe, cette figure, cette tête est fort* PITTORESQUE. (Acad.)

— Qui est propre à être peint, qui peut fournir un sujet de tableau : *La tête de ce vieillard est tout à fait* PITTORESQUE. *Ce site est* PITTORESQUE. *Ce sujet est* PITTORESQUE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit de tout ce qui peint à l'esprit. *Une description* PITTORESQUE. *Vers* PITTORESQUE. *Style* PITTORESQUE. *Expressions* PITTORESQUES. (Acad.)

La concision de La Bruyère est PITTORESQUE *et la rapidité lumineuse.* (La Harpe.) *On n'y cherche pas les incidents* PITTORESQUES. (V. Hug.)

— Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres : *Guide* PITTORESQUE. *Voyage* PITTORESQUE *en Italie.*

— Libr. Il se dit de certaines publications ornées de gravures, et surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte : *Magasin* PITTORESQUE. *Édition* PITTORESQUE.

— Substantiv. : *Son talent favori est de dessiner des ruines d'après nature, à la légère ; il saisit le* PITTORESQUE *des sites les plus sauvages.* (Bailly.)

PITTORESQUEMENT, adv. D'une manière pittoresque.

PITTOSPORE, n. m. (πίττα, résine ; σπορός, semence ; gr.) Pron. *pitt-toss-por.* — Bot. Plante d'Afrique, d'Asie et de la Nouvelle-Hollande : *Les fruits du* PITTOSPHORE *sont remplis d'une résine liquide.*

PITTOSPORÉ, ÉE, adj. Pron. *pit-toss-po-ré.* — Bot. Qui ressemble à un pittospore.

— PITTOSPORÉES, n. f. pl. Familles de plantes ayant pour type le pittospore.

PITUITAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pi-tu-i-tèr.* — Anat. Qui a rapport à la pituite : *Fosse* PITUITAIRE. *Glande* PITUITAIRE.

— *Membrane pituitaire*, membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx : *La membrane* PITUITAIRE *est le siége de l'odorat.* (Acad.)

PITUITE, n. f. (*pituita* ; lat., m. sign.) Pron. *pi-tu-itt.* — Flegme, humeur aqueuse que sécrètent divers organes du corps ; et particul. Mucosité des membranes du nez, des poumons et de l'estomac : *La pituite domine dans son tempérament. La* PITUITE *l'étouffe. Un débordement de* PITUITE. *Une* PITUITE *épaisse et recuite. Une* PITUITE *glaireuse.* (Acad.)

Le sang d'un hydropique en *pituite* se change. (Regn.)

— Maladie des poules, consistant dans le développement d'une pellicule cornée qui enveloppe le bout de la langue.

PITUITEUX, EUSE, adj. Pron. *pi-tu-i-teu, teuz.* — Qui abonde en pituite, en qui la pituite domine : *Humeur* PITUITEUSE. *Tempérament* PITUITEUX. *Vieillard* PITUITEUX. (Acad.)

— *Maladies pituiteuses*, celles qui sont accompagnées d'une excrétion abondante de pituite.

— Substantiv. *Un pituiteux*, un homme sujet à la pituite.

PITYORNE, n. m. (πίτυς, pin, et ὄρνις, oiseau ; gr.) Pron. *pi-ti-orn.* — Zool. Espèce de bruant des pins.

PITYRIASIS ou **PITYRIASE**, n. m. (πίτυρον, son ; gr.) Pron. *pi-ti-ria-zis, riaz.* — Méd. Affection superficielle caractérisée par de petites taches roses et suivie d'une desquamation de l'épiderme.

PIVANE, n. m. Zool. Vulg. Le bouvreuil.

PIVE, n. f. Zool. Pou de poisson.

— Aselle de mer.

PIVERT, n. m. (*pic, vert.*) Pron. *pi-vèr.* — Zool. Oiseau du genre des Pies, dont le plumage est jaunâtre et vert.

— Vulg. *Pivert d'eau* ou *pivert bleu*, le martin-pêcheur.

PIVETTE, n. f. Zool. Vulg. Le Bécasseau.

— Bot. Première pousse des herbes au printemps.

PIVOINE, n. f. (*pæonia* ; lat.) Pron. *pi-voann.* — Bot. Plante de la fam. des Renonculacées, que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs.

PIVOINE, n. m. Pron. *pi-voann.* — Zool. Petit oiseau qui a la gorge rougeâtre, et dont le chant est fort agréable.

PIVORI, n. m. Liqueur spiritueuse que l'on fait avec le pain de la cassave.

PIVOT, n. m. (*pieu.*) Pron. *pi-vó.* — Morceau de fer ou d'autre métal, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide, et qui sert à le faire tourner : *Une machine qui tourne sur son* PIVOT. (Acad.) *Le* PIVOT *d'une montre.*

— Par anal. Art milit. Aile sur laquelle tourne une troupe, point autour duquel se fait la conversion. Les hommes du pivot : *Dans les conversions en marchant, l'homme qui est au* PIVOT *fait le pas de six pouces.* (Acad.)

— Fig. Appui, soutien : *Cet homme est le* PIVOT *sur lequel toute l'affaire tourne. Il est le* PIVOT *de cette administration, de cette entreprise.* (Acad.) *Quand on songe que le mariage est le* PIVOT *sur lequel roule l'économie sociale, peut-on supposer qu'il soit jamais assez saint ?* (Chateaubr.) *L'histoire peut devenir pour certains enfants le* PIVOT *de l'éducation intellectuelle ; pour d'autres, ce sont les sciences.* (Dupanl.) *Notre machine tragique ne tourne guère que sur ces trois grands* PIVOTS : *l'Amour, la Vengeance et l'Ambition.* (Piron.)

Tantôt je peins en un récit
La sotte vanité jointe avecque l'envie,
Deux *pivots* sur qui roule aujourd'hui notre vie. (La F.)

— Bot. Radicule primitive de certains arbres, de certaines plantes, qui descend verticalement en terre.

— Vener. Les deux os saillants qui sont situés sur l'os frontal du cerf, du daim, du chevreuil, et qui portent le bois de ces animaux.

PIVOTANT, part. prés. du v. Pivoter.

PIVOTANT, ANTE, adj. Bot. Qui pivote, qui s'enfonce verticalement en terre : *Racine* PIVOTANTE. *Plante* PIVOTANTE. *Arbre* PIVOTANT. (Acad.)

PIVOTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Tourner sur un pivot, ou comme sur un pivot : *Cette machine ne* PIVOTE *pas bien. Faire* PIVOTER. (Acad.)

— Par anal. *En fixant sa droite solidement à Castel-Ceriolo, il aura un point d'appui au milieu de cette vaste plaine ; il pourra* PIVOTER *autour de son aile raffermie, ramenant son aile battue en arrière, pour la dérober aux coups de l'ennemi.* (Thiers.)

— En parl. de la principale racine des arbres, des plantes, S'enfoncer verticalement en terre : *Le chêne, le poirier* PIVOTENT. (Acad.)

PIVOTON, n. m. Zool. Vulg. La farlouse, ou alouette des prés.

PIVRE, n. m. Agric. Maladie des pommes de terre.

PIZZICATO, n. m. (m. ital. *pincé.*) Pron. *pid-zi-ka-tó.* — Mus. Il se dit des passages que l'on exécute en pinçant un instrument dont on joue ordinairement avec un archet : *Les basses seules feront le* PIZZICATO. (Acad.)

— Adverbial. : *Les basses joueront* PIZZICATO. (Ac.)

PLACAGE, n. m. (*plaque.*) Pron. *pla-kaj.* — Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie, fait de bois scié en feuilles, appliquées sur d'autre bois de moindre prix : *Menuiserie de* PLACAGE. *Table, commode, armoire de* PLACAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. Ouvrage d'esprit composé de morceaux pris çà et là, ou de parties qui semblent avoir été faites à part et non d'après un dessein général : *Ce poëme n'est qu'un ouvrage de* PLACAGE. *Ce morceau n'est qu'un* PLACAGE, *n'est que du* PLACAGE. (Ac.)

— Techn. Mortier fait avec de la terre grasse.

PLACAGE, n. m. Admin. Distribution des places dans un marché ou une foire.

— Droit que l'on perçoit pour cette distribution.

PLACARD, n. m. (*plaque.*) Pron. *pla-kar.* — Assemblage de menuiserie, qui s'élève au-dessus d'une porte, et va ordinairement jusqu'au plafond : *Il faut un* PLACARD *au-dessus de cette porte.* (Acad.)

— *Porte à placard*, porte ornée de diverses pièces.

— Armoire pratiquée dans l'enfoncement d'un mur : *Il y a des* PLACARDS *des deux côtés de la cheminée.* (Acad.)

PLACARD, n. m. Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, pour informer le public de quelque chose : *Afficher un* PLACARD. *Une ordonnance imprimée en* PLACARD, *en forme de* PLACARD. (Acad.)

— Écrit injurieux ou séditieux, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues, ou en le semant parmi le peuple : *Afficher des* PLACARDS. *Semer des* PLACARDS. PLACARDS *séditieux.* (Acad.)

— Jurispr. Affiche indicative des biens à vendre judiciairement.

— Typogr. Épreuve imprimée d'un seul côté de la feuille sans que la composition ait été divisée par pages ; elle sert particulièrement aux corrections.

— Diplom. *En placard*, se dit d'une lettre, d'une pièce quelconque dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

PLACARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Placarder. Affiché contre un mur : *Il sera* PLACARDÉ, *dans la matinée, une adresse aux Parisiens.* (Ste-Beuve.)

— Couvert de placards : *Ce mur est tout* PLACARDÉ. (Acad.)

— Attaqué par la critique, déchiré par la satire, avec une grande publicité.

— Fig. en parl. des personnes, contre qui l'on a affiché ou distribué des placards.

PLACARDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mettre, afficher un placard : *On vient de* PLACARDER *une ordonnance de police.* (Acad.)

— Couvrir de placards : PLACARDER *les murs d'un édifice.*

— *Placarder quelqu'un*, afficher contre lui un placard injurieux.

— Par extens. Distribuer contre une personne des écrits diffamatoires.

— Fig. *Ils l'ont placardé de toutes les manières*, la critique, la satire l'a publiquement, vivement attaqué.

PLACE, n. f. (*platea* ; lat.) Lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose : *La* PLACE *est remplie, prise, occupée. Il y a* PLACE *pour vingt couverts. Retenir des* PLACES *à la diligence. Voilà une belle* PLACE *pour bâtir. Réservez-moi une* PLACE *près de vous. Quel est le prix des* PLACES *aux premières loges ?* (Acad.) *Les Romains n'avaient point de* PLACES, *ils mettaient toute leur confiance dans leurs armées.* (Montesq.) *Le sage tient peu de* PLACE *et en change peu.* (Fonten.)

Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à la *place.* (La F.)

— *Place marchande*, place commode pour vendre de la marchandise : *Si vous voulez vendre, mettez-vous en* PLACE *marchande, choisissez une* PLACE *marchande.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Nous ne sommes pas en place marchande*, nous ne sommes pas dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires.

— *La place n'est pas tenable*, on ne saurait y demeurer sans une extrême incommodité, sans y souffrir beaucoup : *Je me retire de là, car la* PLACE N'EST PAS TENABLE. (Acad.)

— *Ne pas tenir en place*, aller et venir sans cesse ; être remuant, impatient : *Vous savez que je* NE TIENS *guère* EN PLACE. (Regn.)

— *Quitter la place à quelqu'un*, se retirer devant lui, le laisser à la place qu'on occupait : *Je m'aperçois que je vous gêne, je* VOUS QUITTE LA PLACE. (Acad.)

— *Faire place nette*, vider le logement qu'on occupait dans une maison, en enlever les meubles.

— *Faire faire place*, faire écarter la foule : *Les esclaves détournent le peuple et* FONT FAIRE PLACE. (La Br.)

— *Se faire place, se faire faire place*, pénétrer arriver, se mettre où on veut être.

— *Faire place à quelqu'un*, se ranger afin qu'il passe, qu'il aille se mettre à sa place.

— Donner à quelqu'un une place auprès de soi : *Venez auprès de nous, nous vous* FERONS PLACE. (Acad.)

— Céder sa place à un autre, quitter sa place : *Il y a longtemps que vous êtes là,* FAITES PLACE *aux autres.* (Acad.)

... Mes respects redoublent vos mépris ;
Et je vais *faire place* à ce bienheureux fils. (Rac.)

— Fig. *L'amour, dans son cœur,* A FAIT PLACE *à la haine.*

... La haine *a fait place* à la reconnaissance. (Corn.)

— *Place, place*, façon de parler dont on se sert pour faire ranger ceux qui empêchent de passer, pour que la foule s'écarte et ouvre un passage : PLACE, PLACE *à la coiffeuse de madame.* (Mariv.)

— *Sur la place, au milieu de la place*, à terre, par terre : *Du premier coup de poing il l'a étendu* SUR LA PLACE. (Acad.)

— *Être tué, tomber mort sur la place*, être tué, tomber mort sur-le-champ, tout d'un coup, sur le lieu même.

— En parl. d'une bataille, d'un combat : *Il est demeuré mille hommes, deux mille hommes, etc., sur la place*, mille hommes, deux mille hommes, etc., ont été tués sur le champ de bataille : *Les Asiatiques* LAISSÈRENT SUR PLACE *plus de quarante mille morts.* (Am. Thierry.)

— Situation, rang qui convient à une personne, à une chose : *Il se met le premier à table et à la première* PLACE. (La Br.) *Toute autre* PLACE *qu'un trône eût été indigne d'elle.* (Boss.) *Quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve à ma* PLACE. (Montesq.)

— Fig. *Se tenir à sa place, ne pas se tenir à sa place*, observer, ne pas observer les bienséances qu'exige sa condition, son état. || *Cet homme est, n'est pas à sa place*, il est, il n'est pas dans la situation, dans l'emploi qui lui convient.

— *Avoir place, tenir sa place dans l'histoire*, être mentionné, être célèbre dans l'histoire : *Cette action mérite d'*AVOIR PLACE *dans l'histoire, peut fort bien* TENIR SA PLACE *dans l'histoire.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Il* TIENDRA SA PLACE *parmi les grands hommes.*

— *Ce mot n'est pas dans sa place, à sa place*, il ne convient pas à l'endroit où on l'a mis.

... Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa *place* enseigna le pouvoir. (Boil.)

— Dans le m. sens : *Cette pensée, ce discours, cette*

réflexion n'est pas EN SA PLACE, À SA PLACE. (Acad.) *Toute plaisanterie dans un homme mourant* EST HORS DE SA PLACE. (La Br.)

— *Avoir une place dans le cœur de quelqu'un, dans son estime, dans son amitié, dans sa confiance*, être aimé, estimé de lui.

— Fig. *Se mettre à la place de quelqu'un*, se supposer dans l'état, dans la situation où il est.

Mon cœur *se met* sans peine *à la place* du vôtre. (Rac.)

— Elliptiq. *A ma* PLACE, *que feriez-vous? Si vous étiez en sa* PLACE, *vous seriez aussi embarrassé que lui.*

— Pratiq. *Subroger quelqu'un en son lieu et* PLACE.

— *Je ne voudrais pas être à sa place*, se dit en parlant d'une personne qui est dans une situation pénible, embarrassante, ou qui est menacée de quelque événement fâcheux.

— Prov. *Se mettre à la place du niais*, se mettre au milieu de la table.

— Fig. Dignité, charge, emploi qu'une personne occupe dans le monde : PLACE *éminente, importante. Demander, solliciter une* PLACE. *Connaître les devoirs de sa* PLACE. *On n'en voulait pas à sa personne, on n'en voulait qu'à sa* PLACE. (Acad.) *Dès qu'un bourgeois se sentait possesseur d'un petit capital, au lieu de l'employer dans le négoce, il s'en servait aussitôt pour acheter une* PLACE. (A. de Tocquev.) *On assignait d'avance aux enfants des grandes familles la* PLACE *qu'ils devaient occuper dans la vie.* (Mign.)

Une *place* est de droit à qui peut s'en passer. (C. Del.)

— Absol. *Être en place*, être dans un emploi, dans une charge qui donne de l'autorité, de la considération. || *Être sans place*, n'avoir point d'emploi.

— *Un homme en place*, un homme revêtu d'un emploi honorable : *Les devoirs, les droits d'un* HOMME EN PLACE. *Les gens en* PLACE. (Acad.)

— Dans les colléges, Rang qu'un écolier obtient par sa composition : *Il a eu la première* PLACE, *une bonne* PLACE, *une mauvaise* PLACE. (Acad.)

— Espace, lieu public découvert et environné de bâtiments, soit pour l'embellissement d'une ville, soit pour la commodité du commerce : PLACE *publique. La* PLACE *Vendôme. La* PLACE *des Victoires.* (Acad.)

.. Chez le chapelier du coin de notre *place*. (Boil.)

— *Place de fiacres, de cabriolets*, endroit où doivent stationner les fiacres et les cabriolets à l'usage du public, quand ils ne sont pas employés : *La tête, la fin de la* PLACE.

— Par anal. : *Une voiture, un cabriolet de* PLACE.

— Comm. Lieu du change, de la banque, lieu où s'assemblent les négociants pour y traiter des affaires de leur commerce, de leur négoce : *Négocier un billet sur la* PLACE. *Avoir crédit sur la* PLACE. *Faire valoir son argent sur la* PLACE. (Acad.) *Il a quitté la* PLACE. (C. Del.)

— *Jour de place*, un des jours où les négociants d'une ville ont coutume de s'assembler.

— Tout le corps des négociants des banquiers d'une ville : *La* PLACE *de Lyon est une des plus riches de France. Cette* PLACE *n'est pas sûre, on y est menacé de beaucoup de faillites.* (Acad.) *Amsterdam était à cette époque la première* PLACE *commerçante de l'Europe.* (Thiers.)

— Ville de guerre, forteresse : PLACE *forte. Fortifier une* PLACE. *Insulter prendre une* PLACE. *Emporter une* PLACE *d'assaut. Secourir une* PLACE. *Les dehors d'une* PLACE. *Le corps de la* PLACE. *Rendre une place. Évacuer une* PLACE. *Il fut tué aux approches de la* PLACE. (Acad.) *Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la* PLACE. (Volt.)

— *Place d'armes*, lieu spacieux destiné à des revues, à des exercices militaires : *Dans cette ville il y a une très-belle* PLACE *d'armes. La* PLACE D'ARMES *du camp était vaste et spacieuse.* (Acad.)

— Partie des tranchées dans laquelle on réunit, pendant un siége, les troupes destinées à repousser les sorties : *On avait fait dans la tranchée des* PLACES D'ARMES *de distance en distance.* (Acad.)

— Par extens. Ville frontière servant de dépôt principal de vivres, de munitions, et sous laquelle les troupes peuvent se retirer en cas de besoin.

PLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Placer : *Livres* PLACÉS *dans une bibliothèque. Pièces de vin* PLACÉES *dans une cave.* (Acad.) *Un tombeau est un monument* PLACÉ *sur les limites des deux mondes.* (B. de St-P.)

— Déposé : *Mon bien est solidement* PLACÉ *sur le receveur général des finances.* (Volt.)

— En parl. des personnes, Qui a obtenu un emploi, qui occupe une charge : *Il fut* PLACÉ *sur-le-champ sans aucune sollicitation*, (B. de St-P.)

— *Avoir le corps bien placé, la poitrine, les épaules bien placées*, les avoir dans la position convenable.

— Fig. *Avoir le cœur bien placé*, avoir de l'honneur, des sentiments d'honnête homme. || Dans le s. contraire, *Avoir le cœur mal placé.*

— *Cela n'est pas bien placé*, se dit d'une chose que l'on improuve pour quelque manque de convenance.

— *C'est un homme qui serait bien placé partout*, c'est un homme digne d'être reçu dans les sociétés les plus distinguées, ou fait pour remplir les emplois qui exigent le plus de talent.

— Man. *Cheval bien placé*, celui dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

PLACEMENT, n. m. Fin. Action de placer de l'argent.

— Argent placé : *Son* PLACEMENT *lui est rentré.* (Acad.)

— *Bureau de placement*, établissement dans lequel on procure des places aux employés, aux domestiques sans occupation.

PLACENTA, n. m. (m. lat. *gâteau.*) Pron. *plaçain-ta.* — Anat. Masse charnue et spongieuse, située à l'extrémité du cordon ombilical, et par laquelle le fœtus s'attache à la matrice et reçoit sa nourriture : *Le* PLACENTA, *l'amnios et le chorion composent l'arrière-faix.* (Acad.)

— Bot. Partie intérieure du fruit, à laquelle les semences ou graines sont immédiatement attachées.

PLACENTAIRE, adj. Anat. Qui appartient au placenta : *Débarrassé de ses enveloppes* PLACENTAIRES, *l'être formé continue encore à vivre aux dépens de sa mère par ses mamelles.* (G. St-Hil.)

— N. m. Bot. Partie du fruit formée par la réunion de plusieurs lobes, dont chacun forme un placenta.

PLACER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. — Le *c* du rad. *plac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous plaçons, il plaça*, etc. — Établir, mettre dans un lieu : *Il importe de bien* PLACER *un bâtiment, une maison. Où voulez-vous* PLACER *vos livres? Où* PLACEREZ-*vous tout ce monde-là? On les* PLAÇA *suivant leur rang et leur dignité.* (Acad.) PLACEZ *la compagnie.* (La F.)

... Il faut *placer*, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David auprès de sa couronne. (Rac.)

— Ranger, mettre en ordre : PLACER *des livres dans une bibliothèque.*

— Absol. Donner, indiquer les places, dans une cérémonie, dans une assemblée : *Il fut chargé de* PLACER. (Acad.)

— J. de paume, *Placer la balle*, la pousser de manière qu'elle aille frapper où l'on veut : *Il* PLACE *bien la balle.* (Acad.) || Dans le m. sens, *Ce joueur place bien son coup.*

— Man. *Placer un homme à cheval*, le mettre à cheval dans la position où il doit être. || *Placer un cheval*, le maintenir en équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter.

— *Placer un mot*, dire quelques paroles : *Il ne trouve pas à* PLACER UN MOT. (La Br.)

— *Placer un propos, un mot, etc.*, le dire en un certain moment, en une certaine occasion et pour un certain effet : *Cet homme* PLACE *bien,* PLACE *mal ce qu'il dit.* PLACER *bien une citation. Il* PLACE *à tort et à travers ses anecdotes, ses bons mots.* (Acad.)

J'avais fait dans ma tête, et je voulais lancer
Deux ou trois petits mots que je n'ai pu *placer*. (C. Del.)

— *Placer bien ses charités, ses aumônes*, faire ses charités, ses aumônes avec discernement. || *Placer bien ses grâces, ses faveurs, ses bienfaits, ses libéralités*, choisir des personnes de mérite pour leur faire du bien.

— *Placer bien, placer en bon lieu son affection, son amitié, sa confiance*, donner son affection, son amitié, sa confiance à des personnes qui en sont dignes.

— *Placer de l'argent*, mettre de l'argent à intérêt; en acheter des maisons, un domaine, des actions, etc. : PLACER *de l'argent à la banque.* PLACER *son argent au taux légal, à cinq pour cent, à gros intérêts.* PLACER *son argent dans une entreprise.* (Acad.) *Elle* PLAÇA *sous mon nom une somme de soixante-mille francs chez son notaire.* (F. Soulié.)

— *Placer une personne*, lui donner, lui procurer un emploi, une condition : *Il avait trois enfants, et il les* A *tous* PLACÉS *avantageusement.* PLACER *un commis, un domestique. Il est capable de travailler il faudrait le* PLACER *quelque* PART. *Je cherche à le bien* PLACER. (Acad.) *Il était fâché de m'*AVOIR PLACÉ *dans cette maison.* (Lesage.)

... De vous *placer* vraiment je désespère. (C. Del.)

— Comm. *Placer des marchandises*, en espérer la vente.

— Fig. Rattacher à une époque : *Le temps où nous* PLAÇONS *le déluge.* (Boss.)

— Fig. et mor. *Son génie l'*A PLACÉ *au premier rang des écrivains célèbres, dans les premiers rangs de la littérature. Ses vertus le* PLACENT *parmi les hommes les plus estimés de son pays.* (Acad.) *Vous avez des vertus qui vous* PLACENT *parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville.* (Barthél.)

= **Se placer,** v. pron. Prendre une place : PLACEZ-VOUS *où vous pourrez.* (Acad.)

— *Se placer*, entrer dans une maison pour quelque travail, pour quelque service : *Il s'est* PLACÉ *chez un riche marchand. Il cherche à se* PLACER. *Il espère se* PLACER *bientôt.* (Acad.)

Je voulus *me placer*, je cherchai de l'ouvrage,
J'essayai tout enfin pour trouver de l'emploi. (De la Ville.)

— Fig. et mor. : *Il s'*EST PLACÉ *par ses exploits au rang des plus fameux héros.* (Acad.) || *SYN.* V. METTRE.

Parmi tant de héros je n'ose *me placer.* (Rac.)

— Mor. S'interposer :

Il faut toujours qu'un tiers *se place* entre nous deux. (C. Del.)

PLACET, n. m. (m. lat., il me plaît; lat.) Pron. *pla-cè.* — Propr. Consentement, adhésion : *En France le gouvernement accorde d'ordinaire son* PLACET *au candidat que le titulaire lui désigne comme acheteur de l'office qu'il entend résigner.* (Rossi.)

— Par extens. Pétition, demande [illegible]ccincte par écrit pour obtenir justice, grâce, fave[illegible]. : PLACET *au roi. Son* PLACET *n'a point enc[illegible] répondu. On présente des* PLACETS *aux tribunaux [illegible] obtenir audience.* (Acad.)

.... O Dieu, que de *placets*
Qui d'un regard auguste attendent leur succès! (C. Del.)

— Fig. Prière, supplication :

Nous fatiguons le ciel à force de *placets.* (La F.)

PLACET, n. m. (*place.*) Pron. *pla-cè.* — Anc. Tabouret; petit siége sans bras, sans dossier : *Un* PLACET *dur, mollet. Un* PLACET *de velours, de damas.* (Acad.)

Un lit et deux *placets* composaient tout son bien. (Boil.)

PLACEUR, EUSE, n. Celui, celle qui place, qui fait le placement : *Un* PLACEUR *de billets. Un* PLACEUR *de livraisons.*

PLACIDE, adj. des 2 g. (*placidus*; calme, lat.) Néol. Calme, paisible; pacifique.

PLACIDEMENT, adv. Néol. D'une manière placide.

PLACIDITÉ, n. f. Néol. Caractère placide.

PLADAROSE, n. f. (πλαδάρος, flasque; gr.) Anc. chir. Tumeur molle et enkystée aux paupières.

PLAFOND, n. m. (*plat* et *fond.*) Pron. *pla-fon.* — Archit. Surface plane et horizontale qui forme la partie supérieure et couverte d'une construction : *Le* PLAFOND *des temples égyptiens était peint en bleu. Les* PLAFONDS *des péristyles grecs étaient ornés de caissons.* (Acad.) *Le* PLAFOND *à poutres peintes, dorées et sculptées est encore intact.* (V. Hug.)

— Surface plate ou cintrée, de plâtre ou de menuiserie, et quelquefois ornée de peintures, qui forme le haut d'une salle, d'une chambre, etc. : PLAFOND *de plâtre.* PLAFOND *peint en compartiments. Les* PLAFONDS *sont faits pour cacher les poutres et les solives.* (Acad.)

Regardez ces *plafonds*, qui sont du Primatice. (V. Hugo.)

— *Plafond de corniche*, dessous du larmier.

— Fond d'un bassin, d'un réservoir.

— Mar. Carène; œuvre vide du vaisseau au-dessus de l'eau.

— Art. cul. Grand plateau de métal qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four.

PLAFONNAGE, n. m. Action de plafonner; travail de celui qui plafonne : *Le* PLAFONNAGE *de cet appartement a coûté fort cher.* (Acad.)

PLAFONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Plafonner : *Une chambre* PLAFONNÉE.

PLAFONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Constr. Couvrir le dessous d'un plancher; garnir de plâtre ou de menuiserie le haut d'une salle, d'une chambre, etc. : *Il a fait* PLAFONNER *son appartement.* (Acad.)

— Peint. *Plafonner une figure*, donner à une figure peinte sur un plafond le raccourci nécessaire pour que, vue de bas en haut, elle fasse un bon effet.

— Intransitiv. *Cette figure plafonne*, elle est conforme aux règles de la perspective.

PLAFONNEUR, n. m. Celui qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL, adj. m. Mus. *Mode plagal*, mode où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave.

PLAGE, n. f. (πλάγιος, oblique; gr.) Pron. *plaj.* — Rivage de mer plat et découvert : *Les navires étaient à l'ancre le long de la* PLAGE. *La* PLAGE *est bonne. La* PLAGE *est mauvaise. Le navire a été jeté,*

a échoué sur la PLAGE. (Acad.) *La* PLAGE *est fort belle.* (Ravn.)

— Poétiq. Contrée, climat : *Il n'y a point de* PLAGE *si lointaine où le bruit de ses victoires n'ait pénétré.* (Acad.) *Voyez ces* PLAGES *désertes où l'homme n'a jamais résidé.* (Buff.)

PLAGIAIRE, n. m. (*plaga*, plaie; lat.) Pron. *pla-ji-èr.* — Celui qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui : *C'est un effronté* PLAGIAIRE. *Les* PLAGIAIRES *sont fort communs.* (Acad.)

Allez, fripier d'écrits, impudent *plagiaire !* (Mol.)
Je hais comme la mort l'état de *plagiaire.* (A. de Muss.)

— Adj. : *Auteur* PLAGIAIRE. (Acad.)

— Par anal. *Il était surtout implacable pour la violence* PLAGIAIRE, *pour la lâcheté de seconde main.* (De Saint-Priest.)

PLAGIAT, n. m. Pron. *pla-ji-a.* — Antiq. rom. Vente d'un esclave, d'un enfant volé : *Le* PLAGIAT, *c'est-à-dire la vente d'un enfant volé, est rare dans l'Europe chrétienne.* (Volt.)

— Littér. Action de s'approprier l'ouvrage d'un autre : *Cet auteur est accusé de* PLAGIAT. *Il dissimule adroitement ses* PLAGIATS. (Acad.) *Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle* PLAGIAT. (Volt.) *La mémoire fait faire des* PLAGIATS *involontaires.* (Ch. Nod.)

PLAGIOSTOME, adj. des 2 g. (πλάγιος, transversal, oblique; στόμα, bouche; gr.) Pron. *pla-ji-oss-tom*, — Zool. Qui a la bouche située en travers, sous le museau.

— N. m. pl. Famille de poissons.

PLAGIURES, n. m. pl. (πλάγιος, oblique; transversal, οὐρά, queue; gr.) Pron. *pla-ji-ur.* — Zool. Poissons et coquillages qui n'habitent que la haute mer.

PLAID, n. m. (*placitum*, lat, m. sign.) Pron. *plè.* — Prat. Ce que dit un avocat pour la défense d'une cause.

— Prov. *Peu de chose, peu de plaid*, il faut peu de paroles pour vider une affaire de peu de conséquence; ou la chose dont on parle ne vaut pas la peine d'être contestée.

— Séance d'un tribunal :

Tous les jours le premier aux *plaids*, et le dernier. (Rac.)

— *Tenir les plaids*, tenir l'audience :

Va dire au procureur qu'il *tienne* en mon absence
Les *plaids* pour moi. (Rac.)

— *Les plaids sont ouverts*, les juges recommencent à donner audience.

— Prov. : *Être sage au retour des plaids*, perdre l'envie de plaider après la perte d'un procès.

— Anc. Assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès, sous les deux premières races des rois de France.

PLAID, n. m. Pron. *plè.* — Manteau de laine à carreaux de diverses couleurs, que portent les montagnards écossais :

J'errais parmi les clans sous le *plaid* montagnard. (C. D.)

— Manteau à manches qu'on met par-dessus ses vêtements.

PLAIDABLE, adj. des 2 g. Prat. Qui peut être plaidé ; qui offre des moyens suffisants de défense ou d'attaque : *Cette cause n'est pas* PLAIDABLE.

PLAIDANT, part. prés. du v. Plaider.

PLAIDANT, ANTE, adj. Pron. *plè-dan, dantt.* — Qui plaide : *Les parties* PLAIDANTES.

Avocat plaidant, avocat qui fait profession de plaider; par oppos. à *Avocat consultant*, celui qui ne fait que donner des consultations.

PLAIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Plaider : *Cause bien* PLAIDÉE, *mal* PLAIDÉE. (Acad.)

PLAIDER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*plaid.*) Pron. *plè-dé.* — Contester quelque chose en justice : *Il y a dix ans qu'ils* PLAIDENT *l'un contre l'autre. C'est un mauvais métier que de* PLAIDER. *Il s'est ruiné à* PLAIDER. *Il aime à* PLAIDER. *Il* PLAIDE *contre sa signature.* (Acad.) *A Vire, si l'habitant* PLAIDE, *il ne complote pas.* (C. Del.)

— Défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant les juges : *Il* PLAIDE *pour un tel, contre un tel. Il* PLAIDE *avec chaleur, avec action, avec véhémence.* (Acad.)

L'un veut *plaider* toujours, l'autre toujours juger. (Rac.)

— Transitiv. : *Cet avocat* A *bien* PLAIDÉ *votre cause. J'ai été obligé de* PLAIDER *moi-même ma cause.* (Acad.)

— Fig. : *Plaider une cause*, prendre la défense de quelqu'un, ou appuyer de raisons l'opinion qu'il soutient : *Il* PLAIDE *fort bien sa cause. Il* A *bien* PLAIDÉ *une mauvaise cause.* (Acad.) *Un avocat ne perd rien, et gagne même de l'argent en perdant la cause qu'il* PLAIDE. (Fén.)

— Fig. Défendre : *Il* PLAIDE *la cause de l'innocence.* (Mass.)

— *Plaider quelqu'un*, lui faire un procès, l'appeler en jugement : *Il a été obligé de* PLAIDER *son tuteur pour lui faire rendre compte.* (Acad.)

J'ai moi-même autrefois *plaidé* tout un chapitre. (Boil.)
. . . Je ne veux pas qu'héritier de mes biens,
Vous les perdiez un jour pour défendre les siens.
Ils lui sont contestés par Cléon, qui la *plaide.* (Desm.)

— Prat. : *Plaider un fait, un moyen*, avancer, soutenir un fait; faire valoir un moyen en plaidant : *Le fait que cet avocat* A PLAIDÉ *n'est pas exact.* (Ac.)

— *On a plaidé que*, on a avancé, en plaidant, que.

— Prov. et fam. : *Plaider le faux pour savoir le vrai*, dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour tirer de lui le secret de la vérité.

= **Se plaider**, v. pron. Être plaidé : *Votre cause* SE PLAIDERA *à la prochaine audience.* (Acad.)

PLAIDERIE, n. f. Anc. Plaidoirie ;

. . . . . . Je verrai dans cette *plaiderie*,
Si les hommes auront assez d'effronterie
Seront assez méchants, scélérats et pervers
Pour me faire injustice aux yeux de l'univers. (Mol.)

PLAIDEUR, EUSE, n. Pron. *plè-deur, deuz.* — Celui, celle qui plaide, qui est en procès : *La condition des* PLAIDEURS *est malheureuse.* (Acad.) *Si le fond des procès appartient aux* PLAIDEURS, *on sait bien que la forme est le patrimoine des tribunaux.* (Beaum.)

— Celui, celle qui aime à plaider, à chicaner : *C'est un* PLAIDEUR *fieffé. C'est une franche* PLAIDEUSE. *On est malheureux d'avoir affaire à un* PLAIDEUR. (Acad.)

PLAIDOIRIE, n. f. (*plaid.*) Pron. *plè-doa-ri.* — Art de plaider une cause ; profession et exercice qu'on en fait : *S'exercer à la* PLAIDOIRIE. *Cet avocat est meilleur pour la consultation que pour la* PLAIDOIRIE. (Acad.) *Il résigna lui-même les fonctions de secrétaire, pour entrer dans l'exercice de la* PLAIDOIRIE. (Miguet.)

— Action de plaider : *Cette* PLAIDOIRIE *a tenu six audiences.* (Acad.)

— Général. Procès : *Il abhorre la* PLAIDOIRIE.

PLAIDOYABLE, adj. m. (*plaid.*) Pron. *plè-doa-iabl.* — Prat. Il se dit des jours d'audience, où l'on peut plaider : *Il fut assigné au premier jour* PLAIDOYABLE. (Acad.) || Vieux.

PLAIDOYER, n. m. (*plaid.*) Pron. *plè-doa-ié.* — Discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie : *Cet avocat a fait un beau* PLAIDOYER. *Tout le monde sortit fort content de son* PLAIDOYER. (Acad.)

Voyez avec quel art ce *plaidoyer* commence ? (Regn.)

— Par extens. Raisons, arguments : *Les* PLAIDOYERS *passionnés des factions.* (Ch. Nod.)

PLAIE, n. f. (*plaga*; lat., m. sign.) Pron. *plè.* — Solution de continuité, ordinairement sanglante, faite aux parties molles du corps par une blessure ou par la corruption des humeurs : *Grande* PLAIE. *Panser une* PLAIE. *On a laissé fermer trop tôt cette* PLAIE. *Laver, nettoyer, déterger une* PLAIE. *Tout son corps n'est qu'une* PLAIE. *Il est couvert de* PLAIES. (Acad.)

Il veut les rappeler, mais sa voix les effraie;
Ils courent, tout son corps n'est bientôt qu'une *plaie.* (Rac.)

— *Les plaies de Notre-Seigneur*, ou *les cinq plaies*, les blessures qui furent faites à JÉSUS-CHRIST le jour de sa passion.

— Prov. : *Ne demander que plaie et bosse*, souhaiter des querelles, désirer qu'il arrive des malheurs, dans l'espérance d'en profiter ou par malignité.

— Mor. *Si je touche à toutes nos* PLAIES, *ce n'est pas pour les envenimer.* (Guizot.) *Il est impossible de ne pas considérer comme la* PLAIE *de l'instruction publique ces ombres de colleges qui couvrent la France.* (V. Cousin.)

— Prov. et fig : *Plaie d'argent peut se guérir, n'est pas mortelle*, une dépense peut être fâcheuse mais ne pas ruiner ; une perte d'argent peut se réparer.

— Fig. : *Les plaies des arbres*, les incisions faites à l'écorce des arbres.

Horrible et large *plaie*,
Que l'on fit à la pauvre haie. (La F.)

— Fig. Cicatrices : *Il montrait ses* PLAIES *pour rappeler les combats où il s'était trouvé.* (Acad.)

— Fig. Ce qui est très-préjudiciable à un État, à une famille, à un particulier : *Le désordre des finances est la* PLAIE *de cet empire. Ne lui parlez point de la mort de son ami, cela rouvrirait sa* PLAIE. (Acad.) *De nouveaux peuples passèrent le Danube, firent à l'Orient des* PLAIES *incurables.* (Montesq.) *Les magnificences du monde romain cachaient des* PLAIES *incurables; la grande* PLAIE *sociale était l'esclavage.* (H. Martin.)

— Prov. : *Mettre le doigt sur la plaie*, indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse un peuple, une famille, un individu.

— Écrit. sainte : *Les plaies d'Égypte*, les fléaux dont Dieu punit l'endurcissement de Pharaon.

— Fig. et fam. : *C'est la onzième plaie d'Égypte*, se dit d'une personne ou d'une chose insupportable.

PLAIGNANT, part. prés. du v. Plaindre.

PLAIGNANT, ANTE, adj. Pron. *plè-gnian, gniantt.* — Pal. Qui se plaint en justice de quelque tort qu'on lui a fait : *La partie* PLAIGNANTE. (Acad.)

— Substantiv. *Écouter les* PLAIGNANTS.

PLAIN, AINE, adj. (*planus*, uni; lat.) Qui est uni, plat, sans inégalités : *La Beauce est un pays* PLAIN. *L'aurore le trouve en* PLAINE *campagne.* (Acad.)

— *Chambres, pièces de plain-pied.* || V. PIED.

— Comm. *Velours plain, satin plain*, velours, satin uni, et où il n'y a nulle façon : || *Linge plain*, le linge uni, à la différence du *Linge ouvré* et du *Linge damassé.* On dit plus souv. *Velours, satin, linge uni.*

— Fauconn. *Cet oiseau va de plain*, il plane, il se soutient en l'air, c'est-à-dire il vole les ailes étendues, sans les remuer d'une manière sensible.

PLAIN, n. m. Techn. Cuve dans laquelle on fait tremper les peaux, afin de pouvoir les dépiler.

PLAINAGE, n. m. Pron. *plè-naj.* — Technol. Mise des peaux dans le plain.

PLAIN-CHANT, n. m. (*planus*, plain, uni ; lat. ; chant.) Chant ordinaire de l'Église : *Chanter le* PLAIN-CHANT. *Cette musique ressemble à du* PLAIN-CHANT. (Acad.) *Rabelais, dans sa vieillesse, apprenait le* PLAIN-CHANT *aux enfants de sa paroisse.* (Nisard.)

PLAINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*plangere*, se désoler; lat.) (*Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent; je plaignais, nous plaignions; je plaignis, nous plaignîmes; je plaindrai, nous plaidrons; je plaindrais, nous plaindrions; plains, plaignons; que je plaigne, que nous plaignions; que je plaignisse, que nous plaignissions; plaignant; plaint, plainte.*) Être touché des maux des autres; ressentir de la pitié ; témoigner la compassion qu'on éprouve pour les peines d'autrui : PLAINDRE *les malheureux. C'est un homme qui mérite qu'on le* PLAIGNE. *Je vous* PLAINS *dans le fond du cœur. Personne ne la* PLAINT. *Je vous* PLAINS *de la perte que vous avez faite.* (Acad.) *On est toujours à* PLAINDRE *quand on agit contre son devoir.* (Fén.) *Vous êtes bien à* PLAINDRE. (Dider.)

Fatigués de nos cris, nous *ont*-ils jamais *plaints ?* (C. Del.)

. . . . Oh ! qu'il est doux de *plaindre*
Le sort d'un ennemi lorsqu'il n'est plus à craindre. (Corn.)

— Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante : *Il ne faut point* PLAINDRE *sa peine pour ses amis. Il ne* PLAINT *ni son temps ni ses soins, quand il s'agit d'obliger. Il* PLAINT *le pain à ses gens, il* PLAINT *le pain que ses gens mangent. Il* PLAINT *jusqu'aux habits qu'il donne à ses enfants.* (Acad.)

— Fam. *Ne rien plaindre*, ne rien ménager :

Oui, pour me faire honneur, je ne *plains* jamais rien. (Dest.)

— *Ne point plaindre l'argent, la dépense*, aimer à dépenser, dépenser volontiers,

= **Se plaindre**, v. pron. Se lamenter, soupirer : *Il est malaisé de ne pas* SE PLAINDRE *quand on souffre. Il a tout le corps si douloureux, qu'il* SE PLAINT *dès qu'on le touche.* (Acad.) *A qui* SE SERAIT-*elle* PLAINTE? *De qui pouvait-elle être entendue?* (H. de Balz.) SE PLAINDRE *de sa misère, de sa pauvreté.* (Acad.) *Il* SE PLAINT *d'un mal de tête épouvantable.* (Danc.)

Si j'élève la voix, que d'autres *se plaindront* ! (C. Del.)

— *Se plaindre de*, témoigner du mécontentement, du chagrin : *Il* SE PLAINT *fort de vous et de la mauvaise réception que vous lui avez faite. Tout le monde croit être en droit de* SE PLAINDRE *de la fortune.* (Acad.) *Vous vous* ÊTES PLAINT *à moi d'un outrage.* (V. Hugo.) *Tout le monde* SE PLAINT *de sa mémoire, et personne ne* SE PLAINT *de son jugement.* (La Rochef.)

— *Se plaindre que* ou *de ce que*, suivi d'un verbe à l'*indicatif*, Faire des plaintes, des reproches, relativement à une chose dont on a reçu quelque tort, quelque dommage : *Il* SE PLAINT DE CE QU'*on le ca-*

lomnie. Je ME PLAINS DE CE que j'ai éprouvé une injustice. (Acad.)

— Se plaindre que, suivi d'un verbe au subjonctif, Blâmer, trouver mauvais : Il SE PLAINT qu'on l'ait calomnié. (Acad.)

— Se plaindre une chose, s'en passer par avarice : Cet homme se PLAINT toutes choses. Cette femme s'est PLAINT toute sa vie le boire et le manger. Ils se sont toujours PLAINT les choses dont ils avaient le plus besoin. (Acad.) Les avares SE PLAIGNENT les choses nécessaires. (Dest.)

= **Gramm.** Se plaindre que, ou de ce que, avec l'indicatif, s'emploie quand la plainte est fondée, et qu'on veut donner à sa pensée un sens positif : Combien de fois ne s'EST-ON pas PLAINT QUE les affaires n'AVAIENT ni règle ni fin ? (Boss.) Les gens de mer SE PLAIGNENT QUE J'AI FAVORISÉ les gens de la campagne. (Marmontel.)

— Se plaindre que, suivi du subjonctif, exprime une sorte de doute sur l'objet de la plainte qu'on articule : Vous-même, monsieur, vous pouvez VOUS PLAINDRE QU'on ne vous AIT pas RENDU justice. (Boil.)

PLAINE, n. f. (planities; de planus, plan, uni; lat.) Pron. plènn. — Plate campagne, grande étendue de terre, dans un pays uni : Grande PLAINE. PLAINES fertiles. La PLAINE est inondée par le débordement de la rivière. Les troupes étaient campées dans la PLAINE. La Pologne est un pays de PLAINES. La PLAINE s'étend jusqu'à tel endroit. (Acad.)

... L'œil s'égare au loin dans les plaines voisines. (Boil.)

— Fig. et poét. La plaine céleste, les plaines célestes, ou les plaines de l'air, le ciel, le firmament.

Apollon cependant, plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste. (Boil.)

— Plaine d'eau, grande étendue d'eau, calme et unie : Le lac formait une immense PLAINE D'EAU. (Acad.)

— Poétiq. La plaine liquide, la mer.

Cependant, sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Rac.)

— Blas. Pointe de l'écu, quand cette pointe, séparée du champ par une ligne horizontale, est peinte d'un autre émail que celui-ci : La PLAINE était quelquefois une marque de bâtardise.

— Agric. Sorte de petite charrue.

PLAINT, AINTE, part. pass. du v. Plaindre : Cet homme n'est PLAINT de personne.

Plaise au ciel que jamais je n'entre en jalousie !
Car c'est le plus grand mal et le moins plaint de tous.
(La F.)

PLAINTE, n. f. (planctus; lat., m. sign.) Gémissement, lamentation : S'abandonner aux cris et aux PLAINTES. La PLAINTE le soulage. La douleur ne lui arracha pas une seule PLAINTE. Le ciel a entendu ses PLAINTES. (Acad.) Elle perçait le ciel de ses PLAINTES. (Volt.)

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot ;
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot. (Delanoue.)

— Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour faire connaître le sujet qu'on a de se plaindre de quelqu'un : Former des PLAINTES contre quelqu'un. Il s'est répandu en PLAINTES à ce sujet. Il m'a adressé les PLAINTES les plus graves contre vous. On a fermé l'oreille à ses PLAINTES. (Acad.) Que les cris et les PLAINTES des peuples montent jusqu'à vous. (Mass.)

Les rois craignent surtout le reproche et la plainte.
(Rac.)

— Exposé qu'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre : Rendre PLAINTE en justice. Le magistrat a reçu sa PLAINTE. Porter sa PLAINTE. J'ai lu sa PLAINTE. On lui a donné acte de sa PLAINTE. (Acad.) Le duc consentit de faire sa PLAINTE au parlement selon les formes ordinaires. (La Rochef.)

PLAINTIF, IVE, adj. (plainte.) Pron. plaintif, tiv. — Qui a l'accent de la plainte : Ton PLAINTIF. Chant PLAINTIF. Romance PLAINTIVE. (Acad.) Que de voix PLAINTIVES s'élèvent au ciel? (Mass.) Nos premiers essais ne furent que des chants PLAINTIFS. (G. Sand.)

— En parl. des personnes, Qui se plaint souvent, à tout propos; qui fatigue les autres par ses plaintes : C'est un homme PLAINTIF. C'est le plus PLAINTIF de tous les hommes. Il est toujours chagrin, toujours PLAINTIF. (Acad.)

— Poétiq. Mânes PLAINTIFS. Ombres PLAINTIVES. La PLAINTIVE tourterelle. (Acad.)

La plaintive Progné de douleur en frémit. (Boil.)

PLAINTIVEMENT, adv. (plainte.) Pron. plaintive-man. — D'un ton plaintif, d'une voix plaintive : Réciter PLAINTIVEMENT. Il chante PLAINTIVEMENT les airs les plus gais. (Acad.)

PLAIRE, v. intr. ou neut. 4e conj. (placere; lat., m. sign.) Pron. plèr. (Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent; je plaisais; nous plaisions; je plus, nous plûmes; je plairai, nous plairons; je plairais, nous plairions; plais, plaisons, plaisez; que je plaise, que nous plaisions; que je plusse, que nous plussions; plaisant; plu, invar.) Agréer, être agréable, causer à quelqu'un un sentiment ou une sensation qu'il aime à éprouver : Cet homme-là me PLAÎT beaucoup. Elle a une grande envie, un grand désir de PLAIRE. Cet ouvrage PLAÎT à ma raison. De telles actions PLAISAIENT à son cœur. Ce tableau-là me PLAÎT. Cela ne me PLAÎT pas. Le vert PLAÎT aux yeux. (Acad.) Un homme à qui personne ne PLAÎT est bien plus malheureux que celui qui ne PLAÎT à personne. (La Rochef.) L'ennemi qui veut nous perdre est moins à craindre que l'adulateur qui ne cherche qu'à nous PLAIRE. (Mass.)

Quand on veut plaire à tous, on ne plaît à personne.
(Desmahis.)

— Absol. Ce qui n'est pas dans la nature ne peut jamais PLAIRE. (Volt.) L'homme qui a un peu usé ses émotions est plus pressé de PLAIRE que d'aimer. (G. Sand.)

Ce qui plaît dans un temps ne plaît pas dans un autre.
(La F.)
Quand on sent que l'on plaît on en est plus aimable.
(C. d'Harl.)

— Fam. Cela vous plaît à dire, locut. servant à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit : Vous prétendez que c'est un bonhomme; CELA VOUS PLAÎT À DIRE. (Acad.)

— Impersonnell. Il lui plaît, il trouve bon, il a pour agréable : IL A PLU A DIEU de finir ses misères. Il n'en sera que ce qu'IL VOUS PLAIRA. Il ne me PLAÎT pas que vous alliez là. Il mène cet homme-là comme IL LUI PLAÎT. (Acad.) De la louange, de l'estime, de la bienveillance en paroles, et de l'amitié, tant qu'IL VOUS PLAIRA; mais de l'argent, point d'affaires. (Mol.) Il fut ordonné que leurs majestés seraient remerciées de la paix qu'IL leur AVAIT PLU de donner à leurs sujets. (La Rochef.)

— Absol. et par civilité : Soyez, S'IL VOUS PLAÎT, persuadé que je vous servirai en toutes choses. Donnez-moi cela, S'IL VOUS PLAÎT. (Acad.)

— Cette expression est employée parfois pour donner de l'énergie à ce qu'on dit : Croyez, S'IL VOUS PLAÎT, que je sais bien ce que je dis. N'allez pas, S'IL VOUS PLAÎT, vous imaginer que vous m'avez convaincu. (Acad.)

— Prov. Cela va comme il plaît à Dieu, se dit d'une affaire dont la conduite est abandonnée, négligée.

— Plaise à Dieu, plût à Dieu que, façons de parler dont on se sert pour marquer qu'on souhaite quelque chose : PLAISE À DIEU qu'il revienne sain et sauf! PLÛT À DIEU que cela fût ! (Acad.)

— Absol. Plaise à Dieu ! Plût à Dieu ! Je le souhaite; je voudrais que la chose arrivât.

— A Dieu ne plaise, ce qu'à Dieu ne plaise, façons de parler dont on se sert pour témoigner l'éloignement ou l'aversion que l'on a pour quelque chose : A Dieu NE PLAISE que j'y consente jamais. S'il meurt, ce qu'à Dieu ne PLAISE; je quitterai cette maison. (Acad.)

— Plaise, formule dont on se sert dans quelques écrits ou mémoires qu'on présente au roi, aux magistrats : PLAISE au roi. PLAISE à la cour m'octroyer, etc. (Acad.) || Vieux.

— Ellipt. et fam. Plaît-il? se dit pour répondre à une personne qui appelle, ou pour faire répéter ce qu'on n'a pas bien entendu.

= **Se plaire**, v. pron. Être satisfait, être content de soi : Pour un écrivain, le meilleur moyen de plaire à ses lecteurs, est de ne pas SE PLAIRE trop aisément à lui-même. (Acad.) Il y a peu d'avantage à SE PLAIRE à soi-même quand on ne plaît à personne. (La Rochef.) Malheur à la créature qui SE PLAÎT en elle-même et non pas en Dieu. (Boss.)

Il plaît à tout le monde et ne saurait se plaire. (Boil.)

— Prendre plaisir à quelque chose, à faire quelque chose; y trouver de la satisfaction, du contentement : Je ME PLAIS au jardinage, à l'agriculture. Elle S'EST PLU à vous contredire. Ils SE SONT PLU à me persécuter. (Acad.)

On se plaît au récit des maux qu'on ne sent plus. (C. Del.)
L'amour se plaît un peu dans le déréglement. (Regn.)

— Aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien : Il SE PLAÎT à la campagne. C'est un des lieux où je ME PLAIS le plus. Je ne saurais ME PLAIRE ici. Il SE PLAÎT dans sa famille. (Acad.)

— Par analog. Il se dit des animaux : Le gibier SE PLAÎT dans les taillis. Les truites SE PLAISENT dans l'eau vive. (Acad.)

— Fig. En parl. des plantes, Venir bien dans un lieu : La vigne SE PLAÎT dans les terres pierreuses. Le sapin SE PLAÎT sur les montagnes. (Acad.)

— Être agréable l'un à l'autre; se plaire les uns aux autres : Ils SE PLAISENT mutuellement. Les femmes ne SE PLAISENT pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes. (La Bruy.)

= **Gramm.** Ce qui plaît signifie Ce qui est agréable, ce qui est conforme aux goûts, aux penchants : L'étude des historiens, voilà CE QUI ME PLAÎT par-dessus tout.

— Ce qu'il plaît, signifie Ce qu'on veut, ce qui est conforme aux désirs : Il n'en sera que CE QU'IL VOUS PLAIRA. (Acad.) Cette dernière expression a toujours pour complément, soit un infinitif exprimé, soit une proposition sous-entendue.

PLAISAMMENT, adv. Pron. plè-za-man. — D'une manière plaisante, d'une manière agréable : C'est un homme qui imagine PLAISAMMENT les choses. Il a raconté fort PLAISAMMENT cette aventure. (Acad.) Vous me contez PLAISAMMENT le démêlé que vous avez eu. (Mme de Sév.) Par ma foi, ton maître est PLAISAMMENT attrapé. (Mol.)

— En m. part, Ridiculement : Vous voilà PLAISAMMENT ajusté. Elle était PLAISAMMENT habillée. Il s'était PLAISAMMENT imaginé que je n'oserais pas lui résister. (Acad.)

— D'une façon qui n'est pas convenable : C'est PLAISAMMENT répondre; c'est agir PLAISAMMENT; c'est PLAISAMMENT reconnaître vos services.

PLAISANCE, n. f. (plaire.) Pron. plè-zanss. — Agrément; il n'est usité que dans ces locut. Lieu; maison de plaisance, maison de campagne destinée à l'agrément, et qui n'est d'aucun revenu : Ce n'était qu'un LIEU DE PLAISANCE, et il en a fait une ferme. (Acad.) L'Italie, pleine de MAISONS DE PLAISANCE, n'était proprement que le jardin de Rome. (Montesq.)

— Anc. A votre plaisance, selon votre plaisance contre ma plaisance, etc., selon votre agrément; contrairement à ce qui m'est agréable. || Peu usité.

PLAISANT, part. prés. du v. Plaire.

PLAISANT, ANTE, adj. Pron. plè-zan, zantt. — Agréable, qui plaît : Ce qui est PLAISANT nous captive, ce qui est choquant nous aigrit. (Boss.) Tout ce qui est PLAISANT ne nous est pas toujours salutaire. (Montesq.) Il n'est pas PLAISANT d'avoir affaire à des gens de chicane. (Acad.)

On peut être à la fois et pompeux et plaisant. (Boil.)
Je tiens cette comédie une des plus PLAISANTES que l'auteur ait produites. (Mol.)

— Il est peu usité en ce sens.

— Plus souv. Qui divertit, qui fait rire : Il nous a fait un conte PLAISANT, un très-PLAISANT récit. Il a des manières tout à fait PLAISANTES. Je ne trouve rien de PLAISANT dans ce conte, dans cette histoire. (Acad.) Il récite des historiettes, il les croit PLAISANTES, et il en rit jusqu'à éclater. (La Br.) Le sens et la raison y sont partout sacrifiés à un certain ton PLAISANT. (Volt.)

Ce ne sont que jeux et fleurettes,
Plaisants devis et chansonnettes. (La F.)

— Par dénigr. Impertinent, ridicule; en ce sens, il précède toujours le nom : C'est un PLAISANT homme. Un PLAISANT visage. Elle est PLAISANTE de s'imaginer.... Il a un PLAISANT habit. Je vous trouve bien PLAISANT de vouloir.... (Acad.)

O le plaisant projet d'un poëte ignorant
Qui de tant de héros va choisir Childebrand ! (Boil.)

— N. m. Celui qui cherche à faire rire par ses actions, par ses propos : Il fait le PLAISANT. C'est le PLAISANT de son QUARTIER. C'est un caractère peu honorable que celui de PLAISANT. (Acad.) Un bon PLAISANT est une chose rare. (La Br.) Les princes ne résistent guère aux demandes des mauvais PLAISANTS. (Fén.)

— Ce qui fait rire : Il ne faut pas confondre le PLAISANT avec le bouffon et le burlesque. Il y a souvent une grande différence entre le PLAISANT et le comique. (Acad.)

J'aurais voulu vous trouver un sujet
Où j'eusse pu mêler le plaisant à l'utile. (La F.)

— Fam. Le plaisant, la chose plaisante, le côté plaisant : Le PLAISANT de l'aventure, le PLAISANT de l'histoire fut que..... (Acad.)

PLAISANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (plaisant.) Pron. plè-zan-té. — Railler, badiner, dire ou faire quelque chose pour amuser, pour faire rire les autres : Parlez-vous sérieusement ou pour PLAISANTER? Apparemment vous PLAISANTEZ. Il PLAISANTE sur tout, à propos de tout. (Acad.) Socrate raille quelquefois, il se moque souvent, il PLAISANTE toujours. (Lam.)

Tu prends fort mal ton temps, maraud, pour plaisanter.
(Dufresny.)

— Fam. *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne faut pas plaisanter,* c'est un homme exact, sévère, susceptible.

— *Il ne plaisante pas là-dessus,* il est sévère sur ce point; il prend cette chose, ce discours au sérieux.

— Transitiv. *Ils l'*ONT *tant* PLAISANTÉ, *qu'il n'a pu y tenir.* (Acad.)

= **Se plaisanter,** v. pron. Se railler réciproquement : *Ils* SE SONT PLAISANTÉS *tous deux avec esprit et avec politesse.* (Acad.)

PLAISANTERIE, n. f. Pron. *plè-zantt-ri.* — Raillerie, badinerie, chose dite ou faite pour réjouir, pour amuser : PLAISANTERIE *ingénieuse.* PLAISANTERIE *de bon, de mauvais goût. Il ne faut pas pousser la* PLAISANTERIE *trop loin. S'exposer à la* PLAISANTERIE. *S'attirer la* PLAISANTERIE, *des* PLAISANTERIES. *Cela est dit par* PLAISANTERIE, *par manière de* PLAISANTERIE. (Acad.) *Toute* PLAISANTERIE *dans un homme mourant est hors de sa place.* (La Br.) *Le bon goût n'est presque plus connu, la mauvaise* PLAISANTERIE *a pris sa place.* (Volt.) *Nous faisons ou disons quelque* PLAISANTERIE *bonne ou mauvaise, n'importe : nous en rions aussitôt.* (Campistr.) *Ces* PLAISANTERIES *ne m'ont pas paru de saison.* (Volt.)

— *Plaisanterie à part,* parlant sérieusement.

— *Entendre la plaisanterie,* prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser : *Il entend* PLAISANTERIE *mieux qu'homme du monde. Il n'entend pas la* PLAISANTERIE. (Acad.)

— Il signifie aussi, Savoir plaisanter finement, sans offenser. || Pour éviter toute équivoque, on dit mieux : *Il sait manier, il manie bien la plaisanterie.*

— *Il n'entend pas plaisanterie,* il est susceptible; et plus souvent, il est sévère, il veut qu'on soit exact : *Il se fait obéir, il n'entend pas* PLAISANTERIE. (Acad.)

— *Tourner une chose en plaisanterie,* la considérer sous un côté plaisant : *Sitôt qu'il sut de quoi il était question, il voulut* TOURNER LA CHOSE EN PLAISANTERIE. (J. J. Rouss.)

— Moquerie, dérision insultante : *Ceci a l'air d'une* PLAISANTERIE. *Je suis las de cette* PLAISANTERIE. *Cela dégénère en* PLAISANTERIE. (Acad.)

PLAISIR, n. m. (*plaire.*) Pron. *plè-zir.* — Joie, contentement, mouvement et sentiment agréable excité dans l'âme par la présence ou par l'image d'un bien : *Les* PLAISIRS *de l'âme, du cœur, de l'esprit, de l'imagination. Prendre, avoir* PLAISIR *à quelque chose. Il y a* PLAISIR *à travailler avec lui. Vous me faites* PLAISIR *de parler ainsi, en parlant ainsi. Nul* PLAISIR *sans peine.* (Acad.) *Tout effleurement de sens est un* PLAISIR. (Buff.) *Le plus grand* PLAISIR *qu'un honnête homme puisse ressentir est celui de faire* PLAISIR *à ses amis.* (Volt.)

— *Prendre plaisir à quelque chose,* s'en occuper avec plaisir :

Aurait-on jamais cru que cette jeune plante,
Que j'*avais pris plaisir* d'élever de mes mains,
Eût trompé mon espoir et trahi mes desseins? (Regn.)

— Divertissement : PLAISIRS *innocents.* PLAISIRS *nobles. Les* PLAISIRS *de la campagne. Le* PLAISIR *de la musique, de la comédie. Aimer, chercher le* PLAISIR. *C'est un homme adonné à son* PLAISIR. *Sa vie est un enchaînement de* PLAISIRS. *Il met tout son* PLAISIR *dans l'étude. Son* PLAISIR *est d'obliger.* (Acad.) *Cette ville est le séjour des* PLAISIRS. (Barthél.) *Ce ne fut qu'enchaînement de fêtes, de* PLAISIRS, *de galanteries, depuis le mariage du roi.* (Volt.) *Les* PLAISIRS *sont comme les aliments, les plus simples sont ceux dont on se dégoûte le moins.* (C. Nodier.)

— *Jouer pour le plaisir, pour son plaisir,* ne point jouer d'argent; jouer seulement par divertissement.

— Prov. *Nul plaisir sans peine.*

— Volupté : *Les* PLAISIRS *de la table et de l'amour dérangèrent sa santé.* (Volt.) *Je ne crains pas que les sens et les* PLAISIRS *grossiers te corrompent.* (J.-J. Rouss.)

Il suivait du *plaisir* la pente trop aisée. (Rac.)

— Au pluriel, absol. Tous les divertissements de la vie : *C'est un homme qui est continuellement dans les* PLAISIRS. *La jeunesse aime les* PLAISIRS. (Acad.)

— Poétiq. Dans le m. sens : *Les jeux, les ris et les* PLAISIRS. (Acad.)

Les *plaisirs* nonchalants folâtrent à l'entour. (Boil.)

— Anc. *Les plaisirs du roi,* l'étendue du pays, dans une capitainerie royale, où la chasse était réservée pour le roi : *Il ne pouvait chasser dans sa terre sans permission, parce qu'elle était dans les* PLAISIRS DU ROI. (Acad.)

— Fam. *Menus plaisirs,* les petites dépenses que l'on fait pour son divertissement : *Il a tant par mois pour ses* MENUS PLAISIRS. (Acad.)

— *Menus Plaisirs,* certaines dépenses du roi, qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. : *Intendant, trésorier des* MENUS PLAISIRS. (Acad.)

— *Hôtel des Menus Plaisirs* ou *Menus Plaisirs,* lieu où étaient les bureaux, les magasins et les ateliers de l'administration qui présidait aux fêtes publiques : *Cette décoration a été peinte aux* MENUS PLAISIRS. (Acad.) *Beaumarchais était parvenu à faire répéter sa pièce sur le théâtre des* MENUS PLAISIRS, *c'est-à-dire sur le théâtre même du roi.* (Ste-Beuve.)

— Volonté, consentement : *Si c'est votre* PLAISIR, *j'irai là. Ce n'est pas mon* PLAISIR *que cela soit. Sous votre bon* PLAISIR, *je ferai telle chose.* (Acad.) *A la cour de Louis XIV, on n'agissait, on ne pensait en matière politique que sous son bon* PLAISIR. (De St-Aulaire.)

— *Car tel est notre plaisir, notre bon plaisir,* formule de lettres de chancellerie, par laquelle le roi marquait sa volonté dans les édits, etc.

— *Le bon plaisir,* se dit d'un gouvernement où tout se fait par la volonté seule du monarque : *C'était le temps* DU BON PLAISIR. *Veut-on nous ramener au régime* DU BON PLAISIR?

— Grâce, faveur, bon office : *Il m'a fait un* PLAISIR, *un grand* PLAISIR, *un* PLAISIR *insigne, un* PLAISIR *singulier, un extrême* PLAISIR, *un* PLAISIR *que je n'oublierai jamais.* (Acad.)

— Fauconn. *Faire plaisir à un oiseau,* lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec.

— Pâtiss. Espèce d'oublie roulée en cornet : *Marchande de* PLAISIRS. (Acad.)

= **A plaisir,** loc. adv. Avec plaisir, de manière à faire plaisir, ou avec soin : *Un meuble fait à* PLAISIR. *Cela est travaillé* À PLAISIR. (Acad.)

— *Conte fait à plaisir,* conte fait exprès pour divertir, de pure imagination : *Ce que vous nous dites là est un* CONTE FAIT À PLAISIR. (Acad.)

— *S'inquiéter, se tourmenter à plaisir,* sans sujet, comme si l'on y trouvait une sorte de plaisir.

= **Par plaisir,** loc. adv. Par divertissement : *C'est un homme qui ne travaille à cela que* PAR PLAISIR. (Acad.)

— Fam. Par essai : *Ce n'est pas tout de bon, ce n'est que* PAR PLAISIR. *Goûtez* PAR PLAISIR *ce vin.* (Acad.)

PLAMAGE, n. m. Techn. Action de plamer.

PLAMÉE, n. f. Techn. Chaux dont les tanneurs se sont servis pour enlever le poil des cuirs.

PLAMER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Gonfler, amollir et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux.

PLAMERIE, n. f. Techn. Lieu où s'exécute le plamage.

PLAMOTAGE, n. m. Techn. Action de plamoter.

PLAMOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Retirer les pains de sucre des formes, en les frappant sur un bloc.

PLAN, ANE, adj. (*planus,* uni; lat.) Pron. *plan, plann.* — Qui est plat, uni : *La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux* PLANES *rives de l'Euphrate.* (Voln.) *La surface de l'œil n'est pas* PLANE. (A. Martin.) *La mer est* PLANE, *brillante et légèrement plombée.* (Lam.)

— Mathém. *Surface plane,* surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer complétement dans toutes les directions. || *Angle plan,* angle formé par deux plans qui se coupent. || *Figure plane,* figure plate et unie.

— *Carte plane,* carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est figurée comme si la surface terrestre était plane.

— Phys. *Miroir, verre plan,* miroir, verre dont la surface est plane; par oppos. à *Miroir, verre concave ou convexe. Les fleurs à* MIROIRS PLANS *sont phosphoriques la nuit.* (B. de St-P.)

— Bot. Il se dit de toute partie de la plante qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations.

PLAN, n. m. Géom. Surface plane, sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer en tous les sens : *La surface de la terre n'est pas ce qu'elle nous semble, un* PLAN *sur lequel la voûte céleste est appuyée.* (Laplace.)

— *Plan vertical,* celui qui passe par une ligne verticale.

— *Plan de niveau* ou *horizontal,* celui qui est parallèle à l'horizon.

— *Plan incliné,* celui qui occupe une position intermédiaire, entre le plan horizontal et le plan vertical.

— Mécan. *Plan incliné,* machine simple qui sert à soulever les corps pesants : *Le* PLAN *incliné sert à élever des fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement.*

— Délinéation, dessin d'une ville, d'un bâtiment, d'un jardin, etc., tracé sur le papier, et représentant la position et la proportion relative de ses différentes parties : *Faire, composer, dessiner un* PLAN. *Prendre un* PLAN. *Un* PLAN *correct. Le* PLAN *d'un siége, d'une bataille.* (Acad.)

On avait fait des *plans* fort beaux sur le papier,
Où le modique enclos se perdait tout entier. (Andr.)

— Archit. *Plan géométral,* celui qui suppose le toit enlevé, et donne la position, la proportion et la forme exacte des différentes parties d'un ouvrage.

— *Plan à vue d'oiseau,* plan d'un objet, d'un ouvrage vu de haut en bas. || *Plan en relief,* plan géométral sur lequel on place le modèle, la représentation de chaque objet.

— Dessin. *Plan géométrique,* plan qui passe par la base du tableau ou la ligne de terre. || *Plan horizontal,* celui qui passe par l'œil de l'observateur.

— *Lever un plan,* prendre les mesures de toutes les dimensions d'un objet, d'un ouvrage, pour en tracer un plan : LEVER LE PLAN *d'un édifice, d'une place de guerre, d'un terrain.* (Acad.)

— *Faire l'élévation d'un plan,* représenter tous les dehors d'un édifice en élévation.

— Peint. Divers points plus ou moins enfoncés, sur lesquels sont placés les objets qui entrent dans la composition d'un tableau : *J'aime cette figure qui est sur le premier* PLAN. *Cette figure n'est pas à son* PLAN. *Les* PLANS *sont bien observés, sont mal observés.* (Acad.) *L'école antique pensait, et le temps lui a donné raison, que la sculpture ne doit se permettre que deux* PLANS, *trois tout au plus, dans les cas exceptionnels.* (G. Planche.)

— *Dégradation des plans,* différente diminution des objets, selon qu'ils sont représentés, dans un tableau, comme plus ou moins éloignés.

— *Les plans de cette figure, de cette tête sont bien sentis,* toutes les formes, tous les passages d'un détail à l'autre y sont bien exprimés et bien à leur place.

— Fig. Dessein, projet d'un ouvrage : *J'ai arrêté mon* PLAN. *J'ai refait mon* PLAN. *Méditer son* PLAN. *Exécuter son* PLAN. (Acad.) *Le* PLAN *doit être le premier travail de l'orateur, du poëte, du philosophe, de l'historien.* (Marm.) *Quel édifice à construire qu'un* PLAN *de tragédie!* (Id.)

— Par extens. Tout projet qu'on fait pour quelque chose que ce soit : *Le* PLAN *d'une négociation. Le* PLAN *de la campagne prochaine. Nous voulons aller à la campagne, et nous avons fait notre* PLAN *de vous y mener. Je ne changerai rien à mon* PLAN *de conduite. Ce prince avait conçu un vaste* PLAN *de domination.* (Acad.) *Un* PLAN *vaste, sage et régulier.* (B. Const.)

= **A-plan,** loc. adv. Mar. : *Se mettre à-plan,* s'asseoir dans le fond d'une embarcation pour en augmenter la stabilité.

= **Sur le plan de,** loc. prép. Fig. Conformément à : *Chaque famille particulière doit être gouvernée sur le* PLAN *de la grande famille qui les comprend toutes.* (Montesq.)

PLANAIRE, n. m. Pron. *pla-nèr.* — Zool. Genre de zoophytes de la classe des Entozoaires; il renferme des vers qui rampent sur la terre comme les limaces, et vivent également dans les eaux stagnantes.

PLANCHE, n. f. (*planus;* plan; lat.) Pron. *plan-ch.* — Ais, morceau de bois refendu, scié, ayant peu d'épaisseur, et plus long que large, employé principalement dans les ouvrages de menuiserie : *Une* PLANCHE *d'un pied de large, de six, de douze pieds de long.* PLANCHE *de chêne.* PLANCHE *de bois de noyer.* (Acad.) *Quelques sauvages aplatissent le visage de leurs enfants en leur serrant la tête entre deux* PLANCHES. (Buff.)

Un ruisseau se rencontre, et pour pont une *planche.* (La F.)

— *Planches de bateau,* planches qu'on tire des débris de bateaux, et dont on fait des cloisons légères.

— Fig. et fam. : *Faire la planche aux autres,* tenter le premier une chose qui présente des difficultés, des dangers.

— Fig. et fam. : *Faire planche,* se dit d'une chose faite pour la première fois, et qui pourra être imitée à l'avenir : *Cela* FERA PLANCHE *pour la suite.* (Acad.)

— Fig. et fam. : *S'appuyer sur une planche pourrie,* mettre sa confiance en l'appui d'une personne faible, et dont on ne peut tirer aucun secours. On dit aussi d'une personne de cette sorte : *C'est une planche pourrie.*

— Fig. : *C'est une planche dans le naufrage,* c'est

une dernière ressource le dernier moyen d'échapper à une ruine totale.

— Fig. : *C'est une planche qu'il a sauvée de son naufrage*, c'est un faible débris qu'il a conservé de sa fortune.

— Fig. et fam. *Monter sur les planches*, jouer la comédie sur un théâtre public. || *Cet acteur croit toujours être sur les planches*, il croit toujours être en scène.

— Fig. *Faire la planche*, nager étendu sur le dos, sans mouvement apparent.

— Grav. Feuille de métal, plaque de cuivre, morceau de bois plat, sur lesquels on a exécuté quelque ouvrage de gravure : *Une* PLANCHE *de cuivre. Une* PLANCHE *bien, mal gravée. Retoucher une* PLANCHE. (Acad.)

— Estampe tirée sur une planche gravée et jointe à un ouvrage pour en faciliter l'intelligence : *Il y a plusieurs* PLANCHES *dans ce livre.* PLANCHE *cinq, figure trois.* (Acad.) *On trouve plusieurs relations ornées de* PLANCHES. (Chateaub.) *Il se proposa de donner des* PLANCHES *en couleurs naturelles.* (Bailly.) *On lui doit les premières* PLANCHES *anatomiques qui réunirent le mérite de la vérité à celui d'une exécution fidèle.* (Brouss.)

— Hortic. Petit espace de terre plus long que large, que l'on cultive, pour y faire venir des fleurs, des légumes, des herbages : *Une* PLANCHE *de tulipes, d'anémones. Une* PLANCHE *de pourpier, de chicorée.* (Acad.) *J'ai béché trois* PLANCHES. (Brueys.) *Je labourai par* PLANCHES. (Volt.)

. . . On mit en piteux équipage
Le pauvre potager : adieu *planches*, carreaux. (La F.)

— Techn. Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets.

— Partie de l'étrier sur laquelle le pied repose.

— Min. Bloc d'ardoise, avant qu'il soit fendu.

— La meule et ses dépendances, c'est-à-dire l'auge, le chevalet et la planche sur laquelle s'étend le rémouleur.

— *Planche à pain*, planche du moule dans lequel la cire prend la forme de pain, percée jusqu'à la moitié de son épaisseur seulement, de deux rangées de cinq trous. || *Planches à moule*, planches sur lesquelles sont les moules pour dresser les pains de cire blanche.

PLANCHÉIÉ, ÉE, part. pass. du v. Planchéier : *Chambre* PLANCHÉIÉE. *Cabinet* PLANCHÉIÉ. *Une grande antichambre* PLANCHÉIÉE. (H. de Balz.)

PLANCHÉIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*planche*.) Pron. *plan-ché-ié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous planchéiions, vous planchéiiez*. — Garnir de planches le sol, le plancher d'en bas d'un appartement, d'une chambre : *Au lieu de faire parqueter sa chambre, il s'est contenté de la faire* PLANCHÉIER. (Acad.)

— Faire un plafond d'ais minces, cloués contre des solives.

PLANCHÉIEUR, n. m. Techn. Celui qui fait des planchers.

PLANCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *planché*. — Technol. Émoudre les forces sur leur longueur.

PLANCHER, n. m. (*planche*.) Pron. *plan-ché*. — Ouvrage de charpente fait d'un assemblage de solives, recouvert de planches, et formant une séparation horizontale entre deux étages d'un bâtiment : *Poser, établir les* PLANCHERS *d'une maison. Les* PLANCHERS *de cet édifice sont d'une grande solidité.* (Acad.) *Le* PLANCHER *est jonché de verdure.* (Buff.)

— Il se dit tantôt du plancher d'en bas sur lequel on marche, tantôt du plancher supérieur : PLANCHER *bien uni. Frotter un* PLANCHER. *Le* PLANCHER *s'est affaissé, enfoncé. Les* PLANCHERS *de cet appartement sont plafonnés. Toucher de la tête au* PLANCHER. *Suspendre quelque chose au* PLANCHER. (Acad.)

— Prov. : *Vous me feriez sauter au plancher*, vous me poussez à bout, vous soutenez des choses absurdes.

— Pop. : *Il faut soulager, décharger le plancher*, se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, et qu'il faut que quelqu'un sorte.

— Fig. et pop. : *Le plancher des vaches*, la terre ferme.

— Prov. *Il n'est rien tel que le plancher des vaches*, un voyage sur terre est plus sûr qu'un voyage sur mer.

— Typogr. Marche-pied de la presse; planches sur lesquelles repose l'encrier.

— Anat. *Plancher de l'orbite, des fosses nasales*, partie inférieure de ces cavités.

PLANCHETTE, n. f. (*planche*.) Petite planche : *Le dos appuyé sur la boiserie, il tenait un journal dont la* PLANCHETTE *reposait sur le marbre de sa table.* (H. de Balz.)

— Instrument de mathématiques propre à lever des plans, et qui consiste en une planche unie sur laquelle on pose une règle que l'on dirige successivement vers les objets que l'on veut relever.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine.

— Man. Petite planche que l'on attache à la selle des femmes, et qui remplit l'office de l'étrier.

PLANÇON, ou **PLANTARD**, n. m. (*plant*.) Pron. *plan-çon, tar*. — Agric. Branche de saule, de peuplier, d'osier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture : *Mettre des* PLANÇONS *en terre.* (Acad.)

PLANE, n. m. Bot. V. PLATANE.

PLANE, n. f. (*planus*, uni; lat.) Techn. Outil tranchant et à deux poignées, qui sert pour aplanir et rendre le bois uni et lisse.

— Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

— Assemblage de feuillets carrés de parchemin, dont se sert le batteur d'or.

— Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces.

— Zool. *Plane de mer*. Vulg. la Plie.

PLANÉ, ÉE, part. pass. du v. Planer : *De la vaisselle* PLANÉE.

PLANER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*planus*, plan, uni; lat.) En parl. d'un oiseau, Voler en se soutenant sur les ailes étendues, sans paraître les remuer : *Un oiseau qui* PLANE *en l'air. Un milan qui* PLANE. (Acad.)

— Fig. et poétiq. : *Ma pensée* PLANE *sur les débris entassés par le temps.* (Thom.) *L'esprit de Dieu* PLANE *sur ce peuple et l'illumine.* (Mich.)

— Fig. Considérer de haut : *De cette hauteur on* PLANE *au loin sur la campagne.* (Acad.)

— Fig. et moral. Il s'emploie aussi en parl. d'une vue élevée et générale de l'esprit, de l'extase du cœur, du délire de l'imagination : *Son génie* PLANE *sur tous les siècles, et embrasse d'un regard la suite des événements.* PLANER *sur les difficultés.* (Acad.)

De plein vol au conseil sur ses rivaux il *plane*,
Mais sans voler très-haut. (C. Del.)

PLANER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*planus*, uni; lat.) Techn. Polir, unir avec la plane ou avec le marteau : PLANER *de la vaisselle d'argent, de la vaisselle d'étain. Marteau à* PLANER. PLANER *une douve.* PLANER *des échalas.* (Acad.)

— Dépouiller une peau de son poil.

PLANÉTAIRE, adj. des 2 g. (*planète*.) Pron. *plané-ter*. — Astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes : *Région* PLANÉTAIRE. (Acad.)

— *Système planétaire*, ensemble des planètes qui tournent autour du soleil : *Il a fallu une longue suite de siècles pour que les hommes pussent parvenir à connaître avec quelque précision le mouvement des corps de notre* SYSTÈME PLANÉTAIRE. (D'Alemb.)

— *Année planétaire*, période de temps que les planètes emploient à faire leur révolution autour du soleil.

— N. m. Machine à rouages qui offre la représentation du système des planètes.

PLANÈTE, n. f. (πλάνης, errant; gr.) Pron. *planètt*. — Astr. Astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil, autour duquel il se meut dans une orbite presque circulaire : *Le mouvement des* PLANÈTES. *Observer le cours des planètes. Les astrologues attribuaient aux* PLANÈTES *une influence sur les destinées humaines.* (Acad.) *Les* PLANÈTES *principales sont attirées par le soleil.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Il est né sous une heureuse planète*, se dit d'un homme extrêmement heureux.

— Techn. Outil de vannier.

— Espèce de plane.

PLANETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*plane*.) Pron. *plann-té*. — Techn. Rendre un morceau de corne assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne.

PLANEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent.

— *Planeur en cuivre*, artisan qui plane, dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure : *Atelier de* PLANEUR. (Acad.)

PLANIMÉTRIE, n. f. (*planus*, plane; *metrum*, mesure; lat.) Géom. Science, art de mesurer les surfaces planes terminées par des lignes droites ou courbes.

PLANIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pla-ni-mé-trik*. — Didact. Qui a rapport à la planimétrie.

PLANISPHÈRE, n. m. (*planus*, plan, uni; σφαῖρα, sphère; gr.) Pron. *pla-niss-fèr*. — Géogr. Carte où les deux moitiés du globe céleste sont représentées sur une surface plane, et où les constellations sont marquées : *L'astrolabe est un* PLANISPHÈRE *céleste, et la mappemonde un* PLANISPHÈRE *terrestre.* (Acad.)

PLANOIR, n. m. Pron. *pla-noar*. — Techn. Outil dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANT, n. m. (*plantarium*, rad. *planta*, plante; lat.) Pron. *plan*. — Agric. Il se dit des jeunes tiges nouvellement plantées ou propres à l'être : *Je voudrais bien avoir du* PLANT *de cet arbre.* PLANT *de vigne. Élever du* PLANT. (Acad.)

— Certaine quantité de jeunes arbres, etc., plantés dans un même terrain : *Un* PLANT *d'ormes, d'artichauts.* (Acad.)

Leurs *plants* désordonnés charmeront nos regards. (Del.)

— *Jeune, nouveau plant*, vignes qui ne font que commencer à produire; arbres fruitiers nouvellement plantés; bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans : *Ces* JEUNES PLANTS *viennent bien.* (Acad.)

— Lieu où les scions se trouvent plantés.

PLANTADE, n. f. Bosquet : *Nous vîmes Montpellier se présenter à nous environné de ces* PLANTADES *que vous connaissez.* (Bachaum.)

PLANTAGE, n. m. Agric. Action de planter; effet de cette action.

— Plant de cannes à sucre, de tabac, etc. : *Il y a beaucoup de* PLANTAGES *dans les îles. Les* PLANTAGES *ont été ruinés par les mauvais vents, par les ouragans.* (Acad.)

— Mar. Charpente placée dans les corderies, sur laquelle est fixé un madrier percé de plusieurs trous dans lesquels tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

PLANTAGINÉ, ÉE, adj. Pron. *plan-ta-ji-né*. — Bot. Qui ressemble au plantain.

= **Plantaginées**, n. f. pl. Famille des plantains.

PLANTAIN, n. m. (*plantago*; lat.) Plante fort commune, qui croît dans les lieux herbeux, et dont les tiges portent un épi chargé d'une multitude de petites semences : PLANTAIN *aquatique.* PLANTAIN *de moine.*

— Pharm. *Eau de plantain*, eau distillée que l'on prépare avec le plantain, et que l'on emploie comme lotion pour les yeux.

PLANTAIRE, n. m. et adj. des 2 g. (*planta*, plante du pied; lat.) Anat. Il se dit des muscles, des artères, des nerfs, etc., qui appartiennent à la plante des pieds.

PLANTARD, n. m. V. PLANÇON.

PLANTATION, n. f. (*plantatio*; lat., m. sign.) Pron. *plan-ta-cion*. — Agricul. Action, art de planter : *Ce n'est pas le temps de la* PLANTATION. *Il est occupé de la* PLANTATION *de son jardin.* (Acad.) *Il mérita bientôt d'être choisi pour être directeur des travaux de la* PLANTATION. (Raynal.)

— Quantité d'arbres plantés dans un même terrain : *Il a fait de belles* PLANTATIONS *dans sa propriété.* (Acad.) *Il vendit ses* PLANTATIONS *de café et vint s'établir en France.* (G. Sand.)

— En Amérique, Établissements que les colons forment dans les terres qu'ils défrichent : *Les créoles vivent sur leurs* PLANTATIONS. (Acad.)

PLANTE, n. f. (*planta*; lat., m. sign.) Bot. Tout végétal, comme les arbres, les arbrisseaux, les herbes : PLANTE *ligneuse.* PLANTE *fibreuse.* PLANTES *vivaces.* PLANTES *parasites.* PLANTES *sarmenteuses, grimpantes.* PLANTES *vénéneuses.* PLANTES *aromatiques. Les racines, la tige, les feuilles, les fleurs d'une* PLANTE. *L'histoire des* PLANTES. *Il y a des philosophes qui attribuent aux* PLANTES *une âme végétative. Le tabac est une belle* PLANTE. *Cultiver des* PLANTES. (Acad.) *On distingue à peine la* PLANTE *qui porte le chanvre d'avec celle qui porte le lin.* (La Br.)

. . . Les arbres et les *plantes*
Sont devenus chez moi créatures parlantes. (La F.)

— Absol. Plante médicinale : *Il connaît les* PLANTES. *La connaissance des* PLANTES *est nécessaire à un médecin.* (Acad.)

— *Jardin des plantes*, jardin où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique : *Le* JARDIN DES PLANTES *de Paris, de Bordeaux, de Montpellier.* (Acad.)

— *Jeune plante, plante nouvelle*, jeune vigne, vigne nouvelle : *Du vin d'une* NOUVELLE PLANTE. (Acad.)

— Fig. *C'est une jeune plante qu'il faut cultiver avec soin*, se dit en parl. de l'éducation d'un jeune garçon ou d'une jeune fille.

— *Plante du pied, des pieds*, dessous des pieds de l'homme, partie qui pose à terre, et sur laquelle porte le corps; elle comprend la partie qui est entre les

doigts des pieds et le talon : *Avoir mal à la* PLANTE *des pieds. On donne en Turquie la bastonnade sur la* PLANTE *des pieds.* (Acad.) *Ils me chatouillaient la* PLANTE DES PIEDS. (Regnard.)

— Zool. Partie inférieure du pied des mammifères et des oiseaux : *La* PLANTE DES PIEDS *de l'éléphant est revêtue d'une semelle de cuir dur comme la corne.* (Buff.)

PLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. **Planter** : *Il y a un jardin assez joli,* PLANTÉ *en palmiers, avec des allées circulaires.* (Chateaubr.) *Le chemin était encaissé de hauts talus* PLANTÉS *de pommiers.* (H. de Balz.)

Tous ses bords sont couverts de saules non *plantés*,
Et de noyers souvent des passants insultés. (Boil.)

— *Une terre bien plantée*, une terre où il y a beaucoup d'arbres : *C'est la terre du monde la mieux* PLANTÉE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Une maison bien plantée*, bâtie dans une situation agréable.

— Fig. *Des cheveux bien plantés*, des cheveux bien placés sur le front.

— Fig. *Être bien planté sur ses pieds, sur ses jambes*, se tenir avec bonne grâce.

— Fig. *Une statue, une figure en pied bien plantée*, une statue, une figure en pied représentée debout dans une belle attitude.

— Fig. et fam. *Être planté quelque part*, être à poste fixe dans un lieu sans en bouger : *J'étais* PLANTÉ *là à vous attendre.* (Acad.) *Me voilà* PLANTÉE *pour quelques jours.* (Mme de Sév.)

— Art vétér. *Poil planté*, poil hérissé et lavé : *Ce cheval dépérit, il a un poil* PLANTÉ. (Acad.)

PLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plantare*; lat., m. sign.) Mettre une plante en terre pour qu'elle prenne racine et qu'elle croisse : PLANTER *un arbre,* PLANTER *des choux.* PLANTER *de la chicorée, de la laitue.* PLANTER *des fleurs.* (Acad.)

— Absol. Faire une plantation : PLANTER *au cordeau.* PLANTER *en quinconce. Il aime beaucoup à* PLANTER. (Acad.) *A Paris, on a nivelé les quais,* PLANTÉ *les boulevards, élargi les rues, agrandi les places.* (Viennet.)

Un octogénaire *plantait* ;
Passe encor de bâtir, mais *planter* à cet âge... (La F.)

— Pop. et fig. *Vienne, arrive qui plante*, se dit en parl. de quelque chose qu'on veut faire, au hasard de tout ce qui peut en arriver.

— *Planter un bois, une avenue, une allée*, planter des arbres de manière qu'ils forment un bois, une avenue, une allée.

— Il se dit aussi des noyaux, des pepins, des amandes, des noix, et de toutes les graines qu'on met en terre avec la main au lieu de les semer confusément : PLANTER *des noyaux, des pepins.* PLANTER *des pois, des fèves, etc.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il est allé planter ses choux*, se dit d'un homme qui se retire à la campagne après avoir vécu dans le monde, après avoir exercé des emplois.

Allons planter nos choux et garder les dindons. (Piron.)

— *On l'a envoyé planter ses choux*, on lui a ôté sa place, son emploi.

— Par extens. Enfoncer en terre : PLANTER *des bornes.* PLANTER *un pilier.* PLANTER *une croix. Un ingénieur qui* PLANTE *des piquets pour le travail d'une tranchée.* (Acad.)

Un homme était tenu pour injuste et méchant,
S'il *plantait* une borne ou divisait un champ. (La F.)

— Fig. et fam. *Planter le piquet en quelque lieu*, s'y établir pour y demeurer quelque temps : *Au sortir de chez moi, nous irons* PLANTER LE PIQUET CHEZ LUI. (Acad.)

— *Planter un étendard, un drapeau*, l'arborer sur les remparts d'une ville prise d'assaut, au moment où l'on y entre.

— *Planter des échelles à une muraille*, y appliquer des échelles pour monter à l'assaut.

— Archit. *Planter un édifice*, faire les premiers travaux pour la construction d'un édifice : *Avant de* PLANTER *un édifice, il faut en avoir arrêté le plan.* (Acad.)

— Fig. *Planter son pied quelque part*, s'y établir fortement.

— Fig. *Planter l'étendard de la croix; planter la foi dans un pays*, y introduire la religion chrétienne : *Saint Thomas* A PLANTÉ *la foi dans les Indes.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Planter une personne en quelque endroit*, l'y aposter, l'y mettre en observation : *Il* AVAIT PLANTÉ *son valet sous une porte pour les épier.* (Acad.)

— Fam. *Planter là quelqu'un*, le quitter, l'abandonner, se séparer de lui, ne vouloir plus avoir affaire à lui : *Comme j'ai vu qu'il n'y avait pas moyen de leur faire entendre raison, je* LES AI PLANTÉS LÀ. (Acad.) *J'ai bien peur qu'on ne* VOUS PLANTE LÀ. (Regn.)

Votre folie attire
Chez vous mille flatteurs qui mangent votre bien
Et *vous planteront là* quand vous n'aurez plus rien.
(Dest.)

Je compte *planter là* toute la compagnie. (Gresset.)

— Prov. fig. et pop. *Planter là quelqu'un pour reverdir*, le laisser en quelque endroit sans le venir reprendre, quoiqu'on le lui ait promis.

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Il* A PLANTÉ *là les vers, la musique, etc.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Planter un soufflet sur la joue de quelqu'un*, lui donner un soufflet.

— Fig. et fam. *Planter quelque chose au nez de quelqu'un*, lui faire quelque reproche en face, lui dire quelque chose de désagréable : *Il ne cesse de me* PLANTER *mon âge au nez.* (Acad.)

= **Se planter,** v. pron. Être planté : *Les arbres* SE PLANTENT *à l'automne.*

Fig. et fam. *Se planter devant quelqu'un*, se mettre au-devant de lui, se poster devant lui : *Il* S'EST *venu* PLANTER *devant moi.* (Acad.) *Je* ME SUIS PLANTÉ *sur leur porte inutilement.* (Did.)

PLANTEUR, n. m. Celui qui plante des arbres, etc. *C'est un grand* PLANTEUR. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un planteur de choux*, un homme qui vit retiré à la campagne.

— Particul. Colon d'Amérique qui possède et cultive des plantations : *Le nombre des* PLANTEURS *dans cette colonie est de trois cents. Les* PLANTEURS *ont présenté une requête.* (Acad.)

PLANTIGRADE, adj. des 2 g. (*planta*, plante ; *gradior*, je marche ; lat.) Zool. Il se dit des animaux qui appliquent toute la plante du pied sur le sol par oppos. à *Digitigrade* : *Carnivores* PLANTIGRADES.

— N. m. Animal plantigrade.

PLANTOIR, n. m. (*planter.*) Pron. *plan-toar.* Hortic. Outil pointu dont les jardiniers se servent pour faire dans la terre les trous où ils veulent mettre des plantes ou des graines.

PLANTON, n. m. (*planter.*) Art milit. Soldat de service auprès d'un officier supérieur, pour porter ses dépêches, ses ordres : *Donnez cette lettre au* PLANTON.

— Service que fait ce soldat. *Il est de* PLANTON.

PLANTULATION, n. f. (*plantule.*) Pron. *plan-tu-la-cion.* — Bot. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

PLANTULE, n. f. (*plante.*) Bot. Rudiment de la tige, qui, lors de la germination, sort des lobes séminaux.

PLANTUREUSEMENT, adv. Fam. Copieusement, abondamment : *Avoir* PLANTUREUSEMENT *de quelque chose. On vit* PLANTUREUSEMENT *chez lui.* (Acad.) || Vieux.

PLANTUREUX, EUSE, adj. Copieux, abondant : *Un dîner* PLANTUREUX. *Une soupe* PLANTUREUSE. *Un pays* PLANTUREUX. (Acad.) *Que les saignées soient fréquentes et* PLANTUREUSES. (Mol.) || Vieux.

PLANULITE, n. f. (πλανος, errant, et λίθος, pierre ; gr.) Zoól. Genre de coquilles univalves de la famille des Ammonées.

PLANURE, n. f. Bois qu'on retranche des pièces que l'on plante : *Se chauffer avec des* PLANURES. (Acad.)

PLAQUE, n. f. (πλάξ, πλακός, toute chose plate, unie ; gr.) Pron. *plak.* — Table, feuille plus ou moins épaisse de quelque métal que ce soit : *Écrire, graver sur une* PLAQUE *d'argent, de cuivre. Certaines coiffures militaires sont ornées par devant d'une* PLAQUE *qui porte des ornements en relief. Les charbonniers, les commissionnaires, etc., portent à leur veste une* PLAQUE *de cuivre servant à indiquer leur numéro d'inscription dans les bureaux de la police.* (Acad.)

— *Plaque de feu, de cheminée*, grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée : *Une vieille crémaillère pendait le long d'une haute* PLAQUE *en fonte.* (H. de Balz.)

— Espèce de chandelier qu'on applique à une muraille, et qui consiste en une plaque de métal, dont la partie inférieure porte une bobèche.

— Techn. Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. || *Plaque de couche*, plaque de métal dont est garni le bout de la crosse d'un fusil.

— Corps de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. || *Plaque d'une pendule*, pièce sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui de l'autre s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers.

— Décoration que les principaux chevaliers des différents ordres portent sur la partie gauche ou droite de leur poitrine : *Il portait la* PLAQUE *de l'ordre du Saint-Esprit. Quelque part qu'il aille, il porte ses* PLAQUES *et ses cordons.* (Acad.)

Tous ces gens tatoués de *plaques* et de croix
Ont léché sans rougir la botte de vingt rois. (Ancelot.)

— Eaux et For. Marque du marteau sur les arbres pieds-corniers.

PLAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. **Plaquer** : *Bois* PLAQUÉ. *Vaisselle* PLAQUÉE. (Acad.)

— Diplom. *Sceau plaqué*, sceau en placard.

— N. m. Technol. Métal recouvert d'une lame en feuille d'or, d'argent, etc., plus ou moins épaisse, selon le titre auquel on veut plaquer : *Voilà de beau* PLAQUÉ. *Un huilier, une saucière en* PLAQUÉ. (Acad.)

PLAQUEMINIER, n. m. Pron. *plak-mi-nié.* — Bot. Espèce d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des Ébénaciers.

PLAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plaque.*) Pron. *pla-ké.* — Techn. Appliquer une chose plate sur une autre : PLAQUER *de l'or et de l'argent sur du bois.* PLAQUER *du bois scié par feuilles sur d'autre bois.* (Acad.)

— *Plaquer des bijoux, de la vaisselle*, recouvrir d'or ou d'argent laminé des bijoux, de la vaisselle de cuivre ou de quelque autre métal peu précieux.

— *Plaquer du plâtre, du mortier*, l'appliquer fortement avec la main sur le mur qu'on veut enduire, sur la cloison qu'on veut hourder ou gobeter.

— Hortic. *Plaquer du gazon*, appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé, et les y affermir avec la batte.

— Pop. *Plaquer un soufflet sur la joue*, donner un soufflet.

— Fig. et pop. *Plaquer quelque chose au nez de quelqu'un*, lui faire en face quelque reproche piquant : *Il lui alla* PLAQUER *au nez que son père avait été laquais.* (Acad.)

PLAQUERESSE, n. f. Techn. Carde très-fine.

PLAQUESIN, n. m. Pron. *plak-çain.* — Techn. Écuelle dans laquelle le vitrier détrempe du blanc.

PLAQUETTE, n. f. (*plaque.*) Pron. *pla-kètt.* — Nom d'une monnaie de billon dans plusieurs pays.

— Prov. *Cela ne vaut pas une plaquette*, cela n'est d'aucune valeur.

— Petit volume relié, qui a fort peu d'épaisseur relativement à son format.

— Archit. Pierre plate qui forme la saillie d'une corniche. || Espèce de moellon mince.

— Techn. Sorte de carde. || V. PLAQUERESSE.

PLAQUEUR, n. m. (*plaque.*) Pron. *pla-keur.* — Artisan qui fait des placages, ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle : *L'art du* PLAQUEUR. (Acad.)

PLAQUIS, n. m. Pron. *pla-ki.* — Construct. Espèce d'incrustation de marbre ou de pierre.

PLASMA, n. m. (m. gr. de πλάσσειν, donner une forme.) Physiol. Partie liquide du sang dans laquelle nagent les globules microscopiques.

PLASMATEUR, n. m. Didact. Celui qui pétrit, celui qui donne la forme.

PLASMATIOSE, n. f. (πλάσσειν, donner une forme ; gr.) Pron. *pass-ma-ti-óz.* — Art de travailler l'argile.

PLASME, n. m. (πλάσμα, de πλάσσω, je forme ; gr.) Pron. *plasm.* — Didact. Modèle ; type ; forme première.

PLASTICITÉ, n. f. (*plastique.*) Pron. *plass-ti-ci-té.* — Didact. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes : *En refusant de laisser prendre aux malades des boissons aqueuses en grande quantité, on conserve au sang sa* PLASTICITÉ. (Dupuytren.)

PLASTIQUE, adj. des 2 g. (πλαστικός, qui peut être façonné ; gr.) Pron. *plass-tik.* — Didact. Qui forme, qui sert à former : *La vertu* PLASTIQUE *des animaux, des végétaux.* (Acad.)

— Physiol. *Force plastique*, puissance génératrice des corps organisés ; force qui préside aux phénomènes de génération, de nutrition et reproduction des tissus.

— B.-Arts. Qui concerne la forme : *Arts* PLASTIQUES.

— Par anal. Littér. *La poésie des anciens était quelquefois toute* PLASTIQUE.

— Min. *Argile plastique*, celle qui est susceptible de se laisser mouler.

— N. f. B.-arts, Partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures et d'ornements en plâtre, en terre, etc.

PLASTRON, n. m. (*plastrone* ; ital.) Pron. *plass-tron.* — Pièce de devant de la cuirasse que certains cavaliers portent à la guerre.

— Pièce de cuir, rembourrée et matelassée, dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac lorsqu'ils donnent leçon à leurs écoliers : *Tirer au* PLASTRON. (Acad.) *Voilà un plaisant animal avec son* PLASTRON. (Mol.)

— Fig. et fam. Homme qui est en butte aux railleries ou aux importunités d'un autre : *Cet homme est le* PLASTRON *des railleries de tout le monde. Je ne veux pas être son* PLASTRON, *lui servir de* PLASTRON. (Acad.)

— Techn. Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de plusieurs trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac, et où ils fixent la tête de leur foret, pour le faire tourner par le moyen de l'archet. ‖ Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux.

— Archit. Ornement d'architecture en forme d'anse, avec deux enroulements.

— Mar. Pièce de bois, appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, et qui aide au clouage des bordages inférieurs.

— Zool. Partie inférieure de la boite osseuse des tortues, dont la carapace forme la partie supérieure : *Le* PLASTRON *tient à la carapace par deux ailes latérales; ses parties antérieure et postérieure sont quelquefois mobiles en forme de battants.* (Duméril.)

PLASTRONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Plastronner et adj. : *Estomac* PLASTRONNÉ. *Poitrine* PLASTRONNÉE.

PLASTRONNER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *plass-tro-né*. — Garnir d'un plastron.

= **Se plastronner**, v. pron. Se couvrir d'un plastron : *Avant de s'aller battre en duel, il s'était* PLASTRONNÉ. (Acad.)

PLAT, ATE, adj. (πλατύς, uni, ouvert; gr.) Pron. *pla, platt*. — Qui a la superficie unie; dont les parties ont peu ou n'ont guère d'inégalités : PLAT *comme un ais. Avoir le dos* PLAT. *Cette femme a la poitrine* PLATE. *Au sortir de là on trouve un terrain* PLAT. (Acad.)

— *Pays plat*, pays de plaines; par oppos. aux pays de montagnes : *Les habitants des montagnes, et ceux du pays* PLAT. (Acad.)

— Par anal. : *La vue est agréable quoique* PLATE. (M^{me} de Sév.)

— *Plat pays*, la campagne, les villages, les bourgades; par oppos. aux villes, aux places fortes : *Les soldats de la garnison vivaient aux dépens du* PLAT *pays*. (Acad.)

— *Vaisseau, bateau plat*, vaisseau, navire, bateau dont le fond est plus ou moins plat.

— Par anal. *Visage plat*, visage dont la forme est moins relevée qu'il ne faut, visage un peu écrasé. ‖ On dit de même, *Nez plat, bouche plate, joue plate.*

— En parl. des cheveux, Qui n'est ni frisé ni bouclé : *Il avait des cheveux* PLATS, *des sourcils noirs et fort épais, l'air farouche et terrible.* (Lesage.) *Elle paraît ordinairement avec une coiffure* PLATE *et négligée.* (La Br.) *Des bandeaux* PLATS *de cheveux noirs encadraient son visage étoilé.* (J. Sandeau.)

— Fam. *Avoir le ventre plat*, n'avoir pas mangé depuis longtemps.

— Fam. *Sa bourse est bien plate*, il n'a guère d'argent.

— Fam. *Cette armée a été battue à plate couture*, elle a été complètement défaite.

— B.-Arts. *Plate peinture*, ouvrages de peinture qui se font sur des superficies plates, par oppos. aux figures de relief.

— *Broderie plate*, broderie qui n'est point relevée.

— Techn. *Vaisselle plate*, vaisselle qui est d'une seule pièce, sans soudure, par oppos. à vaisselle montée : *Les cuillers, les fourchettes sont de la* VAISSELLE PLATE. (Acad.)

— Il se dit particul. des plats et des assiettes d'argent : *On nous servit en* VAISSELLE PLATE. *Je préfère la porcelaine à la* VAISSELLE PLATE. (Acad.)

— Littér. Fig. : *Vers à rimes plates*, les vers dont les rimes se suivent deux à deux, sans être entremêlées : *Les élégies, les tragédies, les comédies, les poëmes épiques, sont ordinairement en* VERS À RIMES PLATES. (Acad.)

— Man. *Chevaux plats*, chevaux dont les côtes sont serrées, les épaules plates et avalées : *Les chevaux* PLATS *n'ont jamais beaucoup d'haleine.* (Acad.)

— Mar. *Calme plat*, l'état de la mer, lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface.

— Fig. Il se dit en parl. des affaires qui ne font aucun progrès; qui n'avancent ni ne reculent : *Nous sommes dans un* CALME PLAT. *L'état de nos affaires est au* CALME PLAT. (Acad.)

— Fam. Dépourvu de force, de saveur : *Ce vin est* PLAT *au goût.* (Regn.)

— Fig. En parl. des pensées, des productions de l'esprit, Qui n'est ni élégant, ni élevé, ni vif, ni piquant : *Un style* PLAT, *tout ce qu'il écrit est froid et* PLAT. *Il n'y a rien de plus* PLAT *que cet ouvrage.* (Acad.) *Ce roman doit être sifflé par les gens à la mode, comme un livre* PLAT. (J.-J. Rouss.) *À mon gré la pièce est assez* PLATE. (Boil.) *Épargnez-nous et les* PLATS *lieux communs et les phrases banales.* (Ancel.)

De *plats* romans, mis en vers boursouflés. (Volt.)
Voilà certainement le discours le plus *plat*
Qui soit jamais sorti de la bouche d'un fat. (Dest.)

— Par anal. Il se dit des écrivains :

Qui dit *plat* écrivain dit misérable auteur. (Boil.)

— *Physionomie plate*, physionomie sans caractère et qui n'exprime rien.

— *C'est un plat personnage*, se dit d'une personne dépourvue de toute espèce de mérite.

— Archit. hydr. *Bassin plat*, bassin qui a peu de profondeur. ‖ *Eaux plates*, se dit par oppos à *Eaux jaillissantes*.

— N. m. La partie plate de certaines choses : *Il lui donna des coups de* PLAT *d'épée, des coups de* PLAT *de sabre. Il lui a donné un coup du* PLAT *de la main.* (Acad.) *La pointe de ton épée à ma poitrine, ou le* PLAT *de la mienne sur ton visage.* (C. Del.)

— Fig. et fam. : *Donner du plat de la langue*, faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. ‖ *Faire merveille du plat de la langue*, chercher à étonner, à étourdir par de grandes phrases, par des récits extraordinaires.

— Ce qui est plat, ce qui est sans sel, sans agrément, etc. : *On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le* PLAT. (Volt.)

— Fam. : *Se mettre, se coucher à plat ventre*, se mettre, se coucher sur le ventre.

— Fig. : *Être à plat ventre devant quelqu'un*, lui faire bassement la cour.

= **A plat**, loc. adv. Sur le côté plat, sur la partie plate : *Poser un livre* À PLAT.

= **A plat, tout à plat**, loc. adv. Entièrement, tout à fait : *Être étendu* TOUT PLAT *dans son lit. Il s'est assis* TOUT PLAT *par terre. Cela est couché* TOUT PLAT *dans mon registre. Il l'a refusé* TOUT À PLAT. (Acad.) *La pièce est tombée* À PLAT.

= **A plate terre**, loc. adv. A terre, sur le pavé, sur le plancher : *Il est tombé* À PLATE TERRE. *Se coucher* À PLATE TERRE. *Être étendu* À PLATE *terre.* (Acad.)

PLAT, n. m. (πλατύς, large; gr.) Pron. *pla*. — Sorte de vaisselle plus ou moins creuse, destinée à contenir les mets qu'on sert sur la table : PLAT *d'argent.* PLAT *de faïence, de porcelaine. Un grand* PLAT. *Un moyen* PLAT. *Un petit* PLAT. *Un* PLAT *rond, ovale. Les bords, le fond d'un* PLAT. (Acad.)

— Ce qui est contenu dans le plat. Un plat de viande, de légumes, de poisson, de gibier : *Il a mangé un* PLAT *de crème. Il n'a mangé que d'un* PLAT. *Il y avait tant de* PLATS *à chaque service. Nous ne voulons qu'un* PLAT, *mais qu'il soit bon. Chaque convive apportera son* PLAT. (Acad.)

— *Plat d'entrée, de rôti, d'entremets*, entrée, rôti, entremets servi dans un plat.

— *Servir plat à plat*, ne servir qu'un seul plat à la fois.

— Pop. *Il ne chasse, il ne pêche qu'au plat*, se dit d'un homme qui aime fort le gibier, le poisson, mais qui ne prend la peine ni de chasser, ni de pêcher.

— Prov. et fig. : *Donner, servir un plat de son métier*, faire ou dire quelque chose qui tienne du caractère qu'on a ou de la profession qu'on exerce : *Ce menteur nous a servi un* PLAT *de son métier.* (Acad.)

— Par menace : *Il n'en est pas quitte, et je lui réserve un* PLAT DE MON MÉTIER. (Dest.)

— Prov. et fig. : *Mettre les petits plats dans les grands*, faire beaucoup de frais pour recevoir quelqu'un, mettre tout en l'air.

— Prov. et fig. : *Voilà un bon plat*, se dit d'une réunion de personnes de réputation équivoque.

— *Plat de verre*, grande pièce de verre, plate et ronde, telle qu'elle sort des verreries, et que les vitriers coupent en plusieurs morceaux pour en faire des carreaux.

— *Plat de balance*, chacun des deux bassins d'une balance.

— Mar. *Plat d'un aviron*, pelle de l'aviron. ‖ *Plat d'une varangue*, sa partie inférieure.

— Réunion des matelots désignés pour manger ensemble.

PLATANAIE ou **PLATANÉE**, n. f. (*platane*. Pron. *pla-ta-nè, né.* — Agric. Lieu, champ planté de platanes.

PLATANE, n. m. (*platanus*; lat., m. sign.) Pron. *pla-tann.* — Grand arbre, type de la famille des Platanées, dont les branches s'étendent beaucoup, et dont les feuilles sont fort larges : PLATANE *d'Orient, d'Occident.* ‖ On le nomme aussi *Plane.*

— Zool. Poisson qui a quelque ressemblance avec la brême.

PLATANÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes, voisines des Juglandées; elle a pour type le platane.

PLATANISTE, n. m. Ant. gr. Lieu ombragé de platanes, qui servait aux exercices gymnastiques de la jeunesse de Sparte.

PLAT-BORD, n. m. Pron. *pla-bor.* — Mar. Œuvre morte des côtés d'un bâtiment; bordage qui recouvre la tête des couples.

— Constr. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés.

PLATE, n. f. (*plata.*) Mar. Petite embarcation à fond plat dont on se sert pour la pêche.

PLATEAU, n. m. (πλατύς, étendu; gr.) Pron. *pla-tô.* — Fond de bois des grosses balances dont on se sert pour peser les lourds fardeaux : *Mettre de la marchandise sur un* PLATEAU *pour la peser.* (Acad.)

— Espèce de petit plat de bois, de porcelaine, ou de fer blanc-vernissé, sur lequel on sert les tasses de café, de chocolat, et les rafraîchissements, etc. : *Il portait un* PLATEAU *chargé de fruits et de galettes de blé noir.* (J. Sandeau.)

— Sorte de table à pieds fort bas, ou grand plat qu'on met au milieu d'une table à manger, et sur lequel on range différents ornements.

— Phys. : *Plateau électrique*, pièce de verre plate et circulaire, que l'on rend électrique en la faisant tourner entre deux coussins, au moyen d'une manivelle fixée à l'extrémité de l'axe qui la traverse.

— Fig. Terrain élevé, et qui s'étend en plaine : *Il y a au-dessus de cette montagne un très-beau* PLATEAU. *Le grand* PLATEAU *de la Tartarie.* (Acad.)

— Bot. Disque mince qui dans les bulbes produit inférieurement les racines.

— *Plateau de Sainte-Lucie*, agaric dont l'odeur est analogue à celle du bois de Sainte-Lucie.

— Chass. Au pl. Fumées plates et rondes des bêtes fauves.

PLATE-BANDE, n. f. Espace de terre étroit qui borde les compartiments d'un jardin, et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes, etc. : *Il faut mettre des fleurs dans ces* PLATES-BANDES. (Acad.) *Elle admira les* PLATES-BANDES *de légumes, encadrées dans leurs bordures de thym.* (J. Sandeau.)

— Archit. Moulure plate et unie qui est large et peu saillante.

— Pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne, un pilier ou un pied-droit.

— *Plate-bande de baie*, pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre; assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pierre.

— Constr. Bloc ou assemblage de pierres, présentant une face plane du côté opposé à sa poussée.

— Saillie plate qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie.

— *Plate-bande de compartiment*, toute face plane comprise entre deux moulures.

— *Plate-bande de pavé*, dalle de pierre et de marbre servant d'encadrement dans un compartiment de pavé.

— *Plate-bande de fer*, barre de fer placée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre pour en soulager la portée.

— Artill. Bande de fer qui retient et recouvre les tourillons d'un canon, quand il est sur son affût.

— Mar. Bordages de la poupe sur lesquels on applique les corniches.

PLATÉE, n. f. (*plat.*) Pop. Plat de nourriture chargé abondamment : *On nous servit des* PLATÉES *de viande.* (Acad.)

PLATÉE, n. f. (πλατύς, étendu; gr.) Pron. *pla-té.* — Archit. Massif de fondation, qui comprend toute l'étendue du bâtiment : *Tracer le plan d'un édifice sur la* PLATÉE. (Acad.)

PLATE-FORME, n. f. Archit. Couverture d'un bâtiment sans comble, faite en terrasse : *Dans le Levant, le toit des maisons est ordinairement en* PLATE-FORME. *Les* PLATES-FORMES *sont communes en Italie.* (Acad.) *Se promenant avec Thomas Morus, pendant les belles nuits d'été, sur les* PLATES-FORMES *de son palais, Henri VIII l'interrogeait sur l'astronomie.* (Franck.)

— Constr. Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble.

— *Plate-forme de fondation*, assemblage de charpente établi sous les fondations.

— Art mil. : *Plate-forme de batterie*, assemblage de solives et de madriers, sur lequel on met du canon en batterie à l'attaque d'une place.

— Technol. Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées.

PLATE-LONGE, n. f. Art vétér. Longe plate et longue qui sert à maintenir les chevaux difficiles, quand on les ferre, ou quand on leur fait subir quelque opération.

— Longe faite d'un cuir très-large que l'on ajoute au harnais sur la croupe des chevaux de carrosse, pour les empêcher de ruer.

— Corde ou courroie avec laquelle un écuyer qui est à pied fait trotter un cheval en rond : *Trotter, faire trotter un cheval à la* PLATE-LONGE. (Acad.)

— Chass. Bande de cuir qu'on met au cou des chiens, pour les arrêter quand ils courent trop vite.

PLATEMENT, adv. D'une manière plate : *Ce harangueur a parlé bien* PLATEMENT. (Acad.)

— Fam. : *Tout platement*, sans circonlocution, sans détour : *Cet homme, qui parle tant de sa bravoure, est tout* PLATEMENT *un poltron.* (Acad.)

PLATEURE, n. f. (*plat.*) Pron. *pla-tur.* — Min. Couche ou filon qui, après s'être enfoncé en terre, prend la direction horizontale.

PLATIÈRE, n. f. (*plat.*) Pron. *pla-tièr.* — Ponts et Ch. Ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATILLE, n. f. Pron. *pla-ti-y.* — Sorte de toile.

PLATIN, n. m. Pron. *pla-tain.* — Mar. Petit banc uni, dont la surface s'élève au niveau de la basse mer.

— Partie basse d'une plage qui découvre à la marée.

PLATINAGE, n. m. Techn. Action de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure.

PLATINE, n. f. (*plat.*) Ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre jaune, dont on se sert pour sécher et pour repasser du linge : *Repasser du linge sur la* PLATINE. (Acad.)

— Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu : *La* PLATINE *d'un fusil, d'un pistolet.* (Acad.)

— *Platine à mèche, à rouet*, ancien mécanisme des armes à feu.

— *Platine à batterie*, celle des anciens fusils de munition.

— *Platine à percussion*, celle dans laquelle la pierre et l'amorce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante qui est enflammée par le chien qui forme marteau.

— Artill. Plaque de plomb, qui sert à couvrir la lumière du canon.

— Typogr. Partie de la presse qui foule sur le tympan : *Au lieu de la* PLATINE *que le bras de l'ouvrier abaissait lentement sur les caractères, deux cylindres impriment avec rapidité les deux côtés de la feuille.* (A. F. Didot.)

— Techn. Chacune des deux plaques qui servent à soutenir les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule.

— Plaque de fer attachée à une porte au devant de la serrure, et qui est percée de manière à donner passage à la clef : *La* PLATINE *d'une serrure* (Acad.)

— *Verrou à platine*, verrou monté sur une plaque de fer.

— Lames de fer découpées, qui font partie du métier à bas.

— Pièce du moule des fondeurs en caractères.

— Masse de plomb, plate et carrée, qui fait retomber les hautes-lisses et les marches du métier.

— Massif placé au fond de la cuve du papetier, || Forte râpe sur laquelle on déchire les chiffons.

PLATINE, n. m. (*platina*, petit argent ; espag.) Min. Métal un peu moins blanc, que l'argent inaltérable à l'air très-fixe au feu et plus pesant que l'or ; *L'eau régale est le seul acide qui attaque et dissolve le* PLATINE. *Le* PLATINE *a été découvert en Amérique.* (Acad.)

— Il a été d'abord féminin : *Une nouvelle matière a été découverte depuis peu dans le Pérou, c'est la* PLATINE, *ainsi* APPELÉE *du mot espagnol* plata, *dont on a fait le diminutif* platina, *ou petit argent.* (Rayn.)

PLATINEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des platines.

PLATITUDE, n. f. (*plat.*) Fam. Caractère de bassesse dans les productions de l'esprit, dans les sentiments et dans les actions : *Ce discours est de la dernière* PLATITUDE. *Sa conduite a été d'une insigne* PLATITUDE, *d'une* PLATITUDE *révoltante.* (Acad.) *Les gens qui d'abord, faisaient les fanfarons et menaçaient de tout pourfendre, étaient subitement devenus d'une* PLATITUDE *honteuse.* (Arago.) *Cette politesse si recommandée sauve bien des bassesses ; on serait trop heureux qu'elle ne couvrit que des* PLATITUDES. (Duclosc.)

— Ce qui est plat, d'une extrême bassesse : *Il a désavoué ce qu'il avait dit, c'est une* PLATITUDE. (Ac.) *Ils ne pouvaient dire que cet humble début fût une* PLATITUDE *complète.* (G. Sand.) *Quand on cherche l'extraordinaire on ne trouve que des* PLATITUDES. (Duclos.)

— Plus fam. Saveur, goût fade : *Ce vin est d'une extrême* PLATITUDE. (Acad.)

PLATOLE, n. f. (*plat.*) Pron. *pla-tol.* — Écon. rur. Vase dans lequel on fait reposer le lait.

PLATONICIEN, IENNE, adj. Qui suit la philosophie de Platon ; qui a rapport à la philosophie de Platon : *Un philosophe* PLATONICIEN. *La doctrine* PLATONICIENNE. (Acad.)

— Substantiv. : *Un* PLATONICIEN.

PLATONIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au système, à la philosophie de Platon.

— *Amour platonique*, affection mutuelle, morale, et dégagée des désirs physiques, entre deux personnes de différent sexe.

— *Année platonique*, révolution à la fin de laquelle on suppose que tous les corps célestes seront revenus à leur point de départ.

PLATONISME, n. m. Pron. *pla-to-nism.* — Système philosophique de Platon.

PLÂTRAGE, n. m. (*plâtre.*) Ouvrage fait de plâtre : *Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du* PLÂTRAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. Ouvrage peu solide ; livre exécuté sans soin : *Ce livre n'est que du* PLÂTRAGE.

— Agric. Action de répandre du plâtre sur une prairie naturelle ou artificielle, ou de l'enfouir dans la terre pour amender le sol.

PLÂTRAS, n. m. (*plâtre.*) Pron. *plâ-tra.* — Débris d'ouvrage de plâtre : *Il tombe de gros* PLÂTRAS *de cette cheminée. Ce pignon est de* PLÂTRAS. *C'est une cloison qui n'est faite que de* PLÂTRAS. (Acad.)

— Fam. *Cette maison n'est bâtie que de plâtras*, elle est construite avec de mauvais matériaux.

PLÂTRE, n. m. (πλαστήρ, modeleur ; façonneur ; gr.) Pron. *plâtr.* — Sulfate de chaux calciné, qu'on obtient sous la forme de poudre blanche par la calcination du gypse ou pierre à plâtre et qu'on emploie délayé avec de l'eau pour cimenter les pierres ou les moellons ; pour faire des enduits, pour mouler des statues, des ornements d'architectures, etc. : *Pierre de* PLÂTRE *ou à* PLÂTRE. *Cuire du* PLÂTRE. *Battre du* PLÂTRE. *Sceller en* PLÂTRE. *Enduit de* PLÂTRE. *Un sac de* PLÂTRE. *Une statue de* PLÂTRE. *Mouler en* PLÂTRE. *On emploie le* PLÂTRE *comme engrais.* (Ac.) *Les meilleurs* PLÂTRES *se tirent des carrières de Montmartre et de celles de Lagny.*

L'habitant ne connait ni la chaux ni le *plâtre.* (Boil.)

— *Plâtre cru*, pierre à plâtre propre à être calcinée. || *Plâtre éventé*, plâtre qui a perdu de sa qualité à l'air. || *Plâtre noyé*, plâtre gâché avec beaucoup d'eau.

— Prov. *Essuyer les plâtres*, occuper un appartement, une maison nouvellement construite, avant que les plâtres soient secs. || Fig. Supporter les désagréments inévitables dans une fonction nouvelle.

— Prov. *Battre quelqu'un comme plâtre*, le battre excessivement.

— Fig. *Cette femme a deux doigts de plâtre sur le visage*, elle a mis beaucoup de blanc.

— Tout ouvrage moulé en plâtre : *Un* PLÂTRE *antique. Il a dans son cabinet des* PLÂTRES *fort curieux. On a tous les* PLÂTRES *de la colonne Trajane.* (Acad.)

— *Le premier plâtre d'une statue*, celui qui est sorti le premier du moule.

— *Le plâtre d'une personne*, le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage : *On n'a pas son portrait, mais on a son* PLÂTRE, *d'après lequel on fera son buste.* (Acad.)

— Au pl. Constr. Légers ouvrages de plâtres, tels que ravalements, corniches, languettes de cheminées, scellements, etc.

PLÂTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Plâtrer.

— Fardé : *Visage* PLÂTRÉ.

— Fig. *Paix plâtrée, réconciliation plâtrée*, paix, réconciliation qui n'est pas sincère et qui ne saurait être durable.

... Je ne vois rien qui soit plus odieux
Que les dehors *plâtrés* d'un zèle spécieux. (Mol.)

PLÂTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plâtre.*) Couvrir de plâtre, enduire de plâtre : PLÂTRER *un plafond.* PLÂTRER *une* CLOISON. (Acad.)

— Agric. *Plâtrer une prairie artificielle*, y répandre du plâtre comme engrais.

— Fig. fam. Mor. Couvrir, cacher quelque chose de mauvais sous des apparences qui ne peuvent subsister longtemps : *On a* PLÂTRÉ *cela du mieux qu'on a pu. Au lieu d'accommoder cette affaire, on n'a fait que la* PLÂTRER. (Acad.)

= **Se plâtrer**, v. pron. Être enduit de plâtre.

— Fig. *Cette femme se plâtre*, elle se farde, elle met du blanc.

PLÂTREUX, EUSE, adj. Il ne se dit guère que d'une espèce de craie rouge : *Un terrain* PLÂTREUX. *Une terre* PLÂTREUSE. (Acad.)

PLÂTRIER, n. m. (*plâtre.*) Pron. *plâ-tri-é.* — Celui qui prépare, qui vend le plâtre : *Acheter du plâtre au* PLÂTRIER. (Acad.)

PLÂTRIÈRE, n. f. (*plâtre.*) Pron. *plâ-tri-èr.* — Lieu, carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre : *Les* PLÂTRIÈRES *de Montmartre.* (Acad.)

— Endroit où l'on cuit et où l'on prépare le plâtre : *Le fourneau d'une* PLÂTRIÈRE. *Le maçon est à la* PLÂTRIÈRE. (Acad.)

PLÂTROIR, n. m. Pron. *plâ-troar.* — Techn. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous ; truelle à l'usage des plâtriers.

PLATURE, n. m. (πλατύς, large ; οὐρά, queue ; gr.) Zool. Genre de serpents aquatiques, à queue aplatie et à crochets venimeux des Indes.

PLATYRHYNQUE, n. m. (πλατύς, large ; ῥύγχος, bec ; gr.) Pron. *pla-ti-raink.* — Zool. Genre d'oiseaux sylvains d'Amérique.

PLATYRRHINS ou PLATYRRHININS, n. m. pl. πλατύς, large ; ῥὶς, ῥινός, nez ; gr.) Pron. *pla-tir-ri-nain.* — Zool. Famille de singes du continent américain qui ont la cloison moyenne du nez très-large et les narines ouvertes latéralement. || V. CATARRHININS.

PLAUSIBILITÉ, n. f. Pron. *plô-zi-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui est plausible : *Cette proposition a quelque* PLAUSIBILITÉ. (Acad.) || Peu usité.

PLAUSIBLE, adj. des 2 g. (*plausibilis*, qui doit être approuvé ; lat.) Pron. *plô-zibl.* — Qui a une apparence spécieuse : *Il prit un prétexte* PLAUSIBLE. *C'est une excuse* PLAUSIBLE. *Un raisonnement* PLAUSIBLE. (Acad.) *Une explication* PLAUSIBLE. (Cuv.)

J'entre dans vos raisons, elles sont fort *plausibles.* (Regn.)

PLAUSIBLEMENT, adv. D'une manière plausible. || Peu usité.

PLÈBE, n. f. (*plebs, plebis*, peuple ; lat.) Pron. *plèb.* — La populace, le petit peuple, la partie d'une nation qui ne jouit d'aucun droit politique ou civil : *Quand l'aristocratie romaine fut affranchie de la tyrannie étrusque, la* PLÈBE *applaudit.* (Ampère.) *Quand le christianisme naquit, il y avait des maîtres et des esclaves, des classes dominatrices et une* PLÈBE *asservie : nul ne se représentait le genre humain comme une grande famille.* (Lamenn.)

PLÉBÉCULE, n. f. (*plebecula*, de *plebs*, plèbe ; lat.) Néol. Menu peuple ; populace ; canaille.

PLÉBÉIEN, IENNE, n. (*plebeius* ; lat., m. sign.) Pron. *plé-bé-iain, ièn.* — Il se dit de ceux qui étaient de l'ordre du peuple, chez les anciens Romains : *Il n'y avait que les* PLÉBÉIENS *qui pussent être tribuns du peuple. Ce patricien avait épousé une* PLÉBÉIENNE. (Acad.) *A Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les* PLÉBÉIENS, *il ne pouvait se résoudre à les élire.* (Montesq.)

— Par anal. Citoyen qui ne fait point partie de la noblesse : *Le père de cet homme titré était un honnête* PLÉBÉIEN. (Acad.)

— Adj. *Magistrat* PLÉBÉIEN. *Il était de famille* PLÉBÉIENNE, *de race* PLÉBÉIENNE. (Acad.)

PLÉBISCITE, n. m. (*plebiscitum* ; lat., m. sign.) Pron. *plé-biss-citt.* — Antiq. Décret émané du peuple romain convoqué par tribus : *Seuls, sans les patriciens et le sénat, les plébéiens purent faire des lois qu'on appela* PLÉBISCITES. (Montesq.) *Il est très-singulier qu'à Rome les tribuns, au milieu d'une si grande multitude, n'aient jamais tenté de passer de leur chef un seul* PLÉBISCITE. (J.-J. Rouss.)

PLÉCOPTÈRES, n. m. pl. (πλέκω, je noue, πτερόν, nageoire ; gr.) Pron. *plé-kop-tèr.* — Zool. Famille de poissons cartilagineux comprenant ceux qui ont les nageoires réunies.

PLECTONOGNATHES, n. m. pl. (πλέκω, je noue ; γνάθος, mâchoire ; gr.) Pron. *plèk-to-ghnatt.* — Zool. Ordre de poissons osseux, caractérisés par l'os maxillaire et l'arcade palatine adhérents au crâne.

PLECTRUM, n. m. (πλέκτρον, de πλέσσω, je frappe ; gr.) Antiq. Petite verge de bois ou d'ivoire

terminée par un crochet, avec laquelle on faisait résonner les cordes de la lyre.

PLÉIADES, n. f. pl. (πλέειν, naviguer ; gr.) Pron. *plé-iad*. — Astron. Groupe d'étoiles qui sont dans la constellation du Taureau ; on en voyait autrefois sept ; mais on n'en aperçoit plus que six aujourd'hui : *Le lever des* PLÉIADES. *Le coucher des* PLÉIADES. (Acad.)

— Collectiv. *La Pléiade céleste.*

— Littér. *Pléiade poétique*, les sept illustres poëtes grecs qui florissaient sous Ptolémée Philadelphe. || Par anal. Sept poëtes français du seizième siècle.

— Par anal. Groupe d'hommes éminents.

PLEIGE, n. m. (*plectere*, frapper ; lat.) Pron. *plèj*. — Jurispr. Celui qui sert de caution : *Il s'est offert pour* PLEIGE *et caution dans cette affaire.* (Acad.) || Vieux.

PLEIGER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *plè-jé*. Jurispr. Cautionner en justice. || Vieux.

PLEIGERIE, n. f. Action de cautionner.

— *Mettre en pleigerie*, donner pour caution.

PLEIN, EINE, adj. (*plenus* ; lat., m. sign.) Pron. *plain, plènn*. — Qui contient tout ce qu'il est capable de contenir ; il est opposé à Vide : *Un tonneau* PLEIN *de vin. Un vase* PLEIN. *Cela n'est pas* PLEIN, *n'est qu'à demi* PLEIN. *Acheter un panier* PLEIN *de fruits. Un boisseau* PLEIN *de noix.* (Acad.) *L'avare avec ses coffres* PLEINS ; *ses greniers* PLEINS, *ses caves* PLEINES, *a peur de mourir de faim et de soif.* (Fr. Soulié.)

— Mis avant le nom, il donne de l'énergie à l'expression : *Un* PLEIN *pot de confitures. Une* PLEINE *bourse de louis.* (Acad.) *Il a de l'or un* PLEIN *sac.* (H. de Balz.)

— Prov. *Quand le vase est trop plein, il faut bien qu'il déborde*, une extrême douleur, un long ressentiment qu'on s'est efforcé de contenir, éclate à la fin.

— Fam. *Plein comme un œuf*, extrêmement plein.

— Constr. *Mur plein*, mur massif sans portes ni fenêtres : *J'ai remplacé le* MUR PLEIN *par un ouvrage en pierre ouvragée.* (O. Feuillet.)

— Par anal. *Les habitations des castors sont des espèces de maisonnettes bâties dans l'eau sur un pilotis* PLEIN. (Buff.)

— Littér. Fig. *Un ouvrage plein*, un ouvrage rempli d'idées, où l'on trouve tout ce qu'il doit contenir.

— *Un style plein et nourri*, un style ferme, abondant, et qui fait naître beaucoup d'idées.

— Par exagér. Qui contient une grande quantité : *Il a ses greniers* PLEINS *de blé, et ses caves* PLEINES *de vin. L'église était si* PLEINE *qu'on n'y pouvait entrer. Parler la bouche* PLEINE. (Acad.) *Le monde est* PLEIN *de faux justes.* (Mass.)

Ce superbe Paris est *plein* de malheureux. (Volt.)

— Fam. *Être plein de vin*, être ivre.

— Gras, replet, rebondi : *Corneille était assez grand et assez* PLEIN. (Fonten.) *Cet homme a le visage* PLEIN. (Acad.)

— *Cet homme est plein*, il a mangé et bu avec excès :

Plus telles gens sont *pleins*, moins ils sont importants. (La Font.)

— Fam. *Avoir le ventre plein*, être abondamment repu ; être rassasié : *Quand il a le ventre* PLEIN, *il s'endort.* (Acad.)

— Pop. *Elle a toujours le ventre plein*, se dit d'une femme qui est souvent grosse.

— *Bête pleine*, bête qui porte des petits : *Une chatte, une chienne* PLEINE, *une jument* PLEINE. (Acad.)

— Qui abonde en quelque chose que ce soit : *Une terre* PLEINE *de gibier. Un cabinet* PLEIN *de tableaux. Une écriture* PLEINE *de ratures. Un grenier* PLEIN *de rats. Un chien* PLEIN *de puces.* (Acad.)

— Fig. *Un livre* PLEIN *d'érudition. Il est* PLEIN *de santé, de vie. Un logement* PLEIN *d'incommodités. Elle a un abord* PLEIN *de grâce.* (J.-J. Rouss.)

Les bons sont *pleins* d'amour, les méchants *pleins* de haine. (N. Lemercier.)
Ses écrits *pleins* de feu partout brillent aux yeux. (Boil.)
Tu parais dans des lieux *pleins* de ton infamie. (Rac.)
La tendre Hypocrisie, aux yeux *pleins* de douceur. (Volt.)

— *Un homme plein de difficultés*, un homme très-difficile en affaires. || *Un homme plein d'expédients*, un homme habile, adroit.

— *Un homme plein de lui-même*, un homme qui a beaucoup de vanité, une trop bonne opinion de sa personne : *Le créole est* PLEIN DE LUI-MÊME *et vide de tout autre.* (Parny.)

— *Être plein d'une chose*, en avoir l'imagination tout occupée : *Il venait de voir un terrible spectacle, il en était encore tout* PLEIN. (Acad.) *Malheur à vous qui êtes* PLEINS *et content du monde.* (Boss.) *Rollin est* PLEIN *des écrivains de l'antiquité et, pour ainsi dire, imprégné de leurs sucs et de leur substance.* (La Harpe.)

— *Avoir le cœur plein*, avoir des sujets de mécontentement ou de satisfaction, de tristesse ou de joie, qu'on éprouve le besoin de confier à d'autres : *J'AI le* CŒUR TROP PLEIN, *il faut enfin que je m'ouvre à vous.* (Acad.)

— Fam. *Être plein de loisir*, être maître de son temps, n'avoir point d'affaires.

— Écrit. sainte. *Mourir plein de jours*, mourir dans un âge fort avancé.

— *Un jour plein*, les vingt-quatre heures tant du jour que de la nuit : *Il n'y avait que quatre jours* PLEINS. (Beaum.)

— Rempli : *Tous les jours de Chloé sont* PLEINS, *toutes ses heures sont vivantes.* (Desmahis.)

— *Pleine lune*, la lune lorsqu'elle nous paraît entièrement éclairée, et qu'elle est en opposition avec le soleil : *Nous aurons* PLEINE *lune tel jour.* (Acad.)

— Il se dit aussi de tout l'espace qui est depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune : *Nous sommes dans la* PLEINE *lune.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est une pleine lune*, se dit d'une personne qui a le visage large et plein. On dit de même : *Avoir un visage de pleine lune.*

— *Le plein midi*, le milieu du jour : *Est-ce que j'ai à me cacher quand je me venge ; je veux le grand jour,* LE PLEIN MIDI, *la place publique.* (V. Hugo.)

— *Une pleine vendange, une pleine récolte*, une vendange, une récolte abondante : *On a fait cette année une* PLEINE *récolte, une* PLEINE *vendange.* (Ac.)

— Blas. *Armes pleines*, celles qu'on porte telles qu'elles sont, sans aucune écartelure ni brisure : *La branche aînée de cette maison portait les armes* PLEINES. (Acad.)

— *Cette maison porte son écu, d'or plein, de gueules plein*, etc., elle ne porte dans l'écu de ses armes qu'un émail ou qu'une couleur, comme l'or, le gueules, etc., sans aucune pièce ni meuble.

— Mar. *Plein bois*, la partie du navire qui est au-dessus de l'eau : *Tous les boulets ont porté en* PLEIN BOIS. (Acad.)

— J. de bill. *Prendre une bille pleine*, l'atteindre avec la sienne au milieu, au centre.

— Fig. Entier, complet, absolu : *Il a une* PLEINE *connaissance de l'affaire. Il a* PLEINE *liberté d'aller où il voudra. Remporter une* PLEINE *victoire.* (Acad.)

Dans un *plein* repos j'ai trouvé tout le monde. (Regn.)
Je ratifie en tout le présent testament,
Et donne à votre hymen un *plein* consentement. (Id.)
Parlez, priez, blâmez : vous avez *plein* pouvoir. (C. Del.)

— Anc. *De notre pleine puissance et autorité royale*, formule dont le roi se servait dans ses édits et dans ses déclarations.

— Man. *Jarrets pleins*, jarrets gras. || *Flancs pleins*, flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés : *Les flancs d'un cheval doivent être* PLEINS *à l'égal des côtes.* (Acad.)

— *Bois plein*, bois compacte, dont le tissu est serré.

— *Une voix pleine*, une voix dont le son a de la rondeur, du volume.

— Bot. *Tige pleine*, celle qui ne renferme aucune cavité.

— Chron. *Année pleine*, année lunaire de 354 jours, par oppos. à l'*année cave* de 353. || *Mois plein*, se dit du mois de 30 et de 31 jours, par oppos. au *mois cave* de 28 et de 29 jours.

— Construit avec la prép. *en*, il forme différentes locut. adv. et signifie Au milieu de : *Il harangua* EN PLEIN *parlement. Ils ont été volés* EN PLEIN *jour,* EN PLEIN *midi. Il boit chaud* EN PLEIN *été. Cette hostilité fut faite* EN PLEINE *paix. Au mois prochain, nous serons* EN PLEINE *vendange, en* PLEINE *récolte.* (Acad.) *Quelle violence !* EN PLEINE *rue, on vient de me manquer de respect.* (Danc.) *Nous serons bientôt* EN PLEIN *centre de la forêt.* (O. Feuillet.) *Tout se délibérait et se décidait* EN PLEIN PEUPLE. (Lam.)

— *En plein rapport*, se dit d'une propriété, d'une terre qui rapporte autant qu'on peut le désirer : *Cette propriété, cette vigne est maintenant* EN PLEIN RAPPORT. (Acad.)

— *Un arbre en plein vent*, un arbre exposé au vent de tous côtés, qui n'est à l'abri d'aucune muraille. || *Un arbre en pleine terre*, un arbre qui n'est point renfermé dans une caisse. || Dans le m. sens : *Un arbre de* PLEIN *vent, de* PLEINE *terre.*

— *En plein champ*, au milieu des champs.

— *En pleine campagne*, dans les champs, loin des habitations.

— *En pleine marée*, quand le flux est le plus haut.

— *En pleine mer*, loin des côtes.

— *L'armée est en pleine marche*, la plus grande partie des troupes qui la composent est en marche.

— *L'ennemi est en pleine retraite, en pleine déroute*, la retraite de l'ennemi est décidée, sa déroute est complète.

— *Cette province est en pleine révolte, en pleine insurrection*, elle est tout à fait révoltée, l'insurrection y est générale.

— *Tailler en plein drap*, tailler dans une pièce de drap, y prendre tout ce qu'il faut pour faire un habit, sans être gêné par l'aunage.

— Fig. et fam. Avoir amplement et abondamment tout ce qu'il faut pour l'exécution d'un dessein.

— Construit avec les prép. *à* et *de*, il forme plusieurs locut. adv. qui marquent l'intensité, l'abondance, un haut degré : *Crier* À PLEINE *tête,* À PLEINE *gorge. Boire* À PLEIN *verre. Un ruisseau qui coule* À PLEINS *bords. Des chevaux qui tirent* À PLEIN *collier. Il peut faire cela* DE PLEIN *droit. Il a fait cela* DE PLEIN *gré, de son* PLEIN *gré.* (Acad.)

— *Franchir un fossé de plein saut*, en sautant d'un bord à l'autre.

— Fig. *Passer d'un plein saut ou de plein saut d'un emploi subalterne à une place élevée*, en franchissant les degrés intermédiaires.

— Fig. *A pleine main*, ou *A pleines mains*, abondamment, libéralement : *Donner, répandre de l'argent* À PLEINE *main,* À PLEINES *mains.* (Acad.)

Tel donne *à pleines mains* qui n'oblige personne ;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. (Dest.)

— Fam. *Cette étoffe est à pleine main*, elle est fort épaisse, moelleuse, bien fournie.

— Manége. *Ce cheval a un appui, une bouche à pleine main*, il a la bouche bonne.

— N. m. Physiq. Espace que l'on suppose entièrement rempli de matière ; par oppos. à Vide : *De ces deux philosophes, l'un croit le vide, l'autre soutient le* PLEIN. (Acad.)

— Calligr. Partie large d'une lettre : *Les* PLEINS *de ces caractères sont trop maigres.*

— J. de trictr. *Faire son plein*, couvrir de deux dames chaque case d'une des tables : *Mon* PLEIN *est fait.* (Regn.)

— *Mettre dans le plein*, envoyer une flèche, une balle au milieu du but que l'on vise.

— *Le trop-plein*, l'excès : *Il y a une écluse pour le* TROP-PLEIN *des eaux.* (Chateaubr.) *Quelques ravines invisibles recevaient le* TROP-PLEIN *du petit lac.* (O. Feuillet.)

— *La lune est dans son plein*, elle nous paraît éclairée en entier.

— *Le plein d'un mur*, le massif d'un mur, la partie où il n'y a ni portes ni fenêtres.

— *Une étoffe brodée tant plein que vide*, une étoffe dont une partie est brodée et dont l'autre ne l'est pas.

= **Plein,** loc. prép. Autant que la chose dont on parle peut en contenir : *Avoir du vin* PLEIN *sa cave, du blé* PLEIN *ses greniers. Avoir de l'argent* PLEIN *ses poches. Avoir* PLEIN *ses poches d'argent.* (Acad.) *J'ai des soldats* PLEIN *ma ville et* PLEIN *ma seigneurie.* (V. Hugo.)

= **En plein,** loc. adv. Complétement, tout à fait : *Le soleil donnait* EN PLEIN *sur nous. Donner* EN PLEIN *dans un piége.* (Acad.) *On était alors* EN PLEIN *dans la grande et orageuse discussion sur l'Amérique.* (Ste-Beuve.)

— Anc. On disait *à plein, tout à plein*, dans le m. sens : *De leur théâtre on aurait entendu* TOUT À PLEIN *les orgues, et de l'église on aurait parfaitement bien entendu les violons.* (Rac.)

Au travers de son masque on voit *à plein* le traître. (Mol.)

= **A pur et à plein,** loc. adv. Tout à fait, définitivement, sans aucune réserve ; il n'est guère usité que dans ces locutions : *Il a été absous* À PUR ET À PLEIN. *Soldé* À PUR ET À PLEIN. (Acad.)

= **Tout plein,** loc. adv. Beaucoup : *Il y a* TOUT PLEIN *de monde dans les rues. Vous dites qu'il n'y a pas de boutiques dans cette rue, il y en a* TOUT PLEIN. (Acad.)

PLEINE-CROIX, n. f. Techn. Garniture placée sur le rouet d'une serrure.

PLEINEMENT, adv. Pron. *plèn-man*. — Entièrement, absolument, tout-à-fait : *Il s'en est* PLEINEMENT *justifié.* (Acad.) *Il ne revenait qu'après s'être* PLEINEMENT *rassasié.* (Buff.) *Tout a été* PLEINEMENT *éclairé.* (Volt.)

... Je ne suis point *pleinement* convaincu
Que les textes cités aient le sens que vous dites. (V. Hugo.)

PLEIN-VENT, n. m. Agric. Arbre fruitier de taille élevée, abandonné à lui-même. || Au pl. *Des* PLEIN-VENT.

PLÉNIÈRE, adj. fém. (*plenus*, plein ; lat.) En-

tière, parfaite; il est particul. usité dans les locutions : *Cour* PLÉNIÈRE. *Indulgence* PLÉNIÈRE.

— *Indulgence plénière*, rémission pleine et entière de toutes les peines dues aux péchés : *Gagner les* INDULGENCES PLÉNIÈRES. *Il y a* INDULGENCE PLÉNIÈRE *à telle église.* (Acad.)

— *Cour plénière*, assemblée solennelle que nos rois tenaient le jour de quelque grande fête, ou lorsqu'ils voulaient faire un magnifique tournoi : *Ce monarque tint* COUR PLÉNIÈRE *le jour de Noel.* (Acad.)

L'écrit portait qu'un mois durant
Le roi tiendrait *cour plénière*. (La F.)

— Par anal. Complet : *Les animaux qui ont reçu leur forme* PLÉNIÈRE *et leur extension tout entière par les douces influences d'un autre climat, se resserrent et se rapetissent sous ce ciel avare.* (Buff.)

PLÉNIPOTENTIAIRE, n. m. (*plenus*, plein, *potentia*, puissance; lat.) Pron. *plé-ni-po-tan-ciér*. — Ministre d'un État, agent diplomatique chargé des pleins pouvoirs d'un souverain : PLÉNIPOTENTIAIRE *d'Espagne*. PLÉNIPOTENTIAIRE *au congrès*. (Acad.)

— Fam. Personne chargée d'une mission : *Il m'a institué son* PLÉNIPOTENTIAIRE *auprès de vous.*

— Fam. Au fém. : *Vous me faites donc l'une et l'autre votre* PLÉNIPOTENTIAIRE *absolue.* (Danc.)

— Adj. : *Ministre* PLÉNIPOTENTIAIRE. (Acad.)

PLÉNIROSTRE, adj. des 2 g. (*plenus*, plein; *rostrum*, bec; lat.) Pron. *plé-ni-rostr*. — Zool. Dont le bec est entier, sans échancrure.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux.

PLÉNITUDE, n. f. (*plenitudo*; lat., m. sign.) Propr. Abondance excessive des humeurs : *Cela marque une grande* PLÉNITUDE *d'humeurs. Il n'est malade que de* PLÉNITUDE. (Acad.)

— Fig. État complet : *L'épiscopat est la* PLÉNITUDE *des pouvoirs du sacerdoce.* (Acad.) *Un Dieu Créateur possédant la* PLÉNITUDE *de l'être et la source de la vie, a communiqué l'existence à tout ce qui compose cet univers.* (De Frayssin.) *La créature serait le créateur même, s'il ne lui manquait rien, car elle aurait la* PLÉNITUDE *de la perfection, qui est la divinité même.* (Lamenn.) *Duclos a une* PLÉNITUDE *et une force de sens qui plaît beaucoup à la raison.* (La Harpe.) *L'homme trouve le repos et la* PLÉNITUDE *de ses désirs dans le sein de la religion.* (Chateaubr.)

— *La plénitude du cœur*, l'abondance des sentiments dont le cœur est rempli : *Je vous parle dans la* PLÉNITUDE *de mon cœur.* (Acad.)

PLÉONASME, n. m. (πλεονασμος, abondance; gr.) Pron. *plé-o-nasm*. — Littér. Figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui donnent à la phrase plus de force ou de grâce : *Quand le* PLÉONASME *n'ajoute rien à la force ou à la grâce du discours, il est vicieux.* (Acad.)

— En m. part. Redondance vicieuse de paroles :

... Les moindres défauts de ce grossier génie
Sont ou le *pléonasme* ou la cacophonie. (Mol.)

= **Gramm.** Le *pléonasme* ne peut être admis que s'il ajoute à l'expression simple plus de netteté ou d'énergie :

Je l'ai vu, dis-je, vu, *de mes propres yeux vu*,
Ce qu'on appelle vu. . . . . (Mol.)
Les éclairs sont moins prompts; je l'ai *vu de mes yeux*,
Je l'ai vu qui frappait ce monstre audacieux. (Volt.)

DORMEZ VOTRE SOMMEIL, *riches de la terre.* (Boss.)

Eh! que *m'a* fait, *à moi*, cette Troie où je cours? (Rac.)

— Le *pléonasme* est condamné par le goût, quand il ajoute à la phrase un ou plusieurs termes qui en rendent la marche traînante et qui affaiblissent la pensée qu'ils reproduisent :

Il en coûta *la vie* et *la tête* à Pompée. (Corn.)

IL N'Y A QUE LE SEUL *Racine qui soutienne constamment l'épreuve de la lecture.* (Volt.) *Cicéron avait étendu les* BORNES *et les* LIMITES *de l'éloquence.* (Voiture.)

PLÉROSE, n. f. (πλήρωσις, réplétion; gr.) Pron. *plé-rôz*. — Méd. Réplétion, rétablissement d'un corps épuisé par la maladie.

— Sentiment de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli.

PLÉROTIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui procure la cicatrisation.

— Méd. Fortifiant.

— Substantiv. *Les plérotiques.* ‖ V. INCARNATIF.

PLÉSIOSAURE, n. m. (πλέσιος, voisin; et σαῦρος, lézard; gr.) Zool. Genre de reptiles fossiles qu'on a rattaché à l'ordre des Sauriens.

PLESMONE, n. f. (πλησμονή; gr., m. sign.) Méd. Réplétion, satiété.

PLESSIMÈTRE, n. m. (πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure, gr.) Pron. *plèss-ci-mètr*. — Méd. Instrument consistant en une plaque d'ivoire circulaire, que l'on applique à plat sur les divers points du thorax que l'on veut explorer : *Une très-longue expérience a démontré que le meilleur de tous les* PLESSIMÈTRES *est le doigt indicateur de la main qui ne percute pas.* (Bouillaud.)

PLESSIMÉTRIE, n. f. Méd. Emploi du plessimètre; mode particulier d'auscultation médiate.

PLET, n. m. Mar. Pli d'un fort cordage qu'on fait tourner sur lui-même.

PLÉTEUX, n. m. Pron. *plé-teu*. — Pêch. Outil employé pour donner aux hameçons une courbure convenable.

PLÉTHORE, n. f. (πληθώρα, de πλήθειν, être plein; gr.) Pron. *plé-tor*. — Méd. Surabondance de sang et d'humeurs : PLÉTHORE *générale*. PLÉTHORE *locale*. *La plupart des médecins attribuent les règles des femmes à la* PLÉTHORE *du sang.* (Volt.)

PLÉTHORIQUE, adj. des 2 g. Méd. Abondant en humeurs; replet : *État* PLÉTHORIQUE. *Tempérament* PLÉTHORIQUE. *Un homme* PLÉTHORIQUE. *Mangeant beaucoup et ne faisant point d'exercice, il est devenu* PLÉTHORIQUE. (Acad.)

— Qui indique la pléthore : *Tout son visage, toute son attitude, toute sa personne était bouffie d'un orgueil* PLÉTHORIQUE *qui avait sa grandeur.* (V. Hugo.)

— Substantiv. Personne affectée de pléthore : *Un* PLÉTHORIQUE. *Une* PLÉTHORIQUE.

PLEURANT, part. prés. du v. Pleurer :

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux,
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux? (Rac.)

PLEURANT, ANTE, adj. Pron. *pleu-ran, rantt*. — Qui pleure : *Elle est toujours* PLEURANTE. (Acad.) *Il n'y a qu'un instant, vous êtes entrée chez moi comme la tempête irritée et* PLEURANTE. (V. Hugo.)

Pleurante après son char vous voulez qu'on me voie. (Rac.)

PLEURARD, n. m. Pron. *pleu-rar*. — Fam. Qui pleure souvent et sans sujet : *C'est un vilain* PLEURARD. (Acad.) *Voilà bien du train pour un pot de fleurs! Combien te faut-il,* PLEURARD? (Beaum.)

— Adj. *Il grommela du ton d'un enfant* PLEURARD. (Fr. Soulié.)

PLEURE, n. f. Anat. V. PLÈVRE.

PLEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Pleurer : *On pleure pour avoir la réputation d'être tendre; on pleure pour être plaint, on pleure pour être* PLEURÉ. (La Rochef.)

— Fam. *Ce malheur devrait être pleuré avec des larmes de sang*, on ne saurait en ressentir une trop vive douleur.

PLEURE-MISÈRE, n. des 2 g. Fam. Celui, celle qui se plaint toujours de sa misère : *Un* PLEURE-MISÈRE. *Des* PLEURE-MISÈRE.

PLEURER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*plorare*; lat., m. sign.) Répandre des larmes : PLEURER *amèrement. Elle ne fait que* PLEURER. PLEURER *de colère.* PLEURER *de joie. C'est un soulagement dans la douleur que de* PLEURER. *Les cerfs* PLEURENT *quand ils sont aux abois.* (Acad.) *Les enfants rient et* PLEURENT *facilement.* (La Br.) *C'était du sentiment comme en font les avocats, qui* PLEURENT *à chaudes larmes dès qu'ils suent à grosses gouttes.* (G. Sand.)

Pleure, Jérusalem, *pleure*, cité perfide! (Rac.)
Il trépigne de joie, il *pleure* de tendresse. (Boil.)

— *Pleurer sur quelqu'un*, déplorer ses fautes, ses égarements, ses douleurs : JÉSUS-CHRIST *disait aux femmes de Jérusalem : Ne* PLEUREZ *pas sur moi, mais* PLEUREZ *sur vous et sur vos enfants.* (Acad.)

Pleurons sur nous, Français; *pleurons sur la patrie*;
L'honneur et l'intérêt divisent ses enfants. (C. Del.)

— Suivi d'un inf. il prend la prép. *de* :

Jérusalem *pleura de* se voir profanée. (Rac.)

— Fam. *Pleurer comme un veau*, pleurer immodérément.

— Prov. *Il ne lui reste, on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer*, il a tout perdu, on lui a tout pris.

— Prov. et fig. *Il pleure d'un œil et rit de l'autre*, se dit de quelqu'un qui rit et pleure tout à la fois, et comme incertain entre deux sentiments opposés.

— *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*, se dit en parl. d'une personne qui a quelque sérosité qui lui coule des yeux.

— *La vigne pleure*, se dit lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois, après la taille.

— V. trans. PLEURER *la perte de ses amis.* PLEURER *son malheur, ses malheurs.* PLEURER *la mort de son père, de sa mère.* (Acad.)

— *Pleurer quelqu'un*, pleurer sa perte, sa mort : *Nous ne songeons à louer l'écrivain qu'après* AVOIR PLEURÉ *l'homme.* (St-M. Girard.) *Il y a de belles âmes, qui* PLEURENT *leurs amis avec des larmes véritables.* (Volt.)

Je l'*ai pleuré*, ce fils, ah! je l'*ai* bien *pleuré*. (C. Del.)

— Fig. et fam. *On ne l'a pleuré que d'un œil*, il n'a été regretté qu'en apparence et pour la forme.

— *Pleurer ses péchés, sur ses péchés*, avoir un grand regret, une grande douleur des péchés qu'on a commis.

— Fam. *Il pleure le pain qu'il mange*, se dit d'un avare qui a regret à ce qu'il mange, qui se plaint sa nourriture.

= **Se pleurer**, v. pron. Être pleuré : *Cette catastrophe doit se* PLEURER. (Acad.)

— Poétiq. Pleurer sur sa fin prochaine :

Les poëtes ont dit qu'avant sa dernière heure,
En sons harmonieux le doux cygne *se pleure*. (Lam.)

— Se pleurer les uns les autres : *On songe à ce qu'on perd et l'on se* PLEURE. (Mme de Genl.)

PLEURÉSIE, n. f. (πλευρά, plèvre; gr.) Pron. *pleu-ré-zi*. — Pathol. Phlegmasie ou inflammation de la plèvre ou de la partie externe du poumon : PLEURÉSIE *aiguë*. PLEURÉSIE *chronique. Il est mort d'une* PLEURÉSIE. *Les* PLEURÉSIES *sont communes dans les pays où les alternatives du chaud et du froid sont fréquentes et subites.* (Raya.)

— *Fausse pleurésie*, douleur de côté, causée par une inflammation légère des muscles intercostaux.

PLEURÉTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est causé par la pleurésie.

— Qui est attaqué de la pleurésie : *Point, côté* PLEURÉTIQUE.

— Substantiv. *Un pleurétique.*

PLEUREUR, EUSE, n. Pron. *pleu-reur, reuz*. — Celui, celle qui a l'habitude de pleurer : *C'est un grand* PLEUREUR, *une grande* PLEUREUSE. (Acad.) *Un* PLEUREUR *insipide.* (Gress.)

— Antiq. Femme que, chez les grecs et les anciens Romains, on louait pour assister aux funérailles du mort et pour pleurer sa perte.

— Adj. Larmoyant, triste, affligé, qui dénote l'affliction : *Air* PLEUREUR. *Avoir une mine* PLEUREUSE. (Acad.) *Il avait une sensibilité verbeuse et* PLEUREUSE. (Lam.)

— Agric. *Saule, frêne pleureur*, espèce de saule, de frêne dont les branches frêles et longues pendent vers la terre.

PLEUREUSES, n. f. pl. (*pleur.*) Pron. *pleu-reuz*. Bandes de batiste, qu'on mettait autrefois sur le revers de la manche d'un habit, dans les premiers temps d'un grand deuil : *Porter des* PLEUREUSES. *Grandes, petites* PLEUREUSES. (Acad.) *Il était en deuil de la tête aux pieds : grandes* PLEUREUSES, *perruque noire, figure allongée.* (Chamf.)

De tristes falbalas, découpés en *pleureuses*. (Desmahis.)

PLEUREUX, EUSE, adj. Pron. *pleu-reu, reuz*. — Qui annonce une vive affliction; qui est tout en larmes ou prêt à pleurer : *Avoir l'air, le ton* PLEUREUX, *la mine* PLEUREUSE. (Acad.) *Fermer sa porte aux quidams cajoleurs et* PLEUREUX. (J.-J. Rouss.)

PLEURITE, n. f. (πλευρά, plèvre; gr.) Pron. Méd. Inflammation de la plèvre.

PLEURITIDES, n. f. pl. Mus. Sorte de registres qui se lèvent et s'abaissent, pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgues.

PLEURNICHER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*pleur.*) Pron. *pleur-ni-ché*. — Fam. Répandre des larmes feintes, faire semblant de pleurer, essayer de pleurer : *Vous aurez beau* PLEURNICHER, *vous n'obtiendrez rien.* (Acad.)

— Iron. *Faisons une partie de pharaon, au lieu de* PLEURNICHER *ainsi sur nos amis morts.* (Mérim.) *Les femmes sont jolies quand elles pleurent; nous, au contraire; et quand nous parvenons à* PLEURNICHER *un peu, nous sommes affreux.* (Mme de Girardin.)

PLEURNICHERIE, n. f. Fam. Larmes feintes : *As-tu bientôt fini tes* PLEURNICHERIES?

PLEURNICHEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui pleurniche : *C'est un* PLEURNICHEUR, *une* PLEURNICHEUSE. (Acad.) *Il méprise tant les* PLEURNICHEURS *que je serais honteux de geindre.* (E. Augier.)

PLEUROBRANCHE, n. m. (πλευρόν, côté; βράγχια, ouïes; gr.) Pron. *pleu-ro-bran-ch*. — Zool. Genre de mollusques gastéropodes, qui ont les branchies situées d'un seul côté.

PLEUROCÈLE, n. f. (πλευρά, plèvre; κήλη, hernie; gr.) Chir. Hernie thoracique ou de la plèvre.

PLEUROCÈRE, n. m. Zool. Genre de mollusques à coquille ovale et pyramidale qu'on trouve dans les grands fleuves de l'Amérique.

PLEUROCYSTE, n. m. (πλευρόν, côté; κύσθος, anus; gr.) Pron. *pleu-ro-cist*. — Zool. Espèce d'échinodermes dont la forme est celle d'un cœur.

PLEURODYNIE, n. f. (πλευρόν, côté; ὀδυνή, douleur; gr.) Méd. Douleur au côté; point de côté.

PLEURONECTE, adj. des 2 g. (πλευρόν, côté; νήκτης, nageur; gr.) Zool. Qui nage sur le côté; qui a la forme d'une sole.

— N. m. Genre de poissons plats qui, comme les limandes, les plies, les turbots, les soles, etc., nagent sur un des côtés du corps, et ont les deux yeux du même côté de la tête.

PLEUROPNEUMONIE, ou **PLEUROPÉRIPNEUMONIE**, n. f. (πλευρά, plèvre; περί, autour; πνεύμων, poumon; gr.) Méd. Pleurésie dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés, pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEUROPNEUMONIQUE, ou **PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE**, adj. et n. des 2 g. Méd. Qui concerne la pleuropneumonie.

— Qui est affecté d'une pleuropneumonie.

PLEURORTHOPNÉE, n. f. (πλευρόν, côté; ὀρθός, droit; πνεῖν, respirer; gr.) Méd. Douleur de côté qui force le malade à prendre une position verticale pour respirer librement.

PLEUROTHOTONOS, n. m. (πλευρόθεν, de côté; τόνος, tension; gr.) Pron. *pleu-ro-to-to-noss.* — Pathol. Convulsion qui résulte de la contraction des muscles d'un seul côté, et qui produit l'inclinaison latérale du tronc.

PLEURS, n. m. pl. (*ploratus*; lat.) Larmes : *Verser des* PLEURS. *Avoir le visage tout baigné de* PLEURS. *Donner des* PLEURS *à la perte, à la mémoire de son ami. Des* PLEURS *involontaires s'échappèrent, tombèrent de ses yeux. J'inondai son sein de mes* PLEURS. *Chaque jour il arrosait de ses* PLEURS *le tombeau de son père.* (Acad.)

Épargnez-moi des *pleurs* qui coulent à ma honte. (Corn.)
.. De longs *pleurs* muets mouillent sa barbe blanche.
(C. Del.)

— Il se dit quelquefois au sing. dans le style élevé : *C'est de là que naissent ces rages, ces désespoirs, ce ver dévorant qui ronge la conscience, et enfin ce* PLEUR *éternel dans des flammes qui ne s'éteignent jamais.* (Boss.)

Princes et rois, et la tourbe menue,
Jetaient maint *pleur*, poussaient maint et maint cri.
(La Font.)

— Fig. *Essuyer ses pleurs*, se consoler.

— *Essuyer les pleurs de quelqu'un*, calmer son affliction, le consoler.

— Par exagér. *Être tout en pleurs, être noyé de pleurs, fondre en pleurs*, pleurer abondamment.

— Fig. *Les pleurs de terre*, les eaux de pluie qui coulent, qui filtrent entre les terres : *Ce sont les* PLEURS DE TERRE *qui ont fait fondre cette glacière.* (Acad.)

— *Les pleurs de la vigne*, l'eau qui s'en échappe quand elle a été taillée.

— Poétiq. *Les pleurs de l'Aurore*, la rosée.

PLEUTRE, n. m. Pop. Homme sans courage; homme indigne de considération : *Cet homme n'est qu'un* PLEUTRE. (Acad.) *Que de* PLEUTRES *on voit aujourd'hui rouler carrosse!* (O. Feuillet.)

Elle doit me trouver un bon maintien de *pleutre*.
(Ém. Augier.)

PLEUVOIR, v. impers. 3e conj. (*pluere*; lat., m. sign.) Pron. *pleu-voar.* (*Il pleut; il pleuvait; il plut; il pleuvra; il pleuvrait; qu'il pleuve; qu'il plût; pleuvant; plu*, invar.) En parl. de la pluie. Tomber du ciel : *Il* PLEUT *à verse. Il* PLEUT *à seaux. Il commençait à* PLEUVOIR. *Il ne fait que* PLEUVOIR *depuis quelque temps.* (Acad.)

— Pop. *Comme s'il en pleuvait*, en grande quantité : *Donnez-nous du vin comme s'il en* PLEUVAIT. *Il dépense de l'argent comme s'il en* PLEUVAIT. (Acad.)

— Prov. et fig. *C'est un écoute s'il pleut*, homme faible, qui se laisse arrêter par les moindres obstacles.

— *Un écoute s'il pleut*, une promesse illusoire; une mauvaise défaite; une espérance très-incertaine.

— *Il a bien plu dans son écuelle, dans son escarcelle*, il lui est venu une bonne succession, de bonnes aubaines : *Il* PLEUT *dans son escarcelle.* (La F.)

— Par anal. Il se dit de plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel : *Le bruit courait qu'il* AVAIT PLU *des pierres. Dieu fit* PLEUVOIR *le feu et le soufre sur Sodome et sur Gomorrhe.* (Acad.) *Les pierres calcinées* PLEUVAIENT *çà et là autour de moi.* (Lam.)

Sur le taureau, mugissant et terrible,
Pleuvent les dards, les lances, les épieux. (Parny.)
... Par moment mes pleurs *pleuvant* encore
M'éveillaient en tombant. (Lam.)

— Prov. et par exagérat. *Quand il pleuvrait des hallebardes, je sortirais*, quelque mauvais temps qu'il puisse faire, rien ne m'empêcherait de sortir.

— Fig. Tomber d'en haut en grande quantité : *Les coups de fusil* PLEUVENT. *On fit* PLEUVOIR *sur lui une grêle de pierres, de dards, de flèches, de traits.* (Ac.)

Si jusqu'à l'approcher tu pousses ton audace,
Je fais sur toi *pleuvoir* un orage de coups. (Mol.)

— Par anal. *Cet hôtel resta dans ses souvenirs comme un lieu enchanté où il* PLEUVAIT *des perdrix toutes rôties.* (Scribe.)

— Fig. *Il pleut des brochures, de mauvais vers, etc.*, il s'en publie chaque jour une grande quantité. || *Il pleut des chansons, des épigrammes, etc., contre un tel*, il court beaucoup de chansons, d'épigrammes, etc., contre lui. || *Les sarcasmes pleuvent sur lui de tous côtés*, il est l'objet de mille sarcasmes.

— Fig. et fam. *Il pleut des mauvais plaisants, des ennuyeux, des importuns, etc.*, quelque part qu'on aille, on rencontre beaucoup de mauvais plaisants, d'ennuyeux, d'importuns, etc. : *Il* PLEUT *ici des fâcheux de tous les côtés.* (La Br.)

— Fig. *Les biens, les honneurs pleuvent chez lui, sur lui*, il lui arrive de grands avantages coup sur coup; on lui prodigue les dignités, les honneurs.

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont *pleuvoir*!
(Boil.)

— La Fontaine l'a employé comme verbe intransitif :

Contrat passé, notre homme
Tranche du roi des airs, *pleut*, vente, et fait, en somme,
Un climat pour lui seul.

PLÈVRE, n. f. (πλευρά; gr., m. sign.) Anat. Membrane séreuse, diaphane, qui revêt intérieurement chaque côte et se réfléchit de là sur l'un et l'autre poumon : *L'*INFLAMMATION *de la plèvre.* (Acad.)

PLEXUS, n. m. (*plectere, plexum*, entrelacer; lat.) Pron. *plèk-çuss.* — Anat. Lacis, réseau formé par plusieurs filets de nerfs, ou par plusieurs petits vaisseaux entrelacés : PLEXUS *hépatique.* PLEXUS *splénique.*

PLÉYON ou **PLION**, n. m. Pron. *plè-ion.* — Agric. Brin d'osier qui sert à lier la vigne, les branches d'arbres, les cercles de tonneaux, etc. : *Il faut des* PLÉYONS *pour cette vigne.* (Acad.)

— Longue perche pliante.

PLI, n. m. (*plier.*) Marque faite à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., qu'on a mis en plusieurs doubles : *Faire un* PLI *à une étoffe. Des manchettes plissées à petits* PLIS. *Les* PLIS *de sa robe, de son manteau, de sa soutane.* (Acad.)

— *Remettre une étoffe dans ses plis*, la replier comme elle avait été pliée d'abord.

— *Cet habit ne fait pas un pli*, il est juste à la taille.

— Prov. et fig. *C'est une affaire qui ne fera pas un pli, le moindre pli*, elle ne peut pas souffrir de difficulté.

— Particul. Enveloppe d'une lettre : *Je vous envoie sous ce* PLI *le papier que vous me demandez. J'ai reçu votre lettre et la sienne sous le même* PLI. (Ac.)

— Au pl. Fig. et mor. Replis :

Nos yeux démêleront ses secrets sentiments,
Et des *plis de son cœur* verront tout l'artifice. (Volt.)

— Fig. *Fouiller dans tous les plis et replis du cœur; sonder les plis et replis du cœur*, chercher à découvrir ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans le cœur.

— Marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., qui avait été plié : *Il y a eu des cornes à ce livre, on en voit toujours les* PLIS. (Acad.)

— *Cet habit a pris son pli*, les plis qui y sont y demeureront toujours.

— Prov. et fig. *Il a pris son pli*, se dit d'un homme qui n'est pas d'âge ou d'humeur à changer d'habitude, de vie.

— Fig. *Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli*, il a des habitudes bonnes, mauvaises.

— Fig. *Donner un bon pli à une affaire*, la présenter de manière qu'elle puisse être bien comprise et favorablement jugée.

— Fig. *Prendre le pli de*, s'habituer à : *Les hommes sont capables de* PRENDRE LE PLI *de la vertu comme du vice.* (Duclos.)

— Ce qui ressemble aux plis d'une étoffe, etc. : *Un Sybarite se plaignait de ce que le* PLI *d'une des feuilles de roses sur lesquelles il était couché l'avait empêché de dormir.* (Acad.) *Elle étudiait à son miroir les effets d'un regard, d'un léger* PLI *de son front.* (H. de Balz.)

— *Avoir des plis au front, au visage*, avoir des rides.

— *Le pli du bras, le pli du jarret*, l'endroit où le bras, où le jarret se plie.

— Construct. Angle rentrant d'un mur, par oppos. à Coude, qui se dit de l'angle saillant.

— Man. *Pli de l'embouchure*, endroit de la brisure du mors de bride.

— Mar. Arrangement des manœuvres courantes, qui sont pliées généralement en rond.

— Mar. *Pli de câble*, la longueur de la roue du câble. || *Mouiller un pli de câble*, ne filer que très-peu de câble, en mouillant l'ancre.

— B.-Arts. Sinuosités d'une draperie : *Il faut que le nu se fasse sentir sous les* PLIS. (Acad.)

PLIABLE, adj. des 2 g. (*plier.*) Pron. *pli-abl.* Pliant, flexible, aisé à plier : *Cette sorte de bois n'est guère* PLIABLE. (Acad.)

— Fig. Docile, dis[illegible] laisser conduire, gouverner : *Avoir l'esprit* PLIABLE, *l'humeur* PLIABLE. (Acad.) || Peu usité.

PLIAGE, n. m. (*pli.*) Techn. Action, manière de plier; effet de cette action : *Le* PLIAGE *des étoffes doit se faire avec soin. Le* PLIAGE *des feuilles imprimées varie suivant les formats.* (Acad.)

PLIANT, part. prés. du v. Plier.

PLIANT, ANTE, adj. Souple, flexible, facile à plier : *L'osier est extrêmement* PLIANT. (Acad.)

— *Siége pliant*, siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier : *Il ne lui fit donner qu'un* PLIANT. (Acad.)

— Substantiv. Siége pliant : *Otez ce* PLIANT *et apportez un fauteuil.* (Mol.)

— Fig. Docile, accommodant : *Il a le caractère* PLIANT, *l'humeur* PLIANTE. *C'est un esprit* PLIANT. (Acad.) *On désirerait de ceux qui ont un bon cœur qu'ils fussent toujours* PLIANTS, *faciles et complaisants.* (La Br.)

— N. m. pl. Chass. Branches qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLICA, n. m. Méd. V. PLIQUE.

PLICATILE, adj. des 2 g. (*plica*, pli; lat.) Bot. Qui est susceptible de se ployer; qui a une tendance naturelle à le faire : *La corolle du liseron est* PLICATILE. (Acad.)

— Qui se plisse le soir et ne s'ouvre que le matin.

PLIE, n. f. Zool. Poisson plat du même genre que la limande et le carrelet : *On pêche beaucoup de* PLIES *dans la Loire.* (Acad.)

PLIÉ, ÉE, part. prés. du v. Plier : *Étoffes* PLIÉES. *Roseau* PLIÉ. *Épaules* PLIÉES.

PLIÉ, n. f. Pron. *pli-é.* — Dans. Mouvement des genoux quand on les plie : *Faire des* PLIÉS. (Acad.) *Chacun admira ses grâces, son air noble et majestueux et la douceur de ses* PLIÉS. (Lesage.) *Les danseurs entretiennent leurs jambes en faisant des* PLIÉS *et des battements.* (De la Ville.)

PLIEMENT, n. m. Techn. V. PLIAGE.

PLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plicare, plica*, pli; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous pliions, vous pliiez.* — Mettre en plusieurs doubles, et avec un certain arrangement du linge, des étoffes et du papier : PLIER *du linge.* PLIER *des habits, des hardes, des draps de lit, des serviettes.* PLIER *en quatre, en huit, en seize*, etc. (Acad.)

— *Plier bagage*, se dit d'une armée qui décampe, qui se retire devant une autre : *Les ennemis, sachant qu'on marchait à eux,* PLIÈRENT BAGAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Plier bagage*, s'en aller furtivement : *Vous voyez présentement que vous n'avez plus qu'à* PLIER BAGAGE. (Dest.)

— Fig. et par plaisanter. Mourir : *Le vieux* A *décidément* PLIÉ BAGAGE.

— Courber, fléchir : PLIER *de l'osier, des branches d'arbre, de vigne pour en faire un berceau.*

— Par anal. PLIER *les genoux.* PLIER *le bras.* (Ac.)

— Fig. Se soumettre, s'humilier :

Qu'il tonne! A son courroux
Je puis offrir mon front sans *plier les genoux.* (X.)

— Fig. *Plier les genoux devant le veau d'or*, faire servilement la cour à un homme riche, puissant.

— Fig. Assujettir, soumettre, faire céder, accoutumer : *Il faudra* PLIER *ce jeune homme à la règle. Il y a des esprits qu'on* PLIE *aisément. Il s'est fait une philosophie qu'il* PLIE *à tous ses caprices.* (Acad.) *Il avait un fonds de droiture qui le rendait incapable de* PLIER *son opinion ni sa liberté à aucun intérêt ni à aucune politique.* (La Harpe.)

— Man. *Plier un cheval*, lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple.

— V. intr. Se courber : *Ce bâton, cette baguette* PLIE. *Cet arbre* PLIE *sous le poids de ses fruits. Cette lame d'épée* PLIE *jusqu'à la garde.* (Acad.)

Je plie et ne romps pas. (La F.)

— Fig. *Plier sous le poids des affaires, des années*, être surchargé d'affaires, accablé par l'âge.

— Prov. et fig. *C'est un roseau qui plie à tout vent*, se dit d'une personne qui cède à toutes les impulsions qu'on veut lui donner.

— Fig. Céder, se soumettre : PLIER *sous l'autorité de quelqu'un. Il fait tout* PLIER *sous sa volonté. Vous ne le ferez pas* PLIER. PLIER *sous le joug.* (Ac.) *Que tout* PLIE *et que tout soit souple quand Dieu commande.* (Boss.) *Dans la société, c'est la raison qui* PLIE *la première.* (La Br.) *C'est un homme incapable de* PLIER *sous le nombre ou sous les obstacles.* (La Br.) *Le pouvoir du premier consul se consolidait, la France et l'Europe* PLIAIENT *sous son ascendant.* (Thiers.)

C'en est fait, mon orgueil est forcé de *plier*. (Rac.)
Son esprit orgueilleux qui n'a jamais *plié*,
Conserve encor pour nous la même inimitié. (Volt.)

— Prov. et fig. *Il vaut mieux plier que rompre*, il vaut mieux céder que de résister trop opiniâtrément.

— Mar. Il se dit d'un vaisseau qui porte mal la voile, ou qui s'incline trop sous l'effort d'un vent de côté.

— Fig. Céder, reculer, en parl. des troupes qui ne tiennent pas ferme dans un combat : *Les ennemis* PLIÈRENT *à la première charge. L'aile droite fut la première à* PLIER. (Acad.) *Les armées de Charles-Quint* PLIÈRENT *de tous côtés ; sa réputation s'éclipsa.* (Rivar.)

= **Se plier,** v. pron. Se courber, se fléchir : *L'endroit où le bras, où la jambe* SE PLIE. *Il se courbe si fort qu'il semble qu'il s'aille* PLIER *en deux.* (Acad.)

— Fig. S'accommoder, se soumettre : SE PLIER *à la volonté, à l'humeur, aux caprices de quelqu'un.* SE PLIER *aux usages.* (Acad.) *L'amour-propre* SE PLIE *à tout.* (Lévis.)

= **Gramm.** *Plier, ployer. Plier* s'emploie en parlant des objets qui n'opposent aucune résistance : PLIER *un choir, une serviette, du linge, des vêtements.*

— Pris absolument, il exprime une action, une résolution prompte, rapide : *Faites seulement que les hommes n'empiètent pas sur ceux qui cèdent par modestie, et ne brisent pas ceux qui* PLIENT. (La Br.)

Je *plie* et ne romps pas. (La F.)

— *Ployer* signifie proprement *courber*; il se dit des corps peu flexibles : PLOYER *une canne, une branche d'arbre, un arc.* (Acad.) *Que tout* PLOIE *et que tout soit souple quand Dieu commande.* (Boss.)

— Au figuré, *Ployer* exprime particul. une action accomplie avec une sorte de résistance, à contre cœur : *C'est à force de voir ces merveilles que le monde entier* A *enfin* PLOYÉ *sous le joug de la religion.* (Fén.)

Sous les riches lambris qui ne sont point à nous,
Devant ses habitants nous *ployons* les genoux. (J.-B. R.)

PLIEUR, EUSE, n. Pron. *pli-eur, euz.* — Celui, celle qui plie : PLIEUR *de draps.* PLIEUSE *de livres, de brochures, de journaux.* (Acad.)

PLINGER, v. tr. Techn. V. PLONGER.

PLINGEURE, n. f. Pron. *plain-jur.* — Techn. Action de plinger, de donner la première trempe dans le suif à la mèche de la chandelle.

PLINTHE, n. f. (πλίνθος, brique ; gr.) Pron. *plaintt.* — Membre d'architecture ayant la forme d'une petite table carrée ; elle se nomme *Socle* dans les bases, et *Tailloir* dans les chapiteaux des colonnes : *La* PLINTHE *de cette base n'a pas de proportion avec la* PLINTHE *du chapiteau. La* PLINTHE *d'une statue.* (Acad.)

— Bande ou saillie plate qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris : *Cette* PLINTHE *est trop étroite, n'a pas assez de saillie. La* PLINTHE *du lambris.* (Acad.)

— Constr. *Plinthe de mur*, espèce de plate-bande qui indique la ligne des planchers sur la façade d'un bâtiment, ou qui règne au sommet d'un mur de clôture.

— Ponts et Chauss. Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage.

PLIOIR, n. m. (*pli.*) Pron. *pli-oar.* — Techn. Petit instrument de bois, d'ivoire, etc., plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, pour plier et pour couper du papier : *Servez-vous de votre* PLIOIR. (Acad.)

— Table et lame de bois dont on se sert pour plier les étoffes.

— Moule à tuiles.

— Pêch. Morceau de bois échancré à ses deux extrémités, sur lequel on plie les lignes, les ficelles ou les allonges.

PLIQUE, n. f. **PLICA,** n. m. (*plica*, pli ; lat.) Pron. *plik, pli-ka.* — Méd. Phlegmasie cutanée, caractérisée pour l'entrelacement inextricable et le feutrage des cheveux ; elle s'étend quelquefois à tout le système pileux : *La* PLIQUE *est commune en Pologne. Le* PLICA *est fort rare ailleurs qu'en Pologne.* (Acad.)

PLIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *pli-ké.* — Méd. Attaqué de la plique : *Chevelure* PLIQUÉE. (Acad.)

PLISSAGE, n. m. Techn. Action de plisser, résultat de cette action : PLISSAGE *d'une chemise, d'une collerette. Cela coûtera tant pour le* PLISSAGE.

PLISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Plisser : *Un jabot bien* PLISSÉ. (Acad.) *Les femmes portent des cotillons* PLISSÉS. (Dider.)

— Bot. Qui offre des plis longitudinaux réguliers semblables à ceux d'un éventail fermé : *Peau* PLISSÉE. *Feuille* PLISSÉE. (Acad.)

— Nom. Partie plissée : *Le* PLISSÉ *d'une chemise. Le* PLISSÉ *des feuilles.*

PLISSEMENT, n. m. (*plisser.*) Action de plisser ; effet de cette action.

— Par extens. *Le* PLISSEMENT *de son front trahissait la persévérante résolution d'un esprit obstiné.* (Ph. Charles.)

PLISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire des plis à une étoffe, à du linge : PLISSER *une jupe.* PLISSER *une collerette.* (Acad.)

— Intransitiv. Faire des plis : *Cette étoffe* PLISSE. *Ces rideaux* PLISSENT *trop,* PLISSENT *bien,* PLISSENT *mal.* (Acad.)

= **Se plisser,** v. pron. Devenir plissé : *Cette étoffe* SE PLISSE *bien.* (Acad.)

PLISSON, n. m. Art culin. Mets délicat composé de lait qu'on fait épaissir au feu.

PLISSURE, n. f. (*pli.*) Manière de faire des plis : *Cette blanchisseuse n'entend rien à la* PLISSURE. (Ac.)

— Assemblage de plis : *Cette* PLISSURE *est bien faite.* (Acad.) *Des brises folâtres se jouaient dans la* PLISSURE *des voiles.* (G. Sand.) *Les rides qui traversent le front des marins ressemblent aux* PLISSURES *de la voile, et sont moins creusés par l'âge que par la bile.* (Chateaubr.)

PLOC, n. m. (πλοκή, tissu ; gr.) Pron. *plok.* — Mar. Composition de poil de bœuf et de chien qu'on met entre le doublage et le franc-bord d'un navire.

— Technol. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux. || Laine de rebut.

PLOCAGE, n. m. Pron. *plo-kaj.* — Techn. Action de carder les laines ; effet de cette action.

PLOIEMENT, n. m. Pron. *ploa-man.* — Action de ployer ; résultat de cette action.

PLOMB, n. m. (*plumbum* ; lat., m. s.) Pron. *plon.* — Min. Métal d'un blanc bleuâtre, très-mou, et l'un des plus pesants après l'or et le platine : *Le* PLOMB *est un métal aisé à fondre. Des balles, des tuyaux, des gouttières de* PLOMB. (Acad.) *Le* PLOMB *d'Angleterre est le plus propre au laminage que l'on connaisse.* (Chaptal.)

Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé. (Rac.)

— *Les plombs de Venise*, prisons à toiture de plomb dans le palais de Saint-Marc, à Venise : *Il languissait depuis deux ans sous les* PLOMBS. (Acad.)

Ah ! des fers dans ces murs qu'on ne peut oublier !
Un cachot, si l'on veut, sous leurs *plombs* redoutables. (C. Del.)

— *Mine de plomb*, crayon appelé aussi *Plombagine.*

— *Blanc de plomb*, plomb oxydé, qui produit une couleur blanche.

— Méd. *Colique de plomb* ou *des peintres*, colique violente produite par l'action du plomb.

— Prov. et fig. *Il lui faudrait un peu de plomb dans la tête*, se dit en parl. d'un homme qui a la tête légère, d'un étourdi.

— Prov. *La justice divine a des pieds de plomb*, elle est lente à punir.

— *Nager comme une bague de plomb*, ne point savoir nager.

— Fig. et fam. *Cul de plomb*, homme laborieux et sédentaire : *C'est un* CUL DE PLOMB *et une tête de fer.* (Acad.)

— Typogr. *Lire sur le plomb*, lire un passage sur la composition même.

— Balle, lingot, petit grain de plomb qu'on emploie soit à la guerre, soit à la chasse, pour charger les fusils et autres armes à feu : *Ce chasseur n'a plus ni* PLOMB *ni poudre.* (Acad.)

Déjà d'un *plomb* mortel plus d'un brave est atteint. (Boil.)

— Fig. et fam. *Il n'a ni poudre ni plomb*, se dit d'un homme dépourvu de tout ce qui lui est nécessaire pour son travail ou pour sa dépense.

— Fam. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet.

— Comm. Petit sceau de plomb qu'on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que, dans les douanes, on attache aux colis pour attester qu'ils ont payé les droits : PLOMB *d'aunage. Mettre le* PLOMB. (Acad.)

— Constr. Morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, et dont les maçons, les charpentiers, etc., se servent pour élever leurs ouvrages perpendiculairement à l'horizon : *Voir avec un* PLOMB *si une muraille est droite, si elle est bien verticale.* (Acad.)

— Mar. *Plomb de sonde*, ou simpl. *Plomb*, morceau de plomb en pyramide qu'on attache à une corde nommée ligne ; il est creusé en dessous et garni de suif, et sert à faire connaître la hauteur et la qualité du fond dont il rapporte des empreintes ou des parcelles.

— Cuvette, ordinairement de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente : *Le* PLOMB *est bouché.*

— Hydrogène sulfuré, gaz qui se dégage des fosses d'aisances pendant la vidange ; il produit une asphyxie très-grave.

— Espèce d'asphyxie qui saisit quelquefois les vidangeurs lorsqu'ils viennent à respirer ce gaz.

= **A plomb,** loc. adv. Perpendiculairement : *Une ligne qui tombe* À PLOMB *sur une autre fait deux angles droits.* (Acad.)

— Par anal. *Jamais les autours ne tombent* À PLOMB *sur leur proie ; ils la prennent de côté.* (Buff.)

— Fig. *Cette observation tombe* À PLOMB *sur lui.* (Acad.)

— *Mettre, dresser à plomb une muraille, une charpente*, la rendre verticale. || On dit dans le m. sens, *Cette muraille est à plomb.* || On dit aussi, *tracer une ligne à plomb sur une muraille, sur un édifice.* || V. APLOMB.

PLOMBAGE, n. m. Pron. *plon-baj.* — Techn. Action de plomber, de garnir de plomb : *Le* PLOMBAGE *d'un ballot, le* PLOMBAGE *d'un faîte.* (Acad.)

— Chir. *Plombage des dents*, opération qui consiste à remplir la cavité d'une dent cariée avec une substance métallique malléable.

— Comm. Action de marquer avec un plomb.

— Agric. Action de fouler la terre après avoir semé.

PLOMBAGINE, n. f. (*plomb.*) Min. Graphite ; substance minérale noirâtre, plus connue sous le nom de *Mine de plomb* ; elle sert à faire des crayons : *Beaucoup de charbon et peu de fer donnent la* PLOMBAGINE. (Cuv.)

PLOMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Plomber : *Vaisselle* PLOMBÉE. *Marchandise* PLOMBÉE. *Ballots* PLOMBÉS. *Dent* PLOMBÉE. (Acad.)

— *Canne plombée*, canne à l'extrémité de laquelle on a mis du plomb pour la rendre plus pesante et servir, au besoin, d'arme défensive : *Il portait une* CANNE PLOMBÉE, *à cause de la profonde solitude de quelques parties de son quartier.* (H. de Balz.)

— Mar. *Bâtiment bien plombé*, bâtiment considérablement calé ou chargé.

— Fig. Livide, couleur de plomb : *Cet homme a le teint* PLOMBÉ, *le visage* PLOMBÉ. *Couleur* PLOMBÉE. (Acad.)

PLOMBÉE, n. f. Massue garnie de plomb.

— Techn. Sorte de couleur rouge.

— Pêch. Corde garnie de balles de plomb, dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau.

PLOMBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plomb.*) Mettre, attacher, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu : PLOMBER *les faîtes, les arêtiers d'un toit.* (Acad.) PLOMBER *des filets pour qu'ils descendent au fond de l'eau.* (Acad.)

— *Plomber de la vaisselle de terre*, la vernir avec du plomb.

— Chir. *Plomber une dent*, remplir de plomb en feuille une dent creuse, afin de la conserver : *On se sert aujourd'hui d'un composition minérale pour* PLOMBER *les dents.*

— Douan. et Comm. Appliquer un petit sceau de plomb sur des ballots, etc., pour marquer qu'ils ont payé les droits, et sur des étoffes pour marquer qu'elles viennent de telle fabrique, ou qu'elles ont tel aunage et telle qualité : PLOMBER *des ballots, des caisses, des pièces d'étoffe, etc.* (Acad.)

— Chancell. Apposer un sceau : PLOMBER *une bulle.*

— Hortic. Presser, battre, fouler des terres pour les affermir et afin qu'elles s'affaissent moins : *Il faut* PLOMBER *les terres rapportées.* (Acad.)

— Constr. Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide d'un plomb : PLOMBER *un mur.* (Acad.)

— Techn. Coller deux objets ensemble : PLOMBER *une meule.*

— *Plomber une canne*, mettre du plomb à l'extrémité d'une canne.

— Mar. *Plomber un couple*, l'établir dans sa position convenable sur la quille.

PLOMBERIE, n. f. Techn. Art de fondre et de travailler le plomb.

— Ouvrage de plombier.

— Lieu où l'on coule et où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR, n. m. Douan. et comm. Celui qui plombe les marchandises, les étoffes : *Les* PLOMBEURS *de la douane.* (Acad.)

PLOMBIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fond le plomb, le façonne ou le met en œuvre.

PLOMBIER, IÈRE, adj. Qui est de la nature du plomb; qui ressemble à la mine de plomb : *Pierre* PLOMBIÈRE.

— N. f. Art cul. Espèce de glace garnie de fruits confits.

PLOMBIFÈRE, adj. des 2 g. (*plumbum*, plomb; *fero*, je porte; lat.) Min. Qui contient du plomb.

PLOMBOIR, n. m. Pron. *plon-boar.* — Chir. Instrument qui sert à plomber les dents. || V. FOULOIR.

PLOMÉE, n. f. Constr. || *V.* PLUMÉE.

PLON, n. m. Vulg. Osier.

PLONGEANT, part. prés. du v. Plonger : *En* PLONGEANT *au fond des voluptés on rapporte plus de gravier que de perles.* (H. de Balz.)

PLONGEANT, ANTE, adj. Dont la direction est de haut en bas : *Vue* PLONGEANTE. *Le coup d'épée qu'il a reçu était* PLONGEANT. (Acad.)

— Art mil. *Feu* PLONGEANT.

PLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Plonger et adj. : *Cruche* PLONGÉE *dans l'eau. Poignard* PLONGÉ *dans le sein.*

— Fig. Absorbé : *Il est* PLONGÉ *dans le chagrin. Il est* PLONGÉ *dans la méditation, dans l'étude. Il était* PLONGÉ *dans de sombres réflexions.* (Scribe.)

— Bot. *Plantes plongées*, celles qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

— Techn. *Chandelle plongée*, celle qui se fait en plongeant la mèche dans le suif; par oppos. à *Chandelle moulée.*

PLONGÉE, n. f. Art mil. Il n'est usité que dans cette locut. : *La plongée du parapet*, la ligne comprise entre le talus intérieur et le talus extérieur d'un parapet.

PLONGEMENT, n. m. Action de plonger : *Le baptême, qui était le* PLONGEMENT *dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion.* (Volt.)

PLONGEON, n. m. Action de plonger : *Faire un* PLONGEON. *Faire le* PLONGEON.

— Fig. et fam. : *Faire le plongeon*, se dit d'un homme qui baisse la tête quand il entend tirer : *Ceux qui n'ont jamais été à la guerre* FONT *ordinairement le* PLONGEON *aux premiers coups que l'on tire.* (Acad.)

— Tâcher d'échapper, de se dérober aux reproches, aux railleries : *Il* FIT *tout à coup le* PLONGEON. (Acad.)

— Mor. *Faire le plongeon*, se dit d'une personne qui, après avoir voulu soutenir quelque chose, se relâche tout d'un coup, ou n'allègue que faiblement de mauvaises raisons.

Vous *faites le plongeon*, petit noble à nasarde. (Regn.)

PLONGEON, n. m. (*plonger.*) Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Plongeurs; il a le bec droit, pointu et comprimé, et les doigts complétement palmés : PLONGEON *de mer.* PLONGEON *de rivière.* (Ac.)

> Là, les *plongeons* et les canards
> Viennent fondre de toutes parts. (Regn.)

PLONGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. — Il prend l'*e* muet, euphon. entre le rad. *plong* et la termin. quand celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous plongeons, il plongea.* — Enfoncer un corps dans l'eau, ou dans un liquide, pour l'en retirer ensuite : PLONGER *une cruche dans la rivière.* PLONGER *quelqu'un dans la mer.* (Acad.) PLONGER *la main dans un bénitier.* (La Br.)

— Fig. *Plonger un poignard dans le sein de quelqu'un*, lui enfoncer un poignard dans le sein.

Aussitôt *dans son sein il plonge son épée* (Rac.)

Et tu peux lui *plonger un poignard dans le sein!* (Corn.)

— Mor. Causer à quelqu'un un chagrin profond, violent : *C'est lui* PLONGER LE POIGNARD DANS LE SEIN *que de lui annoncer la mort de son fils.* (Acad.)

— Fig. Précipiter dans : *Cette mort* PLONGEA *notre famille dans un abîme de maux. Cet accident me* PLONGE *dans un embarras extrême. Cette vue m'*AVAIT PLONGÉ *dans une rêverie profonde.* (Acad.)

> Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine?
> (Boil.)

— Techn. Donner la première trempe dans le suif à la mèche de la chandelle.

— V. intr. S'enfoncer entièrement dans l'eau, en sorte que l'eau passe par-dessus la tête : *Cet homme* PLONGE *parfaitement bien. Ceux qui pêchent les perles* PLONGENT *dans la mer pour en rapporter les huîtres. Machine à* PLONGER. (Acad.) *L'eider* PLONGE *très-profondément à la recherche des poissons.* (Buff.)

— Par anal.

> Il marche, il marche encor et toujours, et la sonde
> *Plonge* et replonge en vain dans une mer sans fond.
> (C. Del.)

— Fig. Pénétrer : *La vue* PLONGE *à la ... sur la mer et sur la vallée.* (Vitet.)

> Médite le présent, *plonge* dans l'avenir. (Del.)
> Mes yeux *plongeaient* plus loin que le monde réel.
> (V. Hugo.)

— Avoir une direction de haut en bas : *Les assiégeants étant au pied du rempart, le canon de la place ne pouvait* PLONGER *assez pour les incommoder.* (Acad.) *L'effet de ces feux qui* PLONGEAIENT *sur une masse vivante fut épouvantable.* (Mich.)

= **Se plonger,** v. pron. S'enfoncer :

Le fer étincelant *se plongea* dans mon sein. (Volt.)

— Fig. : *Se plonger dans le sang de quelqu'un*, l'égorger :

Dans le sein d'un enfant voulez-vous qu'on *se plonge?* (Rac.)

— Fig. S'abandonner entièrement à : SE PLONGER *dans la douleur;* SE PLONGER *dans le vice, dans la débauche, dans les plaisirs.* (Acad.)

PLONGEUR, n. m. Celui qui a coutume de plonger dans la mer pour pêcher des perles, des éponges, etc., ou dans les rivières, pour retirer ce qui est tombé dans l'eau : *C'est un excellent* PLONGEUR. *Cloche de* PLONGEUR. (Acad.)

— Pêch. Pêcheur qui va sous l'eau prendre à la main des poissons ou des coquillages.

— Techn. Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte.

— N. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux nageurs, de l'ordre des Palmipèdes.

PLOQUE, n. f. Pron. *plok.* — Techn. Masse de laine cordée qu'on enroule sur une quenouille pour la filer. || V. LOQUETTE.

PLOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Ploquer : *Vaisseau* PLOQUÉ. *Lame* PLOQUÉE.

PLOQUER, v. tr. ou ac. 1^re^ conj. Pron. *plo-ké.* — Mar. Garnir de ploc le franc-bord et le doublage d'un bâtiment.

— Techn. Mêler des laines de différentes couleurs.

= **Se ploquer,** v. pron. En parl. de la laine, Se mettre en bourrons.

PLOQUERESSE, n. f. Techn. Espèce de carde.

PLOUTRE, n. m. (*pulsare*, frapper; lat.) Pron. *ploutr.* — Agric. Rouleau pour briser les mottes de terre.

PLOUTRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Agric. Briser les mottes de terre avec la houe.

PLOYABLE, adj. des 2 g. Pron. *ploa-iabl.* — Qui est susceptible d'être ployé; qui est aisé à ployer : *Une branche* PLOYABLE.

PLOYAGE, n. m. Pron. *plo-iaj.* — Techn. Action de ployer; résultat de cette action.

PLOYANT, part. prés. du v. Ployer :

PLOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Ployer : *Branches* PLOYÉES *par le vent.*

— N. m. J. de pharaon, Double carte amenée par le banquier : *Le banquier a eu six* PLOYÉS *dans une partie.*

PLOYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. *plicare*; lat., m. sign.) Pron. *ploa-ié.* (*Je ploie, tu ploies, il ploie, nous ployons, vous ployez, ils ploient; je ployais; nous ployions; je ployai, nous ployâmes; je ploierai, nous ploierons; je ploierais, nous ploierions; ploie, ployons, ployez; que je ploie, que nous ployons; que je ployasse, que nous ployassions; ployant; ployé, ée, etc.*) Fléchir, courber : PLOYER *une branche d'arbre.* PLOYER *le genou en marchant.* (Acad.)

— Intransitiv. : *Ma tête* PLOIE *d'avance sous le châtiment que vous me préparez.* (V. Hugo.) *Des guerriers de ce mérite ne* PLOYAIENT *pas volontiers sous Louvois.* (St-Simon.) *Cette race simple et virile va remplir ces puissantes armées sous l'effort desquelles l'Europe* PLOYERA. (A. de Tocquev.)

> Ce fut de tous les temps que, *ployant* sous l'effort,
> Le petit cède au grand, et le faible au plus fort. (Regn.)

— Arranger une chose, en la pliant, en la mettant en rouleau, en paquet, etc. : PLOYEZ *votre marchandise.* PLOYEZ *votre serviette.* PLOYEZ *vos habits.* (Acad.) *Nautoniers fatigués des périls, attachez l'ancre à nos ports, et* PLOYEZ *à jamais vos voiles.* (Chateaubr.)

— Fig. *Ils ne rompront pas les lois, mais les* PLOIERONT *à leurs intérêts.* (Fléch.)

Le vendangeur ravi de *ployer* sous le faix. (Boil.)

= **Se ployer,** v. pr. Se courber : *Le jonc se* PLOIE *facilement.*

— Se conformer : *Les hommes avides de plaisirs savent* SE PLOYER *à toutes les formes.* || GRAMM. V. PLIER.

PLU, part. pass. inv. du v. Plaire.

PLUCHE, n. f. V. PELUCHE.

PLUCHÉ, ÉE, adj. Velu; il se dit de certaines étoffes et de quelques plantes : *Bras* PLUCHÉ. *Tige* PLUCHÉE.

— *Éponge pluchée*, espèce d'éponge dont la superficie est couverte de laciniures très-nombreuses.

PLUIE, n. f. (*pluvia*; lat., m. sign.) Eau qui tombe de l'atmosphère : *Grosse* PLUIE. PLUIE *fine. Il tombe de grosses gouttes de* PLUIE. *La* PLUIE *l'a mouillé, l'a percé jusqu'aux os. Les prés demandent de la* PLUIE. (Acad.) *Les vents répandent et distribuent les* PLUIES *fécondes et les rosées bienfaisantes.* (Buff.)

> En moins d'un jour, tour à tour on essuie
> Et le froid et le chaud, et le vent et la *pluie.* (C. d'Harl.)
> La *pluie* à coups pressés bat contre les fenêtres. (C. Del.)

— Prov. et fig. : *Parler de la pluie et du beau temps*, s'entretenir de choses indifférentes.

— Fig. *Faire la pluie et le beau temps*, disposer de tout, régler tout, par son crédit, par son influence : *Il est le maître dans cette maison, il y* FAIT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Acad.) *Il y aura bien du malheur si je ne vous mets pas à la fin dans quelqu'une de ces bonnes maisons où les précepteurs font la* PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Lesage.)

— Fig. *Après la pluie, le beau temps;* à un temps fâcheux, il en succède un meilleur; la joie succède souvent à la tristesse.

— *Petite pluie abat grand vent*, le vent s'apaise lorsqu'il vient à pleuvoir. || Fig. Il faut quelquefois peu de chose pour faire cesser une grande querelle.

— Fig. Il se dit aussi de certaines choses qui tombent ou semblent tomber comme la pluie : *Dans le voisinage des volcans, il y a quelquefois des* PLUIES *de cendre et de soufre.* (Acad.) *Il fallut traverser la rue sous une* PLUIE *de feux.* (Thiers.)

— Fig. *Une pluie d'or*, de grandes libéralités, de grandes largesses répandues sur quelqu'un : *On a fait tomber une* PLUIE D'OR *sur cet homme, sur cette famille.* (Acad.)

— Artif. *Pluie de feu*, chute d'un grand nombre d'étincelles de feu produites par une certaines composition de matières inflammables.

PLUMAGE, n. m. coll. Toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau : *Beau* PLUMAGE. PLUMAGE *bigarré. Des oiseaux de toutes sortes de* PLUMAGES. (Acad.) *Le* PLUMAGE *des bengalis varie presque à chaque mue.* (Buff.)

Qui fait l'oiseau? c'est le *plumage.* (La F.)

PLUMAIL, n. m. Pron. *plu-may.* — Houssoir; balai de plumes.

PLUMART, n. m. Pron. *plu-mar.* — Techn. Poutre scellée des deux bouts, et portant au milieu un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

— Armure de l'arbre d'un moulin.

— Houssoir de plumes. || V. PLUMAIL.

PLUMASSEAU, n. m. (*pluma*, plume; lat.) Pron. *plu-ma-ço.* — Petit bout de plume dont on se sert pour emplumer des clavecins et des flèches.

— Balai de plumes.

— Chir. *Plumasseau de charpie*, ou simpl. *Plumasseau*, tampon de charpie aplati qu'on met sur les plaies et les ulcères : *Faire des* PLUMASSEAUX. (Acad.) *A défaut de* PLUMASSEAUX DE CHARPIE, *on appliqua avec succès au pansement des plaies des lames de plomb extrêmement minces.* (Mil. Edwards.)

— Art vét. Plumes qu'on introduit par les barbes dans les naseaux d'un cheval, pour exciter le flux des humeurs sécrétées par les glandes de la membrane pituitaire : *Mettre des* PLUMASSEAUX *à un cheval.* (Acad.)

PLUMASSERIE, n. f. Techn. Métier et commerce de plumassier.

PLUMASSIER, IÈRE, n. (*pluma*, plume; lat.) Techn. Celui, celle qui prépare, teint, blanchit, vend des plumes, des aigrettes, etc. : *Acheter un plumet chez un* PLUMASSIER. (Acad.)

— Adj. *Marchand* PLUMASSIER. (Acad.)

PLUME, n. f. (*pluma*; lat., m. sign.) Tuyau garni de barbes et de duvet, qui couvre le corps des oiseaux : *Arracher des plumes à un oiseau. Un tuyau de* PLUME. *Un balai de* PLUMES. (Acad.) *Il avait un chapeau de feutre gris orné d'une* PLUME *de coq.* (Mérim.)

— Collectiv. Assemblage et amas de plumes : *La menue* PLUME *des oiseaux s'appelle duvet. Un lit de* PLUME. *Mettre de la* PLUME *dans un oreiller.* (Acad.) *La hulotte a la face enfoncée et comme encavée dans sa* PLUME. (Buff.)

— Prov. et fig. *Laisser de ses plumes*, se dit d'un

homme qui a fait quelque perte, et particul. une perte d'argent : *Il* A LAISSÉ DE SES PLUMES *au jeu. Il* A LAISSÉ QUELQUES PLUMES *dans ce procès.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir des plumes de quelqu'un*, lui gagner de l'argent au jeu.

— Fig. et fam. *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile*, le priver de quelque avantage.

— Prov. et fig. *Il a perdu la plus belle plume de son aile*, se dit d'un homme qui a subi quelque désavantage du côté de la fortune, du crédit, des honneurs.

— *Passer la plume par le bec à quelqu'un*, le frustrer des espérances qu'on lui a données : *On lui avait fait espérer cette charge, mais on lui* A PASSÉ LA PLUME PAR LE BEC. (Acad.)

— *La belle plume fait le bel oiseau*, la parure, les beaux habits font valoir la figure, la taille.

— Prov. et fig. *Jeter la plume au vent*, s'en remettre au hasard pour décider ce qu'on fera, quel parti on prendra.

— Chass. *Ce chien est dressé au poil et à la plume*, il est dressé à chasser, à arrêter toute sorte de gibier, comme lièvres, perdrix, etc.

— Faucon. *Donner une plume à l'oiseau*, lui donner la curée.

— Fig. et fam. *Il est au poil et à la plume*, se dit d'un homme qui est également propre à des travaux, à des occupations de genres très-différents.

— Particul. et absol. Plumes préparées qu'on emploie comme ornement, comme parure : *Un bouquet de* PLUMES. *Porter des* PLUMES *à son chapeau. Teindre des* PLUMES. (Acad.)

— Absol. Gros tuyau de plume dont on se sert pour écrire : *Tailler des* PLUMES. *Tenir bien sa* PLUME. *Portrait, dessin fait à la* PLUME. (Acad.) *Je suis d'une lassitude à ne pouvoir tenir la* PLUME. (J.-J. Rouss.) *Ceci est un billet à course de* PLUME. (Mme de Sév.)

— Comm. *Plume métallique, Plumes de fer*, morceau de métal façonné comme une plume taillée, et qu'on adapte à un porte-plume ou à une petite hampe : *Écrire avec une* PLUME *métallique. Une grosse de* PLUMES DE FER.

— *Prendre la plume, mettre la main à la plume*, commencer à écrire une lettre, un ouvrage.

— *Poser la plume*, cesser d'écrire.

— Fig. et fam. *Ce mot, cette lettre est restée au bout de ma plume*, j'ai omis, j'ai oublié d'écrire ce mot, cette lettre. || *Ce mot s'est trouvé au bout de ma plume*, il s'est offert naturellement à mon esprit, et je l'ai écrit sur-le-champ.

— *C'est lui qui tient la plume*, se dit de celui qui est chargé d'écrire les résolutions, les délibérations qui se prennent dans une assemblée, etc.

— *Homme de plume, gens de plume*, homme, gens d'affaires, dont le travail consiste principalement à faire des écritures.

— Fig. Composition des ouvrages d'esprit ; style, manière d'écrire d'un auteur : *Les ouvrages qui sortent de sa* PLUME *sont admirables. Ce sujet est digne de sa* PLUME. *La vérité conduit sa* PLUME. (Acad.)

Bienheureux Scudéri, dont la fertile *plume*
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume. (Id.)

— *Écrire, se laisser aller au courant de sa plume*, composer, rendre sa pensée comme elle se présente, sans méditation, sans recherche.

— Par extens. Écrivain : *Ils avaient d'excellentes* PLUMES *parmi eux. C'est une* PLUME *hardie, une* PLUME *dangereuse.* (Acad.) *Des* PLUMES *sincères et plus soigneuses de dire vrai que de se faire admirer.* (Boil.) *Ce ministre protestant était la plus impétueuse* PLUME *du parti.* (Nisard.)

— *Guerre de plume*, dispute par écrit entre des écrivains.

— Technol. *Cuire à la plume*, amener le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres.

— Comm. *Alun de plume*, sorte d'alun raffiné.

PLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Plumer : *Oiseau* PLUMÉ.

— Fig. Dépouillé de son argent, de son avoir : *Il a été* PLUMÉ *au jeu.*

PLUMEAU, n. m. Pron. *plu-mô*. — Espèce de balai fait avec de fortes plumes de dindon, de coq, etc., qui sert à ôter la poussière de dessus les meubles : *Elles ont dans leurs jardinières des fleurs artificielles que leur valet de chambre cultive avec un* PLUMEAU. (Mme de Girardin.)

— Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc.)

— Techn. Brins de plume dont on forme les petits pistils des fausses fleurs.

PLUMÉE, n. f. Ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire : PLUMÉE *d'encre.*

— Collectiv. Plumes fournies par un oiseau qu'on a plumé.

— Constr. Travail préparatoire du tailleur de pierre pour dresser la surface d'une pierre : *Faire une* PLUMÉE.

PLUMELLE, n. f. Bot. Genre de plantes dont les feuilles ressemblent à des bouts de plumes.

PLUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*plume*.) Arracher les plumes d'un oiseau : PLUMER *de la volaille.* PLUMER *un pigeon.* (Acad.)

Tandis qu'à la *plumer* l'autour est occupé,
Lui-même sous les rets demeure enveloppé. (La F.)

— Prov. et fig. *Plumer la poule sans la faire crier*, faire des exactions adroitement, sans exciter de plaintes.

— Fig. et fam. *Plumer quelqu'un*, lui tirer de l'argent, le ruiner : *Il fallait voir avec quelle ardeur nous* PLUMIONS *la vieille.* (Dest.) *Il a toujours quelques personnes qui le* PLUMENT *et qui l'attrapent.* (Lesage.) *Je ne suis pas si facile à* PLUMER *que vous semblez le croire.* (C. de Bern.)

— Techn. Oter la laine ou le poil de dessus une peau.

= **Se plumer**, v. pron. Être plumé.

— Fig. et fam. Se duper, se dépouiller mutuellement : *Les hommes ne songent qu'à* SE PLUMER.

PLUMET, n. m. (*plume*.) Pron. *plu-mè*. — Plume d'autruche, préparée et mise sur un chapeau : *Il n'avait qu'un* PLUMET, *qu'un simple* PLUMET *sur son chapeau. Porter un* PLUMET. (Acad.) *Un* PLUMET *lui sied bien.* (Dest.)

N'aurai-je pas bon air avec un grand *plumet* ? (Regn.)

— Plus souv. Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque, etc. : *Cet officier a un beau* PLUMET. (Acad.) *L'air, en agitant les* PLUMETS *des soldats, les faisait ondoyer comme les arbres d'une forêt.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. Jeune militaire : *Cette femme n'aime que les* PLUMETS. *Elle préfère les* PLUMETS *aux robins.* (Acad.)

— Collect. Les gens de guerre : *Chez cette jeune veuve, c'est le* PLUMET *qui a la préférence.* (Acad.) || Vieux.

— Mar. *Plumets de pilote.* V. PENON.

PLUMETÉ, ÉE, adj. Pron. *plum-té*. — Blas. Qui est parsemé de mouchetures ayant la forme d'un bouquet de plumes.

PLUMETIS, n. m. Pron. *plum-ti*. — Techn. Il n'est usité que dans cette locut. : *Broder au plumetis*, broder avec du coton en points droits et serrés comme les barbes d'une plume.

PLUMETTE, n. f. Comm. Petite étoffe très-légère, tissue de soie.

PLUMEUX, EUSE, adj. Didact. Qui tient de la nature de la plume.

— Qui est couvert de plumes ou qui est fait de plumes.

— Bot. Qui est garni de deux rangs opposés de poils longs semblables aux barbes des plumes.

PLUMITIF, n. m. (*pluma*, plume ; lat.) Pal. Papier original et primitif sur lequel on écrit les sommaires des arrêts et des sentences qui se rendent à l'audience, et des délibérations d'une compagnie : *Faire apporter le* PLUMITIF. (Acad.)

— *Tenir le plumitif*, être chargé de prendre note des délibérations d'une compagnie.

— Fam. Homme de plume ; commis de bureau, greffier.

PLUMOTAGE, n. m. Pron. *plu-mo-taj*. — Techn. Façon qu'on donne à la terre dans le raffinage du sucre de canne.

PLUMOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. Techn. Rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'ôter de dessus le sucre.

PLUM-PUDDING, n. m. (*plum*, raisin de Corinthe ; *pudding*, sorte de gâteau ; angl.) Pron. *plom-poudaingh*. — Art culin. Espèce de gâteau cuit dans l'eau, et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisin de Corinthe, etc.

PLUMULE, n. f. (*pluma*, plume : lat.) Bot. Partie du germe qui est destiné à former la tige, et qui ressemble à une petite plume : *La radicule et la* PLUMULE. (Acad.)

— Zool. Petite plume, duvet.

PLUPART (LA), n. f. collect. (*plus* et *part*.) La plus grande partie, le plus grand nombre : *La* PLUPART *des hommes. La* PLUPART *des choses.* (Acad.) *La* PLUPART *des hommes meurent sans le savoir.* (Buff.) *La* PLUPART *du monde cherche son intérêt ou son divertissement dans le commerce qu'il a avec les autres.* (Nicole.)

— Absol. et sans relation à aucun nom, Le plus grand nombre des hommes : *La* PLUPART *écrivent ce nom de telle manière. La* PLUPART *croient que le bonheur est dans la richesse, ils se trompent.* (Acad.)

= **Pour la plupart**, loc. adv. Quant à la plus grande partie : *Les gens de ce pays-là sont* POUR LA PLUPART *fort paresseux.* (Acad.)

— Dans le m. sens : *Les hommes sont* LA PLUPART *intéressés.* (Acad.)

= **La plupart du temps**, loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement : LA PLUPART DU TEMPS *il est de mauvaise humeur.* (Acad.)

= **Gramm.** Le verbe, le qualificatif ou le pronom qui se rapporte à *la plupart*, s'accorde en nombre et en genre avec le compl. exprimé ou sous-entendu de ce collectif : *La* PLUPART *du peuple voulait. La* PLUPART *des gens ne* FONT *réflexion sur rien. La* PLUPART *des troupes se débandèrent.* (Acad.)

La *plupart*, *emportés* d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée. (Boil.)

— Absol. Il veut toujours le verbe au pluriel, quelque soit le nombre du nom auquel il se rapporte : *Le sénat fut partagé, la* PLUPART *voulaient que...* (Acad.)

PLURALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pluraliser : *Mot* PLURALISÉ.

PLURALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pluralis*, pluriel ; lat.) Pron. *plu-ra-li-sé*. — Gramm. Mettre un mot au pluriel.

= **Se pluraliser**, v. pron. Prendre la forme du pluriel : *Il y a des mots qui ne* SE PLURALISENT *pas.*

PLURALITÉ, n. f. collect. (*pluralitas* ; lat., m. sign.) La plus grande quantité, le plus grand nombre : *La* PLURALITÉ *des suffrages. Décider quelque chose à la* PLURALITÉ *des voix.* (Acad.) *La réflexion naît des idées comparées, et c'est la* PLURALITÉ *des idées qui porte à les comparer.* (J.-J. Rouss.) *Pour maintenir dans le ménage l'ordre et la concorde, il faut que l'unité commande et que la* PLURALITÉ *obéisse.* (Portalis.)

— Absol. Le plus grand nombre de voix, de suffrages : *Avoir la* PLURALITÉ. *La* PLURALITÉ *est douteuse.* (Acad.)

— *Pluralité absolue*, celle qui se forme de la moitié plus un de la totalité des suffrages. || *Pluralité relative*, celle qui ne se forme que de la supériorité du nombre des voix qu'obtient un concurrent sur les autres concurrents.

— Grand nombre : *Le système de la* PLURALITÉ *des mondes. La* PLURALITÉ *des femmes existe dans l'Orient.* (Acad.) *Ces petits scélérats ne se font pas de scrupule de la* PLURALITÉ *des dots.* (Lesage.)

— *Pluralité des bénéfices*, possession de plusieurs bénéfices par une même personne : *La* PLURALITÉ *des bénéfices à charge d'âmes est condamnée par les canons.* (Acad.)

PLURIEL, ELLE, adj. (*pluralis*, s.-entend. *numerus*, nombre pluriel ; lat.) Pron. *plu-rièl*. — Gramm. Forme qui sert à marquer, dans les noms et dans les verbes, la pluralité de personnes ou de choses : *Nombre* PLURIEL. *Cas* PLURIEL. *Substantif, adjectif* PLURIEL. (Acad.)

Je n'est qu'un *singulier*, *avons* est un *pluriel*. (Mol.)

— N. m. Nombre pluriel : *Comment ce nom fait-il au* PLURIEL ? *Ce verbe est à la première, à la seconde, à la troisième personne du* PLURIEL. *En français l'S est le signe ordinaire du* PLURIEL *des noms.* (Acad.)

— Mot employé au pluriel : *La poésie emploie volontiers les* PLURIELS *à la place des singuliers.* (Acad.)

PLUS, adv. de compar. (*plus* ; lat., m. sign.) Pron. *plu*. — Davantage : *J'ai* PLUS *d'intérêt à cela qu'un autre. Il travaille* PLUS *que personne. Il n'y a rien de* PLUS *agréable que de l'entendre. Je ne m'en rapporte pas* PLUS *à vous qu'à lui. Vous n'offrez pas assez, donnez quelque chose de* PLUS. (Acad.) *Un oiseau solitaire sent* PLUS, *et* PLUS *profondément qu'un autre.* (Buff.) *Les mœurs,* PLUS *que les lois font et caractérisent une nation.* (Duclos.) *Son caractère avait de quoi plaire à un prince* PLUS *chevalier que roi.* (De Barante.) PLUS *nos lois tendront à une impossible égalité,* PLUS *nous nous en écarterons par les mœurs.* (H. de Balz.)

Tu rends le jour *plus* pur et la terre *plus* belle. (Rac.)
Plus une calomnie est difficile à croire,
Plus pour la retenir les sots ont de mémoire. (C. Del.)

— Joint à la négation, il sert à marquer cessation d'action, changement d'état, absence, privation de quelque chose : *Je n'en veux* PLUS *entendre parler. Il n'a* PLUS *les mêmes gens auprès de lui. Je n'ai* PLUS *qu'à me taire. Je n'y retournerai* PLUS. *Il n'a* PLUS *d'argent.* (Acad.) *Le public* NE *sait* PLUS *où il en est, il regrette en vain le siècle du bon goût, qui* NE *peut* PLUS *revenir.* (Volt.)

Mes projets du matin *ne* sont *plus* ceux du soir. (C. Del.)
La vertu qui *n'est plus* est bien vite oubliée. (Volt.))
Ils *ne* sont *plus*, laissez en paix leur cendre. (C. Del.)

— Il s'emploie quelquefois sans la négation : PLUS *de larmes*, PLUS *de soupirs*, PLUS *de chagrin*. (Acad.)

— Précédé de *le*, *la*, *les*, il forme le superlatif relatif : *C'est l'homme du monde le* PLUS *instruit. De ces deux sœurs, la cadette est celle qui est* LA PLUS *aimée*.

— Précédé de *le* invar., il forme une expression adverbiale et signifie Au plus haut degré, au plus haut point : *De ces deux sœurs, la cadette est celle qui est* LE PLUS *aimée*. (Acad.)

— Par anal. : *L'astronomie est une des sciences qui font* LE PLUS *d'honneur à l'esprit humain*. (Acad.)

— Il modifie souv. un verbe, avec une idée de comparaison : *L'homme qui* A LE PLUS *vécu n'est pas celui qui a compté le plus d'années, mais celui qui a* LE PLUS *senti*. (J.-J. Ross.)

— *Le plus* s'emploie quelquefois substantiv. : LE PLUS *que je puis faire, que je puisse faire*. LE PLUS *et le moins ne changent pas l'espèce. Cela dépend* DU PLUS *ou du moins de travail*. (Acad.)

— *Il faut qu'il y ait du plus ou moins à cela*, la dose n'est pas précisément comme on le dit.

— *Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins ; la différence ne va que du plus au moins*, se dit lorsque dans un marché, dans un traité, il n'est plus question que d'une différence en plus ou en moins dans le prix, dans quelqu'une des conditions.

— Précédé de l'article, et joint à un autre mot, il forme avec celui-ci un seul et même substantif. *Le* PLUS-*payé*. LA PLUS-*value*. LA PLUS-*pétition*. (Acad.)

— Absol. Outre cela : PLUS, *une armoire d'acajou*. PLUS, *la somme de cent francs*. (Acad.)

— Algèbr. *Plus*, signe de l'addition, est figuré par une croix (+).

= **Au plus, tout au plus,** loc. adv. A peine : *Il n'a que trente ans* AU PLUS. *Il a* TOUT AU PLUS *trente ans*. (Acad.)

= **De plus en plus.** Loc. adv. Marque du progrès en bien ou en mal : *Il se rend habile* DE PLUS EN PLUS. *Il s'affaiblit tous les jours* DE PLUS EN PLUS. *Les sots étudient la nature pour s'en éloigner* DE PLUS EN PLUS. (Duclos.) *La scène changeait à chaque instant et s'embellissait* DE PLUS EN PLUS. (Barthél.)

= **Tant et plus,** loc. adv. Beaucoup, abondamment : *Il y aura peu de vin cette année; mais, pour le blé, il y en aura* TANT ET PLUS. (Acad.)

= **Bien plus, de plus, qui plus est, il y a plus.** loc. adv. Outre ce qui a été déjà dit, allégué, rapporté : *Je viens de vous dire que.....* IL Y A PLUS : *vous saurez que..... Il ne m'a pas obligé ;* BIEN PLUS, QUI PLUS EST, *il m'a desservi*. DE PLUS, *il faut remarquer...* (Acad.)

Bien plus, d'un tas d'écus qu'à huis clos on menie,
Mon oreille a surpris l'indiscrète harmonie. (Piron.)

= **Non plus,** loc. adv. Pas davantage : *S'il n'est pas juste à votre égard, vous ne l'êtes pas* NON PLUS *au sien*. (Acad.) ‖ GRAMM. V. AUSSI.

= **Non plus que,** loc. adv. Pas plus que : *On n'exige rien de vous*, NON PLUS QUE *de votre camarade*. (Acad.) *Les oiseaux n'ont point de mamelles*, NON PLUS *que les autres oiseaux ovipares*. (Buff.)

= **Ni plus ni moins,** loc. adv. Pas davantage : *Vous avez beau dire, il n'en sera* NI PLUS NI MOINS. *Il vous laisse parler, et n'en fait* NI PLUS NI MOINS. (Acad.)

= **Ni plus ni moins que,** loc. conj. Tout autant que : *Je ne vous aime* NI PLUS NI MOINS QUE *si j'étais votre frère*. (Acad.)

— **Plus ou moins,** loc. adv. A peu près : *Cela vous coûtera quarante francs*, PLUS OU MOINS. (Acad.)

— A différents degrés : *Il souffre tous les jours* PLUS OU MOINS. *Il a fait froid tout le mois* PLUS OU MOINS. (Acad.)

= **Qui plus, qui moins,** loc. adv. fam. Les uns plus, les autres moins : *Ils y ont tous contribué*, QUI PLUS, QUI MOINS. (Acad.)

= **Sans plus,** loc. prép. : SANS PLUS *différer*, SANS PLUS *barguigner*. SANS PLUS *de façon*, SANS PLUS *de formalité*. (Acad.) SANS PLUS *de délai agissez*. (Mass.) *Marchons* SANS PLUS *tarder*. (C. Del.)

= **Sans plus,** loc. adv. Sans rien ajouter : *Je jouerai encore une partie*, SANS PLUS. (Acad.)

Un point *sans plus* le tenait empêché. (La F.)

= **D'autant plus,** loc. adv. s'emploie pour établir une relation entre les deux membres d'une proposition : D'AUTANT PLUS *qu'on est élevé en dignité*, D'AUTANT PLUS *doit-on être modeste*. D'AUTANT PLUS, *vous lui en direz*, D'AUTANT MOINS *il en fera*. (Acad.) ‖ Vieux; on dit mieux *plus* : PLUS *on est élevé en dignité*, PLUS *on doit être modeste*. PLUS *vous lui en direz*, MOINS *il en fera*. (Acad.)

— Il s'emploie aussi pour relever l'importance d'un motif de penser ou d'agir : *Vous avez* D'AUTANT PLUS *sujet de le craindre qu'il a beaucoup de crédit*. (Acad.)

— Il est toujours suivi de *que*, si ce n'est lorsqu'il est précédé du pronom relatif *en*, comme dans cette phrase : *Il en est* D'AUTANT PLUS *à craindre*. (Acad.)

= **Gramm.** *Plus* exprime ou la comparaison ou la quantité.

— Dans le premier cas, *plus* ou le terme qu'il modifie est toujours suivi de *que* : *Le nombre des espèces d'animaux est* PLUS *grand* QUE *celui des espèces de plantes*. (Buff.) *On peut être* PLUS *fin* QU'*un autre, mais on n'est pas* PLUS *fin* QUE *tous les autres*. (La Rochef.)

— C'est *plus qu*'un grand artiste et *plus qu*'un grand [seigneur,
Plus qu'un homme opulent, c'est un homme d'honneur.
(Ponsard.)

— Mais, si *plus* exprime la quantité, alors le terme qui sert à modifier ou à déterminer l'idée de cette même quantité doit être précédé de la préposition de : *Les glaces polaires sont* PLUS D'À MOITIÉ *fondues lorsqu'elles arrivent sur le banc de Terre-Neuve*. (B. de S.-P.) *N'êtes-vous pas vaincu* PLUS D'*à demi*. (La F.) *Son apprentissage était* PLUS D'*à moitié fait*. (Acad.) *Ces terres sont* PLUS D'*aux trois quarts incultes*. (Buff.)

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde, et du coup tua *plus d'à moitié*
La volatille malheureuse. (La Font.)

— *Plus d'un*, lorsqu'il exprime une idée de pluralité, veut le verbe au singulier : PLUS D'UN *Achille* SENTIRAIT *à la vue d'une épée son sang s'enflammer*, PLUS D'UN *Vaucauson, à la vue d'une machine*, MÉDITERAIT *d'organiser le bronze ou le bois*. (B. de St-P.)

— *Plus d'une* Pénélope honora son pays. (Boil.)
Quand elle entre à l'église en habits du dimanche,
Plus d'un cesse de lire et vers elle *se penche*. (Pons.)

— Mais il veut le verbe au pluriel, si l'on exprime une idée de réciprocité : *A Paris on voit* PLUS D'UN *fripon qui* SE DUPENT *l'un l'autre*. ‖ V. EN.

Syn. Plus, mieux. *Plus* exprime une idée de nombre, d'extension ; *mieux*, une idée de qualité, de perfection : *L'abbé Prévôt a* PLUS *écrit que Fénelon ; mais Fénelon a* MIEUX *écrit que l'abbé Prévôt*. (Sicard.)

Dans la première proposition, on emploie *plus* pour exprimer la *quantité* ; et dans la seconde, *mieux* pour exprimer la *qualité*.

On dira donc de deux hommes, que *l'un a travaillé* PLUS *que l'autre*, s'il a fait une plus grande quantité d'ouvrage, et MIEUX *travaillé*, si l'ouvrage qu'il a fait est plus soigné, mieux exécuté.

Une chose vaut MIEUX *qu'une autre*, dit l'Académie, si elle est *meilleure ; une chose vaut* PLUS *qu'une autre*, si elle est d'un prix plus élevé.

PLUSAGE, n. m. Pron. *plu-zaj*. — Techn. Action de pluser.

PLUSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *pluzé*. — Techn. Éplucher la laine.

PLUSIEURS, adj. pl. des 2 g. (*plures* ; lat. m. sign.) Pron. *plu-zieur*. — Certaine quantité indéfinie : *Il est arrivé* PLUSIEURS *bâtiments. Je crois cela par* PLUSIEURS *raisons. Avoir* PLUSIEURS *affaires*. (Acad.) *Ce qui nous empêche souvent de nous abandonner à un seul vice, c'est que nous en avons* PLUSIEURS. (La Rochef.)

— Nombre plus ou moins considérable, faisant partie d'un autre nombre plus grand : *De toutes ces choses, il y en a* PLUSIEURS *à rejeter. Il avait acheté quantité de chevaux, mais il en mourut* PLUSIEURS *en chemin*. (Acad.)

— Il se répète ordinairement devant chaque nom quand il n'y a pas synonymie entre eux : *Les synonymes sont* PLUSIEURS *discours ou* PLUSIEURS *phrases différentes, qui signifient une même chose*. (La Br.) ‖ Quand les noms ont à peu près le même sens, on peut ne l'exprimer qu'avant le premier : *Un jeune poëte, membre de* PLUSIEURS *lycées et académies, vint me voir*. (B. de St.-P.)

— Absol. Plusieurs personnes : *Il ne faut pas que* PLUSIEURS *pâtissent pour un seul*. PLUSIEURS *ont cru autrefois...* (Acad.) *L'on n'a guère vu jusqu'à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de* PLUSIEURS. (La Br.) *J'étais en humeur d'écouter la prière qu'à* PLUSIEURS *j'avais ouï vanter*. (Mol.)

Plusieurs ont raconté dans nos forêts lointaines
Qu'ici le riche aidait le pauvre dans ses peines. (A. Guir.)

PLUS-PÉTITION, n. f. Pron. *pluss-pé-ti-cion*. — Prat. Demande qui excède le droit de celui qui la forme : *La* PLUS-PÉTITION *ne nuit point en France*. (Acad.)

PLUS-QUE-PARFAIT, n. m. V. PARFAIT.

PLUS-VALUE, n. f. V. VALUE.

PLUTE, n. f. (*pluteus*, bouclier ; lat.) Ant. rom. Panier d'osier couvert de peau, servant de bouclier.

PLUTON, n. m. Comm. Sorte de toile de Normandie, tissue de lin et coton.

PLUTONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *plu-to-nik*. — Minér. Il se dit des terrains qui ont été produits par les feux souterrains.

PLUTONISTE, n. m. Phil. Celui qui attribue la formation du globe, etc., au feu; par oppos. à *Neptunien*.

PLUTÔT, adv. de comp. (*plus*, *tôt*.) Il sert à marquer la préférence : PLUTÔT *mourir que de faire une lâcheté. Je mourrai* PLUTÔT *que de le souffrir*. (Ac.)

Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes. (La F.)

— Absol. : *Je ne le souffrirai point, je mourrai* PLUTÔT. *Si vous ne voulez pas m'en croire, voyez, examinez* PLUTÔT *vous-même*. (Acad.) *Il me semble que je suis* PLUTÔT *fait pour commander que pour obéir*. (C. Del.)

— *Il n'eut pas plutôt dit, il n'eut pas plutôt fait telle chose qu'il s'en repentit*, à peine eut-il dit, eut-il fait telle chose qu'il s'en repentit.

PLUVIAL, ALE, adj. (*pluvialis*, de pluie ; lat.) De pluie : L'EAU PLUVIALE *est plus douce que l'eau de puits ou de source*. (Acad.)

— Bot. Il se dit de certaines plantes qui ferment leurs fleurs lorsque l'atmosphère est humide.

PLUVIAL, n. m. Liturg. Grande chape que portent, à la messe et aux vêpres, le chantre, le sous-diacre, et l'officiant quand il encense.

PLUVIATILE, adj. des 2 g. (*pluvia*, pluie ; lat.) Phys. Il se dit d'une température, d'une constitution climatérique produite ou modifiée par l'action des pluies.

PLUVIER, n. m. (*pluvialis*, pluvial; lat.) Zool. Espèces d'oiseaux de l'ordre des Échassiers qui vivent sur le bord des fleuves ou sur le rivage de la mer, et se nourrissent d'insectes et de petits crustacés : *Le* PLUVIER *doré est très-commun en France*. PLUVIER *mâle*. PLUVIER *femelle*. *Les* PLUVIERS *ont quelquefois un goût de marécage*. (Acad.) *Les* PLUVIERS *paraissent en troupes nombreuses pendant les pluies d'automne*. (Buff.)

PLUVIEUX, EUSE, adj. (*pluvia*, pluie; lat.) En parl. du temps et de la saison, Abondant en pluie : *Un jour* PLUVIEUX. *Une saison* PLUVIEUSE. *Un climat* PLUVIEUX. (Acad.) *Le pays où il pleut le plus rarement fut* PLUVIEUX *pour nous*. (Marm.)

— Qui amène la pluie : *Un vent* PLUVIEUX. *Une constellation* PLUVIEUSE. *Un signe* PLUVIEUX. (Acad.)

PLUVINER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pleuvoir légèrement.

PLUVIÔSE, n. m. (*pluviosus*; de *pluvia*, pluie; lat.) Cinquième mois du calendrier républicain : *La loi relative à l'administration départementale prit la date, restée célèbre, du* 28 PLUVIÔSE *an* VIII. (Thiers.)

PNEUMARTHROSE, n. f. (πνεῦμα, air ; ἄρθρον, articulation; gr.) Méd. Sécrétion d'air dans une cavité articulaire.

PNEUMATICITÉ, n. f. (πνεῦμα, air ; gr.) Phys. État d'un corps dans lequel l'air a la facilité de s'introduire.

PNEUMATIQUE, adj. des 2 g. (πνεῦμα, air, souffle ; gr.) Phys. Qui est relatif à l'air.

— *Machine pneumatique*, machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient : *On sait par des expériences faites avec la* MACHINE PNEUMATIQUE, *que le son diminue à mesure que l'air devient plus rare*. (Buff.)

— *Physique, chimie pneumatique*, la partie de la physique, de la chimie qui traite de l'air et des différentes espèces de gaz.

— *Briquet pneumatique*, petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou par la compression de l'air.

— *Cuve pneumatique*, appareil qui sert pour recueillir les gaz.

— Bot. *Vaisseaux pneumatiques*, cavités pleines d'air, qui se forment au milieu du tissu des plantes, par l'effet de la rupture du tissu cellulaire.

— N. f. Phys. Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air, sa pesanteur, son élasticité, etc.

PNEUMATOCÈLE, n. f. (πνεῦμα, air, vent ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Fausse hernie du scrotum, causée par des gaz qui le gonflent.

PNEUMATOCHIMIE, n. f. (πνεῦμα, air, vent ; χημεία, chimie ; gr.) Didact. Partie de la chimie qui concerne les gaz.

PNEUMATOLOGIE, n. f. (πνεῦμα, esprit ; λόγος

discours; gr.) Didact. Traité des substances spirituelles.

PNEUMATOMPHALE, n. f. (πνεῦμα, air; ὀμφαλος, nombril; gr.) Chir. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATORRHACHIS, n. m. (πνεῦμα, air; ῥάχις, épine du dos; gr.) Pron. *pneu-ma-tor-ra-kiss*. — Méd. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATHOSE, n. f. (πνεῦμα, air, vent; gr.) Pron. *pneu-ma-tôz*. — Méd. Distension d'une partie par des gaz; maladie causée par des gaz.

PNEUMOCÈLE, n. f. (πνεύμων, poumon; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux.

PNEUMOGRAPHIE, n. f. (πνεύμων, poumon; γράφειν, décrire; gr.) Pron. *pneu-mo-gra-fi*. — Didact. Description du poumon.

PNEUMOLITHIASE, n. f. (πνεύμον, poumon; λίθιασις, douleurs causées par un calcul; gr.) Pron. Méd. *pneu-ma-to-li-tiaz*. — Développement de concrétions pierreuses dans le poumon.

PNEUMONIE, n. f. (πνεύμων, poumon; gr.) Méd. Inflammation du parenchyme des poumons : PNEUMONIE *aiguë*. PNEUMONIE *chronique*. (Acad.)

PNEUMONIQUE, adj. des 2 g. (πνεύμων, poumon; gr.) Méd. Il se dit des remèdes propres aux maladies du poumon : *Le tussilage et le lierre terrestre sont des remèdes* PNEUMONIQUES. (Acad.)

— Substantiv. : *Le tussilage est un bon* PNEUMONIQUE. (Acad.)

PNEUMONITE, n. f. V. PNEUMONIE.

PNEUMOPLÉGIE, n. f. (πνεύμων, poumon; πλήγω, je frappe; gr.) Méd. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉSIE, n. f. (πνεύμων, poumon; πλευρά, plèvre; gr.) Méd. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon.

PNEUMOTOMIE, n. f. (πνεύμων, poumon; τέμνειν, couper; gr.) Chir. Dissection du poumon.

PNYX, n. m. Antiq. Place demi-circulaire où se tenait quelquefois l'assemblée générale du peuple : *La colline du* PNYX *d'Athènes*. (Acad.)

POCHADE, n. f. Peint. Espèce de croquis, dessin au lavis exécuté rapidement, et où l'on se contente d'indiquer rapidement les masses : *Une jolie* POCHADE. *Ce n'est qu'une* POCHADE. (Acad.)

— Par anal. Livre fait à la hâte et sans soin; partie épisodique, burlesque : *Ce livre est la plus incroyable et en même temps la plus amusante macédoine d'idées, de sentences, de tableaux pompeux et de* POCHADES *enluminées*. (Cuv. Fleury.)

POCHE, n. f. Espèce de petit sac de toile, d'étoffe, etc., attaché à un vêtement, pour y mettre ce qu'on a besoin de porter sur soi : POCHE *d'habit, de veste, de gilet*. POCHE *de côté*. *Emplir, vider ses* POCHES. *Avoir les* POCHES *pleines d'argent*. *Avoir les mains dans ses* POCHES. *Un mouchoir de* POCHE. *Un pistolet de* POCHE. (Acad.)

J'ai mis fort prudemment mon argent dans ma *poche*.
(Regn.)

Oui, larrons et flatteurs, les uns comme les autres,
Pour repeupler leur *poche* ont les yeux sur les nôtres.
(Ancelot.)

— Fig. et fam. *Mettre en poche*, mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination.

— *Payer de sa poche*, payer de ses propres deniers : *Il n'y avait point d'argent à la caisse, le trésorier* A PAYÉ DE SA POCHE. (Acad.)

— Payer avec l'argent qu'on destine à ses menues dépenses personnelles.

— *L'argent de la poche*, la somme qu'on destine à ses menus plaisirs : L'ARGENT DE LA POCHE *va plus vite qu'on ne croit*.

— Par extens. Argent de la solde militaire dont le soldat a la libre disposition.

— Prov. et pop. *Jouer de la poche*, débourser de l'argent, donner de l'argent.

— Prov. et fig. *Acheter chat en poche*, conclure un marché sans connaître l'objet qu'on achète. || *Vendre chat en poche*, vendre une chose sans l'avoir montrée : *Je ne vous* VENDS *pas* CHAT EN POCHE.

— Prov. et fig. *Avoir ses mains dans ses poches*, ne rien faire.

— Prov. et fig. *Cet homme n'a pas toujours eu ses mains dans ses poches*, il s'est enrichi du bien d'autrui. || *Il n'a pas toujours les mains dans sa poche*, il est sujet à dérober.

— Grand sac de toile dont on se sert pour mettre du blé, de l'avoine : *Acheter des* POCHES. *Une* POCHE *de blé*. *Une* POCHE *de froment*. *Le meunier fournira des* POCHES. (Acad.)

— Chass. Espèce de filet dont on se sert pour prendre des lapins au furet : *Tendre une* POCHE. (Ac.)

— Fam. Jabot des oiseaux : *Des pigeons qui ont la* POCHE *pleine*. *Tirer la* POCHE *d'une volaille*. (Acad.)

— Chir. Sac, sinus qui se fait à un abcès, dans une plaie : *En sondant la plaie, on a trouvé qu'il s'était fait une* POCHE *au fond*. (Acad.)

— Saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice, font à travers le col dilaté.

— Faux pli que fait un habit mal taillé, principalement lorsqu'il forme une espèce de sac vide : *Cet habit est mal coupé, mal taillé, il forme des* POCHES *en plusieurs endroits*. (Acad.)

— Petit violon des maîtres à danser. || V. POCHETTE.

— Pêch. Espèce de sac avec lequel on prend la menuise.

POCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Pocher.

— Fam. Meurtri : *Des yeux* POCHÉS. (Acad.) *Il rapportait de ses courses un œil* POCHÉ, *un habit déchiré*. (Chateaubr.)

— Art cul. *Œufs pochés*, œufs cuits dans l'eau chaude avec du sel et du vinaigre, et servis sans être ni battus ni mêlés.

— Fig. *Une écriture toute pochée*, une écriture où les lettres sont mal formées et pleines de taches d'encre. (Acad.)

POCHÉE, n. f. Ce que contient une poche un sac : *Une* POCHÉE *de blé*. (Vi.)

POCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. Fam. Faire, en frappant, une meurtrissure suivie de gonflement ou d'enflure : POCHER *l'œil*, POCHER *les yeux à quelqu'un*. (Acad.)

— Art culin. *Pocher des œufs*, les faire cuire dans l'eau chaude avec du sel et du vinaigre, ou autrement, sans les mêler, sans les battre.

POCHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Pocheter : *Des truffes, des olives* POCHETÉES. *Des pommes d'api* POCHETÉES. (Acad.)

POCHETER, v. tr. ou act. 1^re couj. (*poche*.) — Il change l'*e* du rad. *pochet* en *è* ouvert, avant les termin. *e, es, ent : je pochète, il pochète*. — Serrer, porter pour quelque temps dans sa poche certaines choses bonnes à manger, qu'on croit par là rendre meilleures : POCHETER *des olives, des truffes, des marrons*. (Acad.)

— Intransitiv. : LAISSER POCHETER *des truffes, des olives*. (Acad.)

POCHETIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des poches,

POCHETTE, n. f. Petite poche : *Mettre les mains dans ses* POCHETTES, vi. (Acad.)

— Fig. Petit filet pour la pêche : *Tendre la* POCHETTE.

— Petit violon que les maîtres à danser portent dans leur poche, et dont ils se servent pour donner leçon : *Jouer de la* POCHETTE. (Acad.) *Deux jeunes garçons exécutèrent une danse bizarre au son d'une* POCHETTE *grattée à toute outrance*. (Th. Gautier.)

PODAGRE, n. f. (ποῦς, ποδός, pied; ἄγρα, proie; gr.) Chir. Goutte qui attaque les pieds.

PODAGRE, adj. des 2 g. Qui a la goutte aux pieds.

— Fam. et par extens. Qui est affecté de la goutte, en quelque partie du corps que ce soit : *Le pauvre homme est tout* PODAGRE. (Acad.)

— Substantiv. *Un pauvre* PODAGRE. *Une* PODAGRE.

PODESTAT, n. m. Magistrat remplissant en Italie la charge d'officier de police et de justice.

— Premier magistrat annuel de Gênes.

PODIUM, n. m. (m. lat.) Pron. *po-di-o-me*. — Antiq. Petit mur formant une espèce de galerie autour de l'arène, dans les amphithéâtres.

— Endroit des amphithéâtres et des cirques, où se plaçaient les sénateurs et les magistrats. (Acad.)

PODOGYNE, n. f. (ποῦς, pied; γυνή, femme; gr.) Bot. Substance charnue distincte du pédoncule, qui sert de support à l'ovaire.

PODOLACHNITE, n. f. (ποῦς, pied; λάχνη, duvet; gr.) Art vétér. Inflammation réticulaire du pied du cheval; bleime, sole battue.

PODOLOGIE, n. f. (ποῦς, pied; λόγος, discours; gr.) Description du pied; traité sur le pied.

PODOMÈTRE, n. m. (ποῦς, pied; μέτρον, mesure; gr.) Art vétér. Instrument destiné à la mesure du pied pour la ferrure.

PODOSPERME, n. m. (ποῦς, [illegible] σπέρμα, graine; gr.) Bot. Prolongement, saillie du placenta, servant d'attache à chaque graine.

PŒCILE, n. m. (ποικίλος, varié; gr.) Pron. *pécil*. — Ant. gr. Portique public orné de peintures : *Le* PŒCILE *d'Athènes avait été peint par Polygnote et par Micon*. *Le* PŒCILE *de Sparte, d'Olympie*. (Ac.)

POÊLE, n. m. (*pallium*, manteau; lat.) Pron. *po-a-le*. — Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche, dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres : *Un* POÊLE *de velours noir avec des bandes d'argent*. *Les coins du* POÊLE. (Ac.)

— Voile qu'on tient sur la tête des mariés, pendant la bénédiction nuptiale : *Le cardinal les maria. Le* POÊLE *fut tenu par le grand maître et le maître des cérémonies*. (St-Simon.)

— *Mettre un enfant sous le poêle*, se dit en parl. étendre le poêle à la cérémonie du mariage sur un enfant né avant le mariage, et qu'on a reconnu et légitimé : *Il a été mis sous le* POÊLE. (Acad.)

— Dais sous lequel on porte le saint Sacrement dans les processions, et qu'on présente au roi, aux princes, dans certaines cérémonies : *Les pentes, les bâtons d'un* POÊLE. *Porter le* POÊLE. *On le reçut sous le* POÊLE. On dit plus ordin., *Dais*. (Acad.)

POÊLE, n. f. (*patella*, m. sign.; lat.) Pron. *po-a-le*. — Ustensile de cuisine fait de tôle ou de fer battu, avec une longue queue aussi de fer, et dont on se sert pour frire, pour fricasser : POÊLE *à frire*. POÊLE *à fricasser*. *La queue de la* POÊLE. *Le dedans de la* POÊLE. (Ac.)

— Prov. *Le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle*, la personne chargée du soin principal d'une affaire est toujours celle qui a le plus de peine et d'embarras.

— *Tomber de la poêle dans la braise* ou *dans le feu*, tomber d'un fâcheux état dans un pire.

Je tombai par malheur *de la poêle en la braise*.
(Regnier.)

— *Poêle à confitures*, bassine de cuivre sans queue, à deux anses, dans laquelle on fait des confitures.

— Pêch. Partie d'un étang, plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, où tout le poisson se rend, à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher.

POÊLE, n. m. Pron. *po-a-le*. — Sorte de fourneau de terre ou de fonte, par le moyen duquel on échauffe des chambres, des escaliers, des serres, etc. : *Un* POÊLE *de terre, de faïence*. *Un* POÊLE *de fonte*. *Allumer le* POÊLE. *On a trop poussé ce* POÊLE. (Acad.) *Ils étaient assis près d'un* POÊLE *énorme*. (F. Soulié.) *Un petit* POÊLE *et ses grands tuyaux décrivaient un effroyable zigzag avant d'atteindre les hautes régions du toit*. (H. de Balz.)

— *Poêle de construction*, poêle que l'on construit avec des carreaux de faïence ou de terre non vernissée, sur la place même qu'il doit occuper : *Le* POÊLE *tire comme un diable, il faut tourner la clef*. (H. de Balzac.)

— Chambre commune où est le poêle : *Entrer dans le* POÊLE. *En Allemagne, on est presque toujours dans le* POÊLE, *toute la famille se tient dans le* POÊLE. (Acad.)

POÊLÉE, n. f. Pron. *po-a-lée*. — Pop. Ce que peut contenir une poêle à frire.

POÊLIER, n. m. Pron. *po-a-lié*. — Techn. Artisan qui fait les poêles et qui les pose.

POÊLON, n. m. Pron. *po-a-lon*. — Espèce de petite poêle, ordinairement jaune, et qui est plus profonde que la poêle : *Faire de la bouillie dans un* POÊLON. (Acad.)

POÊLONNÉE, n. f. (*poêlon*.) Pron. *poê-loné*. — Autant qu'un poêlon peut tenir : *Une* POÊLONNÉE *de bouillie*. (Acad.)

POËME, n. m. (*poema*; de ποιεῖν, faire; gr.) Pron. *po-èm*. — Littér. Ouvrage en vers d'une certaine étendue : POËME *épique, héroïque, lyrique, didactique*. POËME *pastoral, bucolique*. POËME *cyclique*. POËME *séculaire*. POËME *burlesque*. POËME *badin*. (Acad.) *Longtemps le* POËME *dramatique ne fut qu'un simple chœur*. (Volt.)

Tout *poëme* est brillant de sa propre beauté,
Le rondeau, né gaulois, a la naïveté. (Boil.)
Un *poëme* excellent, où tout marche et se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit. (Id.)

— Fig. et par anal. : *Sa vie tout entière est le* POËME *de l'homme de bien aux prises avec les impossibilités des temps*. (Lam.)

— Par extens. Ouvrage de prose où l'on trouve les fictions, le style harmonieux et figuré de la poésie : *Le Télémaque de Fénelon est un* POËME *en prose*.

— Par exagér. Il se dit pour louer les qualités poétiques d'un ouvrage de prose ou d'une œuvre d'art quelconque : *Quel* POËME! *C'est un* POËME, *un véritable* POËME, *que ce tableau, que cette symphonie!*

— Absol. Paroles d'un opéra : *La musique de cet opéra est belle; mais le* POËME *est fort médiocre. Quel est l'auteur du* POËME?

POÉSIE, n. f. (*poesis*; lat., m. sign., de ποιεῖν, faire; gr.) Pron. *po-é-zi*. — Littér. Art de faire des

ouvrages en vers : *La* POÉSIE *est appelée le langage des dieux. Avoir du génie pour la* POÉSIE. *Cultiver la* POÉSIE. *Se connaître en* POÉSIE. *La* POÉSIE *vit de fictions.* (Acad.) *La connaissance de la nature devient pour la* POÉSIE *une source de beautés nouvelles.* (St-Lamb.)

— Particul. Genre de poëme : POÉSIE *lyrique, dramatique, épique, héroïque.* POÉSIE *didactique.* POÉSIE *élégiaque, érotique, pastorale, bucolique, satirique.* (Acad.)

— Différentes matières traitées en vers ; styles particuliers qu'on y emploie : POÉSIE *morale.* POÉSIE *sainte, chrétienne ou sacrée.* POÉSIE *profane.* POÉSIE *noble, élevée. Haute* POÉSIE. POÉSIE *burlesque.* POÉSIE *marotique.* POÉSIE *familière.* (Acad.)

— Absol. Qualités qui caractérisent les bons vers : *Ce sont là des vers, mais il n'y a pas de* POÉSIE. *Il y a beaucoup de* POÉSIE *dans cette ode. Cette tirade manque de* POÉSIE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit quelquefois, dans ce sens, d'un ouvrage en prose qui tient de la hardiesse et de l'élévation poétique : *Il y a de la* POÉSIE *dans Tacite, dans Bossuet. Platon est plein de* POÉSIE. (Acad.) *Il parlait de ses pérégrinations avec une* POÉSIE *d'expressions qui charmèrent mon oreille.* (Ch. Nod.)

— *Poésie du style*, hardiesse, liberté, richesse particulière aux pensées, aux expressions, aux tours que l'on emploie dans la poésie : *C'est la* POÉSIE *du style qui distingue et fait vivre les ouvrages en vers.* (Ac.)

— Par exagér. Ce qu'il y a de noble, d'élevé, de touchant dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne, et même dans une production naturelle : *Un tableau plein de* POÉSIE. *Une symphonie toute pleine de* POÉSIE. *Quelle* POÉSIE *dans ce paysage ! Cette personne a de la* POÉSIE *dans l'esprit. Ils opposent leurs goûts casaniers à ses passions aventureuses, leur bon sens aux écrits de son génie, à sa* POÉSIE *leur prose.* (A. de Tocquev.)

— Art de faire des vers ; versification : POÉSIE *douce et facile.* POÉSIE *nombreuse, harmonieuse. Il a choisi un genre de* POÉSIE *convenable à son sujet.* (Acad.)

— Manière de faire des vers particulière à une nation, à un poëte : *La* POÉSIE *grecque et la* POÉSIE *latine sont pleines de naturel et d'harmonie. La* POÉSIE *anglaise est remplie de mots contractés. La* POÉSIE *française est accusée par les étrangers de trop de timidité. Sa* POÉSIE *est naturelle. Sa* POÉSIE *est bizarre, rude, rocailleuse.* (Acad.)

— Au plur. Ouvrages en vers, de peu d'étendue : *Les* POÉSIES *de Malherbe, de Racan. Recueil de* POÉSIES *satiriques, de* POÉSIES *morales, de* POÉSIES *fugitives.* (Acad.)

POËTE, n. m. (*poeta* ; lat., m. sign.) Littér. Celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers : *Les anciens* POËTES. *Les* POËTES *modernes. Homère et Virgile sont appelés les princes des* POËTES. POËTE *lyrique, dramatique, tragique, comique.* POËTE *élégiaque.* POËTE *satirique.* (Acad.) *Il ne faut jamais dédaigner un* POËTE, *un vrai* POËTE, *un inventeur comme Eschyle.* (Andr.) *Les* POËTES *ont trop vanté les charmes de la solitude en parlant des délices de la campagne.* (S.-Lamb.) *Properce et Tibulle sont les* POËTES *de l'amour.* (Parny.)

En poëtes fameux rends nos climats fertiles :
Un Auguste aisément peut faire des Virgiles. (Boil.)

— *Cet homme est poëte*, il a du talent pour la poésie.

— *Il a lu, il entend les poëtes*, se dit ordin. de celui qui a lu, qui entend les anciens poëtes grecs et latins. (Acad.)

— Fam. : *Poëte crotté*, mauvais poëte.

— Il se dit quelquefois en parl. d'une femme : *Cette femme est* POËTE. *Madame Deshoulières était un* POËTE *aimable.* (Parny.)

— Adject. *Être* POËTE. *Une femme* POËTE. *Ses sonnets éveillèrent le génie d'une jeune Sicilienne, la première femme* POËTE *qui soit nommée dans la littérature d'Italie.* (Villem.)

POËTEREAU, n. m. Par dénigr. Mauvais poëte : *Ce n'est qu'un* POËTEREAU. (Acad.)

POËTESSE, n. f. Femme poëte : *Sapho était une* POËTESSE *illustre. L'Italie moderne compte plusieurs* POËTESSES *célèbres.* (Acad.) *La* POËTESSE *Éléonore Pimentel et trois cents victimes furent pendues et jetées aux flots après leur supplice.* (Lam.) ‖ Peu us.

POÉTIQUE, adj. des 2 g. (*poëte.*) Littér. Qui concerne la poésie ; qui appartient, qui est propre, particulier à la poésie : *Ouvrage* POÉTIQUE. *Style* POÉTIQUE. *Langage* POÉTIQUE. *Phrase, mot, expression, terme* POÉTIQUE. *Art* POÉTIQUE. *Tour* POÉTIQUE, *fiction, invention* POÉTIQUE. *Génie* POÉTIQUE. *Feu, fureur* POÉTIQUE. *Imagination* POÉTIQUE. *Enthousiasme* POÉTIQUE. *Il a la tête* POÉTIQUE. (Acad.) *L'histoire* POÉTIQUE *des Grecs commence pour nous à Homère, à ce modèle de perfection que depuis on n'a jamais atteint.* (Patin.)

— Par anal. : *Tel est l'esprit de l'homme, qu'il veut toujours tout savoir, et que, pour lui, il n'y a rien de plus* POÉTIQUE *que ce qu'il ne sait pas.* (Michaud.)

— *Licence poétique*, se dit de certaines infractions contre les règles, que les poëtes se permettent.

— Fig. et fam. Altération de la vérité : *Il y a dans ce récit des* LICENCES POÉTIQUES. (Acad.)

— Typogr. *Caractère poétique*, espèce de caractère romain plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, qui est particulièrement employé à l'impression des ouvrages en grands vers.

POÉTIQUE, n. f. Littér. Traité de l'art de la poésie : *La* POÉTIQUE *d'Aristote, de Vida.* (Acad.)

— Philol. *Les quatre poétiques*, se dit du traité d'Aristote et des poëmes d'Horace, de Boileau et de Vida, qui ont été réunis en un volume classique.

— Par extens. : *La poétique des beaux-arts, de la musique, etc.*, l'exposition, l'explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts, dans la musique, etc.

POÉTIQUEMENT, adv. D'une manière poétique : *Cela est dit* POÉTIQUEMENT. *S'énoncer* POÉTIQUEMENT. (Acad.)

POÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Poétiser. Rendre poétique : *Style* POÉTISÉ. *Langage* POÉTISÉ.

POÉTISER, v. n, de la 1^{re} conj. (*poëte.*) Pron. *po-é-ti-zé.* — Fam. Versifier : *Au lieu de songer à ses affaires, il ne fait que* POÉTISER. (Acad.) ‖ Peu usité.

— V. tr. ou act. Rendre poétique ; élever au ton de la poésie : POÉTISER *un caractère.*

POGE, n. f. Mar. Tribord.

POIDS, n. m. (*pondus* ; lat., m. sign.) Pron. *poa.* — Pesanteur ; qualité de ce qui est pesant : *Le* POIDS *d'un fardeau. Un fardeau d'un grand* POIDS, *d'un* POIDS *considérable. Ce métal a perdu de son* POIDS *par la fusion. L'eau dont cette substance est pénétrée a beaucoup ajouté à son* POIDS. (Acad.) *Le* POIDS *d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir.* (Robin.)

— Pesanteur déterminée et fixe de certaines choses : *L'unité conventionnelle de* POIDS *usitée en France est le gramme. Le* POIDS *de la pièce de cinq francs, de la pièce de vingt francs, est de tant de grammes d'argent, d'or.* (Acad.)

— *Cette monnaie est de poids*, elle a la pesanteur qu'elle doit avoir suivant la loi.

— Métrol. Morceau de fer, de cuivre, de plomb, etc., d'une pesanteur connue et réglée par la loi, dont on se sert pour savoir combien une chose pèse : *Des* POIDS *et des balances. Vendre à faux* POIDS. *Ces* POIDS *ne sont pas justes. Des* POIDS *échantillonnés. Un* POIDS *de dix kilogrammes.* (Acad.)

— *Poids de marc*, le marc avec toutes les divisions d'onces et de gros qu'il comprend : *Le* POIDS *de marc était de huit onces.*

— *Faire bon poids*, peser ce qu'on vend, de sorte que la marchandise emporte le plateau de la balance. Dans le s. contraire : *Le* POIDS *n'y est pas.*

— Fig. Rendre justice : *Les distributeurs de réputation* FONT MEILLEUR POIDS *les uns que les autres.* (Montesq.)

— Fig. *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*, la vendre, l'acheter excessivement cher.

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*, juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les circonstances, les intérêts. ‖ Dans le m. sens : *Changer de poids et de mesure.*

— Fig. et fam. *Faire toutes choses avec poids et mesure*, agir en tout avec sagesse et circonspection.

— Fig. *Peser une chose au poids du sanctuaire*, l'examiner avec toute l'exactitude possible, dans toute la rigueur de la justice.

— Par anal. *Je l'ai trouvé tout prêt à peser le sentiment* AU POIDS DE LA RAISON. (J.-B. Rouss.)

— Morceaux de cuivre, de plomb, de fer et de pierre, qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tourne broche, pour déterminer le mouvement : *Les* POIDS *d'une horloge, d'un tournebroche.* (Acad.)

— Fig. et mor. Tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine, embarrasse : *Le* POIDS *des affaires l'accable. Il succombe, il gémit sous le* POIDS *des années et des chagrin. Ce peuple est écrasé sous le* POIDS *des impôts. Tout le* POIDS *de la guerre est tombé, a porté sur nous. Le* POIDS *du remords. Ce souvenir est un* POIDS *qui l'oppresse.* (Acad.)

— Fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*, endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se livrent au repos ou au plaisir.

— Fig. et Absol. Importance, considération, force, solidité : *C'est une affaire de* POIDS. *Une autorité, un témoignage, un exemple d'un grand* POIDS.

— *Avoir du poids*, avoir de l'influence : *Ces raisons-là* AURONT BIEN PLUS DE POIDS *dans votre bouche que dans la mienne.*

Dans la balance,
Mon nom peut-être *aura plus de poids* qu'il ne pense. (Rac.)

— *Un homme de poids*, un homme d'importance, de considération, d'autorité, de mérite.

POIGNANT, ANTE, adj. Fig. Piquant ; il ne se dit que d'une douleur physique ou morale qui est vive et pénétrante : *Une douleur vive et* POIGNANTE. *Remords* POIGNANTS. (Acad.) *Saisi d'une douleur* POIGNANTE, *il se mit à fondre en larmes.* (Scribe.)

POIGNARD, n. m. (*pungio*, m. sign., de *pungere*, piquer ; lat.) Pron. *po-gnard.* — Dague, sorte d'arme destinée à frapper de la pointe, et beaucoup plus courte qu'une épée : *Se battre à l'épée et au* POIGNARD. *Il lui enfonça le* POIGNARD *dans le sein.* (Acad.) *A Paris, un* POIGNARD *est une curiosité que l'on suspend à un clou doré.* (H. de Balz.)

De cent coups de *poignard* que l'infidèle meure ! (Volt.)
Et je n'enfonce pas ce *poignard* dans ton sein ! (La F.)

— Fig. *C'est un coup de poignard*, se dit de la surprise et de la douleur que cause un événement extrêmement fâcheux : *Cinq cents écus qu'on lui demande sont justement cinq cents* COUPS DE POIGNARD *qu'on lui donne.* (Mol.)

— Fig. *Avoir le poignard dans le cœur, dans le sein*, éprouver une douleur, un déplaisir extrême.

— Par anal. *Mettre, plonger, enfoncer à quelqu'un le* POIGNARD *dans le sein.* (Acad.)

... Sa naïveté, confondant ma fureur,
Enfonce innocemment *le poignard dans mon cœur.* (Volt.)

C'est médire avec art,
Et c'est avec respect *enfoncer le poignard.* (Boil.)

— Fig. *Tourner à quelqu'un le poignard dans le cœur, dans la plaie*, s'appesantir sur quelque objet qui le blesse ou qui l'afflige vivement.

— Fig. *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*, vouloir le contraindre à faire quelque chose : *Il est en état de me faire tout accepter, et il* ME TIENT, *le scélérat, le* POIGNARD SUR LA GORGE. (Mol.)

— Pêch. Vulg. Brochet de moyenne grosseur.

POIGNARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Poignarder : *Un homme* POIGNARDÉ.

POIGNARDER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *po-gnar-dé.* — Frapper, blesser, tuer avec un poignard : *Ils l'*ONT POIGNARDÉ *dans sa propre maison.* (Acad.)

— Fig. Causer une profonde douleur, une extrême affliction : *Il ne faut pas lui dire cette nouvelle, lui faire ce reproche ; ce serait le* POIGNARDER. (Acad.)

— Fig. et fam. *La jalousie, l'avarice le* POIGNARDE. (Acad.)

La curiosité te *poignarde* déjà. (Desmahis.)

═ **Se poignarder**, v. pron. Se frapper soi-même d'un coup de poignard : *Il* SE POIGNARDA *sous nos yeux.* (Acad.)

POIGNÉE, n. f. (*poing.*) Pron. *po-gné.* — Autant que la main fermée peut contenir de certaines choses : *Une* POIGNÉE *de blé. Une* POIGNÉE *de sel, de dragées. Une* POIGNÉE *d'écus. Jeter des* POIGNÉES *d'argent.* (Acad.)

Aussitôt de longs clous il prend une *poignée*,
Sur son épaule il charge une lourde cognée. (Boil.)

— Ce qu'on empoigne avec la main : *On vit des hommes mourir de faim, avec une* POIGNÉE *d'herbe à la bouche.* (Lam.) *Une* POIGNÉE *de cheveux.* (Acad.)

— *Une poignée de verges*, de petits scions de bouleau liés ensemble.

— *Une poignée de morue*, deux morues sèches jointes ensemble.

— Pharm. V. MANIPULE.

— Fig. Petit nombre : *Il tenta le siége de cette place avec une* POIGNÉE *de monde. Une* POIGNÉE *de gens, de soldats.* (Acad.)

— Partie d'un objet par où on le prend pour le tenir à la main : *La* POIGNÉE *d'un sceptre. Il avait à son épée une* POIGNÉE *d'or, d'argent.* (Acad.)

— Ce qui sert à prendre, à tenir par une de ses parties un ustensile trop chaud pour qu'on puisse y porter la main nue sans se brûler : *Une* POIGNÉE *pour tenir les fers à repasser.* (Acad.)

— Comm. Nombre déterminé d'écheveaux de fil : *Dans le nord de la France, la* POIGNÉE *est de douze écheveaux.*

═ **A poignée**, loc. adv. En abondance, en grande

quantité : *Jeter des fleurs* À POIGNÉE. *Jeter de l'argent* À POIGNÉE (Acad.)

POIGNET, n. m. (*poing.*) Pron. *po-gnè*. — Région du carpe, endroit où le bras se joint à la main : *La force du* POIGNET. *Il a le* POIGNET *fort.* (Acad.) *Scévola ne tiendrait plus son* POIGNARD *sur un brasier ardent.* (Did.)

— Bord de la manche d'une chemise : *Les* POIGNETS *de cette chemise sont trop étroits. Il avait des boutons de nacre aux* POIGNETS *de sa chemise.* (Ac.)

POIL, n. m. (*pilus* ; lat., m. sign.) Filaments déliés qui sortent de la peau des animaux et recouvrent quelques parties du corps humain : *De longs* POILS. POIL *noir.* POIL *blanc.* POIL *gris.* POIL *de chameau. Pinceau de* POIL *du blaireau. Cette étoffe est de* POIL *et de soie.* (Acad.) *Il portait un gilet de* POIL *de chèvre et un habit de castorine.* (H. de Balz.)

— Collectiv. Tous les poils qui sont sur le corps d'un animal : *Le* POIL *lui est tombé. Il a le* POIL *fin, soyeux, doux, rude, hérissé. Un chien à long* POIL, *à* POIL *ras.* (Acad.)

— Par dénigr. Chevelure dont la couleur est désagréable, ou qui est altérée par l'âge : *Le* POIL *commence à lui blanchir. Son* POIL *grisonne. Il a le* POIL *roux.*

Il brille encor malgré son *poil* grison. (J.-B. Rouss.)

— Poétiq. *Poil hérissé*, les cheveux lorsqu'ils se dressent sur la tête. (Acad.)

L'œil farouche, l'air sombre et le *poil hérissé.* (Rac.)

— Fam. Barbe de l'homme : *Se faire le* POIL. *S'arracher le* POIL. *Il n'a pas encore un* POIL *de barbe. On lui arracha la moustache* POIL *à* POIL.

— *Poil follet*, poil léger qui vient avant la barbe : *Ce jeune homme n'a encore que du* POIL FOLLET. *Le* POIL FOLLET *commence à lui venir.* (Acad.) *Tu n'as pas le moindre petit* POIL FOLLET. (Campistr.)

— *Poil de Judas*, cheveux roux et barbe rousse.

— Fig. *Un poil ne passe pas l'autre*, se dit en parl. d'un homme fort propre et bien ajusté.

— Prov. et pop. *Avoir eu du poil de quelqu'un*, lui avoir gagné son argent ou lui avoir fait quelque affront.

— Fam. *C'est un gaillard qui a du poil*, c'est un homme qui ne craint rien.

— Prov. et fig. *Reprendre du poil de la bête*, chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal.

— Particul. Couleur du pelage des chevaux et de certains animaux : *De quel* POIL *est votre cheval?* POIL *bai.* POIL *alezan.* POIL *rouan.* (Acad.) *On voit des chevaux barbes de tout* POIL. (Buff.)

— Man. *Monter un cheval à poil*, monter un cheval tout nu et sans selle.

— *Faire le poil à un cheval*, lui arranger la crinière, lui couper les crins du bas des jambes, etc.

— *Ce chien est dressé au poil et à la plume*, il est dressé à chasser, à arrêter toute sorte de gibier.

— Fig. et fam. : *Cet homme est au poil et à la plume*, il est également propre à des emplois, à des occupations de genres très-différents.

— Partie velue du drap et d'autres étoffes, comme le velours, la panne, etc. : *Il faut brosser cet habit de manière à coucher le* POIL, *et non à le rebrousser. Le* POIL *de ce velours est bien fourni. Feutre à long* POIL, *à* POIL *court.*

— *Velours à trois, à quatre poils*, etc., velours dont la trame est de trois, de quatre fils de soie : *Un carrosse de velours cramoisi à six* POILS *entouré d'une crépine d'or.* (Danc.)

— Fig. et par plaisant. *C'est un brave à trois, à quatre poils*, c'est un homme qui fait profession de bravoure : *Il passait pour être un* BRAVE À QUATRE POILS *qu'il ne fallait point choquer.* (St-Simon.)

— Bot. Filets très-déliés, ordinairement cylindriques et flexibles, qui naissent sur les diverses parties des plantes.

— Méd. Maladie dans laquelle le lait des nourrices ne sort que difficilement : *Cette nourrice a le* POIL. (Acad.)

— Min. Il se dit de différentes qualités d'ardoises : *Ardoise* POIL *noir. Ardoise* POIL *roux.*

POILU, UE, adj. Velu, couvert de poil : *Main* POILUE. (Acad.)

POINCIANE ou **POINCILLADE**, n. f. Bot. Bel arbrisseau de la famille des Légumineuses, dont les feuilles sont employées aux Antilles comme purgatives, sous le nom de séné.

POINÇON, n. m. (*pugio*, poignard, de *pungere* piquer ; lat.) Techn. Instrument de fer ou d'acier qui a une pointe pour percer : *Il faut percer cela avec un* POINÇON. (Acad.)

— Instrument dont on se sert pour marquer la vaisselle d'or ou d'argent : *De l'argenterie marquée au* POINÇON *de Paris.* (Acad.)

— Morceau d'acier gravé en relief, avec lequel on frappe les coins dont on se sert pour l'empreinte des monnaies et des médailles : *On a fait un nouveau* POINÇON *pour les monnaies. C'est tel graveur qui a fait les* POINÇONS *de cette médaille.* (Acad.)

— Typogr. Morceau d'acier où les lettres sont gravées en relief, et avec lequel on frappe les matrices qui servent à fondre les caractères : *On a perdu les matrices de tels caractères, mais on en a les* POINÇONS. (Acad.)

— Man. Morceau de bois armé d'une pointe avec lequel les académistes piquaient la croupe des chevaux sauteurs, pour les exciter à détacher la ruade : *Les habiles écuyers ont toujours blâmé l'usage du* POINÇON. (Acad.)

— Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine.

— Constr. Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme, et dans laquelle s'assemblent les jambes de force. || V. ÉPI.

— Techn. Outil dont les maçons et les tailleurs de pierres se servent pour faire des trous dans les pierres. Emporte-pièce des ferblantiers.

POINÇON, n. m. Tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid : POINÇON *de vin.* POINÇON *de cidre.* (Acad.)

POINDRE, v. intr. ou neutr. défect. 4e conj. (*pungere*, piquer ; lat.) Il n'est usité qu'au prés. de l'indic. *il point*, au futur *il poindra*, et au pr. du cond. *il poindrait.*

— Piquer, exciter, offenser.

— Prov. et fig. *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra*, quand on a fait du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir ; et au contraire, quand on le gourmande on en tire ce qu'on veut.

— Fam. et fig. *Quel taon vous point ?* d'où vous vient cette humeur ? On dit plus souv. : *Quelle mouche vous pique ?* (Acad.)

— En parl. du jour, Commencer à paraître : *Le jour ne fait que* POINDRE. *A peine le jour commençait à* POINDRE. *Je partirai dès que le jour* POINDRA.

— En parl. des plantes, commencer à pousser : *Dès que les herbes commencent à* POINDRE. (Acad.)

— Fam. *Le poil commence à lui poindre*, se dit d'un jeune garçon à qui la barbe commence à pousser.

POING, n. m. (*pugnus* ; lat., m. sign.) Pron. *poin.* — Main fermée : *Serrer le* POING. *Il alla à lui l'épée au* POING. *Donner un coup de* POING *à quelqu'un. Faire le coup de* POING *avec quelqu'un.* (Acad.) *Elle frappait son front de ses* POINGS *fermés.* (F. Soul.)

Il a d'abord du *poing* renversé la chandelle. (V. Hugo.)

— *Fermer le poing*, fermer la main et la tenir serrée.

— *Mener quelqu'un pieds et poings liés*, le mener après lui avoir lié les bras et les pieds.

— Fig. et fam. *Je vous livre cet homme pieds et poings liés*, je le mets à votre merci, à votre disposition.

— *Il ne vaut pas un coup de poing*, se dit de quelqu'un qui n'a ni force ni santé.

— Prov. *Avoir la tête plus grosse que le poing*, se dit d'une personne qui feint d'être malade ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur : J'AI LA TÊTE PLUS GROSSE QUE LE POING, *et si n'est-elle pas enflée.* (Mol.)

— Anc. *Flambeau de poing*, flambeau de cire qu'on portait à la main.

— Fauc. *Oiseau de poing*, oiseau de proie qui, étant réclamé, revient sans leurre sur le poing du fauconnier : *Porter un oiseau de* POING. *Chasser avec un oiseau de* POING. (Acad.) *Le mâle autour est, comme la plupart des oiseaux de proie, beaucoup plus petit que la femelle ; tous deux sont des* OISEAUX DE POING *et non de leurre.* (Buff.)

— Man. *Poing de la bride*, la main gauche du cavalier.

— Toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras : *Il fut condamné à avoir le* POING *coupé.* (Acad.)

POINT, n. m. (*punctum* ; de *pungere*, piquer ; lat., m. sign.) Double piqûre que l'on fait dans de l'étoffe, avec une aiguille enfilée de fil, de laine, ou de soie : *Il n'y a qu'un* POINT *ou deux à faire pour recoudre cela. Faire un* POINT *d'aiguille. Faire un* POINT *à une chemise qui est décousue.* (Acad.)

— *Point-arrière*, sorte de point : *Il poussa un soupir, reprit son aiguille et continua le* POINT-ARRIÈRE *qu'il avait commencé.* (Scribe.)

— Techn. Certain genre de broderie ou de tapisserie à l'aiguille : *Ouvrage de* POINT. POINT *de croix de chevalier, de chaînette, à carreaux.* POINT *à la turque.* POINT *d'Angleterre.* (Acad.) *Un lit de quatre pieds à bandes de* POINT *de Hongrie, appliqués fort proprement sur un drap de couleur d'olive, avec six chaises et la courte-pointe de même.* (Mol.) *Une cornette de vieux* POINT *de Venise.* (Mme de Sév.)

— *Gros point*, point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils du canevas. || *Petit point*, celui où l'aiguille ne prend qu'un fil.

— *Le point de cette tapisserie est beau, n'est pas beau*, le travail en est beau ou ne l'est pas.

— Dentelle de fil, faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations selon les lieux où se font les différentes espèces de cette dentelle, la manière dont elles sont faites, ou les personnes qui les ont mises en vogue : POINT *de Gênes, de Venise, d'Alençon.* POINT *de France.* POINT *à la reine. Ouvrière en* POINT. *Un jabot, des manchettes de* POINT. (Acad.)

...Pour un auteur vous avez bonne mine :
Cette grande perruque, et ce linge, et ce *point*,
Avec le nom d'auteur ne sympathisent point. (Boursault.)

— Géom. La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou plutôt ce que l'on conçoit comme n'ayant aucune étendue : *Les mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un* POINT *mis en mouvement. Le* POINT *mathématique est l'extrémité de la ligne.* (Acad.) *L'extrémité d'une ligne droite se nomme un* POINT. (Arago.)

— Particul. Endroit fixe et déterminé : POINT *milieu, central, d'équilibre.* POINT *d'appui d'une poutre, d'un linteau.* POINT *fixe.* POINT *de contact. Indiquer à plusieurs personnes un* POINT *de réunion. De tous les* POINTS *de l'horizon. Sur divers* POINTS, *etc.* (Acad.)

— *Point de section* ou *d'intersection*, l'endroit où deux lignes, deux plans se coupent.

— Astron. *Points équinoxiaux*, les deux points où le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur.

— *Points solsticiaux*, les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur.

— *Points de la plus grande et de la plus petite distance*, les apsides.

— *Point culminant*, le point de l'écliptique situé dans le méridien.

— *Points cardinaux*, le septentrion, le midi, l'orient et l'occident ; et, *Points verticaux*, le zénith, point qui est directement au-dessus de notre tête ; et le nadir, point qui est directement au-dessous de nos pieds.

— *Point culminant*, se dit aussi quelquefois, surtout dans les sciences physiques, de la partie la plus élevée de certaines choses : *Le* POINT CULMINANT *d'une chaîne de montagnes.* (Acad.)

— Phys. *Point de concours*, celui où les rayons convergents se rencontrent.

— *Point d'incidence*, point où tombe un rayon sur la surface d'un miroir ou d'un autre corps.

— *Point de dispersion*, point où les rayons commencent à être divergents.

— *Point de réfraction*, celui où un rayon se rompt sur la surface d'un verre ou sur toute autre surface réfringente.

— *Point de réflexion*, point d'où un rayon est réfléchi par la surface d'un miroir ou de tout autre corps.

— *Point radieux*, celui qui renvoie les rayons d'où partent les rayons.

— Hydraul. *Point de partage*, point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre. Point où l'on place le réservoir qui doit alimenter un canal ou ses différentes branches.

— Mécan. *Point d'appui*, point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient en exécutant leurs mouvements.

— Perspect. *Point de vue*, point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. || Point que le peintre ou le dessinateur choisit pour mettre les objets en perspective, et vers lequel il dirige tous les rayons qui sont censés partir de l'œil du spectateur : POINT DE VUE *bien choisi. Déterminer, placer le* POINT DE VUE. || Lieu où il faut se placer pour bien voir un objet ; ou encore, le lieu où l'objet doit être mis pour être bien vu : *Vous n'êtes pas là dans le* POINT DE VUE. *Ce tableau n'est pas dans son* POINT DE VUE.

— Par anal. Un objet ou un assemblage d'objets qui frappe, qui invite le regard : *Beau* POINT DE VUE. POINT DE VUE *lointain. Dans cette campagne, les* POINTS DE VUE *sont très-variés. On n'exagère point quand on dit que Constantinople offre le plus beau* POINT DE VUE *de l'univers.* (Chateaubr.)

— Fig. : *Il a considéré l'affaire sous un* POINT DE VUE *nouveau.*

— Archit. *Point d'aspect*, le point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement. On dit aussi, *Points de vue*, voy. plus haut

cette acception du mot *point*. ‖ *Points perdus*, centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornements, centres qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres cercles. ‖ *Points courants*, lignes formées de points plus ou moins allongés, que l'on trace sur des plans.

— Sculpt. Marque que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. ‖ *Mettre une statue aux points*, la dégrossir, de manière à n'avoir plus qu'à lui donner le fini et l'expression.

— Art milit. *Point de mire*. V. MIRE.

— Man. *Point d'appui*, centre du mouvement que l'on imprime au cheval.

— *Mettre une lunette d'approche à son point de vue, à son point*, allonger ou raccourcir le tube d'une lunette, de manière qu'il y ait entre le verre objectif et l'oculaire la juste distance pour voir distinctement l'objet. ‖ On dit aussi : *La lunette est à son* POINT. En parl. des conserves : *Elles sont, elles ne sont pas à mon* POINT, la distance à laquelle elles font converger les rayons lumineux convient et ne convient pas à ma vue.

— Anat. *Points ciliaires*, petits tours qu'on observe dans la face interne des paupières, et qui ne sont que les orifices des petits conduits qui vont aboutir au sac lacrymal.

— Mar. *Le point d'un bâtiment, sa position*; la détermination de la latitude et la longitude du lieu où il se trouve : *Faire son* POINT. *Déterminer le* POINT *du bâtiment*. (Acad.) *On a fait le* POINT, *il y a tant de lieues de gagnées*. (Chateaubr.)

— Gramm. Petite marque ronde qui se fait sur le papier avec la plume et l'encre, avec un crayon, etc., et qu'on emploie à différents usages dans l'écriture : *On termine par un* POINT *toute phrase finale. Le tréma consiste en deux* POINTS *placés horizontalement au-dessus d'une voyelle, comme dans Saül, Isaïe. Plusieurs* POINTS *après un mot indiquent suppression, interruption, lacune, etc. L'usage veut qu'on mette des* POINTS *sur les i*.

— *Deux points* (:), *point et virgule* (;), signes qu'on met à la fin d'une proposition dont le sens grammatical est complet, mais qui a une liaison logique et nécessaire avec la suivante : *Les* DEUX POINTS *s'emploient surtout à la fin des phrases qui sont immédiatement suivies de ce qui sert à les éclaircir*. ‖ Typogr. *Le* DEUX-POINTS, *un* DEUX-POINTS, caractère qui représente ce signe.

— *Point interrogant* ou *d'interrogation* (?), signe qu'on met après une interrogation, une demande. *Point admiratif* ou *d'admiration* (!), signe qu'on met à la fin des phrases qui expriment l'admiration, ou qui contiennent une exclamation. ‖ V. PONCTUATION.

— Typogr. *Points conducteurs*, ou *carrés*, points qui servent à prolonger une ligne, de manière à mettre en rapport, à faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique ou symétrique oblige à séparer : *On fait souvent usage de* POINTS CONDUCTEURS *dans les tables, dans les index*. (Acad.)

— Prov. *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les i*, se dit d'un homme qui ne s'applique dans les ouvrages d'esprit qu'à des minuties, ou de ceux qui n'ont qu'une exactitude minutieuse et inutile.

— Prov. et fig. *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i*, il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse; et, dans un autre sens, il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— Par anal. Ce que l'on conçoit comme la plus petite partie de l'étendue, de la durée : *La terre n'est qu'un* POINT *dans la masse de l'univers*. (Fén.) *Notre existence est un* POINT, *notre durée un instant, notre globe un atome*. (Volt.)

Je n'occupe qu'un *point* de la vaste étendue. (Théo.)

— *Ne paraître que comme un point*, se dit de ce qui est ou de ce qui paraît extrêmement petit, et que l'on aperçoit à peine : *Le ballon était si haut qu'il ne paraissait plus que comme un point*. (Acad.)

— Mus. Point que l'on met après une note, et qui sert à la faire valoir une moitié en sus de sa valeur naturelle : *Une blanche suivie d'un* POINT *vaut trois noires*. ‖ *Point d'orgue*, trait que la partie chantante exécute *ad libitum*, et pendant lequel l'accompagnement est suspendu.

— Jeux. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux : *L'as, au piquet, vaut onze* POINTS; *les figures valent dix* POINTS, *et les autres cartes valent le nombre de* POINTS *qu'elles marquent*.

— Nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de même couleur : *Son* POINT *est meilleur que le vôtre. Accusez votre* POINT. *Le* POINT *se compte avant tout*. (Acad.) *Un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais* POINT. (Did.)

Allons, le jeu s'engage, et j'ai le premier *point*. (E. Legouvé.)

— *Avoir le point*, avoir en carte d'une même couleur un plus grand nombre de points que son adversaire.

— Nombre marqué à chaque coup du jeu, et Nombre convenu pour le gain de la partie : *Il ne me faut plus qu'un* POINT *pour gagner. Combien avez-vous de* POINTS? *Jouer en trente* POINTS. *Au trictrac, il faut gagner douze* POINTS *pour gagner un trou*. (Acad.)

— *Donner tant de points à quelqu'un*, supposer, en commençant la partie, qu'il a déjà gagné ce nombre de points : *Il n'est pas très-fort au billard : je lui donne six* POINTS, *et je le gagne*.

— Prov. et fig. *Pour un point, faute d'un point, Martin perdit son âne*, peu de chose fait quelquefois manquer une affaire.

— *Jouer au point*, jouer au passe-dix.

— *Points d'annonce*, se dit, au trois-sept, des points que l'on gagne avant de jouer les cartes. ‖ *Points de jeu*, ceux que l'on gagne par les figures qui se trouvent dans les levées qu'on a faites.

— Certaines marques qui servent, dans les écoles, à noter la bonne ou la mauvaise conduite des écoliers, et à évaluer les fautes qu'ils font dans leurs devoirs : *Il a eu tant de bons* POINTS *cette semaine. On lui a donné, marqué tant de mauvais* POINTS *pour avoir manqué d'obéissance*. (Acad.)

— Techn. Petits trous faits à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon : *Allonger, raccourcir des étrivières d'un* POINT, *de deux* POINTS. (Acad.)

— Marques faites d'espace en espace sur une espèce de règle dont les cordonniers se servent pour prendre la mesure d'un soulier, et les chapeliers celle d'un chapeau : *Chausser à huit* POINTS, *à dix* POINTS. *Ils chaussent tous deux à même* POINT. *L'entrée de ce chapeau est de six* POINTS.

— Fig. et pop. *Ces deux personnes ne chaussent pas à même point*, ou *elles chaussent à même point*, ces deux personnes ne se conviennent pas, ou se conviennent, par leurs caractères, leurs habitudes, etc.

— Fig. et fam. *Faire venir quelqu'un à son point*, l'obliger, l'engager adroitement à faire ce qu'on veut, le faire condescendre à ce qu'on souhaite.

— Métrol. Anc. Douzième partie d'une ligne.

— Typogr. Mesure qui vaut deux points ou un sixième de ligne, et qui sert principalement à régler ou à déterminer la force du corps des caractères : POINT *typographique. Ce caractère est fondu sur un corps de quatre, de cinq* POINTS, *etc.*

— *Lettre de deux points*, grande lettre capitale, qu'on place au commencement d'un ouvrage, ou de chacune de ses principales divisions, et dont la force de corps est de celle du caractère qu'elle accompagne : *Le mot commencé par une lettre de deux* POINTS *se continue en petites capitales*. (Acad.)

— Littér. Division d'un discours, d'un ouvrage et particulièrement d'un sermon : *Le premier* POINT *d'un sermon, d'un discours, d'une dissertation. Passer au second* POINT, *au troisième* POINT. (Acad.) *Vous vous êtes endormi au beau milieu du premier* POINT. (C. Del.)

— Question, difficulté particulière en quelque genre de connaissance que ce soit : *Discuter, approfondir un* POINT *de théologie, de morale. Éclaircir un* POINT *de chronologie, d'histoire. Ils sont d'accord sur ce* POINT. POINT *de fait*. POINT *de droit*. (Acad.)

Sur ce *point-là*, monsieur, chacun a sa doctrine;
La conscience alors est ce qui détermine. (C. Del.)

— Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté : *Vous ne touchez pas le* POINT *de la question. Le* POINT *essentiel d'une affaire*. (Acad.) *L'amitié était un* POINT *de religion chez les Grecs*. (Volt.)

— *Point d'honneur*, ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur : *Il est trop délicat sur le* POINT D'HONNEUR. *Il s'est fait sur cela un* POINT D'HONNEUR. *Différends, disputes sur le* POINT D'HONNEUR. (Acad.) *De tout temps les étudiants de Salamanque et des autres universités d'Espagne ont mis une espèce de* POINT D'HONNEUR *à paraître déguenillés*. (Mérim.)

Un versificateur
Entend l'art de rimer mieux que *le point d'honneur*. (Pir.)

— *Prendre tout au point d'honneur*, étendre trop loin sa délicatesse sur le POINT D'HONNEUR. (Acad.) *Le préjugé barbare introduit parmi nous sous le nom spécieux de* POINT D'HONNEUR. (Piron.)

— État, situation : *L'affaire en est à ce* POINT. *Mon ouvrage en est resté, en est demeuré au même* POINT. (Acad.)

— Fam. *Être mal en point*, en mauvais état : *Il* EST MAL EN POINT. *Ses affaires* SONT MAL EN POINT. ‖ On écrit aussi, *mal-en-point*. (Acad.)

— Degré, période : *Le raisin est à son* POINT *de maturité. On peut railler, mais jusqu'à un certain* POINT. *Il est au plus haut* POINT *de sa gloire. Son insolence est arrivée, est parvenue au plus haut* POINT. *Il est malheureux au* POINT *de n'avoir pas de quoi manger*. (Acad.) *Tout était perdu, au dire des hommes; et ce moment était précisément le* POINT *de maturité des conseils de Dieu*. (De Boism.)

— Instant, moment, temps précis dans lequel on fait quelque chose : *J'arrivai sur le* POINT *qu'ils allaient partir. Sur le* POINT *de mourir, il déclara.....* (Acad.)

— *Point du jour*, le moment où le jour commence à poindre : *Dès le* POINT *du jour. Se lever au* POINT *du jour*. (Acad.)

— Méd. *Point de côté*, Douleur pongitive qui se fait sentir en divers endroits du corps, et particulièrement dans la région des parois thoraciques : *Il a un* POINT DE CÔTÉ *qui lui ôte la respiration*. (Acad.)

— Blas. *Point d'honneur*, place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef.

— Zool. *Point de Hongrie*, nom marchand d'une coquille univalve.

La peste soit des vers, de cette double rime
Exacte au rendez-vous, qui de son double son
M'apporte *à point nommé* le mortel unisson!
(Coll. d'Harl.)

= **De point en point**, loc. adv. Exactement, sans rien omettre : *Il m'a tout raconté* DE POINT EN POINT. (Acad.)

= **De tout point, en tout point**, loc. adv. Totalement, entièrement, parfaitement : *C'est un homme accompli* DE TOUT POINT. EN TOUT POINT *conforme à.....* (Acad.)

Il nous faut *de tout point* vivre à sa faut aisie,
Souffrir de son humeur, craindre sa jalousie. (Corn.)

— *Équiper un homme de tout point*, l'équiper de tout ce qui lui est nécessaire.

— Prov. et fig. *Accommoder, équiper quelqu'un de tout point*, le traiter fort mal ou de fait ou de paroles : *Il est tombé entre les mains de gens qui l'ONT* ACCOMMODÉ DE TOUT POINT. *Envoyez-le moi, je l'*ÉQUIPERAI, *je l'*ACCOMMODERAI DE TOUT POINT. (Acad.)

= **Au dernier point**, loc. adv. Au plus haut degré, extrêmement, excessivement : *Il est brave* AU DERNIER POINT. (Id.)

= **A point**, loc. adv. Au moment convenable, précis : *Vous arrivez fort* À POINT. (Acad.)

Rien ne sert de courir : il faut partir *à point*. (La F.)

— *Cela lui vient à point, bien à point*, se dit d'un avantage qui arrive à quelqu'un qui en avait extrêmement besoin.

— Prov. *Tout vient à point à qui peut attendre*, avec du temps et de la patience on vient à bout de tout.

— *De la viande cuite à point*, de la viande cuite comme il faut, ni trop ni trop peu.

— Prov. et pop. *A son point et aisément*, à sa commodité, à son aise, à son loisir : *Vous ferez cela à votre* POINT *et aisément*. (Acad.)

= **A point nommé**, loc. adv. Au temps, au moment déterminé : *Le secours arriva à* POINT NOMMÉ. *Nous avions un très-grand besoin de vous, vous êtes venu* À POINT NOMMÉ. (Acad.)

POINT, adv. de nég. Pas, nullement : *En voulez-vous? Je* N'EN VEUX POINT. *Je* NE *doute* POINT *que cela ne soit. Il* N'A POINT *d'argent*. (Acad.)

— Il s'emploie par ellipse de la négation *ne* : *Les gens peu ou* POINT *instruits. Sans la connaissance de soi-même,* POINT *de solide vertu. Je pardonne à mes ennemis, et* POINT *à mes flatteurs*. (Acad.) *Il pourrait encore fuir le combat :* POINT! *il accepte le cartel*. (De Salvandy.)

— *Point* peut être encore employé tout seul, quand on répond à une interrogation; *pas*, ne s'emploie jamais de cette manière : *En voulez-vous?* POINT. *Êtes-vous fâché?* POINT.

— Il y a une différence entre *point* et *pas*, quant à la signification. Lorsqu'on dit : *N'avez-vous* POINT *vu un tel? N'avez-vous* POINT *pris ma montre?* l'interrogation n'est qu'une question simple. Mais lorsqu'on dit : *N'avez-vous* PAS *vu un tel? N'avez-vous* PAS *pris ma montre?* on peut marquer par là qu'on croit que la personne qu'on interroge a vu celui dont

on parle, qu'elle a pris la montre qu'on lui demande.

— Prov. et fig. *Point d'argent, point de Suisse*, on n'obtient rien de certaines gens s'ils n'ont pas l'espoir d'être récompensés. Il se dit aussi pour marquer qu'on ne fera rien sans être assuré d'une récompense, du payement.

Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close. (Rac.)

— Fam. *Point de nouvelles*, se dit lorsqu'on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse, etc. : *Il me dit souvent qu'il me payera ; mais pour de l'argent*, POINT DE NOUVELLES. || GRAMM. V. NÉGATION.

POINTAGE, n. m. Artill. Action de pointer, de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. On dit aussi, *Pointement*.

— *Vis de pointage*, vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre.

— Mar. Action de faire son point, de porter des relèvements sur une carte marine; procédé par lequel on trouve sur une carte le chemin à faire, l'aire de vent à suivre.

— Typogr. Action de pointer une feuille sur le tympan.

POINTAL, n. m. Techn. Pièce de bois posée debout et servant d'étai.

POINTE, n. f. Bout piquant, aigu, de quelque chose que ce soit : *La* POINTE *d'une épine. La* POINTE *d'une arête. Les* POINTES *d'un compas.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Disputer, raisonner sur la pointe d'une aiguille*, disputer, raisonner sur des riens. (Acad.)

— Escr. *Couper la pointe*, faire un mouvement prompt et léger par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on passe cette pointe par-dessus le fer de son adversaire. || *Parer de la pointe*, écarter la pointe d'épée de la ligne du corps en faisant une parade.

— Fig. et fam. *Emporter une chose à la pointe de l'épée*, l'emporter avec de grands efforts.

Rien d'assuré, point de franche lippée,
Tout *à la pointe de l'épée*. (La Font.)

— Fig. *La pointe de l'esprit*, ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit : *Il faut saisir cela à la* POINTE DE L'ESPRIT. (Acad.)

— Techn. Outil de fer ou d'acier qui servent à différents usages : *Les sculpteurs se servent d'une* POINTE *pour ébaucher leur ouvrage. On trace des lignes avec une* POINTE *sur le bois, sur le fer, sur la pierre. Les imprimeurs ont des* POINTES *avec lesquelles ils enlèvent les lettres pour faire les corrections nécessaires. Dans la gravure à l'eau-forte, on se sert d'une* POINTE *d'acier pour dessiner sur le vernis dont la planche est enduite, et découvrir ainsi les parties où l'acide doit mordre. Ce graveur manie bien la* POINTE. (Acad.)

— Grav. *Pointe sèche*, pointe qui sert pour former sur le cuivre nu, des traits fins et délicats.

— Manière d'opérer avec la pointe : *Cette gravure est touchée d'une* POINTE *fort spirituelle.* POINTE *délicate, légère, etc.* (Acad.)

— *Pointe de diamant*, ou simpl. *Diamant*, petit morceau de diamant taillé en pointe, enchâssé dans du plomb et dans un morceau de bois en forme de rabot, dont les vitriers se servent pour tailler le verre.

— Petit clou mince, avec ou sans tête : *La colle ne suffit pas pour faire tenir ce morceau de bois, il faut y mettre quelques* POINTES. (Acad.)

— Par anal. Extrémité des choses qui vont en diminuant : *La* POINTE *des herbes. La* POINTE *d'un clocher. La* POINTE *d'un cap.* (Acad.) *Il observe les végétaux semés par la nature entre les* POINTES *des rochers.* (Thomas.) *Tournez la* POINTE *de vos pieds en dehors.* (Brueys.) *Il fut tiré de sa méditation par quelqu'un qui s'approchait de lui sur la* POINTE *du pied.* (G. Sand.) *Leurs yeux brillaient comme autant de* POINTES *de feu.* (H. de Balz.)

A l'instant je me suis retirée
Sur la *pointe* du pied, sans bruit, parlant tout bas. (C. Del.)

— Dans. *Avoir des pointes*, se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds, et faire des pas sans que le talon porte à terre : *Ce danseur a des* POINTES, *de belles* POINTES. *Cette danseuse excelle dans les* POINTES. (Acad.)

— Anc. Coiffure de deuil que les femmes portaient autrefois, et qui s'avançait en angle sur le front.

— Art milit. *Avoir, tenir la pointe de l'aile droite, de l'aile gauche*, être placé à l'extrémité de l'aile droite, de l'aile gauche.

— *Faire une pointe*, s'éloigner momentanément de sa ligne d'opération.

— Mar. Sorte de cap; langue basse de terre.

— Fortif. *Pointe d'un bastion*, l'angle le plus avancé du côté de la campagne.

— *La pointe du jour*, la première apparence du jour : *Il partit à la* POINTE DU JOUR, *à la petite* POINTE DU JOUR. (Acad.)

— Coutur. Morceau d'étoffe ou de linge, taillé en pointe, que l'on coud sur les côtés d'une robe ou d'une chemise pour donner plus de tour, plus d'ampleur au vêtement.

— Mar. *Voile en pointe*, toute voile qui n'est pas carrée.

— Fig. Certaine saveur piquante et agréable du vin ou des sauces : *Ce vin n'a pas de* POINTE, *il est plat. Il manque à cette sauce une* POINTE *de sel, d'ail, de vinaigre.*

— Fig. et fam. *Être en* POINTE DE VIN ; *avoir une* POINTE DE VIN, *une petite* POINTE DE VIN, être en gaieté pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire : *Il avait une* POINTE DE VIN *quand il a dit cela.*

— Fig. *Pointe d'ironie, de raillerie*, quelque chose d'ironique, de moqueur qui se fait sentir dans un écrit, dans un discours : *Il y a dans ses paroles une certaine* POINTE D'IRONIE *qu'il est difficile de ne pas sentir.* (Acad.)

— Trait d'esprit recherché, subtil; jeu de mots : *Faire des* POINTES. *Dire des* POINTES. *Mauvaise* POINTE. (Acad.) *Qu'est-ce que les anciens auraient dit d'une tragédie où Hécube aurait déploré un malheur par des* POINTES. (Fén.)

Vous êtes en colère, et vous dites des *pointes*. (Corn.)

— *Pointe d'épigramme*, la fin d'une épigramme terminée par quelque pensée piquante : *Qu'est-ce que les anciens auraient dit d'une tragédie où Hécube aurait déploré un malheur par des* POINTES. (Fén.)

— Chass. Vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel : *L'oiseau fit la* POINTE, *et fondit tout à coup sur la perdrix.*

— Fam. et fig. *Faire une pointe*, quitter un moment son chemin, pour faire une course qu'on n'avait pas projetée.

— Fig. et fam. *Suivre, poursuivre pousser sa pointe*, suivre son dessein, continuer ce qu'on a entrepris, avec la même chaleur, la même vigueur qu'on l'a commencé : *Quand on a bien commencé, il faut* SUIVRE SA POINTE. *Il n'en voulut jamais démordre, il* POURSUIVIT *toujours* SA POINTE. (Acad.)

— Blas. Pièce du blason qui monte du bas de l'écu en haut : *Porter d'azur à la* POINTE *d'argent.* || Espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix : *Croix à huit* POINTES, *croix à seize* POINTES, croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche.

— Man. *Faire des pointes*, se dit d'un cheval qui en exécutant les manœuvres sur les voltes, ne suit pas régulièrement le rond; il se dit aussi du cheval qui résiste à son cavalier et se dresse sur les deux pieds de derrière.

— J. de trictr. Chacune des divisions du tablier, sur lesquelles on case, on range les dames.

= **En pointe**, loc. adv. En forme de pointe : *Une montagne qui s'élève* EN POINTE. *Des pierres taillées* EN POINTE *de diamant. Cette langue de terre se termine* EN POINTE. (Acad.)

POINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Pointer : *Canon* POINTÉ. (Acad.) *Comme c'est* POINTÉ ! *Ils ont des caronades faites exprès.* (H. de Balz.)

Cent soixante canons, *pointés*, mèche allumée,
Enfermaient le sénat dans leur ligne enflammée. (Pons.)

— Mus. *Note pointée*, note suivie d'un point qui en augmente de moitié la valeur : *Une blanche, une noire* POINTÉE. (Acad.)

POINTEAU, n. m. Techn. Poinçon d'acier trempé.

POINTEMENT, n. m. Artill. Action de pointer le canon. || Plus souv. *Pointage*.

POINTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*pointe*.) Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre : *Pendant qu'il haussait le bras, son ennemi le* POINTA. (Acad.)

— Diriger quelque chose vers un point en mirant : POINTER *le canon contre un bastion.* POINTER *une lunette, un télescope, un niveau.* (Acad.)

— Absol. POINTER *juste. Cet artilleur* POINTE *bien.*

— Fig. Redresser en pointe : *Le beau coursier* POINTA *ses courtes oreilles, et hennit en relevant la tête et en piétinant.* (F. Soulié.)

— Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume : *Un teneur de livres, pour s'assurer que le journal et le grand-livre sont d'accord*, POINTE *les articles à mesure qu'il les vérifie. Les miniatures se font ordinairement en* POINTANT. (Acad.)

— Tech. Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour conserver les plis.

— Indiquer sur une feuille, au moyen d'un point ou d'une piqûre d'épingle, les personnes présentes dans un lieu ou celles qui sont absentes à une réunion : *Vous n'êtes pas venu à l'heure, on vous* A POINTÉ. POINTER *les absents.* (Acad.)

— Mar. *Pointer la carte*, porter le point du bâtiment, porter des relèvements sur une carte marine.

— Mus. Augmenter de moitié la valeur d'une note, en faisant suivre cette note d'un point : POINTER *une blanche, une ronde, une noire.*

— Typogr. Placer sur le tympan les feuilles qui sont en retiration, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qu'elles y ont faits lorsqu'on tirait le premier côté.

— Techn. *Pointer les aiguilles*, en former la pointe.

— Instransitiv. Il se dit des oiseaux qui font la pointe, qui s'élèvent vers le ciel : *Il y a des oiseaux qui* POINTENT *si haut qu'on les perd de vue en un moment.* (Acad.)

— Man. En parl. d'un cheval, Se cabrer en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités postérieures : *Un cheval qui* POINTE *en place.*

— En parl. des herbes, des bourgeons qui commencent à paraître, à pousser, à poindre : *Le vert commence à* POINTER.

Je vois du blé naissant *pointer* les têtes vertes. (E. Leg.)

— Constr. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure.

POINTEUR, n. m. Art milit. Artilleur qui pointe le canon : *Habile* POINTEUR.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. || Ouvrier typographe qui pointe la feuille sur le tympan.

— Adj. *Le sous-officier* POINTEUR. *Canonnier* POINTEUR.

— *Chanoine pointeur*, celui qui pique sur une feuille les chanoines présents à l'office.

POINTICELLE, n. f. Tech. Petite broche de l'espolin.

POINTILLAGE, n. m. Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature : *Le* POINTILLAGE *coûte beaucoup de temps. Un* POINTILLAGE *bien fait.* (Acad.)

POINTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pointiller : *Ouvrages de miniature* POINTILLÉS. *Armoiries* POINTILLÉES.

— Zool. et Bot. Qui est garni de petits points nombreux et rapprochés : *Patelle* POINTILLÉE. *Perche* POINTILLÉE. *La gorge de cet oiseau est d'un gris* POINTILLÉ *de noirâtre.* (Buff.)

— N. m. B.-Arts, Manière de dessiner, de graver en petits points, en pointillant : *Dessin au* POINTILLÉ. (Acad.)

— Zool. Poisson du genre Salmone.

POINTILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon, etc. : *Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que* POINTILLER. *Ce graveur ne travaille presque qu'en* POINTILLANT. *Les graveurs d'armoiries* POINTILLENT *pour désigner l'or dans les écussons.* (Acad.)

— Fig. Disputer, contrarier, contester sur les moindres choses : *Cet homme ne fait que* POINTILLER. *Il* POINTILLE *sans cesse.* (Acad.)

— V. tr. ou act. Piquer qu'qu'un, lui dire des choses désobligeantes : *Vous le* POINTILLEZ *sur tout ce qu'il dit, surtout ce qu'il fait.* (Acad.)

= **Se pointiller**, v. pr. Se dire mutuellement des choses désobligeantes : *Ils ne font que* SE POINTILLER *mutuellement.* (Acad.)

POINTILLERIE, n. f. Fam. Picoterie, contestation sur des bagatelles : *Entre cet homme et sa femme, il y a des* POINTILLERIES *continuelles.* (Acad.) *Vous avez vu deux hommes éloignés par leur état et par leur goûts des* POINTILLERIES *de collége.* (J.-J. Rouss.) POINTILLERIES *insupportables aux natures nerveuses.*

POINTILLEUX, EUSE, adj. Qui aime à pointiller, à reprendre, qui élève des difficultés sur les moindres choses; qui est susceptible, exigeant dans la société : *Un critique* POINTILLEUX. *Cet homme est* POINTILLEUX. *Elle est si* POINTILLEUSE *qu'on ne peut vivre avec elle. Caractère* POINTILLEUX. *Humeur* POINTILLEUSE. (Ac.) *Je ne sais s'il s'est jamais rencontré de gentilhomme campagnard plus* POINTILLEUX *que lui sur l'article du savoir vivre.* (A. de Tocquev.)

POINTU, UE, adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en pointe : *Cette épée est bien* POINTUE. *Ce couteau est trop* POINTU. *Un bâton* POINTU *par le bout. Les feuilles de cette plante sont* POINTUES. (Acad.)

— *Chapeau pointu*, chapeau haut de forme qui va en diminuant.

— *Nez pointu, menton pointu*, nez, menton un peu en pointe.

— Fig. et fam. *Avoir l'esprit pointu*, chercher à subtiliser sur tout, ou dire de mauvaises pointes.

— Prov. *Il est pointu comme une boule*, se dit d'un homme extrêmement obtus.

POINTURE, n. f. (*pointe.*) Typogr. Petite pointe de fer attachée au tympan; elle perce d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, puis la traverse aux mêmes endroits quand on veut l'imprimer de l'autre côté; par ce moyen les pages opposées se correspondent exactement.

— Mar. Angles ou coins supérieurs d'une voile carrée. || V. EMPOINTURE.

— Techn. Forme de cordonnier prise depuis le talon jusqu'à la pointe.

POIRE, n. f. (*pirum;* lat., m. sign.) Fruit à pepins du poirier; il est ordinairement de figure oblongue, et va en diminuant vers la queue : *Grosse petite* POIRE. *Belle* POIRE. POIRES *fondantes*. POIRES *pierreuses*. POIRE *de bon chrétien*. POIRE *d'été*. POIRE *d'hiver*. *Une compote de* POIRES. (Acad.)

— *Poire molle*, poire qui a dépassé la maturité, qui commence à se gâter.

— Prov. et fig. *Il ne lui promet pas poires molles*, se dit d'un homme qui a du ressentiment contre un autre, et qui le menace.

— Fam. et fig. *La poire n'est pas mûre*, il n'est pas temps d'agir :

Mon ancien compagnon est un gaillard adroit;
Il observe, il attend que *la poire soit mûre*. (De la Ville.)

— Prov. et fig. *Garder une poire pour la soif*, ménager quelque chose pour les besoins à venir.

— Prov. et fig. *Entre la poire et le fromage*, sur la fin du repas, lorsque la gaîté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement : *Il lui dit cela* ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE. (Acad.)

— *Poire d'angoisse*, sorte de poire fort âpre.

— Fig. et fam. *Faire avaler des poires d'angoisse*, causer un chagrin, une mortification sensible.

— Bot. *Poire de terre*, le topinambour. || *Poire de vallée*, la bardane.

— Contre-poids de la balance romaine, fait en forme de poire.

— *Perle en poire*, perle de figure oblongue comme les poires : *Elle avait aux oreilles de belles* PERLES EN POIRE. (Acad.)

— *Poire à poudre*, petite bouteille de cuir bouilli ou de cuivre, de fer-blanc, dans laquelle on met de la poudre de chasse.

— Techn. Vaisseau de cuivre en forme de poire. || Ornement d'un instrument de coutellerie.

— *Poires secrètes*, sorte d'embouchure du mors d'un cheval.

— Zool. Nom de plusieurs coquilles univalves.

POIRÉ, n. m. (*poire.*) Agric. Sorte de boisson faite avec des poires pressées et fermentées : *Marchand de cidre ou de* POIRÉ. (Acad.) *La fabrication des* POIRÉS *forme un article considérable parmi les produits de l'agriculture et de l'industrie*. (Chaptal.)

POIREAU ou **PORREAU**, n. m. *porrum;* lat., m. sign.) Bot. Plante potagère du genre des oignons : *Planter des* POIREAUX : *Une soupe aux* POIREAUX. (Acad.)

— Méd. Vulg. Excroissance qui vient sur la peau, particulièrement aux mains : *Avoir les mains pleines de* POIREAUX. (Acad.)

— Il se dit dans le m. sens, en parl. des chevaux et des chiens : *Ce cheval a des* POIREAUX *aux jambes. Ce petit chien a des* POIREAUX *aux joues*. (Acad.)

POIRÉE, n. f. Bot. Plante potagère à larges feuilles et à côtes fort épaisses, que l'on nomme aussi *Bette blanche : Acheter de la* POIRÉE. *Des feuilles de* POIRÉE. *Des cardes de* POIRÉE. (Acad.)

POIRIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Rosacées qui porte des poires : POIRIER *de bon-chrétien*. POIRIER *sauvage, cultivé, greffé, etc. Une table de bois de* POIRIER. (Acad.)

POIS, n. m. (*pisum;* lat., m. sign.) Pron. *poa*. — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses qui produit sur des graines renfermées dans une gousse, dans une cosse, ordinairement de figure ronde : *Ramer des* POIS. *La fleur du* POIS *est papilionacée*. (Acad.)

De *pois* en fleur étages la parure. (Campon.)

— Graine de la plante, légume : POIS VERTS. *Petits* POIS. POIS *en cosse*. *Une purée aux* POIS *verts*. *Écosser des* POIS. POIS *au lard*. (Acad.)

— *Pois sans cosse* ou *pois goulus*, pois dont la cosse est tendre et se mange.

— Prov. et pop. *C'est un avaleur de pois gris*, se dit d'un homme qui a bon appétit, et qui mange également de tout. || Fig. et pop. Il se dit d'un homme qui dépense avec profusion.

— Prov. et pop. *Aller et venir comme pois en pot*, être dans un continuel mouvement.

— Prov. et fig. *Donner un pois pour avoir une fève*, donner une chose pour en obtenir une autre.

— *Je lui rendrai pois pour fève*, il me fait de la peine, je lui ferai pis qu'il ne m'a fait. || Dans le m. sens, *S'il me donne des pois, je lui donnerai des fèves*.

POISON, n. m. (*potio*, breuvage; lat.) Pron. *po-à-zon*. — Toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales : POISON *subtil*. POISON *lent, violent, mortel*. POISON *minéral, végétal, animal*. *Préparer du* POISON. *Donner, prendre du* POISON. (Acad.) *L'action des* POISONS *sur l'économie est démontrée, mais inexplicable. Comment le* POISON *narcotique produit-il une sorte de coma; le* POISON *âcre l'inflammation de l'estomac et des intestins; le* POISON *septique, la gangrène de diverses parties? Voilà autant de questions qu'il est impossible de résoudre* (Chomel.)

Le poison est tout prêt; la fameuse Locuste
A redoublé pour moi ses soins officieux. (Rac.)
...La noble Agnès mourut par le *poison*. (C. Del.)

— Fig. et mor. Maximes pernicieuses, écrits, discours qui corrompent le cœur ou l'esprit : *Certaines productions licencieuses sont un* POISON *mortel pour l'innocence. L'esprit de parti est un* POISON *qui altère tous les sentiments*. (Acad.) *La flatterie est de tous les* POISONS *celui qui donne le plus de vertiges*. (De Ségur.)

— Par anal. *Le poison de l'hérésie*, les doctrines des hérétiques.

— Par extens. Tout ce qui trouble la raison, qui agite le cœur, nuit au bonheur de la vie : *L'ennui est le* POISON *de la vie. Souvent l'amour est un dangereux* POISON. *Il y a des caractères, des complexions pour qui le chagrin est un* POISON *mortel*. (Acad.)

POISSARD, ARDE, adj. Fam. Qui imite le langage, qui reproduit les mœurs du bas peuple : *Genre* POISSARD. *Style* POISSARD. *Expression* POISSARDE. *Chanson* POISSARDE. (Acad.)

POISSARDE, n. f. Marchande de poisson : *Ils étaient au milieu d'un groupe de* POISSARDES *et d'écaillères qui jetaient de grands cris*. (A. de Vigny.)

— Par extens., Toute marchande de la halle aux manières hardies et aux expressions grossières : *Elle a le ton, les manières, la voix d'une* POISSARDE. *Cette femme est une vraie* POISSARDE. (Acad.)

POISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Poisser : *Mains* POISSÉES, *toutes* POISSÉES.

POISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Enduire, frotter de poix : POISSER *du fil*. POISSER *un tonneau*. (Acad.)

— Par anal. Gâter, salir avec quelque chose de gluant, : *Il a* POISSÉ *son habit. Ces confitures lui ont* POISSÉ *les mains*. (Acad.)

POISSEUX, EUSE, adj. Qui poisse; qui est enduit de poix.

— Méd. *Langue poisseuse*, couverte d'un enduit visqueux.

POISSON, n. m. (*piscis;* lat., m. sign.) Zool. Genre d'animaux aquatiques, ovipares, formant la quatrième classe des Vertébrés; ils ont le corps allongé et souvent comprimé pour fendre plus facilement l'eau; leurs membres forment des espèces de rames nommées *nageoires*, et leur queue, élargie, forme une autre nageoire qui favorise singulièrement leurs rapides changements de direction : POISSON *de mer*. POISSON *d'eau douce*. *Prendre du* POISSON. *Pêcher du* POISSON. *Arête, ouïes de* POISSON. *Nageoires de* POISSON. *Écailles de* POISSON. *Huile de* POISSON. POISSON *frais*. POISSON *salé*. POISSON *mariné*. *La table fut servie en chair et en* POISSON. (Acad.)

— *Poisson volant*, espèce de poisson de mer qui, au moyen de ses grandes nageoires, s'élève et se soutient quelque temps hors de l'eau : *L'aronde est un* POISSON *volant*.

— Prov. *Petit poisson deviendra grand*, se dit à propos d'un jeune homme qui promet beaucoup :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie. (La F.)

— *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*, faire un léger présent dans l'espoir d'en recevoir un plus considérable. || *Être comme le poisson dans l'eau*, être dans un lieu où l'on jouit de toutes les commodités de la vie. || *Les gros poissons mangent les petits*, les plus puissants oppriment les plus faibles. || *Si la mer bouillait, il y aurait, comme on dit, bien des poissons de cuits*. (Dider.)

— Par exagér. et pop. *Il avalerait la mer et les poissons*, se dit d'un homme qui a une grande soif, et d'un homme très-gourmand.

— Prov. et fig. *Être, rester muet comme un poisson*, demeurer interdit; ne pas répondre.

— Prov. et fig. *On ne sait s'il est chair ou poisson*, ou *Il n'est ni chair ni poisson*, se dit d'un homme sans caractère, et qui par faiblesse flotte entre deux partis.

— Prov. *Jeune chair et vieux poisson*, la chair des jeunes bêtes et celle des vieux poissons sont les meilleures.

— *La sauce fait manger le poisson*, se dit en parlant d'une viande qui n'est pas bonne, mais qui est fort bien apprêtée. || Fig. et fam. Il se dit d'une chose qui en elle-même a des désagréments que les circonstances dont elle est accompagnée font oublier.

— Prov. *La sauce vaut mieux que le poisson*, se dit d'une mauvaise viande bien apprêtée.

— Prov. et fig. *Il ne sait à quelle sauce manger le poisson*, se dit d'un homme embarrassé d'un discours qu'on lui tient, d'un procédé qu'on a avec lui.

— *Donner un poisson d'avril à quelqu'un*, faire accroire à quelqu'un, le premier jour d'avril, une fausse nouvelle, ou l'engager à une demarche inutile, pour avoir occasion de se moquer de lui.

— Astr. Au pl. Signe du zodiaque dans lequel le soleil entre à la fin de février.

— *Poisson austral*, constellation de l'hémisphère méridional, située près du Verseau.

— *Poisson volant*, constellation de l'hémisphère méridional, qui n'est pas visible dans nos climats.

POISSON, n. m. Anc. métrol. Petite mesure contenant la moitié d' demi-setier, ou la huitième partie d'une pinte.

POISSONNAILLE, n. f. Pron. *poè-ço-na-ye*. — Fam. Petit poisson, fretin : *Il ne nous a servi que de la* POISSONNAILLE. (Acad.)

POISONNERIE, n. f. (*poisson.*) Lieu où l'on vend le poisson : *Aller à la* POISSONNERIE. (Acad.)

POISSO.NEUX, EUSE, adj. Qui abonde en poisson : *Ce lac est fort* POISSONNEUX. *Cette rivière est* POISSONNEUSE. *L'Océan est plus* POISSONNEUX *que la Méditerranée*. (Acad.)

POISSONNIER, IÈRE, n. Celui, celle qui vend du poisson d'eau douce.

— Prov. et fig. *Se faire poissonnier la veille de Pâques*, pre:dre une profession, faire une entreprise à contre-temps, quand il n'y a plus rien à y gagner.

— Chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre.

POISSONNIÈRE, n. f. Art cul. Ustensile de cuisine, qui est de figure oblongue, et qui sert à faire cuire du poisson : *Une grande* POISSONNIÈRE. *Cette* POISSONNIÈRE *est trop petite*. (Acad.)

POITRAIL, n. m. (*poitrine.*) Pron. *poè-traye*. — Anat. Partie de devant du corps du cheval qui est située au-dessous de l'encolure, entre les deux angles des épaules et qui a pour base la partie antérieure du sternum : *Un* POITRAIL *large indique une grande capacité de la cavité thoracique, et par conséquent une respiration étendue*. (Lecoq.)

Leurs *poitrails* sont battus par la vague écumante. (Vien.)

— Techn. Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval.

— Grosse pièce de bois qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre, pour soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE, adj. des 2 g. Méd. Qui a la poitrine attaquée; phthisique : *Cet homme-là est* POITRINAIRE.

— Substantiv. : *Un* POITRINAIRE. (Acad.)

POITRINAL, n. m. Anc. Armure qui s'attachait sur la poitrine. || Au pl. *Des* POITRINALS.

POITRINE, n. f. Partie du corps qui s'étend depuis le bas du cou jusqu'au diaphragme, et qui contient les poumons et le cœur : POITRINE *large, étroite, serrée. Avoir la* POITRINE *découverte. Montrer la* POITRINE. *Se frapper, se battre la* POITRINE. *Cette femme a une belle* POITRINE. (Acad.) *Il resta un moment les bras croisés sur la* POITRINE. (H. de Balz.)

... Laisse-moi cacher dans ta *poitrine*
Ce front que les remords sous tes bontés incline. (C. Del.)

— Par extens. Parties contenues dans la poitrine; poumons; cœur : POITRINE *faible, délicate. Il a une fluxion de* POITRINE. *Maladie, affection de* POITRINE. *Hydropisie de* POITRINE. *La goutte lui est remontée dans la* POITRINE.

— *Cet homme n'a point de poitrine*, il a peu de voix. || *Il a une bonne poitrine*, il a la voix forte.

— Mus. *Voix de poitrine*, voix pleine et franche, qui ne vient ni de la tête ni de la gorge.

— Art culin. Partie des côtes d'un animal avec la chair qui y tient : POITRINE *de veau de mouton*. *Du bœuf de* POITRINE, *etc*. (Acad.)

POIVRADE, n. f. Art cul. Sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre : *Faire une* POIVRADE *à un levraut.* (Acad.)

— *Manger des artichauts à la poivrade,* les manger tout crus avec du poivre et du sel.

POIVRE, n. m. (*piper;* lat., m. sign.) Graine du poivrier, sorte d'épicerie des Indes orientales : POIVRE *pulvérisé.* POIVRE *concassé. Mettre du* POIVRE *dans une sauce.* (Acad.) *Le* POIVRE *le plus en usage est le* POIVRE *noir, qui prend le nom de* POIVRE *blanc lorsqu'il est dépouillé de son écorce.* (Poiret.) *Le* POIVRE *vient en grappes, par petits grains ronds et sert à assaisonner les viandes.* (Acad.)

...J'aime surtout que le *poivre* y domine. (Boil.)

— Prov. *Cela est cher comme poivre,* se dit d'une chose fort chère.

— Vulg. Poivrier, arbrisseau qui produit le poivre : *C'est M. Poivre qui a introduit d'abord à l'île de France, ensuite à Cayenne et dans nos autres colonies, la culture du* POIVRE. (Poiret.)

— *Les pays du poivre,* les Indes : *C'est par l'Égypte que l'empire romain communiquait avec les* PAYS DU POIVRE *et des autres épiceries.* (Reynaud.)

— *Poivre d'Afrique, de Guinée,* ou *poivre indien,* plante de la famille des Solanées, qui produit une baie longue, et grosse comme le pouce. || *Poivre de la Jamaïque,* le myrte piment. || *Poivre long,* le piment. || *Poivre des murailles,* l'orpin brûlant.

POIVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Poivrer : *Ragoût trop* POIVRÉ. *Cuisine trop* POIVRÉE.

— Pop. *Cette marchandise a été bien poivrée,* elle a été vendue fort cher.

POIVRER, v. tr. ou act. 1re conj. Art cul. Assaisonner de poivre : *Ce cuisinier* POIVRE *trop ses sauces ses ragoûts.*

— Fig. et Pop. Communiquer une maladie honteuse.

— Fauconn. *Poivrer l'oiseau,* laver un oiseau avec de l'eau et du poivre, pour le débarrasser de la vermine, ou pour l'assurer quand il est farouche.

POIVRETTE, n. f. Bot. Vulg. Nielle des champs.

POIVRIER, n. m. (*poivre.*) Bot. Genre de plante de la famille des Pipéracées; l'espèce la plus remarquable, le *Poivrier aromatique,* appelé vulg. *Poivre blanc et noir,* est un arbrisseau dont les tiges sarmenteuses s'attachent aux arbres voisins ou rampent lorsqu'elles ne trouvent pas d'appui; ses fleurs sont disposées en chatons, ou grappes simples; ses fruits sont petits et globuleux elle croît naturellement dans les contrées les plus chaudes de l'Inde : *Un seul nègre peut cultiver et récolter les fruits de huit cents à mille pieds de* POIVRIERS. (Poiret.)

— *Poivrier bétel,* espèce cultivée dans l'Inde, qui fournit aux habitants des contrées équatoriales le principal élément du masticatoire connu sous le nom de *Bétel.*

— *Poivrier cubèbe,* plante qui croît au Japon et dans l'île de France ; elle produit des fruits désignés sous le nom de *Cubébat,* qui sont d'un grand usage en pharmacie.

— Par extens. Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre : *Un* POIVRIER *d'argent.*

POIVRIÈRE, n. f. Petite boîte à divers compartiments, où l'on met du poivre, de la muscade, etc.

— Ustensile de table de la forme d'une salière, dans lequel on met le poivre; petit vase en forme de poire, dont l'extrémité est percée d'un petit trou, et que l'on secoue pour saupoudrer de poivre les divers aliments.

— Agric. Lieu planté de poivriers.

— Art mil. Guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur : *Cette tourelle supporte un clocheton, au lieu d'être coiffée d'une* POIVRIÈRE. (H. de Balz.)

POIX, n. f. (*pix;* lat., m. sign.) Pron. *poâ.* — Matière résineuse qui provient des pins ou des sapins.

— *Poix noire,* ou simpl. *Poix,* matière gluante et noire qui s'obtient en brûlant dans un four la paille dont on s'est servi pour filtrer la térébenthine : POIX *fondue.* POIX *bouillante.* POIX *grasse. Frotter de* POIX. *Enduire de* POIX. (Acad.)

— *Poix-résine, poix de Bourgogne, poix jaune,* résine ordinaire.

— Prov. *Cela tient comme poix,* se dit d'une chose qui tient fortement à une autre. || *Noir comme poix,* extrêmement noir.

POLACRE ou **POLAQUE**, n. f. (*polacra;* ital. m. sign.) Mar. Sorte de bâtiment à voile latine qui va à rames, et qui est en usage sur la Méditerranée : *Une* POLACRE *turque.* (Acad.)

POLACRE ou mieux **POLAQUE**, n. m. Cavalier polonais : *Régiment de* POLAQUES.

— N. f. Anc. Vêtement à peu près semblable à celui qu'on appelle *Polonaise.*

POLAIRE, adj. des 2 g. Qui est auprès des pôles qui appartient aux pôles du monde : *Cercle* POLAIRE. *Étoile* POLAIRE. *Glaces* POLAIRES. (Acad.) *En astronomie; les Indiens ne connaissent guère que l'étoile* POLAIRE; *ils l'appellent l'étoile immobile; elle leur sert pour se guider pendant la nuit.* (Chateaubr.)

— *Projection polaire,* représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires.

POLARIMÈTRE, n. m. (*polarité,* et μέτρον, mesure; gr.) Phys. Polariscope gradué au moyen de plaques dont l'inclinaison peut faire apprécier l'intensité de la lumière polarisée.

POLARISANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de polariser : *Action* POLARISANTE.

POLARISATION, n. f. Pron. *po-la-ri-za-ci-on.* — Phys. Disposition particulière que subissent les rayons lorsqu'ils sont réfléchis sous certains angles par des surfaces diaphanes, et lorsqu'ils traversent des corps doués de la double réfraction ; *La* POLARISATION *de la lumière.* (Acad.)

POLARISCOPE, adj. (*polarité,* et σκοπέω, j'examine; gr.) Phys. Il se dit d'un instrument au moyen duquel on éprouve si les rayons lumineux sont directs ou réfléchis : *La lunette* POLARISCOPE *fournit un moyen très-simple de distinguer la lumière naturelle de la lumière polaire.* (Arago.)

— Substantiv. *Un* POLARISCOPE.

POLARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Polariser : *Les physiciens sont parvenus à distinguer deux espèces de lumières : la lumière naturelle et la lumière* POLARISÉE. (Arago.)

POLARISER, v. tr. ou act. 1re conj. Phys. Donner, faire prendre aux rayons lumineux la disposition appelée polarisation : POLARISER *un rayon de lumière.* (Acad.) *Les électricités contraires ne manifestent leurs propriétés que lorsqu'une cause quelconque les* POLARISE. (Cuv.)

= **Se polariser**, v. pron. *Un rayon lumineux qui* SE POLARISE. (Acad.)

POLARITÉ, n. f. (*pôle.*) Phys. Propriété dont jouit l'aimant ou une aiguille aimantée, de se diriger, en chaque lieu, vers le pôle.

— Action de forces séparées qui se neutralisent en se réunissant.

POLDER, n. m. (m. flam.) Pron. *poldr.* — Vaste plaine des Pays-Bas, protégée par des digues : *Les* POLDERS *d'Anvers. La digue étant rompue, le* POLDER *fut inondé.* (Acad.)

PÔLE, n. m. (πολεῖν, tourner; gr.) Phys. Chacune des deux extrémités de l'axe autour duquel la sphère céleste paraît tourner en vingt-quatre heures : *Le ciel paraît tourner sur deux points fixes, nommés, pour cette raison,* PÔLES. (Laplace.) *Ceux qui habitent sous les* PÔLES *ont alternativement six mois de jour de suite, et six mois de nuit.* (Acad.) *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires entamant les glaces du* PÔLE *austral et s'enfermant dans les franges de cette immense coupole.* (Lemontey.)

Terre, change de forme, et que la pesanteur,
En abaissant le *pôle,* élève l'équateur. (Volt.)

— Chacune des extrémités de l'axe immobile du globe terrestre correspondant aux pôles célestes : *Les* PÔLES *de la terre sont couverts de glace.* (Buff.) *La terre tourne sur ses deux* PÔLES. (Volt.)

— *Pôle arctique* ou *boréal,* celui qui est du côté du septentrion. || *Pôle antarctique* ou *austral,* celui qui lui est directement opposé.

— Absol. Le pôle septentrional : *L'aiguille aimantée regarde le* PÔLE. *Faire un voyage au* PÔLE, *vers le* PÔLE. (Acad.)

— *Hauteur, élévation du pôle,* l'arc du méridien compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est.

— Poétiq. *De l'un à l'autre pôle,* par toute la terre : *La renommée de ce héros a volé* DE L'UN À L'AUTRE PÔLE. (Acad.)

— Didact. Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne quelque corps sphérique ou quelque cercle que ce soit : *Cette machine tourne sur ses* PÔLES. *Les* PÔLES *du méridien, de l'équateur, du zodiaque.* (Acad.)

— *Pôles de l'aimant,* points par lesquels l'aimant attire ou repousse le plus énergiquement le fer ou l'acier : *Les* PÔLES *de l'aimant se dirigent vers ceux du monde.* (Acad.)

POLÉMARCHIE, n. f. Antiq. Gouvernement d'un polémarque.

POLÉMARQUE, n. m. (πόλεμος, guerre; ἀρχή, commandement; gr.) Antiq. Chef de guerre; tout homme chargé du commandement d'une armée.

POLÉMIQUE, adj. des 2 g. (πόλεμος, guerre; gr.) Qui appartient à la dispute; il se dit particul. des disputes qui se font par écrit, touchant les matières de théologie, de politique, de littérature, etc. : *Ouvrage* POLÉMIQUE. *Traité* POLÉMIQUE. *Style* POLÉMIQUE. *Écrivain* POLÉMIQUE. (Acad.)

— N. f. Dispute, querelle de plume : *Il excelle dans la* POLÉMIQUE. *La* POLÉMIQUE *littéraire.* (Acad.) *Il n'y avait, du temps de la Bruyère, aucune* POLÉMIQUE *possible sur les matières politiques, mais en revanche elle était très-animée sur les matières religieuses.* (Walckenaer.) *Il faut apprendre dans Bossuet la* POLÉMIQUE *douce pour les personnes, inexorable pour les choses.* (Nisard.)

POLÉMISTE, n. m. Écrivain qui fait de la polémique : *L'ardeur du zèle pour l'unité de foi dans le pontife n'excuse pas la cruauté du* POLÉMISTE *dans la dispute.* (Lam.)

POLI, IE, part. pass. du v. Polir : *Du marbre* POLI, *de l'acier* POLI. *Les corps* POLIS. *Les boiseries de noyer* POLI *étaient de formes rondes et grossières.* (H. de Balz.) *Un discours* POLI. (Acad.)

— Par anal. Uni : *La mer est calme et* POLIE *comme la lame d'un sabre.* (Lam.)

— Subst. Lustre, éclat des choses qui ont été polies : *Ces armes, cette vaisselle, sont d'un beau* POLI. *Il faut donner* LE POLI *à ce marbre.* (Acad.)

POLI, IE, adj. Doux, civil, qui observe avec attention toutes les convenances de la société : *C'est l'homme du monde le plus* POLI. *Il a les manières fort* POLIES. (Acad.)

— Civilisé : *Les peuples les plus* POLIS. (Mass.) || Peu usité. || V. POLICÉ.

POLICE, n. f. (πολιτεία, administration d'une ville.) Ordre, règlement établi pour tout ce qui regarde la sûreté, la commodité et la tranquillité des citoyens, d'un État, des habitants, d'une ville : *Bonne* POLICE. *Mauvaise* POLICE. *Exercer la* POLICE. *Règlement, ordonnance de* POLICE. *La* POLICE *des marchés.* POLICE *administrative, municipale, judiciaire, maritime.* (Acad.) *La* POLICE *a plutôt des règlements que des lois.* (Montesq.) *Les castors ont un gouvernement régulier; des édiles sont choisis pour veiller à la* POLICE *de la république.* (Chateaubr.)

— Administration qui exerce la police : *Préfet de* POLICE *de Paris. Commissaire de* POLICE. *Agent de* POLICE. *Être mis sous la surveillance de la haute* POLICE. (Acad.)

— *Police correctionnelle,* tribunal qui connaît des délits qui sont plus graves que les contraventions à la police ordinaire, mais qui ne le sont point assez pour être déférés aux cours d'assises : *Il a été traduit, jugé et condamné en* POLICE CORRECTIONNELLE. (Acad.)

— *Tribunal de police, de simple police,* tribunal qui connaît des infractions aux règlements de police.

— Ordre, règlement établi dans quelque assemblée, dans quelque société que ce soit : *La* POLICE *d'un camp. La* POLICE *d'une communauté. Chaque société a sa* POLICE *particulière.* (Acad.)

— *Salle de police,* lieu où l'on fait subir aux soldats de courtes détentions pour fautes légères : *Mettre, envoyer un soldat à la* SALLE DE POLICE. (Acad.)

— *Bonnet de police,* bonnet de drap dont les militaires font usage quand ils ne sont pas en tenue.

POLICE, n. f. (*pollicitatio,* promesse; lat.) Admin. Contrat par lequel une compagnie d'assurances s'engage, moyennant une prime, à indemniser quelqu'un de certaines pertes ou de certains dommages : POLICE *d'assurance.*

— Mar. *Police de chargement,* reconnaissance, état des marchandises chargées sur un vaisseau. || V. CONNAISSEMENT.

— Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée; ou ces lettres mêmes : *Faire la* POLICE *d'un caractère. Le poids d'une* POLICE. (Acad.)

POLICÉ, ÉE, part. pass. du v. Policer : *Les peuples* POLICÉS *valent mieux que les peuples polis.* (Duclos.)

POLICER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du rad. *polic* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o, nous poliçons, il poliça,* etc. — Civiliser, adoucir les mœurs : POLICER *une ville, un État, des peuples. Il est le premier qui* AIT POLICÉ *les nations du Nord.* (Acad.)

— Établir dans un pays des lois, des règlements pour la sûreté, la tranquillité, la commodité des habitants : *Il mit tous ses soins à* POLICER, *à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis.* (Volt.)

POLICHINELLE, n. m. (*pulcinella;* ital., m. sign.) Théât. Personnage des farces napolitaines, représentant un paysan balourd, qui dit plaisamment de bonnes vérités.

— Fig. et fam. *C'est un vrai polichinelle*, se dit d'un plaisant de mauvais goût.

— Fig. *Le secret de Polichinelle*, ce que tout le monde sait.

— Marionnette de bois, bossue par devant et par derrière, grotesquement vêtue, et qui joue le principal rôle sur les théâtres de fantoccini et dans les farces de quelques bateleurs : *POLICHINELLE et son compère. Cette homme a une voix de* POLICHINELLE.

— Techn. Fourgon coudé et plat par le bas. || Outil de fondeur.

— N. f. Sorte de danse bouffonne : *Danser la* POLICHINELLE.

POLIMENT, n. m. Techn. Action de polir : *Le* POLIMENT *d'un diamant, d'un rubis, d'une agate. Le* POLIMENT *de l'acier, du marbre, des glaces.*

— État de ce qui est poli : *Cette émeraude a pris un beau* POLIMENT. *Le* POLIMENT *de ce marbre est parfait.* (Acad.)

POLIMENT, adv. Fig. D'une manière polie ; il se dit de la manière d'agir, d'écrire, de s'exprimer : *Parler* POLIMENT. *Écrire* POLIMENT. *Il en a usé très-*POLIMENT. (Acad.)

POLIORCÉTIQUE, adj. des 2 g. (πόλις, ville ; ἕρκος, barrière ; gr.) Antiq. milit. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes.

— N. f. Art de faire les sièges : *Chez les Lydiens, à une époque très-reculée, la* POLIORCÉTIQUE *avait été poussée assez loin.* (Dureau. de la Malle.)

POLIOSE, n. f. (πολιός, blanc ; gr.) Pron. *po-li-ô-ze.* — Médec. État des cheveux quand ils blanchissent.

POLIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Rendre uni et luisant à force de frotter : POLIR *le fer, l'acier, le marbre.* POLIR *de la vaisselle.* POLIR *du bois d'ébène, de noyer.* POLIR *avec le grès, l'émeri.* POLIR *à l'émeri, au grès.* (Acad.)

— Fig. Cultiver, orner, adoucir l'esprit et les mœurs ; rendre plus propre au commerce du monde : *La fréquentation des personnes bien élevées* POLIT *les mœurs.* (Acad.) *L'Égypte n'oubliait rien pour* POLIR *l'esprit, ennoblir le cœur et fortifier le corps.* (Boss.) *L'éducation* POLIT *l'esprit, elle* POLIT *le caractère et les mœurs ; elle* POLIT *la vertu même.* (Dupanl.)

— En parl. des productions de l'esprit, Corriger tout ce qu'ils peuvent avoir de contraire à l'exactitude, à la pureté et à l'élégance, y mettre la dernière main : POLIR *un discours, un écrit.* POLIR *son style.*

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez. (Boil.)

— *Polir une langue*, en corriger la rudesse, lui donner plus d'élégance et de régularité : *Les écrivains qui* ONT POLI *et perfectionné notre langue.* (Acad.)

= **Se polir**, v. pr. Être poli : *Un corps se* POLIT *par le frottement.* (Acad.) *Les diamants et les autres pierres dures* SE POLISSENT *avec de la poussière de diamant.*

— Par anal. : *Les écureuils se peignent et se* POLISSENT *avec les mains et les dents.* (Buff.)

— Fig. *C'est un beau spectacle de voir des mers se joindre, des manufactures se former, les mœurs* SE POLIR, *et l'esprit humain s'étendre.* (Volt.)

POLISSABLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible de recevoir le poli : *Le marbre est très-*POLISSABLE. *Métal* POLISSABLE.

POLISSAGE, n. m. Techn. Ac[illegible] de polir, et qui a pour but de faire disparaître [illegible] que les limes, marteaux ou autres outils laissent sur les produits qu'ils ont servi à préparer ou à confectionner.

POLISSEUR, EUSE, n. Pron. *po-li-seur.* — Techn. Celui, celle qui polit certains ouvrages : POLISSEUSE *de glaces.* POLISSEUSE *d'argenterie.* (Acad.)

POLISSOIR, n. m. Pron. *po-li-soar.* — Techn. Instrument dont on se sert pour polir certaines choses : *Il faut encore passer là-dessus le* POLISSOIR. (Acad.)

POLISSOIRE, n. f. Pron. *po-li-soare.* — Techn. Roue de bois dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées. || Sorte de brosse douce qu'on emploie pour cirer le cuir.

POLISSON, n. m. Pop. Petit garçon malpropre qui erre, joue dans les rues, sur les places publiques : *C'est un vrai* POLISSON. (Acad.) *Les* POLISSONS *de la ville étaient devenus mes plus chers amis.* (Chateaubr.) || Au fém. *Polissonne.*

— Fam. Un enfant du peuple : *Aurez-vous la bonté de lui écrire un petit mot d'avis par un* POLISSON ? (Volt.)

— Enfant trop dissipé et trop espiègle ; homme qui a l'habitude de faire ou de dire des bouffonneries, de se permettre des jeux d'écolier : *Vous serez donc toujours un* POLISSON ? (Acad.)

— Fam. et par mépr. Homme qui n'a de considération, ni par son état, ni par sa personne : *Cet homme n'est qu'un* POLISSON. *Il convient bien à un* POLISSON *comme lui de...* (Acad.)

— Homme licencieux, libre, qui est enclin au libertinage.

— Adjectiv. *C'est un enfant bien* POLISSON. *Cet homme est trop* POLISSON.

— En parl. des choses, Obscène : *Un conte* POLISSON. *Une chanson* POLISSONNE. *Des discours* POLISSONS.

POLISSONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Dire ou faire des polissonneries : *Il ne fait que* POLISSONNER. (Acad.)

POLISSONNERIE, n. f. Action, parole, tour de polisson.

— Bouffonnerie, plaisanterie basse ; action ou parole indécente, trop libre : *Faire, dire des* POLISSONNERIES. (Acad.)

POLISSURE, n. f. Action de polir quelque chose ; état de ce qui est poli : *La* POLISSURE *d'une vaisselle.*

— Art de polir les armes : *Une belle arme ciselée artistement, d'une* POLISSURE *admirable et d'un travail fort recherché.* (La Br.) || V. FOURBISSURE.

POLITESSE, n. f. Manière de vivre, d'agir, de parler, civile et honnête, acquise par l'usage du monde : *Avoir de la* POLITESSE. *Il est d'une* POLITESSE *fatigante.* (Acad.) *La* POLITESSE *est l'expression ou l'imitation des vertus sociales.* (Duclos.) *Il faut peu de fonds pour la* POLITESSE *dans les manières ; il en faut beaucoup pour celle de l'esprit.* (La Br.) *La galanterie et la* POLITESSE *commencèrent à distinguer les Français sous François Ier.* (Volt.) *Au milieu du naufrage de tant de sérieuses et antiques vertus, nous avons du moins sauvé la* POLITESSE. (Dupanl.) *Elle s'occupe de ses convives avec une grâce et une* POLITESSE *parfaites.* (H. de Balz.)

La *politesse* est à l'esprit
Ce que la grâce est au visage. (Volt.)

— Par extens. Action conforme à la politesse : *Faire une* POLITESSE. *Faire des* POLITESSES. *J'ai reçu de lui beaucoup de* POLITESSES. (Acad.)

— Qualités qui distinguent un peuple policé : POLITESSE *des mœurs.* POLITESSE *des manières.* (Acad.) *Il me semble qu'il y a en général une certaine* POLITESSE *commune à toutes les nations.* (Montesq.)

— Prov. *Brûler la politesse*, manquer aux convenances ; ne point se trouver à un rendez-vous ; rompre brusquement avec quelqu'un.

POLITIQUE, adj. des 2 g. (πολιτικός ; gr., m. sign.) Qui a rapport au gouvernement d'un État, ou aux relations des divers États : *Gouvernement* POLITIQUE. *Maxime* POLITIQUE. *Discours* POLITIQUE. *Ouvrage* POLITIQUE. *Délit* POLITIQUE. *Révolution* POLITIQUE. *Les événements, les nouvelles* POLITIQUES. *Un journal* POLITIQUE *et littéraire.* (Acad.) *L'acte le plus glorieux et le plus* POLITIQUE *a illustré le règne de Louis le Gros ; il a affranchi le peuple.* (Vatout.) *Le fanatisme* POLITIQUE *est aussi étranger que le fanatisme religieux aux principes de justice et aux sentiments d'humanité.* (De Ségur.) *Les plus petites nations ont été de tout temps le berceau de la liberté* POLITIQUE. (A. de Tocquev.)

— *Droit politique*, les lois qui règlent les formes de gouvernement qui déterminent les rapports entre l'autorité et les citoyens.

— *Droits politiques*, droits en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement : *Exercer ses droits* POLITIQUES. *Être déchu, privé de ses droits* POLITIQUES. *Le droit de concourir à l'élection des députés est un droit* POLITIQUE.

— *Domicile politique*, celui où l'on exerce ses droits politiques.

— *Économie politique*, science qui traite de la formation, de la distribution ou de la consommation des richesses : *C'est un homme habile en* ÉCONOMIE POLITIQUE. *Traité d'*ÉCONOMIE POLITIQUE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui est adonné à la politique : *L'insurmontable fermeté des convictions fait l'honneur de l'homme* POLITIQUE. (Guizot.)

— Fam. Qui est adroit, dissimulé, hypocrite : *Ils n'ont eu garde d'attaquer ma comédie par les endroits qui les a blessés ; ils sont trop* POLITIQUES *pour cela, et savent trop bien vivre pour découvrir le fond de leur âme.* (Mol.) *Il est* POLITIQUE *dans tout ce qu'il dit et dans tout ce qu'il fait.* (Acad.) *Si on reprend les enfants avec âpreté dès qu'ils se montrent naturellement ce qu'ils sont, ils deviennent* POLITIQUES, *cachés.* (Dupanl.)

— Par extens. Dans ce sens, il se dit des choses : *Sa conduite entre les deux partis a été très-*POLITIQUE. *Il a des ménagements* POLITIQUES *pour les gens qui en méritent le moins.* (Acad.)

— N. m. Celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États : *C'est un grand* POLITIQUE. (Acad.) *Les* POLITIQUES, *les fortes têtes du conseil voulaient qu'on allât lentement et sûrement.* (Mich.)

POLITIQUE, n. f. Art de gouverner un État, et de diriger ses relations avec les autres États : *Bonne, mauvaise* POLITIQUE. *Fine, adroite* POLITIQUE. POLITIQUE *profonde.* POLITIQUE *tortueuse.* POLITIQUE *sage et prévoyante. La véritable* POLITIQUE *est de punir le crime et de récompenser la vertu.* (Acad.) *La* POLITIQUE *de l'État lui laisse voir tous ses desseins, et elle ne fait pas un pas dont il ne pénètre les intentions.* (Mol.)

— Connaissance du droit public, des divers intérêts des princes, de tout ce qui a rapport à l'art de gouverner un État et de diriger ses relations extérieures : *Étudier la* POLITIQUE. *Il écrit sur la* POLITIQUE. *Il ne parle que de* POLITIQUE. (Acad.)

— Par extens. Affaires publiques, événements politiques : *Parler* POLITIQUE. POLITIQUE *intérieure.* POLITIQUE *extérieure. La* POLITIQUE *absorbait alors l'attention générale.* (Acad.) *C'est une grande imprudence d'introduire la* POLITIQUE *comme passe-temps dans l'intérieur des familles.* (G. Sand.)

— Manière adroite dont on se conduit pour arriver à ses fins : *Ce courtisan a de la* POLITIQUE *en tout ce qu'il fait.* (Acad.) *La clémence des princes n'est souvent qu'une* POLITIQUE *pour gagner l'affection des peuples.* (La Rochef.) *C'est une fort mauvaise* POLITIQUE *que de se faire céler aux créanciers.* (Mol.)

POLITIQUEMENT, adv. Selon les règles de la politique : *Ce ministre conduit* POLITIQUEMENT *cette grande affaire.* (Acad.) *Une génération hardie s'imagina que tout ce qui lui paraissait philosophiquement vrai, était* POLITIQUEMENT *praticable.* (Mign.)

— D'une manière fine, adroite, cachée, réservée : *Il agit* POLITIQUEMENT *en toutes choses.* (Acad.)

POLITIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*politique.*) Fam. Raisonner sur les affaires publiques : *S'amuser à* POLITIQUER. (Acad.) *Les uns se mirent à causer ; d'autres à* POLITIQUER *et à boire.* (Dider.) *Ils lisaient les journaux et* POLITIQUAIENT *à leur manière.* (H. de Balz.)

POLKA, n. f. (m. polon.) Dans. Espèce de danse importée de Pologne en France : *Danser la* POLKA.

— Air sur lequel on exécute cette danse : *Une musique militaire exécutait des valses et des* POLKAS. (Th. Gautier.)

POLKER ou **POLQUER**, v. intr. ou neut. 1re conj. (*polka.*) Néol. Danser la polka : *Un artiste de grand chemin jouait une sorte de tarentelle à mouvement détraqué sur lequel* POLKAIENT *avec fureur des créatures avinées.* (G. Sand.)

POLLEN, n. m. (m. lat., *fleur de farine.*) Bot. Poussière fécondante renfermée dans la partie de l'étamine des fleurs qui est appelée Anthère.

POLLICITATION, n. f. (*pollicitatio*, promesse ; lat.) Pron. *po-li-ci-ta-ci-on.* — Dr. Engagement contracté par quelqu'un sans qu'il soit accepté ; il diffère du pacte, qui est une convention entre deux personnes : *Le roi propose la loi : voilà la* POLLICITATION : *si les chambres rejettent, il n'y a point de contrat, point de lien, point de loi.* (Dupin.)

POLLUÉ, ÉE, part. pass. du v. Polluer : *Une église* POLLUÉE. (Acad.) *Ils pensaient que notre empire serait toujours* POLLUÉ, *tandis qu'il garderait dans son sein ces infidèles.* (Montesq.)

POLLUER, v. tr. ou act. 1re conj. En parl. des temples, des églises, des objets sacrés, profaner, souiller : POLLUER *les choses saintes.* POLLUER *un temple.* POLLUER *une église.* (Acad.)

= **Se polluer**, v. pron. Être pollué : *Les choses saintes ne* SE POLLUENT *jamais impunément.*

— Méd. Déterminer l'excrétion de la liqueur séminale ou du sperme autrement que par le coït.

POLLUTION, n. f. (*pollutio* ; lat., m. sign.) Pron. *pol-lu-cion.* — Profanation ; état de ce qui est profané : *La* POLLUTION *d'une église.*

— Méd. Émission de la liqueur séminale. || Masturbation.

POLTRON, ONNE, adj. (*pollex*, pouce ; *truncatus*, coupé ; lat. ; ou du v. mot *poultron*, petit poulain.) Lâche, pusillanime, qui manque de courage : *C'est l'homme du monde le plus* POLTRON. *Je suis un peu* POLTRONNE. (Acad.) *Les hommes sont presque tous paresseux et* POLTRONS. (Volt.)

Toute âme honnête est *poltronne.* (Piron.)

— Substantiv. *C'est un grand* POLTRON. *Allons donc, ne faites pas le* POLTRON. (Acad.) *Les* POLTRONS *chantent pour déguiser leur peur.* (Chamf.) *Sois persuadé qu'il y a pour le moins à l'armée autant de* POLTRONS *que de braves.* (Campistr.)

— Fauconn. *Oiseau poltron*, celui auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière, ou celui qu'on ne peut parvenir à dresser.

POLTRONNERIE, n. f. Lâcheté, manque de courage : *Il est d'une grande* POLTRONNERIE. (Acad.) *Avec une* POLTRONNERIE *qui lui faisait tout craindre, il s'attirait cent affaires par ses bons mots.* (St.-Sim.)

— Action qui dénote la lâcheté, le défaut de courage : *C'est un lâche ; il a fait mille* POLTRONNERIES. *C'est une* POLTRONNERIE *sans exemple.* (Acad.)

POLYADELPHIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; ἀδελφός, frère ; gr.) Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en plus de deux corps ou faisceaux distincts, dans une même fleur hermaphrodite : *L'oranger appartient à la* POLYADELPHIE. (Acad.)

POLYANDRIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de vingt à cent étamines : *Le pavot, le nénuphar, le tilleul, sont de la* POLYANDRIE. (Acad.)

POLYCHRESTE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; χρηστὸς, bon ; gr.) Pron. *po-li-krest.* — Pharm. Qui sert à plusieurs usages ; il se dit particul. d'un sel purgatif :

.... Prenez-moi de bonnes médecines..,
De bon catholicon, monsieur, de bon séné,
De bon sel *polychreste* extrait et raffiné. (Regn.)

POLYÈDRE, n. m. (πολὺς, beaucoup ; ἕδρα, base ; gr.) Géom. Corps solide à plusieurs faces : POLYÈDRE *régulier.*

— Adj. *La plupart des corps fusibles prennent, en refroidissant lentement, une forme* POLYÈDRE *régulière.* (Fourcroy.)

POLYGAME, n. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; γάμος, mariage ; gr.) Celui qui est marié à plusieurs femmes, ou celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps : *C'est un* POLYGAME, *une* POLYGAME. (Acad.)

— Dr. canon. Il se dit d'un homme qui a été marié plusieurs fois ou qui a épousé une veuve : *Les* POLYGAMES *ne peuvent deveuir prêtres qu'en vertu d'une dispense.*

— Adj. Bot. Il se dit des plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs hermaphrodites, et des fleurs les unes mâles et femelles : *Plantes, végétaux* POLYGAMES. (Acad.)

POLYGAMIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; γάμος, mariage ; gr.) État d'un homme qui est marié à plusieurs femmes, ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes en même temps : *La* POLYGAMIE *est défendue dans le christianisme. La* POLYGAMIE *est commune chez les mahométans.* (Acad.) *La* POLYGAMIE *est la mère et la fille de l'esclavage domestique.* (Portalis.)

— Dr. can. État d'un homme qui s'est marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes.

— Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes polygames : *L'érable appartient à la* POLYGAMIE. (Acad.)

POLYGARCHIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; ἀρχή, puissance ; gr.) Polit. Gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes : *Le Directoire et le Consulat étaient des* POLYGARCHIES.

POLYGLOTTE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; γλῶσσα, langue ; gr.) Qui est écrit en plusieurs langues : *Bible* POLYGLOTTE. *Dictionnaire* POLYGLOTTE. (Acad.)

— Néol. Qui sait, qui parle plusieurs langues : *Tous les lettrés sont* POLYGLOTTES.

— Substantiv. *Cet homme est un* POLYGLOTTE, *un vrai* POLYGLOTTE. (Acad.)

— N. f. Bible polyglotte : *La* POLYGLOTTE *de Paris. La* POLYGLOTTE *d'Angleterre.* (Acad.)

POLYGONE, adj. des 2. g. (πολύς, beaucoup ; γωνία, angle ; gr.) Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés : *Figure* POLYGONE. (Acad.)

POLYGONE, n. m. Géom. Figure à plusieurs côtés et à plusieurs angles : POLYGONE *régulier.* POLYGONE *irrégulier. Les côtés, les angles d'un* POLYGONE. (Acad.) *Le plus simple des* POLYGONES *est le triangle.* (Arago.)

— Fortif. Figure qui détermine la forme générale du tracé d'une place de guerre. || *Polygone extérieur*, celui qui est formé de lignes unissant deux à deux les angles saillants des bastions. || *Polygone intérieur*, celui qui est formé par les courtines de l'enceinte prolongées jusqu'à ce qu'elles se rencontrent dans l'intérieur des bastions.

— Artill. Lieu où l'on exerce les artilleurs aux manœuvres du canon et des autres armes à feu de grande portée : *Aller au* POLYGONE. *L'exercice du* POLYGONE. (Acad.)

POLYGRAMME, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; γραμμή, ligne ; gr.) Didact. Qui est marqué de plusieurs lignes.

— Gramm. N. m. Voyelle double et articulation formée de deux consonnes, tels sont : *ai, eu, ou*, etc., *ch, ph, rh, th*, etc.

POLYGRAPHE, n. m. (πολύς, beaucoup ; γράφω, j'écris ; gr.) Philol. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières : *Aristote, Platon, Plutarque, etc., sont des* POLYGRAPHES. (Acad.) *Cicéron fut* POLYGRAPHE, *orateur et consul.* (Saint-Priest.) *Les* POLYGRAPHES *forment une classe particulière dans les catalogues des bibliothèques.* (Acad.)

— Machine avec laquelle on peut faire mouvoir plusieurs plumes à la fois, et tracer ainsi plusieurs copies d'un même écrit : POLYGRAPHE *mécanique.*

POLYGRAPHIE, n. f. Bibliog. Partie d'une bibliothèque qui comprend les Polygraphes.

— Didact. Art d'écrire de plusieurs manières secrètes.

— Art de déchiffrer ces sortes d'écrits.

— Recueil de différentes sortes d'écritures.

POLYGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la polygraphie, littéraire : *Œuvres* POLYGRAPHIQUES.

— Qui appartient à l'art d'écrire en chiffres : *Alphabet* POLYGRAPHIQUE.

POLYGYNIE, n. f. Bot. (πολύς beaucoup ; γυνή, femme ; gr.) Bot. Etat d'une plante dont les fleurs renferment plusieurs pistils.

POLYHÉMIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; αἷμα, sang ; gr.) Médec. Surabondance du sang ; pléthore sanguine.

POLYNÔME, n. m. (πολύς, beaucoup ; νομή, division ; gr.) Algèb. Toute quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes *plus* (+) ou *moins* (—).

POLYPE, n. m. (πολύς, beaucoup ; ποῦς, pied ; gr.) Zool. Espèce d'animal aquatique de la classe des Zoophytes, dont le corps gélatineux est de forme conique, et qui a autour de la bouche plusieurs filets mobiles appelés tentacules : *Le* POLYPE *d'eau douce coupé en plusieurs parties, se reproduit tout entier dans chacune. Les coraux sont des productions de* POLYPES. (Acad.)

— Chir. Excroissance ou tumeur de diverse nature, qui vient en certaines parties du corps et particulièrement sur les membranes muqueuses : POLYPE *mou.* POLYPE *dur.* POLYPE *charnu.* POLYPE *cancéreux. Il s'est fait arracher, extirper un* POLYPE. (Acad.)

POLYPÉTALE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; πέταλον, pétale gr.) Bot. Il se dit des fleurs qui ont plusieurs pétales : *Toute corolle de fleurs qui est de plusieurs pièces s'appelle corolle* POLYPÉTALE. (J.-J. Rouss.) *La corolle des roses, des œillets, est* POLYPÉTALE. (Acad.)

POLYPEUX, EUSE, adj. (*polype.*) Chir. Qui a rapport au polype, qui est de la nature du polype : *Tumeur* POLYPEUSE. (Acad.)

POLYPHAGE, n. m. (πολύς, beaucoup ; φαγεῖν, manger ; gr.) Pron. *po-li-faj.* — Méd. Personne qui mange beaucoup sans dérangement pour sa santé.

— Anc. Adj. Omnivore.

POLYPHAGIE, n. f. Pron. *po-li-fa-ji.* — Méd. Faim insatiable ; voracité.

POLYPHARMACIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; φάρμακον, médicament ; gr.) Pron. *po-li-far-ma-ci.* — Méd. En m. part. Prescription d'un grand nombre de médicaments.

POLYPHARMAQUE, adj. et n. m. Pron. *po-li-far-mak.* — En m. part. Il se dit des médecins qui ont l'habitude de prescrire un grand nombre de médicaments, et dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

POLYPHYLLE, adj. (πολύς, nombreux ; φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *po-li-fil.* — Bot. Qui a beaucoup de feuilles ; qui se compose d'un grand nombre de folioles.

POLYPHYSIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; φῦσα, vent ; gr.) Pron. *po-li-fi-zi.* — Méd. Abondance de flatuosités.

POLYPIER, n. m. Zool. Habitation commune des polypes.

POLYPODE, adj. des 2 g. (πολὺς, beaucoup ; ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Zool. Qui a beaucoup de pieds.

— Chir. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

— Bot. Plante de la famille des Fougères, dont les racines s'attachent par une multitude de fibres sur les pierres, les troncs d'arbres, et au pied des vieux chênes.

POLYSARCIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; σάρξ, chair ; gr.) Pron. *po-li-çar-ci.* — Médec. Excès d'embonpoint : *La* POLYSARCIE *adipeuse est un effet de l'inaction portée au plus haut degré.* (Chomel.)

POLYSCÉLIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; σκέλος, pied ; gr.) Anat. Monstruosité due à des pieds surnuméraires.

POLYSCOPE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; σκοπέω, je regarde ; gr.) Phys. Il se dit de verres qui, ayant plusieurs facettes, multiplient l'image des objets.

— Substantiv. *Un* POLYSCOPE.

POLYSÉPALE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; σέπαλον, sépale ; gr.) Bot. Qui est composé de plusieurs sépales.

POLYSIALIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; σίαλον, salive ; gr.) Méd. Surabondance de la salive.

POLYSTYLE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; στύλος.) Pron. *po-li-stil.* — Archit. Il se dit d'un édifice où il y a beaucoup de colonnes : *Temple* POLYSTYLE.

— *Salle polystyle*, salle dont le plafond est soutenu par beaucoup de colonnes.

— Bot. Qui a plusieurs styles : *Ovaire* POLYSTYLE.

POLYSYLLABE, adj. des 2 g. (πολύς, beaucoup ; συλλαβή, syllabe ; gr.) Pron. *po-li-cil-lab.* — Gramm. Qui est de plusieurs syllabes : *Mot* POLYSYLLABE.

— Substantiv. au m. *C'est un* POLYSYLLABE. (Ac.)

POLYSYNODIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; σύνοδος, assemblée ; gr.) Polit. Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil : *Après la mort de Louis XIV, le régent voulut établir la* POLYSYNODIE *en France, et abolir les ministères.* (Acad.)

POLYTECHNICIEN, ENNE, adj. Pron. *po-li-tek-ni-cien.* — Didact. Qui est habile dans plusieurs arts.

— N. m. Celui Qui fait ou qui a fait partie de l'école polytechnique.

POLYTECHNIE, n. f. (πολύς, beaucoup ; τέχνη, art, science ; gr.) Pron. *po-li-tek-nî.* — Didact. Étude simultanément dirigée sur différents arts d'application.

POLYTECHNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *po-li-tek-nik.* — Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts ou sciences : *Institut* POLYTECHNIQUE. *Enseignement* POLYTECHNIQUE.

— *École polytechnique*, école où l'on forme des élèves destinés à entrer dans les écoles spéciales du génie, des mines, des constructions navales, des ponts et chaussées, d'artillerie, etc. : *Élève de l'école* POLYTECHNIQUE. *Professeur à l'école* POLYTECHNIQUE. (Acad.) *L'*ÉCOLE POLYTECHNIQUE, *créée au milieu des orages de la révolution, a fourni des hommes supérieurs pour tous les services publics.* (Chaptal.)

POLYTHÉISME, n. m. (πολύς, beaucoup ; θεός, Dieu ; gr.) Pron. *po-li-té-ism.* — Système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, n. des 2 g. Pron. *po-li-té-ist.* — Celui, celle qui professe le polythéisme.

POLYTYPAGE, n. m. Typogr. Action de polytyper ; résultat de cette action.

POLYTYPÉ, ÉE, part. pass. du v. Polytyper : *Édition* POLYTYPÉE.

POLYTYPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (πολύς, beaucoup ; τύπος, type ; gr.) Typogr. Tirer l'empreinte d'un caractère, d'une vignette pour en former une matrice : POLYTYPER *un livre.*

POMMADE, n. f. (*pomme.*) Phar. Anc. Médicament de bonne odeur, destiné à la toilette, et dans lequel on faisait souvent entrer de la pulpe de pomme.

— Particul. Composé de matières grasses, d'une consistance molle, dans lequel entrent différents principes aromatiques et médicamenteux : *Les* POMMADES *diffèrent des onguents en ce qu'elles ne contiennent pas ou contiennent très-peu de matière résineuse.* (Soubeiran.)

— *Pommade mercurielle*, onguent composé d'axonge et de mercure.

— Cosmétique ; composition molle et onctueuse, faite avec de la cire, ou avec de la graisse à laquelle on mêle différents ingrédients : POMMADE *jaune, rouge, blanche.* POMMADE *au jasmin, de jasmin, à la jonquille, de jonquille, etc.* POMMADE *de moelle de bœuf.* POMMADE *pour les lèvres, pour guérir les gerçures. Pot de* POMMADE. (Acad.)

— *Bâton de pommade*, espèce de petit rouleau fait avec de la pommade consistante.

— Manég. Tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle d'un cheval : POMMADE *simple, double, triple.* (Acad.)

(Il) monte un cheval de bois fait dessus des *pommades.*

— Anc. On écrivait *Paumade*, parce que cet exercice se fait sur la paume de la main.

POMMADÉ, ÉE, part. pass. du v. Pommader : *Une perruque* POMMADÉE. *Des cheveux* POMMADÉS.

— Fam. *Un homme bien pommadé*, bien coiffé.

POMMADER, v. tr. ou act. 1re conj. Enduire de pommade : POMMADER *une perruque, des cheveux.* (Acad.)

= **Se pommader,** v. pron. Être pommadé : *Pour que la frisure se maintienne, les cheveux doivent* SE POMMADER.

— Pommader ses cheveux : *Il* S'EST POMMADÉ *pendant une heure.*

POMME, n. f. (*pomum ;* lat.) Agric. Fruit du pommier; il est à pepins, de forme ronde : POMME *de reinette, de rambour, d'api, de calvil. Mordre dans une* POMME. *Faire cuire des* POMMES. (Acad.)

— *Pomme à cidre*, pomme dont on fait du cidre.

— Fig. et pop. *La pomme d'Adam*, la grosseur qui paraît au nœud de la gorge.

— Fig. *Pomme de discorde*, sujet de division entre des personnes qui étaient bien ensemble : *Cette succession a été la* POMME DE DISCORDE, *une* POMME DE DISCORDE *entre eux.* (Acad.)

— Fig. *Donner la pomme à une femme*, juger qu'elle l'emporte en beauté sur les autres : *Dans cette assemblée, c'est à elle que j'*AURAIS DONNÉ LA POMME. (Acad.) || Dans le m. sens : *Elle mérite la* POMME.

— *Pomme de pin*, fruit que produit le pin, le sapin. || *Pomme de chêne* ou *noix de galle*, excroissance produite sur les feuilles de chêne par la piqûre d'un insecte. || *Pomme d'églantier*, excroissance velue produite aussi sur les branches du rosier sauvage par la piqûre d'un insecte.

— *Pomme épineuse*, le fruit du stramonium.

— *Pomme de terre*, plante de la famille Solanées, dont les racines sont garnies d'une multitude de tubercules comestibles, auxquels on donne le même nom : POMME DE TERRE *rouge, jaune. Fécule de* POMME DE TERRE. POMMES DE TERRE *bouillies, frites.* (Acad.) *L'Amérique nous a donné la* POMME DE TERRE, *qui prévient à jamais les disettes.* (Chateaubr.) *Ces petits champs étaient semés de blé noir et de* POMMES DE TERRE. (F. Soulié.)

— *Pomme d'amour.* || V TOMATE.

— Fig. Feuilles des choux et des laitues, lorsqu'elles sont compactes et ramassées : *Une* POMME *de chou, de laitue.* (Acad.)

— Par anal. Ornement de bois, de métal, etc., en forme de pomme ou de boule : *Des* POMMES *de lit. La* POMME *d'un chenet. La* POMME *d'une canne. Une canne à* POMME *d'or.*

— *Pomme de pin*, ornement de sculpture qu'on place dans les angles des plafonds des corniches, ou au sommet des coupoles, etc : *La* POMME DE PIN *du tombeau d'Adrien se voit encore au jardin du Belvédère, à Rome.* (Acad.)

— Mar. *Pomme d'un mât*, boule de bois, qui surmonte chaque mât d'un bâtiment.

POMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Pommer : *Chou* POMMÉ. *Laitue* POMMÉE.

— Fig. et fam. *Un fou pommé*, un fou achevé : *Une sottise pommée*, une sottise complète.

POMMEAU, n. m. (*pomme.*) Espèce de petite boule qui est au bout de la poignée d'une épée : *Ce* POMMEAU *est bien travaillé. Coup de* POMMEAU *d'épée. Mettre la main sur le* POMMEAU *de son épée.* (Acad.) *Des pistolets au* POMMEAU *brillant.* (Ch. Nod.)

— Éminence de forme arrondie qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle : POMMEAU *de cuivre. Il serait tombé s'il ne s'était tenu au* POMMEAU *de la selle.* (Acad.)

POMMELER (SE), v. pr. 1re conj. (*pomme.*) Il change l'*e* muet du rad. *pommel.* en è ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet. — En parl. de certains petits nuages blancs et grisâtres, prendre une forme arrondie : *Le ciel s'est* POMMELÉ *en un moment.*

— Il se dit aussi des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux : *Ce cheval commence à* SE POMMELER. (Acad.)

POMMELLE, n. f. Techn. Plaque de plomb percée de petits trous, qu'on met à l'ouverture d'un tuyau pour empêcher les ordures de passer.

POMMER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Agric. Se former en pomme; il ne se dit guère que des choux et des laitues : *Ces choux commencent à* POMMER. *Ces laitues ne* POMMENT *point.* (Acad.)

POMMERAIE, n. f. (rad. *pomme.*) Pron. *po-merè.* — Lieu planté de pommiers : *Une grande* POMMERAIE. (Acad.)

POMMETTE, n. f. (*pomme.*) Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petite pomme ou boule : POMMETTE *de bois, de cuivre, d'argent. Ces chenets sont ornés de vases terminés par des* POMMETTES *par de petites* POMMETTES. (Acad.)

— Anat. Partie la plus saillante de la joue au dessous de l'œil : *L'os de la* POMMETTE.

— Techn. Plaques creuses et rondes de métal dont on garnit le haut des crosses des pistolets.

POMMIER, n. m. (*pomus ;* lat., m. sign.) Pron. *po-mié.* — Arbre qui porte les pommes : POMMIER *sauvage.* POMMIER *franc. Planter, greffer un* POMMIER. POMMIER *nain.* POMMIER *à fleurs doubles. Un verger planté de* POMMIERS. POMMIER *greffé sur paradis*, ou simpl. POMMIER *paradis.* (Acad.)

— *Chêne-pommier*, chêne qui, au lieu de s'élever, affecte la forme du pommier.

— Art cul. Ustensile de terre ou de métal dont on se sert pour faire cuire les pommes devant le feu.

POMPADOUR, n. m. Zool. Bel oiseau dont le plumage est d'un pourpre éclatant. *Le* POMPADOUR *est un oiseau voyageur ; il paraît dans la Guiane au temps de la maturité des fruits.* (Buff.)

POMPADOUR, n. f. pr. A la manière de Mme de Pompadour, favorite de Louis XV : *Coiffure, robe à la* POMPADOUR.

— Adj. *Genre pompadour*, mauvais goût dans l'art.

— Par anal : *A travers les broussailles, on aperçoit au bord de la rivière un joli châlet avec son bassin lilliputien et son jardin* POMPADOUR. (V. Hugo.)

POMPE, n. f. (*pompa ;* lat., m. sign.) Appareil magnifique, somptueux : *La* POMPE *d'un triomphe, d'une entrée solennelle, d'un tournoi. La* POMPE *d'une cour. Ce prince marche ordinairement sans* POMPE. *La* POMPE *du trône peut se concilier avec la simplicité du prince.* (Chamf.)

— *Pompe funèbre*, convoi funèbre, et tout ce qui concerne la cérémonie d'un service solennel : *L'entreprise des* POMPES FUNÈBRES. (Acad.) *Je voudrais bannir les* POMPES FUNÈBRES; *il faut pleurer les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort.* (Montesq.) *Plus sa mort était déplorable, plus sa* POMPE FUNÈBRE *fut magnifique.* (Chamf.)

J'aurai soin du convoi, de la *pompe funèbre.* (Regn.)

— Fig. Manière de s'exprimer en termes élevés, nobles, magnifiques : *La* POMPE *de ses expressions impose à ceux qui l'écoutent. Il y a dans son discours beaucoup de noblesse et de* POMPE. *La* POMPE *de son style.*

La *pompe* vous déplait, l'éloge vous ennuie. (La F.)

— Au plur. Vanités mondaines : *Renoncer au monde et à ses* POMPES. *Renoncer à Satan, à ses* POMPES *et à ses œuvres.* (Acad.) *Il ne prêche que sacrifices, que renoncement aux* POMPES *du monde, au plaisir, au pouvoir.* (Chateaub.)

POMPE, n. f. (du gr. πομπή, formé de πέμπω, je conduis; gr.) Mécan. Machine pour élever de l'eau ou un liquide quelconque : *Il n'a d'eau dans ses jardins que par le moyen d'une* POMPE. *Éteindre un incendie par le secours des* POMPES. *Un corps de* POMPE. *Le piston d'une* POMPE. *La soupape d'une* POMPE. (Acad.) POMPE *aspirante,* POMPE *foulante,* POMPE *aspirante et foulante.*

— *Pompe à feu*, machine mue par la vapeur, et qui sert à élever l'eau et à la distribuer sur différents points.

— Anc. Machine à vapeur employée dans les usines à faire fonctionner les mécaniques : *Les* POMPES À FEU *sont le mobile de toutes les opérations dans les ateliers.* (Chaptal.)

— Phys. *Pompe pneumatique*, machine qui sert à faire le vide sous un récipient, à l'aide d'un piston. || Plus ordin. : *Machine pneumatique.*

— Techn. Partie des tuyaux de cuivre de certains instruments à vent, qui s'allonge et se raccourcit à volonté, pour hausser ou baisser le ton.

— *Couteau à pompe*, couteau dont le ressort est fendu pour loger une bascule. || *Canif à pompe*, canif dont la lame rentre et se renferme dans le manche.

POMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Pomper : *Les eaux de la mer sont* POMPÉES *par le soleil.*

POMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Élever, attirer, puiser l'eau ou l'air avec une pompe : POMPER *l'eau d'un vaisseau.* POMPER *l'air du récipient de la machine pneumatique.* (Acad.) *L'éléphant pousse l'eau de sa trompe par la force de la même haleine qu'il avait employée pour la* POMPER. (Buff.)

— *Pomper l'humidité*, se dit de certaines matières, de certains corps qui attirent à eux l'humidité et qui s'en imprègnent.

— Intransitiv. Faire agir la pompe : *Quand le vaisseau fait eau, il faut* POMPER *à tour de bras. On a* POMPÉ *toute la nuit pour vider les caves.* (Acad.)

POMPEUSEMENT, adv. Avec pompe : *Ce prince marche toujours* POMPEUSEMENT *et avec une grande suite.*

— Par anal. *Quel supplice que celui d'entendre déclamer* POMPEUSEMENT *un froid discours.* (La Br.)

— Fig. *S'exprimer pompeusement*, employer des expressions nobles, élevées, magnifiques; et ironiq. S'exprimer en termes ampoulés, employer de grands mots.

POMPEUX, EUSE, adj. Qui a de la pompe, où il y a de la pompe : *Appareil* POMPEUX. *Entrée* POMPEUSE. *Cour* POMPEUSE. *Équipages* POMPEUX. (Acad.) *Suffit-il d'honorer Dieu dans des cérémonies* POMPEUSES ? (Barthél.)

— Fig. *Style, discours pompeux*, style, discours remarquable par l'emploi des termes nobles, élevés, magnifiques et harmonieux.

— Par anal. *Un écrivain, un poëte* POMPEUX.

Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions. (Boil.)

— *Des éloges pompeux*, de très-grands éloges.

— Il se dit plus souv. en m. part. *Des termes* POMPEUX, *des paroles* POMPEUSES. (Acad.) *Des vers* POMPEUX *semblent forts, élevés et remplis de grands sentiments.* (La Br.)

— Fam. *Pompeux galimatias*, amas de grands mots, de belles paroles qui ne signifient rien.

— *Pompeux solécisme, barbarisme*, expression, locution qui parait brillante, mais qui est incorrecte et fautive :

Mon esprit n'admet point un *pompeux barbarisme*,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme. (Boil.)

POMPIER, n. m. Techn. Celui qui fait des pompes.

— Soldat chargé de porter des secours dans les incendies, et particul. d'y faire le service des pompes : *A Paris, les* POMPIERS *forment un corps organisé militairement. Les* POMPIERS *se sont rendus maîtres du feu.* (Acad.)

— On dit dans le m. sens *Sapeur-pompier.*

POMPON, n. m. Ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur toilette, à leur coiffure.

— Cost. milit. Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure.

— Fig. Recherche, affectation dans le style : *La France est le pays des madrigaux et des* POMPONS. (Volt.)

POMPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Pomponner : *Femme bien* POMPONNÉE. *Style* POMPONNÉ.

POMPONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Orner de pompons : POMPONNER *une coiffure, une robe.*

— Par extens. Parer une personne, lui faire sa toilette : POMPONNER *un enfant, une jeune fille.* POMPONNER *une mariée.*

— Fig. *Pomponner son style*, le surcharger d'ornements.

= **Se pomponner,** v. pron. *Cette femme aime à* SE POMPONNER.

PONANT, n. m. Occident : *Depuis le levant jusqu'au* PONANT. *Il se leva un vent du* PONANT.

Du *ponant* jusques à l'orient,
L'Europe, qui vous hait, vous regarde en riant. (V. Hugo.)

— Comm. L'Océan Atlantique, par oppos. à la Méditerranée, qu'on appelle la mer du Levant : *Commercer dans le* PONANT. *La mer du* PONANT. || Vieux.

PONÇAGE, n. m. Techn. Action de poncer.

PONCE, n. f. Min. Pierre extrêmement sèche, poreuse et légère, qui est un produit des volcans : PONCE *vitreuse.* PONCE *commune*, ou *Pierre* PONCE. *On nettoie la peau de l'éléphant en la frottant avec de la pierre* PONCE. (Buff.)

— Dess. Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé pour poncer sur un corps blanc, ou de plâtre très-fin pour poncer sur un corps brun ou noir : *Calquer un dessin avec la* PONCE. (Acad.)

— Encre pour imprimer sur de la toile.

PONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Poncer.

PONCEAU, n. m. Bot. Pavot sauvage d'un rouge fort vif, qui croît parmi les blés : *Du sirop de* PONCEAU. || Plus ordin. *Coquelicot.*

— Fig. Couleur d'un rouge très-vif et très-foncé : *Un ruban couleur de* PONCEAU. *Un beau* PONCEAU.

— Adj. *Un ruban, une robe* PONCEAU. (Acad.)

PONCEAU, n. m. (*pont.*) P. et chauss. Petit pont d'une arche, pour passer un ruisseau : *Exécuter çà et là un* PONCEAU *sur des canaux d'irrigation, rétablir quelques mètres de digue, telles étaient les fonctions très-peu scientifiques qu'il avait à remplir.* (Arago.)

PONCER, v. tr. ou act. 1re conj. — Le *c* du rad. *ponce* prend la cédille avant *a, o, nous ponçons, je ponçais, etc.* — Techn. Polir avec la pierre ponce; se servir de la pierre ponce pour enlever les aspérités

d'une superficie quelconque : *L'orfèvre* PONCE *la vaisselle d'argent. Le chapelier* PONCE *les chapeaux. Le corroyeur* PONCE *le cuir. Le parcheminier* PONCE *le parchemin pour l'adoucir, etc.*

— Dess. Passer sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, un petit sachet rempli de charbon pilé, ou de craie en poudre, de plâtre fin, pour contre-tirer ce dessin sur du papier, sur de la toile, du bois, etc. : *Il faut* PONCER *ce dessin.* PONCER *sur un enduit de plâtre le dessin de la fresque qu'on y veut peindre.* (Acad.)

PONCIRE, n. m. Bot. Espèce de citronnier.

— Son fruit ; limon dont on fait ordinairement une espèce de confiture qu'on appelle *Écorce de citron* : *Une caisse de* PONCIRES. (Ac.)

PONCIS, n. m. Dessin piqué, et sur lequel on passe le petit sachet appelé Ponce : *Les* PONCIS *sont commodes pour tirer plusieurs copies d'un même dessin.* (Acad.)

— Tout dessin où l'on retrouve un type convenu, où l'on reconnait une copie trop marquée, une routine dont l'artiste ne veut pas sortir : *Tout cela sent le* PONCIS. *Cela n'est qu'un* PONCIS.

PONCTION, n. f. (*punctio; pungere*, piquer; lat. Pron. *ponk-ci-on*. — Chir. Opération qui consiste à plonger un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, dans le but d'évacuer un liquide qui y est épanché.

— Particul. Il se dit de celle qui se fait au bas-ventre d'un hydropique : *On lui a fait la* PONCTION. *Il a été guéri à la première* PONCTION. (Acad.)

— Ouverture qu'on fait au périnée pour tirer l'urine hors de la vessie, quand on ne peut pas introduire la sonde dans cet organe.

PONCTUALITÉ, n. f. (*punctum*, point; lat.) Exactitude à faire certaines choses, dans de certains temps, comme on se l'est proposé ou comme on l'a promis : *Il est d'une grande* PONCTUALITÉ. PONCTUALITÉ *scrupuleuse. Extrême* PONCTUALITÉ. *Il met beaucoup de* PONCTUALITÉ *à payer ce qu'il doit.* (Acad.) *L'obéissance consiste dans la* PONCTUALITÉ. (Boss.) *Bien qu'il remplit tous ses devoirs publics avec* PONCTUALITÉ, *il se livra avec plus de prédilection à ses travaux litteraires.* (Mignet.)

PONCTUATION, n. f. (*punctum*, point; lat.) Pron. *ponk-tua-cion*. — Didact. Art de ponctuer : *Il entend bien la* PONCTUATION. *Les règles de la* PONCTUATION. *Il y a ici une faute de* PONCTUATION. *Les divers signes de* PONCTUATION. (Acad.)

— Manière de ponctuer : *Cet écrivain a une* PONCTUATION *singulière. Les derniers éditeurs ont rectifié la* PONCTUATION *de ce passage.* (Acad.)

— *Signe de ponctuation*, petits signes qui servent à séparer et à distinguer les propositons et les phrases entre elles.

— Points dont on se sert dans la langue hébraïque et dans quelques langues orientales pour suppléer les voyelles.

— Mus. Art de ponctuer.

= **Gramm.** La *ponctuation* est l'art d'établir, au moyen de signes convenus, des divisions régulières, non-seulement entre les phrases, mais encore entre les propositions et leurs principaux éléments.

— Les signes de *ponctuation* sont : la *virgule* (,), le *point-virgule* (;), le *deux-points* (:), le *point* (.), le *point interrogatif* (?), *le point exclamatif* (!), les *points suspensifs* (....), la *parenthèse* ( ), le *guillemet* (»), et le *tiret* (—).

— La *virgule* sert à séparer les parties semblables d'une même phrase, *sujets, attributs, complements, et propositions coordonnées* de peu d'étendue, lorsqu'elles ne sont pas unies par une des conjonctions *et, ni, ou* : *La* FRAUDE, *le* PARJURE, *les* PROCÈS, *les* GUERRES, *ne font jamais entendre leur voix dans ce séjour chéri des dieux.* (Fén.) *Alphonse d'Aragon,* SOUVERAIN DE SICILE, *envoie quelques cavaliers au milieu de ce désordre.* (Villem.) *La liberté consiste à ne dependre que des lois. Sur ce pied, chaque homme est libre aujourd'hui en* SUÈDE, *en* ANGLETERRE, *en* SUISSE. (Volt.) *Celui-là n'est pas raisonnable à qui le hasard fait trouver la raison, mais celui* QUI LA CONNAÎT, QUI LA DISCERNE *et qui la goûte.* (La Rochef.)

— Mais on écrit sans la virgule :

1° Toute proposition simple qui n'excède pas la portée commune de la respiration : *Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé.* (La Rochef.)

— 2° Les parties semblables d'une proposition unies par *et, ni, ou* : *Le figuier, l'olivier, le grenadier* ET *tous les autres arbres couvraient la campagne.* (Fén.) *Destiné à régner, il faut que tu sois* OU *le plus juste* OU *le plus coupable des hommes.* (Thom.)

— Quand la conjonction *et* unit deux prépositions coordonnées qui sont opposées l'une à l'autre, on place toujours la *virgule* avant la conjonction : *La jeunesse change ses goûts par l'ardeur du sang,* ET *la vieillesse conserve les siens par l'accoutumance.* (La Rochef.)

— On doit toujours séparer au moyen de la *virgule* les compléments directs ou indirects des compléments circonstanciels : *J'ai vu l'Europe transportée* À L'EXTRÉMITÉ *de l'Afrique,* PAR LES SOINS *de ce peuple avare, patient et laborieux, qui a vaincu,* PAR LE TEMPS *et* LA CONSTANCE, DES DIFFICULTÉS *que tout l'héroïsme des autres peuples n'a jamais pu surmonter.* (J.-J. Rouss.)

— Si les différents termes unis par *et, ni, ou*, sont d'une certaine étendue, alors on les sépare au moyen de la virgule ; il en est de même lorsque *et, ni, ou*, sont répétés :

Le fier Assuérus couronne sa captive,
Et le Persan superbe est aux pieds d'une Juive. (Rac.)

On ne fait NI *tout ce qu'on peut,* NI *tout ce qu'on veut.*

— Toute proposition dans laquelle *ce* suivi d'une des formes du verbe *être* représente un ou plusieurs termes précédemment énoncés, doit être précédée de la *virgule* : *Le plus riche des hommes,* C'EST *l'économe ; le plus pauvre,* C'EST *l'avare.* (Chamf.)

— La *virgule* se place toujours avant un verbe séparé de son sujet par une proposition incidente déterminative : *L'ami* QUE NOUS AVONS RETROUVÉ DANS LES JOURS DE L'ABANDON, *est le plus touchant des bienfaiteurs.* (Lacret.) *Le temps* QUI FORTIFIE LES AMITIÉS, *affaiblit l'amour.* (La Br.)

— La *virgule* doit toujours se mettre après un sujet dont le verbe est sous-entendu :

Le ciel est dans ses yeux, *et l'enfer,* dans son cœur. (Rac.)

— L'emploi de la *virgule* est de rigueur avant une proposition elliptique commençant par *et, mais* :

Je fis beaucoup alors, *et* ferais encor plus. (Corn.)

— La *virgule* se place encore avant le second membre de toute comparaison : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude,* QUE *de manquer aux misérables.* (La Br.) *Il y a des sottises bien habillées,* COMME *il y a des sots bien vêtus.* (Chamf.)

— On met entre deux *virgules* toute expression ou toute proposition qu'on peut supprimer ou changer de place sans dénaturer le sens de la phrase ; tels sont les mots employés par apposition et par apostrophe, les compléments circonstanciels, les propositions interjetées et les propositions incidentes explicatives : *L'ambition,* COMME LA COLÈRE, *conseille toujours mal.* (J.-B. Say.) MA COUSINE, MA BIENFAITRICE, MON AMIE, *j'arrive des extrémités de la terre, et j'en rapporte un cœur tout plein de vous.* (J.-J. Rouss.) *L'amour de la justice n'est,* EN LA PLUPART DES HOMMES, *que la crainte de souffrir l'injustice.* (La Rochef.)

Tremble, *m'a-t-elle dit,* fille digne de moi. (Rac.)
Le temps, *qui change tout,* change aussi nos humeurs. (Boil.)

— Elle s'emploie entre deux propositions de peu d'étendue unies par une des conjonctions *mais, car* : *Il n'y a guère que du vide dans les choses de ce monde,* MAIS *il y en a moins dans l'étude qu'ailleurs.* (Volt.) *Il me fit d'abord mille caresses,* CAR *il m'aime.* (Pasc.)

— *Le point-virgule* sert à marquer les divisions principales de la phrase ; il sépare les propositions semblables dont le développement a trop d'importance pour que la virgule soit entre elles un signe suffisant de division et de repos : *C'est par la sagesse, disait un jeune roi, que je deviendrai illustre parmi les nations, que les vieillards respecteront ma jeunesse ; que mes voisins, quelque redoutables qu'ils soient, me craindront ; que je serai aimé dans la paix, et redouté dans la guerre.* (Fén.)

. . . . . . Petit-Jean, remenez votre maitre ;
Couchez-le dans son lit ; fermez porte, fenêtre ;
Qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud. (Rac.)

— Le *deux-points* s'emploie : 1° pour séparer une citation de la proposition qui l'annonce : PYTHAGORE A DIT : *Mon ami est un autre moi-même ;* ET PLAUTE : *Le bien qu'on fait à d'honnêtes gens n'est jamais perdu.*

2° Après une proposition qui précède et annonce une maxime générale, une sentence : VOICI LE CODE DE L'ÉGOÏSTE : *Tout pour lui, rien pour les autres.*

3° Après les propositions qui ont un sens complet, mais que suivent d'autres propositions qui les développent et les expliquent :

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (La F.)

4° Après ou avant une proposition que suit ou que précède une énumération : LE GOÛT DÉPEND DE DEUX CHOSES : *d'un sentiment délicat dans le cœur, et d'une grande justesse dans l'esprit.*

Du lait, du pain, des fruits, de l'herbe, une onde pure :
C'était de nos aïeux la saine nourriture. (La F.)

— Le POINT se met après tout assemblage de mots qui énonce un sens complet et qui ne se lie intimement ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit : *Louis XII, un des meilleurs, et par conséquent un des plus grands rois que la France ait eus, fut accusé d'avarice, parce qu'il ne foulait pas les peuples pour enrichir des favoris sans mérite. Le peuple doit être le favori d'un roi ; et les princes n'ont droit au superflu que lorsque les peuples ont le nécessaire.* (Duclos.) ‖ La phrase qui suit le point doit toujours commencer par une lettre majuscule.

— *Le point interrogatif* s'emploie ; — 1° après une phrase ou une proposition dont la forme est interrogative : *D'où venez-vous ainsi? Que nous direz-vous de bon? N'y a-t-il rien de nouveau?* (La Br.)

2° Après une phrase dont le sens est interrogatif, quoique la forme ne le soit pas :

Tu n'as point d'aile, et tu veux voler? Rampe. (Volt.)

— On ne fait pas suivre du point interrogatif une proposition subordonnée exprimant l'interrogation, lorsqu'elle dépend d'une principale exprimée sous la forme directe : *Mentor demanda à Idoménée* QUELLE ÉTAIT LA CONDUITE DE PROTÉSILAS. (Fén.)

— *Le point exclamatif* se place après tout mot ou toute proposition qui exprime l'étonnement, la douleur, la crainte, enfin une pensée ou un sentiment soudain :

Malheureuse! quel nom est sorti de ta bouche! (Rac.)

— Le *point exclamatif* se place immédiatement après les interjections et les locutions interjectives : EH QUOI! *homme, pouvez-vous penser que tout soit corps et matière en vous?* (Boss.)

— Si les interjections sont répétées, le point exclamatif ne se place qu'après la dernière.

— L'interjection *ô* est la seule qui ne soit pas immédiatement suivie du *point d'exclamation* ; on n'écrit pas : *O! cervelle indocile*, mais : *O cervelle indocile!* (Mol.)

Le *point exclamatif* se place après toute proposition dont la forme est interrogative et qui exprime la surprise, l'admiration, etc. : *Quelle grande acquisition vous avez faite dans cet homme illustre! A quoi m'associez-vous!* (La Br.)

— Les *points suspensifs* sont employés quand on laisse un sens inachevé, soit par une réticence calculée, soit dans un mouvement de passion qui fait passer rapidement d'une pensée à une autre :

Montre-lui cet écrit... qu'elle tremble... et soudain
De cent coups de poignard que l'infidèle meure! (Volt.)

— La *parenthèse* sert à séparer des autres mots et à isoler, au milieu même d'une phrase, une proposition qu'on pourrait retrancher sans nuire au sens général :

Mais un trouble importun vient depuis quelques jours
De mes prospérités interrompre le cours ;
Un songe (*me devrais-je inquiéter d'un songe!*)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge. (Rac.)

Immédiatement avant ou après le premier crochet, la *parenthèse* n'admet aucune espèce de signe ; mais immédiatement avant le second crochet, on emploie le signe exigé par le sens de la proposition inscrite entre parenthèses, et immédiatement après on place le signe de division nécessaire entre le mot qui précède la parenthèse et celui qui la suit.

O surprise! ô douleur! il voit autour de lui
Des soldats (désormais quel sera son appui?),
Compagnons de sa chute, ainsi que de son crime,
Sans mouvement, sans voix, étendus sur l'abime. (L. Rac.)

— Les *guillemets* se mettent au commencement et à la fin d'une citation, et souvent même en tête de chaque ligne :

L'homme a dit : « Je sais tout, et j'ai tout défini ;
J'ai pour loi la raison, pour bornes l'infini ;
L'étude me ravit à des hauteurs sublimes ;
De ce globe étonné j'ai sondé les abimes ;
Est-il quelques secrets cachés au fond des cieux
Que n'ait point pénétrés mon regard curieux? »
Moins fier de sa raison, il eût mieux dit peut-être :
« J'ai su tout expliquer, ne pouvant tout connaître. » (C. Del.)

Les premiers guillemets doivent toujours être précédés du *deux-points*, et les derniers du signe qu'exige le sens.

Il me cria : « Vengeance! Adieu ; je meurs pour vous! » (Corn.)

— Le *tiret* s'emploie pour éviter la répétition de *dit-il, répondit-il*, etc., et pour annoncer le changement d'interlocuteur : *Qu'y a-t-il de plus beau? — L'univers. — De plus fort? — La nécessité. — De plus difficile? — De se connaître. — De plus facile? — De donner des avis. — De plus rare? Un véritable ami.* (Barthél.)

O femme, que veux-tu? — Parthénope, un asile.
— Quel est ton crime? — Aucun. — Qu'as-tu fait? — Des ingrats.
— Quels sont tes ennemis? — Ceux qu'affranchit mon bras ;
Hier on m'adorait, aujourd'hui l'on m'exile. (C. Del.)

PONCTUÉ, ÉE, part. pass. du v. Ponctuer : *Phrase bien ou mal* PONCTUÉE. *Il existe une foule de manuscrits anciens qui ne sont pas* PONCTUÉS. (Acad.)

— *Ligne ponctuée, trait ponctué*, ligne, trait formés d'une suite de points : *Dans les cartes géographiques, on indique ordinairement les limites par des lignes* PONCTUÉES. (Acad.)

— Zool. et Bot. Qui est parsemé de taches en forme de points : *Lézard* PONCTUÉ. *Plante* PONCTUÉE.

PONCTUEL, ELLE, adj. (*punctum*, point; lat.) Exact, régulier, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis : *Il n'y a point d'homme plus* PONCTUEL. *Il est* PONCTUEL *à s'acquitter, à servir ses amis. Il est* PONCTUEL *en tout.* (Acad.)

PONCTUELLEMENT, adv. Avec ponctualité : *Se rendre* PONCTUELLEMENT *à l'heure. Il s'acquitte* PONCTUELLEMENT *de tous ses devoirs.* (Acad.)

Je vous obéirai très-*ponctuellement.* (Corn.)

PONCTUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*punctum*, point; lat.) Mettre dans un discours écrit les signes de ponctuation, pour distinguer les phrases et les différents membres dont elles sont composées : *Ce livre est généralement mal* PONCTUÉ. *Horace s'est contenté de* PONCTUER *ses dialogues.* (Marm.)

— Absol. *Ne pas savoir* PONCTUER. PONCTUER *avec soin.*

— Mus. Marquer les repos, diviser les phrases dans la composition musicale.

— Fig. et fam. Suspendre par une pause : *Il parlait sans trêve, et ne* PONCTUAIT *ses paroles qu'avec des verres de vin.* (Fr. Wey.)

PONDAGE, n. m. Droit qu'on lève en Angleterre sur toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie, et qui est réglé d'après le poids.

PONDÉRABILITÉ, n. f. (*ponderare*, peser ; lat.) Didact. Qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible d'être pesé; dont le poids peut être déterminé, apprécié : *Corps* PONDÉRABLE. *Fluide* PONDÉRABLE.

PONDÉRAL, ALE, adj. (rad. *pondus*, poids ; lat.) Didact. Qui a rapport au poids.

— *Parties pondérales*, dosage fait par poids : *On fixe avec précision la composition* PONDÉRALE *de l'eau.* (Pelouse.)

PONDÉRANT, part. pass. du v. PONDÉRER.

PONDÉRANT, ANTE, adj. Qui a du poids, de la valeur, de la gravité.

PONDÉRATEUR, TRICE, adj. (rad. *pondération.*) Qui maintient l'équilibre : *Pouvoirs* PONDÉRATEURS. *Puissance* PONDÉRATRICE.

PONDÉRATION, n. f. Phys. Relation entre des poids ou des puissances qui s'équilibrent mutuellement.

— B.-Arts. Balancement des masses; équilibre de figures.

— Polit. Équilibre des pouvoirs d'un État qui se contre-balancent mutuellement : PONDÉRATION *des pouvoirs.*

PONDÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Pondérer : *Un gouvernement bien* PONDÉRÉ. (Acad.) *Tous ces beaux gouvernements si sagement* PONDÉRÉS, *sont tombés en décrépitude, et menacent d'une mort prochaine.* (J.-J. Rouss.)

PONDÉRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Il change l'*é* fermé du rad. *pondér* en *è* ouvert, avant les finales *e, es, ent.*

— Fig. En parl. de pouvoirs politiques. Équilibrer : PONDÉRER *les pouvoirs de l'État.* (Acad.)

= **Se pondérer**, v. pron. S'équilibrer, se contre-balancer : *Les pouvoirs de l'État se* PONDÉRANT *l'un par l'autre.*

PONDEUSE, n. f. Écon. dom. Femelle d'oiseau qui donne des œufs : *Cette poule est bonne* PONDEUSE. (Acad.) *Il faut un petit toit de planches pour abriter les* PONDEUSES. (Français de Nantes.)

— Fig. et pop. *Bonne pondeuse*, femme qui fait beaucoup d'enfants.

PONDRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e^ conj. (*Je ponds, tu ponds, il pond, nous pondons, vous pondez, ils pondent; je pondais, nous pondions; je pondis, nous pondîmes; je pondrai, nous pondrons; je pondrais, nous pondrions; ponds, pondons, pondez; que je ponde, que nous pondions; que je pondisse, que nous pondissions; pondant; pondu, ue.*) En parl. de la femelle d'oiseau, Se délivrer de ses œufs : *Les perdrix* PONDENT *ordinairement quinze ou seize œufs.* (Acad.)

— Il se dit aussi de quelques autres animaux, comme la tortue et la couleuvre : *La tortue* POND *ses œufs dans le sable.*

— Absol. *Cette poule* POND *tous les jours. Pendant la mue, la poule la mieux nourrie cesse de* PONDRE. (Buff.)

— Prov. et fig. *Pondre sur ses œufs*, être fort à son aise, et jouir tranquillement de son bien.

PONDU, UE, part. pass. du v. Pondre : *Un œuf frais* PONDU.

PONEY ou **PONET**, n. m. Très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse : *Elle les vit s'éloigner rapidement au galop de leurs petits* PONEYS. (Mérim.)

PONGITIF, IVE, adj. (*pungere*, piquer ; lat.) Pythol. Il se dit d'une douleur aiguë qui semble causée par une pointe enfoncée dans la partie souffrante : *Douleur* PONGITIVE.

PONGO, n. m. Zool. Singe du genre orang-outang ; orang noir.

PONSIF, n. m. B.-Arts. Papier portant des dessins piqués à jour.

— Fam. Dessin sans originalité, sans valeur.

— Petit sac de charbon pilé pour saupoudrer les modèles.

PONT, n. m. (*pons, pontis*; lat., m. sign.) pr. *pon.* Archit. Construction de pierre, de fer ou de charpente, élevée d'un bord à l'autre sur une rivière, un ruisseau, un fossé, etc., pour les traverser : PONT *de pierre.* PONT *de bois.* PONT *de fer.* PONT *d'une seule arche. Les arches d'un* PONT. *La culée d'un* PONT. *Les piles d'un* PONT. *Le parapet d'un* PONT. *Construire un* PONT. *Jeter un* PONT. (Acad.) *Les ennemis avaient rompu tous les* PONTS. (Volt.)

Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (Boil.)

— Prov. et fig. *Laisser passer l'eau sous les ponts*, ne pas se mettre en peine de ce qui ne dépend pas de nous.

— Prov. *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là*, ou *d'ici à ce temps-là*, se dit d'une chose qu'on croit ne devoir pas arriver sitôt.

— Prov. et fig. *La foire n'est pas sur le pont*, rien ne presse.

— Prov. et fig. *Faire un pont d'or à l'ennemi*, lui faciliter la retraite, afin de ne pas le réduire au désespoir.

— *Faire un pont d'or à quelqu'un*, lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelques prétentions, à quitter une place, un emploi.

— Fig. et fam. *C'est le pont aux ânes*, se dit des choses si communes, que tout le monde les sait; des choses si faciles, que tout le monde peut les faire : *Écrire sur un pareil sujet, c'est le* PONT AUX ÂNES. (Acad.)

— Art milit. *Équipage de pont*, ensemble des choses nécessaires pour établir des ponts sur les rivières qu'une armée peut être obligée de traverser.

— *Pont de bateaux*, pont fait de plusieurs bateaux attachés ensemble, et recouverts de grosses planches : *Les troupes passèrent la rivière sur un* PONT DE BATEAUX.

— *Pont volant*, sorte de pont composé de deux petits ponts placés l'un sur l'autre; bateaux liés ensemble, et recouverts de madriers, qui, étant attachés par une longue corde à un point solide établi au milieu du fleuve, passent d'un bord à l'autre par la seule force du courant.

— *Pont-levis*, sorte de petit pont qui se lève et qui s'abaisse sur le fossé d'une place forte : *Les routes s'aplanissaient devant le roi, les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs* PONTS-LEVIS. (Mich.) *On entendit un craquement semblable à celui d'un* PONT-LEVIS *qui s'abaisserait.* (A. de Vigny.)

— *Pont-dormant*, pont établi sur un fossé et qui ne se lève point : *Je ne l'ai point vu dans le château, mais je l'ai aperçu sur le* PONT-DORMANT. (G. Sand.)

— *Pont tournant*, pont construit de manière qu'on peut le retirer à l'un des bords, en le faisant tourner sur un pivot.

— *Pont suspendu*, pont qui ne repose pas sur des piles, et dont le plancher est suspendu au-dessus de l'eau par le moyen de chaînes ou de fils de fer tendus de l'une à l'autre rive.

— Admin. *Pont à bascule*, machine placée sur une route pour peser les voitures publiques, et s'assurer qu'elles ne portent que la charge autorisée par les règlements.

— *Ponts et chaussées*, ensemble des services de l'administration chargée de la confection et de l'entretien des routes, des ponts, des canaux, etc. : *Directeur général, inspecteur, ingénieur des ponts et chaussées. Il y a trente ans qu'il est dans les ponts et chaussées.*

— *École des ponts et chaussées*, institution spécialement destinée à former des sujets pour les travaux de cette partie : *Il est entré à l'école des* PONTS ET CHAUSSÉES. (Acad.)

— Mar. Le tillac et les différents étages d'un bâtiment : *Les plus grands vaisseaux de guerre n'ont que trois* PONTS *élevés de deux mètres l'un sur l'autre. Les frégates ordinaires n'ont que deux* PONTS.

— Absol. *Ils étaient réunis sur le* PONT. *Monter sur le* PONT.

— *Pont volant*, pont d'un petit bâtiment marchand, qu'on enlève par panneaux pour découvrir la calle au besoin.

— *Faux pont*, pont inférieur d'un vaisseau; plancher en partie volant, non calfaté, sur lequel on établit les cadres des malades et des blessés, entre les deux grandes écoutilles.

— Anat. *Pont de Varole*, protubérance qui réunit les deux moitiés du cervelet.

— Man. *Ponts-levis*, sauts du cheval lorsqu'il se cabre plusieurs fois de suite en se dressant très-haut : *Ce cheval m'a fait cent* PONTS-LEVIS.

— Partie du devant de la culotte ou du pantalon que l'on baisse et relève à volonté : *Culotte à* PONT-LEVIS. *Pantalon à petit* PONT, *à grand* PONT. (Acad.)

PONTADE, n. f. Mar. Entaille faite dans une pièce de bois où l'on veut appliquer une fausse équerre.

PONTAL, n. m. Mar. Profondeur de la cale d'un bâtiment.

PONTE, n. f. (*pondre.*) Action de pondre; il se dit en parl. des oiseaux qui ne pondent qu'un certain temps de l'année : *Pendant que les perdrix font leur* PONTE. *Les faisans n'ont pas encore achevé leur* PONTE. *Voici le temps de la* PONTE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit des insectes : *Dans les insectes l'accouplement donne la mort aux mâles, et la* PONTE *la donne aux femelles.* (Cuvier.)

— Produit de la ponte : *Manger, vendre la* PONTE *d'une poule.*

— Minér. Paroi ou surface inférieure de la roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

PONTE, n. m. J. de l'Hombre. L'as de la couleur rouge dans laquelle on fait jouer : *Il jouait un vilain jeu, mais le baste et le* PONTE *lui sont entrés.*

— J. du pharaon, du trente et quarante, etc., celui ou celle qui joue contre le banquier : *Les* PONTES *ont beaucoup perdu.* (Acad.)

PONTÉ, ÉE, adj. Mar. Qui a un pont : *Navire* PONTÉ, *non* PONTÉ. *Il a fait le trajet sur un bâtiment qui n'était pas* PONTÉ. (Acad.)

PONTEAU, n. m. Techn. Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

— Pont avec une vanne.

PONTER, v. n. de la 1^re^ conj. Au pharaon, au trente et quarante, etc. Être ponte; jouer contre le banquier : *Voulez-vous* PONTER? *Il y a un grand désavantage à* PONTER. (Acad.)

PONTET, n. m. Techn. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet.

— Partie d'une selle en forme d'arcade.

PONTIFE, n. m. (*pontifex*; lat. m. sign.) Personne revêtue d'un saint ministère, et qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion : *Aaron était le grand* PONTIFE *des Hébreux.* (Acad.)

Pontife du Très-Haut, que voulez-vous de moi? (C. Del.)

— *Le souverain pontife*, le pape.

— Génér. Prélat, évêque : *Tel saint,* PONTIFE *et martyr. Et vous,* PONTIFE *du Dieu vivant, achevez d'offrir pour nous le sacrifice de réconciliation.* (Mass.)

PONTIFICAL, ALE, adj. Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque : *Autorité* PONTIFICALE. *Dignité* PONTIFICALE. *Ornements* PONTIFICAUX. *Quelques abbés avaient le privilége d'officier en habits* PONTIFICAUX. (Acad.)

— Il se dit plus ordinairem. de la dignité du souverain pontife : *Il est parvenu à la dignité* PONTIFICALE. *Le trône* PONTIFICAL. (Id.)

PONTIFICAL, n. m. Livre qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer dans l'ordination, la confirmation, les sacres, etc. : *Le* PONTIFICAL *romain. Cela est marqué dans le* PONTIFICAL. (Acad.)

PONTIFICALEMENT, adv. Avec les cérémonies et les habits pontificaux : *Officier* PONTIFICALEMENT. *Célébrer* PONTIFICALEMENT. (Acad.)

PONTIFICAT, n. m. (*pontife.*) Dignité de grand pontife : *César brigua, obtint le* PONTIFICAT. (Acad.)

— Particul. Dignité de pape : *Il fut élevé au* PONTIFICAT. *Aspirer au* PONTIFICAT. *Parvenir au souverain* PONTIFICAT. (Acad.)

— Temps pendant lequel un pape a exercé son autorité : *Sous le* PONTIFICAT *de Grégoire le Grand. Pendant le* PONTIFICAT *de saint Léon. Son* PONTIFICAT *ne dura guère.* (Acad.) *Chaque* PONTIFICAT *n'est guère estimé qu'à sept ans.* (Duclos.)

PONT-NEUF, n. m. Chanson populaire sur un air fort connu, ainsi nommée parce que les marchands de chansons se tenaient sur le terre-plein du Pont-Neuf à Paris : *Chanter un* PONT-NEUF. *Il sait tous les* PONTS-NEUFS *qui courent les rues.* (Acad.)

PONTON, n. m. (*pont.*) Art mil. Pont flottant, machine composée de deux bateaux joints par des poutres, et couverts de planches, dont on se sert pour faire passer une rivière, un ruisseau à un corps d'armée : *Il faut des* PONTONS *pour faire passser de l'artillerie sur cette rivière.* (Acad.)

— Partic. Bateau de cuivre, qu'on porte dans

une armée sur des espèces de chariots, pour servir à passer les rivières : *Mettre les* PONTONS *à l'eau.* (Id.)

— Mar. Grand bateau plat qui a trois ou quatre pieds de bord, qui porte un seul mât, et qui sert de point d'appui pour le radoub des vaisseaux, pour le chargement et le déchargement des gros fardeaux, et pour le nettoiement des ports.

— Vieux vaisseau rasé qui sert à plusieurs usages dans les ports : *Il fut jeté sur un* PONTON *infect, où la contagion décimait tout autour de lui.* (Villem.)

PONTONNAGE, n. m. (*pont.*) Admin. Droit qui se perçoit en quelques lieux sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière, soit sur un pont, soit dans un bac.

PONTONNIER, n. m. Art mil. Soldat chargé du service des pontons : *Une compagnie de* PONTONNIERS.

— Admin. Celui qui reçoit le droit de pontonnage.

PONTUSEAU, n. m. pr. *pon-tu-so.* — Techn. Verge de métal qui traverse les vergeures des formes sur lesquelles on coule le papier.

— Raie que ces verges laissent empreinte sur le papier : *Le papier vélin est sans vergeures ni* PONTUSEAUX. (Acad.)

POPE, n. m. Prêtre du rite grec.

— Antiq. rom. Victimaire ; serviteur des temples chargé, dans les sacrifices, de lier la victime, de l'amener devant l'autel, et de l'achever quand le sacrificateur avait porté le premier coup.

POPELINE, n. f. Comm. Étoffe lustrée dont la chaîne est de soie, et la trame de laine : POPELINE *noire, grise.* POPELINE *unie, façonnée. Une robe de* POPELINE. On dit aussi, POPELINE.

POPLITÉ, ÉE, adj. (*poples, poplitis,* jarret ; lat.) Anat. Qui a rapport, qui appartient au jarret. *Le muscle* POPLITÉ. *L'artère* POPLITÉE.

POPULACE, n. f. coll. Bas peuple, menu peuple : *Un homme de la* POPULACE. (Acad.) *La* POPULACE *soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres* (Fén.) *Dans les calamités publiques la* POPULACE *est toujours prête à s'en prendre à ses chefs.* (Mérim.)

La raison n'agit pas contre une *populace.* (Rac.)

POPULACERIE, n. f. Néol. Mœurs de la populace ; manières de la populace.

POPULACIER, IÈRE, adj. Qui appartient, qui est propre à la populace *Style* POPULACIER. *Propos* POPULACIER. *Harangue* POPULACIÈRE (Acad.)

POPULACITÉ, n. f. Néol. Mœurs vicieuses particulières à la populace : *Un gouvernement énergique, républicain, sans* POPULACITÉ. (Rœderer.)

POPULAGE, n. m. Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des Renonculacées : POPULAGE *nageant.* POPULAGE *des marais.* ‖ Vulg. *Souci d'eau.*

POPULAIRE, adj. des 2 g. Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple : *Opinion* POPULAIRE. *Bruit* POPULAIRE. *Erreur* POPULAIRE. *Émeute* POPULAIRE. *Préjugés* POPULAIRES (Acad.) *La véritable grandeur est libre, douce, familière,* POPULAIRE. (La Br.)

— *Gouvernement, État populaire,* de gouvernement, État où l'autorité est entre les mains du peuple.

— *Classes populaires,* le bas peuple : *Comment les hommes politiques ne sentent-ils pas ce qui se remue de sérieux et de sombre au cœur des* CLASSES POPULAIRES ? (Dupanl.)

— *Éloquence populaire,* éloquence propre à faire impression sur le peuple, sur la multitude.

— *Vérité populaire,* vérité qui s'est répandue jusque dans le peuple.

— Dans le même sens : *Rendre une science populaire,* la répandre en tous lieux, la rendre accessible à tous les esprits.

— Qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple, ou qui est l'objet de son affection, de sa faveur : *Ce prince sentit le besoin de se rendre* POPULAIRE, *de se montrer* POPULAIRE.

— Il se dit aussi des manières, du langage, etc. *Des manières affables et* POPULAIRES. *Sous son air* POPULAIRE *il cachait beaucoup de hauteur.* (Acad.) *J'étais heureux de revoir ma petite tante, avec son parler* POPULAIRE. (G. Sand.)

— *Maladies populaires,* maladies contagieuses qui courent parmi le peuple.

— N. m. Peuple, menu peuple, populace. *On a su que la reine voulait sauver votre vie. Il y a sédition du* POPULAIRE *de Londres contre vous.* (V. Hugo.)

POPULAIREMENT adv. D'une manière populaire, à la manière du peuple. *C'est parler* POPULAIREMENT *que de se servir de telle expression.* (Acad.)

POPULARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Populariser.

POPULARISER, v. tr. ou act. de la 1re conj. Rendre populaire ou vulgaire. *Il* A POPULARISÉ *la science par ses ouvrages.* (Acad.)

— Attirer, mériter à quelqu'un la faveur et l'affection du peuple. *Rien ne* POPULARISE *plus un roi que d'être d'un accès facile.* (Acad.) *Vicq d'Azir déguisa la science, encore mystérieuse, pour la* POPULARISER, *et n'en présenta que les sommités les plus brillantes à un monde dissipé.* (Lémontey.)

= **Se populariser,** v. pron. Se rendre populaire, se concilier l'affection du peuple. *Il fait tout ce qu'il peut pour* SE POPULARISER. (Acad.)

POPULARISME, n. m. Popularité érigée en système ; cour basse et servile faite au peuple pour gagner son affection : *César s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son* POPULARISME. (La Harpe.)

POPULARITÉ, n. f. Caractère d'un homme populaire ; conduite propre à gagner la faveur du peuple : *Affecter beaucoup de* POPULARITÉ. *Il a un air de* POPULARITÉ *qui lui gagne tous les cœurs.* (Acad.)

— Affection, faveur du peuple : *Il a acquis beaucoup de* POPULARITÉ. *La* POPULARITÉ, *quelque grande qu'elle soit, est, comme l'air, une puissance qui élève et qui ne porte pas.* (Lam.)

La *popularité,* si souvent infidèle,
Est fille de la terre et meurt en peu d'instants. (C. Del.)
La *popularité,* c'est la gloire en gros sous. (V. Hugo.)

POPULATION, n. f. pr. *po-pu-la-cion.* — Se dit du nombre des habitants d'un pays, d'un lieu : *La* POPULATION *de ce pays s'est accrue beaucoup. Tables de* POPULATION. *Le mouvement annuel de la* POPULATION. *Toute la* POPULATION *vint au devant de lui. La* POPULATION *est d'ordinaire en raison de la bonté du sol.* (Volt.) *Il y a là des groupes de maisons où foisonne une* POPULATION *active.* (H. de Balz.)

— *Favoriser la population,* favoriser les moyens d'augmenter le nombre des habitants d'un pays.

POPULÉUM, n. m. (*populus,* peuplier ; lat.) Pron. *po-pu-lé-ome.* — Pharm. Ongent composé de bourgeons de peuplier, d'axonge de porc, de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire.

— Adj. *L'onguent* POPULÉUM *est employé comme calmant.*

POPULEUX, EUSE, adj. (*populus,* peuple ; lat.) Qui a une population considérable : *Un pays* POPULEUX. *Une ville* POPULEUSE. *Un quartier* POPULEUX. (Acad.)

POPULO, n. m. Pop. et fam. Petit enfant gras, potelé : *Un joli petit* POPULO. *Une bande de petits* POPULOS. (Acad.)

PORACÉ, ÉE, adj. (*porrum,* porreau ; lat.) Méd. Il se dit Des humeurs dont la couleur verdâtre tire sur celle du poireau. *Pus* PORACÉ. *Bile* PORACÉE. (Ac.)

PORC, n. m. (*porcus,* lat., m. sign.) Pron. *por,* devant une consonne, et *pork* devant une voyelle. — Vulg. Cochon, animal domestique qu'on engraisse pour le manger, et qui a, entre la chair et la peau, une graisse qu'on appelle lard : *Grand* PORC. *Gros* PORC. PORC *gras. Le* PORC *était un animal immonde parmi les Juifs. Les mahométans ne mangent point de chair de* PORC. *Langue de* PORC. *Pied de* PORC. *Tuer un* PORC. *Saler un* PORC. (Acad.)

Le *porc* à s'engraisser coûtera peu de son. (La F.)

— *Soie de porc,* grand poil qui vient aux porcs sur le haut du cou, sur le dos.

— Fig. et fam., *C'est un vrai porc,* se dit d'un homme sale et gourmand.

— Chair du porc : *Le* PORC *est une viande lourde.* (Acad.) *Il faut manger de bon gros* PORC. (Mol.)

— *Porc frais,* chair de cochon qui n'est pas salée : *Manger du* PORC FRAIS. *Filets, côtelettes de* PORC FRAIS. (Acad.)

— Prov. et pop. *Être comme un porc à l'auge,* avoir tout à souhait.

— Art milit. *Tête de porc,* forme du bataillon rangé en coin.

— Vulg. *Porc marin,* marsouin, dauphin : *Il y a beaucoup de* PORCS MARINS *dans la Méditerranée.* (Acad.)

PORCELAINE, n. f. Sorte de terre très-fine à demi vitrifiée par l'action du feu, et le plus souvent ornée de peintures et de dorures dont on fait des vases et des ustensiles de toutes formes : PORCELAINE *fine. Ancienne* PORCELAINE. *Nouvelle* PORCELAINE. *Vase, tasse, plat, assiette de* PORCELAINE. *Service de* PORCELAINE. PORCELAINE *de la Chine, du Japon.* PORCELAINE *de Saxe.* PORCELAINE *de Sèvres.* (Acad.)

A-t-elle, pour donner matière à votre haine,
Cassé quelque miroir ou quelque porcelaine ? (Mol.)

— Vase fait de porcelaine. *Il a beaucoup de* PORCELAINES, *de très-belles* PORCELAINES. (Acad.)

— Zool. Espèce de coquillage univalve, très-poli et tacheté dont les bords, arrondis en dedans, forment une ouverture longitudinale, étroite, dentelée des deux côtés.

— Méd. Sorte d'éruption cutanée, qui consiste en de petites pustules écailleuses.

— Adj. *Cheval porcelaine,* cheval dont la robe est grise, luisante, et tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORC-ÉPIC, n. m. Quadrupède de l'ordre des Rongeurs, dont le corps est armé de piquants, qu'il dresse pour se défendre : *Les* PORCS-ÉPICS *sont originaires des climats les plus chauds de l'Afrique et des Indes.* (Buff.)

— Fam. *Cet homme est un vrai porc-épic ;* il est d'une humeur difficile, revêche, on ne sait comment l'aborder.

PORCHAISON, n. m. (*porc.*) Chass. État du sanglier au temps où il est le plus gras et sa chair plus délicate.

PORCHE, n. m. Portique, lieu couvert à l'entrée d'un temple, d'une église, ou même d'un palais. *Le* PORCHE *du temple de Jérusalem.* (Acad.) *La cloche du village appelle les paysans devant le* PORCHE *de l'église.* (A. de Tocquev.) *Cette espèce de* PORCHE *en auvent regardait le village.* (H. Balz.)

— *Porche en tambour,* espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église.

PORCHER, ÈRE, n. Celui, celle qui garde les pourceaux : *Le* PORCHER *du village.*

— Fig. et fam. *C'est un* PORCHER, *un vrai* PORCHER, se dit d'un homme grossier et mal propre.

PORCHERIE, n. f. Écon. domest. Toit à porcs : *Les* PORCHERIES *nombreuses et presque inaperçues ne sont révélées aux passants que par les grognements de leurs hôtes.* (A. Jal.)

— Fig. et fam. Habitation extrêmement sale.

PORCIN, INE, adj. (*porc.*) Zool. Qui appartient au porc : *Presque tous les propriétaires du nord-est des États-Unis se livrent à l'élève de la race* PORCINE. (Xav. Raymond.)

— N. m. pl. Famille de la classe des mammifères, qui a pour type le genre Porc.

PORE, n. m. (πόρος, passage ; gr.) Anat. Ouverture imperceptible dans la peau de l'animal, par où se fait la transpiration, par où sortent les sueurs ; il n'est guère d'usage qu'au pluriel. *En été les* PORES *sont plus ouverts. Le froid resserre les* PORES. PORES *exhalants.* PORES *absorbants. Le sang lui sortait par tous les* PORES. (Acad.) *La peau des hommes et des animaux est criblée d'une infinité de* PORES. (Buff.) *Il sentait la vie déborder par tous les* PORES. (G. Sand.)

— Par anal. Petits orifices, petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés, et qui font à peu près les mêmes fonctions que les pores des animaux.

— Par extens. Vides, intervalles qui se trouvent entre les particules dont les différents corps sont composés : *Tous les corps ont des* PORES, *sont criblés de* PORES. *La lumière passe au travers des* PORES *du verre.* (Acad.) *Newton a démontré que le corps le plus dur a moins de matière que de* PORES. (Volt.) *Vous distinguez confusément le chant intérieur des églises, qui transpire à travers les* PORES *vibrants de leurs voûtes.* (V. Hugo.)

POREUX, EUSE, adj. Qui a des pores ; *Corps* POREUX. *Le verre est* POREUX. *Il n'y a point de corps qui ne soit* POREUX. (Acad.)

POROSITÉ, n. f. (rad. πόρος, pore ; gr.) Pron. *po-ro-zi-té.* — Didact. Qualité ou état d'un corps poreux : *La* POROSITÉ *du verre.* (Acad.)

PORPHYRE, n. m. (πορφύρα, pourpre ; gr.) Min. Sorte de roche extrêmement dure, dont le fond est communément rouge, et quelquefois vert, marqué de petites taches blanches : *Table de* PORPHYRE. *Colonne de* PORPHYRE. *Figure, buste de* PORPHYRE. (Ac.) *Je crois que le* PORPHYRE *vert est plutôt un granit qu'un* PORPHYRE. (Buff.) *Moins un* PORPHYRE *est opaque, plus il est dur.* (Id.)

PORPHYRION, n. m. (πορφύρα, pourpre ; gr.) Zool. Poule sultane : *Aristote décrit le* PORPHYRION *comme un oiseau fissipède à longs pieds, au plumage bleu, dont le bec couleur de pourpre est très-fortement implanté dans le front et dont la grandeur est celle du coq domestique.* (Buff.)

PORPHYRISATION, n. f. (rad. *porphyre.*) Pron. *por-fi-ri-za-cion.* — Pharm. Action de porphyriser, de broyer une substance sur le porphyre, pour la

réduire en poudre très-fine; état d'une substance ainsi pulvérisée.

PORPHYRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Porphyriser : *Émaille de fer* PORPHYRISÉE.

— *Papier porphyrisé*, papier dont on a rendu la surface unie et luisante, en le glaçant avec de la poudre de sandaraque très-fine.

PORPHYRISER, v. tr. ou act. 1re conj. Chim. Broyer une substance avec la molette sur une table très-dure et bien unie, ordinairement de porphyre, pour la réduire en une poudre très-fine.

— Par anal. *La nature a pris soin de* PORPHYRISER *certaines substances, comme le bol d'Arménie, la terre sigillée, la craie, etc.* (Parmentier.)

PORPHYROGENNÈTE, adj. (πορφύρα, pourpre; γεννάω, je nais; gr.) Hist. Nom que l'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, lorsqu'ils étaient nés dans la pourpre, c'est-à-dire pendant le règne de leur père : *Manuel eut deux frères plus jeunes que lui, Michel ou Démétrius et Théodore. Ils étaient tous* PORPHYROGENNÈTES, *leur père étant arrivé à l'empire avant leur naissance.* (B. de Xivrey.)

PORREAU, n. m. V. POIREAU.

PORRECTION, n. f. (*porrectio*; fait de *porrectum*, supin de *porrigere*, présenter; lat.). Pron. *por-rèk-si-on.* — Action de tendre, de présenter une chose. Il ne se dit que de la manière dont on confère les ordres mineurs, et qui consiste à mettre dans la main des ordinands, ou à leur faire toucher les instruments relatifs à leur ministère : *Les ordres majeurs se confèrent par l'imposition des mains, et les mineurs par la* PORRECTION *des objets qui en désignent les fonctions.* (Acad.)

PORRIGINEUX, EUSE, adj. (*porrigo, porriginis*, crasse de la tête; lat.) Méd. Il se dit d'une espèce de teigne qui n'irrite que très-légèrement les couches les plus superficielles du derme : *Teigne* PORRIGINEUSE.

PORRIGO, n. m. (m. lat., *crass.*) Méd. Desquammation furfuracée du cuir chevelu; sorte d'irritation très-légère des couches les plus superficielles du derme : *On reconnaît le* PORRIGO *à ses croûtes jaunâtres et déprimées en godet.* (Chomel.)

PORSE, n. f. Techn. Certaine quantité de feuilles de papier.

— Nombre de feutres, de blanchets avec lesquels l'ouvrier fabrique une porse de papier.

PORT, n. m. (*portus*; lat., m. sign.) Pron. *por.* — Lieu sur une côte, où la mer, s'enfonçant dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes : PORT *de mer. Petit* PORT. *Grand* PORT. *Bon* PORT. *Il y a des* PORTS *naturels et des* PORTS *artificiels. Entrer dans le* PORT. *Sortir du* PORT. *Cette ville a un beau* PORT. (Acad.)

Le vent qui nous flattait nous laissa dans le *port*. (Rac.)

— *Port de toute marée*, celui où les bâtiments peuvent entrer en tout temps, parce qu'il y a toujours assez de fond.

— *Port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable, et où les bâtiments ne peuvent entrer qu'avec la marée.

— *Port franc*, celui où les marchandises ne payent point de droits, tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. ‖ Édifice situé près d'un port, et dans lequel on entrepose en franchise les marchandises étrangères destinées à être exportées.

— *Faire naufrage au port*, faire naufrage dans le port en y entrant. ‖ Fig. Échouer dans une entreprise au moment où elle semblait près de réussir.

— *Prendre port, surgir au port*, aborder à terre, soit dans un port, soit ailleurs.

— Fig. Atteindre au but de ses vœux, réussir dans quelque chose qu'on avait entrepris.

— *Fermer un port, les ports*, empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment : *A cette nouvelle on* FERMA TOUS LES PORTS.

— *Le navire est arrivé à bon port*, il est arrivé heureusement. ‖ Dans le m. sens : *Ces marchandises* SONT ARRIVÉES À BON PORT.

— Fig. et fam. *Arriver à bon port*, arriver heureusement et en bonne santé, au lieu où l'on voulait aller.

— Lieu sur les rivières où les navires, les bateaux abordent, où les bâtiments chargent et déchargent les marchandises : *Le* PORT *de Londres. Le* PORT *de Bordeaux. Le* PORT *Saint-Paul; le* PORT *au blé, aux tuiles; le* PORT *Saint-Nicolas à Paris.* (Acad.)

— Ville bâtie près d'un port, autour d'un port : *J'ai habité deux ans un* PORT *de mer. Brest est un beau* PORT.

— Fig. Lieu de repos, d'une situation tranquille : *Il s'est retiré du monde et de l'embarras des affaires; il est dans le* PORT. *Il voit du* PORT *toutes les tempêtes de la cour.* (Acad.)

Après un long orage il faut trouver un *port*. (Corn.)

— *Il est arrivé au port, il est dans le port*, se dit d'un homme de bien qui est mort, et que l'on croit jouir du bonheur éternel.

— Fig. *Port de salut*, lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête : *Cette île, cette rade, ont été pour lui un* PORT DE SALUT.

— Lieu où l'on cherche à se mettre à couvert de quelque danger : *La maison de l'ambassadeur a été un* PORT *de salut pour lui.* (Acad.)

PORT, n. m. (*porter*.) Charge d'un bâtiment, le poids qu'il peut porter : *Un bâtiment du* PORT *de six cents tonneaux, de mille tonneaux, etc.* (Acad.) *Le bâtiment était du* PORT *de cent tonneaux.* (Chateaubr.)

— Prix qu'on paye pour le transport des effets que voiturent les rouliers et les messagers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la voie de la poste : *Je me ruine en* PORTS *de lettres. Cela a coûté tant de* PORT, *tant pour le* PORT. PORT *franc.* PORT *payé. Une lettre franche de* PORT. *Envoyer un paquet franc de* PORT. (Acad.) *Je vous enverrais tout cela si le* PORT *n'était pas effrayant.* (Volt.)

— *Avoir ses ports francs*, recevoir ses lettres franches de port. (Acad.)

— *Port permis*, se dit, dans la marine marchande, de ce qu'un capitaine de navire ou un passager peut charger pour son compte sans avoir de fret à payer.

— *Port d'armes*; action ou droit de porter des armes : *Permis de* PORT D'ARMES. *Il a le* PORT D'ARMES *dans toute l'étendue du département.* (Acad.)

— Attitude du soldat qui porte les armes : *Être au* PORT D'ARMES. *Se mettre au* PORT D'ARMES. *Les principes du* PORT D'ARMES. (Acad.)

— Jeu. Cartes qu'on réserve en main, pour les joindre à celles qui doivent rentrer du talon : *Mon* PORT *était beau, mais il m'est rentré vilain jeu.* (Acad.)

— Maintien d'une personne, manière dont une personne qui est debout, marche, se présente, etc. : *Un* PORT *noble et majestueux. Il l'a reconnu à son* PORT *et à sa démarche.* (Acad.)

Ai-je bien d'un sergent le *port* et le visage? (Rac.)

— Fam. *Elle a le port, un port de reine*, se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble.

Il avait votre *port*, vos yeux, votre visage (Rac.)

— *Cette personne a un beau port de tête*, sa tête est bien placée, elle la porte bien.

— Bot. *Le port d'une plante*, l'aspect, l'ensemble d'une plante, sa forme distinctive : *Cette plante a le* PORT *de la ciguë.* (Acad.)

— Mus. *Port de voix*, agrément du chant, qui se marque par une petite note, et qui se pratique en montant diatoniquement, par un coup de gosier, d'une note à celle qui la suit. (Acad.)

— Bot. aspect que présente une plante.

PORTABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut porter : *Cet habit n'est plus* PORTABLE, *est encore* PORTABLE. (Ac.)

— Jurispr. *Rente* ou *redevance portable*, celle qui doit être acquittée dans un lieu désigné par la convention.

PORTAGE, n. m. Action de porter, de transporter : *Il faut tant de chevaux, tant de voitures pour le* PORTAGE *de ces marchandises. Frais de* PORTAGE. (Acad.) *Parmi les bœufs plusieurs servent à l'homme pour le trait et pour le* PORTAGE. (Cuv.)

— *Droit de portage*, droit que chaque officier de marine et chaque matelot ont d'embarquer pour leur compte jusqu'à tant pesant : *Cet officier a droit de* PORTAGE *pour tant de quintaux.* (Acad.) ‖ Peu us.

— Mar. Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans.

— Anc. Droit que l'on payait aux portes des villes pour l'entrée des marchandises.

— *Faire portage*, se dit en Amérique, en parl. De certains fleuves, où il y a des sauts qu'on ne peut remonter ni descendre en canot; et signifie, porter par terre le canot, et tout ce qui est dedans, au delà de la chute d'eau.

— Par extens. Endroits des fleuves où sont des chutes d'eau qui obligent à faire portage : *Depuis Québec jusqu'à Mont-Réal, il y a tant de* PORTAGES. (Acad.)

PORTAIL, n. m. (*porte*.) Frontispice, façade d'une église où est sa porte principale : *Le dedans de cette église ne répond pas au* PORTAIL. *Ce* PORTAIL *est du dessin de Michel-Ange. Il y a dans Paris plusieurs* PORTAILS *fort estimés.* (Acad.)

Il n'a point de *portail*, où, jusques aux corniches,
Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches. (Boil.

PORTANT, part. prés. du v. Porter.

— *L'un portant l'autre*, en compensant l'un avec l'autre : *En Europe, deux hommes tout au plus par village,* L'UN PORTANT L'AUTRE, *savent lire et écrire.* (Volt.) ‖ Dans le m. sens. *Le fort* PORTANT *le faible.*

— Fig. *L'un portant l'autre*, ou *Le fort portant le faible*, en compensant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. *Cette vigne, cette terre rapporte tant tous les ans, l'un* PORTANT *l'autre, le fort* PORTANT *le faible.*

PORTANT, ANTE, adj. Il ne s'empl. qu'avec les adverbes bien et mal. *Il est* BIEN PORTANT, il est en bonne santé. ‖ *Elle est toujours* MAL PORTANTE, elle est toujours dans un état de souffrance.

= **À bout portant**, loc. adv. De très-près : *Il a été frappé* À BOUT PORTANT. *Le combat presque corps à corps était devenu entre ces deux bâtiments un feu* À BOUT PORTANT *de mousqueterie.* (Lam.)

— Fig. et fam. *Dire des injures à bout portant*, directement les dire en face.

PORTANT, n. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever.

— Techn. Fer courbé et attaché aux deux côtés des chaises à porteurs, dans lequel on passe les bâtons pour porter.

— Fer en forme d'anse, attaché aux côtés des coffres, des malles, etc., pour les soulever et les porter.

— Partie du baudrier et du ceinturon qui sert à les raccourcir ou à les allonger.

— Théâtr. Partie mobile servant à l'éclairage d'un théâtre : *Une décoration de théâtre veut le jour brillant de la rampe, des* PORTANTS *et du lustre.* (A. Jal.)

PORTATIF, IVE, adj. Pron. *por-ta-tiff, iv.* — Qu'on peut aisément porter : *Les petits livres sont commodes en ce qu'ils sont* PORTATIFS. *Four, moulin* PORTATIF. *Ce monarque fait poser son sceptre et sa couronne sur un autel* PORTATIF *à la vue de son armée.* (Anquetil.)

— *Dictionnaire portatif*, petit dictionnaire facile à porter.

PORTE, n. f. (*porta*; lat., m. sign.) Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé et pour en sortir : *Petite* PORTE. *Grande* PORTE. PORTE *carrée.* PORTE *ronde.* (Acad.)

A peine nous sortions des *portes* de Trézène. (Rac.)
J'ai gagné doucement la *porte* sans rien dire. (Boil.)

— Par extens. Endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure : *La* PORTE *Saint-Denis. La* PORTE *Saint-Martin. La* PORTE *Saint-Antoine. La* PORTE *Saint-Jacques.*

— Assemblage de bois, et quelquefois de métal, qui tourne sur des gonds, et qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'un enclos, d'une ville, etc. : PORTE *de bois, de fer, de bronze.* PORTE *à deux battants, à deux vantaux. Ouvrir, fermer une* PORTE. (Acad.) *Adieu! je te laisse : on ouvre la* PORTE. (Campistr.) *Une sorte de honte les arrêtait sur le seuil de la* PORTE. (Barthél.)

On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau;
Point d'argent, point de suisse, et la *porte* était close. (Rac.)

— *Porte battante*, châssis couvert d'étoffe, qu'on met devant les portes des chambres, pour empêcher le vent d'y entrer, et qui se referme de lui-même.

— *Porte vitrée*, porte formée de croisillons de bois, dont les vides sont remplis par des carreaux de verre ou de glace.

— *Porte brisée*, porte dont une moitié se replie sur l'autre, dans le sens de la hauteur.

— *Porte-croisée*, fenêtre sans appui, qui sert de passage pour aller sur un balcon, sur une terrasse, dans un jardin.

— *Porte perdue*, porte à laquelle on a donné le même arasement et la même décoration qu'au lambris où elle est pratiquée.

— Fig. *Ouvrir sa porte à tout le monde*, recevoir tout le monde sans distinction, admettre le premier venu.

A cent devoirs fâcheux je cours *ouvrir ma porte*. (C. D.)

— *Fermer sa porte*, ne recevoir personne; ne pas admettre ceux qui se présentent pour faire visite. ‖ *Fermer sa porte à quelqu'un*, ne vouloir plus l'admettre chez soi.

— *Faire défendre sa porte*, défendre de laisser entrer personne chez soi.

— *Refuser sa porte à quelqu'un*, ne vouloir pas le laisser entrer : *Il se présenta pour entrer au bal, et on lui* REFUSA LA PORTE.

— *Faire refuser sa porte à quelqu'un*, ne vouloir pas recevoir sa visite.

— *Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui, quoique sa porte soit défendue.

— *Mettre quelqu'un à la porte*, le chasser de chez soi.

Il n'est, pour le flétrir, pas d'injure assez forte,
Et, s'il va quelque part, *on le met à la porte.* (Pons.)

— *Mettre un domestique à la porte*, le congédier avec mécontentement.

— *Fermer à quelqu'un la porte au nez, sur le nez*, fermer une porte avec quelque vivacité pour empêcher quelqu'un d'entrer.

— Fig. *Prendre la porte*, se retirer, s'échapper, s'évader d'un lieu où l'on a quelque chose à craindre.

— *Se présenter à la porte de quelqu'un*, se présenter chez lui, pour lui rendre visite.

— *Se faire écrire à la porte de quelqu'un*, se faire écrire sur une liste confiée au portier, afin que le maître sache qu'on s'est présenté chez lui.

— *Trouver porte close*, ne trouver personne, ou n'être pas reçu dans la maison où l'on va.

— Fig. *Toutes les portes lui sont ouvertes*, son crédit, sa considération lui rendent tous les accès faciles.

— *Heurter, frapper à toutes les portes*, s'adresser à toutes sortes de personnes, et chercher toutes sortes de moyens pour réussir dans une affaire.

— *Il est entré, par une belle porte*, il a obtenu son emploi d'un manière honorable.

— Par anal. et fig.

Entrez, mais par la *porte* ouverte à deux battants. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Mettre la clef sous la porte*, quitter furtivement sa maison, parce qu'on a de mauvaises affaires.

— Fig. et fam. *Être logé à la porte de quelqu'un*, habiter dans son voisinage.

— Par anal.

Tes plus grands ennemis, Rome, sont *à tes portes.* (Rac.)

— *Être porte à porte avec quelqu'un*, habiter des maisons fort voisines l'une de l'autre.

— Vulg. *Faire la porte*, remplir les fonctions de portier.

— *Avoir une maison à la porte, aux portes de la ville*, avoir une maison qui est fort près de la ville : *Les premières années de son enfance s'écoulèrent dans une charmante maison de campagne que sa famille possédait* AUX PORTES *de Genève.* (Miguet.)

— *L'ennemi est à nos portes*, l'ennemi est tout près de notre ville :

D'impertinents bavards, soit disant orateurs,
Excitent à dessein les haines les plus fortes,
Et, pour comble de maux, *Annibal est aux portes.* (Andr.)

— *Ouvrir ses portes au vainqueur*, capituler, recevoir le vainqueur.

— Prov. et fig. : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, il faut prendre un parti, il faut se déterminer d'une manière ou d'une autre.

— Fig. *Porte de derrière*, faux-fuyant, défaite, échappatoire.

— Fam. *Écouter aux portes*, être aux aguets pour surprendre le secret de quelqu'un.

— Fig. et fam. *Cela vous apprendra à écouter aux portes*, se dit d'une personne qui est punie d'une curiosité indiscrète.

— Fig. et fam. *Enfoncer une porte ouverte*, faire un effort pour vaincre un obstacle qui n'existe pas.

— Fig. et fam. *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre*, se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser.

— Fig. *Cette place est la porte de tel pays*, sa possession donne le moyen d'entrer facilement dans ce pays.

— *Fermer la porte, les portes d'un pays à une nation*, ne pas lui en permettre l'entrée.

— Fig. *Être aux portes de la mort*, être à l'extrémité.

Tu m'arraches, Crispin, des *portes du trépas.* (Regn.)

— Écrit. sainte. *Les portes de l'enfer, de l'abîme*, les puissances de l'enfer : LES PORTES DE L'ENFER *ne prévaudront pas contre l'Église.* (Acad.)

... Est-ce pour moi que ces vers font parler
La porte de l'abîme où Dieu, sans sa colère,
Plonge l'amant coupable et l'épouse adultère. (C. Del.)

— Poétiq. *Fermer les portes du temple de Janus*, faire la paix.

— Fig. Entrée, introduction : *La géométrie est la* PORTE *des sciences mathématiques. Cet emploi est la* PORTE *qui mène aux dignités.* (Acad.) *Les grades universitaires sont aujourd'hui la* PORTE *de toutes les carrières.* (V. Cous.) *La liberté du travail a ouvert à tous les* PORTES, *jadis privilégiées de la propriété.* (Troplong.)

— *La porte des honneurs lui est fermée*, se dit en parl. d'un homme qui n'a pas ou qui n'a plus les moyens d'obtenir des dignités.

— *Ouvrir la porte aux abus, aux désordres*, etc., etc., donner occasion ou facilité d'en commettre.

— Ce qui ferme certains meubles ou certaines constructions : *Les* PORTES *d'une armoire, d'une bibliothèque, d'une alcôve. La* PORTE *d'une cage. La* PORTE *d'un four, d'un fourneau. La* PORTE *d'une écluse.* (Acad.)

— *La porte d'une agrafe*, espèce de petit anneau où l'on fait entrer le crochet d'une agrafe, et qui sert à la retenir.

— Cour de l'empereur des Turcs : *La* PORTE *Ottomane. La Sublime* PORTE. *Ambassadeur à la* PORTE. *Un ambassadeur, un envoyé de la* PORTE. (Acad.)

— *Porte de félicité*, porte qui conduit dans l'intérieur du sérail, habité par le sultan, par ses femmes et par ses principaux officiers.

— Au plur. Pas, gorge, défilé : *Les* PORTES *du Caucase de la Cilicie.* (Acad.)

= **De porte en porte,** loc. adv. De maison en maison : *Aller de* PORTE EN PORTE. *Solliciter de* PORTE EN PORTE. (Acad.)

= **A porte close,** loc. adv. En secret, sans témoin : *Cela s'est fait* À PORTE CLOSE. (Acad.)

= **A porte ouvrante, à portes ouvrantes, et à porte fermante, à portes fermantes,** loc. adv. dont on se sert en parl. des places de guerre, où l'on ouvre et où l'on ferme les portes à certaines heures précises : *J'en suis sorti* À PORTES OUVRANTES. *J'y suis rentré* À PORTES FERMANTES. (Acad.)

PORTE, adj. f. (*portans*, qui porte ; lat.) Anat. Il n'est usité que dans cette locut., *Veine porte*, tronc de veine assez considérable qui reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et qui le distribue dans le foie.

PORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Porter : *Il croyait que son nom devait être* PORTÉ *d'un pôle à l'autre.* (Montesq.) *Notre langue avait, dans le siècle de Louis XIV, la perfection où elle pouvait être* PORTÉE *dans tous les genres.* (Volt.)

— Fam. *Vous voilà tout porté*, se dit à quelqu'un qui n'a point à se déplacer pour faire ce qu'on lui demande : *Demandez ici à dîner, vous voilà tout* PORTÉ.

— *Être porté à*, avoir de l'inclination, de la disposition à : *Il est porté à médire.* (Acad.) *Je me sens naturellement* PORTÉ À *approuver tout ce que tu fais.* (Montesq.) *Nous sommes assez* PORTÉS *à regarder comme juste et raisonnable ce que nous avons coutume de faire.* (Duclos.) *C'était un de ces êtres* PORTÉS *par caractère à soupçonner le mal plutôt que le bien.* (H. de Balz.)

— Fig. *Être plus porté pour une chose que pour une autre*, avoir plus de dispositions, plus de goût pour une chose que pour une autre.

— Fig. *Être porté d'amitié, d'affection pour quelqu'un*, avoir de l'amitié de l'affection pour quelqu'un.

— Fig. *Être porté par des personnes puissantes*, être appuyé, favorisé par elles.

— Absol. Dans le même sens. *Cet homme est fort porté*, il est l'objet d'une grande faveur.

— B.-arts. *Ombre portée*, toute ombre qu'un corps projette sur une surface : *La lune a ses nuages, ses vapeurs, ses rayons et ses* OMBRES PORTÉES *comme le soleil.* (Chateaubr.)

PORTE-A-FAUX, n. m. Archit. V. FAUX.

PORTE-AIGUILLE, n. m. Chir. Instrument qui sert à donner plus de longueur aux aiguilles, et à les tenir d'une manière plus fixe.

— Techn. Sorte de pince de fer qui sert à saisir l'aiguille, et qui est retenue par un anneau qui glisse le long du porte-aiguille, comme dans le portecrayon. ‖ Plur., *Des* PORTE-AIGUILLE.

PORTE-ARQUEBUSE, n. m. Anc. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. ‖ Pl. *Des* PORTE-ARQUEBUSE.

PORTE-BAGUETTE, n. m. Rainure placée le long du fût d'un fusil ou d'un pistolet pour recevoir et contenir la baguette. ‖ Pl. *Des* PORTE-BAGUETTE.

PORTE-BALLES, n. m. Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle : *C'était un de ces merciers ambulants qu'on nomme des* PORTE-BALLE. (Dider.)

PORTE-BARRES, n. m. pl. Anneaux de corde passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés.

PORTE-BOUGIE, n. m. Chir. Canule d'argent semblable à celle des trois-quarts, mais un peu plus longue, et servant à conduire des bougies dans l'urètre pour le dilater. ‖ Pl. *Des* PORTE-BOUGIE.

PORTE-CARABINE, n. m. V. PORTE-MOUSQUETON.

PORTECHAPE, n. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église : *Il est* PORTECHAPE *dans telle paroisse. Les deux* PORTECHAPES *du lutrin.* (Acad.)

PORTECHOUX, n. m. Fam. Petit cheval convenable à un jardinier pour porter ses légumes au marché : *Ce cheval est trop bas, on n'en peut faire qu'un* PORTECHOUX.

PORTE-CLEFS, n. m. Valet de prison qui porte les clefs : *Le greffe, les* PORTE-CLEFS, *tout est hors de prix.* (Beaum.) *Il est nuit, et il faut que j'aille reprendre mon service de* PORTE-CLEFS *à la tour de Londres.* (V. Hugo.)

... Des *porte-clefs* anglais misérable risée,
Au sacre du malheur il retrempe ses droits. (V. Hugo.)

— Mus. Clavier : *Un* PORTE-CLEFS *d'acier d'argent.* (Acad.)

PORTECOLLET, n. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat : *Le ecclésiastiques se servent de* PORTECOLLETS.

PORTECRAYON, n. m. Instrument dans lequel on met un crayon pour s'en servir plus commodément : PORTECRAYON *en or, en argent. Des* PORTECRAYONS *d'argent, de cuivre, etc.* (Acad.)

PORTE-CROIX, n. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque.

— Celui qui porte la croix aux processions. ‖ Pl. *Des* PORTE-CROIX.

PORTE-CROSSE, n. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque.

— Espèce de petit fourreau de cuir qui est attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre la crosse de la carabine ou du mousqueton. ‖ Pl., *Des* PORTE-CROSSE.

PORTE-DIEU, n. m. Prêtre dont la fonction spéciale est de porter le viatique aux malades d'une paroisse.

PORTE-DRAPEAU, n. m. Art milit. Officier, sous-officier qui porte le drapeau dans un corps d'infanterie. ‖ Pl., *Des* PORTE-DRAPEAU.

PORTÉE, n. f. (*porter.*) Ventrée, totalité des petits que les femelles des animaux quadrupèdes portent et mettent bas en une fois : *Première, seconde* PORTÉE. *Il y a des chiennes qui font jusqu'à neuf et dix chiens d'une* PORTÉE, *en une* PORTÉE. *Ces deux chiens sont de la même* PORTÉE. (Acad.) *Les agneaux de la première portée ne sont jamais si bons que ceux des* PORTÉES *suivantes.* (Buff.)

Va, quand de la brebis la *portée* est jumelle,
Dieu double pour ses fruits le lait dans sa mamelle. (Lam.)

— Distance à laquelle un canon, un fusil, un pistolet, un arc, etc., peut lancer le projectile : *Camper hors de la* PORTÉE *du canon. S'avancer à* DEMI-PORTÉE *du canon. S'avancer à la* PORTÉE *du fusil. S'avancer à une* PORTÉE *de pistolet. Tirer une perdrix hors de* PORTÉE. (Acad.) *Il est rare que le merle de roche se laisse approcher à la* PORTÉE *du fusil.* (Buff.) *A* PORTÉE *de trait, les archers commencèrent à lancer leurs flèches, et les arbalétriers leurs carreaux.* (Aug. Thierry.)

— *Une portée de fusil*, une distance considérable. *Je vais à* UNE PORTÉE DE FUSIL *de la ville.* (Acad.)

— *Être à la portée de la main*, se dit d'une chose qui est assez près de quelqu'un pour qu'il y puisse atteindre avec la main : *Cela est, cela n'est pas* À LA PORTÉE DE MA MAIN. ‖ Dans le m. sens : *Cela est* À MA PORTÉE, *n'est pas* À MA PORTÉE.

— Fig. *Être à portée de quelque chose*, Être dans une situation convenable pour demander, pour obtenir quelque chose. *Il est bien à la cour, il est à portée de demander, d'obtenir des grâces.* (Acad.) *Je n'étais guère* À PORTÉE *d'apprécier les événements qui se passaient sous mes yeux.* (Ch. Nod.)

— Distance où peut s'étendre la voix, la vue, l'ouïe : *Être* À LA PORTÉE *de la voix de quelqu'un. Cela n'est pas* À LA PORTÉE *de ma vue. Je n'ai pu entendre ce qu'ils disaient, ils n'étaient pas* À LA PORTÉE *de mon oreille.* (Acad.)

— Fig. Étendue, capacité d'esprit. *La* PORTÉE *de l'esprit de cet homme est bien bornée. On ne doit rien entreprendre au delà de sa* PORTÉE, *au delà de la* PORTÉE *de son esprit, de son intelligence. Se mettre* À LA PORTÉE *des auditeurs. Cela est au-dessus de la portée de l'esprit humain. Esprit d'une grande, d'une haute portée.* (Acad.) *Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur* PORTÉE. (La Br.)

— Ce que peut faire une personne par rapport à sa naissance, à sa fortune, à sa position : *Il aspire à un emploi qui est au-dessus de sa* PORTÉE. *Cette place est à sa* PORTÉE. (Acad.)

— Fig. *Être à la portée de*, être accessible à : *Le caractère des grandes vérités n'est pas* À LA PORTÉE *de tout le monde.* (Barthél.)

— Force, valeur, importance d'un raisonnement, d'une expression, etc. *La* PORTÉE *d'un raisonnement, d'un mot. Il n'a pas senti la* PORTÉE *de ce qu'il disait.* (Acad.)

— Archit. Étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement : *Les colonnes étant fort espacées, la pierre de l'architrave a une grande* PORTÉE. *Ce plancher a une grande* PORTÉE. *Cette poutre plie dans le milieu parce qu'elle a trop de* PORTÉE. (Acad.)

— Partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente engagée dans un mur, sur un pilier, etc. : *Cette poutre n'a pas assez de* PORTÉE *dans le mur.* (Id.)

— Longueur de la chaîne que l'arpenteur porte d'un piquet à l'autre.

— Chass. Traces des animaux ; partie d'un taillis où le cerf laisse des traces en faisant plier les branches : *Les* PORTÉES *donnent connaissance du cerf.* (Acad.) *Le loup chasse les animaux en les suivant aux* PORTÉES. (Buff.)

— Techn. Allée et venue de cordon ou du ruban en fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe.

— Mus. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles et entre lesquelles on pose les notes : *Il faut régler ce papier à douze* PORTÉES *par page.* (Acad.)

PORTE-ENSEIGNE, n. m. Nom que portait autrefois celui qu'on appelle présentement Porte-drapeau. ‖ Pl. *Des* PORTE-ENSEIGNE.

PORTE-ÉPÉE, n. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée. ‖ Pl., *Des* PORTE-ÉPÉE.

PORTE-ÉTENDARD, n. m. Officier qui porte l'étendard, dans un corps de cavalerie.

— Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard. ‖ Pl. *Des* PORTE-ÉTENDARD.

PORTE-ÉTRIERS, n. m. pl. Courroies attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et servant à trousser ou relever les étriers, quand on a mis pied à terre, pour que le cheval ne se prenne pas les pieds dedans. ‖ On dit aussi, *Trousse-étriers.*

PORTE-ÉTRIÈRES, n. m. pl. Anneaux de fer carrés, placés aux deux côtés de la selle, très-près de l'arçon, et dans lesquels passent les étrières.

PORTEFAIX, n. m. Crocheteur, celui dont le métier est de porter des fardeaux. *Les* PORTEFAIX *de Constantinople portent neuf cents pesant.* (A. de St-P.)

— Techn. *Portefaix d'en haut, d'en bas*, les deux points d'appui du grand ressort du métier à bas.

PORTE-FER, n. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles, dans les régiments de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. ‖ Au pl. *Des* PORTE-FER.

PORTEFEUILLE, n. m. (*porter, feuille.*) Enveloppe composée ordinairement de deux feuilles de carton réunies au moyen d'une bande de parchemin, de peau ou d'étoffe qui leur permet de s'écarter sans trop s'ouvrir : *Le* PORTEFEUILLE *d'un négociant, d'un ministre. Mettre des estampes dans un* PORTEFEUILLE. (Acad.) *Il travaille beaucoup, et il a déjà plusieurs* PORTEFEUILLES *remplis de bons matériaux.* (Volt.) *Autour de cette table, couverte d'un tapis bariolé et chargé de papiers et de* PORTEFEUILLES, *étaient assis huit secrétaires occupés à copier des lettres.* (Alf. de Vign.)

— Fig. Titre, fonction de ministre : *Le* PORTEFEUILLE *des affaires étrangères, de la marine, etc. Recevoir, conserver, remettre le* PORTEFEUILLE. *Refuser un* PORTEFEUILLE. (Acad.)

Jugez de mon pouvoir à sa majorité,
Si la fortune veut que pour vous je recueille
L'héritage vacant de quelque *portefeuille.* (C. Del.)

— *Ministre à portefeuille*, celui qui a un département. ‖ *Ministre sans portefeuille*, celui qui n'a pas de département.

— Fig. Titres de rentes, effets publics ou commerciaux, par oppos. aux Biens-fonds : *Tout son bien est en* PORTEFEUILLE. (Acad.)

— Ouvrages manuscrits, par oppos. à Ceux qui sont publiés : *Cet auteur a plusieurs ouvrages en* PORTEFEUILLE.

— Collection de dessins ou d'estampes renfermée dans un ou plusieurs portefeuilles : *Le* PORTEFEUILLE *d'un peintre. Le* PORTEFEUILLE *d'un amateur. De précieux* PORTEFEUILLES. (Acad.)

PORTEFEUILLISTE n. m. Fabricant, marchand de portefeuilles.

PORTE-HACHE, n. m. Étui d'une hache de sapeur ou de cavalier. ‖ Pl., *Des* PORTE-HACHE.

PORTE-LOF, n. m. mar. V. MINOT.

PORTE-MALHEUR, n. m. Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes, et qu'elle fait regarder comme un présage de revers, d'accident. *Il y a telle circonstance fortuite que les joueurs regardent comme un* PORTE-MALHEUR. (Acad.)

— Fam. Homme dont la présence semble porter malheur, est d'un mauvais présage : *Cet homme est un* PORTE-MALHEUR, *un vrai* PORTE-MALHEUR. ‖ Au Pl. des *porte-malheur.*

PORTEMANTEAU, n. m. Anc. Officier qui était chargé de porter le manteau du roi ou des princes de la famille royale, quand ils sortaient. *Il y avait autrefois douze* PORTEMANTEAUX *servant par quartier.* (Acad.)

— Sorte de valise de cuir ou d'étoffe. (Id.)

— Morceau de bois attaché à la muraille, et où l'on suspend des habits : *Il faudra mettre deux* PORTEMANTEAUX *dans cette chambre.* (Acad.)

— Mar. *Canot en porte-manteau*, canot hissé aux bossoirs de poupe. ‖ Par anal, *Le* PORTE-MANTEAU.

PORTEMENT, n. m. B.-arts. Action de porter ; il n'est d'usage qu'en parl. des tableaux où Jésus-Christ est représenté portant sa croix : *Ce peintre a fait un* PORTEMENT *de croix fort estimé* (Acad.)

PORTE-MONTRE, n. m. Coussinet plat et enjolivé, contre lequel on suspend une montre. *Attacher un* PORTE-MONTRE *à la cheminée.*

— Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on place une montre, de manière que le cadran seul paraisse. ‖ Au p., *Des* PORTE-MONTRE.

PORTE-MONTRES, n. m. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres. *Un* PORTE-MONTRES *bien garnit.*

PORTE-MORS, n. m. Parties latérales de la bride qui s'étendent de la têtière au mors, qu'elles soutiennent : *Chaque* PORTE-MORS *a une bouche par le moyen de laquelle il peut être haussé ou baissé.* (Acad.) ‖ Pl., *Des* PORTE-MORS.

PORTE-MOUCHETTES, n. m. Plaque ou plateau de métal destiné à recevoir les mouchettes. ‖ Pl. *Des* PORTE-MOUCHETTES.

PORTE-MOUSQUETON, n. m. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son mousqueton. On dit dans un sens analogue un PORTE-CARABINE.

— Agrafe d'une chaîne ou d'un cordon de montre, où sont suspendues la clef et les breloques, ‖ Plur., *Des* PORTE-MOUSQUETON. (Acad.)

PORTE-OBJET, n. m. Phys. Partie du microscope où l'on place la substance qu'on veut examiner : *J'ai pris une goutte du liquide avec un cure-dent, et je l'ai mise sur le* PORTE-OBJET *d'un très-bon microscope double.* (Buff.) ‖ Au pl. *Des* PORTE-OBJET.

PORTE-PAGE, n. m. Typogr. Papier plié en plusieurs doubles, sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double tour de ficelle : *Ce papier n'est bon qu'à faire des* PORTE-PAGE. (Acad.)

PORTE-PIERRE, n. m. Chir. Instrument fait en forme de portecrayon, qui sert à porter la pierre infernale. ‖ Pl., *Des* PORTE-PIERRE.

PORTE-PLUME, n. m. Petit instrument destiné à maintenir les plumes métalliques : PORTE-PLUME *en ivoire, en os, en cuivre* : PORTE-PLUME *à ressort.* PORTE-PLUME *d'argent.* ‖ Pl., *Des* PORTE-PLUME.

PORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*portare*, lat. m. sign.) Soutenir quelque chose, être chargé de quelque poids : PORTER *un sac de blé, un ballot de livres.* PORTER *un fardeau.* PORTER *sur la tête.* PORTER *sur le dos.* PORTER *sur les épaules.* PORTER *un étendard, un drapeau.* PORTER *le dais du saint sacrement.* (Acad.) *On vit ce roi* PORTER *lui-même les corps morts de ses soldats.* (Fléch.) *Les Israélites, pour s'assurer de la victoire, faisaient* PORTER *l'arche d'alliance dans leur camp.* (Masc.)

— Fig. *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter*, être chargé de tant de travail et d'affaires qu'on n'y saurait suffire.

— *Porter tout le poids des affaires*, en être chargé seul ; avoir seul tout le travail qu'elles exigent.

— Prov. et fig. *Chacun porte sa croix en ce monde*, il n'y a personne qui n'ait ses afflictions particulières.

— Fig. *Porter le joug*, être dominé par quelqu'un : *Cette femme le mène, mais il* PORTE LE JOUG *impatiemment.*

— Pop. et iron. *Il a été le plus fort, il a porté les coups*, se dit d'un homme qui a été battu par un autre.

— Fig. *Il en portera l'iniquité, la peine*, il en sera responsable, il en sera puni. ‖ Fam. dans le m. sens, *Il en portera la folle enchère.*

— Fig. et fam. *Porter les iniquités d'autrui*, payer les sottises que d'autres ont faites : *Les enfants* PORTENT *souvent* LES INIQUITÉS DE LEUR PÈRE. (Acad.)

— Prov. *Porter l'endosse pour autrui*, être victime des fautes d'autrui.

— Fig. et fam. *Il ne le portera pas loin*, se dit d'un homme par qui on a été offensé, et dont on se vengera dans peu. ‖ Fam. dans le m. sens : *Il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde.*

— Fig. et fam. *Porter quelqu'un sur les épaules*, en être importuné, ennuyé, excédé : *C'est un homme qu'on* PORTE SUR LES ÉPAULES.

— Fig. *Porter quelqu'un dans son cœur*, le chérir extrêmement.

— Man. *Porter son cheval*, le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses.

— Fig. *Porter quelqu'un*, l'aider, l'appuyer de son crédit : *Celui qui le* PORTAIT *le plus vint à mourir. L'opinion publique le porte au ministère, à la présidence.* (Acad.)

— Fig. *Porter quelqu'un*, lui donner sa voix dans une élection : *Qui* PORTEZ-VOUS ? *Je* PORTE *un tel. Il sera* PORTÉ *par la majorité de l'assemblée.* (Acad.)

Je venais demander le mot d'ordre à mon chef :
Qui *portons-nous ?* (C. Del.)

— Transporter une chose d'un lieu dans un autre : PORTEZ *ces papiers dans mon cabinet.* PORTEZ *cette lettre à la poste. Faire* PORTER *des marchandises par eau, par terre.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Il* A PORTÉ *la terreur, la désolation dans ce pays. Il* A PORTÉ *le trouble, la confusion dans cette famille.* PORTER *sa plainte au roi, au magistrat.*

— *Porter quelqu'un en terre*, le porter pour l'enterrer.

— Fig. *Porter une personne, une chose aux nues*, la louer excessivement.

— Comm. *Porter un article sur un registre, sur un livre de compte*, l'y inscrire. ‖ Dans le m. sens : PORTER *au crédit.* PORTER *au débit.*

— *Porter quelqu'un sur une liste*, y inscrire son nom.

— En parl. des bêtes de somme et des objets inanimés, Soutenir quelque chose de pesant : *Un mulet* PORTE *cinq cents pesant. Une rivière qui* PORTE *de grands bateaux. Des colonnes qui* PORTENT *une galerie.* (Acad.)

— *Cette rivière porte bateau*, elle est navigable.

— Mar. *Ce navire porte tant de tonneaux*, il peut être chargé de tant de tonneaux de poids. ‖ Par anal. *Un vaisseau qui* PORTE *cinq cents hommes d'équipage.*

— *Il porte tant de canons*, on y peut monter tant de canons en batterie,

— *Porter de la toile*, avoir beaucoup de voiles dehors.

— *Le bâtiment porte bien*, etc.

— *Ce bâtiment porte bien la voile*, se dit d'un bâtiment qui penche peu, quoiqu'il ait beaucoup de voiles et que le vent souffle avec quelque violence.

— *Ce vin porte bien l'eau*, quoiqu'on y mette de l'eau, on ne laisse pas d'en sentir la force. ‖ Dans le s. contraire : *Ce vin ne* PORTE *pas l'eau.*

— En parl. des personnes, *Porter bien le vin*, boire beaucoup de vin sans s'enivrer : *On n'est pas ivrogne parce qu'on aime le vin, on n'est ivrogne que quand on ne sait pas* LE PORTER. (A. Dumas.)

— Avoir sur soi, tenir à la main : *Il ne* PORTE *jamais d'argent sur lui. Il* PORTE *toujours quelque livre dans sa poche.* PORTER *un bouquet à la main.* (Acad.)

— J. de cartes. *Porter beau jeu, porter vilain jeu*, avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes. ‖ *Bien, mal porter*, garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise.

— *Porter une couleur*, avoir un jeu presque fait dans la main : *Il* PORTAIT *pique, mais il ne lui est rien rentré.*

— *Porter à une couleur*, se dit en parl. de la couleur dans laquelle on cherche à faire son jeu : *Il* PORTE *à trèfle. Il* PORTE À *la quinte majeure du carreau.* (Acad.)

— Mettre sur soi comme habillement, parure, insigne, etc. PORTER *des habits brodés.* PORTER *un habit tout uni.* PORTER *du velours, du satin.* PORTER *des dentelles, des chemises fines.* PORTER *la haire.* PORTER *une écharpe.* PORTER *des plumes à son chapeau.* PORTER *la décoration de la Légion d'honneur. Les Orientaux* PORTENT *la barbe.* (Acad.) *Elle* PORTAIT *avec une grâce infinie les toilettes à la mode.* (H. de Balz.)

— *Porter l'épée, la robe, la soutane, le petit collet, le froc*, être officier, magistrat, ecclésiastique, abbé, moine.

— *Porter le mousquet*, servir comme soldat.

— *Porter les armes*, servir dans une armée, faire la guerre : *Il* A PORTÉ LES ARMES *au service de tel prince, sous tel général. Il* A PORTÉ LES ARMES *contre son pays*. (Acad.)

— *Porter l'arme, les armes*, faire le mouvement de l'arme, qui consiste, pour les simples soldats, à la placer perpendiculairement contre l'épaule gauche, et à la saisir de la main gauche par dessous la crosse : *Faire* PORTER *les armes à une troupe.*

— *Porter les armes à quelqu'un*, lui faire le salut militaire qui consiste à porter l'arme.

— *Il a porté les chausses*, il a été page.

— *Il a porté les couleurs, la livrée*, il a été laquais.

— Fig. et pop. *Cette femme porte le haut-de-chausses, les chausses, la culotte*, elle est plus maîtresse dans sa maison que son mari.

— Prov. *Porter cornette*, se laisser maîtriser par sa femme.

— *Porter le deuil d'une personne*, être en deuil d'une personne : *Elle* PORTE LE DEUIL *de son mari.*

— *Porter les couleurs d'une dame*, porter dans son ajustement des couleurs semblables à celles qu'elle affectionne le plus. Fig., Se mettre au rang de ses adorateurs.

— Il se dit aussi des différentes manières de tenir son corps, sa tête, ses bras, etc., et de tout ce qui regarde la contenance et le geste : PORTER *la tête haute*. PORTER *les pieds en dehors*. PORTER *bien ses bras en dansant*. PORTER *le bras en écharpe*.

— Il se dit en ce sens des animaux et principalement des chevaux et des chiens : *Ce cheval* PORTE *bien sa tête. Les chevaux tartares* PORTENT *le nez au vent*, PORTENT *au vent. Ce chien* PORTE *bien ses oreilles. Il* PORTE *beau.*

— Fig. et fam. *Cet homme porte le nez au vent*, il porte la tête fort haute, il a l'air hautain, orgueilleux.

— Fig. et fam. *Cet homme le porte haut*, il se prétend de grande qualité ; ou il se prévaut de son rang, de sa dignité, de ses richesses.

Toujours *portant au vent*, fier comme un Écossais. (Dest.)

— Fig. et fam. *Cet homme porte la mine d'avoir fait telle chose*, on juge à son air qu'il a fait telle chose.

— Par anal. : *Il* PORTE *tout l'air d'un franc maraud. Il* PORTE *la mine d'un fripon.* (Acad.)

— Pousser, étendre, élever, faire aller, conduire : *Il faut* PORTER *ce mur, cette haie plus loin. Un arbre qui* PORTE *sa tête jusque dans les nues. La tempête* PORTA *le vaisseau contre un écueil.* PORTER *le pied en avant. Ce prince* A PORTÉ *ses armes jusques dans le cœur du pays ennemi. Des tuyaux qui* PORTENT *l'eau dans un jardin.* (Acad.)

— Fig. PORTER *au loin la terreur de ses armes.* PORTER *au loin sa gloire.* PORTER *la vengeance à l'excès. On ne saurait* PORTER *le scrupule plus loin. Il* A PORTÉ *ses soupçons jusque sur son frère. Il* A PORTÉ *la dignité de la magistrature à un haut degré. Il* PORTE *ses prétentions trop haut.* (Acad.) *L'ancienne et la moderne Asie* ONT PORTÉ *jusqu'au culte le respect pour les morts.* (St. Lamb.) *Un grand nombre de génies* ONT PORTÉ *les sciences au degré de perfection où nous les voyons.* (Bailly.)

— *Porter la main à l'épée, au chapeau*, étendre sa main pour tirer l'épée, ou pour ôter son chapeau.

— *Porter la main sur quelqu'un*, le frapper.

— *Porter un coup à quelqu'un*, donner un coup à quelqu'un : *Ils lui* PORTÈRENT PLUSIEURS COUPS, *mais il les para tous.* || PORTER *un coup d'épée.* PORTER *une botte.*

— Fig. *Cette affaire a porté un coup mortel à son crédit, à sa réputation*, elle a ruiné son crédit, sa réputation. || Dans le m. sens : *Ce malheur* A PORTÉ *un coup mortel à sa santé.*

— Fig. *Porter coup*, faire une grande impression ; tirer à conséquence : *Tout ce qu'il dit* PORTE COUP. *Cette démarche* A PORTÉ COUP. || Il se dit aussi de certaines choses qui nuisent : *Ses plaisanteries* PORTENT COUP. *Cette entreprise* A PORTÉ COUP *à sa fortune. Ce chagrin* PORTA COUP *à sa santé.*

— *Ce fusil porte bien son plomb*, quand on le tire, le menu plomb qu'il lance ne s'écarte pas trop, et va droit au but : *Ce fusil* PORTE *bien la balle.*

— *Porter ses pas en quelque lieu*, s'y transporter.

— *Porter ses regards, sa vue en quelque endroit*, regarder, diriger ses regards, les arrêter en quelque endroit : *Quelque part que je* PORTE LA VUE, *je n'aperçois point de soldats.*

— Fig. *Porter sa vue bien loin*, prévoir de loin les choses à venir.

— *Porter ses vues bien haut*, former de grands desseins.

— *Porter la santé de quelqu'un, porter une santé*, boire à la santé de quelqu'un, en s'adressant à un autre pour l'inviter à en faire autant : *A la fin du repas, on* PORTA LES SANTÉS.

— *Porter amitié, porter affection à quelqu'un*, Avoir de l'amitié, de l'affection pour quelqu'un :

Je porte grand amour aux hommes pacifiques. (Mol.)

Porter honneur, porter respect, honorer, respecter.

— *Porter envie*, envier ; souhaiter, sans malveillance, un bonheur qu'on voit arriver à une autre personne : *Je* PORTE *envie à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous.*

— Fam. *Porter bonheur, malheur, guignon à quelqu'un*, se dit d'une personne qui influe ou qui est censée influer sur le bonheur, sur le malheur de quelque autre. || Il se dit aussi des choses : *Le service que je lui ai rendu semble m'*AVOIR PORTÉ BONHEUR.

— *Porter préjudice, un préjudice*, nuire : *Je serais désolé de vous* PORTER PRÉJUDICE. *Sa négligence m'*A PORTÉ UN GRAND PRÉJUDICE.

— *Porter la parole*, parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps : *L'avocat général* A PORTÉ LA PAROLE *dans cette affaire. Il* PORTAIT LA PAROLE *pour sa compagnie.*

— *Porter parole*, donner assurance, promettre verbalement au nom de quelqu'un : *Je lui* AI PORTÉ PAROLE *de dix mille francs, pour dix mille francs. J'*AI PORTÉ PAROLE *pour un tel.*

— *Porter à quelqu'un des paroles de paix, de conciliation*, lui faire de la part d'un autre des propositions pacifiques, conciliantes.

— *Porter témoignage*, témoigner qu'une chose est ou n'est pas : *Il est odieux de* PORTER TÉMOIGNAGE *contre la vérité. Je puis* PORTER TÉMOIGNAGE *qu'il n'en a jamais dit un mot.*

— *Porter un jugement de quelque chose, sur quelque chose*, juger de quelque chose : *Je n'*AI *point encore* PORTÉ DE JUGEMENT *là-dessus.* (Acad.)

— Avoir telle dimension : *Cela* PORTE *tant de long sur tant de haut, de large. Cette pièce de drap doit* PORTER *tant de mètres.* (Acad.)

— Produire : *Des terres qui* PORTENT *du froment. Un arbre qui* PORTE *de beaux fruits. Ces montagnes sont toutes découvertes et ne* PORTENT *point de bois.* (Regn.)

— Il se dit aussi des femmes et des femelles des animaux : *Les femmes* PORTENT *leurs enfants neuf mois.* PORTER *un enfant à terme. Les cavales* PORTENT *onze mois.* (Acad.) *La femelle du castor* PORTE *deux, trois, et jusqu'à quatre petits ; elle les nourrit et les instruit pendant une année.* (Chateaubr.)

— Comm. *Cette somme porte intérêt*, elle produit intérêt.

— Supporter, souffrir, endurer : *Il* PORTE *impatiemment sa disgrâce. Il* A PORTÉ *son malheur en homme de courage.* (Acad.)

— Induire, exciter à quelque chose : *Son inclination le* PORTE *à ce genre d'étude. Les mauvaises compagnies l'*ONT PORTÉ *à la débauche. Les bons exemples* PORTENT *à la vertu. Son caractère le* PORTE *à la modération. Ses amis l'*ONT PORTÉ *à faire cette démarche.* (Acad.)

— Manifester, montrer : *Il* A PORTÉ *dans cette affaire un esprit de chicane. Il* PORTE *en toutes choses un grand esprit de justice. Il* PORTE *dans la société une humeur douce et facile.* (Acad.)

— Avoir : *Il* PORTE *la tristesse peinte sur son visage. Il* PORTE *un cœur sensible. Il* PORTE *en lui le germe des plus heureuses qualités. Ce monument* PORTE *telle inscription. Cette vaisselle* PORTE *les armes de telle personne. Tous les ouvrages de cet auteur* PORTENT *cachet de son talent. Certaines pierres* PORTENT *des empreintes de poissons, de feuilles, etc. Les monuments de ce peuple* PORTENT *un caractère de force et de grandeur qui étonne.* (Acad.)

Ils *portent*, ces bourgeois, leur cœur sur leur visage. (C. Del.)

Sur votre front hautain *portez* tous vos aïeux. (Id.)

— *Cela porte son excuse avec soi*, se dit d'un empêchement légitime qu'on allègue pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose.

— *Il porte sa recommandation sur sa figure*, sa physionomie prévient en sa faveur.

— Blas. : *Il* PORTE *d'azur au lion d'argent. Il* PORTE *de gueules aux trois besants d'or.*

— *Cette viande porte sa sauce, ce fruit porte son sucre*, cette viande est si bonne qu'elle n'a pas besoin de sauce ; ce fruit est si doux qu'il n'a pas besoin de sucre.

— Déclarer, dire, exprimer : *L'ordonnance* PORTE *que..... L'arrêt* PORTE *condamnation. Votre traduction, dans cet endroit, n'est pas exacte ; ce n'est pas là ce que* PORTE *le texte.* (Acad.)

= **Porter**, v. intr. Poser, être soutenu : *Une poutre qui* PORTE *sur la muraille. Tout l'édifice* PORTE *sur ces colonnes.* (Acad.) *La statue vieille et lézardée* PORTE *sur une base ruinée.* (Mich.)

— *Porter à fond*, se dit d'une construction élevée à plomb sur son fondement. || *Porter à cru*, porter directement sur le sol. || *Porter à faux*, se dit d'une partie de construction qui est mal posée sur ce qui doit la soutenir, ou qui ne porte pas directement sur sa base, sur son point d'appui : *Cette poutre, cette pierre* PORTE À FAUX.

— Fig. *Ce raisonnement porte à faux*, il est déduit d'un faux principe ; il n'est pas concluant.

— Substantiv. *Ce mur est hors d'aplomb, il est en* PORTE À FAUX. *Ce balcon est en* PORTE À FAUX *au-dessus de la porte d'entrée.* (Acad.)

— *Ce carrosse porte sur la flèche*, il bat sur la flèche quand il est en mouvement. || *La selle de ce cheval* PORTE *sur le garrot*, elle touche le cheval sur le garrot.

— Géol. Avoir son gisement, son lit : *Dans tous les lieux où se trouvent les pierres meulières, leur amas ou monceau* PORTE *immédiatement sur la glaise.* (Buff.)

— En parl. d'un combat, *La perte a porté principalement sur ce corps*, ce corps a principalement souffert, a perdu le plus de monde.

— Fig. *Cette observation, cette critique, cette objection porte sur telle chose, etc.*, elle a telle chose pour objet.

— Mar. *Porter au nord, au sud, etc.*, gouverner, faire route au nord, au sud, etc. || De même, *Porter au large*, PORTER *à terre*. (Acad.)

— *Faire porter une voile*, arriver pour avoir plus de vent dans les voiles.

— Atteindre : *Le canon de la place ne saurait* PORTER *jusqu'ici. Ce fusil* PORTE *à plus de cent pas. Le boulet ne* PORTE *que jusqu'au pied de la muraille. Une coulevrine qui* PORTE *à une demi-lieue. Tous les traits* ONT PORTÉ.

— Il se dit également des coups d'armes à feu et autres : *Tous les coups que l'on tire ne* PORTENT *pas. La blessure est dangereuse, car le coup* A PORTÉ *sur l'os.* (Acad.)

— *Tirer à bout portant*, tirer en appuyant le bout de l'arme sur le corps de quelqu'un, ou tirer de fort près.

— Fig. et fam. *Dire quelque chose à bout portant*, dire en face à une personne quelque chose de très-fâcheux et de très-direct.

— Toucher au but : *Le coup* A PORTÉ *juste.*

— Fig. *Je ne vois pas où porte ce discours*, je n'en devine pas l'intention, le but. || On dit plus ordin. *Je ne vois pas où tend ce discours.*

— *Sa vue porte loin*, il voit de très-loin.

— *La tête a porté*, se dit en parl. d'un coup que l'on s'est donné à la tête en tombant.

— J. de la paume, *La balle a porté sur le toit, sur les deux toits*, elle y a touché. || *La balle porte au mur*, et absol., *La balle porte*, se dit lorsque, de son premier bond, elle touche au mur, de façon que le mur la renvoie.

— Fig. *Porter à la tête*, se dit d'une boisson ou d'une vapeur qui étourdit, qui entête : *Ce vin* PORTE À LA TÊTE. *Cette odeur lui* PORTE À LA TÊTE. || *Porter sur les nerfs*, se dit en parl. de certaines choses qui irritent, qui agacent les nerfs.

= **Se porter**, v. pron. Aller, se transporter : *Le roi, le général se* PORTA *au fort de la mêlée. Ce corps d'armée se* PORTA *sur tel point.* SE PORTER *sur la ligne de bataille. Cette pièce réussit, la foule s'y* PORTE. (Acad.)

— Fam. *On s'y porte*, se dit en parlant d'un lieu où il y a une grande foule, où l'on est très-serré.

— Par anal. *Tout le poids se* PORTA *de ce côté. Le sang* S'EST PORTÉ *à la tête. La curiosité, l'intérêt se* PORTAIT *principalement sur lui.* (Acad.)

— Procéd. *Se porter partie contre quelqu'un*, se rendre partie contre quelqu'un, intervenir contre lui dans un procès : *Se porter pour appelant*, interjeter appel d'une sentence. *Se porter héritier ou pour héritier*, prendre la qualité d'héritier, et agir en cette qualité.

— *Se porter fort pour quelqu'un*, répondre de son consentement.

— Agir de certaine façon : *Il* S'Y EST PORTÉ *en homme de cœur. Il* S'Y EST PORTÉ *un peu mollement.* (Acad.)

— Avoir une certaine disposition d'esprit, une

inclination à faire quelque chose : *C'est un jeune homme qui* SE PORTE *au bien. Il se* PORTE *avec ardeur à tout ce qu'il fait.* SE PORTER *à la débauche.* (Ac.)

— Être dans un tel état de santé : SE PORTER *bien.* SE PORTER *mal. Quoiqu'il travail beaucoup, il ne s'*EN PORTE PAS *plus mal.* (Acad.) *Comment vous* ÊTES-VOUS PORTÉ *depuis que nous ne nous sommes vues?* (Camp.)

Comment faites-vous donc pour vous *porter si bien?* (C. Del.)

PORTE-RESPECT, n. m. Arme qu'on porte pour sa défense et qui impose : *Avec ce* PORTE-RESPECT, *on est roi partout, aussi loin qu'il peut porter la balle.* (Mérim.)

Viens pendre à mon côté ma vieille Tizonade;
C'est mon *porte-respect.* (C. Del.)

— Marque extérieure de dignité.

— Fam. Personne grave et sérieuse dont la présence impose, et oblige à une certaine retenue. || Au pl. *Des* PORTE-RESPECT.

PORTERIE, n. f. (*porte.*) Logement, habitation du portier d'une communauté religieuse.

— Charge, fonction de portier.

PORTÉSIE, n. f. Pron. *por-té-si.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Méliacées, originaires de la Jamaïque et de Saint-Domingue : PORTÉSIE *mucronée.* PORTÉSIE *ovale.*

PORTE-SONDE, n. m. Chir. Instrument semblable à un portecrayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal. || Pl. *Des* PORTE-SONDE.

PORTE-TAPISSERIE, n. m. Châssis de bois qu'on éleve au haut d'une porte, et sur lequel la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. || Pl. *Des* PORTE-TAPISSERIE.

PORTE-TRAITS, n. m. Techn. Courroie pliée en deux, qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. || Pl. *Des* PORTE-TRAITS.

PORTEUR, EUSE, n. Celui, celle dont le métier ordinaire est de porter quelque fardeau : *Il y a des* PORTEURS, *des* PORTEUSES *dans les marchés pour porter ce qu'on achète.* PORTEUR *de farine,* PORTEUR *de charbon.* PORTEUR *de blé.* PORTEUR *de sel.* (Acad.)

— *Porteur de chaise,* et simpl. *Porteur,* homme qui porte en chaise : *Prendre des* PORTEURS *sur la place. Avoir de bons* PORTEURS DE CHAISE. (Acad.) *Holà!* PORTEURS, *holà! Je pense que ces marauds ont dessein de me briser.* (Mol.)

— *Chaise à porteurs,* chaise dans laquelle on se fait porter à bras : *Le chemin est si pénible et si étroit qu'on ne peut y aller qu'à cheval ou en* CHAISE À PORTEURS. (Bertin.)

— *Porteur, porteuse d'eau,* celui, celle qui porte de l'eau dans les rues, dans les maisons : *Personne ne vit même avec quarante écus, le boulanger seul les absorberait en six mois, et il n'en resterait pas pour le* PORTEUR D'EAU. (Viennet.)

— Homme chargé de rendre une lettre : *Le* PORTEUR *de ma lettre est un homme en qui l'on peut prendre confiance. Vous pouvez donner la réponse au* PORTEUR. (Acad.)

— Comm. *Porteur d'une lettre de change, d'un billet,* celui qui est chargé d'en recevoir le montant; celui en faveur de qui elle a été souscrite, endossée. || *Billet payable au porteur,* ou simpl. *Billet au porteur,* billet payable à celui qui en est le porteur :

... Fais-moi la faveur
De me signer pour elle un *billet au porteur.* (C. Del.)

— *Porteur de contraintes,* celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur de contributions.

— *Porteur de paroles,* celui qui est chargé de faire une proposition de la part d'un autre : *Je suis le* PORTEUR DE PAROLES. (Acad.)

— Fam. *Porteur de bonnes, de mauvaises nouvelles,* celui qui est chargé d'annoncer de bonnes, de mauvaises nouvelles : *J'étais* PORTEUR *d'une grande nouvelle.* (C. Del.)

— Fam. *Les porteurs de toge,* les anciens romains : *Ils ont vécu et sont morts en hommes forts. Les Caton et les Brutus ne s'en sont pas mieux tirés, tout* PORTEURS DE TOGE *qu'ils étaient.* (A. de Vigny.)

— Cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux : *Atteler le* PORTEUR. (Acad.) *La selle du* PORTEUR *était garnie d'arçons.* (A. Dumas.)

PORTE-VENT, n. m. Mus. Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue.

— Techn. Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur. || Pl. *Des* PORTE-VENT.

PORTE-VERGE, n. m. Bedeau qui porte une baguette ou une verge devant le curé, devant les marguilliers, dans une paroisse, dans une église. || Pl. *Des* PORTE-VERGE.

PORTE-VIS, n. m. Techn. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. || Pl. *Des* PORTE-VIS.

PORTE-VOIX, n. m. Instrument en forme de trompette, pour porter la voix au loin : *Les* PORTE-VOIX *sont d'un grand usage dans la marine.* PORTE-VOIX *de fer-blanc, de cuivre.* || Pl. *Des* PORTE-VOIX.

PORTIER, IÈRE, n. (*porte.*) Pron. *por-tié, ière.* — Celui, celle qui a le soin d'ouvrir, de fermer et de garder la principale porte d'une maison : *C'est un bon* PORTIER. *La loge d'un* PORTIER. *J'ai dit mon nom, j'ai remis ma carte à la* PORTIÈRE. (Acad.) *Miséricorde! un* PORTIER *chez moi! Chez un notaire, un* PORTIER! (Danc.) *La* PORTIÈRE *m'assura que monsieur ne voulait voir personne.* (Beaum.)

— Comm. relig. Frère convers; religieux qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte du couvent.

— Adjectiv. *Le frère* PORTIER. *La sœur* PORTIÈRE ou *la mère* PORTIÈRE.

PORTIÈRE, n. f. Ouverture d'un carrosse, d'une voiture par où l'on monte et l'on descend : *La* PORTIÈRE *est trop large, trop étroite. Mettre la tête à la* PORTIÈRE. (Acad.) *Un laquais ouvrit la* PORTIÈRE *et abaissa le marche-pied.* (J. Sandeau.)

— Porte qui sert à fermer cette ouverture : *Ouvrir la* PORTIÈRE. *Fermer la* PORTIÈRE. *Abaisser les glaces des* PORTIÈRES. (Acad.)

— Rideau placé devant une porte pour empêcher le vent ou par ornement : *Les grandes portes furent refermées et les* PORTIÈRES *abaissées.* (A. de Vigny.)

— Art. vétér. Matrice de la vache.

PORTIÈRE, adj. f. Zool. Qui porte ou qui est en âge de porter des petits : *Vache* PORTIÈRE, *brebis* PORTIÈRE. (Acad.)

— Véner. *Lice portière,* chienne que l'on garde pour en avoir de la race, et à qui l'on fait faire des petits deux fois par an.

PORTION, n. f. (*portio;* lat., m. sign.) pr. *porcion.* — Partie d'un tout divisé : *Les héritiers ont partagé tout le bien du défunt en quatre* PORTIONS. PORTIONS *égales, inégales.* PORTION *de cercle. Il ne retint pour lui qu'une faible* PORTION *de l'autorité.* (Acad.) *La queue du castor est une extrémité, une vraie* PORTION *de poisson attachée au corps d'un quadrupède.* (Buff.) *Les plus beaux jours de notre vie ne sont que des* PORTIONS *de notre mort.* (Mass.)

Cet homme, par son testament,
Leur laissa tout son bien par *portions* égales. (La F.)

— Jurispr. *Pour sa part et* PORTION. PORTION *disponible.* || *Portion virile,* celle qui revient à chaque héritier dans une succession également partagée.

— Quantité de pain, de viande, etc., qu'on donne dans les repas à chacun en particulier : *Bonne* PORTION. *Petite* PORTION. *Chacun a sa* PORTION. *Grossir, diminuer la* PORTION. (Acad.) *En peu de jours nous nous accoutumâmes à la dureté de nos lits et à la frugale* PORTION *des moines.* (Lesage.) *Heureux qui, n'empiétant pas sur la* PORTION *d'autrui, peut savourer la sienne avec reconnaissance.* (Kératry.)

— Dr. can. *Portion congrue,* somme que les gros décimateurs étaient obligés de fournir aux curés pour leur subsistance : *Donner, payer à un curé la* PORTION CONGRUE.

— Fam. et par extens. Traitement, pension, rente peu considérable. *On a mis tous ces employés à la* PORTION CONGRUE.

PORTIONCULE, n. f. Fam. Petite portion.

PORTIONNAIRE, adj. des 2 g. (*portion.*) Anc. jurispr. Qui peut prétendre à une partie d'un héritage.

— Dr. can. N. m. Bénéficier obligé d'officier avec les chanoines, moyennant une portion de la mense capitulaire.

PORTIQUE, n. m. (*porticus;* lat., m. sign.) Archit. Galerie ouverte dont la voûte ou le plafond est soutenu par des colonnes, par des arcades : *Grand, magnifique, superbe* PORTIQUE. *Le* PORTIQUE *d'un temple. Le* PORTIQUE *de la bourse de Paris.* (Acad.)

Cloître saint, ouvre-moi tes modestes *portiques.* (De Font.)

— Jardin. *Portique d'arbres,* Portique artificiel qu'on fait avec des arbres dont on assujettit les branches pour qu'elles prennent les contours nécessaires. || *Portique de treillage,* décoration faite à l'entrée d'un berceau dans un jardin.

— Philos. *Le Portique, la doctrine du Portique,* l'école des stoïciens, la doctrine du philosophe Zénon, qui donnait ses leçons sous un portique à Athènes, *Les disciples du* PORTIQUE. (Acad.) *Ne demandons pas au théâtre la morale guindée du* PORTIQUE. (St-M. Girardin.)

Les sévères lois du *Portique*
Doivent rendre qui les pratique
Inaccessible aux passions. (Mme Desh.)

PORTO, n. m. Vin de Porto. *Tous deux à l'envi sablaient le* PORTO *et l'Alicante.* (Scribe.)

PORTOR, n. m. (*porter, or.*) Sorte de marbre noir, marqué de grandes veines jaunes qui imitent l'or.

PORTRAIRE, v. tr. ou act. de la 4e conj. Tirer la ressemblance, la figure, la représentation d'une personne au naturel avec le pinceau, le crayon, etc. PORTRAIRE *au vif, au naturel.*

En Hercule il s'est fait *portraire;*
De quoi chacun est ébahi. (Volt.)

— Fig. Dépeindre. *Vous ne le connaissez pas, je vais vous le* PORTRAIRE *au naturel.* (Acad.) || Vieux.

PORTRAIT, n. m. (*pour, trait.*) Peint. Image, ressemblance d'une personne dessinée, peinte ou faite au burin, ou au ciseau, etc. *Faire un* PORTRAIT. PORTRAIT *à l'huile.* PORTRAIT *au pastel.* PORTRAIT *en miniature. Le* PORTRAIT *de votre père est très-ressemblant.* (Acad.)

Un *portrait* réservé pour le pinceau d'Apelle. (Boil.)

— *Portrait en pied,* portrait qui représente une personne entière, debout ou assise.

— *Portrait parlant,* portrait si ressemblant et si expressif, qu'il semble prêt à parler.

— *Portrait de famille,* celui qui représente le chef, l'aïeul d'une famille. *Les* PORTRAITS DE FAMILLE *ne montrent de nous qu'un instant de notre visage.* (Did.)

A l'antique il s'habille,
Et j'ai cru voir marcher un *portrait de famille.* (C. D.)

— Littér. Description qu'on fait de l'extérieur ou du caractère d'une personne : *Les* PORTRAITS *sont difficiles et demandent un esprit profond.* (Mol.) *Il veut vous confier l'éducation de son fils, sur le* PORTRAIT *que je lui ai fait de vous.* (Lesage.) *Il y a dans cet historien des* PORTRAITS *bien tracés, habilement touchés.* (Acad.)

Eh bien, ce *portrait*-là n'est pas sans ressemblance. (C. D.)

— Description de toute sorte d'objets : *Il fit un* PORTRAIT *fort animé des derniers troubles. Il a tracé un* PORTRAIT *fidèle des mœurs de son siècle. Une bonne comédie est un* PORTRAIT *de la vie humaine.* (Acad.)

— Techn. Marteau à l'usage des paveurs.

PORTRAITISTE, n. des 2 g. B.-arts, Peintre de portraits : *Le* PORTRAITISTE *est sûr d'un véritable succès d'arrondissement lorsqu'il procure à ses modèles un embonpoint tout prospère avec un sourire bon enfant.* (Ch. Dupin.)

PORTRAITURE, n. f. (rad. *portrait.*) Art de peindre le portrait, de saisir la ressemblance du modèle. *Dans la* PORTRAITURE, *il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble.* (Corn.) *Il aperçut sous le vestibule un personnage dont la* PORTRAITURE *mérite d'être esquissée.* (Ch. de Bern.) || Vieux.

PORTULACÉ, ÉE, adj. (*portulaca,* cuphorbe; lat.) Bot. Qui ressemble au pourpier.

— N. f. pl. Famille de plantes à laquelle le pourpier a donné son nom.

PORTULAN, n. m. Anc. mar. Livre qui contenait le gisement et la description des ports de mer et des côtes, l'indication des courants et des marées, des heures de pleine mer, des jours de nouvelle et de pleine lune, etc. *Le* PORTULAN *de la Manche,* de la *Méditerranée.* (Acad.) *Une gravure décore les anciens* PORTULANS. (Chateaubr.)

POSAGE, n. m. Techn. Travail et dépense qu'exige la mise en place de certains ouvrages. *Il faut tant pour le* POSAGE *de ces tuyaux. On a payé tant pour le* POSAGE *de cette menuiserie.* (Acad.)

POSE, n. f. Archit. Action de poser une pierre, de la mettre en place dans une construction : *La* POSE *des grandes pierres est difficile. On paye tant pour la taille d'une pierre, et tant pour la* POSE. (Acad.)

— *La pose de la première pierre d'un monument,* la cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un monument public : *Le roi a fait la* POSE *de la première pierre de cet édifice.* (Acad.)

— Art milit. Mise en faction : *Être de la première, de la seconde* POSE. || *Caporal de pose,* celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles.

— B.-arts. Attitude d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle : *Ce danseur a des* POSES *élégantes, gracieuses. Pour se faire peindre, il faut choisir,*

prendre les POSES *les plus naturelles.* (Acad.) *Les* POSES *animées des fandango.* (Scribe.) *Rien n'était ni forcé ni étudié dans ses* POSES. (H. de Balz.) *Dans cette galerie, la* POSE *simple et grave des personnages principaux contraste avec le bel-esprit des devises.* (Aug. Thierry.)

— Fam. Position particulière du corps : *Elle était incroyablement jolie dans sa* POSE *nonchalante.* (G. Sand.)

— J. des dominos, Avantage que consiste à placer le premier dé : *Avoir la* POSE. *A vous la* POSE. (Acad.)

POSÉ, ÉE, part. pass. du v. Poser. Mis en place. *Pierre* POSÉE. *Parquet* POSÉ. *Il y a déjà longtemps que la sentinelle est* POSÉE. (Campist.)

— En parl. d'un oiseau, Qui vient s'arrêter, se poser sur un arbre, sur un toit, etc., *Ils arrivent à l'appeau, et on les tire dès qu'ils sont* POSÉS. (Buff.)

— *Écrire à main* POSÉE, écrire lentement, pour mieux former ses lettres.

— Blas. Il se dit du lion arrêté sur ses quatre pieds.

— Établi en fait, en principe : *Vérité* POSÉE. *Axiome* POSÉ.

— *Cela posé, il s'ensuit*, cela étant accordé, étant supposé, il s'ensuit.

— *Posé le cas que cela fût*, et elliptiq. *Le cas posé, que feriez-vous?* si cela était, que feriez-vous?

— Qui est en crédit dans la société, dans le monde : *Cet homme est bien* POSÉ, *honorablement* POSÉ. (Acad.)

— Modeste, grave, rassis : *Homme* POSÉ. *Air* POSÉ. *Il faut avouer que votre père animerait contre sa vilenie le plus* POSÉ *homme du monde.* (Mol.)

POSÉMENT, adv. Doucement, modérément, sans se presser : *Il parle* POSÉMENT. *Lisez plus* POSÉMENT.

Nous marchons *posément*, nous autres gens d'affaires.
(M. J. Chén.)

POSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ponere, positum*, placer ; lat.) Pron. *pozé*. — Placer, mettre sur quelque chose : POSER *un vase sur un buffet. Prendre garde où l'on* POSE *quelque chose.* POSER *le pied à faux. Ce voyageur* A POSÉ *son paquet à terre, et s'est couché dessus.* (Acad.) *Le merle bleu* POSE *son nid sur les rochers les plus escarpés.* (Buff.)

. . . . . . *Posez* sur cette table
De notre sainte loi le livre redoutable. (Rac.)

— Constr. Mettre, fixer une pierre, une poutre, une colonne, une statue, etc., à la place qu'elle doit occuper : POSER *une pierre.* POSER *la première pierre d'une église.* POSER *une colonne, une figure sur un piédestal.* POSER *une pièce de charpente.* (Acad.)

— *Poser à sec*, construire sans mortier. || *Poser à cru*, élever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. || *Poser de champ*, placer sur la face la plus étroite une pierre, une brique, une pièce de bois, etc.

— *Poser des sonnettes*, les attacher, les fixer à un mur, et établir les fils de fer qui doivent servir à les mettre en mouvement.

— Art mil. *Poser l'arme à terre*, mettre son arme à terre devant soi, le bout du canon en avant.

— Fig. *Poser les armes*, mettre les armes bas, se rendre : *Dès que ce corps fut défait, tous les autres* POSÈRENT LES ARMES. (Acad.)

— *Poser un corps de garde, des gardes, des sentinelles*, les placer en quelque endroit.

— Fig. *Poser les armes*, faire la paix ou une trêve : *Les deux partis* ONT POSÉ *les armes.* (Acad.)

— B.-Arts. Mettre dans la situation, dans l'attitude la plus convenable pour l'imitation : POSER *une figure.* POSER *un modèle.* (Acad.)

— Fig. Établir pour constant, pour avéré : POSER *un principe.* POSER *pour principe, pour maxime.* POSER *comme une vérité incontestable que....* POSER *en fait. Je* POSE *en fait que.....*

— *Poser une question*, la fixer, la préciser : *Il faut d'abord bien* POSER *la question.* (Acad.)

— Supposer, admettre pour un moment : POSONS *la chose comme vous la dites. Vous prétendez que cela est, je n'en demeure pas d'accord ; mais* POSONS *que cela soit.* (Acad.)

— Arithm. Écrire un chiffre au-dessous de chaque colonne d'unités, de dizaines, de centaines, etc., dans l'opération de l'addition : 8 *et* 9 *font* 17 ; *je* POSE 7 *et je retiens* 1. (Acad.)

— Jeu, Jouer un dé ou un domino : *Il* A POSÉ le double six. || Absol. *C'est à vous à* POSER.

— Mus. Attaquer un son avec fermeté et sûreté : *Bien* POSER *un son. Il* POSE *bien, il* POSE *mal sa voix.* (Acad.)

— Intransitiv. Porter, être posé, appuyé sur quelque chose : *Une poutre qui ne* POSE *pas assez sur le mur.* POSER *à faux.* (Acad.)

— Peint. Prendre une certaine attitude pour se faire dessiner, pour se faire peindre : *J'*AI POSÉ *aujourd'hui deux heures chez mon peintre. Cet homme, cette femme* POSE *dans les ateliers de peinture.* (Ac.)

— Fig. *Cette femme pose toujours*, elle étudie ses attitudes, ses gestes, ses regards pour produire de l'effet : POSER ! *toujours* POSER ! *de face pour ce parti, de profil pour celui-là, selon leur idée.* (A. de Vigny.) *La passion espagnole* POSE *toujours un peu, lors même qu'elle n'est pas jouée.* (G. Sand.)

— Néol. Fam. *Faire poser quelqu'un*, le faire attendre longtemps ; l'abuser de vaines espérances : *Il* VOUS FAISAIT POSER *pendant des heures entières.* (H. de Balz.)

= **Se poser**, v. pron. Se mettre, se placer : *L'oiseau est venu* SE POSER *sur le sommet de l'arbre.* (Acad.) *Le merle de roche* SE POSE *ordinairement sur les grosses pierres, et toujours à découvert.* (Buff.)

— Se faire une position dans le monde : *Essayer de* SE POSER. *Il est difficile de* SE *bien* POSER. (Acad.)

— S'établir : SE POSER *en réformateur politique.*

POSEUR, n. m. Techn. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres ou en dirige la pose.

— Général. Celui qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit : POSEUR *de billard.* POSEUR *de parquet.* POSEUR *de sonnettes.*

POSITIF, IVE, adj. (*positivus* ; lat.) Pron. *po-zi-tif.* — Certain, constant, assuré : *Ce fait est* POSITIF. *Je vous donne cela pour une chose* POSITIVE. *C'est une nouvelle* POSITIVE. *Il lui en a donné une parole* POSITIVE. (Acad.) *Ces tentes renferment les documents les plus variés et les plus* POSITIFS *sur notre histoire nationale.* (Biot.)

— Fam. Qui est attaché aux intérêts purement matériels : *Dans ce siècle* POSITIF *et calculateur on n'estime les honneurs que pour ce qu'ils rapportent.* (Viennet.)

— *Esprit positif*, esprit exact, qui recherche la certitude, la justesse. || *C'est un homme positif*, c'est un homme dont les idées s'attachent aux choses d'une application immédiatement possible.

— Il se dit encore par oppos. à Négatif : *Dans les commandements de Dieu, il y en a de* POSITIFS *et de négatifs. Vous louez cet homme en disant qu'il ne fait point de mal ; mais ce n'est pas une louange* POSITIVE, *ce n'est qu'une louange négative.* (Acad.)

— Algèb. *Quantités positives*, par oppos. à *Quantités négatives*, celles qui sont ou qu'on suppose être précédées du signe de l'addition.

— *Les lois positives*, par oppos. à la Loi naturelle.

— Par anal. *Quelle que soit la diversité des cultes, les religions* POSITIVES *maintiennent entre les nations le lien religieux.* (Portalis.)

— *Le droit positif*, par oppos. au Droit naturel.

— *Cela est de droit positif*, cela est fondé sur la discipline de l'Église, sur une loi ecclésiastique, et non pas sur l'institution divine : *L'Église peut dispenser de ce qui est de* DROIT POSITIF, *mais non de ce qui est de droit divin.* (Acad.)

— *Théologie positive*, partie de la théologie qui comprend l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des Pères, les décisions des conciles sur les dogmes de la foi et sur la pratique de l'Église : *Il est savant dans la* THÉOLOGIE POSITIVE. *Il a fait un traité de* THÉOLOGIE POSITIVE. || V. POSITIVE.

— Philos. *Philosophie positive*, système dont les auteurs affectent de n'admettre aucun principe qui ne soit appuyé sur les faits et démontré.

— Phys. Il se dit de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé : *Élément* POSITIF. *Pôle* POSITIF. *État* POSITIF. *Électricité* POSITIVE.

POSITIF, n. m. Gramm. Forme de l'adjectif exprimant la qualité d'une manière simple, positive et absolue ; Ex. : *Le naturel* ARDENT, COLÈRE, *même* FÉROCE *et* SANGUINAIRE, *rend le chien* SAUVAGE REDOUTABLE *à tous les animaux.* (Buff.)

— Adjectiv. *Le degré* POSITIF. (Acad.) || V. SIGNIFICATION (DEGRÉS DE.)

— Chose certaine, incontestable ; ce qui est réel, solide, par oppos. à Ce qui est chimérique.

— *Avoir du positif à la tête*, avoir des connaissances solides, bien digérées.

— Fam. Ce qui constitue les avantages matériels et pécuniaires de la vie : *C'est un homme qui tient au* POSITIF, *qui ne connaît que le* POSITIF.

POSITIF, n. m. Mus. Petit buffet d'orgues qui est placé devant le grand orgue : *L'organiste a joué ce couplet sur le* POSITIF. *Il y a des orgues qui n'ont point de* POSITIF. (Acad.)

POSITION, n. f. (*positio* ; lat., m. sign.) Pron. *po-zi-cion.* — Lieu, point où une chose est placée ; situation : *La* POSITION *des lieux n'est pas bien indiquée dans cette carte. La* POSITION *d'une ville. Je n'aime pas la* POSITION *de ce bâtiment. L'élévation du pôle dépend de la* POSITION *de la sphère.* (Acad.)

— Art mil. Terrain choisi pour y placer un corps de troupes destiné à quelque opération militaire : *Prendre une bonne, une mauvaise* POSITION. POSITION *favorable, avantageuse. L'armée par sa* POSITION *couvrait telle place et menaçait telle autre.* (Acad.)

— Attitude dans les exercices du corps : *La* POSITION *du soldat sans armes, du soldat sous les armes.* PRENDRE *la position prescrite. La* POSITION *du corps, de la tête.* POSITION *naturelle.* POSITION *fatigante.* (Acad.) *Cette statue est belle de draperie, de* POSITION *et de caractère.* (Dider.)

— Chir. Manière dont, au moment de l'accouchement, le fœtus se présente au détroit abdominal.

— Point de doctrine contenu dans une thèse : *Cette thèse contenait tant de* POSITIONS. *Il y avait une erreur dans une des* POSITIONS *de sa thèse, dans une de ses* POSITIONS. (Acad.)

— Particul. Condition, rang : *Presque partout l'homme est inférieur à sa* POSITION. (Dupaul.) *La plupart de ces dévonements sont des dévouements de* POSITION. (H. de Balz.)

— État de fortune : *Sa* POSITION *est embarrassante. Il est dans une belle* POSITION. *Votre* POSITION *est agréable. Je ne suis pas en* POSITION *de faire ce que vous me demandez.* (Acad.) *Il fut obligé de liquider sa* POSITION *pour remplir ses engagements.* (G. Sand.)

— Arithm. *Règle de fausse position*, règle par laquelle une opération faite sur des nombres supposés, conduit, avec le secours des proportions, à la connaissance du nombre que l'on cherche : *Chercher un nombre par la règle de* FAUSSE POSITION. (Acad.)

— Astron. *Angle de position*, celui que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude.

— Prosod. anc. *Syllabe longue par position*, syllabe terminée par une consonne, ordinairement brève, mais qui devient longue lorsque la première de la syllabe suivante est aussi une consonne.

— Mus. Endroit où la main se pose sur le manche d'un instrument à cordes, selon le ton dans lequel on joue : *Dans l'étude du violon, on compte six* POSITIONS.

— Chorégr. Manière de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre : *Première, seconde, troisième, quatrième et cinquième* POSITIONS. *Portez le pied droit à la quatrième* POSITION. (Acad.)

— Man. Assiette du cavalier ; manière dont il est placé à cheval : *Ce cavalier a une belle assiette, une belle* POSITION *à cheval.* (Acad.)

POSITIONNAIRE, n. m. Pron. *po-zi-cio-nère.* — Techn. Poinçon qui sert pour marquer les positions des lieux sur une carte géographique,

POSITIVE, n. f. Théol. Théologie positive : *Être savant dans la* POSITIVE. *Être attaché à la* POSITIVE. *Au seizième siècle, la scolastique l'emportait sur la* POSITIVE. (Fleury.)

POSITIVEMENT, adv. D'une manière sûre, certaine : *Je l'ai ouï dire, mais je ne le sais pas* POSITIVEMENT. (Acad.)

— Précisément : *Voilà* POSITIVEMENT *ce qu'il m'a dit.* (Acad.)

— Phys. *Corps électrisé positivement*, corps qui reçoit du dehors une quantité de fluide qui s'ajoute à celle qu'il possède déjà.

POSITIVISME, n. m. Philos. Système de philosophie positive.

— Néol. Attachement aux intérêts purement matériels : *Ma jeunesse ne verra que des jours mauvais, mon âge mûr que des temps de* POSITIVISME. (G. Sand.)

POSITIVISTE, n. m. Philos. Partisan, sectateur de la philosophie positive, du positivisme.

— Par dénigr. Égoïste, matérialiste.

POSITIVITÉ, n. f. (*positif.*) Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSOIR, n. m. Pron. *po-zoar.* — Techn. Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flans entre les deux coins pour les frapper.

POSOLOGIE, n. f. (ποσόν, quantité ; λόγος, discours ; gr.) Méd. Indication des doses auxquelles on doit administrer les médicaments.

POSOLOGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la posologie : *Indication* POSOLOGIQUE.

POSPOLITE, n. f. Pron. *Pos-po-litt.* — Noblesse polonaise assemblée en corps d'armée.

POSSÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Posséder : *Ce bien a été* POSSÉDÉ *deux cents ans par la même famille.*

— Fig. *L'avare ne prend aucun soin de dérober*

aux yeux du public le misérable penchant dont il est POSSÉDÉ. (Mass.) *Je suis* POSSÉDÉ *d'un amour de travail qui m'enchante.* (Picard.)

— *Être possédé du démon*, se dit en parl. d'un homme du corps duquel le démon s'est emparé.

— Fam. *Il est* POSSÉDÉ D'UN DÉMON *qui lui souffle toutes ses réponses.* (C. Del.)

— Absol. *Être possédé*, être tourmenté par l'esprit malin : *La pauvre fille est* POSSÉDÉE. (Regn.)

— Substant. Démoniaque : *Exorciser les* POSSÉDÉS.

— Fam. *Il se démène comme un possédé*, il se tourmente, il s'agite beaucoup.

POSSÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*possidere* ; lat., m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *posséd* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent* : *je possède, tu possèdes, ils possèdent.*) — Avoir entre ses mains, en son pouvoir : POSSÉDER *de grands biens.* POSSÉDER *une maison, une terre, un héritage.* (Acad.) *On ne s'approprie les choses qu'on* POSSÈDE *que par leur emploi.* (J.-J. Rouss.)

— Anc. *Posséder en roture*, tenir à titre de cens. ‖ *Posséder en fief*, tenir à titre de foi et hommage.

— Absol. POSSÉDER *justement, injustement.* POSSÉDER *à bon, à juste titre.* POSSÉDER *de bonne foi.* POSSÉDER *légitimement. Les gens qui ne* POSSÈDENT *pas sont en bien plus grand nombre que ceux qui* POSSÈDENT.

Qui ne jouit de rien ne doit pas *posséder.* (La Chauss.)
Cependant je *possède*, et leur droit incertain
Me laisse, avec leur sort, le sceptre dans la main. (Corn.)

— Par anal. Contenir, avoir : *Le département du Nord* POSSÈDE *les plus riches mines de houille.* (Blanqui.)

— Par extens. Il se dit des emplois, des honneurs, des bonnes qualités : POSSÉDER *un emploi, une charge.* POSSÉDER *des honneurs, des dignités. Les vertus, les qualités, les talents qu'il* POSSÈDE. (Acad.) *Certaines femmes* POSSÈDENT *la faculté d'ensevelir dans leur âme les sentiments les plus exaltés.* (H. de Balz.)

— *Les bienheureux possèdent la gloire éternelle, possèdent Dieu*, ils jouissent de la gloire éternelle, ils jouissent de la vue de Dieu.

— Fam. *Posséder quelqu'un*, l'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence : *Nous serions charmés de vous* POSSÉDER *pendant quelques jours. Nous ne l'*AVONS POSSÉDÉ *que peu d'instants.*

— Fig. *Posséder l'esprit de quelqu'un*, en être maître, le gouverner à son gré : *Cette femme* POSSÈDE *entièrement l'esprit de son mari.*

— Dans le m. sens :

Je ne m'appartiens pas, un autre me *possède* ;
Absent, il me maudit, et présent, il m'obsède. (C. Del.)

— *Posséder les bonnes grâces d'une personne*, en être favorisé, en être aimé ‖ *Posséder le cœur d'une personne*, être l'objet exclusif de son affection. ‖ *Posséder une femme*, jouir de ses faveurs.

— *Posséder son âme en paix*, avoir constamment une tranquillité d'esprit due à une bonne conscience.

— Connaître à fond : POSSÉDER *les sciences, les belles-lettres.* POSSÉDER *la philosophie, les mathématiques.* POSSÉDER *les langues étrangères. Cet avocat* POSSÈDE *bien votre affaire. Il* POSSÈDE *bien son Homère.* (Acad.) *La musique est une chose que je sens, que je* POSSÈDE *dans mon cœur.* (G. Sand.)

— *Posséder son sujet*, le connaître à fond et de manière à le traiter dans toute son étendue. *Pour bien écrire, il faut* POSSÉDER *pleinement son sujet.* (Buff.) *Tout auteur qui ne donne pas d'ordre à son discours ne* POSSÈDE *pas assez sa matière.* (Fén.)

— Il se dit des passions, des sentiments qui maîtrisent l'âme, qui l'agitent et l'égarent : *L'ambition, l'avarice, la colère, etc.,* POSSÈDENT *cet homme. Quand la passion le* POSSÈDE, *il n'est pas traitable. Il est incapable de rien écouter, dans la douleur qui le* POSSÈDE. *Quelle rage, quelle fureur vous* POSSÈDE ? *L'esprit de discorde et de faction* POSSÉDAIT *ce malheureux peuple.* (Acad.) *Cette passion rend malheureux celui qu'elle* POSSÈDE. (Mass.)

— *Le démon le possède*, le démon s'est emparé de son corps.

— Fig. et fam. *Le diable le possède*, se dit d'un homme emporté, qui ne veut point entendre raison.

= **Se posséder**, v. pron. Être maître de son esprit, de ses passions, de ses mouvements, ne point se laisser troubler par les circonstances fâcheuses : *C'est un homme froid et sage qui* SE POSSÈDE *toujours. Il ne* SE POSSÈDE *point, il est toujours hors de lui-même. C'est un orateur qui* SE POSSÈDE *et ne se trouble point.* (Acad.)

Je craignais de ne pas *m'être assez possédé.* (Piron.)

— Fam. *Il ne se possède pas de joie*, il est transporté de joie ; la joie le met hors de lui-même. ‖ *SYN.* V. AVOIR.

POSSESSEUR, n. m. Celui qui possède quelque bien, quelque héritage, etc. : *Légitime* POSSESSEUR. *Paisible* POSSESSEUR. POSSESSEUR *de bonne foi.* POSSESSEUR *de fait.* POSSESSEUR *à long terme, à titre héréditaire, précaire, etc. Il est* POSSESSEUR *de tel bien.*

Il dispose de tout en juste *possesseur.* (Corn.)

— Anc. *Possesseur pacifique*, celui qui n'est point troublé dans sa possession.

POSSESSIF, adj. m. (*possessivus* ; lat., m. sign.) Gramm. Il se dit des mots qui marquent la possession : *Pronom* POSSESSIF ; *adjectif* POSSESSIF. *Le mien, le nôtre, sont des pronoms* POSSESSIFS. *Mon, ton, sont des adjectifs* POSSESSIFS.

= **Gramm.** Toutes les fois que le rapport de possession est suffisamment marqué par le sens de la phrase, on peut remplacer *les adjectifs possessifs* par l'article ; ainsi, au lieu de dire : *J'ai* MES *yeux fatigués ; vous avez vos jambes enflées*, on dira : *J'ai* LES *yeux fatigués ; vous avez* LES *jambes enflées.*

— Mais, si l'on veut donner plus de force à l'expression, on emploie l'adjectif possessif au lieu de l'article : *Le commandant phénicien, arrêtant* SES *yeux sur Télémaque, croyait se souvenir de l'avoir vu.* (Fén.)

— Pour désigner quelque chose d'habituel et de périodique, c'est l'adjectif possessif et non l'article qu'on emploie ; ainsi l'on dira : *J'ai* MA *migraine*, si l'on est sujet à cette maladie ; et *j'ai* LA *migraine*, si l'on en souffre accidentellement.

— Pour appeler l'attention sur un objet et le désigner d'une manière spéciale, on se sert encore de l'adjectif possessif : *Je souffre à* MON *bras, à* MA *jambe, à* MON *genou*, signifie *je souffre* au bras, à la jambe, au genou *qui est depuis longtemps affecté de telle ou telle maladie.*

— Le choix entre l'adjectif possessif et l'article n'est point arbitraire ; il résulte toujours de l'emploi de l'un ou de l'autre une notable différence dans le sens ; ainsi, quand on dit : *Il* SE *fait* LA *barbe. Il fait* SA *barbe*, dans le premier cas on exprime simplement une action ; dans le second, le terme de l'action étant déterminé est celui sur lequel on appelle l'attention, attendu qu'il énonce quelque chose d'accidentel.

— Quelquefois une différence totale de sens résulte de l'emploi de l'article ou de l'adjectif possessif :

Il n'est point de Romain
Qui ne fût glorieux de vous donner *sa main.* (Corn.)

Si Corneille eût dit *de vous donner* LA *main*, il eût rendu d'une manière moins nette l'idée qu'il voulait exprimer.

POSSESSION, n. f. (*possessio* ; lat., m. sign.) Jouissance d'un bien ; liberté, faculté actuelle d'en disposer : POSSESSION *légitime, paisible, injuste.* POSSESSION *immémoriale et non interrompue. Être, entrer en* POSSESSION. *Être troublé, inquiété dans la* POSSESSION *d'un bien.* (Acad.) *La mort éteint la* POSSESSION. (Dest.) *L'univers entier est sa* POSSESSION *et son partage.* (Mass.) *Qu'est-ce que la* POSSESSION ? *Le fait matériel de la détention, sous le rapport des besoins physiques de l'homme.* (Lerminier.)

L'usage seulement fait la *possession.* (La F.)

— *Prendre possession*, s'emparer, entrer en jouissance de : *Elle* PRIT POSSESSION *de cette maison comme d'une chose qui lui aurait appartenu.* (H. de Balz.)

— *Être en possession de*, suivi d'un nom, jouir : *Cet homme* EST EN POSSESSION *de l'estime publique.* (Ac.)

— Par anal. : *Je vous invite à ne lire que les ouvrages qui* SONT *depuis longtemps* EN POSSESSION *des suffrages du public, et dont la réputation n'est point équivoque.* (Volt.)

— *Être en possession de*, suivi d'un infinitif, avoir la licence, la liberté, l'habitude : *Il est* EN POSSESSION *de leur dire les vérités les plus dures. Il est en* POSSESSION *de plaire dans cette société.* (Acad.) *Les oiseaux ont toujours été* EN POSSESSION *de fournir aux peuples policés comme aux peuples sauvages une partie de leur parure.* (Buff.)

— Jurispr. *Possession civile*, état de celui qui possède une chose, comme propriétaire reconnu. ‖ *Possession d'état*, notoriété qui résulte d'une suite non interrompue d'actes faits par la même personne en une même qualité.

— Absol. Jouissance de certains plaisirs, de certaines choses qu'on a recherchées avec ardeur : *La* POSSESSION *diminue ordinairement le prix des choses qu'on a le plus désirées. Souvent l'amour s'affaiblit par la* POSSESSION. (Acad.) *Le plaisir de* LA POSSESSION *s'use par elle.* (J.-J. Rouss.)

— Théol. cathol. État d'un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps : *La* POSSESSION *diffère de l'obsession, en ce que, dans la* POSSESSION, *le diable est censé agir au dedans, et que dans l'obsession il est censé agir au dehors.* (Acad.) *Le torrent d'injures qui sortit de sa bouche aurait fait croire à quelque antique* POSSESSION, *comme au moyen âge.* (H. de Balz.)

— N. f. pl. Terres possédées par un État, par un particulier : *Les* POSSESSIONS *de la France dans les Antilles. Cet homme a de grandes* POSSESSIONS *dans telle province, dans tel département.* (Acad.) *Les Provinces-Unies n'ont pas donné à leurs* POSSESSIONS *de l'autre hémisphère l'attention qu'elles méritaient.* (Rayn.) *On ravage la nuit ses* POSSESSIONS. (Dider.)

POSSESSOIRE, adj. des 2 g. (*possidere*, posséder ; lat.) Jurispr. Qui est relatif à la possession.

— *Action possessoire*, celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession : *Intenter une* ACTION POSSESSOIRE. *Se pourvoir par l'*ACTION POSSESSOIRE. (Acad.)

POSSESSOIRE, n. m. Jurispr. Possession, droit de posséder un héritage, un bien immobilier : *Contester le* POSSESSOIRE *d'un bien. Plaider, juger le* POSSESSOIRE. *Se pourvoir au* POSSESSOIRE. (Acad.) *Si les hommes sont équitables, que devient le pétitoire et le* POSSESSOIRE, *et tout ce qu'on appelle jurisprudence ?* (La Br.)

— *Adjuger le plein possessoire*, adjuger la pleine et entière possession d'un bien.

POSSESSOIREMENT, adv. Jurispr. D'une manière possessoire ; relativement à la jouissance : *Agir* POSSESSOIREMENT.

POSSIBILITÉ, n. f. (*possibilitas* ; m. sign. de *posse*, pouvoir ; lat.) Qualité de ce qui est possible : *Je trouve de la* POSSIBILITÉ *à ce qu'il vous propose. Je ne nie pas la* POSSIBILITÉ *du fait, mais je soutiens qu'il n'a pas eu lieu. Il n'y a pas* POSSIBILITÉ. (Acad.)

POSSIBLE, adj. des 2 g. (*possibilis* ; rad. *posse*, pouvoir ; lat.) Qui peut être, qui peut se faire, qui peut arriver : *Cela est difficile, mais cependant* POSSIBLE. *Il a éprouvé tous les malheurs* POSSIBLES. *Cela n'est pas* POSSIBLE. *Il n'est pas* POSSIBLE *de rester ici. Venez le plus tôt qu'il vous sera* POSSIBLE. (Acad.) *Les lois n'exigent que ce qui est* POSSIBLE *à tous les hommes.* (Duclos.) *Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient* POSSIBLES. (Montesq.)

Les miracles les moins *possibles*
Sont un jeu de sa volonté. (Rac.)

Étouffer la nature est-ce un effort *possible ?* (C. Del.)

— N. m. Ce qui est possible : *Les bornes* DU POSSIBLE. *Faire le* POSSIBLE, SON POSSIBLE, *pour qu'une chose soit.* (Acad.) *Dans nos désirs insensés nous mettons au rang du* POSSIBLE *ce qui ne l'est pas.* (J.-J. Rouss.) *J'y ferai tout mon* POSSIBLE, *puisque vous y êtes intéressé.* (Lesage.)

— *Au possible*, autant que possible, au dernier degré, extrêmement : *Être artificieux* AU POSSIBLE.

= **Gramm.** *Possible* se rapporte tantôt à un nom exprimé, tantôt à un infinitif sous-entendu : dans le premier cas, il s'accorde avec le nom ; dans le second, il reste invariable : *On peut réduire en trois classes tous les monstres* POSSIBLES. (Buff.) *Faisons respecter notre malheur ; car, de toutes les calamités* POSSIBLES, *la plus insoutenable est le malheur méprisé.* (De Ségur.) C'est-à-dire, qui sont *possibles.* — *Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes* POSSIBLE. (Fonten.) C'est-à-dire, qu'il est *possible* d'en exterminer. *S'il est impossible que tous les hommes soient heureux, tâchons qu'il y ait le moins de malheureux* POSSIBLE.

POSTAL, ALE, adj. Admin. Qui concerne les postes aux lettres : *Droit* POSTAL. *Taxe* POSTALE. *Service* POSTAL. *Route* POSTALE. *Réforme* POSTALE.

— *Convention postale*, accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre : *La France a des* CONVENTIONS POSTALES *avec presque tous les pays de l'Europe.*

POSTCOMMUNION, n. f. (*post*, après ; *communio*, communion ; lat.) Oraison que le prêtre dit à la messe, immédiatement après la prière appelée Communion : *Le prêtre en était à la* POSTCOMMUNION. (Acad.)

POSTCOSTAL, ALE, adj. (*post*, après ; *costa*, côte ; lat.) Anat. Qui est situé après une côte.

POSTDATE, n. f. (*post*, après ; lat. et *date*.) Date fausse et postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre, etc. ‖ Peu usité.

POSTDATÉ, ÉE, part. pass. du v. Postdater : *Une lettre* POSTDATÉE. *Un acte* POSTDATÉ.

POSTDATER, v. tr. ou act. 1re conj. Dater une lettre, un acte, d'un temps postérieur à celui où la lettre est écrite, où l'acte est fait : POSTDATER *une lettre.* (Acad.)

POSTDILUVIEN, IENNE, adj. (*post*, après ; *diluvium*, déluge ; lat.) Qui est postérieur au déluge : *Temps* POSTDILUVIENS. *Époque* POSTDILUVIENNE.

— Géol. *Terrains postdiluviens*, terrains de transport et d'alluvion de la période actuelle, qui sont postérieurs à la grande catastrophe du déluge universel.

POSTE, n. f. (*positus*, placé; lat.) Établissement de chevaux, placé de distance en distance, pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité : *Chevaux de* POSTE. *Chaise de* POSTE. *Maître de* POSTE. *La* POSTE *aux chevaux*. (Acad.)

— Maison où sont les chevaux qu'on va prendre pour courir la poste : *C'est une* POSTE *où il y a de bons chevaux*. (Acad.)

— Manière de voyager avec des chevaux de poste : *Prendre la* POSTE. *Aller en* POSTE. *Voyager en* POSTE (Acad.)

— Fig. et fam. *Courir la poste*, *aller un train de poste*, marcher précipitamment ; lire ou écrire trop vite, etc. ‖ Dans le m. sens, *Faire tout en courant la* POSTE, *faire tout en* POSTE, faire tout à la hâte.

— Exercice qu'on fait en courant la poste à cheval : *La* POSTE *fatigue beaucoup. La* POSTE *l'a mis en tel état qu'il ne peut presque se remuer*. (Acad.)

— Mesure de chemin, en France, communément de deux lieues ou 8 kilomètres. *Il y a six* POSTES *de telle ville à telle autre*. (Acad.) *Je dois faire aujourd'hui vingt* POSTES *sans manquer*. (La F.) *Avez-vous donc le diable au corps? Vous venez de courir quarante* POSTES *sans vous arrêter*. (Campistr.) *J'étais à une* POSTE *du château*. (Chateaubr.)

— *Poste royale*, poste qui se paye double à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales.

— Administration publique pour le transport des lettres, des dépêches. *La* POSTE *est une invention des temps modernes. La* POSTE *est une branche des revenus de l'État. Le service de la* POSTE *est journalier dans toute la France*. (Acad.) *On tremble aujourd'hui de laisser échapper un mot qui peut être mal interprété : on ne peut plus passer par la* POSTE. (Volt.)

— Courrier qui porte les lettres : *La* POSTE *va partir. La* POSTE *vient d'arriver. C'est aujourd'hui jour de* POSTE *pour l'Italie*. (Acad.)

— *Grande poste*, celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. ‖ *Petite poste*, Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

— Maison, bureau où l'on porte les lettres qui doivent être envoyées, et où sont distribuées celles qui arrivent : *La* POSTE *aux lettres. Directeur de la* POSTE *aux lettres. Les commis, les employés de la* POSTE. *La* POSTE *est dans telle rue. Porter ses lettres à la* POSTE. *Un bureau de* POSTE. (Acad.) *Mes lettres, les as-tu portées à la* POSTE ? (Brueys.) *Envoyez-moi vos lettres par la* POSTE. (Rac.)

— Particul. *Grande poste*, bureau central à Paris. ‖ *Petites postes*, les différents bureaux d'arrondissement.

— *Poste restante*, mots qu'on écrit sur l'adresse d'une lettre, pour avertir qu'elle doit rester au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que la personne à qui elle est adressée la réclame.

— *Malle-poste*. *V.* MALLE. (Acad.)

— Mar. *Poste-aux-choux*, petit canot qui va chercher les provisions pendant le séjour en rade.

= **A poste**, loc. adv. A certains termes dont on est convenu : *Acheter, vendre, payer* À POSTE. (Acad.) ‖ Vieux.

= **A sa poste**, loc. adv. A sa disposition, à sa convenance. *Mettre des gens* À SA POSTE *en quelque endroit. Avoir un médecin* À SA POSTE. *C'est un emploi tout fait* À SA POSTE. (Acad.) ‖ Vieux.

POSTE, n. m. (*positus*, placé ; lat.) Art. milit. Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef ; lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir pour une opération militaire : POSTE *avancé*. POSTE *dangereux, périlleux. Quitter un* POSTE. *Garder son* POSTE. *Emporter un* POSTE. *On força les ennemis dans leur* POSTE. *Ce ne fut qu'une affaire de* POSTE. (Acad.) *Le* POSTE *fut enlevé après un grand carnage*. (Volt.)

Je défendais mon *poste*, il l'a soudain forcé. (Corn.)

— Particul. Corps de garde : *Le* POSTE *de la mairie. Le* POSTE *de l'état-major. Se rendre, entrer au* POSTE. *La garde sortit du* POSTE. *Les grands, les petits* POSTES. *Visiter les* POSTES *de la ville*.

— *Poste d'honneur*, celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc. ‖ Fig. Poste périlleux, où il faut payer de sa personne.

— Par extens. Collectiv. Soldats placés ou destinés à être placés dans un poste. *Enlever un* POSTE. *Relever un* POSTE. *Un* POSTE *de garde nationale, de la ligne, de garde municipale*, etc. *Doubler les* POSTES. *Chef de* POSTE. (Acad.)

— Par extens., emploi, fonction. *Être dans un* POSTE *élevé, dans un* POSTE *considérable. Il est dans un joli* POSTE. *Il ne se plaît guère dans le* POSTE *où on l'a mis. Il est dans un* POSTE *désagréable. Il mériterait un meilleur* POSTE. (Acad.) *Puis-je remplir ce* POSTE *honorable?* (J.-J. Rouss.) *Quel dangereux* POSTE *que celui qui expose à tous moments un homme à nuire à des millions d'hommes !* (La Br.)

Je veillais à mon *poste* ; un noble vient, déclare
Qu'il faut quitter pour lui nos vaisseaux qu'on répare.
(C. Del.)

Être à poste fixe dans un lieu, y être à demeure, y être sédentaire.

Être à son poste, être où le devoir exige que l'on soit : *Ce commis* EST *toujours* À SON POSTE. Dans le même sens, *aller, se rendre, retourner* À SON POSTE ; *mourir* À SON POSTE. (Acad.)

Je *retourne à mon poste*, où sans doute on m'attend.
(C. Del.)

POSTÉ, ÉE, partic. pass. du v. Poster : *Nous sommes ici bien* POSTÉS *pour voir*. (Acad.) POSTÉS *dans un petit bois de sapins, les confédérés attendirent que Léopold vînt leur présenter la bataille*. (Raoul-Rochette.)

— Fig. *Être bien posté*, être pourvu d'un emploi avantageux.

— Fam. et ironiq. *Nous voilà bien postés!* nous sommes dans un fâcheux embarras.

POSTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*poste*.) Placer quelqu'un dans quelque endroit : POSTER *des tireurs pour le loup, pour le sanglier. On l'*AVAIT POSTÉ *au coin du bois* (Acad.)

— Art milit. Placer quelqu'un ou quelque corps de troupes dans un lieu, afin qu'il garde, défende le poste où on l'a mis, ou qu'il observe ce qui se passe : POSTER *avantageusement des troupes. On les* A POSTÉS *sur les bords de cette rivière, pour en défendre le passage aux ennemis. On l'*A POSTÉ *en cet endroit pour avoir l'œil à tout ce qui s'y passe*. (Acad.)

= **Se poster**, v. pron. Se placer, se mettre dans un lieu pour observer, pour attendre : SE POSTER *au coin d'un bois pour attendre le passage de la bête.* SE POSTER *sur un arbre*. (Acad.)

— Art milit. Prendre position : *Ce détachement ennemi s'*ÉTAIT POSTÉ *sur une éminence*. (Acad.)

POSTÉRIEUR, EURE, adj. Qui suit, qui est après dans l'ordre des temps : *Son droit est* POSTÉRIEUR *au mien. Ce testament a été annulé par un testament* POSTÉRIEUR. *Date* POSTÉRIEURE. *Cet ouvrage, cet auteur est* POSTÉRIEUR *à tel autre* (Acad.)

— Qui est derrière par rapport à la situation : *La partie antérieure, la partie* POSTÉRIEURE *de la tête*.

— Fam. Substantiv. Le derrière, les fesses : *Il est tombé sur son* POSTÉRIEUR. (Acad.)

POSTÉRIEUREMENT, adv. de temps. Après. *Cet acte fut* POSTÉRIEUREMENT *à l'autre. Cela est arrivé* POSTÉRIEUREMENT *à ce que vous dites*. (Acad.) *En Normandie, on ne trouve de chartes et d'actes authentiques que* POSTÉRIEUREMENT *au dixième siècle*. (Biot.)

POSTÉRIORI (A), loc. adv. (m. lat., *d'après ce qui suit*.) De ce qui suit, de ce qui est postérieur. *Raisonner* À POSTÉRIORI, prouver la vérité ou la fausseté d'une proposition d'après les conséquences vraies ou fausses qui en sortiraient nécessairement.

POSTÉRIORITÉ, n. f. (*posterior*, qui vient après ; lat.) État d'une chose postérieure à une autre : POSTÉRIORITÉ *de date*. POSTÉRIORITÉ *de temps*. POSTÉRIORITÉ *d'hypotèque*. (Acad.)

POSTÉRITÉ, n. f. (*posteritas* ; m. sign. de *posteri*, les derniers, les descendants ; lat.) Suite de ceux qui descendent d'une même origine. *Toute la* POSTÉRITÉ *d'Adam. La* POSTÉRITÉ *d'Abraham. Il a laissé une nombreuse* POSTÉRITÉ. *Il est mort sans* POSTÉRITÉ. *La* POSTÉRITÉ *féminine*. (Acad.) *L'homme de génie ne laisse pas de* POSTÉRITÉ. (Rayn.)

— Tous ceux qui viendront ou qui sont venus après une certaine époque : *Écrire, travailler pour la* POSTÉRITÉ. *Transmettre son nom à la* POSTÉRITÉ. *Le jugement de la* POSTÉRITÉ *est ordinairement plus favorable au mérite des grands hommes, que celui de leur siècle. En appeler à la* POSTÉRITÉ. (Acad.) *Les contemporains prodiguent les éloges, la* POSTÉRITÉ *fait justice*. (Duclos.) *Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la* POSTÉRITÉ. (Mariv.)

Vous devez un exemple à la *postérité*. (Corn.)

POSTES, n. f. Petites balles de plomb dont on charge un fusil, un pistolet : *Son fusil était chargé de douze ou quinze* POSTES. (Acad.)

POSTES, n. f. pl. Archit. Ornement de peu de relief, qu'on place ordinairement sur les plinthes, et qui est une sorte d'enroulements courants. (Acad.)

POSTFACE, n. f. (*post*, après ; lat., et *face*.) Avertissement placé à la fin d'un livre. *Quelques auteurs, par bizarrerie, font des* POSTFACES. *La préface et la* POSTFACE *de son livre*. (Acad.)

POSTHUME, adj. des 2 g. (*post*, après ; *humatum*, mis en terre, s.-entend. *patrem*, père ; lat.) Qui est né après la mort de son père : *Enfant* POSTHUME. *Fils* POSTHUME. *Fille* POSTHUME. (Acad.)

— Dr. rom. Il se dit d'un enfant né du vivant du père, mais après que celui-ci avait fait son testament, ce qui emportait la nullité de cet acte.

— En parl. d'un ouvrage, Qui paraît, qui a paru pour la première fois, après la mort de l'auteur : *Ouvrage* POSTHUME. *Œuvres* POSTHUMES. *Il a laissé des œuvres* POSTHUMES. (Acad.) *Les grandes réputations sont presque toujours* POSTHUMES (Lamotte.)

— N. m. Enfant né après la mort du père.

Deux ans après sa mort j'accouchai d'un *posthume*. (Regn.)

POSTICHE, adj. des 2 g. (*posticus*, qui est situé derrière ; lat.) Pron. *post-ich*.) Fait et ajouté après coup : *Les ornements de ce portail sont* POSTICHES.

— *Des dents, des cheveux postiches*, de fausses dents, de faux cheveux.

— Fig. Qui ne convient point au lieu où il est placé : *Cet épisode est* POSTICHE *Tous ces embellissements sont* POSTICHES *et mal assortis*. (Acad.) *Il faut souvent au poëte deux ou trois vers* POSTICHES *pour en amener un dont on a besoin*. (Fén.)

— Art milit. Homme qui tient momentanément la place d'un autre, qui en remplit provisoirement les fonctions : *Caporal* POSTICHE. (Acad.)

POSTILLON, n. m. (*poste*.) Pron. *po-sti-yon*. — Homme attaché au service de la poste aux chevaux, pour conduire les voyageurs : *Suivre le* POSTILLON. *Payer le* POSTILLON. *Démonter son* POSTILLON *pour changer de cheval*. (Acad.)

— Celui qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage : *Le* POSTILLON *d'une diligence. Le* POSTILLON *qui menait la chaise, la malle-poste, la voiture*. (Acad.)

— J. de trictr., de piquet à écrire, Chacun des marqués qu'un joueur fait par delà la moitié du nombre de convenu pour la partie : *Donner, avoir un* POSTILLON, *deux* POSTILLONS. *Vous avez le* POSTILLON. (Acad.)

— Carte percée dans laquelle les enfants font passer la ficelle de leur cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine.

— Anc. mar. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte, et porter des nouvelles.

POSTPECTORAL, ALE, adj. (*post*, après, *pectus, pectoris*, poitrine ; lat.) Pron. *post-pekt-or-al*. — Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine.

POSTPOSITIF, IVE, adj. (*post*, après ; *positus*, placé ; lat.) Pron. *post-po-zit-if*. — Gramm. Il se dit de certains adverbes qui se placent toujours après le mot qu'ils modifient : Ci *et* là *sont des particules* POSTPOSITIVES.

POSTPOSITION, n. f. Pron. *post-po-zi-ci-on*. — Gramm. Condition des mots postpositifs.

— Méd. État d'une fièvre intermittente qui revient plus tard qu'on ne l'attendait ; il est opposé à *Anticipation*.

POSTRIDIEN, IENNE, adj. (*postridie*, le jour suivant ; lat.) Qui appartient au lendemain.

POSTSCÉNIUM, n. m. (*post*, derrière ; *scena*, scène ; lat.) Pron. *post-cé-ni-omm*. — Antiq. Partie du théâtre, qui était derrière la scène et où les acteurs attendaient le moment de paraître.

POST-SCRIPTUM, n. m. Ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, et qu'on marque ordinairement par ces deux initiales *P. S.* : *Il met des* POST-SCRIPTUM *à toutes ses lettres*. (Acad.) *C'est un de vos* POST-SCRIPTUM *d'autrefois*. (C. Del.) *Dieu! que j'ai écrit de lettres dans ce temps-là, sans compter les* POST-SCRIPTUM. (Id.)

POSTULANT, part. pr. du v. Postuler.

POSTULANT, ANTE, n. Personne qui demande, recherche avec beaucoup d'instance : *Il y avait plusieurs* POSTULANTS *pour cet emploi*. (Acad.) *En tout genre, il y a plus de* POSTULANTS *que de places*. (Volt.)

— Adj. *Ces messieurs sont deux gendres* POSTULANTS. (G. Sand.)

— Particul. Celui, celle qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse : *Il est* POSTULANT, *elle est* POSTULANTE *depuis six mois pour entrer au noviciat de tel couvent*. (Acad.)

— Anc. Il se disait des avocats et des procureurs en exercice, par oppos. à ceux qui avaient quitté leurs fonctions ; et même de praticiens sans titre qui plaidaient dans les justices inférieures : *Avocat* POSTULANT. *Procureur* POSTULANT. (Acad.)

POSTULAT, n. m. (*postulatus*; de *postulare*, demander; lat.) Pron. *pos-tu-la*. — Philos. Ce que l'on regarde comme fait reconnu ou axiome : *Aux yeux de Kant la liberté paraît comme une conséquence inévitable, comme un* POSTULAT *de la loi posée : L'homme est obligé, donc il est libre ; voilà en deux mots le fondement de la raison pratique.* (Lerminier.)

POSTULATION, n. f. (*postulatio*, de *postulare*, demander; lat.) Pron. *pos-tu-la-ci-on*. — Prat. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédures dans une affaire.

— Dr. ecclés. Supplication faite à un supérieur ecclésiastique de lever l'incompatibilité d'un bénéfice avec l'admission que le titulaire sollicite, dans un chapitre d'Allemagne : *Il a été élu par voie de* POSTULATION. (Acad.)

POSTULATUM, n. m. (m. lat.) Pron. *pos-tu-la-tomm*. — Philos. Postulat : *Deux parallèles ne se rencontrent jamais, et le célèbre* POSTULATUM *d'Euclide*. || Au pl. *Des* POSTULATA.

POSTULÉ, ÉE, part. pass. du v. Postuler : *Emploi* POSTULÉ. *Place* POSTULÉE. *Noviciat* POSTULÉ.

POSTULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*postulare*, demander; lat.) Pron. *pos-tu-lé*. — Demander avec instance, insister pour obtenir quelque chose : POSTULER *un emploi, une place*. POSTULER *son admission dans une maison religieuse*. POSTULER *sa réception dans une compagnie*. (Acad.)

— Intransitiv. Prat. Occuper pour une partie, et faire tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction d'une affaire : *Cet avoué a été interdit, il lui est défendu de* POSTULER *pour personne*. (Acad.)

POSTURE, n. f. (*positus*, posé ; lat.) État, situation du corps ; manière dont on tient son corps, sa tête, ses bras, ses jambes, etc. : POSTURE *commode, incommode, libre, naturelle, gênée, indécente. Se présenter en* POSTURE *de suppliant*. POSTURE *grotesque, bizarre, extravagante*. (Acad.) *Il entre en* POSTURE *de pénitent*. (Fléch.) *Que voit-on dans la plupart des éducations ? Nulle liberté, nul enjouement, toujours leçons, silence,* POSTURE *gênée, corrections et menaces*. (Fén.) *Tous les mouvements des danses des négresses sont autant de* POSTURES *lascives*. (Buff.)

— Chorégr. *Danses de postures*, dans lesquelles on figure certaines postures bizarres.

— Fig. État, situation morale : *Il est en bonne* POSTURE *auprès de ce prince. Il était en bonne* POSTURE *à la cour*. (Acad.).

Un duel met les gens en mauvaise *posture*. (Mol.)

— Par anal. : *Mes affaires sont en très-bonne* POSTURE. (Mol.)

POT, n. m. (*potus*, boisson ; lat.) Vase de verre ou de métal servant à divers usages : POT *de terre*. POT *de fer*. POT *de faïence*. POT *d'étain*. POT *de grès*. POT *de porcelaine*. POT *sans anse*. POT *à deux anses*. (Acad.) *Un* POT *cassé nous sert de bouteille et de coupe*. (Regn.)

— Fam. *Être sourd, bête comme un pot*, extrêmement sourd, extrêmement bête.

— Suivi de la prép. *à*, il exprime la destination ; et suivi de la prép. *de*, il en exprime l'usage actuel : POT *à l'eau*, POT *au lait*, POT *à beurre*, POT *à confitures*, POT *à fleurs, etc*. POT *à mettre de l'eau, du lait, du beurre, des confitures, des fleurs, etc*. POT *d'eau*. POT *de lait*. POT *de beurre*. POT *de confitures*. POT *de fleurs, etc*. (Acad.) *Ils placèrent sur la fenêtre deux* POTS *de réséda*. (Lam.)

— Dans l'exemple suivant la Fontaine a employé *à* pour *de* :

Perrette, sur sa tête ayant un *pot au lait*,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.

— *Pot à oille*, pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de racines.

— Prov. *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre*, c'est un homme difficile et pointilleux. || *Faire le pot à deux anses*, mettre les poings sur les côtés, ou donner le bras à deux femmes.

— Métrol. Mesure de deux pintes : *Un* POT *de bière, de cidre. Vendre à* POT *et à pinte*. (Acad.)

— Marmite où l'on fait bouillir la viande : *Faire bouillir le* POT. *Saler, écumer le* POT. *Le couvercle du* POT. *Henri IV voulait que tous les paysans de son royaume pussent mettre la poule au* POT *le dimanche*. (Acad.)

... J'aime mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes
Elle accommode mal les noms avec les verbes...
Que de brûler ma viande, ou saler trop mon *pot*. (Mol.)

— Prov. et fig. *On fait de bonne soupe dans un vieux pot*, les vieilles choses ne laissent pas de servir.

— *Pot au feu*, quantité de viande destinée à être mise dans le pot : *Mettre le* POT AU FEU. (Acad.) *Le* POT AU FEU *du peuple est la base des empires*. (Mirab.)

Chez nous, à peine un *pot au feu*,
Boire de belle eau claire, et manger du pain d'orge,
Tandis que chez les fils le superflu regorge. (Pir.)

— *Cuiller à pot*, grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre le bouillon dans le pot.

— *Croûte au pot*, croûte que l'on fait tremper dans le pot avant de le retirer du feu.

— *La fortune du pot*, l'ordinaire pour le dîner de la famille.

— Fam. *Courir la fortune du pot*, s'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est point attendu.

— Prov. *Être à pot et à rôt*, être dans une grande familiarité : *Il y a déjà dix ans qu'il* EST A POT ET A RÔT DANS LA MAISON. (Danc.)

— Prov. et fig. *C'est le pot de terre contre le pot de fer*, se dit d'un homme sans appui, qui a un démêlé avec un homme puissant.

— Prov. et fig. *Un pot fêlé dure longtemps*, une personne, quoique infirme et valétudinaire, ne laisse pas quelquefois de vivre longtemps.

— Prov. et fig. *Il en payera les pots cassés*, se dit d'un homme sur qui l'on croit que les frais, la perte, le dommage d'une affaire doivent retomber.

— Prov. et fig. *Tourner autour du pot*, user de détours inutiles au lieu d'aller au fait : *Expliquez-vous clairement sans tant* TOURNER AUTOUR DU POT. (Acad.) *Faut-il tant* TOURNER AUTOUR DU POT ? (Rac.)

— Prov. et fig. *Découvrir le pot aux roses*, découvrir le fin, le mystère de quelque affaire secrète, de quelque intrigue : *Il croyait qu'on ne saurait rien de ses intrigues, mais on a découvert le* POT AUX ROSES. (Acad.) *Motus! ou je* DÉCOUVRIRAI *le* POT AUX ROSES. (La F.) || Il serait plus exact et plus correct de dire *le pot au rose*.

— Fig. *Le pot au noir*, une affaire embrouillée, fâcheuse.

— Comm. relig. *Sœurs du pot*, filles qui vivent en communauté, et qui soignent les malades.

— Artif. *Pot à feu*, pièce de feu d'artifice, faite en forme de pot, de vase, et remplie de fusées, etc.

— Artill. Pot de fer rempli d'artifice, et dont on se sert dans les siéges.

— Fam. Gros lampion, falot.

— Anc. *Pot en tête*, casque, coiffure d'un homme de guerre, à l'épreuve de la balle : *Tous les cavaliers avaient le* POT *en tête. Mettre le* POT *en tête*. || Vieux.

— Mar. *Pot à brai*, chaudière en fer battu pour chauffer le brai. || *Pot de pompe*, piston à soupape.

— Techn. *Pot à cueillir*, vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. || Auge des foulons.

— Adjectiv. *Papier pot*.

— Sorte de papier particulièrement employé dans la fabrication des cartes à jouer.

POTABLE, adj. des 2 g. (*potabilis*, de *potare*, boire ; lat.) Qui se peut boire, qu'on peut boire sans répugnance : *Du vin qui n'est pas* POTABLE. *Ce vin n'est pas excellent, mais il est* POTABLE. (Acad.) *On a établi à Paris des filtres de charbon pour clarifier, purifier et rendre* POTABLES *les eaux les plus infectes*. (Chaptal.)

— *Or potable*, de l'or liquide et qu'on peut boire : *Il prétendait avoir trouvé le secret de l'or* POTABLE. (Acad.)

POTAGE, n. m. (*potare*, boire; lat.) Art. cul. Aliment fait de bouillon et de tranches de pain, ou de quelque autre substance alimentaire : POTAGE *gras, maigre*. POTAGE *aux herbes, aux choux*. POTAGE *au riz, au vermicelle. Manger du* POTAGE. *Servir le* POTAGE. (Acad.) *Il s'est enivré dès le* POTAGE. (Dest.) *Avant de prendre le* POTAGE *je lui conseille de le sentir*. (H. de Balz.)

Vaugelas n'apprend pas à bien faire un *potage*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Pour tout potage*, pour toute chose : *Il croyait tirer une grosse somme de cette affaire, mais il n'en a que cent francs* POUR TOUT POTAGE. (Acad.)

Le seul espoir restait *pour tout potage* ;
Nous en vivions, encor bien maigrement. (La F.)

POTAGER, n. m. Agric. Jardin destiné pour y semer, planter, cultiver toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits : *Un beau* POTAGER. *Un* POTAGER *qui est dans une belle exposition. Les carrés d'un* POTAGER. *Les arbres nains d'un* POTAGER. (Acad.)

— Art. cul. Foyer pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages, et pour faire les ragoûts : *Faire un* POTAGE. *Les réchauds d'un* POTAGE. (Acad.)

— Par extens. Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à dîner à des ouvriers.

POTAGER, ÈRE, adj. Qui concerne les herbages, les légumes : *Plante* POTAGÈRE.

— *Jardin potager*, jardin destiné à la culture des légumes : *Le jardin* POTAGER *séparait la maison de l'église*. (H. de Balz.)

POTAMITE, adj. des 2 g. (ποταμός, fleuve; gr.) Zool. Qui vit dans les fleuves.

— N. m. pl. Famille de Reptiles de l'ordre des Chéloniens, comprenant les Tortues fluviales.

POTAMOT, n. m. (ποταμός, fleuve; gr.) Bot. Genre de plantes vivaces, dont plusieurs espèces tapissent le fond de nos étangs et de nos rivières et même des fossés.

POTASSE, n. f. (*pot, asche*, cendres de pot ; all.) Chim. Matière solide, blanche ; oxyde de potassium : *La* POTASSE *dissout toutes les matières animales. La pierre à cautère n'a de vertu que par la grande quantité de* POTASSE *qu'elle contient*. (Acad.)

— *Potasse de commerce* ou simpl. *Potasse*, substance alcaline que l'on extrait, par lixiviation et évaporation, des cendres des végétaux : *La* POTASSE *de Russie et celle d'Amérique sont les plus estimées dans le commerce. La* POTASSE *sert à la préparation du nître, de l'alun, du bleu de Prusse, du savon, du verre*. (Acad.)

POTASSIUM, n. m. Pron. *po-ta-ci-omm*. — Chim. Substance métallique, base de la potasse pure ; on l'obtient en chauffant au rouge dans un vase un mélange de charbon et de carbonate de potasse : *Le* POTASSIUM *est une découverte de la chimie moderne*. (Acad.)

POT-DE-CHAMBRE, n. m. Ustensile de garde-robe ; vase dont on se sert pour les besoins naturels.

— Anc. Sorte de cabriolet public des environs de Paris : *Il débarque à Versailles en* POT-DE-CHAMBRE *dans la cour des cuisines*. (Volt.)

POT-DE-VIN, n. m. Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été convenu pour un marché : *Il a eu tant de* POT-DE-VIN. *Il a stipulé qu'il aurait mille francs de* POT-DE-VIN. (Acad.)

C'est un homme sans foi, qui prend de toute main,
Et ne fait pas un bail qu'il n'ait un *pot-de-vin*. (Regn.)

POTE, adj. f. Fam. Potelé ; il n'est usité que dans cette locut. *Main pote*, main grosse et enflée et dont on ne peut s'aider que malaisément : *Il a la* MAIN POTE. *Il n'a pas les* MAINS POTES *quand il faut recevoir de l'argent*. (Acad.)

POTEAU, n. m. (*postellum* ; bass. lat.) Constr. Pièce de bois de charpente, posée debout : POTEAU *d'huisserie, de croisée, de lucarne, de membrure. Les* POTEAUX *sont ordinairement de la grosseur d'une solive*. (Ac.)

— *Poteau cornier*, celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois.

— *Poteau de décharge*, pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge.

— Grosse et longue pièce de bois posée droit en terre, et servant à divers usages : *Planter un* POTEAU. *Arracher un* POTEAU. *Il n'y avait que les seigneurs hauts justiciers qui eussent droit de faire placer des* POTEAUX *dans leurs terres avec leurs armes*. (Acad.) *Je le dépouille, on l'attache au* POTEAU, *et les licteurs préparent les instruments du supplice*. (La Harpe.) *Semblable à un sauvage d'Amérique, elle interrogeait les traits de son ennemi lié au* POTEAU. (H. de Balz.)

POTÉE, n. f. Ce qui est contenu dans un pot ; ce que peut contenir un pot : *Une* POTÉE *d'eau, une* POTÉE *de bouillon, une* POTÉE *de lait*.

— Fig. et pop. *Une potée d'enfants*, un grand nombre d'enfants.

— Prov. *Il est éveillé comme une potée de souris*, se dit d'un enfant vif, remuant, etc.

— Chim. *Potée d'étain*, oxyde d'étain, étain calciné pour polir.

— Techn. *Potée d'émeri*, poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

— Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie pour lui faire prendre le plomb.

— *Moule de potée*, moule de fondeur fait d'argile de fiente de cheval et de bourre.

POTELÉ, ÉE, adj. (*pote*.) Gras et plein ; il n'est guère usité qu'en parl. de la charnure des enfants et des jeunes personnes : *Un enfant* POTELÉ. *Une jeune fille* POTELÉE.

— Par anal. *Un visage* POTELÉ. *Des joues* POTELÉES. *Avoir les bras* POTELÉS. (Acad.) *Il avait le corps sec, les jambes fines et la main* POTELÉE. (H. de Balz.)

— N. m. Charnure grasse et pleine des enfants et

des jeunes personnes : *Des enfants qui ne comptent pas encore dix années et dont les membres ont tout leur* POTELÉ *et toute leur mollesse.* (Bazin.)

POTELÉE, n. f. Bot. Vulg. La jusquiame noire.

POTELET, n. m. (*poteau.*) Techn. Petit poteau qui sert spécialement à garnir des pans de bois.

— Bot. Vulg. Jacinthe des bois.

POTELOT, n. m. Vulg. Plombagine ou mine de plomb : *On frotte les poêles de fonte avec du* POTELOT.

POTENCE, n. f. (*potentia*, pouvoir, puissance; lat.) Pron. *po-tan-ce.* — Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont une est posée verticalement, une autre mise en travers, et dont la troisième entée dans celle qui est verticale, soutient l'extrémité de celle qui est en travers : *Mettre une* POTENCE *pour soutenir, pour étayer une poutre. Les* POTENCES *de fer servent principalement à porter des balcons, des poulies, des lanternes. Les enseignes des aubergistes sont ordinairement soutenues par des* POTENCES *de fer ou de bois.* (Acad.)

— Gibet, instrument servant au supplice de ceux que l'on pend. *Planter, dresser une* POTENCE. *Mener à la* POTENCE. *Mettre, attacher à la* POTENCE. (Acad.) *Il avait justement mérité la* POTENCE. (Mérim.) *Il n'y a point de villes sans hôpitaux ni* POTENCES, *parce que l'homme est malheureux et méchant.* (Bayle.)

— Supplice de la pendaison : *Ils le condamnèrent à la* POTENCE. *Il a mérité la* POTENCE. (Acad.) *Je ne serai peut-être point pendu du tout. Il est peut-être écrit là-haut que j'assisterai seulement à la* POTENCE *d'un autre.* (Dider.)

Je crains peu de mourir, je le dis sans jactance,
Quand la mort est la mort, et n'est pas la *potence.*
(V. Hug.)

— Fig. et pop. *Gibier de potence*, homme dont les instincts sont mauvais et qui doit tôt ou tard paraître devant la justice : *Ces hommes-là sont du* GIBIER DE POTENCE. (Acad.)

Sortiras-tu d'ici, vrai *gibier de potence?* (Regn.)

— Man. Petit appareil auquel les bagues sont suspendues quand on court la bague.

— *Brider la potence*, donner contre le morceau de bois où pend la bague, au lieu d'emporter celle-ci ou de la toucher.

— Mesure qui sert à juger de la hauteur, de la taille des hommes et des chevaux : *Ce cheval a telle taille sous* POTENCE. (Acad.)

— Sorte de béquille ou de bâton en forme de T, dont un homme faible ou estropié se sert pour marcher, en le mettant sous son aisselle, et en s'appuyant dessus : *Marcher avec des* POTENCES. *Il ne va plus qu'avec des* POTENCES. (Acad.)

— *Table en potence*, table longue, à l'un des bouts de laquelle s'en joint une autre mise en travers.

— Art mil. *Placer, ranger une armée en potence*, la placer, la ranger de manière que la direction d'une des ailes fasse un angle avec celle du centre : *Desaix* PLACE *une partie de ses escadrons* EN POTENCE *pour faire face à la cavalerie autrichienne.* (Thiers.)

— Techn. Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre.

— Sorte de bigorne, petite enclume.

— Blas. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice.

POTENCÉ, ÉE, adj. Blas. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T : *La croix de Saint-Jean de Jérusalem est* POTENCÉE.

POTENCEAUX, n. m. pl. Techn. Pièce du métier des passementiers servant à porter les ensubles sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne.

POTENTAT, n. m. (*potens*, puissant ; lat.) Pron. *po-tan-ta.* — Souverain d'un grand État : *C'est un des plus grands* POTENTATS *du monde.* (Acad.) *Demandez à un berger écossais s'il voudrait changer son sort contre celui du premier* POTENTAT *de la terre.* (Chateaubr.)

Chacun a débité ces maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque *potentat.* (Boil.)

Il sait faire obéir les plus grands de l'État,
Et je trouve qu'il fait en digne *potentat.* (Mol.)

— Fam. *Faire le potentat; trancher du potentat; jouer au potentat*, affecter une importance qu'on n'a pas.

— *C'est un petit potentat*, se dit d'un homme qui se donne une importance ridicule.

POTENTIEL, ELLE, adj. (*potens*, puissant ; lat.) Méd. Il se dit des remèdes qui, quoique énergiques, n'ont pas d'effet immédiat, par oppos. aux Remèdes actuels : *La pierre infernale est un cautère* POTENTIEL, *et le bouton de fer rouge est un cautère actuel.* (Acad.)

— Gramm. gr. *Particule potentielle*, particule qui indique que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, mais douteuse, hypothétique.

— Scolast. Il s'est dit d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui ses espèces.

POTENTIELLEMENT, adv. Scolast. D'une manière potentielle : *Certaines qualités sont dans l'âme* POTENTIELLEMENT ; *d'autres y sont actuellement.*

POTENTILLE, n. f. Pron. *po-tan-ti-ye.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, dont la plupart des espèces croissent dans les pays montagneux de l'hémisphère boréal : *Les tiges de la* POTENTILLE *sont faibles, et étalées.* (Richard.)

POTERIE, n. f. (*pot.*) Collectiv. Vaisselle de terre ou d'étain ; pots, cruches, casseroles, gobelets, écuelles, fabriquées avec des matières inférieures : *Ces* POTERIES *sont de fabrique romaine ; l'antiquaire le moins expert ne saurait s'y méprendre.* (Vitet.)

— Lieu où l'on fabrique de la vaisselle d'argile.

— Art de fabriquer de la vaisselle de terre.

— *Poterie d'étain*, toute sorte de vaisselle d'étain.

— Archit. Espèces de pots qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers : *Une voûte de* POTERIE. (Acad.)

— Chausse d'aisance ou d'une descente faite avec des tuyaux de terre cuite ajustés bout à bout.

POTERNE, n. f. (*posterna*, porte secrète ; lat.) — Fortif. Fausse porte, galerie souterraine, ménagée pour faire des sorties secrètes, et qui communique de l'intérieur d'une place, dans le fossé de cette place : *Le gouverneur fit descendre cinquante grenadiers par la* POTERNE. (Acad.)

— Par anal. Espèce de voûte faite sous un quai dans certaines villes pour pouvoir aller librement de la rue à la rivière.

POTESTATIF, IVE, adj. (*potestas*, pouvoir ; lat.) Jurispr. Qui dépend des parties contractantes, qui est en leur pouvoir : *Condition* POTESTATIVE.

POTHOS, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Aroïdées, renfermant plusieurs espèces propres à l'Amérique et aux Indes.

POTICHE, n. f. Propr. Vase en porcelaine de Chine ou du Japon.

— Vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

— Mar. Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître si ces pièces sont de bonne qualité.

POTIER, n. m. (*pot.*) Celui qui fait ou vend de la poterie, de la vaisselle de terre : *En Afrique le* POTIER *fait des briques.* (Rayn.)

— *Potier d'étain*, celui qui fait, qui vend toute sorte de vaisselle d'étain.

POTILLES, n. f. pl. Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes dans un moulin à eau.

POTIN, n. m. Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge. ‖ Propr. *Potin jaune.*

— *Potin gris*, celui qui provient des lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant du plomb et de l'étain.

POTION, n. f. (*potio*, de *potare*, boire ; lat.) Pron. *po-ci-on.* — Pharm. Médicament liquide, destiné à être pris par cuillerées ; on en distingue trois espèces, les juleps, les locks et les potions proprement dites ; POTION *cordiale, pectorale, stomachique, etc.* POTION *calmante, anodine, stimulante, etc. Prendre d'heure en heure une cuillerée de sa* POTION. (Acad.)

POTIRON, n. m. Vulg. Espèce de citrouille ronde, du genre Courge : *Manger du* POTIRON. *Soupe de* POTIRON, *au* POTIRON. (Acad.)

— Fig. et fam. *Venir comme un potiron*, en parl. d'un enfant, Bien profiter. ‖ Fam. *Il est venu comme un potiron, tout en une nuit*, se dit d'un parvenu, par allus. à la rapidité avec laquelle les potirons croissent.

— Bot. Vulg. Espèces de bolets.

— Techn. Cucurbite de fer dont on se sert pour certaines distillations.

POTOSE, n. m. Montagne voisine de Potosi, où se trouvent les mines d'argent : *Tout l'or du* POTOSE. *Les mines ; les trésors du* POTOSE.

POT-POURRI, n. m. Art cul. Ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble.

— Fam. Vase plein de diverses sortes de fleurs et d'herbes odoriférantes.

— Mus. Morceau de musique sur une suite d'airs différents et connus.

— Littér. Ouvrage d'esprit composé de divers morceaux assemblés sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix : *L'ouvrage qu'il a donné depuis peu n'est qu'un* POT-POURRI. *C'est un* POT-POURRI *de tout ce qu'il a jamais lu dans toutes sortes d'auteurs.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il en a fait un pot-pourri*, se dit d'un homme qui, parlant sur quelque matière, a tellement confondu les faits et les circonstances, qu'on n'y a pu rien comprendre : *Il a fait un* POT-POURRI *de tout cela, on n'y a rien compris.* (Acad.)

POTRON-JACQUET ou **POTRON-MINET**, n. m. Pop. Ils ne sont usités que dans ces locutions : *Dès le potron-jacquet, le potron-minet*, dès la pointe du jour. (Acad.)

POTOLOGIE, n. f. (ποτός, boisson ; λόγος, discours ; gr.) Didact. Traité sur les boissons.

POTOROU ou **POTOROO**, n. m. Zool. Genre de mammifère de la Nouvelle-Hollande.

POU, n. m. (*pediculus*, m. sign. ; lat.) Zool. Genre d'animal articulé de la famille des Parasites ; il s'attache à plusieurs espèces d'animaux : *Les femelles des* POUX *pondent une très-grande quantité d'œufs adhérents aux cheveux et connus sous le nom vulgaire de lentes.* (A. Rich.) *On a supposé qu'avec toutes les circonstances favorables pour leur propagation, deux femelles de* POUX *pourront en soixante jours avoir produit dix-huit mille petits enfants.* (Ch. Dumér.) *Les cochons, les sangliers et la plupart des oiseaux sont sujets aux* POUX. (Acad.)

— Particul., Insecte parasite qui s'attache au corps de l'homme, et qui se tient dans les cheveux, dans les vêtements, etc. : *La malpropreté engendre des* POUX. *Cet enfant est plein de* POUX, *il est mangé de poux.* (Acad.)

— *Pou de baleine*, espèce de crustacés parasites, qui se cramponnent particulièrement à la commissure des nageoires, aux lèvres de la baleine franche : *Le* POU DE BALEINE *s'attache si fortement à la peau de ce cétacé qu'on la déchire plutôt que de l'en arracher.* (Lacép.)

— *Pou ailé* ou *volant*, espèce de taon : *On a donné le nom de* POU AILÉ *à quelques espèces de taons.* (Ch. Duméril.)

— *Pou du bois*, insecte semblable à une mitte, qui vit dans les vieux meubles et dans le papier. ‖ Vulg. *Termite.*

— Prov. *Il se laisse manger par les poux*, se dit d'un homme fort malpropre.

— Fig. et pop. *C'est un pou affamé*, c'est un gueux avide, prêt à tout pour s'enrichir.

— Prov. *Laid comme pou*, affreusement laid.

— Prov. *Il écorcherait un pou pour en avoir la peau*, il n'est point de degré où se puisse arrêter son avarice.

— Prov. et fig. *Chercher à quelqu'un des poux à la tête*, faire une mauvaise querelle à quelqu'un sans motif et dans l'unique dessein de rompre avec lui.

— Prov. *Il trouverait des poux sur la tête d'un chauve*, se dit d'un homme méticuleux, méchant, envieux, désireux de nuire : *Il sait trouver des* POUX *à* LA TÊTE D'UN CHAUVE. (H. de Balz.)

POUACRE, adj. (*podager* ; lat.) Par injur. Sale, vilain : *Il faut être bien* POUACRE *pour faire de ces saletés-là.* (Acad.)

— N. m. *C'est un* POUACRE, *un vilain* POUACRE.

POUACRERIE, n. f. Fam. Malpropreté, puanteur.

— Fig. Avarice.

POUAH! interj. Famil. Il exprime le dégoût : POUAH ! *quelle horreur !* POUAH ! *quelle odeur !*

Pouah ! c'est un dièsis que j'avais dans la gorge. (Regn.)

— Il sert aussi à exprimer le dédain : POUAH ! *la discussion !* POUAH ! *les préoccupations d'avenir et de fortune !* (G. Sand.)

POUCE, n. m. (*pollex* ; lat., m. sign.) Anat. Le plus gros et le plus court des doigts de la main, du pied : *Avoir mal au* POUCE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Serrer les pouces à quelqu'un*, le contraindre par des menaces à dire ce qu'on veut savoir de lui.

Fig. et fam. *Se mordre les pouces d'une chose*, s'en repentir : *Il a fait un sot mariage, il* S'EN MORDRA LES POUCES. *J'ai prêté de l'argent à ce joueur, je* M'EN SUIS MORDU LES POUCES. (Acad.)

— Fig. et pop. *Jouer du pouce*, compter de l'argent pour faire un payement : *Il lui a fallu* JOUER DU POUCE *pour sortir d'affaire.* (Acad.)

— Fam. *Il y met les quatre doigts et le pouce*, se dit d'un homme qui prend avidement et malproprement dans un plat ce qui est à sa portée.

— Prov. et fig. *Mettre les pouces*, se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue : *Je l'ai forcé à* METTRE LES POUCES. *Il a fallu qu'il* MIT LES POUCES. (Acad.)

— Fam. *J'aimerais autant baiser mon pouce*, se dit en parl. d'une chose peu agréable à faire.

— *Manger, déjeuner sur le pouce*, manger déjeuner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir.

— Métrol. Anc. mesure de longueur, valant douze lignes, ou la douzième partie du pied de roi : *Cela a dix* POUCES *de long, deux* POUCES *et demi de large ; deux* POUCES *et trois lignes de haut.* (Acad.)

— Fig. *N'avoir pas un pouce de terre*, n'avoir aucune propriété en biens fonds.

— *Pouce d'eau*, quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture d'un pouce de diamètre, faite à l'un des côtés d'un réservoir, un pouce au-dessous du niveau de l'eau ; ce qui produit environ quatorze pintes par minute : *Il y a tant de* POUCES D'EAU *dans son jardin.* (Acad.)

— Techn. Pièce de métier à bas sur laquelle le pouce de l'ouvrier s'applique pour soulever la partie antérieure du levier.

POUCETTES, n. f. pl. (*pouce.*) Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour l'empêcher de s'évader : *On lui a mis les* POUCETTES. (Acad.)

POUCHE, n. m. Pêch. Filet triangulaire.

POUCHOC, n. m. Comm. Drogue qui sert à peindre en jaune ; c'est un des objets principaux du commerce de Siam avec la Chine.

POUCIER, n. m. (*pouce.*) Doigtier de corne ou de métal qui sert à couvrir le pouce.

POUD ou **POUDE**, n. m. Métrol. Poids employé en Russie : *Le* POUD *vaut seize kilogrammes et demi.*

POU-DE-SOIE, n. m. Comm. Étoffe de soie, dont le grain est gros comme celui du gros de Naples, et moins serré que celui du gros de Tours.

POUDING, n. m. (*pudding* ; angl.) Art culin. Mets composé ordinairement de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et autres ingrédients. || On dit aussi, *Plum-pouding*.

POUDINGUE, n. m. (*pudding*, angl.) Concrétion formée d'un mélange de petits cailloux réunis par un ciment pierreux très-dur : *On fait avec le* POUDINGUE *des vases et des bijoux.* (Acad.)

POUDRE, n. f. (*pulvis*, lat.) Poussière ; légères particules de terre desséchée qui couvrent le sol, et s'élèvent en l'air au souffle du vent, à la première agitation : POUDRE *légère, fine, épaisse. Un nuage, un tourbillon de* POUDRE. *Soulever la* POUDRE *sous les pas. Un tourbillon de* POUDRE *obscurcit l'air.* (Volt.) *Ce grand escogriffe de maître d'armes, qui remplit de* POUDRE *tout mon ménage.* (Mol.) *Appuyé sur Isaïe et sur Jérémie, Bossuet élève ses lamentations prophétiques à travers la* POUDRE *et les débris du genre humain.* (Chateaubr.)

Le corps, né de la *poudre*, à la *poudre* est rendu. (L. Rac.)

— *Ce pain sent la poudre*, se dit du pain fait avec du blé qui a contracté un goût de poudre.

— Fam. *Jeter de la poudre aux yeux*, éblouir par de beaux discours, des apparences trompeuses.

— Par exagér. *Mettre, réduire en poudre une ville, un château, des fortifications*, les ruiner, les abattre, les détruire : *Le canon a* RÉDUIT *ces murailles, cette place* EN POUDRE. (Acad.)

— Fig. *Mettre en poudre un ouvrage*, en montrer tous les défauts.

— *Mettre en poudre un raisonnement*, en réfuter tous les arguments.

— Fig. et poétiq. *Faire mordre la poudre à ses ennemis*, les tuer dans un combat.

— Man. *Battre la poudre*, trépigner, faire un pas trop court, avancer peu : *Ce cheval bat la* POUDRE.

— Par extens. Substance solide, réduite en molécules très-petites : POUDRE *de café, de tabac, de sucre.* POUDRE *de senteur,* POUDRE *d'iris, de violette.* POUDRE *de corail. Réduire une substance en* POUDRE. (Acad.) *Il ne s'interrompait que pour barbouiller son nez de* POUDRE *de tabac.* (J. Sand.) *Les femmes maures se teignent le poil des paupières avec de la* POUDRE *de mine de plomb.* (Buff.)

— *Poudre impalpable*, poudre si déliée qu'on ne la sent presque pas sous les doigts.

— *Poudre de diamants*, poudre faite de diamants broyés, et dont on se sert pour tailler les diamants.

— Par extens. Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre : *Ce n'est là que de la* POUDRE *de diamants.* (Acad.)

— *Poudre d'or*, or en petites parcelles, comme on l'apporte de la côte de Guinée : *De la* POUDRE D'OR *de Guinée.* (Acad.)

— *Poudre d'or des peintres*, or en feuilles réduit en poudre, à l'aide du sulfate de potasse.

— *Poudre de projection*, celle à laquelle les alchimistes attribuaient la puissance de convertir en or les autres métaux.

— Pharm. Médicament simple ou composé sous la forme de poudre : POUDRE *médicinale,* POUDRE *purgative, vermifuge, pectorale, sternutatoire, dentifrice, antispasmodique, etc.* POUDRE *d'ipécacuana.* POUDRE *de magnésie.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Poudre de perlimpinpin*, poudre sans efficacité, que les charlatans débitent comme ayant la propriété de guérir tous les maux.

— Fig. et pop. *Prendre la poudre d'escampette*, s'échapper, s'enfuir, s'évader, partir au plus vite.

— Ce qu'on met sur le papier pour sécher l'écriture, et empêcher qu'elle ne s'efface : POUDRE *de buis, de bois d'acajou.*

— Amidon pulvérisé dont on saupoudre les cheveux : POUDRE *à poudrer,* POUDRE *d'orange,* POUDRE *de jasmin. Mettre de la* POUDRE. *Sac à* POUDRE, *boîte à* POUDRE. (Acad.)

— *Un œil, un petit œil de poudre*, une teinte légère de poudre : *Ses cheveux n'avaient qu'un* ŒIL DE POUDRE. *Son perruquier ne lui a mis qu'un* ŒIL DE POUDRE. (Acad.)

— Mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, qui sert à charger les armes à feu : *Bonne* POUDRE, *mauvaise* POUDRE, *grosse* POUDRE, POUDRE *fine. Un kilogramme de* POUDRE. *Un baril de* POUDRE. *La soute aux* POUDRES. *Magasin à* POUDRE. *Poire à* POUDRE. *Fusil chargé à* POUDRE. (Acad.)

Des bataillons tout noirs d'une héroïque *poudre.* (V. Hug.)

— *Poudre à tirer, à giboyer*, la poudre la plus fine dont les chasseurs se servent.

— *Poudre de plomb*, cendrée, plomb très-menu dont on charge le fusil pour tirer le gibier de petite espèce.

— *Poudre de mine*, poudre la plus commune, la plus grossière, dont on se sert pour charger les mines.

— *Poudre de traite*, poudre que l'on fabriquait pour la vendre ou l'échanger dans les pays où se faisait la traite des nègres.

— *Poudre fulminante*, poudre qui détone par le choc, le frottement ou la chaleur : *Il y a des* POUDRES FULMINANTES *qui détonent par le seul attouchement d'une barbe de plume.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Ce pays sent la poudre à canon*, l'ennemi est près du pays.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*, se mettre en frais, prendre beaucoup de peine pour une chose qui ne le mérite pas.

— Fig. *N'avoir ni poudre ni plomb*, être sans crédit, sans ressources.

— Prov. *Il n'a pas inventé la poudre*, se dit d'un homme sans esprit.

— Prov. *Il est vif comme la poudre, il est comme la poudre*, se dit d'un homme fort vif, qui s'emporte facilement, qu'un rien irrite, qui prend feu tout à coup.

— Par anal. :

Monsieur est caressant autant que l'on peut l'être,
Mais, comme vous voyez, tout *poudre* et tout salpêtre.
(Piron.)

— Fig. et fam. *Le feu prend aux poudres*, se dit en parl. de quelqu'un qui s'échauffe, s'enflamme et entre tout à coup en colère : *A peine lui eut-on dit ce mot, que* LE FEU PRIT AUX POUDRES. (Acad.)

— Fig. *Mettre le feu aux poudres*, exciter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils.

— *Poudre de succession*, poison célèbre, dont la Voisin faisait commerce vers la fin du dix-septième siècle.

— Anc. *Poudre de sympathie*, poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie.

POUDRÉ, part. pass. du v. Poudrer : *Cheveux* POUDRÉS. *Une perruque* POUDRÉE *à frimas.* (Scribe.) || *Poudré à blanc*, extrêmement poudré.

POUDRER, v. tr. ou act. 1re conj. En parl. des cheveux, Couvrir légèrement de poudre : POUDRER *ses cheveux ;* POUDRER *une perruque.* (Acad.)

— *Poudrer à blanc*, couvrir d'une poudre très-fine.

— Par anal. : *Une fine petite neige venait de* POUDRER À BLANC *les toits et les champs d'alentour.* (L. Viardot.)

— Intransitiv. Vén. En parlant du gibier, Soulever la poussière en fuyant : *Le sanglier a* POUDRÉ, *la meute est déroutée.*

— Techn. *Les étoffes teintes poudrent*, elles produisent beaucoup de poussière quand on les secoue.

= **Se poudrer**, v. pron. Se couvrir légèrement de poudre : SE POUDRER *les cheveux.*

POUDRERIE, n. f. Établissement pour la fabrication de la poudre à tirer.

— Art de fabriquer la poudre à tirer.

POUDRETTE, n. f. Poudre très-fine que l'on obtient par la dessiccation des excréments de l'homme, et qu'on emploie pour fumer les terres : *La* POUDRETTE *a fourni un engrais nouveau.* (Cuv.)

POUDREUX, EUSE, adj. (rad. *poudre.*) Couvert de poudre, de poussière : *Souliers* POUDREUX, *vêtements* POUDREUX. *Bibliothèque* POUDREUSE.

Les fûts *poudreux*, la coupelle écroulée. (Campen.)
Sous un triple mortier n'est-on pas plus heureux
Qu'un clerc enseveli dans un greffe *poudreux?* (Volt.)
Il prend d'un vieux guerrier la figure *poudreuse.* (Boil.)

— Fig. et fam. *Pied poudreux*, vagabond, homme de rien.

— Qui est plein de poussière, où il y a beaucoup de poussière : *Plaine, campagne* POUDREUSE. *Rue* POUDREUSE. *Désert* POUDREUX.

— Bot. Qui est couvert d'une poussière grisâtre : *Le champignon* POUDREUX.

POUDRIER, n. m. Techn. Celui qui fabrique de la poudre à canon : *C'est un métier bien dangereux que celui de* POUDRIER. (Acad.) || Peu usité.

POUDRIER, n. m. Petite boîte percée en dessus de plusieurs petits trous, et qu'on emplit de poudre pour mettre sur l'écriture fraîche, de peur qu'elle ne s'efface : *Un* POUDRIER *d'argent. Un* POUDRIER *de cuivre.* (Acad.)

...Dans le *poudrier* vous trempiez votre plume. (Regn.)

POUDRIÈRE, n. f. Magasin où l'on conserve de la poudre à canon.

— Chass. Boîte ou poire à poudre.

— Ustensile où l'on met de la poudre à sécher l'écriture.

POUDRIN, n. m. Mar. Espèce de pluie que les lames forment en brisant. || V. EMBRUN.

POUDROYER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*poudre.*) Anc. Soulever la poussière : *Je ne vois rien que le soleil qui* POUDROIE *et l'herbe qui verdoie.* (Perrault.) || Peu usité.

POUÉE, n. f. Agric. Terrain en pente, exposé au midi et planté de vignes.

POUF ! interj. (*onomatopée.*) Pron. *pouff.* — Il sert à exprimer le bruit que fait un corps lourd en tombant : *Le pif, paf,* POUF *des balles.* (Scribe.)

— Néol. Annonce emphatique cachée sous la forme d'une anecdote ou d'une nouvelle.

— *Faire pouf*, déployer de l'ostentation ; tirer vanité de son costume.

— Pop. *Faire un pouf*, ne pas payer ce qu'on a acheté, ou consommé à crédit : *Il vit depuis cinq ans en* FAISANT DES POUFS.

— Anc. Coiffure de femme : *Cette puissance reposait sur les perruques de Louis XIV et sur les* POUFS *de la régence.* (A. Dumas.)

POUF, adj. invar. Pron. *pouff.* — Il se dit d'une pierre, d'un marbre qui, lorsqu'on les travaille, s'égrènent et se réduisent en poudre : *Ce grès est* POUF. *Ce marbre, cette pierre est* POUF. (Acad.)

POUFFER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pouf.*) Pron. *pou-fé.* — Il s'emploie le plus souv. avec le verbe *rire* : POUFFER DE RIRE. *C'est à* POUFFER DE RIRE. *Je* POUFFAIS DE RIRE. *C'est à faire* POUFFER DE RIRE. (Acad.) *Elle répondit d'un ton qui m'eût fait* POUFFER DE RIRE *dans des circonstances moins lugubres.* (Volt.)

— Absol. : *Je* POUFFAIS. *Il y a de quoi* POUFFER. (Acad.)

Nous vîmes, ce jour-là,
S'embrasser en *pouffant* Voltaire et Loyola. (Viennet.)

POUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pouiller : *Il a été* POUILLÉ *d'importance.*

POUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pou-yé.* — Dire des injures grossières : *Elle va le* POUILLER *comme il faut, s'il ne fait pas à sa guise.*

— Pop. Chercher les poux.

= **Se pouiller**, v. pron. Se dire des injures grossières : *Ils se sont* POUILLÉS *tous les deux.*

POUILLERIE, n. f. (*pouil*, mot *pou.*) Pron. *pou-ye-ri.* — Pop. Extrême pauvreté.

— Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres.

POUILLES, n. f. plur. Fam. Reproches mêlés d'injures ; paroles grossières : *Dire des* POUILLES. *Il lui a dit toutes les* POUILLES *imaginables.* (Acad.)

— *Chanter pouille*, tourmenter, harceler de paroles aigres, de reproches : *Voilà un insolent qui à mon nez me vient* CHANTER POUILLES. (Regn.)

nous-en ; elles nous vont encore CHANTER POUILLES. (Brueys.)

Elle vous *chantait pouille* avant le point du jour. (Dest.)

POUILLEUX, EUSE, adj. Qui a des poux : *Un enfant* POUILLEUX. *Un mendiant* POUILLEUX. *Une tête* POUILLEUSE.

— N. m. : *Un* POUILLEUX. *Une vilaine* POUILLEUSE.

— Fig. Personne de condition basse et misérable : *C'est un* POUILLEUX. *Ne fréquentez pas des* POUILLEUX.

— Constr. *Bois pouilleux*, bois qui se couvre de taches et qui commence à se gâter.

— Chass. Il se dit des perdreaux non encore maillés : *Les chasseurs appellent* POUILLEUX *les perdreaux trop jeunes.* (L. Viardot.)

POUILLIER, ou **POUILLIS,** n. m. Pop. Mauvaise, salle auberge.

POUILLOT, n. m. Zool. Pron. *pou-yo.* — Oiseau de l'ordre des passereaux de la tribu des Becfins, et du genre des Roitelets; sa voix pleine de douceur lui a mérité le nom de Chantre : *Nos trois plus petits oiseaux d'Europe sont le roitelet, le troglodyte et le* POUILLOT. (Buff.)

POUILLOUSE, n. f. Pron. *pou-you-ze.* — Mar. Voile qu'on hisse dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POUILLY, n. m. Vin blanc renommé qui se récolte dans les environs de Pouilly-sur-Loire : *Une bouteille de* POULLY. *Boire du* POUILLY.

POULAILLER, n. m. (*poule.*) Pron. *pou-la-yé.* — Abri, lieu où juchent les poules, où elles pondent, où on les fait couver.

— Celui qui fournit, qui fait métier de vendre de la volaille : *Le* POULAILLER *doit fournir tant de volailles par semaine. Marchand* POULAILLER. (Acad.)

— Voiture dans laquelle on amène la volaille.

— Par dénigr. Théâtr. Amphithéâtre, place au plus haut rang des loges; endroit le plus élevé au-dessus de la scène : *Le parterre avait applaudi, le* POULAILLER *dit : A bas ! et la pièce fut sur le point de tomber.* (H. de Balz.)

POULAILLERIE. n. f. Pron. *pou-lâ-ye-rie* — Endroit où l'on vend la volaille.

POULAIN, n. m. (*pullus*, lat., m. sign.) Cheval qui a moins de trois ans : *La jument a mis bas un* POULAIN. *Le* POULAIN *trottine à côté de sa mère. Les* POULAINS, *gambadaient dans la prairie.* (Acad.) *Dès l'âge de sept mois on sépare les* POULAINS *de leur mère ; on les laisse teter pendant cinq, six et tout au plus sept mois.* (Buff.)

L'indocile *poulain* par nos mains est dompté. (J.-B. R.)

— Genre de poissons, à forme oblongue et comprimée, à écailles petites, minces et lisses.

— Traineau sans roues, qui sert au transport des lourds fardeaux.

— Assemblage de grosses pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans la cave.

— Mar. Support placé en arc boutant, à l'extrémité de la quille d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier.

— Chir. Vulg. Bubon tumeur inguinale, ordinairement causée par le virus vénérien.

POULAINE, n. f. Mar. Assemblage de pièces de bois terminées en pointe, et faisant partie de l'avant d'un vaisseau.

— Anc. *Souliers à la poulaine*, chaussure à longue pointe recourbée.

POULAN, n. m. J. d'hombre, du quadrille, du tri, etc. Ce que celui qui donne les cartes met de plus que les autres : *Mettre son* POULAN. *Devoir son* POULAN.

POULARDE, n. f. (*poule.*) Écon. dom. Jeune poule à laquelle on a fait l'extraction des ovaires pour l'engraisser : POULARDE *bouillie.* POULARDE *au ris.* POULARDE *rôtie.* POULARDE *truffée. Une grosse* POULARDE. *Une fine* POULARDE. (Acad.) *J'ai donné six* POULARDES *et six chapons du Mans, avec un pâté de perdrix, à votre procureur.* (Dest.) *C'est lui qui a inventé les* POULARDES *aux huîtres.* (Regn.)

POULE, n. f. Zool. Femelle du coq, oiseau de l'ordre des Gallinacées : *Une* POULE *qui pond, qui couve. Une* POULE *qui glousse, qui appelle ses petits. La* POULE *et les poussins. Œufs de* POULE. *Mettre une* POULE *au pot. La* POULE *domestique pond toute l'année, excepté durant la mue et les grands froids.* (Français de Nantes.)

— *Poule sultane*, poule remarquable par la beauté de son plumage nuancé de bleu ; son bec est rouge, ainsi que la plaque de son front : *La* POULE SULTANE *s'est naturalisée en Sicile par quelques couples de porphyrions apportés d'Afrique.* (Buff.) || V. PORPHYRION.

— *Poule d'Inde*, femelle du coq d'Inde : *La* POULE D'INDE *n'est pas aussi féconde que la* POULE *ordinaire.* (Buff.)

— *Poule de Barbarie ou de Numidie*, la pintade.

— *Poule des bois, poule sauvage*, la gélinotte.

— *Poule de bruyère*, le citras.

— *Poule d'eau*, oiseau de l'ordre des Échassiers : *La* POULE D'EAU *est cachée durant la plus grande partie du jour dans les rosea. v.* (Buff.) *Pour certains nomenclateurs le bécasseau est une* POULE D'EAU, *pour d'autres une perdrix de mer.* (Id.)

— Fam. et par amitié, il s'emploie en parl. à une jeune fille : *Nous sommes seuls ; ne me cachez rien, ma petite* POULE. (Dest.)

— Fig. et fam. *Une poule mouillée*, un homme faible, sans énergie, facile à intimider : *C'est une* POULE MOUILLÉE. || Dans le m. sens : POULE *laitée ; cœur de* POULE. *Lâche, vrai* CŒUR DE POULE ! (Mol.)

— *Peau de poule*, peau qui n'est pas lisse et qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée.

— Fig. et fam. *Cela fait venir la chair de poule.* cela fait frissonner, cela fait peur : *J'en ai la chair de* POULE. (Acad.) *Le récit seul du crime vous donne* LA CHAIR DE POULE.

— Fig. et fam. *Il est empêtré comme une poule qui n'a qu'un poussin*, se dit d'une personne que la moindre des choses embarrasse.

— Anc. *C'est le fils de la poule blanche*, se disait d'un homme extrêmement heureux en toutes choses.

Du siècle des mignons, *fils de la poule blanche*,
Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche. (Rég.)

— Prov. *Plumer la poule sans la faire crier*, dérober habilement, commettre des exactions d'une façon assez adroite pour que personne ne s'en plaigne.

— Fig. et fam. *Faire le cul de poule*, faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres.

— Fig. et fam. *Tuer la poule pour avoir l'œuf*, détruire les ressources de l'avenir pour satisfaire l'intérêt présent.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq*, la femme doit attendre les avis et les ordres de son mari.

La *poule* ne doit pas chanter devant le coq. (Mol.)

— *Lait de poule*, espèce de potion adoucissante faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau chaude.

— Jeu. Somme d'argent qui résulte de la mise de chacun des joueurs, et qui appartient à celui qui gagne le coup : *La* POULE *est grosse. Mettre à la* POULE. *Gagner la* POULE. (Acad.)

— *Faire une poule, jouer la poule*, faire une partie où tous les joueurs mettent une certaine somme, et où la mise totale appartient à celui qui a successivement gagné tous les autres.

— Chorégr. Figure du quadrille : *Danser la* POULE.

— Zool. *Poule de mer*, nom de plusieurs poissons.

— Techn. *Cuir de poule*, extrêmement délié et de mauvais usage.

— Adj. *Acier poule*, acier dont la surface est couverte de nombreuses ampoules ou boursouflures.

POULET, n. m. Petit d'une poule : *Les* POULETS *apprennent bientôt à gratter le fumier ou becqueter l'herbe tendre.* (Buff.)

— Art cul. POULET *gras.* POULET *engraissé.* POULET *piqué, lardé. Fricassée de poulets.* POULET *rôti.* POULET *à la marinade.* POULET *marengo.* (Acad.)

— *Poulet de grain*, poulet nourri avec du grain.

— *Poulet d'Inde*, dindon.

— Antiq. rom. *Poulets sacrés*, poulets que les prêtres élevaient pour en tirer des augures.

— Fam. Terme d'amitié qu'on emploie en parl. à des enfants : *Viens, mon* POULET. (Acad.) *Je vous entends, mon* POULET, *vous vous lassez d'être heureux, et de l'être cent fois plus que vous ne le méritez.* (Dest.)

— Billet de galanterie : *Écrire un* POULET. *Recevoir des* POULETS. *Du papier à* POULET. (Acad.)

Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*. (Rac.)

POULETTE, n. f. Jeune poule : POULETTE *grasse*, POULETTE *engraissée. Des œufs de* POULETTE. (Acad.)

— Fig. et fam. Jeune fille : *Une petite* POULETTE. *Une jolie poulette.* (Acad.)

— Art culin. *A la poulette*, à la sauce blanche : *Pieds de mouton, tête de veau* À LA POULETTE.

POULEVRIN, n. m. Poudre fine pour amorcer le canon. Il se dit aussi de la poire qui contient cette poudre. || V. PULVERIN.

POULICHE, n. f. Jeune cavale; produit femelle de l'étalon et de la jument avant l'âge adulte.

POULICHON, n. m. Jeune poulain.

POULIE, n. f. (*pull*, tirer, angl.) Roue creusée en demi-cercle dans l'épaisseur de la circonférence, et sur laquelle passe une corde qui sert à élever ou à descendre des fardeaux : POULIE *de bois, de fer, de cuivre. La* POULIE *d'un puits ; d'un grenier. Graisser une* POULIE. *Faire marcher, faire aller une* POULIE.

POULIER, n. m. Celui qui fait agir les poulies.

— Amas de sables, de galets que charrie la mer sur les côtes et qu'elle entasse à l'entrée de certaines rivières.

POULIERIE, n. f. Mar. Atelier du port où l'on fabrique les poulies.

— Techn. Fabrique de poulies.

POULIEUR, n. m. Mar et techn. Ouvrier qui fabrique des poulies.

POULINER, v. int. ou neut. 1[re] conj. Mettre bas un poulain ou une pouliche. *Les mamelles sont à peine apercevables dans la jument qui n'*A *pas encore* POULINÉ. (Lecoq.)

POULINIÈRE, adj. f. Il n'est guère usité que dans l'expression, *Jument poulinière*, cavale particulièrement destinée à la reproduction.

— Substantiv. *Une poulinière.*

POULIOT, n. m. (*pulex*, puce; lat.) Bot. Plante aromatique du genre des menthes; son odeur chasse, dit-on, les puces d'où lui vient son nom : POULIOT *jaune*, POULIOT *blanc.*

— Mar. Rouet de poulie; réa de chaumard.

POULNÉE, n. f. Agric. Fiente de pigeon; excellent engrais.

POULOT, OTTE, n. Terme d'amitié qu'on emploie en parl. à un enfant : *Mon* POULOT, *ma* POULOTTE. *Venez-çà,* MON POULOT.

POULPE, n. f. Bot. V. PULPE.

POULPE, n. m. (πόλυς, nombre; ποῦς, pied; gr.) Zool. Mollusque qui se tient presque toujours près des côtes; ses bras possèdent une force extraordinaire.

POULPER ou **PULPER,** v. intr. ou neut. 1[re] conj. Crier en parl. du vautour. *Le vautour* POULPE.

POULPETON ou **POUPETON,** n. m. Art culin. Espèce de ragoût en hachis : *Un* POULPETON *de grives.*

POULS, n. m. (*pulsus*, frappé; lat.) Pron. *pou.* — Méd. Battement des artères produit par l'afflux du sang que le cœur y pousse chaque fois qu'il se contracte : *Le* POULS *dans l'état de santé est égal, régulier, souple et d'une force médiocre.* (Chomel.) *Lorsque le* POULS *a cessé de battre, que faire alors ?* (Lam.)

— *Pouls faible*, dont les battements se font peu sentir au toucher. || *Pouls fort*, celui qui résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche. || *Pouls fréquent*, dont les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné : *Le* POULS *des enfants est bien plus* FRÉQUENT *que celui des adultes.* (Buff.) || *Pouls élevé*, pouls fort et fréquent : *Tous les soirs je lui trouve le* POULS PLUS ÉLEVÉ. (Marm.) || *Pouls précipité*, très-fréquent. || *Pouls réglé*, celui dont les caractères se répètent dans le même ordre dans un temps donné.

— *Pouls égal*, dont les pulsations sont égales entre elles.

— *Pouls inégal*, dont les pulsations sont inégales entre elles.

Votre *pouls inégal* marche à pas redoublés (Boil.)

— Fig. *Le pouls lui bat*, il est ému, il a peur !

— *Tâter le pouls à quelqu'un*, le sonder sur une affaire, interroger discrètement sa pensée, essayer de savoir quelle est son opinion. (Acad.)

— *Se tâter le pouls*, consulter ses forces, examiner ses ressources, peser tout avant d'aborder une entreprise. (Acad.)

— Fig. *La Bourse maintenant est le* POULS *de la France.*

POUMELLE, n. f. Agric. Espèce d'orge.

POUMON, n. m. (*pulmo* ; lat., m. sign.) Anat. Viscère double renfermé dans la poitrine et qui est le principal organe de la respiration ; il est formé par les ramifications des bronches : *Les lobes du* POUMON. *Maladie du* POUMON. *Inflammation du* POUMON. *Ulcère au* POUMON. *Hydropisie de* POUMON. (Acad.) *Les poissons et les autres animaux qui n'ont point de* POUMONS *semblables aux nôtres n'ont point de cou.* (Buff.) *Le tigre redressa son museau et le leva violemment pour faire arriver jusqu'à ses* POUMONS *un peu d'air.* (A. Guiraud.) *Il respirait à pleins* POUMONS *le parfum de la terre natale.* (J. Sandeau.)

— *Avoir de bons, d'excellents poumons*, avoir la voix forte, le timbre sonore : *Il* A *de mauvais arguments, mais d'*EXCELLENTS POUMONS.

— *Crier à pleins poumons*, crier de toutes ses forces.

POUND, n. m. Métrol. Livre anglaise ; livre sterling. || V. STERLING.

— Monnaie de compte des États-Unis.

POUNDAGE ou **PONDAGE**, n. m. (*pound*, poids; angl.) Droit établi en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par *pound* ou livre sterling : *Le droit de* POUNDAGE *fut accordé à Édouard VI.*

POUPARD, n. m. (*poupée.*) Pop. Enfant au maillot ; gros enfant : *Voilà un joli* POUPARD. *Un gros* POUPARD. *Le petit* POUPARD (Acad.)

— Grosse poupée qui représente un enfant.

POUPART, n. m. Zool. Crustacé, espèce de Crabe.

POUPE, n. f. (*puppis* ; lat.) Arrière d'un bâtiment; partie opposée à la proue : POUPE *ronde*, POUPE *carrée*. POUPE *sculptée. La* POUPE *d'un vaisseau, d'un brick.* (Acad.) *Le corps du cygne, penché en avant pour cingler, se redresse à l'arrière, et se relève en* POUPE. (Buff.) *Les officiers étaient sur le château de* POUPE *avec les passagers.* (Chateaubr.)

Voyez de nos vaisseaux les *poupes* couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous retournées. (Rac.)

— *Avoir le vent en poupe*, avoir le vent arrière.

— Fig. Être secondé, favorisé par les circonstances; être en faveur : *Marchez, vous* AVEZ LE VENT EN POUPE. (Acad.)

Avec le vent en *poupe* il songe à la tempête. (Pir.)

— Chass. Mamelles des femelles des animaux féroces.

— Géol. Haute montagne calcaire en forme de mamelle ou de dôme.

— Techn. Amas de vieux cuivre, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

POUPÉE, n. f. Petite figure humaine de carton, de bois, de cire, etc., qui sert de jouet aux enfants : *Jouer à la* POUPÉE. *Habiller sa* POUPÉE. *Les filles apprennent à coudre en faisant des robes pour leurs* POUPÉES. (Acad.) *J'étais si jeune que je jouais encore avec une* POUPÉE. (Mol.) *Elle avait les joues fraîches, colorées aux pommettes comme celles d'une* POUPÉE *de Nuremberg.* (H. de Balz.)

— Fig. Petite femme; petit homme :

Ne verrai-je jamais les femmes détrompées
De ces colifichets, de ces fades *poupées ?* (Regn.)
C'est un homme, cela ? non, c'est une *poupée*. (Étienne.)

— Personne bien parée, bien ajustée, tirée à quatre épingles : *C'est une vraie* POUPÉE. (Acad.)

— *Une vieille poupée*, personne âgée qui n'a point la gravité convenable à son âge.

— *Visage de poupée*, visage frais, gentil coloré, mais sans expression.

— Fam. *Sa poupée en sait autant qu'elle*, elle est d'une ignorance, d'une ingénuité extrême.

— Pop : Femme de mauvaises mœurs, fille perdue : *Il s'est pris d'amour pour une* POUPÉE.

— Mannequin sur lequel les tailleurs et les modistes essayent des chapeaux ou des vêtements.

— Figure qui sert de but dans les tirs au pistolet ; *Viser la* POUPÉE. *Casser, manquer la* POUPÉE.

— Paquet d'étouppes ou de filasse dont la fileuse garnit sa quenouille

— Agric. *Enter en poupée*, placer autour des greffes une masse de glaise mêlée de mousse ou de foin.

— Techn. Pièce de bois mobiles entre les jumelles d'un tour, qui sert à fixer la pièce qu'on veut tourner.

POUPELIN ou **POUPELAIN**, n. m. Art cul. Espèce de gâteau cuit au four.

POUPELINIER, n. m. Art cul. Sorte de tourtière dans laquelle on fait cuire les poupelins.

POUPIN, INE, adj. Fam. Qui a une toilette affectée : *Un abbé* POUPIN. *Une veuve* POUPINE. (Acad) *C'était un poète galant, bien joufflu, bien frais, bien* POUPIN. (Marm.)

Tel fut l'adieu d'une nonnain *poupine*. (Gresset.)

— Substantiv. *Faire le* POUPIN, *la* POUPINE. (Acad.)

POUPON, n. m. Fam. Jeune garçon qui a le visage plein et potelé : *Un beau* POUPON. *Un petit* POUPON, *un joli petit* POUPON. (Acad.)

POUPONNE, n. f. Petite fille, jeune fille qui a le visage plein et potelé : *Une jolie* POUPONNE.

— Fam. Par amitié : *N'êtes-vous pas bien aise de ce mariage, mon aimable* POUPONNE ? (Mol.)

POUR, prép. (*pro* ; lat. m. sign.) Il sert à marquer le motif, la cause finale ou la destination : *Cet homme fait de l'exercice* POUR *sa santé. Il est arrivé du vin* POUR *notre provision. Cette lettre n'est pas* POUR *lui. Un cheval bon* POUR *le cabriolet.* (Acad.) *Le casoar a les ailes encore plus petites que l'autruche, et tout aussi inutiles* POUR *le vol.* (Buff.) *On m'avait nolisé un bâtiment* POUR *Tunis.* (Chateaubr.) *Les succès suffisent* POUR *la réputation, mais non pas* POUR *la gloire.* (Volt.)

Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite. (Volt.)

Il faut aimer les gens, non *pour* soi, mais *pour* eux. (C. d'Harl.)

— En faveur de : *Je lui parlerai* POUR *vous. Ce prince s'est déclaré* POUR *l'Autriche. Plaider* POUR *un tel contre un tel. Combattre* POUR *la patrie.* (Acad.)

Mourir *pour* la patrie est un si digne sort
Qu'on briguerait en foule une si belle mort. (Corn.)

— Envers : *La tendresse d'une mère* POUR *ses enfants. Son amour* POUR *la patrie. Mon affection, mon attachement* POUR *vous. Mes sentiments* POUR *vous ne sont pas douteux.* (Acad.) *Avant de craindre* POUR *elle-même, toute mère craint* POUR *son enfant.* (A. Dumas.)

— En vue de : *L'homme entraîné par le torrent des temps ne peut rien* POUR *sa propre durée.* (Buff.) *J'avais dit cela* POUR *rire, et non* POUR *vous fâcher. On l'a envoyé* POUR *traiter de l'échange des prisonniers.* (Acad.) *On ne lit les modernes que* POUR *le plaisir.* (Fonten.) *Les flottes s'étaient abritées* POUR *se refaire et* POUR *se réarmer à Cadix.* (Lam.) *Dans la société antique, l'individu était placé si bas que,* POUR *qu'il fût frappé, il fallait que l'adversité descendît jusque dans sa famille.* (V. Hugo.)

— Fam. *Être pour*, suiv. d'un infin. Être capable de, disposé à : *Lui aurait-on appris qui je suis, et serais-tu* POUR *me trahir ?* (Mol.)

— Dans l'intérêt de : *Bien des gens épuisent leur fonds philosophique en conseils* POUR *leurs amis, et en demeurent dépourvus* POUR *eux-mêmes.* (La Rochef.)

Je ne suis point *pour* Albe, et ne suis plus *pour* Rome. (Corn.)

Je suis *pour* la droiture en toute circonstance. (C. Del.)

Mercredi je courus à la pièce nouvelle :
Tout le monde était *pour*, et moi je fus contre elle. (Desm.)

— Par rapport à, eu égard à : *Cet habit est bien chaud* POUR *la saison. Sa dépense est peu considérable* POUR *son revenu. Il est bien grand* POUR *son âge. Voilà une grande faiblesse* POUR *un philosophe.* (Acad.) *Le fat consulte la mode* POUR *ses travers comme* POUR *ses habits,* POUR *son médecin comme* POUR *son tailleur.* (Desmahis.) *On n'aime pas les gens* POUR *ce qu'ils sont, mais* POUR *ce qu'ils paraissent aux autres.* (G. Sand.) *La sagesse est* POUR *l'âme ce que la santé est* POUR *le corps.* (La Rochef.) *La chair du bécasseau est très-délicate et l'emporte* POUR *le goût sur celle de la bécassine.* (Buff.)

— En considération, à cause de : *Il fera cela* POUR *vous. Faites cela* POUR *Dieu,* POUR *l'amour de Dieu. Il ne fera cela ni* POUR *or, ni* POUR *argent. Il est estimé* POUR *ses bonnes qualités.* (Acad.) *Il fait gloire de souffrir* POUR *la bonne cause.* (Volt.)

— Absol. et fam. *Et pour cause*, se dit, quand on ne veut pas exprimer la raison qu'on a de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose : *Je n'en dis pas davantage*, ET POUR CAUSE.

— Fam. Par manière de prière, *Pour Dieu*, pour l'amour de Dieu, au nom de Dieu : POUR DIEU, *laissez-nous en paix.* (Acad.)

— Ellipt. *Pour et contre*, favorable et contraire : *Il y a des témoignages* POUR ET CONTRE *au sujet des migrations des hirondelles.* (Buff.)

— Moyennant un certain prix, en échange de : *J'ai donné mon argenterie* POUR *un diamant. Il a donné son cheval* POUR *mille francs. Les meubles se donnaient* POUR *rien à cette vente.* (Acad.)

Pour le bien que je fais, c'est le mal qu'ils me rendent ! (Desmahis.)

— Au nom de : *Commandeur* POUR *le roi dans telle province.* (Acad.)

— En la place de, au lieu de : *Il monte la garde* POUR *son frère. Jouez pour moi. J'irai là* POUR *vous. Ce mot s'emploie souvent* POUR *tel autre.* (Acad.)

— Contre : *La haine, l'aversion qu'il a* POUR *lui. Ce remède est bon* POUR *la fièvre.* (Acad.)

— Comme, de même que, en qualité de : *Ils l'ont laissé* POUR *mort sur la place. Tenez cela* POUR *assuré. Prendre quelqu'un* POUR *commis. Je compte son témoignage* POUR *dix autres.* (Acad.) *Toute fluidité a la chaleur* POUR *cause.* (Buff.) *Il appartenait à l'école qui avait Voltaire* POUR *maître, des souverains et de grands seigneurs* POUR *disciples, les droits de l'esprit* POUR *croyance, et les progrès de l'humanité* POUR *dessein.* (Mign.)

— *Être pour beaucoup, pour peu dans quelque chose, n'y être pour rien*, y avoir beaucoup de part, peu de part, n'y en avoir point du tout : *Il* N'EST PAS POUR PEU *dans cette affaire. Je* SUIS POUR BEAUCOUP *dans la résolution qu'il a prise.* (Acad.)

— Quant à : POUR *moi, je n'en ferai rien.* POUR *lui, je n'en réponds pas.* POUR *ce qui est de moi, soyez sans inquiétude.* POUR *cela, je le veux bien.* POUR *ce qui est de son affaire, j'en aurai soin.* (Acad.)

— Quoique, bien que : *Il est bien grand* POUR *être si jeune.* POUR *être fêté partout, il n'en est pas plus fier.* (Acad.)

— Anc. Il s'employait dans le m. sens suivi d'un infinitif : *Ses actions n'ont rien de particulier qui le distingue,* POUR *être égales et continues.* (St-Évrem.)

— Suivi d'un infin. De quoi : *Il y a ici* POUR *contenter tous les goûts. Faire une si longue traite, c'est* POUR *en mourir.* (Acad.)

— A cause que : *Il a été chassé* POUR *avoir trop mangé,* POUR *s'être livré à des excès.*

— Précédé des mots *assez* et *trop*, il s'emploie dans les phrases qui expriment la suffisance ou l'excès : *Y en a-t-il assez* POUR *tout le monde. Cela est assez bon* POUR *lui. C'est assez* POUR *aujourd'hui. Il a trop vécu* POUR *sa gloire.* (Acad.) Quelquefois on supprime *assez* : *Il y en aura* POUR *tout le monde.* (Acad.)

— Il s'emploie aussi suivi d'un infinitif : *Je suis assez votre ami* POUR *ne pas vous* FLATTER. *Il est trop franc* POUR *vous* TROMPER. (Acad.)

— Il sert aussi à marquer le rapport entre une chose qui affecte en bien ou en mal, et la personne qui en est ou qui en doit être affectée : *C'est une grande perte* POUR *vous. C'est un grand bonheur* POUR *moi. C'est* POUR *eux un grande consolation, un grand avantage. Il y aurait du déshonneur* POUR *vous.* (Acad.) *Dans l'homme,* POUR *l'homme, autour de l'homme, tout s'use, tout change, tout périt.* (Rivarol.)

— Précédé et suivi du même mot, il marque : 1° comparaison : MOURIR POUR MOURIR, *il vaut mieux que ce soit en faisant son devoir.* DANGER POUR DANGER, *il faut choisir celui qui promet de la gloire* ; — 2° action réciproque : *Rendre* AMOUR POUR AMOUR. *La loi du talion, chez les Juifs, consistait à recevoir* FRACTURE POUR FRACTURE, *à perdre* ŒIL POUR ŒIL, DENT POUR DENT, etc. ; — 3° correspondance exacte entre deux choses : *Traduire* MOT POUR MOT. (Acad.) *Il y a deux ans,* JOUR POUR JOUR, *que j'ai épousé la plus jolie fille de Smyrne.* (Chamf.)

— Joint à une expression qui marque le temps, Pendant : *Je suis votre ami* POUR LA VIE. *Il a du linge et des habits* POUR CENT ANS. (Acad.) *Si vous le faites jaser, en voilà* POUR *jusqu'à ce soir* (Dest.)

— Il sert quelquefois à indiquer l'époque à laquelle une chose s'est faite ou se fera : *Son bal était* POUR HIER, *est* POUR AUJOURD'HUI. *Ce sera* POUR DEMAIN, POUR APRÈS-DEMAIN. (Acad.)

= **Pour que**, loc. conj. Afin que ; il se construit avec le subjonctif : *Je suis venu vous voir* POUR QUE *nous parlions de nos affaires. Je désire que vous partiez promptement,* POUR QUE *vous reveniez plus tôt.*

Pour, adv. Si, quelque : POUR *grands que vous soyez. Il faut éviter de se faire un ennemi,* POUR *petit qu'il soit.* POUR *bon* QUE *soit ce remède, il ne faut pas en abuser.* || Vieux.

= **Pour peu que**, loc. conj. Si peu que : POUR PEU QUE *vous en preniez soin, l'affaire réussira.* POUR PEU QU'*on me fasse de difficultés, j'abandonnerai l'entreprise.* (Acad.)

— **Pour lors**, loc. adv. Alors : *Vous dites que cela arrivera ;* POUR LORS *nous verrons ce qu'il y aura à faire.* (Acad.)

— Substantiv. : *Soutenir* LE POUR *et le contre. Il y a* DU POUR *et du contre dans cette affaire.* (Acad.) *L'aristocratie romaine prenait un certain plaisir à entendre le* POUR *et le contre sur les plus graves sujets.* (V. Cous.) *L'esprit français se prête admirablement* AU POUR ET AU CONTRE. (H. de Balz.)

POURBOIRE, n. m. Petite libéralité en signe de satisfaction ; petite gratification : *Il a eu tant sans compter le* POURBOIRE. *Un bon* POURBOIRE. *Le commissionnaire demande le* POURBOIRE, *son* POURBOIRE. (Acad.) *Tout finit au moyen d'un large* POURBOIRE. (Chateaub.) *Elle savait amadouer les domestiques en leur payant de petits* POURBOIRE *de temps en temps.* (H. de Balz.)

POURCEAU, n. m. (*porcus*, porc ; lat.) Porc, cochon : POURCEAU *gras.* POURCEAU *maigre. Un* POURCEAU *ladre. Langueyer des* POURCEAUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est une étable à pourceaux*, se dit d'une maison malpropre.

— *C'est un vrai pourceau*, se dit d'un homme qui n'a d'autre plaisir que celui de la table.

— Prov. et fig. *Un pourceau d'Epicure*, un voluptueux, un homme plongé dans le plaisir des sens.

— Prov. et fig. *Semer des perles devant les pour-*

oseaux, montrer à quelqu'un des choses dont il ne connait pas le prix ; lui dire quelque chose dont il ne sent pas la délicatesse, la finesse.

— Prov. *Aller de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine*, quêter pour son propre compte.

— Vulg. *Pourceau de mer*, marsouin.

POURCHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pourchasser. *Il est* POURCHASSÉ *par la gendarmerie*. (Acad.) *Le gros du régiment fut* POURCHASSÉ *l'épée dans les reins*. (Vitet.)

POURCHASSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Poursuivre, rechercher, avec persévérance, obstination, sans relâche : POURCHASSER *un cerf*. POURCHASSER *un emploi*. POURCHASSER *un débiteur*. POURCHASSER *une femme*. (Acad.)

Vous cajoliez la tante,
Et moi, je *pourchassais* Finette la suivante. (Regn.)

= Se pourchasser, v. pron. Se poursuivre l'un l'autre.

POURETTE, n. f. Agric. Jeune plant d'acacia, de mûrier blanc.

POURFENDEUR, n. m. Fam. et ironiq. Celui qui pourfend : *C'est un grand* POURFENDEUR *de géants*, c'est un fanfaron, un faux brave.

POURFENDRE, v. tr. ou act. de la 4[e] conj. Fendre un homme de haut en bas, d'un coup de sabre, de cimeterre : *Il le* POURFENDIT *jusqu'aux dents*. (Ac.) *Les gens qui d'abord faisaient les fanfarons et menaçaient de tout* POURFENDRE, *étaient subitement devenus d'une platitude honteuse*. (Arago.) *Croyez-vous donc que vous ayez à* POURFENDRE *des géants ?* (Mérim.)

On eût dit, à m'entendre,
Que, dans ma noble ardeur, je devais tout *pourfendre*. (C. Del.)

POURFENDU, UE, part. pass. du v. Pourfendre. Fam. et ironiq. Coupé de haut en bas ; coupé en deux : *Diable, géant* POURFENDU.

POURPARLER, n. m. Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes pour parler d'accommodement, pour traiter d'affaires : *L'affaire s'accommodera, nous sommes en* POURPARLER. (Acad.) *Des* POURPARLERS *avaient été entamés ; cependant la pacification n'avançait pas*. (Thiers.) *Pendant ces* POURPARLERS, *le peuple, ne voyant pas paraître son député, commence à s'irriter*. (Id.)

Encor des *pourparlers*, des débats, des visites. (C. Del.)

POURPIER, n. m. Bot. Plante potagère à feuilles épaisses, type de la famille des Portulacées ; elle a de petites fleurs jaunes qui s'épanouissent le matin et se ferment avant le soir.

— *Pourpier doré*, variété du pourpier cultivé qui se mange en salade.

— *Pourpier sauvage*, espèce de pourpier dont les feuilles, plus petites, sont légèrement rafraichissantes ; il passe pour être diurétique.

— *Pourpier de mer*, espèce d'arroche qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles charnues et remplis de suc, comme celles du pourpier cultivé, ont un goût salé.

POURPOINT, n. m. Anc. Vêtement de guerre que l'on mettait sous la cuirasse, qui couvrait la poitrine et le dos. Il était fait de laine ou de coton, piqué entre deux étoffes.

— Partie de l'ancien habillement français, en usage surtout au seizième et au dix-septième siècle, qui couvrait le haut du corps, du cou à la ceinture : *Un homme fat et ridicule porte un* POURPOINT *à ailerons*. (La Br.) *Il n'avait conservé que son* POURPOINT *de cuir de Hongrie*. (Mérim.)

..... Un tas de nains difformes
Se taillent des *pourpoints* dans ton manteau de roi. (V. Hugo.)

La raison en *pourpoint* n'en viendrait pas à bout ! (Desm.)
A ruser, quelquefois le *pourpoint* vaut la jupe. (E. Augier.)

— *Tirer un coup à* BRÛLE-POURPOINT, le tirer à bout portant ou de très-près.

— Fig. et fam. *Tirer sur quelqu'un à* BRÛLE-POURPOINT, *lui dire quelque chose à* BRÛLE-POURPOINT, lui dire en face quelque chose de dur, de désobligeant. || *Il y va à* BRÛLE-POURPOINT, il parle ou il agit sans détours, sans ménagement.

— Fig. et fam. *Il y a laissé le moule du* POURPOINT, *de son* POURPOINT, se dit d'un homme qui a été tué en quelque occasion.

POURPRE, n. f. (*purpura* ; lat., m. sign.) Teinture précieuse qui se tirait autrefois d'un certain coquillage testacé nommé *Pourpre*, dont elle a pris le nom : *La* POURPRE *de Tyr est la plus estimée*. *De la laine teinte en* POURPRE. *Les anciens rois, les empereurs, les magistrats souverains s'habillaient autrefois d'étoffes teintes en* POURPRE. (Acad.)

... La *pourpre* de Tyr et l'encens d'Idumée. (Millev.)

— Étoffe teinte en pourpre : *Être vêtu de* POURPRE. *Porter la* POURPRE. *Un habit de* POURPRE. *Un manteau de* POURPRE. (Acad.)

— Poétiq. Costume d'un souverain, d'un pape :

Son corps glacé dans la *pourpre* frissonne. (C. Del.)

— Dignité des souverains : *Être né dans la* POURPRE. (Acad.) *Rois, respectez votre* POURPRE. (Boss.)

— Fig. Premières magistratures de l'ancienne Rome. *La* POURPRE *consulaire*.

— *Pourpre romaine*, dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge que portent ces princes de l'Église :

Tous deux sont revêtus de la *pourpre* romaine. (Volt.)

POURPRE, n. m. (*purpura* ; lat., m. sign.) Rouge foncé qui tire sur le violet : *Des œillets tachetés de* POURPRE. *Cette étoffe est d'un beau* POURPRE. (Acad.) *Le genre* POURPRE *est riche en espèces sur toute la côte occidentale de l'Amérique*. (Arago.)

Un nuage éclatant d'or, de *pourpre* et d'azur. (C. Del.)

— Blas. Couleur violette : elle se marque, en gravure, par des traits diagonaux allant de l'angle gauche du chef à l'angle droit de la base.

— Adj. *Manteau* POURPRE. *Étoffe* POURPRE. *Avant la découverte du nouveau monde on tirait du kermès la plus belle couleur* POURPRE *qui fût alors connue*. (Chaptal.) *L'horizon se confondait avec les bords* POURPRES *de ce ciel de feu qu'enflammait encore la réverbération des sables du grand désert*. (Lam.)

POURPRE, n. m. Méd. Maladie grave, qui se manifeste au dehors par de petites taches rouges qui viennent sur la peau. *Il est malade du* POURPRE. *Il a le* POURPRE. *Il a une grosse fièvre, et l'on craint le* POURPRE. *Il est mort du* POURPRE. *Il a le corps tout couvert de* POURPRE. (Acad.)

POURPRÉ, ÉE, adj. De couleur de pourpre *Du rouge* POURPRÉ. *Des tulipes d'un rouge* POURPRÉ. (Acad.)

— Méd. Qui est accompagné de pourpre : *Fièvre* POURPRÉE. (Acad.)

POURPRIN, INE, adj. Qui est de couleur pourpre. || Vieux.

— N. m. Horticult. Couleur pourpre de certaines fleurs.

POURPRIS, n. m. Enceinte, enclos, ce qui enferme un lieu, un espace : *Le* POURPRIS *d'un temple*. *Le* POURPRIS *d'un champ*. (Acad.)

Tout brille en ce *pourpris*. (L. F.)

— Poétiq. *Le céleste* POURPRIS, *les célestes* POURPRIS, les cieux, les dieux. *Les habitants des célestes* POURPRIS.

POURQUOI, conject. (*pour, quoi*.) Pr. *pour-koa*. — Pour quelle chose, pour quelle raison : *Vous étiez absent, voilà* POURQUOI *l'on vous a oublié*. *Je ne sais* POURQUOI *vous n'avez pas réussi*. *Il s'en est allé sans dire* POURQUOI. (Acad.)

Euphorbe est arrêté sans qu'on sache *pourquoi*. (Corn.)

— Il s'emploie pour *lequel, laquelle*, en parlant des choses : *Une des raisons* POURQUOI *le chant du rossignol est plus remarqué, c'est qu'il chante la nuit*. (Buff.) *La raison* POURQUOI *Diogène ne trouvait point d'homme, c'est ce qu'il cherchait parmi les contemporains l'homme d'un temps qui n'était plus*. (J.-J. R.)

— Fam. *Vous ferez telle chose, ou vous direz* POURQUOI, se dit, par menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne peut se dispenser de faire la chose dont il s'agit.

— Fam *Demandez-moi pourquoi*, je ne sais pas pourquoi : DEMANDEZ-MOI POURQUOI *il s'est mis en colère*. *Il nous a quittés sans mot dire* ; DEMANDEZ-MOI POURQUOI. (Acad.)

— Interrogativ. Par quelle raison ? POURQUOI *exige-t-il cela ?* POURQUOI *non ?* POURQUOI *pas ?* (Acad.)

Pourquoi le demander, puisque vous le savez ? (Rac.)
Vous désirez me voir, vous, seigneur, et *pourquoi ?* (C. Del.)

... *Pourquoi* ces pleurs, *pourquoi* ces vains sanglots ? (Lam.)

— Substantiv. Cause, raison : *On pourrait intituler le livre des Problèmes d'Aristote les* POURQUOI, *car chaque paragraphe commence par ce mot*. (Egger.) *Le but de la philosophie naturelle n'est pas de connaître le* POURQUOI, *mais le comment des choses*. (Buff.)

— *Vos pourquoi ne finissent pas*, se dit à une personne qui demande coup sur coup la raison, le motif des choses.

POURRETIE, n. f. pron. *pou-ré-ci*. — Bot. Arbre du Pérou, de la famille des Malvacées, à fleurs rouges et disposées en ombelles.

POURRI, IE, part. pass. du v. Pourrir. Pron. *pou-ri*. — Gâté par la pourriture : *Fruit* POURRI. *Les asas font leurs nids dans des trous de vieux arbres* POURRIS. (Buff.) *Les argiles ne sont que des sables vitrescibles décomposés et* POURRIS. (Buff.) *Les portes et les volets pendants et* POURRIS *paraissaient devoir tomber au premier souffle d'une tempête*. (H. de Balz.)

Des ais demi-*pourris* que l'âge a relâchés. (Boil.)
Allons fouler aux pieds ce foudre ridicule
Dont arme un bois *pourri* ce peuple trop crédule. (Corn.)

— Fam. *Un homme* POURRI *d'ulcères, etc.*, un homme rongé d'ulcères, etc. || Absol. *Un homme* POURRI, *tout* POURRI, un homme atteint profondément de maux secrets et honteux.

— Fig. *Un membre pourri*, se dit d'une personne dangereuse pour la société, ou qui déshonore le corps dont elle fait partie : *C'est un* MEMBRE POURRI *qu'il faut retrancher*. (Acad.)

— Fig. *Un cœur pourri*, un homme bas et corrompu.

— Fig. et fam. *C'est une planche pourrie*, se dit d'une personne sur laquelle on ne peut pas compter.

— Fam. *Un temps pourri*, un temps humide et malsain.

— *Bourg pourri*, petite localité qui conservait en Angleterre d'anciens priviléges et disposait d'un siége à la chambre des communes.

— Substantiv. *Cela sent le* POURRI. *Une odeur de* POURRI. (Acad.)

POURRIR, v. intr. ou n. de la 2[e] conj. (*putrere* ; lat., m. sign.) Pron. *pou-rir*. — S'altérer, se gâter, se corrompre. *Il y a eu tant de pluies que le raisin* POURRISSAIT *sur le cep au lieu de mûrir*. *Le bois de chêne ne* POURRIT *pas dans l'eau aussi promptement que les autres*. (Ac.) *Le monde n'est qu'une cohue de gens vivants, faibles, faux et prêts à* POURRIR. (Fén.)

D'un tronc qui *pourrissait* un ciseau fait un Dieu. (L. Rac.)

Un froid panégyrique
Peut *pourrir* à son aise au fond d'une boutique. (Boil.)

— Fam. *Pourrir dans l'ordure, dans la misère*, croupir dans l'ordure, dans la misère.

— Fig. et fam *Pourrir dans le vice, dans son ordure*, persister dans son péché, dans ses habitudes vicieuses.

— Fig et fam. *Il ne pourrira pas dans sa place*, se dit d'un homme qui a un emploi où l'on croit qu'il ne restera pas longtemps.

— Fig. *Faire pourrir un homme en prison*, l'y tenir longtemps : FAIT-ON POURRIR *dans les prisons le juge qui vend la justice ?* (Helvét.) || On dit de même, *Si une fois il est en prison, il y* POURRIRA, il n'en sortira jamais.

— Vulg. *Ce remède fait pourrir le rhume*, il le guérit.

— V. tr. ou act. Altérer, gâter, corrompre : *L'eau* POURRIT *le bois*. *La sueur* POURRIT *le linge à la longue*. *Les pluies excessives* POURRISSENT *les biens de la terre*. (Acad.)

... L'estomac gâté *pourrit* tout ce qu'il mange. (Regnier.)

= Se pourrir, v. pron. Se gâter, se corrompre : *Cette pièce de bois* S'EST POURRIE. *Cette viande* S'EST POURRIE. *Le fruit* SE POURRIT *promptement cette année*. *Ce melon commence à* SE POURRIR. (Acad.)

POURRITURE, n. f. Corruption ; état de ce qui est pourri. *Sa jambe est si gangrenée, qu'elle tombe en* POURRITURE. *La viande trop longtemps gardée est sujette à la* POURRITURE. (Acad.) *Je crois qu'il y aurait plusieurs moyens de préserver les cadavres de la* POURRITURE. (Buff.)

Ce cadavre qu'un souffle a mis en *pourriture*. (C. Del.)

— Fig. *Une société en paix perpétuelle tomberait en* POURRITURE. (Thiers.)

— Méd. *Pourriture d'hôpital*, gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères, dans les hôpitaux dont l'air est vicié.

— Art vétér. Maladie chronique des bêtes à laine. || *Pourriture des soies*, maladie scorbutique du cochon.

— Hortic. Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres, et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

— Techn. Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc, etc.

POURSUITE, n. f. Action de celui qui poursuit quelqu'un, qui court après quelqu'un pour l'atteindre, pour le prendre : *Vigoureuse, vive* POURSUITE. *Il revient de la* POURSUITE *des voleurs*. *Le meurtrier a échappé, s'est dérobé aux* POURSUITES *de la gendarmerie*. *Ce chien est ardent à la* POURSUITE *du lièvre*. (Acad.) *Par cette finesse de sentiment qui n'appartient qu'à lui, le chien ne perd jamais l'objet de sa* POURSUITE. (Buff.)

J'évitais tous les jours sa *poursuite* obstinée. (Boil.)
David, d'un fils rebelle évitant la *poursuite*. (Rac.)

— Fig. Soins qu'on prend, diligences qu'on fait

pour obtenir quelque chose : *Il était acharné à la* poursuite *de cette place. Cette veuve vient de l'époux, après s'être longtemps défendue de ses* poursuites. *Il a été longtemps à la* poursuite *de cette découverte.* (Acad.)

— Procéd. Démarches, diligences, procédures qu'on fait pour obtenir le payement d'une créance, le redressement d'un tort, etc. : Poursuite *de saisie réelle, de distribution de deniers. Faire, diriger, exercer des* poursuites *contre un débiteur. Actes de* poursuite. *Cette femme est autorisée en justice à la* poursuite *de ses droits. Une* poursuite *criminelle.* (Acad.)

Contre nous la *poursuite* est-elle légitime ? (Corn.)

POURSUIVANT, n. m. Celui qui brigue, qui fait des démarches pour obtenir quelque chose : *Ils sont deux ou trois* poursuivants *qui demandent cette charge, cet emploi.* (Acad.)

— Celui recherche une femme en mariage, qui prétend à sa main : *Cette veuve avait beaucoup de* poursuivants. (Acad.)

Maint jeune prince était son *poursuivant*. (La Font.)

— Procéd. Celui qui exerce des poursuites, et particul. des poursuites de saisies, d'expropriations forcées, de distributions et d'ordres : *A défaut par le* poursuivant *d'agir utilement, le second saisissant peut se faire subroger dans la poursuite.* (Acad.)

— Hist. *Poursuivant d'armes*, gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et qui aspirait à leur charge.

POURSUIVANT, ANTE, adj. Qui exerce des poursuites : *Créancier* poursuivant. *La partie* poursuivante. *Les parties* poursuivantes. *Avoué, huissier* poursuivant.

POURSUIVI, IE, part. pass. du v. Poursuivre : *La bécasseau plonge quelquefois dans l'eau quand il est* poursuivi. (Buff.) *Débiteur* poursuivi. (Acad.)

POURSUIVRE, v. tr. ou act. 4e conj. Suivre quelqu'un avec vitesse, courir après quelqu'un dans l'intention de l'atteindre. Poursuivre *vivement.* Poursuivre *l'épée dans les reins.* Poursuivre *à coups de pierres. Il* poursuivit *les ennemis deux jours durant. La gendarmerie* poursuit *les voleurs.* (Acad.)

... Le peuple assemblé nous poursuit à main forte. (Rac.)

— Il se dit aussi en part. des animaux : *Le chien* poursuit *le gibier.* (Acad.)

— Persécuter, tourmenter, obséder, importuner : *Il y a une foule de gens qui le* poursuivent *sans cesse. La calomnie le* poursuit. (Acad.) *L'envie* poursuit *la vertu.* (Fléch.) *La critique* poursuit *sans cesse, sans relâche cet écrivain. Le sort, le malheur qui le* poursuit. (Acad.) *L'envie le* poursuit. (Mass.)

Il *poursuit* de ses vers les passants dans la rue. (Boil.)

Son visage odieux m'afflige et me *poursuit*. (Rac.)

— Employer ses soins, faire ses diligences pour obtenir un résultat : Poursuivre *une charge, une dignité, un emploi, etc.* Poursuivre *le payement d'une pension.* Poursuivre *la vengeance de la mort, du déshonneur de son père.*

— *Poursuivre une fille en mariage*, la rechercher en mariage. || Il vieillit. (Acad.)

— Continuer ce qu'on a commencé. Poursuivre *un ouvrage qu'on a commencé.* Poursuivre *l'exécution d'un projet, d'une entreprise. Après nous être arrêtés un instant, nous* poursuivîmes *notre chemin.* (Acad.) *Il reprit la conversation qu'il lui tardait de* poursuivre. (A. de Vigny.) *Ce prince* poursuivit *le cours de ses conquêtes, de ses exploits.* (Acad.)

Pour moi, j'ai résolu de *poursuivre* ma tâche. (La F.)

— Absol. Dans le m. sens : *Vous avez bien commencé,* poursuivez. *Pour réussir, vous n'avez qu'à* poursuivre. *Pardon si j'ai interrompu votre discours,* poursuivez.

Poursuis, tu n'es pas fait et pas pour rester. (Rac.)

— Fig. et fam. *Poursuivre sa pointe*, continuer son dessein, l'entreprise qu'on a faite, avec la même chaleur, la même vigueur qu'on l'a commencée.

— Procéd. Agir contre quelqu'un par les voies de la justice : *Je le* poursuivrai *à la cour d'appel de Paris, au conseil d'État. On l'accuse de vol, et on le* poursuit *criminellement. Il faut le* poursuivre *sans relâche.*

— *Poursuivre un procès, une affaire, une expropriation, un arrêt, etc.*, faire toutes les procédures, toutes les diligences nécessaires pour faire juger un procès, une affaire, pour obtenir une expropriation, un arrêt, etc. || Absol. Dans le m. sens : *Ne voulez-vous pas* poursuivre ? (Acad.) *J'entreprends le procès si l'on* poursuit. (Regn.)

= **Se poursuivre**, v. pron. Être poursuivi : *Cette affaire se* poursuit.

— En style de notaire : *Acheter, vendre, louer une maison, une terre, une ferme, ainsi qu'elle se* poursuit *et comporte*, sans en faire un plus long détail, une plus longue description.

POURTANT, conjonct. (*pour, tan.*) Néanmoins, cependant. *Il est habile, et* pourtant *il a fait une grande faute. Voilà* pourtant *qui est fini.* (Acad.)

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse. (Boil.)

POURTOUR, n. m. Tour, circuit, circonférence d'un corps ; d'un ouvrage : Pourtour *extérieur.* Pourtour *intérieur.* (Acad.) *Seize colonnes de marbre ornent le* pourtour *de cette rotonde.* (Chateaubr.)

— Bas d'entre-sol circulaire dans les salles de spectacles. *Place de* pourtour. *Une stalle de* pourtour.

POURVOI, n. m. Jurispr. L'action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d'un tribunal inférieur. Se dit surtout pour désigner l'action par laquelle on attaque devant la cour de cassation un jugement rendu en dernier ressort, pour défaut de forme ou pour infraction à la loi : Pourvoi *en cassation.* Pourvoi *devant le conseil d'État. Admettre un* pourvoi.

Nous, Louis, roi de France
Et de Navarre, au fond, rejetons le *pourvoi*
Que lesdits condamnés ont formé près du roi. (V. Hug.)

— *Pourvoi en grâce*, appel fait par un condamné à la clémence du prince, pour obtenir ou la grâce entière, ou une commutation de la peine.

POURVOIR, v. intr. ou neut. 3e conj. (*providere*, même signif., lat.) (*Je pourvois, nous pourvoyons ; je pourvoyais, nous pourvoyions ; je pourvus, nous pourvûmes ; je pourvoirai, nous pourvoirons ; je pourvoirais, nous pourvoirions ; pourvois, pourvoyons, pourvoyez ; que je pourvoie, que nous pourvoyions ; que je pourvusse, que nous pourvussions, pourvoyant ; pourvu, pourvue.*) Donner ordre à quelque chose ; fournir ce qui est nécessaire, suppléer à ce qui manque : *Voilà bien du désordre, il faut y* pourvoir. *Dieu y* pourvoira. *Il a* pourvu *à tous nos besoins. On a* pourvu *par ce moyen à l'insuffisance de la loi.* Pourvoir *la sûreté publique.* (Ac.) *Dans une nation sauvage et indépendante chaque individu est forcé de* pourvoir *à sa subsistance.* (Buff.)

Je sais pourvoir à tout, et l'on verra beau jeu. (Dest.)

— *Pourvoir à un bénéfice, à un emploi*, en disposer, le conférer, y nommer. *Le roi* pourvoit *à toutes les charges, à toutes les magistratures. On n'a pas encore* pourvu *à cet emploi.* (Acad.)

— Transitiv. Investir : Pourvoir *quelqu'un d'une charge.* (Acad.)

— Munir, garnir : Pourvoir *une place de vivres.* Pourvoir *son ménage des objets de première nécessité. On l'a* pourvu *de tout ce qu'il lui faut.* (Acad.)

— Orner, douer : *Le ciel, la nature l'a* pourvu *de bonnes qualités.* (Acad.)

— Établir par un mariage, par un emploi, par quelque charge : *Ce père a bien* pourvu *tous ses enfants. Ces enfants n'ont plus de père qui puisse prendre soin de les* pourvoir. (Acad.)

A peine on eut appris qu'on ne voulait pourvoir,
Qu'un jeune homme d'Afrique était venu pourvoir. (La F.)

|| **Se pourvoir**, v. pron. Se fournir, se garnir, se munir : *Se* pourvoir *de munitions, de vivres. Se* pourvoir *l'été pour l'hiver. Se* pourvoir *de vivres pour la traversée.* (Acad.)

— Procéd. Intenter une action devant un juge, recourir à un tribunal, à une autorité : *Se* pourvoir *en justice. Se* pourvoir *par-devant tel juge. Se* pourvoir *par appel, par requête civile. Se* pourvoir *au conseil d'État. Se* pourvoir *en cassation. Se* pourvoir *en grâce.* (Acad.) Cette dernière locution est peu exacte : on dit mieux, *former un recours en grâce.*

— Dans un sens absolu. Recourir à la cour de cassation : *Ce condamné a refusé de se* pourvoir, *a laissé passer le délai dans lequel il pouvait se* pourvoir.

— *Se pourvoir en cour de Rome*, demander au pape quelque grâce, quelque bénéfice, quelque dispense, etc. (Acad.)

POURVOIRIE, n. f. Endroit où les pourvoyeurs déposent leurs provisions : *La* pourvoirie *du roi, de la reine.* (Acad.)

— Corps des pourvoyeurs.

POURVOYEUR, EUSE, n. Celui, celle qui a la charge de fournir le gibier, la viande, le poisson nécessaire à une famille, à une communauté, à une grande maison.

— Par anal. : *Le lion est le plus fier, le plus fort de tous les animaux, les loups seraient à peine dignes d'être ses* pourvoyeurs. (Buff.)

— Mar. Canonnier qui, pendant le combat, va chercher la gargousse et la remet au chargeur.

— Adj. *Tous les établissements de l'empire romain relevaient de deux autorités ; l'une* pourvoyeuse *et ordonnatrice, l'autre surveillante et coercitive.* (Naudet.)

POURVU, UE, part. pass. du v. Pourvoir : *La constitution de 89 supprima le casuel des curés de campagne, sous la condition qu'il sera* pourvu *à l'augmentation de ce qu'on appelait encore portions congrues.* (De Lavergne.) *Une maison bien* pourvue. *Nous parcourions tour à tour les endroits renommés pour être les mieux* pourvus *en beau poisson.* (Mann.)

— Prov. et fam. *Être pourvu de fil et d'aiguilles*, avoir tout ce qu'il faut pour réussir en une affaire.

— Absol. et fam. Marié : *Mademoiselle est en âge et en volonté d'être* pourvue. (Dest.) *J'aime beaucoup mieux n'être point* pourvue *que d'épouser un homme que je n'aime pas.* (Id.)

— N. m. Celui qui possède une charge, un bénéfice : *Le* pourvu *de tel bénéfice a été maintenu.*

POURVU QUE, loc. conj. Elle est toujours suivie du subj. A condition que, en cas que..... Pourvu qu'*il avance les capitaux, l'affaire marchera fort bien.* (Acad.) *Plus il y a d'hommes dans un pays,* pourvu qu'*ils soient laborieux, plus ils jouissent de l'abondance.* (Fén.) Pourvu qu'*on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.* (Pasc.) *Qu'importe la vérité de l'imitation,* pourvu que *l'illusion y soit.* (J.-J. Rouss.) *Il ne lui restait que dix mille francs de rente ; c'est deux cent mille francs pour ses héritiers,* pourvu *que la chicane n'y mette pas le nez.* (Mme de Sév.)

POUSSA, n. m. Jouet d'enfant, qui consiste dans un buste de carton représentant un magot, et porté par une boule de pierre sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse. *Une figure de* poussa. (Th. Gautier.)

POUSSE, n. f. Agric. Jets, petites branches que les arbres, les arbrisseaux poussent au printemps et au mois d'août : *Les chèvres broutent avec avidité les jeunes* pousses. (Buff.)

— *Première pousse*, jets qui viennent au mois de mars et d'avril.

POUSSE, n. f. Maladie des chevaux qui se manifeste par l'essoufflement, par la gêne et l'irrégularité de la respiration : *La* pousse *est un cas rédhibitoire.* (Acad.)

— Min. Exhalaison suffocante qui se fait sentir dans les souterrains des mines, et qui suffoque promptement les travailleurs. || On dit aussi *Moufette*.

— Écon. rur. Altération du vin produite par un développement accidentel de l'acide carbonique : *La* pousse *attaque surtout les vins mousseux.*

— Comm. Poussière des épices.

POUSSE, n. f. collect. Popul. Porteurs de contraintes, recors : *La* pousse *l'arrêta.* (Acad.)

POUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Pousser : *Un homme* poussé *dans un précipice. Une porte* poussée. (Acad.) *La mue n'est autre chose que la chute des vieilles plumes qui se détachent comme les vieilles feuilles des arbres, étant* poussées *par les nouvelles.* (Buff.)

— Fig. : *Jamais l'art militaire, c'est-à-dire l'art funeste d'apprendre aux hommes, à s'exterminer les uns les autres, n'avait été* poussé *si loin.* (Mass.)

— Fig. *Une personne* poussée *à une mauvaise action. La patience* poussée *à bout.* (Acad.) *Une puissance* poussée *à un excès trop violent ne saurait durer.* (Fén.)

— *Vin poussé*, vin gâté que la chaleur a fait fermenter hors de saison.

POUSSE-BROCHE, n. m. Techn. Ciseau plat et émoussé à l'usage de l'épinglier.

POUSSE-CAFÉ, n. m. Pop. Eau-de-vie prise après le café : *Le temps seulement d'avaler le* pousse-café, *et nous sommes à vous.* (L. Reybaud.)

POUSSE-CAMBRURE, n. m. Tech. Outil de cordonnier pour cambrer le cuir.

POUSSE-CUL, n. m. Pop. Bas agent qui aide à mener les gens en prison : *Les* pousse-cul *sont à ses trousses.* (Acad.) || Vieux.

POUSSÉE, n. f. Arch. Action de pousser ; effort de ce qui pousse : *Cette voûte a beaucoup de* poussée. *On a mis des éperons à ce mur pour résister à la* poussée *des terres.* (Acad.) *Ils formaient un pilotis et un poutrage d'arbres entrelacés pour résister à la* poussée *des terres.* (Dur. de la Malle.) *C'est Prony qui perfectionna la théorie si difficile de la* poussée *des voûtes, et la théorie non moins ardue de la* poussée *des terres et de l'épaisseur des murs de revêtement.* (Arago.) *Soutenir des pierres au-dessus du vide par la* poussée *qu'elles exercent les unes sur les autres, est une conception hardie qui exigeait une grande intelligence.* (L. Lebas.)

— Fam. et Iron. *Vous avez fait là une belle poussée*, se dit à un homme qui a fait une entreprise malheureuse ou ridicule.

— Fig. et pop. *Donner la poussée à quelqu'un*, le poursuivre, lui faire grand'peur : *Les recors* LUI ONT DONNÉ LA POUSSÉE. (Acad.)

— Phys. Pression de bas en haut qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide : *C'est pour résister à la* POUSSÉE *qu'on change de lest les navires*.

— Mar. *Poussée verticale*, force exercée sur un navire par l'eau qui est en-dessous ; elle le maintient à flot, et le soulève à mesure qu'on le décharge.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHES, n. m. Techn. Outil de vitrier, qui lui sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois.

POUSSE-GOUPILLES, n. m. Art milit. Instrument qui aide à démonter la platine de fusil, en poussant les goupilles.

POUSSE-PIED, n. m. Mar. Sorte de petit chalan, de petit bac, assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, en tenant à l'intérieur une jambe appuyée sur le genou, et en posant l'autre dans la vase, afin de pousser le bateau avec le pied.

POUSSE-POINTE, n. m. Techn. Outil dont on se sert pour enfoncer les pointes, et pour chasser une pièce d'un trou où elle est engagée.

POUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pulsare*; lat., m. sign.) Faire effort contre quelqu'un, contre quelque chose pour l'ôter de sa place : *Ne me* POUSSEZ *pas tant. Je l'ai* POUSSÉE *dehors*. POUSSEZ *le fauteuil vers la cheminée*. POUSSER *quelqu'un dans un précipice*. (Acad.) *L'un tira la voiture par le timon, l'autre la* POUSSA *par une des roues*. (H. de Balz.) *Les vents sont les courants de l'air ; ils* POUSSENT, *ils assemblent les nuages*. (Buff.)

Cent mille Amours *poussaient* une conque marine. (Regn.)

— Fig. *Les événements se heurtaient, se précipitaient sans relâche et* POUSSAIENT *les nations pêle-mêle*. (V. Hugo.)

— *Pousser quelqu'un du coude, du genou*, le toucher doucement avec le coude, le genou, pour le faire prendre garde à quelque chose, pour l'avertir d'une chose quelconque.

— *Pousser les ennemis*, les faire reculer.

— Faire avancer quelqu'un dans le monde, le faire monter en grade, lui faciliter les moyens de faire sa fortune : *C'est un tel qui l'*A POUSSÉ. (Acad.) *Vous verrez comme je vous* POUSSERAI. (Scribe.)

— Fig. *Pousser un écolier, un élève*, lui faire faire des progrès : *Ce maître ne* POUSSE *pas assez ses élèves. Il l'*A POUSSÉ *assez loin dans les mathématiques*. (Acad.) *Je l'aurais* POUSSÉ, *si je lui avais trouvé quelques dispositions*. (Lesage.)

— Fig. *Pousser un cheval*, l'exciter à courir : *Quand on* POUSSE *l'éléphant, il prend une espèce d'amble qui équivaut au galop du cheval*. (Buff.)

— Fig. et pop. *Pousser son bidet*, marcher rapidement vers la fortune : *Il a bien* POUSSÉ SON BIDET.

— Imprimer quelque mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant : *Il* POUSSE *bien une balle. Il* POUSSE *sa boule trop fort. Les vents* ONT POUSSÉ *le navire dans le port, contre des récifs*. POUSSER *la porte*. (Acad.)

— *Pousser la porte au nez de quelqu'un*, empêcher quelqu'un d'entrer, en fermant brusquement la porte : *Il voulait entrer dans la chambre, mais on lui* POUSSA LA PORTE *au* NEZ. (Acad.)

— *Pousser un clou dans une muraille, dans du bois*, l'y faire entrer à force, en le frappant avec le marteau.

— Escr. *Pousser un coup de fleuret, un coup d'épée, une botte à quelqu'un*, lui porter un coup de fleuret, un coup d'épée, une botte. ‖ Absol. *Les César, les Pompée n'allaient pas sur le pré* POUSSER *de tierce et de quarte*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Pousser une botte à quelqu'un*, l'attaquer de paroles, le presser vivement.

— Fig. et fam. *Pousser sa pointe*, continuer ce qu'on a entrepris avec la même chaleur qu'on l'a commencé.

— *Pousser des cris*, crier.

— *Pousser des soupirs*, soupirer : *Je* POUSSE DES SOUPIRS *qui ne sont point entendus*. (Montesq.)

— Prov. *Pousser les beaux sentiments*, faire le galant, affecter la délicatesse.

— Techn. *Pousser des moulures*, former des moulures sur le bois, sur le plâtre, dans la pierre, avec les instruments convenables.

— *Pousser des filets, des nervures, etc.*, former sur le cuir des filets, des nervures en y appliquant de l'or.

— Porter plus loin, reculer : *Le morceau de terre qu'il vient d'acheter le force à* POUSSER *son mur de clôture plus loin. Ce prince* A POUSSÉ *jusqu'à tel fleuve les limites de son royaume*. (Acad.)

— Mar. *Pousser une bordée*, la prolonger plus qu'à l'ordinaire.

— Prolonger, étendre : *Il faut* POUSSER *cette allée jusqu'à tel endroit. On a* POUSSÉ *la tranchée, la sape, jusqu'à cent pas de la contrescarpe. Ce prince a* POUSSÉ *ses conquêtes bien loin*. (Acad.)

— Fig. et mor. POUSSER *la raillerie trop loin*. POUSSER *l'impudence, l'effronterie, la fourberie jusqu'au bout*. POUSSER *bien loin le courage, la constance la patience. Il* A POUSSÉ *loin sa fortune*. (Acad.) *Je pensais qu'il n'oserait pas* POUSSER *les choses aux dernières extrémités*. (Lam.) *Rien ne menace tant d'une chute funeste qu'une autorité qu'on* POUSSE *trop loin*. (Fén.)

Ah ! c'est trop loin *pousser* la défiance. (Volt.)
La prudence est bonne de soi ;
Mais la *pousser* trop loin est une duperie. (Florian.)

— *Pousser ses succès*, les augmenter, les continuer.

— *Pousser un travail*, s'en occuper avec ardeur avec continuité et de manière à le faire avancer vers sa fin : *On* POUSSAIT *avec activité la construction d'un vaste hôpital*. (Lémontey.)

— *Pousser jusqu'au bout l'aventure*, suivre jusqu'à son dénoûment, jusqu'à sa conclusion une aventure dans laquelle on s'est engagé.

— Absol. et fam. Aller toujours, continuer : *Ferme !* POUSSONS. *Bon pied, bon œil*. (Mol.)

Allons, ferme, *poussez*, nos bons amis de cour,
Vous n'en épargnez pas, et chacun a son tour. (Id.)

— Attaquer, offenser, choquer, presser : *Si vous le* POUSSEZ *davantage, il sera obligé de se défendre. Il l'*A POUSSÉ *vivement dans la dispute*. (Acad.) *Je ne veux point trop vous* POUSSER *là-dessus*. (P. L. Cour.)

— Fig. *Pousser quelqu'un à bout*, le mettre en colère, à force d'abuser de sa patience : *Vous me* POUSSEZ *à bout*. ‖ Dans le m. sens : POUSSER *à bout la patience de quelqu'un*.

... Puisque vous *poussez ma patience à bout*,
Une fois en ma vie il faut vous dire tout. (Boil.)

— En parl. d'une discussion, *Pousser à bout quelqu'un*, le réduire à ne pouvoir répondre.

— Fig. et fam. *Pousser quelqu'un de nourriture, de bonne chère*, le faire trop manger : *Il faut éviter de* POUSSER *les enfants de nourriture*. (Acad.)

— Fig. Engager fortement, induire, inciter : *On l'*A POUSSÉ *à se fâcher, à se battre, à déshériter son fils. Je ne voulais pas faire cette acquisition, c'est lui qui m'y* A POUSSÉ. (Acad.) *Je sais jusqu'où l'amour de l'élévation peut* POUSSER *les hommes*. (Mass.)

— En parl. des arbres et des plantes, produire développent : *Les arbres commencent à* POUSSER *des boutons, des feuilles. Cet arbre* POUSSE *ses racines entre deux terres. La vigne* POUSSE *beaucoup de bois*. (Acad.) *Les arbres, abandonnés à la direction de la nature* POUSSAIENT *en tous sens des branches touffues*. (G. Sand.) *Les branches inférieures des sapins se dessèchent à mesure que l'arbre* POUSSE *vers le ciel sa flèche de verdure*. (Th. Gauth.)

— Fig. : *Les vieilles familles* POUSSENT *quelquefois de vigoureux rejetons*. (H. de Balz.)

= **Pousser**, v. intr. ou neutr. En parl. des plantes, Croître : *Les arbres commencent à* POUSSER. *Ces fleurs* POUSSENT *déjà*. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi de la barbe, des cheveux, du poil, des ongles, etc. : *Sa barbe, ses cheveux, ses ongles, ont beaucoup* POUSSÉ *pendant sa maladie. Le poil des chevaux* POUSSE *pendant l'hiver*. (Acad.)

— Archit. En parl. des terres, des voûtes, etc. ; Faire effort, par leur poids contre les constructions destinées à les soutenir : *Les terres* ONT POUSSÉ *contre le mur de la terrasse. L'arche* A POUSSÉ *contre les culées du pont. La voûte, l'arcade* A POUSSÉ *sur les murs*. (Acad.)

— *Ce mur pousse en dehors*, il se jette en dehors et menace ruine.

— *Pousser à la roue*, aider au mouvement d'une machine : POUSSER À LA ROUE *d'une charrette embourbée*. (Acad.)

— Fig. et fam. Aider : *Il aurait obtenu cette grâce si quelqu'un* AVAIT POUSSÉ À LA ROUE. (Acad.)

— Mar. *Pousser au large*, s'écarter d'un quai ; s'éloigner d'un bâtiment avec une embarcation : *La cloche du bateau à vapeur nous avertit qu'on allait* POUSSER AU LARGE (A. Jal.)

— *Pousser aux ennemis*, aller aux ennemis pour les charger.

— Fam. *Pousser jusqu'à tel endroit*, continuer sa route, sa marche jusqu'à tel endroit : POUSSONS *jusqu'à ce village, et là nous ferons halte*.

— *Ce tableau pousse au noir*, ses couleurs noircissent.

— Il se dit des chevaux qui battent des flancs lorsqu'ils ont la respiration difficile : *Ce cheval* POUSSE *beaucoup*. (Acad.)

— Fig. S'avancer, se porter vers un but : POUSSONS *à la vraie science, car il n'y a pas une vérité qui en détruisant une misère ne tue un vice*. (Mign.)

= **Se pousser**, v. pron. Se heurter mutuellement.

— Fig. *Nos années* SE POUSSENT *successivement comme les flots*. (Boss.)

— Fig. Se prêter un mutuel appui, s'avancer les uns les autres : SE POUSSER *auprès des grands*. SE POUSSER *dans le monde*.

— Être porté : *La plaisanterie ne doit pas* SE POUSSER *jusqu'à l'offense*.

— *Se pousser de nourriture*, manger beaucoup, manger trop.

— Fig. Faire son chemin ; parvenir, s'établir : *Il appelle faire fortune*, SE POUSSER. (Chamf.)

Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage. (Boil.)

Ils en venaient bientôt à ne plus se comprendre :
Mais c'est alors qu'ils *se poussaient*,
Les plus beaux arguments... (Florian.)

POUSSET, n. m. Min. Sel de qualité inférieure fort gris et mal nettoyé.

POUSSETTE, n. f. Jeu d'enfants, qui consiste à mettre des épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour ; celle qui se trouve dessus gagne l'autre : *Jouer à la* POUSSETTE. (Acad.)

POUSSIER, n. m. Pop. Menu charbon, poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon : *Ce n'est point du charbon, ce n'est que du* POUSSIER. On dit, dans un sens analogue, *Du* POUSSIER *de mottes à brûler*.

— Poussière de la poudre à canon.

— Constr. Recoupe de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

POUSSIÈRE, n. f. Terre réduite en poudre très-fine : *Des tourbillons de* POUSSIÈRE, *un nuage de* POUSSIÈRE. *Faire voler la* POUSSIÈRE. *Réduire, mettre en* POUSSIÈRE. (Acad.)

J'ai vu sur le chemin s'élever la *poussière*. (Lam.)
Déplorable Sion, tu n'es plus que *poussière*. (Rac.)
Quand secourai-je la *poussière*,
Qui ternit ses nobles couleurs. (Béranq.)

— Pop. *Faire de la poussière*, se pavaner, agir avec ostentation.

— *Mordre la poussière*, périr en combattant. *Leurs plus braves guerriers, victimes de ces efforts désespérés*, AVAIENT MORDU LA POUSSIÈRE. (Raoul-Rochette.)

— *Il s'est couvert d'une noble poussière*, se dit d'un homme de guerre qui a noblement payé de sa personne dans plusieurs combats.

— Fig. et Poétiq. Basse condition :

Souvent dans la *poussière* il leur cherche des rois. (Rac.)

— Fig. *Tirer quelqu'un de la poussière*, le tirer d'un état bas et misérable.

— Fig. et par mépr. : *La* POUSSIÈRE *du greffe, la* POUSSIÈRE *de l'école, la* POUSSIÈRE *du collège, etc*. Le greffe, l'école, le collège, etc. *Il est enseveli dans la* POUSSIÈRE *du greffe. Un pédant tout couvert de la* POUSSIÈRE *de l'école. On l'a tiré de la* POUSSIÈRE *du collège pour l'élever à ce haut emploi*. (Acad.)

— Poétiq. Cendre des morts :

...Ce vieillard n'est plus qu'une froide *poussière*. (B. Lorm.)

— *Poussière fécondante des végétaux*, pollen, corpuscules renfermés dans les loges des anthères et qui sont le principe de la fécondation.

POUSSIÉREUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble à la poussière. ‖ Qui est couvert de poussière. On dit dans le langage usuel, *poudreux*.

POUSSIF, IVE, adj. Qui a la pousse : *Un cheval* POUSSIF. *Il montait un bidet* POUSSIF. (A. Dumas.)

— Par extens. et pop. Il se dit d'un gros homme qui a quelque peine à respirer : *Il est* POUSSIF.

— Subst. *C'est un* POUSSIF, *un gros* POUSSIF. (Acad.)

POUSSIN, n. m. (*pullicinus* ; basse lat.) Petit poulet nouvellement éclos : *La poule et les* POUSSINS. *Une poule qui rassemble ses* POUSSINS. (Acad.) *J'aurai une basse-cour remplie de poulets, de* POUSSINS. (Flor.)

— Fig. et fam. *Il est empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*, se dit d'un homme trop embarrassé de peu de chose.

— Prov. *Vouloir la poule et ses poussins*, être très-avide.

POUSSINIÈRE, adj. f. Pop. *Étoile poussinière*, l'étoile centrale de la constellation des Pléiades :

Que font tous ces vaillants de leur valeur guerrière,
Qui touchent du penser *l'étoile poussinière*. (Regnier.)

— N. f. Les Pléiades.

POUSSINIÈRE, n. f. (*poussin*) Écon. rur. Espèce de grande cage à compartiments, où l'on élève les poulets : *Il est bon, dans les temps qui ne sont ni froids ni pluvieux, d'exposer les* POUSSINIÈRES *au grand air et au soleil.* (Buff.)

POUSSOIR, n. m. (*pousser.*) Techn. Cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

POUTRAGE, n. m. Assemblage de plusieurs poutres disposées et maintenues suivant la destination qu'on se propose : *Ils formaient un pilotis et un* POUTRAGE *d'arbres entrelacés, probablement disposés en talus pour résister à la poussée des terres.* (Dureau de la Malle.)

POUTRE, n. f. (*pultstrum*; bas. lat.) Grosse pièce de bois équarri qui sert à soutenir les solives d'un plancher, et qui entre dans les grosses constructions : *Poutre de chêne.* POUTRE *de sapin. Une* POUTRE *à vive arête. Mettre une* POUTRE *en place.* (Acad.)

— Fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien*, remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens, quelque grands qu'ils soient.

POUTRELLE, n. f. (*poutre.*) Petite poutre : *Dans ce bâtiment, il ne faut que des* POUTRELLES. (Acad.) *Un pont tremblant, composé de* POUTRELLES *pourries.* (H. de Balz.)

POUVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*Je peux ou je puis, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent; je pouvais, nous pouvions; je pus, nous pûmes; je pourrai, nous pourrons; je pourrais, nous pourrions*; point d'impér.; *que je puisse, que nous puissions; que je pusse, que nous pussions; pouvant; pu*, invar. — *Je puis* est plus usité que *je peux*; et *puis-je* est la seule forme qu'on emploie dans l'interrog.) Avoir la faculté, être en état de : POUVOIR *marcher. Je* POURRAIS *sortir. Je* PUIS *dépenser. Je ne* PUIS *vous répondre. Je ne* PEUX *pas dormir. Il n'*A PU *réussir dans cette affaire.* (Acad.)

— *Sauve qui peut*, se sauve, se tire du péril qui pourra : *Le cri de* SAUVE QUI PEUT *se fit entendre.*

— J. de trictr. *Jan qui ne peut*, se dit lorsqu'on bat une dame ou le coin à faux, et lorsqu'une dame ne peut pas être jouée.

— *N'en pouvoir plus*, être dans un accablement, un affaiblissement extrême : *Il est fatigué, il* N'EN PEUT PLUS. *Je* N'EN PEUX PLUS *de soif, de lassitude. Cet homme n'a plus guère à vivre, il* N'EN PEUT PLUS. *Ce cheval* N'EN PEUT PLUS. *Pour moi je* N'EN PUIS PLUS, *je vous l'avoue; je suis sur les dents.* (Campistr.)

— Fam. *Sa garde-robe était en loques; ses souliers* N'EN POUVAIENT PLUS. (J. Sandeau.)

— Fam. *Ne pouvoir mais d'une chose*, n'y avoir pas contribué; n'en être pas cause : *Je* NE PUIS MAIS *de cela. On l'accuse fort injustement de telle chose, il* N'EN PEUT MAIS. *Si cela est arrivé, en* PUIS-JE MAIS? POUVAIT-IL MAIS *de cela?* (Acad.)

— Prov. *Tel en pâtit qui n'en peut mais*, souvent une personne porte la peine d'une faute à laquelle elle n'a point de part.

— Prov. *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait!* si la jeunesse avait de l'expérience, et que la vieillesse eût de la force!

— Interrogativ. Il exprime le doute : *A-t-il* PU *faire une pareille chose?*

Pourriez-vous n'être plus ce superbe Hippolyte? (Rac.)

— Il s'empl. au subj. pour exprimer un vœu, un désir : PUISSE *le ciel vous donner de longs jours!* PUISSIEZ-*vous réussir dans vos projets!* PUISSENT *vos projets réussir!* PUISSE-*t-il arriver bientôt!* (Acad.)

Enfants, toujours ainsi *puissiez-vous* être unis! (Rac.)

— Il s'emploie souvent pour marquer la possibilité de quelque événement, de quelque dessein : *Cela* POURRA *arriver. Cela* POURRAIT *bien être. Je ne la laisserai pas en butte à des outrages qui* POURRAIENT *partir de si bas.* (F. Soulié.)

— Impersonnell. *Il* POURRA *venir un temps meilleur. Il* PEUT *se faire qu'il ne vienne pas.* (Acad.)

= **Pouvoir**, v. tr. ou act. Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, la faculté, etc., de faire : *Vous* POUVEZ *tout sur lui, sur son esprit. Si je* PUIS *quelque chose pour votre service, je m'y emploierai avec joie. Je ne* PUIS *rien en cela. Il* PEUT *beaucoup auprès de vos chefs. Il* PEUT *tout ce qu'il veut.* (Acad.) *Puissance souveraine qui* PEUT *tout, et contre laquelle rien ne* PEUT. (Buff.) *Que* PUIS-*je à cela, moi?* (A. Dumas.)

Que *peuvent* contre Dieu tous les rois de la terre? (Rac.)

— *Ne pouvoir mieux faire*, ou *faire mieux*, être dans l'impossibilité d'agir autrement de faire quelque chose de plus utile que ce qu'on fait : *Je me suis mis depuis longtemps à rire de tout*, NE POUVANT FAIRE MIEUX. (Volt.)

— Fig. et fam. *Pouvoir faire plus, ne pouvoir faire plus*, être en état ou hors d'état de donner plus qu'on ne donne.

— Fam. *Ne pouvoir qu'y faire*, n'avoir, aucun moyen d'empêcher qu'une chose fâcheuse arrive.

— *Je ne puis que je ne*..... Je ne saurais m'empêcher de...., latinisme fréquemment employé dans nos anciens auteurs. *Je* NE PUIS *cette fois que je ne les excuse.* (Boil.)

— Prov. *Qui peut le plus peut le moins*, celui qui peut faire une chose difficile peut en faire une facile : *Le proverbe qui dit :* QUI PEUT LE PLUS PEUT LE MOINS *n'est pas toujours vrai.* (G. Sand.)

— Avoir la puissance de :

L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux. (Rac.)
Tu sais qu'un mot de moi *peut* donner le trépas. (C. Del.)

— Il s'emploie par ellipse de l'infin. du verbe qui précède : *Chacun fait ici-bas la figure qu'il* PEUT. (Mol.) *Le vrai* EST *ce qu'il* PEUT, *et n'a de mérite que d'être ce qu'il est.* (Mme de Staël.)

Sans songer où je vais, je me sauve ou je *puis*. (Boil.)

— En parl. Des choses, Avoir une influence : *Ses larmes* N'ONT PU *rien sur lui.* (La Harpe.)

= **Se pouvoir**, v. pron. Pouvoir, être effectué, réalisé : *Ces choses-là* SE PEUVENT *difficilement.* (Acad.) *Cela ne* SE PEUT *pas.* (Mol.) *Il avait plus vécu dans les abstractions que dans les réalités, il croyait que tout ce qui se pensait* SE POUVAIT. (Mignet.)

— Impersonnell. Être possible : *Il* SE PEUT *que votre projet réussisse.*

Aidez-moi, s'il *se peut*, à vaincre ma faiblesse. (Rac.)

POUVOIR, n. m. Faculté de faire : *Je n'ai ni le* POUVOIR *ni la volonté de vous nuire. Je m'emploierai pour vous de tout mon* POUVOIR. *Cela passe mon* POUVOIR.

— Par anal. Il se dit aussi des choses : *Le feu a le* POUVOIR *de calciner, de dissoudre tous les corps.* (Acad.)

— *Avoir une personne* ou *une chose en son pouvoir*, l'avoir en sa disposition, pouvoir en disposer à son gré : *Il a tous ces papiers* EN SON POUVOIR.

— *Avoir une chose en son pouvoir*, la posséder, en avoir la possession : *La plupart des choses que nous* AVONS EN NOTRE POUVOIR *cessent de nous plaire.* (Acad.)

— Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre, du mandement qu'on en a reçu : *J'ai* POUVOIR *de lui. Donner un* POUVOIR *limité. Il lui a donné* POUVOIR *d'acheter une maison, un domaine. Il lui a donné un* POUVOIR *fort ample.* (Acad.) *Il était muni de* POUVOIRS *particuliers.* (La Br.)

— *Être fondé de pouvoir, de pouvoirs*, avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. || Substant. *Un fondé de* POUVOIRS.

— Acte par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. : *J'ai montré, j'ai communiqué mon* POUVOIR. *Le notaire est chargé des* POUVOIRS *de toutes les parties. Les ambassadeurs se sont communiqué leurs* POUVOIRS. *Il a reçu des pleins* POUVOIRS. *Il a outre-passé* SES POUVOIRS. (Acad.)

— Particul. Puissance, autorité, droit de commander : POUVOIR *absolu, arbitraire, tyrannique. Parvenir au* POUVOIR. *Usurper le* POUVOIR *suprême. Exercer le* POUVOIR. POUVOIR *royal.* POUVOIR *législatif, exécutif, judiciaire.* POUVOIR *paternel.* (Acad.) *La nature du gouvernement despotique est de réunir sur une même tête tous les* POUVOIRS. (Montesq.) *Si les princes ont abusé souvent de leur* POUVOIR, *les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.* (Volt.)

De l'absolu *pouvoir* vous ignorez l'ivresse. (Rac.)

— Personnes investies du pouvoir, de l'autorité politique : *Flatter, encenser le* POUVOIR. (Acad.)

Aux lois, reines de tous, soumettez le *pouvoir*. (C. Del.)

— *Pouvoir temporel*, gouvernement civil d'un État. || *Pouvoir spirituel*, puissance de l'Église; droit d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences.

— Polit. *Les trois pouvoirs*, ensemble de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est-à-dire, du *pouvoir législatif*, du *pouvoir exécutif* et du *pouvoir judiciaire*. || *Division des pouvoirs*, répartition des trois pouvoirs entre les différents corps de l'État. || *Balance des pouvoirs*, effet de la division des pouvoirs; manière dont l'autorité d'un des corps de l'État sert de contre-poids à celle des autres corps.

— Crédit, empire, ascendant, influence : *Il a beaucoup de* POUVOIR *auprès du ministre, sur l'esprit du ministre. Il n'a pas de* POUVOIR *sur lui-même, sur ses passions. Il exerce un grand* POUVOIR *sur les esprits.* (Acad.) *Par quel étrange* POUVOIR *tu fascines ma raison?* (J.-J. Rouss.) *Qui de nous n'a pas tenté quelquefois le* POUVOIR *d'un geste, d'un regard, d'une inflexion de voix?* (De Frayssin.)

Un *pouvoir* plus qu'humain m'enchaînait sur ses pas. (La F.)
De l'absence, Crispin, admirable *pouvoir!*
Pour la première fois il me semble la voir. (C. d'Harl.)

— Jurisp. Capacité de faire une chose : *Un furieux, un mineur, n'ont pas* POUVOIR *de faire testament. Une femme n'a pas* POUVOIR *d'agir en justice sans l'autorisation de son mari.* (Acad.)

— Discipl. ecclés. *Pouvoirs*, au plur., le pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque : *Ce prêtre a des* POUVOIRS. *On lui a refusé* LES POUVOIRS. *On lui a retiré* SES POUVOIRS. (Acad.)

POUZZOLANE, n. f. (*pozzolana*; ital.) Min. Terre volcanique rougeâtre qu'on a trouvée d'abord aux environs de Pouzzoles; on la mêle avec la chaux pour en faire un mortier qui durcit dans l'eau : *L'Auvergne et le Vivarais renferment d'excellente* POUZZOLANE. (Acad.)

PRAGMATIQUE, adj. f. (πραγματικόν; gr., de πρᾶγμα, affaire.) Il n'est d'usage que dans cette locution, PRAGMATIQUE *sanction*, règlement fait en matière ecclésiastique : *La* PRAGMATIQUE *sanction de saint Louis.* (Acad.)

— Absol. *La pragmatique sanction*, l'ordonnance faite à l'assemblée de Bourges, en 1438, par le roi Charles VII, pour recevoir ou modifier quelques décrets du concile de Bâle.

— Substantiv. Dans cette dernière acception : *La* PRAGMATIQUE *ordonne, porte telle chose. Le concordat a révoqué* LA PRAGMATIQUE. (Acad.)

— Par extens. Actes qui contiennent la disposition que fait le souverain concernant ses États et sa famille : *La* PRAGMATIQUE *de l'empereur Charles VI.* (Id.)

PRAIRIAL, n. m. (*prairie.*) Neuvième mois du calendrier républicain; il commençait le 20 mai et finissait le 19 ou 20 juin.

= **Prairial, ale**, adj. Bot. Qui croît dans les prés : *Des fleurs* PRAIRIALES.

PRAIRIE, n. f. (*pratum*, pré; lat.) Étendue de terre qui produit de l'herbe, du foin : *Une grande, une petite* PRAIRIE. *Vaste* PRAIRIE *qui sert au pâturage. Se promener dans la* PRAIRIE, *dans les* PRAIRIES. *Faucher l'herbe d'une* PRAIRIE. *Des canaux pour l'arrosement, pour l'irrigation des* PRAIRIES. (Acad.) *Des* PRAIRIES *riantes embellissent les environs de cette ville.* (Barthél.)

Il ne régnera plus sur l'herbe des *prairies*.

— *Prairies naturelles*, celles qui ne produisent que du foin. || *Prairies artificielles*, terres labourables où l'on a semé pour quelques années différentes espèces d'herbes propres à la nourriture des animaux, comme trèfle, sainfoin, luzerne, etc.

— Poétiq. *L'émail des prairies*, les diverses fleurs qui y croissent.

PRALINE, n. f. Techn. Amande qu'on fait rissoler dans du sucre : *Manger des* PRALINES. *Servir des* PRALINES. PRALINES *grises.* PRALINES *rouges.* (Acad.)

PRALINÉ, ÉE, part. pass. du v. Praliner. Préparé comme la praline : *Amande* PRALINÉE.

PRALINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire rissoler dans le sucre, comme les pralines : PRALINER *de la fleur d'orange.* (Acad.)

PRALINEUR, n. m. Techn. Celui qui fait des pralines, ou des bonbons préparés comme les pralines.

PRAME, n. f. Mar. Grand bâtiment à un seul pont, et le plus souv. à fond plat, qui tire peu d'eau et qui va à rames et à voiles : *Nous aperçûmes du mouvement sur la côte; une* PRAME *s'avança vers nous.* (Chateaubr.)

PRANGOSIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, propre à la nourriture des bestiaux; il renferme plusieurs espèces qui sont toutes originaires de l'Inde.

PRASE, n. f. (πράσον, porreau; gr.) Min. Quartz. Agate verdâtre, demi-transparente.

PRATELLE, n. f. Bot. Agaric comestible qui se cultive sur couches.

PRATICABLE, adj. des 2 g. (*Pratiquer.*) Qui peut être pratiqué, qui peut être employé, dont on peut se servir : *Il a employé tous les moyens* PRATICABLES

pour venir à bout de cette affaire. Si la chose est PRATICABLE, *on s'en occupera. Votre idée n'est pas* PRATICABLE. (Acad.) *Une génération hardie s'imagina que tout ce qui lui paraissait philosophiquement vrai était politiquement* PRATICABLE. (Mignet.)

— Qui peut servir de voie de communication; qu'on peut traverser : *Le terrain de l'Égypte est peu* PRATICABLE. (Volt.) *Ce gué n'est pas* PRATICABLE *dans ce moment-ci, on ne saurait le traverser.* (Acad.)

— Théâtr. *Porte, fenêtre praticable*, Porte, fenêtre qui n'est pas seulement figurée, et par laquelle on peut réellement passer.

— Substantiv. *Les praticables*, les objets, tels que maisons, chemins, ponts, bancs, etc., qui, au lieu d'être peints sur une surface plane, sont figurées en bois, en toile et autres matières.

— Fig. et mor. *Cet homme n'est pas praticable dans le commerce de la vie*, il n'est pas facile de vivre avec lui.

— On dit de même : *Son humeur quelquefois n'est pas* PRATICABLE. (Acad.) Ce sens est peu usité.

PRATICIEN, n. m. (*pragmaticus*, homme d'affaires; lat.) Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice : *Grand* PRATICIEN. *Bon* PRATICIEN. *Cet avoué est habile* PRATICIEN. (Acad.) *Il n'y a si vil* PRATICIEN *qui, au fond de son étude sombre et enfumée, ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel.* (La Br.)

— Par extens. Celui qui a beaucoup d'expérience dans son art, qui s'est plus livré à la pratique qu'à la théorie : *Dans beaucoup d'arts, les bons* PRATICIENS *sont préférables aux plus grands théoriciens. Ce médecin est un bon* PRATICIEN, *un grand* PRATICIEN. (Acad.) *Elle fit venir le* PRATICIEN *le plus célèbre et le plus habile dans son art.* (L. Reybaud.)

— Sculpt. Ouvrier qui, d'après un modèle, travaille le marbre, et met à point la statue que le maître achève ensuite.

— Anc. *Le praticien français*, traité de jurisprudence : *Je travaille à mettre en beau langage le protocole des notaires et le* PRATICIEN FRANÇAIS. (Danc.)

Va, je t'achèterai le *Praticien français*. (Rac.)

— Adj. *Un médecin* PRATICIEN.

PRATIQUE, n. f. (πρακτικός; gr.) Application, usage des règles et des principes d'un art, d'une science; par opposition à Théorie, qui en est la connaissance raisonnée : *La* PRATIQUE *ne répond pas toujours à la théorie. Cet artiste joint la* PRATIQUE *à la théorie. Il a de la* PRATIQUE, *mais il n'a pas de théorie.* (Acad.) *Une* PRATIQUE *éclairée. Une* PRATIQUE *aveugle. La science et la* PRATIQUE *se sont éclairées réciproquement.* (Chaptal.)

— Exécution de ce qu'on a conçu, projeté, imaginé : *Ce projet est beau, mais il sera difficile dans la* PRATIQUE. *Il a eu de grandes idées, mais il n'était pas facile d'en venir à la* PRATIQUE. (Acad.)

— Mor. Exercice, accomplissement de vertus, de devoirs : *Cette vertu est d'une* PRATIQUE *difficile. Fort exact dans la* PRATIQUE *de certains devoirs extérieurs, il néglige celle des vertus essentielles.*

— *Mettre en pratique*, mettre en exécution des préceptes, des projets, des idées, etc. : *Il connaît les règles, mais il ne les* MET *point* EN PRATIQUE. *Ce n'est pas assez de connaître les préceptes de la morale, il faut les* METTRE EN PRATIQUE. (Acad.)

Vous avez des vertus, mettez-les en *pratique*. (Étienne.)
On peut, pour s'affranchir, *mettre* tout *en pratique*. (Regn.)

— Méthode, procédé, manière de faire certaines choses : PRATIQUE *ingénieuse, utile. Cette* PRATIQUE *n'est pas sans danger. Il a des* PRATIQUES *particulières pour niveler, jauger, conduire, distribuer les eaux.* (Acad.)

— Usage, coutume, manière, façon d'agir reçue dans un pays, dans une classe de personnes : *La* PRATIQUE *de ce pays est, à cet égard, tel que je vous le dis. C'est la* PRATIQUE *ordinaire des bons princes. C'est la* PRATIQUE *des courtisans.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Expérience, habitude des choses : *C'est un homme qui a la* PRATIQUE *des affaires. Ce comédien, ce poete a la* PRATIQUE *du théâtre.* (Acad.) *Une certaine* PRATIQUE *du dessin lui était nécessaire pour ses opérations.* (Biot.)

— Routine : *Il n'a jamais étudié, il ne sait sa langue que par* PRATIQUE. *Il n'a jamais appris les règles de l'arithmétique, c'est par* PRATIQUE *qu'il fait ses calculs.* (Acad.)

— Absol. *Avoir de la pratique*, avoir de l'expérience : *Ne craignez rien, j'*AI *de la* PRATIQUE *et je connais les femmes.* (Danc.)

— Peint. *Peindre de pratique*, peindre de mémoire, de routine, sans consulter la nature. ‖ Dans le m. sens, *Cette figure est faite de* PRATIQUE. (Acad.)

— Au plur. Exercices réglés et assidus, habitudes de piété : PRATIQUES *de dévotion, de piété.* PRATIQUES *religieuses. Un dévot à petites* PRATIQUES. (Acad.) *Elle était vouée aux* PRATIQUES *de la dévotion la plus austère.* (Basin.) *Une religion chargée de beaucoup de* PRATIQUES *attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins.* (Montesq.) *La vie monastique, pleine de* PRATIQUES *douces, séduisit quelque temps la jeune fille.* (Lam.)

— Menées, intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire : *Faire de sourdes* PRATIQUES. *Entretenir des* PRATIQUES *avec le commandant d'une place.* (Acad.)

— Intrigue; conduite ténébreuse et coupable : *Élevez-vous par les voies de la vertu, et non par des* PRATIQUES *basses et honteuses.* (Boss.)

Dans un petit couvent, loin de toute *pratique*,
Je la fis élever selon ma politique. (Mol.)
Ses *pratiques*, je crois, ne vous sont pas nouvelles. (Id.)

— Par extens. Sortilége :

Ils ont traîtreusement formé quelque *pratique*
Pour amollir l'acier de cette âme héroïque. (Cas. Del.)

— Comm. Chalandise d'un marchand, d'un artisan, d'un ouvrier : *Ce marchand a bien de la* PRATIQUE. *Ce tailleur est celui qui a le plus de* PRATIQUE. *Vous me servez mal, vous n'aurez plus ma* PRATIQUE. (Acad.)

— Exercice, emploi que les avoués et les médecins ont dans leur profession : *Cet avoué a plus de* PRATIQUE *que tous ses confrères. Ce médecin a beaucoup de* PRATIQUE.

— Fig. et fam. *Cet homme a bien de la* PRATIQUE, il a beaucoup d'ouvrage, beaucoup de besogne.

— Fam. Par menace : *Je lui donnerai bien de la pratique*, je lui donnerai bien de l'exercice, bien de l'embarras.

— Par extens. Personnes qui achètent habituellement chez un marchand, qui emploient habituellement un artisan, un ouvrier, un avoué, un médecin, etc. : *Cet épicier a d'excellentes* PRATIQUES. *Ce boucher a presque toutes les* PRATIQUES *du quartier. Il vient tous les jours de nouvelles* PRATIQUES *à ce marchand, à cet avoué, à ce médecin.* (Acad.) *Pendant qu'il s'occupe de balivernes, son commerce va de travers, et les* PRATIQUES *disparaissent.* (Étienne.)

— *C'est une bonne pratique*, il y a à gagner avec cette personne, elle achète beaucoup, elle paye bien. Dans le s. contraire : *C'est une mauvaise* PRATIQUE.

— Clientèle de l'étude d'un avoué, d'un notaire : *Cet avoué, ce notaire vendra bien sa* PRATIQUE *quand il se défera de sa charge.* ‖ On dit plus souv. *Étude.*

— Manière de procéder devant les tribunaux; tout ce qui est relatif aux actes des officiers de justice, et particul. des avoués et des huissiers : *Ce n'est pas assez qu'un avocat connaisse les lois, il faut encore qu'il entende bien la* PRATIQUE. *Cet avoué entend fort bien la* PRATIQUE. *Cela est contre toutes les règles de la* PRATIQUE. *Style de* PRATIQUE. (Acad.) *Le code de procédure est une résurrection élégante des* PRATIQUES *du Châtelet.* (Lerminier.)

— Mar. Liberté accordée à un vaisseau, après sa quarantaine, de communiquer avec la terre : *On donna* PRATIQUE *à un navire après qu'il eut fait la quarantaine. Admettre un bâtiment à la libre* PRATIQUE. *Je ne me déterminai à m'évader que la veille de notre entrée en libre* PRATIQUE. (Arago.)

— Petit instrument d'acier ou de fer-blanc, que les joueurs de marionnettes mettent dans leur bouche pour obtenir les tons criards, qui caractérisent la voix de Polichinelle.

— Prov. fig. et pop. : *Il a avalé la* PRATIQUE *de Polichinelle*, il a la voix très-enrouée.

PRATIQUE, adj. des 2 g. Qui ne s'arrête pas à la simple spéculation, qui tend, qui conduit à l'action, qui agit : *Cette science se divise en spéculative et en* PRATIQUE. *Cours théorique et* PRATIQUE. *Morale* PRATIQUE. *Vertu* PRATIQUE. (Acad.) *Ses ouvrages d'histoire, de morale, de philosophie sont remplis de vérités* PRATIQUES. (Raynal.)

— Par extens. Il se dit des personnes : *C'était un homme délié et* PRATIQUE *dans les affaires.* (La Br.) *Tout est une affaire pour les Anglais, ils sont un peuple libre et un peuple* PRATIQUE. (De Rémusat.)

— *Un philosophe pratique*, un homme qui, sans s'occuper particulièrement de philosophie, règle sa vie d'après les principes de la morale et de la raison.

— Mar. *Un pilote, un marin pratique de quelque parage*, ou simpl. *Un pratique*, un pilote, un marin qui a appris à connaître un parage pour y avoir plusieurs fois navigué.

PRATIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Pratiquer.

— *Cet homme était pratiqué d'avance*, il avait été aposté, instruit, suborné par quelqu'un.

PRATIQUEMENT, adv. Dans la pratique : *Vous avez raison théoriquement, mais* PRATIQUEMENT *vous avez tort.* (Acad.)

PRATIQUER, v. n. ou act. 1re conj. (se conj. comme saluer.) Mettre en pratique : *Il ne suffit pas de savoir les règles de cet art, les principes de cette science, il faut aussi les* PRATIQUER. PRATIQUER *la vertu, les bonnes œuvres.* PRATIQUER *les commandements de Dieu.* (Acad.) *L'un fumait, l'autre prisait, et ils se disputaient sans cesse à qui* PRATIQUERAIT *le meilleur mode d'absorber le tabac.* (H. de Balz.) *C'est un homme qui ne* PRATIQUE *pas le pardon.* (G. Sand.)

Il respecte mon culte en *pratiquant* le sien. (C. Del.)

— Absol. *La théorie ne suffit pas, il faut* PRATIQUER. *On ne peut acquérir d'habileté qu'à force de* PRATIQUER. (Acad.)

— En parl. de certaines professions, Exercer : PRATIQUER *la médecine, la chirurgie.*

— Absol. *Cet homme de loi a longtemps* PRATIQUÉ *dans différentes juridictions.* (Acad.)

— Fréquenter, hanter : *J'*AI *assez* PRATIQUÉ *cet homme-là pour savoir de quoi il est capable. Il ne* PRATIQUE *que des gens de bien.* (Acad.)

— Solliciter, tâcher d'attirer et de gagner à son parti : *Il* AVAIT PRATIQUÉ *les principaux habitants de la ville. Les domestiques qu'il* AVAIT PRATIQUÉS *lui donnèrent entrée dans la maison.* (Acad.)

— Dr. *Pratiquer des témoins*, les suborner.

— *Pratiquer des intelligences*, se les ménager : *Il* AVAIT PRATIQUÉ *dans cette place* DES INTELLIGENCES *qui lui ont donné le moyen de la surprendre.* (Acad.)

— Chir. *Pratiquer une saignée*, faire une saignée à un malade : *Il* PRATIQUA UNE *abondante* SAIGNÉE. (G. Sand.)

— Archit. Trouver, procurer adroitement certaines petites commodités dans un bâtiment, en ménageant le terrain, la place : *On a* PRATIQUÉ *un petit escalier dans l'épaisseur du mur. Il n'y avait point de garde-robes dans cet appartement, on a trouvé le moyen d'y en* PRATIQUER. (Acad.)

— *Pratiquer un trou, une ouverture*, percer, faire un trou, une ouverture. PRATIQUER *un chemin, un sentier*, frayer un chemin, un sentier.

— Intransitiv. Mar. communiquer avec la terre : *Le pavillon fut amené, et nous pûmes* PRATIQUER *librement avec les habitants de l'île.* (T. Gautier.)

= **Se pratiquer**, v. pr. Être pratiqué, exercé, fait : *Cela ne* SE PRATIQUE *point en France. Cela* SE PRATIQUE *ainsi.* (Acad.) *La clémence, dont on fait une vertu,* SE PRATIQUE *souvent par crainte.* (La Roch.)

Voir cajoler sa femme et n'en témoigner rien
Se pratique aujourd'hui par force gens de bien. (Mol.)

— Se procurer, s'ouvrir : *L'eau* S'EST PRATIQUÉ *un écoulement à travers les terres.*

PRÉ, n. m. (*pratum*; lat., m. signif.) Terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage : *Un* PRÉ *fleuri. La verdure, les fleurs des* PRÉS. *Faucher un* PRÉ. *Les bœufs paissent dans les* PRÉS. (Acad.)

... Un ruisseau qui sur la molle arène,
Dans un *pré* plein de fleurs doucement se promène. (Boil.)

— *Aller, se rendre, se trouver sur le pré*, aller, se trouver au lieu assigné pour un combat singulier : *Les César, les Pompée, n'allaient pas sur le* PRÉ *pousser de tierce et de quarte.* (Volt.)

— *Il est resté sur le pré*, il a été tué dans un duel, dans un combat.

— Art culin. *Pré salé*, viande des moutons qui ont pâturé dans des prés arrosés par l'eau de la mer.

PRÉADAMITES, n. pl. des 2 g. (*præ*, avant; *Adamus*, Adam; lat.) Sectaires chrétiens qui prétendaient qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes.

PRÉALABLE, adj. des 2 g. (*pré*, partic. d'antériorité, et *aller*.) Qui doit être dit, examiné, fait, décidé avant qu'on passe outre : *Il n'a pas rempli les conditions* PRÉALABLES. *C'est un point, c'est une question* PRÉALABLE. *Dans les négociations et les traités, la communication des pouvoirs est une chose* PRÉALABLE. (Acad.)

— *Demander la question préalable*, demander qu'on décide s'il y a lieu ou non de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite; et, plus souv. demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition; la repousser.

— Substantiv. *Avant que de procéder au jugement de cette affaire, avant que de décider cette question, c'est* UN PRÉALABLE *que de..... Il y a* UN PRÉALABLE. (Acad.)

= **Au préalable**, loc. adv. Auparavant; avant toutes choses; tout d'abord : *On ne saurait faire un pas dans le système organique ou inorganique des êtres, sans reconnaître* AU PRÉALABLE *une première cause.* (Kératry.)

PRÉALABLEMENT, adv. D'abord, avant tout le reste : *Avant que de juger le fond il faut* PRÉALABLEMENT..... PRÉALABLEMENT *à toute discussion, il faut s'occuper de*..... (Acad.) *Charles-Quint cède l'empire à son frère; il demande* PRÉALABLEMENT *l'agrément du saint-siége.* (Volt.)

PRÉAMBULE, n. m. (*præ, ambulare*, aller en avant; lat.) Littér. Sorte d'exorde, avant-propos : PRÉAMBULE *ingénieux, ennuyeux* PRÉAMBULE. PRÉAMBULE *inutile.* PRÉAMBULE *nécessaire.* (Acad.) *Je viens de lire votre* PRÉAMBULE; *il n'y a que des points et des virgules à y mettre.* (Volt.)

— *Préambule d'une loi, d'un édit*, partie préliminaire dans laquelle le législateur expose ses vues, la nécessité ou l'utilité du nouveau règlement.

— Par extens. et fam. Discours vagues, qui n'ont rien de déterminé, de précis, qui ne vont point au fait : *Point de* PRÉAMBULE, *venez au fait. Il m'ennuie avec ses* PRÉAMBULES. *C'est un faiseur de* PRÉAMBULES. (Acad.)

PRÉAU, n. m. (*pré.*) Petit pré; espace découvert qui est au milieu du cloître des maisons religieuses.

— Cour d'une prison : *Ce prisonnier se promène au* PRÉAU, *sur le* PRÉAU. *Il a la liberté du* PRÉAU, *d'être sur le* PRÉAU. (Acad.)

— Promenoir commun des prisonniers : *On fait faire chaque jour aux prisonniers une promenade dans des* PRÉAUX *couverts.* (Blanqui.)

— Enclos où les élèves d'une école prennent leur récréation : *Il serait à souhaiter qu'une maison d'éducation fût placée à la campagne, ou du moins entourée de grandes cours et de* PRÉAUX *spacieux.* (Dupanl.)

PRÉBENDE, n. f. (*præbenda*, qui doit être fourni, de *præbere*; lat.) Revenu ecclésiastique attaché ordinairement à une chanoinie : *Il a obtenu un canonicat en cour de Rome, mais il n'a point de* PRÉBENDE. (Ac.)

— Fig. Canonicat : *La* PRÉBENDE *qui lui a été assignée n'est pas des meilleures.* (Acad.)

PRÉBENDÉ, ÉE, adj. Qui jouit d'une prébende : *Les chanoines* PRÉBENDÉS *avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires.*

PRÉBENDIER, n. m. Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur, au-dessous des chanoines : *Ce chapitre est composé de vingt-quatre chanoines et d'autant de* PRÉBENDIERS. (Acad.)

PRÉCAIRE, adj. des 2 g. (*prece*, par prière; lat.) Qui ne s'exerce que par une tolérance, par une permission révocable, par emprunt, avec dépendance, avec incertitude : *Autorité* PRÉCAIRE. *Pouvoir* PRÉCAIRE. *Possession* PRÉCAIRE. *Son état est* PRÉCAIRE. *Existence, vie* PRÉCAIRE. (Acad.)

— Par anal. *A la suite des croisades, des royaumes* PRÉCAIRES *et des principautés féodales s'étaient fondés dans différentes parties de l'Orient.* (Lam.)

— *Commerce précaire*, commerce que deux nations ennemies font sous un pavillon neutre.

— N. m. Jurispr. Jouissance, usage de certaines choses ou de certains droits, par suite d'une concession toujours révocable par celui qui l'a faite : *Il ne jouit de cette terre que par* PRÉCAIRE, *qu'à titre de* PRÉCAIRE. (Acad.) *On trouve dans des contrats revêtus de la forme de* PRÉCAIRES, *la trace de violence exercée contre le clergé par des personnages puissants.* (Beugnot.)

— Anc. Bénéfice, fief, dont la concession était bornée à un temps limité : *L'Église accorda souvent des* PRÉCAIRES *aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.* (Bouillet.)

PRÉCAIREMENT, adv. D'une manière précaire : *Il en jouit* PRÉCAIREMENT. (Acad.) *Depuis quelques années, les ministres de France sont persuadés que c'est régner* PRÉCAIREMENT, *quand leur empire ne s'étend que sur les choses permises.* (La Rochef.)

PRÉCATIF, IVE, adj. Didact. Qui est accompagné d'une injonction, d'une prière.

— Dr. rom. *Legs précatif*, fidéicommis.

PRÉCAUTION, n. f. (*præ*, avant; *cavere, cautum*, prendre garde; lat.) Pron. *pré-ko-si-on.* — Ce qu'on fait par prévoyance, pour ne pas tomber en quelque inconvénient, pour éviter quelque mal : PRÉCAUTION *nécessaire. Prendre ses* PRÉCAUTIONS. *User de* PRÉCAUTION. *Une médecine, une saignée de* PRÉCAUTION. (Acad.) *Le trop de* PRÉCAUTION *ne nuit jamais.* (Mérim.) *Toute la vie des grands est une* PRÉCAUTION *pénible contre l'ennui.* (Mass.) *On ne peut prendre trop de* PRÉCAUTIONS *pour se garantir de la médisance du petit peuple.* (Danc.)

— Par extens. Circonspection, prudence, ménagement : *On ne doit attaquer certains préjugés qu'avec* PRÉCAUTION. *Se conduire avec* PRÉCAUTION. (Acad.)

— Rhét. *Précautions oratoires*, moyens adroits et détournés qu'un orateur emploie pour se concilier la bienveillance de ses auditeurs, ou pour affaiblir des préventions qui seraient contraires à l'objet qu'il se propose : *A mon secours tout l'arsenal des* PRÉCAUTIONS ORATOIRES. (C. Del.)

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE, part. pas. du v. Précautionner. Avisé, sage, prudent : *Le renard est* PRÉCAUTIONNÉ *contre les surprises.* (Buff.) *Il n'y a personne qui ne sorte de cette ville plus* PRÉCAUTIONNÉ *qu'il n'y est entré.* (Montesq.) *Un homme d'esprit d'un caractère simple et droit ne pense pas qu'on veuille lui dresser des piéges; cette confiance le rend moins* PRÉCAUTIONNÉ. (La Br.)

PRÉCAUTIONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *pré-ko-si-o-né.* — Prémunir contre, garantir contre, assurer contre : PRÉCAUTIONNER *les fidèles contre l'erreur.* (Acad.)

= **Se précautionner**, v. pron. Prendre ses précautions : SE PRÉCAUTIONNER *contre le chaud, contre le froid. Il est bon de se* PRÉCAUTIONNER *contre les maux qui nous menacent, contre la malice des hommes.* (Acad.) *La reine défend même qu'on l'observe; elle se* PRÉCAUTIONNE *contre l'intérêt qu'elle inspire.* (De Boismont.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE, adj. Qui est circonspect, qui agit avec précaution. || Peu usité.

PRÉCÉDÉ, ÉE, part. pas. du v. Précéder. Qu'on précède, qui vient après : *Le régiment était* PRÉCÉDÉ *de sa musique. Cet accès de fièvre fut* PRÉCÉDÉ *d'une grande lassitude.* (Acad.)

PRÉCÉDEMMENT, adv. Auparavant : *Comme nous avons dit* PRÉCÉDEMMENT. (Acad.)

PRÉCÉDENT, ENTE, adj. Qui précède, qui est immédiatement avant dans l'ordre des temps : *Le jour* PRÉCÉDENT. *Je vous ai écrit par l'ordinaire* PRÉCÉDENT. *Dans les règnes* PRÉCÉDENTS. *Dans l'assemblée* PRÉCÉDENTE. *Cette clause était portée dans le bail* PRÉCÉDENT. (Acad.)

— Il se dit aussi par rapport au rang, à l'ordre : *J'ai traité cette matière dans le livre, dans le chapitre* PRÉCÉDENT. *Vous le trouverez à la page* PRÉCÉDENTE. (Acad.)

PRÉCÉDENT, n. m. Néol. Fait, exemple antérieur qu'on invoque comme autorité : *L'autorité des* PRÉCÉDENTS. *Les* PRÉCÉDENTS *sont en faveur de cette question.* (Acad.) *On ne pouvait rien demander au passé : il n'offrait que diversité et confusion; et, pour parler le langage parlementaire, les* PRÉCÉDENTS *manquaient.* (Barante.) *Le vice de l'élection est convert; nous avons des* PRÉCÉDENTS *décisifs.* (Mérim.)

PRÉCÉDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*præ*, devant; *cedere*, marcher; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *précéd* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*, *je précède, tu précèdes, ils précèdent.* — Aller devant, marcher devant : *Les gardes qui* PRÉCÉDAIENT *la voiture du roi. Il les* PRÉCÉDAIT *d'une lieue. Comme il nous* PRÉCÈDE, *c'est lui qui nous annoncera.* (Acad.)

— Il se dit aussi par rapport au temps : *La musique* PRÉCÉDA *le souper. Ceux qui nous ont* PRÉCÉDÉS, *et ceux qui viendront après nous.* (Acad.)

Son empire a des temps *précédé* la naissance. (Id.)
Quelques crimes toujours *précèdent* les grands crimes.
(Rac.)

— Il se dit encore par rapport au rang, à l'ordre : *Dans le chapitre qui* PRÉCÈDE. (Acad.)

— Particul. Tenir le premier rang, avoir le pas sur un autre : PRÉCÉDER *en dignité, en honneur.* (Acad.) || *SYN.* V. DEVANCER.

PRÉCEINTE, n. m. (*præcingere*, ceindre; lat.) Mar. Ceinture en bordage, plus épaisse que les autres, qui fait le tour du bâtiment et qui en distingue les étages. ||On dit aussi, *Lisse.*

PRÉCENTEUR, ou **PRÉCHANTRE**, n. m. (*præcentor*; lat.) Premier chantre d'une église cathédrale ou collégiale. || Vieux.

PRÉCEPTE, n. m. (*præceptum*, lat. formé de *præcipere*, commander.) Pron. *pré-cèpt.* — Règle, leçon, enseignement : *Les* PRÉCEPTES *de la rhétorique, de la morale. Donner de bons* PRÉCEPTES. *Cette pièce de théâtre est conforme aux* PRÉCEPTES *de l'art. Les Remarques de Vaugelas contiennent d'excellents* PRÉCEPTES *pour la langue.* (Acad.) *Les vieillards aiment à donner des* PRÉCEPTES. (La Rochef.)

La conte fait passer le *précepte* avec lui. (La F.)

— Commandement de Dieu, de l'Église; ce qui nous est ordonné dans l'Évangile : PRÉCEPTE *affirmatif.* PRÉCEPTE *négatif. Les* PRÉCEPTES *de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même. Cela est de* PRÉCEPTE. *Dans l'Évangile, il faut distinguer les* PRÉCEPTES *d'avec les conseils.* (Acad.)

PRÉCEPTEUR, n. m. (*præceptor*; de *præcipere* instruire; lat.) Pron. *pré-cèpt-eur.* — Celui qui est chargé de l'instruction et de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme : PRÉCEPTEUR *habile. Savant* PRÉCEPTEUR. *Il eut un tel pour* PRÉCEPTEUR. (Acad.)

— Par extens. Tous ceux qui instruisent les autres : *Les philosophes sont les* PRÉCEPTEURS *du genre humain.* (Acad.) *Un ennemi est un* PRÉCEPTEUR *qui ne coûte rien.* (La Harpe.) *Les femmes donnent le sentiment des bienséances elles sont les vraies* PRÉCEPTEURS *du bon goût.* (Legouvé.)

Les gens d'esprit n'ont point besoin de *précepteur.* (C. Del.)

— Anc. Commandeur dans l'ordre du Temple ou dans l'ordre de Malte.

PRÉCEPTORAL, ALE, adj. Particulier au précepteur; propre à l'homme qui enseigne : *Ton* PRÉCEPTORAL, *gravité* PRÉCEPTORALE. (Acad.)

PRÉCEPTORAT, n. m. État, fonction de précepteur : *Les devoirs du* PRÉCEPTORAT. *Pendant le temps de son* PRÉCEPTORAT. (Acad.) *Vous êtes un habile garçon, et vous avez l'air sage; vous êtes né pour exercer le* PRÉCEPTORAT. (Lesage.)

— Anc. Espèce de commanderie, bénéfice d'un ordre de chevalerie. || On dit aussi, *Préceptorerie.*

PRÉCEPTORERIE, n. f. Anc. Charge, dignité de précepteur chez les templiers et les chevaliers de Malte. || V. PRÉCEPTORAT.

PRÉCEPTORIAL, ALE, adj. Il n'est guère d'usage qu'au fém., en parl. d'une prébende affectée à un maître chargé d'enseigner les jeunes clercs : *Prébende* PRÉCEPTORIALE.

— Substantiv. : *Il y a une* PRÉCEPTORIALE *dans cette Église.*

PRÉCESSION, n. f. (*præcessio*; lat., m. sign.) Astron. Mouvement insensible par lequel les points équinoxiaux se déplacent continuellement sur l'écliptique en marchant d'orient en occident, en sens inverse de l'ordre des signes : *La plus belle découverte astronomique de l'antiquité est celle de la* PRÉCESSION *des équinoxes.* (Arago.) *La* PRÉCESSION *des équinoxes résulte de l'attraction inégale que le soleil et la lune exercent sur les diverses parties de la terre.*

PRÉCHANTRE, n. m. || V. PRÉCENTEUR.

PRÊCHE, n. m. (*prædicatio*; lat.) Sermon d'un pasteur protestant, dans le temple : *Aller au* PRÊCHE, *dormir au* PRÊCHE. (Acad.)

— Fig. La religion protestante :

Pour les mener au ciel par différents chemins,
La messe avec le *prêche* ici vont être aux mains. (C. Del.)

— Fam. *Aller au prêche*, embrasser le protestantisme. || *Quitter le prêche*, déserter le culte protestant.

— Lieu consacré par les protestants à l'exercice de leur culte : *On abattit tous les* PRÊCHES *en France, lors de la révocation de l'édit de Nantes.* (Acad.)

PRÊCHÉ, ÉE, part. pas. du v. Prêcher : *Les erreurs* PRÊCHÉES *par les utopistes égarent le sens moral des peuples et mènent les nations au bord de l'abîme.* (Lamenn.)

PRÊCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*prædicare*, proclamer, annoncer; lat.) Annoncer la parole de Dieu, instruire le peuple par des sermons : PRÊCHER *l'Évangile.* PRÊCHER *la parole de Dieu.* PRÊCHER *les mystères de la religion chrétienne.* (Acad.)

— *Prêcher l'avent, le carême, une octave*, prêcher dans une même église durant tout l'avent, durant tout le carême, durant toute une octave.

— Il se construit aussi avec un compl. dir. de personne : PRÊCHER *les chrétiens, les fidèles. Saint Pierre* PRÊCHAIT *les Gentils.*

— Fig. et fam. *Vous prêchez un converti*, vous voulez persuader un homme qui est déjà convaincu.

— Absol. : PRÊCHER *bien.* PRÊCHER *mal. Il a* PRÊCHÉ *en apôtre, en missionnaire. Il a* PRÊCHÉ *sur le danger des mauvaises lectures.* (Acad.)

Ce moine, qui jamais ne parle sans *prêcher*,
Et même quand il prie a l'air de se fâcher,
Il est en bas. (C. Del.)

— Fig. *Prêcher d'exemple*, pratiquer le premier tout ce que l'on conseille aux autres de faire :

Je le prêchais d'exemple, il m'aurait surpassé. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Prêcher dans le désert*, n'être point écouté.

— Fig. et fam. *Cet homme ne fait que prêcher*, il fait des remontrances à tout propos.

— Prov. et fig. *Prêcher pour son saint, pour sa paroisse*, louer, vanter une personne, une chose par des motifs d'intérêt personnel.

— Par extens. Publier, recommander : PRÊCHER *la vertu. Cet auteur* PRÊCHE *une morale sévère. Vous* PRÊCHEZ *là des maximes pernicieuses. Il* PRÊCHE *toujours l'économie.* (Acad.)

— Par anal. Déclarer : *Tout me* PRÊCHE *que vous êtes mon Dieu.* (Fléch.)

— Fam. *Ne faire que prêcher malheur, que prêcher misère,* ne parler que pour annoncer quelque chose de fâcheux. || PRÊCHER *toujours famine,* déplorer son extrême pauvreté.

— *Prêcher toujours la même chose,* répéter sans cesse les mêmes propos.

— Fam. Remontrer; faire des remontrances : *On les* PRÊCHE *inutilement là-dessus. On le* PRÊCHE *pour se marier. Après l'*AVOIR *longtemps* PRÊCHÉ *, je n'y ai rien pu gagner.* (Acad.)

— Prov. *On a beau prêcher qui n'a cure* ou *cœur de bien faire,* c'est inutilement qu'on fait des remontrances à un homme qui ne veut pas se porter au bien.

— Louer, vanter quelque action, quelque chose : *Il* PRÊCHE *toujours la grandeur de ses ancêtres. Il* PRÊCHE *ses exploits à tout le monde.* (Acad.) || Peu usité.

PRÊCHEUR, n. m. Anc. Prédicateur. ; il ne se dit plus que dans un sens ironiq. : *Voilà un pauvre* PRÊCHEUR, *un mauvais* PRÊCHEUR. (Acad.)

— Fam. *C'est un prêcheur éternel,* un homme qui sermonne, qui réprimande, qui fait de la morale toujours et à propos de rien.

— Au fém. *Vous êtes une jolie* PRÊCHEUSE.

— Adj. Fam. Qui a l'habitude de faire des remontrances : *Il augure à son humeur qu'elle sera grave et* PRÊCHEUSE. (J.-J. Rouss.)

— Au pl. m. *Frères prêcheurs,* les religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

PRÉCIEUSE, n. f. Femme guindée, affectée dans son air, dans ses manières, et surtout dans son langage : *Il n'est rien de si incommode qu'une* PRÉCIEUSE. *La comédie des* PRÉCIEUSES *ridicules.* (Acad.)

C'est une *précieuse,*
Reste de ces esprits si longtemps renommés. (Boil.)

PRÉCIEUSEMENT, adv. Avec grand soin : *Il y a cent ans que l'on garde* PRÉCIEUSEMENT *ce manuscrit dans cette bibliothèque. Je conserverai* PRÉCIEUSEMENT *cette marque de votre amitié.* (Acad.)

— B.-arts. Avec beaucoup de fini, de travail : *Un tableau* PRÉCIEUSEMENT *fait.* || *Un bas-relief, une statue,* PRÉCIEUSEMENT *exécutés,* exécutés avec le plus grand soin.

PRÉCIEUX, EUSE, adj. (*pretiosus* ; lat., m. sign.) Qui est de grand prix : *Une étoffe* PRÉCIEUSE. *Des meubles* PRÉCIEUX. *Le plus* PRÉCIEUX *des métaux. La Madeleine versa sur les pieds du Seigneur un onguent* PRÉCIEUX. *La matière et le travail de cet ouvrage sont également* PRÉCIEUX.

— *Pierres précieuses,* les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc.

— Fig. Avantageux, utile, profitable : *Il n'y a rien de si* PRÉCIEUX *que le temps. Je me reproche de vous avoir dérobé des moments* PRÉCIEUX. (Ac.) *La privation des cas nous enlève les plus* PRÉCIEUX *avantages des langues anciennes.* (La H.)

— Fam. *Les moments sont précieux,* il n'y a point de temps à perdre.

— Génér. Qui est cher ; dont on fait grand cas : *Je garde cette lettre comme un gage* PRÉCIEUX *de son amitié. Cet enfant est* PRÉCIEUX *à son père et à sa mère. Sa vie est* PRÉCIEUSE *à l'État, à sa famille. Conservez cette tête* PRÉCIEUSE. (Acad.)

— Dans le m. sens : *La mort des saints est* PRÉCIEUSE *devant Dieu.* (Acad.)

— Il se dit encore du corps et du sang de Notre-Seigneur, et des reliques des saints : *Le* PRÉCIEUX *sang de Notre-Seigneur. Une* PRÉCIEUSE *relique* (Ac.)

— Par extens. Affecté; en parl. des manières, du langage, du style : *Il a un air* PRÉCIEUX. *Il parle un langage* PRÉCIEUX. *Style* PRÉCIEUX. (Acad.) *Vouloir dire des choses communes d'une façon nouvelle, c'est courir le risque d'être* PRÉCIEUX. (Marm.) *Elle a l'air provincial, les manières* PRÉCIEUSES *et affectées.* (Dest.)

— Par dénigr. Affecté : *La curiosité rend les filles vaines et* PRÉCIEUSES. (Fén.)

— B.-Arts. Exécuté avec un soin extrême : *Ce tableau est d'un fini* PRÉCIEUX.

— Par anal. *Ce bijou est d'un travail* PRÉCIEUX.

— Substantiv. Affectation ; recherche : *Le* PRÉCIEUX *de son style fatigue. Il est d'un* PRÉCIEUX *insupportable.* (Acad.) *Le goût dépravé est de préférer le* PRÉCIEUX *et l'affecté au beau simple et naturel.* (Volt.)

...Le *précieux* est en vogue aujourd'hui. (Gress.)

PRÉCIOSITÉ, n. f. Affectation dans les manières, dans le langage, prétention ridicule : *La* PRÉCIOSITÉ *si vaine, si affectée, si puérile.* (Ch. Nod.)

Sa *préciosité* changea lors de langage. (La F.)

PRÉCIPICE, n. m. (*præcipitium* ; lat., m. sign.) Abîme, gouffre, lieu profond, où l'on ne tombe que pour mourir : PRÉCIPICE *affreux. Marcher entre deux* PRÉCIPICES, *à travers des* PRÉCIPICES. (Acad.) *Le chemin est bordé de* PRÉCIPICES. (Chateaubr.)

— Fig. Abîme de douleur, de misère : *L'audace et la faiblesse entraînent également dans le* PRÉCIPICE *ceux qui vivent aux époques de troubles et de révolutions. Ses affaires étaient dans un état désespéré ; on l'a tiré du* PRÉCIPICE. (Acad.) *L'ambition ent aîne les hommes dans le* PRÉCIPICE. (Fén.)

Tu cours, tête baissée, au fond du *précipice.* (C. Del.)

PRÉCIPITAMMENT, adv. Avec précipitation, fort vite, à la hâte, tout d'un coup : *Il ne faut rien faire* PRÉCIPITAMMENT. *Ils se levèrent* PRÉCIPITAMMENT. *Nous partîmes* PRÉCIPITAMMENT.

PRÉCIPITANT, n. m. Chim. Substance qui opère la précipitation : *L'acide sulfurique est le* PRÉCIPITANT *des sels de baryte et de plomb.*

PRÉCIPITATION, n. f. Vitesse, grande hâte : *Marcher avec* PRÉCIPITATION.

— Excès d'empressement; vivacité téméraire : *Faire les choses avec* PRÉCIPITATION. *Vous avez apporté dans cette affaire une* PRÉCIPITATION *qui vous sera funeste.* (Acad.)

— Chim. Action par laquelle une matière solide est séparée de son dissolvant, et se dépose au fond du vase : *L'atmosphère est un vaste laboratoire où la nature exerce d'immenses analyses, des dissolutions, des* PRÉCIPITATIONS, *des combinaisons.* (Fourcroy.) *Les* PRÉCIPITATIONS *ne fournissent que des indices très-équivoques de la supériorité d'affinité.* (Cuv.)

PRÉCIPITÉ, ÉE, part. passé du v. Précipiter : PRÉCIPITÉ *de haut en bas.* PRÉCIPITÉ *dans la mer. Chez les Romains, l'esclave qui avait volé était* PRÉCIPITÉ *de la roche Tarpéienne.* (Montesq.) *Un roi* PRÉCIPITÉ *du haut de son trône.* (Acad.)

— Fig. Fait à la hâte : *Démarches, affaires, réconciliations* PRÉCIPITÉES. *Départ* PRÉCIPITÉ.

— Escarpé ; en forme de précipice : *Les Lapons peuvent se soutenir en descendant les fonds les plus* PRÉCIPITÉS. (Regn.) || Peu usité.

PRÉCIPITÉ, n. m. Chim. Matière dissoute séparée de son dissolvant par l'énergie d'un précipitant, et tombée au fond du vase. PRÉCIPITÉ *pulvérulent, cristallin. Un* PRÉCIPITÉ *de mercure.* (Acad.)

— *Précipité blanc,* protochlorure de mercure.

— *Précipité jaune,* sulfate de mercure.

PRÉCIPITER, v. tr. ou act. 1[er] conj. (*præcipitare* ; lat., m. sign.) Jeter de haut en bas, jeter dans un lieu profond : *Les assiégés* PRÉCIPITAIENT *des pierres, des meubles, de l'eau bouillante, du feu, sur la tête des assiégeants. Les anciens romains* PRÉCIPITAIENT *certains criminels du haut de la roche Tarpéienne. Dieu* PRÉCIPITA *les anges rebelles dans les enfers.* (Acad.)

— Fig. Jeter dans le malheur, faire tomber dans un grand danger, dans une terrible disgrâce : PRÉCIPITER *dans le désespoir, dans la misère, dans la consternation. La guerre* A PRÉCIPITÉ *cette nation dans de grands malheurs.* (Acad.) *L'esclavage* PRÉCIPITE *un peuple à sa ruine.* (Villem.)

— Fig. Avancer, accélérer, hâter, pousser rapidement au terme : *Ce dernier coup* A PRÉCIPITÉ *sa mort. L'auteur du drame* A PRÉCIPITÉ *l'action. Ce musicien* PRÉCIPITE *trop son débit.* (Acad.) *J'*AI PRÉCIPITÉ *le dénoûment de cette affaire.* (Dest.) *Un événement imprévu* PRÉCIPITA *la crise.* (H. de Balz.)

... La frayeur *précipite* mes pas (Rac.)

— Faire une chose avec empressement : *Ne* PRÉCIPITONS *rien.* (Rac.)

— Chim. Appeler au fond du vase les matières solides d'un corps dissous dans un liquide.

— Intransitiv. Chim. *Cette matière* PRÉCIPITE *en blanc, en noir, etc., par tel réactif.* (Acad.)

= **Se précipiter**, v. pr. Se jeter de haut en bas : SE PRÉCIPITER *dans la rivière.* SE PRÉCIPITER *du balcon dans la rue. Ce torrent* SE PRÉCIPITE *avec grand bruit du haut des rochers.* (Acad.) *Les routes étaient rendues impraticables par l'eau des torrents qui s'y* PRÉCIPITAIENT. (Scribe.) *Quelques-uns* SE PRÉCIPITÈRENT *dans les ondes de désespoir.* (Boss.)

— S'élancer sur, contre : *Le soldat blessé* SE PRÉCIPITA *sur son ennemi.*

— Se porter vivement : *La foule enthousiaste* SE PRÉCIPITAIT *sur les pas du général, au-devant de l'armée victorieuse.*

— S'élancer : *Les deux ennemis réconciliés* SE SONT PRÉCIPITÉS *dans les bras l'un de l'autre.*

— Fig. SE PRÉCIPITER *dans le désordre, dans la débauche, dans le crime, vers la ruine. Il* SE PRÉCIPITE *aveuglement dans le danger.* (Acad.)

— Se hâter : *Vous vous* ÊTES *trop* PRÉCIPITÉ *dans cette affaire. Les hommes sages observent, attendent, et ne* SE PRÉCIPITENT *jamais.* (Acad.)

— Par anal. *Les choses* SE SONT PRÉCIPITÉES.

— Chim. *Du mercure qui* SE PRÉCIPITE.

PRÉCIPUT, n. m. (*præ,* avant ; *capere,* lever ; lat.) Jurispr. Avantage donné à un des cohéritiers par-dessus les autres : *Le père a donné cette terre par* PRÉCIPUT *à un de ses fils. Son oncle lui avait laissé sa charge par* PRÉCIPUT. *Entre nobles, l'aîné avait la principale maison avec le vol du chapon, par* PRÉCIPUT, *et avant partage.* (Acad.)

— Avantage stipulé par contrat de mariage, en faveur de l'époux survivant : *Cette femme a un bon* PRÉCIPUT. *Elle a pris son* PRÉCIPUT *en argent, en meubles. Elle a vingt mille francs de* PRÉCIPUT. (Ac.)

PRÉCIS, ISE, adj. (*præcisius,* coupé ; lat.) Fixe, déterminé, arrêté : *Temps* PRÉCIS. *Jour* PRÉCIS. *Au terme* PRÉCIS. *Je ne sais pas la date* PRÉCISE *de cet événement.*

Voulez-vous qu'il y coure à vos heures *précises,*
Comme ceux qui n'y vont que pour être aperçus ? (Mol.)

— *Faire des demandes précises,* faire en justice des demandes expresses.

— *Prendre des mesures précises,* prendre des mesures justes, allant bien au but.

— En parl. du discours, qui a de la précision, qui dit exactement tout ce qu'il faut ; qui ne dit rien de trop, où il n'y a rien de superflu : *Discours* PRÉCIS. *Langage* PRÉCIS. (Acad.) *J'appelle style* PRÉCIS, *celui dont on ne peut rien ôter sans que l'ouvrage perde une grâce, un ornement.* (La H.)

— *Dire quelque chose de* PRÉCIS, de formel.

— Il se dit aussi des personnes : *Un écrivain* PRÉCIS. *Cet homme est net et* PRÉCIS *dans ses discours. Thucydide est de tous les historiens grecs le plus serré et le plus* PRÉCIS. (Acad.)

PRÉCIS, n. m. pr. *pré-ci* — Sommaire, abrégé de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans un livre, dans une histoire, etc. : *Il nous a donné le* PRÉCIS, *tout le* PRÉCIS *de cette affaire. Il a écrit un* PRÉCIS *de l'histoire ancienne, de l'histoire d'Angleterre.* (Acad.)

PRÉCISÉ, ÉE, part. pass. du v. Préciser : *Date* PRÉCISÉE. *Circonstance* PRÉCISÉE.

PRÉCISÉMENT, adv. (*précis.*) Exactement, au juste, sans manquer à rien : *Répondez* PRÉCISÉMENT *à ce qu'on vous demande. Il est venu* PRÉCISÉMENT *à l'heure indiquée. Voilà* PRÉCISÉMENT *la manière dont l'affaire s'est passée.* (Acad.) *Nous fîmes* PRÉCISÉMENT *ce que nous avions résolu.* (M[me] de Sév.) *La vue est de tous les sens le plus fautif,* PRÉCISÉMENT *parce qu'il est le plus étendu.* (J.-J. Rouss.) *Parler et offenser, pour de certaines gens, est* PRÉCISÉMENT *la même chose.* (La Br.)

— Fam. Il s'empl. dans les réponses comme adv. d'affirmation : *Quoi ! vous allez vendre votre domaine, et acheter des rentes à la place ? —* PRÉCISÉMENT. (Acad.)

PRÉCISER, v. tr. ou act. de la 1[re] conj. (*præcidere,* couper.) Fixer, déterminer : *Il faut* PRÉCISER *davantage les faits, les termes de la question.* PRÉCISER *les époques, les dates, les circonstances* (Acad.)

PRÉCISION, n. f. (*præcisio,* coupure, lat.) Exactitude d'un discours qui ne renferme rien de superflu : *C'est un homme qui s'exprime, qui écrit avec une grande* PRÉCISION. (Acad.) *Les lois des Douze Tables sont un modèle de* PRÉCISION. (Montesq.) *La Fontaine est remarquable dans ses Fables par la* PRÉCISION. (La H.)

— Fam. *Cet écrivain ne se pique pas de précision,* il écrit d'une manière diffuse.

— Justesse, régularité : *Ce cercle mural est divisé avec une parfaite* PRÉCISION. *Ces manœuvres furent exécutées avec une grande* PRÉCISION, *avec une* PRÉCISION *admirable.* (Acad.)

PRÉCITÉ, ÉE, adj. Pal. Cité précédemment : *La loi* PRÉCITÉE. *La pièce* PRÉCITÉE.

PRÉCOCE, adj. des 2 g. (*præcox* ; lat., m. sign.) En parl. des fruits, des légumes, Mûr avant la saison : *Fruit* PRÉCOCE. *Des cerises, des pêches* PRÉCOCES. *Des pois, des fèves* PRÉCOCES. (Acad.)

Mauvaise herbe est *précoce* et croît avant le temps. (C. Del.)

— Fig. *Ce sont là les fruits* PRÉCOCES *d'études mal digérées.* (D'Aguess.)

— En parl. des arbres, Qui porte des fruits précoces : *Un cerisier* PRÉCOCE. *Un pêcher* PRÉCOCE. *Un abricotier* PRÉCOCE. (Acad.)

— Qui devance l'époque ordinaire : *Un automne doux et* PRÉCOCE. (Lam.) *Ses* PRÉCOCES *dispositions annonçaient une organisation supérieure.* (G. Sand.)

De tels arrangements sont tout à fait *précoces.* (Étienne.)

— Fig. *Un enfant précoce,* un enfant dont l'esprit ou le corps est plus formé que son âge ne le comporte. || Dans le m. sens, *Un esprit* PRÉCOCE. || Fig.

dans le m. sens, *C'est un fruit* PRÉCOCE. (Acad.)

PRÉCOCITÉ, n. f. Qualité de ce qui est précoce : *L'exposition au midi contribua à la* PRÉCOCITÉ *des fruits.* (Acad.)

— Fig. *Cet enfant a une grande* PRÉCOCITÉ *d'esprit, de raison.* (Acad.)

PRÉCOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Précompter.

PRÉCOMPTER, v. tr. ou act. 1re conj (*præ*, avant, *computare*, compter; lat.) Compter par avance une somme en la déduisant d'une autre : *Il faut* PRÉCOMPTER *sur cette somme de dix mille francs les trois mille francs que vous avez reçus.* (Acad.)

PRÉCONCEPTION, n. f. (*præ*, avant; *concipere*, lat.) Conception antérieure à toute observation.

PRÉCONCEVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. Concevoir d'abord; se faire sans examen une idée, une opinion sur une chose.

PRÉCONÇU, UE, part. pass. du v. Préconcevoir. Conçu avant tout examen : *Une vérité* PRÉCONÇUE. *Il est toujours entraîné par des vues* PRÉCONÇUES. (Flourens.) *Le débat a modifié les opinions* PRÉCONÇUES *d'une partie de la chambre.* (De Montalemb.)

PRÉCONISATION, n. f. (*præconium*, éloge; lat.) Action de préconiser un évêque, de déclarer en plein consistoire que tel sujet nommé à un évêché par son souverain a les qualités requises.

PRÉCONISÉ, ÉE, part. pass. du v. Préconiser.

PRÉCONISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præconium*, éloge; lat.) Déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché a les qualités requises : *Le pape a* PRÉCONISÉ *un tel pour l'archevêché de Paris.* (Acad.)

— Fig. Louer excessivement et abusivement : *Ici la gloire inspire le génie, et le génie* PRÉCONISE *la gloire.* (Maury.) *Peu à peu les bons sentiments s'altèrent quand ils entendent* PRÉCONISER *les mauvais.* (St-M. Girardin.) *Du temps de Platon, il existait beaucoup d'écrivains qui* PRÉCONISAIENT *le matérialisme.* (De Tocquev.)

— Méd. *Préconiser un remède*, en vanter l'excellence, l'efficacité.

PRÉCONISEUR ou **PRÉCONISATEUR**, n. m. Anc. Louangeur outré.

PRÉCORDIAL, ALE, adj. Anat. Qui répond au diaphragme épigastrique : *Région* PRÉCORDIALE.

PRÉCURSEUR, adj. m. (*præ*, avant; *cursor*, coureur.) Qui vient avant, qui précède : *Des signes* PRÉCURSEURS *de la tempête préoccupent le capitaine.* (Lam.) *Le sommeil* PRÉCURSEUR *de la mort.* (Dupanl.)

— Méd. *Phénomènes, signes précurseurs*, ceux qui annoncent une maladie prochaine : *Les* PHÉNOMÈNES PRÉCURSEURS *de presque toutes les maladies ont entre eux beaucoup de ressemblance.* (Chomel.)

PRÉCURSEUR, n. m. Celui qui vient avant quelqu'un pour en annoncer la venue : *Saint Jean-Baptiste, le* PRÉCURSEUR *de Jésus-Christ, du Messie.*

— Fam. Homme qui en précède un autre et l'annonce : *Voilà un tel qui va venir, je suis son* PRÉCURSEUR. (Acad.)

— Homme célèbre qui a paru avant un autre par lequel il a été surpassé dans la voie qu'il avait le premier suivie : *Ramus fut le* PRÉCURSEUR *de Descartes.* (Acad.) *Grotius était au dix-septième siècle le* PRÉCURSEUR *de Montesquieu.* (Lerminier.)

— Fig. Chose qui en précède d'autres :

Nous avons vu des jours, plus sereins que les vôtres,
D'orages imprévus sinistres *précurseurs.* (J.-B. Rouss.)

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Prédécéder. Qui est mort avant un autre : *La femme est* PRÉDÉCÉDÉE.

— Substantiv. : *Le* PRÉDÉCÉDÉ *n'a pas laissé de fortune.* (Acad.)

PRÉDÉCÉDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*præ*, avant; *decedere*, se retirer; lat.) Mourir avant un autre : *Celui des deux qui viendra à* PRÉDÉCÉDER. (Acad.)

PRÉDÉCÈS, n. m. Prat. Mort de quelqu'un avant celle d'un autre : *En cas de* PRÉDÉCÈS *du tzar, engagez-vous à reconnaître Étienne pour souverain de toute la Russie.* (Mérim.)

PRÉDÉCESSEUR, n. m. (*præ*, avant; *decedere*, se retirer; lat.) Celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, une charge, une dignité : *Les rois vos* PRÉDÉCESSEURS. (Mass.) *Les artistes, craignant d'être imitateurs, s'éloignèrent de la belle nature, que leurs* PRÉDÉCESSEURS *ont suivie.* (Volt.)

— Ceux qui ont vécu avant nous; nos devanciers dans une carrière : *Il y avait plus de simplicité, moins de luxe parmi nos* PRÉDÉCESSEURS. (Acad.)

PRÉDESTINATION, n. f. Théol. Décret par lequel, suivant certains docteurs, Dieu a réglé d'avance que tels hommes seraient sauvés : *Le dogme de la* PRÉDESTINATION. *La* PRÉDESTINATION *à la gloire éternelle.* (Acad.) *On assignait d'avance aux enfants des grandes familles la place qu'ils devaient occuper dans la vie; il y avait pour eux une* PRÉDESTINATION *sociale.* (Mign.)

— Arrangement immuable d'événements qu'on suppose devoir arriver nécessairement, fatalement : *Les musulmans croient la* PRÉDESTINATION *à la* PRÉDESTINATION. (Acad.)

PRÉDESTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Prédestiner : *Ils semblaient de toute éternité avoir été* PRÉDESTINÉS *au bonheur.* (Del.) *Vous êtes* PRÉDESTINÉ.

— Adj. Destiné par Dieu à la gloire éternelle : *Les âmes* PRÉDESTINÉES.

— Subst. *Les* PRÉDESTINÉS. *La gloire des* PRÉDESTINÉS.

— Fam. *Avoir un visage, une face de prédestiné*, avoir un visage plein et vermeil.

PRÉDESTINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*prædestinare*, lat., m. sign.) Destiner de toute éternité au salut : *Dieu a* PRÉDESTINÉ *les élus.*

— Destiner de toute éternité à de grandes choses : *Dieu* AVAIT PRÉDESTINÉ *Moïse pour être le conducteur de son peuple.* (Acad.)

— Par anal. Destiner d'avance, extraordinairement, fatalement :

Dieu me dit qu'à venger mon père assassiné
Ce baptême de sang m'*avait prédestiné.* (C. Del.)

— Réserver de toute éternité : *La justice divine* A PRÉDESTINÉ *certains biens aux justes.* (Boss.)

PRÉDÉTERMINANT, ANTE, adj. Qui prédétermine : *Décret* PRÉDÉTERMINANT.

PRÉDÉTERMINATION, n. f. Action de Dieu qui meut et détermine la volonté humaine, sans porter cependant atteinte à la liberté de l'individu.

PRÉDÉTERMINER, v. tr. ou act. 1re conj. En parl. de Dieu, Déterminer la volonté humaine.

PRÉDICABLE, adj. des 2 g. Logiq. Qu'on peut appliquer à différents sujets : *Le terme animal est* PRÉDICABLE *autant de l'homme que de la bête.* (Acad.) || Vieux.

PRÉDICAMENT, n. m. Log. Rang, catégorie, où les philosophes de l'école rangent tous les êtres, selon leur genre et leur espèce : *L'être est le premier de tous les* PRÉDICAMENTS. (Acad.) *Les dix catégories d'Aristote étaient appelées les dix* PRÉDICAMENTS.

— Fam. Réputation : *Être en bon, en mauvais* PRÉDICAMENT.

PRÉDICANT, n. m. (*prædicare*, prêcher; lat.) Ministre de la religion protestante, dont la fonction est de prêcher : *Tous les* PRÉDICANTS *furent bannis.* (Ac.)

PRÉDICATEUR, n. m. (*prædicare*, prêcher; lat.) Celui qui prêche, celui qui du haut de la chaire annonce, enseigne la parole de Dieu : *Un excellent* PRÉDICATEUR. (Acad.) *Le* PRÉDICATEUR *ne fait pas valoir comme l'avocat les violentes conjectures et les présomptions.* (La Br.)

Il parle quelquefois mieux qu'un *prédicateur.* (Boil.)

— Celui qui publie, qui propage une doctrine : *La vertu a bien des* PRÉDICATEURS, *mais peu de martyrs.* (Helvét.)

PRÉDICATION, n. f. (*prædicare*; lat.) Action de prêcher : *La* PRÉDICATION *de l'Évangile est la plus noble fonction de l'épiscopat.* (Acad.) *Dieu accompagna de prodiges les* PRÉDICATIONS *de saint Bernard.* (Boss.)

— Sermon : *Aller, assister à la* PRÉDICATION. (Acad.) *Ils savent entretenir le fanatisme par d'adroites* PRÉDICATIONS. (H. de Balz.)

— Fig. *Bien comprise, l'histoire est la plus sainte* PRÉDICATION *du devoir et de la vertu civile.* (Villem.)

Syn. Prédication, sermon. Le premier exprime un acte, un fait; le second, un objet, un résultat. La *prédication* dure tant que le prédicateur est dans la chaire au delà de ce moment elle n'existe plus; le *sermon*, au contraire, existe avant et même après la *prédication*; celle-ci est le discours parlé, celui-là le discours écrit.

PRÉDICTION, n. f. (*prædictio*; lat., m. sign.) Action de prédire : *Les astrologues avaient fait un art de la* PRÉDICTION. (Acad.)

— Chose prédite par toutes sortes de personnes, savants, devins, astrologues, etc. : *L'événement a justifié ma* PRÉDICTION. (Acad.) *La Bible rapporte les* PRÉDICTIONS *de Joseph à Pharaon.* (Boss.) *Les* PRÉDICTIONS *des oracles étaient comme celles de l'almanach de Liége.* (Volt.)

Que deviendra l'effet de ses *prédictions?* (Rac.)

|| *SYN.* V. PROPHÉTIE.

PRÉDIGESTION, n. f. (*præ*, auparavant; *digestion*.) Méd. Opérations préliminaires à la digestion, telles que la mastication, l'insalivation, etc.

PRÉDILECTION, n. f. (*præ*, avant; *diligere*, chérir. Préférence d'amitié, d'affection : *Ce père a de la* PRÉDILECTION *pour sa fille.* (Acad.) *Vous savez la* PRÉDILECTION *qu'il a pour son fils aîné.* (Étienne.) *Chaque société a ses* PRÉDILECTIONS; *chaque bel esprit a son cercle.* (Marm.) *C'était son écrit de* PRÉDILECTION; *il y avait mis toute son âme et ses convictions les plus intimes.* (V. Cousin.)

PRÉDIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*prædicere*; lat., m. sign.) (*Je prédis, tu prédis, il prédit, nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent; je prédisais, nous prédisions; je prédis, nous prédîmes; je prédirai, nous prédirons; je prédirais, nous prédirions; prédis, prédisons, prédisez; que je prédise, que nous prédisions; que je prédisse; que nous prédissions; prédisant; prédit, ite.*) — Prophétiser, annoncer par une sorte d'inspiration : *Les prophètes* ONT PRÉDIT *la venue de Jésus-Christ.* (Acad.)

— Annoncer au nom de la science : PRÉDIRE *une éclipse.* PRÉDIRE *l'apparition d'une comète.* PRÉDIRE *les grandes marées.* (Acad.)

— Annoncer sans y croire, sans être éclairé par la foi ou la science : *Il y a des charlatans qui se mêlent de* PRÉDIRE *l'avenir.* (Acad.) *Vous* PRÉDITES *dès lors tout ce que nous avons vu depuis dans Nostradamus.* (Brueys.)

— Dire ce qu'on suppose devoir arriver : *Je lui* AVAIS PRÉDIT *tout ce qui lui est arrivé.* (Acad.)

Je vous l'*avais prédit*, mais vous l'avez voulu. (Rac.)
... J'*ai prédit* cent fois à mon fils, votre père,
Que vous preniez tous l'air d'un mauvais garnement,
Et ne lui donneriez jamais que du tourment. (Mol.)

PRÉDISPOSANT, part. prés. du v. Prédisposer.

PRÉDISPOSANT, ANTE, adj. Méd. Qui porte, qui dispose à : *Les variations fréquentes de l'air sont des causes occasionnelles des maladies plutôt que des causes* PRÉDISPOSANTES. (Chomel.)

— Pathol. *Causes prédisposantes*, celles qui agissent peu à peu sur l'économie et la préparent à telle ou telle affection.

PRÉDISPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Prédisposer.

PRÉDISPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, avant; lat. et *disposer*.) Préparer à.

— Méd. Disposer d'avance à une maladie : *Une mauvaise nourriture* PRÉDISPOSE *aux affections gastriques.* (Acad.)

PRÉDISPOSITION, n. f. Méd. Disposition de l'économie à contracter certaines maladies; effet patent ou occulte qui, sous l'influence de certaines causes, se produit dans l'économie.

PRÉDIT, ITE, part. pass. du v. Prédire :

Que de biens, que de maux sont *prédits* tour à tour!
(Rac.)

PRÉDOMINANCE, n. f. Action de l'état qui prédomine : *La* PRÉDOMINANCE *du système nerveux.* (Acad.)

PRÉDOMINANT, part. prés. du v. Prédominer.

PRÉDOMINANT, ANTE, adj. Qui prédomine : *Vice, vertu* PRÉDOMINANTE.

PRÉDOMINATION, n. f. V. PRÉDOMINANCE.

PRÉDOMINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*præ*, au-dessus de; *dominari*, dominer; lat.) Prévaloir, exceller, avoir plus d'importance : *Les chefs d'emploi ne veulent que des pièces où ils aient des rôles qui* PRÉDOMINENT. (La H.) *L'intérêt* PRÉDOMINE *en son âme.* (Acad.) *Le temps agit sur les peuples comme sur l'homme; il les vieillit, il fait* PRÉDOMINER *l'esprit aux dépens du cœur.* (Molé.)

PRÉDORSAL, ALE, adj. (*præ*, devant; *dorsum*, le dos.) Anat. Qui est situé au-devant du dos : *Région* PRÉDORSALE.

PRÉÉMINENCE, n. f. (*præ*, au-dessus; *eminere*, s'élever; lat.) Supériorité, prérogative, en ce qui regarde la dignité, le rang et les droits : *Le gouvernement monarchique suppose des* PRÉÉMINENCES, *des rangs et même une noblesse d'origine.* (Montesq.) *Avoir la* PRÉÉMINENCE *sur quelqu'un.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des choses : *La* PRÉÉMINENCE *d'un genre de littérature sur un autre.* (Acad.)

|| *SYN.* V. SUPÉRIORITÉ.

PRÉEMPTION, n. f. (*præ*, avant; *emptio*, achat; lat.) Admin. *Droit de préemption*, droit qu'a l'administration de la douane d'acheter au prix déclaré par les propriétaires les marchandises dont on suppose la valeur frauduleusement réduite pour tromper le fisc.

PRÉÉMINENT, ENTE, adj. (*præ*, *eminens*; lat.) Qui excelle, qui est supérieur : *Une dignité* PRÉÉMINENTE. *La charité est la vertu* PRÉÉMINENTE. (Acad.)

PRÉÉTABLI, IE, part. pass. du v. Préétablir : *Les faits* PRÉÉTABLIS *suffisent pour montrer sa culpabilité.* (Acad.)

— Philos. *Harmonie préétablie*, système au moyen duquel Leibnitz explique l'influence réciproque du physique et du moral : *Je me flatte de raisonner un peu avec vous de l'*HARMONIE PRÉÉTABLIE. (Volt.)

PRÉÉTABLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*præ*, avant, et *établir*.) Didact. Établir d'abord, fixer par avance : *Il fallait* PRÉÉTABLIR *votre droit. Vous n'AVEZ pas* PRÉÉTABLI *la question.* (Acad.)

PRÉEXISTANT, part. prés. du v. Préexister.

PRÉEXISTANT, ANTE, adj. Théol. Qui existe avant un autre : *On a discuté la question de savoir si l'âme est* PRÉEXISTANTE *au corps.* (Acad.) *Il n'y a point de germes* PRÉEXISTANTS. (Buff.) *Tout sentiment suppose une vérité ou une idée* PRÉEXISTANTE *dans l'entendement.* (Lamenn.)

PRÉEXISTENCE, n. f. Existence antérieure : *La* PRÉEXISTENCE *des âmes.* (Acad.)

PRÉEXISTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Théol. Exister avant.

— Par anal. *Le droit positif est réel et vivant ; indépendant des législations et des codes, il leur* PRÉEXISTE. (Lerminier.)

PRÉFACE, n. f. (*præ*, avant ; *fari*, parler ; lat., m. sign.) Littér. Avant propos, discours préliminaire placé en tête d'un livre, pour en expliquer le caractère, ou faire connaître les intentions de l'auteur : *Courte* PRÉFACE. *Chacune de ces traductions est précédée d'une* PRÉFACE. (Condorcet.)

Un auteur à genoux dans une humble *préface.* (Boil.)

— Fig. Préparation : *Point de* PRÉFACE, *sans* PRÉFACE, *toutes les* PRÉFACES *m'ennuient. Pas tant de* PRÉFACE, *arrivez au fait.*

— Partie de la messe qui précède immédiatement le canon.

PRÉFECTURE, n. f. (*præfectus*, mis à la tête ; lat.) Admin. Circonscription territoriale soumise à un préfet : *Un chef-lieu de* PRÉFECTURE. *Cette* PRÉFECTURE *se divise en quatre arrondissements.* (Acad.)

— Emploi du fonctionnaire nommé préfet : *Demander, obtenir une* PRÉFECTURE. *Il vient d'être nommé à la* PRÉFECTURE *du département du Rhône.* (Acad.)

— Bureau, hôtel du préfet : *Il travaille à la* PRÉFECTURE. *Le bal de la* PRÉFECTURE.

— Durée des fonctions : *Pendant la* PRÉFECTURE *de son prédécesseur les élections étaient toujours bonnes.*

— *Préfecture maritime*, circonscription littorale soumise à un préfet maritime : *Il y a en France cinq* PRÉFECTURES *maritimes.*

— *Sous-préfecture*, arrondissement administré par un sous-préfet ; fonctions de sous-préfet ; demeure, bureaux de sous-préfecture.

— Antiq. Charge dans l'empire romain.

PRÉFÉRABLE, adj. des 2 g. Digne d'être préféré : *Une glorieuse mort est* PRÉFÉRABLE *à une vie honteuse. La vertu est* PRÉFÉRABLE *à tous les autres biens.* (Acad.) *Le bon usage d'une mauvaise chose est* PRÉFÉRABLE *à l'abus d'une bonne.* (Did.)

PRÉFÉRABLEMENT, adv. Par préférence : *Il faut s'attacher à son devoir* PRÉFÉRABLEMENT *à toute chose.* (Retz.)

PRÉFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Préférer :

Quels lieux sont *préférés* aux lieux de la naissance ? (Bernis.)

— Substantiv. Celui, celle qu'on aime mieux que les autres :

Mon *préféré*, mon fils, ce petit révolté,
Qu'à l'école, autrefois, malgré lui j'ai porté. (C. Del.)

PRÉFÉRENCE, n. f. Acte par lequel on préfère une personne, une chose à une autre : *Accorder, obtenir, disputer, emporter la* PRÉFÉRENCE. *Je vous donne la* PRÉFÉRENCE. *Ne m'accusez pas de caprice, ma* PRÉFÉRENCE *est fondée.* (Acad.)

— Au pl. Marques particulières d'affection ou d'honneur accordées à quelqu'un : *Vous êtes trop accoutumé aux* PRÉFÉRENCES. *Vous ambitionnez les* PRÉFÉRENCES. (Acad.)

= **De préférence**, loc. adv. par choix : *Il a pris cela* DE PRÉFÉRENCE.

PRÉFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præferre*, mettre au-dessus ; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *préfér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent, je préfère, il préfère, ils préfèrent.* — Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose plutôt que d'une autre : *Quelques esprits égarés* ONT PRÉFÉRÉ *la Phèdre de Pradon à la Phèdre de Racine.* (Acad.) *Les partis,* PRÉFÉRANT *toujours les luttes aux accommodements, se condamnent volontairement eux-mêmes à perdre bien au delà de ce qu'ils auraient dû céder.* (Mignet.)

Préfère à l'esclavage où dorment tes enfants,
Ton orageuse indépendance. (C. Del.)
Le soin de soulager les maux
Est une charité que je *préfère* aux autres. (La F.)

— Suivi d'un infinitif, il suit la prép. *de* : *Il* PRÉFÉRA *de se retirer.* (Acad.) *On* PRÉFÈRE *de se soumettre à la pauvreté et à toute la rigueur de la vertu plutôt que d'acquérir des biens illégitimes.* (Chateaubr.)

— Il est quelquefois pour compl. aux prop. subordonnées : *Je* PRÉFÈRE *qu'il parte.* (Acad.)

= **Se préférer**, v. pr. Préférer soi : *C'est un égoïste qui* SE PRÉFÈRE *à tous.* (Acad.)

— Être préféré : *L'honneur doit* SE PRÉFÉRER *à tout.*

Syn. Préférer, aimer mieux. Ces verbes expriment une option entre deux objets qui sont également agréables ; *préférer* exprime un choix fait par suite d'un examen ; *aimer mieux*, une préférence fondée sur le sentiment ou le goût. « Quoique je ne puisse rien alléguer, dit la Harpe, pour *préférer* Cicéron à Démosthène, néanmoins je l'*aime mieux*. »

PRÉFET, n. m. (*præfectus*, préposé à ; lat.) Fonctionnaire chargé de l'administration d'un département : *Le* PRÉFET *du Doubs. Les quatre-vingt-six* PRÉFETS *de la France.*

— *Préfet de police*, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine.

— *Sous-préfet*, fonctionnaire subordonné au préfet, et qui administre un arrondissement formé de plusieurs communes : *Il n'y a qu'un* PRÉFET, *mais plusieurs* SOUS-PRÉFETS *dans un département.*

— Anc. Inspecteur des études d'un collége ; surveillant d'une salle d'étude : *Le* PRÉFET *des études. Le hasard le fit tomber sous un* PRÉFET *brutal qui le prit en aversion.* (Cuvier.)

— Antiq. Magistrat qui, chez les Romains, occupait une préfecture : *Plus d'un* PRÉFET *rêvait la couronne des empereurs.*

PRÉFINI, IE, part. pass. du v. Préfinir.

PRÉFINIR, v. tr. ou act. 2e conj. Prat. Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite. ‖ Peu usité.

PRÉFIX, IXE, adj. (*præ*, avant ; *fixus*, fixe ; lat.) Jurispr. Déterminé : *Jour* PRÉFIX. *Somme* PRÉFIXE.

— *Douaire préfix*, consistant en une somme fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXION, n. f. Détermination d'un temps : *On lui a donné deux mois pour toute* PRÉFIXION *et délai.* ‖ Vieux.

PRÉGNATION, n. f. (*prægnans*, pris de produire ; lat.) Pron. *prégue-na-cion.* — Gestation des animaux.

PRÉHENSEUR, adj. m. (*prehendere*, prendre, saisir ; lat.) Anat. Qui prend : *Le muscle* PRÉHENSEUR.

— N. m. pl. Zool. Les perroquets.

PRÉHENSILE, adj. des 2 g. Qui peut prendre, saisir : *Les animaux qui marchent difficilement ont des pattes à divisions profondes ; tels sont les animaux* PRÉHENSILES *ou quadrumanes.* (G. St-Hil.)

PRÉHENSION, n. f. (*prehensio*, lat. ; m. sign.) Physiol. Action de prendre, de saisir un objet.

PRÉJUDICE, n. m. (*præjudicium*, lat. ; m. sign.) Tort, dommage : *Notable* PRÉJUDICE. PRÉJUDICE *fort considérable. Vous me portez* PRÉJUDICE *en répandant ces bruits. Il me serait pénible de triompher à votre* PRÉJUDICE. *Sa maison a souffert un grand* PRÉJUDICE. (Acad.) *Tarquin obtint la couronne au* PRÉJUDICE *des enfants d'Ancus.* (Condill.) *Les parents sont injustes quand au* PRÉJUDICE *de leurs enfants ils leur assignent arbitrairement un état.* (Bourdal.)

— *Porter préjudice*, être une cause de dommage :

L'argent qu'on gagne ainsi nous porte *préjudice.* (C. Del.)

— *Au préjudice de la vérité, de la parole, de son honneur, etc.*, contre la vérité, contre sa parole, contre son honneur, etc.

= **Sans préjudice de**, loc. prép. Sans faire tort à ; sans renoncer à : SANS PRÉJUDICE *des droits futurs.*

Syn. Préjudice, détriment. Le *préjudice* exprime l'effet d'une action nuisible ; le *détriment* : la cause d'un fait matériel. l'idée de *préjudice* est donc plutôt morale, et celle de *détriment* particulièrement physique.

PRÉJUDICIABLE, adj. Qui préjudicie, qui porte préjudice : *Des excès* PRÉJUDICIABLES *à la santé.*

PRÉJUDICIAUX, adj. m. pl. Jurispr. *Frais préjudiciaux*, frais qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIEL, ELLE, adj. Qui doit être jugé avant la question principale : *Question* PRÉJUDICIELLE, *Incident* PRÉJUDICIEL.

— *Moyens préjudiciels*, moyens par lesquels on soutient la question préjudicielle.

PRÉJUDICIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præjudicare*, lat.) — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous préjudiciions, vous préjudiciiez.* — Porter préjudice, faire du tort : *L'excès du travail* PRÉJUDICIE *à la santé.* (Acad.)

PRÉJUGÉ, ÉE, part. pass. *Question* PRÉJUGÉE.

PRÉJUGÉ, n. m. (*præ*, avant ; *jugé.*) Opinion, croyance sans examen : *Le* PRÉJUGÉ *est une opinion sans jugement.* (Volt.) *Un* PRÉJUGÉ *n'étant autre chose qu'un jugement porté ou admis sans examen, peut être une vérité ou une erreur.* (Duclos.) *Le* PRÉJUGÉ *est toujours lent à céder aux leçons de l'expérience.* (Droz.)

Qui brave un *préjugé* provoque une injustice. (C. Del.)

— Ce qui a été jugé auparavant dans un cas analogue : *Cette sentence est un* PRÉJUGÉ *pour notre cause.* (Acad.)

— Circonstance, apparence qui fait supposer ce qu'on doit craindre ou espérer : *Beaucoup de* PRÉJUGÉS *militent contre lui. Le bon accueil qu'on lui a fait est un* PRÉJUGÉ *favorable.* (Acad.)

— Prévention favorable : *Il faut que vous travailliez à faire revenir ma mère de ses* PRÉJUGÉS *pour lui.* (Dest.) ‖ Peu usité.

PRÉJUGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, avant, et *juger.*) — Il prend l'*e* muet euphon. quand la termin. commence par un *a* ou un *o* : *il préjugea, nous préjugeons.* — Prévoir par conjecture : *Je ne* PRÉJUGE *rien. Autant qu'on peut* PRÉJUGER. (Acad.)

— Résoudre sans examen, décider au hasard, conclure d'avance : *Je ne veux point* PRÉJUGER *la question ; j'attendrai pour la résoudre les renseignements qui m'ont été promis.* (Acad.)

PRÉLASSER, (SE), v. pron. 1re conj. (*prélat.*) Fam. Affecter un air de dignité, de gravité fastueuse : *Elle* SE PRÉLASSAIT *dans une robe de mérinos amarante.* (E. Sue.)

L'âne *se prélassant* marche seul devant eux. (La F.)

PRÉLAT, n. m. (*prælatus* ; bass. lat.) Ecclésiastique qui a, dans l'Église, une dignité éminente, avec juridiction spirituelle : *J'ai pris pour juge de ma doctrine un* PRÉLAT *dont je révère la piété.* (Marm.) *Ce grand* PRÉLAT *est aussi éminent en doctrine et en vertu qu'en dignité et en naissance.* (Boil.)

Le faste des cours
Prodiguait sa mollesse au vieux *prélat* de Tours. (C. Del.)

PRÉLAT ou PRÉLART, n. m. Grosse toile peinte ou goudronnée, qui sert à protéger, contre la pluie ou les lames, les écoutilles, les caillebottis, etc.

PRÉLATION, n. Anc. Droit établi, pour les enfants, d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

PRÉLATURE, n. f. Dignité de prélat : *Grande* PRÉLATURE. *Riche* PRÉLATURE. *Les devoirs, les honneurs, les privilèges de la* PRÉLATURE. (Acad.)

— Collect. Certain nombre de prélats de la cour de Rome, qui ont droit de porter l'habit violet, et qui ont quelque autorité dans les affaires : *Entrer dans la* PRÉLATURE. *La* PRÉLATURE *de Rome.* (Acad.)

PRÊLE, n. f. Bot. Plante vivace, marécageuse, dont les tiges, striées et rudes au toucher, servent à polir : *Elle sommeillait à demi, cachée par les hautes tiges de la* PRÊLE *de rivière.* (G. Sand.)

PRÉLEGS, n. m. (*præ*, avant, et *legs.*) Pron. *pré-lè.* — Jurispr. Legs particulier qu'un testateur fait à un de ses légataires, et qui doit être pris sur la masse avant le partage.

PRÉLÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Préléguer.

PRÉLÉGUER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*é* fermé du rad. *prélég* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* : *je prélègue, il prélègue, ils prélèguent.* — Jurispr. Faire un ou plusieurs prélegs.

PRÊLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Frotter avec de la prêle les ouvrages qu'on veut polir.

PRÉLEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Prélever : *Sommes* PRÉLEVÉES.

PRÉLÈVEMENT, n. m. Action de prélever : *Faire un* PRÉLÈVEMENT. *Faire le* PRÉLÈVEMENT *de telle somme sur la masse d'une succession.* (Acad.) *L'impôt est un* PRÉLÈVEMENT *d'argent fait sur les choses ou sur les personnes.* (H. de Balz.)

PRÉLEVER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*e* muet du rad. *prélev* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je prélève, je prélèverai, je prélèverais, etc.* — Lever préalablement une certaine portion sur le total : *Il faut* PRÉLEVER *telle somme sur la succession. Sur cinquante gerbes il fallait en* PRÉLEVER *cinq pour la dîme.* (Ac.)

= **Se prélever**, v. pron. Être prélevé.

— Fig. : *Aujourd'hui le talent* SE PRÉLÈVE, *non dans un cercle restreint, mais sur un peuple entier qui s'éclaire.* (Villem.)

PRÉLIMINAIRE, adj. des 2 g. (*præ*, avant ; *limen*, entrée ; lat.) Qui précède et explique la partie principale : *Discours, question* PRÉLIMINAIRE.

— Diplom. *Articles préliminaires*, ceux qui doivent être réglés avant la discussion des intérêts particuliers.

— Commencement d'arrangement : *On n'en était encore qu'aux* PRÉLIMINAIRES. (Rac.) *Les* PRÉLIMINAIRES *de la paix.*

Commençons le traité par ces trente pistoles,
C'est le *préliminaire.* (Dest.)

PRÉLIMINAIREMENT, adv. Préalablement, d'abord, avant d'entrer en matière.

PRÉLIRE, v. a. Typogr. Lire la première épreuve à l'imprimerie, avant de l'envoyer à l'auteur : *Il faut* PRÉLIRE *cette épreuve.* (Acad.)

PRÉLUDE, n. m. (*præ*, avant ; *ludere*, jouer ; lat.) Mus. Ce qu'on chante pour se mettre dans le ton ; ce qu'on joue sur un instrument pour voir s'il est d'accord.

— Improvisation musicale : *Un beau* PRÉLUDE. *Ce pianiste excelle dans les* PRÉLUDES. (Acad.)

— Fig. Ce qui précède une chose, ce qui la prépare : *Les fréquents baillements sont d'ordinaire les* PRÉLUDES *de la fièvre. Les actions de sa jeunesse étaient les* PRÉLUDES *des grandes choses qu'il devait faire un jour.* (Acad.) *Des grincements de dents,* PRÉLUDES *de ceux de l'enfer.* (Boss.)

PRÉLUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*præ*, avant ; *ludere*, jouer ; lat.) Mus. Essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter ; jouer pour se mettre dans le ton.

— Poétiq. Résonner doucement :

Mon luth, longtemps muet, *préluda* dans mes mains. (C. D.)

— Improviser sur un instrument.

— Fig. Faire une chose pour en venir à une autre plus importante : *Il* PRÉLUDAIT *à une bataille par des escarmouches.* (Acad.) *Elle fit quelques-unes de ces demandes insignifiantes qui* PRÉLUDENT *aux conversations.* (H. de Balz.)

PRÉMATURÉ, ÉE, adj. (*præ*, avant ; *maturus*, mur ; lat.) Qui mûrit avant le temps : *Les fruits* PRÉMATURÉS *ne sont pas ordinairement d'aussi bon goût que les autres.* (Acad.)

— Fig. Précoce, qui vient, qui arrive avant le temps : *Une sagesse* PRÉMATURÉE. *Une ambition* PRÉMATURÉE. *Une vieillesse* PRÉMATURÉE. *La mort n'est* PRÉMATURÉE *que pour qui meurt sans vertu.* (Gress.)

— Par extens. Il se dit des choses qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre : *Entreprise, démarche* PRÉMATURÉE.

PRÉMATURÉMENT, adv. Avant le temps convenable ; avant l'heure ordinaire : *Voilà des fruits qu'on a cueillis* PRÉMATURÉMENT. *Il est mort* PRÉMATURÉMENT. (Acad.)

PRÉMATURITÉ, n. f. Fig. Maturité avant le temps ordinaire ; précocité : PRÉMATURITÉ *d'esprit.* PRÉMATURITÉ *de jugement.* (Acad.)

PRÉMÉDITATION, n. f. (*præ*, avant ; *meditari*, méditer ; lat.) Action de préméditer ; réflexion antérieure ; décision prise d'avance : *J'ai fait cela avec* PRÉMÉDITATION *et non à la légère.*

— Jurispr. Dessein réfléchi qui a précédé l'exécution d'un crime : *Avec* PRÉMÉDITATION, *l'homicide est un assassinat. Le jury écarta la* PRÉMÉDITATION.

PRÉMÉDITÉ, ÉE, part. pass. du v. Préméditer : *Une offense* PRÉMÉDITÉE.

PRÉMÉDITER, v. a. (*præ*, avant ; *meditari*, méditer ; lat.) Méditer sur une chose avant de l'exécuter, de l'accomplir : *Il y a longtemps qu'il* PRÉMÉDITAIT *de faire ce mauvais coup.* (Acad.)

PRÉMICES, n. f. pl. (*primitiæ*, m. sign. ; lat.) Premiers fruits de la terre ou de bétail :

Dieu tout puissant, sont-ce là les *prémices*
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels ? (Rac.)

— F. Premières productions de l'esprit, premiers mouvements du cœur : *Je vous consacre les* PRÉMICES *de mon travail. Vous avez eu les* PRÉMICES *de son cœur.* (Acad.)

— Commencements : *Il a vu les* PRÉMICES *de ce beau règne.* (Acad.)

Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices.* (Rac.)

PREMIER, IÈRE, adj. num. ordin. (*primus* ; lat., m. sign.) Qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la dignité : *La prière naquit du* PREMIER *soupir du cœur humain.* (Lam.) *Les* PREMIERS *chrétiens faisaient enterrer avec eux le livre des Évangiles.* (Chat.) *Les* PREMIERS *hommes n'ont été que des destructeurs de bêtes.* (Buff.) *Tout dépend du* PREMIER *pas qu'on fait dans le monde. Je me suis servi du* PREMIER *mot qui s'est offert à mon esprit.* (Acad.) *Il vous a donné les* PREMIÈRES *leçons de la sagesse.* (Buff.)

— Elliptiq. *Des premiers*, un des premiers :

Il marche *des premiers*, et, d'une ardeur extrême,
Il montre aux plus hardis à braver le danger. (Rac.)

Dès qu'un mot l'offense,
On me voit *des premiers* voler à sa défense. (C. Del.)

— Jeu. *Être premier* ou *jouer en premier*, jouer avant son adversaire.

— Prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier*, il vaut mieux fonder l'illustration de sa famille que de la voir s'éteindre avec soi.

— Collége. *Être le premier de sa classe*, avoir la première place dans une composition.

— *Le premier étage*, ou ellipt. *le premier.*

— Métaphys. *Cause première*, Dieu.

— Phys. *Matière première*, la matière en général, indépendamment de sa forme.

— Comm. *Matières premières*, toute matière sur laquelle s'exerce l'industrie.

— Le plus remarquable, le plus considérable, le meilleur : *L'industrie est la* PREMIÈRE *richesse du monde.* (Acad.) *Les chevaux arabes ont été de tout temps et sont encore les* PREMIERS *chevaux du monde, tant pour la beauté que pour la bonté.* (Buff.) *La France est en Europe une puissance du* PREMIER *ordre ; elle est au* PREMIER *rang de la civilisation.* (Duclos.) *L'amitié m'a toujours paru la* PREMIÈRE *de toutes les vertus, parce qu'elle est la* PREMIÈRE *de nos consolations.* (Volt.) *Elle est la femme d'un des* PREMIERS *de la cité.* (La F.) *Professer l'amour de l'humanité, c'est exercer la* PREMIÈRE *de toutes les vertus.* (Buff.)

— Indispensable, inhérent à la nature ; nécessaire avant tout : *Il n'y a pas de quoi satisfaire aux* PREMIERS *besoins, aux* PREMIÈRES *nécessités de la vie. La* PREMIÈRE *conséquence de ce bienfait sera de la part de l'obligé une éternelle reconnaissance.* (Acad.) *La* PREMIÈRE *loi de l'État est le bonheur des peuples.* (Fléch.)

— Qui avait été auparavant ; qu'on avait déjà eu : *Recouvrer sa* PREMIÈRE *santé. Il a retrouvé sa* PREMIÈRE *indifférence. Les choses sont remises dans leur* PREMIER *état.* (Acad.)

Elle a repris pour vous sa tendresse *première.* (Rac.)

— A peine conçu, esquissé, ébauché : *Ce n'est là qu'une* PREMIÈRE *idée.*

— Très-faible, médiocre : *Il n'a pas la* PREMIÈRE *teinture des lettres.*

— Titre d'honneur attaché à certaines charges : PREMIER *ministre.* PREMIER *président.* PREMIER *écuyer, aumônier, médecin, etc.* (Acad.)

— Anc. *Monsieur le* PREMIER, le premier écuyer du roi. ‖ Pal. *Monsieur le premier*, le président de la cour de Paris.

— Arithm. *Nombre premier*, nombre qui ne peut être divisé juste que par l'unité ou par lui-même : *Trois, cinq, sept, sont des* NOMBRES PREMIERS.

— *Le premier venu*, celui qui arrive le premier ; la première personne que l'on rencontre : *Croyez-vous que je prendrais pour confident le* PREMIER VENU ?

— *Confier son secret au premier venu*, être très-imprudent, très-indiscret ; conter ce que l'on sait à tout le monde.

— Substantiv. J. de paum. Partie de la galerie la plus proche de la corde de chaque côté : *Chasse au* PREMIER.

— N. f. pl. Théât. Premier rang de loges dans une salle de spectacle : *Il est aux* PREMIÈRES.

PREMIÈREMENT, adv. D'abord en premier lieu : *Il faut* PREMIÈREMENT *songer à faire son devoir.* PREMIÈREMENT *je traiterai de... en second lieu, je dirai...* (Acad.)

Je veux *premièrement* qu'on acquitte nos dettes. (Regn.)

PREMIER-NÉ, n. m. Enfant né le premier : *Les* PREMIERS-NÉS *d'Égypte.*

PRÉMISSES, n. f. pl. (*præ*, avant ; *missus*, envoyé ; lat.) Log. Les deux premières propositions d'un syllogisme, la majeure et la mineure : *Quand l'argument est en forme, si vous accordez les* PRÉMISSES *sans distinction, vous ne pouvez plus nier la conséquence.* (Ac.)

PRÉMONTRÉ, n. m. Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, dont la principale abbaye était à Prémontré, près de Laon : *Le marquis parla du jeune homme qui le suivait. Il avait été* PRÉMONTRÉ. (Dider.)

PRÉMOTION, n. f. (*præ*, avant ; *motus*, m. ; lat.) Théol. Action de Dieu déterminant la créature à agir sans que la liberté de cette créature soit entravée ou compromise : *Son professeur de philosophie ne lui apprit autre chose, pendant deux ans que la* PRÉMOTION *physique, les idées innées et les tourbillons.* (D'Alemb.)

PRÉMUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*præ*, d'avance, *munire*, fortifier, lat.) Garantir, prévenir, précautionner : *Il faut le* PRÉMUNIR *contre les dangers qui l'attendent.* PRÉMUNIR *contre le froid, la pluie ;* PRÉMUNIR *contre les faux rapports.* (Acad.)

= **Se prémunir**, v. pron. Se garantir d'avance, se précautionner, contre : SE PRÉMUNIR *contre le froid.* SE PRÉMUNIR *contre les accidents de la fortune.* (Acad.)

PRENABLE, adj. des 2 g. Qui peut être pris : *Cette place n'est* PRENABLE *que par la famine.* (Acad.)

Prends-le, morbleu ! s'il est *prenable* dans tes rets !
(E. Augier.)

— Fig. Qui peut être gagné, corrompu : *Cet homme n'est* PRENABLE *ni par or ni par argent.*

PRENANT, part. prés. du v. Prendre.

PRENANT, ANTE, adj. Qui prend.

— *Partie prenante*, qui reçoit les deniers : *Les* PARTIES PRENANTES *au budget.* (H. de Balz.)

— Zool. *Queue prenante*, queue à l'aide de laquelle certains animaux s'attachent et se suspendent.

— Subst. Celui, celle qui prend.

PRENDRE, v. tr., ou act. irrég. de la 4e conj. (*prehendere*, m. sign. ; lat.) (*Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent ; je prenais, nous prenions ; je pris, nous prîmes ; je prendrai, nous prendrons ; je prendrais, nous prendrions ; prends, prenons, prenez ; que je prenne, que nous prenions ; que je prisse, que nous prissions ; prenant ; pris, prise.*) Saisir, mettre en sa main : PRENDRE *une plume, une épée, un drapeau.* (Acad.)

Dois-je *prendre* un bâton pour les mettre dehors. (Mol.)

La plus grande avanie que l'on puisse faire à un Turc, c'est de le PRENDRE *par la barbe.* (Chateaubr.) *Lorsqu'il arrivait, il s'étalait dans un fauteuil,* PRENAIT *une brochure et la jetait...* (Dider.) *Mange ce rayon de miel ; je l'*AI PRIS *pour toi dans la forêt.* (B. de St.-P.)

Je l'ai reçu, cet or ; mais, s'il fallait le rendre,
Il est déjà trop loin pour savoir où le *prendre.* (C. Del.)

— *Prendre les armes*, s'armer pour combattre, pour faire l'exercice ou pour rendre des honneurs à quelqu'un.

— Fig. PRENDRE *les rênes du gouvernement. Ce prince* PRIT *en main les rênes de l'Empire* (Montesq.)

— Mor. et par anal. :

Prenez sur mon esprit le pouvoir qu'ils ont eu. (Corn.)

— Fam. propr. *On ne sait par où le prendre*, se dit d'un malade dont tout le corps est douloureux.

— Fig. Il se dit d'un homme très-irritable, ou d'un homme que rien ne touche, n'émeut.

— *Prendre à pleine main*, prendre à poignée, autant que la main peut en contenir.

— Fig. *Prendre à pleines mains, de toutes mains*, ne rien refuser en vue de s'enrichir promptement.

— *Prendre une affaire en main*, s'en charger pour la diriger, la conduire.

— Par anal. *Prendre en main le timon, les rênes de l'État.*

— *Prendre en main le droit, les intérêts de quelqu'un*, les soutenir, les défendre.

Saisir une chose, la tirer à soi avec les dents ou avec un instrument : *Il* A PRIS *ce linge avec les dents.* PRENEZ *cette ordure avec les pincettes.* PRENDRE *de l'encre avec une plume.* (Acad.)

— Fam. *Il n'est pas à prendre avec des pincettes*, il est extrêmement sale.

— Prov. *C'est vouloir prendre la lune avec les dents*, c'est vouloir faire une chose impossible.

— Dans le m. sens. Il se dit des animaux : *Le perroquet* PREND *souvent avec la patte ce qu'il veut* PRENDRE, *ensuite avec son bec.* (Acad.)

— S'emparer, se saisir par la force d'une chose : *Les juges* PRENAIENT *pour eux les terres contestées par les parties.* (Boss.) *Il* PRIT *du canon et fit des prisonniers.* (Thiers.)

...Quand ce sont nos biens, nos jours qu'on veut nous *prendre*,
Un homme indifférent me semble un homme à pendre.
(C. Del.)

— Par anal. *Je ne sut comment respirer avec l'effroyable battement de cœur qui me* PRIT. (Mariv.)

— Absol. :

Pour aimer la patrie, il faut s'y trouver bien.
J'en conclus que ce mot dans deux sens doit s'entendre :
Quand on a, conserver, et quand on n'a pas, *prendre.*
(C. Del.)

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*, si l'on a pris une chose à tort, le pis-aller c'est de la rendre.

— Ironiq. *Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et en prendre*, on dirait, à en croire certaines gens, que la chose est aisée, tandis qu'elle ne l'est point.

— Fig. *Il en prendrait sur l'autel*, jusque sur l'autel, il prend hardiment et partout tout ce qu'il peut.

— *Prendre une femme, une fille, de force, par force*, attenter à son honneur par violence.

— Fig. *Prendre l'occasion aux cheveux*, la saisir, en profiter.

— Emporter par ruse ou par violence ; ôter à quelqu'un ce qu'il a ; le lui voler : *Ils m'exhortèrent à vivre en honnête homme, à ne me point engager*

dans de mauvaises affaires, et, sur toutes choses, à ne pas PRENDRE *le bien d'autrui.* (Lesage.)

Tous les jours il avait l'œil au guet ; et la nuit,
Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat *prenait* l'argent. (La F.)

— Il se dit aussi des animaux : *Ce chien* A PRIS *un poulet sur la table. Ce chat* A PRIS *le fromage.*

Un mâtin passe, et veut lui *prendre* le diné. (La F.)

— Se munir, faire provision de : *Ils* ONT PRIS *chez leur banquier de l'argent et des traites. Il* A PRIS *tout ce qui lui était nécessaire pour son voyage.* (Acad.) *Le colonel avait fait* PRENDRE *à ses soldats des cartouches et des rations de pain.* (H. de Balzac.)

— Arrêter quelqu'un pour le conduire en prison : *La gendarmerie* A *déjà* PRIS *deux de ces brigands. On l'*A PRIS *et conduit à la Conciergerie.* (Acad.)

— Faire prisonnier à la guerre : *On* A PRIS *quinze cents hommes à l'ennemi.* (Acad.)

L'Angleterre *prit* l'aigle, et l'Autriche, l'aiglon. (V. H.)

— Se rendre maître d'une ville, d'une place par la force des armes : *Nous* AVONS PRIS *Vienne, Berlin.*

— Par anal. Il se dit de la pêche et de la chasse : PRENDRE *un sanglier,* PRENDRE *des oiseaux à la pipée. On* A PRIS *beaucoup de poisson.* (Acad.) *Pour pouvoir élever les merles de roche, il faut pouvoir les* PRENDRE *dans le nid.* (Buff.)

— Il se dit des animaux qui en poursuivent d'autres ; Saisir : *Mon chien* A PRIS *deux lièvres.* (Acad.) *Le chat joue avec la souris qu'il* A PRISE. (H. de Balz.)

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule *aurait pris.* (La F.)

— Fig. *Cette femme l'a pris dans ses filets*, elle s'est, par ses séductions, rendue maitresse de son esprit, de son cœur.

— Fig. et fam. *Prendre au trébuchet*, tromper quelqu'un par de belles apparences.

— *On ne m'y prendra plus*, je ne commettrai la même faute à l'avenir : *Il supporta cette contrariété avec douceur et politesse, mais il jura, à part lui, qu'on* NE L'Y PRENDRAIT PLUS. (Cuv.)

Le corbeau honteux et confus
Jura, mais un peu tard, qu'on *ne l'y prendrait plus.* (La F.)

— Attaquer : PRENDRE *les ennemis en flanc. Prendre quelqu'un en traître.* (Acad.) *Tandis que la première colonne attaquait de front les janissaires, la seconde les* PRENAIT *en flanc, et achevait de les disperser* (Thiers.)

— *Prendre quelqu'un par son faible*, l'attaquer, pour le gagner, du côté où on le sait le plus sensible ; flatter son inclination.

— Surprendre : *Je l'*AI PRIS *à voler des fruits dans votre jardin. On vous y* PREND. (Acad.)

— Par anal. S'emparer de l'esprit, surprendre :

D'extravagants discours ne *prennent* point les gens. (Dest.)

Il n'est rien si facile à *prendre* que les hommes. (Regnier.)

— *Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre dans l'accomplissement d'une action qu'il aurait voulu cacher.

— Dans le m. sens, *Prendre quelqu'un en flagrant délit.*

— *Prendre quelqu'un la main dans la poche, dans le sac*, le surprendre au moment où il commet un vol, une soustraction.

— Fig. *La pluie, l'orage nous prit en chemin*, nous surprit en chemin.

— Fig. *La fièvre le prit tel jour ; l'accès le prit à telle heure*, il a été attaqué de la fièvre tel jour, il a senti un accès à telle heure.

Ma colique m'*a pris* assez mal à propos. (Regn.)

— Mor. *La frayeur, la peur le prit*, il ressentit une peur, une frayeur soudaine.

— Oter, tirer, retrancher une partie d'un tout : PRENDRE *cent francs sur un sac de mille francs. Il* A PRIS *mille francs d'avance sur son traitement. J'*AI PRIS *six pieds sur cette chambre pour me faire un cabinet. Il* A PRIS *sa part de la récolte.* (Acad.) *Je ne* PRENDS RIEN SUR *sa fortune, dont il peut gaspiller les revenus à son gré.* (H. de Balz.)

— Fam. *Il a pris sa part de la fête*, il y a participé.

— Intransitiv., *Prendre sur*, retrancher de : *Il* PREND SUR SON NÉCESSAIRE *pour donner aux pauvres.* (Acad.) *Il* PREND SUR *ses besoins réels pour des besoins imaginaires* (J.-J. Rouss.) PRENDRE SUR *son sommeil pour étudier.* (Acad.)

— Fam. *Je n'y prends ni n'y mets*, je n'ajoute et ne retranche rien ; je dis la chose comme elle est.

— Choisir, adopter de préférence, se décider pour : *Je ne sais quel livre* PRENDRE. *Il faut* PRENDRE *du plus beau bois pour faire ce meuble.* (Acad.) *Quel temps* PRENEZ-*vous pour lui rendre visite ?* (La Br.) *Je devenais libre de* PRENDRE *un état.* (G. Sand.) *Il* A PRIS *un métier fort rude.* (Acad.) *On lui laissait le choix d'un état, mais on le pressait d'en* PRENDRE *un.* (Cuv.) *Le parti de la probité est toujours le meilleur qu'il y ait à* PRENDRE. (Duclos.)

Combien l'a-t-on vu *prendre* et rejeter d'états ?
Tour à tour la finance, et l'Église et l'épée. (C. d'Harl.)

— Qui te donne, dis-moi, cette témérité
De *prendre* le nom de Sobie ?
— Moi, je ne le *prends* point ; je l'ai toujours porté. (Mol.)

— *Prendre un expédient*, choisir un moyen pour terminer une affaire.

— *Prendre des mesures, ses mesures*, se résoudre à agir de telle ou telle façon, selon les circonstances : *Il jugea sur les lieux de l'opportunité* DES MESURES À PRENDRE. (H. de Balzac.)

— *Prendre des précautions*, user de moyens de prudence : *La sagesse ne consiste pas* A PRENDRE *indifféremment toutes sortes de* PRÉCAUTIONS, *mais à choisir celles qui sont utiles.* (J.-J. Rouss.) *S'il le faut croire, ce n'était qu'une* PRÉCAUTION *qu'il* PRENAIT *pour ses successeurs.* (Boss.)

— *Prendre ses précautions, ses sûretés*, prendre les précautions nécessaires pour échapper à un danger, pour ne point éprouver de dommage.

— *Prendre une résolution, un parti*, se résoudre, se décider à une chose : *Il* A *enfin* PRIS UN PARTI. (Acad.) *Elle le contemplait avec terreur en songeant au parti qu'elle devait* PRENDRE. (H. de Balz.)

— *Prendre son parti*, prendre une décision touchant la conduite à tenir dans une affaire.

— Se résigner : *J'ai* PRIS MON PARTI ; *je commence à me faire au service.* (Brueys.)

— *En prendre son parti*, se résigner à ce qui doit ou peut arriver.

— *Prendre le parti des armes, de la robe, de l'Eglise*, se décider pour la carrière des armes, pour la magistrature, le sacerdoce.

— En parl. des habits, des vêtements, Mettre sur soi : *Il* A PRIS *son habit de cérémonie. Il* A PRIS *des gants fourrés. Il* A PRIS *des bottes au lieu de souliers.* (Acad.) *Nous* AVONS *tous* PRIS *l'habit noir, comme pour nous mettre en deuil de la France morte.* (H. de Balz.)

— *Prendre le deuil*, s'habiller de noir, à l'occasion de la mort d'un parent.

— *Prendre l'habit de religieux*, ou simpl. *Prendre l'habit*, entrer comme novice dans un monastère.

— *Prendre le voile*, se faire religieuse : *Elle* AVAIT PRIS LE VOILE *dans un couvent où elle était pensionnaire.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Prendre le froc*, se faire moine.

— *Prendre le petit collet*, entrer dans la cléricature.

— *Prendre la cuirasse*, embrasser la profession des armes. ‖ *Prendre la haire*, embrasser une vie pénitente.

Il *prit*, quitta, reprit *la cuirasse et la haire.* (Volt.)

— *Prendre le bonnet*, se faire recevoir docteur.

— *Prendre la livrée*, se faire laquais.

— *Prendre la perruque*, ou *prendre perruque*, commencer à porter perruque.

— Fig. *Prendre le cachet*, emprunter le caractère : *En France, tout* PREND LE CACHET *de la personnalité.* (H. de Balz.)

— Par anal. *La matière* PREND *dans la génération une forme semblable à celle des individus qui la fournissent.* (Buff.) *Le brouillard semblait de moment en moment* PRENDRE *de nouvelles teintes grises.* (H. de B.)

— Emporter avec soi une chose par besoin ou par précaution : PRENDRE *un parapluie, une lanterne,* PRENDRE *sa canne, son épée.* PRENDRE *son mouchoir, sa tabatière.* PRENDRE *sa montre, sa bourse.* PRENDRE *des pistolets, un fusil, des filets, une ligne.* (Acad.)

— En parl. des aliments, des liquides, Manger, boire : PRENDRE *du bouillon.* PRENDRE *un verre d'eau. Je n'*AI *rien* PRIS *de la journée.* PRENDRE *médecine.* PRENDRE *du café, du thé.* (Acad.) *J'*AI VOULU *me raccommoder avec le chocolat ; j'en* PRIS *avant-hier pour digérer mon dîner.* (Mme de Sév.) *Avant de* PRENDRE *le potage, je lui conseille de le sentir.* (H. de Balz.) *Elle se mettait à table, regardait les mets avec dégoût, et en* PRENAIT *juste ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim.* (Id.)

— Par anal. *Prendre un remède, un clystère.*

— *Prendre un bain, des bains*, se baigner.

— Fig. *Prendre du repos*, se reposer : *Elle consentait à* PRENDRE *un peu de repos.* (J.-J. Rouss.)

— *Prendre du tabac*, priser, aspirer du tabac en poudre : *C'est un aventurier qui n'a que le mérite de boire et de* PRENDRE DU TABAC. (Danc.)

— *Prendre l'air, le frais*, passer d'un lieu renfermé dans un lieu ouvert : *Ils rencontrèrent un bon vieillard qui* PRENAIT LE FRAIS *à sa porte.* (Fén.)

— En parl. des maladies, En être atteint : *Il* A PRIS *la fièvre dans cet hôpital. C'est d'un tel qu'il* A PRIS *la gale.* (Acad.)

— Mor. Contracter : *Il* PREND *de mauvaises habitudes.*

— Par anal. *L'entretien* PRIT *insensiblement un caractère d'intimité.* (H. de Balz.)

— Par anal. *Il prit un ton, un air sévère pour lui parler.* (Acad.)

— *Prendre des airs, de certains airs*, affecter des manières qui ne conviennent pas :

S'ils osent quelquefois *prendre un air* de grandeur,
Seront-ils pas traités par vous de téméraires ? (La F.)

— *Prendre le haut ton, le prendre sur le haut ton*, parler avec fierté.

— Dans le m. sens, *Le prendre haut.* ‖ Par anal. *Le prendre comme il faut*, agir, parler comme il convient :

Eh ! mon petit monsieur, *prenez-le un peu moins haut !*
Ma foi, mon grand monsieur, je *le prends* comme il faut. (Mol.)

— *Le prendre de telle ou telle façon*, agir de telle ou telle manière :

Tu le prends avec nous *d'une façon hautaine.* (A. Dum.)

— *Prendre une posture, une attitude*, placer son corps d'une certaine manière, adopter une pose particulière : *Vous* AVEZ PRIS UNE POSTURE *bien gênante. Il* PRIT UNE ATTITUDE *imposante.* (Acad.) *Elle* PRIT UNE ATTITUDE *de grâce et de faiblesse dont le pouvoir est irrésistible chez certaines femmes.* (H. de Balz.)

— Fig. Montrer certaines dispositions : *L'attitude que* PRIT *l'assemblée devint presque hostile.* (H. de Balz.)

— En parl. d'un cheval, *Prendre le trot, le galop*, se mettre à trotter, à galoper.

— *Cette affaire prend un bon tour, une bonne tournure*, elle marche bien, elle est en voie de succès : *J'ai une véritable joie que cette petite aventure* AIT PRIS UN TOUR *aussi heureux.* (Mme de Sév.)

— *Cet habit a pris son pli*, il gardera toujours les plis qu'il a.

— Fig. et mor. *Cet homme a pris son pli*, il a contracté des habitudes dont il ne pourra se corriger.

— Par anal. *Ce jeune homme a pris un bon, un mauvais pli.*

— Art cul. S'imprégner, se pénétrer de : *La viande* PREND *mieux le sel quand elle est fraîche.* (Acad.)

— Exiger tel prix : *Ce marchand* PREND *trente francs de l'aune de ce drap. Ce maître de danse* PREND *six francs par leçon. On* PREND *tant de droit d'entrée sur cette boisson. Il n'a rien voulu* PRENDRE *pour sa peine.* (Acad.)

— Acheter, payer un prix déterminé : *Je* PRENDRAI *cela pour six francs. Je lui* AI PRIS *en bloc toute sa marchandise.* (Acad.) *Demain matin, en portant vos cent écus, je* PRENDRAI *peut-être ce drap.* (Brueys.)

— Absol. *Je n'aime point à* PRENDRE *à crédit.* (Brueys.)

— Accepter, recevoir : *Je n'ai point fait de marché avec lui, mais il* A PRIS *ce que je lui ai donné.* PRENEZ *ce petit présent.* PRENEZ *ce qu'il vous donnera.* (Acad.)

Cependant faites-moi la grâce
De *prendre en don* ce peu d'encens.
Prenez en gré mes vœux ardents. (La F.)

— Fig. et fam. *Prendre les choses comme elles viennent*, s'accommoder aux circonstances sans s'inquiéter des suites.

— *Prendre les hommes comme ils sont*, s'en accommoder quel que soit leur caractère, leur humeur :

Je prends tout doucement *les hommes comme ils sont* ;
J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font. (Mol.)

— *Prendre un homme au sérieux*, le considérer comme un homme sérieux, grave : *Votre lettre me fait voir qu'au bout de cinquante ans, vous avez daigné enfin me* PRENDRE SÉRIEUSEMENT. (Volt.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Cette gloire vous rendrait ridicule si vous le* PRENIEZ AU SÉRIEUX. (G. Sand.)

— *Prendre l'ordre, les ordres de quelqu'un*, recevoir les ordres de celui qui a le droit de commander.

— *Prendre congé de quelqu'un*, lui faire une visite d'adieux avant de partir.

— *Prendre des leçons*, recevoir des leçons, suivre le cours d'un maître.

— J. de paume, *Prendre la balle de volée, à la volée*, la jouer de volée. ‖ *La prendre au bond*, la jouer au bond.

— Fig. *Prendre la balle au bond*, saisir vivement une occasion favorable.

— Emprunter, tirer de : *Il* PRIT *cela dans Cicéron. C'est un mot que nous* AVONS PRIS *du latin. Cette ville* A PRIS *son nom du fleuve qui la traverse.* (Acad.)

— Fam. *Où avez-vous pris cela?* qui vous a dit cette nouvelle?

— *Où va-t-il prendre tout ce qu'il dit?*

— Comprendre, interpréter : *On* A *mal* PRIS, *on a travesti ses pensées.* (Dupin.)

Comment ton fils *a-t-il pris* ton départ? (C. Del.)

— En parl. des personnes, S'attacher ou se lier à certaines conditions : PRENDRE *un domestique, un commis.* PRENDRE *des ouvriers.* PRENDRE *un maître de dessin.* PRENDRE *un associé.* PRENDRE *un apprenti.* (Acad.) *J'ai dessein de* PRENDRE *une personne pour me tenir compagnie dans mon ménage.* (Mol.) *Je ramenai une femme qu'elle consentit à* PRENDRE *pour soigner son mari.* (G. Sand.)

— *Prendre une femme*, choisir une femme et l'épouser : *J'*AI PRIS UNE FEMME *dans une très-honnête famille.* (Acad.)

Son miroir lui disait : *Prenez vite un mari ;*
Je ne sais quel désir le lui disait aussi. (La F.)

— *Prendre femme*, se marier : *Il s'est décidé à* PRENDRE FEMME. (Acad.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement. (La F.)

— Accepter à certaines conditions pour en prendre soin : PRENDRE *un enfant en nourrice, en sevrage.*

— Par anal. *Prendre des élèves en pension, en demi-pension, les prendre comme externe.*

— *Prendre quelqu'un sous sa protection*, le protéger, le défendre.

— Joindre une personne en quelque endroit pour se rendre ailleurs avec elle : *J'irai vous* PRENDRE *à deux heures précises, soyez prêt.* (Acad.)

Le lieu? — J'irai vous *prendre.* (C. Del.)

— Mar. Admettre, recevoir à bord : PRENDRE *des passagers;* PRENDRE *un chargement.*

— Se charger d'une chose : PRENDRE *une somme en dépôt.* PRENDRE *une terre à ferme.* (Acad.) *Ils me conseillèrent de* PRENDRE *les biens en régie plutôt qu'en ferme.* (G. Sand.)

— *Prendre une affaire à ses risques et périls, à ses risques, périls et fortune*, s'en charger pour son compte, en acceptant toutes les chances bonnes et mauvaises.

— *Prendre une affaire à forfait*, se charger de tous les frais qu'elle peut exiger, moyennant un prix convenu.

— *Prendre un ouvrage à la tâche*, accepter un travail à tant par journée.

— *Prendre une somme à intérêt*, recevoir en dépôt une somme dont on paye l'intérêt.

— *Prendre un intérêt dans une entreprise*, y mettre des fonds et participer aux bénéfices.

— *Prendre un engagement*, contracter un engagement.

— Entrer en possession, en jouissance à certaines conditions : PRENDRE *un appartement. J'*AI PRIS *un pied à terre dans cette maison.* (Acad.)

— En parl. de ceux qui voyagent, Choisir une route, un chemin, s'y engager : PRENDRE *la route d'Italie, de Bordeaux.* PRENEZ *la première rue.* (Acad.) *Je pars demain pour* PRENDRE *le chemin de Paris.* (M^me de Sév.) *Elle tâchait de reconnaître le chemin qu'il avait pu* PRENDRE. (H. de Balz.)

— Ellipt. *Prendre le plus long, le plus court*, prendre le chemin le plus long, le plus court.

— Intransitiv. *Prendre à droite; à gauche*, suivre le chemin qui est à main droite ou à main gauche : *Je vais* PRENDRE À DROITE; *toi, tu* PRENDRAS À GAUCHE. (H. de Balz.)

— *Prendre à travers champs*, aller tout droit sans suivre les chemins frayés.

— Fig. et fam. *Prendre à travers choux*, aller droit à son but, sans s'embarrasser d'aucune considération.

— Fam. *Prendre la porte*, s'en aller, se retirer :

Il suffit que la honte entre par une porte,
Pour que Fabrice *prenne* aussitôt l'autre et sorte. (E. Aug.)

— *Prendre la diligence, le chemin de fer*, monter en diligence, en chemin de fer pour voyager :

En passant à Péronne, où fut le dernier gîte,
Nous y *prîmes la poste* (Regn.)

— Dans le m. sens : PRENDRE *un cabriolet.* PRENDRE *un fiacre.* (Acad.) *Nous* PRÎMES *des chevaux pour aller voir la saline.* (J.-J. Rouss.) *Nous* PRÎMES *un bateau pour voir quelques débris épars sur le rivage.* (Barthél.)

— Fig. *Prendre la bonne, la mauvaise voie*, se servir de bons, de mauvais moyens pour réussir.

— Mor. Se porter au bien, au mal : *Je suis heureux de lui voir* PRENDRE LA BONNE VOIE.

— *Prendre les voies de la douceur, de la rigueur*, user, à l'égard de quelqu'un, de douceur, de sévérité : *J'aime à* PRENDRE *en toute occasion* LES VOIES *de la douceur et de l'honnêteté.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. *La voie que vous prenez n'est pas bonne, n'est pas honnête*, vous employez de mauvais moyens, des moyens blâmables.

— Fig. *Prendre le chemin de se ruiner, de faire fortune*, faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour faire fortune : *Il veut faire fortune, il n'en* PREND POINT LE CHEMIN. (Acad.)

— *Prendre son rang*, prendre, dans un cortége, la place à laquelle on a droit :

J'allai *prendre* mon rang seul entre les convois. (Lam.)

— *Prendre le devant, les devants*, partir avant quelqu'un, le précéder.

— *Prendre le pas sur quelqu'un*, passer devant lui.

— *Prendre la main*, prendre le pas, prendre la droite : *Les princes du sang* PRENNENT LA MAIN *chez eux.* (Acad.)

— En parl. des étoffes, Les employer, s'en servir d'une certaine façon : *Le tailleur* A *mal* PRIS *cette étoffe.* PRENDRE *du drap à contre poil.* (Acad.)

— *Prendre la mesure, les dimensions d'un objet*, le mesurer.

— *Prendre la mesure d'un habit, d'un gilet, d'un pantalon*, mesurer la taille de celui auquel il est destiné.

— En parl. des viandes, Tailler, découper : *Vous ne coupez pas bien le bœuf, vous l'*AVEZ *mal* PRIS.

— Fig. Entendre, comprendre, considérer, interpréter, expliquer d'une certaine manière : *Les commentateurs* PRENNENT *ce passage en des sens opposés. Vous avez mal* PRIS *la chose. Vous* PRENEZ *mal mes paroles.* (Acad.) *Peut-être ne vous a-t-il fait cette pièce que pour badiner, et pour voir comment vous* PRENDRIEZ *la chose.* (Lesage.) PRENDRE *une affaire à rebours, à gauche, de travers.* (Acad.)

Vous me défendez mieux que je ne saurais faire,
Et du biais qu'il faut vous *prenez* cette affaire. (Mol.)

— Fig. *Prendre une affaire à contre-poil*, la prendre dans un sens contraire.

— Fig. *Prendre une chose du bon, du mauvais côté*, la voir, l'entendre comme il ne convient pas.

— *Prendre quelque chose en bonne, en mauvaise part*, recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit.

— *Ce mot se prend en bonne, en mauvaise part*, il peut s'interpréter dans un bon, dans un mauvais sens.

— *Prendre une chose à la lettre, au pied de la lettre*, l'expliquer selon le sens littéral.

— *Prendre les choses à la rigueur*, les prendre à la lettre, sans en rien retrancher.

— *Prendre quelque chose en riant*, l'entendre sans se fâcher, n'en faire que rire.

— *Prendre sérieusement une chose*, l'entendre comme si elle avait été dite sérieusement; y attacher une certaine importance : *Vous* PRENEZ *les choses* D'UN TROP GRAND SÉRIEUX. (Fén.)

— *A le bien prendre*, à considérer, à juger sagement les choses :

A le bien prendre enfin, tout homme est inconstant;
Un peu plus, un peu moins. (Coll. d'Harl.)

— *Prendre une bonne, une mauvaise opinion d'une chose*, le juger favorablement ou défavorablement : *Où avez-vous vécu pour* PRENDRE *du monde* UNE SI MAUVAISE OPINION? (F. Soulié.)

— *Prendre une chose en considération*, la réserver pour l'examiner; en tenir compte : *On* PRENDRA *cette demande en grande* CONSIDÉRATION. (Acad.)

— *Prendre une chose de plus haut*, remonter aux circonstances qui ont précédé le fait qu'on raconte.

— Prov. et fig. *Prendre la mouche, la chèvre*, se fâcher, s'irriter pour un cause légère.

— Fig. Adopter, soutenir avec force, avec chaleur : PRENDRE *le parti, les intérêts de quelqu'un.* (Acad.)

Monsieur est son ami puisqu'il *prend* sa défense. (C. Del.)

— *Prendre parti pour quelqu'un*, se déclarer pour lui.

— *Prendre parti contre quelqu'un*, lui être ouvertement opposé; hostile :

.... Chacun s'obstine à me trouver coupable,
Prend parti contre moi, me méconnaît, m'accable.
(C. Del.)

— *Prendre parti avec quelqu'un*, s'engager à son service.

— Absol. *Prendre parti*, s'enrôler dans les troupes : *Ce jeune homme* A PRIS PARTI *dans tel régiment.* (Acad.)

— Pal. *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, intervenir en cause pour lui.

— Fig. et fam. Prendre la défense de quelqu'un.

— En parl. des sentiments, des passions, Éprouver, ressentir : PRENDRE *du plaisir, son plaisir à quelque chose.* PRENDRE *de l'humeur, du chagrin, du dépit de quelque chose.* PRENDRE *de l'attachement, de l'amitié, de la haine, de l'horreur, du dédain pour quelqu'un.* (Acad.) *Je ne cesserai jamais de* PRENDRE *à vous le plus tendre intérêt.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. PRENDRE *quelqu'un en amitié,* PRENDRE *une chose en aversion, en dégoût.* (Acad.)

— Fam. *Prendre quelqu'un ou quelque chose en guignon, en grippe*, concevoir de fâcheuses préventions.

— Prov. *Chacun prend son plaisir où il le trouve.*

— *Prendre le mal d'autrui en pitié*, être touché de la misère des autres.

— *Prendre son mal en patience*, le souffrir patiemment.

— *Prendre quelqu'un au mot*, accepter sur-le-champ ses propositions.

— Fig. Se procurer par des recherches, un examen : PRENDRE *des renseignements, des informations.* PRENDRE *connaissance d'une chose d'un fait.* (Acad.)

— *Prendre du délai, du temps*, retarder l'exécution d'une chose.

— Il se dit aussi des choses dont l'exécution exige du temps : *Ce travail m'*A PRIS *beaucoup de temps.*

— Par anal. *Prendre son temps*, faire une chose à loisir.

— Par extens. Attendre pour en profiter le moment favorable au succès d'une chose : *Je* PRENDRAI MON TEMPS *pour cela.* (Acad.)

— *Mal prendre son temps*, agir dans une circonstance défavorable : *Vous* AVEZ MAL PRIS VOTRE TEMPS. (Lesage.) *J'*AI *peut-être* MAL PRIS MON TEMPS? *Je crains de vous détourner.* (Brueys.)

— *Prendre le temps de quelqu'un*, accepter le jour, l'heure qui convient à quelqu'un, dont il a besoin : *C'était bien tard sans doute, mais il avait fallu* PRENDRE L'HEURE *des ambassadeurs.* (V. Hugo.)

— *Prendre ses avantages*, profiter des occasions qui se présentent.

— *Prendre ses mesures*, employer tous les moyens de prudence pour arriver à un but : *Je pourrai* PRENDRE MES MESURES *pour sauver mon avoir en cas de malheur.* (H. de Balz.)

— *Prendre ses sûretés*, mettre ses intérêts à l'abri de toute atteinte : *Songe à bien* PRENDRE TES SÛRETÉS *avec lui.* (Mol.)

— En parl. des animaux, *Prendre son accroissement*, grandir, se développer : *Les oiseaux les plus petits* PRENNENT LEUR ACCROISSEMENT *en quatre ou cinq mois.* (Buff.) *Les outardes sont plusieurs années à* PRENDRE LEUR ENTIER ACCROISSEMENT. (Ch. Dumér.)

— *Prendre de l'âge*, avancer en âge, vieillir : *Cet homme, cette femme* PREND DE L'ÂGE. (Acad.)

— Par anal. *Ce cheval prend quatre, cinq ans*, il entre dans sa quatrième, dans sa cinquième année.

— *Prendre de l'embonpoint, du corps*, acquérir de l'embonpoint; grossir.

— Fam. Dans le m. sens, *Prendre du ventre*, engraisser, grossir, en vieillissant.

— *Prendre des inscriptions en médecine, en droit*, se faire inscrire pour suivre les cours de médecine, de droit.

— *Prendre ses degrés, ses grades*, obtenir le titre de bachelier, de licencié, de docteur : *A Rome, s'ingérait de la médecine qui voulait; parmi nous les médecins sont obligés de faire des études et de* PRENDRE *certains grades.* (Montesq.)

— *Prendre un titre, une qualité*, se donner en titre cette qualité en parlant de soi.

— *Prendre le dessus*, commencer à rétablir sa santé, ses affaires.

— *Prendre la haute main dans une affaire*, exercer la principale autorité; la diriger.

— *Prendre la fuite*, s'enfuir.

— *Prendre l'épouvante*, être saisi d'une frayeur soudaine.

— Fam. *Prendre son élan*, se donner, en courant, un mouvement du corps pour s'élancer.

— Poétiq. Dans le même sens : *Cet homme* A PRIS *son vol, son essor. Le navire* PRIT *un nouvel essor par suite des habiles manœuvres de l'équipage.* (H. de Balz.)

— Chass. En parl. des chiens, *Prendre le change*, quitter la bête qui a été lancée pour suivre les voies d'une autre.

— Fig. *Prendre le change sur un objet*, s'abuser, se tromper.

— *Faire prendre le change à quelqu'un*, le tromper, l'induire en erreur.

— *Prendre la liberté de faire une chose*, prendre

sur soi de la faire : *J'ai dit au roi que vous* PRENDRIEZ *la liberté de lui écrire pour le remercier.* (Rac.) *Je* PRENDS LA LIBERTÉ DE *vous communiquer mon petit remercîment au roi de Pologne.* (Volt.)

— *Prendre des libertés,* agir trop librement, d'une manière peu décente.

— *Prendre des licences, des privautés,* agir, parler avec liberté, sans façons :

Vous *avez pris* céans *certaines privautés,*
Qui ne plaisent [illegible]; je vous le dis, ma mie. (Mol.)

— Par extens. Être très-libre dans ses actions, dans ses gestes auprès des femmes.

— *Prendre les avis, les voix,* les recueillir.

— *Prendre la parole,* commencer à parler, à faire un discours.

— *Prendre la parole de quelqu'un,* recevoir son engagement, sa promesse.

— *Prendre parole,* tirer de quelqu'un la promesse verbale qu'une chose sera faite.

— *Prendre quelque chose sur soi,* en répondre, s'en charger ; faire une chose sans y être autorisé : *Ne vous inquiétez pas, je* PRENDS TOUT SUR MOI.

— *Prendre sur soi, prendre beaucoup sur soi,* se contraindre, se faire violence : *Il faudra que vous* PRENIEZ SUR VOUS *pour lui continuer vos soins.* (Mariv.) *Il* A *beaucoup* PRIS SUR LUI, *croyez-moi.* (H. de Balz.)

— *Prendre trop sur soi,* se charger de faire plus qu'on ne peut.

— *Prendre le plaisir de la chasse, de la pêche, de la promenade,* se livrer à ces exercices.

— *Prendre du divertissement,* se divertir, s'amuser.

— *Prendre de la peine,* travailler, se fatiguer :

Travaillez, *prenez de la peine,*
C'est le fonds qui manque le moins. (La F.)

— Fam. *Prenez la peine de vous asseoir,* asseyez-vous : *Laissez tout cela, et* PRENEZ LA PEINE *de m'écouter.* (Mol.)

— *Prendre sa source,* en parl. d'un fleuve, d'une rivière, commencer à couler.

— *Prendre son cours,* couler, se diriger : *Cette rivière* PREND SON COURS *vers le Nord.* (Acad.)

— Mar. *Prendre la mer,* s'embarquer, commencer un voyage. || *Prendre le large,* faire route vers la haute mer. || *Prendre chasse,* fuir devant un bâtiment qui donne chasse. || *Prendre hauteur, prendre des distances,* observer la hauteur ou les distances des astres à l'horizon. || *Prendre la mer debout,* la recevoir par le vent; couper la lame en faisant route. || *Prendre vent devant,* venir au vent, en virant de bord. || *Prendre un ris,* rapprocher de la vergue et y amarrer la bande de ris qui en est la plus voisine. || *Prendre un corps mort,* s'y amarrer. || *Prendre terre,* aborder, débarquer.

— Fam. *Prendre le large,* s'enfuir.

— Jeu. *Prendre sa revanche,* jouer pour se racquitter de ce qu'on a perdu.

— Fig. Regagner un avantage qu'on avait perdu :

Je saurai l'attraper et *prendre ma revanche.* (La Chauss.)

— Il se contruit avec la prép. *à* dans un très-grand nombre de phrases faites.

— *Prendre à témoin,* appeler en témoignage; attenter :

Je *vous prends à témoin;* vous tous qui m'écoutez. (C. D.)

— *Prendre à partie,* accuser, rendre responsable :

Nous *prîmes à partie* et la terre et les cieux. (Del.)

— *Prendre à tâche,* travailler avec ardeur au succès d'une chose.

— *Prendre à cœur,* s'attacher à une chose, s'en préoccuper : PRENEZ *bien* À CŒUR *mon entreprise.* (Volt.) *C'est à toi de* PRENDRE À CŒUR *les ordres de ton père.* (Andr.)

— Il se construit aussi avec la prép. *pour,* Croire, supposer : *Sous ma robe, il* PRENDRA *ceci pour un sac de procès.* (Brueys.)

Mais vous me *prenez* donc, monsieur, pour une bête. (Regn.

— Fam. *Prendre quelqu'un pour un autre,* le croire tout autre qu'il n'est : *Je crois que vous* ME PRENEZ POUR UN AUTRE.

— *Prendre un homme pour une dupe,* le croire dupe.

— *Prendre quelqu'un pour dupe,* le tromper.

— *Prendre quelqu'un pour le sujet de ses plaisanteries,* en faire le but de ses moqueries : *Je vous engage de ne pas me* PRENDRE POUR LE SUJET DE VOS PLAISANTERIES. (G. Sand.)

— *Prendre pour bon,* croire.

— Prov. *Prendre pour argent comptant,* accepter une chose comme véritable :

Prendrons-nous tout ceci *pour de l'argent comptant?* (Mol.)

— *Prendre martre pour renard,* mal juger, mal apprécier une chose.

— Suivi d'un compl. direct, pris dans un sens indéterminé, il forme un très-grand nombre de loc. verbales qui empruntent leur sens du nom qui figure comme complément : PRENDRE *racine,* PRENDRE *couleur.* PRENDRE *forme.* PRENDRE *haleine.* PRENDRE *plaisir.* PRENDRE *patience,* PRENDRE *garde.* PRENDRE *intérêt.* PRENDRE *exemple. Saint Louis va* PRENDRE TERRE *au travers des balles et d'une grêle de traits.* (Fléch.) *Elle* PRIT POSSESSION *de cette maison comme d'une chose qui lui aurait appartenu.* (H. de Balz.) *Les Portugais voulurent* PRENDRE PART À *ce commerce.* (Rayn.) *Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux* PRENDRAIT INTÉRÊT À ELLE? (J.-J. Rouss.)

Vous *avez pris congé* de votre régiment. (Regn.)
Je *prends feu,* je *prends feu.*
J'ai pardieu bien raison, ceci n'est pas un jeu. (C. Del.)

Elle tendit la main au chevalier, et s'élança pour PRENDRE PLACE *au quadrille.* (H. de Balz.) *Il crut s'apercevoir qu'elle* PRENAIT PLAISIR *à la conversation.* (Id.) *Il lui donna un siége et* PRIT PLACE *à côté d'elle.* (F. Soulié.)

— *Prendre part à quelque chose,* s'y intéresser :

... Je vais à madame annoncer, par avance,
La part que vous *prenez* à sa convalescence. (Mol.)

— Fam. *Prends, prenons, prenez que,* suppose, admettons, admettez, que : PRENEZ *qu'on ne vous ait* RIEN DIT (Pir.)

Prenons que le magot soit de cent mille écus. (Piron.)

= **Prendre,** v. intr. ou neut. En parl. des végétaux, Pousser des racines : *La vigne ne* PREND *pas d'ordinaire en basse Normandie. Il y a des plantes qui ne* PRENNENT *qu'en certaines terres. Cet arbrisseau* PREND, *ne* PREND *pas de bouture.* (Acad.)

— Fig. En parl. des œuvres de l'esprit, Réussir, s'établir auprès du public : *La pièce n'*A *pas* PRIS *à la première représentation. Cette brochure* PREND *bien. Cette publication* PREND *mal.* (Acad.)

— Par anal.

Dans le monde ce ton doit *prendre* tout-à-fait. (Demah.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Ce jeune homme* A *bien* PRIS *dans le monde. Cette jeune personne* A *parfaitement bien* PRIS *dans notre société.* (Acad.)

— En parl. des choses, S'attacher, faire son impression, son effet : *Cette couleur ne* PREND *point. L'encre ne* PREND *pas sur le papier huilé. Le feu* A PRIS *à cette maison. L'amorce n'*A *pas* PRIS. (Acad.)

— Fig. *L'ambition* PREND *aux petites âmes plus facilement qu'aux grandes.* (Chamf.)

— Produire une impression désagréable : *Ce ragoût* PREND *à la gorge. Cette odeur est trop forte, elle* PREND *au nez.* (Acad.)

— Se geler, se coaguler : *La rivière* A PRIS *cette nuit. Mettez de la présure dans ce lait pour qu'il* PRENNE. *Cette gelée ne* PRENDRA *pas.* (Acad.)

— En parl. des personnes, *Prendre à tout, à rien,* s'intéresser à tout, ne s'intéresser à rien.

— *La goutte, la fièvre lui a pris,* il a eu une attaque de fievre de goutte.

— Impersonnell. Dans le m. sens : *Il lui* A PRIS *une faiblesse.* (Acad.)

— Mor. *Il lui* PRIT *des fantaisies, des accès de franchise.* (Acad.)

— *Il lui a pris en gré de faire telle chose,* il a eu la fantaisie de faire telle chose.

— Contribuer à un bon, à un mauvais résultat ; dans cette acception, il s'empl. souv. avec la particule *en : Bien lui* A PRIS *d'avoir été averti promptement. S'il ne se corrige pas, il lui* EN PRENDRA *mal.* (Acad.) *Vous ne m'écoutâtes pas;* MAL VOUS EN A PRIS. (P. L. Cour.)

.. *Bien lui prend* de n'être pas de verre. (Mol.)

— *Il en prit à,* il en arriva :

Il en prit aux uns comme aux autres.
Maint oisillon, il se vit esclave retenu. (La F.)

= **Se prendre,** v. pron. S'accrocher, s'attacher : *La véritable foi* SE PREND *à des choses hors du monde matériel, elle a pour objet autre chose que ce qui se voit.* (St-M. Girar.)

— Fig. *Un homme qui se noie* SE PREND *à tout ce qu'il peut.* (Acad.)

— Fig. *Se laisser prendre aux choses,* y abandonner sa pensée; s'y complaire : *La bonne façon de juger est de* SE LAISSER PRENDRE *aux choses.* (Mol.) *Ils* SE LAISSÈRENT PRENDRE *à l'enjouement général.* (Ste-Beuve.)

— Par extens. Se laisser abuser, tromper : *Les masses* SE LAISSENT *toujours* PRENDRE *aux belles paroles.* (Viennet.)

Toujours par quelque endroit fourbes *se laissent prendre.* (La F.)

— *Se prendre de paroles avec quelqu'un,* se quereller.

— Pop. Dans le m. sens. *Ils se sont pris de bec.*

— *Se prendre d'amitié, d'aversion,* concevoir de l'amitié, de l'aversion pour quelqu'un : *Elles* SE SONT PRISES *pour leur noble et pauvre voisine* D'UNE AMITIÉ *qui les honore.* (O. Feuillet.)

— *Se prendre à quelqu'un,* engager une querelle, une lutte avec quelqu'un : *Il ne faut pas* SE PRENDRE *à plus fort que soi.* (Acad.)

— *S'en prendre à quelqu'un,* rejeter la faute sur lui, le rendre responsable du mal qui arrive : JE M'EN PRENDRAI *à vous de tout ce qui pourra arriver.* (Acad.) *S'il se casse quelque chose, je* M'EN PRENDRAI *à vous, et le rabattrai sur vos gages.* (Mol.) *Dans les calamités publiques, la populace est toujours prête à* S'EN PRENDRE *à ses chefs.* (Mérim.)

— *S'y prendre bien, s'y prendre mal,* apporter plus ou moins d'adresse dans ce qu'on fait; être plus ou moins habile.

— *Ne savoir comment s'y prendre,* ne savoir comment se conduire, que faire, quels moyens employer : *Je me donne au diable, si* JE SAIS COMMENT M'Y PRENDRE. (Regn.)

— Fig. *Se prendre à,* suivi d'un infin. Commencer à : *Elle* SE PRIT *à rire.* (Acad.)

Sentant son cœur faillir, elle baisse la tête,
Et *se prit* à pleurer. (C. Del.)

— En parl. des liquides, Se figer : *L'huile* SE PREND *quand on la tient dans un lieu froid.* (Acad.)

— En parl. des mots, Être employé : *Cet adjectif* SE PREND *substantivement.*

— En parl. des habitudes, Se contracter : *L'air de la cour est contagieux, il* SE PREND *à Versailles, comme l'accent normand à Rouen et à Falaise.* (La Br.)

= **A tout prendre,** loc. adv. Tout bien examiné, considéré : *Elle fit un courte récapitulation de sa vie entière, pour montrer qu'*A TOUT PRENDRE *elle avait été douce et fortunée.* (J.-J. Rouss.) A TOUT PRENDRE, *le bonheur dépend autant de la fortune que du caractère.* (De Lévis.) A TOUT PRENDRE, *c'était, avec ses fautes et ses écarts de jeunesse, un homme supérieur dans la société.* (G. Sand.) *Je vois dans l'homme un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais,* A TOUT PRENDRE, *organisé le plus avantageusement de tous.* (J.-J. Rouss.)

= **Au fait et au prendre,** loc. adv. Au moment de l'exécution : *Mais quand ce fut* AU FAIT ET AU PRENDRE. (Regn.) *On le dirait plein d'intelligence, mais* AU FAIT ET AU PRENDRE *il n'est bon à rien.* (Ac.)

PRENEUR, EUSE, n. Celui, celle qui prend, qui a coutume de prendre : PRENEUR *de tabac. C'est un enragé* PRENEUR *de café.*

— Celui qui s'empare : *Qui l'emporte sur Condé par la double gloire de* PRENEUR *de villes et de* GAGNEUR *de batailles.* (V. Cousin.)

— Chas. et pêch. PRENEUR *de taupes.* PRENEUR *d'alouettes.*

Un vieux renard grand *preneur* de lapins. (La F.)

— Celui qui prend à loyer, à ferme : *Le* PRENEUR *s'engage à ne pas demander de réparations au bailleur.*

— Mar. *Bâtiment preneur* ou *capteur,* celui qui fait une prise.

PRÉNOM, n. m. (*præ,* avant; *nomen,* le nom; lat.) Nom qui chez les anciens romains précédait le nom de famille et distinguait chaque individu : *L'aîné des Gracques portait le* PRÉNOM *de Tibérius; le plus jeune, celui de Caïus. Le* PRÉNOM *de Cicéron était Marcus.* (Acad.)

— Nom donné à l'enfant sur les fonts du baptême : *L'enfant a généralement plusieurs* PRÉNOMS, *parmi lesquels est celui de son parrain.*

PRÉNOTION, n. f. (*præ,* avant; *notio,* connaissance; lat.) Didact. Connaissance première; notion vague, superficielle, incertaine : *Je n'ai là-dessus que des* PRÉNOTIONS *légères.* (Acad.)

PRÉOCCUPATION, n. f. (*præ,* avant; *occupatio,* action d'occuper.) État de l'esprit tellement occupé d'un seul objet qu'il ne peut faire attention à un autre : *Une violente* PRÉOCCUPATION. *Être dans la* PRÉOCCUPATION. *S'il vous a répondu de travers, ce n'est pas de sa part simple distraction, c'est* PRÉOCCUPATION. (Acad.)

— Prévention d'esprit : *L'effet de la* PRÉOCCUPATION *est d'altérer le jugement. J'ai vu beaucoup de personnes victimes de leurs* PRÉOCCUPATIONS. (Acad.)

PRÉOCCUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Préoccuper. Qui est uniquement occupé : *J'ai l'esprit très-*PRÉOCCUPÉ. (Acad.) *Elle a l'air vivement* PRÉOCCUPÉE. (A. de Vigny.) *Il était sans cesse* PRÉOCCUPÉ *de l'idée qu'on se moquait de lui.* (G. Sand.)

— Suivi de la prép. *de,* Prévenu favorablement : *Un homme* PRÉOCCUPÉ DE *son mérite.* (La Rochef.)

— Absol. Dans le m. sens :

Tu ne remportais pas une grand victoire,
Perfide, en abusant ce cœur *préoccupé*. (Rac.)

— Suiv. de la prép. *contre*, Prévenu défavorablement : *Les vieilles gens sont toujours* PRÉOCCUPÉS *contre ceux qui doivent être leurs successeurs.* (Fén.)

PRÉOCCUPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, avant; *occupare*, occuper; lat.) Occuper fortement l'esprit, s'en emparer, l'absorber complétement : *Cette idée le* PRÉOCCUPE *du matin au soir.* (Acad.) *Tout ce qui* PRÉOCCUPE *fortement l'âme empêche de compter les instants.* (Chateaubr.)

Peut-être un songe vain m'a trop *préoccupée*. (Rac.)

— Prévenir l'esprit de quelqu'un contre une personne ou une chose : *Je crains qu'il ne lui* PRÉOCCUPE *l'esprit.* (Acad.) *Le mauvais conseil les* PRÉOCCUPE. (Fléch.) *Il ne faut pas qu'un juge se laisse* PRÉOCCUPER. (Acad.)

= **Se préoccuper**, v. pr. Être préoccupé : *Il* SE PRÉOCCUPE *beaucoup. Les esprits faibles se* PRÉOCCUPENT *aisément.* (Acad.)

PRÉOPINANT, n. m. Celui qui opine avant un autre : *Il fut de l'avis du* PRÉOPINANT. *Tous les* PRÉOPINANTS *ont nié ce fait.* (Acad.)

PRÉOPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*præ*, avant, opiner; lat.) Opiner avant quelqu'un : *Je suis de l'avis de celui qui a* PRÉOPINÉ. (Acad.)

PRÉPARANT, part. prés. du v. Préparer.

PRÉPARANT, adj. m. Anat. *Vaisseaux préparants*, vaisseaux qui servent à la préparation de la semence, par oppos. aux *Vaisseaux déférents*, qui la portent vers l'extérieur.

PRÉPARATEUR, n. m. Néol. Professeur qui prépare des élèves aux matières exigées dans les examens pour les différents grades universitaires : *Le programme du baccalauréat a créé le Manuel, le Manuel a créé le* PRÉPARATEUR. (Dupanl.)

— Chim. et phys. Personne qui prépare tout ce qui est nécessaire pour les expériences qu'un professeur doit faire dans sa leçon.

PRÉPARATIF, n. m. Pron. *pré-pa-ra-tiff.* — Apprêt. *Les* PRÉPARATIFS *d'un repas. Il y a des opérations de chirurgie qui demandent de grands* PRÉPARATIFS. (Acad.)

PRÉPARATION, n. f. Action de préparer, de se préparer : *La* PRÉPARATION *à la mort est une bonne vie.* (J.-J. Rouss.) *Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre* PRÉPARATION *à leurs charges que celle de les avoir désirées.* (Fléch.) *La* PRÉPARATION *pour le sacerdoce n'est pas une application de quelques jours, mais une étude de toute la vie.* (Boss.)

— Action, manière de préparer certaines choses pour les conserver ou les approprier à certains usages : *La* PRÉPARATION *des peaux. La* PRÉPARATION *des insectes pour une collection.*

— Composition des médicaments : *Dans les hôpitaux de Paris, il y a toujours un interne, en pharmacie, chargé de la* PRÉPARATION *des médicaments ordonnés par le médecin.*

— Médicament préparé : *Les potions, les pillules sont des* PRÉPARATIONS *pharmaceutiques.* (Acad.)

— *Préparation chimique*, mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience.

— *Préparation anatomique*, pièce d'anatomie préparée pour servir à l'étude de quelque détails d'organisation.

PRÉPARATOIRE, adj. Qui prépare : *Un cours* PRÉPARATOIRE. *Un scrutin* PRÉPARATOIRE. *Procédures* PRÉPARATOIRES.

— Jurispr. *Jugement préparatoire*, celui qui n'est qu'une préparation au jugement définitif qui n'a pour but que l'éclaircissement d'un point particulier sans préjuger le fond.

— Anc. *Question préparatoire*, le tourment qu'on faisait subir à un accusé avant le jugement : *Louis XVI abolit la question* PRÉPARATOIRE.

— Géom. *Propositions préparatoires*, les propositions qu'on ne démontre que pour arriver à une proposition principale.

— Substantiv. *C'est un* PRÉPARATOIRE *indispensable. Laissez-là tous vos* PRÉPARATOIRES. (Acad.)

PRÉPARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, avant, *parare*, préparer.) Apprêter, arranger, disposer : PRÉPARER *le dîner.* PRÉPARER *des remèdes. La chimie* PRÉPARE, *combine et multiplie les matières qui peuvent être appliquées à nos besoins.* (Cabanis.)

Quel mets à ce repas, quel vin préparez-vous?
Prêtres sacrés, préparez vos cantiques. (Rac.)

— Mor. *Des causes secrètes ont* PRÉPARÉ *ces événements. Cela nous* PRÉPARE *de grands regrets. Les ennemis* AVAIENT PRÉPARÉ *une grande résistance.* (Acad.) *Je vous ai* PRÉPARÉ *un bonheur solide.* (Lam.)

— *Préparer un discours*, méditer, disposer dans sa mémoire un discours qu'on doit prononcer.

— *Préparer les voies à quelqu'un*, lui procurer les ressources nécessaires pour arriver à son but : *Si son protecteur ne lui eût* PRÉPARÉ *les voies, il ne serait jamais parvenu à l'emploi qu'il occupe.*

— *Préparer les voies du Seigneur*, annoncer la venue prochaine du Seigneur, et disposer les Juifs à le recevoir : *Saint Jean-Baptiste est venu pour* PRÉPARER *les voies.*

— Assurer l'effet d'une chose par quelques précautions : *Il faut* PRÉPARER *ce coup de théâtre.*

— En parl. des personnes, Mettre dans une disposition propre à atteindre un but : PRÉPARER *des enfants à faire leur première communion. Il* AVAIT PRÉPARÉ *les esprits au changement qu'il se proposait de faire.* (Acad.) PRÉPARER *un élève à un examen.*

= **Se préparer**, v. pr. Se disposer : SE PRÉPARER *au combat.* SE PRÉPARER *pour un voyage. Il* S'EST PRÉPARÉ *à la mort.* PRÉPAREZ-VOUS *à le recevoir* (Acad.) *Je* ME PRÉPARE *à réparer comme il faut le temps que j'ai perdu.* (Mol.)

— Il se dit aussi des choses : *Une grande révolution* SE PRÉPARAIT *alors dans ce pays.* (Acad.)

Il *se prépare* ici de grands événements. (Étienne.)

PRÉPONDÉRANCE, n. f. Supériorité d'autorité, de considération : *Ce ministre a la* PRÉPONDÉRANCE *au conseil. Ce magistrat a une grande* PRÉPONDÉRANCE *dans sa compagnie.* (Acad.)

PRÉPONDÉRANT, ANTE, adj. Qui a plus de poids qu'un autre, plus d'importance, plus de valeur : *Droit* PRÉPONDÉRANT. *Pouvoir* PRÉPONDÉRANT. *Raison* PRÉPONDÉRANTE.

— Qui est supérieur par la considération, le crédit; *Homme* PRÉPONDÉRANT.

— *Voix prépondérante*, qui fait pencher la balance en cas d'indécision, qui l'emporte en cas de partage : *Dans les réunions des juges, la voix du président est ordinairement* PRÉPONDÉRA[NTE].

PRÉPOSÉ, ÉE, part. pa[ssé du v.] Préposer : *Les individus* PRÉPOSÉS *à la garde des [...]aux.* (Arago.) *Commis* PRÉPOSÉ *à une recette.*

— Substantiv. *Les* PRÉPOSÉS *de l'octroi. Ils furent trouvés et recueillis par les* PRÉPOSÉS *de la douane.* (Vit.)

PRÉPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, en avant; *ponere*, placer; lat., placer en avant.) Mettre à la tête, charger de la surveillance, de la direction : *Dieu* PRÉPOSE *les rois à l'administration des peuples. Pharaon* PRÉPOSA *Joseph sur toute l'Égypte. On les* AVAIT PRÉPOSÉS *pour l'administration de la justice.* (Acad.) *Le roi vous a* PRÉPOSÉ *à cette éducation si chère.* (Buff.)

PRÉPOSITIF, IVE, adj. Gramm. Qui est de la nature de la préposition.

— *Particules prépositives*, certaines prépositions empruntées au latin et qui entrent dans la composition de beaucoup de mots français, comme *ad* dans *adjuger*, *pro* dans *proposer*, *sub* dans *submerger*.

— *Locution prépositive*, façon de parler composées de plusieurs mots et faisant fonctions de prépositions, comme *vis à vis de*, *à l'égard de*, *au travers de*, *etc.*

PRÉPOSITION, n. f. (*præ*, avant; *positus*, placé; lat.) Gramm. Une des dix parties du discours; mot invariable qui établit un rapport logique entre ce qui précède le terme auquel il est *préposé*, et qui est sous sa dépendance grammaticale.

— Voici les rapports principaux que les prépositions expriment :

— 1° un rapport de lieu : *en*, *chez*, *dans*, *sur*, *sous*, *vers*, etc. : *L'on s'insinue* AUPRÈS *de tous les hommes en les flattant dans les passions qui occupent leurs âmes.* (La Br.) *Toute idéalité est enfermée* DANS *l'histoire et émane d'âge en âge à fur et à mesure du développement.* (Littré.) *La plus grande ignorance est souvent déguisée sous la plus désolante présomption.* (S.-Réal.)

Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel. (Rac.)

— 2° un rapport de temps : *avant*, *après*, *depuis*, *pendant*, etc. : AVANT *Louis XIV*, *la France presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux mers.* (Boss.) *Il était agité* PENDANT *toute la nuit par des songes.* (Fén.)

— 3° un rapport de convenance et d'union : *avec*, *selon*, *suivant*, *sur*, *d'après*, etc. : *Il est plus ordinaire aux hommes de penser* D'APRÈS *leurs actions leurs principes.* (Duclos.) *Si vous réglez vos besoins* SUR *la nature, vous ne serez jamais pauvre.* (Bouhours.)

Je veux vivre *avec* elle, *avec* elle expirer. (Corn.)

— 4° un rapport de but, d'intention : *à*, *envers*, *pour*, *touchant*, etc. : *On nous pardonne aussi peu de sacrifier la fortune à la religion, que la religion à la fortune.* (S.-Évrem.) *Il faut une âme saine* POUR *sentir les charmes de la retraite.* (J.-J. Rouss.)

— 5° un rapport de cause : *attendu*, *vu*, etc. : VU *l'imperfection des hommes, on doit, en les gouvernant, consulter plutôt l'équité que la justice.*

— 6° un rapport d'exception, de séparation : *excepté*, *hors*, *sauf*, etc. : *Les douleurs muettes et stupides sont* HORS *d'usages.* (La Br.) *Les actions* SANS *les sentiments ne suffisent pas pour la vertu.* (Duclos.)

C'est un lâche, s'il n'ose ou se perdre ou régner;
Hors le trône ou la mort, il doit tout dédaigner. (Corn.)

— 7° un rapport d'opposition : *contre*, *malgré nonobstant*, etc. : *Il n'y a de bons vers que ceux qu'on retient* MALGRÉ *soi.* (Volt.)

Que vouliez-vous qu'il fît *contre* trois? — Qu'il mourut. (Corn.)

— 8° un rapport d'indication; *voici*, *voilà* : VOILÀ *les périls;* VOICI *le moyen de les éviter.*

— Beaucoup de prépositions servent à exprimer des rapports différents; ainsi la préposition *de* marque ou la possession : *La puissance* DE *Dieu;* ou le temps : *Il est parti* DE *bonne heure;* ou le lieu : *Il vient* DE *Paris;* ou la séparation : *Il est éloigné* DE *sa famille;* ou l'extraction : *Il est* DE *Bordeaux*, etc.

— *Prépositions inséparables*, celles qui ne sont employées qu'en composition, comme les prép. *ad*, *com*, *dé*, *dis*, *per*, *pro*, *re* : *admettre*, *commettre*, *démettre*, *disparaître*, *permettre*, *promettre*, *reprendre*, *etc.*

— L'Académie considère comme *prépositions inséparables* celles qui concourent à former les noms composés, comme *avant*, *arrière*, *etc.*, dans *avant-bras*, *avant-cour*, *arrière-corps*. ‖ V. A, DE, etc.

PRÉPOTENCE, n. f. (*præ*, avant; *potentia*, pouvoir lat.) Domination suprême; autorité absolue : *La répudiation n'est qu'un abus évident du droit de* PRÉPOTENCE *presque universellement établi en faveur du sexe masculin.* (Portalis.)

PRÉPUCE, n. m. (πρό, devant; πόσθιον, membre viril; gr.) Anat. Peau qui recouvre l'extrémité du membre viril.

PRÉPUTIAL, ALE, adj. Qui appartient au prépuce : *Membrane* PRÉPUTIALE.

PRÉROGATIVE, n. f. (*præ*, avant, *rogare*, demander.) Privilége, faveur, avantage particulier : *Cette charge donne de belles* PRÉROGATIVES. (Acad.) *Il jouit pour sa part de très-grandes* PRÉROGATIVES. *Une haute naissance est une* PRÉROGATIVE *illustre.* (Mass.) *Conservons chèrement nos vieilles* PRÉROGATIVES. (P. L. Courier.) *Ces misérables* PRÉROGATIVES *remplissaient d'envie ceux qui en étaient privés.* (A. de Tocquev.)

— *Prérogative royale*, dans les monarchies constitutionnelles, les droits et les honneurs assurés au roi par la constitution de l'État.

— Don naturel, avantage, faculté : *La raison et la parole sont les plus belles* PRÉROGATIVES *de l'homme.*

PRÈS, prép. Il se joint le plus souv. à la prép. *de*; il marque la proximité de lieu ou de temps, Proche : *Être* PRÈS *de quelqu'un. S'asseoir* PRÈS *de la fontaine.* (Acad.) *Il me tira* PRÈS *d'une fenêtre pour me parler de vous.* (Mme de Sév.) *Nous sommes* PRÈS *de l'hiver,* PRÈS *du jour de l'an.* (Ac.) PRÈS *des arbres du Nord, croissent le chêne, le hêtre et l'ormeau.* (L. Viar[dot].)

Je l'ai vu *près* du temple où son hymen s'apprête. ([...])

— Mor. : *Toute perfection est* PRÈS *d'un défaut.* (Volt.)

— Fig. *Cet ouvrage est bien près de la perfection*, il s'en faut peu qu'il ne soit parfait.

— Fig. et fam. *Avoir la tête près du bonnet*, être d'une humeur vive, se mettre facilement en colère.

— Prov. *Être près de ses pièces*, avoir très-peu d'argent.

— Fam. et par ellipse de la prép. *de*; il s'emploie pour exprimer la proximité locale : *Être logé* PRÈS *le Palais-Royal. Il demeure* PRÈS *la porte Saint-Antoine.* (Acad.)

— Mais la suppression de la prép. *de* est de rigueur dans ces expressions et leurs analogues : *Ambassadeur* PRÈS *la cour de Russie. Commissaire impérial* PRÈS *le Th[éâtre-]Français.* ‖ V. GRAMM. AUPRÈS DE.

Poétiq. En c[...]on de :

Pour vous régler [sur] eux, que sont-ils *près de* vous? (Rac.)
Pour vos arts, que sont-ils *près de* ceux de la Grèce? (Andr.)

— Mar. *Le vent est près, bien près*, on peut gouverner tout juste à l'aire de vent de la route désignée.

— Presque : *Il y a* PRÈS DE *deux heures que je l'attends. Son armée était de* PRÈS DE *cinquante mille hommes.* (Acad.) *J'ai fait* PRÈS DE *trois mille vers sur des sujets de piété.* (Rac.)

— Suivi d'un infin. Sur le point de : *On ne connaît l'importance d'une action que quand on est* PRÈS DE *l'exécuter.* (La Br.) *Philippe, fils et successeur de Louis, ne*

quittait point son père, qu'il voyait PRÈS DE *descendre au tombeau.* (Chateaubr.)

= **De près,** loc. adv. Tout proche : *Il entend aussi bien de loin que* DE PRÈS. *Combattre de* PRÈS. (Acad.) *La véritable grandeur ne perd rien à être vue* DE PRÈS. (La Br.) *Les bienfaits sont un feu qui n'échauffe que* DE PRÈS. (Volt.)

De loin c'est quelque chose, et *de près* ce n'est rien. (La F.)

— Fig. et fam. *Se voir de près,* se battre en duel :

Oui, je vous le déclare en termes très-exprès,
S'il l'emportait sur moi, *nous nous verrions de près.* (Dest.)

— *Serrer quelqu'un de près,* le poursuivre vivement.

— *Tenir quelqu'un de près,* le surveiller avec soin ; ne point lui donner de relâche : *Il faut* TENIR DE PRÈS *ce jeune homme.* (Acad.)

— Fam. *Ne connaître ni de près ni de loin,* ne connaître en aucune façon.

— Prov. *Il ne veut en entendre parler ni de près ni de loin,* se dit d'une personne qui ne veut pas qu'on lui parle d'une autre.

— Fig. *Cette chose le touche de près,* l'intéresse très-vivement.

— Fam. En parl. des personnes, *Ils se touchent de près,* ils sont proches parents.

— *Il y regarde de près,* il fait attention aux moindres détails.

= **De plus près,** loc. adv. Fig. Plus, davantage : *Il n'y a point de prééminence entre les sciences et les belles-lettres. Le premier est celui qui, dans son art, touche* DE PLUS PRÈS *à la perfection.* (Bailly.)

= **Au plus près,** loc. adv. Mar. Dans la direction du vent : *Les vents nous ont obligé de faire toujours route* AU PLUS PRÈS. (Parny.)

= **A peu près,** loc. adv. Presque : *La terre est* A PEU PRÈS *sphérique.* (Arago.)

— Substantiv. *Dans les choses qui n'exigent pas une grande précision, on se contente de l'*A PEU PRÈS. (Acad.)

= **Près à près,** loc. adv. Proche : *Plantez ces arbustes* PRÈS À PRÈS. (Acad.)

— Successivement, à peu d'intervalle : *L'escadron de M. le prince, ne pouvant soutenir deux charges si* PRÈS, À PRÈS *se rompit.* (La Rochef.) || Peu usité.

= **A cela près, à telle chose près,** loc. adv. Excepté cela : *Il est un peu fantasque, mais,* À CELA PRÈS, *c'est un aimable homme.* (Acad.)

— Par anal. *J'ai tout payé* À CENT *écus* PRÈS. (Acad.) À *une* GRANDE VANITÉ PRÈS *les héros sont faits comme les autres hommes.* (La Rochef.)

— Fam. *Il n'est pas, il n'en est pas à cela près,* il ne tient pas à cela ; cela n'est pas une difficulté pour lui : *Il vous donnera les cent écus que vous demandez, il n'*EST PAS À CELA PRÈS. (Acad.)

— *A cela près,* sans s'arrêter à cela : *Ne laissez pas de conclure votre marché,* À CELA PRÈS. (Acad.)

= **A peu de chose près,** loc. adv. Presque ; peu s'en faut : *On lui a rendu tout son bien* À PEU DE CHOSE PRÈS. (Acad.)

= **A beaucoup près,** loc. adv. Avec une très-grande différence : *Je ne suis pas si riche que lui* À BEAUCOUP PRÈS. (Acad.) *Il ne se trouve plus autant de lions en Afrique,* À BEAUCOUP PRÈS, *qu'il y en avait autrefois.* (Buff.) || GRAMM. V. PRÊT, AUPRÈS.

PRÉSAGE, n. m. (*præsagium* ; m. sign., lat.) Augure, bon ou mauvais signe : *Bon, mauvais* PRÉSAGE. *Cela est d'un heureux* PRÉSAGE. *La trahison du premier fut le* PRÉSAGE *de la défection des autres.*

Le ciel protége Troie, et par trop de *présages*
Son courroux nous défend d'en chercher les passages. (Rac.)

— Par anal. *L'humilité est un* PRÉSAGE *infaillible de la gloire qui doit la suivre.* (Fléch.) *Les grandes corruptions ont été, dans tous les temps, le* PRÉSAGE *du changement et de la chute des États.* (Montesq.)

— Conjecture, bonne ou mauvaise, d'où résulte la crainte ou l'espérance : *Le* PRÉSAGE *qu'on tira de la première action de ce prince fut que les peuples seraient heureux sous son règne. Il tire de là un heureux* PRÉSAGE. (Acad.)

J'accepte avec plaisir un *présage* si doux. (Rac.)

|| *SYN.* V. AUGURE.

PRÉSAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Présager.

PRÉSAGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pré-za-gé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *présag.* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous présageons, il présagea,* etc. — Indiquer, annoncer une chose à venir : *Cet accident ne nous* PRÉSAGE *rien de bon.* (Acad.)

Que *présage,* Mathan, ce prodige incroyable ? (Rac.)
Un ciel pur et serein nous *présage* un doux sort. (Dest.)

— En parl. des personnes, Conjecturer ce qui doit arriver : *Vous pouvez* PRÉSAGER *la défaite du parti ennemi. Il* A PRÉSAGÉ *lui-même sa mort prochaine.* (Acad.)

PRESBYTE, n. des 2 g. (πρέσβυς, vieillard ; gr.) Méd. Celui ou celle qui ne voit que de loin à cause de l'aplatissement du cristallin : *Les* PRESBYTES *éloignent le livre qu'ils veulent lire, les myopes le rapprochent.* (Acad.)

— Adj. Qui ne voit que de loin : *Des yeux* PRESBYTES. *Le chamois et la gazelle sont* PRESBYTES. (A. Martin.)

PRESBYTÉRAL, ALE, adj. (*presbyter,* prêtre ; lat.) Qui appartient à l'ordre de la prêtrise : *Bénéfice* PRESBYTÉRAL ; *prébende* PRESBYTÉRALE. (Acad.)

— *Maison presbytérale,* la maison du curé.

PRESBYTÉRANISME, n. m. V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÈRE, n. m. (*presbyter,* prêtre ; lat.) Maison du curé ; cure : *Retiré dans son humble* PRESBYTÈRE *à l'ombre de l'église, le curé doit en sortir rarement.* (Lam.)

Voyez-vous ce modeste et pieux *presbytère ?* (Del.)

PRESBYTÉRIANISME, n. m. (*presbyter,* prêtre ; lat.) Doctrine, secte des Presbytériens : *Le* PRESBYTÉRIANISME *est la religion dominante en Écosse.* (Acad.)

PRESBYTÉRIEN, ENNE, n. f. (*presbyter,* prêtre ; lat.) Protestant qui ne connaît pas l'autorité épiscopale.

— Adj. *Les églises* PRESBYTÉRIENNES. *Les idées* PRESBYTÉRIENNES. *Il avait embrassé les opinions simples et rigides de la secte* PRESBYTÉRIENNE. (Mign.)

PRESCIENCE, n. f. (*præ,* avant ; lat. et *science.*) Théolog. Connaissance de ce qui doit arriver ; il ne se dit qu'en parl. de Dieu : *Dieu connaît tout par sa* PRESCIENCE. *La* PRESCIENCE *de Dieu n'ôte rien à la liberté de l'homme.* (Acad.)

PRESCRIPTIBLE, adj. (*præscribere,* prescrire ; lat.) Jurispr. Qui peut être prescrit : *Droits* PRESCRIPTIBLES.

PRESCRIPTION, n. f. (*præscriptio, præscribere,* prescrire ; lat.) Pron. *prè-skrip-ci-on.* — Jurispr. Manière d'acquérir la propriété d'une chose, par une possession non interrompue, ou de se libérer d'une dette dont le créancier n'a pas réclamé le payement dans le délai légal : PRESCRIPTION *par dix ans entre présents, par vingt ans entre absents. Acquérir la* PRESCRIPTION. *Interrompre la* PRESCRIPTION. *La* PRESCRIPTION *ne court point entre époux.* (Acad.)

— Néol. Libération d'une condamnation après un certain nombre d'années : *Encore quelques années, et la* PRESCRIPTION *lui permettra de rentrer en France.* (H. de Balz.)

— Ordonnance, précepte : *L'ambition foule aux pieds toutes les* PRESCRIPTIONS *de la loi et de la justice.* (Acad.) *Le droit qui est une partie de la morale n'admet les* PRESCRIPTIONS *et les règles que sous l'autorité de la religion.* (Lermin.)

— Méd. Ordonnance de médecin ; moyen de traitement : *Les* PRESCRIPTIONS *médicales ne sauraient être trop claires et trop précises.* (Acad.) *Elle a deviné l'art de guérir, et ses* PRESCRIPTIONS *ne sont jamais démenties par l'homme de l'art.* (Viennet.)

PRESCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*præ,* avant, et *scribere,* écrire ; lat.) Pron. *prè-skri-re.* — (*Je prescris, nous prescrivons ; je prescrivais, nous prescrivions ; je prescrivis, nous prescrivîmes ; je prescrirai, nous prescrirons ; je prescrirais, nous prescririons ; prescris, prescrivons ; que je prescrive, que nous prescrivions ; que je prescrivisse, que nous prescrivissions, prescrivant ; prescrit, ite.*) Ordonner formellement et avec autorité ce qu'on veut qu'il soit fait : *J'ai exécuté tout ce que vous m'avez* PRESCRIT. *Son médecin lui* A PRESCRIT *un autre régime. Je n'ai point passé les bornes que vous* M'AVEZ PRESCRITES. (Acad.) *Il n'y a aucune secte qui ne* PRESCRIVE *l'obéissance et ne prêche la soumission.* (Montesq.) *Il n'y a que la Puissance qui parle ; elle commande, elle* PRESCRIT. (Andrieux.) *J'observe religieusement la loi que vous* M'AVEZ PRESCRITE. (Corn.) *Chez moi qui ai, pour ainsi dire,* PRESCRIT *la chose de la manière dont elle s'est faite.* (Boil.)

— Jurispr. Acquérir par prescription ou par une possession non interrompue pendant un temps déterminé par la loi : PRESCRIRE *un héritage.* PRESCRIRE *un droit, une dette. On ne peut* PRESCRIRE *le domaine des choses qui ne sont point dans le commerce.* (Acad.)

— Intransitiv. Dans le m. sens : *On ne* PRESCRIT *pas contre son titre. Ceux qui possèdent pour autrui ne* PRESCRIVENT *jamais. On ne* PRESCRIT *pas contre les mineurs.* (Acad.)

— Décider, ordonner : *Toutes les formules des ordinations sont autant de protestations pour empêcher qu'on ne prétende* PRESCRIRE *contre les règles.* (Fleury.)

— Par anal. *Il n'y a pas de talent qui* PRESCRIVE *contre le bon sens et contre l'humanité.* (Villem.)

— Fig. *L'usage ne saurait prescrire contre la vérité, contre la justice, etc.* : l'usage ne saurait anéantir les droits de la vérité, de la justice, etc.

= **Se prescrire,** v. pr. Être ordonné, commandé : *Une mauvaise action ne doit jamais* SE PRESCRIRE. (Acad.)

— S'imposer : *Pourquoi la nature s'*EST-*elle* PRESCRIT *des lois ?* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Perdre son effet par prescription : *Tous droits et actions* SE PRESCRIVENT *par trente ans, à défaut de terme plus court assigné par la loi.*

Un droit par la nature écrit,
Pour être négligé, jamais ne *se prescrit.* (Piron.)

PRESCRIT, ITE, part. pass. du v. Prescrire.

— Ordonné : *Dans la règle de Saint Benoît tout est* PRESCRIT, *jusqu'aux plus petits détails de la vie.* (Chateaubr.)

Un acte revêtu de la forme *prescrite.* (C. Del.)
Pour renfermer son sens dans la borne *prescrite,*
La mesure est toujours trop longue ou trop petite. (Boil.)

— Jurispr. Acquis ou perdu par prescription : *Héritage* PRESCRIT. *Droit* PRESCRIT.

PRÉSÉANCE, n. f. (*præ,* avant, et *séance,* lat.) Pron. *pré-cé-an-ce.* — Droit de prendre place au-dessus de quelqu'un, ou de le précéder : *Les cours d'appel ont la* PRÉSÉANCE *sur les tribunaux de première instance.* (Acad.) *Richelieu employa deux ans à se faire nommer cardinal, et, grâce à ce titre, il eut naturellement la* PRÉSÉANCE *lorsqu'il rentra au conseil.* (De Résumat.) *Entre ces différents corps, ce sont des luttes éternelles de* PRÉSÉANCE. (A. de Tocquev.) *L'Espagne fut forcée de nous céder, par un acte solennel, la* PRÉSÉANCE *qu'elle nous avait jusque-là disputée.* (Mass.) *On n'est guère jaloux de la* PRÉSÉANCE *quand on ne la doit qu'à la vieillesse.* (Prév.)

PRÉSENCE, n. f. (*præsentia* ; lat., m. sign.) Pron. *pré-zan-ce.* — Existence d'une personne dans un lieu marqué : *La* PRÉSENCE *du maître y était nécessaire. La* PRÉSENCE *du prince dans une armée est souvent très-utile. Sa* PRÉSENCE *imposa silence aux factieux. Sa* PRÉSENCE *inspire la joie. L'état de ses affaires demande, réclame sa* PRÉSENCE. *Cela s'est passé en la* PRÉSENCE, *en* PRÉSENCE *de plusieurs personnes dignes de foi.* (Acad.)

Je cours où ma *présence* est encor nécessaire. (Rac.)
Les mutins n'oseraient soutenir ma *présence.* (Id.)

— Fig. Il se dit en parl. de Dieu : *Dieu remplit l'univers par sa* PRÉSENCE. *La* PRÉSENCE *de Dieu devrait retenir ceux qui sont près de commettre une mauvaise action.*

— *Se mettre, se tenir en la présence de Dieu,* considérer Dieu comme présent à ce que l'on va faire.

— Théol. *La présence réelle,* dogme de foi qui veut que, dans le sacrement de l'eucharistie, le corps le sang, de Jésus-Christ, soient réellement présents sous les espèces du pain et du vin : *On ne peut rien désirer de plus formel et de plus précis en faveur du dogme de la* PRÉSENCE RÉELLE *du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie, que ces paroles : Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* (Gousset.) *La* PRÉSENCE RÉELLE *de la victime dans le saint sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés.* (Chateaubr.)

— *Droit de présence,* rétribution qu'on donne aux membres de certaines associations, de certaines compagnies, lorsqu'ils assistent aux assemblées, etc. || Dans le m. sens, *Jetons de présence.*

— Fig. *Présence d'esprit,* vivacité et promptitude de jugement, qui fait faire ou dire sur le champ ce qu'il y a de mieux à faire ou à dire : *Cet homme a de la* PRÉSENCE D'ESPRIT, *une grande* PRÉSENCE D'ESPRIT. *Il a répondu avec une* PRÉSENCE D'ESPRIT *admirable.* (Acad.)

— Jurispr. Existence d'une personne au lieu de son domicile ; et résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour royale.

— Chim. Substance qui se trouve dans une autre : *Le professeur de médecine légale, appelé sur les lieux, constata la* PRÉSENCE *du poison dans le cadavre. Reconnaître la* PRÉSENCE *du poison, de l'arsenic dans des aliments.* (Acad.) *La* PRÉSENCE *de l'alcali fixe dans le borax est parfaitement démontrée.* (Buff.)

= **En présence,** loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre : *Les deux armées étaient* EN PRÉSENCE, *restèrent* EN PRÉSENCE. *Les deux rivaux sont* EN PRÉSENCE. (Acad.) *Les voici* EN PRÉSENCE ; *que va-t-il advenir ?* (C. Del.)

— Fig. *Les factions, les partis sont en présence*, les factions, les partis s'observent l'un l'autre.

PRÉSENT, ENTE, adj. (*præsens*; lat., m. sign.) Pron. *pré-zan, zante.* — Qui est, qui se rencontre dans le lieu dont on parle; par oppos. à Absent : *Selon le dogme catholique, Jésus-Christ est* PRÉSENT *dans l'eucharistie. J'étais* PRÉSENT *lorsque la chose arriva. Il était* PRÉSENT *à l'action. Être* PRÉSENT *au lieu de son domicile.*

— *Dieu est présent partout*, il existe dans tous les lieux en même temps.

— Par exagér. *Cet homme est présent à tout, partout*, il est si actif qu'il semble être partout en même temps.

— *Être tenu présent à une assemblée, à une séance*, ne pas y assister, et cependant participer aux droits de présence.

— Fig. et fam. *Cet homme n'est jamais présent*, il est toujours distrait, inattentif : *Il n'est ni* PRÉSENT *ni attentif à ce qui fait le sujet de la discussion.* (La Br.)

— *Présents tels et tels*, formule du style de notaire dans les actes : *A ce présents et acceptants tels et tels.* (Acad.)

— *Le présent acte, le présent testament*, celui qu'on dresse, qu'on rédige :

Je ratifie en tout *le présent testament*,
Et donne à votre hymen un plein consentement. (Regn.)

— *La présente lettre*, ou simpl. : *La présente*, la lettre qu'on écrit : *Aussitôt la* PRÉSENTE *lettre reçue, vous viendrez me rejoindre. La* PRÉSENTE *vous servira de décharge.* (Acad.) *Je lui donne tout pouvoir par ces* PRÉSENTES. (Volt.)

— Fam. *Le présent porteur*, l'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on écrit : *Vous donnerez cinquante centimes au* PRÉSENT *porteur pour sa commission.* (Acad.)

— Anc. Chancell. *A tous présents et à venir, salut; A tous ceux qui ces* PRÉSENTES *verront.*

..... A tous ceux qui verront ces *présentes*, salut!
(V. Hugo.)

— Fig. et mor. Il se dit des choses auxquelles on songe, dont on se souvient, que l'on croit voir encore : *J'ai toujours ce spectacle* PRÉSENT *à l'esprit. Cela est toujours* PRÉSENT *à ma pensée, à mon souvenir. Cela est toujours* PRÉSENT *à mes yeux. Cette histoire ne m'est pas bien* PRÉSENTE. *Cela m'est* PRÉSENT *comme si je le voyais.* (Acad.) *Ce jour mémorable est encore* PRÉSENT *à mon esprit.* (Ballan.)

Je me disais : « Je suis *présente* à sa mémoire;
Sans doute il songe à moi comme je songe à lui.
(Coll. d'Harl.)

— Fig. *Avoir la mémoire présente*, se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a vu ou lu.

— Fig. *Avoir l'esprit présent*, avoir l'esprit vif et prompt; dire ou faire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à dire ou à faire : *Comme il a l'esprit* PRÉSENT, *il lui fit une repartie vive et juste. S'il avait eu l'esprit plus* PRÉSENT, *il se serait mieux tiré d'affaire.*

— Qui existe actuellement, qui est dans le temps où nous sommes; par oppos. à Passé et à Futur : *Le siècle* PRÉSENT. *La vie* PRÉSENTE. *Le* PRÉSENT *mois. Les affaires* PRÉSENTES. *Le gouvernement* PRÉSENT. *Le ministère* PRÉSENT. (Acad.)

Vous pleurez des peines passées
Je pleure des amis *présents*. (J.-B. Rouss.)

— *Remède présent*, celui qui opère sur-le-champ : *Cet élixir est un* REMÈDE PRÉSENT *pour les maux de dents.* || *Poison* PRÉSENT, celui qui produit sur le champ son effet. || Peu usité.

— Subst. Au pl. Les personnes présentes : *Les* PRÉSENTS *et les absents. Les* PRÉSENTS *s'égayent quelquefois aux dépens des absents.* (Acad.)

— En Jurispr. *La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre absents*, c'est-à-dire qu'elle s'acquiert par dix ans, quand le véritable propriétaire habite le ressort d'une cour impériale dans lequel l'immeuble est situé; et par vingt ans quand il n'y réside pas.

PRÉSENT, n. m. (*præsens*; lat., m. sign.) Le temps présent, le temps où l'on est : *Cet homme ne songe qu'au* PRÉSENT. (Acad.) *Le* PRÉSENT *nous entraîne.* (Boss.) *Dieu voit l'avenir comme le* PRÉSENT. (Mass.) *Le passé et l'avenir sont deux rapports dans l'éternité, qui est un* PRÉSENT *continuel.* (Cousin.)

— Gramm. Temps d'un verbe, qui, dans chaque mode, marque le temps présent : PRÉSENT *de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif.* On dit aussi adjectiv. *participe* PRÉSENT. (Acad.)

— Anc. *Présent antérieur*, l'imparfait. || GRAMM. V. TEMPS.

= **A présent,** loc. adv. Maintenant, dans le temps présent : *Cela n'est plus en usage* A PRÉSENT. *Je l'exige dès* A PRÉSENT. *Le hommes, les femmes, les mœurs d'*A PRÉSENT.

Ma colère *à présent* est en état d'agir. (Mol.)

= **A présent que,** loc. conj. Maintenant que : A PRÉSENT *que je suis en meilleure santé, j'irai vous voir.* (Acad.) *Toi, si gaie auparavant, tu es toujours triste et préoccupée* A PRÉSENT. (V. Hugo.)

= **Pour le présent,** loc. adv. A présent, maintenant : *Il est à la campagne* POUR LE PRÉSENT. (Acad.)

= **De présent,** loc. adv. Maintenant, à présent : DE PRÉSENT *à Paris.* DE PRÉSENT *résidant à Paris.* (Acad.)

— Jurispr. *Épouser par paroles de présent*, façon de parler dont on se sert lorsque deux personnes déclarent qu'elles se prennent actuellement pour mari et femme; à la différence d'*Épouser par paroles de futur*, se fiancer.

PRÉSENT, n. m. Pron. *pré-zan.* — Don, tout ce qu'on donne gratuitement et par pur libéralité : PRÉSENT *magnifique. Il leur a fait de grands* PRÉSENTS. *Faire des* PRÉSENTS *aux étrennes. Je vous offre ce livre en* PRÉSENT, *à titre de* PRÉSENT. *Il lui a fait* PRÉSENT *de son cheval. Se laisser corrompre par des* PRÉSENTS. (Acad.)

— Prov. *Les petits* PRÉSENTS *entretiennent l'amitié.*

— Prov. *A petit présent petit merci*, la reconnaissance se mesure à l'étendue du bienfait.

— *Présents de noces*, présents qu'un homme envoie à la personne qu'il doit épouser, et ceux que des parents ou des amis de la future lui envoient à l'occasion de son mariage.

— Anc. *Présents de ville* ou *de la ville*, vin, confitures, etc., qu'un corps de ville donne en de certaines occasions à des personnages de distinction.

— Fig. *Présent du ciel*, chose, personne très-précieuse qui contribue beaucoup au bonheur de celui qui la possède : *L'amitié est un* PRÉSENT DU CIEL. *C'est un* PRÉSENT DU CIEL *qu'un véritable ami, qu'une femme sensée et vertueuse.* (Acad.) *Les Arabes regardent le chameau comme un* PRÉSENT DU CIEL. (Buff.)

PRÉSENTABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut présenter, qui peut se présenter : *Cette raison n'est pas* PRÉSENTABLE. *Voilà du vin qui n'est pas* PRÉSENTABLE. *Ce jeune homme est très-*PRÉSENTABLE. *Ce tableau est peu* PRÉSENTABLE. (Acad.)

PRÉSENTATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice : *Le* PRÉSENTATEUR *et le collecteur.*

PRÉSENTATION, n. f. (*présenter.*) Pron. *pré-zan-ta-ci-on.* — Action de présenter : *La* PRÉSENTATION *d'une lettre de change. Un condamné dont la peine était remise faisait la* PRÉSENTATION *de ses lettres, et en entendait la lecture à genoux.* (Acad.)

— *Présentation à la cour*, la cérémonie de présenter au roi et à sa famille les personnes qui ont droit à cet honneur : *Il y eut ce jour-là plusieurs* PRÉSENTATIONS. (Acad.) *Il ne vit la princesse qu'une seule fois, le jour de sa* PRÉSENTATION. (Arago.)

— *La Présentation de la Vierge*, fête que l'Église catholique célèbre en l'honneur de la Vierge, et en mémoire de ce qu'elle fut présentée au temple.

— Droit de présenter à une place, à un emploi, à un bénéfice : *Cette place est à la nomination du ministre, sur la* PRÉSENTATION *du préfet. Cette cure était à la* PRÉSENTATION *de tel abbé, de tel seigneur.* (Acad.)

— Anc. prat. Acte par lequel un procureur déclarait se présenter pour telle partie : *Il y avait un greffe où se faisaient les* PRÉSENTATIONS. *Greffe des* PRÉSENTATIONS. (Acad.) || On dit aujourd'hui, *Constitution d'avoué.*

PRÉSENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Présenter : *Des fruits* PRÉSENTÉS. *Des rafraîchissements* PRÉSENTÉS.

PRÉSENTEMENT, adv. A présent, maintenant : *Cela n'est plus* PRÉSENTEMENT *en usage. Je viens de le quitter* PRÉSENTEMENT. *Maison à louer* PRÉSENTEMENT. (Acad.) *Je reçois tout* PRÉSENTEMENT *votre lettre.* (Mme de Sév.) *Me voilà remis, et* PRÉSENTEMENT *je serais homme à tout braver.* (Dest.)

Et que m'ordonnez-vous, Seigneur, *présentement?* (V. H.)

PRÉSENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*présent.*) Pron. *pré-zan-té.* — Offrir quelque chose à quelqu'un : PRÉSENTER *un bouquet, des fruits à une dame.* PRÉSENTER *à boire.* PRÉSENTER *un fauteuil, une chaise, un siège.* (Acad.)

Un facile abandon, une gaîté décente
Assaisonne les mets que l'amitié *présente*. (Andr.)

— *Présenter la main, le bras à une femme*, offrir de lui donner la main, le bras pour la conduire.

— *Présenter des lettres de créance*, les remettre à la personne auprès de laquelle on est accrédité.

— *Présenter une lettre de change*, l'exhiber à celui qui doit la payer.

— *Présenter un placet, une requête, une pétition à quelqu'un*, supplier quelqu'un par un placet, par une requête, etc. : PRÉSENTER *une requête à des juges, une pétition au ministre.*

— *Présenter des lettres patentes à la cour royale*, porter des lettres patentes à la cour royale afin qu'elles y soient enregistrées.

— *Présenter les armes*, porter le fusil en avant d'une certaine manière, en signe d'honneur : *Quand un officier supérieur passe devant la sentinelle, elle lui* PRÉSENTE LES ARMES.

Que j'éprouve de charmes
En voyant un soldat nous *présenter les armes!* (C. Del.)

— *Présenter une personne à une autre*, l'introduire en sa présence, et la lui faire connaître par son nom : *C'est un tel qui me l'a* PRÉSENTÉ. *Je vous* PRÉSENTERAI *à lui quand vous voudrez.* (Acad.) *Il nous* PRÉSENTE *à sa femme et à sa fille.* (...)

Je l'aimais à quinze ans, *et je te le présente*
Comme un des vrais amis que j'estime à soixante. (C. Del.)

— *Présenter quelqu'un dans une maison*, l'y introduire, lui en procurer l'accès.

— *Présenter un enfant au baptême*, le porter à l'église où il doit être baptisé, à la mairie où il droit être inscrit.

— *Présenter le corps à la paroisse*, porter à la paroisse un mort, avant de le conduire au lieu de la sépulture.

— *Présenter à un emploi, à un bénéfice*, désigner celui à qui un emploi peut ou doit être donné : *Il a droit de* PRÉSENTER *à ce bénéfice.* || On dit de même, *Présenter quelqu'un pour un emploi.* || Absol. *Pour cette espèce d'emploi, c'est le ministre qui* PRÉSENTE, *et c'est le roi qui nomme.*

— Par civilité, *Présenter à quelqu'un ses respects, ses civilités, ses hommages, etc.*, l'assurer de son respect, etc.

— Mettre sous les yeux, montrer, faire voir : PRÉSENTER *le miroir à quelqu'un pour qu'il se voie.* PRÉSENTEZ-*moi ce plan, que je le considère à mon aise. Ce pays* PRÉSENTE *un aspect agréable. Cette fête* PRÉSENTAIT *un beau spectacle.* (Acad.) *Chaque site nous présente ses plantes.* (B. de St P.)

Quel tableau ravissant *présentent* ces campagnes! (Del.)

— Man. *Présenter un cheval*, le mettre sur la montre pour le faire voir à l'acheteur ou à celui qui doit le monter.

— *Présenter la gaule*, se dit d'un honneur que le palefrenier rend aux personnes qui viennent voir les chevaux.

— Fig. Exposer, expliquer, faire comprendre : *Je lui* AI PRÉSENTÉ *la chose aussi clairement qu'il m'a été possible. Il faut des ménagements pour* PRÉSENTER *la vérité aux grands.* (Acad.) *J'ai tâché de* PRÉSENTER *ces idées comme elles me sont venues à l'esprit.* (Volt.) *En condamnant une hypothèse, on peut encore applaudir à l'art avec lequel l'auteur a su les présenter.* (Condorc.)

— Procurer, fournir : *Les immenses ressources que le pays nous* PRÉSENTAIT. *Cette affaire* PRÉSENTE *de grands avantages.* (Acad.)

— *Cela présente des difficultés, des inconvénients*, des difficultés, des inconvénients s'opposent, paraissent s'opposer à cela.

— *Ce mot, ce passage présente un double sens*, il est susceptible de deux interprétations différentes.

— Tourner vers, diriger vers : PRÉSENTER *son bras, sa jambe à l'opérateur.* PRÉSENTER *le flanc à l'ennemi.* (Acad.)

— Mar. *Présenter le bout à la lame, à la marée, au courant*, aller directement contre la lame, etc. || Absol. *Ce bâtiment présente bien au vent*, son gréement lui permet d'ouvrir facilement ses vergues et ses voiles. || *Cette voile présente bien*, elle est bien établie au plus près. || *Présenter au vent*, tenir le vent au plus près en dérivant peu. || *Présenter en route*, gouvernement à l'aire de vent désigné.

— Montrer, mettre en avant pour menacer : *Il lui* PRÉSENTA *la pointe de son épée. Il lui* PRÉSENTA *le fusil, le pistolet, et l'arrêta tout court. Ils* PRÉSENTÈRENT *les baïonnettes à la cavalerie, et la repoussèrent. Ce taureau* PRÉSENTE *ses cornes d'une manière effrayante.* (Acad.)

— Fig. *Présenter la bataille*, faire les dispositions et les démonstrations nécessaires pour engager l'ennemi à combattre.

— Techn. Approcher une pièce de bois, de fer, etc., de l'endroit où elle doit être placée, pour voir si elle est juste, si elle va bien, avant de la placer à demeure :

PRÉSENTER *cette porte, et voyez si elle a assez de jeu.* PRÉSENTER *une serrure avant de la poser.* (Acad.)

= **Se présenter**, v. pron. Paraître devant quelqu'un : *Il leur a défendu de* SE PRÉSENTER *devant lui. Il n'ose* SE PRÉSENTER *devant son père.* SE PRÉSENTER *avec assurance devant une assemblée. Les parties* SE PRÉSENTÈRENT *devant le juge.* (Acad.)

— *Cet homme se présente bien, de bonne grâce*, il a de l'aisance, de la grâce dans le maintien, dans les manières. ‖ Dans un s. contraire : *Il* SE PRÉSENTE *gauchement ; il ne sait pas* SE PRÉSENTER.

— *Se présenter chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un*, et absol. *Se présenter*, aller chez quelqu'un pour lui faire une visite : *Je* ME SUIS PRÉSENTÉ *chez vous pour vous faire une visite. Je* ME SUIS PRÉSENTÉ *pour avoir l'honneur de vous voir.* (Acad.) *La portière m'assura qu'il était inutile que je* ME PRÉSENTASSE. (Beaum.)

Deux fois à votre porte elle *s'est présentée.* (C. Del.)

— *Se présenter pour une place*, la demander, se proposer pour la remplir.

— Pal. *Se présenter pour une partie*, occuper pour une partie dans un procès.

— En parl. des choses, Apparaître : *C'est la première chose qui* S'EST PRÉSENTÉE *devant moi, à mes yeux. Un obstacle imprévu* SE PRÉSENTA *devant nous.* (Acad.)

— *Cette chose se présente bien*, elle se montre avantageusement au premier aspect.

— Fig. *Cette affaire se présente bien*, le succès en est vraisemblable. ‖ *Cela se présente mal*, a l'air de mal tourner.

— *Se présenter à l'esprit*, se faire voir à l'esprit, à la pensée : *Toutes ces difficultés* SE SONT PRÉSENTÉES *à mon esprit.*

— Par anal. *Ce nom, cette date, etc., ne se présente pas maintenant à ma mémoire*, je ne puis me souvenir présentement de ce nom, de cette date, etc.

— Survenir : *Dès que l'occasion* S'EN PRÉSENTERA. (Acad.) *On délibéra sur les affaires qui* SE PRÉSENTÈRENT. (Mich.)

— Impersonnell. *Il* SE PRÉSENTE *beaucoup d'affaires.* IL SE PRÉSENTA *une difficulté, une question difficile à résoudre.* (Acad.)

PRÉSERVANT, part. prés. du v. Préserver.

PRÉSERVANT, ANTE, adj. Bot. Il se dit des feuilles qui pendant la nuit se courbent et s'abaissent vers la terre, comme pour protéger la plante : *Feuilles* PRÉSERVANTES.

PRÉSERVATEUR, TRICE, adj. Qui préserve : *Un moyen* PRÉSERVATEUR. *Une méthode* PRÉSERVATRICE. *La vaccine est* PRÉSERVATRICE *de la petite vérole.* (Acad.) *Les physiciens de profession ont seuls une idée exacte des propriétés* PRÉSERVATRICES *des paratonnerres.* (Arago.)

PRÉSERVATIF, IVE, adj. Qui a la vertu, la faculté de préserver. Il ne se dit guère que des remèdes : *Remède* PRÉSERVATIF. (Acad.)

— N. m. Remède qui a la vertu de préserver l'économie animale : *C'est un souverain, un puissant* PRÉSERVATIF *contre plusieurs maladies. Un excellent* PRÉSERVATIF *contre la contagion.* (Acad.) ‖ V. PROPHYLACTIQUE.

— Fig. et mor. *Le travail est le meilleur* PRÉSERVATIF *contre l'ennui.* (Acad.)

PRÉSERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Préserver. *Des asiles pieux où l'innocence est* PRÉSERVÉE. (Mass.)

PRÉSERVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*præ*, avant ; *servare*, conserver ; lat.) Garantir quelqu'un d'un mal qui pourrait lui arriver : *Dieu l'*A PRÉSERVÉ *au milieu des périls. Dieu nous* PRÉSERVE *de ce fléau par sa miséricorde. C'est ce remède qui l'a* PRÉSERVÉ *de la goutte. La sobriété, la tempérance,* PRÉSERVENT *de beaucoup de maladies.* (Acad.) *Les oiseaux font leurs nids sur les plus hautes branches des arbres, pour* PRÉSERVER *leurs petits de l'insulte des animaux qui ne sont point ailés.* (Buff.)

Un Juif m'*a préservé* du glaive des Persans. (Rac.)

— Mor. : *Une bonne éducation* PRÉSERVE *la jeunesse de quantité de désordres.* (Acad.) *Quelles précautions avez-vous prises pour* PRÉSERVER *vos jeunes filles du faux goût qui les égare ?* (Fén.)

— Absol. *Les couronnes de roses* PRÉSERVENT *de la foudre encore plus sûrement que les couronnes de laurier.* (B. de St-P.)

— Elliptiq. Par souhait : *Dieu me* PRÉSERVE *d'un tel malheur. Me* PRÉSERVE *le ciel d'une telle pensée !*

= **Se préserver**, v. pron. Se garantir : SE PRÉSERVER *d'une maladie, de la contagion.* SE PRÉSERVER *d'une tentation, d'un péril.* (Acad.) ‖ *SYN.* V. GARANTIR.

PRÉSIDE, n. m. (*præsidere*, être assis devant ; lat.) Pron. *pré-zi-de.* — Ant. rom. Gouverneur d'une province ; proconsul, préfet, lieutenant de l'empereur.

PRÉSIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Présider : *Cette assemblée est dignement* PRÉSIDÉE.

PRÉSIDENCE, n. f. Pron. *pré-zi-dan-ce.* — Fonction, droit de présider une assemblée : *La* PRÉSIDENCE *du sénat. La* PRÉSIDENCE *de la chambre des députés. Aspirer à la* PRÉSIDENCE. (Acad.) *La* PRÉSIDENCE *a été dévolue au doyen d'âge.*

— Place de président : *La première* PRÉSIDENCE *de telle cour de justice est vacante.* (Acad.)

— Temps pendant lequel une personne exerce la présidence : *Cet arrêt a été rendu sous la* PRÉSIDENCE *d'un tel : Il soutint sa première thèse sous la* PRÉSIDENCE *de tel docteur.* (Acad.)

— Division administrative dans quelques contrées : *Les possessions anglaises dans l'Hindoustan sont partagées en trois* PRÉSIDENCES.

PRÉSIDENT, n. m. Pron. *pré-zi-dan.* — Celui qui préside une compagnie, une assemblée : *On s'adressa au* PRÉSIDENT *de l'assemblée. Le* PRÉSIDENT *de la chambre des députés.* PRÉSIDENT *d'âge. Le premier* PRÉSIDENT *de la cour royale de Paris.* PRÉSIDENT *de chambre, etc. Le* PRÉSIDENT *d'un collége électoral. Le* PRÉSIDENT *d'un concile.* (Acad.) *Si jamais j'ai dû être* PRÉSIDENT, *c'est aujourd'hui.* (C. Del.)

Soyons donc *président* de ce club respectable. (C. Del.)

— Celui qui préside à un acte, à une thèse de philosophie, de théologie, de droit, à un concours, etc. : *C'était le* PRÉSIDENT *de l'acte, du concours.* (Acad.)

— Anc. Premier magistrat d'une province : *On le croirait plutôt le premier* PRÉSIDENT *de la province que l'intendant.* (Chapelle.)

— Premier magistrat de la république des États-Unis d'Amérique.

PRÉSIDENTE, n. f. Celle qui préside une assemblée, une réunion : *La* PRÉSIDENTE *d'une assemblée de charité.*

— Femme d'un président : *Madame la* PRÉSIDENTE. *Madame la première* PRÉSIDENTE. (Acad.)

PRÉSIDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*præ*, avant ; *sedere*, s'asseoir ; lat.) Pron. *pré-zi-dé.* — Occuper la première place dans une assemblée, avoir droit d'y maintenir l'ordre, d'y donner la parole, de recueillir les voix, et de prononcer les décisions qu'elle rend : PRÉSIDER *une compagnie. Celui qui* PRÉSIDAIT *l'assemblée répondit.* PRÉSIDER *les assises. C'est un tel qui nous* A PRÉSIDÉS, *qui* A PRÉSIDÉ *la séance.* (Acad.)

— Dans le m. sens : PRÉSIDER *à une compagnie. Le pape est en possession de* PRÉSIDER *aux conciles par lui ou par ses légats.* (Acad.) *Les viellards* PRÉSIDAIENT *aux conseils de votre auguste bisaïeul.* (Mass.)

— Absol. : *Le plus ancien d'âge* PRÉSIDE. *Il* PRÉSIDE *bien. Il* PRÉSIDE *mal. Il n'a pas l'habitude de* PRÉSIDER. (Acad.)

— Avoir le soin, la direction, veiller à : *La providence qui* PRÉSIDE *à la conduite de l'univers. C'est lui qui a* PRÉSIDÉ *à la direction de tout l'ouvrage. Il* PRÉSIDAIT *à la cérémonie.* (Acad.) *Une intelligence suprême* PRÉSIDE *à des ouvrages visiblement arrangés avec une suprême intelligence.* (Volt.) *La nature a couvert d'un voile impénétrable les lois qui* PRÉSIDENT *à la reproduction des êtres.* (Condorc.)

— Fig. et fam. : *La joie la plus franche a* PRÉSIDÉ *à cette fête.*

...Qu'à ce repas l'allégresse *préside.* (C. Del.)

— Dans les facultés de droit, de théologie, etc. *Présider à un acte*, en être le modérateur et comme l'arbitre : *C'est lui qui préside à l'acte.* ‖ On dit de même, activement, *Présider un acte, une thèse, un concours.* (Acad.)

— Il se dit, dans le m. sens, en parlant des divinités païennes : *Minerve* PRÉSIDAIT *aux sciences, Cérès aux moissons. Mars est le dieu qui* PRÉSIDE *aux combats. Les Muses ont* PRÉSIDÉ *à la naissance d'Homère, de Virgile, etc.* (Acad.)

PRÉSIDES, n. f. pl. Pron. *pré-zi-de.* — Lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères, aux travaux forcés : *Les* PRÉSIDES *d'Afrique.*

PRÉSIDIAL, n. m. Jurispr. Tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes : *Le* PRÉSIDIAL *de Tours, de Poitiers, d'Orléans, etc. Il y avait tant de* PRÉSIDIAUX *en France.* (Acad.) *On appela le greffier criminel du* PRÉSIDIAL *pour prononcer l'arrêt.* (A. de Vigny.) *Au* PRÉSIDIAL *de Clermont, Domat partageait sa vie entre la science et une pratique obscure.* (Lerminier.) *On vient enfin de décider que l'eau bénite sera donnée au* PRÉSIDIAL *avant de l'être au corps de ville.* (A. de Tocquev.)

PRÉSIDIAL, ALE, adj. Qui concerne un présidial, qui est de la compétence d'un présidial : *Siége* PRÉSIDIAL. *Juges* PRÉSIDIAUX. *Cas* PRÉSIDIAUX. *Jugement* PRÉSIDIAL. *Sentence* PRÉSIDIALE.

— Ant. rom. Qui appartient à un préside. ‖ *Province présidiale*, celle qui n'était régie par un simple préside.

PRÉSIDIALEMENT, adv. Anc. Jurispr. *Juger présidialement*, se disait lorsqu'un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSOMPTIF, IVE, adj. (*præ*, avant ; *sumptus*, pris ; lat.) Il n'est guère usité que dans cette locution, *Héritier présomptif, héritière présomptive*, celui, celle qu'on présume être le plus proche héritier, la plus proche héritière : *Ses* HÉRITIERS PRÉSOMPTIFS *attendent sa mort avec impatience. On ne lui connaît pas de* PRÉSOMPTIF HÉRITIER. (Acad.)

— *Héritier présomptif de la couronne*, le prince appelé à régner par l'ordre de sa naissance.

PRÉSOMPTION, n. f. (*præsumere*, présumer ; lat.) Pron. *pré-zomp-ci-on.* — Conjecture, jugement fondé sur des apparences, sur des indices : *Légère, faible* PRÉSOMPTION. PRÉSOMPTION *forte. Il y a de grandes* PRÉSOMPTIONS *contre lui. La* PRÉSOMPTION *est contre lui, est en sa faveur.* (Acad.)

— Jurispr. Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé : *La* PRÉSOMPTION *d'innocence est pour l'accusé jusqu'à la preuve du crime.* PRÉSOMPTION *légale.* PRÉSOMPTION *de survie.* (Acad.)

— Conséquence que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu : *En fait de* PRÉSOMPTION, *celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat.* (Montesq.)

— *Présomption juris et de jure*, celle qui exclut la preuve contraire.

— Opinion trop avantageuse de soi-même : *La* PRÉSOMPTION *est un faux jugement qui nous exagère nos forces.* (St-Lamb.) *La* PRÉSOMPTION *fait tort au mérite.* (Fonten.) *La* PRÉSOMPTION *est fille de l'ignorance.* (Rivar.) *Ce jeune homme est d'une grande* PRÉSOMPTION, *d'une* PRÉSOMPTION *extrême.* (Acad.)

PRÉSOMPTUEUSEMENT, adv. Avec présomption, d'une manière présomptueuse : *C'est un homme qui pense* PRÉSOMPTUEUSEMENT *de lui-même. Il s'engagea* PRÉSOMPTUEUSEMENT *dans une entreprise au-dessus de ses forces.* (Acad.)

PRÉSOMPTUEUX, EUSE, adj. Qui a une trop grande opinion de lui-même : *Un homme* PRÉSOMPTUEUX. *Une femme* PRÉSOMPTUEUSE. *Il a été assez* PRÉSOMPTUEUX *pour aspirer à cette place.* (Acad.)

— En parl. des choses, qui annonce de la présomption : *Désirs* PRÉSOMPTUEUX. *Pensée* PRÉSOMPTUEUSE. *Projets* PRÉSOMPTUEUX. *Confiance* PRÉSOMPTUEUSE. (Acad.) *Un courage aveugle et* PRÉSOMPTUEUX. (Barthél.)

— Substantiv. *Un* PRÉSOMPTUEUX. *Une* PRÉSOMPTUEUSE. (Acad.)

Jeune *présomptueux*, parle sans t'émouvoir. (Corn.)

PRESQUE, adv. A peu près, peu s'en faut : *Un ouvrage* PRESQUE *achevé. Un homme* PRESQUE *nu. Je ne l'ai* PRESQUE *pas vu. On ne voit* PRESQUE *plus d'habits de cette façon. Il est* PRESQUE *nuit.* (Acad.) *Un pauvre qui sollicite est* PRESQUE *toujours importun.* (Fléch.) *On s'ennuie* PRESQUE *toujours avec ceux qu'on ennuie.* (La Rochef.) *L'amour de l'étude est* PRESQUE *en nous la seule passion éternelle.* (Montesq.) *Une gravité noble et soutenue ne l'abandonna* PRESQUE *jamais.* (Condorc.)

= Grammaire. Il est contraire à l'harmonie de mettre *presque* avant le verbe ou après l'adjectif qu'il modifie ; il suffit de citer quelques exemples pour faire sentir le défaut de cette construction : *Tout ce qui les environne* PRESQUE *s'étudie à les tromper.* (Mass.) *Tous ceux* PRESQUE *qui nous approchent ont intérêt que nous nous trompions.* (Id.) *Personne* PRESQUE *ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre.* (La Rochef.) L'harmonie exige PRESQUE TOUT *ce qui les environne, etc.* PRESQUE TOUS *ceux, etc.* PRESQUE PERSONNE, *etc.*

PRESQU'ÎLE, n. f. (*presque, île.*) Pron. *presk-il.* — Partie de terre jointe à une autre par un isthme étroit, et environnée d'eau de tous les autres côtés : *La Morée est une* PRESQU'ÎLE. (Acad.)

— Par extens. Partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au continent par une large étendue de terres : *L'Espagne, l'Italie, etc., sont des* PRESQU'ÎLES. (Acad.) ‖ V. *Péninsule.*

PRESSAGE, n. m. Techn. Emploi de la presse ; action de presser.

PRESSAMMENT, adv. Instamment, d'une manière pressante : *Solliciter* PRESSAMMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

PRESSANT, part. prés. du v. Presser.

PRESSANT, ANTE, adj. Qui presse vivement ; qui insiste sans relâche : *C'est l'homme du monde le plus* PRESSANT. (Acad.) *Le bonhomme est* PRESSANT, *cela est incommode*. (Danc.) *C'est un grand malheur que d'avoir des dettes : ceux qui nous pressent sont* PRESSANTS; *ceux qui ne nous pressent point le sont encore davantage*. (Mme de Sév.) *Vous êtes* PRESSANT ; *mais écoutez-moi jusqu'au bout*. (Andr.)

— Il se dit aussi des choses : *Recommandation* PRESSANTE. *Prières, sollicitations* PRESSANTES. *Arguments* PRESSANTS. *Remords* PRESSANTS. (Acad.)

— Urgent, qui ne permet pas de différer : *Occasion* PRESSANTE. *Affaire* PRESSANTE. *Le cas est* PRESSANT *et n'admet point de délai. Un motif* PRESSANT. *Un devoir* PRESSANT *exige que je vous quitte*. (Acad.) *Subvenir à des besoins* PRESSANTS. (Cuv.)

La vieille n'avait point de plus *pressant* souci
Que de distribuer aux servantes leur tâche. (La F.)

— Puissant, énergique : *La douleur est un des plus* PRESSANTS *développements de l'esprit humain*.

— Violent.

— Il est peu usité dans ces deux acceptions.

PRESSE, n. f. (*presser*.) Foule, multitude de personnes qui se pressent : *Se mettre dans la* PRESSE. *Craindre la* PRESSE. *Éviter la* PRESSE. *Il y a* PRESSE *pour entendre ce prédicateur. Fendre la* PRESSE. *Se tirer de la* PRESSE. (Acad.) *La* PRESSE *des assassins et les chaînes tendues au milieu des rues l'arrêtaient à chaque pas*. (Mérim.)

Du peuple épouvanté j'ai traversé la *presse*. (Rac.)

— Fam. *Je n'y ferai pas grande presse, je n'y ferai pas la presse*, je me garderai de me mêler à la foule.

— Fam. *Il n'y aura pas grande presse* ou *grand'presse à faire telle chose, à s'en charger*, se dit en parl. d'une chose qu'on n'est pas disposé à faire, et dont peu de gens voudront se charger.

— Prov. *A la presse vont les fous*, la foule attire les sots curieux.

— Fam. *La presse y est*, se dit d'une chose en vogue et qui fait courir la foule

— Prov. et fig. *Il s'est tiré de la presse*, se dit d'un homme qui s'est retiré d'une mauvaise société, qui est dégagé d'un parti dangereux.

— Mar. Enrôlement forcé, levée de matelots pour la marine militaire, en Angleterre : *Pour compléter les équipages, on eut recours à la* PRESSE. (Acad.) *Le bill pour la* PRESSE *de soldats était en débat dans les chambres*. (Guizot.)

— Techn. Machine de bois, de fer, ou de quelque autre matière, qui sert à presser, à tenir quelque chose extrêmement serré : PRESSE *à vis*. PRESSE *à coins*. PRESSE *hydraulique. Mettre du linge, des livres, des étoffes en* PRESSE.

— Fig. et fam. *Cet homme est en, dans la presse*, dans un état fâcheux, dans une position difficile : *Allons, il s'agit de me servir, d'obliger un galant homme qui* EST DANS LA PRESSE; *vous ne me refuserez pas*. (Didér.)

— Mor. *Mon cœur est dans une terrible* PRESSE. (Mme de Sév.)

— Typogr. Machine pour imprimer : *Faire rouler la* PRESSE. *Cet imprimeur a plus de trente* PRESSES *roulantes*. PRESSE *mécanique*. PRESSE *d'imprimerie en taille-douce. Il s'était empressé d'aller faire tirer deux exemplaires de ce travail au moyen d'une* PRESSE *à copier*. (H. de Balz.) PRESSE *lithographique*. (Acad.)

... La *presse* roule, et notre œil étonné
Y voit un plomb mobile en lettres façonné. (Volt.)
La liberté du monde est l'œuvre de la *presse*. (Viennet.)

— *L'ouvrage est sous presse*, il s'imprime actuellement. || *Mettre un ouvrage sous presse*, le livrer à l'impression, le faire imprimer.

— Fig. et par dénigr. *Faire gémir la presse*, faire imprimer un ouvrage : *Cet auteur est un de ceux qui font le plus gémir la* PRESSE.

— Fig. *Liberté de la presse*, liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à une censure : *La* LIBERTÉ DE LA PRESSE *existe dans tel pays. Mettre des restrictions à la* LIBERTÉ DE LA PRESSE. (Acad.) *La* LIBERTÉ DE LA PRESSE *est l'asservissement des esprits*. (Dupanl.)

— On dit aussi : *La* PRESSE *est libre dans ce pays. Les délits de la* PRESSE, *etc*. (Acad.)

— Hortic. Sorte de pêche dont la chair adhère au noyau.

PRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Presser. Serré : *Les rangs sont* PRESSÉS.

Les bataillons *pressés* suivent les bataillons. (C. Del.)

Il veut être à son aise à table, il n'aime point à y être PRESSÉ. (Acad.)

— *Le siége fut vivement* PRESSÉ. (De Barante.)

— Il se dit en parl. de choses, Exécuté, fait à la hâte : *Des mouvements lestes et très-*PRESSÉS. (Buff.)

— Empressé, désireux : *Je suis* PRESSÉ *d'en finir. Ne soyez plus si* PRESSÉ *de parler*.

— *Être pressé d'argent*, en manquer, en avoir besoin : *Il est toujours* PRESSÉ *d'argent*. (Acad.)

— Fam. Dont on doit s'occuper sans délai : *Mon Dieu! cela n'est pas* PRESSÉ. (Mol.) *Cette affaire est pressée*.

— *Cette lettre est pressée* il est nécessaire qu'elle soit rendue promptement.

— Fig. Prompt, rapide :

Soyez vif et *pressé* dans vos narrations. (Boil.)

— Techn. Mis en presse : *Étoffes* PRESSÉES. *Cartons* PRESSÉS.

PRESSÉE, n. f. Agric. Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois ; suc exprimé de cette masse de fruits.

— Techn. Pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse.

PRESSENTI, IE, part. pass. du v. Pressentir : *Événement* PRESSENTI. *Malheur* PRESSENTI. (Acad.) *Il n'y avait pas un résultat qui ne fût exactement* PRESSENTI. (Ch. Nod.)

PRESSENTIMENT, n. m. (*pressentir*.) Certain mouvement intérieur, dont la cause n'est pas distincte, et qui fait craindre ou espérer quelque événement futur : *Il avait de secrets* PRESSENTIMENTS *du malheur qui lui est arrivé. Ses* PRESSENTIMENTS *ne le trompent presque jamais*. (Acad.) *Je n'ai que d'heureux* PRESSENTIMENTS. (C. Del.) *Nous sommes tous des êtres finis : nos sentiments nous paraissent infinis à cause du* PRESSENTIMENT *que nous avons du ciel*. (V. Cousin.)

D'où vous vient aujourd'hui ce noir *pressentiment* ? (Rac.)

Un *pressentiment* vague irrite mes ennuis. (C. Del.)

— *Pressentiment de fièvre, de goutte, etc.*, espèce d'émotion qui fait craindre la fièvre, la goutte,

PRESSENTIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*præ*, avant ; *sentire*, sentir ; lat.) (*Je pressens, tu pressens, il pressent, nous pressentons, vous pressentez, ils pressentent ; je pressentais, nous pressentions ; je pressentis, nous pressentîmes ; je pressentirai, nous pressentirons ; je pressentirais, nous pressentirions ; pressens, pressentons, pressentez ; que je pressente, que nous pressentions ; que je pressentisse, que nous pressentissions ; pressentant ; pressenti, pressentie*.) Prévoir confusément quelque chose par un mouvement intérieur, dont on ne connaît pas soi-même la raison : *Il* AVAIT PRESSENTI *le malheur qui lui est arrivé. A voir l'ordre qu'il mettait à ses affaires, on eût dit qu'il* PRESSENTAIT *sa fin. Je* PRESSENS *qu'il nous surviendra des obstacles*. (Acad.) *Les oiseaux ne s'établissent dans un climat qu'après en* AVOIR PRESSENTI *la température*. (Buff.) *Fénelon* PRESSENTAIT *les piéges de l'envie*. (Rayn.) *Je suis sûr que vous* PRESSENTEZ *d'avance où j'en veux venir*. (J.-J. Rouss.)

Ils *pressentent* leur sort, et se sentent de vivre. (C. Del.)

— Par anal : *La femme* PRESSENT *de loin l'inconstance de l'homme, et s'en inquiète ; c'est ce qui la rend plus jalouse*. (J.-J. Rouss.) *Vaugelas* AVAIT PRESSENTI *la prose française dont Pascal allait créer le modèle*. (Villem.)

— Découvrir, sonder, tâcher de découvrir les sentiments de quelqu'un sur quelque chose : PRESSENTIR *un juge sur une affaire. Il faut le* PRESSENTIR *sur ce mariage. Il faut* PRESSENTIR *l'intention du prince, quelle est l'intention du prince, si c'est l'intention du prince. Tâchez de* PRESSENTIR *si un tel ne sait rien de cette affaire*. (Acad.)

PRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*premere* ; lat., m. sign.) Serrer avec plus ou moins de force : PRESSER *un citron, une orange*. PRESSER *une éponge*. PRESSER *quelqu'un dans ses bras, entre ses bras, sur son sein, contre son cœur. Il m'*A PRESSÉ *la main*. (Acad.) *Il tomba à genoux et* PRESSA *contre ses lèvres la main qu'on lui tendit*. (Scribe.)

De ses bras innocents je me sentis *presser*. (Rac.)
Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle ;
Ce serait une éponge à *presser* au besoin. (Regn.)

— Fig. *Il ne faut pas trop presser cette comparaison, ce bon mot*, il ne faut pas en examiner trop sévèrement la justesse.

— Fig. *Il ne faut pas trop presser cette maxime*, il ne faut pas en tirer des conséquences trop rigoureuses.

— Mettre en presse : PRESSER *un livre pour le brocher ou le relier*. (Acad.)

— Techn. Faire mouvoir une presse ; travailler à une presse.

— Rapprocher, serrer : *Il faut* PRESSER *un peu vos rangs*. PRESSER *les lignes*. PRESSER *l'écriture*.

— Fig. *Presser ses raisonnements, ses idées, ses expressions, son style*, raisonner d'une manière serrée, s'exprimer, écrire avec concision.

— Fig. Poursuivre sans relâche ; attaquer constamment et avec ardeur : *On* PRESSA *si fort les ennemis qu'ils furent obligés de lâcher pied. On* PRESSA *tellement les assiégés qu'ils furent contraints de se rendre*. (Acad.)

— Fig. *Cet avocat* A PRESSÉ *vigoureusement son adversaire*. (Acad.)

— Insister auprès de quelqu'un, pour le porter à quelque chose, le solliciter, le prier avec instance : *On l'*A PRESSÉ *par des raisons si fortes et si convaincantes qu'il a été obligé de se rendre. Il m'en* A PRESSÉ *si fort que je n'ai pu lui refuser ce qu'il me demandait*. (Acad.)

Vivez, c'est moi qui vous en *presse*. (Volt.)

— *Presser quelqu'un de questions*, l'interroger vivement et fréquemment.

— Suivi d'un infin. précédé de la prép. *de*, Commander, ordonner, imposer l'obligation : *Il a besoin d'argent ; ses affaires le* PRESSENT *d'en trouver*. (Mol.) *Notre intérêt, comme notre raison, nous* PRESSE *de rendre à la Divinité des hommages d'amour et d'adoration*. (De Frayssin.)

— Hâter, précipiter, obliger à se diligenter, ne point donner de relâche : PRESSER *son départ*. PRESSER *sa marche. Vous avez beau me* PRESSER, *je ne saurais aller plus vite. C'est le temps qui vous* PRESSE. *Les ouvriers ne font rien si on ne les* PRESSE. *Il faut* PRESSER *cette affaire. Il a* PRESSÉ *son mariage. On le* PRESSE *de partir. Il* PRESSAIT *son cheval de l'éperon et de la voix*. (Acad.) *Ce qu'il y a de très-important, c'est de ne pas trop* PRESSER *les enfants, de laisser affermir leurs organes, de ménager leur santé*. (Fén.) *On lui laissait le choix d'un état, mais on le* PRESSAIT *d'en prendre un*. (Cuv.)

C'est lui qui doit *presser*, c'est lui qui fait attendre. (Dest.)

— Mus. *Presser la mesure*, accélérer le mouvement. || Fig. Se hâter, suivre une affaire de près, la faire marcher.

— *Le besoin, la faim le presse*, il éprouve un grand besoin, une grande faim : *Bientôt la faim* PRESSE *tellement les assiégés qu'ils furent obligés de capituler*. (Acad.)

— Intransitiv. En parl. des choses. Ne souffrir aucun délai ; exiger un prompt remède, un prompt secours : *L'occasion* PRESSE, *il faut la saisir. L'affaire* PRESSE, *occupez-vous-en sans retard. Le mal* PRESSE, *il n'y a point de temps à perdre*. (Acad.) *Hâtons-nous, le temps* PRESSE. (G. Sand.)

Le péril des Juifs *presse* et veut un prompt secours. (Rac.)

= **Se presser**, v. pron. Se serrer les uns contre les autres : *La foule* SE PRESSAIT *autour de lui*. PRESSEZ-VOUS *les uns contre les autres*. PRESSEZ-VOUS *un peu, il y aura de la place pour tout le monde*. (Acad.)

— Se hâter, faire diligence : *Si vous ne vous* PRESSEZ, *vous arriverez trop tard. Cet homme craint toujours de* SE PRESSER. SE PRESSER *de faire une chose*. (Acad.)

PRESSETTE, n. f. Techn. Petite presse dont les papetiers se servent.

PRESSEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui met les étoffes en presse.

PRESSIER, n. m. Typogr. Ouvrier imprimeur qui travaille à la presse : *Les tampons en cuir, que les ouvriers* PRESSIERS *maniaient si péniblement, ont été remplacés par des rouleaux en gélatine*. (A. F. Didot.)

PRESSION, n. f. (*pressio* ; lat., m. sign.) Pron. *prè-cion*. — Phys. Action de presser : *La* PRESSION *de l'air. La* PRESSION *que ce corps reçoit, éprouve. Ce corps a cédé à la trop grande* PRESSION *qu'il éprouvait. Machine à vapeur à haute, à moyenne* PRESSION. (Acad.) *Toricelli a mesuré la* PRESSION *de l'atmosphère*. (Thomas.)

— *Pression atmosphérique*, effet de la pesanteur de l'atmosphère sur tous les corps.

— Fig. *Le sentiment de la nationalité devint plus vif et plus distinct sous la* PRESSION *de la conquête*. (De Rémusat.)

PRESSIROSTRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec comprimé.

— N. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont un bec médiocrement long et assez fort pour percer la terre et y chercher les vers dont ils se nourrissent : *Les vanneaux, les pluviers, les outardes, sont de la famille des* PRESSIROSTRES.

PRESSIS, n. m. Pron. *prè-ci*. — Jus que l'on fait

sortir de la viande en la pressant : *Les malades ont besoin de bons* PRESSIS *pour se remettre.*

— Suc que l'on exprime de quelques herbes.

PRESSOIR, n. m. Pron. *prè-çoar.* — Agric. Grande machine dont on se sert pour presser du raisin, des pommes, pour faire du vin, du cidre, etc. : *Un grand, un bon* PRESSOIR. *L'arbre, la vis, les jumelles d'un* PRESSOIR. PRESSOIR *banal. Droit de* PRESSOIR. *Fouler le raisin, la vendange dans un* PRESSOIR.

— Lieu où le pressoir est établi : *La cour du couvent est formée par le bûcher, le cellier et le* PRESSOIR. (Chateaub.) *Presque partout, les seigneurs obligeaient le paysan à faire moudre à leur moulin et vendanger à leur* PRESSOIR. (A. de Tocquev.)

— Techn. Espèce de pelote dont on se sert pour appliquer l'or sur le papier à éventail.

PRESSURAGE, n. m. (*presser.*) Action de pressurer au pressoir : *J'ai fait le* PRESSURAGE *de ma vendange. Droit de* PRESSURAGE. (Acad.)

— Vin qu'on fait sortir du marc à force de pressurer : *On a mis deux seaux de* PRESSURAGE *sur cette pièce de vin. Le vin du* PRESSURAGE *est d'ordinaire très-mauvais. Ce n'est que du* PRESSURAGE. (Acad.)

PRESSURE, n. f. Techn. Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

PRESSURÉ, ÉE, part. pass. du v. Pressurer : *Vendange* PRESSURÉE. *Pommes* PRESSURÉES. *Fruits* PRESSURÉS. (Acad.) *Les mauvais fromages que leurs mains* ONT PRESSURÉS. (Volt.)

— Fig. Accablé, surcharge : *Peuple* PRESSURÉ *d'impôts.*

PRESSURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*presser.*) Presser des raisins et d'autres fruits, et en tirer la liqueur par le moyen du pressoir : PRESSURER *la vendange.* PRESSURER *des pommes.*

— Presser, serrer fortement des fruits avec la main pour en faire sortir le jus : PRESSURER *une orange, un citron.*

— Fig. et fam. Épuiser :

Je sais tenir longtemps un procès dans sa source,
Et juridiquement *pressurer* une bourse. (Montfl.)

— Fig. Épuiser par des impôts, par des taxes : *On a* PRESSURÉ *cette province.*

Le peuple misérable, et qu'on *pressure* encor,
A sué quatre cent trente millions d'or. (V. Hugo.)

— Fam. Tirer de quelqu'un par force ou par adresse, tout ce qu'on en peut tirer en argent, en présents, etc. : *Il ne songe qu'à vous* PRESSURER. (Acad.) *Les Égyptiens appréciaient la différence de domination entre les Mameluks qui les* PRESSURAIENT, *et les Français qui respectaient leurs propriétés.* (Thiers.)

PRESSUREUR, n. m. Celui qui travaille à faire mouvoir un pressoir.

PRESTANCE, n. f. (*præ*, devant ; *stare*, se tenir debout ; lat.) Fam. Maintien imposant : *C'est un homme qui a de la* PRESTANCE, *une belle* PRESTANCE. *C'est un homme de grande, de belle* PRESTANCE. *Il n'a pas assez de* PRESTANCE *pour bien représenter.* (Acad.)

PRESTANT, n. m. Mus. Un des principaux jeux de l'orgue, sur lequel s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATION, n. f. (*præstatio*, lat., m. sign.) Pron. *prè-sta-ci-on.* — Il est usité dant les locut. suivantes.

— Pal. *Prestation de serment*, action de prêter serment : *Il a été reçu à la* PRESTATION *de serment. Après la* PRESTATION *de serment.*

— Anc. *Prestation de foi et hommage*, action d'un vassal qui rendait foi et hommage à son seigneur.

— Admin. Redevance d'un certain nombre de journées de travail, à laquelle peuvent être assujettis les habitants des communes de France, pour la réparation des chemins vicinaux, en vertu de la loi du 21 mai 1836 : *La* PRESTATION *est rachetable en argent.* PRESTATION *en nature.* PRESTATION *en argent.* PRESTATION *annuelle.* (Acad.) *Le contrôleur et le directeur général des ponts et chaussées avaient conçu le projet de remplacer la corvée des chemins par une* PRESTATION *en argent...* (A. de Tocquev.)

— Distribution faite aux soldats : *On recommanda aux Huns de se fractionner par petits corps, afin que les officiers romains pussent procéder à la* PRESTATION *des vivres.* (A. Thierry.)

PRESTE, adj. des 2 g. (*præsto*, promptement ; lat.) Prompt, adroit, agile : *C'est un homme* PRESTE *et habile.* (Acad.) *Vous êtes vive et* PRESTE *comme un oiseau.* (Th. Gautier.) *Il a la main bien* PRESTE. *Un coup bien* PRESTE. *Voilà un tour bien* PRESTE. (Acad.) *Le mouvement des lièvres dans leur course est une espèce de galop une suite de sauts très-*PRESTES *et très-pressés.* (Buff.)

— Fig. : *Une réponse* PRESTE. *Il est* PRESTE *à la réplique.*

= **Preste**, adv. Fam. Vite, promptement : *Allez là et dépêchez-vous* PRESTE. (Acad.)

On vient... *Preste !...*
Disparais ! ton cousin te contera le reste. (E. Aug.)

PRESTEMENT, adv. D'une manière preste : *Il a fait cela* PRESTEMENT. (Acad.)

PRESTESSE, n. f. (rad. *preste.*) Vitesse, agilité : *Il a fait cela avec une grande* PRESTESSE (Acad.) *Je remarquai la singulière* PRESTESSE *d'un Arabe.* (Chataubr.) *La petitesse des troglodytes, ainsi que leur* PRESTESSE, *les fait presque toujours échapper à l'œil et à la serre de leurs ennemis.* (Buff.) *Il a toujours mis beaucoup de* PRESTESSE *à nous éviter.* (C. de Bern.)

— Fig. Vivacité : *La* PRESTESSE *de ses réponses m'a diverti. La* PRESTESSE *de son esprit m'étonne toujours.* (Acad.)

PRESTIDIGITATEUR, n. m. (*preste*, et *digitus* doigt.) Celui qui a les doigts très-exercés ; escamoteur : *Un habile* PRESTIDIGITATEUR.

PRESTIDIGITATION, n. f. Pron. *près-ti-di-gi-ta-ci-on.* — Art du prestidigitateur.

PRESTIGE, n. m. (*præstigia* ; lat., m. sign.) Illusion attribuée à la magie, à quelque sortilége ; fascination : *Tous les changements que semblaient opérer les magiciens d'Égypte, n'étaient que des* PRESTIGES, *que de purs* PRESTIGES. *Il y a du* PRESTIGE *à cela.*

— Par extens. Illusion que l'on sait être produite par des moyens naturels : *Les* PRESTIGES *de la fantasmagorie, de l'optique de la perspective.* (Acad.)

— Effet surprenant produit par l'art : *Les* PRESTIGES *de l'éloquence. Les* PRESTIGES *du théâtre. Les* PRESTIGES *de l'art.* (Acad.)

J'ai voulu vous guérir des *prestiges* nouveaux
De ce bon ton moderne et de cet esprit faux. (Desmah.)

— Illusion de l'esprit :

Rejetez loin de vous tout *prestige* funeste. (Étienne.)

PRESTIGIEUX, EUSE, adj. Qui opère des prestiges : *Un art* PRESTIGIEUX. *Une éloquence* PRESTIGIEUSE. *Un débit* PRESTIGIEUX. (Acad.) *L'exécution de cette vaste galerie avait été confiée à des artistes familiarisés avec l'art* PRESTIGIEUX *des décorations.* (Kératry.)

PRESTIMONIE, n. f. Dr. can. Fonds ou revenu affecté à l'entretien d'un ecclésiastique sans qu'il y ait exécution en titre de bénéfice.

PRESTO, adv. (m. ital., *vivement.*) Mus. Terme emprunté de l'italien, pour désigner un mouvement vif et prompt. || On dit au superlat., *Prestissimo*, très-vif, très-rapide.

PRESTOLET, n. m. (*prêtre.*) Par dénigr. Ecclésiastique sans considération : *Il fait l'important, et ce n'est qu'un* PRESTOLET. *Cela m'a l'air d'un* PRESTOLET. (Acad.)

PRÉSUMABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut conjecturer, présumer : *La chose n'est pas certaine, mais elle est* PRÉSUMABLE. *Il est* PRÉSUMABLE *qu'il viendra. Il n'est pas* PRÉSUMABLE *qu'il réussisse.* (Acad.)

PRÉSUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Présumer : *Chose* PRÉSUMÉE, PRÉSUMÉE *vraie.*

— Censé, réputé : *Tout accusé est* PRÉSUMÉ *innocent jusqu'au moment de sa condamnation.*

PRÉSUMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præ*, d'avance ; *sumere*, prendre ; lat.) Conjecturer, juger par induction : *Que* PRÉSUMEZ-VOUS *de cette affaire ? Je n'en* PRÉSUME *rien de bon. Il est* A PRÉSUMER *qu'il n'en demeura pas là. Il faut toujours bien* PRÉSUMER *de son prochain.* (Acad.) *Les législateurs doivent* PRÉSUMER *le mal, afin de le prévenir.* (Troplong.) *N'imaginant pas comment l'être pensant peut mourir, je* PRÉSUME *qu'il ne meurt point.* (Boss.)

— Avoir bonne opinion : *Vous* PRÉSUMEZ *trop de votre ami. C'est un homme qui* PRÉSUME *beaucoup de lui-même. Il* PRÉSUME *trop de son crédit, de son pouvoir. Je ne* PRÉSUME *pas assez de moi pour me charger de ce travail.* (Acad.)

Qui n'appréhende rien *présume* trop de soi. (Corn.)

— *Trop présumer*, juger trop favorablement :

... C'est trop *présumer* de croire que vos yeux
Qui m'évitent partout, me cherchent en ces lieux.
(C. Del.)

— Réputer, regarder comme : *La loi* PRÉSUME *innocent tout accusé qui n'est pas encore évidemment reconnu coupable.*

= **Se présumer**, v. pron. Être présumé, être présumable : *Cela ne* SE PRÉSUME *pas, ne peut* SE PRÉSUMER. *Le crime ne se* PRÉSUME *pas.*

PRÉSUPPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Présupposer : *Chaque science a ses principes* PRÉSUPPOSÉS.

— Absol. *Cela présupposé*, cela étant présupposé.

PRÉSUPPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pré-çu-po-zé.* — Supposer préalablement : *Pour bien entendre ce système, il faut* PRÉSUPPOSER *que..... Ce que vous* PRÉSUPPOSEZ *là est peu vraisemblable.* (Ac.)

— En parl. des choses, Faire supposer : *L'idée seule du domicile* PRÉSUPPOSE *une attention singulière sur soi-même.* (Buff.) *L'éducation intellectuelle* PRÉSUPPOSE *toujours une forte éducation religieuse et morale ?* (Dupanl.)

= **Se présupposer**, v. pron. Être présupposé : *L'impossible et l'absurde ne doivent jamais* SE PRÉSUPPOSER.

PRÉSUPPOSITION, n. f. Pron. *pré-çu-po-zi-ci-on.* — Supposition préalable : *Sa* PRÉSUPPOSITION *est absurde.* (Acad.)

PRÉSURE, n. f. Pron. *pré-zu-re.* — Matière qu'on trouve dans le quatrième estomac ou la caillette du veau ou des jeunes ruminants qui sont encore nourris de lait ; c'est du lait presque réduit au caséum, dont on se sert pour faire cailler le lait : *Plus on garde la* PRÉSURE, *meilleure elle est.* (Acad.)

PRÊT, ÊTE, adj. (*paratus* ; lat., m. sign.) Qui est en état de faire, de dire, de recevoir, d'entendre quelque chose ; qui est disposé, préparé à quelque chose : *Je suis* PRÊT *à faire tout ce qu'il vous plaira. Il est* PRÊT *à partir. Tenez-vous* PRÊT *pour partir dans deux heures. C'est un homme qui est toujours* PRÊT *à bien faire. Le dîner est* PRÊT *à servir. Le canon était* PRÊT *à tirer. Les armées étaient* PRÊTES *à en venir aux mains. Il est toujours* PRÊT *à parler. Je suis* PRÊT *à vous entendre.* (Acad.)

Nomme-moi les climats où tu souhaites vivre ;
Parle, dès ce moment je suis *prête* à te suivre. (Créb.)

La paix n'est pas assurément PRÊTE *à se faire.* (Volt.)

— Absol. *Le dîner est* PRÊT. *La voiture est* PRÊTE.

— *C'est un homme qui n'est jamais prêt*, c'est un homme qui est toujours en retard, qui n'a jamais fait à temps ses préparatifs.

= **Gramm.** PRÊT A, DE ; PRÈS DE. Quoique ces expressions diffèrent entre elles de nature aussi bien que de valeur, on les confond cependant très-souvent.

— *Près de*, préposition, signifie, Sur le point de : *Les beaux jours sont* PRÈS DE *revenir.* (Acad.) *On ne connaît l'importance d'une action que quand on est* PRÈS DE *l'exécuter.* (La F.)

— *Prêt*, adjectif, a le sens de Disposé, préparé, et veut toujours la prépos. à quand il est suivi d'un complément : *Il voyait autour de lui tous les hommes* PRÊTS A *servir ses passions.* (Mass.) *Ils sont* PRÊTS A *tout, en paix comme en guerre.* (B. de S. P.)

La mort ne surprend point le sage ;
Il est toujours *prêt à* partir. (La F.)

L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer. (Boil.)

— Autrefois on construisait *prêt* avec *à* ou *de*, et l'on donnait à *prêt à* le sens d'une intention, et à *prêt de* celui d'une disposition :

Qu'on appelle mon fils, qu'il vienne se défendre,
Qu'il vienne me parler, je suis *prêt* de l'entendre. (Rac.)

— Aujourd'hui on ne fait plus cette distinction, et *prêt* suivi d'un complément veut toujours la préposition à.

PRÊT, n. m. Action de prêter de l'argent : *Ce n'est pas une vente, une aliénation ; ce n'est qu'un* PRÊT. (Acad.)

— Somme prêtée : PRÊT *gratuit.* PRÊT *à intérêt.* PRÊT *usuraire.* PRÊT *sur gages, sur nantissement.* (Acad.) *Je ne puis accepter autrement que comme un* PRÊT. (C. Del.)

— *Maison de prêt*, établissement autorisé par le gouvernement, etc., dans lequel on prête de l'argent sur nantissement.

— Par anal. *Je ne vous donne pas ce livre ; songez que ce n'est qu'un* PRÊT. (Acad.)

— Admin. milit. Somme donnée d'avance aux sous-officiers et aux soldats pour leurs menus besoins : *On fait le* PRÊT *tous les cinq jours. Toucher, recevoir le* PRÊT. *Il est dû aux soldats quatre* PRÊTS. (Acad.)

PRETANTAINE, n. f. Il n'est guère usité que dans cette locut. fam. : *Courir la pretantaine*, courir çà et là, sans sujet, sans dessein.

— *Cette femme court la pretantaine*, elle fait des promenades, des sorties qu'interdit la bienséance.

PRÊTE, n. f. Techn. Baguette d'osier refendue, qui sert à relier les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Prêter : *Argent* PRÊTÉ. *Livres* PRÊTÉS.

— Substantiv. *C'est un prêté rendu*, c'est une juste représaille.

PRÉTENDANT, part. pr. du v. Prétendre.

PRÉTENDANT, ANTE, n. Celui, celle qui prétend, qui aspire à une chose : *Il y a plusieurs* PRÉTENDANTS *à cette place, à cet emploi.* (Acad.)

— Particul. Celui qui aspire à la main d'une femme : *La fortune de cette veuve lui attire beaucoup de* PRÉTENDANTS. (Acad.) *Le nombre de ceux qui servent en France est grand, et celui des* PRÉTENDANTS *l'est encore davantage.* (La Rochef.)

— Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre : *On vit paraître sur la fin du règne de Valérien, et pendant celui de Gallien son fils, trente* PRÉTENDANTS. (Montesq.)

— Particul. et absol. Princes de la maison de Stuart, qui réclamèrent longtemps, et quelquefois les armes à la main, le trône d'Angleterre : *Le dernier* PRÉTENDANT *est mort à Rome, où il avait reçu le titre de cardinal.*

... On s'agite au nom du *prétendant.* (C. Del.)

PRÉTENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*prætendere;* lat., m. sign.) Demander, réclamer comme un droit : *Je* PRÉTENDS *un dixième, une moitié dans cette société. Il* A PRÉTENDU *le remboursement de ses avances. Ce corps* PRÉTEND *le pas sur tel autre. Il* PRÉTEND *marcher avant lui. Il* PRÉTEND *donner la loi partout.* (Acad.)

Je n'ai rien fait pour vous, je n'ai rien à *prétendre.* (Volt.)
... Deux yeux charmants, tels qu'à présent j'en vois,
Peuvent *prétendre* ici les honneurs dus aux rois. (Regn.)

— Par anal. *Il faut songer, s'il vous plaît, à vous défaire de votre amour, à cesser toutes vos poursuites auprès d'une personne que je* PRÉTENDS *pour moi.* (Mol.)

— Soutenir affirmativement; être persuadé : *Je* PRÉTENDS *que cela n'est pas vrai. Je* PRÉTENDS *que mon droit est incontestable.* (Acad.)

On *prétend* que Thésée a paru dans l'Épire. (Rac.)

— Avoir intention, avoir dessein : *Je* PRÉTENDS *faire ce voyage en tel temps. Je n'ai point dit cela sérieusement, j'*AI PRÉTENDU *plaisanter.* (Acad.)

Je *prétends* vous traiter comme mon propre fils. (Rac.)

— Vouloir, entendre : *Si je vous fais ce plaisir, je* PRÉTENDS *que vous m'en fassiez un autre. Je* PRÉTENDS *bien qu'il me cède. Je ne* PRÉTENDS *pas que cet étourdi me manque de respect.* (Acad.)

... Tu *prétendais* qu'en un lâche silence
Phèdre ensevelirait ta brutale insolence. (Rac.)

— V. intr. ou neut. Aspirer à une chose : *Il* PRÉTEND *à cette charge, à cette place. Il n'y a rien de si élevé à quoi il ne puisse* PRÉTENDRE. (Acad.) *A Rome, il y avait des magistratures où les plébéiens pouvaient* PRÉTENDRE. (Montesq.) *Il* PRÉTENDAIT *à la main de cette jeune personne.* (Acad.) *Il faut tendre à la perfection sans jamais y* PRÉTENDRE. (Malebr.) *Sans ambition politique, ne* PRÉTENDANT *point à gouverner sa patrie, Monk sut lui rendre le gouvernement dont elle ne pouvait se passer.* (Guizot.)

Daignez baisser les yeux sur quelqu'un d'entre nous,
Et qu'il lui soit permis d'oser *prétendre* à vous. (Piron.)

Syn. Prétendre, aspirer. *Prétendre,* c'est avoir sur une chose des vues fondées sur une certaine confiance en son droit, en ses titres; *aspirer,* c'est simplement désirer de l'obtenir. On *prétend* ouvertement; on *aspire* timidement et en secret.

PRÉTENDU, UE, part. pass. du v. Prétendre. Faux, douteux, supposé : *Ce* PRÉTENDU *gentilhomme. C'est un* PRÉTENDU *bel esprit. Il a allégué un* PRÉTENDU *droit.* (Acad.) *Quels étaient ces princes? Que pouvaient être ces* PRÉTENDUS *sacrés?* (Buff.)

— Anc. *La religion prétendue réformée,* le calvinisme.

PRÉTENDU, UE, n. Le futur époux, la future épouse : *Voilà mon* PRÉTENDU. *Voilà sa* PRÉTENDUE.

— Général. Celui qui recherche une femme en mariage : *Cette veuve a trois* PRÉTENDUS. (Acad.) *Elle fut étonnée de l'admiration de son* PRÉTENDU *pour ces brimborions.* (H. de Balz.) *Sa* PRÉTENDUE *lui semble charmante en négligé du matin.* (Scribe.)

PRÊTE-NOM, n. m. Celui qui prête son nom dans quelque acte où le véritable contractant ne veut point paraître : *Le fermier dénommé dans le bail de cette terre n'est qu'un* PRÊTE-NOM. *Beaucoup d'entreprises s'adjugent à des* PRÊTE-NOMS. (Acad.) *Que de* PRÊTE-NOMS *font de grandes affaires à la bourse, et de beaux discours à la tribune.* (De Ségur.) *L'assemblée considérait les électeurs comme les* PRÊTE-NOMS *de l'Autriche, et les émigrés comme les instruments.* (Mignet.)

PRÉTENTAINE, n. f. V. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE, adj. Pron. *pré-tan-ci-eu, eu-ze.* — Qui a des prétentions : *Homme* PRÉTENTIEUX. *Femme* PRÉTENTIEUSE.

— Qui annonce de l'affectation, de la recherche : *Style* PRÉTENTIEUX. *Ton* PRÉTENTIEUX.

— Substantiv. Personne affectée dans ses manières : *Un* PRÉTENTIEUX. *Une* PRÉTENTIEUSE.

PRÉTENTION, n. f. (*prétendre.*) Pron. *prétan-ci-on.* — Droit que l'on a, ou que l'on croit avoir, de prétendre, d'aspirer à une chose : *J'ai renoncé à cette* PRÉTENTION. PRÉTENTION *légitime, extravagante. Sa* PRÉTENTION *n'est pas fondée.* (Acad.)

Les *prétentions*
Sont les moindres sujets de nos divisions. (Rac.)

— Volonté, dessein : *Les hommes ont de grandes* PRÉTENTIONS *et de petits projets.* (Vauv.) *Je n'ai pas la* PRÉTENTION *de l'emporter sur vous.* (Acad.)

— Par extens. Espérance de fortune, attente d'héritage : *Ce jeune homme a des* PRÉTENTIONS, *de belles* PRÉTENTIONS. (Acad.)

— Mor. Droits qu'une personne se croit à la considération, à l'admiration des autres?

Dans ses *prétentions* une femme est sans bornes. (Boil.)

— Fam. *Avoir des prétentions,* prétendre à l'esprit, au talent, à la naissance, à la considération : *Il a des* PRÉTENTIONS *à l'esprit, à la naissance. Il n'a point de* PRÉTENTIONS. *Il n'a aucune* PRÉTENTION. Dans le m. sens. : *Il est rempli de* PRÉTENTIONS. *C'est un homme à* PRÉTENTIONS. *C'est un homme sans* PRÉTENTIONS. (Acad.)

— *Cette femme a encore des prétentions,* elle se croit encore jeune, jolie; elle veut plaire par des qualités qui ne sont plus de son âge.

PRÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*præstare;* lat., m. sign.) Donner une chose sous condition que celui qui la reçoit la rendra : PRÊTER *de l'argent.* PRÊTER *un cheval.* PRÊTER *sa voiture.* (Acad.) *C'était une de ces probités sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas rendre, et qui ne* PRÊTENT *pas davantage, de peur de ne pas recouvrer.* (G. Sand.) *Donner est un mot pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : je vous donne, mais je vous* PRÊTE *le bon jour.* (Mol.)

Il faut vingt mille francs, peux-tu me les *prêter?* (C. Del.)

— Absol. Donner de l'argent à intérêt :

Il cherche en vain quelqu'un qui *prête* à triple usure. (Regn.)

Pièce à pièce par lui quand son or est compté,
Il rêve en le *prêtant* aux sueurs qu'il lui coûte. (C. D.)

— *Prêter à la petite semaine,* prêter pour un temps très-court et à de très-gros intérêts.

Il *prête* par semaine à très-gros intérêts. (De la Ville.)

— Prov. *On ne prête qu'aux riches,* on ne prête qu'à ceux qui peuvent rendre.

— Attribuer certaines qualités à certaines personnes : *L'adulateur* PRÊTE *aux grands les vertus qui leur manquent.* (Mass.) *L'imagination, qui toujours agit au gré du cœur,* PRÊTE *à la personne aimée le mérite qui lui manque.* (La Mse de Lambert.)

Tes malheurs te *prêtaient* encor de nouveaux charmes. (Rac.)

— *Prêter à quelqu'un des discours, des intentions, une action,* les lui attribuer. ‖ Dans le m. sens : PRÊTER *à quelqu'un des torts, un ridicule, un travers, etc.*

Ayez une *aventure,* on vous en *prête* cent. (Desmahis.)

— *La lune prête sa lumière; la nuit prête son voile, son ombre,* la lune éclaire; la nuit cache, dérobe.

— Par anal. *La lune* PRÊTAIT *à ces ruines, par sa lumière indécise, le caractère et la physionomie d'un grand spectre.* (H. de Balz.)

— *Prêter sa plume,* écrire pour quelqu'un.

— Fig. Donner, fournir : *Tout* PRÊTE *des armes à la volupté.* (Mass.)

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui *prête* vie. (La F.)

— Fig. *Prêter secours, aide, faveur, etc.,* secourir, aider, favoriser quelqu'un en quelque chose.

— Fig. *Prêter main forte,* appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice.

— *Prêter la main à quelque chose,* aider à faire quelque chose, être complice de quelque chose : *Il* A PRÊTÉ *la main à ce vol, à ce meurtre.* (Acad.)

— *Prêter la main* ou *l'épaule à quelqu'un,* l'aider à remuer, à soulever, à porter quelque chose de pesant. ‖ Fig. L'aider à réussir dans une entreprise.

— *Prêter l'oreille, prêter attention, prêter silence,* écouter, donner son attention, faire silence : PRÊTANT UNE OREILLE *attentive, je cherche à saisir quelques sons.* (Chateaubr.)

Dors, je suis sûr de moi : *je prêterai l'oreille,*
J'aurai les yeux ouverts. (C. Del.)

— *Prêter serment,* faire serment devant quelqu'un : PRÊTER SERMENT *de fidélité au roi.* PRÊTER SERMENT *devant un tribunal. Il fut admis à* PRÊTER *serment.*

— Anc. *Prêter foi et hommage,* se disait d'un vassal qui rendait foi et hommage au seigneur duquel il relevait.

— *Prêter son nom,* laisser faire en son nom un acte où l'on n'a point d'intérêt, dont un autre a les avantages et les charges. Autoriser quelqu'un à se servir de notre nom en quelque occasion.

— *Prêter son crédit, ses amis à quelqu'un,* lui rendre service, par son crédit, par le moyen de ses amis.

— *Prêter sa voix, prêter son ministère à quelqu'un,* parler pour lui, s'employer pour lui.

— *Prêter le collet à quelqu'un,* se présenter pour lutter ou combattre corps à corps avec lui : *Il est aussi fort que vous, il vous* PRÊTERA *le collet quand vous voudrez.* ‖ Fig. et fam. Être prêt à résister à quelqu'un, à disputer contre lui : *Il est homme à lui* PRÊTER LE COLLET.

— *Prêter le flanc à l'ennemi,* se poster ou marcher avec si peu de précaution qu'on puisse être pris en flanc par l'ennemi : *On s'exposait à faire par la gauche une marche dans un pays difficile, boisé, marécageux en* PRÊTANT LE FLANC *à l'armée autrichienne.* (Thiers.) ‖ Fig. et fam. Donner prise contre soi.

— Par anal. : PRÊTER *à la censure, à la critique, au ridicule, etc. :*

Je *prête au ridicule* enfin dans votre ouvrage. (C. Del.)

— Fig. Donner matière : *Marot fit connaissance avec le Châtelet pour* AVOIR PRÊTÉ *à des soupçons d'hérésie.* (Ste-Beuve.) *Cette action, cette conduite* PRÊTE *à de fâcheuses interprétations. Cette action, ce discours* PRÊTE *à la plaisanterie.* (Acad.) *Quand les femmes ne* PRÊTENT *plus à la médisance, elles s'y adonnent.* (E. Augier.)

Dans ce foyer maudit tout *prête* à l'équivoque. (C. Del.)

— Mar. *Prêter côté,* en parl. d'un vaisseau. Prendre position pour combattre.

= **Prêter,** v. intr. ou neut. En parl. du cuir, des étoffes, S'étendre aisément : *Un bas qui* PRÊTE. *Une étoffe qui* PRÊTE. *L'esprit est comme un cuir souple qui* PRÊTE. (Fén.)

— Fig. *C'est un sujet qui prête, qui prête beaucoup,* se dit d'un sujet de discours ou d'ouvrage qui peut fournir beaucoup d'idées.

= **Se prêter,** v. pr. Être prêté : *L'argent* SE PRÊTE *au taux légal.*

L'argent à tout denier *se prêta* sans usure. (Boil.)

— Fig. Se laisser aller momentanément à quelque chose : *On peut* SE PRÊTER *au plaisir, mais il ne faut pas s'y abandonner.* (Acad.) *Il semble que la nature de l'homme* SE PRÊTE *à toutes les situations.* (Buff.) *Son talent brillant et souple* SE PRÊTE *sans peine à tous les sujets.* (Cabanis.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Le coton du Levant* SE PRÊTE *difficilement à former des fils d'une grande finesse.* (Chaptal.) *La nature du chameau ne* SE PRÊTE *pas à l'influence des autres climats.* (Buff.) *Le gosier de l'étourneau* SE PRÊTE *à toutes les inflexions, à tous les accents.* (Id.)

— Être disposé à : *Les Français, par leur esprit et leur caractère,* SE PRÊTENT *le moins aux peintures fantastiques.* (Chateaubr.) *Les jeunes merles solitaires, pris dans le nid, sont capables d'instruction : la souplesse de leur gosier* SE PRÊTE *à tout, soit aux airs, soit aux paroles.* (Buff.)

— Consentir par complaisance à quelque chose : *Je* ME PRÊTERAI *à cet accommodement. Il* SE PRÊTE *à tout ce qui fait plaisir aux autres. Il* S'EST PRÊTÉ *à de viles manœuvres.* (Acad.) *Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y* PRÊTER. (Mass.)

PRÊTER, n. m. Ce qu'on prête; il s'emploie dans les deux locut. prov. : *Ami au* PRÊTER, *ennemi au rendre.* Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi. ‖ *C'est un* PRÊTER *à ne jamais rendre,* se dit d'un prêt fait à une personne insolvable.

PRÉTÉRIT, n. m. (*præteritum,* passé; lat.) Pron. *pré-té-ritt.* — Anc. gramm. Temps passé du verbe qui marque une action faite, un événement accompli : *J'ai eu soin d'éclaircir les pluriels irréguliers des noms et les* PRÉTÉRITS *irréguliers des verbes.* (Andr.) ‖ On dit aujourd'hui *Passé.*

— Adj. Dr. rom. *Enfant* PRÉTÉRIT, celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament.

PRÉTÉRITION ou **PRÉTERMISSION,** n. f. Pron. *pré-té-ri-ci-on.* — Rhétor. Figure par laquelle on déclare ne vouloir point parler d'une chose dont cependant on parle.

— Dr. rom. Omission faite par un testateur, dans son testament, d'un de ses fils ou d'un autre héritier nécessaire : *La* PRÉTÉRITION *annulait le testament.* (Acad.)

PRÉTEUR, n. m. (*prætor;* lat., m. sign.) Antiq. rom. Magistrat qui rendait la justice dans Rome, ou qui gouvernait une province : *Un édit du* PRÉTEUR. *Le* PRÉTEUR *de telle province.* (Acad.) *Le peuple élut un* PRÉTEUR. (Montesq.)

— Magistrat municipal dans quelques villes d'Allemagne.

PRÊTEUR, EUSE, adj. Qui prête à un autre de l'argent ou quelque autre chose d'utile : *Il n'est pas* PRÊTEUR *de son naturel.*

La fourmi n'est pas *prêteuse,*
C'est là son moindre défaut. (La Font.)

— Prov. et fig. *La fourmi n'est pas prêteuse,* se dit en parl. d'une personne qui n'aime point à prêter.

— Substantiv. : *C'est un* PRÊTEUR *sur gages. C'est un* PRÊTEUR *à gros intérêt.* (Acad.) *Il s'est livré continuellement à des usuriers et à des* PRÊTEURS *sur gages.* (Volt.)

PRÉTEXTE, n. f. (*prætexta*; lat., m. sign.) Pron. *pré-tek-ste.* — Ant. rom. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, et qui était une marque de dignité : *Les consuls prenaient la* PRÉTEXTE *le premier jour qu'ils entraient en charge.* (Acad.) *Les Romains empruntèrent aux Étrusques la* PRÉTEXTE. (Mich.)

— Robe longue et blanche, bordée d'une petite bande de pourpre, et que les enfants de familles patriciennes portaient jusqu'à l'âge de puberté.

— Adj. *Robe toge* PRÉTEXTE. (Acad.)

PRÉTEXTE, n. m. (*prætextus*; lat., m. sign.) Cause simulée, supposée; raison apparente dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action : PRÉTEXTE *spécieux, plausible. Léger* PRÉTEXTE. *Chercher un* PRÉTEXTE *de querelle. Il ne demande qu'un* PRÉTEXTE *pour rompre. Ce sont là de mauvais* PRÉTEXTES. (Acad.) *Sous* PRÉTEXTE *d'exercer la charité, ils renversent toutes les règles de la justice.* (Fléch.) *Tout sert de* PRÉTEXTE *aux méchants.* (Volt.) *Quelque* PRÉTEXTE *que nous donnions à nos afflictions, ce n'est souvent que l'intérêt ou la vanité qui les causent.* (La Rochef.)

— *Il n'y a pas de* PRÉTEXTE *à cela*, et absol. *Il n'y a pas de* PRÉTEXTE, il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou pour faire la chose dont il s'agit.

= **Sous prétexte que**, loc. conj. : *Il s'est retiré* SOUS PRÉTEXTE *qu'il souffrait.*

PRÉTEXTÉ, ÉE, part. pass. du v. Prétexter : *Voyage* PRÉTEXTÉ. *Maladie* PRÉTEXTÉE.

PRÉTEXTER, v. tr. ou act. 1re conj. Prendre pour prétexte : *Il* PRÉTEXTA *une maladie, un voyage. Il a* PRÉTEXTÉ *qu'il n'était pas assez riche.*

— Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse : *Ce magistrat* PRÉTEXTE *ses violences de l'amour du bien public. Les peuples* PRÉTEXTÈRENT *leur révolte du zèle de la religion.* En ce sens, il a vieilli. (Acad.)

PRETINTAILLE, n. f. Pron. *pre-tein-ta-ye.* — Anc. Ornement en découpure qui se mettait sur les robes des femmes : *Robe garnie de* PRETINTAILLES. (Acad.) *Je puis me flatter que je suis la première qui ait porté des* PRETINTAILLES. (Lesage.)

— Fig. et fam. Légers accessoires qui accompagnent une chose, qui en dépendent : *Cette charge coûte telle somme, sans compter les* PRETINTAILLES. *Il a gagné son procès avec les* PRETINTAILLES. (Acad.) Cette locution figurée était usitée surtout lorsque le genre d'ornements appelé *pretintaille* était à la mode : *C'est un jeune philosophe tout plein d'esprit; il pense profondément; il n'a pas besoin des petites* PRETINTAILLES *du siècle.* (Volt.)

— J. de l'hombre, chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne : il les paye aux autres quand il perd. Il y a quatorze pretintailles : *La consolation, le parfait contentement*, etc.

PRETINTAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Pretintailler : *Robe* PRETINTAILLÉE.

— Fig. *Style pretintaillé*, surchargé d'ornements d'assez mauvais goût.

PRETINTAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pretein-ta-ié.* — Mettre des pretintailles : PRETINTAILLER *une robe, une jupe.*

— Fig. *Pretintailler son style*, y multiplier les ornements.

PRÉTOIRE, n. m. (*prætorium*; lat., m. sign.) Antiq. rom. Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice : *Ils entrèrent dans le* PRÉTOIRE. *Un beau* PRÉTOIRE. (Acad.)

— Tente du général romain dans les camps.

— *Préfet du prétoire*, celui qui commandait la garde de l'empereur : *Les* PRÉFETS DU PRÉTOIRE, *pour le pouvoir et pour les fonctions, étaient à peu près comme les grands vizirs.* (Montesq.) *Les Germains défirent complétement le* PRÉFET DU PRÉTOIRE *Vindex, et lui tuèrent vingt mille hommes.* (H. Martin.) *Macrin,* PRÉFET DU PRÉTOIRE, *menacé de mort par Caracalla, le prévient en le faisant assassiner.* (Chateaubr.)

— Premier magistrat d'un des quatre grands départements du Bas-Empire : *Le préfet du* PRÉTOIRE *des Gaules, d'Orient, etc.* (Acad.)

PRÉTORIEN, IENNE, adj. (*prætor*, préteur; lat.) Antiq. rom. Propre ou qui appartient au préteur : *La dignité* PRÉTORIENNE. (Acad.)

— *Familles prétoriennes*, celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur.

— Il s'est dit aussi des soldats, des troupes qui formaient la garde des empereurs romains, et dont le chef avait le titre de *Préfet du prétoire. Soldat* PRÉTORIEN. *Cohorte* PRÉTORIENNE. *Garde* PRÉTORIENNE. *Bandes* PRÉTORIENNES. (Acad.)

— N. m. pl. Garde prétorienne; *L'empire fut plusieurs fois mis à l'encan par les* PRÉTORIENS. (Acad.)

PRÊTRAILLE, n. f. collect. pr *prê-tra-ye.* — Par dénigr. Le corps des ecclésiastiques.

PRÊTRE, n. m. (*presbyter*; lat. de πρεσβύς, vieillard; gr.) Celui qui exerce un ministère sacré, et qui préside aux cérémonies d'un culte religieux : *Les* PRÊTRES *du paganisme. Les* PRÊTRES *de Baal, de Cybèle, d'Apollon. Les Chinois et les Indous ont des* PRÊTRES *qu'ils appellent Bramines et Bonzes.* (Acad.)

Les *prêtres* ne pouvaient suffire aux sacrifices. (Rac.)

— Particul., dans l'Église catholique, celui qui a l'ordre du sacerdoce, en vertu duquel il a le pouvoir de dire la messe et de donner l'absolution des péchés : *Il n'y a que les évêques qui aient le pouvoir d'ordonner les* PRÊTRES. *Consacrer un* PRÊTRE. *Un* PRÊTRE *vénérable. Un saint* PRÊTRE. (Acad.) *Un bon* PRÊTRE *doit être le médecin des âmes.* (Volt.) *Un* PRÊTRE *est, par devoir, l'ami, la providence vivante de tous les malheureux.* (Lamenn.) *Un bon* PRÊTRE *est un commentaire vivant de l'Évangile.* (Lam.)

— *Prêtre habitué*, prêtre attaché au service d'une paroisse. *Un* PRÊTRE *habitué à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache.*

— *Cardinal-prêtre*, cardinal qui a reçu l'ordre de la prêtrise.

— Prov. et fig. *Il faut que le prêtre vive de l'autel*, il faut que chacun trouve des moyens suffisants de subsistance dans la profession qu'il a embrassée.

— Antiq. Ministre juif consacré au service du tabernacle et du temple : *Le grand* PRÊTRE *de la loi. Les* PRÊTRES *de la loi.*

— Bot. *Bonnet de prêtre*, le fusain.

— Art mil. *Bonnet à prêtre*, ou *de prêtre*, ouvrage avancé dont le front est à redans du côté de la campagne, et qui va en se rétrécissant du côté de la place.

PRÊTRESSE, n. f. (*prêtre.*) Il n'est usité qu'en parlant des cultes païens, et il signifie, une femme attachée au service d'une divinité. *La* PRÊTRESSE *d'Apollon. La* PRÊTRESSE *de Diane, de Minerve. Une* PRÊTRESSE *de Vesta.* (Acad.)

— Par dénigr. Desservante d'un mauvais lieu : *Dans dix ans* PRÊTRESSE *d'un tripot clandestin, dans vingt ans à l'hôpital, tel est l'arrêt de la dame.* (E. Augier.)

PRÊTRISE, n. f. (*prêtre.*) Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est prêtre : *Il a reçu l'ordre de* PRÊTRISE. *Il a reçu la* PRÊTRISE. *Il a ses lettres de* PRÊTRISE. (Acad.)

Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise,
Et par là de Baal méritai la *prêtrise*. (Rac.)

PRÉTURE, n. f. (*prætura*, m. signif.; lat.) Charge, dignité, fonction de préteur. *Un tel demanda la* PRÉTURE, *obtint la* PRÉTURE. (Acad.)

— Durée de cette magistrature : *Pendant la* PRÉTURE, *sous la* PRÉTURE *d'un tel.* (Acad.)

PREUVE, n. f. (*prouver.*) Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait : PREUVE *convaincante.* PREUVE *démonstrative.* PREUVE *authentique.* PREUVE *incontestable.* PREUVE *concluante.* PREUVE *sans réplique.* PREUVES *judiciaires.* PREUVES *testimoniales ou par témoins. Demander, être admis à faire la* PREUVE *d'un fait. Le juge a ordonné la* PREUVE. *Acquérir la* PREUVE *d'un délai. Il y a* PREUVE *acquise contre l'accusé. La* PREUVE *de cela est que... La* PREUVE *en est que.* (Acad.)

— Fam. et par ellipse : PREUVE *de cela,* PREUVE *que cela est, c'est que......* (Acad.)

— *En venir à la preuve*, vérifier : *Quand on* EN VIENDRA À LA PREUVE, *on verra qui a dit vrai.* (Acad.)

— Jurispr. *Preuve muette*, preuve qui ne résulte ni d'écrits ni de témoignages, mais de quelque circonstance.

— *Semi-preuve* ou *demi-preuve*, commencement de preuve, qui n'est pas suffisant pour l'éclaircissement entier du fait dont il s'agit, mais dont on tire des indices : *Beaucoup de* SEMI-PREUVES *réunies ne font jamais une* PREUVE *complète.* (Acad.)

— *Faire preuve de noblesse*, justifier par titres qu'on est de noble extraction.

— Par anal. *Faire preuve de courage, de savoir, etc.*

— Absol., *Faire ses preuves*, se dit d'un homme qui, dans plusieurs occasions, s'est fait reconnaître pour un homme de courage, pour un honnête homme, pour un savant, etc.

— Particul. Titres, extraits, pièces que l'on met à la fin d'un livre pour prouver la vérité des faits qui y sont avancés : *Il a ajouté à son histoire un volume de* PREUVES. (Acad.)

— Marque, témoignage : *Donner des* PREUVES *de sa capacité, de son savoir, de son courage, etc. J'ai reçu de lui une* PREUVE *d'amitié, une* PREUVE *de confiance dont je suis fort touché.* (Acad.)

— Par extens. Indice, signe : *L'éloge du caractère ou de l'esprit d'une femme, est presque toujours une* PREUVE *de laideur.* (Desmahis.)

— Arithm. Opération faite pour vérifier l'exactitude d'un calcul : *La* PREUVE *de la division se fait par la multiplication, celle de la soustraction se fait par l'addition.* (Acad.)

— Rhétor. Partie du discours, qu'on appelle aussi *Démonstration.*

PREUX, adj. m. (*probus*; lat., m. sens) Pron. *preu.* — Anc. Brave, vaillant; il se joint toujours à *chevalier* : *C'est un* PREUX *chevalier. C'était un* PREUX *et hardi chevalier.*

Dunois, et vous, *preux* chevaliers,
Suivez ses pas dans les batailles. (C. Del.)

— Substantiv. *C'est un* PREUX. *Un ancien* PREUX. (Acad.) ‖ Peu usité.

PRÉVALOIR, v. intr. ou neut. 3e conj. (*pré*, partic. de supériorité, et *valoir.*) (*Je prévaux, tu prévaux, il prévaut, nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent; je prévalais, nous prévalions; je prévalus, nous prévalûmes; je prévaudrai, nous prévaudrons; je prévaudrais, nous prévaudrions; prévaux, prévalons, prévalez; que je prévale, que nous prévalions; que je prévalusse, que nous prévalussions; prévalant; prévalu*, inv.) Avoir l'avantage, remporter l'avantage : *Son adversaire* A PRÉVALU. *La faveur* PRÉVAUT *souvent sur le mérite. Cette considération* A PRÉVALU *sur toutes les autres.* (Acad.) *L'usage* PRÉVAUT *presque toujours contre la raison.* (Volt.) *L'influence des habitudes ne* PRÉVAUT *jamais sur celle de la nature.* (Cuv.) *Rien ne* PRÉVAUT *contre la justice, quand elle est évidente aux yeux des peuples.* (Lamenn.) *Plus le service en tout genre* PRÉVAUT *sur les titres, plus un état est florissant.* (Volt.)

Où l'usage *prévaut*, nulle raison n'est bonne. (Quinault.)
Le peuple *a prévalu*, gloire au peuple ! (C. Del.)

= **Se prévaloir**, v. pron. Tirer avantage : *Il* SE PRÉVAUT *de sa naissance, de son autorité, de son crédit. Il* S'EST PRÉVALU *de la faiblesse, de la simplicité de son adversaire.* (Acad.) *A Rome, les esprits ambitieux et remuants excitaient les jalousies pour s'en* PRÉVALOIR. (Boss.) *Il y a des préjugés reconnus ou du moins avoués pour faux par ceux qui s'en* PRÉVALENT *davantage.* (Duclos.)

Coquin, tu te *prévaux* d'un contre-temps maudit. (Piron.)

PRÉVARICATEUR, TRICE, n. (*prævaricator*; lat., m. sign.) Celui, celle qui prévarique, qui trahit son devoir, qui manque à son devoir : *C'est un* PRÉVARICATEUR *dans son emploi. Punir les* PRÉVARICATEURS. (Acad.)

— Adj. *Juge, magistrat* PRÉVARICATEUR. (Ac.)

PRÉVARICATION, n. f. pr. *pré-va-ri-ka-ci-on.* — Action de trahir la cause, l'intérêt des personnes qu'on est obligé de soutenir; action de manquer par mauvaise foi au devoir de sa charge, aux obligations de son ministère : *Il est accusé de* PRÉVARICATION. *C'est une* PRÉVARICATION *manifeste, une* PRÉVARICATION *honteuse.* (Acad.)

PRÉVARIQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *pré-va-ri-ké.* — Agir contre son devoir; trahir ses obligations, commettre une malversation dans l'exercice de ses fonctions. : PRÉVARIQUER *dans son emploi. Ce juge, cet avocat, cet avoué* A PRÉVARIQUÉ. (Ac.) *Le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait* PRÉVARIQUER *Israël.* (Mass.)

A point nommé, monsieur, il falloit un faussaire,
Un notaire fripon, prêt à *prévariquer* :
Je sais bien qu'à Paris vous n'en pouviez manquer.
(Boursault.)

PRÉVENANCE, n. f. Manière obligeante de prévenir, d'aller au-devant de ce qui peut plaire : *Il n'y a point de* PRÉVENANCE *qu'il ne m'ait faite. Il m'a recherché par mille* PRÉVENANCES. (Acad.) *Il nous comble de* PRÉVENANCES, *de bontés.* (Lam.) *Pourquoi m'accabler de* PRÉVENANCES *après m'avoir marqué tant de froideur ?* (H. de Balz.)

PRÉVENANT, ANTE, adj. Obligeant, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir : *C'est un homme très-*PRÉVENANT. *La maîtresse de cette maison est fort* PRÉVENANTE. (Acad.) *Elle était fière et dédaigneuse pour ceux qu'elle n'aimait pas,* PRÉVENANTE *et gracieuse pour ceux qui avaient conquis son amitié.* (Scribe.)

— Agréable, gracieux, qui dispose en faveur de la personne : *Air* PRÉVENANT. *Physionomie* PRÉVENANTE. *Mine* PRÉVENANTE. (Acad.) *Vous avez les manières si belles, si* PRÉVENANTES ! (Lesage.)

— Théol. *Grâce* PRÉVENANTE, grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine sans gêner le libre arbitre.

PRÉVENIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*pré*, partic. d'antériorité, et *venir*.) (*Je préviens, tu préviens, il prévient, nous prévenons; vous prévenez, ils préviennent; je prévenais; nous prévenions; je prévins, nous prévînmes; je préviendrai, nous préviendrons; je préviendrais, nous préviendrions; préviens, prévenons, prévenez; que je prévienne, que nous prévenions; que je prévinsse, que nous prévinssions; prévenant; prévenu, prévenue.*) Devancer, venir le premier : *Le courrier de France* A PRÉVENU *celui d'Espagne. Vous arrivez bien tard au rendez-vous, je vous* AI PRÉVENU *de plus d'une heure. Cette nouvelle* A PRÉVENU *le courrier.* (Acad.)

Ma Muse tout en feu me *prévient* et te loue. (Boil.)

— Fig. Par anal. : *Le goût est un discernement prompt qui* PRÉVIENT *la réflexion.* (Volt.)

— Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire : *Ils voulaient me venir voir, mais j'ai été bien aise de le* PRÉVENIR. *Les ennemis voulaient s'emparer de tel poste, nous les* AVONS PRÉVENUS. *J'avais intention de demander cette place, un autre m'*A PRÉVENU. (Acad.)

— *Prévenir quelqu'un par toutes sortes de bons offices*, lui rendre de soi-même toutes sortes de bons offices, avant d'en avoir reçu de lui. (Acad.)

— Par anal. Accueillir avec prévenance : *Elle néglige à la cour ceux qu'elle a recherchés à la ville, et méconnaît à la ville ceux qu'elle* A PRÉVENUS *à la campagne.* (Desmahis.)

— Jurispr. Se saisir le premier d'une affaire : *En certains cas, les baillis et sénéchaux* PRÉVENAIENT *les juges subalternes.* (Acad.)

— Dr. can. Par analog. : *Le pape* PRÉVIENT *l'ordinaire*, quand il confère avant l'ordinaire, sa collation prévaut.

— Anticiper, en parl. du temps : *Dans les hommes heureusement nés, la sagesse* PRÉVIENT *l'âge. Il m'a donné rendez-vous pour midi; mais je veux* PRÉVENIR *l'heure pour ne pas le faire attendre.* (Acad.)

— Aller au devant de quelque chose de fâcheux pour le détourner, empêcher qu'il n'arrive : PRÉVENIR *le mal.* PRÉVENIR *une maladie.* PRÉVENIR *un malheur, un accident.* PRÉVENIR *un danger. Il vaut mieux* PRÉVENIR *les crimes que d'avoir à les punir.* (Acad.) PRÉVENONS *un coup si funeste.* (Boss.)

— Par anal. : *L'homme* A *détruit ou* PRÉVENU *toute société entre les animaux.* (Buff.)

— *Prévenir les objections, les difficultés*, aller au devant des objections, des difficultés, et y répondre, les résoudre par avance.

— *Prévenir les besoins, les désirs de quelqu'un*, Pourvoir à ses besoins, satisfaire ses désirs avant qu'il les ait fait connaître. On dit de même, PRÉVENIR *les ordres, les intentions de quelqu'un.* (Acad.)

Qui *prévient* le besoin *prévient* souvent le crime. (Del.)

— Informer par avance, avertir : *Je l'*AI PRÉVENU *de piéges qu'on voulait lui tendre. Je vous* PRÉVIENS *que vous aurez demain une visite qui vous surprendra. On vous en avait* PRÉVENU. (Acad.)

— Fig. Disposer l'esprit d'une manière favorable ou contraire : *Il* A PRÉVENU *ses juges, l'esprit de ses juges. Je suis bien aise que quelqu'un le* PRÉVIENNE *en ma faveur avant que je lui parle.* (Acad.) *Deux choses toutes contraires nous* PRÉVIENNENT *également, l'habitude et la nouveauté.* (La Br.) *C'est un homme agréable, et qui d'abord* PRÉVIENT *en sa faveur.* (Lesage.)

Contre son innocence on veut me *prévenir*. (Rac.)

= **Se prévenir**, v. pron. Se préoccuper : *Vous vous* PRÉVENEZ *aisément. C'est l'homme du monde qui se* PRÉVIENT *le moins, qui se* PRÉVIENT *le plus.* (Acad.)

— Concevoir de la prévention : SE PRÉVENIR *pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un.*

— S'informer, s'avertir : *Entre amis on se* PRÉVIENT *de tout ce qui peut intéresser l'amitié.*

PRÉVENTIF, IVE, adj. Qui prévient, qui prend des mesures d'avance pour empêcher un délit d'être commis : *Système* PRÉVENTIF. *Lois* PRÉVENTIVES. *Des mesures* PRÉVENTIVES *paraissaient menacer la sûreté des personnes.* (Mignet.)

PRÉVENTION, n. f. (*prævenire*, prévenir; lat.) Pron. *pré-van-ci-on.* — Préoccupation d'esprit, opinion favorable ou contraire avant examen : *Il faut se défaire, se dépouiller de toute* PRÉVENTION. *Juger des choses sans* PRÉVENTION. *C'est un homme plein de* PRÉVENTIONS. *Un juge ne doit avoir de* PRÉVENTIONS *ni pour ni contre un accusé.* (Acad.) *Tout homme, quelque droit et quelque habile qu'il puisse être, est toujours capable de* PRÉVENTION. (Fén.) *Mon premier précepte était d'éviter soigneusement la précipitation et la* PRÉVENTION. (Desc.) *Un des écueils contre lesquels la justice fait souvent naufrage, c'est la* PRÉVENTION. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. crim. État d'une personne prévenue de crime : *Il est en* PRÉVENTION, *en état de* PRÉVENTION. *La mise en* PRÉVENTION. (Acad.) *Un régime également exempt de* PRÉVENTION *et de répression.* (Portal.)

— Jurispr. Action de devancer l'exercice du droit d'un autre, et, particul., Droit qu'un juge a de connaître d'une affaire, parce qu'il en a été saisi le premier : *Le pape a droit de* PRÉVENTION *sur l'ordinaire. Les baillis et sénéchaux avaient quelquefois le droit de* PRÉVENTION *sur les juges subalternes.* (Acad.) || Vieux.

— *Prévention en cour de Rome*, action par laquelle on obtenait à Rome un bénéfice avant la nomination du collateur : *Le patronage laïque n'était pas sujet à la* PRÉVENTION. *Il obtint ce bénéfice par* PRÉVENTION. (Acad.)

PRÉVENTIVEMENT, adv. Admin. Manière préventive; en qualité de prévenu : *Détenu* PRÉVENTIVEMENT.

PRÉVENU, UE, part. pass. du v. Pévenir.

— Averti, informé : *J'avais été* PRÉVENU *de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc.* (Chateaub.)

— Influencé, préoccupé pour ou contre : *Il est* PRÉVENU *en faveur de cette personne.* (Acad.) *L'homme* PRÉVENU *ne vous écoute pas, il est sourd; la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus.* (Boss.)

.... De sa grandeur déjà trop *prévenu*,
Le nouvel empereur vous a-t-il méconnu ? (Rac.)

— *Être prévenu pour, contre quelqu'un*, avoir des préventions favorables, défavorables : *On était furieusement* PRÉVENU CONTRE *moi.* (Lesage.) *On n'est pas trop* PRÉVENU *pour vous, comme vous voyez.* (Danc.)

— Qui est inculpé d'un délit, d'un crime, et qui est renvoyé après instruction, devant un tribunal pour y être jugé : *Un homme* PRÉVENU *d'un délit, d'un crime.*

— Substantiv. *Un* PRÉVENU. *Une* PRÉVENUE. *Cette circonstance est favorable au* PRÉVENU. (Acad.)

PRÉVISION, n. f. (*prævisio*, de *prævidere*, prévoir; lat.) Pron. *pré-vi-zion.* — Théol. Vue des choses futures : *La* PRÉVISION *de Dieu. Avoir le don de la* PRÉVISION. *Don de* PRÉVISION. (Acad.)

— Au plur. Conjectures : *L'événement a justifié toutes mes* PRÉVISIONS. (Acad.) *Il faut se défier des* PRÉVISIONS *et des prédictions en ce qui concerne l'Amérique.* (Ampère.)

PRÉVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. (*pré*, en avant, et *voir*). (*Je prévois, tu prévois, il prévoit, nous prévoyons, vous prévoyez; ils prévoient; je prévoyais, nous prévoyions; je prévis, nous prévîmes; je prévoirai, nous prévoirons; je prévoirais, nous prévoirions; prévois, prévoyons, prévoyez; que je prévoie, que nous prévoyions; que je prévisse, que nous prévissions; prévoyant; prévu, ue.*) Juger par avance qu'une chose doit arriver : *Les hommes sages* PRÉVOIENT *les événements. Qui eût jamais pu* PRÉVOIR *cet accident? Je* PRÉVIS *bien dès lors ce qui en arriverait. Je ne* PRÉVOYAIS *pas que cela dût arriver ainsi.* (Acad.) *Celui qui ne* PRÉVOIT *rien est souvent dupe, celui qui* PRÉVOIT *trop est toujours malheureux.* (La Br.) *Elle ne* PRÉVOIT *pas le coup que je veux lui porter.* (H. de Balz.)

Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin. (Rac.)

— Fam. *Il faut tout prévoir*, il faut prendre toutes les précautions nécessaires.

— *On ne peut tout prévoir*, on ne peut penser à tout.

= **Se prévoir**, v. pron. Être prévu : *Cela devait, pouvait* SE PRÉVOIR. *Ce succès* SE PRÉVOIT.

PRÉVÔT, n. m. (*præpositus*, préposé; lat.) Anc. Officier civil qui exerçait une juridiction, qui avait une certaine autorité.

— *Prévôt royal*, premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages ou sénéchaussées. *Dans quelques provinces, le* PRÉVÔT ROYAL *avait le titre de châtelain; dans d'autres, celui de vicomte et dans d'autres celui de viguier.* (Acad.)

— *Prevôt de l'hôtel, grand prévôt* ou officier de la maison du roi, lequel connaissait des cas criminels, qui arrivaient à la suite de la cour, des matières civiles où les officiers de la maison du roi étaient intéressés, et qui avait inspection sur le prix des vivres nécessaires pour la subsistance de la cour :

Aujourd'hui, *grand prévôt*, son procès, sa sentence;
Demain le reste. (C. Del.)

— *Prévôt de Paris*, officier, chef de la juridiction du Châtelet.

— *Prévôt des marchands*, chef de l'hôtel de ville, ayant une espèce d'autorité sur la bourgeoisie : *La ville de Paris nomma Budée son* PRÉVÔT DES MARCHANDS, *place honorable et importante; car c'était celle du magistrat chargé en chef de l'administration municipale.* (Andrieux.) *Une espèce de fureur commençait à éclater contre le* PRÉVÔT DES MARCHANDS, *qu'on accusait de trahison.* (Thiers.)

— Anc. *Prévôts des chirurgiens*, officiers qui avaient, dans le corps des chirurgiens, des fonctions analogues à celles des jurés dans les communautés d'arts et métiers.

— *Prévôt de la connétablie*, officier qui commandait les gardes de la connétablie.

— *Prévôt des monnaies*, officier qui était préposé pour la capture des faux monnayeurs, et pour l'instruction de leur procès.

— *Prévôt des maréchaux, de la maréchaussée*, officier préposé à la sûreté des grands chemins, qui prenait connaissance des délits qui arrivaient dans l'étendue d'une généralité, et les jugeait sans appel : *Les voleurs furent arrêtés par le* PRÉVÔT. *On mit le* PRÉVÔT *à leurs trousses.*

— *Prévôt de la marine*, officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait le procès des gens de mer accusés de quelque crime, et qui en faisait le rapport au conseil de guerre.

— Escr. *Prévôt de salle*, celui qui est sous un maître d'armes, et qui donne leçon aux écoliers. *Prendre leçon du* PRÉVÔT *de salle. Faire assaut contre le* PRÉVÔT *de salle.* || Par anal. *Le* PRÉVÔT *d'un maître de danse.*

— Bénéficier chef du chapitre d'une église cathédrale et collégiale. || Bénéficier pourvu d'un bénéfice appelé *Prévôté.*

— Comm. rel. *Prévôt général*, supérieur général d'une communauté religieuse.

PRÉVÔTAL, ALE, adj. (*prévôt.*) Qui concerne la juridiction du prévôt : *Un vol commis sur un grand chemin était un cas* PRÉVÔTAL. *La fausse monnaie était un des cas* PRÉVÔTAUX. *Jugement* PRÉVÔTAL. *Juridiction* PRÉVÔTALE. (Acad.)

— *Cour prévôtale*, juridiction exceptionnelle, jugeant sommairement et sans appel.

PRÉVÔTALEMENT, adv. D'une manière prévôtale, sans appel : *Ce criminel a été jugé* PRÉVÔTALEMENT. (Acad.)

PRÉVÔTÉ, n. f. Qualité, fonction, juridiction de prévôt : *La* PRÉVÔTÉ *de l'hôtel. La* PRÉVÔTÉ *des marchands. La* PRÉVÔTÉ *de la maréchaussée, de la marine, des monnaies. Juge de la* PRÉVÔTÉ. (Acad.)

— Lieu où le prévôt rendait la justice : *Ce procureur est allé plaider à la* PRÉVÔTÉ.

— Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction : *L'étendue de toute une* PRÉVÔTÉ. *Banni de toute la* PRÉVÔTÉ *et vicomté de Paris.* (Acad.)

PRÉVOYANCE, n. f. (*prévoir.*) Pron. *pré-voi-yanss.* — Faculté de prévoir : *Rien n'échappe à sa* PRÉVOYANCE. *Cet homme est doué d'une grande* PRÉVOYANCE. (Acad.) *La* PRÉVOYANCE *des fourmis n'est qu'un préjugé.* (Buff.)

— Action de prévoir, de prendre des précautions pour l'avenir : *Il a détourné le mal par sa* PRÉVOYANCE. (Acad.) *La* PRÉVOYANCE *de la mort la rend horrible et l'accélère.* (J.-J. Rouss.)

... Rien n'échappe à votre *prévoyance*. (Rac.)

A travers les écueils ta sage *prévoyance*
Guidait de mon esquif l'essor aventureux. (Ancel.)

PRÉVOYANT, ANTE, adj. Pron. *pré-voi-yan, yan-te.* — Qui prévoit ce qui doit arriver, et qui prend des mesures pour l'avenir : *Il est bien* PRÉVOYANT. *Il n'est pas assez* PRÉVOYANT. *La sagesse est* PRÉVOYANTE. *Avoir l'esprit* PRÉVOYANT. (Acad.)

La plainte ni la peur ne changent le destin,
Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage. (La F.)

Le castor est prudent, l'abeille est *prévoyante*. (Darn.)

PRÉVU, UE, part. pass. du v. Prévoir : *Des événements aussi grands que peu* PRÉVUS *venaient de tout déplacer en France.* (Cuv.) *Il n'est pas permis d'étendre les lois pénales d'un cas* PRÉVU *à un cas non* PRÉVU. (Dupin.)

— *Tout a été prévu*, on a pourvu à tout; on a pris toutes les mesures de prudence.

PRIAPÉE, n. f. (*Priape.*) Pièce de poésie obscène, peinture licencieuse : *Il a passé sa vie à boire, à chanter, à faire des* PRIAPÉES, *et à ne rien faire d'utile.* (Volt.)

— Philol. Inscription composée pour une statue de Priape.

— Antiq. gr. N. f. pl. Fête en l'honneur de Priape.

PRIAPISME, n. m. (πρίαπος, *priape*, membre viril; gr.) Méd. Maladie qui consiste dans une érection continuelle et douloureuse.

PRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Prier : *Vous êtes* PRIÉ *de nous dire votre avis.*

— *Personne priée*, qui a été invitée avec cérémonie : *Je viens vous dire que tous les* GENS PRIÉS *sont ici.* (Danc.)

— Fam. *Il est né prié*, il n'a pas besoin d'être invité chaque fois, il est toujours censé l'être.

— *Repas, dîner prié*, repas, dîner auquel on est invité avec quelque cérémonie : *Les* DINERS PRIÉS *m'ennuient.* (Acad.)

PRIE-DIEU, n. m. Pron. *pri-Dieu.* — Sorte de pupitre au bas duquel est un marchepied où l'on s'agenouille pour prier Dieu : *On avait mis un* PRIE-DIEU *au milieu de l'Église. On avait préparé trois* PRIE-DIEU. (Acad.) *Il croit voir un* PRIE-DIEU, *et se jette étourdiment dessus.* (La Br.)

PRIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*precari*; lat., m. sign.) Pron. *pri-é.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. *nous priions, vous priiez.* — Pratiquer l'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître sa souveraine puissance, et lui demander les secours dont on a besoin : PRIER *Dieu.* PRIER *Dieu le Père.* PRIER *Notre-Seigneur Jésus-Christ.* PRIER *le Saint-Esprit.* PRIER *la très-sainte Trinité.* PRIER *le Tout-Puissant, le Seigneur.* (Acad.)

— Absol. *Il passe les nuits à* PRIER. *L'Écriture dit :* PRIEZ *et veillez, de peur que vous n'entriez en tentation.* PRIER *pour ses ennemis.* PRIER *les uns pour les autres.* PRIER *pour les morts.* (Acad.)

Dieu veut-il qu'à toute heure on prie, on le contemple ?
(Rac.)

Priez, enfant, *priez*, l'éternelle clémence
Ne repoussera pas les vœux de l'innocence. (C. Del.)

— *Prier la vierge, prier les saints*, s'adresser à la vierge, aux saints, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu.

— Fam. *Je l'en ai prié comme Dieu; je l'en ai prié à mains jointes*, je l'en ai prié avec toute l'ardeur possible.

— Intercéder pour quelqu'un :

Une mère pour vous croit devoir me *prier.* (Rac.)

— Fam. *Je* PRIE *Dieu que*..... se dit par forme de souhait : *Je* PRIE *Dieu qu'il vous ramène en bonne santé. Je* PRIE *Dieu qu'il vous amende.*

— *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, formule par laquelle le roi terminait ses lettres.

— Demander par grâce, et avec une sorte de soumission : PRIER *quelqu'un de quelque chose, de faire quelque chose. C'est un homme que je vous* PRIE *de protéger. Je vous* PRIE, *instamment, en grâce de lui rendre ce service.* PRIEZ-*le de ma part de venir me parler.* (Acad.) *J'allais chez vous pour vous communiquer une affaire que j'ai en tête, et vous* PRIER *de m'en dire votre avis.* (Mol.)

Je le *prie*, en mourant, d'oublier mes douleurs. (Rac.)

— Par formule de civilité, *Je vous prie : Dites-moi,* JE VOUS PRIE, *ce que vous entendez par là. Faites porter cela chez moi,* JE VOUS PRIE. *Remarquez,* JE VOUS PRIE, *que....*

— Il s'empl. aussi par menace : *Ne recommencez pas,* JE VOUS PRIE, JE VOUS EN PRIE. (Acad.)

Vous, mon Dieu, mêlez-vous de boire, *je vous prie.*
(Boil.)

— Inviter, convier : *On l'*A PRIÉ *d'assister à la cérémonie. Il est de ceux qu'on* A PRIÉS. *On l'*A PRIÉ *à dîner. On l'*A PRIÉ *de la noce, de la fête.* (Acad.)

Pour se venger de cette tromperie,
A quelque temps de là la cigogne le *prie.* (La F.)

— *Il veut être prié, il aime à se faire prier*, se dit d'un homme qui diffère d'accorder une chose facile qu'on lui demande : *Il s'est fait* PRIER *pour chanter, tandis qu'il en mourait d'envie.* (Acad.)

PRIÈRE, n. f. (*prier.*) Pron. *pri-èr.* — Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître sa toute-puissance, et lui demander les secours, les grâces dont on a besoin : *Se mettre en* PRIÈRE. *Être en* PRIÈRE. PRIÈRE *ardente, fervente. Dieu a exaucé nos* PRIÈRES. *Livre de* PRIÈRES. *Les* PRIÈRES *de l'Église. Les* PRIÈRES *pour les agonisants, des agonisants. Les* PRIÈRES *des quarante heures. Se recommander aux* PRIÈRES *de quelqu'un. La* PRIÈRE *du matin. La* PRIÈRE *du soir. Ordonner des* PRIÈRES. PRIÈRE *à la sainte Vierge. Faire sa* PRIÈRE, *ses* PRIÈRES. *Assister à la* PRIÈRE. (Acad.) *Nous ne connaissons aucune religion sans* PRIÈRE. (Volt.)

Madame, avez-vous fait votre *prière* à Dieu ? (Ducis.)
Il attirait les yeux de l'assemblée entière
Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa *prière.* (Mol.)

— *Dans cette maison on fait la prière tous les soirs*, dans cette maison on fait la prière en commun tous les soirs.

— Demande faite à titre de grâce et avec une sorte de soumission : *Humble* PRIÈRE. *Très-humble* PRIÈRE. *Instante* PRIÈRE. *Il a fait cela à ma* PRIÈRE. *Employer les* PRIÈRES *et les menaces. Ne refusez point cela à mes* PRIÈRES. *Il a été sourd, il n'a point eu d'égard à mes* PRIÈRES. *Ses* PRIÈRES *sont des ordres.* (Acad.) *Il ne se rendit point à ses* PRIÈRES. (Volt.) *Je venais me présenter à lui et tâcher, par mes respects et par mes* PRIÈRES, *de disposer son cœur à vous accorder à mes vœux.* (Mol.)

PRIEUR, n. m. (*prior*, qui est avant les autres; lat.) Supérieur, directeur d'un monastère de religieux : PRIEUR *claustral.* PRIEUR *conventuel. Le père* PRIEUR. (Acad.) *Le* PRIEUR, *radieux comme un soleil, donne sa bénédiction à tout le monde.* (C. Del.)

— Prov. et fig. *Il faut toujours dire du bien de monsieur le prieur*, il faut toujours ménager dans ses discours les gens puissants.

— *Sous-prieur*, celui qui a la supériorité et la direction dans un monastère, après le prieur : *Le* SOUS-PRIEUR. *Le père* SOUS-PRIEUR.

— *Prieur commendataire*, bénéficier qui jouissait en tout ou en partie des revenus d'un prieuré, sans avoir une autorité sur les religieux.

— *Prieur-curé*, religieux qui possédait une cure, dans l'ordre des chanoines réguliers.

— Par extens. Titre de dignité : PRIEUR *de Sorbonne, de la maison de Sorbonne.* (Acad.)

— *Grand prieur*, dans l'ordre de Malte, chevalier revêtu d'un bénéfice de l'ordre, appelé Grand prieuré : GRAND PRIEUR *de France.* GRAND PRIEUR *de Champagne.* GRAND PRIEUR *d'Auvergne.*

— Religieux qui dans quelques abbayes avait la première dignité après l'abbé.

PRIEURE, n. f. Supérieure d'un monastère de filles : *Madame la* PRIEURE. *La mère* PRIEURE. *Cette* PRIEURE *était une petite personne courte, ronde et blanche, a double menton, et qui avait le teint frais et reposé.* (Mariv.)

— *Sous-prieure*, religieuse qui a la supériorité après la prieure, et qui la remplace en cas d'absence.

— *Grande-prieure*, religieuse qui, dans quelques monastères de filles, est immédiatement après l'abbesse.

PRIEURÉ, n. m. Communauté religieuse sous la conduite d'un prieur, ou d'une prieure : PRIEURÉ *régulier.* PRIEURÉ *d'hommes.* PRIEURÉ *de filles.* PRIEURÉ *de fondation royale.* (Acad.)

— *Prieuré-cure*, prieuré auquel une cure était annexée. ‖ *Prieuré commendataire*, bénéfice qu'un prieur séculier tenait en commende.

— Église, maison d'une communauté religieuse qui était sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure : *Il était logé au* PRIEURÉ. (Acad.)

— Maison du prieur : *Aller à la messe au* PRIEURÉ.

— *Grand prieuré*, résidence d'un grand prieur.

PRIMAGE, n. m. (*prime.*) Mar. Bonification de tant pour cent que l'on accorde quelquefois au capitaine, sur le fret du navire qu'il commande.

PRIMAIRE, adj. des 2 g. (*primus*, premier; lat.) Pron. *pri-mère.* — Qui est au premier degré en commençant : *École* PRIMAIRE. *Enseignement* PRIMAIRE, *instituteur* PRIMAIRE. (Acad.) *En Amérique, l'instruction* PRIMAIRE *est à la portée de chacun.* (De Tocq.)

— *École primaire supérieure*, celle où l'on enseigne des branches de sciences plus élevées que dans les écoles primaires proprement dites : *La ville de Paris a une école* PRIMAIRE *communale* SUPÉRIEURE.

— Polit. *Assemblée primaire*, assemblée qui forme le premier degré d'un système d'élection, et où les citoyens sont appelés pour choisir les électeurs : *La Convention fut nommée directement par les* ASSEMBLÉES PRIMAIRES.

— Méd. Il se dit des premiers symptômes, des causes premières des maladies.

— Astr. *Planètes primaires*, celles qui ont le soleil pour centre de leurs mouvements, par oppos. aux Satellites ou planètes secondaires.

PRIMAT, n. m. (*primus*, premier; lat.) Pron. *prima.* — Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques : *Le* PRIMAT *des Gaules. L'archevêque de Tolède se dit* PRIMAT *d'Espagne, l'archevêque de Cantorbéry se dit* PRIMAT *d'Angleterre.* (Acad.) *Qui sera* PRIMAT *des Gaules? qui sera pape?* (La Br.)

— Principaux citoyens d'une ville grecque : *Les* PRIMATS *de l'île d'Hydra, de Spezzia.* (Acad.)

— Adj. *Le prince* PRIMAT.

PRIMATIAL, ALE, adj. (*primat.*) Pron. *pri-ma-ci-al.* — Qui appartient au primat : *Siége* PRIMATIAL. *Église* PRIMATIALE. *Juridiction* PRIMATIALE. (Acad.)

PRIMATIE, n. f. (*primat.*) Pron. *pri-ma-cie.* — Dignité de primat : *La* PRIMATIE *des Gaules. La* PRIMATIE *d'Aquitaine.* (Acad.) *Quelques-uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leurs personnes des pairies, des colliers d'ordre, des* PRIMATIES, *etc.* (La Br.)

— Étendue du ressort de la juridiction ecclésiastique d'un primat : *La* PRIMATIE *de Lyon s'étendait sur les provinces de Paris, de Sens et de Tours.* (Acad.)

— Maison, palais du primat : *Aller à la* PRIMATIE.

PRIMAUTÉ, n. f. (*primus*, premier; lat.) Pron. *pri-mô-té.* — Prééminence, premier rang : *La* PRIMAUTÉ *du saint-siége, du pape. C'est un homme vain, qui voudrait avoir partout la* PRIMAUTÉ. (Acad.) *On ne connaît point chez nous de* PRIMAUTÉ. (Piron.)

— J. de cartes, avantage qu'on a d'être le premier à jouer : *Nous avons tous deux le même point, j'ai gagné par la* PRIMAUTÉ. *Tirer à qui aura la* PRIMAUTÉ. *Jouer à trois rafles avec* PRIMAUTÉ, *sans* PRIMAUTÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Gagner quelqu'un de primauté*, le devancer, le prévenir dans ce qu'il avait dessein de faire : *Je voulais acheter cette maison, on m'*A GAGNÉ DE PRIMAUTÉ.

PRIME, adj. V. PRIME-ABORD, PRIME-SAUT.

PRIME, n. f. (*prima*; s.-entend. *hora*, heure; lat.) Liturg. cath. Première des heures canoniales : *Chanter* PRIME. *Réciter* PRIME. *Assister à* PRIME. (Ac.)

— Antiq. rom. Première des quatre parties du jour, comprenant la moitié du temps qui s'écoule entre le lever ou le coucher du soleil et midi. ‖ V. *Tierce, Sexte* et *None.*

— Jeu où l'on ne donne que quatre cartes : *Après le repas, quelques-uns proposèrent de jouer à la* PRIME, *et l'on apporta des cartes.* (Lesage.) *Il nous est venu hier un gentilhomme qui vous a vue jouer à petite* PRIME. (Mme de Sév.)

— *Avoir prime*, avoir ses quatre cartes de couleur différente.

— Comm. Laine de première qualité : PRIME *de Ségovie.* PRIME *de Portugal.* PRIME *de Roussillon.* (Acad.)

— Pierres demi-transparentes et légèrement colorées, de la nature du silex ou du cristal : PRIME *d'émeraude.* PRIME *d'améthyste.* PRIME *de topase.* PRIME *de rubis.* (Acad.)

— Escr. Position qu'on prend d'abord après avoir tiré l'épée du fourreau : *Garde de* PRIME. *Estocade de* PRIME. (Acad.)

— Pêch. *Sardines de prime*, celles que l'on prend au coucher du soleil, par oppos. à *Sardines d'aube.* ‖ *Morues de prime*, celles qui arrivent les premières en Europe, après la pêche annuelle.

PRIME, n. f. (*primum*; lat., m. sign.) Fin. Somme que celui qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour prix de l'assurance : PRIME *d'assurance.* (Acad.)

— Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération de commerce, de finance, d'agriculture, etc. : PRIME *d'encouragement.* PRIME *d'importation.* PRIME *d'exportation.* (Acad.) *Colbert donna une* PRIME *de cinq francs par tonneau pour encourager la construction des navires marchands.* (Chaptal.) *On donne en* PRIMES *à l'exportation, dont l'étranger profite seul trois fois plus qu'on n'a gagné par des impôts mal assis.* (Thiers.)

— *Marché à prime*, négociation à terme d'effets publics, dans laquelle, moyennant une prime payée par l'acquéreur, il est libre de prendre ou de ne pas prendre, au terme convenu, les effets qu'il a achetés.

PRIME ABORD (DE), loc. adv. Fam. Du premier abord, au premier abord : DE PRIME ABORD, *je le pris pour un autre.* (Acad.)

PRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Primer : *Un créancier* PRIMÉ *en hypothèque. Un avocat* PRIMÉ *par un autre.*

PRIMER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*primus*, premier.) J. de paume, Tenir la première place, en parl. de celui qui reçoit le service et de celui qui tient la droite de l'autre côté : *Il est accoutumé à* PRIMER. *Il n'est pas bon pour* PRIMER. *Il* PRIME *fort bien.* (Acad.)

— Fig. Devancer, surpasser, se distinguer, avoir de l'avantage sur les autres : *Cet homme* PRIME *en tout. Il* PRIME *dans la conversation, dans le barreau. Il veut toujours* PRIMER. *Il veut* PRIMER *partout.*

(Acad.) *S'ils pouvaient connaître leurs subalternes et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de* PRIMER. (La Br.) *Vivifiée par l'esprit, l'espèce la plus vile, entre tous les animaux,* EÛT PRIMÉ *sur les autres, elle eût pensé, elle eût parlé.* (Buff.)

— Fam. *Aimer à primer*, aimer à paraître plus que les autres, à dominer sur eux.

— Transitiv. *Primer quelqu'un*, le surpasser : *Il* PRIME *tous ses camarades d'étude.*

— Jurispr. *Primer quelqu'un en hypothèque*, avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

PRIME-SAUT (DE), loc. adv. Fam. Subitement, tout d'un coup : *Les savants ne sont pas arrivés* DE PRIME-SAUT *à des résultats applicables.* (Blanqui.)

PRIME-SAUTIER, IÈRE, adj. (*prime* et *saut.*) Pron. *pri-me-ço-tié, ière.* — Qui se détermine, parle, écrit de premier mouvement, sans réflexion préalable : *Il est* PRIME-SAUTIER. *Un esprit* PRIME-SAUTIER. *Une intelligence* PRIME-SAUTIÈRE. (Acad.) *Des esprits* PRIMES-SAUTIERS. || Peu usité.

PRIMEUR, n. f. (*primus*, premier; *maturus*, mûr; lat.) Agric. Première saison des fruits et des légumes : *Les fraises, les poids sont chers dans la* PRIMEUR, *dans leur* PRIMEUR.

— Par extens. Il se dit du vin : *Certains vins sont bons dans la* PRIMEUR, *ils sont bons à boire aussitôt après la vendange.* (Acad.)

— N. m. pl. Fruits, légumes précoces : *On a servi des* PRIMEURS. (Acad.) *Rien n'est plus insipide que les* PRIMEURS. (J.-J. Rouss.)

PRIMEVÈRE, n. f. (*primus*, premier; *ver*, printemps; lat.) Bot. Espèce de plante de la famille des Primulacées; elle fleurit vers la fin du mois de février, et une des premières avant le printemps : PRIMEVÈRE *double.* PRIMEVÈRE *simple. L'oreille d'ours est une espèce de* PRIMEVÈRE. (Acad.) *Les douces* PRIMEVÈRES *et les humbles violettes colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers.* (B. de St-P.)

L'or de la *primevère* a percé les gazons. (Michaud.)

PRIMICÉRIAT, n. m. Dignité, office de primicier.

PRIMICIER, n. m. (*primus*, premier; lat.) Pron. *pri-mi-cié.* — Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres : *Le* PRIMICIER *présidait au chœur; c'était le premier des chantres.* (Acad.)

PRIMIDI, n. m. (*primus*, premier; *dies*, jour; lat.) Chron. Premier jour de la décade républicaine en France.

PRIMIPARE, adj. f. (*primus*, premier; *pario*, j'enfante; lat.) Physiol. Qui enfante pour la première fois.

— N. f. *Il est plus aisé de constater l'accouchement chez une* PRIMIPARE *que chez une femme qui a déjà procréé.* (Dubois.)

PRIMIPARITÉ, n. f. Physiol. État d'une femme qui met au monde son premier enfant.

PRIMIPILAIRE, n. m. (*primus*, premier; *pilum*, javelot; lat.) Antiq. rom. Centurion, chef de la première compagnie d'une cohorte; il avait la garde de l'aigle de la légion.

— Adjectiv. *Centurion* PRIMIPILAIRE.

PRIMITIF, IVE, adj. (*primitivus*; *primus*, premier; lat.) Qui est le premier, le plus ancien : *Les titres qu'on a produits ne sont pas suffisants, il faut voir le titre* PRIMITIF. *La valeur* PRIMITIVE *d'une monnaie.* (Acad.) *L'histoire* PRIMITIVE, *comme la philosophie* PRIMITIVE, *comme toute science* PRIMITIVE, *reposa dans le sein de la religion.* (De Barante.)

— Zool. *Tige primitive*, espèce première : *Le biset ou pigeon sauvage est la* TIGE PRIMITIVE *de tous les autres pigeons.* (Buff.)

— *État primitif d'une chose*, premier état dans lequel on sait ou l'on conjecture qu'était une chose.

— Par anal. *Le quartz est le premier des verres* PRIMITIFS. (Buff.) *Le fer, l'argent, l'aimant* PRIMITIFS. (Id.)

— Par anal. *Forme* PRIMITIVE. *La chaleur* PRIMITIVE *du globe.* (Buff.) *Le blanc paraît être la couleur* PRIMITIVE *de la nature.* (Id.)

— *Le monde primitif*, le monde tel qu'on suppose qu'il était dans les temps les plus anciens.

— Gramm. *Langue primitive*, celle qu'on suppose avoir été parlée la première. || Plus souv. Il se dit aussi d'une langue qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre.

— *Innocence primitive*, état de l'âme, antérieur au péché.

— Fig. Il se dit des qualités : *Ses goûts étaient* PRIMITIFS *comme son âge.* (Lam.)

— *La primitive Église*, église des premiers siècles du christianisme.

— *Curé primitif*, celui qui était originairement curé, et qui avait un vicaire perpétuel appelé simplement curé : *L'abbé de Sainte-Geneviève était curé* PRIMITIF *de Saint-Étienne du Mont.* (Acad.)

— *Mots primitifs*, ceux qui servent de radical et dont se forment les mots qu'on appelle *dérivés. Juste est le mot primitif de Justicier, de Justifier, d'Injuste, d'Injustice, etc.* || Substantiv. *Ce* PRIMITIF *a beaucoup de dérivés.* (Acad.)

— Phys. *Couleurs primitives*, les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière solaire se décompose; le rouge, l'orangé, le jaune, le bleu, l'indigo et le violet. Peint. *Couleurs primitives*, le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir.

— Géol. *Terrains primitifs*, ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels on les suppose par conséquent antérieurs.

— N. m. pl. Quakers : *Les* PRIMITIFS *auxquels on a donné le nom ridicule de* quakers *ont fui et détesté la guerre pendant plus d'un siècle.* (Volt.)

PRIMITIVEMENT, adv. Originairement : *Ce mot a été employé* PRIMITIVEMENT *dans un sens beaucoup plus restreint.* (Acad.)

PRIMO, adv. (m. lat.) Premièrement; en premier lieu.

PRIMOGÉNITURE, n. f. (*primus*, premier; *genitus*, engendré; lat.) Aînesse : *Ésaü vendit son droit de* PRIMOGÉNITURE *pour un plat de lentilles.* (Acad.) *Le droit de* PRIMOGÉNITURE *est injuste et contraire à l'intérêt du plus grand nombre.* (M. J. Chén.) *Il possédait une terre qui se transmettait héréditairement de père en fils par droit de* PRIMOGÉNITURE. (Mign.)

PRIMORDIAL, ALE, adj. (*primus*, premier, et *ordo*, ordre; lat.) Primitif; qui est le premier, le plus ancien, le premier en ordre : *Titre* PRIMORDIAL. *L'état* PRIMORDIAL *des choses.* (Acad.) *Les mines* PRIMORDIALES *de l'or sont dans les hautes montagnes.* (Buff.) *Les terrains* PRIMORDIAUX. *Le mouton est la tige* PRIMORDIALE *de toutes les autres brebis.* (Buff.)

— Bot. *Feuilles primordiales*, petites feuilles qui sont déjà visibles dans la graine, et qui font partie de la plumule.

PRIMORDIALEMENT, adv. Primitivement; originairement.

PRINCE, n. m. (*princeps*, premier; lat.) Celui qui possède une souveraineté en titre, ou qui est d'une maison souveraine : PRINCE *souverain.* PRINCE *feudataire. Les* PRINCES *d'Allemagne, d'Italie.* PRINCE *du saint-empire. Il s'est mis par ses talents, par ses vertus, au rang des plus grands* PRINCES. (Acad.) *Les* PRINCES *ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons.* (Pasc.) *Le* PRINCE *dans un état constitué n'est autre chose que la volonté visible et agissante de la patrie qui se manifeste pour l'intérêt de tous.* (Kératry.)

— *Princes du sang*, ceux qui sont sortis de la maison royale par les mâles. || *Princes étrangers*, ceux qui viennent d'une maison souveraine étrangère, ou qui en ont le rang.

— *Très-haut, très-puissant et très-excellent prince*, formule dont on se servait dans les actes publics où l'on parlait des rois.

— Absol. *Le prince*, le souverain qui commande dans le lieu dont on parle : *Le* PRINCE *veut être obéi. Avoir audience du* PRINCE. *Avoir l'oreille, la faveur, les bonnes grâces du* PRINCE. *Les monnaies portent l'effigie du* PRINCE. (Acad.)

Je définis la cour un pays où les gens
Sont ce qui plaît au *prince.* (La F.)

— Fam. et ironiq. *L'ami du prince*, l'agent des plaisirs secrets d'un prince ou de quelque personnage puissant.

— Celui qui, sans être souverain, ni de maison souveraine, possède une principauté, ou bien à qui un souverain a conféré ce titre : *Monsieur le* PRINCE *un tel.* (Acad.)

Tout petit *prince* a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages. (La F.)

— Prov. *Vivre en prince, tenir état de prince, avoir un équipage de prince, être vêtu en prince, etc.* vivre splendidement, avoir un grand équipage, être magnifiquement vêtu, etc.

— Prov. et fig. *Ce sont jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou simpl. *Ce sont jeux de prince*, se dit des amusements dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour autrui : *Ce sont là jeux de prince.*

On conserve un moulin, on vole une province. (Andr.)

— Fig. et fam. *Il est bon prince*, se dit d'un simple particulier qui a un caractère et des manières faciles : *Il* EST BON PRINCE *et entend raillerie autant qu'homme du monde.* (Danc.) *Nous nous connaissons; il faut donc* ÊTRE BON PRINCE. (Id.) *Ne vous fâchez pas,* SOYEZ BON PRINCE. (Id.)

— *Princes de l'Église*, les cardinaux, les archevêques et les évêques.

— *Le prince des apôtres*, saint Pierre. || *Les princes des apôtres*, saint Pierre et saint Paul.

— *Le prince des ténèbres*, le démon.

— Fig. Le premier, le plus excellent par le mérite, par le talent : *Aristote, le* PRINCE *des philosophes. Homère, le* PRINCE *des poëtes. Démosthène, le* PRINCE *des orateurs grecs, etc.* (Acad.) *Volney réhabilita la gloire d'Hérodote en ratifiant les jugements qu'on avait portés sur ce* PRINCE *des historiens.* (Laya.)

— Antiq. rom. *Le prince du sénat*, le sénateur que le censeur nommait le premier, en lisant la liste des membres du sénat. || *Le prince de la jeunesse*, jeune prince de la famille impériale, que l'empereur mettait à la tête des fils de sénateurs, pour la célébration des jeux.

PRINCEPS, adj. invar. (m. lat., *premier.*) Pron. *prein-cépss.* — Bibliogr. Mot qu'on emploie pour désigner la première édition d'un auteur ancien : *L'édition* PRINCEPS *de Virgile. Consulter une édition* PRINCEPS. (Acad.)

PRINCERIE, n. f. Pron. *prein-ce-ri.* — Dignité de princier ou de primicier.

— Fam. Manières de prince : *Elle avait un art de plaire, une politesse digne, un grand savoir vivre, un reste du temps passé, rehaussé de* PRINCERIE. (St-Simon.)

PRINCESSE, n. f. Pron. *prein-cè-ce.* — Fille ou femme de prince : *Une jeune* PRINCESSE.

L'amour ne règle pas le sort d'une *princesse.* (Rac.)

— Femme souveraine de quelque État : *Élisabeth, reine d'Angleterre, était une grande* PRINCESSE.

— Fig. et fam. *Faire la princesse, prendre des airs de princesse*, se dit d'une femme fière et exigeante.

Oui, tu veux à ton aise, et libre de tous soins,
Rester les bras croisés à *faire la princesse.* (De la Ville.)

— Fam. et par mépr. Femmes d'une conduite équivoque : *Ce sont des* PRINCESSES *à qui il ne faut pas se fier.* (Acad.) *Tu sauras donc, puisque tu l'ignores, qu'il a gagné le cœur de ta* PRINCESSE. (Prévost.)

— Horticult. Espèce de haricot dont la cosse est fort allongée.

— Adj. *Des haricots* PRINCESSES.

— *Amande princesse*, amande dont le bois est tendre et facile à briser.

PRINCIER, IÈRE, adj. (*prince.*) Pron. *prein-cié, iè-re.* — De prince ou de princesse : *Titre* PRINCIER. *Dignité* PRINCIÈRE. *Maison* PRINCIÈRE. *Famille* PRINCIÈRE. (Acad.) *Le franc-alleu le plus* PRINCIER. (Volt.)

— *Avoir une maison princière*, faire de l'étalage comme il ne convient qu'aux princes.

— *Maisons princières, familles princières*, certaines maisons, certaines familles d'Allemagne dont le chef a le titre et les droits de prince. || *Droits princiers*, droits appartenant à un prince.

— *Abbayes princières*, certaines abbayes d'Allemagne, où l'on ne reçoit que des filles de prince.

— N. m. Primicier.

PRINCILLON, n. m. (*prince.*) Iron. et par dénigr. Prince, d'un très-petit État : *Un* PRINCILLON *d'Allemagne.* (H. de Balz.)

PRINCIPAL, ALE, adj. (*princeps*, premier; lat.) Qui est le premier, le plus considérable, le plus remarquable en son genre : PRINCIPAL *emploi. Les points et les articles* PRINCIPAUX *d'un traité, d'un contrat de mariage. Il était le* PRINCIPAL *agent dans cette affaire. La scène* PRINCIPALE *d'un drame. Le rôle* PRINCIPAL. *La figure* PRINCIPALE *d'un tableau. Les* PRINCIPAUX *magistrats.* (Acad.) *Un écrivain doit avoir pour objet* PRINCIPAL *d'être utile.* (V. Hugo.) *Le* PRINCIPAL *dogme des Épicuriens était l'amitié.* (Volt.)

— *Principal locataire*, personne qui loue du propriétaire une maison pour la sous-louer en totalité ou par partie.

— *Principal obligé*, le principal débiteur, pour le distinguer de la caution.

— Prov. *C'est la principale pièce du sac*, c'est ce qu'il y a de plus nécessaire dans l'affaire dont il s'agit.

— Jurispr. *Conclusions principales*, par oppos. aux Conclusions subsidiaires. || *Demande principale*, par oppos. à une demande accessoire ou reconventionnelle.

— Fin. *Somme principale*, se dit du capital par oppos. aux intérêts.

— Mus. Il se dit de la partie récitante d'une symphonie : *Violon* PRINCIPAL. *Clarinette* PRINCIPALE.

— Géom. *Axe principal d'une ellipse, d'une hy-*

perbole, axe qui passe par les foyers de ces courbes.

— N. m. Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable : *Le* PRINCIPAL *de l'affaire, c'est..... Vous oubliez le* PRINCIPAL. *Le* PRINCIPAL *doit aller avant l'accessoire. Le* PRINCIPAL *est que vous ayez soin de votre santé.* (Acad.)

— Jurispr. La première demande, le fonds d'une affaire, d'une contestation : *La cour a évoqué le* PRINCIPAL, *et y a fait droit. Rendre un jugement interlocutoire sans préjudice du droit des parties au* PRINCIPAL. (Acad.)

— Fin. Somme capitale d'une dette : *Les intérêts excèdent le* PRINCIPAL. *On lui a remboursé intérêts et* PRINCIPAL. (Acad.)

Je vous pairai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal,
Intérêt et *principal*. (La F.)

— N. m. pl. *Les principaux de la cité, de l'assemblée*, les personnes principales de la ville, de l'assemblée : *Il est très-malaisé que la plupart des* PRINCIPAUX *d'un État soient malhonnêtes gens, et que les inférieurs soient gens de bien.* (Montesq.)

PRINCIPAL, n. m. Anc. Tout directeur d'un collége : *Le* PRINCIPAL *de Navarre. Monsieur le* PRINCIPAL.

— Adj. Dans ce sens : *Le père* PRINCIPAL.

— Aujourd'hui, Chef d'un collége communal.

— Anc. Supérieur, patron, mandataire : *Le commis en parlera à son* PRINCIPAL. *Les envoyés répondirent qu'ils en écriraient à leurs* PRINCIPAUX.

PRINCIPALAT, n. m. Pron. *prein-ci-pa-la.* — Fonction de principal d'un collége communal.

PRINCIPALEMENT, adv. Particulièrement, sur toutes choses : *Ce qu'il faut lui recommander* PRINCIPALEMENT, *c'est de.....* (Acad.)

PRINCIPALITÉ, n. f. Anc. Emploi d'un principal de collége : *On lui a donné la* PRINCIPALITÉ *de tel collége.* (Acad.) || Vieux.

PRINCIPAT, n. m. (*principatus*, lat., m. sign.) Dignité de prince en général.

— Antiq. rom. Dignité de prince du sénat.

PRINCIPAUTÉ, n. f. (*prince.*) Dignité de prince : *La* PRINCIPAUTÉ *donne un rang élevé. On ne lui conteste pas sa* PRINCIPAUTÉ. (Acad.)

— Terre, seigneurie à laquelle est attachée la qualité de prince : *Cette terre, qui n'était qu'un marquisat, devint une* PRINCIPAUTÉ. *Ériger une terre en* PRINCIPAUTÉ. (Acad.)

— Particul. Petit État indépendant dont le chef a la qualité de prince : *On compte en Europe onze* PRINCIPAUTÉS *dont une en Italie et dix en Allemagne.*

— N. f. pl. Un des neuf chœurs des anges.

PRINCIPE, n. m. (*principium*, commencement; lat.) En parl. de Dieu, Première cause : *Dieu est le* PRINCIPE *de toutes choses, le souverain* PRINCIPE *de tout bien, le* PRINCIPE *par lequel tout est produit, et par lequel tout se meut.* (Acad.)

— Cause naturelle, en vertu de laquelle les corps agissent et se meuvent : *Le* PRINCIPE *de la chaleur. On dit que les animaux ont le* PRINCIPE *du mouvement en eux-mêmes, et que les corps inanimés ne se meuvent que par un* PRINCIPE *qui leur est étranger.* (Acad.)

— Par anal. Mobile, cause : *Le* PRINCIPE *de toute action est dans la volonté d'un être libre.* (J.-J. Rouss.) *Il me semble que le* PRINCIPE *de la connaissance n'est pas celui du sentiment.* (Buff.) *L'amour-propre est le* PRINCIPE *de toutes nos actions.* (La Br.)

— *Dès le principe*, dès le commencement : DÈS LE PRINCIPE, *j'ai vu que cette entreprise n'aboutirait à rien.* (Acad.)

— Phys. Ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles : *Selon quelques philosophes, les atomes sont les* PRINCIPES *de tous les corps.* (Acad.)

— Chim. Corps simple et indécomposable par les moyens de la science actuelle : *Les acides et les alcalis sont des* PRINCIPES *salins.* (Buff.)

— *Principes actifs*, certains corps qui agissent sur les autres : *La dose des médicaments est subordonnée à l'énergie des* PRINCIPES *actifs qu'ils continuent.* (Chomel.) || *Principes passifs*, certains corps sur lesquels d'autres agissent. || *Principes immédiats*, substance composée au moins de trois éléments : on les retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples et en quelque sorte immédiatement.

— Au plur. Premières règles, premiers préceptes d'un art, d'une science : *Les* PRINCIPES *de la géométrie, de la chimie, de la peinture, de l'art dramatique. Il faut savoir au moins les* PRINCIPES *des beaux-arts. Il veut parler d'un art dont il n'a pas seulement les* PRINCIPES, *les premiers* PRINCIPES. (Acad.) *Personne n'a plus approfondi les* PRINCIPES *des langues.* (Volt.)

— Philos. Vérité première et évidente, qui peut être connue par la raison : *Le premier* PRINCIPE *de la philosophie de Descartes*, c'est Je pense; *d'où l'on tire cette conséquence*, Donc je suis. *Raisonner d'après un* PRINCIPE. *D'un* PRINCIPE *vrai on tire quelquefois de fausses conséquences. Établir, poser un* PRINCIPE. (Acad.) *Mon gentilhomme, partons d'un* PRINCIPE. (C. Del.) *Un* PRINCIPE *n'est cru que lorsqu'il est démontré aux hommes.* (Thomas.)

— Motif, règle de conduite, etc. : PRINCIPE *de morale, de politique.* PRINCIPE *de conscience, d'honneur, de justice, de probité, etc. La plupart des hommes se font des* PRINCIPES *au gré de leur intérêt. César avait pour* PRINCIPE *de ne rien remettre au lendemain. Cet homme a de bons* PRINCIPES. (Acad.) *On discute sur tout et l'on n'a de* PRINCIPES *sur rien.* (A. Martin.)

— Maxime, précepte de morale : *Étudiez les principes de la religion dans ses sources.* (Fén.) *Les* PRINCIPES *de la vertu ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. Au pl. Sentiments moraux : *Cet homme a des* PRINCIPES. *Il n'a point de* PRINCIPES. *Il n'a aucun* PRINCIPE. *Un homme sans* PRINCIPES. (Acad.)

PRINCIPICULE, n. m. Néol. Prince peu puissant. || Petit prince, encore au berceau.

PRINCIPION, n. m. Par dénigr. Petit prince, le prince d'un petit État : *Ce n'est qu'un* PRINCIPION. *Un petit* PRINCIPION. (Acad.)

PRINTANIER, IÈRE, adj. Qui est du printemps. *La saison* PRINTANIÈRE. *Des fleurs* PRINTANIÈRES.

Jours *printaniers*, jours frais, les plus aimés des jours.
(C. Del.)

— *Étoffes printanières*, étoffes légères qu'on porte au printemps, dans la belle saison.

PRINTEMPS, n. m. (*primum*, premier; *tempus*, temps; lat.) Pron. *prein-tan.* — La première des quatre saisons de l'année, qui commence lorsque le soleil entre dans le signe du Bélier : *Nous aurons un agréable* PRINTEMPS. *Un beau jour de printemps.* (Acad.) *Le* PRINTEMPS *est comme l'aurore d'un beau jour.* (Barthél.) *Le* PRINTEMPS *plairait beaucoup moins s'il ne venait après l'hiver.* (Parny.) *Le* PRINTEMPS *prédispose à certaines maladies et est presque toujours fécond en phlegmasies de la gorge, de la poitrine et en hémorragies.* (Chomel.)

— Poétiq. *Elle comptait quinze printemps, seize printemps*, elle avait quinze ans, seize ans.

J'ai vécu quatorze *printemps*
Loin des bras qui m'ont repoussée. (A. Soumet.)

— Fig. *Le printemps de la vie, de l'âge*, etc., la jeunesse : *Dans le* PRINTEMPS *de sa vie. Profitons du* PRINTEMPS *de nos jours.* (Acad.)

Vous quitteriez le monde au *printemps* de votre âge?
(Étienne.)

PRIORI (À) loc. adv. (m. lat., de ce qui est avant.) Logiq. De ce qui précède, d'un principe admis : *Démontrer une vérité* À PRIORI. *Voilà qui est prouvé* À PRIORI. (Acad.) *Il est incapable de rien juger* À PRIORI. (F. Soulié.)

— Par extens. Avant toute observation, tout examen : *Raisonner, décider, prononcer* À PRIORI. *La législation d'un peuple ne doit pas être faite* À PRIORI. (Acad.) *Les sciences physiques ne se peuvent construire* À PRIORI *sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits.* (Proudhon.)

PRIORITÉ, n. f. (*prior*, premier; lat.) Antériorité; primauté selon le temps ou le rang : PRIORITÉ *de date.* PRIORITÉ *d'hypothèque. Cette proposition ayant la* PRIORITÉ, *elle doit être discutée d'abord.* (Ac.)

— Théol. et Philos. scolast. PRIORITÉ *de nature, de temps, de raison.* PRIORITÉ *de relation, etc.* (Acad.)

— Particul. Droit de parler le premier, d'émettre et de faire discuter son avis avant un autre : *Avoir la* PRIORITÉ. *Réclamer la* PRIORITÉ.

PRIS, ISE, part. pass. du v. Prendre : *Ils ont été* PRIS *les armes à la main. La mère a été* PRISE *avec ses petits.* (Buff.) *Condé trouve Fribourg* PRIS. (Boss.) PRIS *jeune, l'agouti s'apprivoise aisément.* (Buff.)

Au repas qu'on leur sert, là-bas, ma place est *prise*;
Mais à souper, vrai Dieu ! je l'aurai reconquise. (C. D.)

— Prov. *Être pris comme dans un blé*, être attrapé sans pouvoir se sauver.

— *Aussitôt pris, aussitôt pendu.*

— *C'est autant de pris sur l'ennemi*, l'affaire étant mauvaise, le peu qu'on en a tiré est toujours un profit, un avantage.

— Prov. *A parti pris, point de conseil*, quand une chose est résolue, les conseils sont inutiles.

— Fam. et fig. *Être pris par les yeux*, être séduit par la vue.

— Surpris : *Il se tient coi, semblable à un écolier* PRIS *en faute.* (H. de Balz.)

— Trompé : *Cet homme est simple, il y sera* PRIS. (Acad.) *Nous n'étions pas sorciers; et les plus fins y ont été* PRIS. (Viennet.)

— Fam. *Avoir l'air d'un premier pris*, avoir la contenance embarrassée, l'air triste :

Le voici. Ses malheurs sur son front sont écrits.
Il a tout le visage et l'*air d'un premier pris.* (Regn.)

— *Avoir le cœur pris*, ressentir de l'amour : *Quand le cœur d'une fille est* PRIS, *son amant n'a plus rien à demander.* (B. de St-P.)

— En parl. des habitudes, Contracté : *Le train de vie était* PRIS, *et l'on ne pouvait plus le soutenir.* (Montesq.)

— En parl. des aliments, des liqueurs, Absorbé :

Assez souvent, d'un vin bien *pris* et mal cuvé,
Je vous ai vu le chef plus lourd qu'à l'ordinaire. (Regn.)

— *Être pris de vin*, être dans un complet état d'ivresse : *Il était tellement* PRIS DE VIN *qu'il ne pouvait se soutenir.* (Chamf.)

— *Le parti est pris, en est pris*, la chose est résolue :

Le dessein en est pris, je pars, cher Théramène. (Rac.)

— *Avoir la taille bien prise*, être bien fait, bien proportionné.

Je dirai, si l'on veut, que sa taille est bien *prise*. (C. D.)

— Par anal. *Il avait la jambe la mieux* PRISE *et la plus élégante qu'on pût offrir à l'étude d'un statuaire.* (E. About.)

PRISE, n. f. Pron. *pri-ze.* — Action de prendre, de s'emparer : *Ce vaisseau a fait plusieurs* PRISES. *Se trouver à la* PRISE *de cerf.* (Acad.) *Chez les Grecs la* PRISE *d'une ville entraînait son entière destruction.* (Montesq.) *Les Français ne perdirent que trente hommes à la* PRISE *d'Oran.* (Fléch.)

— Chose prise; capture : *Une riche* PRISE. *Amener sa* PRISE *dans un port.* (Acad.) *Nos corsaires auraient-ils fait quelque* PRISE. (Chamf.) *On institua le tribunal des* PRISES *chargé de dispenser une meilleure justice aux navires capturés.* (Thiers.)

— *Une chose de bonne prise*, ce qui peut être pris justement; il se dit particul. d'un bâtiment ennemi chargé de marchandises de contrebande : *Ce navire est* DE BONNE PRISE. *Ce bâtiment portait des armes aux ennemis, il a été déclaré* DE BONNE PRISE.

— Par anal. Il se dit des emprunts faits par un écrivain : *Il a tiré cette scène d'un auteur oublié, cela était* DE BONNE PRISE. (Acad.)

— Moyen, facilité de prendre, de saisir : *Avoir* PRISE. *Trouver* PRISE. *Les lutteurs se frottaient d'huile, afin de donner moins de* PRISE *sur eux. Ce vase est tout rond; il n'y a point de* PRISE. (Acad.)

— Fig. : *Quel supplice de n'avoir rien à faire! le remords a trop de* PRISE *sur vous.* (C. Del.) *On n'a de* PRISE *sur les passions, que par les passions; c'est par leur empire qu'il faut combattre leur tyrannie.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Avoir, trouver prise sur quelqu'un*, avoir sujet, trouver occasion de le critiquer. || Dans le m. sens, *Donner prise à la critique*, s'exposer à être repris, critiqué.

— *Cette chose est en prise*, elle est exposée à être prise. || *Elle est hors de prise*, on ne peut la dérober; on ne saurait y atteindre.

— J. d'échecs. *Cette pièce est en prise, est hors de prise*, une autre pièce peut la prendre ou ne peut pas la prendre.

— *Lâcher prise*, laisser aller ce qu'on tenait avec force : *Deux inconnus le saisirent au collet, il leur fit* LÂCHER PRISE. (Acad.)

— Fig. Cesser une poursuite, une dispute, un combat, etc.; rendre malgré soi ce qu'on a pris : *Ils ont disputé longtemps sans vouloir* LÂCHER PRISE. *Certains solliciteurs ont peine à* LÂCHER PRISE. (Ac.)

— *Faire lâcher prise à quelqu'un*, le contraindre par la force à laisser aller ce qu'il tenait : *Il s'était emparé du bien d'autrui, mais on lui a* FAIT LÂCHER PRISE. (Acad.)

— Fig. Apporter des entraves, des obstacles à l'exécution d'un projet, d'une entreprise : *Je susciterai tant d'obstacles au bonhomme que je lui* FERAI LÂCHER PRISE. (Dest.)

— *Prise d'eau*, action de détourner d'une rivière, d'un étang, une certaine quantité d'eau pour l'appliquer à quelque usage. || Concession faite pour détourner ainsi de l'eau. || L'eau même qui est détournée.

— Guerr. *Prise d'armes*, action de prendre les armes pour quelque service, de se mettre sous les armes : *Il y aura ce soir une* PRISE D'ARMES. (Acad.)

— Acte de rébellion, action de prendre les armes contre l'État : *Il fut condamné pour* PRISE D'ARMES.

— *Prise d'habit*, vêture, cérémonie qui se pratique quand on donne l'habit de religieux ou de religieuse : *J'ai été à la* PRISE D'HABIT *d'un tel, d'une telle.* (Acad.)

— *Prise de possession*, acte par lequel une personne prend possession d'un bénéfice, d'un emploi, d'un héritage, etc. : *La* PRISE DE POSSESSION *de ce bénéfice fut faite par procureur. Être témoin à une* PRISE DE POSSESSION. (Acad.)

— Jurispr. *Prise de corps*, action d'arrêter un homme en vertu d'un acte judiciaire. || Arrêt, sentence, ordonnance qui autorise cette mesure : *Il y a* PRISE DE CORPS *contre lui.* (Acad.) *Il a été décrété de* PRISE DE CORPS, *arrêté et emprisonné.* (C. Del.)

— Procéd. *Prise à partie*, recours qu'exercent les parties contre leurs juges, dans les cas prévus par la loi.

— Querelle, dispute : *Ces deux hommes se sont brouillés, et ont eu* PRISE *ensemble, ont eu quelque* PRISE, *ont eu une* PRISE *violente.* (Acad.)

— Au pl. Action de combattre.

— *En venir aux prises*, se prendre des mains, se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre : *Après avoir brisé leurs épées, ils* EN VIENNENT AUX PRISES. (Acad.)

— *Être aux prises*, combattre : *Les deux armées, les deux champions* SONT AUX PRISES.

— Par extens. Disputer ; jouer : *La dispute s'échauffe, ils* SONT AUX PRISES. *Nos joueurs* SONT AUX PRISES. (Acad.)

— Par anal. : *Mettre deux personnes* AUX PRISES, *je les ai* LAISSÉS AUX PRISES.

— Fig. *Être aux prises avec la mort*, être en grand danger de mourir, être à l'agonie. || *Être aux prises avec la mauvaise fortune*, être dans le malheur, dans l'adversité.

— Méd. et Pharm. Dose qu'on prend en une fois : *Deux* PRISES *de rhubarbe. Une* PRISE *de thériaque. Une demi-*PRISE.

— Par anal. *Une prise de tabac*, une pincée de tabac : *Prendre une* PRISE DE TABAC.

PRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Priser : *Des meubles mal* PRISÉS.

— Estimé, apprécié : *Une étoffe fort* PRISÉE. *Il y a là tous les artifices de la lumière et de l'ombre, toutes les oppositions tant* PRISÉES *par les dessinateurs.* (H. de Balz.)

PRISÉE, n. f. Action de priser, de mettre un prix aux choses qui doivent être vendues aux enchères : *Faire la* PRISÉE. (Acad.)

— Estimation, faite par le commissaire priseur ou l'huissier, des choses qui doivent être vendues à l'enchère : *On a eu tous les meubles pour la* PRISÉE. *Cela a été vendu au-dessous de la* PRISÉE. (Acad.) *Je dis au maquignon que je n'en tiendrais à la* PRISÉE. (Lesage.)

— Prov. *Elle est demeurée pour la prisée*, se dit d'une vieille fille qui a refusé de bons partis.

PRISER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*prix.*) Pron. *pri-zé.* — Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation : *Combien* PRISEZ-VOUS *cette étoffe ? On a choisi deux libraires pour* PRISER *les livres de cette bibliothèque.* (Acad.) *C'est une marchandise qu'on doit prendre au hasard sans la faire* PRISER. (Dest.)

— Estimer : *On* PRISE *beaucoup ce prédicateur. Ce que le vulgaire* PRISE *le plus, n'est pas toujours fort estimable.* (Acad.) *Chacun* PRISE *son talent.* (Did.) *Dans quelle proportion estimons-nous ou* PRISONS-*nous les choses ? dans celle de leur utilité combinée avec leur rareté.* (Duclos.) *Si les légistes* PRISENT *la liberté, ils placent en général la légalité bien au-dessus.* (De Tocquev.)

J'estime leur personne et *prise* leurs écrits. (De la Ville.)

— Prov. et fig. *Il prise trop ses marchandises*, se dit d'un homme qui veut trop faire valoir ce qui lui appartient.

— Intransitiv. Aspirer par le nez de la poudre de tabac : *Avoir l'habitude de* PRISER. *L'un fumait, l'autre* PRISAIT, *et ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'absorber le tabac.* (H. de Balz.)

= **Se priser**, v. prom. En parl. des choses, Être prisé, estimé : *Ces objets sont de mode et se* PRISENT *beaucoup.* (Acad.)

— Fig. :

Votre bon naturel ne se peut trop *priser*. (La F.)

— Faire beaucoup de cas de soi-même : *Cet homme* SE PRISE *beaucoup et ne prise guère les autres.* (Acad.) *Le désintéressement ne* SE PRISE *plus. Le monde ne vous estimera qu'autant que vous vous* PRISEZ *vous-même.* (Boss.)

PRISEUR, adj. m. (*prix.*) Pron. *pri-zeur.* — Qui prise, estime : *Commissaire-*PRISEUR, *Huissier-*PRISEUR, commissaire, huissier qui fait l'estimation des choses qui se vendent publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur : *Il a dit, en style d'*HUISSIER-PRISEUR, *que j'ai adjugé les lauriers selon mon caprice.* (Volt.)

PRISEUR, EUSE, n. (*prise.*) Pron. *pri-zeur, euse.* — Personne qui prend du tabac en poudre : *C'est un grand* PRISEUR, *une grande* PRISEUSE.

PRISMATIQUE, adj. des 2 g. Qui est fait en prisme ; qui a la forme d'un prisme : *Figure* PRISMATIQUE. *Corps* PRISMATIQUE. (Acad.) *Les dents canines de l'hippopotame sont courtes,* PRISMATIQUES *et coupantes.* (Buff.)

— Phys. *Couleurs prismatiques*, couleurs qu'on aperçoit en regardant à travers un prisme, et parmi lesquelles on distingue spécialement sept nuances primitives, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orange et le rouge. || On les appelle aussi, *Couleurs primitives.*

PRISME, n. m. (πρίσμα, gr. ; m. sign.) Phys. Polyèdre composé de deux bases égales et parallèles, unies par des parallélogrammes : PRISME *triangulaire.* PRISME *pentagone.* (Acad.)

— Partic. Instrument d'optique qui sert à décomposer la lumière, il est formé d'un prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal : *Avec un* PRISME *de verre on voit toutes les couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel. Les effets du* PRISME. *Faire passer un faisceau de lumière à travers le* PRISME. (Acad.)

Le *prisme* en sept couleurs soudain se décompose.
(Rouch.)

— Fig. *Voir, regarder à travers un prisme*, voir les choses, les considérer suivant ses préjugés et ses passions.

— Par anal. : *Le* PRISME *de l'amour-propre.* (Acad.) *Il ne faut pas voir toutes choses de la vie à travers les* PRISMES *de la poésie.* (V. Hugo.)

PRISON, n. f. (*pris.*) Pron. *pri-zon.* — Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, etc. : *Mettre en* PRISON. *Tirer de* PRISON. *Tenir en* PRISON. *Sortir, s'échapper de* PRISON. *Forcer une* PRISON. *Cet homme est dans les* PRISONS *publiques.* PRISON *d'État.* (Acad.)

N'a-t-il pas expié par trois ans de *prison*
L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison ? (C. Del.)

— Prov. : *Il n'y a point de laides amours ni de belles* PRISONS.

— Fig. et fam. *Cette maison est une prison*, elle est sombre et triste.

— Prov. et pop. *Il est gracieux comme la porte d'une prison*, se dit d'un homme rude et d'un abord repoussant.

— Prov. fig. et pop. *Être dans la prison de saint Crépin*, avoir une chaussure étroite et qui fait souffrir.

— Emprisonnement : *Il a été condamné à deux jours, à deux ans de* PRISON, *à une* PRISON *perpétuelle. La peine de ce délit est la* PRISON. *Il a fait son temps de* PRISON. (Acad.)

Les longues rigueurs d'une *prison* cruelle. (Rac.)

PRISONNIER, IÈRE, n. (*prison.*) Celui, celle qu'on détient en prison, ou qu'on vient d'arrêter pour l'y mettre : PRISONNIER *pour crime, pour délit.* PRISONNIER *pour dette. Visiter les* PRISONNIERS. *Écrouer un* PRISONNIER. *Élargir un* PRISONNIER. (Acad.)

A votre *prisonnier*
Laissez au moins ce jour ; ce jour est le dernier. (C. D.)

— *Prisonnier d'État*, celui qui est arrêté, qui est renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'État.

— *Prisonnier de guerre*, celui qui a été pris à la guerre : *Autrefois on faisait esclaves les* PRISONNIERS DE GUERRE. (Volt.) *On fit l'échange des* PRISONNIERS. (Acad.)

— *Prisonnier sur parole*, prisonnier qu'on laisse libre sur la promesse qu'il a faite de ne pas sortir d'un lieu désigné.

— Adj. : *Se constituer* PRISONNIER. *Faire une garnison* PRISONNIÈRE *de guerre. Être* PRISONNIER *sur parole.* (Acad.)

Il est *prisonnier*. — Lui !
Son corps est *prisonnier*, son âme est libre. (C. Del.)

PRIVATIF, IVE, adj. (*privare*, priver ; lat.) Gramm. Qui marque privation : *Particule* PRIVATIVE.

— La particule *in* est *privative* au commencement de plusieurs mots, comme *incorrigible, insoutenable, inaccessible, indigne, etc.* ; la particule *dé*, qui se change par position en *dés, dif* et *dis*, a aussi le sens négatif : *Déplaisant, désagréable, difficile, disgracieux.*

— Gramm. gr. *A privatif*, alpha grec qui a, dans beaucoup de mots, la valeur négative.

— Jurispr. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne : *Disposition* PRIVATIVE. *Cet article est tout à fait* PRIVATIF.

— N. m. Particule privative : *Un traité des* PRIVATIFS.

PRIVATION, n. f. (*privare*, priver ; lat.) Perte, absence, manque d'un bien, d'un avantage qu'on avait, ou qu'on devait, qu'on pouvait avoir : *La* PRIVATION *de la vue, de l'ouïe. La* PRIVATION *du sentiment. La* PRIVATION *des droits civils.* (Acad.) *Le séjour de cette ville paraît triste par la* PRIVATION *des spectacles.* (D'Alemb.) *La* PRIVATION *des peines vaut bien l'usage des plaisirs ; et pour être heureux, que faut-il, sinon ne rien désirer ?* (Buff.) *Les seuls biens dont la* PRIVATION *coûte sont ceux auxquels on croit avoir droit.* (J.-J. Rouss.)

— Action de se priver, de s'abstenir volontairement, de quelque chose dont on pourrait jouir ; résultat de cette action : PRIVATION *volontaire. S'imposer des* PRIVATIONS. *A force de* PRIVATIONS, *il a amassé un petit pécule.* (Acad.) *Il est rare qu'on ne fasse pas un bon marché en achetant des espérances par des* PRIVATIONS. (De Lévis.)

— *Vivre de privations*, se priver, ou manquer de beaucoup de choses nécessaires.

PRIVATIVEMENT, adv. Exclusivement à, à l'exclusion de : *Ce qu'il demandait lui a été accordé* PRIVATIVEMENT *à tout autre.* (Acad.) *Le pain désormais n'appartiendra* PRIVATIVEMENT *à personne ; chacun en recevra selon ses besoins.* (Lamenn.) *La femme qui secoue le joug de la décence se nuit à elle* PRIVATIVEMENT, *et à la grande famille dont elle compromet la tranquillité.* (Kératry.)

PRIVAUTÉ, n. f. (*privé.*) Familiarité extrême : *Il vit dans cette maison avec beaucoup de* PRIVAUTÉ. (Acad.)

Vous prenez céans certaines *privautés*
Qui ne me plaisent point ; je vous le dis, ma mie. (Mol.)

— Au pl. Particul. Libertés qu'un homme prend avec une femme : *Il prend avec elle de certaines* PRIVAUTÉS. (Acad.) *Ils avaient ensemble de petites* PRIVAUTÉS, *de petites familiarités.* (Volt.)

PRIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Priver. Qui a perdu, à qui on a ôté quelque chose ; qui manque de quelque chose : *Être* PRIVÉ *de l'usage de ses membres. Corps* PRIVÉ *de sépulture. Un homme* PRIVÉ *de sa raison. Une personne* PRIVÉE *de ses biens.* (Acad.) *Il est affreux d'être* PRIVÉ *d'un fils.* (Volt.)

PRIVÉ, ÉE, adj. Qui est simple particulier ; qui n'a aucune charge publique : *C'est un homme* PRIVÉ. *Une personne publique est obligée à plus de circonspection qu'une personne* PRIVÉE. (Acad.)

— Il se dit aussi des choses, par oppos. à Public : *Ce prince a des vertus* PRIVÉES. *Il faut sacrifier l'intérêt* PRIVÉ *à l'intérêt public.* (Acad.) *Sa main se fermait pour les dépenses* PRIVÉES ; *elle s'ouvrait pour les dépenses publiques.* (Montesq.) *Il ne manque rien à un roi que les douceurs d'une vie* PRIVÉE. (La Br.) *Les crimes* PRIVÉS *sont ainsi appelés parce qu'ils offensent plus un particulier que la société entière.* (Montesq.)

— *Autorité privée*, se dit par oppos. à Autorité publique : *Il a mis cet homme en prison de son* AUTORITÉ PRIVÉE. *Ce jeune homme a fait telle action de son* AUTORITÉ PRIVÉE, *et sans l'aveu de son père.* (Acad.)

— Anc. *Prison, chartre privée*, se disait par opposit. à Prison publique : *Il est défendu par les lois d'avoir des* PRISONS PRIVÉES. *Tenir quelqu'un en* CHARTRE PRIVÉE. (Acad.)

— Prat. *Acte sous seing privé*, acte fait sans l'intervention de l'officier public : *Des actes* SOUS SEING PRIVÉ.

— *En son propre et privé nom*, pour son compte personnel, pour soi-même ; il se dit en parl. des dettes et des obligations personnelles que l'on contracte : *Il s'est obligé dans le contrat* EN SON PROPRE ET PRIVÉ NOM. || *Parler, agir en son propre et privé nom*, parler, agir de son chef, sans commission de personne.

— Anc. *Conseil privé*, conseil où présidait le chancelier et où se jugeaient les affaires des particuliers, dans lesquelles le roi n'avait point d'intérêt.

— Conseil de la couronne, qui ne s'assemble que d'après une convocation faite par le président du conseil des ministres.

— En parl. des animaux, Tout à fait apprivoisé : *Un moineau* PRIVÉ. *On se sert d'un canard* PRIVÉ *pour attirer les canards sauvages.* (Acad.) *Quelque* PRIVÉS *que les chevreuils puissent être, il faut s'en défier.* (Buff.) *Les cochons d'Inde sont naturellement doux et* PRIVÉS. (Acad.) *Une fois pris, le cincle devient très-aisément* PRIVÉ. (Buff.)

— Fig. et fam. *C'est un canard privé*, se dit d'un homme dont on se sert pour faire tomber dans le piége ceux qui se fient à lui. || V. APPRIVOISÉ.

— Qui est d'une familiarité excessive : *Ce domestique se rend un peu trop* PRIVÉ *avec ses maîtres.* (Acad.) || Peu us.

PRIVÉ, n. m. Lieux d'aisance ; endroit d'une

maison où l'on va faire ses nécessités : *On porte à une lieue de la ville les immondices des* PRIVÉS. (Volt.)

PRIVÉMENT, adv. Familièrement : *Ils ont toujours vécu* PRIVÉMENT, *fort* PRIVÉMENT *ensemble.* || Vieux.

PRIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*privare*; lat., m. sign.) Oter à quelqu'un ce qu'il a, ce qu'il possède ; l'empêcher de jouir de quelque avantage qu'il avait ou qu'il pouvait avoir : *L'arrêt qu'on a rendu contre lui le* PRIVE *de tous ses biens, de ses droits civils. On l'*A PRIVÉ *de tous ses avantages. Sa dernière maladie l'*A *entièrement* PRIVÉ *de la vue.* (Acad.)

— Apprivoiser complétement ; rendre privé : *Cette espèce d'oiseau est la plus difficile de toutes à* PRIVER. (Acad.) *Le singe est toujours triste ou revêche, on le dompte plutôt qu'on ne le* PRIVE. (Buff.)

= **Se priver**, v. pron. S'ôter tout droit à un bien, toute jouissance d'un bien : *Par là ils* SE SONT PRIVÉS *de toute sorte de secours. Il* S'EST PRIVÉ *de sa liberté.* (Acad.)

— S'abstenir ; s'imposer une privation : *La charité veut qu'on* SE PRIVE *d'une partie de ses richesses pour la donner aux pauvres.* SE PRIVER *du plaisir de la chasse, de la promenade. Il faut savoir* SE PRIVER *des choses qui ne sont pas nécessaires.* SE PRIVER *de vin.* (Acad.)

Il fallait bien souvent *me priver* de mes larmes. (Rac.)

— Être tout à fait apprivoisé : *Le magot ne s'apprivoise qu'avec peine et ne se* PRIVE *jamais parfaitement.* (Buff.)

PRIVILÉGE, n. m. (*privilegium*; lat., m. sign. de *privatus*, particulier ; *lex*, loi.) Faculté accordée à un particulier ou à une communauté, de faire quelque chose, ou de jouir de quelque avantage qui n'est pas de droit commun : PRIVILÉGE *temporaire, perpétuel, exclusif.* PRIVILÉGE *pour vingt ans. Demander, obtenir, un* PRIVILÉGE. *Accorder, refuser un* PRIVILÉGE. *User, abuser de son* PRIVILÉGE. *Oter un* PRIVILÉGE. *Un livre imprimé avec approbation et* PRIVILÉGE. *La plupart des* PRIVILÉGES *sont abolis par nos lois actuelles.* (Acad.) *Au dix-huitième siècle, c'est le pauvre qui jouit, en Angleterre, du* PRIVILÉGE *d'impôt ; en France, c'est le riche.* (A. de Tocquev.)

— Acte qui contient la concession d'un privilége : *Un* PRIVILÉGE *signé en commandement. Un* PRIVILÉGE *scellé du grand sceau. Enregistrer un* PRIVILÉGE. *Casser, annuler un* PRIVILÉGE. (Acad.) *Un* PRIVILÉGE *n'est qu'une permission de flatter, scellée en cire jaune.* (Volt.)

— Droit, prérogative, avantage attachés aux charges, aux emplois, aux conditions, aux états, etc. : *Les* PRIVILÉGES *de la noblesse sont anéantis, et elle paye la taille et les autres impôts autant et plus réellement que les roturiers.* (S.-Simon.) *Les citoyens qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs, et jamais par des* PRIVILÉGES. (J.-J. Rouss.) *Le* PRIVILÉGE *des agents de change, aboli en 1791, ne tarda pas à être rétabli par la Convention : on sentit la nécessité d'une police de la Bourse.* (Rossi.) *Les* PRIVILÉGES *des manufactures touchent à leur fin comme les autres.* (Blanqui.)

— Jurispr. Titre, droit que la qualité d'une créance donne d'être préféré aux créanciers, même hypothécaires : PRIVILÉGES *sur les meubles.* PRIVILÉGES *sur les immeubles. La femme n'a point de* PRIVILÉGE *pour la répétition de sa dot, sur les créanciers qui lui sont antérieurs en hypothèque. Être payé par* PRIVILÉGE *et préférence sur le prix d'un immeuble.* (Acad.)

— Don, avantage naturel du corps ou de l'esprit : *La raison est un* PRIVILÉGE *qui distingue l'homme des animaux. La beauté est un heureux* PRIVILÉGE. (Acad.)

— Fam. Par extens. Libertés, prérogatives que l'on s'attribue dans la société, ou que les autres vous accordent : *Il a le* PRIVILÉGE *de faire et de dire dans cette maison tout ce qu'il lui plaît. C'est un homme qui a des* PRIVILÉGES *que d'autres n'ont pas. La vieillesse donne des* PRIVILÉGES. (Acad.)

— Fam. en mauv. part : *Avoir le privilége de*, suiv. d'un infin. Avoir le don, la faculté de :

Mais lui, de me déplaire il *a le privilége* :
Me croit-il, ce monsieur, dupe de son manége ?
(C. Del.)

PRIVILÉGIÉ, ÉE, adj. Qui a un privilége ; qui jouit d'un privilége : *Il y avait autrefois des marchands* PRIVILÉGIÉS. (Acad.) *Le despotisme des ordres* PRIVILÉGIÉS. (Chamf.) *La liberté du travail a ouvert à tous les portes, jadis* PRIVILÉGIÉES, *de la propriété.* (Troplong.)

— Jurispr. *Créancier privilégié*, celui qui a droit d'être payé préférablement aux autres. || *Créance privilégiée*, celle qui donne ce droit.

— Dr. can. *Cas privilégié*, cas dans lequel le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un ecclésiastique, et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique.

— *Autel privilégié*, autel où l'on peut dire la messe des morts, lorsqu'on ne peut la dire à d'autres autels.

— *Lieu privilégié*, lieu qui n'était pas soumis à la police générale : *A Paris le Temple était un* LIEU PRIVILÉGIÉ. *Les débiteurs ne pouvaient être arrêtés dans certains* LIEUX PRIVILÉGIÉS. (Acad.)

— *Jour privilégié*, celui où on ne peut être arrêté pour dette : *Le dimanche est un jour* PRIVILÉGIÉ. (Ac.)

— *Culte privilégié*, culte qui est dans un État, l'objet d'une protection spéciale : *L'existence d'un* CULTE PRIVILÉGIÉ *nuit à la liberté des autres.* (J. Simon.)

— Qui a reçu de la nature quelque don particulier : *L'homme est une créature* PRIVILÉGIÉE. *C'est un être* PRIVILÉGIÉ, *une espèce* PRIVILÉGIÉE. *Un génie, un talent* PRIVILÉGIÉ. (Acad.) *Le goût n'appartient qu'à un petit nombre d'âmes* PRIVILÉGIÉES. (Volt.)

— Fam. Qui s'attribue ou à qui l'on accorde certaines libertés, certaines prérogatives dans la société : *Il peut tout dire, il est* PRIVILÉGIÉ. *Il peut entrer à toute heure, il est* PRIVILÉGIÉ *dans cette maison.* (Ac.)

— Substantiv. Personne qui jouit d'un privilége : *Dans un état bien policé, on ne saurait trop réduire le nombre des* PRIVILÉGIÉS. (Acad.) *La nuit du 4 août amena l'abandon spontané des priviléges par les* PRIVILÉGIÉS *eux-mêmes* (De Lavergne.) *Les* PRIVILÉGIÉS *de la Providence, les nobles serviteurs de l'humanité qu'on appelle les grands hommes.* (Mign.)

PRIVILÉGIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. ; *nous privilégiions, vous privilégiiez.* — Accorder un privilége. || Peu usité.

PRIX, n. m. (*pretium*; lat., m. sign.) Pron. *pri.* — Estimation, valeur d'une chose ; ce qu'elle se vend, ce qu'on l'achète : PRIX *raisonnable, modique, excessif, exorbitant.* PRIX *réglé, convenu. Un diamant d'un grand* PRIX. *Des meubles de* PRIX. *Régler, fixer, déterminer, taxer le* PRIX. *Il y a de la marchandise à tout* PRIX. (Acad.) *Le* PRIX *de la chose augmente par la difficulté d'en obtenir la possession.* (Buff.) *Le* PRIX *des choses est relatif à l'estime que nous en faisons.* (Condill.) *Le* PRIX *d'une chose, c'est sa valeur exprimée en numéraire.* (Droz.)

— Comm. *Prix de fabrication*, prix équivalant à la valeur de la matière première et aux frais de fabrication. || *Prix réel*, prix équivalant au montant des avances et au juste bénéfice du producteur. || *Prix courant*, prix réglé par la balance de l'offre et de la demande.

— *Juste prix*, prix convenable, prix modéré : *Vendre à* JUSTE PRIX. || *Prix fait*, prix commun, convenu d'une chose : *Vous n'obtiendrez aucun rabais, c'est un* PRIX FAIT.

— *Marché à prix fait*, ou simpl., *Prix fait*, marché à forfait : *Un édifice construit à* PRIX FAIT.

— Prov. *C'est un* PRIX FAIT *comme celui des petits pâtés.*

— *Prix fixe*, prix fixé d'avance par le marchand et dont il n'y a rien à rabattre. *Vendre à* PRIX FIXE.

— Par extens. Maison de commerce où l'on vend les marchandises à un prix déterminé, inscrit sur les objets mis en vente : *Les* PRIX FIXES *se sont fort multipliés à Paris.* || On dit aussi *Boutique, magasin à* PRIX FIXE.

— *Vendre à non-prix*, vendre beaucoup moins que la chose ne coûte, beaucoup moins qu'elle ne se vend d'ordinaire.

— *Vendre à tout prix*, vendre à quelque prix que ce soit.

— *Acheter à bon prix*, acheter à bon marché.

— *Chose hors de prix*, chose excessivement chère : *La marée a été cette semaine* HORS DE PRIX. *Tout est* HORS DE PRIX *dans cette ville.*

Il en coûte fort cher pour mourir à Paris,
Et les enterrements, monsieur, sont hors de *prix*. (Andr.)

— *Une chose qui n'a point de prix, qui est sans prix*, d'une très-grande valeur : *Un diamant de cette beauté et de cette grosseur* EST SANS PRIX. *Ce tableau* N'A POINT DE PRIX.

— Fig. *Cet homme est sans prix*, il est d'un mérite rare, extraordinaire dans son genre.

— Dans un sens contr. Qui est sans valeur, qui est au-dessous du prix ordinaire : *Les effets publics sont* SANS PRIX, *personne ne demande à en acheter.* (Acad.)

— *Mettre la tête d'un homme à prix*, promettre une somme à qui le tuera.

— Prov. *Chacun vaut son prix*, il ne faut pas élever si haut le mérite d'une personne, que celui des autres en soit ravalé. || *Cela vaut toujours son prix*, se dit d'une chose qui conserve toujours sa valeur, dont le prix ne peut baisser : *Les bons livres* VALENT TOUJOURS LEUR PRIX. (Acad.)

— Fig. Sacrifice ; condition onéreuse : *Il a acheté la victoire au* PRIX *de son sang, au* PRIX *de sa vie. Il a résolu d'en venir à bout, à quelque* PRIX *que ce soit. Vous mettez vos bons offices à trop haut* PRIX. (Acad.)

— Fig. Mérite d'une personne ; valeur, excellence d'une chose : *C'est un homme dont on ne connaît pas le* PRIX. *Je connais tout le* PRIX *de votre amitié. La grandeur n'est pas d'un tel* PRIX *qu'il faille l'acheter si cher. C'est la manière dont ce service est rendu qui en fait tout le* PRIX. (Acad.)

— Fig. Récompense : *Vous recevrez le* PRIX *de vos soins. La vertu trouve son* PRIX *en elle-même. On doit faire de bonnes actions sans en attendre aucun* PRIX. (Acad.)

Et mes deux mille écus pour *prix* de mon service ? (Regn.)

— Par antiphr. Châtiment, expiation : *Il a reçu le* PRIX *de ses forfaits. L'opprobre est le* PRIX, *est le juste* PRIX *d'une conduite si infâme.* (Acad.)

— *La mort fut le prix de sa sincérité*, il fut puni de mort pour avoir été sincère.

— Ce qui est proposé pour être donné à celui qui réussira le mieux dans quelque exercice, dans quelque ouvrage : *Le* PRIX *de la course. Le grand* PRIX *de peinture, de sculpture, d'architecture, etc. Le* PRIX *d'éloquence, de poésie. Proposer un* PRIX. *Remporter, mériter le* PRIX. *Décerner, adjuger le* PRIX. *Il a remporté tous les* PRIX *de sa classe.* (Acad.)

— *Partager le prix*, donner le prix aux deux concurrents qui ont le mieux réussi, et dont le mérite a été jugé égal : *On a partagé le* PRIX *entre ces deux jeunes auteurs.* || Par anal. : *Ces deux auteurs* ONT PARTAGÉ LE PRIX. (Acad.)

— Fig. *Remporter le prix*, surpasser les autres en quelque chose : *Il remporta le* PRIX *de la danse. Dans toutes les assemblées où elle se trouve, elle remporte le* PRIX *de la beauté.* (Acad.)

= **Au prix de**, loc. prép. En comparaison de : *Ce service n'est rien* AU PRIX *de celui qu'il m'avait rendu.* (Acad.)

Virgile *au prix de lui* n'a point d'invention ;
Homère n'entend point la noble fiction. (Boil.)
Elles filaient si bien que les deux filandières
Ne faisaient que brouiller *au prix* de celles-ci. (La F.)
Il marche vers Tholus, et les flots en courroux,
Au prix de sa fureur, sont tranquilles et doux. (Boil.)

|| V. AUPRÈS DE.

— A la condition de : *La Providence n'accorde à l'homme la plupart des choses nécessaires à la vie qu'*AU PRIX *d'un pénible labeur.* (Portalis.)

= **Prix pour prix**, loc. adv. Toute proportion gardée entre deux choses : PRIX POUR PRIX, *votre drap est plus cher que mon velours.*

— Fig. : *Considérez bien les qualités de ces deux hommes, et vous verrez que,* PRIX POUR PRIX, *l'un vaut l'autre.* (Acad.)

PROBABILISME, n. m. Théol. Doctrine de la probabilité ou des opinions probables. || V. PROBABILITÉ.

PROBABILITÉ, n. f. Vraisemblance ; apparence de vérité : *Il n'y a pas de* PROBABILITÉ *à ce que vous dites. La fuite de l'accusé donne un nouveau degré de* PROBABILITÉ *à l'accusation. Examiner, peser, calculer, balancer des* PROBABILITÉS. (Acad.) *L'affirmative et la négative de toutes les propositions ont leur* PROBABILITÉ. (Pasc.)

— Théol. *Doctrine, opinion de la probabilité*, celle qui enseigne qu'en matière de morale, on peut, en sûreté de conscience, suivre une opinion, pourvu qu'elle soit probable : *Il y a quelques docteurs qui suivent la* DOCTRINE DE LA PROBABILITÉ. *La* DOCTRINE DE LA PROBABILITÉ *est fort relâchée.* (Acad.)

— Mathém. *Doctrine, théorie, analyse, calcul des probabilités*, ensemble des règles d'après lesquelles on peut calculer les chances relatives des événements. *Les vrais, les incontestables inventeurs du calcul des* PROBABILITÉS *sont Pascal et Fermat.* (Arago.) *Le calcul des* PROBABILITÉS *n'est jamais plus vain que quand il s'exerce au sujet des pensées et des sentiments d'une femme.* (O. Feuillet.)

PROBABLE, adj. des 2 g. Qui a une apparence de vérité ; qui paraît fondé en raison : *Cette opinion est beaucoup plus* PROBABLE *que l'autre ; ce ne sont pas là des raisonnements démonstratifs, ce ne sont que des arguments* PROBABLES. *Il n'est pas* PROBABLE, *il est peu* PROBABLE *qu'il ait dit cela, qu'il ait fait cela.* (Acad.)

— Théol. *Opinion probable*, celle qui est fondée sur des raisons de quelque considération, soutenues par un auteur grave. *Pascal, dans ses Provinciales, a foudroyé la doctrine des opinions* PROBABLES. (Acad.)

— Substantiv. *Le* PROBABLE *ne vaut pas le certain.*

Syn. Probable, plausible. Ce qui est *probable* doit être approuvé; ce qui est *plausible* mérite l'assentiment et est digne d'être applaudi : le premier est fondé sur des raisons positives qui portent à croire; le second, relatif à l'intelligence et à la volonté, se dit de ce qu'elles agréent et trouvent juste et bon.

PROBABLEMENT, adv. Vraisemblablement : *Il réussira* PROBABLEMENT *dans son entreprise.* (Acad.) *Le sous-shériff accepta l'argent, promit ce qu'on voulut, et peu de jours après, mieux payé* PROBABLEMENT *de l'autre côté, il fit arrêter sir Thomas dans un lieu public, au milieu des gentilshommes réunis sur le passage du roi.* (Guizot.)

PROBANTE, adj. f. Qui prouve; il n'est guère usité que dans ces locut. : *En forme* PROBANTE. *Pièce* PROBANTE. *Quand les procès-verbaux des percepteurs sont admis comme pièces* PROBANTES *devant les tribunaux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations.* (J.-B. Say.) ‖ *Raison* PROBANTE, raison démonstrative, convaincante.

PROBATEUR, n. m. Philos. hermét. Celui qui éprouve.

PROBATIF, IVE, adj. Néol. Qui prouve; qui est de nature à prouver.

PROBATION, n. f. (*probatio*; lat. m. sign.) Épreuve : *Pendant son année de* PROBATION. (Acad.)

— Temps d'épreuve qui précède le noviciat : *Il a fait, elle a fait trois mois de* PROBATION, *avant que de prendre l'habit.*

PROBATIQUE, n. f. Antiq. hébr. Piscine où l'on purifiait les victimes destinées aux sacrifices dans le temple de Jérusalem.

— Adj. *Il ne nous reste rien de l'architecture primitive des Juifs à Jérusalem, hors la piscine* PROBATIQUE. (Chateaubr.)

PROBATOIRE, adj. des 2 g. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Acte* PROBATOIRE, acte propre à constater la capacité d'un aspirant à un grade, dans les facultés de l'Université. ‖ Vieux.

PROBE, adj. des 2 g. (*probus*; lat. m. sign.) Qui a de la probité : *C'est un homme* PROBE. (Acad.)

PROBITÉ, n. f. Droiture de cœur qui porte à l'observation stricte et constante des devoirs de la justice, de la morale : *Probité éprouvée, incorruptible. Homme de grande* PROBITÉ. *Les lois, les règles, les devoirs de la* PROBITÉ. (Acad.) *La* PROBITÉ *est un attachement à toutes les vertus civiles.* (Vauv.) *La* PROBITÉ *est la vertu des pauvres; la vertu doit être la* PROBITÉ *des riches.* (Duclos.) *Un peuple très-éclairé et très-estimable à beaucoup d'égards se plaint que la corruption est venue chez lui au point qu'il n'y a plus de principes d'honneur, et qu'on y pourrait faire le tarif des* PROBITÉS. (Id.)

— Il s'empl. quelquefois au plur. *C'était une de ces* PROBITÉS *sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas recouvrer.* (G. Sand.)

PLOBLÉMATIQUE, adj. des 2 g. (*problème.*) Didact. Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative : *Cette proposition, cette doctrine est* PROBLÉMATIQUE. (Acad.)

— Douteux : *Ce fait, cette nouvelle est fort* PROBLÉMATIQUE. (Acad.)

— *Conduite problématique*, conduite équivoque : *Cet homme a eu dans telle circonstance une* CONDUITE FORT PROBLÉMATIQUE. (Acad.)

PROBLÉMATIQUEMENT, adv. D'une manière problématique : *On peut traiter cette question* PROBLÉMATIQUEMENT. (Acad.)

PROBLÈME, n. m. Mathém. Question à résoudre, suivant les règles de la science : PROBLÈME *de géométrie, d'algèbre. Proposer, résoudre un* PROBLÈME. *La solution d'un* PROBLÈME. (Acad.) *Il s'agissait d'un profond* PROBLÈME *à résoudre.* (J.-J. Rouss.)

— Proposition dont le pour et le contre peuvent également se soutenir : PROBLÈME *de morale, de métaphysique.* (Acad.) *Dans un quart d'heure, il décida trois questions de morale et quatre* PROBLÈMES *historiques.* (Montesq.) *L'action d'un poëme peut se considérer comme une sorte de* PROBLÈME *dont le dénoûment fait la solution.* (Marm.) *La plupart des philosophes français abordèrent plus ou moins directement les* PROBLÈMES *relatifs au langage.* (E. Renan.)

— Par extens. Tout ce qui est difficile à comprendre : *L'homme est pour lui-même un grand* PROBLÈME. (Acad.) *Il y a souvent dans l'histoire des* PROBLÈMES *bien difficiles à résoudre.* (Volt.)

Je suis encor pour moi le plus obscur *problème.* (Desm.)

Il est toujours à craindre que les vérités les plus évidentes ne contractent par la discussion un air de PROBLÈME *qu'elles ne doivent jamais avoir.* (Duclos.)

— *Cet homme est un problème, sa conduite est un vrai problème*, se dit d'un homme dont il est difficile de définir le caractère ou d'expliquer la conduite

L'homme est dans ses écarts, un étrange *problème.* (Andrieux.)

— Par anal. En parl. d'une affaire embrouillée : *Cette affaire est un vrai* PROBLÈME. (Acad.) *C'est encore un* PROBLÈME *si madame de Maintenon était mariée.* (St-Simon.)

PROBOSCÉPHALÉ, ÉE, adj. (προβοσκίς, trompe; κεφαλή, tête; gr.) Zool. Qui a la tête prolongée en trompe.

PROBOSCIDE, n. f. (προβοσκίς, trompe; gr.) Zool. Trompe d'un éléphant, d'un insecte, etc. ‖ Peu usité.

PROBOSCIDÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à une trompe; qui est muni d'une trompe.

PROBOSCIDIENS, n. m. pl. Zool. (προβοσκίς, trompe; gr.) Zool. Genre de Pachydermes pourvus d'une trompe; l'éléphant est le seul vivant; le Mastodonte qu'y a rattaché Cuvier est uniquement composé aujourd'hui d'espèces fossiles.

PROBRAQUE, adj. et n. m. Littér. anc. Il se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues, comme *redundaverunt*.

PROCATARCTIQUE, adj. des 2 g. (πρό, devant; κατά, au-dessus; ἄρχομαι, je commence; gr.) Méd. Il se dit des causes éloignées d'une maladie. ‖ V. PRÉDISPOSANT.

PROCÉDÉ, part. pass. invar. du v. Procéder. Pal. *Bien jugé et mal* PROCÉDÉ, se dit elliptiq. pour *On a bien jugé et l'on* A *mal* PROCÉDÉ.

— Joint à l'auxiliaire *être*, il n'est d'usage que dans cette loc. fam. : *Tant fut, tant a été* PROCÉDÉ *que*, etc.

PROCÉDÉ, n. m. Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre : *J'ai à me plaindre de votre* PROCÉDÉ; *c'est fort mal en user.* (Mol.) *Son* PROCÉDÉ *est fort honnête. C'est le* PROCÉDÉ *d'un homme délicat. Il a eu pour moi les meilleurs* PROCÉDÉS. (Acad.) *Votre* PROCÉDÉ *nuit tout le monde contre vous.* (Mol.) *Il est difficile de juger si un* PROCÉDÉ *net, sincère et honnête, est un effet de probité ou d'habileté.* (La Rochef.)

D'un mauvais *procédé* nous sommes incapables. (Mol.)

— Absol. au pl. Bons procédés : *Avoir des* PROCÉDÉS. *C'est un homme à* PROCÉDÉS. *Il se pique de bons* PROCÉDÉS. *Cet homme ne connaît pas les* PROCÉDÉS. *Manquer aux* PROCÉDÉS. (Acad.) *Il n'y a qu'une continuité de* PROCÉDÉS *qui constate bien la distinction de l'habileté et de l'artifice.* (Duclos.)

— Fam. Manière de faire une opération chimique, pharmaceutique et chirurgicale : PROCÉDÉ *chimique. Je ne connais pas ce* PROCÉDÉ-*là.* (Acad.)

— Par anal. Techn. *Un relieur eût enlevé cette tache par les* PROCÉDÉS *qu'on emploie tous les jours.* (P. L. Cour.)

— Littér. et B.-arts. Méthode qu'il faut suivre dans une opération, dans l'exécution d'une œuvre d'intelligence et d'art : *Les sciences morales et politiques n'ont pas à recourir aux* PROCÉDÉS *d'exposition et aux formes de raisonnement des sciences mathématiques.* (Mignet.) *Le peintre n'a fait emploi d'aucun* PROCÉDÉ *d'école, d'aucun moyen de convention.* (Vitet.) *Ce sont les sciences qui rendent raison des* PROCÉDÉS *des arts.* (Bailly.)

J'inventais en finance un *procédé* nouveau. (C. Del.)

— Par anal. *Les grands* PROCÉDÉS *de la nature sont les mêmes en tout.* (Buff.)

PROCÉDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*procedere*, s'avancer; lat.) — Il change l'*e* fermé du rad. *procéd* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* : *Je procède, tu procèdes, ils procèdent.* — Provenir, tirer son origine : *Cette maladie ne* PROCÈDE *que de l'âcreté des humeurs. D'où* PROCÈDENT *tous ces troubles? Tout son mal ne* PROCÈDE *que de chagrin. Leur amitié, leur mésintelligence,* PROCÈDE *de ce que......* (Acad.) *Le courage civil et le courage militaire* PROCÈDENT *du même principe.* (H. de Balz.)

— Théol. En parl. des personnes divines, *Le Fils est engendré par le Père, et le Saint-Esprit* PROCÈDE *du Père et du Fils.* (Acad.)

— Pal. Agir judiciairement; faire des actes, des poursuites, des instructions judiciaires : PROCÉDER *en justice.* PROCÉDER *à l'inventaire des papiers.* PROCÉDER *à un partage.* PROCÉDER *à l'audition des témoins.* PROCÉDER *à l'instruction d'un procès.* PROCÉDER *à une adjudication.* (Acad.)

— *Procéder criminellement contre quelqu'un*, poursuivre quelqu'un en justice comme criminel.

— *Procéder militairement*, procéder contre quelqu'un sans observer les formes ordinaires de la justice.

— Agir en quelque affaire; s'occuper de quelque chose que ce soit : *Il faut* PROCÉDER *à l'examen, à la vérification de ces titres. C'est une question qui demande un long examen, il faut y* PROCÉDER *avec ordre. Finissons ceci, et puis nous* PROCÉDERONS *au reste.* (Acad.) *Je* PROCÈDE *tout le jour à l'inventaire des effets.* (Did.) *Voulez-vous que nous* PROCÉDIONS *au testament?* (Mol.)

— Se comporter d'une certaine manière envers les autres : *Sa manière de* PROCÉDER *est étrange. Il* A PROCÉDÉ *avec moi en homme d'honneur.* (Acad.)

PROCÉDURE, n. f. (*procès*) Pal. Manière, forme de procéder en justice : *Il entend la* PROCÉDURE. PROCÉDURE *civile, commerciale, criminelle.* PROCÉDURE *extraordinaire.* (Acad.)

— Instruction judiciaire d'un procès : *La* PROCÉDURE *est régulière, irrégulière. La* PROCÉDURE *n'est pas bonne. Il a fallu rectifier, recommencer la* PROCÉDURE. (Acad.)

— Collectiv. Actes faits ou à faire dans une instance civile ou criminelle : *Toute la* PROCÉDURE *est entre les mains d'un tel. On a brûlé, supprimé toutes les* PROCÉDURES. (Acad.) *Je n'entends guère les affaires et encore moins les* PROCÉDURES. (Volt.) *Les* PROCÉDURES *se font contre vous : l'affaire est sérieuse et pressante.* (Lesage.)

— Fam. Débat, contestation :

Il ne manquerait pas de me faire querelle;
Ce serait tous les jours *procédure* nouvelle. (Regn.)

PROCÉDURIER, ÈRE, adj. Prat. Qui entend la procédure.

— Fam. Qui aime la procédure, la chicane.

— Qui allonge les procédures : *Formalités* PROCÉDURIÈRES.

PROCELLAIRE, n. f. (*procella*, tempête; lat.) Zool. Vulg. Espèce de mouette dont le vol et le cri présagent la tempête; pétrel.

PROCÈS, n. m. (*processus*; lat.) Instance devant un juge, sur un différend entre deux ou plusieurs parties : PROCÈS *civil, criminel.* PROCÈS *de grande discussion. Avoir un* PROCÈS. *Intenter un* PROCÈS. *Être en* PROCÈS *avec quelqu'un. Instruire, poursuivre, juger un* PROCÈS. *Faire un* PROCÈS *à quelqu'un. Perdre, gagner un* PROCÈS. *Intervenir dans un* PROCÈS. *Il y a* PROCÈS *entre eux. C'est un* PROCÈS *sans fin.* (Acad.)

Monsieur, tous mes *procès* allaient être finis;
Il ne m'en restait plus que quatre ou cinq petits. (Rac.)

— *Mettre les parties hors de cour et de procès*, faire cesser le procès, renvoyer les parties, parce que le juge trouve qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement sur leurs demandes respectives.

— *Faire le procès à quelqu'un*, le poursuivre comme criminel.

— Fig. et fam. *Faire le procès à quelqu'un*, l'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il aura dit ou fait.

— Fig. *Faire le procès à une chose*, la condamner, soutenir qu'elle est mauvaise : *Ce critique impitoyable* FAIT LE PROCÈS *à chaque mot, à chaque phrase.*

— Fig. *Laisser dormir un procès, réveiller un procès*, suspendre les poursuites, les reprendre.

— Fig. *Il a gagné, il a perdu son procès*, il a bien ou mal réussi dans telle affaire, dans telle entreprise.

— *Sans forme de procès*, sans jugement : *Ce maraudeur, cet espion fut pendu* SANS FORME DE PROCÈS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Sans autre forme de procès*, sans autre façon : *On lui a retiré son emploi,* SANS AUTRE FORME DE PROCÈS. (Acad.)

Le loup l'emporte et puis le mange,
Sans autre forme de procès. (La F.)

— Collectiv. Toutes les pièces produites par l'une et l'autre partie, pour servir à l'instruction et au jugement d'un procès : *Mettre, remettre le* PROCÈS *au greffe. Le procureur général a demandé la communication du* PROCÈS. (Acad.) Plus souv. *Pièces.*

— *Distribuer un procès*, commettre un juge pour examiner les pièces, les écritures d'un procès, et en faire ensuite son rapport : *Le président de la chambre* A DISTRIBUÉ CE PROCÈS *à tel conseiller.*

— *Procès-verbal*, exposé par écrit de ce qui a été fait, vu ou entendu, etc. : *Dresser un* PROCÈS-VERBAL. *Il a consigné, relaté cela dans son* PROCÈS-VERBAL. *Les* PROCÈS-VERBAUX *de la chambre des députés.* PROCÈS-VERBAL *de la séance.* PROCÈS-VERBAL *de la cérémonie.* (Acad.) *Le notaire lut un papier timbré, contenant un* PROCÈS-VERBAL *rédigé à l'avance.* (H. de Balzac.) *L'appareil des* PROCÈS-VERBAUX *ne manquait pas à ces guérisons miraculeuses.* (Lacret.)

PROCÈS, n. m. (*procedere*, *processum*, s'avancer; lat.) Anat. Prolongement qui se rattache à une partie principale : *La circonférence du cristallin est entourée et en quelque sorte fixée par les* PROCÈS *ciliaires et le canal godronné* (Lecoq.)

PROCESSIF, IVE, adj. Qui aime à intenter, à prolonger des procès : *Cet homme est fort* PROCESSIF. *C'est un mauvais voisin, il est* PROCESSIF, *il a l'esprit* PROCESSIF, *l'humeur* PROCESSIVE. *Cette femme est très-*PROCESSIVE. (Acad.) *Ces avoués sont célèbres par leur humeur et leur âpreté* PROCESSIVE. (J. Sand.)

PROCESSION, n. f. Cérémonie religieuse dans laquelle des ecclésiastiques, des religieux, etc., marchent en ordre, en récitant des prières, ou en chantant les louanges de Dieu : *La* PROCESSION *du Saint-Sacrement, de la Fête-Dieu. Faire une* PROCESSION *dans l'église, dans les rues.* (Acad.) *Des groupes d'adolescents marchent entre les rangs de la* PROCESSION. (Chateaubr.) *Tandis que l'on combattait sur les murs de Jérusalem, on faisait une* PROCESSION *autour de ces mêmes murs, avec les croix, les reliques et les autels sacrés.* (Id.)

— Fig. et fam. *C'est une procession, une procession continuelle*, se dit d'une longue suite de personnes qui se succèdent et marchent comme à la file l'une de l'autre. ‖ Par anal. *Marcher, aller en* PROCESSION.

— Marche religieuse des anciens païens : *A Lacédémone, il y avait une* PROCESSION *solennelle où une des femmes les plus considérables de la ville portait la statue de Diane.* (Acad.) *Dans la* PROCESSION *solennelle des Égyptiens, on portait en cérémonie les livres de Trismégiste.* (Boss.)

PROCESSION, n. f. (*procéder.*) Théol. Action de procéder : *La* PROCESSION *du Saint-Esprit*, la production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

— Dans le m. sens : *Urbain V ne cessait d'adjurer les prélats de l'Église grecque de mettre fin au schisme, et de reconnaître la* DOUBLE PROCESSION DU SAINT-ESPRIT. (B. de Xivrey.)

PROCESSIONNAL ou **PROCESSIONNEL**, n. m. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions : *On a imprimé un nouveau* PROCESSIONNAL. (Acad.)

PROCESSIONNELLEMENT, adv. En procession : *Toutes les paroisses allèrent* PROCESSIONNELLEMENT *à Notre-Dame.* (Acad.)

PROCESSUS, n. m. Anat. V. PROCÈS.

PROCHAIN, AINE, adj. (*proche.*) Qui est proche : *Au* PROCHAIN *village. Dans la ville* PROCHAINE. *Nous relâcherons au port le plus* PROCHAIN. (Acad.)

— En parl. des événements, Qui est près d'arriver : *Je vois sa perte* PROCHAINE. *On résoudra cela dans la* PROCHAINE *assemblée, dans la* PROCHAINE *séance. Son départ est* PROCHAIN. (Acad.)

— Mystiq. *Occasion prochaine*, occasion qui peut porter facilement au péché ; occasion de pécher présente : *Éviter les* OCCASIONS PROCHAINES. *Fuir l'*OCCASION PROCHAINE. (Acad.)

— N. m. Chaque homme en particulier, ou tous les hommes ensemble : *On ne doit pas médire du* PROCHAIN, *de son* PROCHAIN. *S'enrichir aux dépens du* PROCHAIN. (Acad.) *Si l'on doit aimer son* PROCHAIN *comme soi-même, il est au moins aussi juste de s'aimer comme son* PROCHAIN. (Chamf.)

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain*.
(La F.)

PROCHAINEMENT, adv. de temps. Bientôt, dans un temps fort peu éloigné : *Cela se fera* PROCHAINEMENT. *Je viendrai très-*PROCHAINEMENT. (Acad.)

PROCHE, adj. des 2 g. (*proximus*; lat.) Voisin, qui est près de quelqu'un, de quelque chose : *La ville la plus* PROCHE. *Les maisons* PROCHES *de la rivière sont sujettes aux inondations. Ces maisons sont* PROCHES *l'une de l'autre.* (Acad.) *Sa maison était la plus* PROCHE *de la barrière.* (Ch. Dupin.)

— Par anal. *Il y a une lumière de Dieu qui éclaire les âmes qui sont* PROCHES *du tombeau, et qui leur montre le vrai.* (V. Hugo.)

— Suivi d'un infin. Disposé à : *Rendre l'homme raisonnable et plus* PROCHE *de devenir chrétien.* (La Br.)

— En parl. du temps, Qui est près d'arriver : *Le temps est* PROCHE, *où nous serons réunis pour ne plus nous quitter. Il sentit que sa dernière heure était* PROCHE. (Acad.)

— Il se dit encore en parl. de parenté : PROCHE *parent. Ils ne sauraient être plus* PROCHES *parents, parents dans un degré plus* PROCHE. (Acad.)

... Grâces aux leçons de la philosophie,
Les plus *proches* parents ne se connaissent plus. (Desmahis.)

— N. m. pl. Parents : *C'est un de mes* PROCHES. (Acad.) *Chez les Germains on héritait des haines et des inimitiés de ses* PROCHES. (Montesq.)

Hélas ! on n'est jamais trahi que par ses *proches*. (Regn.)

PROCHE, adv. Près, auprès : *C'est ici* PROCHE. *Il demeure ici* PROCHE. *Il est tout* PROCHE. (Acad.)

= **Proche de**, loc. prép. Près de, auprès de : PROCHE DE *la ville.* PROCHE DE *chez moi. Les maisons qui sont* PROCHE DE *la ville.* (Acad.)

— Fam. et par ellipse de la prépos. *de* : *Il s'est allé loger* PROCHE *le palais. Je vais souper* PROCHE *les Incurables.* (Regn.)

= **De proche en proche**, loc. adv. Il se dit de plusieurs lieux, de plusieurs objets qui sont peu séparés, et auxquels on passe de l'un à l'autre : *Couper les bois* DE PROCHE EN PROCHE. *Faire des conquêtes* DE PROCHE EN PROCHE. *La contagion s'étendit* DE PROCHE EN PROCHE.

— Fig. Peu à peu et par degrés : DE PROCHE EN PROCHE *il s'emparera de tout votre bien.* (Acad.) *L'ambitieux espère de* PROCHE EN PROCHE *parvenir à tout.* (Duclos.)

PROCHRONISME, n. m. (πρό, avant; χρονός, temps; gr.) Chron. Erreur de chronologie, qui consiste à placer un fait dans un temps antérieur à celui où il est réellement arrivé. ‖ Il est opposé à *Parachronisme*.

PROCIDENCE, n. f. (*procidere*, tomber; lat.) Anat. Chute d'une partie : PROCIDENCE *de l'iris.* PROCIDENCE *du rectum, de la matrice.*

PROCLAMATION, n. f. (*proclamatio*; lat., m. sign.) Pron. *pro-kla-ma-cion.* — Publication solennelle ; action par laquelle on proclame : *La* PROCLAMATION *de l'empereur. A la* PROCLAMATION *de tel prince. Faire une* PROCLAMATION. *Faire des* PROCLAMATIONS. *La* PROCLAMATION *d'une loi, d'un édit.* (Acad.)

— Écrit qui contient ce que l'on veut publier, faire connaître au public : *Rédiger, afficher une* PROCLAMATION. *Le général adresse une* PROCLAMATION *à ses soldats. Lire une* PROCLAMATION. *On a trouvé sur lui des* PROCLAMATIONS *incendiaires.* (Acad.)

— Commun. relig. Accusation portée par un moine contre un de ses frères en plein chapitre, pour une faute qu'il lui a vu commettre. ‖ Confession publique en présence de la communauté.

PROCLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Proclamer : *Édit* PROCLAMÉ. *Loi* PROCLAMÉE. *Roi, empereur* PROCLAMÉ. *Il fut* PROCLAMÉ *vainqueur aux jeux Olympiques.*

PROCLAMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*pro*, devant ; *clamare*, crier ; lat.) Publier à haute voix et avec solennité : PROCLAMER *un roi, un empereur. L'armée le* PROCLAMA *empereur.* PROCLAMER *une ordonnance à son de trompe.* (Acad.)

— Fig. Publier, divulguer; confesser hautement : *La Renommée* A PROCLAMÉ *les grandes actions de ce prince; de ce général.* PROCLAMER *ce qu'on devrait taire. Il* PROCLAMA *sa honte.* (Acad.)

Je *proclame*
Que je suis bon chrétien, chrétien de cœur et d'âme.
(C. Del.)

— Fonder, établir : PROCLAMER *des doits mensongers, c'est mettre en péril des droits certains.* (V. Cousin.) *Le christianisme* PROCLAME *les hommes frères et égaux devant Dieu.* (H. Martin.)

— **Se proclamer**, v. pron. Être proclamé : *L'erreur* SE PROCLAME *avec plus de constance, de hardiesse ou de force que la vérité.*

— Se proclamer soi-même : *Ils* SE PROCLAMAIENT *les réformateurs du goût.* (Acad.)

PROCOMBANT, ANTE, adj. (*procumbens*, qui se couche; lat.) Bot. Il se dit de la tige qui reste couchée sur la terre et ne jette pas de racines.

PROCONSUL, n. m. (*pro*, pour, et *consul*; lat.) Celui qui, chez les Romains, gouvernait certaines grandes provinces, avec l'autorité de consul : PROCONSUL *d'Asie, d'Afrique.* (Acad.) *A l'expiration de leur magistrature, c'est-à-dire au bout d'une année, les consuls étaient envoyés dans une province avec le titre de* PROCONSULS. (Mérim.) *Les fonctions des* PROCONSULS *pouvaient être prorogées pendant plusieurs années.* (Id.)

— Par anal. Gouverneur, injuste, avide, cruel : *Un farouche* PROCONSUL.

D'avides *proconsuls* dévorent nos provinces. (C. Del.)

PROCONSULAIRE, adj. des 2 g. Qui est propre ou qui appartient au proconsul : *Autorité* PROCONSULAIRE. *Gouvernement* PROCONSULAIRE. (Acad.) *On adjoignit à chacun des consuls cinq légats ayant les pouvoirs* PROCONSULAIRES. (Mérim.)

— *Province proconsulaire*, province gouvernée par un proconsul.

PROCONSULAT, n. m. Dignité de proconsul ; durée des fonctions d'un proconsul.

PROCRÉATEUR, TRICE, adj. Qui a la faculté de produire : *Il est impossible de calculer jusqu'où peut s'étendre la puissance* PROCRÉATRICE *de la race humaine.* (Vitet.)

PROCRÉATION, n. f. (*procreatio*; lat., m. sign.) Pron. *pro-kré-a-ci-on.* — Action d'engendrer, génération : *La* PROCRÉATION *des enfants.*

PROCRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Procréer. Pal. *Enfants* PROCRÉÉS *en légitime mariage. Les hoirs* PROCRÉÉS *de son corps.* (Acad.)

PROCRÉER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*pro*, et *créer.*) (*Je procrée, tu procrées, il procrée, nous procréons, vous procréez, ils procréent ; je procréais, nous procréions ; je procréai, nous procréâmes ; je procréerai, nous procréerons ; je procréerais, nous procréerions ; procrée, procréons, procréez ; que je procrée, que nous procréions ; que je procréasse, que nous procréassions ; procréant ; procréé, procréée.*) Engendrer : *La fin du mariage est de* PROCRÉER *des enfants.* (Acad.)

— Absol. *Les animaux mangent,* PROCRÉANT, *vivent sans inquiétude, et meurent sans regret.* (Droz.)

PROCTALGIE, n. f. (πρωκτός, anus ; et ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Douleur à l'anus, sans phénomène inflammatoire.

PROCTITE, n. f. (πρωκτός, anus ; gr.) Méd. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE, ou **PROCTOPTOSE**, n. f. (πρωκτός, anus ; κήλη, hernie ; πτῶσις, chute ; gr.) Anat. Hernie ou chute du rectum.

PROCURATEUR, n. m. Ant. Intendant chargé d'une administration : *Les* PROCURATEURS *de César étaient à peu près comme sont aujourd'hui nos intendants.* (Montesq.) *Les Gaulois demandèrent en vain justice à Auguste des exactions de son* PROCURATEUR *Licinius.* (H. Martin.)

— Un des principaux dignitaires de la république de Venise et de celle de Gênes : PROCURATEUR *de Saint-Marc. Tous les deux ans, on élisait à Gênes deux* PROCURATEURS. (Acad.)

PROCURATION, n. f. (*pro*, pour ; *curatio*, administration ; lat.) Pron. *pro-ku-ra-ci-on.* — Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom : *Il agit en vertu de* PROCURATION, *par* PROCURATION. PROCURATION *générale et spéciale. Donner sa* PROCURATION. *Révoquer une* PROCURATION. *Il est chargé, fondé de* PROCURATION. (Acad.)

— Acte qui fait foi de ce pouvoir, de cette délégation : *Rédiger une* PROCURATION. *Délivrer une* PROCURATION *en brevet. Signer une* PROCURATION. *Enregistrer une* PROCURATION. (Acad.)

PROCURÉ, ÉE, part. pass. du v. Procurer : *Des fruits de primeur* PROCURÉS *à grands frais.*

PROCURER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*procurare*, avoir soin ; lat.) Faire en sorte par son crédit, par ses bons offices, etc., qu'une personne obtienne quelque grâce, quelque avantage : *C'est vous qui lui avez* PROCURÉ *son emploi. Il lui* A PROCURÉ *l'avantage de connaître ce savant.* PROCURER *une audience favorable.* (Acad.)

— Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin, ou ce qui lui est agréable : *C'est moi qui lui* AI PROCURÉ *ce domestique. Il leur* A PROCURÉ *des munitions et des vivres. J'aime à leur* PROCURER *des divertissements, des plaisirs.* (Acad.)

— En parl. des choses, Être la cause, la source de : *Cela peut nous* PROCURER *quelque profit. Cette victoire* A PROCURÉ *la paix. Cette potion lui* A PROCURÉ *du sommeil.* (Acad.) *Ce n'est point l'or qui* PROCURE *une vie commode.* (Volt.)

— Anc. jurispr. Suivre une affaire.

PROCUREUR, n. m. Celui qui a pouvoir d'agir pour autrui : PROCUREUR *fondé. Habile* PROCUREUR. PROCUREUR *diligent. Agir par* PROCUREUR. *Il l'a nommé son* PROCUREUR *général et spécial.* (Acad.)

... Si quelque affaire t'importe,
Ne la fais pas par *procureur*. (La F.)

— Au fém. *Procuratrice* : *Ma fermière est ma* PROCURATRICE *dans cette affaire.* (Acad.)

— Anc. Officier établi pour agir en justice au nom des plaideurs ; on dit aujourd'hui *Avoué* : *Un* PROCUREUR *au parlement. Un* PROCUREUR *au Châtelet. Constituer* PROCUREUR. (Acad.) *Il n'est pas aisé de trouver un* PROCUREUR *honnête homme.* (Volt.) *Depuis vingt-cinq ans que je suis* PROCUREUR, *j'ai pris l'habitude de mener vivement les affaires.* (Picard.)

Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable. (Regn.)
Quel temps aux *procureurs* fut jamais plus propice?
Oh ! c'était l'âge d'or pour les gens de justice. (Étienne.)

— Fam. *Procureuse*, la femme d'un procureur :

La petite procureuse emprunta sur un collier de mille écus six vingts pistoles, qu'elle perdit le lendemain. (Danc.) *Vous prendriez une procureuse du Châtelet pour une présidente.* (Dest.)

— *Procureur général*, magistrat chargé du ministère public dans une cour supérieure : *Les substituts du procureur général.* || *Procureur impérial, royal*, magistrat qui remplit les mêmes fonctions près un tribunal de première instance : *Les procureurs impériaux ne sont proprement que les substituts du procureur général.* (Acad.)

— Anc. *Procureur fiscal*, officier qui exerçait le ministère public auprès des justices seigneuriales, veillait aux droits des seigneurs, et aux objets d'intérêt commun. || Par abrév. *Le fiscal.*

— Congr. relig. Religieux chargé des intérêts temporels de la communauté : *Le procureur, le père procureur des Chartreux.* (Acad.) || *Procureur général*, religieux chargé des intérêts de tout l'ordre : *Le procureur général des Bénédictins, etc.* || *Procureur gérant*, économe.

— Zool. *Procureur de meunier*, vulg. le Pivert.

PROCUREUSE, n. f. V. Procureur.

PRODIAGNOSE, n. f. (πρό, avant; διάγνωσις, discernement.) Méd. Pronostic d'une maladie à venir ; diagnostic anticipé.

PRODIGALITÉ, n. f. Caractère, habitude de celui ou de celle qui est prodigue : *La prodigalité est moins honteuse que l'avarice. Donner avec prodigalité.* (Acad.) *L'avarice produit quelquefois la prodigalité, et la prodigalité l'avarice.* (La Rochef.)

— Action d'une personne prodigue : *Il s'est ruiné en folles prodigalités. Cet homme charitable a réduit sa fortune par de louables, par de saintes prodigalités.* (Acad.)

PRODIGE, n. m. (*prodigium*; lat., m. sign.) Effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire des choses : *Grand prodige. Prodige étonnant. Cela tient du prodige. Ce prodige leur sembla présager quelque grand malheur.* (Acad.)

Les *prodiges* fameux accomplis de nos jours. (Rac.)

— Par exagér. Il se dit en parl. des personnes et des choses qui excellent dans leur genre : *Cet homme est un prodige de savoir, de science, de valeur, d'esprit. Cette femme est un prodige de beauté. Cette machine, cet ouvrage, cette statue sont des prodiges de l'art.* (Acad.) *Il compte trouver en moi un prodige d'esprit et de science.* (Dest.)

— Absol. *La première éducation se défiera de la manie de créer de petits prodiges de six ou huit ans, qui sont des enfants médiocres à quinze ou vingt.* (Dupanl.) *Je vais bien m'exercer avec le bel ange qu'on me destine ; car on me dit que c'est un prodige.* (Dest.)

— Il se dit quelquefois en m. part : *Ce prince fut un prodige de cruauté.* (Acad.)

PRODIGIEUSEMENT, adv. D'une manière excessive, étonnante : *Il est prodigieusement riche. Il a prodigieusement grossi. Maison prodigieusement grande.* (Acad.) *Le chien s'est prodigieusement perfectionné par le travail de l'homme.* (Buff.) *Le buffle hait prodigieusement la couleur rouge.* (Cuv.) *La vie est prodigieusement ennuyeuse quand elle est uniforme.* (Volt.)

PRODIGIEUX, EUSE, adj. Qui tient du prodige, extraordinaire : *L'effet de ce remède fut prodigieux. Il a une mémoire, un esprit prodigieux. Il est d'une grandeur prodigieuse. Cela coûte une quantité prodigieuse d'argent. Il y a une prodigieuse différence entre ces deux choses.* (Acad.) *N'est-il pas bien prodigieux que, tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'Occident, un autre observateur le regarde sortir des régions de l'aurore.* (Chateaub.) *Ce qui reste des ouvrages d'Aristote suffit pour en faire un homme prodigieux.* (La H.)

PRODIGUE, adj. des 2 g. (*prodigus*; lat., m. sign.) Qui dissipe son bien en excessives et folles dépenses : *Il n'est pas libéral, il est prodigue. Cette femme est trop prodigue. Prodigue de son bien et du bien des autres. La parabole de l'enfant prodigue.* (Acad.) *Il était si prodigue que lorsqu'il mourut, il ne laissa pas de quoi se faire inhumer.* (Bailly.)

— Fig. *Enfant prodigue*, jeune homme de famille qui après une longue absence, par suite d'inconduite, revient dans la maison paternelle :

Que la joie ait son tour,
Puisque l'enfant prodigue est enfin de retour. (C. Del.)

— Prov. *A père avare, enfant prodigue.*

— Fig. mor. *Cet homme est prodigue de paroles, de promesses, de serments. Il n'est pas prodigue de louanges.* (Acad.)

— En bonne part, *Cet homme est prodigue de son bien pour soulager les malheureux. Il est prodigue de son sang, de sa vie pour l'État.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Des mains prodigues.* (J.-B. Rouss.)

Sa *prodigue* amitié ne se réserve rien. (Boil.)

— Substantiv. : *C'est un prodigue. Il peut être défendu aux prodigues de plaider, de transiger, d'emprunter, etc., sans l'assistance d'un conseil.* (Acad.)

PRODIGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Prodiguer : *Bien prodigué. Trésor prodigué.*

PRODIGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner avec profusion : *Il a prodigué toutes les richesses que son père avait amassées. Prodiguer son bien, ses trésors pour le soulagement des malheureux, c'est en faire un bon emploi.* (Acad.) *Dans les occasions essentielles, c'est ménager l'argent que de le prodiguer.* (Dest.)

— Fig. : *Prodiguer ses caresses, ses louanges, ses faveurs. C'est prodiguer ses talents que de les employer ainsi. La nature lui a prodigué ses dons. Il ne faut pas prodiguer légèrement sa vie ni sa santé. Prodiguer son sang, prodiguer sa vie pour sa patrie. Il m'a prodigué ses soins.* (Acad.) *Il prodigua les serments.* (Volt.)

Il vous faudrait peut-être
Prodiguer les deux noms de parjure et de traître. (Rac.)

= **Se prodiguer**, v. pr. Être prodigué : *Rien ne se prodigue plus que les serments.*

PRODITOIREMENT, adv. Anc. Pal. Par trahison : *Il l'a tué proditoirement.* (Acad.)

PRODROME, n. m. (πρό, devant ; δρόμος, course ; gr.) Sorte de préface, titre de certains ouvrages qui servent comme d'introduction à quelque étude. On l'emploie, surtout en parlant de certains traités d'histoire naturelle.

— Méd. État d'indisposition, de malaise, avant-coureur d'une maladie : *Les affections produites par des causes spécifiques n'ont jamais de prodromes.* (Chomel.)

PRODROMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie.

PRODUCTE, n. m. Bot. (*productus*, allongé ; lat.) Éperon de certaines fleurs.

PRODUCTEUR, TRICE, n. Écon. polit. Celui qui crée, par son travail, les produits agricoles ou industriels ; par oppos. à Ceux qui s'en servent, qui les consomment : *Les producteurs et les consommateurs. Les producteurs sont aussi consommateurs.* (Acad.)

— Adj. Qui est cause de production : *Les causes productrices de nos idées.* (Acad.) *Une intelligence suprême, productrice de tous les mondes.* (Volt.)

PRODUCTIBILITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible d'être produit.

PRODUCTIF, IVE, adj. Qui produit, qui rapporte : *Un bien productif. Cette espèce de terre est la plus productive de toutes.* (Acad.) *Un commerce productif.*

PRODUCTION, n. f. (*productio*, de *producere*, produire ; lat.) Pron. *pro-duk-ci-on.* — Action de produire, de donner naissance : *La nature n'est pas moins admirable dans la production d'un ciron que dans celle d'un éléphant.* (Acad.) *Plus la vie des animaux est courte, plus leur production est nombreuse.* (Buff.)

— Par anal. Formation : *La production des argiles paraît avoir précédé celle des coquillages.* (Buff.)

— Produit, ouvrage de la nature, de l'art, de l'intelligence : *Pour acquérir la science, il faut se familiariser avec les productions de la nature.* (Buff.) *C'est une des plus belles productions de l'art.* (Acad.) *La mer apporte beaucoup de productions marines sur les plages basses.* (Buff.) *On s'extasie à chacune de ses productions, on bat des mains, on se récrie à chacune de ses paroles.* (Viennet.)

— Ce que produit le sol, l'industrie d'un pays : *C'est sur la production que toute terre doit être évaluée.*

— Écon. polit. Mise en œuvre de la matière : *La production a excédé la consommation.* (Acad.) *La production n'est point une création de matière mais une création d'utilité; elle ne s'apprécie pas suivant la longueur, le volume ou le poids du produit, mais selon l'utilité qu'on lui a donnée.* (J.-B. Say.)

— Procéd. Action de produire des titres, des écritures dans un procès : *Production de pièces. Faire une production, sa production. Inventaire de production.* (Acad.)

— Titres, écritures, pièces produites : *Il a mis sa production au greffe.* (Acad.)

PRODUCTION, n. f. (*producere*, *productum*, allonger; lat.) Anat. Prolongement, allongement : *Le mésent*[illegible] *production du péritoine. Le médiast*[illegible]*production de la plèvre.* (Acad.)

— P[illegible]*dentelles*, tissus accidentellement dé[illegible] analogues à quelques tissus naturels d[illegible]main.

PRODUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*producere*; lat., m. sign.) Engendrer, donner naissance : *Chaque animal produit son semblable.* (Acad.) *Les pucerons et les huîtres produisent leurs semblables, eux seuls, et sans le mélange des deux sexes.* (Volt.)

— Absol. : *A un an la brebis peut produire.* (Buff.) *La chèvre cherche le mâle avec empressement et produit de bonne heure.* (Buff.) *Les oiseaux meurent plus vite et produisent bien plus tôt que les animaux quadrupèdes.* (Id.)

— En parl. de la terre, d'un pays, d'un arbre, Porter : *C'est une terre qui ne produit que des ronces.* (Acad.) *Le sol produit en abondance du blé, des légumes et surtout des dattes.* (Lam.)

Ne semez en un champ que ce qu'il peut *produire.* (Anc.)

— Fig. *Ce pays, ce siècle a produit beaucoup de grands hommes*, beaucoup de grands hommes sont nés dans ce pays, dans ce siècle : *Malheur au siècle qui produit de ces hommes rares et merveilleux!* (Mass.)

Chaque climat *produit* des favoris de Mars. (Boil.)

— En parl. des charges, de l'argent, etc., Rapporter, donner du profit : *Sa charge lui produit tant par an. Cet argent ne produit point d'intérêt.* (Acad.)

— Absol. *C'est ce qui produit qui doit payer.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Il se dit de l'agriculture, de l'industrie : *Tout ce que l'industrie et l'agriculture produisent. Cette manufacture produit des objets d'une grande utilité.* (Acad.)

— Absol. : *Les moyens de produire sont aussi variés que les produits.* (Droz.) *Si l'homme qui produit chèrement n'obtenait par le remboursement de ses avances et des profits équitables, il ne produirait pas.* (Rossi.)

— Littér. et B.-arts. Faire, composer, créer : *C'est un homme qui a l'esprit fécond, il a produit quantité d'ouvrages. L'art n'a jamais rien produit de plus beau.* (Acad.) *C'est la fantaisie plutôt que le goût qui produit tant de modes nouvelles.* (Volt.)

— Causer, occasionner : *La guerre produit de grands maux.* (Acad.) *Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité.* (Mont.) *On est forcé dans beaucoup de cas de faire des suppositions, ce qui produit une infinité d'erreurs.* (Buff.) *L'orgueil humilié produit la colère.* (Volt.) *Un bien ne produit jamais un mal.* (Id.) *Le rouge naturel produit le vert accidentel, le jaune produit le bleu, le vert produit le pourpre, le bleu produit le rouge, le noir produit le blanc, et le blanc produit le noir.* (Buff.)

L'orgueil *produit* le faste, et le faste, la gêne. (Del.)

— Par anal. B.-arts, Ménager : *Elle interceptait le jour de manière à produire dans sa chambre un délicieux clair-obscur.* (H. de Balz.)

— Exposer à la vue, soumettre à la connaissance, à l'examen : *Produire des titres, des pièces justificatives. Produire une pièce dans un procès.* (Acad.)

— Pal. *Produire des témoins*, faire entendre des témoins en justice.

— Fig. *Produire des autorités, des raisons*, alléguer des autorités, mettre en avant des raisons.

— Absol. Procéd. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives : *Produire au greffe. Le délai pour produire. Les parties ont produit.* (Acad.)

— *Les parties sont appointées à produire*, on a ordonné aux parties de fournir leurs raisons par écrit, et de produire leurs pièces.

— Introduire, présenter, faire connaître : *Produire un homme dans le monde, à la cour. C'est lui qui l'a produit dans le monde.* (Acad.) *C'est un jeune homme que je produis dans le monde, un bel esprit qui fait des vers.* (Regn.)

= **Se produire**, v. pr. Se faire connaître : *Il s'est produit de lui-même. Son talent s'est produit avec éclat.* (Acad.) *Les sots savent tous se produire.* (Flor.) *C'est un supplice assez fâcheux que de se produire à des sots.* (Mol.) *Le savoir a besoin du savoir-faire pour se produire dans le monde.* (Viennet.)

PRODUIT, ITE, part. pass. du v. Produire : *Les lettres produites contre moi.* (Mézer.) *Le bien*

PRODUIT *par le vice est toujours mêlé de mal.* (Vauv.) *La douleur de l'âme ne peut être* [illegible] *que par la pensée.* (Buff.) *Elle lut dans* [illegible] *le premier effet était* PRODUIT. (H[illegible]

PRODUIT, n. m. Bénéfice [illegible] matériels provenant d'une charge, d'[illegible]été, d'une ferme, etc. : *Le* PRODUIT *de ce*[illegible]*ge, de cette ferme, est de tant. Il vit du* PRODUIT *de sa terre, de son travail, du* PRODUIT *de sa plume.* (Acad.)

— *Produit net,* ce que rapporte un bien, tous frais faits et toutes charges déduites.

— Au pl. Écon. polit. Productions de l'agriculture et de l'industrie : *Les* PRODUITS *agricoles. Les* PRODUITS *de l'industrie. Cette province n'a point de débouchés pour l'écoulement de ses* PRODUITS. (Acad.)

— Chose produite ; production : *Nous avons des* PRODUITS, *nous n'avons plus d'œuvres.* (H. de Balz.)

— Zool. Multiplication : *Le* PRODUIT *en grand nombre est la première source des variétés dans les espèces.* (Buff.)

— Chim. Résultat d'une opération artificielle ou naturelle : PRODUIT *chimique. Le* PRODUIT *d'une cristallisation.* PRODUITS *volcaniques.* (Acad.)

— Par anal. : *Le pouvoir n'était plus alors que le* PRODUIT *journalier de la faveur populaire.* (Cuv.)

— Anat. Éléments accessoires de l'organisme : *La sueur, l'urine sont des* PRODUITS *destinés à être plus ou moins immédiatement expulsés.*

— Arith. Somme résultant de deux nombres multipliés l'un par l'autre : *Huit est le* PRODUIT *de deux multiplié par quatre, ou de quatre multiplié par deux.* (Acad.)

— Procéd. *Acte de produit,* acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production au greffe.

PROÉMINENCE, n. f. État de ce qui est proéminent : *La* PROÉMINENCE *du globe de l'œil, du nez, etc.* (Ac.) *Les têtes romaines ont une* PROÉMINENCE *au-dessus des oreilles.* (Stendhal.)

PROÉMINENT, ENTE, adj. (*pro*, en avant ; *eminens*, qui s'élève ; lat.) Qui est plus en relief que ce qui l'environne : *Le nez est* PROÉMINENT *dans le visage de l'homme.* (Acad.) *Les chouettes ont la tête arrondie, sans aigrettes et sans aucune plume* PROÉMINENTE. (Buff.)

PROFANATEUR, n. m. Celui qui profane les choses saintes : *Jésus-Christ chassa du temple tous les* PROFANATEURS. *Les* PROFANATEURS *des choses saintes.* (Acad.)

PROFANATION, n. f. Action de profaner les choses saintes ; irrévérence commise contre les choses de la religion : PROFANATION *horrible. La* PROFANATION *des églises, des vases sacrés. L'usage des paroles de l'Écriture pour des pratiques superstitieuses est une* PROFANATION. (Acad.)

— Par extens. Abus qu'on fait des choses rares et précieuses : *C'est une* PROFANATION *que d'employer l'or et l'argent à ces sortes d'usages. Employer un si beau talent à un si indigne usage, c'est une* PROFANATION, *une vraie* PROFANATION. (Acad.)

PROFANE, adj. des 2 g. (*profanus* ; lat. m. sign., de *pro*, loin de ; *fanum*, temple.) Qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées : *C'est une action* PROFANE *et impie. Discours* PROFANE. (Acad.)

Tout *profane* exercice est banni de son temple. (Rac.)

— Il se dit plus ordinairem. des choses qui n'appartiennent pas à la religion, par oppos. à celles qui la concernent : *Les auteurs* PROFANES. *Les histoires* PROFANES. *Faire servir les choses sacrées à des usages* PROFANES. (Acad.)

= **Profane**, n. des 2 g. Celui, celle qui manque de respect pour les choses de la religion : *Il parle des choses les plus sacrées comme un* PROFANE. *Il n'y a qu'un* PROFANE *qui puisse parler de la sorte.* (Acad.)

— Celui qui n'était pas initié aux mystères : *Éloigner les* PROFANES.

— Par anal. :

Le *profane !* disait ma mère doucement. (C. Del.)

— Fig. et par dénigr. Homme ignorant, vulgaire grossier, par oppos. à Personne savante, polie : *Il n'appartient pas à un* PROFANE *de parler sur ce sujet. Il n'admire pas ces monuments, c'est un* PROFANE. (Ac.)

— Par anal. : *Nous ne voulons point de lui, c'est un* PROFANE. (Acad.)

— Absol. au sing. Choses profanes : *Mêler le* PROFANE *au sacré.* (Acad.)

PROFANÉ, ÉE, part. pass. du v. Profaner : *Temple* PROFANÉ.

— *Cette église a été profanée*, il s'y est commis un meurtre, un assassinat, une action criminelle.

— Fig. *Talent* PROFANÉ. (Acad.) *Vous* PROFANEZ *à ce rustre dont la main flétrirait votre vie ?* (G. Sand.)

PROFANER, v. tr. ou act. 1re conj. (*profane.*) Abuser des choses de la religion ; les traiter avec irrévérence, avec mépris ; les employer à des usages profanes : PROFANER *les vases sacrés.* PROFANER *les temples, les églises. Il* PROFANE *les choses les plus saintes.* PROFANER *la parole de Dieu.*

— Particul. Rendre une chose sacrée à un usage profane : *Pour pouvoir réparer les vases sacrés, il faut d'abord les* PROFANER. (Acad.)

— Faire un mauvais usage de ce qui est rare et précieux ; dégrader, traiter sans respect : *Lire de si belles choses devant un homme qui n'y entend rien, c'est les* PROFANER. *C'est* PROFANER *son talent que de l'employer à des productions d'un genre si bas.* PROFANER *un monument des arts.* PROFANER *la beauté, l'innocence.* (Acad.)

PROFECTIF, IVE, adj. Jurisp. Il se dit des biens qui viennent à quelqu'un des successions de ses père, mère, et autres ascendants : *Biens* PROFECTIFS. (Acad.) || Peu usité.

PROFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Proférer : *Ces accents sont variés et* PROFÉRÉS *sans efforts.* (Lacép.) *Malédiction* PROFÉRÉE. *Injures, menaces* PROFÉRÉES. (Acad.)

PROFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*proferre*, produire ; lat.) Il change l'é fermé du rad. *profér*, en è ouvert avant les termin. *e, es, ent* : *je profère, tu profères, il profère, ils profèrent.* — Prononcer, articuler, dire : PROFÉRER *nettement, distinctement. Il n'a pas* PROFÉRÉ *une parole, un mot de tout le jour. Ce furent les dernières paroles qu'il* PROFÉRA *en mourant. On ne doit pas* PROFÉRER *le nom de Dieu en vain.* (Ac.)

PROFÈS, ESSE, adj. (*professer.*) Celui, celle qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux, après que le temps du noviciat est expiré : *Religieux* PROFÈS. *Religieuse* PROFESSE. (Ac.)

— Substant. *Un jeune* PROFÈS. *Une jeune* PROFESSE.

PROFESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Professer : *Religion* PROFESSÉE. *Doctrine* PROFESSÉE.

PROFESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*profiteri, professum* ; lat., m. sign.) Avouer publiquement, reconnaître hautement quelque chose : PROFESSER *une religion.* PROFESSER *la religion chrétienne, la religion juive, la religion mahométane.* PROFESSER *une doctrine. Socrate* PROFESSA *l'unité de Dieu. Il* PROFESSE *le plus grand respect pour vous.* (Acad.) *Voilà les sentiments que j'*AI PROFESSÉS. (J.-J. Rouss.)

— Exercer : PROFESSER *un art, un métier. Il* PROFESSE *la médecine.* (Acad.)

— Enseigner publiquement : *Il* PROFESSE *la rhétorique. Il* A PROFESSÉ *les mathématiques. Il* PROFESSE *la philosophie.* (Acad.)

— Absol. *Il* PROFESSE *dans l'Université. Il* PROFESSE *au collége de France. Il* PROFESSE *bien.* (Acad.)

PROFESSEUR, n. m. (*professor* ; lat., qui enseigne.) Celui qui enseigne quelque science, quelque art dans une école, qui donne des leçons particulières : PROFESSEUR *de philosophie,* PROFESSEUR *en théologie, en droit, en médecine.* PROFESSEUR *de rhétorique, de seconde,* etc. *C'est un bon, un habile* PROFESSEUR. PROFESSEUR *de déclamation, de chant. Un* PROFESSEUR *du lycée.* (Acad.)

— Fig. et en m. part, Auteur d'une doctrine : *Cet écrivain est un* PROFESSEUR *d'athéisme, d'impiété, etc.* (Acad.)

— Celui qui exerce un art et en fait profession ; par opposit. à Amateur : *Cet homme n'est pas un simple amateur en musique, c'est un* PROFESSEUR. (Acad.) || On dit mieux *Artiste.*

PROFESSION, n. f. (*professer*) Déclaration publique d'un sentiment habituel : *Il fait* PROFESSION *de principes fort sévères. Il fait* PROFESSION *d'athéisme. Il fait hautement* PROFESSION *de vous être attaché.* (Acad.)

— *Faire profession d'une religion*, être d'une religion, l'exercer, la pratiquer ouvertement. || Dans le m. sens, *Faire* PROFESSION *d'une doctrine.* (Acad.)

— Fam. *Faire profession d'une chose*, s'en targuer, s'en piquer particulièrement : *Il* FAIT PROFESSION *d'être sincère, de tenir sa parole. Il* FAIT PROFESSION *de haine et de mépris pour le genre humain. Il* FAIT PROFESSION *de bel esprit.* (Acad.)

— *Profession de foi*, déclaration publique de sa foi, de ses sentiments religieux ou politiques : *Faire sa* PROFESSION *de foi religieuse. Faire sa* PROFESSION *de foi politique.*

— État, emploi de la vie civile : *De quelle* PROFESSION *est-il ? Choisir une* PROFESSION. *La* PROFESSION *d'avocat, de médecin. Il est habile dans sa* PROFESSION. (Acad.) *En Égypte, la* PROFESSION *de la guerre passait de père en fils comme les autres.* (Boss.) *Il apprit à manier les instruments de diverses* PROFESSIONS, *en voyant les autres s'en servir.* (Mign.)

— Par anal. : *La piété véritable n'est pas une* PROFESSION *de pusillanimité et de paresse.* (Mass.)

— *Un dévot de profession*, un homme qui affecte de passer pour dévot. || *Un athée de profession*, un homme qui se dit athée, qui affiche l'athéisme.

— *Un savant, un érudit de profession*, un homme qui se consacre à l'étude des sciences, à l'érudition.

— *Un joueur, un ivrogne, un libertin de profession*, un homme qui se livre habituellement au jeu, à l'ivrognerie, au libertinage.

— Par anal. *Les plaisants de* PROFESSION *sont des personnes frivoles.* (Did.)

— Acte par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion, après que le temps de son noviciat est expiré : *Assister à la* PROFESSION *d'un religieux, d'une religieuse. Il a fait* PROFESSION *dans tel ordre. Il a trente années de* PROFESSION. (Acad.)

PROFESSIONNEL, ELLE, adj. Néol. Qui a rapport à une profession : *Il fut placé dans une pension où il reçut une éducation morale et* PROFESSIONNELLE. (St-Aulaire.)

PROFESSO (EX), loc. adv. (m. lat. ouvertement, à fond.) En homme instruit qui a étudié son sujet : *Il en parle* EX PROFESSO. *Il a traité cette matière* EX PROFESSO. (Acad.)

PROFESSORAL, ALE, adj. (*professor*, qui enseigne ; lat.) Qui appartient, qui a rapport à la qualité, à la condition de professeur : *Un ton* PROFESSORAL. *Il est dégoûté de la vie* PROFESSORALE. (Acad.)

PROFESSORAT, n. m. Emploi, état, condition d'un homme qui professe quelque science : *Le* PROFESSORAT *est un des états qui méritent le plus d'être honorés. Il a vingt années de* PROFESSORAT. (Acad.)

PROFIL, n. m. (*profilo* ; ital., m. sign.) Pron. *pro-fil.* — Trait, délinéation du visage d'une personne, vu par un de ses côtés ; il est opposé à Face : *Il est plus aisé de peindre de* PROFIL *que de peindre de face. Une tête, un visage de* PROFIL. *Elle est plus belle de face que de* PROFIL. (Acad.) *Annibal était borgne ; il se moqua du peintre qui le peignit avec deux yeux, et récompensa celui qui le peignit de* PROFIL. (Helvét.)

— Aspect, représentation d'une ville ou de quelque autre objet vu d'un de ses côtés seulement : *Une carte de Paris en* PROFIL. *Le* PROFIL *de la ville de Paris.* (Acad.) || Il se dit par oppos. à *Plan.*

— Délinéation d'un bâtiment et de toutes sortes d'ouvrages de maçonnerie et d'architecture, représentés dans leur élévation comme coupés par un plan perpendiculaire : *Le* PROFIL *d'un bâtiment fait connaître les dimensions intérieures. Le* PROFIL *d'une forteresse, d'un bastion.* (Acad.)

— Particul. Contour d'un membre d'architecture : *Le* PROFIL *d'une corniche donne exactement la forme de toutes les moulures. Les cinq ordres diffèrent dans leurs* PROFILS. (Acad.)

PROFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Profiler : *La façade de cet édifice est* PROFILÉE *avec goût.* (Acad.) *Visage* PROFILÉ. *Plan* PROFILÉ.

— Néol. *Profilé de lumière*, éclairé de profil : *Les montagnes* PROFILÉES *de lumière en quelques endroits dessinaient vivement leurs formes.* (A. Jal.)

PROFILER, v. tr. ou act. 1re conj. Archit. Représenter un monument en profil ; en dessiner la coupe : PROFILER *une corniche, un entablement, etc.* (Acad.)

— Partic. Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture, le caractère qui leur convient.

= **Se profiler**, v. pr. Se montrer de profil : *C'était une grosse forteresse carrée, flanquée à ses quatre angles de quatre longues tours engagées, au sommet de laquelle* SE PROFILAIT *une charpente.* (V. Hugo.)

PROFIT, n. m. (*profectus*, tiré de ; lat.) Gain, bénéfice, émolument, avantage, utilité : *Grand* PROFIT. PROFIT *médiocre.* PROFIT *légitime.* PROFIT *clair et net. Il a fait un grand* PROFIT *dans le commerce, dans cette entreprise. Une amende applicable au* PROFIT *des pauvres. Il n'y a ni honneur, ni* PROFIT *à ce métier.* (Acad.)

Profit et gloire à qui travaille. (Ancelot.)

— *Mettre une chose à profit*, l'employer utilement : *C'est un homme qui* MET TOUT À PROFIT. METTRE *son temps, son loisir* À PROFIT. METTRE À PROFIT *de sages conseils.* (Acad.)

— Fam. *C'est un profit tout clair, c'est tout profit*, c'est un avantage évident : *Je ne suis point allé au spectacle, et j'ai employé ma soirée à travailler ; c'est un* PROFIT TOUT CLAIR ; C'EST TOUT PROFIT. (Ac.)

— *Faites-en votre profit*, se dit en parl. d'une chose qu'on abandonne à quelqu'un, ou d'un avis qu'on donne : *Je vous donne un avis sage,* FAITES-EN VOTRE PROFIT.

— *Une chose faite à profit*, une chose faite de manière à pouvoir servir, à durer longtemps : *Voilà un habit, un meuble* FAIT À PROFIT.

— *Faire du profit*, être d'un usage économique : *Cette espèce de bois à brûler* FAIT BEAUCOUP DE PROFIT. (Acad.)

— Au plur. et absol. Petites gratifications que les domestiques reçoivent, petits avantages qu'ils se procurent : *Il y a beaucoup de* PROFITS *dans cette maison. Ce domestique se fait tant par ses* PROFITS. (Acad.)

Il me nourrissait mal, me payait mal mes gages ;
Jamais aucuns *profits*. (Dest.)

— Comm. et banq. *Profits et pertes*, les gains et les pertes : *C'était une espèce de compte en* PROFITS ET PERTES *ouvert aux contribuables*. (Thiers.)

— Fam. Avantage : *Je n'ai d'autre* PROFIT *que d'être battu*. (Étienne.)

— *Faire plus de profit*, être plus avantageux ; valoir plus : *Deux cents louis* FONT PLUS *de plaisir et* DE PROFIT *à un jeune homme qu'un diamant de quatre cents*. (Campistr.)

— Mor. Instruction qu'on acquiert par ses lectures, par ses études, etc., fruit qu'on en tire : *Il a tiré beaucoup de* PROFIT *de ses lectures, de ses études. Il n'a tiré aucun* PROFIT *du sermon qu'il vient d'entendre*. (Acad.)

PROFITABLE, adj. des 2 g. (*profit.*) Utile, avantageux : *Cela ne vous sera guère* PROFITABLE. *Un emploi* PROFITABLE. *Des avis* PROFITABLES. *Cette conquête fut plus glorieuse que* PROFITABLE. (Acad.) *Tout est* PROFITABLE *aux élus*. (Boss.)

PROFITABLEMENT, adv. D'une manière profitable : *Des terres* PROFITABLEMENT *gérées*. (H. de Balz.)

PROFITER, v. intr. ou neut. 1re conj. Tirer un profit, un émolument, faire un gain : *Il* A *beaucoup* PROFITÉ *sur les marchandises qu'il a vendues. Il* PROFITE *à ce marché*. (Acad.)

— Tirer de l'avantage, de l'utilité de quelque chose que ce soit : PROFITER *du temps*. PROFITER *de l'occasion*. PROFITER *des bons avis*. PROFITER *de ses avantages*. PROFITER *des fautes d'autrui*. (Acad.) *Pour être un grand homme, il faut savoir* PROFITER *de toute sa fortune*. (La Rochef.) *Les mendiants vivent de leurs plaies ; il y a des gens qui* PROFITENT *de tout, même du mépris*. (Chateaubr.)

Profitons de l'instant de grâce qu'il nous donne. (Boil.)
. . . Sur une emplette il me faut ton conseil,
Et nous *profiterons* d'un rayon de soleil
Pour notre promenade. (C. Del.)

— Rapporter du profit, produire des bénéfices : *Mes deniers* ONT-ILS *bien* PROFITÉ *entre ses mains ?* (Regnard.) *Ce commerce lui* A *bien* PROFITÉ, *lui* A *peu* PROFITÉ. *Son argent ne lui* PROFITE *point, il aime mieux le garder chez lui que de le placer*. (Acad.)

— Être utile, servir : *Tout ce qu'il a fait n'*A PROFITÉ *de rien à sa famille. Les biens mal acquis ne* PROFITENT *jamais*. (Acad.) *L'existence de ces petites républiques guerrières et théocratiques* PROFITAIT *à la chrétienté, sans menacer l'ordre politique de l'Europe*. (Aug. Thierry.)

De quoi m'*ont profité* mes inutiles soins ? (Rac.)

— Faire du profit en quelque chose : PROFITER *en vertu, en sagesse, en science. Il* A *beaucoup* PROFITÉ *avec ce précepteur-là. Il* A PROFITÉ *dans la fréquentation des honnêtes gens*. (Acad.)

— En parl. des personnes et des animaux, prendre de l'accroissement, se fortifier : *Cet enfant* PROFITAIT *à vue d'œil. Il ne* PROFITE *plus depuis qu'on l'a tiré de nourrice. Ce jeune garçon* A *beaucoup* PROFITÉ *en peu de temps*.

— Par anal. Il se dit des plantes : *Les arbres* PROFITENT *dans une terre nouvellement défoncée. C'est un terrain où les arbres ne* PROFITENT *point*. (Ac.)

Le blé *profite* ici ; là, le mil et le lin. (La F.)

— Gagner en instruction, en connaissances : *Les élèves* PROFITENT *beaucoup*.

Aimez donc ses écrits, mais d'un amour sincère ;
C'est *avoir profité* que de savoir s'y plaire. (Boil.)

PROFOND, ONDE, adj. Qui a une cavité considérable dont le fond est éloigné de la superficie, de l'ouverture, du bord, etc. Il se dit plus généralement des choses qui vont de haut en bas : *Puits* PROFOND. *Précipice* PROFOND. *Rivière* PROFONDE. *Vase* PROFOND. *Antre* PROFOND. *Grotte* PROFONDE. (Acad.)

Quel art a pu former ces enceintes *profondes ?* (Volt.)

— *Racines profondes*, racines qui plongent très-avant dans la terre : *Cet arbre a jeté de* PROFONDES *racines*.

— *Blessure, plaie profonde*, blessure, plaie qui pénètre fort avant dans les chairs.

— *Profonde révérence, profonde inclination*, révérence, inclination faite en se courbant extrêmement bas.

— *Solitude profonde, retraite profonde*, solitude, retraite fort éloignée de la fréquentation, du commerce des hommes. (Acad.)

— Art mil. *Ordre profond. V.* ORDRE.

— Mor. Qui est difficile à pénétrer, à connaître : *Les jugements de Dieu sont si* PROFONDS, *qu'on ne les peut sonder ni pénétrer. Je vous demande là-dessus le plus* PROFOND *secret. Le plus* PROFOND *mystère couvre ses opérations*. (Acad.)

Nulle science n'est pour elles trop *profonde*. (Mol.)

— Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses : *Une* PROFONDE *érudition. Une science* PROFONDE. *Il a de* PROFONDES *connaissances en histoire. Une idée juste et* PROFONDE. *Un écrit* PROFOND. (Ac.)

Je le sais, une étude et constante et *profonde*
Des triomphes pour vous fut la source féconde. (C. D.)

— Il se dit en ce sens des personnes : *C'est un homme* PROFOND. *Un savant* PROFOND. *Un* PROFOND *mathématicien. Un* PROFOND *penseur*. (Acad.)

Il est vrai que Quinault est un esprit *profond*. (Boil.)

— *Un profond scélérat*, un scélérat consommé, qui met beaucoup de réflexion et de calcul dans ses desseins criminels.

— Grand, extrême dans son genre : *Obscurité* PROFONDE. *Nuit* PROFONDE. PROFOND *silence*. PROFOND *sommeil*. PROFOND *respect*. PROFONDE *humiliation. Douleur* PROFONDE. PROFONDE *ignorance*. PROFONDE *sagesse*. (Acad.) *Chacun s'étudie à renfermer en soi les émotions violentes, les chagrins* PROFONDS. (A. de Vign.)

Qu'en un *profond* oubli
Cet horrible attentat demeure enseveli. (Rac.)
Dans un sommeil *profond* ils ont passé leur vie.
(J.-J. Rouss.)

— Substantiv. : *Il est tombé au plus* PROFOND *du gouffre*. (Acad.)

PROFONDÉMENT, adv. Bien avant, d'une manière profonde : *Un arbre* PROFONDÉMENT *enraciné*. (Acad.) *Les lièvres se forment un gîte, et ne creusent pas* PROFONDÉMENT *la terre comme les lapins pour se faire un terrier*. (Buff.) *Les cinq grands lacs américains, véritables mers d'eau douce, gèlent* PROFONDÉMENT. (Babinet.) *Saluer* PROFONDÉMENT *quelqu'un. Dormir* PROFONDÉMENT. *Il a cela gravé* PROFONDÉMENT *dans le cœur. Il est* PROFONDÉMENT *versé dans cette science*. (Acad.) *La politesse s'allie* PROFONDÉMENT *à des vertus utiles*. (Dupanl.)

PROFONDEUR, n. f. Étendue d'une chose considérée depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond : *La* PROFONDEUR *d'un précipice. La* PROFONDEUR *d'une rivière. La* PROFONDEUR *d'un abîme. La* PROFONDEUR *d'un puits*. (Acad.)

— Géom. Dimension d'un corps considérée de haut en bas : *Il y a trois dimensions, longueur, largeur et* PROFONDEUR. (Acad.)

— Art mil. Épaisseur, hauteur : *Une troupe rangée sur tant d'hommes de* PROFONDEUR, *sur une grande* PROFONDEUR. (Acad.)

— Étendue en longueur : *Cette cour a tant de* PROFONDEUR. *Ce bâtiment a plus de* PROFONDEUR *que de largeur. Cette cour a tant de mètres de large, et tant de mètres de* PROFONDEUR. (Acad.)

— Fig. Il s'emploie en parl. des choses difficiles à pénétrer, à comprendre : *La* PROFONDEUR *des jugements de Dieu. La* PROFONDEUR *des mystères. L'esprit humain s'abîme dans les* PROFONDEURS *de la foi*. (Ac.)

Nul ne sait mieux cacher sous des dehors trompeurs
Des plus vastes desseins les sombres *profondeurs*. (Volt.)

— Fig. Grande étendue, grande pénétration : *La* PROFONDEUR *de son savoir, de son érudition, de son esprit*. (Acad.) *Un homme s'est montré d'une* PROFONDEUR *d'esprit incroyable*. (Boss.)

PROFONTIÉ, ÉE, adj. (*profond.*) Pron. *pro-fon-cié*. — Mar. Qui a un grand tirant d'eau : *Navire* PROFONTIÉ. || Vieux.

PROFUSÉMENT, adv. Avec profusion : *Il donne* PROFUSÉMENT.

PROFUSION, n. f. Excès de libéralité ou de dépense : *Donner avec* PROFUSION. *Ce prince fait de grandes* PROFUSIONS. *Ses* PROFUSIONS *l'ont ruiné*. (Acad.) *Il voulut nous faire voir, dans un dîner, jusqu'où peut aller la* PROFUSION *et la prodigalité*. (Chap.) *Les* PROFUSIONS *de Caracalla envers les soldats furent immenses*. (Montesq.) *Celui qui sait rendre les* PROFUSIONS *utiles a une grande et noble économie*. (Vauv.)

— Fig. Abondance de style : *Tite-Live se fait admirer par sa* PROFUSION *brillante ; Salluste, par sa rapidité énergique*. (La H.)

— *Avec profusion*, avec une trop grande abondance : *Les plantes semblent avoir été semées* AVEC PROFUSION [illegible]. (J.-J. Rouss.)

— *D*[illegible]*anges avec profusion, à profusion*, l[illegible]n donner plus qu'il ne convient.

— *Sans* [illegible], avec mesure, avec modération : *Partout où vous verrez régner l'abandondance* SANS PROFUSION, *dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici*. (J.-J. Rouss.)

PROGÉNITURE, n. f. (*progenitus*, engendré ; lat.) *Tout père aime sa* PROGÉNITURE.

Son père alors, mais trop tard, eut regret
D'avoir ainsi négligé la culture
Et les soins dus à sa *progéniture*. (Andr.)

PROGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Med. Qui fournit le pronostic : *Signes* PROGNOSTIQUES.

PROGRAMME, n. m. (πρό, avant ; γράμμα, écriture ; gr.) Placard, écrit qu'on affiche ou qu'on distribue pour annoncer quelque exercice, pour proposer quelque prix, etc. : *Distribuer des* PROGRAMMES. *Le* PROGRAMME *des prix de l'Académie. Le* PROGRAMME *d'un concert, d'un spectacle*. (Acad.)

PROGRÈS, n. m. (*progressus*, de *pro*, en avant ; *gressus* ; marche ; lat.) Avancement, mouvement en avant : *Le* PROGRÈS *du soleil dans l'écliptique. Le* PROGRÈS *journalier du soleil. Arrêter les* PROGRÈS *du feu, de l'incendie. L'inondation fait à chaque instant de nouveaux* PROGRÈS. (Acad.)

Le Rhin tranquille et fier du *progrès* de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante. (Boil.)

— Particul. Suite d'avantages remportés à la guerre : *Ce général a fait de grands* PROGRÈS *en peu de temps et avec peu de troupes. Arrêter les* PROGRÈS *des ennemis*. (Acad.) *Turenne en Allemagne continue les* PROGRÈS *qui étaient le fruit de son génie.*

— Fig. Toute sorte d'avancement d'augmentation en bien ou en mal : *Les* PROGRÈS *de l'industrie et du commerce*. (Volt.) *Le commencement, le* PROGRÈS *et la fin d'une maladie. Faire des* PROGRÈS *dans les sciences*. (Acad.) *L'hérésie doit sa naissance ou ses* PROGRÈS *aux discussions publiques*. (Mass.) *Le* PROGRÈS *de la civilisation, des lumières. Je remarque un grand* PROGRÈS *dans l'instruction de cet enfant*. (Acad.) *Les crimes ne sont jamais les coups d'essai du cœur ; le vice à ses* PROGRÈS *comme la vertu*. (Mass.)

PROGRESSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Néolog. Faire des progrès ; être en progrès : *Essayons de* PROGRESSER *comme artistes, et corrigeons nos fautes humblement*. (G. Sand.)

PROGRESSIF, IVE, adj. Didact. Qui va en avant : *Le mouvement* PROGRESSIF *des animaux. L'huître est privée du mouvement* PROGRESSIF. *Le mouvement* PROGRESSIF *de la lune. Le mouvement* PROGRESSIF *de Jupiter*. (Acad.)

— Fig. Qui avance, qui fait des progrès : *La marche* PROGRESSIVE *des idées, de l'esprit humain, de la civilisation*. (Acad.)

— Mor. En parl. des personnes, qui est ami, partisan du progrès : *Soyez* PROGRESSIFS, *pourvu que le mieux ne soit pas la corruption du bien*. (Cuv. Fleury.)

PROGRESSION, n. f. (*progrès.*) Didact. Marche, mouvement en avant : *La plupart des animaux sont doués du mouvement de* PROGRESSION. (Acad.)

— Fig. Marche, suite non interrompue : *La* PROGRESSION *de l'esprit humain devait amener ce changement. L'ordre de ces expressions n'est pas conforme à la* PROGRESSION *logique des idées. Il y a dans cet ouvrage une* PROGRESSION *d'intérêt bien soutenue*. (Acad.)

— Mathém. Suite de nombres ou de quantités qui dérivent successivement les unes des autres, suivant une même loi : *La* PROGRESSION *est dite croissante ou décroissante, selon que les termes vont en augmentant ou en diminuant*. (Acad.)

— *Progression arithmétique* ou *par différence*, celle où la différence de chaque terme au terme précédent est constante : *Un, trois, cinq, sept, neuf, onze, etc., sont des grandeurs en* PROGRESSION ARITHMÉTIQUES.

— *Progression géométriques* ou *par quotient*, celle où le rapport de chaque terme au terme précédent est constant : *Deux, quatre, huit, seize, trente-deux, etc., forment* PROGRESSION GÉOMÉTRIQUE.

— *Progression indéfinie*, celle qui est indéfiniment continuée.

— Par anal. : *Il ne saurait y avoir* PROGRESSION *du composé au simple ; jamais l'humanité dans ses développements ne procédera par voie de soustraction*. (Vitet.)

PROGRESSIVEMENT, adv. D'une manière progressive.

PROHIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Prohiber : *Cela est* PROHIBÉ *par les ordonnances. Marchandises*

PROHIBÉS. *Commerce* PROHIBÉ. *Livres* PROHIBÉS.

— *Armes prohibées*, armes do[illegible]olice interdit le port et l'usage.

— Jurispr. *Degré prohibé*[illegible]renté où la loi défend de se marier.

PROHIBER, v. tr. ou act. [illegible] (*prohibere*; lat.; m. sign.) Pal. Défendre, faire défense : *On a* PROHIBÉ *l'importation, la vente de telle marchandise. Les lois* PROHIBENT *le mariage entre parents en ligne directe.* (Acad.) *La liberté civile consiste à faire tout ce que les lois ne* PROHIBENT *pas.* (Portalis.)

PROHIBITIF, IVE, adj. Qui défend, qui interdit, qui restreint : *Lois* PROHIBITIVES. *Régime* PROHIBITIF. (Acad.) *Les mœurs sont allées plus loin que les lois; mais c'est en partant du même principe, les unes et les autres ne sont guère que* PROHIBITIVES. (Duclos.)

PROHIBITION, n. f. (*prohibitio*, de *prohibere*, defendre; lat.) Pron. *pro-i-bi-ci-on.* — Défense : *Les* PROHIBITIONS *sont en général défavorables au commercé et à l'industrie. La* PROHIBITION *du port d'armes.* (Acad.) *Ce sont les* PROHIBITIONS *qui font naître la fraude.* (Bailly.) *Des* PROHIBITIONS *excessives et des monopoles multipliés entravaient l'industrie.* (Mignet.)

PROIE, n. f. (*præda*, lat.; m. sign.) Pron. *proa.* — Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger : *Les vautours vivent de* PROIE. *La plupart des animaux sont la* PROIE *les* UNS *des autres.* (Acad.) *Le lion fait sa* PROIE *de tous les autres animaux.* (Buff.)

Tout doit servir de *proie* aux tigres, aux vautours. (Rac.)

— *Oiseau de proie*, oiseau qui donne la chasse au gibier et qui s'en nourrit.

— Par anal. Victime :

Jette encore une *proie* aux bourreaux de mon père. (C. Del.)

— Fig. Butin fait à la guerre; toute chose dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité, etc. : *Être ardent à la* PROIE. *Partager la* PROIE. *Toutes ces richesses furent la* PROIE *du vainqueur. Plusieurs fois les monuments des arts devinrent la* PROIE *des barbares. Ce royaume, attaqué par plusieurs ennemis, devint la* PROIE *du plus fort.* (Acad.) *L'Italie et Rome même deviennent la* PROIE *des Barbares.* (Boss.)

— Par anal. et poétiq. :

En vain vous espérez qu'un dieu nous le renvoie,
Et l'avare Achéron ne lâche pas sa *proie*. (Rac.)

— Fig. et mor. *Être en proie à*, être exposé, beaucoup à souffrir des vices, des passions des autres, livré à : *Être en* PROIE *à l'avidité, à la cupidité des usuriers. Il est en* PROIE *à la rapacité de ses valets, de ses domestiques.* (Acad.) *Il est* EN PROIE *à ses passions, à sa douleur, à la tristesse.*

— Dans le m. sens, être la proie de : *Une femme inconsidérée devient la* PROIE *des médisants. Être la* PROIE *de ses passions.* (Acad.)

Quoi! des impôts sur tout, même sur notre joie :
Témoin les collecteurs dont nous sommes la *proie*. (C. D.)

— En parl. des choses qui détruisent ou ravagent : *Plus de vingt maisons ont été la* PROIE *des flammes. Ce pays est en* PROIE *à toutes la calamités, aux plus horribles fléaux. La ville était en* PROIE *aux horreurs de la famine.* (Acad.)

PROJECTILE, n. m. (*projectus*, lancé en avant; lat.) Tout corps lancé par une force quelconque : *Les* PROJECTILES, *abstraction faite de la résistance de l'air, doivent décrire une parabole quand ils sont jetés obliquement.* (Acad.)

— Art milit. Bombe, boulet, obus, etc. : *Un amas de* PROJECTILES. (Acad.)

— Adj. Qui résulte de la projection : *Mouvement* PROJECTILE. *Il a fallu joindre une force* PROJECTILE *pour faire décrire des courbes aux corps célestes.* (J.-J. Rouss.)

PROJECTION, (*projectio*, de *projicere*, jeter en avant; lat.) Pron. *pro-jek-ci-on.* — Mécan. Action de jeter, de lancer un corps pesant : [illegible] *rizontale, oblique. La théorie du mouvement de* PROJECTION *a perfectionné l'art de jeter les bombes.* (Ac.)

— Artill. *Angle de projection*, quantité angulaire dont la ligne de tir s'élève au dessus de l'horizon, quand un canon est pointé en hauteur.

— Néol. Partie qui s'élève ou qui fait saillie : *Des* PROJECTIONS *basaltiques surgissent obliquement comme des éperons armés de leurs molettes.* (Phil. Chasles.)

— Chim. Opération qui consiste à jeter par cuillerée dans un creuset mis entre des charbons ardents une matière en poudre qu'on veut calciner.

— *Poudre de projection*, poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or : *Est-ce plus possible que du sel soit changé en soufre, que de faire de l'or avec de la* POUDRE DE PROJECTION? (Volt.)

— Géogr. et perspect. Représentation de la sphère ou de tel autre corps, faite sur un plan, d'après certaines règles géométriques : *Toutes les lignes d'heures tracées sur les cadrans solaires, sont les* PROJECTIONS *des méridiens célestes sur la surface du cadran. On nomme plan la* PROJECTION *d'un édifice sur une surface horizontale, et élévation la* PROJECTION *d'un édifice sur une surface verticale.* (Acad.) *La* PROJECTION *de l'orbite de la lune sur le plan de l'écliptique donne pour chaque instant le lieu de la lune dans l'écliptique même.* (D'alemb.)

PROJECTURE, n. f. (*projectura*, de *projicere*, jeter en avant; lat.) Archit. Saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture.

PROJET, n. m. (*projectum*, mis en avant; lat.) Dessein, entreprise; arrangement des moyens qu'on croit utiles pour exécuter ce qu'on médite : *Un grand* PROJET. *Un beau, un sage* PROJET. *Un* PROJET *magnifique. De vains* PROJETS. *Former un* PROJET. *Il suit son* PROJET *avec ardeur. Confondre les* PROJETS *des ennemis. Il a vu échouer tous ses* PROJETS. *Je forme des* PROJETS *de retraite.* (Acad.) *L'orgueil donne témérairement dans les* PROJETS *insensés.* (Boss.) *Il mêle à ses* PROJETS *ambitieux des desseins de vengeance.* (Chateaubr.) *Un homme à* PROJETS. (Acad.)

... Le chemin est long du *projet* à la chose. (Mol.)
Mes *projets* du matin ne sont plus ceux du soir. (C. Del.)

— Première pensée, première rédaction d'un acte, d'un écrit : *Faire un* PROJET *d'articles pour un mariage. Dresser un* PROJET *d'acte. Rediger, présenter, discuter un* PROJET *de loi.* (Acad.) *Je ne viens point examiner en détail les divers articles du* PROJET. (V. Cousin.) *Il m'a fait voir le* PROJET *de l'ouvrage qu'il veut donner au public. Ce n'est encore qu'un* PROJET. *C'est un* PROJET *à peine ébauché.* (Acad.)

Viens d'un regard heureux animer mes *projets*. (Boil.)

— Archit. Ébauche, premier dessin du plan d'un édifice, avec ses coupes, ses élévations.

PROJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Projeter.

— Lancé, dirigé en avant : *Formées de la matière du soleil, les planètes ont été* PROJETÉES *par une seule et même impulsion.* (Buff.) *Des caractères d'imprimerie* PROJETÉS *au hasard.* (J.-J. Rouss.)

— Qui est en projet : *Fête* PROJETÉE. *Voyage, départ* PROJETÉ.

PROJETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*projet.*) — Il double la consonne finale *t* du rad. *projet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je* PROJETTE, *ils* PROJETTERONT, *qu'ils* PROJETTENT. — Former le projet, le dessein de : PROJETER *une entreprise. On n'exécute pas tout ce qu'on* PROJETTE. *Il* PROJETTE *un grand voyage. Il* PROJETTE *un grand ouvrage de grandes choses. Il* PROJETTE *d'aller en Italie.* (Acad.) *Servius Tullius* PROJETA *l'établissement d'une république.* (Boss.) *Racine ne fit que* PROJETER *le sujet d'Alceste, et ne l'exécuta pas.* (La Harpe.)

— Absol. *Perdre son temps à* PROJETER. (Acad.) *On sent plus à Paris qu'on ne pense; on agit plus qu'on ne* PROJETTE; *on* PROJETTE *plus qu'on ne résout.* (Duclos.) *On réfléchissait, on dissertait, on* PROJETAIT *beaucoup; on agissait peu.* (Guizot.)

— Tracer sur un plan ou sur une surface quelconque la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles géométriques : PROJETER *les cercles horaires avec l'équinoxial et les trópiques sur un cadran.* (Acad.)

— Jeter, diriger en avant : PROJETER *un corps obliquement. Un corps qui* PROJETTE *son ombre sur un autre.* (Acad.) *Quelques chaînes de montagnes sillonnent tristement ces sables et* PROJETTENT *à peine quelques ombres sur leur immensité* (Thiers). *La chaîne de l'Apennin* PROJETTE *des contre-forts qui viennent serrer le Pô de très-près.* (Id.)

= **Se projeter**, v. pron. Faire saillie; paraître en avant : *Cette figure* SE PROJETTE *dans le tableau. Ce corps de logis* SE PROJETTE *trop sur la façade de* [illegible] *le soleil est à son levant ou à son couchant, l'ombre* SE PROJETTE *au loin.* (Acad.) *Le seuil de la maison était éclairé par la lueur du foyer, qui* SE PROJETAIT *au dehors.* (G. Sand.) *L'espace que nous laissons derrière nous, comme celui qui* SE PROJETTE *à nos yeux, est immense et indéfinissable.* (Lermin.)

PROLÉGOMÈNES, n. m. pl. (πρό, avant; λεγόμενα, choses dites; gr.) Didact. Préface explicative mise à la tête d'un livre pour exposer les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées : *Les* PROLÉGOMÈNES *de la Bible. Les* PROLÉGOMÈNES *de la philosophie.* (Acad.)

PROLEPSE, n. f. (πρόληψις, anticipation; gr.) Figure de rhétorique par laquelle on va au-devant des objections de l'adversaire pour les réfuter.

PROLEPTIQUE, adj. des 2 g. (προληπτικός, qui anticipe; gr.) Méd. Il se dit d'une fièvre dont chaque accès anticipe sur le précédent

PROLÉTAIRE, n. m. (*proletarius*; de *proles*, rejeton, enfant; lat.) Antiq. rom. Il se dit de ceux qui formaient la sixième et dernière classe du peuple, et qui, étant fort pauvres et exempts d'impôts, n'étaient utiles à la république que par les enfants qu'ils engendraient : *Les* PROLÉTAIRES *étaient exempts d'aller à la guerre.* (Acad.)

— Par extens. Tout homme qui, dans la société moderne, n'a ni fortune ni profession suffisamment lucrative : *La société moderne n'est pas responsable de la vie et des mœurs du* PROLÉTAIRE. (Lam.)

— Adj. *La classe* PROLÉTAIRE. *Une famille* PROLÉTAIRE.

PROLIFÈRE, adj. des 2 g. (*prolis*, rejeton; *fero*, je produis; lat.) Bot, Il se dit de certaines fleurs du centre desquelles naissent d'autres fleurs : *Rose* PROLIFÈRE. (Acad.)

PROLIFIQUE, adj. des 2 g. (*prolificus*, de *prolis*, rejeton, et *facere*, faire; lat.) Qui a la vertu d'engendrer : *Vertu* PROLIFIQUE. *Semence, liqueur* PROLIFIQUE. (Acad.) *Il entra en rut, mais les accouplements ne furent pas* PROLIFIQUES. (Buff.)

— *Remède prolifiques*, remèdes auxquels on attribuait la propriété d'accroître les facultés génératrices.

— *Humeur prolifique*, le sperme.

PROLIGÈRE, adj. des 2 g. (*proles*, rejeton; *gero*, je porte; lat.) Bot. Qui produit des germes, ou qui porte des corpuscules reproducteurs.

PROLIXE, adj. des 2 g. (*prolixus*; lat., m. sign.) Pron. *pro-lix-ce.* — Propr. Trop étendu, trop long, diffus, en parl. des discours, et des personnes par rapport aux discours : *Un discours devient froid et languissant quand il est* PROLIXE. *C'est un homme* PROLIXE *dans ses discours. Il écrit purement, mais il est* PROLIXE. (Acad.) *Ces remarques sont un peu* PROLIXES. (La H.) *La raison n'est pas* PROLIXE. (Volt.) *J'ai été bien* PROLIXE *sur cet homme. — Un sentiment a allongé mon récit.* (St-Simon.)

— Par anal. Long : *Il avait la barbe rare et le menton* PROLIXE. (J.-J. Rouss.)

PROLIXEMENT, adv. D'une manière prolixe : *Il écrit bien* PROLIXEMENT.

PROLIXITÉ, n. f. (*prolixitas*; lat. m. sign.) Pron. *pro-lix-ci-té.* — Diffusion, longueur inutile et fatigante dans le discours : *Il écrit avec une* PROLIXITÉ *ennuyeuse, fatigante.* (Acad.) *Soyez bref. Évitez la* PROLIXITÉ. (Mol.) *Pour éviter la* PROLIXITÉ, *et pour serrer ma narration, j'ai supprimé les tempêtes et les autres périls que j'ai essuyés.* (Lesage.) *On a fait un nombre prodigieux d'essais que je ne pourrais rapporter sans tomber dans une trop grande* PROLIXITÉ. (Buff.)

PROLOGUE, n. m. (πρό, avant; λόγος, discours; gr.) Littér. Préface, avant-propos : *Le* PROLOGUE *de la loi salique.* (Acad.) *Il paraît par le* PROLOGUE *de la loi de Gondebaud qu'elle fut faite pour régler les affaires qui pourraient naître entre les Romains et les Bourguignons.* (Montesq.)

— Particul. Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique : *Les anciens ne faisaient guère de pièces de théâtre sans* PROLOGUE. *En France, on a longtemps mis des* PROLOGUES *aux opéras.* (Acad.)

PROLONGATION, n. f. Temps qu'on ajoute à la durée fixe de quelque chose : *Après la* PROLONGATION *de la trêve. Il a obtenu une* PROLONGATION *de six mois.* PROLONGATION *de congé.* PROLONGATION *de terme.* (Acad.)

PROLONGE, n. f. Artill. Cordage qui sert pour la manœuvre des bouches à feu : *Traîner un canon à la* PROLONGE. (Acad.)

— Voiture que l'on nomme mieux : *Chariot à munitions.* (Id.)

PROLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Prolonger : *Galerie prolongée. Trêve* PROLONGÉE. (Acad.) *L'âme résiste bien plus aisément aux vives douleurs qu'à la tristesse* PROLONGÉE. (J.-J. Rouss.) *L'ignorance est une enfance* PROLONGÉE *qui n'est privée que de ses charmes.* (De Boufflers.) *La lassitude s'empare des hommes après des agitations* PROLONGÉES. (B. Const.)

PROLONGEMENT, n. m. Didact. Continuation d'une partie d'étendue, extension de cette partie : PROLONGEMENT *d'une ligne, d'un chemin, d'un mur. La queue, dans les animaux, est un* PROLONGEMENT *de l'épine dorsale.* (Acad.)

PROLONGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *prolong* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous prolongeons, il prolongea*, etc. — Faire durer plus longtemps, rendre de plus longue durée : PROLONGER *une affaire.* PROLONGER *une trêve.*

PROLONGER *les maux, les souffrances de quelqu'un.* PROLONGER *la guerre.* PROLONGER *les jours de quelqu'un.* (Acad.) *Vous employez des jours que Dieu n'a* PROLONGÉS *que pour votre salut à* PROLONGER *le cours de vos iniquités.* (Mass.)

Un miracle! la vie, ah! *prolongez* ma vie! (C. Del.)

— Étendre, continuer : PROLONGER *une ligne.* PROLONGER *une avenue, une galerie. Il faudrait abattre ces arbres pour* PROLONGER *la vue.* (Acad.)

— Mar. *Prolonger un bâtiment, une côte,* naviguer parallèlement à leur direction. ‖ *Prolonger une bordée,* continuer à la courir.

= **Se prolonger,** v. pron. Durer plus longtemps : *Les débats* SE SONT PROLONGÉS *bien avant dans la nuit. Leur vie ne* SE PROLONGE *guère au-delà de ce terme.* (Acad.)

— S'étendre : *D'ici la vue* SE PROLONGE *à l'infini. Le son* SE PROLONGE *dans les profondeurs de cette caverne.* (Acad.) *L'île* SE PROLONGE *et se perd dans les brouillards.* (Lam.)

PROMENADE, n. f. Action de se promener : *La* PROMENADE *lui est salutaire. Faire un tour de* PROMENADE. *Il est allé à la* PROMENADE. PROMENADE *à pied, à cheval, en voiture, en bateau.* PROMENADE *sur l'eau.* (Acad.) *Je n'ai point raccourci mes* PROMENADES. (M^me de Sév.)

— Lieu où l'on se promène : *Il y a de belles* PROMENADES *autour de sa maison. La* PROMENADE *de cette ville est fort belle.* (Acad.)

— *La promenade est belle aujourd'hui,* le temps est favorable pour se promener aujourd'hui.

— Fam. *Ce n'est qu'une promenade,* se dit en parl. d'un lieu où l'on se rend en peu de temps, ou que l'on trouve peu éloigné : *De Paris à Versailles,* CE N'EST QU'UNE PROMENADE. (Acad.)

PROMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Promener : *Des étrangers* PROMENÉS *par tout Paris.*

— Fig. *Combien de pensées de mort ont été* PROMENÉES *dans ces ombrages!* (De Salvandy.)

L'œil ravi, *promené* de spectacle en spectacle,
De l'art, à chaque pas, voit un nouveau miracle.
(Coll. d'Harb.)

PROMENER, v. tr. ou act. 1^re conj. — Il change l'*e* muet du rad. *promen* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je promène, je promènerai, je promènerais.* — Mener, conduire, faire aller quelqu'un d'un endroit à un autre, de côté et d'autre, soit pour l'amuser, soit pour qu'il fasse de l'exercice : PROMENER *un enfant, un vieillard, un malade. Il m'A* PROMENÉ *dans sa calèche.* (Acad.)

Il me *promène* après de terrasse en terrasse. (Boil.)

— *Promener des étrangers par la ville, dans la ville,* la leur faire parcourir, visiter : *Il m'est venu de province des parents, que j'*AI PROMENÉS *par tout Paris, dans tout Paris.* (Acad.)

— *Promener un cheval, un chien,* le faire marcher doucement pour qu'il prenne l'air et fasse un exercice utile à sa santé.

— Fig. et poétiq. Diriger, étendre : *Caligula allait* PROMENER *sa fureur dans tout l'univers.* (Montesq.)

. . . . Un des chefs de ces hordes sauvages
Qui sur l'empire en deuil *promènent* les ravages. (Jouy.)

— Poétiq. Diriger, étendre; faire passer : *On* PROMENA *la charrue sur les ruines.* (Chateaubr.) *A notre droite, l'Isère* PROMENAIT *assez tristement son eau bourbeuse.* (Campen.)

Vois-tu cet autre frais où la vigne sauvage
Promène sous le roc un modeste feuillage. (Tissot.)

— Fig. PROMENER *ses regards sur une assemblée.* PROMENER *son esprit, son imagination sur divers objets.* PROMENER *ses rêveries. Il* PROMÈNE *en tous lieux son chagrin, son ennui, son oisiveté.* (Acad.)

Au milieu de Paris il *promène* sa vie. (Boil.)

En vain je *promène* mes jours
Du loisir au travail, du repos à l'étude. (Del.)

— Fig. Exposer aux regards :

La pire pauvreté, la misère profonde,
Est celle qu'on *promène* en gants blancs dans le monde.
(Ponsard.)

— Fig. et fam. *Promener quelqu'un,* l'abuser, la lasser par des délais, par de promesses vaines : *Au lieu de me payer ce qu'il me doit, voilà six mois qu'il* ME PROMÈNE. (Acad.)

= **Se promener,** v. pron. Marcher, aller, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture, etc., pour faire de l'exercice ou pour se divertir : *Je* ME SUIS PROMENÉ *deux heures.* SE PROMENER *en voiture, en bateau.* SE PROMENER *sur l'eau.* (Acad.) *Ce n'est point en* SE PROMENANT *dans nos campagnes cultivées qu'on peut connaître les grands effets des variétés de la nature.* (Buff.)

— Fig. en parl. des choses : *Mes regards* SE PROMÈNENT *sur ces riches campagnes.*

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs doucement *se promène,*
Qu'un torrent débordé... (Boil.)

Ils sont tourmentés d'une inquiétude vague qui SE PROMÈNE *sur tout, et qui ne trouve rien qui la calme.* (Dider.)

De tombeaux en tombeaux sa douleur *se promène.*
(A. Soum.)

— *Son esprit, son imagination se promène d'un objet à l'autre,* change à tout moment.

— Fam. et par impatience, *Allez vous promener,* se dit à une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser. ‖ Dans le m. sens, *C'est un sot, un importun, qu'il* AILLE SE PROMENER. (Acad.)

— Fam. et par ellipse du pronom : *Il se fâcha, je m'emportai et l'envoyai* PROMENER. (P. L. Cour.)

= **Gramm.** Dans le sens de Marcher pour faire de l'exercice, se divertir, ce verbe ne s'emploie pas intransitivement. *Aller promener, il vient de promener* sont des barbarismes; *aller* SE *promener; il vient de* SE *promener* sont les seules formes régulières.

PROMENEUR, EUSE, n. Celui, celle qui promène quelqu'un : *Elle est la* PROMENEUSE *de cet enfant, de ce vieillard.* (Acad.)

— Celui, celle qui se promène dans un lieu public destiné à la promenade : *Il y a beaucoup de* PROMENEURS *dans cette allée. La pluie a chassé les* PROMENEURS. (Acad.)

— Celui, celle qui aime à se promener : *Je ne suis pas* PROMENEUR. *C'est un grand* PROMENEUR. (Acad.) *J'ai voyagé comme* PROMENEUR *et non comme savant, comme curieux et non comme diplomate.* (St-M.-Girard.)

PROMENOIR, n. m. Lieu particulièrement destiné à la promenade : *Vous avez un beau* PROMENOIR *dans votre jardin. Cette galerie sert de* PROMENOIR *en temps de pluie. Il faut des* PROMENOIRS *dans les hospices, dans les prisons.* (Acad.) *Elle se retire et monte les degrés du* PROMENOIR. (V. Hugo.)

On peut, au sortir du manoir,
Errer au gré de son humeur volage,
Et, variant son *promenoir,*
Passer du riant au sauvage. (Saurin.)

Syn. Promenade, promenoir. Tout lieu où l'on se promène est une *promenade;* le lieu qu'on a disposé et arrangé exprès pour cette destination est un *promenoir.* La nature nous offre de belles *promenades,* telles que les prairies, les plaines, les forêts; l'art nous ménage de petits *promenoirs* très-agréables, tels que les allées plantées d'arbres, les galeries, les jardins publics.

PROMESSE, n. f. Assurance verbale ou écrite de faire ou de dire quelque chose : PROMESSE *verbale.* PROMESSE *par écrit. Faire de grandes, de magnifiques* PROMESSES. *Fausser sa* PROMESSE. *C'est un homme prodigue de* PROMESSES. *Il faut tenir, garder, remplir sa* PROMESSE, *ses* PROMESSES. *Violer sa* PROMESSE. *Manquer à sa* PROMESSE. *S'acquitter de sa* PROMESSE. (Acad.) *Il espère, comme Abraham, que le seul enfant de la* PROMESSE *ne périra point.* (Mass.)

Essayez dès ce jour l'effet de mes *promesses.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Se ruiner en promesses,* faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas.

— *Une promesse de mariage,* un écrit par lequel on s'engage à épouser une personne : *Il lui a fait une* PROMESSE DE MARIAGE. (Acad.)

— Absol. Billet sous seing privé, par lequel on promet de payer quelque somme d'argent : PROMESSE *payable à volonté.* PROMESSE *de mille francs. Quand vous me rapporterez ma* PROMESSE, *je vous payerai.* (Acad.)

PROMETTEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui promet légèrement, ou sans intention de tenir sa promesse : *C'est un grand* PROMETTEUR. *Vous êtes une belle* PROMETTEUSE. (Acad.)

PROMETTRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. (*pro,* en avant; *mittere,* mettre; lat.) (*Je promets, tu promets, il promet, nous promettons, vous promettez, ils promettent; je promettais, nous promettions; je promis, nous promîmes; je promettrai, nous promettrons; je promettrais, nous promettrions; promets, promettons, promettez; que je promette, que nous promettions; que je promisse, que nous promissions; promettant; promis, ise.*) Donner parole de quelque chose; s'engager verbalement ou par écrit, à faire, à dire, à donner, etc. : *Il faut prendre garde à ce qu'on* PROMET. *Vous m'*AVIEZ PROMIS *de l'argent à Pâques.* PROMETTRE *une fille en mariage. Il* A PROMIS *à son père d'être plus studieux. Je vous* PROMETS *bien que j'y ferai tout mon possible, mais je ne vous* PROMETS *pas d'y réussir.* (Acad.) *Je tiendrai tout ce que j'*AI PROMIS. (J.-J. Rouss.)

Dieu *m'a promis* le trône, et Dieu ne trompe pas. (Lam.)

— Prov. *Promettre et tenir sont deux. Il y a une grande différence entre promettre et tenir,* il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis.

— Prov. *Promettre monts et merveilles,* promettre toutes sortes de choses avantageuses.

— Pop. *Promettre plus de beurre que de pain,* promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir.

— Annoncer, prédire, faire espérer : *Je vous* PROMETS *du beau temps pour demain. Cette campagne* PROMET *une riche moisson. Le caractère de ce jeune prince leur* PROMETTAIT *un règne paisible.* (Acad.) *Le vent qui enflait nos voiles nous* PROMETTAIT *une douce navigation.* (Fén.) *Tout semblait* PROMETTRE *un heureux résultat.* (Cuv.) *On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps* PROMETTAIT. (Fén.)

— Fam. Assurer qu'une chose sera : *Je vous* PROMETS *que je ne le ménagerai pas. Il* PROMET *qu'il travaillera mieux.* (Acad.)

— Intransitiv. Faire attendre, faire espérer : *Cet enfant* PROMET. *La vigne* PROMET *peu cette année. Cette entreprise* PROMET *beaucoup.* (Acad.) *J'aime les gens dont la mine ne* PROMET *pas et tient beaucoup.* (Regn.) *Il est constant que ce jeune seigneur* PROMETTAIT *beaucoup.* (Lesage.)

= **Se promettre,** v. pron. Espérer : *Il* SE PROMET *cela de votre bonté. Qui peut* SE PROMETTRE *d'éviter un tel malheur? Je ne* ME PROMETS *aucun fruit de cette démarche.* (Acad.)

Quel fruit te *promets*-tu de ta coupable audace? (Rac.)

— Prendre une ferme résolution : JE ME PROMETS *bien de profiter de vos conseils.* JE ME SUIS PROMIS *de ne jamais le revoir.* (Acad.)

PROMINENCE, n. f. (*prominentis,* formé de *prominere,* s'élever; lat.) État de ce qui est prominent. ‖ Vieux.

PROMINENT, ENTE, adj. Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne : *Rocher* PROMINENT, *colline* PROMINENTE *au-dessus des autres.* ‖ Vieux. (Acad.)

PROMINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*prominere,* s'élever au-dessus de; lat.) S'élever au-dessus de quelque chose : *Ce rocher* PROMINE *sur les autres.* (Acad.) ‖ Vieux.

PROMIS, ISE, part. pass. du v. Promettre.

L'empire de l'Asie à la Grèce *promis.* (Rac.)

— *La terre promise,* la terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu.

— Fig. *C'est la terre promise,* se dit d'un pays riche et fertile.

— Prov. *Chose promise, chose due,* on est obligé de faire ce qu'on a promis.

PROMISCUITÉ, n. f. (*promiscuitas;* lat., m. sign.) Pron. *pro-miz-ku-i-té.* — Mélange confus et désordonné des personnes : *La* PROMISCUITÉ *des sexes causait de grands désordres dans cet établissement.* (Acad.)

PROMISSION, n. f. (*promissio,* promesse; lat.) Il n'est guère usité que dans cette phrase de l'Écriture, *La terre de promission,* ou *la terre promise,* la terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu.

— Fig. *C'est une terre de promission,* se dit d'un pays fort abondant, très-fertile : *Chypre, cette* TERRE DE PROMISSION, *nourrissait autrefois deux millions d'hommes.* (Lam.) *Le rivage de Madagascar est la* TERRE DE PROMISSION *des naturalistes.* (Cuv.)

PROMONTOIRE, n. m. (*promontorium;* lat., m. sign.) Cap, pointe de terre élevée et avancée dans la mer : *Les trois* PROMONTOIRES *de Sicile. Le* PROMONTOIRE *de Malée. Doubler un* PROMONTOIRE. (Acad.)

— Par anal. *Cette maison était située sur la croupe d'une espèce de* PROMONTOIRE. (H. de Balz.)

PROMOTEUR, n. m. (*promotor;* de *pro,* en avant, *movere, motum* mouvoir; lat.) Celui qui prend le soin principal d'une affaire : *Il n'est pas le fondateur de cet établissement, l'auteur de cette entreprise, il n'en est que le* PROMOTEUR. (Acad.)

— Celui qui donne la première impulsion pour quelque chose : *Ce prince fut le* PROMOTEUR *de la guerre. Il fut le* PROMOTEUR *de cette querelle. Il fut un des plus ardents* PROMOTEURS *de la réforme.* (Acad.) *Cuvier fut le plus grand* PROMOTEUR *de l'anatomie comparée.* (Lacép.) *Law fut un des plus grands* PROMOTEURS *du despotisme.* (Montesq.) *Il s'aperçut qu'il avait excité des passions qu'il était aussi impuissant à contenir qu'à conduire, et dont il allait devenir la victime après en avoir été le* PROMOTEUR. (A. Tocquev.)

— Procureur d'office, faisant fonction de partie publique, dans une juridiction ecclésiastique, dans une assemblée du clergé.

PROMOTION, n. f. (*pro,* en avant; *motus,* mu,

placé ; lat.) Pron. *prô-mo-ci-on.* — Action par laquelle on élève à la fois plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité : *Le pape fit une* PROMOTION *de quatre cardinaux. Faire des* PROMOTIONS *dans l'armée. Il est maréchal de camp de la dernière* PROMOTION. (Acad.) *Les avancements ne se firent plus que par* PROMOTIONS *suivant l'ancienneté.* (Saint-Simon.)

— Fam. et par anal. : *Je suis un marquis de la* PROMOTION *de Lisette, comme elle est comtesse de la* PROMOTION *de Frontin.* (Mariv.)

— Nomination, élévation d'une ou de plusieurs personnes à une dignité, à un emploi supérieur : *Ces officiers depuis leur* PROMOTION..... *Cet évêque depuis sa* PROMOTION *au cardinalat.* (Acad.)

PROMOUVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. (*pro*, en avant ; *movere*, mouvoir ; lat.) Il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif ou aux temps composés. Avancer, élever à quelque dignité : *Se faire* PROMOUVOIR *aux ordres sacrés, aux ordres. Cet ecclésiastique méritait que le pape le* PROMÛT *à la dignité de l'épiscopat.* (Acad.)

PROMPT, OMPTE, adj. (*promptus* ; lat., m. sign.) Pron. *pron, onte.* — Soudain, qui ne tarde pas : *Je vous souhaite un heureux voyage et un* PROMPT *retour. Il a obtenu un* PROMPT *succès. Il faut apporter un* PROMPT *remède à ce mal. Cet homme a la repartie* PROMPTE. (Acad.) *Jamais déroute ne fut plus* PROMPTE. (Volt.)

J'arrêtai de sa mort la nouvelle trop *prompte.* (Rac.)

— Qui se passe vite, en un moment : *Sa joie fut* PROMPTE. *Son mouvement fut si* PROMPT *qu'on n'eut pas le temps de l'apercevoir.* (Acad.)

...Plus *prompt* que l'éclair, le passé nous échappe. (Rac.)

— Par anal. et poétiq. Rapide :

Un coursier de l'Élide aussi *prompt* que les vents. (Lam.)

— *Vin prompt à boire*, vin qui se boit dans la primeur, qui demande à être bu promptement.

— En parl. des personnes, Vif, actif, diligent, qui ne perd point de temps à ce qu'il fait : *C'est un homme* PROMPT *dans tout ce qu'il fait. Être* PROMPT *à juger, à se décider.* (Acad.) *La jeunesse est* PROMPTE *à s'enflammer.* (Fén.)

— *Avoir l'esprit prompt, la conception vive et prompte*, avoir un esprit qui conçoit, qui comprend aisément.

— Mor. Irascible, qui s'emporte aisément : *Il a l'humeur* PROMPTE. *Il est si* PROMPT *que la moindre contradiction le met en colère.* (Acad.)

Achille déplairait, moins bouillant et moins *prompt.* (Boil.)

— *Avoir la main prompte*, être vif, emporté au point de frapper pour le moindre sujet.

PROMPTEMENT, adv. Pron. *pron-te-man.* — Avec diligence ; en peu de temps : *Allez là* PROMPTEMENT. *Ne vous faites pas attendre, revenez* PROMPTEMENT. (Acad.) *Que le mal se fait* PROMPTEMENT ! *qu'on est lent à faire le bien !* (Volt.) *Les vertus lui gagnèrent* PROMPTEMENT *les cœurs.* (Mably.)

PROMPTITUDE, n. f. (*prompt.*) Pron. *pron-ti-tu-d.* — Diligence : *Agir avec* PROMPTITUDE. *Il exécute avec* PROMPTITUDE *les choses qu'il promet. C'est une affaire qui demande de la* PROMPTITUDE. (Acad.)

Le trop de *promptitude* à l'erreur nous expose. (Mol.)

— *Promptitude de l'esprit*, facilité de l'esprit à concevoir, à entendre.

— Suivi d'un infin., il veut la prép. à : *Cette* PROMPTITUDE À PRENDRE *son parti, sans avoir l'inconvénient de la lenteur des autres, en avait toute la maturité.* (Bourdal.)

— *Promptitude à croire une chose*, facilité avec laquelle on la croit.

— Mor. Trop grande vivacité d'humeur ; disposition à se mettre en colère : *On ne peut le corriger de sa* PROMPTITUDE. *Sa* PROMPTITUDE *lui nuira.* (Acad.)

— Au pl. Mouvements de colère subits et passagers : *Ses* PROMPTITUDES *sont insupportables.* (Acad.) || Peu usité.

PROMU, UE, part. pass. du v. Promouvoir : *Ce prince fut* PROMU *à l'empire. Cet officier général sera incessamment* PROMU *à la dignité de maréchal de France. Il a été* PROMU *au cardinalat, à la présidence de telle cour de justice, de tel tribunal.* (Acad.)

PROMULGATION, n. f. Pron. *pro-mulga-cion.* — Publication des lois, faite avec les formes requises : *Les lois sont exécutoires à dater de leur* PROMULGATION. (Acad.) *La* PROMULGATION *de la loi est la vive voix du législateur.* (Dupin.)

PROMULGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Promulguer : *On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui a été* PROMULGUÉE. (Acad.) *Les ordonnances furent* PROMULGUÉES *au parlement, en séance royale.* (H. Martin.)

PROMULGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*promulgare* ; lat., m. sign.) Publier une loi avec les formalités requises pour la rendre exécutoire : *Henri IV, pour cimenter la paix entre ses anciens amis et ses nouveaux sujets,* PROMULGUA *l'édit de Nantes, qui assurait la liberté et l'égalité des deux religions.* (Lamart.)

PRONAGRE, n. m. Botan. Plante de la Guyane, de la famille des Synanthérées.

PRONAOS, n. m. (πρό, devant ; et ναός, temple ; gr.) Pron. *pro-na-oss.* — Archit. Partie antérieure des temples anciens.

PRONATEUR, adj. et n. m. (*pronare*, pencher ; lat.) Anat. Il se dit de deux muscles de l'avant-bras, qui servent au mouvement de pronation : *Muscles* PRONATEURS. (Acad.)

PRONATION, n. f. (*pronus*, penché ; lat.) Pron. *pro-na-cion.* — Anat. *Mouvement de pronation*, celui par lequel on tourne la main, de manière que la paume regarde la terre : *Les extrémités postérieures des quadrumanes ne peuvent exécuter le* MOUVEMENT DE PRONATION. (G. St-Hil.) || Il est oppos. à *Supination.*

PRÔNE, n. m. (*præconium* ; lat.) Instruction chrétienne que le curé ou le vicaire fait tous les dimanches dans la chaire, à la messe paroissiale : *Faire le* PRÔNE. *Assister au* PRÔNE. *Les bancs furent publiés au* PRÔNE. (Acad.) *Elle comprit par ce* PRÔNE *l'influence du clergé sur les campagnes.* (H. de Balz.)

On nous ruine en fête, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son *prône.* (La Font.)

— *Recommander quelqu'un au prône*, le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, lorsqu'on est en chaire pour faire le prône.

— Prov. et fig. *Recommander quelqu'un au prône*, s'en plaindre à ses supérieurs, dans le dessein de lui attirer quelque réprimande.

— Fig. et fam. Remontrance importune qu'une personne fait à une autre : *Je me moque de son* PRÔNE. *Quand donc finira-t-il son* PRÔNE ? (Acad.)

. . . Je vois, sur ce début de *prône*,
Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune. (Boil.)

PRÔNÉ, ÉE, part. pass. du v. Prôner. Vanté, loué avec excès : *Une action* PRÔNÉE *partout.*

La vertu du vieux Caton
Chez les Romains tant *prônée.* (J.-B. Rouss.)

PRÔNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*præconari* ; lat.) Faire le prône à des paroissiens : *Le vicaire nous* A PRÔNÉS *ce matin en l'absence du curé.* (Acad.) || Peu usité.

— Fig. Vanter, louer avec excès : *Il* PRÔNE *partout cette action comme un trait héroïque. Il a des amis qui le* PRÔNENT *sans cesse.* (Acad.)

Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Évremond nous *prône.* (Boil.)

— Intransitiv. Faire de longues et ennuyeuses remontrances : *Il ne fait que* PRÔNER. (Acad.)

PRONOM, n. m. (*pro*, à la place de ; *nomen*, nom ; lat.) Gramm. Partie du discours qui représente les personnes ou les choses, et qu'on met à la place du nom pour en rappeler l'idée et en éviter la répétition : PRONOMS *personnels.* PRONOMS *démonstratifs.* PRONOMS *possessifs.* PRONOMS *conjonctifs ou relatifs.* PRONOMS *indéfinis. La plupart des* PRONOMS *sont des monosyllabes dans presque toutes les langues.* (Mich.)

— *Pronoms personnels*, ceux qui désignent les personnes, comme *je, me, moi, nous ; tu, te, toi, vous ; il, elle, lui, le, la ; ils, eux, elles, leur, les*, || *Soi, se*, sont encore des pronoms de la troisième personne ; on les appelle *pronoms réfléchis*, parce qu'ils marquent le rapport d'une personne à elle-même.

— *Pronoms démonstratifs*, ceux qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses ; comme *Ce, celui, ceux, celles, celui-ci, ceux-ci, celle-ci, celles-ci, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là, ceci, cela.*

— *Pronoms possessifs*, ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses, comme : *Le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur, les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs ; les miennes, les tiennes, etc.*

— *Pronoms conjonctifs* ou *relatifs*, ceux qui servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, mais encore à joindre la proposition dans laquelle ils figurent à la prop. qui précède ; tels sont : *Qui, que, lequel, laquelle ; lesquels, lesquelles.*

— *Pronoms indéfinis*, ceux qui désignent d'une manière vague ou indéterminée les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée ; comme *On, quiconque, chacun, l'un, l'autre*, etc.

= **Gramm.** La fonction des *pronoms* est de représenter les noms pris dans un sens déterminé. Si on disait, en parlant d'un malheureux : *Il est mort de* FAIM, QUI *depuis longtemps l'épuisait*, on s'exprimerait d'une manière vicieuse, car on ne peut employer le pronom relatif *qui* pour représenter *faim*, terme vague et indéfini.

Pour s'exprimer correctement, il faut dire : *Il a succombé à* LA FAIM *qui*, etc.

Les poëtes se sont affranchis quelquefois de cette règle :

Quand je me fais *justice*, il faut qu'on se *la* fasse. (Rac.)
. . . . Que voulez-vous ? — *Justice.*
— Vain mot : pour l'obtenir, l'instant n'est pas propice. (C. Del.)

— Le pronom doit être pris dans le même sens que le nom qu'il représente ; on a condamné avec une juste raison ce vers de Racine :

Nulle paix pour l'impie ; il *la* cherche, *elle* fuit,

dans lequel *la* et *elle* ne rappellent pas *nulle paix*, mais *la paix.*

Le pronom doit donc exactement représenter son antécédent, et non un terme dont cet antécédent éveille implicitement l'idée.

— Lorsqu'un pronom est répété dans une même phrase, il doit toujours se rapporter au même nom et rappeler l'idée d'un seul et même objet : *Le hasard est une cause aveugle et nécessaire,* QUI *ne prépare,* QUI *n'arrange,* QUI *ne choisit rien, et* QUI *n'a ni volonté ni intelligence.* (Fén.) *La science est l'œil* QUI *regarde,* QUI *scrute,* QUI *compare,* QUI *réfléchit.* (Lacord.)

Ces phrases sont régulières ; le pronom *qui*, exprime chaque fois le même rapport. Il en est de même de celle-ci : ON *n'aime plus, lorsque les sacrifices coûtent ;* ON *aime peu ; lorsqu'*ON *s'aperçoit qu'*ON *en fait.* (De Lévis.)

Mais la phrase suivante est vicieuse : *J'ai lu avec plaisir cet ouvrage* QUI *a été composé par une personne* QUI *est versée dans les sciences* QUI *ont pour objet l'étude de la nature*, parce que le pronom *qui*, répété trois fois, exprime des rapports divergents. Il en est de même de celle-ci, dans laquelle *on*, répété deux fois, se rapporte à des personnes différentes : ON *veut bien qu'*ON *nous apprenne à aller au bonheur par le plaisir, mais non par la vertu.* (Dupaty.)

— Il faut répéter les noms, quand l'emploi des pronoms personnels peut donner lieu à une équivoque : *Hypéride a imité* DÉMOSTHÈNE *en tout ce que* DÉMOSTHÈNE *a de beau.* (Boil.)

Si Boileau eût dit : *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'*IL *a de beau*, il se fût exprimé d'une manière obscure, et l'on ne saurait pas auquel des deux termes, *Démosthène* ou *Hypéride*, le pronom se rapporte.

PRONOMINAL, ALE, adj. Gramm. Qui appartient au pronom.

— *Verbe pronominal*, verbe qui se conjugue avec un pronom de la même personne que le sujet, comme dans ces phrases : IL SE *loue.* IL SE *donne des louanges. Ces femmes* SE *disent des injures.*

= **Gramm.** Les *verbes pronominaux* sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, comme *je me, tu te, il se* ou *elle se, nous nous, vous vous, ils se* ou *elles se* : JE ME *flatte* ; TU TE CONNAIS ; IL SE *repent*, etc., à la troisième personne, le premier pronom peut être remplacé par un nom : *Le pécheur* SE REPENT. *Les courtisans* SE VANTENT. *Le despotisme, qui* SE JOUE *de la raison et des hommes,* SE PLAÎT *aux choses les plus bizarres.* (De Ségur.) *On* SE MÉFIE *des autres, on* SE DÉFIE *de soi.* (Acad.)

— Il y a deux sortes de verbes pronominaux : les *verbes pronominaux essentiels* et les *verbes pronominaux accidentels.*

— Les *verbes pronominaux essentiels* sont ceux qui, dans aucune circonstance, ne peuvent être employés sans un pronom pour complément : *Nous* NOUS ABSTENONS. *Alexandre* S'EMPARA *de Babylone*, etc.

— Les *verbes pronominaux accidentels* sont ceux qui ne prennent le second pronom qu'*accidentellement* ; ainsi, dans : *L'orgueilleux se loue*, le verbe *louer* est un verbe *transitif* employé *accidentellement* comme verbe *pronominal.* || On donne encore le nom de *réfléchis* aux pronominaux accidentels.

— Les verbes *pronominaux accidentels* ont la valeur transitive, lorsqu'ils sont formés de verbes transitifs : *Le coupable* SE TRAHIT, c.-à-d. *trahit* LUI-MÊME. || Ceux qui sont formés de verbes intransitifs ont la valeur intransitive : *L'avare* SE NUIT, c.-à-d. *nuit* A LUI-MÊME.

— Parmi les verbes pronominaux *accidentels*, quelques-uns doivent être considérés comme pronominaux *essentiels* : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au verbe par le sens qu'on ne saurait le retrancher sans porter atteinte à la signification du verbe ; comme : *S'apercevoir. S'attendre. S'aviser. Se plaindre. Se prévaloir.*

— Les verbes *pronominaux accidentels* ont quelquefois le sens des verbes passifs latins ; ainsi, dans : *Ce vers* SE TROUVE *dans Racine*, la forme seule est réfléchie ; ce n'est qu'une manière figurée de s'exprimer.

— Aux trois personnes du pluriel, certains verbes pronominaux expriment l'idée de réciprocité : *Pierre et Jean* SE QUERELLENT, ne veut pas dire : *Pierre et Jean querellent eux-mêmes*, mais SE *querellent* L'UN L'AUTRE.

— D'autres ont à la fois le sens *réfléchi* et le sens *réciproque*. Ainsi, *Les philosophes se contredisent*, équivaut à *Les philosophes contredisent* SOI, ou SE *contredisent* LES UNS LES AUTRES.

— Il y a encore des *verbes à forme pronominale* qui n'ont ni le sens *réfléchi*, ni le sens *réciproque*; tels sont : *je me meurs*, *je m'en vais*.

PRONOMINALEMENT, adv. Gramm. Comme verbe pronominal : *Le verbe* rire *s'emploie quelquefois* PRONOMINALEMENT : SE RIRE *de quelqu'un*. (Acad.)

PRONONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Prononcer : *Ils surprirent plusieurs mots* PRONONCÉS *pendant la visite*. (H. de Balz.)

Votre arrêt *prononcé*, que justice ait son cours. (C. D.)

— B.-arts. *Des muscles trop prononcés*, des muscles trop fortement accusés, trop durement marqués.

— *Des traits prononcés*, des traits bien accentués, fortement marqués : *Les traits de Dante étaient fortement prononcés*. (Lamenn.)

— Fig. *Un caractère prononcé*, un caractère qui n'a rien d'indécis : *Cet enfant a déjà un* CARACTÈRE PRONONCÉ.

— Substantiv. Jurispr. Décision d'un tribunal telle qu'elle a été prononcée à l'audience : *Le* PRONONCÉ *de l'arrêt fut reçu du public avec des applaudissements incroyables*. (Volt.)

PRONONCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pronuntiare*; lat., m. sign.) — Le *c* du rad. *prononc*, prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous prononçons, il prononça*, etc. — Proférer, articuler les lettres, les syllabes, les mots, en exprimer les sons : *Il y a beaucoup de mots qu'on* PRONONCE *autrement qu'on ne les écrit. Les Anglais, les Italiens* PRONONCENT *le latin autrement que nous*. (Acad.) *Elle ne put* PRONONCER *un seul mot*. (Chateaubr.)

— Exprimer à haute voix. Réciter, débiter : PRONONCER *un discours, un sermon, une harangue*. PRONONCER *avec feu, avec grâce*. PRONONCER *lentement, distinctement*. (Acad.) *Moïse n'*EUT *pas plutôt* PRONONCÉ *la parole de Dieu que les eaux devinrent immobiles*. (Boss.) *Quel supplice que d'entendre* PRONONCER *de médiocres vers avec emphase!* (La Br.)

— Déclarer avec autorité, en vertu de son autorité : *Le concile* PRONONÇA *anathème contre Arius*. PRONONCER *une décision, un arrêt, une sentence, un jugement*. (Acad.)

— Fig. *L'arrêt que le destin, que le sort* A PRONONCÉ. (Acad.)

— Particul. Déclarer ce qui a été décidé à la pluralité des voix : *Le président* A PRONONCÉ *l'arrêt*. (Acad.)

— Absol. *Ce président prononce bien*, en prononçant il a de la dignité, et il fait entendre avec beaucoup d'ordre et de netteté les différents chefs d'un jugement.

— Fig. *Cet homme a prononcé lui-même sa condamnation, sa sentence*, il s'est condamné par ses propres paroles, par son propre témoignage.

— Absol. *Il se soumettait sans murmure quand l'Église* AVAIT PRONONCÉ. *La loi* A PRONONCÉ. *Le sort, le ciel a* PRONONCÉ.

— Déclarer son sentiment sur quelque chose, décider : *J'attends que vous* AYEZ PRONONCÉ. *Dès que vous* AUREZ PRONONCÉ, *on obéira. Je ne* PRONONCE *pas en votre faveur. Je n'ose* PRONONCER *entre vous et lui*. (Acad.) *Ame téméraire, qui* PRONONCE *si hardiment*. (Boss.)

— Ordonner, commander : PRONONCEZ, *que dois-je faire?*

— Peint. et sculpt. Bien marquer, rendre très-sensible quelque partie d'une figure : PRONONCER *une main, un bras, une jambe, etc. Ce peintre a le défaut de trop* PRONONCER *les muscles de ses figures*. (Acad.)

= **Se prononcer**, v. pr. Être prononcé : *La consonne* d SE PRONONCE *en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut*. (Mol.)

— Déclarer, manifester son intention, sa pensée, son caractère en quelque occasion : *Il n'ose se* PRONONCER. *L'opinion publique* S'EST *bien* PRONONCÉE *en cette affaire*. (Acad.)

Je ne crois pas encor devoir *me prononcer*. (C. Del.)

— Par anal. Il se dit des choses :

Le repos de l'État, votre intérêt, le mien,
Infant, tout *se prononce* en faveur d'un lien
Qui de deux nations va terminer la guerre. (L. Arnault.)

PRONONCIATION, n. f. (*pronunciatio*; lat., m. sign.) Pron. *pro-non-ci-a-ci-on*. — Articulation; expression des lettres, des syllabes, des mots : *La* PRONONCIATION *des lettres*. PRONONCIATION *nette, distincte*. *Vice de* PRONONCIATION. *La* PRONONCIATION *de ces lettres-là est difficile*. (Acad.) *Si l'écriture est le corps visible du langage; la* PRONONCIATION *en est l'âme*. (Ch. Nodier.) *Toutes les nations adoucissent à la longue la* PRONONCIATION *des mots qui* [illegible] *le plus en usage*. (Volt.)

— Manière de prononcer conforme ou contraire à l'accentuation et à la prosodie : PRONONCIATION *pure, vicieuse*. PRONONCIATION *locale*. *La* PRONONCIATION *des Normands diffère beaucoup de celle des Picards*. (Acad.) *La langue française est encore pleine de* PRONONCIATIONS *vicieuses*. (Volt.)

— Manière de réciter, de débiter : *La* PRONONCIATION *ajoute quelquefois une grande force au discours. La* PRONONCIATION *est une des principales parties de l'art oratoire*. (Acad.) *La* PRONONCIATION *de ma harangue*. (La Br.)

— Jurispr. Action de prononcer un jugement : *Après la* PRONONCIATION *de la sentence, du jugement, etc*. (Id.) *On nous fit entrer pour entendre la* PRONONCIATION *de l'arrêt*. (St-Simon.)

PRONOSTIC, n. m. (πρό, avant; γινώσκω, je connais; gr.) Jugement, conjecture sur ce qui doit arriver : *Il n'a pas réussi dans son* PRONOSTIC. *Les politiques se trompent souvent dans leurs* PRONOSTICS. *Vous faites là de malheureux* PRONOSTICS. (Acad.) *Mes* PRONOSTICS *ne m'ont pas encore trompé*. (Jouy.) *Gardons-nous de nous compromettre plus longtemps par nos imprudents* PRONOSTICS. (Vitet.)

— Pathol. Jugement que le médecin porte d'avance sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie : *Le* PRONOSTIC *a pour première et principale base le diagnostic; si le diagnostic est obscur, le* PRONOSTIC *est incertain*. (Chomel.)

— Jugements que les astrologues tiraient de l'inspection des signes célestes : *Les astrologues firent de grands* PRONOSTICS *là-dessus*. (Acad.)

— Signes par lesquels on conjecture ce qui doit arriver : *Ce revers fut le* PRONOSTIC *de sa chute. Je regarde ce petit événement comme un* PRONOSTIC *favorable*. (Acad.)

PRONOSTICATION, n. f. Pron. *pro-no-sti-ka-ci-on*. — Prédiction, conjecture : *En histoire naturelle, les* PRONOSTICATIONS *n'ont pas toujours été confirmées par l'expérience*. (Ch. Dumér.) || Peu usité.

PRONOSTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport au pronostic. Qui peut éclairer sur la marche ultérieure de la maladie : *Signes* PRONOSTIQUES. || On dit aussi *Prognostique*.

PRONOSTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Pronostiquer : *Événement* PRONOSTIQUÉ. *Maladie* PRONOSTIQUÉE.

PRONOSTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *pro-no-sti-ké*. — Faire un pronostic : *Rien de ce que les astrologues* AVAIENT PRONOSTIQUÉ *n'arriva. Les sages* PRONOSTIQUENT *les événements par la connaissance qu'ils ont de l'état des choses*. (Acad.) *Les médecins lui* PRONOSTIQUÈRENT *une meilleure santé*. (H. de Balz.)

— Absol. *Hippocrate témoigne faire le plus grand cas du talent de* PRONOSTIQUER. (Broussais.)

PRONOSTIQUEUR, n. m. Pron. *pro-no-sti-keur*. — Fam. Celui qui pronostique.

PROPAGANDE, n. f. (*de propagandâ fide*, pour la propagation de la foi; lat.) Prop. Congrégation établie à Rome pour les affaires qui regardent la propagation de la foi : *La* PROPAGANDE *envoya six missionnaires à la Chine*. (Acad.)

— Par extens. Toute association qui a pour but de propager certaines opinions politiques, et d'opérer des révolutions : *La* PROPAGANDE *avait envoyé des émissaires dans ce pays*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire de la propagande*, rallier des partisans à son opinion.

PROPAGATEUR, n. m. Celui qui propage : *Ce missionnaire fut un des plus zélés* PROPAGATEURS *de la foi. Il fut le* PROPAGATEUR *de la vaccine dans son département. Un ardent* PROPAGATEUR *des idées nouvelles*. (Acad.) *Il est le* PROPAGATEUR *de l'association dans nos contrées*. (H. de Balz.)

PROPAGATION, n. f. (*propagare, propagatum*, propager; lat.) Pron. *pro-pa-ga-cion*. — Multiplication par voie de génération, de reproduction : *La* PROPAGATION *du genre humain. La* PROPAGATION *de l'espèce. On mit dans cette île déserte des animaux dont la* PROPAGATION *fut prodigieuse*. (Acad.)

— Fig. Extension, progrès, accroissement, augmentation : *La* PROPAGATION *de la vaccine doit beaucoup au zèle de ce médecin. La* PROPAGATION *de cette épidémie fut d'une effrayante rapidité*. (Acad.)

— Par extens. *La* PROPAGATION *des connaissances, des lumières, de la philosophie. La* PROPAGATION *des vérités est plus lente que celle des erreurs. Favoriser la* PROPAGATION *des idées, des découvertes utiles*.

— Phys. Manière dont la lumière et le son se répandent, dont certains mouvements naissent les uns des autres : *La* PROPAGATION *du son est beaucoup plus lente que celle de la lumière. La* PROPAGATION *des vibrations des corps*. (Acad.)

PROPAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Propager : *Une nouvelle* PROPAGÉE. *Des lumières, des connaissances* PROPAGÉES.

PROPAGER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *propag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous propageons, il propagea*, etc. — Multiplier par voie de génération, de reproduction : *On est parvenu à* PROPAGER *cette espèce dans nos climats*. (Acad.)

— Fig. Répandre, augmenter, faire croître : *Des circonstances locales ont contribué à* PROPAGER *l'épidémie. La forme de cet instrument a été calculée de manière à* PROPAGER *le son*. PROPAGER *la foi, l'erreur, la vérité, les lumières, etc*. (Acad.)

= **Se propager**, v. pr. Se multiplier, se répandre par la génération, la reproduction : *Cette espèce d'animaux* S'EST PROPAGÉE *au point de couvrir le pays. Cette maladie* S'EST PROPAGÉE *à vingt lieues à la ronde. Cette mode se* PROPAGE. *Les lumières* SE PROPAGENT. (Acad.)

— Par extens. S'étendre : *La lumière de certaines étoiles doit mettre des millions d'années à* SE PROPAGER *jusqu'à nous*. (Arago.)

PROPENSION, n. f. (*propensio*, de *pro*, en avant; *pendere*, pencher; lat.) Pron. *pro-pan-ci-on*. — Pente, tendance naturelle d'un corps vers un autre, vers un point : *Tous les corps pesants ont une* PROPENSION *naturelle à descendre*. (Acad.) *La* PROPENSION *mutuelle de toutes les parties des corps les unes vers les autres est le premier lien des êtres*. (Buff.)

— Fig. Penchant, inclination : PROPENSION *au bien, au mal. Il a de la* PROPENSION *à croire le mal. On le destinait à l'état ecclésiastique, il n'y avait aucune* PROPENSION. (Acad.) *Dieu est aimable* PAR PROPENSION *naturelle*. (Fén.) *Les enfants ont une grande facilité à saisir les ridicules et une grande* PROPENSION *à s'en amuser*. (Condorc.)

— Par anal. et fam. *Je me sens de la* PROPENSION *pour ce jeune homme*. (Regn.) || Peu usité en ce sens.

PROPHÈTE, n. m. (πρό, avant; φημι, je dis; gr.) Celui qui prédit l'avenir.

— Ceux qui chez les Hébreux, par inspiration divine, prédisaient l'avenir, ou révélaient quelque vérité cachée aux hommes : *Les* PROPHÈTES *ont annoncé le Messie. Dieu a parlé par la bouche des* PROPHÈTES. *Cet homme a le ton d'un* PROPHÈTE, *parle d'un ton de* PROPHÈTE.

— *Le prophète-roi*, le roi David :

Le peuple, prosterné sous ces voûtes antiques,
Avait du *roi-prophète*, entonné les cantiques. (C. Del.)

— *Les quatre grands prophètes*, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. *Les douze petits prophètes*, les autres douze prophètes dont on a les prophéties dans l'Ancien Testament

— En parl. des Gentils, devins adonnés au culte des faux dieux : *Élie fit mourir les* PROPHÈTES *de Baal. Les faux* PROPHÈTES. (Acad.)

Des *prophètes* menteurs la troupe confondue. (Rac.)

— Titre que les musulmans donnent à Mahomet : *Faire un pèlerinage au tombeau du* PROPHÈTE. *Les mahométans disent : Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son* PROPHÈTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un faux prophète*, un homme qui se trompe dans les prédictions qu'il fait.

— Prov. et fig. *Nul n'est prophète en son pays*, on a ordinairement moins de succès dans son pays qu'ailleurs.

— Prov. et fig. *Voici la loi et les prophètes*, se dit en parl. des livres, des écrits qui font autorité dans la question dont il s'agit. || On dit de même, *Ce que je vous dis, c'est la loi et les prophètes*.

— Fig. et fam. Celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver : *Vous avez été bon* PROPHÈTE. *Je regrette d'avoir été si bon* PROPHÈTE. (Acad.)

— *Un prophète de malheur*, un homme qui prédit des choses désagréables.

PROPHÉTESSE, n. f. (*prophète*.) Pron. *pro-fé-tè-ce*. — Celle qui prédit l'avenir par inspiration divine : *Débora est appelée* PROPHÉTESSE *dans l'Ancien Testament. Anne la* PROPHÉTESSE *fut une des premières à reconnaître Jésus-Christ pour le Messie*. (Acad.) *Une nouvelle* PROPHÉTESSE *a entrepris de nos jours de ressusciter l'hérésie*. (Boss.)

PROPHÉTIE, n. f. Pron. *pro-fé-cî*. — Prédiction des choses par inspiration divine : *Le don de* PRO-

PHÉTIE. *L'accomplissement des* PROPHÉTIES. *Les* PROPHÉTIES *d'Isaïe. Les* PROPHÉTIES *d'Ézéchiel.* (Acad.) *Élie montant au ciel promet à Élisée seul son double esprit de zèle et de* PROPHÉTIE. (Mass.)

— *Prophétie, d'Isaïe d'Ézéchiel*, etc., recueil des prophéties faites par Isaïe, par Ézéchiel, etc.

— Par extens. Toute prédiction faite par de prétendus savants, par des gens qui abuseut de la crédulité des ignorants : *Les* PROPHÉTIES *de Nostradamus. Les* PROPHÉTIES *de l'Almanach de Liége.* (Acad.)

— Fig. Annonce d'un événement futur, faite par conjecture ou par hasard : *Ma* PROPHÉTIE *s'est malheureusement accomplie. Les* PROPHÉTIES *qu'on avait faites de cet événement furent bientôt démenties.* (Acad.) *Ne se rit-on pas des* PROPHÉTIES *des sages?* (Boss.)

Ah! je vivrai cent ans! Hé bien, ta *prophétie*
Te vaudra des joyaux; prends ceci, prends encor. (C. Del.)

PROPHÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui est de prophète : *Discours* PROPHÉTIQUE. *Esprit* PROPHÉTIQUE. *Style* PROPHÉTIQUE.

Un Dieu vient échauffer mon âme
D'une *prophétique* fureur. (J.-B. Rouss.)

— Par anal. Qui sait prévoir : *La vanité est incrédule et la raison est* PROPHÉTIQUE. (De Ségur.)

PROPHÉTIQUEMENT, adv. En prophète : *Il a parlé* PROPHÉTIQUEMENT.

PROPHÉTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Prophétiser : *La venue de* JÉSUS-CHRIST PROPHÉTISÉE *par Isaïe.*

PROPHÉTISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Prédire l'avenir par inspiration divine : *Les patriarches* ONT PROPHÉTISÉ *la venue de Jésus-Christ.* (Acad.)

Que ne puis-je sortir, emportant avec moi,
Tout ce qu'ici je viens *prophetiser* sur toi. (Lam.)

— Fig. et fam. Prévoir et dire d'avance ce qui doit arriver : *Je vous* AVAIS *bien* PROPHÉTISÉ *que cela arriverait.* (Acad.) *Il n'est rien tel que de* PROPHÉTISER *des choses éloignées, en attendant l'événement.* (Fonten.)

Il *prophétisait* vrai. (La F.)

PROPHYLACTIQUE, adj. des 2 g. (προφυλάσσειν, garantir; gr.) Pron. *pro-fi-lak-tik.* — Méd. Préservatif; qui entretient la santé et la préserve de tout ce qui peut lui être nuisible : *Méthode, traitement* PROPHYLACTIQUE. *Remède* PROPHYLACTIQUE. (Acad.)

— N. f. Partie de la médecine qui a pour objet les précautions propres à conserver sa santé et à prévenir la maladie.

PROPHYLAXIE, n. f. Pron. *pro-fi-lak-ci.* — Méd. Préservation.

PROPICE, adj. des 2 g. (*propitius*; lat., m. sign.) Favorable ; il se dit en parl. de la Divinité, et de toute puissance de laquelle dépend notre bonheur ou notre malheur : *Dieu nous soit* PROPICE! *Se rendre le ciel* PROPICE. *Le destin nous fut* PROPICE. *Jetez sur moi un regard, un œil* PROPICE. (Acad.)

Il faut à ma fureur rendre les dieux *propices*. (Rac.)

— Par extens. Il se dit des choses : *Avoir l'occasion, le temps* PROPICE. *Toutes choses lui ont été* PROPICES *dans son entreprise. Un vent* PROPICE *nous conduisit dans le port.* (Acad.)

Désirez-vous un lieu *propice* à vos travaux? (Del.)
Parbleu! cette soirée est *propice*, et je pense
Que mes feux pourraient bien avoir leur récompense.
(A. de Muss.)

PROPITIATION, n. f. (*propitiatio, propitius,* propice; lat.) Pron. *pro-pi-ci-a-ci-on.* — Il n'est guère usité que dans ces phrases, *Sacrifice de propitiation, victime de propitiation*, sacrifice, victime qu'on offre à Dieu pour le rendre propice et pour apaiser sa colère : *Le sacrifice de la messe est un* SACRIFICE DE PROPITIATION. (Acad.) *Le sang de la* VICTIME DE PROPITIATION *est offert pour tous les hommes.* (Élisée.)

PROPITIATOIRE, adj. des 2 g. (*propitius*; lat.) Pron. *pro-pi-ci-a-toar.* — Qui a la vertu de rendre propice : *Sacrifice* PROPITIATOIRE. *Offrande, victime* PROPITIATOIRE. (Acad.)

— N. m. Table d'or très-pur qui était posée au-dessus de l'arche, et couverte en partie des ailes des deux chérubins placés aux deux côtés : *Les oracles que Dieu rendait du* PROPITIATOIRE. (Acad.)

PROPOLIS, n. f. (πρό, devant; πόλις, ville; gr.) Matière résineuse, balsamique, d'un brun rougeâtre, dont les abeilles se servent pour boucher les fissures de leurs ruches et les clore : *On croit que la* PROPOLIS *provient de cette espèce de gomme résine qui enduit et défend de l'humidité la plupart des bourgeons des arbres.* (Ch. Dumér.)

PROPORTION, n. f. (*proportio*; lat.; m. sign.) Pron. *pro-por-ci-on.* — Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout : *Juste* PROPORTION. *La* PROPORTION *de tous les membres avec la tête. Les différentes* PROPORTIONS *des ordres d'architecture. Une colonne d'une belle* PROPORTION. *Les* PROPORTIONS *sont bien gardées dans ce bâtiment. Observer les* PROPORTIONS. *Ce peintre, ce sculpteur entend bien les* PROPORTIONS. *Cette colonne et son piédestal ne sont pas en* PROPORTION. (Acad.) *Le tableau de la nature ne m'offrait que calme et* PROPORTIONS. (J.-J. Rouss.) *Les enfants de Laocoon n'ont nulle* PROPORTION *avec la taille de leur père.* (Volt.)

— Au plur., Dimensions : *Cela sort des* PROPORTIONS *ordinaires. Réduire à de petites* PROPORTIONS. *Un ouvrage fait dans de grandes, dans de petites* PROPORTIONS. (Acad.) *On s'arrête devant ces pyramides du désert, dont l'œil étonné contemple les énormes* PROPORTIONS *avant que la raison se demande quelle est leur utilité.* (De Bonald.)

— Mor. Convenance que les choses ont les unes avec les autres : *Quelle* PROPORTION *y a-t-il de sa dépense avec son revenu? Du fini à l'infini, il n'y a point de* PROPORTION. *Il faut mettre le plus de* PROPORTION *possible entre le délit et la peine. Sa place n'est pas en* PROPORTION *avec son mérite.* (Acad.) *Il doit y avoir une certaine* PROPORTION *entre les actions et les desseins.* (La Rochef.)

— Mathém. Égalité de plusieurs rapports, par différence ou par quotient : PROPORTION *arithmétique.* PROPORTION *géométrique.* PROPORTION *continue.*

— Arith. *Règle de proportion*, ou *Règle de trois*, celle par laquelle on cherche un nombre qui soit en proportion géométrique continue avec trois nombres donnés.

— *Compas de proportion*, instrument composé de deux règles plates qui s'ouvrent et se ferment comme un compas, et qui sert à diverses opérations de géométrie dépendantes des proportions.

= **A proportion, en proportion,** loc. prép. En rapport avec; eu égard à : *Il ne dépense pas* À PROPORTION *de son revenu. On le paiera* À PROPORTION *de ce qu'il aura fait. Il sera récompensé* EN PROPORTION *de ses services.* (Acad.) *La terre produit* À PROPORTION *du nombre de bras qui la cultivent.* (J.-J. Rouss.) *On n'est bien reçu dans le monde qu'*À PROPORTION *des efforts que l'on fait pour plaire.* (Mérim.)

= **A proportion que,** loc. conj. A mesure que : À PROPORTION QUE *les hommes s'éclaireront, ils seront plus heureux.* (Acad.)

= **A proportion, en proportion,** loc. adv. Proportionnellement : *Il n'est pas payé aussi bien que l'autre* À PROPORTION, EN PROPORTION. (Acad.) *Non-seulement l'éducation met de la différence entre les esprits cultivés et ceux qui ne le sont pas, mais elle augmente celle qui se trouve entre les premiers à* PROPORTION *de la culture.* (J.-J. Rouss.)

= **Proportion gardée, toute proportion gardée,** loc. adv. En tenant compte de l'inégalité, de la différence relative des deux personnes, des deux choses dont il s'agit : PROPORTION GARDÉE, TOUTE PROPORTION GARDÉE, *cette petite fille a plus d'intelligence que sa sœur aînée.* PROPORTION GARDÉE, *ce petit jardin vaut mieux, vaut plus que ce grand parc.* (Acad.) *L'avoine est bien chère, mais elle n'est pas encore si renchérie que le plâtre,* PROPORTION GARDÉE. (H. de Balz.)

PROPORTIONNALITÉ, n. f. Didact. Condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles.

PROPORTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Proportionner : *La récompense fut* PROPORTIONNÉE *au service.* (Acad.) *Les deux princes espéraient que le Cardinal aurait une reconnaissance* PROPORTIONNÉE *à ses promesses et à ses obligations.* (La Rochef.)

— *Bien proportionné*, se dit des choses dont toutes les parties ont entre elles le rapport qu'elles doivent avoir : *Figure bien* PROPORTIONNÉE. *Cet homme, ce cheval est petit, mais il est bien* PROPORTIONNÉ. *Des membres bien* PROPORTIONNÉS. (Acad.) *Je suis d'une taille médiocre, libre et bien* PROPORTIONNÉE. (La Rochef.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Une belle Athénienne était aussi bien* PROPORTIONNÉE *et aussi froide que la colonne d'un temple.* (E. About.)

PROPORTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *pro-por-ci-o-nel.* — Mathém. Qui a rapport à une proportion; qui est en proportion avec des quantités de même genre : *Parties* PROPORTIONNELLES. *Lignes* PROPORTIONNELLES. *Quantités* PROPORTIONNELLES. *Nombres* PROPORTIONNELS. (Acad.)

— Qui est en proportion avec une autre chose : *La force des éléphants est* PROPORTIONNELLE *à leur grandeur.* (Buff.) *Dans l'homme et dans les animaux, la durée de la vie est toujours* PROPORTIONNELLE *au temps employé à l'accroissement du corps.* (Buff.) *L'impôt le meilleur, à mon avis, est une taxe* PROPORTIONNELLE *sur les terres, et sur toutes les terres sans exception.* (J.-J. Rouss.)

— Absol. : *L'égalité n'est pas le lit de Procuste; elle est* PROPORTIONNELLE *de sa nature.* (Portalis.)

— N. f. Mathém. Quantité proportionnelle : *Les deux* PROPORTIONNELLES. *Une troisième, une quatrième* PROPORTIONNELLE.

— *Moyenne proportionnelle*, quantité moyenne entre deux autres. || *Moyenne proportionnelle arithmétique*, moitié de la somme de deux quantités inégales. || *Moyenne proportionnelle géométrique*, racine carrée du produit de deux nombres.

PROPORTIONNELLEMENT, adv. Avec proportion : *Réduire* PROPORTIONNELLEMENT *un grand plan, un grand dessin, à un petit.* (Acad.)

— En proportion : *Les oiseaux croissent plus vite que les quadrupèdes, et vivent bien plus longtemps* PROPORTIONNELLEMENT. (Buff.)

= **Proportionnellement à,** loc. prép. En proportion de : *En s'avançant vers le pôle, on le voit s'élever à peu près* PROPORTIONNELLEMENT *à l'espace parcouru.* (Laplace.)

PROPORTIONNÉMENT, adv. Pron. *pro-por-ci-o-né-man.* — En proportion, à proportion : *Il n'a pas été récompensé* PROPORTIONNÉMENT *à son mérite. Il leur a parlé* PROPORTIONNÉMENT *à leur capacité.* (Acad.) || Peu usité.

PROPORTIONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Garder la proportion et la convenance nécessaires, établir un juste rapport entre une chose et une autre : *Il faut* PROPORTIONNER *les peines aux délits.* PROPORTIONNER *sa dépense à son revenu.* PROPORTIONNER *son discours à l'intelligence et à la capacité de son auditoire.* (Acad.) *La nature, dans tous les êtres sensibles,* PROPORTIONNE *le ressentiment au danger.* (Desmahis.) *Il* A PROPORTIONNÉ *les séductions à votre mérite.* (H. de Balz.)

= **Se proportionner,** v. pron. Être mis en proportion.

— Fig. *Cet homme a le bon esprit de se* PROPORTIONNER *à tous*, de se mettre à la portée des autres.

— *Se proportionner à son sujet*, donner à son style le degré d'élévation ou de simplicité que comporte le sujet.

PROPOS, n. m. Discours qu'on tient dans la conversation : PROPOS *agréable.* PROPOS *fâcheux. Vous tenez là des* PROPOS *un peu trop libres. Ce vieillard a le* PROPOS *galant. Tenir des* PROPOS *joyeux. De* PROPOS *en* PROPOS *nous sommes tombés sur ce sujet.* (Acad.) *Il était grossier dans ses* PROPOS. (A. Thierry.)

C'est tenir un *propos* de sens bien dépourvu :
Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu. (Mol.)
. . . . . Un flacon délectable
Verse avec son nectar les aimables *propos*. (Del.)

— *Propos interrompu*, discours, conversation sans suite, sans liaison.

— *Propos interrompus*, jeu de société qui consiste en une suite de questions et de réponses dont le rapprochement produit de vrais coq-à-l'âne.

— Fig. *Jouer aux propos interrompus*, parler sans se comprendre : *Nous jouons depuis une heure aux* PROPOS INTERROMPUS.

— Insinuation faite sur quelque matière : *Jeter des* PROPOS *d'accommodement.* (Acad.) || Peu usité.

— Résolution formée : *Il vint là avec un ferme* PROPOS, *avec un* PROPOS *déterminé, de contredire tous ceux qui parleraient. Se confesser de ses péchés avec un ferme* PROPOS *de n'y plus retomber.* (Acad.)

— Absol. Vain discours, discours médisant : *Je me moque des* PROPOS. *On a tenu des* PROPOS *sur son compte. Ne faites pas attention aux* PROPOS. (Acad.)

Avec tous vos *propos* vous assommez les gens. (Desmahis.)

= **A propos,** loc. adv. Convenablement au lieu, au temps, aux personnes, etc. : *Parler* À PROPOS. *Il arriva* À PROPOS. (Acad.) *Je vous trouve* À PROPOS, *et j'allais chez vous vous chercher.* (Mol.) *La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner* À PROPOS. (La Br.) *On a soin que le rôt soit cuit* À PROPOS. (Regn.)

— Il s'empl. quelquefois comme locut. adjective, dans le sens de Convenable : *On n'a pas jugé qu'il fût* À PROPOS, *on n'a pas jugé* À PROPOS *de faire cela. Il n'est pas* À PROPOS *d'aller si vite.* (Acad.)

— *Mal à propos*, se dit dans le sens contraire : *Il parle toujours* MAL À PROPOS. *Vous venez bien* MAL À PROPOS. || Il signifie aussi, sans raison, sans sujet : *C'est* MAL À PROPOS *qu'on vous a dit cela.*

= **A propos,** n. m. Circonstance, favorable; opportunité : *Louis XI vint en son lieu et en son temps; il y a une si grande force dans cet* À-PROPOS *que le plus vaste génie hors de sa place peut être*

frappé d'impuissance. (Chateaub.) *L'*À-PROPOS *est la nymphe Egérie des hommes d'État.* (Mme de Staël.) *L'*À-PROPOS *est, pour ainsi dire, la première muse des troubadours.* (De Fontanes.) *Le grand mérite de ce qu'il dit tient à l'*À-PROPOS. *Un poete a personnifié l'*À-PROPOS. (Acad.) *Il serait aussi inutile de demander à la mode de l'*À-PROPOS *que du bon sens.* (De Ségur.)

— Fam. Il se dit lorsqu'on se souvient subitement d'une chose : À PROPOS, *j'oubliai de vous dire l'autre jour.....*

— On s'en sert encore lorsque, à l'occasion de quelque chose dont il a été parlé, on vient à dire quelque autre chose qui y a rapport : À PROPOS *de ce que vous disiez.* À PROPOS *d'un tel.*

— Absol. : À PROPOS, *vous parliez de nouvelles, il en est arrivé depuis peu.* (Acad.)

= **Hors de propos,** loc. adv. Mal à propos ; sans raison, sans sujet : *Il a parlé de cela* HORS DE PROPOS. *Il ne faut pas s'échauffer* HORS DE PROPOS.

= **À propos de rien,** loc. adv. Hors de propos, sans motif raisonnable : *Il est venu nous dire cela* À PROPOS DE RIEN. *Il s'est fâché* À PROPOS DE RIEN.

— Prov., fig. et pop. *A propos de bottes,* sans motif, sans raison : *Il est venu me quereller à* PROPOS DE BOTTES.

— *A quel propos? A propos de qui?* Pour quel sujet? Pour quelle cause?

= **À tout propos,** loc. adv. En toute occasion à chaque instant : *Il parle de sa noblesse* À TOUT PROPOS. *Il se met en colère* À TOUT PROPOS. || *De propos délibéré,* avec dessein, de dessein formé : *Il a fait cela de* PROPOS *délibéré.*

Pour moi, quand je leur parle, elles tournent le dos ;
Leur dureté pour moi paraît à *tout propos.* (Dufresny.)

PROPOSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être proposé : *Cette affaire, cette question n'est pas* PROPOSABLE. *Cet arrangement est* PROPOSABLE. (Acad.)

PROPOSANT, n. m. Jeune théologien de la religion protestante, qui étudie pour être pasteur.

PROPOSANT, adj. m. Il n'est usité que dans cette expression, *Cardinal proposant,* cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Proposer : *Il faut que sa vie puisse être* PROPOSÉE *comme une règle à ses successeurs.* (Mass.) *Loi* PROPOSÉE. *Affaire, entreprise* PROPOSÉE. *Une personne* PROPOSÉE *pour un emploi.* (Acad.)

PROPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pro, poser.*) Mettre quelque chose en avant, de vive voix ou par écrit, pour qu'on l'examine, pour qu'on en délibère : PROPOSER *son avis, son opinion.* PROPOSER *un plan.* PROPOSER *une question.* PROPOSER *une loi.* PROPOSER *un amendement.* PROPOSER *un mariage.* (Acad.) *Quoique l'Evangile* PROPOSE *à tous la même doctrine, il ne* PROPOSE *pas à tous les mêmes règles.* (Mass.)

... O ciel! qu'osez-vous *proposer?* (Rac.)

— *Proposer un sujet,* mettre un sujet au concours, donner une matière à traiter : *L'Académie* A PROPOSÉ CE SUJET *pour le prix d'éloquence.* (Acad.)

— Offrir : *On lui* A PROPOSÉ *vingt mille francs de sa maison, pour sa maison. Il lui* A PROPOSÉ *sa fille en mariage. Il m'*A PROPOSÉ *de faire ce voyage avec lui.* (Acad.)

Le parti de soi-même est fort avantageux :
Monsieur Tartuffe! oh! oh! n'est-ce rien qu'on *propose?* (Mol.)

— *Proposer un prix, une récompense,* offrir, promettre un prix, une récompense.

— *Proposer une personne pour un emploi, pour une dignité,* indiquer une personne comme capable de remplir cet emploi, comme méritant cette dignité : *On* PROPOSA *plusieurs personnes pour cette charge, cet emploi, cette place.*

— *Proposer quelqu'un pour modèle, pour exemple,* donner quelqu'un pour exemple, pour modèle : *On peut* PROPOSER *ce prince pour exemple à tous les rois.* (Acad.)

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose,* les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu ; nos entreprises tournent souvent d'une manière opposée à nos espérances.

= **Se proposer,** v. pron. Être proposé : *Quand ces choses-là* SE PROPOSENT, *on ne les accepte pas.* (Acad.)

— S'offrir pour : SE PROPOSER *pour un office, pour une mission.*

— Avoir, former le dessein de faire quelque chose : *Il* SE PROPOSE *de partir dans quelques jours. Il* SE PROPOSE *de vivre désormais dans la retraite.*

Expliquez ce qu'au fond votre esprit *se propose.* (C. Del.)

— Avoir en vue une fin à laquelle on tende, un objet qu'on veuille remplir : *Tous les Chrétiens doivent* SE PROPOSER *Jésus-Christ pour modèle.* SE PROPOSER *une noble fin, un noble but.* (Acad.) *Il ne se* PROPOSE *d'aller à la gloire que par la vertu.* (Mass.)

PROPOSITION, n. f. Discours qui affirme ou qui nie quelque chose : *Le discours est la* PROPOSITION *développée, la* PROPOSITION *est le discours abrégé.* (Fén.) PROPOSITION *universelle, générale, particulière.* PROPOSITION *affirmative.* PROPOSITION *négative.* PROPOSITION *simple, composée.* PROPOSITION *complexe, incomplexe.* PROPOSITION *fausse, hasardée. Condamner une* PROPOSITION. *Avancer une* PROPOSITION. (Acad.) *Un ignorant m'a voulu soutenir une* PROPOSITION *erronée, une* PROPOSITION *épouvantable, effroyable, exécrable.* (Mol.) || GRAMM. *V.* PRINCIPALE, INCIDENTE, SUBORDONNÉE, *etc.*

— Chose proposée afin qu'on l'examine, qu'on en délibère : PROPOSITION *de loi. La* PROPOSITION *de ce député a été prise en considération. Débattre, discuter, appuyer une* PROPOSITION. *Délibérer sur une* PROPOSITION. (Acad.)

— Chose proposée pour arriver à la conclusion d'une affaire, à un arrangement, etc. : PROPOSITION *raisonnable, absurde,* PROPOSITION *de paix, d'accommodement, de conciliation.* PROPOSITION *de mariage. Écouter, accueillir une* PROPOSITION. (Acad.) *J'ai rejeté bien loin de pareilles* PROPOSITIONS. (Mol.) *Pesez la* PROPOSITION *que je vous fais.* (J.-J. R.)

— Littér. Exposition, énonciation d'un fait : *On peut toujours apprécier les fondements d'une* PROPOSITION *par les faits sur lesquels elle s'appuie.* (Cuv.)

— Théol. *Proposition mal sonnante,* proposition qui paraît contraire à la bonne doctrine.

— *Les cinq propositions,* passages que l'on prétendit trouver dans un ouvrage de Jansénius : *Les* CINQ PROPOSITIONS *furent censurées, par Innocent X.*

— *Pains de proposition,* pains que les anciens Juifs mettaient toutes les semaines sur la table, dans le sanctuaire.

— Mathém. Théorème ou problème ; discours par lequel on énonce une vérité à démontrer, ou une question à résoudre : *Démontrer une* PROPOSITION. (Acad.)

— Mus. Première phrase d'une fugue.

PROPRE, adj. des 2 g. (*proprius;* lat., m. sign.) Qui appartient à quelqu'un, à quelque chose d'une manière exclusive : *La poésie et la prose ont chacune une mélodie qui leur est* PROPRE. (D'Alemb.) *Les mots sont comme les monnaies ; ils ont une valeur* PROPRE *avant d'exprimer tous les genres de valeur.* (Rivarol.)

— Par anal. *Je l'ai entendu de mes* PROPRES *oreilles. Je l'aime comme mon* PROPRE *frère. Écrire de sa* PROPRE *main. Il a fait cela de son* PROPRE *mouvement. Il en est tenu en son* PROPRE *et privé nom. On ne peut être juge dans sa* PROPRE *cause.* (Acad.) *Chaque chose a son caractère* PROPRE. (Volt.) *Les qualités, le mérite* PROPRE *d'une chose.* (Acad.)

Je prétends vous traiter comme mon *propre* fils. (Rac.)
Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes *propres* yeux vu. (Mol.)

— Dans ces phrases et leurs analogues, il est employé par une espèce de redondance, et pour donner plus d'énergie à l'expression.

— Identique, exactement semblable : *Il a dit cela en ces* PROPRES *termes. Je vous rapporte ses* PROPRES *paroles, les* PROPRES *paroles dont il s'est servi. Vous demeurez dans la* PROPRE *maison où il logeait. Sa maladie commença le* PROPRE *jour que la mienne finit.* (Acad.) || Il se dit encore dans ce sens par redondance, et pour exprimer l'identité avec plus d'énergie.

— *Nom propre,* nom qui ne convient qu'à une seule personne ou à une seule chose : il est opposé à *Nom commun. Les noms de famille, de pays, de fleuves, de montagnes, etc., comme Buffon, Paris, la Seine, les Alpes, etc., sont des* NOMS PROPRES. (Ac.)

— Astr. *Mouvement propre d'un astre,* mouvement réel d'un astre, par oppos. à *Mouvement apparent.*

— Géogr. anc. *La Grèce propre,* cette partie de la Grèce qui comprenait l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Étolie et l'Acarnanie ; les Romains la nommèrent Achaïe.

— Convenable à quelqu'un ou à quelque chose : *Cela est* PROPRE *à toutes sortes de gens. Il n'a aucune des qualités* PROPRES *au commandement.* (Acad.) *Ceux dont nous tenons le jour sont en état de voir beaucoup mieux ce qui nous est* PROPRE. (Mol.) *La langue française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus* PROPRE *à la conversation.* (Volt.) *Ces grands hauts-de-chausses sont* PROPRES *à devenir les recéleurs des choses qu'on dérobe.* (Mol.)

— Absol. En parl. des mots, des expressions, exact, précis : *Il est souvent fort difficile de trouver l'expression* PROPRE, *le terme* PROPRE. (Acad.) *En causant, elle avait le don du mot* PROPRE, *le goût de l'expression exacte et choisie.* (Ste-Beuve.) *Ce sont les expressions les plus* PROPRES *et les plus précises qu'on puisse employer.* (Vauv.)

— *Cette langue n'a pas de mot propre, de terme propre pour désigner telle chose,* elle n'a point de mot qui soit particulièrement destiné à désigner telle chose.

— *Sens, signification propre d'un mot,* sens naturel et primitif d'un mot ; à la différence du *Sens figuré,* celui qu'un mot ne reçoit que par métaphore.

— Qui a l'aptitude, les qualités, les talents nécessaires pour réussir en quelque chose : *Cet homme est* PROPRE *à l'étude. Il a un coup d'œil, un sang-froid et un courage qui le rendent* PROPRE *pour la guerre. Il est* PROPRE *à tout. Il n'est* PROPRE *à rien.* (Acad.)

— Qui est d'un emploi, d'usage déterminé : *Ce bois est* PROPRE *à bâtir. Cette herbe est* PROPRE *à faire tel médicament. Ce remède est* PROPRE *à telle maladie, à guérir telle maladie. Le calme de la campagne est plus* PROPRE *pour le recueillement d'esprit que le tumulte de la ville.* (Acad.)

— Qui peut tel ou tel effet : *Rien n'est plus* PROPRE *à les désunir que cette rivalité. Ce remède est* PROPRE *à augmenter la maladie.* (Acad.)

— Suiv. de la prép. *de* Particulièrement convenable : *Le sable est le terrain* PROPRE *de cette plante. Le midi est l'exposition* PROPRE *de cet arbuste.* (Acad.)

— Net, par oppos. à Sale : *Cet homme, cette femme est très-*PROPRE, *n'est pas* PROPRE. *Avoir les mains* PROPRES. *Cette chambre, cet escalier n'est pas* PROPRE. (Acad.) *De belles grandes filles me servirent un déjeuner bien* PROPRE. (Chateaubr.)

— Prov. *Propre comme une écuelle à chat,* parfaitement nettoyé.

— Bienséant, bien arrangé : *Il est toujours fort* PROPRE *dans ses habits, dans ses meubles. Il est toujours très-*PROPRE *sur lui. Un ameublement très-*PROPRE. *Une garniture très-*PROPRE. On dit de même, *Son écriture est* PROPRE *et bien rangée.* (Acad.)

= **Propre,** n. m. Qualité particulière qui désigne un sujet, et le distingue de tous les autres : *C'est le* PROPRE *de l'homme de penser et de parler. Le* PROPRE *des oiseaux, c'est de voler. Le* PROPRE *du singe est de contrefaire.* (Acad.)

— Ce qui convient particulièrement à chaque profession, à chaque caractère, à chaque âge, etc. : *Le* PROPRE *des esprits faibles est d'être lâches et vindicatifs. C'est le* PROPRE *des jeunes gens d'être légers et présomptueux. Le* PROPRE *du courtisan est d'être souple et perfide.* (Acad.)

— Jurispr. Biens immeubles qui appartiennent à une personne par succession : *Ce bien était* UN PROPRE. LES PROPRES *paternels et maternels.* LES PROPRES *du côté du père, du côté de la mère.* (Acad.) *Clagny, bâti pour Mme de Montespan* EN SON PROPRE, *est passé au duc du Maine.* (St-Sim.)

Ils l'ont, comme leur *propre,* en leur grange entassé. (Regn.)

Je nomme, j'institue Éraste mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire,
Lui laissant tout mon bien, meubles, *propres,* acquêts. (Id.)

— *Propres anciens,* biens immeubles qui étaient déjà des propres dans la main de celui à qui on succède. || *Propre naissant,* bien qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite.

— Immeubles du mari ou de la femme qui n'entrent pas dans la communauté : *Cette femme demande le remplacement de ses* PROPRES, *que son mari a aliénés.* (Acad.) *La femme d'un banquier qui se couche millionnaire peut se réveiller réduite à ses* PROPRES. (H. de Balzac.)

— *Avoir en propre, posséder en propre,* avoir, posséder quelque chose en propriété : *Il avait cette maison à loyer, il l'a maintenant* EN PROPRE.

— Liturg. cathol. *Propre du temps,* office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. || *Propre des saints,* ce qui ne se dit qu'en certaines fêtes. || *Propre de certaines églises,* ce qui ne se dit qu'en certains lieux.

PROPREMENT, adv. Précisément, exactement : *Ce mot signifie* PROPREMENT *telle chose.* (Acad.) *Descartes est* PROPREMENT *le premier qui ait traité du système du monde avec quelque soin et quelque éten-*

due. (D'Alemb.) *Celui qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid, n'est pas* PROPREMENT *éloquent, il n'est que disert.* (Id.)

— Gramm. Au propre, dans le sens propre, par oppos. à Figurément : *Ce mot s'emploie* PROPREMENT *et figurément.* || On dit plus ordin. *Au propre.*

— *Parler proprement*, avec correction, avec pureté, en bons termes : *Il y a des puristes qui parlent* PROPREMENT *et ennuyeusement.* (La Br.)

— *Proprement dit*, se dit de certains termes pris dans leur signification expresse et particulière : *L'honneur* PROPREMENT DIT *n'est point intéressé dans cette dispute. Cette pièce appartient au genre de la comédie* PROPREMENT DITE. (Acad.) *Dans l'endroit où commence la ville* PROPREMENT DITE *et où commence le faubourg, le rocher diminue de hauteur.* (H. de Balz.)

— *La Grèce proprement dite*, l'Achaïe, le Péloponèse, etc. ; à la différence des autres pays que l'on comprend aussi sous le nom de *Grèce*, quand on le prend dans une signification plus étendue.

— Avec propreté : *Ce cuisinier accommode fort* PROPREMENT *à manger. On mange* PROPREMENT *chez ce traiteur.* (Acad.) *Le nid de troglodyte est en dedans* PROPREMENT *garni de plumes.* (Buff.)

— D'une manière bienséante, convenable : *S'habiller* PROPREMENT. *Être* PROPREMENT *meublé.* (Acad.) *Vous ferez relier un exemplaire bien* PROPREMENT. (Volt.) *J'ai dessein de me mettre aujourd'hui un peu* PROPREMENT. (Bruéys.)

— Avec adresse, avec régularité, avec netteté, avec grâce : *Travailler* PROPREMENT. *Écrire* PROPREMENT. *Il chante* PROPREMENT. (Acad.) *Cette marquise a cinquante ans, danse le menuet aussi* PROPREMENT *qu'une fille de quinze ans.* (Danc.)

Cinq fort gros diamants en nœud *proprement* mis. (Mol.)

— B.-arts. *Cela est fait proprement*, se dit d'un ouvrage exécuté avec une certaine justesse et une certaine élégance.

= **A proprement parler; proprement parlant,** loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts : A PROPREMENT PARLER, *ou* PROPREMENT PARLANT, *c'est une friponnerie.* (Acad.)

PROPRET, ETTE, adj. Fam. Qui se met proprement et avec une sorte de recherche : *Une personne* PROPRETTE. *Un petit vieillard* PROPRET. (Acad.) *Il contemplait avec plaisir la chambre blanche et* PROPRETTE *où il se trouvait.* (Scribe.)

— Substant. *C'est un* PROPRET.

PROPRETÉ, n. f. (*propre.*) Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure : *Tenir un appartement avec* PROPRETÉ, *dans une grande* PROPRETÉ. *La* PROPRETÉ *du corps contribue à la santé.* (Acad.) *Il me faut quelques heures pour mettre dans ce logement de l'ordre et de la* PROPRETÉ. (H. de Balz.)

Propreté simple, aimable, enchanteresse,
Oui, ton éclat vaut mieux que la richesse. (Campen.)

— Manière convenable, bienséante de s'habiller, d'être meublé : *Il est d'une grande* PROPRETÉ *sur sa personne. La* PROPRETÉ *dans les meubles. La* PROPRETÉ *dans les habits.* (Acad.)

La simple *propreté* composait sa parure. (Volt.)

— *Cette personne est d'une grande propreté*, elle a grand soin que tout ce qui lui appartient soit propre.

— B.-arts. *Avoir une grande propreté de pinceau*, bien terminer ses ouvrages, bien fondre la couleur : *Ce peintre a une grande* PROPRETÉ *de pinceau.* (Ac.)

PROPRÉTEUR, n. m. (*pro*, à la place de ; *préteur.*) Antiq. rom. Magistrat romain qui commandait dans une province avec l'autorité de préteur : *César donna à Salluste le gouvernement de Numidie avec le titre de* PROPRÉTEUR. (La Harpe.)

PROPRÉTURE, n. f. Ant. rom. Dignité, fonctions de propréteur.

PROPRIÉTAIRE, n. des 2 g. Celui ou celle à qui une chose appartient en propriété : *Les* PROPRIÉTAIRES *des maisons sont obligés aux grosses réparations. Le* PROPRIÉTAIRE *et le locataire.* (Acad.) *Le seul* PROPRIÉTAIRE *peut faire un bon citoyen, parce qu'il a intérêt au maintien de l'ordre et à la prospérité de son pays.* (Chaptal.)

— Adj. *Le comité évalua la totalité des biens de mainmorte du clergé* PROPRIÉTAIRE *à quatre milliards.* (Lam.)

Il est *propriétaire*, aussi n'a-t-il voté
Qu'avec un saint amour de la propriété. (C. Del.)

PROPRIÉTÉ, n. f. (*proprius*, propre ; lat.) Droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un : *Il jouit du revenu de cette maison, mais un autre en a la* PROPRIÉTÉ. *L'usufruit se réunit à la* PROPRIÉTÉ *par le décès de l'usufruitier.* (Acad.) *Le démon de la* PROPRIÉTÉ *infecte tout ce qu'il touche.* (J.-J. Rousseau.) *Le droit de* PROPRIÉTÉ *est le principe créateur et conservateur de toute société.* (De Ségur.) *La* PROPRIÉTÉ *est sacrée parce qu'elle représente le droit de la personne elle-même.* (V. Cous.) *La* PROPRIÉTÉ *est le droit naturel, appliqué aux rapports de l'homme avec la matière.* (Troplong.)

— *Nue propriété*, propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit.

— Chose qui appartient en propre à quelqu'un : *Cette maison, ce champ est ma* PROPRIÉTÉ. *Ce bien, qu'il n'avait qu'en usufruit, est devenu sa* PROPRIÉTÉ. *Ce cheval, ce livre est ma* PROPRIÉTÉ. (Acad.)

— Absol. Biens-fonds, terres, maisons : *Cet homme a des* PROPRIÉTÉS *considérables dans tel département. Agrandir, embellir sa* PROPRIÉTÉ. *Voilà une belle* PROPRIÉTÉ. (Acad.) *Les* PROPRIÉTÉS *dévastées ou détruites étaient toujours arbitrairement et tardivement payées.* (A. de Tocquev.)

Quant à celle d'autrui, s'en mêle qui voudra ;
Pour mes *propriétés*, on les respectera. (C. Del.)

— Légis. *Propriété littéraire*, droit que l'auteur d'un livre conserve sur son œuvre, quand il ne l'a point aliénée définitivement, et qu'il transmet à ses héritiers pour un temps fixé par la loi.

— Ce qui appartient essentiellement à une chose : *L'impénétrabilité est une* PROPRIÉTÉ *de la matière. Les* PROPRIÉTÉS *vitales. Les* PROPRIÉTÉS *chimiques. Les* PROPRIÉTÉS *physiques.* (Acad.)

— Vertu particulière des plantes, des minéraux, et des autres objets naturels : *Les* PROPRIÉTÉS *naturelles des plantes. La* PROPRIÉTÉ *de l'aimant. La* PROPRIÉTÉ *de chaque simple.* (Acad.) *Il n'y a point de territoire si ingrat qui n'ait quelque* PROPRIÉTÉ. (Fén.) *La plus grande et la plus utile* PROPRIÉTÉ *du borax est de faciliter, plus qu'aucun autre sel, la fusion des métaux.* (Buff.)

— Par anal. Ce qui est propre à une chose : *La* PROPRIÉTÉ *de cette machine est de produire tel effet, d'une manière plus simple que les autres machines du même genre.* (Acad.)

— Littér. Emploi du mot, du terme propre : *Parler, s'exprimer avec* PROPRIÉTÉ. (Acad.) *La clarté et la correction du style consistent dans la* PROPRIÉTÉ *des termes.* (D'Alemb.) *Fénelon a toutes les qualités du langage qui font durer les livres français : la clarté, la précision, la* PROPRIÉTÉ, *avec un tour vif et facile.* (Nisard.)

PROPYLÉES, n. f. pl. (πρό, devant ; πύλαι, portes ; gr.) Archit. anc. Édifice à plusieurs portes, qui était orné de colonnes et formait l'entrée principale de l'enceinte d'un édifice public : *De superbes* PROPYLÉES *conduisaient à la citadelle d'Athènes.* (Ac.)

PRORATA (AU), loc. adv. (*pro*, pour ; *rata*, réglée, s.-e. *parte*, part ; lat.) A proportion : *Les héritiers contribuent à cette dépense* AU PRORATA *de leurs parts et portions.* (Acad.) *Le joueur est tenu de faire une levée qui se paye* AU PRORATA *de la mise.* (H. de Balz.)

PROROGATIF, IVE, adj. Qui proroge : *Acte* PROROGATIF. *Mesures* PROROGATIVES. (Acad.)

PROROGATION, n. f. (*prorogatio*, de *prorogare*, étendre ; lat.) Pron. *pro-ro-ga-ci-on.* — Délai, prolongation de temps : *On leur a accordé une nouvelle* PROROGATION *de tant de jours, de tant de mois.* (Ac.)

— Politiq. Acte qui suspend les séances d'une assemblée délibérante et en remet la continuation à un certain jour.

— Jurispr. *Prorogation de juridiction*, action de se soumettre pour le jugement d'une affaire à la juridiction d'un tribunal dont on n'est pas justiciable.

PROROGÉ, ÉE, part. pass. v. Proroger : *Délai* PROROGÉ. *Loi* PROROGÉE. (Acad.) *Le concours est* PROROGÉ. (Villem.)

PROROGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*prorogare*; lat., m. sign.) — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *prorog.* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou *o* : *nous prorogeons, il prorogea*, etc. — Prolonger le temps qui avait été pris, qui avait été donné pour quelque chose : PROROGER *le terme accordé par l'exécution d'un traité.* PROROGER *une dispense. On a* PROROGÉ *encore pour une année, cette loi qui n'était exécutoire que pour un an.* (Acad.)

— Politiq. Suspendre les séances d'une assemblée délibérante par un acte de l'autorité souveraine, et en remettre la continuation à un certain jour.

PROSAÏQUE, adj. des 2 g. Par dénigr. Qui tient de la prose, qui appartient à la prose : *Terme* PROSAÏQUE. *Façon de parler, expression* PROSAÏQUE. *Style* PROSAÏQUE. *Tour* PROSAÏQUE. *Vers* PROSAÏQUES. *Cela est trop* PROSAÏQUE. (Acad.)

— Fig. Par anal. Commun, vulgaire : *Les* PROSAÏQUES *vicissitudes de la vie commune.* (Lam.) *Une vie* PROSAÏQUE.

PROSAÏSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Écrire en prose. || Peu usité.

PROSAÏSME, n. m. Littér. Défaut des vers qui manquent de poésie, qui contiennent un trop grand nombre de tours et d'expressions appartenant à la prose : *Le* PROSAÏSME *est le moindre défaut de ses vers. Il n'a pas assez évité le* PROSAÏSME. *Ses vers sont remplis de* PROSAÏSME. (Acad.) *Dans ce long fatras, il y a autant de* PROSAÏSME *bas et dégoûtant que d'extrême emphase.* (La Harpe.)

— Fig. Vulgarité : *Le* PROSAÏSME *de la vie.*

PROSATEUR, n. m. Auteur qui écrit principalement en prose : *Un bon* PROSATEUR. *Il est de nos meilleurs* PROSATEURS. *Il est également bon poëte et bon* PROSATEUR. *Les* PROSATEURS *français.* (Acad.)

PROSCÉNIUM, n. m. (*pro*, en avant, et *scena*, scène ; lat.) Pron. *pross-ce-ni-ome.* — Antiq. Partie des théâtres où les acteurs venaient jouer la pièce ; avant-scène. (Acad.)

PROSCRIPTEUR, n. m. Celui qui proscrit : *De proscrits qu'ils étaient ils devinrent* PROSCRIPTEURS. (Acad.) *C'est un noble parti que celui du pauvre contre le riche, du proscrit contre le* PROSCRIPTEUR. (F. Soulié.)

PROSCRIPTION, n. f. (*proscriptio* ; lat., m. sign.) Pron : *pro-skrip-ci-on.* — Antiq. rom. Condamnation à mort sans forme judiciaire, et qui pouvait être mise à exécution par quelque particulier que ce soit : *Les* PROSCRIPTIONS *du temps. Les* PROSCRIPTIONS *du triumvirat. Tables de* PROSCRIPTIONS. (Acad.) *L'Étrurie fut comprise dans les* PROSCRIPTIONS *de Sylla.* (Mich.)

— Par extens. Mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils.

— Fig. Abolition, destruction : *La* PROSCRIPTION *de ce mot est un caprice de l'usage. La* PROSCRIPTION *de cet usage est un caprice de la mode.* (Acad.)

PROSCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*proscribere* ; publier ; lat.) Pron. *pross-krir.* (*Je proscris, nous proscrivons ; je proscrivais, nous proscrivions ; je proscrivis, nous proscrivîmes ; je proscrirai, nous proscrirons ; je proscrirais, nous proscririons ; proscris, proscrivons, proscrivez ; que je proscrive, que nous proscrivions ; que je proscrivisse, que nous proscrivissions ; proscrivant ; proscrit, proscrite.*) Antiq. rom. Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant seulement par une affiche les noms de ceux qui sont condamnés : *Sylla* PROSCRIVIT *trois ou quatre mille citoyens romains. Les triumvirs* PROSCRIVIRENT *tous leurs ennemis.* (Acad.)

— Par extens. Éloigner, chasser, bannir : *Vous devriez* PROSCRIRE *ces hommes infâmes.* (Mass.) *Cet homme est dangereux, méchant ; il faut le* PROSCRIRE *de notre société.* (Acad.)

— Fig. Rejeter, abolir, détruire : *Ce mot n'est pas français, il faut le* PROSCRIRE. (Acad.) *Dans les temps de dissensions civiles, on* PROSCRIT *tout, l'usage avec l'abus, le bien avec le mal.* (De Rémus.)

Pour détrôner l'abus, *proscrirons-nous* l'usage ? (C. D.)

PROSCRIT, ITE, part. pass. du v. Proscrire : *Après sa fuite, Marius avait été* PROSCRIT, *et sa tête mise à prix.* (Vertot.) *Les évêques* PROSCRITS *furent souvent obligés de refuser la prêtrise.* (Chateaubr.) *Le citoyen inutile n'est pas moins* PROSCRIT *par l'évangile que par la société.* (Mass.)

Le père criminel d'une race *proscrite*
Peuple d'infortunés une terre maudite. (Rac.)

— Substantiv. *Être du nombre des* PROSCRITS. (Acad.) *La belle* PROSCRITE *soupait fièrement d'un morceau de pain bis.* (J. Sandeau.)

— Par extens. Ceux qui n'osent retourner dans leur pays, à cause de quelque fâcheuse affaire : *Ce sont de malheureux* PROSCRITS. (Id.)

— Fam. *Cet homme a une figure de proscrit*, il a une figure qui déplaît à tout le monde. || Dans le m. sens : *Il a une figure* PROSCRITE.

— Fig. et mor. En parl. des choses, Banni, écarté de l'usage : *Ce mot est* PROSCRIT. *Cette façon d'agir est* PROSCRITE. (Acad.)

PROSE, n. f. (*prosa* ; lat., m. sign.) Discours qui n'est point assujetti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds ou de syllabes : PROSE *grecque, latine, française. Le langage de la* PROSE *est plus simple et moins figuré que celui des vers.* (Acad.) *Écrit en* PROSE *qui veut, mais en vers qui peut.* (Volt.) *Quand je dis :* Nicole, apportez-moi mes pantoufles.... *C'est de la* PROSE ? (Mol.) *C'est de la* PROSE *qui donne l'empire à une langue tout usuelle : la poésie n'est*

qu'un objet de luxe. (Rivarol.) *Connaîtriez-vous un procureur dont je pusse employer la* PROSE? (Volt.) *Il y a trente ans que je fais de la* PROSE *sans que j'en susse rien.* (Mol.)

— Prov. *Faire de la prose sans le savoir*, réussir par hasard et sans dessein.

— Liturg. Sorte d'hymme latine, où la rime et le nombre des syllabes remplacent la quantité : *La* PROSE *du saint sacrement. La* PROSE *des morts.* (Ac.)

PROSECTEUR, n. m. (*pro*, avant; *sector*, qui coupe; lat.) Méd. Celui qui prépare ou fait les dissections pour un professeur.

PROSÉLYTE, n. des 2 g. (προσήλυτος, étranger; gr.) Pron. *pro-sé-li-te.* — Propr. Étranger, nouveau venu dans un pays.

— Écrit. sainte, Personne qui a passé du paganisme à la religion judaïque : *Un nouveau* PROSÉLYTE. *Les Juifs et les* PROSÉLYTES. (Acad.)

— Personne nouvellement convertie à la foi catholique : *Ce missionnaire fit beaucoup de* PROSÉLYTES *parmi les musulmans.* (Acad.)

— Par extens. Partisan qu'on gagne à une secte, à une opinion : *Cette opinion a beaucoup de* PROSÉLYTES, *a fait beaucoup de* PROSÉLYTES. (Acad.) *Le sang des victimes multiplie les* PROSÉLYTES. (De Ségur.) *Les gens de bonne compagnie ne font point de* PROSÉLYTES; *ils sont tièdes, ils ne songent qu'à plaire.* (Volt.)

PROSÉLYTISME, n. m. Zèle de faire des prosélytes : *La manie du* PROSÉLYTISME. *Cet ouvrage a été conçu dans un esprit de* PROSÉLYTISME. *L'ardeur du* PROSÉLYTISME *l'entraîne.* (Acad.) *L'esprit de* PROSÉLYTISME *n'est pas un indice toujours certain de convictions profondes.* (Arago.) *L'honnête* PROSÉLYTISME *procède de la persuasion.* (J. de Maistre.)

PROSIER, n. m. Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIMIEN, IENNE, adj. (πρός, auprès; gr., et *simius*, singe; lat.) Pron. *pro-ci-miein.* — Zool. Qui se rapproche des singes.

— N. m. pl. Famille de mammifères voisins des singes.

PROSODIE, n. f. (πρός, selon; ᾠδή, chant.) Pron. *pro-zo-di.* — Gramm. Prononciation régulière des mots conformément à l'accent et à la quantité : *Traité de* PROSODIE. *Les règles de la* PROSODIE. *Il entend bien la* PROSODIE. (Acad.) *C'est la variété dans la prononciation des syllabes qui fait le charme de la* PROSODIE. (Volt.) *Le plus beau de tous les langages doit être celui qui par sa* PROSODIE *exprime le mieux les mouvements lents et impétueux de l'âme.* (Id.)

Chez les fils de Cadmus, l'exacte *prosodie*
Aux chansons des neuf Sœurs prêtait sa mélodie.
(Fr. de Neufch.)

— Petit livre classique qui traite de la quantité des mots grecs ou latins, et de la forme et de la mesure des différents vers.

PROSODIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la prosodie : *Accent* PROSODIQUE. (Acad.)

— Langue prosodique, langue dont la prosodie est bien marquée, où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés : *Aucune langue ne peut avoir d'accent* PROSODIQUE *adhérent aux sons, immobile et invariable.* (Marmontel.)

PROSOPOPÉE, n. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur introduit dans son discours soit une personne morte, absente ou feinte, soit une chose inanimée, qu'il fait parler ou agir : PROSOPOPÉE *directe.* PROSOPOPÉE *indirecte. Une belle* PROSOPOPÉE. (Acad.)

PROSPECTUS, n. m. (*prospicere, prospectus*, regarder en avant; lat.) Pron. *pro-spek-tuss.* — Espèce de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on donne une idée de cet ouvrage, on annonce le format, le caractère, la quantité de volumes, et les conditions de vente : *Faire imprimer un* PROSPECTUS. *Publier, distribuer un* PROSPECTUS. *Le* PROSPECTUS *d'un journal.* (Acad.) *Il refusait de payer, tout en gardant les livraisons, se fondant sur ce qu'elles dépassaient le nombre annoncé par le* PROSPECTUS. (H. de Balz.)

Je veux un *prospectus* qui fasse du tapage. (Vigée.)

— Par anal. Annonce d'un établissement : PROSPECTUS *d'un nouvel établissement.*

PROSPÈRE, adj. des 2 g. (*prosper*, heureux; lat.) Poétiq. Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise : *Le ciel vous soit* PROSPÈRE! *Les destins lui ont été* PROSPÈRES. *Dans un temps plus* PROSPÈRE. *O jour prospère!* (Acad.)

— Heureux : *Ses affaires sont dans un état* PROSPÈRE. (Acad.)

PROSPÉRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*prosper*, heureux; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *prospér*, en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent.* — Être heureux, avoir la fortune favorable : *Il y a longtemps qu'il* PROSPÈRE. (Acad.) *Le méchant* PROSPÈRE *et le juste reste opprimé.* (J.-J. Rouss.)

— En parl. des choses, Réussir, avoir un heureux succès : *Toutes choses lui* ONT PROSPÉRÉ. *Faire* PROSPÉRER *les sciences et les arts. Le commerce* PROSPÈRE *dans ce pays.* (Acad.) *Tout semblait* PROSPÉRER *par sa présence.* (Boss.)

PROSPÉRITÉ, n. f. (*prosperitas*; lat., m. sign.) Heureux état, situation, florissante des affaires : *Grande, longue* PROSPÉRITÉ. PROSPÉRITÉ *continuelle. On ne manque point d'amis dans la* PROSPÉRITÉ. *Prier Dieu pour la* PROSPÉRITÉ *de ses proches, de son pays.* (Acad.) *Crésus envoya quérir Solon pour lui faire admirer sa grande* PROSPÉRITÉ. (Fén.) *La* PROSPÉRITÉ *fait peu d'amis.* (Vauv.) *On plaint le riche plus qu'on ne l'envie, malgré sa* PROSPÉRITÉ. (J.-J. Rouss.)

La *prospérité* même a ses jours d'infortune. (L. Arnault.)

— Au plur. Événement heureux : *Que d'infortunes succédèrent à ses* PROSPÉRITÉS! *Rien n'a interrompu le cours de ses* PROSPÉRITÉS. (Acad.)

— Fam. *Avoir un visage de prospérité*, avoir l'air gai, content, le teint frais et fleuri.

PROSTATALGIE, n. f. (προστάτης, prostate; ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Douleur dont la prostate est le siége.

PROSTATE, n. f. (προστάτης, qui est placé devant; gr.) Anat. Corps glanduleux situé à la jonction de la vessie et de l'urètre chez l'homme.

— *Prostates inférieures ou petites prostates*, deux petits groupes de follicules muqueux, situés au-devant de la prostate, et que l'on nomme autrement : *Glandes de Cowper.*

PROSTATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la prostate : *Le sperme est mélangé d'une certaine quantité de fluide* PROSTATIQUE. (Câseaux.)

PROSTATITE, n. f. Chir. Inflammation de la prostate.

PROSTALOCÈLE, n. f. (προστάτης, prostate; κήλη, tumeur; gr.) Chirur. Engorgement de la prostate.

PROSTERNATION, n. f. Action, état de celui qui se prosterne, qui est prosterné : *Les Chinois font plusieurs* PROSTERNATIONS *quand ils se présentent devant l'empereur.* (Acad.) *Un prince est-il payé de ses peines par toutes les* PROSTERNATIONS *des courtisans?* (La Br.)

PROSTERNÉ, ÉE, part. pass. du v. Prosterner : PROSTERNÉ *devant Dieu.* PROSTERNÉ *la face contre terre.* (Acad.)

Vous voyez l'univers *prosterné* devant vous. (Rac.)
Les voilà, *prosternés* sous mes mains, sous mes larmes.
(C. Del.)

PROSTERNEMENT, n. m. Action de se prosterner : *Les Orientaux témoignent leur respect par de fréquents* PROSTERNEMENTS. (Acad.) *Les génuflexions, les* PROSTERNEMENTS, *sont des signes arbitraires dont l'habitude seule fixe la valeur.* (A. de Rémusat.)

— Par anal. Humiliation, soumission : *La religion des Russes est le* PROSTERNEMENT *de l'esprit sans réplique.* (Lam.)

PROSTERNER (SE), v. pron. S'abaisser en posture de suppliant, se jeter à genoux aux pieds de quelqu'un, se baisser jusqu'à terre : *Il* SE PROSTERNA *devant lui.* SE PROSTERNER *la face contre terre.* SE PROSTERNER *au pied des autels.* SE PROSTERNER *devant Dieu.* (Acad.)

Prosternez-vous, mon fils. (Rac.)

— Fig. et fam. *Je* ME PROSTERNE *devant vous.* (Acad.) *Le peuple* SE PROSTERNERAIT *devant un ministre qui irait au conseil à pied, pour avoir vendu ses carrosses dans un pressant besoin de l'État.* (J.-J. Rouss.)

— Transitiv. Abaisser, humilier :

Il est des nobles cœurs, des esprits renommés,
Qui ne *prosternent* point leur fière intelligence. (Anc.)

PROSTHÈME, n. m. Zool. Appendice qui garnit le nez de certains mammifères.

PROSTHÈSE, n. f. (πρός, devant; τίθημι, je place; gr.) Gramm. Figure de diction qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Exemple : *Gnatus* pour *Natus*, en latin. || V. MÉTAPLASME.

PROSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Prostituer : *Une femme, une fille* PROSTITUÉE.

— Fig. *Un homme prostitué à la faveur*, dévoué aux volontés des gens puissants, des gens en crédit.

— *Plum se prostituée*, auteur dévoué aux passions de ceux qui le font écrire.

PROSTITUÉE, n. f. Femme qui se livre à la prostitution : *On fut redevable du premier indice de la conjuration de Catilina à une misérable* PROSTITUÉE, *nommée Fulvie.* (La Harpe.) *S'ils s'assemblent, c'est pour voir déclamer des histrions, minauder des* PROSTITUÉES. (J.-J. Rouss.) *Les larmes d'une mère ont moins de pouvoir sur toi que les caresses d'une* PROSTITUÉE. (La Harpe.)

— Écrit. saint. *Babylone, la grande prostituée*, Rome païenne.

PROSTITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pro*, en avant; *stare*, poser; lat.) Livrer, pousser, par autorité ou par persuasion, une femme ou une fille à s'abandonner à l'impudicité : *Elle* A PROSTITUÉ *elle-même sa fille. Elle* L'A PROSTITUÉE *pour de l'argent à un vieillard dépravé.* (Acad.)

— Fig. Déshonorer, avilir, dégrader, ravaler : PROSTITUER *son honneur, sa dignité, son talent, sa plume.* PROSTITUER *la justice, la magistrature.* (Acad.)

— *Cette femme, cette fille a prostitué son honneur*, elle s'est livrée elle-même à l'impudicité.

= **Se prostituer**, v. pron. Se livrer à la prostitution : *Elle* S'EST PROSTITUÉE *dès son plus jeune âge. Elle* S'EST PROSTITUÉE *à ce misérable.* (Acad.)

Pour que devant vos pas la prison s'ouvre ainsi,
A qui vous *êtes-vous prostituée* ici? (V. Hugo.)

— Fig. *Cet homme se prostitue à la faveur, à la fortune*, il se déshonore par un lâche dévouement aux volontés des hommes puissants ou riches.

— *Cet écrivain se prostitue*, il ment à sa conscience; il soutient, non ce qu'il sait être vrai, mais ce qui sert ses intérêts, ses passions.

PROSTITUTION, n. f. Pron. *pro-sti-tu-cion.* — Abandonnement à l'impudicité, en parl. des femmes : *Elle a vécu dans une* PROSTITUTION *honteuse.* (Acad.) *La passivité de l'esclave a quelque chose qui ressemble à la froideur et à l'abrutissement de la* PROSTITUTION. (G. Sand.)

— *Lieu de prostitution*, maison de débauche.

— Fig. *La prostitution de la justice, des lois*, le mauvais usage qu'un juge corrompu fait des lois et de la justice, en les faisant servir à ses intérêts.

— Écrit. sainte. Abandonnement à l'idolâtrie.

PROSTRATION, n. f. (*prosternere*, prosterner, renverser; lat.) Pron. *pross-tra-cion.* — Prosternation; il se dit exclusiv. des démonstrations de piété : *Il y a le culte de la parole; il y a celui de tout le corps, qui comprend les génuflexions, les* PROSTRATIONS *et les autres actions et cérémonies extérieures.* (Boss.)

— Méd. Affaiblissement extrême, des forces musculaires : *Cet accès fut suivi d'une grande* PROSTRATION *de force.* (Acad.)

PROSTYLE, n. m. (πρό, devant; στύλος, colonne; gr.) Archit. Édifice qui n'a de colonne qu'à sa façade antérieure.

— Adjectiv. *Temple* PROSTYLE. (Acad.)

PROTAGONISTE, n. m. πρῶτος, premier; ἄγω, je conduis; gr.) Didact. Principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui joue le premier rôle : *Le* PROTAGONISTE *ne paraît dans cette pièce qu'au troisième acte.* (Acad.)

PROTASE, n. f. (πρότασις, proposition; gr.) Didact. Partie d'un poëme dramatique, qui contient l'exposition du sujet de la pièce : *Dans cette pièce, la* PROTASE *comprend la première scène du second acte.* (Corn.)

PROTATIQUE, adj. des 2 g. (πρῶτος, premier; gr.) Didact. Il n'est guère usité que dans cette loc. *Personnage protatique*, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition.

PROTE, n. m. (πρῶτος, premier; gr.) Typogr. Celui qui, sous les ordres de l'imprimeur, est chargé de diriger et de conduire tous les travaux, de maintenir l'ordre dans l'atelier, et de payer les ouvriers : *Un* PROTE *intelligent, attentif. Un* PROTE *négligent. Cet imprimeur a un* PROTE *vigilant.* (Acad.) *Un* PROTE *m'a révélé sans le vouloir le secret de son métier.* (Viennet.)

— Il se dit aussi de ceux qui lisent et corrigent les épreuves : *Un* PROTE *ne saurait être trop instruit.* (Acad.)

PROTÉACÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes composée d'arbres et d'arbrisseaux exotiques.

PROTECTEUR, TRICE, n. (*protegere, protectum*, protéger; lat.) Défenseur; celui, celle qui protége, qui défend les faibles et les affligés, qui les préserve du mal : *Dieu sera notre* PROTECTEUR. *Nous avons un puissant* PROTECTEUR. *Il est le* PROTECTEUR *des pauvres, le* PROTECTEUR *des affligés, des opprimés.* (Acad.)

— Patron, patronne, celui, celle qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise l'accroisse-

ment, le progrès d'une chose : *Ce ministre est sans* PROTECTEUR. *Cette princesse est sa* PROTECTRICE. *Ce prince est le* PROTECTEUR *des lettres, des sciences, des arts, du commerce. Il se donne, il prend des airs de* PROTECTEUR. (Acad.) *Mes augustes* PROTECTEURS. (Beaum.) *Nos sûrs* PROTECTEURS *sont nos talents.* (Vauv.)

Des protégés si bas, des *protecteurs* si bêtes.
(C. Gress.)

— Titre, dignité, fonction : *Le roi est le* PROTECTEUR *de l'Académie française. Cromwell a gouverné l'Angleterre sous le titre de* PROTECTEUR. *Cette communauté religieuse avait tel évêque, tel magistrat pour* PROTECTEUR. (Acad.)

J'ai vu le peuple anglais, en pleine république,
Retombant sous le joug de toute sa hauteur,
Changer un doux tyran pour un dur *protecteur*.
(C. Del.)

— Particul. Cardinal chargé, à Rome, des affaires consistoriales de certains royaumes, ou des intérêts de certains ordres religieux : *Ce cardinal est* PROTECTEUR *des affaires de France*, PROTECTEUR *des affaires d'Espagne*, et par ellipse, PROTECTEUR *de France, d'Espagne. Ce cardinal est le* PROTECTEUR *des dominicains.* (Acad.)

— Adj. *Il prend un air, un ton* PROTECTEUR. *De protégé qu'il était, il s'est fait* PROTECTEUR. (Viennet.)

— Écon. pol. *Système protecteur*, système qui prohibe l'entrée de certaines marchandises étrangères, et établit à l'intérieur un monopole en faveur de ceux qui les produisent au préjudice de ceux qui les consomment : *Le* SYSTÈME PROTECTEUR *est un impôt onéreux.* (Blanqui.)

PROTECTION, n. f. Pron. *pro-tèk-ci-on*. — Action de protéger, de défendre quelqu'un, de veiller à ce qu'il ne lui arrive point de mal : *La* PROTECTION *de Dieu, du ciel. Il ne faut point accorder, donner de* PROTECTION *au crime. Étendre sa* PROTECTION *sur tous les malheureux.* (Acad.) *Prenez sous votre* PROTECTION *la faiblesse des malheureux.* (Vauv.)

— Action de prendre soin de la fortune, des intérêts de quelqu'un, de favoriser l'accroissement, le progrès de quelque chose : *Sa* PROTECTION *ne vous manquera pas. Faute de* PROTECTION, *il n'a pu avoir cette place. C'est un homme qui mérite* PROTECTION, *qui demande votre* PROTECTION. (Acad.) *Louvois voulut que l'incapacité eût un continuel besoin de sa* PROTECTION. (St-Simon.)

— Personne qui protége, qui en favorise d'autres : *Vous avez en lui une puissante* PROTECTION. *Cet homme a de belles* PROTECTIONS. *Nous avons réussi malgré les* PROTECTIONS *de notre adversaire. J'ai lutté contre les* PROTECTIONS *de mon concurrent.* (Acad.)

— Emploi de protecteur à Rome : *Le roi donna la* PROTECTION *de France à tel cardinal. Le pape donna la* PROTECTION *des jacobins à tel cardinal.* (Acad.)

— Écon. polit. *Système de protection*, système relatif à l'admission des marchandises étrangères dans un pays et tenant le milieu entre la prohibition et la liberté absolue du commerce.

PROTECTIONISTE, n. m. Écon. polit. Partisan du système commercial nommé Protection.

PROTECTORAT, n. m. Politit. Appui que donne publiquement une grande puissance à un petit État.

— Dignité de protecteur, fonction de protecteur : *Le* PROTECTORAT *de Cromwell.* (Acad.)

PROTECTORERIE, n. f. Hist. ecclés. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome. V. PROTECTEUR.

PROTÉE, n. m. (n. d'un personnage mythol.) Homme qui change continuellement de manières, d'opinions, qui joue toutes sortes de rôles : *Cet homme est un vrai* PROTÉE. (Acad.) *L'amour-propre est le plus souple et le plus ingénieux des* PROTÉES. (De Lévis.)

— Zool. Reptile de l'ordre de Batraciens ; il ressemble à l'anguille par la conformation de son museau ; on l'a rattachée au genre Salamandre : *Les* PROTÉES *ont le corps fort allongé, la queue longue et comprimée ; ils vivent dans les canaux souterrains de certains lacs de la Carniole.* (Rich.)

— Bot. Arbre, type de la famille des Protéacés ; son fruit est une espèce de noix toute couverte de poux.

PROTÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Protéger : *L'innocence* PROTÉGÉE. *La bonne cause* PROTÉGÉE. *Son innocence était* PROTÉGÉE *par l'excès même de sa beauté.* (Lam.)

— Par anal. Abrité, défendu : *Cette habitation était* PROTÉGÉE *par un large fossé.* (H. de Balz.)

— Substantiv. Celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un : *Les grands préfèrent de sots* PROTÉGÉS *à des gens d'esprit qui leur plairaient davantage.* (Helvét.) *Le ministre ne manquait pas d'avancer ses* PROTÉGÉS *malgré l'ordre du tableau.* (St-Simon.)

PROTÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pro*, devant ; *tegere*, couvrir ; lat.) Il conserve l'*é* fermé dans toute sa conjugaison, et prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *protég* et la termin. quand celle-ci commence par *a* ou par *o* : *nous protégeons, il protégea.* — Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose ; prêter secours et appui : *Si Dieu nous* PROTÉGE, *qu'avons-nous à craindre?* PROTÉGER *les gens de bien contre les entreprises des méchants.* PROTÉGER *la veuve et l'orphelin.* PROTÉGER *les faibles.* (Acad.)

...Toi qui l'entends, *protége* ta prêtresse ;
Dieu, fais luire entre nous ta foudre vengeresse. (C. Del.)

— Absol. : *Familier avec ses supérieurs, important avec ses inférieurs, il tutoie, il* PROTÉGE, *il méprise.* (Desmahis.)

— S'intéresser, contribuer à la fortune d'une personne ; veiller au maintien, au progrès d'une chose : *Un ami du ministre le* PROTÉGE. PROTÉGER *les sciences, l'industrie, le commerce.* (Acad.) *Colbert* PROTÉGEA *par des règlements utiles la nourriture des troupeaux, et encouragea la population par des récompenses.* (Thomas.)

— Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger : *Ce mur nous* PROTÉGE *contre le froid. Ces arbres nous* PROTÉGENT *de leur ombre. Ce fort, cette citadelle* PROTÉGE *la ville.* (Acad.)

PROTÈLE, n. m. Zool. Mammifère carnassier de la taille du chacal ; il habite l'Afrique méridionale.

PROTESTANT, ANTE, n. (*protester.*) Nom qui a été donné d'abord aux luthériens, et qu'on a étendu depuis aux calvinistes et à ceux qui suivent la religion réformée : *Les* PROTESTANTS *d'Allemagne. Les opinions des* PROTESTANTS. *Il a épousé une* PROTESTANTE. (Acad.)

— Adj. Qui est de la religion protestante : *Les princes* PROTESTANTS. *Les États* PROTESTANTS. *Cet homme est* PROTESTANT. *Cette femme est* PROTESTANTE. (Acad.)

PROTESTANTISME, n. m. Croyance des Églises protestantes dans tous les points où elle diffère de la foi de l'Église catholique : *D'excellents esprits ont abjuré le* PROTESTANTISME *entre les mains de Bossuet.* (Nisard.) *Où est la cause du régime sévère de Louis XIV, sinon dans les excès du* PROTESTANTISME. (Jouffroy.) *Le* PROTESTANTISME *doute, examine et tue les croyances ; il est donc la mort de l'art.* (H. de Balzac.)

— Par anal. : *En Suisse, Voltaire a répandu le* PROTESTANTISME *de la pensée.* (Mignet.)

PROTESTATION, n. f. Témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté : *Il fit une* PROTESTATION *de sa fidélité au service du roi.* (Acad.)

— Promesse, assurance positive : *Il lui a fait mille* PROTESTATIONS *d'amitié, de service, de fidélité, d'attachement inviolable.* (Acad.) *Agréez les* PROTESTATIONS *de ma reconnaissance.* (Volt.)

— Pol. Déclaration en forme, par laquelle on proteste : PROTESTATION *verbale.* PROTESTATION *par écrit. Faire sa* PROTESTATION *contre un arrêt, contre un acte. Rédiger, signer une* PROTESTATION. *Nonobstant toutes* PROTESTATIONS *à ce contraires. Il a fait ses* PROTESTATIONS. (Acad.)

PROTESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Protester : *Billet* PROTESTÉ. *Lettre de change* PROTESTÉE.

PROTESTER, v. tr. ou act. 1re conj. Promettre fortement ; assurer positivement, publiquement : *Il lui* PROTESTA *qu'il le servirait en toutes rencontres. Il lui* PROTESTA *de ne l'abandonner jamais. Je vous* PROTESTE *qu'il ne m'en a rien dit.* (Acad.) *Antiochus* PROTESTAIT *d'affranchir Jérusalem, qui avait été l'objet de sa haine.* (Boss.)

L'exorde m'a coûté beaucoup, je vous *proteste*. (Regn.)

— Comm. Faire un protêt : PROTESTER *un billet.* PROTESTER *une lettre de change.*

— Par extens. Il se dit des personnes : *On a* PROTESTÉ *plusieurs fois ce négociant.* (Acad.)

— Absol. : *Le billet est échu ; l'on* PROTESTE *demain.* (De la Ville.)

— Intransitiv. Déclarer en forme qu'on tient pour nul, illégal, ce qui a été résolu, fait, et que l'on se pourvoira contre : PROTESTER *contre une résolution, contre une délibération, contre une élection, contre une mesure arbitraire, contre une arrestation*, etc. (Acad.)

— Par anal. : *Je crois pouvoir* PROTESTER *contre toute maligne interprétation.* (La Br.)

— *Protester de violence*, déclarer que c'est par violence, par force que l'on condescend à quelque chose : *Il leur remit les papiers qu'ils demandaient, mais en même temps il* PROTESTA *de violence.*

— *Protester de nullité, d'incompétence*, déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent.

PROTÊT, n. m. Comm. Acte d'huissier, qui a pour objet de constater le refus de payement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, ou le refus d'acceptation d'une lettre de change : PROTÊT *faute de payement.* PROTÊT *faute d'acceptation. Faire un* PROTÊT. *Signifier, dénoncer un* PROTÊT.

PROTHÈSE, n. f. (πρό, au lieu de ; τίθημι, je place ; gr.) Chirur. Préparation artificielle qui a pour objet de remplacer un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie ou de cacher une difformité.

PROTOCANONIQUE, adj. des 2 g. (πρῶτος, premier ; κανών, règle ; gr.) Théol. Il se dit des livres sacrés qui étaient reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons. || V. DEUTÉROCANONIQUE.

PROTOCOLE, n. f. (πρῶτος, premier ; κῶλον, peau, parchemin ; gr.) Formulaire pour dresser des actes publics : *Le* PROTOCOLE *des greffiers, des huissiers.* (Acad.) *Je travaille à mettre en beau langage le* PROTOCOLE *des notaires.* (Danc.)

— Admin. Formulaire contenant la manière dont les rois, les grands princes et les chefs d'administration traitent dans leurs lettres ceux à qui ils écrivent : *Pour écrire à tel prince, il a consulté son* PROTOCOLE. (Acad.)

— Diplom. Registre où l'on inscrit les délibérations, les actes d'un congrès, d'une diète, etc. ; ces délibérations, ces actes mêmes : *Un* PROTOCOLE *signé par les ministres de plusieurs puissances. Les limites de ce pays ont été fixées par le* PROTOCOLE *de tel jour.* (Acad.)

— Dr. rom. Marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics : *Le* PROTOCOLE *des chartes fait connaître l'année où le parchemin a été fait, et le nom de l'officier qui l'a délivré.*

PROTONOTAIRE, n. m. (πρῶτος, premier, gr., et *notarius*, notaire ; lat.) Officier de la cour de Rome, qui a un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour ; il reçoit et expédie les actes des consistoires publics : *Le collége des douze* PROTONOTAIRES *participants est le premier des colléges des prélats qui ne sont pas évêques.* (Acad.)

PROTOPAPAS, n. m. (πρῶτος, premier ; πάπας, prêtre ; gr. mod.) Grand dignitaire de l'Église grecque : *Il prend terre, à la vue des archontes, précédés de leur* PROTOPAPAS *et des archimandrites.* (De Pouqueville.)

PROTOPATHIE, n. f. (πρῶτος, premier ; πάθος, maladie ; gr.) Pathol. Maladie primitive ou essentielle.

PROTOPHOSPHURE, n. m. Premier degré de combinaison du phosphore avec un corps simple.

PROTOPHYLLE, n. f. (πρῶτος, premier ; φύλλον, feuille ; gr.) Bot. Feuille séminale ; première feuille d'une plante.

PROTOPHYTE, adj. des 2 g. (πρῶτος, premier ; φυτόν, plante ; gr.) Bot. Il se dit des végétaux qu'on regarde comme les premiers nés du règne végétal.

= **Protophytes**, n. f. pl. Classe de plantes renfermant les algues, les moisissures et les lichens.

PROTOPLASMA, Bot. (πρῶτος, premier ; πλάσσω, je forme ; gr.) Liquide contenu dans la cavité des cellules végétales.

PROTOSYNCELLE, n. m. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Église grecque.

PROTOTYPE, n. m. (πρῶτος, premier ; τύπος, modèle ; gr.) Propr. Original, modèle, premier type, premier exemplaire des choses qui se moulent ou qui se gravent : *On a moulé ces figures sur les* PROTOTYPES *qui sont à Rome. Cette médaille est le* PROTOTYPE *sur lequel on a moulé toutes les autres.* (Acad.)

— Fig. : *L'Iliade devint le* PROTOTYPE *éternel de l'épopée.* (Del.) *Cet homme est un* PROTOTYPE *de sagesse, un* PROTOTYPE *d'éloquence.* (Acad.) *La nature dans tous ses ouvrages présente le sceau de l'Éternel. Cette empreinte divine,* PROTOTYPE *inaltérable des existences, est le modèle sur lequel la nature opère.* (Buff.) *Le chien est le modèle le plus* PROTOTYPE *de l'amitié.* (Alibert.)

PROTOXYDE, n. m. (πρῶτος, premier ; ὀξύς, oxyde ; gr.) Chim. Oxyde le moins riche en oxygène de tous ceux que peut former une substance quelconque en se combinant avec l'oxygène.

PROTOZOAIRE, n. m. (πρῶτος, premier ; ζῶον, animal ; gr.) Zool. Animal le plus simple de tous, vivant et se reproduisant isolément, comme la plupart des infusoires.

PROTUBÉRANCE, n. f. (*protuberare*, s'élever en bosse ; lat.) Anat. Avance, éminence, saillie : *Les* PROTUBÉRANCES *du crâne, du cerveau.*

PROTUBÉRANT, ANTE, adj. Qui fait saillie : *Ses cheveux, devenus rares, laissaient à découvert un crâne large et* PROTUBÉRANT. (H. de Balzac.)

PROTUTEUR, n. m. Celui qui est nommé pour gérer les affaires d'un mineur domicilié en France et ayant des biens dans les colonies ; personne chargée de gérer et d'administrer les affaires d'un mineur : *Celui qui épouse une tutrice, devient* PROTUTEUR (Acad.)

PROU, adv. Anc. et fam. Assez, beaucoup : *Peu ou* PROU. *Ni peu ni* PROU. (Acad.)

Pour Dieu, ne prenez point de vilaine figure !
J'ai *prou* de ma frayeur en cette conjoncture. (Mol.)

PROUE, n. f. (*prora*, lat. ; m. sign.) Mar. Partie de l'avant d'un navire : *Aller de la poupe à la* PROUE. *La* PROUE *d'un vaisseau, d'une galère, d'un brick.* (Acad.) *Le cou élevé et la poitrine arrondie du cygne semblent figurer la* PROUE *du navire.* (Buff.)

J'ai vu dans les flots purs la *proue* à son passage,
Creuser un sillon argenté. (C. Del.)

PROUESSE, n. f. Action de preux, acte de valeur. En ce sens, il est vieux et ne se dit que par plaisanterie : *Il conte volontiers ses* PROUESSES. (Acad.) *Ne s'est-il pas fait là de belles et inconnues* PROUESSES *qui sont perdues ?* (Volt.)

Ces pleurs vont enfanter d'incroyables *prouesses*.
(C. Del.)

— Fig. et ironiq. Excès de débauche : *On parle fort de ses* PROUESSES. *Il a fait de grandes* PROUESSES. (Acad.)

— Ironiq. Action ridicule ou blâmable : *Voilà une belle* PROUESSE. (Acad.)

PROUVABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut se démontrer.

PROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Prouver : *Fait* PROUVÉ, *suffisamment* PROUVÉ. *Proposition* PROUVÉE. *L'excès des abus est* PROUVÉ *par l'excès des efforts qu'on fait pour les cacher.* (Malesh.)

PROUVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*probare*, lat., m. sign.) Établir la vérité de quelque chose par un raisonnement convaincant, par un témoignage incontestable, ou par des pièces justificatives : PROUVER *une proposition.* PROUVER *une majeure, une mineure.* PROUVER *un fait.* PROUVER *la vérité d'un fait.* PROUVER *une chose en justice. On* PROUVA *par ses lettres et par sa propre signature qu'il était d'intelligence avec les ennemis.* (Acad.) *Ils* PROUVÈRENT, *non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission.* (Mass.)

— Absol. *Les vérités n'appartiennent pas à ceux qui affirment, mais à ceux qui* PROUVENT. (Mign.)

— Par extens. Montrer, marquer, donner lieu de connaître : *Les miracles* PROUVENT *la vérité de la religion.* (Mass.) *Cette action* PROUVE *beaucoup de bonté, beaucoup d'égoïsme. Cette réponse* PROUVE *beaucoup de présence d'esprit. Cet événement* PROUVE *que je ne m'étais pas trompé dans mes conjectures.* (Acad.)

= **Se prouver**, v. pr. Être prouvé : *Les premiers principes ne se* PROUVENT *pas, ils se supposent* (Acad.) *Le crédit qu'on a se* PROUVE *en empruntant.* (C. Del.)

PROVÉDITEUR, n. m. Officier public de l'ancienne république de Venise ; il avait le commandement d'une flotte, ou d'une province, ou d'une place de guerre, ou l'inspection d'un service public : PROVÉDITEUR *de la santé.* (Acad.)

PROVENANCE, n. f. Comm. Tout ce qui provient d'un pays ; tout ce qui est transporté d'un pays dans un autre : *Des marchandises de* PROVENANCE *étrangère. Les* PROVENANCES *de ce pays ne sont pas soumises aux mêmes droits que celles de tel autre.* (Acad.)

— Par anal. : *Les figures d'animaux dont les vases étrusques sont couverts ont d'abord donné l'idée d'un rapport de* PROVENANCE *avec l'Égypte.* (Lenormand.)

PROVENANT, part. prés. du v. Provenir : *Une misérable mosquée musulmane fut bâtie avec les débris* PROVENANT *des ruines du Parthénon.* (Raoul Rochette.) *Il avait une maison à jardin,* PROVENANTE *d'une succession.* (H. de Balzac.

PROVENANT, ANTE, adj. Prat. Qui provient : *Tous les deniers* PROVENANTS *de la vente des meubles ont été employés à cela. Les biens* PROVENANTS *de la succession.* (Acad.)

PROVENÇAL, ALE, adj. Qui appartient à la Provence ou à ses habitants.

A la provençale, loc. adv. Art culin. A la manière des Provençaux ; il se dit d'une espèce de sauce composée de jaunes d'œufs, de jus, d'ail et autres ingrédients.

PROVENDE, n. f. Provision de vivres : *Bonne* PROVENDE. *Songeons à la* PROVENDE. *Il faut aller à la* PROVENDE. (Acad.) *Il donnait de l'écorce de bois en guise de* PROVENDE *à son cheval.* (H de Balz.) ‖ Peu us.

— Écon. rur. Mélange de pois, d'avoine, de vesce, etc., propre à engraisser les bestiaux.

PROVENIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*pro*, de ; *venire*, venir ; lat.) (*Je proviens, tu proviens, il provient, nous provenons, vous provenez, ils proviennent ; je provenais, nous provenions ; je provins, nous provînmes ; je proviendrai, nous proviendrons ; je proviendrais, nous proviendrions ; proviens, provenons, provenez ; que je provienne, que nous provenions ; que je provinsse, que nous provinssions ; provenant ; provenu, ue.*) Procéder, venir, dériver, résulter : *Tout être vivant, par conséquent tout animal,* PROVIENT *d'un germe.* (A. de Quatrefages.) *Les bitumes et les autres huiles terrestres paraissent* PROVENIR *des substances végétales et animales.* (Buff.) *Les enfants qui* PROVIENDRONT *de ce mariage. Les biens qui* PROVIENNENT *de la succession. Cette maladie* PROVENAIT *d'un amas d'humeurs.* (Acad.) *Le prodigieux changement qu'il remarquait dans ses traits ne pouvait* PROVENIR *que d'une profonde perturbation morale.* (Ancel.)

PROVENU, UE, part. pass. du v. Provenir : *D'où lui sont* PROVENUES *tant de richesses ? De là sont* PROVENUS *tous les désordres.* (Acad.)

PROVERBE, n. m. (*proverbium* ; lat., m. sign.) Espèce de sentence, de maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire : *La plupart des* PROVERBES *sont figurés. Les* PROVERBES *renferment beaucoup d'instructions utiles. Il ne parle que par* PROVERBES. *Les sentences sont les* PROVERBES *des gens bien élevés, et les* PROVERBES *sont les sentences du peuple.* (Acad.) *Les maximes de la Rochefoucauld sont les* PROVERBES *des gens d'esprit.* (Montesq.)

Ne t'attends qu'à toi seul, c'est le commun *proverbe*.
(La Font.)

— *Proverbes de Salomon*, sentences, paraboles, maximes de Salomon, contenues dans le livre de l'Ancien Testament.

— Espèce de petite comédie qui se joue en société, et qui est le développement d'un proverbe : *Ils ont joué des* PROVERBES. *Il a fait, il a composé un joli proverbe.* (Acad.)

PROVERBIAL, ALE, adj. Qui tient du proverbe : *La conversation familière souffre les façons de parler* PROVERBIALES, *les expressions* PROVERBIALES. (Acad.)

— Mus. Il se dit des airs, des thèmes devenus populaires : *Air, un thème* PROVERBIAL.

PROVERBIALEMENT, adv. D'une manière proverbiale : *Parler* PROVERBIALEMENT. *On dit* PROVERBIALEMENT, *La pelle se moque du fourgon.* (Acad.)

PROVIDENCE, n. f. (*providentia* ; de *pro*, d'avance, et *videre*, voir ; lat.) Pron. *pro-vi-danss.* — suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses : *L'univers est réglé par la* PROVIDENCE *de Dieu. C'est un secret de la* PROVIDENCE *divine. Se reposer sur la* PROVIDENCE. *C'est un coup de la* PROVIDENCE. *Les décrets, les conseils, les desseins de la* PROVIDENCE. (Acad.) PROVIDENCE *éternelle, qui fait ramper l'insecte et rouler les cieux, tu veilles sur la moindre de tes œuvres.* (J.-J. Rouss.) *La fortune, ce nom païen donné à la puissance qui régit toutes choses ici-bas, c'est la* PROVIDENCE *favorisant le génie qui marche dans les voies du bien, c'est-à-dire dans les voies tracées par sa sagesse infinie.* (Thiers.)

— Fig. et fam. : *Être la providence de quelqu'un*, contribuer beaucoup à sa fortune ou à son bonheur ; s'occuper de tout ce qui peut lui être utile ou agréable : *Cet auteur est la* PROVIDENCE *des libraires. Vous êtes ma* PROVIDENCE, *ma seconde* PROVIDENCE. (Acad.) *Il n'est point de famille de mineurs qui n'ait à bénir en quelque sorte une* PROVIDENCE *dans Davy.* (Cuv.)

PROVIDENTIEL, ELLE, adj. Pron. *pro-vi-danciel.* — Qui tient de la Providence, qui la concerne : *Coup* PROVIDENTIEL. *Sort* PROVIDENTIEL. *Les indices* PROVIDENTIELS *sont plus explicites qu'on ne le pense communément.* (Dupanloup.) *L'éducation de l'homme sera la plus grande des œuvres, une œuvre* PROVIDENTIELLE *et sacrée, une tâche toute divine, un sacerdoce.* (Id.)

PROVIGNAGE, n. m. Agric. Multiplication par le moyen des provins.

PROVIGNÉ, ÉE, part pass. du v. Provigner. Multiplié par provignage : *Plant* PROVIGNÉ.

PROVIGNEMENT, n. m. Agricult. Action de provigner. ‖ *V.* PROVIGNAGE.

PROVIGNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*vigne*.) Agric. Coucher en terre les jeunes pousses d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille, afin qu'elles prennent racine et produisent d'autres ceps : PROVIGNER *une vigne pour la regarnir.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit en parl. de plusieurs autres plantes.

— Intransitiv. Multiplier : *Ce plant* A *beaucoup* PROVIGNÉ *cette année.*

— Fig. : *Cette famille* PROVIGNE *beaucoup. L'hérésie* A *beaucoup* PROVIGNÉ. (Acad.) ‖ Vieux.

PROVIGNEUR, n. m. Celui qui provigne. ‖ Vieux.

PROVIN, n. m. Rejeton d'un cep de vigne provigné : *Voilà des* PROVINS *qui viennent bien. Les* PROVINS *ne rapportent pas la première année.* (Acad.) *Ne parlez à un grand nombre de bourgeois ni de guérets, ni de baliveaux, ni de* PROVINS, *ni de regains, si vous voulez être entendu.* (La Br.)

PROVINCE, n. f. (*provincia* ; lat., m. sign.) Étendue de pays qui fait partie d'un État, et qui comprend plusieurs villes, bourgs, villages, etc., soumis pour l'ordinaire à un même gouvernement : *La France était divisée en* PROVINCES. *La* PROVINCE *de Guyenne, de Bretagne.* (Acad.) *La Normandie redevint, en 1450, pour toujours une* PROVINCE *française.* (Biot.) *Les gouverneurs des* PROVINCES. *Les États, les députés de telle* PROVINCE. (Acad.) *Chacune de nos* PROVINCES *a sa physionomie et son histoire.* (Biot.)

On respecte un moulin, on vole une *province*. (Andr.)

— Par extens. Les habitants mêmes d'une province : *Cette* PROVINCE *était surchargée d'impôts. Plusieurs* PROVINCES *se soulevèrent.* (Acad.)

— *Les Provinces-Unies*, les sept provinces qui composaient la république de Hollande.

— En parl. de la France. *Les provinces*, les départements, par oppos. à la capitale ou à la cour : *Homme de* PROVINCE. *Gens de* PROVINCE. *Une dame de* PROVINCE. *Noble de* PROVINCE. *Aller en* PROVINCE. *Se fixer en* PROVINCE. *Demeurer en* PROVINCE. *Il n'aime pas la vie de* PROVINCE. (Acad.)

Vous sentez la *province*, à ne vous point mentir.
(Desmahis.)

— Les habitants des provinces en général : *Toute la* PROVINCE *en parle. Cet ouvrage a charmé la cour, la ville et la* PROVINCE. (Acad.) *La ville se dégoûte de la* PROVINCE. (La Br.) *Vivent les* PROVINCES *pour les manières.* (Dest.)

— *Il a encore un air de province*, se dit d'un homme venu depuis peu de sa province, et qui n'a pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale.

— Par anal. : *Accent, langage de* PROVINCE. *Manières de* PROVINCE. *Cela sent la* PROVINCE. (Acad.)

— Anc. Étendue de la juridiction d'une métropole : *Il y avait dix-huit* PROVINCES *ecclésiastiques dans le royaume. La* PROVINCE *de Lyon. La* PROVINCE *de Reims. La* PROVINCE *de Paris, etc. Toute la Bourgogne était de la* PROVINCE *de Lyon. Toute la Bretagne était de la* PROVINCE *de Tours.* (Acad.)

— Nombre de monastères soumis à la direction d'un même supérieur, appelé *Provincial* : *Les cordeliers de la* PROVINCE *de France. Les augustins de la* PROVINCE *d'Aquitaine.* (Acad.)

— Antiq. rom. Pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain : *Après la défaite de Persée, la Macédoine fut réduite en* PROVINCE *romaine.* (Acad.)

PROVINCIAL, ALE, adj. Qui appartient à une province, qui concerne une province : *Administration* PROVINCIALE. *Assemblée* PROVINCIALE. *Synode* PROVINCIAL. *Concile* PROVINCIAL. *Chapitre* PROVINCIAL. *Commissaire* PROVINCIAL. *Baillis, juges* PROVINCIAUX. *États* PROVINCIAUX. (Acad.)

— Par dénigr. Il se dit de l'air, des manières, du langage des personnes de province, par oppos. à l'air, aux manières, etc., des habitants de la capitale : *Manières* PROVINCIALES. (Acad.) *Elle a l'air* PROVINCIAL, *et des manières précieuses et affectées.* (Dest.)

PROVINCIAL, ALE, n. Ironiq. Habitant de la province : *Un* PROVINCIAL. *Une* PROVINCIALE. *C'est un* PROVINCIAL *très-fat, qui a la folie de se croire le plus grand génie de l'univers.* (Dest.)

— Supérieur général qui a inspection sur toutes les maisons d'une province de son ordre : *Le* PROVINCIAL, *le père* PROVINCIAL *des cordeliers de France, des augustins d'Aquitaine.* (Acad.)

PROVINCIALAT, n. m. Dignité du provincial,

d'un ordre religieux : *Ce religieux a joui longtemps du* PROVINCIALAT. (Acad.)

— Temps durant lequel un religieux a été revêtu de cette dignité : *Il a été fait telle chose pendant son* PROVINCIALAT. (Acad.)

PROVINCIALEMENT, adv. D'une manière provinciale; d'une manière gauche, embarrassée, affectée.

PROVINCIALISME, n. m. (*provincial.*) Expression ou construction particulière aux habitants de telle ou telle province : *Dans cette pièce les archaïsmes et les* PROVINCIALISMES *surabondent.* (Ph. Chasles.)

PROVISEUR, n. m. (*provisor;* formé de *pro*, pour, d'avance, et *videre*, voir; lat.) Chef d'un lycée : PROVISEUR *du lycée Louis-le-Grand, du lycée Napoléon.*

— Il s'est dit autrefois, Du chef de certaines corporations, de certaines maisons : PROVISEUR *de Sorbonne.* (Acad.)

PROVISION, n. f. Amas de choses nécessaires ou utiles, soit pour la subsistance d'une maison, d'une ville, d'une province, soit pour la défense d'une place de guerre : *Grande* PROVISION. *Bonne* PROVISION. PROVISION *de vin, de blé, de sel. Aller à la* PROVISION. *La place est munie de toutes sortes de* PROVISIONS *de guerre et de bouche.*

— Par extens. *Faire bonne* PROVISION *de livres pour la campagne.* (Acad.)

— Prov. *Provision, profusion,* quand on a une grande provision de choses, on les consomme sans prévoyance.

— *Faire ses provisions,* se pourvoir des choses nécessaires : *Il ne sera pas surpris, il a fait ses* PROVISIONS.

— *Provisions de carême,* beurre, huile, poisson salé, légumes, fruits secs, et tout ce que les catholiques mangent ordinairement pendant le carême.

— Comm. et Banq. Somme qui dans les mains de celui sur qui une lettre de change est tirée, doit servir au payement de cet effet : *Faire la* PROVISION *d'une lettre de change.* (Acad.)

— Rétribution due à un courtier, à un facteur ou à un commissionnaire du commerce, qui a été chargé d'une vente ou d'un achat.

— Fig. et Mor. Nombre, quantité, dose : *Ne cherchez pas à lui donner des ridicules, il en a déjà sa bonne* PROVISION. *Cet homme, qui a beaucoup lu, a bonne* PROVISION *de lieux communs sur toutes sortes de sujets. Il faut avoir une grande* PROVISION *de patience.* (Acad.)

— Jurispr. Ce qui est adjugé préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif, et sans préjudice de ses droits : *On lui a adjugé une* PROVISION *de six mille francs.* PROVISION *alimentaire.* (Acad.)

— Dr. ecclés. Droit de pourvoir à un bénéfice : *La nomination de ce bénéfice appartenait à tel patron, et la* PROVISION *appartenait à l'ordinaire.*

— Acte du supérieur qui a donné le titre : *La* PROVISION *est nulle et vicieuse. Un faux exposé rend la* PROVISION *nulle.* (Acad.) *On a payé du temps de Pie II cent mille écus à la cour de Rome pour les* PROVISIONS *des prieurés, doyennés et des autres dignités sans crosse.* (Volt.)

— Au plur. Lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un : *Il attendait ses* PROVISIONS. *Les provisions d'un office expédiées, scellées à la grande chancellerie.* || Dans le m. sens, *Des lettres de* PROVISION. *Présenter ses lettres de* PROVISION. *Quand le roi a donné des* PROVISIONS *à un magistrat, il ne peut le destituer qu'en lui faisant son procès.* (Volt.)

= **Par provision,** loc. adv. Provisoirement et préalablement : *Les jugements pour tous les cas exceptionnels qui requièrent célérité, sont ordinairement exécutoires* PAR PROVISION.

— Fam. *Puisque vous dites que nous ne dînerons qu'à six heures, je vais* PAR PROVISION *déjeûner un peu.* (Acad.)

PROVISIONNEL, ELLE, adj. Qui se fait par provision; en attendant ce qui sera réglé définitivement : *Traité* PROVISIONNEL. *Partage* PROVISIONNEL. (Acad.)

PROVISIONNELLEMENT, adv. Par provision : *Cela a été ordonné* PROVISIONNELLEMENT. (Acad.)

PROVISOIRE, adj. des 2 g. Procéd. Il se dit d'un jugement rendu par provision : *Jugement* PROVISOIRE. *Arrêt* PROVISOIRE. (Acad.)

— *Main levée provisoire,* main levée qui a été ordonnée en jugement par provision.

— *Matière provisoire,* ce qui requiert célérité : *Les demandes d'aliments ou afin de réparations, etc., sont* MATIÈRE PROVISOIRE. || Par anal., *Demande* PROVISOIRE.

— *Exécution provisoire,* celle qui a lieu nonobstant l'appel du jugement : *Ordonner, prononcer,* L'EXÉCUTION PROVISOIRE, *avec ou sans caution.* (Acad.)

— Qui se fait en attendant une autre chose, préalablement à une autre chose : *Nous avons fait un arrangement* PROVISOIRE. *Ce n'est là qu'un établissement* PROVISOIRE. (Acad.) *On donnait une valeur très-grande à tout le reste du tiers* PROVISOIRE *par cette démonstration d'exactitude.* (Thiers.)

— N. m. Ce qui est provisoire, et il s'empl. comme terme de Pal. et dans le langage usuel : *Le* PROVISOIRE. *Ce n'est là qu'un* PROVISOIRE. *Faire cesser le* PROVISOIRE. *Gagner le* PROVISOIRE. (Acad.)

PROVISOIREMENT, adv. Par provision. Il s'empl. particul. en T. de Pal. : *Cela n'a été jugé que* PROVISOIREMENT. (Acad.)

— Fam. En attendant : *On arrange mon appartement, et* PROVISOIREMENT *je loge dans ce cabinet.*

PROVISORAT, n. m. Dignité, qualité de proviseur.

— Durée des fonctions d'un proviseur.

PROVISORERIE, n. f. Office, emploi de proviseur dans certaines maisons de l'ancienne université : *La* PROVISORERIE *de Sorbonne. La* PROVISORERIE *du collége de Navarre.* || V. *Provisorat.*

PROVOCATEUR, TRICE, adj. Qui provoque : *Agent* PROVOCATEUR. (Acad.) *Il ne répudiait de la philosophie moderne que la portion systématiquement hostile et* PROVOCATRICE. (Saint-Priest.) *Nous nous plaisions à regarder ces agaçantes femmes du peuple, ces beautés rieuses, vaines* PROVOCATRICES. (Jal.)

— Substantiv. *C'est lui qui a été le* PROVOCATEUR. (Acad.)

= **Provocateur,** Ant. rom. Espèce de gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATION, n. f. Action de provoquer. Provocation à la révolte : *Crime de* PROVOCATION. *Coupable de* PROVOCATION. PROVOCATION *au sommeil. Il a vomi sans aucune* PROVOCATION.

PROVOCATOIRE, adj. des 2 g. *Jours provocatoires,* jours critiques où des crises incertaines arrivent, quoique rarement.

PROVOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Provoquer : *Il a été* PROVOQUÉ *par des injures.* PROVOQUÉ *à se battre.*

PROVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pro*, en avant; *vocare*, appeler; lat.) Inciter, exciter : PROVOQUER *quelqu'un au combat.* (Acad.)

— Fig. Faire naître : *Elle était moins faite pour* PROVOQUER *l'admiration que l'attendrissement.* (J. Sandeau.)

Dégoût de tous les biens, abattement moral,
Voilà ce que l'ennui *provoque* en général. (C. Del.)

— Avec ellipse du compl. dir. Pousser à : *Il y a de froides plaisanteries qui* PROVOQUENT *plus à la colère que de grosses injures. Cela* PROVOQUE *au sommeil.* PROVOQUER *à boire.* (Acad.)

— *Provoquer le sommeil,* causer, faciliter le sommeil, faire dormir. || *Provoquer le vomissement,* exciter à vomir : *L'opium* PROVOQUE *le sommeil. L'émétique* PROVOQUE *le vomissement.* (Acad.)

PROXÉNÈTE, n. m. (προξενητής, courtier; gr.) Par mépr. Entremetteur d'intrigues d'amour, de marchés honteux entre les deux sexes.

PROXIMITÉ, n. f. (*proximitas;* radical, *proximus*, voisin; lat.) Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre : *La* PROXIMITÉ *des lieux où l'on a souvent affaire épargne bien du temps. Le théâtre est à sa* PROXIMITÉ. *Avoir une chose à sa* PROXIMITÉ. (Acad.)

— Parenté entre deux personnes : *C'est la* PROXIMITÉ *du sang, plutôt que l'amitié, qui les a unis dans un même intérêt.* (Acad.)

PRUDE, adj. des 2 g. (*prudent.*) Qui affecte un air de sagesse, une circonspection excessive dans tous ce qui touche à la pudeur et à la bienséance : *C'est une femme qui a toujours été* PRUDE. *Elle a toujours passé pour* PRUDE. (Acad.) *Elle a tant de respect pour la bienséance que la plus* PRUDE *lui pardonne d'être tendre.* (Desmahis.)

Ce n'est pas le temps,
Madame, comme on sait, d'être *prude* à vingt ans.
(Mol.)

— Par anal. : *Un air, une mine, un extérieur* PRUDE. *Ce jeune homme a un petit air* PRUDE, *dont on serait la dupe.*

— Substantiv. Femme prude : *C'est une* PRUDE. *Les* PRUDES *et les coquettes.* (Acad.)

... Je ne suis pas de ces *prudes* sauvages,
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents. (Mol.)
Peut-il longtemps se coiffer d'une *prude*
Qui de tromper fait son unique étude? (Volt.)

PRUDEMMENT, adv. Avec prudence : *Agir* PRUDEMMENT. *Se conduire* PRUDEMMENT. (Acad.)

PRUDENCE, n. f. (*prudentia;* lat., m. sign.) Pron. *pru-danss.* — Vertu qui fait apercevoir et éviter les dangers et les fautes, qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable, dans la conduite de la vie : *Agir, se conduire avec* PRUDENCE. *La* PRUDENCE *doit être la règle de toutes les actions. Se conduire selon les règles de la* PRUDENCE *humaine. J'admire la* PRUDENCE *de votre conduite, de vos discours. La* PRUDENCE *est une des quatre vertus cardinales.* (Acad.) *L'activité fait plus de fortunes que la* PRUDENCE. (Vauven.)

— Écr. saint. *Prudence mondaine, du siècle,* habileté dans la conduite, quant aux choses du monde. || Par oppos. *Prudence chrétienne,* celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu de ce qui en éloigne.

— Prov. *Avoir la prudence du serpent,* être fort prudent.

— Jurispr. *S'en rapporter à la prudence,* abandonner une décision à une autorité, sans lui rien demander expressément : *Je m'en* RAPPORTE À LA PRUDENCE *de la cour.*

Syn. Prudence, circonspection. La *prudence*, qualité de l'âme, est une vigilance calme et soutenue qui prévoit et combine; la *circonspection*, habitude de l'esprit, n'est qu'une vigilance inquiète et sans cesse en éveil; c'est l'effet d'une prudence qui ne veut rien risquer.

PRUDENT, ENTE, adj. Qui a de la prudence, qui est doué de prudence : *C'est un homme très-*PRUDENT, *une femme très-*PRUDENTE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi de la conduite dans les affaires du monde, et des choses qui y ont rapport : *Il a tenu une conduite* PRUDENTE *dans cette affaire. Il fit une retraite fort* PRUDENTE. *Il a gardé un silence* PRUDENT. *Vos avis* PRUDENTS *m'ont empêché de faire cette faute.* (Acad.)

Syn. Prudent, avisé, circonspect. On est *prudent* par raison, *avisé* par instinct, *circonspect* par sentiment. Celui qui est *prudent* procède en toutes choses avec règle et mesure; celui qui est *avisé* est ingénieux à découvrir les inconvénients, les dangers, comme aussi les moyens d'y échapper; celui qui est *circonspect* sait prévoir tous les piéges contre lesquels il est constamment en garde.

PRUDERIE, n. f. Affectation de paraître sage, circonspection excessive sur des choses frivoles qui semblent regarder la pudeur et la bienséance. Il ne se dit qu'en parlant des femmes : *Elle affecte une certaine* PRUDERIE. *Elle se pique de* PRUDERIE. *Elle est d'une* PRUDERIE *insupportable. La* PRUDERIE *est une imitation de la sagesse.* (La Br.)

PRUD'HOMIE, n. f. Probité, sagesse dans la conduite : *C'est un homme d'une grande* PRUD'HOMIE. *J'ai toujours eu bonne opinion de sa* PRUD'HOMIE. (Acad.)

Croyez-moi, c'est donner de votre *prud'homie*,
Monsieur... (Mol.)

PRUD'HOMME, n. m. (*prudens*, prudent; *homo*, homme; lat.) Homme prudent et probe, qui a l'expérience des affaires, et qui peut être pris pour juge d'un différend.

— *Conseil de prud'hommes,* conseil choisi dans chaque corps de métiers, parmi les plus sages et les plus expérimentés, pour juger ou terminer par la voie de conciliation les différends élevés dans les corporations : *Le conseil des* PRUD'HOMMES *est une juridiction toute paternelle.* (Droz.)

— Par extens. Mar. Pêcheurs élus par les gens de leur profession, pour connaître des contraventions et des contestations relatives à la pêche maritime.

— Hortic. *Haricot prud'homme,* espèce de haricot dont on mange les gousses vertes ou sèches.

PRUINE, n. f. (*pruina.*) Bot. Poussière glauque qui recouvre les prunes ainsi que le chapeau et laines des agarics.

PRUNE, n. f. Fruit à noyau du prunier; sa chair est couverte d'une peau lisse et fleurie, et dont il y a diverses espèces : *Grosse* PRUNE. *Bonne* PRUNE. PRUNE *de Damas.* PRUNE *de reine-Claude.* PRUNE *de Monsieur.* PRUNES *à l'eau-de-vie.* (Acad.) *Le genre de la* PRUNE *contient trois espèces, la* PRUNE *proprement dite, la cerise et l'abricot.* (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Pour des prunes,* pour peu de chose, pour rien : *Ce n'est pas* POUR DES PRUNES *qu'ils se sont rassemblés. Ils ne sont pas là* POUR DES PRUNES. (Acad.)

PRUNEAU, n. m. Prune séchée au four ou au soleil : *Des* PRUNEAUX *de Tours. Une boîte de* PRUNEAUX. *Manger des* PRUNEAUX. *Faire cuire des* PRUNEAUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un petit pruneau, un pruneau relevé*, se dit d'une fille ou d'une femme qui a le teint extrêmement brun.

PRUNELAIE, n. f. Lieu planté de pruniers.

PRUNELLE, n. f. Bot. Fruit du prunellier; sorte de petite prune sauvage, dont le suc entre dans quelques préparations pharmaceutiques.

— Fig. et fam. *Du jus de prunelle*, du vin fort mauvais et très-âpre.

PRUNELLE, n. f. Chim. Ouverture qui forme le centre de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets sur la rétine; elle est environnée de l'iris : *La* PRUNELLE *de l'œil. Une taie qui couvre la* PRUNELLE *de l'œil. La dilatation de la* PRUNELLE. (Acad.)

— Prov. *Jouer de la prunelle*, jeter des œillades; en parl. d'un homme et d'une femme, se faire signe d'intelligence :

Ses yeux très-hardiment *jouaient de la prunelle.* (Bours.)

— Prov. *Conserver quelque chose comme la prunelle de ses yeux*, la conserver soigneusement, précieusement.

PRUNELLE, n. f. Comm. Espèce d'étoffe de laine : *Culotte de* PRUNELLE. *Souliers de* PRUNELLE *pour des femmes.*

PRUNELLIER, n. m. Bot. Prunier sauvage, arbrisseau épineux qui porte les prunelles.

PRUNIER, n. m. (*prunus*; lat., m. sign.) Bot. Arbre de la famille des Rosacées, qui porte des prunes : PRUNIER *en plein vent.* PRUNIER *en espalier. Planter des* PRUNIERS. (Acad.)

PRURIGINEUX, EUSE, adj. (*prurigo*, démangeaison; lat.) Méd. Qui cause de la démangeaison.

— *Douleur prurigineuse*, démangeaison violente qui affecte particulièrement ceux qui sont atteints de maladies cutanées.

PRURIGO, n. m. (m. lat.) Méd. Démangeaison.

— Éruption de petits boutons qui causent des démangeaisons.

PRURIT, n. m. Méd. Démangeaison vive : *Il a une gratelle qui lui cause un* PRURIT *continuel. Les vieillards sont sujets au* PRURIT. (Acad.)

— Fam. Démangeaison, chatouillement agréable.

PRURITEUX, EUSE, adj. Qui cause des démangeaisons.

PRUSSIENNE, adj. f. Techn. *Cheminée à la prussienne*, ou absol., *Prussienne*, espèce de poêle de tôle qui simule une cheminée.

PRUSSIQUE, adj. Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient de différentes substances animales ou végétales, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse.

PRYTANE, n. m. (πρύτανις, administrateur; gr.) Antiq. gr. Magistrat suprême dans certaines républiques : *Le* PRYTANE *de Corinthe.*

— Chacun des cinquante sénateurs qui à Athènes avaient droit de préséance dans le sénat : *Le sénat d'Athènes était présidé par le chef des* PRYTANES, *dont les fonctions ne duraient qu'un jour. Les* PRYTANES *participaient au gouvernement de la république, et rendaient la justice.* (Acad.)

PRYTANÉE, n. m. Antiq. gr. Édifice qui était destiné à l'habitation des prytanes, et qui servait encore à d'autres usages civils et religieux : *La plupart des villes considérables de la Grèce avaient leur* PRYTANÉE. *Chez les Athéniens, on entretenait dans le* PRYTANÉE *les citoyens qui avaient rendu des services importants ou qui avaient remporté des prix aux jeux Olympiques.* (Acad.)

PSALLETTE, n. f. (ψάλλειν, chanter; gr.) Pron. *pçal-lèt.* — Lieu où l'on élève et où l'on instruit les enfants de chœur.

PSALMISTE, n. m. (ψαλμός, psaume; gr.) Pron. *pçal-mi-ste.* — Auteur de psaumes; Partic. David : *Le* PSALMISTE *est plein de ces sortes d'expressions.* (Acad.)

PSALMODIE, n. f. (ψαλμός, psaume; ᾠδή, chant; gr.) Pron. *pçal-mo-di.* — Manière de chanter ou de réciter, à l'église, les psaumes et les diverses parties de l'office.

— Fig. Manière monotone de déclamer, de lire des vers ou de la prose : *Sa déclamation est une ennuyeuse* PSALMODIE, *une* PSALMODIE *continuelle.* (Acad.) *Ils défendirent avec rage leur traînante et monotone* PSALMODIE. (Viennet.)

PSALMODIÉ, ÉE, part. pas. du v. Psalmodier : *Office* PSALMODIÉ.

— Fig. Qui est déclamé, lu sans inflexion de voix : *Rôle, discours* PSALMODIÉ.

PSALMODIER, (ψαλμός, psaume; ᾠδή, chant; gr.) Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous psalmodiions, vous ps[al]modiiez.* — Liturg. Réciter des psaumes sans infl[exi]on de voix et toujours sur une même note : *Dans tel ordre, les religieux ne chantent point, ils ne font que* PSALMODIER. (Acad.)

— Fig. Déclamer, lire de la prose ou des vers d'une manière monotone : *Cet acteur, cet orateur ne fait que* PSALMODIER. *Il endort son auditoire à force de* PSALMODIER. (Acad.)

— **Se psalmodier**, v. pr. Être psalmodié : *Le jour du vendredi saint, plusieurs parties de l'office divin* SE PSALMODIENT *en signe du deuil de l'Église.*

PSALTÉRION, n. m. Mus. Instrument à cordes de fil de fer ou de laiton que l'on touche avec une petite verge de fer ou avec un petit bâton recourbé : *Jouer du* PSALTÉRION. (Acad.)

PSAUME, n. m. (ψαλμός, de ψάλλειν, chanter; gr.) Pron. *pço-me.* — Tout cantique composé par David ou attribué à ce prophète : *Les* PSAUMES *sont au nombre de cent cinquante.* (Acad.) *Le* PSAUME *fut récité, suivant l'usage, par les assistants et les prêtres, qui disaient alternativement un verset.* (H. de Balz.)

— *Les psaumes de la pénitence*, ou *les psaumes pénitentiaux*, les sept psaumes que l'Église a choisis pour servir de prière à ceux qui demandent pardon à Dieu de leurs péchés : *On lui a donné les* SEPT PSAUMES *pour pénitence.* (Acad.)

PSAUTIER, n. m. Recueil des psaumes composés par David ou qui lui sont attribués : *Savoir le* PSAUTIER *par cœur.* (Acad.)

PSELLISME, n. m. (ψελλός, bègue; gr.) Pron. *psell-ism.* — Méd. Bégaiement.

PSEUDO, partic. invar. (ψευδής, faux; gr.) Mot tiré du grec, qui s'unit à certains noms pour marquer que la qualité qu'ils expriment ne convient pas à la chose ou à la personne : PSEUDO-*prophète*, faux prophète. PSEUDO-*acacia*, faux acacia.

PSEUDONYME, adj. des 2 g. Il se dit de l'auteur qui publie un livre non écrit sous un nom supposé : *Il y a eu beaucoup d'auteurs* PSEUDONYMES *parmi les écrivains de Port-Royal.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des livres, des écrits : *Ouvrage, poëme* PSEUDONYME. (Acad.) *Il s'est amusé à faire un de ces livres que nous appelons, nous autres pédants,* PSEUDONYMES. (Volt.)

— Subst. Nom supposé pris par l'écrivain.

— L'auteur même qui prend un nom supposé.

PSITTACIN, INE, (*psittacus*, perroquet; lat.) Pron. *pcit-ta-cein, ine.* — Zool. Qui ressemble au perroquet.

— N. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux qui a pour type le genre psittaque ou perroquet.

PSITTACIN, n. m. Pharm. Emplâtre résolutif.

PSOAS, n. m. (ψόαι, lombes; gr.) Pron. *pço-ass.* — Anat. Il se dit de deux muscles qui s'étendent du bassin à la cuisse.

— Adj. m. *Le muscle* PSOAS.

PSOÏTE, n. f. Méd. Inflammation du muscle psoas, accompagnée de fièvre, et de douleurs vives dans la région lombaire.

PSORA ou **PSORE**, n. f. (ψώρα, gale; gr.) Méd. Gale, pustule.

PSORIASIS, n. m. ou **PSORIASE**, n. f. (ψώρα, gale; gr.) Méd. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevûres solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses.

PSORIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est de la nature de la gale.

PSOROPHTHALMIE, n. f. (ψώρα, gale; ὀφθαλμός, œil; gr.) Méd. Ophthalmie psorique ou dartreuse.

PSYCHAGOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *pci-ka-gho-ji-ke.* — Méd. En parl. des médicaments. Propre à ranimer l'action vitale dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUE, n. Pron. *pci-ka-go-ghe.* — Ant. gr. Magicien, magicienne qui faisait profession d'évoquer les ombres.

PSYCHÉ, n. f. (ψυχή, âme, beauté; gr.) Grand miroir mobile que l'on peut incliner à volonté, au moyen de deux axes qui l'attachent par le milieu aux deux montants d'un châssis : *Un* PSYCHÉ *est très-commode aux femmes pour s'habiller.* (Acad.)

PSYCHOLOGIE, n. f. (ψυχή, âme; λόγος, discours; gr.) Pron. *pci-ko-lo-jie.* — Philos. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés, de ses opérations : *L'étude de l'âme, de ses facultés, de ses lois, de ses actes, forme une science à part, justement appelée* PSYCHOLOGIE, *et différente de la physiologie ou science du corps.* (Mignet.)

PSYCHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE ou **PSYCHOLOGUE**, n. m. Pron. *pci-ko-lo-ghe.* — Celui qui s'occupe de psychologie ou qui en traite.

PSYCHOMANCIE, n. f. (ψυχή, âme; μαντεία, divination; gr.) Pron. *pci-ko-man-ci.* — Ant. Art d'évoquer les ombres.

PSYCHOMANCIEN, IENNE, n. Ant. Celui, celle qui pratique la psychomancie.

PSYLLE, n. m. Charlatan qui apprivoise des serpents, qui joue avec des serpents.

PSYLLE, n. f. (ψύλλα, puce; gr.) Zool. Genre d'insectes hémiptères appelés *Faux pucerons.*

PTARMIQUE, n. f. Bot. Mille-feuilles; vulg. Herbe à éternuer.

PTARMIQUE, adj. des 2 g. (πταρμός, éternument; gr.) Méd. Qui provoque l'éternument; sternutatoire.

PTÉLÉA ou **PTÉLÉE**, bot. Vulg. Orme à trois feuilles, originaire de la Virginie; on le place dans les massifs des jardins paysagers.

PTÉROPHORE, n. m. (πτέρον, aile; φέρω, je porte; gr.) Zool. Genre d'insectes à deux ailes : *Le* PTÉROPHORE *ou Porte-plume vole parmi les graminées avec deux ailes simples, faites comme deux plumes à écrire.* (B. de St-P.)

PTYALISME, n. m. (*ptyalismus*; lat.; de πτύω, je crache; gr.) Pathol. Salivation ou écoulement abondant de salive : *Le* PTYALISME *survient dans certaines affections abdominales.* (Chomel.)

PTYSMAGOGUE, adj. des 2 g. (πτύσμα, crachat; ἄγω, je chasse; gr.) Méd. Qui facilite l'expectoration.

PUAMMENT, adv. Avec puanteur.

— Fig. et fam. *Mentir puamment*, grossièrement et impudemment.

PUANT, part. prés. du v. Puer.

PUANT, ANTE, adj. Qui sent mauvais, qui exhale une mauvaise odeur : *Le chlore, cette matière* PUANTE, *est la ressource d'un de nos arts les plus importants.* (Chaptal.) *Un horrible petit ruisseau, sale,* PUANT *et noir.* (F. Soulié.) *Pieds* PUANTS. *Haleine* PUANTE. (Acad.)

Une *puante* humeur lui coulait des narines. (Boil.)

— Vén. *Bêtes puantes*, les renards, les blaireaux.

— Fig. et fam. *Mensonge puant*, mensonge grossier et impudent.

— *Puant menteur*, celui qui ment grossièrement, avec impudence.

— Substant. Pop. Homme d'une vanité grossière, impudente : *C'est un* PUANT, *un vilain* PUANT. (Ac.)

— Bot. Bois puant d'Amérique, dont le grain est serré et agréablement nuancé.

— Zool. Vulg. la Huppe; le Martin-pêcheur.

PUANTEUR, n. f. Mauvaise odeur : *D'où vient cette* PUANTEUR? *Quelle* PUANTEUR! *On n'y saurait habiter à cause de la* PUANTEUR. *La* PUANTEUR *d'un égout. La* PUANTEUR *de l'haleine.* (Acad.)

PUBÈRE, adj. et n. des 2 g. (*pubes*, duvet; lat.) Phys. Qui a atteint l'âge de puberté : *Dans toutes les parties méridionales de l'Europe, la plupart des filles sont* PUBÈRES *à douze ans, et les garçons à quatorze.* (Buff.)

— Jurispr. Qui a atteint l'âge où le mariage est permis par la loi : *Suivant la loi romaine, un garçon était* PUBÈRE *à quatorze ans, et une fille à douze.* (Acad.)

PUBERTÉ, n. f. (*pubertas*, m. sign. de *pubes*, duvet; lat.) Époque de la vie où les garçons et les filles sont nubiles : *Les signes de la* PUBERTÉ. *Le passage de l'enfance à la* PUBERTÉ. *L'époque de la* PUBERTÉ. *Elle n'est pas encore dans l'âge de la* PUBERTÉ. *Les femmes arrivent plus tôt que les hommes à l'âge de* PUBERTÉ. (Acad.) *La* PUBERTÉ *s'écoule dans un monde à part : tous les périls, et toutes les difficultés que le monde véritable lui réserve, elle les ignore.* (D. Salvandy.) *L'amour a, comme la vie, une* PUBERTÉ *pendant laquelle il se suffit à lui-même.* (H. de Balzac.)

— Jurispr. Age auquel la loi permet qu'on se marie : *Suivant nos lois, l'âge de* PUBERTÉ *est de dix-huit ans pour les garçons, et de quinze ans pour les filles.* (Acad.)

PUBESCENCE, n. f. (*pubescere*, commencer à avoir du poil; lat.) Didact. Première apparition de poils distincts, fins, courts et mous comme du duvet, sur une partie d'un corps organisé : *La* PUBESCENCE *de la peau, du menton. La* PUBESCENCE *des tiges, des feuilles, des pétales.*

PUBESCENT, ENTE, adj. Qui est garni de poils courts et mous rapprochés, mais distincts : *Tige* PUBESCENTE. *Feuilles* PUBESCENTES. *Peau* PUBESCENTE. *Lèvre* PUBESCENTE.

PUBIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport au pubis : *Ligaments* PUBIENS. *Articulation, symphyse* PUBIENNE.

PUBIS, n. m. (*pubes*, fait de *pubere*, commencer à se couvrir de poils ; lat.) Pron. *pu-biss.* — Anat. Espèce d'éminence qui termine le bas ventre, et qui se garnit de poil à l'époque de la puberté : *Le* PUBIS *et les deux aines forment ensemble la partie inférieure de la région* HYPOGASTRIQUE. (Duméril.)

= Adj. m. *Os pubis*, partie antérieure de l'os iliaque.

PUBLIC, IQUE, adj. (*publicus* ; lat., m. sign.) Qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple : *L'intérêt* PUBLIC. *L'autorité* PUBLIQUE. *Le trésor* PUBLIC. *Les revenus* PUBLICS. *Les fonds* PUBLICS. *La voix* PUBLIQUE *est pour lui. L'opinion* PUBLIQUE *s'est déclarée en sa faveur. Il jouit de l'estime* PUBLIQUE. *Le bonheur* PUBLIC *est son ouvrage. Cet événement causa une douleur* PUBLIQUE. (Acad.) *Les mœurs des grands forment bientôt les mœurs* PUBLIQUES. (Mass.) *L'esprit* PUBLIC *s'épure comme le vin en jetant son écume.* (Marm.)

Quand l'alarme est partout,
Il faut du bien *public* s'occuper avant tout. (C. Del.)

— *Homme public*, homme qui exerce une magistrature, un emploi : *L'*HOMME PUBLIC *n'est point vertueux, s'il n'a les vertus de l'homme privé.* (Mass.)

— *Officier, fonctionnaire public*, celui qui est revêtu de l'autorité publique, qui exerce une fonction publique.

— *Vie publique*, les actions d'un homme revêtu de quelque dignité, ou chargé de quelque emploi, en tant qu'elles ont rapport à cette dignité, à cet emploi ; par oppos. à *Vie privée*, la vie domestique : *Sa* VIE PUBLIQUE *est irréprochable, il n'en est pas de même de sa vie privée.* (Acad.)

— *Ministère public*, magistrature établie près de chaque tribunal pour y veiller aux intérêts publics, et y requérir l'exécution et l'application des lois.

— *Partie publique*, magistrat qui, dans un tribunal, porte la parole au nom de la société.

— *Charges publiques*, impositions que tout le monde est obligé de payer pour subvenir aux dépenses et aux besoins de l'État.

— *Droit public*, science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, leurs intérêts, etc.

— Qui est commun, à l'usage de tous : *La voie* PUBLIQUE. *Une place* PUBLIQUE. *Un chemin* PUBLIC. *Une promenade* PUBLIQUE. *Les lieux* PUBLICS. (Acad.) *L'on voit Glycère en partie carrée au bal, au théâtre, dans les jardins* PUBLICS. (La Br.)

— *Édifice public*, consacré à un service public.

— *Femme, fille publique*, prostituée.

— Manifeste, connu de tous : *La nouvelle est déjà* PUBLIQUE. *C'est un bruit* PUBLIC. *Rendre une chose* PUBLIQUE. *La notoriété* PUBLIQUE. (Acad.)

— *Cri public*, cri de tous ; clameur générale : *Le cri* PUBLIC *s'est élevé contre cet homme.*

— *Clameur publique*, opinion exprimée hautement et énergiquement, soit contre une personne, soit contre une mesure d'administration, etc., par le public : *Cette motion fut accueillie par des* CLAMEURS PUBLIQUES.

— Particul. Qui a lieu, qui se passe en présence de tout le monde : *Audience* PUBLIQUE. *Séance* PUBLIQUE. *Cours* PUBLIC. *Discussion* PUBLIQUE. *Débats* PUBLICS. (Acad.)

...L'affront fut *public*, le châtiment doit l'être. (C. Del.)

PUBLIC, n. m. Le peuple en général : *Travailler pour le* PUBLIC. *Servir le* PUBLIC. *Se sacrifier pour le* PUBLIC. *L'intérêt du* PUBLIC *doit être préféré à celui des particuliers. Il s'est répandu dans le* PUBLIC *que...... Avis au* PUBLIC. (Acad.) *Pour servir le* PUBLIC, *il faut avoir quelquefois le courage de lui déplaire.* (Fléch.) *Le* PUBLIC *aime à être trompé.* (J.-J. Rous.) *Le* PUBLIC *est un étourdi, souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable.* (Viennet.)

— Particul. Assemblée de personnes réunies dans un théâtre : *Le* PUBLIC *a mal accueilli cette tragédie. Satisfaire le goût du* PUBLIC. *Les suffrages d'un* PUBLIC *éclairé. Un* PUBLIC *sévère, indulgent.* (Acad.) *Je connais mon* PUBLIC. (Volt.)

Je jouerai, mais pour vous, dont l'estime m'est chère,
Pour un *public* nombreux qu'avant tout je révère. (C. Del.)

= **En public,** loc. adv. En présence de tout le monde, à la vue de tout le monde : *Paraître en* PUBLIC. *Se montrer* EN PUBLIC. *Parler* EN PUBLIC. (Acad.)

... Un théâtre *en public* exhaussé. (Boil.)

PUBLICAIN, n. m. (*publicanus* ; lat. m. sign.) Antiq. rom. Fermier des deniers publics.

— Fam. et en mauv. part. Traitant, financier ; homme chargé de la perception des deniers publics : *D'avides* PUBLICAINS. (Acad.) *Le* PUBLICAIN *ne sait vivre que d'or.* (J.-J. Rous.)

PUBLICATION, n. f. (*publicare*, publier ; lat.) Pron. *pu-bli-ka-ci-on.* — Action de publier une chose, de la rendre publique, notoire : *La* PUBLICATION *de la guerre. La* PUBLICATION *de la paix. Depuis la* PUBLICATION *de telle ordonnance.* (Acad.) *La religion chrétienne acquiert un nouveau degré d'évidence par la* PUBLICATION *de l'Évangile.* (Blair.) *La* PUBLICATION *des bans suit les fiançailles.* (Chateaub.)

— Littér. Action de faire paraître un livre, de le mettre en vente : *Je ne sais quelle cause a retardé la* PUBLICATION *de son livre. La* PUBLICATION *d'un journal, d'un écrit* PÉRIODIQUE. (Acad.)

— N. pl. Livres, brochures qu'on publie : *Il paraît tous les ans des* PUBLICATIONS *nombreuses.*

PUBLICISTE, n. m. (*public.*) Celui qui a fait de profondes études sur le droit public et qui publie des livres ou des traités sur cette science : *Un grand* PUBLICISTE. *C'est un jurisconsulte, mais non un* PUBLICISTE. (Acad.)

Veux-tu qu'en *publiciste* avec toi je m'explique?
C'est de l'économie... (C. Del.)

— Plus souv. Écrivain qui dans un journal traite des questions politiques : *Un* PUBLICISTE, *pour réussir, doit être un livre ou mieux encore un article, jamais un homme.* (St.-M. Girard.)

PUBLICITÉ, n. f. (*public.*) Dr. Notoriété publique ; connaissance d'une chose rendue publique : *La* PUBLICITÉ *du crime en rend la punition plus nécessaire.* (Acad.) *Il y a telle action dont le soupçon fait la preuve, et la* PUBLICITÉ *le châtiment.* (Duclos.)

— Plus ordinairem. Qualité de ce qui est rendu public : *La* PUBLICITÉ *des débats judiciaires en matière criminelle est consacrée par la constitution. Il a donné toute la* PUBLICITÉ *possible à ses réclamations.* (Acad.)

— Communication faite au public par la voie de la presse.

PUBLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Publier : *Loi* PUBLIÉE. *Des défenses* PUBLIÉES. *Bans de mariage* PUBLIÉS. *L'Évangile a été* PUBLIÉ *par toute la terre.*

La loi sainte sera *publiée* en tous lieux. (L. Rac.)

PUBLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*publicare*, lat. ; m. sign.) (Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous publiions, vous publiiez.*) Rendre public et notoire : PUBLIER *une loi, un édit.* PUBLIER *une ordonnance à son de trompe.* PUBLIER *un manifeste.* PUBLIER *des défenses.* PUBLIER *la guerre.* PUBLIER *la paix.* PUBLIER *les miséricordes de Dieu.* PUBLIER *une nouvelle.* PUBLIER *des bans.* (Acad.)

— *Publier un livre, un journal*, le mettre en vente, le faire paraître.

.... Je touche à mon cinquième lustre,
Sans *avoir publié* rien qui me rende illustre. (Piron.)

— Fam. *Publier une chose sur les toits*, la divulguer avec éclat : *Je lui avais dit sous le secret cette nouvelle, et il est allé la* PUBLIER *sur les toits.* (Id.)

= **Se publier,** v. pr. En parl. des livres, Être rendu public, mis en circulation : *Que de livres se* PUBLIENT *en Europe chaque année!*

PUBLIQUEMENT, adv. En public, devant tout le monde : *C'est une chose qu'il a faite* PUBLIQUEMENT, *il ne s'en est point caché. Je le lui ai dit, je le lui ai déclaré* PUBLIQUEMENT. *Professer* PUBLIQUEMENT *une doctrine dangereuse.* (Acad.)

PUCE, n. f. (*pulex* ; lat., m. sign.) Zool. Petit insecte aptère de la famille des Parasites, qui se nourrit du sang de l'homme et de divers animaux : *Un enfant mangé de* PUCES. *Un chien plein de* PUCES, *couvert de* PUCES. *Morsures de* PUCES. (Acad.)

.....Elle vint, l'autre jour, s'accuser
D'avoir pris une *puce*, en faisant sa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère. (Mol.)

— Fam. *Avoir la puce à l'oreille*, être inquiet touchant le succès de quelque affaire. *Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille*, lui inspirer des inquiétudes.

— Adj. Qui est d'un brun semblable à la couleur de la puce : *Couleur* PUCE. *Habit* PUCE. *Étoffe* PUCE. *Ruban* PUCE. (Acad.)

PUCEAU, n. m. (*puer, puellus* ; petit garçon ; lat.) Pop. Garçon qui n'a point connu de femme. ‖ Peu usité.

PUCELAGE, n. m. Pop. État d'un homme qui n'a point connu de femme, et d'une femme qui n'a point connu d'homme ; virginité : *Avoir son* PUCELAGE. *Perdre son* PUCELAGE. (Acad.) *Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait regardé comme un droit coutumier l'usage d'avoir le* PUCELAGE *de sa vassale.* (Volt.)

— Zool. vulg. Porcelaine, coquillage univalve.

— Bot. Vulg. La petite pervenche.

PUCELLE, n. f. (*puella*, jeune fille ; lat.) Fam. Fille qui n'a point connu d'homme : *Une jeune* PUCELLE. (Acad.)

— Fam. *Les doctes pucelles*, les Muses.

— *La Pucelle d'Orléans*, surnom de Jeanne d'Arc.

— Zool. Poisson qui ressemble à l'alose.

— Hortic. Variété de poire.

PUCERON, n. m. Zool. Petit insecte de l'ordre des Hémiptères, qui s'attache aux feuilles et aux rameaux des plantes : *Les tilleuls, les rosiers sont sujets aux* PUCERONS. (Acad.)

PUDDING, n. m. V. POUDING.

PUDEUR, n. f. (*pudor* ; lat., m. sign.) Honte honnête ; mouvement excité par l'appréhension de ce qui blesse ou peut blesser la décence, la modestie, l'honnêteté : PUDEUR *virginale. Il n'a aucune* PUDEUR. *Épargnez, ménagez, respectez la* PUDEUR *de cette jeune fille. Des discours qui offensent, qui blessent la* PUDEUR. (Acad.) *La* PUDEUR *est un des plus grands charmes de la beauté.* (Montesq.) *La* PUDEUR *est un sentiment de la difformité du vice et du mépris qui le suit.* (Vauv.) *Le mérite a sa* PUDEUR *comme la chasteté.* (Duclos.) *Chez une femme le cœur a sa* PUDEUR *comme le corps.* (V. Hugo.)

— Par extens. Discrétion, retenue, modestie qui empêche de dire, d'entendre ou de faire certaines choses sans embarras : *Lorsque ce jeune homme a paru devant l'assemblée, son front a rougi de* PUDEUR. *C'est un homme qui loue tout le monde sans* PUDEUR. *Ne lui donnez pas tant de louanges en face, ménagez, épargnez sa* PUDEUR. (Acad.) *La* PUDEUR *sied bien à tout le monde ; il faut savoir la vaincre et jamais la perdre.* (Montesq.) *J'aurais envie de l'embrasser, mais la* PUDEUR *m'en empêche.* (Regn.) *Louis XIV n'avait aucune des* PUDEURS *du vice.* (Lam.)

Vous avez la *pudeur* d'un jeune adolescent.

— *C'est un homme sans pudeur*, c'est un homme qui ne rougit de rien.

PUDIBOND, ONDE, adj. (*pudibundus* ; lat., m. sign.) Fam. et iron. Qui a une certaine pudeur naturelle : *Un jeune homme* PUDIBOND. *Un air* PUDIBOND. (Acad.)

— *Rougeur pudibonde*, rougeur du visage produite par la timidité, par la pudeur.

Sur son front *pudibond* brille son innocence. (Regn.)

PUDICITÉ, n. f. (*pudicitia* ; lat., m. sign.) Chasteté : *La* PUDICITÉ *est le principal ornement d'une femme.* (Acad.) *Un usurier nommé Papirius voulut corrompre la* PUDICITÉ *d'un jeune homme nommé Publius, qu'il tenait dans les fers.* (Montesq.)

Berthe était douce, affable, accorte, humaine,
Mais elle avait de la sévérité
Sur le grand point de la *pudicité*. (Volt.)

PUDIQUE, adj. des 2 g. (*pudicus* ; lat., m. sign.) Chaste dans ses mœurs, dans ses actions, dans ses discours : *Le* PUDIQUE *Joseph. La* PUDIQUE *Lucrèce.* (Acad.)

Pour être vraiment chaste, il faut être *pudique*.
(Pomare.)

— Par anal. Il se dit des mœurs, des actions, des discours : *Avoir les mœurs* PUDIQUES. *Discours* PUDIQUES. (Acad.) *Les jeux sages et* PUDIQUES *d'Isaac et de Rébecca.* (Mass.)

— Par extens. *Un regard* PUDIQUE. *Des oreilles* PUDIQUES.

... Du son hardi de ses rimes cyniques,
Il alarmait souvent les oreilles *pudiques*. (Boil.)

PUDIQUEMENT, adv. D'une manière pudique : *Les chrétiens doivent vivre* PUDIQUEMENT, *même dans le mariage. En parlant contre l'impudicité, on doit s'exprimer* PUDIQUEMENT. (Acad.)

PUER, v. intr. ou neut. irrég. et défect. 1re conj. (*putare* ; lat., m. sign.) Pron. *pu-é.* (*Je pue, tu pues, il pue, nous puons, vous puez, ils puent ; je puais, nous puions ; je puai, nous puâmes ; je puerai, nous puerons ; je puerais, nous puerions ; pue, puons, puez ; que je pue, que nous puions ; puant ; pué, invar.*) Sentir mauvais : *Cette viande commence à* PUER. *Ces perdrix* PUENT *beaucoup. Cet homme* PUE. *Son haleine* PUE. *Si vous gardiez ces fleurs plus longtemps dans la même eau, elles* PUERAIENT. (Acad.)

— Prov. *Il pue comme un rat mort, un bouc, une charogne, comme la peste*, se dit d'un homme qui sent fort mauvais.

— Pop. *Les paroles ne puent point*, se dit, quand on se trouve obligé de nommer quelque chose de sale ou de puant.

— Transitiv. Exhaler l'odeur de : *Ils me donnaient des camouflets qui* PUAIENT *le soufre.* (Regn.) *Il est déjà ivre, il* PUE *le vin, que cela est horrible!* (Danc.) *Ses habits* PUENT *la vieille graisse* (Acad.)

— *Cela pue le musc, l'ambre, la civette,* se dit d'une chose qui a une odeur de musc, d'ambre ou de civette, excessive et incommode.

— Fig.

Il est vrai que le mot est bien collet-monté ;
Il pue étrangement son ancienneté. (Mol.)

PUÉRIL, ILE, adj. (*puerilis, puer,* enfant ; lat.) Qui appartient à l'enfance : *Age* PUÉRIL. *Instruction* PUÉRILE.

— *La civilité puérile,* titre d'un vieux livre fait pour apprendre la civilité aux enfants.

— Fam. *Il n'a pas lu la civilité puérile,* se dit d'un homme qui manque aux devoirs ordinaires de la civilité.

— Par extens. Frivole, enfantin : *Ce qu'il dit là est* PUÉRIL. *C'est un discours* PUÉRIL. *Sentiment* PUÉRIL. *Raisonnement* PUÉRIL. *Frayeur* PUÉRILE. *Joie* PUÉRILE. *Occupation* PUÉRILE. *Amusement* PUÉRIL. (Acad.)

Cette plaisanterie est triste et *puérile.* (E. Augier.)

PUÉRILEMENT, adv. D'une manière puérile : *C'est raisonner bien* PUÉRILEMENT.

PUÉRILITÉ, n. f. (*puerilitas.*) Discours, action d'enfant, sentiment frivole auquel s'abandonne une personne d'un âge raisonnable : *Il ne dit, il ne fait que des* PUÉRILITÉS. (Acad.) *Quelle mine veux-tu que je fasse à un homme qui me dit* [illegible] (Danc.) *Il traitait toutes les délicatesses du cœur de* PUÉRILITÉS *féminines et de subtilités sentimentales.* (G. Sand.) *J'espère me mettre au-dessus de ces* PUÉRILITÉS. (P.-L. Cour.)

PUERPÉRALE, adj. f. (*puerpera,* femme en couche ; de *puer,* enfant, et *parere,* engendrer ; lat.) Méd. Il n'est guère usité que dans cette expression, *Fièvre puerpérale,* fièvre qui attaque les femmes en couche.

PUGILAT, n. m. (*pugilatus,* formé de *pugil,* qui se bat à coups de poings ; lat.) Antiq. Combat à coups de poing, en usage dans les gymnases des anciens : *Les bras des athlètes étaient armés de cestes dans l'exercice du* PUGILAT. (Acad.)

PUINE, n. m. Arbrisseau ou mort-bois, comme le cornouiller, le prunellier et autres arbres garnis d'épines. || V. Bois.

PUÎNÉ, ÉE, adj. (*puis,* et *né.*) Qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs : *C'est mon frère* PUÎNÉ. *C'est ma sœur* PUÎNÉE.

— Substant. *C'est mon* PUÎNÉ. *C'est la* PUÎNÉE *de mon frère.* || On dit plus ordinair. *Cadet, cadette.*

PUIS, adv. de temps (*post,* après ; lat.) Pron. *pui.* — Ensuite, après : *Ils se proposent d'aller à Orléans, à Blois,* PUIS *à Tours. Il leur dit quelques mots,* PUIS *il sortit. Il tira de sa poitrine son mouchoir d'abord,* PUIS *un petit portefeuille qu'il ouvrit avec soin.* (A. de Vign.)

— *Et puis,* loc. adv. D'ailleurs, au reste : *Vous ne l'y déterminerez que difficilement ;* ET PUIS, *à quoi cela servirait-il?* (Acad.)

Et puis, comment percer cette foule effroyable? (Boil.)

— Fam. et par interrog. *Et puis?* Eh bien, qu'en arrivera-t-il, que [illegible]

— Fam. *Et puis et puis,* et [illegible] : *J'espérais devenir pilote,* ET PUIS [illegible], *tout ce que la fortune aurait voulu.* (Mar[illegible])

PUISAGE, n. m. Action de [illegible] : *Il a droit de* PUISAGE *dans cette fontaine.*

PUISARD, n. m. (*puits.*) Pron. *pui-zar.* — Espèce de puits pratiqué pour recevoir des eaux inutiles et les absorber : *Pratiquer des* PUISARDS *dans une cour. Le* PUISARD *d'une glacière. Le* PUISARD *d'une citerne.* (Acad.)

PUISATIER, adj. (*puits.*) Pron. *pui-za-tié.* — Qui creuse des puits : *Des ouvriers* PUISATIERS.

— Substant. *Un* PUISATIER. *Des* PUISATIERS.

PUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Puiser : *Eau* PUISÉE *à la rivière, à la fontaine. Du vin* PUISÉ *dans* [illegible]

— Fig. *Le courage* PUISÉ *dans la religion. Des principes* PUISÉS *dans les mœurs.*

PUISER, v. tr. (*puits.*) 1re conj. Prendre de l'eau en plongeant un vaisseau dans une rivière, dans une fontaine, etc. : *Prendre de l'eau à la rivière, dans une fontaine.* (Acad.)

— Par anal. Prendre une partie du liquide contenu dans un grand vaisseau : *Puiser du vin dans une cuve.* (Acad.)

— Fig. [illegible] : [illegible], *de grandes lumières dans cette entrevue.* (Acad.) *Il a* PUISÉ *dans les anciens les plus grandes beautés* *de ses ouvrages.* (Barthél.) *Un esprit sain* PUISE *à la cour le goût de la solitude et de la retraite.* (La Br.) *Presque tous les dramatiques anglais* ONT PUISÉ *leurs sujets dans l'histoire de leur pays.* (Buff.)

Cette vie où je *puise*
Est un trésor sans fond qui jamais ne s'épuise. (C. Del.)

— Intransitiv. PUISER *à une source.* PUISER *au bassin de la fontaine.* (Acad.)

— Fig. *Puiser à la source, aux sources,* lire, consulter les auteurs originaux sur les matières dont on traite.

— Prov. *Il n'est rien de tel que de puiser à la source,* il faut remonter à l'origine des choses pour être bien instruit.

— Fig. *Puiser dans la bourse de quelqu'un,* lui emprunter de l'argent quand on en a besoin : *Cet homme* PUISE *dans la bourse de ses amis.* (Id.)

— Mar. Faire eau : *Le vaisseau* PUISE *par la carène, par les sabords.*

— Se puiser, v. pron. Être puisé : *L'eau se* PUISE *difficilement dans cette fontaine.*

— Fig. : *La vérité ne se* PUISE *que dans le sein de la Divinité.* (Acad.)

PUISQUE, conj. (*puis, que.*) Pron. *pui-ske.* — (L'*e* s'élide devant *il, elle, on,* et *un, une.*) Il sert à marquer une cause, un motif, une raison : *Il ne sert de rien de consulter,* PUISQUE *c'est une chose résolue.* PUISQU'*on vous en prie, et que rien ne s'y oppose, n'hésitez point à le faire.* PUISQU'*ainsi est, je ne conteste plus.* (Acad.) PUISQUE *vous logez chez un médecin, ce n'est pas merveille que vous soyez malade.* (Volt.)

Je le crois criminel, *puisque* vous l'accusez. (Rac.)
Puisque vous le voulez, je vais changer de style. (Boil.)

— Quelquefois on sépare le *que* de *puis. Puis donc* QUE *vous le voulez.* (Acad.)

PUISSAMMENT, adv. D'une manière puissante : *L'acide nitreux dissout l'argent plus* PUISSAMMENT *qu'aucun autre.* (Buff.)

— Avec force, d'une manière efficace : *Ce prince est en état de secourir* PUISSAMMENT *ses alliés. Agir* PUISSAMMENT *dans une affaire.* (Acad.) *Il sait que le Grand Seigneur arme* PUISSAMMENT *et ne veut point de paix.* (La Br.)

— Avec autorité : *Cette famille s'est* PUISSAMMENT *établie dans ce pays. C'est là un ordre de choses* PUISSAMMENT *établi.* (Acad.)

— Fam. Extrêmement, très-fort : *Une mine* PUISSAMMENT *féconde.* (Acad.) *Quand viendra le jour, jour heureux où je serai* PUISSAMMENT *riche.* (E. Sue.)

Un oncle fort avare,
Quoique *puissamment* riche, assez dur et bizarre. (Dest.)

— Ironiq. *C'est puissamment raisonner,* se dit d'un raisonnement ridicule.

PUISSANCE, n. f. (*potentia* ; lat., m. sign.) Pouvoir, autorité : PUISSANCE *absolue, tyrannique. Pisistrate usurpa sur les Athéniens la* PUISSANCE *souveraine. Conserver, augmenter, accroître, fortifier sa* PUISSANCE. *La* PUISSANCE *d'un État, d'un empire. La* PUISSANCE *paternelle.* PUISSANCE *temporelle, spirituelle, civile, ecclésiastique.* PUISSANCE *législative, exécutive.* (Acad.) *La* PUISSANCE *de Dieu n'a pas besoin de celle des hommes.* (Mass.) *Il y a dans chaque État, trois sortes de pouvoirs, la* PUISSANCE *législative, la* PUISSANCE *exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la* PUISSANCE *exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.* (Montesq.) *Le talent d'écrire peut devenir une* PUISSANCE *dans un État libre.* (Mme de Staël.)

— Pop. *Toute-puissance,* puissance sans bornes de Dieu : *Dieu a créé le monde par sa* TOUTE-PUISSANCE. (Acad.)

La *toute-puissance*
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots. (Boil.)

— Par extens. Autorité suprême :

Du côté de la barbe est la *toute-puissance.* (Mol.)

— Dans le m. sens : *Tout se passe, se suit, se succède, se renouvelle et se meut par une* PUISSANCE *irrésistible.* (Buff.) *Produire et conserver sont l'acte perpétuel de la* PUISSANCE. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir une personne, une chose en sa puissance,* en être le maître, le possesseur, en pouvoir disposer à son gré.

— *Ce jeune homme est en puissance de père et mère,* il ne peut disposer de rien sans le consentement de son père, de sa mère. || *Cette femme est en puissance de mari,* elle ne peut contracter ni disposer de rien sans l'autorisation de son mari.

— *Puissance du glaive,* autorité de condamner à mort, qui réside dans la personne du souverain.

— *Puissance des clefs,* pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, donné par Jésus-Christ à son Église, en la personne de saint Pierre et en celle de ses apôtres.

— Anc. *De notre pleine puissance,* formule dont le roi se servait en certaines lettres patentes : *De notre certaine science,* PLEINE PUISSANCE *et autorité royale, avons ordonné, etc.* (Acad.)

— Domination, empire : *Cyrus soumit à sa* PUISSANCE *la plus grande partie de l'Asie.* (Acad.) *Rome victorieuse réduit tout l'univers sous sa* PUISSANCE. (Boss.)

— État souverain : PUISSANCE *continentale.* PUISSANCE *maritime. Deux* PUISSANCES *rivales. Les* PUISSANCES *alliées. Les* PUISSANCES *belligérantes.* (Acad.)

— *Traiter de puissance à puissance,* d'égal à égal :

Dieu merci, nous *traitons de puissance à puissance* :
L'un pour l'autre, une fois, n'ayons plus de secret. (C. Del.)

— Fam. Ceux qui possèdent les premières dignités de l'État : *Avoir accès auprès des* PUISSANCES. *Il ne faut pas se brouiller avec les* PUISSANCES. *Il est bien avec toutes les* PUISSANCES *du jour.* (Acad.) *La justice n'a de soutien que l'autorité et la subordination des* PUISSANCES. (Boss.) *Je ne veux pas vous commettre avec les* PUISSANCES. (P.-L. Cour.) *Trois ou quatre lettres par an, dans ce goût là, écrites aux* PUISSANCES, *ou soi-disant telles, ne laisseraient pas de faire du bien.* (Volt.)

... Il n'est pas de *puissance* intraitable
Pour l'heureux candidat qui la courtise à table. (C. Del.)

— Fam. *Il devient une puissance,* se dit d'un homme qui acquiert du crédit, du pouvoir.

— *Être une puissance,* avoir de l'autorité, du crédit.

— Théol. cathol. Au plur. Une des hiérarchies des anges : *Les Trônes, les* PUISSANCES, *les Dominations.* (Acad.)

— Pouvoir de faire une chose : *Il a envie de vous obliger, mais il n'en a pas la* PUISSANCE. *La jeunesse manque de sagesse pour délibérer, et la vieillesse de* PUISSANCE *pour exécuter.* (Acad.)

... De me servir vous avez la *puissance.* (C. Del.)

— Ensemble des forces considérées dans leur plus grande extension : *La* PUISSANCE *humaine agit par des moyens ; la* PUISSANCE *divine agit par elle-même.* (J.-J. Rouss.)

— Mor. Il se dit des choses qui exercent beaucoup d'empire sur l'âme ou sur l'esprit : *La* PUISSANCE *de la vertu. La* PUISSANCE *de l'habitude. La* PUISSANCE *de l'imagination. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la* PUISSANCE *de la parole.* (Buff.) *Le ministère de la parole n'a nulle part plus de* PUISSANCE *et plus de dignité que dans la chair.* (La Harpe.)

— Faculté : *La mémoire, l'entendement, la volonté, sont appelés dans l'école les* PUISSANCES *de l'âme. L'objet meut, émeut la* PUISSANCE. (Acad.) *Si les animaux étaient doués de la* PUISSANCE *de réfléchir, ils seraient capables de quelques progrès.* (Buff.)

— Force : *Je restai sans voix, regardant et écoutant de toute la* PUISSANCE *de mon esprit.* (A. de Vign.)

— Efficacité de certains remèdes ; vertu, propriété de certaines substances : *Le quinquina a la* PUISSANCE *de guérir la fièvre. L'aimant a la* PUISSANCE *d'attirer le fer.* (Acad.)

— Philos. scolast. Ce qui est opposé à Acte ; ce qui peut se réduire en acte : PUISSANCE *réduite à l'*[illegible]. *Un gland est un chêne en* PUISSANCE, *parce qu'un gland peut devenir un chêne.* (Acad.)

— Mécan. Force mouvante, et tout ce qui imprime ou peut imprimer du mouvement : PUISSANCE *motrice. La* PUISSANCE *et la résistance. Dans un moulin à eau, l'eau est la* PUISSANCE. *La main de l'homme, qui élève le poids par le moyen d'un levier, est la* PUISSANCE. *Dans une pompe à feu, la vapeur est la* PUISSANCE. (Acad.)

— Mathém. Différents degrés auxquels on élève une grandeur, une quantité, en la multipliant toujours par elle-même : *Quatre est la seconde* PUISSANCE *de deux, huit est la troisième, seize est la quatrième, etc. Élever un nombre à la seconde, à la troisième* PUISSANCE. (Acad.)

— Par analog : *Le poète épique élève tout ce que savent et pensent ses contemporains à la plus haute* PUISSANCE *d'imagination et de génie.* (Villem.)

— J. de trict. *Prendre son coin par puissance,* diminuer un point sur chacun des deux dés que l'on a amenés, et par ce moyen prendre son coin. || *SYN.* V. AUTORITÉ.

PUISSANT, ANTE, adj. Qui a beaucoup de pouvoir : *Un* PUISSANT *prince. Avoir de* PUISSANTS *amis, de* PUISSANTS *protecteurs. Il a des ennemis* PUISSANTS. *Un* PUISSANT *État. C'est une famille qui est* PUISSANTE *dans la province,* PUISSANTE *dans la robe. Quiconque est grand par le cœur,* PUISSANT *par l'esprit, a les meilleurs biens.* (Vauv.) *Les rois deviennent moins* PUIS-

PUISSANTS *dès qu'ils veulent l'être plus que les lois.* (Mass.)

Selon que vous serez *puissant* ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. (La F.)

— *Tout-puissant, toute-puissante,* qui peut tout : *Dieu seul est* TOUT-PUISSANT. || Par exagér. Qui a un très-grand pouvoir, un très-grand crédit : *Il était* TOUT-PUISSANT *à la cour. Vous êtes* TOUT-PUISSANT *sur l'esprit d'un tel.* (Acad.)

— N. m. *Le Tout-Puissant,* Dieu : *Le bras du* TOUT-PUISSANT. (Acad.)

Notre prière monte aux pieds du *Tout-Puissant.* (Daru.)

— *Haut et puissant seigneur, haute et puissante dame,* titres donnés, dans les actes et dans les monuments publics, aux grands seigneurs, aux personnes de grande qualité.

— *Très-haut et très-puissant prince, très-haute et très-puissante princesse,* titres donnés, dans les actes et dans les monuments publics, aux princes et et aux princesses.

— Qui est capable de produire un effet considérable : *Cela lui a été d'un* PUISSANT *secours. Il s'est servi d'un* PUISSANT *remède. La nécessité est un* PUISSANT *aiguillon. Ses discours ont un charme* PUISSANT. (Acad.) *Que la religion est terrible et* PUISSANTE ! (Volt.) *Qu'y a-t-il de plus* PUISSANT *que les bienfaits pour attirer les cœurs?* (Mass.) *La dissemblance des destinées est quelquefois un* PUISSANT *lien d'amitié.* (H. de Balz.)

Deux *puissantes* armées,
D'une égale chaleur au combat animées. (Rac.)

— Fam. *Puissant calculateur, puissant logicien, puissant raisonneur,* habile et profond calculateur, logicien exact et serré, homme qui raisonne avec force.

— Extrêmement riche : *Être* PUISSANT *en fonds de terre. Un* PUISSANT *terrien.* (Acad.)

Monsieur Gaff, milady, *puissant* capitaliste,
Électeur que j'ai mis en tête de ma liste. (C. Del.)

— Par extens. Il se dit des choses :

Il ne faut rien outrer quand on veut être sage;
Je dois leur ménager un *puissant* héritage. (Dest.)

— Qui a du crédit, de l'influence : *Dans toute république un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop* PUISSANT. (B. de St-P.)

— En parl. des animaux, Gros, d'une grosseur énorme : *Après l'éléphant, le rhinocéros est le plus* PUISSANT *des quadrupèdes.* (Buff.)

— Fam. en parl. des personnes, Qui a beaucoup d'embonpoint : *C'est un jeune homme fort et* PUISSANT. *Cet homme est devenu très-*PUISSANT, *faute de faire de l'exercice.* (Acad.)

— Substant. *Les puissants du siècle, les puissants de la terre,* les grands.

PUITS, n. m. (*puteus;* lat., m. sign.) Pron. *pui.* — Trou profond, creusé de main d'homme, ordinairement revêtu de pierre en dedans, et que l'on a fait exprès pour en tirer de l'eau : *Un* PUITS *très-profond.* PUITS *commun.* PUITS *mitoyen. Le* PUITS *d'une basse-cour, d'un jardin.* (Acad.) *Les sources et les* PUITS *sont si rares dans l'Arabie, qu'on n'en compte que cinq depuis le Caire jusqu'au mont Sinaï.* (Buff.) *Dans certains temps, en quelque endroit que l'on fouille, on est sûr de faire un* PUITS *et de trouver de l'eau.* (Buff.)

— *Puits artésien,* trou pratiqué à l'aide de la sonde, souvent à une très-grande profondeur, et d'où l'eau jaillit d'elle-même : *Les* PUITS ARTÉSIENS *de la gare de Saint-Ouen.* (Acad.) *Le* PUITS ARTÉSIEN *de Grenelle.*

— *Puits perdus,* puits dont le fond est de sable, et où les eaux se perdent : *Les puisards sont des espèces de* PUITS PERDUS. (Acad.)

— Art milit. Trou creusé au devant d'une circonvallation ou d'un autre retranchement, et que l'on recouvre ordinairement de branchages et de terre, pour y faire tomber la cavalerie : *Ils avaient fait des* PUITS *tout autour de leurs lignes.* (Acad.)

— Creux très-profond en terre, qu'on fait, dans un siége, pour découvrir et éventer les mines des assiégants.

— N. m. Trou creusé perpendiculairement pour extraire de la terre différentes matières qui y sont renfermées : PUITS *de carrière.* PUITS *de mine.* PUITS *d'épreuve.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un puits de science,* c'est un homme très-savant. *C'est un puits d'or,* c'est un homme extrêmement riche.

— Mar. Sentine d'un vaisseau. || Soute pour les câbles, les boulets. || Sorte de citerne servant de dépôt à l'eau douce.

— Prov. et fig. *La vérité est au fond d'un puits,* elle est cachée, il faut des recherches profondes pour la découvrir. || *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits,* se dit en parlant d'un homme fort secret. || *Cela ne tombera pas dans le puits,* on s'en souviendra en temps et lieu.

PULICAIRE, n. f. (*pulex,* puce; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Composées.

PULLULATION, n. f. Pron. *pul-lu-la-ci-on.* — Zool. Multiplication rapide et abondante : *La* PULLULATION *des insectes est tout aussi nombreuse et souvent plus prompte que la reproduction des plantes.* (Buff.) *La* PULLULATION *prodigieuse des mulots n'est arrêtée que par les cruautés qu'ils exercent entre eux.* (Buff.)

PULLULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*pullulare,* dérivé de *pullus,* rejeton; lat.) Multiplier en abondance, en peu de temps : *Les chenilles ont beaucoup* PULLULÉ *cette année. Le chiendent* PULLULE *beaucoup. La fougère* PULLULE *extrêmement.* (Acad.) *Les animaux immondes* PULLULAIENT *sur le vaste limon d'une terre basse, profondément humide.* (Buff.) *Les générations phéniciennes* PULLULAIENT *sans familles certaines.* (Mich.) *Les rats* PULLULENT *si fort qu'ils causent souvent de grands dommages.* (Buff.)

— Fig. En parl. des opinions et des écrits, Se répandre facilement : *Cette hérésie* AVAIT PULLULÉ *en peu de temps. Les mauvais romans* PULLULENT. (Acad.) *Les sectes nouvelles* PULLULAIENT, *de jour en jour plus nombreuses, plus ardentes.* (Guizot.) *Les tyrannies locales* PULLULAIENT *pour désoler les petits et les faibles.* (Naudet.)

PULMENT, n. m. Art culin. Potage épais, de riz, de fèves, etc.

PULMOBRANCHE, adj. des 2 g. (*pulmo,* poumon; lat.) Zool. Qui respire par des branchies disposées en poumons.

— N. f. pl. Famille de Mollusques. || V. PULMONÉS.

PULMONAIRE, adj. des 2 g. (*pulmo,* poumon; lat.) Anat. Qui appartient aux poumons : *Artère* PULMONAIRE. *Veines* PULMONAIRES. (Acad.)

— *Plèvre pulmonaire,* partie de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon.

— Méd. *Catharre pulmonaire.* || V. BRONCHITE.

— *Phthisie pulmonaire,* maladie de consomption causée par quelque vice organique du poumon, et dans laquelle le corps s'amaigrit et se dessèche jusqu'à extrême consomption.

— Zool. Qui est pourvu d'un poumon.

PULMONAIRE, n. f. (*pulmo,* poumon; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées; on les a ainsi nommées parce qu'on leur attribuait des qualités essentielles contre les affections du poumon.

— *Pulmonaire officinale,* sauge de Jérusalem.

— *Pulmonaire des Français,* épervière.

— *Pulmonaire de chêne,* espèce de lichen qui s'attache sur le tronc des chênes ou des hêtres, et quelquefois sur les pierres : *La* PULMONAIRE *de chêne est employée en médecine comme pectorale.* (Acad.)

= **Pulmonaires**, n. m. pl. Zool. Ordre des Arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des sacs pulmonaires.

PULMONÉS, n. m. pl. (*pulmo,* poumon; lat.) Zool. Classe de mollusques gastéropodes qui respirent par une espèce de poumon : PULMONÉS *terrestres.* PULMONÉS *aquatiques.*

PULMONIE, n. f. (*pulmo,* poumon; lat.) Méd. Maladie causée par une inflammation des poumons : *Il est attaqué de* PULMONIE. (Acad.) *Cette fatale* PULMONIE, *contagieuse dans une famille, y a fait des ravages cruels.* (Marm.) || Vieux; on dit *Pneumonie.*

PULMONIQUE, adj. des 2 g. (*pulmo,* poumon; génit. *pulmonis;* lat.) Vulg. Qui est attaqué du poumon, phthisique : *Il est* PULMONIQUE. *Un jeune homme* PULMONIQUE. *Une fille* PULMONIQUE. || On dit aussi, *Poumonique.* (Acad.)

— Substantiv. *Un* PULMONIQUE, *une* PULMONIQUE. *Les* PULMONIQUES *guérissent difficilement.* || On dit mieux *Phthysiques.*

PULPATION, n. f. Pharm. Opération qui consiste à faire passer à travers le tissu d'un tamis les parties les plus divisées des corps qui ont été épistés.

PULPE, n. f. (*pulpa;* lat., m. sign.) Bot. Partie molle et charnue des fruits et des légumes.

— Pharm. Partie charnue des végétaux réduite en une espèce de pâte ou de bouillie : *La* PULPE *de casse et de tamarin sont les seules qui soient officinales.*

— Anat. *Pulpe cérébrale,* substance blanche et molle du cerveau : *Un apaisement de la* PULPE CÉRÉBRALE *semble suspendre l'organe du jugement.* (Kératry.)

— *Pulpe des doigts,* leur extrémité charnue et arrondie.

— En parl. des animaux, Partie charnue; chair la plus délicate à manger.

PULPÉ, ÉE, part. pass. du v. Pulper.

PULPER, v. tr. ou act. 1re conj. (de *pulpa,* pulpe; lat.) Pharm. Réduire en pulpe : PULPER *la casse, le tamarin.*

PULPEUX, EUSE, adj. Bot. Plein de pulpe, très-charnu : *Fruit* PULPEUX. *Matière* PULPEUSE.

— Anat. *Le tissu* PULPEUX *du cerveau.*

PULSATEUR, TRICE, adj. Qui pousse, qui bat.

— Zool. *Scarabée pulsateur,* la vrillette.

PULSATIF, IVE, adj. (*pulsare,* battre; lat.) Méd. Il se dit d'un battement douloureux qui accompagne ordinairement les inflammations.

— *Douleurs pulsatives,* douleur marquée par des pulsations qui sont toujours isochrones aux battements du cœur.

PULSATILLE, n. f. (*pulsare,* battre; lat.) Bot. Espèce d'anémone dont les aigrettes sont agitées par le vent le plus léger : *Je rencontrai une fleur sublime et solitaire, une* PULSATILLE *au pavillon de soie violette étalé sur ses étamines d'or.* (H. de Balz.)

— Vulg. Fleur de Pâques, passe-fleur.

PULSATION, n. f. (de *pulsare,* battre; lat.) Pron. *pul-ça-ci-on.* — Méd. Battement des artères qui constitue le pouls : PULSATION *fréquente.* PULSATION *inégale.* PULSATION *de l'artère. Son pouls fait tant de* PULSATIONS *par minute.* (Acad.) *Les artères de mes tempes battirent avec tant de force que je pouvais compter les* PULSATIONS. (E. About.)

— *Pulsations abdominales,* affection qui consiste en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale.

— Phys. Mouvement de vibration qui a lieu dans les fluides élastiques : *La* PULSATION *du son.* (Acad.)

PULSATOIRE, adj. des 2 g. Méd. Qui produit ou fait entendre des pulsations.

PULSIMANCIE, n. f. (du lat. *pulsus,* pouls, et du gr. μαντεία, divination.) Anc. méd. Art de prédire l'issue des maladies d'après l'état du pouls.

PULSIMANCIEN, IENNE, adj. Anc. méd. Celui, celle qui pratique la pulsimancie.

PULSIMÈTRE, n. m. (*pulsus,* pouls; lat., et μέτρον, mesure; gr.) Méd. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls.

— Phys. Appareil propre à indiquer avec quelle facilité l'évaporation se fait dans le vide.

PULTACÉ, ÉE, adj. (*puls, pultis,* bouillie; lat.) Didact. Qui a la consistance de la bouillie : *Matières* PULTACÉES.

PULVÉRATEUR, adj. m. (*pulvis,* poussière; lat.) Zool. Il se dit des oiseaux qui nichent sur le sol : *Les perdrix et les cailles sont des oiseaux* PULVÉRATEURS. (Buff.)

PULVÉRIN, n. m. (*pulvis,* poussière; lat.) Poudre à canon écrasée et passée au tamis, dont on se sert pour amorcer, et pour la composition des artifices.

— Espèce de poire où l'on met cette poudre.

— Sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc.

PULVÉRISATION, n. f. (*pulvis,* poussière; lat.) Pron. *pul-vé-ri-za-cion.* — Opération par laquelle on divise les corps solides et secs au point de les réduire en poudre; son résultat : PULVÉRISATION *par contusion, par trituration, par attrition.* PULVÉRISATION *à la meule, au tamis.*

PULVÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Pulvériser : *Un corps solide* PULVÉRISÉ.

— Fig. Anéanti, détruit : *Cet écrit fut bientôt* PULVÉRISÉ. *Un argument* PULVÉRISÉ. *Une objection* PULVÉRISÉE.

PULVÉRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pulvis, pulveris,* poudre; lat.) Réduire en poudre : *Il a trouvé le secret de* PULVÉRISER *les corps les plus solides et les plus compactes.*

— Fig. Détruire, réfuter complétement : *Il a* PULVÉRISÉ *ses objections.* (Acad.)

PULVÉRULENT, ENTE, adj. (*pulverulentus,* de *pulvis, pulveris,* poussière; lat.) Didact. Qui se réduit facilement en poussière; réduit en poudre : *La craie est souvent dans un état* PULVÉRULENT. (Acad.)

— Méd. *Yeux pulvérulents,* yeux qui paraissent sales et comme semés de poussière.

— Bot. Il se dit du pollen des végétaux qui se compose d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière. || Il se dit aussi des plantes qui sont couvertes de grains très-fins ou d'un duvet très-serré, semblables à de la poussière.

PUMICIN, n. m. Huile de palme; huile du Sénégal.

PUNAIS, AISE, adj. Méd. Qui rend par le nez une odeur infecte, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat : *On ne saurait durer auprès de lui, il est* PUNAIS. *Il avait épousé une femme* PUNAISE.

PUMICIN, n. m. Huile de palme; huile du Sénégal.

PUNAIS, AISE, adj. Pron. *pu-nè*. — Méd. Qui exhale par le nez une odeur infecte, analogue à celle que répand une punaise écrasée, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat : *On ne saurait durer auprès de lui, il est* PUNAIS. *Il avait épousé une femme* PUNAISE. *Il ne sent point les odeurs, il faut qu'il soit* PUNAIS. (Acad.)

— N. m. Personne affectée de cette infirmité : *Un* PUNAIS. || V. OZÈNE.

PUNAISE, n. f. (*putere*, puer; *nasus*, nez; lat.) Zool. Genre d'insectes de la famille des Hémiptères, de forme plate, et qui sent très-mauvais : l'espèce commune, la punaise des lits, n'a point d'ailes; sa bouche est armée d'une trompe aigüe qui fait à la peau une piqûre, presque aussitôt entourée d'une auréole rouge : *Un lit plein de* PUNAISES. *Être mangé de* PUNAISES. *Rien n'est plus puant qu'une* PUNAISE *écrasée*. PUNAISE *des bois*. PUNAISE *des jardins*. PUNAISE *aquatique*. (Acad.)

— Fig. *Avoir le ventre plat comme une punaise*, avoir le ventre vide après qu'on a été longtemps sans manger.

— Prov. et fig. *Être plat comme une punaise*, extrêmement plat.

— Fig. et pop. *C'est une punaise*, c'est un être vil, méprisable, qui inspire le dégoût.

— Fig. et fam. La plus petite des boucles en usage dans l'équipement militaire.

PUNAISIE, n. f. Maladie du punais. V. OZÈNE.

PUNCH, n. m. (m. angl.) Pron. *ponche*. — Sorte de liqueur ordinairement composée de rhum ou de rack, ou d'eau-de-vie, d'infusion de thé, de jus de citron et de sucre : PUNCH *au rhum*. PUNCH *au rack*. PUNCH *à l'eau-de-vie*. *Un bol de* PUNCH. PUNCH *au vin*. *Boire, prendre du* PUNCH. (Acad.) *Veux-tu un verre de* PUNCH, *une glace?* (E. Augier.)

... *Le punch est-il de votre goût?*
— Certes, quand il est bon. — Qu'il circule partout.
(C. Del.)
Ils sont aux mains; l'or brille, et le *punch* étincelle. (Id.)

— *Punch à la romaine*, punch glacé.

PUNI, IE, part. pass. du v. Punir : *Les tyrans sont* PUNIS *quand Tacite les peint*. (Morellet.) *Il est des femmes qui ne semblent que* PUNIES *quand elles sont malheureuses*. (St-M. Gir.) *Il faut que le mal soit* PUNI, *et le bien récompensé après cette vie*. (Fén.)

— Fig. *Il a été* PUNI *de sa folle amitié, de son excessive indulgence pour ses enfants. Je suis* PUNI *de ma trop grande confiance dans cet homme-là*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Le voilà bien puni*, se dit d'un homme qui n'a pas obtenu ce qu'il demandait, et qui s'en trouve fort mortifié.

— Fig. et fam. *Être puni par où l'on a péché*, éprouver du dommage, de la peine par suite des choses mêmes où l'on a cherché et trouvé de l'avantage, du plaisir, etc.

PUNIQUE, adj. des 2 g. (*punicus*; lat., m. sign.) Qui a rapport, qui est habituel aux Carthaginois.

— *Foi punique*, mauvaise foi, perfidie qui rappelle celle que reprochaient les Romains aux Carthaginois : *Né sur la côte d'Afrique, Septime-Sévère avait la cruauté et la* FOI PUNIQUES, *et pourtant il ne manquait pas d'une certaine grandeur*. (Chateaub.) *Il laissait sa femme libre, et se confiait à la* FOI PUNIQUE *du docteur*. (H. de Balz.)

— *Guerres puniques*, les trois guerres des Romains contre Carthage.

PUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*punire*; lat., m. sign.) Infliger, faire subir à quelqu'un la peine de son crime, de sa faute : *Dieu l'A bien* PUNI. *On l'A* PUNI *comme il le méritait*. PUNIR *rigoureusement*. PUNIR *sévèrement*. PUNIR *un enfant pour une faute légère*. PUNIR *un criminel du dernier supplice. On l'a* PUNI *de mort*. PUNIR *les méchants, et récompenser les bons*. (Acad.) *Si on châtie légèrement un romancier impie, on* PUNIT *capitalement un vil séditieux*. (Volt.) *Chez les Carthaginois, les armées qui avaient été battues mettaient quelquefois en croix leurs généraux et les* PUNISSAIENT *de leur propre lâcheté*. (Montesq.)

— Absol. *Dieu condamne le zèle qui cherche à* PUNIR, *plutôt qu'à corriger*. (Mass.) *Dieu n'est pas moins Dieu quand il afflige et quand il* PUNIT, *que quand il console et use d'indulgence*. (Pasc.)

— Prov. *Dieu le punira*, son crime ne demeurera pas impuni.

— Il se dit en parl. du crime, de la faute : *C'est un crime qu'on ne saurait* PUNIR *trop sévèrement*. PUNIR *les moindres fautes jusqu'aux moindres fautes*. PUNIR *le vice et récompenser la vertu*. (Acad.) *Dieu* PUNIRA *l'usage injuste que vous faites de l'abondance*. (Mass.) *C'est un crime de légère faculté qui ne se peut assez* PUNIR. (Mol.)

— Mal reconnaître ce qu'on a fait pour nous, rendre le mal pour le bien : *Vous êtes un ingrat, vous me* PUNISSEZ *bien de ce que j'ai fait pour vous, des services que je vous ai rendus*.

Syn. Punir, châtier. On *punit* celui qui a commis un crime, pour le lui faire expier; on *châtie* celui qui a commis une faute, pour l'empêcher d'y retomber et le corriger. *Punir*, c'est rendre le mal pour le mal; *châtier*, c'est infliger une correction dans l'intérêt même de celui qui la subit.

PUNISSABLE, adj. des 2 g. Qui mérite punition : *C'est un homme très-*PUNISSABLE. (Acad.) *Nous punissons les plus* PUNISSABLES *des hommes*. (Saint-Réal.)

— Il se dit également en parl. du crime, de la faute : *Rien n'est plus* PUNISSABLE *qu'une pareille trahison. Crime* PUNISSABLE *de mort*. (Acad.) *Ce fait ne constitue pas un délit* PUNISSABLE. (Dupin.) *Les conspirations peuvent être des actes héroïques de patriotisme; mais presque toujours elles ne sont que des crimes* PUNISSABLES. (J.-J. Rouss.)

PUNISSEUR, n. m. Celui qui punit.

— Adjectiv. : *Il existe un Dieu rémunérateur et* PUNISSEUR. (Volt.)

Ah! plût au ciel que la tempête,
A la voix d'un Dieu *punisseur*,
Eût noyé dans la mer de Crète
Et l'amante et le ravisseur! (Ponsard.)
Il ne veut le montrer qu'en tête d'une armée,
Et tout prêt à lancer le foudre *punisseur*. (Mol.)

PUNITION, n. f. Action de punir : *La* PUNITION *des crimes et des délits appartient aux juges criminels*. (Acad.) Peu usité en ce sens.

— Châtiment; peine infligée pour quelque faute, pour quelque crime : *Une faute si légère ne méritait pas une si grande* PUNITION. *On doit proportionner la* PUNITION *aux fautes, aux crimes. On m'a fait une* PUNITION *exemplaire. Cela mérite une* PUNITION *corporelle*. (Acad.)

...Je vois que le ciel, pour ma *punition*,
Veut me mortifier en cette occasion. (Mol.)

— *Ce malheur, cet accident lui est arrivé par punition de Dieu, par punition divine*, c'est Dieu qui lui a envoyé cette disgrâce pour le châtier.

— Elliptiq. *C'est une* PUNITION *de Dieu, une* PUNITION *du ciel*. (Acad.)

PUOGÉNIE, n. f. V. PYOGÉNIE.

PUPILLE, n. pr. f. Astron. La Lyre ou la Couronne boréale.

PUPILLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *pu-pil-lè-re*. — Jurispr. Qui appartient au pupille : *Deniers* PUPILLAIRES. *Intérêts* PUPILLAIRES. (Acad.)

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*, substitution faite, dans un testament, d'une personne à un pupille, au cas que le pupille vienne à décéder avant d'avoir atteint l'âge à partir duquel il n'est plus en puissance de tuteur.

PUPILLAIRE, adj. des 2 g. (*pupillus*; pupille; lat.) Pron. *pu-pil-lè-re*. — Chir. Qui a rapport à la pupille, qui appartient à la pupille.

— *Membrane pupillaire*, membrane qui ferme l'ouverture de l'iris chez le fœtus pendant les six premiers mois de la gestation.

— *Cataracte pupillaire*, occlusion complète de la pupille, résultant de la persistance de la membrane pupillaire sur l'iris jusqu'à la naissance. || V. SYNIZÉSIS.

— *Phthisie pupillaire*, resserrement extrême de la pupille.

PUPILLARITÉ, n. f. Temps durant lequel un enfant est pupille. || Peu us.

PUPILLE, n. des 2 g. (*pupellus*, dimin. de *pupus*, enfant; lat.) Pron. *pu-pi-le*. — Personne mineure qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, et qui est sous la conduite d'un tuteur : *Il faut qu'un tuteur ait soin de la personne et des biens de son* PUPILLE. *Il a grand soin de sa* PUPILLE. (Acad.)

Le barreau! — Protégeant la veuve et le *pupille*,
C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile. (Piron.)

— Par extens. Tout enfant placé sous l'autorité d'un gouverneur : *Il s'est fait beaucoup d'honneur par l'éducation de son* PUPILLE. (Acad.)

PUPILLE, n. f. Pron. *pu-pi-le*. — (*pupilla*; lat., m. sign.) Anat. Ouverture que la membrane iris présente dans son milieu; prunelle de l'œil : *Avoir la* PUPILLE *très-dilatée*. (Acad.)

— Chir. *Pupille artificielle*, ouverture pratiquée pour suppléer à la pupille naturelle lorsqu'elle a été oblitérée ou qu'elle manque.

PUPIPARES, n. m. pl. (*pupa*, nymphe; *pario*, j'enfante; lat.) Zool. Famille d'insectes diptères qui vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux, et qui conservent leurs œufs dans leur abdomen, jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes.

PUPITRE, n. m. (*pulpitum*; lat., m. sign.) Meuble dont on se sert soit pour écrire, soit pour poser des livres ou des cahiers de musique, de manière qu'on puisse les lire commodément : PUPITRE *de table*. PUPITRE *de bibliothèque*. PUPITRE *d'église*. PUPITRE *d'orchestre*. PUPITRE *à faire de la musique*. PUPITRE *tournant*. PUPITRE *à mettre plusieurs livres*. (Acad.)

PUPIVORES, n. m. pl. (*pupus*, petit; *voro*, je dévore; lat.) Zool. Famille d'insectes hyménoptères qui se nourrissent des petits animaux dans lesquels la femelle dépose ses œufs.

PUPUT, n. m. Zool. Vulg. Huppe d'Europe.

PUR, URE, adj. Qui est sans mélange appréciable : *De l'or* PUR. *Il rend le sang tout* PUR. *Ce pain est fait de* PUR *froment*. (Acad.) *Un peu de pain est sa nourriture, de l'eau toute* PURE *étanche sa soif*. (Boss.) *Il faut boire votre vin* PUR. (Mol.) *La quantité des métaux* PURS *est très-petite, en comparaison de celle des métaux minéralisés*. (Buff.)

— Qui n'est point altéré, vicié, corrompu, souillé : *On respire ici un air* PUR. *Son sang est très-*PUR. *Une source d'eau* PURE. *Des eaux* TRÈS-PURES. *On ne devait offrir aux dieux que des victimes* PURES. (Ac.)

— *Une lumière pure, une clarté pure, un jour pur*, une lumière, une clarté nette et vive, que rien n'altère, n'obscurcit : *Un ciel* PUR. *Il se plut à étudier les lignes* PURES *et brillantes, qui dessinaient les contours de ce visage*. (H. de Balz.)

— Mor. Qui est sans altération, sans mélange; dans cette acception il précède ordinairement le nom; mais il le suit quand il est modifié par *tout*, lequel ajoute encore à son énergie : *Suivant Descartes, les bêtes sont de* PURES *machines. Les anges sont de* PURS *esprits. C'est la* PURE *vérité. C'est un* PUR *motif de générosité qui le fait parler. Ce que vous dites là est une* PURE *calomnie,* TOUTE PURE. *Ce latin est du Cicéron tout* PUR. *Cette expression est de l'italien* TOUT PUR. (Acad.)

— Fig. *Goûter une félicité* PURE. *Jouir d'un bonheur* PUR. *Éprouver une joie* PURE. *Un zèle* PUR *et désintéressé. Aimer Dieu d'un amour* PUR.

— Exempt de corruption, sans tache, sans souillure : *Un cœur* PUR. *Une âme* PURE. *Une conscience* PURE. *Une réputation* PURE. *Des plaisirs* PURS. *Une gloire* PURE. *Une doctrine* PURE. *Une foi vive et* PURE. *Il s'est conservé* PUR *au milieu de la corruption du siècle. Dans cette place, il a manié des millions, et ses mains sont restées* PURES. *Il lève au ciel des mains* PURES. (Acad.)

— Particul. Chaste : *Vierge très-*PURE. *Elle s'est toujours conservée* PURE. (Acad.)

— Suiv. de la prép. *de*, Exempt de : *Une liqueur* PURE *de tout mélange. Elle a rendu à Dieu une âme* PURE *de toute souillure*. (Acad.)

— Fig. En parl. du style et des discours, Correct, exact, où l'on remarque la propriété des termes et la régularité de la construction : *Style, langage* PUR. *Élocution, diction* PURE. *Une latinité bien* PURE. *C'est un écrivain très-*PUR. (Acad.)

— Par anal. Il se dit, des écrivains : *Fléchier est plus* PUR, *plus égal, plus nombreux que Mascaron*. (La Harpe.)

— B.-arts. Qui a de la netteté, de la correction : *Un trait* PUR. *Un dessin* PUR. *Des formes* PURES. *Des contours* PURS. (Acad.)

— Par anal. Il se dit, en musique, du chant et de l'exécution instrumentale : *Une exécution* PURE *et brillante. Une voix* PURE *et suave. Un chant* PUR.

— Théol. *L'état de pure nature*, l'état où était Adam avant le péché.

— Par extens. L'état de l'homme antérieurement à toute civilisation. || Fam. *L'état de pure nature*, celui de l'homme tout nu, sans aucun vêtement.

— Métaphys. *L'esprit pur*, l'esprit considéré sans égard à son union avec la matière.

— *Mathématiques pures*, celles qui considèrent la grandeur d'une manière abstraite, comme purement susceptible d'accroissement et de diminution.

— Blas. Il se dit des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique : *Il porte d'argent* PUR, *de gueules* PUR. || On dit aussi *Plein*, dans le m. sens.

— Prat. *Pur et simple*, sans condition, sans restriction ni réserve : *Obligation* PURE *et simple. Promesse* PURE *et simple. Mainlevée* PURE *et simple. Démission* PURE *et simple*.

= **En pure perte**, loc. adv. Inutilement, vainement : *Vous vous tourmentez* EN PURE PERTE. *C'est*

EN PURE PERTE *que vous l'exhortez, que vous lui donnez des conseils, il n'en profitera pas. Il a fait beaucoup de frais* EN PURE PERTE.

= **En pur don**, loc. adv. Sans aucune condition.

= **A pur et à plein**, loc. adv. Entièrement, tout à fait, sans aucune réserve : *Être absous* A PUR ET A PLEIN. *Un compte soldé* A PUR ET A PLEIN. (Acad.)

PUREAU, n. m. Techn. Partie d'une tuile ou d'une ardoise qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure : *La tuile a ordinairement trois à quatre pouces de* PUREAU. (Acad.)

PURÉ, ÉE, part. pass. du v. Purer.

PURÉE, n. f. Sorte de bouillie tirée des pois ou autres légumes de cette espèce, cuits dans l'eau : PURÉE *claire.* PURÉE *épaisse.* PURÉE *de pois, de lentilles. Potage à la* PURÉE, ou simpl. PURÉE.

— *Purée de gibier*, gibier haché et cuit de manière à être réduit en bouillie.

PUREMENT, adv. Mor. Avec pureté ; innocemment : *Vivre* PUREMENT.

— Gramm. et Littér. *Parler, écrire purement*, parler, écrire avec une grande propriété d'expressions, n'employer que des tours conformes à l'usage et au génie de la langue.

— B.-arts. *Dessiner purement*, dessiner d'une manière exacte, correcte.

— Par essence : *Le motif de sa vocation était* PUREMENT *humain. Raisonner sur les choses* PUREMENT *naturelles*. (Acad.) *L'éducation des animaux étant* PUREMENT *individuelle, ils ne peuvent transmettre à leurs petits que ce qu'ils ont eux-mêmes reçu de leurs père et mère.* (Buff.)

— *Il a fait telle chose purement par plaisir*, il l'a faite uniquement par plaisir, et sans autre vue que de se divertir.

— *Purement et simplement*, sans réserve et sans condition : *Il a résigné cette charge* PUREMENT ET SIMPLEMENT. (Acad.)

PURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pur.*) Techn. Écumer.

PURETÉ, n. f. Qualité par laquelle une chose est pure et sans mélange : *Par le moyen du feu, on porte les métaux au plus haut degré de* PURETÉ. *La* PURETÉ *des eaux contribue beaucoup à la santé.* (Acad.) *Les Danois vivent longtemps à cause de la* PURETÉ *de l'air qu'ils respirent.* (Buff.)

— Fig. et mor. Intégrité, droiture, innocence, exemption d'altération, de corruption, de souillure : *La* PURETÉ *de ses intentions, de ses sentiments n'est point douteuse. La* PURETÉ *de ses mœurs a résisté à toutes les séductions. Conserver le dépôt de la foi dans toute sa* PURETÉ. *Les erreurs de ses disciples portèrent atteinte à la* PURETÉ *de sa doctrine.* (Acad.)

— Absol. Chasteté : *Les péchés contre la* PURETÉ. PURETÉ *angélique.* PURETÉ *virginale. Ne rien souffrir qui blesse la* PURETÉ. *La* PURETÉ *de la sainte Vierge. La* PURETÉ *du cœur et de l'esprit. La* PURETÉ *de l'âme.* (Acad.) *Vous avez la beauté des anges, vous en avez la* PURETÉ. (J.-J. Rouss.)

— En parl. de style et de discours, Exactitude dans le choix, l'emploi et l'arrangement des termes et des phrases : PURETÉ *de style, de langage, de diction, d'élocution.* PURETÉ *d'expression. Cet écrivain est d'une grande* PURETÉ. *Cette façon de parler est contre la* PURETÉ *de la langue, du langage.* (Acad.) *Le doyen de notre Académie doit maintenir plus que personne la* PURETÉ *de notre langue.* (Volt.)

— B.-arts. Correction, exactitude du trait : *Ce trait, ce dessin est d'une grande* PURETÉ. *La* PURETÉ *de ces formes, de ces contours est ravissante. Son dessin manque de* PURETÉ.

— *La pureté du goût*, la justesse et la délicatesse du goût, dans la littérature, dans les arts.

Syn. Pureté, chasteté. La *pureté* est l'exemption de toute souillure, une sorte de sainteté ; la *chasteté* est une grande régularité de mœurs, une vertu sévère qui dompte les mouvements déréglés des sens, et s'interdit toute jouissance illicite. La *pureté* est une continence absolue, entière ; la *chasteté*, une abstention de tout plaisir que la morale défend.

PURGATIF, IVE, adj. (*purgativus*, de *purgare*, *purgatum*, purger ; lat.) Méd. Qui a la faculté de purger ; *Remède* PURGATIF. *Tisane, poudre* PURGATIVE. *Cette plante a une vertu* PURGATIVE. *Drogue* PURGATIVE. *Médicaments* PURGATIFS. (Acad.) *Je crois que cet habit est* PURGATIF, *et que c'est prendre médecine que de le porter.* (Mol.)

— N. m. Médicament purgatif ; *L'antimoine est un violent* PURGATIF. *Servez-vous de tel* PURGATIF. *Donnez un* PURGATIF *fort doux.* (Acad.) *Les* PURGATIFS *peuvent être administrés sous des formes très-diverses.*

PURGATION, n. f. Méd. Évacuation alvine par l'administration d'un médicament : *Il se porte beaucoup mieux depuis sa* PURGATION. *La* PURGATION *est nécessaire aux personnes replètes.* (Acad.)

— Remède que l'on prend pour se purger : *On lui a donné une* PURGATION *fort douce. Il prendra demain une petite* PURGATION. *Cette* PURGATION *a produit un grand effet.* (Acad.) *Agréez que je vous offre mes petits services pour toutes les* PURGATIONS *dont vous aurez besoin.* (Mol.)

— *Purgations menstruelles*, ou simpl. *Purgations*, évacuation de sang que les femmes ont ordinairement tous les mois jusqu'à un certain âge.

— Anc. *Purgation canonique*, action par laquelle un accusé se justifiait devant le juge ecclésiastique, selon les formes prescrites par les canons, à la différence de la *Purgation vulgaire*, qui se faisait par les épreuves du combat, de l'eau, du feu, etc.

PURGATOIRE, n. m. (*purgare*, purger ; lat.) Lieu où, suivant la doctrine de l'Église catholique, les âmes de ceux qui meurent en état de grâce vont expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde : *Prier pour les âmes du* PURGATOIRE. *Délivrer une âme du* PURGATOIRE. *Le feu du* PURGATOIRE. (Acad.) *Le dogme consolant du* PURGATOIRE *se retrouve dans les traditions de presque tous les peuples.* (Bouillet.)

— Fig. et fam. *Faire son purgatoire en ce monde*, y avoir beaucoup à souffrir.

PURGE, n. f. Anc. méd. Action de purger ; purgatif.

— Anc. Action de désinfecter les marchandises qui pouvaient porter le germe de la peste.

— Jurispr. *Purge des hypothèques*, moyen accordé au tiers détenteur, pour affranchir l'immeuble des hypothèques qui le grèvent du chef des précédents propriétaires.

— *Purge légale*, moyen légal acquéreur pour affranchir un immeuble des hypothèques non inscrites qui peuvent exister, soit au profit du mineur sur les biens ayant appartenu à son tuteur, soit au profit de la femme sur les biens ayant appartenu à son mari : *Il lui faut* PURGE LÉGALE, *décharge, mainlevée, quittance.* (V. Hugo.)

PURGÉ, ÉE, part. pass. du v. Purger : *J'ai eu deux accès de fièvre ; il y a six mois que je n'ai été* PURGÉE. (Mme de la Fayette.)

— Fig. *La France fut* PURGÉE *de mauvais citoyens.* (Mass.)

— Mor. *Nos péchés seront* PURGÉS *plus purement par notre mort que par nos pénitences.* (Fén.)

PURGEMENT, n. m. Synon. de *Purge légale*. || Voy. PURGE.

PURGEOIR, n. m. Phys. Bassin rempli de sable où l'on fait passer les eaux de source, qui s'y purifient avant d'entrer dans un aqueduc, dans des canaux.

PURGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*purgare*, m. sign ; lat.) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *purg* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous purgeons, il purgea*, etc. — Méd. Faire sortir du corps à l'aide de médicaments tout ce qu'il y a d'impur, de grossier, de malfaisant : PURGER *un malade.* PURGER *quelqu'un avec du séné, de la casse, de la manne, etc.* (Acad.)

— *Son médecin l'a purgé*, lui a fait prendre une médecine, une purgation.

— *Cette drogue purge la bile*, elle chasse la bile.

— Absol. En parl. des médicaments, opérer une purgation : *Cette substance* PURGE *tout doucement. Le sulfate de soude, le sulfate de magnésie, le sulfate de potasse, sont des sels qui* PURGENT *en produisant une action locale.*

C'est dans la médecine un remède nouveau ;
Il *purge*, réjouit, conforte le cerveau. (Th. Corn.)

— Métall. *Purger les métaux*, les dégager de ce qu'ils ont d'étranger, d'impur.

— Par anal. *Purger le sucre*, le purifier.

— Fig. Délivrer, chasser, faire disparaître : PURGER *l'État, la contrée de vagabonds, de voleurs.* PURGER *la mer de pirates.* (Acad.) *Hercule* PURGEA *le monde de voleurs et de tyrans.* (Rollin.) *De tels hommes sont dangereux, on doit en* PURGER *la société.* (Acad.) *L'homme a* PURGÉ *la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les ossements énormes.* (Buff.) *Il* PURGEA *le temple des voleurs qui en faisaient leur caverne.* (Boss.)

— Mor. *Appliquons-nous à* PURGER *ces fautes vénielles.* (Boss.) *Les peines du purgatoire sont destinées à* PURGER *le reste des péchés de cette vie.* (Pasc.)

— Fig. *Purger sa conscience*, ne rien souffrir sur sa conscience qu'on se puisse reprocher ; se confesser.

— Fig. *Purger son esprit d'erreurs, de préjugés*, se défaire de ses erreurs, de ses préjugés.

— Fig. *Purger une langue*, en retrancher les expressions barbares, triviales ou incorrectes : *Il faut* PURGER *la langue écrite des impuretés de la langue usuelle.* (Marm.)

— Poétiq. *Purger les passions*, les détruire, les épurer : *Aristote enseigne que l'effet du poëme dramatique doit être de* PURGER LES PASSIONS. (Acad.)

— Jurispr. *Purger les hypothèques*, remplir les formalités nécessaires pour qu'un bien cesse d'être grevé d'hypothèques.

— *Purger son bien de dettes*, acquitter les dettes dont sa propriété est grevée.

— Dr. crim. *Purger une contumace*, se constituer prisonnier, avant la prescription, afin de se justifier du crime à raison duquel on a été condamné comme contumax.

— *Purger la mémoire d'un mort*, le déclarer juridiquement innocent du crime pour lequel il avait été condamné.

— Constr. mar. *Purger une pièce de bois*, en enlever l'aubier. || *Purger les œuvres mortes*, gratter les ponts, les bordages pour en enlever le brai, le goudron, la vieille peinture, etc.

— Intransitiv. Donner un purgatif, une purgation : *Ce médecin n'aime pas à* PURGER. *C'est un cas où il faut commencer par* PURGER. (Acad.)

= **Se purger**, v. pron. *Le corps* SE PURGE *naturellement des humeurs superflues. Cet homme a besoin de* SE PURGER, *de prendre médecine. Il* S'EST PURGÉ *hier.* (Acad.)

— Fig. *La société doit* SE PURGER *de ces hommes dangereux. La langue tendait à* SE PURGER *de ces restes de barbarie.*

— Jurispr. *Se purger d'une accusation, d'un crime*, s'en justifier, faire connaître qu'on est innocent.

— *Se purger par serment*, se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent.

Syn. Purger, purifier. *Purger*, c'est rendre une chose pure en la dégageant de toutes les matières étrangères qui s'y étaient introduites ; *purifier*, c'est rendre une chose plus pure par la destruction des principes vicieux qui font partie de sa propre substance.

PURIFICATION, n. f. (*purificatio*, m. sign. ; lat.) Pron. *pu-ri-fi-ca-ci-on.* — Action de purifier, de séparer d'une substance ce qu'elle contient d'impur, d'étranger : *La* PURIFICATION *du sang, des humeurs. La* PURIFICATION *des métaux.* (Acad.)

— Action que le prêtre fait à la messe, lorsque, après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, immédiatement avant l'ablution, il prend du vin dans le calice : *La messe était presque dite, le prêtre en était à la* PURIFICATION. (Acad.)

— *Purifications légales*, cérémonies par lesquelles on se purifiait dans loi de Moïse.

— Particul. Fête que l'Église célèbre en mémoire de la purification à laquelle la sainte Vierge se soumit après ses couches comme les autres femmes : *La fête de la* PURIFICATION. *Après la* PURIFICATION. (Acad.)

PURIFICATOIRE, n. m. Pron. *pu-ri-fi-ca-toar.* — Linge dont le prêtre se sert, à la messe, pour essuyer le calice après la communion.

PURIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Purifier : *L'air est* PURIFIÉ *après une pluie.* (Volt.)

PURIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pur.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous purifiions, vous purifiiez.* — Rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier, d'étranger : PURIFIER *l'air.* PURIFIER *l'eau.* PURIFIER *les métaux.* PURIFIER *un métal de tout mélange.* PURIFIER *la cire.* PURIFIER *le sang, les humeurs.* (Acad.) *Il faut* PURIFIER *ces mines en les purgeant de la trop grande quantité de matières étrangères qui s'y trouvent.* (Buff.) *Les orages qui agitent l'air le* PURIFIENT. (Boss.)

— Absol. : *Le feu a la vertu d'éclairer, de* PURIFIER *et d'échauffer.* (Bourdal.)

— Fig. *Rien ne* PURIFIE *tant la vertu que les adversités.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Purifier son cœur, son âme, ses intentions*, en retrancher tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à la droiture, à l'innocence.

— Par anal. *Purifier les mœurs*, les rendre plus honnêtes, plus conformes à la vertu.

= **Se purifier**, v. pron. Devenir pur, plus pur. Il s'emploie tant au propre qu'au fig. *L'air* SE PURIFIE *par le feu. Le sang* SE PURIFIE *par un bon régime. Dans ces contemplations religieuses, le*

cœur, l'âme SE PURIFIE. *Les mœurs et le langage commençaient à* SE PURIFIER. (Acad.)

— En parl. des cérémonies de la loi judaïque, Faire ce qui était ordonné pour les purifications légales : *Les femmes étaient obligées d'aller* SE PURIFIER *au temple après leurs couches.* (Acad.) ‖ *SYN.* V. PURGER.

PURIFORME, adj. des 2 g. (*pus, puris*, pus; *forma*, aspect; lat.) Méd. Il se dit des crachats qui offrent l'apparence du pus, et particul. des crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires : *Crachats* PURIFORMES. (Chomel.)

PURIN, n. m. Agric. Amas des eaux de fumier provenant des animaux domestiques.

PURISME, n. m. (*pur.*) Défaut de celui qui affecte la pureté du langage : *Cet homme est d'un* PURISME *si rigoureux qu'il en est fatigant. Cette femme donne dans le* PURISME. (Acad.) *Depuis le XVII^e siècle, ce fut un* PURISME *abstrait qui intervint dans la décision des questions grammaticales.* (Littré.)

PURISTE, n. des 2 g. Celui, celle qui affecte la pureté du langage, et qui s'y attache trop scrupuleusement : *Le* PURISTE *est voisin du pédant. C'est un* PURISTE *sévère.* (Acad.)

PURITAIN, AINE, n. (*pur.*) Nom donné aux presbytériens rigides d'Angleterre, qui se piquaient de suivre la religion la plus pure *Les* PURITAINS *d'Angleterre. Les* PURITAINS *d'Écosse. Une jeune* PURITAINE. (Acad.)

— Adjectiv. *Un ministre* PURITAIN. *La secte* PURITAINE. (Id.)

— Par extens. Celui, celle qui affecte une grande austérité de principes moraux et politiques, de mœurs, de langage : *C'est un* PURITAIN. *C'est une* PURITAINE. *Ne dites rien d'équivoque, vous avez affaire à un* PURITAIN. *Un* PURITAIN *de la gauche. Un* PURITAIN *du centre gauche.*

— Adjectiv. *C'est une dame dévote, je dirai même* PURITAINE. *La gauche* PURITAINE.

— Par extens. En parlant du costume, sévère, dépourvu de tout ornement : *C'est une mise* PURITAINE.

PURITANISME, n. m. Doctrine des puritains.

— Collectiv. Les puritains en général : *Le* PURITANISME *joua un grand rôle dans la chute des Stuarts. Le* PURITANISME *se signala par une grande exaltation républicaine.*

— Fig. Morale trop sévère; austérité de principes trop rigide ; rigorisme : *Il y a du* PURITANISME *dans cette opinion. Ces principes sont d'un* PURITANISME *exagéré. Au siècle aimable de Léon X le monde n'était point gâté par le* PURITANISME *genevois ou américain.* (Stendhal.)

PURON, n. m. Écon. rur. Petit lait épuré ou clarifié.

PUROT, n. m. Agric. Sorte de citerne dans laquelle on recueille le purin, les eaux des fumiers.

PURPURACÉ, ÉE, adj. (*purpura*, pourpre; lat.) Qui est légèrement pourpré.

— Zool. Qui ressemble à un pourpre.

— N. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pourpre.

PURPURIN, INE, adj. (*purpura*, pourpre; lat.) Qui approche de la couleur de pourpre : *Des fleurs* PURPURINES. *Des joues* PURPURINES. (Acad.)

PURPURINE, n. f. Matière colorante rouge qui existe dans la racine de garance.

— Bronze moulu qu'on applique à l'huile et au vernis.

PURULENCE, n. f. (*pus, puris* ; pus ; lat.) Méd. Qualité de ce qui est purulent; suppuration.

PURULENT, ENTE, adj. (*purulentus*; lat., m. sign.) Qui est de la nature du pus; qui en a l'aspect : *Urines* PURULENTES. *Déjections* PURULENTES.

— *Crachats purulents*, crachats qui contiennent du pus.

— *Foyer purulent*, endroit où se forme et s'amasse le pus dans les abcès.

PUS, n. m. (*pus, puris*, m. sign. ; lat.) Pron. *pu.* — Liquide morbide qui se produit sous la forme d'une matière épaisse, d'un blanc jaune ou verdâtre et quelquefois rougeâtre et livide : *Le* PUS *exhalé à la surface de la peau ou dans les plaies extérieures s'écoule librement au dehors; le* PUS *formé à l'intérieur est tantôt disséminé dans le tissu des organes, tantôt réuni en un seul ou en plusieurs foyers qu'on nomme abcès.* (Chomel.)

— *Globules du pus*, éléments anatomiques qui caractérisent le pus.

— *Pus louable*, pus de bonne qualité, et qui n'a point de mauvaise odeur.

PUSILLANIME, adj. des 2 g. (*pusillanimus* ; lat., m. sign.) Pron. *pu-zil-la-ni-me.* — Qui manque de cœur, qui a l'âme faible, lâche : *Un homme* PUSILLANIME. (Acad.)

— Par extens. : *Une âme, un caractère* PUSILLANIME. *Une conduite* PUSILLANIME. *Des craintes* PUSILLANIMES, *etc.* (Acad.)

PUSILLANIMEMENT, adv. D'une manière pusillanime. ‖ Peu usité.

PUSILLANIMITÉ, n. f. Excessive timidité ; manque de courage, lâcheté : *On ne vit jamais tant de* PUSILLANIMITÉ. (Acad.) *La piété véritable n'est pas une profession de* PUSILLANIMITÉ *et de paresse.* (Mass.)

PUSTULE, n. f. (*pustula*, m. sign. ; de *pus*, matière purulente; lat.) Méd. Petite tumeur cutanée remplie de pus, qui suppure au sommet : *Les* PUSTULES *de la petite vérole, de la rougeole, de la gale, du pourpre, etc. Avoir des* PUSTULES *sèches. Il lui est venu des* PUSTULES. (Acad.)

— *Pustule maligne*, maladie de nature gangréneuse, produite par l'inoculation du virus charbonneux ; elle atteint non-seulement les individus qui soignent les animaux affectés du charbon, mais encore ceux qui manient la peau, la laine ou quelques autres parties des dépouilles de ces animaux : *La* PUSTULE MALIGNE *est souvent transmise aux gens qui apprêtent les peaux et à ceux qui manient les laines.* (Chomel.) *La* PUSTULE MALIGNE *peut être produite par la piqûre des mouches qui ont sucé le sang d'un animal charbonné.*

PUSTULÉ, ÉE, adj. Méd. Qui est chargé de pustules, qui a des pustules : *Joues, lèvres* PUSTULÉES.

PUSTULEUX, EUSE, adj. Méd. Qui est de la nature des pustules; qui a la forme d'une pustule ; accompagné de pustules : *Érésipèle* PUSTULEUX. *Dartre* PUSTULEUSE. (Acad.)

PUTAIN, n. f. Pop. Femme de mauvaise vie ; prostituée.

PUTAMINÉ, ÉE, adj. (*putamen, inis*, coquille, écorce ; lat.) Bot. Dont le fruit est couvert d'une écorce dure.

— N. f. pl. Familles de plantes, comprenant celle dont le fruit est recouvert d'une écorce.

PUTANISME, n. m. Pop. Désordre dans lequel vivent les prostituées : *Cet homme a longtemps donné dans le* PUTANISME. (Acad.)

PUTASSERIE, n. f. Pop. Fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie.

PUTASSIER, ÈRE, adj. Qui a rapport aux prostituées : *Commerce* PUTASSIER. *Vie* PUTASSIÈRE. *Goûts* PUTASSIERS.

— N. m. Celui qui fréquente habituellement les femmes de mauvaise vie : *C'est un grand* PUTASSIER. (Acad.)

PUTATIF, IVE, adj. (*putare, putatum*, estimer; lat.) Qui passe pour être ce qu'il n'est pas.

— Jurispr. *Père putatif*, celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

— Par anal. *Les parents* PUTATIFS *restèrent debout dans une attitude craintive.* (G. Sand.)

PUTATIVEMENT, adv. D'une manière putative.

PUTIER, n. m. (*putere*, puer ; lat.) Bot. Mérisier à grappes ; ses fruits et son bois ont une saveur nauséabonde.

PUTOIS, n. m. (*putor*, puanteur; lat.) Zool. Animal sauvage du genre Marte ; il est assez semblable à la fouine, mais plus petit ; il répand une odeur beaucoup plus fétide ; sa peau sert à faire des fourrures : *Un manchon de* PUTOIS. (Acad.) *Le* PUTOIS *est un peu plus petit que la fouine ; il a la queue plus courte, le museau plus pointu, le poil plus épais et plus noir.* (Buff.)

— Techn. Sorte de pinceau qui sert à étendre les couleurs sur les poteries.

PUTRÉFACTION, n. f. (*putréfier.*) Décomposition que subissent les corps organisés que la vie a abandonnés : *La plus grande prospérité est aux États ce qu'est aux fruits la maturité ; elle annonce et nécessite presque la* PUTRÉFACTION. (Mirabeau.)

— État de ce qui est putréfié : *La* PUTRÉFACTION *est le dernier degré de la fermentation animale ou végétale. Un air humide et chaud favorise le progrès de la* PUTRÉFACTION. *La* PUTRÉFACTION *d'un cadavre. Tomber en* PUTRÉFACTION. (Acad.)

PUTRÉFAIT, AITE, adj. Corrompu, infect, puant : *Un corps tout* PUTRÉFAIT. ‖ Peu usité. V. *Putréfié.*

PUTRÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Putréfier. *Des matières* PUTRÉFIÉES.

PUTRÉFIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*putrefacere* ; de *putris*, pourri, et *facere*, faire ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re et à la 2^e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous putréfiions, vous putréfiiez.* — Corrompre, faire pourrir : *La gangrène* PUTRÉFIE *les parties voisines.* (Ac.)

= **Se putréfier,** v. pron. Se corrompre, se pourrir : *Le fumier* SE PUTRÉFIE *dans les fosses où on le met.* (Ad.) *Tout membre qu'on sépare du corps humain* SE PUTRÉFIE *et se décompose.* (Virey.)

PUTRESCENT, ENTE, adj. (*putrescere*, commencer à se pourrir ; lat.) Néol. Qui commence à se putréfier : *Matière* PUTRESCENTE.

PUTRESCIBLE, adj. des 2 g. Sujet à se corrompre, à se gâter : *Les parties caséeuses du beurre sont très-*PUTRESCIBLES. (Francœur.)

PUTRIDE, adj. des 2 g. (*putridus* ; lat., m. sign.) Méd. En parl. des humeurs, Corrompu et fétide : *Suppuration* PUTRIDE. *Humeurs* PUTRIDES.

— *Fièvre putride*, fièvre qu'on attribue à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excréments du malade exhalent une odeur fétide.

PUTRIDITÉ, n. f. (*putriditas* ; lat., m. sign.) État de ce qui est putride.

— Pathol. État dans lequel les substances organiques d'un corps vivant affecté de typhus, etc., offrent des altérations à peu près semblables à celles qui se produisent dans les corps organisés privés de vie.

PUTRILAGE, n. m. (*putrilago*, pourriture, corruption ; lat.) Pron. *pu-tri-laj.* — Méd. Matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangréneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

PYÉLITE, n. f. (πύελος, bassin ; lat.) Méd. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYGARGUE, n. m. Zool. Oiseau de proie de l'ordre des Rapaces ; il diffère de l'aigle par la nudité des jambes : *Le grand* PYGARGUE. *Le petit* PYGARGUE. *Le* PYGARGUE *à tête blanche. Le grand* PYGARGUE *est à peu près de la même grosseur et de la même force, si même il n'est pas plus fort que l'aigle commun.* (Buff.)

PYGMÉE, n. m. (πυγμή, coudée ; gr.) Antiq. Homme qu'on supposait n'avoir qu'une coudée de hauteur : *Les anciens ont dit que les* PYGMÉES *combattaient contre les grues.* (Acad.)

— Fam. *C'est un pygmée*, se dit d'un nain, d'un fort petit homme.

— Fig. et par dénigr. Tout homme sans talent, sans mérite ou sans crédit : *Il méprisa les attaques de ces* PYGMÉES *littéraires.* (Acad.) *Vous écoutiez mes projets d'enfant, mes ambitions de* PYGMÉE, *avec le sourire sur les lèvres.* (G. Sand.)

PYLONE, n. m. (πύλον, portail ; gr.) Archit. Grand portail, ordinairement surmonté d'une tour carrée, qui décore la façade des temples égyptiens : *Les pyramides, les obélisques, les* PYLONES *et les portiques consacrent la grandeur antique.* (A. de Vigny.)

PYLORE, n. m. (πύλη, porte, et ῥύειν, garder ; gr.) Anat. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, par lequel les aliments entrent dans les intestins : *Obstruction au* PYLORE. (Acad.) *J'ai le* PYLORE *attaqué, je ne digère plus rien.* (H. de Balz.)

PYLORIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au pylore : *Orifice* PYLORIQUE. *Muscle* PYLORIQUE. *Artère, veine* PYLORIQUE. (Acad.)

PYOGÉNIE, n. f. (πῦον, pus, et γένεσις, génération ; gr.) Méd. Formation du pus ; abcès, apostème.

PYOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la formation du pus.

PYOHÉMIE, n. f. (πῦον, pus ; αἷμα, sang ; gr.) Méd. Affection dans laquelle il y a une tendance marquée à la formation de collections purulentes : *L'infection purulente ou* PYOÉMIE, *constitue la complication la plus redoutable et la plus fréquente des plaies.* (Sédillot.)

PYOHÉMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la pyohémie : *La purulence est le terme des altérations* PYOHÉMIQUES. (Sédillot.)

PYOÏDE, adj. des 2 g. (πῦον, pus ; εἶδος, forme ; gr.) Méd. Qui a la forme du pus : *Globules* PYOÏDES.

PYOMÈTRE, n. m. (πῦον, pus ; μήτρα, matrice ; gr.) Méd. Accumulation du pus dans l'utérus.

PYRACANTHE, n. f. (πῦρ, feu ; ἄκανθα, épine ; gr.) Bot. Espèce de néflier qu'on nomme aussi *Buisson ardent* ; ses fruits de la grosseur d'un bois sont d'un rouge écarlate très-vif ; ils sont disposés en gros bouquets.

PYRAMIDAL, ALE, adj. Qui est en forme de pyramide : *Figure* PYRAMIDALE. *Formes* PYRAMIDALES.

— Néol. Fig. et fam. *Succès* PYRAMIDAL, très-grand succès.

— Anat. *Muscles* PYRAMIDAUX. *Corps* PYRAMIDAUX. (Acad.)

— Substantiv. Il se dit de différents muscles :

PYRAMIDAL *de l'abdomen.* PYRAMIDAL *de la cuisse.* PYRAMIDAL *du nez.*

PYRAMIDALE, n. f. Bot. Espèce de campanule qui s'élève en pyramide, et qui porte des fleurs bleues depuis sa base jusqu'à son sommet.

PYRAMIDE, n. f. (πυραμίς ; gr., m. sign.) Géom. Solide composé de triangles, ayant un même plan pour base, et dont les sommets se réunissent en un même point.

— Archit. Tout ouvrage à quatre faces, construit en forme de pyramide : *La base, le sommet, les côtés d'une* PYRAMIDE. *Dresser, élever une* PYRAMIDE. *L'obélisque est une* PYRAMIDE *très-allongée.* PYRAMIDE *triangulaire, quadrangulaire.* PYRAMIDE *tronquée.* (Acad.) *Les* PYRAMIDES *d'Égypte m'étonnèrent au premier aspect.* (Barth.) *On s'arrête devant ces* PYRAMIDES *du désert, dont l'œil étonné contemple les énormes proportions, avant que la raison se demande quelle est leur utilité.* (De Bonald.)

— Fam. *Une pyramide de fruits,* une certaine quantité de fruits rangés et élevés les uns sur les autres en forme de pyramyde.

— *En pyramide,* en forme de pyramide ou à peu près : *Cela s'élève* EN PYRAMIDE. *Cette plante a ses fleurs en* PYRAMIDE. (Acad.)

— Anat. Éminence de la caisse du tympan. ‖ Éminence de la moelle épinière.

— Techn. Morceau de cristal ou de verre dont on orne les lustres.

— Zool. Espèce de coquille univalve.

PYRAMIDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Peint. et sculpt. S'élever en pyramide former la pyramide : *Ce groupe* PYRAMIDE *bien. Cet artiste fait bien* PYRAMIDER *ses compositions.* (Acad.)

PYRÉLAINE, n. f. (πῦρ, feu ; ἔλαιον, huile ; gr.) Pharm. Toute huile empyreumatique.

PYRÈNE, n. m. (πυρήν, noyau ; gr.) Bot. Petite noix, nucule contenue dans un péricarpe charnu.

PYRÈNE, n. m. (πῦρ, feu ; gr.) Chim. Substance produite par la distillation du bois.

PYRÈTHRE, n. m. (πῦρ, feu ; αἴθειν, brûler ; gr.) Bot. Espèce de camomille dont on mâche la racine pour exciter la salivation et soulager le mal de dents.

— *Eau de pyrèthre,* élixir dentifrice.

PYRÉTIQUE, adj. des 2 g. (πυρετός, fièvre ; gr.) Méd. Fébrile.

— *Remède pyrétique,* remède contre la fièvre.

PYRÉTOLOGIE, n. f. (πυρετός, fièvre ; λόγος, discours ; gr.) Méd. Traité des fièvres.

PYREXIE, n. f. (πῦρ, chaleur ; ἔχειν, avoir ; gr.) Pron. *pi-rek-ci.* — Méd. État fibrile ; fièvre.

PYRIFORME, adj. des 2 g. (*pyrum,* poire ; lat.) Didact. Qui a la forme, l'apparence d'une poire.

PYRIQUE, adj. des 2 g. (πῦρ, feu ; gr.) Qui concerne le feu. Il se dit de certains feux d'artifice qu'on fait jouer dans un lieu clos et couvert : *Spectacle* PYRIQUE. *Amusement* PYRIQUE. *Science* PYRIQUE. *Expériences* PYRIQUES. *Jeux* PYRIQUES. (Acad.)

PYRITE, n. f. (πῦρ, feu ; gr.) Min. Fer sulfuré ; combinaison de fer avec le soufre : *Les* PYRITES *se présentent ordinairement en grains irréguliers.* PYRITE *de fer. Veine de* PYRITE. (Acad.) *Les* PYRITES *humectées par l'eau s'enflamment d'elles-mêmes.* (Buff.)

PYRITEUX, EUSE, adj. Chim. Qui est de la nature de la pyrite ; qui contient de la pyrite.

PYROBALISTIQUE, adj. des 2 g. (πῦρ, feu, et βάλλω, je lance ; gr.) En parl. des armes, Qui lance le feu : *Armes* PYROBALISTIQUES.

PYRODIGITALINE, n. f. Pharm. Huile empyreumatique obtenue par la distillation des feuilles sèches de la digitale.

PYROGÈNE, adj. des 2 g. (πῦρ, πυρός, feu ; γεννάω, je produis ; gr.) Géol. Il se dit des terrains volcaniques et ignés : *Terrain* PYROGÈNE.

PYROGÉNÉ, ÉE, adj. (πῦρ, feu ; γένεσις, génération ; gr.) Chim. Engendré, produit par le feu : *Corps* PYROGÉNÉS.

PYROLÂTRE, adj. et n. des 2 g. Hist. relig. Qui adore le feu.

PYROLÂTRIE, n. f. (πῦρ, feu ; et λατρεία, culte ; gr.) Adoration du feu.

PYROLE, n. f. Bot. Plante dont les feuilles ont une saveur très-âpre ; on les appliquait autrefois comme vulnéraires sur les contusions.

PYROLIGNEUX, adj. m. (πῦρ, πυρός, feu ; gr. et *lignum,* bois ; lat.) Pron. *piro-li-nieus.* — Chim. *Acide pyroligneux,* acide acétique, produit par la distillation du bois : *Les chimistes sont parvenus à purifier l'acide* PYROLIGNEUX *au point d'en faire un vinaigre que l'on sert sur les meilleures tables.* (Ac.)

PYROLOGIE, n. f. (πῦρ, feu ; λόγος, discours ; gr.) Didact. Traité du feu.

PYROMÈTRE, n. m. (πῦρ, feu ; et μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument qui sert à mesurer les températures beaucoup plus élevées que celles que pourrait indiquer le thermomètre : *Les* PYROMÈTRES *doivent être formés d'une matière qui ne puisse être altérée par les hautes températures.*

PYROMÉTRIE, n. f. Phys. Art d'évaluer les températures, ou les dilatations produites par l'action du feu sur les corps solides.

PYRONOMIE, n. f. (πῦρ, feu ; νόμος, règle ; gr.) Chim. Art de régler le feu dans les opérations chimiques.

PYROPHORE, n. m. (πῦρ, feu ; φέρω, je porte ; gr.) Chim. Substance qui a la propriété de s'enflammer à l'air : *Le* PYROPHORE *s'obtient en calcinant l'alun avec l'amidon.* (Acad.)

— Antiq. N. m. pl. Ceux qui portaient du feu, des torches à la tête des armées.

PYROPHORIQUE, adj. des 2 g. Chim. Facile à s'enflammer : *Au moment où l'on sort le charbon des meules, il est souvent très-*PYROPHORIQUE. (Pelouze.)

PYROSCAPHE, n. m. (πῦρ, feu ; σκάφη, bateau ; gr.) Nav. Bateau à vapeur sans cheminée : *Des* PYROSCAPHES *remorqueurs traînaient à leur suite des bâtiments à voiles que le vent n'eût pu conduire au large.* (Th. Gaut.)

PYROSCOPE, n. m. (πῦρ, feu ; σκοπεῖν, examiner ; gr.) Phys. Instrument au moyen duquel on peut mesurer le calorique rayonnant.

PYROSIS, n. m. (πῦρ, πυρός, feu ; gr.) Méd. Affection caractérisée par une chaleur brûlante à l'épigastre ; elle se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où elle cause comme l'impression d'un fer chaud : *La plupart des* PYROSIS *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Broussais.)

PYROSOME, n. m. (πῦρ, feu, et σῶμα, corps ; gr.) Zool. Genre de mollusques acéphales qui luisent d'un grand éclat, la nuit, par l'effet du phosphore qu'ils dégagent de leur corps.

PYROTECHNIE, n. f. (πῦρ, feu, et τέχνη, art ; gr.) Phys. Science du feu ; art de se servir du feu.

— Particul. Art de faire des feux d'artifice : *Il entend bien la* PYROTECHNIE. *Traité de* PYROTECHNIE (Acad.)

PYROTECHNIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la pyrotechnie.

PYROTIQUE, adj. des 2 g. (πῦρ, feu ; gr.) Chir. Qui brûle ; qui cautérise.

PYROXÈNE, n. m. (πῦρ, feu ; ξένος, hôte ; gr.) Min. Espèce de minéral d'un vert rougeâtre, qui a beaucoup de rapports avec l'amphibole ; on le trouve dans beaucoup de terrains volcaniques.

PYROXYLINE, n. f. (πῦρ, feu ; ξύλον, bois ; gr.) Chim. Produit fulminant résultat de l'action des substances oxydantes sur le ligneux pur : *La* PYROXYLINE *ressemble au coton cardé. C'est avec la* PYROXYLINE *qu'on prépare le collodium.*

PYRRIQUE, n. f. Antiq. Il n'est usité que dans cette expression : *Danse* PYRRHIQUE.

— Substantiv. *La pyrrhique,* danse militaire inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille : *Le bas-relief représente huit adolescents armés de boucliers et d'épées et dansant la* PYRRHIQUE. (Delécluze).

PHYRRONIEN, IENNE, adj. Qui appartient à une école de philosophes dont Pyrrhon était le chef, et où l'on faisait profession de douter des choses les plus certaines : *La secte* PYRRHONIENNE. *Les philosophes* PYRRHONIENS.

— Par extens. Il se dit de quiconque doute ou affecte de douter des choses que les autres regardent comme certaines : *Cet homme est* PYRRHONIEN. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un franc* PYRRONIEN.

PYRRRONISME, n. m. Doctrine de Pyrrhon et de ses disciples.

— Par extens. Habitude ou affectation de douter de tout : PYRRHONISME *historique.* PYRRHONISME *en matière de religion.* (Acad.)

PYRULE, n. m. (*pyrula,* petite poire ; lat.) Zool. Genre de coquilles fossiles.

PYTHAGORICIEN, IENNE, adj. Qui appartient à l'école philosophique fondée par Pythagore et qu'il avait vouée à des pratiques austères : *La secte* PYTHAGORICIENNE. *Les philosophes* PYTHAGORICIENS.

— Par extens. : *La doctrine* PYTHAGORICIENNE. *Les dogmes* PYTHAGORICIENS. (Acad.)

— Substantiv. : *Les* PYTHAGORICIENS *croyaient à la la métempsycose.*

PYTHAGORIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à Pythagore, à son école ou à ses doctrines : *Maximes* PYTHAGORIQUES.

— *Lettre pythagorique,* l'upsilon grec (Υ), dont les deux branches furent comparées par Pythagore aux deux routes, celle du vice et celle de la vertu qui se présentent à l'homme quand il atteint à l'adolescence.

— Physiol. *Diète pythagorique,* abstinence de la chair des animaux : *La diète* PYTHAGORIQUE, *préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature.* (Buff.) *Quelques personnes ont été guéries de violents accès de colère auxquels elles étaient sujettes, par la seule* DIÈTE PYTHAGORIQUE. (Cabanis.)

PYTHAGORISME, n. m. Doctrine de Pythagore : *Le* PYTHAGORISME *était une doctrine philosophique, religieuse et politique : il produisit des essais d'organisation sociale qui tendaient à une sorte de communauté.* (Kératry.)

PYTHIE, n. f. (Πυθιάς ; gr., m. sign.) Pron. *pi-tí.* — Ant. Nom que les Grecs donnaient à la prêtresse d'Apollon à Delphes : *La* PYTHIE *sur son trépied.* (Ac.)

— Zool. Genre de coquilles univalves.

PYTHIENS, adj. m. pl. **PYTHIQUES,** adj. pl. des 2 g. Ant. Nom des jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon surnommé *Pythien. Les jeux* PYTHIENS. (Acad.)

PYTHON, n. m. Astr. Constellation du Dragon.

— Zool. Genre de serpents, armés de dents aiguës non venimeuses.

PYTHONISSE, n. f. Ant. La pythie de Delphes.

— Par extens. Toute femme qui se mêlait de prédire l'avenir : *La* PYTHONISSE *d'Endor. Saül consulta la* PYTHONISSE. (Acad.) *Elle se rappelait la singulière prédiction d'une espèce de* PYTHONISSE *alors en vogue, qui lui avait dit : Vous occuperez la première place du monde, mais pour peu de temps.* (Thiers.)

— Zool. Couleuvre du Bengale.

PYULQUE, n. m. (πῦον, pus, et ἕλκειν, tirer ; gr.) Chir. Instrument dont on se sert pour extraire des matières purulentes contenues dans une cavité du corps.

PYURIE, n. f. (πῦον, pus, et οὐρεῖν, uriner ; gr.) Médec. Éjection de pus mêlé aux urines.

PYXIDE, n. f. (πυξίδιον, petite boîte gr.) Bot. Tout fruit simple, globuleux, qui s'ouvre en deux valves superposées. ‖ Vulg. *Boîte à savonnette.*

PYXIDIE, n. f. Bot. Pyxide à plusieurs loges.

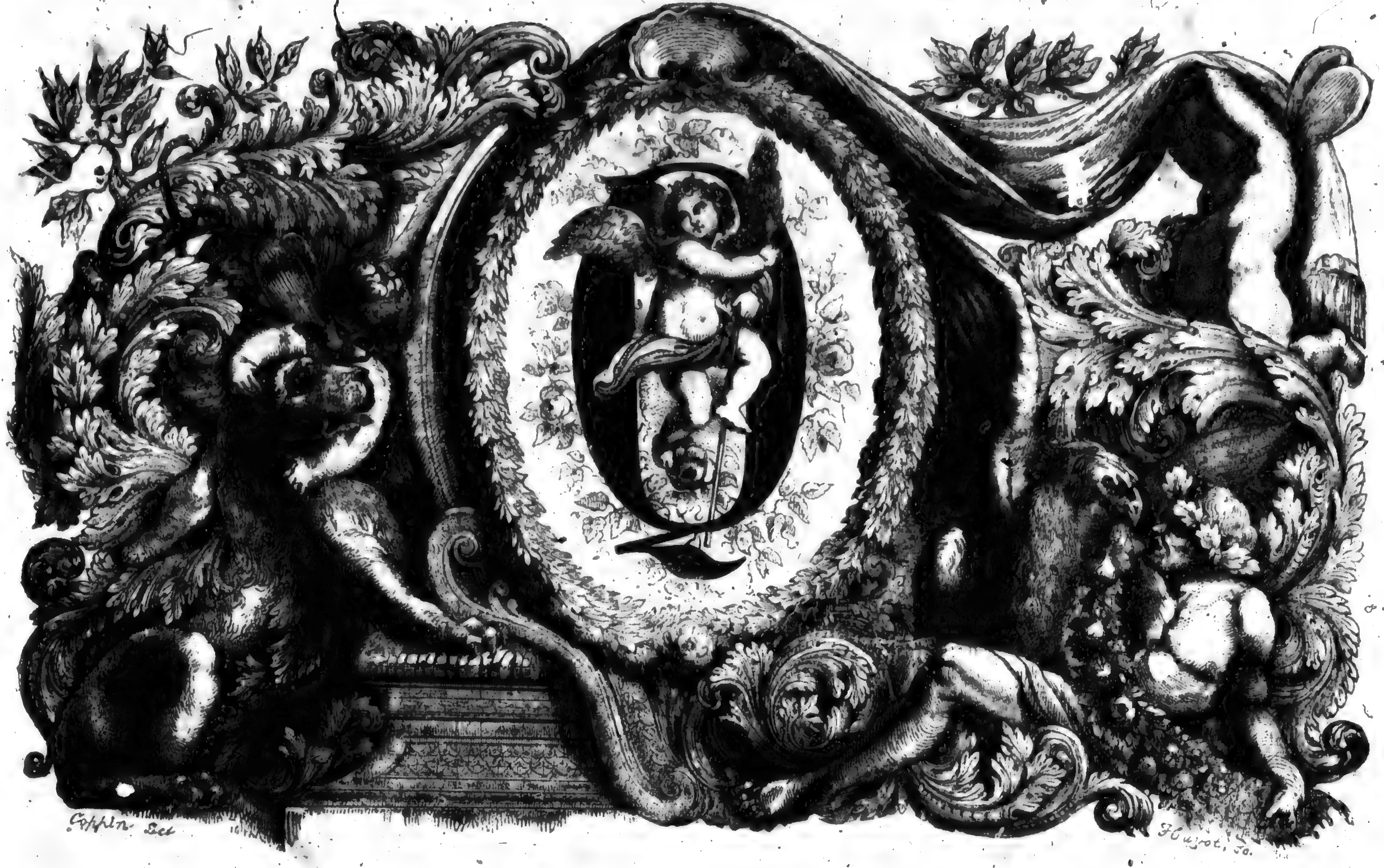

Q, n. m. La dix-septième lettre de l'alphabet et treizième des consonnes. On la nomme *ku*, suivant l'appellation ancienne et *ke*, suivant l'appellation moderne.

— Le son propre de *q* est *ke* comme dans *querir*, *quotidien*, *quinze*, *quolibet*, etc.

— Il ne représente réellement cette articulation, et n'a de valeur que lorsqu'il est immédiatement suivi de la voyelle *u* : *Quelqu'un*, *quantité*, *qualité*, *quotidien*, *quolibet*, etc.

— Il a le son *ke* au commencement et au milieu des mots : *quand*, *qui*, *querelle*, *quaterne*.

— Dans certains termes dérivés du latin, les syllabes *qua*, *que*, *qui*, se prononcent *koua*, *kué*, *kui* : *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadrilatère*, *quadragénaire*, *équestre*, *équitation*, *équidistant*, *équilatéral*, *quiétude*, *quiétisme* ; excepté *inquiet* et *inquiétude*, qu'on prononce *inki-et*, *in-kié-tu-de*.

— *Qu* se prononce *ku* dans *quin*, formé de *quinque*, cinq, et dans tous ses dérivés : *quinquennal*, *quindécagone*, *quinquagénaire* ; il a la même valeur dans *questure*, *questeur*, *quaker*, *liquation*, *ubiquiste*.

— *Q* final se prononce dans *coq* et *cinq* ; cependant il est nul dans *cinq*, toutes les fois que ce mot est suivi d'un nom qui commence par une consonne : *cinq* pieds, *cinq* pouces.

— Méd. *Q* est l'abréviation de *quantité*.

— Anc. Monn. Il indiquait les monnaies frappées à Perpignan.

QUADRAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*quadraginta*, quarante ; lat.) Pron. *koua-dra-gé-nèr*. — Qui contient quarante unités : *Le nombre* QUADRAGÉNAIRE.

— Qui est âgé de quarante ans : *Un homme, une femme* QUADRAGÉNAIRE.

— Substantiv. *Un* QUADRAGÉNAIRE. ‖ Peu usité.

QUADRAGÉSIMAL, ALE, adj. (*quadragésime*.) Pron. *koua-dra-jé-zi-mal*. — Qui apppartient au carême : *Jeûne* QUADRAGÉSIMAL. *Abstinence* QUADRAGÉSIMALE. *Féries* QUADRAGÉSIMALES (Acad.)

QUADRAGÉSIME, n. f. (*quadragesimus*, quarantième ; lat.) Pron. *koua-dra-jé-zim*. — Propr. Durée de quarante jours.

— Particul. Les quarante jours de carême : *L'agriculture demande nos secours pendant la* QUADRAGÉSIME *comme dans les autres saisons*. (Volt.)

— *Le dimanche de la* QUADRAGÉSIME, le premier dimanche de carême.

QUADRANGULAIRE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre ; *angulus*, angle ; lat.) Pron. *koua-dran-gu-lèr*. — Géom. Qui a quatre angles : *Figure* QUADRANGULAIRE. *Pyramide* QUADRANGULAIRE. *Prisme* QUADRANGULAIRE. (Acad.)

QUADRANGULÉ, ÉE, adj. Pron. *koua-dran-gu-lé*. — Bot. Qui a quatre angles.

QUADRAT, adj. m. Anc. Astrol. Il n'est usité que dans cette locut. *Quadrat aspect*, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de quatre-vingt-dix degrés ou d'un quart de cercle. ‖ Vieux. V. QUADRATURE.

QUADRAT, n. m. Typogr. V. CADRAT.

QUADRATORISTE, n. m. B.-arts. Peintre qui fait des ornements à fresque.

QUADRATRICE, n. f. Pron. *koua-dra-triss*. — Géom. Courbe inventée par les anciens pour parvenir à la quadrature approchée du cercle : *La* QUADRATRICE *de Dinostrate*. (Acad.)

QUADRATURE, n. f. (*quadratus*, carré ; lat.) Pron. *koua-dra-tur*. — Réduction géométrique d'une figure curviligne à un carré équivalant en surface : *La* QUADRATURE *des courbes. La* QUADRATURE *du cercle est un problème insoluble*. (Acad.) *Mettre la loi au-dessus de l'homme, est un problème en politique, que je compare à celui de la* QUADRATURE *du cercle en géométrie*. (J.-J. Rouss.)

— Astron. Aspect de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle : *Au premier et au troisième quartier, la lune est en* QUADRATURE *avec le soleil*. (Acad.)

QUADRATURE, n. f. Pron. *ka-dra-tur*. — Peinture à fresque ; peinture d'ornements d'architecture.

— Techn. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la sonnerie.

QUADRICOLOR, n. m. Pron. *koua-dri-co-lor*. — Zool. Espèce de gros bec d'Asie dont le plumage est peint de quatre couleurs très-éclatantes.

QUADRIDENTÉ, ÉE, adj. (*quatuor*, quatre ; *dens*, dent ; lat.) Pron. *koua-dri-den-té*. — Bot. Qui est muni de quatre dents, de quatre pointes ou divisions.

QUADRIDIGITÉ, ÉE, adj. (*quatuor*, quatre, *digitus*, doigt ; lat.) Pron. *koua-dri-di-gité*. — Bot. Qui se termine par quatre folioles : *Feuille* QUADRIDIGITÉE.

QUADRIENNAL, ALE, adj. V. QUATRIENNAL.

QUADRIFIDE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre ; *findere*, diviser ; lat.) Bot. Qui est divisé en quatre parties presque égales jusqu'au milieu de la longueur : *Calice* QUADRIFIDE.

QUADRIFLORE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre ; *flos*, *floris*, fleur ; lat.) Pron. *koua-dri-flor*. — Bot. Qui porte quatre fleurs ; qui a ses fleurs disposées quatre à quatre.

QUADRIFOLIÉ, ÉE, adj. (*quatuor*, quatre ; *folium*, feuille ; lat.) Pron. *koua-dri-fo-lié*. — Bot. Qui se compose de quatre feuilles ; qui a les feuilles disposées quatre par quatre.

QUADRIGE, n. m. (*quadriga* ; de *quatuor*, quatre ; *jugum*, joug ; lat., m. sign.) Pron. *koua-dri-je*. — Antiq. Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front, en usage dans les courses des jeux Olympiques, et des autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie : *Vainqueur au* QUADRIGE. *La course du* QUADRIGE. *L'empereur, debout dans un char attelé de quatre chevaux, tient d'une main le sceptre et de l'autre le glaive : la Victoire guide le* QUADRIGE. (G. Planche.) *L'art du cocher consiste à faire marcher son* QUADRIGE *d'un pas agile et avec une égale vitesse*. (Troplong.)

— N. pl. Les quatre chevaux attelés à un char : *Ce bas-relief représente un* QUADRIGE. *Les* QUADRIGES *éclatants*. (V. Hugo.)

QUADRIJUGUÉ, ÉE, adj. (*quatuor*, quatre ; *jugum*, joug ; lat.) Bot. Il se dit d'une feuille composée de quatre paires de folioles.

QUADRIJUMEAUX, adj. m. pl. (*quatuor*, quatre ;

lat., et *jumeaux.*) Anat. *Les tubercules quadrijumeaux*, les quatre tubercules de la moelle allongée.

QUADRILATÉRAL, ALE, adj. (*quatuor*, quatre; lat., et *latéral.*) Didact. Qui offre quatre côtés : *Tout à côté on distinguait l'enceinte* QUADRILATÉRALE *de la foire Saint-Germain.* (V. Hugo.)

QUADRILATÈRE, n. m. (*quatuor*, quatre, et *latus, lateris*, côté; lat.) Pron. *koua-dri-la-tèr.* — Géom. Figure qui a quatre côtés : *Le polygone terminé par quatre côtés est un* QUADRILATÈRE ; *parmi les* QUADRILATÈRES *on distingue le parallélogramme, le rectangle, le losange.* (Arago.)

QUADRILLE, n. f. (*quadriglia*; ital., m. sign.) Pron. *ka-drye.* — Troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel : *Une belle* QUADRILLE. *La première* QUADRILLE *était magnifiquement vêtue.* (Acad.) *La* QUADRILLE *électrisée par l'exemple semblait ne redouter aucun péril.* (Th. Gautier.)

QUADRILLE, n. m. Pron. *ka-drye.* — Chorégr. Groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, figurant dans les ballets, et distingué des autres groupes par un costume particulier.

— Par extens. Nombre pair de groupes qui exécutent des contredanses dans un bal : *Elle tendit la main au chevalier et s'élança pour prendre place au* QUADRILLE. (H. de Balz.)

Pour le premier *quadrille* acceptez-vous ma main ?
(C. Del.)

Il faut que dans le bal les folâtres *quadrilles*
Foulent les roses sous leurs pas. (V. Hugo.)

— Mus. Nombre déterminé de morceaux de musique en quatre temps, correspondant aux figures de la contredanse : *Les* QUADRILLES *sont-ils de votre composition ?* (Scribe.)

— Espèce de jeu d'hombre qui se joue à quatre : *Il faut jouer trois* QUADRILLES *sans quitter la place.* (Vauv.) *Les trois sœurs venaient tous les jours au signal convenu, faire la partie de* QUADRILLE *de leur amie.* (Chateaubr.)

QUADRILLÉ, ÉE, adj. Pron. *ka-dryé.* — Qui est divisé en une multitude de carrés : *Ma fenêtre est* QUADRILLÉE *par d'énormes barreaux.* (Jouy.)

— Il se dit particul. des étoffes à carreaux : *Étoffe* QUADRILLÉE.

QUADRILOBÉ, ÉE, adj. (*quatuor*, quatre; *lobus*, lobe; lat.) Pron. *koua-dri-lo-bé.* — Bot. Qui est partagé en quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre; *loculus*, loge; lat.) Pron. *koua-dri-lo-ku-lèr.* — Bot. Qui est partagé en quatre loges.

QUADRINÔME, n. m. (*quatuor*, quatre; lat.; et νομή, partie; gr.) Pron. *koua-dri-nôme.* — Mathém. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIPARTI, IE, adj. (*quatuor, partitus*, divisé en quatre parties; lat.) Pron. *koua-dri-par-ti.* — Bot. Qui est divisé en quatre parties : *L'acanthe a le calice profondément* QUADRIPARTI. (Richard.) ‖ V. QUADRIFIDE.

QUADRIPENNE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre; *penna*, plume; lat.) Pron. *koua-dri-pèn.* — Zool. Qui a quatre ailes ou quatre appendices en forme d'ailes.

QUADRISAÏEUL, EULE, n. (*quatuor*, quatre; lat., et *aïeul.*) Le grand-père, la grand'mère du bisaïeul : *Henri IV était le* QUADRISAÏEUL *de Louis XV.* ‖ Très-peu usité.

QUADRISEL, n. m. (*quatuor*, quatre; lat. et *sel.*) Chim. Sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide, ou d'acide que de base.

QUADRISULCE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre, et *sulcus*, sillon; lat.) Zool. Qui a le pied terminé par quatre doigts à sabots.

— N. m. pl. Famille de mammifères : *Les cochons et les hippopotames sont des* QUADRISULCES.

QUADRIVALVE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre; *valvæ*, portes; lat.) Bot. Qui se partage en quatre valves.

QUADRUMANE, adj. des 2 g. (*quatuor*, quatre; *manus*, main; lat.) Pron. *koua-dru-man.* — Zool. Il se dit des Mammifères qui ont quatre pieds onguiculés, terminés par un pouce agissant par un mouvement propre, et opposable aux quatre autres doigts : *Les singes et les makis sont* QUADRUMANES.

— N. m. pl. Classe des Mammifères qui comprend les singes de l'ancien continent, et du nouveau continent : *La tête des* QUADRUMANES *est remarquable par de très-grands rapports avec celle de l'homme.* (G. St-Hil.) *La marche des* QUADRUMANES *se compose d'allures par sauts et par bonds.* (Id.)

QUADRUPÈDE, n. m. (*quatuor*, quatre; *pes, pedes*, pied; lat.) Pron. *koua-dru-pèd.* — Zool. Animal vivipare ou ovipare, à quatre pieds : *Un grand, un petit* QUADRUPÈDE. *Les* QUADRUPÈDES *vivipares. Les* QUADRUPÈDES *ovipares.* (Acad.) *Les vrais* QUADRUPÈDES *sont les solipèdes et les pieds fourchus.* (Buff.)

— Adjectiv. : *Parmi les animaux* QUADRUPÈDES, *il y en a de féroces et de domestiques.* (Acad.)

QUADRUPLE, adj. des 2 g. (*quadruplex*, de *quatuor*, quatre, et *plico*, plier; lat., m. sign.) Pron. *koua-drupl.* — Qui contient quatre fois autant : *Vingt est* QUADRUPLE *de cinq. Payer une amende* QUADRUPLE *de la somme retenue indûment.* (Acad.) *Au Chili, les récoltes de vin, de blé, d'huile, quoique assez négligemment préparées sont* QUADRUPLES *de celles que nous obtenons avec toute notre activité.* (Rayn.) *Les ailes des papillons sont patronnées sur une infinité de formes, et* QUADRUPLES. (B. de St-P.)

— Mus. *Quadruple croche*, note qui ne vaut que le quart d'une croche, ou la moitié d'une double croche.

— N. m. Grandeur, étendue, somme quatre fois plus considérable : *Mon jardin est le* QUADRUPLE *du vôtre. Il m'a vendu cela le* QUADRUPLE *de sa valeur. On l'a condamné à payer le* QUADRUPLE *de la somme qui manquait dans sa recette.*

QUADRUPLE, n. m. Monn. Double pistole d'Espagne : *Un* QUADRUPLE *faux. Un* QUADRUPLE *qui n'est pas de poids.* (Acad.)

Ou je me trompe fort, ou ce *quadruple* est creux.
(Boursault.)

L'or est en souverains,
Bons *quadruples* pesant sept gros trente-six grains.
(V. Hugo.)

— Anc. Pièce de quatre louis qui n'a jamais eu cours forcé.

QUADRUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Quadrupler.

QUADRUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*quatuor*, quatre; *plicare*, plier; lat.) Pron. *koua-dru-plé.* — Prendre quatre fois le même nombre : QUADRUPLER *une somme. Il n'avait que mille francs de rente, il en a quatre mille; il* A QUADRUPLÉ *son revenu.* (Acad.) *J'*AI QUADRUPLÉ *le nombre de mes paroissiens, et Dieu merci, il n'y a pas un pauvre.* (Volt.)

— Intransitiv. : *Son bien* A QUADRUPLÉ *depuis qu'il s'est mis dans le commerce.* (Acad.)

QUAI, n. m. Pron. *ké.* — Levée ordinairement revêtue de pierres de tailles, et construite le long d'une rivière pour rendre la voie plus commode, et pour empêcher le débordement de l'eau : *Un* QUAI *revêtu de pierres de taille. Il y a de magnifiques* QUAIS *à Paris. Se promener sur les* QUAIS. (Acad.) *La Néva est contenue par deux* QUAIS *de granit, alignés à perte de vue.* (De Maistre.)

— Rivage d'un port de mer qui sert pour la charge et la décharge des marchandises : *Les navires s'amarrent le long d'un* QUAI *au moyen d'organeaux, de bornes, de becs d'ancre, etc. Il y a dans les ports de commerce un officier appelé Maître de* QUAI, *qui est chargé de la police du port.* (Acad.)

QUAIAGE, n. m. V. QUAYAGE.

QUAICHE, n. f. Mar. Petite embarcation des mers du Nord : *La* QUAICHE *est mâtée en fourche comme le yacht.* (Acad.) ‖ V. KERCH.

QUAKER ou **QUACRE,** n. m. (m. angl. *trembleur.*) Pron. *kouacr.* — Membre d'une secte religieuse établie en Angleterre et dans les États-Unis d'Amérique; son nom lui a été donné à cause des contorsions que les adeptes faisaient dans leurs exercices de dévotion pour montrer la terreur qu'ils éprouvaient en présence de Dieu : *Guillaume Penn établit la puissance des Quakers en Amérique.* (Volt.)

— Adj. *Êtes-vous* QUAKER, *n'aimant que le blanc et le noir?* (Thiers.)

— Au fém. *Quakeresse* : *Les* QUAKERESSES *avec leurs robes grises et leurs visages pâles nous paraissent belles.* (Chateaubr.)

QUALIFICATEUR, n. m. Théologien chargé en Espagne et en Italie de déterminer la nature, le genre et le degré d'un crime déféré à un tribunal ecclésiastique, et d'examiner les livres mis à l'index, et les propositions dénoncées : QUALIFICATEUR *du saint-office.* (Acad.)

QUALIFICATIF, IVE, adj. Gramm. Qui qualifie : *L'adjectif est un nom* QUALIFICATIF. (Acad.)

— *Adjectifs qualificatifs*, classe d'adjectifs qui se joignent aux noms pour exprimer la qualité, la manière d'être des personnes ou des choses.

— Substantiv. Mot qui qualifie : *Les adjectifs sont des* QUALIFICATIFS. ‖ GRAMM. V. ADJECTIF.

QUALIFICATION, n. f. (*qualis*, quel; lat.) Pron. *ka-li-fi-ka-cion.* — Attribution d'une qualité, d'un titre : QUALIFICATION *de faussaire. La* QUALIFICATION *des délits, des crimes.* QUALIFICATION *de marquis.* (Acad.)

QUALIFIÉ, ÉE, part. pass. de Qualifier : *Cette proposition est* QUALIFIÉE *de téméraire, de scandaleuse.*

— *Une personne* QUALIFIÉE, *fort* QUALIFIÉE, une personne de qualité, de grande qualité : *Il est dangereux d'avoir un ennemi* QUALIFIÉ. (Boss.)

— *Les personnes les plus qualifiées d'une ville*, les personnes les plus considérables. (Acad.) *Les grands, les ministres et toutes les personnes les plus* QUALIFIÉES *se rendirent au Palais-Royal.* (La Rochef.)

— Jurispr. *Vol qualifié*, vol accompagné de circonstances aggravantes.

QUALIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*qualis*, quel; *facere*, faire; lat.) Il s'écrit avec deux i de suite à la 1re et à la 2e pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous qualifiions, vous qualifiiez.*

— Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action : *La Sorbonne condamna cette proposition, et la* QUALIFIA *d'erronée, d'impie. On a* QUALIFIÉ *de duel cette rencontre.* (Acad.) *Charles-Quint* QUALIFIAIT *notre langue de langue d'État.* (Nisard.)

— *Qualifier quelqu'un de fourbe, d'imposteur, etc.*, le traiter de fourbe, d'imposteur, etc.

— Attribuer un titre, une qualité à une personne : *Les lettres du roi, l'arrêt, le* QUALIFIENT *chevalier, prince, duc, etc.*

— Fam. *On le* QUALIFIE DE *duc*, DE *baron.*

— **Se qualifier,** v. pr. Se donner telle ou telle qualité : *Il* SE QUALIFIE *écuyer. Il* SE QUALIFIE *de marquis. Il* SE QUALIFIE *docteur.* (Acad.)

QUALITATIVE, adj. f. (*qualitas*, qualité; lat.) Pron. *ka-li-ta-tiv.* — Chim. Il se dit de l'analyse qui fait connaître la nature des diverses substances d'un composé : *Une analyse* QUALITATIVE. (Pelouze.)

QUALITÉ, n. f. (*qualitas*; lat., m. sign.) Pron. *ka-li-té.* — Manière d'être des corps en vertu de laquelle ils font une impression sur nos sens : *Bonté, petitesse, blancheur, noirceur, beauté, laideur, sont des* QUALITÉS. *La* QUALITÉ *de l'eau, du vin. La* QUALITÉ *d'une viande, la* QUALITÉ *d'une étoffe. La* QUALITÉ *d'une terre, d'un terroir.* (Acad.) *On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes* QUALITÉS, *dût-on les payer davantage.* (J. B. Say.) *Les productions qui n'ont ni* QUALITÉ *ni saveur ne peuvent ni nourrir l'estomac, ni flatter le palais.* (J.-J. Rouss.) *L'harmonie est une des* QUALITÉS *qui constituent le plus essentiellement le style oratoire.* (D'Alemb.)

— *Ce vin a de la qualité*, il a une sève qui le distingue des vins communs.

— Anc. Philos. *Qualité occulte*, propriété des corps dont la cause est inconnue.

— Log. *Qualité des jugements, des propositions*, l'affirmation, la négation.

— Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise : QUALITÉS *naturelles.* QUALITÉS *acquises. Les* QUALITÉS *du corps et de l'esprit. C'est un homme qui a beaucoup de bonnes* QUALITÉS, *de belles* QUALITÉS. *La douceur est bien plutôt une* QUALITÉ *qu'une vertu.* (Lemierre.) *On n'est jamais si ridicule par les* QUALITÉS *qu'on a que par celles que l'on affecte d'avoir.* (La Rochef.) *On aime ses amis bien plus par les* QUALITÉS *qu'on devine, que par celles qu'on connaît.* (Mme de Lambert.) *L'esprit, l'élégance, la pureté, telles sont les* QUALITÉS *distinctives de Fléchier.* (La Harpe.)

— Absol. Bonnes qualités : *Il a beaucoup de* QUALITÉS. *C'est être injuste envers cet homme que de ne vouloir lui reconnaître aucune* QUALITÉ. (Acad.) *Une femme qui a les* QUALITÉS *d'un honnête homme est ce qu'il y a au monde d'un commerce plus délicieux.* (La Br.) *Heureux l'homme quand il n'a pas les défauts de ses* QUALITÉS ! (Dupanl.)

— Noblesse; rang distingué : *C'est un homme, c'est une femme de* QUALITÉ, *de grande* QUALITÉ. *Il fait l'homme de* QUALITÉ, *mais il ne l'est pas.* (Ac.) *Les Romains de* QUALITÉ *allaient étudier à Athènes.* (La Rochef.) *Les gens de* QUALITÉ *savent tout sans avoir jamais rien appris.* (Mol.)

Je crois qu'un ami chaud et de ma *qualité*
N'est pas assurément pour être rejeté. (Id.)

— Titre attribué à une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession, etc. : *Il prend la* QUALITÉ *de noble, de prince, de duc, etc. La* QUALITÉ *de préfet, de maire, de magistrat, d'administrateur. La* QUALITÉ *de citoyen, de juré, d'électeur, d'étranger, etc.* (Acad.)

— Jurispr. Titre qui rend habile à exercer quelque droit : *La* QUALITÉ *de légataire, de donataire, de créancier, de tuteur, etc. Avoir, n'avoir pas* QUALITÉ *pour faire quelque chose.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir qualité pour faire une chose*, être autorisé à la faire : *Vous n'avez point* QUALITÉ

pour nous donner des avis si sévères. (Acad.)

— Procéd. *Les qualités d'un arrêt, d'un jugement,* partie d'un arrêt, d'un jugement qui contient les noms, professions, demeures, etc., des parties, ainsi que leurs différentes demandes et conclusions.

— Mar. *Avoir de bonnes qualités,* se dit d'un navire qui marche bien, qui porte gracieusement ses voiles, etc. ‖ *Avoir de mauvaises qualités*, marcher mal ; exécuter difficilement les manœuvres.

= **En qualité de**, loc. prép. Comme, à titre de : *Il avait ce privilége en* QUALITÉ DE *secrétaire du roi. Il procède en* QUALITÉ DE *tuteur.* (Acad.) *Il apprit l'art de la guerre* EN QUALITÉ *de simple soldat.* (Fléch.) *J'avais onze ans lorsque j'entrai chez les sœurs* EN QUALITÉ *de pensionnaire.* (F. Soulié.) *Les Phéniciens, en qualité de négociants, rendaient tout aisé ; et les Égyptiens,* EN QUALITÉ *d'interprètes des dieux rendaient tout difficile.* (Volt.)

En *qualité* d'époux je vous donne la main. (Corn.)

— Par anal. *En ma* QUALITÉ DE *père, en sa* QUALITÉ DE *chef, etc.* (Acad.)

QUAND, adv. de temps (*quando*, lat.) Pron. *kan.* — Lorsque, dans le temps que : QUAND *je pense à la fragilité des choses humaines.* QUAND *Dieu créa le monde. Quand les armées furent en présence. J'irai vous voir* QUAND *je pourrai.* (Acad.) *L'oisiveté, et l'indolence sont les deux défauts dont on guérit le moins* QUAND *on les a contractés.* (J.-J. Rouss.) *On voit toujours mal les choses* QUAND *on les voit de trop loin.* (Volt.)

Quand mon père paraît je ne sais qu'obéir. (Rac.)

— Interrogativ. Dans quel temps ; quel temps ? *Vous me promettez de venir, mais* QUAND ? *De* QUAND *êtes-vous ici ? Jusques à* QUAND *me persécuterez-vous ? Pour* QUAND *me donnez-vous parole !* (Acad.)

Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir ? (Rac.)

Quand la marierons-nous ? *quand* aurons-nous des gendres ? (La F.)

= **Quand et quand**, loc. préposit. Avec, en même temps que : *Il est parti* QUAND ET QUAND *nous. Venez* QUAND ET QUAND *moi.* (Acad.) ‖ Vieux.

QUAND, conj. Encore que, quoique, alors même que ; il est toujours suivi d'un verbe au conditionnel : *Je serais votre ami,* QUAND *même, ou* QUAND *bien même vous ne le voudriez pas.* QUAND *cela serait ainsi, que vous en reviendrait-il ? Je ne serais pas venu à bout d'achever* QUAND *j'aurais travaillé toute la journée ?* QUAND *vous auriez consulté quelqu'un sur votre ouvrage, vous n'auriez pas mieux réussi.* (Acad.)

Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (Rac.)

— Elliptiq. *Quand même*, quoi qu'il puisse, qu'il put arriver : *La vérité* QUAND MÊME *et à tout risque était son culte et sa passion.* (Vitet.)

QUANQUAM, n. m. (*quanquam*, quoique ; lat.) Anc. harangue latine que prononçait un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie : *Cet écolier doit faire le* QUANQUAM *de telle thèse. Il prononça fort bien son* QUANQUAM. (Acad.)

QUANQUAN, n. m. *V.* CANCAN.

QUANT, adv. (*quantum*, autant que ; lat.) Pron. *kan.* — Il est toujours suivi de la prép. *à*, Pour ; pour ce qui est de : QUANT À *lui, il en usera comme il lui plaira.* QUANT À *moi.* QUANT À *ce qui est de moi. Je suis prêt* QUANT À *ce point là.* (Acad.) QUANT À *ce qui regarde ma subsistance, nous prendrons là-dessus les moyens que vous jugerez à propos.* (J.-J. Rouss.)

Quant à mon confesseur, ses avis sont ma loi,
Mais le vieux que j'ai pris dit toujours comme moi. (C. Del.)

Quant à présent, monsieur, je ne puis rien vous dire. (Regn.)

— Fam. *Tenir son quant-à-moi, son quant-à-soi ; se tenir sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi,* prendre un air réservé et fier, ne répondre qu'avec circonspection.

Un chef doit autrement *tenir son quant-à-soi.* (La F.)
Je *tiendrais* bien *mon quant-à-moi.* (Lamotte.)

— *Se mettre sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi,* faire le suffisant, le hautain.

QUANTES, adj. f. pl. Fam. Il n'est usité que dans ces locut. *Toutes et quantes fois que*, ou *toutes fois et quantes que,* toutes les fois que, autant de fois que. *Je vous prêterai des livres* TOUTES ET QUANTES FOIS *que vous voudrez. Je vous accompagnerai chez lui* TOUTES FOIS ET QUANTES *qu'il vous plaira.* (Acad.)

— Absol. *Toutes fois et quantes*, autant de fois qu'on l'exigera, ou que l'occasion s'en présentera : *Je ferai cela* TOUTES FOIS ET QUANTES. (Acad.) ‖ Vieux.

QUANTIÈME, adj. des 2 g. (*quantus ;* lat.) Pron. *kan-ti-è-me.* — Il désigne le rang, l'ordre d'une personne, d'une chose, dans un certain nombre : *Je sais bien qu'il est un des premiers capitaines de tel régiment, mais je ne sais pas précisément le* QUANTIÈME *il est. Le* QUANTIÈME *êtes-vous dans votre compagnie ?* (Acad.) ‖ Vieux.

— Substantiv. Le quantième jour : *Quel* QUANTIÈME *de la lune, quel* QUANTIÈME *du mois avons-nous ? De quel* QUANTIÈME *vous écrit-il ?*

— *Montre à quantième*, montre qui marque le quantième du mois.

QUANTITÉ, n. f. (*quantitas ;* lat. ; m. sign.) Pron. *kan-ti-té.* — Ensemble d'objets qui peuvent être mesurés ou nombrés ; il se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution : *Mesurer une* QUANTITÉ. *Deux* QUANTITÉS *égales. Comparer des* QUANTITÉS. (Acad.)

— Mathém. *Quantité continue ;* étendue d'un corps en longueur, largeur et profondeur : *La géométrie a pour objet la* QUANTITÉ CONTINUE. ‖ *Quantité discrète*, assemblage de plusieurs choses distinctes les unes des autres : *L'arithmétique a pour objet la* QUANTITÉ DISCRÈTE. (Acad.)

— Multitude, abondance : *Il a recueilli cette année une grande* QUANTITÉ *de blé. Il y avait* QUANTITÉ *de monde à la promenade ; il y en avait en* QUANTITÉ. *La qualité des choses est souvent préférable à la* QUANTITÉ. (Acad.) *La* QUANTITÉ *des fourmis était si grande qu'elles détruisaient tout.* (Buff.)

— Grand nombre : QUANTITÉ *de gens redoutent le jugement du public, très-peu se soucient du reproche de leur conscience.* (La Rochef.) *Il se rencontre* QUANTITÉ *de choses grandes et sublimes où il n'entre point de passion.* (Boil.)

— Prosod. Valeur des syllabes longues et des syllabes brèves, qu'il faut observer dans la prononciation et dans la mesure des vers : *La versification latine et la versification grecque sont fondées sur la* QUANTITÉ. *Les règles de la* QUANTITÉ. *Cet écolier ne sait pas la* QUANTITÉ. (Acad.)

— Mus. Durée relative que les notes ou les syllabes doivent avoir : *La* QUANTITÉ *produit le rhythme.* (Acad.)

QUAPALIER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées.

QUAPOYER, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Guttifères

QUAPACTOL, n. m. (*quapachtototl ;* mexic.) Pron. *koua-pak-tol.* — Zool. Espèce de coucou d'Amérique ; les premiers habitants du Mexique le regardaient comme un oiseau de mauvais augure.

QUARANTAINE, n. f. coll. (*quarante.*) Nombre de quarante ou environ : *Une* QUARANTAINE *d'écus, de francs, de maisons, de jours, d'années, etc.*

— Absol. *Jeûner la quarantaine*, jeûner quarante jours : *Il vient de* JEÛNER LA QUARANTAINE. (La F.)

— *Jeûner la sainte quarantaine,* jeûner pendant tout le carême.

— Absol. Age de quarante ans : *Approcher de la* QUARANTAINE. *Atteindre, avoir la* QUARANTAINE. *Elle a passé la* QUARANTAINE.

— Mar. Laps de temps, jadis fixé à quarante jours, pendant lequel on isole un bâtiment au mouillage, lorsqu'on le soupçonne d'avoir communiqué avec des navires atteints de contagion ; séjour que les personnes qui viennent d'un pays infecté, sont obligés de faire dans un lazaret ou à bord des vaisseaux avant de communiquer avec les habitants du pays où ils veulent entrer : *La* QUARANTAINE *rigoureuse est de quarante jours. Il n'a fait que dix jours de* QUARANTAINE. *Observer la* QUARANTAINE. *Ces navires ont fait* QUARANTAINE *avant que d'entrer dans le port.* (Acad.)

Monsieur seul avec moi va faire *quarantaine.* (C. Del.)

— Mar. Petite corde qui sert à raccommoder les cordages.

— Horticult. Petite giroflée.

QUARANTAINIER, n. m. Mar. Cordage formé de trois petits cordons, faits chacun de trois, quatre ou cinq fils de caret. ‖ *Gros quarantenier,* celui qui est composé de quatre ou cinq fils. ‖ *Petit quarantenier,* celui qui n'a que trois fils.

QUARANTE, adj. des 2 g. (*quadraginta ;* lat., m. sign.) Pron. *ka-ran-te.* — Quatre fois dix : QUARANTE *hommes.* QUARANTE *francs.* QUARANTE *et un.* QUARANTE*-deux, etc. Agé de* QUARANTE *ans. Dans* QUARANTE *jours.* (Acad.) *Il y avait hier* QUARANTE*-neuf personnes à souper.* (Volt.) *Maximin mangeait* QUARANTE *livres de viande et buvait une amphore de vin dans un jour.* (Chateaubr.) *Le règne agité de Frédéric Barberousse embrasse* QUARANTE *années.* (Villemain.)

Après *quarante* jours aucun d'eux n'est élu. (C. Del.)

— Liturg. cathol. *Les prières de quarante heures, des quarante heures*, ou ellipt. *Les quarante heures*, prières extraordinaires que l'on fait devant le saint sacrement dans les calamités publiques, et pendant le jubilé : *On fit les* PRIÈRES DE QUARANTE HEURES *pour la maladie du roi.*

Taisez-vous, taisez-vous, cloches des *quarante heures.* (C. Del.)

— Absol. *Les quarante de l'Académie française*, ou simpl. *les quarante*, les membres de l'Académie française : *Un des* QUARANTE.

— Le tribunal des Quarante, et ellipt. *Les Quarante,* la quarantie de Venise.

Les *quarante* déjà l'ont condamné peut-être. (C. Del.)

— Jeu, *Le trente et quarante*, espèce de jeu de cartes : *Jouer au trente et* QUARANTE.

— J. de la paume, *Avoir quarante-cinq*, avoir les trois quarts d'un jeu, le jeu étant de soixante points.

— Fig. et fam. *Avoir quarante-cinq sur la partie*, avoir de grands avantages dans une affaire, et être presque assuré d'y réussir.

— Quarantième : *Le nombre* QUARANTE. — *Numéro* QUARANTE. (Acad.)

— Substant. Le nombre, le chiffre, le numéro quarante : *Le quotient de* QUARANTE *divisé par huit est cinq.* (Acad.) *Il demeure dans cette rue au* QUARANTE. *Le* QUARANTE *est sorti le premier à la loterie.*

QUARANTENIER, n. m. Mar. *V.* QUARANTAINIER.

QUARANTIE, n. f. (*quarante.*) Pron. *ka-ran-ti.* — Tribunal de la république de Venise, composé de quarante membres : *Ordonnance de la* QUARANTIE. ‖ *V.* QUARANTE.

QUARANTIÈME, adj. ordin. des 2 g. (*quarante.*) Qui a rang, est inscrit après le trente-neuvième : *Le* QUARANTIÈME *jour. Il est dans sa* QUARANTIÈME *année, dans sa* QUARANTE *et unième, dans sa* QUARANTE*-deuxième année.*

— *La quarantième partie d'un tout*, chaque partie d'un tout qui en a quarante.

— Substantiv. *Il n'est que le* QUARANTIÈME. *Il a un* QUARANTIÈME *dans cette affaire. Trois* QUARANTIÈMES. (Acad.)

QUARDERONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Quarderonner.

QUARDERONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*quart* et *rond.*) Pron. *kar-de-ro-né.* — Archit. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc. : QUARDERONNER *les marches d'un perron.* (Acad.)

QUAROUB, n. m. Métrol. Monnaie d'Alger, en cuivre blanchi, valant environ quatre centimes.

QUARRE, n. f. *V.* CARRE.

QUART, n. m. (*quartus*, quatrième ; lat.) Pron. *kar.* — Quatrième partie d'un tout : *Un* QUART *de muid.* (Acad.) *Autrefois le roi avait en Angleterre le* QUART *des biens, les seigneurs un autre* QUART, *le clergé un autre* QUART. (Montesq.) *On a rétabli la ville un peu plus loin à un* QUART *de lieue de la mer.* (Buff.) *Un arbre a en parties solides plus des trois* QUARTS *de sa substance.* (Richerand.)

Ne trouver à manger que le *quart* de son soûl. (La F.)
D'un bon *quart* d'heure au moins il ne sera visible. (Dest.)
La mine fait souvent le *quart* d'un magistrat. (Campistr.)
Six heures moins un *quart !* le rendez-vous m'appelle. (M. J. Chén.)

— Fig. *Quart d'heure,* très-court espace de temps : *On trouve à Paris des soupers, des plaisirs, des amis intimes d'un* QUART D'HEURE. (Volt.)

— Fam. *Passer un mauvais quart d'heure,* éprouver quelque chose de fâcheux : *Il a passé, il* PASSERA UN MAUVAIS QUART D'HEURE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Le quart d'heure de Rabelais*, le moment où il faut payer son écot. Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable : *A la guerre, il y a l'heure du berger et le* QUART D'HEURE DE RABELAIS (Ch. Nod.)

— Absol. : *Il en faut rabattre le* QUART, *un bon* QUART. *Réduire au* QUART. *Un* QUART *d'heure. Deux heures trois* QUARTS. *Trois heures moins un* QUART. *Un* QUART *de cercle. Une aune un* QUART. *Une aune et un* QUART. *Une aune trois* QUARTS. *Cette étoffe a cinq* QUARTS *de largeur, a cinq* QUARTS. *Il ne jouit pas de la succession en entier, son neveu en a eu le* QUART. (Acad.)

— Fam. *Le tiers et le quart,* toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix : *Conter ses affaires* AU TIERS ET AU QUART. *Médire* DU TIERS ET DU QUART. (Acad.)

— Mar. Temps de service d'une partie de l'équipage : *Ce matelot a fait son* QUART. *Banc de* QUART. (Acad.) *Le pont était abandonné à l'officier de* QUART. (Chateaubr.)

— *Grand quart,* le service de six heures à minuit. || *Quart du jour,* celui de quatre heures à huit heures du matin. || *Quart de nuit*, service de minuit à quatre heures du matin.

— *Rôle de quart,* registre qui indique à quelle division chaque homme appartient pour le quart.

— Peint. *Portrait de trois quarts*, portrait où un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre côté en raccourci. || Dans le m. sens : *Il s'est fait peindre* DE TROIS QUARTS. (Acad.)

— Chass. *Levraut de trois quarts,* ou *Levraut trois quarts,* levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre.

— *Demi-quart*, moitié d'un quart : *Lever douze aunes* DEMI-QUART *d'étoffe*, *douze aunes et* DEMI-QUART. (Acad.)

— Anc. *Quart d'écu*, monnaie de la valeur de quinze ou seize sous.

— Prov. *Cet homme n'a pas un quart d'écu*, il est fort pauvre.

— Mathém. *Quart de cercle*, instrument qui est la quatrième partie d'un cercle divisé par degrés, minutes et secondes : *On se sert du* QUART DE CERCLE *pour prendre les hauteurs, les distances, et pour faire plusieurs autres opérations.* (Acad.) *Il retrouva le* QUART DE CERCLE *qui avait été enlevé par un insulaire.* (Cuv.)

— Astr. *Quart de cercle mural*, instrument qui consiste en un grand quart de cercle de cuivre, fixé contre un mur dans le plan du méridien, et portant une lunette mobile autour de son centre, pour observer le passage des astres à diverses hauteurs.

— Anc. *Quart de nonante,* instrument pour observer la hauteur des astres; il a été abandonné pour l'octant.

— Mar. *Quart de vent, quart de rumb,* quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux.

— Art milit. *Quart de conversion,* mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre pivote de manière que le front devient perpendiculaire à la ligne qu'il occupait.

— Archit. *Quart de rond,* moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle : *Cette corniche est terminée par un* QUART *de rond. Ce* QUART *de rond est orné d'oves.*

— Mus. *Quart de soupir,* valeur de silence qui est la quatrième partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche.

— Man. *Quart en quart,* sorte de volte : *Travailler un cheval de quart en quart,* le conduire trois fois sur chaque ligne de carré.

— Petit baril comme ceux où la farine est logée.

— Mesure en fer-blanc d'un quart de litre, pour la ration des liquides.

QUART, ARTE, adj. (*quartus* ; lat., m. sign.) Pron. *kar.* — Quatrième ; il n'est usité que dans les locut.

— Fin. *Quart denier,* droit qui se payait aux parties casuelles, pour la résignation des offices.

— Chass. *Le quart an*, ou en un seul mot, *Le quartan d'un sanglier,* sa quatrième année : *Ce sanglier est à son* QUART AN, *dans son* QUARTAN.

— Méd. *Fièvre quarte*, sorte de fièvre intermittente qui laisse aux malades deux jours d'intervalle : *Avoir la* FIÈVRE QUARTE. *Un remède spécifique pour la* FIÈVRE QUARTE.

— *Fièvre double-quarte,* celle qui vient deux jours consécutifs, qui cesse le troisième, et qui revient le quatrième.

QUARTAINE, adj. f. Pop. Il n'est plus usité que dans cette locut. : *Fièvre* QUARTAINE. (Ac.) *Que la* FIÈVRE QUARTAINE *puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur !* (Mol.) *Cinq ou six cents* FIÈVRES QUARTAINES *qui le puissent serrer ! Se moque-t-il des gens ?* (Id.)

QUARTAN, n. m. *V.* QUART.

QUARTANIER, n. m. Chass. Sanglier de quatre ans. || V. QUART.

QUARTATION, n. f. (*quart.*) Pron. *kar-ta-cion.* — Chim. Réduction au quart ; opération qui se pratique sur une masse d'or et d'argent alliés ensemble quand on veut faire le départ de l'or au moyen de l'acide azotique ; si cette masse ne contient pas trois quarts d'argent, on en ajoute jusqu'à cette quantité, car, sans cette addition l'acide n'agirait pas sur l'alliage. || On dit aussi *In-quart.*

QUARTAUT, n. m. (*quart.*) Pron. *kar-tô.* — Comm. Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid : *Quelque* QUARTAUT *de ta cave a-t-il échappé à tes cerceaux ?* (Regn.) *J'ai envoyé deux* QUARTAUTS *de vin de Champagne à votre avocat.* (Dest.)

QUART-BISCUIT, adj. m. Adm. milit. Il se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUARTE, n. f. (*quartuor* ; lat.) Ancienne mesure contenant deux pintes : *Une* QUARTE *de bière.*

— Soixantième partie de la tierce.

— Mus. Intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. On dit aussi : *L'intervalle d'une* QUARTE, *de* QUARTE. (Acad.)

— Escr. Manière de porter un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors : *Porter une botte en* QUARTE. *Touchez-moi l'épée de* QUARTE, *et achevez de même.* (Mol.)

— Absol. : *Porter, pousser de* QUARTE. *Parer à la* QUARTE. (Acad.) *Les César et les Pompée n'allaient point sur le pré pousser de tierce et de* QUARTE. (Volt.)

— Anc. J. de piquet, Quatre cartes de même couleur qui se suivent ; *Avoir une* QUARTE *basse.* || On dit aujourd'hui, *Quatrième.*

— Dr. rom. *Quarte Falcidie* ou *Falcidienne*, le quart des biens que pouvait retenir l'héritier surchargé de legs. || *Quarte Trébellienne* ou *Trébellianique*, le quart qui devait demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre.

— Art. vétér. *V.* SEIME.

QUARTENIER, n. m. *V.* QUARTINIER

QUARTERON, n. m. (*quart.*) Anc. Poids qui était la quatrième partie d'une livre : *Mettez encore le* QUARTERON *dans la balance.*

— Quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendaient au poids : *Un* QUARTERON *de beurre, un* QUARTERON *de fromage. Il mangera son* QUARTERON *de mauvais pain, et son once de vache.* (Dider.)

— Quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte : *Un* QUARTERON *de pommes, de marrons.*

— *Demi-quarteron,* moitié d'un quarteron.

— Prov. *Il n'y en a pas trois douzaines au quarteron*, se dit quand on veut ménager quelque chose.

QUARTERON, ONNE, n. Celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche : *En Amérique, combien de fois, à une table d'hôte, ai-je vu les convives se lever à l'approche d'un mulâtre et d'un* QUARTERON ! (Ph. Chasles.)

QUARTIDI, n. m. (*quartus*, quatrième ; *dies*, jour ; lat.) Pron. *kouar-ti-di.* — Quatrième jour de la décade républicaine.

QUARTIER, n. m. (*quart.*) Pron. *kar-tié.* — Quatrième partie de certains objets : *Un* QUARTIER *d'agneau. Un* QUARTIER *de veau. Un* QUARTIER *de poire. Couper une pomme en quatre* QUARTIERS. (Acad.)

— Astr. *Quartier de la lune*, demi-cercle que présente la lune lorsqu'elle est parvenue au quart de sa révolution.

— Par extens. Partie, portion : *Un* QUARTIER *d'orange. Un* QUARTIER *de pain. Un* QUARTIER *de terre.* (Acad.) *Qu'il prenne garde à son nez, lui ; je pourrais bien le lui rogner d'un* QUARTIER. (Campistr.) *C'était un petit édifice construit en* QUARTIERS *de roche mal équarris.* (Lam.)

— *Quartier de lard*, grande pièce de lard.

— *Quartiers de pierre*, grosses pierres, dont une ou deux font la charge d'une charrette attelée de quatre chevaux.

— *Bois de quartier,* bois à brûler, fendu en quatre.

— Anc. *Être mis en quartiers, en quatre quartiers*, se disait en parl. d'un homme qui avait été supplicié et dont on exposait les membres en différents endroits.

— Fig. et fam. *Se mettre en quatre quartiers,* et elliptiq. *Se mettre en quatre pour*, faire les plus grands efforts pour arriver à un résultat.

— *Quartiers d'un habit*, les quatre principaux morceaux, qui forment le corps et les basques.

— *Quartier de soulier*, partie qui soutient le talon.

— *Quartiers d'une selle*, parties sur lesquelles portent les cuisses du cavalier.

— Art vétér. Chacune des parois latérales du sabot du cheval.

— *Il fait quartier neuf,* se dit du cheval quand un de ses quartiers tombe, et est chassé par un autre quartier qui pousse.

— Archit. *Quartier tournant,* la partie des marches d'un escalier qui appuie sur le noyau.

— Blas. Quatrième portion d'un écusson écartelé. || Chaque partie d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes.

— *Franc quartier*, premier quartier de l'écu, placé à la droite du côté du chef.

— Mar. *Quartier de réduction de forme quadrangulaire*, figure de carton à l'aide de laquelle on peut par des méthodes graphiques, faire le point et trouver le résultat de plusieurs observations astronomiques.

— *Quartier sphérique*, feuille de carton de figure ronde servant à résoudre graphiquement plusieurs problèmes d'astronomie nautique.

— *Quartier de réflexion*, instrument d'optique, octant.

— Chacune des principales parties d'une ville : *Je ne sais s'ils ont le loisir d'aller d'un* QUARTIER *de la ville à l'autre.* (Corn.)

Le Havre tout entier,
En se serrant un peu, tiendrait dans un *quartier.* (Rac.)
Je crains pendant la nuit les *quartiers* solitaires.
(Aucelot.)

...De tous les *quartiers* éloignés de la ville,
Les tombereaux venaient s'encombrer à la file. (Lam.)

— Au sing. Voisinage jusqu'à une certaine distance : *J'habite un* QUARTIER *fort tranquille. Nous demeurons dans le même* QUARTIER. (Acad.)

— Collectiv. Tous ceux qui habitent dans un quartier : *Tout le* QUARTIER *était en rumeur.* (Acad.)

— *Nouvelles de quartier*, nouvelles qui n'ont de cours que dans le quartier qu'on habite.

— *Faire des visites de quartier,* faire visite aux personnes importantes qui résident dans le quartier qu'on vient habiter.

— *C'est le plaisant, la gazette du quartier,* se dit d'un homme qui amuse ses voisins par son humeur joviale, de celui qui rapporte toutes les petites nouvelles, toutes les médisances.

— Au plur. Fam. La province, la campagne, dans le sens de Environs, voisinage : *Mandez-nous ce qui se passe dans vos* QUARTIERS. *Cet homme est de nos* QUARTIERS. (Acad.) || Peu usité.

— Art mil. Lieu de casernement d'une troupe : *Il y a des* QUARTIERS *meilleurs les uns que les autres.* (Regn.)

— Une ville ouverte, dans laquelle des troupes tiennent garnison, par oppos. à Place forte : *Cette ville n'est pas une place de guerre, ce n'est qu'un* QUARTIER. (Acad.)

— Mar. *Quartier d'un marin*, le lieu ou un marin est classé, inscrit.

— Par extens. Campement d'un corps de troupes ; troupes cantonnées, casernées : QUARTIER *de cavalerie, d'infanterie. Les troupes sont rentrées au* QUARTIER. (Acad.)

— Campement fait sur une des avenues d'une place assiégée pour empêcher les convois et les secours : *Le* QUARTIER *de la droite, de la gauche, du centre. Disposer les* QUARTIERS. (Acad.)

— *Quartier général*, lieu choisi au centre d'un camp, et des différents quartiers d'un corps d'armée où est établi le logement du général qui commande en chef : *L'état-major loge au* QUARTIER GÉNÉRAL. (Acad.)

— Par extens. Réunion des officiers qui composent l'état-major général.

— *Quartier d'assemblée,* lieu où se réunissent les différents corps d'armée pour de là marcher à l'ennemi. || Lieu où doivent se rendre les différents corps, en cas d'alarme ou de prise d'armes.

— *Mettre, donner l'alarme au quartier,* avertir les troupes qui le composent de l'approche de l'ennemi.

— Fig. Semer l'inquiétude en propageant de fâcheuses nouvelles.

— *Quartier de vivres,* lieu où se tient l'équipage des munitions de bouche, et où on cuit le pain.

— *Quartier de rafraîchissement,* lieu où se retirent les troupes fatiguées pour s'y rétablir pendant que la campagne dure encore.

— *Quartier d'hiver,* intervalle de temps compris entre deux campagnes : *Le* QUARTIER D'HIVER *approche.* (Danc.) *Je n'oublierai jamais les bontés que vous eûtes tous pour moi pendant le* QUARTIER D'HIVER *que je passai ici.* (Campistr.)

— Lieu où on loge les troupes pendant l'hiver : *L'armée va prendre ses* QUARTIERS D'HIVER. (Acad.)

— Guerr. Vie sauve ; traitement favorable qu'on accorde aux vaincus après une bataille, un assaut : *Les bataillons enfoncés demandent* QUARTIER. (Boss.) *Des bataillons entiers d'Espagnols se jetaient à genoux pour demander* QUARTIER. (Rac.) *On combattait bravement de part et d'autre sans se faire* QUARTIER. (De Barante.) *Ah ! morbleu, vous fuyez ! Non, point de* QUARTIER, *tue !* (Regn.)

— Fam. Grâce, indulgence :

Point de *quartier* morbleu ! la guerre est déclarée. (Dest.)

— Fig. et fam. *Demander quartier*, implorer l'indulgence, demander grâce :

Sur ce point, je *demande quartier*. (Boursault.)

— *Ne point faire, ne point donner de quartier*, traiter à la rigueur : *Ce créancier ne* FAIT POINT DE QUARTIER. (Acad.)

— Différentes salles d'études des élèves dans un lycée, un collége.

— *Maître de quartier*, maître chargé de la surveillance d'un certain nombre d'élèves pendant leurs différents exercices avant et après les classes.

— Espace de trois mois, ou la quatrième partie de l'année : *Il a servi son* QUARTIER. *Les officiers du roi servent par* QUARTIER. (Acad.)

— *Être de quartier*, être de service pour la durée de trois mois.

— *Officiers de quartier*, ceux qui servent par quartier; par oppos. à ceux qui font un service ordinaire.

— Chaque terme de loyer, de rente, de pension, de gages, etc., trimestre ou semestre : *Il mérite qu'on lui paye les* QUARTIERS *d'avance*. (Lesage.) *On n'a pas encore payé le premier* QUARTIER *des rentes sur l'État. Il doit deux* QUARTIERS *de son loyer*. (Acad.) *Il dit qu'il laverait la tête à son intendant et qu'il prétendait que je fusse payé régulièrement de* QUARTIER *en* QUARTIER. (Lesage.)

Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un *quartier*. (Boil.)

— Généal. Chaque degré de descendance en ligne paternelle ou maternelle : *Un tas de hobereaux entichés de leurs* QUARTIERS. (J. Sandeau.) *Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture et a fait évanouir la preuve des quatre* QUARTIERS. (La Br.)

= **A quartier**, loc. adv. A part, à l'écart : *Se mettre* A QUARTIER. *Mettre de l'argent* A QUARTIER. (Acad.) *C'est dans l'intention de vous servir que j'ai pris la liberté de vous tirer* A QUARTIER. (Mariv.) || Vieux.

QUARTIER-MAÎTRE, n. m. Pron. *kar-tié-mètre*. — Officier qui est chargé de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major : QUARTIER-MAÎTRE *d'un régiment de dragons, d'un régiment d'infanterie, etc.* QUARTIER-MAÎTRE-TRÉSORIER.

— Mar. Sous-officier, aide du maître d'équipage et du contre-maître.

QUARTIER-MESTRE, n. m. Pron. *kar-tié-mètr*. — Anc. Maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère.

QUARTILE, adj. Pron. *kouar-til*. — Astrol. Il ne s'empl. que dans cette locut. *Quartile aspect*, aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de quatre-vingt-dix degrés. || V. QUADRAT.

QUARTINIER ou **QUARTENIER**, n. m. Pron. *kar-ti-nié*. — Officier civil préposé à la surveillance d'un quartier : *Ce grave personnage était depuis longtemps le chef du plus riche quartier de Paris, sous le titre de* QUARTENIER. (H. de Balz.)

QUARTO (IN) V. IN-QUARTO.

QUARTO, adv. (m. lat. *quatrièmement*.) Quatrièmement; il s'emploie dans le dénombrement : *Primo, secondo, sexto*, QUARTO.

QUARTZ, n. m. (m. all.) Pron. *kouartz*. — Min. Silice, substance minérale assez dure pour rayer le verre et faire feu au briquet : QUARTZ *silex*. QUARTZ *agate*. QUARTZ *jaspe. Le* QUARTZ, *réduit en poudre, est la base du verre*. (Acad.) *Le faux saphir, la fausse topaze, sont des* QUARTZ *bleus ou jaunes*. (Babinet.)

QUARTREUX, EUSE, adj. (*quartz*.) Pron. *kouar-ceux*. — De la nature du quartz : *Terre* QUARTZEUSE. (Acad.) *On trouve l'or et l'argent vierge en petits filets dans la roche* QUARTZEUSE. (Buff.)

QUASI, n. m. Pron. *ka-zi*. — Art cul. *Un quasi de veau*, un morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI, adv. (m. lat. *presque*.) Pron. *ka-zi*. — Fam. Presque, à peu de chose près : *Il accourt en diligence et* QUASI *hors d'haleine*. (La F.) *Presque tout le monde prend plaisir à s'acquitter des petites obligations : beaucoup de gens ont de la reconnaissance pour les médiocres; mais il n'y a* QUASI *personne qui n'ait de l'ingratitude pour les grandes*. (La Rochef.) *Voilà le moyen le plus sûr, et* QUASI *l'unique, de ne s'apercevoir jamais de la vieillesse*. (Campist.)

QUASI-CONTRAT, n. m. Pron. *ka-zi-kon-tra*. — Jurispr. Fait volontaire dont il résulte un engagement envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties : *La gestion des affaires d'une personne absente est un* QUASI-CONTRAT.

QUASI-DÉLIT, n. m. Pron. *ka-zi-dé-li*. — Jurispr. Fait illicite qui, sans être punissable, cause un dommage à autrui et exige une réparation : *Le* QUASI-DÉLIT *oblige son auteur à réparer le mal qui en résulte*.

QUASIMENT, adv. (*quasi*, presque; lat.) Pop. Comme, de même que : *Elle est ma bienfaitrice, et nous vivons* QUASIMENT *comme deux sœurs*. (H. de Balz.) || V. QUASI.

QUASIMODO, n. f. (m. lat.) Pron. *ka-zi-mo-do*. — Liturg. Dimanche de l'octave de Pâques, ainsi nommé du mot qui se trouve en tête de l'introït de la messe de ce jour : *Le dimanche de la* QUASIMODO, *Jusqu'à la* QUASIMODO. *Après la* QUASIMODO. (Acad.)

— Prov. *Renvoyer les gens à la Quasimodo*, demander un long terme pour accomplir une chose.

QUASSIER, n. m. Pron. *koua-cié*. — Bot. Arbrisseau de la Guyane, de la famille des Rutacées; il fournit une racine qui est un des amers les plus énergiques.

QUATER, adv. (m. lat.) Pron. *koua-tèr*. — Pour la quatrième fois.

QUATERNAIRE, adj. des 2 g. (*quater*, quatre; lat.) Pron. *koua-tèr-nèr*. — Qui vaut quatre, ou qui est divisible par quatre : *Le nombre* QUATERNAIRE *était regardé par les Pythagoriciens comme un nombre sacré*.

— Composé de quatre parties distinctes : *Les composés minéraux sont souvent binaires, comme la plupart des matières salines, quelquefois ternaires, mais rarement* QUATERNAIRES. (Richerand.)

QUATERNE, n. m. (*quaterner*, quatre à la fois; lat.) Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune : *Il vient de gagner un* QUATERNE *à la loterie*. (Chateaub.) *Il faut compter le bonheur comme un moyen de s'élever; on a gagné des* QUATERNES *et des quines à la loterie*. (Mme de Genl.)

— J. de loto. Quatre numéros sortis, et se trouvant sur la même ligne horizontale.

QUATERNÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des feuilles qui sont verticillées quatre par quatre.

—Min. Qui offre des faces disposées quatre à quatre ou qui résulte d'un assemblage de quatre prismes.

QUATORZAINE, n. f. (*quatorze*.) Pron. *ka-tor-zenn*. — Anc. Prat. Espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement : *Les criées se faisaient par quatre dimanches de* QUATORZAINE *en* QUATORZAINE. (Acad.)

QUATORZE, adj. num. des 2 g. (*quatuordecim*; lat., m. sign.) Pron. *ka-torz*. — Dix et quatre : QUATORZE *hommes*. QUATORZE *jours*. QUATORZE *lieues*. QUATORZE *francs*. QUATORZE *mille francs*. (Acad.) *Nous avons fait* QUATORZE *cents prisonniers*. (Rac.)

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a point.

— Prov. *Faire en quatorze jours quinze lieues*, marcher, voyager fort lentement. || Fig. et fam. Être fort lent à ce qu'on fait.

— Quatorzième : *Chapitre* QUATORZE. *Page* QUATORZE; *Louis* QUATORZE. *Clément* QUATORZE.

— Substantiv. Le nombre, le numéro quatorze : QUATORZE *multiplié par deux donne vingt-huit. Le* QUATORZE *est sorti*. || On dit de même : *Le nombre* QUATORZE. *Numéro* QUATORZE.

— Quatorzième jour d'une période : *Nous sommes au* QUATORZE *du mois, au* QUATORZE *de la lune. Il est au* QUATORZE *de sa maladie, il entre dans le* QUATORZE. (Acad.)

— J. de piquet, Les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets ou les quatre dix; parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points : *Il portait un* QUATORZE *en main avant que d'écarter. Il avait quinte*, QUATORZE *et le point*. (Acad.) *J'ai essuyé un coup unique* : QUATORZE *d'as*, QUATORZE *de rois, sixième majeure, pic et repic*. (Did.)

Attendre son destin d'un *quatorze* ou d'un sept. (Regn.)

— Fig. et fam. *Avoir quinte et quatorze*, avoir dans une affaire une grande chance de succès.

QUATORZIÈME, adj. des 2 g. (*quatorze*.) Pron. *ka-tor-zièm*. — Nombre ordinal de quatorze : *Louis*, QUATORZIÈME *du nom. Le* QUATORZIÈME *du jour. Dans sa* QUATORZIÈME *année. Vous êtes le* QUATORZIÈME *sur la liste*.

— *Quatorzième partie*, chaque partie d'un tout qui en a quatorze.

— Subst. Le quatorzième jour : *Le* QUATORZIÈME *de la lune. Le* QUATORZIÈME *est critique dans certaines fièvres. On ne sait pas si le malade ira jusqu'au* QUATORZIÈME. (Acad.)

— Une quatorzième part : *Il est dans cette affaire pour un* QUATORZIÈME. (Acad.)

QUATORZIÈMEMENT, adv. En quatorzième lieu.

QUATRAIN, n. m. (*quater*, quatre fois; lat.) Pron. *ka-trein*. — Littér. Petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées.

Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les *quatrains* de Pibrac. (Mol.)

Je préfère une scène
Des Châteaux en Espagne ou de Monsieur de Crac
A tous ces froids centons des *quatrains* de Pibrac. (X.)

— Quatre vers faisant partie d'un sonnet, d'une stance, etc. : *Le sonnet est composé de deux* QUATRAINS *et de deux tercets. Cette stance est composée d'un* QUATRAIN *et de deux tercets*. (Acad.)

— Zool. Vulg. Espèce de chardonneret qui a quatre plumes de la queue terminées par une marque blanche.

QUATRE, adj. numér. des 2 g. (*quatuor*; lat., m. sign.) Pron. *katr*. — Nombre composé de deux fois deux : *Deux et deux font* QUATRE. QUATRE *hommes. Les* QUATRE *vents. Les* QUATRE *points cardinaux*. (Acad.) *Je fais rigoureusement mes* QUATRE *repas par jour*. (Mol.) *J'ai vu les* QUATRE *parties du monde*. (J.-J. Rouss.) *M. de Chartres chargea trois ou* QUATRE *fois à la tête de divers escadrons*. (Rac.) *Je n'ai eu que* QUATRE *laquais derrière mon carrosse*. (Brueys.)

— Fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre*, cela est évident, incontestable.

— Fig. et fam. *Se mettre en quatre*, s'employer de tout son pouvoir pour rendre service : *C'est un homme qui* SE MET EN QUATRE *pour ses amis*. (Acad.) *Il* S'ÉTAIT, *pour nous servir d'une expression populaire*, MIS EN QUATRE *pour faire plaisir aux étrangers*. (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *Faire le diable à quatre*, faire beaucoup de bruit, causer beaucoup de désordre s'emporter à l'excès : *Il* FERAIT LE DIABLE À QUATRE *si cela venait à ses oreilles*. (Mol.)

J'appuie alors mes chiens et *fais le diable à quatre*. (Id.)

— Fig. et pop. *Il y a fait le diable à quatre*, se dit d'un homme qui s'est beaucoup tourmenté dans une affaire.

— Fig. et fam. *Il faut le tenir à quatre*, se dit en parl. d'un fou, qui ne peut être maintenu que par les efforts réunis de plusieurs personnes, ou d'un homme emporté qu'on a de la peine à contenir.

— *Se tenir à quatre*, faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater, pour ne pas se mettre en colère : *Je* ME SUIS TENU À QUATRE *pour ne pas lui dire des vérités fort dures*.

— Anc. *Tirer un criminel à quatre chevaux*, écarteler un criminel en attachant à ses membres quatre chevaux qui tirent chacun de son côté.

— Fam. *Être tiré à quatre épingles*, être ajusté avec un extrême soin.

— Elliptiq. *Un jour sur quatre*, une fois tous les quatre jours : *Il mangeait, comme les loups*, UN JOUR SUR QUATRE. (G. Sand.)

— Fam. *Marcher à quatre pattes*, marcher avec les mains et les pieds.

— Elliptiq. *Les enfants se vautrent dans l'ordure et se traînent* À QUATRE. (Buff.) || Peu usité.

— Fam. et par menace, *Entre quatre yeux*, tête à tête : ENTRE QUATRE YEUX, *je lui dirai son fait*.

— Fam. *Comme quatre*, beaucoup, excessivement : *fait du bruit* COMME QUATRE. *Il mange, il boit* COMME QUATRE. *Il a de l'esprit* COMME QUATRE.

— Fam. Quelques, plusieurs; un petit nombre de : *Écrivez* QUATRE *lignes au roi*. (Rac.)

— Quatrième : *Page* QUATRE. *Chapitre* QUATRE. *Henri* QUATRE.

— N. m. Le nombre quatre : QUATRE *multiplié par huit donne trente-deux*. || On dit de même, *Le nombre* QUATRE OU *de* QUATRE.

— *Le quatre du mois*, le quatrième jour du mois : *Sa lettre est datée du* QUATRE.

— Caractère qui marque en chiffre le nombre de quatre : *Le chiffre* QUATRE. *Quarante-quatre s'écrit par deux* QUATRE. *Numéro* QUATRE.

Siècle où je vois briller un 1 suivi d'un 4. (Volt.)

— Fig. *Quatre de chiffre*, sorte de piége dont on se sert pour prendre des rats, des souris, des oiseaux : *Tendre un* QUATRE DE CHIFFRE.

— Jeu, Carte marquée de quatre cœurs, de quatre trèfles, etc. : *Un* QUATRE *de cœur, un* QUATRE *de trèfle, etc.*

— J. de dés, Face du dé marquée de quatre points : *Il lui fallait un* QUATRE, *il l'a amené*.

QUATRE-ÉPICES, n. m. pl. V. PIMENT.

QUATRE-TEMPS, n. m. pl. Les trois jours où

l'Église ordonne de jeûner en chacune des quatre saisons de l'année ; c'est l'époque où les évêques font les ordinations : *Jeûner les* QUATRE-TEMPS. (Acad.)

QUATRE-VINGTIÈME, adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatre-vingts : *Vous êtes le* QUATRE-VINGTIÈME *sur la liste, le* QUATRE-VINGT-UNIÈME, *le* QUATRE-VINGT-DEUXIÈME, *le* QUATRE-VINT-DIXIÈME. (Acad.)

— *La quatre-vingtième partie d'un tout*, chaque partie d'un tout qui en a quatre-vingts.

— Substantiv. : *Un* QUATRE-VINGTIÈME ; *un* QUATRE-VINGT-DIXIÈME, *etc.*

QUATRE-VINGTS, adj. numér. des 2 g. Quatre fois vingt : QUATRE-VINGTS *hommes*. QUATRE-VINGTS *chevaux*. QUATRE-VINGTS *francs*. QUATRE-VINGTS *millions*. QUATRE-VINGT-*un*. QUATRE-VINGT-*deux*. QUATRE-VINGT-*trois*. QUATRE-VINGT *mille*. ‖ V. OCTANTE.

— *Quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze*, etc., quatre fois vingt et dix, et onze, et douze de plus. ‖ V. NONANTE.

— Gramm. V. VINGT.

QUATRIÈME, adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatre. *Premier, deuxième, troisième et* QUATRIÈME. *Il était le* QUATRIÈME *en rang. Il est le* QUATRIÈME *enfant. Il est logé au* QUATRIÈME *étage. Parent au* QUATRIÈME *degré.* (Acad.) *Le* QUATRIÈME *acte doit faire un très-grand effet.* (Volt.)

— *La quatrième partie d'un tout*, chaque partie d'un tout qui en a quatre.

— Vener. *Cerf de quatrième tête*, un cerf de cinq ans.

— Substantiv. *Vous sommes au quatrième du mois, au quatrième de la lune*, au quatrième jour du mois, de la lune. ‖ On dit plus souv., *au quatre du mois.*

— Jeu. Un quatrième joueur : *Vous venez à propos, nous attendions un* QUATRIÈME. *Justement, je cherchais deux* QUATRIÈMES *pour un whist, les voilà trouvés.* (E. Augier.)

— Quatrième partie, quart : *Être d'un* QUATRIÈME *dans une affaire*, y être intéressé pour un quart.

— Quatrième étage : *Loger au* QUATRIÈME. *Loger à un* QUATRIÈME. *Monter à un* QUATRIÈME. *Tomber d'un* QUATRIÈME, *etc.*

— Colleg. Quatrième classe de grammaire : *Cet écolier étudie en* QUATRIÈME, *est en* QUATRIÈME. *Ce professeur fait la* QUATRIÈME, *est chargé de la* QUATRIÈME.

— N. f. J. de piquet. *Une quatrième*, suite de quatre cartes de même couleur : *Avoir une* QUATRIÈME *majeure de pique, une* QUATRIÈME *au roi en cœur, une* QUATRIÈME *à la dame, etc.* (Acad.)

QUATRIÈMEMENT, adv. En quatrième lieu.

QUATRIENNAL, ALE, adj. (*quatuor*, quatre ; *annus*, année ; lat.) Pron. *ka-tri-enn-al.* — Il se dit d'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre années l'une : *Office* QUATRIENNAL. *Charge* QUATRIENNALE.

— Par extens. Il se dit de l'officier qui exerce cette charge : *Trésorier* QUATRIENNAL.

— N. m. La charge et l'officier qui la remplit : *On a supprimé les* QUATRIENNAUX. (Acad.)

QUATUOR, n. m. (m. lat., *quatre.*) Pron. *koua-tu-or.* — Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale, à quatre parties récitantes : *Exécuter un* QUATUOR. *Les* QUATUOR *de ce compositeur sont fort estimés.*

— Absol. Il se dit de l'association de deux violons, d'un alto et d'un violoncelle : *Cet air n'est accompagné que du* QUATUOR.

QUAYAGE, n. m. (*quai.*) Admin. marit. Droit prélevé sur les marchandises débarquées, et particulièrement affecté à l'entretien des quais. ‖ On dit aussi *Droit de quayage.*

QUE, pron. relat. des 2 g. et des 2 n. (*quem*, lat.) Pron. *ke.* — Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles ; il s'élide devant une voyelle et figure toujours comme compl. du verbe qui le suit : *Celui* QUE *vous avez vu. La personne* QUE *vous connaissez. Les livres* QU'*il a lus. Les choses* QU'*elle a dites.* (Acad.) *Tout ce* QUE *nous voyons d'ici n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature.* (Pasc.) *La plupart des hommes vieillissent dans un petit cercle d'idées* QU'*ils n'ont pas tirées de leur fond.* (Vauv.) *La vertu n'est aimable et solide que par l'heureux mélange des délassements* QU'*elle se permet et des devoirs* QU'*elle s'impose.* (Barthél.) *Le crédit est la seule aumône* QU'*on puisse faire à un grand État.* (Rivar.)

Le Dieu *que* nous servons est le Dieu des combats. (Rac.)

— Quelle chose : *Je ne sais* QU'*en penser. Voilà ce* QUE *c'est.* (Acad.)

— Dans ce sens, il s'emploie le plus souv. dans les prop. interrogatives : QUE *faites-vous là ?* QU'*attendez-vous ?* QU'*est-ce que c'est ?* (Acad.) QUE *dirons-nous de Bossuet comme orateur ? à qui le comparerons-nous.* (Chateaubr.)

Qu'est-ce donc ? *qu'*avez-vous ? et sur quels déplaisirs
Lorsque vous me voyez, poussez-vous des soupirs ? (Mol.)
Que ne fait-on passer avec un peu d'encens ? (Florian.)
Cher auteur de mes jours, parlez, *que* dois-je faire ?
(Volt.)

Tous mes droits envahis ! mon pouvoir méprisé !
Que n'ai-je pas souffert, *que* n'ont-ils point osé ?
(C. Del.)

Que sommes-nous, faibles atomes,
Pour porter si loin notre orgueil ? (Malfilâtre.)

— Fam. QUE *diable dites-vous là ?* QUE *diable faire ?*

— *Je n'ai que faire*, je n'ai aucune affaire.

— *Je n'ai que faire de lui*, je n'ai aucun besoin de lui.

— *Je n'ai que faire de vous dire.....*, il n'est pas nécessaire de vous dire.

— *Je n'ai que faire à cela*, je n'ai aucun intérêt à cela.

— *Je ne puis que faire à cela, je n'y sais que faire*, il ne dépend pas de moi d'y rien faire, d'y remédier.

— *Je n'ai que faire là*, je ne suis pas nécessaire là.

— Interrogativ. De quoi, à quoi : QUE *lui sert maintenant cette adroite politique dont elle faisait tant de vanité ?* (Rac.)

Que me sert en effet qu'un admirateur fade
Vante mon embonpoint, si je me sens malade ? (Boil.)
Répondez : *que* servit aux maîtres de la lyre,
De suivre les écarts d'un immortel délire. (C. Del.)

— En parl. d'un temps, d'une époque, Où, pendant lequel : *L'hiver* QU'*il fit si froid. Le jour* QUE *cela est arrivé. Au moment* QUE *je le reverrai.* (Acad.) *Il voulait communier le lendemain dimanche, qui était le jour* QU'*il croyait donner la bataille.* (Mme de Sév.)

Ce long temps *que* ton père a vécu
Vaut-il un jour de toi ! non ? Non, tu m'as vaincu.
(C. Del.)

— GRAMM. V. LEQUEL.

QUE, adv. (*quam* ; lat.) Combien ; suivi de la prép. *de* et d'un nom, il exprime la quantité ou l'extension : QUE *de campements*, QUE *de belles marches*, QUE *de hardiesses*, QUE *de précautions*, QUE *de périls*, QUE *de ressources !* (Boss.) QUE *de parents n'ont pas la moindre idée de la tâche qu'ils ont à remplir !* QUE *d'erreurs déplorables, de directions vicieuses, de dangereux écarts !* (Dupanl.) QUE *de chagrin il m'a fait en me communiquant cette nouvelle !*

Que de biens, *que* de maux sont prédits tour à tour !
(Rac.)

— Il modifie souv. un qualificatif : QUE *la paix de Dieu est différente des fausses joies du monde !* (Mme de Maint.)

Que le Seigneur est bon ! *que* son joug est aimable !
(Rac.)

A tous les cœurs bien nés *que* la patrie est chère !
(Volt.)

Que la terre est petite à qui la voit des cieux ! (Del.)

— Il exprime quelquefois l'ironie, le dépit : QUE *je vous trouve plaisant !* QUE *vous êtes importun !* (Acad.)

Que servir un joueur est un maudit métier ! (Regn.)

QUE, conj. (*quam* ; lat.) Pron. *ke.* — Il sert à unir une proposition subordonnée à une autre proposition, et à indiquer le rapport logique des principales parties d'une phrase : *L'auteur de la nature n'a pas voulu* QUE *nous puissions bien connaître ce que nous sommes.* (St-Évrem.) *Il est faux* QUE *l'égalité soit une loi de la nature.* (Vauv.) *Il semble* QUE *de tout temps la vérité ait eu peur des hommes, et* QUE *les hommes aient eu peur de la vérité.* (La Harpe.) *Il semble* QUE *ce fut la destinée du Dante* QUE *chaque honneur nouveau fût pour lui le présage d'une calamité.* (Lamenn.)

Vous voyez *qu'*au tombeau je suis prêt à descendre.
(Volt.)

— Il s'emploie souvent par ellipse de la prop. dont il dépend : QU'*il fasse le moindre excès, il est malade.* (Acad.) C.-à-d. *S'il arrive qu'il fasse.* — *Lorsque vous faites l'aumône,* QUE *votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite.* (De Sacy.) C.-à-d. *il faut que votre main gauche*, etc.

*Qu'*aux accents de ma voix la terre se réveille !
Rois, soyez attentifs ; peuples, prêtez l'oreille ;
Que l'univers se taise et m'écoute parler ! (J.-B. Rouss.)

— Anc. Cette ellipse était fréquente dans les titres des chapitres et des sections d'un livre : QUE *la vertu est le plus grand de tous les biens.* (Acad.)

— On sous-entend très-souv. aussi la conj. *que* elle-même : *Majestueuses forêts, paisibles solitudes,* PUISSENT *les cris de la guerre ne troubler jamais vos résonnantes clairières !* (Bern. de St-P.)

Périsse le Troyen, auteur de nos alarmes ! (Rac.)

— Il s'emploie dans un grand nombre de gallicismes pour unir la proposition subordonnée au verbe sous la dépendance duquel elle est placée : IL Y A *six ans* QU'*il* EST MORT. IL Y A *deux ans* QUE *je ne* L'AI VU. C'EST *une maladie d'esprit* QUE DE *souhaiter des choses impossibles.* (Fén.) *Vous savez que les poëtes se piquent d'être prophètes ; mais* CE N'EST QUE *dans l'enthousiasme de leur poésie* QU'*ils le sont.* (Rac.) *Voilà un bras que je me ferais couper tout à l'heure,* SI J'ÉTAIS QUE DE *vous.* (Mol.)

Ce n'est point par des pleurs *que* l'on peut émouvoir
Un cœur qui ne connaît amour, lois ni devoir. (Créb.)
C'est posséder les biens *que* savoir s'en passer.
(Regnard.)

Je ne suivrai jamais ces maximes sévères
Qui *font que* les enfants comptent les jours des pères.
(Mol.)

— Il s'emploie encore par ellipse, dans les propositions qui expriment le souhait, l'imprécation, le commandement, le blâme, etc. : QUE *je meure si cela n'est pas vrai !* QU'*il parte tout à l'heure !* QU'*il fasse ce qu'il lui plaira !* QUE *je trahisse mon ami ! Je mourrais plutôt* QU'*il se soit oublié à ce point !* (Acad.) QUE *Dieu soit en aide au bon droit !* (V. Hugo.)

Que la foudre en éclats ne tombe que sur moi ! (Volt.)

— Il se met aussi, dans certaines phrases exclamatives, entre un adjectif et le verbe *être* : *Insensé* QUE *j'étais de croire à leur bonne foi ! Ne voyez-vous point, aveugle* QUE *vous êtes, le piége qui vous est tendu ?* (Acad.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :
On a beau la prier ;
La cruelle *qu'*elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier. (Malh.)
Tu n'auras plus affaire à tes faiseurs de lois,
Cœurs glacés *que* ceux-là ! (C. Del.)

— Interrogativ. Pourquoi : QUE *différez-vous ?* QUE *tardez-vous ?*

Que parlez-vous ici d'Albe et de la victoire ? (Volt.)
Que n'ai-je été frappé ! *que* n'a sur la poussière
Roulé mon vert turban avec ma tête altière. (V. Hugo.)

— Il sert à unir dans les comparaisons le second terme au premier : *Le plaisir de l'étude est aussi tranquille* QUE *celui des autres passions est inquiet.* (Girard.) *La santé de l'âme n'est pas plus assurée* QUE *celle du corps, et, quoique l'on paraisse éloigné des passions, on n'est pas moins en danger de s'y laisser emporter* QUE *de tomber malade quand on se porte bien.* (La Rochef.) *Rien ne s'abaisse si bas* QUE *l'orgueil qui veut s'élever.* (De Ségur.) *Persuader les esprits vaut mieux* QUE *les comprimer.* (De Rémus.) *Le monde récompense plus souvent les apparences du mérite* QUE *le mérite lui-même.* (La Rochef.)

Il n'est meilleur ami ni parent *que* soi-même. (La F.)

Il est tellement en colère QU'*il ne se connaît plus. Quelque grands* QU'*ils soient. Tout riches* QU'*ils sont. Tant plein* QUE *vide. Tant tués* QUE *blessés. Il agit autrement* QUE *vous.* (Acad.)

Si grands *que* soient les rois, ils sont ce que nous sommes.
(J.-B. Rouss.)

— Il est le seul mot qui marque le rapport logique entre deux idées : *On est bien plus heureux de donner* QUE *de recevoir.* (Fén.) *Où* QUE *vous soyez, vous êtes mort pour moi.* (J.-J. Rouss.) *On leur parle encore* QU'*ils sont déjà partis.* (La Br.) *J'étais hors de la salle,* QU'*on ne s'était pas aperçu que je me fusse levé.* (Dest.) *Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom : la vie s'achève* QUE *l'on a à peine ébauché son ouvrage.* (La Br.)

Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point ?
(Boil.)

— Il est souvent explétif, et pourrait se retrancher sans aucune modification de sens ou l'expression : *Sans doute* QU'*il n'a pas songé à ce qu'il faisait.* (Acad.) *Oh !* QUE *je ne suis plus une petite fille.* (Danc.)

Vous n'avez, *que* je crois, rien à me répliquer. (La Ch.)

— Joint à *si*, il peut être encore considéré comme explétif ; cependant il sert à exprimer un fait particulier, accidentel : QUE *s'il a eu le malheur de laisser corrompre son cœur, les sciences sont dans sa tête comme autant d'armes entre les mains d'un furieux.* (J.-J. Rouss.)

Que si quelquefois, las de forcer des murailles,
Le soin de tes sujets te ramène à Versailles. (Boil.)

— Il s'emploie au commencement des propositions coordonnées, pour éviter la répétition de la conjonction exprimée en tête de la première : *A quoi vous servira que vous ayez de l'esprit,* SI *vous ne l'employez pas et* QUE *vous ne l'appliquiez pas ?* (Boss.) *Neptune,* QUAND *il élève son trident et* QU'*il menace les flots soulevés, n'apaise point soudainement les flots.* (Fén.)

*Puisqu'*on plaide, *qu'*on meurt, et *qu'*on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats. (La F.)

— Il s'emploie souv. pour donner plus de force à l'expression : *C'est une belle chose* QUE *de garder le secret. C'est se tromper* QUE *de croire.* (Acad.)

... C'est être innocent *que* d'être malheureux. (La F.)

— Dans cette construction, il est très-souvent suivi d'un nom : *Ce sont des qualités nécessaires pour régner* QUE *la douceur et la fermeté.* (Acad.)

— Fam. *Si j'étais que de vous*, si j'étais à votre place : *Si* J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je m'y prendrais de cette manière.* || On dit plus souv. *Si j'étais de vous.*

— *Cela ne laisse pas que d'être inquiétant*, cela est de nature à donner de l'inquiétude.

— Il s'emploie souvent pour Si : Qu'*un homme illustre se trouve au milieu de ceux qui, sans le connaître personnellement, célèbrent son nom en sa présence, il jouira avec plaisir de sa célébrité.* (Duclos.)

— Afin que, pour que : *Approchez,* QUE *je vous parle.* (Acad.) *Viens* QUE *je te dise un mot.* (Lemierre.)

Je me trouve captive en de si beaux liens,
Que je meurs *qu*'il le sache, et j'en fuis les moyens.
(Corn.)

— Quand, lorsque : Qu'*il parle, tout se tait.* (Acad.)

— Suivi de *ne*, Sans que : *Il ne faut pas croire que l'on puisse offenser ou couper un bras,* QUE *la douleur* NE *s'en porte à la tête.* (J.-J. Rouss.) *Il ne se passait point de jour* QU'*il* N'*y eût quelque escarmouche.* (Lesage.)

. . . . Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour *n*'ait obtenu ce point. (Rac.)

— De peur que :

J'ai notre affaire : viens, *qu*'ici l'on *ne* me voie,
Je t'expliquerai tout. (Em. Augier.)

— Fam. Puisque : *Vous êtes donc venue à pied,* QUE *ces vilaines chaussures sont mouillées.* (G. Sand.)

— Si ce n'est : *Rien n'était égal à son incapacité pour les affaires* QUE *son aversion.* (Fonten.) *Lorsque les Sarrasins vinrent dans la Gaule méridionale, ils y avaient été appelés : or qui put les y avoir appelés,* QUE *les Juifs ou les Romains!* (Montesq.) *D'où peut venir cette férocité que nous trouvons dans les habitants de nos colonies,* QUE *de l'usage continuel des châtiments sur une malheureuse partie du genre humain?* (Id.)

. . . . Quant aux volontés souveraines
De celui qui fait tout, et rien *qu*'avec dessein,
Qui le sait *que* lui seul. . . . . . . (L. Rac.)
Eh! qui connaît *que* vous les beautés et les grâces. (La F.)

— Précédé de *ne* dans la même propos. Seulement : *Les hommes croient être libres quand ils ne sont gouvernés* QUE PAR *les lois.* (Mass.)

Il *ne* voit *que* la nuit, *n*'entend *que* le silence. (Del.)

— Anc. Fam. *Que* répété, Tant que :

Ils tâchaient donc de faire leur devoir
Que bien, *que* mal, et selon leur pouvoir. (La F.)
Que bien, *que* mal elle arriva
Sans autre aventure fâcheuse. (Id.)

— Substantiv. Fam. *Être toujours sur le* QUE *si,* QUE *non*, être toujours prêt à contrarier.

QUEL, QUELLE, adj. (*qualis*; lat., m. sign.) Pron. *kèll*. — Propr. Il exprime l'état, la manière d'être, la disposition :

Quel devins-je au récit des crimes de ma mère! (Rac.)
. . . . *Quel* devins-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas! (Id.)

— Mais il est peu usité en ce sens.

— Il est le plus ordinair. suivi d'un nom ou d'un pronom : QUEL *homme est-ce qu'un tel?* QUEL *temps fait-il? A* QUEL *homme pensez-vous avoir affaire? En* QUEL *état sont les choses?* QUEL *est l'homme assez hardi pour?* (Acad.)

Savez-vous *quels* travaux, *quels* devoirs, *quels* services
Voudront de mon orgueil exiger les caprices. (Corn.)

— Il exprime aussi la nature, l'état de : *Je vous ai dit* QUEL *homme c'est. Je vous ai fait connaître* QUELLES *sont mes raisons.* (Acad.)

— Par exclamation : QUELLE *pitié!* QUEL *malheur!* QUELLE *folie d'agir ainsi, que d'agir ainsi!* (Acad.) QUELLE *noblesse,* QUELLE *économie dans les sujets!* QUELLE *véhémence dans les passions!* QUELLE *gravité dans les sentiments!* QUELLE *dignité, et en même temps* QUELLE *prodigieuse variété dans les caractères!* (Rac.) QUEL *feu,* QUELLE *naïveté,* QUELLE *source de bonne plaisanterie,* QUELLE *imitation de mœurs,* QUELLES *images et* QUEL *fléau du ridicule!* (La Br.) *Avoir des affaires, placer des fonds, attendre des intérêts,* QUEL *fardeau,* QUELS *ennuis,* QUELS *mécomptes pour une veuve de vingt-sept ans.* (H. de Balzac.)

Quels flots de sang pour elle avez-vous répandus?
Quel débris parle ici de votre résistance?
Quel champ couvert de morts me condamne au silence?
(Rac.)

— *Quel que soit*, de quelque sorte, de quelque espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit : QUEL QUE SOIT *l'engagement que vous avez.* QUEL QU'IL SOIT. QUEL QU'IL PUISSE ÊTRE. QUELLE QUE SOIT *votre intention.* QUELS QUE SOIENT *vos desseins.* QUELLES QUE SOIENT *vos vues.* (Acad.) || V. QUELQUE.

— Fam. *Tel quel*, s'emploie pour exprimer qu'une chose est médiocre dans son espèce, et plutôt mauvaise que bonne : *C'est un avocat, un prédicateur* TEL QUEL. *On leur donne du vin* TEL QUEL. *Des étoffes* TELLES QUELLES. (Acad.)

... On nous fit lors une paix *telle quelle.* (Corn.)

QUELCONQUE, adj. indéf. des 2 g. (*qualis unquam*; lat.) Pron. *kel-konk*. — Il figure le plus souvent dans une proposition négative; alors il a le sens de nul, aucun, et ne se construit jamais qu'avec un nom singulier : *Il ne lui est demeuré chose* QUELCONQUE. *Il n'a mal* QUELCONQUE. *Il n'y a homme* QUELCONQUE *qui ne sache cela. Il n'y a raison* QUELCONQUE *qui puisse l'obliger. Il n'y a pouvoir* QUELCONQUE *qui m'obligeât à cela.* (Acad.)

— Pal. *Nonobstant opposition ou appellation* QUELCONQUE.

— Employé dans une proposition affirmative, il a le sens de, Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, et peut se joindre à un nom pluriel : *Une ligne* QUELCONQUE *étant donnée. Deux points* QUELCONQUES *étant donnés. Donnez-moi un point* QUELCONQUE, *une ligne* QUELCONQUE. (Acad.) *On peut exprimer à volonté des silences d'une durée* QUELCONQUE. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *D'une manière* QUELCONQUE. *Donnez-en une raison* QUELCONQUE. *Prendre un prétexte* QUELCONQUE. (Acad.)

QUELLEMENT, adv. Pron. *kel-man*. — Fam. Il ne s'emploie que dans cette locut. *Tellement quellement*, ni bien ni mal, mais plutôt mal que bien : *Il fait son devoir, il s'acquitte de ses fonctions* TELLEMENT QUELLEMENT. *Je me porte* TELLEMENT QUELLEMENT. (Acad.) *La fumée nous garantissait* TELLEMENT QUELLEMENT *de la piqûre des maringouins.* (Chateaubr.)

QUELQUE, adj. indéf. des 2 g. Pron. *kel-ke*. — Il exprime le nombre d'une manière vague et indéterminée; joint à un nom singulier, il a le sens de l'adj. indéfini Un : *Connaissez-vous* QUELQUE *personne qui soit de cet avis? Savez-vous* QUELQUE *chose qu'on puisse lui reprocher? Adressez-vous à* QUELQUE *autre personne, à* QUELQUE *autre.* (Acad.)

Vois s'il s'offre à tes yeux *quelque* grand de ma cour. (Rac.)

— Joint à un nom pluriel il a le sens de Certains, plusieurs : QUELQUES *écrivains ont traité ce sujet. Il possède* QUELQUES *arpents de terre.* (Acad.) *Si la loi est juste en général, il faut lui passer* QUELQUES *applications malheureuses.* (Fonten.)

— A quelque nombre qu'il figure, il a toujours un sens vague et indéfini : *Cette affaire souffre* QUELQUE *difficulté. Il y a* QUELQUE *apparence à cela. Il vous en coûtera* QUELQUES *écus. Il y a quelques années.* (Acad.)

— Fam. et Elliptiq. *Quelque sot*, je ne suis pas assez sot pour agir, pour parler de la sorte :

Que ne te parles-tu? — Je n'ai rien à me dire.
— Encore un petit mot. — Il ne me plaît pas, moi.
— Certes, je t'y guettais! — *Quelque sotte* ma foi. (Mol.)

— Suivi de la conj. *que*, il a le sens de Quel que soit le, quelle que soit la, etc. : QUELQUES *effort* QUE *vous fassiez, vous ne pouvez réussir.* QUELQUE *rang qu'on ait à faire valoir, il ne veut rien écouter.* (Acad.)

— Fam. *Quelque peu*, suivi d'un qualificatif, Un peu :

Un loup, *quelque peu* clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal. (La F.)

═ **Gramm.** *Quelque* peut être suivi : 1° d'un nom ou d'un pronom; 2° d'un adjectif, d'un participe ou d'un adverbe; 3° d'un verbe.

— *Quelque*, suivi d'un nom, est *adjectif*; il s'écrit en un seul mot et prend le nombre du nom qu'il détermine; alors il a au singulier le sens de *un*, *certain*, et au pluriel celui de *plusieurs* : *Il y a du mérite sans élévation, mais il n'y a pas d'élévation sans* QUELQUE *mérite.* (La Rochef.)

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.
(Rac.)

— Il est encore considéré comme adjectif quand il figure dans les expressions *quelqu'un*, *quelque autre* : QUELQUES-UNS *des philosophes nous représentaient Dieu oisif, spectateur indolent des choses humaines;* QUELQUES AUTRES, *esclave des destinées, et soumis à des lois qu'il ne s'était pas imposées lui-même.* (Mass.)

— Suivi d'un adjectif ou d'un participe qu'il modifie, *quelque* est adverbe et conséquemment *invariable*. QUELQUE *méchants que soient les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu.* (La Rochef.) QUELQUE ÉTROITES *que soient les bornes du cœur, on n'est pas malheureux tant qu'on s'y renferme.* (J.-J. Rouss.) QUELQUE CORROMPUES *que soient nos mœurs, le vice n'a pas encore perdu toute sa honte.* (Mass.)

— *Quelque*, suivi d'un adjectif placé immédiatement avant un nom, modifie l'adjectif ou détermine le nom.

1° Si *quelque* modifie l'adjectif, il est *adverbe* et *invariable*, et équivaut à Si : QUELQUE BONS *traducteurs qu'ils soient, ils ne comprendront pas ce passage.* QUELQUE *fins politiques que fussent Burrhus et Sénèque, ils ne purent deviner le cœur de Néron.* (St-Réal.)

2° Mais, s'il détermine le nom, il est *adjectif* et *variable* : *De* QUELQUES *superbes* DISTINCTIONS *que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine.* (Boss.) *Une femme,* QUELQUES *grands biens qu'elle apporte dans une maison, la ruine bientôt si elle y introduit le luxe.* (Fén.)

Quelques nouveaux malheurs qui nous doivent atteindre,
Vous ne m'entendrez point murmurer ni me plaindre.
(Ancelot.)

— *Quelque*, suivi d'un adjectif numéral, est *adverbe* et *invariable*, et signifie *environ*, *à peu près* : *Les ennemis ont tiré plus de neuf mille coups de canon, et nous* QUELQUE *cinq ou six mille.* (Rac.) *Si j'avais* QUELQUE *vingt ou trente ans de moins, il se pourrait à toute force que je me partageasse entre vous et quelque autre; mais, en vérité, je suis trop raisonnable pour ne vous pas donner la préférence.* (Volt.)

Et quel âge avez-vous? vous avez bon visage!
— Eh! *quelque* soixante ans. . . . . (Rac.)
Quelque vingt ans encore je compte agir de même.
(C. Del.)

— Mais quand l'adjectif numéral est pris substantivement ou précédé de l'article pluriel, *quelque* alors est adjectif et variable : *J'ai vendu* QUELQUES *cents de paille. Le gouvernement ne savait pas alors ce qui se passait chaque jour dans les* QUELQUES *mille caisses, grandes ou petites, composant la caisse générale de l'État.* (Thiers.)

— *Suivi d'un adverbe*, il est *invariable* : QUELQUE HEUREUSEMENT *doués que nous soyons, nous ne devons pas en tirer vanité.* QUELQUE FACILEMENT *écrits que soient des vers, ils ne sont pas toujours agréables à lire.* QUELQUE *bien écrits que soient ces ouvrages, ils auront peu de succès.* (Acad.)

— *Suivi d'un verbe*, il s'écrit en deux mots, *quel que*; *quel* s'accorde comme adjectif avec le sujet du verbe, et *que* reste invariable comme conjonction : QUELLE *que soit la gloire des grands sur la terre, elle a toujours à craindre l'envie qui cherche à l'obscurcir.* (Mass.) QUELLES *que soient les opinions qui nous troublent dans la société, elles se dissipent toujours dans la solitude.* (B. de St P.)

Quels que soient les humains, il faut vivre avec eux;
Un mortel difficile est toujours malheureux. (Gress.)

— Le même accord a lieu lorsque les pronoms *il*, *elle*, *ils*, *elles*, *en*, séparent *quel que* du verbe : *Une femme,* QUELLE QU'ELLE *puisse être, est une déesse pour des prisonniers.* (Mme de Staël.) *Je ne veux pas de cette maison,* QUEL QU'EN *soit le prix.* (Acad.)

— Quand *quel que* suivi d'un verbe a pour sujets deux noms unis par *et*, *quel* se met au masc. plur. si les noms sont de genre différent : QUELLES *que fussent habituellement la* DOUCEUR *et l'*ÉGALITÉ *de l'humeur de Montesquieu dans la société, la vivacité méridionale de son tempérament l'en faisait quelquefois sortir.* (Auger.)

... *Quels que* soient ton *culte* et ta *patrie*,
Dors sous ma tente avec sécurité. (Campenon.)

— Les poëtes établissent quelquefois l'accord avec le nom exprimé le premier :

Quel que soit *son pouvoir* et l'orgueil qui l'anime. (Volt.)

— S'il y a synonymie entre les différents termes, *quel* se met au singulier et s'accorde avec le nom exprimé le premier.

Quelle que soit *la pente* et l'inclination. (La Font.)

— *Quel* s'accorde avec le nom énoncé le premier si les deux noms sont unis par *ou* : *A la Chine, on rend ceux qui gouvernent responsables des troubles,* QUELLE *qu'en soit la cause* OU *le prétexte.* (Volt.)

Un meurtre, *quel qu'en* soit le prétexte *ou* l'objet,
Pour les cœurs vertueux est toujours un forfait. (Créb.)

— L'*e* final de *quelque* écrit en un seul mot ne s'élide jamais : *Quelque écolier, quelque aimable, quelque autre, quelque agréablement.* Combiné avec *un*, ils ne forment qu'un seul et même mot, et l'on écrit : *Quelqu'un, quelqu'une*, et au pluriel, avec le trait d'union : *Quelques-uns, quelques-unes.*

QUELQUEFOIS, adv. (*quelques, fois.*) Pron. *kel-ke-foa*. — De fois à autre; parfois : *Cela est arrivé* QUELQUEFOIS. *Il va* QUELQUEFOIS *à pied,* QUELQUEFOIS *en voiture.* (Acad.) *Il est dangereux* QUELQUEFOIS *d'être trop savant.* (Volt.) *Les longues prospérités s'écoulent* QUELQUEFOIS *en un moment.* (Vauv.) *Un caractère trop vif nuit* QUELQUEFOIS *à l'esprit le plus juste.* (Duclos.)

Une heure *quelquefois* comme un siècle est féconde.
(C. Del

QUELQU'UN, UNE, pron. indéf. (*quelque, un.*) Pron. *kel-kun.* — Un, une entre plusieurs : *Nous attendons des hommes, il en viendra* QUELQU'UN. *Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons* QUELQU'UNE. (Acad.) *S'est-il passé une seule année, un seul jour presque, où Dieu ne nous ait avertis par* QUELQU'UN *de ces grands exemples ?* (Mass.)

— Suivi d'un complément plur. Plusieurs, certains, certaines ; dans ce cas, il prend le genre du compl. : *Avec quel zèle il exhortait* QUELQUES-UNS *de ses domestiques à rentrer comme lui dans le bercail de Jésus-Christ.* (Fléch.) *Si les princes acquièrent* QUELQUES-UNS *de leurs sujets en les achetant, ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant.* (Montesq.) *A* QUELQUES-UNES *des mouches que j'avais observées, la tête paraissait obscure comme un point noir ; elle étincelait à d'autres comme un rubis.* (B. de St-P.)

— Absol. Une personne ; dans cette acception, il est toujours masculin : QUELQU'UN *m'a dit. Il viendra* QUELQU'UN. *J'attends ici* QUELQU'UN. (Acad.) *Dieu a choisi* QUELQU'UN *pour être l'instrument de ses desseins.* (Boss.) *S'il est* QUELQU'UN *que la vanité a rendu heureux, assurément ce* QUELQU'UN *était un sot.* (J.-J. Rouss.)

Plus on aime *quelqu'un*, moins il faut qu'on le flatte. (Mol.)
A *quelqu'un* que je sais l'esprit vint avant l'âge (G. Del.)

= **Quelques-uns, unes,** plusieurs dans un plus grand nombre : *Entre les nouvelles qu'il a débitées, il y en a* QUELQUES-UNES *de vraies.* QUELQUES-UNS *assurent le contraire.* (Acad.) QUELQUES-UNS *ont fait, dans leur jeunesse, l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre, et fort différent, le reste de leur vie.* (La Br.)

QUÉMANDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mendier par pure fainéantise, mendier clandestinement, comme ceux qui font métier d'aller demander l'aumône dans les maisons. || Vieux.

QUÉMANDEUR, EUSE, n. Celui, celle qui quémande. || Vieux.

QU'EN DIRA-T-ON, n. m. invar. Pron. *kan-di-ra-ton.* — Fam. Propos que pourra tenir le public ; il est toujours précédé de l'article : *Se mettre au-dessus du* QU'EN DIRA-T-ON. *Mépriser le* QU'EN DIRA-T-ON. (Ac.) *Il n'y a rien de si doux, de si agréable que de ne faire que ce qu'on veut, et de se moquer du* QU'EN DIRA-T-ON. (Dest.) *Qui peut vivre à sa guise et se moquer des* QU'EN DIRA-T-ON ? (Id.) *Il brave le* QU'EN DIRA-T-ON. (Dorat.)

QUENELLE, n. f. Anc. Art. culin. Ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte.

— Au pl. Boulettes dont on garnit l'intérieur d'une tourte, d'un vol-au-vent : *Le vol-au-vent était garni de* QUENELLES, *de crêtes de coq, de champignons, de truffes.* (L. Reybaud.)

QUENNECON, n. m. Bot. Vulg. Camomille puante.

QUENOTTE, n. f. Fam. Dent de petit enfant : *Cet enfant a mal à ses* QUENOTTES. *De belles, de jolies* QUENOTTES. (Acad.)

QUENOUILLE, n. f. Pron. *ke-nou-ye.* — Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer : *Charger une* QUENOUILLE. *Coiffer une* QUENOUILLE. *Monter une* QUENOUILLE. *Une* QUENOUILLE *et un fuseau. L'épousée recevait du curé la bénédiction des fiançailles, et déposait sur l'autel une* QUENOUILLE *entourée de rubans.* (Chateaubr.) *Le rouet et la* QUENOUILLE *ont été remplacés par des machines.* (Blanqui.)

— Par anal. Soie, chanvre, lin, laine dont une quenouille est chargée : *Filer une* QUENOUILLE. *Elle a achevé sa* QUENOUILLE. *Elle ne se mêle que de filer sa* QUENOUILLE. (Acad.)

— Prov. *Allez filer votre quenouille*, se dit à une femme qui veut se mêler de choses qui passent sa capacité.

— Fig. *Cette maison est tombée en quenouille*, une fille en est devenue héritière.

— Dans le m. sens, *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, les filles ne sont point appelées à succéder au trône de France.

— Fig. et fam. *L'esprit est tombé en quenouille dans cette famille*, les filles y ont plus d'esprit que les garçons.

— Anc. *Quenouilles de lit*, colonnes, piliers qui sont aux quatre coins de certains lits : *On ne voit plus guère de lits à* QUENOUILLES *que chez les gens de la campagne.* (Acad.)

— Agric. Arbre fruitier taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille : *J'ai fait planter des* QUENOUILLES *qui n'ont pas réussi.* (Acad.)

QUENOUILLÉE, n. f. Pron. *ke-nou-yée.* — Quantité de laine, de chanvre, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

QUENOUILLETTE, n. f. Pron. *ke-nou-yett.* — Fam. Petite quenouille.

— Au pl. Mar. Petites barres de fer couvertes de limandes, sur lesquelles les gambes de hune sont amarrées au trelingage.

— Montants qui forment la séparation des fenêtres de poupe.

— Bouts de bois qui séparent les étais et les faux étais des bas mâts.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

QUENOUILLON, n. m. Pron. *ke-nou-yon.* — Mar. Cordon d'étoupe tourné et disposé à être employé au calfatage. || Peu usité.

QUÉRABLE, adj. des 2 g. (*quærere*, chercher ; lat.) Pron. *ké-rabl.* — Jurispr. *Rente* ou *redevance quérable*, celle que le créancier doit aller chercher, par oppos. à *Rente* ou *redevance portable*, celle que le débiteur doit acquitter dans un lieu désigné par le titre. || On dit aussi, *Requérable.*

QUÉRAT, n. m. Pron. *ké-ra.* — Mar. Bordage au-dessous des préceintes. || Vieux.

QUÉREIVA, n. m. Pron. *ké-rei-va.* — Zool. Bel oiseau de Cayenne, de la grosseur du mauvis : *La couleur dominante du* QUÉREIVA *est un bleu d'aigue-marine.* (Buff.)

QUERELLE, n. f. (*querela* ; lat., m. sign.) Pron. *ke-rell.* — Contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité : *Grande* QUERELLE. *Grosse* QUERELLE. *Petite, légère, violente, sanglante* QUERELLE. *Vieille* QUERELLE. QUERELLE *de famille.* QUERELLE *de ménage. C'est une maladresse de ne savoir pas prévenir une* QUERELLE. (J.-J. Rouss.) *Je hais les* QUERELLES *de toute nature.* (J. Sandeau.)

— *Prendre querelle contre quelqu'un*, entrer en discussion, se quereller avec quelqu'un : *Il a pris* QUERELLE *contre quelqu'un.* (Mol.)

— *Entrer dans une querelle*, s'intéresser dans une querelle, y prendre parti.

— *Embrasser, épouser, prendre la querelle de quelqu'un*, prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il a querelle :

Si quelque audacieux *embrasse sa querelle*,
Qu'à la fureur du glaive on le livre avec elle. (Rac.)
Monsieur est son ami, puisqu'il *prend sa querelle*. (Mol.)

— Poétiq. et par anal. :

Peuvent-ils de leur roi venger seuls la *querelle* ? (Rac.)
Les papes, les Césars, apaisant leur *querelle*,
Jurent sur l'Évangile une paix fraternelle. (Volt.)

— Discussion, débat ; il s'empl. le plus souv. au pl. : *Les* QUERELLES *politiques revêtirent presque toujours un caractère religieux.* (Lamenn.) *Justinien se mêlait de* QUERELLES *théologiques.* (Marm.)

— *Querelles de famille*, débats d'intérêts entre parents.

— Prov. *Querelle d'Allemand*, querelle faite légèrement sans sujet : *Il cherchait à lui faire une* QUERELLE D'ALLEMAND. *Il m'a fait une* QUERELLE D'ALLEMAND. (Acad.)

QUERELLER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire querelle à quelqu'un : *Il est venu nous* QUERELLER *mal à propos. Ne* QUERELLEZ *personne.* (Acad.)

Vous mettez à ceci beaucoup trop d'importance,
M'allez-vous *quereller* pour un peu d'inconstance ?
(C. d'Harl.)

— Gronder, réprimander : *Son père l'*A QUERELLÉ. *C'est un homme qui* QUERELLE *toujours ses domestiques.* (Acad.)

— Absol. *Cet homme aime fort à* QUERELLER. *Ne* QUERELLONS *point.* (Acad.)

= **Se quereller,** v. pr. Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres : *Ces gens* SE SONT QUERELLÉS. *Ils* SE QUERELLENT *toujours.* (Acad.) *C'est un homme né pour réconcilier des gens qui* SE QUERELLENT *à la première entrevue.* (La Br.) *Aussitôt que le jeu commençait les bonnes dames* SE QUERELLAIENT. (Chateaubr.) *Ils n'avaient envie ni l'un ni l'autre de* SE QUERELLER *longtemps.* (H. de Balz.)

— Les poëtes ellipsent quelquefois le pron. *se* :

... Je vous ai laissés tout du long *quereller*
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)
J'aime à voir *quereller* les méchants :
C'est autant de repos pour les honnêtes gens. (C. d'Harl.)

Syn. Quereller, gronder. L'un et l'autre signifient maltraiter de paroles ; mais celui qui *querelle*, éclate, tempête, tandis que celui qui *gronde* murmure sourdement ; ainsi on *querelle* toujours à voix haute, en poussant des cris ; et ce n'est qu'à demi voix et, pour ainsi dire, entre ses dents, que l'on *gronde*.

QUERELLEUR, EUSE, adj. Pron. *ke-ré-leur.* — Qui fait, qui cherche souvent querelle aux gens : *C'est un homme fort* QUERELLEUR. *Il est faible et* QUERELLEUR. *Cette femme est méchante et* QUERELLEUSE. (Acad.) *Une épouse* QUERELLEUSE, *avare et jalouse.* (La F.) *Quand je suis entre deux vins, je suis diablement* QUERELLEUR.

Tous les gens *querelleurs*, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun étaient de petits saints. (Id.)

— Substant. *C'est un grand* QUERELLEUR. *C'est une* QUERELLEUSE *perpétuelle.* (Acad.) || *SYN.* V. HARGNEUX.

QUERELLEUX, EUSE, adj. (*querelle.*) D'un caractère fâcheux : *Je n'étais pas digne, dit cet esprit* QUERELLEUX, *de boire de son vin, ni de manger à sa table.* (La Br.) || Vieux et inusité, on dit *Querelleur.*

QUÉRIMONIE, n. f. (*quærimonia* ; plainte ; lat.) Pron. *kué-ri-mo-ni.* — Dr. ecclés. Requête présentée au juge d'Église, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

— Anc. prat. Plainte en justice.

QUERIR, v. tr. ou act. défect. 2e conj. (*quærere*, chercher ; lat.) Chercher avec charge d'amener la personne ou d'apporter la chose ; il ne s'emploie qu'à l'infin. et avec les verbes *Aller, venir, envoyer* : *Il est allé* QUERIR *du vin.* (Acad.) *Il allait chez le roi, qui l'avait envoyé* QUERIR. (St-Simon.) *Si l'on m'apporte de l'argent, que l'on me vienne* QUERIR. (Mol.) *On avait envoyé* QUERIR *un autre médecin.* (Brueys.) *Le roi l'avait envoyé* QUERIR. (St-Sim.) *Va* QUERIR *l'étranger.* (V. Hugo.)

— Prov. et pop. *Il serait bon à aller querir la mort*, se dit de quelqu'un qui tarde longtemps à revenir, à faire une commission dont on l'a chargé ; et, en général, d'une personne lente.

— Prov. *Il vaut mieux tenir que querir*, mieux vaut jouir d'une chose que d'en poursuivre la possession.

QUESTE, n. f. (*quærere, quæstum*, chercher, demander ; lat.) Pron. *kè-te.* — Anc. Taille que les seigneurs levaient sur leurs vassaux : *Je ne pense pas que tu espères faire payer deux fois à nobles, bourgeois ou serfs le droit de* QUESTE. (Fr. Soulié.)

QUESTEUR, n. m. (*quærere* ; *quæstum* ; lat.) Pron. *kuest-eur.* — Antiq. rom. Magistrat chargé de l'administration des finances, et de diverses autres fonctions : *Les* QUESTEURS *donnaient au peuple les combats de gladiateurs et en faisaient les frais. La tente du* QUESTEUR, *dans les camps, était toujours voisine de celle du général.* (Acad.)

— Dans certains corps, Membre chargé de diriger et de surveiller l'emploi des fonds : *Il est un des* QUESTEURS *de la chambre des députés.* (Acad.)

QUESTION, n. f. (*quæstio*, de *quærere, quæstum*, demander ; lat.) Pron. *kess-tion.* — Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose : *Il m'a fait cent* QUESTIONS. *Il m'a fait* QUESTION *sur* QUESTION. *Accabler, presser, pousser quelqu'un de* QUESTIONS.

Il m'a fait à l'abord cent *questions* frivoles. (Mol.)
Avec ses *questions*, ce bavard-là m'excède. (Coll. d'Harl.)

— Iron. *Belle question*, se dit à une personne qui fait une question inutile ou ridicule. || Dans le m. sens, *Quelle* QUESTION !

— Proposition qu'il y a lieu d'examiner, de discuter : QUESTION *de théologie, de morale, d'histoire, de jurisprudence.* (Acad.) *J'ai regardé comme vaines et dangereuses les* QUESTIONS *trop subtiles concernant les choses de Dieu.* (Pithon.) *La* QUESTION *est fort ardue, puisqu'un aussi grand savant que vous hésite à la résoudre.* (Mérim.) *Quand des gens éclairés et de bonne foi disputent longtemps, il y a grande apparence que la* QUESTION *n'est pas claire.* (Volt.) *Il est des* QUESTIONS *d'honneur que chaque homme juge souverainement pour lui-même.* (F. Soulié.) *La noblesse était accoutumée à trancher toutes les* QUESTIONS *par le glaive.* (Vatout.) *Les esprits étaient constamment tendus sur des* QUESTIONS *d'étiquette et de préséance.* (De St-Aulaire.)

C'est une *question* à vider difficile,
Et vous devez chercher un juge plus habile. (Mol.)

— *Il est question, il n'est pas question de*, il s'agit ou il ne s'agit pas de : IL N'EST PAS QUESTION *de ce que vous avez dit, mais de ce que vous avez fait.* (Acad.) IL N'EST PLUS QUESTION *que d'être riche, la pauvreté est une infamie.* (Fén.) *De quoi* EST-IL QUESTION ?

Il n'est point maintenant *question* de cela. (Regn.)

— Dans le m. sens, *Voici la chose, la personne dont* IL EST QUESTION, *dont* EST QUESTION. (Acad.) *Je te défie d'attendrir du côté de l'argent l'homme dont* IL EST QUESTION. (Mol.) Et fam. *Voici la personne en* QUESTION.

Si l'homme en *question* est tel qu'on me l'a dit,
Terminons au plus tôt l'hymen dont il s'agit. (Regn.)

— *Mettre une chose en question*, l'examiner, la discuter : *Il y a des principes qu'on ne doit pas mettre* EN QUESTION. (Duclos.)

— *Demander la question préalable*, demander qu'on décide s'il y a ou non lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite ; et plus souv. Demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition. || Dans le m. sens, *Cette proposition fut écartée par la* QUESTION PRÉALABLE.

— Polit. *Question de cabinet*, proposition faite par les ministres, en déclarant qu'elle est à leurs yeux d'une importance assez grande pour leur faire quitter le portefeuille si elle est rejetée.

— Torture, gêne donnée aux accusés et aux condamnés, en matière criminelle, pour leur arracher des aveux : QUESTION *ordinaire*, *extraordinaire. On l'a mis, on l'a appliqué à la* QUESTION *pour lui faire déclarer ses complices. Je veux aller querir la justice et faire donner la* QUESTION *à toute ma maison.* (Mol.) *Sous Louis XVI, les derniers serfs furent affranchis ; la* QUESTION *fut supprimée.* (De Lavergne.)

— Fam. *Il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire tout ce qu'il sait*, se dit d'un homme indiscret, bavard.

— Fig. et mor. En parl. des choses : *Notre patience est mise à une étrange* QUESTION. (Volt.) *Est durement éprouvée.*

QUESTIONNAIRE, n. m. Pron. *kèss-tio-nèr.* — Anc. Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés. || V. TORTIONNAIRE.

— Didact. Partie d'un ouvrage où sont formulées des questions propres à être adressées aux élèves sur les différents objets de leurs études.

QUESTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Questionner : *Il a été* QUESTIONNÉ *sur tous les points.*

QUESTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *kess-tio-né.* — Interroger quelqu'un, lui faire des questions : *Je l'*AI QUESTIONNÉ *sur plusieurs choses. Il m'est venu* QUESTIONNER. (Acad.) *Il nous* QUESTIONNE *sur le pays que nous venons de parcourir.* (Lam.) *Je l'*AI *bien* QUESTIONNÉ, *bien observé, bien suivi.* (J.-J. Rouss.)

— En m. part. Avoir l'habitude de faire des questions importunes : *Cet homme-là ne fait que* QUESTIONNER. (Acad.)

= **Se questionner,** v. pron. S'interroger mutuellement : SE QUESTIONNER *l'un l'autre.*

Syn. Questionner, interroger. On *questionne* dans un esprit de curiosité ; on *interroge* dans une vue d'utilité et avec autorité. Un curieux, un indiscret *questionne* ; un homme qu'une affaire intéresse, ou un magistrat *interroge*

QUESTIONNEUR, EUSE, Celui, celle qui fait sans cesse des questions : *C'est un importun* QUESTIONNEUR. *C'est une* QUESTIONNEUSE *insupportable.* (Acad.) *Les* QUESTIONNEURS *les plus impitoyables sont les gens vains et désœuvrés.* (La Rochef.) *Il était curieux et grand* QUESTIONNEUR. (Marm.) *Il était assailli par les* QUESTIONNEURS *de tous les partis.* (Guizot.) *Peste soit du* QUESTIONNEUR. (Brueys.)

— Adjectiv. *Cette femme est bien* QUESTIONNEUSE. (Acad.)

QUESTURE, n. f. (*quæstura* ; lat., m. sign.) Pron. *kués-tur.* — Par anal. Dignité, charge de questeur : *Exercer la* QUESTURE. *César brigua la* QUESTURE.

— Antiq. rom. *Il est un des candidats pour la* QUESTURE *de la chambre des députés.* (Acad.)

— Durée des fonctions de questeur : *Telle chose s'est faite sous sa* QUESTURE.

— Bureau des questeurs d'une assemblée : *Aller à la* QUESTURE *de la chambre des députés.* (Acad.)

QUÊTE, n. f. (*quæsitum*, ce qui est demandé ; lat.) Pron. *kêt.* — Propr. Action par laquelle on cherche : *Il y a longtemps que je suis en* QUÊTE *d'un tel, et en* QUÊTE *de telle chose. Se mettre en* QUÊTE. (Acad.)

C'est de justice enfin qu'ici je suis en *quête*. (V. Hug.)

— Chass. Action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer ; action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc. : *Aller en* QUÊTE. (Acad.) *Un limier bon pour la* QUÊTE. *On a besoin d'un bon limier pour la* QUÊTE *du loup.* (Buff.)

— Il se dit aussi en parl. de la chasse des perdrix ; *Un épagneul bon pour la* QUÊTE. *Ce chien a la* QUÊTE *brillante, a une fort belle* QUÊTE. (Acad.)

— Action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres, ou pour des œuvres pieuses. *Faire la* QUÊTE *dans l'Église.* QUÊTE *pour les réparations de l'église, pour les pauvres. Elle n'a fait que tant dans sa* QUÊTE. (Acad.) *Faisons une* QUÊTE. (Volt.)

— Argent recueilli en quêtant :

Il s'approcha, guidé par un bandit,
Sans résister, sans relever la tête,
Et pas à pas, de peur qu'on n'entendît
Sonner sa *quête*. (C. Del.)

QUÊTE, n. f. Pron. *kêt.* — Mar. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille.

QUÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Quêter : *Sommes* QUÊTÉES.

— Fig. *Louanges* QUÊTÉES.

— Chass. *Cerf, sanglier* QUÊTÉ.

QUÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*quærere*, *quæsitum*, demander ; lat.) Pron. *kè-té.* — Chass. Chercher : QUÊTER *un cerf, un sanglier, un lièvre.* QUÊTER *des perdrix.* (Acad.)

— Absol. *Nous* AVONS QUÊTÉ *tout le matin sans rien trouver. Cet épagneul* QUÊTE *bien.* (Acad.)

— Par anal. *Aller quêter*, aller à la recherche de : *Les pigeons de volière se laissent mourir d'inanition plutôt que* D'ALLER QUÊTER *leur subsistance.* (Buff.)

— Fig. *Quêter des louanges*, chercher à se faire donner des louanges.

— Par anal. QUÊTER *des voix, des suffrages pour quelqu'un.*

— Demander et recueillir des aumônes. *On a prié cette dame de* QUÊTER. *Les religieux mendiants obtinrent la permission de* QUÊTER *dans la ville.* QUÊTER *de porte en porte.* (Acad.)

QUÊTEUR, EUSE, n. Pron. *kè-teur.* — Celui, celle qui quête pour quelqu'un : *Il y avait plusieurs* QUÊTEURS *à la suite les uns des autres. Cette* QUÊTEUSE *a fait beaucoup d'argent.* (Acad.)

— Adj. *Frère quêteur*, frère chargé de recueillir les aumônes pour un couvent : *Qu'il prenne le cheval du frère* QUÊTEUR, *c'est celui qui marche le mieux et qui porte le plus.* (C. Del.)

QUEUE, n. f. (*cauda* ; lat. m. sign.) Pron. *keue.* — Prolongement plus ou moins étendu qui termine postérieurement le tronc d'un grand nombre d'animaux, et qui a pour base les os coccygiens : *Le bout de la* QUEUE. *Le tronc de la* QUEUE. *Le nœud de la* QUEUE. *La* QUEUE *d'un cheval, d'un taureau, d'un mouton, d'un renard.* (Acad.) *Il avait deux gros chevaux gris pommelé à longue* QUEUE. (Danc.) *La longueur du corps de l'écureuil brun est de huit pouces, et celle de sa* QUEUE *de sept.* (Buff.) *Les guenons sont aisées à distinguer des babouins et des singes par leur longue* QUEUE. (Id.) *La* QUEUE *des sapajous leur sert exactement d'une cinquième main.* (Id.)

— Zool. *Queue prenante*, queue de certains animaux qui peut s'enrouler avec force autour des objets, et dont ils se servent pour s'attacher, pour se suspendre ; *Singe à* QUEUE PRENANTE. (Acad.) *Le saïmiri a une* QUEUE *à demi-*PRENANTE *plus large que le corps.* (Buff.)

— Man. *Queue en balai*, celle dont on n'a pas coupé les crins après la section du tronçon. || *Queue en catogan*, celle qui a été coupée très-court. || *Queue de rat*, celle qui est dépourvue de crins. || *Queue en trompe*, celle qui est relevée dans l'exercice. || *Queue anglaise*, celle qui a l'apparence de la queue en trompe, par suite d'une opération qui détruit l'action des muscles abaisseurs et augmente la puissance relative des muscles releveurs.

— *Pacha a une queue, à deux, à trois queues*, pacha qui a droit de faire porter devant lui une queue, deux, trois queues de cheval, comme marque de sa dignité.

— Art cul. *Queue de mouton*, pièce de viande prise du quartier de derrière d'un mouton, et à laquelle la queue tient ordinairement : *Servir une* QUEUE DE MOUTON.

— Prov. et fig. *Brider son cheval, son âne par la queue*, s'y prendre maladroitement et à contre-sens dans une affaire.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*, avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre.

— Prov. fig. et pop. *Il s'en est retiré honteusement la queue entre les jambes*, se dit d'un homme qui a paru confus de ce qu'une affaire ne lui avait pas réussi.

— *Quand on parle du loup on en voit la queue*, se dit quand une personne arrive dans une société au moment où l'on parle d'elle.

— En parl. des oiseaux, Grandes plumes qui leur sortent du croupion, et qui leur servent ordinairement comme de gouvernail pour se diriger dans l'air : *La* QUEUE *des hirondelles est fourchue.* (Acad.) *Le dindon a deux* QUEUES, *l'une supérieure, l'autre inférieure.* (Buff.) *Le milan royal a la* QUEUE *fourchue, et le milan noir l'a égale ou presque égale dans toute sa largeur.* (Id.) *Les papillons n'ont point de* QUEUE, *comme les oiseaux, mais la plupart sont couronnés d'antennes qui dirigent leur vol.* (B. de St-P.)

— En parl. des poissons, des serpents et de quelques insectes, Partie du corps qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête : QUEUE *de morue.* QUEUE *de saumon. Le scorpion pique de la* QUEUE. *Une baleine peut renverser une barque d'un coup de* QUEUE. *Un serpent qui se mord la* QUEUE *était, chez les Égyptiens, le symbole de l'année.* (Acad.) *C'est principalement à leur* QUEUE *que les poissons doivent la faculté de se mouvoir dans tous les sens.* (Lacép.)

— Prov. et fig. *À la queue gît le venin*, il faut se défier de la fin par allus. à la croyance populaire que certains serpents ont le venin dans la queue. || *Écorcher l'anguille par la queue*, commencer par l'endroit le plus difficile, et par où l'on devrait finir. || *Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue*, dans les affaires, c'est la fin qui présente les plus grandes difficultés.

— Bot. Partie servant de support aux feuilles, aux fleurs, aux fruits, qui tiennent aux arbres, aux plantes : *La* QUEUE *des violettes, des roses, etc. La* QUEUE *de melons, des poires, etc. Il ne faut pas couper la* QUEUE *des fruits qu'on veut garder. Cerises à courte* QUEUE. (Acad.)

— En parl. de certaines fleurs, on appelle *Queue*, lorsqu'elles sont cueillies, ce qu'on nomme *Tige*, lorsqu'elles sont encore sur pied.

— Prov. et pop. *Il n'en reste, il n'en est pas resté la queue d'un, d'une*, il n'en reste aucun, il n'en est pas resté : *Tous les lapins de cette garenne ont été détruits, il n'en reste pas la* QUEUE D'UN. *Ils ont dérobé toutes mes pêches, toutes mes poires, il n'en est pas resté la* QUEUE D'UNE. (Acad.)

— En parl. des hommes, Cheveux de derrière, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon, et couverts d'un ruban roulé tout autour : *Il a quitté la* QUEUE *pour les cheveux courts. On a porté autrefois les deux* QUEUES. *Une perruque à* QUEUE. *Ruban de* QUEUE.

— Théâtr. *Queue rouge*, comique, grotesque du plus bas étage, et par anal. Personnage ridicule : *C'est un Protée ; il est dans la même heure Jocrisse, Janot,* QUEUE ROUGE, *Mondor ou Harpagon.* (H. de Balz.)

— Dans. *Queue du chat*, figure d'une contredanse.

— Chancell. *Lettres scellées sur simple queue*, celles dont le sceau est sur cette partie du parchemin qu'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau. || *Lettres scellées sur double queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

— Par anal. *La queue d'une poêle*, la longue pièce de fer qui sert à tenir une poêle. || Dans le m. sens, *La queue d'un gril, d'une casserole, d'une lèchefrite, etc.*

— Prov. et fig. *Il n'y en a point de si empêché que celui qui tient la* QUEUE *de la poêle*, celui qui est le principal agent d'une affaire est le plus embarrassé.

— *La queue d'un moulin*, la grande pièce de bois qui sert à faire tourner un moulin à vent sur son pivot.

— *Piano à queue*, piano dont les cordes se prolongent horizontalement sur une surface plus étendue que dans les pianos ordinaires.

— *Queue d'un manteau, d'une robe, etc.*, l'extrémité d'un manteau, d'une robe, etc., lorsqu'elle traîne par derrière : *Robe à* QUEUE, *à* QUEUE *traînante. Les prélats, les princesses, etc., se font porter la* QUEUE. *La* QUEUE *d'une chape de cardinal.* (Acad.) *Quelle magnificence ! vous vous faites porter la* QUEUE, *ma chère enfant.* (Danc.)

— *La queue d'un g, d'un p, d'un q, etc.*, ce qui excède par en bas le corps de ces différentes lettres.

— *La queue d'une note*, le trait qui tient au corps de la note et qui monte ou descend perpendiculairement à travers la portée.

— Fam. *Queue d'une comète*, longue traînée de lumière qui suit le corps de la comète : *La* QUEUE *d'une comète est la partie la plus légère de son atmosphère.* (Buff.) *Nous avons une comète qui est bien étendue aussi ; c'est la plus* BELLE QUEUE *qu'il est possible de voir.* (Mme de Sév.) *Les traînées lumineuses des comètes prenaient autrefois le nom de barbe ou* QUEUE. (Arago.)

— Archit. Extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte : *Cette pierre, ce claveau n'a pas assez de* QUEUE. || Partie la plus large du giron d'une marche tournante. || *Queue en cul de lampe*, clef de voûte qui descend en contrebas.

— J. de bill. Instrument dont on se sert pour pousser les billes : *Une bonne* QUEUE. *Le gros, le petit bout d'une* QUEUE.

— *Queue à procédé*, celle dont le petit bout est garni du cuir, et avec laquelle on exécute des effets impossibles avec la queue ordinaire.

— *Faire fausse queue*, toucher la bille à faux avec la queue.

— Pêch. Sorte de filet à manche.

— Fig. Bout, fin, extrémité de quelque chose : *La* QUEUE *d'un étang. À la* QUEUE *du bois, de la forêt. La* QUEUE *de l'hiver a été rude. Le proverbe dit : Mi-mai,* QUEUE *d'hiver.*

— Fam. *La queue d'une affaire*, les derniers soins qu'elle exige quelquefois, après qu'elle semble terminée : *Cette affaire aura une longue* QUEUE.

— Fam. *Ne point laisser, ne point faire de queue, dans un payement*, effectuer un payement en entier.

— Fam. *On a pris cette affaire par la tête et par la queue*, on l'a tournée et examinée de toutes les manières.

— Fam. *Queue du roman*, le dénoûment d'un roman, et par anal. Mariage : *Lui a-t-il fait connaître ses sentiments? Où en est-il enfin avec elle? — A la* QUEUE DU ROMAN? (Lesage.)

— Jeu, Somme indépendante de l'enjeu principal : *Va pour vingt francs, mais sans* QUEUE. (Did.) || J. de piquet à écrire.

— *Queue des jetons*, totalité des jetons qu'on a mis aux paris. || *Queue des paris*, ce qui revient au joueur qui a gagné le plus de paris.

— Fig. Dernière partie, derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie : *La* QUEUE *d'une procession, d'un cortége. La* QUEUE *d'une armée. Prendre la* QUEUE. *La* QUEUE *s'étendait jusqu'à tel endroit.* (Acad.) *L'industrie en progrès est comme une colonne en marche; elle a toujours une tête, un centre, une* QUEUE. (Thiers.)

— Fam. *Faire queue*, se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour. *On* FAISAIT QUEUE *à la porte des boulangers. Il est fort ennuyeux de* FAIRE QUEUE *à la porte d'un spectacle.*

— Fam. *Entre queue et tête*; entre les deux points extrêmes : *Il faut juger des femmes depuis la chaussure jusqu'à la coiffure exclusivement, à peu près comme on mesure le poisson* ENTRE QUEUE ET TÊTE. (La Br.)

— Mar. *Queue d'une armée*, arrière-garde, ou vaisseaux de l'arrière.

— Mar. *Vaisseau de queue*, dernier vaisseau d'une ligne de combat.

— *Queue d'un convoi*, vaisseaux qui sont tout à fait à l'arrière.

— *Queue d'un grain*, rabiau, nouvelle survente, accompagnée de pluie qui arrive lorsqu'un grain semble fini.

— Danse, *Queue du chat*, figure de contredanse : *Allez en avant à quatre, et faites la* QUEUE-*du-chat*.

— Techn. *Queue d'aronde*, espèce de tenon, en queue d'hirondelle, fait à une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme : *Assemblage à* QUEUE *d'aronde*. || *Queue de cochon*, tarrière terminée en vrille. || *Queue de rat*, lime ronde terminée en pointe.

— Mar. *Queue de rat*, extrémité d'un cordage travaillé en pointe et garnie d'une sorte de tissu fait avec du fil à voiles. || *Queue d'appareil*, cordage frappé sur une caliorne de mâtage pour en faire affaler les garauts. || *Queue de bossoir*, partie intérieure du bossoir. || *Queue de pavillon*, extrémité de la partie flottante d'un pavillon.

— Art vétér. *Queue de rat*, espèce de dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux et qui forme une ligne dégarnie de poil.

— Zool. *Queue en éventail*, espèce de gros-bec de Virginie, remarquable par la forme de sa queue épanouie horizontalement.

— Bot. *Queue de cheval*, la prêle. || *Queue-de-lion*, plante labiée, qui croît principalement en Afrique, et dont les fleurs, d'un beau rouge de feu, naissent en verticilles à l'extrémité des rameaux. || *Queue-de-pourceau*, plante ombellifère dont la racine est grosse, longue, et pleine d'un suc jaune fétide. || *Queue-de-renard*, petite plante à laquelle on trouve quelque ressemblance avec la queue du renard, et qui vient ordinairement dans les lieux humides. || *Queue-de-souris*, plante qui croît dans les champs, les prés et les jardins, et qui porte des fleurs dont le réceptacle s'allonge après la floraison, de manière à prendre la forme d'une queue de souris.

= **A la queue,** loc. prép. et adv. A la suite; immédiatement après : *Il était* A LA QUEUE *des travailleurs. Le bagage suivait en* QUEUE, *était* A LA QUEUE. *C'est un bon chasseur, il est toujours* A LA QUEUE *des chiens*. (Acad.)

Je pousse, et je me trouve en un fort, à l'écart,
A la queue de nos chiens. (Mol.)

— Par anal. *Buffon ne nous dit pas pourquoi il place les faucons* A LA QUEUE *plutôt qu'à la tête des oiseaux de proie diurnes*. (Cuv.) *Mettre un soldat* A LA QUEUE *de la compagnie pour fait d'indiscipline.*

— Fig. *A la queue leu leu*, jeu d'enfants, ainsi appelé parce qu'à ce jeu on marche à la suite les uns des autres, comme marchent les loups appelés autrefois *Leux*.

— Fam. *Ils sont venus à la queue leu leu*, ils sont venus à la suite les uns des autres.

= **En queue,** loc. adv. Par derrière : *Il suit* EN QUEUE. (Acad.) *Il avait pour instruction de le laisser passer et de le prendre* EN QUEUE. (Mich.)

— Fam. A la poursuite, aux trousses de quelqu'un : *Avoir les ennemis en* QUEUE. *Il a fait un mauvais coup, les gendarmes sont à sa* QUEUE. *Laissez-moi faire, je lui mettrai en* QUEUE *un homme qui le fera bien aller.* (Acad.)

= **Queue à queue,** loc. adv. A la file; immédiatement l'un après l'autre : *Ces loups se suivaient* QUEUE À QUEUE. *Attacher des chevaux* QUEUE À QUEUE. *Ces bateaux étaient* QUEUE À QUEUE. (Acad.)

QUEUE, n. f. Pron. *keu*. — Techn. Sorte de futaille contenant environ un muid et demi : *Mettre du vin dans des* QUEUES. *Défoncer une* QUEUE *de vin*. (Acad.)

— *Demi-queue*, futaille contenant la moitié d'une queue : *Il a mis son vin dans des* DEMI-QUEUES. (Acad.)

QUEUE, n. f. Pron. *keu*. — Techn. Sorte de pierre à aiguiser : *Il faut repasser ce rasoir sur la* QUEUE. QUEUE *à faux*. QUEUE *à l'huile*. (Acad.) || V. QUEUX.

QUEUNERON, n. m. Bot. Vulg. La camomille puante.

QUENOUILLETTES, n. f. pl. (*quenouille*.) Pron. *ke-nou-yett*. — Mar. Petites barres de fer couvertes de limandes sur lesquelles les gambes de hune sont amarrées au trelingage.

— Montants qui forment les séparations des fenêtres du poupe.

— Bouts de bois qui séparent les étais des bas mâts de leurs faux étais, et les maintiennent parallèles.

QUENOUILLON, n. m. (*quenouille*.) Pron. *ke-nou-yon*. — Mar. Cordon d'étoupe tourné et propre à être employé au calfatage.

QUÉRAT, n. m. Pron. *ké-ra*. — Mar. Bordages au-dessus des préceintes.

QUEUSSI-QUEMI, loc. adv. Absolument de même : *Ce remède ne lui fera pas plus de bien que les autres; ce sera* QUEUSSI-QUEMI. *Vous avez entendu ce qu'il vient de dire; eh bien! moi, je dis* QUEUSSI-QUEMI. (Acad.)

QUEUTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*queue*.) Pron. *keu-té*. — J. de billard, Pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue : *Quand on* QUEUTE, *si l'on carambole, le coup ne compte pas.*

QUEUX, n. m. Anc. Cuisinier : *Les traiteurs de Paris se qualifiaient de maîtres* QUEUX. (Acad.) *Il en eût remontré aux maîtres* QUEUX *de M. le Prince*. (G. Sand.)

— Hist. *Grand queux de France*, officier de la maison du roi, préposé à tous les officiers de la cuisine et de la bouche.

— Pierre à aiguiser. || Plus ordin. *Queue*.

QUI, pr. relat. des 2 g. et des 2 n. (*qui*; lat., m. sign.) Pron. Lequel, laquelle : *L'homme* QUI *raisonne. La femme* QUI *a soin de son ménage. Le livre* QUI *traite de cette matière. Le meuble qui renferme ces objets.* (Acad.) *Toute religion est fausse* QUI *n'adore pas un Dieu comme principe de toutes choses.* (Pasc.) *Celui-là n'est pas raisonnable à* QUI *le hasard fait trouver la vérité, mais celui* QUI *la connaît,* QUI *la discerne et* QUI *la goûte.* (La Rochef.) *La table garnie de linge blanc n'avait rien* QUI *sentît le luxe.* (H. de Balz.)

Généreux Licidas, ami sage et fidèle,
Dont l'esprit est si fort, de *qui* l'âme est si belle.
(M^me^ Desh.)

— Absol. *Il me semble que* QUI *sollicite pour les autres a la confiance d'un homme qui demande justice.* (La Br.) *Monseigneur,* QUI *épouse protége;* QUI *donne la main donne le bras.* (V. Hug.) *Je voudrais bien savoir* QUI *sont ces gens-là.* (Brueys.)

Qui veut mourir ou vaincre est rarement vaincu. (Corn.)

C'est à QUI *l'aura. C'est à* QUI *mieux mieux. Dites moi* QUI *est venu. J'ignore* QUI *a fait cela.* (Acad.) *La liberté est une conquête funeste à* QUI *n'est point digne de la recevoir.* (De Barante.)

— Fam. En parl. d'une personne, *Un je ne sais qui*, un homme du néant, de rien.

— En parl. des choses : *Voilà* QUI *est beau. Voilà* QUI *me plaît. Voilà* QUI *va mieux.* (Acad.)

— *Qui plus est*, ce qui est encore plus. || *Qui pis est*, ce qui est plus mal encore.

— Interrogativ. Quelle personne : QUI *est-ce qui voudrait toujours vivre?* (J.-J. Rouss.) QUI *passera de nous deux?* QUI *cédera sa place à l'autre?* (Pasc.)

Qui vive! — Grand prévôt. — Garde à vous, sentinelles!
(C. Del.)
A *qui* se fiera-t-il dans ces pressants dangers? (Del.)
A *qui* réserve-t-on ces apprêts meurtriers?
Pourquoi ces torches qu'on excite? (C. Del.)

— *Qui* répété, l'un, l'autre, les uns, les autres : *Ils se saisirent* QUI *d'une épée,* QUI *d'une pique, d'une hallebarde.* (Acad.) *On se divise; on prend feu;* QUI *pour l'Allemand,* QUI *pour l'Italien.* (Viennet.) *Ils étaient dispersés* QUI *çà,* QUI *là.* QUI *d'un côté,* QUI *de l'autre.* (Acad.) || Vieux.

— *Qui que ce soit*, quiconque, quelque personne que ce soit : QUI QUE CE SOIT *qui ait fait cela, c'est un habile homme.* QUI QUE CE SOIT *qui vous l'ait dit, il s'est trompé.* (Acad.) *Je m'aime trop moi-même pour haïr* QUI QUE CE SOIT. (J.-J. Rouss.)

Contre *qui que ce soit* que mon pays m'emploie,
J'accepte aveuglément cette gloire avec joie. (Corn.)

— Négativ. Personne : *Je n'y ai trouvé* QUI QUE CE SOIT. (Acad.) *Je n'envie la fortune de* QUI QUE CE SOIT. (Gir. Duvivier.) *On ne doit jamais mal parler de* QUI QUE CE SOIT. (Id.)

= **Gramm.** *Qui*, employé absolument pour *celui qui, celle qui*, est des deux genres et toujours du singulier :

Qui veut mourir ou vaincre est rarement *vaincu*. (Corn.)

Mesdames, ayez pitié de ce pauvre orphelin; QUI *de vous l'assistera sera* BÉNIE DE *Dieu*.

— Dans cette construction, *qui* est le sujet du verbe qu'il précède, et *celui* ou *celle*, sous-entendu, le sujet du second verbe. On ne doit donc jamais donner au second verbe un pronom personnel pour sujet; la construction suivante est aujourd'hui hors d'usage :

Qui cesse d'espérer, *il* cesse aussi de craindre. (Malherbe.)
Un bienfait perd sa grâce à le trop publier;
Qui veut qu'on s'en souvienne, *il* le doit oublier. (Corn.)

— *Qui* est toujours sujet d'un verbe exprimé; il ne peut donc figurer dans une *proposition participe* représentant la construction que les Latins exprimaient par un ablatif *absolu*; la phrase suivante est donc vicieuse : *Le duc de Beaufort et le coadjuteur demandèrent d'être reçus à se justifier :* CE QUI *leur ayant été accordé, les deux partis quittèrent pour un temps les autres voies, etc.* (La Roch.)

— *Qui*, dans les propositions interrogatives, ne se dit que des personnes; *quel* se dit des personnes et choses : *Ces messieurs,* QUI *sont-ils?* QUELLES *sont ces dames? Ce village,* QUEL *est-il? Cette rivière,* QUELLE *est-elle?*

Mais, madame, un moment, songez ce que je puis,
Qui vous êtes, *quel* est Sapor, et *qui* je suis. (Regnard.)

— *Qui*, complément d'une préposition, se dit des personnes et des objets personnifiés seulement : *Philippe fut assassiné par Pausanias,* A QUI *il n'avait pas rendu justice.* (Boss.) *Pour prévenir les trahisons des soldats, les empereurs s'associèrent des personnes* EN QUI *ils avaient confiance.* (Montesq.) *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui* A QUI *l'on vient de donner.* (La Br.)

Les chrétiens ont un Dieu, maître absolu de tout,
Et *de qui* le pouvoir fait tout ce qu'il résout. (Corn.)

O rochers escarpés, c'est à vous que je me plains, car je n'ai que vous A QUI *je puisse me plaindre.* (Fén.)

Les poëtes dérogent à ce principe toutes les fois que la mesure ou l'harmonie l'exige.

Je pardonne à la main *par qui* Dieu m'a frappé. (Volt.)
Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe?
(Corn.)

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé la lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondait son ferme appui. (J.-B. Rouss.)

— *Lequel, laquelle*, etc., complément d'une proposition, se disent des personnes et des choses : *La pierre philosophale de l'orgueil humain, la chimère après* LAQUELLE *l'amour-propre court en aveugle.* (J.-J. Rouss.) *Un des écueils contre* LEQUEL *la justice fait souvent naufrage, c'est la* PRÉVENTION. (Id.)

— On peut donc employer *qui* ou *lequel* précédé d'une préposition, quand l'antécédent, est un nom de personne; c'est au goût alors à décider quel est celui des pronoms qui convient le mieux à la phrase : *L'homme* A QUI OU AUQUEL *vous vous adressez est tout-puissant. Les femmes* POUR QUI OU POUR LESQUELLES *vous faites ces emplettes, etc. Il y a des hommes* EN QUI *la politesse n'est que l'expression d'un sentiment habituel de bienveillance.* (Azaïs.) || V. VERBE, et PRONOMS RELATIFS.

QUIA (A), loc. adv. (m. lat.) Pron. *kuia*. — Il n'est usité que dans ces phrases proverbiales, *Être à quia, mettre à quia*, être réduit, ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre : *Il* EST À QUIA. *Il l'*A MIS À QUIA. (Acad.)

— Fam. *Être à quia*, être réduit à la dernière extrémité : *Le pauvre homme* EST À QUIA.

QUIBUS, n. m. Pron. *kiu-buss*. — Pop. Argent :

Tu sais l'art d'employer noblement ton *quibus*.
(M^me^ Desh.)

— *Avoir du quibus*, être riche.

QUICONQUE, pr. indéf. (*quicumque*; lat., m. sign.) Pron. *ki-konk.* — Toute personne qui; quelque personne que ce soit qui; celui, celle qui; il est toujours sujet du verbe qui le suit : QUICONQUE *n'observera pas cette loi sera puni.* QUICONQUE *passe par là doit payer tant.* (Acad.) *Le sort de* QUICONQUE *sert le public de sa plume n'est pas heureux.* (Volt.) QUICONQUE *flatte ses maîtres les trahit.* (Mass.) *J'appelle hypocrite* QUICONQUE, *sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle.* (Bourd.)

Quiconque sait aimer peut devenir aimable. (Segrais.)
Quiconque sait vouloir peut beaucoup accomplir. (Andr.)

— Employé dans un s. général, il est toujours du nombre singulier et du genre masculin : QUICONQUE A *beaucoup de témoins de* SA *mort,* MEURT *toujours avec courage.* (Volt.) QUICONQUE EST CAPABLE *de mentir* EST INDIGNE *d'être* COMPTÉ *au nombre des hommes.* (Fén.)

Quiconque est *soupçonneux* invite à *le* trahir. (Volt.)

— Mais, s'il se rapporte particulièrement à une femme, l'adjectif qui le modifie se met au féminin : *Mesdames,* QUICONQUE *de vous sera assez* HARDIE *pour médire de moi, je l'en ferai repentir.* (Acad.)

= **Gramm.** *Quiconque,* employé pour *celui qui,* pouvait autrefois être suivi du pronom *il* : QUICONQUE *découvrit les diverses révolutions des astres,* IL *fit voir,* etc. (D'Olivet.)

Quiconque sans l'ouïr condamne un criminel...
D'un juste châtiment *il* fait une injustice. (Th. Corn.)

— Cette construction n'est plus en usage; *il* se supprime toujours, attendu que le sujet de la proposition principale (*celui*) est contenu dans *quiconque* : QUICONQUE *rejette le bouclier de la religion se trouve sans défense au milieu du combat.* (Boss.)

QUIDAM, ANE, n. (*quidam,* un certain; lat.) Pron. *kidan.* — Anc. Il s'employait dans les monitoires, procès-verbaux, etc., pour désigner les personnes dont on ignorait ou dont on n'exprimait pas le nom : *Sur la plainte qu'on nous a faite qu'un certain* QUIDAM, *que certain* QUIDAM, *vêtu de telle manière...; Il aurait appris de certains* QUIDAMS, *d'une certaine* QUIDANE, *que.... Lesdits deux* QUIDAMS. *Lesdites deux* QUIDANES. (Acad.)

— Fam. et par dénig. *Je fus accosté par un certain* QUIDAM, *par un* QUIDAM *de mauvaise mine.* (Acad.)

Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part,
Quand un *quidam* parut. (La F.)
Un jour, au bal, masqués jusques aux dents
En domino s'en allaient deux *quidams.* (Rulhière.)

— Dans cette acception, il ne s'emploie pas au féminin.

QUIDDITÉ, n. f. (*quid,* quelle chose; lat. Pron. *kiud-di-té.* — Philos. scolast. Ce qu'une chose est en elle-même.

QUIESCENT, ENTE, adj. (*quiescere,* se reposer; lat.) Pron. *kui-ess, cen.* — Gramm. hébr. Il se dit des lettres qui ne se prononcent point : *Lettres* QUIESCENTES. (Acad.)

— Chim. Il se dit de l'affinité qui se repose, qui ne s'exerce pas.

QUIET, ÈTE, adj. (*quietus,* tranquille; lat.) Pron. *kui-et.* — Tranquille, calme, point agité : *Une âme* QUIÈTE. (Acad.) || Vieux.

QUIÉTISME, n. m. (*quietus,* tranquille; lat.) Pron. *kui-é-tism.* — Erreur de certains mystiques, qui font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et négligent entièrement les œuvres extérieures : *Le* QUIÉTISME *fut condamné en 1685 dans la personne de Molinos.* (Nisard.) *Le* QUIÉTISME *excluait l'activité à cause de ses motifs intéressés, et la prière comme impliquant la demande et l'espérance.* (Id.) *Les illusions mystiques du* QUIÉTISME *ne sont pas la religion.* (Volt.) *Le* QUIÉTISME *est la vraie religion de la femme tendre.* (Did.)

QUIÉTISTE, adj. des 2 g. Pron. *kui-é-tist.* — Qui suit les erreurs du quiétisme : *Ce directeur est* QUIÉTISTE.

— Substantiv. *C'est un* QUIÉTISTE. (Acad.) *Les* QUIÉTISTES *ruinaient à la fois l'activité humaine, par de vaines recherches de perfection, et de morale, en ne rendant pas la volonté responsable des brutalités du corps.* (Nisard.)

QUIÉTUDE, n. f. Pron. *kui-é-tud.* — Mystiq. Tranquillité, repos : *La grâce, l'amour de Dieu met l'esprit dans une entière* QUIÉTUDE, *dans une parfaite* QUIÉTUDE, *donne une entière* QUIÉTUDE *d'esprit. Oraison de* QUIÉTUDE. *La lutte les arracha bientôt à la* QUIÉTUDE *monastique pour les replonger dans les émotions de la guerre.* (Aug. Thierry.)

En vous est mon espoir, mon bien, ma *quiétude* ;
De vous dépend ma peine et ma béatitude. (Mol.)

— Fam. Calme, repos : *Vivre à la campagne dans une douce* QUIÉTUDE. *Être dans une grande* QUIÉTUDE. (Acad.)

QUIGNON, n. m. Pron. *ki-guion.* — Fam. Gros morceau de pain : *Il mange un* QUIGNON *de pain; un gros* QUIGNON *de pain à son déjeuner.* (Acad.)

QUILLAGE, n. m. (*quille.*) Pron. *kui-aj.* — Mar. *Droit de quillage,* droit que les navires payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

QUILLE, n. f. Pron. *kye.* — Mar. Longue pièce de bois droite de construction, composée de pièces ajustées, qui va de la poupe à la proue d'un navire et qui lui sert de base : *La* QUILLE *d'un vaisseau. Ce vaisseau a cent pieds de* QUILLE. (Acad.) *Les bateaux plats qui n'ont pas de* QUILLE *ont moins de stabilité que les autres et ne peuvent servir que dans les eaux tranquilles.*

QUILLE, n. f. (*quilla*; esp., m. sign.) Pron. *kye.* — Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu dans lequel on range trois à trois en carré, neuf de ces morceaux de bois, pour les abattre avec une boule : *Grosses* QUILLES. *Petites* QUILLES. *La boule et les* QUILLES. *Un jeu de* QUILLES. *Jouer aux* QUILLES. (Acad.)

— Fam. *Se tenir droit comme une quille,* se tenir très-droit.

— Prov. et fig. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* lui faire un très-mauvais accueil.

— Prov. fig. et pop. *Prendre, trousser son sac et ses quilles,* plier bagage, se sauver, se retirer promptement. || *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles,* le chasser. || *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles,* prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et n'abandonner aux autres que ce qui a peu de prix.

QUILLÉ, ÉE, adj. (*quille.*) Pron. *kyé.* — Mar. Qui est construit sur une quille; qui a une quille : *Tous les navires destinés à la mer ont besoin d'être* QUILLÉS *pour n'être pas renversés par le mouvement des flots.*

QUILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *kyé.* J. de quilles. Jeter une quille en visant à la placer le plus près de la boule, pour savoir quels joueurs seront ensemble ou qui jouera le premier : *Il faut* QUILLER, *les plus près seront ensemble.* (Acad.)

— Replacer les quilles abattues.

QUILLETTE, n. f. Pron. *kyètt.* — Agric. Brin d'osier gros comme le petit doigt, et long d'un pied, qu'on enfonce en terre pour lui faire prendre racine : *Planter des osiers en* QUILLETTE. (Acad.)

QUILLIER, n. m. J. de quilles, Espace carré dans lequel on range les quilles : *Pousser une boule auprès du* QUILLIER. *Faire poser un* QUILLIER *de pierre.* (Acad.)

— Assemblage des neuf quilles : *Abattre tout le* QUILLIER. *Faire tout le* QUILLIER. (Acad.)

QUILLOIR, n. Pron. *kyoar.* — Mar. Long bâton employé dans les corderies pour faire tourner un dévidoir ou touret.

QUINA, n. m. (m. péruv.) Pron. *ki-na.* — Anc. Quinquina :

Le *quina* s'offre à vous, usez de ses trésors. (La F.)

— Il est aujourd'hui inusité. || V. QUINQUINA.

QUINAIRE, adj. des 2 g. Pron. *kui-nèr.* — Mathém. Il se dit d'un nombre divisible par cinq : *Nombre* QUINAIRE. (Acad.)

QUINAIRE, n. m. Pron. *kui-nèr.* — Numism. Pièce de monnaie de la troisième grandeur; le plus petit des trois modules des médailles d'or et d'argent frappés sous les empereurs romains : QUINAIRE *d'or.* QUINAIRE *d'argent.* (Acad.) *Les trois mots médaillon, médaille et* QUINAIRE, *désignent les modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'Empire, en or et en argent.* (Acad.)

— Antiq. rom. Pièce d'argent de la valeur de cinq as.

QUINAUD, AUDE, adj. Pron. *ki-nô.* — Confus, honteux d'avoir eu le dessous dans quelque contestation : *Il est fort* QUINAUD. *Je l'ai rendu bien* QUINAUD. (Acad.) || Vieux.

QUINCAILLE, n. f. (*kleigen,* sonner; all.) Pron. *kin-kaye.* — Techn. Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme faux, faucilles, bêches, pelles, pioches, chandeliers, mouchettes, lames d'épée, couteaux, ciseaux, etc. : *Faire marchandise de* QUINCAILLE. (Acad.)

— Fig. et par dénigr. Monnaie de cuivre : *Voilà bien de la* QUINCAILLE. *Se charger de* QUINCAILLE. (Acad.) || Vieux.

QUINCAILLERIE, n. f. Pron. *kin-ka-yeri.* — Techn. Marchandise de toute sorte de quincaille : *Faire commerce de* QUINCAILLERIE. *Un ballot de* QUINCAILLERIE. *Porter de la* QUINCAILLERIE *en Amérique. Magasin de* QUINCAILLERIE. (Acad.) *C'était surtout dans le travail de la* QUINCAILLERIE *que les deux nations cherchaient à rivaliser.* (Thiers.)

QUINCAILLIER, n. m. Techn. Marchand, vendeur de quincaille : *Une boutique de* QUINCAILLIER. *Riche* QUINCAILLIER. *Marchand* QUINCAILLIER. (Acad.)

QUINCONCE, n. m. (*quinque,* cinq; lat.) Pron. *kin-konss.* — Disposition de plants, faite à distances égales en ligne droite, et présentant plusieurs avenues d'arbres en différents sens : *Un bois planté en* QUINCONCE.

— Lieu planté de cette manière : *Le* QUINCONCE *des Invalides à Paris.* (Acad.) *Ces châteaux ont tous leurs murs de briques, leurs* QUINCONCES, *et leurs avenues.* (Vitet.)

— Art mil. Ordre de bataille. || V. ÉCHIQUIER.

QUINCONCIAL, ALE, adj. Agric. Qui est disposé en quinconce.

QUINCONNEAU, n. m. Mar. V. CABILLOT.

QUINDÉCAGONE, n. m. (*quinque,* cinq; lat. δέκα, dix; γωνία, angle; gr. Pron. *kuin-konss.* — Géom. Figure qui a quinze angles ou quinze côtés : QUINDÉCAGONE *régulier.* (Acad.)

QUINDÉCEMVIR, n. m. (*quindecim,* quinze; *vir,* homme; lat.) Pron. *kuin-dé-cemm-vir.* — Ant. rom. Chacun des quinze officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires, ainsi que de quelques cérémonies religieuses, dans certaines circonstances où la république se croyait menacée.

QUINDÉCIMVIRAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient aux quindécemvirs : *Autorité* QUINDÉCIMVIRALE.

QUINDÉCIMVIRAT, n. m. Ant. rom. Dignité des quindécemvirs.

— Temps d'exercice de leurs fonctions.

QUINE, n. m. (*quinus,* cinq; lat.) Pron. *kinn.* — J. de trict. Coup de dés qui amène deux cinq : *Il a amené* QUINE. *Voilà un fâcheux* QUINE. (Acad.)

— Les cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue : *Avoir un* QUINE. *Gagner un* QUINE. *Il est sorti un* QUINE. *On ne peut plus jouer le* QUINE. (Acad.) *Le* QUINE *ne se jouait pas à la loterie royale de France.* (Bouillet.)

— Fig. et fam. *C'est un quine à la loterie,* se dit d'un avantage qu'il est très-difficile d'obtenir, qu'on ne peut guère espérer.

— J. de loto, Les cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

QUININE, n. f. (*quina.*) Chim. Substance alcaline et amère qu'on extrait de l'écorce du quinquina : *La vertu du quinquina réside dans deux bases salifiables végétales, la* QUININE *et la cinchonine. Le médecin a ordonné cinq grains de sulfate de* QUININE. (Acad.) *La* QUININE *est un des principes fébrifuges du quinquina.* (Cuv.)

QUINOA, n. m. Bot. Espèce de céréale originaire de la Colombie : *Le* QUINOA *est une plante alimentaire dont les graines, très-farineuses, remplacent le riz.*

QUINOLA, n. m. (m. esp. *écuyer d'une dame.*) J. de reversi, Le valet de cœur : *Forcer le* QUINOLA. *Porter le* QUINOLA *troisième, quatrième.* (Acad.)

QUINQUAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*quinquagenarius*; lat., m. sign.) Pron. *kuin-koua-gé-nèr.* — Qui est âgé de cinquante ans : *Un homme, une femme* QUINQUAGÉNAIRE.

— Substantiv. *Un* QUINQUAGÉNAIRE. (Acad.)

QUINQUAGÉSIME, n. f. (*quinquagesimus,* cinquantième; lat.) Pron. *kuin-koua-jé-zimm.* — Le dimanche qui précède le premier dimanche de carême; vulg. *le dimanche gras* : *Le dimanche de la* QUINQUAGÉSIME. *La* QUINQUAGÉSIME. (Acad.)

QUINQUÉ, n. m. (m. ital.) Pron. *kuin-kué.* — Mus. Morceau de musique à cinq parties.

QUINQUENNAL, ALE, adj. (*quinque,* cinq, *annus,* année; lat.) Pron. *kuin-kuenn-al.* — Antiq. Qui dure cinq ans, ou qui se fait de cinq ans en cinq ans : *Magistrat* QUINQUENNAL. *Jeux* QUINQUENNAUX. *Le renouvellement* QUINQUENNAL *d'une assemblée.*

— Antiq. rom. *Fêtes quinquennales,* fêtes qui se célébraient du temps des empereurs, à Rome et dans les provinces, au bout des cinq premières années de leur règne, et ensuite de cinq ans en cinq ans

— Substantiv. *Les quinquennales.*

QUINQUENNALITÉ, n. f. Pron. *kuin-kuenn-a-li-té.* — Durée de cinq années d'une fonction, d'une magistrature : *La* QUINQUENNALITÉ *d'une charge.*

QUINQUENNIUM, n. m. (m. lat.) Pron. *kuin-kuenn-i-ome.* — Anc. Cours d'étude de cinq ans, dont

deux en philosophie, et trois en théologie : *Faire son* QUINQUENNIUM. (Acad.)

— Ant. rom. Espace de cinq ans qui s'écoulait entre la célébration des jeux quinquennaux, ou pendant l'exercice d'une magistrature.

QUINQUENOVE, n. m. (*quinque*, cinq, *novem*. neuf; lat. Pron. *kuin-ke-nov*. — Anc. Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de points qui se trouvent sur ces dés, de cinq et de neuf : *Jouer au* QUINQUENOVE. (Acad.)

QUINQUERCE, n. m. Pron. *kain-kuer-ce*. — Ant. rom. Réunion des cinq espèces de combats où un même athlète devait être vainqueur dans le même jour, pour obtenir le prix : *Le* QUINQUERCE *des Romains répondait au pentathle des Grecs. Être vainqueur au* QUINQUERCE. (Acad.)

QUINQUÉRÈME, n. f. (*quinque*, cinq; *remus*, rame; lat.) Pron. *kuin-kué-rèm*. — Antiq. Galère à cinq rangs de rames : *Les* QUINQUÉRÈMES *étaient les vaisseaux du premier rang dans les flottes anciennes.* (Acad.)

QUINQUET, n. m. (n. de l'inventeur.) Pron. *kin-kè*. — Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air : *Allumer un* QUINQUET, *des* QUINQUETS. (Acad.)

QUINQUILLE, n. f. (*quinque*, cinq; lat.) Pron. *kuin-kye*. — J. de l'hombre, quand on le joue à cinq.

QUINQUINA, n. m. (*kina kina*, écorce des écorces; péruv.) Pron. *kin-ki-na*. — Bot. Arbre du Pérou, de la famille des Rubiacées : *Le* QUINQUINA *décore le flanc des Andes.* (De Salvandy.)

— Pharm. Écorce amère et fébrifuge, fournie par un arbre du Pérou : *Une prise de* QUINQUINA. *On lui a fait prendre du* QUINQUINA. *Vin, sirop de* QUINQUINA. QUINQUINA *rouge*. QUINQUINA *jaune*. QUINQUINA *gris*. (Acad.) *Le* QUINQUINA *est un médicament héroïque; c'est le premier des fébrifuges connus.*

QUINT, n. m. (*quintus*, cinquième; lat.) Pron. *kein*. — Anc. Cinquième partie d'une somme, d'un marché, d'une succession : *Dans la coutume de Paris, on ne pouvait disposer par testament que du* QUINT *de ses propres. C'est mon* QUINT. *Il y est entré pour un* QUINT. (Acad.) *Un arrêt qui diminue d'un* QUINT *la valeur des billets de banque et des actions, a jeté la consternation dans tous les esprits.* (Brossette.) *On délivra aux gents du fisc le* QUINT *que le gouvernement s'était réservé.* (Raynal.)

Camporeal perçoit l'impôt des huit mille hommes,
Le *quint* du cent de l'or, de l'ambre et du jayet.
(V. Hugo.)

— Dr. féod. Somme qu'on payait pour l'acquisition d'un fief au seigneur dont ce fief était mouvant : ce droit était la cinquième partie du prix de la vente : *S'il vend cette terre, il en appartient tant au seigneur pour le* QUINT.

— *Droit de quint et requint*, droit de la cinquième partie d'une succession, d'une vente, et de la cinquième partie de cette cinquième partie.

— Adjectiv. *L'empereur* CHARLES-QUINT, *mon maître.* (C. Del.) *Le pape* SIXTE-QUINT.

QUINTAINE, n. f. (*quintana*; ital., m. sign.) Pron. *kin-tenn*. — Man. Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards : *Planter une* QUINTAINE. *Courir la* QUINTAINE. (Acad.)

— Action de courir le quintan.

QUINTAL, n. m. (*centum*, cent; lat.) Pron. *kein-tal*. — Poids de cent livres ou de cinquante kilogrammes : QUINTAL *de foin, de poudre, etc. Cela pèse tant de* QUINTAUX. (Acad.)

... Dans ce monde, un destin trop fatal
Pour une once de bien mit cent *quintaux* de mal. (Volt.)

— *Quintal métrique*, poids de cent kilogrammes.

— Fam. et par exagér. *Cela pèse un quintal*, se dit d'une chose fort lourde.

QUINTAN, n. m. Pron. *kein-tan*. — Man. Mannequin monté sur un pivot, qui a la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un coup sur le dos du cavalier : *Courir le* QUINTAN. ‖ V. FAQUIN.

QUINTANE, adj. (*quintus*, cinquième; lat.) Pron. *kein-tann*. — Méd. Il se dit d'une fièvre dont les accès reviennent tous les cinq jours inclusivement.

QUINTE, n. f. (*quintus*, cinquième; lat.) Pron. *kintt*. — Mus. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes : *Intervalle de* QUINTE. *Monter de la* QUINTE *à la tonique. Descendre de la* QUINTE *à la médiante.* (Acad.)

— *Quinte naturelle*, celle dont la valeur est de trois tons et demi; *Quinte diminuée*, celle qui ne comprend que trois tons; *Quinte augmentée*, celle qui est formée de quatre tons : *La* QUINTE *proprement dite est une consonnance parfaite. La* QUINTE *diminuée et la* QUINTE *augmentée sont regardées comme des dissonances.* (Acad.)

— Espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessus. ‖ On dit plus ordin. *Alto*, et quelquefois *Viole*.

— J. de piquet, Suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur : QUINTE *majeure*. QUINTE *basse*. QUINTE *au roi, à la dame, au valet. Porter une* QUINTE. *Avoir* QUINTE *et quatorze.* (Acad.)

— Escr. Cinquième garde : *Commencer de prime, et achever de* QUINTE.

— Méd. Accès de toux dans lequel une seule inspiration est suivie de cinq ou six expirations successives : QUINTE *de toux. Il lui prend de temps en temps des* QUINTES *fâcheuses.* (Acad.)

— Fig. et fam. Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup : *Quelle* QUINTE *vous a pris? Cet homme est sujet à des* QUINTES. *Quand sa* QUINTE *le tient. Quand sa* QUINTE *le prend.* (Ac.)

— Man. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court : *Ce cheval fait une* QUINTE.

QUINTE, adj. f. (*quintus*, cinquième; lat.) Pron. *kintt*. — Méd. Il se dit d'une fièvre qui revient tous les cinq jours : *La fièvre* QUINTE *est assez rare.* ‖ Plus souv. *Fièvre quintane*.

QUINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Quinter : *Or, argent* QUINTÉ.

QUINTEFEUILLE, n. f. (*quintus*, cinquième; *folium*, feuille; lat.) Pron. *keintt-feu-ye*. — Bot. Plante de la famille des Rosacées, ainsi nommée parce qu'elle a cinq feuilles sur un même pétiole, rangée en forme de main ouverte; espèce de potentille.

QUINTELAGE, n. m. Pron. *kein-te-laj*. — Anc. mar. Objets qu'un matelot pouvait emporter pour son usage. ‖ V. LEST.

QUINTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *kin-té*. — Techn. Marquer l'or après l'essai : QUINTER *l'or, l'argent*.

— Intransitiv. Mus. Procéder par quintes dans le contre-point.

QUINTESSENCE, n. f. (*quinta*, cinquième; *essentia*, essence; lat.) Pron. *kin-tess-censs*. — Anc. phil. Substance éthérée, l'éther qu'on reproduit comme un cinquième élément, le plus subtil de tous.

— Partie la plus subtile extraite de quelques corps : QUINTESSENCE *d'absinthe*.

— Fig. Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre : *J'ai tiré la* QUINTESSENCE *de cet ouvrage. Le discours préliminaire qui est à la tête de l'encyclopédie est, si on peut parler ainsi, la* QUINTESSENCE *des connaissances mathématiques.* (D'Alemb.) *Cela se trouve dans son dernier précis, qu'on peut regarder comme la* QUINTESSENCE *de ses œuvres.* (Beaum.)

— Tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise, d'une terre à ferme : *Il a tiré toute la* QUINTESSENCE *de cette ferme.* (Acad.)

C'est tirer du métier toute la *quintessence*. (Regn.)

QUINTESSENCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Quintessencier : *Raisonnement, style* QUINTESSENCIÉ. *Pensée* QUINTESSENCIÉE. (Acad.) *C'est le sentiment* QUINTESSENCIÉ *par tout ce que la métaphysique a de plus subtil.* (J.-J. Rouss.)

QUINTESSENCIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Propr. Tirer la quintessence de quelque chose.

— Fig. Raffiner, subtiliser : *Il ne faut pas* QUINTESSENCIER *les choses.*

QUINTETTE ou **QUINTETTO**, n. m. (m. ital.) Pron. *kuin-tett, tett-to*. — Mus. Morceau de musique composé pour cinq voix ou cinq instruments; morceau à cinq parties : *Les* QUINTETTES *de Boccherini, de Reicha.* (Acad.) *En exécutant les* QUINTETTES *de Mozart et de Beethowen, certains musiciens nous font entendre de charmants concerts de violons.* (Castil Blaze.) ‖ Au pl. On dit aussi *Quintetti*.

QUINTEUX, EUSE, adj. Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices : *C'est un homme extrêmement* QUINTEUX. *Sa femme était* QUINTEUSE. *C'est un esprit* QUINTEUX, *une humeur* QUINTEUSE. (Acad.) *Il était* QUINTEUX, *menteur, ingrat.* (V. Hug.)

Il rêve incessamment; il est *quinteux*, bizarre. (Dest.)

— Man. Il se dit d'un cheval sujet à faire des quintes : *Une jument* QUINTEUSE. (Acad.)

— Fauconn. *Oiseau quinteux*, oiseau qui s'écarte trop.

QUINTIDI, n. m. (*quintus dies*, cinquième jour; lat.) Pron. *kuin-ti-di*. — Cinquième jour de la décade dans le calendrier républicain.

QUINTIL, ILE, adj. Pron. *kuin-til*. — Astrol. Il n'est guère usité que dans cette locut. *Quintil aspect*, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 72 degrés, ou de la cinquième partie du zodiaque.

QUINTILLE, n. m. Jeu de l'hombre à cinq joueurs.

QUINTUPLE, adj. des 2 g. (*quintuplex*; lat., m. sign.) Pron. *kuin-tupl*. — Qui vaut cinq fois autant : *Vingt est* QUINTUPLE *de quatre.*

— N. m. Nombre cinq fois plus grand : *Rendre le* QUINTUPLE. (Acad.)

QUINTUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Quintupler : *Nombre* QUINTUPLÉ. *Somme* QUINTUPLÉE. (Acad.) *Depuis cinquante ans la richesse nationale est* QUINTUPLÉE *en France.* (Troplong.)

QUINTUPLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*quintuple*.) Pron. *kuin-tu-plé*. — Rendre cinq fois plus grand; multiplier un nombre par cinq.

QUINZAIN, adj. invar. J. de paume, Terme dont on se sert pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze : *Ils sont* QUINZAIN. *Nous sommes* QUINZAIN. *Quand les joueurs sont quinze à quinze, le marqueur dit :* QUINZAIN. (Acad.)

QUINZAINE, n. f. collect. (*quinze*.) Nombre de quinze ou environ : *Une* QUINZAINE *de francs suffira, suffiront pour sa dépense. Une* QUINZAINE *d'années.* (Acad.) *Il faut que j'aille passer une* QUINZAINE *de jours à Versailles.* (Volt.)

— Absol. Une quinzaine de jours : *Faire assigner quelqu'un à la* QUINZAINE. *Les parties lui ont accordé* QUINZAINE. *Je passerai une* QUINZAINE *à la campagne.* (Acad.) *Un cultivateur des Landes vivrait toute l'année avec le budget d'un ouvrier de Paris pendant une* QUINZAINE. (Blanqui.)

La lice lui demande encore une *quinzaine*. (La F.)

— *La quinzaine de Pâques*, les quinze jours depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui de Quasimodo inclusivement.

QUINZE, adj. num. des 2 g. (*quindecim*; lat.) Pron. *kinz*. — Trois fois cinq, ou dix et cinq : QUINZE *hommes*. QUINZE *jours*. QUINZE *francs*. QUINZE *cents francs*. QUINZE *mille hommes.* (Acad.) *Pendant* QUINZE *siècles l'esprit humain a eu à souffrir autant que l'espèce humaine.* (Guizot.)

— *Les quinze-vingts*, hôpital fondé à Paris par saint Louis pour trois cents aveugles : *L'hôpital des* QUINZE-VINGTS. *L'administration des* QUINZE-VINGTS.

L'aveugle y vient pour voir; et, des deux yeux privé,
Retourne aux *Quinze-vingts*, marmottant son ave. (Volt.)

— Fam. *Un quinze-vingt*, un des aveugles reçus dans cet hôpital.

— Adj. Fam. Aveugle : *Votre Excellence saura que je deviens* QUINZE-VINGT. (Volt.)

— Quinzième : *Chapitre, page* QUINZE. *Ligne* QUINZE. *Grégoire* QUINZE. *Le roi Louis* QUINZE. (Acad.)

— N. m. Nombre, numéro quinze : QUINZE *multiplié par trois donne quarante-cinq.*

— Le quinzième jour d'une période : *Nous sommes au* QUINZE *du mois. Je partirai le* QUINZE. *Il est au* QUINZE *de sa maladie.* (Acad.)

— Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze, ou qui approche le plus de ce nombre : *Il a perdu cent louis au* QUINZE.

— J. de paume, Un des quatre coups dont un jeu est composé : *Il a gagné le premier* QUINZE. QUINZE *et bisque.* (Acad.)

— *Donner quinze*, donner l'avantage de quinze, à chaque jeu de la partie.

— *Demi-quinze*, l'avantage de quinze qu'on donne à prendre, de deux jeux l'un, dans tout le cours de la partie.

— Fig. et fam. *Avoir, donner quinze et bisque*, l'emporter sur quelqu'un : *Il n'y a de Manceau, si huppé qu'il puisse être, à qui vous ne donniez aisément* QUINZE ET BISQUE. (Campistr.)

— Fig. et fam. : *Cet homme pourrait donner quinze et bisque à tel autre en telle chose*, il lui est fort supérieur en telle chose.

QUINZE-SEIZE, n. m. Comm. Étoffe de soie de très-grande largeur; espèce de taffetas de la quinze-seizième partie de l'aune : *Du* QUINZE-SEIZE, *façon de Lyon.* (Scribe.)

QUINZIÈME, adj. des 2 g. (*quinze*.) Pron. *kin-ziêm*. — Nombre ordinal qui suit immédiatement le quatorzième : *Au* QUINZIÈME *jour. Au* QUINZIÈME *mois. Le* QUINZIÈME *siècle. Le* QUINZIÈME *jour de la lune. Il n'est que le* QUINZIÈME *sur la liste.*

— *La quinzième partie*, chaque partie d'un tout qui en a quinze.

— N. m. Le quinzième jour : *Le* QUINZIÈME *de la lune. Le* QUINZIÈME *du mois. Le* QUINZIÈME *de sa maladie.* (Acad.)

— La quinzième partie ou portion : *Il est dans cette affaire pour un* QUINZIÈME. *Les sept* QUINZIÈMES. (Acad.)

QUINZIÈMEMENT, adv. En quinzième lieu.

QUIPOS ou **QUIPUS**, n. m. pl. Cordons noués qui servaient aux Péruviens et aux Mexicaines pour calculer, et se transmettre leurs volontés et leurs pensées secrètes.

QUIPROQUO, n. m. (m. lat. *qui pour quo*, l'un pour l'autre.) Fam. Méprise : *Il a fait un* QUIPROQUO, *un étrange* QUIPROQUO. *Cet homme fait sans cesse des* QUIPROQUO. *Il y a ici du* QUIPROQUO. (Regn.) *Ne faisons pas de* QUIPROQUO. (Brueys.) *La vie se passe en* QUIPROQUO. (Did.)

— *Un quiproquo d'apothicaire*, un médicament donné par mépris en place d'un autre : *Les* QUIPROQUOS D'APOTHICAIRE *sont très-dangereux.*

QUISCALE, n. m. Zool. Oiseau d'Amérique; espèce de passereau de la famile des Sturdinées ; *Les* QUISCALES *sont des oiseaux voyageurs qui habitent l'Amérique du Nord.*

QUITTANCE, n. f. (*quirtus*, tranquille; lat.) Pron. *ki-tanss.* — Écrit que l'on donne à quelqu'un et par lequel on déclare qu'il est libéré, qu'il a payé, acquitté quelque somme d'argent, quelque redevance, quelque droit etc. : QUITTANCE *générale.* QUITTANCE *finale.* QUITTANCE *sous seing privé.* (Acad.) *Il faut vous donner le temps de faire dresser une* QUITTANCE *par-devant notaire.* (Brueys.) *J'ai laissé à ma femme une* QUITTANCE *pour recevoir ma pension d'homme de lettres.* (Rac.) *Personne n'oserait me disputer une noblesse, car j'en ai* QUITTANCE. (Beaum.)

— Anc. *Quittance de finance*, quittances des sommes qui étaient versées dans les coffres du roi, pour prix d'un office, d'une charge, d'un domaine aliéné, etc.

QUITTANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Quittancer : *Contrat* QUITTANCÉ. *Obligation* QUITTANCÉE.

QUITTANCER, v. tr. ou act. 1re conj. Décharger une obligation, un contrat, etc., au dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout, ou partie de la somme qu'il devait : QUITTANCER UN *contrat, une obligation.* QUITTANCER *un mémoire d'ouvrages faits, de marchandises fournies.* (Acad.)

QUITTE, adj. des 2 g. Pron. *kitt.* — Qui est libéré de ce qu'il devait ; qui ne doit plus rien : *Quand vous aurez payé, vous serez* QUITTE. *Reçu tant, payé tant, et partant* QUITTE. *Je suis* QUITTE *envers vous. Je vous tiens* QUITTE *de ce que vous pouvez me devoir. Il m'a vendu ce bien franc et* QUITTE *de toutes dettes.* (Acad.)

— Par extens. *Être quitte envers quelqu'un*, s'être acquitté envers lui de ce qu'exigeait la reconnaissance : *Il m'avait rendu de grands services, mais je lui ai sauvé la vie; ne* SUIS-JE PAS QUITTE ENVERS *lui?*

— *Tenir quitte*, dispenser :

De vos remerciments, monsieur, je vous *tiens quitte.*
(V. Hugo.)

— Fam. et par anal. :

Je *tiens quitte* Paris des beautés qu'il rassemble,
Et vous me tenez lieu de tout Paris ensemble.
(Coll. d'Harl.)

— Ironiq. *Je l'en tiens quitte*, se dit en parl. de quelqu'un dont les services sont à charge où suspects.

— Adverbial. *Jouer à quitte ou double*, et plus souv. *Jouer quitte ou double*, jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a d'abord perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. || Absol. dans le m. sens, QUITTE *ou double.*

— Fig. et fam. *Jouer quitte ou double*, risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire.

— *Être quitte à quitte*, ne se devoir plus rien de part ni d'autre : *Nous voilà* QUITTE À QUITTE. *Nous sommes* QUITTE À QUITTE, ou absol. QUITTE À QUITTE.
Rendez-moi mon argent, et sortons *quitte à quitte.* (Bours.)

— Fig. et fam. *Nous voilà quitte à quitte*, se dit lorsqu'après avoir reçu du déplaisir de quelqu'un, on lui a rendu la pareille.

— Qui est délivré, débarrassé de quelque chose : *Me voilà* QUITTE *de la corvée, de la visite que j'avais à faire. Cette affaire me donnait beaucoup de peine, m'en voilà* QUITTE, *j'en suis* QUITTE. *Il a une affaire fâcheuse, il voudrait en être* QUITTE *pour mille écus. Vous n'avez eu que trois accès de fièvre, vous en êtes* QUITTE *à bon marché. Il a couru un grand danger, mais il en a été* QUITTE *pour la peur.* (Acad.)

— Abs. et fam. QUITTE *pour être grondé.* QUITTE *à être grondé.* (Acad.) QUITTE *à perdre mon procès.* (Beaum.)

QUITTÉ, ÉE, part. pass. du v. QUITTER : *Lieu* QUITTÉ. *Maison* QUITTÉE. (Acad.) *Les choses ont souvent besoin d'être* QUITTÉES *pour être senties.* (Volt.) *La grandeur a besoin d'être* QUITTÉE *pour être sentie.* (Pascal.)

QUITTEMENT, adv. Pal. Il s'emploie seulement pour exprimer que la chose dont il est question est franche de toutes dettes ; il se joint toujours avec le mot *franchement* : *On lui a vendu tel bien franchement et* QUITTEMENT. (Acad.) || Vieux.

QUITTER, v. tr. ou act. 1re conj. Laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui : *Je viens de le* QUITTER *à deux pas d'ici. Je vous* QUITTE *pour un moment. Il* A QUITTÉ *la compagnie à tel endroit.* QUITTER *sa femme et ses enfants. Il ne la* QUITTE *ni jour ni nuit.* (Acad.) *Nous allons nous* QUITTER *pour si longtemps qu'il ne faut pas nous* QUITTER *si vite.* (J.-J. Rouss.)

Mon pays, mes enfants, pour vous j'ai tout *quitté.* (Rac.)
Hélas ! il est affreux de *quitter* ce qu'on aime. (La H.)
Non, je vous aime trop, je ne puis vous *quitter.* (Regn.)

— *Cet homme a quitté sa femme*, il l'a abandonnée.

— Par anal. *Les jeunes Athéniens* QUITTAIENT *père et mère et renonçaient à toutes leurs parties de plaisir pour s'attacher à Socrate et pour l'entendre.* (Roll.)

— Fig. *Son portrait ne me quitte pas*, je le porte toujours.

— Mor. *Son image ne me quitte pas*, son image est sans cesse présente à mon esprit. || *Ce souvenir ne me quittera jamais*, je me souviendrai toujours de cela.

— Fig. *Il vient un âge où nos facultés nous quittent l'une après l'autre*, s'affaiblissent, s'anéantissent successivement.

— Par anal. *Quand les vices nous* QUITTENT, *nous nous flattons de la créance que c'est nous qui les quittons.* (La Rochef.)

— Fam. *La fortune l'a quitté*, il a cessé d'être heureux, il est devenu pauvre.

— Par anal. *Il était heureux en ses enfants et en ses biens ; il jouissait d'une grande fortune qu'il devait à la vertu, ce qui est bien rare; et tout cela le* QUITTE *en deux jours avec la vie.* (Bussy.)

— Se retirer de quelque lieu : *Il* A QUITTÉ *la maison où il logeait pour en prendre une autre. Il* QUITTA *Paris pour aller vivre en province. Il* QUITTA *la cour pour vivre dans la retraite.* (Acad.) *J'*AI QUITTÉ *le haut Olympe pour t'annoncer les ordres de Jupiter.* (Fén.) *Le rat d'eau ne* QUITTE *pas le bord des eaux.* (Buff.)

Je *quittai* mon pays, j'abandonnai mon père. (Rac.)
Avant la fin du jour ne *quittez* pas ces lieux. (C. Del.)

— *Quitter la chambre*, sortir : *Ce malade n'est pas encore assez bien pour* QUITTER LA CHAMBRE. (Ac.)

— *Quitter le lit*, se lever : *Il* QUITTE LE LIT *au point du jour. Depuis un mois, il n'*A *pas* QUITTÉ LE LIT. (Acad.)

— Mor. *Quitter le grand chemin*, s'écarter, se détourner du grand chemin.

— Fig. *Quitter le droit chemin*, s'écarter de son devoir.

— Prov. et pop. *Qui quitte sa place la perd*, quand on a abandonné sa place, on n'y a plus de droit.

— Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister, cesser de s'y appliquer, de s'y adonner : *Il* A QUITTÉ *ce parti. Il y a déjà quelque temps que cet officier* A QUITTÉ *le service.* QUITTER *tout pour se donner à Dieu.* QUITTER *une charge, un emploi, une profession.* QUITTER *ses études.* (Acad.) *Faut-il* QUITTER *mes livres, mes études, mon ouvrage?* (La Br.) *Sylla,* QUITTANT *la dictature, avait semblé ne vouloir vivre que sous la protection de ses lois mêmes.* (Montesq.)

— Par anal. : *C'était le conseil de Dieu d'instruire les rois à ne point* QUITTER *son église.* (Boss.)

Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait abandonner le Dieu qu'il *a quitté.* (Rac.)

— Prov. *Il n'en quittera rien que par le bon bout*, se dit d'une homme obstinément attaché à une chose.

— *Quitter le barreau, le théâtre*, renoncer à la profession d'avocat, de comédien.

— *Quitter le trône*, abdiquer la puissance royale.

— *Quitter la partie*, convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. Se désister de quelque chose, y renoncer.

— Prov. *Qui quitte la partie la perd*, celui qui quitte le jeu avant que la partie soit achevée, perd. || Fam. et fig. Celui qui cesse de suivre une affaire ou un projet ne peut réussir.

— *Quitter ses mauvaises habitudes*, y renoncer s'en défaire.

— *Quitter le commerce du monde*, ou *quitter le monde*, renoncer au monde.

... Voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
Au monde qui la *quitte* elle veut renoncer. (Mol.)
... Il est bon de vivre enfin pour soi,
Et de savoir *quitter* le monde qui nous *quitte.* (Volt.)

— Particul. *Quitter le monde*, embrasser la vie religieuse, aller vivre dans la retraite : *Elle se prépare à* QUITTER LE MONDE. (Fléch.)

— Fig. *Quitter la vie*, mourir : *Au moment de* QUITTER *la vie, il se repentit de ses fautes.* (Acad.)

— Mor. Renoncer à :

Quittez, au nom des dieux ces tragiques pensées. (Rac.)
Quittez le long espoir et les vastes pensées. (La F.)

— Oter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser : QUITTER *ses vêtements.* QUITTER *sa robe.* QUITTER *son épée.* QUITTER *sa soutane.* QUITTEZ *votre habit pour être plus à votre aise.* (Acad.)

— *Quitter sa peau*, se dit d'un serpent qui a fait nouvelle peau. || Fig. et fam. Il se dit de quelqu'un qui a renoncé à ses vieilles habitudes, à son ancien caractère.

— Fig. *Quitter la robe, l'épée, la soutane, le froc*, renoncer à la profession de la robe, de l'épée, de l'état ecclésiastique, de la vie religieuse.

Il prit, *quitta*, reprit la cuirasse et la haire. (Volt.)

— *Cet arbre quitte ses feuilles*, il se dépouille de ses feuilles.

— *Ces fruits quittent le noyau*, le noyau s'en détache facilement.

— Lâcher, laisser aller : *Il se tint attaché à un arbre qu'il ne* QUITTA *point jusqu'à ce qu'on le vînt secourir. Il l'avait pris aux cheveux, et il ne le voulait point* QUITTER. *On ne put jamais lui faire* QUITTER *prise.* (Acad.)

— Absol. : *On fut obligé de couper les mâts de quelques vaisseaux qui étaient en rade et dont les ancres* AVAIENT QUITTÉ. (Buff.)

— Fig. *Quitter prise*, abandonner un dessein, s'en désister : *Le moindre obstacle, la moindre résistance lui fait* QUITTER *prise.* (Acad.)

— Elliptiq. *C'est un homme qui ne quitte pas aisément, qui ne quitte jamais*, c'est un homme qui ne renonce pas facilement, qui ne renonce jamais à ce qu'il a entrepris.

— Céder, délaisser : QUITTER *tous ses droits, toutes ses prétentions à quelqu'un. Il lui* A QUITTÉ *tous les effets de cette succession. Il n'en* QUITTERAIT *pas sa part à un autre.*

— Par anal. Fam. Abandonner, céder : *Envoyez-moi l'habit de Philémon, je vous* QUITTE *la personne.* (La Br.)

— *Quitter sa place*, se retirer :

Ah ! j'ai tort, je l'avoue, et je *quitte la place.* (Boil.)

— Fam. *Je vous quitte la place*, je vous laisse, je me retire. || Fig. Je ne veux point contester, je vous cède mes prétentions.

— *Il ne quitte rien du sien*, se dit de celui qui renonce à une chose où il n'avait point de droit.

— Exempter, affranchir, décharger, tenir quitte : *Je vous* QUITTE *de tout ce que vous me devez. Je vous* QUITTE *des intérêts et du principal.* (Acad.) *Je vous* QUITTE *la peine de me répondre.* (Mme de Sév.) *Dieux, accordez-moi la sagesse, et je vous* QUITTE *de tout le reste.* (La H.)

— Fam. *Je vous quitte de vos compliments, de tous vos remerciments*, etc., je ne veux point de vos compliments, je n'ai que faire de vos remerciments, je vous en tiens quitte.

Demeurez, mon cousin, vous avez compagnie;
Je vous *quitte* aujourd'hui de la cérémonie. (Boursault.)

— J. de brelan. Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir une nouvelle somme dont un des joueurs a renvié : *J'ai renvié de dix louis, je l'ai fait* QUITTER. *Il m'a fait va-tout, et j'*AI QUITTÉ. (Acad.)

= **Se quitter**, v. pron. Se séparer, s'éloigner l'un de l'autre : *Ils ne* SE POUVAIENT QUITTER. *Ils se* SONT QUITTÉS *bons amis.* (Acad.)

— Être quitté : *Un bon livre* SE QUITTE *avec peine.*

— SYN. V. ABANDONNER.

QUITUS, n. m. Pron. *kui-tuss.* — Finan. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel le comptable est déclaré quitte : *Avoir le* QUITUS *d'un compte. Il a obtenu son* QUITUS. (Acad.) *C'est la cour des comptes qui rend les ordonnances de* QUITUS.

QUI VA LÀ, loc. interj. Cri d'une personne qui entend du bruit, et qui craint quelque surprise.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui a toujours réponse à qui va là*, c'est un homme qui a réponse à tout, qu'aucune difficulté n'arrête.

QUIVERASI, n. m. Pron. *ki-ve-ra-zi*. — Relat. Jeûne solennel des Indiens.

QUI VIVE, loc. interj. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe : *La sentinelle a crié*, QUI VIVE ?

Qui vive ? — Grand prévôt. — Garde à vous, sentinelles !
(C. Del.)

— Substantiv. fig. et fam. *Être sur le qui vive*, être très-attentif à ce qui se passe.

— Mor. Il se dit aussi d'un homme inquiet et craintif, et d'un homme à qui tout fait ombrage : *Il est toujours sur le* QUI VIVE. (Acad.)

QUOAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ko-a-yé*. — Man. En parl. du cheval Remuer perpétuellement la queue : *Ce cheval a pris l'habitude de* QUOAILLER. (Acad.)

QUODLIBÉTAIRE, adj. fém. (*quod*, ce que, *libet*, il plait; lat.) Il ne s'emploie que dans cette locut. *Question quodlibétaire*, question minutieuse sur laquelle on exerçait les jeunes étudiants des facultés : *A bas les disputations cardinales et* QUODLIBÉTAIRES. (V. Hugo.)

QUOI, pr. rel. (*quid*, quelle chose; lat.) Pron. *koa*. — Lequel, laquelle; il ne se dit que des choses : *Ce sont choses à* QUOI *vous ne prenez pas garde. Il n'y a rien sur* QUOI *l'on ait tant disputé*. (Acad.)

— Absol. Quelle chose : QUOI *de plus heureux que ce qui vous arrive ? Sur* QUOI *en étiez-vous là ? De* QUOI *est-il question ? A* QUOI *pensez-vous ? A* QUOI *vous occupez-vous ? Il y a dans cette affaire je ne sais* QUOI *que je n'entends pas*. (Acad.) *Vouloir du bien à qui nous fait du mal*, QUOI *de plus grand, de plus sublime*. (Marm.)

...Je sais bien à *quoi* sa révolte m'oblige. (Rac.)
S'il t'aimait, à partir *quoi* donc peut le résoudre ? (Lam.)
Je ne savais à *quoi* je devais recourir. (Mol.)

— *Sans quoi*, sans cela : *J'ai fondé Carthage, il faut que je l'habite*, SANS QUOI *Carthage périrait*. (Volt.)

— Ellipt. *En quoi*, en cela : *Il a manqué à son ami, à son bienfaiteur*; EN QUOI *il est doublement coupable. C'est en* QUOI *vous vous trompez*.

— Fam. *Comme quoi*, comment : *Prouvez-lui* COMME QUOI *il se trompe*. (Acad.)

— *De quoi*, ce qu'il faut, ce qui est nécessaire : *Donnez-moi* DE QUOI *écrire*. (Acad.) *Les dattes donnent à l'homme* DE QUOI *le nourrir, le vêtir et le loger*. (Volt.) *Lorsqu'il mourut, il ne laissa pas* DE QUOI *se faire inhumer*. (Bailly.) *Avoir de* QUOI *vivre dans l'indépendance, c'est le plus grand des biens*. (Volt.) *Ce sont mes vers à soie qui m'ont donné* DE QUOI *faire un bas*. (Id.)

— Fam. *Il n'y a pas de quoi me remercier*, il n'y a pas un sujet suffisant de me faire des remerciments.

— Pop. *Avoir de quoi*, avoir de l'argent, être dans l'aisance : *C'est un homme qui a* DE QUOI.

— Fam. et elliptiq. *Trop de quoi*, trop abondamment :

Ils trouvaient aux champs *trop de quoi*. (La F.)

— Pal. *Quoi faisant, en quoi faisant*, en faisant laquelle chose : *L'arrêt l'a condamné à payer et à vider ses mains*; QUOI FAISANT, *il en sera valablement déchargé*. (Acad.)

— *Je ne sais quoi*, et substantiv. *Un je ne sais quoi*, se dit d'une qualité, d'un sentiment indéfinissable : UN JE NE SAIS QUOI, *ce* JE NE SAIS QUOI *qui charme, qui séduit. Je ne sais* QUOI *m'avertissait que je devais me défier de lui*. (Acad.)

— *Quoi que*, quelque chose que : QUOI QU'*il en arrive*. QUOI QU'*il en soit*. QUOI QUE *vous fassiez*. QUOI QUE *vous en disiez*. (Acad.) *Jamais en* QUOI QUE *ce puisse être les méchants ne sont bons à rien de bon*.

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse;
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. (Boil.)
Jamais un lourdaud, *quoi qu'il* fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Font.)

QUOI, loc. interj. Il marque l'étonnement, l'indignation, etc. : QUOI ! *vous avez fait cette imprudence !* QUOI *donc ! vous m'osez braver en face !* (Acad.) EH QUOI ! *vous n'êtes pas encore parti !* (Acad.)

Quoi ! vous avez le front de trouver cela beau. (Mol.)
... Je pars. — *Quoi !* pour toujours. (C. Del.)
Mais *quoi !* du cor bruyant j'entends déjà les sons. (Del.)

— Il s'emploie souvent avec l'interjection *eh*; dans ce cas il exprime un étonnement profond :

Eh quoi ! de votre erreur rien ne peut vous tirer ? (Rac.)

QUOIQUE, conj. Encore que, bien que; il régit toujours le subjonctif. : QUOIQU'*il soit pauvre, il est honnête homme*. QUOIQU'*il relève de maladie, et qu'il soit encore très-faible, il a voulu se mettre en route*. (Acad.) QUOIQUE *l'Evangile propose à tous la même doctrine, il ne propose pas à tous les mêmes règles*. (Mass.)

— Avec ellipse du verbe *Être* : QUOIQUE *peu riche, il est généreux*. (Acad.)

= **Gramm.** QUOIQUE, QUOI QUE. Écrit en un seul mot, *quoique* est conjonction et a le sens que nous venons d'indiquer, Bien que, encore que : *Nous avons marché pendant longtemps tout nus*, QUOIQUE *le climat ne soit pas chaud*. (Volt.)

Quoiqu'il vous reste à peine une faible lumière,
Mon âme chez les morts descendra la première. (Rac.)

— Écrit en deux mots, il signifie *quelque* chose que : QUOI QUE *ce soit qu'on veuille persuader, il faut avoir égard à la personne*. (Pasc.) *Quelque mérite qu'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir à* QUOI QUE *ce soit*. (Girard.)

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, *quoi qu'il* fasse, un méchant écrivain.
(Boil.)

QUOLIBET, n. m. (*de quo libet*, sur ce qui plait; lat.) Fam. Façon de parler qui renferme ordinairement une plaisanterie de mauvais goût : *Méchant* QUOLIBET. QUOLIBET *des halles. Il croit dire de bons mots, mais il ne dit que des* QUOLIBETS. *C'est un diseur, un faiseur de* QUOLIBETS. (Acad.) *Il faisait le plaisant et avait toujours quelque fade* QUOLIBET *à vous débiter*. (Lesage.) *Les chansons, les* QUOLIBETS, *les calembourgs se renouvelaient chaque matin contre le parlement et ses défenseurs*. (Guizot.)

Après maints *quolibets* coup sur coup renvoyés,
L'homme crut avoir tort. (La F.)
De froids bons mots, des équivoques fades,
Des *quolibets* et des turlupinades,
Un rire faux que l'on prend pour gaîté,
Font le brillant de la société. (Gress.)

QUOTE-PART, n. f. (*quotus*, combien, et *pars*, part; lat.) Part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme totale : *Il doit payer tant pour sa* QUOTE-PART. *Il lui revient tant pour sa* QUOTE-PART. (Acad.) *Il n'y a pas une classe qui n'ait fourni sa* QUOTE-PART. (Mérim.)

— Fig. *Chacun des savants a sa légitime* QUOTE-PART *de gloire dans l'œuvre des siècles*. (Arago.)

QUOTIDIEN, IENNE, adj. (*quotidie*, chaque jour; lat.) Pron. *ko-ti-di-in*. — De chaque jour : *Journal* QUOTIDIEN. *Feuille* QUOTIDIENNE.

— *Fièvre quotidienne*, fièvre qui revient tous les jours.

— *Notre pain quotidien*, notre nourriture de chaque jour, ou ce qui suffit à nos besoins journaliers.

— Fig. et fam. *C'est son pain quotidien*, se dit d'une chose qui est ordinaire à quelqu'un, dont il use tous les jours, ou qu'il fait tous les jours ou très-souvent.

QUOTIDIENNEMENT, adv. Tous les jours.

QUOTIENT, n. m. (*quotus*; lat.) Pron. *ko-cian*. — Arith. Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre : *Le* QUOTIENT *du nombre douze divisé par trois, est quatre; et celui du même nombre divisé par quatre, est trois. Le dividende, le diviseur et le* QUOTIENT. (Acad.)

QUOTITÉ, n. f. (*quotus*, combien en nombre; lat.) Pron. *ko-ti-té*. — Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part : *J'ai payé ma* QUOTITÉ. (Acad.)

— Par anal. *Le code pénal définit le mérite et la valeur des actions par la nature et la* QUOTITÉ *de la peine*. (Lerminier.)

— *Impôt de quotité*, celui par lequel on détermine immédiatement ce que chaque personne doit payer, ou sa quote-part, par oppos. à *Impôt de répartition*, celui par lequel on détermine d'abord ce que chaque commune doit payer, pour que la répartition se fasse ensuite entre les habitants.

— Anc. *Quotité du cens*, somme à laquelle montait le cens dû par un vassal à son seigneur.

— Dr. *Légataire d'une quotité*, celui auquel un défunt a légué un tiers, un quart, un dix, en un mot, une partie aliquote de sa succession.

— *Quotité* ou *portion disponible*, part de biens dont la loi permet de disposer par donation ou testament, à titre de libéralité : *Les libéralités excédant la* QUOTITÉ DISPONIBLE *sont réductibles à cette* QUOTITÉ *lors de l'ouverture de la succession*. (Code.)

R, n. m. et f. Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes. Elle est du genre féminin suivant l'ancienne appellation : *Une R (erre). Racan bégaye et n'a jamais pu prononcer son nom; par malheur l'R et le C sont les deux lettres qu'il prononce le plus mal* (Tallemant); elle est du genre masculin, suivant l'appellation moderne : *Un* R (*re*). *Un grand* R, *un petit* r.

— Adj. *L'étourneau articule franchement la lettre* R. (Buff.) *Quelquefois le bruit qu'on entend à la région précordiale ressemble au bruit du rouet, et le son prolongé de la lettre* R *en donne la plus juste idée; r, r, r, r, r.* (Bouilland.)

— Le son propre et naturel de *R* est *re*, comme dans *revenir, raison, rente, règle, rivage, rouge.*

— Au commencement et au milieu des mots, il s'articule toujours : *retour, redoutable, père, mère, jardin, pèlerin, etc.*

— *R* final s'articule de même comme dans *enfer, venir, Lucifer, partir, etc.*

— Il est nul dans les infinitifs de la 1re conj. : *Aimer, chanter, prier, travailler*, qu'on prononce *aimé, chanté, prié, travaillé*; mais il se fait sentir à la fin de ceux de la 2e et de la 3e.

— Ainsi dans ces vers :

Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur,
Émouvoir, étonner, ravir un spectateur. (Boil.)

— L'*r* sonne à la fin d'*émouvoir* et de *ravir*, et est nul dans *étonner.*

— Mais, quand les infinitifs de la 1re conj. sont immédiatement suivis d'un mot commençant par une voyelle, *r* se fait sentir en s'appuyant sur la voyelle qui le suit :

Ah ! que me direz-vous, qui ne cède, grands dieux !
A l'horreur de vous voir *expirer* à mes yeux? (Rac.)
Le secret d'*ennuyer* est celui de tout dire.

Ainsi l'on doit prononcer *expiré-r'à*, et *d'ennuyé-r'est.*

— *R* est également nul à la fin des mots polysyllabes en *ier* que l'on prononce *ié*, comme *officier, teinturier, bachelier, jardinier, etc.*

Souvent l'auteur *altier* de quelque chansonnette
Au même instant prend droit de se croire poëte. (Boil.)

— Il est encore nul dans les polysyllabes terminés en *cher* et en *ger, etc.*, comme dans *berger, boulanger, boucher, archer, clocher*, etc.

— Mais il se fait sentir dans les adjectifs en *er* immédiatement suivis d'un nom commençant par une voyelle : *Un premier amour, un entier abandon*, que l'on prononce comme *un premié-r'amour, un entié-r'abandon, un légé-r'accident.*

— Quant aux noms en *er* et *ier*, ils ne s'unissent pas avec la voyelle du mot qui les suit; ainsi dans ces vers :

L'*étranger* est en fuite, et le Juif est soumis. (Rac.)
Le *meunier*, à ces mots, connaît son ignorance. (La F.)

on prononce *étrangé* et *meunié.*

— *R* est encore nul au pluriel des adjectifs en *ier*, et en *er : De légers accidents; les premiers arrivants; les derniers occupants*, etc.

— Mais, dans les monosyllabes, les finales *er, ier*, se prononcent fortement *hier, fier, tiers, cher.*

— Dans les adjectifs *cher, fier*, etc., se fait sentir au pluriel comme au singulier : *De chers enfants, de fiers soldats, etc.*

— *R* est nul dans les noms propres où ces différentes terminaisons se retrouvent : *Dacier, Regnier, Gerbier, Fléchier, Boucher, Alger, Noirmoutiers.*

— Mais dans les noms propres monosyllabiques, *Thiers, Gers, Cher*, il se fait toujours sentir : *hièr, fièr, chèr*, etc.

— *R* est nul dans *monsieur* et *messieurs*, qu'on prononce *mossieu* et *messieu.*

— Lorsque deux *r* se suivent, la première est ordinairement nulle ; ainsi *parrain, marraine*, se prononcent *parain, maraine.*

— Elles se prononcent dans les mots commençant par *irr : irrégulier, irrévocable, irresponsable*, ainsi qu'au futur et au conditionnel des verbes *acquérir, mourir, courir* et leurs dérivés : *j'acquerrai je mourrais, nous courrions.*

— *R* est l'abrégé du mot Révérend. *R. P. Révérend Père.*

— Méd. *R* en tête d'une formule signifie, *Recipe*, prenez.

— Liturg. *R* signifie *répons.*

— Monn. Il est la marque des monnaies frappées à Orléans.

RABÂCHAGE, n. m. Pron. *ra-bâ-chaj.* — Fam. Défaut de celui qui rabâche : *Il est sujet au* RABÂCHAGE. (Acad.) *Le vrai moyen d'éviter le* RABÂCHAGE, *c'est d'oublier le passé pour ne s'occuper que du présent ou de l'avenir.* (Buff.)

— Discours de celui qui rabâche; redites fastidieuses : *Tout ce qu'il dit n'est que du* RABÂCHAGE. (Acad.)

RABÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rabâcher.

RABÂCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (ῥαβασσειν, ne faire que monter et descendre ; gr.) Pron. *ra-bâ-ché.* — Fam. Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit : *Cet homme ne fait que* RABÂCHER. (Acad.)

— Transitiv. Redire sans cesse : *Il* RABÂCHE *toujours les mêmes choses.* (Acad.)

La discipline a fui la famille sans chef;
Mais ne *rabâchons* pas là-dessus derechef. (E. Aug.)

RABÂCHERIE, n. f, (*rabâcher.*) Pron. *ra-bâ-ch-rî.* — Fam. Discours, écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes : *J'ai lu ce discours, ce n'est qu'une* RABÂCHERIE *continuelle.* (Acad.)

— Il s'emploie le plus souv. au plur. : *Ce ne sont que des* RABÂCHERIES *continuelles.* (J.-J. Rouss.)

RABÂCHEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui rabâche : *Un vieux* RABÂCHEUR. *Une vieille* RABÂCHEUSE. (Acad.) *On ose à Genève parler de patrie et de vertu sans passer pour* RABÂCHEUR. (J.-J. R.)

RABAIS, n. m. (*bas.*) Pron. *ra-bè.* — Diminution de prix et de valeur : *On lui a promis cent mille écus, mais il y aura bien du* RABAIS. (Acad.)

— *Rabais des monnaies*, diminution que le gouvernement fait sur la valeur pour laquelle la monnaie a

cours : *Les pièces de six francs et de trois livres ont subi un* RABAIS. (Acad.)

— Diminution du prix de toutes sortes de denrées et de marchandises : *Vendre, mettre des marchandises au* RABAIS. *Faire un* RABAIS. *Ce morceau de drap n'étant qu'un reste, un coupon, je vous le donne au* RABAIS. (Acad.)

— Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance : *Si vous voulez me faire un* RABAIS, *je vous payerai comptant.* (Acad.)

— Mode d'adjudication publique, suivant lequel les ouvrages, les travaux, les fournitures sont adjugés à celui des concurrents qui demande le moindre prix : *Adjudication au* RABAIS. *Proposer une entreprise au* RABAIS. *Les ouvrages ont été donnés, adjugés au* RABAIS. (Acad.) *La perception était adjugée au* RABAIS *à ceux qui offraient de percevoir à moindres frais.* (Thiers.)

— *Mettre trop au rabais quelqu'un, quelque chose,* en parler trop désavantageusement : *Vous* METTEZ TROP AU RABAIS *cet auteur, cet ouvrage, le mérite, les talents de cet homme.* (Acad.)

— *Compter au rabais,* évaluer au chiffre le plus bas : *En* COMPTANT *même* AU RABAIS, *on peut dire que la société des castors est composée de cent cinquante ou deux cents ouvriers associés.* (Buff.)

RABAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rabaisser.

RABAISSEMENT, n. m. Pron. *ra-bèss-man.* — Action de rabaisser, de diminuer la valeur des monnaies ou du montant des impôts : *Le* RABAISSEMENT *des monnaies. Le* RABAISSEMENT *de la contribution foncière.* (Acad.) || Peu usité.

RABAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*abaisser.*) Pron. *ra-bè-cé.* — Mettre plus bas ; placer une chose au-dessous du lieu où elle était : *Ce tableau est trop haut, il faut un peu le* RABAISSER. *Il faudrait* RABAISSER *cette corniche.* (Acad.)

— *Cet oiseau a rabaissé son vol,* il est descendu de la hauteur où il s'était élevé ; il vole plus bas.

— Fig. *Cet homme a rabaissé son vol,* il a réduit sa dépense, son luxe ; ou il modère les prétentions qu'il avait.

— *Rabaisser la voix,* élever moins la voix : *Vous parlez trop haut dans la chambre du malade,* RABAISSEZ *un peu* VOTRE VOIX. (Acad.)

— Fig. *Rabaisser l'orgueil de quelqu'un,* réprimer son orgueil, sa vanité de quelqu'un.

— Prov. et fig. *Rabaisser le caquet de quelqu'un, à quelqu'un,* confondre, faire taire un homme qui parle mal à propos ou insolemment : *Il a trouvé des gens qui lui* ONT RABAISSÉ LE CAQUET. (Acad.) *Je voudrais bien qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs, pour rembarrer vos raisonnements et* RABAISSER VOTRE CAQUET. (Mol.)

— Par anal. *Il parle un peu trop insolemment ; je lui* RABAISSERAI *le ton, je lui ferai bien* RABAISSER *le ton.* (Acad.)

— Diminuer : RABAISSER *le taux des denrées.* RABAISSER *les monnaies.* (Acad.)

— Déprécier, dénigrer, estimer au-dessous de la valeur : *Vous* RABAISSEZ *trop sa marchandise.* (Acad.) *Elle affecte de* RABAISSER *ma pièce.* (J.-J. Rouss.)

..., J'*ai* peut-être avec trop de chaleur,
Rabaissé ses présents ou blâmé sa douleur. (Rac.)

— Ravaler, avilir, humilier, placer au-dessous de son véritable rang : *Tout ce que Dieu élève, le monde se plaît à le* RABAISSER. (Boss.) *Il a mille vertus que vous tâchez malignement de* RABAISSER. (Bourd.) *Chacun veut ou* RABAISSER *les autres ou s'en distinguer.* (Nicole.) *Les religieux qui avaient été abaissés par les jésuites, les* RABAISSÈRENT *à leur tour.* (Volt.) *Il ne peut avoir eu l'intention de vous* RABAISSER *et de diminuer votre mérite.* (Andr.) *Laissons leurs dédains à ces hommes qui croient se relever lorsqu'ils* RABAISSENT *tout autour d'eux.* (Lacret.) *Il* AVAIT *relevé en France le parti des honnêtes gens, et* RABAISSÉ *celui des méchants.* (Thiers.)

— Horticul. Diminuer la longueur d'un arbre, d'une branche.

— Man. *Rabaisser les hanches du cheval,* asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets, ou à marcher et à travailler sur les épaules : *Chassez le derrière avec vos jambes, retenez le devant avec la main, vous relèverez le devant, et vous* RABAISSEREZ *le derrière ou les hanches.* (Acad.)

= **Se rabaisser,** v. pron. Être descendu, placé moins haut : *Ce tableau ne peut* SE RABAISSER *davantage.*

— Fig. S'abaisser, s'humilier : *En voulant s'élever souvent on* SE RABAISSE. (C. Nod.) || *SYN.* V. ABAISSER.

RABAN, n. m. Mar. Cordage mince, de quelques brasses de longueur, dont on se sert pour relier ou serrer les voiles, pour amarrer les canons, etc.

— Pêch. Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

RABANNER, ou **RABANTER,** v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Serrer avec un raban ; lier une voile sur sa vergue avec les rabans.

RABAT, n. m. Pron. *ra-ba.* — Partie de l'habillement ecclésiastique, consistant en un morceau de toile noire qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc : *Empeser des* RABATS. *Autrefois les gens de robe portaient des* RABATS. *Les membres de certaines congrégations portent des* RABATS *blancs.* (Acad.)

Monsieur, votre *rabat par devant se sépare.* (Mol.)

— Toit d'un jeu de paume, qui sert à rejeter la balle : *Tenir le* RABAT. (Acad.)

— Par extens. Coup qui vient du rabat : *Jouer le* RABAT. (Acad.)

— J. de quilles. Coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée ; il se dit par oppos. à *Venue. Il a fait deux quilles de venue et quatre de* RABAT. (Acad.)

— Chass. Action de rabattre le gibier.

— Fauconn. *Lâcher le rabat,* lâcher l'autour après la première secousse.

— Techn. Terre des plats et des assiettes dont la cuisson a été manquée. || Morceau dont le cirier se sert, pour rabattre ce qui s'élève de la baignoire en tournant. || Sable argileux aggloméré en couches. || Pièce de peau qui assemble les éclisses d'un soufflet d'orgue. || Opération de teinture qu'on fait subir aux étoffes de peu de valeur. || Lisse sous la maille de laquelle les fils de la chaîne sont passés.

RABATAGE, n. m. Pron. *ra-ba-taj.* — Techn. Action de dégager la laine qu'on peigne, des nœuds ou bourrons qu'elle peut avoir.

RABAT-EAU, n. m. Pron. *ra-ba-tô.* — Techn. Morceau de chapeau ou de cuir appliqué contre une meule, au-dessus de l'auge, pour empêcher l'eau de sauter au visage de l'ouvrier.

RABAT-JOIE, n. m. (*rabattre, joie.*) Pron. *ra-ba-joa.* — Fam. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était : *Comme il était à se divertir, il apprit la perte de son procès, et ce fut un grand* RABAT-JOIE *pour lui.* (Acad.)

— Fam. *C'est un rabat-joie,* se dit d'une personne triste ou ennemie de la joie des autres.

— Adj. Grondeur, sévère, rébarbatif, jaloux de la joie et du plaisir des autres : *Un père* RABAT-JOIE.

RABATTEUR, n. m. Chass. Celui qui rabat le gibier : *L'un de nous tenait au bout d'une ficelle un petit chien qui pouvait passer pour quatrième* RABATTEUR. (L. Viardot.)

RABATTOIR, n. m. Pron. *ra-ba-toar.* — Techn. Outil dont on se sert pour tailler les ardoises. || Outil qu'on emploie pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage.

RABATTRE, v. tr. ou act. 4e conj. Pron. *ra-batr.* — (*Je rabats, tu rabats, il rabat, nous rabattons, vous rabattez, ils rabattent ; je rabattais, nous rabattions ; je rabattis, nous rabattîmes ; je rabattrai, nous rabattrons ; je rabattrais, nous rabattrions ; rabats, rabattons, rabattez ; que je rabatte, que nous rabattions ; que je rabattisse, que nous rabattissions ; rabattant, rabattu, ue.*) Rabaisser, faire descendre : RABATTRE *ses cheveux sur son front.* (Acad.) *Le vent* RABAT *toute la fumée dans l'appartement.* (E. Sue.)

— *Rabattre les plis, les coutures d'un habit, d'une robe,* les aplatir.

— Fig. et fam. *Rabattre les coutures à quelqu'un,* le frapper sur le dos ou sur les épaules.

— Agric. *Rabattre les avoines,* faire passer un rouleau sur les avoines déjà levées, pour aplanir la terre.

— *Rabattre un arbre,* le couper de manière qu'il ne soit plus aussi élevé. || Par anal. *Rabattre une branche,* la tailler afin qu'elle produise un rameau plus vigoureux.

— Escr. *Rabattre un coup,* le détourner, le rompre en rabaissant le fer de son ennemi : *On lui porta un coup d'épée, et il le* RABATTIT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Rabattre les coups,* adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres : *Il entre comme ils se querellaient, et il* RABATTIT *bien* DES COUPS. (Acad.)

— Par anal. Calmer les mauvaises dispositions d'une personne contre une autre : *Le ministre était fort irrité contre lui, et on a bien eu de la peine à* RABATTRE LES COUPS. (Acad.) || Peu usité.

— Abaisser, réprimer : RABATTRE *l'orgueil, la hauteur, le ton, la fierté de quelqu'un.* (Acad.) *Le corps* RABAT *la sublimité de nos pensées et nous attache à la terre, nous qui ne devrions respirer que le ciel.* (Boss.)

— Fam. *Rabattre le caquet de quelqu'un.*

— Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose, et du prix qu'on en demande : *Il faut* RABATTRE *beaucoup du prix que vous demandez. Ce marchand vend sa marchandise sans en rien* RABATTRE. *Il n'en* RABATTRAIT *pas un sou.* (Acad.) *S'il se casse quelque chose, je m'en prendrai à vous, et le* RABATTRAI *sur vos gages.* (Mol.)

— Mor. RABATTRE *de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. Il y a beaucoup à* RABATTRE *de ce qu'il dit.* (Acad.) *Elle* RABATTIT *beaucoup des attentions et des déférences qu'elle avait eues pour moi jusque-là.* (Lesage.) *Je sais combien il faut* RABATTRE *de ces éloges, mais ils me font plaisir.* (B. de St-P.) *Je ne* RABATS *rien des sentiments qui lui sont dus.* (Lamotte.)

— *Il n'en veut rien rabattre,* se dit d'un homme qui dans une affaire ne veut rien diminuer de ses prétentions : *Quoiqu'il trouvât leurs propositions excessives, il était décidé à les accepter s'ils ne voulaient rien en* RABATTRE. (Mignet.)

— Fam. *En rabattre beaucoup,* estimer moins une personne qu'on ne faisait auparavant.

— *En rabattre de moitié,* revenir sur l'opinion favorable qu'on avait, sur l'estime qu'on faisait de de quelqu'un.

Sachez que pour céans j'*en rabats de moitié,*
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le pié. (Mol.)

— Pal. *Rabattre un défaut,* révoquer le défaut qui avait été donné contre une des parties : *Il se présenta à l'audience, et fit* RABATTRE LE DÉFAUT *qui avait été obtenu contre lui.* (Acad.)

— Man. *Rabattre les courbettes,* forcer un cheval de poser à terre, en un seul et même temps, les deux pieds de derrière : *Ce cheval* RABAT *bien ses courbettes.* (Acad.)

— Chass. *Rabattre le gibier,* battre la campagne pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs : *On lui* A RABATTU LE GIBIER. (Acad.)

— J. de quilles. Jeter une seconde fois la boule pour abattre les quilles.

— *Rabattre à la longue paume,* renvoyer la balle à la partie adverse, le plus près de terre qu'il est possible.

— Techn. Dégrossir le marbre. || Effacer à petits coups les inégalités que le marteau a laissées sur une pièce de serrurerie. || Abaisser avec le planoir les côtes trop marquées d'une pièce d'orfèvrerie. || Corriger une teinture dont la nuance est trop vive. || Mettre les peaux dans un plain mort pour les ramollir. || Former la tête d'un clou.

— Intransitiv. Quitter un chemin, et se détourner pour passer dans un autre : *Quand vous serez en tel lieu, vous* RABATTREZ *à main droite. Il faut* RABATTRE *par tel endroit.* (Acad.)

— Fig. Suivi de la prép. *de,* Déchoir, descendre : *Il nous fallut* RABATTRE *de l'idée que nous avions du séjour enchanté de Pétrarque et de Laure.* (Marm.)

= **Se rabattre,** v. pron. Être rabattu ; pouvoir être rabattu : *Les coutures* SE RABATTENT *avec un fer chaud.* (Acad.)

— Chass. Se remettre dans un endroit, s'y retirer : *Les perdrix* SE SONT RABATTUES *dans cette pièce de blé.* (Acad.)

— Retomber : *La fumée* SE RABAT. (Acad.)

— Faire retomber : *Ce col de chemise* SE RABAT *sur les épaules.* (Acad.)

— Quitter tout d'un coup la route qu'on tenait, pour se porter dans une autre : *L'armée, après divers mouvements,* SE RABATTIT *sur telle place.* (Acad.)

— Par anal. *Après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, il* SE RABATTIT *sur la politique.* (Acad.)

— Recourir pour dernière ressource à : *Les chouettes, qui ne peuvent attraper la nuit que des chauves-souris,* SE RABATTENT *sur les papillons phalènes.* (Buff.)

— Se borner, se restreindre : *Après avoir exigé telles et telles conditions, il* SE RABATTIT *à demander simplement que....* (Acad.)

RABATTU, UE, part. pass. du v. Rabattre.

— *Épée rabattue,* sans pointe ni tranchant.

— *Dames rabattues,* sorte de jeu qu'on joue sur le tablier d'un trictrac avec les dés et les dames : *Jouer aux* DAMES RABATTUES. (Acad.)

— Fig. et fam. Retranché :

C'est toujours de tes maux autant de *rabattu.* (Corn.)

— Prov. *Tout bien compté et rabattu,* tout bien examiné.

RABATTUES, n. f. pl. Mar. étages constructions, au-dessus du plat-bord d'un grand bâtiment.

RABBANISTE, n. m. V. RABBINISTE.

RABBIN, n. m. (*rab*, maître; hébr.) Pron. *ra-bain*. — Docteur juif : *Il est fort versé dans la doctrine des* RABBINS. *C'est le sentiment des* RABBINS. (Acad.) *Les* RABBINS *passent pour sorciers, et je sais que les médecins ne le sont pas*. (C. Del.)

— *Grand rabbin*, chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

— Placé immédiatement avant le nom d'un docteur juif, il perd l'*n* finale, et s'emploie sans article : *Je ne suis point du sentiment de* RABBI *Aben Ezra sur ce mot du Pentateuque*. (Acad.)

— En adressant la parole à un rabbin On dit toujours *Rabbi* : *Que dites-vous*, RABBI, *de cette interprétation ?* (Acad.)

RABBINAGE, n. m. Pron. *ra-bi-naj*. — Fam. et ironiq. Étude qu'on fait des livres des rabbins ; *C'est un homme qui passe sa vie dans le* RABBINAGE. (Acad.)

RABBINIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ra-bi-nik*. Qui appartient, qui est particulier aux rabbins : *Le caractère* RABBINIQUE *est différent de l'hébraïque ordinaire. Les Juifs écrivent quelquefois leur langue vulgaire en caractères* RABBINIQUES. *Interprétations* RABBINIQUES. (Acad.) *Une compilation* RABBINIQUES. (Chateaubr.)

— *Ecole rabbinique*, école dont l'objet est de former les rabbins.

RABBINISME, n. m. Pron. *ra-bi-nism*. — Doctrine, écrits des rabbins : *Un homme versé dans le* RABBINISME. (Acad.)

RABBINISTE, n. m. Pron. *ra-bi-nist*. — Celui qui suit la doctrine des rabbins, ou qui étudie leurs livres. ‖ On a dit aussi, *Rabbaniste*.

RABDOÏDE, adj. des 2 g. (ῥάβδος, verge; εἶδος, forme; gr.) Pron. *rab-do-id*. — Didact. Qui a la forme d'une baguette. ‖ On écrirait mieux, *Rhabdoïde*.

— Anat. *Suture rabdoïde*. ‖ V. SAGITTALE.

RABDOLOGIE, n. f. (ῥάβδος, baguette; λόγος, discours; gr.) Espèce d'arithmétique, qui consiste à faire des calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples.

RABDOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *rab-do-lo-jik*. — Qui concerne la rabdologie. *Machine rabdologique*, machine à calculer.

RABDOMANCE ou **RABDOMANCIE,** n. f. (ῥάβδος, verge; μαντεία, divination; gr.) Pron. *rab-do-manss, man-cî*. — Prétendue divination qui se faisait avec une baguette, et de plusieurs manières différentes.

— Particul. Moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne à l'approche de l'objet qu'on cherche.

RABDOMANCIEN, IENNE, adj. Pron. *rab-do-man-ciain, ciên*. — Art divin. Celui, celle qui pratique la rabdomancie.

RABELAISIEN, IENNE, adj. Pron. *rab-lé-ziain, ziên*. — Littér. Qui appartient à Rabelais.

— *Rire rabelaisien*, rire moqueur et cynique : *Tous trois s'attablèrent en riant d'un rire* RABELAISIEN. (H. de Balz.)

— Par anal. *Plaisanterie* RABELAISIENNE.

— Substantiv. Partisan de la philosophie de Rabelais : *Un* RABELAISIEN.

RABÊTI, IE, part. pass. du v. Rabêtir.

RABÊTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*bête*.) Pron. *ra-bé-tir*. — Rendre bête, stupide : *Vous* RABÊTISSEZ *ce garçon-là à force de le maltraiter*. (Acad.)

— V. intrans. Devenir bête : *Il* RABÊTIT *de jour en jour*. (Acad.)

RABIAU, n. m. Pron. *ra-bió*. — Mar. Ce qui reste de vin ou d'eau-de-vie dans le vase qui a servi pour faire la distribution à une escouade.

RABIAUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ra-bió-té*. Mar. Boire le rabiau.

RABIOLE, n. f. Vulg. Chou-rave et chou-navet.

RABIÉIQUE et **RABIQUE,** adj. des 2 g. (*rabies*, rage; lat.) Méd. Qui est causé ou produit par la rage : *Quelques médecins ont été portés à croire que le virus* RABIQUE *n'est pas absorbé, mais déposé simplement dans les parties molles qui l'ont reçu*. (Chomel.)

RÂBLE, n. m. (*rapulum*, racine; lat.) Partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue; il ne se dit guère que du lièvre et du lapin : *Le* RÂBLE *d'un lapin. Le* RÂBLE *d'un lièvre*. (Acad.) *J'ai des poulets, des pigeons, un* RÂBLE *de lièvre excellents, des lapins*. (Dider.)

— Fam. Il se dit en parl. des personnes fortes et robustes : *Il a les épaules larges et le* RÂBLE *épais*. (Acad.)

— Mar. Pièce de bois droite, sur laquelle on cloue les bordages du fond dans les bateaux plats.

— Techn. Outil qui sert à étendre le plomb coulé en table, pour lui donner une égale épaisseur. ‖ Instrument de fer, qui sert à remuer les matières calcinées, la braise ou le charbon dans un fourneau. ‖ Boîte sans fond, dans laquelle les facteurs d'orgues et les plombiers coulent le plomb et l'étain.

RÂBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Râbler : *Plâtre* RÂBLÉ. ‖ V. RÂBLU.

RÂBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Remuer le feu avec un râble.

— Nettoyer le plâtre du charbon qui s'y trouve mêlé.

RÂBLOT, n. m. (dimin. de *râble*.) Pron. *ra-bló*. — Techn. Petit râble pour tisonner le feu.

RÂBLU, UE, adj. Pron. *râ-blu*. — Qui a le râble épais, qui est bien fourni de râble : *Un lièvre bien* RÂBLU. ‖ Quelques-uns disent *Râblé*.

— Fam. Il se dit d'un homme fort et robuste : *C'est un gros garçon bien* RÂBLU. (Acad.)

RÂBLURE, n. f. Mar. Rainure angulaire, creusée dans la quille, l'étrave et l'étambot d'un bâtiment, pour recevoir les clous des bordages.

RABONNI, IE, part. pass. du v. Rabonnir : *Vin* RABONNI. *Liqueur* RABONNIE.

RABONNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*bon*.) Pron. *ra-bo-nir*. — Rendre meilleur ce qui est d'une qualité médiocre, ou ce qui a été gâté : *Les bonnes caves* RABONNISSENT *le vin*. (Acad.)

— V. intrans. Devenir meilleur : *Le vin* RABONNIT *en bouteille*. (Acad.) ‖ Ce sens a vieilli.

RABORDER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*bord*.) Mar. Retourner, employer d'une autre manière un bordage qui était mal ajusté.

RABOT, n. m. (*radulum*; lat.) Pron. *ra-bó*. — Outil de menuisier, composé d'une espèce de ciseau ajusté dans un fût de bois, et servant à dresser, à aplanir, à unir la surface du bois : *Passer le* RABOT *sur une planche. Pousser des moulures au* RABOT. *Faire mordre le* RABOT. (Acad.)

Le sacristain achève en deux coups de *rabot*. (Boil.)
Je puis, en quelque lieu que le destin me jette,
Manier le *rabot*, la lime ou la navette. (De la Ville.)

— Fig. et fam. *Passer le rabot sur un ouvrage de vers, de prose; y donner un coup de rabot*, le corriger, le polir.

— Outil dont on se sert pour unir et polir différents métaux, ou pour y faire des filets et des moulures.

— Instrument à long manche terminé en forme de T, et dont on se sert pour remuer, pour détremper la chaux : *Préparer le mortier avec le* RABOT. (Acad.)

— Espèce de pierre dure dont on se sert pour paver.

— Morceau de bois dur, servant à frotter le marbre.

— *Rabot à diamant*, instrument qui sert à couper le verre épais et à équarrir les glaces.

— Pêch. Instrument que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau, et prendre plus facilement le poisson.

— Constr. Pierre assez mince, qu'on assied de champ, comme le blocage.

RABOTAGE, n. m. Techn. Action de raboter; résultat de cette action.

RABOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Raboter : *Planche* RABOTÉE. *Bois* RABOTÉ. *Parquet* RABOTÉ.

RABOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Dresser, aplanir, rendre uni avec le rabot : *Du bois noueux est malaisé à* RABOTER. *On n'a pas bien* RABOTÉ *cette planche, ce parquet*. (Acad.)

— Fig. et fam. Retrancher, réformer, corriger, polir en parlant des ouvrages d'esprit : *Il y a bien à* RABOTER *dans cet ouvrage. Son poëme est terminé, il n'a plus qu'à* RABOTER *ses vers*. (Acad.) *Comment* RABOTER *à la fois la Henriade, mes tragédies et toutes mes pièces ?* (Volt.)

— Fig. et fam. *Il y a bien encore à raboter*, se dit en parl. d'un jeune homme qui n'est pas encore formé, façonné pour le monde.

— Art vétér. Passer la râpe sur le sabot d'un cheval, pour le polir et le rendre uni.

═ **Se raboter,** v. pron. Être raboté : *Cette planche ne peut plus* SE RABOTER.

RABOTEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui se sert du rabot pour les huisseries, les cadres, les moulures, les marches d'escalier, etc.

RABOTEUX, EUSE, adj. (*rasposus*; lat.) En parl. du bois, noueux, inégal : *Le cornouiller est* RABOTEUX. *Des ais* RABOTEUX. *Des planches* RABO[illegible] (Acad.)

— Très-inégal, en parl. du sol, des chemins, d'une superficie : *C'est un pays inégal, pierreux et* RABOTEUX. *Des chemins* RABOTEUX. *Une allée* RABOTEUSE. (Acad.)

— Fig. En parl. du style, des ouvrages de vers ou de prose. Grossier, rude, mal poli : *Style* RABOTEUX. *Vers* RABOTEUX. *Phrase* RABOTEUSE. (Acad.)

Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Des vers trop *raboteux* polit l'expression. (Boil.)

RABOTIER, n. m. Pron. *ra-bo-tié*. — Techn. Table marquée de sillons dans lesquels le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre.

RABOUGRI, IE, part. pass. du v. Rabougrir : *Un jeune plant tout* RABOUGRI. *Des arbres tout* RABOUGRIS. (Acad.) *Un chêne* RABOUGRI *et mutilé par l'hiver*. (Mérim.) *Ces berges sauvages avaient pour tout ornement des arbres aquatiques aux troncs* RABOUGRIS. (H. de Balz.)

— Adj. fig. En parl. des personnes, Mal conformé, de mauvaise mine : *Un petit homme* RABOUGRI, *tout* RABOUGRI. (Acad.) *Il est d'une taille fine et élancée, et son père est tout* RABOUGRI. (Volt.) *On rencontre par groupes, dans certaines villes du nord, des enfants scrofuleux et* RABOUGRIS (Blanqui.)

RABOUGRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. En parl. des arbres et des plantes, Ne pas profiter à cause de la mauvaise qualité du terrain ou de la mauvaise exposition : *Les grandes gelées font* RABOUGRIR *le jeune bois*. (Acad.)

═ **Se rabougrir,** v. pron. Devenir rabougri : *Quand les racines touchent le tuf, les arbres* SE RABOUGRISSENT. (Acad.)

RABOUGRISSEMENT, n. m. État d'une chose rabougrie.

RABOUILLÈRE, n. f. (*rabbet*, lapin; angl.) Pron. *ra-bou-ièr*. — Trou, espèce de terrier peu profond, que les lapines creusent dans les garennes pour se dérober à la voracité des oiseaux de proie : *Le blaireau perce les* RABOUILLÈRES *des lapins et prend les jeunes lapereaux*. (Buff.)

RABOUQUIN, n. m. Pron. *ra-bou-kain*. — Relat. Espèce de guitare à trois cordes, des Hottentots.

RABOUTI, IE, part. pass. du v. Raboutir.

RABOUTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*bout*.) Pop. En parl. de morceaux d'étoffe, mettre bout à bout : RABOUTIR *deux morceaux de drap*. (Acad.)

RABRAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-bra-ké*. — Mar. Abraquer ou embraquer de nouveau; reprendre un cordage.

RABROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rabrouer.

RABROUER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (βρύχειν, murmurer, frémir; gr.) Pron. *ra-brou-é*. — (*Je rabroue, nous rabrouons; je rabrouais, nous rabrouïons, vous rabrouïez; que je rabroue, que nous rabrouïons, que vous rabrouïez, etc.*) Fam. Rebuter quelqu'un avec rudesse : *C'est un homme fâcheux, il* RABROUE *les gens, il* RABROUE *tout le monde*. (Acad.) *Je suis à l'âge où l'on ne se corrige guère : mais, si les premiers qui se sont adressés à moi m'*AVAIENT REBROUÉ *comme tu as fait, peut-être en serais-je devenu meilleur*. (Dider.)

RABUZE, n. f. Méd. Maladie des moutons.

RACAGE, n. m. Pron. *ra-kaj*. — Mar. Espèce de collier composé de boules de bois, appelées *pommes*, dans lesquelles on a fait passer un cordage : on le met autour du mât, pour que les vergues puissent glisser plus facilement : *Pommes de* RACAGE.

RACAHOUT, n. m. Pron. *ra-ka-ou*. — Comm. Fécule nourrissante, à laquelle on attribue des propriétés analeptiques : RACAHOUT *des Arabes*.

RACAILLE, n. f. (*race*.) Pron. *ra-ka-y*. — Par mépr. Lie et rebut du peuple; ce qu'il y a de plus vil dans la populace : *Ce n'est que de la* RACAILLE. *Il ne faut point se mêler avec de la* RACAILLE. *Je ne veux point avoir affaire avec cette* RACAILLE. (Acad.)

...Vous n'êtes que *racaille*. (La F.)

— Fig. Toutes les choses de rebut : *Il y a deux ou trois pièces rares dans son cabinet, mais tout le reste n'est que de la* RACAILLE. (Acad.)

RACAMPEAU, n. m. Pron. *ra-kam-pó*. — Mar. Anneau de fer qui fixe au mât la vergue d'une chaloupe.

RACANETTE, n. f. Pron. *ra-ka-nètt*. — Chass. Vulg, Sarcelle, petit canard de passage.

RACCASTILLAGE, n. m. (*accastillage*.) Mar. Réparation dans quelques parties ou la totalité de l'accastillage d'un bâtiment.

RACCOMMODAGE, n. m. Pron. *rak-ko-mo-daj*. Travail d'un ouvrier qui a raccommodé, réparé quelque meuble, quelque vêtement, etc. : *Le* RACCOMMODAGE *d'un habit, d'une paire de bas, d'une paire de bottes. Payer tant pour le* RACCOMMODAGE. (Acad.)

RACCOMMODÉ, ÉE, part. pass. du v. Raccommoder : *Robe* RACCOMMODÉE. *Pantalon, habit* RACCOMMODÉ.

RACCOMMODEMENT, n. m. Pron. *rak-ko-mod man* — Réconciliation après une petite querelle, une

petite brouille : *Un ami commun a travaillé à leur* RACCOMMODEMENT. (Acad.) *Les querelles sont vives et fréquente, les brouilleries longues, les* RACCOMMODEMENTS *froids.* (Desmahis.)

RACCOMMODER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rak-ko-mo-dé.* — Réparer, remettre en bon état ; RACCOMMODER *un plancher, des portes, les fenêtres, une voiture.* RACCOMMODER *un habit, une chaussure. Faire* RACCOMMODER *une montre.* (Acad.)

— Par anal. Remettre dans un état, plus convenable, plus propre et plus selon la bienséance : *Une femme qui* RACCOMMODE *ses cheveux, sa coiffure.* RACCOMMODEZ *votre perruque, elle est de travers.* RACCOMMODEZ *votre manteau, il est tout de côté.* (Acad.) *Le roi* RACCOMMODAIT *ses chausses.* (St-Simon.)

— En parl. des ouvrages d'esprit, Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais : *Il y a trop à* RACCOMMODER *à ce discours, il vaut mieux en faire un autre.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des affaires : *Il a tellement gâté ses affaires qu'on aura bien de la peine à les* RACCOMMODER. *Cet événement ne* RACCOMMODERA *pas sa fortune.* (Acad.)

— *Raccommoder une sottise*, la réparer : *Il a fait une sottise, il cherche à la* RACCOMMODER. (Acad.)

— Fig. et mor. Mettre d'accord des personnes qui s'étaient brouillées : *Il y avait entre eux de la mésintelligence, on les* A RACCOMMODÉS. (Acad.) *Le duel eut-il lieu ? — Non, on les* RACCOMMODERA. (Mérim.)

= **Se raccommoder,** v. pron. Être raccommodé, réparé : *Cette paire de bottes ne peut* SE RACCOMMODER.

— Se remettre d'accord : SE RACCOMMODER *avec quelqu'un. Le mari et la femme* SE SONT RACCOMMODÉS. (Acad.)

RACCOMMODEUR, EUSE, n. Ouvrier, ouvrière qui fait des raccommodages : RACCOMMODEUR *de soufflets.* RACCOMMODEUR *de faïence. Une* RACCOMMODEUSE *de point. Une* RACCOMMODEUSE *de dentelle.* (Acad.)

RACCORD, n. m. Pron. *rak-kor.* — Archit. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble quelque inégalité de niveau, de surface, etc. : *On ne voit pas le* RACCORD *fait à la façade de ce bâtiment. On n'aperçoit pas le* RACCORD *de cette ancienne peinture avec la nouvelle. Ces* RACCORDS *sont habilement faits.* (Acad.)

— Fig. En parl. Des ouvrages d'esprit : *Il a fait dans son poëme, dans sa partition, quelques* RACCORDS *heureux.* (Acad.)

RACCORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Raccorder : *Parties de maison* RACCORDÉES.

RACCORDEMENT, n. m. Pron. *rak-kord-man.* — Techn. Action de faire des raccords à quelque ouvrage : *Cette maison est délabrée, son* RACCORDEMENT *comprendra le raccord de la maçonnerie, celui de la menuiserie, et celui des peintures. Le* RACCORDEMENT *de ce vieux château a été bien exécuté.* (Acad.)

— Jonction de tuyaux dont l'un s'embranche à l'autre pour aller distribuer l'eau aux fontaines ou pour d'autres distributions.

— Architect. Réunion de deux bâtiments de styles différents, à l'aide de quelque accessoire qui sert de transition : *Les* RACCORDEMENTS *sont toujours difficiles et quelquefois impossibles.*

— Jonction de deux terrains inégaux dans un jardin, par une pente ou un perron.

— *Courbe de raccordement*, courbe suivant laquelle on passe, sans ressauts ni inflexions inutiles, d'un alignement à un autre.

RACCORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*accord.*) Faire un raccord, des raccords, ou exécuter un raccordement.

— Peint. Réparer un tableau gâté, de manière que la nouvelle couleur s'accorde avec la vieille.

— Fig. Il se dit en parl. des ouvrages d'esprit : *Il a fait beaucoup de coupures dans les trois premiers actes de sa pièce, il faut maintenant* RACCORDER *tout cela.* (Acad.)

RACCOUPLEMENT, n. m. Pron. *rak-kou-pleman.* — Action de raccoupler.

RACCOUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*couple.*) Accoupler de nouveau.

— Vénér. Remettre les lévriers en laisse et en couples. On écrit aussi, *Racoupler.*

RACCOURCI, CIE, part. pass. du v. Raccourcir : *Un manteau* RACCOURCI. *Une jupe* RACCOURCIE. *Les jours sont* RACCOURCIS *d'une demi-heure depuis un mois.* (Acad.) *Le bras de Dieu n'est pas* RACCOURCI. (Mass.)

— *A bras raccourci*, hors de garde, hors de mesure, et de toute sa force : *Il lui a donné un coup d'épée* À BRAS RACCOURCI. *Il tomba sur son adversaire* À BRAS RACCOURCI. (Acad.)

— Trop court : *Une taille* RACCOURCIE. *Cet habit a un air* RACCOURCI. (Acad.)

— Fig. Abrégé : *Cet historien n'a présenté qu'un tableau* RACCOURCI *de tous les événements.* (Acad.)

= **Raccourci,** n. m. Peint. Effet de perspective par lequel les objets vus de face paraissent plus courts qu'ils ne le sont en effet : *Ce peintre entend bien les* RACCOURCIS. *De beaux* RACCOURCIS. (Acad.)

= **En raccourci,** loc. adv. En petit; d'un façon sommaire : *La famille est la société* EN RACCOURCI. (Lam.)

— Fig. En abrégé : *Je vous ai dit le fait* EN RACCOURCI. *Exposer une affaire* EN RACCOURCI. (Acad.) *Je vous écris donc, et voici de mon voyage en* RACCOURCI. (J.-B. Rouss.)

RACCOURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*court.*) Pron. *rak-kour-cir.* — Accourcir, rendre plus court : RACCOURCISSEZ *cette corde.* RACCOURCIR *un manteau, une jupe. En prenant par ce petit sentier, vous* RACCOURCIREZ *votre chemin de beaucoup.* RACCOURCIR *un discours. Cet accident* A RACCOURCI *ses jours.* (Acad.) *Je me suis guérie, quoique je n'*AIE *point* RACCOURCI *mes promenades.* (Mariv.) *Les grandes afflictions semblent* RACCOURCIR *les heures, comme les grandes joies.* (Chateaubr.)

— *Raccourcir des étriers*, Rehausser, élever les étrivières, auxquelles tiennent les étriers. ‖ *Raccourcir le bras*, le plier en dedans, le retirer. ‖ *Raccourcir ses pas en dansant*, les étendre moins.

— Man. *Raccourcir des demi-voltes*, les faire dans un moindre espace.

— Fig. *Raccourcir un cheval*, ralentir son allure en le rassemblant sous le cavalier.

— Vénér. *Raccourcir un cerf*, donner un relais bas et roide, ou enlever les chiens pour les rapprocher d'un cerf qui a de l'avance.

— Intransitiv. Devenir plus court : *Les jours* RACCOURCISSENT, *commencent à* RACCOURCIR. *Cette toile* RACCOURCIT *beaucoup au blanchissage.* (Acad.)

= **Se raccourcir,** v. pron. Devenir plus court : *Cette pièce de toile* S'EST RACCOURCIE *d'une demi-aune au blanchissage. Nous voici arrivés à l'époque où les jours* SE RACCOURCISSENT. (Acad.)

— Se replier, se ramasser sur soi-même : *Ces deux athlètes se saisissent et se serrent, tantôt ils* SE RACCOURCISSENT, *tantôt ils s'allongent.* (Acad.)

— Par anal : *L'esprit de chaque homme s'étend ou* SE RACCOURCIR *suivant l'application ou l'inapplication où il vit.* (Fén.)

RACCOURCISSEMENT, n. m. Action de raccourcir; résultat de cette action : *Le* RACCOURCISSEMENT *d'un habit. Le* RACCOURCISSEMENT *du pendule.*

RACCOURIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. Pron. *rak-kour-cir.* — (*Je raccours, tu raccours, il raccourt, nous raccourons, vous raccourez, ils raccourent ; je raccourais, nous raccourions ; je raccourus, nous raccourûmes ; je raccourrai, nous raccourrons ; je raccourrais, nous raccourrions ; raccours, raccourons ; que je raccoure, que nous raccourions ; que je raccourusse, que nous raccourussions ; raccourant ; raccouru.*) Revenir en courant.

RACCOURS, n. m. (*cours.*) Pron. *rak-kour.* — Techn. Diminution de longueur d'une pièce d'étoffe.

RACCOUTRÉ, ÉE, part pass. du v. Raccoutrer : *Manteau fort mal* RACCOUTRÉ.

RACCOUTREMENT, n. m. Action de raccoutrer; résultat de cette action. ‖ Vieux.

RACCOUTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cultura*, culture; lat.) Pron. *rak-kou-tré.* — Raccommoder, recoudre : *Faire* RACCOUTRER *son habit, son manteau.* (Acad.) ‖ Vieux.

RACCOUTREUR, n. m. Pron. *rak-kou-treur.* — Anc. Celui qui fait des raccoutrements, qui raccommode des habits.

RACCOUTUMER (SE), v. pr. 1re conj. Pron. *se-rak-kou-tu-mé.* — Fam. Reprendre une habitude : *Il* SE RACCOUTUME *à notre manière de vivre. Il commence à* SE RACCOUTUMER *avec nous.* (Acad.)

RACCROC, n. m. Pron. *rak-kró.* — Fam. Jeu, Succès d'accident, de rencontre, où il y a plus de bonheur que d'adresse : *Il s'est sauvé par un coup de* RACCROC. *Il a fait cette bille par un* RACCROC, *de* RACCROC. *C'est un* RACCROC. (Acad.) *Il se soutient par la rapidité de son esprit, par ces bonheurs de rencontre que les joueurs de billard nomment des* RACCROCS. (H. de Balzac.)

= **Par raccroc,** loc. adv. Sans le vouloir; par hasard.

RACCROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Raccrocher.

RACCROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*croc.*) Pron. *rak-kro-ché.* — Accrocher de nouveau : RACCROCHER *cette tapisserie.* RACCROCHER *un tableau.* (Acad.)

Mon cher, *raccroche*-moi le col de mon manteau. (V. Hugo.)

— Fam. Recouvrer une chose perdue : *Quand j'eus repris mes sens, je voulus revenir, pour tâcher de* RACCROCHER *quelque chose.* (Piron.)

Enfin je vous *raccroche*,
Mon argent bien-aimé ; rentrez dedans ma poche. (Mol.)

— Fig. et pop. En parl. des filles de mauvaise vie, Solliciter les passants.

— Intransitiv. Jeu. Faire un ou plusieurs coups de raccroc : *Ne faire que* RACCROCHER.

= **Se raccrocher,** v. pr. Être accroché de nouveau.

— *Se raccrocher à une chose*, la saisir, s'en aider pour se sauver d'un danger, pour se tirer d'un embarras : *Il était noyé, s'il ne* S'ÉTAIT RACCROCHÉ *à cette branche. Dans le danger, on* SE RACCROCHE *à tout ce qu'on trouve sous sa main.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Se raccrocher à une chose*, s'y attacher pour regagner d'un côté ce qu'on avait perdu de l'autre : *Il avait peu réussi dans la peinture; il* S'EST RACCROCHÉ *au commerce des tableaux.* (Acad.)

— Absol. Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus : *Laissez-le faire, il trouvera bien moyen de* SE RACCROCHER. (Acad.)

RACCROCHEUR, n. m. Celui qui, dans les jeux d'adresse, fait des coups de raccroc : *C'est un terrible* RACCROCHEUR.

RACCROCHEUSE, n. f. Pop. Fille de mauvaise vie qui raccroche les passants.

RACE, n. f. coll. (*radix, radicis*, racine; lat.) Pron. *rass.* — Lignée; tous ceux qui viennent d'une même famille : *Il est d'une bonne* RACE, *de bonne* RACE, *d'une* RACE *illustre, ancienne. Il est de la* RACE *royale. Les trois* RACES *des rois de France. Il y a eu de grands hommes, de grands princes dans cette* RACE. *C'est une* RACE *éteinte. Il n'est pas de* RACE *à faire une lâcheté.* (Acad.) *Sur la fin de la seconde* RACE, *presque toutes les terres étaient devenues des fiefs ou des arrière-fiefs.* (Montesq.)

— *Un noble de race*, celui à qui cette qualité a été transmise, par oppos. à celui qui s'est fait anoblir.

Je sens sous mes baisers ressusciter ma *race.* (C. Del.)

— Par extens. Multitude d'hommes qui sont originaires du même pays, et se ressemblent par les traits du visage, par la conformation extérieure : *La* RACE *caucasienne. La* RACE *mongole. Les habitants de ce royaume, de cette province, sont une belle* RACE *d'hommes.* (Acad.) *Il semble que les Mingréliens, les Géorgiens et les Circassiens ne fassent qu'une seule et même* RACE *d'hommes.* (Buff.)

On doit de tous les Juifs exterminer la *race.* (Rac.)

— *La race mortelle, la race humaine*, les hommes en général.

— Poétiq. *La race future, les races futures, les races à venir*, les hommes à naître :

. . . Ton nom paraîtra dans *la race future*
Aux plus cruels tyrans une cruelle injure. (Rac.)

— En m. part. Classe d'hommes qui ont des inclinations, des habitudes communes : *Les usuriers sont une* RACE *maudite. La* RACE *des pédants est insupportable. La* RACE *des fripons est fort nombreuse.* (Acad.)

— Fam. *Méchante race, petite race*, se dit à de petits enfants, par manière de reproche, de réprimande : *Ce sont de* MÉCHANTES RACES. *Ces* PETITES RACES-*là font un bruit perpétuel.* (Acad.)

— Espèce particulière d'animaux domestiques : *Ce chien, ce cheval est de bonne* RACE. *Pour faire* RACE, *il faut choisir de bonnes cavales.* (Acad.)

— Absol. *C'est un cheval de race*, c'est un cheval de bonne race. ‖ *Ce cheval a de la race*, sa figure, sa construction, annoncent qu'il est de bonne race.

— Prov. et fig. *Les bons chiens chassent de race*, ou *Bon chien chasse de race*, les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs pères. ‖ En parl. des femmes, il ne se dit qu'en m. part. *Cette fille chasse de race*, elle est coquette comme l'était sa mère.

— Écrit. Sainte. Fig. *Race de vipères*, les pharisiens; les gens pervers.

Syn. Race, lignée, famille, maison. *Race* éveille l'idée d'une extraction commune; *lignée*, celle d'une même filiation; *famille*, celle d'une réunion de parents et de serviteurs vivant en commun sous la direction et l'autorité paternelle; *maison*, celle d'une famille distinguée par la noblesse et le rang.

RACÉMEUX, EUSE, adj. (*racemus*, grappe; lat.) Pron. *ra-cé-meu, meuse.* — Bot. Dont les fleurs sont disposées en grappes.

RACER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ra-cé.*

— En parl. des oiseaux. Produire des petits d'une race pure; faire race.

RACHALANDAGE, n. m. Pron. *ra-cha-lan-daj.* — Comm. Action de rachalander; effet de cette action.

RACHALANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*chaland.*) Pron. *ra-cha-lan-dé.* — Comm. Faire revenir des chalands, des acheteurs : RACHALANDER *une boutique.*

RACHAT, n. m. (*achat.*) Pron. *ra-cha.* — Action par laquelle on rachète, on recouvre une chose qu'on avait vendue, en en rendant le prix à l'acheteur : *Vendre à faculté de* RACHAT, *avec faculté de* RACHAT, *à condition de* RACHAT. (Acad.)

— *Rachat d'une rente, d'une pension*, payement d'une certaine somme pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension.

— Par anal. RACHAT *d'une servitude. Il provoqua l'abolition des dîmes d'après le principe équitable du* RACHAT. (Migu.)

— Délivrance, rédemption : *Le* RACHAT *des captifs. Notre-Seigneur a donné son sang pour le* RACHAT *du genre humain.* (Acad.)

— Féod. Somme à laquelle était estimé le revenu d'une année du fief qui devait le droit de relief.

— Jurispr. *Faculté de rachat*, faculté accordée au vendeur, de recouvrer la chose vendue, en remboursant, dans un certain délai, le prix ainsi que les frais et loyaux coûts que l'acquéreur a payés.

— *Rachat de marchandises*, payement d'une certaine somme pour obtenir la remise des marchandises capturées en mer par un corsaire.

RACHE, n. f. Pron. *ra-ch.* — Mar. Trait fait avec un compas sur une pièce de bois.

— Lie du mauvais goudron et de l'huile.

— Anc. métrol. Mesure contenant cinquante livres de sel.

— Anc. Méd. Toute maladie éruptive de la tête; particul. Teigne.

RACHER, v. tr. ou act. 1re conj. — Constr. Faire avec un compas, sur une pièce de bois, le tracé nécessaire pour la tailler.

— Techn. Terminer une broderie par de petits points symétriques.

RACHETABLE, adj. des 2 g. Qu'on a droit de racheter : *Une rente* RACHETABLE. *Une propriété* RACHETABLE *dans trois ans.* (Acad.)

— Fig. *Les fautes ne sont* RACHETABLES *qu'à force de beautés.* (La Harpe.) *Quand ils sont en grand nombre, les défauts ne sont plus* RACHETABLES *qu'à force de beautés.* (Id.)

RACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Racheter : *Rente* RACHETÉE. *Pension* RACHETÉE.

— Fig. Compensé, balancé : *Il pécha par la monotonie du coloris; mais ce défaut est* RACHETÉ *par beaucoup de perfection.* (Bailly.)

— Archit. Corrigé : *Cette irrégularité de terrain est* RACHETÉE *par une rampe.* (Acad.)

RACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-ch-té.* — Il change l'*e* muet du rad. *rachet* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je rachète, je rachèterai, je rachèterais*, etc. — Acheter ce qu'on a vendu : *J'avais vendu mon cheval à un tel, mais je l'*AI RACHETÉ *de lui, je le lui* AI RACHETÉ. (Acad.)

— Acheter des choses de même espèce que celles qu'on a vendues, ou qu'on ne possède plus : *Il avait vendu ses tableaux, il en* A RACHETÉ *d'autres. J'avais donné ce livre, j'en* AI RACHETÉ *un autre exemplaire.* (Acad.)

— *Racheter une rente, une pension*, se libérer, se décharger d'une rente, d'une pension, moyennant une certaine somme une fois payée : *Pour* RACHETER UNE RENTE, *j'avais mis à part, ce matin, douze cents livres.* (Brueys.)

— Délivrer à prix d'argent un captif, un prisonnier : *On le* RACHETA *des mains des pirates.* RACHETER *les prisonniers.* (Acad.)

— En parl. de Jésus-Christ, Sauver : *Il* A RACHETÉ *le genre humain par son sang. Il a voulu mourir pour* RACHETER *les hommes.* (Acad.)

— Par anal. *Je voudrais l'avoir rachetée de mon sang*, se dit en parl. d'une personne qui est morte et qu'on aimait beaucoup.

— Fam. et par exagér. *Si vous me faites ce plaisir-là, vous me* RACHÈTEREZ *la vie.* (Acad.)

— Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier : *Sa bonté* RACHÈTE *beaucoup de ridicules. Un si grand bonheur* RACHÈTE *bien des peines* (Ac.) *Il* RACHÈTE *ces défauts par de grandes vertus.* (Volt.)

— *Racheter ses péchés*, en obtenir la rémission : *Elle* A RACHETÉ SES PÉCHÉS *par les aumônes qu'elle a répandues.* (Fléch.)

— Archit. Corriger; rendre moins sensible un vice, un défaut de construction ou de décoration, une irrégularité : *On a donné la forme octogone à cette cour, afin de* RACHETER *l'irrégularité des bâtiments.* (Ac.)

— Joindre par raccordement deux voûtes de coupe différente : *Les pendentifs* RACHÈTENT *une voûte hémisphérique.*

= **Se racheter**, v. pron. Être racheté : *Cette rente ne pourra plus* SE RACHETER.

— Se délivrer à prix d'argent; payer une rançon pour recouvrer sa liberté : SE RACHETER *de captivité. A Athènes, les esclaves avaient la faculté de* SE RACHETER. *Il* S'EST RACHETÉ *des pirates moyennant une forte rançon.* (Acad.)

— Se soustraire à une charge, moyennant certaines conditions : SE RACHETER *d'un service foncier.* SE RACHETER *d'une peine.* SE RACHETER *du pillage, etc.* (Acad.)

— Fig. Être compensé, balancé : *Ces défauts* SE RACHETAIENT *en lui par de bonnes qualités. Cette fatigue* SE RACHÈTE *par beaucoup d'avantages.* (Acad.)

RACHEUX, EUSE, adj. Pron. *ra-cheu, cheuz.* — Techn. En parl. du bois, Noueux, filandreux et difficile à polir.

RACHEVAGE, n. m. Pron. *ra-ch-vaj.* — Techn. Action de perfectionner et de finir une pièce de poterie déjà ébauchée, ou tout autre ouvrage.

RACHÈVEMENT, n. m. Pron. *ra-chèv-mon.* — Techn. Action de terminer une chose.

— Dernière couche donnée aux chandelles à la baguette.

RACHEVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rach-vé.* — Techn. Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque.

RACHEVEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui termine un ouvrage.

RACHIALGIE, n. f. (ῥάχις, rachis; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *ra-chi-al-jî.* — Méd. Douleur qui a son siége à la colonne vertébrale. || Colique du plomb.

RACHIALGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ra-chi-al-jik.* — Méd. Qui a rapport à la rachialgie.

RACHIALGITE, n. f. (ῥάχις, l'épine du dos; ἄλγος, douleur; gr.) Pron. *ra-chi-al-jitt.* — Méd. Inflammation de la moelle épinière.

RACHIDIEN, IENNE, adj. (ῥάχις, épine du dos; gr.) Pron. *ra-chi-diain, dièn.* — Anat. Qui a rapport, qui appartient à la colonne vertébrale : *Nerfs* RACHIDIENS. *Trous* RACHIDIENS, *artères, veines* RACHIDIENNES. (Acad.)

RACHIS, n. m. (ῥάχις, épine du dos; gr.) Pron. *ra-chiss.* — Anat. Colonne vertébrale : *Le fœtus acéphale peut vivre; mais il meurt quand il est né parce qu'il manque de l'influence de la respiration, qui dépend du cerveau et du* RACHIS. (Brouss.)

— Bot. Axe central de l'épi des Graminées.

RACHISAGRE, n. f. (ῥάχις, épine du dos; ἄγρα, proie; gr.) Pron. *ra-chi-zagr.* — Méd. Douleur arthritique, rhumatisme goutteux de l'épine dorsale.

RACHITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ra-chi-tik.* — Qui est noué et affecté de rachitisme : *Une personne* RACHITIQUE. *Un enfant* RACHITIQUE. (Acad.) *Pope et le maréchal de Luxembourg n'en ont pas moins été de grands hommes pour avoir été* RACHITIQUES. (Kératry.)

— Qui tient du rachitisme : *Affection* RACHITIQUE. (Acad.)

— Pathol. *Constitution rachitique* disposition physique à laquelle on reconnait qu'un enfant est menacé d'être affecté de rachitisme.

— Par extens. Il se dit aussi des blés avortés.

— Substantiv. *C'est un* RACHITIQUE. *C'est une* RACHITIQUE. *Les* RACHITIQUES.

RACHITIS, n. m. Méd. *V.* RACHITISME.

RACHITISME, n. m. (ῥάχις, épine du dos; gr.) Pron. *ra-chi-tism.* — Maladie qui consiste principalement dans la déformation de l'épine du dos et de la plupart des os longs, avec gonflement des articulations : *Le* RACHITISME *est rare dans ce pays.* (Acad.)

— Par extens. Maladie du blé; qui empêche la tige de se développer et la rend noueuse.

RACHOSE, n. f. (ῥαχέω, je fends; gr.) Pron. *ra-köz.* — Méd. Relâchement de la peau du scrotum ou des bourses.

RACINAGE, n. m. Pron. *ra-ci-naj.* — Décoction d'écorce de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture.

— Techn. Dessin imitant des racines, qu'on forme sur les couvertures des livres.

RACINAL, n. m. Constr. Grosse pièce de bois, qui sert au soutien ou à l'affermissement des autres : *Les* RACINAUX *d'un pont.* RACINAUX *de comble.* RACINAUX *de grue.* RACINAUX *d'écluse.* (Acad.)

RACINE, n. f. (*radix*; lat., m. sign.) Pron. *racinn.* — La partie par laquelle les arbres et les autres plantes tiennent à la terre, et en tirent leur principale nourriture : *La* RACINE *d'un arbre, d'une plante. Ces arbres jettent, poussent de profondes* RACINES. *Ces arbres prennent* RACINE *facilement.* RACINE *chevelue.* RACINE *bulbeuse.* RACINE *pivotante.* RACINE *traçante.* (Acad.) *A la* RACINE *le bec de l'iris est gros et arrondi.* (Buff.)

— Fig. Origine : *Le seigneur a fait sécher la* RACINE *des races orgueilleuses.* (Mass.)

Le ciel même peut-il réparer les ruines
De cet arbre séché jusque dans ses *racines.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Il y veut prendre racine; il y prendra racine*, se dit d'un homme qui prolonge trop sa visite, son séjour quelque part : *Vous le voyez planté, et qui* A PRIS RACINE *au milieu de ses tulipes.* (La Br.)

— *Racine du Brésil*, ipécacuanha.

— *Racine d'Arménie*, espèce de garance.

— Particul. Racine de certains arbres, dont on fait des ouvrages d'ébénisterie et de tour : *Un meuble de* RACINE *d'orme, d'if, d'olivier, etc. Une boîte de* RACINE *de buis. C'est du buis de* RACINE. *Voilà une belle* RACINE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit de certaines plantes potagères dans lesquelles ce qu'il y a de bon à manger est ce qui vient en terre : *Faire cuire des* RACINES. *Potage aux* RACINES. *C'est un homme qui ne vit que de* RACINES. (Acad.) *Saint François de Paul n'avait que des* RACINES *pour vivre et un cilice pour se couvrir.* (Fléch.)

— Jurispr. *Fruits pendants par racines*, fruits qui ne sont pas encore coupés et cueillis : *Les fruits* PENDANTS PAR RACINES *font partie du fonds.* (Acad.)

— Par anal. Partie des ongles, des dents, des cheveux par où ils tiennent à la chair : *La* RACINE *de la dent est gâtée. L'ongle est découvert jusqu'à la* RACINE. *Il souffre depuis la plante des pieds jusqu'à la* RACINE *des cheveux.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des cancers, des polypes, des loupes, des durillons, etc. : *Couper un cor jusqu'à la* RACINE, *en enlever la* RACINE. *Les* RACINES *d'un squirre, d'un cancer.* (Acad.)

— Fig. Principes, commencements de certaines choses : *La vertu a jeté de profondes* RACINES *dans son cœur. Le vice ne saurait prendre* RACINE *dans un cœur comme le sien. Il faut couper la* RACINE *de ce mal, avant qu'il augmente.* (Acad.)

— Gramm. Mots primitifs de chaque langue, d'où les autres sont dérivés, ou dont ils sont composés : *Les* RACINES *grecques.* (Acad.) *Le mot* Front *en français est la racine des mots* Frontal, Frontispice, Affronter, Effronté, Effrontément, etc. — *Le mot de* buffle *n'a de* RACINE *ni dans la langue grecque ni dans la latine.* (Buff.)

— Arithm. *Racine carrée d'un nombre proposé*, nombre multiplié par lui-même, nombre que produit un premier. || *Racine cube* ou *cubique*, nombre qui, multiplié par son carré, produit le nombre proposé : *Trois est la* RACINE *carrée de neuf. Trois est la* RACINE *cubique de vingt-sept. Tirer, extraire la* RACINE *carrée, la* RACINE *cubique d'un nombre.* (Ac.)

— *Racine quatrième*, nombre qui, multiplié par son cube, donne le nombre proposé.

RACINEAUX, n. m. pl. Écon. rur. Petits pieux : *Des* RACINEAUX *placés sur des pieux supportent la mangeoire.* (Français de Nantes.)

RACINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*racine.*) Pron. *ra-ci-né.* — Agric. Pousser des racines.

— Transitiv. Techn. Faire un racinage sur la couverture des livres : RACINER *et marbrer les couvertures de livres.* (Lenorm.)

— Teindre en couleur fauve.

RACINIEN, IENNE, adj. Pron. *ra-ci-niain, nièn.* — Philol. Qui ressemble au style de Racine : *Style* RACINIEN. *Élégance, pureté* RACINIENNE.

RACK ou **ARACK**, n. m. Liqueur spiritueuse qu'on fait aux Indes, et qu'on tire du riz fermenté.

— Liqueur qu'on tire du sucre, et qu'on appelle *Tafia* en Amérique :

J'ai donné l'ordre en bas
A tes gens assemblés de se mettre en campagne
Pour préparer le rhum, le *rack* et le champagne. (C. D.)

RACLAGE, n. m. Eaux et for. Action d'éclaircir un bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans.

RACLE, n. f. Pron. *rakl.* — Techn. Outil de bois pour aplanir la terre qui sert à la fabrication des tuiles.

— Mar. Sorte d'instrument de fer tranchant dont on se sert pour gratter les vaisseaux, afin de les tenir propres.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

RACLÉ, ÉE, part. pass. du v. Râcler.

— Adj. *Nageoire raclée*, garnie d'appendices comme râclés ou rendus unis.

— Eaux et for. Éclairci : *Taillis* RACLÉ.

RACLÉE, n. f. Pop. Volée de coups : *Il a reçu une* RACLÉE.

— Agric. Binage qui consiste à racler le sol avec la houe.

RACLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*raschiare*; ital.) Ratisser, enlever, emporter, avec quelque chose de rude ou de tranchant, quelques parties de la superficie d'un corps : RACLER *des peaux, du parchemin, de l'ivoire, de la corne de cerf.* (Acad.) *On peut enlever les écailles de la queue du castor et les* RACLER *au couteau.* (Buff.)

— Par anal. *Ces filets* RACLENT *et balayent le fond de la mer.* (Vitet.)

— *Racler une mesure de grain*, passer la racloire sur une mesure, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

— Fig. et fam. *Ce vin racle le gosier*, il est dur et âpre.

— Fig. et fam. *Cela racle les boyaux*, se dit d'un breuvage médicinal, d'un vin trop vert, et de quelque autre liquide qui donne des tranchées.

— Fig. et fam. *Il ne fait que racler le boyau; il racle du violon, de la basse, etc.*, se dit d'un homme qui joue mal du violon, de la basse, etc. : *Je t'ai défendu cent fois de* RACLER *ton maudit violon.* (Brueys.) *Il mangera son quarteron de mauvais pain, son once de vache, et* RACLERA *de sa basse du matin au soir.* (Did.)

— Par dénigr. Dans le m. sens : *Racler un air.*

— Eaux et for. *Racler un taillis*, l'éclaircir.

RACLERIE, n. f. Pron. *ra-kle-ri.* — Fam. Action de ceux qui raclent de la guitare ou de tout autre instrument à cordes.

— Résultat de cette action; mauvaise musique : *Dieu sait la* RÂCLURE. (Hamilt.)

RACLEUR, n. m. Propr. Celui qui râcle : *Ils couraient les rues, le matin, faits comme des* RACLEURS *de cheminée.* (Piron.)

— Par dénigr. Mauvais joueur de violon.

RACLOIR, n. m. Pron. *ra-kloar.* — Instrument avec lequel on racle : RACLOIR *dont on racle un tonneau.* RACLOIR *pour racler le dedans d'un canon, des fusils, etc.* RACLOIR *dont un jardinier se sert pour racler des allées.* (Acad.)

RACLOIRE, n. f. Pron. *ra-kloar.* — Techn. Instrument qui sert à racler : *Dans ce château, toute la grâce du seizième siècle a honteusement disparu sous la* RACLOIRE *et le badigeon.* (V. Hugo.)

— Planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure, telle qu'un boisseau de blé, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

— Instrument fait en baleine, et avec lequel on ôte tous les matins les matières qui se trouvent sur la langue : *La lame de la* RACLOIRE.

RÂCLURE, n. f. Collect. Petites parties qu'on a emportées de la superficie de quelque corps en le râclant : RÂCLURE *de corne de cerf.* RÂCLURE *d'ivoire, d'ongles, de parchemin.* (Acad.)

RACOLAGE, n. m. Pron. *ra-ko-laj.* — Action de racoler, métier de racoleur.

RACOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Racoler.

RACOLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*raccogliere*, recueillir; ital.) Pron. *ra-ko-lé.* — Engager soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

— Fam. et fig. Réunir : *Cet homme* A RACOLÉ *quelques partisans, quelques admirateurs. Ce poete tâche de* RACOLER *quelqu'un qui écoute ses vers.* (Acad.) *À coup d'annonces, à force de voyageurs, en offrant des avantages illusoires aux abonnés, on en* AVAIT RACCOLÉ *deux mille.* (H. de Balz.)

RACOLEUR, n. m. (*raccoglitore*; ital.) Celui qui fait profession d'engager des hommes pour le service militaire : *Le public en use avec les gens de lettres comme les* RACOLEURS *du Pont Saint-Michel avec ceux qu'ils enrôlent.* (Chamf.)

RACONTAGE, n. m. Pron. *ra-kon-taj.* — Néol. Bavardage; petits contes faits à plaisir; petites médisances : *Les* RACONTAGES *des journaux.*

RACONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Raconter : *L'histoire en est admirable et mérite de vous être* RACONTÉE. (Boss.)

— Rapporté :

Ce refus effronté
Avec un grand scandale au prince est *raconté.* (Rac.)

RACONTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*conter.*) Conter, narrer une chose, vraie ou fausse : RACONTER *une histoire, un fait. Il nous* RACONTA *ses voyages, ses combats. On* RACONTE *de lui beaucoup de choses que je ne crois pas.* (Acad.) RACONTAIT-IL *quelques-unes de ces actions qui l'avaient rendu si célèbre, on eût dit qu'il n'en avait été que le spectateur.* (Fléch.) *Ils nous* RACONTÈRENT *une anecdote qui mérite d'être conservée.* (Barthél.) *Malheur à l'historien qui* RACONTE *son pays sans l'aimer! mais on peut en l'aimant ne pas le flatter.* (A. de Rémusat.)

Il grava sur leur marbre
Ce que je viens de *raconter.* (La F.)
De *raconter* le bien le ciel nous fait la loi. (C. Del.)
A *raconter* ses maux souvent on les soulage. (Corn.)

— Fam. *En raconter*, raconter beaucoup : *Quand il est arrivé de son voyage, il ne finissait pas d'en* RACONTER. *Il en* RACONTAIT *de belles.* (Acad.)

— Absol. : RACONTE *donc, puisque c'est ta manie de* RACONTER. (Did.)

= **Se raconter,** v. pron. Être raconté : *Ce sont des choses qui ne peuvent* SE RACONTER *devant les enfants.*

RACONTEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui a la manie de raconter : *Un ennuyeux* RACONTEUR. (Acad.) *Brantôme,* RACONTEUR *cynique, moulait les vices des grands hommes comme on prend l'empreinte du visage des morts.* (Chateaubr.)

RACORNI, IE, part. pass. du v. Racornir : *Cuir* RACORNI. *Viande toute* RACORNIE. *Fruits* RACORNIS.

— Fam. Qui semble rapetissé, qui ne peut plus se développer et s'étendre : *Cet homme a un rhumatisme qui le tient tout* RACORNI, *qui lui donne un air* RACORNI. (Acad.)

RACORNIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*corne.*) Donner à quelque chose la consistance de la corne : *Le toucher du violon, du violoncelle,* RACORNIT *l'extrémité des doigts.* (Acad.)

— Dessécher, rendre dur et coriace : *Le feu* A RACORNI *ce cuir, ce parchemin. Le feu a tout* RACORNI *cette viande.* (Acad.)

= **Se racornir,** v. pron. Devenir dur et coriace : *Le cuir* SE RACORNIT *au feu. La viande* SE RACORNIT *à force de cuire.* (Acad.)

RACORNISSEMENT, n. m. Pron. *ra-kor-niss-man.* — État de ce qui est racorni : *Le* RACORNISSEMENT *de cette viande, de ce cuir, etc.* (Acad.) *Le* RACORNISSEMENT *des ongles.*

RACOSE, n. m. Chir. V. RHACOSE.

RACQUIT, n. m. Pron. *ra-ki.* — Jeu. Action de se racquitter, de regagner tout ce qu'on a perdu.

RACQUITTÉ, ÉE, part. pass. du v. Racquitter.

RACQUITTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ra-ki-té.* — Faire regagner ce qu'on avait perdu : *Il avait beaucoup perdu; mais j'ai pris son jeu et je* L'AI RACQUITTÉ. *Une seconde affaire* L'A RACQUITTÉ *de ce qu'il avait perdu dans la première.* (Acad.)

= **Se racquitter,** v. pron. Regagner ce qu'on avait perdu : *Il avait perdu tout son argent, mais il* S'EST RACQUITTÉ. *Essayez de vous* RACQUITTER. *Vous vous* RACQUITTEREZ *une autre fois.* (Acad.)

— Par extens. Se dédommager de quelque perte : *Il avait perdu dans son premier marché, il* S'EST RACQUITTÉ *dans le second.* (Acad.)

RADE, n. f. (*raud*, bord; all.) Pron. *rad.* — Certaine étendue de mer, enfoncée dans les terres, qui est à l'abri de certains vents, et où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre : *Les bâtiments sont à la* RADE, *en* RADE, *se tiennent à la* RADE, *mouillent dans la* RADE. *Rester à l'ancre sur une* RADE. *Ce n'est pas un port, c'est une* RADE. *La* RADE *est mauvaise. La* RADE *n'est pas bien sûre.* (Acad.) *L'armée navale des Perses mouillait dans la* RADE *de Phalère.* (Barthél.) *Nous jetâmes l'ancre dans une mauvaise* RADE *sur un fond de rochers.* (Chateaub.)

— *Rade foraine*, rade mal fermée, ceinte en partie de terres peu élevées, et où les bâtiments ne sont pas en sûreté contre les grands vents du large.

— *Être en grande rade*, être au mouillage de la rade le plus éloigné du port. ‖ Par oppos. *Être en petite rade.*

— *Mettre en rade*, sortir du port : *Ce navire* A MIS EN RADE *hier au soir.* (Acad.)

RADÉ, ÉE, part. pass. du v. Rader : *Mesure de grain, de sel, bien, mal* RADÉE.

RADEAU, n. m. Pron. *ra-dô.* — Assemblage de pièces liées ensemble, et formant une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter sur l'eau des hommes, des chevaux, des marchandises, etc. : *Il fit passer son infanterie sur des* RADEAUX. *Les naufragés ont construit un* RADEAU *sur lequel ils se sont sauvés. Il a fait venir plusieurs pièces de vin sur des* RADEAUX. (Acad.) *Ces* RADEAUX *descendent de toutes parts au Meschacebé.* (Chateaubr.)

— Espèce de train de bois à brûler, de bois de construction, de planches, etc., que l'on fait descendre à flot sur une rivière.

RADER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*radere*, raser; lat.) Pron. *ra-dé.* — Mar. Mettre un bâtiment à la rade : RADER *un navire.* (Acad.)

RADER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*radere*, raser; lat.) Techn. Passer une règle sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale, et par ce moyen avoir la mesure juste : RADER *du grain, du sel*, etc. (Acad.)

— Constr. Diviser un bloc de pierre ou de marbre avec le ciseau, en formant deux tranches en dessus et en dessous.

RADEUR, n. m. Techn. Mesureur de sel.

RADEZYGE, n. m. (*rada*, mauvais, et *syge*, maladie; dan.) Méd. Sorte de lèpre commune en Norwége; elle a quelque analogie avec le pian.

RADIABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être rayé d'une liste : *Celui-ci n'est point* RADIABLE.

— N. m. Techn. Planche de bois emmanchée dont se servent les savonniers.

RADIAIRES, n. m. pl. (*radius*, rayon; lat.) Pron. *ra-di-èr.* — Zool. Vers marins dont les organes internes sont disposés en rayons.

RADIAL, ALE, adj. (*radius*, rayon; lat.) Pron. *ra-di-al.* — Anat. Qui a rapport au radius : *Muscle, nerf* RADIAL. *Veine, artère* RADIALE. (Acad.)

— Substantiv. *Le* RADIAL. *La* RADIALE.

— Géom. Il se dit des courbes dont les ordonnées vont toutes se terminer au même point.

— Blas. *Couronne radiale*, couronne surmontée de pointes en rayons.

RADIANT, ANTE, adj. (*radians*; lat., m. sign.) Pron. *ra-di-an, ant.* — Didact. Qui renvoie des rayons : *Tout corps visible est* RADIANT. *Chaleur* RADIANTE. (Acad.)

RADIATION, n. f. (*radiatio*; lat., m. sign.) Pron. *ra-di-a-cion.* — Fin. et Pal. Action de rayer; il se dit lorsqu'on raye quelque article d'un compte, ou que l'on biffe quelque acte, quelques parties d'un écrit, pour les annuler : *La* RADIATION *de l'écrou d'une personne détenue injustement. La* RADIATION *d'une inscription hypothécaire. On ordonna la* RADIATION *des injures contenues dans ce mémoire.* (Acad.)

— Raie que l'on passe sur un article de compte : *On a fait plusieurs* RADIATIONS *sur ses comptes.* (Acad.)

— Action de rayer une personne de la matricule d'un corps auquel elle appartenait : *Sa* RADIATION *a été prononcée.* (Acad.)

— Par anal. Action d'effacer le nom d'une personne d'une liste sur laquelle elle avait été portée : *Demander, solliciter, obtenir sa* RADIATION *d'un rôle de contributions.* (Acad.) *En 1800, quelques émigrés rentrèrent en France, les* RADIATIONS *des noms inscrits sur les fatales listes s'obtenaient assez facilement.* (H. de Balz.)

RADIATION, n. f. (*radius*, rayon; lat.) Didact. Action d'un corps qui lance des rayons de lumière : *La* RADIATION *du soleil.* (Acad.) ‖ Peu usité.

RADICAL, ALE, adj. (*radix, radicis*, racine; lat.) Bot. Propr. Qui naît de la racine : *Feuilles* RADICALES, *pédoncules* RADICAUX.

— Fig. Qui est le principe, l'essence de quelque chose, qui a rapport au principe d'une chose, à son essence : *Dans les libres caprices de leur inspiration, que les écrivains respectent toujours les lois* RADICALES *de la langue.* (V. Hugo.)

— Anc. méd. *Humide radical*, sorte de fluide imaginaire qu'on supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

— *Vice radical*, vice qui en produit d'autres.

— *Guérison, cure radicale*, guérison complète, qui a détruit le mal dans sa racine.

— Jurispr. *Nullité radicale*, nullité qui vicie un acte de manière qu'il ne puisse jamais être valide : *Il y a dans cet acte plusieurs nullités* RADICALES. (Acad.)

— Gramm. *Terme radical*, mot qui est la racine de plusieurs autres. ‖ *Lettres radicales*, lettres qui sont dans le mot primitif, et qui se conservent dans les mots dérivés.

— Alg. *Signe radical*, certain signe qui se met devant les quantités dont on veut extraire la racine.

— *Quantité radicale*, quantité qui est précédée d'un signe du radical.

— Substantiv. Chim. Corps qui, unis à l'oxygène, forment les oxydes et le plus grand nombre des acides : *Le carbone, le soufre et le phosphore sont les* RADICAUX *de l'acide carbonique, de l'acide sulfurique et de*

l'acide phosphorique. Le potassium est le RADICAL *de la potasse.* (Acad.)

— Gramm. *Radical d'un mot*, partie invariable d'un mot, par oppos. aux différentes terminaisons ou désinenses que ce mot est susceptible de recevoir : Chant *est le* RADICAL *du verbe* chanter. (Acad.)

— Polit. Partisan d'une réforme complète, de la constitution et des lois : *Les* RADICAUX. *C'est un* RADICAL. *Le parti des anarchistes, des* RADICAUX, *des démagogues, des adulateurs de la multitude, bouleversait sans cesse Athènes.* (Lam.)

Radical dans le cœur, ton jeune camarade,
Mortiers, vante le peuple en vidant sa rasade. (C. Del.)

RADICALEMENT, adv. Didact. Essentiellement ; dans le principe, dans la source : *Quelques alchimistes prétendaient dissoudre* RADICALEMENT *les métaux. Guérir* RADICALEMENT *une maladie. Acte* RADICALEMENT *nul. Raisonnement* RADICALEMENT *vicieux.* (Acad.)

— Fam. Tout à fait : *Licinius était* RADICALEMENT *athée.* (A. Thierry.)

RADICALISME, n. m. (*radical.*) Pron. *ra-di-ka-lism.* — Polit. Système, opinion des radicaux, les partisans d'une réforme politique complète.

RADICANT, ANTE, adj. (*radicans* ; lat.) Bot. Qui produit des racines distinctes de la racine principale : *La tige du chiendent est* RADICANTE. *Les drageons du fraisier sont* RADICANTS. (Acad.)

RADICATION, n. f. (*radix, dicis*, racine ; lat.) Pron. *ra-di-ka-cion.* — Bot. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICULE, n. f. (*radix, icis* racine ; lat.) Pron. *ra-di-kul.* — Bot. Petite racine qui sort de la grande dans les plantes, les arbres, etc.

— Rudiment de la racine, dans un germe qui se développe.

RADIÉ, ÉE, adj. (*radius*, rayon ; lat.) Bot. Il se dit des fleurs dont le disque est composé de fleurons, et la circonférence de demi-fleurons qui forment des rayons, comme le tournesol : *Fleur* RADIÉE. (Acad.)

— Zool. *Opercule radié*, celui dont les éléments concentriques, augmentant du sommet à la base, sont coupés par des stries qui partent en rayonnant de ce sommet.

— Numism. et blas. *Couronne radiée*, couronne qui a des rayons : *La couronne* RADIÉE *était dans l'origine le signe de l'apothéose.* (Acad.)

— N. f. Bot. Plante à fleurs radiées : *La pâquerette est une* RADIÉE. *Les* RADIÉES *forment la quatorzième classe de la méthode de Tournefort.* (Acad.)

RADIÉ, ÉE, adj. (*radiare* ; lat.) Néol. Dont le nom a été rayé d'une liste : *Je suis émigré ; mais j'espère être* RADIÉ *de la liste par le premier consul.* (H. de Balz.)

RADIER, n. m. Pron. *ra-dié.* — Archit. Grille de charpente ; assemblage de madriers sur lequel on établit dans l'eau les fondations des écluses, des bâtardeaux, etc.

— *Avant-radier*, ouvrage destiné à prévenir les affouissements, aux abords d'une construction hydraulique : *L'*AVANT-RADIER *est en amont.* ‖ *Arrière-radier*, ouvrage semblable à l'avant-radier, mais qui est construit en aval.

RADIEUX, EUSE, adj. (*radius*, rayon ; lat.) Pron. *ra-di-eu, eus.* — Rayonnant, brillant, qui jette des rayons de lumière : *Corps* RADIEUX. *Je n'avais jamais vu le soleil plus* RADIEUX. (Acad.)

Un jour plus *radieux* va commencer d'éclore. (J.-B. R.)

— Phys. *Point radieux*, celui d'où émanent des rayons lumineux.

— Fig. et poétiq. Brillant, éclatant : *Un éclat* RADIEUX. *Front* RADIEUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir le visage, l'air radieux*, avoir un air heureux, satisfait.

— Par anal. *Il est tout* RADIEUX. *Je l'ai trouvé* RADIEUX.

Le prélat *radieux*,
Découvert au grand jour, attirait tous les yeux. (Boil.)

RADIOMÈTRE, n. m. (*radius*, rayon ; lat. μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ra-di-o-mètr.* — Anc. mar. Instrument dont on se servait sur mer pour prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIOTROPE, n. m. Techn. Instrument dont on se sert pour empailler les oiseaux.

RADIS, n. m. (*radix*, racine ; lat.) Pron. *ra-di.* — Fam. Sorte de raifort cultivé : *Déjeuner de beurre et de* RADIS. *On sert des* RADIS *en hors-d'œuvre.* (Acad.)

RADIUS, n. m. (m. lat., rayon ;) Pron. *ra-di-uss.* — Anat. Le plus petit des deux os dont l'avant-bras est composé.

RADOIRE, n. f. Pron. *ra-doar.* — Techn. Instrument qui sert à rader le sel.

RADOTAGE, n. m. Fam. Radoterie, discours sans suite, dénué de raison, de bon sens : *Ce discours n'est qu'un* RADOTAGE. (Acad.)

— Répétition fatigante d'un même fait.

— État de celui qui radote : *Il est tombé dans le* RADOTAGE. (Acad.)

RADOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Tenir des discours, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit : *Il est si vieux, qu'il* RADOTE. *Il commence à* RADOTER. (Acad.)

— Fig. et fam. Dire des choses sans raison, sans fondement : *C'est un homme qui ne fait que* RADOTER. (Acad.) *Le chevalier* RADOTE *et ne sait ce qu'il veut dire.* (Mme de Sév.)

Il croit qu'un livre est tout, et que sans Aristote
La raison ne voit goutte et le bon sens *radote.* (Boil.)

RADOTERIE, n. f. Fam. Extravagance qu'on dit en radotant : *Il ne dit que des* RADOTERIES. (Acad.) *Tout ce qui est là-dedans est une vraie* RADOTERIE. (Mme de Sév.)

RADOTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui radote : *Un vieux* RADOTEUR. *Une vieille* RADOTEUSE. (Acad.) *Il discourait toute la journée avec la vieille* RADOTEUSE. Fén.)

C'est une *radoteuse* ; elle a perdu l'esprit. (La F.)

— Adj. *Il n'est pas si* RADOTEUR *que vous le dites.* (Volt.)

RADOUB, n. m. Mar. Réparation qui se fait au corps d'un bâtiment endommagé, avarié : *Il fait travailler au* RADOUB *de son bâtiment, de son brick. Ce bâtiment est en* RADOUB. (Acad.) *Cette île offrait tout ce qui peut servir à la nourriture, aux commodités de la vie et au* RADOUB *des vaisseaux.* (Volt.) *Quand la mer est tranquille, on peut donner aux bâtiments des* RADOUBS *dont ils ont besoin.* (Rayn.)

— Par analog. Il se dit en parl. des voiles : *Nos voiles ont besoin d'un* RADOUB, *d'un bon* RADOUB. (Acad.)

RADOUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Radouber : *Vaisseau, navire, bâtiment* RADOUBÉ.

RADOUBER, v. tr. ou act. 1re conj. (*radoub.*) Pron. *ra-dou-bé.* — Mar. Faire des réparations au corps d'un bâtiment : RADOUBER *un vaisseau, une frégate, un brick.* (Acad.) *Anson cingle vers la Chine, à Macao, pour* RADOUBER *le seul vaisseau qui lui reste.*

— On dit quelquefois, RADOUBER *des voiles.* (Volt.)

— Fig. Réparer le désordre d'une toilette, habiller, ajuster.

— Techn. Remédier aux avaries qu'a subies la poudre à tirer.

= **Se radouber**, v. pron. Être radoubé.

— Fig. et fam. Réparer une perte, un dommage ; reprendre de la santé, de l'embonpoint : *Il* S'EST *bien* RADOUBÉ. *Il* S'EST RADOUBÉ *tout à l'aise.* (Acad.) *La fortune le réduisit à chercher un asile pour* SE RADOUBER. (Rayn.)

RADOUBEUR, n. m. Mar. Celui qui radoube. ‖ Plus souv. *Calfateur.*

RADOUCI, IE, part. pass. du v. Radoucir : *Des airs* RADOUCIS. (Acad.)

Et ses roulements d'yeux et son ton *radouci*
N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici. (Mol.)

RADOUCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*doux.*) Rendre plus doux : *La pluie* A RADOUCI *le temps. On* RADOUCIT *les métaux par une fonte réitérée.* (Acad.)

— Fig. Apaiser, rendre moins aigre, moins rude : RADOUCIR *quelqu'un. On est parvenu à lui* RADOUCIR *l'esprit, le caractère.* (Acad.)

= **Se radoucir**, v. pron. Devenir plus doux, au propre et au figuré : *Le temps* S'EST *bien* RADOUCI *depuis peu.* (Acad.)

— Fig. Se calmer, s'apaiser : *Il était fort aigri contre un tel, il* S'EST *fort* RADOUCI. *Il n'est plus si en colère, il commence à* SE RADOUCIR. (Acad.) *Comme il* SE RADOUCIT ! (Mol.)

RADOUCISSEMENT, n. m. Pron. *ra-dou-ciss-man.* — Diminution de la violence du froid ou du chaud ; il se dit principal. du froid : *Le* RADOUCISSEMENT *du temps, de la saison.* (Acad.)

— Fig. Diminution dans les maux ; changement en mieux dans les affaires : *La fièvre n'est plus si violente, il y a bien du* RADOUCISSEMENT. *Les esprits étaient fort aigris contre lui, mais il y a eu quelque* RADOUCISSEMENT. (Acad.)

RADULAIRE, n. f. Zool. Polypier fossile.

RAF, n. m. Mar. Marée forte et rapide. ‖ Peu usité.

RAFALE, n. f. Mar. Augmentation soudaine de vent, mais de peu de durée ; coups de vent de terre, à l'approche des montagnes, des côtes élevées : *Une forte, une bonne* RAFALE. *Un temps à* RAFALES. (Ac.) *Ces rafales sont aussi ordinaires au* PRINTEMPS *qu'en automne.* (Buff.) *Le brouillard fut chassé par une terrible* RAFALE. (G. Sand.)

RAFFERMI, IE, part. pass. du v. Raffermir.

RAFFERMIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *raf-fèr-mir.* — Rendre plus ferme : *Le soleil, le beau temps* A RAFFERMI *les chemins. Cet opiat* RAFFERMIT *les dents et les gencives.* (Acad.)

— Fig. Remettre dans un état plus assuré, plus stable : *Le bon air* A RAFFERMI *sa santé. Cet événement* RAFFERMIT *son autorité, sa puissance. Il était ébranlé, mes observations l'*ONT RAFFERMI *dans sa résolution.* (Acad.) *Les deux reines venaient par leurs vœux* RAFFERMIR *la paix quand elle était chancelante.* (Boss.)

Raffermis ma vertu qu'ébranlent tes soupirs. (Boil.)

= **Se raffermir**, v. pron. Devenir plus ferme, plus stable : *Les chairs qui entourent la plaie* SE RAFFERMISSENT. *Sa santé* SE RAFFERMIT *tous les jours.* (Acad.)

— Fig. Se consolider, s'affermir de plus en plus : *Son crédit, son autorité* SE RAFFERMIT *de jour en jour. Il* S'EST RAFFERMI *dans sa résolution.* (Acad.)

RAFFERMISSEMENT, n. m. Pron. *raf-fèr-miss-man.* — Affermissement, ce qui remet une chose dans l'état de fermeté, de sûreté où elle était : *Le* RAFFERMISSEMENT *des chairs. Le* RAFFERMISSEMENT *de la santé.* (Acad.)

— Fig. *Le* RAFFERMISSEMENT *de l'autorité royale, du crédit public.* (Acad.)

RAFFES, n. f. pl. Pron. *raf.* — Techn. Rognures des peaux préparées par les tanneurs et les mégissiers.

RAFFILER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *raf-fi-lé.* — Techn. Arrondir le bout des doigts d'un gant.

RAFFINAGE, n. m. Pron. *raf-fi-naj.* — Techn. Opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté : RAFFINAGE *du salpêtre.* RAFFINAGE *des métaux.* (Acad.)

— Particul. Purification du sucre brut, au moyen du charbon animal et du sang de bœuf : RAFFINAGE *du sucre.*

RAFFINÉ, ÉE, part. pass. du v. Raffiner : *Salpêtre* RAFFINÉ. *Sucre* RAFFINÉ.

— Adj. Fig. Subtil, fin, adroit, rusé : *Les gens qu'on dit être de bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont les vices sont les plus* RAFFINÉS. (Montesq.)

— Anc. Gentilhomme très-délicat sur le point d'honneur.

RAFFINEMENT, n. m. Pron. *raf-finn-man.* — Extrême subtilité : RAFFINEMENT *de politique.* RAFFINEMENT *de spiritualité. La délicatesse du langage ne doit point aller jusqu'au* RAFFINEMENT. (Acad.)

— Excès de recherche que l'on met en certaines actions, en certaines habitudes de la vie : *Les* RAFFINEMENTS *du luxe, de la sensualité, de la volupté. Les riches s'amollissent par des* RAFFINEMENTS *de volupté.* (Fén.) *Il a fait cela par un* RAFFINEMENT *de méchanceté.* (Acad.) *La fausse modestie est le dernier* RAFFINEMENT *de la vanité.* (La Br.)

...Tout le savoir-faire est un *raffinement.* (Regnard.)
Je suis civilisé jusqu'au *raffinement* ; (C. Del.)

RAFFINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*fin.*) Pron. *raf-fi-né.* — Techn. Rendre plus fin, plus pur : RAFFINER *le salpêtre.* RAFFINER *le sucre.* (Acad.)

— Réduire à une plus grande ténuité la matière du chiffon effiloqué, dans les papeteries.

— Chauffer fortement le four quand le verre se gâte pendant le travail.

— Fig. Perfectionner : *Ce que les hommes* ONT *le plus* RAFFINÉ, *c'est l'abaissement.* (Ch. Nod.)

— Intransitiv. Faire des recherches, des découvertes nouvelles : *Il* A *bien* RAFFINÉ *sur cette science. On* A *bien* RAFFINÉ *depuis peu sur les arts, sur la mécanique.* (Acad.)

— *Raffiner à une chose*, y exceller :

Quand on parle de sauce, il faut qu'on y *raffine.* (Boil.)

— Subtiliser : *Il* RAFFINE *sur tout.* RAFFINER *sur le point d'honneur.* RAFFINER *sur la langue.* (Acad.) *Ils ont le goût trop simple pour* RAFFINER *de la sorte.* (Dest.)

= **Se raffiner**, v. pron. Devenir plus fin, moins simple : *Le monde* SE RAFFINE *tous les jours. Quand il vint à Paris, il était bien neuf, mais il* S'EST RAFFINÉ. (Acad.) *L'âme se gâte à mesure qu'elle* SE RAFFINE. (Ste-Beuve.)

RAFFINERIE, n. f. Techn. Lieu où l'on raffine ; principal. Usine où l'on raffine le sucre : *Établir une* RAFFINERIE. *Une belle* RAFFINERIE. (Acad.) *La ville de Hambourg comptait autrefois dans son sein plus de quatre cents* RAFFINERIES *de sucre.* (Chaptal.)

RAFFINEUR, n. m. Techn. Celui qui raffine : RAFFINEUR *de sucre, de salpêtre.* (Acad.)

RAFFINEUSE, n. f. Pron. *raf-fi-neuz.* — Techn. Deuxième pile des moulins à pilons destinés à la fabrication de la pâte du papier : *Matière sortie de la* RAFFINEUSE.

RAFFOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *raf-fo-lé.* — Fam. Se passionner follement pour quelque chose : *Aimez-vous la danse? J'en* RAFFOLE. *Cet homme me plaît infiniment ; j'en* RAFFOLE. (Acad.) *On commence à* RAFFOLER *de la peinture espagnole.* (V. Cousin.)

RAFFOLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*re, fol,* fou.) Devenir fou : *Vous me feriez* RAFFOLIR. (Acad.) || Peu usité.

RAFFUTAGE, n. m. Techn. Façon entière donnée au chapeau, à des outils, etc.

RAFFUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Raffuter : *Outils* RAFFUTÉS. *Chapeau* RAFFUTÉ.

RAFFUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Raccommoder un chapeau dans son entier : RAFFUTER *un chapeau.*

— Il se dit aussi des outils : RAFFUTER *des outils.*

RAFIAU, n. m. Mar. Petite embarcation à rames, gréant d'une voile à antenne, et un foc : *Tout à coup quelques barques sortent de la darse, chargées de monde ; tous les canots des navires, tous les* RAFIAUX *publics, les suivent à la file.* (Jal.)

RAFLAGE, n. m. Techn. État d'un pain de sucre qui est raboteux à la superficie.

RAFLE, n. m. Botan. Axe des épis des Graminées.

— Pétiole des fougères.

— Chass. Filet, tramail pour prendre les petits oiseaux.

— Pêch. Filet garni d'ailes, et à plusieurs ouvertures.

RAFLE, n. f. Agric. Grappe de raisin qui n'a plus de grains : *Le vin peut se boire plus tôt quand on égrène les raisins, et qu'on ne met point la* RAFLE *dans la cuve.* (Acad.) || On dit aussi *Raffe*, et *Râpe.*

— J. de dés. Le même point amené par les deux dés : RAFLE *d'as. Amener* RAFLE. (Acad.) *Je ne suis pas assez fou pour me persuader qu'en quatre coups j'amène* RAFLE *de six.* (Boil.) *Il y en a un qui a eu* RAFLE *de six.* (Volt.)

— Prov. et fig. *Faire rafle*, enlever tout sans rien laisser : *Les voleurs sont entrés dans cette maison, et y ont fait* RAFLE. (Acad.)

Vous allez chaque jour d'une ardeur vagabonde
Faisant rafle partout, de la brune à la blonde. (Regn.)

— Art vétér. Maladie des espèces bovines, consistant dans une éruption de pustules qui s'abcèdent, s'ouvrent et se dessèchent, sans être accompagnées de prurit.

RAFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Râfler.

RAFLER, v. tr. ou act. 1re conj. Emporter tout très-promptement : *Les ennemis sont entrés dans le pays, les voleurs sont entrés dans cette maison, et* ONT *tout* RAFLÉ. (Acad.)

— Intrans. J. de dés. Décider la partie par la première rafle.

RAFLEUX, EUSE, adj. Techn. Il se dit du sucre dont la surface est inégale et raboteuse.

RAFLOUER ou **RENFLOUER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-flou-é, ran-flou-é.* — Mar. Remettre un bâtiment à flot après un sage échou.

RAFRAÎCHI, IE, part. pass. du v. Rafraîchir : *Vin* RAFRAÎCHI. *Eau* RAFRAÎCHIE.

— Mar. *Cette escadre, cette flotte a besoin d'être rafraîchie*, elle a besoin de prendre des provisions fraîches.

= **Rafraîchi**, n. m. Techn. Caisse qu'on place sous des boyaux qu'on ourdit, pour qu'ils ne se salissent pas en traînant.

RAFRAÎCHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*refrigescere*, devenir froid ; lat.) Pron. *ra-frè-chir.* — Rendre frais, donner de la fraîcheur : RAFRAÎCHIR *le vin. Il est venu une pluie qui a* RAFRAÎCHI *l'air,* RAFRAÎCHI *le temps.* (Acad.) *Le souffle du vent* RAFRAÎCHIT *le climat brûlant de la Sicile.* (Villem.) *Les arbres nous donnent leur ombre pour nous* RAFRAÎCHIR *en été.* (Fén.)

— *Rafraîchir le sang*, le rendre plus calme par les remèdes ou par le régime : *L'usage du lait lui a* RAFRAÎCHI *le sang. Le sommeil* RAFRAÎCHIT *le sang.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Cette boisson* RAFRAÎCHIT.

— Fig. *Rafraîchir le sang*, se dit d'une chose qui fait plaisir, qui calme les inquiétudes, qui donne de la tranquillité : *Cette nouvelle m'a* RAFRAÎCHI LE SANG. (Acad.) *Il n'y a rien qui* RAFRAÎCHISSE LE SANG *comme d'avoir su éviter une sottise.* (La Br.) *Rien ne* RAFRAÎCHIT LE SANG *comme de secourir les malheureux.* (Volt.)

— Réparer, remettre en meilleur état : *Elle* RAFRAÎCHIT *quelques parties de son mobilier, tendit à nouveau son appartement.* (H. de Balz.) || *Rafraîchir un mur*, y mettre un nouvel enduit. || *Rafraîchir un tableau*, lui rendre la vivacité des couleurs, en le nettoyant et en le vernissant. || *Rafraîchir une tapisserie*, la raccommoder aux endroits où elle est gâtée, la réparer.

— Fig. *Rafraîchir à quelqu'un la mémoire d'une chose*, lui en renouveler, lui en rappeler le souvenir.

Je l'avais oublié ;
Mais le diable m'en *a rafraîchi la mémoire.* (Regnard.)

— Rogner, couper, tailler l'extrémité d'une chose : RAFRAÎCHIR *les cheveux.* RAFRAÎCHIR *le bord d'un chapeau.* RAFRAÎCHIR *les bordures d'un parterre.* RAFRAÎCHIR *les racines, les branches d'un arbre, avant de le planter.* (Acad.)

— En parl. des troupes. Rétablir par la bonne nourriture et par le repos : *Ces troupes sont fatiguées, il faut les mettre dans de bons quartiers pour les* RAFRAÎCHIR. (Acad.)

— *Rafraîchir une place d'hommes et de munitions*, ou simpl. *Rafraîchir une place*, y faire entrer de nouvelles troupes et de nouvelles munitions.

— Agric. *Rafraîchir la terre*, la remuer, lui donner un nouveau labour.

— Artill. *Rafraîchir un canon*, humecter l'intérieur avec un fauberg lorsqu'on a tiré un certain nombre de coups, et qu'il est échauffé.

— Typogr. *Rafraîchir le tympan*, placer sur le tympan, lorsqu'il est humecté dans le cours de l'impression, trois ou quatre feuilles de papier gris qu'on tire pour absorber l'eau dont il est abreuvé.

— Mar. *Rafraîchir un cable, une amarre*, en filer deux ou trois pieds pour que le portage ne soit plus le même à l'écubier. || *Rafraîchir une manœuvre, un cordage, une pièce de bois*, en couper le bout ; en changer le portage ; faire porter le frottement sur un nouveau point.

= **Se rafraîchir**, v. pron. Être rafraîchi : *L'air, le temps* SE RAFRAÎCHIT. *L'eau* SE RAFRAÎCHIT *promptement dans la glace, dans un courant d'air.* (Acad.)

— Intransitiv. Devenir frais : *Le vin* RAFRAÎCHIT. (Acad.)

— Boire un coup, faire collation, etc. : *Allez* VOUS RAFRAÎCHIR. *Faites* RAFRAÎCHIR *vos gens, vos chevaux, etc.* (Acad.) *J'entrai dans un cabaret, je me reposai, et je* ME RAFRAÎCHIS. (Did.)

— Se rétablir par la bonne nourriture et par le repos : *Ces troupes* SE SONT RAFRAÎCHIES, *ont besoin de* SE RAFRAÎCHIR *dans de bons quartiers.* (Acad.)

— Fig. *Se rafraîchir la tête*, se reposer la tête, se calmer l'esprit.

RAFRAÎCHISSANT, part. prés. du v. Rafraîchir.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE, adj. Pron. *ra-frè-chi-san, sante.* Méd. Il se dit de certains remèdes propres à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à calmer l'agitation des humeurs : *Tisane, potion* RAFRAÎCHISSANTE. *La laitue est* RAFRAÎCHISSANTE. (Acad.) *Cette herbe est acidule et* RAFRAÎCHISSANTE. (Cuv.)

— N. m. Médicament, remède propre à calmer la soif et à diminuer la température du corps : *Donner des* RAFRAÎCHISSEMENTS *à un malade. Il ne lui faut que des* RAFRAÎCHISSEMENTS. (Acad.)

RAFRAÎCHISSEMENT, n. m. Ce qui rafraîchit : *Prendre du* RAFRAÎCHISSEMENT. *Vous avez besoin de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Acad.) *La nuit n'apportait aucun* RAFRAÎCHISSEMENT *à l'atmosphère.* (B. de St.-P.)

— Effet de ce qui rafraîchit : *Cela vous procurera du* RAFRAÎCHISSEMENT. *Le trop de* RAFRAÎCHISSEMENT *est nuisible.* (Acad.)

— Fig. Recouvrement des forces par le repos et par les bons traitements : *L'armée a besoin de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Acad.)

— *Quartier de rafraîchissement*, lieu où les troupes fatiguées se rafraîchissent : *On envoya la cavalerie en quartier de rafraîchissement.* (Acad.)

— N. m. pl. Guerr. Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée : *On se saisit de dix-huit grandes barques chargées de munitions de toute espèce et de* RAFRAÎCHISSEMENTS *que les villes envoyaient aux assiégés.* (Volt.)

— Mar. Vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un bâtiment ; par oppos. aux aliments secs ou salés : *Envoyer des* RAFRAÎCHISSEMENTS *à des vaisseaux. La flotte aborda en tel endroit pour prendre des* RAFRAÎCHISSEMENTS. (Acad.)

— Mets, fruits, boissons, etc., que l'on sert dans une fête, ou que l'on offre à une personne, hors des repas : *On a servi dans cette fête, à ce bal, beaucoup de* RAFRAÎCHISSEMENTS. *C'est lui qui a payé les* RAFRAÎCHISSEMENTS. (Acad.) *C'est toi que j'ai chargé du buffet et des* RAFRAÎCHISSEMENTS. (Scribe.)

RAFRAÎCHISSOIR, n. m. Pron. *ra-frè-chi-çoar.* Écon. dom. Vase où l'on fait rafraîchir les liqueurs, etc.

— Techn. Vase dans lequel le fabricant de sucre de cannes fait refroidir les sirops.

RAFUTAGE, n. m. Techn. Nouvelle façon donnée à un chapeau.

RAFUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Remettre un chapeau à neuf.

RACACHE ou **RAGASSE**, n. f. Zol. Vulg. Pie.

RAGAILLARDI, IE, part. pass. du v. Ragaillardir : *Il se sent tout* RAGAILLARDI.

RAGAILLARDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*gaillard.*) Pron. *ra-ga-iar-dir.* — Fam. Redonner de la gaieté : *Allons, bonhomme, buvez ce petit coup ; cela vous* RAGAILLARDIRA *un peu. Cette nouvelle l'A tout* RAGAILLARDI. (Acad.) *La paix et l'oisiveté l'avaient rendu malade, l'air des montagnes le* RAGAILLARDIT. (E. About.)

Cela *ragaillardit* tout à fait mes vieux jours. (Mol.)

RAGE, n. f. (*rabies* ; lat., m. sign.) Pron. *raj.* — Méd. Hydrophobie ; délire furieux qui est accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre, et qui revient ordinairement par accès : *De tous les animaux, le chien est le plus sujet à la* RAGE. *Accès de* RAGE. *La* RAGE *se déclare. Cautériser un homme mordu, pour le préserver de la* RAGE. *Écumer de* RAGE. (Acad.)

— *Rage blanche*, rage du chien qui écume et mord. || *Rage mue*, celle de l'animal qui écume et ne mord point.

— Prov. et fig. *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage, on fait accroire qu'il a la rage*, quand on veut perdre quelqu'un, ou lui nuire, ou lui faire une injustice, on lui suppose des vices, des défauts, des torts qu'il n'a pas.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la *rage.* (Mol.)

— Par exagér. Douleur violente : *Le mal de dents est une* RAGE. *Avoir une* RAGE *de dents. C'est une* RAGE. (Acad.)

— Fig. Violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. : *Exercer sa* RAGE *contre quelqu'un. Assouvir sa* RAGE. *Satisfaire sa* RAGE. *Cet homme est toujours furieux, ce sont des* RAGES *continuelles. Sa* RAGE *était au comble. Sa* RAGE *s'est calmée, s'est apaisée. Il a eu un violent accès de* RAGE. *Rien n'a pu calmer sa* RAGE. (Acad.)

On lit dans ses regards sa fureur et sa *rage.* (Rac.)
Leur sanguinaire main a déployé sa rage
Sur la veuve et sur l'étranger. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et fam. Violente passion ; penchant outré ; goût excessif : *Vous passez toutes les nuits à jouer, il y a de la* RAGE *à cela. Tout Paris court à ce spectacle, c'est une fureur, une* RAGE. *Il a la* RAGE *d'écrire, de faire des vers. Il lui a pris une* RAGE *de travail, etc.* (Acad.)

... L'avarice est une étrange *rage.* (Boil.)

— Fig. et fam. *Aimer quelqu'un, quelque chose à la rage, jusqu'à la rage*, l'aimer avec fureur, avec excès.

— Fig. et fam. *Faire rage*, faire un grand désordre : *Les soldats ont été chez lui, et ils y ont* FAIT RAGE. (Acad.)

— Faire des efforts extraordinaires ; se signaler par une action d'éclat : *L'avocat en plaidant* A FAIT RAGE *contre la partie adverse. Ce docteur* A FAIT RAGE *dans la dispute. Mon ami* FIT RAGE *pour mes intérêts.* (Acad.) *Le courtier qu'on nous a donné, homme agissant et plein de zèle, dit qu'il* A FAIT RAGE *pour vous.* (Mol.)

Harangues de méchants soldats,
Ils promettent de *faire rage.* (La F.)

— Fig. et fam. *Dire rage de quelqu'un*, en dire tout le mal imaginable.

RAGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rage.*) Pron. *ra-jé.* — Il prend l'e muet euphon. entre le rad. *rag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous rageons, il ragea*, etc. — Fam. Se fâcher ; s'irriter : *Villeroy confondu, Villars* RAGEANT, *Effiat roulant les yeux, Estrées hors de lui de surprise, furent les plus remarqués.* (St.-Simon.)

RAGEUR, EUSE, n. Pron. *ra-jeur, jeus.* — Fam. Celui, celle qui fait rage, qui se fâche, qui s'irrite aisément : *C'est un* RAGEUR. *C'est une petite* RAGEUSE.

— Adj. : *Avoir le caractère* RAGEUR.

RAGEUSEMENT, adv. Pron. *ra-jeuz-man.* — D'une manière rageuse, avec rage : *Il se mit à frapper* RAGEUSEMENT *les dormeurs.* (H. de Balz.)

RAGOT, OTE, adj. Pron. *ra-gô, gott.* — Fam. Qui est de petite taille, court et gros : *Un homme* RAGOT. *Une femme* RAGOTE.

— Substant. *C'est un* RAGOT, *un petit* RAGOT, *une petite* RAGOTE. (Acad.) *L'Allemand auprès de qui j'étais était un petit* RAGOT. (Hamilt.)

— Man. Il se dit d'un cheval ramassé, bien pris dans sa taille, et qui a le cou très-court : *Ce cheval est un bon* RAGOT. (Acad.)

— Chass. Sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

RAGOT, n. m. Techn. Crampon de fer attaché aux limonières des voitures.

RAGOT, n. m. Pop. Bavardage insignifiant, sans suite et sans liaison : *Quels* RAGOTS *nous faites-vous là? Faire un tas de* RAGOTS.

RAGOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ra-go-té.* — Pop. Murmurer contre quelqu'un; grogner.

RAGOTIN, n. m. (*Ragotin, nom propre.*) Pron. *ra-go-tain.* — Homme contrefait, ridicule, qui apprête à rire.

— Enfant rabougri, de mauvaise mine.

RAGOUMINIER, n. m. Pron. *ra-gou-mi-nié.* — Bot. Cerisier nain d'Amérique, à feuilles de saule.

RAGOÛT, n. m. (*regustus*, qui remet en goût; lat.) Pron. *ra-goû.* Mets composé de différents ingrédients, et apprêté pour satisfaire le goût, pour exciter l'appétit : *Un bon, un excellent* RAGOÛT. *Une poitrine de veau en* RAGOÛT. *Les* RAGOÛTS *ne valent rien pour la santé.* (Acad.) *Je vais ordonner toutes sortes de* RAGOÛTS, *avec vingt-quatre bouteilles de Champagne.* (Lesage.) *Parmi vingt bons* RAGOÛTS, *la plus grossière viande que l'on me défendrait constamment de goûter serait le seul morceau qui pourrait me tenter.* (Dest.)

— Par anal. Assaisonnement : *On y mange un peu de grosse viande sans* RAGOÛT. (Fén.)

— Fig. et fam. Ce qui excite, irrite les désirs : *La difficulté est une espèce de* RAGOÛT. *C'est un homme entièrement dépravé, qui ne trouve une sorte de* RAGOÛT *que dans le vice.* (Acad.) *Les* RAGOÛTS *de l'amour-propre se tournent en peines.* (Fén.) *Et quel est le nouveau* RAGOÛT *dont vous allez le régaler?* (Dest.) *Vous trouverez en lui toute la sûreté d'un mari et tout le* RAGOÛT *d'un galant.* (Campistr.) ‖ Il vieillit.

— Fam. *Quel ragoût trouvez-vous à cela?* quel plaisir y trouvez-vous?

— Peint. Couleur animée par des reflets harmonieux qui flattent la vue : *Ce peintre a du* RAGOÛT *dans sa couleur.* (Acad.) ‖ Vieux.

RAGOÛTANT, part. prés. du v. Ragoûter.

RAGOÛTANT, ANTE, adj. Pron. *ra-gou-tan, tant.* — Qui ragoûte, qui plaît au goût, qui excite l'appétit : *Ce mets-là n'est guère* RAGOÛTANT. *Il nous faudrait quelque chose de* RAGOÛTANT, *de plus* RAGOÛTANT. (Acad.)

— Fam. et fig. Qui flatte, qui intéresse, qui est agréable : *Une figure* RAGOÛTANTE. *Voilà une femme bien* RAGOÛTANTE. (Acad.)

— *Cela est peu ragoûtant*, se dit d'une chose pour laquelle on a de la répugnance : *La commission dont vous me chargez est peu* RAGOÛTANTE, *n'est guère* RAGOÛTANTE, *n'est pas* RAGOÛTANTE. (Acad.)

RAGOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ragoûter : *Personne* RAGOÛTÉE.

RAGOÛTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *goût.*) Redonner du goût, remettre en appétit : *Il a perdu l'appétit, il faut essayer de le* RAGOÛTER. RAGOÛTER *un malade.* (Acad.)

— Fig. Exciter de nouveau, réveiller le désir : *Il est tellement blasé, qu'on ne trouve rien de nouveau pour le* RAGOÛTER. (Acad.)

= **Se ragoûter,** v. pron. Se remettre en appétit : *Il fait tout ce qu'il peut pour se* RAGOÛTER. (Acad.)

RAGRAFÉ, ÉE, part. pass. du v. Ragrafer : *Habit* RAGRAFÉ. *Robe, ceinture* RAGRAFÉE.

RAGRAFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*agrafe.*) Agrafer de nouveau : RAGRAFEZ *votre habit, votre robe, votre ceinture.* (Acad.)

RAGRANDI, IE, part. pass. du v. Ragrandir : *Trous* RAGRANDIS.

RAGRANDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*grand.*) Rendre plus grand ce qui l'était déjà : *Il a fait* RAGRANDIR *son salon, son parterre.* RAGRANDIR *un trou avec la tarière.* (Acad.)

= **Se ragrandir,** v. pron. Devenir plus grand : *L'ouverture* S'EST RAGRANDIE. (Acad.)

RAGRÉAGE, n. m. Pron. *ra-gré-aj.* — Mar. Opération qui consiste à polir avec l'herminette la surface extérieure, les bordages, les ponts, etc., d'un bâtiment dont la construction est achevée.

RAGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Ragréer.

RAGRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-gré-é.* — Archit. Mettre la dernière main à une construction, en repassant le marteau et la ripe aux parements des murs, pour les rendre unis et polis, et en terminant les corniches et les moulures qui ne sont qu'en masse.

— Par anal. Remettre un édifice à neuf : RAGRÉER *une maison, une façade.* (Acad.)

— *Ragréer une ouvrage de menuiserie, de serrurerie*, y mettre la dernière main; en faire disparaître toutes les inégalités.

— Hortic. *Ragréer une branche d'arbre*, couper, enlever avec la serpette la superficie du moignon, d'une branche sciée.

— Mar. *Ragréer un navire*, polir avec des herminettes et des varlopes, les bordages des ponts, les sabords, etc.

= **Se ragréer,** v. pron. Mar. Se réparer, se pourvoir de ce qui manque : *Ils travaillèrent à se* RAGRÉER *d'une grande vergue, d'un mât d'artimon.* et absol. *à se* RAGRÉER. (Acad.)

RAGRÉMENT, n. m. Pron. *ra-gré-man.* — Archit. Action de ragréer un ouvrage; résultat de cette action : *Ce palais paraît nouvellement bâti depuis le* RAGRÉMENT *qu'on y a fait.* (Acad.)

RAGUE, n. f. Pron. *ragh.* — Mar. Pomme de racage.

— *Rague goujée*, celle qui s'adapte sur un dormant et qui sert de conduite à une manœuvre courante.

RAGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Raguer.

— Mar. *Câble ragué*, câble altéré, écorché et coupé en partie.

RAGUER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-ra-ghé.* — Mar. En parl. des cordages, des câbles, etc. Se frotter, s'user, se couper, s'écorcher!

RAGUET, n. m. Pron. *ra-ghè.* — Pêch. Sorte de morue verte.

RAGUETTE, n. f. Pron. *ra-ghètt.* — Bot. Espèce d'oseille ou de patience.

RAÏA, n. m. Pron. *ra-ia.* — Sujet de l'empire turc soumis à la capitation, comme les chrétiens, les juifs, etc.

RAIDE, adj. des 2 g. V. ROIDE.

RAIE, n. f. (*radius*, rayon; lat.) Pron. *rè.* — Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe de couteau, etc. : *Tirer, faire une* RAIE *sur une feuille de papier, sur un plancher, sur une muraille. Effacez ce mot, cette phrase, tirez une* RAIE *dessus.* (Acad.)

— Toute ligne plus longue que large, naturelle ou artificielle : *Ce cheval a une* RAIE *noire sur le dos. Étoffes à grandes* RAIES, *à petites* RAIES, *à mille* RAIES. (Acad.)

— Agric. Entre-deux des sillons : *Dans ce pays les laboureurs font les* RAIES *fort creuses. Une* RAIE *de champ.* (Acad.)

— Séparation des cheveux faite sur le haut de la tête.

— Rainure ou ligne médiane qui sépare les deux portions latérales du corps : *La* RAIE *du dos.*

— Taches allongées, blanches, de la cornée.

— Art. vétér. *Raie de misère*, espèce de sillon que le temps creuse sur la fesse des vieux chevaux maigres et épuisés.

RAIE, n. f. Pron. *rè.* — Zool. Poisson de mer plat et cartilagineux de la famille des Plagiostomes : *Manger de la* RAIE. *Du foie de raie. Une moitié de* RAIE. (Acad.) *La* RAIE *paraît sur les meilleures tables et son foie est très-estimé des gourmets.* (H. Cloquet.)

— *Raie bouclée*, espèce de genre raie, renfermant des poissons distingués par un corps presque carré très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux munis chacun d'un aiguillon recourbé; elle parvient à douze pieds et même au delà : *La* RAIE BOUCLÉE *fréquente toutes les mers de l'Europe.* (H. Cloquet.)

RAIFORT, n. m. (*raphanus*; lat., m. sign.) Pron. *rè-for.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères; une des espèces, le *Raifort cultivé* est connu à Paris sous le nom de *Rave* et de *Radis*.

RAIGRASS, n. m. (*ray grass*; angl.) Bot. Espèce d'ivraie : *Dans les pays privés de prairies naturelles, on en fait d'artificielles en trèfles, en mélilot ou en* RAIGRASS, *qu'on destine aux agneaux.* (Tessier.)

RAIL, n. m. (m. angl. *barre.*) Pron. *rèl.* — Mécan. Bande de fer posée sur le sol d'une chaussée, et servant à emboîter chacune des roues des locomotives et des wagons mis en mouvement sur un chemin de fer.

— Fig. : *L'instinct est une sorte de* RAIL *où la nature fatale entraîne la brute.* (V. Hugo.)

RAILÉS, adj. m. pl. Pron. *rè-lé.* — Vèner. En parl. de chiens, De même taille.

RAILLE, n. f. Zool. Vulg. La Rousserole.

— Techn. Outil pour remuer la braise d'un fourneau. ‖ Râteau à long manche.

RAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Railler : *Il a été* RAILLÉ, *bafoué par tout le monde.*

RAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rire.*) Pron. *ra-ié.* — Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule : RAILLER *quelqu'un agréablement, finement, grossièrement. Il* RAILLE *ses meilleurs amis.* (Acad.)

Tel vous semble applaudir qui vous *raille* et vous joue. (Boil.)

— Tourner en dérision :

Allez, il vous sied mal de *railler* ma douleur. (Mol.)

— Absol. : *Il* RAILLE *sans cesse.* (Acad.)

— Intransitiv. RAILLER *de tout le monde. Il* RAILLE *des choses les plus saintes.* (Acad.)

Ne *raillons* point ici de la magistrature. (Rac.)

— Badiner, ne parler pas sérieusement : *On ne sait s'il* RAILLE *ou s'il parle sérieusement. Je ne* RAILLE *point.* (Acad.)

= **Se railler,** v. pron. Se moquer : *Il se* RAILLE *de tout ce qu'on lui peut dire. C'est se* RAILLER *du monde que de faire de pareilles propositions.* (Acad.)

— Fam. Badiner : *Ne voyez-vous pas qu'il se* RAILLE? *Vous vous* RAILLEZ, *je crois.* (Acad.)

RAILLERIE, n. f. Pron. *ra-y-rî.* — Action de railler; plaisanterie; moquerie : *Fine* RAILLERIE. *C'est une* RAILLERIE *méchante. Il lui est arrivé une aventure dont on fait des* RAILLERIES *partout. Il a tourné cela en* RAILLERIE *au lieu de s'en fâcher.* (Acad.) *Le talent particulier d'Aristophane était la* RAILLERIE. (Roll.) *La* RAILLERIE *ne convient pas à ceux qui sont placés au-dessus des autres.* (Fléch.) *La* RAILLERIE *est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel.* (Montesq.) *Ne poussons pas plus loin la* RAILLERIE. (Dest.)

Du monde voulez-vous bannir la *raillerie?* (Desmahis.)

— Fam. *Cela passe la raillerie*, se dit d'une plaisanterie trop forte, trop piquante, des suites fâcheuses d'une affaire fâcheuse : *Après avoir commencé par jouer petit jeu, il a perdu cent mille francs;* CELA PASSE LA RAILLERIE. *Ils s'amusaient à des jeux de main, et l'un d'eux a eu le bras rompu; cela* PASSE LA RAILLERIE. (Acad.)

— *Entendre la raillerie*, avoir le talent de railler agréablement : *Peu de personnes* ENTENDENT LA *fine et innocente* RAILLERIE. (Bouh.)

— *Entendre raillerie*, ne point s'offenser des railleries dont on est l'objet.

Il *entend raillerie* autant qu'homme de France. (Mol.)

— *Il n'entend pas raillerie*, se dit aussi d'un homme sévère qui ne pardonne pas les plus légers manquements : *Ne négligez pas ce qu'il vous a ordonné, il n'entend pas* RAILLERIE. (Acad.)

— *Il n'entend pas raillerie là-dessus sur ce chapitre-là*, se dit d'un homme sensible et épineux sur une certaine chose : *Nous* N'ENTENDONS PAS RAILLERIE *sur les matières de l'honneur.* (Mol.)

— Fam. *La raillerie en est-elle?* est-il permis de railler; de plaisanter sans craindre d'offenser?

— Fam. *C'est une raillerie*, se dit d'une chose qu'on entend dire, mais qui ne paraît pas vraisemblable.

— Dans le m. sens : *C'est une raillerie de nous venir dire, de croire que...*, c'est une chose ridicule, une absurdité.

— Dans le sens contraire : *Il n'y a point de raillerie à cela, ce n'est point une raillerie*, cela est sérieux.

— *Raillerie à part, sans raillerie*, sérieusement, tout de bon.

— Prov. et fam. *Cette raillerie passe le jeu, passe jeu*, elle est trop forte.

RAILLEUR, EUSE, adj. Pron. *ra-ieur, ieuz.* — Porté à la raillerie : *Esprit* RAILLEUR. *Humeur* RAILLEUSE. *Cette femme est trop* RAILLEUSE. (Acad.)

— *Discours, ton railleur*, discours plein de raillerie, ton de plaisanterie. ‖ Dans le m. sens, Paroles railleuses.

— Substantiv. Personne qui aime à railler, qui raille souvent : *Un agréable* RAILLEUR. *Un froid* RAILLEUR. *Une fine* RAILLEUSE. (Acad.)

... Les *railleurs* et les mauvais plaisants,
D'ordinaire, avec moi passent fort mal leur temps. (Regn.)

— Fam. *Vous êtes un railleur*, se dit à un homme qu'on soupçonne de ne parler pas sérieusement.

Vous *êtes grand railleur*, milord, mais je parie
Que vous ne rirez pas de ma plaisanterie. (C. Del.)

— Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*, on se moque souvent de ceux qui veulent se moquer des autres.

RAILURE, n. f. Pron. *rè-lur*. — Techn. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille.

RAILWAY, n. m. (m. angl. *chemin à barres*.) Pron. *reil-oué*. — Néol. Chemin de fer.

RAINCEAU, n. m. V. RINCEAU.

RAINE ou **RAINETTE**, n. f. (*rana*, grenouille; lat.) Pron. *rènn*, *rè-nètt*. — Zool. Genre de Reptiles de l'ordre des Batraciens ; ils ressemblent beaucoup aux grenouilles par leur forme, mais ils en diffèrent par une petite ventouse qu'ils portent à l'extrémité de leurs doigts ; l'espèce la plus commune est connue sous le nom vulg. de *Graisset* : RAINETTE *verte*. RAINETTE *commune*. *Je traversai l'Indre en entendant le chant clair, la note unique, que jette incessamment, par temps égaux, la* RAINETTE. (H. de Balz.) *C'est au milieu des bois, c'est sur les branches des arbres que la* RAINE *passe presque toute la belle saison, sa peau est si gluante, et ses pelotes visqueuses se collent avec tant de facilité à tous les corps, quelque polis qu'ils soient, que la* RAINE *n'a qu'à se poser sur la branche la plus unie, même sur la surface inférieure des feuilles, pour s'y attacher de manière à ne pas tomber*. (Lacep.)

RAINEAU, n. m. (*rain*, rameau, petit bâton.) Pron. *rè-nô*. — Constr. Pieces de charpente qui lie les têtes des pilotis dans une digue.

RAINER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *rè-né*. — Techn. Faire une rainure dans une planche.

RAINETTE, n. f. V. RAINE.

RAINETTE, n. f. Pron. *rè-nètt*. — Techn. Instrument dont le charpentier se sert pour tracer des lignes et donner de la voie aux scies.

— Outil du fondeur de caractères.

— Art vétér. Instrument qui sert à diviser l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAINOIRE, n. f. Pron. *rè-noar*. — Techn. Rabot qui sert à rainer le bois.

RAINURE, n. f. (*radius*, rayon ; lat.) Pron. *rè-nur*. — Techn. Petite entaillure faite en long sur l'épaisseur d'un morceau de bois ou d'une planche, pour y assembler une autre pièce, ou pour servir à une coulisse : *Faire une* RAINURE. *Assembler à languettes et* RAINURES *des cloisons des planchers*. (Acad.)

— Anat. Cavité allongée, qui se remarque à la surface des os, et où sont insérées différentes parties : *La* RAINURE *mastoïdienne du temporal*. (Acad.)

RAIPONCE, n. f. Pron. *rè-ponss*. — Bot. Genre de plante de la famille des Campanulacées dont les racines se mangent en salade, et dont les feuilles passent pour être apéritives et rafraîchissantes : *Une salade de* RAIPONCES. *Manger de la* RAIPONCE. (Ac.)

RAIRE ou **RÉER**, v. intr. ou neut. 4^e conj. Pron. *rèr*, *ré-é*. — Vèner. En parl. du cerf, crier : *Les cerfs* RAIENT *quands ils sont en* RUT. (Acad.) *Dès le mois d'août les cerfs* RAIENT *d'une voix forte*. (Buff.) *Les chevreuils ne* RAIENT *pas si fréquemment ni d'un cri aussi fort que les cerfs*. (Id.)

— V. trans. Anc. Raturer ; effacer.

— Raser, couper le poil de fort près.

— Prov. *Un barbier rait l'autre*, on se rend des services mutuels.

RAIS, AISE, part. pass. du v. Raire. Rasé.

— Substantiv. Prov. *Ne se soucier ni des rais ni des tondus*, ne s'inquiéter de personne.

RAIS, n. m. pl. (*radius*, rayon ; lat.) Pron. *rè*. — Anc. Poétiq. Rayons, traits de lumière : *Les* RAIS *de la lune*. (Acad.) *La lune vivifie les eaux par ses* RAIS *lumineux*. (B. de St-P.)

Combien de fois la lune à leurs pas éclairés
Et couvrant de ses *rais* l'émail de la prairie,
Les a vus à l'envi fouler l'herbe fleurie. (La F.)

— Blas. Pointes qui sortent d'une étoile comme des rayons : *Une étoile à cinq* RAIS, *à six* RAIS, *à huit* RAIS. (Acad.)

— Techn. Pièce qui entre par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes : *Il y a un* RAIS *rompu à cette roue. Remettre un* RAIS *à une roue. Remettre des* RAIS *à des roues*. (Acad.)

— Archit. *Rais de cœur*, ornement en forme de cœur, propre à la moulure appelée Talon.

RAISIN, n. m. (*racemus*, petit rameau ; lat.) Pron. *rè-zain*. — Fruit de la vigne : *Une grappe de* RAISIN. *Cette vigne porte de beaux* RAISINS. *Des* RAISINS *blancs. Des* RAISINS *noirs*. RAISINS *secs, cuits au four, au soleil*. RAISIN *de Damas, de Corinthe*. RAISIN *de caisse. Souvent ce n'est pas le meilleur* RAISIN *qui fait le meilleur vin*. (Acad.)

Le rosier est sans fleurs, le pampre sans *raisin*. (J.-B. R.)

— Mar. *Raisin de tropique*, petit goëmon en grappes et flottant de la zone torride.

— Bot. *Raisin d'ours*, arbrisseau traînant, espèce d'arbousier toujours vert, dont on prétend que les ours recherchent beaucoup le fruit.

— Bot. *Raisin des bois*, airelle. ‖ *Raisin de chèvre*, nerprun. ‖ *Raisin de loup*, morelle noire.

— Zool. *Raisin de mer, de seiche*, œufs de seiches ou de certains coquillages.

— Prov. *Moitié figue, moitié raisin*. ‖ V. FIGUE.

— Techn. *Grand raisin*, sorte de papier employé pour l'impression des ouvrages de luxe.

RAISINÉ, n. m. (*raisin*.) Pron. *rè-zi-né*. — Espèce de confiture liquide faite avec du raisin doux, auquel on ajoute quelquefois des poires ou des coings : *Un pot de* RAISINÉ. RAISINÉ *de Bourgogne*. (Acad.) *Ils nous servirent des légumes cuits à l'eau, et du riz accommodé au miel et au* RAISINÉ. (Chateaub.)

RAISINIER, n. m. Pron. *rè-zi-nié*. — Bot. Arbre d'Amérique.

RAISON, n. f. (*ratio* ; lat., m. sign.) Pron. *rè-zon*. — Faculté intellectuelle par laquelle l'homme connait, juge et se détermine à agir : *Dieu a donné la* RAISON *à l'homme pour lui faire discerner le bien du mal, le vrai d'avec le faux. Il faut que les passions soient soumises à la* RAISON. *Cultiver, former sa* RAISON. *Souvent nous n'avons pas assez de force pour faire usage de toute notre* RAISON. (Acad.) *L'homme n'est homme que par la* RAISON. (Fonten.) *La* RAISON *ne vient aux enfants que par degrés*. (Buff.) *La juste et droite* RAISON *est une lumière de l'âme qui fait voir les choses comme elles sont*. (La Rochef.) *Un homme sage veut que la* RAISON *gouverne seule et toujours*. (La Br.)

— *Perdre la raison*, tomber en démence.

— Par exagér. il se dit d'un homme qui fait une chose contraire au bon sens : *Quoi ! vous avez fait ce mauvais marché ? il faut que vous* AYEZ PERDU LA RAISON. (Acad.)

— Bon sens, sagesse, justesse d'esprit : *Sa conduite est pleine de* RAISON. *La* RAISON *a fait de grands progrès chez ce peuple*. (Acad.) *La* RAISON *vient tard aux gouvernements comme aux hommes*. (Volt.) *La* RAISON *individuelle se forme et se développe à l'aide de la* RAISON *générale*. (Lamenn.) *Vous ne sauriez avoir tort, et vous êtes toute* RAISON. (Mol.)

Où l'usage prévaut, nulle *raison* n'est bonne. (Quinault.)

— *Parler raison*, parler sagement, raisonnablement : *C'est un homme qui* PARLE *toujours* RAISON. *Il faut autant qu'on peut* PARLER RAISON *aux enfants*. (Acad.)

— Fam. Se montrer raisonnable, accommodant, traitable : *Voilà* PARLER RAISON. *C'est* PARLER RAISON, *cela*. (Acad.)

— Prov. *N'avoir ni rime ni raison*, se dit d'un raisonnement, d'un discours erroné, d'un ouvrage d'esprit très-mal fait, etc. : *Il n'y a* NI RIME NI RAISON *à tout ce qu'il dit. Cet auteur a fait une pièce où il n'y a* NI RIME NI RAISON. *Ce discours, cet écrit, etc.,* N'A NI RIME NI RAISON. (Acad.)

— *Être de raison*, ce qui n'existe que dans l'imagination, par oppos. à *Être réel* : *Une montagne d'or, un palais de diamants, sont des* ÊTRES DE RAISON. (Acad.) *Sans certaines vertus, l'amitié est un* ÊTRE DE RAISON. (Volt.)

— *Mariage de raison*, mariage où les convenances, les rapports d'état et de fortune ont été plus consultés que l'inclination.

— Ce qui est de devoir, de droit, d'équité, de justice : *Se rendre à la* RAISON. *Réduire quelqu'un à la* RAISON, *le mettre à la* RAISON. *C'est la* RAISON, *que chacun soit maître chez soi*. (Acad.)

— Et qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite ?
— Qui je veux ? la *raison*, mon bon droit, l'équité.
(Mol.)

— Fam. *Mettre quelqu'un à la raison*, le soumettre par la force.

— *Avoir raison*, être fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait : *Vous avez tort, c'est lui qui* A RAISON. *Il* A EU RAISON *de congédier ce domestique. Vous n'*AVEZ *pas* EU RAISON *de vous emporter ainsi contre lui*. (Acad.) *Les gens heureux croient toujours* AVOIR RAISON, *quand la fortune soutient leur mauvaise conduite*. (La Rochef.)

J'ai tort ou j'*ai raison*. (Mol.)

— Par extens. *Avoir raison d'un homme, d'un animal*, le dominer : *J'ai dompté des chevaux dont personne ne pouvait* AVOIR RAISON. (J. Sandeau.)

— Absol. Prévaloir : *La raison finit toujours par* AVOIR RAISON. (Montesq.)

— *Donner raison à quelqu'un*, prononcer en sa faveur, déclarer qu'il a raison d'agir, de parler comme il fait ; *Il* DONNE *toujours* RAISON *au dernier qui lui parle*. (Acad.)

— *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est juste et raisonnable : *Enfin vous commencez à* ENTENDRE RAISON. (Acad.)

— *Ne pas entendre raison*, ne pas céder, rester ferme dans ses sentiments, ses résolutions : *Quelque proposition qu'on lui ait faite, il* N'A *jamais voulu* ENTENDRE RAISON.

Elle *n'entend* ni pleurs, ni conseil, ni *raison*. (Rac.)

— *Il n'entend pas raison là-dessus*, se dit d'un homme qui, sur quelque point, se montre tout à fait inflexible, ou qui est toujours prêt à se formaliser.

— Prov. *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, les plus forts font toujours la loi.

— *Comme de raison*, comme il est juste, comme il est raisonnable de faire.

— Prov. *Vivre selon Dieu et raison*, vivre en homme de bien.

— *Plus que de raison*, plus qu'il n'est raisonnable : *Il a bu* PLUS QUE DE RAISON. (Acad.) *Allons, ne vous affligez point* PLUS QUE DE RAISON. (Danc.)

— Pal. *Pour valoir, pour servir ce que de raison, pour être ordonné ce que de raison*, pour valoir ou pour être ordonné ce qui sera de justice, d'équité.

— Satisfaction, contentement qu'on demande, qu'on prétend obtenir touchant une chose : *Je vous ferai avoir* RAISON *de vos prétentions. Je ne saurais tirer* RAISON *de ce débiteur*. (Acad.)

— Particul. Réparation d'un outrage, d'un affront : *Il m'a offensé, j'en ai tiré* RAISON. *Il se plaint, je lui ferai* RAISON *l'épée à la main. Je vous demande* RAISON *de l'insolence de vos gens*. (Acad.)

Je *demande raison* d'un acte si perfide. (Boil.)

Nous avons tous les deux des *raisons* à nous faire :
Fixez l'heure, le lieu, l'arme ; à vous j'en réfère. (V. Hug.)

— *Se faire raison soi-même, à soi-même*, se faire justice par force, de sa propre autorité : *Il n'est pas permis de se faire* RAISON SOI-MÊME. (Acad.)

— *Faire raison à quelqu'un d'une santé qu'il a portée*, boire avec lui à la santé de la personne qu'il a nommée : *Je vous ai porté la santé d'un tel,* FAITES-M'EN RAISON. (Acad.)

On vous *fera raison* avec du malvoisie. (C. Del.)

— *Faire raison de*, venger de : *Tibère appelait ses crimes au secours de ses vices, et la terreur lui* FAISAIT RAISON DU *mépris*. (Chateaubr.)

— *Demander à quelqu'un raison de quelque chose*, demander à quelqu'un qu'il explique les motifs de ce qu'il a fait ou dit : *On lui* A DEMANDÉ RAISON *de ses discours*. (Acad.) *Je vous ai dit ce qui se passe, et je vous* DEMANDE RAISON *de cette affaire-là*. (Mol.)

— *Rendre raison de quelque chose*, en rendre compte, en expliquer les causes : *On lui a fait* RENDRE RAISON *d'un pareil procédé. Je suis prêt à* RENDRE RAISON *de ma conduite*. (Acad.)

— *Rendre raison à quelqu'un*, se battre en duel avec lui, pour cause d'une offense.

— Preuve par discours, par argument : *Il appuie son opinion de bonnes* RAISONS. *Je me rends à vos* RAISONS. *Il m'a payé de mauvaises* RAISONS. *Dites-moi vos* RAISONS. *Déduire ses raisons. Alléguer de bonnes* RAISONS. (Acad.) *Il porta tour à tour à la tribune les* RAISONS *d'un homme d'affaires et les aper-* [illegible] *homme d'État*. (Mignet.) *Plus on oppose de* RAISONS *pour et de* RAISONS *contre, moins le jugement est sain*. (H. de Balz.) *Les mauvaises passions ont de mauvaises* RAISONS *pour expliquer toutes choses*. (Fr. Soulié.)

Il soutient par *raisons* que les hommes sont tous
Sots, vains, extravagants, ridicules et fous. (Regnard.)

— Fam. *Point tant de raisons*, façon de parler dont un supérieur se sert pour imposer silence à un inférieur dont les objections, les répliques déplaisent.

— Sujet, cause, motif : *Juste* RAISON. *Bonne* RAISON. *Je ne sais pas les* RAISONS *qu'il a eues d'entreprendre cette affaire. Il vous a repris avec* RAISON. *Vous m'attaquez sans* RAISON. (Acad.)

On aime sans *raison*, et sans *raison* l'on hait. (Corn.)
...Moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
— Pour les trouver ainsi vous avez vos *raisons*. (Mol.)

— *Raison d'être*, nécessité en vertu de laquelle une chose existe : *Le plus pauvre intéressé dans cette association a sa place, son travail, sa* RAISON D'ÊTRE. (Em. Souv.)

— *A plus forte raison*, avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort : *Si l'on est obligé de faire du bien aux étrangers,* À PLUS FORTE RAISON *on doit en faire à ses parents*. (Acad.)

— Fam. *Pour raison à moi connue*, pour un sujet, pour un motif que je ne veux pas divulguer : *Je ne ferai pas ce que vous voulez,* POUR RAISON À MOI CON-

NUE. *Je n'en dirai pas davantage,* POUR RAISON À VOUS CONNUE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Conter ses raisons, ses petites raisons à quelqu'un,* lui expliquer les motifs, de la conduite qu'on a tenue : *Je lui ai conté mes* RAISONS *et il a approuvé ce que j'avais fait.* (Acad.)

— *Raison d'État, raison de famille,* considérations d'intérêt par lesquelles on se conduit dans un État, dans une famille : *La* RAISON D'ÉTAT *n'a pas permis que..... C'est une* RAISON *de famille qui a fait ce mariage.* (Acad.)

Les intérêts d'État sont des *raisons* si hautes. (C. Del.)

— Au pl. Prat. Titres, prétentions qu'une personne peut avoir : *Céder ses droits, noms,* RAISONS *et actions; être subrogé aux droits, noms,* RAISONS *et actions de quelqu'un.*

— Mathém. Rapport d'une quantité à une autre quantité : RAISON *géométrique. Il y a même* RAISON *géométrique entre trois et six qu'entre six et douze.* RAISON *double, triple.* RAISON *composée.* RAISON *directe, inverse.* (Acad.) *La face n'acquiert point de longueur, que le crâne ne diminue dans une même* RAISON. (G. St-Hil.)

— Comm. Collectiv. Noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer la correspondance, les billets et les lettres de change : *La* RAISON *de la société sera Joseph Perrin, Paul Gondinier, Jacques Blanechat.* (Acad.)

— Intérêt, mise de fonds, part d'un associé dans une société de commerce : *Sa* RAISON *est d'un tiers, d'un cinquième.* (Acad.) || Vieux.

— Anc. *Livre de raison,* registre où un négociant porte tous ses comptes par *Doit* et *Avoir.* || On dit, *Grand livre.*

— Techn. *Mettre les pièces de bois en leur raison,* mettre chaque morceau, chaque pièce en sa place.

= **A raison de, En raison de,** loc. prép. A proportion de : *L'industrie de l'homme croît* EN RAISON *de ses besoins.* (Acad.) *Les souffrances morales ne sont pas absolues; elles sont* EN RAISON DE *la délicatesse des âmes.* (H. de Balz.) *La durée des corps organisés n'est point comme celle des minéraux,* EN RAISON *des masses et des densités.* (Richerand.) *L'activité se développe* EN RAISON *des besoins.* (Voln.)

— Sur le pied de : *On paya cet ouvrier* À RAISON *de l'ouvrage qu'il avait fait. Je vous payerai cette étoffe* À RAISON *de dix francs l'aune. Il doit être payé* EN RAISON *du temps qu'il y a mis.* (Acad.)

— Phys : *La vitesse d'un corps qui tombe est* EN RAISON DIRECTE DU *carré du temps,* augmenté dans le même rapport que ces carrés croissent : *L'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance du corps lumineux,* diminué dans le même rapport que ces carrés croissent, *etc. : Newton posa ce principe si simple et si fécond, que tous les corps s'attirent d'autant plus qu'ils sont plus proches et qu'ils ont plus de masse ou, pour parler le langage des géomètres, que l'attraction est* EN RAISON INVERSE *du carré des distances, et* EN RAISON DIRECTE *des masses.* (Bailly.)

— Par anal. *Ils se choquèrent rudement et rejaillirent chacun à leur côté, en* RAISON *réciproque de leur vitesse et de leurs masses.* (Montesq.)

= **En raison de,** vu, en considération de : *En* RAISON *de son extrême jeunesse : En* RAISON *des circonstances.* (Acad.)

— En proportion : *L'imposition n'en doit pas être faite seulement* EN RAISON *des biens des contribuables, mais* EN RAISON COMPOSÉE *de la différence de leurs conditions, et du superflu de leurs biens.* (J.-J. Rouss.)

= **Sous la raison de,** loc. prép. Comm. Sous le nom, sous la désignation de :

Elle exploitait à très-gros intérêts,
Sous la raison: Mensonge et calomnie
Une fabrique de pamphlets. (Viennet.)

= **A telle fin que de raison,** loc. adv. On s'en sert pour exprimer d'une manière indéterminée qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile : *Il fit faire un procès-verbal de l'état des lieux,* À TELLE FIN QUE DE RAISON. (Acad.) *Il ne faut les rendre témoins* À TELLE FIN QUE DE RAISON *des sujets de chagrin et de ressentiment que leur fille me donne.* (Mol.)

— Fam. À tout événement.

= **Pour raison de quoi,** loc. adv. Pal. A cause de quoi.

RAISONNABLE, adj. des 2 g. Pron. *rè-zo-nable.* — Qui est doué de raison; qui a la faculté de raisonner : *L'homme est un être* RAISONNABLE. (Acad.) *Dieu nous a faits semblables à lui, c'est-à-dire* RAISONNABLES, *afin que nous puissions le connaître comme la vérité infinie, et l'aimer comme l'immense bonté.* (Fén.)

— Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité : *Ce jeune homme est devenu fort* RAISONNABLE. *Vous n'êtes pas* RAISONNABLE *d'en user comme vous faites. Vous êtes trop* RAISONNABLE *pour exiger cela de moi. Ce marchand est fort* RAISONNABLE. (Acad.) *Nous touchons au temps où les hommes vont commencer à être* RAISONNABLES. (Volt.)

... Je vous crois aussi trop *raisonnable*
Pour ne pas prendre bien est avis profitable. (Mol.)

— Résigné : *Après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus* RAISONNABLE *que je ne croyais.* (Acad.)

— En parl. des choses, Conforme à la raison, à l'équité : *Il m'a fait des objections* RAISONNABLES. *Les conditions qu'on lui a proposées sont assez* RAISONNABLES. (Acad.) *Dieu m'a-t-il tiré du néant sans aucun motif* RAISONNABLE? (Fén.) *C'est la supputation que nous avons jugée la plus* RAISONNABLE. (Boss.)

.. Vos raisonnements ont l'air si *raisonnable.* (C. Del.)

— Suffisant, convenable : *On lui a donné une pension* RAISONNABLE. *Le blé est à un prix* RAISONNABLE. (Acad.) *Si vous gagnez souvent de ces petites sommes-là nous en aurons à la fin une* RAISONNABLE. (Lesage.)

— Fam. Qui est au-dessus du médiocre : *Il est d'une taille* RAISONNABLE. *Il jouit d'un revenu* RAISONNABLE. *Il a un appartement d'une grandeur* RAISONNABLE. (Acad.)

Il était, quand je l'eus, de grosseur *raisonnable.* (La F.)

RAISONNABLEMENT, adv. Avec raison; conformément à la raison, à l'équité : *Vous en usez trop* RAISONNABLEMENT *pour n'être pas approuvé.* (Acad.) *Ah! voilà qui me plaît, c'est parler* RAISONNABLEMENT, *cela.* (Campistr.) *Écrire* RAISONNABLEMENT. (La Br.)

— Suffisamment, convenablement : *Il a du bien* RAISONNABLEMENT. *Je veux être payé* RAISONNABLEMENT. (Acad.)

— Passablement; dans une mesure convenable : *Sa maison est* RAISONNABLEMENT *grande. Il n'est pas bien malade, car il mange et boit* RAISONNABLEMENT. (Acad.)

— Par iron. *Elle est* RAISONNABLEMENT *laide,* elle est fort laide.

RAISONNANT, part. prés. du v. Raisonner.

RAISONNANT, ANTE, adj. Pron. *rè-zo-nan, nantt.* — Fam. Qui a l'habitude de raisonner : *Je vous trouve aujourd'hui bien* RAISONNANTS. (Mol.)

RAISONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Raisonner : *Une suite de desseins* RAISONNÉS. (Buff.) *Nous sommes portés à nous persuader qu'une chose bien* RAISONNÉE *est une chose raisonnable.* (Nisard.)

— Adj. Appuyé de raisons et de preuves : *Requête* RAISONNÉE. *Projet* RAISONNÉ. (Acad.) *Platon regarde comme une précaution très-importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule* RAISONNÉ *qui en montre la justice et l'utilité.* (J.-J. Rouss.)

— En parl. d'une méthode, d'un traité, qui rend raison des règles d'un art, d'une science : *Arithmétique* RAISONNÉE. *Grammaire* RAISONNÉE. *Cours* RAISONNÉ *de langue française.*

— *Analyse raisonnée,* analyse accompagnée de réflexions : *Analyse* RAISONNÉE *de l'histoire de France.* (Acad.)

RAISONNEMENT, n. m. Pron. *rè-sonn-man.* — Faculté, action de raisonner : *Le* RAISONNEMENT *est le tâtonnement de la raison.* (Rivar.) *C'est un homme fort, puissant en* RAISONNEMENT. *Il y a dans cet ouvrage une grande force de* RAISONNEMENT. (Acad.) *Il faut aux hommes une autre autorité que le* RAISONNEMENT *pour les attacher à l'observation de leurs devoirs.* (Necker.)

— Argument, syllogisme; motifs allégués dans une question, dans une affaire : *Tous ces* RAISONNEMENTS *sont superflus. A quoi tendent tous ces* RAISONNEMENTS? *Convaincre quelqu'un par la force de ses* RAISONNEMENTS. *Il a appuyé son* RAISONNEMENT *de preuves, d'exemples.* (Acad.) *Mes* RAISONNEMENTS *sont moins fondés sur des principes que sur des faits.* (J.-J. Rouss.)

D'une fausse philosophie
Je hais les vains *raisonnements.* (Gresset.)

Tes sots *raisonnements* sont pour moi superflus. (Regn.)
Tant de *raisonnements* offensent ma colère. (Rac.)

— Fam. *Faire des raisonnements à perte de vue;* faire des raisonnements vagues, et qui ne concluent rien.

— Fam. *Point tant de raisonnements; point de raisonnement,* façons de parler dont un supérieur se sert à l'égard d'un inférieur, pour lui marquer qu'il veut être obéi sans réplique.

RAISONNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *rè-zo-né.* — Se servir de sa raison pour reconnaître, pour juger : *L'homme est intelligent quand il* RAISONNE. (J.-J. Rouss.) *C'est le propre de l'homme de* RAISONNER. RAISONNER *faux.* RAISONNER *de travers.* RAISONNER *sur de mauvais principes, sur de faux principes, sur de bons principes. Les passions ne* RAISONNENT *point.* (Acad.)

Ce n'est pas *raisonner* que parler de la sorte. (C. d'Harl.)

— Chercher et alléguer des raisons pour éclaircir une affaire, une question, pour appuyer une opinion, etc. : *Nous* AVONS *beaucoup* RAISONNÉ *sur cette affaire. La loi ne* RAISONNE *pas, elle commande.* (Acad.) *Le cœur ne* RAISONNE *point.* (Volt.) *Plus on veut* RAISONNER, *plus on s'égare.* (Mass.)

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison. (Mol.)

— Répliquer, alléguer des excuses, au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes : *Je n'aime pas les enfants qui* RAISONNENT. *Les maîtres veulent qu'on ne* RAISONNE *pas et qu'on obéisse.* (Acad.)

— Fam. *Ne raisonnez pas tant; vous raisonnez, je crois,* se disent quand on s'adresse à un inférieur dont les discours, les réponses importunent et offensent : *Tu* RAISONNES, *je crois.* (Dest.)

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle, raisonner pantoufle,* raisonner de travers.

— Mar. *Faire raisonner un bâtiment,* le héler, lui faire des questions; l'envoyer reconnaître.

— Transitiv. Appliquer le raisonnement à quelque chose : *C'est un homme qui* RAISONNE *toutes ses actions, toutes ses démarches. Cet acteur* RAISONNE *bien ses rôles.* (Acad.) *Dans l'ancienne philosophie on voulut* RAISONNER *l'idée.* (Marm.)

— Fam. Faire entendre raison à quelqu'un : *Elle lui avait confessé sa faiblesse, et sa grand'mère l'*AVAIT RAISONNÉE. (G. Sand.)

— Substantiv. Manie de raisonner.

Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Volt.)

= **Se raisonner,** v. pron. Fam. Être discuté : *Un ordre supérieur ne* SE RAISONNE *pas.* (Ch. Nod.)

RAISONNEUR, EUSE, n. Pron. *rè-zo-neur, neuz.* — Celui, celle qui raisonne : *C'est un bon, c'est un excellent* RAISONNEUR. *Un détestable* RAISONNEUR. (Acad.) *Il y a des gens qui se croient de grands* RAISONNEURS *parce qu'ils sont pesants.* (Helvét.)

— Plus souv. en m. part, Personne qui fatigue, qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements : *C'est un* RAISONNEUR *ennuyeux, un* RAISONNEUR *éternel, perpétuel.* (Acad.)

... Ne t'érige point, de grâce, en *raisonneur.* (Quinault.)

— Fam. Celui qui, au lieu de recevoir docilement les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne, réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises : *Ce valet fait bien le* RAISONNEUR. *Elle fait bien la* RAISONNEUSE. (Acad.) *Taisez-vous, petit* RAISONNEUR. (C. Del.)

— Théâtr. Personnage grave de comédie, dont le langage est ordinairement celui de la morale et du raisonnement : *Il est engagé à ce théâtre pour jouer les* RAISONNEURS. *Cléante du Tartufe est le plus beau rôle de l'emploi des* RAISONNEURS. (Acad.)

— Adjectiv. En m. part. Qui réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises : *Cet enfant est bien* RAISONNEUR. *C'est une grande* RAISONNEUSE. (Acad.) *On doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable, mais non pas un valet* RAISONNEUR. (Brueys.)

RAJAH ou **RAJA,** n. m. Pron. *ra-ja.* — Prince indou, anc. vassal de l'empereur du Mogol.

RAJEUNI, IE, part. pass. du v. Rajeunir : *Elle est tout à fait* RAJEUNIE.

— Fig. *La France rajeunie marche à des destinées nouvelles.*

RAJEUNIR, v. tr. ou act. 2[me] conj. (*re, jeune.*) Rendre jeune, redonner la jeunesse : *Selon la Fable, Médée* RAJEUNIT *Éson. Cet alchimiste se vantait d'avoir trouvé le secret de* RAJEUNIR *les vieillards.* (Acad.)

— Plus souv. Rendre l'air de la jeunesse : *Sa perruque le* RAJEUNIT *de vingt ans. Cette bonne nouvelle l'a tout* RAJEUNI.

— Fig. *Dans le mariage, les douces réminiscences du passé* RAJEUNISSENT *le présent et l'embellissent.* (Portalis.)

— Fig. et fam. Faire la barbe : *Les barbiers écrivent sur leur enseigne : Ici l'on* RAJEUNIT. (Acad.)

— Par extens. RAJEUNIR *un arbre en le taillant.* RAJEUNIR *une pensée par l'expression.* (Acad.) *Les*

grands hommes ne sauraient RAJEUNIR *une nation vieille.*

— Intransitiv. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse : *Il semble que cette femme* RAJEUNISSE. *Le serpent* RAJEUNIT *en quittant sa vieille peau.* (Acad.)

— Fig. : *Au printemps, la nature, tout* RAJEUNIT. (Acad.)

= **Se rajeunir**, v. pr. Se donner l'air jeune : *Il croit* SE RAJEUNIR *en portant perruque.* (Acad.) *Elles avaient en vain travaillé tout le jour à* SE RAJEUNIR. (Montesq.)

— Fig. *La terre* SE RAJEUNIT *chaque année au printemps.* (Fén.)

— Fam. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement : *Elle dit n'avoir que trente ans, je crois qu'elle* SE RAJEUNIT *un peu.* (Acad.)

RAJEUNISSEMENT, n. m. Pron. *ra-jeu-niss-man.* — Action de rajeunir; état de celui qui est ou parait rajeuni : *Le* RAJEUNISSEMENT *d'Éson.* (Ac.)

— Fig. *Le progrès consiste dans le travail de dissolution, de fusion, de* RAJEUNISSEMENT *des partis.* (Guizot.)

— Hortic. *Rajeunissement des arbres*, opération qui consiste à couper des tiges, des branches pour en faire pousser de nouvelles.

RAJUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rajuster : *Ressort* RAJUSTÉ. *Serrure* RAJUSTÉE. *Habit* RAJUSTÉ.

RAJUSTEMENT, n. m. Pron. *ra-juss-te-man.* — Action de rajuster, résultat de cette action.

RAJUSTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ra-juss-té.* — Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état : RAJUSTER *un ressort, une serrure.* RAJUSTER *un habit.* (Acad.) *Il* AVAIT RAJUSTÉ *avec des épingles le papier de tenture, qui tombait par lambeaux.* (J. Sandeau.) *Il était occupé devant le miroir à* RAJUSTER *sa personne.* (Regn.)

— Fig. et mot. *Cette succession* A *bien* RAJUSTÉ *ses affaires.* (Acad.)

Une belle, d'un mot, *rajuste* bien des choses. (Mol.)

— Particul. Apaiser un mécontentement, faire cesser une brouillerie : *Ils ont eu une querelle; cela est difficile à* RAJUSTER. (Acad.)

= **Se rajuster**, v. pron. Être rajusté : *Ce ressort, cette serrure ne peut* SE RAJUSTER.

— Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé : *Leur toilette était fort en désordre, ils* SE RAJUSTÈRENT *à la hâte et du mieux qu'ils purent.* (Acad.)

RÂLANT, part. prés. du v. Râler.

RÂLANT, ANTE, adj. Méd. Qui a le râle; qui offre les caractères du râle.

RÂLE, n. m. (*onomatopée.*) Action de râler; bruit qu'on fait en râlant : *Le* RÂLE *de la mort, de l'agonie. On croit qu'il va mourir, il a déjà le* RÂLE. (Acad.) *J'entendis un bruit sinistre, semblable au* RÂLE *d'un homme qu'on égorgerait.* (Ballanche.)

— Pathol. Murmure, bruit produit pendant l'acte respiratoire par le passage de l'air à travers les liquides contenus dans les bronches : RÂLE *crépitant.* RÂLE *muqueux, sec;* RÂLE *sonore, ronflant;* RÂLE *sibilant.*

RÂLE, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers; il a le bec comprimé, la queue courte et les doigts allongés : RÂLE *de genêt.* RÂLE *rouge.* RÂLE *noir. Le* RÂLE *court fort vite.* (Acad.) *Dans les marais Pontins, on trouve des canards et des sarcelles, des macreuses, des* RÂLES. (L. Viardot.) *Voilà une douzaine de* RÂLES *à genêt.* (Regn.)

RÂLEMENT, n. m. Pron. *râl-man.* — Action de râler; râle : *Le* RÂLEMENT *de la mort. Ce malade a un* RÂLEMENT *qui le fatigue beaucoup.* (Acad.)

RALENTI, IE, part. pass. du v. Ralentir : *Mouvement* RALENTI. *Zèle* RALENTI.

RALENTIR, v. tr. ou act. 2[me] conj. (*lent.*) Pron. *ra-lan-tir.* — Rendre plus lent : RALENTIR *sa course, sa marche.* RALENTIR *le mouvement d'un ressort.* (Acad.)

— Fig. Refroidir, modérer, diminuer : *Cet accident* A RALENTI *son zèle. L'âge* RALENTIRA *cette vivacité, cette ardeur.* (Acad.) *Rien ne peut* RALENTIR *l'activité du travail et de l'industrie.* (Rayn.)

— Man. *Ralentir un cheval*, modérer son mouvement.

= **Se ralentir**, v. pron. Devenir plus lent, moins actif : *Ce mouvement* S'EST RALENTI. *Votre cheval* SE RALENTIT. *Les passions de la jeunesse* SE RALENTISSENT *avec le temps.* (Acad.)

— Fig. *Les bonnes intentions des alliés* SE RALENTISSENT. (Fléch.) *Je connais les domestiques : peu à peu leur beau zèle* SE RALENTIT. (Dider.)

Leur fougue impétueuse enfin *se ralentit.* (Rac.)

— Avec ellips. du pron. : *Il ne songea qu'à profiter de cette première ardeur de sa faction, qu'il ne fallait pas laisser* RALENTIR. (Volt.)

RALENTISSEMENT, n. m. Pron. *ra-lan-tiss-man.* — Diminution de mouvement d'activité : *Le* RALENTISSEMENT *du pendule. Le* RALENTISSEMENT *des travaux d'un siége.* (Acad.)

— Fig. Refroidissement : *Le* RALENTISSEMENT *de son zèle, de son ardeur.* (Acad.)

RÂLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *râ-lé.* — Rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration; il se dit propr. des agonisants : *Il est très-mal, sa poitrine s'emplit; il commence à* RÂLER. (Acad.) *Il* RÂLAIT *et se débattait contre la mort; mais il ne pouvait prononcer une parole.* (Mérim.)

RALINGUE, n. f. Pron. *ra-laingh.* — Mar. Cordage en trois que l'on coud autour des voiles pour en renforcer les bords.

— *Mettre une voile en ralingue*, mettre les ralingues dans une direction parallèle à celle du vent, en sorte qu'il ne frappe la voile par aucune face.

RALINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Ralinguer : *Voiles* RALINGUÉES.

RALINGUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ra-lain-ghé.* — Mar. Garnir une voile de ses ralingues : *Les voiles sont faites, il n'y a plus qu'à les* RALINGUER. (Acad.)

— *Faire ralinguer une voile*, l'orienter de manière qu'elle soit en ralingue. || V. FASEYER.

— Intransitiv. fig. Avoir froid, trembler.

RALLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ra-lé* — Chass. Crier ; il se dit des cerfs, surtout quand ils sont en rut.

RALLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rallier : *Troupes* RALLIÉES. *Vaisseaux* RALLIÉS.

RALLIEMENT, n. m. Pron. *ra-li-man.* — Guerr. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rapprochent, se rassemblent : *Le* RALLIEMENT *des troupes se fit derrière un petit bois.* (Ac.) *Le* RALLIEMENT *d'une flotte, d'une armée navale.*

— *Mot de ralliement*, mot qu'un chef donne à ses troupes pour qu'elles se rallient, en cas de déroute et de séparation.

— Par extens. Mot, signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnait, ou par lequel on le désigne : *La vérité n'a point de noms de parti; l'erreur peut admettre des* MOTS DE RALLIEMENT. (Volt.)

— Plus ordinair. Mot que l'on donne à la suite du mot d'ordre : *Les sentinelles doivent connaitre le mot de* RALLIEMENT, *afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles.* (Acad.)

— *Signe de ralliement*, certains signes dont on convient pour se reconnaitre.

— *Point de ralliement*, endroit marqué aux troupes pour se rallier.

— Fig. *Point de ralliement*, opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points.

RALLIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ra-lié.* — (Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, *nous ralliions, vous ralliiez.* — Guerr. Rassembler, réunir, mettre ensemble : RALLIER *des troupes.* RALLIER *un escadron.* RALLIER *des vaisseaux, une flotte.* (Acad.)

— Fig. RALLIER *les esprits. Les esprits étaient divisés, cette proposition les* A RALLIÉS. (Acad.) *On ne peut* RALLIER *les partis qu'en les éclairant.* (C. Nod.)

— Mar. *Rallier son poste*, manœuvrer pour le reprendre, après l'avoir quitté. || *Rallier un vaisseau*, le rejoindre. || *Rallier la terre*, faire route dessus. || *Rallier au vent, rallier le vent*, serrer le vent; gouverner au plus près.

— Véner. Arrêter les chiens, et les ramener dans la voie, quand ils ont pris le change.

= **Se rallier**, v. pron. Se rassembler, se réunir, se remettre ensemble : *Ils* SE RALLIÈRENT *derrière l'infanterie. Les vaisseaux égarés* SE SONT RALLIÉS *au reste de l'escadre.* (Acad.) *Le pays a levé la bannière : il faut la tenir ferme et haute, pour que tous* S'Y RALLIENT. (Guizot.)

— Fig. SE RALLIER *aux gens de bien.* (Volt.)

— Mar. *Se rallier à terre*, s'approcher de terre.

RALLONGE, n. f. Ce qui sert à rallonger une chose : *Mettre une* RALLONGE *à une robe, à une table.* (Ac.)

RALLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Rallonger : *Habit* RALLONGÉ. *Jupe* RALLONGÉE.

RALLONGEMENT, n. m. Pron. *ra-lonj-man.* — Action de rallonger; résultat de cette action.

RALLONGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ra-lon-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *rallong*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous rallongeons, il rallongea*, etc. — Rendre une chose plus longue en y ajoutant une pièce, un morceau, etc. : *Ce rideau est trop court, il faut le* RALLONGER. RALLONGER *une jupe.* RALLONGER *une table.* (Acad.)

— Allonger : RALLONGER *ces étrivières, ces étriers.* (Acad.)

= **Se rallonger**, v. pron. Devenir plus long : *Loin de* SE RALLONGER, *cette étoffe se raccourcira au blanchissage.*

...Ses griffes
Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies. (Boil.)

RALLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Rallumer : *Feu* RALLUMÉ. *Bougies* RALLUMÉES.

RALLUMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*re*, et *allumer.*) Allumer de nouveau : *On a éteint ces bougies, il faut les* RALLUMER. RALLUMER *le feu qui s'est éteint.* (Acad.)

Ils *rallument* le feu de leur bougie éteinte. (Boil.)

— Fig. Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle activité, une nouvelle force à quelque chose : RALLUMER *la guerre. Cet événement* RALLUMA *la sédition. La présence de son ennemi* RALLUMA *sa colère. Cette médecine a* RALLUMÉ *la fièvre.* (Acad.)

= **Se rallumer**, v. pron. S'allumer de nouveau : *Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout d'un coup à* SE RALLUMER. (Acad.) *Il est des soleils qui paraissent, disparaissent et semblent alternativement* SE RALLUMER *et s'éteindre.* (Buff.)

— Fig. *La guerre* SE RALLUMA *par toute l'Europe. Il sentit que sa passion* SE RALLUMAIT. (Acad.) *Si les premières passions ne sont pas toutes à l'épreuve du temps, du moins ce sont des feux mal éteints, qui peuvent aisément* SE RALLUMER. (Lesage.)

... De vos jours prêts à se consumer
Le flambeau dure encor et peut *se rallumer.* (Rac.)

RAMADAN ou **RAMAZAN**, n. m. (*ramana*, avoir miséricorde; arab.) Mois que les mahométans consacrent à un jeûne qui est une espèce de carême : *Pendant le* RAMADAN *on ne mange point avant le coucher du soleil.* (Acad.)

A-t-il du *ramazan* rompu le jeûne austère? (V. Hugo.)

RAMAGÉ, part. pass. invar. du v. Ramager.

RAMAGÉ, ÉE, adj. Néol. Couvert de dessins confus, comme des branchages : *Une aiguière de verre de Bohême, couleur d'émeraude* RAMAGÉE *de dessins d'or.* (T. Gautier.)

RAMAGE, n. m. (*ramagium; de ramus*, rameau; bass., lat.) Pron. *ra-maj.* — Rameau, branchage; il ne se dit guère que d'une représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe : *Velours à* RAMAGE. *Damas à* RAMAGE, *à grands* RAMAGES, *à petits* RAMAGES. (Acad.) *Du velours à* RAMAGE. (La Br.) *Un vieux rideau de perse à* RAMAGE *fané.* (J. Sandeau.)

— Techn. Opération qui consiste à effacer les plis d'une étoffe en lui donnant une largeur uniforme à toutes.

RAMAGE, n. m. Pron. *ra-maj.* — Chant des petits oiseaux : *Un joli* RAMAGE. *Un doux* RAMAGE. *Chaque oiseau a son* RAMAGE *particulier. Prendre plaisir au* RAMAGE *des oiseaux, à entendre le* RAMAGE *des oiseaux.* (Acad.)

L'oiseau prêt à mourir se plaint en son *ramage.* (La F.)

. . . . Déjà de leur *ramage*
Les coqs ont éveillé tout notre voisinage. (Regn.)

— Fig. et fam. Babil des enfants; discours dénués de sens : *Quel* RAMAGE *font ces enfants-là! Les vers de ce poëte ne sont qu'un insipide* RAMAGE. (Acad.) *La vérité n'a besoin que de démonstrations, et point du tout d'ornements, elle se passe fort bien du* RAMAGE *des poëtes et de l'art frivole des orateurs.* (Andr.)

De nos gens du bel air apprenez le *ramage.* (Desmahis.)

RAMAGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ra-ma-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *ramag* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous ramageons, il ramagea.* — En parl. des oiseaux, faire entendre leur ramage : *Ces étranges personnages, tantôt parlant comme des hommes, et tantôt* RAMAGEANT, *sifflent ou piaulent comme des oiseaux.* (Andr.) || Peu usité.

RAMAIGRI, IE, part. pass. du v. Ramaigrir : *Personne* RAMAIGRIE. *Cheval* RAMAIGRI.

RAMAIGRIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Pron. *ra-mè-grir.* — Rendre maigre de nouveau : *Ce cheval s'était bien refait, mais ce long voyage l'A* RAMAIGRI. (Acad.)

— Intransitiv. Retomber dans le premier état de maigreur ; redevenir maigre : *Il avait repris son embonpoint; mais depuis quelque temps il* RAMAIGRIT *tous les jours.* (Acad.)

RAMAIGRISSEMENT, n. m. Pron. *ra-mè-griss-man.* — Action de ramaigrir. État de celui qui est ramaigri.

RAMAILLAGE, n. m. Pron. *ra-ma-iaj.* — Techn. Action de ramailler ; son résultat.

RAMAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-ma-ié.* — Techn. Donner une certaine façon aux peaux de chèvre et de bouc.

— Fam. Ravauder : RAMAILLER *des bas.*

RAMAS, n. m. (*re*, et *amas.*) Pron. *ra-mâ.* — Par dénigr. Assemblage d'objets confus : *Il a fait un* RAMAS *de toutes sortes de vieux livres, de toutes sortes de curiosités.* (Acad.)

— Par extens. et mor. *Ce discours n'est qu'un* RAMAS *de lieux communs. Cette histoire n'est qu'un* RAMAS *d'impostures.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des personnes : *Un* RAMAS *de bandits, de vagabonds.* (Acad.) *Il mit en pièces toute la famille, qu'il me montra comme un* RAMAS *de canailles indignes de moi.* (Dider.)

D'un *ramas* d'oppresseurs purger la république. (C. Del.)

RAMASSE, n. f. Pron. *ra-mâs.* — Espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes à l'époque des neiges : *Il descendit le mont Cenis en* RAMASSE, *dans une* RAMASSE. (Acad.)

RAMASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramasser :

Des chiffons *ramassés* dans la plus noire ordure. (Boil.)

— Fig. *Rome, dépeuplée de Romains, se recrutait d'affranchis,* RAMASSÉS *dans tous les coins du monde.* (Nisard.)

— Fam. Pris ; appréhendé au corps :

Ici ne reste pas à rôder, prends-y garde ;
Où tu seras bientôt *ramassé* par la garde. (De la Ville.)

— Fig. Épais, trapu, vigoureux : *Cet homme est* RAMASSÉ. *Ce cheval est bien* RAMASSÉ. (Acad.) *Dans ce pays les femmes sont petites et* RAMASSÉES. (Buff.)

— Par anal. *Avoir la taille* RAMASSÉE, *le corps* RAMASSÉ. (Acad.) *Il a les épaules larges et la taille* RAMASSÉE. (La Br.) *Les Japonais ont la taille* RAMASSÉE. (Buff.)

— Bot. Il se dit des feuilles, des fleurs à des rameaux très-rapprochés les uns des autres : *Feuilles, branches* RAMASSÉES.

RAMASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*amas.*) Pron. *ra-mâ-cé.* — Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses : *Il* A RAMASSÉ *tout ce qui lui était dû en plusieurs endroits. J'*AI RAMASSÉ *tout ce que j'ai pu trouver de médailles de tel empereur.* (Acad.)

— Réunir, assembler ce qui est épars : *On* A RAMASSÉ *tout ce qu'on a pu trouver de soldats. A l'aspect de l'orage, la poule* RAMASSE *ses poussins sous ses ailes.* (Acad.) RAMASSER *les débris d'une armée.* (Mass.) *Rome, qui conquit le monde,* RAMASSAIT *chez tous les peuples ce qu'elle trouvait d'utile.* (Thom.)

— Jeu. *Ramasser les cartes*, les réunir, les rassembler.

— Fig. *Ramasser ses forces*, les recueillir pour quelque effort extraordinaire.

— Prendre, relever ce qui est à terre : RAMASSER *ses gants, son chapeau, des papiers, un livre. Les glaneurs vont* RAMASSER *les épis dans les champs.* (Acad.)

Le peuple, en *ramassant* un écu qu'on lui jette,
Fatigue de ses cris quiconque les achète. (C. Del.)

— *Ramasser une personne*, relever une personne qui est par terre.

— Emmener avec soi ; se charger d'une personne qu'on a trouvée dans l'embarras, dans la misère : *Où* AVEZ-VOUS RAMASSÉ *cet homme-là ? Cette femme est si charitable, qu'elle* RAMASSE *tous les pauvres qu'elle rencontre.* (Acad.)

— Pop. Maltraiter de coups ou de paroles : *S'il le trouve sous sa main, il le* RAMASSERA *d'une étrange sorte.* (Acad.)

— Relat. Traîner dans une ramasse : *Quand il fut sur la montagne, il se fit* RAMASSER, *on le* RAMASSA. (Acad.)

= **Se ramasser**, v. pron. Se réunir, se rassembler : *Ils* S'ÉTAIENT RAMASSÉS *en grand nombre sur la place publique.* (Acad.)

— Se replier sur soi-même, se pelotonner : *Le hérisson, la chenille* SE RAMASSENT *dès qu'on les touche.* (Acad.)

— Fig. Recueillir, réunir toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire.

RAMASSETTE, n. f. Agric. Léger clayonnage dont on garnit les faux, pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR, n. m. Relat. Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS, n. m. collect. (*amas.*) Pron. *ra-mâ-ci.* — Tas de choses ramassées sans choix : *Un* RAMASSIS *de papiers inutiles. Ce livre n'est qu'un* RAMASSIS *de vieilles anecdotes.* (Acad.)

— Par dénigr. *La population de ce quartier n'est qu'un* RAMASSIS *d'étrangers.* (Acad.)

— Menues branches ou ramilles, qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées.

RAMASSOIR, n. m. Pron. *ra-mâ-çoar.* — Techn. Outil pour marbrer le papier.

RAMASSOIRE, n. f. Pron. *ra-ma-çoar.* — Planchette pour nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

RAMAZAN, n. m. V. RAMADAN.

RAMBARDE ou **RAMBADE**, n. f. Mar. Cloison, séparation à hauteur d'appui ; garde-fou autour des gaillards et des dunettes. ‖ Plate-forme pour combattre.

RAMBOUR, n. m. (*Rembures*, v. de France.) Pron. *ran-bour.* — Agric. Espèce de pomme fort grosse, d'un goût un peu acide : *Pomme de* RAMBOUR. RAMBOUR *blanc.* RAMBOUR *rouge.* (Acad.)

RAME, n. f. (*ramus*, rameau ; lat.) Petit branchage que l'on plante en terre pour soutenir des pois, des haricots, etc. : *Un fagot de* RAMES. *Il est temps de mettre des* RAMES *à ces pois.* (Acad.)

RAME, n. f. (*ramus*, aviron ; lat.) Mar. Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer une barque, une embarcation, un bâtiment ; la partie qui entre dans l'eau est plate, et celle que l'on tient à la main est arrondie : *Le plat* ou *la pale d'une* RAME. *Manier la* RAME. *Ce bâtiment va à voiles et à* RAMES. *Lever les* RAMES. (Acad.)

La *rame* inutile
Fatiguait vainement une mer immobile. (Rac.)
... C'est le bruit de deux *rames* pareilles
Ensemble s'élevant, tombant d'un même effort. (C. Del.)

— *Faire force rames*, ramer avec une grande ardeur ; imprimer un mouvement rapide à l'embarcation.

— Anc. *Mariniers de rames*, ceux qui se louaient pour servir sur les galères pendant un certain temps, et qu'on appelait autrement *Bonnes-voglies* (pron. *bonn-vo-illes*), par oppos. aux *Forçats*.

— Fig. et fam. *Être à la rame, tirer à la rame*, travailler beaucoup ; avoir un emploi très-pénible : *Avant que de venir à bout de ce dessin, il faudra bien* TIRER À LA RAME. *C'est* ÊTRE À LA RAME *que de servir des maîtres si avares et si défiants.* (Acad.)

— Techn. Instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap. ‖ Ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubanier. ‖ Outil que le faïencier emploie pour remuer la terre dans les baquets.

— *Farine de rame* ou *Rame*, farine mêlée avec le son, avec le blutage.

RAME, n. f. Techn. Vingt mains de papier mises ensemble : *La* RAME *de papier contient cinq cents feuilles. Vendre du papier à la* RAME. *On a employé pour l'impression de cet ouvrage soixante* RAMES *de papier.* (Acad.)

— *Mettre un livre à la rame*, en vendre, faute de débit, les feuilles pour envelopper des marchandises : *Ce livre n'est bon qu'à* METTRE À LA RAME. (Acad.)

RAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramer : *Pois* RAMÉS.

— Véner. Il se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.

— Blas. Il se dit du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps.

— Artill. *Balles ramées*, deux ou trois balles de plomb, jointes ensemble par un fil d'archal. ‖ *Boulets ramés*, boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaîne : *On attacha deux* BOULETS RAMÉS *aux pieds du cadavre, et on le jeta à la mer.* (Lam.)

RAMEAU, n. m. (*ramus* ; lat., m. sign.) Pron. *ra-mô.* — Petite branche d'arbre : *Cet arbre a poussé bien des* RAMEAUX *cette année. Un* RAMEAU *d'olivier.* (Acad.)

Quand le *rameau* s'est flétri, jeune encore,
Il faut le séparer du tronc qu'il déshonore. (C. Del.)

— Fig. *Présenter le rameau d'olivier*, offrir la paix, faire des propositions d'accommodement.

— *Dimanche, jour des Rameaux*, le dimanche d'avant Pâques, ainsi appelé à cause des rameaux qu'on porte ce jour-là à la procession, en mémoire de l'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem.

— Anat. Branche, division des artères, des veines, et des nerfs : *Cette veine a plusieurs* RAMEAUX. *Cette artère, ce nerf se partage en plusieurs* RAMEAUX. (Acad.)

— Min. Branche d'une mine d'or, d'argent, etc. : *Une mine qui a plusieurs* RAMEAUX. (Acad.)

— Art milit. Galerie de petite dimension, qui établit une communication entre une galerie principale et un fourneau de mine.

— Fig. Sous-divisions d'une branche de la même famille.

— Subdivisions d'une science, d'une secte : *Cette branche de l'histoire naturelle a bien des* RAMEAUX. *Cette secte s'est partagée en une infinité de* RAMEAUX. (Acad.)

RAMÉE, n. f. (*ramus*, rameau ; lat.) Assemblage de branches entrelacées naturellement ou de main d'homme : *Une verte* RAMÉE. *Danser sous la* RAMÉE. (Acad.) *Les fauvettes se posent sous la* RAMÉE. (Buff.)

— Par extens. Branches coupées avec leurs feuilles vertes : *Faites apporter de la* RAMÉE. *Une voiture de* RAMÉE. *On tapissa la porte de* RAMÉE. *On fit des cabinets de* RAMÉE. (Acad.)

Un pauvre bûcheron tout couvert de *ramée*. (La F.)

— Agric. Petite meule de foin construite temporairement.

RAMENDAGE, n. m. Pron. *ra-man-daj.* — Techn. Action de ramender, de réparer. ‖ Morceau de feuille d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramender : *Le blé, le vin est bien* RAMENDÉ. (Acad.)

RAMENDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ra-man-dé.* — Pop. Baisser, diminuer de prix, en parl. des vivres, des denrées : *Tout* RAMENDE. (Acad.)

— Transitiv. *Les boulangers* ONT RAMENDÉ *le pain.* (Acad.)

— Techn. Réparer les points d'une dorure où l'or s'est gercé. ‖ Raccommoder un filet. ‖ Remettre une étoffe à la teinture.

— Agric. Fumer une seconde fois les terres.

RAMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramener : *Ils ont été* RAMENÉS *par les gendarmes.*

— Fig. *Ses cheveux noirs étaient* RAMENÉS *sur ses tempes en mèches lisses.* (Lam.)

RAMENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, *mener.*) Pron. *ram-né.* — Il change l'*e* muet du rad. *ramen* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je ramène, je ramènerai, je ramènerais.* — Amener de nouveau : *Vous m'aviez amené tel homme, je vous prie de me le* RAMENER. (Acad.)

Se peut-il que, d'un cours si rapide,
La victoire vous *ait ramené* dans l'Aulide ? (Rac.)
Mais que vois-je ? mon fils, quel sujet vous *ramène*. (Rac.)

— Jeu de dés : *Il avait amené cinq, sept, etc. ; il* RAMENA *ce même nombre.* (Acad.)

— Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie, la faire revenir avec soi : *Il* A RAMENÉ *deux fois les troupes à l'assaut, au combat. Montez dans ma voiture, je vous* RAMÈNERAI. *Vous m'aviez confié ce jeune homme, je vous le* RAMÈNE. (Acad.)

— Fig. *Les grandes douleurs viennent du ciel et nous y* RAMÈNENT. (A. de Tocquev.)

— Il se dit également en parl. des animaux : RAMENER *un cheval à l'écurie.* RAMENER *les troupeaux à l'étable.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit en parl. des choses : *Je vous prête ma voiture, vous me la* RAMÈNEREZ. (Acad.)

— Apporter d'un lieu dans un autre : *Il est allé à mon ancien logement, et m'*A RAMENÉ *mes effets, mes hardes, mes meubles.* (Acad.)

— Fig. Faire revenir : RAMENER *quelqu'un à la raison, à son devoir, à la vraie foi. Personne ne s'entend mieux que lui à* RAMENER *les esprits.* (Acad.) *Il n'appartient qu'aux hommes extraordinaires de* RAMENER *les autres au vrai.* (Vauv.)

— Rendre favorable : *Louis XIV* RAMENA *souvent par son approbation la cour et la ville aux pièces de Molière.* (Volt.)

— Absol. *Ramener quelqu'un*, le radoucir, le faire revenir de son emportement.

— Fam. *Je le ramènerai bien*, je le ferai bien revenir à la raison.

— *Ce médecin a parfaitement ramené son malade*, il a rétabli sa santé qui semblait désespérée. ‖ Dans le même sens, *Il l'a ramené des portes de la mort.*

— *Ramener des affaires de bien loin*, rétablir des affaires qui paraissaient désespérées.

— Jeu. Dans le m. sens. *Ramener une partie.*

— Fig. Faire renaître, rétablir : *La paix* A RAMENÉ *l'abondance. Cette mesure* A RAMENÉ *l'ordre. Le printemps* RAMÈNE *les beaux jours.* (Acad.) *Aujourd'hui il ne s'agit que de* RAMENER *la confiance.* (Volt.)

— *Ramener une vieille mode*, la remettre en vogue.

— *Ramener un cheval*, l'obliger à bien placer sa tête et à la maintenir dans une belle position ; lui faire baisser le nez lorsqu'il le porte au vent : *On a mis*

une martingale à ce cheval pour le RAMENER. (Acad.)

— *Son mors le ramène bien*, son mors lui fait bien porter la tête.

— J. de paume. Rechasser un coup de volée : *Ce joueur* RAMÈNE *bien. Il* A *bien* RAMENÉ *ce coup-là.* (Ac.)

= **Se ramener,** v. pron. Être ramené.

— Man. *Ce cheval se ramène bien*, il porte bien sa tête et son encolure.

RAMÈNERET, n. m. Techn. Trait fait au cordeau pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit.

RAMENTEVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. (*re*, de nouveau; *mens*, *mentis*, esprit; lat.) Pron. *ra-mant-woar.* — Anc. Remettre en mémoire; rappeler au souvenir : RAMENTEVOIR *une chose à quelqu'un.* (Acad.)

Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense. (Mol.)

= **Se ramentevoir,** v. pr. Se souvenir; se rappeler. || Vieux.

RAMEQUIN, n. m. (*rameken*, petite tartine; flam.) Pron. *ram-kain.* — Espèce de pâtisserie faite avec du fromage : *On servit des* RAMEQUINS *à l'entremets.* (Acad.)

RAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rame.*) Agric. Soutenir avec des rames des pois ou quelque autre plante dont la tige a besoin d'appui : RAMER *des pois.* RAMER *des câpres, des capucines. Dans ce pays on* RAME *le lin.* (Acad.)

— Prov. *Il s'y entend comme à ramer des choux*, se dit de quelqu'un qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien.

— Techn. Étendre du drap sur les rames.

RAMER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Tirer à la rame : *Ce jeune mousse ne sait pas encore* RAMER. *A force de* RAMER, *la chaloupe rejoignit le vaisseau.* (Acad.)

Ces chevaliers étaient des garnements
Qui, dans Paris, payés pour leur mérite
Allaient *ramer* sur le dos d'Amphitrite. (Volt.)

— Prov. *Ramer contre le fil de l'eau*, aller contre le courant. || Fig. Prendre une affaire en sens contraire.

— Fig. et fam. Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue : *Il aura bien à* RAMER *avant que de parvenir où il veut. Il* A *bien* RAMÉ *pour faire sa fortune.* (Acad.)

— Fauconn. Il se dit en parl. d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux avirons : *Cet oiseau* RAME *très-bien.*

RAMEREAU, n. m. Pron. *ram-rô.* — Jeune ramier : *Manger des* RAMEREAUX. (Acad.) *C'est au mois d'août qu'on trouve en France les* RAMEREAUX *en plus grande quantité.* (Buff.)

RAMETTE, n. f. Pron. *ra-mètt.* — Typogr. Châssis de fer qui n'a point de barre au milieu, et qui sert à imposer les ouvrages d'une seule page, grande ou petite, comme les placards, les affiches, les tableaux.

— Papet. Petite rame de papier à lettre.

RAMEUR, n. m. Celui qui tire à la rame : *Il gagna le devant, car il avait de bons* RAMEURS. *Un banc de* RAMEURS. (Acad.)

Quatre *rameurs* choisis, montés dans la gondole. (C. D.)

— Mar. Matelot faisant sur un vaisseau le service des avirons. || Plus souv. *Nageur.*

— Fauconn. Oiseau qui rame en volant.

RAMEUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*meute.*) Ameuter de nouveau.

— Véner. Rappeler, arrêter les chiens qui tiennent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin et les faire chasser, tous ensemble.

RAMEUX, EUSE, adj. (*ramus*, rameau; lat.) Pron. *ra-meu, meus.* — Bot. Qui a des rameaux : *Le romarin est une plante fort* RAMEUSE. (Acad.)

RAMIER, n. m. (*ramus*, rameau, branche; lat.) Pron. *ra-mié.* — Zool. Pigeon sauvage qui habite les forêts et se pose sur les grands arbres; il appartient à l'ordre des Gallinacées : *Un beau* RAMIER. (Acad.) *Le biset, le* RAMIER *et la tourterelle ne se mêlent pas dans les bois, parce que chacun y trouve la femelle qui lui convient le mieux.* (Buff.)

... Je viens de le voir, avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers,
Et nos pigeons cauchois en superbes *ramiers*. (Boil.)

— Adj. *Pigeon* RAMIER.

RAMIFICATION, n. m. (*rameau*; *fieri*, devenir; lat.) Pron. *ra-mi-fi-ka-cion.* — Propr. Production de rameaux; disposition des branches. || Peu usité.

— Par extens. Anat. Division, distribution d'une grosse veine, d'une artère, d'un nerf, de plusieurs moindres veines, etc., qui en sont comme les rameaux : *La* RAMIFICATION *des artères, des veines, des nerfs.* (Acad.)

— Rameaux, divisions mêmes d'une veine, d'une artère ou d'un nerf : RAMIFICATIONS *vasculaires.* (Acad.)

— Fig. Subdivisions plus ou moins nombreuses d'une science : *Il a étudié jusqu'aux moindres* RAMIFICATIONS *de sa matière.* (Acad.)

— Par anal. : *Les* RAMIFICATIONS *de ce complot s'étendaient fort loin.* (Acad.)

RAMIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramifier.

RAMIFIER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-ra-mi-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj., *nous nous ramifiions; que vous vous ramifiiez.* — Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux : *Le bois dans le cerf ressemble au bois des arbres par la manière dont il* SE RAMIFIE. (Buff.) *En certains endroits les filaments se* RAMIFIAIENT *et paraissaient s'étendre en différentes branches.* (Id.)

— Fig. Il se dit des sciences, des sectes qui se partagent en plusieurs branches : *Cette science, cette secte* SE RAMIFIE *à l'infini.* (Acad.)

RAMILLES, n. f. pl. (*ramulus*, petit rameau; lat.) Pron. *ra-mi-y.* — Petites branches d'arbres : *Les belles oranges et les cédrats énormes se balançaient au bout des* RAMILLES *vertes.* (E. About.)

— Plus ordin. Petites branches sèches propres à faire des fagots.

RAMINGUE, adj. des 2 g. Pron. *ra-maingh.* — Man. Il se dit d'un cheval qui se défend de l'éperon, qui se refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir : *Un cheval* RAMINGUE. (Acad.)

RAMIRET, n. m. Zool. Pigeon ramier de Cayenne.

RAMOINDRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*moindre.*) Pron. *ra-moain-drir.* — Rendre moindre.

= **Se ramoindrir,** v. pron. Devenir moindre; être ramoindri.

RAMOIR, n. m. Pron. *ra-moar.* — Techn. Outil propre à tailler et à polir le bois.

RAMOITI, IE, part. pass. du v. Ramoitir.

RAMOITIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*moite.*) Pron. *ra-moa-tir.* — Rentre moite : *Ce brouillard* A RAMOITI *le linge qui était déjà séché.* (Acad.)

= **Se ramoitir,** v. pron. Devenir moite : *Du linge qui* SE RAMOITIT. (Acad.)

RAMOLLI, IE, part. pass. du v. Ramollir : *Cire* RAMOLLIE. *Tissu* RAMOLLI. *Hors de l'eau, le suc visqueux des poissons se dessèche, et leurs écailles ne sont plus* RAMOLLIES *par cette substance huileuse.* (Lacép.)

— Fig. Énervé, efféminé : *Être* RAMOLLI *par les plaisirs. Les Mèdes autrefois si laborieux et si guerriers, mais à la fin* RAMOLLIS *par leur abondance, comme il arrive toujours, avaient besoin d'un tel général.* (Boss.) || On dit mieux *amolli* dans ce sens.

RAMOLLIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*mol.*) Amollir, rendre mou et maniable : *La chaleur* RAMOLLIT *la cire.* RAMOLLIR *du cuir, du parchemin.* (Acad.)

— Rendre efféminé, moins vigoureux : *Sésostris fut le premier à* RAMOLLIR, *après ses conquêtes, les mœurs des Égyptiens.* (Boss.)

— Fig. Affaiblir, énerver : *Ramollir le courage.* || On dit mieux *Amollir.*

— Fauconn. *Ramollir un oiseau*, redresser son pennage avec une éponge trempée.

= **Se ramollir,** v. pr. S'amollir; devenir mou et maniable : *La cire* SE RAMOLLIT *dès qu'on l'approche du feu.* (Acad.)

— Fig. *Son cœur s'est un peu ramolli*, se dit en parl. d'un homme qui n'est plus si irrité qu'il l'était auparavant.

RAMOLLISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *ra-mo-li-çabl.* — Didact. Qui est susceptible de se ramollir.

RAMOLLISSANT, part. prés. du v. Ramollir.

RAMOLLISSANT, ANTE, adj. Pron. *ra-mo-li-çan, çantt.* — Méd. Il se dit des remèdes qui ramollissent, qui relâchent, qui détendent, qui résolvent.

— Substantiv. Remède ramollissant : *La guimauve, la graine de lin, les oignons de lis sont des* RAMOLLISSANTS. (Acad.)

RAMON, n. m. (*ramunculus*, petit rameau; lat.) Balai, fait de rameaux d'arbre, dont on se sert pour nettoyer les allées d'un jardin.

RAMONAGE, n. m. (*ramon.*) Pron. *ra-mo-naj.* — Action de ramoner : *Le* RAMONAGE *d'une cheminée. J'ai payé tant pour le* RAMONAGE. (Acad.)

RAMONÉ, ÉE, part. pass. du v. Ramoner : *Cheminée bien ou mal* RAMONÉE.

RAMONER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ramon.*) Nettoyer le tuyau d'une cheminée; en ôter la suie : *C'est des marmottes, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour* RAMONER *les cheminées.* (Buff.) *Il* RAMONE *fort mal.* (Acad.)

RAMONEUR, n. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées : *Un petit* RAMONEUR. *Les* RAMONEURS *viennent presque tous de Savoie.* (Acad.) *On donne aux petits Savoyards la caisse où dort la marmotte, après leur avoir enseigné à tenir les outils du* RAMONEUR. (A. Guiraud.)

RAMPANT, part. prés. du v. Ramper.

RAMPANT, ANTE, adj. Pron. *ran-pan, pantt.* — En parl. des animaux et des plantes, Qui rampe : *Animal* RAMPANT. *Plante* RAMPANTE. *Le lierre est* RAMPANT. *Des jets* RAMPANTS. (Acad.) *Des lianes* RAMPANTES *entravaient les pieds comme des filets.* (Chateaubr.)

Un insecte *rampant* qui ne vit qu'à demi. (Boil.)

... Sur le dos de ces monstres *rampants*,
Du bec vengeur de l'aigle il imprime la trace. (C. Del.)

— Fig. et par mépr. Qui s'abaisse trop devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois : *C'est un homme vil et* RAMPANT. *Médiocre et* RAMPANT, *on arrive à tout.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Un caractère* RAMPANT, *une âme* RAMPANTE; *des manières* RAMPANTES; *etc.* (Acad.) *Une fortune obscure et* RAMPANTE. (Mass.)

— Littér. en parl. du style bas et plat : *Son style est* RAMPANT. (Acad.)

— Bot. *Racine rampante*, celle qui court horizontalement entre deux terres en jetant çà et là des ramifications et des tiges. || *Tige rampante*, celle qui est étalée sur le sol, dans lequel elle jette des ramifications de distance en distance.

— Architect. Il se dit de la surface inclinée d'un ouvrage : *Arc* RAMPANT. *Voûte* RAMPANTE. (Acad.)

— N. m. *Le* RAMPANT *d'un fronton, d'un mur de terrasse, d'une voûte.* (Acad.)

— Blas. Il se dit de tous les animaux représentés debout et s'élevant comme le long d'une rampe : il est oppos. à *Passant.*

RAMPE, n. f. Constr. Partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre : *Cette* RAMPE *a plus de degrés que les autres. Les marches de cette* RAMPE *sont trop hautes.* (Acad.) *Ce sont les Français qui ont construit à Rome ces* RAMPES *admirables qui du niveau de la place du Peuple conduisent au sommet du Monte-Pincio.* (Stendhal.)

— Plus souv. Balustrade de fer, de pierre ou de bois établi le long de l'escalier pour servir d'appui à ceux qui montent ou qui descendent : *Prenez la* RAMPE. *Tenez-vous à la* RAMPE. (Acad.)

— Plan incliné par lequel on monte et l'on descend, dans les jardins, dans les places fortes, etc. : *Une* RAMPE *plantée d'arbres conduit à une belle habitation.* (Vitet.) *Les voitures montent facilement cette* RAMPE. (Acad.) *La route est une* RAMPE *étroite entre un rocher à pic et un précipice.* (E. About.)

— Pente : *Cette colline vous mène par une* RAMPE *douce dans une vallée charmante. Il faut suivre la* RAMPE. (Acad.) *Les brouillards qui flottaient sur les* RAMPES *inférieures se déchiraient peu à peu.* (E. Souv.)

— Théâtr. Rangée de lumières mobile placée au bord de la scène : *Lever la* RAMPE. *Baisser la* RAMPE. *Cet acteur se met trop près de la* RAMPE. (Acad.)

— Anat. *Rampe de limaçon*, chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon.

RAMPEAU, n. m. Pron. *ran-pô.* — Jeu de quilles, Partie qui se joue en un seul coup de boule. || Second coup de la partie qui se joue en deux coups.

RAMPEMENT, n. m. Action de ramper : *Le* RAMPEMENT *du serpent est une vive image des détours fallacieux de l'esprit malin.* (Boss.) || Peu usité.

RAMPER, v. int. ou neut. 1re conj. (*repere*, lat.) Pron. *ran-pé.* — En parl. des reptiles. Se traîner sur le ventre : *Dieu condamna le serpent à* RAMPER. *Les couleuvres, les vers* RAMPENT. (Acad.)

Le serpent venimeux *rampa* dans les forêts. (Boil.)

— Par extens. En parl. des plantes, S'étendre sur la terre; ou s'attacher aux arbres, comme le lierre, la viorne, la vigne : *Le lierre* RAMPE *à terre,* RAMPE *contre les murailles,* RAMPE *autour des arbres.* (Acad.)

— Fig. Être dans un état abject et humiliant : *Il a été autrefois dans un état honorable, aujourd'hui il* RAMPE *dans l'abjection, dans la misère. Quelques efforts qu'il ait faits pour s'élever, il* RAMPE *dans la foule.* (Acad.) *Souvent un Mardochée, seul en état d'être appelé aux premières places,* RAMPE *à la porte du palais.* (Mass.)

Je *rampe* encor à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étaient déjà fameux. (Pir.)

— S'abaisser excessivement devant les gens puissants, les flatter bassement : *C'est un homme qui* RAMPE *devant les ministres, devant les grands seigneurs.* (Acad.) *C'est Tacite qui a le mieux flétri tous ceux qui* RAMPENT. (Thom.) *Qui* RAMPE *à la cour va loin.* (Piron.)

— Fig. *Cet auteur rampe, il ne fait que ramper,* il n'écrit rien que de bas et de très-commun : *L'orateur croyait* RAMPER, *si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues.* (Mass.)

Et, de peur de *ramper*, il se perd dans la nue. (Boil.)

— *Son style rampe*, son style est bas et plat.

Sans tons ces ornements, le vers tombe en langueur,
La poésie est morte ou *rampe* sans vigueur. (Boil.)

— Archit. Pencher suivant une pente donnée.

RAMPIN, adj. m. Pron. *ran-pain.* — Man. Il se dit d'un cheval qui n'appuie les pieds de derrière que sur la pince. || On dit aussi *Pincard.*

RAMPISTE, n. m. Pron. *ran-pist.* — Techn. Celui qui fait des rampes d'escalier.

RAMPONEAU, n. m. (n. pr.) Pron. *ran-po-nô.* — Pop. Couteau à lame très-large.

RAMULE, n. m. (*ramulus*, dimin. de *ramus*, rameau; lat.) Bot. Rameau avorté, et qui simule une tige.

RAMURE, n. f. (*ramus*, rameau; lat.) Bois d'un cerf, d'un daim : *Un cerf qui a une belle* RAMURE. *La* RAMURE *du cerf est ronde.* (Acad.) *On compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leur* RAMURE. (Chateaubr.)

— Collectiv. Toutes les branches d'un arbre : *Une belle* RAMURE. (Acad.) || Peu usité.

RAN, n. m. Agric. Fosse pour planter la vigne.

RANCART (AU), loc. adv. De côté : *Mettre quelque chose au* RANCART.

RANCE, adj. des 2 g. (*rancidus*; lat. m. sign.) En parl. d'une substance grasse et huileuse, Qui, avec le temps, a contracté de l'âcreté, une odeur forte et un goût désagréable : *Ce bœuf salé est* RANCE. *Cette huile est* RANCE. (Acad.) *Serait-ce un grand crime de manger un morceau de lard* RANCE *avec notre pain bis?* (Volt.)

— Il se dit aussi des confitures, lorsqu'elles sont trop vieilles : *Cette marmelade d'abricots est* RANCE. *Ces prunes confites sont* RANCES. (Acad.)

— Substantiv. *Sentir le rance*, exhaler une odeur aigre et âcre : *Ce lard, cette huile* SENT LE RANCE. (Acad.)

RANCES, n. f. pl. Pron. *ranss.* — Mar. Pièces de bois ajustées à angles droits et appliquées sur les bordages d'un vieux bâtiment, pour le consolider.

— Au sing. Pièce de bois servant de chantier pour les futailles, pour les canons.

RANCHE, n. f. Pron. *ran-ch.* — Constr. Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent l'échelier d'une grue, pour servir d'échelons.

RANCHER, n. m. Techn. Échelier, pièce de bois garnie de chevilles qui servent d'échelons.

RANCHIER, n. m. Pron. *ran-chié.* — Blas. Fer de faux.

RANCI, IE, part. pass. du v. Rancir : *Du lard à moitié* RANCI. (Acad.)

RANCIDITÉ, n. f. État de ce qui est rance.

— B.-Arts. État de vétusté : *Aucune* RANCIDITÉ *ne jaunit les nuances roses, azurées et blanches du tableau.* (T. Gaut.)

RANCIO, adj. m. (m. espagn.) Pron. *ran-cio.* — Il n'est usité que dans cette expression, *Vin rancio*, vin vieux d'Espagne devenu jaunâtre de rouge qu'il était.

RANCIR, v. intr. ou neutr. 2e conj. Devenir rance : *Du lard qui commence à* RANCIR. (Acad.)

RANCISSURE, n. f. (*rancidus*, rance; lat.) Qualité, état de ce qui est rance.

RANCŒUR, n. m. (*rancor*; lat. m. sign.) Anc. Haine, rancune mêlée d'une certaine tendresse.

RANCON, n. m. (*rancone*, crochet; ital.) Anc. Hallebarde dont le fer avait de chaque côté une courbure en forme d'hameçon.

RANÇON, n. f. (*redemptio*, rachat; lat.) Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre : *Forte, grosse* RANÇON. *Payer la* RANÇON *d'un captif. Exiger une* RANÇON. *Prendre à* RANÇON.

Je rachète Venise et donne pour *rançon*,
Le trésor. — Tous mes biens... (C. Del.)

— Par exagér. et ironiq. *C'est la rançon d'un roi*, se dit d'une somme qui paraît excessive : *Il donne cent mille écus de dot à sa fille; c'*EST LA RANÇON D'UN ROI. (Acad.)

— Composition en argent, moyennant laquelle on relâche un bâtiment marchand capturé.

— *A son retour dans le port, ce corsaire a amené tant de rançons*, tant de bâtiments marchands capturés, dont il a exigé des compositions.

RANÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rançonner : *Les voyageurs sont* RANÇONNÉS *dans tous les hôtels.*

RANÇONNEMENT, n. m. Pron. *ran-ço-ne-man.* — Action de rançonner.

— Fig. Obligation de payer un prix exorbitant. || Peu usité.

RANÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-ço-né.* — Mar. Mettre à rançon un bâtiment capturé, moyennant une certaine somme : *Cet armateur dans sa course a* RANÇONNÉ *tant de bâtiments.* (Acad.)

— Par extens. Exiger de force ce qui n'est point dû : *L'ennemi, en entrant dans la ville, a* RANÇONNÉ *les habitants. En temps de guerre, il est difficile d'empêcher le soldat de* RANÇONNER *le paysan.* (Acad.) *Des hordes d'Arabes entraient à cheval jusqu'au pied de l'autel pour* RANÇONNER *les religieux.* (Lam.)

— Par anal. Exiger de quelqu'un plus qu'il ne doit, en se prévalant du besoin où il est, ou du pouvoir qu'on a sur lui : *Je ne veux point loger dans cette auberge, on y* RANÇONNE *tout le monde. Ce procureur vous* RANÇONNERA. (Acad.)

RANÇONNEUR, EUSE, n. Pron. *ran-ço-neur, neus.* — Fam. Celui, celle qui rançonne en exigeant plus qu'il ne faut pour le prix ou le loyer de quelque chose dont on a besoin : *Cet aubergiste est un* RANÇONNEUR. *L'hôtesse est une* RANÇONNEUSE. (Acad.) || Peu usité.

RANCUNE, n. f. (*rancor*; haine; lat.) Haine invétérée, ressentiment qu'on garde d'une offense : *Les gens flegmatiques savent déguiser, nourrir leur* RANCUNE *jusqu'à ce que le moment de l'assouvir se présente.* (J.-J. Rouss.) *Il a une* RANCUNE, *il a de la* RANCUNE *contre lui.* (Acad.) *Sa* RANCUNE *n'a jamais tenu contre le bon vin et une jolie femme.* (Did.) *Il vous restera toujours au fond du cœur un certain levain de* RANCUNE. (C. de Bern.)

.....Tu me gardes *rancune*
Pour un mot que j'ai dit. (C. Del.)

— Fam. *Sans rancune*, que les anciens torts, les sujets de plainte soient mutuellement oubliés.

— Fam. *Rancune à part*, toute pensée du mécontentement qu'on peut avoir contre quelqu'un, laissée de côté.

— *Rancune tenante*, ou *rancune tenant*, sans oublier son ressentiment. || *SYN.* V. RESSENTIMENT.

RANCUNEUX, EUSE, adj. Fam. Qui a de la rancune.

RANCUNIER, IÈRE, adj. Pron. *ran-ku-nié, nièr.* — Fam. Qui garde sa rancune; qui est sujet à la rancune : *Un esprit* RANCUNIER. *Avoir l'âme* RANCUNIÈRE. (Acad.) *Je suis* RANCUNIER *et ne suis point vindicatif.* (Chateaubr.)

— Substantiv. *C'est un* RANCUNIER. *C'est une* RANCUNIÈRE. (Acad.)

RANDON, n. m. Anc. Source qui se fait passage à travers un rocher; torrent impétueux; grande pluie :

Monceaux de neige et grands *randons* de pluie. (La F.)

RANDONNÉE, n. f. Chass. Circuit que fait autour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant de l'abandonner.

— Fam. *Faire une randonnée, une grande, une longue randonnée*, marcher longtemps sans s'arrêter : *Il m'a fait* FAIRE UNE RANDONNÉE *qui n'aboutissait à rien.* (Acad.) || Vieux.

RANG, n. m. (*ring*, ordre; all.) Pron. *ran.* — Ordre, disposition sur une même ligne : *Un* RANG *d'hommes. Un* RANG *d'arbres. Un* RANG *de dents. Elle avait plusieurs* RANGS *de dentelles sur sa robe. Garniture à deux* RANGS, *à trois* RANGS, *à double* RANG, *à triple* RANG. (Acad.)

C'est un petit village, ou plutôt un hameau,
Bâti sur le penchant d'un long *rang* de collines. (Boil.)

— Art mil. Suite de soldats placés à côté les uns des autres : *Le* RANG *est de flanc en flanc, et la file de la tête à la queue. Combattre aux premiers* RANGS. *Serrez vos* RANGS. *Gardez, tenez vos* RANGS. *Rompez vos* RANGS. *Sortir des* RANGS, *hors des* RANGS. (Acad.)

J'ai vu de *rang* en *rang* cette ardeur répandue. (Rac.)

— *Entrer dans les rangs d'une armée*, être admis, être incorporé dans une armée. || Dans le m. sens : *J'ai combattu, j'ai servi dans vos* RANGS. *Nous l'avons admis dans nos* RANGS. (Acad.)

— Anc. *Se mettre, paraître, être sur les rangs*, se présenter dans un tournoi, montrer qu'on est prêt à entrer dans la lice.

— Fig. *Être sur les rangs*, être en concurrence pour parvenir à quelque charge, à quelque établissement, etc. : *Cette place est à donner, tels et tels* SONT SUR LES RANGS. (Acad.)

— *Se mettre sur les rangs*, se mettre, se présenter au nombre de ceux qui prétendent à quelque chose.

— Dans le m. sens :

Quelle fougue indiscrète
Ramène sur les *rangs* encor ce vain athlète. (Boil.)

— Place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs autres : *Ils prirent séance chacun selon son* RANG, *chacun à son* RANG. *On a* RANG *selon l'ordre de sa réception. Garder, prendre son* RANG. *Sortir de son* RANG. (Ac.)

— *Opiner, parler à son rang*, parler selon son rang, selon la place qu'on occupe.

— Fig. Degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou son emploi : RANG *éminent. Ce monarque avait toutes les vertus qu'exige le* RANG *suprême. On lui conteste, on lui dispute son* RANG. *Que chacun se tienne dans son* RANG. (Acad.) *Si son* RANG *la distinguait, elle était encore plus distinguée par son mérite.* (Boss.) *La faveur les élevait presque au* RANG *des princesses.* (Fléch.)

Je vous sacrifiais mon *rang*, ma sûreté. (Rac.)

Que parlez-vous de *rang*? si mon honneur balance
C'est pour vos cheveux blancs qu'il se fait violence. (C. D.)

... S'il est par la brigue un *rang* à disputer,
Sur le plus honnête homme on le voit l'emporter. (Mol.)

— Chacune des classes de la société : *Cette révolution a confondu tous les* RANGS, *a effacé la distinction des* RANGS. *Il fréquente des hommes de tous les* RANGS. (Acad.) *Il faut de l'ordre et des* RANGS *pour le maintien de la société.* (La Rochef.)

— Fig. Place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'estime, dans l'opinion des hommes : *Platon et Aristote tiennent le premier* RANG *parmi les anciens philosophes.* (Acad.) *Il pesait le mérite et donnait à chacun le* RANG *qu'il méritait.* (Fléch.) *Entre les pierres précieuses, il faut donner le premier* RANG *au diamant. Il est à peine au quatrième* RANG *parmi les peintres.* (Acad.)

En vain aux conquérants
L'erreur, parmi les rois, donne les premiers *rangs.* (Boil.)

Quels applaudissements l'univers vous prépare!
Quel *rang* dans l'avenir! (Rac.)

— *Être au premier rang*, être considéré le premier par la puissance, le talent, etc. || Dans le m. sens : *Quand la France* N'EST PAS SUR LE PREMIER RANG, *elle a perdu sa place.* (Arago.)

— *Mettre au rang*, mettre au nombre : *Ses travaux l'*ONT MIS AU RANG *des savants les plus illustres. Les anciens romains* METTAIENT *leurs empereurs* AU RANG *des dieux.* (Acad.) *Je le* METTAIS AU RANG *des Scipions et des Fabius.* (Fléch.)

Ils mettront ma vengeance au *rang* des parricides. (Rac.)

Je mets au *rang* des biens l'esprit et le savoir. (Boil.)

— Prov. *Mettre une chose au rang des péchés oubliés*, ne s'en plus souvenir.

— Mar. *Vaisseaux du premier rang*, les vaisseaux à trois ponts. || *Vaisseaux du second rang, du troisième rang*, vaisseaux qui n'ont que deux ponts : *Les vaisseaux du premier* RANG *portent cent bouches à feu; les vaisseaux du second* RANG, *cent; les vaisseaux du troisième* RANG, *quatre-vingt-dix.*

— Technol. Espèce de table que les typographes établissent sur des tréteaux pour y placer leurs casses.

RANGE, n. f. Pron. *ranj.* — Techn. Ligne de pavés d'égal échantillon : *Une* RANGE *de pavés.*

RANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Ranger :

Ses gardes affligés
Imitaient son silence autour de lui *rangés.* (Rac.)

Du haut de la muraille
Je les ai vus déjà tous *rangés* en bataille. (Id.)

Vingt muids *rangés* chez moi font ma bibliothèque. (Boil.)

— *Bataille rangée*, combat entre deux armées rangées en bataille.

— Mor. *Un homme rangé, bien rangé*, un homme qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires.

C'est un homme excellent, *rangé*, sûr en affaire,
Et tu peux l'obliger. (C. Del.)

RANGÉE, n. f. Pron. *ran-jé.* — Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne : *Une* RANGÉE *d'arbres. Une* RANGÉE *de maisons.* (Acad.)

RANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rang.*) — Il prend l'e euphon. après le rad. *rang* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous rangeons, il rangea*, etc. — Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang : RANGER *des livres.* RANGER *des meubles.* RANGER *des troupes en bataille.* RANGER *des bataillons.* (Acad.)

— Par extens. *Ranger une chambre, une bibliothèque*, etc., mettre chaque chose à sa place dans une chambre, dans une bibliothèque.

— Mar. Disposer : RANGER *une escadre en ordre de bataille.*

— Fig. *Ranger sous sa domination, sa puissance, ses lois*, soumettre à son pouvoir :

Allez, seigneur, *rangez* l'univers *sous vos lois.* (Rac.)

— Fig. *Ranger quelqu'un à la raison*, à son devoir, l'obliger à faire ce qu'il doit.

— Fam. *Ranger quelqu'un*, le soumettre à faire ce qu'on exige de lui : *S'il fait le méchant, je saurai bien le* RANGER. (Acad.) *Votre père vous* RANGERA, *donnez-vous patience*. (Danc.)

Il faut avec vigueur *ranger* les jeunes gens. (Mol.)

— Mettre au nombre, mettre au rang : *On* RANGE *ordinairement ce poëte parmi les auteurs classiques*. (Acad.)

Un bruit injurieux
Le *rangent* du parti d'un camp séditieux. (Rac.)

— Mettre de côté, détourner quelqu'un ou quelque chose pour rendre le passage libre : RANGEZ *cette table, cette chaise*. RANGEZ *un peu cet enfant; de crainte qu'on ne le blesse*. (Acad.)

— Mar. Passer près de : *Colomb* RANGEAIT *les côtes le plus près possible, et touchait à tous les lieux qui étaient accessibles*. (Raynal.)

— *Ranger le vent*, cingler près du rumb d'où vient le vent.

— *Le vent range le nord*, se rapproche du nord.

= **Se ranger**, v. pron. Être rangé; se mettre en rang : *Les troupes* SE RANGÈRENT *en bataille*. RANGEZ-VOUS *donc*. RANGEZ-VOUS *mieux*. (Acad.)

— S'établir, se placer : *Ils* SE RANGÈRENT *autour du feu, autour d'une table*. (Acad.)

La reine nous appelle;
Allons, *rangeons-nous* auprès d'elle. (Rac.)

— Par anal. : *Le chien vient en tremblant* SE RANGER *entre les jambes de son maître*. (Buff.)

— *Se ranger sous les étendards, sous les enseignes, sous les drapeaux d'un prince*, embrasser le parti d'un prince, servir dans ses troupes.

— Fig. *Se ranger sous l'obéissance d'un prince*, se soumettre à sa domination.

— *Se ranger du parti, du côté de quelqu'un*, embrasser son parti.

— *Se ranger à l'avis, à l'opinion de quelqu'un*, déclarer qu'on est de son avis : *Tous les opinants* SE RANGÈRENT À SON AVIS. (Acad.)

— Absol. Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière : *C'était un libertin, un dissipateur, mais il* S'EST RANGÉ. (Acad.)

— Mar. *Le vent se range au nord, au sud*, etc., il commence à souffler du côté du nord, du sud, etc. ‖ SYN. V. ARRANGER.

RANGETTE, n. f. Pron. *ran-jètt*. — Techn. Sorte de fer forgé; tôle.

RANGETTE ou **RENGETTE (A LA)**, loc. adv. Anc. A l'improviste :

A la rangette
L'Amour les prend. (La F.)

RANGUILLON, n. m. Pron. *ran-ghi-ion*. — Techn. Petite pointe de fer qui avance sur le tympan d'une presse typographique, et qui fait la pointure.

— Pêch. Petit crochet d'un hameçon.

RANIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Ranimer.

RANIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre, redonner la vie : *Dieu seul peut* RANIMER *les morts*. (Acad.)

— Par extens. Redonner de la vigueur et du mouvement à une partie qui est comme morte : RANIMER *un bras paralytique par des frictions*. (Acad.)

La voix du Dieu vivant *a ranimé* ta cendre. (Rac.)

— Réveiller les sens assoupis; faire revenir quelqu'un d'une espèce de langueur : *Il est tout languissant, il faut le* RANIMER. (Acad.) *Le malade, dans la rude saison des hivers, rêve le printemps et les douces brises qui le* RANIMERONT. (Lamenn.)

— Par anal. *Bientôt le jour revient pour* RANIMER *toute la nature*. (Fén.)

Sa vue *a ranimé* mes esprits abattus. (Rac.)

— Redonner du courage : *Ce discours* RANIMA *les troupes*, RANIMA *le soldat*. (Acad.)

— Fig. en parl. des choses, Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat : *Il faut* RANIMER *ce feu qui s'éteint. La danse, la joie* A RANIMÉ *son teint. Ce spectacle* A RANIMÉ *son courage*. (Acad.) *Ce récit se traîne, il faudrait le* RANIMER *par quelque trait piquant*. (Acad.) *Leur zèle* RANIMAIT *la charité en un siècle où elle est non-seulement refroidie, mais presque éteinte*. (Fléch.) *La mort* RANIME *plus de passions parmi les hommes que toutes les illusions mêmes de la vie*. (Mass.) *Tu brosseras le tapis de manière à en* RANIMER *les couleurs*. (H. de Balz.) *Il est occupé devant un miroir à* RANIMER *sa perruque*. (Regn.)

Mais ne craignez-vous pas que, pour rire de vous,
Je ne *ranime* encor ma satirique audace? (Boil.)

— **Se ranimer**, v. pr. Être ranimé, reprendre de la vie, de la vigueur du mouvement : *Les morts* SE RANIMERONT *à sa voix. La nature* SE RANIME. (Acad.)

Les morts *se ranimant* à la voix d'Élisée. (Rac.)

— Reprendre de nouvelles forces : *La vie* SE RANIME *au sein du sommeil*. (Lamenn.) *Leur colère* S'EST RANIMÉE. (Ac.) *Son avarice semble* SE RANIMER. (Mass.)

RANIN, INE, adj. (*rana*, grenouille; lat.) Didact. Qui tient de la grenouille; dont la figure représente une espèce de grenouille.

— Anat. *Veines ranines*, veines situées sous la langue.

RANULAIRE, adj. des 2 g. (*rana*, grenouille; lat.) Pron. *ra-nu-lèr*. — Anat. Il se dit des veines et des artères qui sont sous la langue.

RANULE, n. f. (*rana*, grenouille; lat.) Méd. Tumeur œdémateuse qui vient sous la langue, auprès du frein ou du filet. ‖ On dit aussi *Grenouillette*.

RANZ, n. m. Pron. *ranss*. — Il ne s'emploie que dans cette locution : *Le ranz des vaches*, air célèbre parmi les Suisses, et que leurs jeunes bouviers jouent sur la cornemuse en gardant le bétail dans les montagnes : *Il l'envoyait jouer sur son pipeau le* RANZ *des vaches, au bas de la montagne*. (G. Sand.)

Du *ranz* accoutumé les notes languissantes
Rappellent au bercail les vaches mugissantes. (M. J. Chén.)

RAPACE, adj. des 2 g. (*rapax*; lat. m. sign.) Propr. Il se dit des oiseaux de proie. Avide et ardent à la proie : *Le vautour est fort* RAPACE. (Acad.)

— Fig. et fam. Qui est avide et enclin à la rapine : *C'est un homme* RAPACE. *Il est très-*RAPACE. (Acad.)

— Min. Il se dit des substances qui se dissipent par l'action du feu, et qui contribuent à enlever les autres : *Les mines chargées d'arsenic sont* RAPACES. (Ac.)

— N. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui vivent de rapine.

RAPACÉ, ÉE, adj. (*rapa*, rave; lat.) Bot. Qui a des racines semblables à celles des radis.

RAPACITÉ, n. f. (*rapace*.) Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie : *La* RAPACITÉ *d'un oiseau de proie*. (Acad.)

— Fig. Avidité d'un homme qui s'empare du bien d'autrui : *Ce village a été exposé à la* RAPACITÉ *du soldat*. (Acad.) *Les campagnes sont abandonnées à la* RAPACITÉ *des traitants*. (Volt.)

RÂPAGE, n. m. — Techn. Action de râper.

RÂPATELLE, n. f. (*râpe*.) Comm. Toile de crin, qui sert à faire des tamis, des sacs.

RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT**, n. m. Pron. *ra-pa-tri-aj, tri-man*. — Fam. Réconciliation : *Depuis leur* RAPATRIEMENT, *ils vivent fort bien ensemble. C'est lui qui a fait ce* RAPATRIAGE. (Acad.)

Veux-tu qu'à leur exemple ici,
Nous faisions entre nous quelque *rapatriage*. (Mol.)

RAPATRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapatrier :

Je suis *rapatrié*, ce me semble, avec toi. (Hauter.)

RAPATRIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-pa-tri-é*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous rapatriions, que vous rapatriiez*.

— Prop. Rendre à leur patrie des naufragés, des exigés.

— Fam. Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées : *Il y avait longtemps qu'ils étaient brouillés, on les* A RAPATRIÉS. (Acad.)

= **Se rapatrier**, v. pron. Se réconcilier : *Ne voulez-vous pas* VOUS RAPATRIER *avec lui?* (Acad.)

Pour couper tout chemin à *nous rapatrier*,
Il faut rompre la paille. (Mol.)

Ils *se rapatriront*, et nous n'aurons rien fait. (Piron.)

RÂPE, n. f. Techn. Ustensile de ménage, fait d'une plaque de métal hérissée d'aspérités; il sert à mettre en poudre, de la muscade, du sucre, de la croûte de pain, etc. : *Une* RÂPE *de fer-blanc. Une* RÂPE *d'argent*. (Acad.)

— *Râpe à tabac*, râpe plate dont on se sert pour mettre en poudre du tabac.

— Espèce de lime à l'usage des sculpteurs et de certains ouvriers : *Cette figure est en tel état, qu'on y peut passer la* RÂPE. RÂPE *de cordonnier, de tourneur, de tabletier, de plombier, etc*. (Acad.)

RÂPE, n. f. Bot. Partie de la tige des épis et des grappes qui soutient les graines.

— Grappe de raisin dégarnie de ses grains : *Tous les grains de cette grappe sont tombés, il ne reste plus que la* RÂPE. (Acad.) ‖ On dit aussi, RAFLE.

RÂPÉ, ÉE, part. pass. du v. Râper : *Du tabac* RÂPÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un habit râpé*, un habit usé jusqu'à la corde : *Des vêtements* RÂPÉS. (Andr.)

— Pop. Il se dit d'une personne qui porte des habits vieux et usés, qui a l'air fort misérable : *Comme il est* RÂPÉ! *Il a l'air bien* RÂPÉ.

RÂPÉ, n. m. Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte : *Passer du vin par le* RÂPÉ, *sur le* RÂPÉ. (Acad.)

— Par anal. Vin qui a passé par le râpé : *Il ne nous a donné à boire que du* RÂPÉ, *du mauvais* RÂPÉ. (Acad.)

— *Râpé de copeaux*, certaine quantité de copeaux mise dans un tonneau pour éclaircir le vin.

RÂPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Mettre en poudre avec la râpe : RÂPER *du sucre*. RÂPER *de la muscade*. RÂPER *du tabac*. (Acad.)

— Techn. User avec la râpe la surface d'un corps pour le dégrossir : RÂPER *un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir*. (Acad.)

= **Se râper**, v. pron. Être râpé : *Le sucre* SE RÂPE *facilement*.

RÂPES, n. f. pl. Art vétér. Crevasses, fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval, comme les malandres : *Les* RÂPES *diffèrent des malandres, en ce que les unes sont transversales, et les autres longitudinales*. (Acad.)

RAPETASSAGE, n. m. Action de rapetasser; ouvrage rapetassé, corrigé plusieurs fois : *Il ne s'agit plus que de copier ces* RAPETASSAGES. (Volt.)

RAPETASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapetasser : *Un habit tout* RAPETASSÉ. *Il avait sur la tête un chapeau rongé par la pluie et par le soleil, et* RAPETASSÉ *de fil blanc*. (H. de Balz.)

— Fig. Il se dit d'un ouvrage de littérature ou d'arts plusieurs fois corrigé : *Il n'y a que vos excessives bontés qui puissent combattre le dégoût que doit vous donner une œuvre tant* RAPETASSÉE. (Volt.)

RAPETASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (ῥάπτειν, coudre; gr.) Pron. *rap-ta-cé*. — Fam. Raccommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces : RAPETASSER *un vieil habit, une vieille robe, de vieux meubles*. (Acad.)

— Fig. Corriger, modifier : *Je vous avoue que je ne suis guère en train de* RAPETASSER *une tragédie*. (Volt.)

— Absol. Réparer, ragréer : *C'est une terrible affaire que la création; vous avez très-bien fait de vous borner à* RAPETASSER. (Volt.) ‖ *SYN*. V. RAPIÉCER.

RAPETASSEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui rapetasse.

— *Rapetasseur de vieux souliers*, savetier.

— Fig. et par dénigr. Compilateur, arrangeur : *Quelques moines* RAPETASSEURS *de vieilles gloses*. (E. Pasquier.)

RAPETISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapetisser : *Manteau* RAPETISSÉ. *La race des hommes d'État américains est singulièrement* RAPETISSÉE *depuis un demi-siècle*. (De Tocquev.)

RAPETISSEMENT, n. m. Action de rendre plus petit; état de ce qui est rapetissé : *Le* RAPETISSEMENT *de la langue est un symptôme dans le typhus*. (Chomel.)

RAPETISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*petit*.) Pron. *rap-ti-cé*. — Rendre ou faire paraître plus petit : RAPETISSER *un manteau. La distance* RAPETISSE *les objets à l'œil*. (Acad.)

— Fig. : *Les amusements puérils* RAPETISSENT *l'esprit et affaiblissent le cœur*. (Fén.) *Thucydide croirait* RAPETISSER *l'histoire, en lui donnant un intérêt individuel*. (De Barante.)

Combien la vanité *rapetisse* les hommes! (La Chaus.)

— Intransiv. Devenir plus petit : *Les jours* RAPETISSENT. *Ce vieillard* RAPETISSE *sensiblement*. (Acad.)

= **Se rapetisser**, v. pron. Devenir plus petit : *Une étoffe qui* SE RAPETISSE *dans l'eau*. (Acad.) *Les animaux se resserrent et* SE RAPETISSENT *sous ce ciel avare*. (Buff.)

— Fig. et mor. S'amoindrir, s'abaisser : *La vraie grandeur sait* SE RAPETISSER *sans s'avilir*. (Acad.)

Tout *s'est rapetissé* chez nous, hommes et choses. (Ancel.)

RAPETTE, n. f. Bot. Plante de la famille des Borraginées. ‖ On l'appelle aussi *Porte-feuille*.

RÂPEUR, n. m. Techn. Ouvrier employé à râper le tabac.

RAPHAÉLESQUE, adj. des 2 g. Pron. *ra-fa-é-lèsk*. — B.-Arts. Qui a le caractère correct, la pureté de dessin, et l'harmonie de couleurs de Raphaël.

RAPHANÉES, n. f. pl. (*raphanus*, radis; lat.) Bot. Tribu de la famille des Crucifères, qui a pour type le radis.

RAPHANIE, n. f. Pron. *ra-fa-ní*. — Méd. Maladie caractérisée par des convulsions et des douleurs dans les membres; espèce d'ergotisme.

RAPHÉ, n. m. (ῥαφή, de ῥάπτειν, coudre; gr.) Pron. *ra-fé*. — Anat. Petite ligne saillante qui divise verticalement le périnée et se prolonge sans interruption depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge.

— Ligne saillante au milieu des corps calleux du cerveau.

— Bot. Ligne saillante à la surface de l'épisperme d'une graine.

RAPIDE, adj. des 2 g. (*rapidus*; lat., m. sign.) Qui est extrêmement vite; qui se meut avec une très-

grande vitesse : *Le cours* RAPIDE *d'un fleuve. Ce torrent est fort* RAPIDE. *Une marche, une course* RAPIDE. (Acad.) *Il fallut mettre à sec une rivière si* RAPIDE. (Boss.)

— En parl. des choses, Qui se fait avec une grande célérité : *Une expédition* RAPIDE. *Cet enfant fait des progrès* RAPIDES. *J'ai jeté un coup d'œil* RAPIDE *sur cet ouvrage, sur cette affaire.* (Acad.) *C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et* RAPIDE. (Mass.) *Les teintes des poissons offrent des changements fréquents et* RAPIDES *dans leurs nuances.* (Lacép.)

— Fig. Littér. *Un style rapide*, un style où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption :

Un style si *rapide* et qui court en rimant
Marque moins trop d'esprit que peu de jugement. (Boil.)

— *Une narration rapide*, une narration où les faits se pressent.

— *Une éloquence rapide*, une éloquence animée, vive, entraînante.

— Par extens. En parl. d'un terrain, Qui a une pente très-forte : *Un large et* RAPIDE *coteau.* (Lam.)

— Par anal. Enclin, porté à : *Il faut arrêter la pente d'une nature toujours* RAPIDE *vers le mal.* (Mass.)

— N. m. Navig. Courant rapide : *Être entraîné par un* RAPIDE. (Acad.)

— Particul. Petites cascades qui tombent de rochers élevés dans certains fleuves d'Amérique et en rendent le courant tellement rapide qu'on ne peut le remonter : *Le fleuve Saint-Laurent est embarrassé de* RAPIDES.

RAPIDEMENT, adv. Avec rapidité, d'une manière rapide : *Cette rivière coule* RAPIDEMENT. *Nos jours s'écoulent* RAPIDEMENT. (Acad.) *Tout nous échappe, tout fuit, tout court* RAPIDEMENT *se précipiter dans le néant.* (Mass.)

RAPIDITÉ, n. f. Célérité, grande vitesse : *Une* RAPIDITÉ *que rien n'arrête entraîne tout dans les abîmes de l'éternité.* (Mass.) *La* RAPIDITÉ *du mouvement. La* RAPIDITÉ *du vol d'un oiseau. La* RAPIDITÉ *d'un torrent.* (Acad.) *Tout est emporté par la* RAPIDITÉ *du temps.* (Boss.) *La pensée de l'éternité console de la* RAPIDITÉ *de la vie.* (Mass.)

— Fig. *La* RAPIDITÉ *de ses conquêtes a déconcerté l'ennemi. La* RAPIDITÉ *de ses progrès me confond. J'aime la* RAPIDITÉ *de son style.* (Acad.)

RAPIÉCÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapiécer : *Un habit* RAPIÉCÉ, *tout* RAPIÉCÉ. (Acad.) *Il n'avait qu'un pourpoint de Hongrie soigneusement* RAPIÉCÉ. (Mérim.) *Que les hommes ne fassent pas à la déesse nue l'outrage de la revêtir du manteau* RAPIÉCÉ *qu'ils ont traîné par les chemins.* (G. Sand.)

RAPIÉCEMENT, n. m. Action de rapiécer; son effet.

RAPIÉCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pièce.*) — Il change l'*é* fermé du rad. *rapiéc* en *è* ouvert avant un *e* muet; et le *c* final prend la cédille avant les voyelles *a, o* : *je rapièce, nous rapiéçons, il rapiéça, je rapiècerai, je rapiècerais, etc.* — Mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles : RAPIÉCER *un habit, du linge.* (Acad.)

= **Se rapiécer**, v. pron. Être rapiécé : *Cet habit ne peut plus* SE RAPIÉCER.

Syn. Rapiécer, rapiéceter, rapetasser. *Rapiécer*, c'est simplement raccommoder un vêtement en y mettant des pièces; *rapiéceter*, c'est rapiécer de nouveau, mettre, pour ainsi dire, de nouvelles pièces sur d'anciennes; *rapetasser*, c'est rapiécer des haillons, de misérables guenilles.

RAPIÉCETAGE, n. m. Pron. *ra-piéss-taj.* — Action de rapiéceter; façon dont une harde est rapiécetée : *Il a donné tant pour le* RAPIÉCETAGE. *Tout son meuble n'est fait que de* RAPIÉCETAGE. (Acad.) *Leur* RAPIÉCETAGE *ne servait qu'à rendre mon accoutrement plus bizarre.* (Chateaubr.)

RAPIÉCETÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapiéceter : *Il porte des habits tout* RAPIÉCETÉS. (Acad.)

RAPIÉCETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rapiéss-té.* — Il double le *t* du rad. *rapiécet*, avant les finales *e, es, ent*, seulement : *je rapiécette, qu'ils rapiécettent.* — Mettre des pièces, mettre pièces sur pièces, mettre beaucoup de petites pièces à quelque chose, pour le raccommoder : RAPIÉCETER *des meubles, des habits.* (Acad.) || *SYN.* V. RAPIÉCER.

RAPIÈRE, n. f. (*rappier*, fleuret; all.) Vieille et longue épée : *Il traînait une longue* RAPIÈRE *après lui.* (Acad.) *Il maniait la* RAPIÈRE *ou l'épée à deux mains mieux que ne faisait le Cid.* (Mérim.)

J'ai des archers de nuit vu briller les *rapières.* (V. Hug.)

— Ironiq. Épée, sabre : *C'est un traîneur de* RAPIÈRE. *Il a mis une* RAPIÈRE *à son côté.* (Acad.) *N'ai-je pas avec la* RAPIÈRE *toutes les allures d'un gentilhomme de campagne?* (C. Del.)

RAPILLO, n. m. (corrupt. de *lapillo*, pierre ; ital.) Géol. Amas de petits fragments de laves poreuses.

RAPIN, n. m. Pron. *ra-pain.* — Fam. Jeune élève que l'on charge dans un atelier de peinture des travaux les plus grossiers et des commissions.

— Par extens. Peintre dépourvu de talent et d'études : *Les misères ne manquent jamais aux* RAPINS *dont toute la fortune est une intrépide vocation.* (H. de Balz.)

RAPINE, n. f. Action de ravir quelque chose par violence : *C'est un animal né pour la* RAPINE. (Acad.)

Les Germains comme eux deviendront
Gens de *rapine* et d'avarice. (La F.)

— Ce qui est ravi par violence : *Un oiseau qui vit de* RAPINE. (Acad.)

— Fig. et fam. Pillage, volerie, larcin, concussion : *Cet homme s'est enrichi par ses* RAPINES. *Tout le bien qu'il a ne vient que de* RAPINE, *n'est que de* RAPINE. (Acad.)

RAPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rapere*, ravir; lat.) Fam. Prendre injustement, et en abusant des fonctions, de l'emploi, de la commission dont on est chargé : *Ce valet* RAPINE *sur tout ce qu'il achète. C'est un concussionnaire qui* A RAPINÉ *sur toute la province.* (Acad.)

— Transitiv. *Il* RAPINE *toujours quelque chose.* (Acad.)

RAPINEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui rapine.

RAPIQUER ou **REPIQUER**, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ra-pi-ké.* — Mar. Diriger le navire au plus près du vent, après qu'il s'en est écarté : RAPIQUER *au vent.*

RAPPAREILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rappareiller : *Vases* RAPPAREILLÉS.

RAPPAREILLEMENT, n. m. Pron. *ra-pa-rèy-man.* — Action de rappareiller.

RAPPAREILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *appareiller.*) Pron. *ra-pa-rè-ié.* — Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent : *On m'a cassé un de ces deux vases, je voudrais pouvoir* RAPPAREILLER *celui qui me reste. De six chaises pareilles que j'avais, je n'en ai plus que quatre; je veux les* RAPPAREILLER. (Acad.)

= **Se rappareiller**, v. pron. Être rappareillé.

RAPPARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapparier.

RAPPARIEMENT ou **RAPPARÎMENT**, n. m. Action de rapparier; effet, résultat de cette action.

RAPPARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *apparier.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous rappariions, que vous rappariiez.* — Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire : RAPPARIER *un gant.* (Acad.)

— En parl. des animaux domestiques, Assembler par paires : RAPPARIER *un bœuf, un cheval pour se faire un attelage.* (Acad.)

RAPPEL, n. m. (*re, appel.*) Action par laquelle on rappelle : *Cet ambassadeur a obtenu son* RAPPEL. *Il a obéi par la crainte du* RAPPEL. (Acad.)

— Il se dit particul. en parl. de ceux qui ont été disgraciés ou exilés : *Après son* RAPPEL *à la cour. Lettres de* RAPPEL. (Acad.)

— *Rappel de ban*, lettres du prince, par lesquelles il rappelait quelqu'un du bannissement : *Obtenir un* RAPPEL DE BAN. (Acad.)

— *Rappel à l'ordre*, action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en est écarté : *On a demandé le* RAPPEL À L'ORDRE. *Le président a prononcé le* RAPPEL À L'ORDRE. (Acad.)

— *Rappel au règlement*, réclamation contre une violation du règlement, en rappelant ce qu'il prescrit.

— Art milit. Manière de battre le tambour pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau : *Battre le* RAPPEL. (Acad.)

— Admin. Payement d'une somme arriérée ou accordée en surplus sur le chiffre des appointements : *Ses appointements venant d'être augmentés à partir de telle époque, il a droit à un* RAPPEL. RAPPEL *de compte.* (Acad.)

— Peint. *Rappel de lumière*, artifice qui consiste à proportionner la lumière dont les divers objets d'un tableau, selon leur importance dans l'ensemble de la composition : *Ce peintre dispose bien les* RAPPELS DE LUMIÈRE. (Acad.)

RAPPELÉ, ÉE, part. pass. du v. Rappeler : *Tous les militaires en congé ont été* RAPPELÉS *sous les drapeaux. Il a été* RAPPELÉ *d'exil, de l'exil. Le fait nous a déjà été* RAPPELÉ. (Acad.)

RAPPELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re, appeler.*) — Il double la consonne finale du rad. *rappel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je rappelle, il rappellera, ils rappelleraient.* — Appeler de nouveau : *Je l'ai rappelé et* RAPPELÉ *sans qu'il m'ait répondu.* (Acad.)

Qu'on *rappelle* mon fils, qu'il vienne se défendre,
Qu'il vienne me parler, je suis prêt à l'entendre. (Rac.)

— Fig. *Dieu l'a rappelé à lui*, il est mort.

— Plus ordin. Faire revenir une personne qui s'en va : *Je m'en allais, et il m'*A RAPPELÉ, *il m'a fait* RAPPELER. (Acad.)

Ah ! courez, et craignez que je ne vous *rappelle.* (Rac.)

— Fig. *Mes affaires me rappellent à la ville*, m'obligent d'y retourner.

— Fig. *Rappeler quelqu'un à la vie*, le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir : *On le croyait mort, cet élixir le* RAPPELA À *la vie.* (Acad.)

Ismène tout en pleurs le *rappelle à la vie.* (Rac.)

— Poétiq. Dans le m. sens, *Rappeler du tombeau.*

Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous *rappeler.* (Rac.)

— Fig. *Rappeler quelqu'un à son devoir*, le faire rentrer dans son devoir.

— Fig. *Rappeler ses esprits, ses sens, son courage*, reprendre ses esprits, ses sens, son courage : *Ma fille,* RAPPELEZ VOS *sens, reconnaissez-moi.* (Dest.)

— Fig. et fam. *Ce vin rappelle son buveur*, il est excellent, et il excite à boire.

— *Rappeler quelqu'un à l'ordre*, le réprimander, pour s'être écarté du bon ordre, des bienséances : *Le président l'a* RAPPELÉ *à l'ordre.* (Acad.)

— Jurispr. *Le testateur a rappelé un de ses parents à sa succession*, il a ordonné que ce parent aurait part à sa succession, quoique la coutume ou la loi l'exclue.

— Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi : *La guerre étant déclarée entre ces deux princes, ils* ONT RAPPELÉ *leurs ambassadeurs. La mauvaise conduite, les malversations de ce commissaire sont causes qu'on l'*A RAPPELÉ. (Acad.)

— Par anal. *Bientôt le jour revient pour* RAPPELER *l'homme au travail.* (Fén.)

Le soin de tes sujets te *rappelle* à Versailles. (Boil.)

— Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, ou exilés : *Il avait été disgracié, mais le roi l'*A RAPPELÉ. (Acad.)

Un heureux changement le *rappelle* au palais. (Rac.)

— Mor. Par anal. Ramener : *Grand Dieu! ce qui nous éloigne de vous est cela même qui devrait nous* RAPPELER *à vous.* (Mass.)

— Fig. Faire revenir dans la mémoire : RAPPELER *le temps passé.* RAPPELER *sa jeunesse.* RAPPELEZ-*moi à son souvenir. Quand il est dans cet état, il ne saurait* RAPPELER *ses idées.* (Acad.) *Elle* RAPPELAIT, *dans l'amertume de son âme, les années qu'elle avait passées dans les honneurs et dans la gloire.* (Fléch.)

Toi-même en ton esprit *rappelle* le passé (Rac.)

— Ramener par la pensée : *Tout ce qui* RAPPELLE *l'homme à son origine le* RAPPELLE *en même temps à sa fin.* (Mass.)

— Renouveler, rafraîchir, faire revivre : RAPPELER *la mémoire, le souvenir de quelque chose. Il avait oublié cette affaire, je lui en* AI RAPPELÉ *la mémoire. C'est un souvenir qu'il ne faut pas* RAPPELER. (Acad.)

— *Rappeler sa mémoire*, tâcher de se ressouvenir : *Il fit de vains efforts pour* RAPPELER SA MÉMOIRE, *il ne put jamais retrouver ce nom.* (Acad.)

— Faire mention, raconter, exposer : *Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de* RAPPELER *le souvenir des orages et de la tempête !* (Mass.)

Vous osez à mes yeux *rappeler* le passé ! (Rac.)

— Faire revenir, réveiller des sentiments assoupis ou éteints, des vertus affaiblies : RAPPELER *son courage.* RAPPELER *sa fermeté.* (Acad.)

Enfin j'*ai*, ce matin, *rappelé* ma constance. (Rac.)

— Reproduire l'image, la ressemblance : *L'ensemble de sa personne* RAPPELAIT *un honnête paysan arraché de sa glèbe.* (Lam.)

Je veux qu'en nos vieux ans, l'un près de l'autre assis,
Nous soyons de l'amour une image touchante,
Et que nous *rappelions* Philémon et Baucis. (Desm.)

— Peint. *Rappeler la lumière*, proportionner la lumière au degré d'importance que les différentes parties d'un tableau doivent avoir.

— Art milit. Battre le tambour pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau, ou pour rendre honneur à certaines personnes : *Les troupes battent aux champs pour le roi; mais, pour les princes, elles ne font que* RAPPELER. (Acad.)

= **Se rappeler**, v. pron. Rappeler à soi le souvenir, se ressouvenir de : *Se* RAPPELER *quelque chose. Vous* RAPPELEZ-*vous ce fait?* (Acad.) *Daignez* VOUS RAPPELER *quelquefois la mémoire d'un infortuné.* (J.-J. Rouss.) *Je* ME *le* RAPPELLE *parfaitement. Je* ME RAPPELLE *avec attendrissement le séjour de mon enfance, mes premiers succès dans les études. Je* ME

[illegible]PPELLE *qu'il m'a conté cette histoire.* (Acad.) *Vous* [illegible] VOUS RAPPELER *que ma fille est la vertu même.* (Mol.)

= **Gramm.** Quelques écrivains ont construit *se rappeler*, dans le sens de *se souvenir*, avec un complément indirect de chose; mais, s'il est correct de dire *se souvenir d'un fait*, il est tout à fait vicieux d'écrire *se rappeler d'une circonstance;* dans *je me rappelle, tu te rappelles, etc., me, te*, mis pour *à moi, à toi*, sont des compl. indirects; le second terme doit donc être employé sans préposition, comme celui sur lequel tombe directement l'action : *Je me rappelle* SES RECOMMANDATIONS, SA PRIÈRE. ‖ Suivi d'un infinitif, il se construit avec la prép. *de: Je* ME RAPPELLE D'*avoir vu*, D'*avoir fait telle chose.* (Acad.)

RAPPLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-pli-ké.* — Techn. Appliquer de nouveau.

RAPPOINTÉS, n. m. Pron. *ra-poain-té.* — Construct. Morceau de fer pointu, qu'on enfonce dans le bois qui doit être recouvert d'un enduit; il sert à faire tenir le plâtre. ‖ Léger ouvrage de serrurerie.

RAPPORT, n. m. Pron. *ra-por.* — Revenu, ce que produit une chose : *Ce champ, cette vigne, ce pré est d'un grand* RAPPORT, *d'un bon* RAPPORT. (Acad.)

— *Être en rapport, en plein rapport*, se dit d'une propriété, d'un champ, etc., qui rapporte, qui produit autant qu'on le peut désirer. ‖ Par oppos. *Cette vigne n'est pas encore en* RAPPORT. (Acad.)

— Fam. *Cette place, cet emploi est de grand, d'un grand, d'un bon rapport*, les profits, les émoluments de cette place, de cet emploi sont considérables.

RAPPORT, n. m. Pron. *ra-por.* — Récit, témoignage : *Il fait un fidèle* RAPPORT *de ce qu'il a vu. Je m'en tiens à son* RAPPORT. *Suivant, selon, d'après son* RAPPORT, *la chose s'est passée ainsi.* (Acad.) *Nous demeurâmes tous deux interdits et muets, comme si nous eussions douté du* RAPPORT *de nos yeux.* (Lesage.)

. . . . . Attendez qu'un fidèle *rapport*
De son malheureux frère ait confirmé la mort. (Rac.)

La vertu ne croit rien sur le *rapport* du vice. (Desmahis.)

— Compte qu'on rend à quelqu'un de quelque chose dont on est chargé : *Je ne manquerai pas d'en faire* RAPPORT *à la compagnie. Le* RAPPORT *que fait le capitaine d'un navire à son retour de voyage. Le* RAPPORT *d'un officier de police.* RAPPORT *au roi.* (Acad.) *Il se fait en France un million de* RAPPORTS *écrits par année, aussi la bureaucratie règne-t-elle.* (H. de Balz.)

— *Au rapport de*, d'après le témoignage de : *Les choses se sont ainsi passées, au* RAPPORT *même de son ennemi. Au* RAPPORT *de Tacite, les Germains étaient le peuple de la terre qui aimait le plus à exercer l'hospitalité.* (Montesq.)

— Véner. *Faire le rapport, son rapport*, rendre compte de la quête qu'on a faite, et du lieu où est la bête qu'on a détournée : *Le lieutenant de la vénerie n'*A *pas* FAIT *encore* SON RAPPORT. (Acad.)

— Récits qu'on fait par indiscrétion ou par malignité, de certaines choses qu'on a vu faire ou entendu dire : *Faire de faux* RAPPORTS, *de mauvais* RAPPORTS. *Il ne faut quelquefois qu'un faux* RAPPORT *pour brouiller deux amis.* (Acad.) *Voyez le fond que l'on peut faire sur le* RAPPORT *de certains valets.* (Lesage.)

Un *rapport* clandestin n'est pas d'un honnête homme.
(Gress.)

Les *rapports* font toujours plus de mal que de bien.
(Id.)

— Exposition, récit qu'un juge fait d'un procès devant les autres juges du même tribunal : *Mon procès est au* RAPPORT *de tel conseiller. L'affaire a été jugée au* RAPPORT *de tel conseiller. Lire un* RAPPORT. *Ouï le* RAPPORT. (Acad.)

— Exposé dans lequel on rend compte du travail, de l'examen d'un comité, d'une commission : *Faire un* RAPPORT *sur des pétitions, sur un projet de loi. Les conclusions d'un* RAPPORT. *On a ordonné l'impression de ce* RAPPORT. (Acad.)

Mes yeux sont fatigués, lisez-moi ce *rapport.* (C. Del.)

— Témoignage que rendent, par ordre de justice, les médecins, les chirurgiens : *Suivant le* RAPPORT *des médecins. Selon le* RAPPORT *de cet architecte, cette maison ne périclite pas. Juger sur le* RAPPORT *des experts. Homologuer un* RAPPORT *d'experts.* (Acad.)

— Convenance, conformité, analogie : *La langue italienne a un grand* RAPPORT, *de grands* RAPPORTS *avec la langue latine. Il y a un grand* RAPPORT *entre eux pour les traits du visage. Les* RAPPORTS *du caractère font plus pour l'amitié que les* RAPPORTS *de l'esprit.* (Acad.) *Une similitude de goûts et des* RAPPORTS *de mœurs ont presque toujours déterminé les habitudes.* (Kératry.) *La tête des quadrumanes est remarquable par de très-grands* RAPPORTS *avec celle de l'homme.* (G. St-Hil.)

— Particul. Accord, correspondance plus ou moins exacte des diverses parties d'un ouvrage, d'un tout : *Il y a un* RAPPORT *parfait entre la masse et les détails de cet édifice. Le style n'est pas en* RAPPORT *avec le sujet, avec les idées.* (Acad.) *En poésie, rien n'est beau que par les* RAPPORTS *des détails avec l'ensemble.* (Marm.)

— Espèce de liaison, de connexion, de relation que certaines choses ont entre elles : *Montrez-moi le* RAPPORT *que ces deux affaires ont ensemble. Cela n'a point de* RAPPORT, *n'a pas* RAPPORT *à ce que je vous dis. Ces deux sciences ont un grand* RAPPORT *entre elles. Toutes les parties du corps ont un certain* RAPPORT *les unes avec les autres.* (Acad.) *L'instinct est un* RAPPORT *intime entre l'organisation et les besoins de l'animal.* (Kératry.) *Ces oiseaux, ayant les yeux jaunes ou bleus et le plumage blanc ou gris, n'ont aucun* RAPPORT *au corbeau.* (Buff.)

— Relations que les hommes ont entre eux : RAPPORTS *de commerce, d'intérêt, de parenté, d'amitié, de confraternité. Je n'ai jamais eu aucun* RAPPORT *avec lui.* (Acad.)

— *Mettre une personne en rapport avec une autre*, donner, faciliter à une personne les moyens de conférer, de s'entendre avec une autre.

— Relation des êtres à une fin, tendance vers un but : *Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le* RAPPORT *qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin.* (Acad.) *La justice est un* RAPPORT *des actions des particuliers au bien public.* (Helvét.) *Les sciences relatives à l'homme sont compliquées comme ses facultés, variées comme les* RAPPORTS. (Mignet.)

— Par anal. *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites par rapport à Dieu*, elles doivent se rapporter à Dieu, comme à leur fin dernière.

— *Cet homme ne fait rien que par rapport à lui*, il ne fait rien qu'en vue de ses intérêts, de son avantage.

— *Il a fait cela par rapport à vous*, dans la vue de vous obliger, de vous être agréable.

— Gramm. Relation que les mots ont les uns avec les autres, dans la construction : *Le* RAPPORT *de l'adjectif au substantif. Le* RAPPORT *du participe passé au substantif qui le précède.* (Acad.) *La préposition exprime le* RAPPORT *qui existe entre deux termes.*

— Mathém. Relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre : *Il y a le même* RAPPORT *géométrique entre six et douze qu'entre trois et six.* (Acad.)

— Jurispr. Action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, rapporte à l'hérédité, pour faire compte au partage : *Ordonner le* RAPPORT. *Il avait reçu cent mille francs, il a été obligé au* RAPPORT. (Acad.)

— Par anal. RAPPORT *à succession,* RAPPORT *à la masse.*

— Admin. Remboursement qu'un comptable fait de ses deniers de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense : *Toute dépense rejetée soumet le comptable au* RAPPORT *de la somme.* (Acad.)

— Vapeur incommode, désagréable, qui monte de l'estomac à la bouche : *Un* RAPPORT *aigre. L'ail donne des* RAPPORTS, *de fâcheux* RAPPORTS. *Les raves causent des* RAPPORTS. (Acad.)

— Mar. Masse d'eau rapportée par la marée.

— *Terres de rapport*, terres qu'on est allé prendre dans un lieu, pour les apporter dans un autre : *Cette terrasse n'est pas solide, elle n'est que de* TERRES DE RAPPORT. (Acad.)

— *Pièces de rapport*, petites pièces de diverses couleurs, que l'on assemble et que l'on arrange sur un fond, pour représenter certaines figures : *La mosaïque est un ouvrage de* PIÈCES DE RAPPORT. *Un pavé de marbre par* PIÈCES DE RAPPORT. (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. d'un ouvrage d'esprit composé de choses prises çà et là : *Cette comédie est un ouvrage de* PIÈCES DE RAPPORT, *où rien n'appartient à l'auteur.* (Acad.)

— Chim. Disposition d'un corps à s'unir avec un autre par préférence : *On a construit une table des* RAPPORTS.

= **Par rapport à**, loc. prép. Pour ce qui est de; quant à ce qui regarde : PAR RAPPORT À *lui.* PAR RAPPORT À *moi.* PAR RAPPORT À *cela.* (Acad.)

— Par comparaison, en proportion de : *La terre est très-petite* PAR RAPPORT *au soleil.* (Acad.)

— En vue de : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites* PAR RAPPORT *à Dieu.* (Boss.)

RAPPORTABLE, adj. des 2 g. Jurispr. Il se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants : *Les fruits de la chose donnée ne sont pas* RAPPORTABLES. (Acad.)

— Qui peut être rapporté : *Des terres* RAPPORTABLES.

RAPPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapporter : *Cette terrasse est de terres* RAPPORTÉES. (Acad.) *Pourquoi vois-je des parties si mal* RAPPORTÉES? (Boss.) *Le fait* RAPPORTÉ *ne prouve rien. Il ne faut dire devant lui que ce qu'on veut bien qui soit* RAPPORTÉ. (Acad.)

— *Ouvrage de pièces rapportées*, ouvrage fait de pièces de couleurs différentes; livre composé de morceaux pris çà et là.

RAPPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-por-té.* — Apporter une chose d'un lieu dans un autre où elle était auparavant : *Les marchands ont été contraints de* RAPPORTER *chez eux la plupart des marchandises qu'ils avaient portées à la foire. Il m'*A RAPPORTÉ *tout ce qu'il m'avait pris, tout ce que je lui avais donné.* (Acad.)

— Par anal. *On nous* A RAPPORTÉ *notre père mourant.*

Il faut qu'on me l'amène ou qu'on me le *rapporte.*
(C. Del.)

— Fig. et poétiq. :

Il vous *rapporte* un cœur qu'il n'a pu vous ôter. (Rac.)

— Apporter d'un lieu éloigné : *Il a été à la Chine, et en* A RAPPORTÉ *bien des curiosités.* (Acad.)

Rapporter de Goa le poivre et le gingembre. (Boil.)

— Fig. Dans le m. sens : *Il* A RAPPORTÉ *de ses voyages moins d'instruction que de suffisance.* (Ac.) *Les disciples de Pythagore répandirent le dogme de la métempsycose que leur maître* AVAIT RAPPORTÉ *d'Égypte.* (Kératry.)

— Fam. *Il n'en a rapporté que des coups*, se dit d'un homme qui a été blessé en quelque occasion.

— Fig. *Il a rapporté beaucoup de gloire de cette action, il n'en a rapporté que de la honte*, il y a acquis beaucoup de gloire, il n'en a retiré que de la honte.

— Apporter des choses qu'on a enlevées : *Les soldats, suivant l'ordre du général,* RAPPORTÈRENT *à leurs capitaines tout le butin qu'ils avaient fait.* (Acad.)

— Chass. En parl. d'un chien, Apporter au chasseur le gibier qui a été tué : *Il n'y a guère que les barbets qu'on puisse accoutumer à* RAPPORTER *la bécasse.* (Acad.)

— Il se dit également d'un chien qu'on a dressé à apporter ce qu'on lui jette.

— Absol. *Ce chien* RAPPORTE *bien, sait* RAPPORTER. (Acad.)

— Joindre, ajouter quelque chose à ce qui ne paraît pas complet : *Il a fallu* RAPPORTER *une bordure à cette tapisserie.* (Acad.)

— *Rapporter des terres en quelque endroit*, les porter dans un lieu en les enlevant d'un autre : RAPPORTER *des terres pour élever une terrasse.* (Acad.)

— Jurispr. Remettre dans la masse d'une succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte; restituer avant le partage à faire en commun: *Un fi*[illegible] *qui a été avantagé par son père doit* RAPPORTER, *ou moins prendre.* RAPPORTER *à la masse.* (Acad.)

— Produire, soit en fruits, soit en argent; donner un certain bénéfice : *Ces arbres* RAPPORTENT *de beaux fruits. Cette terre* RAPPORTE *tant par an.* (Acad.) *Il veut vendre trois cent mille livres son château, qui ne* RAPPORTE *pas plus de six mille livres de rente.* (Volt.) *L'aumône est un gain; c'est une usure sainte, c'est un bien qui* RAPPORTE *ici-bas même au centuple.* (Mass.)

— *Cet emploi ne rapporte ni profit ni honneur*, il n'est ni profitable ni honorable.

— Fig. *Cette mauvaise action ne lui rapportera rien*, il n'en tirera aucun profit, aucun avantage.

— Mar. *La sonde rapporte tant de brasses*, elle indique une profondeur de tant de brasses.

— Intransitiv. *La mer rapporte*, elle monte.

— *Les marées rapportent*, elles deviennent successivement plus fortes.

— Admin. Révoquer, abroger, annuler : RAPPORTER *une loi, un arrêté.* (Acad.) *On* A RAPPORTÉ *les derniers décrets.* (B. Const.)

— Référer, diriger vers une fin, vers un but : *Un véritable chrétien doit* RAPPORTER *toutes ses actions à Dieu, à la gloire de Dieu. Il faut* RAPPORTER *toutes ses actions à une bonne fin.* (Acad.) *Il faut* RAPPORTER *à Dieu toutes nos actions.* (Boss.) *Notre amour-propre nous fait tout* RAPPORTER *à nous-mêmes.* (Boss.) *J'*AI *tout* RAPPORTÉ *au bien public, et je n'en ai jamais séparé mon intérêt particulier.* (Pithou.)

— Attribuer, faire remonter : *La famille des Jules* RAPPORTAIT *son origine à Énée et à Vénus. On* RAPPORTE *la fondation de cette ville à tel prince, à tel temps.* (Acad.)

— *Rapporter l'effet à la cause*, attribuer un certain effet à une certaine cause.

— Par extens. Faire le récit de ce qu'on a vu, entendu, ou appris : *Il* A RAPPORTÉ *fidèlement tout ce qu'il avait vu.* RAPPORTER *un fait comme il s'est passé. Il y a dans cette aventure des circonstances qu'on ne peut* RAPPORTER. (Acad.)

— Particul. Redire par légèreté, par malice ce qu'on a entendu dire : *On n'oserait rien dire devant lui, il* RAPPORTE *tout.* (Acad.)

— Rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre quelqu'un : *Je suis trop votre ami pour ne pas vous* RAPPORTER *ce que j'entends dire de vous.* (Acad.)

— Alléguer, citer : *Le prédicateur* A RAPPORTÉ *des passages des Pères. Mon avocat* A RAPPORTÉ *des lois et plusieurs autorités en ma faveur.* (Acad.) *J'*AI RAPPORTÉ *les paroles d'Isaïe.* (Boss.)

— Pal. Exposer l'état d'un procès par écrit : RAPPORTER *un procès, une affaire. Ce juge, ce conseiller* A *fort bien* RAPPORTÉ *le fait et les moyens des parties.* (Acad.)

— Absol. *Ce juge* RAPPORTE *bien. Il* RAPPORTE *nettement.* (Acad.) *Malgré ces voyages continuels à Versailles, où il ne couchait point, il fut assidu les matins au palais, et continua d'y* RAPPORTER. (St-Simon.)

— Exposer une affaire au nom d'une commission, d'un comité.

— Géom. Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain : RAPPORTER *des angles.* (Acad.)

— Didact. Établir une proposition, la mettre en avant : *Escobar* RAPPORTE *qu'il est permis de dérober dans une extrême nécessité.* (Pascal.)

= **Se rapporter,** v. pr. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance : *Leurs caractères* SE RAPPORTENT *en toutes choses. Tout ce que nous voyons de sa conduite* SE RAPPORTE *à ce qu'on nous en avait dit. La déposition de ce témoin ne* SE RAPPORTE *pas avec celle du précédent.* (Acad.)

— Avoir rapport, relation : *Cet article de ma lettre* SE RAPPORTE *à ce que je vous ai écrit précédemment.* (Acad.) *Les louanges que nous donnons aux autres* SE RAPPORTENT *toujours par quelque endroit à nous-mêmes.* (Mass.)

— Gramm. Être en relation, en concordance : *On ne doit point sép er le relatif* qui *du substantif auquel il* SE RAPPORTE. (Acad.)

— *Se rapporter à quelqu'un de quelque chose*, et absol. *S'en rapporter à quelqu'un*, s'en remettre à sa décision sur quelque chose : *Ils sont d'accord sur l'achat et sur la vente, mais ils* SE SONT RAPPORTÉS *du prix à un tel. Ils sont demeurés d'accord de* S'EN RAPPORTER *à la décision d'un tel. Je* M'EN RAPPORTE *aux maîtres de l'art.* (Acad.)

— *S'en rapporter à quelqu'un, à quelque chose*, y avoir confiance, y ajouter foi : *Je m'en* RAPPORTE *à votre témoignage. S'il faut* S'EN RAPPORTER *aux anciennes traditions. Je ne* M'EN RAPPORTE *qu'à ce que j'ai vu et entendu moi-même.* (Acad.) *Tu me parais assez entendu, je* M'EN RAPPORTE *à* TOI. (Lesage.)

— Jurispr. *S'en rapporter au serment de quelqu'un*, s'en remettre à son serment en justice pour la décision d'une affaire.

— Fam. *Je m'en rapporte à ce qui en est*, et ellipt. *Je m'en rapporte*, se dit pour faire entendre que sans être persuadé on ne veut point contester : *Vous dites que la chose est arrivée comme cela, je* M'EN RAPPORTE. (Acad.) || Peu usité.

RAPPORTEUR, EUSE, n. Pron. *ra-por-teur, teuz.* — Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu : *Les enfants sont de petits* RAPPORTEURS *qui disent tout ce qu'ils voient ou qu'ils entendent. Défiez-vous de lui, c'est un* RAPPORTEUR. (Acad.) *Les espions et les* RAPPORTEURS *étaient infinis.* (St-Simon.)

— Pal. Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire : *Demander un* RAPPORTEUR *au président. Instruire son* RAPPORTEUR *de son affaire. Récuser un* RAPPORTEUR. (Acad.)

— *Rapporteur d'un comité, d'une commission*, celui qu'un comité, une commission charge d'exposer son opinion, son avis sur une affaire, une question.

— Jurispr. *Conseiller rapporteur*, conseiller, membre du conseil d'État ou d'un tribunal, qui est chargé de faire un rapport au conseil ou à la cour.

— *Officier rapporteur*, ou simpl. *Rapporteur*, celui qui fait les fonctions de juge d'instruction et d'accusateur public, dans un conseil de guerre ou de discipline.

— Géom. Instrument, demi-cercle gradué avec lequel on rapporte sur le papier les angles mesurés sur le terrain : *Se servir du* RAPPORTEUR. (Acad.)

RAPPRENDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re, apprendre.*) Pron. *ra-prandr.* — Apprendre de nouveau : *Ce comédien a oublié son rôle, il faut qu'il le* RAPPRENNE. (Acad.)

RAPPRIS, ISE, part. pass. du v. Rapprendre : *Leçon* RAPPRISE *plusieurs fois.*

RAPPRIVOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapprivoiser.

RAPPRIVOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Écon. rur. Apprivoiser de nouveau un animal que quelque circonstance a fait redevenir sauvage.

RAPPROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rapprocher.

RAPPROCHEMENT, n. m. Pron. *ra-pro-ch-man.* — Action de rapprocher; résultat de cette action : *Le* RAPPROCHEMENT *des lèvres d'une plaie.* (Acad.)

— Fig. Disposition à un accommodement entre des personnes qui étaient brouillées : *Travailler au* RAPPROCHEMENT *de deux familles.* (Acad.)

— Fig. Action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclairent l'un par l'autre, ou qu'on en fasse plus aisément la comparaison; résultat de cette action : *Le* RAPPROCHEMENT *des circonstances éclaircit beaucoup cette affaire. Un* RAPPROCHEMENT *forcé. L'antithèse est une sorte de* RAPPROCHEMENT *qui a pour objet d'opposer les idées.* (Acad.)

— Hortic. *Rapprochement d'un arbre*, opération qui consiste à couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses.

RAPPROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Approcher de nouveau : *Éloignez les lumières; vous les* RAPPROCHEREZ *dans un moment.* (Acad.)

— Approcher de plus près : RAPPROCHEZ *cette table.* RAPPROCHEZ *cet enfant de moi.* (Acad.)

— Fig. *Les lunettes à longue vue rapprochent les objets*, elles les font paraître plus proches.

— Fig. *L'amour rapproche les distances*, l'inégalité des conditions s'efface, disparaît entre les personnes qui s'aiment.

— Fig. Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance : *L'intérêt divise les hommes, le besoin les* RAPPROCHE. *L'infortune* RAPPROCHE *aisément les hommes.* (Acad.) *La sagesse qui fait rougir éloigne, celle qui fait sourire* RAPPROCHE. (De Ségur.)

— *Rapprocher deux personnes*, les mettre sur la voie d'une réconciliation; les disposer à un raccommodement : *Il y a longtemps qu'ils sont brouillés, mais on travaille à les* RAPPROCHER, *on tâche de les* RAPPROCHER. (Acad.)

— Fig. En parl. des faits, des idées, Les comparer, pour en mieux reconnaître ou en faire mieux sentir le rapport ou la différence : *Cet écrivain a l'art de* RAPPROCHER *les idées les plus éloignées, et de les faire valoir par le contraste.* (Acad.)

— Hortic. *Rapprocher un arbre*, le couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses : RAPPROCHER *des haies, des palissades.*

— Véner. *Rapprocher un cerf*, faire tenir doucement aux chiens la voie d'un cerf qui a passé deux ou trois heures auparavant.

= **Se rapprocher,** v. pron. Être rapproché, s'approcher de nouveau; s'approcher de plus près : RAPPROCHEZ-VOUS, *que je vous dise encore un mot. Il* S'EST RAPPROCHÉ *du palais. Ils* SE SONT RAPPROCHÉS *l'un de l'autre.* (Acad.) *Les objets* SE SONT RAPPROCHÉS *de nos yeux à l'aide des télescopes.* (Volt.)

— Mar. *Se rapprocher du vent*, gouverner plus près qu'auparavant.

— Être disposé à se lier, à s'unir, à se raccommoder : *Ils étaient brouillés, mais ils* SE SONT RAPPROCHÉS *depuis peu. Nous étions d'abord divisés d'opinions sur cette question, mais nous commençons à* NOUS RAPPROCHER. (Acad.)

RAPSODE, n. m. (ῥαψῳδός; gr., m. sign.) Pron. *rap-çod.* — Antiq. gr. Nom qu'on donnait à ceux qui allaient de ville en ville chanter des morceaux détachés de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Par anal. Poëte, chantre : *La gloire du demi-dieu sert toujours à celle du* RAPSODE. (L. Reybaud.)

RAPSODIE, n. f. (ῥαψῳδία; gr., m. sign.) Pron. *rap-so-di.* — Littér. Morceaux détachés des poésies d'Homère que chantaient les rapsodes.

— Fig. et par dénigr. Mauvais ramas de vers ou de prose : *Je n'ai jamais vu pareille* RAPSODIE. *Tout son discours n'était qu'une mauvaise* RAPSODIE. (Acad.)

Messieurs, si le public goûte ces *rapsodies*,
C'en est fait du bel art des tragi-comédies. (V. Hugo.)

— Art. culin. Mauvais ragoût, mélange mal fait de divers aliments.

RAPSODISTE, n. m. Pron. *rap-ço-dist.* — Celui qui ne fait que des rapsodies, de mauvaises compilations, de mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPT, n. m. (*raptus*, de *rapere*, enlever; lat.) Pron. *rapt.* — Enlèvement, par violence ou par séduction, d'une fille ou d'un fils de famille, d'une femme ou d'une religieuse : RAPT *de séduction. Le* RAPT *de violence est le* RAPT *proprement dit. Être accusé de* RAPT, *du crime de* RAPT. (Acad.)

... Rome met-elle au nombre de vos droits
Tout ce qu'a de cruel l'injustice et la force,
Les emprisonnements, le *rapt* et le divorce? (Rac.)
L'âge et le temps du *rapt* peuvent servir d'indices.
(La Font.)

RÂPURE, n. f. Ce qu'on enlève avec la râpe ou avec tout autre instrument en grattant : RÂPURE *d'ivoire.* RÂPURE *de buis.* RÂPURE *d'ongle.* (Acad.) *La* RÂPURE *de la r cine de manioc toute fraîche est propre à guérir le ulcères.* (Poirier.)

RAPUROIR, n. m. Pron. *ra-pu-roar.* — Technol. Vaisseau où l'on met le salpêtre de première cuite.

RAQUETON, n. m. Pron. *rak-ton.* — J. de paume, Grande raquette.

RAQUETTE, n. f. (*reticulum*, réseau; lat.) Pron. *ra-kètt.* — Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant; il est fait d'un bâton courbé, formant une espèce d'ovale, et garni de cordes à boyau en long et en travers : *Le bois d'une* RAQUETTE. *Les cordes d'une* RAQUETTE. RAQUETTE *pour la paume.* RAQUETTE *pour le volant.* (Acad.)

— Prov. et fig. et pop. *Un grand casseur de raquettes*, un homme vert et vigoureux : *Il se vante beaucoup et se donne pour* UN GRAND CASSEUR DE RAQUETTES. (Acad.)

— Machine en forme de raquette que les sauvages du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige.

— Bot. Vulg. Opuntia, plante de la famille des Cactiers, dont la tige est formée de parties ovales et aplaties qui se joignent par des Articulations.

— Art milit. Fusée de guerre.

— Chass. Piége à détente pour les oiseaux.

— Techn. Sorte de scie dont on se sert pour refendre les pièces de bois cintrées.

RAQUETTIER, n. m. Pron. *ra-kè-tié.* — Ouvrier qui fait des raquettes : *Les paumiers sont aussi* RAQUETTIERS. (Acad.)

— Art milit. Tireur de fusées de guerre.

RARE, adj. des 2 g. (*rarus*; lat., m. sign.) Pron. *rár.* — Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement : *Une chose* RARE. *Un oiseau* RARE. *Ce livre-là est devenu* RARE, *est curieux et* RARE. *L'argent est fort* RARE. *Un homme d'un* RARE *savoir, d'un esprit* RARE, *d'un* RARE *mérite. Les beaux jours sont* RARES *dans cette saison. Vos visites deviennent bien* RARES. (Acad.) *Le beau est* RARE *dans tous les ouvrages de la nature et dans ceux de l'art.* (Volt.) *Les hommes d'un esprit élevé et d'un cœur droit sont plus* RARES *qu'on ne saurait le croire.* (Fén.) *L'inflammation aiguë du tissu musculaire du cœur est une maladie fort* RARE. (Broussais.)

— Fam. *C'est un homme rare*, se dit d'un homme qui a un mérite extraordinaire; il se dit aussi ironiq. *Vous avez eu là une étrange conduite; en vérité, vous êtes un* HOMME RARE. (Acad.) *Qu'ont-ils voulu, ces* HOMMES RARES, *sinon des louanges?* (Boss.)

— Par dénigr. *Cela est rare, c'est une chose rare*, cela est singulier, ridicule :

La pièce est riche et *rare.* (Mol.)

— *Devenir, se rendre rare*, aller moins souvent dans les sociétés qu'on avait l'habitude de fréquenter : *Ah! palsembleu! chevalier, tu* DEVIENS BIEN RARE; *on ne te trouve nulle part.* (Lesage.)

— Clair-semé : *Il a la barbe fort* RARE. *A peine voit-on sur ces rochers quelques herbes* RARES *et desséchées.* (Acad.)

— Phys. Il se dit par oppos. à Compacte ou dense, d'un corps dont les parties sont très-peu serrées, très-écartées : *Plus les corps sont* RARES, *plus ils sont légers. L'air est plus* RARE *que l'eau.* (Acad.) *Les habitants des Alpes sont habitués à respirer un air* RARE, *léger.* (A. Martin.)

— Méd. Il se dit du pouls, lorsqu'il bat moins de fois qu'à l'ordinaire, dans un temps donné; en ce sens, il est oppos. à Fréquent : *Les médecins lui trouvent le pouls* RARE. (Acad.)

— Substantiv. Ce qui n'est pas commun : *Ce n'est ni le difficile, ni le* RARE, *ni le merveilleux que je cherche.* (Fén.)

RARÉFACTIF, IVE, adj. Pron. *ra-ré-fak-tif, tiv.* — Phys. Qui a la propriété de raréfier. || Peu usité.

RARÉFACTION, n. f. (*rarus*, rare; *facere*, faire; lat.) Pron. *ra-ré-fak-cion.* — Phys. Action de raréfier; état de ce qui est raréfié; il est oppos. à

Condensation : *Cela se fait par la* RARÉFACTION. *La* RARÉFACTION *de l'air.* (Acad.)

RARÉFIANT, part. prés. du v. Raréfier.

RARÉFIANT, ANTE, adj. Didact. Qui raréfie, qui dilate : *Une chaleur* RARÉFIANTE.

RARÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Raréfier : *Gaz* RARÉFIÉ.

RARÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rarus*, rare ; *fieri*, devenir ; lat.) Pron. *ra-ré-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous raréfiions, vous raréfiiez.* — Phys. Augmenter considérablement le volume d'un corps, sans augmenter sa matière propre ni son poids ; il se dit par oppos. à Condenser : *L'action de la chaleur* RARÉFIE *l'air, celle du froid le condense.* (Buff.)

= **Se raréfier**, v. pr. Se dilater : *Un gaz qui* SE RARÉFIE. (Acad.)

RAREMENT, adv. Pron. *rár-man.* — Peu souvent, peu fréquemment : *Cela arrive* RAREMENT. *Il arrive* RAREMENT *qu'elle soit la première. Cela se rencontre fort* RAREMENT. (Acad.)

Rarement un esprit ose être ce qu'il est. (Boil.)
Rarement de sa faute on aime les témoins. (Volt.)
Rarement un valet dit du bien de son maître. (Coll. d'Harl.)

RARESCIBILITÉ, n. f. Pron. *ra-rèss-ci-bi-li-té.* — Phys. Qualité de ce qui peut être raréfié, réduit en vapeur : *La* RARESCIBILITÉ *de l'eau.*

RARESCIBLE, adj. des 2 g. Phys. Qui peut se raréfier.

RARETÉ, n. f. (*rare.*) Disette des choses ; il est opposé à Abondance : *Il y eut grande* RARETÉ *de vin cette année-là. Cette étoffe est chère à cause de sa* RARETÉ. *La* RARETÉ *en augmente le prix.* (Acad.) *La* RARETÉ *est un défaut et une pauvreté de la nature.* (Fén.) *Ce n'est pas la* RARETÉ *de l'argent, mais celle des hommes et des talents qui rendent un empire faible.* (Volt.)

— Il se dit aussi des choses qui n'arrivent pas souvent : *C'est une* RARETÉ *que de voir des asperges en hiver. C'est une* RARETÉ *que de vous voir.* (Acad.)

— Par extens. et fam. *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté*, on ne vous voit pas souvent, vos visites sont rares.

— Prov. *Pour la rareté du fait*, pour la singularité de la chose : *Je voudrais bien voir cela*, POUR LA RARETÉ DU FAIT. (Acad.)

— N. f. pl. Objets rares, singuliers, curieux : *Un cabinet de* RARETÉS, *plein de* RARETÉS. *Il aime les* RARETÉS. (Acad.)

— Par anal. *Je me trouvai en état de continuer mes promenades, et d'achever de voir les* RARETÉS *de ce beau séjour.* (La Font.)

RARISSIME, adj. des 2 g. (*rarissimus*; lat., m. sign.) Pron. *ra-riss-sim.* — Fam. Très-rare : *Livre, médaille* RARISSIME. (Acad.)

RAS, ASE, adj. (*rasus*; lat. m. sign.) Pron. *rá, ráz.* — Qui a le poil coupé jusqu'à la peau : *Il a le menton bien* RAS. *Il a la tête* RASE. *Il a la barbe* RASE. (Acad.)

— Qui a le poil fort court : *Cette espèce de chien a le poil* RAS. (Acad.) *Les chevaux des pays chauds ont le poil plus* RAS *que les autres.* (Buff.) *Du velours* RAS. *C'est une espèce de serge fort* RASE. (Acad.) *On glisse sur un tapis* RAS *d'herbe sèche.* (Fr. Wey.)

— Par extens. *Rase campagne*, campagne fort plate, fort unie, et qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières : *Les deux armées se battirent en* RASE CAMPAGNE. *Au sortir de ce parc, on trouve la* RASE CAMPAGNE. (Acad.)

— Grav. *Table rase*, lame, plaque de cuivre ou d'autre métal, pierre unie, planche, etc., sur laquelle il n'y a encore rien de gravé.

— Fig. *Son esprit est une* TABLE RASE *où l'on gravera tout ce que l'on voudra.* (Acad.)

— Fig. *Faire table rase*, rejeter ses opinions, les proscrire définitivement, après un sérieux examen.

— Mar. *Navire ras*, celui dont les œuvres mortes ont peu d'élévation.

— *Bâtiment ras* ou *rasé*, bâtiment qui a perdu tous ses mâts.

— *Mesure rase*, mesure remplie de manière que le grain, la farine, etc., n'excède pas les bords : *Vendre à boisseau* RAS, *à mesure* RASE. (Acad.)

— *Verser du vin à ras de bord*, verser plein le verre, jusqu'aux bords.

RAS, n. m. Comm. Espèce d'étoffe de laine, ou de soie croisée, fort unie, dont le poil ne paraît point : RAS *de Saint-Lô.* RAS *de Saint-Maur.* RAS *de Saint-Cyr.* (Acad.)

— *Ras de métal*, extrémité supérieure de la tulipe d'une bouche à feu.

— *Au ras de l'eau, à ras l'eau*, presque au niveau de l'eau : *Cette embarcation est* À RAS L'EAU. (Acad.)

— Mar. Espèce de plate-forme flottante, sur laquelle se mettent les ouvriers qui travaillent à la carène d'un bâtiment : *Construire un* RAS. (Acad.)

— *Ras de marée*, courant violent, remoux de deux marées, de deux courants opposés : *Les* RAS DE MARÉE *sont quelquefois très-dangereux.* (Acad.)

RAS, n. m. Techn. Filière par laquelle on fait passer le lingot.

RASADE, n. f. (*ras.*) Pron. *rá-zad.* — Verre de vin ou d'autre liqueur plein jusqu'aux bords : *Boire* RASADE. *Boire des* RASADES *de vin, de bière. Ils burent force* RASADES. (Acad.) *Ne manquez pas de boire une douzaine de* RASADES *à ma santé.* (Regn.) *De nombreuses* RASADES *avaient échauffé le cerveau de tous les convives.* (Scribe.)

Vous buvez sec, dit-on ; moi, je n'y laisse rien ;
Je suis impatient de vous verser *rasade.* (Dest.)

RASANT, part. prés. du v. Raser : *Une chouette la fit tressaillir en* RASANT *son front de son aile souple et cotonneuse.* (G. Sand.)

RASANT, ANTE, adj. Pron. *rá-zan, zantt.* — Fortific. *Ligne de défense rasante*, ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve dans la direction de la face du bastion voisin. || *Flanc rasant*, le flanc d'où part cette ligne. || *Feu rasant*, coups de canon tirés en ligne droite. || Dans le m. sens : *L'équipage uniquement acharné à lancer la mort à l'ennemi par ses batteries* RASANTES *ne s'occupait pas des flammes qui dévoraient ses ponts et ses mâts.* (Lam.)

— *Vue rasante*, vue qui s'étend sur un pays uni et varié : *Quelques personnes aiment beaucoup les* VUES RASANTES. (Acad.)

RASCASSE, n. f. Pron. *rass-kass.* — Zool. Poisson du genre de la Scorpène.

RASCETTE, ou **RASETTE**, n. f. Chirom. Partie intérieure du poignet marquée de lignes transversales : *Plus la* RASCETTE *comprend de lignes, et plus la vie doit être longue, selon la chiromancie.*

RASE, n. f. Pron. *ráz.* — Chim. Huile essentielle qu'on retire de la résine des pins.

RASÉ, ÉE, part. pass. du v. Raser : *Une tête* RASÉE. *Il est frais* RASÉ, *tout frais* RASÉ. *On condamnait autrefois les femmes convaincues d'adultère à être* RASÉES *et enfermées dans un couvent.* (Acad.) RASÉ, *lesté de sa tasse de café dès huit heures du matin, il sortait avec une exactitude d'horloge et passait par les mêmes rues en se rendant au ministère.* (H. de Balz.)

— Fig. : *Un vaisseau* RASÉ. *Les tours paraissent avoir été* RASÉES *par les soldats romains à dix pieds au-dessus du sol.* (Raoul-Rochette.) *Les villages ont été* RASÉS *ou détruits par le feu.* (S. de Sismondi.)

— Chass. Qui s'est tapi, blotti le plus possible contre terre pour se cacher : *Ce lièvre était* RASÉ *dans son gîte.* (Acad.)

RASEMENT, n. m. Guerr. Action de raser une fortification, une place ; résultat de cette action.

— Art vétér. Pousse progressive des dents du cheval : *A quatre ans, les pinces de la mâchoire supérieure du cheval ont complété leur* RASEMENT. (Lecoq.)

RASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*radere*; lat.) Pron. *rá-zé.* — Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir : *Il faut qu'un chirurgien sache* RASER. (Acad.) *En Espagne on* RASE *le poil des chevaux communs, des ânes et des mulets.* (G. Sand.)

— Prov. et fig. *Un barbier rase l'autre*, se dit lorsque des gens d'une même profession, ou qui ont un intérêt commun, se soutiennent réciproquement.

— Absol. Couper la barbe : *Le perruquier* RASE *bien,* RASE *mal, ne* RASE *pas d'assez près.* (Acad.)

— En parl. d'un édifice, d'un bâtiment, Abattre rez pied, rez terre : RASER *une maison. On a* RASÉ *les fortifications, les défenses de cette place.* (Acad.)

— Par anal. RASER *une place. On* RASA *cinquante châteaux et neuf cent quatre-vingts bourgades.* (Chateaubr.)

— Mar. *Raser un vaisseau*, ôter à un vaisseau la partie supérieure de ses œuvres mortes : *On a* RASÉ *ce bâtiment pour en faire un ponton.* (Acad.)

— Fig. Passer tout près avec rapidité : *Un boulet de canon lui* RASA *l'épaule. Ce cocher a* RASÉ *la borne. La balle du joueur a* RASÉ *la corde.* (Acad.) *Les hirondelles* RASAIENT *la terre dans leur vol.* (Lam.) *La peur lui donnait des ailes pour* RASER *l'herbe et franchir les ruisseaux.* (G. Sand.) *Il est des étoiles qui ne font pour ainsi dire que* RASER *l'horizon.* (Buff.)

— Effleurer, passer tout auprès : *Le bâtiment* RASA *un écueil, et pensa périr. Nous* RASÂMES *le rocher de bien près.* (Acad.)

— *Raser la côte*, naviguer le long de la côte : *La flotte* RASE LA CÔTE. (Acad.)

— Faucon. *Raser l'air*, En parl. de l'oiseau, Planer ; voler sans qu'on voie remuer ses ailes.

— Man. *Ce cheval rase le tapis*, ses épaules ont peu de mouvement, et il ne lève point assez les pieds en marchant.

— Art vétér. *Ce cheval rase, commence à raser*, il ne marque presque plus ; la cavité des dents incisives ne paraît plus, ou presque plus.

= **Se raser**, v. pron. Se tondre, se couper le poil avec un rasoir : SE RASER *soi-même. Savoir se* RASER. (Acad.) *On ne commença à se* RASER *entièrement que sous Louis XIV.* (Volt.) *Il nous quitta pour* SE RASER. (Beaum.)

— Se faire raser : *Quand voulez-vous vous* RASER ? *Je ne veux me* RASER *que demain.* (Acad.)

— Chass. Se tapir contre terre pour se cacher : *Les perdrix* SE RASENT *quand elles aperçoivent l'oiseau.* (Acad.)

RASETTE, n. f. Comm. Petite étoffe sans poil.

— Techn. Fil de fer nu par l'accordoir.

— Chir. V. RASCETTE.

RASEUR, n. m. Pron. *rá-zeur.* — Celui qui rase : *Il exerçait à Séville la profession de* RASEUR *de mulets.* (G. Sand.)

RASIBUS, Prép. Pron. *rá-zi-buss.* — Popul. Tout contre, tout près : *Le coup lui passa* RASIBUS *du nez.* (Acad.)

RASOIR, n. m. (*raser.*) Pron. *rá-zoar.* — Instrument d'acier qui a le tranchant très-fin, et dont on se sert pour raser la barbe : *Le manche, la lame d'un* RASOIR. *Affiler un* RASOIR. *Repasser un* RASOIR. *Ce* RASOIR *est bien doux, est bien rude. Faire tomber le morfil d'un* RASOIR. (Acad.)

— Fam. *Couper comme un rasoir*, couper fort bien.

— *Pierre à rasoir*, espèce de pierre sur laquelle on passe les rasoirs pour les rendre plus coupants. || *Cuir à rasoir*, cuir préparé pour le même usage.

— Prov. *Il n'a senti que la fraîcheur du rasoir*, se dit d'un homme surpris par une disgrâce soudaine.

RASPATION, n. f. Pron. *rass-pa-cion.* — Chim. Action de râper.

RASPATOIRE, n. m. Chir. V. RUGINE.

RASSADE, n. f. Pron. *ra-çad.* — Collect. Petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs, dont on trafique avec les nègres d'Afrique, qui en font un objet de parure : *Des bracelets de* RASSADE. *Grains de* RASSADE. (Acad.) *Les femmes des Caraïbes portent plusieurs colliers de* RASSADE, *qui leur environnent le cou et descendent sur leur sein.* (Buff.)

RASSASIANT, part. prés. du v. Rassasier.

RASSASIANT, ANTE, adj. Pron. *ra-ça-zian, ziantt.* — Qui rassasie : *Un mets* RASSASIANT. *Des viandes* RASSASIANTES. (Acad.)

RASSASIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rassasier : *C'est dans cet asile que la faim est* RASSASIÉE. (Fléch.) *En étendant le bras, il se rassasie, et,* RASSASIÉ, *rien ne l'invite à se mouvoir.* (Voln.) *Un désir satisfait fait naître un nouveau désir ; on est dégoûté, et l'on n'est pas* RASSASIÉ. (Mass.)

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,
L'esprit *rassasié* le rejette à l'instant. (Boil.)

— Fig. : *Il n'est jamais* RASSASIÉ *d'argent. Après les grandes choses qu'il a faites, il devrait être* RASSASIÉ *de gloire.* (Acad.)

— Fig. *Ils sont* RASSASIÉS *l'un de l'autre. Le public est* RASSASIÉ *de vers.* (Acad.) *L'homme coupable,* RASSASIÉ *de plaisirs, cherche de nouveaux crimes dans le crime même.* (Mass.)

RASSASIEMENT, n. m. Pron. *ra-ça-zi-man.* — État d'une personne rassasiée pour avoir beaucoup mangé : *C'est le* RASSASIEMENT *qui lui cause ce dégoût.* (Acad.)

— Fig. *Rassasiement des plaisirs*, satiété, dégoût, que produit l'usage trop fréquent des plaisirs.

RASSASIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*satis*, assez ; lat.) Pron. *ra-ça-zié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous rassasiions, vous rassasiiez.* — Donner suffisamment à manger, pour apaiser la faim ou pour satisfaire l'appétit : *Il est de si grand appétit, qu'on ne peut le* RASSASIER. *Il y a des mets qui* RASSASIENT *d'abord.* (Acad.)

— Fig. Satisfaire jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût : *On les* RASSASIA *de bonne chère. On le* RASSASIA *de fêtes, de musique.* (Acad.) *Sénèque ne sait ni s'arrêter ni choisir ; il vous* RASSASIE *d'esprit.* (La Harpe.)

— *Rassasier quelqu'un de dégoûts, d'injures, d'opprobres*, l'en accabler.

— Fig. En parl. des désirs, des passions, Assou-

vir : *Il a des désirs qu'on ne peut* RASSASIER. *Je ne pouvais* RASSASIER *mes yeux d'un si beau spectacle. Il n'a pu encore* RASSASIER *sa curiosité.* (Acad.)

= **Se rassasier,** v. pron. Manger jusqu'à satiété : *Ce mets lui semble si bon qu'il ne peut s'en* RASSASIER. (Acad.)

— Fig. : *Il* SE RASSASIE *de plaisirs et sa satiété fait son supplice.* (Mass.) *Ils* SE RASSASIENT *d'émotions et de plaisirs.* (Viennet.)

Mon âme à soi même rendue
Vient se *rassasier* d'une si chère vue. (Rac.)

RASSE, n. f. Techn. Panier à charbon, dans une forge.

RASSÉE, n. f. Techn. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

RASSEMBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rassembler : Les Persans *rassemblés* marchaient à son secours. (Rac.) *Des asiles de miséricorde où toutes les calamités paraissent* RASSEMBLÉES. (Mass.)

RASSEMBLEMENT, n. m. Pron. *ra-çan-ble-man.* — Action de rassembler ce qui est épars, séparé : *Le* RASSEMBLEMENT *des pièces nécessaires dans cette affaire sera une opération fort longue.* (Acad.)

— Action de réunir dans un lieu des troupes éparses : *Se rendre au lieu du* RASSEMBLEMENT. *Point de* RASSEMBLEMENT. *Le* RASSEMBLEMENT *des compagnies de ce régiment dans un même canton est très-avantageux.* (Acad.)

— Concours, attroupement de personnes : *Cela causa un* RASSEMBLEMENT. *Disperser les* RASSEMBLEMENTS. (Acad.) *Des* RASSEMBLEMENTS *se forment dans tous les quartiers.* (Scribe.)

RASSEMBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-çan-blé.* — Assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées : RASSEMBLER *les débris d'une armée. Nous avons été longtemps séparés, le sort nous* RASSEMBLE. RASSEMBLEZ *vos livres, vos hardes qui sont en désordre.* (Acad.)

Je reconnais la main qui les a *rassemblés.* (Rac.)
... Quel fâcheux démon, durant les nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les gouttières? (Boil.)

— Par anal. RASSEMBLER *ses idées.* RASSEMBLER *ses forces.* (Acad.)

— Mettre, unir, assembler : *Il* RASSEMBLE *chez lui une foule de gens qui ne se connaissent pas.* RASSEMBLER *des faits en un corps, pour composer une histoire.* RASSEMBLER *des preuves contre un accusé. Le cœur humain* RASSEMBLE *les passions, les sentiments les plus contraires.* (Acad.) *Dieu* A RASSEMBLÉ *sur vous seuls les biens et tous les avantages de la terre.* (Mass.) RASSEMBLEZ *tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera.* (Id.)

— *Rassembler des troupes,* en former un corps d'armée : *Sur cette nouvelle, on* RASSEMBLA *toutes les troupes, et on marcha aux ennemis. Ce général* A RASSEMBLÉ *ses quartiers.* (Acad.)

— Remettre dans l'état où elles étaient des pièces qui ont été désassemblées : *On a démonté cette charpente, il faut la* RASSEMBLER. (Acad.)

— Man. *Rassembler un cheval,* agir simultanément des mains et des jambes, de manière que le cheval, s'asseyant sur les hanches, ait le devant plus libre pour l'exécution des mouvements : RASSEMBLEZ *votre cheval.* (Acad.)

= **Se rassembler,** v. pron. S'assembler de nouveau, se réunir : *Tous les soldats dispersés* SE RASSEMBLÈRENT *autour du drapeau. Les tribunaux ne* SE RASSEMBLENT *qu'après la Saint-Martin.* (Acad.) *Tout* SE RASSEMBLERA *sous vos yeux au jour du jugement.* (Mass.)

Le troupeau *se rassemble* à la voix des bergers.
(A. Chén.)

RASSEOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*re* et *asseoir.*) Pron. *ra-çoar.* — Asseoir de nouveau, replacer : *Il faut* RASSEOIR *ce malade, cet enfant.* RASSEOIR *une statue sur sa base.* (Acad.)

— Techn. *Rasseoir un fer au pied d'un cheval,* affermir le fer d'un cheval.

— Fig. Reposer, calmer, remettre dans une situation tranquille : *Donnez-lui le temps de* RASSEOIR *ses esprits; de* RASSEOIR *son esprit.* (Acad.)

= **Se rasseoir,** v. pr. Se remettre sur son siége : RASSEYEZ-VOUS. *Il* S'EST RASSIS. (Acad.) *Nous nous* RASSIMES. (St-Sim.)

Vous n'avez pas ici voix délibérative,
Comte, *rasseyez-vous.* (C. Del.)

— Avec ellipse du pronom : *Je m'étais levé pour sortir, mais il me fit* RASSEOIR. (Acad.)

— Fig. Se reposer, se calmer, se remettre : *Après cette violente secousse, mes esprits eurent quelque peine à* SE RASSEOIR. (Acad.)

— Avec ellipse du pronom : *Il est trop ému, trop agité, laissez* RASSEOIR *son esprit. Sa bile est émue, échauffée, il faut la laisser* RASSEOIR. (Acad.)

— En parl. des liqueurs, S'épurer en se reposant : *Ce vin a besoin de* SE RASSEOIR. (Acad.)

— Avec ellipse du pronom : *Il faut laisser* RASSEOIR *ce vin. Il faut faire* RASSEOIR *ces liqueurs.* (Ac.)

RASSÉRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rasséréner : *Le temps est* RASSÉRÉNÉ.

— Fig. *Je l'ai trouvé tout* RASSÉRÉNÉ. (Acad.)

RASSÉRÉNEMENT, n. m. Action de rendre ou de devenir serein.

RASSÉRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rass-cé-ré-né.* — Il change l'é fermé du rad. *rasséré,* en è ouvert avant les finales *e, es, ent,* seulement : *Je rassérène, tu rassérènes, qu'il rassérène.* — Rendre serein : *Le soleil parut et* RASSÉRÉNA *le temps.* (Acad.)

Jupiter, d'un souris, *rasséréna* les airs. (Senecé.)

— Fig. *Il paraissait chagrin, cette nouvelle lui* A RASSÉRÉNÉ *le visage.* (Acad.) *Aminte* RASSÉRÉNA *aussitôt son visage.* (La F.) *Les touchants souvenirs allaient émouvoir et* RASSÉRÉNER *les cœurs.* (Ancelot.)

= **Se rasséréner,** v. pron. Devenir serein : *Le temps* S'EST RASSÉRÉNÉ. *En apprenant cette nouvelle, son front, son visage* S'EST RASSÉRÉNÉ. (Acad.)

RASSIS, ISE, part. pass. de Rasseoir : *Quand tout fut posé et* RASSIS, *le garde des sceaux demeura quelques minutes dans sa chaire.* (St-Sim.)

— Fig. Calme, mûri : *Les incrédules ne sauraient soutenir un seul instant de sérieux et de méditation calme et* RASSISE. (Mass.) *Le calme et le loisir ne sont pas revenus; les opinions ne sont point* RASSISES. (Barante.)

— Fig. *Esprit rassis,* esprit calme, mûri par la réflexion : *Ce jeune homme n'a pas encore l'esprit* RASSIS. (Acad.) Dans le m. sens, *Un homme rassis.*

— Fig. *De sens rassis,* sans être ému, troublé : *Il a fait cela* DE SENS RASSIS. *Parlez-vous* DE SENS RASSIS? *Cet homme est toujours en colère, il n'est jamais* DE SENS RASSIS. (Acad.)

Je hais ces vains auteurs, qui, fous *de sens rassis,*
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis. (Boil.)

— Adj. *Pain rassis,* pain qui n'est plus tendre.

— Substantiv. Fer de cheval qu'on rassied, qu'on replace, qu'on rattache avec des clous neufs : *Deux* RASSIS *valent un fer.* (Acad.)

RASSORTI, IE, part. pass. de Rassortir : *Fleurs* RASSORTIES. *Rubans* RASSORTIS.

RASSORTIMENT, n. m. Comm. Action de rassortir. || Nouvel assortiment de marchandises.

RASSORTIR, v. tr. ou act. 2me conj. Pron. *ra-çor-tir.* — Comm. Assortir de nouveau : RASSORTIR *des fleurs, des gants, des rubans.* (Acad.)

= **Se rassortir,** v. pron. Être rassorti.

RASSOTÉ, ÉE, part. pass. de Rassoter : *Il est* RASSOTÉ *de sa nouvelle maison. Voilà une mère* RASSOTÉE *de son fils.* (Acad.)

RASSOTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sot.*) Pron. *ra-ço-té.* — Fam. Faire devenir sot; infatuer, entêter : *On l'*A RASSOTÉ *de cette fille, il veut l'épouser.* (Acad.)

= **Se rassoter,** v. pr. Devenir sot, s'infatuer, s'entêter : *Allez-vous* VOUS RASSOTER *de quelque nouvel amour?* (Acad.) || Vieux.

RASSURANT, part. prés. du v. Rassurer.

RASSURANT, ANTE, adj. Pron. *ra-çu-ran, rantt.* — Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité : *Nouvelle* RASSURANTE. *Avis* RASSURANT. *Cela est* RASSURANT, *n'est pas, n'est guère* RASSURANT. (Acad.)

RASSURÉ, ÉE, part. pass. de Rassurer. Affermi : *Les arches de ce pont-là ont besoin d'être* RASSURÉES. (Acad.)

— Fig. et mor. Qui a de l'assurance : *Je n'étais pas très-*RASSURÉ *pour mon compte.* (Lam.)

RASSURER, v. tr. ou act. 1re conj. Affermir, rendre stable : *Il faut* RASSURER *cette muraille, elle menace ruine.* RASSURER *une terrasse avec des arcs-boutants.* (Acad.)

— Fig. et mor. RASSURER *un homme dans la foi.* RASSURER *la foi chancelante d'un nouveau converti. Le gain de cette bataille* A RASSURÉ *son pouvoir, son autorité.* (Acad.) *La religion* RASSURE *l'âme bien loin de l'amollir.* (Mass.)

— Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité : *Quelques soldats commençaient à s'ébranler, quand l'exemple de leur capitaine les* RASSURA. *Son crédit me fait peur, mais l'intégrité des juges me* RASSURE. (Acad.) *La reine, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues,* RASSURAIT *tout le monde par sa fermeté.* (Boss.)

Un fil n'eût point assez *rassuré* votre amante. (Rac.)

— Fauconn. Panser le bec d'un oiseau de proie, quand cette partie est fendue : *Il faut enduire la partie disjointe avec de la pâte et de la poix résine pour* RASSURER *le bec.*

= **Se rassurer,** v. pron. Reprendre l'assurance, la confiance, la tranquillité : RASSUREZ-VOUS, *il n'y a pas tant à craindre que vous pensez.* (Acad.) *Il* SE RASSURE *par la pensée de la miséricorde divine.* (Fléch.) *Les grands cherchent avec complaisance dans tout ce qui les environne de quoi* SE RASSURER *contre eux-mêmes.* (Mass.)

Mon cœur ne peut *se rassurer.* (Rac.)

— Fam. *Le temps se rassure,* il se remet au beau.

RAT, n. m. (*rat*; all.) Pron. *ra.* — Petit quadrupède de l'ordre des Rongeurs; il se nourrit de grains, de paille, et ronge les meubles, etc.; il a les pattes courtes, le museau pointu, la queue longue et couverte de petites écailles : *Gros* RAT. *Petit* RAT. (Ac.) *Le* RAT *habite ordinairement les greniers où l'on entasse le grain.* (Buff.) *Les* RATS *se mangent entre eux pour peu que la faim les presse.* (Id.)

— Fam. *Mort aux rats,* composition dont on se sert pour détruire les rats : *Acheter, vendre de la mort aux* RATS. (Acad.)

— Prov. *Il est gueux comme un rat d'église, comme un rat,* se dit d'un homme qui est très-pauvre.

— Fam. *Il pue comme un rat mort,* se dit d'un homme qui sent fort mauvais.

— Prov. et fig. *A bon chat, bon rat,* bien attaqué, bien défendu : *Voici notre bourru qui brusque tout le monde; mais* A BON CHAT BON RAT. (Dest.)

— Fig. et fam. *Un nid à rats,* un logement étroit, obscur et sale : *Les chambres de cette maison ne sont que des* NIDS À RATS. (Acad.)

— Prov. *Être dans un endroit comme rat en paille,* y être à son aise, y trouver tout abondamment, sans qu'il en coûte rien : *Notre ami est dans ce château comme un* RAT EN PAILLE. *Ils sont là comme* RATS EN PAILLE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir des rats dans la tête, avoir des rats,* avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies : *C'est un homme qui a des* RATS. *C'est une femme qui a des* RATS DANS LA TÊTE. (Acad.)

— On dit de même : *Il lui a pris depuis peu un nouveau* RAT. (Acad.)

— Fig. *Prendre un rat,* se dit d'une arme à feu, quand le coup ne part pas : *Votre pistolet, votre fusil* A PRIS UN RAT. (Acad.) || V. RATER.

— Fig. et par dénigr. *Rats de cave,* commis des contributions indirectes, qui visitent les boissons dans les caves.

— Fig. et fam. *Rat de cave,* espèce de bougie mince et longue, qui est roulée sur elle-même, et dont on se sert pour descendre à la cave.

— Zool. *Rat d'eau,* sorte de rat amphibie, à pattes palmées, qui se retire dans des trous au bord des rivières : *Les chiens chassent le* RAT D'EAU *avec une espèce de fureur.* (Buff.)

— *Rat des Alpes,* la marmotte. || *Rat d'Amérique,* le cochon d'Inde. || *Rat des bois,* le mulet et le surmulet. || *Rat des champs,* le campagnol. || *Rat de mer,* espèce de tortue. || *Rat musqué,* l'ondatra. || *Rat des palétuviers,* le sarigue. || *Rat de Pharaon* ou *d'Égypte,* la mangouste. || *Rat de Surinam,* le phalanger.

— Par dénigr. Néol. Figurante, choriste de l'opéra : *Y a-t-il des hommes bêtes! Donner un cachemire à un* RAT *qui se moque d'eux!* (Mérim.)

— Mar. Ponton de cordage ou de planches, dont les calfats se servent pour radouber un vaisseau.

— *Queue de rat,* cordage plus gros d'un bout que de l'autre.

— Techn. Trou de médiocre grandeur dans lequel passe le fil d'or.

RATAFIA, n. m. (*rhack* et *tafia.*) Liqueur spiritueuse composée avec de l'eau-de-vie, et tirée des noyaux de certains fruits, ou des fruits mêmes, principalement des cerises, des abricots, etc. : RATAFIA *de cerises.* RATAFIA *de fleurs d'oranger.* (Acad.) *Nous avons du* RATAFIA, *du chocolat, des confitures.* (Danc.)

RATANHIA, n. m. Bot. Racine ligneuse, d'un arbrisseau du Pérou, dont on emploie l'écorce en médecine contre les diarrhées et les hémorragies.

RATAPLAN, n. m. (*onomatopée.*) Mot par lequel on exprime le bruit du tambour :

Il faut demain qu'avant le jour
Mon *rataplan* fasse merveille;
Que la victoire se réveille
Aux roulements de mon tambour. (Autran.)

RATATINÉ, ÉE, part. pass. du v. Ratatiner.

— Fam. Raccourci, rapetissé par l'âge ou par quelque maladie : *Un petit vieillard* RATATINÉ. *Une vieille*

RATATINÉE. *Avoir le visage* RATATINÉ, *une mine* RATATINÉE. (Acad.)

— *Une pomme ratatinée*, une pomme ridée, flétrie.

RATATINER (SE), v. pr. 1re conj. (*rat.*) Pron. *se-ra-ta-ti-né*. — Se raccourcir, se resserrer : *Le parchemin* SE RATATINE *au feu*. (Acad.)

RATATOUILLE, n. f. Pop. Ragoût grossier, composé ordinairement de viande et de légumes.

RATE, n. f. Pron. *ratt*. — Anat. Viscère mou, situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes : *Avoir la* RATE *gonflée, opilée, obstruée. Obstruction de* RATE, *à la* RATE. *On a fait l'épreuve d'ôter la* RATE *à des chiens*. (Acad.) *Il se plaignit d'un mal de* RATE *violent*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Désopiler, épanouir la rate*, divertir, réjouir, faire rire : *Voilà un histoire, un conte qui est propre à* DÉSOPILER LA RATE. *Il nous a fait un conte qui nous* A *bien* ÉPANOUI LA RATE. (Acad.)

— *Il aime à rire et à s'épanouir la rate*, à se réjouir, se divertir.

RATE, n. f. Femelle du rat

Quelques *rates*, dit-on, répandirent des larmes. (La F.)

— Fam. En parl. d'une petite fille : *Une jolie petite* RATE.

— Art vétér. Charbon des bêtes ovines.

RATÉ, ÉE, part. pass. du v. Rater : *Perdrix, pièce* RATÉE.

— Manqué, non réussi : *L'effet avait été* RATÉ *aussi complètement que possible*. (Th. Gautier.)

— Adj. Écon. rur. Qui a été attaqué par les rats ; *Cannes ratées*, cannes à sucre endommagées par les rats : *Les* CANNES RATÉES *ne peuvent servir qu'à faire de l'eau-de-vie*.

RÂTEAU, n. m. (*rastellum*, dim. de *rastrum* ; lat.) Pron. *râ-tô*. — Agric. Instrument composé de plusieurs dents de fer ou de bois, adaptées parallèlement à une traverse à laquelle est ajusté un long manche ; il sert à ramasser le foin, l'orge, l'avoine dans les champs, à briser les mottes sur des terres labourées, à nettoyer les allées dans les jardins, etc. : *Un* RÂTEAU *à dents de fer. Un* RÂTEAU *à dents de bois. Tout ce qui se trouve sous le* RÂTEAU. *Il faut passer le* RÂTEAU *sur cette allée*. (Acad.)

— Instrument en forme de râteau sans dents, avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu.

— Pêch. Outil avec lequel les pêcheurs entament le sable, pour en retirer les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis.

— Mar. Bloc de bois garni de réas disposés verticalement pour le passage des manœuvres.

— Techn. Garniture ou garde d'une serrure.

— Pièce d'une montre, située sous le coq.

RATEL, n. m. Zool. Mammifère du cap de Bonne-Espérance, de la taille du blaireau ; il est très-friand de miel, et dévaste les ruches des abeilles.

RÂTELAGE, n. m. Pron. *rátt-laj*. — Agricult. Action de râteler ; résultat de cette action.

RÂTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Râteler : *Foins* RÂTELÉS. *Avoines* RÂTELÉES.

RÂTELÉE, n. f. Pron. *rátt-lé*. — Ce que l'on peut ramasser en un seul coup de râteau : *Une* RÂTELÉE *de foin. Une* RÂTELÉE *d'avoine*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Dire sa râtelée*, dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de quelque chose : *J'en dirai ma* RÂTELÉE. *Chacun en dit sa* RÂTELÉE. *Il lui a dit une* RÂTELÉE *d'injures*. (Acad.)

RÂTELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rateau.*) Pron. *rátt-lé*. — Il double la consonne finale du rad. *ratel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je râtelle, ils râtelleront, qu'ils râtellent*. — Amasser avec le râteau : RÂTELER *des foins, des avoines*. (Acad.)

— Passer le râteau dans des allées pour les nettoyer et pour les rendre plus unies : RÂTELER *des allées*. (Acad.)

RÂTELET, n. m. Peigne de canne.

RÂTELEUR, EUSE, n. m. Homme, femme de journée qu'on paye pour râteler des foins, des orges, des avoines, etc. : *Il faut tant de* RÂTELEURS *pour un batteleur, pour un lieur*. (Acad.)

RÂTELEUX, EUSE, adj. Méd. Qui a une rate volumineuse ; qui est sujet au mal de rate.

RÂTELIER, n. m. (*rastellum* ; lat.) Pron. *râ-te-lié*. — Espèce de balustrade qui ressemble à une échelle posée horizontalement, et qu'on attache au-dessus de la mangeoire, dans les écuries, dans les étables, pour contenir le foin ou la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc. : *Mettre du foin au* RÂTELIER. *Il n'y a rien dans ce* RÂTELIER. (Acad.)

Je trouve bien peu d'herbe en tous ces *râteliers*.
Cette litière est vieille ; allez vite aux greniers. (La F.)

— Prov. et fig. *Manger à plus d'un râtelier*, tirer du profit de plusieurs emplois différents. ‖ On dit de même, *Manger à deux, à plusieurs râteliers*.

— Prov. et fig. *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*, lui rendre une chose si difficile qu'il ne puisse y réussir qu'avec beaucoup de peine.

— Par anal. Montants garnis de chevilles ou de crochets ou pièces de bois horizontales qui servent, dans les corps de garde, à placer les fusils : *Un* RÂTELIER *fixe à la muraille. Un* RÂTELIER *mobile*. (Ac.)

— Prov. et fig. *Remettre les armes au râtelier*, quitter les armes, ne plus faire la guerre.

— Fig. Il se dit des deux rangées de dents : *Un beau* RÂTELIER. *Un* RÂTELIER *de fausses dents. Un faux* RÂTELIER. (Acad.) *Avec cet Ephestion politique, il osait être lui-même, ôter sa perruque et son* RÂTELIER. (H. de Balz.)

— Mar. Planche épaisse et étroite, dans laquelle sont passées des cabillots de tournage pour les manœuvres qui descendent le long des haubans.

— Technol. Tringle attachée à l'établi du menuisier, pour y placer les outils à manche.

RATELLE, n. f. Art vétér. Maladie des cochons, caractérisée par une débilité totale.

RATER, v. intr. ou neut. 1re conj. Il se dit d'une arme à feu qui manque à tirer, soit que l'amorce ne prenne point, soit que le coup ne parte pas : *La compagnie de perdrix partit à la portée de son fusil, mais son fusil* RATA. *Son pistolet* A RATÉ *deux fois*. (Acad.) *Dans le mâquis on ne fait cas que d'un cœur brave et d'un fusil qui ne* RATE *pas*. (Mérim.)

— Transitiv. Il se dit de celui dont l'arme rate au moment où il veut tirer : RATER *une pièce de gibier. Il* A RATÉ *deux fois ce lièvre*. (Acad.)

— Fam. au fig. Il se dit quelquefois d'un homme qui n'a pas réussi à quelque chose qu'il avait entrepris : *Il* A RATÉ *cette place*. (Acad.)

RATIER, IÈRE, adj. Popul. Bizarre, capricieux, fantasque : *Il est* RATIER. *Elle est* RATIÈRE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* RATIER. ‖ Peu usité.

RATIÈRE, n. f. Pron. *ra-tièr*. — Petite machine à prendre les rats : *Tendre une* RATIÈRE. *Il s'est pris un rat dans la* RATIÈRE. (Acad.)

— Prov. *Il a été pris comme dans une ratière*.

— Technol. Métier pour faire la ganse.

RATIFICATIF, IVE, adj. Pron. *ra-ti-fi-ka-tif, ive*. — Diplom. Qui ratifie : *Acte* RATIFICATIF.

RATIFICATION, n. f. Pron. *ra-ti-fi-ka-cion*. — Approbation, confirmation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis : RATIFICATION *sous seing privé*. RATIFICATION *par acte public. Signer la* RATIFICATION *d'un traité*. (Acad.)

— Acte même, écrit dans lequel la ratification est contenue : *Le traité a été fait tel jour, mais on attend la* RATIFICATION *de la Russie, de l'Autriche, etc. L'échange des* RATIFICATIONS *a eu lieu*. (Acad.)

RATIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Ratifier : *Les conditions consenties par le prisonnier ne furent pas* RATIFIÉES *en France*. (De Barante.)

RATIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ratus*, certain, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *ra-ti-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous ratifiions vous ratifiiez* — Approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis : RATIFIER *par écrit*. RATIFIER *un contrat, un acte, un traité. Il a promis de faire* RATIFIER *à sa femme, par ses associés, etc.* (Acad.) *Quelle félicité pour le souverain de voir* RATIFIER *chaque jour le premier choix de la nation, qui éleva ses ancêtres sur le trône !* (Mass.)

— Absol. : *Traitez toujours, sauf à* RATIFIER, *si bon vous semble*. (C. Del.)

— Fig. Admettre comme vrai, comme juste : *Je* RATIFIE *tout ce qu'on vous a dit, tout ce qu'on vous a promis de ma part*. (Acad.) *Les bons préjugés sont ceux que le raisonnement* RATIFIE. (Volt.)

RATILLON, n. m. (*rat.*) Pron. *ra-ti-ion*. — Zool. Petit rat.

— Petite raie bouclée.

RATINAGE, n. m. Techn. Action de ratiner ; effet de cette action.

RATINE, n. f. Comm. Étoffe de laine ou drap croisé, dont le poil est tiré au dehors et frisé formé comme de petits grains : RATINE *de Florence d'Espagne, de Hollande. Habit de* RATINE, *doublé de* RATINE. (Acad.)

RATINÉ, ÉE, part. pass. du v. Ratiner.

RATINER, v. tr. ou act. 1re conj. Manuf. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser, pour en faire de la ratine : RATINER *du drap*. (Acad.)

RATION, n. f. (*ratio*, mesure ; lat.) Pron. *ra-ci-on*. — Portion journalière soit de vivres, de fourrage, qui se distribue aux troupes : RATION *de pain, de viande, de légumes. Donner à un soldat sa* RATION ; *lui donner double* RATION, *demi-*RATION. *La* RATION *d'un cheval*. (Acad.)

— Mar. Quantité de pain ou de biscuit, de viande, de boisson, etc., qui se distribue chaque jour à chaque homme de l'équipage : RATION *de biscuit, d'eau-de-vie, de bœuf salé, de morue, etc.* (Acad.) *Une* RATION *de mauvais pain*. (Ph. Charles.)

RATIONAL, n. m. (*rationale* ; lat.) Pron. *ra-ci-o-nal*. — Antiq. rom. Espèce d'intendant du palais, à la cour des empereurs. ‖ Officier du fisc.

— Antiq. hébr. Ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine, et qui consistait en un morceau carré d'étoffe précieuse orné de douze pierres fines, sur chacune desquelles on lisait le nom d'une des tribus d'Israël.

RATIONALISME, n. m. (*ratio*, raison ; lat.) Pron. *ra-ci-o-na-lism*. — Philos. Toute doctrine qui admet la puissance, l'indépendance de la raison humaine ; par oppos. à Sensualisme et Mysticisme.

— Théol. Par oppos. à Supranaturalisme, Doctrine de ceux qui rejettent la révélation ou qui veulent expliquer d'une manière naturelle les faits miraculeux.

RATIONALISTE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au rationalisme

— N. m. phil. Partisan de la raison pure.

RATIONALITÉ, n. f. Philos. Qualité de ce qui est rationnel.

RATIONNEL, ELLE, adj. (*ratio*, raison ; lat.) Pron. *ra-ci-o-nèl*. — Didact. Qu'on ne conçoit que par l'entendement : *Les abstractions ont, dans notre esprit, une sorte d'existence* RATIONNELLE. (Acad.)

— Géogr. *Horizon rationnel*, celui qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères ; par oppos. à *Horizon sensible* ou *apparent*, celui qui est sensible à la vue.

— Géom. *Quantités rationnelles*, quantités dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par des nombres soit entiers, soit fractionnaires.

— Méd. Qui est fondé sur des principes systématiques et des lois scientifiques : *Traitement* RATIONNEL. (Acad.)

— Qui est raisonné, qui est fondé sur le raisonnement : *Méthode* RATIONNELLE. *Procédé* RATIONNEL. (Acad.)

— Qui est guidé par la raison : *Le premier besoin d'une tête* RATIONNELLE *est de chercher la nature philosophique du droit*. (Lerminier.)

RATIONNELLEMENT, adv. Philos. D'une manière rationnelle : *Il y a des phénomènes qui ne sont pas encore expliqués* RATIONNELLEMENT. (Cuv.)

RATIS, n. m. Pron. *ra-tiss*. — Techn. Graisse que les bouchers détachent des boyaux en les ratissant.

RATISSAGE, n. m. Pron. *ra-ti-çaj*. — Action de ratisser : *Le* RATISSAGE *d'une allée*. (Acad.)

RATISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Ratisser : *Peaux* RATISSÉES. *Navets* RATISSÉS. *Allées* RATISSÉES.

RATISSE-CAISSE, n. f. Techn. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

RATISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-ti-cé*. — Oter, emporter, en raclant, la superficie de quelque chose : RATISSER *un cuir*. RATISSER *des peaux*. RATISSER *des navets, des carottes, des salsifis*. RATISSER *un baquet, un tonneau*. (Acad.) *Il* AVAIT *taillé les arbres du jardin*, RATISSÉ *les allées*. (G. Sand.)

— Fam. et pop. *Je t'en ratisse !* je me moque de toi.

= **Se ratisser**, v. pron. Etre ratissé.

RATISSETTE, n. f. Techn. Outil du briquetier.

RATISSOIR, n. m. Pron. *ra-ti-çoar*. — Techn. Fil de laiton pour nettoyer les soupapes de l'orgue.

RATISSOIRE, n. f. Pron. *ra-ti-çoar*. — Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour, etc.

RATISSURE, n. f. Pron. *ra-ti-çur*. — Ce qu'on ôte en ratissant : RATISSURE *de navets. Jeter les* RATISSURES. (Acad.)

RATON, n. m. Petite pièce de pâtisserie, faite avec du fromage mou en forme de tarte : *Crier des* RATONS. *Manger des* RATONS *tout chauds*. (Acad.) ‖ Vieux.

RATON, n. m. Zool. Mammifère de la famille des Carnivores plantigrades et de l'ordre des Carnassiers ; il est beaucoup plus petit que l'ours ; il a le museau pointu, la queue longue et touffue.

— Fam. En parl. d'un enfant Petit rat : *Venez, mon petit* RATON, *petit* RATON. (Acad.)

RATONCULE, n. f. Bot. Vulg. Petite plante renonculacée qui croît dans les blés et les terrains cultivés

de l'Europe et du nord de l'Amérique. ‖ On l'appelle aussi *Queue de rat.*

RATTACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rattacher : *Le manteau royal était* RATTACHÉ *d'une agrafe de diamants.* (Acad.)

RATTACHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*attache.*) Attacher de nouveau : RATTACHER *ce chien, ce cheval.* RATTACHEZ *les bas de cet enfant, qui sont tombés sur ses talons.* (Acad.)

— Fig. et mor. Attacher, unir : *Le lien religieux est le nœud qui* RATTACHE *les nations aux nations.* (Portalis.)

— Fig. *Rattacher une question à une autre.* (Ac.)

= **Se rattacher,** v. pron. Être rattaché : *Ce vêtement vient* SE RATTACHER *sur l'épaule.* (Acad.)

— Fig. *Cette question* SE RATTACHE *à de grands intérêts.* (Acad.)

— Fig. : *Il y a des gens qui en amitié se détachent et* SE RATTACHENT *avec une grande facilité. Il* S'EST RATTACHÉ *à cette femme, qu'il avait quittée, et il l'aime plus qu'auparavant.* (Acad.)

RATTEINDRE, v. tr. ou act. 4me conj. Pron. *ra-taindr.* — Rattraper : *Le prisonnier s'était échappé, on est parvenu à le* RATTEINDRE. (Acad.)

— Rejoindre une personne qu'on vient de quitter, et qui a pris les devants : *Il vient de partir, mais j'espère le* RATTEINDRE *bientôt.* (Acad.)

RATTEINT, EINTE, part. pass. du v. Ratteindre.

RATTRAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Rattraper : *Le prisonnier a été* RATTRAPÉ.

Dites du mal de moi, si j'y suis *rattrapé.* (Desmahis.)

RATTRAPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-tra-pé.* — Reprendre, ressaisir : *On* A RATTRAPÉ *ce prisonnier.* (Acad.) *L'évasion est considérée comme complète quand le prisonnier est sorti de sa prison sans qu'on ait pu le* RATTRAPER. (Dupin.)

Partout le doigt vainqueur les suit et les *rattrape.* (Boil.)

— Fam. Rejoindre quelqu'un à qui on a laissé prendre les devants : *Allez toujours devant, je vous* AURAI *bientôt* RATTRAPÉ. (Acad.)

La servante Alizon la *rattrape* et la suit. (Boil.)

— Fig. et fam. Regagner, recouvrer par ses soins ce qu'on avait perdu : *Il avait perdu d'abord cinq cents francs, mais il les* A RATTRAPÉS. *Il a de la peine à* RATTRAPER *la santé.* (Acad.) *Je regagnai mon hôtellerie, au grand regret des autres moines, qui m'auraient volontiers retenu toute la nuit, dans l'espérance de* RATTRAPER *quelques pistoles.* (Lesage.)

— Attraper de nouveau, une seconde fois : *Quand un renard s'est échappé d'un piége, il est bien rare de l'y* RATTRAPER. (Buff.)

— Fig. et fam. *Il avait déjà perdu beaucoup d'argent dans cette maison de jeu; comment s'y est-il laissé* RATTRAPER? (Acad.)

— Fam. *On ne m'y rattrapera plus; bien fin qui m'y rattrapera,* je serai tellement sur mes gardes qu'on ne me trompera plus en pareil cas.

= **Se rattraper,** v. pr. Être rattrapé : *Ce prisonnier ne peut plus* SE RATTRAPER.

— Fig. et fam. Se dédommager : *Que chacun garde la liberté qu'il a; s'il la perdait, il ne serait plus sûr de* SE RATTRAPER *sur une autre.* (St. Marc-Gir.)

RATURE, n. f. (*litura;* lat. m. sign.) Effaçure faite par quelques traits de plumes qu'on passe sur ce qu'on a écrit : *Un écrit tout plein de* RATURES, *chargé de* RATURES. *Le notaire et les parties ont approuvé les* RATURES *de l'acte.* (Acad.)

Il s'empresse, il préside à toutes les lectures,
Les manuscrits courants sont pleins de ses *ratures.*
(Desmahis.)

— Techn. Ce qu'on enlève des peaux en les raclant. ‖ Petite bande qu'on enlève en tournant l'étain sur la roue.

RATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Raturer : *Un manuscrit très-*RATURÉ.

RATURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rature.*) Effacer ce qui est écrit, en passant quelques traits de plumes par dessus : *Il est difficile d'avoir un style pur, sans* RATURER *beaucoup.* (Acad.) *On lui enlève ses feuillets à mesure qu'il écrit; il n'a pas le temps d'achever sa page ou de* RATURER *un mot.* (L. de Sacy.)

— Techn. Racler le dessus des peaux dont on veut faire du parchemin. ‖ *SYN.* V. EFFACER.

RATUREUR, n. m. Techn. Ouvrier qui rature les peaux.

RAUCITÉ, n. f. (*raucitas;* lat., m. sign.) Pron. *rô-ci-té.* — Rudesse, âpreté de voix : *La* RAUCITÉ *de la voix est désagréable et blesse l'oreille.* (Acad.) ‖ Peu usité.

RAUQUE, adj. des 2 g. (*raucus;* lat., m. sign.) Pron. *rôk.* — En parl. du son de la voix, Rude, âpre, et comme enroué : *Cet homme a une voix forte, mais le son en est* RAUQUE. *Il a quelque chose de* RAUQUE *dans la voix.* (Acad.) *Des cris* RAUQUES *et funèbres.* (Lacép.) *Sa voix* RAUQUE *annonçait un mal de gorge.* (Dider.)

— Par extens. *Une* RAUQUE *grenouille.* (Regn.)

RAUQUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rauque.*) Pron. *rô-ké.* — En parl. du tigre, Crier.

RAVAGE, n. m. Action de ravager; dommage, dégât fait avec violence et rapidité : *Les ennemis font de grands* RAVAGES *dans la campagne.* (Acad.)

Rien ne peut de leur temple empêcher le *ravage.* (Rac.)

— Dommages que causent les tempêtes, les orages, les pluies, les vents, etc. : *Le débordement de la rivière a fait beaucoup de* RAVAGES. *La gelée, la grêle a fait bien du* RAVAGE *dans les vignes. Rien n'est à l'abri des* RAVAGES *du temps.* (Acad.) *Un torrent qui porte partout le* RAVAGE. (Fléch.)

Par les *ravages* du tonnerre,
Nous verrons nos champs moissonnés. (J.-B. Rouss.)

— Par anal. *De là venaient ses gémissements et ses larmes au simple récit des* RAVAGES *que causait l'hérésie naissante.* (Fléch.)

— Par anal. Il se dit en parl. des maladies : *Cette épidémie a fait de grands* RAVAGES *dans le canton. La petite vérole a fait un grand* RAVAGE *sur sa figure.* (Acad.)

— Fig. Désordre que causent les passions : *Les passions font de grands* RAVAGES *dans le cœur des hommes. La soif du pouvoir et des richesses fait de grands* RAVAGES *dans les États.* (Acad.)

— Fam. *Faire ravage dans une maison,* y faire beaucoup de fracas, de désordre. ‖ Peu usité.

RAVAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Ravager : *Quel triste et lugubre tableau présente la campagne* RAVAGÉE! (Lacép.) *Sommes-nous touchés des maux de la Hongrie et de l'Autriche* RAVAGÉES? (Boss.)

Vois ces champs *ravagés,* vois ces temples brûlants.
(J.-B. R.)

RAVAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rapax,* rapace; lat.) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *ravag* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous ravageons, il ravagea, etc.* — Détruire, enlever avec violence et rapidité : *Provinces que nos ennemis* AVAIENT *déjà* RAVAGÉES *dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons.* (Fléch.) *Des peuples barbares viennent comme un torrent du haut des montagnes pour inonder votre ville, et pour* RAVAGER *tout votre pays.* (Fén.) *Les pluies, les orages* ONT RAVAGÉ *ces contrées. La grêle* A RAVAGÉ *ses vignes.*

On peut être héros sans *ravager* la terre. (Boil.)

— Fig. *La petite vérole* A *cruellement* RAVAGÉ *son visage.* (Acad.)

Syn. Ravager, dévaster, saccager. *Ravager,* c'est enlever, piller avec violence; *dévaster,* c'est rendre désert, par un immense ravage; *saccager,* c'est mettre à sac en employant le fer et le feu comme moyens de dévastation.

RAVAGEUR, n. m. Celui qui ravage; il n'est usité que dans le style soutenu : *Ces* RAVAGEURS *de provinces que l'on nomme conquérants.* (Acad.) *Ces* RAVAGEURS *du monde étaient devenus ennemis.* (Am. Thierry.)

— Adj. *Les orages, les torrents* RAVAGEURS.

RAVALE, n. f. Agric. Machine, caisse pour niveler le terrain.

RAVALÉ, ÉE, part. pass. du v. Ravaler : *La qualité d'homme,* RAVALÉE *alors par l'esclavage, ne différait guère de celle de la brute.* (J.-J. Rouss.) *Il renonce aux affaires publiques plutôt que de voir sa dignité* RAVALÉE. (A. de Tocquev.)

— *Des bas ravalés,* tombant sur les pieds.

RAVALEMENT, n. m. Constr. Petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette, dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie.

— Archit. Travail qu'on fait à un mur, à une façade, etc., lorsque, après les avoir élevés, on les crépit de haut en bas; résultat de ce travail : *Faire le* RAVALEMENT *d'un mur. Le* RAVALEMENT *de cette maison est de plâtre.* (Acad.)

— Regrément d'une construction de pierre : *On vient de terminer le* RAVALEMENT *de cet édifice.* (Acad.)

— Fig. Action de ravaler, de déprimer quelqu'un; abaissement, avilissement dans lequel une personne tombe : *Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le* RAVALEMENT *et le mépris de leurs rivaux. Il a été quelque temps fort considéré, puis il est tombé dans un grand* RAVALEMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

— Mus. *Clavecin, forte-piano à ravalement,* clavecin, forte-piano qui a plus de touches que les clavecins ou pianos ordinaires.

— Eaux et For. Opération qui consiste à receper le vieux bois d'un arbre.

RAVALER, v. tr. ou act. 1re conj. Avaler de nouveau : *Les chiens* RAVALENT *souvent ce qu'ils ont vomi.* (Acad.)

— *Ravaler sa salive,* la retirer en dedans de sa gorge, de son gosier.

— Fig. et fam. Il se dit en parl. de la contrainte qu'on se fait lorsque, étant sur le point de dire quelque chose, on se retient par quelque considération : *Il a bien fait de* RAVALER *ce qu'il voulait dire.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Je lui ferai bien ravaler ses paroles,* se dit pour exprimer qu'on empêchera quelqu'un de se servir de paroles offensantes, ou qu'on le fera repentir de s'en être servi.

— Rabattre, rabaisser, remettre plus bas : RAVALER *un capuchon sur les épaules.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Fig. Déprimer, rabaisser : *On parlait de lui trop avantageusement, mais vous l'*AVEZ *trop* RAVALÉ, *vous l'*AVEZ RAVALÉ *comme le dernier des hommes.* RAVALER *la gloire d'une belle action. Il veut* RAVALER *le mérite de tout le monde.* (Acad.)

Quoi! tu ne vois donc pas jusqu'où l'on me *ravale?*
(Rac.)

Lorsqu'une cabale,
Un flot de vains auteurs follement *te ravale,*
Profite de leur haine et de leur mauvais sens. (Boil.)

— Poétiq. Abaisser, faire descendre :

Ils *ravalent* leur muse aux jeux du vaudeville. (C. Del.)

Ne *ravale* pas la hauteur
De ton origine immortelle. (C. Del.)

— Constr. Faire le ravalement d'un mur, d'une construction : RAVALER *un mur, une façade.* RAVALER *les colonnes d'un monument.* (Acad.)

— Absol. RAVALER *en plâtre, en mortier.*

— Véner. Il se dit pour exprimer l'état d'un cerf très-vieux, auquel il pousse des têtes irrégulières et basses : *Ce cerf* RAVALE.

— Agric. Tailler court un arbre; tailler plus bas une branche qui a déjà été coupée. ‖ Aplanir la terre après le labourage.

— Techn. Laisser une peau tremper; la passer sur un fer rond. ‖ Étendre des feuilles d'or ou d'argent avec le brunissoir. ‖ Rendre l'anneau d'une clef ovale, de rond qu'il était.

= **Se ravaler,** v. pron. Se déprimer, se rabaisser : *Il* S'EST *beaucoup* RAVALÉ *par cet acte de lâcheté. C'est bien* SE RAVALER. *C'est trop* SE RAVALER. (Acad.)

Qu'à des pensers si bas mon âme *se ravale!* (Corn.)

RAVAUDAGE, n. m. Pron. *ra-vô-daj.* — Raccommodage de méchantes hardes qui se fait à l'aiguille : *Il faut tant pour le* RAVAUDAGE *de ces bas.* (Acad.)

— Fig. et Fam. Besogne mal faite, faite grossière : *Vous n'avez fait là que du* RAVAUDAGE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit des ouvrages d'esprit médiocres.

RAVAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Ravauder : *Bas* RAVAUDÉS.

RAVAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille : RAVAUDER *des bas, une veste, un caleçon, etc.* (Acad.)

— Absol. *Elle s'occupe à* RAVAUDER *tout le long du jour. Elle gagne sa vie à* RAVAUDER. (Acad.)

— Fig. Tracasser dans une maison; s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. : *Il n'a fait que* RAVAUDER *pendant toute la journée.* (Acad.)

— Pop. Maltraiter de paroles : *Je le* RAVAUDERAI *bien. On l'*A *bien* RAVAUDÉ. (Acad.)

— Importuner, incommoder par des discours importuns : *Qu'est-ce que vous me venez* RAVAUDER? *Il m'*A RAVAUDÉ *mille impertinences. Qu'est-ce qu'il lui est allé* RAVAUDER? (Acad.)

RAVAUDERIE, n. f. Fam. Discours plein de niaiseries, de bagatelles : *Il ne dit que des* RAVAUDERIES. *Quelles* RAVAUDERIES *nous venez-vous conter?* (Acad.)

RAVAUDEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, de vieux habits, etc.; il est principalement d'usage au féminin : *Envoyer chez la* RAVAUDEUSE. (Acad.)

— Fig. et Fam. Homme importun, qui ne dit que des balivernes : *Ne prenez garde à ce qu'il vous dit, c'est un* RAVAUDEUR. (Acad.) ‖ Peu usité.

RAVAUX, n. m. pl. Pron. *ra-vô.* — Chass. Grandes perches, garnies de branches, dont on se sert pour abattre les oiseaux dans la chasse aux flambeaux.

RAVE, n. f. (*rapa;* lat., m. sign.) Pron. *rav.* — Bot. Plante de la famille des Crucifères dont la racine est une sorte de gros navet rond, large et aplati. ‖ V. RABIOLE.

— Plante potagère dont la racine, qui porte le même nom, est longue, d'un rouge foncé, tendre et succulente : *Manger des* RAVES *à son déjeuner.* (Acad.) || On dit aussi *Petite rave.* || V. RADIS, RAIFORT.

— Pêch. Œufs des morues.

— *Rave de poissons*, appât dont on se sert pour prendre les sardines et les maquereaux.

— Bot. *Rave de genêt*, l'orobanche. || *Rave des juifs*, radis, raifort cultivé. || *Rave de saint Antoine*, la renoncule bulbeuse. || *Rave sauvage*, la raiponce des jardiniers.

RAVELIN, n. m. Pron. *rav-lain.* — Demi-lune; ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont.

— Anc. *Mangeur de ravelins*, soldat militaire intrépide.

RAVENELLE, n. f. Bot. Vulg. Giroflée jaune de muraille : *Ce n'est partout que* RAVENELLES *et mille-pertuis.* (J. Sandeau.)

RAVERDOIR, n. m. Pron. *ra-ver-doar.* — Techn. Cuvette ovale de brasseur.

RAVESTAN, n. m. Pron. *ra-vèss-tan.* — Techn. Sorte de panier en usage dans les verreries.

RAVESTIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *ra-vèss-tir.* — Anc. Se faire une donation mutuelle.

RAVESTISSEMENT, n. m. Pron. *ra-vèss-tiss-man.* — Anc. Manière de conférer la propriété d'un bien; donation mutuelle.

— *Ravestissement du sang*, usufruit, accordé au conjoint survivant, de la moitié des héritages en tiers.

— *Ravestissement par lettres*, donation mutuelle que se faisaient deux conjoints en présence de gens de loi.

RAVET, n. m. Zool. Insecte des Antilles, blatte.

RAVI, IE, part. pass. du v. Ravir. Enlevé.

— *Saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel*, il fut enlevé jusqu'au troisième ciel.

— Fig.

Flatteuse illusion, tu m'es bientôt *ravie!* (M. J. Chén.)

— *Un homme ravi de joie, d'étonnement, d'admiration*; transporté de joie, d'étonnement, d'admiration.

— *Être ravi en extase*, être transporté par un sentiment très-vif d'admiration : *A la vue de ce grand monument, il fut* RAVI EN EXTASE. (Acad.)

— Mystiq. *Être ravi en extase*, être transporté hors de soi par une forte contemplation, et par l'effet d'une grâce particulière : *Ce saint a été plusieurs fois* RAVI EN EXTASE. (Acad.)

— Par exagérat. et Fam. *Être ravi de quelque chose*, en éprouver un vif plaisir; en être enchanté : *Je suis* RAVI *de vos succès. Je suis* RAVI *qu'il ait gagné son procès.* (Acad.) *Le monde est* RAVI *de pouvoir faire un crime à la piété de l'obscurité de ceux qui la pratiquent.* (Mass.) *Vous devez être* RAVI *d'avoir une femme de mon humeur.* (Mol.)

Je suis déjà *ravi* de ce petit morceau. (Id.)

RAVIER, n. m. Pron. *ra-vié.* — Espèce de petit plat fait pour mettre des hors-d'œuvre, tels que des raves ou radis, des cornichons, etc.

— Agricult. Fosse creusée en terre, pour conserver des légumes pendant l'hiver.

RAVIÈRE, n. f. Agricult. Terrain semé de raves.

RAVIGOTE, n. f. Art culin. Sauce piquante, composée principalement de civette ou d'échalotte, d'estragon, de pimprenelle, de cerfeuil, etc. : *Une* RAVIGOTE *à l'huile.*

RAVIGOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ravigoter.

RAVIGOTER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Redonner un peu de force à une personne, à un animal qui semblait faible et atténué : *Il se sentait faible, on lui a fait prendre un doigt de vin, qui l'A un peu* RAVIGOTÉ. (Acad.)

= **Se ravigoter**, v. pron. Se remettre en force; reprendre quelque vigueur : SE RAVIGOTER *en buvant un petit verre de liqueur.* (Acad.)

RAVILI, IE, part. pass. du v. Ravilir.

RAVILIR, v. tr. ou act. 2e conj. Rabaisser, rendre vil et méprisable : *Il ne faut pas* RAVILIR *sa dignité.* (Acad.)

= **Se ravilir**, v. pron. Se rabaisser; se rendre vil et méprisable : *En faisant des actions d'humilité, un chrétien ne* SE RAVILIT *pas.* (Acad.) *Ce que Jésus-Christ a cru pouvoir, sans* SE RAVILIR, *racheter de son sang, n'est-ce rien ?* (Boss.)

RAVILISSEMENT, n. m. Action de rendre vil et méprisable; état d'une personne ravilie.

RAVIN, n. m. Pron. *ra-vain.* — Lieu qu'une ravine a creusé : *Il y a beaucoup de* RAVINS *dans ces montagnes. Passer un* RAVIN *profond. La cavalerie se trouve arrêtée par un* RAVIN *impraticable.* (Acad.)

— Fig. et fam. Tout chemin étroit et creux : *Nous tournâmes par un* RAVIN *raboteux autour d'un monticule isolé et aride.* (Chateaub.) *On arrive par le fond du* RAVIN *sur le bord du rivage.* (Vitet.) *Ils se cachèrent dans un* RAVIN. (Acad.)

RAVINE, n. f. Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes ou d'autres lieux élevés, après quelque grande pluie : *Les* RAVINES *ont gâté, ont creusé toutes ces vallées. La* RAVINE *était si furieuse qu'elle entraînait des arbres, des rochers.* (Acad.) *Au fond de la vallée on découvre un pont d'une seule arche, jeté sur la* RAVINE *du torrent de Cédron.* (Chateaub.)

— Lieu que la ravine a cavé : *Avant d'arriver à ce village, il faut passer une* RAVINE *profonde.* (Acad.) *Ce sont des* RAVINES *et des précipices.* (Boss.)

RAVINÉ, ÉE, adj. Écon. rur. Creusé de ravins : *Les fossés ne sont ni ensablés ni* RAVINÉS. (E. About.) *Une place* RAVINÉE *par les eaux.* (H. de Balz.)

— Ravagé par une ravine : *Les foins* RAVINÉS *ne sont d'aucun usage.*

RAVINEUX, EUSE, adj. Néol. Il se dit d'un terrain coupé de ravins; creusé par les torrents.

RAVIOLES ou **RAVIOLI**, n. m. pl. Pron. *ra-vi-ol, o-li.* — Art culin. Mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées.

RAVIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*rapere*; lat., m. sign.) Enlever de force, emporter avec violence : RAVIR *une femme.* RAVIR *une fille de la maison de son père. Un animal carnassier* RAVIT *sa proie.* RAVIR *le bien d'autrui.* (Acad.) *Ils veulent donner par dévotion ce qu'ils* ONT RAVI *par violence.* (Fléch.)

A quoi bon *ravir* l'or au sein du nouveau monde? (Boil.)

La mort m'*avait ravi* les auteurs de mes jours. (Rac.)

Son imprudente flamme
Du tyran de l'Épire allait *ravir* la femme. (Rac.)

— Fig. et poétiq. Enlever, transporter :

L'étude me *ravit* à des hauteurs sublimes. (C. Del.)

— Fig. Enlever, ôter, priver : RAVIR *l'honneur à une fille.* RAVIR *à un général la gloire d'une action. La mort lui* A RAVI *ce qu'il avait de plus cher. On lui* A RAVI *son plus doux espoir. La gloire acquise par de grandes actions est un bien que la mort ne peut nous* RAVIR. (Acad.) *La religion rend à l'homme l'immortalité que l'impiété de la philosophie avait voulu lui* RAVIR. (Mass.)

— Fig. Charmer l'esprit et le cœur de quelqu'un; causer un transport de plaisir, d'admiration, etc. : *Les merveilles que vous me racontez me* RAVISSENT. *C'est une beauté qui* RAVIT *tous ceux qui la voient, qui* RAVIT *tous les cœurs. Ce prédicateur, cet avocat* A RAVI *tout son auditoire.* (Acad.) *Il apprit des actions de générosité, de grandeur d'âme, qui le* RAVIRENT. (Volt.)

Votre beauté surprend, *ravit*, enlève, enchante. (Regn.)

= **A ravir**, loc. adv. et fam. Admirablement bien : *Elle chante* À RAVIR. *Il danse* À RAVIR. *Peindre* À RAVIR. *Cette femme est belle* À RAVIR. *Elle est mise* À RAVIR, *coiffée* À RAVIR. (Acad.)

RAVISER (SE), v. pron. 1re conj. (*re*, et *avis.*) Changer d'avis : *Il voulait faire telle acquisition, mais il* S'EST RAVISÉ. *Elle* S'EST RAVISÉE. (Acad.)

RAVISSANT, part. prés. du v. Ravir.

RAVISSANT, ANTE, adj. Pron. *ra-vi-çan, çantt.* — Qui enlève par force : *Un loup* RAVISSANT. *Animaux* RAVISSANTS. *Les mains* RAVISSANTES *des exacteurs.* (Acad.)

Je tiens une brebis avec soin enfermée,
Mais des loups *ravissants* rôdent pour l'enlever. (Regn.)

— Fig. Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens : *Un discours* RAVISSANT. *Une beauté* RAVISSANTE. *Un concert* RAVISSANT. *Cela est d'un goût* RAVISSANT, *d'une odeur* RAVISSANTE. (Acad.) *Tout semble* RAVISSANT *dans l'objet que l'on aime.* (Ch. Nod.)

— Fam. *C'est un homme ravissant, d'une humeur ravissante*, se dit d'un homme qui se rend très-agréable dans la société. || *Cette femme est ravissante*, elle est pleine d'agréments, excessivement aimable.

— Blas. Il se dit d'un loup dressé sur ses pattes de derrière : *De gueules, au loup* RAVISSANT *d'or.*

RAVISSEMENT, n. m. Prop. Enlèvement fait avec violence; il n'est guère en usage que dans ces locutions : *Le* RAVISSEMENT *d'Hélène, le* RAVISSEMENT *de Proserpine.* (Acad.)

— *Le ravissement de saint Paul*, état de saint Paul enlevé au troisième ciel.

— Fig. État, mouvement de l'esprit lorsqu'il est transporté de joie, d'admiration, etc. : *Il était dans le* RAVISSEMENT, *dans des* RAVISSEMENTS *incroyables. L'extase est un* RAVISSEMENT *d'esprit.* (Acad.) *Elle le contemplait avec une sorte de* RAVISSEMENT. (J.-J. Rouss.)

Mon frère, vous seriez charmé de le connaître,
Et vos *ravissements* ne prendraient point de fin. (Mol.)

Le pur *ravissement* d'un amour ingénu. (Em. Augier.)

|| *SYN.* V. ENCHANTEMENT.

RAVISSEUR, n. m. Pron. *ra-vi-ceur.* — Celui qui ravit, qui enlève avec violence : *Les* RAVISSEURS *du bien d'autrui. Un injuste* RAVISSEUR *l'a privé de son bien.* (Acad.)

— Plus ordin. Celui qui ravit une femme ou une fille : *Autrefois on punissait de mort les* RAVISSEURS. *On poursuivit le* RAVISSEUR. (Acad.)

Traîtres de *ravisseurs*, vous serez tous pendus. (Regn.)

— Adjectiv.

Combien, sans l'homme, hélas! d'animaux *ravisseurs*
Disputent au travail le prix de ses sueurs. (Saurin.)

— N. m. pl. Zool. Famille d'insectes hémiptères.

RAVITAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Ravitailler : *Les détachements isolés dans les provinces insurgées pouvaient être* RAVITAILLÉS *par les flottes.* (Buff.)

RAVITAILLEMENT, n. m. Pron. *ra-vi-ta-y-man.* — Action de ravitailler : *Il fut chargé du* RAVITAILLEMENT *de la place.* (Acad.) *On avait exigé de l'Angleterre un sacrifice que rien n'était capable de lui arracher; c'était de permettre le* RAVITAILLEMENT *de Malte et de l'Égypte.* (Thiers.)

RAVITAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*victualia*, vivres; lat.) Pron. *ra-vi-ta-yé.* — Guerr. Remettre des vivres et des munitions dans une place : *Il n'y avait plus de vivres dans la place, on y fit entrer un grand convoi pour la* RAVITAILLER. (Acad.)

— Fam. Ranimer :

. . . . Rien ne me *ravitaille*,
Comme de respirer un parfum de bataille. (Autran.)

RAVIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Raviver.

RAVIVER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre plus vif : *Jeter de l'eau sur le feu d'une forge pour le* RAVIVER. (Acad.)

— Par extens. *Cet élixir ravive les esprits*, il les ranime.

— Fig. Ranimer : *Cette nouvelle* A RAVIVÉ *ses espérances. Cette vue* RAVIVE *des souvenirs que je croyais effacés.* (Acad.) *Cette fête devait* RAVIVER *les espérances de paix.* (Thiers.)

Ceux dont la voix incisive
Mord sur l'opinion, la tue ou la *ravive*. (C. Del.)

— *Raviver un tableau*, rendre à ses couleurs l'éclat qu'elles ont perdu. || Par anal. *Raviver des couleurs, de la dorure.*

— Chir. *Raviver une plaie*, la rendre vermeille. || On dit aussi, *Raviver les chairs d'une plaie.*

— Techn. Limer une pièce de cuivre que l'on veut souder.

= **Se raviver**, v. pron. Se ranimer : *Leur haine* SE RAVIVE. (Acad.)

RAVOIR, v. tr. ou act. 3e conj. Pron. *ra-voar.* — Avoir de nouveau : *J'avais un logement commode, je veux essayer de le* RAVOIR. (Acad.)

— Recouvrer : *Il plaide pour* RAVOIR *son bien. Je lui ai prêté un livre, je veux le* RAVOIR. (Acad.)

— Il n'est usité hors de l'infinitif que dans le style marotique :

Je raurai ma culotte. (Volt.)

= **Se ravoir**, v. pron. Fam. Réparer ses forces, sa vigueur : *Il a été bien malade, mais il tâche de* SE RAVOIR. *Il commence à* SE RAVOIR. (Acad.)

RAVOIR, n. m. Pêch. Parc de filets sur la grève; filet en travers du courant.

RAY, n. m. Pron. *rè.* — Pêch. Filet en forme d'entonnoir, à mailles très-étroites, pour pêcher de petits poissons.

RAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Rayer : *Vaisselle* RAYÉE. *Diamant* RAYÉ. (Acad.)

— Adj. Qui a des raies : *Une étoffe* RAYÉE. *Du taffetas* RAYÉ. *Du drap* RAYÉ. *Un âne* RAYÉ. (Acad.)

— Bot. *Vaisseaux rayés*, vaisseaux dont les parois sont marquées de raies transversales ayant l'apparence glanduleuse.

— Techn. *Canon rayé*, canon de certaines armes à feu qui a de petites cannelures en dedans. || On dit de même, *Arquebuse* RAYÉE.

— Effacé, raturé : *L'arrêt portait que l'écrou serait* RAYÉ *et biffé.* (Acad.)

RAYEMENT n. m. Pron. *rè-man.* — Technol. Action de rayer.

RAYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*radiare*, effacer; lat.) Pron. *rè-ié.* — L'*y* du rad *ray* se conserve dans toute la conjugaison : *je raye, tu rayes, il raye*, etc. — Faire des raies : RAYER *de la vaisselle en la nettoyant. Prenez garde de* RAYER *cette glace en la polissant.* RAYER *du papier avec le crayon pour écrire droit.* (Ac.)

— Par extens. Effacer, raturer, faire une raie, passer un trait de plume sur ce qui est écrit : *Il faut* RAYER *cette clause, ce mot, cette phrase. On l'*A RAYÉ, *on a* RAYÉ *son nom de dessus l'état. On l'*A RAYÉ *des contrôles de l'armée, du tableau des avocats,* etc. (Acad.)

C'est une trahison que de venir en face
Au fils du roi Henri *rayer* son droit de grâce. (V. Hugo.)

— *On lui a rayé sa pension*, on a supprimé sa pension, on a cessé de la lui payer.

— Prov. et fig. *Rayez cela de vos papiers, de vos registres*, se dit pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne doit pas compter sur quelque chose :

Moi, votre ami ! *Rayez cela de vos papiers.* (Mol.)

— Fig. Supprimer, abolir :

Des devoirs du chrétien *rayer* la charité. (Boil.)

— Fig. *Rayer quelqu'un du nombre des vivants, du nombre des humains*, le faire mourir.

— Véner. Faire une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour l'indiquer aux chasseurs : RAYER *les voies d'une bête.*

RAYÈRE, n. f. Pron. *ré-ièr.* — Constr. Ouverture longue et très-étroite, dans le mur d'une tour pour éclairer l'intérieur; fenêtre. ‖ Vieux.

RAYON, n. m. (*radius*; lat., m. sign.) Pron. *rè-ion.* — Trait de lumière résultant de toute l'émission d'un corps lumineux : *Un* RAYON *de lumière. Il ne faut qu'un* RAYON *de soleil pour sécher de certaines terres. Les* RAYONS *passent au travers des corps diaphanes. Les* RAYONS *s'unissent dans le foyer du miroir ardent.* (Acad.) *La surface de ces mers est inondée des* RAYONS *d'un soleil sans nuage.* (Lacép.) *Le brillant soleil du mois de juillet illuminait l'atelier, et deux* RAYONS *le traversaient dans sa profondeur.* (H. de Balz.)

Et nous profiterons d'un *rayon* de soleil,
Pour notre promenade.... (C. Del.)

— Physiq. Par anal. : *Des rayons de calorique.*

— *Rayon direct*, celui qui arrive à l'œil en ligne droite. ‖ *Rayon rompu*, celui qui s'écarte de cette ligne en passant d'un milieu dans un autre. ‖ *Rayon réfléchi*, celui qui, après avoir rencontré une surface polie, est renvoyé et suit une nouvelle direction. ‖ *Rayons convergents*, ceux qui, partant de divers points, aboutissent à un même centre. ‖ *Rayons divergents*, ceux qui, partant du même point, s'écartent et s'éloignent les uns des autres. ‖ *Rayons visuels*, ceux qui partent des objets, et par le moyen desquels les objets sont vus.

— Fig. et mor. Émanation, lueur, apparence : *Laissez-vous conduire aux divins* RAYONS *de sa foi.* (Rac.) *Un* RAYON *de la sagesse divine semblait éclairer son âme. Un* RAYON *de joie pénétra dans son âme.* (Acad.) *Un* RAYON *d'espérance luit à ses regards.* (Volt.) *Seigneur, enfin vous faites luire sur moi les* RAYONS *de votre miséricorde.* (Fén.) *Il faut laisser voir un* RAYON *de politesse naissante sous l'empire de Charlemagne.* (Id.)

— Géom. Ligne qui va du centre à un point quelconque de la circonférence; demi-diamètre : *Ce cercle a tant de pieds de* RAYON. *Tous les* RAYONS *d'un cercle sont égaux entre eux.* (Acad.)

— Astron. *Rayon vecteur d'une planète*, ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution; distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupée par son astre central.

— Par extens. Étendue : *Mesurons le* RAYON *de notre sphère, et restons au centre, comme l'insecte au milieu de sa toile, nous nous suffirons toujours à nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.)

— *A dix lieues, à vingt lieues de rayon*, à dix lieues, à vingt lieues à la ronde : *A dix lieues de* RAYON *autour de Paris, on ne trouverait pas un aussi beau château.* (Acad.) ‖ On dit aussi, *Dans un* RAYON *de tant de lieues.*

— Par anal. Il se dit de certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : *Une étoile à cinq* RAYONS, *à huit* RAYONS. (Acad.)

— Bot. Pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles; assemblage quelconque de fleurs; fleurs qui occupent la circonférence du groupe : *Les* RAYONS *d'une ombelle. Les* RAYONS *médullaires. Certaines fleurs composées ont des demi-fleurons ou* RAYONS *à leur circonférence.* (Acad.)

— *Les rayons d'une roue*, rais ou bâtons qui vont du moyeu de la roue jusqu'aux jantes : *Un* RAYON *de cette roue s'est rompu.* (Acad.)

— Agric. Petit sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau, pour semer ou planter en ligne droite et par rangée, ou sur le bord d'une allée pour en fixer la largeur : *Semer, planter en* RAYONS. (Acad.)

— Particul. Planches posées dans les armoires, dans les boutiques, dans les magasins de marchands, et qui forment des séparations pour y ranger différents objets : *Mettez le linge sur ce* RAYON. *Prenez cette pièce d'étoffe sur le* RAYON *d'en haut.* (Acad.) *Les* RAYONS *d'une armoire.* (Lam.)

— Tablettes d'une bibliothèque : *Ce livre est au troisième, au quatrième* RAYON. (Acad.)

— *Rayon de miel*, morceau du gâteau de cire fait par des abeilles, lorsque le miel y est encore : *Voulez-vous goûter de ce* RAYON DE MIEL ? (Acad.)

Quelques *rayons de miel* sans maître se trouvèrent.
(La F.)

— Zool. Arêtes qui soutiennent les nageoires des poissons.

RAYONNAGE, n. m. Pron. *rè-io-naj.* — Agricult. Action de tracer des rayons dans un champ.

RAYONNANT, part. prés. du v. Rayonner : *Ces favoris de la Providence portent dans leurs traits les signes de cette vertu* RAYONNANT *de leur âme à travers l'enveloppe des sens.* (Lam.)

RAYONNANT, ANTE, adj. Pron. *rè-io-nan, nantt.* — Qui rayonne : RAYONNANT *de lumière. Moïse, descendant de la montagne, parut le visage tout* RAYONNANT. (Acad.) *Tu es pour moi la seule chose vraiment* RAYONNANTE *de ce monde.* (V. Hugo.)

— Fig. *Être tout rayonnant de gloire*, se dit de celui qui vient d'acquérir beaucoup de gloire, de renommée.

— Fig. *Être rayonnant de joie*, ou simplement, *être rayonnant*, se dit de celui dont la figure exprime une vive satisfaction. ‖ Dans le m. sens : *Un visage* RAYONNANT, *une figure* RAYONNANTE.

— Physiq. *Calorique rayonnant*, celui qui émane des corps en tous sens; à la différence de celui qui se communique par contact. ‖ *Pouvoir rayonnant*, faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens.

— Bot. Disposé à la manière des rayons d'une roue : *Stigmate* RAYONNANT. ‖ *Ombelle rayonnante*, celle qui offre des fleurs régulières au centre, et des fleurs irrégulières, plus grandes à la circonférence.

— Blas. *Couronne rayonnante*, celle qui est ornée de rayons.

RAYONNÉ, ÉE, adj. Didact. Orné de rayons.

— Anat. et Bot. Disposé en rayons, en lignes qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : *Ligaments* RAYONNÉS. (Acad.)

— Numism. Couronné de rayons : *Une tête* RAYONNÉE.

— N. m. pl. Zool. Classe d'animaux dont les parties sont disposées autour d'un axe et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes, allant d'un pôle à l'autre : *Cuvier, se réglant sur le système nerveux, a établi quatre divisions principales du règne animal : les Vertébrés, les Mollusques, les Articulés et les* RAYONNÉS *ou Zoophytes.* (Flour.)

RAYONNEMENT, n. m. Pron. *rè-ionn-man.* — Action de rayonner : *Le* RAYONNEMENT *des astres. Le* RAYONNEMENT *du feu, de la lumière, du calorique.* (Acad.) *Des éclipses n'éteignent pas le jour; elles en interceptent pour un temps seulement le* RAYONNEMENT. (Lam.) *Un corps plus échauffé que l'air perd par le* RAYONNEMENT *une partie de sa chaleur.* (Cuv.)

— Par anal. : *Des éclairs de vive sensibilité donnaient à ses yeux un* RAYONNEMENT *extraordinaire.* (G. Sand.)

— Physiq. Marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés.

— Fig. : *Le sentiment, c'est le* RAYONNEMENT *de la vérité même.* (Portalis.)

RAYONNER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. Pron. *rè-io-né.* — Jeter, envoyer des rayons : *Le soleil commençait à* RAYONNER *sur la cime des montagnes.* (Acad.)

— Fig. *Son visage rayonne de joie; il rayonne de joie*, sa figure exprime une joie très-vive.

— Par anal. Néol. s'étendre : *La doctrine du Christ est la plus sainte et la plus divine qui* AIT *jamais* RAYONNÉ *sur l'intelligence humaine.* (Lam.)

RAYURE, n. f. Pron. *rè-iur.* — Manière, façon dont une étoffe est rayée : *La* RAYURE *de cette étoffe est fort agréable.* (Acad.)

— *Rayure d'une carabine*, canelures faites dans l'intérieur du canon d'une carabine.

— Constr. Assemblage de pièces de bois qui se fait dans un comble.

RAZ ou **RAS**, n. m. Géogr. Passage étroit où la marée entravée dans son mouvement produit des courants irréguliers et violents : *Ce vaste échouage semble menacé d'envasement par les remous du* RAZ *de Barfleur.* (Baude.)

RAZE, n. f. Comm. Étoffe commune drapée.

RAZETTE, n. f. Techn. Batissoir de fer à l'usage du potier de terre.

RAZZIA, n. f. (m. ar.) Pron. *rad-zia.* — Invasion faite sur le territoire ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. : *Il y avait de bonnes* RAZZIAS *à faire chez les voisins.* (Mérim.)

RE, particule qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots; elle a une valeur ou adversative, ou itérative, ou augmentative; ainsi elle est :

— 1° *Adversative*, dans *Réagir, repousser, réprouver, répugner, résister.*

— 2° *Itérative*, dans *Redire, relire, refaire, reprendre, revenir : Les flottes, après une relâche, s'étaient abritées pour se* REFAIRE *et pour se* RÉARMER *à Cadix.* (Lam.) *Dans nos climats, presque toute l'eau tombée se* RÉÉVAPORE *et retourne dans l'atmosphère par un jeu continuel de précipitation et de* RÉABSORPTION. (Babinet.)

— 3° *Augmentative*, dans les mots : *Relâcher, repaître, rembourer, retentir.*

— Fam. On donne à beaucoup de verbes la signification itérative en les faisant précéder de la particule *re;* un grand nombre de ces verbes se joignent le plus souvent dans la même phrase aux simples dont ils sont formés : *Avant d'acheter ce vin il l'*A GOÛTÉ *et* REGOÛTÉ. *Je* CHANTAIS *et* RECHANTAIS *son air favori.* (Acad.)

La nouvelle est trop bonne ; il faut qu'en sa faveur
Je t'*embrasse* et *rembrasse*, et, ma foi, de bon cœur.
(Regn.)

Tous les billets sont jetés dans une urne,
Brouillés et *rebrouillés.* (Lamotte.)

RÉ, n. m. Mus. Seconde note de la gamme.

— Signe qui représente cette note.

— Par extens. Troisième corde du violon, et deuxième corde de l'alto, du violoncelle, de la contrebasse, qui dans l'accord ordinaire sonnent l'unisson ou l'octave de cette note.

RÉACCOUTUMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*re* et *accoutumer.*) Accoutumer de nouveau : *Pour Napoléon, le despotisme était le seul moyen de* RÉACCOUTUMER *la France révolutionnée à l'ordre.* (Molé.)

RÉA, n. m. Mar. Plateau circulaire cannelé sur la circonférence destiné à recevoir le cordage : *On fait des* RÉAS *en porcelaine pour les petites et les moyennes poulies.* ‖ V. ROUET.

RÉACTIF, IVE, adj. (*re, actif.*) Qui réagit, qui a de la réaction : *Force* RÉACTIVE.

— N. m. Chim. Substance qu'on emploie dans les analyses pour reconnaître la nature des corps, pour déterminer et pour séparer leurs éléments : *La potasse, l'ammoniaque, les teintures bleues végétales, sont des* RÉACTIFS. (Acad.) *Les* RÉACTIFS *sont des moyens infaillibles d'éclairer les tribunaux dans presque tous les cas de médecine légale.*

RÉACTION, n. f. (*reactio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-ak-cion.* — Physiq. Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui : *La* RÉACTION *est toujours égale à l'action.* (Acad.)

— Par anal. Rigueur qu'exerce un parti qui domine après avoir été longtemps opprimé : *Il faut, dans un État, craindre les* RÉACTIONS *des partis.* (Acad.) *Exilé de son pays natal par les* RÉACTIONS *politiques, il eut bientôt épuisé ses faibles ressources.* (Viennet.)

— Par anal : *Dans les* RÉACTIONS, *même en matière de science, il est rare qu'on garde un juste milieu.* (Arago.)

RÉACTIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-ak-ci-o-nère.* — Politiq. Qui opère une réaction : *Pouvoir* RÉACTIONNAIRE.

— Substantiv. *Un* RÉACTIONNAIRE.

RÉAGGRAVE, n. m. Dr. can. Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'aggrave : *Avant que de fulminer l'excommunication sur un monitoire, on publie un aggrave et un* RÉAGGRAVE. (Acad.)

RÉAGGRAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Réaggraver : *On l'a déclaré* RÉAGGRAVÉ.

RÉAGGRAVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Dr. can. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave : *On* A RÉAGGRAVÉ *les auteurs de ce sacrilége.* (Acad.)

RÉAGIR, v. intr. ou neut. 2^e^ conj. (*re*, et *agir.*) En parl. d'un corps, Agir sur un autre corps après en avoir éprouvé l'action : *Un corps élastique* RÉAGIT *sur le corps qui le frappe.* (Acad.) *Tous les corps célestes pèsent, agissent et* RÉAGISSENT *les uns sur les autres.* (Buff.)

— Fig. et Mor. : *Les sentiments manifestés par un*

auditoire RÉAGISSENT *souvent sur l'orateur. Les partis* RÉAGISSENT *ordinairement les uns contre les autres.* (Acad.) *Toutes les sciences* RÉAGISSENT *les unes sur les autres.* (Thomas.) *Toutes les parties d'un drame* RÉAGISSENT *réciproquement les unes sur les autres.* (La Harpe.)

RÉAJOURNEMENT, n. m. Procéd. Ajournement réitéré : *On lui avait fait signifier un ajournement il y a huit jours, et aujourd'hui on lui a signifié un* RÉAJOURNEMENT. (Acad.) || Peu usité.

RÉAJOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Réajourner.

RÉAJOURNER, v. tr. ou act. 1re conj. Procéd. Ajourner une seconde fois : *Il avait déjà été ajourné, on l'*A RÉAJOURNÉ. (Acad.) || Peu us.

RÉAL, ALE, adj. (*real*, royale; espagn.) Anc. Il se disait en parl. de la principale des galères du roi : *La galère* RÉALE.

— *Pavillon* RÉAL, *patron* RÉAL, *médecin* RÉAL, *etc.*, pavillon, patron, médecin de cette galère.

— Substantiv. *La* RÉALE *de France. Il montait la* RÉALE.

RÉAL, n. m., et **RÉALE,** n. f. (*reale*, royale; espagn.) Monnaie d'Espagne, qui vaut un quart de franc, RÉAL *d'argent.* RÉALE *de billon.*

Pas un *réal* chez moi
Pour équiper ma bande et la conduire en plaine. (C. D.)

— Au pl. *Réaux*, et *Réales.*

RÉALGAR, n. m. Vulg. Sulfure rouge d'arsenic.

RÉALISATION, n. f. Pron. *ré-a-li-za-ci-on.* — Action de réaliser : *La* RÉALISATION *de ses offres.* (Acad.)

RÉALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Réaliser : *Des promesses, des espérances* RÉALISÉES. *Des projets* RÉALISÉS.

RÉALISER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (*realis*, réel; lat.) Rendre réel et effectif : RÉALISEZ *vos promesses. Il* A RÉALISÉ *toutes les espérances qu'il avait données. Il avait formé beaucoup de projets qu'il n'a pas* RÉALISÉS. (Acad.) *On* RÉALISE *sur le marbre toutes les formes du corps humain.* (Buff.)

. . . . De l'or la soif insatiable
Des tourments d'Ixion *réalise* la foi. (Vigie.)

— Fin. Convertir en biens fonds ou en espèces les biens qu'on peut avoir en entreprises, en effets de commerce, etc. : RÉALISER *toute sa fortune.*

— Absol. : *Tout le monde se vit pauvre, excepté ceux qui* AVAIENT RÉALISÉ ; *c'était un terme nouveau introduit dans la langue par le système de Law.* (Volt.)

— Procéd. *Réaliser des offres*, faire des offres à deniers découverts.

= **Se réaliser,** v. pron. S'effectuer : *Vos conjectures* SE RÉALISENT. *Mes espérances* SE RÉALISÈRENT. (Acad.)

RÉALISME, n. m. Doctrine philosophique des scolastiques qui enseignaient que les universaux ou idées universelles existent réellement et s'individualisent dans les êtres particuliers dont ils forment l'essence identique : *Le* RÉALISME *était opposé au* NOMINALISME.

— Par extens. Réalité ; reproduction exacte de la nature : *On pourrait diviser nos jeunes artistes en deux écoles, celle de la Fantaisie et celle de la Réalité ou du* RÉALISME, *car je crois ce dernier mot adopté, bien que peu français.* (Mérim.) *Une copie qui n'est qu'exacte calomnie son modèle ; c'est la grande erreur du* RÉALISME *qui prétend être vrai parce qu'il dit tout.* (Cuv. Fleury.)

RÉALISTES, n. m. pl. (*realis*, réel ; lat.) Secte de philosophes qui regardaient les idées abstraites comme des êtres réels : *La secte des* RÉALISTES *était contraire à celle des Nominaux.* (Acad.) *Louis XI, fatigué des disputes des Nominaux et des* RÉALISTES, *fit enchaîner et enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des premiers ; afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaubr.)

— Népl. B.-Arts, Partisans de la reproduction exacte de la réalité.

RÉALITÉ, n. f. (*realis*, réel ; lat.) Existence effective ; chose réelle : *La* RÉALITÉ *du corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement de l'autel. L'imagination va toujours au delà de la* RÉALITÉ. *Ce n'est pas une fiction, c'est une* RÉALITÉ. (Acad.) *C'est par le rapport éternel de la* RÉALITÉ *à la vérité que la* RÉALITÉ *est éternellement vraie.* (V. Cousin.) *Ils menacent de pousser aux* RÉALITÉS *les plus terribles les idées spéculatives de Platon.* (Troplong.)

Chacun tourne en *réalités*,
Autant qu'il peut, ses propres songes. (La F.)
Elle fait des tableaux couvrir les nudités,
Mais elle a de l'amour pour les *réalités.* (Mol.)

= **En réalité,** loc. adv. Réellement, effectivement : *Il est heureux en apparence, mais il ne l'est pas* EN RÉALITÉ. (Acad.)

RÉAPPARITION, n. f. Pron. *ré-ap-pa-ri-ci-on.* — Action de reparaître, d'apparaître de nouveau : *La* RÉAPPARITION *des symptômes d'une maladie. La* RÉAPPARITION *d'une fièvre.* (Acad.)

— Astron. Vue d'un astre qui commence à reparaître : *La* RÉAPPARITION *d'une comète, d'une étoile.* (Acad.)

RÉAPPEL, n. m. (*re*, et *appel.*) Second appel qui se fait après le premier : *Faire l'appel et le* RÉAPPEL. (Acad.)

RÉAPPELÉ, ÉE, part. pass. du v. Réappeler.

RÉAPPELER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re* et *appeler.*) Il double la consonne finale du rad. *rappel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet. — Faire un second appel, recommencer l'appel : *On va* RÉAPPELER. (Acad.)

RÉAPPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Réapposer.

RÉAPPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Apposer de nouveau : *Les scellés furent brisés, il fallut les* RÉAPPOSER. (Acad.)

RÉAPPOSITION, n. f. Pron. *ré-ap-po-zi-ci-on.* — Action de réapposer : *Il doit assister à la* RÉAPPOSITION *des scellés.* (Acad.)

RÉASSIGNATION, n. f. Pron. *ré-ass-ci-gnia-cion.* — Jurispr. Seconde assignation devant un juge : *Faire, donner une* RÉASSIGNATION.

— Fin. Nouvelle assignation sur une autre fonds que celui qui avait été d'abord affecté au payement d'une somme : *Mon assignation était sur un mauvais fonds, j'ai obtenu une* RÉASSIGNATION *sur un fonds meilleur.* (Acad.) || Vieux.

RÉASSIGNÉ, ÉE, part. passs. du v. Réassigner.

RÉASSIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Assigner une seconde fois : *S'il ne comparaît pas à ou sur la première assignation, on le* RÉASSIONERA. (Acad.)

— Fin. Assigner sur un autre fonds : *Vous êtes assigné sur un mauvais fonds, faites-vous* RÉASSIGNER *sur un autre.* || Vieux.

RÉATTELÉ, ÉE, part. pass. du v. Réatteler.

RÉATTELER, v. tr. ou act. 1re conj. Atteler de nouveau : *A peine venait-on de dételer les chevaux qu'il fallut les* RÉATTELER. (Acad.)

REATU (IN), (m. lat. *reatus*, prévention, inculpation.) Pron. *inn-ré-a-tu.* — Pal. *Être in reatu*, être accusé et prévenu d'un crime.

REBAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebaisser.

REBAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Baisser de nouveau : *Il ne fait plus de vent, il ne pleut plus,* REBAISSEZ *la glace de la voiture.* (Acad.)

REBANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebander.

REBANDER, v. tr. ou act. 1re conj. Bander de nouveau : *Après avoir levé l'appareil, il* REBANDA *la plaie.* (Acad.)

REBAPTISANTS, n. m. (*re*, et *baptisma*, baptême ; lat.) Hérétiques des premiers siècles qui rebaptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés : *La secte des* REBAPTISANTS *a été renouvelée au douzième et au treizième siècle.* (Acad.)

REBAPTISÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebaptiser.

REBAPTISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *reba-ti-zer.* — Baptiser une seconde fois : *Les Grecs* REBAPTISENT *ceux qui passent de la communion latine à la communion grecque.* (Acad.)

REBARBARATIF, IVE, adj. Anc. Rébarbatif :
Il entre. — Ah ! que sa barbe est *rebarbarative.* (La F.)

— Ce mot est un barbarisme. || V. RÉBARBATIF.

RÉBARBATIF, IVE, adj. Rude et rebutant : *Un visage, un air* RÉBARBATIF. *Une mine, une humeur* RÉBARBATIVE. Fam. (Acad.) *Est-ce que ton maître sera plus* REBARBATIF *que moi.* (La F.) *Il mit auprès de son épouse la duègne d'Espagne la plus* RÉBARBATIVE. (Lesage.) *Qu'il a la mine* RÉBARBATIVE ! (La F.)

Oui j'ai, par complaisance,
Pour plaire à la cadette, été folâtre et vif ;
Et pour plaire à l'aînée, été *rébarbatif.* (Dufresny.)

RÉBÂTI, IE, part. pass. du v. Rebâtir : *Cette maison a été* REBÂTIE *sur les anciens fondements. Temple* REBÂTI.

REBÂTIR, v. tr. ou act. 2e conj. Bâtir de nouveau : *Les Juifs, au retour de la captivité,* REBÂTIRENT *le temple de Jérusalem.* (Acad.) *L'auteur de l'Epitome des guerres sacrées prétend que les chrétiens obtinrent d'Adrien la permission de bâtir ou plutôt de* REBÂTIR *un temple sur le tombeau de leur Dieu.* (Chateaubr.)

Rebâtissez son temple et peuplez vos cités. (Rac.)

REBATTAGE, n. m. Agric. Action de rebattre : *Le* REBATTAGE *de l'avoine, du blé.*

REBATTERET, n. m. Techn. Outil dont on se sert pour tailler l'ardoise.

REBATTOIR, n. m. Techn. Instrument pour rebattre les carreaux.

REBATTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re* et *battre.*) — *Je rebats, tu rebats, il rebat, nous rebattons, vous rebattes, ils rebattent ; je rebattais, nous rebattions ; je rebattis, nous rebattîmes ; je rebattrai, nous rebattrons ; je rebattrais, nous rebattrions ; rebats, rebattons, rebattez ; que je rebatte, que nous rebattions ; que je rebattisse, que nous rebattissions ; rebattant, rebattu, ue.* — Battre de nouveau : REBATTEZ *cet habit, il est encore plein de poussière.*

— *Rebattre un matelas*, battre avec des baguettes la laine qu'il contient, et le refaire.

— *Rebattre un tonneau*, en resserrer les douves, en repoussant les cerceaux pour les faire avancer du côté de la bonde.

— Chass. *Ce chien rebat ses voies*, il revient à plusieurs reprises sur les mêmes voies.

— Fig. et fam. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *Vous* REBATTEZ *trop souvent la même chose. Cet avocat ne fait que* REBATTRE *ce qu'il avait dit à la première audience.* (Acad.) *Il ne fit que* REBATTRE *la même chose toute la matinée.* (Lesage.)

Faut-il vous le *rebattre*
Aux oreilles cent fois et crier comme quatre. (Mol.)
J'ai rebattu cent et cent fois
Ceci dans cent et cent endroits. (La F.)

REBATTU, UE, part. pass. du v. Rebattre : *Un matelas* REBATTU.

— Fig. Qui a été redit, reproduit souvent : *Un discours, un conte* REBATTU. *Une phrase, une expression, une objection, une pensée* REBATTUE. *J'ai pris là un sujet vingt fois* REBATTU. (Andr.)

— Fig. et fam. *Être rebattu de quelque chose, en avoir les oreilles rebattues*, être las d'en entendre parler.

REBAUDI, IE, part. pass. du v. Rebaudir : *Chiens* REBAUDIS.

REBAUDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Vén. Caresser les chiens : *Il faut* REBAUDIR *les chiens qui ont bien fait.* (Acad.)

REBEC, n. m. (*reber*, violon ; celt.) Anc. Espèce de violon à trois cordes : *On ne joue plus du* REBEC. *Ils n'avaient pour toute symphonie qu'un méchant* REBEC. (Acad.)

Bref, vos paroles non pareilles
Résonnent doux à nos oreilles
Comme les cordes d'un *rebec.* (Regnier.)

REBELLE, adj. des 2 g. (*rebellis*, indocile ; lat.) Qui désobéit à une autorité légitime ; qui se révolte, se soulève contre elle : *Un sujet* REBELLE. REBELLE *au roi, aux ordres du prince.* REBELLE *à la justice. Un religieux* REBELLE *à son supérieur. Un fils* REBELLE *aux volontés de son père. Un esprit* REBELLE. (Ac.) *On veut me faire passer pour un homme de cabale et* REBELLE *à l'église.* (Rac.)

Il serait dangereux s'il devenait *rebelle.* (C. Del.)
Fils *rebelle* jadis,
Je me vois dans mon père, et me crains dans mon fils. (Id.)

— *Les esprits rebelles*, les anges déchus, les démons.

— Fig. *La chair est rebelle à l'esprit*, les sens se révoltent contre l'âme.

— Littér. Fig. *Un sujet, une matière rebelle à la poésie*, un sujet, une matière qui ne peut se traiter que fort difficilement en vers.

— Méd. Fig. *Une fièvre, une humeur, un ulcère rebelle aux remèdes*, une fièvre, une humeur, un ulcère qu'on ne peut guérir.

— Chim. Qui est difficilement fusible : *Un métal* REBELLE.

— Substantiv. *C'est un* REBELLE. *Punir les* REBELLES. (Acad.) *Il n'y a pas loin de la mauvaise foi du flatteur à celle du* REBELLE. (Mass.)

La honte suit toujours le parti des *rebelles.* (Rac.)

REBELLER (SE), v. pr. 1re conj. Devenir, se rendre rebelle ; se révolter, se soulever contre l'autorité légitime : *Il* S'EST REBELLÉ *contre son prince. Plusieurs villes* SE REBELLÈRENT. (Acad.)

En sa faveur déjà la ville se *rebelle.* (Corn.)
Si contre cet arrêt le siècle se *rebelle*,
A la postérité d'abord il en appelle. (Boil.)

— Fig. *Les passions, les sens se rebellent contre la raison*, ne se soumettent pas à la raison, ne la suivent pas.

RÉBELLION, n. f. Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime : *Grande* RÉBELLION. *Dompter, punir la* RÉBELLION. (Acad.) *La* RÉBELLION *des Antiates fut punie par le supplice des principaux auteurs de la révolte.* (Roll.)

Rapportez-lui le prix de sa *rebellion*
Qu'on fasse de l'Épire un second Ilion. (Rac.)

— Fig. *Rébellion des sens contre la raison*, révolte, soulèvement des sens contre la raison.

— Pal. Action d'empêcher par violence et par voie de fait l'exécution des ordres de la justice : *Faire* RÉBELLION *à la justice. Procès-verbal de* RÉBELLION. (Acad.) || *SYN. V.* RÉVOLTE.

REBÉNI, IE, part. pass. du v. Rebénir.

REBÉNIR, v. tr. ou act. 2me conj. Bénir une seconde fois : *On* REBÉNIT *une église lorsqu'elle a été profanée.* (Acad.)

REBÉQUER (SE), v. pron. 1re conj. Fam. Répondre avec quelque fierté à une personne à qui on doit du respect : *Il s'*EST REBÉQUÉ *contre son précepteur.* (Acad.)

REBLANCHI, IE, part. pass. du v. Reblanchir : *Murs* REBLANCHIS. *Linge* REBLANCHI. *Voyez-vous cette maison couverte d'ardoises, dont les fenêtres sont* REBLANCHIES *depuis peu.* (Regn.)

REBLANCHIR, v. tr. ou act. 2me conj. Blanchir de nouveau : *On* A REBLANCHI *les murs de ce corridor. Il faut qu'on* REBLANCHISSE *ce linge.* (Acad.)

= **Se reblanchir,** v. pr. Être reblanchi.

REBOIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re,* et *boire.*) Se remettre à boire.

— Techn. En parl. du grain, S'humecter.

REBOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Reboiser : *Une montagne* REBOISÉE.

REBOISEMENT, n. m. Eaux et For. Action de couvrir de bois : *Le* REBOISEMENT *des montagnes.*

REBOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisé.

REBOND, n. m. (*re* et *bond.*) Pron. *re-bon.* — Néol. Saut ou rejaillissement que fait un corps par l'effet du choc qu'il éprouve en tombant sur un corps dur : *De là tombent dans la vallée des cascades de mille sortes, avec des* REBONDS *admirables de rochers en rochers.* (St-Marc Gir.)

REBONDI, part. pass. invar. du v. Rebondir.

REBONDI, IE, adj. Fam. En parl. de certaines parties charnues du corps, arrondi : *Des joues* REBONDIES. *Une croupe* REBONDIE.

La voilà, pour conclusion,
Grasse, maflue et *rebondie.* (L. F.)

— Par anal. *Cette femme est grasse et* REBONDIE.

REBONDIR, v. intr. ou neut. 2me conj. Faire un ou plusieurs bonds : *On vit tomber le boulet de canon, et un moment après on le vit* REBONDIR. *Un ballon qui* REBONDIT. (Acad.)

REBONDISSANT, part. prés. du v. Rebondir.

REBONDISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de rebondir, de faire plusieurs bonds : *Les balles élastiques sont très-*REBONDISSANTES. *Les balles de son ne sont pas* REBONDISSANTES.

— Méd. *Pouls rebondissant*, pouls qui, à certaines pulsations, semble battre deux fois.

REBONDISSEMENT, n. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds : *Le* REBONDISSEMENT *d'un ballon, d'un boulet.*

REBORD, n. m. (*re* et *bord.*) Pron. *re-bor.* — Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté : *Le* REBORD *de cette table empêche l'argent de tomber. Les* REBORDS *d'un quai, d'un pont.* (Acad.)

Le roc concave et creux m'abritait ; ses *rebords*
Du choc de l'avalanche y préservaient mon corps. (Lam.)

— *Rebord d'une cheminée*, bord en saillie d'une cheminée : *Il a mis sa pendule sur le* REBORD *de la cheminée.* (Acad.)

— Bord replié, renversé : REBORD *d'un manteau. L'extrémité de la trompe de l'éléphant est terminée par un* REBORD *qui s'allonge par le dessus en forme de doigt.* (Buff.)

REBORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Reborder : *Robe* REBORDÉE. *Souliers* REBORDÉS.

REBORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re, border.*) Mettre un nouveau bord : REBORDER *une jupe, une robe, des souliers, etc.*

REBOTTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebotter.

REBOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*botte.*) Botter de nouveau.

— Agric. Greffer de nouveau un arbre dont la greffe n'a pas réussi.

= **Se rebotter,** v. pron. Remettre ses bottes.

REBOUCHAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à boucher avec du mastic des fissures les inégalités d'une surface qui serait trop rugueuse, pour recevoir les couches de peinture.

REBOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Reboucher : *Trou* REBOUCHÉ. *Bouteille* REBOUCHÉE.

REBOUCHEMENT, n. m. Techn. Action par laquelle une chose se rebouche.

REBOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re* et *boucher.*) Boucher de nouveau : REBOUCHER *un trou.* REBOUCHER *une bouteille.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Reboucher des trous*, payer ses dettes : *Vos affaires avec votre permission étaient fort délabrées, et mon argent a servi à* REBOUCHER D'ASSEZ BONS TROUS. (Mol.)

= **Se reboucher,** v. pron. Se boucher de nouveau : *On avait débouché l'ouverture de ce tuyau, elle* S'EST REBOUCHÉE.

— Se fausser, se replier : *L'épée* SE REBOUCHA *contre sa cuirasse. La pointe de cette épée ne vaut rien, elle* SE REBOUCHE. (Acad.)

Le fer ou *se rebouche* ou ne fait qu'entamer
Sa peau que d'un poil dur le ciel voulut armer. (La F.)

REBOUILLIR, v. intr. ou neut. 2me conj. Bouillir de nouveau : *Ce sirop est trop clair, il faut le faire* REBOUILLIR.

REBOUISAGE, n. m. Action de rebouiser.

REBOUISÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebouiser.

REBOUISER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Nettoyer et lustrer un chapeau : REBOUISER *un chapeau.* (Acad.)

REBOURS, n. m. Sens contraire de ce qui est ou de ce qui doit être ; particul. Contre-poil des étoffes : *Prendre le* REBOURS *d'une étoffe pour la mieux nettoyer.* (Acad.)

— Fig. et fam. Contre-pied ; contre-sens ; tout le contraire de ce qu'il faut : *Vous n'expliquez pas bien cela, c'est tout le* REBOURS *de ce que vous dites. Tout ce qu'il fait est le* REBOURS *du bon sens.* (Acad.)

= **A rebours, au rebours,** loc. adv. et prép. A contre-poil, en sens contraire : *Vergeter du drap* À REBOURS. *Lire* À REBOURS. *Marcher* À REBOURS. (Acad.)

— Fig. À contre-pied, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut : *Il prend tout* À REBOURS. AU REBOURS, À REBOURS *du bon sens. Il fait tout* À REBOURS. AU REBOURS *de ce qu'on lui dit.* (Acad.)

Les valets sont fâcheux, et font tout *à rebours.* (Regn.)

L'adversaire, il est vrai, n'est pas très-honorable ;
Mais je suis *au rebours* de ces fous exigeants
Qui ne veulent tuer que des honnêtes gens. (Ém. Aug.)

— Adject. *Les esprits* À REBOURS *ne veulent jamais ce qu'on veut, et veulent toujours ce qu'on ne veut point.* (Brueys.)

REBOURS, OURSE, adj. Fam. Revêche, peu traitable : *Humeur* REBOURSE. (Acad.) *Demandez à vos agréables, s'il est aisé d'étaler longtemps son caquet avec un esprit aussi* REBOURS *que celui-là.* (J.-J. Rouss.)

Maître Isaac Gripon, d'une âme fort *rebourse,*
Ferme, depuis un an, les cordons de sa bourse. (Volt.)

|| Peu usité.

— Techn. *Bois rebours*, bois rempli de nœuds, et qu'on a de la peine à travailler : *On ne doit pas employer dans les constructions importantes les bois rabougris,* REBOURS, *à fibres inégales.*

REBOUTEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués : *Le procédé qui consiste à effectuer d'un seul coup le redressement des membres est celui des charlatans et des* REBOUTEURS. (Dupuytren.) || V. REBOUEUR.

REBOUTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Reboutonner : *Habit* REBOUTONNÉ. *Vêtement* REBOUTONNÉ.

REBOUTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Boutonner de nouveau : REBOUTONNER *son habit, sa soutane.*

= **Se reboutonner,** v. pron. Reboutonner son vêtement.

REBROUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebrousser : *Poil* REBROUSSÉ. *Cheveux* REBROUSSÉS. *L'oie bronzée a de petites plumes* REBROUSSÉES *et comme bouclées sur le derrière du cou.* (Buff.)

REBROUSSEMENT, n. m. Action de rebrousser ; état de ce qui rebrousse.

REBROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Propr. Relever les cheveux, le poil, en sens contraire de leur direction naturelle : REBROUSSER *les cheveux.* REBROUSSER *la moustache.* REBROUSSER *le poil.* (Acad.)

— Fig. *Rebrousser chemin*, ou *Rebrousser en arrière*, retourner subitement en arrière : *Quand il apprit cette nouvelle il* REBROUSSA CHEMIN.

Non ne le suivez pas,
Rebroussez plutôt en arrière. (La F.)

— *Faire rebrousser*, déterminer quelqu'un à retourner subitement en arrière, à revenir sur ses pas : *Il reçut une nouvelle qui le* FIT REBROUSSER *tout court.* (Acad.) *La moindre émanation qui frappe le sanglier, lui a fait sur-le-champ* REBROUSSER *chemin.* (Buff.)

— Par anal. *Ces conseillers féroces* FONT REBROUSSER *les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé.* (Mirab.)

— Remonter : *Les rivières* REBROUSSERONT *contre, vers leur source, avant que...* (Acad.)

— Techn. Passer un instrument sur la surface du cuir, pour abattre le grain.

REBROUSSE-POIL (À), loc. adv. A contre-poil : *Nettoyer un chapeau* À REBROUSSE-POIL. (Acad.) *Il fit entendre le grognement burlesque d'un chat caressé* À REBROUSSE-POIL. (F. Wey.)

REBROUSSETTE, n. f. ou **REBROUSSOIR,** n. m. Techn. Outil servant à relever à rebours le poil du drap.

REBUFFADE, n. f. Fam. Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris : *Recevoir une* REBUFFADE. *Essuyer, souffrir des* REBUFFADES. *Il a eu bien des* REBUFFADES. *On lui fit une fâcheuse* REBUFFADE. (Acad.) *Ce mendiant ne reçut d'autres fruits de ses lamentations que des* REBUFFADES *et des injures.* (Lesage.)

RÉBUS, n. m. Pron. *ré-buss.* — Jeu d'esprit qui consiste à reproduire des mots ou des phrases, par une suite d'objets dessinés dont les noms rapprochés présentent le sens des mots ou des phrases qu'on veut exprimer : *Deviner des* RÉBUS. (Acad.)

— Par extens. Allusions équivoques, mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel : *Les* RÉBUS *sont de mauvais goût.* (Acad.) *Les livres sont chargés de devises, de* RÉBUS. (G. Sand.)

— Toute sorte de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots : *Cet homme ne dit que des* RÉBUS. *C'est un diseur, un faiseur de* RÉBUS.

REBUS (IN), loc. adj. (m. lat.) Pron. *inn, ré-buss.* — *Écriture in rébus,* celle dans laquelle on représente par des figures les choses qu'on veut exprimer : *Les anciens peuples qui ne connaissaient point l'alphabet se sont servis de l'écriture* IN REBUS. (Acad.)

REBUT, n. m. Pron. *re-bu.* — Action de rebuter : *Il a essuyé beaucoup de* REBUTS. (Acad.) *N'attendez que des* REBUTS *et des outrages.* (Mass.)

— Ce qu'on a rebuté, ce dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais : *Il a vendu tout ce qu'il avait de meilleur, il n'a plus que du* REBUT. *Vous n'avez que le* REBUT *d'un tel.* (Acad.) *Vous ne réservez à Dieu que le* REBUT *de vos passions et de votre vie.* (Mass.)

— *Marchandises, choses de rebut,* marchandises, objets rebutés, ou qui méritent de l'être : *Vous ne nous montrez là que des* MARCHANDISES DE REBUT. || On dit de même, *Être, mettre au* REBUT.

— *Mettre une lettre au rebut*, mettre à l'écart une lettre, quand on a renoncé à trouver la personne à qui elle est adressée.

— Par anal. *Les auteurs, chez les belles et les grands, ont le destin des brochures nouvelles : on veut les feuilleter un moment, ensuite on les met au* REBUT. (Desmahis.)

— Fig. Objet de dédain, de mépris :

Elle a le cœur trop haut pour se voir avec joie
Le *rebut* d'un tyran dont elle fut la proie. (Corn.)

— Fam. et par exagér. *C'est le rebut du genre humain*, se dit d'un homme vil et méprisable.

REBUTANT, part. prés. du v. Rebuter.

REBUTANT, ANTE, adj. Qui rebute, qui décourage : *Travail* REBUTANT. *Étude* REBUTANTE. (Acad.) *Ni misères* REBUTANTES, *ni maladies infectes ne l'arrêtent.* (Lam.)

— Choquant, déplaisant : *Air* REBUTANT. *Homme* REBUTANT. *Mine* REBUTANTE. *Physionomie* REBUTANTE. *Manières* REBUTANTES. (Acad.)

REBUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rebuter : *Marchandises* REBUTÉES. *Il est* REBUTÉ *de la guerre. Les troupes étaient* REBUTÉES. (Acad.)

REBUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Rejeter avec dureté, avec rudesse : *Il voulait entrer, mais on le* REBUTA *à la porte. Quand je lui parlai de cette affaire, il me* REBUTA. *Rien ne lui plaît, il* REBUTE *tout.* (Acad.) *Les habiles ne* REBUTENT *personne.* (Vauv.)

Vous ne lui voulez mal, et ne le *rebutez*
Qu'à cause qu'il vous dit à tous vos vérités. (Mol.)

— Refuser : *De cinquante pièces de monnaie, il en* REBUTA *dix qui étaient de mauvais aloi.* (Acad.)

— Fig. et mor. Décourager, dégoûter par des obstacles, par des difficultés, etc. : *Le grand travail le* REBUTE. *La moindre chose le* REBUTE. *Prenez garde de ne pas trop gourmander ce cheval, vous le* REBUTEREZ. (Acad.)

— Absol. Dégoûter, repousser ; choquer, déplaire : *C'est un air, une mine qui* REBUTENT. (Acad.) *Les grandes choses étonnent, les petites* REBUTENT. (La Br.)

= **Se rebuter,** v. pron. Se décourager : *Il ne faut pas* SE REBUTER. *Prenez garde que ce cheval ne* SE REBUTE. (Acad.) *Les hommes sont moins constants que les femmes, et* SE REBUTENT *plus tôt qu'elles de l'amour heureux.* (J.-J. Rouss.) *Si les hommes qui recherchent avec passion les jouissances matérielles désirent vivement, ils* SE REBUTENT *aussi aisément.* (A. de Tocquev.) *Son courage ne* SE REBUTAIT *jamais.* (Volt.)

Ne *vous rebutez* pas de mon peu d'éloquence. (La F.)

RECACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Recacheter : *Lettre ouverte, puis* RECACHETÉE.

RECACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *cacheter.*) Cacheter de nouveau : *Après avoir lu cette lettre, il la* RECACHETA *avec soin pour qu'on ne s'aperçût pas qu'il l'avait ouverte.* (Acad.)

RÉCALCITRANT, part. prés. du v. Récalcitrer.

RÉCALCITRANT, ANTE, adj. Propr. Qui regimbe : *Il me semble un peu remonté sur sa bête, mais je crains qu'elle ne soit un peu* RÉCALCITRANTE. (Volt.)

— Fig. Qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté : *Un esprit* RÉCALCITRANT. *Une humeur* RÉCALCITRANTE. *Il s'est montré bien* RÉCALCITRANT. (Acad.) *La nature sauvage et* RÉCALCITRANTE *du zèbre.* (Buff.)

— Substantiv. Celui qui résiste : *Il y avait parmi eux quelques* RÉCALCITRANTS. *Faire le* RÉCALCITRANT. (Acad.) *Les intendants furent armés du droit d'emprisonner les* RÉCALCITRANTS *ou de leur envoyer des garnisaires.* (A. de Tocquev.)

RÉCALCITRER, v. n. 1re conj. (*recalcitrare*, jeter les pieds en arrière ; regimber ; lat.) Regimber : *Ce cheval ne fait que* RÉCALCITRER. (Acad.)

— Fig. et fam. Résister avec opiniâtreté.

RÉCAPITULATION, n. f. *ré-ka-pi-tu-la-ci-on*. — Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit : *Il fit une courte* RÉCAPITULATION *de tout ce qu'il avait dit. La* RÉCAPITULATION *d'un compte.* (Acad.)

RÉCAPITULÉ, ÉE, part. pass. du v. Récapituler.

RÉCAPITULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*recapitulare;* lat., m. sign.) Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit : *Il* RÉCAPITULA *dans sa péroraison les principaux points de son discours.* RÉCAPITULER *un compte.* (Acad.) *Vous avez bien des choses à faire ; il ne me reste que le temps de vous les* RÉCAPITULER. (Dest.)

RECARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Recarder : *Matelas* RECARDÉ.

RECARDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *carder.*) Carder de nouveau : *Il faut faire* RECARDER *ces matelas.* (Acad.)

RECASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Recasser : *Vase* RECASSÉ.

RECASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Casser de nouveau : *J'avais fait raccommoder ce vase, on vient de le* RECASSER. (Acad.)

RECÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Recéder : *Tableau* RECÉDÉ. *Meubles* RECÉDÉS.

RECÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre à quelqu'un ce qu'il avait cédé auparavant : *Je lui* AI RECÉDÉ *la maison qu'il m'avait vendue.* (Acad.)

— Céder à quelqu'un à prix d'argent une chose qu'on a achetée : RECÉDEZ-*moi ce tableau.* RECÉDEZ-*nous la moitié de votre marché.*

RECEL, n. m. (*celare*, cacher ; lat.) Jurispr. Action de celui qui reçoit, à un titre quelconque, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, sachant, au moment où il les reçoit, qu'elles proviennent d'une telle source : *Le coupable de* RECEL *est puni comme complice.* (Merlin.)

RECÉLÉ, ÉE, part. pass. du v. Recéler.

RECÉLÉ, n. m. Dr. Action de recéler, de cacher un accusé, de lui accorder un refuge : *L'instruction n'a eu pour objet que la part qu'ils avaient pu prendre à l'évasion et au* RECÉLÉ *de l'accusé.* (Dupin.)

RECÈLEMENT, n. m. Action de recéler : *Le* RECÈLEMENT *et le larcin sont également punissables.* (Acad.)

— *Recèlement d'un accusé*, action de donner retraite à un accusé et de le cacher pour le soustraire aux poursuites de la justice. || V. RECÉLÉ.

— *Recèlement de grossesse*, action d'une fille ou d'une femme qui cèle sa grossesse pour supprimer ensuite le part.

RECÉLER, v. tr. ou ac. 1re conj. (rad. *celare*, céler, cacher ; lat.) Il change l'*e* fermé du rad. *recél* en *è* ouvert avant les finales, *e, es, ent*, seulement : *je recèle, il recèle, ils recèlent.* — Garder et cacher une chose que l'on sait être volée : *On a pris celui qui* AVAIT RECÉLÉ *tous les objets dérobés.* (Acad.)

— Détourner, cacher les effets d'une succession, d'une société, etc. : *Il est accusé* D'AVOIR RECÉLÉ *des objets considérables.* (Acad.)

— Cacher chez soi des personnes auxquelles les lois défendent de donner retraite : RECÉLER *un voleur, un meurtrier.*

— *Recéler un corps mort*, cacher la mort d'un homme, afin de faire valoir la résignation d'un office, d'un bénéfice, etc. || Vieux.

— Fig. Contenir, renfermer : *La terre, la mer* RECÈLE *de grands trésors dans son sein.* (Acad.) *Il* RECÈLE *profondément ses desseins.* (Boss.) *Le canard fait plusieurs circonvolutions sur le terrain où il voudrait s'abattre pour s'assurer s'il ne* RECÈLE *aucun ennemi.* (Buff.) *Que de trésors il* RECÈLE. (Lesage.) *Les arbres des zones torrides* RECÈLENT *d'exquises senteurs dans leurs tissus ligneux.* (G. Sand.)

— Vén. Intransitiv. *Le cerf recèle*, se dit quand il reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir.

= **Se recéler,** v. pron. Se cacher : *Lorsqu'elle veut mettre bas, la chevrette* SE RECÈLE *dans le plus fort du bois pour éviter le loup, qui est son plus dangereux ennemi.* (Buff.) *Pendant les grandes gelées, les mulots* SE RECÈLENT *et se nourrissent dans leur trou.* (Id.)

RECÉLEUR, EUSE, n. Celui, celle qui recèle, qui cache une chose qu'il sait être volée : *Il y avait autrefois peine de mort contre les* RECÉLEURS. *Elle a été punie comme* RECÉLEUSE. (Acad.) *Il les avait choisis pour être les complices de ses crimes, les* RECÉLEURS *de ses vols, les associés de son infamie.* (La Harpe.) *Ces belles montres si bien travaillées seront brisées et fondues par le* RECÉLEUR *qui ne voudra pas se compromettre.* (G. Sand.)

— Prov. *S'il n'y avait point de recéleurs, il n'y aurait point de voleurs.*

RÉCEMMENT, adv. Pron. *re-ça-man.* — Nouvellement, depuis peu de temps : *Cela est arrivé* RÉCEMMENT, *tout* RÉCEMMENT. *Il était* RÉCEMMENT *marié.*

RECENSE, n. f. Nouveau contrôle qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Recenser : *Population* RECENSÉE.

RECENSEMENT, n. m. Dénombrement de personnes, d'effets, de droits, de suffrages, etc. : *On a ordonné un nouveau* RECENSEMENT *de la population de cette ville. Il a fait le* RECENSEMENT *de ses rentes. Il faut procéder au* RECENSEMENT *des voix.* (Acad.)

— Nouvelle vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids.

— Législ. milit. *Conseil de recensement*, conseil chargé de vérifier les tableaux des jeunes gens appelés annuellement à la défense de l'État.

RECENSER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire un recensement : *Telle personne a été chargée de* RECENSER *la population de votre quartier.* (Acad.)

— Vérifier, examiner des comptes, des marchandises.

— Appliquer de nouveau le contrôle sur des pièces de bijouterie ou d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSION, n. f. Philol. Comparaison d'une édition d'un auteur avec les manuscrits : *Il a donné une longue* RECENSION *de la seconde édition des Fragments.* (V. Cousin.)

RÉCENT, ENTE, adj. (*recens;* lat., m. sign.) Nouveau ; nouvellement fait ; nouvellement arrivé : *Un événement* RÉCENT. *Une découverte* RÉCENTE. *Une plaie* RÉCENTE. *Cela est d'une écriture toute* RÉCENTE. *Plus ces drogues-là sont* RÉCENTES, *meilleures elles sont. Il s'agit d'une affaire toute* RÉCENTE. *Douleur* RÉCENTE. *Cela lui est toujours* RÉCENT. (Acad.) *La découverte des squelettes et des défenses d'éléphants est assez* RÉCENTE. (Buff.)

— *La mémoire en est encore toute récente*, se dit de choses qui sont arrivées il n'y a pas longtemps.

— *Avoir la mémoire récente de quelque chose*, s'en ressouvenir comme d'une chose nouvellement arrivée.

RECÉPAGE, n. m. Agric. Action de couper un plant près de la terre pour lui faire pousser des jets plus forts que ceux qu'on a retranchés ; résultat de cette action.

RECEPÉ, ÉE, part. pass. du v. Receper : *Une vigne* RECEPÉE. *Un bois* RECEPÉ.

RECEPÉE, n. f. Eaux et For. Partie d'un bois qu'on a taillée : *Le rendez-vous de chasse était à la* RECEPÉE. (Acad.)

RECEPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*cap.*) Agric. Tailler la vigne jusqu'au pied pour lui faire pousser de nouveaux jets : *Il a fallu* RECEPER *les vignes.* (Acad.)

— Par anal. Couper par le pied des arbres et des arbustes, afin qu'ils poussent mieux : RECEPER *des bois taillis.* (Acad.) *On* RECÈPE *les cafiers tous les quatre ou cinq ans.*

— Techn. Couper des pieux et des pilotis sous l'eau et à fleur du sol : *Machine à* RECEPER.

— Par anal. RECEPER *une muraille.*

RÉCÉPISSÉ, n. m. (m. lat. *avoir reçu.*) Pron. *ré-cé-piss-cé.* — Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. : *Je lui communiquerai ces pièces sous ou sur un bon* RÉCÉPISSÉ. *Quand vous me rendrez mes* RÉCÉPISSÉS, *je vous rendrai tous vos papiers.* (Acad.)

RÉCEPTACLE, n. m. (*receptaculum*, de *recipere*, recevoir ; lat.) Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits : *Les fentes perpendiculaires ont été le* RÉCEPTACLE *commun de toutes les matières métalliques fondues par la chaleur du globe.* (Buff.)

— Il se prend ordinair. en m. part : *C'est le* RÉCEPTACLE *de toutes les ordures, de toutes les immondices de la ville, de la maison.* (Acad.) *Cette maison, cette caverne est le* RÉCEPTACLE *des gueux, des filous, des voleurs, etc.* (Id.)

— Archit. Bassin destiné à rassembler des eaux amenées de plusieurs endroits par divers conduits.

— Bot. Évasement du sommet du pédoncule d'une fleur, au milieu duquel est fixé l'ovaire : *Étamines insérées sur le* RÉCEPTACLE. || V. PLACENTA.

RÉCEPTACULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au réceptacle. || V. VERTICILLÉ.

RÉCEPTION, n. f. (*receptio*; lat. m. sign.) Pron. *ré-cèp-cion.* — Action par laquelle on reçoit une lettre, un paquet, un ballot, etc. : *La* RÉCEPTION *d'un paquet. La* RÉCEPTION *d'une lettre de change. Accusez-moi* RÉCEPTION *de ma lettre*, ou simpl. *Accusez-moi réception.* (Acad.)

— Pal. *Réception de caution*, acte par lequel on est reçu, accepté comme caution de quelqu'un.

— Par extens. Accueil ; manière de recevoir les personnes : *On fit une* RÉCEPTION *magnifique aux ambassadeurs.* (Acad.) *Quelle charmante* RÉCEPTION *ne lui fera-t-elle pas ?* (La Br.)

— Action de recevoir plusieurs personnes avec une espèce de cérémonial : *Il y a eu hier* RÉCEPTION *chez le roi, chez la reine. C'est demain jour de* RÉCEPTION. (Acad.)

— Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie ou installé dans une charge : *Le jour de sa* RÉCEPTION *au conseil d'État, à la cour de cassation. J'étais à sa* RÉCEPTION. *Il y a eu aujourd'hui une* RÉCEPTION *à l'Académie.* (Acad.)

— *Salle de réception*, salle consacrée à recevoir ceux qui font visite, qui sont présentés : *Les coffres, durant plusieurs siècles, furent à peu près les seuls meubles dans les* SALLES DE RÉCEPTION. (Mérim.)

RÉCEPTIVITÉ, n. f. (*recipere*, recevoir ; lat.) Physiol. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents internes ou externes.

RECERCLÉ, ÉE, part. pass. du v. Recercler : *Tonneau* RECERCLÉ. *Cuve* RECERCLÉE.

RECERCLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Cercler de nouveau, ou mettre de nouveaux cercles : RECERCLER *une cuve. Les cercles de ce tonneau ne valent plus rien, il faut le* RECERCLER. (Acad.)

RECETTE, n. f. Ce qui est reçu en argent ou autrement : *La* RECETTE *et la dépense. Passer, porter, mettre en* RECETTE. *Ce théâtre fait de fort bonnes* RECETTES. *On prélève tant sur la* RECETTE. *Le produit de la* RECETTE. (Acad.) *Leur dépense est proportionnée à leur* RECETTE. (La Br.)

— *Forcer en recette*, augmenter, à la charge du comptable, la recette qu'il accuse.

Dieux ! quels flots d'amateurs ! quel bruit ! quelle *recette !*
Si le spectacle tient, la chambrée est complète. (C. Del.)

— Action de recevoir, de recouvrer ce qui est dû : *Faire la* RECETTE *d'une terre, la* RECETTE *des rentes de quelqu'un. Il fait la* RECETTE *de cet arrondissement, de cette commune.*

— Admin. Fonction de receveur : *L'un aurait bien voulu une* RECETTE *générale, l'autre se contentait d'une* RECETTE *particulière.* (Marm.)

Mais sais-tu qu'il y va, mon cher, de ma *recette ?* (C. Del.)

— Bureau où l'on reçoit les deniers : *Il a été ordonné que les deniers seraient portés à la* RECETTE GÉNÉRALE. (Acad.)

— Formule, composition de certains remèdes ou médicaments : *Une bonne* RECETTE *pour la fièvre. Une excellente* RECETTE. RECETTE *approuvée. Enseigner une* RECETTE. *Donner une* RECETTE. (Acad.) *Le règne déplorable des formules toutes faites, des* RECETTES, *est plus florissant que jamais.* (Soubeiran.)

Ces fous de poëtes
Nous offrent quelquefois d'excellentes *recettes.* (C. Del.)

— Il se prend le plus souv. en m. part.

— Méthode, procédé dont on se sert dans les arts, dans l'économie domestique, etc. : *Une* RECETTE *pour conserver des fruits. Une* RECETTE *pour faire de l'encre.* (Ac.) *Il enseigne à son élève certaines* RECETTES *pour faire un bras, une jambe.* (Stendhal.)

— Fig. et fam. Méthode de se conduire en affaires, dans le monde : *Contentons-nous de peu, de moi[illegible]*

core, si c'est possible; la RECETTE *est infaillible.* (La Br.) *Il a une excellente* RECETTE *pour se faire des amis, c'est d'être fort obligeant.* (Acad.)

RECEVABILITÉ, n. f. Prat. Qualité de ce qui est recevable : RECEVABILITÉ *d'une opposition, d'un appel.*

RECEVABLE, adj. des 2 g. Admissible; qui peut, qui doit être reçu : *Fournir des marchandises bonnes et* RECEVABLES. *Cette excuse n'est pas* RECEVABLE. *Ce délai passé, on ne sera plus* RECEVABLE *à produire de nouveaux titres. Des offres* RECEVABLES, *non* RECEVABLES. (Acad.) *On trouve dans Montaigne et dans Amyot plusieurs expressions qui ne sont plus* RECEVABLES. (Volt.)

Le fait est singulier, mais pourtant vraisemblable;
Votre excuse n'est donc point du tout *recevable*. (Desm.)

— Pal. Admis à poursuivre en justice : *Sous Tibère, tout délateur était* RECEVABLE; *tout crime était capital, même de simples paroles.* (La Harpe.)

— *Il a été déclaré non recevable dans sa demande*, sa demande a été rejetée par des fins de non recevoir.

RECEVEUR, EUSE, n. Celui, celle qui a charge de faire une recette, soit en deniers, soit en denrées : RECEVEUR *des contributions.* RECEVEUR *de l'enregistrement et des domaines.* RECEVEUR *général des finances.* RECEVEUR *particulier.* RECEVEUR *des consignations.* (Acad.) *Il était* RECEVEUR *de contremarques le soir à un théâtre royal.* (H. de Balz.)

...J'aime mieux, *receveur* des plus minces,
Toucher mon revenu que ceux de dix provinces. (C. Del.)

— Absol. Receveur des deniers publics : *Un conseiller et un* RECEVEUR *sont des amants un peu bien minces pour une grande comtesse comme vous.* (Mol.)

RECEVOIR, v. tr. ou act. 3[me] conj. — *Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent; je recevais, nous recevions; je reçus, nous reçûmes; je recevrai, nous recevrons; je recevrais, nous recevrions; reçois, recevons, recevez; que je reçoive, que nous recevions, que je reçusse, que nous reçussions; recevant, reçu, reçue.* — Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû : RECEVOIR *un don, un présent.* RECEVOIR *quelque chose en don.* RECEVOIR *par testament un legs, une donation.*

— Absol. *On est bien plus heureux de donner que de* RECEVOIR. (Fén.)

— Toucher ce qui est dû, en être payé : RECEVOIR *de l'argent, une rente, des arrérages.* RECEVOIR *un payement, un remboursement.* RECEVOIR *le revenu d'une terre, le prix d'un loyer.* RECEVOIR *des appointements, des gages.* RECEVOIR *une indemnité.* RECEVOIR *une gratification.* (Acad.)

— Il se dit de tout ce qui est délivré, fourni, procuré à quelqu'un : *Les soldats* ONT REÇU *des vivres pour trois jours. L'armée va* RECEVOIR *des renforts. Les assiégés* REÇURENT *des secours.* (Acad.)

— Particul. En parl. Des choses qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un, lorsqu'elles sont remises entre ses mains, lorsqu'elles parviennent jusqu'à lui : RECEVOIR *des lettres.* RECEVOIR *un paquet, un ballot.* RECEVOIR *un placet, une pétition.* RECEVOIR *une dépêche.* RECEVOIR *un ordre.* (Acad.) *Je commençais à m'ennuyer beaucoup, de ne point* RECEVOIR *de vos nouvelles.* (Rac.) *Quelle tristesse de ne pouvoir plus* RECEVOIR *réglément de vos lettres.* (M[me] de Sév.)

Je *reçois* vingt avis qui me glacent d'effroi. (Boil.)

— Il se dit aussi des ordres donnés de vive voix : *La dernière fois que j'ai vu le ministre, j'en* AI REÇU *l'ordre de....* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des personnes : RECEVOIR *un messager, un courrier, un parlementaire, un ambassadeur, des députés.* (Acad.)

Des mains d'Agamemnon venez le *recevoir*. (Rac.)

— Il se dit souvent en parl. des biens qui arrivent, des choses qui sont données, accordées, comme grâce, faveur, récompense, etc. : *Il* A REÇU *de la nature un talent remarquable, des dispositions extraordinaires. Il* A REÇU *de cet homme-là de grands bienfaits, de bons avis.* RECEVOIR *des marques, des témoignages, des preuves d'estime, d'amitié.* RECEVOIR *la récompense de son dévouement.* RECEVOIR *des respects, des hommages, de grands honneurs.* RECEVOIR *des compliments, des louanges, des éloges.* RECEVOIR *de son ennemi la vie et la liberté.* (Acad.) *S'il souhaitait de* RECEVOIR *des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter.* (Boss.) *Plus vous* AVEZ REÇU *de Dieu, plus il attend de vous.* (Mass.)

On n'a *reçu* du ciel un cœur que pour aimer. (Boil.)

— Fig. *Recevoir le bâton de maréchal de France, le chapeau de cardinal, la croix d'honneur, etc.*, être nommé maréchal de France, cardinal, membre de la légion d'honneur, etc.

— Par anal. Il se dit des maux qui arrivent, de ce qu'on subit, de ce qu'on éprouve de fâcheux : RECEVOIR *un coup d'épée, des coups de bâton, un soufflet, une blessure.* RECEVOIR *un grand dommage.* RECEVOIR *un outrage, une offense.* RECEVOIR *des reproches, des mortifications, des humiliations.* RECEVOIR *un châtiment, une punition.* RECEVOIR *le prix de ses forfaits.* RECEVOIR *la mort sur le champ de bataille.* RECEVOIR *un mauvais accueil.* (Acad.) *Le premier degré du pardon, c'est de ne plus parler de l'injure qu'on* A REÇUE. (Mass.)

— Phys. et mor. Il se dit des impressions, des modifications, etc., qu'une chose subit, éprouve : *La terre* REÇOIT *les influences du ciel. Le miroir* REÇOIT *les images des objets. La cire* REÇOIT *toutes les formes qu'on veut lui donner.* RECEVOIR *l'impulsion, le mouvement. Ce sujet peut* RECEVOIR *tous les ornements du style. Votre maison de campagne* REÇOIT *tous les ans de nouveaux embellissements. Ce passage peut* RECEVOIR *divers sens, diverses interprétations. L'armée* REÇUT *une nouvelle organisation.* (Acad.) *Les ais des coffres revêtus de cuir ou d'une toile séparée* REÇURENT *alors des peintures.* (Mérim.)

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à *recevoir* l'impression des vices. (Boil.)

— Par. anal. RECEVOIR *un nom, une dénomination.*

— Il se dit aussi de ce qui est transmis, communiqué, de ce dont on fait part : RECEVOIR *la vie, l'existence, le jour.* RECEVOIR *une bonne, une mauvaise éducation.* RECEVOIR *de l'instruction.* RECEVOIR *de bons exemples. Ces peuples ne* REÇURENT *la foi qu'au troisième siècle. Les apôtres* REÇURENT *le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.* (Acad.) *Il n'*AVAIT *pas* REÇU *cette vertu sacerdotale qui sanctifie tout.* (Mass.)

— Dans le m. sens, en parl. des sacrements : RECEVOIR *le baptême.* RECEVOIR *la confirmation.* RECEVOIR *les ordres.* RECEVOIR *l'absolution.* RECEVOIR *la bénédiction nuptiale, etc.* (Acad.)

— *Ce malade a reçu tous ses sacrements*, les sacrements de la pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction lui ont été administrés parce qu'il paraît être en danger de mourir.

— Tirer, emprunter, faire venir de : *Cette maison ne* REÇOIT *ses jours que de la rue. La lune* REÇOIT *sa lumière du soleil. Les usages qu'un peuple* A REÇUS *d'un autre peuple. Il* REÇOIT *cette marchandise de tel pays.* (Acad.)

— Recueillir, contenir, porter : *La mer* REÇOIT *tous les fleuves. Cette gouttière* REÇOIT *toutes les eaux d'un toit. Un égout* REÇOIT *toutes les immondices de la ville. Cette ville pourrait* RECEVOIR *de nouveaux habitants.* (Acad.) *Tunis communique avec la mer par un lac qui ne peut* RECEVOIR *que des bateaux très-plats.* (Rayn.)

— Recueillir, retenir : RECEVOIR *dans un vase le sang qui coule d'une saignée. En passant il m'a jeté ce paquet, je l'*AI REÇU *dans mon chapeau. Je lui ai jeté une balle, il l'*A REÇUE *dans sa main.* (Acad.)

— Par anal. Accueillir avec bienveillance, avec faveur :

Quelle erreur fatale
M'a fait entre mes bras *recevoir* ma rivale? (Rac.)

— Poétiq. En parl. d'une femme, *Recevoir quelqu'un entre ses bras*, se donner à lui.

Esclave, elle *reçut* son maître *entre ses bras*. (Rac.)

— Accepter comme garantie, comme gage : *J'en* AI REÇU *son billet. J'*AI REÇU *sa parole qu'il n'en ferait rien. Il* A REÇU *ma foi. Il* A REÇU *mes serments.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. de ce qui est confié : RECEVOIR *de l'argent en dépôt.* RECEVOIR *une confidence. J'*AI REÇU *sa déclaration sous le sceau du secret.* RECEVOIR *les dernières volontés de quelqu'un.*

— Fig. *Recevoir les derniers soupirs de quelqu'un*, l'assister à sa mort.

— Guerr. *Recevoir le mot d'ordre*, prendre le mot d'ordre, se le faire dire par ceux de qui on a droit de l'exiger.

— Agréer, accepter : *Je* REÇOIS *vos offres. Il en* A REÇU *la proposition avec joie. Je ne* REÇOIS *pas votre excuse. Les comédiens n'ont pas voulu* RECEVOIR *sa pièce.* (Acad.)

Non, je ne *reçois* point vos funestes adieux. (Rac.)

— Par anal : *Mon premier précepte était de ne* RECEVOIR *jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse être telle.* (Desc.)

— *Bien recevoir, mal recevoir*, approuver, désapprouver : *Le public* RECEVRA MAL *cette ordonnance. La cour* A BIEN REÇU *cette mesure.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Accueillir : RECEVOIR *un ambassadeur, le* RECEVOIR *avec magnificence. Il m'*A REÇU *à bras ouverts, avec de grandes démonstrations de joie. C'est un homme qui* REÇOIT *fort bien son monde, qui sait* RECEVOIR *son monde.* (Acad.) *Les premiers chrétiens* RECEVAIENT *dans leurs maisons les hommes apostoliques comme les anges de Dieu.* (Mass.)

... Permettez qu'Esther puisse à sa table
Recevoir aujourd'hui son souverain seigneur. (Rac.)

— *Il l'a reçu en brave homme, en homme de cœur*, se dit d'un homme qui s'est présenté courageusement à un ennemi qui venait l'attaquer.

— Prov. et pop. *Recevoir quelqu'un comme un chien, le recevoir comme un chien dans un jeu de quilles*, lui faire un très-mauvais accueil.

— *Recevoir visite, recevoir la visite de quelqu'un*, être visité par quelqu'un.

— *Recevoir des visites*, être visité par diverses personnes : *Il n'y a pas d'homme qui* REÇOIVE *plus de visites.*

— Admettre chez soi les personnes par qui l'on est visité : *Pendant le premier mois de son deuil, elle ne* RECEVRA *pas de visites.*

— Par anal. *Le roi* RECEVRA *les hommes, la reine* RECEVRA *les dames tel jour. Ils tenaient fort grand état,* RECEVANT *de hauts personnages qui venaient de toutes parts les visiter.* (De Barante.) *Il a un château, il* REÇOIT *du monde; il a sa meute, ses écuries, ses chasses au cerf.* (St-Marc Girar.)

Il faut avoir un jour fixé pour *recevoir*
Ses prôneurs à dîner, et ses amis le soir. (C. Del.)

— Absol. *Madame une telle ne* REÇOIT *pas aujourd'hui. Le roi* REÇUT *hier. On* REÇOIT *demain à la cour. Ce ministre* REÇOIT *deux fois par semaine.* (Acad.)

Recevoir me fatigue. (C. Del.)

— Donner retraite chez soi : *On défendit de* RECEVOIR *ce proscrit.* (Acad.)

— Admettre : RECEVOIR *à foi et hommage.* RECEVOIR *quelqu'un en grâce.* RECEVOIR *quelqu'un au nombre de ses amis. Il l'*A REÇU *dans son régiment, dans sa compagnie.*

— Procéd. RECEVOIR *quelqu'un à serment. On l'*A REÇU *partie intervenante. On l'*A REÇU *à prouver.*

— *Fin de non-recevoir*, exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande : *Alléguer des* FINS DE NON-RECEVOIR. (Acad.)

— Se soumettre, déférer à quelque chose comme à une loi, à une règle, à une vérité reconnue : RECEVOIR *une décision avec respect, avec une parfaite soumission.* RECEVOIR *de nouvelles lois.* RECEVOIR *une bulle, un décret, etc. C'est un principe que tous les philosophes ont* REÇU. (Acad.)

De lui seul il prétend qu'on *reçoive* la loi. (Boil.)

— *Recevoir les ordres de quelqu'un*, être soumis à sa volonté, à ses ordres : *Je ne* REÇOIS *point* SES ORDRES. *Je ne* REÇOIS *point d'ordres de lui. Je n'ai point d'ordres à* RECEVOIR *de lui.*

— Savoir de quelqu'un ce qu'on peut faire qui lui soit agréable : *Je ne manquerai pas d'aller* RECEVOIR *vos ordres avant que de partir.* (Acad.)

— Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, etc., avec le cérémonial ordinaire : RECEVOIR *avocat, docteur. On le* REÇUT *les chambres assemblées. On l'*A REÇU *à la tête des troupes, à la tête de son régiment.* (Acad.)

RECEZ, n. m. (*recessus*; lat.) Pron. *re-cè.* — Anc. Acte dans lequel une diète, avant de se séparer, consignait les délibérations qu'elle avait prises : RECEZ *de l'Empire.* (Acad.)

RÉCHAMPI, IE, part. pass. du v. Réchampir : *L'enseigne avait été* RÉCHAMPIE *de diverses couches de peinture.* (H. de Balzac.)

RÉCHAMPIR, v. tr. ou act. 2[me] conj. (*champ.*) Techn. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en marquant leurs contours, soit par l'opposition des couleurs : *Il fallait que ceux qui* RÉCHAMPISSAIENT *les fonds autour des figures fussent bien habiles pour n'en pas altérer les contours.* (Delécluze.)

— Dor. Réparer les taches ou bavochures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds.

RÉCHAMPISSAGE, n. m. Pron. *ré-chan-pi-saj.* — Techn. Action de réchampir; ouvrage réchampi.

RECHANGE, n. m. Pron. *re-chanj.* — Mar. Il se dit en parl. de certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. En ce sens, il ne s'emploie jamais qu'avec la préposition *de* : *Des armes, des cordages, des rames de* RECHANGE; *un mât, un timon, une roue de* RECHANGE. (Acad.)

— *Rechange-neuf complet*, habit complet que le matelot réserve pour les grandes circonstances.

— Au pl. Tous les objets accordés pour remplacer ceux qui manquent ou qui s'usent : *Ces navires ont peu de* RECHANGES.

— Mus. *Cors de rechange*, parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons

dans lesquels on veut jouer : *Une flûte à corps de* RECHANGE. (Acad.)

— Comm. Droit qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée : *Payer le change et le* RECHANGE. (Acad.)

RECHANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechanter.

RECHANTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-chan-té.* — Chanter de nouveau; répéter fréquemment la même chose.

= **Se rechanter,** v. pron. Être rechanté.

RÉCHAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Réchapper : *Vous êtes bien heureux d'être* RÉCHAPPÉ *de ce danger.* (Acad.)

— Substantiv. Pop. *Un réchappé de la potence*, un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions.

RÉCHAPPER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Être délivré, se tirer d'un grand péril : *Il a une fâcheuse maladie, il n'en* RÉCHAPPERA *pas. Ce sera un grand bonheur s'il en* RÉCHAPPE. (Acad.) *Ses blessures étaient graves; longtemps on crut qu'il n'en* RÉCHAPPERAIT *pas.* (L. Reybaud.)

RECHARGE, n. f. Seconde charge de fusil, etc.

— Instance, ordre réitéré.

— Fig. *Venir à la recharge*, faire de nouvelles instances.

RECHARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Recharger.

RECHARGEMENT, n. m. Comm. Action de recharger des marchandises : *Frais de* RECHARGEMENT. (Acad.)

RECHARGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-char-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *recharg* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous rechargeons, il rechargea, etc.* — Charger de nouveau; imposer de nouveau quelque charge : *On a* RECHARGÉ *ces marchandises sur le même bâtiment. On avait déchargé les mulets, il fallut les* RECHARGER. (Acad.)

— Charger de nouveau une arme à feu : RECHARGER *un canon, un fusil, un pistolet.* (Acad.) *Il lâchait son coup de fusil et* RECHARGEAIT *son arme en courant.* (Chateaubr.)

— Absol. *Ils n'ont pas plutôt tiré un coup qu'aussitôt ils* RECHARGENT. (Acad.)

— Faire une nouvelle charge, une nouvelle attaque; retourner au combat : *Après avoir plusieurs fois chargé les ennemis sans parvenir à les entamer, il les* RECHARGEA *encore, et les rompit entièrement.* (Acad.)

— Fam. Donner un ordre encore plus pressant : *Je vous* AVAIS *chargé et* RECHARGÉ *de lui dire cela, et cependant vous n'en avez rien fait.* (Acad.)

— Agric. Apporter de la terre sur un champ qui n'en a pas assez.

— Techn. *Recharger un essieu*, grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement.

= **Se recharger,** v. pron. Être rechargé.

— Reprendre son fardeau, sa charge : *Après s'être reposé un instant, il* SE RECHARGEA *et partit. Aidez-lui à* SE RECHARGER. (Acad.)

RECHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechasser.

RECHASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-cha-cé.* — Chasser, expulser une seconde fois, de nouveau : *Il* A RECHASSÉ *ce valet qu'il avait repris.* (Acad.) *Ce prince, par sa valeur, et une suite continuelle d'actions héroïques,* RECHASSA *les barbares.* (Montesq.)

— Repousser d'un lieu à un autre : RECHASSEZ *ces bêtes dans l'étable. Le vent nous* RECHASSA *dans le port. Un joueur de longue paume qui* RECHASSE *une balle de grande force.* (Acad.)

— Fam. Chasser de nouveau en quelque endroit : *C'est un bois où j'*AI *chassé et* RECHASSÉ. (Acad.)

RÉCHAUD, n. m. Pron. *ré-chô.* — Ustensile de ménage dans lequel on met du feu pour chauffer les mets, et pour d'autres usages : RÉCHAUD *de fer, de cuivre, d'argent. Mettre quelque chose sur le* RÉCHAUD. (Acad.) *Il apprêtait lui-même son café sur un* RÉCHAUD. (H. de Balz.)

— Techn. Action de passer les étoffes dans la teinture chaude : *Donner le premier, le second* RÉCHAUD.

— Guerr. *Réchaud de rempart*, petit appareil pour éclairer la nuit les points attaqués.

RÉCHAUFFAGE, n. m. Action de réchauffer.

— Fam. et Fig. Chose vieille donnée pour neuve.

RÉCHAUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Réchauffé : *Potage* RÉCHAUFFÉ. *Ragoût* RÉCHAUFFÉ.

Un dîner *réchauffé* ne valut jamais rien. (Boil.)

— Fig. et fam. *Chose réchauffée*, celle qui a été faite plusieurs fois.

— Substantiv. *Ce dîner n'est que du* RÉCHAUFFÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet ouvrage n'est qu'un réchauffé*, tout ce qu'il contient a déjà été dit; les pensées n'en sont pas neuves.

RÉCHAUFFEMENT, n. m. Pron. *ré-chôf-man.* — Horticult. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies : *Remuer, changer un* RÉCHAUFFEMENT. (Acad.)

RÉCHAUFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-chô-fé.* — Échauffer, chauffer ce qui était refroidi : *Faites* RÉCHAUFFER *ce potage, ce ragoût.* (Acad.)

— Procurer de la chaleur : RÉCHAUFFER *un enfant sur son sein.* (Acad.)

— Fig. et mor. Ranimer le zèle, l'ardeur : *Ses amis s'étaient fort refroidis, mais cette bonne nouvelle les* A RÉCHAUFFÉS. (Acad.) *Que faites-vous, par vos complaisances? vous animez le médisant, vous* RÉCHAUFFEZ *le serpent qui pique.* (Fléch.)

J'irai, Seigneur, dans vos temples
Réchauffer par mes exemples
Les mortels les plus glacés. (J.-B. Rouss.)

Que j'éprouve de joie, et que cette embrassade
A réchauffé le cœur de ton vieux camarade! (C. Del.)

— Prov. et fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein*, c'est un ingrat qui tourne contre moi les biens, les avantages qu'il a reçus de moi.

Petit serpent que *j'ai réchauffé dans mon sein.* (Mol.)

— Man. *Réchauffer un cheval*, se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux.

— Jardin. *Réchauffer une couche*, y mettre du réchauffement, du fumier neuf.

= **Se réchauffer,** v. pron. Être réchauffé : *Ce ragoût ne peut* SE RÉCHAUFFER.

— S'échauffer de nouveau : *Il avait froid, il* S'EST RÉCHAUFFÉ *à courir. Le temps* SE RÉCHAUFFE. (Acad.)

— Se ranimer : *Son zèle* S'EST RÉCHAUFFÉ *plus fort que jamais.* (Acad.)

RÉCHAUFFOIR, n. m. Pron. *ré-chô-foar.* — Fourneau qui sert à réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechausser : *Enfant* RECHAUSSÉ. *Arbre* RECHAUSSÉ. *Mur* RECHAUSSÉ.

RECHAUSSEMENT, n. m. Pron. *re-chôss-man.* — Techn. Action de rechausser; son effet.

RECHAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-chô-cé.* — Chausser de nouveau : RECHAUSSER *un enfant qui s'était déchaussé.*

— *Rechausser un arbre*, remettre de la terre au pied d'un arbre.

— Archit. Refaire le pied d'une vieille construction, ou le fortifier avec de nouvelles pierres : RECHAUSSER *un mur, une terrasse, un pilier.* (Acad.)

— Techn. Remettre des dents à une machine. ‖ Arrondir les morceaux de lames d'or ou d'argent destinés à faire des espèces.

— Chirurg. *Rechausser les dents*, raviver les gencives.

= **Se rechausser,** v. pron. Se chausser de nouveau : *Il ne fait que se déchausser et* SE RECHAUSSER. (Acad.)

RÊCHE, adj. des 2 g. (*rauh*, raboteux; all.) Rude au toucher : *Cette étoffe est* RÊCHE. *Il a la peau* RÊCHE. (Acad.)

— Fam. Par anal. Âpre, rude au goût : *Pomme, poire* RÊCHE. *Jamais le vin de son cellier ne lui avait semblé si* RÊCHE. (J. Sandeau.)

— Fig. Rétif, difficile à vivre : *Je lui trouve l'esprit un peu* RÊCHE. (J.-J. Rouss.)

— Substant. *Nul peintre n'a fait un chien supérieur à celui-là pour le ton de la robe, le* RÊCHE *et le hérissé du poil.* (Th. Gaut.)

RECHERCHABLE, adj. des 2 g. Didact. Digne de recherche.

— Qui mérite d'être poursuivi en justice.

RECHERCHE, n. f. Action de rechercher, perquisition : RECHERCHE *exacte. Travailler à la* RECHERCHE *de la vérité. On est à la* RECHERCHE *des auteurs de ce crime. Le coupable a échappé à toutes les* RECHERCHES. *Il a étendu ses* RECHERCHES *fort loin.* (Acad.) *La vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des* RECHERCHES *de l'homme.* (Mass.) *La philosophie est la* RECHERCHE *du vrai.* (La Harp.) *Agents mystérieux de la Providence, on les trouve toujours à la* RECHERCHE *des maux qui affligent l'humanité pour les atténuer et les combattre.* (Viennet.) *La* RECHERCHE *des jouissances matérielles n'est pas une invention de nos jours.* (Mérim.)

— Au plur. Travaux de science et d'érudition; leurs résultats : *Il a fait de grandes, de profondes* RECHERCHES *sur ce point de chronologie. Ce livre est plein de* RECHERCHES, *de* RECHERCHES *curieuses, intéressantes.* (Acad.)

— Dr. Examen de la vie, des actions de quelqu'un : *La* RECHERCHE *des concussionnaires, des dilapidateurs de la fortune publique. Autrefois les financiers, les traitants étaient sujets à* RECHERCHE. (Acad.)

— Mor. et par anal. *Toute notre vie est une* RECHERCHE *éternelle de nous-mêmes.* (Mass.) *L'examen trop fréquent de soi-même et des autres est la plus dangereuse des* RECHERCHES. (G. Sand.)

— Poursuite que l'on fait en vue de se marier : *Faire la* RECHERCHE *d'une fille, d'une veuve.* (Acad.) *Je suis assez riche et d'assez bonne maison pour me flatter qu'elle pourrait agréer ma* RECHERCHE. (Lesage.) *Je veux aider sa* RECHERCHE *et lui donner Lucile.* (Mol.)

— Par anal. Poursuite d'un avantage, d'un bien, etc. : *Plus les places sont environnées de tumulte et d'embarras, plus elles nous paraissent dignes de nos* RECHERCHES. (Mass.)

— Par dénigr. Soin minutieux, raffinement qu'on met dans certaines choses : *Il y a de la* RECHERCHE *dans sa parure. Cette femme est mise avec* RECHERCHE. *Ce peintre a mis de la* RECHERCHE *dans l'exécution de son tableau. Des* RECHERCHES *de volupté. Tibère avait des* RECHERCHES *de dissimulation et de cruauté.* (Acad.)

— Constr. Réparation que l'on fait en remettant des tuiles, des ardoises ou des pavés aux endroits où il en manque : *Il suffira de faire une* RECHERCHE *à ce pavé, à cette couverture. Il faut faire une* RECHERCHE *par an pour entretenir cette chaussée.* (Acad.)

— Eaux et For. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés.

— Mus. Espèce de fantaisie ou de prélude sur le clavecin ou l'orgue. ‖ Cadence, ou point d'orgue.

— B.-arts. Soin extrême que l'on porte dans le fini qu'on donne aux ouvrages.

RECHERCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechercher : *Ouvrage* RECHERCHÉ. *Personne* RECHERCHÉE.

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans la province,
Sont *recherchés* du peuple et bien reçus du prince? (Boil.)

— *Un homme fort recherché dans le monde, dans la société*, un homme qu'on s'empresse d'attirer et de recevoir chez soi.

— Dr. En parl. des personnes, Poursuivi : *Ne faites pas telle chose, vous seriez* RECHERCHÉ. *Il croyait qu'il ne serait pas* RECHERCHÉ. (Acad.)

— En parl. des actes, Examiné, jugé : *Le gouverneur ne partira qu'après que son administration aura été* RECHERCHÉE. (Raynal.)

— B.-arts. *Figure bien recherchée*, figure bien travaillée, bien finie.

— Par dénigr. Qui manque de naturel, où il y a de l'affectation : *Ajustement* RECHERCHÉ. *Ornements trop* RECHERCHÉS. *L'attitude de la pose de cette figure est bien* RECHERCHÉE. (Acad.)

— Littér. *Expressions recherchées*, empreintes d'affectation, prétentieuses : *Les expressions communes sont aussi loin de la vérité que les* EXPRESSIONS RECHERCHÉES. (Mme de Staël.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Une personne* RECHERCHÉE *dans sa parure, dans ses expressions.* (Acad.)

— Substantiv. Ce qui est empreint de recherche : *Le P. Bouhours a appris aux jeunes gens à éviter l'enflure, l'obscurité, le* RECHERCHÉ *et le faux.* (Volt.)

RECHERCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re, chercher.*) Chercher de nouveau : *Je l'*AI *cherché et* RECHERCHÉ *sans le pouvoir jamais trouver.* (Acad.)

— Chercher avec soin : RECHERCHER *les secrets de la nature.* RECHERCHER *les moyens de faire une chose. Il* A RECHERCHÉ *tous les mémoires, tous les écrits du temps pour composer son histoire.* (Acad.)

— Dr. Faire enquête des actions ou de la vie de quelqu'un : *Il est arrêté prisonnier, on* RECHERCHE *sa vie. On formait autrefois des chambres de justice pour* RECHERCHER *les financiers.* (Acad.)

On m'a dit qu'en justice il m'avait *recherché.* (Mol.)

— Tâcher de se procurer, d'obtenir : *On* RECHERCHE *beaucoup les tableaux de cet artiste, les produits de cette fabrique.* (Acad.) *Elle n'*A *pas* RECHERCHÉ *les honneurs.* (Mass.) *Nous* RECHERCHONS *une joie qui passe.* (Id.) RECHERCHER *la faveur du prince.* RECHERCHER *l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Il* RECHERCHE *plus la fortune que la considération.* (Acad.) *Notre luxe moderne* RECHERCHE *plutôt la quantité que la qualité des objets.* (Mérim.)

Je me repais de sang, et je cherche la vie
Dans les bras de celui qui *recherche* ma mort. (Boil.)

— Par anal. *Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut, ne le* RECHERCHENT *jamais, pensent avec sens et s'expriment avec clarté.* (Volt.)

— *Rechercher une fille en mariage*, ou simpl. *Rechercher une fille, etc.*, faire les poursuites néces-

saires pour obtenir de l'épouser : *Je ne serai point ridicule en épousant la fille que je* RECHERCHE. (Mol.)

Quoi! sans que ni devoir ni serment vous retienne,
Rechercher une Grecque, amant d'une Troyenne! (Rac.)

— Désirer de voir, de connaître, de fréquenter : *C'est un homme aimable, que tout le monde* RECHERCHE. *Les grands le* RECHERCHAIENT *plus qu'il ne les* RECHERCHAIT *lui-même.* (Acad.)

— Corriger avec soin les moindres défauts d'un ouvrage, en exprimer avec soin les plus petits détails : RECHERCHER *une figure de plâtre, de bronze. Voilà des endroits qu'on n'a pas assez* RECHERCHÉS. RECHERCHER *des ornements de menuiserie.* (Acad.)

— Man. *Rechercher un cheval,* l'animer; multiplier les aides; solliciter une plus grande vivacité, hâter ses mouvements dans une seule et même allure, ou dans un air quelconque : *Les mauvais écuyers estrapassent un cheval en croyant le* RECHERCHER. (Acad.)

= **Se rechercher,** v. pron. Être recherché.

— Désirer de se voir, de se connaître, de se fréquenter : *Les hommes* SE RECHERCHENT *quelquefois avec empressement.* (Vauv.)

— Par anal. S'accoupler : *Au printemps, le mâle et la femelle* SE RECHERCHENT. (Buff.)

RECHIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechigner : *Une petite vieille* RECHIGNÉE. *Un visage* RECHIGNÉ. *Une mine* RECHIGNÉE. (Acad.)

RECHIGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*rech,* chagrin; all.) Pron. *re-chi-gnié.* Fam. Témoigner par l'air de son visage la mauvaise humeur où l'on est, le chagrin, la répugnance qu'on éprouve : *Qu'avez-vous à* RECHIGNER? *Il* A RECHIGNÉ *à cette proposition. C'est un homme qui* RECHIGNE *à tout.* (Acad.)

— Agric. Languir, ne pas pousser vigoureusement : *Cet arbrisseau commence à* RECHIGNER.

RECHOIR, v. intr. ou neutr. 3e conj. (*re, choir.*) Tomber de nouveau.

— Fig. Retomber dans une même maladie, dans une même faute. || Vieux.

RECHU, UE, part. pass. du v. Rechoir.

RECHUTE, n. f. Seconde chute, nouvelle chute.

— Méd. Réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence : *Il était guéri, mais il vient d'avoir une* RECHUTE. (Acad.) *Dans les maladies rhumatismales les* RECHUTES *sont moins fréquentes que les récidives.* (Chomel.) *Ces* RECHUTES, *ces agonies fréquentes ne lui servaient-elles pas comme d'apprentissage à bien mourir?* (Fléch.)

— Fig. et myst. Retour au péché ou à la même faute : *Les fréquentes* RECHUTES *mènent à l'endurcissement.* (Acad.) *Il y a des* RECHUTES *dans les maladies de l'âme comme dans celles du corps.* (La Rochef.)

Dégagé d'une première entrave,
Mon cœur, mon faible cœur...—*Rechute;* c'est plus grave.
(C. Del.)

RECHUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Faire une seconde chute, une nouvelle chute.

RÉCIBIDOU, n. m. Technol. Citerne dans une savonnerie.

RÉCIDIF, IVE, adj. Prat. Qui est en état de récidive.

RÉCIDIVE, n. f. (*recidere,* retomber; lat.) Rechute dans une faute; action de commettre de nouveau le même délit, le même crime : *Je vous pardonne pour cette fois, mais prenez garde à la* RÉCIDIVE. *A la première* RÉCIDIVE *il sera puni. La* RÉCIDIVE *entraîne une peine plus forte que celle à laquelle on a été condamné précédemment. Être accusé de vol avec* RÉCIDIVE. (Acad.)

— Méd. Retour, réapparition d'une maladie après l'entier rétablissement de la santé, et au bout d'un temps plus ou moins considérable : *On ne doit pas confondre les rechutes avec les* RÉCIDIVES. (Chomel.)

RÉCIDIVER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*recidere,* retomber; lat.) Faire une récidive, retomber dans une faute; commettre de nouveau le même délit, le même crime : *Prenez garde de* RÉCIDIVER. *Il* A RÉCIDIVÉ. *Défense de* RÉCIDIVER. (Acad.)

RÉCIDIVISTE, n. des 2 g. Pron. *ré-ci-di-vist.* — Celui, celle qui s'est rendu de nouveau coupable d'un crime ou délit de même nature.

RÉCIF, n. m. Pron. *ré-cif.* — Mar. Chaîne de rochers à fleur d'eau très-dangereuse : *Une mer pleine de* RÉCIFS. (Acad.) || On écrit aussi, *Rescif* et *Ressif.*

RÉCIPÉ, n. m. (m. lat. *prenez.*) Mot par lequel un médecin commence une formule : *Les apothicaires gardent les* RÉCIPÉS *des médecins.* (Acad.)

— Par extens. Toute sorte de recettes et de formules : *Cette femme vous donnera, vous indiquera des* RÉCIPÉS *pour toutes les maladies.* (Acad.)

RÉCIPIENDAIRE, n. m. (*recipiendus,* devant être reçu; lat.) Pron. *ré-ci-pi-an-dèr.* — Celui que l'on reçoit dans un corps, une compagnie, avec une certaine solennité, avec un certain cérémonial : *Dans l'Académie française, le* RÉCIPIENDAIRE *prononce un discours, et le directeur y répond.* (Acad.) *On imprime toutes les harangues des nouveaux* RÉCIPIENDAIRES *à l'Académie.* (Volt.)

RÉCIPIENT, n. m. (*recipiens,* recevant; lat.) Pron. *ré-ci-pi-an.* — Chim. Vase, ordinairement de forme ronde, destiné à recevoir les produits d'une distillation ou de toute autre opération chimique : *Un* RÉCIPIENT *de verre. La cornue et le* RÉCIPIENT. (Acad.)

— Phys. Cloche de verre qu'on place sur le plateau d'une machine pneumatique : *Pomper l'air du* RÉCIPIENT. (Acad.)

RÉCIPROCATION, n. f. Pron. *ré-ci-pro-ka-cion.* — Réciprocité d'action.

— Didact. Action par laquelle on reçoit le réciproque, la pareille.

— Phys. Mouvement supposé d'un pendule produit par le mouvement de la terre.

RÉCIPROCITÉ, n. f. État, qualité, caractère de ce qui est réciproque : *Je suis très-sensible à votre amitié, et vous pouvez compter sur une entière, une parfaite* RÉCIPROCITÉ. *Dans ce traité de paix, telle puissance renonce à tel droit, à charge de* RÉCIPROCITÉ. (Acad.)

RÉCIPROQUE, adj. des 2 g. (*reciprocus,* lat.; m. sign.) Mutuel : *Amour* RÉCIPROQUE. *Haine* RÉCIPROQUE. *Secours* RÉCIPROQUES. *L'action, l'influence* RÉCIPROQUE *des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois.* (Acad.) *Trois choses forment une alliance : choix mutuel, engagement* RÉCIPROQUE, *société commune.* (Bourd.) *La peine de se quitter fut égale, et les larmes bien* RÉCIPROQUES. (La F.)

— Gramm. *Verbes réciproques,* verbes pronominaux qui expriment l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme dans ces phrases : *Ces deux propositions* SE CONTREDISENT. (Acad.) *A Paris, on* SE RECHERCHE *peu,* ON SE RENCONTRE *avec plaisir;* ON S'ACCUEILLE *avec plus de vivacité que de chaleur;* ON SE PERD *sans regret, et même sans y faire attention.* (Duclos.)

— Logiq. *Propositions réciproques,* propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre; comme : *L'homme est un animal raisonnable : l'animal raisonnable est un homme.*

— Mathém. *Raison réciproque.* || V. INVERSE.

— Substantiv. et fam. *Je vous rendrai le réciproque,* je vous rendrai la pareille, j'en ferai autant pour vous que vous en ferez pour moi. || *SYN.* V. MUTUEL.

RÉCIPROQUE, n. f. Logiq. et mathém. Inverse d'une proposition démontrée : *La* RÉCIPROQUE *est vraie, n'est pas vraie.* (Acad.)

RÉCIPROQUEMENT, adv. Mutuellement, d'une manière réciproque : *Ils se rendent* RÉCIPROQUEMENT *de bons offices. S'aimer* RÉCIPROQUEMENT. *Ils se sont obligés* RÉCIPROQUEMENT. (Acad.) *Ces gens se sont promis de s'admirer* RÉCIPROQUEMENT. (La Br.)

— Il sert à éviter la répétition : *On ne guérit pas d'un mal par un autre; la superstition par l'athéisme, et* RÉCIPROQUEMENT. (Ch. Nod.)

RÉCIPROQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reciprocare;* lat., m. sign.) Pron. *ré-ci-pro-ké.* — Fam. Rendre la pareille : *Vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira, mais je ne puis vous* RÉCIPROQUER. (Mme de Sév.) || Vieux.

RÉCISION, n. f. (*recidere, recisum,* couper; lat.) Didact. Action de couper, de retrancher.

RÉCIT, n. m. Relation, narration d'une chose qui s'est passée : RÉCIT *exact, naïf, fidèle, ennuyeux. Faites-nous le* RÉCIT *de ce qui s'est passé. Abrégez votre* RÉCIT. *L'intérêt d'un* RÉCIT *s'augmente de l'intérêt de celui qui raconte.* (Villem.) *Il nous a touchés par le* RÉCIT *de ses malheurs.* (Acad.) *Je tremble au seul* RÉCIT *de la tempête furieuse dont sa flotte fut battue durant dix jours.* (Boss.) *La renommée remplit l'Europe du* RÉCIT *glorieux de la vie de ce prince.* (Fléch.)

— Fam. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un, de quelque chose,* en parler avantageusement, en dire beaucoup de bien : *C'est un homme dont j'ai entendu* FAIRE UN GRAND RÉCIT, *de* GRANDS RÉCITS. (Acad.)

— Littér. Exposé d'un fait : *Si la clarté est recommandable dans tous les ouvrages de l'esprit, on peut dire qu'elle est nécessaire dans les* RÉCITS (La F.)

— Art dram. Narration détaillée d'un événement important qui s'est passé hors des regards des spectateurs, et qui concourt à l'action : *Cet acteur est bon pour les* RÉCITS, *fait bien les* RÉCITS. *Le* RÉCIT *de Théramène, dans la tragédie de Phèdre.* (Acad.)

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un *récit* me l'expose.
(Boil.)

— Mus. Ce qui est chanté par une voix seule, ou joué par un instrument seul : *Voilà un beau* RÉCIT. RÉCIT *de basse, de haute-contre, de violon, de hautbois.* (Acad.)

RÉCITANT, part. prés. du v. Réciter.

RÉCITANT, ANTE, adj. Mus. Il se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale.

— *Partie récitante,* celle qui est chantée par une seule voix ou exécutée par un seul instrument; celle qu'exécute le sujet principal.

RÉCITATEUR, n. m. Celui qui récite quelque chose par cœur : *Un mauvais* RÉCITATEUR. (Acad.) *Vous voyez que si je ne suis pas bon poëte, il faut que je sois bon* RÉCITATEUR. (Boil.) || Peu usité.

RÉCITATIF, n. m. Musiq. Sorte de chant qui n'est point assujetti à la mesure, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue : *Il y a un beau* RÉCITATIF *dans cet opéra. Le* RÉCITATIF *du nouvel opéra est ennuyeux, il est trop uniforme.* (Acad.) *Un beau spectacle bien varié, beaucoup d'airs, peu de* RÉCITATIFS, *c'est là ce qui me plaît dans un opéra.* (Volt.)

— *Récitatif obligé,* récitatif accompagné et coupé par les instrumen.

RÉCITATION, n. f. Pron. *ré-ci-ta-cion.* — Action de réciter, de prononcer un discours qu'on sait par cœur, en prenant un ton moins élevé que celui de la déclamation, et plus élevé que le ton de la simple lecture.

— Mus. Action de chanter, d'exécuter un récit.

— Action de citer une seconde fois le passage d'un auteur, d'un ouvrage, etc.

RÉCITÉ, ÉE, part pass. du v. Réciter : *Vers* RÉCITÉS. *Leçon* RÉCITÉE.

RÉCITER, v. tr. ou act., 1re conj. (*recitare;* lat., m. sign.) Prononcer à voix haute, et d'une manière soutenue, quelque discours, quelque morceau de prose ou de vers qu'on sait par cœur : *Il nous* RÉCITA *sa comédie.* RÉCITER *des vers. Toutes les fables que vous venez de me* RÉCITER *ne peuvent être assez admirées.* (Fonten.)

— Absol. *Cet acteur* RÉCITE *bien.* RÉCITER *froidement.* RÉCITER *avec intelligence.* (Acad.)

— Raconter : *Il* RÉCITE *des historiettes, il les croit plaisantes, et il en rit jusqu'à éclater.* (La Br.)

Je sais de ses froideurs tout ce que l'on *récite.* (Rac.)

— Proclamer : *Le héraut* RÉCITE *les noms des coureurs.* (Barthél.)

— Musiq. Chanter ou exécuter un récit.

= **Se réciter,** v. pron. Être récité.

RÉCITEUR, n. m. Par dénigr. Faiseur de récits : *Ces* RÉCITEURS *sont proprement des acteurs qui répètent leurs rôles.* (St-Évrem.) || V. RÉCITATEUR.

RÉCLAMANT, part. prés. du v. Réclamer.

RÉCLAMANT, ANTE, n. Jurispr. Celui, celle qui fait une réclamation.

RÉCLAMATEUR, n. m. (*reclamare,* réclamer; lat.) Didact. Celui qui réclame une chose perdue.

— Celui qui fait une réclamation.

— Mar. Celui qui revendique, qui réclame une prise.

RÉCLAMATION, n. f. Pron. *ré-kla-ma-cion.* — Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre quelque chose : *On procédera à la vente des meubles, nonobstant la* RÉCLAMATION *du marchand qui les a loués. Cet avis a passé sans* RÉCLAMATIONS. *La* RÉCLAMATION *de ce religieux contre ses vœux ne fut point admise.* (Acad.)

— *Réclamation d'État,* action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

RÉCLAME, n. m. Fauconn. Cri, signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing : *Un oiseau qui revient au* RÉCLAME. (Acad.)

— Par anal. *Dans le vol de nuit, le chef des grues fait entendre fréquemment une voix de* RÉCLAME *pour avertir de la route qu'il tient.* (Buff.)

— Appeaux dont se servent les oiseleurs.

RÉCLAME, n. f. (*réclamer.*) Typogr. Mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante : *Les* RÉCLAMES *ne sont plus guère en usage.* (Acad.)

— Note qui rappelle au correcteur le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve : *Prendre, indiquer la* RÉCLAME. *Feuillet de* RÉCLAME. (Acad.)

— *Vérifier la réclame,* s'assurer qu'il n'y a ni doublon ni bourdon dans le passage d'une feuille à l'autre.

— Plain-Ch. Partie du répons que l'on reprend après le verset : *Il y a des répons à double* RÉCLAME. (Acad.)

— Néol. Petit article de journal, qui contient ordinairement l'éloge d'un livre, d'un objet d'art, dont le titre se trouve aux annonces : *Le charlatanisme de la* RÉCLAME *correspond à celui de l'annonce.* (Viennet.)

Pour réussir, il faut exploiter la *reclame*,
Faire parler de soi, sans cesse, à tous propos
Et jamais au public ne laisser de repos. (De la Ville.)

RÉCLAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Réclamer : *Objet* RÉCLAMÉ.

RÉCLAMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reclamare*; lat., m. sign.) Implorer, demander avec instance : RÉCLAMER *l'assistance, le secours de Dieu. Je* RÉCLAME *vos bontés, votre indulgence.* (Acad.) *La misère ose rarement* RÉCLAMER *les lois établies pour la protéger.* (Mass.) *Les chevaliers se dévouaient à la défense des veuves et des orphelins qui* RÉCLAMAIENT *leur protection.* (Condill.) *C'est un service que je* RÉCLAME *de votre ancienne amitié.* (C. Del.)

— Par anal. *Vous êtes la providence visible des malheureux sur la terre; ils ont droit de vous* RÉCLAMER *et de vous exposer leurs besoins.* (Mass.)

— *Réclamer les saints*, implorer le secours des saints.

— Revendiquer, demander une chose à laquelle on a des droits : *Il trouva le cheval qu'on lui avait pris, et le* RÉCLAMA. *Je* RÉCLAME *l'exécution de votre promesse.* RÉCLAMER *son droit.* (Acad.) *Il ne peut étouffer ce cri de la nature qui* RÉCLAME *sans cesse son auteur.* (Mass.) *Les anciens rois de l'Europe prétendaient entre eux une entière égalité; mais les rois de France* ONT *toujours* RÉCLAMÉ *la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume.* (Volt.) *Un auteur de dictionnaire doit surtout* RÉCLAMER *les mots qu'on a laissés mal à propos vieillir.* (D'Alemb.)

Que le néant, le ciel ou l'enfer me *réclame*,
Mon corps est arrivé, bon voyage à mon âme. (C. Del.)

— S'interposer en faveur de quelqu'un qu'on doit protéger : *Vous avez fait arrêter mon domestique, je vais le* RÉCLAMER. *Ce capitaine* RÉCLAME *son soldat.* (Acad.)

— Fauconn. *Réclamer un oiseau*, l'appeler pour le faire revenir sur le poing ou au leurre.

— *Réclamer les chiens*, les appeler à soi, sonner la retraite.

— Chass. En parl. des perdrix, *Réclamer ses petits*, les rappeler.

— Intransitiv. Contredire, s'opposer de paroles : *Je* RÉCLAME *contre cela. Cela a été résolu; y a-t-il quelqu'un qui* RÉCLAME *contre? Personne ne* RÉCLAME? (Acad.)

— Protester, revenir contre quelque acte ; *Un majeur peut* RÉCLAMER *dans les dix ans de majorité contre les actes faits pendant sa minorité.* (Acad.)

= **Se réclamer,** v. pron. Être, pouvoir être réclamé : *Objet qui peut* SE RÉCLAMER.

— *Se réclamer de quelqu'un*, déclarer qu'on en est connu ou protégé : *Voyant qu'on allait le maltraiter, il* SE RÉCLAMA *d'un tel.* (Acad.)

Syn. Réclamer, revendiquer. *Réclamer*, c'est demander avec prière, avec instance; *revendiquer*, c'est demander judiciairement; on *réclame* ce à quoi l'on prétend; on *revendique* ce qu'on regarde comme sien; ainsi on *réclame* des secours, une assistance; on *revendique* ce dont on a été injustement privé ou dépouillé.

RÉCLAMEUR, n. m. Zool. Merle de l'intérieur de l'Afrique.

RECLAMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Appliquer à un mât, à une vergue, une jumelle solidement cerclée.

RECLARE, n. m. Pêch. Filet en nappe simple.

RECLIN, n. m. Pron. *re-klain.* — Chass. Réclame, appeau pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON, n. f. (*reclinatus*, penché; lat.) Pron. *ré-kli-nè-zon.* — Gnomon. Situation d'un plan incliné vers l'horizon ; nombre de degrés dont ce plan s'éloigne de la verticale.

RÉCLINANT, adj. m. Gnomon. Il se dit d'un cadran qui penche vers l'horizon.

RÉCLINÉ, ÉE, part. pass. du v. Récliner : *Cadran* RÉCLINÉ.

— Bot. Dont l'extrémité penche vers la terre : *Rameau* RÉCLINÉ. *Feuille* RÉCLINÉE.

RÉCLINER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*reclinare*, pencher en arrière; lat.) Gnomon. S'éloigner de la ligne perpendiculaire; n'être pas d'aplomb.

RECLOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Reclouer : *Planche* RECLOUÉE. *Caisse* RECLOUÉE.

RECLOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*clou.*) Pron. *re-klou-é.* — Clouer de nouveau : *Cette planche s'est déclouée, il faut la* RECLOUER. RECLOUER *une caisse qu'on a ouverte.* (Acad.)

RECLURE, v. tr. ou act. déf. de la 4e conj. (*recludere*, enfermer ; lat.) Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe. — Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes : RECLURE *un pénitent, un religieux.* (Acad.)

= **Se reclure,** v. pron. Se renfermer : SE RECLURE *dans une cellule.* (Acad.)

RECLUS, USE, part. pass. du v. Reclure. Renfermé et isolé du reste des hommes : *Pénitent* RECLUS. *La véritable mère de famille n'est guère moins* RECLUSE *dans sa maison que la religieuse dans son cloître.* (J.-J. Rouss.)

Et je suis à Paris triste, pauvre et *reclus.* (Boil.)

— *Il est reclus dans sa chambre*, il n'en sort point et ne veut voir personne.

— Bot. Il se dit de l'embryon végétal, lorsqu'il est renfermé dans le périsperme.

— Substantiv. Celui qui est reclus, celle qui est recluse : *Il y avait autrefois grand nombre de* RECLUS. *Vivre comme un* RECLUS, *comme une* RECLUSE. (Acad.) *Vous vous intriguerez pour avoir entrée au parloir de quelque couvent; le bavardage de ces* RECLUSES *ne vous sera pas inutile.* (Dider.)

En quoi peut un pauvre *reclus*
Vous assister? que peut-il faire? (La F.)

RECLUSION, n. f. Pron. *re-klu-zion.* — État d'une personne renfermée : *Il s'est condamné lui-même à une* RECLUSION *absolue. On a ordonné sa* RECLUSION. (Acad.) *Onze mois de* RECLUSION *l'avaient rendu avide de nouvelles.* (Lam.)

— Particul. Peine afflictive et infamante, infligée aux personnes qu'on renferme dans une maison de force : *Il a été condamné à la* RECLUSION. *La* RECLUSION *est une peine infamante.* (Acad.)

RECLUSIONNAIRE, n. des 2 g. Pron. *re-klu-zio-nèr.* — Admin. Celui qui est condamné à la reclusion.

RECOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ko-ché.* — Techn. Rabattre la pâte, le mastic, l'argile, avec le creux de la main.

RÉCOGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Recogner.

RECOGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ko-gnié.* — Cogner de nouveau : RECOGNEZ *ce clou qui se détache. Cet enfant vient de se* RECOGNER *la tête.* (Acad.)

— Fig. Repousser, battre : *Nos troupes* RECOGNÈRENT *l'ennemi.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Pop. *Ce tapageur se fera* RECOGNER. (Acad.)

RÉCOGNITIF, adj. m. Pron. *ré-kogh-ni-tif.* — Jurispr. Il ne s'emploie que dans cette expression : *Acte récognitif*, acte par lequel un débiteur reconnait de nouveau une dette.

RÉCOGNITION, n. f. (*recognitio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-kogh-ni-cion.* — Nouvel examen d'une chose.

— Ratification d'un acte.

RECOIFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Recoiffer.

RECOIFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-koa-fé.* — Coiffer une seconde fois, réparer le désordre d'une coiffure : *Le vent avait dérangé ses cheveux, on a été obligé de le* RECOIFFER. (Acad.)

= **Se recoiffer,** v. pron. Se coiffer une seconde fois, réparer le désordre de sa coiffure.

RECOIN, n. m. Pron. *re-koain.* — Coin plus caché, moins en vue : *Il était dans un* RECOIN *où l'on eut bien de la peine à le trouver.* (Acad.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les *recoins* d'un monstrueux pâté. (Boil.)

— Fig. et fam. *Les recoins du cœur, de la conscience*, les replis du cœur, de la conscience; ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, dans la conscience.

RÉCOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Récoler : *Les témoins ont été* RÉCOLÉS *et confrontés.* (Acad.)

RÉCOLEMENT, n. m. Pron. *ré-kol-man.* — Anc. jurispr. Action par laquelle on récolait les témoins : *Faire le* RÉCOLEMENT *des témoins.* (Acad.)

— Procès-verbal de récolement : *A peine eut-on le temps ce jour-là de lire les interrogatoires et* RÉCOLEMENTS. (Beaum.)

— Procéd. *Faire le récolement d'un inventaire*, vérifier tous les effets, tous les papiers contenus dans un inventaire. ‖ *Faire le* RÉCOLEMENT *de meubles et d'effets saisis*, vérifier s'ils sont tous portés sur le procès-verbal de saisie.

— Eaux et for. Procès-verbal de visite que font les agents de l'administration forestière, pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances : RÉCOLEMENT *de bois.* (Acad.)

RÉCOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*recolere*, passer en revue; lat.) Anc. jurispr. Lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure criminelle, la déposition qu'ils ont faite, pour voir s'ils y persistent : RÉCOLER *des témoins.*

— Jurispr. Vérifier, comparer, confronter.

RECOLLÉ, ÉE, part. pass. du v. Recoller.

RÉCOLLECTION, n. f. Pron. *ré-kol-lèk-sion.* — Mystiq. Action par laquelle on se recueille en soi-même : *Profonde* RÉCOLLECTION. RÉCOLLECTION *intérieure.* (Acad.) ‖ Vieux.

RECOLLEMENT, n. m. Pron. *re-kol-man.* — Action de recoller.

RECOLLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*colle.*) Coller de nouveau : *Ce papier s'est décollé, il faut le* RECOLLER. (Acad.)

RÉCOLLETS, n. m. pl. (*recollectus*, recueilli; lat.) Pron. *ré-ko-lè.* — Religieux réformés de l'ordre de Saint-François, ainsi nommés parce qu'ils n'admettaient dans leur ordre que ceux qui avaient l'esprit de récollection ou de recueillement.

— N. m. Zool. Jaseur, dont la huppe a quelque ressemblance avec le capuchon d'un récollet.

RÉCOLLIGER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-ré-kol-li-jé.* — Il prend un *e* muet euphon. après le rad. *récollig*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous récolligeons, il se récolligea, etc.* — Mystiq. Se recueillir en soi-même : *Il faut se* RÉCOLLIGER *pour bien faire son examen.* (Acad.) ‖ Vieux.

RÉCOLTE, n. f. (*recollecta*, choses recueillies; lat.) Action de recueillir les biens de la terre; produit qui en résulte : *La* RÉCOLTE *des blés. Quand il en aura fait sa* RÉCOLTE. *Après la* RÉCOLTE. *Dans le temps de la* RÉCOLTE. *La* RÉCOLTE *a été abondante, a été médiocre, a manqué. On a saisi ses* RÉCOLTES. *Cette pluie gâtera la* RÉCOLTE. (Acad.)

— Fig. et poétiq. Produit :

La *récolte* en tombant sera riche d'honneur. (C. Del.)

— Agric. *Récoltes améliorantes*, plantes qui, loin d'épuiser le sol, y laissent des débris qui le bonifient : *Les prairies artificielles donnent des* RÉCOLTES AMÉLIORANTES. ‖ *Récoltes épuisantes*, plantes cultivées pour le grain qu'elles donnent, telles que froment, orge, seigle, etc.

— Fig. Choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble : *Cette quêteuse a fait une bonne* RÉCOLTE. *Dans son voyage, il a fait une abondante* RÉCOLTE *d'objets curieux.* (Acad.)

RÉCOLTÉ, ÉE, part. pass. du v. Récolter : *Blé* RÉCOLTÉ. *Grains* RÉCOLTÉS.

RÉCOLTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*recolligere*, recueillir; lat.) Faire une récolte : *Il* A RÉCOLTÉ *beaucoup de blé, beaucoup de vin, etc.* (Acad.)

— Fig. Recueillir : *Qu'espérez-vous* RÉCOLTER *d'un pareil travail?*

= **Se récolter,** v. pron. Être, devoir, pouvoir être récolté : *Tous les grains ne se* RÉCOLTENT *pas à la même époque.*

RECOMMANDABLE, adj. des 2 g. Estimable, qui mérite d'être recommandé, considéré : *Sa vertu le rend* RECOMMANDABLE. *Il s'est rendu* RECOMMANDABLE *auprès du prince par ses grands services. La modestie est une des vertus les plus* RECOMMANDABLES. (Acad.) *La clarté est* RECOMMANDABLE *dans tous les ouvrages de l'esprit.* (La F.)

RECOMMANDARESSES, n. f. pl. Anc. Femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices : *Aller chercher une nourrice aux* RECOMMANDARESSES, *chez les* RECOMMANDARESSES. (Acad.)

RECOMMANDATAIRE, n. m. Pron. *re-ko-man-da-tèr.* — Procéd. Créancier qui a recommandé un débiteur emprisonné.

RECOMMANDATION, n. f. Pron. *re-ko-man-da-cion.* — Action de recommander quelqu'un : *C'est une puissante* RECOMMANDATION *que celle d'un tel. Il a eu égard à ma* RECOMMANDATION. *Il a eu de fortes* RECOMMANDATIONS *auprès de ses juges.* (Acad.) *Je prétends qu'on ne dise pas dans le monde qu'une* RECOMMANDATION *comme la mienne n'a servi de rien.* (Danc.)

— *Lettres de recommandation*, par lesquelles on recommande celui qui en est porteur à la personne à qui elles sont adressées : *A l'aide d'une* LETTRE DE RECOMMANDATION *elle obtint une entreprise de coloriage.* (H. de Balz.)

— Fig. et par anal. *La physionomie est par tous les pays la première et souvent la dernière* LETTRE DE RECOMMANDATION. (B. de St-P.)

— Estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite : *La sainteté de sa vie l'avait mis partout en grande* RECOMMANDATION. (Acad.)

— *Avoir l'honneur en recommandation*, s'appli-

quer à ne rien faire qui blesse les lois de l'honneur, de la probité. || Vieux.

— Procéd. Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un : *Ce prisonnier tient encore pour deux* RECOMMANDATIONS. (Acad.)

RECOMMANDATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *re-ko-man-da-toar.* — Qui contient une recommandation.

RECOMMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Recommander et adj. : *Personne* RECOMMANDÉE.

— Fig. et fam. *Il a été bien recommandé au prône,* on a dit beaucoup de choses contre lui.

RECOMMANDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*commendare;* lat., m. sign.) Ordonner à quelqu'un, charger quelqu'un de faire quelque chose : *J'*AI RECOMMANDÉ *à mes gens de vous obéir comme à moi-même. On m'*A RECOMMANDÉ *de veiller sur lui, sur toutes ses démarches.* (Acad.) *Le roi* RECOMMANDE *à M. de Montausier le soin de l'instruction de M. le Dauphin.* (Fléch.)

— *Recommander le secret à quelqu'un,* lui ordonner ou le prier de garder le secret.

— Exhorter une personne à quelque chose, à faire quelque chose, conseiller fortement quelque chose : *On lui* A RECOMMANDÉ *d'être sage. On me* RECOMMANDAIT *la lecture des bons auteurs.* (Acad.) *Il leur* RECOMMANDE *l'union, la bonne intelligence.* (Mass.)

— Prier d'être favorable à, prier d'avoir attention à, d'avoir soin de : *Je vous* RECOMMANDE *un tel. Je vous* RECOMMANDE *mon affaire.* RECOMMANDER *un condamné à la clémence du roi.* (Acad.) *Je vous* RECOMMANDE *instamment mes intérêts en cette occasion.* (D'Alemb.)

— *Recommander quelqu'un aux prières, aux aumônes des fidèles,* exhorter à prier pour lui, à lui faire des charités. || *Recommander quelqu'un au prône,* le recommander en faisant le prône aux prières ou aux charités des paroissiens.

— *Il recommande son âme à Dieu,* il réclame le secours de Dieu, il prie Dieu d'avoir pitié de lui.

Avez-vous bien à Dieu *recommandé* votre âme? (V. H.)

— Rendre recommandable : *Il n'a rien fait encore qui puisse* RECOMMANDER *son nom à la postérité.*

— Procéd. S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier : *Il espérait bien ne pas coucher en prison, mais il vint deux ou trois créanciers qui le* RECOMMANDÈRENT. (Acad.)

— Donner avis aux orfèvres et autres marchands pour qu'ils aient à retenir des objets volés dans le cas où l'acquisition leur en serait proposée : *Cet orfèvre a retenu ces flambeaux d'argent, parce qu'ils lui avaient été* RECOMMANDÉS. (Acad.)

= **Se recommander,** v. pr. Prier quelqu'un d'avoir soin de nous, de se souvenir de nous : *Je* ME RECOMMANDE *à vous.*

— *Se recommander à Dieu,* réclamer le secours de Dieu.

— Prov. et fig. *Il se recommande à tous les saints et saintes du paradis,* il implore l'assistance, la protection de tout le monde.

— Par formule de politesse, de compliment : *Dites-lui que je* ME RECOMMANDE *bien à lui, que je* ME RECOMMANDE *à ses bontés, à son souvenir.* (Acad.)

— *Cette personne, cette chose se recommande d'elle-même,* elle a assez de mérite, de valeur, pour qu'il ne soit pas nécessaire de la vanter : *Le vrai mérite* SE RECOMMANDE *de lui-même.* (Acad.)

RECOMMENCÉ, ÉE, part. pass. du v. Recommencer : *Guerre* RECOMMENCÉE. *Bâtiment* RECOMMENCÉ.

RECOMMENCEMENT, n. m. Action de recommencer; son résultat.

— Réitération; reprise : *Les* RECOMMENCEMENTS *valent choses nouvelles.* (Bussy-Rabut.)

RECOMMENCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re* et *commencer.* — Le c du rad. *recommenc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous recommençons, il recommença.* — Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait : *Il* RECOMMENCE *à bâtir.* RECOMMENCER *un discours. Il* RECOMMENCE *ses lamentations, ses violences.* (Acad.)

Je vais à soixante ans *recommencer* ma vie! (C. Del.)

— Absol. *Cela est mal réussi; il faut* RECOMMENCER.

Et si l'on vous pardonne? — On perdra sa clémence.
— Et si l'on vous rend tout, Tyrrel? — Je recommence.
(C. Del.)

— Fam. *Recommencer de plus belle, recommencer sur nouveaux frais,* faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois : *Il avait été longtemps sans jouer; il* A RECOMMENCÉ *de plus belle.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Recommencer sur nouveaux frais,* recommencer de nouveau un ouvrage, un travail, comme si rien n'en eût été fait.

— Fam. *C'est toujours à recommencer,* se dit en parl. d'un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire, ou d'une chose qu'on répéterait inutilement : *Il ne profite d'aucun avis; avec lui c'est toujours* À RECOMMENCER. (Acad.)

— *Allons! il va recommencer,* il va nous dire ce qu'il a déjà répété dix fois.

— *Recommencer un élève,* reprendre son instruction depuis les premiers éléments : *Cet enfant avait été mal montré, il a fallu le* RECOMMENCER. (Acad.)

— Man. *Recommencer un cheval,* le remettre aux premières leçons : *Il est des chevaux qui oublient et qui se démentent, il faut les* RECOMMENCER. (Acad.)

— Intransitiv. *La pluie* RECOMMENCE. *La guerre* A RECOMMENCÉ. *Les troubles* RECOMMENCÈRENT. (Acad.) *En voyant le cercueil de Turenne, les cris et les larmes* RECOMMENCÈRENT. (Masc.)

= **Se recommencer,** v. pron. Être, pouvoir être recommencé : *Le mal* SE RECOMMENCE *plutôt que le bien.* (Ch. Nod.)

RECOMMENCEUR, EUSE, n. Pron. *re-ko-man-ceur, ceuz.* — Celui, celle qui recommence : *L'amour est un vrai* RECOMMENCEUR. (Bussy-Rabut.)

RÉCOMPENSE, n. f. (*compensatio,* compensation; lat.) Pron. *ré-kon-panss.* — Bien qu'on fait à quelqu'un, en reconnaissance d'un service, ou en faveur de quelque bonne action : *Promettre, donner, refuser une* RÉCOMPENSE. *Distribuer, décerner des* RÉCOMPENSES. *Son maître lui a fait apprendre un métier pour* RÉCOMPENSE *de ses services.* (Acad.) *Je vais aux joutes disputer le prix qui doit être la* RÉCOMPENSE *du vainqueur.* (Lesage.) *A l'homme vertueux et qui aime l'État, les services tiennent lieu de* RÉCOMPENSE. (Mass.) *Dieu seul est la* RÉCOMPENSE *des vertus chrétiennes.* (Fléch.) *On donne une* RÉCOMPENSE *honnête à celui qui rapporte un objet perdu.*

L'équité doit régler et peine et *récompense.* (Volt.)

— *Récompenses militaires,* prix et marques d'honneur accordés aux soldats, en reconnaissance de leur bravoure.

— *Récompenses nationales,* récompenses accordées au nom de la nation, et qui ont pour but de provoquer l'émulation parmi les citoyens, et de les pousser à la vertu.

— Par antiphr. Châtiment, peine due à une mauvaise action : *C'était un méchant homme, il a eu la* RÉCOMPENSE *qu'il méritait. L'échafaud sera la* RÉCOMPENSE *de ses crimes.* (Acad.)

— Compensation ou dédommagement : *On lui donna tant pour* RÉCOMPENSE *des pertes qu'il avait faites. Il faut lui accorder quelque* RÉCOMPENSE *pour le dommage qu'il a souffert.* (Acad.)

— Jurispr. Indemnité ou remploi dû lorsqu'on fait des liquidations de communautés ou de successions : RÉCOMPENSE *due à la communauté par les époux, aux époux par la communauté.* (Acad.)

= **En récompense,** loc. adv. En revanche, en retour : *S'il n'a pas la main si prompte à répandre les bénédictions que le fameux M.r de Coutances, il a* EN RÉCOMPENSE *beaucoup plus de lettres et beaucoup plus de solidité.* (Boil.)

RÉCOMPENSÉ, ÉE, part. pass. du v. Récompenser : *Les services ont été dignement* RÉCOMPENSÉS.

RÉCOMPENSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*compensare,* peser, balancer; lat.) Pron. *ré-kon-pan-cé.* — Donner une récompense; faire du bien à quelqu'un en reconnaissance de quelque service, ou en faveur de quelque bonne action : *On l'*A *bien* RÉCOMPENSÉ *de ses services. C'est un bon maître, il* RÉCOMPENSE *bien ses domestiques.* (Acad.)

— Par anal. RÉCOMPENSER *les services de quelqu'un;* RÉCOMPENSER *une bonne action, la vertu, etc.* (Acad.) *Les honneurs sont institués pour* RÉCOMPENSER *le mérite.* (Fléch.)

De quel prix n'*ai-je* pas *récompensé* ton zèle? (C. D.)

— Absol. *Il y a un Dieu qui* RÉCOMPENSE *et qui punit.*

— Par antiphr. Punir, infliger la peine due à une mauvaise action : *On l'*A *justement* RÉCOMPENSÉ *de ses perfidies.*

— Dédommager : *Je sais bien que vous avez perdu cette fois-ci, mais une autre fois je vous* RÉCOMPENSERAI. *On leur accorda un dégrèvement pour les* RÉCOMPENSER *du dommage que les gens de guerre leur avaient fait.* (Acad.)

— *Récompenser le temps perdu,* réparer une perte de temps.

= **Se récompenser,** v. pron. Être récompensé : *Il y a des actions si belles qu'elles ne peuvent suffisamment* SE RÉCOMPENSER. (Ch. Nod.)

— Se dédommager : *Il* S'EST *bien* RÉCOMPENSÉ *de ses pertes. Nous avons mal déjeuné, mais* NOUS NOUS RÉCOMPENSERONS *à dîner.* (Acad.)

RECOMPOSABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui peut être recomposé.

RECOMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Recomposer.

RECOMPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kon-pô-zé.* — Composer une seconde fois : RECOMPOSER *une administration.* (Acad.)

— Chim. Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération.

— Typogr. Composer de nouveau des lignes, une page tombée en pâte, ou un ouvrage dont on n'a pas conservé les feuilles.

RECOMPOSITION, n. f. Pron. Pron. *re-kon-pô-zi-cion.* — Chim. Action de recomposer un corps; son résultat : *La* RECOMPOSITION *de l'eau est une des plus magnifiques découvertes de la chimie moderne.* (Fourcroy.)

— Typogr. Action de recomposer une page ou une feuille d'impression tombée en pâte.

RECOMPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Recompter.

RECOMPTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kon-té.* — Compter de nouveau : *Je puis m'être trompé, recomptez cette somme.* (Acad.)

RÉCONCILIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être réconcilié : *Ces deux personnes, ces deux maisons, ces deux familles ne sont pas* RÉCONCILIABLES. (Acad.)

RÉCONCILIATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble.

— Adj. Qui réconcilie; qui sert à remettre la bonne intelligence : *Lettre* RÉCONCILIATRICE.

RÉCONCILIATION, n. f. (*reconciliatio,* lat., m. sign.) Pron. *ré-kon-ci-lia-cion.* — Raccommodement de personnes qui étaient mal ensemble : *Véritable, sincère* RÉCONCILIATION. *Il a travaillé à leur* RÉCONCILIATION. *Il lui donna la main en signe de* RÉCONCILIATION. (Acad.) *Lorsque les haines ont éclaté, toutes les* RÉCONCILIATIONS *sont fausses.* (Dider.)

— Fam. *Une réconciliation normande,* une fausse réconciliation.

— Acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église.

— Cérémonie qu'on fait pour bénir une église qui a été profanée.

RÉCONCILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Réconcilier : *Il ne faut pas se fier à un ennemi* RÉCONCILIÉ.

RÉCONCILIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reconciliare;* lat., m. sign.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous réconciliions, vous réconciliiez.* — Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées : *Je les* AI RÉCONCILIÉS. *Il est impossible de les* RÉCONCILIER. *Cet événement les* A RÉCONCILIÉS. (Acad.)

— *Cette bonne action me réconcilie avec lui,* elle me fait revenir sur son compte, elle me fait oublier les griefs que j'avais contre lui.

— *Réconcilier un hérétique à l'Église,* lui donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie.

— *Réconcilier une église,* la rebénir avec de certaines cérémonies, quand elle a été profanée.

— Fig. et par anal. En parl. des choses, Concilier, accorder : RÉCONCILIER *le théâtre avec la morale, avec la religion.* RÉCONCILIER *la politique et la morale.* (Acad.) *Tous nos discours et toutes nos démarches ne sont que des tempéraments pour* RÉCONCILIER *la vérité avec les préjugés.* (Mass.)

= **Se réconcilier,** v. pron. Il se dit des personnes qui, après avoir été brouillées, se raccommodent : *Je* ME SUIS RÉCONCILIÉ *avec lui. Ils* SE SONT RÉCONCILIÉS *par mon entremise.* (Acad.)

Avec Britannicus je *me réconcilie.* (Rac.)

— *Se réconcilier avec soi-même,* apaiser les reproches de sa conscience.

— *Se réconcilier avec Dieu,* demander pardon à Dieu de ses péchés, et rechercher la grâce par le moyen des sacrements.

— Se présenter de nouveau à la confession avant que d'aller communier : *Il alla* SE RÉCONCILIER *avant que de se présenter à la sainte table.* (Acad.)

RÉCONDUCTION, n. f. (*re,* et *conductio,* louage, ferme; lat.) Pron. *ré-kon-duk-cion.* — Jurispr. Renouvellement d'un louage ou d'un bail à ferme.

— *Réconduction expresse,* celle qui se fait par écrit ou par paroles expresses entre les parties.

— *Tacite réconduction,* continuation de la jouissance d'une ferme, d'une maison, au même prix et aux mêmes conditions, après l'expiration d'un bail et sans qu'il ait été renouvelé : *Il occupe cette maison par* TACITE RÉCONDUCTION. (Acad.)

RECONDUIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re,* et

conduire.) Pron. *re-kon-duir.* (*Je reconduis, tu reconduis, il reconduit, nous reconduisons, vous reconduisez, ils reconduisent; je reconduisais, nous reconduisions; je reconduisis, nous reconduisîmes; je reconduirai, nous reconduirons; je reconduirais, nous reconduirions; reconduis, reconduisons, reconduisez; que je reconduise, que nous reconduisions; que je reconduisisse, que nous reconduisissions; reconduisant; reconduit, ite.*) Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne : *Tout en causant, je l'*AI RECONDUIT *à une demi-lieue sans m'en apercevoir. On dit que la route n'est pas sûre, prenez quelqu'un pour vous* RECONDUIRE. (Acad.)

— Accompagner par civilité une personne dont on a reçu sa visite, lorsqu'elle s'en va : *Ne faites point de cérémonie, ne me* RECONDUISEZ *pas. Il* A RECONDUIT *cette dame jusqu'au bas de l'escalier, jusqu'à sa voiture.* (Acad.)

— Ironiq. et fam. Éconduire, expulser : RECONDUIRE *un insolent à coups de bâton. On* RECONDUISIT *les ennemis à grands coups de canon, l'épée dans les reins.* (Acad.)

= **Se reconduire,** v. pron. Être reconduit : *Ils* SE SONT RECONDUITS *mutuellement.*

RECONDUIT, ITE, part. pass. du v. Reconduire : *Le client sort,* RECONDUIT, *caressé, confus, presque content d'être refusé.* (La Br.)

RECONDUITE, n. f. Action de reconduire quelqu'un : *Faire la* RECONDUITE. *La* RECONDUITE *est un cérémonial important chez les Italiens.* (Acad.)

— Ironiq. : *La* RECONDUITE *qu'on lui fit ne fut pas agréable.* (Acad.)

RÉCONFORT, n. m. Pron. *ré-kon-for.* — Consolation, secours dans l'affliction : *Voilà tout son* RÉCONFORT. *Dieu sera notre* RÉCONFORT. *C'est le* RÉCONFORT *des affligés.* (Acad.) || Vieux.

RÉCONFORTATION, n. f. Pron. *ré-kon-for-tacion.* — Action de réconforter. || Vieux.

RÉCONFORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réconforter.

RÉCONFORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Conforter, fortifier : *Cela* RÉCONFORTE *l'estomac. Il a pris un peu de vin qui l'a* RÉCONFORTÉ. (Acad.)

— Consoler dans l'affliction : *Il est si désolé que rien ne peut le* RÉCONFORTER. (Acad.) || Vieux.

= **Se réconforter,** v. pron. Se fortifier : SE RÉCONFORTER *l'estomac.*

— Se consoler : *On* SE RÉCONFORTE *par le souvenir des bonnes actions.* (Ch. Nod.)

RÉCONFRONTATION, n. f. Pron. *ré-kon-fron-tacion.* — Jurispr. Nouvelle confrontation; action de réconfronter.

— Prat. Représentation faite à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui. || Confrontation de deux complices qui se sont contredits dans leurs réponses.

RÉCONFRONTER, v. tr. ou act. 1re conj. Jurispr. Confronter de nouveau des accusés, des témoins, des complices qui se sont contredits dans leurs réponses.

RECONNAISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *re-konè-çabl.* — Facile à reconnaître : *Il est si changé qu'il n'est pas* RECONNAISSABLE. *Il est fort* RECONNAISSABLE *dans son portrait. Il serait* RECONNAISSABLE *entre mille.* (Acad.) *L'envie et la haine ne sont* RECONNAISSABLES *entre elles qu'en ce que l'une s'attache à la personne, l'autre à l'état et à la condition.* (La Br.) *On a fait tant de nouvelles constructions dans cette ville qu'elle n'est plus* RECONNAISSABLE. (Acad.)

RECONNAISSANCE, n. f. Pron. *re-ko-nè-çanss.* — Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne, quand on vient à la revoir : *Il y avait bien des années qu'il n'avait vu son frère, il le reconnut d'abord, et on s'étonna d'une si prompte* RECONNAISSANCE. *Il reconnut les meubles qu'on lui avait volés; et, après que la* RECONNAISSANCE *qu'il en fit eut été vérifiée devant le juge, ils lui furent délivrés.* (Acad.)

— Par anal. Action de reconnaître, d'admettre : *La* RECONNAISSANCE *spéculative des principes est toujours un grand point à obtenir.* (St-M. Gir.)

— Action d'examiner en détail et avec soin certains objets, pour en constater l'espèce, le nombre, etc. : *Faire la* RECONNAISSANCE *des lieux, des meubles, des papiers. La* RECONNAISSANCE *sera longue.* (Acad.)

— Art dram. Péripétie qui résulte du changement de disposition de deux personnages qui se reconnaissent : *La grande ressource des poëtes grecs était la* RECONNAISSANCE. (Marm.)

... Je vous attendais pour la *reconnaissance.* (C. Del.)

— Par anal. *Nos entrevues ont toujours l'air d'une* RECONNAISSANCE. (Scribe.)

— Guerr. Examen de la position, de la nature d'un terrain, et de la disposition des ennemis : *Le général est allé faire une* RECONNAISSANCE. *Faire la* RECONNAISSANCE *des lignes du camp ennemi.* (Acad.) *Une* RECONNAISSANCE *mal faite donna lieu de croire que l'ennemi n'avait pas de pont sur la Bormida.* (Thiers.) *Je fus présenté par lui à mon capitaine, qui revenait à l'instant même d'une* RECONNAISSANCE. (Mérim.) *Vous allez faire une* RECONNAISSANCE *dans les jardins et fouiller les haies.* (H. de Balz.)

— Mar. Action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant : *Il fit la* RECONNAISSANCE *d'une baie qui avait échappé à tous les autres navigateurs.* (Acad.) *Je fis mettre le canot à la mer pour aller en* RECONNAISSANCE. (Lam.)

— Marques, signes indiquant des passes ou quelque parage dangereux.

— Acte par écrit, pour reconnaître qu'on a reçu quelque chose, soit par emprunt, soit en dépôt, ou pour reconnaître qu'on est obligé à quelque chose : *Il m'a passé une* RECONNAISSANCE *de la rente, de la pension qu'il me doit.* (Acad.) *J'ai toutes les* RECONNAISSANCES *d'argent reçu pour ses propres affaires.* (Beaum.) *Ils allaient engager ou dégager au mont-de-piété, et achetaient les* RECONNAISSANCES. (H. de Balz.) Acte par lequel un homme reconnaît qu'une promesse est de lui, que l'écriture qu'on lui représente est de sa main : *Il avait fait une promesse sous seing privé, et il en a passé* RECONNAISSANCE, *sa* RECONNAISSANCE *par devant notaires.* (Acad.)

— Vérification : *Quand un homme nie un billet qu'on prétend être de lui, il faut en venir à la* RECONNAISSANCE *par comparaison d'écriture; mais quand il le reconnaît lui-même, il n'est plus besoin d'autre* RECONNAISSANCE. (Acad.)

— Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel : *Il n'y eut de* RECONNAISSANCE *que de la part du père.* (Acad.)

— Diplom. Action de reconnaître un gouvernement étranger : *La* RECONNAISSANCE *de l'Autriche, de l'Angleterre ne se fit point attendre.* (Acad.)

— Par anal. *Le fameux édit de 1562 était la première* RECONNAISSANCE *légale de la liberté des cultes en France.* (Vitet.)

— Aveu, confession d'une faute : *Cette prompte* RECONNAISSANCE *de sa faute lui en a mérité le pardon.* (Acad.)

— Gratitude, souvenir des bienfaits reçus : *Grande* RECONNAISSANCE. *Vous pouvez compter sur ma* RECONNAISSANCE. *Il m'a rendu de grands services, j'en aurai, j'en conserverai une éternelle* RECONNAISSANCE. *Je suis pénétré de* RECONNAISSANCE *pour toutes vos bontés.* (Acad.) *Quelle que soit l'origine du bienfait, il ne sied pas à la* RECONNAISSANCE *d'en scruter les motifs.* (De Lévis.)

— Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office, un service : *Il vous a bien servi dans cette affaire, cela mérite quelque* RECONNAISSANCE. *Vous devez attendre de lui une honnête* RECONNAISSANCE. (Acad.) || Peu usité.

RECONNAISSANT, part. prés. du v. Reconnaître.

RECONNAISSANT, ANTE, adj. Pron. *re-ko-nè-çan, çantt.* — Qui a de la reconnaissance, de la gratitude : *Il est bien* RECONNAISSANT. *Il est fort* RECONNAISSANT *des services que vous lui avez rendus. Il a une âme* RECONNAISSANTE, *un cœur* RECONNAISSANT. (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux : *Si l'éléphant est vindicatif, il n'est pas moins* RECONNAISSANT. (Buff.)

RECONNAÎTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re,* et *connaître.*) Pron. *re-ko-nêtr.* (*Je reconnais, tu reconnais, il reconnaît, nous reconnaissons, vous reconnaissez, ils reconnaissent; je reconnaissais, nous reconnaissions; je reconnus, nous reconnûmes; je reconnaîtrai, nous reconnaîtrons; je reconnaîtrais, nous reconnaîtrions; reconnais, reconnaissons, reconnaissez; que je reconnaisse, que nous reconnaissions; que je reconnusse, que nous reconnussions; reconnaissant; reconnu, ue.*) Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne, quand on vient à la revoir ou à l'entendre : *Il y avait longtemps que je ne l'avais vu, j'ai eu de la peine à le* RECONNAÎTRE. *Il* A RECONNU *son cheval, qu'on lui avait volé. J'*AI RECONNU *ma voiture au bruit qu'elle faisait. J'*AI RECONNU *un tel malgré son déguisement. Ce chien* A RECONNU *la voix de son maître.* (Acad.)

— Connaître, distinguer, à quelque signe, à quelque caractère, une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue : *Je l'*AI RECONNU *au portrait que vous m'en avez fait. On le* RECONNUT *à une balafre qu'il avait au front. Il* A RECONNU *cette plante à divers signes, à divers caractères.* (Acad.) *Dans tous les dieux étrangers les Grecs* RECONNAISSAIENT *les divinités de leur pays.* (Mérim.)

— Fig. et Mor. *Je* RECONNAIS *cet homme à ses perfidies. Je* RECONNAIS *bien la bonté de votre cœur. À ce trait de déloyauté je ne le* RECONNAIS *pas.* (Acad.)

L'eau frémit sous le dieu qui lui donne la loi,
Et semble avec plaisir *reconnaître* son roi. (Boil.)
Je *reconnais* mon sang à ce noble courroux. (Corn.)

— *Se faire reconnaître,* donner des indications pour prouver qui on est.

— Négativ. Oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter : *Il* NE RECONNAÎT *plus la voix de la nature. Il* NE RECONNAÎT *ni parents ni amis. Il* NE RECONNAÎT *d'autre loi que sa volonté, d'autre maître que lui-même.* (Acad.)

— Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de quelque chose : *On* A RECONNU *son innocence. On* RECONNAÎT *en lui le germe du talent. On* A RECONNU *sa trahison, sa perfidie.* (Acad.)

— Admettre une chose comme vraie, comme incontestable : RECONNAÎTRE *les vérités de l'Évangile. Je* RECONNAIS *le principe. On* A RECONNU *que cela était vrai, que cela était nécessaire.* (Acad.) *Un païen même* A RECONNU *que les dieux d'Homère étaient très-inférieurs à ses héros.* (Fén.)

— Considérer, observer, remarquer : RECONNAÎTRE *les lieux.* RECONNAÎTRE *le terrain.* RECONNAÎTRE *les dispositions de quelqu'un.* (Acad.)

— Guerr. RECONNAÎTRE *un pays, une place qu'on veut attaquer.* RECONNAÎTRE *les ennemis. On envoya de la cavalerie* RECONNAÎTRE *les passages, les chemins, les défilés, etc.* (Acad.)

— *Reconnaître la patrouille, une ronde, etc.,* s'assurer qu'une patrouille, qu'une ronde, etc., n'est point ennemie ni suspecte : *Le caporal sortit du poste pour* RECONNAÎTRE LA PATROUILLE. (Acad.)

— Mar. *Reconnaître un bâtiment,* le découvrir, l'apercevoir. || *Reconnaître une terre,* en observer la situation.

— Avouer, confesser : *Il* A RECONNU *sa faute, son tort. Je* RECONNAIS *qu'un tel m'a prêté telle somme. Je* RECONNAIS *mon insuffisance.* (Acad.)

— *Reconnaître pour,* reconnaître en telle qualité : *Il* A RECONNU *un tel pour son fils. Je vous* RECONNAIS *pour un honnête homme. Je* RECONNAIS *cet ouvrage pour excellent.* (Acad.) *La maison d'Argos* RECONNAISSAIT *pour chef Agamemnon.* (Barthél.)

— *Reconnaître son seing, sa signature,* avouer qu'on a signé l'écrit dont il s'agit. || Dans le m. sens, *Reconnaître une lettre, une promesse, un billet.*

— *Reconnaître un enfant,* déclarer, reconnaître authentiquement qu'on est le père ou la mère d'un enfant naturel : *On ne peut* RECONNAÎTRE *les enfants nés d'un commerce adultérin ou incestueux.* (Acad.)

— *Reconnaître une redevance, une rente,* en passer une reconnaissance.

— *Reconnaître un gouvernement,* déclarer, reconnaître, d'une manière expresse ou tacite, qu'il a été légitimement établi.

— Par anal. RECONNAÎTRE *un prince, un souverain.* (Acad.)

... Des rives du Pont aux rives du Bosphore
Tout *reconnut* mon père. (Rac.)

— Guerr. *Faire reconnaître un officier,* le proclamer en présence de la troupe où il doit commander.

— Avoir de la gratitude : RECONNAÎTRE *les bienfaits, les grâces qu'on a reçues.* (Acad.) *Vous* RECONNAISSEZ *peu ce que vous me devez.* (Mol.)

— *Reconnaître un service,* le récompenser : *Rendez-moi ce service, je le* RECONNAÎTRAI *dans l'occasion. Il* A *fort mal* RECONNU *les bons offices qu'on lui a rendus.* (Acad.)

C'est une attention qu'il voudra *reconnaître.* (C. Del.)
Contente de vos soins, je veux les *reconnaître.* (Ancel.)

= **Se reconnaître,** v. pron. Être reconnu : *Les bons esprits* SE RECONNAISSENT *aux bonnes idées, et les bons cœurs aux bonnes actions.* (Ch. Nod.)

— Trouver son image, sa ressemblance dans un miroir, dans un portrait : *À la fin de sa maladie, il se regarda dans un miroir, et il eut de la peine à* SE RECONNAÎTRE. (Acad.)

— Se distinguer : *Les grandes âmes semblent avoir un sens qui leur est propre pour* SE RECONNAÎTRE *et se juger.* (De Boismont.)

— Se remettre dans l'esprit l'image d'une personne ou d'une chose qu'on avait déjà vue.

— Par anal. *Après la plus longue absence les cœurs* SE RECONNAISSENT. (Ch. Nod.)

— Fig. Retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre : *Il se* RECONNAÎT *dans son fils. Je* ME RECONNAIS *dans tout ce qu'il dit.* (Acad.)

— Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve : *Je* ME RECONNAIS *dans cet endroit*. (Acad.)

— Par extens. *Ce manuscrit est si plein de ratures, que je ne puis plus m'y reconnaître*, les nombreuses ratures de cet écrit m'en rendent la lecture difficile et presque impossible.

— Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir : *Il suivit longtemps l'étendard des révoltés ; mais enfin il* SE RECONNUT, *et rentra dans son devoir*. (Acad.)

— Reprendre ses sens ; penser à ce qu'on doit faire, y réfléchir : *Donnez-moi le loisir de* ME RECONNAÎTRE. *Il est mort sans avoir eu un instant pour* SE RECONNAÎTRE. (Acad.)

RECONNU, UE, part. pass. du v. Reconnaître : *Le droit de propriété était* RECONNU *à Sparte*. (La Harpe.) *Un mérite reconnu*. (Acad.)

Le cerf est *reconnu* ; chacun prend un épieu,
Chacun donne un coup à la bête. (La F.)

— Admis comme vrai : *La sagesse du clergé a constamment été* RECONNUE. (Chateaub.)

RECONQUÉRIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*re* et *conquérir*.) Pron. *re-kon-ké-rir*. — (*Je reconquiers, tu reconquiers, il reconquiert, nous reconquérons, vous reconquérez, ils reconquièrent ; je reconquérais, nous reconquérions ; je reconquis, nous reconquîmes ; je reconquerrai, nous reconquerrons ; je reconquerrais, nous reconquerrions ; reconquiers, reconquérons, reconquérez ; que je reconquière, que nous reconquiérions ; que je reconquisse, que nous reconquissions ; reconquérant ; reconquis, ise*.) Remettre sous sa domination par voie de conquête : *Ce prince* RECONQUIT *toutes les provinces que l'étranger lui avait enlevées*. (Acad.) *L'Italie et l'Afrique furent à peine conquises qu'il fallut les* RECONQUÉRIR. (Montesq.)

— Rentrer en possession, en jouissance d'une chose perdue : *Héraclius* RECONQUIT *la vraie croix, et Modeste, évêque de Jérusalem rétablit l'église du saint Sépulcre*. (Chateaub.) *On ne peut* RECONQUÉRIR *en un jour ce qui est l'ouvrage des temps*. (Mme de Staël.)

Au repas qu'on leur sert, là-bas, ma place est prise,
Mais à souper, vrai Dieu ! je l'*aurai reconquise*. (C. Del.)

— Fig. *Reconquérir l'estime, l'amitié de quelqu'un*, recouvrer l'estime, l'amitié de quelqu'un.

= **Se reconquérir**, v. pron. Être, pouvoir être reconquis : *Rarement un empire perdu peut* SE RECONQUÉRIR. (Ch. Nod.)

RECONQUIS, ISE, part. pass. du v. Reconquérir : *Pays* RECONQUIS. (Acad.)

RECONSOLIDATION, n. f. Pron. *re-kon-ço-li-da-cion*. — Action de reconsolider.

RECONSOLIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Reconsolider.

RECONSOLIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *consolider*.) Consolider de nouveau.

RECONSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Reconstituer : *Empire* RECONSTITUÉ.

RECONSTITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *constituer*.) Constituer de nouveau.

RECONSTITUTION, n. f. Pron. *re-konss-ti-tu-cion*. — Action de reconstituer.

— Jurispr. Constitution de rente à prix d'argent, par suite de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée, au remboursement d'une autre rente par lui due.

RECONSTRUCTION, n. f. Pron. *re-konss-truk-cion*. — Action de reconstruire : *On a ordonné la* RECONSTRUCTION *de cet édifice*. (Acad.)

RECONSTRUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. Rebâtir, relever, rétablir un édifice : *Il a fait* RECONSTRUIRE *sa maison à grands frais*. (Acad.) *Cuvier* A RECONSTRUIT *des mondes avec des os blanchis, a repeuplé mille forêts de tous les mystères de la zoologie avec quelques fragments de houille*. (H. de Balz.)

RECONSTRUIT, ITE, part pass. du v. Reconstruire.

RECONTRACTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *contracter*.) Pron. *re-kon-trak-té*. — Prat. Contracter de nouveau, faire un nouveau contrat.

= **Se recontracter**, v. pr. Se resserrer, se raccourcir de nouveau.

RECONVENIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Prat. Former une demande contre le demandeur.

— Fam. Convenir de nouveau.

RECONVENTION, n. f. (*reconventio*, convention mutuelle ; lat.) Pron. *re-kon-van-cion*. — Pal. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier : *La* RECONVENTION *n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale*. (Acad.)

RECONVENTIONNEL, ELLE, adj. Pron. *re-kon-van-cio-nèl*. — Jurispr. Qui est de la nature d'une reconvention.

— *Demande reconventionnelle*, celle q[illegible] est opposée à la demande principale.

RECONVENTIONNELLEMENT, adv. Jurispr. D'une manière reconventionnelle.

RECONVOCATION, n. f. Pron. *re-kon-vo-ka-cion*. — Action de convoquer une seconde fois ; son effet.

RECONVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kon-vo-ké*. — Rassembler, convoquer de nouveau.

RECOPIÉ, ÉE, part. pass. du v. Recopier : *Passage, acte* RECOPIÉ. *Lettre* RECOPIÉE.

RECOPIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *copier*.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous recopiions, vous recopiiez*. — Transcrire de nouveau : *Il faudra* RECOPIER *ce passage, cet acte, cette lettre*. (Acad.)

RECOQUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Recoquiller.

RECOQUILLEMENT, n. m. Pron. *re-ko-ki-y-man*. — Action de se recoquiller ; état de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re* et *coquiller*.) Pron. *re-ko-ki-ié*. — Fam. Retrousser en forme de coquille : *Pourquoi* AVEZ-VOUS RECOQUILLÉ *les feuilles de mon livre ? Les mauvais vents* RECOQUILLENT *les feuilles des arbres*. (Acad.)

— Pop. *Recoquiller un chapeau*, en retrousser les bords.

= **Se recoquiller**, v. pron. Se retrousser en forme de coquille : *Les feuilles de cet arbre* SE SONT *toutes* RECOQUILLÉES. *Les vers de terre* SE RECOQUILLENT. (Acad.)

— Se friser, se mettre par boucles.

— Prov. et fig. *Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille, si l'on marche dessus*, il n'y a point de si petit ennemi qui ne se défende quand on l'attaque.

RECORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Recorder : *Leçon* RECORDÉE.

— Pratiq. *Exploits recordés*, ceux dans lesquels l'huissier doit être assisté de deux témoins ou recors : *Une saisie doit être précédée d'un commandement* RECORDÉ. (Acad.) Vieux.

RECORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*recordari* ; se souvenir ; lat.) Répéter quelque chose, afin de l'apprendre par cœur : RECORDER *sa leçon*.

— Fig. et fam. *Recorder sa leçon*, tâcher de se bien remettre dans l'esprit ce qu'on doit faire ou dire en certaine occasion : *Le chevalier* RECORDAIT *à son ami* SA LEÇON. (Dider.)

— Intrans. Diplom. Transcrire un acte sur les registres publics ; enregistrer.

= **Se recorder**, v. pron. Se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire.

— *Se recorder avec quelqu'un*, se concerter avec lui : *Avant de jouer notre scène, il faudra* NOUS RECORDER. (Acad.) *Nous fûmes bien aises de nous trouver encore seuls ensemble pour* NOUS *bien* RECORDER *avant les opérations*. (St-Sim.)

RÉCORPORATIF, IVE, adj. Pron. *re-kor-po-ra-tif, tiv*. — Méd. Qui est propre à déterminer la régénération du corps ou de quelqu'une de ses parties.

RÉCORPORATION, n. f. Pron. *re-kor-po-ra-cion*. — Méd. Action d'un récorporatif.

RECORRIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Recorriger : *Ouvrage corrigé et* RECORRIGÉ. (Acad.)

RECORRIGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ko-ri-jé*. — Il prend un *e* muet euphon. après le rad. *recorrig* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous recorrigeons, il recorrigea, etc.* Corriger de nouveau.

Corrigez-le sans cesse, et le *recorrigez* ;
Ajoutez quelquefois et souvent effacez. (Boil.)

— Absol. *Il corrige et* RECORRIGE *sans cesse*. (Acad.)

RECORS, n. m. (*recorder*, rappeler, constater.) Celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte en cas de besoin : *Un huissier assisté de deux* RECORS. (Acad.) *Dans la seule élection de Villefranche, on comptait cent six porteurs de contraintes et autant de* RECORS *toujours en chemin*. (A. de Tocquev.) *Quel nom dois-je donner à tout ce qu'il a tenté pour me perdre, arrêts, ventes, huissiers, gardiens*, RECORS, *doubles* RECORS ? (Beaum.)

RECOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Recoucher.

RECOUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Coucher de nouveau : *Cet enfant s'est* [illegible]*op matin, il faut le* RECOUCHER. (Acad.)

— En parl. des choses, Replacer par terre : RECOUCHEZ *cette bouteille*. (Acad.)

— Fig. *Recoucher son ennemi à terre*, le terrasser une seconde fois.

= **Se recoucher**, v. pron. Se remettre au lit : *Il se leva de grand matin, mit la tête à la fenêtre, vit qu'il faisait un temps détestable, et* SE RECOUCHA. (Dider.)

— En parl. des choses, Être replacé par terre : *Vos bouteilles doivent* SE RECOUCHER.

RECOUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. Pron. *re-koudr*. (*Je recouds, tu recouds, il recoud, nous recousons, vous recousez, ils recousent ; je recousais, nous recousions ; je recousis, nous recousîmes ; je recoudrai, nous recoudrons ; je recoudrais, nous recoudrions ; recouds, recousons, recousez ; que je recouse, que nous recousions ; que je recousisse, que nous recousissions ; recousant ; recousu, ue*.) Coudre une chose qui est décousue ou déchirée : *Votre manche s'est déchirée, faites-la* RECOUDRE. RECOUDRE *une plaie. Il avait la moitié de la joue abattue d'un coup de sabre, le chirurgien la lui* RECOUSIT. (Acad.)

RECOULEMENT, n. m. Pron. *re-koul-man*. — Techn. Action de couler de nouveau.

— Action d'enlever avec un couteau les ordures qui se trouvent sur un cuir.

— Action de passer les cartes en revue.

— Constr. Rallongement d'un arêtier.

RECOULER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kou-lé*. — Couler de nouveau.

— Techn. Enlever les ordures accumulées sur une peau destinée à faire du parchemin ; exprimer l'huile des peaux chamoisées.

Agric. Donner le troisième labour aux terres.

— Planter de la chevelée, lorsqu'un plant de vigne ne prend pas racine.

RECOUPAGE, n. m. Techn. Action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace.

— Agric. Action de donner la seconde façon aux terres en jachère.

RECOUPE, n. f. Techn. Éclats qui s'enlèvent des pierres, quand on les taille : *Il faudrait mettre de la* RECOUPE *dans cette allée*. (Acad.) *La* RECOUPE *y brûle les pieds, mais sans cette* RECOUPE *on enfoncerait ici dans les sables, et là dans la plus noire fange*. (St-Simon.)

— Seconde et troisième farine tirée du son séparé du gruau : *Faire du pain de* RECOUPE. (Acad.)

— Agric. Seconde coupe de trèfle, de foin, etc., pour les bestiaux.

RECOUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Recouper : *Habit* RECOUPÉ.

— Mis en recoupe : *Farine* RECOUPÉE.

— Mêlé, en parl. des vins et des cidres.

RECOUPEMENT, n. m. Archit. Retraite faite à chaque assise de pierre, pour donner plus d'empatement et de solidité à un bâtiment.

RECOUPER, v. tr. ou act. 1re conj. Couper de nouveau : *Cet habit avait été mal coupé, il a fallu le* RECOUPER. (Acad.)

— Absol. *Aux jeux de cartes, lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut* RECOUPER. (Acad.)

RECOUPETTE, n. f. Techn. Troisième farine qu'on tire des recoupes, du son.

RECOURBÉ, ÉE, part. pass. du v. Recourber : *Fer* RECOURBÉ. *Bâton* RECOURBÉ.

RECOURBER, v. tr. ou act. 1re conj. Courber en rond par l'extrémité, par le bout : RECOURBER *un fer*. RECOURBER *un bâton par le bout pour en faire une crosse*. (Acad.)

= **Se recourber**, v. pron. S'arrondir :

Sa croupe *se recourbe* en replis tortueux. (Rac.)

RECOURIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*recurrere* ; lat.) *Je recours, tu recours, il recourt, nous recourons, vous recourez, ils recourent ; je recourais, nous recourions ; je recourus, nous recourûmes ; je recourrai, nous recourrons ; je recourrais, nous recourrions ; recours, recourons, recourez ; que je recoure, que nous recourions ; que je recourusse, que nous recourussions ; recourant ; recouru*. — Courir de nouveau : J'AI *couru et* RECOURU. (Acad.)

— Fig. Demander du secours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose : *Il faut* RECOURIR *à Dieu dans l'affliction. Il a fallu* RECOURIR *au médecin*. RECOURIR *à l'autorité supérieure*. (Acad.)

— Procéd. *Recourir en cassation*, se pourvoir en cassation.

— Avoir recours à : RECOURIR *à la clémence du prince. Quand on doute de l'exactitude de quelque passage d'un livre, il faut* RECOURIR *aux manuscrits*. (Acad.) *En beaucoup de cas, le sentiment dispense de* RECOURIR *au raisonnement*. (Portalis.)

Osez-vous *recourir* à ces ruses grossières ? (Mol.)

— Transitiv. Mar. Vérifier avec le fer à calfat si

le calfatage est bien fait. || Battre de nouveau l'étoupe du calfatage pour donner plus de solidité à ce travail. || *Recourir des manœuvres, des câbles,* les visiter, les éprouver, pour juger de leur état et des réparations dont ils auraient besoin.

RECOURS, n. m. (*currere*, courir; lat.) Pron. *re-kour.* — Action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours : *Avoir* RECOURS *à Dieu. Il tomba malade, il fallut avoir* RECOURS *au médecin. Il n'a* RECOURS *qu'à vous. Comme on ne voulait pas ajouter foi aux copies, on fut obligé d'avoir* RECOURS *aux minutes, aux originaux.* (Acad.)

— Refuge : *Tout mon* RECOURS *est en Dieu. Vous êtes mon unique* RECOURS, *mon dernier* RECOURS. *Dieu est le* RECOURS *des misérables.* (Acad.)

Mon unique *recours* sera le désespoir. (Regn.)

— Jurispr. Droit de reprise par voie légale; action qu'on peut avoir contre quelqu'un pour être garanti ou indemnisé : *Il a été condamné, sauf son* RECOURS *sur un tel, sur la succession, etc. On lui a réservé son* RECOURS. (Acad.)

— Action directe du porteur d'un effet de commerce contre tous les signataires.

— *Recours en cassation,* pourvoi en cassation.

— *Recours en grâce,* demande par laquelle on s'adresse au prince pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement.

RECOUSSE ou **RESCOUSSE**, n. f. Anc. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force : *Par le droit de* RESCOUSSE *nous les avons bien gagnées.* (Mérim.)

— Mar. Reprise faite dans les vingt-quatre heures d'un navire marchand capturé : *Le droit de* RESCOUSSE *payé par l'armateur est égal au tiers de la valeur du navire restitué.*

RECOUSU, UE, part. pass. du v. Recoudre : *Manche* RECOUSUE. *Jupe* RECOUSUE.

RECOUVERT, ERTE, part. pass. du v. Recouvrir : *Maison* RECOUVERTE. *Livre* RECOUVERT. *La queue du castor est entièrement* RECOUVERTE *d'écailles.* (Buff.)

— Constr. Il se dit des joints qui ne sont pas apparents, et que recouvre quelque saillie.

RECOUVRABLE, adj. des 2 g. Fin. Qui peut se recouvrer : *Deniers* RECOUVRABLES. *Fonds* RECOUVRABLES. *Deniers non* RECOUVRABLES. (Acad.)

RECOUVRANCE, n. f. (*recuperantia;* lat.) Anc. Recouvrement, action de recouvrer : *Le courage relatif commence la* RECOUVRANCE *morale des générations.* (St-M. Gir.) *Notre-Dame de* RECOUVRANCE. || Peu usité.

RECOUVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Recouvrer : *De fortes sommes ont été* RECOUVRÉES *par lui.*

— Prov. *Pour un perdu, deux recouvrés.*

RECOUVREMENT, n. m. Action de recouvrer ce qui est perdu : *Pour parvenir au* RECOUVREMENT *des choses perdues, on se sert d'affiches, de publications à son de tambour, etc.* RECOUVREMENT *de titres.* (Ac.) *La campagne finit par le* RECOUVREMENT *des frontières envahies de toutes parts.* (Thiers.)

— Il se dit aussi en parl. de la santé, des forces du corps : *Cela contribua beaucoup au* RECOUVREMENT *de sa santé, au* RECOUVREMENT *de ses forces.* (Acad.)

— Fin. Perception de deniers; diligences qui se font pour les recouvrer : *Cette administration est chargée du* RECOUVREMENT *des impôts indirects. Faire un état de* RECOUVREMENT. *Travailler au* RECOUVREMENT *de ses créances.* (Acad.) *Ses* RECOUVREMENTS *se sont toujours bien faits et personne n'a osé le faire attendre.* (E. About.)

— Au pl. Dettes actives, créances d'un avoué, d'un huissier, d'un notaire : *Cet avoué, ce notaire a vendu son étude et ses* RECOUVREMENTS. *Il y a beaucoup de* RECOUVREMENTS *à faire dans cette étude.* (Acad.)

— Archit. Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, d'une tuile, etc., qui couvre un joint, une entaille : *Les dalles de cette terrasse sont à* RECOUVREMENT. (Acad.)

— Techn. Plaque de cuivre qui recouvre l'objectif d'une lunette d'approche.

— *Montre à recouvrement,* montre qui a une sorte de rebord qui la recouvre.

— Mécan. *Recouvrement du tiroir,* avance que l'on donne au tiroir qui règle l'admission de la vapeur dans le cylindre d'une machine.

RECOUVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*recuperare,* lat., m. sign.) Retrouver, rentrer en possession; acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue : *Il* A RECOUVRÉ *sa bourse. Il* A RECOUVRÉ *la vue. Il* A RECOUVRÉ *la raison.* RECOUVRER *la santé.* RECOUVRER *l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un.* (Acad.) *On peut acquérir la liberté, mais on ne la* RECOUVRE *jamais.* (J.-J. Rouss.) *A force de reproches, elle est parvenue à* RECOUVRER *tout son empire sur lui.* (La Harpe.) *L'attachement et les soins gagnent les cœurs, mais ils ne les* RECOUVRENT *guère.* (J.-J. Rouss.)

... Tu peux *recouvrer* mon estime. (Rac.)

— Par anal. En parl. des choses, Reprendre : *Les laines ne* RECOUVRENT *jamais leur première blancheur quand elles ont été une fois à la teinture.* (Roll.)

— Recevoir le payement d'une somme due; faire la levée, la perception des impôts : *On l'a chargé de* RECOUVRER *les contributions de cet arrondissement.* (Acad.) *Il a avancé plus de quarante mille francs sans savoir s'il les* RECOUVRERAIT. (H. de Balz.) *C'était une de ces probités sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas rendre, et qui ne prêtent pas davantage, de peur de ne pas* RECOUVRER. (G. Sand.)

= **Se recouvrer**, v. pr. Être recouvré : *Le temps et l'argent perdus ne* SE RECOUVRENT *jamais.* (Ch. Nod.)

RECOUVRIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*re* et *couvrir.*) — *Je recouvre, nous recouvrons; je recouvrais, nous recouvrions; je recouvris, nous recouvrîmes; je recouvrirai, nous recouvrirons; je recouvrirais, nous recouvririons; recouvre, recouvrons, recouvrez; que je recouvre, que nous recouvrions; que je recouvrisse, que nous recouvrissions; recouvrant, recouvert, erte.* — Couvrir de nouveau : RECOUVRIR *un toit, une maison. Faire* RECOUVRIR *un livre.* (Acad.)

— Fig. Masquer, cacher avec soin sous des prétextes spécieux, sous des apparences louables, quelque chose de vicieux : *Il a eu soin de recouvrir tout cela de beaux prétextes. Il* RECOUVRE *ses défauts d'un vernis de politesse et d'agrément.* (Acad.)

= **Se recouvrir**, v. pron. Être recouvert : *Ce livre ne peut plus* SE RECOUVRIR.

— S'obscurcir de nouveau par des nuages : *Le temps, le ciel* SE RECOUVRE. (Acad.)

RECRACHÉ, ÉE, part. part. du v. Recracher.

RECRACHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kra-ché.* — Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût : *A peine avais-je mis ce fruit dans ma bouche que l'*AI RECRACHÉ. (Acad.)

— Absol. *Il ne fait que cracher et* RECRACHER. (Ac.)

RECRAN, n. m. Mar. Crique de relâche pour les caboteurs et les pêcheurs.

RÉCRÉANCE, n. f. (*ré,* et *réance.*) Dr. canon. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bien qui est en litige : *On lui adjugea la* RÉCRÉANCE, *à charge par lui de donner caution.* (Acad.)

— Délivrance d'un bien qui avait été saisi pendant un procès.

— *Lettres de récréance,* lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle; et celles qu'un prince donne à l'ambassadeur rappelé d'auprès de lui, pour les remettre au prince qui le rappelle : *Le roi a envoyé une lettre de* RÉCRÉANCE *à son ambassadeur pour le faire revenir. Le roi d'Espagne donna une lettre de* RÉCRÉANCE *à notre ambassadeur, lorsque celui-ci prit son audience de congé.* (Acad.)

RÉCRÉATIF, IVE, adj. Fam. Qui récrée : *Jeu* RÉCRÉATIF. *Homme* RÉCRÉATIF. *Lecture* RÉCRÉATIVE. (Acad.) *La musique et la danse ont quelque chose de* RÉCRÉATIF. (Dest.)

RÉCRÉATION, n. f. Pron. *ré-kré-a-cion.* — Occupation, exercice qui fait diversion au travail; délassement : *Prendre un peu de* RÉCRÉATION *après le travail. La* RÉCRÉATION *redonne des forces pour mieux travailler.* (Acad.)

— Temps accordé aux élèves entre deux exercices pour se délasser, se divertir : *Heure de* RÉCRÉATION. *Cet écolier profite bien de ses* RÉCRÉATIONS. *Être privé de la* RÉCRÉATION. (Acad.)

— *Être à la récréation, en récréation,* être avec ses condisciples, ses camarades, dans le lieu et pendant le temps de la récréation.

— Fig. *Donner de la récréation à l'esprit,* lui accorder du relâche, le distraire de ses occupations habituelles.

RÉCRÉDENTIAIRE, n. m. Pron. *ré-kré-dan-cièr.* — Anc. jurispr. Qui a obtenu la jouissance provisionnelle.

RECRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Recréer : *Cette charge fut* RECRÉÉE *sous un autre nom.* (Acad.)

RÉCRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Récréer : *Personne* RÉCRÉÉE.

RECRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re,* et *créer.*) Pron. *re-kré-é.* — Donner une nouvelle existence; rétablir : *On* A RECRÉÉ *ce tribunal peu de temps après sa suppression.* (Acad.) *Cujas conçut le hardi dessein de* RECRÉER *tout ce que le ministre de Justinien avait aboli.* (Lerminier.) *Philippe-le-Bel cassa l'université d'Orléans, et la* RECRÉA *sur d'autres fondements.* (V. Cousin.)

RÉCRÉER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-kré-é.* — *Je récrée, tu récrées, il récrée, nous récréons, vous récréez, ils récréent; je récréais, nous récréions; je récréai, nous récréâmes, ils récréèrent; je récréerai, nous récréerons; je récréerais, nous récréerions; récrée, récréons, récréez; que je récrée, que nous récréions; que je récréasse, que nous récréassions; récréant, récréé, ée.* — Réjouir, divertir : *Il faut des jeux qui* RÉCRÉENT *et qui ne fatiguent pas l'esprit.* (Acad.)

— Fig. *Le vin récrée les esprits,* il les ranime.

— *Le vert récrée la vue,* fait plaisir à la vue.

= **Se récréer**, v. pron. Se réjouir, se divertir : *Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de se* RÉCRÉER *un peu.* (Acad.) *Enfin la cloche sonne le premier office : je vais donc me* RÉCRÉER *en chantant au lutrin les louanges de Dieu.* (C. Del.)

— *Se récréer l'esprit,* lui donner de la distraction.

RÉCRÉMENT, n. m. (*recrementum;* lat.) Méd. Humeur telle que la salive, la bile, etc., qui, après avoir été séparées du sang par un organe sécréteur, y sont reportées par voie d'absorption.

RÉCRÉMENTEUX, EUSE ou **RÉCRÉMENTITIEL, ELLE**, adj. Pron. *ré-kré-man-teu, teuz, ti-ciél.* — Méd. Il se dit des humeurs sécrétées, qui sont reportées dans le sang par absorption : *Humeurs* RÉCRÉMENTEUSES *ou* RÉCRÉMENTITIELLES. (Acad.)

RECRÉPI, IE, part. pass. du v. Recrépir : *Mur* RECRÉPI. *Visage* RECRÉPI. *Ouvrage* RECRÉPI. (Acad.) *Mon église est jolie, bien* RECRÉPIE *et bien desservie.* (Volt.) *La maison était couverte en tuiles et* RECRÉPIE *de chaux.* (F. Soulié.)

RECRÉPIMENT, n. m. Techn. Action de recrépir.

RECRÉPIR, v. tr. ou act. 2me conj. Pron. *re-kré-pir.* — Techn. Crépir de nouveau : RECRÉPIR *un vieux mur.* (Acad.)

— Fig. *Il est plus facile de* RECRÉPIR *l'édifice social, que de le réédifier.* (Ch. Nod.)

— Fig. et fam. *Recrépir son visage,* mettre beaucoup de fard pour cacher ses rides. || Par anal. *On dit que c'est vous qui* RECRÉPISSEZ *toutes les vieilles du quartier.* (Regn.)

— Fig. et fam. *Recrépir un vieux conte, une vieille histoire,* les renouveler en les accommodant à sa guise. || *Recrépir un ouvrage de littérature,* lui donner, en conservant le fond, une nouvelle forme, tant bonne que mauvaise.

= **Se recrépir**, v. pron. Être recrépi : *Les vieux murs doivent* SE RECRÉPIR.

RECRÉPISSAGE, n. m. V. RECRÉPIMENT.

RÉCRIER (SE), v. pron. 1re conj. (*re, crier.*) — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2me pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous récriions, vous vous récriiez.* — Faire un exclamation sur quelque chose qui surprend, qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal : *Il ne put entendre une proposition si injuste sans se* RÉCRIER. *Tout le monde* S'EST RÉCRIÉ *contre cette opinion. Il n'y a pas de quoi* SE RÉCRIER. (Acad.) *Il n'a pas le temps de respirer, il n'a que celui de* SE RÉCRIER *et d'applaudir.* (La Br.) *Qu'est-ce que le flatteur? C'est un esprit souple et commode, qui vient servilement sourire à tous vos regards,* SE RÉCRIER *à toutes vos paroles, applaudir à toutes vos actions.* (Id.) *Le public va* SE RÉCRIER *contre cette injustice.* (Mass.) *Quand ils* SE RÉCRIENT *sur la mesure du mal qui se mêle à tant de biens, ils oublient que si les biens sont un présent de Dieu, le mal est la faute de l'homme.* (La Harpe.)

... Toujours, sous ton règne, il faut *se récrier.* (Boil.)

— Chass. En parl. des chiens, Redoubler de voix, lorsque, après avoir relevé un défaut, ils relancent l'animal : *Les chiens* SE RÉCRIENT. (Acad.)

RÉCRIMINATION, n. f. Pron. *ré-kri-mi-na-cion.* — Accusation, reproche, injure tendante à repousser une autre accusation, un autre reproche, une autre injure : *Tout ce qu'il dit contre moi n'est qu'une* RÉCRIMINATION. *Ce ne sont là que des* RÉCRIMINATIONS. *User de* RÉCRIMINATIONS. (Acad.)

— Jurispr. Accusation que forme un accusé en se rendant dénonciateur d'un autre crime contre celui qui l'accuse.

RÉCRIMINATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-kri-mi-na-toar.* — Qui contient une récrimination, qui se fait par récrimination : *Plainte* RÉCRIMINATOIRE. *Mesure* RÉCRIMINATOIRE. (Acad.)

RÉCRIMINER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*re,* et *criminari,* accuser; lat.) Répondre à des accusations,

à des reproches, à des injures, par d'autres accusations, d'autres reproches, d'autres injures : *Il n'a fait que* RÉCRIMINER. RÉCRIMINER *contre son accusateur.* (Acad.) *A quoi bon* RÉCRIMINER *contre le passé qui n'appartient plus à personne?* (Lam.)

RÉCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re* et *écrire.*) — *Je récris, nous récrivons; je récrivais, nous récrivions; je récrivis, nous récrivîmes; je récrirai, nous récrirons; je récrirais, nous récririons; récris, récrivons; que je récrive, que nous récrivions; que je récrivisse, que nous récrivissions; récrivant; récrit, ite.* — Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit : *Vous avez mal écrit cela,* RÉCRIVEZ-*le, il faut le* RÉCRIRE. (Acad.)

— Écrire une seconde, une troisième lettre : *Je lui ai écrit, il ne répond point; il faut lui* RÉCRIRE, *je vais lui* RÉCRIRE. (Acad.)

— Faire réponse par lettre : *Il ne me* RÉCRIT *point, est signe qu'il vient.* (Acad.)

— Fig. Changer considérablement le style d'un ouvrage, d'un morceau : *Cet ouvrage, ce morceau pèche par le style, il faut le* RÉCRIRE. (Acad.)

RÉCRIT, ITE, part. pass. du v. Récrire : *Lettre* RÉCRITE. *Jusqu'aux premières années de Louis XIV, de siècle en siècle, les mêmes choses avaient besoin d'être* RÉCRITES *dans le français nouveau qui devenait bien vite vieux et chenu.* (Villem.)

RECROISETÉ, ÉE, adj. (*croix.*) Pron. *re-kroazté.* — Blas. Il se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix : *D'argent à six croix* RECROISETÉES *de gueules.*

RECROÎTRE, v. intr. ou neutr. irrég. 4me conj. Pron. *re-kroatr.* — *Je recrois, tu recrois, il recroît, nous recroissons, vous recroissez, ils recroissent; je recroissais, nous recroissions; je recrus, nous recrûmes; je recroîtrai, nous recroîtrons; je recroîtrais, nous recroîtrions; recrois, recroissons, recroissez; que je recroisse, que nous recroissions; que je recrusse, que nous recrussions; recroissant; recrû, ue.*

— Prendre une nouvelle croissance : *Ce bois* RECROÎT *à vue d'œil. La rivière était diminuée, mais elle* RECROÎT. (Acad.)

RECROQUEVILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Recroqueviller : *Du parchemin tout* RECROQUEVILLÉ. *Des feuilles toutes* RECROQUEVILLÉES. (Acad.) *Ses vêtements semblent avoir été tordus, fripés,* RECROQUEVILLÉS *exprès.* (H. de Balz.)

RECROQUEVILLER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-re-krok-vi-ié.* — En parl. du parchemin, du cuir, etc. Se retirer, se replier sous l'action d'une chaleur trop vive : *Le parchemin, la peau, la corde à boyau* SE RECROQUEVILLE *auprès du feu. La chaleur du soleil est si forte que les feuilles de cette plante, de cet arbre commencent à* SE RECROQUEVILLER. (Ac.)

RECRU, UE, part. pass. du v. Recroître : *La rivière est* RECRUE. *Ce bois est* RECRÛ.

RECRU, UE, adj. Harassé, las, excédé de fatigue : *Il est si* RECRU *qu'il n'en peut plus. Un cheval las et* RECRU. (Acad.) *Il y aura de la différence entre les esprits d'un animal qui aura sa vigueur entière et ceux d'un animal déjà épuisé et* RECRU. (Boss.) *Il revint de nuit moulu et* RECRU, *sans avoir tué.* (La Br.)

Ils sont revenus tard, mouillés las et *recrus.* (Regn.)

Arriver las, brisé, *recru,*
Au bout de la dernière étape. (Ancelot.)

RECRUDESCENCE, n. f. (*recrudescentia*; lat., m. sign.) Pron. *re-kru-dèss-çanss.* — Méd. Retour des symptômes d'une maladie, avec une nouvelle intensité, après un mieux sensible.

— Par anal. Augmentation : RECRUDESCENCE *de froid, de chaleur.* (Acad.)

— Fig. *Une* RECRUDESCENCE *de vexations. Il y eut une* RECRUDESCENCE *d'anarchie.*

RECRUDESCENT, ENTE, adj. Méd. Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes plus alarmants.

RECRUE, n. f. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer ceux qui manquent dans une compagnie, dans un régiment : *Faire les* RECRUES *d'un régiment. La* RECRUE *est partie, est allée joindre, est arrivée.* (Acad.) *Guillaume, en personne, commandait la troisième colonne, formée des* RECRUES *de Normandie.* (Aug. Thierry.)

— Action de lever des hommes pour des recrues : *Une* RECRUE *prompte. On a cessé la* RECRUE. (Ac.)

— Au pl. Hommes qu'on a levés : *Il nous est arrivé des* RECRUES. *Nos* RECRUES *se sont comportées dans cette affaire comme de vieux soldats.* (Acad.)

— Fig. et fam. Personne qui survient dans une compagnie sans y être attendue : *Voici une agréable* RECRUE *qui nous arrive; c'est une* RECRUE *dont on se serait bien passé.* (Acad.)

— Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

RECRUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Recruter.

RECRUTEMENT, n. m. Action de recruter : *La loi du* RECRUTEMENT, *sur le* RECRUTEMENT. *Le* RECRUTEMENT *de l'armée. Officier de* RECRUTEMENT. (Acad.)

— Levée d'hommes faite pour augmenter un corps d'armée ou pour le tenir au complet.

RECRUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire des recrues pour remplacer les soldats qui manquent dans une compagnie, dans un régiment : RECRUTER *un régiment.* (Acad.)

— Par anal. *Le czar Pierre le Grand* RECRUTAIT *des artisans dans toute l'Europe.* (Scribe.)

— Fig. et fam. Attirer dans une association, dans un parti : *Il* RECRUTE *partout des associés.* (Acad.)

— Techn. Mettre de nouvelles drogues dans la teinture.

= **Se recruter**, v. pr. Se compléter au moyen de recrues : *Déterminer le mode suivant lequel l'armée* SE RECRUTE, *doit* SE RECRUTER. *Ce régiment* S'EST RECRUTÉ *dans telle province.* (Acad.)

— Fig. Se former, s'alimenter : *Cette société* SE RECRUTE *parmi des hommes à imagination exaltée.* (Ac.) *Rome, dépeuplée de citoyens,* SE RECRUTAIT *d'affranchis, esclaves et fils d'esclaves, ramassés dans tous les coins du monde.* (Nisard.)

RECRUTEUR, EUSE, n. Celui, celle qui fait des recrues : *Un* RECRUTEUR. (Acad.)

— Par anal. *Elle fut recueillie dans la nuit et sous des haillons, par ces* RECRUTEUSES *infâmes qui font le commerce de la dépravation.* (Lam.)

— Adj. *Un officier* RECRUTEUR.

RECTA, adv. (m. lat.) Pron. *rèk-ta.* — Fam. Ponctuellement : *Il a payé* RECTA *à l'échéance. Il est arrivé* RECTA *à l'heure indiquée.* (Acad.) *Il donne* RECTA *ses dix francs au jour de l'an.* (H. de Balz.)

RECTAL, ALE, adj. Pron. *rèk-tal.* — Anat. Qui appartient au rectum : *Veine* RECTALE. *Cancer* RECTAL.

RECTANGLE, adj. des 2 g. Pron. *rèk-tangl.* — Géom. Il se dit, soit d'un triangle qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme qui a quatre angles droits : *Un parallélogramme* RECTANGLE. (Acad.) *Pythagore est fameux par la découverte de la propriété connue des triangles* RECTANGLES. (Bailly.)

— N. m. Géom. Parallélogramme qui a ses quatre angles droits : *Tracer un* RECTANGLE. (Acad.)

RECTANGULAIRE, adj. des 2 g. (*rectus*, droit; *angulus*, angle; lat.) Pron. *rèk-tan-gu-lèr.* — Géom. Qui a quatre angles droits : *Une figure* RECTANGULAIRE. *Les murs du Capitole étaient construits de gros blocs* RECTANGULAIRES. (Stendhal.)

— Il se dit aussi d'un triangle qui a un angle droit : *Un triangle* RECTANGULAIRE. (Acad.)

RECTEUR, n. m. (*rector*; lat., m. sign.) Pron. *rèk-teur.* — Anc. Chef d'une université : *Le* RECTEUR *de l'université de Paris. Le* RECTEUR *de l'université de Poitiers, etc. Il a été trois fois* RECTEUR. (Acad.)

Il marche à pas comptés,
Comme un *recteur* suivi des quatre facultés. (Boil.)

— Par anal. Chef de chacune des académies qui composent l'université de France : *Le* RECTEUR *de l'académie de Bordeaux.* (Acad.)

— Curé d'une paroisse. ‖ Peu usité.

RECTEUR, adj. m. Anc. chim. *Esprit recteur*, partie aromatique d'une plante; principe, source de l'odeur dans toutes les substances odorantes : ESPRIT RECTEUR *de lavande.* (Acad.)

— Fam. *Mon* ESPRIT RECTEUR *est le doute, et je suis de l'avis de saint Thomas Didyme qui voulait mettre le doigt dessus et dedans.* (Volt.)

RECTIFICATEUR, n. m. Néol. Celui qui rectifie.

— Techn. Appareil qui sert à rectifier des liqueurs, à les distiller une seconde fois.

RECTIFICATIF, IVE, adj. Didact. Qui rectifie : *Acte* RECTIFICATIF.

RECTIFICATION, n. f. Pron. *rèk-ti-fi-ka-cion.* — Action de rectifier : *Travailler à la* RECTIFICATION *d'un compte.* RECTIFICATION *d'un acte public, d'un acte de l'état civil.* (Acad.)

— Chim. Opération par laquelle une liqueur distillée est rendue plus pure au moyen d'une ou de plusieurs nouvelles distillations : RECTIFICATION *de l'esprit-de-vin.* (Acad.) ‖ V. DÉPHLEGMATION.

— Géom. *Rectification d'une courbe*, opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une ligne courbe.

RECTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rectifier : *Compte* RECTIFIÉ. *Calcul* RECTIFIÉ. *Acte* RECTIFIÉ.

— Chim. Qui est distillé de nouveau : *Eau-de-vie* RECTIFIÉE. *Esprit-de-vin* RECTIFIÉ. (Acad.)

RECTIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rectus*, droit; *facere*, faire; lat. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous rectifiions, vous rectifiiez.* — Redresser une chose, la remettre dans l'état, dans la disposition, l'ordre où elle doit être : RECTIFIER *un acte de l'état civil.* RECTIFIER *un compte, un calcul.* (Acad.)

Je *rectifie* en tout le présent testament. (Regn.)

— Fig. RECTIFIER *la construction d'une phrase.* RECTIFIER *les idées de quelqu'un.* RECTIFIER *ses intentions.* RECTIFIER *sa conduite.* (Acad.) *Il y a une faculté distincte des sens, puisqu'il y en a une qui* RECTIFIE *leurs erreurs.* (E. Alletz.)

— Par anal. *Il* RECTIFIA *sa position et la rendit meilleure.* (Thiers.)

— Chim. *Rectifier une liqueur*, la distiller de nouveau pour la rendre plus pure : RECTIFIER *de l'eau-de-vie, de l'esprit-de-vin.* (Acad.)

— Mor. *Les lettres nourrissent l'âme, la* RECTIFIENT, *la consolent.* (Volt.) *Rien ne* RECTIFIE *un mauvais naturel.* (Pir.)

— Phys. Disposer, ajuster un instrument pour qu'il puisse servir à une opération.

— Géom. *Rectifier une courbe*, trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur.

= **Se rectifier**, v. pron. Être rectifié : *Les idées* SE RECTIFIENT *par la réflexion. Le jugement* SE RECTIFIE *par l'âge et l'expérience.* (Acad.) *Le goût* SE RECTIFIE *à mesure que l'art l'éclaire.* (Marm.)

RECTILIGNE, adj. des 2 g. (*rectus*, droit; *linea*, ligne; lat.) Pron. *rèk-ti-li-gn.* — Géom. Il se dit des figures terminées par des lignes droites : *Triangle* RECTILIGNE.

— Mécan. *Mouvement rectiligne*, mouvement en ligne droite.

— Bot. Qui est allongé en ligne droite et n'offre ni courbures ni sinuosités : *Anthères* RECTILIGNES. *Embryon* RECTILIGNE.

RECTITE, n. f. (*rectum.*) Pathol. Inflammation de l'intestin rectum.

RECTITUDE, n. f. (*rectus*, droit; lat.) Pron. *rèk-ti-tud.* — Conformité à la règle droite, aux vrais principes, à la saine raison : RECTITUDE *de principes.* RECTITUDE *du jugement. Il a autant de* RECTITUDE *dans l'esprit que de droiture dans le cœur.* (Ac.) *La religion découvre à l'homme l'idée du vrai et du bien, l'idée de la droiture, de la* RECTITUDE *suprême.* (Dupanl.)

Mais cette *rectitude*
Que vous voulez en tout avec exactitude...
La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez? (Mol.)

RECTO, n. m. (m. lat. *droit.*) Pron. *rèk-tô.* — Première page d'un feuillet; page du côté droit; il se dit par oppos. à *Verso*, qui est la seconde page : *Il faut refaire tout le* RECTO *de ce feuillet. Il est inscrit, enregistré folio 30,* RECTO. (Acad.)

RECTORAL, ALE, adj. Pron. *rèk-to-ral.* — Qui appartient au recteur : *La dignité* RECTORALE. *L'autorité* RECTORALE. (Acad.)

RECTORAT, n. m. Pron. *rèk-to-ra.* — Charge, office, dignité du recteur : *Il aspirait au* RECTORAT. (Acad.)

— Temps durant lequel on exerce cette charge : *Pendant son* RECTORAT. *Dans le commencement de son* RECTORAT. (Acad.)

— Charge de supérieur dans les maisons religieuses.

RECTRICE, adj. et n. f. Pron. *rèk-triss.* — Zool. Il se dit de chacune des plumes de la queue d'un oiseau.

RECTUM, n. m. (*rectum*, droit; lat.) Pron. *rèk-tom.* — Anat. Dernier des trois gros intestins, celui qui aboutit à l'anus, ainsi appelé à cause de sa direction presque droite : *Dans les animaux le* RECTUM *est plus large que le colon.* (Buff.) *La colique, la fréquence des déjections et le ténesme sont les signes propres de l'inflammation muqueuse du colon et du* RECTUM. (Brouss.) *On a voulu être éloquent en parlant de la veine cave et de l'intestin* RECTUM. (Biot.)

REÇU, UE, part. pass. du v. Recevoir : *Dorimène est une femme sans cérémonie, chez qui tous les honnêtes gens sont bien* REÇUS. (Campistr.) *J'allai dans deux ou trois autres maisons, j'y fus* REÇU *avec aussi peu de cérémonie.* (Dest.) *Le vrai a besoin d'emprunter la figure du faux pour être agréablement* REÇU. (Fonten.)

— Installé, agréé avec le cérémonial ordinaire : *Il a été* REÇU *docteur depuis peu. Cet apprenti venait d'être* REÇU *maître.*

— Établi, consacré : *Les usages* REÇUS. *Les maximes* REÇUES. (Acad.)

Tout se donne au dehors, aujourd'hui c'est *reçu*,
Et l'homme doit briller, s'il veut être aperçu. (Étienne.)

— Fam. Admir. *Ne serais-je pas reçu à supposer?*

n'est-il pas reçu à dire ? n'ai-je pas le droit de supposer ? n'est-il pas autorisé à dire : *Qu'il me soit permis de faire encore parler un moment Newton.* N'EST-IL PAS REÇU À DIRE : *Je suis dans un cas bien différent des anciens ?* (Volt.)

REÇU, n. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnait avoir reçu une somme : *Il prétend que je ne l'ai pas payé, mais j'ai son* REÇU. (Acad.) *Les divers* REÇUS *devaient être réciproquement réunis.* (Beaum.)

— Écrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose : *Je vous donnerai un* REÇU *de ce billet. Ce commissionnaire m'a demandé un* REÇU *de la lettre, du paquet qu'il m'apportait.* (Acad.)

RECUEIL, n. m. Pron. *re-keu-y.* — Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de pièces de musique, d'estampes, etc. : RECUEIL *de charte, de pièces d'éloquence, de morceau de musique. Il va faire imprimer le* RECUEIL *de ses œuvres. Faire des* RECUEILS. RECUEIL *d'estampes.* (Acad.) *Tout cela ne fait qu'un petit* RECUEIL *peu considérable.* (La F.) *Le* RECUEIL *de Villon offre la première image nette et populaire de notre poésie.* (Nisard.) *Que puis-je vous offrir... ? Serait-ce un faible* RECUEIL *de poésies, qu'une témérité heureuse et quelque adroite imitation des anciens ont fait valoir.* (Boil.)

RECUEILLAGE, n. m. Admin. Action de recueillir ; emmagasinage : *Il est des ports qui sont spécialement affectés à Paris au* RECUEILLAGE *des marchandises.*

RECUEILLEMENT, n. m. Pron. *re-keu-y-man.* — Action de se recueillir ; état d'une personne qui se recueille : *Le* RECUEILLEMENT *des sens. Le* RECUEILLEMENT *de l'esprit. Le* RECUEILLEMENT *est nécessaire à la prière.* (Acad.) *Il règne dans l'église du Saint-Sépulcre une obscurité favorable à la piété et au* RECUEILLEMENT *de l'âme.* (Chateaubr.) *La voix de l'orateur chrétien retentit dans l'étendue d'une enceinte sacrée et dans le silence d'un* RECUEILLEMENT *universel.* (La Harpe.)

RECUEILLI, IE, part. pass. du v. Recueillir : *Ces notions qui n'ont encore été* RECUEILLIES *dans aucun ouvrage vous paraîtront frivoles.* (Barthel.)

— Fig. Sérieux : *C'est un homme très-*RECUEILLI. (Acad.) *Une beauté grave, sereine et* RECUEILLIE. (Lam.)

RECUEILLIR, v. tr. ou act. irrég. 2ᵉ conj. (*re*, et *cueillir.*) Pron. *re-keu-yir* — (*Je recueille, nous recueillons ; je recueillais, nous recueillions ; je recueillis, nous recueillîmes ; je recueillerai, nous recueillerons ; je recueillerais, nous recueillerions ; recueille, recueillons ; que je recueille, que nous recueillions ; que je recueillisse, que nous recueillissions ; recueillant ; recueilli, ie.*) Amasser, faire la récolte des fruits d'une terre ; les serrer : *On* A RECUEILLI *beaucoup de blé, de vin, d'avoine, de foin, de fruits cette année.* (Acad.)

— Fig. et par anal. *Les lois tyranniques sèment la haine et* RECUEILLENT *la révolte* (De Ségur.)

— Absol. *Je trouve plus de plaisir à labourer, à semer, à planter, à* RECUEILLIR *qu'à faire des tragédies.* (Volt.)

— Fig. *Recueillir du fruit de quelque chose*, en tirer de l'utilité, du profit : *Il n'*A RECUEILLI AUCUN FRUIT *de ses travaux.* (Acad.)

— Fig. Recevoir par voie d'hérédité : RECUEILLIR *un héritage. Il* A RECUEILLI *depuis peu une grande succession.* (Acad.)

— Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées : RECUEILLIR *les débris d'un naufrage.* RECUEILLIR *les débris d'une armée.* (Acad.)

— Fig. et mor. *C'est un homme qui s'amuse à* RECUEILLIR *tous les bruits de ville, toutes sortes de nouvelles. Il* A RECUEILLI *beaucoup de faits pour l'histoire dont il s'occupe.* (Acad.)

— *Recueillir les voix, les suffrages*, prendre les voix, les suffrages, les opinions des membres d'une assemblée.

On n'a pas eu le temps de *recueillir les voix.* (C. Del.)

— *Recueillir ses esprits, ses idées*, rappeler ses esprits, ses idées, son attention, afin de s'appliquer à l'examen de quelque chose : *On lui a donné le temps de* RECUEILLIR *ses esprits. Laissez-moi* RECUEILLIR *mes idées.* (Acad.)

— *Recueillir ses forces*, les rassembler pour les porter toutes sur quelque point, qui exige toute la vigueur dont on est capable.

— Compiler, réunir en un corps ce qui est épars dans un auteur, dans plusieurs auteurs : *Il* A RECUEILLI *tout ce qu'il y avait de plus beau sujet dans les meilleurs ouvrages.* RECUEILLIR *des sentences, des apophthegmes, des bons mots, des exemples, etc.* (Acad.)

— Recevoir ce qui tombe, ce qui découle : RECUEILLIR *de la gomme, de la résine, du baume, de l'encens, de la manne.* RECUEILLIR *le suc d'une plante.* RECUEILLIR *l'eau.* (Acad.)

— Par anal. *C'est moi qui* AI RECUEILLI *ses derniers soupirs. Je* RECUEILLAIS *ses moindres discours, et ils se gravaient dans ma mémoire.* (Acad.)

— Inférer, tirer quelque induction : *Voilà tout ce que j'ai pu* RECUEILLIR *de l'entretien que j'ai eu avec lui. Je n'ai pu rien* RECUEILLIR *de tout le grand discours qu'il nous a fait.* (Acad.)

— Bien recevoir chez soi ceux qui sont dans le besoin : *Il* RECUEILLE *charitablement les passants chez lui. Il* RECUEILLAIT *les pèlerins, les religieux, etc. Il l'*A RECUEILLI *dans son malheur.* (Acad.)

— Construct. Raccorder une reprise en sous-œuvre d'un mur.

= **Se recueillir**, v. pron. Être, devoir être recueilli : *Les fruits* SE RECUEILLENT *à l'automne.*

— Concentrer toute son attention sur une seule chose : *J'ai besoin de* ME RECUEILLIR. SE RECUEILLIR *au dedans de soi, en soi-même.* (Acad.)

— Mystiq. Détacher son esprit des objets de la terre, et le ramener en soi, pour se livrer à la méditation religieuse, à de pieuses contemplations : *Chaque jour elle va dans son oratoire, et y passe quelque temps à* SE RECUEILLIR. (Acad.)

RECUEILLOIR, n. m. Pron. *re-keu-ioar.* — Techn. Morceau de bois qui sert à peloter la ficelle ou la corde.

RECUIRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*re*, et *cuire.*) (*Je recuis, tu recuis, il recuit, nous recuisons, vous recuisez, ils recuisent ; je recuisais, nous recuisions ; je recuisis, nous recuisîmes ; je recuirai, nous recuirons ; je recuirais, nous recuirions ; recuis, recuisons, recuisez ; que je recuise, que nous recuisions ; que je recuisisse, que nous recuisissions ; recuisant, recuit, ite.*) Cuire de nouveau : *Il faut* RECUIRE *ces confitures :* RECUIRE *du pain.* RECUIRE *de la brique, des métaux.* (Acad.)

— Techn. Remettre un ouvrage au feu pour lui donner une plus grande solidité, ou une plus grande perfection. *On* RECUIT *le verre soufflé et façonné, pour éviter qu'il ne se fende. On* RECUIT *le fer forgé pour le convertir en acier. On* RECUIT *les limes, les burins, etc., après les avoir trempés.* (Acad.)

RECUISSON, n. f. Techn. Action de recuire.

— Action de chauffer les glaces au plus grand feu possible. || Refroidissement gradué et insensible des glaces.

RECUIT, ITE, part. pass. du v. Recuire.

— Extrêmement cuit : *Cela est cuit et* RECUIT.

— Méd. En parl. des humeurs, des matières, Durci, épaissi, échauffé : *Des humeurs* RECUITES. *Des matières* RECUITES *dans l'estomac. De la bile* RECUITE. (Acad.)

RECUIT, n. m. Techn. Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal faite.

— Fond. Opération de recuire quelque ouvrage : *Le fer forgé se convertit en acier par un* RECUIT. (Acad.) *Le* RECUIT *a pour but de rendre aux pièces de métal une partie de la ténacité que la trempe leur a fait perdre.*

RECUITE, n. f. Art culin. Sorte de fromage que l'on fabrique en Italie.

— Peint. Opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce de verre ou d'émail à l'action du feu : *La* RECUITE *de la porcelaine y fixe les couleurs.* (Ac.)

— Techn. Action de remettre les métaux au feu.

RECUITEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui recuit les métaux.

RECUL, n. m. Pron. *re-kull.* — Mouvement d'une chose qui recule ; et particul. Mouvement d'un canon par son arrière, après l'explosion de la charge : *Le* RECUL *d'une seule pièce ferait crouler tous ces vieux créneaux.* (Chateaubr.)

— Techn. *Échappement à recul*, celui qui fait reculer la roue de rencontre.

— Fig. État de ce qui rétrograde.

RECULADE, n. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent : *Les* RECULADES *sont dangereuses pour les voitures et pour les gens de pied.* (Acad.) *C'étaient des* RECULADES *de deux mille carrosses en trois files.* (Volt.)

— Mouvement en arrière de ceux qui se sont trop avancés : *La foule grossissait, avançait, la garde lui a fait faire une* RECULADE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il s'était engagé trop avant dans cette affaire, il a été obligé de faire une* RECULADE. *Il n'est arrivé à son but qu'après bien des* RECULADES. *Une honteuse* RECULADE. (Acad.)

RECULÉ, ÉE, part. pass. du v. Reculer : *Nos frontières* RECULÉES *semblent éloigner de nous la guerre pour toujours.* (Mass.)

— Fig. *Être bien reculé*, être bien moins avancé que les autres : *Cette nation est encore bien* RECULÉE. (Acad.)

— Éloigné, lointain : *Il loge dans le quartier de la ville le plus* RECULÉ. *Un pays, un peuple* RECULÉ *à l'extrémité de l'Asie. Les temps les plus* RECULÉS. *L'antiquité la plus* RECULÉE. (Acad.) *Votre nom passera à la postérité la plus* RECULÉE. (Rayn.)

Quel pays *reculé* le cache à mes bienfaits ? (Rac.)

RECULÉE, n. f. Fam. Il ne s'emploie que dans cette locut. : *Feu de reculée*, grand feu qui oblige à se reculer : *Ils ont été chercher du bois et du charbon dans la cave, et ils font des* FEUX DE RECULÉE. (Danc.)

RECULEMENT, n. m. Pron. *re-kul-man.* — Action de reculer : *Le* RECULEMENT *d'un carrosse, d'une charrette.* (Acad.)

— Par anal. *Il obtint le* RECULEMENT *des douanes jusqu'à l'extrême frontière.* (Mign.)

— Construct. Différence qu'il y a entre deux lignes divergentes.

— Techn. Pièce du harnais d'un cheval de trait, qui sert à le soutenir quand il recule ou descend.

RECULER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*re*, en arrière, et *culus*, derrière ; lat.) Pron. *re-ku-lé.* — Tirer ou pousser en arrière : RECULEZ *un peu votre chaise.* RECULEZ *la table.* RECULEZ *cet enfant du feu, de peur qu'il ne se brûle.* (Acad.)

— *Reculer une muraille, une haie, un fossé*, les reporter plus loin.

— Fig. Reculer les bornes, les frontières d'un État, accroître le territoire de cet État : *L'abondance embellit le dedans du royaume, tandis que la valeur* RECULE *les frontières.* (Mass.)

— Fig. Éloigner quelqu'un du but qu'il se propose : *Pour placer ses protégés, il* RECULE *les hommes qui ont le plus de droits à l'avancement.* (Acad.)

— Par anal. Retarder l'exécution, l'accomplissement : *Il* A RECULÉ *ses payements de six mois. Cet événement* A *fort* RECULÉ *ses desseins, ses affaires, l'*A *fort* RECULÉ.

J'avance des malheurs que je puis *reculer.* (Rac.)

— V. intr. Aller en arrière ; *Faites* RECULER *cette voiture. Comment voulez-vous qu'il* RECULE ? *Faites* RECULER *tout le monde.*

Recule, ils t'ont appris ce funeste chemin. (Rac.)

— Par anal. Se retirer :

Le flot qui l'apporta *recule* épouvanté. (Rac.)

— Fig. Il se dit aussi des affaires et des personnes : *Vos affaires* RECULENT *au lieu d'avancer. Souvent c'est* RECULER *que de ne point avancer. Il est trop avancé pour* RECULER. (Acad.) *C'est une faiblesse de n'oser* RECULER *quand on sent qu'on nous a fait faire une fausse démarche !* (Mass.) *Après avoir fait ce pas, il serait triste de* RECULER. (Volt.) *On crut qu'il n'y avait plus moyen de* RECULER. (Pelisson.) *Comment, vous* RECULEZ ! *Pied ferme, morbleu, pied ferme !* (Mol.)

Je ne puis *reculer* sans mentir à ma vie. (C. Del.)

— *Il ne recule jamais, on ne l'a jamais vu reculer*, se dit d'un homme très-brave ; et, fig., d'un homme qui soutient avec fermeté ses droits, ses opinions.

— Prov. et fig. *Reculer pour mieux sauter*, céder temporiser, pour mieux prendre ses avantages.

— Fig. Différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous : *Je voudrais qu'il me rendît ses comptes, mais il* RECULE *toujours. J'ai beau le presser de faire ce qu'il m'a promis, il* RECULE *toujours. Il n'y a plus moyen de* RECULER. *Quelque proposition que vous lui fassiez, il est homme à ne pas* RECULER. (Acad.)

— Fam. *Il ne recule à rien*, se dit d'un homme qui ne craint point le travail, qui se prête à tout ce qu'on exige de lui.

= **Se reculer**, v. pron. Se tirer en arrière : RECULEZ-VOUS *de là. Il* SE RECULA *du feu. Il* SE RECULA *bien loin d'eux.* (Acad.)

RECULER, n. m. Techn. Lime à l'usage de l'horloger.

RECULONS (A), loc. adv. Pron. *a-re-ku-lon.* — En reculant ; en allant en arrière : *Les écrevisses vont* À RECULONS. (Acad.)

Les sages quelquefois, ainsi que l'écrevisse,
Marchent *à reculons*. (La F.)

— Fig. et fam. *Cette affaire marche à reculons*, au lieu d'avancer vers sa fin, vers son terme, elle s'en éloigne.

RÉCUPÉRABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut récupérer.

RÉCUPÉRATION, n. f. Pron. *ré-ku-pé-ra-cion.* — Didact. Action de recouvrer.

RÉCUPÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Récupérer : *Nos avances sont enfin* RÉCUPÉRÉES. (Acad.)

RÉCUPÉRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*recuperare*; lat., m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *récupér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*, seulement : *je récupère; tu récupères, ils recupèrent.* — Recouvrer : *Je n'ai jamais pu* RÉCUPÉRER *mes déboursés dans cette affaire.* (Acad.) *Il arrive un point dans la vie où l'on ne peut plus ni perdre ni* RÉCUPÉRER; *alors il faut mourir.* (Kératry.)

= **Se récupérer**, v. pron. Se dédommager de quelque perte : SE RÉCUPÉRER *de ses pertes.* (Acad.)

— Absol. dans le m. sens : *Il avait fait quelques pertes, mais il parvint à* SE RÉCUPÉRER. (Acad.)

RÉCURAGE, n. m. Agric. Action de récurer.

— Techn. Chambre où l'on rince les feuilles de fer à blanchir.

RÉCURÉ, ÉE, part. pass. du v. Récurer : *Ustensile* RÉCURÉ.

RÉCURER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*re*, et *curer*; lat.) Agric. Donner un troisième labour à la vigne. || V. ÉCURER.

RÉCURRENCE, n. f. Pron. *ré-kur-ranss.* — Didact. Caractère de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT, ENTE, adj. (*recurrens*, qui revient sur ses pas; lat.) Anat. Qui semble remonter vers la partie qui lui donne naissance : *Nerf* RÉCURRENT. *Artère* RÉCURRENTE.

— Philol. *Vers récurrent*, vers qui, lu à rebours, offre les mêmes mots, le même sens, que de l'autre côté.

— Substantiv. Anat. *La* RÉCURRENTE *radiale. La* RÉCURRENTE *cubitale.*

RÉCUSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être récusé : *Ce juge est parent de ma partie, est intéressé dans la cause, il est* RÉCUSABLE. *Témoin* RÉCUSABLE. (Acad.)

— Fam. A qui on est dispensé d'ajouter foi : *Vous avez beau assurer ce fait, on ne vous croira point, vous êtes* RÉCUSABLE. (Acad.)

— Par anal. *Témoignage* RÉCUSABLE. *Autorité* RÉCUSABLE. (Acad.)

RÉCUSATION, n. f. Pron. *ré-ku-za-cion.* — Action par laquel on récuse : *Causes de* RÉCUSATION.

— Jurispr. *Récusation des juges*, droit accordé en certains cas aux parties, de demander qu'un juge s'abstienne de connaître d'un procès qui lui est régulièrement déféré : *Le code détermine les cas et les modes de* RÉCUSATION *des juges.*

RÉCUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Récuser : *Juge* RÉCUSÉ. *Temoignage* RÉCUSÉ.

RÉCUSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*recusare*, refuser de recevoir; lat.) Refuser de soumettre sa cause à la connaissance et à la décision d'un juge, dont on suppose l'impartialité : *Ce conseiller est parent de ma partie, je le* RÉCUSE. RÉCUSER *un juré.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. d'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer : *Il* RÉCUSA *les témoins qu'on lui confrontait, les experts qu'on avait nommés.* (Acad.)

— Par extens. Ne pas admettre l'autorité ou le témoignage de quelqu'un : *Je* RÉCUSE *l'homme que vous dites, il ne sait rien de cette affaire. Je le* RÉCUSE *en pareille matière.* (Acad.)

— Par anal. : *Je* RÉCUSE *votre témoignage. Je* RÉCUSE *l'autorité d'un historien qui manque de véracité et de critique.* (Acad.) *La prévention et la flatterie sont suspectes, je les* RÉCUSE. (La Br.)

Mes victoires, passons, je les laisse en arrière ;
Mon règne devant vous, pour vous imposer moins,
Récuse en sa faveur ces glorieux témoins. (C. Del.)

= **Se récuser**, v. pron. *Ce juge* SE RÉCUSA *lui-même. Quand il s'agit de prononcer sur de telles questions, je* ME RÉCUSE. (Acad.)

RÉDACTEUR, n. (*redactus*, de *redigere*, rédiger; lat.) Pron. *ré-dak-teur.* — Celui, celle qui rédige : *Le* RÉDACTEUR *d'un acte, d'un traité, d'un procès-verbal.* RÉDACTEUR *en chef.*

RÉDACTION, n. f. Pron. *ré-dak-cion.* — Action par laquelle on rédige; résultat de cette action : *La* RÉDACTION *d'un acte, d'un traité, d'un arrêt, d'une loi. On approuva la* RÉDACTION. *Un vice de* RÉDACTION. *Une mauvaise* RÉDACTION. (Acad.)

— Ensemble des rédacteurs : *Il appartient à la* RÉDACTION *de ce journal.*

— Salle où travaillent les rédacteurs d'un ouvrage; *De midi à quatre heures il travaille à la* RÉDACTION.

REDAN, n. m. Archit. Ressaut ménagé de distance en distance, dans la construction d'un mur sur un terrain en pente : *Un mur construit par* REDANS. (Acad.)

— Par analog. *A chaque* REDAN *du rocher croissaient des touffes de chênes nains, des bois et des lauriers-roses.* (Chateaub.)

— Fortif. Lignes, faces qui forment des angles saillants et rentrants, de manière à se flanquer réciproquement.

— Mar. Entaille à dent des pièces d'assemblage.

— Techn. Gradin d'un banc d'ardoise en exploitation.

RÉDARGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rédarguer.

RÉDARGUER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ré-dar-gu-é.* — Reprendre, réprimander, blâmer : *On l'a bien* RÉDARGUÉ. *Il n'y a rien à* RÉDARGUER *dans cet ouvrage, dans cette procédure.* (Acad.) || Vieux.

REDDITION, n. f. Pron. *rèd-di-cion.* — Guerr. Action de rendre une place, de la remettre entre les mains des assiégeants : *On n'a point encore eu de nouvelles de la* REDDITION *de cette place, de cette forteresse.* (Acad.) *J'espère que la* REDDITION *du château de Namur suivra de près celle de la ville.* (Rac.)

— Fin. Présentation d'un compte pour qu'il soit examiné, arrêté : *On ne peut savoir s'il est redevable, qu'après la* REDDITION *de son compte.* (Acad.)

REDÉFAIRE, v. tr. ou act. 1^re conj. irrég. Pron. *re-dé-fèr.* — Défaire de nouveau : *J'ai défait et* REDÉFAIT *vingt fois cet ouvrage.* (Acad.)

REDÉFAIT, AITE, part. pass. du v. Redéfaire.

REDEMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Redemander.

REDEMANDER, v. tr. ou act. 1^re conj. Demander de nouveau : *Vous m'avez demandé cela, pourquoi me le* REDEMANDEZ-*vous?* (Acad.) REDEMANDEZ *au repentir la robe de l'innocence; c'est lui qui l'a trouvée, et qui la rend à ceux qui l'ont perdue.* (Chateaubr.)

— Demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné, ce qu'on lui a prêté : *Rendez-lui ses meubles, il vous les* REDEMANDE. (Acad.)

= **Se redemander**, v. pron. Être redemandé : *Les dons ne peuvent* SE REDEMANDER *sans nécessité.* (Ch. Nod.)

RÉDEMPTEUR, n. m. Pron. *ré-danp-teur.* — Myst. Celui qui rachète; il se dit de Jésus-Christ, qui a racheté les hommes par son sang : *Le* RÉDEMPTEUR *du genre humain. Notre-Seigneur et* RÉDEMPTEUR. (Ac.)

RÉDEMPTION, n. f. (*redemptio*; lat., m. sign.) Pron. *re-danp-cion.* — Rachat; et particul. Rachat du genre humain par Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Le Fils de Dieu a opéré notre* RÉDEMPTION. *Dieu a envoyé ici-bas son Fils, pour la* RÉDEMPTION *des hommes.* (Acad.) *L'homme est une énigme dont la chute originelle donne le premier mot, et la* RÉDEMPTION *le dernier.* (Nicolas.) *Le mystère de la* RÉDEMPTION *est le centre où viennent aboutir toutes les parties de la religion.* (De la Luzerne.)

— *Rédemption de captifs*, rachat de captifs chrétien au pouvoir des infidèles : *Des religieux partirent pour aller à Tunis, à Tripoli, travailler à la* RÉDEMPTION *des captifs.* (Acad.)

REDESCENDRE, v. intr. ou neut. 4^e conj. Descendre de nouveau : *Il est remonté dans sa chambre, il va* REDESCENDRE. *Le baromètre* REDESCEND. (Acad.) *Rome chrétienne* REDESCEND *peu à peu dans les catacombes d'où elle est sortie.* (Chateaubr.)

— Fig. Descendre après s'être élevé : *Quiconque veut être homme doit savoir* REDESCENDRE. (J.-J. R.) *Il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour* REDESCENDRE *que pour continuer de s'élever.* (Fonten.)

— Transitiv. Oter de nouveau d'un lieu élevé : REDESCENDEZ *ce tableau.* (Acad.)

REDESCENDU, UE, part. pass. du v. Redescendre : *Tableau* REDESCENDU.

REDEVABLE, adj. des 2 g. Qui n'a pas tout payé; qui est reliquataire après un compte rendu : *Tous payements déduits, il s'est trouvé* REDEVABLE *de telle somme. Tout compte fait, il lui est* REDEVABLE *de tant.* (Acad.)

— Il se dit aussi des débiteurs : *Il m'est* REDEVABLE *de six cents francs que je lui ai prêtés. Vous m'êtes* REDEVABLE *de la rente et des arrérages.* (Acad.)

— Fig. et mor. Qui a obligation à quelqu'un : *Plus on est grand, plus on est* REDEVABLE *au public.* (Mass.) *Il m'a rendu mille bons offices, je lui en suis* REDEVABLE. (Acad.) *On est* REDEVABLE *à la religion des trois chefs-d'œuvre de l'architecture moderne.* (Chateaub.) *Tout citoyen est* REDEVABLE *à la patrie de ses talents et de la manière de les employer.* (D'Alemb.) *Nous ne sommes point* REDEVABLES *à celui dont nous recevons un bienfait par contrainte.* (Corn.)

Je suis fort *redevable* à cet amour de père. (Mol.)

A regret je l'accable,
Et mon cœur envers lui se connaît *redevable.* (Saurin.)

— Substantiv. Celui, celle qui n'a pas tout payé, qui redoit sur un compte ou à quelque titre que ce soit : *Assigner, contraindre les* REDEVABLES. *Je suis votre* REDEVABLE. (Acad.)

REDEVANCE, n. f. Rente foncière, somme que l'on doit payer ou acquitter en totalité, ou par parties, à des termes fixes : REDEVANCE *annuelle.* REDEVANCE *en blé.* REDEVANCE *en argent. Être chargé d'une* REDEVANCE. (Acad.)

REDEVANCIER, IÈRE, n. Personne obligée à une redevance, à des redevances : *Voilà tous mes* REDEVANCIERS. *C'est une de mes* REDEVANCIÈRES. (Acad.)

REDEVENIR, v. intr. ou neut. irrég. 2^e conj. (*re*, et *devenir.*) Il se conj. avec l'aux. *être* dans ses temps composés. — Devenir de nouveau; recommencer à être ce qu'on était auparavant : *Il* REDEVINT *aussi puissant que jamais.* (Acad.) *Qu'une fois les femmes* REDEVIENNENT *mères, et les hommes* REDEVIENDRONT *pères et maris.* (J.-J. Rouss.)

= **Gramm.** Fénelon l'a employé impropr. dans le sens de revenir : *Il veut être seul, et ne peut supporter la solitude. Il* REDEVIENT *à la compagnie, et s'aigrit contre elle.* (Le Fantasque.)

REDEVENU, UE, part. pass. du v. Redevenir : *Le ciel* REDEVENU *serein, nous nous mîmes en route.*

REDEVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3^e conj. (*re*, et *devoir.*) Pron. *re-de-voar.* — Être en reste, devoir après un compte fait : *Vous me* REDEVEZ *tant.* (Acad.)

RÉDHIBITION, n. f. Pron. *ré-di-bi-cion.* — Jurispr. Action attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente.

RÉDHIBITOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-di-bi-toar.* — Jurispr. Qui peut opérer la rédhibition : *Action* RÉDHIBITOIRE. *Cas* RÉDHIBITOIRE. *La pousse, la morve et la courbature sont des cas* RÉDHIBITOIRES *pour la vente d'un cheval.* (Acad.)

RÉDIGÉ, ÉE, part. pass. du v. Rédiger.

RÉDIGER, v. tr. ou act. 1^re conj. — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *rédig* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous redigeons, il redigea*, etc.) Exposer par écrit, en bon ordre, dans un style clair, des lois, des règlements, des résolutions prises dans une assemblée, les matériaux d'un ouvrage, etc. — *Justinien fit* RÉDIGER *le droit romain par Tribonien.* RÉDIGER *les délibérations d'une assemblée.* RÉDIGER *un mémoire, une consultation.* (Acad.)

Je suis bientôt au point de *rédiger* en stances
Des bergers du Lignon tous les galants propos.
(Desmahis.)

— *Rédiger en journal*, présider à la rédaction et à la disposition des différents articles.

— Réduire en peu de paroles un discours, un récit, un ouvrage fort étendu : *On peut* RÉDIGER *en une page tout ce qu'il a dit, écrit sur ce sujet.* (Acad.)

= **Se rédiger**, v. pron. Être rédigé : *Les lois ne peuvent* SE RÉDIGER *trop clairement.* (Ch. Nod.)

RÉDIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Rédimer.

RÉDIMER (SE), v. pron. 1^re conj. Se racheter, se délivrer, en parl. des poursuites judiciaires et des vexations exercées contre quelqu'un : *Il lui en a coûté tant pour* SE RÉDIMER *des poursuites qu'on lui faisait.* (Acad.) *Le sacrifice humain se rencontre chez tous les peuples, comme s'ils avaient tous senti qu'ils se devaient* RÉDIMER. (Chateaub.)

REDINGOTE, n. f. (*reding*, en allant à cheval, *coat*, habit; angl.) Pron. *re-dain-gott.* — Espèce de vêtement plus long et plus large qu'un habit, et dont on se sert principalement comme d'un surtout, dans les temps froids ou pluvieux : *Une* REDINGOTE *de drap, de bouracan.* (Acad.)

REDIRE, v. tr. ou act. irrég. 4^e conj. (*re*, formé de *renuo*, lat. de nouveau, et *dire.*) Pron. *re-dir.* (*Je redis, tu redis, il redit, nous redisons, vous redites, ils redisent; je redisais, nous redisions; je redis, nous redîmes; je redirai; je redirais; redis, redisons, redites; que je redise, que nous redisions; que je redisse, que nous redissions; redisant; redit, ite.*) Répéter, dire une même chose plusieurs fois : *Vous* REDITES *toujours la même chose.* (Acad.) *Les pères racontèrent à leurs enfants le bonheur qu'ils eurent de vivre sous un bon maître; ceux-ci le* REDIRONT *à leurs neveux.* (Mass.) *Les valets sont tout oreilles pour écouter ce qu'on dit, et tout langue pour aller* REDIRE *ce qu'ils ont ouï.* (Brueys.)

— Répéter ce qu'un autre a dit, ou chanté : *Ce perroquet* REDIT *nettement tout ce qu'on lui apprend. Cet écho* REDIT *nettement quatre syllabes.* (Acad.) *Le rossignol charme toujours; s'il* REDIT *quelque passage, ce passage est animé d'un accent nouveau.* (Buff.) *Un peuple immense se réunissait pour* REDIRE *ces chants.* (Villem.)

— Révéler ce qu'on a appris de quelqu'un en confidence : *Il va* REDIRE *tout ce qu'on lui dit.* (Acad.)

— Poétiq. Raconter, narrer :

L'un *redit* ses combats, un autre ses procès. (Del.)

— Reprendre, blâmer, censurer; en ce sens, il ne s'emploie qu'à l'infin. : Je n'ai rien trouvé à REDIRE dans cet ouvrage. Il n'y a rien à REDIRE à sa conduite. On trouve à REDIRE que vous ayez fait cela. (Acad.) Chacun trouve à REDIRE en autrui ce qu'on trouve à REDIRE en lui. (La Rochef.)

Madame assurément n'y voit rien à *redire*. (Em. Augier.)

— Il se dit particul. d'un compte, d'une appréciation inexacte, infidèle : Il y a beaucoup à REDIRE à ce compte. Il y aurait quelque chose à REDIRE à ces calculs, dans ces calculs. (Acad.)

= **Se redire**, v. pron. Être redit : Les vérités utiles ne sauraient trop SE REDIRE. (Acad.)

REDISEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui répète habituellement et souvent les mêmes choses : Une vieille REDISEUSE. C'est un éternel REDISEUR de choses fatigantes. (Acad.) Les REDISEURS sont des sots qui prennent ceux qui les écoutent pour des sots. (Dider.)

— Celui, celle qui va répétant par indiscrétion et dans une intention malveillante ce qu'il a entendu dire : Ne parlez pas devant cet homme, c'est un REDISEUR. (Acad.) || Peu usité.

REDIT, ITE, part. pass. du v. Redire.

REDITE, n. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite : Il faut éviter les REDITES. Tomber dans des REDITES continuelles. (Acad.) Pourquoi m'obliger à des REDITES? (Mol.) Tant de relations apprennent ce qui s'est passé, que ce serait une REDITE superflue. (La Rochef.) Je crains de vous fatiguer par des REDITES ennuyeuses. (Dest.) La plupart des bons mots sont des REDITES. (Volt.)

RÉDONDANCE, n. f. (redundantia, action de rebondir; lat.) Littér. Superfluité de paroles dans un discours : La RÉDONDANCE rend le style faible et languissant. Les RÉDONDANCES sont toujours ennuyeuses. (Acad.) La RÉDONDANCE est une stérile abondance de paroles qui ne fait que nuire à la netteté du discours. (Ch. Nod.) Que trouvons-nous dans ce discours? Longues périodes, oiseuses RÉDONDANCES. (Ch. de Rémus.)

— Méd. Plénitude, surabondance des humeurs : RÉDONDANCE sanguine.

RÉDONDANT, ANTE, adj. Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit : Ce terme est RÉDONDANT. Cette clause est RÉDONDANTE. (Acad.)

— Fig. Littér. Où il y a beaucoup de rédondances : Un style RÉDONDANT d'épithètes. (Acad.) Des vers lâches, diffus, chargés de mots RÉDONDANTS qui déguisent le manque de force et de vigueur. (Marm.)

RÉDONDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Littér. Être superflu; surabonder dans un discours, dans un écrit : Cette épithète RÉDONDE. (Acad.)

— Être rempli de : Ce livre RÉDONDE de citations. (Acad.) || Peu usité.

REDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Redonner.

REDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner de nouveau la même chose : J'avais rendu cette maison à mon père, il me l'A REDONNÉE. (Acad.)

— Rendre, restituer : Il A REDONNÉ à ce tableau son premier éclat, sa première fraîcheur, en le nettoyant. (Acad.)

— Donner même pour la première fois une chose qu'avait déjà eue celui à qui on la donne : Sa présence REDONNA du courage aux troupes. Il m'A REDONNÉ l'espérance. (Acad.) La plus petite lueur de soulagement REDONNE aux malheureux la sérénité et l'allégresse. (Mass.)

Va donc lui *redonner* et le calme et la joie. (Regn.)

— Par exagérat. Ce remède m'a redonné la vie, il a rétabli ma santé dans un moment où j'étais en grand danger de mourir.

— Véner. Redonner un cerf aux chiens, le relancer.

— Intransitiv. Se livrer, s'abandonner de nouveau à quelque chose : Il paraissait vouloir devenir économe, le voilà qui REDONNE dans les folles dépenses. (Acad.)

— Guerr. Revenir à la charge : L'infanterie, qui avait été rompue à la première charge, se rallia et REDONNA avec un nouveau courage. (Acad.)

— Fam. La pluie redonne de plus belle, elle redouble.

— Fauconn. Redonner à propos, se remettre sans peine à la poursuite d'un gibier.

= **Se redonner**, v. pron. Se remettre, se consacrer de nouveau à quelque chose : SE REDONNER au soin de ses affaires, aux affaires. (Acad.)

REDORÉ, ÉE, part. pass. du v. Redorer : Cadre REDORÉ.

REDORER, v. tr. ou act. 1re conj. Dorer de nouveau : Il faut faire REDORER ces chenets, ces chandeliers. (Acad.)

— Fig. et poétiq. Le soleil vient redorer les coteaux. Le poëte REDORE les renommées amies qui pâlissent; il ressuscite et crée le héros qu'on ignore. (Ste-Beuve.)

REDOUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Redoubler : Des applaudissements REDOUBLÉS. (Barthél.) On n'aperçoit autour de l'horizon qu'une longue file de nuages REDOUBLÉS. (B. de St P.)

— Art milit. Pas redoublé, pas qui se fait une fois plus vite que le pas ordinaire : Allez, marcher au PAS REDOUBLÉ. (Acad.)

— Littér. Rimes redoublées, certain nombre de rimes semblables qui se suivent.

— Mus. Intervalle redoublé, intervalle simple porté à son octave : La sixte REDOUBLÉE est une treizième.

REDOUBLEMENT, n. m. Accroissement, augmentation considérable : REDOUBLEMENT d'ennui, de douleur, de joie, de tendresse, etc. (Acad.) Les moments de crise produisent un REDOUBLEMENT de vie chez les hommes. (Chateaubr.) L'avarice n'est, comme les autres passions, qu'un REDOUBLEMENT de l'amour de soi. (Duclos.)

— Méd. Augmentation périodique ou irrégulière dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et particul. des fièvres : Avoir la fièvre continue avec REDOUBLEMENTS. Ce malade est dans son REDOUBLEMENT. Le REDOUBLEMENT commence à diminuer. Le REDOUBLEMENT l'a pris à telle heure, l'a quitté à telle heure. (Acad.)

— Gramm. gr. Répétition de la consonne initiale du radical devant l'augment, au parfait des verbes : L'augment et le REDOUBLEMENT. REDOUBLEMENT attique. (Acad.)

— Par anal. Il se dit de certaines répétitions qui se font dans la conjugaison de quelques verbes, même à d'autres temps.

REDOUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Réitérer; renouveler avec une sorte d'augmentation : Il faut REDOUBLER nos sollicitations. Il A REDOUBLÉ ses prières. REDOUBLER ses soins. REDOUBLER ses efforts. REDOUBLER ses cris. (Acad.)

Redoublez au Seigneur votre ardente prière. (Rac.)

— Augmenter beaucoup : Ce que vous lui avez dit A REDOUBLÉ son affliction. Ce trait REDOUBLE mon estime pour lui. La fièvre A REDOUBLÉ son mal de tête. Puisque ce remède ne lui a aucun bon effet, il faut en REDOUBLER la dose. (Acad.) Pourquoi nous occupons-nous toujours à REDOUBLER nos maux? (Volt.)

— Remettre une doublure : REDOUBLER une robe.

— Escr. Tirer plusieurs coups de suite sans se relever.

— Intransitiv. Augmenter : Le froid A REDOUBLÉ. Sa colère REDOUBLA à la vue de son ennemi. (Ac.)

— Redoubler de soins, augmenter ses soins. || Par anal. REDOUBLER de courage. Il faut REDOUBLER d'attention sur leur conduite. (Beaum.)

— Fam. Redoubler de jambes, marcher plus vite.

REDOUL, n. m. Herbe aux tanneurs, espèce de sumac qui fournit un tan très-actif.

REDOUTABLE, adj. des 2 g. Qui est fort à craindre : Un ennemi REDOUTABLE. Vous avez un concurrent REDOUTABLE. La colère de cet homme est REDOUTABLE. Il faut un long temps pour se procurer une armée REDOUTABLE. (Acad.) Hé! pour avoir été à la guerre, crois-tu qu'ils aient plus de courage, et qu'ils en soient plus REDOUTABLES? (Campistr.) Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, REDOUTABLE au vice par son équité. (Fléch.)

Hippolyte pour nous devient moins *redoutable*. (Rac.)
Je te plains de tomber dans ses mains *redoutables*. (Id.)
L'ambassadeur d'un roi m'est toujours *redoutable*. (Volt.)

REDOUTE, n. f. (ridotto, asile; ital.) Guerr. Petit fort construit en terre et en maçonnerie, et propre à recevoir de l'artillerie : Prendre une REDOUTE. Attaquer, enlever une REDOUTE. Une REDOUTE fraisée et palissadée. (Acad.) De chétives cabanes étaient entourées de petites REDOUTES en terre. (Volt.)

— Endroit public où l'on s'assemble pour jouer, pour danser : Aix-la-Chapelle est pour le touriste un pays de REDOUTES et de concerts. (V. Hugo.) Vivez doucement, dit l'Autriche à ses peuples, jouissez de la musique de vos REDOUTES et de vos jardins, dansez, et surtout raisonnez peu. (St-M. Girard.)

C'est, tous les jours, concert, bal, spectacle, *redoute*.
(Étienne.)

REDOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Redouter : Un prince REDOUTÉ. Voici l'instant REDOUTÉ. (Acad.)

Où donc est-il ce dieu si *redouté*!
Dont Israël nous vantait la puissance? (Rac.)

REDOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Craindre fort : REDOUTER quelqu'un. Un auteur doit REDOUTER les jugements du public. (Acad.) Les Suédois ne REDOUTÈRENT ni dangers ni fatigues. (Volt.) Ils REDOUTENT l'hiver; ils appréhendent de vivre. (La Br.) Quand on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, et qu'on n'offense point le ciel, on ne REDOUTE rien, ni pendant la vie, ni à la mort. (Volt.)

= **Se redouter**, v. pron. Être redouté, être à redouter.

— Se craindre soi-même : Le sage qui a étudié l'homme SE REDOUTE lui-même. (Ch. Nod.)

— Se redouter mutuellement : Des ennemis généreux s'estiment et ne SE REDOUTENT pas.

RÉDRE, n. m. Pêch. Grand filet qui sert à la pêche du hareng.

REDRESSAGE, n. m. Techn. Action de redresser.

REDRESSE, n. f. Mar. Cordage très-solide.

— Palans de redresse, appareils avec lesquels on redresse un bâtiment abattu en carène.

REDRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Redresser : Une statue REDRESSÉE.

— Fig. Remis dans la droite voie; corrigé :

Nos Français si souvent *redressés*
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés? (Mol.)

REDRESSEMENT, n. m. Action de redresser; effet de cette action : Le REDRESSEMENT d'un plancher, d'une règle faussée, d'une pièce de bois courbée. (Acad.)

— Fig. Le redressement d'un tort, d'un grief, la réparation d'un tort, d'une injustice : La peine est le REDRESSEMENT d'un désordre et l'expiation d'un mal. (Mignet.)

REDRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (re et dresser.) Rendre droite une chose qui l'avait été auparavant, ou qui devait l'être : REDRESSER une planche courbée. REDRESSER un bâton. REDRESSER la tête. On a donné un corps de baleine à cet enfant pour lui REDRESSER la taille. (Acad.)

— Fig. et mor. : REDRESSER le jugement, l'esprit, les idées, les inclinations de quelqu'un. (Acad.) Il aurait fallu des faits graves, pour REDRESSER l'opinion du premier consul et celle du public. (Thiers.)

— Redresser les griefs, réparer des injustices, réformer des abus.

— Anc. Redresser les torts, secourir les opprimés, réparer les torts qui leur ont été faits. || Il ne se dit plus aujourd'hui que fam. et ironiq.

— Élever, ériger de nouveau : REDRESSER une statue abattue, un monument renversé. (Acad.)

— Fig. Je me trompais dans mon raisonnement, vous m'AVEZ REDRESSÉ. Ce jeune homme était près de se perdre, des gens charitables l'ONT REDRESSÉ. (Acad.)

— Ironiq. Châtier, mortifier : Il faisait l'entendu, l'impertinent; mais on l'A REDRESSÉ, on l'A bien REDRESSÉ. (Acad.)

— Techn. Plier une peau en deux, et l'étirer pour effacer les plis.

= **Se redresser**, v. pron. Être redressé : Un arbre SE REDRESSE après avoir été courbé avec effort. (Acad.)

— Se relever, se tenir droit : REDRESSEZ-VOUS. (Acad.)

— Fig. Se redresser, commencer à se redresser, se donner une attitude fière, orgueilleuse.

REDRESSEUR, n. m. Pron. re-drè-ceur. — Celui qui redresse.

— Anc. Redresseur de torts, chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence : C'était un grand REDRESSEUR DE TORTS. (Acad.)

— Fam. et ironiq. Homme qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait, de vouloir réformer, corriger les autres : Il pense qu'il ne faut point résister à ceux qui disposent des biens et des dignités, ni se faire contre eux le champion des faibles, ni le REDRESSEUR des torts, ni l'ennemi des abus. (Andrieux.)

— Par anal.

Le bel air que celui d'un *redresseur* d'abus,
Toujours bouffi d'orgueil et rouge de colère. (V. Hugo.)

REDRESSOIR, n. m. Pron. re-drè-çoar. — Techn. Outil dont le potier d'étain se sert pour redresser les bosses des pots.

RÉDRUGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. ré-dru-jé. — Agric. Enlever les nouveaux bourgeons que la vigne pousse après avoir été pincée ou arrêtée.

REDÛ, UE, part. pass. du v. Redevoir.

— Substant. Ce qui reste dû après compte fait : Le REDÛ monte à tant. (Acad.)

RÉDUCTEUR, n. m. Chir. Machine ou appareil pour la réduction des luxations ou déviations des os.

RÉDUCTIBLE, adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit : Cette figure est RÉDUCTIBLE à une autre plus petite. Les centimes sont RÉDUCTIBLES en francs. Le marc est RÉDUCTIBLE en onces. Rente RÉDUCTIBLE. (Acad.)

— Chim. *La plupart des oxydes sont* RÉDUCTIBLES *à l'aide du charbon.*

— Chir. *Hernie* RÉDUCTIBLE. *Une pareille fracture n'était pas* RÉDUCTIBLE. (Acad.)

RÉDUCTIF, IVE, adj. Didact. Qui réduit : *La chimie a des agents* RÉDUCTIFS. (Acad.)

RÉDUCTION, n. f. (*reductio*, lat., m. sign.) Pron. *ré-duk-cion.* — Action de diminuer, de réduire ou de se réduire; résultat de cette action : *La* RÉDUCTION *de sa fortune le force à l'économie.* RÉDUCTION *de traitement, d'appointements. J'ai subi une* RÉDUCTION *fâcheuse. La* RÉDUCTION *des impôts. La* RÉDUCTION *d'un liquide par l'évaporation.* (Acad.) *Sa maison est d'un entretien assez coûteux, malgré la* RÉDUCTION *du personnel de ses serviteurs.* (G. Sand.)

— Jurispr. *Réduction d'un legs*, diminution d'un legs plus fort que la loi ne permet. || Dans le m. sens, *Réduction d'une donation.*

— *Réduction d'une rente*, diminution d'une rente à un taux plus bas.

— Géom. Opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite; division d'une figure en plusieurs parties : *Échelle de* RÉDUCTION. RÉDUCTION *d'un polygone en triangles. Compas de* RÉDUCTION. (Acad.)

— Peint. Copie réduite d'un original.

— Par anal. *La réduction d'un plan.* || *Carreaux de réduction*, carreaux que l'on trace sur un modèle, pour le copier en le réduisant.

— Action de soumettre, de subjuguer; résultat de cette action : *La* RÉDUCTION *d'une ville à l'obéissance du prince. Il termina ses conquêtes par la* RÉDUCTION *de cette province.* (Acad.)

— Centre de population indienne sous la domination des Jésuites : *A mesure que les églises indiennes s'élevèrent, elles furent toutes comprises sous le nom général de* RÉDUCTIONS. (Rayn.) *Dans chaque* RÉDUCTION, *il y avait deux écoles.* (Chateaubr.)

— Arithm. Opération par laquelle on trouve le rapport que les différents nombres, les différents poids, les différentes mesures, les différentes monnaies ont les uns avec les autres : *Faire la* RÉDUCTION *des fractions en nombres entiers. La* RÉDUCTION *des francs en centimes. Par le système métrique, on a opéré la* RÉDUCTION *des mesures à une seule.* (Acad.)

— Mar. *Quartier de réduction*, instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage par les angles semblables. || *Réduction d'une route*, opération par laquelle on déduit une route en ligne directe des routes partielles faites en vingt-quatre heures.

— Logiq. *Réduction à l'impossible, à l'absurde*, argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou que la proposition elle-même contient quelque chose d'absurde ou d'impossible : *On peut démontrer la vérité de cette proposition par la* RÉDUCTION À L'IMPOSSIBLE, À L'ABSURDE. (Acad.)

— Chir. Opération par laquelle on réduit les os luxés ou fracturés, les hernies, etc. : *Il faut faire la* RÉDUCTION *dans les luxations, dans les fractures, dans les hernies, dans les chutes de l'anus, de la matrice, etc.* (Acad.) *La* RÉDUCTION *des fractures surpasse de beaucoup en difficultés la* RÉDUCTION *des luxations.* (Dupuytr.)

— Chim. Opération par laquelle on dépouille un oxyde métallique de l'oxygène qu'il renferme.

— Pl. Chant. Suite de notes qui descendent diatoniquement.

RÉDUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. Pron. *ré-duir.* (*Je réduis, tu réduis, il réduit, nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent; je réduisais, nous réduisions; je réduisis, nous réduisîmes; je réduirai, nous réduirons; je réduirais, nous réduirions; réduis, réduisons, réduisez; que je réduise, que nous réduisions; que je réduisisse, que nous réduisissions; réduisant, réduit, ite.*) Restreindre, diminuer, ou faire diminuer : *Il a* RÉDUIT *le nombre de ses domestiques. On a bien* RÉDUIT *ses profits. Il a* RÉDUIT *sa dépense à la moitié, au quart.* RÉDUIRE *un traitement.* RÉDUIRE *une amende, une peine.* RÉDUIRE *les dimensions d'un objet.* RÉDUIRE *le prix d'une marchandise.* (Acad.) *C'est l'effet d'un art consommé de* RÉDUIRE *en petit tout un grand ouvrage.* (Boss.) *Les vivres s'épuisent, on les* RÉDUIT, *on les dispense d'une main avare et sévère.* (Marm.) *Aristote a* RÉDUIT *à quelques règles invariables tous les procédés du raisonnement.* (Lamenn.)

— *Réduire son opinion, son avis sommairement, en peu de mots*, le mettre en peu de paroles après l'avoir expliqué plus au long. || Vieux; on dit aujourd'hui *Résumer.*

— *Réduire un plan, un dessin, un tableau*, les copier, les tracer en petit, en conservant les proportions.

— Géom. *Réduire une figure*, la changer en une autre semblable et plus petite. || *Réduire une figure en différentes parties*, la diviser en différentes parties.

— Contraindre, obliger : *On l'a* RÉDUIT *à demander pardon. A quoi me* RÉDUISEZ-VOUS. (Acad.) *Je ne puis le* RÉDUIRE *à aucune étude suivie.* (Volt.)

— *Réduire quelqu'un à la plus dure, à la dernière extrémité*, le mettre dans l'état le plus fâcheux.

— Par anal. *Réduire quelqu'un à la mendicité, à l'aumône, à la besace, à l'hôpital; le réduire au désespoir.*

— Fig. et fam. *Réduire quelqu'un au petit pied*, le mettre dans un état fort inférieur à celui où il était.

— *Réduire quelqu'un au silence*, l'obliger, le forcer à se taire : *Vos menaces ne me* RÉDUIRONT *pas au* SILENCE. (Beaum.)

— Suivi d'un infinitif il veut la prép. à : *Cette maladie l'a* RÉDUIT À *ne vivre que de lait.* (Acad.)

> Gardez-vous de *réduire* un peuple furieux,
> Seigneur, à prononcer entre vous et les dieux. (Rac.)

— Soumettre, subjuguer : *Alexandre* RÉDUISIT *l'Asie sous ses lois, sous son obéissance.* RÉDUIRE *des rebelles à l'obéissance.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens. RÉDUIRE *une place, une province, des rebelles.* (Acad.) *Il s'agit de* RÉDUIRE *les jansénistes.* (Pasc.)

— *Réduire quelqu'un à la raison, à son devoir*, et simpl. *Réduire quelqu'un*, le ramener par force à la raison, le ranger à son devoir : *Cet enfant est si opiniâtre qu'il sera difficile de jamais le* RÉDUIRE. *Je saurai bien le* RÉDUIRE *à la raison. Enfin je l'ai* RÉDUIT *à son devoir.* (Acad.)

— Dompter : *Le lion et l'aigle sont également féroces, également fiers et difficiles à* RÉDUIRE. (Buff.)

— *Réduire un cheval*, l'habituer, par une éducation bien entendue, à faire tout ce qu'on peut exiger de lui.

— Résoudre une chose en une autre; changer la figure, l'état d'un corps : RÉDUIRE *un corps en ses éléments; le* RÉDUIRE *en poudre. On* RÉDUIT *le blé en farine.* (Acad.)

— *Réduire une maison en cendre*, la livrer aux flammes, la consumer entièrement.

— *Réduire une ville en poudre*, la renverser, la détruire entièrement.

— Fig. *Réduire les ennemis en poudre*, les vaincre, les écraser.

— Fig. et par exagér. *Réduire quelqu'un en poudre*, remporter sur lui un très-grand avantage dans quelque dispute.

— *Réduire en poudre un écrit, un raisonnement*, le réfuter complétement.

— Évaluer les différentes mesures, les unes par rapport aux autres : RÉDUIRE *les francs en centimes, les centimes en francs.* RÉDUIRE *des lieues en degrés.* (Acad.)

— Arith. *Réduire une fraction à sa plus simple expression*, trouver une fraction équivalente à la première, mais dont les termes soient aussi simples qu'il est possible.

— Fam. *Réduire une proposition, un problème à ses plus simples termes, à sa plus simple expression*, exprimer cette proposition, ce problème de la manière la plus simple, la plus précise.

— Rédiger dans un certain ordre, arranger, disperser : RÉDUIRE *en art, en méthode. Il a* RÉDUIT *en système toutes les observations faites par ses devanciers.* (Acad.)

— Organiser, régler d'une autre manière : RÉDUIRE *un État en province, un royaume en république.* (Acad.)

— Chir. Opérer une réduction soit en remettant à leur place les os luxés ou fracturés, soit en faisant rentrer les intestins qui sortent : RÉDUIRE *une luxation, une fracture, une hernie.* (Acad.)

— Chim. Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme : *Le mercure que l'on* RÉDUIT *du cinabre est très-pur.* (Acad.)

— Techn. *Réduire l'acier*, le ramener à l'état de fer.

= **Se réduire**, v. pr. Être réduit, devenir moindre : *Ce sirop se* RÉDUIT *à la moitié avant que d'être assez cuit.* (Acad.)

— Se borner, se restreindre à : *Il se* RÉDUISAIT *à la moitié de ce qui lui était dû. Il s'est* RÉDUIT *à la plus stricte économie.* (Acad.)

— Consister dans : *Toutes les richesses du grand saint Basile se* RÉDUISENT *à une croix.* (Mass.) *Toutes nos connaissances directes se* RÉDUISENT *à celles que nous recevons par les sens.* (D'Alemb.) *Toutes les facultés de l'âme se* RÉDUISENT *à penser et à sentir.* (Duclos.)

— Être soumis, subjugué, dompté : *La jeunesse ne se* RÉDUIT *pas aisément.* (Acad.)

— Aboutir, se terminer à : *Tout ce discours se* RÉDUIT *à prouver que... à demander que... se* RÉDUIT *à deux propositions, à deux idées principales.* (Acad.)

— Être changé, se convertir : *Tous les corps physiques se* RÉDUISENT *en leurs principes.* (Acad.)

RÉDUIT, ITE, part. pass. du v. Réduire : *Toutes les provinces ont été promptement* RÉDUITES. *Sa fortune a été considérablement* RÉDUITE. (Acad.)

O ciel! en quel état ma fortune est *réduite!* (Corn.)

— Soumis, contraint : *Les impies seront* RÉDUITS *au silence dans les ténèbres.* (La Harpe.) *Combien de malheureux* RÉDUITS *aux dernières rigueurs de la pauvreté, et que l'on ne soulage pas!* (Bourdal.)

> ... Voyez l'excès de mes tristes ennuis,
> Et l'effroyable état où mes jours sont *réduits.* (Corn.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. à : *La vérité est souvent* RÉDUITE À *prendre le masque de la folie.* (Acad.)

— Absol. En parl. des personnes, Qui est embarrassé, gêné : *Il était dans une grande opulence, mais le voilà bien* RÉDUIT.

— Suiv. de la prép. *en*, Changé, converti : *La Judée fut* RÉDUITE *en province romaine.* (Chateaubr.) *Les vers ont tout à perdre à être* RÉDUITS *en prose.* (La Harpe.)

RÉDUIT, n. m. (*ridotto*, ital.) Pron. *ré-dui.* — Retraite, petit logement : RÉDUIT *agréable, commode, tranquille, paisible. Je me suis fait là un petit* RÉDUIT. (Acad.) *Ce lieu solitaire formait un* RÉDUIT *sauvage et désert.* (J.-J. Rouss.)

— Lieu où plusieurs personnes ont coutume de se rendre pour converser, pour jouer, pour se divertir : *La maison d'un tel est un* RÉDUIT *très-commode.* (Acad.) || Vieux.

> Ne vous enivrez pas des hommages flatteurs
> Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs
> Vous donne en ces *reduits*, prompt à crier : Merveille !
> (Boil.)

— Guerr. Petit ouvrage construit dans un plus grand, pour assurer la retraite aux défenseurs : *Se retirer dans le* RÉDUIT, *quand la demi-lune est emportée.* (Acad.)

RÉDUPLICATIF, IVE, adj. Gramm. Qui exprime la réitération d'action : *Re est une particule* RÉDUPLICATIVE. Redire, refaire, etc., *ont un sens* RÉDUPLICATIF. (Acad.)

— Bot. Il se dit des parties qui sont repliées et roulées du côté extérieur, comme les pétales de quelques Ombellifères.

— Substantiv. Recharger *est le* RÉDUPLICATIF *de* charger.

RÉDUPLICATION, n. f. (*duplicatus*, doublé; lat.) Pron. *ré-du-pli-ka-cion.* — Gramm. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre. || V. REDOUBLEMENT.

RÉDUPLICATIVEMENT, adv. Logiq. D'une manière réduplicative.

RÉDUVE, n. m. (*reduvia*; lat., m. sign.) Zool. Genre d'insectes hémiptères, à ailes coriaces et croisées, à antennes longues et soyeuses.

RÉÉDIFICATION, n. f. Pron. *ré-é-di-fi-ka-cion.* — Action de réédifier : *La* RÉÉDIFICATION *d'une église, d'un palais. La* RÉÉDIFICATION *du temple de Jérusalem.* (Acad.)

RÉÉDIFIÉ, ÉE, part pass. du v. Réédifier.

RÉÉDIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-é-di-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous réédifiions, vous réédifiiez*, etc. — Rebâtir : RÉÉDIFIER *une église, un palais.* (Acad.)

— Absol. RÉÉDIFIER *de fond en comble.* (Acad.)

RÉEL, ELLE, adj. (*res*, chose; lat.) Qui est véritablement; qui existe effectivement : *Un être* RÉEL. *Ce que je vous dis est* RÉEL. *Ce ne sont pas des chimères, ce sont des choses* RÉELLES. *On a peint dans ce roman un personnage très-*RÉEL. *L'aventure est* RÉELLE. (Acad.) *La présence* RÉELLE *de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie.* (Gousset.)

— Par anal. Assuré, certain : *A la mort, tout ce que l'homme a cru solide et* RÉEL *s'évanouit.* (Mass.) *Il n'y a supériorité* RÉELLE *que celle du génie et de la vertu.* (Vauv.)

— Jurispr. *Droits réels*, ceux qui ont rapport à des immeubles. || *Actions réelles*, celles qui s'exercent sur les biens immeubles. || *Saisie réelle*, saisie qu'on fait par justice, d'un fonds, d'un héritage, d'une maison, ou d'autres immeubles. || *Offres réelles*, offres qui se font en argent comptant, à deniers découverts.

— En parl. des personnes, Qui réalise ses promesses : *Homme* RÉEL. *Je suis homme* RÉEL, *quoique j'aie été toute ma vie à la cour.* (Lesage.)

— Substantiv. Ce qui est effectivement : *Il y a du* RÉEL *dans cette fiction.* (Acad.) *Le* RÉEL *ne tombe sous la connaissance que par son rapport à la vérité qu'il réfléchit, à laquelle il est conforme.* (V. Cousin.) *Chez les Étrusques, les prêtres s'étaient emparés de tout le* RÉEL *du pouvoir.* (Stendhal.)

RÉÉLECTION, n. f. Pron. *ré-é-lèk-cion.* — Action d'élire de nouveau : *La* RÉÉLECTION *d'un député.* (Acad.)

RÉÉLIGIBLE, adj. des 2 g. Polit. Qui peut être réélu : *Le président n'est* RÉÉLIGIBLE *qu'au bout de trois ans.*

RÉÉLIRE, v. tr. ou act, 4e conj. Élire de nouveau : RÉÉLIRE *un député.* (Acad.)

RÉELLEMENT, adv. En effet, effectivement, véritablement : *L'argent lui a été compté* RÉELLEMENT *et de fait. Les choses qui existent* RÉELLEMENT. (Acad.)

— Fam. Il s'emploie quelquefois pour donner plus de force à ce qu'on dit : *Cela est* RÉELLEMENT *incroyable. Ce conte est* RÉELLEMENT *plaisant.* (Acad.) *On ne peut* RÉELLEMENT *convaincre sans être convaincu soi-même.* (D'Alemb.)

— Jurispr. *Saisir réellement*, saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉÉLU, UE, part. pass. du v. Réélire :

Il n'est rien qu'il n'ait fait pour être *réélu.* (De Laville.)

RÉEMPOIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-em-po-gnié.* — Empoigner de nouveau : *Les singes sont toujours disposés, en cas de trouble, à saisir et* RÉEMPOIGNER *les branches qui leur restent à portée, et à fuir en sautant d'arbre en arbre.* (G. St-Hil.)

RÉER, v. intr. ou neutr. V. RAIRE.

RÉEXPORTATION, n. f. Pron. *ré-èks-por-ta-cion.* — Comm. Action de réexporter.

RÉEXPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réexporter.

RÉEXPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-èks-por-té.* — Comm. Transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées.

RÉFACTION, n. f. Pron. *ré-fak-cion.* — Comm. Réduction faite sur le prix des marchandises, au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert quelque dommage, ou lorsqu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue : *La* RÉFACTION *s'opère ordinairement par une défalcation sur le poids de la marchandise. Sur cinquante balles de coton, trois étaient légèrement avariées; il y a eu quatre kilogrammes de* RÉFACTION. (Acad.)

— Douan. Remise de l'excédant du poids d'une marchandise qui a été mouillée.

REFAIRE, v. tr. ou act. irrég. 4me conj. (*re* et *faire.*) Pron. *re-fèr.* — Faire encore ce qu'on a déjà fait : REFAIRE *un voyage.* REFAIRE *un ouvrage, un discours. C'est un homme qui passe sa vie à faire, défaire et* REFAIRE. (Acad.) *Cet homme* REFAIT *tous les livres qu'il lit.* (Montesq.) *Je n'ai point la prétention de* REFAIRE *un tableau déjà très-bien fait.* (Chateaub.) *La Grèce reçut tout de l'Orient et* REFIT *tout pour tout perfectionner.* (V. Cous.) *Cent fois j'avais fait, défait et* REFAIT *la même page.* (Chateaubr.) *J'ai* REFAIT *une autre stance.* (Rac.) *On ne* REFAIT *pas en un instant son naturel.* (Scribe.)

— Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée : REFAIRE *une muraille. Il y a toujours à* REFAIRE *à cette machine-là.* REFAIRE *un habit.* (Acad.)

— Art. cul. *Refaire de la viande*, l'accommoder en la faisant revenir sur la braise ou dans de l'eau chaude.

— Recommencer : *Si c'était* À REFAIRE, *je ne le ferais pas. Si c'était* À REFAIRE, *il le ferait encore.* (Acad.)

Tu l'as mal attaqué — j'affirme le contraire,
Mais après tout, milord, coup nul; c'est *à refaire.*
(C. Del.)

Souvent qui *refait refait* pis. (Pir.)
De ton château pour nous fais et *refais* le tour. (V. H.)

— Fam. *Avec cet homme-là on n'a jamais fini, c'est toujours* À REFAIRE. (Acad.)

— Remettre en vigueur et en bon état : *Rien n'est capable de* REFAIRE *un malade comme le bon air. Envoyer des chevaux à l'herbe pour les* REFAIRE. (Ac.)

— Jeu, Redonner des cartes : *Vous avez mal donné, il faut* REFAIRE. (Acad.)

— Art milit. *Refaire des troupes*, les délasser, les rafraîchir. || Réorganiser les corps.

= **Se refaire,** v. pron. Être refait, pouvoir être refait : *Cette chose ne peut* SE REFAIRE.

— Reprendre de la vigueur : *Je commence* À ME REFAIRE. *Il va à la campagne pour* SE *bien* REFAIRE. *Ce cheval* S'EST *bien* REFAIT *depuis peu.* (Acad.) *Restez seulement deux jours dans notre ville pour* VOUS REFAIRE. (Ph. Chasles.) *Dans les animaux quadrupèdes, dès que le mâle a joui, il se sépare de la femelle, soit pour passer à d'autres, soit pour* SE REFAIRE. (Buff.)

— Fig. *Commencer à se refaire*, rétablir sa fortune, se récupérer de ses pertes. || Particul. Jeu, commencer à regagner ce qu'on avait perdu.

REFAISAGE, n. m. Pron. *re-fè-zaj.* — Techn. Action de mettre les peaux dans une cuve où on a doublé le tan.

REFAIT, AITE, part. pass. du v. Refaire : *La tête des vieux cerfs n'est encore qu'à moitié* REFAITE *vers le milieu du mois de mai.* (Buff.)

— Absol. Reposé; dont les forces sont séparées : *Les troupes les plus fatiguées par les campagnes précédentes,* REFAITES *depuis par le repos, présentaient des corps excellents.* (Thiers.)

— Par dénigr. *Un cheval refait*, un cheval ruiné, qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps.

— Techn. Il se dit du bois de charpente, bien équarri et dressé sur toutes les faces.

REFAIT, n. m. Pron. *re-fè.* — Jeu, Coup d'une partie qu'il faut recommencer, parce que, les deux adversaires ayant exactement le même point ou le même avantage, aucun des deux n'a perdu ni gagné : *C'est un* REFAIT. (Acad.)

— Véner. Nouveau bois du cerf : *Le cerf a déjà du* REFAIT. (Acad.) *Les couronnes de ce vieux cerf étaient absolument sans* REFAITS. (Buff.)

REFAUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Refaucher.

REFAUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Faucher de nouveau : *Voici la saison où l'on* REFAUCHE *les prés.* (Acad.)

RÉFECTION, n. f. Pron. *ré-fèk-cion.* — Anc. Réparation, rétablissement d'un bâtiment : *Il en a coûté tant pour la* RÉFECTION *de cette maison.* (Ac.)

— Archit. Grosse réparation à une partie d'édifice.

— Repas : *Prendre sa* RÉFECTION. *A l'heure de la* RÉFECTION. (Acad.) *Plus d'un convive y vient chercher sa* RÉFECTION. (B. de St-P.)

RÉFECTOIRE, n. m. Pron. *ré-fèk-toar.* — Lieu où se réunissent des élèves des pensions pour prendre les repas en commun : *Le* RÉFECTOIRE *d'un couvent, d'un collége. Dîner au* RÉFECTOIRE. (Acad.) *Les moines sont au* RÉFECTOIRE.... *Quand ils dînent, ils ne s'occupent pas d'autre chose, profitons du moment.* (C. Del.)

Pourquoi donc n'est-on pas encore au *réfectoire?*
Dix heures ont sonné. (De la Ville.)

— *A l'heure du réfectoire*, à l'heure où l'on est au réfectoire.

REFEND, n. m. Pron. *re-fan.* — Action de partager, de fendre.

— Constr. *Mur de refend*, mur qui est dans œuvre, et qui partage l'intérieur du bâtiment; à la différence des gros murs, qui forment l'enceinte du bâtiment.

— *Pierre de refend*, pierre angulaire.

— Lignes plus ou moins creuses tracées sur les bâtiments pour marquer les assises de pierre et les joints verticaux : *Mur à* REFENDS. *Le soubassement de cet édifice a des* REFENDS. (Acad.)

— Techn. *Bois de refend*, bois scié de long, par oppos. à *Bois de brin.*

REFENDOIR, n. m. Pron. *re-fan-doar.* — Techn. Outil du fabricant de cardes.

REFENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Fendre de nouveau.

— Techn. Scier en long ; fendre, diviser : REFENDRE *une poutre.* REFENDRE *une pièce de charpente, pour en faire des chevrons, des planches.* REFENDRE *de l'ardoise, du pavé.* (Acad.)

— Couper sur sa longueur le fer chauffé à la forge.

— Diviser en plusieurs épaisseurs une peau corroyée.

RÉFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Référer.

— Rapporté : *Il en sera* RÉFÉRÉ. (Acad.)

— N. m. Pal. Recours au juge qui, dans les cas d'urgence, a le droit de statuer provisoirement : *Plaider un* RÉFÉRÉ. *Une ordonnance de* RÉFÉRÉ. (Ac.)

— Ordonnance, jugement de référé :

Je ne rêvais que vers, je rimais en secret ;
Au lieu d'un *référé*, j'écrivais un couplet. (Étienne.)

RÉFÉRENDAIRE, n. m. Pron. *ré-fé-ran-dèr.* — Anc. Officier qui faisait le rapport des lettres royaux dans les chancelleries.

— Officier du ministère de la justice attaché à la division du sceau.

— Anc. *Grand référendaire*, officier de l'ancienne monarchie, dont les fonctions étaient à peu près semblables à celles du chancelier ou du garde des sceaux d'aujourd'hui.

— *Grand référendaire de la chambre des pairs*, celui des pairs de France qui apposait le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et qui avait la garde de ses archives.

— *Référendaires de l'une et de l'autre signature*, prélats de la cour de Rome qui rapportent les causes, soit de justice, soit de grâce.

— Adj. *Conseiller référendaire à la cour des comptes*, magistrat de cette cour qui est chargé d'examiner les pièces de comptabilité, et d'en faire le rapport.

— Anc. *Tiers référendaire*, procureur appelé en tiers pour la taxe des dépens.

RÉFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*referre*, rapporter ; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *référ* en *è* ouvert avant une syllabe muette : *je réfère, il réfère, qu'ils réfèrent.* — Rapporter une chose à une autre : *A quoi* RÉFÉREZ-*vous cet article?* (Acad.)

— Attribuer : *Il en faut* RÉFÉRER *la gloire à Dieu. Je vous en* RÉFÈRE *tout l'honneur, toute la gloire.* (Ac.)

— Jurispr. *Référer le serment à quelqu'un*, s'en rapporter au serment de quelqu'un qui voulait s'en rapporter au nôtre : *Le serment lui avait été déféré, mais il le* RÉFÉRA *à sa partie adverse.* (Acad.)

— *Référer à quelqu'un le choix d'une chose*, lui laisser le choix de la même chose dont il nous donnait le choix.

— Intransitiv. Pal. Faire rapport : *Il faut en* RÉFÉRER *à la chambre.* (Acad.)

= **Se référer,** v. pron. Avoir rapport : *Cet article, ce passage* SE RÉFÈRE *à celui qui est ci-dessus. Cette note* SE RÉFÈRE *à tel endroit du texte.* (Acad.)

— S'en rapporter : SE RÉFÉRER *à quelqu'un, à son avis, à ce qu'il a dit.* (Acad.)

REFERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Refermer.

REFERMER, v. tr. ou act. 1re conj. Fermer de nouveau : *A peine avait-il ouvert son coffre, qu'il l'A* REFERMÉ. (Acad.)

— Chir. *Refermer une plaie*, reprendre et unir les chairs de telle sorte qu'il n'y ait plus d'ouverture.

= **Se refermer,** v. pron. Être refermé ; se fermer de nouveau : *La porte* S'EST REFERMÉE *sur lui. Ses yeux* SE REFERMENT, *il se rendort.* (Acad.) *J'avais toujours la fièvre; ma plaie ne* SE REFERMAIT *point.* (Mme de Tencin.)

REFERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Referrer.

REFERRER, v. tr. ou act. 1re conj. Remettre à un cheval le fer qu'on lui a ôté, ou qui s'est détaché : *Il y a des maladies du sabot, où il faut déferrer et* REFERRER *le cheval à chaque pansement.* (Acad.)

REFEUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. — Pron. *re-feu-ié.* — Archit. Faire des feuillures en recouvrement, pour loger un dormant, pour recevoir les vantaux d'une porte ou les volets d'une croisée.

REFEUILLURE, n. f. Pron. *re-feu-iur.* — Archit. Action de refeuiller.

REFICHER, v. tr. ou act. 1re conj. Ficher, enfoncer de nouveau.

— Constr. Remaçonner les joints.

RÉFLÉCHI, IE, part. pass. de Réfléchir. Qui est renvoyé par la réflexion : *La lumière* RÉFLÉCHIE *par une glace sur le mur opposé. Le son* RÉFLÉCHI *par les rochers.* (Acad.)

— Gramm. *Verbes réfléchis*, verbes pronominaux exprimant une action ou un état qui ne se rapporte qu'au sujet du verbe.

— *Verbes réfléchis essentiels*, ceux qui ne peuvent être employés sans un pronom pour complément; tels sont, *s'abstenir, s'emparer, se repentir, etc.*

— *Verbes réfléchis accidentels*, ceux qui ne prennent le second pronom qu'accidentellement ; tels sont les verbes transitifs et intransitifs.

— Anc. *Pronom réfléchi de la troisième personne*, le pronom *se*, qui sert à la conjugaison des verbes réfléchis.

— Adj. Qui est fait ou dit avec réflexion : *Action, pensée* RÉFLÉCHIE. *Crime* RÉFLÉCHI. *Opinion peu* RÉFLÉCHIE. (Acad.) *Si la foi naïve est morte, une foi* RÉFLÉCHIE *ne la peut-elle remplacer?* (V. Cous.)

— Néol. Qui a l'habitude de réfléchir, qui agit avec réflexion : *Les méthodes astronomiques sont très-dignes de l'attention des esprits* RÉFLÉCHIS. (Arago.)

— Bot. Qui s'incline en dehors par une courbure subite.

RÉFLÉCHIR, v. tr. ou act. 2me conj. Renvoyer, repousser, répercuter : *Les miroirs* RÉFLÉCHISSENT *l'image des objets. L'écho* RÉFLÉCHIT *la voix.* (Acad.) *Le cristal des eaux* RÉFLÉCHIT *la lumière des cieux.* (Marm.) *L'œil reçoit et* RÉFLÉCHIT *en même temps la lumière de la pensée et la chaleur du sentiment.* (Buff.)

— Fig. *La gloire des grands hommes* RÉFLÉCHIT *son éclat sur leurs descendants.* (Acad.)

Malgré moi du passé le cruel souvenir
Réfléchira son ombre affreuse
Sur les derniers moments de mon triste avenir. (Saurin.)
Tout semble à vos regards *réfléchir* votre gloire,
Et comme dans la glace, on se voit dans l'histoire.
(C. Del.)

— V. intr. Rejaillir, être renvoyé : *La lumière qui* RÉFLÉCHIT *de la muraille. Les rayons du soleil qui* RÉFLÉCHISSENT *d'un miroir. La chaleur du feu* RÉFLÉCHIT *de la plaque dans la chambre.* (Acad.)

— Fig. *La honte de cette action* RÉFLÉCHIT *sur tous ceux qui y ont participé.* (Acad.)

— Fig. Penser mûrement et plus d'une fois à quelque chose : *C'est un homme sage qui* RÉFLÉCHIT *beaucoup. Avant de vous décider, prenez huit jours pour* RÉFLÉCHIR. (Acad.) *La passion ne* RÉFLÉCHIT *jamais.* (H. de Balz.)

— Suivi d'un complément il veut la prép. *Sur : Je vous prie de* RÉFLÉCHIR SUR *cette affaire.* (Ac.) RÉFLÉCHISSEZ *à loisir sur le parti que je vous propose.* (J.-J. Rouss.) *Il* RÉFLÉCHIT *de bonne heure* SUR *les moyens d'être utile.* (Droz.)

Tout en *réfléchissant sur* sa rare sagesse,
Je prétends *réfléchir* aussi *sur* ma promesse. (C. Del.)

— On le trouve cependant suivi de la prép. à : *J'ai* RÉFLÉCHI À *ce que vous m'avez dit.* (Acad.) *Je ne puis m'empêcher de vous demander si vous avez bien* RÉFLÉCHI À *cette demarche.* (D'Alembert.)

Le temps seul nous éclaire, et ce n'est pas folie
De *réfléchir* un an *au* bonheur de la vie. (Del.)

En RÉFLÉCHISSANT *aux moyens d'extirper ces doutes.* (Arago.) RÉFLÉCHIS *donc* À *tout ce que tu peux perdre.* (H. de Balz.) *Qu'on* RÉFLÉCHISSE À *ce que doit être un état de choses où tous les hommes sont forcés de se déguiser.* (J.-J. Rouss.)

— Il a quelquefois pour compl. une prop. subordonnée :

Il n'*a* point *réfléchi que* les formes, l'usage,
Que tous ces petits soins, négligés aujourd'hui,
De la société sont le plus ferme appui. (Jouy.)

= **Se réfléchir**, v. pron. Être réfléchi : *Ce paysage* SE RÉFLÉCHIT *dans le lac. Le son a, comme la lumière, la propriété de* SE RÉFLÉCHIR. (Acad.) *La vie de Marot* SE RÉFLÉCHIT *tout entière dans ses ouvrages.* (Ste-Beuve.)

— Gramm. *L'action du verbe se* RÉFLÉCHIT *quelquefois sur le sujet.* Exemples : *Je me repens. Vous vous moquez. Il se tourmente, etc.* (Acad.)

RÉFLÉCHISSANT, part. prés. du v. Réfléchir.

RÉFLÉCHISSANT, ANTE, adj. Phys. Qui est cause d'une réflexion ; qui fait rejaillir.

— Fam. Qui réfléchit, qui fait des réflexions : *Je suis bien* RÉFLÉCHISSANTE, *je vous lasse, peut-être.* (Mme Riccob.)

RÉFLÉCHISSEMENT, n. m. Rejaillissement, réverbération : *Le* RÉFLÉCHISSEMENT *de la lumière. Le* RÉFLÉCHISSEMENT *de la voix, du son.* (Acad.)

RÉFLECTEUR, adj. m. Pron. *ré-flèk-teur.* — Phys. Propre à réfléchir la lumière : *Miroir* RÉFLECTEUR. (Acad.)

— N. m. Phys. Appareil destiné à réfléchir la lumière, la chaleur ou le son : *Augmenter l'éclat d'une lumière par le moyen d'un* RÉFLECTEUR. (Acad.)

RÉFLECTIF, IVE, adj. Phil. Qui résulte de la réflexion : *Conception, idée* RÉFLECTIVE.

REFLET, n. m. (*re*, et *flectere*, fléchir, plier; lat.) Pron. *re-flè.* — Réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre : *Le nuage éclatant d'un* REFLET *de pourpre inonda l'étendue.* (Lam.) *Le* REFLET *d'une étoffe sur une autre. Les* REFLETS *de l'eau contenue dans ce vase éclairent le plafond. Les* REFLETS *sont bien entendus dans ce tableau.* (Acad.)

— Fig. *Sa réputation est un* REFLET, *un pâle* REFLET *de la gloire de son pays.* (Acad.) *Louis XIV eut une grandeur de* REFLET, *les flambeaux qu'il alluma l'illuminèrent.* (Lam.)

REFLÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Refléter. *Lumière* REFLÉTÉE. (Acad.)

REFLÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'*é* fermé du rad. *reflét* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent : je reflète, il reflète, ils reflètent.* — Renvoyer la lumière ou la couleur sur un corps voisin : *Nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils* REFLÈTENT. (Acad.)

— Fig. *Sa physionomie eût été incapable de* REFLÉTER *un sentiment déterminé.* (G. Sand.)

— Intransit. *Cette draperie rouge* REFLÈTE *agréablement sur la personne qui est auprès.* (Acad.)

= **Se refléter**, v. pron. Être reflété : *Une lumière, une couleur qui* SE REFLÈTE. (Acad.)

— Fig. *La gloire de ses belles actions* SE REFLÈTE *sur toute sa famille.* (Acad.)

REFLEURET, n. m. Pron. *re-fleu-rè.* — Comm. Laine fine d'Espagne.

REFLEURI, IE, part. pass. du v. Refleurir.

REFLEURIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Fleurir de nouveau : *Les orangers, après avoir porté des fleurs au printemps,* REFLEURISSENT *ordinairement en automne.* (Acad.)

— Fig. Reprendre de l'éclat, mériter et obtenir plus d'estime, plus d'admiration : *Les lettres, les beaux-arts commencent à* REFLEURIR. (Acad.) || V. FLEURIR.

La paix va *refleurir ;* les beaux jours vont renaître.
(J.-B. Rouss.)

REFLEURISSEMENT, n. m. Hortic. Action de refleurir.

RÉFLEXE, adj. des 2 g. Pron. *ré-flèks.* — Phys. Qui se fait par réverbération : *Visions* RÉFLEXES.

RÉFLEXIBILITÉ, n. f. (*re*, et *flectere*, fléchir; lat.) Pron. *ré-flèk-ci-bi-li-té.* — Phys. Propriété d'un corps susceptible de réflexion : *La* RÉFLEXIBILITÉ *des rayons de lumière, des corps élastiques.* (Acad.)

RÉFLEXIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ré-flèk-cibl.* — Phys. Qui est propre à être réfléchi : *Les rayons de la lumière sont* RÉFLEXIBLES. (Acad.) *Les rayons les plus* RÉFLEXIBLES *sont les plus réfrangibles.* (Volt.)

RÉFLEXION, n. f. Pron. *ré-flèk-cion.* — Rejaillissement, réverbération : *La* RÉFLEXION *des rayons. La* RÉFLEXION *de la voix. Angle de* RÉFLEXION. (Acad.)

— Mar. *Instruments à réflexion*, instruments dont on se sert dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer des distances de la lune au soleil, etc. *Les sextants et les octants sont des* INSTRUMENTS À RÉFLEXION. (Acad.)

— Phys. *Cercle de réflexion*, instrument nommé aussi *Réflecteur*.

— Fig. Action de l'esprit qui réfléchit ; méditation sérieuse, considération attentive sur quelque chose : *Agir sans* RÉFLEXION. *Il se livre à ses* RÉFLEXIONS. *Un moment de* RÉFLEXION *lui a suffi pour se décider. Faites* RÉFLEXION *à ce que je vous dis. Toute* RÉFLEXION *faite, je ne sortirai pas.* (Acad.) *On connaît beaucoup mieux la nature des choses par la* RÉFLEXION *quand elles sont passées que par leur impression quand on les sent.* (St.-Évrem.) *La* RÉFLEXION *naît des idées comparées.* (J.-J. Rouss.)

— *C'est un homme de réflexion*, qui ne fait rien sans y avoir bien songé.

— Par anal. Pensée produite par une sérieuse méditation : *Voilà de belles, de sages, de savantes* RÉFLEXIONS. *Il m'a communiqué ses* RÉFLEXIONS *sur cette affaire.* (Acad.) *L'attachement du cœur empêche les* RÉFLEXIONS. (Buss. Rab.) *Quelles* RÉFLEXIONS *avez-vous faites sur l'inconstance de la vie.* (Mass.)

— Au pl. Titre de certains ouvrages de philosophie ou de dévotion : *Je meurs d'envie de voir les* RÉFLEXIONS *de M. Nicole.* (Boil.)

REFLUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*fluere*, couler; lat.) En parl. des fluides, Retourner vers le lieu d'où ils ont coulé ; se porter par suite d'un obstacle dans une autre direction : *Quand la mer monte, elle fait* REFLUER *les rivières. Les eaux de la rivière, arrêtées par des digues,* ONT REFLUÉ *dans les campagnes.* (Acad.) *Le barrage s'exécuta avec une rapidité admirable ; bientôt l'eau* REFLUA *vers la ville, inonda les rues.* (Mérimée.)

— Méd. *La bile a reflué dans le sang*, elle s'est mêlée avec le sang.

— Fig. *Les barbares qui inondèrent l'Italie* REFLUÈRENT *dans les Gaules. La chute du Bas-Empire fit* REFLUER *les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe.* (Acad.)

REFLUX, n. m. (*refluo*, remonter à sa source; lat.) Pron. *re-flu.* — Mouvement réglé de la mer qui se retire du rivage après le flux : *Il y a flux et* REFLUX *dans l'Océan. Dans la Méditerranée, le flux et le* REFLUX *sont peu sensibles.* (Acad.)

— Fig. Vicissitude des choses humaines : *Les choses du monde sont sujettes à un flux et* REFLUX *continuel. La fortune a son flux et son* REFLUX. (Acad.)

REFONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Techn. Fondre de nouveau ; mettre à la fonte une seconde fois : *Il faut* REFONDRE *ce canon, cette cloche.* (Acad.)

— Fig. En parl. d'un ouvrage d'esprit, etc., Refaire, donner une meilleure forme, un meilleur ordre, etc. : *Il faut* REFONDRE *entièrement ce discours, cet ouvrage.* (Acad.) *J'*AI *entièrement* REFONDU *mon petit poëme.* (Volt.) *Je n'ai pas seulement corrigé l'ouvrage ; je l'*AI REFONDU *et augmenté d'un volume.* (Lesage.) *S'il n'a pas été permis de* REFONDRE *notre langue, au moins a-t-on su la polir.* (Marm.)

— Fig. Changer le caractère, les mœurs, les habitudes : *Il est difficile de* REFONDRE *une nation. Il a vainement entrepris de* REFONDRE *son caractère.* (Acad.)

Il ne faut que *refondre* un peu ton caractère. (La Chauss.)

— Fam. Corriger : *Il faudrait le* REFONDRE. *Vous ne me* REFONDREZ *pas.*

— Mar. *Refondre un bâtiment*, le réparer à neuf.

— Techn. Remettre au pilon le papier hors d'usage.

= **Se refondre**, v. pron. Être refondu.

— Fam. Se corriger, se changer : *Je ne puis* ME REFONDRE.

REFONDU, UE, part. pass. du v. Refondre.

REFONTE, n. f. Action de refondre les monnaies, pour en faire de nouvelles espèces : *Depuis la* REFONTE *des monnaies.*

— Par anal. En parl. d'un ouvrage d'esprit, d'une législation, etc., Changement complet : *Ce n'est pas une simple correction, c'est une* REFONTE *totale. La législation fut soumise à une* REFONTE *complète, totale.* (Acad.)

— Techn. Mise en œuvre des vieux papiers pour faire de nouveau papier.

— Mar. Action de refondre un bâtiment ; grand radoub. || *Demi-refonte*, réparations partielles.

REFORGER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *reforg*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a : nous reforgeons, il reforgea, etc.* — Techn. Forger de nouveau : *En* REFORGEANT *le fer, on le rafine.*

RÉFORMABLE, adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé : *Il y a des abus qui sont à peine* RÉFORMABLES. (Acad.)

RÉFORMATEUR, TRICE, adj. Polit. Qui opère une réforme : *Le fanatisme* RÉFORMATEUR *qui enflammait nos pères s'est modéré, et nous marchons dans la route où ils se précipitaient.* (Ch. de Remusat.) *Une assemblee puissante et* RÉFORMATRICE. (Mign.) *Une mesure* RÉFORMATRICE.

— Substantiv. Celui, celle qui réforme : *C'est un sage* RÉFORMATEUR. *Il fut le* RÉFORMATEUR *de la philosophie, des mœurs de son siècle. Sainte Thérèse a été la* RÉFORMATRICE *de l'ordre des carmes.* (Acad.)

D'un vrai *réformateur* il a les mœurs austères. (V. Hug.)
Et quel voluptueux rougira de ses vices,
Quand ses *réformateurs* deviennent ses complices ? (Rac.)

— *S'ériger en réformateur, faire le réformateur*, se mêler mal à propos de vouloir réformer les autres.

— *Les prétendus réformateurs*, ou simpl. *les réformateurs*, les chefs de la religion réformée.

RÉFORMATION, n. f. Pron. *ré-for-ma-cion.* — Rétablissement dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme : *La* RÉFORMATION *des mœurs. La* RÉFORMATION *de la discipline. La* RÉFORMATION *d'un ordre religieux.* (Acad.) *Les hommes se trompent souvent dans les moyens de* RÉFORMATION. (Duclos.)

— *Réformation des abus des désordres*, suppression des abus, des désordres.

— *Réformation des monnaies*, action de refrapper des espèces, sans les refondre, soit pour en changer la valeur, soit pour en changer l'empreinte : *Cette* RÉFORMATION *des monnaies produisit tant.* (Acad.)

— Absol. Changements que les protestants ont faits à la doctrine et à la discipline du christianisme : *A l'époque de la* RÉFORMATION. (Acad.)

RÉFORME, n. f. Rétablissement dans l'ordre ou dans une meilleure forme : *Ces choses-là ont besoin de* RÉFORME, *d'une* RÉFORME *complète. La* RÉFORME *du calendrier Julien.* (Acad.) *Lorsqu'une* RÉFORME *est devenue nécessaire, et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert.* (Mign.) *La* RÉFORME *politique, chancelante et mal garantie, menaçait de se tourner en révolution.* (Guizot.)

— *Réforme des abus*, retranchement des abus qui se sont introduits.

— Absol. Changement que les protestants du seizième siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline du christianisme : *Telle ville embrassa la* RÉFORME. *La* RÉFORME *de Calvin, de Luther.* (Acad.)

— Par extens. Corps de doctrine adopté par les protestants ; communion formée par les églises protestantes : *La* RÉFORME *prétend..... Suivant la* RÉFORME.... *Les opinions de la* RÉFORME. (Acad.)

— Rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre religieux : *Il y a eu diverses* RÉFORMES *dans cet ordre. Mettre la* RÉFORME *dans une abbaye. Embrasser la* RÉFORME. (Acad.)

— Fam. Changement de mal en bien relativement à la conduite, aux mœurs, etc. : *C'est un homme qui vit dans une grande* RÉFORME. *Il s'est mis dans la* RÉFORME, *à la* RÉFORME. (Acad.) *J'ai renoncé aux*

vanités du monde, et je me suis jeté dans la RÉFORME. (Regn.)

— Licenciement partiel de gens de guerre; réduction des troupes à un moindre nombre : *La* RÉFORME *des troupes se fait, à la fin de la guerre.* (Acad.)

— Particul. Il se dit en parl. des officiers auxquels on ôte leur emploi, en leur conservant, pendant un certain nombre d'années, une partie de leurs appointements qu'on appelle : *Traitement de* RÉFORME. *Être mis à la* RÉFORME. (Acad.)

— *Congé de réforme*, congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service.

— Par extens. Il se dit en parl. des chevaux hors d'état de servir : *Il y a eu dans ce régiment une* RÉFORME *de vingt chevaux, qu'il a fallu remplacer par vingt autres. Les chevaux de* RÉFORME *des écuries du roi.* (Acad.)

— Collect. Chevaux réformés : *Tel jour on viendra les* RÉFORMER *du régiment, de l'écurie.* (Acad.)

— Réduction à un moindre nombre des employés d'une administration : *On a fait de grandes, de nombreuses* RÉFORMES *dans les bureaux de cette administration.* (Acad.)

— *Faire une grande réforme dans sa maison*, diminuer sa table ou ses équipages, renvoyer une partie de ses domestiques.

— Anc. *Réforme des monnaies*, rétablissement de la valeur des monnaies dont on avait surhaussé le prix.

REFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Reformer : *Nos régiments ont été complétement* REFORMÉS.

RÉFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Réformer. Corrigé : *Les institutions de ce peuple devraient être promptement* RÉFORMÉES. (Acad.) *Combien de projets a-t-il faits ou* RÉFORMÉS? (Fléch.)

— Guerr. Mis à la réforme : *C'étaient des officiers* RÉFORMÉS *que le licenciement de l'armée avait laissés sans solde ni emploi.* (Guizot.)

— *La religion prétendue réformée*, ou *La religion réformée, le culte réformé*, le protestantisme.

— Substantiv. *Les prétendus réformés*, ou simpl. *Les réformés*, les protestants.

— Religieux qui suivent la réforme établie dans l'ordre auquel ils appartiennent; par oppos. aux religieux de la commune observance : *C'est un* RÉFORMÉ.

REFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *former*.) Former de nouveau : *On a dissous cette compagnie, et on l'*A REFORMÉE *aussitôt après. L'ordre fut donné de* REFORMER *le régiment qu'on venait de licencier.* (Acad.)

= **Se reformer**, v. pron. Être reformé, se former de nouveau : *Il* S'EST REFORMÉ *un abcès dans sa poitrine.* (Acad.)

L'univers *se reforme* encore
Dans les abîmes du chaos. (J.-B. Rouss.)

— Guerr. Se rallier et reprendre son ordre : *Ce corps, ayant été rompu et mis en déroute par l'artillerie,* S'EST REFORMÉ *à quelque distance.* (Acad.)

RÉFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*forme*.) Pron. *ré-for-mé*. — Améliorer l'état; donner une meilleure forme à une chose; la corriger : RÉFORMER *la justice, la police, les lois, les coutumes.* RÉFORMER *un ordre religieux.* RÉFORMER *un jugement.* RÉFORMER *une déclaration, un édit.* RÉFORMER *un écrit.* (Acad.) *Lisez cette épître; dites ce qu'il faut* RÉFORMER. (Volt.)

— Mor. Corriger, changer en bien, en mieux : RÉFORMER *ses mœurs.* RÉFORMER *son caractère.* RÉFORMER *ses penchants, ses inclinations.* RÉFORMER *son humeur.* (Acad.)

— Retrancher ce qui est nuisible ou de trop : RÉFORMER *les abus.* RÉFORMER *les superfluités.* RÉFORMER *le luxe.* (Acad.)

A-t-on par quelque édit *réformé* la cuisine? (Boil.)

— *Reformer son train, sa dépense, sa maison*, diminuer son train, réduire sa dépense.

— *Réformer des troupes*, réduire à un moindre nombre; *On* A RÉFORMÉ *tel régiment, et on l'a réduit à huit compagnies.* (Acad.)

— *Réformer un officier*, lui retirer son emploi, mais en lui conservant une partie de ses appointements. || *Réformer un soldat*, lui donner un congé de réforme.

— *Réformer des chevaux*, les retirer du service auquel ils ne sont plus propres. || Par anal. *Réformer une partie du matériel.*

— *Réformer les monnaies*, changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte.

Il reçut pour sa dot plus d'écus à la fois
Qu'un balancier n'en peut *réformer* en six mois.
(Regn.)

= **Se réformer**, v. pron. Renoncer à de mauvaises habitudes, prendre une conduite plus régulière : *Il projette toujours de* SE RÉFORMER. *Quand il aura acquis de l'expérience à ses dépens, il* SE RÉFORMERA. (Acad.)

RÉFOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Refouiller : *Chapiteau bien* REFOUILLÉ, *mal* REFOUILLÉ.

REFOUILLEMENT, n. m. Pron. *re-fou-y-man*. — B.-Arts. Action d'évider les creux, de marquer davantage les saillies d'une sculpture.

REFOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-fou-ié*. — B.-Arts. Détacher, en creusant, chaque partie d'une sculpture; faire un refouillement : *Il faut* REFOUILLER *ces rinceaux.*

REFOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Refouler.

REFOULEMENT, n. m. Action de refouler; son effet : *Le* REFOULEMENT *de la marée. Le* REFOULEMENT *des eaux.* (Acad.)

REFOULER, v. tr. ou act. 1re conj. Fouler de nouveau : REFOULER *une étoffe.* REFOULER *la vendange.* (Acad.)

— Faire refluer : *Ce batardeau* REFOULA, *fit* REFOULER *les eaux jusque dans les maisons.* (Acad.)

— Fig. Repousser : *Il* REFOULA *ces hordes innombrables dans les pays d'où elles étaient sorties.* (Ac.)

— Mar. *Refouler la marée, le courant*, marcher avec ses avirons ou ses voiles contre le courant ou la marée.

— Artill. *Refouler la charge d'un canon*, l'enfoncer avec le refouloir.

— Véner. Faire retourner les chiens sur leurs pas.

— Intransitiv. Refluer, retourner en arrière : *La marée* REFOULE. *Arrêtée par cet obstacle, leur multitude* REFOULA *vers le Nord.* (Acad.)

REFOULOIR, n. m. Pron. *re-fou-loar*. — Artill. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE, adj. des 2 g. (*refragari*, résister; lat.) Pron. *ré-frak-tèr*. — Rebelle, désobéissant : RÉFRACTAIRE *aux ordres du roi. Un religieux* RÉFRACTAIRE *aux ordres de son provincial.* (Acad.) *Fénelon parvient à amollir, à refondre, à changer cette nature* RÉFRACTAIRE. (Auger.)

— Chim. Il se dit d'une substance qui n'est point fusible ou qui ne fond que très-difficilement : *Un minerai de fer très-*RÉFRACTAIRE. (Acad.)

— N. m. Législ. milit. Celui qui se soustrait à la loi du recrutement et refuse de se ranger sous les drapeaux : *Poursuivre les* RÉFRACTAIRES. *On vient d'arrêter plusieurs* RÉFRACTAIRES. (Acad.)

RÉFRACTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réfracter : *Rayon* RÉFRACTÉ. (Acad.)

RÉFRACTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-frak-té*. — Phys. Produire la réfraction : *Le prisme* RÉFRACTE *diversement les rayons de diverse couleur.* (Acad.) *La rétine reçoit les rayons de la lumière, le cristallin les* RÉFRACTE. (Volt.)

= **Se réfracter**, v. pron. Être réfracté : *Des rayons lumineux qui* SE RÉFRACTENT. (Acad.) *Si le rayon passe d'un milieu dense dans un milieu rare, il* SE RÉFRACTERA, *il s'éloignera de la perpendiculaire.* (Arago.)

RÉFRACTIF, IVE, adj. Pron. *ré-frak-tif, tiv*. — Physiq. Qui cause, qui produit la réfraction : *Pouvoir* RÉFRACTIF. (Acad.)

RÉFRACTION, n. f. (*refractio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-frak-cion*. — Physiq. Changement de direction qui se fait dans un rayon de lumière, lorsqu'il passe obliquement d'un milieu dans un autre : *Un bâton, plongé en partie dans l'eau, paraît rompu à cause de la* RÉFRACTION. (Acad.) *Le même pouvoir cause la réflexion et la* RÉFRACTION *de la lumière.* (Volt.) *Ptolémée avait connaissance de la* RÉFRACTION *astronomique, dont on n'a fait usage que longtemps après.* (Bailly.) *Descartes est le premier qui ait fait connaître les lois précises du phénomène de la* RÉFRACTION. (A. Martin.)

— Comm. Recours pour une errreur de compte.

RÉFRACTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-frak-toar*. — Physiq. Qui appartient à la réfraction : *Courbe* RÉFRACTOIRE.

REFRAIN, n. m. (*refran*, proverbe, esp.) Un ou plusieurs mots qui se répètent à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc. : *Le* REFRAIN *de cette chanson est fort agréable. Le* REFRAIN *d'une ballade, d'un rondeau.* (Acad.) *Les* REFRAINS *font la difficulté et l'ornement de la ballade.* (Ste-Beuve.)

Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
A des *refrains* réglés asservit les rondeaux. (Boil.)

... De vos *refrains* vous nous brisez la tête. (C. Del.)

— Fig. et fam. Ce qu'une personne ramène toujours dans ses discours : *De quelque chose qu'on parle, il en revient toujours là, c'est son* REFRAIN *ordinaire, c'est son* REFRAIN. (Acad.)

— Prov. Dans le m. sens, *C'est le refrain de la ballade.*

— Mar. Retour et rejaillissement des vagues qui se succèdent et viennent se briser contre les rochers. || Peu usité.

RÉFRANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Réfranger.

RÉFRANGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-fran-jé*. — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *réfrang* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous réfrangeons, il réfrangea.* — Phys. Renvoyer par réflexion.

= **Se réfranger**, v. pr. Subir l'effet de la réfraction : *En* SE RÉFRANGEANT, *la lumière se décompose en sept rayons : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet.* (Fourcroy.)

RÉFRANGIBILITÉ, n. f. (*refringere*, briser; lat.) Physiq. Propriété des rayons de la lumière, en tant qu'ils sont susceptibles de réfraction : *La différente* RÉFRANGIBILITÉ *des rayons.* (Acad.) *La lumière est composée de sept rayons primitifs, et chaque rayon a un degré de* RÉFRANGIBILITÉ *qui lui est propre.* (Thomas.)

RÉFRANGIBLE, adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de réfraction : *Les rayons violets sont les plus* RÉFRANGIBLES. (Acad.) *Les rayons du soleil sont plus ou moins* RÉFRANGIBLES. (A. Martin.)

REFRAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Refrapper.

REFRAPPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-fra-pé*. — Frapper de nouveau : REFRAPPER *des monnaies.* (Acad.)

— Intransitiv. Heurter : REFRAPPEZ *à cette porte, on n'a pas entendu votre premier coup.* (Acad.)

REFRAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-frè-ié*. — Technol. Rendre, avec le doigt, la poterie plus unie, avant de la cuire.

REFRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Refréner.

REFRÉNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*frenum*, frein; lat.) Pron. *re-fré-né*. — Il change l'*é* fermé du rad. *refrén*, en *è* ouvert avant les finales *e, es, en* seulement : *Je refrène, il refrène, ils refrènent.*

— Fig. et mor. Réprimer : REFRÉNER *ses passions.* REFRÉNER *ses appétits.* REFRÉNER *la concupiscence.* REFRÉNER *ses désirs. Il faut lui apprendre à* REFRÉNER *sa langue.* (Acad.)

RÉFRIGÉRANT, ANTE, adj. (*refrigerare*, rafraîchir; lat.) Chim. Qui produit un refroidissement considérable : *Faire un mélange* RÉFRIGÉRANT *avec de la glace pilée, de l'acide nitrique, etc.* (Acad.)

— Méd. Rafraîchissant : *Remèdes* RÉFRIGÉRANTS. *Potion* RÉFRIGÉRANTE. (Acad.)

— Substant. : *L'orgeat est un bon* RÉFRIGÉRANT. (Acad.) *Employer les* RÉFRIGÉRANTS.

RÉFRIGÉRANT, n. m. Chim. Vaisseau que l'on remplit d'eau, et avec lequel on couvre la partie supérieure d'un alambic, pour refroidir et condenser les vapeurs que le feu y a fait monter.

RÉFRIGÉRATIF, IVE, adj. Pron. *ré-fri-jé-ra-tif, tiv*. — Méd. Qui a la propriété de rafraîchir : *Potion* RÉFRIGÉRATIVE. *Remède* RÉFRIGÉRATIF. (Acad.)

— Substant. *Employer les* RÉFRIGÉRATIFS.

RÉFRIGÉRATION, n. f. (*frigus*, froid; lat.) Pron. *re-fri-jé-ra-cion*. — Chim. Refroidissement : *La distillation se fait par exhalation et* RÉFRIGÉRATION. (Acad.)

RÉFRINGENT, ENTE, adj. Pron. *ré-frain-jan, jantt*. — Phys. Qui cause une réfraction.

— *Milieu réfringent*, celui qui fait changer de route aux rayons lumineux, lorsqu'ils passent obliquement.

REFROGNÉ, RENFROGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Se refrogner, Se renfrogner : *Un visage* REFROGNÉ. *Une mine* RENFROGNÉE. (Acad.)

REFROGNEMENT, ou **RENFROGNEMENT**, n. m. (*frons*, front, *contrahere*, contracter; lat.) Action de se refrogner : *Le* REFROGNEMENT *de son visage marque qu'il n'est pas de bonne humeur.* (Acad.)

REFROGNER (SE), ou **RENFROGNER (SE)**, v. pron. 1re conj. Pron. *se-re, ran-fro-gnié*. — Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin : *A l'abord de certaines personnes il* SE REFROGNE. *Pourquoi vous* REFROGNEZ-VOUS, VOUS RENFROGNEZ-VOUS *quand on vous parle de telle chose.* (Acad.)

— Par anal. *Il* SE RENFROGNA *le visage, et le traita du haut en bas.* (Chapelle.)

REFROID, n. m. Pron. *re-froa*. — Techn. Action de refroidir : *Mettre des cuirs en refroid*, les étendre sur des perches, au sortir de l'étuve.

REFROIDI, IE, part. pass. du v. Refroidir : *Viande* REFROIDIE. *Plats* REFROIDIS.

— Fig. *Bien que l'enthousiasme des premiers jours*

de la Révolution fut REFROIDI, *la vue de l'ennemi sur nos frontières ranimait les cœurs.* (Thiers.) *Le fanatisme était déjà sensiblement* REFROIDI. (Id.)

REFROIDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *re-froa-dir.* — Rendre froid : *Le vent, la pluie* A REFROIDI *l'air.* REFROIDIR *des vapeurs pour les condenser.* (Acad.)

— Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité, etc. : *La vieillesse* REFROIDIT *les passions. Cette scène* REFROIDIT *l'action, l'intérêt.* (Acad.)

— Intransitiv. Devenir froid : *Laissez* REFROIDIR *ce bouillon. Cela* REFROIDIRA *trop.* (Acad.)

— Fig. *Il faut laisser* REFROIDIR *sa colère.* (Acad.) *Ne laissez pas* REFROIDIR *la curiosité.* (La F.)

— **Se refroidir**, v. pron. Être refroidi, devenir : *Il s'était échauffé, il* S'EST REFROIDI. *Le temps* S'EST REFROIDI. (Acad.) *Dans les quadrupèdes, il y a des espèces dont le sang* SE REFROIDIT *et prend à peu près le degré de la température de l'air.* (Buff.)

— Par anal. *Mon imagination* SE REFROIDIT, *mais mon cœur est toujours bien chaud pour vous.*

— Fig. *Leur amitié* SE REFROIDIT *de jour en jour. Ils commencent à* SE REFROIDIR *l'un pour l'autre.* (Acad.) *Aujourd'hui on bat des mains, demain on* SE REFROIDIT. (Volt.)

REFROIDIS, n. m. Agricult. Culture qui se fait pendant l'année des jachères : *Faire du* REFROIDIS. *Semer du* REFROIDIS.

REFROIDISSANT, part. prés. du v. Refroidir.

REFROIDISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de refroidir : *Franklin a observé le premier l'influence* REFROIDISSANTE *que les hauts-fonds exercent sur la températnre de la mer.* (Arago.)

REFROIDISSEMENT, n. m. Pron. *re-froa-diss-man.* — Diminution de chaleur : *Ce* REFROIDISSEMENT *de l'air, du temps pourrait nous amener de la gelée.* (Acad.) *Il y a une hauteur dans la température ou le* REFROIDISSEMENT *progressif atteint le terme de la glace.* (Arago.) *C'est le* REFROIDISSEMENT *de leur sang qui cause, dans certains quadrupèdes, l'état de torpeur et d'engourdissement où ils tombent et demeurent pendant l'hiver.* (Buff.) *Le génie de ce poëte se ressent du* REFROIDISSEMENT *de l'âge.* (Acad.)

— Fig. Diminution dans les sentiments, dans les passions : *Il y a un grand* REFROIDISSEMENT *entre eux. Il a bien reconnu, dans cette occasion, le* REFROIDISSEMENT *de son ami.* (Acad.) *C'est une preuve de peu d'amitié de ne pas nous apercevoir du* REFROIDISSEMENT *de celle de nos amis.* (La Rochef.) *Tu croyais voir là une preuve d'infidélité ou de* REFROIDISSEMENT *de ma part.* (G. Sand.)

— Fam. Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud, où l'on transpirait : *Ce que j'ai est à peine un rhume, c'est un petit* REFROIDISSEMENT. (Acad.) *Il est mort de* REFROIDISSEMENT, *pour s'être baigné pendant l'hiver.* (Buff.)

— Particul. Maladie du cheval, provenant du passage subit d'une action vive à une action plus lente, ou au repos dans un temps froid ; ou de l'action d'une boisson fraîche prise au moment où il a chaud : *Ce n'est qu'un* REFROIDISSEMENT, *n'en soyez point en peine.* (Acad.)

REFROIDISSOIR, n. m. Technol. Appareil propre à refroidir.

REFUGE, n. m. (φύγειν, fuir ; gr.) Pron. *re-fuj.* Asile, retraite, lieu où l'on se sauve pour être en sûreté : *Chercher un* REFUGE. *Sa maison est le* REFUGE *de tous les malheureux.* (Acad.)

Là, depuis trente hivers, un hibou retiré
Trouvait contre le jour un *refuge* assuré. (Boil.)

— *Maison de refuge*, ou simpl. *Refuge*, maison d'asile pour les indigents, ou de correction pour les femmes.

— Fig. En parl. des personnes, Protection, secours : *Vous êtes mon* REFUGE, *tout mon* REFUGE. (Acad.) *La divinité est le* REFUGE *des malheureux.* (Montesq.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Vous avez contre lui le* REFUGE *de la loi. Les lois sont le* REFUGE *du faible.* (Acad.) *Les pécheurs ne trouvent plus de* REFUGE *que dans leur propre pénitence.* (Fléch.)

— Fig. et par extens. Il se dit des prétextes, des raisons apparentes sous lesquelles l'erreur ou la mauvaise foi cherche à se mettre à couvert : *La dénégation est son* REFUGE *ordinaire. Ce sont donc là vos* REFUGES ? (Acad.)

RÉFUGIÉ, ÉE, part. pass. du v. Réfugier.

— Adj. *Style réfugié*, style des écrivains protestants qui, étant sortis du royaume, ont ignoré les changements introduits par l'usage dans la langue française.

— Substant. Celui, celle qui s'est retirée en quelque lieu pour être en sûreté : *C'est un* RÉFUGIÉ. *Un pauvre* RÉFUGIÉ. *Les* RÉFUGIÉS *polonais, italiens.*

— Absol. *Les réfugiés*, les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France.

RÉFUGIER (SE), v. pron. 1re conj. (*fuga*, fuite ; lat.) Pron. *se-ré-fu-jié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous réfugiions ; que vous vous refugiiez, etc.* — Se retirer en quelque lieu ou auprès de quelqu'un pour être en sûreté : *Elle se vit contrainte de prendre la fuite pour* SE RÉFUGIER *en France.* (Boss.) SE RÉFUGIER *chez un prince, auprès d'un prince. Il ne sait où* SE RÉFUGIER. (Acad.) *Les femmes qui ont pu trouver un asile dans les monastères étrangers s'y* SONT RÉFUGIÉES. (Chateaub.) *Quelques animaux se creusent des demeures souterraines ou* SE RÉFUGIENT *dans des cavernes.* (Buff.) *On a fait faire une loge dans laquelle on* SE RÉFUGIE *en cas de pluie.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Il* SE RÉFUGIE *dans des équivoques, dans des subtilités pour échapper à la vérité qui le presse. L'homme vertueux, accusé par le monde,* SE RÉFUGIE *dans sa conscience.* (Acad.)

REFUI, n. m. Véner. Asile.

REFUIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Véner. En parl. du cerf ou d'un autre animal qui est poursuivi, Revenir sur ses pas, afin de donner le change.

REFUITE, n. f. Véner. Endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse : *Il y a tant de* REFUITES *dans cette forêt. Mettre des relais aux* REFUITES. (Acad.) *Le renard se devoiera des* REFUITES *ordinaires.* (Did.)

— Ruses d'une bête qu'on chasse : *Un cerf qui use de* REFUITES. (Acad.)

— Fig. Retardements affectés d'une personne qui ne veut point terminer une affaire : *C'est un homme qui use toujours de* REFUITES *en toutes sortes d'affaires.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Mar. Trou de tarière trop profond pour la cheville qu'il doit recevoir.

REFUS, n. m. (*refutatio*, réfutation ; lat.) Pron. *re-fu.* Action de refuser : *Il éprouva un* REFUS *absolu. Il a pris pour un* REFUS *la réponse qu'on lui a faite.* (Acad.) *Les grâces accompagnaient jusques à ses* REFUS. (Fléch.) *C'est une louable adresse de faire recevoir doucement un* REFUS *par des paroles civiles qui réparent le défaut du bien qu'on ne peut accorder.* (La Roch.)

Tous vos retardements sont pour moi des *refus.* (Rac.)

— *Avoir une chose au refus de quelqu'un*, ne l'avoir qu'après qu'un autre l'a refusé.

— *Faire une chose au refus de quelqu'un*, la faire après qu'un autre a refusé de s'en charger.

— Fam. *Cela n'est pas de refus*, je ne refuse pas, j'accepte volontiers ce que vous m'offrez.

— Fam. *Cela n'est pas à votre refus*, il ne dépend pas de vous d'accepter ou de refuser ce qu'on vous propose.

— Techn. *Enfoncer, battre un pieu jusqu'à refus de mouton*, jusqu'à ce que le mouton ne puisse l'enfoncer d'avantage.

— Ce qu'un autre a refusé : *Je ne veux point du* REFUS *d'un autre : Avoir le* REFUS *d'un autre.* (Acad.)

— Chass. *Un cerf de refus*, un cerf de trois ans.

REFUSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être refusé.

REFUSANT, part. prés. du v. Refuser.

REFUSANT, ANTE, adj. Qui refuse : *Les évêques d'Arras et de Saint-Pol-de-Léon étaient à la tête des évêques* REFUSANTS. (Thiers.)

REFUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Refuser : *Tout ce qu'il a demandé lui a été durement* REFUSÉ. (Acad.) *Une seule qualité est* REFUSÉE *aux femmes, c'est la prudence.* (De Ségur.)

REFUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*refutare*, reprendre, réfuter ; lat.) Rejeter une offre ; ne pas accepter ce qui est offert : *On lui a offert tant de cette terre, tant de ces meubles, mais il l'A* REFUSÉ. REFUSER *des conditions avantageuses. Il m'offrait sa bourse, j'AI* REFUSÉ *de m'en servir.* (Acad.)

Pourquoi de Jéhu *refuser* le secours ? (Rac.)
De toute autre victime il *refuse* l'offrande. (Rac.)

— Absol. et prov. *Tel refuse, qui après muse*, ou, *Qui refuse, muse*, souvent on se repent d'avoir refusé ce qui était offert.

— Rejeter une demande, ne pas accorder ce qui est demandé ; ne vouloir pas faire ce qui est exigé, prescrit, ordonné : *On lui* A REFUSÉ *la grâce qu'il demandait. Il* A REFUSÉ *son consentement. Il* A REFUSÉ *de lui prêter de l'argent. On lui demandait cette démarche, il* A REFUSÉ *de la faire. Il* REFUSE *de payer, de travailler, de marcher, etc.* (Acad.) *Que peut-on* REFUSER *à la volupté, lorsqu'une fois elle s'est rendue maîtresse d'un cœur ?* (Mass.)

Que vous a *refusé* mon aveugle tendresse ? (C. Del.)
Je *refuse*, à l'autel, de vous servir de guide. (Rac.)

— Absol. *Il* REFUSE *si poliment qu'on ne peut en être offensé. Je me vois dans la nécessité de* REFUSER.

— Man. *Ce cheval refuse*, il ne peut pas ou ne veut pas obéir.

— Mar. *Le vent refuse*, il devient contraire.

— *Refuser la porte à quelqu'un*, ne pas lui permettre l'entrée de quelque maison, etc. : *Il s'est présenté pour entrer au bal, on lui* A REFUSÉ LA PORTE. (Acad.)

— Repousser une personne par un refus : *Cet homme* REFUSE *ses meilleurs amis, quelque chose qu'ils lui demandent. Il* REFUSE *tout le monde. Il* A *déjà* REFUSÉ *tous ceux qui l'en ont prié.* (Acad.)

— *Refuser une fille en mariage*, ne pas vouloir donner sa fille en mariage à quelqu'un qui la demande. ‖ Ne pas vouloir épouser une fille qui est offerte en mariage. ‖ On dit également. *Cet homme* A REFUSÉ *un bon parti, cette fille* A REFUSÉ *un parti avantageux ; on lui* A REFUSÉ *la main de cette jeune personne.* (Acad.)

— Fig. Ne pas donner : *La nature lui* A REFUSÉ *la beauté. On ne peut* REFUSER *son assentiment à une vérité évidente. Je ne puis* REFUSER *mon admiration, mon estime à une telle conduite.* (Acad.)

— Guerr. *L'ennemi refusa sa droite*, l'ennemi évitait d'engager sa droite.

— Intransitiv. Fam. *Il ne* REFUSE *à rien, il est disposé, prêt à tout faire.*

= **Se refuser**, v. pron. Ne se pas permettre une chose, s'en priver : *C'est un homme charitable qui* SE REFUSE *tout pour faire plus de bien aux pauvres. Il* SE REFUSE *toute plaisanterie qui pourrait blesser l'amour-propre d'autrui.* (Acad.)

— Ne pas consentir à : *Il* SE REFUSE *à travailler. Il ne* SE REFUSE *à rien pour obliger, pour faire plaisir.* (Acad.) *Jamais il ne* SE REFUSE *à aucun travail.* (Cuv.)

— Fig. et poét.

Votre cœur amolli *se refuse* à la haine. (C. Del.)

— Dans ce sens, suivi d'un infinitif il veut la prép. *de* : *Ces jambes tremblantes* SE REFUSAIENT *presque de le soutenir.* (H. de Balzac.)

— *Se refuser à une chose*, ne pas s'y livrer, ne pas s'y rendre, y résister : *Il* SE REFUSE *aux plaisirs les plus innocents. Il* SE REFUSE *à se divertir. Il est impossible de* SE REFUSER *à l'évidence de ses preuves, à la force de ses raisons. Ce serait* SE REFUSER *à l'évidence.* (Acad.) *Les Indiens* SE REFUSÈRENT *à toute liaison avec des étrangers avides qui menaçaient également leur vie, leur liberté.* (Raynal.) *Prométhée* SE REFUSE *à toute espèce de soumission.* (Andr.)

— *Le temps se refuse à cela*, les circonstances s'y refusent, le temps, les circonstances ne le permettent pas. ‖ On dit de même : *Ma fortune se refuse à une si grande dépense.*

REFUSEUR, EUSE, n. Celui qui fait un refus.

— Prov. *A bon demandeur, bon refuseur*, ceux qui ont l'habitude de demander sont souvent refusés.

RÉFUSION, n. f. Pron. *ré-fu-zion.* — Anc. pratiq. Il ne s'employait que dans cette phrase, *Réfusion de dépens*, action de rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

RÉFUTABLE, adj. des 2 g. Qui peut être réfuté.

RÉFUTATEUR, n. m. Didact. Celui qui réfute.

RÉFUTATION, n. f. Pron. *réfu-ta-cion.* — Discours ou écrit par lequel on réfute : *La* RÉFUTATION *d'un livre, d'un argument, d'un raisonnement, d'une proposition, d'une maxime, etc.* (Acad.)

— Fig. *Sa conduite est la meilleure réfutation de cette calomnie*, sa conduite suffit pour montrer la fausseté de cette calomnie.

— Absol. Rhétor. Partie du discours dans laquelle on répond aux objections : *La* RÉFUTATION *demande beaucoup d'art. La confirmation précède la* RÉFUTATION. (Acad.)

RÉFUTATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-fu-ta-toar.* — Didact. Qui concerne la réfutation ; qui contient une réfutation.

RÉFUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réfuter.

RÉFUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé, prouver que ce qu'un adversaire a dit est mal fondé ou n'est pas vrai : RÉFUTER *un argument, une proposition, une opinion, une erreur.* RÉFUTER *un mensonge, une calomnie. Il a vainement essayé de le* RÉFUTER. (Acad.) *Il peut m'*AVOIR RÉFUTÉ. (J.-J. Rouss.)

— *Réfuter un livre, réfuter un auteur*, combattre ce qui a été avancé dans un livre, ce qu'un auteur a proposé, soutenu.

— Absol. RÉFUTER *avec force, avec clarté, avec*

méthode. RÉFUTER *complétement.* RÉFUTER *faiblement.* (Acad.)

REGAGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Regagner.

REGAGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ga-gnié.* — Gagner ce qu'on avait perdu ; REGAGNER *son argent. Non-seulement il* A REGAGNÉ *l'argent qu'il avait perdu, mais il a gagné beaucoup au delà.* (Acad.)

— Fig. REGAGNER *l'amitié, l'estime, les bonnes grâces de quelqu'un.* REGAGNER *le temps perdu.* (Acad.) *Il ne* REGAGNA *jamais le crédit qu'il avait perdu.* (Volt.)

— *Regagner quelqu'un*, se remettre bien avec quelqu'un ; le ramener au parti qu'il avait quitté.

— Guerr. *Regagner un ouvrage de fortification*, le reprendre sur l'ennemi après l'avoir perdu : *Les assiégés* REGAGNÈRENT *le chemin couvert.* (Acad.)

— *Regagner du terrain*, repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer. || Dans le m. sens, *Regagner l'avantage*, recouvrer l'avantage qu'on avait perdu.

— Mar. *Regagner le dessus du vent*, reprendre l'avantage du vent.

— Fig. et fam. *Regagner le dessus du vent*, rétablir ses affaires, sa fortune, son crédit.

— Rejoindre, rattcindre ; retourner, rentrer dans un lieu : *Ils* REGAGNÈRENT *le corps d'armée. Il eut de la peine à* REGAGNER *son logis. Prenez par ce sentier pour* REGAGNER *le grand chemin.* (Acad.) *Je ne pus* REGAGNER *la ville sans être mouillé.* (Buff.) *Il était temps que nous* REGAGNASSIONS *le salon.* (Did.)

REGAILLARDIR, v. tr. V. RAGAILLARDIR.

REGAIN, n. m. (*re* et *gain.*) Agric. Herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés : *Ce n'est pas du premier foin, ce n'est que du* REGAIN. (Acad.) *Il contemplait la charmante prairie où ses* REGAINS *poussaient.* (H. de Balz.) *D'énormes bœufs attelés apportaient les* REGAINS. (Fr. Wey.)

— Fig. et fam. Fraîcheur, embonpoint qui viennent quelquefois aux femmes, après qu'elles ont passé leur temps critique : *Cette femme, quoique sur le retour, a repris de la fraîcheur et de l'embonpoint ; c'est son* REGAIN. (Acad.)

— Par anal. *Un* REGAIN *de vie.*

Tout vieux que je parais, l'âge encore me laisse
Des restes de chaleur, des *regains* de jeunesse. (Quin.)

— Construct. Ce qu'une pierre, une poutre a de trop, pour la place à laquelle elle est destinée.

RÉGAL, n. m. (*regale*, royal, s.-e. *convivium*, festin ; lat.) Festin, grand repas : *Il nous a fait un* RÉGAL, *un grand* RÉGAL. *On leur donna un superbe* RÉGAL. *Ce sont des* RÉGALS *continuels.* (Acad.)

Le *régal* fut honnête et sans beaucoup d'apprêts. (La F.)

— Fig. et fam. *C'est un régal pour moi*, se dit d'un mets que l'on aime beaucoup.

— Fig. et fam. *C'est un régal pour moi, je me fais un régal de le voir*, c'est un grand plaisir pour moi.

— Anc. Collation, partie de plaisir offerte aux dames ou quelque personne de distinction : *Quoi ! mes empressements, les petits* RÉGALS *que je lui donne, ne toucheront pas le cœur de mon inhumaine !* (Danc.)

RÉGALADE, n. f. Fam. Manière de boire en portant la tête en arrière, et en versant la boisson dans la bouche, sans que le vase touche les lèvres : *Boire à la* RÉGALADE. (Acad.) *Il détachait sa gourde, et en buvait un coup à la* RÉGALADE. (Dider.)

— Feu vif et clair qu'on allume pour réchauffer promptement des personnes qui arrivent : *Faire une bonne* RÉGALADE. (Acad.)

— Fam. Action de régaler. || Ce qui régale.

RÉGALAGE, n. m. Ponts et ch. Opération qui consiste à étendre les terres d'un remblai.

═ Techn. Action de raccommoder les défauts qui peuvent se trouver dans une dentelle.

RÉGALANT, part. prés. du v. Régaler.

RÉGALANT, ANTE, adj. Fam. Amusant, réjouissant, divertissant ; il ne s'emploie guère qu'avec la négation : *J'invite dix personnes à dîner, il ne m'en vient que six ; cela n'est pas* RÉGALANT, *cela n'est-il pas bien* RÉGALANT ? (Acad.)

RÉGALE, n. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches.

RÉGALE, n. f. Pron. *ré-gal.* — Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant ce temps-là aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque : *La* RÉGALE *était ouverte par la mort ou la démission de l'évêque, et en quelques autres cas.* (Acad.) *Philippe de Valois maintint le plein exercice du droit de* RÉGALE. (H. Martin.)

— *Régale temporelle*, droit de jouir des revenus des évêchés vacants.

— *Bénéfice vacant en régale*, celui qui se trouvait vacant pendant la vacance de l'évêché, de l'abbaye dont il dépendait.

— *Être pourvu en régale*, obtenir des provisions pour un bénéfice vacant en régale.

— Hortic. Variété d'anémone.

RÉGALE, adj. f. (*regalis*, royal ; lat.) Il n'est usité que dans cette locut. *Eau régale*, liqueur produite par la combinaison de l'acide nitrique et de l'acide chlorhydrique, et dont les chimistes se servent pour dissoudre l'or et le platine.

RÉGALÉ, ÉE, part. pass. du v. Régaler : *Personne* RÉGALÉE.

— Fam. Maltraité : *Il a été* RÉGALÉ *d'une étrange sorte.* (Acad.)

RÉGALEC, n. m. Pron. *ré-ga-lèk.* — Zool. Poisson des mers du Nord.

RÉGALEMENT, n. m. (*égaler.*) Pron. *ré-gal-man.* — Travail qui se fait pour dresser et aplanir la surface d'un terrain : *Le* RÉGALEMENT *du terrain. Faire le* RÉGALEMENT *d'une allée avant de mettre le sable.* (Acad.) || V. RÉGALAGE.

— Répartition égale d'une taxe faite sur plusieurs contribuables.

REGALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*régal.*) Faire un régal, donner un régal : *C'est un homme qui* RÉGALE *bien, qui s'entend parfaitement* À RÉGALER *ses amis. Je le* RÉGALAI *d'une bonne bouteille de vin d'Espagne.* (Acad.) *Mon maître, qui est fort libéral, les* A *généreusement* RÉGALÉS *tous les jours.* (Danc.) *Je le* RÉGALAIS *de mon mieux.* (Marm.)

— Fam. Par extens. Il se dit en parl. des choses qu'on fait pour réjouir ses amis, pour les divertir : *Il nous* A RÉGALÉS *d'une jolie historiette qu'il nous a lue. Il les* RÉGALA *d'un concert.* (Acad.) *Je vais vous* RÉGALER *de grandes nouveautés.* (La Br.) *Tout ce que je puis pour votre service, c'est de la* RÉGALER *de l'honneur que vous lui faites de vous ressouvenir d'elle.* (Mariv.)

Nous allons *régaler*, mon père, votre abord
D'un incident tout frais qui vous surprendra fort. (Mar.)

— Fam. Maltraiter : *On le* RÉGALA *de vingt coups de bâton. S'il tombe entre mes mains, je le* RÉGALERAI *comme il faut.* (Acad.)

— Absol. Payer de quoi régaler : *C'est son tour de* RÉGALER. *C'est moi qui* RÉGALE. (Acad.)

═ **Se régaler**, v. pron. Faire un régal : *Il s'*EST *bien* RÉGALÉ *au repas de noces.* (Acad.) *Le dimanche nous nous* RÉGALONS *et nous buvons un petit coup de vin.* (Marm.)

— Payer tour à tour de quoi se régaler : *Ces jeunes gens ont formé une société, et ils* SE RÉGALENT *tour à tour.* (Acad.)

— Fig. Se réjouir, s'amuser :

Je veux que dès demain tout Bordeaux *se régale*
Des charmantes douceurs de crier au scandale. (C. Del.)

RÉGALER, v. tr. ou act. 1re conj. Ponts et chauss. Faire un régalement ; dresser, aplanir un terrain, après avoir enlevé ou rapporté des terres : *Il faut* RÉGALER *les terres après le remblai.* (Acad.)

— Répartir également une taxe.

— Techn. Étendre la cire plus également avec une fourchette de bois. || Étendre la chaux sur une peau.

RÉGALEUR, n. m. (*régaler.*) Ponts et chauss. Celui qui étale la terre à mesure qu'on la décharge, ou qui la foule avec une batte.

RÉGALIEN, adj. m. (*regalis*, royal ; lat.) Pron. *ré-ga-liain.* — Il n'est usité que dans cette locution, *Droit régalien*, droit attaché à la souveraineté : *Le droit de battre monnaie est un droit* RÉGALIEN. *Les droits* RÉGALIENS. (Acad.)

— Chim. *Acide régalien*, eau régale.

RÉGALIS, n. m. Pron. *ré-ga-li.* — Véner. Place où le chevreuil a gratté du pied.

RÉGALISTE, n. m. (*regalis*, royal ; lat.) Pron. *ré-ga-list.* — Anc. Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en régale : *Il y eut dispute pour ce bénéfice entre le* RÉGALISTE *et le pourvu en cour de Rome.* (Acad.)

REGARD, n. m. Pron. *re-gar.* — Action de la vue ; action par laquelle on regarde : REGARD *tendre, caressant, timide, languissant. Avoir le* REGARD *assuré. Jeter ses* REGARDS *de côté et d'autre. Laisser tomber un* REGARD *sur quelqu'un. Promener ses* REGARDS *autour de soi. Soutenir les* REGARDS *de son juge. Il n'a pas daigné m'honorer d'un* REGARD. (Acad.) *L'expression des sentiments est dans les* REGARDS. (J.-J. Rouss.)

... Mes derniers *regards* ont vu fuir les Romains. (Rac.)

— Pop. *Avoir un regard*, se dit des femmes qui, pendant leur grossesse, la vue frappée par un objet extraordinaire, et qui mettent au monde des enfants marqués d'un signe qu'on attribue à cette cause.

— Fig. Au pl. Attention : *Cette belle action mérite d'arrêter les* REGARDS *de tous les gens de bien. Ce livre est indigne de vos* REGARDS. (Acad.) *Il est des hommes qui attirent les* REGARDS *de la postérité.* (Volt.)

— Peint. Deux portraits de même grandeur, faisant pendants : *Il a dans son cabinet un* REGARD *d'un Christ et d'une Vierge que les connaisseurs estiment fort.* (Acad.)

— Fig. Constr. Ouverture maçonnée faite pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux : *D'espace en espace, il y a des* REGARDS. *Ce petit édifice qu'on voit dans la campagne est le* REGARD *de la fontaine. Il y a, dans ce* REGARD, *un bassin qui reçoit les eaux de la montagne.* (Acad.)

— Mar. Inspection, surveillance : *Avoir le* REGARD *d'un bâtiment en construction.*

═ **En regard**, loc. adv. Vis-à-vis ; il se dit particul. d'une traduction placée à côté du texte : *Une traduction avec le texte* EN REGARD. *Imprimer un Virgile avec la traduction* EN REGARD. (Acad.)

═ **Au regard**, loc. adv. Par rapport, en comparaison : *Il est pauvre* AU REGARD *d'un tel.* (Acad.) || Vieux.

═ **Pour mon regard**, loc. adv. A mes yeux. || Vieux.

Le jugement de Rome est peu pour mon *regard.* (Corn.)

REGARDANT, part. prés. du v. Regarder.

Regardant sans rien voir, écoutant sans entendre,
Elle parle au hasard, à peine elle sourit. (C. Del.)

Nous entrâmes dans un pavillon REGARDANT, *au midi, sur l'étang.* (Chateaub.)

REGARDANT, n. m. Celui qui regarde : *Voilà bien des* REGARDANTS. *Aux yeux des* REGARDANTS. (Acad.)

L'un et l'autre soleil, unique en son espèce,
Étale aux *regardants* sa pompe et sa richesse. (La F.)

— Pop. *Il n'y a pas tant de marchands à la foire que de regardants*, il y a plus de curieux que d'acheteurs.

REGARDANT, ANTE, adj. Qui regarde de trop près à quelque chose, qui est trop exact, trop ménager : *Il ne faut pas être si* REGARDANT, *trop* REGARDANT. *Vous êtes trop près* REGARDANT. (Acad.)

REGARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Regarder : *Le chameau est* REGARDÉ *par les Arabes comme un présent du ciel.* (Buff.)

... L'homme dans ce choix ne fut point *regardé.* (Corn.)

REGARDER, v. tr. ou act. 1er conj. (*re* du pl. de *garder.*) Porter ses regards, jeter la vue sur quelque chose : REGARDER *la campagne, le ciel.* REGARDER *attentivement, fixement.* REGARDER *de côté.* REGARDER *de tous côtés, de côté et d'autre, autour de soi, derrière soi, devant soi.* REGARDER *par la fenêtre.* REGARDER *à la dérobée.* REGARDER *quelqu'un en face.* (Acad.)

Ne me *regardez* pas avec cet air terrible. (C. Del.)

— *Il n'oserait le regarder en face, entre deux yeux*, se dit d'un homme qui en craint un autre.

— *Regarder de près*, avoir la vue basse.

— Fam. *Regarder quelqu'un sous le nez*, le regarder au visage, de très-près, avec affectation.

— Prov. et pop. *Un chien regarde bien un évêque*, on ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur.

— *Il faut plutôt regarder à ses mains qu'à ses pieds*, se dit d'un homme disposé à dérober tout ce qui se trouve à sa portée.

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut en bas, de travers, de côté, de mauvais œil*, le regarder avec dédain ; lui témoigner du mépris.

— *Regarder quelqu'un favorablement, de bon œil, etc.*, lui témoigner de la bienveillance.

— *Regarder quelqu'un en pitié*, lui montrer des sentiments de compassion.

— Fam. et Ironiq. *Regarder en pitié*, regarder avec mépris, avec dédain.

... Les deux bras croisés, du haut de son esprit,
Il *regarde en pitié* tout ce que chacun dit. (Mol.)

— *Dieu l'a regardé avec des yeux de miséricorde*, se dit en parl. d'un homme qui était dans l'affliction, et à qui il est arrivé quelque chose d'heureux.

— Fig. En parl. des choses, Être situé en face, vis-à-vis, à l'opposite : *Cette maison* REGARDE *l'orient. L'aiguille aimantée* REGARDE *toujours le nord.* (Acad.)

— *Cette maison regarde sur la rivière, sur le jardin, etc.*, on voit de cette maison la rivière, le jardin, etc.

— Fig. Considérer, examiner avec attention : REGARDEZ *bien la bonté de cette étoffe. Vous vous plaignez de votre sort ;* REGARDEZ *ce que vous avez fait*

pour le mériter. Il n'A REGARDÉ que le bien général, que la gloire de son pays. (Acad.) Tout est vain dans l'homme si nous REGARDONS le cours de sa vie mortelle. (Mass.)

— Intransitiv. Fig. Prendre garde, faire attention à quelque chose : REGARDEZ bien à ce que vous allez dire, REGARDEZ-y bien. Avec lui je ne regarde point à mes intérêts. Entre amis on ne REGARDE point aux petites choses. (Acad.) Napoléon refit le monde social, mais il ne REGARDA pas assez aux éléments dont il le recomposait. (Lam.)

..., Avant de détruire il y faut regarder. (C. Del.)

— Fam. Y regarder à deux fois, réfléchir, prendre garde à ce qu'on va faire : Avant d'agir de la sorte, il faut y REGARDER à deux fois. (Acad.)

— Il ne faut pas regarder, y regarder après lui, se dit en parl. d'un homme fidèle, et d'une probité reconnue.

— Regarder de près, de trop près à toutes choses, être exact, prendre garde aux moindres choses : On ne me trompera pas, j'y REGARDERAI de près. Cet homme REGARDE de près, de trop près à ses intérêts. (Acad.)

— C'est un homme avec lequel il n'y faut pas regarder de si près, se dit d'un homme qui a souvent besoin d'indulgence, et dont il ne faut pas examiner la conduite trop sévèrement.

— Regarder comme, estimer, juger, réputer : On le REGARDE dans le monde comme un homme de bien. Il REGARDE cette entreprise comme une bonne affaire. (Acad.) Charles le Sage força ses ennemis à le REGARDER COMME un grand capitaine. (Mably.) Bien des choses ne sont impossibles que parce qu'on s'est accoutumé à LES REGARDER COMME telles. (Duclos.) Les princes REGARDENT toujours leurs courtisans COMME leurs plus fidèles sujets. (Montesq.)

— Concerner : Tout ce qui vous REGARDE. Cela vous REGARDE. Pour ce qui REGARDE cette affaire. Je prends part à tout ce qui vous REGARDE. Cette question REGARDE la médecine. (Acad.)

Il croit que c'est lui seul que le péril regarde. (Rac.)

— Fam. Cette succession, cette charge le regarde, elle doit lui venir ; il y peut prétendre. || Vieux.

= **Se regarder**, v. pron. Être, pouvoir être regardé.

— Examiner ses traits : Je ME REGARDAIS tout à l'heure dans le miroir. (Dest.)

Le plus sage est celui qui ne pense point l'être,
Qui, toujours pour un autre enclin vers la douceur,
Se regarde soi-même en sévère censeur. (Boil.)

— En parl. Se regarder mutuellement : Ils se sont REGARDÉS sans se rien dire. (Acad.) Les deux voyageurs SE REGARDÈRENT jusque dans le blanc des yeux. (H. de Balz.)

— Les deux armées ont été longtemps à se regarder avant que de combattre, elles ont été longtemps en présence sans attaquer.

— Se faire regarder, attirer l'attention par ses ridicules :

Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder
Et jamais il ne faut se faire regarder. (Mol.)

— Se regarder comme, s'estimer, se juger, se réputer : Il SE REGARDE comme réservé à de hautes destinées. (Acad.) Il se REGARDE COMME un simple soldat. (Fléch.)

— En parl. des choses, Être vis-à-vis, à l'opposite : Les deux maisons SE REGARDENT. (Acad.)

REGARDEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui regarde : Je suis un grand REGARDEUR de toutes choses ; rien de plus. (V. Hugo.)

REGARNI, IE, part. pass. du v. Regarnir : Robe REGARNIE. Bois REGARNI.

REGARNIR, v. tr. ou act. 2^{me} conj. Garnir de nouveau : REGARNIR une robe. REGARNIR un bois. (Acad.)

RÉGATES, n. f. pl. Courses de barques en forme de carrousel, à Venise : Les RÉGATES étaient en grande vogue dans la république vénitienne.

REGAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. re-ghè-ié. — Techn. Passer le chanvre dans le regayoir pour en faire sortir les ordures.

REGAYOIR, n. m. Pron. re-ghè-ioar. — Techn. Espèce de peigne dont on se sert pour nettoyer le chanvre.

REGAYURE, n. f. Pron. re-ghè-iur. — Techn. Ce qui reste dans le regayoir.

RÉGENCE, n. f. (regere, gouverner ; lat.) Pron. ré-janss. — Dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un État pendant la minorité ou l'absence du souverain : Saint Louis, à son premier voyage d'outre-mer, laissa, confia la RÉGENCE du royaume à la reine Blanche, sa mère. (Acad.) On célébra la RÉGENCE affermie. (Boss.) Sous l'administration de Colbert, la France sortit de la misère où l'avaient plongée deux RÉGENCES et un mauvais règne. (J.-B. Say.)

— Temps que la régence dure : Au commencement de la RÉGENCE. Pendant la RÉGENCE. Les troubles d'une RÉGENCE. (Acad.)

— Particul. Époque pendant laquelle Philippe d'Orléans tint les rênes du gouvernement après la mort de Louis XIV : Les mœurs, les désordres, les prodigalités de la RÉGENCE. (Acad.) Voltaire vit commencer dans sa première jeunesse cette licencieuse RÉGENCE où les vices devinrent les mœurs de la nation. (Paliss.)

— Gouvernement de certaines villes, de certains petits États : La RÉGENCE d'Alger, de Tunis, de Tripoli. (Acad.)

— Par extens. Territoire de quelque petits États d'Afrique : Les villes de la RÉGENCE. Dans toute l'étendue de la RÉGENCE. (Acad.)

— Au pl. Régences d'Afrique : Les RÉGENCES barbaresques.

— Exercice des fonctions de régent, dans un collége : Pendant le temps de sa RÉGENCE. (Acad.)

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui régénère : Lycurgue fut le RÉGÉNÉRATEUR des mœurs à Lacédémone. Cette reine fut la RÉGÉNÉRATRICE de sa nation. (Acad.)

— Adjectiv. Principe RÉGÉNÉRATEUR. (Acad.) Il semblait que la miséricorde divine se manifestait dans cet appel et prononçât d'avance un pardon RÉGÉNÉRATEUR. (M^{me} de Staël.)

RÉGÉNÉRATION, n. f. (regeneratio ; lat., m. sign.) Pron. ré-je-né-ra-cion. — Reproduction : La RÉGÉNÉRATION des chairs. (Acad.)

— Fig. En parl. du baptême, Renaissance : La RÉGÉNÉRATION en JÉSUS-CHRIST. (Acad.)

— Fig. et mor. Réformation, amélioration, renouvellement : La RÉGÉNÉRATION des mœurs. La RÉGÉNÉRATION du peuple. (Acad.) Quelques hommes religieux entreprirent d'améliorer l'état des prisons ; et la RÉGÉNÉRATION des criminels devint une œuvre populaire. (A. de Tocquev.) Le commerce doit sa RÉGÉNÉRATION à Colbert. (Chaptal.)

RÉGÉNÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Régénérer : RÉGÉNÉRÉ dans les eaux du baptême. Un peuple RÉGÉNÉRÉ. (Acad.)

RÉGÉNÉRER, v. tr. ou act. 1er conj. (regenerare ; lat., m. sign.) — Il change l'é fermé du rad. régénér en è ouvert avant les finales e, es, ent seulement, je régénère, il régénère, ils régénèrent. — Fig. Engendrer de nouveau ; donner une nouvelle naissance : Le baptême nous RÉGÉNÈRE en JÉSUS-CHRIST. (Acad.)

— Absol. Donner une vie nouvelle :

Marche, sainte colère,
Consume et purifie ; immole et régénère. (C. Del.)

— Fig. Réformer, améliorer, renouveler : RÉGÉNÉRER les mœurs. RÉGÉNÉRER une nation. (Acad.)

= **Se régénérer**, v. pr. Être régénéré : SE RÉGÉNÉRER dans les eaux du baptême. (Acad.) Les mœurs S'ÉTAIENT RÉGÉNÉRÉES. Un peuple qui SE RÉGÉNÈRE.

— Se reproduire : Ce caustique empêche les chairs de SE RÉGÉNÉRER. (Acad.)

RÉGENT, ENTE, adj. (regere, gouverner ; lat.) Qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain : La reine RÉGENTE. Le prince RÉGENT. (Acad.)

— Anc. Docteur régent, titre qu'on donnait aux docteurs professeurs en théologie, en droit, en médecine : Docteur RÉGENT de la faculté de médecine de Paris. (Acad.)

— Substantiv. Le RÉGENT du royaume. Nommer une RÉGENTE. L'abbé Suger fut RÉGENT. (Acad.)

Le régent du royaume
Brave, calomnié, n'est-il plus qu'un fantôme ? (C. Del.)

— Diamant de la couronne, dont on porte la valeur à douze millions, et qui fut acheté par Philippe d'Orléans.

— Professeur dans un collége : RÉGENT de philosophie, de rhétorique. (Acad.)

Ma foi, j'en suis fâché, qu'il cherche ailleurs ses gens ;
Je suis trop grand garçon pour avoir des régents.
(Em. Augier.)

— Régent de la banque de France, titre de chacun des membres qui composent le conseil général de la banque.

— Chancell. rom. Officier de la chancellerie romaine qui reçoit les expéditions de la daterie.

RÉGENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Régenter.

RÉGENTER, v. intr. ou neut. 1er conj. Pron. ré-jan-té. — Enseigner en qualité de régent ; professer : Il RÉGENTE dans tel collége. Il s'est retiré parce qu'il était las de RÉGENTER. (Acad.) Les clercs étaient les seuls qui pussent autrefois RÉGENTER. (Guillon.)

— Anc. Transitiv. RÉGENTER la sixième, la rhétorique, la philosophie. Quelle classe A-T-IL RÉGENTÉE ? (Ac.)

— Fig. Exercer une certaine domination, une certaine autorité sur : Il RÉGENTE tous ses confrères. Je ne me laisse pas ainsi RÉGENTER. (Acad.) Exiger l'homme sans passions, c'est vouloir RÉGENTER la nature. (Rivarol.)

— Absol. C'est un homme qui veut RÉGENTER partout. (Acad.) Montaigne n'est point un pédant qui RÉGENTE et qui gronde, c'est un homme du monde qui cause familièrement. (Biot.)

= **Se régenter**, v. pr. Être regenté : Cet homme ne SE RÉGENTE pas facilement.

— Se gourmander, se sermonner mutuellement.

RÉGI, IE, part. pass. du v. Régir : État bien RÉGI. La France a été longtemps RÉGIE par des coutumes non écrites. (Montesq.) Remettez les finances en des mains fidèles ; c'est le seul moyen qu'elles soient fidèlement RÉGIES. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. Qui est placé sous la dépendance d'un terme principal : Le discours n'a point de sens s'il n'est RÉGI par un nom, exprimé ou sous-entendu. (Mich.)

RÉGICIDE, n. m. (rex, roi ; cædere, tuer ; lat.) Assassinat d'un roi : On reprochera toujours à la mémoire de Cromwell deux grands crimes, qui s'aggravent encore l'un par l'autre : le RÉGICIDE et la tyrannie. (Villem.) Dans une monarchie royale, le RÉGICIDE est le plus horrible des crimes, rien ne saurait l'excuser. (Lerminier.)

— Par extens. Celui qui assassine un roi.

— Adjectiv. Doctrine RÉGICIDE. (Acad.)

RÉGIE, n. f. (regere, administrer ; lat.) Administration de biens à la charge de rendre compte : On a mis cette succession, ces biens en RÉGIE. Ce bien était en ferme, on l'a mis en RÉGIE. (Acad.)

— Mettre des travaux publics en régie, les faire exécuter au compte de l'État, et sous la surveillance d'un de ses agents.

— Régie intéressée, celle où le régisseur a une part des produits.

— Particul. Administration chargée de la perception des impôts indirects, ou de certains services publics : La RÉGIE des tabacs. Employé à la RÉGIE, de la RÉGIE. La RÉGIE des droits d'enregistrement. La RÉGIE des vivres. (Acad.)

— Collectiv. Bureaux, personnel de ces administrations.

REGIMBEMENT, n. m. Pron. re-jainb-man. — Action d'un animal qui regimbe ; d'une personne qui résiste à un supérieur.

REGIMBER, v. intr. ou neut. 1re conj. (re ; et gambe, jambe ; ital.) Pron. re-jain-bé. — Propr. En parl. des bêtes de monture, Ruer au lieu d'avancer : Quand on donne de l'éperon à ce cheval, il REGIMBE. (Acad.)

— Par anal. La brebis REGIMBE et refuse son lait. (Lam.)

— Fig. et fam. Regimber contre l'éperon, ou simpl. Regimber, résister, refuser d'obéir.

Le corps contre l'esprit regimbe à tout moment. (Regn.)

— Mon cher maître, vous allez REGIMBER contre un aiguillon qui n'en piquera que plus vivement. (Dider.)

— Tel qui laisse volontiers le gouvernement de toute la nation dans la main d'un maître, REGIMBE à l'idée de n'avoir pas à dire son mot dans l'administration de son village. (A. de Tocq.)

Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits
Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte.
(Boil.)

= **Se regimber**, v. pron. Refuser d'obéir, de se soumettre : Ne TE REGIMBE point contre la dure loi de la nécessité. (J.-J. Rouss.)

RÉGIME, n. m. (regimen, lat., m. sign.) Ordre, règle dans la manière de vivre, par rapport à la santé : Il suit un bon RÉGIME. Le RÉGIME de vie doit être différent suivant les différents tempéraments. Les médecins lui ont prescrit un RÉGIME difficile, sévère, rigoureux. (Acad.) Les sages d'Égypte avaient étudié le RÉGIME qui fait les esprits solides et les corps robustes. (Boss.) Le RÉGIME est certainement une partie importante de la science de la vie. (Cabanis.) J'ai une santé très-faible ; mais je la soutiens par le RÉGIME. (Volt.) L'homme délicat ne sépare pas son RÉGIME. (St-Évrem.)

On dort, on boit, on mange ; on mange, on boit, on dort ;
De ce régime, moi, je m'accommode fort. (Coll. d'Harl.)
Le plaisir sans excès est le meilleur régime. (C. Del.)
Il vivait de régime et mangeait à ses heures. (Andr.)
Il faut au bonheur du régime. (Flor.)

— Alim. Manière de vivre où l'on s'observe beaucoup sur la qualité et la quantité des aliments et des boissons : *Se mettre au* RÉGIME. *Être au* RÉGIME. *Quitter le* RÉGIME. *User de* RÉGIME. (Acad.)

— Manière de gouverner, d'administrer les États : RÉGIME *dur, sévère, arbitraire. Le* RÉGIME *de ce pays est despotique. Ils vivaient sous un* RÉGIME *paternel.* (Acad.)

— *Régime féodal*, organisation, constitution féodale. || *Régime représentatif*, celui où la nation concourt, par ses représentants, à l'exercice de la puissance législative.

— *Le nouveau régime*, la nouvelle forme de gouvernement, celle où les citoyens participent par leurs représentants au gouvernement de l'État :

Il sera curieux de voir dans l'entretien
Le *régime nouveau* traiter avec l'ancien. (C. Del.)

— *L'ancien régime*, l'ancienne forme de gouvernement, celle où la puissance souveraine était exercée par un roi absolu ne relevant que du ciel : *Toute cette fleur de l'*ANCIEN RÉGIME *venait applaudir à ce qui le ridiculisait.* (Ste-Beuve.)

— Commun. relig. Mode suivant lequel est réglée l'administration d'une congrégation : *Le* RÉGIME *de cet ordre, de ce couvent était fort sévère.* (Acad.)

— Par anal. *Le* RÉGIME *des prisons, des hôpitaux a reçu de grandes améliorations.*

— Jurispr. *Régime dotal*, l'ensemble des dispositions législatives qui règlent la société conjugale, lorsque la dot reste la propriété de la femme ; *Régime communal* ou *de la communauté*, l'ensemble de ces dispositions, lorsque les époux vivent en communauté : *Se marier sous le* RÉGIME DOTAL, *sous le* RÉGIME COMMUNAL. (Acad.)

— Gramm. Complément ; mot sous la dépendance immédiate d'un terme principal : RÉGIME *direct*. RÉGIME *indirect*. || V. COMPLÉMENT.

— Bot. Assemblage de fruits formant une espèce de grappe à l'extrémité d'un rameau de palmier, de bananier, etc. : *Un* RÉGIME *de dattes. Il y a des* RÉGIMES *qui sont composés de soixante bananes.* (Acad.)

RÉGIMENT, n. m. (*regir*. Corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies, et dont le chef s'appelle colonel : RÉGIMENT *d'infanterie, de cavalerie, de dragons, de lanciers, de chasseurs, etc. Colonel, lieutenant-colonel d'un* RÉGIMENT *de ligne. Il est capitaine dans tel* RÉGIMENT. (Acad.)

— Fig. et fam. Grand nombre, multitude : *Il y a chez lui un* RÉGIMENT *de valets. Il a un* RÉGIMENT *de créanciers à ses trousses.* (Acad.)

RÉGIMENTAIRE, adj. des 2 g. Qui appartient à un régiment : *On vient d'établir plusieurs écoles* RÉGIMENTAIRES. (Acad.)

RÉGINE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre.

RÉGINGLETTE, n. f. Pron. *ré-jein-glèt*. — Chass. Petit piége pour attraper les oiseaux :

Quand *régingleltes* et réseaux
Attraperont petits oiseaux,
Ne volez plus de place en place. (La F.)

RÉGION, n. f. (*regio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-jion*. — Grande étendue de pays : *Toutes les* RÉGIONS *de la terre. Les* RÉGIONS *méridionales, septentrionales, orientales, occidentales.* RÉGIONS *brûlantes, glacées, hyperborées. Une vaste* RÉGION. *La domination anglaise s'étend sur diverses* RÉGIONS. (Acad.)

— Par anal. Espace que présente le ciel : *Les augures romains divisaient le ciel en quatre* RÉGIONS, *lorsqu'ils voulaient tirer des présages.* (Acad.) *Lorsque le temps nous semble le plus calme à la surface de la terre, les* RÉGIONS *élevées de l'air sont souvent parcourues par des courants très-forts.* (L. Figuier.)

— Astron. Il se dit des différentes parties de la surface visible de la lune.

— Phys. Hauteurs de l'atmosphère. || *Basse région*, celle qui touche la terre et qui l'environne immédiatement. || *Moyenne région*, celle qu'on suppose commencer au-dessus des plus hautes montagnes : *C'est dans la* MOYENNE RÉGION *de l'air que se forment les nuages.* (B. de St-P.) || *Haute région*, ou *région supérieure*, celle qui s'étend par delà : *La matière électrique remplit la* RÉGION SUPÉRIEURE *de l'atmosphère dans les temps d'orage.* (Buff.)

— Philos. anc. *La région du feu, la région éthérée*, la partie de l'air la plus élevée.

— Fig. En parl. des lettres, des sciences, etc., Degré qu'on y occupe, point où on s'élève : *La faiblesse ou la paresse de son esprit le retient dans les moyennes* RÉGIONS *de la science.* (Ac.) *Corneille se tient toujours dans les* RÉGIONS *les plus hautes.* (V. Cousin.)

Les hautes *régions* de la philosophie. (Mol.)

— Anat. Certains espaces déterminés de la surface du corps ou de différents organes, par rapport aux parties voisines : RÉGION *épigastrique, hypogastrique, ombilicale, lombaire. Son mal est dans la* RÉGION *du bas-ventre.* (Acad.)

RÉGIONAL, ALE, adj. Écon. agric. Qui embrasse une étendue déterminée de pays : *Zone* RÉGIONAL. *Concours* RÉGIONAL.

REGIONE (E), loc. adv. lat. Pron. *é-ré-jio-né*. — Typogr. Il se dit des parties d'un ouvrage, des traductions, ou des colonnes d'un tableau, que l'on imprime en regard les unes des autres, et de façon que les alinéas se correspondent : *Mettre des blancs dans une colonne pour que les alinéas tombent* E REGIONE.

RÉGIPEAU, n. m. Pron. *ré-ji-pô*. — Techn. Pièce d'un train de bois, qui unit ensemble deux coupons.

RÉGIR, v. tr. ou act., 2me conj. (*regere* ; lat., m. sign.) Gouverner, diriger, conduire : RÉGIR *un État. Ce monarque a sagement* RÉGI *son royaume. Les lois qui* RÉGISSENT *l'univers.* (Acad.)

Le ciel ne m'a pas fait pour *régir* les États. (Volt.)

— Administrer, gérer : *Ce ministre a bien* RÉGI *les finances de l'État. Il a* RÉGI *ce théâtre avec beaucoup d'intelligence.* RÉGIR *une succession par autorité de justice.* (Acad.)

— Gramm. En parl. des verbes, des adjectifs et des prépositions, Avoir ou exiger pour complément : *Le mot que* RÉGIT *un verbe, une préposition. La préposition sert ordinairement à exprimer le rapport du mot qu'elle* RÉGIT *avec ce qui la précède.* (Acad.)

— Gramm. gr. et lat. *Ce verbe, cette préposition régit tel cas*, exige que son complément soit à tel cas : *Le verbe actif* RÉGIT *l'accusatif. La préposition latine* (*de*) RÉGIT *l'ablatif.* (Acad.)

= **Se régir**, v. pr. Être régi, gouverné : *Les peuples éclairés ne peuvent* SE RÉGIR *comme les peuples ignorants.* (Boiste.)

— Se gouverner, se diriger mutuellement.

RÉGISSANT, part. prés. du v. Régir.

RÉGISSANT, ANTE, adj. Gramm. Qui régit : *Mot* RÉGISSANT.

RÉGISSEUR, n. m. Pron. *ré-ji-seur*. — Celui qui régit, qui gère par commission, et à la charge de rendre compte : *Le* RÉGISSEUR *d'un domaine, d'une terre. Le* RÉGISSEUR *d'un théâtre.* (Acad.) *Il est trop grand seigneur pour s'occuper d'autre chose que de recevoir les comptes de son* RÉGISSEUR. (H. de Balz.)

— Écon. rur. Homme qui dirige, moyennant salaire, la culture des propriétés rurales d'un autre : *De bons et sages* RÉGISSEURS *font de la culture de leurs terres l'instrument de leurs bienfaits.* (J.-J. Rouss.)

— Titre d'employé dans les douanes.

REGISTRATA, n. m. Anc. jurispr. Extrait de l'arrêt d'enregistrement, que l'on transcrivait sur le repli des édits et autres lettres de chancellerie.

RÉGISTRATEUR, n. m. Pron. *ré-jiss-tra-teur*. — Nom de certains officiers de la chancellerie romaine, qui enregistrent les bulles et les suppliques.

RÉGISTRATION, n. f. Pron. *ré-jiss-tra-cion*. — Droit de registre. || Vieux.

REGISTRE, n. m. (*res gestæ*, choses faites ; lat.) Pron. *re-jistr*. — Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y avoir recours au besoin : *Les* REGISTRES *du conseil d'État, de l'état civil. Mettre, coucher sur le* REGISTRE. *Compulser les* REGISTRES. (Acad.) *C'est un homme adroit qui sait supérieurement le calcul, et qui cherche à faire cadrer les* REGISTRES *qu'il copie avec ses comptes.* (Dider.)

— Fig. *La conscience est le* REGISTRE *de nos œuvres.* (Fén.)

— *Charger un registre*, écrire sur le registre.

— *Décharger un registre*, donner une décharge, et l'écrire sur le registre.

— *Tenir registre de quelque chose*, écrire quelque chose sur le livre, sur le registre.

— Fig. *Cet homme tient registre de tout*, il remarque tout ; il prend note, se souvient de tout.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui est sur mes registres*, dont je me souviendrai toujours et que je traiterai comme il le mérite.

— Mécan. Plaque de fonte ou de tôle ; appareil qui, dans certaines machines à vapeur, sert à couvrir la chaudière et à régler le tirage.

— Chim. Ouvertures faites au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche selon les degrés de chaleur qu'on veut donner.

— En parl. d'un orgue, Bâtons qu'on tire pour faire jouer les différents jeux.

— Mus. Changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur : *Une voix de dessus a trois* REGISTRES : *la poitrine, le médium et la tête.*

— Imprim. Correspondance que les lignes des deux pages d'un feuillet ont l'une avec l'autre. || *Bon registre, mauvais registre*, exactitude, défaut de cette correspondance.

— *Faire son registre*, tirer l'une sur l'autre, les deux pages d'un feuillet, de manière que les lignes se répondent exactement.

REGISTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Registrer : *Cela a été lu, publié et* REGISTRÉ. (Acad.)

REGISTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*registre.*) Pron. *re-jiss-tré*. — Enregistrer, insérer dans le registre. || Peu usité.

RÉGLAGE, n. m. Techn. Action de régler le papier.

RÈGLE, n. f. (*regula* ; lat., m. sign.) Instrument long, droit et plat, de bois ou de métal, qui sert à tirer des lignes droites : RÈGLE *de bois, de cuivre, d'acier. Tirer une ligne avec la* RÈGLE, *à la* RÈGLE. *Une* RÈGLE *de tailleur de pierre, de menuisier, de charpentier.* (Acad.)

— Mar. *Règles de forme*, planches graduées, placées verticalement dans les formes ou bassins de construction, et qui marquent la hauteur de l'eau.

— Fig. Principe, maxime, loi, enseignement ; tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur : *C'est une* RÈGLE *certaine pour discerner le vrai d'avec le faux.* RÈGLE *de foi.* RÈGLE *de conduite. Les* RÈGLES *de la morale chrétienne. Il n'a pour* RÈGLE *que sa volonté, son caprice.* (Acad.) *Le goût est la* RÈGLE *et l'arbitre des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence.* (Mass.)

Pour peu qu'on ait de sens ou d'érudition,
On sait que chaque *règle* a son exception. (Boursault.)

— Ordre, bon ordre : *Il vit sans* RÈGLE. *Il n'y a point de* RÈGLE *dans cette maison. Il a rétabli la* RÈGLE *dans ce collége.* (Acad.)

— Par extens. Exemple, modèle : *Il est la* RÈGLE *de tous ceux de son âge. Sa conduite n'est point une* RÈGLE *pour moi.* (Acad.) *Il faut que la vie d'un grand roi puisse être proposée comme une* RÈGLE *à ses successeurs.* (Mass.)

— Loi, ordonnance, coutume, usage : *Telle est la* RÈGLE *établie. Les* RÈGLES *de la justice. Cette procédure est dans les* RÈGLES. *Procéder selon les* RÈGLES, *en* RÈGLE. (Acad.) *S'affranchir des* RÈGLES *de la civilité, n'est-ce pas trouver le moyen de mettre les défauts plus à l'aise.* (Montesq.) *Il y a une espèce d'effronterie à ne se point trouver mal après un tel attentat contre les* RÈGLES *de la médecine.* (Boil.)

— *Il est de règle que*, il est conforme à l'usage, à la bienséance que : *Il est de* RÈGLE *qu'on rende visite à son supérieur dans certaines occasions.* (Acad.) || Dans le m. sens, *Cela est de règle, c'est la règle* : *Pensez à mettre votre robe de noces* ; C'EST LA RÈGLE. (C. Del.)

— *Ce procédé est dans les règles, n'est pas dans les règles*, il est ou il n'est pas conforme à tel principe de morale ou de bienséance, à l'usage reçu parmi les honnêtes gens.

— *Être en règle, se mettre en règle*, se soumettre aux prescriptions de la loi, de la coutume, de l'usage : *Il s'est mis en* RÈGLE, *il a présenté ses comptes. Je suis en* RÈGLE *avec lui, je lui ai rendu sa visite.* (Acad.)

— Par anal. *Votre affaire est en* RÈGLE. *Vos papiers sont, ne sont pas en* RÈGLE, etc. (Acad.)

— *Un procès en règle*, suivi par devant les juges.

— *Une affaire en règle*, un combat suivant les règles de la guerre, un duel : *Ils eurent une* AFFAIRE EN RÈGLE, *où l'un des deux fut tué.* (Acad.)

— Fam. *Un repas en règle*, un repas d'apparat, où l'ordre des services est observé avec soin.

— Fam. *Une sottise, une folie dans toutes les règles*, une sottise, une folie complète.

— Prov. *Il n'y a point de règle sans exception*, une loi, une maxime, quelque générale qu'elle soit, n'est point applicable à tous les cas particuliers. || *L'exception confirme la règle*, la nécessité où l'on est d'excepter les cas particuliers dans lesquels une loi, une maxime, une règle n'est point applicable, prouve qu'elle doit s'appliquer dans tous les autres cas.

— *Dans la règle, en bonne règle*, suivant la loi, l'usage, la bienséance : DANS LA RÈGLE, *c'est à lui à vous prévenir.* EN BONNE RÈGLE, *il faudrait qu'il vînt vous trouver le premier.* (Acad.)

— Elliptiq. *Règle générale*, ou en règle généralement, dans tous les cas : RÈGLE GÉNÉRALE, *il faut connaître les gens avant que de se confier à eux.* (Acad.)

— Littér. et B.-arts. Préceptes didactiques, principes, méthodes d'enseignement : *C'est la première* RÈGLE *de Jean Despautère.* (Mol.) *L'étude des* RÈGLES. *S'attacher, s'assujettir aux* RÈGLES. *Se mettre au-dessus des* RÈGLES. *Les* RÈGLES *de la grammaire, de la poésie, de la peinture, etc. Traiter un malade*

selon les RÈGLES. (Acad.) *C'est l'art même qui doit nous affranchir des* RÈGLES *de l'art.* (Mol.)

— Par anal. *Les* RÈGLES *du piquet, du trictrac*, etc.

— *Cette tragédie, cette comédie est dans, selon les règles*, toutes les règles du théâtre y sont exactement observées.

— Anc. Théâtr. *Cette pièce nouvelle est tombée dans les règles*, la recette est tombée au minimum fixé : *Quand une pièce nouvelle était tombée dans les* RÈGLES, *l'auteur n'avait plus de part au produit des représentations.* (Acad.)

— Arithm. Opération qui se fait sur des nombres donnés, pour trouver des sommes ou des nombres inconnus : *La* RÈGLE *de change. Faire la preuve d'une* RÈGLE. (Acad.) *L'utilité du secrétaire général était claire comme une* RÈGLE *de trois pour les intéressés.* (H. de Balz.) ‖ V. OPÉRATION.

— Statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer : *La* RÈGLE *de saint Basile. La* RÈGLE *de saint Benoît. Observer, garder, maintenir la* RÈGLE. *Il y a parmi les religieux des* RÈGLES *plus sévères les unes que les autres.* (Acad.)

— *Ce religieux fait fort bien sa règle*, il l'observe très-exactement.

— Par anal. Statuts des ordres de chevalerie : *Les* RÈGLES *et les statuts de l'ordre du Saint-Esprit.* (Acad.)

— Maxime de conduite : *Se faire une* RÈGLE *de ne point souper.*

— Méd. N. f. pl. Purgations menstruelles des femmes : *La plupart des médecins attribuent les* RÈGLES *des femmes à la pléthore du sang.* (Volt.) *L'époque qui paraît la plus propre à la fécondation est celle qui suit de près l'écoulement des* RÈGLES. (Cazeaux.)

RÉGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Régler : *Du papier* RÉGLÉ. *Une vie* RÉGLÉE. *Une maison bien* RÉGLÉE. *Mouvement* RÉGLÉ. *Pendule bien* RÉGLÉE. (Acad.) *Un jeu* RÉGLÉ, *avec des amis, est un passe-temps honnête.* (Volt.)

— Prov. *Être réglé comme un papier de musique*, faire tous les jours à peu près les mêmes choses. ‖ Par anal. *Sa vie est* RÉGLÉE *comme un papier de musique.*

— Déterminé, décidé, arrêté : *Cela n'a pas encore été* RÉGLÉ. (Acad.) *Vous voyez que les choses ont été* RÉGLÉES *comme vous l'avez souhaité.* (Rac.)

— Fam. *Les rangs sont réglés*, il ne peut y avoir de dispute de préséance.

— *Un ordinaire réglé*, un ordinaire qui est tous les jours le même.

— Méd. *Un pouls réglé, bien réglé*, un pouls dont les battements sont égaux, sans être trop forts ni trop fréquents.

— Eaux et For. *Des bois en coupe réglée, mis en coupe réglée*, des bois dont on coupe tous les ans une certaine quantité d'arpents, en sorte que les coupes différentes se succèdent régulièrement chaque année.

— Mor. Sage, régulier : *Homme* RÉGLÉ. *Son esprit n'est pas encore bien* RÉGLÉ. *Son imagination est bien peu* RÉGLÉE. (Acad.)

— *Troupes réglées*, troupes entretenues sur pied, pour les distinguer des gardes nationales, des milices : *On a beau avoir des* TROUPES RÉGLÉES *et entretenues, il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes guerriers.* (Boss.)

— *Être en commerce réglé, en correspondance réglée avec quelqu'un*, avoir par lettres une correspondance régulière avec lui.

— *Visites réglées*, visites qui se font à certains jours et à certaines heures.

— *Dispute réglée*, discussion suivie et méthodique.

— *Cette affaire est en justice réglée*, elle est portée en justice suivant les formes ordinaires, et les procédures sont déjà commencées.

— Méd. En parl. des femmes Qui a ses règles : *Les femmes cessent d'être* RÉGLÉES *pendant la gestation.* (Cazeaux.)

— *Une femme bien réglée*, une femme qui a ses règles tous les mois exactement. ‖ *Une fille réglée*, une fille qui a commencé à avoir ses règles.

— Construct. *Appareil réglé*, celui dont toutes les assises ont la même hauteur.

RÉGLÉE, n. f. Techn. Pile de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT, n. m. Ordonnance, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire : RÈGLEMENT *d'administration publique. Faire publier un* RÈGLEMENT. *Contrevenir aux* RÈGLEMENTS. *Observer les* RÈGLEMENTS. (Acad.)

— Particul. Statuts d'une assemblée délibérante : *Le* RÈGLEMENT *de la chambre des députés, de la chambre des pairs. Violer le* RÈGLEMENT. *Demander la parole pour un rappel au* RÈGLEMENT. (Acad.)

— Ordre établi des exercices, des travaux, etc., dans une communauté, dans une manufacture, etc. : *Le* RÈGLEMENT *d'une maison d'éducation. Vous manquez au* RÈGLEMENT. *Exact au* RÈGLEMENT. (Acad.)

— Mor. Par anal. Mode de conduite : *Se prescrire un* RÈGLEMENT *de vie.* (Acad.)

— Action de régler, de déterminer : *Travailler au* RÈGLEMENT *des limites. Le* RÈGLEMENT *de cette affaire ne se fera pas sitôt.* (Acad.)

— Procéd. *Règlement de juges*, arrêt qui décide devant quels juges un procès doit être porté : *C'est la cour de cassation qui prononce ordinairement en matière de* RÈGLEMENT *de juges. Instance, arrêt en* RÈGLEMENT *de juges.* (Acad.)

— Particul. Action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur : RÈGLEMENT *de compte. Le mémoire du menuisier montait à tant, le* RÈGLEMENT *l'a réduit d'un cinquième.* (Acad.)

— Jurispr. *Règlement des qualités d'un jugement*, décision que rend le président, ou le juge qui le remplace, sur l'opposition formée par l'avoué de la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par l'avoué de l'autre partie.

RÉGLÉMENT, adv. Pron. *ré-glé-man.* — Avec règle, d'une manière réglée : *On vit* RÉGLÉMENT *dans cette maison. Il se porte mieux depuis qu'il vit* RÉGLÉMENT. (Acad.) *Quelle tristesse de ne pouvoir plus recevoir* RÉGLÉMENT *de vos nouvelles.* (Mme de Sév.)

— Par extens. De la même manière, dans le même temps : *Il soupe* RÉGLÉMENT *à sept heures. Il étudie* RÉGLÉMENT *ses six heures par jour. La fièvre le prend* RÉGLÉMENT *tous les jours à telle heure.* (Acad.)

RÉGLEMENTAIRE, adj. des 2. g. Pron. *ré-gle-man-tèr.* — Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement : *Lois* RÉGLEMENTAIRES. (Acad.) *Ils ont une grande ardeur* RÉGLEMENTAIRE. (A. de Tocquev.)

— En m. part, Qui multiplie les règlements à l'excès : *Régime* RÉGLEMENTAIRE. (Acad.)

RÉGLEMENTAIREMENT, adv. D'une manière réglementaire.

RÉGLEMENTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Par dénig. Faire beaucoup de règlements; multiplier les règlements à l'excès : *Il aime à* RÉGLEMENTER. (Acad.)

— Transitiv. Faire des règlements sur une matière quelconque : RÉGLEMENTER *les théâtres*

RÉGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (Il change l'*é* fermé du rad. *règl* en *è* ouvert devant les finales *e, es, ent*, seulement : *je règle, il règle, ils règlent.* — Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du vélin, du carton, etc. : RÉGLER *du papier pour écrire droit.* RÉGLER *du papier pour noter de la musique.* (Acad.)

— Fig. Conduire, diriger suivant certaines règles : assujettir à certaines règles : RÉGLER *sa vie.* RÉGLER *sa maison. Cet évêque a bien* RÉGLÉ *son diocèse.* (Acad.) *Saint-Louis s'appliqua à* RÉGLER *le dedans de son royaume.* (Rac.) *Les corbeaux apprennent, non pas à dépouiller leur voracité, mais à la* RÉGLER. (Buff.)

Quelle intelligence secrète
Règle en son cours chaque planète..? (Malfilâtre.)
Heureux qui vit chez soi,
De *régler* ses désirs faisant tout son emploi. (La F.)

— *Régler ses affaires*, les mettre dans un bon ordre.

— *Régler sa dépense, sa table, son équipage*, mettre un certain ordre dans la dépense de sa maison, de sa table, etc. : RÉGLER SA DÉPENSE *sur son revenu, c'est sagesse.* (Brueys.)

— *Régler une pendule, une montre*, la mettre en état de marcher régulièrement, ou la mettre à l'heure du soleil ou d'une horloge.

— Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable : RÉGLER *les séances.* RÉGLER *les rangs, la préséance. Nous* RÉGLERONS *cela plus tard.* (Acad.)

— *Régler un différend*, le terminer, soit par un jugement, soit par un accommodement. ‖ *Régler une affaire, un compte*, l'arrêter.

— Fig. *Régler le compte de quelqu'un*, le traiter comme il le mérite : *Plus tard nous* RÉGLERONS LEUR COMPTE; *en les frappant aujourd'hui, vous sonneriez l'alarme.* (Vitet.)

— *Régler le mémoire d'un ouvrier*, en mettre tous les articles à leur juste valeur : *On n'a pas encore* RÉGLÉ *son mémoire, mais il a eu quelque chose à compte.* (Acad.)

— Par anal. Payer, solder : *Lui si exact autrefois, ne* RÈGLE *ses fournisseurs que de guerre lasse.* (E. Augier.)

— Anc. pratiq. *Régler les parties à écrire et produire*, ordonner que les parties écriront et produiront dans un certain temps.

— Intransitiv. Pratiq. *Régler de juges*, décider devant quels juges les parties procéderont : *Un arrêt qui nous* RÈGLE *de juges.* (Acad.)

= **Se régler**, v. pron. Être réglé, résolu, arrêté : *Tout* SE RÉGLAIT *dans les assemblées générales de la nation.* (Volt.)

— Mor. Devenir réglé, régulier : *Il apprit de bonne heure à réfléchir et à* SE RÉGLER. (Mign.)

— *Se régler sur quelqu'un*, se conduire d'après l'exemple de quelqu'un, prendre quelqu'un pour modèle.

— Par anal. SE RÉGLER *par l'exemple et par l'autorité du commun des hommes, c'est le partage des insensés.* (Fén.)

— *Se régler sur quelque chose*, se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué relativement à quelque chose : *Je ne veux pas me* RÉGLER *sur cela. Vous ne pouvez recevoir que tant*, RÉGLEZ-VOUS *là-dessus.* (Acad.)

— *La fièvre commence à se régler*, se dit d'une fièvre dont les premiers accès ont été irréguliers, et qui commence à se tourner en tierce, en quarte, etc.

RÉGLET, n. m. Pron. *ré-glè.* — Typogr. Filet : RÉGLET *simple, double, triple. Séparez ces deux articles par un* RÉGLET. (Acad.)

— Bouton portant plusieurs rubans, dont on se sert pour marquer différents endroits dans un livre, et principalement dans un livre d'église. ‖ V. SIGNET.

— Ligne marquée par ce filet.

— Archit. Petite moulure plate dans les compartiments et les panneaux.

— Techn. Outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches. ‖ Règle de menuisier.

RÉGLETTE, n. f. Typogr. Petite règle de bois ou de fonte, qui sert principalement à former des garnitures.

— Techn. Petite règle à quatre faces égales, pour tracer sur le papier des lignes également distantes. ‖ V. CARRELET.

RÉGLEUR, n. m. Techn. Ouvrier dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc. : *Un* RÉGLEUR *expéditif. Un habile* RÉGLEUR. (Acad.)

RÉGLISSE, n. f. (ῥίζα, racine; γλυκύς, doux; gr.) Bot. Plante de la famille des Légumineuses, dont la racine lisse, traçante et d'un beau jaune à l'intérieur, est d'un grand usage en médecine, dans les tisanes pectorales : *Mettre de la* RÉGLISSE *dans une tisane. La* RÉGLISSE *est adoucissante. De la racine de* RÉGLISSE. (Acad.)

— Prov. *Cela trace comme la réglisse*, cela s'étend ou pullule beaucoup.

— *Jus de réglisse*, suc de cette racine, préparé, soit en blanc, soit en noir : *Du jus de* RÉGLISSE *anisé. Un bâton de jus de* RÉGLISSE. (Acad.)

Vous plairait-il un peu de *ce jus de réglisse.* (Mol.)

— N. m. Extrait, jus de réglisse : *Le* RÉGLISSE *doit être sec, cassant, noir, brillant dans sa cassure, sucré et légèrement âcre. Le* RÉGLISSE *se prépare en Espagne, en Italie et en Calabre.*

RÉGLOIR, n. m. Pron. *ré-gloar.* — Techn. Petite règle de bois à l'usage du cirier.

— Instrument dont on se sert pour régler le papier.

— Os dont se sert le cordonnier.

RÉGLURE, n. f. Techn. Opération qui consiste à régler le papier ordinaire, le papier de musique, les registres, etc. : *Atelier de* RÉGLURE.

— Manière dont le papier est réglé.

RÉGNANT, part. prés. du v. Régner.

RÉGNANT, ANTE, adj. Pron. *ré-gnian, gniante.* — Qui règne : *Le roi* RÉGNANT. *L'empereur* RÉGNANT. *Le duc* RÉGNANT. *Le prince actuellement* RÉGNANT. *La reine* RÉGNANTE. (Acad.)

— *Maison, famille régnante*, maison, famille dont le chef règne.

— Fig. En parl. des choses, Dominant; influent : *Le goût* RÉGNANT. *L'opinion* RÉGNANTE. *C'est une maladie* RÉGNANTE. (Acad.)

RÈGNE, n. m. (*regnum*, royaume; lat.) Pron. *rè-gn.* — Gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain : *Le* RÈGNE *de Louis XIV.* RÈGNE *heureux, paisible. Un* RÈGNE *plein de troubles. Un* RÈGNE *malheureux. Sous le* RÈGNE *de tel prince.* (Acad.) *On compte pour rien les éloges donnés aux souverains pendant leur* RÈGNE, *s'ils ne sont pas répétés sous les* RÈGNES *suivants.* (Mass.)

— Écrit. sainte, *Le règne de Jésus-Christ sur les âmes*, son pouvoir, son influence sur les cœurs.

— Théol. *Le règne de la grâce*, le pouvoir de la grâce. ‖ *Le règne du péché*, l'empire du péché sur les hommes.

— Fig. En parl. des choses, Influence, vogue, crédit : *Quand arrivera le* RÈGNE *de la vérité, de la raison? Le* RÈGNE *des arts. Le* RÈGNE *de cette mode n'a pas duré longtemps.* (Acad.)

Toute chose a son *règne*, et dans quelques années
D'un autre œil nous verrons les fières destinées. (Regn.)

— Par anal. Il se dit quelquefois des personnes :

Jouit-on de son *règne* à moins qu'on n'en abuse?
(Desmahis.)

— *Être en règne*, être en vogue, en crédit. ‖ Vieux.

— Fam. *De son règne*, de son temps : *Cela n'est pas de* VOTRE RÈGNE.

— Hist. nat. Grandes divisions établies parmi les êtres, *Le règne animal, le règne végétal, le règne minéral*, les animaux, les végétaux, les minéraux.

— *Règne organique*, les animaux et les végétaux. ‖ *Règne inorganique*, les minéraux.

— Tiare du pape, couronnes suspendues au-dessus du maître autel d'une église. ‖ V. TRIRÈGNE.

Syn. Règne, empire. *Empire* s'entend d'un pouvoir collectivement exercé, *règne* du pouvoir exercé individuellement. Le *règne* d'Alexandre fils de Philippe correspond à l'époque la plus héroïque de l'*empire* des Grecs. Quand ces deux mots n'expriment aucune idée politique, on les emploie avec des nuances assez capricieuses. C'est ainsi qu'on dit également le *règne*, et l'*empire* de la beauté. *Règne* s'entend du temps, et *empire* désigne les effets; ainsi le *règne* de la beauté, c'est la période pendant laquelle elle est florissante; son *empire*, la durée du joug qu'elle impose à ses adorateurs.

RÉGNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*regnare*; lat., m. sign.) Pron. *ré-gnié*. — Il change l'*é* fermé du rad. *regn* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*, seulement : *je règne, il règne, ils règnent.* — Régir, gouverner un État avec une autorité souveraine : RÉGNER *despotiquement. Il* RÉGNAIT *sur divers peuples. Il* RÉGNERA *sur cette nation. L'art de* RÉGNER. (Acad.) *Quand une femme* RÈGNE, *le caprice* RÈGNE. (V. Hugo.)

— Par extens. Exercer l'autorité suprême sur une principauté, un petit État indépendant : *Tel électeur* RÉGNAIT *à cette époque.* (Acad.)

— Fig. Dominer, avoir une grande autorité, beaucoup d'influence : *Son éloquence* RÈGNE *sur les esprits. Cette mère de famille* RÉGNAIT *sur les cœurs par sa bonté.* (Acad.) *C'est par supériorité de nature que l'homme* RÈGNE *et commande.* (Buff.) *Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit* RÉGNER *sur les peuples.* (Mass.) *Dans tous les lieux où l'homme ne commande pas, le lion, le tigre, le loup,* RÈGNENT *par la force et par la cruauté.* (Buff.)

Ce n'est que par l'amour qu'il est doux de *régner*. (Marm.)

— Être en vogue, en crédit : *Cette doctrine, cette opinion* A RÉGNÉ *longtemps. Cette mode* RÈGNE *depuis peu.* (Ac.) *Nous sifflons les scolastiques barbares qui* ONT RÉGNÉ *longtemps parmi nous; mais nous respectons Cicéron et tous les anciens qui nous ont appris à penser.* (Volt.) *Les mœurs publiques suppléent au génie des chefs, et plus la vertu* RÈGNE, *moins les talents sont nécessaires.* (J.-J. Rouss.) *Il a fait une foule de petites pièces et d'opéras-comiques qui* ONT RÉGNÉ *longtemps sur le théâtre.* (De Barante.)

— Prédominer, se faire remarquer : *L'affectation* RÈGNE *dans son style. L'hyperbole, l'antithèse, l'ironie* RÈGNE *dans ce discours. Le calme* RÉGNAIT *sur son visage. La confiance et la franchise* RÉGNAIENT *dans nos entretiens. Le plus parfait accord* RÈGNE *entre ces deux familles.* (Acad.) *Jamais la beauté ne* RÈGNE *avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres.* (J.-J. Rouss.)

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable;
Il doit *régner* partout, et même dans la fable. (Boil.)

— Avoir une certaine durée : *La discorde* RÉGNAIT *dans le camp. Le silence* RÉGNAIT *dans l'assemblée. Le froid* RÈGNE *dans ce pays une grande partie de l'année. Une épidémie* RÈGNE *maintenant. Le plus grand désordre* RÈGNE *dans les finances de ce royaume.* (Ac.) *Une licence épouvantable* RÈGNE *partout.* (Mol.)

L'épouvante et l'horreur *règnent* de toutes parts,
Et le peuple effrayé tremble sous ses remparts. (Rac.)

— Archit. S'étendre tout le long, tout autour de : *Une corniche, une frise, un balcon, un corridor* RÈGNE *le long de ce bâtiment.* (Acad.)

— Impersonnell. *Il* RÈGNE *dans ce tableau une couleur jaunâtre. Il* RÈGNE *depuis quelques jours un vent qui dessèche tout.* (Acad.) *Il* RÈGNE *dans l'église du Saint-Sépulcre une obscurité favorable à la piété et au recueillement de l'âme.* (Chateaubr.)

REGNICOLE, adj. et n. des 2 g. (*regnum*, royaume, et *colere*, habiter; lat.) Pron. *règ-ni-kol.* — Il se dit des habitants naturels d'un royaume, par rapport aux droits dont ils peuvent jouir.

— Par extens. Il se dit des étrangers naturalisés auxquels sont accordés les mêmes droits.

— Substantiv. *Les* REGNICOLES *et les étrangers. On exige des étrangers, lorsqu'ils plaident, une caution qu'on n'exige pas des* REGNICOLES. (Acad.)

REGONFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Regonfler : *Objet* REGONFLÉ.

REGONFLEMENT, n. m. Action de regonfler; ses effets.

— Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Gonfler de nouveau : REGONFLER *un ballon qui s'est dégonflé.*

— V. intr. En parl. des eaux courantes, S'enfler s'élever.

= **Se regonfler**, v. pron. Se gonfler. ‖ Être gonflé de nouveau.

REGORGEANT, part. prés. du v. Regorger.

REGORGEANT, ANTE, adj. Qui est excessivement plein; qui a en grande abondance : *J'écris une longue lettre bien détaillée, bien circonstanciée, bien* REGORGEANTE *de vérités.* (Volt.)

REGORGEMENT, n. m. Action de ce qui regorge : *Le* REGORGEMENT *de la rivière a inondé la prairie. Le* REGORGEMENT *de la bile. Le* REGORGEMENT *des humeurs.* (Acad.)

— Pathol. Expulsion que font certains réservoirs et notamment la vessie, de la partie exubérante des liquides qui s'y accumulent.

REGORGER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*re*, et *gorge*.) — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *regorg* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous regorgeons, il regorgea.* — Propr. En parl. de l'eau, S'épancher hors de ses bords, de ses limites : *Les ruines de ce pont ont fait* REGORGER *la rivière.*

— Par anal. *Le sang, quand on en a trop,* REGORGE *quelquefois par le nez.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire regorger à quelqu'un ce qu'il s'est indûment approprié*, l'obliger à le rendre.

— Absol. Dans le m. sens : *On l'a fait* REGORGER. *Il faudra que ce fripon* REGORGE. (Acad.)

— Fig. Avoir en très-grande abondance : *Il a tant de biens en* REGORGE. *Ses celliers* REGORGENT *de vin. Ses magasins* REGORGENT *de marchandises.* (Acad.) *Ils versent à pleines mains sur tout ce qui les entoure les biens dont* REGORGENT *leurs granges.* (J.-J. Rouss.) *Sur le sol de la France, chaque profession* REGORGE *d'aspirants.* (G. Sand.) *Les lieux publics et les cafés* REGORGEAIENT *de monde.* (Scribe.)

— Absol. Dans le m. sens : *Tandis que vous* REGORGEZ, *il est dans la misère. Les magasins* REGORGENT. (Acad.)

— Fam. *Regorger de santé*, jouir d'une santé brillante : *Le voir expirer dans mes bras au moment où il paraissait* REGORGER DE SANTÉ ! (De Maistre.)

— Être fort abondant : *Les foins ont manqué cette année, mais l'avoine* REGORGE. *L'argent* REGORGE *sur la place, on veut du papier.* (Acad.) ‖ Peu usité.

REGOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Regouler.

— Pop. *J'en suis regoulé*, j'en suis rassasié jusqu'au dégoût.

REGOULER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gula*, gueule, bouche; lat.) Pron. *re-gou-lé.* — Pop. Rabrouer, repousser avec des paroles rudes et fâcheuses une personne qui dit, qui propose quelque chose : *Il ne faut pas ainsi* REGOULER *les gens.* (Acad.)

— Rassasier jusqu'au dégoût : *Il aimait le gibier, on l'en* A REGOULÉ. (Acad.)

REGRAT, n. m. Pron. *re-gra.* — Petit négoce qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées, particulièrement du sel, des grains, du charbon, etc. : *Marchandise de* REGRAT. (Acad.) *Moi, adjudicataire des* REGRATS *de Péronne, sous-fermier des aides de l'élection de Saint-Quentin.* (Danc.)

— Lieu où l'on vendait le sel à petite mesure, à petits poids : *Établir un* REGRAT. (Acad.)

— Commission de regrattier.

— Vente de desserte.

REGRATTAGE, n. m. Techn. Action de regratter un édifice.

REGRATTÉ, ÉE, part. pass. du v. Regratter : *Bâtiment* REGRATTÉ. *Maison* REGRATTÉE.

REGRATTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*re* et *gratter*.) Gratter de nouveau : *A force de gratter et de* REGRATTER *sa plaie, il l'a envenimée.* (Acad.)

— Techn. Racler des pierres, la façade d'une construction pour en dissimuler la vétusté : REGRATTER *une maison. On* A REGRATTÉ *les anciennes constructions pour les mettre d'accord avec les nouvelles.* (Acad.)

— Intransitiv. Fig. et fam. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense : *C'est un homme qui* REGRATTE *sur tout.* (Acad.) ‖ Peu usité.

REGRATTERIE, n. f. Commerce des regrattiers; marchandise de regrat.

REGRATTIER, IÈRE, n. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail et de la seconde main. *Les chandeliers et fruitiers qui font le regrat sont dits* REGRATTIERS.

— Anc. Débitant de sel à petite mesure, à petits poids : *Prendre du sel chez le* REGRATTIER, *chez la* REGRATTIÈRE. (Acad.)

— Fig. et fam. Celui qui sur un compte, sur une dépense, fait des réductions aux plus petits objets : *C'est un* REGRATTIER, *un franc* REGRATTIER. (Acad.) ‖ Vieux.

— Fig. et par dénigr. : *Je trouve plus de bon sens dans mes laboureurs et dans mes vignerons, et surtout plus de bonne foi, que dans les* REGRATTIERS *de la littérature.* (Volt.)

— Adjectiv. Qui vend en détail : *Marchand* REGRATTIER.

REGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Regréer : *Bâtiment* REGRÉÉ.

REGRÉER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mar. Réparer, refaire un grément.

REGRÊLAGE, n. m. Pron. *re-grê-laj.* — Techn. Action de regrêler; son effet.

REGRÊLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *re-grê-lé.* — Techn. Faire passer la cire une seconde fois dans la grêloire pour la remettre en rubans.

REGRÈS, n. m. (*regressus*, de *re* en arrière, et *gressus*, marche; lat.) Pron. *re-grè.* — Anc. jurispr. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on avait résigné : *On lui accorda le* REGRÈS. *Il demandait le* REGRÈS. *Aller au* REGRÈS. (Acad.)

— Il se disait aussi des offices de judicature, sur la vente desquels on pouvait revenir en signifiant dans les vingt-quatre heures la révocation de la résignation qu'on en avait faite.

RÉGRESSION, n. f. (*regressio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-grèss-cion.* — Littér. Figure qui consiste à reprendre par la fin les mots de la phrase et de les construire dans l'ordre inverse : *Nous ne vivons pas pour manger; nous mangeons pour vivre.*

REGRET, n. m. (*regressus*, retour en arrière; lat.) Pron. *re-grè.* — Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait : *Le* REGRET *que lui cause la perte de ses biens, de sa fortune, de sa place. J'ai* REGRET *de n'avoir pas acheté ce domaine, cette maison. Il a grand* REGRET *à l'occasion qu'il a perdue.* (Acad.)

— Particul. Chagrin que cause la perte, la mort d'une personne : *La perte de cet ami m'a causé un grand* REGRET, *m'a laissé de vifs* REGRETS. (Acad.) *Quiconque a fait une grande perte a de grands* REGRETS. (Volt.) *Les* REGRETS *du public l'ont accompagné au tombeau.* (Barthél.)

— Par extens. Toute sorte de déplaisir : *J'ai* REGRET *que vous n'ayez pas entendu ce sermon, ce discours. J'ai beaucoup de* REGRET *de ne vous avoir pas trouvé chez vous. En quittant la France, il a laissé bien des* REGRETS *après lui.* (Acad.)

Mourant sans déshonneur, je mourrai sans *regret*. (Corn.)
J'aurais trop de *regret* si tout autre guerrier
Au rivage troyen descendait le premier. (Rac.)

— Repentir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose : *Éprouver un* REGRET *sensible, extrême de quelque chose. Le* REGRET *d'avoir offensé. Mes fautes me donnent moins d'effroi que de honte : j'ai des* REGRETS *et non des remords.* (J.-J. Rouss.)

— Au plur. Lamentations, plaintes, doléances : *Ce sont des* REGRETS *inutiles. Se consumer en* REGRETS, *en* REGRETS *superflus.* (Acad.)

Venez en d'autres lieux renfermer vos *regrets*. (Corn.)

— Techn. Cendres d'orfèvre.

= **A regret**, loc. adv. Avec répugnance : *Il a fait cela* À REGRET. *Nous partons* À REGRET. *Les jurés l'ont* À REGRET *déclaré coupable.* (Acad.) *Je ne me défais de lui qu'*À REGRET. (Lesage.)

Je vous quitte *à regret*, mais enfin il le faut. (Corn.)

REGRETTABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être regretté : *Une personne* REGRETTABLE, *très-*REGRETTABLE. *Un bien* REGRETTABLE. (Acad.)

REGRETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Regretter :

C'est un homme universellement REGRETTÉ. *Il est* REGRETTÉ *par tous les gens de bien. Cette femme a été généralement* REGRETTÉE. (Acad.)

REGRETTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-grè-té.* — Éprouver un vif déplaisir, une grande affliction d'avoir perdu quelqu'un : REGRETTER *la perte de ses amis. La conduite de ce ministre fait* REGRETTER *son prédécesseur.* (Acad.)

Qu'entends-je! vous m'auriez quelquefois *regretté?* (Coll. d'Harl.)

— Il se dit des choses qui ne sont plus en notre pouvoir, en notre possession : REGRETTER *le temps perdu.* REGRETTER *son temps, sa peine.* (Acad.) *Il ne* REGRETTE *pas les prospérités passées.* (Fléch.) *L'homme est le seul être qui* REGRETTE *le passé et qui redoute l'avenir.* (B. de St-P.)

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le *regrette.* (La F.)

— Il se dit aussi des choses dont on aurait pu se procurer la jouissance ou la possession : REGRETTER *une occasion qu'on a laissée échapper.* (Acad.)

— Suivi d'une prop. subordonnée, Être fâché, contrarié : *Je* REGRETTE *qu'il soit parti sitôt.* (Acad.)

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *de,* et se dit dans le m. sens. *Je* REGRETTE *de lui avoir parlé trop durement. Je* REGRETTE *beaucoup d'avoir commis cette faute.* (Acad.) *Les peuples* REGRETTERONT *de n'avoir pas vécu sous son règne.* (Mass.)

= **Se regretter,** v. pron. Être regretté : *Il n'y a que les biens réels qui doivent* SE REGRETTER, *et combien ils sont rares!* (Ch. Nod.)

REGRIGNES, n. f. pl. Pron. *re-gri-gn.* — Art culin. Parties du parenchyme dont on retire le saindoux, et qui se crispent au feu : *Manger des* REGRIGNES.

REGROS, n. m. Techn. Grosse écorce dont on fait le tan.

REGROSSIR, v. tr. ou act. 2e conj. B.-arts. Élargir les tailles et les hachures de la gravure.

REGUINDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-gain-dé.* — Guinder une seconde fois.

= **Se reguinder,** v. pron. Faucon. En parl. d'un oiseau, S'élever plus haut par un nouvel effort.

RÉGULARISATION, n. f. Pron. *ré-gu-la-ri-za-cion.* — Action de régulariser : *La* RÉGULARISATION *d'une dépense.* (Acad.)

RÉGULARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Régulariser : *Compte* RÉGULARISÉ. *Dépense* RÉGULARISÉE.

RÉGULARISER, v. tr. ou act. 1er conj. (*regula,* règle; lat.) Pron. *ré-gu-la-ri-zé.* — Fin. Rendre régulier ce qui n'a point été fait selon les règles : RÉGULARISER *une dépense.* RÉGULARISER *un compte.* (Acad.)

— Par extens. Soumettre à une espèce de règle, de loi : *Sous Caracalla, des impôts écrasants* RÉGULARISAIENT *en quelque sorte la confiscation.* (H. Mart.)

= **Se régulariser,** v. pron. Être régularisé : *Peu à peu les affaires* SE RÉGULARISENT.

RÉGULARITÉ, n. f. (*regula,* règle; lat.) Conformité à des lois, à des règles soit naturelles, soit de convention : *La* RÉGULARITÉ *du mouvement des corps célestes. La* RÉGULARITÉ *du flux et du reflux de la mer. Cette tragédie n'a aucune* RÉGULARITÉ. *Cet édifice est assez beau, mais la* RÉGULARITÉ *n'y est pas bien observée, il a peu de* RÉGULARITÉ. (Acad.)

— Juste proportion, harmonie : *La* RÉGULARITÉ *des traits de son visage. Sa figure est piquante, mais elle manque de* RÉGULARITÉ. (Acad.) *La symétrie et la* RÉGULARITÉ *plaisent à tous les yeux.* (J.-J. Rouss.)

— Géom. *Régularité dans une figure,* l'égalité de tous les côtés et de tous les angles d'une figure.

— Conformité aux règles, aux principes établis par les lois : *La* RÉGULARITÉ *d'une procédure.* (Acad.)

— Mor. Observation exacte des devoirs et des bienséances : *La* RÉGULARITÉ *de ses mœurs lui a mérité l'estime publique. Sa* RÉGULARITÉ *est parfaite, est exemplaire. Il se pique d'une grande* RÉGULARITÉ. (Acad.) *Dieu l'a élevé au faîte des grandeurs humaines afin de rendre la pureté et la* RÉGULARITÉ *de sa vie plus éclatante et plus exemplaire.* (Boss.) *Je fus frappé de la sublimité de ses principes ainsi que de la* RÉGULARITÉ *de sa conduite.* (Barthél.)

— Observation des pratiques religieuses : *Il est des âmes indolentes qui conservent au milieu des plaisirs du monde un fond de* RÉGULARITÉ *qui annonce encore la vertu.* (Mass.)

— Exacte observation des règles établies dans les ordres religieux : *Les religieux de cette maison vivent dans une grande* RÉGULARITÉ. *On a rétabli la* RÉGULARITÉ *dans ce monastère.* (Acad.)

— État religieux, par oppos. à l'État séculier : *Il y a plusieurs chapitres, plusieurs monastères dont on a ôté la* RÉGULARITÉ, *pour les séculariser.* (Acad.)

= **Avec régularité,** loc. adv. D'une manière; avec exactitude : *Il observe les jeûnes avec* RÉGULARITÉ. (Acad.)

RÉGULATEUR, n. m. Mécan. Toute pièce, tout appareil qui s'applique à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre réguliers : *Le* RÉGULATEUR *d'une montre est le ressort spiral. Le* RÉGULATEUR *d'une horloge est le pendule. Les machines à vapeur et les pompes à feu ont un* RÉGULATEUR. (Acad.)

— En parl. des personnes, Celui qui conduit, qui dirige : *Il est le* RÉGULATEUR, *le grand* RÉGULATEUR *de cette entreprise.* (Acad.)

— Substantiv. : *Le* RÉGULATEUR *du prix du blé est le coût du blé obtenu le plus chèrement.* (Boss.) *L'industrie a reconnu la science pour sa* RÉGULATRICE. (Cuv.) *Constantin a dépouillé Rome de son vieux privilége de reine et de* RÉGULATRICE *du monde.* (A. Thierry.)

RÉGULATEUR, TRICE, adj. Qui sert de règle; qui règle : *Marchés* RÉGULATEURS *du prix des grains. Force* RÉGULATRICE. (Acad.) *J'établis dans chaque chef-lieu de département une école* RÉGULATRICE *de la langue française.* (Domerg.)

RÉGULE, n. m. (*regulus,* petit roi, règle; lat.) Chim. Toute substance métallique pure que les anciens chimistes considéraient comme différant le moins de l'or, le roi des métaux.

— *Régule d'antimoine,* antimoine à l'état de pureté. — La facilité avec laquelle l'antimoine s'allie à l'or lui fit attribuer par les alchimistes une origine noble; ils le distinguèrent donc des autres métaux par le titre de *régule* sous lequel il est encore connu.

— *Régule d'arsenic,* arsenic métallique.

RÉGULIER, IÈRE, adj. (*regula,* règle; lat.) Qui a de la régularité; qui est conforme à des règles : *Les mouvements* RÉGULIERS *des corps célestes.* (Acad.) *L'inondation* RÉGULIÈRE *des fleuves pourvoit à point nommé aux besoins des peuples.* (Fén.) *Un édifice* RÉGULIER. *Une procédure* RÉGULIÈRE. *Les traits de son visage sont forts* RÉGULIERS. (Acad.) *Les alternatives du flux et du reflux sont* RÉGULIÈRES *et se font de six heures et demie en six heures et demie.* (Buff.)

— Partic. Qui se conforme avec exactitude aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale : *Une femme très-pieuse et très-*RÉGULIÈRE. *Sa conduite a toujours été fort* RÉGULIÈRE. *Ses mœurs sont* RÉGULIÈRES *et pures.* (Acad.)

— Exact, ponctuel : *Il a toujours été très-*RÉGULIER *à tenir sa parole. C'est un homme* RÉGULIER *dans les moindres choses.* (Acad.)

— Géom. *Figure régulière,* celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux.

— *Corps réguliers,* les cinq polyèdres dont les surfaces sont des polygones réguliers égaux entre eux.

— Gramm. *Verbes réguliers,* ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps, les règles générales des conjugaisons. || *Formes régulières, temps réguliers d'un verbe,* formes, temps qui suivent les règles générales.

— *Tours réguliers, phrases régulières,* tours, phrases qui sont conformes aux procédés autorisés par la langue.

— Gramm. gr. et lat. *Noms réguliers,* noms qui sont conformes au modèle de leur déclinaison.

— Par oppos. à Séculier, il se dit des ordres religieux, ou de ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre : *Le clergé* RÉGULIER. *Bénéfice* RÉGULIER. *Habits* RÉGULIERS. *Les lieux* RÉGULIERS *d'un couvent sont le cloître, le dortoir, le chapitre et le réfectoire.* (Acad.)

— Substantiv. Un religieux, par oppos. à un ecclésiastique séculier : *Ce bénéfice ne pouvait être possédé que par un régulier.* (Acad.)

RÉGULIÈREMENT, adv. D'une manière régulière : *Comment la postérité pourra-t-elle croire qu'un prince en moins de deux mois, ait pris quarante batailles fortifiées* RÉGULIÈREMENT. (Rac.) *Il vit fort* RÉGULIÈREMENT. *Il tient* RÉGULIÈREMENT *ses promesses.* (Acad.)

— Exactement, uniformément : *Il dîne* RÉGULIÈREMENT *à midi. Il travaille* RÉGULIÈREMENT *tant d'heures par jour. Il se lève* RÉGULIÈREMENT *à sept heures.* (Acad.)

RÉGURGITATION, n. f. (*regurgitatio,* lat., m. sign.) Pron. *ré-gur-ji-ta-cion.* — En parl. des animaux ruminants, Action d'avaler de nouveau les aliments après les avoir dégorgés et broyés une seconde fois.

— Méd. Action de rejeter par gorgées les substances qui embarrassent l'estomac : *Les substances rejetés par la* RÉGURGITATION *sont gazeux, liquides ou solides.* (Chomel.)

RÉGURGITÉ, ÉE, part. pass. du v. Régurgiter.

RÉGURGITER, v. tr. ou act. 1er conj. Anc. Regorger.

— Méd. Se débarrasser partiellement par gorgées de la trop grande quantité d'aliments que l'on a pris, comme font les enfants à la mamelle.

RÉHABILITATION, n. f. Pron. *ré-a-bi-li-ta-cion.* Jurispr. Action de réhabiliter; rétablissement dans le premier état : *Lettres de* RÉHABILITATION. *La* RÉHABILITATION *d'un failli, d'un condamné. Obtenir un jugement de* RÉHABILITATION. (Acad.) *Il voulait se faire des appuis pour le jour de sa* RÉHABILITATION. (H. de Balz.)

RÉHABILITÉ, ÉE, part. pass. du v. Réhabiliter : *Une fille égarée est* RÉHABILITÉE *après expiation.* (G. Sand.)

— N. m. Négociant qui, ayant failli, a obtenu plus tard sa réhabilitation.

RÉHABILITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re,* et *habilis;* propre; lat.) Jurispr. Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en était déchu : RÉHABILITER *un failli. Ses ancêtres avaient dérogé, il se fit* RÉHABILITER *dans ses droits, dans sa noblesse.* (Acad.)

— Par extens. RÉHABILITER *la mémoire d'un homme condamné en justice.*

— Par anal. *Les monarchies absolues avaient déshonoré le despotisme; prenons garde que les républiques démocratiques ne le* RÉHABILITENT. (De Tocquev.)

— Anc. jurispr. *Réhabiliter un mariage,* réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration.

— Fig. Faire recouvrer l'estime, la considération : *Cette action, cet ouvrage l'A* RÉHABILITÉ *dans l'opinion publique, dans mon esprit.* (Acad.) *Volney* RÉHABILITA *la gloire d'Hérodote en rectifiant les faux jugements qu'on avait portés sur ce prince des historiens.* (Laya.)

= **Se réhabiliter,** v. pron. Fig. Recouvrer l'honneur, la considération, l'estime, etc. : *Il est parvenu à* SE RÉHABILITER *dans l'opinion publique, dans l'esprit des gens de bien.* (Acad.)

RÉHABITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Réhabituer : *Il est entièrement* RÉHABITUÉ *au travail.*

RÉHABITUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. Faire reprendre une habitude perdue : *Il faut* RÉHABITUER *peu à peu cet enfant au travail.* (Acad.)

= **Se réhabituer,** v. pron. Reprendre une habitude perdue : *On a de la peine à* SE RÉHABITUER *à la fatigue, quand on a vécu longtemps dans la mollesse.* (Acad.)

REHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rehausser : *Les planchers de cette maison sont trop bas, ils ont besoin d'être* REHAUSSÉS.

— *Une tapisserie* REHAUSSÉE *d'or et de soie.* (Ac.)

— *Un dessin rehaussé de blanc,* un dessin dont les lumières sont rendues plus vives par des touches de crayon blanc.

REHAUSSEMENT, n. m. Action de rehausser : *Le* REHAUSSEMENT *d'une muraille.* (Acad.)

— *Rehaussement des monnaies,* augmentation de la valeur numéraire ou nominale des monnaies.

REHAUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-hô-cé.* — Hausser davantage : *Ce plancher s'est affaissé, il faut le* REHAUSSER *au niveau de cet autre.* (Acad.) *Cet homme croit s'agrandir avec ses appartements qu'il* REHAUSSE. (Boss.)

— Fig. *Rehausser le courage de quelqu'un, à quelqu'un,* relever son courage : *Cette victoire* REHAUSSA *son courage, lui* REHAUSSA *le courage.* (Acad.)

— Augmenter : *Cette circonstance* A REHAUSSÉ *le prix, la valeur des actions de cette entreprise commerciale.* (Acad.)

— *Rehausser les monnaies,* en augmenter la valeur numéraire ou nominale.

— Fig. Faire paraître davantage : *Le ombres dans un tableau* REHAUSSENT *l'éclat des couleurs. Cette parure* REHAUSSAIT *sa bonne mine.* (Acad.) *Elle se présenta dans tout l'éclat d'une parure qui* REHAUSSAIT *encore sa beauté.* (H. de Balz.)

Je *rehausse* du teint la blancheur naturelle. (La F.)

Cette pourpre, cet or, qui *rehaussait* sa gloire. (Rac.)

— Fig. et mor. Faire valoir; donner un nouvel éclat : *Cette circonstance* REHAUSSE *beaucoup le mérite, éclat de son action.* (Acad.)

— Fig. Vanter avec excès, faire beaucoup valoir : *Les historiens espagnols* REHAUSSENT *les moindres actions de Charles-Quint, et déprécient celles de François Ier.* (Acad.)

— Techn. Faire certaines retouches à la peinture de bâtiment : REHAUSSER *de blanc des grisailles et des moulures.* (Acad.)

— *Rehausser d'or et de soie des ouvrages de tapisserie*, en relever la beauté en y mêlant de l'or et de la soie.

— *Rehausser de broderie le fond d'une étoffe*, l'orner de broderie.

= **Se rehausser**, v. pron. Être rehaussé : *Cet appartement ne peut* SE REHAUSSER.

REHAUTS, n. m. pl. Pron. *re-hô*. — Techn. Retouches ou hachures brillantes servant à faire ressortir des figures, des ornements, des moulures peintes ou dessinées : *Les ornements de cette pièce ont des* REHAUTS *blancs sur un fond bleu. Ce dessin fait au bistre a des* REHAUTS *d'or.* (Acad.)

REILLÈRE, n. f. Pron. *rè-ièr*. — Technol. Conduit, tuyau qui amène l'eau sur la roue d'un moulin.

RÉIMPORTATION, n. f. Pron. *ré-ain-por-ta-cion*. — Comm. Action de réimporter, d'importer les marchandises qui ont été exportées.

RÉIMPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réimporter *Marchandises* RÉIMPORTÉES.

RÉIMPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Comm. Importer de nouveau.

RÉIMPOSABLE, adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être réimposé.

RÉIMPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Réimposer : *Personne* RÉIMPOSÉE.

RÉIMPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Établir, faire une nouvelle imposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée : *On m'*A RÉIMPOSÉ. *On* A RÉIMPOSÉ *telle somme sur le pays.* (Acad.)

— Typogr. Imposer de nouveau, soit parce que les pages de la feuille ou de la forme étaient mal placées, soit pour changer les garnitures, afin d'obtenir des marges plus grandes ou plus régulières : *Il faut* RÉIMPOSER *cette feuille, dont les pages sont transposées.* (Acad.)

RÉIMPOSITION, n. f. Pron. *ré-ain-po-zi-cion*. — Nouvelle imposition faite pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée.

— Typogr. Action de réimposer une feuille, une forme.

RÉIMPRESSION, n. f. Pron. *ré-ain-prè-cion*. — Typogr. Action de réimprimer ; résultat de cette action : *La* RÉIMPRESSION *d'un ouvrage. Ce n'est pas une nouvelle édition, ce n'est qu'une* RÉIMPRESSION. (Acad.)

RÉIMPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Réimprimer : *Ouvrage plusieurs fois* RÉIMPRIMÉ.

RÉIMPRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-ain-pri-mé*. — Imprimer de nouveau : RÉIMPRIMER *un ouvrage.*

REIN, n. m. (*renum*; lat., m. sign.) Pron. *rain*. — Anat. Double viscère situé à droite et à gauche dans les hypocondres, et dont le principal usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang qui forment l'urine, et qui passent ensuite dans la vessie : *Le* REIN *droit. Le* REIN *gauche. Une pierre, un ulcère, un abcès dans le* REIN, *dans les* REINS. (Acad.)

— Au pl. Par extens. Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine : *Il a mal aux* REINS. *Poursuivre quelqu'un l'épée dans les* REINS. (Acad.) *C'est surtout autour des* REINS *que le suif s'amasse en grande quantité, et le* REIN *gauche en est toujours plus chargé que le droit.* (Buff.)

— Épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse, etc. : *Il a de bons* REINS, *les* REINS *forts, les* REINS *faibles, les* REINS *souples, les* REINS *rompus. Il s'est donné un tour de* REINS. *Ce cheval est fort de* REINS. (Acad.)

— Fam. dans le m. sens, au sing. : *Ce cheval, cet homme a du rein.*

— Prov. et fig. *Cet homme a les reins forts*, il est riche, et il a les moyens de soutenir la dépense qu'exige telle entreprise. || Dans le sens contraire : *Il n'a pas les* REINS *assez forts, il a les* REINS *trop faibles.*

— Fam. *Il n'a pas les reins assez forts, il a les reins trop faibles*, se dit aussi d'un homme qui entreprend quelque chose au-dessus de ses forces, qui n'a pas la capacité nécessaire pour réussir : *Il a entrepris cet ouvrage, mais il* N'A PAS LES REINS ASSEZ FORTS. (Acad.)

— Prov. *Sonder les cœurs et les reins*, pénétrer les pensées intimes : *Dieu seul peut sonder les cœurs et les* REINS.

— Prov. et fig. *Poursuivre, presser quelqu'un l'épée dans les reins*, le presser vivement de conclure une affaire, lui opposer dans une discussion de si fortes raisons qu'il ne sait que répondre.

— Archit. *Les reins d'une voute*, les parties d'une voûte comprises entre la portée et le sommet.

— Eaux et for. Bord, forée d'un bois. || V. RAIN.

RÉINCORPORÉ, ÉE, part. pass. du v. Réincorporer.

RÉINCORPORER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-ain-kor-po-ré*. — Incorporer de nouveau ; réintégrer dans un corps, dans une corporation.

REINE, n. f. (Anc. *royne*, de *roy*.) Pron. *rènn*. — Femme de roi ; princesse qui de son chef possède un royaume : *Grande* REINE. *Sage* REINE. REINE *régnante.* REINE *mère. La feue* REINE. *La* REINE *Élisabeth. Il fut présenté à la* REINE. (Acad.)

Nous regardions tous deux cette *reine* cruelle. (Rac.)

— Fig. *La reine des villes, des cités*, se dit en vers pour la première, la principale ville, la capitale.

— Fig. Maîtresse souveraine, absolue :

Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souveraines,
Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de *reines* ;
Mais après l'hyménée ils sont rois à leur tour. (Corn.)

... Ma volonté, qui me meut, qui m'entraîne
Dans le palais de l'âme est-elle esclave ou *reine* ? (Volt.)

— Fig. La personne, la chose la plus excellente en son genre : *La rose est la* REINE *des fleurs.* (Acad.) *La vérité est une* REINE *qui a dans le ciel son trône éternel, et le siége de son empire dans le sein de Dieu.* (Boss.)

Aux lois, *reines* de tous, soumettez le pouvoir. (C. Del.)

... Venez voir dans les nues
Passer la *reine* des tortues. (La F.)

Le Seigneur a détruit la *reine* des cités. (Rac.)

— *La reine du ciel, des anges*, la sainte Vierge.

— *Pain à la reine*, espèce de petit pain au lait.

— *La reine du bal*, celle pour qui on donne le bal.

— *La reine de la fève*, celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois, ou que le roi de la fève a choisie pour reine.

— Fam. *Cette femme a un port de reine*, elle a une belle taille et un maintien noble.

— Fig. *L'opinion est la reine du monde*, l'opinion gouverne le monde.

— Fam. *C'est la reine des femmes*, se dit d'une femme pleine de vertus et de bonnes qualités.

— Jeu d'échecs. La seconde pièce du jeu.

— Anc. *Herbe à la reine*, le tabac.

— Zool. *Reine des carpes*, espèce de grande carpe. || *Reine des serpents*, espèce de boa, remarquable par l'éclat de ses couleurs.

— Bot. *Reine des bois*, le petit muguet. || *Reine des prés*, vulg. la spirée ulmaire.

REINE-CLAUDE, n. f. (*Claude*, n. pr.) Pron. *rènn-klôd*. — Agric. Espèce de prune très-estimée ; *Prunes de* REINE-CLAUDE. *Manger des* REINES-CLAUDE. (Ac.)

REINE-MARGUERITE, n. f. (*marguerite*, n. pr.) Bot. Aster de la Chine : *Des gerbes étoilées de* REINES-MARGUERITE *éclataient comme les bouquets d'un feu d'artifice.* (V. Hugo.) || V. MARGUERITE.

REINETTE, n. f. Sorte de pomme : REINETTE *blanche, grise.* REINETTE *d'Angleterre, de Canada.* (Acad.)

RÉINSTALLATION, n. f. Pron. *ré-ainss-ta-la-cion*. — Action de réinstaller.

RÉINSTALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Réinstaller : *Fonctionnaire* RÉINSTALLÉ.

RÉINSTALLER, v. tr. ou act. 1re conj. Installer de nouveau : *On l'*A RÉINSTALLÉ *dans ses fonctions.* (Acad.)

= **Se réinstaller**, v. pron. S'installer de nouveau.

REINTÉ, ÉE, adj. Qui a les reins larges et forts : *Ce portefaix est bien* REINTÉ. (Acad.)

— Vener. Il se dit des chiens dont les reins sont larges et élevés en arc : *Les chiens* REINTÉS *sont plus forts que ceux qui ont les reins étroits.* (Acad.)

RÉINTÉGRANDE, n. f. Jurispr. Action possessoire que l'on intente pour être remis en possession d'un bien, d'un immeuble dont on a été dépossédé par violence; rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on avait été dépouillé par force : *Exercer la* RÉINTÉGRANDE. *Agir par* RÉINTÉGRANDE. *Demander la* RÉINTÉGRANDE *dans un bénéfice. Sentence de* RÉINTÉGRANDE. (Acad.)

RÉINTÉGRATION, n. f. Pron. *ré-ain-té-gra-cion*. — Action de réintégrer; résultat de cette action : *Il a obtenu sa* RÉINTÉGRATION *dans ce poste.* (Acad.)

RÉINTÉGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Réintégrer : *Il venait d'être* RÉINTÉGRÉ *sur le contrôle des officiers en disponibilité.* (H. de Balz.)

— Par extens. Replacé, rétabli : *Quand les individus soumis à la surveillance rompent leur ban, ils sont bientôt arrêtés et* RÉINTÉGRÉS *dans les prisons.* (De la Ville.)

RÉINTÉGRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reintegrare, redintegrare*, rétablir ; lat.) Pron. *ré-ain-té-gré*. — Il change l'*é* fermé du rad. *réintégr* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* seulement : *je réintègre, il réintègre, ils réintègrent.* — Jurispr. Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé : *On l'a* RÉINTÉGRÉ *dans la possession, dans la jouissance de ses biens.* (Acad.)

— *Réintégrer quelqu'un dans les prisons*, le remettre en prison.

— *Faire réintégrer des meubles*, les faire remettre dans le lieu d'où ils avaient été enlevés.

— Rétablir une personne dans son emploi : *Il avait été destitué injustement, on vient de le* RÉINTÉGRER *dans ses fonctions*, ou Absol. *de le* RÉINTÉGRER.

— Fig. Par anal. *Je vais tâcher de* RÉINTÉGRER *les choses dans la plus exacte vérité.* (Buff.)

REIS, n. m. (Mar. *chef*.) Pron. *rèss*. — Officier, dignitaire de l'empire turc : *Le* REIS-*effendi.*

— Relat. Patron d'une barque turque.

— Métrol. La plus petite monnaie de compte de Portugal et du Brésil : *Le* REIS *vaut six dixièmes de centime.*

RÉITÉRATIF, IVE, adj. Qui réitère.

RÉITÉRATION, n. f. Pron. *ré-i-té-ra-cion*. — Action de réitérer : *La* RÉITÉRATION *de ces menaces le fit changer de conduite. La* RÉITÉRATION *de la saignée le tira d'affaire.* (Acad.)

— Théol. Action d'administrer plusieurs fois le même sacrement.

RÉITÉRATIVEMENT, adv. D'une manière réitérative.

RÉITÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Réitérer : *Des ordres* RÉITÉRÉS. *Des demandes* RÉITÉRÉES. (Acad.) *La main de l'homme ne doit pas fouler la terre et perdre par des frottements* RÉITÉRÉS *la finesse du toucher dont elle est le principal organe.* (Buff.)

RÉITÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reiterare*; lat., m. sign.) Pron. *ré-i-té-ré*. — Il change l'*é* fermé final du rad. *réitér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* seulement : *je réitère, tu réitères, ils réitèrent.* — Faire de nouveau une chose qui a déjà été faite : *Il faut* RÉITÉRER *cette médecine, la saignée. On* A RÉITÉRÉ *les défenses.* RÉITÉRER *un ordre, une sommation, une demande.* (Acad.) *Je lui* RÉITÈRE *les plus tendres remerciements.* (Volt.)

— Absol. *Vous avez déjà parlé en sa faveur, il faut* RÉITÉRER. *Je lui ai accordé sa demande, mais je ne lui conseille pas de* RÉITÉRER. (Acad.)

= **Se réitérer**, v. pron. Être, devoir, pouvoir être réitéré : *Une bonne action peut et doit* SE RÉITÉRER.

REÎTRE, n. m. (*reitter*, cavalier ; allem.) Pron. *rètr*. — Anc. Cavalier allemand : *Un régiment de* REÎTRES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un vieux reître*, un homme qui a vu beaucoup de pays, et qui a de l'expérience et même de l'astuce : *Tu n'a pas à craindre qu'un* VIEUX REÎTRE *comme moi te fasse un sermon.* (C. de Bern.)

REJAILLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *re-ja-yir*. — En parl. des corps liquides, Jaillir avec force : *Quand on vint à lui ouvrir la veine, son sang* REJAILLIT *jusqu'au pied du lit.* (Acad.) *L'onde, frappant le roc ébranlé,* REJAILLIT *en tourbillons d'écume.* (Chateaubr.)

— Il se dit aussi de la lumière : *Les rayons* REJAILLISSENT *d'un miroir.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'un corps solide qui, ayant frappé un autre corps, est repoussé sur un troisième : *La pierre* A REJAILLI *du mur contre lequel elle était lancée, sur le mur opposé, sur un passant.* (Acad.)

Le mortel affront
Qui tombe sur mon chef *rejaillit* sur son front. (Corn.)

— Fig. et mor. Revenir, retomber : *L'honneur de cette action* REJAILLIT *sur lui. Cette injure tombe sur un tel, mais elle* REJAILLIT *jusqu'à vous. La honte en* A REJAILLI *sur nous.* (Acad.)

REJAILLISSANT, part. prés. du v. Rejaillir.

REJAILLISSANT, ANTE, adj. Qui est doué de la propriété de rejaillir; qui est dans un état de rejaillissement : *Une eau* REJAILLISSANTE.

REJAILLISSEMENT, n. m. Pron. *re-ja-yss-man*. — Action, mouvement de ce qui rejaillit : *Le* REJAILLISSEMENT *de la lumière. Le* REJAILLISSEMENT *du sang.* (Acad.)

REJET, n. m. Pron. *re-jè*. — Action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir, de ne pas l'admettre : *On a ordonné le* REJET *de cette pièce comme inutile, falsifiée. Il a opiné au* REJET *de la proposition. Le* REJET *d'un pouvoir, d'une demande.* (Acad.)

— Fin. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit

être portée sur un autre chapitre ou sur un autre compte : *Cet article de dépense ayant paru déplacé, on en a ordonné le* REJET *sur un autre chapitre de compte.* (Acad.)

— Anc. *Faire le rejet d'une taxe, d'une imposition, sur une ville, sur une paroisse, etc.*

REJET, n. m. Agric. Nouveau bois, nouvelle pousse d'une plante, d'un arbre : *Voilà le* REJET *de cette année. Ce n'est encore là que le* REJET *d'une année.* (Acad.) *La serpe a retranché les* REJETS *les plus rigoureux.* (Virey.)

— Rejeton : *Les* REJETS *de cet arbre empêchent qu'il ne profite.* (Acad.)

— Écon. rur. Essaim d'abeilles.

— Techn. Plomb qui entre dans les fosses que le plombier ouvre au fond de son moule.

— Seconde immersion qu'on fait subir aux laines teintes en bleu.

REJET, n. m. Chass. Piége fait d'une baguette flexible et élastique, courbée en ressort, et assujettie à un trébuchet que couronne un nœud coulant de crin ou de ficelle : *La chasse la plus fructueuse, et la plus certaine est celle qui se fait aux piéges dormants qu'on appelle* REJETS. (Buff.)

— *Rejet à pied*, piége à prendre les bécasses.

REJETABLE, adj. des 2 g. Qui doit être rejeté : *Proposition* REJETABLE. *Cette pièce de monnaie est* REJETABLE, *parce qu'elle n'est plus marquée.*

REJETÉ, ÉE, part. pass. du v. Rejeter : *L'avis est* REJETÉ, *n'est-ce pas?* REJETÉ, REJETÉ ! *Il n'était pas heureux, l'avis du doyen.* (C. Del.)

Ses prêtres, ses captifs, ses rois sont *rejetés*. (Rac.)
Saül, pour tes forfaits ton fils est *rejeté*. (Lam.)

— Méd. Évacué, expulsé : *Les matières* REJETÉES *par le vomissement diffèrent à raison de leur nature, de leur consistance, de leur quantité, de leur couleur et de leur odeur.* (Chomel.)

REJETEAU, n. m. Techn. Moulure à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans la chambre.

REJETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rej-té.* — Il double la consonne finale du rad. *rejet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je rejette, je rejetterai, qu'ils rejettent.* — Jeter de nouveau : *Vous n'avez pas pu prendre la balle quand je vous l'ai jetée ; renvoyez-la-moi, je vous la* REJETTERAI. (Acad.)

— Repousser, renvoyer : *On lui avait jeté la balle, il l'a* REJETA *avec la même force.* (Acad.)

— Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée : *Comme il n'avait pris que du petit poisson, il le* REJETA *dans l'eau.* (Acad.)

— Jeter dehors, pousser hors de soi : *La mer* A REJETÉ *sur ses bords les débris du naufrage.* (Acad.) *Dans l'île de Ternate il y a un volcan qui* REJETTE *beaucoup de matières semblables à la pierre ponce.* (Buff.)

Il apprit que les flots, instruments de forfait,
Se soulevant d'horreur, lui *rejetaient* sa mère. (C. Del.)

— Fig. et fam. Vomir : *Cet homme a l'estomac malade, il* REJETTE *tout ce qu'il prend.* (Acad.)

— Particul. En parl. des arbres, Repousser après avoir été coupé : *Depuis qu'on a étêté cet arbre, il* A REJETÉ *beaucoup de branches.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Cet arbre rejette par le pied.*

— Mettre une chose en un endroit, après l'avoir ôtée de celui où elle était : *Il faut* REJETER *l'eau de ce bassin dans cette cuve, la terre de ce fossé sur cette couche.*

— Placer dans un endroit séparé : REJETER *les notes à la fin du volume. Il faut* REJETER *cette dépense sur le compte de l'année prochaine.* (Acad.)

— Anc. *Rejeter une imposition, une taxe sur une ville, sur les habitants*, faire une réimposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être payée par ceux sur qui elle avait été imposée.

— Fig. *Rejeter un crime, une faute sur quelqu'un*, l'en accuser pour se disculper : *Il* A REJETÉ *son tort sur cet homme qui en était bien innocent.* (Acad.)

— Fig. Rebuter, ne pas agréer : *Ce banquier* REJETTE *toutes les monnaies étrangères. La cour de cassation* A REJETÉ *le pourvoi de ce condamné. On* A REJETÉ *sa prière.* (Acad.) *J'*AI REJETÉ *bien loin de pareilles propositions.* (Mol.) *Les comédiens ne doivent pas* REJETER *mes demandes ; cela serait bien injuste.* (Volt.) *La religion primitive, que* REJETTENT *les athées, conduit à la nôtre, que* REJETTENT *les incrédules.* (La Harp.) *De nos jours, on* A REJETÉ *toutes les règles comme les tyrans du génie, quoiqu'elles n'en soient que les guides.* (La Harpe.)

= **Se rejeter**, v. pron. Être rejeté : *Les louanges et l'admiration ne* SE REJETTENT *jamais.* (Acad.)

— Se renvoyer l'un à l'autre : *Ils* SE REJETAIENT *la balle.*

— S'imposer mutuellement : *Ils* SE REJETÈRENT *ces torts l'un à l'autre.*

— Fig. *Se rejeter sur*, alléguer une chose pour se disculper : *On lui a prouvé qu'il avait tort ; mais il* S'EST REJETÉ *sur les circonstances.*

REJETOIR, n. m. Chass. Piége destiné à prendre des bécasses : *Les offraies vont souvent visiter pendant la nuit les lieux où l'on a tendu des* REJETOIRS *et des lacets pour prendre des bécasses.* (Buff.)

REJETON, n. m. Agricult. Drageon ; nouveau jet que pousse une plante, un arbre : *Voilà un beau* REJETON, *un* REJETON *bien vert. La canne à sucre, le bananier, se multiplient par* REJETONS. (Acad.)

— Fig. et par anal. *Les vieilles familles poussent quelquefois de vigoureux* REJETONS. (H. de Balz.)

Que David est brillant ! que son triomphe est juste !
Qu'il sort de *rejetons* de cette tige auguste? (Lam.)

— Fig. Enfant, descendant : *Illustre, noble* REJETON *d'un héros.* REJETON *dégénéré d'une illustre famille.* (Acad.)

Rejeton fortuné de cette tige illustre. (J.-B. Rouss.)

REJETONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *rej-to-né.* — Agric. Pousser des rejetons.

REJOINDRE, v. tr. ou act. irrég. 1re conj. (*re*, et *joindre.*) Pron. *re-joaindr.* — Réunir des parties qui avaient été séparées : REJOINDRE *les deux lèvres d'une plaie. Il faut un onguent qui puisse* REJOINDRE *les chairs. On* A *bien* REJOINT *les pièces de cette porcelaine cassée.* (Acad.)

— Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé : *Où pourrais-je vous* REJOINDRE ? *Ce corps de troupes va* REJOINDRE *l'armée.* (Acad.) *Ils nous suivaient de près, et ils nous* EURENT *bientôt* REJOINTS. (Mariv.) *Je vous* REJOINS *dans peu.* (Dest.)

Quand Dieu voudra de moi, je les *rejoindrai* là.
(C. Del.)

— *Rejoindre son régiment*, ou absol. *Rejoindre*, s'y rendre : *Cet officier a reçu l'ordre de* REJOINDRE.

= **Se rejoindre**, v. pron. Être rejoint : *Les deux parties de l'os* SE SONT REJOINTES. (Acad.)

— Se retrouver : NOUS NOUS REJOINDRONS *à Paris. On a bien de la peine à* SE REJOINDRE *dans cette grande ville.* (Acad.)

REJOINT, OINTE, part. pass. du v. Rejoindre.

REJOINTOYEMENT, n. m. Pron. *re-joain-toa-man.* — Technol. Action de rejointoyer ; son effet.

REJOINTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Rejointoyer : *Bâtiment* REJOINTOYÉ. *Les murs étaient bâtis en briques* REJOINTOYÉES *avec un mortier blanc.* (H. de Balz.)

REJOINTOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-joain-toa-ié.* — L'*y* du rad. *rejointoy* se change en *i* devant une syllabe muette : *je rejointoie, il rejointoie, je rejointoierai, etc.*) Constr. Remplir d'un nouveau mortier les joints des pierres d'un vieux bâtiment : *Il faut* REJOINTOYER *ce mur.* (Acad.)

REJOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rejouer : *Partie* REJOUÉE.

REJOUER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*re*, et *jouer.*) Jouer de nouveau, se remettre à jouer : *Il voulut* REJOUER *et perdit tout ce qu'il avait gagné.* (Acad.)

— Transitiv. REJOUONS *la partie.* REJOUER *un air sur quelque instrument.* (Acad.)

— Il se dit aussi des pièces de théâtre : *On laissa* REJOUER *la pièce, et pour le coup je fus prophète en mon pays.* (Beaumarch.)

= **Se rejouer**, v. pron. Être rejoué : *La pièce* SE REJOUE *tous les soirs.*

RÉJOUI, IE, part. pass. du v. Réjouir : *Jamais ces lieux sauvages ne furent* RÉJOUIS *par le chant des oiseaux.* (B. de St-P.) *Tout va le mieux du monde, et je suis encore plus* RÉJOUI *pour vous que pour moi-même.* (Boil.) *Ayez le cœur sur cela* RÉJOUI. (Volt.)

— *Une figure réjouie*, une figure épanouie et gaie.

— Substantiv. Fam. Personne grave, d'une physionomie gaie et de bonne humeur : *Un gros* RÉJOUI. *Une grosse* RÉJOUIE. (Acad.) *Ce gros* RÉJOUI *de célérier.* (C. Del.)

RÉJOUIR, v. tr. ou act. 2^{e} conj. Donner de la joie : *Cette nouvelle doit vous* RÉJOUIR. *Cela* RÉJOUIT *tout le monde.* (Acad.)

... Tel mot, pour avoir *réjoui* le lecteur,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur. (Boil.)

— Fig. *Cette couleur réjouit la vue*, elle est agréable, elle plaît aux yeux : *Un peu de verdure* RÉJOUIT *l'œil du voyageur dans les rochers de l'Atlas.* (Cuv.)

— Fam. *Le vin réjouit le cœur*, il réconforte, il égaye.

— Donner du divertissement : *Il fit venir des musiciens pour* RÉJOUIR *la compagnie qui était chez lui.* (Acad.)

— *Réjouir la compagnie aux dépens de quelqu'un*, amuser une société par des plaisanteries qui tombent sur quelqu'un.

= **Se réjouir**, v. pron. Passer le temps agréablement, se divertir : *Ils* SE SONT *bien* RÉJOUIS *à la campagne.* SE RÉJOUIR *avec ses amis.* (Acad.) *Heureuse l'âme chrétienne qui sait* SE RÉJOUIR *sans dissipation !* (Fléch.) *Salomon avait bien raison de dire qu'il n'y a de bon que de vivre avec ce qu'on aime,* SE RÉJOUIR *dans ses œuvres, et que tout le reste est vanité.* (Volt.)

— Par anal. *Les oiseaux* SE RÉJOUISSENT *dans les airs, sans penser s'il y a des créatures plus heureuses qu'eux sur la terre.* (Mass.)

— *Se réjouir de quelque chose*, s'en faire un plaisir : *Je* ME RÉJOUIS *de lui apprendre cette bonne nouvelle. Je* ME RÉJOUIS *de l'aller voir.* (Acad.)

— Éprouver une vive satisfaction de quelque chose : *Je* ME RÉJOUIS *avec vous de cette bonne fortune. Je* ME RÉJOUIS *de vous voir en si bonne santé.* (Acad.)

— J. de cartes, Changer la retourne qui fait l'atout, lorsque tous les joueurs ont passés

RÉJOUISSANCE, n. f. Pron. *ré-jou-i-çanss.* — Grande démonstration de joie : *Grande* RÉJOUISSANCE. *Ce fut une* RÉJOUISSANCE *publique par toute la France. Cris de* RÉJOUISSANCE. (Acad.) *Il semble ne s'être approché que pour être spectateur des* RÉJOUISSANCES *que fit l'armée pour la prise de cette place.* (Rac.)

— Jeu. Carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle tous les joueurs peuvent mettre de l'argent : *Gagner la* RÉJOUISSANCE. *Faire la* RÉJOUISSANCE. *Perdre, manquer la* RÉJOUISSANCE. *Tenir la* RÉJOUISSANCE. (Acad.)

Pour nippes, nous n'avons qu'un grand fonds d'espérance
Sur les produits trompeurs d'une *réjouissance*. (Regn.)

— Pop. Portion de basse viande que le boucher oblige l'acheteur de prendre avec la bonne.

RÉJOUISSANT, part. prés. du v. Réjouir.

RÉJOUISSANT, ANTE, adj. Qui réjouit : *Un conte fort* RÉJOUISSANT. *C'est un homme très-*RÉJOUISSANT. (Acad.) *Je leur donnai des leçons de morale, que j'égayais par des discours assez* RÉJOUISSANTS, *pour ne les pas rendre ennuyeuses.* (Lesage.)

RELÂCHANT, part. prés. du v. Relâcher.

RELÂCHANT, ANTE, adj. Méd. Il se dit des médicaments propres à déterminer le relâchement des organes qui sont dans un état de tension, d'éréthisme.

— Subst. Remède relâchant : *Employer les* RELÂCHANTS. (Acad.)

RELÂCHE, n. m. (*re, lâcher.*) Interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque étude, de quelque exercice : *Travailler, étudier sans* RELÂCHE. *Quand on a fatigué tout le jour, on a besoin de* RELÂCHE. (Acad.)

Sans relâche agité de fureurs et d'ennui,
Il ne met son plaisir que dans le mal d'autrui. (Regn.)
Se donne qui voudra ce jour-ci de *relâche*. (La F.)

— Repos, intermission dans quelque état douloureux : *Son mal commence à lui donner du* RELÂCHE. *Son mal ne lui laisse point de* RELÂCHE. (Acad.) *Ce que nous prenons pour notre guérison n'est le plus souvent qu'un* RELÂCHE *ou un changement de mal.* (La Rochef.) *On ne donna pas un moment de* RELÂCHEMENT *aux vaincus.* (Boss.) *Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du* RELÂCHE, *mais la vanité nous agite toujours.* (La Rochef.)

Souffre un peu de *relâche* à mes esprits troublés. (Corn.)

— *Il ne donne point de relâche*, se dit d'un créancier qui presse continuellement son débiteur. On dit de même : *Poursuivre quelqu'un sans relâche.*

— Dans les théâtres. Il se dit lorsque les comédiens suspendent les représentations pendant un ou plusieurs jours : RELÂCHE *au théâtre. On a fait* RELÂCHE *pendant huit jours pour réparer la salle. On a donné* RELÂCHE *deux jours de suite. Les* RELÂCHES *sont fréquents à ce théâtre.* (Acad.) *Ils vont applaudir Arlequin quand il y a* RELÂCHE *à Zaïre.* (Condorc.)

RELÂCHE, n. f. Mar. Action de relâcher : *Faire plusieurs* RELÂCHES *avant que d'arriver.* (Acad.)

— Mar. Lieu propre pour y relâcher : *Une bonne* RELÂCHE. (Acad.)

RELÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Relâcher : *Prisonnier* RELÂCHÉ. *Ventre* RELÂCHÉ. *Fibre* RELÂCHÉE. (Acad.)

— Adj. Il s'emploie principal. en parl. du relâchement dans les mœurs et dans les devoirs de la religion : *C'est un homme fort* RELÂCHÉ. *Morale* RELÂCHÉE. *Discipline* RELÂCHÉE. (Acad.)

RELÂCHEMENT, n. m. État, disposition d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était, qui a perdu de son ressort : *Le* RELÂCHEMENT *des cordes d'un violon.* RELÂCHEMENT *de l'anus, de la luette. Cela lui a causé un* RELÂCHEMENT *de nerfs.* (Acad.)

— Méd. État de faiblesse et d'inertie des voies intestinales, diarrhée; il est opposé à Constipation : *Le* RELÂCHEMENT *du ventre. Les pruneaux causent du* RELÂCHEMENT. (Acad.)

— Disposition du temps à s'adoucir : *Lorsqu'il neige, on a d'ordinaire quelque* RELÂCHEMENT *dans le froid. Il y a un peu de* RELÂCHEMENT *dans le temps.* (Acad.)

— Fig. Diminution d'ardeur dans le travail, de fermeté dans les principes, de zèle dans la piété, de chaleur dans les sentiments : *Il y a bien du* RELÂCHEMENT *dans son travail. Il s'était introduit un grand* RELÂCHEMENT *dans les mœurs, dans la discipline ecclésiastique.* (Acad.) *Tu crains le* RELÂCHEMENT *des lois de la pudeur et de la modestie.* (Montesq.) *La corruption et le* RELÂCHEMENT *s'introduisirent parmi les pasteurs aussi bien que dans le troupeau.* (La Harpe.) *Les froideurs et les* RELÂCHEMENTS *dans l'amitié ont leurs causes : en amour, il n'en a guère d'autre raison de ne s'aimer plus que de s'être trop aimés.* (La Br.)

— Fam. Délassement, état de repos, utile cessation de travail ou d'exercice : *Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque* RELÂCHEMENT. (Acad.)

RELÂCHER, v. tr. ou act. 1^re conj. Faire qu'une chose soit moins tendue : *Le temps humide* RELÂCHE *le papier des châssis.* (Acad.) *Un arc trop tendu se rompt tout à coup si on ne le* RELÂCHE. (Fén.)

Des ais demi-pourris que l'âge *a relâchés.* (Boil.)

— Laisser aller quelqu'un qu'on retenait prisonnier : RELÂCHER *un prisonnier. On l'avait arrêté mal à propos, on a été obligé de le* RELÂCHER. (Acad.) *Il réussit à faire* RELÂCHER *quelques-uns de ses compagnons qui avaient été arrêtés sans motifs suffisants.* (G. Sand.)

— Mar. Dans le m. sens : RELÂCHER *un navire.*

— Fig. En parl. des choses, Rendre moins rigoureux, moins sévère : *Adrien établit la discipline militaire, et Sévère la* RELÂCHA. (Montesq.) *Faudra-t-il pour les bienséances du monde* RELÂCHER *les saintes rigueurs du langage théologique?* (Boss.)

— Céder, abandonner quelque chose de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts : *Il me devait tant, je lui en* AI RELÂCHÉ *la moitié. Combien voulez-vous* RELÂCHER *du prix que vous demandez de cette étoffe?* (Acad.) *La nature en cette occasion* RELÂCHE *beaucoup de ses droits.* (Fléch.)

— V. intr. Diminuer, rabattre de sa première exactitude, de sa première ardeur, etc. : *Ils* ONT *beaucoup* RELÂCHÉ *de l'ancienne discipline, de l'ancienne sévérité, de la première ferveur.* (Acad.)

Vous avez pu voir
Combien je *relâchais* pour vous de mon devoir. (Rac.)
Il faut savoir parfois *relâcher* d'un principe. (E. Augier.)

— Mar. Entrer dans un port pour réparer son navire, faire reposer son équipage, prendre des vivres, etc. : *Quand ils furent à telle hauteur, il survint une tempête qui les obligea de* RELÂCHER. *Le temps est trop mauvais, il faut* RELÂCHER (Acad.) *Nous relâchâmes à Malte.* (Lam.)

= **Se relâcher**, v. pron. Être relâché, se détendre : *La sécheresse fait que les cordes d'un violon* SE RELÂCHENT. (Acad.)

— S'adoucir : *Le temps* SE RELÂCHE. (Acad.)

— N'être plus si ardent, si actif, si violent, si zélé, etc. : *Cet élève* SE RELÂCHE. *Il s'est bien* RELÂCHÉ. (Volt.)

— Fig. Faire des concessions, céder : SE RELÂCHER *de ses prétentions, de ses intérêts. Il* S'EST *un peu* RELÂCHÉ *là-dessus. Il* S'EST RELÂCHÉ *sur cet article.* (Acad.) *Je veux bien me* RELÂCHER *là-dessus.* (Lesage.) *Tâchez de ne* VOUS RELÂCHER *sur rien.* (M^me de Sév.)

— Fig. *Se relâcher l'esprit*, se délasser l'esprit, se reposer. || Par anal. *L'esprit se relâche.*

— En parl. des choses, Ne plus avoir la même ardeur : SE RELÂCHER *de sa première ferveur, de ses premières austérités.* SE RELÂCHER *dans le travail. Il commence à* SE RELÂCHER. (Acad.)

— Par anal. *Son zèle, sa ferveur, son attention* SE RELÂCHE. (Acad.) *La morale du temps* S'EST *bien* RELÂCHÉE. (V. Hugo.)

RELAI, n. m. Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

RELAIS, n. m. (*relatus*, porté; lat.) Pron. *re-lè.* — Chevaux frais que prennent les voyageurs ou les chasseurs en certains endroits, à la place de ceux qui sont fatigués : *On a placé des* RELAIS *sur la route pour le voyage du roi. Tenir des chevaux de* RELAIS *de quatre lieues en quatre lieues.* (Acad.) *Les* RELAIS *sont mandés.* (Del.)

— *Avoir des chevaux de relais, des équipages de relais*, avoir des chevaux, des équipages en assez grand nombre, pour se pouvoir servir tantôt des uns, tantôt des autres.

— Fig. *Avoir des habits, des meubles de relais*, avoir des habits, des meubles de rechange.

— Fig. et fam. *Être de relais*, être de loisir; ne point travailler.

— Vén. Chiens qu'on poste en certains endroits pour les découpler pendant la chasse : *Mettre des chiens de la vieille meute en* RELAIS. (Acad.)

— *Donner le relais*, lâcher, après la bête que l'on court, les chiens en relais.

— Lieu, poste des relais de voyage, ou de chasse : *Au premier* RELAIS. *Au second* RELAIS. (Acad.)

— Particul. Station de poste : *Il y a tant de* RELAIS *de Paris à Lyon. Nous dînerons au troisième* RELAIS. (Acad.)

— Fortif. Espace réservé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

— Ponts et chauss. Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives, en se portant sur l'autre.

— Par anal. Terrains que la mer abandonne entièrement : *Les lais et* RELAIS *de la mer.* (Acad.)

— Techn. Ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie quand il change de couleur et de figure : *Les* RELAIS *sont repris à l'aiguille.* (Acad.)

RELAISSÉ, adj. Chass. Il se dit d'un lièvre qui, après avoir été longtemps couru, se couche harassé.

RELAISSER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *re-le-cé.* — Chass. Se coucher, en parl. d'un lièvre harassé : *Le lièvre* RELAISSA.

RELANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Relancer :

Oui, l'aise de vous voir est à mon cœur blessé
Ce qu'une eau claire et vive est au cerf *relancé.* (Segr.)

— Fig. Malmené; grondé : *La pauvre fille fut* RELANCÉE *comme il faut.* (Brueys.)

RELANCER, v. tr. ou act. 1^re conj. — Il prend la cédille toutes les fois que la consonne finale est suivie d'un *a* ou d'un *o* : *nous relançons, il relança.* — Chass. En parl. des bêtes fauves, quand, après avoir été lancées, elles se reposent; lancer de nouveau, les faire partir du lieu de leur repos : *On* RELANÇA *le cerf jusqu'à trois fois.* (Acad.)

— Fig. *Relancer quelqu'un*, l'aller trouver pour lui parler d'une chose à laquelle il ne songeait point; l'engager à une action, à une démarche qu'il n'avait pas envie de faire : *Ils sont venus me* RELANCER *chez moi, et ils m'ont entraîné avec eux. C'est un importun qui vient me* RELANCER *à toute heure jusque dans mon cabinet.* (Acad.) *Me viendra-t-il* RELANCER *jusqu'ici?* (Brueys.)

— Fig. et fam. *Relancer quelqu'un*, lui répondre rudement; très-mal recevoir ce qu'il propose : *Il parlait mal de mon ami, mais je l'*AI RELANCÉ. *Il se hasarda à faire cette proposition, mais on le* RELANÇA *bien.* (Acad.)

— Jeu, Renvier; obliger celui qui veut jouer, à mettre une somme d'argent au-dessus de celle qu'il proposait.

RELAPS, APSE, adj. (*relapsus*, retombé; lat.) Pron. *re-laps.* — Qui est retombé dans l'hérésie : *Il y avait autrefois des édits fort sévères contre ceux qui étaient* RELAPS. *Cette femme était* RELAPSE. *Hérétique* RELAPS. (Acad.)

— Subst. *C'est un* RELAPS.

— Anc. Celui qui retombait dans le même péché pour lequel il avait déjà fait pénitence publique.

RÉLARGI, IE, part. pass. du v. Rélargir : *Rue* RÉLARGIE. *Habits* RÉLARGIS.

RÉLARGIR, v. tr. ou act. 2^e conj. Rendre plus large : *Il est obligé de faire* RÉLARGIR *tous ses habits. On va* RÉLARGIR *cette rue.* (Acad.)

RELATÉ, ÉE, part. pass. du v. Relater : *Ce fait a été* RELATÉ *avec toutes ses circonstances.* (Acad.)

RELATER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*referre, relatum*, rapporter; lat.) Rapporter, mentionner : *On* A RELATÉ *cette pièce dans l'inventaire.* (Acad.)

RELATEUR, n. m. Celui qui fait la relation d'un voyage, d'une aventure : *Les* RELATEURS *de ces contrées ne parlent pas de cet oiseau.* (Buff.)

— Faiseur d'extraits : *Vos historiens nous sont inconnus : on n'en a que des morceaux extraits et rapporté par des* RELATEURS *peu critiques.* (Fén.)

RELATIF, IVE, adj. (*referre, relatum*, rapporter; lat.) Qui a quelque relation, quelque rapport : *Cette clause est* RELATIVE *à la précédente. Les termes de père et de fils sont des termes* RELATIFS. *Qualités* RELATIVES. (Acad.)

— Il s'empl. souv. par oppos. à Absolu : *Homme est un terme absolu, père est un terme* RELATIF. *Il y a plus de vérités* RELATIVES *que de vérités absolues.* (Acad.) *Chaque être, dans la nature, a son prix réel et sa valeur* RELATIVE. (Buff.) *Tout est* RELATIF, *excepté l'infini.* (De Lévis.)

— Gramm. *Pronoms relatifs*, ceux qui ont rapport au nom ou à un autre pronom qui les précède, et qu'on appelle antécédent. Qui, lequel *sont des pronoms* RELATIFS. (Acad.)

— Substantiv. *Le* RELATIF *qui. Le* RELATIF *que.*

— Philos. Ce qui est contingent, accidentel : *Le* RELATIF *est opposé à l'absolu.*

— Mus. Ton qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre ton : *Tout mode majeur a un mode mineur qui lui est* RELATIF. (Bouillet.)

RELATION, n. f. Pron. *re-la-cion.* — Rapport d'une chose à une autre : *Cet article a* RELATION *au précédent. Ce que vous dites n'a aucune* RELATION *à la chose, avec la chose dont il s'agit.* (Acad.) *Les vérités ont entre elles une* RELATION, *une liaison, des points de contact, qui en facilitent la connaissance et la mémoire.* (Duclos.)

— Philos. Rapport qui est entre deux personnes, entre deux choses : *La* RELATION *du père au fils, et du fils au père. La* RELATION *entre l'œil et l'objet.* (Acad.)

— Commerce, liaison, correspondance : *J'avais des* RELATIONS *dans ce pays-là. Il y a beaucoup de* RELATIONS *entre ces deux familles.* (Acad.) *Nos* RELATIONS MARITIMES *se sont étendues.* (Rayn.) *Je vais être en* RELATION *avec un brame des Indes.* (Volt.) *En se mettant en vue, en restant dans le monde, en cultivant ses* RELATIONS, *en s'en faisant de nouvelles, un homme arrive.* (H. de Balz.) *Le ministre des* RELATIONS *extérieures.* (Acad.)

— Récit, narration : RELATION *fidèle, véritable. Il a donné une* RELATION *de ses voyages. La* RELATION *d'un siége, d'un combat naval. Sur la* RELATION *d'un tel, on n'a point douté du fait.* (Acad.) *Les Espagnols triomphaient dans leurs* RELATIONS, *mais le roi abattit bientôt cet orgueil.* (Rac.) *La* RELATION *de la découverte d'Héraclée est entre les mains de tout le monde.* (Buff.) *Vous me faites une* RELATION *de voyageur.* (Lesage.)

— Littér. *Termes de relation*, mots particuliers à certains pays et que les voyageurs ont cru devoir conserver dans leurs relations.

— Mus. Rapport des sons, intervalle. || *Fausses relations*, intervalles dissonnants : *La quinte diminuée et la quarte majeure sont des* FAUSSES RELATIONS *entièrement prohibées.*

RELATIVEMENT, adv. Par rapport, d'une manière relative : *Cela n'est vrai que* RELATIVEMENT, *et non pas d'une manière absolue.* (Acad.) *On juge l'âne non pas en lui-même mais* RELATIVEMENT *au cheval.* (Buff.) *Tout dans le corps d'un animal, n'est-il pas organisé* RELATIVEMENT À *ses besoins,* AUX *fonctions qu'il doit remplir dans le système de l'univers?* (Virey.)

RELAVÉ, ÉE, part. pass. du v. Relaver.

RELAVER, v. tr. ou act. 1^re conj. Laver de nouveau : RELAVER *les degrés, l'escalier.* (Acad.)

— Absol. *On a eu beau laver et* RELAVER, *la tache est restée.* (Acad.)

RELAXATION, n. f. Pron. *re-lak-ça-cion.* — Méd. Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire : RELAXATION *des nerfs, des fibres, des muscles.* (Acad.) || T. peu usité.

— Dr. can. *Relaxation des peines canoniques*, diminution ou rémission des peines canoniques.

— Jurispr. *La relaxation d'un prisonnier*, action de relaxer un prisonnier, de le remettre en liberté.

RELAXÉ, ÉE, part. pass. du v. Relaxer : *Les prisonniers ont été* RELAXÉS.

— Chir. Il se dit des muscles, des nerfs, qui ont perdu de leur tension naturelle : *Muscles* RELAXÉS.

RELAXER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *re-lak-cé.* — Jurispr. Remettre un prisonnier en liberté : *Je vais encore une fois* RELAXER *ce berger.* (Brueys.)

RELAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Relayer.

RELAYER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. Pron. *re-lè-ié.* (*Je relaye, tu relayes, il relaye* ou *relaie, nous relayons, vous relayez, ils relayent* ou *relaient; nous relayions, vous relayiez; je relayerai* ou *relaierai; je relayerais* ou *relaierais; relaye, relayez; que je relaye, que nous relayions*; etc. Prendre des relais de chevaux frais : *Nous relayâmes à tel endroit. Vous ne sauriez faire une si grande traite en un*

jour, sans RELAYER. (Acad.) *On ne fit que* RELAYER,
*mais sans se presser ; nouvelles embrassades, et on
partit.* (St-Simon.)
— Transitiv. Prendre momentanément la place,
le travail d'un autre : *On envoyait de deux heures en
deux heures cinquante prisonniers* RELAYER *ceux qui
travaillaient.* (Acad.) *Elle était là jour et nuit souf-
frant à peine qu'une autre la* RELAYÂT *pendant quel-
ques heures.* (G. Sand.)
— Fig. *Les guerres de race* ONT RELAYÉ *les guerres
de religion.* (Saint-Priest.)
— Véner. Lâcher les chiens du relais après la bête.
= **Se relayer,** v. pr. Être de service alterna-
tivement : *Il avait tant d'ouvriers qui* SE RELAYAIENT
l'un l'autre. (Acad.) *Il croit que tous les yeux sont
ouverts sur lui, et que les hommes* SE RELAYENT *pour
le contempler.* (La Br.)
RELAYEUR, n. m. Celui qui entretient des relais
de chevaux.
RELÉGATION, n. f. Pron. *re-lé-ga-cion.* —
Jurispr. Exil, bannissement dans un lieu déterminé.
RELÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Reléguer : *Ils
furent tous* RELÉGUÉS *dans une île.* (Acad.)
— Fig. *Ces usages, ces préjugés sont relégués au
village,* on ne les trouve plus que parmi les gens de
la campagne.
RELÉGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-lé-
gué.* — Il change *l'é* fermé du rad. *relég,* en *è* ou-
vert avant les finales *e, es, ent,* seulement, *je relègue,
il relègue, qu'ils relèguent.* — Exiler dans un lieu
déterminé : *On les* RELÉGUA *dans une île.*
— Par anal. *L'aigle aurait peut-être envahi l'em-
pire d'une grande portion de la nature, si les armes
de l'homme ne l'*EUSSENT RELÉGUÉ *sur le sommet des
montagnes.* (Buff.)
— Par extens. Envoyer, établir dans un lieu, dans
un pays retiré : *Il* A RELÉGUÉ *sa femme à la cam-
pagne, en province.* (Acad.)
— Fig. En parl. des choses. Mettre à l'écart :
On A RELÉGUÉ *ce portrait dans une antichambre,
cette armoire au garde-meuble.* (Acad.)
= **Se reléguer,** v. pron. Se retirer : SE RELÉ-
GUER *à la campagne, en province, dans la province.*
SE RELÉGUER *dans un faubourg.* (Acad.)
RELENT, n. m. (*redolens ;* lat.) Pron. *re-lan.* —
Mauvais goût que contracte une viande renfermée
dans un lieu humide : *De la viande qui sent le* RE-
LENT, *qui a un goût, une odeur de* RELENT. (Acad.)
RÉLER (SE), v. pron. 1re conj. Technol. En
parl. du suif, Se fendre sous la forme d'une vis.
RELEVAILLES, n. f. pl. Pron. *re-le-va-y.* —
Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme
y va la première fois après ses couches pour se faire
bénir par le prêtre : *Le jour de ses* RELEVAILLES.
Elle vient de faire ses RELEVAILLES. (Acad.) *On m'a-
vait ordonné une grande pièce pour les* RELEVAILLES
de madame la Dauphine. (Volt.)
RELEVANT, part. prés. du v. Relever.
RELEVANT, ANTE, adj. Dépendant, ressortis-
sant : *Leur pairie fut attachée à leurs terres* RELE-
VANTES *immédiatement de la couronne.* (Volt.)
RELEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Relever : *Ces
terrains ont été considérablement* RELEVÉS.

Il marchait d'un pas *relevé.* (La F.)

— Man. *Airs relevés,* la pesade, le mésair, la cour-
bette, la croupade, la ballottade, la cabriole, le pas,
et le saut.
— Techn. *Des ouvrages relevés en bosse,* des ou-
vrages de relief qui sont attachés à un fond : *De
grands hanaps de vermeil* RELEVÉS EN BOSSE. (Mérim.)
— Distingué : *L'éducation qu'il procura à ses
enfants, ne pouvait pas être coûteuse, ni dès lors
bien* RELEVÉE. (Mign.)
— Fig. *Être d'une condition relevée,* être de grande
qualité.
— *Avoir des sentiments relevés,* avoir des senti-
ments nobles, généreux. Plus ordinairement, *Avoir
des sentiments élevés.*
— Fig. et fam. *Elle n'a pas toujours été si* RELE-
VÉE *que la voilà, et ses deux grands pères vendaient
du drap auprès de la porte Saint-Innocent.* (Mol.)
— *Une pensée relevée,* une pensée noble, élevée.
|| *Un sujet relevé,* un sujet qui a de la grandeur.
— Art. cul. *Un ragoût, une sauce d'un goût relevé,*
un ragoût, une sauce d'un haut goût.
— Par anal. *La viande du renne est assez du goût
de celle du cerf, mais plus* RELEVÉE. (Regn.)
RELEVÉ, n. m. Extrait des articles d'un
compte, d'un inventaire, d'un registre, qui sont re-
latifs à un même objet : *Faire un* RELEVÉ *de compte.
J'ai fait le* RELEVÉ *des sommes qui vous sont dues.
Le* RELEVÉ *des naissances, des mariages, etc., est
fait d'après les registres de l'état civil.* (Acad.)
— *Faire le relevé de toutes les fautes d'un ouvrage,
de tous les passages remarquables d'un auteur, etc.,*
en faire une liste, un état.
— Techn. Ouvrage que fait un maréchal en levant
le fer d'un cheval, et en le rattachant : *Un fer neuf
n'est pas nécessaire, il ne faut qu'un* RELEVÉ. (Acad.)
— Art. culin. Services, mets qui en remplacent
d'autres : *Un* RELEVÉ *de potage.* (Acad.)
— Véner. Temps où la bête sort du lieu où elle
a passé le jour, pour aller repaître : *Guetter, épier le*
RELEVÉ. (Acad.)
RELEVÉE, n. f. Procéd. Temps de l'après-dînée :
A deux heures de RELEVÉE. *L'audience de* RELEVÉE.
Vacations de RELEVÉE. (Acad.)
RELÈVEMENT, n. m. Action par laquelle on re-
lève une chose : *Le* RELÈVEMENT *d'un mur. Le* RELÈ-
VEMENT *d'un navire échoué.* (Acad.)
— Relevé, énumération exacte : *On a travaillé au*
RELÈVEMENT *de toute la dépense.* (Acad.)
— Mar. Parties d'un bâtiment plus exhaussées
que les autres : *L'avant de ce navire n'a pas assez
de* RELÈVEMENT. (Acad.)
— Action de relever un objet, d'en déterminer la
position au moyen du compas de mer résultat de cette
opération : *Faire des* RELÈVEMENTS *de pointes, de caps,
d'îles, etc. Porter des* RELÈVEMENTS *sur une carte ma-
rine.* (Acad.) *A l'embouchure de l'Orne, c'est de plus
ou du moins d'exactitude des* RELÈVEMENTS *journaliers
des pilotes que dépend la perte ou le salut des navires.*
(Baude.)
RELÈVE-MOUSTACHE, n. m. Techn. Pince à
l'usage de l'émailleur.
RELÈVE-QUARTIER, n. m. Pron. *re-lèv-kar-
tié.* — Technol. Espèce de chausse-pied de corne.
RELEVER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-le-vé.*
— Il change l'*e* muet final du rad. *relev* en *è* ouvert
toutes les fois que la termin. commence par un *e*
muet : *Je relève, je relèverai, nous relèverions,* etc. —
Remettre debout ce qui était tombé; replacer une
chose dans la situation où elle doit être, une per-
sonne dans son attitude naturelle : RELEVER *une
chaise qu'on a fait tomber.* RELEVER *cet enfant qui
est tombé. Cette femme se jeta aux pieds du roi, qui
la* RELEVA *avec bonté.* (Acad.)
— Mar. *Relever un bâtiment,* le remettre à flot.
|| *Relever une ancre,* la retirer du fond de l'eau lors-
que le câble et l'orin sont cassés.
— Jeu, *Relever les mains* ou *les levées,* ramasser
les cartes qui ont été jouées. || *Relever les cartes,* les
rassembler, réunir le jeu.
— Rétablir ce qui était tombé en ruine, ce qui
était fort dégradé : *Faire* RELEVER *des murailles.* RE-
LEVER *des fortifications.* (Acad.)

Relevez, relevez les superbes portiques
Où notre Dieu se plaît d'être adoré. (Rac.)

— Fig. *Relever une maison, une famille,* la remet-
tre dans son ancien éclat : *Le père avait ruiné sa
maison, le fils l'*A RELEVÉE. *Il lui fallait une grande
alliance pour* RELEVER SA MAISON. (Acad.)
— Par anal. *La vertu seule peut le défendre et le*
RELEVER *de ses chutes.* (Mass.)
— Fig. *Cela l'a bien relevé,* se dit d'un homme à
qui il est arrivé quelque grande fortune.
— Fig. Exciter, ranimer : RELEVER *les espérances
de quelqu'un. La nouvelle de cet heureux succès* RELEVA
le courage de nos troupes et les espérances des peuples.
(Acad.)
— Mor. Donner de la noblesse, de la dignité : *La
liberté* RELÈVE *l'âme.* (Mass.) *La loi de grâce a été
apportée par Dieu pour* RELEVER *notre nature déchue.*
(La Harpe.)
— Mor. et fig. Faire valoir, louer : *Tout* RELÈVE,
tout bénit sa mémoire. (Fléch.)
— Trousser, retrousser : RELEVEZ *votre robe, vo-
tre manteau. Il faut* RELEVER *et attacher avec un
peigne les cheveux de cet enfant.* (Acad.)
— Hausser, rendre plus haut : *Ce terrain est trop
bas, il faut le* RELEVER *de trois pieds. Il faut* RELE-
VER *ce plancher pour le mettre au niveau du palier
de l'escalier.* (Acad.)
— *Relever la tête,* la lever, la hausser :

Il s'approcha, guidé par un bandit,
Sans résister, sans *relever la tête.* (C. Del.)

— Fig. Reprendre du courage, de l'audace : *Cette
faction, qu'on croyait abattue,* RELÈVE LA TÊTE. (Acad.)

Chacun *relève* un front longtemps humilié. (A. Soum.)

— *Relever la moustache avec le fer,* la retrousser
avec un fer chaud.
— Fig. et pop. *Relever la moustache à quelqu'un,*
réprimer un homme qui fait le capable ou le mé-
chant : *Il faisait l'entendu, mais il a trouvé un
homme qui lui* A *bien* RELEVÉ LA MOUSTACHE. (Acad.)
— Man. *Relever un cheval,* le soutenir de la main
et de l'éperon pour lui faire porter la tête plus haute
et l'asseoir sur les banches.
— Art. cul. Donner un goût plus piquant, un plus
haut goût à des assaisonnements : *Le vinaigre, le
jus de citron, etc.,* RELÈVENT *une sauce. Il manque
à ce ragoût quelque chose qui le* RELÈVE. (Acad.)
— Fig. Par analog. *Il faut que le style soit simple,
mais non sans quelque agrément qui le* RELÈVE. (Ac.)
— Fig. Faire paraître davantage une chose, lui
donner plus de relief, plus d'éclat : *La parure* RE-
LÈVE *la bonne mine. Cette garniture* RELÈVE *bien vo-
tre robe. Les ombres* RELÈVENT *l'éclat des couleurs, des
lumières. Sa modestie* RELÈVE *toutes ses autres qua-
lités.* (Acad.) *Le nez sert à* RELEVER *le visage.* (Fén.)
L'affabilité du souverain RELÈVE *l'éclat et la majesté
du trône.* (Mass.)
— *Relever son état, sa fortune,* augmenter sa
dignité, ses richesses. || *Relever sa condition, sa charge,*
honorer sa condition, donner du lustre, de l'éclat aux
fonctions qu'on remplit : *Il* A *bien* RELEVÉ *sa charge
par son mérite personnel.* (Acad.) || Par anal. *Il*
RELEVAIT *sa bassesse en en plaisantant le premier,
afin d'en* RELEVER *tout le prix.* (H. de Balz.)
— Fig. Faire valoir, louer, exalter une chose :
RELEVER *une bonne action, en* RELEVER *le mérite.
Il ne sait* RELEVER *les qualités de ses amis qu'en ra-
baissant celles des autres.* (Acad.)
— Faire remarquer : *Il se plaît à* RELEVER *les
beautés d'un ouvrage.* (Acad.) *J'*AI RELEVÉ *bien des
bévues dans Descartes.* (Volt.) *Pour* RELEVER *toutes
les erreurs de ce passage, il faudrait* RELEVER *tous
les mots.* (La Harpe.) RELEVER *les fautes d'un écri-
vain, d'un auteur. Il a dit mille choses spirituelles
que personne n'*A RELEVÉES. (Acad.) *Je ne m'attache
pas à* RELEVER *toutes les critiques de mauvaise foi.*
(Marm.)
— *Relever un mot piquant,* etc., répondre vive-
ment à celui qui l'a dit : *Il m'a décoché une épi-
gramme, mais je l'*AI *bien* RELEVÉE. (Acad.)
— Fig. *Relever quelqu'un,* le reprendre avec ai-
greur, en lui faisant sentir qu'il a mal parlé ou parlé
mal à propos : *Il avait avancé une proposition cho-
quante, mais on l'*A *bien* RELEVÉ. (Acad.)
— Fam. *Relever quelqu'un du péché de paresse,*
l'obliger, par des menaces, des reproches et des or-
dres pressants, à travailler, à mieux remplir ses de-
voirs.
— Véner. *Relever un défaut,* ou simpl. *Relever,*
retrouver la voie que l'on avait perdue.
— Par extens. Remplacer une autre personne dans
un travail, une occupation : *Je suis fatigué de lire,*
RELEVEZ-MOI. (Acad.) *Il faudrait, après un petit
nombre d'années de service, que d'autres vinssent le*
RELEVER. (Fén.)
— Guerr. Remplacer, mettre un nouveau corps
de troupes à la place d'un autre : RELEVER *la garde.
On vient de* RELEVER *la garde chez le roi. On va*
RELEVER *de garde cette compagnie;* et absol. *On
vient de* RELEVER *cette compagnie.* (Acad.)
— Dans le m. sens, *Relever la tranchée, les postes.*
— En parl. d'un corps de troupes, Succéder à un
autre dans un poste : *Cette troupe va* RELEVER *telle
compagnie.* (Acad.)
— *Relever une sentinelle, un factionnaire,* ôter un
soldat qui est en sentinelle, et en mettre un autre
à sa place : *C'est au caporal* À RELEVER *les senti-
nelles.* (Acad.)
— En parl. d'un soldat, Prendre la place de celui
qui était en sentinelle : *C'est un tel qui* A RELEVÉ
son camarade. (Acad.)
— Mar. *Relever le quart, le timonier,* les changer.
— Art culin. *Relever un service par un autre,*
desservir les plats qui sont sur la table, pour en
servir d'autres : *On* RELEVA *les grosses pièces et les
entrées par des rôts et des entremets délicats.* (Ac.)
— Jurispr. Délibérer d'un engagement, d'un con-
trat, lequel est déclaré nul ou cassé : *Il n'appar-
tenait qu'au prince de* RELEVER *quelqu'un d'un con-
trat. Tout mineur lésé est en droit de se faire* RE-
LEVER *des actes qu'il a passés en minorité.* (Acad.)
— *Se faire relever de ses vœux,* faire déclarer ses
vœux nuls. || Par anal. *Relever quelqu'un d'un serment.*
— *Relever quelqu'un d'une interdiction,* lever l'in-
terdiction portée contre lui.
— Constr. *Relever à bout,* démonter un pavage
pour le refaire entièrement.
— Techn. Augmenter la grandeur d'une pièce de
chaudronnerie, en étendant le cuivre à coups de mar-
teau. || Former, sur une pièce de fer, des sillons qui
font paraître les reliefs plus saillants. || *Relever des*

peaux sur la claie, les tirer de la chaux pour les faire égoutter sur le bord du plain.

— Mar. Déterminer avec un instrument la position dans laquelle se trouve un objet que l'on aperçoit, par rapport au bâtiment où l'on est : RELEVER *un cap, un vaisseau à telle aire de vent, à telle partie de l'horizon.* RELEVER *par le travers, par le bossoir, etc.* (Acad.)

— Arpent. Par anal. Il se dit des opérations qui se font sur terre, avec la planchette, avec la boussole.

— Peint. Donner plus de saillie à certains objets, en en raviver les teintes.

— Littér. *Relever une inscription*, en prendre l'empreinte : *Ils parvinrent à* RELEVER CETTE INSCRIPTION *en y appliquant du plâtre.* (Chateaub.)

— Intransitiv. *Relever de maladie*, commencer à se porter mieux, en sorte qu'on n'est plus contraint de garder le lit.

— En parl. d'un homme très-malade, *On ne croit pas, il n'y a pas apparence qu'il en relève*, on ne croit pas qu'il se rétablisse, qu'il en réchappe.

— Fam. et par anal. *Si vous partez, nous serons au désespoir et nous n'en* RELÈVERONS *pas.* (Volt.)

— *Cette femme relève de couches*, elle est rétablie de ses couches, elle ne garde plus le lit.

— Techn. *Relever en broderie*, rehausser de broderie le fond de quelque étoffe.

— Jurispr. féod. Être dans la mouvance : *Ce fief, cette terre* RELÈVENT *de telle seigneurie. C'était une fort belle terre, qui ne* RELEVAIT *que du roi.* (Acad.) *Naples* RELEVAIT *du pape après avoir* RELEVÉ *des Empereurs.* (Volt.) *En France, les provinces furent d'abord autant de souverainetés appartenant aux seigneurs qui* RELEVAIENT *du roi.* (Mich.)

— Par extens. Être dans une sorte de dépendance de quelqu'un ; ressortir de : *Celui de qui* RELÈVENT *tous les empires.* (Boss.) *Cette administration* RELÈVE *de telle autre.* (Acad.)

— Par anal. *Il voulait s'établir un empire particulier en Flandre, et* RELEVER *fort peu de la cour.* (La Rochef.) *La jeunesse présomptueuse croit ne* RELEVER *que de Dieu et de son épée.* (Mme de Sév.)

— Véner. Il se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

— Man. En parl. des chevaux, Avoir le galop élevé, lever les pieds très-haut en galopant : *Les chevaux anglais ne* RELÈVENT *point.* (Acad.)

= **Se relever**, v. pron. Se remettre dans sa situation naturelle ; se redresser : *Le navire, qui penchait, se* RELEVA *lentement. On avait couché la tige de cette plante, elle s'est* RELEVÉE *d'elle-même.* (Acad.)

— Particul. Se remettre sur ses pieds : *Je me trouvai mal étant à genoux, et j'eus beaucoup de peine à me* RELEVER. *Voilà un enfant qui est tombé, aidez-lui à se* RELEVER. (Acad.)

— Absol. Fig. et mor. *Il est bien plus glorieux de se* RELEVER *que de n'être jamais tombé.* (Fén.)

— Absol. Sortir de nouveau du lit ; se lever du lit par quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt : *Il ne saurait demeurer dans le lit, il se* RELÈVE *à tout moment. Il a été obligé de se* RELEVER *quatre fois cette nuit.* (Acad.)

— Fig. *Se relever de quelque perte, de quelque échec, etc.*, se remettre de quelque perte, etc. : *Il aurait quelque peine à se* RELEVER *d'une pareille défaite. Cette monarchie s'*ÉTAIT RELEVÉE *de ses malheurs.* (Acad.)

— Fig. Sortir d'un état d'abaissement, de décadence, etc. : *Cet empire parut, un moment, près de se* RELEVER. *Leur puissance tomba pour ne plus se* RELEVER. (Acad.)

— Par anal. *Il ne se* RELEVA *jamais qu'imparfaitement de sa réputation d'économiste qu'il s'était faite.* (Ste-Beuve.)

Il veut que l'âme encor puisse se relever. (Rac.)

— Théâtr. Réussir après un premier insuccès : *Cette pièce, qui était presque tombée à la première représentation, s'est* RELEVÉE *à la seconde.* (Acad.) *Ces tragédies furent accueillies de critiques et ne se* RELEVÈRENT *qu'avec le temps.* (Volt.)

— Mar. *Se relever d'une côte*, s'éloigner, par ses RELÈVEMENTS, d'une côte où l'on se trouve affalé.

— Fig. Être relevé : *Il y a des propos piquants qui ne doivent pas se* RELEVER. (Ch. Nod.)

— Récipr. Se succéder dans quelque occupation, dans un poste : *Nous nous* RELEVIONS *d'heure en heure.* (Acad.)

RELEVEUR, adj. m. Anat. Il se dit de certains muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés : *Muscles* RELEVEURS.

— Substantiv. *Le* RELEVEUR *de l'œil. Le* RELEVEUR *de la luette. Le* RELEVEUR *de l'anus.*

RELEVEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui ne fait que relever des ornements sur le fer.

RELIAGE, n. m. Pron. *re-li-aj.* — Action de relier des cuves, des tonneaux, etc.

RELIÉ, ÉE, part. pass. du v. Relier : *J'aperçus une cinquantaine de vieux bouquins par terre, entassés les uns sur les autres, mal* RELIÉS, *couverts de poudre et de toiles d'araignées.* (Lesage.)

— Mis en communication : *Les mers intérieures de l'Amérique sont* RELIÉES *par des canaux admirables.* (Ph. Chasles.)

RELIEF, n. m. (*relievo* ; ital.) Pron. *re-li-èf.* — Propr. Saillie : *Chaque grande marée change les* RELIEFS *des bancs, chaque coup de vent déplace le chenal.* (Baude.)

— Par anal. *On grave en creux ou en* RELIEF. (Did.) *Cette médaille a beaucoup de* RELIEF. (Acad.)

— B.-arts, Ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse.

— *Haut relief* ou *relief entier*, celui qui reproduit dans toute sa forme la chose représentée.

— *Demi-relief*, celui où la représentation des objets ne sort qu'à moitié du fond sur lequel elle est posée.

— *Bas-relief*, celui où la représentation des objets a moins de saillie encore : *Une frise ornée de* BAS-RELIEFS. (Acad.)

— Peint. Saillie apparente des objets : *Le* RELIEF *de la peinture n'est qu'apparent. Les figures du premier plan de ce tableau ont beaucoup de* RELIEF. (Ac.) *Peu de portraits historiés ont plus de* RELIEF, *de forme et de mérite que les siens.* (Bailly.)

— Fig. Éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres : *La laideur d'une femme donne du* RELIEF *à la beauté d'une autre.* (Acad.) *Elle était ajustée d'une façon qui donnait un grand* RELIEF *à ses charmes.* (Lesage.)

— Fig. Éclat, considération que donne une dignité, un emploi, une bonne action, etc. : *Les emplois qu'il avait occupés donnaient du* RELIEF *à sa famille. Les auteurs médiocres croient se donner du* RELIEF *en critiquant les chefs-d'œuvre.* (Acad.)

— Fortific. Hauteur, élévation d'un ouvrage au-dessus de son assiette.

— Mar. Hauteur d'un bâtiment au-dessus de l'eau : *Ce bâtiment a peu de* RELIEF. (Acad.)

— Anc. Jurispr. Droit que le vassal payait à son seigneur lors de certaines mutations : *Les biens du mort retournaient au seigneur comme au maître primitif, et les héritiers étaient tenus de les reprendre de ce dernier, en faisant hommage et en payant le* RELIEF, *si c'étaient des fiefs.* (Troplong.)

— Anc. Ordre du prince de délivrer à un officier en congé les appointements échus durant son absence : *Obtenir un* RELIEF *pour être payé.* (Acad.)

— Anc. Pratiq. *Lettres de relief d'appel*, ou simpl. *Relief d'appel*, lettres de la petite chancellerie, qui autorisaient à faire assigner pour procéder sur l'appel d'une sentence : *Il lui fit signifier un* RELIEF D'APPEL. (Acad.)

RELIEFS, n. m. pl. (*reliquiæ*, restes ; lat.) Ce qui reste des mets qu'on a servis : RELIEFS *de table. On leur donna les* RELIEFS *du festin.* (Acad.) *Les valets lui passèrent des* RELIEFS *de leur festin.* (G. Sand.) *Il avait invité tous les gens de l'hôtel à manger les* RELIEFS *de la journée.* (Scribe.)

... Des *reliefs* du repas de la veille
Sont entassés dans plus d'une corbeille. (Andr.)

— Fig. *Eschyle, de son propre aveu, n'offrit sur sa table que les* RELIEFS *des grands festins d'Homère.* (Patin.)

RELIEN, n. m. Pron. *re-li-ain.* — Techn. Poudre à tirer grossièrement écrasée, et non tamisée.

RELIER, v. tr. ou act. 1re conj. Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous reliions, vous reliiez.* — Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait, et qui est défait : RELIER *une gerbe, une botte de foin. Cela s'est délié*, RELIEZ-LE. (Acad.)

— Fig. et Mor. Rapprocher les hommes, les attacher les uns aux autres : *La communauté des croyances* RELIE *les hommes.*

— Techn. Coudre ensemble les feuilles d'un livre, et y mettre une couverture : RELIER *un livre ; le faire* RELIER *en maroquin, en veau, en vélin, en basane, en parchemin, etc.* (Acad.)

— Absol. *Cet ouvrier* RELIE *proprement, solidement.* (Acad.)

— Remettre ou mettre des cercles, des cerceaux à un tonneau, à une cuve, etc. : *La vendange approche, faites* RELIER *vos futailles.* (Acad.) *On entend le bruit des tonneaux, des cuves qu'on* RELIE. (J.-J. Rouss.)

RELIEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle dont le métier est de relier les livres, qui a un atelier de reliure : *Le métier, l'art du* RELIEUR. *Les livres sont encore chez le* RELIEUR. (Acad.) *Il fut mis en apprentissage chez un* RELIEUR *habile et achalandé.* (St-Aulaire.)

RELIGIEUSEMENT, adv. Avec des sentiments religieux : *Vivre très-*RELIGIEUSEMENT. (Acad.)

— Exactement, scrupuleusement, *Observer* RELIGIEUSEMENT *les traités. Garder sa parole fort* RELIGIEUSEMENT. (Acad.)

RELIGIEUX, EUSE, adj. Qui appartient à la religion : *Culte* RELIGIEUX. *Doctrine* RELIGIEUSE. *La morale* RELIGIEUSE. *Des sentiments* RELIGIEUX. *Des chants* RELIGIEUX. (Acad.)

— Pieux ; qui vit selon les règles de la religion ; qui est conforme à la religion : *C'est un homme* RELIGIEUX. *Il mène une vie* RELIGIEUSE. (Acad.) *Les jours de la femme* RELIGIEUSE *sont environnés de joie.* (Chateaub.)

— Par extens. Exact, ponctuel, scrupuleux : *Il faut être* RELIGIEUX *à garder un secret. Il est* RELIGIEUX *observateur de sa parole.* (Acad.) *Les Romains étaient le peuple du monde le plus* RELIGIEUX *sur le serment.* (Montesq.) *On vous accuse de n'être pas fort* RELIGIEUX *à tenir ce que vous promettez.* (Lesage.)

— Qui appartient à un ordre régulier : *L'habit* RELIGIEUX. *La vie* RELIGIEUSE. *Les personnes* RELIGIEUSES. (Acad.)

— Méd. *Maladies religieuses*, affections nerveuses qui naissent sous l'empire des émotions religieuses.

RELIGIEUX, EUSE, n. Personne qui s'est engagée par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église : *Un bon* RELIGIEUX. *Une bonne* RELIGIEUSE. *Prendre l'habit de* RELIGIEUX, *de* RELIGIEUSE. RELIGIEUX *profès dans tel ordre.* (Acad.) *Les austérités que pratiquent les* RELIGIEUX. (Mass.)

RELIGION, n. f. (*religio*, m. sign. de *religare*, relier ; lat.) Pron. *re-li-jion.* — Culte que l'on rend à la divinité : *La* RELIGION *juive. La* RELIGION *chrétienne. Abandonner, abjurer sa* RELIGION. *La* RELIGION *de l'État. La* RELIGION *dominante. C'est un point de* RELIGION. (Acad.) *Il faut qu'il y ait entre tous les hommes une société de culte, de Dieu ; c'est ce qu'on nomme* RELIGION. (Fén.) *Les obligations de l'homme envers Dieu, voilà la* RELIGION. (Vauv.) *Toute* RELIGION *qui se bornerait à de purs dehors, et qui ne réglerait pas le cœur et les affections, serait indigne de l'Être suprême.* (Mass.) *Point de puérilités ni de minuties en* RELIGION. (Lam.)

— Doctrine religieuse : *Le christianisme est la fin des* RELIGIONS ; *avec lui toute* RELIGION *est consommée.* (V. Cousin.) *Par l'édit de pacification, il était ordonné que les deux* RELIGIONS *seraient librement exercées dans toutes les villes.* (Rac.)

— *Religion naturelle*, principes de morale communs à toute nation civilisée : *J'entends par* RELIGION NATURELLE *les principes de morale communs au genre humain.* (Mass.)

— *La religion réformée*, ou absol. *la religion*, la croyance des calvinistes : *Plus les angoisses avaient été vives, plus grande fut la joie et l'audace parmi ceux de la* RELIGION. (Vitet.)

— *Guerres de religion*, guerres occasionnées par la différence des religions, et particulièrement les guerres entre les catholiques et les protestants.

— Foi, croyance, piété, dévotion : *La* RELIGION *console, élève, épure l'âme. C'est un homme qui a beaucoup de* RELIGION. *C'est un homme sans* RELIGION. *Il n'a guère de* RELIGION. *Il n'a point de* RELIGION. (Acad.)

— État des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église : *Le bénédictin a trente ans de* RELIGION. *Habit de* RELIGION. (Acad.) *Elle s'appelait en* RELIGION *sœur Euphémie.* (Rac.)

— *Entrer en religion*, se faire religieux ou religieuse : *De ce mariage naquirent plusieurs filles, dont les unes se marièrent, les autres entrèrent en* RELIGION. (Mérim.)

— *Mettre une fille en religion*, la faire religieuse.

— Mar. Anc. *Vaisseau, pavillon de la religion*, marine de l'ordre de Malte.

— Fig. *Se faire une religion, un point de religion d'une chose*, s'en faire une étroite obligation, un devoir sacré : *Il se fait une* RELIGION *de tenir sa parole. Il se fait un point de* RELIGION *de ne révéler jamais un secret qui lui a été confié.* (Acad.)

— *Mettre sa religion à*, suivi d'un infin. Regarder comme un des premiers, des plus saints devoirs : *Il*

met sa gloire et sa RELIGION *à rendre heureux ce qui l'environne.* (B. de St-P.)

— *Surprendre la religion du prince, des juges,* surprendre la justice du prince, des juges, etc., les tromper par un faux exposé.

— *Violer la religion du serment*, manquer à son serment, se parjurer.

— Absol. Ordre de Malte : *Ce chevalier avait servi tant d'années la* RELIGION. *Les galères de la* RELIGION. (Acad.)

RELIGIONNAIRE, n. Pron. *re-li-jio-nèr.* — Anc. Celui, celle qui faisait profession de la religion réformée : *C'était un zélé* RELIGIONNAIRE. *Les* RELIGIONNAIRES *prirent les armes. C'était une pieuse* RELIGIONNAIRE. (Acad.)

RELIGIOSITÉ, n. f. Néol. Sentiment, instinct religieux : *L'organe de la* RELIGIOSITÉ.

RELIQUAIRE, n. m. Pron. *re-li-kèr.* — Sorte de boîte, de coffret, etc., où l'on enchâsse des reliques : *Beau* RELIQUAIRE. *Porter un* RELIQUAIRE *sur soi.* (Acad.) *Des objets vénérables sont enfermés dans d'étincelants* RELIQUAIRES *gothiques et byzantins.* (V. Hugo.)

RELIQUAT, n. m. (*reliquere*, laisser; lat.) Pron. *re-li-ka.* — Ce qui reste dû d'après la clôture et l'arrêté d'un compte : *Le* RELIQUAT *d'un compte de tutelle. Poursuivre le payement de divers* RELIQUATS *de compte.* (Acad.) *Cet acte offre-t-il l'obligation du* RELIQUAT *qui fixe le débat de nos intérêts?* (Beaum.)

— Fig. et fam. *Les reliquats d'un festin, d'un repas*, ce qui en reste : *Nous avons très-bien dîné des* RELIQUATS *du repas de noces.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Fam. au sing. Suites d'une maladie mal guérie, et principal. d'une maladie honteuse : *Il a un mauvais* RELIQUAT. (Acad.)

RELIQUATAIRE, n. (*reliquat.*) Pron. *re-li-ka-tèr.* — Celui ou celle qui, après son compte rendu, redoit quelque chose : *Ce tuteur est* RELIQUATAIRE *de telle somme envers ses pupilles. Elle se trouve* RELIQUATAIRE *d'une somme assez forte.* (Acad.)

RELIQUE, n. f. (*reliquiæ*; lat., m. sign.) Pron. *re-lik.* — Ce qui reste d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps : *Précieuse* RELIQUE. *Exposer les* RELIQUES *des martyrs. Baiser des* RELIQUES. *Porter des* RELIQUES *en procession.* (Acad.) *C'est un dogme catholique qu'on doit honorer les* RELIQUES *des saints.* (Gousset.) *Leurs épaules sont chargées de l'image des protecteurs de leurs tribus, et quelquefois des* RELIQUES *de ces hommes.* (Chateaub.)

— Les *reliques* des saints recevront vos serments?

— Non la châsse d'argent sufit sans les *reliques*. (C. Del.)

— Par extens. Tout ce qui reste des instruments de la passion de Notre-Seigneur, de celle des martyrs; ce qui a servi à l'usage des saints, comme leurs habits, leurs ornements sacerdotaux, etc.

— Prov. *Garder une chose comme une relique*, la garder soigneusement : *Elle* GARDE *cette lettre* COMME UNE RELIQUE. (Acad.) ‖ Dans le m. sens, *Il veut en faire une relique, des reliques.*

— Prov. et fig. *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, je ne prendrai pas de ses reliques*, se dit de quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance.

— Au plur. Poétiq. Restes de quelque chose de grand : *Les tristes* RELIQUES *de sa fortune. Ce tombeau renferme les froides* RELIQUES *de nos aïeux.* (Acad.)

Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques
Où des rois ses aïeux sont les froides *reliques*. (Rac.)

RELIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re*, et *lire.*) Lire de nouveau : *Il faut lire et* RELIRE *les bons auteurs de l'antiquité. On a* RELU *le projet de loi.* (Acad.)

= **Se relire,** v. pron. Être relu; pouvoir être relu : *Il y a peu de romans qui puissent* SE RELIRE. (Ch. Nod.)

— Relire ses ouvrages : *Quel écrivain ose* SE RELIRE *sans trembler?* (C. Nod.)

RELIURE, n. f. Techn. Ouvrage d'un relieur; manière dont un livre est relié : *J'ai payé tant pour la* RELIURE *de ce livre.* RELIURE *de veau, de parchemin, de maroquin. Belle* RELIURE. (Acad.)

— *Demi-reliure*, celle dans laquelle le dos du livre seulement est couvert en peau; les plats en papier façonné.

RELOCATION, n. Pron. *re-lo-ka-sion.* — Jurispr. Acte par lequel on reloue, ou sous-loue une chose : *Un principal locataire fait des* RELOCATIONS. (Acad.) ‖ Plus ordin. *Sous-location.*

RELOUAGE, n. m. Pêch. Temps où le hareng fraie : *Le hareng ne vaut rien à l'époque du* RELOUAGE.

RELOUÉ, ÉE, part. pas. du v. Relouer : *Chambre* RELOUÉE.

RELOUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*re* et *louer.*) Louer de nouveau : *A l'expiration de mon bail, j'ai demandé au propriétaire qu'il me* RELOUÂT *l'appartement.* (Acad.)

— Sous-louer; louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué : *J'ai loué un trop grand appartement, mais j'en* RELOUERAI *une partie.* (Acad.)

RELU, UE, part. pass. du v. Relire.

RELUIRE, v. intr. ou neutr. 4^{me} conj. (*luire.*) Pron. *re-luir.* — Briller, luire en réfléchissant la lumière : *Les diamants, les pierreries* RELUISENT. *Tout est bien frotté dans cette maison, tout y* RELUIT *jusqu'au plancher.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'est pas or*, ce qui a beaucoup d'éclat n'est pas toujours ce qui est le plus solide : *Il fait grande dépense, mais* TOUT CE QUI RELUIT N'EST PAS *or.* (Acad.)

— Fig. Paraître avec éclat : *La vertu* RELUIT *davantage dans l'adversité.* (Acad.) *Un courage doux et paisible* RELUIT *dans ses yeux.* (Fén.) *La sérénité* RELUISAIT *sur ce front auguste.* (Boss.) *Dieu en créant l'homme, ne s'est proposé d'autre modèle que lui-même, et il a voulu faire* RELUIRE *magnifiquement dans la créature humaine les traits de sa perfection et de sa gloire.* (Dupanl.)

RELUISANT, part. prés. du v. Reluire.

RELUISANT, ANTE, adj. Qui reluit : *Des armes* RELUISANTES. *Une étoffe très-*RELUISANTE. (Acad.)

— Fam. et fig. *Elle a le visage tout reluisant*, se dit d'une femme extrêmement fardée.

RELUQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Reluquer.

RELUQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *re-lu-ké.* — Fam. Lorgner curieusement du coin de l'œil : *Il* RELUQUE *bien cette femme.* (Acad.)

— Fig. *Il reluque cette terre, cette maison, cet héritage*, il a des vues sur cette terre, etc., il en désire la propriété, la possession.

RELUSTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Relustrer : *Drap* RELUSTRÉ.

RELUSTRER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *re-luss-tré.* — Techn. Lustrer de nouveau : *L'aristocratie de nom allait* RELUSTRER *son aristocratie d'argent.* (G. Sand.)

— Fig. Donner un nouveau lustre : RELUSTRER *une étoffe, un chapeau.*

REMÂCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Remâcher : *Herbe* REMÂCHÉE.

REMÂCHER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Mâcher une seconde fois : *Les animaux qui ruminent* REMÂCHENT *ce qu'ils ont déjà mâché.* (Acad.)

— Fig. et fam. Repasser plusieurs fois dans son esprit : *J'AI longtemps* REMÂCHÉ *cette phrase, avant de l'écrire.* (Acad.)

REMAÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Remaçonner : *Mur* REMAÇONNÉ.

REMAÇONNER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Techn. Refaire, réparer une maçonnerie.

RÉMAILLER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *ré-ma-ié.* — Techn. Émailler de nouveau.

REMANANTS, n. m. pl. (*remanere*, rester; lat.) Agric. Brindilles qui restent dans un bois après son exploitation.

REMANDURE, n. f. Techn. Série de seize cuites consécutives du sel.

REMANIÉ, ÉE, part. pass. du v. Remanier : *Cet ouvrage peut devenir bon, mais il a besoin d'être* REMANIÉ. (Acad.)

— N. m. Techn. Réparation d'un pavé, d'une charpente.

REMANIEMENT, n. m. Pron. *re-ma-ni-man.* — Action de remanier; effet, résultat de cette action : REMANIEMENT *d'un toit, d'un pavé.* (Acad.)

— Typogr. Changement des pages composées, de petit en grand, de grand en petit; transport des lignes d'une page, d'une colonne dans une autre : *Faire le* REMANIEMENT *d'une feuille. Ces corrections exigent un long* REMANIEMENT. *De nombreux* REMANIEMENTS. (Acad.)

— Fig. Changements, corrections, modifications que l'on a fait subir à un ouvrage.

REMANIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*re* et *manier.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^{me} pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous remaniions, vous remaniiez.* — Manier de nouveau : *Il a manié et* REMANIÉ *ces étoffes, sans avoir pu décider laquelle était la meilleure.* (Acad.)

— En parl. de certains ouvrages, Changer, refaire : REMANIER *un pavé, le pavé.* REMANIER *la couverture d'une maison.* (Acad.)

— Typogr. Opérer un remaniement : REMANIER *une feuille, une page. Il faudra beaucoup* REMANIER *pour faire ce changement.* (Acad.)

— Retourner en divers sens le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également pénétrées d'humidité.

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Retoucher, changer profondément : *Il y a dans cette tragédie deux ou trois scènes qu'il faudrait* REMANIER. (Ac.)

— Peint. Changer, modifier : *Alors l'artiste tâtonne, manie,* REMANIE *et tourmente sa couleur.* (Did.)

REMARIAGE, n. m. Action de se remarier; second mariage.

REMARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Remarier : *Personne* REMARIÉE.

REMARIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^{me} pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous remariions, vous remariiez.* — Faire passer à de nouvelles noces : *Sa fille était veuve, il vient de la* REMARIER. (Acad.)

= **Se remarier,** v. pron. Passer à de nouvelles noces : *Il est tenté de* SE REMARIER. (Acad.) *Mon oncle est près de* SE REMARIER. (Em. Augier.) *Ma famille n'a jamais voulu consentir que* JE ME REMARIASSE. (Campistr.) *Vous avez donc juré de ne vous* REMARIER *jamais.* (Dest.)

REMARQUABLE, adj. des 2 g. Pron. *re-mar-kabl.* — Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué : *Événement, action* REMARQUABLE. *Qualités* REMARQUABLES. *Une femme* REMARQUABLE *par sa laideur. Il y a des beautés* REMARQUABLES *dans cet ouvrage. Citer un passage* REMARQUABLE. *C'est un homme* REMARQUABLE. (Acad.) *Ces temps* REMARQUABLES *marquent les changements de Rome.* (Boss.)

REMARQUABLEMENT, adv. D'une manière remarquable : *Cette femme est* REMARQUABLEMENT *belle, est* REMARQUABLEMENT *laide.* (Acad.)

REMARQUE, n. f. (*re, remarquer.*) Pron. *re-mark.* — Action de remarquer, d'observer; observation, note : REMARQUE *utile, judicieuse, importante. Une chose digne de* REMARQUE. *Faire des* REMARQUES. *Les* REMARQUES *de Vaugelas sur la langue française.* (Acad.)

— Fam. *Ma remarque subsiste*, les objections qu'on a faites ne la détruisent pas.

— Mar. *Prendre des remarques*, prendre des points de reconnaissance pour se diriger le long d'une côte quand on y reviendra.

— Vener. Cri de celui qui mène les chiens quand il voit partir une compagnie de perdrix.

REMARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Remarquer.

REMARQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *re-mar-ké.* — Marquer de nouveau : *On avait déjà marqué ces pièces de vin, on les a* REMARQUÉES. (Acad.)

— Observer quelque chose; faire attention à quelque chose : REMARQUER *le chemin.* REMARQUEZ *bien où ces perdrix vont se remettre. J'AI* REMARQUÉ *de fort belles choses dans cet auteur. C'est un homme attentif qui* REMARQUE *tout.* (Acad.)

Je le soupçonne encor d'être un peu libertin;
Je ne *remarque* pas qu'il hante les églises. (Mol.)

— Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses : *Parmi ces tableaux, j'en* AI REMARQUÉ *un de Raphaël. On le* REMARQUE *à l'aigrette qu'il portait sur son casque.* (Acad.) *Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en* REMARQUER *dans les autres.* (La Rochef.)

= **Se remarquer,** v. pron. Être remarqué : *La moindre ombre* SE REMARQUE *sur ces vêtements.* (Boss.) *Des gens se croient très-remarquables, qui se* REMARQUENT *à peine.* (Ch. Nod.)

REMARQUEUR, n. m. Fauconn. Piqueur qu'on mène à la chasse pour remarquer le départ des perdrix.

REMASTICAGE, n. m. Technol. Action de remastiquer; son résultat.

— Ce qui est remastiqué.

REMASTIQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Techn. Garnir d'un nouveau mastic.

REMBALLAGE, n. m. Pron. *ran-ba-laj.* — Techn. Action de remballer.

REMBALLÉ, ÉE, part. pass. du v. Remballer.

REMBALLER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Remettre ses marchandises en balle, en ballot : *Il n'a pas vendu ses marchandises, il les* REMBALLE. (Acad.)

REMBARQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rembarquer.

REMBARQUEMENT, n. m. — Action de rembarquer : *On n'a aucune nouvelle de lui depuis son* REMBARQUEMENT. *Le* REMBARQUEMENT *des marchandises.* (Acad.)

REMBARQUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Embarquer de nouveau : *On a* REMBARQUÉ *les troupes qu'on avait été obligé de débarquer à cause du mauvais*

temps. REMBARQUER *des marchandises.* (Acad.)

= **Se rembarquer,** v. pron. Se mettre de nouveau sur mer : *Il* S'EST REMBARQUÉ *sur le même navire.* (Acad.) *Nous* NOUS REMBARQUÂMES, *et nous touchâmes bientôt à Rosette.* (Chateaubr.)

— Fig. et fam. Se hasarder de nouveau à quelque chose : *Il* S'EST REMBARQUÉ *dans cette affaire. Il* S'EST REMBARQUÉ *avec ces gens-là.* (Acad.)

REMBARRÉ, ÉE, part. pass. du v. Rembarrer : *S'il prétend soutenir cette proposition, il sera bien* REMBARRÉ. (Acad.)

REMBARRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*barre.*) Pron. *ran-bâ-ré.* — Fig. Contenir vigoureusement : *Le monde barbare que Rome* AVAIT REMBARRÉ *dans le Nord d'une si rude main, était alors partout.* (Mich.)

— Fig. et fam. *Rembarrer quelqu'un*, repousser avec énergie, durement les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait : *Il parlait mal de mon ami, je l'*AI REMBARRÉ. (Acad.) *Si je m'abandonne à mes idées, il me fait taire ou me* REMBARRE. (G. Sand.) *Les honnêtes gens doivent* REMBARRER *les méchants avec vigueur.* (Volt.)

— Par anal. *Je voudrais bien qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs, pour* REMBARRER *vos raisonnements et rabaisser votre caquet.* (Mol.)

REMBLAI, n. m. Pron. *ran-blè.* — Terre rapportée, gravois pour élever un terrain ou pour combler un creux : *On a employé bien du* REMBLAI *pour faire cette digue.* (Acad.)

— Action de remblayer : *On a fait un* REMBLAI *dans ce vallon.* (Acad.)

REMBLAVER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Ressemer une terre en blé.

REMBLAVURE, n. f. Agric. ‖ Action de remblaver. Terre emblavée deux fois.

REMBLAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Remblayer.

REMBLAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron: *ran-blè-ié.* (*Je remblaye, nous remblayons; je remblayais, nous remblayions; je remblayai, nous remblayâmes; que je remblaye, que nous remblayions; que je remblayasse, que nous remblayassions; remblayant; remblayé, ée, etc.*) Apporter des terres, du gravois, pour combler un creux : REMBLAYER *un creux, un fossé.* (Acad.)

REMBOÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Remboiter.

REMBOÎTEMENT, n. m. Pron. *ran-boatt-man.* — Action de remboiter; résultat de cette action.

REMBOÎTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ranboa-té.* — Remettre en sa place ce qui était désemboîté : REMBOITER *un os.* REMBOITER *des pièces de menuiserie.* (Acad.)

= **Se remboîter,** v. pron. Se remettre en place : *L'os* S'EST REMBOITÉ *de lui-même.* (Acad.)

REMBOUGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ranbou-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *rembоug* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous rembougeons, il rembougea.* — Techn. Remettre de la liqueur dans un vase, un tonneau, pour le maintenir plein.

REMBOURRAGE, n. m. Techn. Action de rembourrer.

— Matière dont on rembourre.

REMBOURRÉ, ÉE, part. pass. du v. Rembourrer : *Un siége mal* REMBOURRÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un siége rembourré avec des noyaux de pêches,* un siége très-dur.

REMBOURREMENT, n. m. Action de rembourrer; résultat de cette action : *Le* REMBOURREMENT *d'un bât de mulet.* (Acad.)

REMBOURRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bourre.*) Pron. *ran-bou-ré.* — Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. : REMBOURRER *un bât, une selle, un siége. Il faudra* REMBOURRER *ce fauteuil.* (Acad.)

— Fig. et pop. *Il a bien rembourré son pourpoint,* il a beaucoup mangé.

= **Se rembourrer,** v. pron. Être rembourré.

— Fig. et pop. *Il s'est bien rembourré,* se dit d'un homme qui a beaucoup mangé dans un repas.

REMBOURROIR, n. m. Pron. *ran-bou-roar.* — Technol. Outil qui sert à rembourrer.

REMBOURRURE, n. f. Techn. Bourre ou crin qui sert à rembourrer.

REMBOURSABLE, adj. des 2 g. Qui doit être remboursé; qui est susceptible d'être remboursé : *Cette rente est* REMBOURSABLE *dans dix ans.* (Acad.)

REMBOURSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rembourser : *Cet engagiste a été* REMBOURSÉ. (Acad.)

REMBOURSEMENT, n. m. Action de rembourser; payement d'une somme que l'on doit : *Faire un* REMBOURSEMENT. *Le* REMBOURSEMENT *d'une rente. On a assigné son* REMBOURSEMENT *sur telle recette, sur telle caisse.* (Acad.)

— *Le remboursement est tout prêt*, on a l'argent qu'il faut pour rembourser la somme due.

REMBOURSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*bourse.*) Rendre l'argent qui a été déboursé; payer à quelqu'un le prix de ce qu'il avait acheté et qu'il cède; dédommager des dépenses qu'on a fait faire ou des pertes qu'on a causées : REMBOURSER *une somme.* REMBOURSER *une obligation. On l'*A REMBOURSÉ *de ses frais. On supprima sa charge, et on le* REMBOURSA. (Acad.)

— *Rembourser une rente,* en acquitter le principal.

— Fig. et fam. Recevoir : REMBOURSER *de mauvais compliments, des injures, un coup d'épée, etc. Je souffrais des coups que j'*AVAIS REMBOURSÉS. (Dider.)

= **Se rembourser,** v. pron. Se payer : *Vous* VOUS REMBOURSEREZ *de vos avances sur la somme que vous avez à moi. Il* S'EST REMBOURSÉ *par ses mains.* (Acad.)

REMBRUNI, IE, part. pass. du v. Rembrunir : *Tapisserie* REMBRUNIE. *Couleurs* REMBRUNIES. *Des tons* REMBRUNIS. (Acad.) *Sa première manière était un peu* REMBRUNIE. (Bailly.)

— Fig. et fam. *Un air rembruni,* un air sombre et triste.

REMBRUNIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *ran-brunir.* — Rendre brun, rendre plus brun : *Le fond de ce tableau est trop clair, il faut le* REMBRUNIR. (Acad.)

— Fig. Attrister, rendre sombre : *Cette nouvelle* A REMBRUNI *mes idées, mon imagination.* (Acad.) *Il se promenait à grands pas; une sévérité glacée* REMBRUNISSAIT *son visage.* (H. de Balz.)

= **Se rembrunir,** v. pron. Devenir plus brun : *Cette couleur* SE REMBRUNIT. (Acad.)

— Fig. Devenir sombre, triste : *Mes idées* SE REMBRUNISSAIENT. (Acad.)

REMBRUNISSEMENT, n. m. État de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni : *Le* REMBRUNISSEMENT *des couleurs. Le* REMBRUNISSEMENT *d'un tableau.* (Acad.)

REMBUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rembucher : *Cerf* REMBUCHÉ.

REMBUCHEMENT, n. m. Pron. *ran-bu-ch-man.* — Vener. Rentrée du cerf dans son fort.

— *Faux rembuchement,* ruse d'un cerf qui entre dans un fort, et en sort pour se rembucher ailleurs.

REMBUCHER (SE), v. pron. 1re conj. (*embuche.*) Pron. *se-ran-bu-ché.* — Vener. En parl. des bêtes sauvages, Rentrer dans le bois : *La bête* S'EST REMBUCHÉE. (Acad.)

— Par ellipse du pron. : *Ils eurent grande peine à faire* REMBUCHER *tous les lapins fuyards.* (Regn.)

REMÈDE, n. m. (*remedium*; lat., m. sign.) Tout ce qui sert à guérir ou à calmer quelque mal, quelque maladie; ce qui détermine un changement salutaire dans l'économie ou dans un organe affecté : *Il n'y a point de* REMÈDE *universel.* REMÈDE *pour le mal de dents. Les* REMÈDES *ne font qu'irriter son mal. La diète, l'exercice, le bon air, la gaieté, sont d'excellents* REMÈDES. (Acad.) *La nature place les* REMÈDES *à côté de tous les maux.* (Mme de Staël.) *Un bon médecin est celui qui a des* REMÈDES *spécifiques.* (La Br.) *La santé, déjà minée par l'intempérance, succombe contre la multiplicité des* REMÈDES. (Mass.) *Les* REMÈDES *sont eux-mêmes de véritables maux qui usent la nature.* (Fén.)

— *Remèdes de précaution,* médication préventive : *Les* REMÈDES DE PRÉCAUTION, *loin d'affermir la santé, ont fréquemment un effet contraire.* (Chomel.)

— *Remède secret,* remède dont la formule ne se trouve pas au codex, et qu'on emploie dans le traitement des maladies secrètes : *Il s'est glissé des abus odieux dans les autorisations accordées pour la vente des* REMÈDES SECRETS. (Cabanis.)

— Pop. *Le grand remède,* le mercure qui se donne pour la guérison des maux vénériens : *Il a passé par le grand* REMÈDE, *par les grands* REMÈDES. (Acad.)

— Prov. *Il y a remède à tout, fors à la mort.*

— Prov. *Le remède est pire que le mal,* se dit d'un remède qui paraît dangereux ou nuisible; et fig. des moyens violents pour détourner un malheur.

— Ironiq. *C'est un remède à tous maux,* se dit d'un remède dont on ne fait point de cas.

— *Remède de bonne femme,* remède simple et populaire.

— *Être, se mettre dans les remèdes,* prendre des remèdes, commencer à prendre des remèdes.

— Prov. *Aux grands maux les grands remèdes.*

— Particul. Lavement : *Prendre un* REMÈDE. *Garder longtemps un* REMÈDE. (Acad.) *J'ai rendu mon* REMÈDE. (Danc.)

— Fig. Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme : *Se faire une occupation est un grand* REMÈDE *contre l'ennui. La connaissance de soi-même est un* REMÈDE *contre l'orgueil.* (Acad.)

... Pour guérir le mal qu'il dit qui le possède,
N'a-t-il pas exigé de vous d'autre remède? (Mol.)

— Fam. et fig. *Un remède d'amour,* se dit d'une femme vieille ou laide.

— Fig. Tout ce qui sert à prévenir, à surmonter, à faire cesser quelque malheur, quelque disgrâce : *La sagesse est un* REMÈDE *contre les accidents de la vie. Le mal est fait, il n'y a point de* REMÈDE. (Acad.) *Il n'y a point de remède à mon chagrin.* (Mme de Sév.) *L'avarice se nourrit et s'enflamme par les* REMÈDES *qui guérissent et éteignent toutes les autres passions.* (Mass.)

— Monn. *Remède de loi,* excédant d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent. ‖ *Remède de poids,* quantité de poids dont la loi permet aux monnayeurs de faire les espèces plus légères qu'elle ne l'a prescrit. ‖ Vieux. On dit *Tolérance.*

REMÉDIABLE, adj. des 2 g. Auquel on peut porter remède.

REMÉDIER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. *nous remédiions, vous remédiiez.* — Apporter remède, du remède : *Avec un bon régime, on* REMÉDIE *à la plupart des incommodités.* (Acad.)

— Fig. *La pensée console de tout et* REMÉDIE *à tout.* (Chamf.) *La sagesse* REMÉDIE *aux troubles de l'âme. Le désespoir ne* REMÉDIE *à rien. Nous avons fait telle faute dans cette affaire, il faut promptement y* REMÉDIER. (Acad.) *Quand je me suis aperçu de mon erreur, il n'était plus temps d'y* REMÉDIER. (Barthél.)

REMEIL, n. m. Pron. *re-mè-y.* — Chass. Courant d'eau qui ne se couvre pas de glace en hiver, et où les bécasses se retirent.

REMÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Remêler : *Cartes* REMÊLÉES. *Fil* REMÊLÉ.

REMÊLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-mêlé.* — Mêler de nouveau : *Il faut* REMÊLER *les cartes.* (Acad.)

REMEMBRANCE, n. f. Pron. *re-man-branss.* — Souvenir : *J'en ai quelque* REMEMBRANCE. (Acad.) ‖ Vieux.

Plus je vous vois, plus je crois voir aussi
L'air et le port, les yeux, la *remembrance*
De mon époux. (La F.)

REMÉMORATIF, IVE, adj. (*re,* et *memor,* qui se souvient; lat.) Qui sert à rappeler la mémoire : *Les fêtes sont* REMÉMORATIVES. REMÉMORATIVES *de quelque événement.* (Acad.) ‖ Peu usité.

REMÉMORÉ, ÉE, part. pass. du v. Remémorer.

REMÉMORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*memorari* se ressouvenir; lat.) Remettre en mémoire : *Je vais vous* REMÉMORER *tout ce qui se passa dans cette bataille.* (Acad.) ‖ Vieux.

— *Se remémorer,* se rappeler dans sa mémoire : *Je vais tâcher de* REMÉMORER *ce que vous dites.* (Acad.) ‖ Vieux.

REMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Remener.

REMENÉE, n. f. Const. Petite voûte en arrière-voussure faite au-dessus des portes et des fenêtres.

REMENER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-mné.* — L'*e* muet du rad. *remen* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je remène, il remène, ils remènent, etc.* — Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant : *Vous m'avez amené, vous me* REMÈNEREZ. REMENEZ-*la chez elle.* REMENEZ *ce cheval à son maître.* REMENEZ *ces bêtes à l'étable.* (Acad.)

Tout ira bien. Huissier, *remenez-la chez elle.* (Rac.)

— En parl. de choses, Revoiturer dans le lieu où elles étaient auparavant : *Il avait mené des marchandises à la foire, il a été obligé de les* REMENER *à son magasin.* (Acad.)

= **Se remener,** v. pron. Être remené : *Ce cheval peut se* REMENER *à l'écurie.*

REMERCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Remercier : *Il exerçait tel emploi, mais il vient d'être* REMERCIÉ. *Plusieurs officiers de l'armée ont été* REMERCIÉS. *Le ministre faillit à être* REMERCIÉ. (Acad.)

REMERCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*merci.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2me pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous remerciions, vous remerciiez.* — Rendre grâce : REMERCIER *Dieu de ses bienfaits. Je vous* REMERCIE *de l'honneur que vous me faites. Il m'a rendu un service essentiel, je ne puis assez l'en* REMERCIER, *aidez-moi à l'en* REMERCIER. (Acad.) *Je l'*AI *fort* REMERCIÉ *pour vous et pour moi.* (Rac.) *Elle* REMERCIE

le ciel de lui avoir donné un cœur porté au bien. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Il peut bien remercier Dieu que je ne me sois pas trouvé là,* il est bien heureux de ce que je ne me suis pas trouvé là.

— Refuser honnêtement : *Il s'offrait pour exercer cet emploi, mais on l'*A REMERCIÉ. *Il demandait cette demoiselle en mariage, mais on l'*A REMERCIÉ. (Ac.)

— Par civilité, Rendre grâces d'une offre, d'une proposition qu'on n'accepte pas : *Je vous* REMERCIE *de vos offres. Je vous en* REMERCIE *très-humblement. Il voulait me donner telle chose, je l'en* AI REMERCIÉ. (Acad.)

— Fam. et iron. *Je vous remercie de vos conseils,* se dit pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre.

— Fam. *En vous remerciant,* je vous remercie.

— Congédier, révoquer, destituer quelqu'un : *Le roi vous* REMERCIE, *il n'a plus besoin de vos services.* (Acad.)

= **Se remercier,** v. pr. S'adresser des remerciments.

REMERCÎMENT ou **REMERCIEMENT,** n. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie : *Faire un* REMERCÎMENT. *Je vous fais mes* REMERCÎMENTS. *Je vous dois des* REMERCÎMENTS *pour les soins que vous avez pris de mon affaire. Recevez, agréez mes sincères* REMERCÎMENTS. *Je vous réitère, je vous renouvelle mes* REMERCÎMENTS. *Discours de* REMERCÎMENT. *Lettre de* REMERCÎMENT. (Ac.)

De vos *remercîments*, monsieur, je vous tiens quitte.
(V. Hugo.)

— Par anal. Lettre de remercîment : *Je prends la liberté de vous communiquer mon petit* REMERCÎMENT *au roi de Pologne.* (Volt.)

RÉMÉRÉ, n. m. (*re*, et *emere*, acheter; lat.) Jurispr. Rachat, recouvrement d'un immeuble vendu, et dont on rend le prix à l'acheteur.

— *Faculté de réméré*, droit de racheter dans un délai la chose qu'on vend, en remboursant le prix principal et les frais.

— *Action de réméré*, action qui tend à exercer le droit, la faculté de réméré.

— *Vente à réméré*, vente faite sous la condition que le vendeur pourra racheter dans un délai convenu.

— *Pacte de réméré*, condition par laquelle on se réserve la faculté de réméré.

— Par anal. *On faisait des concessions viagères et des concessions à* RÉMÉRÉ; *on s'arrangeait entre soi.* (V. Hugo.)

RÉMÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Réméré : *Bien* RÉMÉRÉ.

RÉMÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ré-mé-ré.* — (Il change l'*e* fermé du rad. *rémér* en è ouvert seulement avant les finales : *je rémère, il rémère, ils rémèrent,*) Anc. jurispr. Racheter; exercer la faculté appelée *Réméré.*

REMETTAGE, n. m. Techn. Action de remettre les fils d'une chaîne dans les lisses : *Il faut faire le* REMETTAGE.

REMETTRE, v. tr. ou act. irrég. 4[me] conj. (*re*, et *mettre*.) Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant : REMETTRE *un livre en sa place, à sa place.* REMETTRE *l'épée dans le fourreau.* (Ac.)

— Mettre de nouveau : REMETTRE *à la voile.* REMETTRE *des troupes en campagne.* REMETTRE *une chose en question.* REMETTRE *quelqu'un dans le bon chemin, dans son chemin, sur la voie.* (Acad.) *Voilà un habit déformé et des bottes impossibles à* REMETTRE. (Fr. Soulié.)

— Théâtr. Représenter de nouveau un ouvrage dont les représentations ont été interrompues ou suspendues : REMETTRE *une pièce au répertoire, au théâtre.* (Acad.) *Ces ouvrages ne sont pas du nombre des pièces qu'on puisse* REMETTRE. (La Harpe.)

Vingt fois sur le métier *remettez* votre ouvrage;
Corrigez-le sans cesse et le corrigez. (Boil.)

— *Remettre devant, sous les yeux*, représenter, remontrer une chose; la faire considérer de nouveau : *Sans cesse il lui* REMETTAIT *devant les yeux les vertus et les grandes actions de ses ancêtres.* (Acad.)

— Fig. Rétablir dans le premier état : REMETTRE *les lieux dans l'état où on les a trouvés. L'arrêt* REMET *les parties au même état où elles étaient avant le procès.* REMETTRE *une chose en usage, en honneur, en crédit.* (Acad.) *La mort* REMET *tout à sa place.* (De Boismont.)

— Par anal. *Je vous prie de me donner le petit secours que je vous demande. Cela va me* REMETTRE *sur pied, et je vous serai éternellement obligée.* (Mol.)

— *Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées,* les réconcilier.

— Raccommoder, remboîter un membre, un os démis, disloqué, cassé : *Le chirurgien lui* A REMIS *le bras. On a eu bien de la peine à lui* REMETTRE *la jambe.* (Acad.)

— Rétablir la santé, redonner des forces : *L'usage du lait est ce qui l'*A REMIS. (Acad.)

— Redonner de l'assurance, faire revenir du trouble, de l'inquiétude, de la frayeur où l'on était : *Ce que vous lui avez dit lui* A *un peu* REMIS *l'esprit. On a eu bien de la peine à la* REMETTRE *de la frayeur qu'elle éprouvait.* (Acad.)

— Rendre une chose à quelqu'un : *On lui* A REMIS *sa montre, qui lui avait été volée. On* A REMIS *aux enfants le bien de leur mère.* REMETTRE *un fils entre les mains de son père.* REMETTRE *une lettre en main propre, à son adresse.* REMETTRE *un paquet, un ballot à celui à qui il est adressé.* (Acad.)

Reportez ce placet à qui vous l'*a remis.* (C. Del.)

— *Remettre un bénéfice, une charge*, s'en dessaisir entre les mains de celui à qui il appartient d'y pourvoir : *Il* REMIT *son bénéfice entre les mains du collateur. Il* REMIT *sa charge, son gouvernement entre les mains du roi.* (Acad.)

— Par anal. *Le ministre de la justice a remis les sceaux,* il a reçu ou il a donné sa démission.

— Comm. Faire parvenir, envoyer : *Il a fait* REMETTRE *cinquante mille francs à Lyon.* (Acad.)

— Différer, renvoyer à un autre temps : *On* A REMIS *la partie à demain. Je* REMETS *à une autre fois à vous instruire du détail de cette affaire. Cet homme me* REMET *sans cesse de jour en jour. Il m'*A REMIS *à huitaine.* (Acad.) *Il a des comptes à me rendre, mais il* REMET *toujours.* (Danc.)

Remettons ce dessein qui l'accable d'ennui. (Corn.)
Au diable un lendemain qui peut s'évanouir!
Celui-là seul est fou qui *remet* de jouir. (E. Augier.)

— Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice : REMETTRE *quelqu'un à l'A b c. On l'*A REMIS *aux premiers éléments.* (Acad.)

— J. d'échecs, *Remettre une partie,* recommencer une partie nulle.

— J. de paume, *Au dernier à remettre,* la chasse est au dernier; il faudra recommencer le coup, si celui contre qui on joue met aussi au dernier.

— Faire grâce à une personne de quelque chose qu'on était en droit d'exiger d'elle : *De mille écus qu'il devait, on lui en* A REMIS *cinq cents. On lui* A REMIS *le tiers des intérêts qu'il devait. Le roi lui* A REMIS *la peine du bannissement.* (Acad.)

— Théol. *L'absolution sacramentelle* REMET *la coulpe, mais elle ne* REMET *pas toujours toute la peine.* (Acad.)

— Pardonner : *Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir de* REMETTRE *les péchés. Je lui* REMETS *de bon cœur toutes les offenses qu'il m'a faites.* (Acad.)

— Absol. *Remettez, et il vous sera remis,* si vous pardonnez les offenses, Dieu vous pardonnera vos péchés.

— Reconnaître : *Nous nous faisons une fête de paraître devant elles, pour voir si elles nous* REMETTRONT *sous cet habillement.* (Le Sage.)

— Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de quelqu'un : *Je lui* AI REMIS *entre les mains tout l'argent que j'avais, tout ce que j'avais. Je* REMETS *tous mes intérêts entre vos mains. Je* REMETS *cela à votre discrétion.* (Ac.)

Titus entre mes mains *remet* tout ce qu'il aime. (Rac.)
Remettez-moi le soin de finir vos malheurs. (C. Del.)

— *Remettre une affaire à quelqu'un,* lui en confier la direction : *Le ministre* REMET *ordinairement ces sortes d'affaires à un tel.* (Acad.)

— *Remettre une affaire au jugement, à la décision de quelqu'un,* consentir qu'elle soit réglée suivant qu'il en jugera, qu'il décidera.

— *Remettre un criminel entre les mains de la justice,* le livrer, l'abandonner à ceux qui sont préposés pour rendre la justice.

— Techn. Passer les fils d'une chaîne dans lices.

— *Remettre la chandelle,* lui donner la troisième couche de suif.

= **Se remettre,** v. pron. Être remis, être rétabli.

— Être replacé, remboîté : *La clavicule ne peut se* REMETTRE.

— Se mettre de nouveaux : SE REMETTRE *à table.* SE REMETTRE *au lit.* SE REMETTRE *en route, en marche.* SE REMETTRE *en mer.* (Acad.) *Ils avaient commencé de* SE REMETTRE *en possession de ce qui leur appartenait.* (Rac.) *Je m'*ÉTAIS REMIS *en mouvement, et je marchais la tête haute et élevée vers le ciel.* (Buff.) *Ils n'attendaient qu'une occasion pour* SE REMETTRE *en ligne et pour reconquérir une position temporairement compromise.* (De Montal.)

— S'appliquer de nouveau, recommencer : SE REMETTRE *au grec.* SE REMETTRE *à travailler.* (Acad.) *Je n'ai point encore eu le temps pour* ME REMETTRE *à l'étude.* (Boil.) *Toute la troupe joviale* SE REMET *à jouer.* (Flor.)

— *Se remettre entre les mains de quelqu'un,* avoir recours à lui, se mettre à sa disposition : *Il* SE REMET *entièrement entre vos mains, et vous laisse disposer de son sort. Il* SE REMET *entre vos mains, et ne fera que ce que vous voudrez.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Se remettre entre les mains de la Providence,* se résigner, s'abandonner entre les mains de Dieu.

— *S'en remettre à quelqu'un,* s'en rapporter à lui, à ce qu'il dira, à ce qu'il fera : *Je m'en* REMETTRAI *à qui vous voudrez.* (Acad.)

— Par anal. *Je m'en remets à son jugement, à sa décision.*

Je *m'en remettrais* au destin des combats. (Rac.)

— Se rappeler l'idée, le souvenir : *Je ne saurais* ME REMETTRE *son nom. Je* ME REMETS *fort bien cette personne.* (Acad.) *Je ne* ME REMETS *pas bien la maison.* (Regn.)

. . . . Plus je vous envisage,
Et moins *je me remets*, monsieur, votre visage. (Rac.)

— Chass. En parl. d'une perdrix, S'abattre en quelque endroit : *Elle vient de* SE REMETTRE. *Elle* S'EST REMISE *vers le bord du bois.* (Acad.) ‖ On dit aussi : *Je l'ai vue* REMETTRE.

— Se réconcilier, se raccommoder : *Se* REMETTRE *bien avec quelqu'un.* (Acad.)

— Recouvrer la santé, les forces : *Il a bien de la peine à* SE REMETTRE *de sa maladie. J'ai été six mois à* ME REMETTRE *de cette chute.* (Acad.)

— Rétablir ses affaires après une perte : *Il* S'EST *bien* REMIS *de la banqueroute qu'il a essuyée. Il perdait beaucoup, mais il commence à* SE REMETTRE. (Acad.)

— Reprendre de l'assurance, revenir du trouble où l'on était : *Elle ne saurait* SE REMETTRE *de son affliction. Il changea de visage en le voyant, mais aussitôt il se* REMIT. (Acad.) REMETTEZ-VOUS, *redoublez de pied ferme.* (Mol.

Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude. (Mol.)

— Escrim. Se mettre en garde, après avoir allongé un coup.

— Guerr. Reprendre ses premières distances, et faire feu sur le même front où l'on était avant le mouvement. ‖ *SYN.* V. RESTITUER.

REMEUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Remeubler : *Appartement* REMEUBLÉ *à neuf.*

REMEUBLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Regarnir de meubles : *Il faut* REMEUBLER *ces appartements à neuf.* (Acad.)

RÉMIGE, n. f. (*remigo*, je rame; lat.) Pron. *ré-mij.* — Zool. Plume allongée et roide de l'aile des oiseaux : *Chez les cailles, la* RÉMIGE *extérieure ou la première des pennes de l'aile, est la plus longue de toutes; chez les perdrix, ce sont les quatrième et cinquième* RÉMIGES *qui excèdent les autres.* (Duméril.)

— Adj. *Pennes* RÉMIGES.

RÉMINISCENCE, n. f. (*reminiscentia*; lat., m. sign.) Pron. *re-mi-niss-çanss.* — Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée : *Les Platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des* RÉMINISCENCES *de ce que nous avons su avant la naissance.* (Acad.) *Il vous reste encore quelques* RÉMINISCENCES *des temps passés.* (G. Sand.) *Dans le mariage, les douces* RÉMINISCENCES *du passé rajeunissent le présent et l'embellissent.* (Portalis.)

— Néol. Reflet, représentation : *En vain eût-on cherché en lui la moindre* RÉMINISCENCE *du type de ses aïeux.* (J. Sandeau.) ‖ Peu usité.

— Littér. Pensée, expression, etc., de quelque auteur, qui s'offre à la mémoire et qu'on reproduit involontairement : *Cet ouvrage est plein de* RÉMINISCENCES. *On a remarqué plusieurs* RÉMINISCENCES *dans la musique de cet opéra.* (Acad.)

REMIPÈDE, adj. des 2 g. (*remus*, rame, *pes, pedis*, pied; lat.) Zool. Qui a les pattes en forme de rames.

— N. m. pl. Famille de crustacés qui ont les tarses propres à la natation.

REMIS, ISE, part. pass. du v. Remettre : *Tout a été* REMIS *en place.*

— Anc. En parl. des manières, des langages, Doux, affable :

Tout courtois il me suit, et, d'un parler *remis* :
Quoi! monsieur, est-ce ainsi qu'on traite ses amis?
(Regnier.)

— Rétabli, raffermi : *Sa santé est complètement* REMISE. (Lam.)

— Mor. Qui est revenu de son trouble, de sa frayeur : *Me voilà* REMIS, *et présentement je serai homme à tout braver.* (Dest.) *Elle est assez bien* REMISE *de sa frayeur.* (Id.)

— Chass. Abattu en quelque endroit après avoir fait son vol : *Perdrix* REMISE.

— Man. *Cheval bien remis,* celui à qui l'écuyer a rappris l'exercice du manége, que l'animal avait déjà su et qu'il avait oublié.

— Renvoyé à un autre moment, différé : *La conférence a été* REMISE.

— J. d'échecs. *La partie est remise,* se dit lorsqu'elle reste indécise, et qu'il faut la recommencer.

— Fig. et fam. *C'est partie remise,* il faut recommencer comme s'il n'y avait rien de fait.

REMISE, n. f. Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. : *La* REMISE *des prisonniers s'est effectuée, a eu lieu tel jour. Sur votre ordre, j'ai fait à un tel la* REMISE *des fonds que vous m'aviez confiés.* (Acad.)

— Particul. Action de déposer : *La* REMISE *d'un gage, d'un cautionnement. La* REMISE *des titres et pièces d'un procès.* (Acad.)

— Comm. Argent, lettre de change qu'un négociant fait remettre à un correspondant : *Il a fait une grande* REMISE *d'argent dans telle ville. Faire des* REMISES *de place en place.* (Acad.)

On lui donna mainte et mainte *remise,*
Toutes à vue, et qu'en lieux différents
Il pût toucher par des correspondants. (La F.)

— Délai, retardement, renvoi à un autre temps : *C'est un homme qui use toujours de* REMISE. *Je partirai demain sans* REMISE. *Il lui a accordé dix jours pour toute* REMISE. (Acad.)

— Diminution sur une somme d'argent, sur un prix de vente : *On lui a fait* REMISE *de la moitié des intérêts. Quelle* REMISE *voulez-vous que je lui fasse?* (Acad.) *Nous avons cru bien faire en achetant ces créances à soixante pour cent de* REMISE. (H. de Balzac.)

— Par anal. Grâce, exemption : *Le roi lui a fait* REMISE *de l'amende, de la prison.* (Acad.)

— Somme que l'on abandonne pour commission à celui qui est chargé d'une recette, d'un recouvrement : *Ce receveur a cinq centimes par franc de* REMISE. *La* REMISE *accordée au commissionnaire, au courtier.* (Acad.)

— Rabais que les libraires accordent à certaines personnes, sur le prix porté au catalogue : *L'ouvrage se vend douze francs; mais j'ai obtenu deux francs de* REMISE. (Acad.)

— J. de Reversi, de Boston, etc. Amende qu'on nomme *Bête* à divers autres jeux : *Faire la* REMISE. (Acad.)

— Particul. Lieu pratiqué dans une maison au rez de chaussée pour y mettre à couvert les carrosses et autres voitures : *Mettre une calèche, un cabriolet sous la* REMISE, *dans la* REMISE. (Acad.) *A Rome souvent une simple* REMISE *est monumentale.* (Stendhal.)

— *Voiture, cabriolet de remise,* voiture, cabriolet qui ne stationne pas sur la place, qui se loue ordinairement par jour ou par mois : *Il a loué une voiture de* REMISE. (Acad.) ‖ V. REMISE.

— Fig. et fam. *Il est, on l'a mis sous la remise,* se dit d'un homme qui a perdu sa place ou que son âge ou ses infirmités ont forcé d'abandonner tout travail.

— *On le laisse sous la remise,* se dit d'un homme qu'on pourrait employer avec succès, et qu'on n'emploie pas.

— Chass. Endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol : *Tuer des perdrix à la* REMISE. *Ce chien est excellent pour la* REMISE. (Acad.)

— Taillis de peu d'étendue, qui sert de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc. : *Il y a quantité de* REMISES *dans cette plaine. On y a planté plusieurs* REMISES. (Acad.)

— N. f. pl. Techn. Lisses du métier de passementier.

REMISE, n. m. Carrose de louage qui stationne sous une remise : *Louer un* REMISE. *Nous prendrons un* REMISE. (Acad.) *Il payait à sa femme un* REMISE *dont il ne profitait pas.* (H. de Balz.)

REMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Remiser : *Ses voitures sont* REMISÉES *loin de son habitation.*

REMISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Placer sous une remise : *Il faut* REMISER *cette voiture.* (Acad.)

— Absol. *Ce cocher a eu bien de la peine à* REMISER. (Acad.)

= **Se remiser,** v. pron. Être remisé, placé sous une remise.

RÉMISSE, adj. des 2 g. (*remissus*; lat.) Phys. et Mus. En parl. des sons, Par oppos. à Intense, qui a peu de force.

RÉMISSIBLE, adj. des 2 g. (*remissibilis*; lat., m. sign.) Qui est pardonnable; digne de rémission : *C'est une faute* RÉMISSIBLE. *C'est un cas* RÉMISSIBLE, *fort* RÉMISSIBLE. (Acad.) *Il pouvait pardonner tout crime qu'il trouverait* RÉMISSIBLE, *accorder des lettres de grâce et rappeler les bannis.* (De Barante.)

RÉMISSION, n. f. (*remissio*; lat., m. sign.) Théol. Pardon : *La* RÉMISSION *des péchés. Obtenir de Dieu la* RÉMISSION *de ses péchés.* (Acad.)

— Par anal. Grâce qu'un prince fait à un criminel, de la peine de mort : *Le roi lui a donné, lui a accordé la* RÉMISSION *de sa peine. Il a eu beaucoup de peine à obtenir sa* RÉMISSION. (Acad.) ‖ Plus souv. *Grâce.*

— *Lettres de rémission,* ou absol. *Rémission,* lettres patentes expédiées en chancellerie, par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime : *Obtenir des lettres de* RÉMISSION. *Le parlement refusa d'entériner les lettres de* RÉMISSION. (Acad.)

— Par extens. Adoucissement, miséricorde, indulgence dont use une personne à l'égard d'une autre : *J'ai usé de* RÉMISSION *envers ce fermier. Il vous traitera sans* RÉMISSION. *N'espérez point de* RÉMISSION. (Acad.)

— *Un homme sans rémission,* un homme implacable, qui ne pardonne point.

— Méd. Diminution d'intensité, de force de la fièvre, d'une maladie aiguë : *Il y a de la* RÉMISSION, *quelque* RÉMISSION *dans sa fièvre. La violence du mal parut éprouver quelque* RÉMISSION. (Acad.)

— Par extens. *Il y a de la* RÉMISSION *dans le pouls.*

— Phys. Affaiblissement; diminution d'intensité.

— **Sans rémission,** loc. adv. Sans indulgence, sans pardon : *Être congédié* SANS RÉMISSION.

— Sans interruption.

RÉMISSIONNAIRE, n. m. Jurispr. Celui qui était porteur de lettres de rémission, qui en avait obtenu : *Tout* RÉMISSIONNAIRE *était obligé de se mettre à genoux quand il présentait ses lettres de rémission à l'audience.* (Acad.)

RÉMISSORIALE, adj. f. (*remittere,* renvoyer; lat.) Jurispr. *Lettre rémissoriale,* qui renvoie par-devant un juge l'examen ou la décision de quelque affaire.

RÉMITTENT, ENTE, adj. Méd. Il se dit des maladies, des fièvres qui éprouvent de la diminution, du relâchement.

REMIZ, n. m. Pron. *re-miz.* — Zool. Espèce de mesange à bec plus grêle et plus pointu que celui des mésanges ordinaires.

REMMAILLAGE, n. m. Pron. *ran-ma-iaj.* — Action de remmailler.

REMMAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Remmailler.

REMMAILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ran-ma-ié.* — Relever des mailles; rajouter une pièce dans un tricot, par des mailles, des points semblables : REMMAILLER *des bas.*

REMMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Remmener.

REMMENER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ranmné.* — Il change l'*e* muet du rad. *remmen* en *è* ouvert avant une syllabe muette : *Je remmène, je remmènerai.* — Emmener ce qu'on avait amené : REMMENEZ *cet homme.* REMMENEZ *votre cheval.* (Acad.)

RÉMOLADE ou **RÉMOULADE,** n. f. Art cul. Espèce de sauce piquante.

— Art vétér. Remède dont les maréchaux se servent pour guérir les foulures des chevaux.

REMOLE, n. f. Mar. Tournoiement d'eau, sorte de gouffre dangereux pour les navires. ‖ V. REMOUS.

REMONDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*mundus,* net; lat.) Techn. Monder, nettoyer de nouveau.

— Nettoyer la chaîne d'une étoffe, en ôtant les bourres, les inégalités qu'elle peut contenir.

REMONTADOIRE, n. f. Pron. *re-mon-ta-doar.* — Techn. Ustensile de papetier, sorte d'écuelle.

REMONTAGE, n. m. Techn. Action de remonter des bottes : *Payer tant pour le* REMONTAGE *d'une paire de bottes.*

— Collect. Paire de bottes remontées : *Un bon* REMONTAGE. (Acad.)

— Art. milit. Opération qui consiste à mettre un bois neuf à une arme.

— Ajustement des pièces d'une arme à feu, séparées par le démontage : REMONTAGE *d'un fusil, d'un pistolet.*

— Action de remonter un mouvement d'horlogerie : *On paye tant par mois pour l'entretien et le* REMONTAGE *de l'horloge.*

REMONTE, n. f. collect. Art. milit. Chevaux donnés à des cavaliers pour les remonter : *On acheta dix mille chevaux pour la* REMONTE *de la cavalerie. On a donné tant à ce régiment pour sa* REMONTE. (Acad.)

Achat des chevaux nécessaires pour la remonte : *Aller à la* REMONTE, *en* REMONTE. *Officier chargé de la* REMONTE. (Acad.)

— Tous les sauts que l'étalon donne à la jument après le premier : *Cette jument a eu trois* REMONTES. (Acad.)

REMONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Remonter.

— Méd. *Goutte remontée,* goutte qui a quitté les extrémités et s'est arrêtée en dedans.

— Fauconn. Engraissé : *Ce faucon est bon, mais il a besoin d'être* REMONTÉ.

REMONTER, v. intr. ou neutr. 1^re^ conj. Monter une seconde fois, de nouveau; retourner où l'on était avant de descendre : *Il monta, descendit, et* REMONTA. REMONTER *sur son cheval.* (Acad.)

— Fig. *Remonter sur le trône,* recouvrer l'autorité royale.

— Prov. et fig. *Remonter sur sa bête,* regagner ce qu'on a perdu, reprendre son premier avantage : *Il avait perdu au jeu, mais il* A REMONTÉ SUR SA BÊTE. (Acad.)

— *Le soleil remonte, commence à remonter,* les jours commencent à croître.

— Fig. *La rente remonte,* le prix du capital redevient plus élevé. ‖ Par anal. *Les effets publics, les actions remontent.*

— Fig. et fam. *Ses actions remontent,* cet homme commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance.

— *Sa goutte remonte,* la goutte, qui se portait aux extrémités de son corps, est rentrée, s'est reportée au-dedans.

— *Remonter vers la source d'un fleuve, d'une rivière,* naviguer, voyager dans le sens contraire du courant.

— En parl. des choses, Retourner vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues : *La rivière* REMONTERA *vers sa source avant que cela arrive. Le baromètre* REMONTE. (Acad.)

— Fig. *Cette maison, la généalogie de cette maison remonte à telle personne, à tel temps,* la descendance de cette maison est prouvée depuis telle personne, tel temps.

— Par anal. *La fondation de l'église du Saint Sépulcre* REMONTE *au moins au règne de Constantin.* (Chateaubr.)

— Fig. Reprendre dans un discours, dans une narration les choses de plus loin : *Pour entendre cette affaire, cette histoire, cette vérité, il faut* REMONTER *plus haut.* (Acad.)

— Ironiq. *Remonter au déluge, à la création, etc.,* reprendre les choses de trop loin dans un récit.

— Fig. *Remonter à la source, à l'origine d'une chose,* considérer une chose dans son origine, dans son principe.

— Anc. Jurispr. *Les propres ne remontent point,* les ascendants ne succèdent point aux propres, mais seulement aux meubles et acquêts.

— S'élever, faire un mouvement de bas en haut : *Au jeu de la bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre côté* REMONTE. (Acad.)

— Techn. *Cet habit, ce corps de jupe remonte,* ils sont trop hauts; ils rendent la taille gênée, contrainte.

— Fauconn. Voler de bas en haut.

— Mar. *Remonter au vent,* louvoyer au plus près du vent. ‖ *Remonter contre mousson,* naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson. ‖ *Le vent remonte,* il change en passant du sud vers le nord.

= **Remonter,** v. tr. Monter une seconde fois, monter de nouveau : REMONTER *la montagne,* REMONTER *l'escalier, les degrés, etc.* (Acad.)

— *Remonter le cours d'un fleuve, d'une rivière,* ou *Remonter un fleuve, une rivière,* naviguer contre le courant d'un fleuve, d'une rivière.

— Par anal. Côtoyer un fleuve, une rivière, à pied ou en voiture, en remontant vers sa source : *Quand on va de Saumur à Tours sur la levée, on* REMONTE *la Loire.* (Acad.)

— Art. milit. *Remonter une compagnie de cavalerie,* donner des chevaux à une compagnie de cavalerie qui était démontée. ‖ On dit de même, *Remonter un cavalier.*

— Par anal. *Remonter son écurie,* acheter de nouveaux chevaux.

— *Remonter une ferme, une métairie,* remettre dans une ferme tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. ‖ Dans le m. sens : *Remonter une fabrique, une imprimerie, etc.*

— *Remonter un magasin de marchandises, une maison de meubles,* les en regarnir.

— Techn. *Remonter des bottes,* y mettre une empeigne et des semelles neuves.

— *Remonter un fusil, des pistolets,* y mettre un bois neuf.

— *Remonter un violon, une basse,* les garnir de cordes neuves.

— Mettre en état de marcher : REMONTER *une horloge, une pendule, une montre.* REMONTER *un tourne-broche.* (Acad.)

— Fig. *Tâchons de* REMONTER *notre montre tous les soirs et de la tenir à l'heure.* (Ste-Beuve.)

— Fig. et par anal. *Il fallait un homme qui* REMONTÂT *l'espèce humaine, qui ajoutât de nouveaux ressorts à l'entendement.* (Thomas.)

— Fig. *Remonter la tête de quelqu'un,* le ramener à la raison, le guérir de fausses alarmes.

— Relever, ranimer : REMONTER *l'imagination, le courage de quelqu'un.* (Acad.) *La présence du général leur* AURAIT REMONTÉ *le cœur s'ils en avaient eu besoin.* (Thiers.)

— Faucònn. *Remonter l'oiseau,* le lâcher du haut d'un coteau.

— **Se remonter,** v. pron. Être, pouvoir être remonté : *Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse à qui la nature a donné des sens pour se* REMONTER *elle-même.* (J.-J. Rouss.)

— Se donner une nouvelle monture.

— Se fournir de nouveau de toutes les choses nécessaires pour une exploitation, pour une fabrication, etc.

REMONTOIR, n. m. Pron. *re-mon-toar.* — Techn. Pièce, clef, pour remonter une montre, une pendule.

REMONTRANCE, n. f. Discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite, ou qu'il est sur le point de faire : *On ne tint pas grand compte de ses* REMONTRANCES. (Acad.) *L'orgueil a plus de part que la bonté aux* REMONTRANCES *que nous faisons à ceux qui commettent des fautes.* (La Br.)

Un malheur instruit mieux qu'aucune *remontrance.*
(La Chauss.)

— Avertissements qu'un père donne à son enfant, un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger : REMONTRANCE *paternelle. Sévère* REMONTRANCE. (Acad.)

— N. pl. Anc. Discours adressés aux rois par les parlements et autres compagnies souveraines, et dans lesquels ils exposaient les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, etc. : *Le parlement arrêta qu'il serait fait des* REMONTRANCES *au roi. Les* REMONTRANCES *de la cour des aides.* (Acad.) *Les* REMONTRANCES *du parlement n'ont réussi dans aucun pays de l'Europe.* (Volt.)

REMONTRÉ, ÉE, pass. part. du v. Remontrer : *Dangers* REMONTRÉS.

REMONTRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*re,* et *montrer.*) Montrer de nouveau : *Il nous a montré et* REMONTRÉ *ses dessins.*

— Exposer, expliquer : *François de Paule* REMONTRE *au roi Louis XI qu'il est mourant, et mourant sans ressource.* (Fléch.)

— Représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire : *Il leur* REMONTRA *qu'on avait mal entendu.* (Acad.) *Rien n'est plus judicieux que ce que vous venez de me* REMONTRER. (Lesage.)

— *Remontrer à quelqu'un le tort qu'il a, lui remontrer sa faute,* lui faire connaître son tort, lui donner des avertissements touchant sa faute.

— Absol. REMONTRER *adroitement, sagement.* (Acad.)

— Faire des remontrances : *Le parlement voulut* REMONTRER. (Volt.)

— Prov. et fig. *C'est gros Jean qui remontre à son curé,* se dit d'un ignorant qui veut donner des leçons à une personne qui en sait plus que lui.

— Véner. Donner connaissance de la bête qui est passée.

= **Se remontrer,** v. pr. Se montrer de nouveau : *Comment ose-t-il se* REMONTRER? (Acad.) *La suite des marches se* REMONTRAIT *au delà du pallier,* (Raoul-Roch.)

RÉMORA, n. m. (*remora,* obstacle ; lat.) Espèce de petit poisson ainsi appelé parce que les anciens lui attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course : *La paresse est le* RÉMORA *qui a la force d'arrêter les plus grands vaisseaux.* (La Rochef.)

— Fig. et fam. Obstacle, retardement : *L'affaire était près de se terminer quand il est survenu un* RÉMORA. *Ce sont deux grands* RÉMORAS. (Acad.)

— Anc. Chir. Instrument destiné à assujettir une partie.

REMORDRE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*re,* et *mordre.*) Mordre de nouveau : *Il l'a mordu et* REMORDU. (Acad.)

— Fig. En parl. de la conscience, Reprocher quelque faute, quelque crime : *Les méchants n'ont point de repos, leur conscience les* REMORD *à tous moments.* (Acad.)

— Intransitiv. *Cette poire est si âpre que, quand on y a mordu une fois, on n'y veut plus* REMORDRE. REMORDRE *à l'hameçon.* (Acad.)

— Fig. et fam. Attaquer de nouveau : *Ce dogue a été si maltraité qu'il n'a pas voulu* REMORDRE. (Acad.)

— Fam. Revenir de nouveau à une entreprise dans laquelle on a échoué d'abord : *Il n'y veut plus* REMORDRE, *il a bien de la peine à y* REMORDRE. *Ce régiment a tant souffert à l'attaque de la contrescarpe, qu'on n'a pu l'obliger à* REMORDRE. (Acad.)

REMORDS, n. m. (*remordere,* mordre de nouveau ; lat.) Pron. *re-mor.* — Reproche violent de la conscience : REMORDS *cuisant, importun, éternel. La voix du* REMORDS, *des* REMORDS. *Les méchants tâchent d'étouffer les* REMORDS *de leur conscience.* (Acad.) *Le flatteur traite le* REMORDS *de faiblesse, et enhardit la timidité du crime.* (Mass.) *Le* REMORDS *est la seule vertu qui reste aux coupables.* (Volt.) *Le* REMORDS *est la seule douleur de l'âme que le temps et la réflexion n'adoucissent pas.* (M[me] de Staël.)

On garde sans *remords* ce qu'on acquiert sans crime.
(Corn.)

— Par extens. Vif repentir : *Je suis esclave par mes vices, et libre par mes* REMORDS. (J.-J. Rouss.)

Dieu s'annonce à nos cœurs par la voix du *remords.*
(Bernis.)

* **REMORDU, UE,** part. pass. du v. Remordre : *Animal* REMORDU.

RÉMORE, n. f. Zool. V. RÉMORA.

REMORQUAGE, n. m. Pron. *re-mor-kaj.* — Mar. Action de traîner à la remorque.

REMORQUE, n. f. (*remulcum,* câble ; lat.) Pron. *re-mork.* — Mar. Action de remorquer : *La* REMORQUE *est d'un grand secours en plusieurs occasions. Conduire un bateau à la* REMORQUE. *Prendre à la* REMORQUE. (Acad.)

— *Se mettre à la remorque,* se faire remorquer.

— *Câble de remorque* ou *Remorque,* câble par lequel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque : *Donner, prendre la* REMORQUE. (Acad.)

— Fig. Influence qu'une personne laisse prendre à une autre sur ses actions, sa conduite : *Il s'est mis à la* REMORQUE *d'un chef de parti. Cet intrigant traîne à sa* REMORQUE *une foule de dupes.*

REMORQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Remorquer : *Vaisseau* REMORQUÉ.

REMORQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*remulcare;* lat., m. sign.) Pron. *re-mor-ké.* — Mar. Traîner un bâtiment derrière soi, pour le faire marcher, pour en accélérer la vitesse : *Un bâtiment à vapeur nous* REMORQUA *jusqu'à tel endroit. Il* REMORQUA *jusque dans le port le navire dont il venait de s'emparer.* (Acad.)

= **Se remorquer,** v. pron. Être remorqué.

REMORQUEUR, n. m. Pron. *re-mor-keur.* — Mar. Bâtiment, et particul. bateau à vapeur destiné à remorquer d'autres bâtiments : *Un bon* REMORQUEUR. (Acad.)

— Marin qui monte les bateaux remorqueur.

— Par extens. Locomotive machine à vapeur, qui traîne après elle les wagons.

— Adjectiv. *Bateau* REMORQUEUR. *Appareil* REMORQUEUR.

RÉMOTIS (À), loc. adv. (*remotus,* éloigné ; lat.) Pron. *a-ré-mô-tiss.* — Fam. À l'écart : *J'ai mis cet habit* À RÉMOTIS. *J'ai mis cette affaire* À RÉMOTIS. (Acad.) || Peu usité.

REMOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Remoucher : *Chandelle* REMOUCHÉE.

REMOUCHER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Moucher de nouveau : REMOUCHER *la chandelle.*

— Pop. Relancer, rembarrer : *Il l'a vivement* REMOUCHÉ.

= **Se remoucher,** v. pron. Se moucher de nouveau.

— Se relancer mutuellement.

REMOUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4[e] conj. (*re,* et *moudre.*) Moudre de nouveau ; moudre plus fin.

RÉMOUDRE, v. tr. ou act. 1[re] conj. Émoudre de nouveau. || *V.* ÉMOUDRE.

REMOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Remouiller : *Ancre* REMOUILLÉE.

REMOUILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *re-mou-ié.* — Techn. Mouiller de nouveau le linge, etc.

— Renouveler le levain.

REMOUILLURE, n. f. Pron. *re-mou-iur.* — Techn. Renouvellement des levains dans une boulangerie.

RÉMOULADE, n. f. *V.* RÉMOLADE.

REMOULAGE, n. m. Techn. Issue de la mouture du gruau.

RÉMOULEUR, n. m. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux, etc. : *Le* RÉMOULEUR *porte sur son dos tout son capital, et toute son industrie au bout de ses doigts.* (J.-B. Say.) || On dit *Gagne-petit.*

REMOULU, UE, part. pass. du v. Remoudre : *Blé* REMOULU.

RÉMOULU, UE, part. pass. du v. Rémoudre.

REMOURIR, v. intr. ou neut. irrég. 2[e] conj. (*re,* et *mourir.*) Mourir de nouveau : *Nicéphore assure que deux évêques, morts pendant les premières sessions du concile de Nicée, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'Arius, et* REMOURURENT *incontinent après.* (Volt.)

Renaître sans se voir et sans se reconnaître,
Ce serait *remourir,* Seigneur, et non renaître. (Lam.)

REMOUS, n. m. (*removere,* remuer ; lat.) Pron. *re-mou.* — Mar. Tournoiement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire : *Je me demande où vont ces flots, dit-elle en lui montrant les* REMOUS *que fendait la coque du navire ; je me demande où va la vie.* (G. Sand.)

— Tournoiement d'eau causé par un obstacle, par un corps solide quelconque : *Les mousses aquatiques pendantes et chevelues, tremblent incessamment dans les petits* REMOUS *silencieux de cette eau.* (G. Sand.) *Dans tous les fleuves qui coulent avec rapidité il y a un* REMOUS *considérable le long des rivages.* (Buff.)

REMPAILLAGE, n. m. Pron. *ran-pa-iaj.* — Techn. Travail du rempailleur de chaises.

REMPAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rempailler : *Chaise* REMPAILLÉE. *Tabourets* REMPAILLÉS.

REMPAILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ran-pa-ié.* — Empailler de nouveau, garnir d'une nouvelle paille : REMPAILLER *des chaises.* (Acad.)

= **Se rempailler,** v. pron. Être rempaillé.

REMPAILLEUR, EUSE, n. Pron. *ran-pa-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui regarnit des siéges de paille.

REMPAQUEMENT, n. m. Pron. *ran-pak-man.* — Pêch. Action d'arranger les harengs par lits dans les barils.

REMPAQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ran-pa-ké.* — Pêch. Faire le rempaquement.

REMPAQUETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. — Il double le *T* du rad. *rempaquet* avant une syllabe muette : *Je rempaquette, il rempaquette ; je rempaquetterai ; nous rempaquetterions.* — Comm. Remettre en paquet, en ballot.

REMPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Se remparer

Il se sauva chez un certain fermier,
En certain coin *remparé* de fumier. (La Font.)

REMPARER (SE), v. pron. 1[re] conj. (*rempart.*) Se faire une défense contre quelque attaque : *Se voyant surpris par les ennemis, ils se* REMPARÈRENT *avec des chariots, et avec tout ce qu'ils purent trouver.* (Acad.)

Il ne savait remède que d'entrer
Au corps des gens, et de *s'y remparer.* (La F.)

— S'emparer de nouveau. || Peu usité en ce sens.

REMPART, n. m. (*rempare ;* ital.) Levée de terre qui environne et défend une place : *Se promener sur le* REMPART. *Abattre, élever des* REMPARTS. *Les* REMPARTS *d'une ville, d'une forteresse.* (Acad.)

— Fig. Ce qui sert de défense : *Cette place est le* REMPART *de toute la province. Ce soldat, combattant auprès de son capitaine, lui fit un* REMPART *de son corps.* (Acad.)

Faites vous un *rempart* des fils contre la mère. (Corn.)

— Mor. *Il se fit de cette loi un* REMPART *contre les sollicitations, il s'en fit comme un* REMPART. (Ac.)

Contre la médisance il n'est point de *rempart,*
À tous les sots caquets n'ayons donc nul égard. (Mol.)

REMPLAÇABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être remplacé, que l'on peut remplacer.

REMPLAÇANT, part. prés. du v. Remplacer.

* **REMPLAÇANT,** n. m. Art milit. Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire : *Fournir un* REMPLAÇANT. *Son* REMPLAÇANT *a déserté.* (Acad.)

.. Le fils a déjà gagné son *remplaçant.* (Briseux.)

— Général. Toute personne qui en remplace une autre dans une occupation quelconque : *Je suis obligé de m'absenter quelque temps, veuillez être mon* REMPLAÇANT. *On trouve difficilement un* REMPLAÇANT *à un homme de ce mérite.* (Acad.)

REMPLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Remplacer.

REMPLACEMENT, n. m. Pron. *ran-plass-man.* — Action de remplacer une chose par une autre ; résultat de cette action ; *Ces meubles sont vieux, sont*

brisés, j'en ai ordonné le REMPLACEMENT. *J'ai cassé ce miroir, ce vase, en voici un autre en* REMPLACEMENT. (Acad.)

— Particul. Il se dit en parl. des fonctionnaires, des hommes qui sont appelés au service militaire : *Pourvoir au* REMPLACEMENT *d'un juge, d'un employé. Le* REMPLACEMENT *d'un conscrit. Bureau de* REMPLACEMENT. (Acad.)

— Emploi utile des deniers provenant d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., et qu'on est obligé de placer ailleurs : *L'obligation de faire le* REMPLACEMENT *des biens dotaux, est une clause ordinaire des contrats de mariage.* (Acad.)

REMPLACER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-pla-cé.* — Le *c* du rad. *remplac*, prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous remplaçons, il remplaça.* — Succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi : *C'est son fils qui le* REMPLACE *dans son emploi, dans ses fonctions. Vous le* REMPLACEREZ *pendant son absence.* (Acad.)

Quoi, vous comptez, monsieur, *remplacer* un tel homme. (C. Del.)

— Particul. Faire à la place de quelqu'un le temps de service militaire imposé par la loi : *On a admis un ancien soldat pour* REMPLACER *mon fils.* (Acad.)

— Tenir lieu d'une personne, d'une chose : *De tous mes amis, il ne me reste plus que lui, mais il* REMPLACE *seul tous les autres. La paix de l'âme est un bien que rien ne* REMPLACE. (Acad.)

— Donner pour successeur, mettre à la place : *On l'*A REMPLACÉ *par son fils. Il est difficile de* REMPLACER *un tel capitaine. J'ai* REMPLACÉ *ce meuble par un autre d'une forme plus moderne.* (Acad.)

— Substituer : *Elle* A REMPLACÉ *votre nom de femme par celui de votre famille.* (B. de St-P.)

— Faire un emploi utile des deniers provenant d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc. : *Il a vendu une propriété de sa femme, mais il en* A REMPLACÉ *le prix par l'acquisition d'un autre immeuble.* (Acad.)

— Absol. Remplir la place de : *Il est plus aisé de proscrire que de* REMPLACER. (C. Nod.)

= **Se remplacer**, v. pron. Être, devoir, pouvoir être remplacé : *L'honneur ne peut* SE REMPLACER *par la gloire, ni le bonheur par le plaisir.* (Ch. Nod.)

— Comm. Absol. Acheter de nouvelles marchandises pour remplacer dans le magasin celles qu'on a vendues.

— Prendre alternativement la place l'un de l'autre : SE REMPLACER *l'un l'autre. Les morts et les vivants* SE REMPLACENT *continuellement.* (Mass.)

REMPLAGE, n. m. Pron. *ran-plaj.* — Techn. Action de remplir une pièce de vin quand elle n'est pas tout à fait pleine : *Il faudra près d'un muid de vin pour le* REMPLAGE *de toutes ces pièces-là. Le* REMPLAGE *doit être fait de vin de même qualité.* (Acad.)

— *Vin de remplage*, vin dont on remplit les pièces.

— Constr. Blocage de moellons ou briques et de mortier, dont on remplit l'espace vide entre les deux parements d'un mur en pierre : *Faire le* REMPLAGE. *Mur de* REMPLAGE. (Acad.)

— Par anal. Cailloux qu'on jette entre un mur de revêtement et les terres : *Ce* REMPLAGE *préserve le mur de l'humidité des terres.* (Acad.)

— Petits bois qui garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme.

REMPLI, IE, part. pass. du v. Remplir : *Une ville* REMPLIE *d'étrangers. Un terrain* REMPLI *de pierres. Un ouvrage* REMPLI *de beautés, de défauts.* (Acad.)

— Blas. Il se dit d'une pièce de l'écu dont le milieu est d'un autre émail que les bords.

— Fig. Traité : *Un sujet bien* REMPLI.

— *Être rempli de soi-même*, avoir une trop haute opinion de ce qu'on vaut : *C'est un homme* REMPLI. (Acad.) *Quoi ! tu veux que j'épouse un jeune étourdi, tout* REMPLI DE LUI-MÊME ? (Dest.)

— Occupé : *La vie que je mène ne me déplait pas ; elle est toute* REMPLIE. (Volt.)

— Fig. Accompli, réalisé : *Notre espérance n'a pas été tout à fait* REMPLIE. (Villem.)

REMPLI, n. m. Pron. *ran-pli.* — Techn. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, pour les rétrécir ou pour les accourcir, sans en rien couper : *On a fait un* REMPLI *à cette tapisserie, à ce rideau, à cette robe.* (Acad.)

REMPLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Remplier : *Robe* REMPLIÉE.

REMPLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*pli.*) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. et de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous rempliions, vous rempliiez.* — Techn. Faire un rempli : *Il faut porter l'habit de cet enfant chez le tailleur, pour qu'il le* REMPLIE. *Cette tapisserie est trop haute, il faut la* REMPLIER. (Acad.)

REMPLIR, v. tr. ou act. 2e conj. Emplir de nouveau : *Ce tonneau, qui était plein, a fui ; il faut le* REMPLIR. *Il faut* REMPLIR *la pièce de vin à mesure qu'elle baisse.* (Acad.)

— Plus souv. Emplir, rendre plein : REMPLIR *un vase.* REMPLIR *ses coffres d'or ou d'argent.* REMPLIR *un fossé.* (Acad.)

D'un vin pur et vermeil il fait *remplir* sa coupe. (Boil.)

— Pop. *Cette nourriture remplit beaucoup, elle* rassasie promptement.

— *Remplir un corps, une compagnie de gens distingués*, y faire entrer un grand nombre de personnes de grand mérite.

Cependant mon amour pour notre nation
A rempli le palais des filles de Sion. (Rac.)

— *Remplir le nombre de*, rendre un nombre complet :

Seigneur, j'irai *remplir le nombre des vestales.* (Rac.)

— *Remplir une transaction, une quittance, etc.*, écrire ce qui manquait à l'endroit laissé en blanc.

— *Remplir un blanc seing*, écrire les stipulations d'un acte sur un papier signé d'avance.

— *Remplir des bouts rimés*, faire des vers sur des rimes données.

— Techn. *Remplir du point, de la dentelle*, refaire à l'aiguille les fleurs rompues, ou y en ajouter de nouvelles.

— *Remplir un canevas, une toile, un dessin*, faire des points à l'aiguille pour les couvrir en exécutant un dessin.

— Fig. *Ces vers remplissent bien l'oreille*, ils sont bien cadencés, harmonieux.

— Fig. *Remplir une place, fonction un emploi*, occuper une place, une charge, un emploi : *C'est un homme très-digne de la place qu'il* REMPLIT. *C'est un homme capable de* REMPLIR *les premières places.* (Acad.) *Le père et le fils* REMPLISSAIENT *les mêmes emplois avec les mêmes vertus.* (Fléch.)

On peut avec honneur *remplir* les seconds rangs. (Boil.)

— Fig. *Remplir sa place*, s'acquitter des devoirs, des obligations qu'elle impose.

— Fig. et par exagér. Abonder dans un lieu, s'y étendre beaucoup, en occuper une grande partie : *Les étrangers* REMPLISSENT *la ville.* REMPLIR *l'air de ses cris.* REMPLIR *la terre, le monde, l'univers du bruit de son nom, du bruit de ses exploits.* (Acad.)

— Mor. REMPLIR *les peuples de crainte, d'étonnement, de joie. Cette passion* REMPLIT *son cœur. Cette idée* REMPLIT *son imagination, son esprit. Cette nouvelle* A REMPLI *nos cœurs de tristesse,* A REMPLI *notre maison de deuil, d'affliction.* (Acad.)

— Fig. En parl. du temps. Occuper, employer : *Cette guerre* A REMPLI *une période de trente années. Cette occupation* REMPLIRA *ses loisirs. La lecture et le jeu* REMPLISSENT *ses soirées. Il* REMPLIT *bien son temps.* (Acad.)

— Fig. Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser : REMPLIR *un devoir, ses obligations.* REMPLIR *les espérances du public.* (Acad.) *Il vous reste de grands devoirs à* REMPLIR *sur la terre. Il fut obligé de liquider sa position pour* REMPLIR *tous ses engagements.* (G. Sand.) REMPLIR *une tâche, une mission.* (Acad.)

Que tardes-tu, cruel, à *remplir* ta vengeance ?
Attends-tu de Thyeste une nouvelle offense ? (Créb.)
C'est l'attente du ciel, il nous la faut *remplir.* (Corn.)

— *Cet homme a rempli son sort, sa destinée*, il a fait les actions, il a éprouvé les événements auxquels il paraissait destiné.

— *Remplir l'idée qu'on s'est faite de quelque chose, de quelqu'un*, offrir l'accomplissement de tout ce que cette idée promet, de tout ce qu'elle renferme : *Cet ouvrage* REMPLIT *parfaitement l'idée qu'on doit avoir d'un poëme, d'un traité. Il est loin de* REMPLIR *l'idée que j'avais de lui.* (Acad.)

— Jurispr. Restituer, donner à quelqu'un ce qu'il a droit de reprendre, de réclamer : *Il faudra d'abord me* REMPLIR *de mes avances, de mes déboursés.* REMPLIR *une veuve de sa dot, de son douaire.* (Acad.)

— J. de trictrac, Compléter les cases du petit jan, du grand jan, ou celles du jan de retour.

= **Se remplir**, v. pron. Devenir plein : *Le réservoir* S'EST REMPLI *d'eau,* S'EST REMPLI *en un moment. La salle commençait à* SE REMPLIR *de monde, commençait à* SE REMPLIR. (Acad.)

— Être rempli : *Le cœur* SE REMPLIT *de bons sentiments, et l'esprit de saintes maximes, par des lectures de choix.* (Ch. Nod.)

Ah ! sans pâlir,
Puis-je voir d'assassins le temple *se remplir* ? (Rac.)

— Il se dit des choses morales : *Il* S'EST REMPLI *la tête de visions, de chimères. Il* SE REMPLIT *d'espérances vaines.* (Acad.)

— Pop. *Se remplir de viandes, de vin*, manger, boire avec excès. ‖ On dit dans le m. sens, *Se remplir le ventre*, et absol. *Se remplir.*

— Se rembourser : SE REMPLIR *de ses frais, de ses avances, etc.* (Acad.)

REMPLISSAGE, n. m. Action de remplir : *Je quitte le* REMPLISSAGE *de mon vin, je remonte de ma cave.* (Dider.) En parl. du vin, on dit *Remplage.*

— Ouvrage consistant à remplir du point, de la dentelle : *On a donné tant pour le* REMPLISSAGE *de ces dentelles.* (Acad.)

— Fig. en parl. des ouvrages d'esprit, Tout ce qui est étranger, inutile au sujet : *Les trois quarts de ce livre ne sont que du* REMPLISSAGE. (Acad.) *Quelle tragédie est sans* REMPLISSAGE, *quelle ode sans strophes inutiles ? mais quand le bon domine il faut être satisfait.* (Volt.)

— Mus. *Parties de remplissage*, parties du milieu, celles qui sont entre la basse et le dessus.

— Peint. *Figure de remplissage*, figure étrangère au sujet et tout à fait accessoire.

— Mar. Toute pièce de bois qui sert à remplir un vide quelconque. ‖ *Couple de remplissage*, pièce de bois placée entre les couples ou membrures d'un bâtiment, pour renforcer les murailles.

REMPLISSEUSE, n. f. Techn. Ouvrière qui remplit et raccommode des points, des dentelles : *Portez ces points à la* REMPLISSEUSE. (Acad.)

REMPLOI, n. m. Pron. *ran-ploa.* — Jurispr. remplacement, nouvel emploi : *Le* REMPLOI *des biens dotaux est stipulé d'ordinaire dans les contrats de mariage. Il ne peut vendre qu'à charge de* REMPLOI. (Acad.)

REMPLOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Remployer : *Étoffe* REMPLOYÉE.

REMPLOYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-ploa-ié.* — L'*y* du rad. *employ* se change en *i*, quand la terminaison commence par un *e* muet : *Il remploie ; ils remploient ; il remploiera, nous remploierions, etc.*) Employer de nouveau.

REMPLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Remplumer : *Oiseau* REMPLUMÉ.

REMPLUMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-plu-mé.* — Techn. Regarnir de plumes un clavecin : *Il faut* REMPLUMER *ce clavecin.* (Acad.)

= **Se remplumer**, v. pron. Propr. En parl. des oiseaux, Recouvrer ses plumes : *Des oiseaux qui commencent à* SE REMPLUMER. (Acad.)

— Fig. et fam. Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu : *Il s'était ruiné, on lui a donné un emploi où il* S'EST REMPLUMÉ. *Il avait beaucoup perdu au jeu ; mais la fortune a changé, il commence à* SE REMPLUMER. (Acad.)

— Reprendre de l'embonpoint après une maladie : *Il est en pleine convalescence, et ne tardera pas à* SE REMPLUMER. (Acad.)

REMPOCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rempocher : *Argent* REMPOCHÉ.

REMPOCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-po-ché.* — Remettre dans sa poche : *Vous ne voulez pas me donner cette marchandise à tel prix, je* REMPOCHE *mon argent.* (Acad.)

REMPOISSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rempoissonner.

REMPOISSONNEMENT, n. m. Pron. *ran-poa-çonn-man.* — Action de rempoissonner ; son résultat.

REMPOISSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-poa-ço-né.* — Empoissonner de nouveau, repeupler de poisson un vivier, un étang : *Les fermiers sont tenus de* REMPOISSONNER *les étangs à la fin de leur bail.* (Acad.)

REMPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Remporter : *Victoire* REMPORTÉE. *Prix* REMPORTÉ.

REMPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-por-té.* — Reprendre et rapporter de quelque lieu ce qu'on y avait apporté : *Vous pouvez* REMPORTER *votre livre. Ce marchand n'a qu'à* REMPORTER *ses marchandises, je n'en veux point.* (Acad.)

— Enlever d'un lieu : *On le* REMPORTA *tout percé de coups.* (Acad.)

— Fig. Gagner, obtenir : *Il* A REMPORTÉ *la victoire.* REMPORTER *le prix de poésie, d'éloquence. Quel fruit* REMPORTEZ-*vous de tout cela ?* (Acad.)

= **Se remporter**, v. pron. Être remporté, obtenu : *La victoire la plus rare et la plus honorable est celle qui* SE REMPORTE *sur l'égoïsme.* (Ch. Nod.)

REMPOTAGE, n. m. Pron. *ran-po-taj.* — Horticul. Action de rempoter.

REMPOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rempoter.

REMPOTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ran-po-té.* — Jard. Remettre une plante dans un pot; changer une plante de pot.

REMUABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut remuer.

REMUAGE, n. m. Techn. Action de remuer une chose : *Le* REMUAGE *du blé, du vin.*

— Droits de transport : *Congé de* REMUAGE. (Acad.)

REMUANT, part. prés. du v. Remuer.

REMUANT, ANTE, adj. Pron. *re-mu-an, antt.* — Qui est sans cesse en mouvement : *Cet enfant est vif et* REMUANT. (Acad.)

— Fig. *Un esprit remuant,* un esprit ennemi du repos, propre à exciter des troubles dans un État, dans une société, dans une famille.

— Fig. Par anal. *Une oisiveté* REMUANTE *ne laisse point de place aujourd'hui aux occupations graves.* (De Barante.) *Étaient-ce les derniers efforts d'une liberté* REMUANTE, *qui allait céder la place à l'autorité légitime?* (Boss.)

REMUÉ, ÉE, part. pass. du v. Remuer : *Le monde fut* REMUÉ *quinze ans.* (Thiers.)

— Fig. et pop. *Cousin remué de germain,* cousin issu de germain.

REMUE-MÉNAGE, n. m. (*remuer* et *ménage.*) Pron. *re-mu-mé-naj.* — Fam. Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre : *Voilà un grand* REMUE-MÉNAGE. (Acad.)

— Fig. Trouble, désordre dans une famille; brusques changements dans un État : *Il y a bien du* REMUE-MÉNAGE *dans cette maison, dans cette province.* (Acad.) *Il y a du* REMUE-MÉNAGE; *il est mandé au secrétariat général.* (H. de Balz.)

— Fig. Celui qui aime le dérangement, le désordre : *Cet homme est un vrai* REMUE-MÉNAGE.

REMUEMENT ou **REMÛMENT,** Pron. *re-mu-man.* — Action de ce qui remue : REMUEMENT *d'humeurs.* (Acad.)

— Par anal. *Le* REMUEMENT *des campagnes sans cesse renouvelé par les tremblements de terre, l'humidité que le voisinage de l'Océan entretient habituellement, sont vraisemblablement les causes de la fécondité presque incroyable des Philippines.* (Raynal.)

— *Remuement des terres,* transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre : *Le* REMUEMENT *des terres coûte beaucoup.* (Acad.)

— Fig. Mouvement, trouble excité dans un État, dans une maison, etc. : *Causer du* REMUEMENT. *Il y a eu beaucoup de* REMUEMENT *dans cette maison, de grands* REMUEMENTS *dans cette province.* (Acad.)

REMUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*removere,* ôter d'un lieu; lat.) Pron. *re-mu-é.* — Mouvoir quelque chose : *Ne* REMUEZ *rien, tout est bien rangé. Il ne faut pas* REMUER *le vin quand la vigne est en fleur.* REMUER *la tête, le bras, la main, le pied.* (Acad.) *Je puis* REMUER *ma main ou ne la* REMUER *pas, la* REMUER *d'un côté plutôt que d'un autre.* (Boss.) *L'éléphant transporte des fardeaux que six chevaux ne pourraient* REMUER. (Buff.)

— Prov. *Il ne remue ni pied ni patte,* il est sans mouvement :

Comment, monsieur, ai-je dit aussitôt,
Ne remuer ni pied ni patte,
N'est-ce pas, selon vous, être mort comme il faut?
(La Font.)

— *Il ne saurait remuer ni pied ni patte,* se dit d'un homme très-faible, très-fatigué : *Essoufflé, roué, écorché en plus d'un endroit..... hai!.... hai!.... je* NE SAURAIS REMUER NI PIED NI PATTE. (Campistr.)

— *Remuer la terre,* labourer, cultiver : *Il n'y a point de terre entièrement ingrate, si l'homme ne se lasse point de la* REMUER *et s'il ne lui demande que ce qu'elle est propre à porter.* (Fén.)

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'oût. (La F.)

— *Remuer de la terre,* transporter de la terre d'un lieu à un autre : *Il lui a fallu* REMUER *bien de la terre pour faire ce jardin.* (Acad.)

— Fortif. *Remuer la terre,* fouir et porter de la terre pour faire des retranchements, etc. : *Partout où les Romains campaient, ils* REMUAIENT *la terre et faisaient des retranchements.* (Acad.)

— Fig. *L'historien comme un organe de la justice publique* REMUE *les pièces d'un vieux procès, les discute et les déchiffre.* (Villem.)

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre,* faire agir toutes sortes de ressorts, employer toutes sortes de moyens : *Il* A REMUÉ CIEL ET TERRE *pour obtenir cet emploi.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Remuer une affaire,* la reprendre, s'en occuper après l'avoir abandonnée : *Si vous m'en croyez, vous ne* REMUEREZ *pas cette affaire. Ce n'est pas une chose à* REMUER *en ce temps-ci.* (Ac.)

— Fig. *Il ne faut point remuer la cendre des morts,* il ne faut point rechercher leurs actions pour les blâmer, pour flétrir leur mémoire.

... Ne dût-on me croire qu'à demi
Je ne *remuerai pas la cendre* d'un ami. (C. Del.)

— Comm. *Remuer beaucoup d'argent,* faire beaucoup d'affaires d'argent. || Fig. et fam. *Remuer l'argent à la pelle,* avoir beaucoup d'argent, être fort riche.

— *Remuer un enfant,* le nettoyer et le changer de langes.

— Fig. et fam. *Il ne faut point remuer l'ordure,* il y a des choses dont la décence, les bienséances, ne permettent pas de parler.

— Fig. Exciter quelque mouvement, quelque sentiment dans l'âme : *Les grands mouvements de l'éloquence* REMUENT *l'âme, le cœur. Des paroles si touchantes* REMUÈRENT *les juges, l'auditoire.* (Acad.) *Rien ne* REMUE *davantage les hommes que les sentiments de religion.* (Boss.) *Une comédie ne peut jamais* REMUER *le cœur comme une tragédie.* (Volt.)

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe, le *remue.* (Boil.)

— Intransitiv. Être en mouvement, être agité :

Ah! le peuple! Océan... Onde sans cesse émue,
Où l'on ne jette rien sans que tout ne *remue.* (V. Hug.)

— Absol. Faire quelque mouvement, changer de place : *Ne* REMUEZ *pas de là.* (Acad.) *Elle doutait de sa grossesse, parce qu'elle n'avait pas senti son enfant* REMUER. (Cazeaux.)

— Absol. *Sentir remuer,* se dit d'une femme enceinte qui sent les premiers mouvements du fœtus : *Lorsqu'elle est accouchée, elle n'*AVAIT *pas encore* SENTI REMUER. (Cazeaux.)

— Fig. et fam. Tenter, agir : *On ne vous conseille pas de* REMUER. *Si vous* REMUEZ, *vous êtes perdu.* (Acad.)

— Fig. Exciter des troubles, des mouvements dans un État : *La cour de Londres* REMUAIT *l'Europe pour faire de nouveaux ennemis à la France.* (Volt.)

— Intransitiv. *Ne fournissez pas de prétextes à ceux qui veulent* REMUER. (Acad.) *On leva des forces considérables pour écraser les colonies si elles osaient* REMUER. (Mign.)

= **Se remuer,** v. pr. Se mouvoir : *Il est si las, qu'il ne peut* SE REMUER. *La foule était si grande sur la place, qu'on ne pouvait* S'Y REMUER. (Acad.)

— Se donner du mouvement, faire des démarches, des efforts pour réussir à quelque chose : *Quoi qu'on lui dise, il ne* SE REMUE *pas. Il verrait périr tous ses amis, qu'il ne* S'EN REMUERAIT *pas. Il* S'EST *beaucoup* REMUÉ *pour cette affaire.* (Acad.) *Tout le royaume* SE REMUE *pour la conversion des hérétiques.* (Boss.) REMUEZ-VOUS *donc; vous voilà comme une idole.* (Regn.)

Hercule veut qu'on *se remue.* (La F.)

— *Faire que les puissances se remuent,* faire agir les personnes qui ont l'autorité en main. || Dans le m. sens : *Faire* REMUER *les puissances.*

— Fam. *L'argent se remue,* l'argent roule dans le commerce : *Depuis qu'on a la paix, l'argent* SE REMUE. (Acad.)

REMUEUR, n. m. Techn. Ouvrier employé à remuer le blé afin qu'il ne s'échauffe pas.

REMUEUSE, n. f. Femme spécialement chargée de remuer, ou de nettoyer et de changer de langes un enfant : *La* REMUEUSE *du prince, de la princesse.* (Acad.)

REMUGLE, n. m. (*mucor, mucidus,* moisi; lat.) Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps enfermé, ou exposé à un mauvais air : *Cela sent le* REMUGLE.

Plus on pénètre en eux, plus on sent le *remugle.* (Regn.)

|| Vieux.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE, n. (*remunerator;* lat.; m. sign.) Celui, celle qui récompense : *Dieu est le souverain* RÉMUNÉRATEUR, *le juste* RÉMUNÉRATEUR *des bonnes œuvres.* (Acad.) *Il existe un vengeur du vice et un* RÉMUNÉRATEUR *de la vertu.* (Mass.)

— Adj. *La croyance d'un Dieu* RÉMUNÉRATEUR *des bonnes actions, punisseur des méchantes, est la croyance la plus utile au genre humain.* (Volt.)

RÉMUNÉRATION, n. f. Pron. *ré-mu-né-ra-cion.* — Récompense : *Une équitable* RÉMUNÉRATION *d'un labeur accompli.* (Portalis.) *Il attend de Dieu la* RÉMUNÉRATION *de ses bonnes œuvres.* (Ac.) *Si nos* RÉMUNÉRATIONS, *nos sympathiques éloges ne font pas germer la vertu dans les cœurs, nous sommes au moins certains qu'ils ne l'étouffent pas.* (Vitet.)

RÉMUNÉRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-mu-né-ra-toar.* — Jurispr. Qui tient lieu de récompense : *Contrat, donation, legs* RÉMUNÉRATOIRE. (Acad.)

RÉMUNÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Rémunérer.

RÉMUNÉRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*remunerare;* lat., m. sign.) Il change l'*é* fermé du rad. *rémunér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* seulement, *je rémunère, tu rémunères, ils rémunèrent.* — Récompenser : *Il est d'un grand roi de* RÉMUNÉRER *les belles actions. Tous les peuples croient à l'existence d'un Dieu qui* RÉMUNÈRE *la vertu et châtie le vice.* (Acad.) || Peu usité.

REMUSELER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*re,* et *museler.*) Museler de nouveau; attacher de nouveau avec la bride, avec la muselière.

— Fig. *Il est aisé de démuseler le peuple, mais on ne le* REMUSÈLE *pas comme on veut.* (Mirab.)

RENÂCLER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. (*nasus,* nez; lat.) Pop. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère : *Il tempête, il jure, il* RENÂCLE.

— Fig. et fam. Témoigner de la répugnance pour quelque chose : *On voudrait qu'il se décidât, mais il* RENÂCLE. *Il* RENÂCLE *à cette besogne, à cette démarche.* (Acad.)

RENAISSANCE, n. f. (*re,* et *naissance.*) Seconde, nouvelle naissance; renouvellement : *La* RENAISSANCE *du phénix est une fable.* (Acad.)

— Fig. *Notre* RENAISSANCE *en Jésus-Christ. La* RENAISSANCE *des lettres et des arts. La* RENAISSANCE *du printemps, de la verdure.* (Acad.) *Le poëte de Mantoue chanta la* RENAISSANCE *de Troie dans la fondation de Rome.* (Mich.)

— Littér. et B.-Arts. Résurrection des lettres et des arts : *C'est le contact des connaissances de l'antiquité avec les idées modernes qui constitue une* RENAISSANCE. (Delécluze.)

— B.-Arts. *Style de la renaissance,* mélange plus ou moins heureux du style du moyen âge et de celui des anciens. || Archit. Fusion du genre ogival ou gothique, et du genre grec ou romain.

— Littér. *Renaissance des lettres,* révolution occasionnée par la communication des chefs-d'œuvre grecs, que les réfugiés byzantins apportèrent en Occident.

RENAISSANT, part. prés. du v. Renaître.

RENAISSANT, ANTE, adj. Pron. *re-nè-çan, çantt.* — Qui renaît, se renouvelle : *La nature* RENAISSANTE. *Les plaisirs* RENAISSANTS. *Des besoins sans cesse* RENAISSANTS. *La verdure* RENAISSANTE. (Acad.)

... Sur le duvet d'une herbe *renaissante*
Près des bois, près des eaux. (Volt.)

RENAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4^me conj. Pron. *re-nêtr.* — Naître de nouveau : *Selon les anciens, le phénix* RENAISSAIT *de ses cendres. Les pères semblent* RENAÎTRE *dans leurs enfants.* (Acad.)

— Fig. *Renaître par le baptême, par la pénitence,* rentrer en état de grâce, etc. : *Nous* RENAISSONS *tous par le baptême, par les eaux du baptême, par la pénitence. Il faut mourir au péché pour* RENAÎTRE *à la grâce.* (Acad.)

— Fig. *Renaître à la vie,* recouvrer la santé après une maladie qui avait semblé mortelle.

— *Renaître au bonheur,* redevenir heureux, après avoir éprouvé beaucoup d'afflictions, d'infortunes.

— Fig. Se reproduire, se montrer de nouveau : *On ne saurait venir à bout de nettoyer ce jardin de limaçons; plus on en tue, plus il en* RENAÎT. *Ses cheveux commencent à* RENAÎTRE. *On avait arraché les plumes de cet oiseau, mais elles commencent à* RENAÎTRE. (Acad.)

— En parl. des végétaux, Repousser, croître de nouveau : *Il faut ôter les bestiaux de cette prairie pour laisser à l'herbe le temps de* RENAÎTRE. *Au printemps, les fleurs, les plantes, les arbres* RENAISSENT. (Acad.)

— Par anal. *Toute la nature* RENAÎT *au printemps.* (Acad.)

Jérusalem *renaît* plus brillante et plus belle. (Rac.)

— Reparaître, se remontrer : *Cette source, cette rivière se cache, se perd sous la terre, et* RENAÎT *en tel endroit. L'hiver va finir, et nous allons voir* RENAÎTRE *les beaux jours.* (Acad.)

Voici le jour; le jour vient de *renaître.* (C. Del.)

— Fig. et Mor. *Cet événement fit* RENAÎTRE *les espérances, la jalousie, l'amour, etc. Ses scrupules, ses craintes* RENAISSENT *à la vue de la mort. Les arts, l'industrie, commencent à* RENAÎTRE. (Acad.)

Je sens en mon cœur
Renaître en ce moment l'espérance et la joie. (Regn.)

RÉNAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux reins, qui appartient aux reins : *Nerf* RÉNAL. *Artère, veine* RÉNALE, *Calculs* RÉNAUX. (Acad.)

RENARD, n. m. (*rein,* fin, rusé; allem.) Pron. *re-nar.* — Quadrupède carnassier, à longue queue touffue; il fait la guerre aux petits animaux sauvages, dévaste les basses-cours, et à défaut de mieux vit de reptiles, de racines et de fruits : *Le* RENARD *exhale une*

odeur fétide. La chasse aux RENARDS. Enfumer des RENARDS. Peau de RENARD. (Acad.) Le RENARD sait creuser sa terrier avec deux issues pour éluder les pièges du chasseur. (Font.) Le RENARD glapit, aboie, et pousse un son triste, semblable au cri du paon. (Buff.)

— Fig. et fam. Homme cauteleux, rusé : Cet homme est un RENARD, un fin, un vieux, un vieux RENARD. Amitié de cour, foi de RENARDS et société de loups. (Chamf.)

— Fam. Faire la guerre, agir en renard, avec ruse, agir finement.

— Prov. et fig. Un bon renard ne mange point les poules de son voisin, tout homme rusé et habile qui fait une action blâmable, la fait plutôt dans un quartier éloigné que dans son voisinage.

— Il fait comme le renard des mûres, des raisins, se dit d'un homme qui fait semblant de mépriser une chose, parce qu'il ne peut l'avoir.

— Prov. et fig. Coudre la peau du renard à celle du lion, ajouter la ruse, la finesse à la force.

— Prov. et fig. Se confesser au renard, découvrir son secret à un homme intéressé à en tirer avantage contre soi.

— Être enfumé comme un renard dans son terrier, demeurer dans un appartement où il fume.

— Pop. Vomissement par suite d'une débauche, d'une orgie.

— Jeu dans lequel la pièce principale appelée Renard, en attaque douze autres qu'on appelle Poules.

— Zool. Espèce de squale. || Renard marin, gros mammifère de l'ordre des Cétacés.

— Fig. Fente, trou par lesquels les eaux d'un bassin, d'un réservoir se perdent : Boucher un RENARD. (Acad.)

— Queue-de-renard, touffes de racines qui se forment quelquefois dans les tuyaux des fontaines, et qui les bouchent : Votre fontaine ne va pas, il faut qu'il y ait dans les tuyaux quelques QUEUES-DE-RENARD qui arrêtent l'eau. (Acad.)

— Bot. Queue-de-renard, plante qui croît dans les lieux humides, et qui a quelque ressemblance avec une queue de renard : Ce pré est plein de QUEUES-DE-RENARD. (Acad.)

— Mar. Plateau rond, sur lequel est dessinée la rose des vents ; le timonier s'en sert pour marquer la marche du vaisseau.

— Longue tenaille employée à l'atelier de mâture.

— Renard simple, renard double, crochet employé avec un cordage pour déplacer et traîner les grosses pièces de bois dans les ports.

RENARDE, n. f. Zool. Femelle du renard : C'est une bonne prise qu'une RENARDE pleine. (Acad.)

RENARDÉ, ÉE, adj. Techn. En parl. d'un parfum. Éventé : De l'ambre RENARDÉ.

RENARDEAU, n. m. Petit renard : On prit la renarde et tous ses RENARDEAUX. (Acad.)

RENARDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Imiter les finesses du renard, agir en renard.

RENARDIER, n. m. Celui qui dans une terre a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE, n. f. Tanière du renard.

RENCAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rencaisser.

RENCAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Hortic. Changer de caisse un arbre, un arbrisseau : RENCAISSER des orangers, des grenadiers. (Acad.)

— Fin. Remettre en caisse : RENCAISSER une somme.

RENCEINT, n. m. Pron. ran-sain. — Vener. Retour en cercle.

RENCHÉRI, IE, part. pass. du v. Renchérir : L'avoine est bien RENCHÉRIE. (H. de Balz.)

— Fam. En parl. des personnes, difficile, délicat : Vous avez dans le monde un tort, de n'être pas si RENCHÉRIE. (Mol.)

— Substantiv. Dans le m. sens : Faire le renchéri, la renchérie, faire le difficile, la difficile : Doucement, il ne s'agit pas de faire tant le RENCHÉRI. (Acad.) Allez, ne faites pas tant la RENCHÉRIE. (Campistr.)

RENCHÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. Enchérir : RENCHÉRIR des marchandises. (Acad.)

— Intransitiv. Augmenter de prix : Tout RENCHÉRIT. (Acad.)

— Fig. Plusieurs écrivains, se prévalant de l'autorité de Pline, ont RENCHÉRI sur le merveilleux de son récit. (Bos.) La médisance et la calomnie RENCHÉRISSENT l'une sur l'autre pour noircir leurs victimes. (C. Nod.) Ne rougissez-vous point de RENCHÉRIR en fait d'intérêt, sur les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers ? (Mol.)

RENCHÉRISSEMENT, n. m. Enchérissement : Le RENCHÉRISSEMENT des denrées. (Acad.) La grande industrie aurait causé la rareté et le RENCHÉRISSEMENT des matières premières, tandis leur abondance et leur avilissement. (Blanqui.)

RENCOGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rencogner.

RENCOGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (coin.) Pron. ran-ko-gné. — Fam. Pousser, serrer quelqu'un dans un coin : Je l'AI RENCOGNÉ dans une croisée, pour lui dire ce que j'avais sur le cœur. (Acad.)

= **Se rencogner**, v. pron. Se cacher dans un coin : Le matin parut très-effrayé et n'osa pas quitter le coin où il s'ÉTAIT RENCOGNÉ. (Buff.)

RENCONTRE, n. f. Pron. ran-kontr. — Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose : Bonne, mauvaise RENCONTRE. Je ne pensais pas avoir une si heureuse RENCONTRE. Je fis RENCONTRE d'un tel. Éviter la RENCONTRE de quelqu'un. (Acad.) Voici une RENCONTRE de mauvais augure. (Brueys.)

Ah ! si vous aviez vu comme j'en fis rencontre,
Vous auriez pris pour lui l'amitié que je montre. (Mol.)
Miracle ! j'ai trouvé deux femmes qui s'estiment :
La rencontre est unique, et l'on en parlera. ([illegible])

— Aller, venir à la rencontre de quelqu'un, aller au-devant de lui : Je marchais, j'ai vu qu'il VENAIT À MA RENCONTRE. Il ALLA jusqu'au village voisin À LA RENCONTRE de son ami. (Acad.)

— Marchandise de rencontre, celle qu'on trouve à acheter par hasard.

— Fam. J'ai eu cela de rencontre ; C'est une rencontre, se dit en parl. d'une chose qu'on a achetée d'occasion et bon marché.

— Attouchement, concours, conjonction des corps, qui se fait par art ou naturellement : La RENCONTRE des atomes. La RENCONTRE des planètes, des astres. (Acad.)

— Gramm. Rencontre des voyelles. || V. HIATUS.

— Horlog. Roue de rencontre, roue dont les dents engrènent dans les deux saillies latérales du pivot qui fait mouvoir le balancier.

— Guerr. Choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard : Ce ne fut pas un combat en règle, ce ne fut qu'une RENCONTRE. (Acad.) La première RENCONTRE devait être sérieuse et meurtrière. (Vitet.) Cromwell avant qu'aucun autre corps de la nouvelle armée se fût mis en mouvement, avait battu les royalistes en trois RENCONTRES. (Guizot.)

— Par extens. Combat singulier non prémédité : La rigueur des édits contre les duels ne s'appliquait pas aux RENCONTRES. (Acad.)

— Fig. Trait d'esprit, bon mot : Bonne, plaisante RENCONTRE. C'est un homme qui a d'heureuses RENCONTRES. (Acad.) Ceux qui trouvent ces belles RENCONTRES n'ont pas lieu de s'en glorifier. (Mol.) || Vieux.

— Occasion, conjoncture : Je vous servirai en toute RENCONTRE. Que pouvait-il faire de mieux en pareille RENCONTRE ? (Acad.) Il y a quelques RENCONTRES dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur manège du monde. (La F.)

J'ai cru voir qu'en plus d'une rencontre,
Ce qu'on doit nous montrer n'est pas ce qu'on nous montre.
(Andr.)

— J. de cartes. Mariage de rencontre, levée composée d'un roi et d'une dame de la même couleur. || Impériale de rencontre, celle que l'on fait avec la retourne, lorsqu'on a les trois autres cartes nécessaires dans son jeu.

RENCONTRE, n. m. Blas. Tête d'animal qui se présente de front et dont on voit les deux yeux : Il porte de sable au RENCONTRE de bélier d'or.

RENCONTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Rencontrer : Il serait à souhaiter qu'on tournât ce sont de matières ce qu'on exprime qu'à la fin le bonne fait RENCONTRER. (La F.)

RENCONTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (contra, contre ; lat.) Trouver une personne, une chose : RENCONTRER quelqu'un dans la rue, à la promenade. Je RENCONTRAI par hasard ce livre chez un bouquiniste. Il fut surpris de RENCONTRER en elle tant de résolution. Ils RENCONTRÈRENT beaucoup d'obstacles dans l'exécution de leur entreprise. (Acad.) Vous ne vous attendiez pas à RENCONTRER madame ici. (Le Sage.) L'homme ne RENCONTRE rien ici-bas où son cœur puisse se fixer. (Mass.)

Deux voyageurs à jeun rencontrèrent une huître. (La F.)

— Par anal. : Le torrent entraîne tout ce qu'il RENCONTRE sur son passage. (Acad.)

— Fig. Il est difficile de RENCONTRER le goût de ceux pour qui on travaille. (Volt.)

— Rencontrer les yeux de quelqu'un, le regarder au moment où l'on est regardé par lui.

Que vois-je ! vous craignez de rencontrer mes yeux ?
(Rac.)

— Intransitiv. Être, dans une circonstance, bien ou mal servi par le hasard ; conjecturer juste ou non : Il a épousé une femme raisonnable, il a bien RENCONTRÉ, il a mal RENCONTRÉ. Il a RENCONTRÉ juste, dans ses prédictions, dans ses conjectures. (Acad.) Il a aussi souvent erré que RENCONTRÉ avec bonheur. (Ste-Beuve.)

— Absol. Dire un mot heureux, un mot à propos : Il RENCONTRA heureusement. On ne RENCONTRE pas toujours. Pour badiner avec grâce et RENCONTRER heureusement sur les petits sujets, il faut trop de manières. (La Br.) || Peu usité.

— Chass. En parl. des chiens, Commencer à trouver la piste du gibier : Prenez garde, ce chien RENCONTRE. Le limier RENCONTRE. (Acad.)

= **Se rencontrer**, v. pron. Être rencontré : Cela peut se RENCONTRER.

— Exister, paraître : Il s'est RENCONTRÉ des hommes de ce caractère. Cette vertu ne se RENCONTRE guère chez de telles gens. (Acad.) Un homme s'est RENCONTRÉ d'une profondeur d'esprit incroyable. (Bos.) L'art de persuader par le bon sens ne se RENCONTRE pas facilement. (Villem.)

— Se trouver quelque part avec quelqu'un : Nous nous sommes RENCONTRÉS en route. Ces deux corps de troupes se sont RENCONTRÉS et se sont battus. (Ac.)

— Prov. Les montagnes ne se rencontrent jamais, mais les hommes se rencontrent, on se retrouve tôt ou tard.

— Fig. Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet : Les beaux esprits se RENCONTRENT. Je me suis RENCONTRÉ en cela avec un tel. (Acad.)

— En parl. de deux corps en mouvement, Se heurter : Les deux convois se sont RENCONTRÉS à deux kilomètres de Rouen.

— Se battre en duel.

Lavardin avec Pons s'est rencontré le dix. (V. Hugo.)

RENCORSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rencorser.

RENCORSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. ran-kor-sé. — Techn. Mettre un corsage neuf à une robe : Elle est bonne ménagère, elle fait RENCORSER ses robes. (Acad.)

RENDAGE, n. m. Techn. Ce que rendent les matières premières.

— Produit d'un four à chaux toujours allumé.

RENDANT, part. prés. du v. Rendre.

RENDANT, ANTE, adj. Qui rend : Les parties RENDANTES.

— Subst. Jurispr. Celui, celle qui rend un compte.

RENDEMENT, n. m. collect. Agric. Produits : Avec plus de bétail, on a un plus fort RENDEMENT en tout genre sur les terres arables. (Mich. Chev.)

— Techn. Produit de l'affinage du sucre.

RENDEZ-VOUS, n. m. Pron. ran-dé-vou. — Convention que deux ou plusieurs personnes font de se trouver en certain temps, à certaine heure, en un lieu désigné : Assigner, donner, indiquer un RENDEZ-VOUS. Il faut que je sois à huit heures à mon RENDEZ-VOUS. (Acad.) Rarement Louis XIV manqua d'être exact aux RENDEZ-VOUS qu'il assignait. (Arnault.) Les difficultés de notre affaire me forçaient d'accepter ses RENDEZ-VOUS secrets. (Beaum.)

Je plains la personne
Exacte au rendez-vous qu'au théâtre on lui donne. (Del.)

— Lieu où l'on doit se rendre ; lieu où certaines personnes ont coutume de se réunir : Je suis arrivé le premier au RENDEZ-VOUS. La bourse est le RENDEZ-VOUS pour toutes les affaires de ce genre. Ce jardin est le RENDEZ-VOUS du beau monde. Ce château n'était plus qu'un RENDEZ-VOUS de chasse. (Acad.) L'océan est le RENDEZ-VOUS de tous les peuples. (Fén.)

— Par extens. Il se dit en parl. des animaux : Cette forêt est le RENDEZ-VOUS des oiseaux de proie, des reptiles, etc. (Acad.)

— Mar. Lieu convenu entre les vaisseaux d'une flotte, pour se réunir, en cas qu'ils viennent à être dispersés.

RENDORMI, IE, part. pass. du v. Rendormir.

RENDORMIR, v. tr. ou act. 2e conj. Faire dormir de nouveau quelqu'un qui était réveillé : Allez RENDORMIR cet enfant. On ne saurait le RENDORMIR. (Acad.)

= **Se rendormir**, v. pron. Recommencer à dormir : Je me suis RENDORMI. Elle s'est RENDORMIE. (Acad.)

— Fig. Il faut que l'Italie se RENDORME dans son suaire. (Lam.)

RENDOUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rendoubler.

RENDOUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. ran-dou-blé. — Remplier un vêtement pour le raccour-

cir : RENDOUBLER un manteau. RENDOUBLER une jupe qui est trop longue. (Acad.)

RENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (reddere; lat., m. sign.) Pron. randr. — (Je rends, tu rends, il rend, nous rendons, vous rendez, ils rendent; je rendais, nous rendions; je rendis, nous rendîmes; je rendrai, nous rendrons; je rendrais, nous rendrions; rends, rendons, rendez; que je rende, que nous rendions; que je rendisse, que nous rendissions; rendant, rendu, rendue.) Redonner, restituer; remettre une chose entre les mains de celui à qui elle appartient : RENDRE à quelqu'un l'argent qu'on lui a emprunté. Il ne REND jamais ce qu'on lui prête. Il ne sait ce que c'est que de RENDRE. Je vous le ferai bien RENDRE. RENDRE un dépôt. (Ac.) Elle a juré ses grands dieux qu'elle ne RENDRAIT pas les quinze louis. (Beaum.)

Je lui faisais des dons, mais avec modestie,
Il me voulait toujours en rendre une partie. (Mol.)
— Pour vous, rendez ce que vous avez pris,
Rachetez sous trois jours votre tête à ce prix. (C. Del.)

— Prov. et fam. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû.

— Prov. Sentencieux. Amis au prêter, ennemis au rendre, les prêts d'argent brouillent souvent des amis.

— Grand merci jusqu'au rendre, je vous suis reconnaissant, et je vous le prouverai.

— Fig. et mor. Je lui AI RENDU mon amitié, mon estime, ma confiance. (Acad.)

— Rendre le reste d'une pièce de monnaie, donner ce qui reste de la valeur d'une pièce, en gardant ce qui est dû.

— Rendre un paquet, une lettre, les remettre entre les mains de ceux à qui ils sont adressés : Il se fait RENDRE mystérieusement en public des billets vrais ou supposés. (Desmahis.)

— Rendre un ballot, des marchandises en un lieu, les y faire voiturer, les y conduire : Il m'a vendu tant de ballots de soie, et il doit me les RENDRE à Lyon. (Acad.)

— Par anal. Il se dit quelquefois des personnes : Montez dans mon cabriolet, dans deux heures je vous RENDRAI là, je vous RENDS là. (Acad.)
Je vous rendrai dans trois mois au pied du Capitole. (Rac.)

— Rendre de l'ouvrage, le remettre à celui pour qui on l'a fait : Ce tailleur est bien long à RENDRE son ouvrage. Je lui ai donné de l'ouvrage, il ne me le REND pas. (Acad.)

— Fig. Rendre à quelqu'un sa parole, le dégager de la promesse qu'il avait faite.

— Fig. S'acquitter de certains devoirs, de certaines obligations, etc. : RENDRE ses devoirs, ses respects à quelqu'un. RENDRE des honneurs extraordinaires à un prince, à un ambassadeur. RENDRE obéissance. RENDRE réponse. RENDRE à chacun ce qui lui est dû. Cet homme exige qu'on lui RENDE. C'est un impoli, un homme hautain, qui ne REND rien à personne. RENDRE gloire, RENDRE grâce à Dieu. (Acad.) Il lui RENDIT d'incroyables respects. (H. de Balz.)

— Par anal. : Vous ne savez pas vous faire RENDRE par les gens ce qui vous est dû. (Mol.)

— Féod. Rendre foi et hommage, rendre aveu, s'acquitter de ses sujétions.

— Rendre visite à quelqu'un, l'aller visiter :
Lorsque je vous rendis ma dernière visite,
Votre accueil parut froid, vous fûtes interdite. (La F.)

— Rendre à quelqu'un sa visite, l'aller visiter après avoir reçu de lui une visite.

— Rendre ses visites, faire les visites que l'usage prescrit dans certaines circonstances : Ces nouveaux mariés ONT RENDU hier LEURS VISITES. (Acad.)

— Rendre le salut, saluer quelqu'un dont on vient de recevoir un salut : Je lui AI RENDU son salut. Il ne m'A pas RENDU mon salut. (Acad.)

— Rendre service à quelqu'un, obliger quelqu'un.

— Rendre de bons offices, de mauvais offices, à quelqu'un, servir ou desservir quelqu'un par ses paroles ou par ses actions.

— Payer de retour, soit en bien, soit en mal : RENDRE la pareille, le réciproque. RENDRE le bien pour le mal. RENDRE injure pour injure. Il m'a fait une cruelle offense, mais je le lui RENDRAI bien. (Acad.) Je portai la main sur ce corps étranger; je le jugeai tel parce qu'il ne me RENDAIT pas sentiment pour sentiment. (Buff.)

Pour le bien que je fais, c'est le mal qu'ils me rendent.
(Desmahis.)
Rendre meurtre pour meurtre, outrage pour outrage. (Rac.)

— Dieu vous le rende, expression de reconnaissance, dont se servent ceux à qui l'on rend quelque bon office.

— Par anal. : Le cheval sent autant qu'on le désire et ne REND qu'autant qu'on le veut. (Buff.)

— Faire recouvrer : RENDRE la santé, la vue, l'ouïe. Ce régime lui RENDRA les forces. RENDRE l'embonpoint. RENDRE la parole, l'appétit. Cette nouvelle lui A RENDU l'espoir, le courage, lui A RENDU sa gaieté. (Acad.) Si le bain ne m'A RENDU la voix, il m'a du moins en grande partie RENDU la santé. (Boil.) La religion REND à l'homme l'immortalité que l'impiété avait voulu lui ravir. (Mass.)

Il m'a rendu l'honneur, il a lavé ma honte. (Corn.)

— Fam. et par exagérat. Vous me rendez la vie, vous me tirez de peine.

— Faire rentrer en possession d'une chose dont on était privé, ou à laquelle on avait renoncé : Cela vous REND à l'honneur. Vos conseils le RENDIRENT à la vertu. On l'A RENDU à la société. Je l'AI RENDU à son état, qu'il avait abandonné. (Acad.)

— Par anal. Cela le rendit à lui-même, cela fit cesser l'illusion, la prévention, etc., qui troublait, qui égarait sa raison.

...A vous-même un mot eût pu vous rendre. (Fir.)

— Faire devenir; être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant : Sa vertu l'A RENDU illustre. Cette action l'A RENDU odieux. La parure la REND plus belle. Cet accident l'A RENDUE sourde. Le rouge et le blanc dont cette femme se sert, la RENDENT affreuse. Le commerce REND un pays florissant. RENDRE un chemin praticable, une rivière navigable. (Acad.) La mortification REND la mort familière aux gens de bien. (Boss.) La félicité REND les chagrins plus amers. (Mass.) La méchanceté humaine A RENDU les lois nécessaires. (La H.)

— Comm. Produire, rapporter : Il y a de bonnes terres qui RENDENT près de deux cents gerbes par arpent. Sa terre lui REND dix mille francs par an. L'argent qu'il a mis à fonds perdu, lui REND dix pour cent. Ce commerce ne REND pas, ne rend rien. (Acad.) La terre vous REND avec usure plus d'épis qu'elle n'a reçu de grains. (Fén.) La colonie RENDIT moins et coûta le double. (Rayn.) Ce métier où l'on devrait mourir de faim ne laisse pas de RENDRE. (Montesq.)

La terre est belle et productive
Et te rendra, mon cher, dix fois tes capitaux. (C. Del.)
On a tout quand on a du mérite :
Le tien rend à merveille, et je t'en félicite. (Dest.)

— Ce fermier rend tout de sa ferme, il en paye tant.

— Cette orange rend beaucoup de jus, il en sort beaucoup de jus quand on la presse.

— Cette viande rend beaucoup de jus, il en sort beaucoup de jus.

— Cette volaille a rendu beaucoup de graisse, elle a donné beaucoup de graisse en cuisant.

— Cette fleur rend une odeur agréable, il s'en exhale une agréable odeur.

— Cet instrument rend un son harmonieux, il en sort des sons harmonieux quand on en joue.

— Absol. Cette raquette rend bien, rend mal, elle renvoie fortement ou faiblement la balle.

— Par anal. Rejeter par les voies naturelles ou autrement : RENDRE de la bile. RENDRE par haut et par bas. Il REND le sang par le nez. (Acad.) Le cancer REND très-promptement ce qu'il a pris. (Buff.) Les effraies avalent les souris et les mulots, les petits oiseaux tout entiers, et en RENDENT par le bec, les os, les plumes et les peaux roulées. (Buff.) J'ai bu mes eaux, pris mon bouillon, RENDU mon remède, et mangé une petite soupe. (Desc.)

— Absol. Cette plaie, ce cautère commence à rendre, rend beaucoup, il en sort de la matière, du pus.

— Fig. et pop. C'est un homme qui a bon cœur, il ne rend rien, il ne rend jamais ce qu'on lui prête.

— Pop. Rendre gorge, vomir après avoir trop bu ou trop mangé.

— Fig. et fam. Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des voies illicites : On lui a fait RENDRE GORGE. (Acad.)

— Fig. Rendre l'esprit, l'âme, le dernier soupir, mourir, expirer.

Je rends dans les tourments une pénible vie. (Rac.)

— Représenter, exprimer : Cette copie ne REND pas bien l'original. Ce portrait REND bien votre figure. RENDRE nettement, clairement, vivement sa pensée. Je ne saurais RENDRE, vous RENDRE à quel point je suis touché de votre procédé. (Acad.) Quelle langue peut RENDRE ce spectacle? (Mass.)

— Par anal. Traduire : Il a mal RENDU le sens de son auteur. RENDRE un passage mot à mot. (Acad.)

— Répéter : L'écho REND les sons, REND les paroles. Il ne vous a pas bien RENDU ce que je l'avais chargé de vous dire. Je vous RENDS son discours mot pour mot. (Acad.) Les traducteurs ont voulu adoucir et parer ce qu'il fallait RENDRE. (Villem.)

— Rendre témoignage, témoigner; affirmer : Je puis RENDRE TÉMOIGNAGE de ce qu'il avance.

— Rendre un arrêt, une sentence, prononcer un arrêt, une sentence.

— Rendre des oracles, prononcer des oracles :
La Sibylle est muette et ne rend plus d'oracles. (C. Del.)

— Rendre la justice, exercer, administrer la justice : Les tribunaux sont institués pour RENDRE LA JUSTICE. (Acad.) Une des plus nobles fonctions du souverain c'est de RENDRE LA JUSTICE aux peuples. (Fléch.)

— Rendre justice à quelqu'un, reconnaître son mérite, ses droits : Le public lui REND enfin JUSTICE. Tout le monde REND JUSTICE à son mérite. (Acad.)

— Fam. et par anal. C'est une justice à lui RENDRE. Il faut lui RENDRE cette justice. (Acad.)

— Rendre raison, expliquer pourquoi quelque chose est ou se fait : RENDEZ-moi RAISON de votre conduite, de votre procédé. Il y a des phénomènes, dans la nature, dont on ne peut RENDRE RAISON. (Acad.)

— Particul. Rendre raison à quelqu'un, se battre en duel avec lui pour réparation d'une offense : Il faudra bien qu'il me RENDE RAISON de cette insulte. Je suis prêt à lui RENDRE RAISON quand il voudra. (Acad.)

— Rendre compte d'une chose, la détailler, en donner l'explication : RENDRE COMPTE d'un événement. RENDRE COMPTE de sa gestion. (Acad.)

— Rendre ses comptes.

— Livrer, céder : Le gouverneur se vit forcé de RENDRE la place après la seconde attaque. Il terrassa son ennemi, et le força à lui RENDRE l'épée, à lui RENDRE les armes, à RENDRE les armes. (Acad.)

— Fig. Rendre les armes, s'avouer vaincu dans une contestation, dans une discussion.

— Man. Rendre la bride à son cheval, la tenir moins haute, moins ferme : RENDEZ tout à fait la bride. (Acad.)

— Rendre la main à un cheval, lui lâcher un peu la bride.

— Prov. Ce qui est bon à prendre est bon à rendre, si l'on trouve un objet dont la possession semble agréable, on doit penser que le véritable propriétaire regrette ce qu'il a perdu, et qu'il est juste de le lui restituer.

— V. intr. Aboutir : Ce chemin REND à tel hameau, à tel village. (Acad.)

= **Se rendre**, v. pron. Être rendu.

— Se rendre catholique, se faire catholique.

— Jurispr. Se rendre partie contre quelqu'un, se déclarer partie contre quelqu'un : La veuve S'EST RENDUE PARTIE civile contre les meurtriers de son mari. (Acad.)

— Devenir, par son propre fait : Il veut SE RENDRE agréable, nécessaire. Ce prince S'EST RENDU redoutable à tous ses voisins. Il ne faut pas SE RENDRE si familier, si facile. SE RENDRE maître de l'esprit de quelqu'un. (Acad.) Nos rois ne perdent rien à SE RENDRE accessibles. (Mass.)

— Se transporter, se diriger en quelque endroit : Il SE RENDRA à Lyon tel jour. Je ME RENDRAI auprès de vous. SE RENDRE à une assignation. SE RENDRE à son poste. SE RENDRE à une invitation. SE RENDRE aux ordres d'un chef, d'un supérieur. (Acad.)

La sultane en ce lieu se doit rendre. (Rac.)

— Par civilité, Je me rends à vos ordres.

— Se rendre à son devoir, se rendre au lieu où le devoir appelle. || Se rendre à son devoir, se dit aussi de quelqu'un qui se réforme, qui cède à l'empire de la raison : Mon fils, quand VOUS RENDREZ-VOUS à votre devoir? (Acad.)

— Par anal. Aboutir : Où SE REND ce chemin-là? Les fleuves SE RENDENT à la mer. Le sang SE REND au cœur. (Acad.)

— Céder, se mettre au pouvoir, se soumettre : Les assiégés ne voulurent point SE RENDRE. SE RENDRE prisonnier de guerre. (Acad.) Je ME SUIS RENDU à cet avis sans beaucoup de peine. (La F.) Cet avis parut si sage que chacun S'Y RENDIT. (H. de Balz.)

A mes justes désirs ne vous rendez-vous pas? (Rac.)

— Je me rends se dit lorsque, dans une discussion, on finit par céder. || Il ne se rend jamais, c'est un opiniâtre, un entêté qui ne cède jamais.

— N'en pouvoir plus : Je ne puis plus boire ni manger, je ME RENDS. Quoi! vous VOUS RENDEZ déjà? (Acad.)

— Ce cheval se rend, il ne peut plus avancer, il est outré de fatigue, ou il finit par obéir, après quelque résistance. || SYN. V. RESTITUER.

RENDU, UE, part. pass. du v. Rendre : *Tout l'argent que je lui ai prêté m'a été* RENDU.

— Voiture : *Le vin de Bourgogne coûte tant*, RENDU *à Paris*. (Acad.)

— Prov. Livré : *Fille qui chante et ville qui parlemente, sont à demi rendues.*

— *Compte rendu*, exposé ou récit de certains faits particuliers : COMPTE RENDU *de l'état des finances, de la statistique criminelle.* COMPTE RENDU *des séances d'une assemblée législative, etc.* (Acad.)

— Fam. Arrivé où l'on voulait aller : *Il n'y a plus qu'un petit quart de lieue d'ici chez nous, nous voilà bientôt* RENDUS. (Acad.)

— B.-Arts. Exprimé, reproduit :

Votre portrait
En toute sa personne est *rendu* trait pour trait. (Regn.)

— Absol. Bien étudié, rigoureusement exprimé : *Dessin, modèle bien* RENDU. *Cela n'est pas* RENDU ! (Acad.) *On s'est trop souvent contenté dans l'art de pensées indiquées plutôt que* RENDUES. (G. Planche.) *Tout excitait en moi des sensations trop intimes pour être* RENDUES. (Lam.)

— Exténué de fatigue ; épuisé de force : *Je suis* RENDU, *je ne saurais aller plus loin.* (Acad.) *Quelque allure que l'âne procure, si on le presse, il est bientôt* RENDU. (Buff.)

Transi, gelé, perclus, immobile, *rendu*,
N'ayant pas à vivre un quart d'heure. (La F.)

— Mar. En parl. d'une manœuvre, Qui est arrivé au point de tension qui lui convient. ‖ *Une mouffle est rendue*, quand les poulies se touchent.

— Anc. n. m. Soldat d'une armée ennemie qui se rend à l'autre : *On apprit par les* RENDUS, *que.....* (Acad.) *Il vint hier de Bruxelles un* RENDU *qui dit que le prince d'Orange assemblait quelques troupes.* (Rac.)

— Fig. et fam. *C'est un rendu*, se dit en parlant d'un tour fait à quelqu'un qui vaut bien celui qu'il a fait auparavant. ‖ Dans le m. sens, *C'est un prêté* RENDU.

— B.-Arts. Ce qui est bien dessiné et rigoureusement exprimé.

RENDUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. Pron. *ran-duir.* — Techn. Enduire de nouveau ; appliquer un nouvel enduit : *Dans les lieux où il n'y a pas beaucoup de plâtre, on ne* RENDUIT *guère les maisons.*

RENDURCI, IE, part. pass. du v. Rendurcir.

RENDURCIR, v. tr. ou act. 2e conj. Rendre plus dur ce qui l'était déjà : *La trempe* RENDURCIT *le fer.* (Acad.)

= **Se rendurcir**, v. pron. Devenir plus dur.
— Fig. Devenir plus méchant, augmenter dans le mal.

RENDURCISSEMENT, n. m. Pron. *ran-dur-ciss-man.* — Action de rendurcir, de se rendurcir.

RÊNE, n. f. (*retinere*, retenir ; lat.) Courroie de la bride d'un cheval : *La* RÊNE *droite est plus courte que la gauche. Son cheval rompit ses* RÊNES, *et l'emporta.* (Acad.) *Les* RÊNES *lui échappèrent des mains ; il tomba de son char sous les pieds des chevaux.* (Fén.)

De ce coursier fougueux je veux tenir les *rênes.* (Volt.)
Sa main sur ses chevaux laissait flotter les *rênes.* (Rac.)

— *Fausses rênes*, longe de cuir, dont on se sert quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure.

— Fig. *Les rênes de l'empire, de l'État, du gouvernement*, l'administration souveraine, la haute administration de l'État : *Dieu tient du plus haut des cieux les* RÊNES *de tous les royaumes.* (Boss.)

Malheur aux nations dont les lois opposées
Embrouillent de l'État les *rênes* divisées ! (Volt.)

RENÉGAT, ATE, n. (*renegado*, esp.) Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion, et particul. le mahométisme : *Il s'est fait* RENÉGAT. *C'est une* RENÉGATE. (Acad.)

— Fig. Celui qui, par des motifs intéressés, abjure ses opinions politiques, trahit son parti.

RENÉGATION, n. f. Pron. *re-né-ga-cion.* — Renonciation à une chose.

RÉNETTE, n. f. Techn. Instrument dont les maréchaux se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons.

— Outil du coffretier et du bourrelier pour tracer des raies sur le cuir.

RENFAÎTAGE, n. m. Action de renfaîter ; l'ouvrage qui en est le résultat : *Ce* RENFAÎTAGE *me coûtera fort cher.* (Acad.)

RENFAÎTÉ, ÉE, part. pass. du v. Renfaîter.

RENFAÎTER, v. tr. ou act. 1re conj. Raccommoder le faîte d'un toit.

RENFERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Renfermer : *Les mers* RENFERMÉES *entre les deux tropiques.* (Lacép.)

— Subst. *Cela sent le renfermé*, se dit des choses qui ont contracté une mauvaise odeur, pour avoir été trop longtemps renfermées.

— Dans le m. sens, *Une odeur de renfermé*, l'odeur qu'exhale un appartement dont on n'a point ouvert les fenêtres depuis un certain temps.

RENFERMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re, enfermer.*) Pron. *ran-fèr-mé.* — Enfermer de nouveau : *Ce prisonnier s'était échappé, on l'a repris et on l'*A RENFERMÉ. (Acad.)

— *Renfermer quelqu'un*, le mettre en prison.

— *Renfermer un prisonnier*, le resserrer plus étroitement qu'auparavant.

— Tenir caché : *C'est un fou qu'il faudra* RENFERMER. *En Orient, on* RENFERME *les femmes.* (Acad.)

Renfermez votre amour dans le fond de votre âme. (Rac.)

— Comprendre, contenir ; réunir : *Les côtes servent à* RENFERMER *et à tenir en sûreté les principaux organes.* (Fén.) *Moins on a de passions plus on* RENFERME *en soi d'éléments de bonheur.* (Marm.) *Le genre* RENFERME *les espèces. Cette phrase* RENFERME *un grand sens. Un corps mal fait peut* RENFERMER *une belle âme.* (Acad.) *Je connais le monde et je sais tout ce qu'il* RENFERME *de duplicité.* (F. Soulié.) *Le coffre placé sous les yeux du maître* RENFERMAIT *son argent, sa vaisselle, ses habits.* (Mérim.)

— Fig. Restreindre, réduire dans de certaines bornes : *Ce prédicateur* A RENFERMÉ *son sujet, sa matière en deux points. Cet avocat* AVAIT RENFERMÉ *sa cause dans la question de droit.* (Acad.) *La constance des sages n'est que l'art de* RENFERMER *leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers *renferma* sa pensée. (Rac.)

— Fig. Placer, déposer : *Qui est-ce qui* A RENFERMÉ *tant de trésors dans le sein de la terre ?* (Fén.)

— Man. *Renfermer un cheval*, le tenir dans la main et dans les jambes pour chasser le derrière sur le devant.

= **Se renfermer**, v. pron. Être renfermé : *Quelle immense chaleur* SE RENFERMAIT *ainsi dans le fourneau !* (Buff.)

— S'enfermer : *Je* ME RENFERME *souvent dans mon cabinet.* (Acad.) *Il* SE RENFERMA *huit jours dans sa cellule.* (Fléch.)

— Fig. et Mor. *Se renfermer en dedans*, se contraindre : *La haine forcée de* SE RENFERMER EN DEDANS *en devient plus profonde et plus amère.* (Mass.)

— Fig. *Se renfermer en soi-même*, se recueillir, afin de penser avec plus d'attention aux choses dont on est occupé.

— Fig. Se restreindre, se réduire dans de certaines limites : *Il y a une fausse sagesse qui* SE RENFERMANT *dans l'enceinte des choses mortelles s'ensevelit avec elles dans le néant.* (Boss.) *Cet auteur* S'EST RENFERMÉ *dans son sujet, et ne s'est pas permis le moindre écart.* (Acad.) *Je* ME SUIS RENFERMÉ *dans un honnête silence.* (Volt.) *Elle* SE RENFERME *dans une froide politesse.* (H. de Balz.)

RENFILÉ, ÉE, part. pass. de Renfiler.

RENFILER, v. tr. ou act. 1re conj. Enfiler une seconde fois.

RENFLAMMÉ, ÉE, part. pass. de Renflammer.

RENFLAMMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re* et *enflammer.*) Enflammer de nouveau ; rallumer.

= **Se renflammer**, v. pron. Se rallumer.

— Fig. *La génération qui leur succède se promet bien de ne pas* SE RENFLAMMER *pour leurs vieilles passions.* (Jouffroy.)

RENFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Renfler : *Pois bien* RENFLÉS. *Pâte bien* RENFLÉE. (Acad.)

— Bot. Qui va en grossissant dans quelque partie de sa longueur : *Tige* RENFLÉE *à sa base. Corolle* RENFLÉE. *Feuilles* RENFLÉES.

— Archit. *Colonne renflée*, celle dont le fût reste de la même grosseur jusqu'au tiers environ de sa hauteur, au lieu de diminuer à partir de sa base.

RENFLEMENT, n. m. Pron. *ranfl-man.* — État de ce qui est renflé : *La vitesse de la rotation des planètes est la seule cause de leur* RENFLEMENT *sur l'équateur.* (Buff.)

— Archit. Augmentation insensible du diamètre d'une colonne depuis la base jusqu'au tiers de la hauteur du fût.

— Bot. Partie d'une tige, d'un rameau qui est comme enflée, dilatée : *La tige de cette plante a plusieurs* RENFLEMENTS. (Acad.)

RENFLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *ran-flé.* — Augmenter de grosseur en cuisant ou en fermentant : *Voilà des pois, des haricots qui* RENFLENT *bien. Cette pâte* A *bien* RENFLÉ. (Acad.)

— Transitiv. Fig. *L'orgueil* RENFLE *notre âme et ne la nourrit pas.* (Volt.)

RENFONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Renfoncer : *Il a les yeux* RENFONCÉS *dans la tête.* (Did.)

RENFONCEMENT, n. m. Pron. *ran-fons-man.* — Effet de perspective qui fait paraître une chose enfoncée et éloignée : *Le* RENFONCEMENT *d'une décoration de théâtre.* (Acad.)

— Archit. Creux que forment certaines parties d'un ouvrage : *Le* RENFONCEMENT *d'un caisson.* (Ac.)

— Typogr. Action de renfoncer une ligne ; état de ce qui est renfoncé : *Faire des* RENFONCEMENTS. (Ac.)

RENFONCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-fon-cé.* — Le *c* du rad. *renfonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *il renfonça, nous renfonçons, etc.* — Enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant : RENFONCER *son chapeau.* RENFONCER *le bouchon de cette bouteille.* (Acad.)

— Typogr. *Renfoncer une ligne*, la faire commencer en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent : *Il faut* RENFONCER *cette ligne, elle commence un paragraphe.* (Acad.)

— Techn. Remettre des fonds à des tonneaux.

RENFORCÉ, ÉE, part. pass. du v. Renforcer : *Un canon* RENFORCÉ. (Acad.) *La tête du dronte, portée sur un cou* RENFORCÉ *et goîtreux, consiste presque tout entière dans un bec énorme.* (Buff.) *Le parloir était coupé en deux par une grille* RENFORCÉE *de croisillons de fer très-serrés.* (E. Sue.)

— *Étoffe renforcée*, Étoffe plus forte et plus épaisse que ne le sont ordinairement les étoffes de la même espèce : *Du damas, du taffetas* RENFORCÉ. (Acad.)

— *Un bidet renforcé*, un double bidet.

— Fig. et fam. *C'est un paysan renforcé*, se dit d'un homme de campagne qui a de l'aisance, et qui fait un peu l'important.

— *Un bourgeois renforcé*, un bourgeois riche et orgueilleux.

— *Un fat, un sot renforcé*, un homme extrêmement fat, extrêmement sot.

— Fam. et par anal.

Que l'on m'amène un âne, un âne *renforcé*,
Je le rendrai maître passé. (La Font.)

RENFORCEMENT, n. m. Pron. *ran-forss-man.* — Action de renforcer ; son résultat : *Le* RENFORCEMENT *d'une poutre.* (Acad.)

RENFORCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-for-cé.* — Le *c* du rad. *renforc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *il renforça, nous renforçons.* — Fortifier ; rendre plus fort : RENFORCER *une poutre par des plates-bandes de fer.* RENFORCER *le quartier d'un soulier.* (Acad.) *Le bain m'*A RENFORCÉ *les jambes et fortifié la poitrine.* (Boil.)

— Par anal. RENFORCER *des troupes.* RENFORCER *une garnison.* RENFORCER *les postes.* (Acad.) *Amurat marcha avec son armée pour* RENFORCER *son lieutenant qui lui conquérait la Thessalie.* (Lam.) *Le premier soin avait dû être de* RENFORCER *le côté où l'on avait failli.* (Bazin.)

— *Renforcer la dépense, l'ordinaire d'une maison*, l'augmenter.

— *Renforcer la voix, le son*, lui donner plus de force, plus d'éclat : RENFORCEZ VOTRE VOIX *sur cette note.* RENFORCEZ LE SON *de votre instrument.* (Acad.)

Confus, il les aborde en *renforçant* sa voix. (Boil.)

— Constr. Donner à une bâtisse une solidité plus grande.

= **Se renforcer**, v. pron. Être renforcé : *L'armée* SE RENFORCE *tous les jours.*

— Se fortifier, devenir plus fort, plus habile : *Je trouve que vous vous* ÊTES RENFORCÉ *dans le calcul, aux échecs, sur la langue grecque, sur le violon.* (Ac.)

Moi-même, je le sens, ma voix *s'est renforcée.*
(Lemierre.)

RENFORMÉ, ÉE, part. pass. du v. Renformer.

RENFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ran-for-mé.* — Techn. Remettre en forme.

RENFORMI, IE, part. pass. du v. Renformir.

RENFORMIR, v. tr. ou act. 2e conj. Constr. Mettre des moellons ou des pierres où il en manque ; crépir un vieux mur pour le consolider.

RENFORMIS, n. m. Pron. *ran-for-mi.* — Constr. Réparation d'un vieux mur, sans démolition.

RENFORMOIR, n. m. Pron. *ran-for-moar.* — Techn. Instrument pour renformer, élargir les gants.

RENFORT, n. m. Pron. *ran-for.* — Augmentation de force : *Un* RENFORT *de troupes. L'armée a reçu des* RENFORTS. (Acad.)

— Techn. Toute pièce qu'on ajoute à une autre trop faible.

= **A renfort**, loc. adv. En grand nombre : *On en chanta Te Deum* À RENFORT. (La F.) || Peu usité.

= **A grand renfort de**, loc. prép. Fam. À l'aide : *Nous cheminions* À GRAND RENFORT *d'éperon.* (G. Sand.) *Rentrée dans sa loge elle est obligée d'enlever* À GRAND RENFORT *de cosmétique son rouge et son blanc.* (H. de Balz.)

RENFROGNER (SE), v. pron. *V.* RENFROGNER.

RENGAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengager.

RENGAGEMENT, n. m. Pron. *ran-gaj-man.* — Action de se rengager : *Depuis son* RENGAGEMENT *dans tel corps.* (Acad.)

RENGAGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ran-ga-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *rengag*, et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous rengageons, il rengagea.* — Engager de nouveau : *Il avait dégagé ses pierreries et sa vaisselle d'argent, il a été obligé de les* RENGAGER. *Après quelques instants de repos, ils* ONT RENGAGÉ *le combat.* (Acad.)

La moindre faveur d'un regard caressant
Nous rengage de plus belle. (Mol.)

= **Se rengager**, v. pron. S'engager de nouveau : SE RENGAGER *dans les procès.* SE RENGAGER *dans un parti, dans une cabale, dans une faction. A peine s'est-il tiré du péril, qu'il* S'Y RENGAGE. SE RENGAGER *dans une nouvelle passion.* (Acad.)

RENGAÎNE, n. m. Pop. Refus. || Vieux.

RENGAÎNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengaîner.

RENGAÎNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*gaîne.*) Pron. *ran-ghè-né.* — Remettre dans la gaîne, dans le fourreau : RENGAÎNER *une épée, un couteau.* (Ac.)

— Absol. Remettre au fourreau son épée, son sabre : *Ils allaient croiser le fer, lorsque le général survint, et leur ordonna de* RENGAÎNER. *Il leur fallut* RENGAÎNER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Rengaîner son compliment*, supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire : *Monsieur,* RENGAÎNEZ *ce compliment.* (Mol.)

RENGENDRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*re* et *engendrer.*) Fam. Engendrer de nouveau : *J'ai jeté mon plomb sur elle pour me* RENGENDRER *de la famille.* (Danc.)

RENGORGÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengorger :

Le paon, fier d'étaler l'iris qui le décore ;
Du dindon rengorgé l'orgueil plus est encore. (Del.)

RENGORGEMENT, n. m. Pron. *ran-gorj-man.* — Action de se rengorger ; état, attitude de celui, de celle qui se rengorge.

RENGORGER (SE), v. pron. 1[re] conj. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *rengorg* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous nous rengorgeons, il se rengorgea, etc.* — Fam. En parl. des femmes, Avancer la gorge, et retirer la tête un peu en arrière, pour se donner meilleure grâce : *Voyez comme elle* SE RENGORGE. (Acad.) *Cette bourgeoise* SE RENGORGE *et fait l'entendue.* (V. Cousin.)

— Par anal. Il se dit de certains animaux : *Le paon* SE RENGORGE *quand on le regarde.* (Acad.)

— Fig. Affecter de prendre de grands airs, affecter de faire l'important : *Depuis qu'il est en place, il se* RENGORGE. (Acad.)

RENGOUFFRER (SE), v. pron. 1[re] conj. Rentrer dans le gouffre.

RENGRAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengraisser.

RENGRAISSER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ran-grè-sé.* — Faire redevenir gras ; engraisser de nouveau : *Le riz dont il fait usage le* RENGRAISSE *à vue d'œil. On* A RENGRAISSÉ *ce cheval avec du son.* (Acad.)

— V. intr. Redevenir gras : *Depuis qu'il prend du lait, il* A RENGRAISSÉ. (Acad.)

RENGRÉGÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengréger.

Chacun fit son devoir de dire à l'affligée
Que tout a sa mesure, et que de tels regrets
Pourraient pécher par leur excès ;
Chacun rendit par là sa douleur rengrégée. (La F.)

RENGRÉGEMENT, n. m. Pron. *ran-gréj-man.* — Augmentation, accroissement : RENGRÉGEMENT *de douleur.* (Acad.) || Vieux.

RENGRÉGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*grex*, troupeau ; lat.) Pron. *ran-gré-jé.* — Il garde l'*é* fermé dans toute sa conjugaison, et prend l'*e* muet euphon. après le rad. *rengrég*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous rengrégeons, il rengrégea, etc.* — Augmenter, accroître son mal, sa douleur : RENGRÉGER *son mal.* RENGRÉGER *sa douleur.* RENGRÉGER *sa peine.* (Acad.)

= **Se rengréger**, v. pron. En parlant de la douleur morale, S'accroître, s'augmenter : *Son mal se* RENGRÈGE. *Sa douleur* SE RENGRÈGE. (Acad.) || Vieux.

RENGRÉNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rengréner.

RENGRÈNEMENT, n. m. — Action de rengréner.

RENGRÉNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *rangré-né.* — L'é ferm. du rad. *rengrén* se change en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je rengrène, il rengrène, qu... rengrènent, etc.*

— Monn. Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles de manière que toutes leurs parties rentrent exactement dans le creux des coins.

— Par anal. *Vérifier l'empreinte d'un poinçon en le faisant* RENGRÉNER. (Acad.)

— Techn. Engrener dans une seconde roue.

— Agric. Remoudre le gruau comme le grain.

RENIABLE, adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être nié.

— Prov. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables*, la honte ou la crainte ne permet pas d'avouer les fautes graves.

RENIÉ, ÉE, part. pass. du v. Renier.

— Prov. et par exagér. *Il est renié de Dieu et des hommes*, se dit d'un méchant homme en horreur au ciel et à la terre.

— Particul. *Un moine renié*, un moine qui a renoncé à ses vœux et à son habit. || *Un chrétien renié*, un homme qui a renoncé à la religion chrétienne.

RENIEMENT, ou **RENÎMENT**, n. m. Pron. *reni-man.* — Action de renier ; il n'est usité que dans cette locut. : *Le* RENIEMENT *de saint Pierre.* (Acad.)

RENIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *re-ni-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous reniions, vous reniiez.* — Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose : *Saint Pierre* RENIA *Jésus-Christ,* RENIA *son maître par trois fois.* (Acad.)

— *Renier quelqu'un pour son parent, pour son ami*, refuser de le reconnaître pour tel. || Dans le m. sens, *Renier ses parents.*

Ne vous l'ai-je pas dit ? on veut vous *renier.* (Étienne.)

— Désavouer ; méconnaître : RENIER *sa patrie, sa famille, son nom.* (Acad.)

— Renoncer entièrement à une chose, n'y vouloir plus avoir de part : *Le peuple dit que les sorciers* RENIENT *chrême et baptême. Il* A RENIÉ *sa religion.* RENIER *sa foi.* (Acad.)

Il ne le peut pas ; non, *renier* sa croyance,
Non, *renier* son Dieu n'est pas en sa puissance. (C. D.)
Tu *renierais* tes dieux s'ils commandaient le crime.
(Lam.)

— Absol. Renier sa religion : *De vingt captifs qu'ils étaient, il n'y en eut que deux qui* RENIÈRENT. (Acad.)

— *Renier Dieu*, et absol. *Renier*, jurer le nom de Dieu : il se joint presque toujours avec le verbe *Blasphémer* : *Ne faire que* RENIER *et blasphémer. Je l'entendais qui* RENIAIT *et blasphémait.* (Acad.)

RENIEUR, n. m. Celui qui renie, qui blasphème : *C'est un* RENIEUR, *un blasphémateur.* (Acad.) || Vieux.

RENIFLEMENT, n. m. Action de renifler.

RENIFLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*nasus*, nez ; lat.) Retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines : *Ne* RENIFLEZ *pas. Il* RENIFLE *toujours.* (Acad.)

— Fig. et fam. Marquer de la répugnance pour quelque chose.

— *Ce cheval renifle sur l'avoine*, il répugne à en manger.

— Transitiv. Fam. Aspirer : *En* RENIFLANT *sa prise de tabac il ne pouvait s'empêcher de rire.* (Did.)

RENIFLEUR, EUSE, n. Celui, celle qui renifle.

RÉNIFORME, adj. des 2 g. (*renum*, rein.) Didact. Qui a la forme d'un rein.

RENIQUEUR, n. m. Techn. Fouleur de draps.

RÉNITENCE, n. f. (*reniti*, résister ; lat.) Pron. *re-ni-tanss.* — Phys. Force des corps solides qui résistent à d'autres corps ou réagissent avec une force égale à celle qui agit sur eux.

— Chir. Dureté : *La* RÉNITENCE *des tumeurs.*

RÉNITENT, ENTE, adj. (*renitens* ; lat., m. sign.) Pron. *re-ni-tan, tantt.* — Méd. Qui résiste ; réfractaire.

— *Tumeur rénitente*, celle qui est dure au toucher et sur laquelle la peau est tendue.

— Fig. et mor. *Mahomet faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes* RÉNITENTS. (Volt.)

RENNE, n. m. (*rennen*, courir ; all.) Pron. *rènn.* — Zool. Quadrupède mammifère du même genre que les cerfs ; il habite le nord de l'Europe ; les Lapons l'ont réduit à l'état de domesticité, et l'attellent à leurs traîneaux : *En Laponie, le* RENNE *vit dans l'état de domesticité.* (Acad.) *Dans le* RENNE, *la femelle porte un bois comme le mâle, mais beaucoup plus petit.* (Buff.) *Le* RENNE *jette* [illegible] *tous les ans comme le cerf.* (Id.)

RENOM, n. m. (*re*, et *nom.*) Réputation, opinion que le public a d'une personne, d'une chose : *Bon, mauvais* RENOM. *Un homme de* RENOM, *de grand* RENOM. *C'est un auteur sans* RENOM. *C'est une femme qui a mauvais* RENOM. *Paris, Rome, Constantinople, sont des villes de grand* RENOM. (Acad.) *Il faut faire venir les légumes des provinces où ils ont le meilleur* RENOM. (Dupanl.)

— Absol. Bonne réputation, grande célébrité : *Cet homme a du* RENOM. *C'est un homme de* RENOM.

RENOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Renommer. Qui a été nommé ; élu de nouveau : *Il a été* RENOMMÉ *à la majorité.*

— Célèbre, fameux : *Ce capitaine est* RENOMMÉ. *Il est fort* RENOMMÉ *parmi les savants.* RENOMMÉ *par sa sainteté. C'est un lieu* RENOMMÉ *pour les bons vins.* (Acad.) *Les plus* RENOMMÉS *politiques.* (Fléch.) || *SYN.* V. FAMEUX.

RENOMMÉE, n. f. Renom, réputation : *Bonne, mauvaise* RENOMMÉE. *Noircir, ternir la* RENOMMÉE *de quelqu'un. Flétrir sa* RENOMMÉE. (Acad.) *L'estime vaut mieux que la célébrité ; la considération vaut mieux que la* RENOMMÉE, *et l'honneur vaut mieux que la gloire.* (Chamf.)

Mon cœur ne soupirait qu'après la *renommée.* (Rac.)

— Pal. *Rétablir quelqu'un en sa bonne fâme et renommée.*

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, il vaut mieux jouir de l'estime que de la richesse.

— Voix publique qui divulgue les actions, les événements et distribue l'éloge ou le blâme : *J'ai appris cette action, ce grand événement par la* RENOMMÉE. *Je n'en fus instruit que par la* RENOMMÉE. (Acad.) *La sottise, la calomnie et la* RENOMMÉE *grossissent tout.* (Volt.)

Je fus sourde à la brigue, et crus la *renommée.* (Rac.)
La vérité s'accorde avec la *renommée.* (Id.)

— Pal. *Enquête de commune renommée*, sorte d'enquête ordonnée pour constater certains faits.

— Mythol. Personnage allégorique, représenté ordinairement sous les traits d'une femme ailée, qui embouche la trompette, pour publier en tous lieux les divers événements : *Selon les poëtes, la* RENOMMÉE *a cent yeux, autant de bouches et autant d'oreilles.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. *Les cent bouches, les cent voix de la* RENOMMÉE. *Les trompettes de la* RENOMMÉE. *La* RENOMMÉE *vole en tous lieux.* (Acad.)

RENOMMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Nommer, élire de nouveau : *Les électeurs l'*ONT RENOMMÉ. (Acad.)

— Nommer avec éloge : *Ce prince s'est fait* RENOMMER *partout. Ses belles actions l'ont fait* RENOMMER *par toute la terre. Ce héros qu'on* RENOMME *en tous lieux.* (Acad.)

Plus d'un qu'on *renomme*
Dont l'honneur fait grand bruit, dont l'esprit est vanté,
N'a ni son noble cœur ni sa franche gaieté. (C. Del.)

= **Se renommer**, v. pron. Être renommé, nommé de nouveau.

— *Se renommer de quelqu'un*, se réclamer de quelqu'un, s'autoriser, se servir du nom de quelqu'un auprès d'un autre : *Je l'ai bien reçu, parce qu'il* S'EST RENOMMÉ *de vous.* (Acad.) *Qu'il ne s'avise pas de* SE RENOMMER *de moi.* (Danc.) || Vieux.

RENONÇANT, part. prés. du v. Renoncer.

RENONÇANT, ANTE, adj. Jurispr. Qui fait une renonciation : *Femme* RENONÇANTE. *Héritier* RENONÇANT.

— Subst. *Un* RENONÇANT.

RENONCE, n. f. J. de cartes, Manque d'une certaine couleur : *Au jeu du reversi, celui qui a le plus de* RENONCES, *a le plus beau jeu.* (Acad.)

— *Se faire une renonce*, se mettre en état de couper une couleur, en se défaisant des cartes de cette couleur qu'on a dans son jeu : *Je me suis fait une* RENONCE *en pique, à pique.* (Acad.)

RENONCÉ, ÉE, part. pass. du v. Renoncer.

RENONCEMENT, n. m. Pron. *re-nonss-man.* — Mor. Action de renoncer : *Le* RENONCEMENT *aux honneurs, aux plaisirs. Il vit dans un entier* RENONCEMENT *des choses de ce monde.* (Acad.) *Le désir de la vraie gloire est le* RENONCEMENT *à soi-même.* (Montesq.) *Depuis que j'existe, je rêve les grandeurs du* RENONCEMENT *aux faux biens de ce monde, et la conquête des biens immatériels.* (G. Sand.) *Il ne prêche que sacrifices, que* RENONCEMENT *aux pompes du monde.* (Chateaubr.) *Les vertus poussées jusqu'à l'héroïsme atteignent la dernière limite du* RENONCEMENT *de soi-même.* (Portalis.)

— Mystiq. *Vivre dans un grand renoncement de*

soi-même, se dépouiller de tout amour-propre, de toute vanité mondaine.

RENONCER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Le *c* du rad. *renonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous renonçons, il renonça*, etc. — Se désister, se départir de quelque chose : Renoncer *à la couronne*. Renoncer *à la succession de son père, de son parent. J'avais telle prétention, tel droit, mais j'y ai* renoncé. (Acad.) *Maxime ne balance pas à conseiller à l'empereur de* renoncer *à un pouvoir toujours odieux aux Romains*. (La Harpe.)

— Absol. *La veuve a renoncé à cause des dettes*, a renoncé à la communauté.

— Quitter, abandonner la possession, la prétention, le désir de quelque chose : Renoncer *aux honneurs, aux dignités*. Renoncer *aux plaisirs*. (Acad.) Renoncer *à la liberté, c'est* renoncer *à sa qualité d'homme*. (J.-J. Rouss.) *On* renonce *plus aisément à son intérêt qu'à son goût*. (La Rochef.)

Voyant de ses yeux tous les brillants baisser
Au monde qui la quitte, elle veut *renoncer*. (Mol.)

Renoncer *à sa foi*. Renoncer *à sa religion*. Renoncer *à la vertu, aux sentiments d'humanité*. Renoncer *à la vie*. Renoncer *à une entreprise*. Renoncer *à la poursuite de quelque chose. J'ai dû* renoncer *à lui faire entendre raison*. (Acad.)

Ce serait dans la vie une fâcheuse chose
Si pour les sots discours où l'on peut être mis
Il fallait *renoncer* à ses meilleurs amis. (Mol.)

— Fam. *Vous* renoncez *trop vite. On est toujours à temps de* renoncer. *Il ne faut jamais* renoncer *tant qu'on peut aller*. (Acad.)

— Mystiq. *Il faut renoncer à soi-même*, il faut se dépouiller de tout amour-propre.

— J. de cartes. Mettre une carte d'une autre couleur que celle qui est jouée, soit qu'on ait ou qu'on n'ait pas de cette couleur : Renoncer *à trèfle. On joue pique, et vous jouez trèfle; vous* renoncez. (Acad.)

— Transitiv. Renier, désavouer, ne vouloir plus reconnaître quelqu'un pour ce qu'il est ou pour ce qu'on le croyait : *S'il fait cela, je le* renonce *pour mon parent. Il était mon ami, mais je le* renonce. (Acad.) *Il n'apaisa point l'amertume de leur cœur contre un chef qui les* avait renoncés *avec tant d'éclat*. (Guizot.)

— Par anal. Abandonner : *Si quelque bruit extraordinaire donne de l'inquiétude à la couveuse, elle se réfugie dans son fort, et bientôt elle revient à sa couvée, qu'elle ne* renonce *jamais*. (Buff.)

= **Se renoncer,** v. pr. Abdiquer sa personnalité : *Il s'agit d'être pauvre avec Jésus-Christ, de porter la croix avec lui en* se renonçant. (Fén.)

RENONCIATAIRE, n. des 2 g. Jurispr. Celui, celle en faveur de qui on renonce.

RENONCIATEUR, TRICE, Jurispr. Celui, celle qui renonce.

RENONCIATION, n. f. Pron. *re-non-cia-cion*. — Jurispr. Acte par lequel on renonce à quelque chose : Renonciation *par écrit. Sa* renonciation *n'est pas en bonne forme. Donner acte à quelqu'un de sa* renonciation. Renonciation *à une succession*. Renonciation *valide*. (Acad.) || *SYN*. V. Abandonnement.

RENONCULACÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes à suc âcre et caustique ; elle renferme beaucoup d'espèces vénéneuses.

RENONCULE, n. f. (*ranunculus*, de *rana* grenouille; lat.) Bot. Plante, type de la famille de Renonculacées; un grand nombre d'espèces sont cultivées dans les jardins : Renoncule *aquatique*. Renoncule *des jardins*. Renoncule *simple, double*. (Acad.)

— Bot. Vulg. *Renoncule des bois*, l'anémone des bois.

RENONCULIER, n. m. Hortic. Merisier à fleurs doubles.

RENOPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Technol. Nettoyer le drap; en ôter les bourres et les ordures.

RENOUÉ, ÉE, part. part. du v. Renouer : *Les amitiés* renouées *demandent plus de soins que celles qui n'ont jamais été interrompues*. (La Rochef.)

RENOUÉE, n. f. Bot. Plante de la famille des Polygonées, dont les tiges ont beaucoup de nœuds; elle croît dans les lieux incultes. || V. Centinode.

RENOUEMENT, ou **RENOÛMENT,** n. m. Fig. Rétablissement, renouvellement : Renouement *d'amitié*. Renouement *d'une négociation*. (Acad.)

RENOUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *re-nou-é*. — (*Je renoue, nous renouons, vous renouez; je renouais, nous renouions, vous renouiez; que je renoue, que nous renouions, que vous renouiez*, etc.) — Nouer une chose dénouée : Renouer *une jarretière, un ruban*. (Acad.)

— Simpl. Nouer pour l'ornement : Renouer *ses cheveux de rubans, de fleurs, de perles*, etc. (Acad.)

— Par anal. *Il essaya de* renouer *le fil rompu des temps*. (Pastoret.)

— Fig. *Renouer un traité, une alliance*, renouveler un traité dont le terme était expiré, une alliance, qui avait été rompue. || *Renouer des négociations*, reprendre des négociations qui avaient été interrompues.

— *Renouer amitié avec quelqu'un*, et absol. *Renouer*, renouveler une liaison rompue ou interrompue : *Nous venons de* renouer *amitié. Ils avaient rompu ensemble, mais ils* ont renoué. (Acad.)

D'un et d'autre côté l'accès étant permis,
Chacun va *renouer* avec ses vieux amis. (Corn.)

— Fig. et fam. *Renouer une partie*, reprendre un projet abandonné.

La partie est rompue et les dieux la *renouent*. (Corn.)

— *Renouer la conversation*, reprendre une conversation qui avait été interrompue : *Si le fil du récit vient une fois à se rompre, il est impossible de le* renouer. (La F.)

= **Se renouer,** v. pron. Se renouveler : *Si l'affaire pouvait* se renouer, *j'avoue que j'en serais enchanté*. (Ch. de Bernard.)

Là vient *se renouer* la douce causerie. (Del.)

RENOUEUR, EUSE, n. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués : *C'est un bon* renoueur. *Il faut aller au* renoueur, *à la* renoueuse. (Acad.) On dit aussi *Rebouteur* et *Rhabilleur*.

RENOUVEAU, n. m. Pron. *re-nou-vô*. — Fam. Printemps; saison nouvelle : *Il faut attendre le* renouveau, *pour voir si ces arbres auront repris*. (Acad.)

Du *renouveau* l'haleine caressante
Rafraîchit l'univers de jeunesse paré. (M.-J. Chén.)

— Il est vieux, et ne s'emploie que dans la poésie légère.

RENOUVELABLE, adj. des 2 g. Didact. Susceptible d'être renouvelé.

RENOUVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Renouveler : *L'air qui n'est pas* renouvelé *ne tarde pas à se corrompre*. (Chomel.) *Notre corps s'épuise sans cesse; il a besoin d'être sans cesse* renouvelé. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et par dénigr. *Une chose, une invention renouvelée des Grecs*, chose, invention très-ancienne, et qui est donnée pour nouvelle.

— Dans le m. sens : *Il en est parmi nous des ouvrages d'esprit comme des modes; on prend pour nouveau ce qui est* renouvelé *de nos grand'mères*. (La Harpe.)

RENOUVELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *re-nouv-lé*. — Il redouble la consonne finale du rad. *renouvel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je* renouvelle, *ils* renouvellent, *ils* renouvelleront, etc. — Rendre nouveau en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce : Renouveler *une vigne*. Renouveler *un troupeau, un haras*. (Acad.)

La victoire, en courant, *renouvelle* les rois. (C. Del.)

— Par anal. Changer : *Dieu va* renouveler *toutes choses*. (Mass.)

— Par extens. *La nuit, en délassant les corps*, renouvelle *les esprits*. (Fén.)

— *Renouveler le meuble d'un appartement*, substituer à des meubles qui ont servi, des meubles nouveaux, des meubles plus frais.

— *Renouveler sa maison, son service*, changer tous ses domestiques.

— *Le retour du soleil, du printemps renouvelle toute la nature*, etc., donne un nouvel aspect, une nouvelle vie à tous les êtres.

— *Cette révolution a renouvelé la face de l'Europe*, elle en a changé les institutions, les habitudes, les mœurs.

— Mystiq. *La grâce de Jésus-Christ* renouvelle *l'homme*, le régénère.

— Mor. Faire sentir de nouveau : Renouveler *la douleur de quelqu'un. Cela* renouvelle *tous mes maux*. (Acad.) *Tais-toi, ne* renouvelle *point mes chagrins*. (Campistr.)

— *Renouveler son attention*, avoir une nouvelle attention, une plus grande attention.

— *Renouveler le souvenir d'une chose*, en rappeler la mémoire.

— *Renouveler un édit, les anciennes ordonnances*, les publier de nouveau, les remettre en vigueur.

— *Renouveler un usage, une mode*, faire revivre un ancien usage, une ancienne mode.

— Recommencer, faire de nouveau : Renouveler *un procès, une querelle*. Renouveler *ses instances, ses soins, ses sollicitations, ses prières*. Renouveler *les assurances, l'assurance de son dévouement. Je vous* renouvelle *mes remercîments*. (Acad.)

Il m'a *renouvelé* la foi de ses promesses. (Rac.)

— *Renouveler un traité, une alliance, un bail*, faire un nouveau traité, une nouvelle alliance, un nouveau bail.

— Fam. *Renouveler amitié, renouveler connaissance*.

— Par anal. *Renouveler un billet*, etc., le refaire à une autre échéance.

— Intransitiv. *Renouveler d'appétit*, commencer à manger comme si on avait un nouvel appétit. || *Renouveler de jambes*, recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. et fam. *Renouveler de jambes*, reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe.

= **Se renouveler,** v. pr. Être renouvelé : *Le genre humain passe et* se renouvelle *sans cesse*. (Dupan.) *Cette assemblée* se renouvelle *par moitié tous les ans. Des impressions qui semblaient effacées de ma mémoire,* se renouvelèrent *tout à coup*. (Acad.) *Le corps organisé* se renouvelle *à mesure qu'il s'accroît*. (Richerand.) *La scène sublime que l'antiquité entière n'a présenté qu'une seule fois, dans le premier de ses philosophes mourants, cette scène* se renouvelle *chaque jour sur l'humble grabat du dernier des chrétiens qui expire*. (Chateaubr.)

— Fam. *Il est occupé devant un miroir à se* renouveler *de bonne mine*. (Regn.)

— *Se renouveler dans le souvenir de quelqu'un*, se rappeler à la mémoire de quelqu'un.

RENOUVELLEMENT, n. m. Rénovation; rétablissement d'une chose dans son premier ou dans un état meilleur : *Le* renouvellement *de l'année, de la saison. Le* renouvellement *de la lune*. Renouvellement *d'alliance*. Renouvellement *d'un bail*. (Acad.)

— Action de renouveler : *Le* renouvellement *de l'air*.

— Réitération : Renouvellement *de caresses, de services. Un religieux qui fait un* renouvellement *de vœux. Le* renouvellement *des vœux du baptême*. (Acad.)

— Accroissement : Renouvellement *d'appétit*. Renouvellement *de zèle, de tendresse*. (Acad.)

RÉNOVATEUR, TRICE, adj. Pron. *ré-no-va-teur, triss*. — Néol. Qui renouvelle, qui rajeunit : *Une influence* rénovatrice. *Pendant cette période* rénovatrice, *il se livra aux travaux les plus étendus et les plus variés*. (Mign.)

— Subst. *Un* rénovateur. *Une* rénovatrice.

RÉNOVATION, n. f. (*renovatio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-no-va-sion*. — Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était, ou dans un nouvel état : *La* rénovation *du monde après le déluge. La* rénovation *de l'homme intérieur par la grâce. La* rénovation *des lois de la discipline*. (Acad.) *Il s'avisa d'écrire un gros livre sur les droits féodaux, et sur la* rénovation *des terriers*. (A. de Tocquev.) *Loin de s'associer à la* rénovation *des mœurs, il restait tranquille*. (H. de Balz.) *Dès le douzième siècle, époque de* rénovation *pour l'Allemagne, le droit romain y fut étudié avec ardeur*. (Lerminier.)

— *On ne risquera pas de déplaire par d'heureuses innovations, par des* rénovations *utiles*. (Marm.)

— Alchim. Opération par laquelle un corps passe d'un état imparfait à un état parfait.

RENSEIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Renseigner : *Être bien mal* renseigné.

RENSEIGNEMENT, n. m. Pron. *ran-cè-gne-man*. — Indice, instruction concernant certaine chose : *Donnez-moi quelques* renseignements *sur cette affaire, sur ce fait. Prendre des* renseignements. *Aller aux* renseignements. Renseignement *exact, précis. Bureau de* renseignements. (Acad.)

RENSEIGNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ran-cè-gnié*. — Enseigner de nouveau; enseigner avec un nouveau soin : *Il avait oublié le chemin, il a fallu le lui* renseigner. *On a mal montré le latin à cet enfant, il faut le lui* renseigner. (Acad.)

— Fam. Donner des renseignements : Renseigner *quelqu'un sur une affaire*. (Acad.)

= **Se renseigner,** v. pron. Prendre des renseignements : Se renseigner *chez le portier*.

RENTE, n. f. Pron. *rante*. — Revenu annuel : *Il a trente mille francs de* rente. *Il vit de ses* rentes. *Il n'a ni fonds ni* rentes. (Acad.) *C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes* rentes *sur la ville, et des maisons à Paris*. (Regn.)

— Plus souv. Ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé : Rente *foncière*. Rente *de bail, d'héritage. La plupart des* rentes *de cette*

terre sont en argent. RENTE *en grains, en vin.* (Ac.) *Ne parlez pas à ces femmes de vente de blé, de culture des terres, de la levée des* RENTES *et des autres droits seigneuriaux.* (Fén.)

— Ce qui est dû annuellement, pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution : *Racheter, rembourser, amortir une* RENTE. *On lui a prêté cinquante mille francs dont il fait la* RENTE, *dont il paye la* RENTE. RENTE *payable par quartier, par trimestre, par semestre.* (Acad.) *Tout était mesuré sur leurs* RENTES *et sur leur condition.* (La Br.) *Il ne possédait pas plus d'une trentaine de mille livres de* RENTE *en inscriptions sur le grand livre.* (H. de Balzac.)

— Anc. RENTE *au denier vingt, au denier vingt-cinq, constituée au denier vingt-cinq.*

— Absol. La rente constituée par l'État : *La* RENTE *à cinq pour cent, à trois pour cent. La* RENTE *hausse, est en hausse. La* RENTE *baisse, est en baisse. Acheter des* RENTES. *Payer en* RENTES. *Transférer des* RENTES. (Acad.)

— Par extens. Charge qu'on s'impose à soi-même, et qui revient à peu près périodiquement : *Il donne fréquemment à ce pauvre homme, il lui fait une* RENTE. ‖ SYN. V. REVENU.

RENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Renter. Qui a des rentes, du revenu : *Cette communauté était bien* RENTÉE. *Il y avait des moines* RENTÉS *et des moines mendiants.* (Acad.)

Il est le mieux *renté* de tous les beaux esprits. (Mol.)

— Fam. *Cet homme est bien renté*, il est riche.

RENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rente.*) Donner, assigner certain revenu à un collège, à une communauté, pour une fondation que l'on fait : *Ce n'est pas tout de bâtir des hôpitaux, des collèges, il faut les* RENTER. *Il a bien* RENTÉ *ces boursiers, etc.* (Ac.)

RENTIER, IÈRE, n. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État, ou sur quelque communauté : *Les* RENTIERS *sont payés par quartier, par semestre, ou par année.* (Acad.) *La plupart des gros* RENTIERS *ont des offices.* (La Harpe.)

— Vulg. Bourgeois qui vit du produit de ses rentes : *Un gros* RENTIER. *Un* RENTIER *du Marais.* (Ac.)

— Anc. Celui qui devait des rentes seigneuriales : *Cette seigneurie avait beaucoup de* RENTIERS *et de* RENTIÈRES. (Acad.)

RENTOILAGE, n. m. Techn. Action de rentoiler : *Le* RENTOILAGE *d'une paire de manchettes.*

— Peint. Transport d'une peinture sur une nouvelle toile : *Le* RENTOILAGE *d'un tableau.* (Acad.)

RENTOILÉ, ÉE, part. pass. du v. Rentoiler : *Ce tableau a été très-bien* RENTOILÉ.

RENTOILER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rantoa-lé.* — Techn. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée : *La toile de ces manchettes est usée, il faudrait les* RENTOILER. (Acad.)

— Peint. Coller un vieux tableau sur une toile neuve ; transporter une peinture d'une vieille toile sur une neuve.

RENTON, n. m. Constr. Jointure de deux pièces de bois.

RENTRAIRE, v. tr. ou act. irrég. 4me conj. Pron. *ran-trèr.* — *Je rentrais, tu rentrais, il rentrait, nous rentrayons, vous rentrayez, ils rentraient ; je rentrayais, nous rentrayions ; je rentrairai ; je rentrairais ; rentrais, rentrayons, rentrayez ; que je rentraie ou rentraye, que nous rentrayions ; rentrayant ; rentrait, aite, etc.* — Techn. Coudre, rejoindre bord contre bord deux morceaux d'étoffe qui ont été déchirés, coupés, en sorte que la couture ne paraisse point : *Cet ouvrier, ce tailleur sait bien* RENTRAIRE. RENTRAIRE *de la tapisserie, pour en faire un tapis.* (Acad.)

RENTRAIT, AITE, part. pass. du v. Rentraire.

RENTRAITURE, n. f. Pron. *ran-trè-tur.* — Techn. Couture de ce qui est rentrait : *Cela est si bien rentrait, qu'on ne voit point la* RENTRAITURE. (Acad.) *Sa robe et son fichu étaient si remplis de* RENTRAITURES *qu'on eût dit que des araignées en avaient filé les toiles.* (B. de St-P.)

RENTRANT, part. prés. du v. Rentrer.

RENTRANT, ANTE, adj. Géom. Qui s'enfonce en dedans ; il se dit par oppos. à *Saillant* : *Angle* RENTRANT. (Acad.)

— Bot. En parl. des valves d'un fruit, Qui se recourbe et s'enfonce par les bords dans l'intérieur du péricarpe.

— Par anal. *Le bruant mâle et la femelle ont les bords du bec inférieur* RENTRANTS. (Buff.)

— Mécan. *Nombre rentrant*, nombre des dents d'un pignon, divisant exactement celui des dents de la roue : *On a cru longtemps que la perfection d'un rouage consiste dans les nombres* RENTRANTS.

RENTRANT, n. m. Jeu. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie : *On demande un* RENTRANT. (Acad.)

RENTRAYEUR, EUSE, n. Pron. *ran-trè-ieur, ieus.* — Celui, celle qui sait rentraire : *Porter un habit, un manteau au* RENTRAYEUR, *à la* RENTRAYEUSE. (Acad.)

RENTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Rentrer : *Partie* RENTRÉE. *Humeur* RENTRÉE. *Sueur* RENTRÉE. (Acad.)

RENTRÉE, n. f. Action de rentrer ; il se dit des tribunaux, des colléges, etc., lorsqu'ils recommencent leurs fonctions, leurs exercices après les vacances : *Prononcer un discours à la* RENTRÉE *de la cour royale. À la* RENTRÉE *des classes, on dit une messe du Saint-Esprit. L'époque de la* RENTRÉE. (Acad.)

— Théâtr. Réapparition d'un acteur sur la scène après une absence : *Cet acteur a fait sa* RENTRÉE *par tel rôle.* (Acad.)

— Chass. Retour des animaux dans le bois au point du jour, après qu'ils ont été faire leur nuit en plaine : *On se met à l'affût à la* RENTRÉE. *Attendez le cerf, le sanglier à la* RENTRÉE. (Acad.)

— Fin. Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme : *Il attend des* RENTRÉES *considérables. La* RENTRÉE *des impôts, des contributions.* (Acad.) *Il fallait organiser la perception et la* RENTRÉE *des fonds au trésor.* (Thiers.)

— En parl. des récoltes, Enlèvement, mise en grange : *On est occupé au fanage et à la* RENTRÉE *des foins.*

— Jeu. Cartes que l'on prend dans le talon, à la place de celles qu'on a écartées : *Il a eu une vilaine* RENTRÉE, *une heureuse* RENTRÉE. (Acad.)

— Mus. Effet d'une partie, d'un instrument, qui, après un silence, reprend un chant bien prononcé : RENTRÉE *de cors, de hautbois.*

— Mar. Rétrécissement de la largeur du navire, en montant du fort aux gaillards.

— Techn. Chacune des différentes planches préparées pour l'impression en couleur.

RENTRER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il se conj. avec l'aux. être dans les temps composés. — Entrer de nouveau, entrer après être sorti : RENTRER *dans sa maison, dans sa chambre, dans la ville. Il ne fut pas plutôt sorti, qu'on le vit* RENTRER. *Après une courte digression il* RENTRA *dans son sujet.* (Acad.) *À l'aide de son passe-partout, il* RENTRA *et se coucha sans faire de bruit.* (H. de Balz.) *La souris ne s'écarte guère de son trou et y* RENTRE *à la première alerte.* (Buff.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus *rentrer*, dès qu'on est en dehors.
(Boil.)

Mon maître en ce moment n'est pas encor *rentré*. (Regn.)

— Chass. *Rentrer au fort*, se rembûcher.

— Fig. *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un*, obtenir de nouveau l'amitié, la protection, les bonnes grâces de quelqu'un.

— Fig. *Rentrer dans son bien, dans ses droits*, les recouvrer.

— Fig. *Rentrer dans son bon sens*, revenir à des idées raisonnables.

— Fig. *Rentrer dans l'ordre*, se remettre, se rétablir dans l'ordre.

— *Faire rentrer quelqu'un dans l'ordre*, ramener à l'obéissance, à la soumission : *Il* A FAIT RENTRER *ces mutins* DANS L'ORDRE. (Acad.)

— Dans le m. sens. *Rentrer dans son devoir, dans le devoir*, se remettre, se ranger à son devoir.

— Par exagérat. *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière, dans la poudre*, L'accabler, l'anéantir.

Il parle et dans la poudre il les fait tous *rentrer*. (Rac.)

— Fig. *Rentrer en soi-même*, faire réflexion sur soi-même : RENTREZ EN VOUS-MÊMES, *chrétiens qui tenez encore au monde par vos passions.* (Fléch.) *La raison fait toujours* RENTRER *les hommes* EN EUX-MÊMES *pour quelques moments.* (Volt.)

— Fig. Se cacher, se dissimuler :

Le naturel toujours sort et sait se montrer ;
Vainement on l'arrête, on le force à *rentrer*. (Boil.)

— Fig. Recommencer, reprendre certaines choses ; s'y remettre : RENTRER *en charge, en fonctions, en exercice.* RENTRER *en condition.* RENTRER *en commerce de lettres, en correspondance.* (Acad.)

— *Rentrer en fureur*, se remettre en fureur.

— *Rentrer en lice*, recommencer la lutte : *Il faudra demain* RENTRER EN LICE. (Mass.)

— Prov. et fig. *Rentrer en danse*, rentrer dans une affaire, dans un embarras dont on était sorti.

— Absol. En parl. des tribunaux, des colléges, Reprendre leurs fonctions, recommencer leurs exercices, etc., après les vacations, les vacances : *Les tribunaux, les colléges* RENTRENT *à telle époque.* (Acad.)

— Reparaître sur la scène après une longue absence : *Ce comédien* RENTRE *ce soir par le rôle d'Oreste.* (Acad.)

— En parl. des revenus, des recouvrements, Être touché, perçu : *Ce revenu a peine à* RENTRER. *Cette avance* RENTRERA *peu à peu. Il doit lui* RENTRER *des fonds dans quelques jours.* (Acad.)

— Vulg. En parl. des humeurs, Se répercuter : *Prenez garde de laisser* RENTRER *cette humeur, elle vous jouerait un mauvais tour. Un charlatan lui a fait* RENTRER *ses dartres.* (Acad.)

— Grav. Repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir.

— J. de cartes. Il se dit des nouvelles cartes prises au talon à la place de celles qu'on a écartées : *Il* M'EST RENTRÉ *deux as, deux atouts. Il* M'EST RENTRÉ *un vilain jeu.* (Acad.)

— J. de trictr. *Rentrer en bredouille*, faire un grand coup qui lui donne l'avantage de marquer trois et même cinq coups à la fois, après avoir été débredouillé.

— Transitiv. Porter ou reporter dedans ce qui était dehors : RENTRER *des marchandises dans le magasin.* RENTRER *des pots de fleurs, des orangers. Voici le moment de* RENTRER *les foins.* (Acad.)

— Typogr. *Rentrer, faire rentrer une ligne*, la renfoncer.

RENVERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (Il prend l'*e* muet après le rad. *renverg* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous renvergeons, il se renvergea, etc.*) Techn. Border les ouvrages de vannerie.

RENVERGEURE, n. f. Pron. *ran-ver-jur.* — Ce qui forme le bord des ouvrages de vannerie.

RENVERS, n. m. Pron. *ran-vèr.* — Techn. Manière de construire les faîtes, dans les couvertures d'ardoise.

RENVERSE (À LA), loc. adv. Sur le dos, le visage en haut : *Tomber* À LA RENVERSE. *Être couché* À LA RENVERSE. (Acad.)

RENVERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Renverser : *Il voit des sentinelles, la pique* RENVERSÉE, *exprimant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abattement de leur visage.* (Chateaub.) *Ils passent leur vie sur des siéges* RENVERSÉS. (Montesq.) *La tête* RENVERSÉE *dans un grand fauteuil, il comptait les rosaces dorées du plafond.* (Scribe.) *Quelques chèvres d'Égypte ont de petites cornes* RENVERSÉES *sur les côtés de la tête.* (Cuv.)

— Phys. Qui est ou qui paraît dans une situation opposée à la situation la plus habituelle : *Un cône* RENVERSÉ. *Il y a des lunettes à travers lesquelles on voit les objets* RENVERSÉS, *et il y en a d'autres qui les redressent.* (Acad.)

— Fig. : *Tout est* RENVERSÉ *aujourd'hui, et le monde est tombé dans une corruption générale.* (Mol.)

— Fig. et mor. *Il a la tête renversée*, il est dans le plus grand trouble, hors de lui. ‖ *C'est une tête, une cervelle renversée*, c'est un homme démoralisé.

— Fig. et fam. *Avoir la physionomie renversée*, avoir le visage défait, les traits fort altérés par l'effet de quelque émotion violente.

— Fig. et fam. *La marmite est renversée dans cette maison*, le maître de cette maison n'invite plus à dîner.

— Prov. *C'est le monde renversé*, se dit d'une chose qui est contre l'ordre naturel et la raison.

— Man. *Une encolure renversée*, une encolure dont le contour, l'arc se trouve en-dessous, au lieu d'être en-dessus.

— Art milit. *Colonne renversée*, colonne arrangée dans l'ordre inverse de celui que l'on suit ordinairement.

— Blas. Il se dit des pièces qui sont disposées autrement que de coutume.

— Musiq. Il se dit d'un accord dont les notes sont prises dans des octaves différentes : *Une tierce* RENVERSÉE *forme une sixième.*

RENVERSEMENT, n. m. Pron. *ran-vèrss-man.* — Action de renverser ; état d'une chose renversée : *Le* RENVERSEMENT *d'un buffet, d'une table.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Dérangement, désordre : *Le* RENVERSEMENT *de ma bibliothèque, de mes papiers.* (Acad.) *J'ai toujours ardemment désiré de voir les plaies de l'État heureusement guéries, mais sans* RENVERSEMENT, *bouleversement ni trouble.* (Pithou.) *Celui qui provoque avec audace le* RENVERSEMENT *du monde qui est pour y substituer le monde qu'il a rêvé, est un ennemi du genre humain.* (La H.)

— Fig. *Renversement d'esprit*, folie.

— Chir. Situation vicieuse de certains organes retournés, et présentent en dehors ce qui devrait être en dedans : Renversement *de la matrice, du rectum.* Renversement *de la vessie.* Renversement *des paupières.* (Acad.)

— Fig. Ruine, décadence, destruction totale : *Le* renversement *d'un État. Le* renversement *des lois, de la morale, de la religion. Le* renversement *d'un projet.* (Acad.) *C'est le* renversement *de toute bonne politique.* (Beaum.)

— Mar. Transport de la charge d'un navire dans un autre. ‖ Vieux ; on dit, *Transbordement.*

— Mus. Disposition des accords contraire à l'accord fondamental dont ils sont dérivés : *L'accord de sixte-quarte n'est qu'un* renversement *de l'accord parfait.* (Acad.)

— Arithm. *Renversement d'une fraction,* transposition du dénominateur à la place du numérateur, et réciproquement.

RENVERSER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *ran-vèr-cé.* — Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose : *Il* renversa *la table, la bouteille, les plats, etc. Le vent* renversa *de très-grands arbres.* (Acad.) *Les torrents* renversèrent *tout ce qui se trouva sur leur passage.* (Buff.)

— Fig. *Il* renverse *l'audacieux et prend l'humble sous sa défense.* (Mass.)

— Guerr. Abattre, raser, combler : Renverser *les travaux des ennemis.* (Acad.)

— Défaire, mettre en déroute : Renverser *un corps de troupes. Nos troupes* ont renversé *tout ce qui s'est présenté devant elles.* (Acad.)

— *Renverser un corps de troupes sur un autre,* pousser un corps de troupes de manière qu'en reculant il mette le désordre dans un autre, et qu'il l'entraîne dans sa déroute : *Nous* renversâmes *la cavalerie de l'ennemi sur son infanterie.* (Acad.)

— Troubler, confondre, mettre tout sens dessus dessous : *Il* a renversé *tous mes papiers, tous mes livres, toute ma bibliothèque.* (Acad.)

— Fig. Détruire, troubler l'état, l'ordre des choses : Renverser *un État.* Renverser *un système.* Renverser *des desseins.* Renverser *des espérances. C'est* renverser *toute la morale.* (Acad.) *Un seul homme* renverse *les lois et les coutumes, pour usurper la première place parmi les siens.* (Mass.)

Voulez-vous par mes mains *renverser* un empire ? (Rac.)

— Fig. *Renverser l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un,* lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments : *Ce livre lui* a renversé *l'esprit.* (Acad.)

— Fam. Dans le m. sens : *Cet événement lui* a renversé *la cervelle.*

— Transposer : Renverser *un accord.* Renverser *les termes d'un rapport, d'une proportion.* Renverser *les termes d'une proposition.* (Acad.)

— Man. *Renverser un cheval,* le faire pencher fortement en arrière, pour qu'il change de pied.

— Intransitiv. *Renverser sens dessus dessous,* et simpl. *Renverser,* retourner quelque chose de manière que ce qui était en haut soit en bas, et réciproquement.

= **Se renverser,** v. pron. Se jeter par terre : *La table* s'est renversée. *Le cheval, en se cabrant,* se renversa *sur son cavalier.* (Acad.)

— *Se renverser sur le dos, en arrière,* ou simpl. *Se renverser,* se mettre, se coucher sur le dos. ‖ *SYN.* V. Abattre.

— Chir. Se retourner sur soi-même : *La vessie* se renverse. *La matrice* se renverse.

RENVI, n. m. Pron. *ran-vi.* — J. de cartes. Ce que l'on met par-dessus la vade ou l'enjeu : *Faire un* renvi *de dix louis.* (Acad.)

— *Jeux de renvi,* ceux où l'on fait des renvis.

RENVIDER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *ran-vi-dé.* — Techn. Tourner le fil sur la broche, en le rapprochant du rouet.

RENVIER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. — Il prend deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^{e} pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous renviions, vous renviiez.* — Mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade ou l'enjeu : *Le fonds du jeu n'était que de six jetons, l'un* renvia *de quatre fiches, et l'autre de dix. Il* a renvié *de tant sur moi.* (Acad.)

— Fig. Renchérir, faire davantage : *Je ferai encore une chose que vous ne m'ordonnez point, qui est de* renvier *sur les louanges qu'il vous donnera.* (De Balz.)

RENVOI, n. m. Pron. *ran-voa.* — Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée : Renvoi *de marchandises.* Renvoi *d'une lettre de change.* Renvoi *d'un présent.* (Acad.)

— *Chevaux, voitures de renvoi, etc.,* chevaux, voitures qui s'en retournent à vide.

— *Renvoi du son, des paroles par l'écho,* leur répercussion.

— En parl. d'un livre, Certaine marque placée hors du texte qui renvoie le lecteur à une citation, à une explication : *La grande quantité de* renvois *fatigue le lecteur.* (Acad.)

— Avertissement qui indique qu'on trouvera à une autre page du même livre, la suite de ce qui est interrompu : *Il y a dans ce bréviaire, dans ce livre de prières beaucoup de* renvois. (Acad.)

— En parl. d'un acte, d'un écrit, Marque qui renvoie à une addition écrite en marge ou au bas de la page : *Il y a dans cette minute des* renvois *qui ne sont point parafés. Il y a trop de* renvois *dans ce manuscrit.* (Acad.)

— Mus. Signe qui, correspondant à un autre signe semblable, indique qu'il faut retourner à l'endroit où ce dernier se trouve placé.

— Action de renvoyer, de congédier quelqu'un : *Le* renvoi *des troupes. Son* renvoi *a été accompagné de circonstances mortifiantes. Le* renvoi *d'un ministre.* (Acad.)

— Action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent l'examiner, ou y faire droit : *La chambre des députés a ordonné le* renvoi *de cette pétition au ministre de la guerre.* Renvoi *d'une proposition à l'examen des bureaux.* (Acad.)

— Jurispr. Action de renvoyer une partie, un procès devant tel ou tel juge : *Il a obtenu son* renvoi *par-devant ses juges naturels. Demander un* renvoi. *Arrêt de* renvoi. (Acad.)

— Ajournement, remise d'une affaire : *Le* renvoi *de la cause à huitaine, aux prochaines assises. Plusieurs députés demandaient le* renvoi *de la discussion au lendemain.* (Acad.)

— Méd. Au pl. Gorgées de substances qui remontent de l'estomac ou de l'œsophage dans la bouche : *Les* renvois *sont gazeux, liquides ou solides.* (Chom.)

RENVOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Renvoyer : *Tous les domestiques ont été* renvoyés *à la fois.*

— *La décision de cette affaire est renvoyée,* est remise à un autre temps.

RENVOYER, v. tr. ou act. irrég. 1^{re} conj. (*re,* et *envoyer.*) Pron. *ran-voa-ié.* — Envoyer de nouveau : *Je lui avais envoyé un cadeau ; il l'a refusé, je le lui* ai renvoyé. (Acad.)

— Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée : *On lui avait envoyé un présent, il l'*a renvoyé. (Acad.)

— Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient : *Vous m'avez prêté ce livre, mais je suis sûr de vous l'*avoir renvoyé. *Je lui* ai renvoyé *sa canne, qu'il avait oubliée chez moi.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Faire retourner quelqu'un au lieu d'où il était envoyé, d'où il était parti : *On* a renvoyé *le courrier deux heures après son arrivée. Aussitôt qu'il fut arrivé en tel endroit, il* renvoya *ses gens, son équipage.* (Acad.) *Vous nous l'*avez renvoyée *plus belle et plus aimable que nous ne vous l'avions donnée.* (Voit.)

— Congédier, donner son congé : *On* a renvoyé *une partie des troupes. Le roi vient de* renvoyer *tous ses ministres. Le mauvais état de ses affaires l'a forcé à* renvoyer *une partie de ses gens.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Renvoyer quelqu'un bien loin,* le refuser sèchement, le rebuter.

— Adresser une personne à quelqu'un ou en quelque lieu, pour l'éclaircissement de quelque chose : *Je lui ai demandé les raisons qui le déterminaient à prendre ce parti ; pour toute réponse, il m'*a renvoyé *à sa femme, à son avocat. Un auteur est souvent obligé de* renvoyer *son lecteur à ce qu'il a dit plus haut.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate,* se dit lorsque les personnes de qui dépend une affaire, se renvoient l'une à l'autre celui qui les sollicite.

— Remettre à un autre temps : *Il m'*a renvoyé *à Noël pour mon payement. Il ne faut pas* renvoyer *au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour. On* a renvoyé *l'affaire à huitaine.* (Acad.) Renvoyer *à des années de langueur et d'infirmités l'affaire du salut, c'est la manquer.* (Mass.)

— Prov. et fig. *Renvoyer aux calendes grecques,* payer de défaites, remettre à un temps qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs ne comptaient point par calendes.

— Repousser, réfléchir, répercuter : *Un joueur, un mur qui* renvoie *la balle. La lune* renvoie *la lumière du soleil. L'écho* renvoie *les sons, les paroles, etc.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Renvoyer la balle à quelqu'un,* lui riposter, lui répliquer vivement : *Il voulait soutenir ce paradoxe, mais son adversaire lui* a bien renvoyé la balle. (Acad.)

— Transmettre des demandes, des propositions à ceux qui doivent les examiner, y faire droit ou en rendre compte : *La chambre* a renvoyé *leur pétition au ministre de la guerre, à la commission du budget.* Renvoyer *un projet de loi à l'examen des bureaux.* (Acad.)

— Jurispr. Ordonner qu'une partie se pourvoira ou qu'un accusé sera traduit devant tel ou tel juge : *La cour royale* a renvoyé *l'affaire au tribunal compétent. La chambre d'accusation l'*a renvoyé *devant les assises.* (Acad.)

— *Renvoyer un plaideur de sa demande,* la lui refuser par un jugement.

— *Renvoyer les parties à se pourvoir,* se déclarer incompétent.

— *Renvoyer un accusé, le renvoyer absous,* le décharger de l'accusation intentée contre lui. ‖ Dans le m. sens : *On l'*a renvoyé *de la plainte.*

= **Se renvoyer,** v. pron. Être, devoir être renvoyé : *L'or et les cadeaux offerts se* renvoient *rarement.*

— Se renvoyer l'un l'autre : *Ils* se sont renvoyé *tous les solliciteurs afin de s'en débarrasser. Ils* se sont renvoyé *les reproches les plus vifs et les injures les plus piquantes.*

— Fig et fam. *Se renvoyer la balle,* se décharger l'un sur l'autre de l'embarras d'une affaire, d'une sollicitation, d'un travail : *Ils* se renvoient la balle *l'un à l'autre.* (Acad.)

RÉOCCUPATION, n. f. Action d'occuper pour la seconde fois : *La* réoccupation *d'un pays.*

RÉOCCUPER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Occuper de nouveau : Réoccuper *un poste.*

RÉORDINATION, n. f. Pron. *ré-or-di-na-cion.* — Action par laquelle quelqu'un est réordonné.

RÉORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Réordonner.

RÉORDONNER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés à quelqu'un dont la première ordination a été faite contre la teneur des canons, et déclarée nulle par jugement de l'Église.

RÉORGANISATEUR, TRICE, adj. et n. Didact. Qui réorganise : *Pouvoir* réorganisateur. *Loi* réorganisatrice.

RÉORGANISATION, n. f. Pron. *ré-or-ga-ni-za-cion d'une compagnie, d'une armée.* (Acad.)

RÉORGANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Réorganiser.

RÉORGANISER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Organiser de nouveau : Réorganiser *une administration.* (Acad.)

= **Se réorganiser,** v. pron. S'organiser de nouveau ; être réorganisé : *Leur armée* se réorganisa. (Acad.)

RÉOUVERTURE, n. f. Action de rouvrir un théâtre, un établissement de commerce, qui était resté fermé quelque temps : *Depuis la* réouverture *de ce théâtre, de cette salle, de ce magasin, etc.* (Acad.)

RÉOXYDATION, n. f. Phys. Seconde conversion en oxyde.

RÉOXYDER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Phys. Réduire pour la seconde fois à l'état d'oxyde.

REPAIRE, n. m. (*recipere,* recevoir ; lat.) Pron. *re-pèr.* — Retraite, lieu où se retirent des bêtes féroces : *C'est le* repaire *d'un lion. Un* repaire *de serpents. Un affreux* repaire. (Acad.) *Les palais des rois sont devenus les* repaires *des bêtes fauves.* (Voln.)

— Par extens. *Un* repaire *de hiboux, d'orfraies.*

— Fig. Lieu où se retirent ordinairement les voleurs, les brigands, etc. : *Cette maison isolée, cette auberge écartée est un* repaire *de brigands, de voleurs.* (Acad.) *De toute antiquité les bouches de l'Indus ont servi de* repaire *à des bandes de pirates.* (Reynaud.)

— Chass. Fiente des loups, des renards, des lièvres, etc. : *Du* repaire *de loup, de lièvre, etc.* (Acad.)

REPAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4^{me} conj. (*re* et *paître.*) Pron. *re-pêtr.* — Manger, prendre sa réfection ; il se dit des hommes et des chevaux, particul. quand ils sont en marche : *Il a fait trente lieues sans* repaître. *Vos chevaux n'*ont point repu *d'aujourd'hui, il faut les faire* repaître. (Acad.)

— Par extens. *Les lièvres, les loups, les cerfs sortent le soir des bois pour* repaître *ou chasser pendant la nuit.* (Buff.)

— Transitiv. Donner à manger, nourrir : *Il faut*

REPAÎTRE *ces animaux*. (Acad.) || Peu usité.

— Fig. Entretenir : REPAÎTRE *quelqu'un d'espérances, de chimères, de fumée.* (Acad.)

— *Repaître ses yeux d'un spectacle*, le regarder avec avidité.

= **Se repaître**, v. pr. Se nourrir; manger, prendre de la réfection : *Cette espèce d'animaux* SE REPAÎT *de chair. Ils* SE SONT *bien* REPÛS. (Acad.)

Je me *repais* de sang et je cherche la vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort. (Boil.)

— Fig. *Il* SE REPAÎT *d'espérances vaines. Il ne* SE REPAÎT *pas de si peu de chose.* (Acad.)

Je ne *me repais* point de pareilles chimères. (Rac.)
Tu ne *te repais* point d'encens à si bas prix. (Boil.)

— Prov. *Se repaître de vent et de fumée*, se payer de vaines espérances.

RÉPANDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*re*, et *pandere*, étaler; lat.) Épancher, verser, laisser tomber un liquide : RÉPANDRE *de l'eau par terre.* RÉPANDRE *de la sauce sur la nappe.* (Acad.)

— Fam. et Elliptiq. *Prenez garde de répandre*, se dit à une personne qui porte un vase plein de quelque liqueur.

— *Répandre des larmes*, pleurer : *La mort de son père lui fit* RÉPANDRE *bien des larmes. Cette loi cruelle a fait* RÉPANDRE *bien des larmes.* (Acad.)

— *Répandre du sang*, blesser ou tuer : *Dieu défend de* RÉPANDRE LE SANG. *Si la bataille se donne, ce ne pourra être sans* RÉPANDRE BIEN DU SANG. (Acad.)

— *Répandre son sang*, être blessé, ou mourir en combattant : *Il* A RÉPANDU SON SANG *pour la patrie dans vingt combats. Il* RÉPANDIT SON SANG *pour le parti qui l'avait entraîné dans l'erreur.* (Acad.)

— Départir, distribuer à plusieurs personnes : *La terre ne se lasse jamais de* RÉPANDRE *ses biens sur ceux qui la cultivent.* (Fén.) *Un prince magnifique* RÉPAND *l'argent à pleines mains.* (Id.)

Ma main sous votre nom *répandait* ses largesses. (Rac.)

— Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits : *Le soleil* RÉPAND *la lumière. Ces fleurs* RÉPANDAIENT *une odeur agréable qui parfumait l'air. Ce fleuve* A RÉPANDU *ses eaux dans la campagne.* (Acad.)

— Fig. *Il* A RÉPANDU *l'alarme dans le quartier.* (Acad.)

Sache d'eux la nouvelle et qui l'*a répandue*. (Piron.)

— Fig. et mor. *Cet auteur* A RÉPANDU *de mauvaises maximes dans son livre. Cette doctrine* RÉPANDIT *des erreurs et des vices. Les grands* RÉPANDENT *leurs mœurs en distribuant leurs grâces.* (Mass.)

Dieu sur ses ennemis *répandra* sa terreur. (Rac.)

— *Répandre son cœur, son âme*, ouvrir entièrement son cœur.

= **Se répandre**, v. pron. Être répandu : *J'ai vu ses larmes* SE RÉPANDRE. (Acad.)

— S'étendre au loin, se disperser en plusieurs endroits : *Les eaux* SE RÉPANDIRENT *dans la campagne. La lumière* SE RÉPAND *beaucoup plus vite que le son.* (Acad.) *Les armées n'osaient* SE RÉPANDRE *dans un autre pays.* (Mass.)

Un nuage confus *se répand* sur ma vue. (Boil.)

— Fig. *Un air triste et lugubre* SE RÉPAND *sur tous les visages.* (Fléch.)

Mes fureurs au dehors ont osé *se répandre*. (Rac.)

— Fig. *Il semble qu'on arrache aux ambitieux les grâces qui* SE RÉPANDENT *sur les autres.* (Mass.)

— Fig. Il se dit des opinions, de la religion, du bruit, etc. : *Cette doctrine* S'EST *fort* RÉPANDUE *en peu de temps.* (Acad.) *Cette nouvelle* SE RÉPANDIT *par toute la France.* (B. de St-P.)

— *Se répandre en longs discours, en compliments, en louanges, en invectives, etc.*, tenir de longs discours, faire de longs compliments, donner beaucoup de louanges, dire beaucoup d'injures, etc. : *Il* SE RÉPANDIT EN INVECTIVES *et éclata en reproches.* (Volt.)

— Par anal. *Je crus qu'elle allait* SE RÉPANDRE *en nouveaux regrets, et je m'attendais à essuyer la bordée.* (Le Sage.)

— *Cet homme cherche à se répandre, craint de se répandre dans le monde*, il fréquente les sociétés, il les évite avec beaucoup de soin.

— Impersonnell. *Il* S'EST RÉPANDU *un bruit dans la ville, par la ville.* (Acad.)

RÉPANDU, UE, part. pass. du v. Répandre : *Si la bataille se donne, ce ne pourra être sans qu'il y ait bien du sang* RÉPANDU, *beaucoup de sang* RÉPANDU. (Acad.) *L'homme se trouve partout si anciennement* RÉPANDU, *qu'il ne paraît affecter aucun climat particulier.* (Buff.) *Il n'est point de pays où les paons soient plus généralement* RÉPANDUS *qu'aux Indes.* (Id.)

— Fig. et fam. *Il y a eu bien du sang répandu*, il y a eu beaucoup de perte au jeu.

— Vulg. *Avoir la bile répandue dans le sang*, avoir la jaunisse.

— *Être fort répandu dans le monde*, voir beaucoup de monde, aller souvent dans la société : *C'est un homme fort* RÉPANDU. (Acad.)

Tour à tour je l'ai vu sauvage ou *répandu*. (Gresset.)

RÉPARABLE, adj. des 2 g. Qui se peut réparer : *Ce dommage est* RÉPARABLE. *Ce qu'il y a de moins* RÉPARABLE, *c'est l'offense qu'on lui a faite. Un tort si léger est facilement* RÉPARABLE. (Acad.)

RÉPARAGE, n. m. B.-Arts. Action de réparer, de déguiser les défauts d'un ouvrage qui sort du moule : RÉPARAGE *d'un bronze, d'un plâtre.*

— Techn. Façon que les cardeurs donnent aux étoffes avec le chardon.

RÉPARAÎTRE, v. intr. ou neut. irrég. 4ᵉ conj. (*re*, et *paraître*.) Pron. *re-pa-raîtr*. — Paraître de nouveau : *La représentation finie, on a obligé l'acteur à* REPARAÎTRE. *Le soleil* REPARAÎT *sur l'horizon.* (Acad.) *J'étais bien aise de donner le temps d'oublier cette histoire avant de* REPARAÎTRE *dans le monde.* (Le Sage.)

RÉPARATEUR, TRICE, n. (*reparator*; lat., m. sign.) Celui, celle qui répare : *Jésus-Christ est appelé le* RÉPARATEUR *du genre humain. La* RÉPARATRICE *de tous nos maux.* (Acad.)

— Fam. et ironiq. *Réparateur des torts*, celui qui se mêle de venger des injures ou de corriger des abus qui ne le regardent point.

— Adj. *Un gouvernement* RÉPARATEUR. (Acad.) *La doctrine catholique est* RÉPARATRICE *de l'humanité déchue, et* RÉPARATRICE *par une force surhumaine.* (Lacord.)

RÉPARATION, n. f. Pron. *ré-pa-ra-cion*. — Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer : *Cette voiture, cette machine a besoin d'une* RÉPARATION. RÉPARATIONS *nécessaires, urgentes. Il faut faire les* RÉPARATIONS *à temps.* (Acad.)

La maison ne vaut pas la *réparation*. (Regn.)

— Particul. Travaux d'entretien d'une édifice, d'une maison : *Visiter, estimer les* RÉPARATIONS. *Cette maison se ruine en* RÉPARATIONS. *C'est au propriétaire à faire les grosses* RÉPARATIONS. *Le locataire n'est tenu que des menues* RÉPARATIONS. (Acad.) *Les* RÉPARATIONS *doivent être exécutées dans le style de l'édifice.* (Nisard.)

— *Menues réparations*, entretien d'un immeuble.

— *Grosses réparations*, reconstructions de certaines parties d'un immeuble.

— *Réparations viagères et d'entretien*, toutes les réparations autres que les grosses réparations, et qui sont à la charge de l'usufruitier, etc.

— Méd. Action de réparer les pertes, soit naturelles, soit accidentelles, que l'économie peut éprouver.

— Satisfaction d'une injure, d'une offense faite à quelqu'un : RÉPARATION *d'honneur. Accepter, refuser la* RÉPARATION. *S'il vous a offensé, il vous fera* RÉPARATION. *Il n'y a point de* RÉPARATION *pour une pareille injure; elle doit être punie.* (Acad.) *Une* RÉPARATION *d'honneur.* (Le Sage.) *Cette* RÉPARATION *publique était digne d'un homme qui a le cœur bon et sensible, et qui voit qu'il a été trompé.* (Volt.)

— Jurispr. *Réparations civiles*, somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort qu'elle a souffert. || Dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé : *Les* RÉPARATIONS CIVILES *entraînent la contrainte par corps.* (Acad.)

RÉPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Réparer : *Sous Louis XII, les grands chemins n'étaient ni* RÉPARÉS, *ni gardés.* (Volt.)

RÉPARER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*reparare*; lat.) Pron. *ré-pa-ré*. — Refaire, rétablir quelque chose à une construction, à un ouvrage, le raccommoder : *Cette maison va tomber si vous ne la* RÉPAREZ. RÉPARER *les brèches d'une muraille.* RÉPARER *un fossé, un canal, un grand chemin. Ces statues antiques étaient mutilées, tronquées, ce sculpteur les* A *très-bien* RÉPARÉES. *Il y a beaucoup à* RÉPARER *à cet équipage.* RÉPARER *une machine.* RÉPARER *des armes, etc.* (Acad.)

— Techn. *Réparer une figure qui a été jetée en moule*, ôter les défauts qui y sont survenus par le jet, la polir, y mettre la dernière main.

— *Réparer un cadre, des moulures, etc.*, les gratter pour leur rendre les formes que les couches de blanc ont altérées ou masquées.

— Numism. *Réparer une médaille*, faire reparaître les mots et les figures d'une médaille fruste.

— Techn. Adoucir les traits de la lime, ou effacer les coups de marteau qui sont restés après le planage.

— *Réparer une étoffe de laine*, y faire venir le poil par le moyen du chardon.

— Fig. *Réparer ses affaires*, rétablir sa fortune ébranlée ou détruite.

— Fig. *Réparer ses forces*, rétablir ses forces.

— Fig. *Réparer son honneur*, effacer par quelque bonne action, la honte d'une mauvaise.

— Fig. *Réparer l'honneur, la réputation de quelqu'un*, donner toutes les satisfactions convenables à quelqu'un dont on a offensé l'honneur, dont on a blessé la réputation.

— Mor. Effacer, faire disparaître : *Il* A *bien* RÉPARÉ *sa faute. Il* A *bien* RÉPARÉ *ses torts.* RÉPARER *la honte d'une défaite.* (Acad.)

Viens, mon fils, viens, mon sang, viens *réparer* ma honte. (Corn.)

— Par anal. *Il n'est pas donné à la raison de* RÉPARER *tous les vices de la nature.* (Vauv.) *Les plus louables sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de* RÉPARER *leurs égarements.* (Fén.)

— *Réparer une offense, une injure*, donner des satisfactions proportionnées à cette offense, à cette injure.

— *Réparer le dommage que l'on a causé à quelqu'un*, dédommager quelqu'un du tort qu'on lui a fait : *Tout homme qui a contribué à un dommage doit le* RÉPARER. (Montesq.)

— *Réparer une perte*, s'en dédommager : *La mort de cet homme est une perte qu'on ne saurait* RÉPARER. *La compagnie, en lui donnant un pareil successeur,* A RÉPARÉ *avantageusement la perte qu'elle avait faite.* (Acad.) || Par anal. *Réparer un oubli.*

— *Réparer le temps perdu, la perte du temps*, profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé, en faire un meilleur usage; redoubler son travail.

= **Se réparer**, v. pron. Être, pouvoir être réparé : *C'est un mal qui ne peut* SE RÉPARER. (Acad.) *Les accidents de la fortune* SE RÉPARENT *aisément.* (Montesq.)

RÉPAREUR, n. m. Techn. Celui qui répare, a soin des formes des moules.

RÉPARITION, n. f. Astron. *V.* RÉAPPARITION.

REPARLER, v. intr. ou neutr. 1ʳᵉ conj. Pron. *re-par-lé*. — Parler de nouveau : REPARLEZ-*lui de cette affaire. Nous en* REPARLERONS. (Acad.) REPARLONS *un peu de cette assemblée.* (Mᵐᵉ de Sév.)

REPARON, n. m. Techn. Troisième brin de chanvre; lin ou chanvre de qualité inférieure.

REPART, n. m. Anc. Repartie :

Il a le *repart* brusque et l'accueil loup-garou. (Mol.)

REPARTI, IE, part. pass. du v. Repartir : *Ce mot a été vivement* REPARTI.

REPARTI, IE, part. pass. du v. Repartir : *Il est* REPARTI. *Elle est* REPARTIE. (Acad.)

RÉPARTI, IE, part. pass. du v. Répartir : *L'emprunt devait être* RÉPARTI, *suivant les facultés supposées de chacun.* (Thiers.)

REPARTIE, n. f. Réplique, réponse prompte : *Bonne* REPARTIE. *Faire une* REPARTIE *brusque, plaisante, fine, vive, juste, spirituelle. Il a des* REPARTIES *charmantes, uniques.* (Acad.)

Je ne m'attendais pas à cette *repartie*. (Mol.)

|| *SYN.* V. RÉPONSE.

REPARTIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*re* et *partir*.) Partir de nouveau; retourner : *A peine était-il arrivé, qu'il fut obligé de* REPARTIR. (Acad.)

... Mon fils sans délai nous force à *repartir*. (C. Del.)

— Man. *Faire repartir un cheval*, le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois; le faire revenir sur sa piste.

REPARTIR, v. tr. ou act. irrég 2ᵉ conj. — Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement : *Il ne lui* A REPARTI *que des impertinences. S'il m'en parle, je saurai bien que lui* REPARTIR.

Vous n'aurez, que je crois, rien à me *repartir*. (Mol.)

— Intransitiv. REPARTIR *brusquement, vivement. Il ne lui* A REPARTI *que par injures, que par des injures. S'il m'en parle, je saurai bien lui* REPARTIR. (Acad.)

— Par anal. :

Soudain il me refait une autre révérence;
Moi, j'en refais de même une autre en diligence;
Et, lui d'une troisième aussitôt *repartant*,
D'une troisième aussi je *repars* à l'instant. (Mol.)

RÉPARTIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*re*, extens. et *partiri*, partager; lat.) (*Je répartis, tu répartis, il répartit, nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent; je répartissais, nous répartissions; je répartis, nous répartîmes, je répartirai, nous répartirons; je répartirais, nous répartirions; répartis, répartissons, répartissez; que je répartisse, que nous répartissions; répartissant; réparti, ie.*) Partager, distribuer : RÉPARTIR *les biens d'une succession entre plusieurs cohéritiers.* RÉPARTIR *des troupes en divers cantonnements.* RÉPARTIR *les contributions.* (Acad.)

— Se répartir, v. pron. Être réparti.

RÉPARTITEUR, s. m. Admin. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition.

— Adj. *Commissaires répartiteurs*, commissaires chargés de répartir les impositions entre les contribuables.

RÉPARTITION, s. f. (partio; lat., m. sign.) Pron. *ré-par-ti-sion*. — Partage, division, distribution : *Faire la* RÉPARTITION *des troupes pour les quartiers d'hiver. La* RÉPARTITION *d'une somme. Faire la* RÉPARTITION *des contributions dans un département. Adopter un mode de* RÉPARTITION. (Ac.) *Qui pourra se flatter de ne commettre aucun mécompte dans une semblable* RÉPARTITION*?* (La Harpe.)

— *Impôt de répartition*. || V. Quotité.

REPARTON, s. m. Technol. Division d'un bloc d'ardoise dans la carrière.

REPAS, s. m. (re, et pastus, pâture; lat.) Pron. *re-pâ*. — Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées; il se dit principal. du dîner et du souper : *L'heure du* REPAS. *Faire un bon* REPAS. *Au milieu du* REPAS. *Donner un beau* REPAS. *Il boit rarement entre ses* REPAS. *Ce* REPAS *fut fort gai. Le* REPAS *fut servi à merveille.* (Acad.)

Une table, au retour, propre et non magnifique,
Nous présente un repas agréable et rustique. (Boil.)
Ragoûts de prix qui sont appétits,
[illegible]
D'un grand bain font un repas vulgaire. (J.-B. Rouss.)

— *Un repas prié*, un repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées. [illegible]

[illegible]

— *Repasser du linge, une étoffe, un chapeau*, passer un fer chaud sur du linge, etc., pour le rendre plus uni : *Les blanchisseuses* REPASSENT *les vêtements mouillés.* (Lam.) [illegible]

— [illegible] du pain rassis au four, afin de lui rendre l'apparence du pain frais.

— *Repasser de la terre*, lui donner la dernière préparation avant le tirage.

— *Repasser une planche*, y donner la dernière façon pour la rendre lisse et polie. || *Repasser une allée*, passer le râteau sur une allée pour la nettoyer, pour la rendre plus propre, la unir entièrement.

— Fig. et pop. *Repasser quelqu'un*, le battre : [illegible] (Acad.) [illegible]

— Fig. *Repasser quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire*, se remettre quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire : [illegible] (Acad.) [illegible] (Bruyes.)

[illegible]

faire rentrer dans l'intérieur du corps les humeurs qui engorgent une partie malade : *Ce médicament répercute les humeurs.* (Acad.)

— Phys. Réfléchir, renvoyer les sons, la lumière, la chaleur : *L'écho* RÉPERCUTE *le son.* (Acad.)

= **Se répercuter**, v. pron. Être repoussé en dedans : *Lorsque les humeurs viennent à se répercuter.* (Acad.)

— Être réfléchi, renvoyé : *Le son, la calorique se* RÉPERCUTENT. (Acad.)

REPERDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. Perdre de nouveau : *Sa fortune, qu'il avait eu bien de la peine à rétablir, il vient de la* REPERDRE. (Acad.)

— Absol. REPERDRE *au jeu.* (Acad.)

REPERDU, UE, part. pass. du v. Reperdre.

REPÈRE, s. m. (*reperire*, retrouver; lat.) Techn. Trait, marque que l'on fait à différentes pièces d'un ouvrage, pour reconnaître celles qu'on doit assembler, rapprocher : *Point de* REPÈRE.

— Par anal. *Jadis on observait le ciel à l'œil nu, et l'on prenait pour points de* REPÈRE *les objets terrestres.* (Arago.)

— Marques que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les mettre au point de celui qui s'en sert.

— Marque que l'on fait sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, etc., pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, une distance.

REPÉRER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Constr. Marquer des repères sur les pièces d'un ouvrage de rapport, sur un terrain dont on veut prendre le nivellement, etc.

RÉPERTOIRE, n. m. (*repertorium*, lat., m. sign.) Pron. *ré-pèr-toar.* — Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui permet de les trouver facilement : *Avec mon* RÉPERTOIRE, *j'aurai bientôt trouvé ce que vous me demandez. Un registre sans* RÉPERTOIRE *est fort incommode. Les notaires, les huissiers doivent tenir des* RÉPERTOIRES. (Acad.)

— Fig. et fam. Personne qui se souvient de beaucoup de choses, et qui est toujours prête à en instruire les autres : *Cet homme est un* RÉPERTOIRE *d'anecdotes.* (Acad.) *Cet homme avait de l'esprit, beaucoup de sens, c'était un vrai* RÉPERTOIRE *de cour.* (St.-Simon.)

— Par anal. *L'antiquaire est comme un* RÉPERTOIRE *du style de toutes les époques.* (Vitet.)

— Titre de certains recueils : RÉPERTOIRE *de jurisprudence.* (Acad.)

— Théâtr. Collection des pièces restées au théâtre : *Cette pièce fait partie du* RÉPERTOIRE, *est restée au* RÉPERTOIRE. *Cette comédie a été effacée du* RÉPERTOIRE, *a disparu du* RÉPERTOIRE. (Acad.)

— Tableau des pièces que les comédiens doivent donner dans la semaine : *Cette pièce est sur le* RÉPERTOIRE. *On a fait ce matin le* RÉPERTOIRE *de la semaine.* (Acad.)

— *Répertoire anatomique*, salle, contiguë à l'amphithéâtre, dans laquelle sont rangés des squelettes d'hommes et d'animaux.

RÉPÉTAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Répétailler.

RÉPÉTAILLER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*répéter.*) Pron. *ré-pé-ta-ié.* — Fam. Répéter la même chose d'une manière fatigante : *Cet enfant* RÉPÉTAILLE *toujours la même chose.* (Acad.)

— Absol. *Il ne fait que* RÉPÉTAILLER. (Acad.)

RÉPÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Répéter :

Ce qu'on fait cent fois, ce qu'on dit répété. (C. Del.)

— Renouvelé : *Les hommes sont si bêtes, qu'une violence* RÉPÉTÉE *finit par leur paraître un droit.* (Helvét.)

— Reproduit : *Il est peu d'images qui soient plus* RÉPÉTÉES *dans tous les monuments d'Égypte que celle de Jésus.* (Bail.)

RÉPÉTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*repetere*, redemander; lat.) — Il change l'é fermé du rad. *répét*, en è ouvert avant les finales *e*, *es*, *ent* seulement : *je répète, tu répètes, ils répètent.* — Redire, dire ce qu'on a déjà dit : *Je vous ai dit cela, et je vous le répète. Il* RÉPÈTE *dix fois la même chose. Le public a fait* RÉPÉTER *ce couplet.* (Acad.) *Il est des choses qu'on finit par croire à force de les entendre* RÉPÉTER. (Bourdaloue.)

— Redire ce qu'un autre a dit : *Ce qu'il m'a dit ne m'est pas effacé de ma mémoire, et je le* RÉPÉTERAI *tout pour vous.* (A. de Vigny.) *Cet écho* RÉPÈTE *les mots. Ce* [illegible] *plusieurs fois.* (Acad.)

— *Cette montre, cette pendule répète les heures, les quarts*, on lui fait sonner l'heure et les quarts.

— Mar. *Répéter les signaux*, faire les mêmes signaux que le commandant, et les transmettre aux vaisseaux les plus éloignés.

— *Répéter une expérience, une observation*, faire une expérience, une observation qu'on a déjà faite, ou qui a déjà été faite par un autre.

— Rapporter ce qu'on a entendu; il s'emploie dans un sens de blâme : *Prenez garde à cet homme, il est sujet à* RÉPÉTER *ce qu'on a dit.* (Acad.)

— Absol. *Les enfants* RÉPÈTENT, *sans se douter des inconvénients que cela peut avoir.* (Acad.)

— Fig. Reproduire, réfléchir l'image des objets : *Ces deux glaces placées en regard* RÉPÈTENT *les objets à l'infini.* (Acad.) *Le cristal des eaux* RÉPÈTE *l'azur des cieux.* (Marm.) *La rivière se perdait dans les bois, et reparaissait brillante des constellations de la nuit, qu'elle* RÉPÉTAIT *dans son sein.* (Chateaub.)

— Fig. Disposer symétriquement deux choses : *On a* RÉPÉTÉ *cet ornement à droite et à gauche. Cette porte n'ouvre point, elle ne sert qu'à* RÉPÉTER *l'autre.* (Acad.)

— Dire, faire en particulier plusieurs fois une même chose, pour la pouvoir prononcer ou exécuter en public : RÉPÉTER *son sermon, sa leçon. Je lui ai fait* RÉPÉTER *sa leçon, son rôle.* (Acad.)

— Théâtr. Par anal. : RÉPÉTER *une pièce nouvelle.* RÉPÉTER *un ballet.* (Acad.)

On répète ses vers, et pendant cinq grands mois,
On fatigue pour vous sa mémoire et sa voix. (C. Del.)

— Absol. RÉPÉTONS *donc en paix.* (Pir.)

— Exercer des élèves, leur expliquer ce que le professeur leur enseigne dans ses leçons, leur donner des conseils sur la manière de faire les devoirs, etc. : *Il* RÉPÈTE *deux élèves. Sa profession est de* RÉPÉTER. (Acad.)

— Jurispr. Redemander ce qu'on a donné, prêté, ou ce qui a été pris contre les règles ordinaires : RÉPÉTER *un prisonnier.* RÉPÉTER *un cheval.* (Acad.) *Les vaincus craignaient qu'on ne* RÉPÉTÂT *les dons immenses qu'ils avaient reçus.* (Montesq.) *Les intérêts à* RÉPÉTER *devaient être fixés.* (Beaum.)

Des biens à répéter, des partages à faire.
Vous voyez que voilà de quoi mettre aux champs. (Gres.)

— *Répéter des frais*, en poursuivre le remboursement.

— Jurispr. eccles. *Répéter des témoins*, entendre en déposition des témoins qui sont venus à révélation sur la publication d'un monitoire, d'un réaggrave.

= **Se répéter**, v. pron. Être répété : *Une sottise ne doit jamais se* RÉPÉTER, *fût-elle saupoudrée d'esprit.* (Ch. Nod.)

— Être redit : *Le même vers se* RÉPÈTE *deux fois à la fin de chaque couplet de cette chanson. Le même mot se* RÉPÈTE *trois fois dans un rondeau.* (Acad.)

— Fam. Redire souvent la même chose : *C'est un conteur agréable; mais il se* RÉPÈTE *quelquefois.*

— Par anal. Reproduire la même manière, les mêmes procédés : *Ce poëte, ce musicien a le défaut de se* RÉPÉTER. (Acad.)

— Fam. et fig. *Cela se répète souvent, tous les jours*, cela se renouvelle, a lieu souvent, tous les jours.

— *Les objets se répètent à l'infini dans ces deux glaces*, sont réfléchis, reproduits à l'infini.

— *Les mêmes ornements se répètent sur les autres faces de l'édifice*, sont disposés d'une manière symétrique, d'un côté et de l'autre.

RÉPÉTITEUR, n. m. Celui qui répète les élèves, qui fait profession de répéter : RÉPÉTITEUR *de mathématiques, de droit. Cet élève a un* RÉPÉTITEUR; *on lui a donné un* RÉPÉTITEUR. (Acad.)

— Mar. Vaisseau d'une escadre ou d'une division qui répète les signaux de l'amiral.

— Adj. m. Phys. *Cercle répétiteur*, instrument qui sert à mesurer les angles avec une grande précision.

RÉPÉTITION, n. f. (*repetitio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-pé-ti-sion.* — Redite, retour de la même idée, du même mot : RÉPÉTITION *de mots. Éviter les* RÉPÉTITIONS. *Il y a trop de* RÉPÉTITIONS *dans ce discours, dans cette musique.* (Acad.) *Nos discours ne sont qu'une* RÉPÉTITION *des préjugés de ceux avec qui nous vivons.* (Mass.)

— *Montre à répétition*, montre qui sonne l'heure. ‖ Elliptiq. *Une* RÉPÉTITION *enrichie de diamants.* (Beaum.)

— B.-Arts. Copie d'une statue, d'un tableau, exécutée par l'auteur lui-même. ‖ On dit aussi *Double.*

— Rhétor. Figure qui consiste à employer plusieurs fois le même mot ou à reproduire le même tour de phrase pour donner plus d'énergie à l'expression : *Cet orateur fait souvent usage de la* RÉPÉTITION. (Acad.) *La* RÉPÉTITION *est la plus utile, la plus puissante des figures de rhétorique.* (Napoléon.)

— En voici des exemples :

Jéhu, le fier Jéhu tremble dans Samarie. (Rac.)
O jour! jour triomphant, jour saint! jour immortel!
Jour le plus beau qu'ait fait luire le ciel. (A. Chén.)
Je veux voir ce billet; quel qu'il soit, il m'offense;
Vous le voulez soustraire [illegible]
Je veux, je veux le voir; je le veux. — [illegible] (C. Del.)

— Réitération : *Les habitudes s'acquièrent par la* RÉPÉTITION *fréquente des mêmes actes.* (Acad.) *Il ne me reste qu'une vie sans attrait qui n'est que la* RÉPÉTITION *fastidieuse des mêmes actes et des mêmes besoins.* (Barthél.)

— Exercice des écoliers qu'on répète : *Faire des* RÉPÉTITIONS. (Acad.)

— Action de répéter, d'essayer en particulier certaines choses, pour les mieux exécuter en public : *La* RÉPÉTITION *d'une symphonie, d'une pièce de théâtre. Cette tragédie est en* RÉPÉTITION. (Acad.) *Se trouver aux* RÉPÉTITIONS *d'une pièce.* (Vaug.) *Il a ordonné lui-même les* RÉPÉTITIONS *sous ses yeux.* (Volt.) *Le personnage d'une coquette n'est pas si facile à faire que vous pensez; et vous ne devriez point vous exposer à le jouer, sans avoir fait auparavant plusieurs* RÉPÉTITIONS. (Campistr.) *Il fallait compter avec mes ouvriers, faire mes vendanges et mes* RÉPÉTITIONS. (Volt.)

— *Être en répétition*, se dit quelquefois de l'auteur même dont on répète la pièce : *Il y a quinze jours qu'il est en* RÉPÉTITION. (Acad.)

— Jurispr. Action de redemander en justice ce qu'on a payé de trop ou avancé pour un autre, etc. : RÉPÉTITIONS *de frais, de dépens. Cela est sujet à* RÉPÉTITION. *Action en* RÉPÉTITION. (Acad.)

REPÉTRI, IE, part. pass. du v. Repétrir.

REPÉTRIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. Techn. Pétrir de nouveau.

— Fig. *Pauline n'est donc pas parfaite; tant mieux, vous vous divertirez à la* REPÉTRIR. (Mᵐᵉ de Sév.)

REPEUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Repeupler : *Colonie* REPEUPLÉE.

REPEUPLEMENT, n. m. Action de repeupler : *Le* REPEUPLEMENT *d'une colonie. Le* REPEUPLEMENT *d'une forêt.* (Acad.)

REPEUPLER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé : *La peste et la guerre avaient fait périr la moitié des habitants de ce pays, on y a envoyé du monde pour le* REPEUPLER. (Acad.)

— *Repeupler un étang*, remettre du poisson dans un étang.

— Dans le m. sens : REPEUPLER *une terre, une plaine de gibier.* REPEUPLER *une garenne, un colombier, une basse-cour.* (Acad.)

— Agric. *Repeupler une forêt, un bois*, les replanter, les regarnir d'arbres; y faire des semences, y mettre du plant.

= **Se repeupler**, v. pron. Être repeuplé : *Cette ville s'est promptement* REPEUPLÉE. *Cette forêt se* REPEUPLE *en châtaigniers.* (Acad.)

REPIC, n. m. Pron. *re-pik.* — J. de piquet. Les trente premiers points faits sans que l'adversaire ait pu rien compter; ce qui fait qu'au lieu de compter simplement trente, on compte quatre-vingt-dix : *Il m'a fait deux* REPICS *de suite.* (Acad.) *J'ai essuyé un coup unique : quatorze d'as, quatorze de rois, sixième majeure,* REPIC *et capot en dernier.* (Did.)

— Fig. et fam. *Faire quelqu'un pic, repic et capot*, le réduire à ne pouvoir répondre, à ne savoir que dire : *Le syndic bien que disert est fait pic et repic.* (Pir.) *Vous allez faire pic, repic et capot tout ce qu'il y a de plus galant dans Paris.* (Mol.)

REPIQUAGE, n. m. Constr. Action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée, pour les remplacer par d'autres pavés.

— Agric. Transplantation d'une jeune plante venue de semis.

— Techn. Action de faire des clairs et des ombres sur un papier velouté.

REPIQUER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Piquer de nouveau.

— Techn. Faire un repiquage.

— Agric. Transplanter : REPIQUER *des poireaux, des carottes, etc.*

RÉPIT, n. m. (*respectus*, égard; lat.) Relâche, délai, surséance : *Je le poursuivrai incessamment et ne lui donnerai point de* RÉPIT. *Ce créancier n'a jamais donné de* RÉPIT *à ses débiteurs. Il éprouve des douleurs continuelles qui ne lui laissent pas un instant de* RÉPIT. (Acad.)

— Anc. *Lettre de répit*, ou simpl. *Répit*, lettres par lesquelles le roi accordait un délai à un débiteur une surséance des poursuites de ses créanciers :

On fit casser ses LETTRES DE RÉPIT, *son* RÉPIT. (Acad.)

— Prov. et fig. *Obtenir des lettres de répit*, se dit d'un convalescent qui a été en danger de mort.

REPLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Replacer : *Le domestique que vous avez renvoyé est* REPLACÉ. (Acad.)

REPLACEMENT, n. m. Action de replacer ; second placement.

REPLACER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-pla-cé*. — Le *c* du rad. *replac* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un *o* ou un *a* : *nous replaçons, il replaça*.) Remettre en place : REPLACER *une statue*. REPLACER *ce livre*. (Acad.)

— Entrer dans une nouvelle place ; procurer une nouvelle place : *On est parvenu à le* REPLACER *ailleurs*.

= **Se replacer**, v. pron. Être replacé.

— Trouver une nouvelle place : *Il s'est* REPLACÉ *avantageusement*. (Acad.)

REPLANIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Finir un ouvrage de menuiserie avec un rabot et le racloir.

REPLANISSEMENT, n. m. Techn. Action de replanir, de polir ; son résultat.

REPLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Replanter : *Arbres* REPLANTÉS *depuis peu*.

REPLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. Planter de nouveau : *Il faut ôter cet arbre de là, et le* REPLANTER *ailleurs*. REPLANTER *un bois, une forêt*. (Acad.)

REPLÂTRAGE, n. m. Constr. Réparation superficielle, faite avec du plâtre.

— Fig. et fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute : *Cette démarche, cette explication n'est qu'un* REPLÂTRAGE. (Acad.)

— Réconciliation peu sincère, peu durable : *C'est un* REPLÂTRAGE *qui ne tiendra pas*. (Acad.)

REPLÂTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Replâtrer.

REPLÂTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Renduire de plâtre.

— Fig. et fam. Chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise : *Il voudrait* REPLÂTRER *ce qu'il a dit, ce qu'il a fait*. (Acad.)

REPLÂTREUR, EUSE, n. Celui qui fait un replâtrage.

— Fig. et fam. Celui qui trouve une excuse à tout, qui voile les vices, les torts, etc.

REPLET, ÈTE, adj. (*repletus* ; lat., m. sign.) En parl. des personnes, Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras : *Il ne va plus à la chasse, il est devenu trop* REPLET. *Elle est trop* REPLÈTE. (Acad.) *C'était un homme de soixante ans, trapu*, REPLET. (H. de Balz.)

RÉPLÉTIF, IVE, adj. Chir. Qui sert à remplir : *Injection* RÉPLÉTIVE.

RÉPLÉTION, n. f. (*repletio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-plé-cion*. — Méd. Abondance de sang et d'humeurs, excès d'embonpoint, surcharge d'aliments : *Il n'est malade que de* RÉPLÉTION. *La saignée et la diète conviennent aux personnes incommodées de* RÉPLÉTION. (Acad.)

REPLI, n. m. Pli doublé : *Faire un* REPLI *à du papier, à une étoffe, à un vêtements*. (Acad.)

— Au plur. Sinuosités, cercles que forme un reptile quand il se meut ou s'agite : *Un serpent qui rampait, qui se traînait à longs* REPLIS. *Le reptile l'enveloppe de ses* REPLIS. (Acad.)

Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux. (Rac.)

— Par extens. *Les* REPLIS *d'une écharpe, d'un drapeau que le vent fait flotter*. (Acad.)

J'aime à voir le zéphyr agiter dans les eaux
Les *replis* ondoyants des joncs et des roseaux. (Colard.)

— Sinuosités d'un sentier, d'un cours d'eau.

— Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché : *Les plis et les* REPLIS *du cœur humain. Il n'y a que Dieu qui pénètre dans les* REPLIS *de nos consciences*. (Acad.)

. . . . Il est temps que mon cœur
De ses derniers *replis* t'ouvre la profondeur. (Volt.)

REPLICATIF, IVE, adj. (*replicativus* ; lat., m. sign.) Bot. Il se dit des feuilles dont le limbe est plié en travers.

REPLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Replier : *Les lamas ruminent la nuit appuyés sur la poitrine et les pieds* REPLIÉS *sous le ventre*. (Raynal.) *Les ailes* REPLIÉES *du merle solitaire s'étendent au delà du milieu de la queue*. (Buff.)

— Fig. *Une vie contemplative, solitaire, toujours* REPLIÉE *sur elle-même*. (De Saint-Priest.)

— Guerr. Qui est repoussé ; qui bat en retraite : *Quelques avant-gardes rencontrées dans ce long défilé furent promptement* REPLIÉES. (Thiers.) *L'armée d'Italie*, REPLIÉE *sur l'Apennin, dans un pays stérile, était en proie à la disette la plus affreuse*. (Thiers.)

REPLIEMENT, n. m. Action de replier ; état de ce qui est replié.

REPLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *plier*.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. ; *nous repliions, vous repliiez*. — Plier une chose qui avait été dépliée : REPLIER *une robe, un manteau. Il faut* REPLIER *cette marchandise*. (Acad.)

— Courber, plier une ou plusieurs fois : *Je ne sais comment fait ce sauteur, ce bateleur pour plier et* REPLIER *ainsi son corps, ses membres*. (Acad.)

— *Replier un détachement, un corps, un poste*, le rapprocher de l'armée.

= **Se replier**, v. pron. Être replié.

— Se courber, se plier une ou plusieurs fois : *Voyez comme ce serpent* SE REPLIE. SE REPLIER *en tous sens. En cet endroit, le fleuve* SE REPLIE *tout à coup, et se dirige vers l'est*. (Acad.)

— Art milit. Faire certains mouvements pour se rapprocher en bon ordre d'un autre corps : *Ces trois escadrons* SE REPLIÈRENT *sur la seconde ligne, pour n'être pas pris en flanc*. (Acad.) *On apercut dans l'épaisseur des bois, de l'infanterie qui* SE REPLIAIT, *de la cavalerie qui éclairait la campagne en* SE REPLIANT *aussi*. (Thiers.)

— Man. *Ce cheval se replie sur lui-même*, il tourne subitement de la tête à la queue.

— Fig. Savoir prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet, pour parvenir à ses fins : *Il* SE REPLIE *en cent façons. Il sait* SE REPLIER *comme il veut*. (Acad.)

Il faut qu'en cent façons pour plaire il *se replie*. (Boil.)

— Fig. *Se replier sur soi-même*, se recueillir : *La réflexion est l'action de l'âme qui* SE REPLIE SUR ELLE-MÊME. (Acad.)

RÉPLIQUE, n. f. (*replicatio*, lat., m. sign.) Pron. *ré-plik*. — Pal. Réponse écrite ou verbale sur ce qui a été répondu ; réponse à la réponse faite par la partie adverse : *Cet avocat est fort sur la* RÉPLIQUE, *a la* RÉPLIQUE *vive, brillante. Je satisferai à toutes ses objections dans ma* RÉPLIQUE. *Il ne m'a pas encore fait signifier sa* RÉPLIQUE. (Acad.)

— Vulg. Réponse à ce qui a été dit ou écrit : *Bonne, forte* RÉPLIQUE. RÉPLIQUE *vive, ingénieuse. Cet écrit, cet ouvrage ne demeurera pas sans* RÉPLIQUE. *Il obéit sans* RÉPLIQUE. (Acad.)

...Le temps se va perdre en *répliques* frivoles. (Corn.)

— Mus. Répétition. Il se dit des octaves, parce qu'on les regarde comme n'étant proprement que la répétition du son dont elles sont les octaves. (Acad.)

— Répétition que fait un instrument, une phrase de chant déjà exécutée par un autre instrument ou par la voix.

— Théâtr. Dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole : *Il a manqué en cet endroit de son rôle, faute d'avoir entendu la* RÉPLIQUE. *Être attentif à la* RÉPLIQUE. (Acad.)

... Je cours à ma *réplique*. (C. Del.)

|| *SYN*. V. RÉPONSE.

RÉPLIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Répliquer.

RÉPLIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*replicare*, lat., m. sign.) Pron. *ré-pli-ké*. — Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle : *Il me répondit telle et telle chose, mais je lui* RÉPLIQUAI *cela et cela. Il a bien* RÉPLIQUÉ, RÉPLIQUÉ *fortement. Il ne* RÉPLIQUA *rien*. (Acad.)

— Simpl. Répondre : *Sur ce que je lui reprochais, il me* RÉPLIQUA *que... Ce qu'il disait était si évident, que je ne vis rien à* RÉPLIQUER. (Acad.)

— Répondre avec humeur, parler quand on devrait obéir et se taire : *Quand il commande quelque chose, il ne souffre pas qu'on lui* RÉPLIQUE, *qu'on* RÉPLIQUE. *Ne* RÉPLIQUEZ *pas*. (Acad.)

REPLONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Replonger.

REPLONGER, v. tr. ou act. 1re conj. Plonger de nouveau : *Cette étoffe n'a pas assez bien pris la teinture, il faut la* REPLONGER *dans la cuve*. (Acad.)

Il s'aperçoit qu'il n'a tiré du fond des eaux
Rien qu'une bête ; il l'y *replonge*. (La F.)

— Fig. *Le temps les* REPLONGE *dans la nuit*. (J.-B. Rouss.) *Cette mort a* REPLONGÉ *notre famille dans de nouveaux malheurs*. REPLONGER *une nation dans l'ignorance, dans la barbarie*. (Acad.)

— Intransitiv. S'enfoncer de nouveau dans l'eau pour y chercher quelque chose : *Ce plongeur* REPLONGE *immédiatement après être sorti de l'eau*. (Ac.)

— Par anal. :

Il marche, il marche encore et toujours, et la sonde
Plonge et *replonge* en vain dans une mer sans fond.
(C. Del.)

= **Se replonger**, v. pron. Se plonger de nouveau : SE REPLONGER *dans l'eau*. (Acad.)

Doris se *replongea* dans ses grottes humides. (J.-B. R.)

— Fig. : *Nous ne paraissons que pour nous* REPLONGER *pour toujours dans des ténèbres nouvelles*. (Mass.)

REPOLI, IE, part. pass. du v. Repolir.

REPOLIR, v. tr. ou act. 2e conj. Polir de nouveau : REPOLIR *de l'argenterie, de l'acier*. (Acad.)

— Fig. Corriger, en parl. des ouvrages d'esprit.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le *repolissez*. (Boil.)

REPOLISSAGE, n. m. Techn. Action de repolir.

REPOLON, n. m. Man. Volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT, part. prés. du v. Répondre.

RÉPONDANT, n. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse : *Le président et le* RÉPONDANT. *Ce* RÉPONDANT *a fort bien soutenu son examen, sa thèse*. (Acad.)

— Celui qui répond la messe.

— Celui qui se rend caution, garant pour quelqu'un : *Se rendre caution et* RÉPONDANT *pour quelqu'un. Ce domestique, ce commis a un bon* RÉPONDANT, *a de bons* RÉPONDANTS. (Acad.)

— Fam. et ironiq. *Voilà un bon* RÉPONDANT. (Acad.) || *SYN*. V. CAUTION.

RÉPONDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*respondere* ; lat., m. sign.) (*Je réponds, tu réponds, il répond, nous répondons, vous répondez, ils répondent ; je répondais, nous répondions ; je répondis, nous répondîmes ; je répondrai, nous répondrons ; je répondrais, nous répondrions ; réponds, répondons, répondez ; que je réponde, que nous répondions, que je répondisse, que nous répondissions, répondant ; répondu, ue*, etc.) Faire une réponse à ce qui a été dit, demandé ou écrit : *Il ne me* RÉPONDIT *que deux mots. Il ne lui* RÉPONDIT *rien. Il ne sait que* RÉPONDRE. *Il m'a* RÉPONDU *une sottise. Interrogé sur tels et tels faits, il* RÉPONDIT *que*..... (Acad.)

A votre accusateur que pourrai-je *répondre* ? (Rac.)
... Contre ce témoin on n'a rien à *répondre*. (Mol.)
L'oracle d'Apollon ne *répond* qu'à Virgile. (C. Del.)

— *Répondre une requête*, en parl. d'un juge, mettre son ordonnance au bas d'une requête.

— *Répondre une pétition, un placet*, écrire ou faire mettre au bas sa résolution, sa décision sur l'objet dont il s'agit : *Le prince, le ministre, le préfet* RÉPONDIT *la pétition*. (Acad.)

— *Répondre la messe*, prononcer à haute voix les paroles contenues au missel, et que doit dire celui qui sert la messe.

— Intransitiv. Répliquer : RÉPONDRE *à propos, sur le champ*. RÉPONDRE *verbalement, de vive voix, par écrit*. RÉPONDRE *avec bonté*. RÉPONDRE *avec précision. Quand on est assigné en justice, il faut* RÉPONDRE. (Acad.) *Faites-moi l'honneur de* RÉPONDRE *vous-même*. (Dest.) *Il* RÉPONDIT *à ceux qui le priaient de se ménager que sa santé et sa vie étaient au public, et non pas à lui*. (Fléch.)

Pourquoi vous pressez-vous de *répondre* pour lui ? (Rac.)
Vous ne *répondez* point... Ah ! traître, je le vois,
Tu comptes les moments que tu perds avec moi. (Id.)

— Fam. *Vous ne répondez pas*, vous ne répondez pas précisément.

— Dans le m. sens, *Ce n'est pas répondre*.

— Pop. *Il ressemble au prêtre Martin, il chante et il répond*, il fait la demande et la réponse ; il propose une question et la résout.

— Fig. *Il ne* RÉPOND *à ses reproches que par des larmes*. (Acad.) *Dieu ne* RÉPONDIT *à nos outrages que par de nouveaux bienfaits*. (Mass.)

Je ne vous *répondrai* qu'en vous obéissant. (Rac.)

— Répéter le son, les paroles.

Il appelle ; l'écho *répond* seul à ses cris. (Del.)
... Des bois murmurants à qui les bois *répondent*,
Des champs, des airs, des eaux, dont les voix se confondent
S'élève un cri sublime, un concert enchanteur. (C. Del.)

— Écrire à quelqu'un, de qui on a reçu une lettre : *Il* RÉPOND *à toutes les lettres qu'il reçoit. On a beau lui écrire, il ne* RÉPOND *point*. (Acad.)

— Parler à ceux qui appellent, qui frappent à la porte, qui se présentent : *On vous appelle : que ne* RÉPONDEZ-VOUS ? *Ce portier est obligé de* RÉPONDRE *à une foule de gens*. (Acad.) *Les valets ne* RÉPONDIRENT *à ma voix qu'en me chargeant de malédictions*. (Le Sage.)

— Réfuter en parlant ou en écrivant : *Il paraît depuis un an un livre assez fort contre telle doctrine, et jusqu'ici on n'y a point* RÉPONDU. RÉPONDRE *à des défenses, à des griefs d'appel. Il a* RÉPONDU *à toutes les objections qu'on lui a faites*. (Acad.) *Un homme qui n'est attaqué que dans ses écrits ne doit jamais* RÉPONDRE *aux critiques*. (Volt.)

— Ancl. Soutenir une thèse, subir un examen : RÉPONDRE *en philosophie, en théologie, en droit. Ce récipiendaire a bien* RÉPONDU. (Acad.)

— Fam. Alléguer des excuses, des prétextes, au lieu de reconnaître son tort.

— Raisonner, répliquer au lieu d'obéir promptement : *Je ne veux point d'un valet qui* RÉPOND. *Faites ce qu'il commande, et ne* RÉPONDEZ *point.* (Acad.)

— Man. *Ce cheval répond parfaitement aux aides,* il sent les appels du cavalier, et leur obéit.

— Aboutir en quelque endroit : *Il y a un chemin sous terre qui* RÉPOND *à la forêt.* (Acad.)

— *Le bruit répond en tel endroit*, il s'étend jusque-là, il y retentit.

— *La sonnette répond dans cette pièce, dans ces deux chambres, etc.*, se dit dans le même sens.

— *La douleur lui répond à la tête, au genou, etc.*, il éprouve en telle partie du corps une douleur qui se fait sentir par communication à la tête, au genou, etc.

— En parl. des choses, Correspondre, avoir un rapport de proportion, de symétrie avec une autre chose : *Ce pavillon* RÉPOND *à l'autre. L'aile droite de ce bâtiment ne* RÉPOND *pas à l'autre aile.* (Acad.) *Les pôles célestes sont les deux points du ciel qui* RÉPONDENT *aux pôles terrestres.* (Acad.)

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
Que le début, la fin répondent au milieu. (Boil.)

— Être égal, conforme à, s'accorder avec : *La seconde partie de ce discours ne* RÉPOND *pas à la première. Le style de cet ouvrage* RÉPOND *à la grandeur du sujet.* (Acad.) *La fermeté de sa touche* RÉPONDAIT *à l'art de sa distribution.* (Bailly.) *Les effets* RÉPONDIRENT *très-bien aux causes.* (Montesq.) *Ses forces ne* RÉPONDENT *pas à son zèle.* (Mass.) *Le corbeau a un grand nombre d'inflexions de voix qui* RÉPONDENT *à ses affections intérieures.* (Buff.)

Il faut qu'à sa vertu mon estime réponde. (Rac.)
Les effets avec moi répondent aux paroles. (Andr.)

— Suffire, satisfaire à : *Le produit de cette affaire ne* RÉPOND *pas à la dépense.* (Acad.) *Cet ouvrage ne* RÉPOND *pas à l'idée qu'on avait de l'auteur.* (Id.)

— En parl. des personnes, Réaliser les espérances qu'on a données : *Il n'a pas* RÉPONDU *à l'attente publique. On avait conçu de lui de grandes espérances; mais il n'y a pas* RÉPONDU. (Acad.)

— Payer d'un juste retour, faire de son côté ce qu'on doit : *On lui a rendu de bons offices, mais il n'y a pas* RÉPONDU. *C'est mal* RÉPONDRE *à tout ce qu'on a fait pour vous. Il n'a pas* RÉPONDU *aux avances que je lui avais faites.* (Acad.)

— *Répondre à l'amour, à l'affection de quelqu'un,* témoigner qu'on éprouve pour lui le même sentiment.

Ah! quel monstre, en effet, pourrait ne pas *répondre*
A ces doux sentiments?..... (Coll. d'Harl.)
Ma générosité doit *répondre* à la tienne. (C. Del.)

— Par anal. RÉPONDRE *aux politesses, aux caresses de quelqu'un.*

— *Répondre au salut de quelqu'un*, le lui rendre. || Dans le m. sens. *Les vaisseaux saluèrent le fort, il* RÉPONDIT *par tant de coups de canon.*

— Être caution, être garant en justice, être garant pour quelqu'un : RÉPONDRE *pour quelqu'un. Je ne suis pas en peine de la somme qui m'est due, car un tel m'en a* RÉPONDU. (Acad.)

— Prov. *Qui répond paye*, on est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution.

— Être caution d'une personne ou d'une chose, commise à notre garde, et que nous sommes tenus de représenter : RÉPONDRE *d'un prisonnier, en* RÉPONDRE *corps pour corps. Il a reconnu qu'il était dépositaire de ses meubles; il doit en* RÉPONDRE. (Acad.)

— Mor. : *Me* RÉPONDREZ-*vous de cet homme-là?*

...Ce n'est plus à vous qu'il faut que j'en *réponde*. (Rac.)

— Garantir. *Le médecin* RÉPOND *de sa vie, de sa guérison. Qui pourrait* RÉPONDRE *de l'événement? Je ne vous* RÉPONDS *de rien.* (Acad.) *Il faudrait pouvoir* RÉPONDRE *de sa fortune, pour pouvoir* RÉPONDRE *de ce que l'on fera.* (La Rochef.) *Cette conquête vous* RÉPOND *de celle de l'univers.* (Mass.) *Sa bonne foi semblait lui* RÉPONDRE *de celle des autres.* (Fléch.)

On *répond* de ses mœurs, et cela me suffit. (Destouches.)
Comptez sur la reconnaissance
Quand l'intérêt vous en *répond*. (Florian.)

— Assurer, certifier; dans ce sens il est suivi le plus souv. d'une proposition subordonnée : *Je vous* RÉPONDS *qu'il partira. Je vous* RÉPONDS *bien que je ne m'en mêlerai pas.* (Acad.)

Oui, je *répondrais* bien que Crispin est fidèle.
(Coll. d'Harl.)

— Dans le m. sens, il se construit avec un infin. précédé de la prép. *de* : *Je vous* RÉPONDS *de vous l'amener.* (Acad.) *Il avait* RÉPONDU *de tenir un temps considérable.* (La Rochef.)

— Fam. et iron. *Je vous en réponds*, n'y comptez pas; ne vous y fiez pas.

= **Se répondre**, v. pron. En parl. des sons, des chants, Se succéder, se faire entendre alternativement : *Des chœurs de musique qui se* RÉPONDENT. (Acad.) *Les femmes disent : « Charmants! délicieux! » les oh! oh! les ah! ah! se* RÉPONDENT. (Viennet.)

Les vestales en chœur dont les chants *se répondent*
Apportent l'aœud chaste et le feu virginal. (V. Hugo.)

— En parl. des choses, Se correspondre : *Ces allées se* RÉPONDENT. *Toutes les portes de cet appartement se* RÉPONDENT. (Acad.)

— Fig. *Leurs cœurs se répondent*, ils sont d'intelligence, ils sont unis par la sympathie.

RÉPONDU, UE, part. pass. du v. Répondre : *Requête* RÉPONDUE. *Placet* RÉPONDU. (Acad.) *Il fut compris et* RÉPONDU; *l'image de la patrie, la voix du devoir, la confiance dans le chef, passèrent dans l'âme des marins.* (Lam.)

— *Bien répondu, mal répondu*, la réponse est bonne, mauvaise.

RÉPONS, n. m. (*responsum*; lat.) Pron. *ré-pon.* — Paroles qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après les leçons ou après les chapitres : *Grand* RÉPONS. *Petit* RÉPONS. *Chanter un verset et un* RÉPONS. (Acad.)

— Typogr. Signe qui sert à marquer les répons, et qui a la figure d'un R barrée (℟) : *Il faut mettre là un* RÉPONS. (Acad.)

— Anc. Espèce de vers français.

RÉPONSE, n. f. (*responsum*; lat., m. sign.) Ce que nous disons à celui qui nous fait une demande ou une question : RÉPONSE *favorable, ridicule, insignifiante. Sa* RÉPONSE *fut affirmative, négative. Les* RÉPONSES *des oracles étaient ordinairement ambiguës. Donnez-moi* RÉPONSE. *Faire une* RÉPONSE. *Il a* RÉPONSE *à tout. Un ouvrage par demandes et par* RÉPONSES. (Acad.) *Il donne des* RÉPONSES *courtes mais décisives, aussi pleines de sagesse que de dignité.* (Boss.)

La reine impatiente attend votre *réponse*. (Rac.)

— Fig. *Les prétendus hasards qui ont fait trouver tant de choses admirables n'étaient presque toujours qu'une* RÉPONSE *aux besoins et à l'activité de l'esprit humain tourné plus particulièrement sur un objet.* (Villem.)

— Prov. *Une réponse normande, ou de Normand*, une réponse équivoque : *Il m'a fait une* RÉPONSE *de normand.* (Acad.) *Oui, une* RÉPONSE NORMANDE, *qui ne signifie ni oui ni non, ni bien ni mal.* (G. Sand.)

— *Telle demande, telle réponse*, celui qui fait une demande impertinente, s'attire ordinairement une réponse peu agréable.

— Dans le m. sens, *A sotte demande, sotte réponse; A folle demande, point de réponse.*

— Réfutation : *Nous verrons bientôt sa* RÉPONSE *au livre qui a paru contre sa théorie. Il vient de m'attaquer, ma* RÉPONSE *ne se fera point attendre.* (Acad.) *La dernière critique ne souffre pas de* RÉPONSE. (Volt.)

Un écrit me dénonce
Comme traître à l'honneur, et voici ma *réponse*. (C. D.)

— Prat. Écritures qu'une partie fait signifier pour répondre aux moyens que l'autre a présentés : *Fournir sa* RÉPONSE. *La* RÉPONSE *aux défenses, aux griefs d'appel a été signifiée tel jour.* (Acad.) *Le voyage à Bade a reculé ma* RÉPONSE *d'un ordinaire.* (J.-J. Rous.)

— *Réponses de droit*, décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées : *Le Digeste n'est composé que des* RÉPONSES DE DROIT *rendues par les jurisconsultes.* (Bouillet.)

— Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre : *Il m'a écrit en* RÉPONSE *à ma lettre de tel jour. Je n'ai point encore reçu sa* RÉPONSE. *Attendre* RÉPONSE. *Il n'y a pas de* RÉPONSE. (Acad.

Syn. Réponse, réplique, repartie. La *réponse* est l'explication des faits sollicités par la demande; la *réplique* une réponse développée et contradictoire; la *repartie* une réponse vive et brève à un discours, à un mot désobligeant; la *réponse* consiste dans l'articulation d'un fait; la *réplique*, dans une exposition de raisons et de preuves; la *repartie*, dans la vivacité et la finesse de la riposte.

REPORT, n. m. Fin. Action de reporter une somme, un total; somme, total qu'on a reporté : *Faire un* REPORT. REPORT *de l'autre part.* (Acad.) *A trois heures et demie, la Bourse est dans tout le feu des* REPORTS, *des fin-courant, des primes, des fermes.* (H. de Balz.)

REPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Reporter : *Ce paragraphe doit être* REPORTÉ *à tel chapitre.* (Acad.)

REPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. Porter une chose au lieu où elle était auparavant : *On* REPORTA *chez lui tout ce qu'il avait envoyé.* REPORTEZ *ce livre à votre maître. Il* REPORTA *la guerre dans les pays qu'il avait déjà ravagés.* (Acad.)

La boulange de sa main reporte le papière. (Boil.)

— Transporter, placer dans un autre lieu : *Il faut* REPORTER *cette note à la fin du volume.* (Ac.)

— Répéter : *Il faudra* REPORTER *cette somme, ce total au haut de la page suivante.* (Acad.)

= **Se reporter**, v. pron. Être reporté.

— Fig. Se transporter en esprit, par la pensée, à un temps antérieur : REPORTEZ-VOUS *au temps des croisades. Si je* ME REPORTE *aux jours de mon enfance, etc.* (Acad.)

REPOS, n. m. (*pausa*; lat., m. sign.) Pron. *re-pô.* — Privation, cessation de mouvement : *La matière est d'elle-même en* REPOS, *et ne peut recevoir de mouvement que par l'action d'une cause étrangère. Se tenir en* REPOS. *Le trop grand* REPOS *nuit à la santé.* (Acad.) *Mes genoux fléchirent et je me trouvai dans une situation de* REPOS. (Buff.)

Le mérite en *repos* s'endort dans la paresse. (Boil.)

— Cessation de travail : *Le septième jour de la semaine était chez les Juifs un jour de* REPOS, *qu'ils appelaient Sabbat. Le dimanche, chez les chrétiens, est le jour de* REPOS, *le jour du* REPOS. *Il y a longtemps que vous travaillez, donnez-vous un peu de* REPOS. (Acad.) *Il n'y a pas de* REPOS *plus doux que celui qui s'achète par le travail.* (Chamf.)

— Quiétude, tranquillité, exemption de toute peine d'esprit : *Je suis en* REPOS *de ce côté-là. Il a l'esprit en* REPOS. *C'est une grande consolation dans les malheurs, que le* REPOS *de la bonne conscience, de la conscience. C'est une affaire, c'est un procès qui lui ôte le* REPOS. *Vivre au sein du* REPOS. *Goûter un doux* REPOS. *Mon* REPOS *en dépend. Il est là-dessus en plein* REPOS, *dans un parfait* REPOS. (Acad.) *Il n'y a rien de si doux que le* REPOS *de la conscience.* (Rac.) *J'ai vu dans le monde qu'on sacrifiait sans cesse le* REPOS *à la célébrité.* (Chamf.) *Le* REPOS *n'est fait que pour l'homme de bien.* (Piron.) *Que Dieu l'accompagne! nous aurons le champ libre et l'esprit en* REPOS. (Vitet.)

... Tel dont en tous lieux chacun vante l'esprit
Voudrait pour son *repos* n'avoir jamais écrit. (Boil.)

— *Soyez en repos sur mes affaires*, ne vous en mêlez pas.

— *Laissez-moi, veuillez me laisser en repos, laissez-moi donc en repos*, cessez de me fatiguer de vos importunités.

— Fig. *Dormir en repos sur une affaire*, n'en avoir aucune inquiétude.

— En parl. des États, Exemption de trouble, d'agitation, de sédition : *Le royaume est dans un* REPOS *complet, absolu. Assurer, troubler, rétablir le* REPOS *public. Cet homme est un perturbateur du* REPOS *public.* (Acad.) *L'ordre et le* REPOS *furent rétablis dans les provinces.* (Fléch.)

— Sommeil : *Il ne dort plus, il a perdu le* REPOS *depuis quelque temps. Prendre son* REPOS. *Il dort, ne troublez pas son* REPOS. (Acad.)

— *Lit de repos*, espèce de lit où l'on se repose, où l'on dort le jour.

— Fig. *Troubler le repos des morts*, les exhumer; violer leur sépulture. || Outrager la mémoire des morts.

— *Le repos éternel*, l'état où sont les âmes des bienheureux.

— Poétiq. *Champ du repos*, cimetière.

— Littér. Césure placée dans les grands vers après la sixième syllabe, et dans les vers de dix syllabes, après la quatrième : *Ce vers ne vaut rien, il n'a aucun* REPOS, *les* REPOS *n'y sont pas assez marqués.* (Acad.)

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
Suspende l'hémistiche, en marque le *repos*. (Boil.)

— Pause qui doit être placée dans les stances de six vers après le troisième, et dans celles de dix, après le quatrième et le septième : *Ce poëte n'a pas toujours observé les* REPOS *dans ses stances de dix vers.* (Acad.)

— Mus. Endroit où la phrase se termine, et où le chant se repose : *Il y a autant d'espèces de* REPOS *que de sortes de cadences.* (Acad.)

— Pause que l'on fait en prononçant un discours : *Dans le discours prononcé, les* REPOS *de la voix tiennent lieu de points et d'alinéas. Un lecteur habile sait se ménager des* REPOS *pour respirer sans effort.* (Acad.)

— Fig. Morceaux, passages où le lecteur peut s'arrêter et se délasser de son application à ce qui précède : *Cette narration agréable sert de* REPOS, *après des réflexions si graves.* (Acad.)

— Peint. Parties d'une composition dans lesquelles les objets de détail sont plus rares, les lumières moins vives, etc., pour que l'œil du spectateur ne s'y arrête pas : *Ménager des* REPOS. *Cette composition manque de* REPOS. (Acad.)

— Attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement : *On ne sait si cette figure est en mouvement ou en* REPOS. *Les anciens mettaient beaucoup de* REPOS *dans les figures de leurs divinités.* (Acad.)

— Constr. Petit palier qui interrompt la suite des marches, et qui est formé d'une marche plus large que les autres : *Vous trouverez un* REPOS *après le palier du premier étage. Les* REPOS *de cet escalier ne sont pas assez grands. Escalier sans* REPOS. (Acad.)

— Archit. Masses sans ornements ; parties qui restent unies.

— Lieu propre à se reposer : *On a distribué dans ce jardin différents* REPOS. (Acad.)

— État d'une arme à feu dont le chien n'est ni bandé ni abattu : *Mettre le chien d'un fusil, d'un pistolet dans son* REPOS, *au* REPOS. (Acad.) *Je possédais un fusil de chasse dont la détente usée partait souvent au* REPOS. (Chateaubr.)

— J. de trictr. *Repos pour battre*, se dit quand l'adversaire a une dame découverte dans la table de son grand jeu, et qu'on la bat avec l'un des dés.

REPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Reposer : *Un cheval frais et* REPOSÉ. *De l'eau* REPOSÉE. (Acad.) *Vous devez être* REPOSÉ *maintenant.* (Mérim.)

— *Un teint reposé*, un teint qui a de la fraîcheur : *Elle a le* TEINT *frais et* REPOSÉ. (Acad.)

= **A tête reposée**, loc. adv. Mûrement et avec réflexion : *Parler d'une chose* À TÊTE REPOSÉE. *J'y songerai,* À TÊTE REPOSÉE. (Acad.)

REPOSÉE, n. f. Chass. Lieu où une bête fauve se repose : *Ils ont trouvé le cerf à la* REPOSÉE. (Acad.)

REPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *poser*; *reponere*, cesser, s'arrêter ; lat.) Mettre dans une situation tranquille, dans un état de tranquillité : REPOSER *sa jambe sur un tabouret.* REPOSER *sa tête sur un oreiller.* (Acad.)

— Fig. *N'avoir pas où reposer sa tête*, être sans asile et dans un extrême dénûment.

— Fig. *Reposer sa vue, ses yeux sur un objet*, les y arrêter avec plaisir, avec complaisance.

— *Cela repose la vue, les yeux*, se dit d'un vaste ensemble qui n'excite pas vivement l'attention, et qui sauve ainsi une trop grande fatigue à l'organe de la vue.

— *Le sommeil repose le corps*, il délasse.

— *Le sommeil repose le teint*, il le rend frais.

— *Cela repose les humeurs*, cela calme les humeurs, cela les adoucit.

— Fig. *Reposer la tête, l'esprit, l'âme*, lui procurer du calme : *Cet amusement me* REPOSE *la tête. Cette nouvelle me* REPOSE *l'esprit. Cette espérance me* REPOSAIT *l'âme.* (Acad.)

— Intransitiv. Dormir : *Il n'A pas* REPOSÉ *de toute la nuit. Il a passé la nuit sans* REPOSER. (Acad.) *A la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, il* REPOSA *le dernier.* (Boss.)

Je reviendrai bientôt voir si vous *reposez*. (C. Del.)

— Par anal. Être dans un état de repos, de tranquillité : *Il ne dort pas, il* REPOSE. *Il est là, qui* REPOSE. (Acad.)

... Juge s'il est temps, ami, que je *repose*. (Rac.)

— Être déposé, placé en quelque endroit : *Le saint Sacrement* REPOSE *dans cette chapelle. C'est dans ce tombeau, sous cette tombe qu'il* REPOSE, *que ses cendres* REPOSENT. (Acad.)

Le tabernacle où *repose*
La majesté du Saint des Saints. (C. Del.)

— On met sur quelques tombes : *Ici repose..., Ci-dessous repose...*

— Fig. Résider :

C'est ici que de Dieu la majesté *repose*. (Rac.)

— Être établi, appuyé, fondé : *La base de l'édifice* REPOSE *sur le roc, sur des pilotis.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Ce raisonnement ne* REPOSE *sur rien,* REPOSE *sur de solides principes. Son crédit, son autorité ne* REPOSE *que sur de faibles bases.* (Acad.)

— En parl. des liqueurs, Se dégager des parties grossières, impures, qui tombent au fond : *Cette eau est trouble, il faut qu'elle* REPOSE *quelque temps. Il faut la laisser* REPOSER. (Acad.)

— Fig. *Laisser reposer ses esprits*, les laisser rasseoir, se calmer : *Vous êtes trop agité, laissez* REPOSER VOS ESPRITS. (Acad.)

— Agric. *Laisser reposer une terre*, la laisser en guéret, en jachère, sans l'ensemencer.

— Fig. *Laisser reposer un ouvrage*, le garder pendant un certain temps, sans le relire, sans le montrer, sans le rendre public, afin de le revoir et de le mieux juger.

= **Se reposer**, v. pron. Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement : SE REPOSER *après le travail. Il y a dix heures qu'il travaille sans* SE REPOSER. REPOSEZ-VOUS, *vous devez être las. Après* S'ÊTRE REPOSÉ *quelques instants, il reprit la parole.* (Acad.) *Est-on dans des places pour* SE REPOSER ? (Boss.)

L'Inde *se reposait* dans une paix profonde. (Rac.)

— Fig. et Fam. *Se reposer sur ses lauriers*, demeurer tranquille après avoir eu quelque succès.

— Fig. *Il faut que l'esprit* SE REPOSE. *La vue* SE REPOSE *avec plaisir sur cette partie du tableau.* (Acad.)

........Que la mer où mon œil *se repose*,
Que le ciel radieux brillent d'un éclat pur ! (C. Del.)

— Quand il est joint aux verbes *Faire* et *Laisser*, on supprime le pronom : *Cette garnison a beaucoup souffert pendant le siége, il faut la* LAISSER REPOSER. *Vous ferez bien de* FAIRE REPOSER *vos chevaux.* (Ac.)

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un*, avoir confiance en lui.

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire*, s'en remettre à lui de la conduite d'une affaire, s'en rapporter à lui comme à une personne en qui l'on a une entière confiance : *Je* ME REPOSE *de ce soin sur vous.*

Est-ce sur un rival qu'il faut *s'en reposer*. (Rac.)

... C'est sur vous que mon cœur *se repose*. (La Chauss.)

— Par anal. *Je m'*EN REPOSE *sur votre parole, sur votre probité, sur votre amitié pour moi.* (Acad.)

Ah ! sans doute on s'en peut *reposer* sur ma foi. (Rac.)

— Agric. Être en jachère, en parl. d'une terre : *Cette terre* SE REPOSE *cette année.*

REPOSOIR, n. m. (*reposer*.) Pron. *re-pô-zoar*. — Autel qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint Sacrement : *Tous les ans, ma mère ornait le* REPOSOIR *de la Fête-Dieu des fleurs d'argent que je lui envoyais.* (Marm.) *Aux processions, ils contribuaient à la construction du* REPOSOIR, *l'orgueil de leur carrefour.* (H. de Balz.)

— Fam. *Être paré comme un reposoir*, extrêmement paré.

— Par extens. Tout endroit où l'on se repose.

— Techn. Cuve dans laquelle l'indigo repose.

REPOUS, n. m. Pron. *re-pou*. — Techn. Mortier de briques, de chaux ; plâtras pilés qui servent à affermir les chemins.

REPOUSSABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut repousser :

Et quand même l'huissier
Vous trouverait en face un marquis *repoussable*. (Mol.)

REPOUSSANT, part prés. du v. Repousser.

REPOUSSANT, ANTE, adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût : *Laideur* REPOUSSANTE. *Manières* REPOUSSANTES. *Cet objet est* REPOUSSANT. (Acad.) *J'ai été souvent, bien souvent, près de m'évanouir en voyant des plaies* REPOUSSANTES. (G. Sand.)

REPOUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Repousser : *Mes ennemis seront* REPOUSSÉS *chaque fois que je vous invoquerai, et je verrai que vous êtes mon Dieu.* (La Harpe.)

— Fig. et fam. *Il a été repoussé avec perte*, il a reçu un grand échec, il a échoué complétement.

— Comm. *Laines repoussées*, nouvelles laines maigres qui poussent avant que la vieille soit tondue.

REPOUSSEMENT, n. m. En parl. d'une arme à feu, Action de repousser ; recul : *Cette contusion a été causée par le* REPOUSSEMENT *de son fusil.* (Acad.)

— Fig. *Il est des* REPOUSSEMENTS *dédaigneux qui révoltent, des* REPOUSSEMENTS *compatissants qui déchirent, des* REPOUSSEMENTS *silencieux qui écrasent.* (De Salvandy.)

REPOUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Rejeter, renvoyer : *On lui avait poussé la balle, il la* REPOUSSA *avec la même force.* (Acad.)

— Pousser quelqu'un en le faisant reculer avec quelque effort : *Il le* REPOUSSA *de la main. Il voulut entrer, on le* REPOUSSA. REPOUSSER *les ennemis à l'abordage.* (Acad.) *Quelques poissons ont reçu pour* REPOUSSER *leur ennemi une faculté remarquable.* (Lacép.)

— Par anal. Il se dit, en parl. des choses : REPOUSSER *les efforts de l'ennemi.* REPOUSSER *une attaque.* REPOUSSER *un assaut, etc.* (Acad.)

— *Repousser la force par la force*, employer la force pour se défendre contre celui qui attaque.

— Fig. *Repousser une injure*, s'en défendre vivement, avec force : REPOUSSER *l'injure par l'injure.* (Acad.)

— Fig. *Repousser la calomnie*, la réfuter hautement : *On l'avait accusé injustement, il A bien* REPOUSSÉ LA CALOMNIE. (Acad.)

— Fig. *Repousser la raillerie*, faire taire un railleur, le réduire au silence : *Il* REPOUSSA *vivement* CETTE RAILLERIE. (Acad.)

— Fig. *Repousser une tentation, une mauvaise pensée*, la rejeter de son esprit.

Hé ! *repoussez*, madame, une injuste terreur. (Rac.)

— Refuser énergiquement : *Il* REPOUSSA *les secours de ses parents les plus proches.* (Bist.)

— Fig. *Repousser une demande, une proposition, etc.*, l'écarter, la rejeter.

Priez, enfant, priez, l'éternelle clémence
Ne *repoussera* pas les vœux de l'innocence. (C. Del.)

— Par anal. Ne pas admettre : *La vanité, l'intérêt, les vieilles habitudes,* REPOUSSENT *les vérités nouvelles.* (Andr.)

— Fig. Ne pas écouter : *Ce n'est plus une faiblesse involontaire qu'il se reproche, c'est le cri de sa conscience qu'il n'est plus en lui de* REPOUSSER. (La Harpe.)

— Fig. Inspirer de l'effroi, de l'aversion : *On ne voit que des rochers affreux dont l'aspect* REPOUSSE *les navigateurs.* (Rayn.)

— Agric. Pousser de nouveau : *Cet arbre, cette plante A* REPOUSSÉ *de plus belles branches, de nouvelles feuilles, etc.* (Acad.)

— Typogr. Marquer, imprimer à la main une lettre, un signe qui manque dans une feuille tirée : *Il manque un point à la fin de cette phrase, il faudra le* REPOUSSER. (Acad.)

— Intransitiv. *Ce ressort repousse trop, ne repousse pas assez*, il a trop ou trop peu de force.

— *Ce fusil repousse*, la crosse donne rudement contre l'épaule de celui qui tire.

— Fig. et fam. *Il a une figure qui repousse, des manières qui repoussent*, il a une figure, des manières qui inspirent de l'aversion, qui causent de la répugnance.

— Pousser de nouveau : *Il faut couper cet arbre, il* REPOUSSERA *du pied. On lui a rasé la tête ; ses cheveux* REPOUSSERONT *en plus grande quantité.* (Acad.) *L'herbe ne* REPOUSSE *pas où la foudre a frappé.* (Lenormant.)

= **Se repousser**, v. pron. Être repoussé : *Les larmes du repentir, les humiliations du remords ne doivent jamais* SE REPOUSSER. (Ch. Nod.)

REPOUSSOIR, n. m. Pron. *re-pou-çoar*. — Techn. Cheville de fer ou de bois.

— Ciselet qui sert aux bijoutiers à repousser les reliefs.

— Outil dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures.

— Chir. Instrument que les chirurgiens introduisent dans l'œsophage, pour repousser les corps étrangers qui y sont engagés.

— Mar. Boulon propre à faire sortir de leur place les chevilles, les clous d'un navire.

— Peint. Partie vigoureuse de ton ou très-ombrée, qu'on place sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres objets plus éloignés : *L'artiste a mis beaucoup d'air et de fluidité dans son tableau, sans premiers plans vigoureux, sans* REPOUSSOIRS. (Th. Gaut.)

RÉPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. (*reprehensibilis* ; lat. m. sign.) Pron. *ré-pré-an-cibl*. — Qui mérite répréhension ; qui est digne de blâme : *Quiconque enfreint la liberté est coupable, et par conséquent* RÉPRÉHENSIBLE. (V. Cous.) *Reprenez-le lorsqu'il fera des actions* RÉPRÉHENSIBLES, *ou qu'il dira quelque sottise.* (Le Sage.)

RÉPRÉHENSIF, IVE, adj. Digne de reproches.

RÉPRÉHENSION, n. f. (*reprehensio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-pré-an-cion*. — Réprimande, blâme, correction : *Une sévère, une aigre* RÉPRÉHENSION. *Cela est digne de* RÉPRÉHENSION. (Acad.) *On souffre aisément les* RÉPRÉHENSIONS ; *mais on ne souffre point la raillerie.* (Mol.)

REPRENDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re* et *prendre*.) Pron. *re-prandr*. — Prendre de nouveau : REPRENDRE *son épée.* REPRENDRE *une ville.* REPRENDRE *à son service un ancien domestique. Après son exil, il* REPRIT *sa place au sénat. Il A* REPRIS *ses habits d'hiver. Cet homme laisse de grands biens, mais sa veuve a beaucoup à* REPRENDRE *sur sa succession.* (Acad.) *La terre* REPREND *tout ce qu'elle a donné pour le rendre encore.* (Fén.)

On ne partage point la grandeur souveraine,
Et ce n'est pas un bien qu'on quitte et qu'on *reprenne*. (Rac.)

Je *reprends* sur le champ le papier et la plume. (Boil.)
Abner, auprès du roi *reprenez* votre place. (Rac.)

— *Reprendre un chemin*, y rentrer après l'avoir quitté : *Nous* REPRÎMES *le grand chemin à tel endroit.* (Acad.)

— *Reprendre quelqu'un*, le rejoindre dans un lieu : *Les gens l'allèrent* REPRENDRE *à deux lieues d'ici.* (Mme de Sév.)

Tu peux m'attendre ici; je viendrai te *reprendre.* (Dest.)

— Fig. *Reprendre le dessus*, regagner l'avantage qu'on avait perdu. || Se rétablir après une longue maladie : *Il* A *bien* REPRIS LE DESSUS. (Acad.)

— Fam. *On ne m'y reprendra plus*, je me garderai de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui.

— Par menace. *Que je vous y reprenne, que je ne vous y reprenne plus!*

— *Reprendre sa parole*, se délier d'une promesse, d'un engagement.

Sus, je romps cette trêve et *reprends ma parole.* (Mol.)

— Continuer quelque chose qui avait été interrompu : *Il* A REPRIS *son travail. Ils* ONT REPRIS *leur train de vie accoutumé. Il* A REPRIS *la conduite, la direction, le gouvernement de la maison.* REPRENONS *notre lecture.* REPRENDRE *le fil de son discours.* (Acad.)

— Par anal. *La conversation un instant interrompue* REPRIT *son cours.* (A. Dumas.)

— *Reprendre une chose, une histoire de plus haut*, la raconter en la commençant d'un temps plus éloigné, pour la rendre plus claire : *Pour vous bien instruire de cet événement il faut* REPRENDRE LA CHOSE DE PLUS HAUT. (Acad.)

— *Reprendre les choses de plus haut*, remonter à des vérités antérieures, à des principes généraux.

— Procéd. *Reprendre une instance*, continuer un procès commencé, et qui avait été interrompu : *Il a fait assigner les héritiers d'un tel, pour* REPRENDRE L'INSTANCE *avec eux.* (Acad.)

— Théâtr. *Reprendre une tragédie, une comédie, etc.*, la remettre au théâtre.

— Constr. *Reprendre un mur*, en réparer, en boucher les crevasses : REPRENDRE *la façade d'une maison.* (Acad.)

— *Reprendre un mur, un pilier, etc., sous-œuvre, en sous-œuvre, par-dessous œuvre*, reconstruire les parties inférieures d'un mur, d'un pilier, etc., en soutenant le reste par des étançons.

— Fig. *Reprendre sous œuvre un projet, un ouvrage*, s'en occuper en suivant le même plan, mais avec certaines modifications, certains changements.

— Mar. *Reprendre un hauban*, le raccourcir quand il a trop allongé pour être ridé. || *Reprendre un palan*, le frapper plus haut ou plus loin, quand la poulie qui tient le fardeau a amené celui-ci auprès de l'autre poulie.

— Man. Faire repartir le cheval après un demi-arrêt.

— Techn. *Reprendre une toile, une étoffe, un bas, des mailles*, rejoindre les parties qui sont rompues.

— Fig. Recouvrer : REPRENDRE *ses forces.* REPRENDRE *courage. L'empire* REPRIT *quelque force sous ce règne. Cette manufacture* A REPRIS *un peu d'activité.* (Acad.) *La nature ne manque jamais de* REPRENDRE *ses droits.* (Buff.) *Les sciences et les lettres* REPRENAIENT *un nouvel essor.* (Scribe.)

Les forêts ont *repris* leur beauté naturelle. (J.-B. R.)
Il *reprit* courage comme il faut. (Mol.)

— *Reprendre son haleine*, recommencer à respirer après une suffocation accidentelle.

— Fig. *Reprendre haleine*, se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc.

— Réprimander, blâmer, censurer une personne qui a fait ou dit mal à propos quelque chose : REPRENDRE *doucement.* REPRENDRE *aigrement, rudement. On a beau* REPRENDRE *ce jeune homme de ses fautes, il y retombe toujours.* (Acad.) *Rien ne* REPREND *mieux la plupart des hommes que la peinture de leurs défauts.* (Mol.) *Jamais on ne témoignera trop de tendres encouragements à un enfant qui sent ses fautes, et aime ceux qui le* REPRENNENT. (Dupanl.) *Il n'est pas tant à* REPRENDRE *pour ses fautes qu'à louer pour le dessein qu'il a eu de bien faire.* (Boil.) *Où il n'y a rien à* REPRENDRE, *il n'y a communément rien à admirer.* (Trublet.)

En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en croi,
Et tel qui m'en *reprend* en pense autant que moi. (Boil.)
C'est par leurs actions qu'ils *reprennent* les nôtres. (Mol.)

— Par extens. Il se dit des choses : REPRENDRE *les vices. C'est un homme de bien ; je ne vois rien à* REPRENDRE *en ses mœurs, dans sa conduite. Je ne trouve rien à* REPRENDRE *à ce passage. Il trouve à* REPRENDRE *à tout ce qu'on dit.* (Acad.) *La comédie n'étant autre chose qu'un poëme ingénieux, qui par des leçons agréables* REPREND *les défauts des hommes, on ne saurait la censurer sans injustice.* (Mol.) *Que peut-on* REPRENDRE *en moi?* (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Il reprit, reprit-il*, expressions dont on se sert lorsque, rapportant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs : *Il* REPRIT *ainsi. Il* REPRIT *en ces termes. Cela est indubitable,* REPRIT-IL; *mais.....* (Acad.)

— Intransitiv. En parl. des arbres, des plantes, Prendre racine de nouveau : *Ce pommier, ce poirier* A *bien* REPRIS. (Acad.)

— Par anal. *Cette greffe* A *bien* REPRIS. (Acad.)

— En parl. des blessures, des chairs qui ont été séparées, Se refermer, se rejoindre : *La plaie commence à* REPRENDRE. *Les chairs* REPRENNENT. (Acad.)

— *Ce malade reprend, a bien repris*, sa santé se rétablit, est bien rétablie : *Tandis que je* REPRENAIS *à vue d'œil, mon pauvre petit frère dépérissait rapidement.* (G. Sand.)

— Par anal. *Cette pièce a repris*, après être tombée d'abord, elle s'est relevée.

— Recommencer : *Le froid, le chaud* A REPRIS. *Cette mode* A REPRIS. *Leur amitié* A REPRIS. (Acad.)

— *La rivière a repris*, a commencé à geler de nouveau, à se glacer encore.

— *La goutte lui a repris*, elle lui est revenue, elle lui a pris de nouveau. || Absol. *La fièvre a repris traîtreusement.* (Mme de Sév.) || Transitiv. Dans le m. sens, *La goutte, la fièvre l'*A REPRIS.

— Man. En parl. d'un cheval, Changer de pied : *Votre cheval* REPREND *bien. Faites que votre cheval* REPRENNE. (Acad.)

= **Se reprendre**, v. pron. Se corriger, se rétracter de quelque chose qu'on a dit mal à propos avec ou sans intention : *Il dit un mot pour un autre, mais il* SE REPRIT *aussitôt. Il laissa échapper un terme peu convenable, mais il* SE REPRIT *dans le moment.* (Acad.)

— En parl. des blessures, des chairs, Se refermer, se rejoindre : *La plaie* SE REPREND. *Les chairs* SE REPRENNENT. (Acad.) || *SYN.* V. CORRIGER.

REPRÉSAILLE, n. f. (*ripresaglia*, ital.) Pron. *ré-pré-sa-y.* — Traitement fâcheux que l'on fait à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre : *Une juste* REPRÉSAILLE. *Attendez-vous à la* REPRÉSAILLE. *Cette* REPRÉSAILLE *est trop forte.* (Acad.)

— Il s'emploie le plus souv. au plur. : *Il s'est saisi de cette terre par droit de* REPRÉSAILLES. *Les violences que l'ennemi a commises, autorisent, justifient nos* REPRÉSAILLES. (Acad.) *Les croisades furent les* REPRÉSAILLES *naturelles de l'invasion arabe.* (Mich.)

— Fig. *User de représailles*, repousser une injure par une autre injure, une raillerie par une autre raillerie, etc.

REPRÉSENTANT, part. prés. du v. Représenter.

REPRÉSENTANT, n. m. Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, agit en son nom en vertu des pouvoirs qu'il a reçus de lui : *Les ambassadeurs sont les* REPRÉSENTANTS *des souverains. Les* REPRÉSENTANTS *d'une province, d'une nation.* (Acad.) *L'idée des* REPRÉSENTANTS *est moderne; dans les anciennes républiques, et même dans les monarchies, jamais le peuple n'eut de* REPRÉSENTANTS; *on ne connaissait pas ce mot-là.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée et dont ils exercent les droits : *Les* REPRÉSENTANTS *ont les mêmes droits à une succession que celui qu'ils représentent.* (Acad.)

— Ceux qui ont le droit des héritiers, par vente, ou échange.

— Adj. *Ministres* REPRÉSENTANTS. *En quelque étude que ce soit, sans l'idée des choses représentées, les signes* REPRÉSENTANTS *ne sont rien.* (J.-J. Rouss.)

REPRÉSENTATIF, IVE, adj. Pron. *re-pré-zan-ta-tif, tiv.* — Qui représente : *Les ambassadeurs ont le caractère* REPRÉSENTATIF. *Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des figures* REPRÉSENTATIVES *des mystères de la loi nouvelle.* (Acad.)

— Il se dit aussi de la forme de gouvernement suivant laquelle la nation élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la formation des lois : *Gouvernement, système* REPRÉSENTATIF. (Acad.) *Dans le gouvernement* REPRÉSENTATIF *la loi est l'expression de la volonté générale.* (Dupin.) *Le système* REPRÉSENTATIF *n'est autre chose que le gouvernement par l'opinion.* (Benj. Constant.)

— *Assemblée représentative*, celle dont les membres sont élus par la nation ou par une partie de la nation.

REPRÉSENTATION, n. f. (*representatio*, lat., m. sign.) Pron. *re-pré-zan-ta-cion.* — Exhibition, exposition devant les yeux : *Il intervint un arrêt qui ordonnait la* REPRÉSENTATION *des titres. On exigea la* REPRÉSENTATION *de son passe-port.* (Acad.)

— Image des objets reproduite par la peinture, la sculpture, la gravure : *Nous pouvons imiter la nature et rendre les figures extérieures par différentes voies de* REPRÉSENTATION, *comme la peinture, la sculpture et les moules.* (Buff.) *La* REPRÉSENTATION *d'une bataille, d'une histoire. Ce bas-relief est une* REPRÉSENTATION *de la sainte Famille.* (Acad.)

— Théâtr. Action de représenter des pièces : *La* REPRÉSENTATION *d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra. Cette pièce a eu plus de succès à la* REPRÉSENTATION *qu'à la lecture.* (Acad.) *Je suis bien loin de m'enorgueillir du succès passager de quelques* REPRÉSENTATIONS. (Volt.) *Il lui offrait une loge à chaque première* REPRÉSENTATION. (H. de Balz.) *Tandis que le Britannicus de Racine atteignait à peine à la huitième* REPRÉSENTATION *les pièces de Pradon faisaient courir tout Paris.* (Viennet.)

— Absol. Espèce de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse : *Au service qu'on lui fit, on avait mis la* REPRÉSENTATION *au milieu de la nef. Les cierges étaient allumés autour de la* REPRÉSENTATION. (Acad.)

— État que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. : *Cette place exige une grande* REPRÉSENTATION. *Frais de* REPRÉSENTATION. (Acad.) *La* REPRÉSENTATION *supplée au mérite ou voile la nullité.* (Ch. Nod.)

— Attitude noble, figure imposante d'un homme grand et bien fait : *C'est un homme d'une belle* REPRÉSENTATION. *Ce magistrat a une* REPRÉSENTATION *qui impose.* (Acad.)

— Jurispr. Héritiers, considérés comme prenant la place et exerçant les droits de parents morts qu'ils représentent : *La* REPRÉSENTATION *en ligne directe descendante a lieu à l'infini.* REPRÉSENTATION *collatérale, en ligne collatérale.* (Acad.)

— Politiq. *Représentation nationale*, assemblée d'hommes élus par la nation pour concourir à la formation des lois : *Une* REPRÉSENTATION *nationale imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie.* (Mme de Staël.)

— Corps des représentants : *Respecter la* REPRÉSENTATION. *Insulter à la* REPRÉSENTATION.

— Sorte d'objection ou de remontrance faite à quelqu'un, avec égards, avec mesure : *On lui fait d'inutiles* REPRÉSENTATIONS, *il s'obstine dans son projet. Permettez-moi de vous faire ma* REPRÉSENTATION, *mes* REPRÉSENTATIONS. (Acad.) *Nonobstant les* REPRÉSENTATIONS *du commerce, le roi d'Espagne voulait accorder cette permission aux Anglais.* (Saint-Simon.) *Ces* REPRÉSENTATIONS *furent appuyées par Mme de Maintenon.* (Volt.) *Si vous êtes absolument sûr que la pièce réussira, mes raisons, mes* REPRÉSENTATIONS *ne valent rien.* (Id.)

REPRÉSENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Représenter : *Psyché était* REPRÉSENTÉE *en amazone.* (La F.) *Il était anciennement* REPRÉSENTÉ *avec des cornes ou des rayons qui partaient de sa tête.* (Volt.) *Elle est* REPRÉSENTÉE *au milieu d'un intérieur singulièrement bourgeois.* (Mme de Staël.)

— Reproduit :

Un chien, voyant sa proie en l'eau *représentée*,
La quitta pour l'image et pensa se noyer. (La F.)

REPRÉSENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *présenter*.) Présenter de nouveau : *Ne me* REPRÉSENTEZ *plus cet homme-là.* (Acad.)

— Jurispr. et admin. Exhiber, montrer, exposer devant les yeux : *Il fut obligé de* REPRÉSENTER *les originaux, de* REPRÉSENTER *le contrat en original. Il* REPRÉSENTA *son passe-port, son certificat de vie, sa patente.* (Acad.)

— *Représenter quelqu'un*, le faire comparaître personnellement, le remettre entre les mains de ceux qui l'avaient confié à notre garde : *On le mit à la garde d'un huissier pour le* REPRÉSENTER *dans deux mois.* (Acad.)

— Dans le m. sens. Il se dit des choses : *Il fut condamné à* REPRÉSENTER *les effets qu'on avait mis en dépôt entre ses mains.* (Acad.)

— Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose : *Cet enfant me* REPRÉSENTE *si parfaitement son père, qu'il me semble que je le vois. La vue de ce château me* REPRÉSENTE *encore les fêtes qui s'y donnaient dans ma jeunesse.* (Acad.)

— Rendre l'image d'un objet : *Cette glace* REPRÉSENTE *fidèlement les objets.* (Acad.)

— Figurer, reproduire aux yeux : *Ce tableau* REPRÉSENTE *une Nativité. On* REPRÉSENTE *cette divinité sous telle forme, avec tels attributs. Le théâtre* REPRÉSENTE *un palais.* (Acad.)

— Exprimer, peindre par le récit, par le discours : *Il nous a fait un récit où il nous* A REPRÉSENTÉ *les choses très-naïvement. Ce poëte* A *bien* REPRÉSENTÉ *le caractère de son héros.* (Acad.) *Ses ennemis dans le parlement* REPRÉSENTÈRENT *cette action avec des couleurs très-noires.* (La Rochef.) *Quelle fut d'abord votre surprise et qui peut la* REPRÉSENTER *?* (Fén.)

— Théât. Imiter par l'action et par la parole : REPRÉSENTER *une tragédie, une comédie, un opéra, un ballet, etc. Les comédiens doivent bientôt* REPRÉSENTER *une nouvelle pièce.* (Acad.)

Qui ne connait l'inimitable actrice
Représentant ou Phèdre ou Bérénice. (La F.)

— Être le type, la figure de quelque chose : *Les cérémonies de l'ancienne loi* REPRÉSENTAIENT *les mystères de la loi nouvelle. Salomon était destiné à* REPRÉSENTER *la personne du Messie.* (Acad.)

Songez à tous ces rois que vous *représentez.* (Rac.)

— Tenir par droit ou par délégation la place d'une personne : *Un vice-roi, un gouverneur de province* REPRÉSENTE *le roi, le prince dont il exerce le pouvoir. Cet ambassadeur a dignement* REPRÉSENTÉ *la France dans telle occasion.* (Acad.) *Devant nous* REPRÉSENTER *auprès d'une nation fière, il y a porté cette dignité qui se fait respecter.* (Buff.)

— Il se dit également de celui qui par procuration spéciale est chargé de faire quelque chose au nom d'un autre : *Il* REPRÉSENTE *celui dont il a procuration, dont il a le pouvoir.* (Acad.)

— Il se dit encore des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession : *Il partagea cette succession avec ses oncles, parce qu'il* REPRÉSENTAIT *son père.* (Acad.)

— Il se dit aussi de ceux qui, dans de certaines cérémonies publiques, font des fonctions à la place et au nom des personnes qui auraient droit de les faire si elles étaient présentes : *Au sacre de Louis XV, le duc d'Orléans* REPRÉSENTAIT *le duc de Bourgogne, et le maréchal de Villars* REPRÉSENTAIT *le connétable.* (Acad.)

— Remontrer : *Il a pris son parti, tout ce qu'on pourra lui* REPRÉSENTER *ne servira de rien. Je suis obligé de vous* REPRÉSENTER *ce qui est de votre devoir.* (Acad.) *Le duc d'Orléans m'ouvrit matière à lui* REPRÉSENTER *ses méfaits à notre égard.* (Saint-Simon.) *Il les assura qu'il* REPRÉSENTERAIT *au roi l'injustice de ses défiances.* (Volt.)

Il me *représenta* l'honneur de la patrie. (Rac.)

— Exposer : *Un tel* REPRÉSENTE *très-humblement à Votre Majesté, à votre Excellence;* formule dont on se servait ordinairement dans les placets.

— Intransitiv. Tenir dignement sa place, son rang : *C'est un homme qui* REPRÉSENTE *bien, qui* REPRÉSENTE *avec dignité.* (Acad.)

— Faire noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune : *Il est assez riche pour bien* REPRÉSENTER. (Acad.) *Il serait aussi pénible pour l'homme de toujours* REPRÉSENTER *que de toujours méditer.* (Buff.)

— Imposer une sorte de respect par sa figure, son maintien, son extérieur : *Ce général a un air martial, et* REPRÉSENTE *bien.* (Acad.)

= **Se représenter,** v. pron. Se présenter de nouveau : *Dites au portier de ne pas le laisser entrer, s'il* SE REPRÉSENTE *à la porte. Qu'il ne* SE REPRÉSENTE *plus devant moi.* (Acad.)

— Comparaître personnellement en justice : *On lui a ordonné de* SE REPRÉSENTER *dans trois mois. Après l'avoir ouï, on le renvoya, à la charge de* SE REPRÉSENTER *lorsqu'il en serait requis.* (Acad.)

— Se mettre dans l'esprit, dans l'idée, se rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose, d'une circonstance : REPRÉSENTEZ-VOUS *cet homme, élevé dans l'opulence, et maintenant réduit à la plus profonde misère. Je* ME *la* REPRÉSENTAIS *comme une femme douce et bonne.* (Acad.) REPRÉSENTEZ-VOUS *un véritable chrétien, et vous avouerez qu'il n'est rien de plus grand sur la terre.* (Mass.)

Syn. Représenter, remontrer. *Représenter,* c'est conseiller avec une sorte d'intérêt et de bienveillance; *remontrer,* c'est conseiller avec sévérité et dans un sentiment de récrémination. On *représente* ce que la prudence inspire et ce que dicte la raison dans les choses à faire; on *remontre* les conséquences fâcheuses d'un projet, d'une résolution, ou la gravité d'un acte accompli.

RÉPRESSIF, IVE, adj. Qui réprime : *Lois* RÉPRESSIVES. (Acad.) *Contre la licence de la presse, le seul remède est une forte loi* RÉPRESSIVE. (Chateaubr.)

RÉPRESSION, n. f. Action de réprimer, de punir : *La* RÉPRESSION *des crimes, des délits, des abus.* (Ac.) *La* RÉPRESSION *suppose un commencement d'action, et la loi qui l'ordonne n'attente point à la liberté.* (Ch. Nod.)

RÉPRIMABLE, adj. des 2 g. Qui doit ou peut être réprimé : *C'est une licence, un abus* RÉPRIMABLE. (Acad.)

RÉPRIMANDE, n. f. Répréhension, correction faite avec autorité : *Il ne peut souffrir les* RÉPRIMANDES. *Je ne ferai point ce que vous me dites, j'en aurais, j'en recevrais des* RÉPRIMANDES. *Cela mérite* RÉPRIMANDE. (Acad.) *Quelqu'un fit des* RÉPRIMANDES *à Aristote de ce qu'il avait donné l'aumône à un méchant homme.* (Fén.)

RÉPRIMANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Réprimander : *Il a été hautement* RÉPRIMANDÉ.

— Peine disciplinaire pour une légère infraction contre les règlements : *Il a été condamné à la* RÉPRIMANDE.

RÉPRIMANDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ré-pri-man-dé.* — Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute : *Je* L'AI *fort* RÉPRIMANDÉ, *fortement* RÉPRIMANDÉ *sur telle chose. Je l'en* AI RÉPRIMANDÉ. *Quel droit a-t-il de vous venir* RÉPRIMANDER *?* (Acad.) *Il disait aux gens les choses les plus désagréables, et les* RÉPRIMANDAIT *durement en maître d'école.* (Saint-Sim.) *Elle le* RÉPRIMANDE *de sa précipitation.* (Condill.)

= **Se réprimander,** v. pron. S'adresser des réprimandes : *Alors même que nous défendons nos torts,* NOUS NOUS RÉPRIMANDONS *nous-mêmes, lorsque nous n'avons pas perdu tout sentiment du bon et du beau.* (C. Nod.) || SYN. V. CORRIGER.

RÉPRIMANT, part. prés. du v. Réprimer.

RÉPRIMANT, ANTE, adj. Qui réprime, qui est capable de réprimer : *Force* RÉPRIMANTE. *Motif* RÉPRIMANT. (Acad.) *Le dogme de l'immortalité de l'âme est l'idée la plus consolante et en même temps la plus* RÉPRIMANTE *que l'esprit humain ait pu recevoir.* (Volt.)

RÉPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Réprimer.

RÉPRIMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*reprimere;* lat., m. sign.) Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose : RÉPRIMER *par des calmants l'effervescence du sang.* (Acad.)

— Mor. RÉPRIMER *les progrès du mal.* RÉPRIMER *le vice, les abus, la licence.* RÉPRIMER *l'audace, l'insolence, l'orgueil, etc.* RÉPRIMER *ses désirs. On* A RÉPRIMÉ *son ardeur, son impétuosité.* (Acad.) *Le cheval sait* RÉPRIMER *ses mouvements.* (Buff.)

— Absol. *On ne peut pas dire que la religion n'est pas un motif réprimant parce qu'elle ne* RÉPRIME *pas toujours.* (Montesq.)

... Tous mes efforts ne peuvent *réprimer*
Cet ascendant malin qui vous force à rimer. (Boil.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *La loi* RÉPRIME *les méchants, les séditieux.* (Acad.)

= **Se réprimer,** v. pron. Être réprimé : *Les passions effrénées ne* SE RÉPRIMENT *plus.* (Ch. Nod.)

REPRIS, ISE, part. pass. du v. Reprendre : *Personne ne souffre plus doucement d'être* REPRIS, *que celui qui mérite le plus d'être loué.* (M[me] Lamb.)

— Fam. *Je n'y serai plus repris,* je ne m'y exposerai plus.

— *Un homme repris de justice,* un homme qui a subi une condamnation pénale : *Quelle foi peut-on ajouter à son témoignage ? il a été* REPRIS DE JUSTICE. (Acad.)

— Substantiv. *Un* REPRIS DE JUSTICE. *C'étaient des vagabonds, des* REPRIS DE JUSTICE. (Acad.)

REPRISE, n. f. Continuation de ce qui a été interrompu : *Le mur a été fait à plusieurs, à différentes* REPRISES. *Ils se sont battus à deux* REPRISES *sans se blesser.* (Acad.)

— Procéd. *Reprise d'un procès, d'une instance,* renouvellement, continuation d'un procès interrompu : *Assigner en* REPRISE *d'instance.* (Acad.)

— Jurispr. Au pl. Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever, avant partage, sur la masse des biens de la communauté : *Les* REPRISES *de la femme s'exercent avant celles du mari.* REPRISES *matrimoniales.* (Acad.) *Les* REPRISES *des hoirs et ayants cause.* (Chateaubr.)

— Théâtr. *Reprise d'une pièce dramatique,* remise de cette pièce au théâtre : *Cette pièce est tombée à la* REPRISE. (Acad.) *J'espère qu'à la* REPRISE *les comédiennes joueront ma pièce et non la leur.* (Volt.)

— Littér. Vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet que l'on reprend, que l'on répète pour refrain : *J'aime mieux la* REPRISE *de cette chanson que le commencement.* (Acad.)

— Mus. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois : *La première* REPRISE *de cette ouverture est grave, et la seconde est gaie.* (Acad.)

— Par anal. *On entend le rossignol, on désire une* REPRISE. (Buff.) *On a compté dans le ramage du rossignol seize* REPRISES *différentes.* (Id.)

— Seconde partie d'un air : *La* REPRISE *de cette cavatine est charmante.* (Acad.)

— Signe qui marque que l'on doit répéter la partie de l'air qui précède.

— Chacune des parties d'un rondeau, qui en a souvent trois, dont on ne répète que la première.

— Fin. Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de son compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'ait pas reçu : *Chapitre de* REPRISE. *Ses* REPRISES *montent à plus de cinquante mille francs.* (Acad.)

— Jeu, Partie d'un certain nombre de coups limité : *Ils sont à leur seconde* REPRISE *de quadrille.* (Acad.) *On jouera quelques* REPRISES *d'hombre et de lansquenet qui seront suivies d'un grand souper.* (Danc.) *On m'attend au Marais pour faire une* REPRISE *de lansquenet.* (Regn.)

— Constr. Réparation qu'on fait à un mur, à un pilier, etc., soit à la surface, soit dans les fondations : *Il y a des* REPRISES *à faire à cette façade. Il faut faire une* REPRISE *à ce mur, à ce pilier.* REPRISE *en sous-œuvre.* (Acad.)

— Techn. Réparation qu'on fait à une étoffe déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée : *Il a fallu faire une* REPRISE *à cet habit. Ses bas sont pleins de* REPRISES. (Acad.) *Malgré leur fortune elles étaient aussi habiles à faire des* REPRISES *qu'à festonner.* (H. de Balz.)

— Mar. Prise d'un bâtiment capturé par les ennemis ; navire repris sur l'ennemi.

— Action de reprendre une manœuvre.

— Man. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent : *J'ai fait trois* REPRISES *sur ce cheval. La* REPRISE *a été longue, courte.* (Acad.)

— Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble : *Faire des* REPRISES *de trois ou quatre cavaliers. Tête de* REPRISE. *Doubler par* REPRISES. (Acad.)

— Hortic. Nouvelles racines qu'une plante pousse après avoir été transplantée.

— Techn. Son et gruau qui restent après la première mouture du grain.

REPRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Repriser.

REPRISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Priser une seconde fois ; faire une seconde estimation.

— Technol. Raccommoder en faisant des reprises : *Ils étaient mariés à d'habiles blanchisseuses de dentelles, qui* REPRISAIENT *aussi les cachemires.* (H. de Balz.)

RÉPROBATEUR, TRICE, Qui exprime, indique la réprobation : *Un ton* RÉPROBATEUR. *Cet accent* RÉPROBATEUR. *Sa voix* RÉPROBATRICE. (Acad.)

RÉPROBATION, n. f. (*reprobatio;* lat. m. sign.) Pron. *ré-pro-ba-cion.* — Action par laquelle on réprouve, on rejette.

— Théol. Jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents : *Les questions de la prédestination et de la* RÉPROBATION *ont exercé les théologiens. Signe de* RÉPROBATION. *Le sceau de la* RÉPROBATION. (Acad.) *Vous reconnaîtrez vous-même la* RÉPROBATION *des Juifs à leur humiliation.* (B. de St P.)

— Fam. Blâme secret : *Cette action mérite la* RÉPROBATION *publique, générale, universelle. Encourir la* RÉPROBATION *des gens de bien.* (Acad.)

REPROCHABLE, adj. des 2 g. Qui mérite reproche : *Action* REPROCHABLE. *Ce n'est pas là une faute* REPROCHABLE. (Acad.)

— Procéd. En parl. des témoins, des témoignages, Qui peut être récusé comme suspect : *Ce témoin, ce témoignage est* REPROCHABLE. (Acad.)

REPROCHE, n. m. Ce qu'on dit à une personne, ce qu'on lui remet en quelque sorte devant les yeux, à propos de ce qu'elle a fait ou dit, pour lui causer du regret ou pour lui faire honte : *Si vous manquez à ce que vous m'avez promis, je vous en ferai* REPROCHE, *des* REPROCHES. *Il a mérité des* REPROCHES. *Il est à l'abri des* REPROCHES. (Acad.) *Le* REPROCHE *le plus léger est bien lourd sur le cœur.* (La Br.) *On a peu de* REPROCHES *à faire à ceux qui ne s'en font point, et il est inutile d'en faire à ceux qui ne s'en font plus.* (Duclos.)

— *Un homme sans reproche,* un homme à qui l'on ne peut rien reprocher : *Bayard fut surnommé le*

Chevalier sans peur et sans REPROCHE. (Acad.)

— Procéd. Au pl. Raisons qu'on produit pour récuser des témoins : *Fournir des* REPROCHES. *Il a produit ses* REPROCHES, *et ils ont été jugés pertinents.* (Acad.)

= **Sans reproche**, loc. adv. Sans faire de reproches : SANS REPROCHE, *je lui ai rendu plus d'un service.* (Acad.)

REPROCHÉ, ÉE, part. part. du v. Reprocher : *Toutes les fautes* REPROCHÉES *à la tyrannie peuvent être attribuées à la servilité.* (De Ségur.)

Un bienfait *reproché* tient toujours lieu d'offense. (Rac.)

REPROCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Dire à quelqu'un, lui remettre en quelque sorte devant les yeux, une chose, un fait qu'on croit devoir lui causer du regret ou lui faire honte : REPROCHER *à un homme les fautes qu'il a faites.* REPROCHER *à quelqu'un son ingratitude. On ne saurait lui rien* REPROCHER. *Je n'ai rien à me* REPROCHER *là-dessus. On lui* REPROCHE *d'être peu attentif.* (Acad.)

Ne *reprochez* jamais mon trépas à mon père. (Rac.)

— *Reprocher un bienfait à quelqu'un*, lui rappeler un bienfait, pour l'accuser de l'avoir oublié.

— Fam. *Reprocher les morceaux à quelqu'un*, faire sentir à quelqu'un qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret : *Ce n'est pas pour vous* REPROCHER VOS MORCEAUX, *mais vous avez beaucoup mangé.* (Acad.)

— Récuser le témoignage de :

Moi-même, qui ne crois de léger aux merveilles,
Qui *reproche* souvent mes yeux et mes oreilles. (Regn.)

— Pal. *Reprocher des témoins*, former des reproches contre leur témoignage, les récuser : *A mesure qu'il se présentait un témoin, il commençait par le* REPROCHER, *le récuser, l'injurier, avant même qu'il eût parlé.* (Beaum.)

= **Se reprocher**, v. pron. Être reproché.

— Se blâmer d'avoir fait une chose : *Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur, celui d'avoir quelque chose à se* REPROCHER. (La Br.)

— *L'avare se reproche tout*, se refuse tout.

REPRODUCTEUR, TRICE, adj. Qui reproduit, qui concourt à la reproduction : *Les organes* REPRODUCTEURS *des végétaux. Forces* REPRODUCTRICES. (Acad.)

REPRODUCTIBILITÉ, n. f. Didact. Faculté d'être reproduit : *La* REPRODUCTIBILITÉ *des êtres.* (Ac.)

REPRODUCTIBLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible de reproduction.

REPRODUCTIF, IVE, adj. Écon. polit. Qui produit de nouveau.

REPRODUCTION, n. f. Pron. *re-pro-duk-cion.* — Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leurs espèces : *Dans les pays septentrionaux, on ne peut pas compter sur la* REPRODUCTION *de cette espèce d'animal.* (Acad.) *Il est dans l'ordre que la mort serve à la vie et que la* REPRODUCTION *naisse de la destruction.* (Buff.)

— Zool. Nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées, mutilées : *La* REPRODUCTION *des pattes d'une écrevisse, de la queue d'un lézard.* (Acad.)

— Bot. Moyens naturels et artificiels qui servent à perpétuer les espèces des plantes, à multiplier les végétaux : REPRODUCTION *naturelle. Les organes de la* REPRODUCTION. *Les semences, les caïeux, les drageons, les boutures, la greffe, etc., sont autant de moyens de* REPRODUCTION. (Acad.)

REPRODUCTIVEMENT, adv. D'une manière reproductive : *Le capital ne se perpétue et ne forme un fonds permanent qu'autant qu'il est consommé* REPRODUCTIVEMENT. (J.-B. Say.)

REPRODUCTIVITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui peut se reproduire, de ce qui est reproductif.

REPRODUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re*, et *produire.*) Produire de nouveau : *La plupart des arbres coupés jusque sur leurs racines,* REPRODUISENT *un nouveau plant.* (Acad.)

— Présenter de nouveau, montrer de nouveau : *Ce plaideur n'a fait que* REPRODUIRE *ses moyens déjà écartés. Ce copiste* A REPRODUIT *jusqu'aux fautes d'orthographe.* (Acad.)

= **Se reproduire**, v. pron. Être reproduit; pousser de nouveau : *On a beau détruire cette mauvaise herbe, elle* SE REPRODUIT *toujours.* (Acad.)

— Multiplier les individus de son espèce : *Plus l'homme demeure près de la nature primitive, plus il est porté à ne se mouvoir que comme l'animal, pour se nourrir et* SE REPRODUIRE. (La Harpe.)

— Se présenter, se montrer de nouveau : *Les mêmes événements, les mêmes passions, les mêmes fautes,* SE REPRODUISENT *souvent dans le monde.* (Acad.)

— *Il commence à se reproduire dans le monde*, se dit d'un homme qui commence à fréquenter de nouveau la société après s'en être éloigné.

REPRODUIT, UITE, part. pass. du v. Reproduire : *Les plaisirs de notre jeunesse,* REPRODUITS *par notre mémoire, ressemblent à des ruines vues aux flambeaux.* (Chateaub.)

RÉPROMISSION, n. f. Théol. Les choses promises par l'Écriture sainte.

RÉPROUVABLE, adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être réprouvé ; qui mérite réprobation.

REPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Reprouver.

RÉPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Réprouver.

— *Abandonner quelqu'un à son sens* RÉPROUVÉ, le laisser dans l'erreur, à cause de son obstination.

— Subst. Mystiq. Ceux que Dieu a rejetés et maudits : *Être du nombre des* RÉPROUVÉS. (Acad.) *Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les* RÉPROUVÉS *deviennent des occasions de mérite pour les justes.* (Mass.)

— Fam. *Avoir un visage, une figure, une face de réprouvé*, avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie.

REPROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Prouver de nouveau : *On* A *prouvé et* REPROUVÉ *cela de cent manières, à cent reprises.* (Acad.)

RÉPROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reprobare*; lat., m. sign.) Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner : *L'Église* A RÉPROUVÉ *cette doctrine. Le comique larmoyant est un genre que* RÉPROUVENT *les critiques d'un goût sévère.* (Acad.) *Si le but de tout auteur est de plaire, comment* RÉPROUVER *l'amour, le moyen le plus facile et le plus sûr d'y parvenir.* (La Harpe.)

— Théol. Il se dit par opposit. à Prédestiner : *Dieu* RÉPROUVA *Saül pour sa désobéissance.* (Acad.)

REPS, n. m. Pron. *rèps.* — Comm. Étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon : *Acheter du* REPS. *Une aune de* REPS. (Acad.) *Une robe en* REPS *vert.* (H. de Balz.)

REPTATION, n. f. (*repto*, je rampe ; lat.) Pron. *rèp-ta-cion.* — Didact. Action de ramper.

REPTILE, adj. des 2 g. (*repto*, je rampe ; lat.) Pron. *rèp-til.* — Qui rampe, qui se traîne sur le ventre : *Animal* REPTILE. *Insecte* REPTILE. (Acad.)

— N. m. Vulg. Tout animal qui n'a point de pieds, et qui rampe ou qui a les pieds si courts, qu'il semble se traîner sur le ventre : *Le serpent est un* REPTILE. *Le ver est un* REPTILE. *Les chenilles, les lézards sont mis au nombre des* REPTILES. (Acad.) *Les oiseaux dominent sur les* REPTILES *dont ils purgent la terre sans redouter leur venin.* (Buff.) *L'ibis a une forte antipathie contre tous les* REPTILES ; *il leur fait la guerre la plus cruelle.* (Idem.)

— N. m. pl. Zool. Famille d'animaux ovipares de l'ordre des Vertébrés, recouverts d'une peau nue, sans poils et sans plumes ; quelques-uns ont quatre membres, quelques autres deux seulement, d'autres enfin, comme les serpents, en sont tout à fait dépourvus : *On divise les* REPTILES *en quatre ordres.* Les *Chéloniens*, les *Sauriens*, les *Ophidiens* et les *Batraciens.*

— Fam. *C'est un reptile*, se dit d'un homme qui emploie des moyens bas et vils pour s'avancer ou pour nuire.

REPU, UE, part. pass. du v. Repaître : *Les chevaux, bien qu'ils fussent frais et nouveau* REPUS, *s'arrêtèrent court.* (La Font.) *En Autriche, les bras ont du travail, l'estomac est bien* REPU ; *n'était la tête qui est mal à l'aise quand elle s'avise de penser, tout serait à merveille.* (St-Marc Gir.) *Des chevaux* REPUS *de foin et de paille.* (Cuv. Fleury.)

— Fam. *Il est assez repu*, il a assez mangé.

RÉPUBLICAIN, AINE, adj. Qui appartient à la république : *Gouvernement* RÉPUBLICAIN. *Constitution* RÉPUBLICAINE. (Acad.) *Le gouvernement* RÉPUBLICAIN *est celui où le peuple en corps a la souveraine puissance.* (Montesq.)

— Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain : *Âme* RÉPUBLICAINE. *Esprit* RÉPUBLICAIN. *Maximes* RÉPUBLICAINES. (Acad.) RÉPUBLICAIN, *je sers la monarchie ; philosophe, j'honore la religion.* (Chateaub.)

— Substantiv. Celui qui est passionné pour le gouvernement républicain : *C'est un grand, un vrai* RÉPUBLICAIN. *Un* RÉPUBLICAIN *austère, fougueux.* (Ac.)

— Celui, celle qui habite une république.

RÉPUBLICANISER, v. tr. ou act. 1re conj. Polit. Rendre républicain, inspirer les opinions républicaines ; ériger en république.

= **Se républicaniser**, v. pron. Être mis en république.

RÉPUBLICANISME, n. m. (*respublica*, république ; lat.) Affectation d'opinions républicaines.

RÉPUBLICOLE, adj. et n. des 2 g. (*respublica*, république ; *colo*, j'habite ; lat.) Qui fait partie, qui est membre d'une république ; qui habite le territoire d'une république : *Les associés* RÉPUBLICOLES *actuels de l'Institut feront partie des cent quatre-vingt-seize correspondants attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts.* (Arrêté sur la Fondation de l'Institut.) || Peu usité.

RÉPUBLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *publier.*) Publier de nouveau : *L'Amérique* RÉPUBLIE *pour onze sous tous les romans que l'Angleterre édite pour trente francs.* (Ph. Chasles.)

RÉPUBLIQUE, n. f. (*res*, chose ; *publica*, publique ; lat.) Gouvernement de plusieurs ; État gouverné par plusieurs ; il est oppos. à Monarchie : RÉPUBLIQUE *démocratique, oligarchique. Rome n'a jamais eu plus d'éclat que dans le temps de la* RÉPUBLIQUE. *Établir, former une* RÉPUBLIQUE. (Acad.) *L'histoire du monde ne fournit pas d'exemple d'une grande nation qui soit restée longtemps en* RÉPUBLIQUE. (A. Tocquev.) *La religion chrétienne nous représente le monde entier comme une* RÉPUBLIQUE *dont Dieu est le chef.* (Élisée.)

— Par extens. Toute sorte d'État, de gouvernement : *Le mépris des lois est la peste, le fléau de toute* RÉPUBLIQUE. (Acad.)

— Fig. *La république des lettres*, les gens de lettres en général, considérés comme s'ils faisaient une nation : *La critique est permise dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES. (Lamotte.) *Aujourd'hui, dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES, *le droit de louer et de médire est au premier qui s'en empare.* (D'Alemb.) *Ses profondes connaissances dans les mystères de l'art lui feront un nom dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES. (Bailly.)

— Par anal. *Deux lois suffisent pour régler la* RÉPUBLIQUE *chrétienne : l'amour de Dieu et celui du prochain.* (Pasc.)

— Fig. *C'est une petite république*, se dit d'une famille, d'une communauté, d'une société nombreuse. || Il se dit aussi d'une maison où il y a un grand nombre de ménages.

RÉPUCE, n. f. Chass. Sorte de collet à prendre de petits oiseaux.

RÉPUDIABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être répudié.

RÉPUDIATION, n. f. (*repudiatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-pu-di-a-cion.* — Action de répudier : *La* RÉPUDIATION *existait dans l'antiquité.* RÉPUDIATION *de succession. Acte de* RÉPUDIATION. (Acad.)

— Renvoi légal de l'épouse par le mari : *La* RÉPUDIATION *se fait par la volonté et pour l'avantage d'une des deux parties indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre.* (Montesq.) *Par la* RÉPUDIATION, *la femme est déchue de son état d'épouse et de mère de famille.* (Portalis.)

Syn. Répudiation, divorce. La *répudiation* est le renvoi d'un des époux par l'autre, de la femme par le mari ; le *divorce* est la dissolution du mariage par consentement mutuel ; la *répudiation* est le fait d'une antipathie produite par quelque nouvelle passion ; le *divorce* est une affaire de réflexion et de conseil.

RÉPUDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Répudier : *Femme* RÉPUDIÉE *par son mari.*

— Fig. *C'est une doctrine* RÉPUDIÉE *généralement.*

RÉPUDIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*repudiare* ; lat., m. sign.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous répudiions, vous répudiiez.* — Renvoyer sa femme suivant les formes légales : *Les Hébreux, les Romains avaient droit de* RÉPUDIER *leurs femmes en certains cas. La religion catholique défend de* RÉPUDIER *sa femme.* (Acad.) *Un mari pouvait* RÉPUDIER *sa femme pour avoir mal apprêté les mets qu'elle lui avait servis.* (Portalis.)

Je jure
Qu'il est des duels que nul ne peut *répudier.*
(V. Hug.)

— Fig. Rejeter, repousser : *Il* A RÉPUDIÉ *les principes, la croyance, la gloire de ses pères.* (Acad.)

— Jurispr. *Répudier une succession, un legs*, y renoncer.

REPUE, n. f. Action de repaître. Temps du repas.

— *Franche repue*, repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par ruse, par flatterie.

— *Chercheur de franches repues*, parasite ; écornifleur.

RÉPUGNANCE, n. f. (*repugnantia* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-pu-gnanss.* — Sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose ; de dégoût à faire quelque chose : *J'ai une grande* RÉPUGNANCE *à prendre ce*

parti. Il a de la RÉPUGNANCE *pour cette femme. Je ne saurais surmonter, vaincre la* RÉPUGNANCE *que j'ai pour lui. Il faut, dans certains cas, savoir vaincre ses* RÉPUGNANCES. (Acad.) *La piété elle-même a ses* RÉPUGNANCES *et ses dégoûts.* (Mass.) *On finit quelquefois par aimer les choses pour lesquelles on avait d'abord de la* RÉPUGNANCE. (Volt.)

RÉPUGNANT, part. prés. du v. Répugner.

RÉPUGNANT, ANTE, adj. Pron. *ré-pu-gnian, gniantt.* — Contraire, opposé : *Proposition* RÉPUGNANTE *à la raison, à la foi.* (Acad.) *Le singe est toujours triste ou revêche, toujours répugnant, grimaçant.* (Buff.)

RÉPUGNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*repugnare;* lat., m. sign.) Pron. *ré-pu-gnié.* — Être en opposition : *Cette nouvelle proposition* RÉPUGNE *à la première. Sa vie* RÉPUGNE *à sa doctrine. Ces choses* RÉPUGNENT *l'une à l'autre. Cela* RÉPUGNE *aux principes de la mécanique.* (Acad.)

— Absol. *Il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui répugne,* cela se contredit, il y a quelque contradiction dans ce qu'il dit.

— Éprouver un sentiment de répugnance : *Le prince* RÉPUGNAIT *à cet avis. La raison, mon goût y* RÉPUGNE. *La mère du futur* RÉPUGNAIT *à ce mariage. Je* RÉPUGNE *souverainement à faire cela.* (Ac.)

— Causer, inspirer de la répugnance : *Cet homme, cette femme me* RÉPUGNE. *Cette proposition me* RÉPUGNE. (Acad.) *La supercherie* RÉPUGNE *à un vieux soldat.* (C. Del.)

— Absol. *Cela répugne.*

— Impersonnell. *Il me* RÉPUGNE *de vous entretenir d'un pareil sujet.* (Acad.)

RÉPULLULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*re;* et *pulluler.*) Renaître en grande quantité : *Les insectes* ONT RÉPULLULÉ *pendant ces grandes chaleurs. Les mauvaises herbes* RÉPULLULENT *sans cesse dans ce jardin.* (Acad.)

— Fig. *Les erreurs* ONT RÉPULLULÉ *depuis peu.* (Acad.)

RÉPULSIF, IVE, adj. (*repulsus,* repoussé; lat.) Pron. *ré-pul-cif, civ.* — Physiq. Qui repousse : *Vertu* RÉPULSIVE. *Force* RÉPULSIVE. (Acad.)

RÉPULSION, n. f. (*repulsio;* lat., m. sign.) Pron. *ré-pul-cion.* — Phys. Action de ce qui repousse; état de ce qui est repoussé; c'est le contraire de l'Attraction : *La* RÉPULSION *des corps élastiques. L'attraction et la* RÉPULSION *mutuelle des corps électrisés.* (Acad.)

— Fig. et mor. Répugnance : *Ils éprouvent l'un pour l'autre une invincible* RÉPULSION.

RÉPUTATION, n. f. (*réputer.*) Pron. *ré-pu-ta-cion.* — Renom, estime, opinion que le public a d'une personne : *Bonne* RÉPUTATION. *Mauvaise* RÉPUTATION. *Avoir une grande* RÉPUTATION. *Il est dans une haute* RÉPUTATION *de vertu. Il s'est acquis une grande* RÉPUTATION. *Il a la* RÉPUTATION *d'être fort étourdi. C'est un homme d'une excellente* RÉPUTATION. (Acad.) *Une* RÉPUTATION *générale et de longue durée est rarement fausse.* (La Rochef.) *Je hais les caquets; je suis fort délicate sur la* RÉPUTATION. (Campistr.) *Les grandes* RÉPUTATIONS *furent toutes attaquées.* (Montesq.)

Le monde est ainsi fait; la *réputation*
Dépend presque toujours de la prévention. (Desmahis.)

— Absol. Renom honorable : *Il est en* RÉPUTATION. *Acquérir de la* RÉPUTATION. *Cela fait tort, donne atteinte, nuit à sa* RÉPUTATION. *Je le perdrai de* RÉPUTATION. *Il y va de sa* RÉPUTATION. *Cela servit à établir sa* RÉPUTATION. (Acad.) *La* RÉPUTATION *est le plus magnifique tombeau que l'on puisse avoir.* (J.-J. Rouss.)

— En parl. des choses, Grand renom : *Les poésies de cet auteur sont en grande* RÉPUTATION. *Les vins de Bourgogne, de Champagne, les chevaux anglais, sont en* RÉPUTATION. (Acad.)

RÉPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Réputer : *Il est* RÉPUTÉ *pour homme de bien. Il est* RÉPUTÉ *fort riche.* (Acad.)

— Censé : *Un homme absent pour les affaires de sa compagnie, est* RÉPUTÉ *présent.* (Acad.)

RÉPUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reputare,* considérer; lat.) Estimer, présumer, croire : *On le* RÉPUTAIT *homme sage. On ne le* RÉPUTE *pas capable d'occuper une place, un emploi difficile. Je le* RÉPUTAIS *homme d'honneur.* (Acad.) *Je* RÉPUTAIS *presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable.* (Desc.)

REQUÉRABLE, adj. des 2 g. Pron. *re-ké-rabl.* — Anc. Jurispr. Que le créancier, après requête, doit aller chercher lui-même; par oppos. à *Portable* : *Dans la plupart des coutumes, le cens était* REQUÉRABLE. *Rente, redevance* REQUÉRABLE. (Acad.)

REQUÉRANT, part. prés. du v. Requérir.

REQUÉRANT, ANTE, adj. Pron. *re-ké-ran, rantt.* — Procéd. Qui requiert; qui demande en justice : *Les parties* REQUÉRANTES. (Acad.)

— Subst. : *Le* REQUÉRANT. *La* REQUÉRANTE. *Énoncer dans un exploit, les prénoms, noms, qualités et demeure du* REQUÉRANT. (Acad.)

REQUÉRIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*requirere,* lat., m. sign.) Pron. *re-ké-rir.* — (*Je requiers, tu requiers, il requiert, nous requérons, vous requérez, ils requièrent; je requérais, nous requérions; je requis, nous requîmes; je requerrai, nous requerrons; je requerrais, nous requerrions; requiers, requérons; que je requière, que nous requiérions; que je requisse, que nous requissions; requérant; requis, ise.*) Prier de quelque chose : *Qui est-ce qui vous* A REQUIS? *C'est lui qui m'en* A REQUIS. (Acad.)

— Plus souv. Sommer : *Je vous prie, et au besoin, vous* REQUIERS *de faire telle chose.* (Acad.)

— Réclamer, demander : REQUÉRIR *aide et assistance.* REQUÉRIR *le ministère d'un officier public.* (Acad.) *Les paysans* REQUÉRAIENT *le droit de franchise dans les principales villes.* (Saint-Marc. Gir.)

— Procéd. Demander quelque chose en justice : REQUÉRIR *l'apposition des scellés.* REQUÉRIR *l'application de la loi.* (Acad.) *Le droit de* REQUÉRIR *la dissolution d'un engagement doit être commun à toutes les parties, à moins que l'une d'elles n'y ait expressément renoncé.* (Portalis.)

— Absol. : *Le procureur du* ROI A REQUIS. *Il* REQUIERT *pour le roi.* (Acad.) *Quelques pairs grommelèrent de n'avoir pas été consultés sur un fait sur lequel on les faisait parler et* REQUÉRIR. (St-Simon.)

— Anc. *Requérir un bénéfice,* se présenter au collateur pour être pourvu d'un bénéfice vacant, sur lequel on avait droit.

— Fig. En parl. des choses, Demander, exiger : *Cela* REQUIERT *célérité, diligence. Cela* REQUIERT *votre présence. Autant que la nécessité le* REQUERRA.

REQUÊTE, n. f. (*requisitio;* lat., m. sign.) Pron. *re-kètt.* — Jurispr. Demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies : *Présenter* REQUÊTE *à un tribunal, au président, etc. Les fins, les conclusions d'une* REQUÊTE. *On mit* néant *au bas de* SA REQUÊTE. (Acad.) *Il faut des injonctions réitérées pour qu'on me signe au palais la plus juste* REQUÊTE. (Beaum.) *On s'assembla à l'hôtel de ville pour dresser la* REQUÊTE *qui devait être lue devant le roi.* (Vitet.)

Aux tribunaux, Monsieur, présentez ma *requête.* (Étienne.)

— Fam. *Néant à la requête de quelqu'un,* refuser sa demande.

— Par anal. *Que j'aime à voir ce bon roi s'arrêtant au milieu de ces divertissements innocents pour recevoir les* REQUÊTES *de ses sujets!* (Fléch.) *Mets en ordre toutes les* REQUÊTES *de nos créanciers, et fais les apprêts de notre départ.* (G. Sand.)

Qu'à chacun Jupiter accorde sa *requête*
Nous lui romprons encor la tête. (La F.)

— *Requête civile,* voie extraordinaire admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté : *Dans l'ancienne procédure, celui qui se pourvoyait par* REQUÊTE CIVILE *commençait par prendre des lettres en chancellerie.* (Acad.)

— *Section des requêtes,* section de la cour des cassation qui statue sur l'admission de requêtes.

— Anc. *Maître des requêtes,* magistrat qui rapportait les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. || Magistrat chargé aujourd'hui de rapporter les affaires au conseil d'État.

— Fam. Demande verbale, simple prière : *Ayez égard à la* REQUÊTE *que je vous fais. Il fait cela à la* REQUÊTE *d'un tel.* (Acad.)

Permettez que j'arrête
Vos regards bienveillants sur cette humble *requête.*
(C. Del.)

— Formule des exploits *Tel jour, à la requête de telle personne,* à la demande, à la réquisition de telle personne.

REQUÊTÉ, ÉE, part. pass. du v. Requêter : *Cerf* REQUÊTÉ.

REQUÊTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-kè-té.* — Véner. Quêter de nouveau : REQUÊTER *le cerf.* (Acad.)

— Faire une nouvelle quête : *Quêter et* REQUÊTER.

REQUÊTIER, n. m. Prat. Celui qui rédige les requêtes pour les avoués.

REQUIEM, n. m. (m. lat. *requies,* repos; lat.) Pron. *rékui-èm.* — Prière que l'Église fait pour les morts; elle emprunte son nom au mot qui la commence : *Chanter un* REQUIEM, *des* REQUIEM. *Un* REQUIEM *en musique.* (Ac.)

— *Messes de requiem,* messes qui se disent pour le repos des âmes des morts : *Messe de* REQUIEM *exécutée à grand orchestre.* (Acad.)

— Mus. Une des parties de la messe des morts.

REQUIN, n. m. Pron. *re-kain.* — Zool. Gros poisson de mer très-vorace, du genre des Squales ou chiens de mer : *Les mâchoires du* REQUIN *sont garnies de plusieurs rangées de dents.* (Acad.) REQUIN *est une corruption de* requiem, *qui désigne depuis longtemps, en Europe, la mort et le repos éternel.* (Lacép.)

REQUINQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Requinquer : *Vieille* REQUINQUÉE. *Vieillard* REQUINQUÉ. *Vous voilà bien* REQUINQUÉ. (Acad.) *De beaux petits messieurs bien* REQUINQUÉS. (J.-J. Rouss.)

REQUINQUER (SE), v. pr. 1re conj. (*reconcinnare,* réparer, rajuster; lat.) Pron. *se-re-kain-ké.* — Ironiq. Se parer, d'une manière affectée, plus qu'il ne convient à son âge : *C'est une vieille qui* SE REQUINQUE. (Acad.)

— Par anal. Se pavaner : *Mon frère rira bien quand il saura que vous avez pris ce nom burlesque pour venir vous* REQUINQUER *à Paris.* (Le Sage.)

REQUINT, n. m. Pron. *re-kain.* — Anc. Cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie : *Payer le quint et* REQUINT. *Le droit de* REQUINT *ne se payait pas partout où se payait le quint.* (Ac.)

RÉQUIPER, v. tr. ou act. Mar. Équiper de nouveau : RÉQUIPER *son navire.*

REQUIS, ISE, part. pass. du v. Requérir.

— Pal. : *Il a signé, de ce* REQUIS.

— Demandé : *Soit fait ainsi qu'il est* REQUIS. (Dest.)

— Convenable, nécessaire : *Il a l'âge* REQUIS, *les qualités* REQUISES *pour occuper cet emploi, pour être admis.* (Acad.)

REQUISE, n. f. Anc. Recherche.

— *Chose de requise,* chose recherchée, rare, dont on aura besoin.

— *Lieu de requise,* lieu qu'on recherche de préférence, en certains cas : *La mer est un* LIEU DE REQUISE *pour ceux qui ont mon indisposition.* (Piron.)

— *Être de requise,* être recherché.

RÉQUISITION, n. f. (*requisitio;* lat., m. sign.) Pron. *ré-ki-zi-cion.* — Jurispr. Action de requérir : *A la* RÉQUISITION *d'un tel. Sur sa simple* RÉQUISITION. *Condition qui doit être remplie à la première* RÉQUISITION. (Acad.)

— Demande que fait l'autorité publique, de mettre à sa disposition des personnes ou des choses : *On a mis tous les chevaux du pays en* RÉQUISITION. *On fit une* RÉQUISITION *de tous les jeunes gens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq pour les envoyer à l'armée.* (Acad.) *On fournit abondamment à tous les services sans aucune* RÉQUISITION *en nature.* (Thiers.)

— *Réquisitions de vivres,* ou simpl. *Réquisitions,* ordre donné aux propriétaires de fournir les vivres nécessaires à l'armée : *L'armée du Rhin, placée sur le sol français, y exerçait sans mesure et sans fruit, le système des* RÉQUISITIONS. (Thiers.)

RÉQUISITIONNAIRE, n. m. Pron. *ré-ki-cio-nèr.* — Jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition : *Il réussit à se réfugier dans l'armée, parmi les nouvelles levées de* RÉQUISITIONNAIRES. (Bidt.) *Le nom de conscrits remplaça celui de* RÉQUISITIONNAIRES *donné primitivement aux recrues républicaines.* (H. de Balz.)

RÉQUISITOIRE, n. m. Pron. *ré-ki-zi-toar.* — Procéd. Acte de réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public : *Son* RÉQUISITOIRE *n'est pas favorable à telle personne, à l'accusé. Un long* RÉQUISITOIRE. (Ac.)

RÉQUISITORIAL, ALE, adj. Pron. *ré-ki-zi-to-rial.* — Prat. Qui tient du réquisitoire.

RESARCELÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit d'une croix, d'une bande, garnie d'une orle approchant de ses bords : *D'azur à la bande d'argent* RESARCELÉE *d'or.*

RESARCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*re,* de nouveau, *sarcire,* réparer; lat.) Techn. Refaire le tissu d'une étoffe à l'aiguille. || Vieux.

RÉSARCISSURE, n. f. Technol. Action de resarcir; résultat de cette action. || Vieux.

RESCINDANT, n. m. (*rescindens;* lat.) Pron. *rèss-çain-dan.* — Prat. Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement : *On a jugé le* RESCINDANT. *Nous avons gagné le* RESCINDANT, *c'est une présomption en notre faveur pour le rescisoire.* (Acad.)

RESCINDÉ, ÉE, part. pass. du v. Rescinder.

RESCINDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rèss-çain-dé.* — Pratiq. Casser, annuler un acte, un partage, etc. : *Il a fait* RESCINDER *l'obligation, le contrat, le partage.* (Acad.)

RESCISION, n. f. (*rescisio*; lat., m. sign.) Pron. *rèss-ci-zion*. — Prat. Annulation d'un acte, d'un partage, etc. : *Action en* RESCISION. *Il a demandé la* RESCISION *de tel acte, du partage*. (Acad.)

— Anc. Jurispr. *Lettres de rescision*, lettres qu'il fallait obtenir avant que d'exercer une action en rescision : *Il ne s'agissait alors entre nous que de* LETTRES DE RESCISION. (Beaum.)

— Chir. Ablation superficielle; opération qui consiste dans la soustraction d'une partie molle devenue nuisible : RESCISION *des amygdales*.

RESCISOIRE, n. m. Pron. *rèss-ci-zoar*. — Prat. Objet principal pour lequel on s'est pourvu, soit contre un acte, soit contre un jugement, et qui reste à juger, quand l'acte ou le jugement a été annulé : *Le* RESCINDANT *et le* RESCISOIRE *ne sont pas jugés par le même arrêt*. (Acad.)

— Adj. Qui donne lieu à rescision : *Action* RESCISOIRE.

RESCOUSSE, n. f. V. RECOUSSE.

RESCRIPTION, n. f. Pron. *rèss-krip-cion*. — Ordre, mandat donné pour toucher certaine somme : *On lui a donné une* RESCRIPTION *de trois mille francs sur tel banquier. Il est porteur d'une* RESCRIPTION *sur le receveur des impositions*. (Acad.)

RESCRIT, n. m. (*rescriptum*, fait de *rescribere*, récrire; lat.) Pron. *rèss-kri*. — Réponse des empereurs romains aux questions qui leur étaient adressées : *Les empereurs romains permirent que les juges ou les particuliers, dans leurs différends, les interrogeassent par lettres; et leurs réponses étaient appelées* RESCRITS. (Montesq.) *Il y a plusieurs* RESCRITS *des empereurs qui font partie du droit romain*. (Acad.)

— Réponse du pape sur quelque question de théologie, pour servir de décision ou de loi; bulle, monitoire.

RÉSEAU, n. m. (*rete*, lat., m. sign.) Pron. *ré-zô*. — Petit rets : *Tendre un* RÉSEAU. *Mettre des* RÉSEAUX *à l'entrée d'un terrier, pour prendre des lapins*. (Acad.)

Je ne songerai plus que rencontres funestes,
Que faucons, que *réseaux*. (La F.)

— Entrelacement qui en a la forme :

Que le laiton en *réseaux* façonné,
Sans chasser l'air ferme chaque passage. (Campen.)

— Par anal. : *Les premiers rayons qui dorent la verdure, la montrent couverts d'un brillant* RÉSEAU *de rosée*. (J.-J. Rouss.)

— Ouvrage de fil de soie, de fil d'or ou d'argent, fait par petites mailles, en forme de rets : *Dentelle à fonds de* RÉSEAU. *Ses cheveux étaient enveloppés d'un* RÉSEAU *de soie. Les perruquiers montent les perruques sur un* RÉSEAU. (Acad.) *C'est dans cette espèce de* RÉSEAU *formé par l'Apennin, le Pô, le Tessin, l'Adda qu'il distribua ses forces*. (Thiers.)

— Techn. Espèce de petit filet rond sur lequel sont montés les cheveux des perruques.

— Anat. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., qui forment une espèce de rets : RÉSEAU *artériel*. RÉSEAU *veineux*. RÉSEAU *de nerfs*. (Acad.)

— Bla. Ornement divisé par des lignes diagonales.

RÉSECTION, n. f. Chir. Opération qui consiste à retrancher avec la scie l'extrémité d'un os, ou les bouts non consolidés d'une fracture.

RÉSÉDA, n. m. (*resedare*, calmer; lat.) Pron. *ré-zé-da*. — Bot. Plante herbacée, d'une odeur très-agréable, dont les feuilles sont alternes, les fleurs irrégulières et d'un jaune verdâtre : *Un bouquet de* RÉSÉDA. *Cueillir du* RÉSÉDA. (Acad.)

RÉSÉQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-cé-ké*. — Il change l'é fermé du rad. *réséqu* en è ouvert toutes les fois que la termin. commence par un e muet : *je résèque, je résèquerai, nous résèquerions, etc.* — Chir. Pratiquer une résection.

RÉSERVATION, n. f. Pron. *ré-zèr-va-cion*. — Dr. can. Droit en vertu duquel le pape, dans les pays d'obédience, se réserve la nomination, la collation de certains bénéfices vacants.

— Par anal. Droits qu'on s'est réservés dans un acte : *Sans préjudice de ses autres demandes et* RÉSERVATIONS. (Acad.)

RÉSERVE, n. f. Action de réserver : *Dans ce contrat, il a fait plusieurs* RÉSERVES. *Il a fait donation de son bien, sous la* RÉSERVE *d'une pension. Il a loué sa maison avec* RÉSERVE *de résilier en cas de vente*. (Acad.)

— Choses réservées : *Les* RÉSERVES *de sa terre montent plus haut que ce qui est affermé*. (Acad.)

..Ma *réserve* à moi dépasse mille francs. (De la Ville.)

— Dr. can. *Réserve ecclésiastique*, droit en vertu duquel le pape nommait à un bénéfice.

— Jurispr. *Réserve légale*, portion de biens que la loi déclare non disponibles, en les réservant à certains héritiers.

— Anc. *Réserve coutumière*, part de biens que les coutumes réservaient aux hériters naturels.

— Au pl. Oppositions faites par une partie contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle.

— Guerr. *Armée de réserve*, ou simpl. *Réserve*, partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent : *Appeler la* RÉSERVE, *une partie de la* RÉSERVE. (Acad.)

— *Corps de réserve*, ou simpl. *Réserve*, troupes que le chef d'une armée réserve, un jour de bataille, afin de les faire donner quand l'occasion le demandera : *Le corps de* RÉSERVE, *en donnant à propos, a décidé le gain de la bataille. Dans cette bataille, on n'a point eu besoin de la* RÉSERVE. (Acad.)

— Toute garde qui dans une ville n'a pas de surveillance à exercer et qui est réunie seulement pour attendre des ordres. || V. PIQUET.

— Mar. Certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui en ont besoin, ou à remplacer ceux qui sont trop désemparés : *Ce vaisseau était en ligne, et l'autre était de la* RÉSERVE. (Acad.)

— Magasin flottant; sorte de bâtiment rasé, employé comme atelier de garniture.

— Chass. *Canton de réserve*, ou simpl. *Réserve*, canton réservé pour celui à qui la chasse appartient.

— *Bois de réserve*, ou simpl. *Réserve*, partie de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper sans permission de l'autorité.

— Mor. Discrétion, circonspection, retenue : *Il affecte, il montre une grande* RÉSERVE. *Il use de* RÉSERVE. *Il se tient sur la* RÉSERVE. (Acad.) *Il expose ses raisons, en présentant les arguments de l'évidence avec la* RÉSERVE *du doute*. (Maury.)

= **A la réserve de**, loc. prép. A l'exception de : *Il a vendu tous ses biens*, À LA RÉSERVE *d'une petite maison. Il a fort bien reçu tout le monde*, À LA RÉSERVE *d'un tel*. (Acad.)

= **Sans réserve**, loc. adv. Sans exception : *Il lui a laissé tous ses biens* SANS RÉSERVE.

— Sans réticence; sans ménagement : *Parlez-moi* SANS RÉSERVE. (Acad.) *Quand je me fie à quelqu'un, je le fais* SANS RÉSERVE. (Montesq.)

= **Sous toute réserve**, loc. adv. En faisant la part à toute opposition : SOUS TOUTE RÉSERVE, *et sauf toute objection, l'Académie décerne le prix à cet utile travail*. (Villem.)

= **En réserve**, loc. adv. A part, de côté : *Il a mis une forte somme en* RÉSERVE. *Cet avocat a toujours quelque argument en* RÉSERVE. (Acad.)

RÉSERVÉ, ÉE, part. pass. du v. Réserver : *Tout droit* RÉSERVÉ. *Toute prétention* RÉSERVÉE. *Tous dépens* RÉSERVÉS. (Acad.) *S'il y a quelque joie en ce monde, elle est* RÉSERVÉE *à la conscience pure*. (Mme de Mainten.)

Méritez les lauriers qui vous sont *réservés*. (Boil.)
A quels mortels regrets ma vie est *réservée !* (Rac.)

— *Cas réservés*, péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial.

Jour et nuit, elle va de couvent en couvent...
A des *cas réservés* grandes intelligences. (Regn.)

— Suivi d'un compl. précédé de la prép. *pour*, il exprime un résultat moins prochain.

RÉSERVÉ, ÉE, adj. Prudent circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense : *Il faut être fort* RÉSERVÉ *avec ces gens-là. Une autre fois je serai plus* RÉSERVÉ *à dire mon avis. On ne saurait être trop* RÉSERVÉ *à parler de soi*. RÉSERVÉ *en paroles. Cette femme est fort* RÉSERVÉE. *Une conduite* RÉSERVÉE. (Acad.) *Nos délassements doivent avoir je ne sais quoi de décent, de* RÉSERVÉ, *de sérieux*. (Mass.)

— Subst. *Cet homme fait bien le* RÉSERVÉ. *Cette femme fait bien la* RÉSERVÉE. (Acad.)

RÉSERVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*réserve*.) Pron. *ré-zèr-vé*. — Garder, retenir quelque chose d'un tout, une chose entre plusieurs autres : RÉSERVER *l'usufruit, la jouissance d'un domaine*. RÉSERVER *des fonds*.

— Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage; la ménager pour une autre occasion : *Le gouverneur de cette place ne veut point faire de sorties, il* RÉSERVE *ses troupes pour soutenir les attaques. Il* RÉSERVE *ce cheval pour un jour de bataille*.

— Par anal. RÉSERVEZ *vos conseils pour un moment plus favorable. Il* RÉSERVE *le reste de l'explication à un autre temps*. (Acad.)

A quel indigne honneur m'*avais-tu réservée ?* (Rac.)
Dieux, *nous réserviez-vous* à ce dernier outrage ? (Volt.)

— Pal. *La cour a jugé le principal, et a* RÉSERVÉ *à faire droit sur les intérêts*.

= **Se réserver**, v. pron. Garder pour soi quelque chose d'un tout : *Il a vendu les fruits de son jardin, mais il* S'EST RÉSERVÉ *tant d'arbres. L'évêque* SE RÉSERVE *le pouvoir d'absoudre de certains cas. Le ministre* S'EST RÉSERVÉ *la connaissance de cette affaire. Dieu semble* S'ÊTRE RÉSERVÉ *la punition de ce crime*. (Acad.)

Sa prodigue amitié ne *se réserve* rien. (Rac.)

— *Se réserver à faire quelque chose, ou de faire quelque chose*, attendre, remettre à faire cette chose quand on le trouvera à propos, en temps et lieu : JE ME RÉSERVE À *parler quand j'aurai entendu vos raisons*. *Je* ME RÉSERVE DE *lui en dire mon avis en temps et lieu*. (Acad.) *Je* ME RÉSERVE À *faire la description du temple lorsque je parlerai des monuments de Jérusalem*. (Chateaub.)

— Dans le m. sens. *Je* ME RÉSERVE *pour une autre occasion*. SE RÉSERVER *pour le rôti, pour le second service, pour l'entremets*. (Acad.)

— Pal. *Se réserver la réplique*, déclarer qu'on veut répliquer.

RÉSERVOIR, n. m. Pron. *ré-zèr-voar*. — Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve : *La mer et la terre sont des* RÉSERVOIRS *toujours ouverts aux besoins du sauvage*. (Rayn.)

— Par anal. *La plante attachée à la terre reçoit par sa racine, de ce grand* RÉSERVOIR, *le suc propre à sa nature*. (De Jussieu.) *L'estomac est un* RÉSERVOIR *qui reçoit tous les aliments*. (Fléch.)

— Particul. Lieu où l'on amasse des eaux pour les distribuer en divers endroits : *Ce* RÉSERVOIR *sert à alimenter les eaux du parc*. (Acad.) *Des* RÉSERVOIRS *et des canaux d'arrosage distribuaient les eaux dans les terrains les plus arides*. (Scribe.)

— Bassin rempli d'eau dans lequel on conserve du poisson : *Il a toujours quantité de poissons dans son* RÉSERVOIR. (Acad.)

— Par extens. Tout endroit où l'eau s'accumule : *Les lacs sont des espèces de* RÉSERVOIRS. (Acad.) *Les eaux tombent des hautes montagnes où leurs* RÉSERVOIRS *sont placés*. (Fén.)

— Anat. Toute cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide. || *Le réservoir des larmes*, le sac lacrymal. || *Le réservoir de l'urine*, la vessie. || *Le réservoir de la bile*, la vésicule biliaire ou du fiel. || *Le réservoir du chyle* ou *de Pecquet*, l'organe où le chyle est conduit par les veines lactées, et qui a été découvert par Pecquet, la dilatation que présente le canal thoracique, près de son passage à travers le diaphragme. || *Les réservoirs de la semence*, les vésicules séminales.

— Mar. Bassin établi sur l'avant de l'archipompe, et qui contient l'eau de la consommation journalière.

— Pêch. Caisse de chêne, munie d'une trappe fermant à clef, et percée de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

RÉSIDANT, part. prés. du v. Résider.

= **Gramm.** Ce mot est toujours verbe et invariable quand il est suivi d'un complément ou d'un adverbe qui le modifie : *Les Turcs ont toujours des ministres étrangers* RÉSIDANT *continuellement chez eux*. (Volt.) *Ce sera un travail précieux qui ne pouvait être exécuté que par des hommes* RÉSIDANT *sur les lieux depuis plusieurs années*. (Chateaub.) *L'Institut est composé de membres* RÉSIDANT *à Paris et d'un égal nombre d'associés, etc.* (Fondation de l'Institut.)

RÉSIDANT, ANTE, adj. Qui réside, qui demeure : *Le lieu où il est* RÉSIDANT, *où elle était* RÉSIDANTE. (Acad.) *Pourquoi les Péruviens ne se servaient-ils que du lama et du pacos, qui n'étaient pas, comme nos animaux domestiques*, RÉSIDANTS, *fidèles et dociles ?* (Buff.)

RÉSIDENCE, n. f. (*residere*, être assis, demeurer; lat.) Pron. *ré-si-danss*. — Demeure ordinaire en une ville, en un pays : *Il fait sa* RÉSIDENCE *en tel lieu. Il a depuis longtemps établi sa* RÉSIDENCE *en tel endroit*. (Acad.)

— Séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un magistrat, d'un préposé, etc., dans le lieu où ils exercent leurs fonctions : *Ce magistrat ne peut faire un voyage, à cause de la* RÉSIDENCE *à laquelle ses fonctions l'obligent. Cet emploi oblige à la* RÉSIDENCE,

exige RÉSIDENCE. (Acad.) *Le bon curé était de ceux qui n'aimaient pas plus la* RÉSIDENCE *que les évêques.* (Le Sage.)

— Lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur : *Cette ville est la* RÉSIDENCE *du prince. On enjoignit à un tel de sortir de la* RÉSIDENCE. (Acad.)

— Emploi, fonction d'un résident auprès d'un prince : *Au retour de sa* RÉSIDENCE. *Je demande telle* RÉSIDENCE. (Acad.)

RÉSIDENT, n. m. Pron. *ré-zi-dan.* — Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, mais plus qu'un agent : *Le* RÉSIDENT *de France à Genève. Il n'a pas la qualité d'ambassadeur, il n'a que celle de* RÉSIDENT.

— *Membres résidents,* se dit dans les sociétés savantes, par oppos. à *Membres correspondants.*

RÉSIDENTE, n. f. Femme du résident : *Madame la* RÉSIDENTE. (Acad.)

RÉSIDER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*residere,* être assis ; lat.) Faire sa demeure en quelque endroit : RÉSIDER *dans un lieu. Il* RÉSIDE *ordinairement à Paris. Il* RÉSIDE *sur son domaine, dans son domaine.* (Acad.)

— Par anal. *L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas une de ces vertus superficielles qui ne* RÉSIDENT *que sur le visage.* (Mass.)

— Fig. Exister : *Là* RÉSIDENT *l'innocence et la paix.* (Acad.) *Dans les monarchies, la souveraineté* RÉSIDE *en principe et en droit dans le corps social; mais de fait, elle* RÉSIDE *dans la personne du prince.* (C. Nod.) *Le monde se vante que l'honneur et la véritable probité ne* RÉSIDENT *que chez lui.* (Mass.)

Songez qu'en cet enfant tout Israël *réside.* (Rac.)

— *Cet homme croit que toute la sagesse, toute la science, tout le bon sens* RÉSIDE *dans sa tête,* il croit être le seul sage, le seul savant, et avoir tout le bon sens en partage.

— Fig. Consister : *La question* RÉSIDE *en ceci. Voilà où* RÉSIDE *la difficulté. C'est en lui seul que notre espoir* RÉSIDE. (Acad.)

— Absol. En parl. d'un évêque, d'un bénéficier, Demeurer dans le lieu de son diocèse, de son bénéfice : *Les évêques doivent* RÉSIDER. *Il y a des bénéfices qui obligent à* RÉSIDER. (Acad.)

RÉSIDU, n. m. (*residuum;* lat. m. sign.) Pron. *ré-zi-du.* — Comm. Restant, reliquat : RÉSIDU *du compte. Il m'a fait son billet du* RÉSIDU. *Les dépenses prélevées, il s'est trouvé un faible* RÉSIDU. (Acad.) ‖ Vieux ; on dit *Reliquat.*

— Arithm. Nombre qui reste d'une division : *Le* RÉSIDU *de cette division est treize.* (Acad.) ‖ On dit plus ordin. *Reste.*

— Chim. Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances soumises à l'action de divers agents : *Les cendres, traitées par l'eau bouillante, abandonnent la potasse et laissent un* RÉSIDU *qui sert d'engrais.* (Acad.)

— Au pl. Matières solides dont on a extrait un suc, un produit principal : *On utilise pour la nourriture du bétail les* RÉSIDUS *des fabriques d'amidon, de sucre de betterave, de bière, etc. Les* RÉSIDUS *ne conviennent pas aux animaux de travail.*

RÉSIGNANT, part. prés. du v. Résigner.

RÉSIGNANT, n. m. Pron. *ré-zi-gnan.* — Celui qui résigne un office, un bénéfice à quelqu'un : *La résignation n'eut pas lieu, parce que le* RÉSIGNANT *mourut avant qu'elle fût admise.* (Acad.)

RÉSIGNATAIRE, n. m. Pron. *ré-zi-gnia-tèr.* — Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice : *Le résignant et le* RÉSIGNATAIRE. *Le* RÉSIGNATAIRE *n'avait pas encore pris possession.* (Acad.)

RÉSIGNATION, n. f. Pron. *ré-zi-gnia-cion.* — Jurispr. Abandon en faveur de quelqu'un : *Il a fait cession et* RÉSIGNATION *de tous ses droits à son frère.* (Acad.)

— Démission d'un office d'une charge. ‖ Vieux.

— Dr. can. Démission d'un bénéfice, dans les mains du collateur ou du pape : RÉSIGNATION *pure et simple.* RÉSIGNATION *en faveur de quelqu'un. Faire, donner sa* RÉSIGNATION. *Retirer sa* RÉSIGNATION. (Acad.)

— Mor. Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu : *Il est mort avec une* RÉSIGNATION *très-édifiante, avec une grande, une entière* RÉSIGNATION *aux volontés du ciel.* (Acad.) *Il n'y a de consolation que dans la* RÉSIGNATION *entière à la volonté d'un Être suprême.* (Volt.)

— Soumission à son sort, à son malheur : *Il a subi sa disgrâce, son exil avec* RÉSIGNATION. *Il a montré une grande* RÉSIGNATION, *beaucoup de* RÉSIGNATION. (Acad.) *Faisons voir une longue mort soutenue par la* RÉSIGNATION *et la patience.* (Fléch.)

RÉSIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Résigner : *Exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus* RÉSIGNÉ *à la volonté divine.* (Boss.) *On a décidé de mon sort, me voilà tout* RÉSIGNÉ. *Il se montra calme et* RÉSIGNÉ. (Acad.)

RÉSIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*resignare;* lat., m. sign.) Pron. *ré-zi-gnié.* — Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un : RÉSIGNER *un office, une cure à quelqu'un.* (Acad.) *Je sens mon insuffisance pour des fonctions que je dois plus à votre bienveillante amitié qu'à mon propre mérite; permettez-moi de les* RÉSIGNER *dans vos mains, j'abdique.* (C. Del.)

— Par extens. Renoncer à l'exercice d'un mandat :

Je verrai si plus tard, il faut que je *résigne*
Un droit qui m'appartient et dont je reste digne. (C. Del.)

— Absol. Il s'entend ordinairement d'un bénéfice : *Il est mort sans* RÉSIGNER, *sans* AVOIR RÉSIGNÉ. *Il n'a pas eu le temps de* RÉSIGNER. (Acad.)

— Remettre entre les mains, abandonner, livrer à quelqu'un la possession d'une personne ou d'une chose : *Nous ne voudrions pas qu'un héros ne parût sur la scène que pour y mourir, que sa maîtresse ne fût qu'un personnage muet et qu'en mourant il la* RÉSIGNÂT *à son fils.* (La Harpe.)

Possesseur d'un trésor dont je n'étais pas digne,
Souffrez avant ma mort que je vous le *résigne.* (Corn.)

— *Résigner son âme à Dieu,* remettre son âme entre les mains de Dieu.

= **Se résigner,** v. pron. Se soumettre, s'abandonner : *Je* ME RÉSIGNE *à la volonté de Dieu. Je me* RÉSIGNE *à mon sort.* (Acad.) *Il faut* SE RÉSIGNER *aux ordres de la nature.* (Volt.)

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *à* : *Ils* SE RÉSIGNENT À *voir l'étranger assis en maître à leur propre foyer.* (Aug. Thierry.)

— Absol. : *Vous le voulez, je* ME RÉSIGNE. (Ac.) *Le prêtre* SE RÉSIGNE, *le laïque ne* SE RÉSIGNE *pas.* (Thiers.)

RÉSILIATION, n. f. Pron. *ré-zi-li-a-cion.* — Jurispr. Résolution, annulation d'un acte : *La* RÉSILIATION *d'un bail, d'un contrat.* RÉSILIATION *de vente.* (Acad.)

RÉSILIÉ, ÉE, part. pass. du v. Résilier : *Ce contrat a été* RÉSILIÉ *du consentement mutuel des parties. L'acte sera* RÉSILIÉ *de plein droit.* (Acad.)

RÉSILÎMENT ou **RÉSILIEMENT,** n. m. V. RÉSILIATION.

RÉSILIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*resilire,* se rétracter; lat.) Pron. *ré-zi-li-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2me pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous résiliions, vous résiliiez.* — Casser, annuler un acte : *Les juges* ONT RÉSILIÉ *ce contrat.* RÉSILIER *une vente, un traité.* (Acad.) *Il avait fallu* RÉSILIER *des baux, partager ses domaines en quatre grandes métairies.* (H. de Balz.)

RÉSILLE, n. f. Pron. *ré-zi-y.* — Coiffure espagnole, espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux.

Les roses que tes filles
Suspendent, en dansant, aux nœuds de leurs *résilles.*
(C. Del.)

RÉSINE, n. f. (*resina,* lat., m. sign.) Matière inflammable, grasse et onctueuse, qui suinte, qui découle de certains arbres, tels que le pin, le sapin, le mélèze, le lentisque, le térébinthe, etc. : *Le camphre est une espèce de* RÉSINE. *La* RÉSINE *du lentisque s'appelle Mastic.* (Acad.) *Toutes les* RÉSINES *s'électrisent d'une manière négative par le frottement; aucune* RÉSINE *n'est conductrice de l'électricité. Une odeur de* RÉSINE *remplissait la chambre.* (Mérim.)

— Particul. Matière qui découle des pins et des sapins : *Un pain de* RÉSINE. *Un flambeau de* RÉSINE, *de poix-*RÉSINE. *Cela sent la* RÉSINE. (Acad.)

— Chim. *Résines animales,* substances résineuses que l'on trouve dans le corps de certains animaux. Ces résines sont : l'ambre gris, la propolis, le castoréum, la civette, le musc.

RÉSINÉ, ÉE, adj. Mar. En parl. d'un bâtiment : Qui est enduit de résine au-dessus de ses préceintes.

— Pharm. *Vin résiné,* vin saturé de résine de pin, administré par les anciens comme stomachique.

RÉSINEUX, EUSE, adj. Qui produit la résine : *Ce bois est un peu* RÉSINEUX. *Les arbres* RÉSINEUX *de la montagne semaient leurs aromates dans l'air.* (E. About.)

— De la nature de la résine : *Goût* RÉSINEUX. *Odeur* RÉSINEUSE. (Acad.)

— Phys. *Fluide électrique résineux,* ou *Électricité résineuse,* un des deux fluides dont on est obligé d'admettre la présence pour expliquer les phénomènes de l'électricité; l'autre se nomme *Fluide électrique vitré* ou *Électricité vitrée.*

RÉSINGUE, n. f. Techn. Outil avec lequel l'orfèvre redresse les objets bossués.

— Espèce de levier, de piége.

RÉSINIER, n. m. Bot. Gomart, arbre à résine.

— Au pl. Ceux qui tirent la résine des pins.

RÉSINIFÈRE, adj. des 2 g. (*resina,* résine, *fero,* je porte; lat.) Bot. Qui produit de la résine.

RÉSINIFORME, adj. des 2 g. (*resina,* résine, *forma,* forme; lat.) Chim. Qui a l'apparence de la résine.

RÉSINITE, adj. des 2 g. (*résine.*) Pron. *ré-zi-nitt.* — Minér. Qui a l'aspect de la résine : *Quartz* RÉSINITE.

RÉSIPISCENCE, n. f. (*resipiscentia;* lat., m. sign.) Pron. *ré-zi-piss-çanss.* — Reconnaissance de sa faute avec amendement : *Avez-vous quelque preuve de sa* RÉSIPISCENCE? (Acad.) *Il les exhortait à venir à* RÉSIPISCENCE. (Rac.)

RÉSISTANCE, n. f. (*resistantia;* lat., m. sign.) Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps : *Il est difficile de graver sur les pierres dures, à cause de la* RÉSISTANCE *de la matière. Cette étoffe n'a point de* RÉSISTANCE. (Acad.)

— Phys. *Résistance des solides,* force par laquelle les corps solides résistent au choc d'un corps en mouvement. ‖ *Résistance des fluides,* force par laquelle les corps qui se meuvent dans un milieu fluide, sont retardés dans leur mouvement.

— Obstacle, difficulté : *Je voulus pousser la porte, le volet, mais je sentis quelque* RÉSISTANCE. (Acad.)

— Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent : *Vigoureuse, faible* RÉSISTANCE. *Les assiégés ont fait une longue* RÉSISTANCE, *une belle* RÉSISTANCE. *Opposer une longue* RÉSISTANCE. *Il s'est* RENDU *sans* RÉSISTANCE, *après une faible* RÉSISTANCE. (Acad.) *L'être le plus faible a l'instinct de la* RÉSISTANCE. (J.-J. Rouss.) *On ne le vaincra qu'après une longue* RÉSISTANCE. (Montesq.)

— Fig. et Mor. Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre : *Si vous proposez cela dans l'assemblée, vous trouverez bien de la* RÉSISTANCE. *Il a obéi sans* RÉSISTANCE. (Acad.) *Dès que les princes se livrent aux vices, leurs passions ne trouvent pas plus de* RÉSISTANCE *que leurs ordres.* (Mass.) *La moindre* RÉSISTANCE *enflammait sa colère.* (Fén.) *Il a triomphé de toutes les* RÉSISTANCES.

— Fig. et fam. *Il a fait une belle résistance,* se dit de quelqu'un qui s'est refusé longtemps aux propositions, aux instances qu'on lui faisait.

— *Pièce de résistance,* dans un repas, Pièce considérable, où il y a beaucoup à manger.

RÉSISTANT, part. prés. du v. Résister.

RÉSISTANT, ANTE, adj. Qui oppose de la résistance : *La peau du petit fanon de l'oie de Guinée est ferme et* RÉSISTANTE. (Buff.) *Ils renfermèrent de la vapeur d'eau dans une enveloppe à la fois* RÉSISTANTE *et légère.* (L. Figuier.)

RÉSISTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*resistere;* lat. m. sign.) Pron. *ré-ziss-té.* — Propr. En parl. d'un corps, Ne pas céder ou céder difficilement au choc, à l'effort, à l'impression d'un autre corps : *Le marbre* RÉSISTE *plus au ciseau que la pierre commune. Ce vieux château* A *jusqu'ici* RÉSISTÉ *à l'injure, aux injures du temps.* (Acad.)

— Par anal. *L'homme* RÉSISTE *moins aux orages que les monuments élevés par ses mains.* (Chateaubr.)

— Se défendre, opposer la force à la force : RÉSISTER *aux agents de la force publique. Les assiégés* ONT RÉSISTÉ *longtemps, courageusement. Ce commandant ne s'est rendu que quand il a vu qu'il ne pouvait plus* RÉSISTER. (Acad.) *Comment* RÉSISTER *à tant d'armées?* (Fléch.)

— Man. *Ce cheval résiste au cavalier,* il obéit difficilement.

— Fig. et Mor. S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un; tenir ferme contre quelque chose de fort, de puissant : *Qui peut* RÉSISTER *à la volonté de Dieu?* RÉSISTER *à la séduction, à la tentation.* RÉSISTER *à ses passions.* RÉSISTER *à l'adversité.* (Acad.)

Quel cœur *résisterait* à des attraits si doux. (J.-B. R.)

— Par anal. Il se dit en parl. des personnes :

Aimez qui vous *résiste,* et croyez qui vous blâme. (C. Del.)

— Supporter facilement la peine, le travail : *Les chevaux hongres ne* RÉSISTENT *pas au travail, comme les chevaux entiers.* (Acad.) *Plus les chameaux sont gras, plus ils sont capables de* RÉSISTER *à de longues fatigues.* (Buff.) *Comment pouvez-vous faire pour* RÉSISTER *à tant de fatigues?* (Campistr.)

— Fam. *On n'y peut plus résister,* se dit en par-

lant de quelque incommodité qu'on a peine à supporter : *C'est un homme d'un ennui mortel, on n'y peut plus* RÉSISTER, *on n'y saurait* RÉSISTER, *il n'y a pas moyen d'y* RÉSISTER. *Il fait ici une si grande fumée qu'on n'y saurait* RÉSISTER. (Acad.)

RÉSISTIBLE, adj. des 2 g. A qui l'on peut résister.

RÉSOLU, UE, part. pass. du v. Résoudre : *Tumeur* RÉSOLUE. *Bail* RÉSOLU. (Acad.) *La question de la reproduction des êtres est de nature à ne pouvoir jamais être pleinement* RÉSOLUE. (Buff.)

Question bien posée est presque *résolue*. (Andrieux.)

— Décidé, arrêté : *C'est un point* RÉSOLU. *Entreprise* RÉSOLUE. (Acad.)

— Qui a reçu une solution : *Le problème politique était* RÉSOLU : *l'agriculture qui fonde et les armes qui conservent se trouvaient réunies.* (Chateaubr.)

— Adj. Qui a pris une résolution :

Non, je n'écoute rien ; me voilà *résolue*. (Rac.)

— Adj. Déterminé, hardi : *Il ne craint rien, il est très-*RÉSOLU. *C'est une femme* RÉSOLUE. *Voilà un drôle bien* RÉSOLU. (Acad.) *Prêchons-leur les généreux vouloirs, les convictions indépendantes et* RÉSOLUES. (De Montalemb.)

— Substantiv. Fam. *C'est un gros* RÉSOLU. *Il fait bien le* RÉSOLU. (Acad.) || V. RÉSOUS.

RÉSOLUBLE, adj. des 2 g. Pron. *ré-zo-lubl.* — Mathém. Il se dit des questions et des problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue.

RÉSOLÛMENT, adv. Avec une résolution fixe et déterminée ; décidément : *Je veux* RÉSOLÛMENT *que cela soit.* RÉSOLÛMENT *je n'en ferai rien.* (Acad.)

Tout *résolûment* je veux que tu te taises. (Mol.)

— Hardiment, avec courage, avec intrépidité : *Il va* RÉSOLÛMENT *au combat, au péril. Il a passé* RÉSOLÛMENT, *l'épée à la main, au travers des ennemis.* (Acad.)

RÉSOLUTIF, IVE, adj. Méd. Qui détermine la résolution des tumeurs, des engorgements : *Cet onguent est* RÉSOLUTIF. *Les eaux minérales sont* RÉSOLUTIVES. (Acad.)

— Substantiv. : *Un bon* RÉSOLUTIF. (Acad.)

RÉSOLUTION, n. f. (*resolutio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-zo-lu-cion.* — Chim. Cessation totale de consistance ; réduction d'un corps en ses premiers principes : *La* RÉSOLUTION *des corps en leurs éléments, en leurs principes. La* RÉSOLUTION *de l'eau en vapeur.* (Acad.)

— Méd. Cessation insensible et sans suppuration, d'une inflammation ; résorption d'un liquide épanché dans un tissu, et qui déterminait son engorgement : *Cet emplâtre a opéré, a déterminé promptement la* RÉSOLUTION *de la tumeur.* (Acad.)

— *Résolution des membres*, état de relâchement musculaire ; c'est l'opposé de la Contraction.

— Jurispr. Cassation ou rescision d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges : *La* RÉSOLUTION *d'un bail, d'un contrat.* (Acad.)

— Décision d'une question, d'une difficulté : RÉSOLUTION *d'un cas de conscience. Il a donné sur cette question une* RÉSOLUTION *claire, obscure, ambiguë.* (Acad.)

— Algèbr. *Résolution des équations*, détermination des valeurs des quantités inconnues dont ces équations sont composées.

— Dessein que l'on prend : *Grande, généreuse, étrange* RÉSOLUTION. *Affermir quelqu'un dans sa* RÉSOLUTION, *dans ses* RÉSOLUTIONS. (Acad.) *Ces grandes* RÉSOLUTIONS, *que changeront-elles à votre malheur éternel, si la mort les prévient ?* (Mass.) *Rien ne me peut détourner de ma* RÉSOLUTION. (Campistr.) *Il persiste dans ses* RÉSOLUTIONS, *et le danger reste le même.* (La Harpe.) *Il le connaissait trop bien pour prétendre ébranler sa* RÉSOLUTION. (Marm.)

— Par extens. Fermeté, courage : *A cet âge, il faut bien de la* RÉSOLUTION *pour renoncer au monde. Cet homme a de la* RÉSOLUTION. *Il manque de* RÉSOLUTION. (Acad.) *Jamais les Vénitiens ne montrèrent plus de* RÉSOLUTION. (Volt.)

— *Un homme de résolution*, celui qui exécute avec beaucoup de fermeté, de courage, ce qu'il a entrepris, ou ce qu'on lui propose de hardi, de difficile.

— Fam. *Faire résolution*, résoudre : *Il a fait* RÉSOLUTION *de demander le même emploi.* (La F.) || Peu usité.

— Musiq. Chute d'un accord affecté de dissonnance sur un accord consonnant.

RÉSOLUTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-zo-lu-tour.* — Jurispr. Qui a pour effet de résoudre quelque acte : *Acte, convention, clause* RÉSOLUTOIRE. (Acad.) *Le mariage considéré en lui-même ne comporte point de condition* RÉSOLUTOIRE. (Portalis.)

RÉSOLVANT, part. prés. du v. Résoudre.

RÉSOLVANT, ANTE, adj. Pron. *ré-zol-van, vantt.* — Méd. Qui résout : *Un remède* RÉSOLVANT.

— Substantiv. *C'est un* RÉSOLVANT. (Acad.) || V. RÉSOLUTIF.

RÉSONNANCE, n. f. (*resono*, retentir ; lat.) Pron. *ré-zo-nanss.* — Prolongation de la durée du son : *Les* RÉSONNANCES *d'un corps sonore. Une oreille fine démêle les* RÉSONNANCES. (Acad.) *La voix du canard a une* RÉSONNANCE *bruyante et rauque qui caractérise son cri.* (Buff.)

— Méd. *Résonnance de la voix*, bruit que l'on distingue en auscultant le larynx.

— Techn. Caisse d'un instrument à cordes.

RÉSONNANT, part. prés. du v. Résonner.

RÉSONNANT, ANTE, adj. Retentissant, qui renvoie le son : *Cette voûte, cette église est bien* RÉSONNANTE. *La musique réussit mal dans ce salon, parce qu'il est trop* RÉSONNANT. (Acad.)

— Qui rend un grand son, beaucoup de son : *Ce violon est bien* RÉSONNANT. *Une voix claire et* RÉSONNANTE. (Acad.)

RÉSONNEMENT, n. m. Retentissement et renvoi du son : *Le* RÉSONNEMENT *de cette voûte nuit à la voix.* (Acad.)

RÉSONNER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*resonare*, lat., m. sign.) Pron. *ré-zo-né.* — Retentir, renvoyer le son : *Cette voûte* RÉSONNE *bien. Faire* RÉSONNER *les échos. Tout* RÉSONNAIT *du bruit des instruments de musique.* (Acad.)

L'Olympe épouvanté *résonne*
Des cris du vaincu, du vainqueur. (Del.)

— Fig. *Tout résonne du bruit de ses louanges, de ses exploits*, on le loue, on s'entretient partout de ses exploits.

— Rendre un grand son, beaucoup de son : *Cette cloche, cette guitare* RÉSONNE *bien.* (Acad.) *Un clavecin* RÉSONNE *encore quand les doigts ne frappent plus les touches.* (Volt.) *Cette voix qui* RÉSONNAIT *doucement à l'oreille troublait le cœur.* (H. de Balz.)

Ma voix chevrote un peu, mais son timbre *résonne*. (C. D.)

RÉSORPTION, n. f. (*resorptio* ; lat., m. sign.) Pron. *ré-zorp-cion.* — Didact. Action d'absorber une seconde fois.

— Méd. Introduction d'une humeur dans une cavité close naturelle.

— Rentrée dans la circulation d'un liquide que les vaisseaux exhalants avaient déposé dans quelque partie du corps : *La* RÉSORPTION *du pus, du sang, de la sérosité.* (Acad.)

RÉSOUDRE, v. tr. ou act. irrég. 4[e] conj. (*resolvere*, délier ; lat.) Pron. *ré-zoudr.* — (*Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent ; je résolvais, nous résolvions ; je résolus, nous résolûmes ; je résoudrai, nous résoudrons ; je résoudrais, nous résoudrions ; résous, résolvons, résolvez ; que je résolve, que nous résolvions ; que je résolusse, que nous résolussions ; résolvant, résolu, ue, résous.*) Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout : *Le feu* RÉSOUT *le bois en cendre, en fumée. Les chimistes* RÉSOLVENT *les corps dans leurs plus petites parties par le feu, par la calcination, etc.*

— Méd. *Résoudre une tumeur, un engorgement*, les faire disparaître peu à peu et sans suppuration : *Les frictions, les fomentations* RÉSOLVENT *les tumeurs.*

— Décider un cas douteux, une question : *Il reste une petite difficulté à* RÉSOUDRE. (Acad.) *Tout procès est un problème ; il faut avoir l'esprit un peu géométrique pour le* RÉSOUDRE. (Volt.) *La plupart des institutions grecques avaient pour but de* RÉSOUDRE *par la discussion les questions politiques qui ailleurs se décidaient par la violence.* (Mérim.) *Les philosophes ne feraient que multiplier mes doutes, et n'en* RÉSOUDRAIENT *aucun.* (J.-J. Rouss.)

— *Il ne sait que résoudre*, il ne sait quel parti prendre, à quelle résolution s'arrêter :

Que faire et *que résoudre* en ce pressant danger. (Andr.)

— Suiv. d'un infin. il veut la prép. *de* : *On* A RÉSOLU D'*attendre. On* A RÉSOLU D'*agir sans plus tarder.* (Ac.)

— Jurispr. Casser, annuler, détruire un acte : RÉSOUDRE *un bail, un marché, un contrat.* (Acad.)

— Déterminer, décider une chose : *Qu'*A-T-ON RÉSOLU *au conseil ? Des intrigants* ONT RÉSOLU *sa perte. A-t-on* RÉSOLU *la paix ou la guerre ?* (Ac.) *C'était au peuple romain à* RÉSOUDRE *la paix ou la guerre.* (Boss.)

Les chrétiens n'ont qu'un Dieu maître absolu de tout,
De qui le seul pouvoir fait tout ce qu'il *résout*. (Corn.)

En vain une fière déesse
D'Énée *a résolu* la mort. (J.-B. Rouss.)

— *Résoudre quelqu'un*, le déterminer à quelque chose : *Il balançait, je parvins à le* RÉSOUDRE. *On ne saurait le* RÉSOUDRE *à faire cette démarche.* (Acad.)

= **Se résoudre**, v. pron. Se convertir : *Le bois qu'on brûle* SE RÉSOUT *en cendre et en fumée. Les vapeurs* SE RÉSOLVENT *en pluie. Les résines* SE RÉSOLVENT *dans l'alcool.* (Ad.) *La glace* SE RÉSOUT *en eau.* (Buff.)

On voit presque en vapeur *se résoudre* cette eau. (La F.)

— Se changer, se convertir : *Une proposition négative* SE *peut* RÉSOUDRE *en affirmative. Il n'est pas de question politique aux États-Unis, qui ne* SE RÉSOLVE *tôt ou tard en question judiciaire.* (De Tocquev.) *Les méduses par une fusion instantanée* SE RÉSOLVENT *en un fluide diaphane comme l'onde qui les environne.* (A. Martin.)

— Fig. *Tout intérêt qui ne* SE RÉSOUT *pas dans l'universel intérêt du peuple n'est qu'un intérêt égoïste, un intérêt antisocial.* (Lamenn.)

— Fig. *Tout ce que vous dites là se résout à rien*, il n'en résulte rien.

— Méd. Disparaître peu à peu et sans suppuration : *Cette tumeur ne* SE RÉSOUDRA *pas facilement.* (Acad.)

— Mor. Se déterminer à faire une chose : *L'homme a une raison pour juger, une volonté pour* SE RÉSOUDRE. (Jouffroy.) *Je* ME RÉSOLUS *à plaider, à demander ma retraite. A quoi vous* RÉSOLVEZ-VOUS ? (Acad.)

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *à* : *Je* ME RÉSOUS À *donner les deux cents pistoles.* (Mol.) *Je ne mets point dans cette préface ce qu'on verra dans la critique, en cas que je* ME RÉSOLVE *à la publier.* (Id.)

— Anc. On employait aussi *de* avant un infin. : *Le Cardinal ne pouvait* SE RÉSOUDRE DE *retourner à Paris.* (La Rochef.)

La reine au désespoir de ne rien obtenir
Se résout de se perdre. (Corn.)

— La prép. *à* est la seule dont on se serve aujourd'hui.

RÉSOUS, part. pass. masc. du v. Résoudre ; il n'est usité qu'au masc. Converti, changé : *Brouillard* RÉSOUS *en pluie.* (Acad.)

Syn. Résous, résolu. « *Résolu*, dit M. Lafage, « dans son remarquable Dictionnaire des Synonymes de la « langue française, a tous les sens du verbe qu'il rappelle « parfaitement. *Résous*, sous sa forme contractée et anor- « male, est un radical nu, représentatif seulement de la « signification physique et première : Brouillard *résous* en « pluie ; sans compter que dans cette acception même, qui « lui est commune avec *résolu*, il marque l'état sans faire « penser aussi expressément à l'action qui l'a amené. »

RESPECT, n. m. (*respectus*, égard ; lat.) Pron. *rèss-pè.* — Anc. Égard, relation : *La même proposition est vraie et fausse sous divers* RESPECTS. (Acad.) || Vieux.

— Vulg. Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un à cause de son caractère, de sa qualité, de son âge : *J'ai du* RESPECT, *beaucoup de* RESPECT *pour vous. Il mérite le* RESPECT *qu'on a pour lui. Manquer au* RESPECT *que l'on doit à quelqu'un. Demeurer, se tenir dans le* RESPECT. *Sortir des bornes du* RESPECT. *Il lui parle toujours avec* RESPECT. (Acad.) *Vous sortez du* RESPECT *que vous me devez, ma fille.* (Mariv.) *Le* RESPECT *est un hommage rendu à une supériorité quelconque.* (Alibert.) *Le* RESPECT *qu'on obtient des Arabes est en raison du luxe qu'on étale.* (Lam.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Le* RESPECT *des choses saintes. Sans* RESPECT *du nom qu'il porte, il se rendit coupable de cette action.* (Acad.) *En Angleterre deux choses protégent et perpétuent les souvenirs, le* RESPECT *du passé et le* RESPECT *de la loi.* (Nisard.)

— *Lieu de respect*, lieu où l'on doit être dans le respect : *Les églises sont des lieux de* RESPECT. *Le palais du roi est un lieu de* RESPECT. (Acad.) || Vieux.

— Fam. *Sauf le respect que je vous dois*, ou simpl. *Sauf votre respect, sauf respect*, expressions dont on se sert, quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui on parle.

— Pop. Dans le m. sens, *Parlant par respect*.

— Par civilité. *Assurer quelqu'un de son* RESPECT, *de ses* RESPECTS, *de ses très-humbles* RESPECTS.

— *Rendre, présenter son respect, ses respects à quelqu'un*, lui rendre visite pour l'assurer de son respect : *Il* RENDIT *de nombreux* RESPECTS *à cette dame, à laquelle il reconnut un esprit supérieur.* (H. de Balz.)

— *Je suis avec respect, avec un profond respect, etc.*, formule par laquelle on termine ordinairement ses lettres à un supérieur.

— *Tenir quelqu'un en respect*, le contenir, lui imposer : *La crainte du châtiment le* TIENT EN RESPECT. *Cette citadelle* TIENT *l'ennemi, la ville* EN RESPECT. (Acad.)

— *Se faire porter respect,* se faire craindre : *C'est un homme qui* SE FAIT PORTER RESPECT. (Acad.)

— Substantiv. *Un porte-respect,* personne grave et sérieuse dont la présence impose, marque extérieure de dignité, arme qui impose.

Viens pendre à mon côté, ma vieille Tizonade
C'est mon *porte-respect.* (C. Del.)

— *Respect humain,* crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes : *Le* RESPECT HUMAIN *fait commettre beaucoup de fautes.* (Acad.) *Est-il le seul qui étouffe le cri de la nature par* RESPECT HUMAIN*?* (C. Del.)

RESPECTABLE, adj. des 2 g. Pron. *rèss-pèk-tabl.* — Qui mérite du respect : *Cette personne est* RESPECTABLE *par son âge et par ses vertus. Il s'est rendu* RESPECTABLE *par ses belles actions. Il a un nom* RESPECTABLE. (Acad.) *Les grands doivent respecter la religion qui seule les rend eux-mêmes* RESPECTABLES. (Mass.) *L'ancienneté d'une erreur la rend longtemps* RESPECTABLE. (Helvétius.) *Je fus hier aux Invalides; je crois que c'est le lieu le plus* RESPECTABLE *de la terre.* (Montesq.)

Une femme en colère est toujours *respectable.* (C. Del.)

— Fam. Important : *Trois cents pieds de dattiers constituent en Nubie une fortune très-*RESPECTABLE. (Lenormant.)

RESPECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Respecter : *Un nom, un titre* RESPECTÉ. (Acad.)

RESPECTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rèss-pèk-té.* — Honorer, révérer, porter respect : RESPECTER *la vieillesse.* RESPECTER *les lieux saints. C'est un homme qui ne* RESPECTE *rien.* (Acad.) *Ceux qui ont cessé de craindre le pouvoir peuvent encore* RESPECTER *l'autorité.* (Montesq.)

Tout *respecte,* tout craint votre majesté sainte. (J.-B. R.)
L'animal le plus fier qu'enfante la nature,
Dans un autre animal *respecte* sa figure. (Boil.)

— *Faire respecter,* obliger à montrer du respect.

— *Se faire respecter,* se rendre respectable : *Le zèle de la charité* SE FAIT *aimer et* RESPECTER *de ceux même qu'il reprend et qu'il corrige.* (Mass.)

— Avoir égard à : *Je* RESPECTE *votre erreur, votre faiblesse. Je* RESPECTE *vos occupations.* (Acad.) *Je* RESPECTAIS *dans votre ravisseur ses droits sacrés, et le penchant même que vous aviez pour lui.* (Le Sage.) *Il ordonna qu'autour de lui tout* RESPECTÂT *son sommeil.* (Marm.)

On doit des malheureux *respecter* la misère. (Créb.)

— Fig. Épargner, ne point endommager, ne point attaquer : *Le temps* RESPECTE *les noms illustres, la mémoire des grands hommes. La médisance et l'envie* ONT RESPECTÉ *sa vertu.* (Acad.) *Quel doigt a marqué à la mer sur son rivage la borne qu'elle doit* RESPECTER*?* (Fén.)

On *respecte* un moulin; on vole une province. (Andr.)

= **Se respecter,** v. pron. Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge : *C'est une femme qui* SE RESPECTE. *Un vieillard doit* SE RESPECTER *lui-même s'il veut que les jeunes gens le respectent.* (Acad.)

Toujours dans ses pareils il *se* faut *respecter.* (Volt.)

— Sens récipr. *Tous les hommes doivent* SE RESPECTER *mutuellement.* (Mme de Staël.)

RESPECTIF, IVE, adj. Pron. *rèss-pèk-tif, tiv.* — Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes : *Demandes, requêtes, prétentions* RESPECTIVES. *Servitudes* RESPECTIVES. *Intérêts* RESPECTIFS. (Acad.) *Il y a attachement* RESPECTIF *entre les parents et l'enfant.* (Buff.) *Tous les hommes ont leurs devoirs* RESPECTIFS; *mais tous n'ont pas la même disposition à les remplir.* (Duclos.) *Ils échangeaient entre eux leurs renseignements* RESPECTIFS. (H. de Balzac.)

RESPECTIVEMENT, adj. Pron. *rèss-pèk-tiv-man.* — D'une manière réciproque, d'une manière respective : *Ils ont présenté* RESPECTIVEMENT *leurs requêtes. Il a été réglé, par tel traité, que ces princes seraient* RESPECTIVEMENT *maintenus dans leurs droits.* (Acad.)

— Théol. *Ces propositions sont respectivement fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires, etc.,* chacune d'elles est fausse, scandaleuse, etc.

RESPECTUEUSEMENT, adv. Pron. *rèss-pèk-tu-euz-man.* — Avec respect : *Parler, écrire* RESPECTUEUSEMENT *à quelqu'un. S'approcher* RESPECTUEUSEMENT *de l'autel.* (Acad.)

RESPECTUEUX, EUSE, adj. Pron. *rèss-pèk-tu-eu, euz.* — Qui témoigne du respect : *Cet enfant est fort* RESPECTUEUX *envers ses parents, envers ses maîtres.* (Acad.) *Jamais homme ne fut plus modeste, plus mesuré, plus* RESPECTUEUX. (Saint-Simon.)

— En parl. des choses, Qui marque du respect : *Il l'aborda d'un air fort* RESPECTUEUX. *Ce langage n'est pas assez* RESPECTUEUX. *Garder un silence* RESPECTUEUX. *Écrire, parler en termes* RESPECTUEUX. *Sommations* RESPECTUEUSES. (Acad.)

RESPIRABILITÉ, n. f. Phys. Aptitude à être respiré.

RESPIRABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut respirer : *Cet air est* RESPIRABLE, *n'est pas* RESPIRABLE. *Les gaz* RESPIRABLES. (Acad.)

RESPIRANT, part. prés. du v. Respirer.

RESPIRANT, ANTE, adj. Qui respire : *Des êtres* RESPIRANTS.

RESPIRATEUR, n. m. Phys. Appareil propre à faciliter la respiration.

— Adj. Anat. Il se dit des organes qui servent à la respiration : *Les muscles* RESPIRATEURS *et locomoteurs.* (Broussais.)

RESPIRATION, n. f. (*respiratio;* lat., m. sign.) Pron. *rèss-pi-ra-cion.* — Action de respirer : *Avoir la* RESPIRATION *libre, facile, gênée, difficile.* (Acad.) *Dans les classes supérieures des animaux, la* RESPIRATION *a pour instruments le thorax et les poumons et pour agents l'air et le sang.* (H. Cloquet.) *L'air nous ôterait la* RESPIRATION *s'il devenait plus épais et plus humide.* (Fén.) *La* RESPIRATION *est beaucoup plus étendue chez les oiseaux que chez tous les autres animaux.* (Cuv.)

RESPIRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *rèss-pi-ra-toar.* — Anat. Qui sert, qui a rapport à la respiration : *Organes* RESPIRATOIRES. *Mouvements* RESPIRATOIRES. (Acad.)

RESPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Respirer.

RESPIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*respirare;* lat., m. sign.) Attirer l'air dans sa poitrine, et le repousser dehors : RESPIRER *facilement. Il est asthmatique, il a de la peine à* RESPIRER. *Il fait si chaud, qu'on ne saurait presque* RESPIRER. (Acad.) *Si l'air était plus épais nous ne pourrions* RESPIRER *et nous nous y noierions comme dans la mer.* (Fén.)

— Vivre : *Tout ce qui* RESPIRE. *Je ne* RESPIRE *que pour vous.* (Acad.)

Tant qu'il *respirera* je ne vis qu'à demi. (Rac.)
Parlez-moi de mon fils, dites-moi s'il *respire.* (Volt.)

— *Il ne respire plus,* il est mort. || *Il respire encore,* il n'est pas encore mort.

Venge nos libertés qui *respirent* encore. (Volt.)

— Fig. et Poétiq. S'animer :

Sous la main de nos Praxitèles
Respirez, marbres de Paros. (F. de Neufch.)

— Il se dit aussi des instruments de musique :

La lyre, en frémissant, *respirait* sous ses doigts.
(Thomas.)

— Fig. *L'amour du bien public respire dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions,* tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait annonce qu'il est animé de l'amour du bien public.

— Par anal. *L'enthousiasme* RESPIRE *dans tous ses ouvrages.* (Cuv.)

— Fig. Prendre quelque relâche, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible : RESPIRER *de ses fatigues. Enfin je* RESPIRE. (Acad.) *Laissez* RESPIRER *mes peuples de leur accablement.* (Mass.)

Donnez-moi seulement le temps de *respirer.* (Rac.)
Un moment s'il vous plaît, souffrez que je *respire.*
(Regn.)

— *Respirer après quelque chose,* souhaiter quelque chose avec passion, avec ardeur : *Elle* RESPIRE *après le retour de son fils. Il ne* RESPIRAIT *qu'après ce changement.* (Acad.)

— V. trans. RESPIRER *un bon air, un air corrompu. Les médecins lui ont conseillé d'aller* RESPIRER *l'air natal.* (Acad.) *Si vous saviez quel plaisir on a de venir le soir* RESPIRER *le frais après un jour d'été.* (Marm.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il infecter l'air qu'on *respire* en ce lieu? (Rac.)

— Par anal. et poétiq.

C'est la mort qu'ici vous *respirez.* (C. Del.)

— Fig. Annoncer, exprimer, témoigner vivement : *Dans cette maison, tout* RESPIRE *la joie, la piété, la vertu. Ses discours* RESPIRENT *la bonté.* (Acad.)

Tout *respire* en Esther l'innocence et la paix. (Rac.)

— Fig. Il se dit aussi des choses : *Tous ses écrits* RESPIRENT *la justice et la bienveillance.* (Gaillard.) *Tout* RESPIRE *dans ses ouvrages la candeur et la probité.* (Montesq.) *Tout le théâtre français ne* RESPIRE *que la tendresse.* (J.-J. Rouss.)

Le madrigal, plus simple et plus libre en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (Boil.)

— Désirer ardemment : *Il ne* RESPIRE *que la vengeance. Il* RESPIRE *la guerre. Il ne* RESPIRE *que les plaisirs.* (Acad.) *Il ne* RESPIRAIT *que la grandeur de l'État.* (Boss.)

— *Respirer après quelqu'un ou quelque chose,* y aspirer avec passion : *Il ne* RESPIRE *qu'*APRÈS *le bonheur de vivre et de mourir à votre service.* (Volt.)

Ce n'est qu'*après* moi seul que son âme *respire.* (Mol.)

RESPLENDIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*resplendere;* lat., m. sign.) Pron. *rèss-plan-dir.* — Briller avec grand éclat : *Tout* RESPLENDIT *de lumières.* (Acad.) *Les écailles* RESPLENDISSENT *de l'éclat de l'or et de toutes les pierres précieuses.* (Cuv.) *Il y avait une infinité de lumières, et tout le palais* RESPLENDISSAIT. *Certains poissons* RESPLENDISSENT *comme les métaux les plus polis ou les gemmes les plus précieuses.* (Lacép.)

— Absol. *La nuit était belle, la lune* RESPLENDISSAIT. (Acad.)

RESPLENDISSANT, part. prés. du v. Resplendir.

RESPLENDISSANT, ANTE, adj. Qui resplendit : *Ce palais est tout* RESPLENDISSANT *de lumière. Une beauté* RESPLENDISSANTE. *Sa figure, sa face est* RESPLENDISSANTE *de santé.* (Acad.) *L'étoile de Sirius est d'un blanc* RESPLENDISSANT. (Arago.)

RESPLENDISSEMENT, n. m. Pron. *rèss-plan-diss-man.* — Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière : *Ce grand amas de lumière formait un* RESPLENDISSEMENT *merveilleux.* (Acad.)

— Fig. *La poésie est le* RESPLENDISSEMENT *de la vérité.* (Lam.)

RESPONSABILITÉ, n. f. Pron. *rèss-pon-ça-bi-li-té.* — Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de quelque chose : *La* RESPONSABILITÉ *des ministres. Cette fonction entraîne trop de* RESPONSABILITÉ. *Cela compromettrait ma* RESPONSABILITÉ. *Vous prenez-là sur vous une grande* RESPONSABILITÉ. RESPONSABILITÉ *morale.* (Acad.) *La sagesse nous vient avec la* RESPONSABILITÉ. (Ch. de Rémus.) *Lettrés! vous êtes l'élite des générations... Pour n'oublier jamais quelle est votre* RESPONSABILITÉ, *n'oubliez jamais quelle est votre influence.* (V. Hugo.)

RESPONSABLE, adj. des 2 g. Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres, qui doit être garant de quelque chose : *Je vous rends* RESPONSABLE *de ce qu'il fera. Être civilement* RESPONSABLE *des faits, des actes de quelqu'un. En certains cas, un maître est* RESPONSABLE *pour ses domestiques, un père est* RESPONSABLE *pour ses enfants mineurs. Il est* RESPONSABLE *envers la patrie.* (Acad.) *Il s'estimait* RESPONSABLE *à Dieu, aux hommes et à lui-même de la grâce qu'il avait reçue en quittant le parti de l'erreur.* (Bourd.)

— Qui doit rendre compte de son administration : *Dans l'administration du royaume, tout fonctionnaire est* RESPONSABLE. *Les ministres sont* RESPONSABLES. (Ac.)

RESPONSIF, IVE, adj. Qui contient une réponse : *Mémoire* RESPONSIF. (Acad.)

RESSAC, n. m. Pron. *re-çak.* — Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, un obstacle : *Nous abordâmes avec quelque difficulté à cause d'un* RESSAC *assez violent.* (Chateaub.)

— Pêch. Petit navire expédié, avant l'hiver, de Terre-Neuve au port de départ avec des huiles, des langues de morue, etc.

RESSAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressaigner.

RESSAIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-cé-gnié.* — Saigner de nouveau : *On* A RESSAIGNÉ *le malade.* (Acad.)

— Intransitiv. En parl. d'une blessure, d'une plaie. Couler de nouveau, recommencer à couler : *Ma plaie* RESSAIGNE. (Acad.)

RESSAISI, IE, part. pass. du v. Ressaisir : *Des biens royaux vendus, puis* RESSAISIS *comme invendables.* (A. de Tocquev.)

RESSAISIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*re* et *saisir.*) Pron. *re-cè-zir.* — Reprendre; se remettre en possession de quelque chose : *Je* RESSAISIRAI *ce meuble partout où il se rencontrera.* RESSAISIR *le pouvoir.* (Acad.) *Il espérait que sa nouvelle alliance le mettrait bientôt en état de* RESSAISIR *toutes ces provinces.* (Volt.)

= **Se ressaisir,** v. pron. S'emparer de nouveau : *Je* ME SUIS RESSAISI *de mes effets.* (Acad.) *Le plus doux privilége que la nature ait accordé à l'homme qui vieillit, c'est celui de* SE RESSAISIR *avec une extrême facilité des impressions de l'enfance.* (Ch. Nod.)

RESSASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressasser : *Ce procès a été sassé et* RESSASSÉ. *Ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été* RESSASSÉES. (Acad.)

RESSASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ça-cé.* — Techn. Sasser de nouveau : RESSASSER *de la farine.* (Acad.)

— Par extens. Agiter, secouer : *Lorsque les Arabes ont tué une autruche, la prenant à trois ou quatre*

ils la secouent et la RESSASSENT*, ou* RESSASSERAIT *une outre pour la rincer.* (Buff.)

Un des noms reste encore, et le prélat par grâce,
Une dernière fois les brouille et les *ressasse.* (Boil.)

— Fig. et fam. en parl. des affaires, des comptes, Examiner, discuter de nouveau : *Vous aurez beau* RESSASSER *ce compte, il ne monte qu'à tant.* (Acad.) *Pendant dix ou douze années de luttes parlementaires, il a* RESSASSÉ *la politique et en est harassé.* (H. de Balz.)

— *Ressasser un ouvrage*, l'examiner avec soin pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts.

— Fam. *Il ne fait que ressasser les mêmes choses*, se dit d'un homme qui revient toujours sur les mêmes idées.

— Fam. *Ressasser quelqu'un ou la conduite de quelqu'un*, examiner avec soin la conduite de quelqu'un, pour voir si elle n'a rien de blâmable.

— Anc. *Ressasser les gens d'affaires, les traitants*, faire des recherches contre eux.

RESSASSEUR, EUSE, n. Fig. et fam. Celui qui revient sans cesse sur les même idées.

RESSAUT, n. m. Pron. *re-çô.* — Archit. Saillie, avance en dehors d'une ligne ou d'une surface : *L'entablement de cet édifice a des* RESSAUTS *au-dessus de chaque colonne. Les pilastres de cette façade forment autant de* RESSAUTS. (Acad.)

— Passage brusque d'un plan horizontal à un autre : *Nous franchîmes un des* RESSAUTS *de la plaine, et après une heure de marche, nous parvînmes à la première ondulation des montagnes de Judée.* (Chateaubr.) *Je m'assis au* RESSAUT *d'un rocher, les pieds pendants sur la vague.* (Id.)

RESSAUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressauter.

RESSAUTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *re-çô-té.* — Sauter de nouveau : *Il sautait et* RESSAUTAIT *par-dessus la corde.* (Acad.)

— Archit. Faire ressaut, avoir des ressauts : *Entablement, corniche qui* RESSAUTE. (Acad.)

— Transitiv. RESSAUTER *un fossé.* (Acad.)

RESSAYER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*re, essayer.*) Essayer de nouveau :

Cherche en ton arsenal une armure à ta taille,
Ressaye à soixante ans ton harnois de bataille. (V. H.)

RESSELLÉ, ÉE, part. pass. de Reseller.

RESSELLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Remettre la selle à un cheval.

RESSEMBLANCE, n. f. (*re* et *semblance*, inus.) Pron. *re-çan-blanss.* — Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses : *Il y a une grande* RESSEMBLANCE *entre ces deux choses. C'est votre fils, je le reconnais à la* RESSEMBLANCE. *Pour bien juger de la* RESSEMBLANCE *des enfants à leurs parents, il ne faut pas les comparer dans les premières années.* (Buff.)

— Fig. Analogie : *Il n'y a point de vice qui n'ait une fausse* RESSEMBLANCE *avec quelque vertu.* (La Rochef.) *Il y a beaucoup de* RESSEMBLANCE *entre leurs humeurs, entre leurs caractères.* (Acad.)

— B.-Arts. Conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité : *Ce peintre saisit bien la* RESSEMBLANCE. *Ce peintre manque souvent la* RESSEMBLANCE. (Acad.)

... Ce portrait-là n'est pas sans *ressemblance.* (C. Del.)

— *Ressemblance frappante*, celle qu'on aperçoit, à la première vue, sans aucun examen.

— *Se tromper à la ressemblance*, confondre deux choses ou deux personnes qui se ressemblent.

— *Ce fils est la vraie ressemblance de son père*, il y a beaucoup de ressemblance entre eux.

— Fig. En parl. des choses, Conformité : *Rien ne prépare deux âmes à l'amitié comme la* RESSEMBLANCE *des destinées, surtout quand ces destinées ne sont pas heureuses.* (Chateaub.) *Il l'aimait de préférence à cause de la* RESSEMBLANCE *de ses opinions avec les siennes.* (Id.)

RESSEMBLANT, part. prés. du v. Ressembler.

RESSEMBLANT, ANTE, adj. Pron. *re-çan-blan, blantt.* — Qui ressemble : *Portrait* RESSEMBLANT. *Le peintre a bien pris tous vos traits, cependant il ne vous a pas fait* RESSEMBLANT. *Voilà une faible copie, elle n'est guère* RESSEMBLANTE. (Acad.)

— Qui se ressemble beaucoup : *Voilà deux hommes bien* RESSEMBLANTS. (Acad.) *Il y a des ours de terre qui sont blancs, et qui, quoique* RESSEMBLANTS *par la couleur aux ours de mer, en diffèrent par tout le reste.* (Buff.) *On trouve quelques animaux* RESSEMBLANTS *à l'homme dans l'Asie orientale.* (Volt.) *Un faible despote dépouillé, qui demandait tardivement conseil, n'inspirait qu'une pitié* RESSEMBLANTE *au mépris.* (De Ségur.)

RESSEMBLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*re* et *semblance*, inus.) Pron. *re-çan-blé.* — Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque chose : *Ce fils* RESSEMBLE *à son père. Il lui* RESSEMBLE *en beau, en laid.* (Acad.)

— Mor. Avoir un rapport de mœurs, de caractère, de position, etc. : *Il est fort bien dans ses affaires, je voudrais lui* RESSEMBLER. *C'est un homme qui s'inquiète de tout, il ne me* RESSEMBLE *guère.* (Acad.) *Vous lui* RESSEMBLEZ *par tous les dons de l'âme.* (J.-B. Rouss.)

— Fam. *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous ressemble pas*, cela n'est pas conforme à votre caractère, à votre manière de penser, d'agir.

— Particul. B.-Arts. Offrir, présenter l'imitation exacte d'un objet : *Ce peintre a le talent de faire* RESSEMBLER. *Ce portrait est mal peint, mais il a le mérite de* RESSEMBLER. *Cette copie ne* RESSEMBLE *guère à l'original.* (Acad.)

— Fam. et par dénigr. *Cela ne ressemble à rien*, se dit d'une chose bizarre et de très-mauvais goût.

— *Cela ressemble à tout*, se dit d'une chose commune, qui n'a point de caractère propre.

= **Se ressembler**, v. pron. Avoir une mutuelle ressemblance : *Les jumeaux d'ordinaire* SE RESSEMBLENT. *Ils* SE RESSEMBLENT *de visage, de caractère, etc. Leurs caractères* SE RESSEMBLENT. (Ac.)

Nous *nous ressemblions*, mais si parfaitement
Que les yeux les plus fins s'y trompaient aisément.
(Regn.)

— Fig. *Les plaisirs* SE RESSEMBLENT *tous.* (Mass.)

— *Cela ne se ressemble pas*, se dit de deux choses fort différentes.

— *Ce peintre, ce musicien, etc., se ressemble*, il se copie lui-même, et ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

— Prov. *Les jours se suivent, et ne se ressemblent pas*, la vie est mêlée de biens et de maux.

— *On se ressemble de plus loin*, se dit en parlant de parents proches, qui ont un air de famille, ou les mêmes inclinations.

— *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*, elles se ressemblent parfaitement.

— *Qui se ressemble, s'assemble*, les personnes de même caractère, de même goût, se recherchent mutuellement : *L'affection pour les scélérats est sœur de la scélératesse et le proverbe dit vrai :* QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE. (La Br.)

RESSEMÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressemer.

RESSEMELAGE, n. m. Pron. *re-cem-laj.* — Techn. Action de ressemeler; résultat de cette action : *Faire un* RESSEMELAGE. *Un bon* RESSEMELAGE. (Acad.)

RESSEMELÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressemeler : *Bas* RESSEMELÉS. *Souliers* RESSEMELÉS. *Bottes* RESSEMELÉES.

RESSEMELER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *re-cem-lé.* — Il double la consonne finale *l* du rad. *ressemel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je ressemelle, tu ressemelles, ils ressemellent, etc.* — Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure : RESSEMELER *des bas. Il a fait* RESSEMELER *ses bottes.* (Acad.)

= **Se ressemeler**, v. pr. Être ressemelé : *Les bottes et les souliers ne peuvent* SE RESSEMELER *qu'une fois.*

RESSEMER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *re-smé.* — Il change l'*e* muet du rad. *ressem* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je ressème, tu ressèmes, ils ressèment, etc.* — Semer de nouveau : *Il faut* RESSEMER *des pois dans ce champ.* (Acad.)

= **Se ressemer**, v. pron. Être ressemé.

RESSENTI, IE, part. pass. du v. Ressentir : *La cherté persistante des denrées est toujours péniblement* RESSENTIE. (Droz.)

— Adj. Apparent; très-marqué : *Coupe de corps élégante en mouvements flexibles et* RESSENTIS, *tout dans le cygne respire la volupté.* (Buff.)

— Peint. et sculpt. Il se dit des formes, des touches auxquelles l'artiste a donné du caractère et de la force : *Les muscles bien* RESSENTIS *prouvent la connaissance de l'anatomie dans l'artiste. L'Hercule Farnèse a des formes* RESSENTIES. (Acad.)

RESSENTIMENT, n. m. Pron. *re-çan-ti-man.* — Faible attaque, faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie : *Il n'est pas encore délivré de sa fièvre, il en a quelques* RESSENTIMENTS. (Acad.) *Il n'eut jamais aucun* RESSENTIMENT *de son indisposition.* (Did.)

Tâchons de modérer notre *ressentiment*,
Patience, mon cœur, doucement, doucement. (Mol.)

— Mor. Souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger : *On lui a fait une cruelle injure, il ne pourra contenir son* RESSENTIMENT. *Il a étouffé son* RESSENTIMENT. *Modérez votre* RESSENTIMENT. (Acad.)

Que ne permettra-t-il à son *ressentiment* ? (Corn.)

— *Avoir du ressentiment de*, être profondément ému, touché : *Je ne puis vous exprimer tout* LE RESSENTIMENT QUE J'AI *de vos bontés.* (Le Sage.) ‖ Peu usité.

Syn. Ressentiment, rancune. Ils expriment l'un et l'autre le souvenir d'une offense personnelle et le désir plus ou moins vif d'en tirer vengeance; mais le premier est une expression noble, qui est propre à tous les styles, tandis que le second est un terme essentiellement familier.

RESSENTIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*re*, et *sentir.*) Pron. *reçan-tir.* — Sentir, éprouver : *Il* A RESSENTI *cette nuit des douleurs de colique.* RESSENTIR *du bien-être, du malaise. Il* RESSENTIRA *les effets de ma colère.* (Acad.) *Quel peuple ennemi de la France n'*A *pas* RESSENTI *les effets de sa valeur ?* (Fléch.)

— Mor. *Il* A RESSENTI *vivement la perte de son ami. Je* RESSENS, *comme je le dois, les obligations que je vous ai. Il est également incapable de* RESSENTIR *et d'inspirer l'amitié. Je* RESSENS *un grand plaisir, une grande joie de votre retour.* (Acad.) *La reconnaissance est le culte des belles âmes; il n'est pas moins doux de la* RESSENTIR *que de l'inspirer.* (J. Sandeau.)

Plus l'offenseur m'est cher, plus je *ressens* l'injure. (Rac.)

— Être l'expression, l'indice de : *Il n'y eut rien dans les bâtiments de son ordre qui* RESSENTÎT *la vanité.* (Fléch.)

= **Se ressentir**, v. pron. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu : *Il a eu vingt accès de fièvre quarte, il s'en* RESSENT *encore. Il* SE RESSENT *de son rhumatisme, de sa goutte.* (Acad.)

— Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de quelque chose : *Il* SE RESSENT *de la mauvaise éducation qu'on lui a donnée, de la fréquentation des mauvaises compagnies.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Ce pays a été ruiné par la guerre, il s'*EN RESSENTIRA *longtemps. Son ouvrage* SE RESSENT *de la précipitation avec laquelle il l'a composé.* (Acad.)

— Tirer profit, avantage : *Si je fais une grande fortune, mes amis* S'EN RESSENTIRONT. SE RESSENTIR *de la libéralité, de la protection de quelqu'un. L'industrie* SE RESSENTIT *bientôt de la pacification générale.* (Acad.)

— Dans le sens opposé, *Il m'a fait un mauvais tour, mais il s'en ressentira*, il en sera puni.

— *Se ressentir d'une injure*, s'en souvenir avec amertume, être disposé à s'en venger : *Je n'étais pas incapable de me venger, si l'on m'avait offensé, et qu'il y allât de mon honneur à* ME RESSENTIR *de l'injure qu'on m'avait faite.* (La Rochef.) *Il leur représenta qu'ils avaient affaire à un homme qui tiendrait à injure le mépris qu'on ferait de sa protection, et s'*EN *pourrait* RESSENTIR *contre chaque particulier.* (Pelisson.)

RESSERRANT, part. prés. du v. Resserrer.

RESSERRANT, ANTE, adj. Méd. Qui resserre : *Médicaments* RESSERRANTS. *Remèdes* RESSERRANTS.

RESSERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Resserrer : *Il dédaigne les demeures trop* RESSERRÉES *où son corps et son esprit se trouvent à l'étroit.* (Lacép.) *L'âme* RESSERRÉE *de toutes parts ne peut plus respirer que du côté du ciel.* (Boss.)

Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux
Trop *resserré* par l'art sort des bornes prescrites
Et de l'art même apprend à franchir leurs limites. (Boil.)

— Abrégé : *Ce discours demande à être* RESSERRÉ.

— *Un pays resserré par la mer*, peu étendu à cause du voisinage de la mer.

— Fig. Circonspect : *Je suis fort* RESSERRÉ *avec ceux que je ne connais pas, et je ne suis pas extrêmement ouvert avec la plupart de ceux que je connais.* (La Rochef.)

— Fam. *Être resserré*, être constipé.

RESSERREMENT, n. m. Pron. *re-cèr-man.* — Action par laquelle une chose est resserrée : *Le* RESSERREMENT *des pores arrête la transpiration.* (Acad.) *C'est un assez gros bourg, beaucoup plus long que large, comme l'exige l'extrême* RESSERREMENT *de la vallée.* (Vitet.)

— Pathol. Constipation; constriction qui s'opère dans différents organes.

— Fig. *Le resserrement de l'argent*, l'effet de la crainte que les capitalistes éprouvent dans un temps de discrédit, et qui les empêche de prêter leur argent : *Cet édit bursal causa un grand* RESSERREMENT *d'argent.* (Acad.)

RESSERRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *re-cè-ré.* — Serrer davantage ce qui s'est lâché : RESSERREZ *ce cordon, cette jarretière, cette ceinture, ce corset.* (Acad.)

— Fig. *Cet événement n'a servi qu'à resserrer les nœuds, les liens de leur amitié*, n'a servi qu'à rendre leur amitié plus étroite : *Une éducation commune a dû* RESSERRER *encore ces liens intéressants.* (Étienne.)

— Par anal. *Je ne sais quoi de silencieux dans la nature et dans les hommes* RESSERRE *d'abord le cœur.* (Boss.) *Il y a une voie étroite qui* RESSERRE *les mœurs dans les règles de l'évangile.* (Fléch.)

— Fig. Rendre moins étendu, renfermer dans des bornes plus étroites : RESSERRER *le pouvoir dans ses justes limites.* RESSERRER *une rivière dans son lit.*

Mer terrible, en ton lit quelle main te *resserre?* (L. Rac.)

— *Resserrer un prisonnier*, le priver de toute communication avec le dehors ; le garder plus exactement : *Il a pensé se sauver ; c'est pour cela qu'on le* RESSERRE. (Acad.)

— Guerr. *Resserrer une place*, l'entourer de manière que rien ne puisse entrer ni sortir.

— Fig. en parl. des ouvrages d'esprit, Abréger : *Il faut* RESSERRER *cet ouvrage.* RESSERRER *son sujet, la matière.* (Acad.)

— Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée, et où elle était enfermée : RESSERREZ *ce papier dans votre bureau. Ces marchands* ONT RESSERRÉ *toutes les marchandises qu'ils avaient étalées.* (Acad.)

— Fam. Rendre le ventre moins libre, moins lâche : *Les cormes, les nèfles, les coings,* RESSERRENT *le ventre.* (Acad.)

— Rendre moins ouvert, rétrécir : *Le froid* RESSERRE *les pores.* (Acad.)

= **Se resserrer,** v. pr. Devenir moins étendu, se rétrécir vers telle partie : *Ce pays, ce terrain* SE RESSERRE. (Acad.) *Les animaux* SE RESSERRENT *et se rapetissent sous ce ciel avare.* (Buff.) *L'œil a sa pupille qui se dilate et* SE RESSERRE. (Boss.)

— Fig. et par anal.

... Mon cœur de crainte et d'horreur *se resserre.* (Rac.)

— Fig. *La véritable vertu s'étend et* SE RESSERRE *quand il le faut.* (Fléch.)

— Devenir moins libre, moins lâche : *Le ventre* SE RESSERRE. (Acad.)

— Devenir moins ouvert, se rétrécir : *Les pores* SE RESSERRENT. (Acad.)

— Être plus bref ; s'exprimer en peu de mots : *Pour* ME RESSERRER *dans des limites plus étroites, je ne parlerai que de...* (Acad.)

— Se renfermer dans : *Il* SE RESSERRE *dans les bornes étroites du seul nécessaire.* (Fléch.)

— Par anal. *La haine* SE RESSERRE, *mais elle ne se perd point.* (Fléch.)

— Fig. et fam. Retrancher de sa dépense : *Dans un temps de disette chacun* SE RESSERRE. (Acad.)

— Fig. *Dans un temps de discrédit, l'argent se resserre, les bourses se resserrent ;* on craint de prêter son argent.

— Fig. Devenir plus froid : *Le temps* SE RESSERRE. (Acad.)

RESSIF, n. m. V. RÉCIF.

RESSORT, n. m. (*resurgere*, se relever ; lat.) Pron. *re-çor.* — Phys. Propriété par laquelle les corps pressés, pliés ou tendus se rétablissent d'eux-mêmes dans leur premier état : *Le* RESSORT *de l'air. Cela n'a point de* RESSORT, *manque de* RESSORT, *a perdu de son* RESSORT. (Acad.)

— *Faire ressort*, se dit d'un corps qui cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans le premier état où il était : *Une branche pliée fait* RESSORT. *La plupart des corps font* RESSORT. (Acad.)

— Techn. Morceau de métal, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé : *Bander, tendre, ployer un* RESSORT. *En poussant un* RESSORT, *on ouvre cette boite, cette cachette.* (Acad.) *Tout cela s'ouvre et se ferme dans un clin d'œil par le moyen d'un* RESSORT. (Dest.) *Les carrosses faisaient des sauts à rompre tous les* RESSORTS. (M^me de Maint.)

J'aurais un bon carrosse *à ressorts* bien liants. (Regn.)

— Fig. *Notre corps dont la matière est pleine de* RESSORTS *si bien concertés, ne peut être que l'ouvrage d'une puissance et d'une industrie merveilleuse.* (Fén.)

— Fig. et mor. *Les grandes passions usent les* RESSORTS *de l'âme.* (Montaign.) *L'intérêt est le plus puissant* RESSORT *qui donne le mouvement aux choses humaines.* (Boss.) *Chez les Grecs la parole était le grand* RESSORT *en paix et en guerre.* (Fén.)

— Techn. *Ressort à boudin*, celui qui est roulé en forme de spirale. || *Ressort à pompe*, celui qui est roulé en forme d'hélice.

— B.-Arts. Vivacité d'action d'une composition ; puissance d'effet d'un tableau : *Cela manque de* RESSORT.

— Fig. *Cette personne ne se remue que par ressort*, elle n'a rien de naturel, tous ses mouvements sont étudiés et contraints.

— Fig. *Elle n'agit que par ressort*, elle n'agit que par l'instigation d'autrui, et selon qu'elle est poussée.

— Fig. Activité, force, énergie : *Donner du* RESSORT *à l'estomac, aux fibres, etc. Donner du* RESSORT *à l'esprit, à l'âme. Il y a du* RESSORT *dans ce caractère. Son âme a perdu tout son* RESSORT. (Acad.) *L'homme a besoin du* RESSORT *de l'émulation pour étendre l'action de ses facultés.* (La Harpe.)

— Fig. Moyen dont on se sert pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire : *Il est habile à manier les* RESSORTS *de la politique. Ce poëte dramatique invente des* RESSORTS *très-propres à attacher le spectateur.* (Acad.) *La religion et la politique, ces deux intérêts qui touchent le plus puissamment les hommes, sont les* RESSORTS *toujours agissants de l'éloquence de Bossuet.* (Villem.) *Le plus bel effet de l'art n'est pas de compliquer les* RESSORTS, *d'accumuler les incidents, de multiplier les surprises.* (La Harpe.)

Pour vous perdre il n'est point de *ressorts* qu'il n'invente. (Rac.)

L'art de dissimuler est le *ressort* du monde
Et l'équivalent des vertus. (Desmahis.)

— *Faire jouer tous ses ressorts*, employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer.

RESSORT, n. m. Admin. Étendue de juridiction : *Par tel traité de paix, on céda toutes les terres qui étaient du* RESSORT *de ce bailliage. Ce tribunal de première instance est dans le* RESSORT *de telle cour.* (Ac.)

— Juridiction : *L'étendue d'un* RESSORT. (Acad.)

— *Juger en dernier ressort*, juger souverainement et sans appel. || *Juger en premier ressort* ou *en première instance*, juger une cause susceptible d'appel.

— Fig. et par extens. *Cela n'est pas de mon ressort*, il ne m'appartient pas d'en juger : *La société ne condamne que les actes qui lui sont nuisibles ; la vie privée* N'EST PAS DE SON RESSORT. (G. Sand.)

RESSORTI, IE, part. pass. du v. Ressortir : *Il est sorti ce matin, et il est* RESSORTI *deux heures après. Il est entré dans ma chambre, et il en est* RESSORTI *un moment après.* (Acad.)

RESSORTIR, v. intr. ou neut. irrég. 2^e conj. *re* et *sortir.*) Pron. *re-çor-tir.* — Sortir de nouveau, après être déjà sorti ; sortir après être entré : *Je ne suis pas sûr de ne pas voir demain apparaître subitement dans ma chambre un misérable sbire, qui me dira de le suivre, et que je suivrai dans quelque lieu profond d'où il* RESSORTIRA *sans moi.* (V. Hug.)

— Fig. Gagner par le contraste ou l'opposition de la vivacité, de l'éclat : *Cette broderie bleue* RESSORT *bien sur ce fond jaune. Ce tableau a une bordure qui le fait* RESSORTIR. (Acad.)

— Fig. *Les ombres font ressortir les lumières*, de légers défauts semblent faire ressortir davantage d'heureuses qualités.

— Fig. et fam. Résulter : *Il proposait des explications qui* RESSORTAIENT *de sa théorie.* (Cuv.)

RESSORTIR, v. intr. ou neutr. 2^e conj. (*ressort.*) Pron. *re-çor-tir.* (*Je ressortis, tu ressortis, il ressortit, nous ressortissons, vous ressortissez, ils ressortissent ; je ressortissais, nous ressortissions ; ressortis, ressortissons, ressortissez ; que je ressortisse, que nous ressortissions ; ressortissant ; ressorti.*) Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de quelque juridiction : *Les tribunaux de première instance* RESSORTISSENT *à leurs cours royales respectives. Mon affaire* RESSORTIT *au juge de paix, au tribunal de première instance.* (Acad.) *Votre âme est le tribunal où mes jugements* RESSORTISSENT. (Volt.)

Chrysologue toujours opine ;
C'est le vrai Grec de Juvénal :
Tout ouvrage, toute doctrine
Ressortit à son tribunal, etc. (J.-B. Rouss.)

— Être destiné à, être fait pour : *Tous les végétaux et un grand nombre d'animaux* RESSORTISSENT *à la nourriture de l'homme.* (Portalis.)

RESSORTISSANT, part. prés. du v. Ressortir.

RESSORTISSANT, ANTE, adj. Qui ressortit : *Les tribunaux de plusieurs provinces étaient* RESSORTISSANTS *au parlement de Paris.* (Acad.)

RESSOUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressouder : *À la rupture à peine* RESSOUDÉE *du fémur vint se joindre un rhumatisme aigu dans la partie malade, qui le condamna à d'atroces douleurs.* (G. Sand.)

RESSOUDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*re*, et *souder.*) Pron. *re-çou-dé.* — Techn. Souder de nouveau, refaire une soudure : RESSOUDER *une cafetière de fer-blanc,* RESSOUDER *des tuyaux.* (Acad.)

RESSOUDURE, n. f. Techn. Seconde soudure.

RESSOURCE, n. f. (*re*, et *source.*) Pron. *re-courss.* — Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés : *Dieu a été ma seule* RESSOURCE. *Il trouve toujours quelque* RESSOURCE. *Ce médecin a employé, a épuisé toutes les* RESSOURCES *de son art.* (Acad.) *N'êtes-vous pas à plaindre de chercher à vos maux une semblable* RESSOURCE? (Mass.) *On a quelquefois dans la main des* RESSOURCES? *que l'on ignore.* (Vauv.) *Le renard emploie plus d'esprit que de mouvement ; ses* RESSOURCES *semblent être en lui-même.* (Buff.)

Certain Pacuvius, vieux rentier, forte tête,
Trouva dans son esprit une *ressource* honnête. (Andr.)

— Man. *Ce cheval a de la ressource*, après une longue fatigue, on lui trouve encore de la vigueur.

— Fig. *Un homme de ressource, plein de ressources*, fertile en expédients, en moyens de réussir.

— *Une ville de ressource*, une ville où l'on trouve facilement tout ce dont on a besoin ou envie.

— Fam. *Faire ressource*, se procurer un moyen de raccommoder, de rétablir ses affaires : *Il* A FAIT RESSOURCE *de tout ce qu'il avait, pour payer ses dettes.*

= **Sans ressource**, loc. adv. Sans recours, sans moyen de salut : *Il est perdu, il est ruiné* SANS RESSOURCE. (Acad.) *La mort laisse l'homme seul,* SANS *force, sans appui,* SANS RESSOURCE *entre les mains d'un Dieu terrible.* (Mass.) *François de Paule remontre au roi Louis XI qu'il est mourant et mourant* SANS RESSOURCE. (Fléch.)

RESSOUVENIR (SE), v. pron. 2^e conj. (*re*, et *souvenir.*) Pron. *se-re-çou-nir.* — Se souvenir d'une chose : *Je ferai ce que je pourrai pour* M'EN RESSOUVENIR. *Je* ME RESSOUVIENDRAI *de la demande que vous me faites.* RESSOUVENEZ-VOUS *que vous m'avez promis de venir me voir.* (Acad.) *Ah! je suis médecin, sans contredit. Je l'avais oublié ; mais je* M'EN RESSOUVIENS. (Mol.)

Je l'avais oublié ; mais je *m'en ressouviens.* (Mol.)

— Absol. *Il est certain que les bêtes* SE RESSOUVIENNENT. (Did.)

— Considérer, faire attention, faire réflexion : RESSOUVENEZ-VOUS *que celui qui vous parle est le fils de votre meilleur ami.* (Acad.)

— Par manière de menace, *Je m'en ressouviendrai*, je m'en vengerai.

— *Vous vous en ressouviendrez tôt ou tard*, vous en serez puni.

— Impersonnell. : *A présent il* M'EN RESSOUVIENT. *Vous en* RESSOUVIENT-IL? (Acad.)

RESSOUVENIR, n. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée : *Il y a longtemps que je n'ai ouï parler de cette affaire, il m'en reste seulement un léger* RESSOUVENIR. (Acad.) *Les larmes lui coulaient des yeux au* RESSOUVENIR *de mon aventure.* (Mariv.) *Un arbre à l'ombre duquel l'homme vertueux s'est reposé lui donne de sublimes* RESSOUVENIRS. (B. de St-P.) *Ses heures étaient partagées entre la composition poétique et le* RESSOUVENIR *toujours entretenu des grandes beautés d'Isaïe, d'Homère, de Platon, d'Euripide.* (Villem.)

— Sentiment d'une douleur qui se renouvelle : *Il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri, qu'il n'en reste quelque* RESSOUVENIR, *des* RESSOUVENIRS. (Acad.)

RESSUAGE, n. m. Pron. *re-çu-aj.* — Action, état d'un corps qui ressue.

— Métall. Opération qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. || *Fourneau de ressuage*, fourneau destiné à cette opération. || *V.* LIQUATION.

RESSUER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. Pron. *re-çu-é.* — Techn. En parl. des corps, rendre et laisser sortir l'humidité intérieure : *Il faut laisser* RESSUER *les plâtres. Il dégèle, toutes les murailles* RESSUENT. (Acad.)

— Transitiv. Aider à l'évaporation.

— Métall. Séparer l'argent du cuivre.

— Techn. Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse. Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère. || Faire ramollir au feu.

RESSUI, n. m. Pron. *rè-çui.* — Vener. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin.

RESSUIEMENT, n. m. Agric. Évaporation d'une partie de l'humidité naturelle des grains : *Il faut attendre le* RESSUIEMENT *du blé et qu'il ait jeté son feu.* (Français de Nantes.)

RESSUSCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressusciter :

Tout chante de David le fils *ressuscité.* (Rac.)

— Il se dit d'une personne dont on avait annoncé la mort ou qui relève d'une dangereuse maladie.

— Fig. Il se dit aussi des choses : *Arts* RESSUSCITÉS.

— Substantiv. : *Un* RESSUSCITÉ.

RESSUSCITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*re*, et *suscitare*, animer ; lat.) Pron. *rè-çu-ci-té*. — Ramener de la mort à la vie : *Notre-Seigneur* RESSUSCITA *Lazare*. RESSUSCITER *les morts*. (Acad.) *On peut nier que J.-C.* AIT RESSUSCITÉ *les morts, mais on ne peut nier qu'il* AIT RESSUSCITÉ *le genre humain*. (Aimé Martin.)

Il l'étend le long du foyer,
Le réchauffe, le *ressuscite*. (La F.)

— Par anal. *L'esprit commercial n'a pas assez de vertu pour* RESSUSCITER *un peuple*. (Lam.)

Il sut *ressusciter* Sophocle en ses écrits. (Boil.)
Bientôt, *ressuscitant* les héros des vieux âges,
Homère aux grands exploits ranima les courages. (Id.)

— Rétablir dans son premier état : *Avec les moindres débris d'ossements, le naturaliste* RESSUSCITE *un animal dont la race inconnue vivait sur des continents submergés*. (De Barante.)

— Prov. et par exagér. *Cette liqueur, cette essence, ce vin serait capable de* RESSUSCITER *un mort*.

— Par extens. *Ce remède l'a ressuscité*, l'a guéri d'une maladie qui paraissait mortelle.

— Fig. *Cette bonne nouvelle l'a ressuscité*, l'a tiré du chagrin profond où il était.

— Fig. Renouveler, faire revivre : *Il* A RESSUSCITÉ *un vieux procès. Il* A RESSUSCITÉ *cette opinion, cette erreur*. RESSUSCITER *une querelle*. (Acad.)

Il *a ressuscité* les mœurs du siècle d'or. (C. Del.)

— V. intr. Revenir de la mort à la vie : *Notre-Seigneur* RESSUSCITA *le troisième jour. Tous les hommes* RESSUSCITERONT *au jugement dernier*. (Acad.)

RESSUYÉ, ÉE, part. pass. du v. Ressuyer.

— Agric. En parl. d'une terre, Qui a perdu la surabondance d'eau dont elle était imprégnée.

RESSUYER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *rè-sui-ié*. — Prop. Essuyer :

Des regrets des vivants, les morts ne sont pas mieux :
Parlons donc d'autre chose, et *ressuyez* vos yeux.
(Quinault.)

— Techn. Sécher : *Il faut laisser* RESSUYER *ce mur*. (Acad.)

— Transitiv. Chauffer la pierre à chaux pour lui enlever l'humidité.

= **Se ressuyer**, v. pron. Se sécher : SE RESSUYER *au soleil*. (Acad.)

RESTANT, part. prés. du v. Rester.

RESTANT, ANTE, adj. Qui reste : *C'est le seul héritier* RESTANT *de quatre qu'il y avait. Cent écus* RESTANTS. *Le nombre* RESTANT. *La somme* RESTANTE.

— *Les cent livres* RESTANTES, et plus ordinairement, *les cent livres* RESTANT. (Acad.)

— *Poste restante*. V. POSTE.

— N. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité : *J'ai donné à bail la meilleure partie de ma ferme, et le* RESTANT *je le fais valoir par mes mains*. (Acad.) ‖ Plus ordin. *Le reste*.

RESTAUR, n. m. Pron. *rèss-tor*. — Comm. marit. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance. ‖ *V*. RISTORNE.

RESTAURAGE, n. m. Action de raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile.

RESTAURANT, part. prés. de Restaurer.

RESTAURANT, ANTE, adj. Qui restaure, qui répare les forces : *Remède* RESTAURANT. *Potion* RESTAURANTE. *Aliment* RESTAURANT. (Acad.) *Nous respirons une vie nouvelle avec les émanations* RESTAURANTES *des fleurs*. (Cabanis.)

— N. m. Ce qui restaure : *C'est un bon* RESTAURANT *que le vin, le bouillon*. (Acad.)

— Particul. Consommé fort succulent d'un pressis de viande : *On lui a donné un* RESTAURANT. *De bons* RESTAURANTS. (Acad.)

— Par extens. Établissement d'un restaurateur : *On vient d'ouvrir un nouveau* RESTAURANT *dans cette rue. Il tient un* RESTAURANT. (Acad.)

RESTAURATEUR, TRICE, n. (*restaurator*; lat., m. sign.) Pron. *rèss-to-ra-teur, triss*. — Celui, celle qui répare, qui rétablit des monuments, une ville : *Cette ville avait été ruinée, ce prince l'a rétablie, il en a été le* RESTAURATEUR. (Acad.)

— Techn. *Restaurateur de tableaux*, artiste, ouvrier dont la profession est de réparer de vieux tableaux.

— *Restaurateur politique*, celui qui rétablit sur le trône une ancienne dynastie ou une ancienne forme de gouvernement.

— Mor. : *Ce prince est le* RESTAURATEUR *des belles-lettres, des arts*. RESTAURATEUR *de la liberté, du commerce, des lois, etc. On la regarde comme la* RESTAURATRICE, *ou plutôt comme la seconde fondatrice de cette maison*. (Acad.)

— Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et qui se servent par portions : *Aller dîner chez le* RESTAURATEUR. *La carte d'un* RESTAURATEUR. (Acad.)

— Adj. *Peintre, sculpteur, architecte* RESTAURATEUR.

RESTAURATION, n. f. (*restauratio*; lat., m. sign.) Pron. *rèss-to-ra-cion*. — Réparation, rétablissement : *La* RESTAURATION *d'un monument public. La* RESTAURATION *d'une statue*. (Acad.)

— Par anal. *Cujas termina sa carrière par la* RESTAURATION *de Papinien, le plus profond, le plus grand des interprètes du droit*. (Lerminier.)

— Mor. *La* RESTAURATION *de l'État, des belles-lettres, de la discipline, des lois, etc*. (Acad.) *L'éducation prépare des miracles inespérés de* RESTAURATION *intellectuelle, morale et religieuse*. (Dupanl.)

— Archit. Travail fait d'après un édifice antique, pour en rétablir les parties qui n'existent plus : *Il y a un milieu à garder dans la* RESTAURATION *des édifices antiques plus ou moins ruinés*. (Quatremère.) *En fait de ruines, quand une* RESTAURATION *n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments*. (Raoul-Rochette.)

— Méd. Rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande fatigue.

— Polit. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône; il se dit particul. en parl. des Stuarts et des Bourbons : *En Angleterre, Monk fut un des principaux auteurs de la* RESTAURATION. *Sous la* RESTAURATION. *Pendant la* RESTAURATION. (Acad.)

RESTAURÉ, ÉE, part. pass. du v. Restaurer : *Statue, colonne* RESTAURÉE. *Tableau* RESTAURÉ.

— Par anal. En parl. d'un trône, d'une famille royale, Rétabli : *L'ère des grandes ingratitudes date du premier trône* RESTAURÉ. (J. Sandeau.)

— Qui est rétabli, remis en bon état, en vigueur, après avoir pris de la nourriture : *Le père et la mère retournent le soir à la ville, bien* RESTAURÉS *et chargés de vivres pour le reste de la semaine*. (B. de St-P.)

— Fam. et Ironiq. *Le voilà bien restauré*, se dit d'un homme qui n'obtient qu'une faible récompense en dédommagement d'un grand sacrifice, d'une grande perte.

RESTAURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*restaurare*; lat., m. sign.) Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur : RESTAURER *ses forces, sa santé. Ce remède est bon pour* RESTAURER *l'estomac*. (Acad.)

— Par anal. Il se dit en parl. des ouvrages de sculpture, d'architecture, de peinture : RESTAURER *une statue, un buste, un bas-relief. Cette figure était mutilée, on l'*A *bien* RESTAURÉE. *Cet architecte* A *bien* RESTAURÉ *cette colonne. Ce peintre* A RESTAURÉ *ce vieux tableau*. (Acad.)

— *Restaurer un édifice*, relever ou reconstruire les parties qui ont été renversées ou détruites par le temps : *Il faut* RESTAURER *les fondements, si l'on veut sauver l'édifice*. (Dupanl.)

— Mor. Il se dit en parl. des lettres, du commerce, des lois, de la discipline, du gouvernement : *Ce prince* A RESTAURÉ *l'État, les arts et les sciences, les lettres, le commerce, etc*. (Acad.)

— Par extens. *Cujas annota Ulpien et Paul, se mit à commenter Afranius et* RESTAURA *Papinien*. (Lerminier.)

= **Se restaurer**, v. pron. Être restauré : *Ce tableau, cet édifice sont trop vieux, ils ne pourront* SE RESTAURER.

— Fam. Rétablir ses forces en prenant de la nourriture : *Il a besoin de* SE RESTAURER. *Je viens de* ME RESTAURER *un peu*. (Acad.)

RESTE, n. m. Ce qui demeure d'un tout, d'une plus grande quantité : *Voilà le* RESTE *de son argent. Le* RESTE *du dîner*. RESTES *d'une famille, d'une nation. Il a joué son* RESTE *sur une carte. Cette femme a des* RESTES *de beauté*. (Acad.) *La brebis perdue est préférée par le pasteur à tout le* RESTE *du troupeau*. (Boss.)

Un vain *reste* de sang que l'âge avait glacé. (Rac.)

— Mor. *Elle avait encore un* RESTE *de pudeur. On ne trouve en lui aucun* RESTE *d'humanité, d'honnêteté*. (Acad.)

— Ce qui est ou ce qui était encore à faire ou à dire : *J'ai fait ce matin une grande partie de ma tâche, ce soir je ferai le* RESTE. *Voilà tout ce que j'ai retenu de son discours, j'ai oublié le* RESTE. (Acad.)

— Il se dit en parl. d'un temps qui n'est pas encore écoulé : *Quand il a travaillé le matin, il emploie le* RESTE *de la journée à se divertir*. (Acad.) *Dieu, la nature, les hommes, voilà quels vont être, le* RESTE *de sa vie, les objets de ses pensées*. (Thomas.) *Ce prince traînait dans une triste retraite les misérables* RESTES *d'une vie qu'il avait passée à troubler les autres et à s'inquiéter lui-même*. (Fléchier.)

— Fam. *Et le reste*, mots qu'on ajoute pour abréger une énumération, un récit : *Je ne manque point de livres qui m'auraient fourni tout ce qu'on peut dire de savant sur la tragédie et la comédie, l'étymologie de toutes deux, leur origine, leur définition* ET LE RESTE. (Mol.)

— Poétiq. *Les restes d'une personne*, ce qui reste d'une personne après sa mort; son cadavre, ses ossements, ses cendres : *Voici le tombeau qui contient les* RESTES *de ce grand homme*. (Acad.)

— Fam. *Ce n'est plus qu'un reste, un beau reste*, se dit d'une personne qui a eu de la beauté, mais qui a vieilli.

— *Le reste des hommes*, tous les autres hommes, par oppos. à ceux dont on parle : *Les mauvais politiques croient devoir se gouverner par d'autres maximes que le* RESTE DES HOMMES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Voici le reste de nos écus*, se dit, en plaisantant, d'une personne qu'on voit arriver dans une compagnie.

— Jeu, *Faire son reste*, mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi.

— Prov. et fig. *Jouer de son reste*, hasarder tout ce qu'on a de reste; employer ses dernières ressources.

— *Il joue de son reste*, se dit de quelqu'un qui remplit mal une place dans laquelle il n'a plus que peu de temps à demeurer.

— J. de la paume, du volant, *Donner le reste à quelqu'un*, lui pousser la balle, le volant de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer : *Je lui* AI DONNÉ SON RESTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Je lui ai donné son reste*, je lui ai reparti de telle sorte qu'il a été réduit au silence; je l'ai corrigé, je l'ai battu : *Il ne fera plus le tapageur, je lui* AI DONNÉ SON RESTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il ne demande pas son reste, il s'en va sans demander son reste*, se dit d'un homme qui, ayant reçu ou craignant de recevoir quelque mauvais traitement, se retire promptement sans rien dire.

Je vais prendre congé sans *demander mon reste*. (Étienne.)

— *Être en reste*, devoir encore une partie d'une plus grande somme : *Il* EST *encore* EN RESTE *de tant*. (Acad.)

— Fig. *Je suis encore en* RESTE *avec vous des bons offices que vous m'avez rendus. Il ne voulut pas demeurer en* RESTE *de générosité*. (Acad.)

— Arithm. Résultat d'une soustraction. ‖ On dit aussi *Excès* ou *Différence*.

— Ce qui reste d'une somme, quand on l'a divisée par une autre.

— Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé : *Il n'a eu que mon* RESTE, *que mes* RESTES. (Acad.)

— Fam. *Ne pas s'embarrasser du reste*, ne pas s'embarrasser de ce qui peut arriver.

— Pop. *Un reste de potence*, un homme qui a mérité d'être pendu.

= **De reste**, loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit : *Il a de l'argent* DE RESTE *pour fournir à cette dépense. Ne vous mettez pas en peine, il fera cela* DE RESTE. *Vous avez bien de la bonté* DE RESTE. (Acad.)

— Fam. *Que de reste*, s'empl. dans le m. sens : *Avez-vous encore de la besogne?* QUE DE RESTE. (Acad.)

= **Au reste, du reste**. loc. adv. Au surplus, malgré cela : *Il est capricieux*, DU RESTE *il est honnête homme*. (Acad.)

RESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Rester : *Les murs seuls des maisons sont* RESTÉS *debout*. (Chateaubr.) *Leur mémoire est* RESTÉE *ineffaçable dans le cœur de ceux qu'ils ont obligés*. (B. de St-P.)

— *Il est resté sur la place*, et absol. *Il y est resté* se dit d'un homme qui a été tué sur le champ de bataille.

— Prov. et fig. *Il y est resté pour les gages*, se dit de quelqu'un qui a été pris ou tué dans une affaire d'où les autres se sont tirés.

RESTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*restare*, s'arrêter; lat.) Pron. *rèss-té*. — Être de reste : *Voilà ce qui* RESTE *du dîner. Voilà vingt francs qui* RESTENT *de votre argent. C'est là tout ce qui* RESTE *de son bien*. (Acad.)

— Demeurer : *Il* RESTE *en place, malgré les dégoûts qu'on lui donne. Cet homme ne peut* RESTER *nulle part, il voyage sans cesse. Il* A RESTÉ *deux jours à Lyon. Je* RESTERAI *auprès de vous*. (Acad.)

S'il *reste*, il faut *rester*; s'il part, suivre le pas. (C. Del.)

La victoire RESTA *indécise entre les deux armées*. RESTEZ *à votre place*. RESTEZ *tranquille. Le manche*

*de cet outil m'*EST RESTÉ *dans la main.* (Acad.)

Vous *restez*, nous *restons*, et tout *reste* à sa place.
(C. Del.)

— *Rester sur le champ de bataille*, être tué sur le champ de bataille.

— *Le peu de temps qui me reste*, le peu de temps dont il m'est permis de disposer ou qui m'est accordé : *Le peu de temps qui vous* RESTE *à vivre.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Rester sur la bonne bouche*, cesser de manger où de boire, après qu'on a mangé ou bu quelque chose qui flatte le goût.

— Fig. S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement fâcheux : *Il a gagné mille francs au jeu, et il s'est retiré, afin de* RESTER SUR LA BONNE BOUCHE. (Acad.)

— *En rester là*, se borner à : *Quand il aura obtenu quelque avancement, il n'en* RESTERA *pas* LÀ ; *il voudra avancer encore.* (Acad.)

— S'arrêter : *J'en* RESTERAI *là, j'en* RESTERAI *à cela pour aujourd'hui.* RESTONS-*en là.* (Acad.)

— Mus. Faire une tenue : RESTER *sur une syllabe, sur une note.* (Acad.)

— Mar. Être situé : *Cette île nous restait à telle aire de vent*, elle était située par rapport à nous dans la ligne de telle aire de vent. || *Rester à l'ancre*, ne pas quitter l'endroit où l'on est retenu par ses ancres. || *Rester de l'arrière*, marcher moins vite que d'autres bâtiments qui précèdent.

— Impersonnell. *Il lui* RESTE *encore à payer trois mille francs de l'année dernière. Il ne lui* RESTE *que l'espérance. Il* RESTE *encore à prouver que..... Otez quatre de sept, il* RESTE *trois.* (Acad.) *Vos passions ayant essayé de tout et tout usé, il ne vous* RESTE *plus qu'à vous dévorer vous-même.* (Mass.)

Cinq et quatre font neuf; ôtez deux, *reste sept.* (Boil.)

— *Reste tel article à examiner, reste à savoir, etc.*, il reste à examiner tel article, il reste à faire attention, il reste à savoir, etc.

RESTITUABLE, adj. des 2 g. Pron. *rèss-ti-tu-abl.* — Que l'on doit rendre : *Toute cette somme est* RESTITUABLE *à la veuve, comme lui appartenant en propre.* (Acad.)

— Pal. Qui peut être rétabli, remis en son premier état : *Les mineurs sont* RESTITUABLES *contre les actes par eux souscrits et dans lesquels ils sont lésés.* (Acad.)

RESTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Restituer : *Somme* RESTITUÉE. (Acad.)

— *Les lieux donnés à loyer doivent être restitués par le locataire tels qu'il les a reçus*, ils doivent être remis, rétablis et rendus dans le même état.

— Archit. Rétabli : *Ce monument a été* RESTITUÉ *d'après la description des anciens écrivains.* (Acad.)

— Numism. *Médaille restituée.* || V. RESTITUTION.

RESTITUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*restituere*; lat., m. sign.) Pron. *rèss-ti-tu-é.* — *Je restitue, nous restituons; je restituais, nous restituions, vous restituiez; que je restitue, que nous restituions, que vous restituiez, etc.* — Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement : RESTITUER *le bien d'autrui. Il a été condamné par arrêt à* RESTITUER *cette somme et tous les intérêts.* (Acad.)

— Absol. *Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne* RESTITUE. (Acad.)

— *Restituer l'honneur à quelqu'un*, rétablir, réparer son honneur : *Peut-il lui* RESTITUER L'HONNEUR *qu'il lui a ôté? Cet arrêt lui* A RESTITUÉ L'HONNEUR. (Acad.)

— Littér. Rétablir, remettre un texte ancien en son premier état : RESTITUER *un texte. Je voudrais savoir comment il* A RESTITUÉ *ce passage.* (Acad.)

— Archit. *Restituer un monument, un édifice*, faire la représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Palais. Remettre une personne dans l'état où elle était avant un acte ou un jugement qui est annulé : *Il a obtenu un jugement qui le* RESTITUE *en entier. Se faire* RESTITUER *contre son obligation, contre sa promesse.* (Acad.)

— Par anal. RESTITUER *ces malheureux à la liberté.* (Rayn.)

= **Se restituer**, v. pron. Être, devoir être restitué : *Tout ce qui a été pris doit* SE RESTITUER *sur la terre ou dans le ciel.* (Ch. Nod.)

— Se rendre mutuellement ce qu'on s'était pris.

RESTITUTEUR, n. m. Pron. *rèss-ti-tu-teur.* — Littér. Antiquaire, savant qui rétablit quelque passage d'un ancien auteur : *C'est un habile* RESTITUTEUR.

— Numism. Il se dit des empereurs qui ont fait frapper des médailles en mémoire de leurs prédécesseurs.

RESTITUTION, n. f. Pron. *rèss-ti-tu-cion.* — Action par laquelle on restitue, on rend : *Vous êtes obligé à* RESTITUTION. *Il ne veut point entendre parler de* RESTITUTION. RESTITUTION *de fruits.* (Acad.)

Vous espériez tirer quarante mille écus
Des *restitutions* que vous feraient vos tantes. (Dufrény.)

— Jurispr. Remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé.

— Littér. Action par laquelle on rétablit, on remet un texte en son premier état : *La* RESTITUTION *d'un texte, d'un passage de quelque auteur. Cette* RESTITUTION *est heureuse.* (Acad.)

— Archit. *La restitution d'un monument, d'un édifice*, la représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Numism. *Médailles de restitution*, ou *Médailles restituées*, ou simpl. *Restitutions*, médailles qui reproduisent des médailles précédemment frappées, et qui portent le nom de celui qui les a renouvelées.

— Pal. Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté : *La* RESTITUTION *d'un mineur contre des actes qu'il a passés en minorité, et dans lesquels il a été lésé.* RESTITUTION *en entier.* (Acad.)

— Astron. Retour d'une planète à son apside.

— Phys. *Mouvement de restitution*, action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

— Usage où est le pape de donner le chapeau de cardinal à un des parents du pape dont il l'avait reçu lui-même.

RESTOUPAGE, n. m. Techn. Action de restouper.

RESTOUPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

RESTREIGNANT, part. prés. du v. Restreindre.

RESTREINDRE, v. tr. ou act. 4[e] conj. (*restringere*, serrer étroitement; lat.) Pron. *rèss-traindr.* (*Je restreins, tu restreins, il restreint, nous restreignons, vous restreignez, ils restreignent; je restreignais, nous restreignions; je restreignis, nous restreignîmes; je restreindrai, nous restreindrons; je restreindrais, nous restreindrions; restreins, restreignons, restreignez; que je restreigne, que nous restreignions; que je restreignisse, que nous restreignissions; restreignant; restreint, einte.*) Prop. Resserrer : *Médicament qui* RESTREINT. (Acad.) || Il est peu usité au sens propre.

— Fig. Réduire, diminuer, borner, limiter : *C'est une maxime de droit, qu'il faut étendre les dispositions favorables, et* RESTREINDRE *celles qui sont dures et sévères. Il* A RESTREINT *ses demandes à telle et telle chose. On* RESTREINT *aujourd'hui l'usage de ce mot à telle signification.* (Acad.) *Il savait* RESTREINDRE *ses besoins à l'étroit nécessaire.* (Barthél.) *Des circonstances imprévues contraignent souvent les hommes à* RESTREINDRE *leurs dépenses.* (Droz.)

= **Se restreindre**, v. pron. Réduire sa défense : *Il faut savoir* SE RESTREINDRE.

— *Se restreindre à une chose*, s'y borner, s'y réduire : *Il* SE RESTREINT *à des propositions très-raisonnables. Je pourrais prétendre le tout, mais je* ME RESTREINS *à la moitié.* (Acad.) *Il est rare que le vendeur* SE RESTREIGNE *au plus juste bénéfice.* (Droz.)

RESTREINT, EINTE, part. pass. du v. Restreindre : *Ce mot s'emploie aujourd'hui dans un sens plus* RESTREINT, *dans une signification plus* RESTREINTE. (Acad.)

RESTRICTIF, IVE, adj. Qui restreint, qui limite : *Des termes* RESTRICTIFS. *Clause* RESTRICTIVE. (Acad.)

RESTRICTION, n. f. (*restrictio*; lat., m. sign.) Pron. *rèss-trik-cion.* — Condition qui restreint; modification : *Mettre, apporter quelque* RESTRICTION. *L'édit fut vérifié sans* RESTRICTION. (Acad.) *Il n'y a là ni équivoque ni* RESTRICTION. (La Harpe.) *Ce fut le règne des* RESTRICTIONS, *et je ne saurais dire quelles sortes de gens en usèrent le plus, des jésuites à robes courtes ou des avocats en longues robes.* (G. Sand.)

— *Restriction mentale*, réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense, pour induire en erreur ceux à qui on parle : *La* RESTRICTION *mentale a été permise par quelques casuistes relâchés; mais elle est contraire à la morale.* (Acad.)

— Par anal. *C'étaient des hommages francs et sans* RESTRICTION, *qui ne pouvaient partir que d'un cœur élevé au-dessus de toutes les rivalités.* (Cuv.)

RESTRINGENT, ENTE, adj. Méd. Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée : *Médicament* RESTRINGENT. *Eau* RESTRINGENTE. (Acad.)

— Substantiv. : *Appliquer un* RESTRINGENT. *Un bon* RESTRINGENT. (Acad.) || On dit plus ordin., *Astringent.*

RÉSULTANT, part. prés. du v. Résulter.

RÉSULTANT, ANTE, adj. Pal. Qui résulte : *Les cas* RÉSULTANTS *du procès. Les preuves* RÉSULTANTES. (Acad.)

RÉSULTANTE, n. f. Mécan. Force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné.

RÉSULTAT, n. m. Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une conférence, d'un principe, d'une opération, d'une cause, d'un événement, etc. : *Ce principe est riche, fécond en* RÉSULTATS. *Le* RÉSULTAT *d'une expérience chimique. Toutes leurs tentatives ont eu le même* RÉSULTAT, *les mêmes* RÉSULTATS. *Le malheur des peuples fut l'unique* RÉSULTAT *de cette guerre.* (Acad.) *Toutes ses actions, toutes ses paroles, étaient le* RÉSULTAT *d'un calcul, et tendaient à une même fin.* (Vitet.) *Le calcul de l'avenir dans les* RÉSULTATS *probables des faits vivants, plaisaient à son instinct d'antiquaire et à son instinct de songeur.* (V. Hugo.)

RÉSULTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*resultare*, rejaillir; lat.) Pron. *ré-zul-té.* — Il se conjugue avec *Avoir* et *Être*, dans ses temps composés. — Il ne se dit qu'à l'infin. et à la troisième personne des autres temps. — S'ensuivre : *De tous ces débats, que peut-il* RÉSULTER ? *Il en* RÉSULTERAIT *une grande absurdité. Les faits qui* RÉSULTENT *des informations. Cette preuve* RÉSULTE *de tel acte, de telle pièce.* (Acad.)

— Mor. Il se dit également des suites de certains événements, des effets de certaines causes : *De ces dissensions il* RÉSULTA *une guerre civile. Nous avons vu de grands malheurs, de grands troubles* RÉSULTER *de cet événement. Les maladies qui* RÉSULTENT *de l'intempérie de la saison. Les pertes qui* RÉSULTÈRENT *de sa mauvaise gestion.* (Acad.) *J'ai exposé dans cet ouvrage les erreurs de nos opinions et les maux qui en* SONT RÉSULTÉS. (B. de St-P.)

— Impersonn. *Nous ne faisons jamais de grands biens ni de grands maux sans qu'il en* RÉSULTE *de semblables.* (La Rochef.) *Il en* EUT RÉSULTÉ *des contrastes et des objets de comparaison très-agréables.* (B. de St-P.)

RÉSUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Résumer : *Débats* RÉSUMÉS.

— Substantiv. Analyse, sommaire; abrégé : *Le* RÉSUMÉ *d'un discours. Le* RÉSUMÉ *des débats d'un procès criminel.* (Acad.)

— Particul. Précis, abrégé : RÉSUMÉ *de l'histoire de France.* RÉSUMÉ *historique.* (Acad.)

= **Au résumé, en résumé**, loc. adv. En résumant, en récapitulant tout : EN RÉSUMÉ, *j'ai plus à me louer de lui qu'à m'en plaindre.* (Acad.)

RÉSUMER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*resumere*; lat., m. sign.) Pron. *ré-zu-mé.* — Resserrer et rendre en peu de paroles ce qu'il y a de plus important dans une discussion, dans un discours, dans un argument : *Il* A *fort bien* RÉSUMÉ *ce long discours, cette discussion.* RÉSUMER *les débats d'un procès criminel. Le professeur* A RÉSUMÉ *sa leçon. Il* RÉSUMA *toutes les raisons qu'on lui avait opposées, et y répondit.* (Acad.)

— Absol. RÉSUMER *en peu de mots, en quelques mots.* RÉSUMER *avec ordre, avec clarté.* RÉSUMER *rapidement.* (Acad.)

= **Se résumer**, v. pron. Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit, et en tirer un résultat : *Je me* RÉSUME, *et je finis en demandant que...* (Acad.)

RÉSUMPTE, n. f. (*resumpta*, de *resumere*; lat.) Pron. *ré-zompt.* — Dernière thèse qu'un docteur en théologie est obligé de soutenir après sept ans de doctorat, pour avoir le droit de présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ, adj. m. Pron. *ré-zomp-té.* — Il se dit du docteur qui a soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTION, n. f. Pron. *ré-zonp-cion.* — Didact. Action de résumer : *La* RÉSUMPTION *d'un argument.* (Acad.) || Peu usité.

RÉSUPINÉ, ÉE, adj. (*resupinatus*, de *resupino*, coucher sur le dos; lat. Pron. *ré-su-pi-né.* — Bot. Qui est retourné; qui offre en haut les parties dont la situation devrait être en bas.

RÉSURE, n. f. Pron. *ré-zur.* — Pêch. Œufs de poissons salés employés pour attirer les sardines.

— Filet dont on se sert pour prendre les sardines.

RÉSURRECTEUR, TRICE, adj. Pron. *ré-su-rèk-teur, triss.* — Didact. Qui fait passer de la mort à la vie.

— Fig. Il se dit d'un remède, d'une potion.

RÉSURRECTIF, IVE, adj. Pron. *ré-zu-rèk-tif, tiv.* — Qui ressuscite; qui fait ressusciter : *Il acheva d'entendre cette lecture si accablante pour lui, si* RÉSURRECTIVE *pour nous.* (St-Sim.)

RÉSURRECTION, n. f. (*resurrectio*; lat., m.

sign.) Pron. *ré-zu-rèk-cion.* — Retour de la mort à la vie : *La* RÉSURRECTION *de Notre-Seigneur. La* RÉSURRECTION *de Lazare. La* RÉSURRECTION *des morts.* (Acad.) *Il sort triomphant du tombeau, et cinq cents disciples, témoins de sa* RÉSURRECTION, *versent leur sang pour en attester la vérité.* (Élisée.)

— *Résurrection pour un temps,* celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau.

— *Résurrection perpétuelle, éternelle,* celle où l'on passe de la mort à l'immortalité.

— Tableau ou estampe qui représente la résurrection de Jésus-Christ.

— Fig. *C'est une résurrection, une véritable résurrection,* se dit d'une guérison surprenante, inopinée.

RÉSURRECTIONNISTE, n. m. Pron. *ré-zu-rèk-cio-nist.* — Celui qui fait en Angleterre métier de déterrer furtivement des cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

RETABLE, n. m. Archit. Ornement contre lequel est appuyé l'autel, et qui enferme ordinairement un tableau : RETABLE *doré.* RETABLE *de marbre.* RETABLE *de menuiserie.* (Acad.)

RÉTABLI, IE, part. pass. du v. Rétablir : *J'espère que la maman, bien* RÉTABLIE, *est partie en bon état pour la Suisse.* (J.-B. Rouss.) *Dès que Paul sentit ses forces un peu* RÉTABLIES, *le premier usage qu'il en fit fut de s'éloigner de l'habitation.* (B. de St-P.) *Il fut* RÉTABLI *dans son gouvernement.* (Vitet.)

RÉTABLIR, v. tr. ou act. 1re conj. Remettre une personne ou une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état : *Sa maison tombait en ruines, il l'a fait* RÉTABLIR.

— Par anal. RÉTABLIR *sa santé. Ce remède l'A bien* RÉTABLI. (Acad.)

Lui seul *rétablit* l'ordre et gagne la victoire. (Corn.)

— Mar. *Rétablir un ordre,* faire les manœuvres nécessaires pour que chaque vaisseau d'une armée se trouve à son poste après que cet ordre a été troublé.

— *Rétablir les branches,* retirer les hamacs des bastingages, et les suspendre à leurs places.

— Mor. RÉTABLIR *un homme dans son emploi, dans ses biens, dans tous ses droits. Il* A *bien* RÉTABLI *ses affaires, son crédit, sa réputation.* (Acad.)

— Fig. Ramener, faire renaître : *Il voulait* RÉTABLIR *les cultes des idoles. Ce général* A RÉTABLI *la discipline militaire.* (Acad.)

— *Rétablir un passage d'un auteur,* le restituer, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré par les copistes : *Ce philologue* A RÉTABLI *beaucoup de passages des auteurs anciens.* (Acad.)

— Jurispr. *Rétablir un homme dans sa bonne fame et renommée,* rendre un jugement par lequel un homme est lavé de l'infamie dont il avait été noté. || Il est vieux.

= **Se rétablir,** v. pron. Être rétabli : *Il est parvenu à* SE RÉTABLIR *dans l'esprit de ses chefs. Il* S'EST *bien* RÉTABLI *dans leur esprit. Le crédit commence à* SE RÉTABLIR. (Acad.)

— Recouvrer la santé : *Il* SE RÉTABLIT *à vue d'œil. Il* S'EST *bien* RÉTABLI. (Acad.)

RÉTABLISSEMENT, n. m. Pron. *ré-ta-bliss-man.* — Action de rétablir; état d'une personne, d'une chose rétablie : *Le* RÉTABLISSEMENT *d'un mur, d'un édifice. Le* RÉTABLISSEMENT *de la santé. Le* RÉTABLISSEMENT *d'un officier dans son grade. Le* RÉTABLISSEMENT *du commerce, de la marine. Le* RÉTABLISSEMENT *de la discipline.* (Acad.)

RÉTABLISSEUR, n. m. Néol. Celui qui rétablit : *On périt à force de sauveurs, à force de pacificateurs et de* RÉTABLISSEURS *d'État.* (Ste-Beuve.)

RETAILLE, n. f. Pron. *re-ta-y.* — Techn. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant : RETAILLE *d'une étoffe, d'une peau, etc.* (Ac.)

— Techn. Hachure ou strie d'une meule.

RETAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Retailler.

RETAILLÉ, n. m. Pron. *re-ta-ié.* — Opération de chirurgie pour faire disparaître la circoncision.

— Celui qui a subi cette opération.

RETAILLEMENT, n. Pron. *re-ta-y-man.* — Action de retailler, de ta er une seconde fois.

RETAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-ta-ié.* — Tailler de nouveau : RETAILLER *sa plume. On a mal taillé ces arbres, il faut les* RETAILLER.

RETAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Retaper : *Chapeau* RETAPÉ. *Cheveux* RETAPÉS. (Acad.)

— Fig. et pop. *Il a été bien retapé,* il a été fort maltraité.

RETAPER, v. tr. ou act. 1re conj. Anc. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme.

— Techn. Remettre un chapeau à neuf : *Faire* RETAPER *un chapeau.* (Acad.)

— *Retaper une perruque,* la friser et la poudrer.

— *Retaper les cheveux,* les peigner à rebours et les faire renfler.

RETARD, n. m. Pron. *re-tar.* — Retardement, délai, remise : *Un débiteur qui est en* RETARD. *Je partirai sans* RETARD *à la fin du mois. C'est vous qui êtes la cause de ce* RETARD. *Éprouver du* RETARD. *Cela peut causer du* RETARD, *des* RETARDS. *Le* RETARD *de cette pendule est de tant de minutes par jour.* (Acad.) *L'idée du moindre* RETARD *le mettait hors de lui.* (Scribe.)

— Techn. *Retard d'une pendule, d'une montre,* partie d'une pendule, d'une montre, qui sert à retarder ou à avancer son mouvement.

— Mus. Effet d'une note prolongée, qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie : RETARD *diatonique.* RETARD *chromatique.*

RETARDATAIRE, adj. des 2 g. Il se dit des contribuables qui sont en retard de payer : *Contribuable* RETARDATAIRE. (Acad.)

— Il se dit du jeune soldat appelé sous le drapeau et qui ne s'y rend pas à temps : *Conscrit* RETARDATAIRE. (Acad.)

— Substant. *Les* RETARDATAIRES. (Acad.)

RETARDATION, n. f. Pron. *re-tar-da-cion.* — Ralentissement du mouvement d'un corps, résultat d'une cause particulière : *Newton est le premier qui ait donné les lois de la* RETARDATION *du mouvement des corps dans les fluides.* (Acad.)

RETARDATRICE, adj. f. Pron. *retar-da-triss.* — Physiq. Il se dit de la force qui retarde le mouvement des corps : *Force* RETARDATRICE. (Acad.)

RETARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Retarder.

RETARDEMENT, n. m. Délai, remise; action de retarder : *Causer apporter du* RETARDEMENT *à quelque chose. Il n'y aura point de* RETARDEMENT *de ma part. Le* RETARDEMENT *d'un départ, d'un payement.* (Acad.) *Le moindre* RETARDEMENT *romprait toutes nos mesures.* (Campistr.) *Qui vous engage à ce* RETARDEMENT ? (Desmah.) *Pourquoi ce* RETARDEMENT ? (Brueys.)

— Mar. Temps de retardement de la marée sur celle de la veille : *La moyenne de* RETARDEMENT *est de quarante-huit minutes par jour.*

— Comm. marit. Jours qui excèdent le terme convenu pour le déchargement d'un navire, et qui peuvent donner droit à une indemnité pour le capitaine.

RETARDER, v. tr. ou act. 1re conj. Différer : *Je* RETARDE *mon départ autant que je puis.* RETARDER *un payement qu'on doit faire.* (Acad.)

— Empêcher d'aller, de partir, d'avancer; être cause qu'une chose est différée : *On* A RETARDÉ *le courrier. Cela* RETARDE *son mariage de quelques jours. Cela* RETARDA *beaucoup ses progrès. Voilà ce qui* RETARDE *la conclusion de cette affaire.* (Acad.)

— *Retarder une horloge, une pendule, une montre,* faire qu'elle marque une heure moins avancée, ou qu'elle aille moins vite.

— V. intr. En parl. d'une horloge, d'une montre, Être en retard, aller trop lentement : *L'horloge* RETARDE. *Ma montre* RETARDE *de dix minutes sur l'horloge de la ville.* (Acad.)

— Fam. Dans le m. sens : *Je* RETARDE *d'un quart d'heure, de cinq minutes, etc.*

— *La lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure ou environ,* tous les jours elle tarde de tant à paraître. || Dans le m. sens, *La marée retarde, la fièvre retarde.*

= **Se retarder,** v. pron. Être, devoir être, pouvoir être retardé.

RETEINDRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*re,* et *teindre.*) Pron. *re-taindr.* — Techn. Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente : *Elle a fait* RETEINDRE *sa robe, dont la couleur était passée. Sa robe était bleue, elle l'a fait* RETEINDRE *en brun.* (Acad.)

RETEINT, EINTE, part. pass. du v. Reteindre : *Drap* RETEINT. *Étoffe* RETEINTE. (Acad.)

RÉTENDEUR, n. m. Pron. *ré-tan-deur.* — Techn. Celui qui étend les étoffes préparées ou teintes.

RÉTENDOIR, n. m. Pron. *ré-tan-doar.* — Techn. Outil de facteur d'orgues.

RETENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re* et *tendre.*) Pron. *re-tandr.* — Tendre de nouveau : *Il faut* RETENDRE *ce cordage.* (Acad.)

RÉTENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re* et *étendre.*) Pron. *ré-tandr.* — Étendre de nouveau : RÉTENDRE *du linge.*

RETENDU, UE, part. pass. du v. Retendre : *Cordage* RETENDU. *Le salon venait d'être* RETENDU *en soie jaune avec des agréments de couleur carmélite.* (H. de Balz.)

RÉTENDU, UE, part. pass. du v. Rétendre : *Linge* RÉTENDU.

RETENIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*re,* et *tenir.*) Pron. *re-tenir.* — Ravoir; tenir encore une fois : *Si je puis* RETENIR *mes papiers, je ne les lui donnerai plus. Je voudrais bien* RETENIR *l'argent que je lui ai prêté.* (Acad.)

— Fam. *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit,* il voudrait ne l'avoir pas dit.

— Garder, par devers soi ce qui est à un autre : RETENIR *les gages d'un domestique, le salaire d'un ouvrier. Il n'*A RETENU *de ses conquêtes que deux forteresses.* (Acad.) *Je ne sais point* RETENIR *le bien d'autrui.* (Brueys.)

Cinna, par vos conseils je *retiendrai* l'empire,
Mais je le *retiendrai* pour vous en faire part. (Corn.)

— Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir.

— Pal. *Donner et retenir ne vaut,* une donation n'est point valable si on ne se dessaisit pas en effet de ce que l'on donne.

— Par anal. Conserver sa nature, son caractère, ses habitudes : RETENIR *l'accent de son pays.* RETENIR *ses vieilles habitudes. Ce vase* RETIENT *quelque chose de l'odeur du vin que l'on y avait mis. Cet homme est bien corrigé, il n'*A *rien* RETENU *de ses défauts.* (Acad.) *La matière reçoit partout des formes différentes, mais elle* RETIENT *partout sa nature.* (Volt.) || Plus ordin. *Conserver.*

— Réserver : *Il a vendu tout son vin, hormis tant de pièces, qu'il* A RETENUES *pour sa table. Il a donné son bien, mais il en* A RETENU *l'usufruit.* RETENIR *une pension sur un bénéfice qu'on résigne.* (Ac.)

— Arithm. *Retenir un chiffre,* le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après : *Dix-neuf et huit font 27 Je pose 7, et je* RETIENS 2, ou Absol., *Pose 7, et* RETIENS 2.

— Procéd. *Les juges ont retenu cette cause,* ils s'en sont réservé la connaissance, en décidant qu'elle leur appartenait. || *Retenir une cause,* la conserver au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans délai : *Le président a refusé la remise qu'on lui demandait et* A RETENU LA CAUSE. (Acad.)

— Prélever, déduire d'une somme : *En me payant il* A RETENU *la somme qu'il m'avait prêtée. Je vous prie de payer telle somme pour moi, et vous la* RETIENDREZ *sur l'argent que mon fermier vous remettra.* (Acad.)

— S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre : RETENIR *une chaise au sermon, une place à la diligence, une loge à la comédie. Je vous* RETIENS *à dîner pour dimanche prochain.* RETENIR *la parole.* RETENIR *un logement.* RETENIR *une fenêtre sur une rue, pour voir une cérémonie publique. Je* RETIENS *ma part de ce panier de fruits qu'on vient de vous apporter.* (Ac.) *Je vais* RETENIR *sa chambre.* (Dest.)

— Pop. *Je retiens, j'en retiens part,* se dit quand on voit quelqu'un ramasser quelque chose, et signifie, je prétends avoir part à ce que vous avez trouvé.

— *Retenir date,* indiquer à quelqu'un un jour, une époque où l'on exigera de lui telle chose.

— *Retenir une date en cour de Rome,* prendre une date, s'assurer d'une date en cour de Rome.

— *Ce conseiller a retenu le bureau,* il s'est assuré un jour fixe pour rapporter le procès dont il est chargé.

— Jeu. *Je retiens croix, pile,* je gage, je parie que le côté de la pièce de monnaie qui paraîtra sera croix, sera pile.

— Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller : *On l'*A RETENU *plus longtemps qu'il ne pensait.* RETENIR *quelqu'un en prison.* RETENIR *un cheval qui s'emporte.* (Acad.) *Comme les déserteurs du vaisseau de Cook, ils sont séduits par des enchanteresses qui les* RETIENNENT *dans leurs îles.* (Chateaub.) *Il y a de certaines terres qui* RETIENNENT *l'eau. La goutte le* RETIENT *au lit.* (Acad.) *La crainte seule* RETENAIT *ces peuples sous sa domination.* (Lam.)

Ici, tout vous *retient,* et moi, tout m'en écarte. (Rac.)

— Par anal. RETENIR *son haleine.* RETENIR *ses larmes.*

Zéphyrs, *retenez* votre haleine. (J.-B. Rouss.)

— S'opposer à l'effet prochain d'une action : *Il serait tombé dans le précipice, si je ne l'*EUSSE RETENU. *Il allait le tuer, si je ne l'*EUSSE RETENU. (Acad.)

Rendez grâce au seul nœud qui *retient* ma colère. (Rac.)

— Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter :

La crainte de Dieu me RETENAIT. *La vue de ce magistrat* RETIENT *les séditieux, les* RETIENT *dans le devoir.* RETENIR *sa colère.* (Acad.)

— Par anal. *Incapable de* RETENIR *un bon mot, il immolait ses deux voisins à table avant la fin du premier service.* (H. de Balz.)

— Mettre imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire : RETENIR *par cœur.* RETENIR *sa leçon. Il* RETIENT *tout ce qu'il entend.* RETENEZ *bien ceci. Je* RETIENDRAI *cela toute ma vie.* (Acad.) *L'homme oublie plus de choses qu'il n'en* RETIENT. (Buff.)

Qu'on *retient* aisément des vers tels que les vôtres !
(C. Del.)

— Absol. En parl. de la génération des animaux, Concevoir : *On a mené cette vache au taureau, mais elle n'*A *pas* RETENU. *Cette jument* A RETENU. (Acad.)

— Absol. Il se dit des chevaux de carrosse qui sont au timon, Maintenir la voiture, l'empêcher d'aller trop vite à une descente : *Il faut enrayer, car ces chevaux-là ne* RETIENNENT *point. Ce cheval a les reins bons, il* RETIENT *fort bien.* (Acad.)

= **Se retenir,** v. pron. Être retenu : *De bons vers* SE RETIENNENT.

— S'arrêter avec effort : SE RETENIR *au milieu de sa course. Il* S'EST RETENU *au bord du précipice.* (Acad.)

— S'accrocher, s'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber : *Il* S'EST RETENU *aux branches. Il* SE RETINT *aux crins du cheval, au pommeau de la selle.* (Acad.)

— Se réprimer, se modérer : *Il allait le frapper, mais il* S'EST RETENU. *Il n'est pas si emporté qu'il ne sache bien* SE RETENIR *quand il le faut.* (Acad.) RETENEZ-VOUS *sur le jeu : vous avez été souvent témoin des malheurs que l'amour du jeu attire.* (Mme de Maint.) *La médisance est une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et* SE RETENIR *sur un mot.* (Mass.)

— Il se dit en parl. des besoins, des mouvements naturels : *Vous ne pouvez satisfaire ici à vos besoins,* RETENEZ-VOUS, *tâchez de* VOUS RETENIR. *N'allez pas faire un esclandre en pleurant, en criant,* RETENEZ-VOUS. (Acad.)

— Man. En parl. des chevaux, Ne vouloir point se porter en avant : *Jamais on n'a vu un cheval* SE RETENIR *comme celui-là. Tous les jeunes chevaux* SE RETIENNENT. (Acad.)

RÉTENTIF, IVE, adj. Anat. Qui retient : *Muscles* RÉTENTIFS.

RÉTENTION, n. f. Pron. *ré-tan-cion.* — Réservation, réserve : RÉTENTION *d'une pension sur un bénéfice. La* RÉTENTION *des fruits.* (Acad.)

— Pal. *Rétention d'une cause,* action des juges qui retiennent une cause, en décidant que la connaissance leur en appartient. || Décision par laquelle une cause est retenue, pour être jugée sans aucun délai ni remise.

— Pathol. Maladie dans laquelle la vessie ne peut se débarrasser de l'urine qu'elle contient : *Il est malade d'une* RÉTENTION *d'urine, d'une* RÉTENTION. (Acad.) *La* RÉTENTION *d'urine n'attaque presque jamais que les hommes.* (Chomel.)

RÉTENTIONNAIRE, n. m. Pron. *ré-tan-cio-nèr.* — Jurispr. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres. || Peu usité.

— Techn. Ouvrier à façon, qui retient pour lui les matières qu'on lui confie.

RETENTIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*tinnitus,* tintement; lat.) Pron. *re-tan-tir.* — Rendre, renvoyer un son éclatant : *Cette chambre, ce cabinet* A RETENTI *du coup de fusil qu'on vient de tirer. Les échos* RETENTISSAIENT, *l'air* RETENTISSAIT *de cris d'allégresse.* (Acad.) *L'Église* RETENTISSAIT *du bruit que faisaient les carrosses, les bedeaux, les suisses, les prêtres.* (H. de Balz.) *Les coteaux* RETENTISSENT *des chants des vendangeuses.* (J.-J. Rouss.)

L'air *retentit* au loin de leurs longs hurlements. (J.-B. R.)

— Fig. *Toute l'Europe, toute la terre retentit de ses louanges, tout retentit du bruit de ses exploits, de ses grandes actions.*

— Faire ou produire un bruit éclatant : *Cette trompette* RETENTIT *dans les airs. La voix* RETENTIT *contre les murs, contre les voûtes de cette église. Ce bruit m'*A RETENTI *dans l'oreille.* (Acad.)

— Fig. *Ses louanges* RETENTISSENT *dans tout l'univers. Il faisait partout* RETENTIR *les louanges de son libérateur.* (Acad.)

RETENTISSANT, part. prés. du v. Retentir.

RETENTISSANT, ANTE, adj. Qui retentit : *Lieu* RETENTISSANT. *Voix* RETENTISSANTE. *Cette voûte est* RETENTISSANTE. (Acad.)

Les pois *retentissants* dans leurs cosses tremblantes. (D.)

RETENTISSEMENT, n. m. Pron. *re-tan-tiss-man.* — Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat : *Quand ce canon a tiré, il s'est fait un grand* RETENTISSEMENT *dans le vallon, contre ce mur, sur cette rivière.* (Acad.)

— Fig. et par anal. *L'homme n'est ferme dans le présent que l'œil sur l'avenir, et l'oreille attentive au* RETENTISSEMENT *du passé.* (Lermin.) *Il composa une hymne, chantée encore aujourd'hui dans les temples, comme un* RETENTISSEMENT *en vers des sublimités de Bossuet.* (Lam.) *Dans tous les climats, à tous les degrés de la civilisation et de la barbarie, la poésie est le* RETENTISSEMENT *mélodieux de l'âme humaine.* (Lamenn.)

RETENTUM, n. m. (*retentus,* retenu; lat.) Pron. *ré-tain-tom.* — Procéd. crim. Article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution : *L'arrêt portait qu'il serait rompu vif, mais il y avait un* RETENTUM *qu'il serait étranglé auparavant. Il n'y a plus aujourd'hui de* RETENTUM *dans les arrêts criminels.* (Acad.)

— Fam. Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un : *Prenez garde quand vous traiterez avec lui, il a toujours quelque* RETENTUM. (Acad.)

RETENU, UE, part. pass. du v. Retenir : *Être* RETENU *dans une maison, au lit par la goutte, etc.* (Acad.) *Si je n'étais pas* RETENUE, *je lui proposerais de nous donner ce soir à souper.* (Regn.) *Nous sommes tentés par les passions et* RETENUS *par la conscience.* (J.-J. R.) *Il ne balancerait pas à renoncer à ses desseins, s'il n'était encore* RETENU *par son amour.* (La Harpe.)

— Adj. Circonspect, sage, modéré : *Il est fort sage et fort* RETENU. *Il faut être plus* RETENU *sur ces matières-là. On ne saurait être trop* RETENU *à blâmer la conduite des autres. Une fille modeste et* RETENUE. (Acad.)

Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus *retenus* Desportes et Berthaud. (Boil.)

RETENUE, n. f. Modération, discrétion, modestie : *Il ne s'emporte jamais, j'admire sa* RETENUE. *Grande* RETENUE. *C'est une fille très-modeste, et qui a beaucoup de* RETENUE. *C'est un homme sans* RETENUE. *Ne garder, ne mettre aucune* RETENUE *dans sa conduite.* (Acad.)

Quoi! ta rage à mes yeux perd toute *retenue?* (Rac.)
Il faut avec les grands un peu de *retenue.* (Boil.)

— Admin. Ce qu'on retient en vertu d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire, ou sur une rente : *Ses appointements montent à tant, sauf la* RETENUE. *La* RETENUE *est de tant pour cent.* RETENUE *légale. Franc et quitte de toute* RETENUE. *Cette maison lui rapporte dix mille francs, nets de toute* RETENUE. (Acad.)

— *Une pension exempte de retenue,* une pension sur laquelle on ne retient aucune imposition.

— Anc. *Brevet de retenue,* brevet par lequel le roi assurait au titulaire d'une charge non héréditaire, ou à ses héritiers, une certaine somme payable par celui qui devait posséder la charge après lui.

— Anc. jurispr. Faculté accordée par quelques coutumes au seigneur, de retenir l'héritage vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente : *Le droit de* RETENUE *n'avait pas lieu dans la coutume de Paris.* (Acad.)

— Mar. Gros cordage employé à maintenir dans sa position un bâtiment abattu en carène.

— Filin destiné à contenir un objet que l'on met en mouvement, pour le hisser ou le débarquer.

— Dans les colléges, *Être en retenue,* se dit d'un écolier qu'on empêche de sortir ou qu'on prive de la récréation, pour le punir de quelque faute.

— Anc. Espace de terre entre deux écluses : *La* RETENUE *des terres est couverte d'une palissade.* (La Font.)

RETERSAGE, n. m. Pron. *re-tèr-çaj.* — Agric. Action de reterser; résultat de cette action.

RETERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Reterser.

RETERSER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Donner un second labour à la vigne, pour détruire l'herbe : RETERSER *une vigne.* (Acad.)

RÉTIAIRE, n. m. (*rete,* filet; lat.) Pron. *ré-cièr.* — Antiq. Gladiateur dont l'arme principale était un filet qu'il jetait sur son adversaire, pour l'envelopper de manière à lui ôter les moyens de se défendre : *On voit des* RÉTIAIRES *représentés sur quelques monuments publics.* (Acad.) *Le chef* RÉTIAIRE *traverse l'arène et vient ouvrir la loge d'un tigre connu par sa férocité.* (Chateaubr.)

RÉTICENCE, n. f. Pron. *ré-ti-çanss.* — Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire : *Dans le récit qu'il m'a fait, il a mis beaucoup de* RÉTICENCE. *Dans ce discours, il n'y a point de mensonge formel, mais il y a bien de la* RÉTICENCE, *bien des* RÉTICENCES. *Des* RÉTICENCES *perfides. De lâches* RÉTICENCES. (Acad.)

— Particul. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur en s'interrompant fait entendre ce qu'il ne veut pas dire expressément : *La* RÉTICENCE *en dit quelquefois plus que les paroles.* (Acad.) *La Bruyère a un art particulier pour laisser souvent dans la pensée une espèce de* RÉTICENCE *qui ne produit pas l'embarras de comprendre, mais le plaisir de deviner.* (La H.)

RÉTICULAIRE, adj. des 2 g. (*reticularis,* de *reticulum,* filet; lat.) Anat. Qui ressemble à un réseau : *Tissu* RÉTICULAIRE. *Membrane* RÉTICULAIRE. (Acad.)

RÉTICULE, n. f. (*reticulum,* de *rete,* filet; lat.) Techn. Anneau sur lequel sont tendus des fils, dans les lunettes d'arpentage et d'astronomie.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Bot. Gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers.

RÉTICULÉ, ÉE, adj. (*réticule.*) Archit. Il se dit d'une sorte de maçonnerie fort employée par les Romains, d'un revêtement de petites pierres ou de briquetage en carrés longs, dont la disposition offre à l'œil l'image d'un réseau : *Mur de maçonnerie* RÉTICULÉE. (Acad.)

— Bot. Il se dit des parties marquées de nervures figurant un réseau.

RÉTIF, IVE, adj. (*retivus;* lat. barb., de *restare,* s'arrêter.) Pron. *ré-tif, tiv.* — Propr. En parl. des chevaux et autres bêtes de monture. Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer : *Un cheval* RÉTIF. *Les mules sont ordinairement* RÉTIVES *et quinteuses.* (Acad.)

— Par anal. Difficile à conduire : *Il était* RÉTIF *comme un cheval vicieux.* (Buff.)

— Mor. Difficile, rebelle à conduire : *C'est un homme d'un caractère* RÉTIF, *d'un esprit* RÉTIF. *Il est* RÉTIF *à la censure.* (Acad.) *L'imagination harcelée et gourmandée devient* RÉTIVE. (Volt.) *Si vos bailliages vous envoient des députés* RÉTIFS, *je sais le bon moyen de les apprivoiser.* (Vitet.)

— Substantiv. *Il a beau faire le* RÉTIF, *il faudra bien qu'il en passe par là.* (Acad.)

RÉTINE, n. f. (*retina,* de *rete,* réseau; lat.) Anat. Membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique : *Les objets se peignent sur la* RÉTINE. (Acad.) *La* RÉTINE *reçoit les rayons de la lumière, le cristallin les réfracte.* (Volt.) *Les images et les peintures se forment au fond de l'œil sur le tableau nerveux qu'on appelle la* RÉTINE. (Babinet.) *Les rayons lumineux, en tombant sur la surface convexe de la cornée, se réfractent à travers les différentes humeurs de l'œil, pour aller peindre l'image des objets sur la* RÉTINE. (Cabanis.)

— Méd. Inflammation de la rétine.

RÉTINOÏDE, n. m. (ῥητίνη, résine; gr.) Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux composé.

RETINOLÉ, n. m. (ῥητίνη, résine; gr.) Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux simple.

RETIRADE, n. f. Pron. *re-ti-rad.* — Fortif. Retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retirent quand les assiégeants ont emporté l'ouvrage : *Le bastion ayant été emporté, les assiégés se jetèrent dans une grande* RETIRADE *qu'ils avaient faite.* (Acad.) *Ils ne connaissent pas les avantages de la successibilité des retranchements en* RETIRADE.

RETIRATION, n. f. Pron. *re-ti-ra-cion.* — Imprim. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier, autrement dit *le verso : Mettre une feuille en* RETIRATION. (Acad.)

RETIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Retirer : *Des muscles* RETIRÉS. (Acad.)

— Adj. Solitaire, peu fréquenté : *Les lieux les plus* RETIRÉS. (Acad.)

— *Être retiré, vivre retiré, mener une vie fort retirée,* vivre dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce des hommes : *Ces personnes mènent une vie* RETIRÉE. (Le Sage.) *Dans l'antiquité, les femmes plus* RETIRÉES *ne vivaient pas dans la société comme aujourd'hui.* (La H.) *Un ancien officier* RETIRÉ *dans ses terres.* (Volt.)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit content de soi-même, en un coin *retiré!* (Boil.)

— *Être retiré,* se dit aussi d'une personne qui est rentrée chez elle, ne reçoit plus de visite : *Il est*

trop tard pour aller chez un tel; tout le monde maintenant est RETIRÉ. (Acad.)

— *Il est toujours retiré en lui-même*, se dit d'un homme silencieux, qui fuit les communications, la société.

— Fam. *Un médecin retiré,* qui ne voit plus de malades.

— Par anal. Étranger au monde, aux affaires : *Les événements se pressaient, et menaçaient d'arracher pour longtemps les hommes aux habitudes studieuses et* RETIRÉES. (A. Caul.)

RETIREMENT, n. m. Chir. Contraction, raccourcissement : *Le* RETIREMENT *des nerfs, des muscles.* (Acad.)

— Action, de retirer, de reprendre une chose.

RETIRER, v. tr. ou act. 1re conj. Tirer de nouveau : *Cette loterie a été mal tirée, il faut la* RETIRER. (Acad.)

— Tirer à soi ce que l'on avait poussé dehors ou porté en avant : RETIRER *sa main.* RETIRER *sa tête pour éviter un coup.* (Acad.)

Quoi ! ce n'est pas encor beaucoup
D'avoir de mon gosier *retiré* votre cou ? (La F.)

— Fam. *Retirer son haleine,* faire rentrer de l'air dans sa poitrine.

— Fig. *Retirer sa parole,* se dégager d'une promesse, d'une parole qu'on avait donnée.

— Fig. *Retirer son amitié, sa protection, son estime, sa confiance, etc.,* cesser de les accorder : *Dieu fait voir aux rois, en leur* RETIRANT SA PUISSANCE, *que toute leur majesté est empruntée.* (Boss.) || Par anal. En langage de dévotion, *Dieu retire ses grâces.*

— *Retirer son compliment*, ne pas faire un compliment qu'on voulait, ou le rétracter quand on l'a fait.

— Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée : RETIRER *un seau du puits.* RETIRER *une garnison d'une place.* RETIRER *une fille du couvent.* RETIRER *des effets qui étaient en gage.* RETIRER *quelqu'un du péril, d'un mauvais pas.* (Acad.)

Oui, j'ai vu l'assassin
Retirer son poignard tout fumant de son sein. (Rac.)

— Prov. et fig. *Retirer son épingle du jeu,* se dégager d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

— *Retirer son enjeu,* reprendre ce qu'on avait mis au jeu. || Fig. Se retirer d'une entreprise, d'une affaire où l'on courait quelques risques.

— Fig. *Retirer quelqu'un du vice, de la débauche, etc.,* faire en sorte qu'il ne s'y livre plus.

— En parl. des choses qui produisent un revenu, Percevoir, recueillir : *Savez-vous combien il* RETIRAIT *de sa charge? Il* RETIRE *beaucoup de ce domaine.* (Acad.)

— Fig. RETIRER *de la gloire,* RETIRER *de grands avantages de quelque chose. Au lieu du profit qu'il espérait, il n'en* A RETIRÉ *que de la honte et du mépris.* (Acad.) *La malignité des applications est l'unique fruit que nous* RETIRONS *de la peinture que la chaire fait de nos vices.* (Mass.)

— Donner asile, retraite, refuge : *Il m'*A RETIRÉ *chez lui dans ma disgrâce, dans ma détresse.* (Ac.)

— Pal. Retraire, rentrer dans la propriété et possession d'un héritage, d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en avait donné : *Il* A RETIRÉ *cette terre sur un tel. Il* RETIRA *tous les biens qui avaient été aliénés par ses ancêtres.* (Acad.)

— Intransitiv. Mar. *La mer retire,* elle est dans le reflux.

= **Se retirer**, v. pron. Être retiré : *Une parole donnée ne doit point* SE RETIRER.

— S'en aller, s'éloigner d'un lieu : *Une visite plus longue pourrait vous importuner, je me* RETIRE. RETIREZ-VOUS *d'ici.* SE RETIRER *de la ville, de la cour. Il eut ordre de* SE RETIRER. (Acad.) *Les vaincus* SE RETIRÈRENT *accablés de honte et de douleur.* (Barthél.) *Je* ME SUIS RETIRÉE *en craignant qu'il n'arrivât des étrangers.* (H. de Balz.)

Quand on sent qu'on déplait, il faut qu'on *se retire.*
(C. Del.)

— Par anal. :

Dieu même, disent-ils, *s'est retiré* de nous. (Rac.)

— Fig. *On eût pu croire que la vie* S'ÉTAIT *tout-à-coup* RETIRÉE *de ce corps faible et malade.* (F. Soulié.)

— S'en aller, rentrer chez soi, dans son cabinet, dans sa chambre, etc. : *Ils* SE RETIRÈRENT *chacun chez eux. Elle* SE RETIRA *dans son appartement.* (Acad.) *On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi ou de ses terres; après quoi le vainqueur et le vaincu* SE RETIRAIENT *chacun dans sa ville.* (Montesq.)

— Absol. Rentrer chez soi le soir, pour n'en plus sortir que le lendemain : *Pourquoi* VOUS RETIRER *sitôt? Cet homme* SE RETIRE *de bonne heure.* (Acad.) *Vous pouvez maintenant* VOUS RETIRER. (Dest.) *Nous* NOUS RETIRÂMES *vers le milieu de la nuit.* (Barthel.)

Allons, viens, je suis lasse, et vais *me retirer.* (C. Del.)

— Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait : *Il* S'EST RETIRÉ *du barreau. Il* S'EST RETIRÉ *du désordre, de la débauche, etc.* (Acad.)

— Absol. *Il s'est retiré, il s'est tout à fait retiré,* il a quitté le commerce du monde; il mène une vie moins dissipée.

— Jeu. *Ce joueur se retire*, il quitte le jeu. || *Se retirer sur sa perte, sur son gain,* quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne.

— Prov. et fig. *Se retirer sur la bonne bouche,* quitter la conversation, le jeu, etc., après quelque petit succès agréable.

— Aller dans un lieu pour s'y établir, après avoir quitté un autre lieu : *Il* S'EST RETIRÉ *en province, dans son pays, dans ses terres. Les anciens solitaires* SE RETIRAIENT *dans les déserts.* (Acad.)

— Se mettre en sûreté, se réfugier : SE RETIRER *en lieu de sûreté. Les bêtes sauvages* SE RETIRENT *dans leurs tanières. L'armée* SE RETIRA *sur une hauteur.* (Acad.) *Fuyons,* RETIRONS-NOUS *à l'ombre salutaire du redoutable sanctuaire.* (Fén.)

— Procéd. *Se retirer par-devers un juge, un magistrat*, s'adresser à lui pour avoir justice : *Il a été ordonné qu'il* SE RETIRERAIT PAR-DEVERS *les juges de tel tribunal.* (Acad.)

— En parl. Des choses, se raccourcir : *Le parchemin* SE RETIRE *au feu. Du drap qui* SE RETIRE *à l'eau. Cette toile* SE RETIRE *au blanchissage.* (Acad.)

— Avec ellipse du pron. : *Le froid fait* RETIRER *les nerfs.* (Acad.)

— En parl. des eaux, Rentrer dans son lit : *La rivière* SE RETIRE. *Les eaux commencent à* SE RETIRER. *La mer* SE RETIRE *fort loin dans les grandes marées.* (Acad.)

RETIRURE, n. f. Techn. Creux qui se forme dans une pièce jetée en moule.

RÉTOIRE, n. m. Pron. *ré-toar.* — Art vétér. Caustique appliqué sur la peau d'un animal.

RETOISER, v. tr. ou act. 1re conj. Géom. prat. Mesurer de nouveau avec la toise.

RETOMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Retomber : *Il s'était relevé, il est* RETOMBÉ. (Acad.)

RETOMBÉ, n. m. Dans. Chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

RETOMBÉE, n. f. Archit. Naissance d'une voûte, de cette portion d'une voûte ou d'une arcade qu'on peut poser sans cintre, et qui porte sur le mur ou sur un pied droit.

— Saillie d'un cintre; distance entre sa plus grande profondeur et l'endroit où il rencontre les parties droites : *Rien de plus curieux que les piliers sur lesquels s'appuient les* RETOMBÉES *de ces larges ogives surbaissées.* (V. Hug.)

RETOMBER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*re,* et *tomber.*) Tomber encore, tomber de nouveau : *Atteint d'un coup mortel, il tombe, se relève et* RETOMBE *pour toujours.*

— Fig. Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on guérit : *S'il* RETOMBE, *il en mourra.* (Acad.)

— Mor. *Il* RETOMBE *à toute heure dans les mêmes fautes. Il* RETOMBE *toujours dans son péché.* (Acad.) *L'univers entier* RETOMBE *dans un affreux chaos.* (Mass.)

... Vous *retombez* dans les mêmes alarmes. (Rac.)

Grâce aux bontés du ciel, j'en suis quitte à bon compte !
Si j'y *retombe* plus, je veux bien qu'on m'affronte. (Mol.)

— *Retomber sur soi-même,* rentrer en soi-même par des réflexions sur l'état où l'on est.

— Redevenir ce qu'on était auparavant : *Cette vie ne sera plus rien; elle* RETOMBERA *dans le néant avec le monde qui l'avait admirée.* (Mass.)

— En parl. des choses qui ont été élevées, Tomber : *Ce jet d'eau* RETOMBE *à plomb dans son bassin. Les vapeurs que le soleil élève* RETOMBENT *souvent en pluie.* (Acad.)

— Fig. Il s'emploie en parl. de quelque dommage, de quelque blâme, etc. : *La perte* RETOMBE *sur moi. Les frais du procès* RETOMBÈRENT *sur un tel.* (Acad.) *Le mal que l'homme fait* RETOMBE *sur lui.* (J.-J. Rouss.)

— *Le sang qu'il a versé retombera sur lui, sur sa tête,* il portera la peine du meurtre qu'il a commis.

— Par imprécation : *Puisse leur sang* RETOMBER *sur lui, sur sa tête! Que mon sang* RETOMBE *sur vous, etc.!* (Acad.)

RETONDEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui retond.

RETONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re,* et *tondre.*) Tondre de nouveau : *Le poil de cette pièce de drap est encore trop long, il faut le* RETONDRE. (Acad.)

— Archit. Couper le sommet d'une partie dégradée ou ruinée, pour la refaire.

— Retrancher à la surface d'une construction les ornements inutiles ou de mauvais goût.

RETONDU, UE, part. pass. du v. Retondre.

RETORDAGE ou **RETORDEMENT**, n. m. Techn. Action de retordre, ou le résultat de cette action. Il ne se dit guère qu'en parlant des soies.

RETORDEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui retord les fils : *On emploie à Lille huit mille* RETORDEURS *de fil à coudre.* (Blanqui.) *Les* RETORDEURS *de fil à coudre sont les plus exposés à des crises industrielles.* (Id.)

RETORDOIR, n. m. Pron. *re-tor-doar.* — Techn. Machine qui sert à retordre les matières filamenteuses.

RETORDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*re,* et *tordre.*) Tordre de nouveau : *Tordre et* RETORDRE *du linge mouillé.* (Acad.)

— Techn. Tordre deux ou trois brins ensemble : RETORDRE *des fils de chanvre, de soie, etc.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Donner du fil, bien du fil à retordre à quelqu'un,* lui causer bien de la peine, lui susciter des embarras : *Il n'est pas encore au bout, je lui* DONNERAI BIEN DU FIL À RETORDRE. (Acad.)

RETORDU, UE, part. pass. du v. Retordre : *Du fil* RETORDU. *De la soie* RETORDUE. (Acad.)

RÉTORQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rétorquer.

RÉTORQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*retorquere*; lat., m. sign.) Pron. *ré-tor-ké.* — Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi : RÉTORQUER *un argument, un raisonnement, une preuve, etc. Je lui* AI RÉTORQUÉ, *j'*AI RÉTORQUÉ *contre lui, toutes les raisons qu'il avait alléguées.* (Acad.) *Je vis à sa honte et à sa tristesse qu'il était bien inutile de* RÉTORQUER *ses arguments sophistiques.* (G. Sand.) *Comment pourrez-vous nier ou* RÉTORQUER *les paroles mêmes de l'Évangile?* (Lam.)

RETORS, ORSE, adj. (*retortus*; lat.) Pron. *retor, torss.* — Techn. Qui a été retordu plusieurs fois : *Du fil* RETORS *de la soie* RETORSE. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un homme retors, il est bien retors*, se dit d'un homme fin, rusé, artificieux.

— Fig. Contourné; tortu :

... Le peuple vautour
Au bec *retors* à la tranchante serre. (La Font.

— Substantiv. *C'est un* RETORS.

RÉTORSIF, IVE, adj. Qui consiste à rétorquer; qui renferme une rétorsion : *Ceci sert de réponse à l'objection* RÉTORSIVE *que j'ai prévenue.* (J.-J. Rouss.)

RÉTORSION, n. f. (*retorsio*; lat., m. sign.) Emploi que l'on fait contre son adversaire, des raisons, des arguments, des preuves dont il s'est servi : *Cet argument est sujet à* RÉTORSION. (Acad.)

RÉTORSOIR, n. m. Pron. *ré-tor-çoar.* — Techn. Rouet dont on se sert pour faire du bitord.

RETORTE, n. f. (*retors.*) Chim. Cornue, vaisseau de terre ou de verre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient. || Plus ordin. *Cornue.*

RETORTILLER, v. tr. ou act. et intr. ou neut. 1re conj. Tortiller de nouveau.

— Fam. Revenir souvent sur un même objet : *Je me doutais bien que nous étions ridicules de tant* RETORTILLER *sur ce livre.* (Mme de Sév.)

RETOUCHE, n. f. Peint. Endroit d'un tableau auquel on a changé, corrigé quelque chose : *Il y a bien des* RETOUCHES *maladroites à ce tableau.* (Acad.)

— Endroit qu'on a repeint, parce qu'il était effacé ou gâté.

— Grav. Action de repasser le burin dans les tailles d'une gravure à demi usée, pour en raviver les traits.

RETOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Retoucher : *Au centre de la place, une fontaine de marbre de la renaissance, quelque peu* RETOUCHÉE, *supporte au dessus d'une large coupe d'airain la statue de Charlemagne.* (V. Hugo.) *Nous avons vu dans les loges cinquante-deux fresques; toutes sont dessinées par Raphaël, peintes sous ses yeux et quelques-unes* RETOUCHÉES *par lui.* (Stendhal.)

RETOUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Toucher de nouveau : *Ne touchez plus à cela; si vous y* RETOUCHEZ, *vous serez puni.* (Acad.)

— Plus souv. Corriger, réformer, perfectionner : RETOUCHER *à un ouvrage. Il* A RETOUCHÉ *à cet ouvrage, à ce tableau. Votre poëme est aussi bien corrigé qu'il peut l'être, il n'y faut plus* RETOUCHER. (Ac.)

— Transitiv. *Il faut* RETOUCHER *cet ouvrage, ces vers, ce tableau.* (Acad.) *Il faut* RETOUCHER *cette pièce*

dont le fond est vrai et les détails charmants. (Volt.) *J'en donne une nouvelle édition qu'il a fallu* RETOUCHER *et remettre, pour ainsi dire, à la mode.* (Lesage.)

— Grav. *Retoucher une planche*, repasser le burin sur une planche gravée, qui commence à être usée.

RETOUPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Reprendre un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR, n. m. Tour contraire, tour multiplié; en ce sens, il ne s'empl. guère qu'au plur. et avec le mot *tours*. *Les tours et* RETOURS *que fait cette rivière. Le sang fait plusieurs tours et* RETOURS *dans les veines, dans les artères.* (Acad.)

Ô race des heureux! phalange impénétrable
Qui rendez le *retour* impossible au coupable. (E. Aug.)

— Action de revenir, de retourner : *À mon* RETOUR *de tel lieu, je le trouvai en chemin. Je songe à mon* RETOUR. (Acad.)

Je sortais, et j'ai joie à vous voir de *retour*. (Mol.)
A l'abri de ce trône attendez mon *retour*. (Rac.)

— Arrivée au lieu d'où l'on était parti : *Prompt* RETOUR. *A mon* RETOUR. *Depuis votre* RETOUR. *Hâter, précipiter, retarder, différer son* RETOUR. *Nous parlerons de cela au* RETOUR, *à votre* RETOUR, *à mon* RETOUR. *Le* RETOUR *d'un navire. Le* RETOUR *de la paix. Le* RETOUR *du printemps. Le* RETOUR *de l'aurore. Le* RETOUR *d'un accès.* (Acad.)

— *Être de retour*, être revenu : *Quand il fut de* RETOUR *chez lui.* (Acad.) *Il* EST *enfin* DE RETOUR. (Lesage.)

— Elliptiq. *De* RETOUR *chez moi, j'ai trouvé votre lettre.* (Acad.)

— Fam. *Il a toujours l'esprit de retour*, se dit d'un homme qui étant éloigné de son pays, conserve le désir d'y retourner.

— Par anal. *S'établir en pays étranger sans esprit de retour.*

— *Être sur son retour*, être près de partir pour retourner : *Il n'*EST *pas encore* SUR SON RETOUR. (Ac.)

— Fig. *Être sur le retour, sur son retour*, commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat : *Cette futaie est sur son* RETOUR. *Cet homme, cette femme est sur son* RETOUR, *sur le* RETOUR. (Acad.) *C'est une veuve qui est un peu sur le* RETOUR. (Danc.)

Là, vingt femmes au moins, toutes *sur le retour*,
Me font, comme à leur dupe, une risible cour. (La Chauss.)

— Fig. *Le gouvernement d'Auguste semblait un* RETOUR *aux lois.* (Villem.)

— Fig. Il se dit aussi des choses : *Le* RETOUR *de la paix. Ils célèbrent le* RETOUR *de la verdure, des moissons, de la vendange et des quatre saisons de l'année.* (Barth.) *Nous avons appris avec autant de joie que vous le* RETOUR *d'une santé si précieuse.* (Volt.)

— *Le retour d'une âme à Dieu*, l'action d'un pécheur qui se convertit. ‖ Dans le m. sens, *Faire un retour à Dieu, vers Dieu*, se convertir : *Après tous les désordres de sa vie, il a fait un bon, un sincère* RETOUR VERS DIEU. (Acad.)

— Fig. *Faire un retour sur soi-même*, faire de sérieuses réflexions sur sa conduite : *Lorsque nous voulons juger les autres,* FAISONS UN RETOUR *sur nous-mêmes.* (Pasc.) *De mon premier* RETOUR *sur moi naît dans mon cœur un sentiment de reconnaissance pour l'auteur de mon espèce.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Le retour sera pire, pis, vaudra mieux que matines*, se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore.

— Dans le sens opposé : *Le retour vaut bien matines, vaut mieux que matines.*

— Vénér. Action du cerf qui revient sur les mêmes voies pour les confondre et dérouter les limiers.

— Fig. et par analog. Ruse, artifice : *Cet homme a des* RETOURS *bien adroits, des* RETOURS *qu'on ne peut pas démêler.* (Acad.)

— J. de trictrac. *Jan de retour*, se dit lorsqu'on passe ses dames dans le jeu de l'adversaire pour y faire son plein : *Être à son* JAN DE RETOUR. (Acad.)

— J. d'hombre. *Faire un retour*, jouer une carte de la même couleur que la précédente.

— Comm. marit. *Les retours d'un navire* ou simpl. *les retours*, les marchandises rapportées en échange de celles qu'on avait apportées : *Les caravanes rapportaient à Smyrne toutes les productions de l'Asie pour composer nos* RETOURS. (Chaptal.)

— Bénéfices résultant de ces échanges : *Les* RETOURS *n'ont pas été avantageux.* (Acad.)

— Mar. *Poulie de retour*, poulie sur laquelle un cordage se replie pour revenir sur lui-même. ‖ *Filer un cordage à retour*, le faire passer sur un taquet, une bitte, etc., pour diminuer par le frottement l'effort nécessaire pour le retenir.

— *Retour de marée*, reflux, contre-courant.

— *Retour de chasse*, repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper : *Il leur donna un* RETOUR *de* CHASSE *magnifique.* (Acad.)

— Par anal. *Après quelques jours accordés aux* RETOURS *de noce si fameux en provinces, ils revinrent à Paris.* (H. de Balz.)

— Fig. Changement, vicissitude des affaires : *Si vous laissez passer cette occasion il n'y aura jamais de* RETOUR. (Acad.) *La fortune inconstante a ses* RETOURS. (Montesq.) *Il aura, j'espère, un* RETOUR *de conscience.* (Acad.) *Les plus grandes prospérités ont toujours ici-bas des* RETOURS *à craindre.* (Mass.)

— Fig. *Il a de fâcheux retours*, se dit d'un homme bizarre, quinteux.

— Fig. *Il n'y a point de retour avec lui*, c'est un homme qui conserve du ressentiment sans fin.

— Prov. et fig. *A beau jeu beau retour*, se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou même qu'on l'a déjà rendue.

— Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on échange contre une autre, pour rendre le troc égal : *Voulez-vous troquer votre cheval contre le mien? je vous donnerai cent francs de* RETOUR. (Acad.)

— Fig. Égale réciprocité, juste compensation de services; reconnaissance : *L'amitié demande du* RETOUR. *Un honnête homme oblige sans espérance de* RETOUR. *Payer quelqu'un de* RETOUR. *N'attendez de lui aucun* RETOUR. (Acad.) *Jamais vaincus n'ont emporté dans leur fuite un plus rare trésor; jamais hospitalité ne sera payée d'un plus magnifique* RETOUR. (Villem.)

— Fam. *Il semble qu'on lui doive du retour*, se dit en parl. d'une personne qui reçoit froidement les civilités qu'on lui fait ou ne témoigne pas de reconnaissance des services qu'on lui rend.

— Jurispr. Réversion du droit en vertu duquel les ascendants succèdent aux immeubles qu'ils ont donnés à leurs descendants, lorsque ceux-ci viennent à mourir sans enfants : *Les apanages des fils de France leur sont donnés à la charge du* RETOUR *à la couronne, à défaut d'hoirs mâles. La dot fait* RETOUR. (Acad.) *La Bretagne comme grand fief a fait* RETOUR *à la couronne.* (Chateaub.)

— *Retour conventionnel*, réversion qu'un donateur stipule à son profit, pour le cas de prédécès du donataire.

— *Douaire sans retour*, douaire préfix stipulé, payable à la femme, pour lui appartenir en toute propriété.

— *Retour* ou *soulte de partage*, ce qu'on ajoute au lot d'un des cohéritiers pour le compléter : *L'inégalité des lots en nature se compense par un* RETOUR, *soit en rente, soit en argent. Il a eu tant pour* RETOUR *de partage.* (Acad.)

— Archit. Encoignure d'un bâtiment; angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre : *Il y a un grand corps de logis en face, et une galerie en* RETOUR. *Aile en* RETOUR. (Acad.) *A gauche, la chambre à coucher de madame et son cabinet de toilette, en* RETOUR *desquels était le petit appartement de sa fille.* (H. de Balz.)

— *Retour d'équerre*, retour à angle droit.

— Phys. *Choc en retour*, effet d'une étincelle électrique, de la foudre, qui retourne au réservoir d'où elle est partie, ou de la terre à un nuage.

— Art milit. *Retours de la tranchée*, coudes et obliquités que forment les lignes de la tranchée.

— Techn. Ficelle qui sert à hausser ou baisser les maillons de la chaîne, dans un métier de rubanier.

= **En retour de,** loc. prép. En récompense de : *La patience a le succès en* RETOUR *de l'attente.* (Boiste.)

= **Sans retour,** loc. adv. Pour jamais : *Il est perdu* SANS RETOUR. *Ils sont brouillés* SANS RETOUR. *Quand nos beaux jours sont passés, c'est* SANS RETOUR. (Acad.)

Qui que tu sois, mon cœur est à toi *sans retour*. (C. D.)

RETOURNE, n. f. Jeu. Carte qu'on retourne à certains jeux et qui détermine la triomphe ou l'atout : *De quelle couleur est la* RETOURNE? *La* RETOURNE *est de pique, de cœur, est en pique, etc.* (Acad.) *La mouche est un jeu qui se joue avec cinq cartes et avec une* RETOURNE. (H. de Balzac.)

RETOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Retourner : *Chaque membre, chaque muscle, chaque fibre du grand corps gisant est* RETOURNÉS *en tout sens.* (V. Hugo.)

— Dont l'envers est mis en dehors : *Un habit* RETOURNÉ. (Acad.)

— Fig. *Toutes les productions qui sortent maintenant de nos presses ne sont presque que des bibliothèques* RETOURNÉES. (La Harpe.)

RETOURNEMENT, n. m. Astron. Opération par laquelle on vérifie l'exactitude d'un quart de cercle, en observant une étoile située près du zénith, avec le limbe de l'instrument tourné alternativement vers l'est et vers l'ouest.

RETOURNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*re*, et *tourner*.) Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été : *Il veut* RETOURNER *à l'armée.* RETOURNER *chez lui si souvent, qu'enfin vous le trouviez.* RETOURNER *sur ses pas.* (Acad.) *Avancer était périlleux;* RETOURNER *était impossible.* (Mich.)

Je *retourne* à mon poste où sans doute on m'attend. (C. D.)

— Fig. *Retourner en arrière*, abandonner une entreprise dont on est rebuté.

— Fig. *Retourner à Dieu*, se convertir.

— Fig. En parl. des choses. Retomber sur, revenir à :

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur;
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur. (La F.)

— Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions : RETOURNER *à l'ouvrage.* RETOURNER *au combat.* RETOURNER *à la charge.* (Acad.)

— Par manière d'avertissement, de réprimande : *N'y retournez pas*, ne faites pas une autre fois la même faute : *Je vous pardonne cette vanité; mais* N'Y RETOURNEZ PLUS. (Dest.)

— Fig. *Retourner en esprit*, rappeler dans sa pensée : *Quand on est sorti vainqueur de la course, combien l'on aime à* RETOURNER EN ESPRIT *sur ses pas!* (Mass.)

— V. tr. ou act. Tourner dans un autre sens : RETOURNER *un habit.* RETOURNER *une carte.* RETOURNER *du foin pour qu'il sèche.* (Acad.) *Nous n'avons été que des fripiers qui* AVONS RETOURNÉ *les habits des anciens.* (Volt.) *Les mains des femmes sont plus habiles que les nôtres à* RETOURNER *un malade sur son lit de douleur.* (St-Aulaire.)

— *Faire retourner un habit*, faire mettre l'envers du drap en dehors, quand le dessus est usé.

Bon! quand il sera vieux *faites-le retourner*,
Puis il vous durera cinq ou six ans encore. (Dest.)

— Fig. et fam. Changer d'opinion politique fort brusquement et par des motifs peu honorables.

— Agric. *Retourner un sol*, le bêcher pour le disposer à recevoir une autre culture. ‖ Dans le m. sens, *Retourner de la luzerne, du gazon*, bêcher un terrain semé de luzerne, etc.

— Fig. et fam. *Retourner quelqu'un*, lui faire changer d'avis, de parti : *Il était de notre avis, mais on l'A* RETOURNÉ. (Acad.)

— Fig. et fam. *Je l'ai tourné et retourné de tous sens, et je n'en ai pu tirer aucun éclaircissement*, j'ai pris différents biais pour le faire parler, sans qu'il ait jamais voulu rien dire.

— Intransitiv. Jeu. Il se dit de la carte qu'on retourne après que tous les joueurs ont eu les cartes qu'ils devaient avoir : *Qu'est-ce qui* RETOURNE? *De quoi* RETOURNE-T-IL? *Il* RETOURNE *cœur, pique, etc.* (Acad.)

— Fig. *Vous ne savez pas de quoi il retourne*, vous ne savez pas ce qui se passe, quel est l'état des choses. ‖ *Voyons de quoi il retourne*, voyons de quoi il est question, voyons ce qui se passe : *Je le verrai, je l'interrogerai, et je saurai de* QUOI IL RETOURNE. (E. Aug.)

= **Se retourner**, v. pron. Être retourné : *Cette étoffe ne peut se* RETOURNER.

— Changer de position : *Il est si faible qu'il ne saurait* SE RETOURNER *dans son lit. Il ne fait que se tourner et* SE RETOURNER *dans son lit.* (Acad.)

— Fig. et fam. Prendre d'autres biais, prendre d'autres mesures, selon les différentes circonstances : *On l'a contrarié dans son entreprise; mais il saura bien se* RETOURNER. (Acad.)

— *S'en retourner*, s'en aller : RETOURNEZ-*t'en. Il est temps que nous nous en* RETOURNIONS. *Ils viennent de* S'EN RETOURNER. (Acad.)

Je *m'en retournerai* seule et désespérée. (Rac.)

— Regarder derrière soi : *Quand je l'appelai, il* SE RETOURNA *vers moi, il* SE RETOURNA. (Acad.)

— Dess. *Se retourner d'équerre*, mener une perpendiculaire sur une ligne effective ou supposée. ‖ *SYN.* V. REVENIR.

RETOURNURE, n. m. Pron. *re-tour-nur.* — Techn. Seconde trempe qu'on donne à la chandelle commune.

RETRACÉ, ÉE, part. pass. du v. Retracer.

RETRACER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-tra-cé.* — Le c du rad. *retrac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous retraçons, il retraça.* — Tracer de nouveau,

ou d'une manière nouvelle : *Cela n'est pas bien tracé, il faut le* RETRACER. (Acad.)

— Fig. Raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire : RETRACER *les glorieux exploits d'un héros, en* RETRACER *l'idée.* RETRACER *l'histoire de nos malheurs, l'image de nos malheurs.* (Acad.)

Retracez-nous d'Esther l'histoire glorieuse. (Rac.)

— Par anal. Rappeler, reproduire : *Rapprochez de vous tous les objets propres à* RETRACER *en vous l'image de la mort.* (Mass.)

— Fig. *Tout le retrace à mes yeux,* tout me le rappelle, sert à me le rappeler.

= **Se retracer,** v. pron. Être retracé : *Cette image ne peut* SE RETRACER.

— Se rappeler une chose : *Je ne saurais* ME RETRACER *bien fidèlement ce fait trop éloigné de moi. Je* M'EN RETRACE *parfaitement bien l'image.* (Acad.)

— Être retracé, être rappelé dans la mémoire : *Cette aventure de ma jeunesse* SE RETRAÇA *tout à coup dans mon esprit, dans ma mémoire. Ce fait* SE RETRACE *à mon esprit comme s'il était encore présent à mes yeux.* (Acad.)

RÉTRACTATION, n. f. Pron. *ré-trak-ta-cion.* — Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment : RÉTRACTATION *publique, volontaire, forcée. Il a fait sa* RÉTRACTATION. *Signer sa* RÉTRACTATION. RÉTRACTATION *sincère.* (Acad.) *J'ai dévoré cette injure, et j'ai caché aussi la* RÉTRACTATION. (Volt.)

— Par anal. *Leur désespoir de la* RÉTRACTATION *de la permission du roi fut extrême.* (St-Sim.)

RÉTRACTÉ, ÉE part. pass. du v. Rétracter.

RÉTRACTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*retraho,* tirer en arrière; lat.) Pron. *ré-trak-té.* — Déclarer qu'on n'a plus l'opinion que l'on avait avancée, se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite, la désavouer : *Il avait avancé telle proposition, il l'*A RÉTRACTÉE. *L'auteur d'une calomnie doit la* RÉTRACTER *formellement.* (Acad.) *On a souvent des erreurs à* RÉTRACTER. (Volt.) *Il n'espérait jamais lui faire* RÉTRACTER *un refus.* (G. Sand.)

= **Se rétracter,** v. pron. Se dédire; désavouer ce que l'on avait avancé : *Il soutenait telle opinion, il* S'EST RÉTRACTÉ. (Acad.) *Je suis prêt à* ME RÉTRACTER *quand on me fera apercevoir d'une erreur.* (Volt.)

Allez donc, mais sur l'heure, ou bien je *me rétracte.*
(C. Del.)

— *SYN.* V. Dédire.

RÉTRACTILE, adj. des 2 g. (*retractilis;* lat., m. sign.) Pron. *ré-trak-til.* — Hist. nat. Qui a la faculté de se retirer, de rentrer en dedans : *Les lions, les tigres, les chats ont les ongles* RÉTRACTILES, *les griffes* RÉTRACTILES. (Acad.)

— Par anal. *Force, mouvement* RÉTRACTILE.

RÉTRACTILITÉ, n. f. Pron. *ré-trak-ti-li-té.* — Qualité de ce qui est rétractile.

RÉTRACTION, n. f. (*retractio ;* lat., m. sign.) Pron. *ré-trak-cion.* — Méd. Raccourcissement, contraction d'une partie : RÉTRACTION *de la cuisse.* RÉTRACTION *du scrotum.* (Acad.) *Les artères ont une force considérable de* RÉTRACTION *dans le sens de leur longueur et dans celui de leur calibre.* (Dupuytren.)

RETRAIRE, v. tr. ou act. irrég. 4^{e} conj. (*re,* et *traire.*) Pron. *re-trèr.* — Jurispr. Exercer un retrait : *Il avait droit, comme parent, de* RETRAIRE *cet héritage. Les clauses du contrat de vente lui donnent le droit de* RETRAIRE *ce fonds.* (Acad.) ‖ Plus souv., *Retirer.*

— Traire une seconde fois.

RETRAIT, AITE, part. pass. du v. Retraire.

— Agric. Il se dit des grains qui mûrissent sans se remplir : *Blé* RETRAIT. *Avoine* RETRAITE. *Les blés versés sont sujets à être* RETRAITS. (Acad.)

— Blas. Il se dit des pièces qui n'avancent pas jusqu'au bord de l'écu : *Il porte d'or au pal* RETRAIT *de gueules.*

RETRAIT, n. m. (*retrahere,* retirer; lat.) Pron. *re-trè.* — Jurispr. Action en justice, par laquelle on retire un héritage qui avait été vendu : *Faire exercer un* RETRAIT. *Il fut déclaré déchu du* RETRAIT, *pour l'omission d'un seul mot dans son exploit.* (Ac.)

— *Retrait lignager,* rachat par un parent d'un héritage par lui vendu, dans un délai fixé, et suivant certaines formalités. ‖ *Retrait féodal,* celui qui s'exerçait par le seigneur d'un fief sur un héritage vendu dans sa mouvance : *Le sol est aujourd'hui dégagé du poids des substitutions et des* RETRAITS *seigneuriaux.* (Troplong.) ‖ *Retrait conventionnel,* celui qui se fait en vertu des clauses portées par le contrat de vente de l'héritage dont il est question. ‖ On l'appelle aussi *Réméré.*

— *Retrait d'un projet de loi,* action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée législative.

— Lieu secret d'une maison où l'on va aux nécessités naturelles : *Cureur de* RETRAITS. ‖ Peu usité.

— Diminution de volume du mortier, de la terre, du bois, des métaux, etc., lorsqu'ils sont secs, et des métaux lorsqu'ils sont refroidis : *Le* RETRAIT *du mortier fait gercer les enduits. La terre glaise à un douzième de* RETRAIT. (Acad.) *Le charme subit en séchant un grand* RETRAIT *et devient très-dur.*

— Particul. Petit enfoncement : *Il tira un petit bouton caché dans un* RETRAIT *du mur.* (F. Soulié.)

RETRAITE, n. f. Action de se retirer : *Il est temps de faire* RETRAITE. *L'heure de la* RETRAITE *est arrivée.* (Acad.)

— Particul. Marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays : *Les ennemis ont* FAIT RETRAITE, *une belle* RETRAITE. *Ce corps était chargé de protéger la* RETRAITE *du reste de l'armée. Xénophon a raconté la* RETRAITE *des Dix mille.* (Ac.)

... Les ennemis sont en pleine *retraite.* (Étienne.)

— Prop. *Battre en retraite,* se retirer.

— Fam. *Faire retraite,* se retirer :

Il faut *faire retraite.*
.. Il faut d'ici déloger sans trompette. (Mol.)

— Fig. et fam. *Battre en retraite,* céder, cesser de soutenir un avis, une prétention.

— Obligation où sont les gens de guerre, dans les villes, de se retirer à une certaine heure; signal qu'on leur donne en conséquence : *L'heure de la* RETRAITE. *La cloche a sonné la* RETRAITE. *Les soldats sont punis quand on les trouve dans les rues après la* RETRAITE, *après qu'on a sonné la* RETRAITE, *après qu'on a battu la* RETRAITE. (Acad.)

— Véner. *Sonner la retraite,* rappeler les chiens et les faire retirer.

— Action de se retirer du monde, de la cour, des affaires : *Vous êtes vieux, il est temps de faire* RETRAITE, *de songer à la* RETRAITE. *Il fait des projets de* RETRAITE. (Acad.)

— État d'une personne retirée des affaires, éloignée du tumulte de la société : *Il vit dans une grande, dans une profonde* RETRAITE. *Les amants cherchent la* RETRAITE *et la solitude. Sa santé le condamne à la* RETRAITE. *Son talent s'est mûri dans la* RETRAITE. *Un lieu de* RETRAITE. (Acad.) *Si ce projet ne réussit pas, je me punirai de mon imprudence par une* RETRAITE *éternelle.* (Brueys.)

Je voudrais inspirer l'amour de la *retraite.* (La Font.)

— Éloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours, pour mieux se recueillir, et ne vaquer qu'aux exercices de piété : *Ce religieux est en* RETRAITE. *Une* RETRAITE *de dix jours.* (Acad.) *La* RETRAITE *a presque toujours trompé ceux qu'elle flatte et de l'espérance et du repos.* (Boss.)

... C'est lorsqu'on a connu le monde
Qu'on peut dans la *retraite* avoir de vrais plaisirs.
(La Chauss.)

Le talent d'un poëte
Avorte dans le monde et croît dans la *retraite.* (C. Del.)

— Par extens. Le lieu même où l'on se retire : *Il s'est bâti une petite* RETRAITE. *Douce, paisible, tranquille, agréable* RETRAITE. *J'irai le visiter dans sa* RETRAITE. (Acad.) *Les plus charmantes* RETRAITES *ne plaisent guère sans Bacchus et sans Cérès.* (Lesage.)

Muses, que je me plais dans vos douces *retraites!*
(J.-B. Rouss.)

— Lieu de refuge : *Donner* RETRAITE *à quelqu'un. Le crime n'a plus de* RETRAITE. (Boss.) *Ce lieu sert de* RETRAITE *aux animaux sauvages.* (Acad.) *L'animal se calme, s'arrête, et regagne à pas égaux sa paisible* RETRAITE. (Buff.) *Les corbeaux savent se choisir dans les montagnes une* RETRAITE *à l'abri du nord.* (Id.)

— *Retraite de voleurs, de brigands,* lieu où se retirent les voleurs, les brigands : *Cette forêt n'est qu'une* RETRAITE DE VOLEURS. (Acad.)

— Pension, récompense qu'on accorde aux officiers et aux employés d'administration : *Cet officier a une belle* RETRAITE, *une bonne* RETRAITE. *Ce chef de bureau a demandé, a obtenu sa* RETRAITE. *Prendre sa* RETRAITE. *Officier en* RETRAITE. (Acad.) ‖ On dit de même, *Pension de retraite.*

— Récompense qu'on donne à un domestique à la fin de ses services : *Donner une* RETRAITE *à un domestique.* (Acad.)

— Archit. Diminution progressive d'épaisseur qu'on donne à un mur en partant du pied; le petit espace qui existe entre la ligne verticale et le plan d'une construction, lorsque celui-ci est légèrement incliné en arrière : *Ce mur a une* RETRAITE *de deux pouces à chaque étage. Ce piédestal est en* RETRAITE *sur sa base.* (Acad.)

— *Partie en retraite,* partie en dedans du plan : *Les châssis de fenêtre sont ordinairement en* RETRAITE *de la façade.* (Acad.)

— Art vétér. Pointe de clou demeurée dans l'ongle du cheval.

— Chim. Rapprochement des molécules d'un corps qui dépend souvent ou de ce qu'il perd de l'humidité lorsqu'on le chauffe, ou d'une combinaison plus intime des molécules constituantes de ce corps : *L'action du feu durcit les argiles, et leur fait éprouver une diminution de volume nommée* RETRAITE, *qui varie selon les circonstances.*

— Escrim. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes que porte l'adversaire.

— Mar. Cordage qui sert à retrousser un hunier.

— Technol. *Mettre les cuirs en retraite,* chez les tanneurs, les retirer de la fosse ou les laisser tremper quelques jours dans la cuve.

RETRAITE, n. f. Banq. et comm. Traite que le porteur d'une lettre de change protestée, faute d'acceptation ou de payement, fait sur celui qui avait donné la lettre.

— Lettre de change qu'un négociant ou banquier tire sur le négociant ou banquier qui vient d'en tirer une sur lui.

RETRAITÉ, ÉE, adj. Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite : *Officier* RETRAITÉ.

RETRAITER, v. tr. ou act. 1re conj. Littér. Traiter une seconde fois une matière.

— Admin. milit. Mettre à la retraite.

— Retirer les cuirs de la chaux pour les mettre égoutter.

RETRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Retrancher : *Camp* RETRANCHÉ.

RETRANCHEMENT, n. m. Suppression de quelque partie d'un tout : *Le* RETRANCHEMENT *d'une partie de sa pension, de ses appointements, le gêne l'incommode fort. La réforme du calendrier s'est faite par un* RETRANCHEMENT *de dix jours, en l'année 1582, sous le pontificat et par l'ordre du pape Grégoire XIII.* (Acad.)

— Suppression totale : *Le* RETRANCHEMENT *de sa pension le réduit à la misère. Par le* RETRANCHEMENT *de plusieurs fêtes, on a rendu autant de jours au travail. Le* RETRANCHEMENT *des abus.* (Acad.)

— Espace retranché d'un plus grand : *Son domestique couche dans un* RETRANCHEMENT. *Ce* RETRANCHEMENT *est trop petit, est trop grand. Il a fait faire un* RETRANCHEMENT *dans sa chambre, pour se ménager un cabinet.* (Acad.)

— Guerr. Travaux qu'on fait pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis : *Nos gens avaient fait un grand* RETRANCHEMENT, *de grands* RETRANCHEMENTS. *On entra dans leurs* RETRANCHEMENTS *l'épée à la main.* (Acad.)

— Fig. *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements, dans son dernier retranchement,* détruire les dernières raisons, les plus fortes raisons de quelqu'un.

RETRANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout : *Il faut* RETRANCHER *plusieurs branches de cet arbre. On lui* A RETRANCHÉ *la moitié de sa pension. S'il* N'AVAIT *pas* RETRANCHÉ *dans sa dépense, dans son train, il était ruiné avant six mois.* (Acad.) RETRANCHER *d'un bouquet les feuilles desséchées.* (Buff.) *Chaque instant nous* RETRANCHE *une partie de nous-mêmes.* (Mass.)

— Ôter entièrement, supprimer : *On lui* A RETRANCHÉ *sa pension.* RETRANCHER *une fête. On ne saurait* RETRANCHER *tous les abus.* (Acad.)

Ce mot me semble froid,
Je le *retrancherais.* — C'est le plus bel endroit. (Boil.)

— Poétiq. et elliptiq. Faire périr : RETRANCHER *du nombre des vivants.*

Dieu rejeta sa race,
Le *retrancha* lui-même, et vous mit en sa place. (Rac.)

— *Les médecins lui ont retranché le vin,* les médecins lui ont interdit l'usage du vin.

— *Retrancher quelqu'un de la communion des fidèles,* l'excommunier.

— Guerr. Faire des lignes, des tranchées et autres travaux, pour se mettre à couvert des attaques de l'ennemi : *Les ennemis* AVAIENT RETRANCHÉ *leur camp. Il* AVAIT RETRANCHÉ *son armée sur une colline.* (Acad.)

= **Se retrancher,** v. pron. Être retranché :

En tout le superflu doit SE RETRANCHER. (Boiste.)

— Se restreindre, se réduire : *Il voyait autrefois beaucoup de monde, il* S'EST RETRANCHÉ *à ne recevoir que peu de personnes. Il* S'EST RETRANCHÉ *à la moitié de sa dépense.* (Acad.) *Encore si l'on trouvait à travailler; mais les riches* SE RETRANCHENT, *les pauvres gens ne font rien.* (Did.)

— Absol. Diminuer sa dépense : *Il* S'EST *bien* RETRANCHÉ. *Il a mieux aimé* SE RETRANCHER *que de s'endetter.* (Acad.)

— Se fortifier, se mettre à couvert contre les attaques des ennemis : *Pyrrhus apprit aux Romains à* SE RETRANCHER, *à choisir et à disposer un camp.* (Montesq.)

— On dit de même : SE RETRANCHER *derrière une haie, derrière un mur, derrière un fossé, dans un village, etc.*

— Fig. Par anal. *Il* SE RETRANCHE *toujours sur sa bonne intention. Il* SE RETRANCHE *dans un silence mystérieux.* (Acad.) *C'est en vain que* VOUS VOUS RETRANCHEZ *sur une fausse modestie.* (Mol.)

RETRAVAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-tra-va-ié.* — Fam. Travailler de nouveau : *Il faut* RETRAVAILLER *cette pièce d'argenterie.* RETRAVAILLER *un discours, des vers négligés.* (Acad.)

RETRAYANT, ANTE, n. Pron. *re trè-ian, iantt.* — Jurispr. Celui, celle qui exerce un retrait.

— Adj. *Partie* RETRAYANTE.

RÉTRÉCI, IE, part. pass. du v. Rétrécir : *Voies* RÉTRÉCIES. *Position* RÉTRÉCIE. (Acad.)

— Adj. Fig. Étroit, borné : *Ce n'était pas un bigot à tête* RÉTRÉCIE. (Did.) *Ce sont des gens dont l'esprit est* RÉTRÉCI *dans les détails, et qui par l'habitude des petites choses sont devenus incapables des plus grandes.* (Montesq.)

RÉTRÉCIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*étroit.*) Rendre plus étroit, moins large : RÉTRÉCIR *un chemin, une rue.* RÉTRÉCIR *le canal de la rivière. Le froid* RÉTRÉCIT *les corps.* (Acad.)

— Fig. *Cette éducation lui* A RÉTRÉCI *l'esprit. Ce genre de vie* A RÉTRÉCI *ses idées, ses vues.* (Acad.) *L'intérêt particulier fascine les yeux et* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (Volt.)

Que le commerce est bas ! comme il *rétrécit* l'âme !
(Étienne.)

— Man. *Rétrécir un cheval,* le faire travailler sur un terrain plus étroit en resserrant insensiblement l'espace et l'étendue.

— V. intr. Devenir plus étroit : *Cette toile* A RÉTRÉCI *au blanchissage.* (Acad.)

= **Se rétrécir,** v. pron. Être rétréci, pouvoir être rétréci.

— Devenir plus étroit : *Cette toile* SE RÉTRÉCIRA *au blanchissage. Le cuir* SE RÉTRÉCIT *à la pluie, au feu.* (Acad.)

— Fig. *La sphère du monde et des auteurs* SE RÉTRÉCIT ; *la scène moderne ne quitte plus son ennuyeuse gravité.* (J.-J. Rouss.)

— Man. *Ce cheval se rétrécit,* il ne parcourt plus autant de terrain : *Élargissez votre cheval, il* SE RÉTRÉCIT. (Acad.)

RÉTRÉCISSEMENT, n. m. Action par laquelle une chose est rétrécie; son état : *Le* RÉTRÉCISSEMENT *d'une pièce de toile, de drap. Le* RÉTRÉCISSEMENT *du col de la vessie. Le* RÉTRÉCISSEMENT *d'une vallée.* (Acad.)

— Fig. *Le* RÉTRÉCISSEMENT *de l'esprit. Le* RÉTRÉCISSEMENT *de ses idées, de ses vues est une suite du genre de vie qu'il a adopté.* (Acad.)

RETREINDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Techn. Modeler une plaque de cuivre au marteau; il se dit par oppos. à *Emboutir.*

RETREINTE, n. f. Techn. Action de retreindre.

RETREMPE, n. f. Techn. Action de retremper.

RETREMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Retremper.

RETREMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-tran-pé.* — Tremper de nouveau : *Il faudra* RETREMPER *plusieurs fois ce linge dans l'eau, pour le bien blanchir. Quand l'acier a été remis à la forge, il faut le* RETREMPER. (Acad.)

— Fig. et mor. Redonner de la force, de l'énergie : *Le malheur* A RETREMPÉ *son âme, que la bonne fortune avait amollie.* (Acad.) *Les infortunes dont la source est pure nous* RETREMPENT *et nous font meilleurs.* (E. Legouvé.)

Retrempez votre cœur aux sources de la foi. (A. Soum.)

= **Se retremper,** v. pron. Être retrempé.

— Fig. Se redonner de l'énergie : *Il* S'EST RETREMPÉ *dans l'adversité.* (Acad.)

RÉTRIBUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rétribuer : *Cette place est convenablement* RÉTRIBUÉE. (H. de Balz.)

RÉTRIBUER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner à quelqu'un le salaire, la récompense qu'il mérite : *Il faut le* RÉTRIBUER *convenablement.* (Acad.)

RÉTRIBUTEUR, n. m. Néol. Celui qui rétribue : *Dieu est le* RÉTRIBUTEUR *suprême.* (Lam.)

RÉTRIBUTION, n. f. Pron. *ré-tri-bu-cion.* — Salaire, du travail, d'un service : RÉTRIBUTION *légitime.* RÉTRIBUTION *honnête.* (Acad.)

— Mor. Récompense, rémunération : *Dans chaque devoir il y a une vertu, à chaque vertu une* RÉTRIBUTION *présente ou future.* (Lam.)

— Honoraires donnés aux ecclésiastiques qui ont assisté à un office.

— Mar. Répartition sur le prix de tout le navire, de son contenu, et de la valeur de ce qu'on a jeté pour l'alléger.

RETRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Retrier.

— N. m. Techn. Papier trié une troisième fois : *Du gros* RETRIÉ.

RETRIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-tri-é.* — Techn. Trier une seconde fois.

RÉTROACTIF, IVE, adj. Pron. *ré-tro-ak-tif, tiv.* — Qui agit sur le passé. Il s'emploie principal, avec le mot *Effet* : *Cela opère par un effet* RÉTROACTIF. (Acad.) *C'est un principe général que les lois n'ont point d'effet* RÉTROACTIF. (Portalis.)

RÉTROACTION, n. f. (*retro,* en arrière; *agere, actum,* agir ; lat.) Pron. *ré-tro-ak-cion.* — Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVITÉ, n. f. Qualité de ce qui est rétroactif : *La* RÉTROACTIVITÉ *d'une loi, d'une mesure d'administration.* (Acad.)

RÉTROAGIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*retro,* en arrière; lat. et *agir.*) Didact. Opérer rétroactivement, avoir une force rétroactive.

RÉTROCÉDANT, part. prés. du v. Rétrocéder.

RÉTROCÉDANT, ANTE, adj. et n. Jurispr. Qui fait une rétrocession.

RÉTROCÉDÉ, ÉE, part. pass. du v. Rétrocéder : *Créance* RÉTROCÉDÉE.

RÉTROCÉDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*retro,* en arrière; *cedere,* s'éloigner; lat.) — L'*é* fermé du rad. *rétrocéd* se change en *è* ouvert devant les finales *e, es, ent* seulement : *je rétrocède, il rétrocède, qu'ils rétrocèdent.* — Jurispr. Remettre à quelqu'un le droit qu'il nous avait cédé : *Je lui* AI RÉTROCÉDÉ *la créance qu'il m'avait transportée.* (Acad.)

RÉTROCESSIF, IVE, adj. Pron. *ré-tro-cèss-cif, civ.* — Jurispr. Par lequel on fait une rétrocession : *Acte* RÉTROCESSIF.

RÉTROCESSION, n. f. Pron. *ré-tro-cèss-cion.* — Jurispr. Acte par lequel on rétrocède : *Faire* RÉTROCESSION *d'une créance.* (Acad.)

RÉTROCESSIONNAIRE, adj. et n. des 2 g. Pron. *ré-tro-cèss-cio-nèr.* — Jurispr. A qui l'on fait une rétrocession.

RÉTROGRADATION, n. f. Pron. *ré-tro-gra-da-cion,* — Astr. Mouvement par lequel les corps célestes vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes : *La* RÉTROGRADATION *de Mars, de Jupiter.* (Acad.)

— Mécan. Action par laquelle un corps se meut en sens contraire de sa direction primitive.

— Par anal. Mouvement des équinoxes.

— Fig. Mouvement rétrograde : *Il ne faut pas craindre que nous entrions dans une ère de* RÉTROGRADATION, *de misère et d'atrophie.* (Ch. Dupin.)

RÉTROGRADE, adj. des 2 g. Qui se fait en arrière : *Marche* RÉTROGRADE. *Mouvement, ordre* RÉTROGRADE. (Acad.)

— Fig. Qui a le passé en vue : *Politique* RÉTROGRADE.

— Subst. *C'est un* RÉTROGRADE.

— Il se dit particulièrement des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes : *Le soleil et la lune ne sont jamais* RÉTROGRADES. (Acad.)

— *Vers rétrograde,* vers latin qu'on peut lire à rebours en retrouvant non-seulement le sens et la mesure, mais les mots mêmes qu'il offre dans l'autre sens; tel est ce vers : *Signa te, signa; temere me tangis et angis.*

RÉTROGRADER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*retro,* en arrière; *gradi,* marcher; lat.) Retourner en arrière : *L'armée a été obligée de* RÉTROGRADER. (Acad.) *L'éléphant ne peut se tourner sur lui-même pour* RÉTROGRADER *qu'en faisant un circuit.* (Buff.)

— Particul. En parl. des corps célestes, Aller ou paraître aller contre l'ordre des signes : *Mercure commençait à* RÉTROGRADER. (Acad.)

— Fig. *Il avait fait quelques progrès, maintenant il* RÉTROGRADE. *Dans les actes, quand on n'avance pas, on* RÉTROGRADE. (Acad.)

RÉTROGRESSION, n. f. V. RÉVERSION.

RÉTROPULSION, n. f. Méd. Renversement en arrière.

RÉTROSPECTIF, IVE, adj. (*retro,* en arrière, et *aspicere,* regarder; lat.) Pron. *ré-tross-pèk-tif, tiv.* — Néol. Qui regarde en arrière.

— Qui décrit les événements, en partant du point où nous sommes aujourd'hui : *Revue* RÉTROSPECTIVE. *Méthode* RÉTROSPECTIVE.

RÉTROSPECTIVEMENT, adv. D'une manière rétrospective.

RETROUSSAGE, n. m. Agric. Quatrième façon de la vigne, quand le raisin est arrivé à sa grosseur, et au moment où il va tourner ou se colorer.

RETROUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Retrousser : *Robe* RETROUSSÉE. *Ce chien a la queue* RETROUSSÉE. (Acad.) *Les habits de cérémonie sont toujours un manteau* RETROUSSÉ *avec une agrafe.* (Volt.) *Il était court et gros, en chemise* RETROUSSÉE *jusqu'aux coudes.* (Dider.)

— *Avoir le bras retroussé jusqu'au coude,* avoir ses manches retroussées de manière que le bras soit nu jusqu'au coude.

— *Nez retroussé,* nez dont le bout est un peu relevé en haut : *Elle a le nez* RETROUSSÉ. (Acad.)

— *Ce cheval a les flancs retroussés,* il a les flancs creux.

— *Ventre retroussé,* ventre du cheval resserré vers les flancs.

— N. m. pl. Bot. Espèce de champignons remarquables par leur chapeau, dont les bords sont relevés et retroussés.

RETROUSSEMENT, n. m. Action de retrousser.

RETROUSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Replier, relever en haut ce qui est détroussé : RETROUSSEZ *votre robe, votre jupe, votre manteau.* (Acad.) *Je ne suis pas si faible que vous le pensez, dit-elle en* RETROUSSANT *ses manches.* (Mérim.) *Il se mit devant la cheminée, retroussa sa houppelande et se chauffa* (A. Dumas.)

— Trousser : RETROUSSER *ses cheveux. Ce cheval* RETROUSSE *la queue.* (Acad.) *Il mit la main à sa moustache et la* RETROUSSA *en me regardant d'un air inquiet.* (H. de Balz.) *Ses manches qui* S'ÉTAIENT *un peu* RETROUSSÉES *me découvraient à moitié ses bras si polis.* (La F.)

RETROUSSIS, n. m. Pron. *re-trou-ci.* — Partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode : *Il avait un beau diamant au* RETROUSSIS *de son chapeau.* (Acad.) *Pour mettre son chapeau avec grâce, on doit le poser d'abord sur le front un peu au-dessus des sourcils, et, en appuyant la main contre le* RETROUSSIS, *ne l'enfoncer par derrière qu'autant qu'il le faut.* (Rameau.)

— Partie des pans ou basques d'un uniforme, qui est ou semble être retroussée : *Un habit bleu avec des* RETROUSSIS *jaunes, rouges, etc.* (Acad.)

— Pièce de cuir ordinairement jaune qui se rabat ou semble se rabattre sur le haut des bottes : *Bottes à* RETROUSSIS. (Acad.) *Ils portaient la botte* À RETROUSSIS *sur la culotte courte.* (A. Dumas.) ‖ On dit mieux, *Bottes à revers.*

— Par extens. Revers, dessous des feuilles.

RETROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Retrouver : *La croix fut élevée sur le sommet du Golgotha, et* RETROUVÉE *sous cette montagne.* (Chateaubr.)

RETROUVER, v. tr. ou act. 1re conj. Trouver de nouveau : *Je l'*AI RETROUVÉ *à la place où je l'avais laissé. J'avais trouvé un passage dans tel auteur, je ne peux pas le* RETROUVER. (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes : *Le jeune fils d'Ulysse brûlait d'impatience de* RETROUVER *Mentor à Salente.* (Fén.)

Oui, puisque je *retrouve* un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle. (Rac.)

— Trouver ce qu'on avait perdu, oublié : *J'*AI RETROUVÉ *ma montre. Cet enfant ne saurait* RETROUVER *son chemin. On* A RETROUVÉ *chez un recéleur les effets qui avaient été volés.* (Acad.) *Pour Dieu! ne manquons pas cette occasion, nous ne la* RETROUVERIONS *de notre vie.* (Vitet.) *Si je puis* RETROUVER *un peu de santé, je reprendrai ce travail.*

Retrouve tes vingt ans, rajeunis d'allégresse. (C. Del.)

— Fig. et Mor. *Il* RETROUVE *dans la tendresse et dans la confiance de ses amis, les douceurs qu'il ne saurait trouver parmi ses proches.* (Mass.)

S'il me perd, je prétends qu'il me *retrouve* en toi. (C. D.)

— Fig. Reconnaître : *On ne* RETROUVE *presque plus ce poëte dans les ouvrages de sa vieillesse. On le* RETROUVE *toutes les fois qu'il s'agit d'honneur, d'humanité.* (Acad.)

= **Se retrouver,** v. pron. : *Je* ME RETROUVE *dans une situation aisée, agréable. Cet effet ne* S'EST

pas RETROUVÉ. *Il se cherche lui-même, et ne* SE RETROUVE *plus.* (Acad.) *On voudrait fuir son propre cœur, on* LE RETROUVE (Mass.)

— Revenir, reparaître en un lieu :

... *Retrouvez-vous* au temple. (Rac.)

— Retrouver son chemin après s'être égaré : *Je* ME SUIS RETROUVÉ *après une heure de marche.*

— Récipr. : *Ils se cherchèrent longtemps les uns les autres, mais ils ne purent* SE RETROUVER. (Ac.)

RÉTROVERSION, n. f. Méd. Renversement de la matrice en arrière.

RETS, n. m. (*rete, retis*, filet ; lat.) Pron. *rè*. — Filet, ouvrage de corde, de fil, etc., noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux : *Jeter le* RETS *dans la mer, dans la rivière. Tendre des* RETS. *Cet esturgeon a donné dans les* RETS. (Ac.)

Le lion fut pris dans des *rets*. (La F.)

— Par extens. *La lumière du soleil forme avec celle des étoiles des* RETS *infinis, incorruptibles, éternels, qui lient toutes les parties de l'univers.* (B. de St-P.)

— Fig. *Prendre quelqu'un dans ses rets*, le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

— Par anal. *Se jeter dans les rets*, se laisser prendre.

D'eux-mêmes ils viendront *se jeter dans nos rets.* (V. Hug.)

RÉTUS, USE, adj. (*retundere*, émousser ; lat.) Pron. *ré-tu, tuz.* — Bot. En parl. d'une feuille, Terminé par un sinus peu profond : *Aloès* RÉTUS.

— Zool. *Abeille rétuse*, espèce d'abeilles noires, velues, à base de l'abdomen tronquée.

REUN, n. m. Mar. Capacité de la cale d'un bâtiment.

RÉUNI, IE, part. pass. du v. Réunir : *Plusieurs personnes* RÉUNIES. *Les efforts* RÉUNIS *d'un grand nombre d'hommes.* (Acad.) *La domesticité des animaux repose sur le penchant qu'ils ont à vivre* RÉUNIS. (Buff.)

RÉUNION, n. f. Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, effet de cette action : *La* RÉUNION *des lèvres d'une plaie. La* RÉUNION *des parties.* (Acad.)

— Fig. Réconciliation : *La* RÉUNION *des esprits. La* RÉUNION *des princes chrétiens. Il voulut opérer la* RÉUNION *de l'Église grecque à l'Église romaine.* (Acad.)

— Polit. et jurispr. Action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie : *La* RÉUNION *d'un fief au fief dominant. La* RÉUNION *de la Bourgogne, de la Normandie à la couronne.* (Acad.)

— Action de joindre pour la première fois une chose à une autre : *La* RÉUNION *au domaine.* (dAca.)

— Action de rassembler ce qui est épars ; résultat de cette action : *La* RÉUNION *des rayons du soleil par le moyen d'un verre convexe. Il voulut empêcher la* RÉUNION *de ces trois corps d'armée. Point de* RÉUNION. (Acad.)

— Mor. Assemblage ; ensemble : *La* RÉUNION *de ces preuves établit son droit d'une manière invincible.* (Acad.) *L'élégance est la* RÉUNION *de tous les genres du style.* (Marm.)

— Particul. Assemblée de personnes : *Une* RÉUNION *de savants, de gens de lettres, etc. Il vient souvent à nos* RÉUNIONS. *De nombreuses, de grandes* RÉUNIONS. *La loi interdit ces sortes de* RÉUNIONS. *Un lieu de* RÉUNION. (Acad.)

RÉUNIR, v. tr. ou act. 2ᵉ conj. (*re* et *unir*.) Rejoindre ce qui est désuni, séparé : *Il faut essayer de* RÉUNIR *ces chairs.* RÉUNIR *les lèvres d'une plaie.* (Acad.)

— Unir une chose avec une autre : *Cette galerie* RÉUNIT *les deux corps de logis. Le cou* RÉUNIT *la tête au corps.* (Acad.)

— Fig. Réconcilier, remettre en bonne intelligence : *Travailler à* RÉUNIR *les esprits, les volontés. Cela* A RÉUNI *les deux partis. Ils étaient brouillés, un intérêt commun les* A RÉUNIS. (Acad.) *La vanité divise les hommes au lieu de les* RÉUNIR. (D'Aguess.)

— En parl. De domaines, etc., Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie : RÉUNIR *un grand fief à la couronne.* RÉUNIR *au fief dominant ce qui en a été démembré. Ce roi, par ses conquêtes, par son mariage,* A RÉUNI *telle province à la couronne.* (Acad.)

— Rassembler ce qui était épars : RÉUNIR *les rayons du soleil par le moyen d'un verre convexe.* RÉUNIR *les eaux de plusieurs sources.* RÉUNIR *plusieurs corps d'armée en un seul.* (Acad.)

— Fig. RÉUNIR *des preuves, des faits.* RÉUNIR *toutes ces forces, tous ses efforts pour... Il* RÉUNIT *des qualités très-opposées.* (Acad.) *Comment pourez-vous* RÉUNIR *tant de grandeur et tant de bassesse, tant de vertus et de crimes?* (Volt.)

= **Se réunir**, v. pron. Être rejoint : *Les chairs de la plaie* SE SONT RÉUNIES. (Acad.)

— Être mis ou remis sous une même domination : *On voulut empêcher cette province de* SE RÉUNIR *à tel royaume.* (Acad.)

— Dans le m. sens. Il se dit des personnes : *Ils* SE RÉUNISSENT *sous un chef.* (Acad.)

— Se rassembler, joindre ses forces : *Ils* SE SONT RÉUNIS *contre l'ennemi commun. Deux corps d'armée* SE SONT RÉUNIS. (Acad.)

Contre qui nous outrage il faut *nous réunir.* (C. Del.)

— Être rassemblé : *Tous les suffrages* SE SONT RÉUNIS *sur lui. Tous les arts* SE RÉUNISSAIENT *pour donner de l'éclat à ces fêtes.* (Acad.)

— Se rendre dans un même endroit : *Nous* NOUS RÉUNISSONS *une fois par semaine, dans tel endroit, en tel endroit.* (Acad.)

— Se réunir à quelqu'un : *J'espère* ME RÉUNIR *à lui pour le reste de mes jours.* (Acad.)

— Se rejoindre ou se mêler, se confondre : *Ces deux chemins, ces deux rivières* SE RÉUNISSENT. (Ac.)

— Fig. S'accorder : *Ils* SE SONT RÉUNIS *sur ce point-là.* (Acad.)

RÉUSSI, IE, part. pass. du v. Réussir.

— B.-arts. Bien exécuté : *Cette figure est bien* RÉUSSIE.

REUSSINE ou **REUSSITE**, n. f. (*Reuss* ; allem.) Minér. Substance minérale, composée de sulfate de soude et de sulfate de magnésie.

RÉUSSIR, v. intr. ou neut. 2ᵉ conj. (*riuscire*, ital.) Pron. *ré-u-cir.* — Avoir un succès heureux : *Il* A RÉUSSI *dans ce qu'il a entrepris.* RÉUSSIR *dans une profession, dans une carrière. Cet auteur* RÉUSSIT *mieux dans la prose que dans les vers. Cet homme a du mérite, il* RÉUSSIRA. (Acad.) *Les sots* RÉUSSISSENT *toujours.* (Did.) *Je sens combien il est difficile de* RÉUSSIR *au gré des connaisseurs.* (Volt.) *Combien de projets insensés* ONT RÉUSSI, *et combien* RÉUSSIRONT ! (Did.)

— Il se dit aussi des choses : *Ce discours, cette pièce de théâtre* A RÉUSSI. *Ce projet n'*A *pas* RÉUSSI. *Tout ce qu'il entreprend lui* RÉUSSIT. *Cela vous* A RÉUSSI *pour cette fois ; mais n'y revenez plus, cela ne* RÉUSSIRAIT *pas de même.* (Acad.)

— *Il a mal réussi*, il n'a point de succès. || Dans le m. sens : *Cela lui a mal réussi, lui réussira mal.*

— En parl. des animaux, s'acclimater : *Les chiens transportés d'Europe* ONT *à peu près également* RÉUSSI *dans les contrées les plus chaudes et les froides d'Amérique.* (Buff.)

— Par anal. Il se dit des plantes : *Les pommiers, les poiriers* RÉUSSISSENT *dans ce terrain.*

— *Les vignes, les blés ont bien réussi cette année*, la récolte a été bonne.

— Général. Avoir un heureux succès : *Il faut voir comment ce projet, cet ouvrage* RÉUSSIRA. (Acad.)

— V. trans. B.-arts. Terminer heureusement ; faire bien : RÉUSSIR *un tableau, une figure.*

RÉUSSITE, n. f. (*riuscita* ; ital.) Pron. *ré-u-citt.* En parl. des choses. Bon succès : *La* RÉUSSITE *d'une affaire. Cette pièce de théâtre a eu une grande* RÉUSSITE, *beaucoup de* RÉUSSITE. *Son livre n'a point eu de* RÉUSSITE. (Acad.) *Je me tiens assez vengé par la* RÉUSSITE *de ma comédie.* (Mol.)

— Bon ou mauvais succès ; issue : *Il faut voir quelle sera la* RÉUSSITE *de cette affaire.* (Acad.)

— Fam. Combinaison de cartes, que des personnes superstitieuses essayent pour augurer du succès d'une entreprise, etc. : *Faire une* RÉUSSITE.

REVALIDATION, n. f. Prat. Nouvelle validation d'une saisie, d'un acte ; ses effets.

REVALIDER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Prat. Conférer une nouvelle validité.

REVALOIR, v. tr. ou act. irrég. 3ᵉ conj. (*re*, et *valoir*.) Pron. *re-va-loar.* — Fam. et en m. part. Fam. Rendre la pareille à quelqu'un : *Cet homme m'a fait une injure, je lui* REVAUDRAI *cela. Il m'a désobligé, je saurai le lui* REVALOIR. (Acad.) *Si vous me trahissez, je vous le* REVAUDRAI. (Danc.)

REVALU, UE, part. pass. du v. Revaloir.

REVANCHE, n. f. (*vindicta*, vengeance ; lat.) Fam. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu : *On l'avait maltraité, mais il a eu sa* REVANCHE, *il a pris sa* REVANCHE. (Acad.)

Je saurai l'attraper et prendre ma *revanche.* (La Chauss.)

— Il se dit aussi en b. part : *Vous m'avez rendu de bons offices, je tâcherai d'avoir ma* REVANCHE. (Acad.)

— Jeu. Seconde partie ou toute partie jouée, pour se racquitter ou regagner ce qu'on a perdu : *Jouer la* REVANCHE. *Voulez-vous votre* REVANCHE ? *Partie,* REVANCHE, *et le tout. Donner la* REVANCHE. *J'ai perdu mon argent au piquet ; si vous voulez, je prendrai ma* REVANCHE *au trictrac.* (Acad.)

= **En revanche**, loc. adv. En récompense ; pour rendre la pareille : *Il m'a servi dans telle occasion, et* EN REVANCHE *je l'ai servi dans une autre.*

— Fam. En compensation : *Il avait fort mal dîné, mais* EN REVANCHE *il a bien soupé.* (Acad.)

REVANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Revancher.

REVANCHER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*re*, part., et *vindicare*, venger ; lat.) Fam. Défendre quelqu'un qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une lutte, dans une querelle. *Il* A *bien* REVANCHÉ *son ami. Il est venu* REVANCHER *son camarade.* (Acad.)

= **Se revancher**, v. pron. Se défendre : *Il est permis de* SE REVANCHER *quand on est attaqué.* (Acad.)

— Rendre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a reçu : *Je sais tout le mal que vous avez dit de moi, je* M'EN REVANCHERAI. (Acad.)

— En b. part, SE REVANCHER *d'un bienfait. Vous m'avez fait un plaisir,* JE M'EN REVANCHERAI. (Acad.)

... Puisque mon trépas importe à votre gloire,
Pour vous en *revancher* conservez ma mémoire. (Corn.)

REVANCHEUR, n. m. Celui qui revanche, défend quelqu'un : *Il a trouvé dans son camarade un excellent* REVANCHEUR. (Acad.) || Peu usité.

RÊVASSER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*rêve*.) Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet : *Il ne se porte pas bien, il n'a fait que* RÊVASSER *toute la nuit.* (Acad.)

— Fam. Penser vaguement à quelque chose : RÊVASSER *à une affaire.* (Acad.)

RÊVASSERIE, n. f. Fam. Action de rêvasser ; état de celui qui rêvasse : *Ce n'était pas un véritable rêve, ce n'était qu'une* RÊVASSERIE. *Il est dans une* RÊVASSERIE *continuelle.* (Acad.) *Nous retombâmes à travers notre somnolence dans une* RÊVASSERIE *bizarre.* (Th. Gautier.)

— Fig. *C'est un homme à projets, qui débite des* RÊVASSERIES. (Acad.)

RÊVASSEUR, n. m. Fam. et fig. Celui qui rêvasse.

RÊVE, n. m. (*rave*, extravaguer ; angl.) Songe : *Il a été toute la nuit dans de fâcheux* RÊVES. *J'ai fait un singulier* RÊVE. *Il se pique d'expliquer les* RÊVES. (Acad.) *L'idée du temps n'entre jamais dans les* RÊVES. (Buff.)

— Fig. *Il a fait un beau rêve*, se dit d'un homme qui a joui d'un bonheur fort court, ou qui n'a eu qu'une espérance de peu de durée.

— Fig. et fam. *Les histoires que vous nous contez-là sont de beaux rêves*, elles n'ont pas plus de vraisemblance que si elles étaient des rêves.

— Fig. et fam. *C'est un rêve que de vous voir ici*, on s'y attendait si peu qu'il semble qu'on rêve.

— Fig. Projet sans fondement, idée chimérique : *Ce projet n'est qu'un beau* RÊVE. *Puisse cette idée n'être pas un* RÊVE. *Ses espérances n'ont été qu'un* RÊVE. (Acad.) *Pour un homme à système, ce n'est pas une si grande affaire qu'on* RÊVE *de plus.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'est pas là un système de philosophie, c'est le* RÊVE *d'un homme en délire.* (Volt.) *On nous donne gravement pour de la philosophie les* RÊVES *de quelques mauvaises nuits.* (J.-J. Rous.) *Il avait été pour elle le* RÊVE *de toute une vie.* (G. Sand.)

Les *rêves* d'Aristote abusaient nos aïeux. (C. Del.)
Vous m'avez délaissé, doux *rêves* de la vie ! (M. J. Chén.)

|| *SYN.* V. SONGE.

RÊVÉ, ÉE, part. pass. du v. Rêver.

REVÊCHE, adj. des 2 g. (ῥηχώδης, âpre ; gr.) Rude, âpre au goût : *Ces poires sont* REVÊCHES. *Voilà du vin* REVÊCHE. (Acad.)

— Techn. *Diamant revêche*, diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties.

— Fig. Il se dit des personnes rudes, peu traitables, rébarbatives : *Cet homme est bien* REVÊCHE. *Cette femme est rude et* REVÊCHE. *Esprit, caractère* REVÊCHE. (Acad.) *Une beauté* REVÊCHE *ne prend point un cœur farouche.* (J.-J. Rouss.) *Beaucoup d'animaux ont une nature* REVÊCHE, *impénétrable aux affections douces.* (Buff.)

Elle a l'esprit bien fait, et vous l'humeur *revêche.* (Regn.)

RÉVEIL, n. m. Pron. *ré-vè-y.* — Cessation de sommeil : *Un doux* RÉVEIL. *Nous serons chez vous à votre* RÉ[illegible]. *Il apprit cette nouvelle à son* RÉVEIL. *Depuis sa maladie, il a de fâcheux* RÉVEILS. (Acad.)

... Tandis que Néron s'abandonne au sommeil,
Faut-il que vous veniez attendre son *réveil* ? (Rac.)

— Fig. *Réveil de la nature*, moment, époque où la terre sort de l'engourdissement dans lequel elle languit pendant l'hiver ou pendant la nuit : *La nature annonce son* RÉVEIL *à la terre par la voix de tous les animaux.* (Bernis.)

— Fig. et mor. Désillusion :

Le *réveil* suit de près nos trompeuses ivresses. (J.-B. R.)

— Fig. *Il a eu un fâcheux réveil*, se dit d'un homme qui a été détrompé cruellement de quelque espérance, de quelque illusion flatteuse.

— Machine d'horlogerie : *Il y a quelque chose à faire à ce* RÉVEIL. *Il faut mettre le* RÉVEIL *sur telle heure.* (Acad.) || V. RÉVEILLE-MATIN.

— Batterie de tambour, ou sonnerie de trompette, qui annonce l'heure du lever, dans les casernes, les écoles militaires, les lycées, etc. : *Battre, sonner le* RÉVEIL. || V. DIANE.

— Bot. Espèce d'euphorbe.

RÉVEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Réveiller.

RÉVEILLÉE, n. f. Techn. Temps pendant lequel on travaille sans interruption au fourneau.

RÉVEILLE-MATIN, n. m. Pron. *ré-vè-y, ma-tain.* — Horloge, montre, qui sonne pendant un certain espace de temps pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant : *Ce* RÉVEILLE-MATIN *n'est pas juste. Je n'avais pas monté mon* RÉVEILLE-MATIN. (Acad.) *On trouve des* RÉVEILLE-MATIN *à tout prix.*

— Fam. *C'est un fâcheux réveille-matin*, se dit du bruit que fait le matin de bonne heure un maréchal, un charron, un serrurier, etc.

— Fig. et fam. *C'est un agréable, un fâcheux réveille-matin*, se dit d'une bonne nouvelle, d'une mauvaise nouvelle qu'on apprend en s'éveillant.

RÉVEILLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ré-vè-ié.* — Faire cesser le sommeil de quelqu'un : *Il a défendu qu'on le* RÉVEILLÂT. *Il dormirait jusqu'à midi si on ne le* RÉVEILLAIT. (Acad.) *Il fallut* RÉVEILLER *d'un profond sommeil cet autre Alexandre.* (Boss.) *S'il continue à faire le mort, ne le* RÉVEILLONS *pas.* (Vitet.)

— *Réveiller quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie*, l'en tirer, l'en faire sortir.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*, il ne faut pas irriter un homme dangereux dans le moment où il est tranquille. || Il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie.

— Fig. Ranimer :

Faut-il errer dans les tombeaux d'Athènes,
Ou *réveiller* la cendre des Latins ? (Gress.)

— Exciter : *Ce jeune homme a l'esprit un peu assoupi ; il a besoin qu'on le* RÉVEILLE. *Il faut de temps en temps donner de l'éperon à ce cheval pour le* RÉVEILLER. (Acad.) *L'irréligion doit* RÉVEILLER *l'attention et le zèle des grands.* (Mass.) *C'est au grand talent qu'il est donné de* RÉVEILLER *la froideur et de vaincre l'indifférence.* (La Harpe.)

— Fig. En parl. des choses. Faire renaître, renouveler : *Cela* RÉVEILLA *leur courage.* RÉVEILLER *les passions.* RÉVEILLER *un procès. Ce mets* RÉVEILLE *l'appétit. Il n'y a rien dans ses discours qui* RÉVEILLE *l'attention des auditeurs.* (Acad.) *Dieu a suscité de temps en temps des hommes extraordinaires pour maintenir la saine doctrine et pour* RÉVEILLER *la piété.* (Fleury.)

Réveillons, sans plus attendre,
Mon feu couvant sous la cendre. (Bérau.)

— Rappeler : *Les louanges que l'on donne aux grands ne font que* RÉVEILLER *l'idée de leurs défauts.* (Mass.) *Un souvenir que l'objet* RÉVEILLE. (Marm.)

= **Se réveiller**, v. pron. S'éveiller : *Je* ME SUIS RÉVEILLÉ *trois ou quatre fois cette nuit.* (Acad.)

Je *me suis réveillé* plein de trouble et d'effroi. (Boil.)

— Fig. Se ranimer, se renouveler : *Il* S'EST RÉVEILLÉ *au bruit des exploits de son rival. Il sentait que sa haine, que sa tendresse* SE RÉVEILLAIT. (Acad.) *La passion de Molière pour la comédie* SE RÉVEILLA *avec force.* (Volt.) *Mes souvenirs* SE RÉVEILLENT *et m'emportent dans les temps qui furent et ne seront plus jamais.* (Lamenn.)

— *Se réveiller de son assoupissement, de sa léthargie*, sortir de son assoupissement, de sa léthargie ; cesser d'être assoupi, d'être en léthargie.

— Fig. Sortir de son indolence, de son inaction :

Réveille-toi, Zeno ; Pisani, lève-toi,
C'est la liberté qui t'appelle. (C. Del.)

RÉVEILLEUR, n. m. Pron. *ré-vè-ieur.* — Comm. relig. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit.

— Techn. Celui qui réveille les ouvriers, dans certains ateliers.

RÉVEILLON, n. m. Pron. *ré-vè-ion.* — Petit repas extraordinaire de société qui se fait après minuit et particul. la nuit de Noël : *Donner, faire un* RÉVEILLON. *Faire le* RÉVEILLON *après la messe de minuit.* (Acad.) *Nous devons courir le bal toute la nuit ; et, sur les huit heures du matin, il faut que je me trouve à un* RÉVEILLON *à la porte Saint-Bernard.* (Regn.)

— Peint. Touches claires et brillantes que distribue le peintre dans quelques endroits de son tableau pour y faire sentir la lumière et la rendre plus piquante.

RÉVÉLATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui fait la révélation d'un complot, de quelque association criminelle : *On lui avait proposé d'entrer dans cette conspiration, il en a été le* RÉVÉLATEUR. *Un de ceux qui avaient participé à l'assassinat a été le* RÉVÉLATEUR *de ses complices.* (Acad.)

— Adjectiv. *Indice* RÉVÉLATEUR. *Circonstances* RÉVÉLATRICES.

RÉVÉLATION, n. f. (*revelare*, de *re* et *velum*, voile ; lat.) Pron. *ré-vé-la-cion.* — Action de révéler : RÉVÉLATION *d'un secret, d'un complot, d'une conspiration, d'un crime.* RÉVÉLATION *des complices. Ces mémoires contiennent des* RÉVÉLATIONS *importantes, curieuses, étranges. On publia des monitoires pour avoir* RÉVÉLATION *de telle chose.* (Acad.) *Toute* RÉVÉLATION *d'un secret est la faute de celui qui l'a confié.* (La Br.) *Tout livre est une* RÉVÉLATION *du sentiment et de la pensée.* (Rivar.)

— Inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement aux prophètes, aux saints, à son Église, ses mystères, sa volonté, sa venue, etc. : RÉVÉLATION *divine. Saint Paul a eu des* RÉVÉLATIONS. (Acad.)

— Au pl. Choses révélées : *Les* RÉVÉLATIONS *de saint Jean.* (Acad.)

— Absol. La révélation divine, ou la religion révélée : *L'autorité de l'Écriture sainte est fondée sur la* RÉVÉLATION. *Croire à la* RÉVÉLATION. (Acad.) *La* RÉVÉLATION *est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes.* (Montesq.)

RÉVÉLÉ, ÉE, part. pass. du v. Révéler : *Les vérités de foi sont des vérités* RÉVÉLÉES. (Acad.)

Gardes que ce départ ne leur soit *révélé*. (Rac.)

— Absol. *La religion révélée*, le christianisme.

RÉVÉLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*revelare*, découvrir ; dévoiler ; lat.) — Il change l'*é* fermé du rad. *révél.* en *è* ouvert, seulement avant les finales *e, es, ent*, *je révèle, il révèle, ils révèlent.* — Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète : RÉVÉLER *la conduite, les actions de quelqu'un.* RÉVÉLER *la conjuration. Il n'est pas permis aux prêtres de* RÉVÉLER *la confession.* (Acad.) *Il ne m'appartient pas de* RÉVÉLER *ce qui se passe dans le sanctuaire.* (Fléch.)

L'esprit saint me pénètre, il m'échauffe, il m'inspire
Les grandes vérités que je vais *révéler*. (J.-B. R.)
L'homme ne comprend plus ce que Dieu *révéla*. (V. Hug.)
Tout me *révèle* un Dieu, mais un Dieu bienfaiteur.
(C. Del.)
Il n'est point de secrets que le temps ne *révèle*. (Rac.)

— En parl. des personnes, Dénoncer : RÉVÉLER *ses complices.* (Acad.)

— Faire connaître par quelque signe extérieur :

Elle marche, et son port *révèle* une déesse. (Del.)

= **Se révéler**, v. pron. *Son génie* SE RÉVÉLA, *tout à coup. L'avenir sembla* SE RÉVÉLER *à ses yeux.* (Acad.) *J'ai connu peu d'enfants plus méditatifs et plus profondément religieux que ceux en qui* SE RÉVÈLE *de bonne heure le goût de la marine.* (Dupanl.)

Adieu, fière patrie, Hydra, Sparte nouvelle !
Ta jeune liberté par des chants *se révèle*. (V. Hugo.)

— Être révélé : *Tôt ou tard un secret partagé* SE RÉVÈLE. (Ch. Nod.) || *SYN.* V. DÉCLARER.

REVENANT, part. prés. du v. Revenir : *Est-ce donc le seul espoir de ressaisir le gouvernail qui soutenait tous ces naufragés* REVENANT *sur l'eau.* (Ste-Beuve.)

REVENANT, ANTE, adj. Qui plaît, qui revient : *Air* REVENANT. *Physionomie* REVENANTE. (Acad.)

REVENANT, n. m. Pop. Esprit qu'on suppose revenir de l'autre monde : *Il a peur des* REVENANTS. *Croire aux* REVENANTS. *Des contes, des histoires de* REVENANTS. (Acad.)

REVENANT-BON, n. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc. : *Les* REVENANTS-BONS *de cette affaire, de cette charge.* (Acad.) *Sa femme partage les* REVENANTS-BONS *de l'aventure.* (Danc.)

— Deniers qui restent entre les mains d'un comptable, après qu'il a rendu ses comptes : *On avait fait un fonds de cent mille francs, on n'en a employé que soixante ; c'est quarante mille francs de* REVENANT-BON. (Acad.) || Plus ordin. *Boni.*

— Fig. Toutes sortes de profits et d'avantages résultant du hasard : *Le plaisir d'obliger est le* REVENANT-BON *de mon emploi. J'ai fait sa connaissance, c'est tout le* REVENANT-BON *de mon voyage.* (Acad.) *Cette existence de fatigues avait été close par un de ces épisodes qui sont, pour ainsi dire, les* REVENANTS-BONS *de l'adversité.* (J. Sand.)

— Prov. *C'est le revenant-bon du métier*, se dit des profits, des avantages attachés à telle profession, à telle situation. || Ironiq. *Cet espion a été roué de coups, c'est le* REVENANT-BON *du métier.* (Acad.)

REVENDAGE, n. m. Comm. Profession, métier du revendeur. || Action de revendre.

REVENDANT, part. prés. du v. Revendre.

REVENDEUR, EUSE, n. Pron. *re-van-deur, deus.* — Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre : REVENDEUR *de livres.* (Acad.) *Il y avait là des choses qui semblent ne devoir pas trouver de* REVENDEURS. (H. de Balz.)

— Particul. Femmes dont le métier est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre : *Il faut vendre ces vieilles nippes à une* REVENDEUSE. *Elle a acheté ce vieux jupon à une* REVENDEUSE. (Acad.) *Le cachemire avait disparu ; sans doute il était retourné chez la* REVENDEUSE. (Mérim.)

— *Revendeuse à la toilette*, femme qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux à vendre : *Aurais-tu deviné qu'il eût une sœur* REVENDEUSE À LA TOILETTE ? (Le Sage.) *Tantôt il se travestissait en laquais ; d'autres fois en* REVENDEUSE DE TOILETTE. (St-Sim.)

REVENDICABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être revendiqué.

REVENDICATION, n. f. Pron. *re-van-di-ka-cion.* Jurispr. Action de revendiquer : REVENDICATION *d'un terrain.* REVENDICATION *de marchandises saisies injustement. Action en* REVENDICATION. (Acad.)

REVENDIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Revendiquer : *La Flandre est d'abord* REVENDIQUÉE *comme le patrimoine de Thérèse.* (Mass.)

REVENDIQUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*vindicare*, s'approprier ; lat.) Pron. *re-van-di-ké.* — Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'une autre : REVENDIQUER *des meubles, un cheval.* REVENDIQUER *un héritage. Il s'est trouvé tels papiers dans cet inventaire, on les a* REVENDIQUÉS. (Acad.) *Il* REVENDIQUA *le territoire comme appartenant à la république.* (Roll.) *Le procureur du roi a* REVENDIQUÉ *une cause qui était portée à un autre tribunal.* (Ac.) *Le petit-fils du conseiller de Henri IV, qui avait rédigé le texte de l'édit de Nantes fut roué pour avoir* REVENDIQUÉ *le bénéfice de l'acte royal.* (Lamart.)

— Fig. *Plus d'une fois on a vu des grands hommes* REVENDIQUER *la liberté de leurs semblables.* (V. Cousin.)

Des peuples asservis *revendiquons* les droits. (M. J. Ch.)
Devenu le dernier de ma noble maison,
Je viens *revendiquer* l'honneur que j'ai d'en être.
(C. Del.)

= **Se revendiquer**, v. pron. Être revendiqué. || *SYN.* V. RÉCLAMER.

REVENDRE, v. tr. ou act. 4^e conj. Pron. *revandr.* — Vendre ce qu'on a acheté : REVENDRE *une chose plus qu'elle n'avait coûté.* (Acad.)

Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable ;
J'aurai, le *revendant*, de l'argent bel et bon. (La F.)
Des aunes de velours à *revendre* au fripier. (V. Hugo.)

— Absol. *Acheter en gros pour* REVENDRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir de quelque chose à revendre*, en avoir trop pour son usage : *Il a du savoir, de l'esprit à* REVENDRE. (Acad.) *Vous avez une si grande réputation de sainteté que vous* AVEZ À EN REVENDRE *pour les autres.* (Mérim.)

Il n'avait pas des outils à *revendre*. (La Font.)

— Fig. et fam. *Ne vous fiez pas à lui, il vous en revendrait*, il est plus fin que vous.

— *On ne lui en revend pas*, on ne lui en fait pas accroire. *C'est bien à moi qu'on en* REVEND ; *n'ai-je pas servi dans la milice ?* (Brueys.)

— Procéd. *Revendre à la folle enchère*, vendre de nouveau une chose, aux risques et périls d'un premier adjudicataire qui n'en a pas payé le prix.

REVENDU, UE, part. pass. du v. Revendre.

REVENIR, v. intr. ou neut. irrég. 2^e conj. (*re*, et *venir*.) Il se conj. avec l'aux. *être* dans ses temps composés. — Venir une autre fois, de nouveau : *Je* REVIENS *pour vous dire..... Je ne puis vous entendre en ce moment, vous* REVIENDREZ *tantôt. Il est* REVENU *vous chercher.* (Acad.)

Il allait voir Junie, et *revenait* content. (Rac.)

— Fig. Croître de nouveau ; repousser après avoir été coupé, arraché, etc. : *Ces bois que l'on avait coupés* REVIENNENT *bien. Ses cheveux commencent à* REVENIR. *Mes ongles* REVIENNENT.

— Impersonnell. *Les premières dents de cet enfant sont tombées, il lui en* REVIENT *d'autres.* (Acad.)

— En parl. de certaines choses, Reparaître après avoir disparu ; se montrer, qui arrivent, se faire sentir de nouveau : *Le soleil* REVIENT *sur l'horizon. Le temps, la beauté, le plaisir, la jeunesse passe et ne* REVIENT *plus. Cette fête* REVIENT *tous les ans.* (Acad.) *Elle a des intervalles où sa raison lui* REVIENT. (La Br.)

La plus brillante des journées
Passe pour ne plus *revenir*. (J.-J. Rous.)

— *Cela me revient dans, à l'esprit ; cela me revient en, dans, à la mémoire*, je m'en ressouviens à l'instant même.

— Impersonnell. *Il ne vous en* REVIENDRA *que des ennuis, de la honte.*

— *Il me revient, il m'est revenu*, j'apprends, j'ai appris : *Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me* REVENAIT *que vous êtes un indévot, et que Dieu vous est devenu indifférent.* (Rac.)

— Par menace. *S'il me revient que vous ayez médit de moi, je m'en vengerai*, si j'apprends que vous ayez médit de moi.

— Absol. *Ce nom ne me revient point*, je ne m'en ressouviens plus.

— Retourner au lieu d'où l'on était parti : *Je* REVIENS *à vous dans le moment.* REVENIR *au gîte. Après un certain temps les planètes et les astres* REVIENNENT *au même point d'où ils étaient partis.* (Acad.)

— Absol. *Partez au plus tôt, et ne faites qu'aller et* REVENIR. (Acad.)

— Fam. Dans le m. sens. *Il s'en est* REVENU *tout courant.* (Acad.)

— Fig. *Revenir au giron de l'Église*, rentrer dans le sein de l'Église catholique.

— Prov. et fam. *Il revient de l'autre monde, il semble qu'il revienne de l'autre monde*, se dit d'un homme, qui n'est pas instruit d'un événement public et remarquable, arrivé depuis peu.

— *Revenir du Congo*, n'être plus au courant des modes, de l'opinion, des faits, des mœurs, etc.

— Prov. et fig. *Revenir sur l'eau*, rétablir sa fortune, recouvrer du crédit, rentrer en faveur : *Ce serait merveille si, après des années redoublées de rebuts, on parvenait à* REVENIR SUR L'EAU. (St-Sim.)

— Fig. *Revenir sur ses pas*, abandonner sa première opinion :

Vous ne verrez point *revenir sur mes pas*. (Étienne.)

— Fig. *La nature porte d'elle-même à ce goût simple auquel on a tant de peine à* REVENIR *quand le goût a été gâté.* (Boss.)

— Apparaître : *On leur raconte que les morts* REVIENNENT *la nuit sous des figures hideuses.* (Fén.)

— *Il revient des esprits, des esprits reviennent dans cet endroit*, on croit y voir des fantômes, on y entend des bruits que le vulgaire attribue à des esprits : *Vous voulez me persuader qu'il* REVIENT *chez vous.* (Dest.)

— Causer des rapports : *L'ail, l'échalote* REVIENT. *Le boudin que j'ai mangé me* REVIENT. (Acad.)

— Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses que l'on a faites ou dites précédemment : *Il* REVENAIT *donc à soutenir que l'acte était faux.* (Beaum.) *L'assemblée fut d'avis qu'il fallait le recevoir, mais de telle sorte qu'il ne lui prît pas fantaisie d'y* REVENIR. (Vitet.)

Chacun à son défaut où toujours il *revient* ;
Honte ni peur n'y remédie. (La F.)

Revenons au sujet qui me touche le plus. (La Chauss.)

— *Les troupes reviennent à la charge*, après avoir plié, après avoir été battues, elles retournent au combat.

— Fig. *Je reviens, pour en revenir à ce que nous disions*, se dit quand, après une digression ou une interruption, l'on reprend son sujet.

— Elliptiq. Dans le m. sens, *Revenons*.

— Fig. *J'en reviens toujours là, qu'il faut*..... je persiste à penser, à représenter qu'il faut.....

— Prov. et fig. *Revenir à ses moutons*, reparler d'une chose qu'on a fort à cœur, retourner à son principal sujet : *Il* REVIENT *toujours* À SES MOUTONS. REVENEZ À VOS MOUTONS. (Acad.)

— Fig. *Revenir sur une matière, sur une affaire*, en reparler, la traiter de nouveau.

— Fig. *Revenir à la charge*, réitérer ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, etc. : *On a beau le rebuter, il* REVIENT *toujours* À LA CHARGE. (Acad.)

— Se rétablir, se remettre dans le même état où l'on était auparavant : REVENIR *en santé.* REVENIR *en état de grâce.* REVENIR *en faveur auprès du prince.* REVENIR *à la vie, etc.* (Acad.)

— *Revenir d'une maladie*, se rétablir, recouvrer sa santé : *Il reçut une lettre par laquelle son père lui mandait que, se sentant frappé d'une maladie dont il ne pouvait* REVENIR, *il souhaitait de mourir dans ses bras.* (Lesage.)

On le voit *revenir* des portes de la mort,
Plus ferme, plus content, plus tempérant, plus fort.
(Volt.)

— Absol. Dans le m. sens : *Il revient à vue d'œil.*

— *Revenir à soi*, ou simpl. *Revenir*, reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse, etc.

Encore un coup, vivez, et *revenez* à vous. (Rac.)

— *En revenir*, guérir d'une maladie, n'en pas mourir : *Il est trop malade pour en* REVENIR. *Il n'en* REVIENDRA *pas.* (Acad.) *Ma pauvre Nicole est morte ! — Non, madame, non ; je crois qu'elle en* REVIENDRA, *la voilà qui remue*..... (Dider.) *Le diable ne l'en ferait pas* REVENIR. (Brueys.)

— Prov. *La jeunesse revient de loin*, les jeunes gens reviennent souvent des maladies les plus dangereuses. || Il se dit aussi pour faire entendre que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs, de grands égarements.

— Fig. Prendre de meilleurs sentiments ; se calmer : *Le sage* REVIENT *aisément à soi.* (Fléch.)

— Fam. *Le vin, les liqueurs, etc., font revenir le cœur*, le vin, les liqueurs, etc., réparent, rétablissent les forces.

— Fig. *Revenir d'une frayeur, d'un étonnement, etc.*, reprendre ses esprits, reprendre le courage que la frayeur avait ôté, etc. : *Je ne* REVIENS *pas de ma surprise.* REVENEZ *de votre étonnement.* (Acad.) *C'était pour lui un sujet d'étonnement dont il avait peine à* REVENIR. (Bourdal.)

— Absol. *Je n'en reviens pas*, je ne reviens pas de mon étonnement.

— Fig. Abandonner l'opinion dont on était pour se ranger à l'avis d'un autre : *Je* REVIENS *à l'avis d'un tel.* (Acad.)

— On dit aussi : *Je reviens à ma première idée. Je* REVIENDRAI *peut-être à mon ancien projet, etc.* (Acad.)

— *Revenir de ses erreurs, de ses opinions, des impressions qu'on a reçues*, s'en désabuser.

— Dans le m. sens : REVENIR *des choses du monde, de ce monde.* (Acad.)

On *revient* quelquefois de plus loin qu'on ne pense.
(La Chauss.)

— Absol. *C'est un homme opiniâtre qui ne* REVIENT *point, qui ne* REVIENT *jamais.* (Acad.) *Le roi une fois prévenu ne* REVENAIT *jamais, ou si rarement que c'était presque sans exemple.* (St-Simon.)

— Fig. et par anal. *Revenir sur ses pas*, abandonner son premier sentiment :

Vous ne verrez point *revenir* sur mes pas. (Étienne.)

— Dans le sens contraire : REVENIR *à la vertu.* REVENIR *à Dieu.* REVENEZ *à la vertu par le dégoût de l'iniquité, si vous ne pouvez y* REVENIR *par le goût de la justice.* (Acad.)

— *Revenir de ses débauches, de ses emportements, des égarements de sa jeunesse*, s'en corriger, y renoncer.

— *Revenir sur ses engagements*, changer de sentiments, d'opinions, se dédire de ce qu'on avait promis.

— *Revenir sur le compte de quelqu'un*, abandonner une mauvaise opinion qu'on avait de lui, pour en prendre une meilleure, une bonne.

— *Revenir à soi*, prendre de meilleurs sentiments : *Après de longs égarements, on peut encore* REVENIR *à soi.* (Acad.)

— Se calmer : *La colère l'emporta, mais il* REVINT *à lui presque aussitôt.* (Acad.)

— Fig. Se réconcilier, s'apaiser : *Quand on l'a fâché une fois, c'est pour toujours ; il ne* REVIENT *jamais. On n'a besoin que de lui parler raison, il* REVIENT *aussitôt.* (Acad.)

— Résulter à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un : *Le profit qui m'en* REVIENT *est médiocre. Il ne vous en* REVIENDRA *que des ennuis, de la honte.* (Acad.) *Que* REVIENT*-il de se commettre avec le public ? de l'embarras, des tracasseries, des critiques, des calomnies.* (Volt.)

Quel fruit me *revient-il* de tous vos sacrifices ? (Rac.)
Que te *reviendra-t-il* de m'enlever mon nom ? (Mol.)

— Suivi de la prép. *à*, Coûter : *Cette ferme, tout compté, tout calculé, me* REVIENT *à tant. Ces deux étoffes* REVIENNENT *au même prix.* (Acad.)

— *Ces deux sommes réunies reviennent à celle de*.... elles font ensemble la somme de.....

— Avoir du rapport, être conforme, semblable : *Cette couleur* REVIENT *à celle de votre habit. Son humeur* REVIENT *à la mienne. Prenez de ces deux objets celui que vous voudrez, l'un* REVIENT *à l'autre.* (Acad.)

— Dans le m. sens. *Cela revient au même.*

— Plaire : *Son humeur me* REVIENT *fort. Il a un air, des manières qui* REVIENNENT *à tout le monde.* (Acad.) *On entre dans une compagnie ; on regarde, on choisit entre toutes les dames celle qui* REVIENT *davantage ; on cherche à lui parler ; on lui parle ; la déclaration se fait d'abord.* (Dest.)

— Art culin. *Faire revenir de la viande*, la mettre en état d'être piquée ou bardée, pour la faire rôtir ensuite : *Il faut* FAIRE REVENIR *ces pigeons, ces poulets sur le gril, dans l'eau bouillante.* (Acad.)

— On dit aussi, *Faire revenir des légumes dans de la graisse, dans du beurre.*

— *Revenir sur quelque chose*, réclamer ; s'inscrire contre :

Créanciers et voisins *reviennent* aussitôt,
Ceux-ci sur une erreur, ceux-là sur un défaut. (La F.)

— Jurispr. *Revenir sur quelqu'un*, exercer contre quelqu'un une action en garantie : *Vous êtes garant de cette rente, ayez soin qu'elle soit bien payée, sans quoi l'on* REVIENDRA *sur vous.* (Acad.)

— Procéd. *Revenir par opposition contre un jugement, par requête civile contre un arrêt*, se pourvoir en justice contre un jugement, contre un arrêt.

— On dit aussi, *Revenir par la voie de la rescision contre un traité, un contrat, etc.*

Syn. Revenir, retourner. *Revenir* exprime le retour, la rentrée au point de départ ; *retourner*, le passage du lieu où l'on est, de l'endroit où se trouve celui qui parle, au lieu qu'on a quitté. Celui qui *revient*, s'éloigne du lieu où il est pour regagner l'endroit qu'il a quitté ; celui qui *retourne* abandonne le lieu où il est venu pour revenir à celui d'où il s'est momentanément éloigné.

REVENOIR, n. m. Pron. *rev-noar.* — Techn. Outil pour bleuir, pour donner différents recuits à l'acier.

REVENTE, n. f. Pron. *re-vantt.* — Seconde vente, nouvelle vente : *La* REVENTE *d'un bien. Il a fait la* REVENTE *de cette maison au même prix qu'il venait de l'acheter.* (Acad.)

— *Tapisserie, lit de revente, etc.*, tapisserie, lit qu'on n'achète pas de la première main.

— *Revente à la folle enchère*, nouvelle vente d'un bien dont le premier adjudicataire n'a pas payé le prix.

REVENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *re-van-té.* — Mar. *Reventer une voile*, éventer de nouveau, brasser une voile qui était sur le mât ou en ralingue, jusqu'à ce qu'elle porte convenablement.

REVENU, UE, part. pass. du v. Revenir : *J'étais parti d'Itaque pour aller demander aux autres rois* REVENUS *du siége de Troie des nouvelles de mon père.* (Fén.)

De toute ambition me voilà *revenu*. (C. Del.)
Ta gaîté me paraît tout à fait *revenue*. (Andr.)

REVENU, n. m. Pron. *rev-nu.* — Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, d'une constitution de rente, etc. : REVENU *net, liquide, assuré. Une terre de bon* REVENU. *La dépense de nos ancêtres était proportionnée à leur* REVENU. (La Br.) *Cette dépense excède mon* REVENU. (Acad.) *Molière employait une partie de son* REVENU *en libéralités.* (Volt.)

N'imite point ce fou dont la sotte avarice
Va de ses *revenus* engraisser la justice. (Boil.)
Selon mon *revenu* je règle ma dépense. (Regn.)

— Prov. et mor. *Cela n'est pas d'un grand revenu*, n'est pas d'un grand rapport, ne procure aucun profit :

... Instruit par le temps, à la fin j'ai connu
Que la fidélité *n'est pas grand revenu*. (Regnier.)

— *Revenus casuels*, certains profits qui ne sont point compris dans les revenus ordinaires.

— *Revenus publics, ou de l'État*, tout ce que l'État retire, soit des contributions, soit de ses propriétés : *Les* REVENUS DE L'ÉTAT *sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.* (Montesq.)

— Chass. Queue qui revient aux perdreaux : *J'ai vu des perdreaux qui ont trois doigts de* REVENU. || Bois qui revient à la tête du cerf, du daim, des chevreuils.

— Techn. Recuit de l'acier : *Donner le* REVENU *aux aiguilles.*

Syn. Revenu, rente. On entend par *revenu* le produit variable qui revient à un propriétaire, chaque année, de ses biens fonds et de ses capitaux ; et par *rente*, le prix fixe et déterminé d'un capital aliéné ou cédé.

REVENUE, n. f. Pron. *rev-nu.* — Eaux et forêts, Jeune bois qui revient sur une coupe de taillis : *Voilà une belle* REVENUE. (Acad.)

— Véner. Heure où les bêtes sortent du bois pour pâturer.

RÊVER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ré-vé.* — Faire des songes : *Je n'ai fait que* RÊVER *toute la nuit.* RÊVER *des combats, des naufrages, etc.* (Acad.) *Il faudrait avoir moins de bile que je n'en ai pour* RÊVER *toujours agréablement.* (Mme de Sév.) *Je sais bien ce que j'ai vu ; je sais bien ce que j'ai entendu ; je ne* RÊVAIS *point, et je ne* RÊVE *point encore.* (Dest.)

Tiens ! je *rêvais* de vous justement, belle dame. (V. Hug.)

— Fam. *Cet homme rêve tout éveillé,* son imagination crée des chimères, des fantômes.

— Être en délire, dans une fièvre chaude ou dans quelque autre maladie : *Voilà le transport qui lui vient, il commence à* RÊVER. (Acad.)

— Par extens. Dire des choses déraisonnables, extravagantes : *Vous* RÊVEZ, *quand vous dites telle chose. Vous n'êtes pas en votre bon sens, vous* RÊVEZ. *C'est un vieux radoteur, il ne fait plus que* RÊVER. (Acad.)

— Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain : *Il* RÊVE *toujours sans répondre à ce qu'on lui dit. Il ne vous écoute pas, il ne fait que* RÊVER. (Acad.) *Il aimait à* RÊVER *au doux bruit d'une fontaine.* (M. J. Chén.)

— Penser, méditer profondément sur quelque chose : *Cette affaire est de grande conséquence, il faut y* RÊVER. *On vous demande la solution de tel problème, prenez du temps pour y* RÊVER. *Cela donne à* RÊVER. J'AI RÊVÉ *longtemps sur cette affaire, à cette affaire.* (Acad.)

Un roi qui flotte ainsi *fait rêver* un ministre. (C. Del.)

— V. trans. Voir en rêve : *J'*AI RÊVÉ *telle chose. Voilà ce que j'*AI RÊVÉ. J'AI RÊVÉ *la même chose.* (Acad.)

... Ce cœur, tant de fois dans la guerre éprouvé,
S'alarme d'un péril qu'une femme *a rêvé.* (Corn.)

— Fam. *Vous avez rêvé cela,* se dit à une personne qui rapporte, qui raconte des choses que l'on se refuse à croire.

Tu *rêves* des malheurs qui sont sans vraisemblance.
(C. Del.)

— Poét. Désirer quelque chose vivement, avec passion : *Il ne* RÊVE *que fortune. Il* RÊVE *des grandeurs, des dignités auxquelles il ne parviendra point. Il* RÊVAIT *un chapeau de cardinal.* (Acad.)

RÉVÉRANT, part. prés. du v. Révérer.

RÉVERBÉRANT, part. prés. du v. Réverbérant.

RÉVERBÉRANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de réverbérer.

— Qui produit une réverbération.

RÉVERBÉRATION, n. f. (*verberare,* frapper ; lat.) Pron. *ré-vèr-bé-ra-cion.* — Réfléchissement, réflexion de la lumière, de la chaleur : *La chaleur qui vient par* RÉVERBÉRATION *est souvent très-incommode.* (Acad.) *L'horizon se confondait avec les bords pourpres de ce ciel de feu qu'enflammait encore la* RÉVERBÉRATION *des sables du grand désert.* (Lam.)

RÉVERBÈRE, n. m. Miroir réflecteur que l'on adapte à une lampe pour concentrer la lumière sur les objets que l'on veut éclairer.

— Plus ordin. Grande lanterne qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui sert à éclairer pendant la nuit les rues, et d'autres lieux publics : *Allumer les* RÉVERBÈRES. *Descendre, hisser un* RÉVERBÈRE. *L'écurie était éclairée par un* RÉVERBÈRE. (Acad.)

— *Chasse au réverbère,* chasse que l'on fait aux canards sauvages pendant la nuit, au moyen d'un fanal placé au bout d'une perche en avant du bateau qui porte les chasseurs.

— Chim. *Feu de réverbère,* feu dont on dirige la flamme sur les matières que l'on expose à son action.

RÉVERBÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Réverbérer.

RÉVERBÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reverberare ;* lat., m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *réverbér* en *è* ouvert avant les *e, es, ent ;* seulement, *je réverbère, tu réverbères, ils réverbèrent.* — Réfléchir, repousser, renvoyer la lumière, la chaleur : *Cette muraille* RÉVERBÈRE *fortement les rayons du soleil. Les plaques de fer* RÉVERBÈRENT *la chaleur du feu, du foyer dans les chambres.* (Acad.)

— Fig. *Le sens divin* RÉVERBÉRAIT *ses feux jusque dans votre nuit.* (Lam.)

— Intransitiv. *Les rayons du soleil* RÉVERBÈRENT *contre cette muraille. Cette plaque de fer* RÉVERBÈRE *fortement.* (Acad.)

REVERCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Technol. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

REVERDI, IE, part. pass. du v. Reverdir.

— Fig. *Je l'ai trouvé tout* REVERDI.

REVERDIE, n. m. Mar. Grande marée des sizygies, ou des nouvelles et des pleines lunes.

REVERDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Repeindre en vert : *Ces barreaux ont perdu leur couleur, il faut les* REVERDIR. (Acad.)

— V. intr. Redevenir vert : *Les arbres* REVERDISSENT *au mois de mai. Il semblait que ce poirier fût mort, mais le voilà qui* REVERDIT. (Acad.)

La terre se dépouille et bientôt *reverdit ;*
La lune, tous les mois, décroît et s'arrondit.
(Coll. d'Harl.)

La vigne, en s'attachant au bois mort qu'elle embrasse,
Fait-elle *reverdir* le stérile rameau ? (Saurin.)

En causant tous les trois,
Nous ferons *reverdir* vos lauriers d'autrefois. (C. Del.)

— Fig. Il se dit d'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble rajeunir.

Faites d'un corps vieilli *reverdir* la vigueur ;
Voyez, je suis mourant, ranimez ma langueur. (C. D.)

— Fig. et Pop. *Planter là quelqu'un pour reverdir,* laisser une personne en quelque endroit sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis.

REVERDISSANT, part. prés. du v. Reverdir.

REVERDISSANT, ANTE, adj. Qui redevient vert : *Les arbres* REVERDISSANTS *se couronnent de leurs jeunes rameaux.* (Lamenn.)

REVERDISSEMENT, n. m. Néol. Action de reverdir ; état de ce qui reverdit.

REVERDOIR, n. m. Pron. *re-vèr-doar.* — Techn. Réservoir que le brasseur place sous la cuve.

RÉVÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Révérer : *Un prince* RÉVÉRÉ. (Acad.)

RÉVÉREMMENT, adv. Pron. *ré-vé-ra-man.* — Avec respect, avec révérence : *Parler* RÉVÉREMMENT *de Dieu, des choses saintes.* (Acad.) ‖ Peu usité.

RÉVÉRENCE, n. f. (*reverentia ;* respect ; lat.) Pron. *ré-vé-ranss.* — Respect, vénération : *Il faut traiter les choses saintes avec* RÉVÉRENCE. *Vous lui devez porter honneur et révérence.* (Acad.) *Il avait senti se réveiller en lui un reste de* RÉVÉRENCE *pour la maison dont il était issu.* (J. Sandeau.) *La* RÉVÉRENCE *pour le sacerdoce était affaiblie et non éteinte.* (Lamenn.)

Ayez pour la grammaire un peu de *révérence.* (Regn.)

— Pop. *Sauf révérence, révérence parler, en parlant par révérence,* se dit quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse : *Vous savez, monsieur, que j'ai mon haut-de-chausses tout troué par derrière, et qu'on me voit,* RÉVÉRENCE PARLER... (Mol.)

— Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres : *Je prie votre* RÉVÉRENCE *de remarquer...* (Acad.) *Sa* RÉVÉRENCE, *en affectant le style d'un homme de bien, déchirait impitoyablement une bonne famille.* (Le Sage.)

— Mouvement du corps qu'on fait pour saluer soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux : *Grande, humble, profonde* RÉVÉRENCE. *Faire la* RÉVÉRENCE *de mauvaise grâce.* (Acad.) *On distingue trois sortes de* RÉVÉRENCES : RÉVÉRENCE *en avant ;* RÉVÉRENCE *en passant et* RÉVÉRENCE *en arrière.* (Rameau.) *La* RÉVÉRENCE *est chez les quakers une gêne ridicule et cérémonieuse.* (Rayn.)

Il passe, vient, repasse, et, toujours de plus belle,
Me fait à chaque fois *révérence* nouvelle. (Mol.)

— Man. *Faire la révérence,* se dit d'un cheval qui fait un faux pas.

— Fam. *Tirer sa révérence à quelqu'un,* le saluer : *Quand il passa, je lui* TIRAI MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

Ainsi, sans le flatter contre toute apparence,
En prenant ton congé *tire ta révérence.* (Dest.)

— Fam. Saluer en s'en allant ; s'en aller : *Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui* TIRAI MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ce que vous me proposez est fort imprudent, je vous* TIRE MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

— Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions : *Le roi a reçu les* RÉVÉRENCES. *La reine a dispensé des* RÉVÉRENCES. (Acad.)

RÉVÉRENCIELLE, adj. Pron. *ré-vé-ran-ciël.* — Il ne s'emploie que dans cette locut. : *Crainte révérencielle,* sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfants doivent avoir pour leurs pères et leurs mères : *Vœux contractés par crainte* RÉVÉRENCIELLE. (Acad.)

RÉVÉRENCIEUSEMENT, adv. Pron. *ré-vé-ran-cieuz-man.* — Avec respect ; d'une manière humble et cérémonieuse.

RÉVÉRENCIEUX, EUSE, adj. Pron. *ré-vé-ran-cieu, cieuz.* — Fam. Qui affecte de faire de nombreuses révérences : *Voilà un homme bien* RÉVÉRENCIEUX. (Acad.)

— Fig. Humble et cérémonieux : *Il devient de jour en jour plus* RÉVÉRENCIEUX. *Discours* RÉVÉRENCIEUX. *Paroles* RÉVÉRENCIEUSES. (Acad.)

RÉVÉREND, ENDE, adj. (*reverendus,* digne de vénération ; lat.) Pron. *ré-vé-ran, rand.* — Digne d'être révéré ; il ne s'emploie que comme un titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses : *La* RÉVÉRENDE *mère supérieure. Le très-*RÉVÉREND *père.* (Acad.)

— Substantiv. *Nul ne réunit à un plus haut degré que le* RÉVÉREND *toutes les qualités requises.* (Scribe.) *Dieu vous garde, mon* RÉVÉREND. (C. Del.)

RÉVÉRENDISSIME, adj. des 2 g. (superl. de *révérend.*) Pron. *ré-vé-ran-diss-cim.* — Titre d'honneur plus relevé que celui de très-révérend, et que l'on donne aux évêques, aux archevêques et aux généraux d'ordres : *Monseigneur l'illustrissime et* RÉVÉRENDISSIME *archevêque de... La* RÉVÉRENDISSIME *mère générale.* (Acad.) *Notre* RÉVÉRENDISSIME *père gardien vous prie de vouloir bien lui faire l'honneur de venir souper avec sa Révérence.* (Le Sage.) *A l'unanimité,* RÉVÉRENDISSIME *abbé, à l'unanimité ! hors une voix pour le prieur.* (C. Del.)

RÉVÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*revereri ;* lat., m. sign.) Pron. *ré-vé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *révér* en *è* ouvert avant les finales, *e, es, ent ;* seulement *je révère, tu révères, ils révèrent.* — Honorer, respecter : RÉVÉRER *Dieu, les saints, les reliques, les images.* RÉVÉRER *les lois.* RÉVÉRER *la vertu.* RÉVÉRER *la mémoire de quelqu'un.* (Acad.) *Nous ne* RÉVÉRONS *que ce qui nous fait peur.* (B. de St-P.) *Nous révérons l'épiscopat ; nous rendons pleine justice à ses lumières et à ses hautes vertus.* (Dupin.)

Je vous estime fort, vous aime et vous *révère.* (Mol.)
Qu'il est doux de chérir ceux qu'il faut qu'on *révère !*
(Lemière.)

Les cieux instruisent la terre
A *révérer* leur auteur. (J.-B. Rouss.)

= **Se révérer,** v. pron. Être, devoir être respecté : *Les vertus utiles sont celles qui doivent le plus* SE RÉVÉRER. (Ch. Nod.)

— Se respecter mutuellement : *Les hommes de vrai mérite* SE RÉVÈRENT *et ne se jalousent jamais.* (Ch. Nod.)

RÊVERIE, n. f. (*rêve.*) État de l'esprit occupé d'idées vagues qui l'intéressent ; pensées riantes ou tristes auxquelles se laisse aller l'imagination : *Profonde, continuelle* RÊVERIE. *S'enfoncer dans une sombre* RÊVERIE. *Il passe des heures entières dans la* RÊVERIE. *Il se plaît dans ses* RÊVERIES. *S'abandonner à sa* RÊVERIE, *à ses* RÊVERIES. (Acad.) *On croit voir quelquefois des présages de mort dans les* RÊVERIES *d'un songe.* (Mass.) *Le malheur, aussi bien que le bonheur, nous mène à la* RÊVERIE. (H. de Balzac.)

— Pensée qui absorbe : *Je promène toujours mes* RÊVERIES *loin des sentiers frayés.* (J. J. Rouss.)

— Idée extravagante, chimérique : *Les* RÊVERIES *des astrologues. Cet ouvrage est plein de* RÊVERIES. *Ce que vous dites est une* RÊVERIE. (Acad.)

.. Vous allez voir vos froides rêveries
Du public exciter les justes moqueries. (Boil.)

— Délire causé par une maladie ; son effet : *Il n'a jamais de fièvre qu'il ne tombe en* RÊVERIE, *qu'il n'ait des* RÊVERIES. *Des* RÊVERIES *de malade.* (Acad.)

REVERNIR, v. tr. ou act. 2e conj. Technol. Vernir de nouveau ; couvrir d'un nouveau vernis.

REVERS, n. m. (*reversus,* retourné ; lat.) Pron. *re-vèr.* — Côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord : *Le* REVERS *de la main. Le* REVERS *ou le verso d'un feuillet. Le* REVERS *d'une tapisserie. Le* REVERS *d'une montagne, d'un coteau.* (Acad.) *La manière négligée dont la plupart des* REVERS *de certains vases antiques sont traités, donne la preuve qu'ils étaient placés le long des murailles.* (Lenormant.) *Le loup paraît être modelé sur la même forme que le chien ; cependant il n'offre tout au plus que le* REVERS *de l'empreinte.* (Buff.)

Voyons qui de nous deux....
Aura plus tôt rempli la page et le *revers.* (Boil.)

— *Un coup de revers,* ou simpl. *Un revers,* un coup d'arrière-main ; un coup donné de gauche à droite avec la main, ou avec un instrument ou une arme quelconque : *Ce joueur de paume donne fort adroitement un coup de* REVERS. (Acad.) *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un* REVERS *brisaient les lances et coupaient les armures de maille.* (Aug. Thierry.)

Il faut que je lui donne un *revers* de ma main. (Mol.)

— *Frapper de revers,* frapper de gauche à droite avec une arme, un bâton, etc., que l'on tient de la main droite.

— Fig. Disgrâce, accident qui change une bonne situation en une mauvaise : *Il vient d'avoir un fâ-*

cheux REVERS *de fortune. Ce* REVERS *était inattendu. Être ferme dans les* REVERS. *Il a eu tour à tour des succès et des* REVERS. (Acad.)

Prévenons du destin les *revers* éclatants. (J.-B. R.)

— *Revers d'un habit*, les deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine et qui sont repliées en dessus de manière à montrer une portion du revers ou de la doublure de l'habit : *Un habit d'uniforme à* REVERS *bleus*. (Acad.)

— *Revers de botte*, haut de la tige d'une botte, qui paraît se rabattre et montrer le côté du cuir qui n'est pas noirci : *Bottes à* REVERS. (Acad.)

— En parl. de monnaies ou de médailles, Côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête du prince ou du personnage au nom ou en l'honneur duquel la médaille a été frappée : *Cette médaille a d'un côté la tête d'Auguste et sur le* REVERS *une Victoire. Le* REVERS *de la médaille*. (Acad.) *La bassesse est une médaille dont le* REVERS *est l'insolence*. (Chateaubr.)

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille*, le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose : *Vous nous avez montré les avantages de cette affaire; mais voici le* REVERS *de la médaille*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Toute médaille a son revers*, chaque chose a un bon côté et un mauvais.

— *Revers de pavé*, partie inclinée du pavé d'une rue depuis les maisons jusqu'au ruisseau.

— *Revers de la chaussée, d'un chemin*, chacun des des bas-côtés : *Il retient la bride de son cheval, et prend l'autre* REVERS DU CHEMIN, *pour éviter de passer près de nous*. (G. Sand.)

— Fortific. *Revers de la tranchée*, côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne, et qui est opposé à celui qui regarde la place. || *Revers du fossé*, bord extérieur opposé à celui de l'enceinte.

— Guerre. *Prendre, battre à revers* ou *de revers une troupe, un ouvrage de fortification*, prendre, battre une troupe ou un ouvrage, soit en flanc, soit à dos.

— Mar. Partie de la muraille d'un bâtiment en surplomb; pièces de construction dont la courbe se dirige vers le dehors du navire.

— *Manœuvres de revers*, écoute boulines et amures de dessous le vent des basses voiles ou de celles qui ne se trouvent pas sous le vent.

RÉVERSAL, ALE, adj. (*reversi*, retourner; lat.) Il s'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent : *Diplôme* RÉVERSAL. (Acad.)

— *Lettres réversales* ou *Réversales*, lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre : *Maximilien fit signer aux quatre électeurs la promesse d'élire roi des Romains son petit-fils, au nom duquel il leur garantit, par* LETTRES RÉVERSALES, *le maintien de leurs priviléges*. (Mignet.)

REVERSÉ, ÉE, part. pass. du v. Reverser.

RÉVERSÉAU, n. m. (*revers*, et *eau*.) Pron. *ré-vèr-çô*. — Construct. Pièce de bois placée au bas d'une croisée, d'une porte, pour empêcher le passage de l'eau. || On dit aussi, *Rejeteau*.

REVERSEMENT, n. m. Mar. Action de reverser; transbordement.

— *Reversement de courants, de marée, etc.*, changement de direction de la marée, des courants à l'époque des moussons.

REVERSER, v. tr. ou act. 1re conj. Verser de nouveau : REVERSER *du vin dans un verre*. REVERSER *à boire*. (Acad.)

— Verser une liqueur dans un vase duquel on l'avait tirée.

— Mar. Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre : REVERSER *des munitions de guerre, de bouche, des marchandises, etc.* (Acad.) || On dit plus souv. *Transborder*.

— Intransitiv. Agir sur les manœuvres de revers. || *Une marée, un courant, une mousson reversent*, quand leur direction devient opposée à celle qu'ils avaient précédemment.

— Fig. Fin. et comm. Transporter un article d'un chapitre dans un autre.

REVERSI, n. m. (*revers*.) Sorte de jeu de cartes où celui des joueurs qui fait le moins de levées gagne la partie, et où le valet de cœur, qu'on nomme le *Quinola*, est la carte principale : *Le* REVERSI *se joue à quatre personnes. Faire un* REVERSI. (Acad.) *Il n'y avait dans ce salon que quatre ou cinq personnes jouant gravement au* REVERSI (G. Sand.)

Le *reversi* ce soir nous a menés bien tard. (De la Ville.)

— Coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, par une exception à la règle, procure le gain de la partie : *Faire le* REVERSI. *Rompre le* REVERSI. (Ac.)

RÉVERSIBILITÉ, n. f. Jurispr. Qualité de ce qui est reversible : *La* RÉVERSIBILITÉ *des* [illegible]*nages*. RÉVERSIBILITÉ *d'un héritage, d'une rente, a une pension*. (Acad.)

RÉVERSIBLE, adj. des 2 g. (*reverti*, retourner; lat.) Pron. *ré-vèr-cibl*. — Jurispr. Il se dit des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé : *Tous les héritages donnés à bail emphytéotique sont* RÉVERSIBLES *après la fin du bail*. (Acad.)

— Il se dit aussi des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire : *Ces quatre sœurs ont obtenu des pensions qui seront* RÉVERSIBLES *d'une tête sur l'autre jusqu'à la dernière*. (Acad.)

RÉVERSION, n. f. (*reversio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-vèr-cion*. — Jurispr. Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé lui reviennent quand celle en faveur de qui elle en a disposé meurt sans enfants : *Ce duché revint à la couronne par droit de* RÉVERSION. (Acad.)

— Littér. Figure de style qui consiste à faire revenir sur eux-mêmes, avec un sens différent et souvent contraire, certains mots d'une même proposition.

REVERSOIR, n. m. Barrage, établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe; pertuis à la paroi latérale d'un réservoir.

REVERTIER, n. m. (*reverti*, retourner; lat.) Pron. *re-vèr-tié*. — Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties.

REVESTIAIRE, n. m. Pron. *re-vèss-tièr*. — Lieu séparé dans l'église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. || Vieux.

REVÊTEMENT, n. m. Pron. *re-vêtt-man*. — Archit. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre, etc., qu'on fait à une construction pour l'embellir ou la consolider : *Le* REVÊTEMENT *de ce mur est de plâtre. Le* REVÊTEMENT *des murs de cet appartement est de bois, de stuc, etc.* (Acad.) *Le lambris de la basilique de Trajan était de bronze doré, un riche* REVÊTEMENT *de marbre blanc couvrait les murs*. (Stendhal.)

— Ouvrage de pierre, de brique, ou de quelque autre matière, servant à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse : *Les* REVÊTEMENTS *sont ordinairement en talus, afin de mieux soutenir la poussée des terres*. (Acad.)

REVÊTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*re*, part. itérat., et *vestire, vêtir*; lat.) (*Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent; je revêtais, nous revêtions; je revêtis, nous revêtîmes; je revêtirai, nous revêtirons; je revêtirais, nous revêtirions; revêts, revêtons, revêtez; que je revête, que nous revêtions; que je revêtisse, que nous revêtissions; revêtant; revêtu, ue*.) Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin : REVÊTIR *les pauvres. Ce pauvre garçon n'avait qu'un habit tout déchiré, je l'*AI REVÊTU. (Acad.)

— Se couvrir d'un vêtement : REVÊTIR *un habit*. (Acad.)

Le Tasse, suivi par l'envie,
Revêtait, pour cacher sa vie,
Les humbles habits d'un pasteur. (Lam.)

— Il se dit particul. en parl. des habits de cérémonie, ou des autres marques de dignité : *Deux aumôniers* REVÊTIRENT *ce prélat de ses habits pontificaux*. (Acad.)

— Fig. En parl. des emplois, des dignités, du pouvoir, Recevoir, être investi : *La charge dont je vous* AI REVÊTU. *Je me suis dépouillé de cet emploi pour l'en* REVÊTIR. *Le roi l'*A REVÊTU *d'un plein pouvoir*. (Acad.)

— Par anal. *Le baptême, le premier des sacrements que la religion confère à l'homme, selon la parole de l'apôtre, le* REVÊT *de Jésus-Christ*. (Chateaubr.)

— Fig. Couvrir : *Les poils qui* REVÊTENT *extérieurement les animaux semblent être sans rapports nécessaires avec la température*. (Cuv.) *Stilicon avait fait enlever des portes du Capitole les lames d'or qui les* REVÊTAIENT *extérieurement*. (Am. Thierry.)

— Fig. *Revêtir ses pensées d'un style brillant*, les exprimer d'une manière brillante.

— *Revêtir le mensonge, l'erreur des apparences de la vérité*, donner au mensonge, à l'erreur l'air de la vérité.

— Par anal. REVÊTEZ *la raison d'un corps, si vous voulez la rendre sensible*. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. *Revêtir un acte de toutes ses formes, de toutes les formalités requises*, observer toutes les formes nécessaires pour qu'il soit valide.

— *Revêtir un écrit, un acte de la signature d'une personne*, le faire signer par cette personne.

— Fig. Prendre, se donner, s'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité : REVÊTIR *la figure de quelqu'un. Les formes que* REVÊT *la pensée*. (Acad.)

— Par anal. REVÊTIR *un personnage*. (Acad.)

— *Revêtir un caractère*, faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer : *Il ne passait que pour un voyageur, mais il* A REVÊTU *depuis peu un caractère d'envoyé*. (Acad.)

— Fig. *Les querelles politiques* REVÊTIRENT *presque toujours un caractère religieux*. (Lamenn.)

— Archit. Faire un revêtement : REVÊTIR *un fossé, un bastion*. REVÊTIR *une terrasse de gazon*. REVÊTIR *de marbre, de stuc les lambris d'un appartement*. (Acad.) *On bâtit le pont, et on* REVÊTIT *de brique les deux bords du fleuve jusqu'à une hauteur étonnante*. (Boss.) *Les Israélites employaient les bois odoriférants pour* REVÊTIR *en dedans les bâtiments les plus riches*. (Fleury.)

— Recouvrir, enduire : REVÊTIR *l'aire d'une grange d'une couche de sable et de terre battue*. REVÊTIR *le fond d'un bassin d'un lit de glaise, etc.* (Acad.)

— Techn. Couvrir, environner : *Les fondeurs* REVÊTENT *leurs modèles de cire*.

= **Se revêtir**, v. pron. *Se revêtir d'un habit*, mettre sur soi un habit, s'en couvrir; se parer des marques de sa dignité : *Ce magistrat* S'EST REVÊTU *de sa robe*. SE REVÊTIR *d'un costume*. (Acad.)

— Par anal. *Les nuages* SE REVÊTAIENT *des plus riches couleurs*. (B. de St-P.)

— Fig. *Ses formes dont la pensée* SE REVÊT. (Acad.)

— Être investi : *Il se dépouilla de l'autorité avec plus de contentement qu'il n'en avait eu à* S'EN REVÊTIR. (Acad.)

— S'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité : *Jésus-Christ* SE REVÊTIT *des apparences les plus humbles pour venir racheter les hommes*. (Ac.) *Dieu a vu l'ambition* SE REVÊTIR *de l'apparence de la piété pour attirer les largesses du souverain*. (Mass.)

REVÊTU, UE, part. pass. du v. Revêtir.

— Fig. *Un acte* REVÊTU *de la forme prescrite*. (C. Del.)

— Poétiq. *De vastes campagnes* REVÊTUES *de riches moissons*. (Fén.)

— Fortif. *Ces demi-lunes étaient fort bonnes et très-bien* REVÊTUES. (Vauban.)

— Fam. *Un gueux revêtu*, un homme de rien qui a fait fortune, et qui en est devenu arrogant.

— Prov. *Rien n'est plus insupportable qu'un gueux revêtu*.

— Fig.

C'est un gueux *revêtu* des dépouilles d'Horace. (Boil.)

— Fig. Orné, décoré : *On dédaigne souvent la vérité, quand elle n'est pas* REVÊTUE *des ornements qui séduisent l'esprit*. (Acad.)

... De quelques talents dont on soit *revêtu*,
On ne fait point fortune avec trop de vertu. (Bours.)

RÊVEUR, EUSE, adj. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations : *Cet homme est fort* RÊVEUR. *C'est un esprit* RÊVEUR. *Vous voilà bien* RÊVEUSE. (Acad.)

— Qui dit des choses extravagantes et hors du sens commun :

Philosophes *rêveurs* qui pensez tout savoir. (Boil.)

— Il se dit aussi des choses : *Vos yeux deviennent sombres,* RÊVEURS, *fixés en terre*. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. *C'est un* RÊVEUR *perpétuel*. (Acad.) *Il faut que la fortune mette les grands hommes dans une place où ils puissent exécuter ce qu'ils ont inventé; sans quoi ils passent pour des* RÊVEURS. (Helvét.)

— *C'est un rêveur*, se dit d'un homme qui fait ou qui dit des choses extravagantes, dont les idées sont hors du sens commun.

REVIDAGE, n. m. Techn. Action de revider.

REVIDER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Agrandir un trou avec la vrille.

— Vulg. Comm. Revendre à des confrères ce qu'on a acheté dans les ventes publiques.

REVIENT, n. m. Comm. Prix que les marchandises coûtent au fabricant lui-même; frais de fabrication : *Le prix de* REVIENT, *le* REVIENT *est de tant*.

REVIRADE, n. f. (*gyrare*, tourner; lat.) J. de trictrac, Action d'un joueur qui, pour faire une case avancée, emploie une ou deux dames des cases déjà faites : *Faire une* REVIRADE, *la* REVIRADE. (Acad.)

REVIREMENT, n. m. Mar. Action de revirer.

— *Revirement par la tête, par la queue*, mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voile, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'escadre. || On dit mieux, *Virement*.

— *Revirement des moussons, des marées*, changement dans leur direction; époque de ces changements.

— Banq. et Comm. *Revirement de fonds, de deniers*, et simpl. *Revirement*, manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active, équivalente à la somme qu'on lui doit : *Ces négociants se sont acquittés par des* REVIREMENTS. (Acad.)

— Changement en mal, renversement : *Elle se trouva réduite par un* REVIREMENT *de fortune inoui à implorer les secours de la pitié publique.* (Arago.)

REVIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Tourner d'un autre côté : REVIRER *par la tête, par la queue.* REVIRER DE BORD. (Acad.)

— Fig. et fam. *Revirer de bord*, changer de parti : *Quand il vit la tournure que prenaient les affaires, il* REVIRA *de bord.* (Acad.)

— J. de trictrac, Faire une revirade.

REVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Réviser : *Ces comptes ont été* REVISÉS *avec soin.*

REVISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*revisere*; lat., m. sign.) Pron. *re-vi-zé.* — Revoir, examiner de nouveau : REVISER *une affaire, un compte.* REVISER *le règlement d'une assemblée.* REVISER *la législation pénale.* REVISER *une feuille avant de la livrer à l'impression.* (Acad.)

— Fig. *L'homme veut examiner Dieu et* REVISER *ses œuvres, il veut traiter d'égal à égal avec lui.* (G. Sand.)

RÉVISEUR, n. m. Celui qui revoit après un autre : *Vous avez là un bon* RÉVISEUR. RÉVISEUR *de comptes. Il serait plaisant de donner son ouvrage à des* RÉVISEURS. (St-Sim.) *Le père Bonhours a été probablement le* RÉVISEUR *ou l'éditeur de ce volume.* (Walkenaer.)

RÉVISION, n. f. (*revisio*; lat., m. sign.) Pron. *ré-vi-zion.* — Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau : *La* RÉVISION *des lois, d'une constitution. Soumettre à une* RÉVISION. (Acad.)

— Typogr. Lecture d'épreuve, faite dans le but d'examiner si les corrections indiquées précédemment ont été bien faites : *Faire la* RÉVISION *d'une feuille.* (Acad.)

— *Révision de procès*, nouvel examen d'un procès jugé en dernier ressort : *Demander la* RÉVISION *d'un procès. Il s'est pourvu en* RÉVISION. (Acad.)

— *Révision de compte*, nouvel examen d'un compte.

— Art mil. *Conseil de révision*, tribunal militaire qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre et de discipline.

REVISITER, v. tr. ou act. 1re conj. Visiter de nouveau avec soin :

Du nid de la colombe à la loge du chien,
Je *revisitai* tout et je n'oubliai rien. (Lam.)

RÉVIVIFICATION, n. f. Pron. *ré-vi-vi-fi-ka-cion.* — Chim. Opération par laquelle on fait reparaître sous sa forme naturelle un métal qui était masqué sous une forme différente. || *V.* RÉDUCTION.

— Fig. *On lui doit le renouvellement et la* RÉVIVIFICATION *de la Société d'agriculture.* (Cuv.)

RÉVIVIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. RÉVIVIFIER.

RÉVIVIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous revivifiions, vous revivifiiez.* — Vivifier de nouveau : *Cette partie était presque morte, on l'*A RÉVIVIFIÉE *en la frottant avec de l'alcool, en la frictionnant.* (Acad.)

— Fig. *Vos premières faveurs* AVAIENT RÉVIVIFIÉ *mes faibles talents, et les avaient presque ennoblis à mes yeux.* (Laujon.)

— Chim. *Révivifier le mercure*, le remettre en son état naturel, le rendre à sa forme métallique.

— Théol. *La grâce révivifie le pécheur*, elle lui donne une nouvelle vie spirituelle.

REVIVRE, v. intr. ou neutr. irrég. 4e conj. (*re*, et *vivre*.) Ressusciter, revenir à la vie : *Jésus-Christ fit* REVIVRE *Lazare, qui était mort depuis trois jours. Vous avez beau pleurer, vos larmes ne la feront pas* REVIVRE. (Acad.)

Pour vouloir *revivre*,
La vie est elle un bien si doux? (Mme Desh.)

— Par exagér. *Voilà du vin capable de faire* REVIVRE *un mort.* (Acad.)

— Fig. Vivre, pour ainsi dire, de nouveau : *Les pères* REVIVENT *dans leurs enfants.* (Acad.) *En me mariant, je pourrai me voir* REVIVRE *en d'autres moi-même.* (Mol.) *Notre souvenir voit* REVIVRE *ce que nos yeux ont vu périr.* (J.-J. Rouss.)

Quand on meurt pour la gloire on *revit* dans l'estime. (Corn.)

— Mystiq. *Pour revivre à la grâce, il faut mourir au péché*, il faut renoncer entièrement au péché, si l'on veut revenir en état de grâce.

— En parl. des choses, Renaître, se renouveler : *A la paix, l'industrie sembla* REVIVRE. *On eût dit que l'antique splendeur de cet empire allait* REVIVRE. *Empêcher les abus, les préjugés de* REVIVRE. *J'ai vu* REVIVRE *cette mode, qui était passée depuis longtemps.* (Acad.) *Les campagnes ont vu* REVIVRE *l'abondance.* (Mass.)

— Fig. et par exagér. *Faire revivre une personne*, lui rendre des forces, de la vigueur, lui redonner de l'espérance, de la joie : *Il était dans une grande langueur; le remède qu'on lui a donné l'*A FAIT REVIVRE. *La nouvelle qu'il a reçue l'*A FAIT REVIVRE. (Acad.)

— Fig. *Faire revivre*, donner une vie nouvelle : *L'épopée* FAIT REVIVRE *dans ses chants les héros des temps passés.* (Acad.)

— Fig. *Faire revivre une chose*, la renouveler, la ranimer, ou la remettre de nouveau en honneur, en vogue, en crédit : *Faire* REVIVRE *la mémoire des grands hommes. Faire* REVIVRE *une hérésie, un système. Faire* REVIVRE *des mots tombés en désuétude.* (Acad.) *On fait* REVIVRE *par l'erreur de l'imagination tout ce que l'âge et les temps nous ont ôté.* (Mass.)

— *Faire revivre l'amour, la haine, etc.*, rallumer l'amour, la haine, etc.

— *Il fait revivre en lui la gloire de ses ancêtres*, il imite les grandes actions de ses ancêtres.

— *Faire revivre des droits, des prétentions, etc.*, les faire valoir de nouveau.

— *Faire revivre une charge*, rétablir une charge qui avait été éteinte ou supprimée.

— *Le vernis fait revivre les couleurs*, il leur donne un nouvel éclat. || *La noix de galle fait revivre les vieilles écritures*, elle les fait reparaître, elle les rend lisibles.

RÉVOCABILITÉ, n. f. Admin. État de ce qui est révocable.

RÉVOCABLE, adj. des 2 g. Admin. Qui peut être révoqué, qui peut être destitué : *Une procuration est* RÉVOCABLE. *Les donations à cause de mort sont* RÉVOCABLES. *Ces employés sont* RÉVOCABLES. (Acad.)

L'arrêt qui tue un frère est toujours *révocable*. (C. Del.)

RÉVOCATIF, IVE, adj. Hist. Qui révoque : *Édit, acte* RÉVOCATIF.

RÉVOCATION, n. f. Pron. *ré-vo-ka-cion.* — Action de révoquer : *Des emplois sujets à* RÉVOCATION. *La* RÉVOCATION *de l'édit de Nantes. La* RÉVOCATION *des pouvoirs donnés.* (Acad.)

— Admin. Acte par lequel on révoque; retrait : RÉVOCATION *d'une permission.*

RÉVOCATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-vo-ka-toar.* — Jurispr. Qui révoque : *Acte* RÉVOCATOIRE. *Disposition* RÉVOCATOIRE. (Acad.)

REVOICI et **REVOILÀ**. Prép. Pron. *re-voa-ci, la.* — Fam. Voici et voilà de nouveau : *Le* REVOICI, *le* REVOILÀ *encore.* (Acad.)

Les *revoilà* sur l'onde ainsi qu'auparavant. (La F.)

REVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3e conj. (*re*, et *voir*.) Pron. *re-voar.* — Voir de nouveau : *Je l'avais vu hier, je l'ai* REVU *aujourd'hui. J'aurai l'honneur de vous* REVOIR. *Nous allons bientôt* REVOIR *les beaux jours. Vous ne le* REVERREZ *plus, il est mort. J'ai perdu l'espérance de le* REVOIR. (Acad.) *Je partirai sans le* REVOIR. (J.-J. Rouss.) *On croyait* REVOIR *le grand Condé.* (Mass.)

Il est doux de *revoir* les cieux de la patrie. (Corn.)
Il faut *revoir* cet enfant de plus près. (Rac.)
Tu ne *reverras* plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs.
(C. Del.)

— Examiner de nouveau : REVOIR *un manuscrit, un ouvrage pour le corriger.* REVOIR *des épreuves. Obtenir un arrêt pour faire* REVOIR *un procès.* (Acad.)

— Vener. *Revoir d'un cerf*, prendre connaissance de la force du cerf; ce qui se fait par le pied, les fumées, les abattures, les portées, les foulées, le frayoir, etc. : *Le cerf a passé par ici, j'en* REVOIS, *j'en* AI REVU. (Acad.)

— Substantiv. Action de se revoir : *Adieu jusqu'au* REVOIR, ou simpl. AU REVOIR. (Acad.)

Au *revoir* dans les cieux, mon vieux compagnon d'armes.
(C. Del.)

= **A revoir**, locution dont on se sert pour indiquer qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'une citation, d'un écrit, etc. : *A côté de chaque article douteux de ce compte, j'ai mis :* A REVOIR. (Acad.)

= **Se revoir**, v. récipr. Se voir mutuellement de nouveau : *Ils* SE REVIRENT *après une longue séparation. Quand est-ce que nous* NOUS REVERRONS? *Quand nous* REVERRONS-NOUS? (Acad.)

REVOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Voler de nouveau; retourner quelque part en volant : *Cet oiseau* REVOLE *vers son nid.* (Acad.)

— Par extens. Revenir avec rapidité d'un lieu à l'autre : *Mes affaires terminées, je* REVOLERAI *vers vous. Ils* REVOLÈRENT *au combat.* (Acad.)

Disparais à nos cris, et *revole* en arrière,
Comme au souffle des vents volerait la poussière. (Pir.)

— Fig. *Mon âme* REVOLAIT *vers toi, à travers les abîmes qui nous séparaient.* (Marm.)

Croyez qu'il est des temps où le cœur combattu
Par un instinct secret *revole* à la vertu. (Volt.)

REVOLIN, n. m. Pron. *re-vo-lain.* — Mar. Répercussion, déviation du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un corps qu'il rencontre et qui en altère la direction : *Les navires qui étaient à l'ancre près de ces terres élevées, furent tourmentés par des* REVOLINS. (Acad.)

— En parl. d'une voile, *Faire revolin*, être enflée par le revolin qu'occasionne une autre voile.

— Par extens. Tournant d'eau.

RÉVOLTANT, part. prés. du v. Révolter.

RÉVOLTANT, ANTE, adj. Qui révolte, qui choque excessivement, qui indigne : *Procédé* RÉVOLTANT. *Absurdité* RÉVOLTANTE. *Cette idée est* RÉVOLTANTE. *Un faste, un luxe* RÉVOLTANT. (Acad.)

RÉVOLTE, n. f. Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur : *La* RÉVOLTE *d'un camp, d'une armée. Se jeter dans la* RÉVOLTE. *Apaiser, calmer, réprimer, étouffer une* RÉVOLTE. *Sa présence excita la* RÉVOLTE. *Fomenter la* RÉVOLTE. *Se laisser entraîner à la* RÉVOLTE. (Acad.)

La *révolte* toujours conduit à l'esclavage. (A. Soum.)

— Fig. et mor. *La* RÉVOLTE *des sens contre la raison, de la chair contre l'esprit. La* RÉVOLTE *des passions.* (Acad.)

Je crains ces durs combats et ces troubles puissants
Que fait naître chez moi la *révolte* des sens. (Corn.)

RÉVOLTÉ, ÉE, part. pass. du v. Révolter : *Un pays* RÉVOLTÉ. *Une province* RÉVOLTÉE. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui se révolte : *On envoya des troupes pour réduire les* RÉVOLTÉS. (Acad.)

Ce petit *révolté*
Qu'à l'école autrefois malgré lui j'ai porté. (C. Del.)

Syn. Révolte, rébellion. La *révolte* est une guerre faite contre la puissance établie; la *rébellion* est une désobéissance à l'autorité; la *révolte* veut renverser et détruire le pouvoir qui la gêne ou l'opprime; la *rébellion* ne tend qu'à secouer le joug et à échapper à l'action des lois.

RÉVOLTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*revolvere*, retourner en arrière ou contre; lat.) Soulever, porter à la révolte : *C'est lui qui* A RÉVOLTÉ *ces provinces. Il* A RÉVOLTÉ *tous mes enfants, toute ma famille contre moi.* RÉVOLTER *des troupes contre leur général.* (Acad.)

— Fig. Mor. *La volupté* RÉVOLTE *les sens contre la raison.* (Acad.)

— Fam. Choquer excessivement, indigner : *Cet homme, par ses manières, par ses discours,* A RÉVOLTÉ *tous les esprits contre lui. La proposition qu'il fit* RÉVOLTA *toute l'assemblée,* RÉVOLTA *tout le monde.* (Acad.) *Les mépris nous* RÉVOLTENT. (Mass.)

Contre un si juste choix qui peut vous révolter? (Rac.)

— Fig. *Cela* RÉVOLTE *le bon sens, le bon goût. Une action si cruelle* RÉVOLTE *l'humanité. Cet ouvrage, ce système* RÉVOLTE *la raison par son absurdité.* (Acad.)

— *Faire révolter*, soulever, insurger : *C'est lui qui a* FAIT RÉVOLTER *toute la province.* (Acad.)

— Mystiq. *Le péché* A FAIT RÉVOLTER *la chair contre l'esprit.* (Acad.)

= **Se révolter**, v. pron. Se soulever, se porter à la révolte : *Toute cette province* S'EST RÉVOLTÉE. (Acad.) *Chez les nations civilisées, il n'y a en général que ceux qui n'ont rien à perdre qui* SE RÉVOLTENT. (De Tocquev.)

Contre un ordre barbare on doit *se révolter*. (C. Del.)

— Fig. : *Les sens* SE RÉVOLTENT *contre la raison.* (Acad.) *Il est des lois qu'il est impossible de violer sans que toute notre nature intellectuelle et morale* SE RÉVOLTE. (V. Cous.)

Du sang qui *se révolte* est-ce quelque murmure? (Rac.)

— Fig. S'indigner : *Quelle âme ne* SE RÉVOLTERAIT *contre une telle injustice? Le bon sens* SE RÉVOLTE *contre une telle absurdité.* (Acad.) *La vérité* SE RÉVOLTE *contre les mensonges colorés auxquels ont fait porter son masque.* (Buff.) *Les hommes* SE RÉVOLTENT *moins contre le mal qu'on leur fait que contre le bien qu'on veut leur faire.* (Mme de Staël.)

RÉVOLU, UE, adj. (*revolutus*, roulé; lat.) Il se dit Du cours des planètes et des astres, lorsque, par

leur mouvement périodique, ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis : *Avant que le cours de Saturne soit* RÉVOLU. (Acad.)

— En parl. des périodes de temps. Achevé, complet : *Le mois, l'an, le siècle n'était pas encore* RÉVOLU. *Après l'année* RÉVOLUE. (Acad.) *Il n'y a pas encore de cela trois ans* RÉVOLUS. (J.-J. Rouss.) *Après tant de siècles* RÉVOLUS, *l'ouvrage d'Aristote est encore celui qui contient les meilleurs éléments de poétique et de rhétorique.* (La Harpe.)

RÉVOLUTÉ, ÉE, adj. Bot. V. RÉVOLUTIF.

RÉVOLUTIF, IVE, adj. (*revolvere*, rouler; lat.) Qui se meut en tournant : *Les mouvements des aiguilles d'une montre sont* RÉVOLUTIFS *et s'exécutant autour d'un centre de révolution.* (Dutrochet.)

— Bot. Qui est roulé sur soi-même en dehors.

RÉVOLUTION, n. f. (*revolutio*, passage successif; lat.) Pron. *ré-vo-lu-cion.* — Retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti; temps qu'il emploie à décrire son orbite : *La* RÉVOLUTION *des planètes. Les* RÉVOLUTIONS *célestes. La* RÉVOLUTION *de la terre autour du soleil.* (Acad.) *Le temps de* RÉVOLUTION *de la sphère étoilée est le même dans tous les siècles.* (Arago.)

— Par anal. Succession : *La* RÉVOLUTION *des siècles, des temps, des saisons.*

— Techn. Action des roues les unes sur les autres par le moyen des engrenages.

— Méd. *Révolution d'humeurs,* mouvement extraordinaire dans les humeurs.

— Absol. Trouble plus ou moins profond qui survient tout à coup dans l'exercice d'une ou de plusieurs de nos fonctions, à l'occasion d'une impression physique ou morale : *Cela m'a causé une* RÉVOLUTION. (Acad.) *Une grande* RÉVOLUTION *vient de se faire en moi.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions, etc. : *Le temps amène, le temps fait d'étranges* RÉVOLUTIONS. *Les choses de ce monde sont sujettes à de grandes* RÉVOLUTIONS. RÉVOLUTION *dans les arts, dans les sciences, dans les esprits, dans les mœurs, dans les modes, etc. Il s'opéra, il se fit une* RÉVOLUTION *dans les idées.* (Acad.) *Ce qui place dans une catégorie bien distincte les* RÉVOLUTIONS *que les sciences occasionnent, c'est qu'elles sont toujours heureuses.* (Cuv.)

— Changements brusques et violents qui ont lieu dans le gouvernement des États : *Il prédit la* RÉVOLUTION *qui se préparait, qui allait éclater. Écrire l'histoire des* RÉVOLUTIONS *d'un pays. Rechercher les causes d'une* RÉVOLUTION. (Acad.) *Il faut quelquefois bien des siècles pour préparer les changements; les événements mûrissent, et voilà les* RÉVOLUTIONS. (Montesq.) *L'éducation des peuples se fait par leurs* RÉVOLUTIONS. (Lam.)

— Absol. La révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays. Ainsi, en parl. de l'Angleterre, *La révolution* désigne celle de 1688; en parl. de la France, celle de 1789 : *L'histoire de la* RÉVOLUTION *française commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la* RÉVOLUTION *d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux.* (Mign.) *Il avait vu tous ces personnages de la* RÉVOLUTION *toujours parés de vertu et d'indépendance présenter leurs mains à toutes les chaînes.* (Chateaub.) *Il appela par une proclamation patriotique, au secours de la* RÉVOLUTION *assaillie tous ceux qui l'aimaient.* (Mignet.)

— *Les révolutions de la terre, du globe,* les événements naturels par lesquels la face de la terre a été changée.

RÉVOLUTIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ré-vo-lu-cio-nèr.* — Qui a rapport aux révolutions politiques; qui est favorable à ces révolutions : *Gouvernement* RÉVOLUTIONNAIRE. *Principes, opinions* RÉVOLUTIONNAIRES. *Mesures* RÉVOLUTIONNAIRES. (Acad.) *L'esprit* RÉVOLUTIONNAIRE *est fatal aux grandeurs qu'il élève comme à celles qu'il renverse.* (Guizot.) *Par lui-même l'esprit* RÉVOLUTIONNAIRE *est uniquement destructeur et stérile.* (St-Aulaire.) *Personne n'eut un esprit moins* RÉVOLUTIONNAIRE *dans le sens même où ce mot ne signifierait qu'amateur de nouveautés.* (La Harpe.)

— Subst. Ami, partisan des révolutions : *C'est un* RÉVOLUTIONNAIRE. *Un ardent, un fougueux* RÉVOLUTIONNAIRE. (Acad.)

RÉVOLUTIONNAIREMENT, adv. D'une manière révolutionnaire; comme dans les temps de révolution.

RÉVOLUTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Révolutionner.

RÉVOLUTIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ré-vo-lu-cio-né.* — Néol. Mettre un pays en état de révolution; l'agiter à l'aide des principes révolutionnaires.

— Par anal. *On prétend* RÉVOLUTIONNER *le cœur humain, changer sa règle, ses mœurs.* (Portalis.)

— *Révolutionner l'esprit, les sens,* y causer du trouble.

REVOLVER, n. m. (m. angl. *tourner.*) Néol. Pistolet à plusieurs coups, dont le canon en tournant sur lui-même se charge par la culasse : *Je ne demande qu'à le rencontrer à cinquante pas de mon* REVOLVER. (E. About.)

REVOMI, IE, part. pass. du v. Revomir.

REVOMIR, v. tr. ou act. 2e conj. Vomir ce qu'on a avalé : *Il* REVOMIT *son dîner. Dès qu'il a pris un bouillon, il le* REVOMIT. (Acad.)

— Rejeter, repousser : *La mer* REVOMIT *les corps qu'elle a engloutis.* (Acad.) *Un nombre effrayant d'animaux avaient été submergés et* REVOMIS *par les eaux.* (Marm.)

— Intransitiv. Vomir de nouveau : *En se levant, il vomit; une heure après, il* REVOMIT. (Acad.)

RÉVOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Révoquer.

RÉVOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*revocare;* lat., m. sign.) Pron. *ré-vo-ké.* — Rappeler, destituer un fonctionnaire du pouvoir, de l'emploi amovible qu'on lui avait donné : *Le roi* RÉVOQUA *son ambassadeur.* RÉVOQUER *son avoué.* RÉVOQUER *un commis, un employé.* (Acad.)

— Annuler, déclarer de nulle valeur à l'avenir. en parlant des choses : RÉVOQUER *un ordre, un pouvoir, une donation. Il* RÉVOQUA *son testament. Le roi* A RÉVOQUÉ *son ordonnance.* (Acad.)

Je *révoque* un arrêt dont ma gloire murmure. (C. Del.)
Je ne *révoque* rien de ce que j'ai promis. (Rac.)

— *Révoquer en doute,* mettre en doute.

= **Se révoquer,** v. pron. Être révoqué : *Une loi mauvaise ne saurait trop tôt* SE RÉVOQUER.

REVOULOIR, v. tr. ou act. 3e conj. Fam. Vouloir de nouveau :

Mais si mon cœur encor *revoulait* sa prison. (Mol.)

— Vener. *En revouloir,* il se dit d'un chien qui ne peut pas suivre les voies, parce qu'elles sont trop vieilles.

REVU, UE, part. pass. du v. Revoir : *Seconde édition* REVUE, *corrigée et augmentée.* (Acad.)

REVUE, n. f. Recherche, inspection exacte : *Avant de se coucher, il a fait la* REVUE *dans toute sa maison. Il a fait une* REVUE *de tous ses papiers. J'ai fait la* REVUE *de mes livres.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Faire une* REVUE *de ses actions, de ses fautes, de sa vie passée. Passer en* REVUE *les actions de quelqu'un, les divers systèmes de philosophie, etc.* (Acad.)

— Particul. Inspection des troupes que l'on met en bataille, et que l'on fait ensuite défiler : REVUE *d'un régiment. Grande* REVUE. *Le colonel a fait la* REVUE. *Il a passé tant d'hommes en* REVUE. *Passer une* REVUE. *Inspecteur aux* REVUES. (Acad.)

— *La revue du général,* celle que fait le général.

— Fam. *Nous sommes gens de revue,* nous nous voyons souvent; nous avons occasion de nous revoir.

— Titre de certains écrits périodiques : *La* REVUE *britanique. La* REVUE *des deux mondes. La* REVUE *encyclopédique.* (Acad.)

RÉVULSIF, IVE, adj. (*revellere, revulsum,* ôter avec effort; lat.) Pron. *ré-vul-cif, civ.* — Méd. Il se dit Des médicaments et autres moyens employés pour détourner d'un organe le principe d'une maladie qui semble s'y être fixé : *Saignée* RÉVULSIVE. (Acad.)

— Substantif. *Faire usage des* RÉVULSIFS. (Acad.)

RÉVULSION, n. f. (*revulsio;* lat. m. sign.) Médec. Action par laquelle, au moyen de médicaments ou d'autres agents, on détourne la cause d'une maladie d'une partie du corps vers une autre : *Il s'est fait une* RÉVULSION *de l'humeur de la goutte, qui a pensé l'étouffer. On lui appliqua des ventouses pour déterminer la* RÉVULSION *de l'humeur qui se portait sur les yeux.* (Acad.)

— Action des révulsifs.

REZ, prép. (*rasus,* ras; lat.) Pron. *ré.* — Tout contre, joignant; il n'est plus usité que dans ces locut. *Rez pied, rez terre,* à fleur de terre, au niveau du sol : *On a abattu cette maison, cette place, ces fortifications,* REZ PIED, REZ TERRE. (Acad.) *Nous mettons l'édifice* REZ PIED, REZ TERRE. (Chateaubr.)

— Par anal. *Mon guide m'arrêta au* REZ *même de l'eau.* (Chateaubr.) *Les ours s'établissent rarement à* REZ *de terre.* (Buff.)

REZ-DE-CHAUSSÉE, n. m. Pron. *red-chô-cé.* — Niveau du terrain : *Le mur n'était encore qu'au* REZ-DE-CHAUSSÉE. *Les fondations s'élèvent jusqu'au* REZ-DE-CHAUSSÉE. (Acad.)

— Plus ordin. Partie d'une maison, qui est, ou à peu près, au niveau du terrain : *Habiter l'appartement du* REZ-DE-CHAUSSÉE, *le* REZ-DE-CHAUSSÉE. *Les fenêtres du* REZ-DE-CHAUSSÉE. *Le* REZ-DE-CHAUSSÉE *de cette maison est élevé de trois pieds au-dessus du sol.* (Acad.) ‖ Pl. DES REZ-DE-CHAUSSÉE.

RHABDOÏDE, adj. des 2 g. (ῥάβδος, baguette, et εἶδος, forme; gr.) Didact. Qui a la forme d'une baguette.

— Anat. *Suture* RHABDOÏDE. ‖ V. SAGITTALE.

RHABILLAGE, n. m. Pron. *ra-bi-iaj.* — Tech. Raccommodage : *Voilà un méchant* RHABILLAGE. (Acad.)

— Fig. et fam. Il se dit en parl. d'un ouvrage qu'on a essayé de corriger sans y avoir réussi : *Ce n'est qu'un* RHABILLAGE. *C'est un mauvais* RHABILLAGE. (Acad.)

RHABILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rhabiller.

RHABILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ra-bi-ié.* — Habiller une seconde fois : *Il était déshabillé, il a fallu le* RHABILLER. (Acad.)

— Fournir de nouveaux habits : *Il en a coûté tant pour* RHABILLER *ce régiment. Il* A RHABILLÉ *tous ses domestiques.* (Acad.)

— Fig. et fam. Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire; tâcher de pallier une faute : *Il* A RHABILLÉ *tout cela du mieux qu'il a pu. Il aura bien de la peine à* RHABILLER *ce qu'il a fait si mal à propos.* (Acad.)

— Pêch. *Rhabiller un filet,* le raccommoder.

= **Se rhabiller,** v. pron. S'habiller de nouveau : *Elle* S'EST RHABILLÉE. (Acad.)

RHABILLEUR, n. m. Techn. Ouvrier, ouvrière qui rhabille, qui raccommode.

— Pop. Renoueur.

RHAGADE, n. f. (ῥαγάς, rupture; gr.) Pron. *ragad.* — Méd. Gerçure, petit ulcère étroit et allongé qui a son siége dans les interstices des plis de l'anus.

RHAMNÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre Nerprun.

RHAPONTIC, n. m. (ῥᾶ, rhubarbe, ποντικός, de mer; gr.) Racine de la rhubarbe très-astringente; la matière colorante qu'elle contient est rougeâtre.

RHÉTEUR, n. m. (ῥήτωρ, orateur, gr.) Littér. Celui qui enseigne l'art de bien dire, et fait profession de donner des règles et des préceptes d'éloquence : *Parmi les plus célèbres* RHÉTEURS *de la Grèce, on compte Isocrate, Longin, etc. Rollin, dans son traité des Études, a parlé de l'éloquence en* RHÉTEUR *consommé.* (Acad.)

— En m. part. Homme dont toute l'éloquence consiste dans un style emphatique et déclamatoire : *Cet homme-là n'est point un orateur, ce n'est qu'un* RHÉTEUR. *Style de* RHÉTEUR. *Cela sent le* RHÉTEUR. (Acad.) *L'amplification convient mieux à un* RHÉTEUR *qu'à un poëte.* (J.-B. Rouss.)

Aucun rhéteur encore, arrangeant le discours,
N'avait d'un art menteur enseigné les détours. (Boil.)

RHÉTORICIEN, ENNE, n. Pron. *ré-to-ri-ciain, ciène.* — Littér. Celui, celle qui sait la rhétorique : *C'est un grand* RHÉTORICIEN, *un excellent* RHÉTORICIEN. *Un* RHÉTORICIEN *consommé.* (Acad.)

— Plus souv. Élève qui étudie en rhétorique : *C'est un bon* RHÉTORICIEN. (Acad.)

RHÉTORIQUE, n. f. (ῥητωρική, gr. m. sign.) Pron. *ré-to-rik.* — Littér. Art de bien dire : *Enseigner la* RHÉTORIQUE. *Traité, cours de* RHÉTORIQUE. *Les préceptes, les règles de la* RHÉTORIQUE. (Acad.)

— *Figures de rhétorique,* formes particulières de langage, qui servent à donner ou de la force ou de la grâce au discours : *La métaphore est une figure de* RHÉTORIQUE. *L'ironie, la prosopopée, l'hypotypose, etc., sont des figures de* RHÉTORIQUE. (Acad.)

— *Classe de rhétorique,* ou absol. *Rhétorique,* classe où l'on enseigne la rhétorique : *Aller en* RHÉTORIQUE. *Étudier en* RHÉTORIQUE. *Faire sa* RHÉTORIQUE. *Régent, professeur de* RHÉTORIQUE. (Acad.)

— Titre de certains traités : *La* RHÉTORIQUE *d'Aristote.* (Acad.)

— Fig. et fam. Tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un : *J'ai employé toute ma* RHÉTORIQUE *pour essayer de le persuader. Vous y perdrez votre* RHÉTORIQUE. (Acad.)

Ah! trève, je vous prie, à votre *rhétorique.* (Mol.)
... Épargnez-vous des frais de *rhétorique.* (C. Del.)

— En m. part. Affectation d'éloquence, discours vains et pompeux : *Tout cela n'est que de la* RHÉTORIQUE. (Acad.)

RHEXIS, n. f. (ῥῆξις, déchirement; gr.) Pron. *rèk-ciss.* — Chirurg. Rupture d'une veine, d'un abcès.

RHICNOSE, n. f. (ῥικνός, rugueux; gr.) Pron. *rik-nôz.* — Méd. Corrugation, froncement de la peau.

RHINALGIE, n. f. (ῥίν, nez ; ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Douleur qui a son siége au nez.

RHINENCHYTE, n. m. (ῥίν, nez ; ἐγχύειν, injecter ; gr.) Pron. *ri-nan-kitt.* — Méd. Instrument propre à injecter des liquides dans le nez.

RHINGRAVE, n. m. (*Rhein*, Rhin, *greff*, comte ; gr.) Pron. *rain-grav.* — Anc. Juge, gouverneur d'une ville située le long du Rhin ; prince d'Allemagne.

— *Madame la rhingrave*, la femme du rhingrave.

RHINGRAVE, n. f. Pron. *rain-grav.* — Anc. Espèce de culotte ou haut-de-chausses fort ample, attaché par le bas avec plusieurs rubans : *J'ai chez moi un garçon qui pour monter une* RHINGRAVE *est le plus grand génie du monde.* (Mol.)

RHINGRAVIAT, n. m. Pron. *rain-gra-via.* — Hist. Titre, gouvernement d'un rhingrave.

RHINITE, n. f. (ῥίν, nez ; gr.) Méd. Inflammation de la membrane nasale.

RHINOBATE, n. m. (ῥινόβατος ; gr.) Pron. *ri-no-batt.* — Zool. Poissons qui ressemble à la raie.

RHINOCÈRE, adj. des 2. g. (ῥίν, nez ; κέρας, corne ; gr.) Zool. Qui a les anthères portées sur un prolongement en forme de bec.

— N. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINOCÉROS, n. m. (ῥίν, nez ; κέρας, corne ; gr.) Pron. *ri-no-cé-ross.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Pachydermes, caractérisé par la corne qu'il porte sur les os propres du nez ; il a la peau nue, dure, avec d'énormes plis ; il habite les contrées les plus chaudes de l'Inde et de l'Afrique : *Une corne de* RHINOCÉROS. *Le combat d'un* RHINOCÉROS *contre un éléphant.* (Acad.) *Après l'éléphant, le* RHINOCÉROS *est le plus puissant des animaux quadrupèdes : il n'est guère supérieur aux autres animaux que par la force, la grandeur, et l'arme offensive qu'il porte sur le nez, et qui n'appartient qu'à lui.* (Buff.)

— Zool. Scarabée qui a un prolongement corné sur la tête ou sur le chaperon.

RHINOPLASTIE, n. f. (ῥίν, nez ; πλαστός, formé ; gr.) Chir. Art de faire un nez artificiel, en renversant un lambeau incisé de la peau du front.

RHINOPTIE, n. f. (ῥίν, nez ; ὄπτομαι, voir ; gr.) Pron. *ri-nop-ci.* — Méd. Strabisme qui a lieu du côté du nez.

RHINORRHAGIE, n. f. (ῥίν, nez ; ῥήγνυμι, je romps ; gr.) Pron. *ri-no-ra-ji.* — Méd. Écoulement du sang par le nez.

RHINORRHÉE, n. f. (ῥίν, nez, et ῥέειν, couler ; gr.) Pron. *ri-no-ré.* — Méd. Écoulement de mucosités par le nez.

RHINOSE, n. f. (ῥινός, peau dure ; gr.) Méd. État de relâchement et de plissement de la peau par suite de l'amaigrissement.

RHIZAGRE, n. m. (ῥίζα, racine ; ἄγρα, capture ; gr.) Chir. Instrument propre à extraire les racines des dents.

RHIZOLITHE, n. f. (ῥίζα, racine ; λίθος, pierre ; gr.) Bot. Racine empreinte dans le marbre.

— Racine pétrifiée.

RHIZOPHAGE, adj. des 2 g. (ῥίζα, racine ; φαγεῖν, manger ; gr.) Pron. *ri-zo-faj.* — Zool. Qui se nourrit, qui vit de racines.

RHIZOSTOME, adj. des 2 g. (ῥίζα, racine ; στόμα, bouche ; gr.) Pron. *ri-zoss-tom.* — Zool. Qui a plusieurs bouches, situées à l'extrémité de filaments semblables à des racines.

RHIZOTOME, n. m. (ῥίζα, racine ; τομή, section ; gr.) Pron. *ri-zo-tom.* — Anc. Herboriste ; celui qui recueille des racines et des plantes médicinales.

— Instrument employé dans les officines à couper ou à hacher les racines.

RHODIUM, n. m. (ῥόδον, rose ; gr.) Pron. *ro-di-um.* — Chim. Métal qu'on n'a encore trouvé qu'allié au platine.

RHODODENDRON, n. m. (ῥόδον, rose ; δένδρον, arbre ; gr.) Pron. *ro-do-dain-dron.* — Bot. Arbrisseau toujours vert, de la famille des Rosacées, dont les diverses espèces sont recherchées pour la beauté de leurs fleurs : *On descend par un sentier rapide entre des* RHODODENDRONS *et des mélèzes jusqu'au bord du glacier.* (De Saussure.)

RHODOMÈLE, n. m. (ῥόδον, rose ; μέλι, miel ; gr.) Pharm. Miel rosat ; préparation de rose et de pulpe de coing.

RHOMBE, n. m. (ῥόμβος ; gr., m. sign.) Pron. *ronb.* — Géom. Quadrilatère plan dont les côtés opposés sont parallèles entre eux, sans que ses angles soient droits : *Tout* RHOMBE *est un parallélogramme à angles obliques. Le losange est un* RHOMBE *dont les quatre côtés sont égaux.* (Acad.) *Le grès cristallisé de Fontainebleau présente quelquefois un assemblage de* RHOMBES. (Millin.)

— Zool. Genre de coquillages univalves.

— Genre de poissons osseux tels que le turbot.

RHOMBOÏDAL, ALE, adj. Qui a la figure du rhomboïde : *Cristal* RHOMBOÏDAL. *Forme* RHOMBOÏDALE. (Acad.)

RHOMBOÏDE, n. m. (ῥόμβος, rhombe ; εἶδος, forme ; gr.) Pron. *ron-bo-id.* — Géom. Corps solide ayant six faces parallèles, dont chacune est une rhombe.

RHOPALIQUE, adj. et n. m. (ῥόπαλον, massue ; gr.) Pron. *ro-pa-lik.* — Littér. anc. Il se dit d'un vers grec ou latin, formé d'une suite de mots dont chacun a une syllabe de plus que le précédent ; le premier est toujours un monosyllabe : *Vers* RHOPALIQUE.

RHUBARBE, n. f. (*rhubarbarum* ; lat., m. sign.) Bot. Espèce de plante médicinale dont les racines sont toniques à de petites doses, et purgatives à des doses plus élevées : RHUBARBE *des Alpes.* RHUBARBE *de France. La racine de* RHUBARBE. *La* RHUBARBE *nous vient surtout de la Chine et de la Tartarie. Prendre de la* RHUBARBE. *Une infusion de* RHUBARBE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*, se dit en parl. des deux personnes qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées.

RHUM, n. m. Pron. *rom.* — Alcool retiré du résidu du suc de la canne à sucre ; eau-de-vie de sucre : *Ce* RHUM *est violent. Du* RHUM *de la Jamaïque. Une bouteille, un verre de* RHUM. *Gelée de* RHUM. (Acad.)

J'ai donné l'ordre, en bas,
A tes gens assemblés de se mettre en campagne
Pour préparer le *rhum*, le rack et le champagne.
(C. Del.)

RHUMATALGIE, n. f. (ῥεῦμα, fluxion ; ἄλγος, douleur ; gr.) Pron. *ru-ma-tal-ji.* — Méd. Douleur rhumatismale.

RHUMATIQUE, adj. des 2 g. Méd. Rhumatismal : *Goutte* RHUMATIQUE. (Acad.)

RHUMATISÉ, ÉE, adj. Méd. Affecté de rhumatisme : *Il nous est difficile de reposer sur une terre humide, sans courir le risque d'être* RHUMATISÉS. (B. de St-P.)

RHUMATISMAL, ALE, adj. Pron. *ru-ma-tiss-mal.* — Qui appartient au rhumatisme : *Douleur* RHUMATISMALE. *Goutte* RHUMATISMALE. (Acad.) *L'affection* RHUMATISMALE *ou goutteuse n'attaque jamais que les tissus musculaires et fibreux.* (Chomel.)

RHUMATISME, n. m. (ῥευματισμός, de ῥεῦμα, fluxion ; gr.) Pron. *ru-ma-tism.* — Méd. Maladie inflammatoire qui affecte, tantôt les muscles, tantôt les articulations, et qui est accompagnée de difficulté dans les mouvements : RHUMATISME *aigu. Il a un* RHUMATISME. RHUMATISME *goutteux. Il est perclus de* RHUMATISME. (Acad.) *Je ferais une hécatombe des sots pour sauver un* RHUMATISME *à un homme aimable.* (Volt.)

RHUME, n. m. (ῥεῦμα, écoulement ; gr.) Pron. *rum.* — Méd. Espèce de fluxion causée par l'irritation ou par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse la gorge, et accompagnée de toux, d'enrouement, d'expectoration : *Grand* RHUME. RHUME *opiniâtre.* RHUME *de poitrine. Son* RHUME *commence à se mûrir, à se pourrir. Sa fièvre n'est qu'une fièvre de* RHUME. (Acad.)

C'est un *rhume* obstiné, sans doute, et je vois bien
Que tous les jus du monde ici ne feraient rien. (Mol.)

— *Rhume de cerveau*, fluxion causée par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur du nez. ‖ V. CORYZA.

RHYAS, n. f. (ῥυάς, de ῥέω, je coule ; gr.) Pron. *ri-ass.* — Méd. Maladie qui consiste dans un écoulement continuel de l'humeur lacrymale.

RHYPTIQUE, adj. des 2 g. (ῥυπτικός ; gr., m. sign.) Anc. méd. Détersif ; propre à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTHME, n. m. (ῥυθμός, nombre, mesure, cadence ; gr.) Pron. *ritm.* — Nombre, cadence, mesure : *Le* RHYTHME *de la musique ancienne.* RHYTHME RHYTHME *harmonieux. Les anciens observaient soigneusement le* RHYTHME. *La prose a son* RHYTHME, *ainsi que la poésie.* (Acad.) *Les inscriptions étrusques ne portent aucune trace de* RHYTHME. (Mich.)

— Proportion qui règne entre les parties d'un tout.

— Méd. En parl. du pouls, Proportion convenable entre une pulsation et les suivantes.

RHYTHMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au rhythme : *L'harmonie* RHYTHMIQUE. (Acad.)

— N. f. Mus. anc. Partie de l'art musical qui consistait dans l'observation les règles.

RHYTON, n. m. Antiq. Vase en forme de corne orné à son extrémité d'une tête d'animal : *Une troupe joyeuse étendue sur des lits savoure le massique dans des* RHYTONS *ou vases en forme de corne.* (Lenormand.)

RIANT, part. prés. du v. Rire.

RIANT, ANTE, adj. Qui annonce de la gaieté, de la joie : *Un visage, un air* RIANT. *Une mine, une physionomie* RIANTE. *Une bouche* RIANTE. *Un œil* RIANT. (Acad.)

— Joyeux, gai :

Une *riante* jeunesse
Folâtre autour de l'autel. (J.-B. R.)

— Agréable à la vue, qui plaît aux yeux : *Un paysage* RIANT. *Un aspect* RIANT. *Tout y était* RIANT. (Acad.) *Quoi qu'en disent les admirateurs décidés de l'Italie nos campagnes sont plus* RIANTES *que les leurs.* (Duclos.) *Les maisons y sont propres, commodes,* RIANTES, *mais sans ornements.* (Fén.)

— Gracieux, agréable à l'esprit : *Des idées* RIANTES. *Un sujet* RIANT *n'admet pas de sombres images.* (Marm.)

— N. m. Littér. Genre opposé au triste, au sérieux : *Les sources du* RIANT, *dans les fables, sont de transporter aux animaux des dénominations et des qualités qui se donnent qu'aux hommes.* (Le Batteux.) ‖ Peu usité.

RIBAMBELLE, n. f. Fam. Longue suite, kyrielle : *Il m'a dit une* RIBAMBELLE *d'injures. Il amena une* RIBAMBELLE *d'enfants.* (Acad.)

RIBAUD, AUDE, adj. (*ribaldus* ; bas lat.) Pron. *ri-bô, bôd.* — Pop. Luxurieux, impudique : *C'est un homme fort* RIBAUD. *Une femme* RIBAUDE. (Acad.)

— Subst. *C'est un* RIBAUD, *un franc* RIBAUD. (Acad.)

RIBAUDERIE, n. f. Action de ribaud ; divertissement licencieux : *Il a donné dans toutes sortes de* RIBAUDERIES. (Acad.)

RIBAUDURE, n. f. Techn. Faux pli, bourrelet qui se forme aux draps qu'on foule.

RIBE, n. f. Techn. Moulin à broyer le chanvre.

RIBLAGE, n. m. Techn. Action de ribler.

RIBLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pop. Courir les rues la nuit pour voler.

RIBLETTE, n. f. Art culin. Tranche de viande salée et épicée qu'on fait griller.

— Omelette au lard.

RIBLEUR, n. m. (*ripula*, dimin. de *ripa rive* ; lat.) Pop. Celui qui court les rues la nuit comme les filous : *C'est un* RIBLEUR *de pavé.* (Acad.)

Le gentil Dieu, qu'on appelle Mercure,
Dieu des fripons, des *ribleurs* et ribauds. (Chaulieu.)

RIBLON, n. m. Techn. Morceau d'acier, de fer hors de service.

RIBOMBORDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Courir beaucoup de petites bordées.

RIBORD, n. m. Mar. Bordage de la carène d'un bâtiment, placé entre le gabord et les précédentes.

RIBORDAGE, n. m. Mar. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place : *Droit de* RIBORDAGE. (Acad.)

RIBOT, n. m. Pilon d'une baratte à beurre.

RIBOTE, n. f. Pop. Débauche, excès de table ou de boisson : *Faire* RIBOTE. *Être en* RIBOTE. (Acad.)

RIBOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*repotatio*, débauche ; lat.) Pop. Faire ribote.

RIBOTEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui aime à riboter : *C'est un grand* RIBOTEUR. (Acad.)

RICANEMENT, n. m. Fam. Action de ricaner.

RICANER, v. intr. ou neut. 1re conj. (de *ridere* et *cachinnari* ; lat.) Fam. Rire à demi par sottise ou par malice : *C'est un homme qui* RICANE *à tout propos.* (Acad.) *On ne* RICANE *point de leur air gauche.* (J.-J. Rouss.)

Voilà-t-il pas monsieur qui *ricane* déjà. (Mol.)

RICANNERIE, n. f. Fam. Ris moqueur, malin et souvent injurieux.

RICANEUR, EUSE, n. Celui, celle qui ricane : *C'est un sot* RICANEUR, *une impertinente* RICANEUSE. *Une* RICANEUSE *perpétuelle.* (Acad.)

Ses tristes falbalas, découpés en pleureuses,
Sans entente et sans goût, sont, pour les *ricaneurs*,
L'objet le plus bouffon.... (Desmahis.)

— Adj. *Un air* RICANEUR. (Acad.)

RIC-A-RIC, loc. adv. Pron. *ri-ka-rik.* — Fam. Avec une exactitude rigoureuse : *Je le ferai payer* RIC-À-RIC. *Compter* RIC-À-RIC. (Acad.) *Il n'y a qu'à dormir et qu'à faire* RIC-À-RIC *son service.* (St-Simon.)

RICCIE, n. f. Pron. *rik-cî.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Hépatiques.

RICHARD, n. m. (*riche.*) Pron. *ri-char.* — Fam. Par dénigr. Celui qui a beaucoup de bien ; et particul. Personne d'une condition médiocre, qui a fait fortune : *C'est un* RICHARD, *un gros* RICHARD. (Acad.)

RICHE, adj. des 2 g. (*reiche*, allem. ; m. sign.) Qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens :

Un homme fort RICHE, *extrêmement, puissamment* RICHE. *Une* RICHE *veuve. C'est un homme qui s'est fait* RICHE, *qui est devenu* RICHE *en très-peu de temps. Cette famille, cette communauté, cette province est fort* RICHE. *Cet État est fort* RICHE. (Acad.) *Le plus* RICHE *des hommes, c'est l'économe.* (Chamf.)

... Quand un homme est *riche*, il vaut toujours son prix. (Boil.)

Que je devienne *riche*, et j'aurai des vertus. (Desmahis.)
... Il est très-*riche*, il est millionnaire. (C. Del.)
Qui borne ses désirs est toujours assez *riche*. (Volt.)
Vous possédez des Grecs les plus *riches* contrées. (Rac.)

— Prov. *Est assez riche qui ne doit rien, Est assez riche qui est content.* || *Être riche comme Crésus, comme un Crésus*, être extrêmement riche.

— Fam. *Être riche comme un juif, riche comme un puits, riche à millions.*

— *Faire un riche mariage*, épouser une personne fort riche.

— *C'est un riche parti*, se dit d'un jeune homme et plus ordinairement d'une jeune fille très-riche, qui est à marier.

— Fig. *Être* RICHE *en mérite, en vertus. Elle n'est pas* RICHE *en biens, mais elle est* RICHE *en beauté et en vertus.* (Acad.)

Il est *riche* en vertus, cela vaut des trésors. (Mol.)
La moisson, en tombant, sera *riche* d'honneur. (C. Del.)

— Fam. *Être riche en ridicules*, se dit d'un homme qui prête beaucoup à la raillerie.

— Par anal. *Être riche en bonne opinion*, avoir beaucoup de vanité :

Vous êtes assez *riche en bonne opinion*. (Regn.)

— *Une riche taille*, une taille au-dessus de l'ordinaire, et bien proportionnée : *Cet homme, cette femme est d'une* RICHE *taille.* (Acad.)

— Abondant, fertile : *La moisson a été* RICHE. *Les mines du Potose sont fort* RICHES. *De* RICHES *prairies.* (Acad.)

— Par anal. Qui renferme une grande quantité : *Une bibliothèque* RICHE *en manuscrits. Un musée* RICHE *en tableaux.* (Acad.)

— Fig. *Une langue riche*, une langue abondante en mots et en tours.

— De grand prix; magnifique : *Des meubles* RICHES. *Un plafond, un lambris fort* RICHE. *Un habit* RICHE. *Une* RICHE *broderie. De* RICHES *dépouilles. Un* RICHE *salaire.* (Acad.)

— En parl. de certains ouvrages d'arts, Accompagné d'ornements précieux par la matière ou par le travail : *Ces rinceaux, ces arabesques sont* RICHES. *Une figure* RICHE *d'ajustement.* (Acad.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Fécond en idées, en images : *Sujet, matière* RICHE. *Comparaison* RICHE. (Acad.)

— Prosod. *Rimes riches*, celles qui vont au delà de l'exactitude exigée : Orage *et* courage, oreille *et* pareille, *couleur et douleur, sont des rimes* RICHES. (Acad.)

La *rime n'est pas riche*, et le tour en est vieux. (Mol.)

— Peint. *Composition riche*, composition remarquable par le nombre des figures, leur expression, la beauté de leurs formes, la justesse et la variété de leurs attitudes.

— Subst. Personne riche : *Un juge doit rendre également justice au* RICHE *et au pauvre.* (Acad.) *Le bonheur des* RICHES *ne consiste pas dans les biens qu'ils ont, mais dans le bien qu'ils peuvent faire.* (Fléch.)

— Prov. *On ne prête qu'aux riches*, on n'oblige que ceux qui n'en ont pas besoin.

— *Le mauvais riche*, celui dont Notre-Seigneur a parlé dans l'Évangile; et, par comparaison, Un homme fort riche qui n'a point de charité pour les pauvres.

RICHE, n. m. Zool. Sorte de loup-cervier, assez commun en Suède et en Pologne, et dont la peau fournit une très-belle fourrure.

RICHEMENT, n. m. D'une manière riche; magnifiquement : *Il est* RICHEMENT *vêtu*, RICHEMENT *meublé. Elle était* RICHEMENT *parée.* (Acad.)

— *Marier une fille richement*, lui faire épouser un homme qui a de grands biens. || *Pourvoir richement ses enfants*, leur donner des établissements considérables.

— Ironiq. *Cette femme est richement laide*, elle est fort laide.

— *Ce poëte rime richement*, il emploie ordinairement des rimes très-riches.

RICHESSE, n. f. Opulence, abondance de biens : *Tout respire chez lui l'opulence et la* RICHESSE. (Volt.) *L'agriculture et le commerce font la* RICHESSE *des nations.* (Rayn.)

— Par anal. *Son talent fait toute sa* RICHESSE. *Dans les familles pauvres et laborieuses, les enfants font la* RICHESSE *des pères.* (Acad.)

— Prov. *Contentement passe richesse*, mieux vaut être pauvre et content, que riche et tourmenté par des inquiétudes. || *L'épargne est une grande richesse*, l'économie est nécessaire à qui veut s'enrichir.

— Écon. polit. *La richesse publique*, le produit du sol, de l'industrie et du commerce d'un État. ||

— Abondance des productions naturelles : *La* RICHESSE *du sol. La* RICHESSE *d'une mine. La nature étale ici toute sa* RICHESSE. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. de certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux : *La* RICHESSE *d'une étoffe. La* RICHESSE *d'un ameublement. La* RICHESSE *d'une parure. La* RICHESSE *des ornements.* (Acad.) *On reconnaît l'homme glorieux à la* RICHESSE *de ses ajustements.* (Buff.)

— Fig. Il se dit des qualités de l'esprit : *Ce fut à la cour qu'elle fit paraître toute la* RICHESSE *de son esprit.* (Mass.)

— Fig. *Richesse des rimes*, exactitude, justesse de rimes portée au delà de ce qui suffit : *La* RICHESSE DES RIMES *contribue à la beauté des vers.* (Acad.)

— Fig. *La richesse d'une langue*, l'abondance d'une langue en expressions ou en tours.

— Peint. *La richesse d'une composition*, le nombre et la belle ordonnance des figures; la beauté de leur expression, de leurs formes, de leurs attitudes.

— Au pl. Grands biens : *Les* RICHESSES *enorgueillissent. Posséder, entasser des* RICHESSES. *Des* RICHESSES *mal acquises. Le mépris des* RICHESSES. *L'embarras des* RICHESSES. (Acad.) *Pour proscrire les* RICHESSES, *les anciens honoraient la pauvreté.* (Marm.)

— Écon. pol. Produits; possessions; meubles et immeubles : *Les* RICHESSES *sont tous les biens matériels qui servent aux besoins des hommes.* (Droz.)

Syn. Richesse, abondance, opulence. La *richesse* est la jouissance des biens dont la possession assure notre existence; l'*abondance* et l'*opulence* expriment à différents degrés la situation avantageuse qui résulte de la possession des ressources et des moyens nécessaires au bien-être.

RICHISSIME, adj. des 2 g. (superlatif de *riche*.) Pron. *ri-chiss-cim*. — Fam. Extrêmement riche : *C'est un homme* RICHISSIME. (Acad.)

RICIN, n. m. (*ricinus*; lat.) Pron. *ri-çain*. — Bot. Genre de plante de la famille des Euphorbiacées, qui croit dans les pays chauds, et s'élève à la hauteur des plus grands arbres; les semences fournissent une huile purgative : *Huile de* RICIN *ou de palma-christi.* (Acad.)

— Zool. Insecte parasite qui attaque les bestiaux. || Pou des oiseaux.

RICINIER, n. m. Bot. V. RICIN.

RICOCHABLE, adj. des 2 g. Art. Il se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie.

RICOCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Artill. Faire des ricochets : *Ce boulet a bien* RICOCHÉ. (Acad.)

RICOCHET, n. m. Pron. *ri-ko-chè*. — Bond que que fait une pierre en quelque autre corps jeté obliquement sur la surface de l'eau : *Faire quatre* RICOCHETS *du même coup.* (Acad.) *On voit flotter ou plutôt se combattre dans l'air par* RICOCHETS *des fragments de végétation que les courants font mouvoir.* (Ph. Chasles.)

— Artill. Ressaut que fait un boulet lorsqu'il frappe une surface plane : *La force et la portée du boulet ne sont pas sensiblement altérées par les* RICOCHETS.

— *Battre, tirer à ricochets*, battre une place avec des pièces pointées haut, en sorte que le boulet plonge derrière le parapet, fait plusieurs bonds et nuit beaucoup aux assiégés. || Par anal. *Batterie, feux à ricochets* : *Un boulet à* RICOCHET *l'ayant couvert de terre, son cheval effrayé l'emporte au milieu de la mêlée.* (Cuv.)

— Anc. Petit oiseau qui répète continuellement son ramage.

— Prov. et fig. *C'est la chanson du ricochet*, c'est toujours le même discours.

— Fig. Suite d'événements amenés les uns par les autres : *Combien d'événements agréables ou fâcheux arrivent par* RICOCHET ! (Acad.) *Nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres : cela fait un* RICOCHET *de fourberies le plus plaisant du monde.* (Le Sage.)

— Fam. *Par ricochet*, indirectement : *Je ne vous écris jamais que* PAR RICOCHET. (Volt.)

— Prov. et fig. *Cette nouvelle est venue par ricochet*, se dit d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main.

RICTUS, n. m. (m. lat. *contour de la bouche*.) Pron. *rik-tuss*. — Néol. Large ouverture de la bouche : *L'horrible* RICTUS *de Voltaire.* (De Maistre.)

RIDAGE, n. m. Mar. Action, manière de rider un cordage, les manœuvres dormantes.

RIDAINS, n. m. pl. Pêch. Il se dit des Rides du sol que l'on trouve au fond de la mer. || On dit aussi *Rideau* et *ridelle*.

RIDE, n. f. (ῥυτίς, dérivé de ῥύω, tirer; gr.) Sillon, pli de la peau au front, sur le visage, sur les mains; c'est ordinairement un effet de l'âge : *Avoir des* RIDES *sur le visage. Il a le front plein de* RIDES, *couvert de* RIDES. *Elle a beau cacher son âge, on le connaît par ses* RIDES. *Les* RIDES *de la vieillesse.* (Acad.)

La raison se mûrit sous les *rides* de l'âge. (Saurin.)
Touchez ces traits livides,
Et vos mains en passant vont effacer mes *rides*. (C. D.)
... Les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit. (Corn.)

— Fig. *Le vent forme des rides sur l'eau*, il frise légèrement la surface de l'eau : *Le lac n'avait pas une* RIDE *sur ses flots.* (Chateaubr.)

— Bot. Enfoncements plus ou moins allongés, qui ressemblent aux rides de la peau de l'homme.

— Zool. Stries irrégulières sur la robe d'une coquille.

— Mar. Filin qui sert à rider ou à tendre les haubans d'un bâtiment.

RIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Rider : *Des mains* RIDÉES. (Acad.) *Les noirs soucis sont peints sur son front toujours* RIDÉ. (Fén.) *Elle s'est mis en tête que les visages les plus* RIDÉS *sont les plus à la mode.* (Danc.)

— Par anal. Ratatiné, flétri : *Une pomme* RIDÉE. (Acad.)

RIDEAU, n. m. Pron. *ri-dô*. — Morceau d'étoffe, de toile, etc., qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer, ou conserver quelque chose, et auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, et qui servent à le tirer facilement, pour l'ouvrir ou pour le fermer : RIDEAU *de soie, de damas, de serge, de toile. Ouvrir le* RIDEAU. *Relever les* RIDEAUX. (Acad.) *Le billard a des* RIDEAUX *de calicot gris avec des bordures vertes.* (H. de Balz.)

— Général. Tout ce qui sert à couvrir, à cacher quelque chose : RIDEAU *de lit*. RIDEAU *de carrosse*. RIDEAU *de fenêtre.* (Acad.) *Elle se mit à draper elle-même les* RIDEAUX *qui décoraient sa fenêtre.* (H. de Balz.)

— *Tirer le rideau*, fermer le rideau, cacher quelque chose avec le rideau : *Tirez le* RIDEAU *sur un tableau. Tirez le* RIDEAU, *je veux dormir.* (Acad.)

— Ouvrir le rideau qui cache quelque chose : *Tirez le* RIDEAU *de devant ce tableau. Tirez les* RIDEAUX *de mon lit.* (Acad.)

— Fig. *Tirer le rideau sur une chose*, ne plus parler, ne plus s'occuper l'esprit de quelque chose de fâcheux, de désagréable : *C'est une chose sur laquelle il faut tirer le* RIDEAU. *Tirons le* RIDEAU *sur cette aventure.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il se tient derrière le rideau*, se dit d'un homme qui a soin de ne pas se laisser apercevoir dans une affaire qu'il conduit. || On dit dans le m. sens, *Il y a quelqu'un derrière le rideau.*

— Par extens. Toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, à la place du rideau dont on se servait autrefois : *Lever, baisser le* RIDEAU. (Acad.)

De la location il porte le fardeau,
Et frappe les trois coups au lever du *rideau*. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Tirez le rideau, la farce est jouée*, c'en est fait; tout est fini.

— Fig. *Rideau d'arbres*, longue file d'arbres : *Le soleil tombe derrière le* RIDEAU D'ARBRES *de la plaine.* (Chateaubr.)

— Fig. Il se dit aussi des arbres ou arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour produire de l'ombre ou pour rompre la violence des vents : *Les cyprès, les thuyas, les peupliers d'Italie sont très-propres à former des* RIDEAUX. (Acad.)

— Par anal. *Cette allée d'arbres, cette suite de maisons forme rideau*, elle arrête la vue, et cache les objets les plus éloignés.

— Guerr. Élévation de terre de quelque étendue derrière laquelle on peut se cacher : *Il y avait dans cette plaine un* RIDEAU *derrière lequel les troupes se mirent à couvert. On plaça l'infanterie derrière un petit* RIDEAU. (Acad.)

— Ponts et Chauss. Talus élevé au-dessus d'une route, d'un canal, etc. || Ensemble des chaînes, barres de fer, qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu. || Mur pour soutenir le pied d'un talus, d'une berge.

— Pêch. *V.* RIDAINS.

RIDÉE, n. f. Chass. Filet à prendre des alouettes.

— Au plur. Fientes et fumées des vieux cerfs et des vieilles biches.

RIDELLE, n. f. Chacun des deux côtés d'une charrette, qui sont faits en forme de râtelier : *La* RIDELLE *de la charrette empêche que ce qui est dedans ne tombe. Une des* RIDELLES *se rompit.* (Acad.)

— Eaux et For. Brins de bois de chêne en grume, qu'on réserve pour les charrons, qui en font des limons et des ridelles.

— Pêch. *V.* RIDAINS.

RIDER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire des rides, causer des rides : *Les années lui* ONT RIDÉ *le visage. Le chagrin* RIDE *le front.* (Acad.) *La volupté* RIDE *la jeunesse et avance la mort.* (Vauv.)

Nul soin ne vient *rider* son front diplomatique. (C. D.)

— Fig. *Le vent ride la surface de l'eau,* il y cause de légères ondulations qui ressemblent à de petits plis : *Un vent frais* RIDAIT *la vaste nappe des flots du Nil.* (Chateaubr.)

— *Rider les haubans, les étais,* donner à ces manœuvres la tension nécessaire.

= **Se rider**, v. pron. Être ridé, se charger de rides : *Son visage commence à* SE RIDER. (Acad.) *Dans l'effroi, son front* SE RIDE. (Buff.) *Ces jours-là* SE RIDERONT *un jour.* (Volt.) *Elle était ronde et rosée comme une pomme d'api trop mûre qui commence à* SE RIDER. (G. Sand.)

— Mar. *La mer se ride,* se dit lorsqu'après un calme, le vent commence à agiter les flots.

RIDICULE, adj. des 2 g. (*ridiculus ;* lat., m. sign.) Digne de risée, de moquerie : *Que cela est* RIDICULE ! *Cet homme s'est rendu* RIDICULE. *Il a des manières* RIDICULES. *Une posture* RIDICULE. *Discours, conduite* RIDICULE. *Saisir le côté* RIDICULE *d'une chose.* (Acad.) *On n'est jamais si* RIDICULE *par les qualités qu'on a que par celles qu'on affecte d'avoir.* (La Rochef.) *L'affectation est* RIDICULE *en France plus que partout ailleurs.* (A. de Vigny.)

— Substantiv. Personne ridicule : *Cet homme est un* RIDICULE. *C'est une petite* RIDICULE. (Acad.) || Peu usité.

— Ce qui est ridicule ; ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose : *Saisir, apercevoir, relever les* RIDICULES. *Il s'est donné là un grand* RIDICULE. *Quel poëte comique sut mieux peindre les* RIDICULES ? *Tomber dans le* RIDICULE, *dans un grand* RIDICULE. (Acad.) *Ne sentirons-nous jamais que le* RIDICULE *des autres.* (Montesq.)

Il n'est point de mortel qui n'ait son *ridicule.* (Regn.)
Un *ridicule* ici fait plus de tort qu'un vice. (C. Del.)
Je sais mettre à profit jusqu'à mes *ridicules.* (Desmah.)

— *Tourner, traduire quelqu'un en ridicule,* se moquer de lui, faire voir aux autres ce qu'il y a de ridicule dans sa personne, dans ses actions, dans ses discours : *On l'*A TRADUIT EN RIDICULE. *On les* A TOURNÉS EN RIDICULE. (Acad.)

... Un si grand courroux contre les mœurs du temps
Nous *tourne en ridicule auprès* de bien des gens. (Mol.)

— *Donner un ridicule à quelqu'un,* le rendre ridicule en lui attribuant un sentiment qu'il n'a pas, une action qu'il n'a pas faite :

Mon neveu m'aurait pu *donner ce ridicule !* (Andr.)

— Acte, discours par lesquels on se moque d'une personne, on fait rire les autres à ses dépens : *S'exposer aux traits du* RIDICULE. (Acad.) *Le sage ne brave ni ne redoute le* RIDICULE. (La Br.) *Le* RIDICULE *est l'arme favorite du Français.* (Raynal.)

— Au pl. Manières affectées : *Les* RIDICULES *partent d'un défaut d'esprit.* (La Br.) *C'est l'usage du monde qui donne des* RIDICULES. (Montesq.) || *SYN.* V. RISIBLE.

RIDICULE, n. m. (*reticulum ;* lat.) Sac que les femmes portent à la main pour y mettre leur mouchoir, leur bourse, etc.

RIDICULEMENT, adj. D'une manière ridicule : *Il chante, il danse* RIDICULEMENT. (Acad.)

RIDICULISÉ, ÉE, part. pass. du v. Ridiculiser.

RIDICULISER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre ridicule, tourner en ridicule : RIDICULISER *l'action la plus sérieuse.* (Acad.) *Il mit toute sa gloire à* RIDICULISER *autrui.* (Volt.) *Ce n'est point la vieillesse que Molière* RIDICULISE, *ce sont les défauts qui la discréditent.* (St.-M. Gir.)

= **Se ridiculiser**, v. pron. Se rendre ridicule.

— Se tourner mutuellement en ridicule : *Ils commencent par se* RIDICULISER. (Boiste.)

RIDICULISSIME, adj. des 2 g. (*ridicule.*) Fam. Très-ridicule : *Il n'est assurément que* RIDICULISSIME. (Volt.)

RIDICULITÉ, n. f. Fam. Qualité de ce qui est ridicule : *Je lui ai fait sentir la* RIDICULITÉ *de sa demande.* (Acad.) *Il y a des moments où je suis toute prête de le laisser là avec ses* RIDICULITÉS *et d'abandonner le projet de le corriger.* (Mariv.)

— Action, parole ridicule : *C'est une* RIDICULITÉ *de parler ainsi, d'agir de la sorte.* (Acad.) || Peu usité.

RIEBLE, n. m. V. GRATERON.

RIEN, n. m. (*rem,* de *res,* chose ; lat.) Pron. *ri-ain.* — Néant, nulle chose : *Dieu a créé le monde de* RIEN. *Dans l'ordre de la nature,* RIEN *ne se fait de* RIEN. (Acad.) *Quelque bien qu'on dise de nous, on ne nous apprend* RIEN *de nouveau.* (La Rochef.) *Les plaies du corps ne sont* RIEN *en comparaison de celles de l'âme.* (Fén.)

Le temps, les biens, la vie,
Rien ne nous appartient, tout est à la patrie. (Gress.)
Hors de son caractère, on ne fait *rien* de bon. (Volt.)

— Fam. Aucune personne : *Il n'y avait* RIEN *alors de si turbulent et de si querelleur que le menu peuple de Gand.* (De Barante.)

... C'est n'estimer *rien* qu'estimer tout le monde. (Mol.)

— Il s'emploie 1° comme sujet : RIEN *ne me plaît davantage.* RIEN *dans le monde ne me fera faire cela.* (Acad.)

— 2° Comme compl. d'un verbe : *Il ne fait* RIEN. *Il ne répond* RIEN. *Cela ne signifie, ne prouve* RIEN. *Tenez cette affaire secrète, n'en dites* RIEN. (Acad.) *Vespasien ne trouvait pas que l'impôt levé sur les immondices de Rome eût* RIEN *d'infect.* (Duclos.) *Il est des moments où ceux qui gouvernent les États ne voient et n'entendent* RIEN. (Mign.) *Ils ne demandaient* RIEN, *ils ne voulaient* RIEN, *ils n'ambitionnaient* RIEN. (V. Hugo.) *Le moyen de vivre ensemble, si mutuellement on ne se passait* RIEN. (Marm.)

— *Cet homme ne fait rien,* n'a aucun emploi. || *Il ne fait plus rien,* il n'a plus d'emploi.

— 3° Comme régime d'une préposition : *Je ne ferais cela pour* RIEN *au monde. Je compte cet homme-là pour* RIEN. *Tout cela n'aboutit à* RIEN, *ne conduit à* RIEN. *Je ne veux vous nuire en* RIEN. (Acad.)

Un *rien* s'ajuste mal avec un autre *rien.* (T. Corn.)

— Fam. *Rien, rien du tout,* absolument rien : *Que vous a coûté cela ?* RIEN. *Que demandez-vous ?* RIEN DU TOUT.

— Fam. *Ne savoir rien de rien,* ne savoir absolument rien : *Personne ne* SAVAIT RIEN DE RIEN. (Beaum.)

Ver-Vert (c'était le nom du personnage),
Fort jeune encor, ne sachant *rien de rien*... (Gress.)

— Être novice en toutes choses : *Votre ami n'a aucun usage du monde et* NE SAIT RIEN DE RIEN. (Chamf.)

— *Ne dire rien de rien,* ne dire rien du fait principal, ni des circonstances qui peuvent y avoir rapport.

— Fam. *Cela ne fait rien, ne fait* RIEN *à l'affaire,* cela n'importe pas. || Dans le m. sens, *Cela ne fait moins que* RIEN.

— *Cette affaire ne tient à rien,* rien ne s'oppose à ce qu'elle se fasse.

— *Il ne tint à rien qu'il ne fît telle chose,* il ne s'en fallut presque rien.

— *Cela s'est réduit à rien,* il n'en est presque rien resté. || On le dit aussi d'une affaire dont le résultat a été nul.

— Absol. *Un homme de rien,* un homme de basse naissance, d'une condition humble : *On ne reste pas un* HOMME DE RIEN *quand on est un homme de cœur.* (C. Del.)

— *Cet homme ne m'est rien,* il n'est point mon parent.

— Fam. *Cet homme ne m'est de rien, cela ne m'est de rien,* je n'y prends aucun intérêt : *Ni les promenades ni ma jolie maison, tout cela ne* M'EST DE RIEN. (Mme de Sév.) *Ces grandes vertus ne* LUI SONT DE RIEN. (Boss.)

Père, patrie, amis, ne *sont de rien* pour moi,
Et je peux me passer de tout, hormis de toi. (Em. Augier.)

— Prov. *On ne fait rien de rien,* on ne saurait réussir dans aucune affaire, dans aucune entreprise, si on n'a quelque chose, quelques moyens, quelques secours pour y parvenir.

— *On ne fait rien pour rien,* il entre presque toujours quelques vues d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes.

Au temps où nous vivons on *ne fait rien pour rien.*
(C. Del.)

— Prov. *Il fait de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien,* se dit d'un mauvais ménager qui n'entend pas ses affaires, d'un homme qui dissipe son bien mal à propos.

— Prov. *Qui ne risque rien n'a rien.* || *Qui prouve trop ne prouve rien.*

— Par exagér. Peu de chose : *Il a eu cette maison, ce domaine pour* RIEN. *Il mange très-peu, il vit de* RIEN. *Il se fâche de* RIEN. *Il ne m'a donné que cent écus, il n'a envoyé que deux cents hommes de secours ; ce n'est* RIEN. (Acad.)

— *Un rien,* la moindre chose :

Un songe, un rien, tout lui fait peur
Quand il s'agit de ce qu'il aime. (La F.)

— Fam. *Un rien qui vaille,* un homme méprisable.

— Dans le m. sens au fém. *Je n'ai garde de donner ma fille à votre fils : il n'en ferait qu'*UNE RIEN QUI VAILLE. (La F.)

L'esprit humain tient à si peu de chose !
Un *rien* le fait tourner d'un et d'autre côté. (Coll. d'Harl.)

— Fam. *Il n'y a rien que...* il y a peu de temps que... : *Il n'y a* RIEN *que nous l'avons vu. Il n'y a* RIEN *qu'elle était ici.* (Acad.) || Vieux.

— Fam. *En un rien de temps,* et elliptiq. *En un rien,* en un instant.

Mais en un rien, tout son sang fut glacé. (J.-B. Rouss.)

— Quelque chose : *Y a-t-il* RIEN *de si beau que... Qui vous dit* RIEN ? *Qui vous reproche* RIEN ? (Acad.)

— Au pl. Bagatelles, choses de nulle importance : *S'amuser, s'arrêter à des* RIENS. *Toutes ces difficultés, toutes ces objections sont des* RIENS. *Ce sont des discours de* RIENS. (Acad.) *Il vaut mieux dire des* RIENS *que de ne rien dire.* (Beaum.) *Ces mille* RIENS *naïfs dont se compose la vie des enfants.* (G. Sand.) *Le luxe de nos jours multiplie laborieusement les colifichets et les* RIENS. (Gress.)

= **Comme si de rien n'était**, loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée : *Après une vive querelle, ils se sont embrassés* COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT. (Acad.)

= **En moins de rien**, loc. adv. Très-promptement, en très-peu de temps : *Il a fait cela* EN MOINS DE RIEN. (Acad.)

Mais, comme un jour d'hiver où le soleil reluit,
Ma joie, *en moins d'un rien,* comme un éclair s'enfuit.
(Regn.)

RIEUR, EUSE, Celui, celle qui rit : *Faites taire tous ces* RIEURS. (Acad.)

— Celui, celle qui aime à rire : *C'est un grand* RIEUR, *une grande* RIEUSE. (Acad.)

On cherche les *rieurs ;* et moi, je les évite. (La F.)

— Celui, celle qui raille, qui se moque : *Vous êtes un* RIEUR. (Acad.)

— *Avoir les rieurs de son côté,* avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre : *Vous triomphez, vous* AVEZ LES RIEURS DE VOTRE CÔTÉ. (Acad.)

— Dans le m. sens : *Les* RIEURS *sont pour lui. Vous n'aurez pas les* RIEURS *pour vous.* (Acad.)

— Zool. Coucou du Mexique, dont le cri ressemble à un éclat de rire.

— Adj. Qui aime à rire : *Cette jeune personne est très-*RIEUSE. (Acad.)

RIEUX, n. m. Pêch. Filet du genre des folles que l'on tend ordinairement contre le courant.

RIFLARD, n. m. Techn. Espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente.

— Ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre.

— Grosse lime pour dégrossir les métaux.

— Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison.

— Fam. Vieux parapluie : *Tenir son* RIFLARD *sous le bras.*

RIFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rifler : *Pierre* RIFLÉE.

— *Pain riflé,* pain blanc, de seconde issue.

RIFLER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Unir ou aplanir avec le riflard.

— Limer dans des ciselures ou des cannelures.

— Popul. Manger avidement ; dévorer.

RIFLOIR, n. m. Pron. *ri-floar.* — Techn. Lime un peu courbée, qui permet d'agir dans les creux.

RIGAUX, n. m. pl. Noyaux qui se trouvent dans la pierre à chaux mal calcinée.

RIGÉE, n. f. Agric. Plant de vigne en pépinière.

RIGIDE, adj. des 2 g. (*rigidus ;* lat., m. sign.) Pron. *ri-jid.* — Sévère, exact, austère : *C'est un homme* RIGIDE, *qui ne pardonne rien ni aux autres ni à lui-même. Un* RIGIDE *observateur des lois.* (Acad.) *Il était bon envers le soldat, bien que* RIGIDE *sur la discipline.* (A. Thierry.) *Je le crus dur et austère, il n'était que juste et* RIGIDE. (Lam.) *Le juge* RIGIDE *condamne souvent celui que la loi absoudrait si elle pouvait interpréter. Je suis* RIGIDE *en diable, moi, sur les bienséances.* (Danc.)

— Par anal. *Une morale* RIGIDE. *Des mœurs* RIGIDES. (Acad.) *Ma raison trop* RIGIDE *me remplissait d'indifférence pour tous les objets.* (Barth.)

— Rigoureux, précis : *Louis le Débonnaire indis-*

posa les évêques par des règlements qui leur parurent RIGIDES. (Montesq.) *Il avait embrassé les opinions simples et* RIGIDES *de la secte presbytérienne.* (Mign.)

— Qui suit, soutient publiquement et sévèrement les principes, les dogmes d'une secte religieuse ou philosophique : *Un puritain* RIGIDE. *Un calviniste* RIGIDE. *Un cartésien* RIGIDE. (Acad.)

— Néol. Dur, roide : *Plaine* RIGIDE *de glaçons.* (Lacépède.)

RIGIDEMENT, adv. Pron. *ri-jid-man.* — Mor. Avec rigidité : *Il a jeûné tout le carême* RIGIDEMENT. *Ce magistrat examine tout fort* RIGIDEMENT. (Acad.)

— Phys. Dur ; compacte : *Le fer résiste à la manière des substances fibreuses, la fonte, à la manière des substances grenues : la fonte est plus* RIGIDE, *le fer plus élastique.* (L. Lebas.)

RIGIDITÉ, n. f. (*rigiditas* ; lat., m. sign.) Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité : *Les magistrats font observer cette loi avec une extrême* RIGIDITÉ. *La* RIGIDITÉ *de la discipline qu'il veut établir. La* RIGIDITÉ *des puritains.* (Acad.) *Il cherchait partout la* RIGIDITÉ *des premières mœurs romaines.* (Chateaubr.) RIGIDITÉ *des bienséances.* (Mass.)

— Méd. Roideur, défaut de souplesse et de flexibilité des tissus vivants : *La* RIGIDITÉ *des membres d'un cadavre.*

RIGODON ou **RIGAUDON**, n. m. (*Rigaud*, n. pr.) Air à deux temps, très-animé : *Chanter un* RIGODON. *Jouer un* RIGODON. (Acad.) *Le* RIGODON *est fort en usage en Provence.* (Rameau.)

— Danse qu'on exécutait sur cet air : *Danser un* RIGODON. (Acad.) *Je veux que nous dansions ensemble le* RIGAUDON, *où j'excelle assurément.* (Regn.)

— Certain pas qui entre dans la danse ordinaire.

RIGOLE, n. f. (*rigare*, arroser ; lat.) Petite tranchée, petit fossé, petit canal qu'on établit pour faire couler de l'eau dans un jardin, dans un pré, etc. : RIGOLES *de dérivation. L'eau tombant sur des gradins disposés en pente légère s'écoulait par d'innombrables* RIGOLES. (Nisard.) *Des ruisseaux nombreux viennent du haut de la montagne se diviser en* RIGOLES *et arroser les jardins.* (Lam.)

— Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures de buis, de thym, ou des palissades : *Une* RIGOLE *de tant de pouces de profondeur. Planter en* RIGOLES. (Acad.)

— Mar. Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse du mât supérieurs pour loger la guinderesse.

— Ponts et Ch. Lit artificiel, creusé pour amener les eaux courantes sur un point où elles n'arrivent pas naturellement : RIGOLE *alimentaire.* RIGOLE *d'irrigation.*

RIGOLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Agric. Faire des rigoles.

RIGORISME, n. m. (*rigor*, froid ; lat.) Pron. *rigo-rism.* — Morale trop sévère : *Il affecte le* RIGORISME. *Il a trop de* RIGORISME *dans ses principes.* (Acad.) *C'est un* RIGORISME *outré de regarder l'amour comme une passion indigne de la tragédie.* (La Harpe.)

— Littér. Système de ceux qui veulent qu'on se conforme rigoureusement aux règles.

RIGORISTE, n. des 2 g. Pron. *ri-go-rist.* — Celui, celle qui pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et particulièrement dans ceux de la morale : *Il y a des* RIGORISTES *dans toutes les religions. Cette femme est une* RIGORISTE *outrée.* (Acad.)

Ces sombres *rigoristes*
Pensent tous être bons, quand ils ne sont que tristes.
(Volt.)

— Littér. Personne qui relève de petites fautes, de petites négligences avec une exactitude outrée : *C'est un* RIGORISTE *en matière de littérature et de goût.* (Ac.)

— Adjectiv. *Cet homme, cette femme, cette secte est très-*RIGORISTE. *Je ne trouve pas autant de fautes que vous dans cet ouvrage, vous êtes bien* RIGORISTE. (Acad.) *En public il affectait le courage et l'insouciance stoïque d'un homme de cœur ; dans son ménage, ce n'était plus qu'un enfant irritable,* RIGORISTE *et ridicule.* (G. Sand.)

RIGOTEAU, n. m. Techn. Tuile, fendue en travers qu'on emploie dans les ravalements.

RIGOUREUSEMENT, adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère : *Il l'a traité* RIGOUREUSEMENT. *Vous le jugez bien* RIGOUREUSEMENT. (Acad.)

— *Cela est rigoureusement vrai*, cela est d'une vérité incontestable.

— Dans le m. sens, *Cela est rigoureusement démontré.*

RIGOUREUX, EUSE, adj. Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres : *C'est un homme* RIGOUREUX *qui n'excuse rien, qui ne pardonne rien. Vous ne relâchez rien de vos droits, vous êtes trop* RIGOUREUX. *Un juge, un magistrat* RIGOUREUX. (Acad.)

Un sage ami, toujours *rigoureux*, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— *Créancier rigoureux*, celui qui ne donne point de quartier, de délai, de remise.

— En parl. des choses, Sévère, dur, difficile à supporter : *Un arrêt* RIGOUREUX. *Faire une* RIGOUREUSE *pénitence. Souffrir un supplice, un châtiment, un tourment* RIGOUREUX. (Acad.)

— Particul. en parl. de la température, Rude, âpre, dur à supporter : *Hiver* RIGOUREUX. *Saison* RIGOUREUSE. *Climat* RIGOUREUX. (Acad.) *Je me suis mis en route par le temps le plus* RIGOUREUX. (Etienne.)

— Malheureux : *Sort* RIGOUREUX. *Destinée* RIGOUREUSE.

— En parl. des choses, Rigide, austère, qui demande ou qui prouve une exactitude sévère : *J'ai un devoir* RIGOUREUX *à remplir. Suivre, professer des maximes* RIGOUREUSES. (Acad.) *Elle faisait un examen* RIGOUREUX *de ses fautes.* (La F.)

Il craignait du sérail les *rigoureuses* lois. (Rac.)

— *Une diète rigoureuse*, un régime sévère, une abstinence presque entière : *On lui fait observer* UNE DIÈTE RIGOUREUSE. (Acad.)

— *Démonstration rigoureuse*, démonstration sans réplique. || *Preuves rigoureuses*, preuves incontestables.

RIGUEUR, n. f. (*rigor* ; lat., m. sign.) Pron. *righeur.* — Sévérité, dureté, austérité : *Grande, extrême, insupportable* RIGUEUR. *User de* RIGUEUR *à l'égard de quelqu'un, envers quelqu'un. Il traite ses domestiques avec trop de* RIGUEUR. *Il se plaint des* RIGUEURS *de cette femme.* (Acad.)

La *rigueur* n'a jamais produit le repentir. (Créb.)
Ne l'examinons point dans la grande *rigueur*,
Et voyons ses défauts avec quelque douceur. (Mol.)

— Par anal. *La* RIGUEUR *du destin. Les* RIGUEURS *du sort.*

Je saurai de mon sort supporter la *rigueur.* (Etienne.)

— Grande exactitude, sévérité dans la justice : *Les juges sont obligés de suivre la* RIGUEUR *des lois. Il sortit du couvent, parce qu'il ne put soutenir la* RIGUEUR *de la règle.* (Acad.)

La *rigueur* de ses lois m'épouvante pour vous. (Rac.)

— Littér. Par anal. *La rigueur des règles, la rigueur de la rime.*

— *La loi de rigueur*, la loi de Moïse, par oppos. à *La loi de grâce*, la loi nouvelle.

— *Juges de rigueur*, juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle.

— *Cette chose, cette règle est de rigueur*, elle est indispensable.

— *Jouer de rigueur*, jouer exactement suivant la règle.

— En parl. de la température, Dureté, âpreté : *La* RIGUEUR *de l'hiver, du froid. La* RIGUEUR *du climat.* (Acad.) *Les oiseaux sont très-sensibles aux* RIGUEURS *de la saison.* (B. de St-P.) *Les eiders ne quittent point le climat glacial dont leur fourrure épaisse leur permet de braver la* RIGUEUR. (Buff.)

= **A la rigueur, A la dernière rigueur, En toute rigueur,** loc. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce : *Observer les lois* À LA RIGUEUR. EN TOUTE RIGUEUR, *on ne peut le condamner.* (Acad.) *Il sentira très-vivement jusqu'aux moindres fautes qu'il aura commises, il se les reprochera* EN TOUTE RIGUEUR, *il en sera honteux et inconsolable.* (Fén.)

— *Cela est prouvé en rigueur, en toute rigueur*, cela est prouvé d'une manière incontestable.

... Tel qui n'admet point la probité chez lui,
Souvent, *à la rigueur*, l'exige dans autrui. (Boil.)

= **A la rigueur,** loc. adv. A la lettre, sans modification, sans adoucissement : *Expliquer une loi* À LA RIGUEUR. *Il ne faut pas prendre ce qu'il dit* À LA RIGUEUR. (Acad.)

RIMAILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *rima-ié.* — Fam. Faire de mauvais vers : *Il ne fait que* RIMAILLER. (Acad.) *Je passe la journée à chercher des anecdotes, et la nuit à* RIMAILLER. (Volt.)

— Transitiv. Mettre quelque chose en vers, mais avec négligence, sans soin : RIMAILLER *une anecdote.*

RIMAILLEUR, n. m. Pron. *ri-ma-ieur.* — Fam. Celui qui fait de mauvais vers : *Ce n'est qu'un* RIMAILLEUR. *C'est un plat* RIMAILLEUR. (Acad.)

Les airs guindés des fades *rimailleurs.* (Gress.)

RIMANT, part. prés. du v. Rimer.

RIMANT, ANTE, adj. Propre à rimer : *Syllabes* RIMANTES.

RIME, n. f. (ῥυθμός, cadence, accord ; gr.) Littér. Uniformité de son dans la terminaison de deux mots : Aimer *et* charmer, belle *et* rebelle, *sont de bonnes* RIMES. *Il faut éviter les* RIMES *dans la césure des vers. La contrainte de la* RIME *se fait sentir dans ses vers.* (Acad.) *Je vous arrête à cette* RIME. (La F.) *La* RIME *ajoute un mortel ennui aux vers médiocres.* (Volt.)

La *rime* au bout des mots assemblés sans mesure
Tenait lieu d'ornements, de nombre, de césure. (Boil.)

— *Rime masculine*, celle qui se termine par un son plein où ne figure point l'*e* muet, comme *Candeur* et *ardeur*, *désir* et *plaisir*, *vérité* et *été*, etc.

— *Rime féminine*, celle qui se termine par l'*e* muet. || *Rime pleine*, celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même. || *Rime riche*, celle qui offre une grande conformité de sons et d'articulations. || *Rime suffisante*, celle qui est formée d'une voyelle et d'une articulation identique, comme *timide* et *rapide*, *brave* et *cave*, etc. || *Rime pauvre*, celle qui n'offre que la répétition du même son final : *Vaincu* et *vertu*, *bon* et *nom*. || *Rime fausse*, celle qui est formée par deux mots qui n'ont qu'une apparence de conformité dans le son final, comme *bouche* et *fourche*; *droite* et *girouette*; *objet* et *abject*.

— *Rimes croisées*, rimes masculines et féminines entrelacées, de façon qu'un vers masculin se trouve après un féminin, ou deux masculins de même rime entre deux féminins qui riment ensemble.

— *Rimes mêlées*, celles où les vers sont arrangés de manière qu'on ne met pas de suite plus de deux vers masculins ou plus de deux féminins.

— *Rimes plates*, celles des vers de même rime qui se suivent par couples, deux masculins et deux féminins.

— Fam. *Mettre en rimes, en rime*, mettre en vers :

...*Mettre* ici toute la bulle *en rimes.* (Boil.)

— Prov. *Il n'y a ni rime ni raison dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait*, il n'y a point de bon sens dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait. || *N'entendre ni rime ni raison*, extravaguer.

— Au pl. Vers : *Dans ses* RIMES *légères, il a chanté le vin et l'amour.* (Acad.)

Que ne puis-je dans ces *rimes*,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien ! (J.-B. Rouss.)

RIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Rimer : *Voilà une épître dont les pensées sont justes, mais elle est mal* RIMÉE. *Ce poëme n'est que de la prose* RIMÉE. (Acad.)

RIMER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. En parl. d'une syllabe, Avoir la même terminaison ; former le même son : *Ces deux mots* RIMENT *bien, ces deux autres ne* RIMENT *pas,* RIMENT *mal. On ne peut faire* RIMER *le simple avec le composé, etc.* (Acad.)

— *Ces deux mots riment à la fois aux yeux et aux oreilles*, les syllabes qui les terminent ont le même son et sont orthographiées de même.

— Fig. et fam. *Ces deux choses ne riment pas ensemble*, elles n'ont aucun rapport entre elles.

— *Cela ne rime à rien*, cela est dépourvu de sens, de raison.

— En parl. du poëte, du versificateur, Faire rimer les mots : *Ce poëte* RIME *bien,* RIME *mal,* RIME *richement. Il se contente de* RIMER *à l'oreille, pour l'oreille.* (Acad.)

— Par dénigr. Faire des vers : *Il emploie tout son temps à* RIMER. *Son plus grand plaisir est de* RIMER. (Acad.)

... Dans l'art dangereux de *rimer* et d'écrire,
Il n'est point de degrés du médiocre au pire. (Boil.)
Honni de mes pareils, moulu de coups de poing,
Je *rimais* à l'écart accroupi dans un coin. (A. de Muss.)

— V. trans. Mettre en vers : *Il a* RIMÉ *ce conte. Je veux* RIMER *cette anecdote.* (Acad.) *Il a jeté les yeux sur d'autres nouvelles pour les* RIMER. (La F.)

— Faire rimer des mots :

Un esprit de travers
Qui pour *rimer* des mots pense faire des vers. (Boil.)

RIMEUR, n. m. Par dénigr. Mauvais poëte.

Je laisse aux froids *rimeurs* une libre carrière. (Boil.)

— Homme qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers : *C'est un excellent* RIMEUR. (Ac.)

RIMEUX, EUSE, adj. (*rima*, fente ; lat.) Didact. Crevassé ; fendillé.

RINCAGE, n. m. Nouveau lavage des objets.

RINCÉ, ÉE, part. pass. du v. Rincer.

— Pop. *Il a été bien rincé*, se dit d'un homme qui a été fort mouillé.

— Fig. Il se dit d'un homme qui a été fortement réprimandé ou battu.

RINCEAU, n. m. (*ramex, ramicis;* branche, rameau; lat.) Pron. *rain-çô*. — B.-arts. Ornement sculpté ou peint, composé de branches et de fruits, ou de feuilles d'acanthe enroulées : *Dans ce plafond, il y a des* RINCEAUX *bien peints, bien sculptés.* (Acad.) *En Angleterre, on ne voit en général que des chapiteaux purement cubiques ; il est très-rare d'en trouver revêtus de ces beaux* RINCEAUX, *et de ces feuilles élégantes qui abondent dans vos églises.* (Vitet.) *Autour de chaque tableau s'épanouissait un cadre d'une immense valeur, le cadre espagnol à* RINCEAUX *hardis.* (H. de Balz.)

— Blas. Branches chargées de feuilles.

RINCE-BOUCHE, n. m. Fam. Sorte de verre ou de bol, dans lequel on offre aux convives de l'eau chaude, quelquefois parfumée, pour se rincer la bouche après le repas.

RINCÉE, n. f. Pop. Volée de coups de bâton, correction manuelle : *Il lui a donné une bonne* RINCÉE.

RINCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*to rinse;* angl.) Pron. *rain-cé.* — Le *c* du rad. *rinc* prend la cédille, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous rinçons, il rinça.* — Nettoyer un vase, une bouteille en les lavant : *Il faut* RINCER *cette cruche, cette bouteille.* (Acad.) *Je vous établis dans la charge de* RINCER *les verres et de donner à boire, mais seulement lorsqu'on aura soif.* (Mol.) *Comme on vous traite! Voilà ce que c'est d'admettre à votre table un tas de faquins qui ne méritent pas de* RINCER *vos verres.* (Danc.)

= **Se rincer**, v. pron. Être rincé.

— *Se rincer la bouche,* laver sa bouche : *Il* SE RINCE *la bouche tous les matins.* (Acad.) *Il* SE RINÇAIT *la bouche d'une goutte d'eau-de-vie.* (Ch. Nod.)

RINÇOIR, n. m. Pron. *rain-çoar.* — Techn. Vase qui sert à rincer.

RINÇURE, n. f. Fam. Eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc. : *Jetez ces* RINÇURES. (Acad.)

— Par exagér. *De la rinçure,* du vin dans lequel on a mis trop d'eau.

RINGARD, n. m. Pron. *rain-gar.* — Techn. Barre de fer, avec laquelle on remue la matière en fusion dans les hauts-fourneaux : *L'affineur, en agitant avec le* RINGARD *la matière qui est dans son creuset, la ramène souvent au vent des soufflets, afin que le charbon puisse se brûler et se dissiper.* (Monge.)

— Barre de fer dont on se sert pour remuer les pièces que l'on doit forger.

RINGEOT, n. m. Mar. Pièce de bois qui termine la quille, à l'avant d'un grand bâtiment. || V. *Brion.*

RINGOT, n. m. Mar. Bague de ligne double, adaptée à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un garant de palan.

RIOTER, intr. ou neut. 1re conj. (*rire.*) Pop. Rire à demi : *Elle ne fait que* RIOTER. (Acad.)

RIOTEUR, EUSE, Pop. Celui, celle qui ne fait que rioter : *C'est un* RIOTEUR *éternel. Une* RIOTEUSE *perpetuelle.* (Acad.)

RIPAILLE, n. f. (*repaître.*) Pron. *ri-pa-y.* — Pop. Grande chère; débauche de table : *J'aime autant la cocagne intellectuelle de nos jeunes artistes que la* RIPAILLE *grossière des vieux carmes.* (G. Sand.)

Tout fut servi ; c'était jour de *ripaille.* (Andrieux.)
Voici le dernier jour de ta longue *ripaille.* (Em. Aug.)

— *Faire ripaille,* faire une débauche de table; faire bombance :

A qui mieux mieux, ils *firent* tous *ripaille*,
Chacun d'eux eut part au gâteau. (La F.)

RIPAILLEUR, n. m. Pop. Homme goulu et malpropre.

RIPE, n. f. Techn. Outil qui sert à gratter un enduit, de la pierre, etc.

— Auge dans laquelle se meut une meule.

RIPÉ, ÉE, part. pass. du v. Riper.

RIPEMENT, n. m. Mar. Action de deux manœuvres qui glissent l'une contre l'autre.

RIPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Ratisser avec la ripe.

— Mar. *Riper une pièce de bois,* la faire glisser sur le corps qui la supporte.

— Intransitiv. Mar. Glisser, en parl. d'un câble, quand le frottement n'est pas assez fort pour le maintenir sur l'arbre d'un cabestan.

RIPOIRE, n. m. Pron. *ri-poar.* — Mar. Morceau de cordage ou d'étoffe dans lequel on fait passer les fils qu'on vient de goudronner, pour en retirer tout ce qu'ils ont pris de goudron en trop.

RIPOPÉE, n. f. (*ripopatum,* s.-entend. *vinum;* lat.) Fam. Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin : *Ce vin n'est que de la* RIPOPÉE. (Acad.)

— Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces : *Quelle* RIPOPÉE *faites-vous-là?* (Acad.)

— Fig. et fam. Ouvrage, écrit, composé d'idées incohérentes ou mal liées entre elles.

RIPOSTE, n. f. (*reposita,* remise; lat.) Fam. Réponse vive, repartie prompte pour repousser quelque raillerie : *Avoir la* RIPOSTE *prête, la* RIPOSTE *en main. Être prompt, être vif à la* RIPOSTE. (Acad.)

— Fig. et fam. Ce qui se fait sur-le-champ pour repousser quelque injure : *Il lui donna un démenti; la* RIPOSTE *fut un soufflet, fut d'un soufflet.* (Ac.)

— Escrim. Coup, botte que l'on porte en parant : *La* RIPOSTE *fut prompte; et si le tranchant de la hache n'avait rencontré le manche de chêne, c'en était fait du comte de Montfort.* (Viennet.)

— Jeu. Remise.

— Man. Action du cheval qui rue quand il sent l'éperon.

RIPOSTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*reponere, repostum,* répondre; lat.) Pron. *ri-poss-té.* — Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser quelque raillerie : *On lui fit une plaisanterie, il* RIPOSTA *fort à propos.* (Acad.)

— Repousser vivement une injure, un coup, etc. : *Il* RIPOSTA *d'une autre injure. Il* RIPOSTA *d'un soufflet.* (Acad.) *La balle pensa tuer le pilote, qui* RIPOSTA *d'un coup d'escopette.* (Chateaubr.)

— Escrim. Parer et porter un coup, une botte du même mouvement.

— Transitiv. *Si vous le fâchez, il vous* RIPOSTERA *quelque chose de désagréable.* (Acad.)

RIPUAIRE, adj. des 2 g. (*ripa,* rive; lat.) Pron. *ri-pu-èr.* — Anc. Il se disait des peuples des bords du Rhin et de la Meuse, et du code de leurs lois : *Les Francs* RIPUAIRES. *La loi* RIPUAIRE. (Acad.)

RIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4e conj. (*ridere:* lat., m. sign.) (*Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient; je riais, nous riions ; je ris, nous rîmes; je rirai, nous rirons; je rirais, nous ririons; ris, rions, riez; que je rie, que nous riions; que je risse, que nous rissions; riant; ri,* inv.) Faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, par suite d'une impression excitée en nous par quelque chose de gai, de plaisant : RIRE *aux éclats. Crever, pouffer de* RIRE. *Qui pourrait s'empêcher, se tenir de* RIRE? RIRE *de bon cœur, aux larmes, jusqu'aux larmes. Tout le monde se prit, se mit à* RIRE. (Acad.) *L'homme est le seul animal qui pleure et qui* RIT. (Volt.) *Il faut* RIRE *avant que d'être heureux, de peur de mourir sans* AVOIR RI. (La Br.) *En Turquie, on pourrait trouver des familles où, de père en fils, personne n'*A RI *depuis la fondation de la monarchie.* (Montesq.)

Qui *rit* à tous propos ne peut que me déplaire.
(Coll. d'Harl.)

— *Rire à gorge déployée,* de toute sa force, d'un fou rire : *Ses comédies font pleurer, et ses tragédies font* RIRE À GORGE DÉPLOYÉE. (Regn.)

— *Il n'y a pas, on ne trouve pas le mot pour rire dans cet ouvrage,* se dit d'un ouvrage où il n'y a rien de plaisant.

— Fam. et elliptiq. *Et de rire,* se dit quelquefois en terminant un récit, pour On se mit à rire.

— Fig. et fam. *Pincer sans rire,* dire quelque chose de piquant, sans paraître en avoir l'intention.

— Substantiv. *Un pince sans-rire,* un homme que son caractère porte à se moquer sans en avoir l'air.

— Par anal. *Il n'y a pas trop à rire, tant à rire,* se dit d'une chose dont les résultats peuvent être fâcheux.

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents, du bout des lèvres ; rire jaune,* rire sans en avoir envie, à contre-cœur. || *Rire sous cape, dans sa barbe,* éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler : *En voyant que sa ruse tournait contre lui-même, je* RIAIS DANS MA BARBE. (Acad.)

— *Rire aux anges,* être transporté de la plus vive joie. || Iron. Rire seul, niaisement et sans sujet : *Il* RIT AUX ANGES *d'un sot rire.* (Volt.)

— *Il ferait rire un tas de pierre,* se dit d'un homme fort plaisant.

— *Ils ne peuvent se regarder sans rire,* se dit de charlatans qui s'amusent aux dépens d'autrui, ou qui défendent une croyance dont eux-mêmes sentent le ridicule.

— Poétiq. S'étendre, se jouer :

Un long amphithéâtre enferme ces coteaux
Où le pampre en festons *rit* parmi les ormeaux. (Volt.)

— Fig. Être agréable, plaire : *Tout* RIT *dans cette maison de campagne. Cela* RIT *à l'imagination.* (Acad.) *Tout ce qui* RIT *aux yeux devient l'objet de nos désirs et de notre curiosité.* (Boss.)

Un gai zéphyr nous caresse,
Tout nous charme, tout plaît et tout *rit* dans ces lieux.
(Segrais.)

— Fig. *La fortune lui rit, tout rit à ses désirs,* se dit d'un homme heureux : *Tout vous* RIT. (Brueys.)

On l'accueille, on lui *rit,* partout il s'insinue. (Mol.)

— *L'occasion vous rit,* les circonstances sont favorables à vos desseins.

— Fam. Se divertir, se réjouir : *Nous serons en joyeuse compagnie, nous* RIRONS *bien. C'est un bon garçon qui aime bien à* RIRE. (Acad.)

Nous pourrons *rire* à l'aise et prendre du bon temps.
(Boil.)

— Prov. *Plus on est de fous, plus on rit.*

— *Rire aux dépens d'autrui,* relever gaîment les défauts, les ridicules de quelqu'un.

— Fam. *Rire de quelqu'un,* se moquer de quelqu'un. || *Rire au nez de quelqu'un,* se moquer de lui en face.

— Fam. *Apprêter à rire,* se dit d'une personne qui donne sujet de se moquer d'elle :

Ceux de qui la conduite offre le plus à *rire*
Sont toujours sur autrui les premiers à médire. (Mol.)

— Fam. *Vous me faites rire,* se dit à une personne qui tient des discours ou qui fait des propositions déraisonnables ou ridicules.

— Prov. et fig. *Se chatouiller pour se faire rire,* s'exciter à la gaieté, à la joie pour un faible sujet, et même sans sujet.

— *Rira bien qui rira le dernier,* se dit en parlant de quelqu'un qui se flatte du succès, dans une affaire où l'on compte l'emporter sur lui.

— *Tel qui rit vendredi dimanche pleurera,* souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie.

— Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement : *Est-ce que vous* RIEZ, *ou si c'est tout de bon ? Il ne disait cela que pour* RIRE, *vous auriez tort de vous en offenser.* (Acad.)

La comédie apprit à *rire* sans aigreur. (Mol.)
... Dès que le sang coule on ne *rit* plus; on blâme.
(C. Del.)

— Fam. *Vous voulez rire,* se dit à quelqu'un qui fait une proposition peu convenable, ou qui dit des choses peu croyables.

— Ne se point soucier de quelque chose ; témoigner qu'on n'en tient point de compte, qu'on ne s'en soucie pas; s'en moquer : *Il* RIT *de toutes les remontrances qu'on lui fait. Ses menaces ne m'étonnent point; je n'en fais que* RIRE. (Acad.)

Je *ris* des noirs accès où je vous envisage. (Mol.)

— *Faire rire,* égayer, amuser : *Ce mariage, il donne de la joie à tout le monde; et je* FAIS RIRE *tous ceux à qui j'en parle.* (Mol.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une chose qui se fend, qui s'entr'ouvre : *Cette habit, cette muraille* RIT.

= **Se rire**, v. pron. Se moquer : *Il* SE RIT *de vous. Il* SE RIT *de vos vains projets. Je* ME RIS *de ses menaces.* (Acad.)

Il triomphe à mes yeux, et *se rit* de ma rage. (Rac.)
Le débauché *se rit* des sermons de son père. (Regn.)
A votre nez, mon frère, elle *se rit* de vous. (Mol.)
Je *me ris* d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer. (Boil.)

RIRE, n. m. Pron. *rir.* — Action de rire : *Cette femme à le* RIRE *agréable, charmant. Un* RIRE *amer, forcé. De grands éclats de* RIRE. *Il lui prit un* RIRE *fou, un fou* RIRE *qu'il ne put retenir. Le fou* RIRE *m'a pris en l'écoutant.* (Acad.) *Le* RIRE *éternel de Démocrite est insensé.* (Nisard.) *Le* RIRE *va quelquefois jusqu'aux convulsions.* (Volt.)

— Pathol. Expiration entrecoupée, accompagnée de l'épanouissement des traits et de la déduction des lèvres en particulier : *Le* RIRE *est plus souvent un phénomène de la santé qu'un symptôme de la maladie.* (Chomel.)

— *Un rire inextinguible,* qui ne peut être arrêté.

— *Un gros rire,* un rire bruyant et prolongé.

— *Un rire sardonique* ou *sardonien.* || V. RIS.

RIS, n. m. (*risus,* lat., m. sign.) Pron. *ri.* — Rire : RIS *agréable.* RIS *dédaigneux et moqueur. Ce n'est pas un véritable* RIS, *c'est un* RIS *forcé, un* RIS *amer. Tout est en joie dans cette maison, on y entend des* RIS *continuels, des* RIS *éclatants. Ce sont des* RIS *continuels.* (Acad.) *Le* RIS *moqueur est l'arme du méchant.* (J.-J. Rouss.)

Elle me contemplait avec un *ris* cruel. (V. Hugo.)

— *Ris canin* ou *cynique,* spasme cynique. || *Ris sardonique* ou *sardonien,* espèce de ris convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage.

— Fig. *Il a un ris sardonique,* se dit d'un homme qui rit à contre-cœur, et par grimace; et, plus souv., d'un homme dont le rire amer annonce beaucoup de malignité.

— Prov. *Ris de saint Médard*, rire forcé; de ce que saint Médard, auquel on attribuait le don de guérir la douleur des dents, était représenté la bouche entr'ouverte, et semblait rire, mais d'un rire qui ne passait pas le bout des dents :

... Sentant au palais mon discours se confondre,
D'un ris de saint Médard il me fallut répondre. (Regn.)

— *Un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge*, se dit quand on ne rit pas de bon cœur.

— Fig. et poétiq. Divinités mythologiques : *Les Grâces et les Ris. Les amours, les Ris et les Jeux.*

La mère des Amours, des Grâces et des *Ris*. (J.-B. R.)
L'imagination, pour égayer le cœur,
Permet aux *Ris* légers de paraître à leur tour. (Del.)

RIS, n. m. Art cul. Corps glanduleux placé sous la gorge du veau : *Un* RIS *de veau. Des* RIS *de veau.* (Acad.)

— Au pl. Mar. Œillets qui sont à une voile, au-dessous de la vergue, et dans lesquels on passe de petites cordes qu'on nomme *Garcettes*, pour raccourcir la voile quand le vent est trop fort : *Prendre des* RIS.

— Au sing. Chaque bande ou rangée de ris : *Prendre le premier* RIS, *le second* RIS, *le troisième* RIS (Acad.)

RISBAN, n. m. Fortific. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un fort : *Le* RISBAN *de Dunkerque.* (Acad.)

RISBERME, n. f. Pron. *ri-bèrm.* — Constr. Intervalle entre les pieux jointifs et le bâtardeau. || Espace réservé au pied de la jetée d'un port, pour assurer les fondations.

— Fortif. Retraite garnie de fascinage, au pied d'un mur de terre.

RISÉE, n. f. (*ris.*) Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose : *Il s'éleva une grande* RISÉE, *une* RISÉE *universelle de toute l'assemblée. On fit de grandes* RISÉES. (Acad.)

— Fam. et par extens. Moquerie : *Vous vous êtes exposé à la* RISÉE *du public, à la* RISÉE *publique. Être l'objet de la* RISÉE, *des* RISÉES *de la compagnie. Ceci est une* RISÉE. (Acad.)

Le barbare aujourd'hui m'expose à leur *risée*. (Rac.)

— Objet de la risée, de la moquerie : *Il est devenu la* RISÉE *de tout le monde, la* RISÉE *du public. Je ne prétends pas lui servir de* RISÉE. (Acad.) *Une femme mondaine ne veut-elle pas encore plaire au monde, lorsqu'elle n'en est plus que la* RISÉE. (Mass.)

— Mar. Augmentation subite et momentanée dans la force du vent régnant.

RISER, v. tr. ou act. Mar. *V.* AMISER.

RISETTE, n. f. (*ris, risée.*) Pron. *ri-zètt.* — Fam. Petit ris agréable : *Allons, faisons une jolie petite* RISETTE.

RISIBILITÉ, n. f. Didact. Faculté de rire : *Dans l'ancienne philosophie scolastique, on regardait la* RISIBILITÉ *comme la faculté distinctive de l'homme.* (Acad.)

RISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *ri-zibl.* — T. de l'École. En parl. de l'homme. Qui a la faculté de rire : *Les philosophes scolastiques disaient que l'homme est un animal* RISIBLE. (Acad.)

— Fam. Qui est propre à faire rire : *Cette farce est une des plus* RISIBLES *qu'on ait encore vues. Ce quiproquo est* RISIBLE. (Acad.)

— Digne de moquerie : *Ce que vous dites-là est* RISIBLE. *Vous nous faites là un conte* RISIBLE. (Acad.) *L'homme est un animal* RISIBLE *et orgueilleux.* (Volt.)

Que *risible* est l'orgueil du poëte qui s'aime! (Millev.)

RISIBLEMENT, adv. D'une manière risible.

RISQUABLE, adj. des 2 g. Pron. *riss-kabl.* — Où il y a du risque : *Une affaire, un projet* RISQUABLE. (Acad.)

— Qu'on peut risquer avec quelques chances de succès : *Cette entreprise n'est pas sûre, mais elle est* RISQUABLE. (Acad.)

RISQUE, n. m. (*rischio, risico ; ital.*) Pron. *risk.* — Péril, danger : *Grand* RISQUE. *Courir* RISQUE *de la vie. Il courut grand* RISQUE *d'être condamné. J'en prends sur moi le* RISQUE, *tous les* RISQUES. (Acad.) *Vous n'avez jamais tant couru de* RISQUE *en vos jours.* (Regn.)

— *Courir un risque à faire une chose*, être exposé à des malheurs en faisant une chose.

— *Entreprendre une chose à ses risques et périls, à ses risques, périls et fortunes*, l'entreprendre en courant volontairement le hasard de tout ce qui peut en arriver.

— Fam. *A tout risque*, à tout hasard.

— Comm. Il se dit, dans les sociétés d'assurance, de chaque édifice, mobilier, navire ou cargaison, que l'on assure : *Cette société a fait cette année plusieurs milliers de* RISQUES.

RISQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Risquer.

RISQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *riss-ké.* — Hasarder, mettre en danger : RISQUER *sa vie, son honneur, sa réputation, son argent. Songez-vous bien à la grande somme que vous* RISQUEZ? (Acad.) *Pour* RISQUER *de grands capitaux, il faut pouvoir perdre.* (Thiers.) *L'homme* RISQUE *plus souvent et plus volontiers sa vie que les femmes; mais les femmes savent mieux dévouer la leur.* (St-Aulaire.)

Qui tremble dès le port ne doit point s'embarquer,
Et pour gagner beaucoup il faut beaucoup *risquer*. (Dest.)
Quand on n'a rien à perdre, on peut bien tout *risquer*. (Laya.)

— Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*, il faut savoir courir quelques risques, quelques hasards pour obtenir quelque chose; la fortune ne sourit qu'aux audacieux.

— *Risquer le tout pour le tout*, hasarder beaucoup, dans un cas difficile ou désespéré.

— Courir le risque, le hasard de : RISQUER *le passage.* RISQUER *le combat. Vous* RISQUEZ *de tomber. Vous* RISQUEZ *qu'on vous vole votre argent.* (Acad.)

— Absol. *Je crains de* RISQUER. *Il faut savoir* RISQUER. *Vous ne sauriez faire cela sans* RISQUER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Risquer le paquet*, s'abandonner au hasard, tenter la fortune.

— Fig. et fam. *Risquer l'abordage;* hasarder une démarche, une proposition embarrassante.

= **Se risquer**, v. pron. Se hasarder : SE RISQUER *dans une affaire. N'allez pas vous* RISQUER *dans cette entreprise. A tout hasard, je* ME RISQUE. (Acad.)

RISSOLE, n. f. Art cul. Sorte de menue pâtisserie faite de viande hachée, enveloppée dans de la pâte, et frite dans du saindoux.

— Mar. Filet à mailles serrées, dont on se sert pour prendre les anchois, dans la Méditerranée.

RISSOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rissoler : *De la viande bien* RISSOLÉE. (Acad.)

— Fam. *Il a le visage rissolé*, se dit d'un homme fort hâlé, et à qui le soleil a brûlé la peau.

— Substantiv. *Donnez-moi du* RISSOLÉ. (Acad.)

RISSOLER, v. tr. ou act. 1re conj. Art cul. Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante : *Le feu* A *bien* RISSOLÉ *ce cochon de lait. Il l'*A *trop* RISSOLÉ. (Acad.)

— Intransitiv. Faire rissoler de la viande, du veau.

= **Se rissoler**, v. pron. Être rissolé, devenir roux par la cuisson : *Cette viande commence à* SE *bien* RISSOLER. (Acad.)

RISSOLETTE, n. f. Art. culin. Rôtie de pain garnie de viandes hachées, que l'on fait passer au four.

RISSON, n. m. Mar. Grappin à quatre branches.

RISTORNE, n. f. Comm. Annulation d'une police d'assurance, lorsqu'elle fait double emploi avec une autre police, d'une date antérieure, ou lorsqu'elle se trouve sans objet : *Ce navire était déjà assuré à Boston, quand on l'a fait assurer au Havre; il y a lieu à* RISTORNE *sur la police de France.* (Acad.)

— Diminution qui doit se faire sur la somme que l'armateur a fait assurer d'après un avis de chargement, lorsque cette somme, mentionnée dans la police, se trouve excéder la valeur de l'objet chargé.

RISTORNÉ, ÉE, part pass. du v. Ristorner.

RISTORNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *riss-tor-né.* — Comm. Faire une ristorne; annuler une police d'assurance. || Reporter un article d'un compte à un autre.

RISTOURNE, n. f. Comm. V. RISTOURNE.

RIT ou **RITE**, n. m. Pron. *ritt.* — Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion; il se dit surtout en parl. de ce qui regarde la religion chrétienne : *Le* RIT *de l'Église romaine est différent de celui de l'Église grecque. Le* RITE *grec. Le* RITE *latin.*

— On écrit toujours *Rites* au pluriel : *Il y a différents* RITES. *Il y a à Rome une congrégation des* RITES. *Les* RITES *gallican, mozarabe* ou *mozarabique, gothique.* (Acad.) *Tibère défendit les cérémonies étrangères, les* RITES *juifs et égyptiens.* (La Harpe.) *Ceux qui n'ont vu dans Numa qu'un instituteur de* RITES *et de cérémonies religieuses ont bien mal jugé ce grand homme.* (J.-J. Rous.) *Elles avaient encore des* RITES *communs.* (Montesq.)

— Au pl. Cérémonies d'un culte : *Les* RITES *du paganisme. Les* RITES *sacrés. Des* RITES *secrets.* (Acad.)

RITOURNELLE, n. f. (*ritorno*, retour ; ital.) Petit morceau de musique instrumentale qui précède un chant, et qui quelquefois le suit : *Cette* RITOURNELLE *ne convient pas au chant.* (Acad.) *La* RITOURNELLE *prévenait les danseurs de former les quadrilles d'une nouvelle contredanse.* (H. de Balz.)

— Fam. par extens. Retour fréquent des mêmes idées dans le discours : *Il a parlé longtemps pour dire toujours la même chose; ce n'était qu'une* RITOURNELLE. (Acad.) *Conservez-vous, c'est ma* RITOURNELLE *continuelle.* (Mme de Sév.)

RITTAGE, n. m. Agric. Action de riter.

RITTE, n. f. Agric. Sorte de charrue sans oreilles.

RITTER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Labourer avec la rite.

RITTON, n. m. Agric. Soc recourbé, dont on arme la ritte.

RITUALISME, n. m. Description, traité, système des rites de l'Église.

RITUALISTE, n. m. Auteur qui traite des différents rites.

RITUEL, n. m. Livre contenant les cérémonies, les prières, les instructions, etc., qui regardent l'administration des sacrements, et particulièrement les fonctions curiales : *Le* RITUEL *romain. On a imprimé un nouveau* RITUEL. (Acad.)

RITUEL, adj. m. Qui tient aux rites : *Les livres* RITUELS *des Étrusques traitaient des cérémonies de la religion qui tenaient à la fondation des villes, aux campements, aux assemblées publiques, etc.*

RIVAGE, n. m. (*ripa*, rive ; lat.) Rives, les bords de la mer : *Le long du* RIVAGE. *Sur le* RIVAGE *de la mer. Les pirates infestaient ces* RIVAGES. *S'éloigner du* RIVAGE. *Quitter le* RIVAGE. *Regagner le* RIVAGE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des fleuves, des rivières, des lacs : *Sur le* RIVAGE *de la Seine. Les* RIVAGES *de la Loire sont charmants.* (Acad.)

— Fig. Pays, contrée arrosée par une fleuve, une rivière, une mer :

Il est sur ce *rivage* une race flétrie. (C. Del.)
Heureux, disent-ils, le *rivage*
Où l'on jouit d'un tel bonheur. (J.-B. Rous.)

— Poét. et absol. *Le noir rivage*, les bords du Cocyte, le séjour des morts :

On ne voit point deux fois le *rivage des morts*. (Rac.)

RIVAL, ALE, n. (*rivalis*, de *ripa*, rive ; lat.) Personne qui aspire, qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre : *Ils aiment tous deux la même personne, ils sont* RIVAUX. *Elle a une dangereuse* RIVALE. *Il aspire à cette place, mais il a bien des* RIVAUX. *Ils sont* RIVAUX *de gloire.* (Acad.) *Je crains que quelque* RIVAL *n'ait avancé ses affaires pendant mon absence.* (Campistr.)

Je veux perdre un *rival* : qui me retient le bras ?
Je le veux, je le puis, et je n'*achève* pas. (L. Rac.)
Deux *rivaux* de talent
Qui de l'opinion se disputaient à l'empire. (C. Del.)

— Adj. *Deux peuples* RIVAUX. *Deux nations* RIVALES. *Deux poëtes* RIVAUX. (Acad.)

RIVALISER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*rival.*) Disputer de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un, en approcher, l'égaler : *Ce peintre* RIVALISE *en certaines parties avec Raphaël. Ils* ONT RIVALISÉ *d'efforts, de courage. Ces deux peuples* RIVALISENT *entre eux de gloire, d'industrie.* (Acad.)

RIVALITÉ, n. f. Concurrence de deux ou de plusieurs personnes qui aspirent, qui prétendent à la même chose : *Il n'y a point de* RIVALITÉ *entre eux.* RIVALITÉ *dangereuse, funeste. La* RIVALITÉ *des chefs entraîna la perte de l'armée. On a écrit l'histoire de la* RIVALITÉ *de la France et de l'Angleterre.* (Acad.) *Sur le sommet des montagnes, l'aigle jouit sans trouble et sans* RIVALITÉ *de tous les avantages de sa domination tyranique.* (Buff.)

Les talents sont le fruit de la *rivalité*. (C. Del.)

|| *SYN.* ÉMULATION.

RIVE, n. f. (*ripa*; lat. m. sign.) Bord d'un fleuve, d'un étang, d'un lac : *La* RIVE *de ce fleuve est fort basse du côté de la prairie. N'approchez pas si près de la* RIVE. RIVES *lointaines.* RIVES *désertes. La* RIVE *droite, la* RIVE *gauche de cette rivière.* RIVE *escarpée.* (Acad.)

— Poétiq. *Les rives de l'Orient, la rive orientale*, l'Orient. || *Les rives de l'Occident, du couchant, la rive occidentale*, l'Occident.

— Poét. *La rive infernale, les rives sombres*, l'enfer, le noir rivage.

— Prov. et fig. *C'est une affaire, une question qui n'a ni fond ni rive*, c'est une affaire, une question fort embrouillée.

— Par extens. *La rive d'un bois*, le bord, la lisière.

— Techn. Bord : RIVE *d'un four, d'une étoffe.* || *Pain de rive*, celui qui, étant placé sur la rive du four, est bien cuit de tous côtés. Bords d'une feuille de papier. || Bord de la radoire.

|| *SYN.* BORD.

RIVÉ, ÉE, part. pass. du v. River.

RIVELLE, n. f. Agric. Brin de chêne en grume, réservé pour le charronnage.

RIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*reiben*, broyer; all.) Abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il perce, et l'aplatir pour le fixer : RIVER *un clou.* (Acad.)

— Fig. *River les fers, les chaînes de quelqu'un*, rendre son esclavage plus assuré, plus durable.

— Prov. et fig. *River à quelqu'un son clou*, lui répondre fortement, vertement, en sorte qu'il n'ait rien à répliquer : *Vous* LUI AVEZ RIVÉ SON CLOU, *et proprement.* (Ch. de Bernard.)

RIVERAIN, n. m. Celui qui habite le long d'une rivière : *Les* RIVERAINS *de la Garonne, de la Loire.* (Acad.)

— Par extens. Celui qui a un héritage le long d'une forêt, d'une rue, d'un chemin, etc. : *Il faut, dans certains cas, indemniser les* RIVERAINS. (Acad.)

— Adj. *Les propriétaires* RIVERAINS. *Les terres, les propriétés* RIVERAINES. (Acad.)

— Bot. Il se dit des plantes et des animaux qui croissent sur le bord des rivières.

RIVESALTES, n. m. (n. pr. d'un bourg du Roussillon.) Pron. *riv-zalt.* — Agric. Variété de raisin.

RIVET, n. m. Techn. Extrémité inférieure, tronquée et relevée, du clou broché dans la corne du pied d'un cheval : *Le* RIVET *doit être noyé* (enfoncé) *dans la corne. Le cheval se coupera, si vous ne noyez un peu plus ces* RIVETS *qui débordent trop.* (Acad.)

— Clou rivé, pour arrêter une pièce de métal sur une autre. || Bord du toit qui se termine à un pignon.

— Cordeau : *Tiré au* RIVET.

RIVETIER, n. m. (*rivet.*) Pron. *riv-tié.* — Techn. Outil pour faire des œillets de métal.

RIVIÈRE, n. f. (*riva*, lat.) Cours naturel et abondant d'eau qui coule dans un lit plus ou moins étendu en largeur et en longueur, et qui se jette dans une autre rivière, ou dans un fleuve : *Un bras de* RIVIÈRE. *Le confluent des deux* RIVIÈRES. *Descendre, remonter la* RIVIÈRE. *Passer la* RIVIÈRE. *La* RIVIÈRE *est prise, est glacée. Poisson de* RIVIÈRE, *etc.* (Acad.) *Les* RIVIÈRES *qui divisent les empires sont devenues les bornes du juste et de l'injuste.* (D'Aguess.)

— *Cette ville est sur telle rivière*, elle est située sur les bords de telle rivière.

— *Rivière marchande*, rivière par laquelle le transport des marchandises est facile.

— *Oiseaux de rivière*, les canards sauvages et autres oiseaux qui fréquentent les rivières, et qui se nourrissent de poissons et d'insectes aquatiques : *Que voulez-vous? j'ai des poulets, des pigeons. Aimeriez-vous mieux un* OISEAU DE RIVIÈRE? (Dider.)

— *Veaux de rivière*, veaux qui sont élevés en Normandie, dans les prairies voisines de la Seine.

— *Vins de rivière*, vins de Champagne qu'on recueille sur les bords de la rivière de Marne.

— Prov. et fig. *C'est porter de l'eau à la rivière*, se dit lorsqu'on porte en un lieu des choses qui s'y trouvent en abondance. || *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, plusieurs petites sommes réunies en font une grande.

— Prov. et fam. *Il ne trouverait pas d'eau dans la rivière*, se dit d'une personne maladroite, qui ne sait rien trouver.

— Joaill. Fig. *Une rivière de diamants*, un collier composé de chatons dans lesquels sont enchâssés des diamants : *Reporte ces bracelets au duc, cette* RIVIÈRE *au chevalier* (Th. Gauthier.)

— Blas. Pièce ondée du bas de l'écu, ou Fasce ondée.

RIVIÉREUX, adj. m. Fauconn. En parl. des oiseaux, Propre à voler sur les rivières.

RIVOIR, n. m. Pron. *ri-voar.* — Techn. Outil dont on se sert pour river.

RIVULAIRE, adj. des 2 g. (*rive.*) Pron. *ri-vu-lèr.* — Bot. Qui croît dans les ruisseaux ou sur leurs bords.

— N. f. Bot. Genre d'algues d'eau douce.

RIVURE, n. f. Techn. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches.

— Espèce de tête faite au bout d'une broche de fer, pour l'assujettir.

RIXDALE, n. f. (*reich*, royaume, et *thaler*, écu; all.) Pron. *riks-dal.* — Monnaie d'argent qui a cours dans quelques États du Nord.

RIXE, n. f. Pron. *riks.* — Querelle accompagnée d'injures, de menaces, et quelquefois de coups : *Cette* RIXE *a fini par un meurtre. Il y eut plusieurs* RIXES *entre les soldats et les bourgeois.* (Acad.)

— Débat, dispute vive, discussion orageuse : *Les* RIXES *des joueurs, des buveurs, des amants. Il y eut une petite* RIXE *entre nous, mais elle s'apaisa bientôt.* (Acad.)

RIXER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *rik-cé.* — Néol. Quereller; avoir des rixes.

RIZ, n. m. Pron. *ri.* — Bot. Plante céréale que l'on cultive dans les terres humides et marécageuses des pays chauds : elle produit un grain farineux qui porte le même nom : *Semer du* RIZ. *Un champ de* RIZ. *Une poule au* RIZ. *Potage au* RIZ. *Les peuples orientaux mangent presque toujours leurs viandes au* RIZ. RIZ *au lait.* RIZ *au gras. Gâteau de* RIZ. *Faire crever du* RIZ. (Acad.)

— *Faire du riz*, faire cuire du riz.

RIZAIRE, adj. des 2 g. Agric. Qui produit beaucoup de riz : *Terrains frumentaires et* RIZAIRES.

RIZE, n. m. Pron. *riz.* — Monnaie de compte dans les États du Grand Seigneur : *Le* RIZE *est de quinze mille ducats.* (Acad.)

RIZIÈRE, n. f. (*riz.*) Agric. Terre dans laquelle on cultive du riz : *Tout ce pays est plein de* RIZIÈRES. *Il y a beaucoup de* RIZIÈRES *en Lombardie.* (Acad.) *On apercevait les Pyramides à travers la verdure des* RIZIÈRES. (Chateaubr.) *Des champs de fèves, de* RIZIÈRES, *des plaines de trèfles s'étendent à l'entour.* (Id.)

ROB, n. m. (*rob*; ar.) Pharm. Suc dépuré des fruits cuits, en consistance de miel ou de sirop très-épais : ROB *de mûres, de noix, etc.* (Acad.)

— *Rob antisyphilitique*, rob composé de plusieurs végétaux des contrées équatoriales, que l'on emploie avec succès contre les affections syphilitiques.

ROB ou **ROBRE**, n. m. (*rubbers*, partie double; angl.) J. de whist, Partie double, ou parties liées : *Le* ROB *se compose de trois parties : le joueur qui en gagne deux gagne le* ROB. *Nous avons fait deux, trois* ROBS. (Acad.)

ROBE, n. f. (*raupa* ou *rauba*; bas lat.) Pron. *rob.* — Sorte de vêtement long, ayant des manches, qui est différent selon les personnes qui le portent. ROBE *d'enfant.* ROBE *de femme.* ROBE *de drap, de velours, de satin, de mousseline. Une garniture de* ROBE. (Acad.) *Les Français portèrent des tuniques et des* ROBES *jusqu'au seizième siècle.* (Volt.)

Sa mère, de ses mains, lui mit sa *robe* blanche.

ROBE *de docteur.* ROBE *fourrée. La cour royale, la cour de cassation assiste en* ROBES *rouges à certaines cérémonies.* (Acad.) *Le Parlement* ÉTAIT EN ROBES *rouges.* (Volt.) *Il portait un camail de velours rouge, et sa* ROBE *traînait sur ses pieds.* (A. de Vigny.) *La* ROBE *d'hermine est par trop respectable.* (C. Del.)

— Prov. *Dieu donne la robe selon le froid*, Dieu proportionne ses grâces au besoin que nous en avons : *Ma foi, la fortune n'est pas si aveugle que l'on pense; elle fait assez bien toutes choses, et donne à chacun, comme l'on dit, la* ROBE SELON LE FROID. (Campistr.)

— *Se parer d'une chose comme de sa belle robe*, en faire vanité. || *Selon le drap la robe*, se dit en parl. de choses proportionnées entre elles.

— *Arrêts rendus en robes rouges*, les arrêts solennels que rendent les juges étant en robes rouges.

— *C'est la robe qu'on salue*, lorsqu'on salue un magistrat sans mérite, on rend hommage à sa dignité, non à sa personne.

D'un magistrat ignorant
C'est la *robe* qu'on salue. (La F.)

— Particul. Queue d'une robe de femme : *Cette princesse dit à son page, Prenez ma* ROBE, *portez ma* ROBE. *Cette petite bourgeoise se faisait porter la* ROBE. (Acad.)

— *Robe de chambre*, robe que les hommes portent dans la chambre : *Il était en* ROBE *de chambre et en pantoufles.* (Acad.)

Votre *robe de chambre* est, monsieur, toute prête. (Regn.)

— Antiq. Habit long des anciens Romains : *César, lorsqu'il fut assassiné, se couvrit le visage d'un pan de sa* ROBE. *La* ROBE *prétexte.* (Acad.) || V. TOGE TUNIQUE.

— Particul. Profession des gens de judicature : *Les gens de* ROBE. *Famille de* ROBE. *Un tel a quitté la* ROBE *pour prendre l'épée, pour l'épée. Il est entré dans la* ROBE. (Acad.) *Ils parlent de guerre à un homme de* ROBE, *et de politique à un financier.* (La Br.) *Il pouvait espérer un sort également honorable dans l'armée ou dans la diplomatie.* (Cuv.)

— Par extens. Les gens de judicature : *Les prétentions de la* ROBE. *L'esprit de la* ROBE. (Acad.)

— Anc. *La haute robe*, les premiers magistrats. || *L'ancienne robe*, les familles de l'ancienne magistrature.

— *Être de robe*, appartenir à la magistrature ou au clergé.

— *Prendre la robe*, entrer dans l'Église, la magistrature, le barreau, ou la médecine.

— Anc. *Robe courte*, profession militaire.

— *Jésuite de robe courte*, séculier qui est affilié à la société de Jésus, ou qui, sans être affilié à cet ordre, en adopte, en défend les doctrines.

— *Juges de robe courte*, prévôts des marchands; officiers qui jugeaient l'épée au côté : *Il était lieutenant criminel de* ROBE COURTE. (Acad.)

— Anc. *Robe longue*, la noblesse et le clergé.

— Fam. Profession des ecclésiastiques, des religieux : *Je porte respect à sa* ROBE. (Acad.)

— Par extens. Poil de quelques animaux, par rapport à sa couleur : *Deux chevaux de même* ROBE. *Cette meute est toute d'une* ROBE. (Acad.) *Le zèbre a la* ROBE *rayée de rubans noirs et blancs.* (Buff.) *Un oiseau mouche d'une* ROBE *éclatante.* (Arago.)

— Enveloppe de certains légumes ou de certains fruits : *La* ROBE *d'une fève, d'un oignon.* (Acad.)

— Techn. *Robe d'une andouille*, boyau qui la recouvre. || Quantité de laine qu'on lève en tondant le mouton. || Feuille de papier qui recouvre le carton.

ROBÉ, ÉE, part. pass. du v. Rober : *Chapeau* ROBÉ.

— Techn. *Garance robée*, garance qui n'a pas été dépouillée de sa peau. || *Garance non robée*, celle qui a été dépouillée de son écorce.

ROBELAGE, n. m. Techn. Action de rober.

ROBELOTS, n. m. pl. Pêch. Palis dont on se sert pour prendre les petits maquereaux.

ROBER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Enlever l'épiderme d'une plante.

— Enlever le poil d'un chapeau avec de la peau de chien de mer.

ROBERIE, n. f. Commun. relig. Salle, dans les couvents, destinée aux robes. || Prise d'habit.

ROBERTINE, n. f. Anc. littér. Thèse que l'on soutenait pour être reçu bachelier en Sorbonne, et ainsi nommée en mémoire de *Robert Sorbon*, fondateur de la Sorbonne : *Soutenir sa* ROBERTINE.

ROBETTE, n. f. Anc. Sorte de chemise de laine que les chartreux portent sur la chair.

ROBIN, n. m. (*robe.*) Pron. *ro-bain.* — Par mépr. Homme de robe : *Elle avait épousé un gros* ROBIN. *C'est un* ROBIN, *un jeune* ROBIN, *un petit* ROBIN. (Acad.) *C'était bien le plus insupportable petit* ROBIN *du pays.* (Volt.)

Comment souffrir leur troupe libertine,
Et ce *robin* parlant toujours de lui?
Et ce pédant portant partout l'ennui? (Volt.)

ROBIN, n. m. Pron. *ro-bain.* — Nom propre employé dans quelques phrases proverbiales et figurées.

— *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, on se rappelle volontiers les goûts, les penchants de sa jeunesse; on revient facilement à d'anciennes habitudes.

— *C'est un plaisant Robin*, c'est un homme sans considération, un homme dont on fait peu de cas.

ROBINE, n. f. Hortic. Variété de poire. || Variété de tulipe.

— Zool. Espèce de coquille.

ROBINET, n. m. Techn. Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à retenir l'eau, et à la faire couler quand on veut : ROBINET *de cuivre. La clef d'un* ROBINET. *Ouvrir le* ROBINET. *Fermer le* ROBINET. (Acad.)

— *Robinet de deux, de trois pouces*, robinet par où passent deux pouces, trois pouces d'eau.

— Tout tuyau qui sert à donner et à retenir la liqueur contenue dans un vase ou ailleurs : *Le* ROBINET *d'un tonneau, d'une fontaine de cuisine, d'une cuve, etc.* (Acad.)

— *Le robinet d'une machine pneumatique*, ce qui sert à retenir l'air dans cette machine, et à l'en faire sortir.

— Clef du robinet : *Tourner le* ROBINET. *Lâcher le* ROBINET. (Acad.)

— Fig. et fam. *Quand une fois le robinet est lâché, il a de la peine à finir*, se dit d'un grand parleur qui ne sait pas s'arrêter.

— Fig. et fam. *C'est un robinet d'eau tiède*, se dit d'un homme qui parle longuement et ne dit que des choses communes, d'un écrivain qui a de la facilité à produire des ouvrages médiocres.

ROBINIER, n. m. (n. pr. d'un naturaliste.) Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, qui comprend des arbres et des arbrisseaux, originaires de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, parmi lesquels on remarque particulièrement l'*Acacia blanc* ou *Faux acacia.*

ROBORATIF, IVE, adj. (*roborare*, fortifier ; lat.) Méd. Qui fortifie : *Remède* ROBORATIF. *Propriété* ROBORATIVE. (Acad.) || Peu usité : on dit, *Corroborant.*

ROBRE, n. m. V. Rob.

ROBUSTE, adj. des 2 g. (*robustus* ; lat., m. sign.) Fort, vigoureux : *En général, les Turcs sont des hommes* ROBUSTES *et assez bien faits.* (Buff.) *Il est de complexion, de constitution* ROBUSTE. (Acad.) *Il faut que le corps ait de la vigueur pour obéir à l'âme ; un bon serviteur doit être* ROBUSTE. (J.-J. Rouss.)

— Il se dit quelquefois des animaux et même des végétaux : *Ce cheval est peu* ROBUSTE. *Une plante, un arbre* ROBUSTE. (Acad.)

— Fig. *Avoir une foi robuste*, avoir une foi ferme, inébranlable. || Plus souv. Par plaisant. Avoir trop de crédulité.

ROBUSTEMENT, adv. D'une manière robuste.

ROBUSTICITÉ, n. f. Néol. État, qualité d'un être, d'une personne robuste : *Ma santé chemine vers la* ROBUSTICITÉ. (M^me^ d'Épinay.)

ROC, n. m. (ῥώξ, rocher escarpé ; gr.) Pron. *rok.* — Masse de pierre très-dure, qui tient à la terre : *Bâtir sur le* ROC. *Cette forteresse est sur un* ROC. *Dur comme un* ROC. *Aussi ferme que le* ROC, *qu'un* ROC. *On a fouillé jusqu'au* ROC, *jusqu'au* ROC *vif.* (Acad.)

Que peut contre le *roc* une vague animée ?
Hercule a-t-il péri sous les coups d'un pygmée ? (Pir.)
Point de faiblesse au moins, ayez un cœur de *roc.* (Regn.)

— Anc. J. d'échecs. Pièce appelée aujourd'hui *Tour.*

— Blas. Meuble de l'écu.

ROCAILLE, n. f. (*roc*,) Pron. *ro-ka-y.* — Décoration, ouvrage fait avec des coquillages et des pierres irrégulières et brutes ou des cailloux incrustés : *Des grottes de* ROCAILLE. *Une voûte de* ROCAILLE. (Acad.)

— Genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages : *Une pendule, des vases de* ROCAILLE.

— Absol. *Des* ROCAILLES. *Une cheminée garnie de* ROCAILLES.

— Adjectiv. : *Le genre* ROCAILLE. *Là s'épanouissent toutes les fantaisies coquettes de l'architecture* ROCAILLE. (V. Hugo.)

ROCAILLEUR, n. m. Pron. *ro-ka-ieur.* — Celui qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, EUSE, adj. Pron. *ro-ka-ieu, ieuz.* — Plein de petits cailloux : *Un chemin* ROCAILLEUX. (Acad.) *Les outardes se plaisent dans les plaines sablonneuses et* ROCAILLEUSES. (C. Dumér.)

— Fig. *Un style rocailleux*, un style dur, désagréable à l'oreille.

ROCAMBEAU, n. m. Mar. Cercle de fer rond, disposé pour glisser sur une boute-hors ou sur un mât, et servir à étendre ou à carguer une voile.

ROCAMBOLE, n. f. (*rockenbollen* ; all.) Espèce d'ail moins forte que l'ail ordinaire ; et qu'on appelle aussi *Échalote d'Espagne* : *Mettre de la* ROCAMBOLE, *un peu de* ROCAMBOLE *dans un ragoût.* (Acad.)

— Fig. et fam. Ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose : *La* ROCAMBOLE *de la galanterie. Les plaisanteries sont la* ROCAMBOLE *de la conversation.* (Acad.) || Vieux.

ROCANTIN, n. m. Anc. littér. Chanson composée de fragments de plusieurs autres, en forme de centon. || V. ROQUENTIN.

ROCHE, n. f. Pron. *ro-ch.* — Masse de pierre très-dure, qui entre moins avant dans la terre que le roc, et qui est quelquefois isolée : ROCHE *dure. La pointe d'une* ROCHE. *Tailler, couper des* ROCHES *pour en faire du pavé. L'entrée de ce port, de ce havre est fort difficile parce qu'il y a beaucoup de* ROCHES *sous l'eau.* (Acad.)

Voici la *roche* auguste où tonnait la Sybille. (Del.)

— Prov. et fig. En m. part. *Il y a quelque anguille sous roche*, il y a dans cette affaire quelque chose de caché : IL Y A *ici* QUELQUE ANGUILLE SOUS ROCHE ; *ton garçon et le mien sont deux futés matois, et je crains bien qu'ils ne nous en aient donné d'une à garder aujourd'hui.* (Dider.)

— Min. Substance minérale considérée en masse : *Le granit est une* ROCHE *composée. Le schiste est une* ROCHE *feuilletée.* (Buff.) *Une* ROCHE *primitive. Une* ROCHE *secondaire.* (Acad.)

— *Cristal de roche*, pierre transparente, cristallisation du quartz ou de la terre siliceuse pure.

— Fig. *Clair comme de l'eau de roche*, se dit de ce qui est net et sans difficulté ; et Ironiq. de ce qui est fort obscur.

— Techn. *Pierre de roche*, ou simpl. *Roche*, la pierre la plus dure d'une carrière : *On emploie la* ROCHE, LA PIERRE *de* ROCHE *dans les fondations.* (Acad.)

— Mar. Élévation, monticule de pierre qui a sa base dans l'eau et dont le sommet en sort quelquefois. || *Être sur les roches*, être porté au milieu d'un écueil ; les toucher, y échouer.

— Fig. *Un cœur de roche*, un cœur dur, insensible.

— *Roche d'émeraudes, de topazes*, roche contenant des émeraudes, des topazes.

— *Turquoises de la vieille roche*, turquoises tirées d'une mine ancienne.

— Fig. et fam. *C'est un homme de la vieille roche*, c'est un homme d'une probité reconnue.

— *Noblesse de vieille roche*, noblesse ancienne.

— *Amis de la vieille roche*, amis sûrs, éprouvés.

— Particul. Monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, formant un rocher duquel sort un jet qui tombe sur le cailloutage.

— Techn. Masse de pierres à chaux ou de tuiles qui se sont collées ensemble, par l'action du feu. || Gravier que l'on trouve dans une pierre précieuse.

ROCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rocher.

ROCHELLE, n. f. Comm. Espèce de toile.

ROCHER, n. m. Pron. *ro-ché.* — Masse de pierre très-dure qui tient à la terre, et qui est ordinairement très-élevée, très-escarpée, et terminée en pointe : *Un grand* ROCHER. *Le pied d'un* ROCHER. *Une chaîne de* ROCHERS. *Une fontaine qui sort d'un* ROCHER. *Son navire s'est brisé contre un* ROCHER. *Un* ROCHER *battu des flots. Il ne branle non plus qu'un* ROCHER. (Acad.)

Autour de ce rocher rassemblez-vous, vieillards :
Ce *rocher* portait la tribune. (C. Del.)

— *Ferme comme un rocher*, très-ferme.

— Fig. et fam. *Parler aux rochers*, parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit.

— Fig. *Un cœur de rocher, un rocher*, un cœur dur, insensible.

— *Rocher artificiel*, amas de pierres disposées de manière à imiter un rocher naturel.

— Anat. Os du crâne.

— Zool. Genre de coquilles univalves.

— Techn. Masse de mousse qui s'étend sur la bière, quand cette liqueur commence à fermenter.

— *Rocher de confitures*, plusieurs filets confits d'écorce de citron et d'orange qui figurent un rocher naturel.

ROCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Environner de borax les parties qu'on veut souder.

— V. intr. ou neutr. En parl. de la bière qui fermente, Mousser.

ROCHET, n. m. Pron. *ro-ché.* — Sorte de surplis à manches étroites, que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques : *Les évêques prêchent en* ROCHET *et en camail.* (Acad.) *Au matin dans le camp normand, l'évêque célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son* ROCHET. (Aug. Thierry.) *Les archevêques n'étaient vêtus de leurs* ROCHETS *et surplis.* (Viuet.)

— Mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies : *Les* ROCHETS *des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes trois.*

— Mécan. *Roue à rochet*, roue dont les dents ont une forme à peu près semblable à celle d'une crémaillère de cheminée.

— Techn. Bobine sur laquelle on devide la soie, le fil d'or, etc.

ROCHEUX, EUSE, adj. Pron. *ro-cheu, cheuz.* — Géol. Qui est couvert de rochers : *Montagnes* ROCHEUSES. *Ile, côte* ROCHEUSE. *Cette belle et suave retraite est jetée à mi-côte dans les collines* ROCHEUSES *dominant le fleuve.* (C. Sand.)

— Géogr. *Monts rocheux*, se dit particul. d'une grande chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale.

ROCHIER, n. m. Zool. Faucon qui fait son nid dans les rochers.

ROCHOIR, n. m. Pron. *ro-choar.* Technol. Petite boîte dans laquelle les fondeurs mettent le borax.

ROCOCO, adj. et n. m. Pron. *ro-ko-ko.* — B.-arts. Genre d'ornements, de style et de dessin, qui appartient au règne de Louis XV : *Le genre* ROCOCO *a suivi et précédé le Pompadour, qui n'est lui-même qu'une nuance du* ROCOCO. *La chambre était tendue en étoffe vraie perse, et meublée dans le genre* ROCOCO. (H. de Balz.)

— Par dénigr. Tout ce qui est vieux et hors de mode dans les arts, la littérature, le costume, les manières, etc. : *Aimer le* ROCOCO. *Tomber dans le* ROCOCO. *Cela est bien* ROCOCO. *Le Bernin fut le père de ce mauvais goût désigné dans les ateliers sous le nom un peu vulgaire de* ROCOCO. (Stendhal.) *Le romain, le roman, le gothique, le* ROCOCO *et le moderne se mêlent et se superposent sur cette façade.* (V. Hugo.)

ROCOUYER, n. m. Bot. Plante qui produit le roucou.

RÔDAGE, n. m. Techn. — Action de roder.

RODATION, n. f. Pron. *ro-da-cion.* — Méd. Diminution de la longueur des poils.

RODE, n. m. Écon. rur. Équipage composé de quinze à dix-huit chevaux qui se relèvent.

RODÉ, ÉE, part. pass. du v. Roder.

RÔDER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*rotare*, rouler ; lat.) Courir, errer, çà et là : *Il y a des voleurs qui* RÔDENT *dans cette forêt. C'est un homme qui a bien* RÔDÉ *par le monde.* J'AI RÔDÉ *dans la ville, chez tous les libraires.* (Acad.)

Il s'arrête, il s'agite, il court sans savoir où ;
Toute la nuit il *rôde* ainsi qu'un loup-garou. (Regn.)

— Il se dit aussi des animaux : *Les loups* RÔDENT *pendant la nuit autour des troupeaux.* (Acad.)

— Mar. *Rôder sur son ancre*, se dit d'un bâtiment qui se meut de part et d'autre de la direction d'un courant en manœuvrant convenablement son gouvernail.

— Techn. Circuler ou rouler sur un pivot ; accomplir une rotation.

RODER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*rotare*, tourner ; lat.) Techn. Frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, pour qu'elles s'adaptent exactement.

RODET, n. m. (*rota*, roue ; lat.) Mécan. Sorte de roue hydraulique.

RÔDEUR, n. Celui qui rôde : *Si la patrouille attrape ces* RÔDEURS, *elle les mènera au corps-de-garde. C'est un grand* RÔDEUR, *un* RÔDEUR *de nuit.* (Acad.)

RODOIR, n. m. Techn. Outil pour roder.

— Petit tonneau dans lequel on lustre et arrondit les grains de plomb. || Cuve de tanneur.

RODOMONT, n. m. (*rodomonte*, rouge-montagne ; ital.) Fam. Fanfaron qui vante de prétendus actes de bravoure pour se faire valoir et se faire craindre : *Il fait trop le* RODOMONT. (Acad.) *C'est un* RODOMONT, *que les autres craignent.* (Le Sage.) *Ces* RODOMONTS *d'Espagnols ont paru vouloir faire les mauvais ; mais ils ont trouvé à qui parler, et nous leur avons montré leur bec jaune.* (Campistr.)

RODOMONTADE, n. f. Fam. Fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure : RODOMONTADE *extravagante, ridicule, outrée. Il entra dans la maison, et fit cent* RODOMONTADES *en menaçant de battre, de tuer, de brûler, etc. Ce n'est qu'un faiseur de* RODOMONTADES. (Acad.)

ROGATIONS, n. f. pl. (*rogare*, prier ; lat.) Pron. *ro-ga-cion.* — Ant. rom. Projet de loi présenté au peuple : *Le tribun se vante par une simple* ROGATION *d'avoir coupé les nerfs de l'ordre des sénateurs.* (Montesq.)

— Liturg. cathol. Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension : *La semaine des* ROGATIONS. *Les litanies des* ROGATIONS. *On fait maigre les trois jours des* ROGATIONS. (Acad.) *La Fête-Dieu convient aux splendeurs des cours, les* ROGATIONS *aux naïvetés du village.* (Chateaubr.)

ROGATOIRE, adj. des 2 g. (*rogare*, prier ; lat.) Pron. *ro-ga-toar.* — Qui a rapport à une demande.

— Procéd. *Commission rogatoire*, commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire quelque acte d'instruction, dans l'étendue de son ressort.

ROGATON, n. m. (*rogatum*, ce qui est demandé ; lat.) Fam. Restes de viandes ramassés : *Ce mendiant avait sa besace pleine de* ROGATONS. (Acad.)

— Plats composés de choses qui ont déjà été servies : *Il ne nous a donné à dîner que des* ROGATONS.

— Par extens. Choses de rebut : *N'est-il pas content du furieux intérêt qu'il exige, sans vouloir encore m'obliger à prendre pour trois mille livres les vieux* ROGATONS *qu'il ramasse ?* (Mol.)

— Littér. Petits ouvrages de rebut : *Ce recueil ne contient que des* ROGATONS. (Acad.)

— Prov. *Porteur de rogatons*, celui qui porte des vers, des sonnets, des placets à de grands seigneurs, pour tâcher de tirer d'eux quelque présent.

ROGER-BONTEMPS, n. m. Pron. *ro-jé-bon-tan.* — Fam. Personne qui vit sans aucune espèce de souci : *Un gros* ROGER-BONTEMPS. *C'est un vrai* ROGER-BONTEMPS.

ROGNAGE, n. m. Agric. Action de couper les sarments de vigne à quelque distance des dernières grappes.

ROGNE, n. f. (*rodire* ; ranger ; lat.) Pron. *ro-gn.* — Gale invétérée : *Ce n'est pas une simple gale, c'est une* ROGNE. *Une vieille* ROGNE. *Guérir la* ROGNE. (Acad.)

— Agric. Vulg. Cuscute. || Mousse qui vient sur le bois.

ROGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rogner : *Tenez, voilà dix écus ; il y en a de* ROGNÉS, *mais ils passeront.* (H. de Balz.)

ROGNEMENT, n. m. Pron. *ro-gn-man.* — Techn. Action de rogner ; effet de cette action.

ROGNE-PIED, n. m. Pron. *ro-gn-pié.* — Techn. Espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne et retranche des portions inutiles de l'ongle du cheval.

ROGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rodere*, ronger ; lat.) Pron. *ro-gnié.* — Retrancher, ôter quelque chose des extrémités d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de fer, etc. : *Il faut* ROGNER *ce bâton, il est trop long.* ROGNER *du cuir.* ROGNER *la marge d'un livre. C'est une action punissable que de* ROGNER *les monnaies d'or ou d'argent.* (Acad.) *Qu'il prenne garde à son nez, lui ; je pourrais bien le lui* ROGNER *d'un quartier.* (Campistr.)

— Agric. Couper les branches des arbres : ROGNER *la vigne.* ROGNER *les racines des arbres.*

— Prov. et fig. *Rogner les ongles à quelqu'un*, diminuer ou retrancher ses profits, son autorité : *Cette canaille a grand besoin qu'on* LUI ROGNE LES ONGLES. (D'Alemb.)

— Fig. et fam. Oter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient : *On lui* ROGNE *sa portion. On leur* A *bien* ROGNÉ *leurs droits, de leurs droits, de leurs traitements, de leurs pouvoirs.* (Ac.)

— Prov. *Tailler et rogner*, être maître absolu dans la dépense et l'administration.

ROGNEUR, EUSE, n. Pron. *ro-gnieur, gnieuz.* — Celui, celle qui rogne les pièces de monnaie : *Les* ROGNEURS *et les faux monnayeurs.* (Acad.)

— Techn. Celui qui rogne le papier.

ROGNEUX, EUSE, adj. Pron. *ro-gnieu, gnieuz.* — Qui a la rogne : *Un enfant* ROGNEUX. *Un chien* ROGNEUX. *Une vieille chienne* ROGNEUSE. (Acad.)

ROGNOIR, n. m. Pron. *ro-gnioar.* — Techn. Appareil dont on se sert pour rogner le papier, le carton, les feuilles de métal.

— Plaque de cuivre sur laquelle le chandelier rogne le pied des chandelles.

ROGNON, n. m. (*renio* ; bass. lat.) Pron. *ro-gnion.* — Rein d'un animal ; il ne se dit guère qu'en parl. des animaux dont les reins sont bons à manger : ROGNONS *de veau.* ROGNONS *de bœuf. Des* ROGNONS *de mouton à la brochette, au vin de Champagne.* (Acad.) *Il a la forme oblongue d'un* ROGNON *ou d'une fève de marais.* (Vitet.)

— Pop. et par plaisant. *Mettre, tenir les mains, les poings, sur les, ses rognons*, sur les hanches : *Cette harengère* MIT LA MAIN SUR SES ROGNONS, *en lui disant mille injures.* (Acad.)

Elle dit, en *mettant la main sur le rognon*,
C'est, malheureuse, toi, qui me portes guignon. (Regn.)

— En parl. de certains animaux, Testicule : *Des* ROGNONS *de coq.* (Acad.)

— Métall. *Mine en rognons*, celle qui se trouve en masses détachées, et non par couches ou par filons suivis.

— Bot. *Rognon des arbres*, espèce de champignon remarquable par ses lobes qui rappellent les reins du bœuf.

ROGNONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ro-gnio-né.* — Pop. Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents : *Cette vieille ne fait que* ROGNONNER. (Acad.)

ROGNURE, n. f. Pron. *ro-gniur.* — Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose : ROGNURE *de papier.* ROGNURE *d'ongles.* ROGNURE *de pièces d'argent. On l'a trouvé saisi d'un sac de* ROGNURES. (Acad.) *Des* ROGNURES *de tôle et de copeaux de fer.* (L. Figuier.)

— Techn. Action de rogner : *La* ROGNURE *et la réglure du papier.*

— Au plur. Fig. et fam. Restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés : *Je m'enrichirais des* ROGNURES *de cet écrivain.* (Acad.)

ROGOMME, n. m. Pop. Eau-de-vie ou autre liqueur forte : *Boire le* ROGOMME. *Un petit verre de* ROGOMME. (Acad.)

— *Voix de rogomme*, voix rauque d'une personne qui fait abus de liqueurs fortes.

ROGUE, adj. des 2 g. (*roc*, m. sign. ; celt.) Pron. *rogh.* — Fam. Fier, arrogant, superbe : *Que vous êtes* ROGUE ! *Humeur* ROGUE. *Un ton* ROGUE.

... Qu'a-t-il donc ? Comme il prend un air *rogue* ?
(V. Hugo.)

ROGUE, n. f. Pêch. Œufs de poissons salés, dont on se sert comme appât, pour pêcher les sardines.

ROGUÉ, ÉE, adj. Pêch. Il se dit d'un poisson qui contient des œufs.

ROI, n. m. (*rex*, de *regere*, gouverner ; lat.) Pron. *roa.* — Monarque, prince souverain d'un royaume : *Grand* ROI. ROI *électif.* ROI *absolu. Les anciens* ROIS. *La puissance des* ROIS. *La cour d'un* ROI. *Proclamer un* ROI. *Élire un* ROI. (Acad.) *Le premier devoir des* ROIS *est de donner de saints exemples aux peuples.* (Mass.) *Un* ROI *n'a qu'une puissance matérielle qui agit sur les actions et ne saurait atteindre les volontés.* (De Toquev.)

Les *rois* sont les maîtres du monde,
Les dieux sont les maîtres des *rois*. (J.-B. R.)
Ma retraite est mon Louvre, et j'y commande en *roi*.
(Dest.)

— Emphatiq. *Le roi des rois*, le plus puissant entre tous les rois :

Je vais au *roi des rois* demander aujourd'hui
Le prix de tous les maux que j'ai soufferts pour lui.
(Volt.)

— Par anal. Il se dit de Dieu : *Dieu est le* ROI *des* ROIS, *est le* ROI *du ciel et de la terre.* (Acad.) ROI DES ROIS, *Seigneur des seigneurs, qui voyez ici la cendre des souverains humiliés aux pieds de vos autels, grand Dieu, relevez mon âme abattue par la douleur.* (De Beauvais.)

— *Roi des rois*, titre que se donnaient les anciens rois de Perse.

— *Roi des Romains*, titre que l'on donnait, dans l'empire germanique, au prince désigné par les électeurs pour succéder à la dignité d'empereur.

— *Le roi très-chrétien*, le roi de France.

— *Le roi catholique*, le roi d'Espagne.

— *Le roi très-fidèle*, le roi de Portugal.

— Prov. *Il vit en roi, il fait une dépense de roi*, se dit d'un homme magnifique. || *Il a un cœur de roi*, se dit d'un homme généreux et libéral. || *Il est heureux comme un roi*, se dit d'un homme extrêmement heureux dans sa condition. || *Il parle en roi*, se dit d'un homme impérieux et hautain. || *C'est le roi des hommes*, le meilleur des hommes, un homme très-bienfaisant, très-obligeant.

— *Un manger, un morceau de roi*, un mets exquis et délicieux.

— *Un plaisir de roi*, un plaisir très-grand, très-vif.

— Fam. *Un roi en peinture, un roi de carreau, un roi de théâtre*, un roi très-faible, ou dont le pouvoir est fort limité, fort borné. || *C'est la cour du roi Pétaud*, se dit d'une maison, d'une compagnie où la subordination n'existe point, où chacun veut commander.

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et *c'est* tout justement la *cour du roi Pétaud*. (Mol.)

— *Jouer au roi dépouillé*, se dit quand plusieurs personnes sont après quelqu'un pour le piller, le ruiner.

— *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*, se dit lorsque quelqu'un n'obtient l'avantage sur les autres que parce qu'il a moins de défauts, moins d'incapacité qu'eux.

— *Souhait de roi, fils et fille*, ceux qui ont deux enfants de sexe différent n'ont plus rien à désirer de ce côté.

— *Le roi n'est pas son cousin*, se dit d'un homme orgueilleux.

— Absol. Le roi du pays où l'on est : *Le service du* ROI. *Le* ROI *séant en son conseil. Boire à la santé du* ROI. (Acad.)

Allons ! riez, dansez ! le *roi* le veut ainsi ;
Il fait de vos plaisirs son unique souci. (C. Del.)

— *Le feu roi*, le prédécesseur du roi régnant :

..... L'effroi qu'il conçut du Dauphin
Fit mourir le *feu roi* de langueur et de faim. (C. Del.)

— *Servir le roi*, servir dans les troupes du royaume.

— *Être noble comme le roi*, être d'une noblesse ancienne et généralement reconnue.

— *Être sur le pavé du roi*, être dans la rue, dans un chemin, d'où personne n'a droit de nous chasser.

— Par plaisant. : *Loger dans la maison du roi*, être en prison.

— Anc. *Être au pain du roi, manger le pain du roi*, se disait des soldats, et des prisonniers.

— Prov. et pop. *Aller où le roi ne va qu'en personne, où le roi va à pied*, aller à la garde-robe.

— Anc. *Le roi ne meurt point*, se disait, en France, pour signifier qu'à la mort du roi, son parent mâle le plus proche dans l'instant, et par le seul droit de sa naissance, en possession de l'autorité royale.

— *De par le roi*, de la part, au nom du roi ; qui se met au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, en tête des jugements qui autorisent la saisie ou la vente des biens meubles et immeubles : DE PAR LE ROI, *la loi et justice.*

— *Vive le roi !* acclamation publique pour la longue vie et la prospérité du roi.

.... *Vive le roi !* lui, son fils et sa race,
A toute éternité. (C. Del.)

— Fig. *La maison du roi*, tous les officiers et les domestiques de la maison du roi.

— Anc. *La maison militaire du roi*, ou simpl. *La maison*, les troupes de cavalerie et d'infanterie destinées à la garde de la personne et de la demeure du roi : LA MAISON *partit pour l'armée. A telle bataille* LA MAISON DU ROI *donna.* (Acad.)

— Fig. *La bouche du roi*, ou simpl. *La bouche*, officiers qui apprêtent à manger pour le roi ; offices où ils travaillent.

— *Commissaire, homme du roi*, celui qui a commission du roi pour quelque affaire relative au service du roi ou du public.

— *Procureur, avocat du roi*, officiers publics dont le ministère est de défendre la loi et les intérêts du public près d'une cour de justice ; ou d'un tribunal de première instance.

— *Les ordres du roi*, les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit : *Chevalier* DES ORDRES DU ROI. (Acad.)

— Anc. *Coin du roi*, morceau de fer trempé et gravé pour marquer la monnaie. || *Taux du roi*, le prix d'une chose réglée par l'autorité du roi. || *Poids de roi*, lieu où l'on pèse les grosses marchandises. || Peu usité.

— Anc. *Les deniers du roi*, le produit des impositions : *Gérer les deniers du* ROI. *Maniement des deniers du* ROI. (Acad.)

— Fig. *Les coffres du roi*, les finances du roi : *Il en reviendra tant dans* LES COFFRES DU ROI. (Acad.)

— Fig. *Pied de roi*, mesure qui contient douze pouces en longueur.

— *Les livres des Rois*, les livres de l'Ancien Testament qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone.

— *Le jour des Rois*, le jour de l'Épiphanie : *On fêtait les saints du père, de la mère, l'anniversaire des naissances et des mariages, Pâques, Noël, le premier jour de l'an et les* ROIS. (H. de Balz.)

— *Faire les Rois*, dîner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève.

— *Gâteau des Rois*, gâteau qui renferme une fève, et qu'on mange le jour des Rois : *Couper, distribuer* LE GÂTEAU DES ROIS. (Acad.)

— *Roi de la fève*, ou simpl. *Roi*, celui à qui échet la part où se trouve la fève : *Ce fut un tel qui fut* ROI. *Il vous a bien fait crier, le* ROI *boit.* (Acad.)

Grâce à la fève, je suis *roi*. (Bérang.)

— Anc. *Chandelle des Rois*, grosse chandelle cannelée, dont les marchands chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois.

— *Roi d'armes*, chef des hérauts d'armes.

— *Le roi du bal*, celui qui donne le bal, ou celui pour qui on le donne.

— Anc. *Le roi de la basoche*, celui qui présidait une certaine juridiction que tenaient autrefois les clercs des palais. || V. BASOCHE.

— *Le roi de l'oiseau*, celui des tireurs d'arbalète qui abat l'oiseau.

— *Le roi des pèlerins*, celui des pèlerins qui a vu le premier le clocher du lieu où ils vont en pèlerinage.

— Fig. Celui qui est le premier dans son genre, dans son espèce ; qui exerce une sorte de domination : *Les animaux sont heureux, et leur* ROI *est misérable.* (J.-J. Rouss.)

L'homme est de la nature et le chef et le *roi*. (Boil.)
Souverain sur la terre, et *roi* par la pensée,
Tu veux, et sous tes mains la nature est forcée. (Volt.)

— Fig. En parl. de certains animaux : *Le lion est le* ROI *des animaux. L'aigle est le* ROI *des oiseaux.* (Acad.)

Le *roi des animaux* se mit un jour en tête
De giboyer. (La F.)

— Par extens. Il se dit de tout ce qui domine sur son espèce, de tout ce qu'il y a de meilleur dans son genre : *Ce n'est qu'au pied des neiges éternelles du mont Liban que le cèdre, le* ROI *des végétaux, s'élève dans toute sa majesté.* (B. de St-P.)

— J. de cartes, principale figure de chaque couleur : ROI *de cœur.* ROI *de pique.* ROI *de carreau.* ROI *de trèfle. Tierce de* ROI. *Quinte au* ROI. *Quatorze de* ROIS. *Brelan de* ROIS. (Acad.)

— *Roi appelé*, celui qui est avec l'hombre, au jeu du quadrille.

— J. du piquet à écrire, Division de la partie qui

comprend deux ides : *Une partie complète est composée de douze* ROIS *ou de vingt-quatre ides.* (Acad.)

— J. d'Échecs, Principale pièce du jeu : *On ne prend point le* ROI, *il faut lui donner échec et mat pour gagner.* (Acad.)

ROIDE, ou **RAIDE**, adj. des 2 g. Pron. *road, rèd.* — Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier : *Tendez cette corde davantage, elle n'est pas assez* ROIDE. *Il était tout* ROIDE *de froid. Ce cheval a les jambes* ROIDES. ROIDE *comme un bâton, comme une barre de fer.* (Acad.)

— Fig. Qui manque ou qui paraît manquer de souplesse : *Des contours* ROIDES *et secs. Une draperie* ROIDE. *Une attitude* ROIDE. *Des mouvements* ROIDES. (Acad.) *Le cochon domestique a les oreilles moins* ROIDES *que le sanglier.* (Buff.)

— Fam. *Tomber raide mort, être tué roide,* tomber mort, être tué tout d'un coup : *Je tremblais à chaque instant d'être tué* ROIDE *par mon œuvre, comme l'alchimiste par son poison.* (V. Hugo.)

— *Ce linge est empesé trop roide,* il est trop ferme, trop dur, parce qu'on y a mis trop d'empois.

— Fig. et fam. *Tenir, se tenir roide,* ne pas fléchir, persister, s'obstiner dans sa résolution : *Quoi qu'on ait pu lui dire, il s'est tenu* ROIDE. (Acad.)

— Fig. Inflexible, opiniâtre, dur : *C'est un homme* ROIDE, *un esprit* ROIDE. *Il a un caractère* ROIDE. (Acad.)

— Qui est difficile à monter : *Cette montagne est* ROIDE. *Cet escalier est trop* ROIDE. (Acad.)

— Qui a un mouvement rapide et fort : *Le cours de cette rivière est* ROIDE. *Les hirondelles, les pigeons ont le vol* ROIDE, *l'aile fort* ROIDE. (Acad.)

— Bot. Qui n'est pas [illegible] : *Tige* ROIDE. *Feuilles* ROIDES.

= **Roide**, adv. Vite : *Cela va aussi* ROIDE *qu'un trait d'arbalète. Pour bien jouer à la paume, au volant, il faut jouer bas et* ROIDE. (Acad.)

— Fam. *On a mené cette affaire bien roide,* on l'a poussée fort vivement. ‖ Dans le m. sens : *On a mené cet homme bien* ROIDE. *Il a mené les ennemis bien* ROIDE. (Acad.)

— *Tenir roide,* se montrer ferme ; résister :

Contre tous les flatteurs s'il avait tenu *roide,*
Notre cuisine ici ne serait pas si froide. (Piron.)

ROIDEUR ou **RAIDEUR**, n. f. Pron. *roa, rèdeur.* — Qualité de ce qui est roide : *La* ROIDEUR *d'une corde tendue. Il lui est resté de la* ROIDEUR *dans le bras. La* ROIDEUR *des mouvements. La* ROIDEUR *d'une draperie, etc.* (Acad.)

— Phathol. Perversion de la contractilité musculaire : *La* ROIDEUR, *comme la paralysie, peut s'étendre à tous les muscles.* (Chomel.)

— Rapidité, impétuosité de mouvement : *Dans cette partie du fleuve, l'eau court avec une grande* ROIDEUR. *Il se détacha deux escadrons qui vinrent de* ROIDEUR, *de grande* ROIDEUR, *choquer un gros bataillon.* (Acad.)

— Pente rapide : *Il faut enrayer à cause de la* ROIDEUR *de la descente. La* ROIDEUR *d'un escalier.* (Acad.)

— Fig. Fermeté excessive, extrême sévérité : *Une* ROIDEUR *inflexible. Il a de la* ROIDEUR *dans l'esprit, dans l'humeur, dans le caractère. Il apporte, il met beaucoup de* ROIDEUR *dans les affaires.* (Acad.)

Cette grande *roideur* des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages. (Mol.)

ROIDI, IE, part. pass. du v. Roidir : *Membres* ROIDIS.

ROIDILLON, n. m. Pron. *rè-di-ion.* — Fam. Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne, et qui se trouve dans un chemin : *Vos chevaux eurent de la peine à monter ce* ROIDILLON. (Acad.)

ROIDIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *roa, rèdir.* — Tendre ou étendre, avec force, rendre roide : ROIDISSEZ *le bras. Il eut bien de la peine à recouvrer l'usage de ses jambes, que le froid* AVAIT ROIDIES. (Acad.)

— Intransitiv. Devenir roide : *Le linge mouillé* ROIDIT *par la gelée.* (Acad.)

= **Se roidir**, v. pron. *Ses membres se* ROIDISSENT. *Le linge mouillé se* ROIDIT *par la gelée.* (Acad.)

— Fig. Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher : *Il ne faut pas se* ROIDIR *contre la force. Il faut se* ROIDIR *contre l'adversité, contre les abus. Se* ROIDIR *contre les obstacles, contre les difficultés.* (Acad.)

ROINES, n. f. pl. Pron. *ro-ann.* — Techn. Fortes pièces de bois, qui forment les deux côtés du châssis, dans les métiers de basse lisse.

ROITELET, n. f. (dimin. de *roi.*) Pron. *roate-lè.* — Par dénigr. Petit roi ; roi d'un très-petit État : *Ce n'est pas un roi, ce n'est qu'un* ROITELET. (Acad.) *Les moindres* ROITELETS *de la Grèce héroïque avaient tous pour père ou pour aïeul le grand Jupiter.* (Nis.)

— Zool. Oiseau du genre Bec-fin ; il a le corps très-petit, et porte sur la tête une tache d'un très-beau jaune : *Aristote désigne sous des traits qu'on ne peut méconnaître le véritable* ROITELET, *auquel sa huppe ou couronne d'or et la petite taille ont, par analogie, fait donner le nom de* petit roi *ou* ROITELET. (Buff.)

Un *roitelet* pour vous est un pesant fardeau. (La F.)

RÔLE, n. m. (*rotula* ; lat.) Anc. Une ou plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait des actes, des titres : *Grand* RÔLE. *Petit* RÔLE. (Acad.)

— Pratiq. Feuillet ou deux pages d'écriture : *Il y a tant de* RÔLES *de minute, tant de* RÔLES *à cette grosse. Faire des écritures au* RÔLE. (Acad.)

... Voilà, monsieur, un petit *rôle*
Des dettes de mon maître. (Regn.)

— Liste, catalogue : *Le* RÔLE, *les* RÔLES *des contributions, des impositions. Dresser un* RÔLE. *Mettre, porter quelqu'un sur un* RÔLE. (Acad.) *Par suite d'un retard dans la confection des* RÔLES, *on ne pouvait percevoir les contributions courantes.* (Thiers.)

— Par extens. Impôt : *Il est plus facile de dérober au* RÔLE *et aux poursuites sa tête que ses possessions.* (J.-J. Rouss.)

— Pal. État, liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider : RÔLE *ordinaire.* RÔLE *de relevés. Sa cause est* [illegible] RÔLE. *Petit* RÔLE. *Grand* RÔLE. *Mettre sur le* RÔLE. *Mettre au* RÔLE. *Tirer du* RÔLE. *Rayer du* RÔLE. (Acad.)

— Jurispr. *Rôle des cours et tribunaux,* registre sur lequel les greffiers inscrivent les causes dans l'ordre où elles sont présentées.

— Fig. *A tour de rôle,* chacun à son tour ou à son rang : *Les membres de cette société littéraire y lisent des ouvrages à tour de* RÔLE. (Acad.)

— Anc. Chancell. Registres sur lesquels étaient portées toutes les oppositions faites au sceau des provisions des offices.

— Mar. *Rôle d'équipage,* liste générale, comprenant les noms et les qualités de tous les hommes embarqués sur un bâtiment, soit comme employés à bord, soit comme passagers.

— *Rôles de plat, de quart, de manœuvre, de combat,* tableaux qui indiquent les divisions faites parmi l'équipage, par plats, par quarts, ou le poste des hommes pour la manœuvre, le combat.

— Théâtr. Ce que doit réciter un acteur dans une pièce : *L'auteur a distribué les* RÔLES *de sa pièce aux comédiens. Refuser un* RÔLE. *Un* RÔLE *de trois cents vers, de quatre cents vers. Apprendre, répéter un* RÔLE. (Acad.) *Le plus beau* RÔLE *qu'on ait jamais mis au théâtre dans aucune langue est celui de Phèdre.* (Volt.)

Les acteurs ont voulu continuer leurs *rôles.* (Mol.)
Je n'ai lu que mon *rôle,* et je sais tous les autres. (C. D.)

— Personnage représenté par l'acteur : *Il joue toujours les premiers* RÔLES. *Il a un beau* RÔLE *dans cette pièce. Le* RÔLE *de Cinna, d'Andromaque. Les* RÔLES *à manteau, à grande livrée.* (Acad.) *Il ne demands pas mieux que de reprendre son* RÔLE. (Dider.)

— *Cet acteur a bien saisi son rôle, l'esprit de son rôle,* il en a bien exprimé le caractère, la physionomie. ‖ *Il a outré son rôle,* il en a chargé, il en a forcé l'expression.

— Fig. Manière dont on agit dans les affaires du monde, dans certaines occasions ; personnage qu'on y fait ; caractère qu'on y montre : *Cet ambassadeur a bien joué son* RÔLE *dans la négociation dont on l'avait chargé. Il joue un grand* RÔLE *dans le monde. C'est un beau* RÔLE *que celui de défenseur de l'innocent opprimé. Vous jouez là un mauvais* RÔLE. (Acad.) *Il changea de* RÔLE *tout à coup, et d'attaqué devint agresseur.* (H. de Balz.)

— Par anal. *Une grande question sur le* RÔLE *des glaciers aux époques anciennes partageait les géologues.* (J.-J. Ampère.) *Tous les siècles ont un* RÔLE *et un esprit à part.* (De Salvandy.)

— Techn. Pelote de tabac ou boudin roulé plusieurs fois sur lui-même.

RÔLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *rô-lé.* — Fam. Faire des rôles d'écriture : *Cet avoué aime à* RÔLER. (Acad.) ‖ Peu usité.

RÔLET, n. m. (diminut. de *rôle.*) Pron. *rô-lè.* — Fig. et fam. Petit rôle : *Jouer bien son rôlet,* jouer bien son personnage. ‖ *Être au bout de son rôlet,* ne savoir plus que dire ni que faire.

RÔLEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fait des rôles de tabac.

ROMAILLET, n. m. Mar. Morceau de bois ajusté dans un bordage ou dans une pièce de bois, pour remplir le vide que laisse un nœud.

ROMAIN, AINE, adj. Qui appartenait à l'ancienne Rome : *Empereur* ROMAIN. *Citoyen* ROMAIN. *Droit* ROMAIN. *Lois* ROMAINES. *L'empire* ROMAIN. (Acad.)

— *Chiffres romains,* lettres numérales, C. D. I. L. M. V. X : *Les cadrans des horloges et des pendules portent ordinairement des* CHIFFRES ROMAINS. (Ac.)

— Fig. Qui rappelle la grandeur d'âme, le courage, l'austérité, le patriotisme des anciens Romains : *C'est un trait* ROMAIN. *Il y a dans cette parole, dans cette réponse, quelque chose de* ROMAIN, *une sorte de grandeur* ROMAINE. (Acad.)

... Sa mort, cachons-la ; lady Gray, que j'emmène,
Ferait en l'apprenant de la vertu *romaine.* (C. Del.)

— *Beauté romaine,* se dit d'une femme qui a des traits bien marqués, un air, un port majestueux.

— Il se dit aussi des personnes et des choses, qui appartiennent à la Rome moderne, considérée surtout comme le siége de la religion catholique : *L'Église, la religion catholique, apostolique et* ROMAINE. *Rituel, pontifical, calendrier, martyrologe* ROMAIN. *Rite* ROMAIN. *La pourpre* ROMAINE. (Acad.)

— *Chambre et chancelleries romaines,* administration de judicature, qui forme le gouvernement du pape et qui dirige ou décide, en son nom, toutes les affaires intéressant l'Église.

— Agric. *Laitue romaine,* ou simpl. *Romaine,* espèce de laitue longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant.

— Substantiv. Anc. Habitant de Rome, de l'empire romain : *Un* ROMAIN. *Une* ROMAINE. (Acad.) *Cet aqueduc est un ouvrage des* ROMAINS. (Acad.)

— Fig. *C'est un Romain,* se dit d'un homme connu par de grands sentiments de probité et par son patriotisme. ‖ *C'est le dernier des Romains,* se dit d'un homme qui a des vertus qui ne sont plus de son temps.

— Pop. Claqueur de théâtre.

ROMAIN, n. m. (de *Rome.*) Pron. *ro-main.* — Typogr. Espèce de caractère.

— *Gros romain,* caractère qui est entre le petit parangon et le gros texte. ‖ *Petit romain,* celui qui est entre la philosophie et la gaillarde : *La force de corps du* GROS ROMAIN *est de seize points typographiques, et celle du* PETIT ROMAIN *de neuf.* (Acad.)

— Génér. Tout caractère dont les traits sont perpendiculaires, à la différence de l'*italique,* dont les traits sont inclinés : *Dans ce dictionnaire, les phrases d'exemples sont en italique, et les autres sont en* ROMAIN. (Acad.)

— Adjectiv. *Caractère* ROMAIN. (Acad.)

ROMAINE, n. f. Pron. *ro-mènn.* — Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids : *Peser avec la* ROMAINE. *Cette* ROMAINE *n'est pas juste.* (Acad.)

— Mar. Instrument en forme de levier, que l'on emploie dans les arsenaux pour mesurer la force des chanvres, après qu'ils ont été épurés.

— Techn. Sorte de petit papier.

— Techn. Cerceau auquel le cirier suspend les mèches au-dessus de la cire fondue.

ROMAÏQUE, n. m. Philol. Grec moderne ; et particul. Grec vulgaire en usage au moyen âge.

ROMAN, n. m. Propr. Histoire, narration vraie ou feinte, écrite en vieux langage, soit en vers, soit en prose : *Le* ROMAN *de la Rose. Les* ROMANS, *les vieux* ROMANS *de chevalerie.* (Acad.)

— Par extens. Toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, par le développement des passions, la peinture des mœurs ou la singularité des aventures : ROMAN *pastoral.* ROMAN *par lettres. Un* ROMAN *nouveau. Le héros, l'héroïne du* ROMAN. *Il nous écrit des lettres en style de* ROMAN. (Acad.) *Il faut des spectacles dans les grandes villes et des* ROMANS *aux peuples corrompus.* (J.-J. Rouss.) *Vous voulez être aimé comme dans un* ROMAN ! (Desmahis.) *L'histoire est le* ROMAN *des faits, et le* ROMAN *l'histoire des sentiments.* (Helvét.) *Les peuples commencent par la poésie et finissent par les* ROMANS. (Chateaubr.) *Elle s'enivra de la lecture des* ROMANS *qui créent un monde imaginaire à l'amour ou à l'ambition des jeunes âmes.* (Lamart.)

— Par anal. *Ce sont toujours les intentions qu'on prête assez légèrement aux bêtes qui font le* ROMAN *de l'histoire naturelle.* (Buff.) *La métaphysique n'est d'ordinaire que le* ROMAN *de l'âme.* (Volt.)

— *Roman historique,* roman dont le fond est tiré de l'histoire : *Les* ROMANS HISTORIQUES *n'ont ni l'utilité de l'histoire, ni l'intérêt du roman.* (Acad.)

— *Roman satirique,* celui dans lequel on montre le côté burlesque et comique de l'existence.

— *Roman de mœurs,* roman dans lequel on ex-

pose les observations qu'on a pu faire dans la société.

— *Roman intime*, ouvrage où est analysé ce qu'il y a de plus intime dans les sentiments et les passions.

— Par anal. Aventure extraordinaire; récit dénué de vraisemblance : *Cela tient du* ROMAN. *Sa vie est un* ROMAN. *L'histoire que cet homme nous a débitée était un* ROMAN, *n'était qu'un* ROMAN. (Acad.) *Ma vie est donc simple et sans le plus petit* ROMAN. (H. de Balz.) *Il y avait déjà du* ROMAN *dans les plus anciennes légendes de la mythologie des Grecs.* (Patin.)

— Fig. *Un héros de roman*, un homme qui affecte d'agir et de parler à la manière des héros de roman.

Des *héros de roman* fuyez les petitesses. (Boil.)

— Prov. et fig. *Prendre le roman par la queue*, vivre maritalement avant le mariage.

ROMAN, ANE, adj. (*romanus*; lat.) Il se dit de la langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de l'Europe, depuis le dixième siècle jusqu'à la fin du treizième : *Le langage* ROMAN. *La langue* ROMANE. *Des vers* ROMANS. *Les troubadours ont écrit en langue* ROMANE. (Acad.) *La poésie* ROMANE *fut, sinon la mère, du moins la souveraine de la nôtre.* (Ste-Beuve.)

— B.-arts. Il se dit du style de l'architecture du cinquième siècle au douzième : *Le style* ROMAN *fut remplacé par le genre ogival. Les voûtes à plein cintre forment le principal caractère de l'architecture* ROMANE. *Liège a encore assez de clochers* ROMANS, *assez de porte-donjons pour émerveiller le poëte et l'antiquaire.* (V. Hugo.)

— Substantiv. *Des histoires écrites en* ROMAN. *On a parlé* ROMAN *dans le midi de l'Europe jusqu'à tel siècle.* (Acad.)

ROMANCE, adj. f. Il n'est usité que dans cette locut., *La langue romance*, la langue romane.

ROMANCE, n. f. Littér. Ancienne histoire écrite en petits vers simples et naïfs, dont le sujet est ordinairement touchant, et qui est faite pour être chantée : *La* ROMANCE *d'Alexis. Les* ROMANCES *du Cid.* (Ac.)

— Par extens. Toute chanson tendre ou plaintive : *C'est un tel qui a fait les paroles, qui a composé l'air de cette* ROMANCE. *Chanter une* ROMANCE. (Acad.)

— Mus. Morceau de chant court, naïf et gracieux.

ROMANCERO, n. m. (m. espagn.) Littér. Petit poëme espagnol, écrit en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante : *On trouve cela dans les* ROMANCEROS. *Une collection de* ROMANCEROS.

ROMANCIER, n. m. Auteur des anciens romans écrits en vieux langage : *Les vieux* ROMANCIERS. (Acad.)

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux *romains*. (Boil.)

— Auteur des romans modernes : *Les meilleurs* ROMANCIERS *anglais sont Richardson, Fielding, Goldsmith, etc. Le Sage est un admirable* ROMANCIER. (Ac.) *Le hasard est le plus grand* ROMANCIER *du monde.* (H. de Balz.)

ROMANÉE, n. m. (bourg de France.) Vin célèbre de la Côte-d'Or : *Le vin de* ROMANÉE *est fort estimé. Un coup de* ROMANÉE. (Bérang.)

ROMANESQUE, adj. des 2 g. Pron. *ro-ma-nèsk.* — Qui tient du roman; merveilleux comme les aventures de roman; exalté comme les personnages de roman, comme les sentiments qu'on leur prête : *Aventure* ROMANESQUE. *Style* ROMANESQUE. *Esprit* ROMANESQUE. *Passion* ROMANESQUE. *Idées, goûts* ROMANESQUES. (Acad.) *C'est dans le silence de la solitude que naissent les illusions et les idées* ROMANESQUES. (Scribe.) *De nos jours ceux qui aiment la nature sont accusés d'être* ROMANESQUES. (Chamf.) *La contemplation prolongée des sites* ROMANESQUES *rend importune la désœuvrance du cœur.* (F. Wey.)

— Substantiv. Ce qui tient du roman, ce qui est romanesque : *Il y a du* ROMANESQUE *dans cet ouvrage, dans cette aventure.* (Acad.)

ROMANESQUEMENT, adv. D'une manière romanesque.

ROMANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Romaniser : Qui est devenu romain; qui a subi l'influence romaine : *Le commandant général des forces préposées à la défense du bas Danube était un Goth* ROMANISÉ. (Am. Thierry.)

ROMANISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Donner une apparence romanesque à ce qu'on raconte : *Le P. Berruyer* A ROMANISÉ *l'Écriture sainte.* (Noël.)

— Soumettre à l'autorité, à l'influence romaine.

ROMANITÉ, n. f. (*romanus*, romain; lat.) Néol. Adoption de l'esprit, des mœurs des romains : *Les colonies marchent alors vers cette imitation des habitudes romaines qui constituait le premier degré de la* ROMANITÉ. (Am. Thierry.)

ROMANTIQUE, adj. des 2 g. (*roman.*) Il se dit des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poëmes et des romans : *Aspect, site* ROMANTIQUE. *Il habite une petite maison de campagne qui est dans une situation* ROMANTIQUE. (Acad.)

— Littér. Par extens. Il se dit de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques; il se dit également de leurs ouvrages : *Auteur, écrivain, poëte* ROMANTIQUE. *Poésie* ROMANTIQUE. *Style* ROMANTIQUE. *Poëme* ROMANTIQUE. (Acad.)

= **Romantique,** n. m. Le genre romantique : *Le* ROMANTIQUE *est un genre nouveau.* (Ch. Nod.) *Il attribuait une importance exagérée à ce qu'on appelait la querelle du* ROMANTIQUE *et du classique.* (De Barante.)

— Partisan du genre romantique : *Les classiques et les* ROMANTIQUES.

ROMANTIQUEMENT, adv. D'une manière romantique.

ROMANTISME, n. m. Littér. Amour du style et du genre romantique : *C'est du* ROMANTISME. *Donner dans le* ROMANTISME. *L'accusation de* ROMANTISME *est devenue vulgaire.*

ROMARIN, n. m. (*ros*, rosée; *marinus*, marin; lat.) Bot. Arbuste aromatique de la famille des Labiées : *Un bouquet de* ROMARIN. *Miel de* ROMARIN. *Le* ROMARIN *entre dans la composition d'un liquide spiritueux qu'on nommait autrefois Eau de la reine de Hongrie.* (Acad.)

ROMBALIÈRE, n. f. Pron. *ron-ba-lièr.* — Mar. Planches du bordage d'une galère.

ROMPEMENT, n. m. Action de rompre.

— *Rompement de* tête, fatigue que cause le grand bruit, ou un discours importun, ou une forte application. || Peu usité.

ROMPRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*rumpere*; lat., m. sign.) (*Je romps, tu romps, il rompt, nous rompons, vous rompez, ils rompent; je rompais, nous rompions; je rompis, nous rompîmes; je romprai, nous romprons; je romprais, nous romprions; romps, rompons, rompez; que je rompe, que nous rompions; que je rompisse, que nous rompissions; rompant; rompu, rompue.*) Briser, casser, mettre en pièces : ROMPRE *un coffre, une porte.* ROMPRE *un gâteau. Un coup de vent* A ROMPU *le grand mât. Il menaçait de lui* ROMPRE *bras et jambes. Il lui* ROMPIT *sa canne sur le dos.* (Acad.) *On* ROMPT *son pain, on ne le coupe pas.* (Boiste.) *Le sacrement libérateur* ROMPT *peu à peu les attaches du fidèle.* (Chateaubr.)

Ouais! la clef n'entre point. *Romps* chaîne et cadenas. (Regn.)

J'ai rendu vœux pour vœux à sa vieille amitié,
Et du pain qu'il m'offrait j'ai *rompu* la moitié. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Rompre le cou à quelqu'un*, lui faire perdre ses espérances de fortune, d'avancement : *Il avait lieu de tout espérer à la cour, mais ses ennemis lui* ONT ROMPU LE COU. (Acad.)

— Liturg. *Rompre le pain*, faire la cène, la communion. || Fig. *Rompre le pain de la parole de Dieu aux fidèles*, prêcher la parole de Dieu.

— *Rompre un criminel*, rompre les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer : *On l'*A ROMPU *vif. On ne* ROMPT *plus les assassins en France.* (Acad.)

— Anc. *Rompre une lance, rompre la lance*, briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un : *Ils* ROMPIRENT *deux lances, trois lances.* (Acad.)

— Fig. *Rompre une lance avec quelqu'un, contre quelqu'un*, disputer en règle avec lui sur quelque sujet.

— Fig. *Rompre une lance pour quelqu'un*, prendre le parti de quelqu'un qu'on attaque : *J'*AI ROMPU *bien des lances pour vous.* (Acad.)

— Fig. *Rompre ses fers, ses chaînes*, s'affranchir, s'évader, se mettre en liberté.

— Par anal. Se dégager d'une passion, d'un attachement : *Il est délivré de cette passion, il* A ROMPU *ses chaînes.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Rompre la glace*, faire les premiers pas dans une affaire, en surmonter les premières difficultés : *Ce mathématicien est celui qui* A ROMPU *la glace, et qui a ouvert le chemin à toutes ces découvertes.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Rompre la tête, les oreilles à quelqu'un*, lui faire trop de bruit, ou l'importuner par des discours inutiles et hors de saison : *Ces enfants sont trop bruyants, ils me* ROMPENT *la tête. Vous nous* ROMPEZ *toujours les oreilles, la tête de la même chose.* (Acad.) *Je ne* ROMPS *jamais* LA TÊTE *à mon père de mes affaires.* (La F.)

En quoi blesse le ciel une visite honnête,
Pour en faire un vacarme à nous *rompre la tête*. (Mol.)

— *Rompre les chemins*, gâter les chemins : *Les pluies, le dégel, les charrois* ONT ROMPU *les chemins.* (Acad.)

— *Rompre les passages, les ponts, les gués*, les rendre impraticables, pour n'être pas atteint, lorsqu'on est poursuivi par l'ennemi : *Comme la cavalerie ennemie nous suivait, nous* ROMPÎMES LES PONTS. (Ac.)

— Fig. *Rompre le fil de son discours*, quitter tout à coup la suite de son discours, et entrer dans un autre sujet.

— Prov. et fig. *Rompre la paille*, annuler un accord, un marché, etc. || Par allusion, *Rompre la paille avec quelqu'un*, déclarer ouvertement qu'on n'est plus son ami : *J'*AI ROMPU LA PAILLE *avec lui.*

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut *rompre la paille*. (Mol.)

— Guerre. *Rompre un bataillon, un escadron, etc.* enfoncer un bataillon, un escadron, le mettre en désordre : *Il fallut amener du canon pour* ROMPRE *les bataillons.* (Acad.)

— Théor. milit. *Rompre les divisions, les pelotons*, partager les divisions, les pelotons d'une colonne qui est en marche. || *Rompre le carré*, reformer en colonne une troupe qui formait le carré.

— *Rompre le camp*, renvoyer les troupes dans leurs quartiers.

— Fig. *Rompre sa maison, son train*, congédier son train, sa maison. || *Rompre sa table*, cesser de tenir table. || *Rompre son ménage*, cesser de tenir ménage.

— Typogr. *Rompre une forme*, séparer les lettres qui la composent, et les remettre dans les cassetins. || Plus ordin. *Distribuer.*

— Grav. *Rompre une planche*, la briser ou la rayer de manière qu'elle ne puisse plus servir.

— Fig. *Rompre une assemblée*, congédier une assemblée, empêcher que ses séances ne continuent.

— Man. *Rompre l'eau à un cheval*, interrompre un cheval quand il boit, l'obliger à boire à différentes reprises : ROMPEZ *l'eau à votre cheval, qui a trop chaud.* (Acad.)

— J. de trictrac. *Rompre son plein*, être obligé de lever une des deux dames qui complètent chaque case du plein.

— Arrêter, détourner le mouvement droit de quelque corps : ROMPRE *le vent.* ROMPRE *le cours de l'eau.* ROMPRE *l'impétuosité des vagues.* (Acad.)

— *Rompre un coup*, en amortir l'effet : *Il se serait tué en tombant, sans une botte de paille qui* A ROMPU LE COUP. (Acad.)

— J. de dés. *Rompre le coup*, arrêter, détourner une chance de dés, en les empêchant de rouler librement : *Je vous romps ce coup-là.* (Acad.) || On dit de même, *Rompre le dé. Il* ROMPT *le dé à tous moments.* (Acad.)

— Fig. *Rompre le coup*, empêcher le succès d'une entreprise : *Vos ennemis allaient vous perdre; j'ai été assez heureux pour* ROMPRE LE COUP. *Vous* AVEZ ROMPU *un beau coup.* (Acad.)

— Escrim. *Rompre la mesure à son adversaire*, le mettre hors d'état de porter le coup qu'il voulait. || *Rompre la mesure*, reculer en parant. || *Rompre la semelle*, reculer de la longueur du pied.

— *Faire rompre*, faire reculer : *Le temps ne recule point, et le plus fier champion ne pourrait le* FAIRE ROMPRE *d'une semelle.* (Chateaubr.)

— Chass. *Rompre les chiens*, les empêcher de suivre une voie, les arrêter lorsqu'ils tournent au change.

— Fig. et fam. *Rompre les chiens*, interrompre un discours qui pourrait avoir quelque inconvénient : *Ils allaient continuer, mais quelqu'un a su* ROMPRE LES CHIENS. (Acad.)

— Fig. *Rompre le dessein, les mesures de quelqu'un*, empêcher qu'il n'exécute son dessein, qu'il ne réussisse dans les mesures qu'il avait prises.

— Fig. *Rompre un enchantement*, en détruire l'effet, s'en délivrer, ou en délivrer quelqu'un.

— Fig. Détruire, faire cesser, rendre nul : ROMPRE *la paix.* ROMPRE *la conversation, l'entretien.* ROMPRE *tout commerce de lettres.* ROMPRE *un traité, une alliance, un marché.* (Acad.) *L'intérêt le plus vil* ROMPT *tous les liens du sang et de l'amitié.* (Mass.)

L'ardente soif du gain *rompt* les nœuds les plus chers. (N. Lemerc.)

— Fig. *Rompre un mariage*, rompre un projet de mariage.

— *Rompre une partie de jeu*, la quitter : *Ils aiment mieux lasser la patience d'un malheureux que de* ROMPRE UNE PARTIE DE JEU. (Fléch.)

— Fig. *Rompre un tête-à-tête*, survenir dans la compagnie de deux personnes : *Nous dînons rarement seuls; il vient toujours quelqu'un qui* ROMPT LE TÊTE-À-TÊTE. (Acad.)

— Fig. *Rompre le sommeil de quelqu'un*, éveiller quelqu'un, troubler le sommeil de quelqu'un.

— Fig. *Rompre le silence*, cesser de se taire :

C'est vous qui me forcez à rompre le silence. (Volt.)

— Fig. Manquer à une obligation, cesser de la remplir : ROMPRE *la clôture religieuse.* ROMPRE *sa règle, ses vœux.* ROMPRE *son serment, ses engagements.* (Acad.)

— *Rompre le jeûne*, enfreindre la loi du jeûne, en usant d'aliments avant l'heure prescrite : *Les casuistes demandent si un verre d'eau* ROMPT *le jeûne.* (Acad.)

— *Rompre sa prison*, s'évader. ‖ *Rompre son ban*, ne pas garder son ban, sortir des lieux où l'on était relégué, rentrer dans le pays d'où l'on était banni.

— Fig. Dresser, exercer, accoutumer : *On l'a mis dans tel emploi pour le* ROMPRE *aux affaires, au travail.* ROMPRE *un jeune homme à l'écriture.* (Acad.)

— *Rompre la volonté, l'humeur, le caractère d'un enfant*, l'accoutumer à être doux et docile.

— Équit. *Rompre un cheval*, l'assouplir.

— Phys. Il se dit Des milieux qui occasionnent la réfraction, qui obligent les rayons de lumière à se détourner de leur première direction : *Tous les corps transparents ont la propriété de* ROMPRE *les rayons de lumière qui y entrent.* (Acad.)

— *Rompre les couleurs*, les mêler avec d'autres pour en adoucir l'éclat : *Dans la nature, les reflets* ROMPENT *les couleurs; ces ruptures forment l'harmonie de la couleur.* (Acad.)

— Intransitiv. Se casser, se briser : *Cet arbre est si chargé de fruits qu'il en* ROMPT. *Ne chargez pas trop cette poutre, elle* ROMPRA. *Son épée* ROMPIT *à la poignée.* (Acad.)

Je plie et ne *romps* pas. (La F.)

— Prov. et fig. *Il vaut mieux plier que de rompre*, il vaut mieux céder que de se perdre. ‖ *Il rompra plutôt que de plier*, il périra plutôt que de céder.

— Prov. et fig. *Vous verrez beau jeu, si la corde ne rompt*, vous verrez des choses qui vous surprendront, si les moyens dont on se sert pour les faire réussir ne manquent pas.

— Absol. Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec quelqu'un : *Ils* ONT ROMPU *ensemble. Il a* ROMPU *pour une bagatelle avec son meilleur ami.* (Acad.) *On s'unit sans s'examiner, et on* ROMPT *sans délibérer.* (M^me de Lambert.)

Tôt ou tard nous *romprons* indubitablement. (Mol.)

Nous *romprons* avec lui quand il n'aura plus rien. (Dest.)

— Fig. *Rompre en visière à quelqu'un*, lui dire en face et brusquement quelque chose de désobligeant : *Il m'a* ROMPU EN VISIÈRE. (Acad.)

— Art milit. Il se dit d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne : ROMPRE *par divisions, par pelotons, par sections.* ROMPRE *par la droite pour marcher vers la gauche.* (Acad.)

= **Se rompre**, v. pron. Rompre à soi-même : SE ROMPRE *une veine dans le corps.* SE ROMPRE *une côte.* (Acad.)

— Fig. *Se rompre le cou par sa mauvaise conduite*, nuire à son avancement, à sa fortune par sa mauvaise conduite, par son imprudence. ‖ Vieux.

— *Se rompre la tête à quelque chose*, s'y appliquer trop fortement et inutilement.

— Être brisé : *Il ne faut pas trop charger cette poutre, de peur qu'elle ne vienne à* SE ROMPRE. *Les soupentes du carrosse* SE ROMPIRENT. (Acad.)

— Être séparé, divisé : *Les flots* SE ROMPENT *contre le rivage. Les rayons* SE ROMPENT *en passant de l'air dans l'eau.* (Acad.)

— S'habituer : SE ROMPRE *à la fatigue, au travail, aux affaires.* (Acad.)

= **A tout rompre**, loc. adv. Fam. Tout au plus, à toute extrémité : *Cette terre*, À TOUT ROMPRE, *ne vaut pas dix mille francs de rente.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Théâtr. Fig. Avec transport : *Cet acteur, cet orateur a été applaudi* À TOUT ROMPRE. *On applaudit cette scène* À TOUT ROMPRE. (Acad.)

ROMPU, UE, part. pass. du v. Rompre.

— Gâté, détérioré : *Il y pleut sans cesse, et je crains fort que vos chemins de Bourgogne ne soient* ROMPUS. (M^me de Sév.)

— Vaincu, mis en déroute : *L'aile gauche des ennemis n'avait point été tout à fait* ROMPUE. (Volt.)

Maint rempart fut ouvert, maint escadron *rompu*. (La F.)

On voit les bataillons *rompus* et renversés. (Volt.)

— Par exagér. *Être rompu, tout rompu de fatigue*, être extrêmement fatigué.

— *Avoir les bras rompus*, ne vouloir travailler, lorsqu'on est payé pour cela.

— Fig. *Être rompu aux affaires, aux calculs, etc.*, y être fort exercé : *Dans la monarchie, les ministres sont plus habiles et plus* ROMPUS AUX AFFAIRES *que dans l'état despotique.* (Montesq.)

— *Être rompu à faire une chose*, y être habitué.

— Fam. Absol. Exercé : *Avec une main toute* ROMPUE *et une orthographe correcte, aidez-vous de cette petite personne.* (M^me de Sév.)

— Arithm. *Nombre rompu*, fraction, partie d'unité : *Un quart, un tiers, deux tiers, trois quarts, quatre cinquièmes, sont des nombres* ROMPUS. (Acad.) ‖ Plus souv. *Fraction.*

— Blas. Il se dit des armes ou des pièces brisées, et des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.

— Mar. *Bâtiment rompu*, bâtiment très-arqué. ‖ *Arcasse rompue*, arcasse qui fléchit.

— *Ligne de vaisseaux rompue*, ligne qui ne forme plus une ligne droite régulière.

— Peint. *Ton rompu*, celui qui s'élève ou se dégrade, pour figurer l'ombre avec plus ou moins d'intensité. ‖ *Couleur rompue*, celle qui participe d'une autre couleur, en vertu d'un reflet.

— Man. *Train rompu*, se dit de l'allure qui tient du traquenard et de l'aubin.

— Techn. *Bâtons rompus*, pièces de compartiment dans certains ouvrages. ‖ Sorte de tapisserie où l'on représente plusieurs bâtons brisés, et entremêlés les uns dans les autres.

= **A bâtons rompus**, loc. adv. Avec de fréquentes interruptions à diverses reprises : *Je n'ai pu m'occuper de cette affaire qu'*À BÂTONS ROMPUS. *Il ne m'en a parlé qu'*À BÂTONS ROMPUS. (Acad.)

ROMPURE, n. f. Pron. *ron-pur.* — Techn. Endroit d'une pièce fondue où le jet est rompu; excédant de ce jet.

RONCE, n. f. (*runcare*, arracher; lat.) Bot. Arbuste épineux de la famille des Rosacées, qui vient dans les haies et dans les bois, et qui porte un fruit assez semblable à une petite mûre : *La poudre à canon faite avec le charbon de* RONCE *passe pour avoir plus de force que celle qui est faite avec du charbon de saule.* (Acad.)

Les *ronces* et le lierre
Ferment aux pèlerins sa porte hospitalière. (C. Del.)
La *ronce* naît bientôt si le champ reste en friche.
(*Fr. de Neufch.*)

— Fig. Difficultés, désagréments qui se trouvent dans les études, dans les affaires : *Il trouve partout des* RONCES *et des épines. Avant que vous ayez défriché cette affaire, cette science, vous trouverez bien des* RONCES, *vous aurez bien des* RONCES *à arracher.* (Acad.) *Voilà le train de la vie : l'un court à travers les* RONCES *sans se piquer; l'autre a beau regarder où il met le pied, il arrive au gîte, écorché tout vif.* (Dider.)

— Zool. Espèce de raie bouclée.

— Techn. Veines orbiculaires qu'on voit sur les lames de Damas et sur le bois noueux : *Ce bois a de belles* RONCES.

RONCERAIE, n. f. Pron. *ronss-rè.* — Agric. Lieu rempli de ronces.

RONCEUX, EUSE, adj. Techn. En parl. du bois, Rempli de nœuds : *La racine du bois est très-*RONCEUSE.

— Plein de ronces : *Chemin* RONCEUX.

RONCINELLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, dont les fruits sont de simples graines nues.

ROND, ONDE, adj. (*rotundus*; lat., m. sign.) Pron. *ron, rond.* — Qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. Il se dit des surfaces comme des solides : *Un cercle est* ROND. *Une sphère est* RONDE. *Cela est parfaitement* ROND. *Table* RONDE. ROND *comme une assiette, comme une boule.* (Acad.)

— Par extens. Cylindrique : *Un bâton bien* ROND. *Un bras* ROND *et potelé. Une barre de fer* RONDE. (Acad.)

— Par anal. *Il a le visage trop* ROND *pour un conspirateur.* (Volt.)

— Anat. Il se dit de certains muscles ou de certains ligaments dont les fibres sont rassemblées en un faisceau arrondi : *Muscle* ROND. *Ligaments* RONDS *de la matrice.*

— Littér. *Chevaliers de la Table ronde*, les douze chevaliers qu'un vieux roman dit avoir été compagnons d'Artus, ancien roi des Bretons.

— Sculpt. *Figures de ronde bosse*, figures dont les différentes parties ont tout leur contour, par oppos. aux figures de demi-bosse et de bas-relief.

— Par exagér. *Il est tout rond, il est rond comme une boule*, se dit d'un homme gros et court : *L'Allemand auprès de qui j'étais était un petit ragot grassouillet et* ROND COMME UNE BOULE. (Hamilt.)

— Pop. *Il est rond, bien rond*, se dit de quelqu'un qui a le ventre bien plein, pour avoir beaucoup bu ou beaucoup mangé.

Bonjour, vieux roquentin,
Vous me voyez bien *rond*. (Dest.)

— Fig. et fam. *Cet homme est rond et franc, il est tout rond*, il agit sans façon, avec franchise. ‖ On dit de même, *C'est un homme rond en affaires, très-rond en affaires.*

— Fig. Mus. *Voix ronde*, voix pleine, égale, unie.

— Fig. *Période ronde*, période qui est pleine, nombreuse, bien tournée et d'une agréable cadence. ‖ Plus souv. *Période bien arrondie.*

— Fig. *Compte rond*, compte dont la somme est parfaite ou sans fraction : *Vous en demandez cinquante-deux francs, faisons un compte* ROND; *je vous en donnerai cinquante.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Somme ronde*, somme d'argent assez forte : *Il lui prêta sur ce gage* UNE SOMME RONDE. (Mérim.)

— Techn. *Fil rond*, fil un peu retordu; et par extens., *Toile ronde*, toile dont le fil est un peu retordu.

— Calligr. *Lettre ronde*, ou simpl. *Ronde*, sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires : *Écrire en lettres* RONDES. *La* RONDE, *la bâtarde et la coulée.* (Acad.)

— Typogr. *Lettres rondes*, caractères romains qui approchent de la forme ronde.

— Pêch. *Filet rond*, filet qui a la forme d'un entonnoir.

ROND, n. m. Pron. *ron.* — Figure circulaire, cercle : *Faire un* ROND. *Le* ROND *de la lune. Il tire si juste qu'il donnerait à balle seule dans le* ROND *d'un écu.* (Acad.)

Il compte des plafonds les *ronds* et les ovales. (Boil.)

— Chorégr. *Rond de jambe*, manière d'avancer ou de reculer une jambe, en lui faisant décrire un demi-cercle, tandis que l'autre jambe pose à terre.

— Man. Volte.

— *Couper le rond*, faire un changement de main lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste.

— *Rond d'eau*, grand bassin rond rempli d'eau, et servant quelquefois de décharge ou de réservoir.

= **En rond**, loc. adv. Circulairement : *Ils s'assirent* EN ROND. *Des arbres plantés* EN ROND. *Danser* EN ROND. *Travailler un cheval* EN ROND *et sur des cercles.* (Acad.)

— Fauconn. En parl. du faucon, tourner autour de sa proie. *Voler en rond.*

RONDACHE, n. f. Espèce de grand bouclier dont on se servait autrefois : *Il entra au combat avec l'épée et la* RONDACHE. (Acad.)

RONDE, n. f. Art mil. Visite faite de nuit autour d'une place ou dans une ville, dans un camp, pour observer si les sentinelles ou les corps de garde font leur devoir, et si tout est en état et dans l'ordre : *Faire la* RONDE. *Chemin des* RONDES. *Officier de* RONDE. *L'heure de la* RONDE. RONDE *d'officier supérieur.* (Acad.)

— *Ronde de major*, celle que fait le major pour savoir si les officiers et les soldats sont à leur poste.

— Mar. Par anal : *Il y a des embarcations armées pour faire les* RONDES. (Acad.)

— Visites de nuit que font les employés des douanes, des octrois, etc.

— Troupe ou personne même qui fait la ronde : *Quand la* RONDE *passe. Qui vive? Reconnaître une* RONDE. (Acad.)

— Fig. *Faire la ronde, sa ronde*, tourner autour d'un jardin, d'une maison, etc., pour observer, pour épier; visiter toutes les parties d'un appartement, pour voir si tout est en ordre, en sûreté : *Il* FAIT *tous les soirs* SA RONDE, *de crainte des voleurs.* (Acad.)

Le maître vient et *fait la ronde*. (La F.)

J'ai fait dans mon château, toute la nuit, la *ronde*,
Et dans un plein repos j'ai trouvé tout le monde. (Regn.)

— *Ronde de table*, ou simpl. *Ronde*, chanson à refrain, où chacun chante tour à tour.

— Chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond : *Danser une* RONDE. *Une* RONDE *villageoise.* (Acad.)

— J. de lansquenet, Argent que chaque joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu : *J'ai payé ma* RONDE. *Il n'a pas payé sa* RONDE. (Acad.)

... L'impôt établi d'une infaillible *ronde*. (Regn.)

— Mus. La plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur : elle a la figure d'un O incliné (○) : *La* RONDE *vaut deux blanches, ou quatre noires, ou huit croches, etc.* (Acad.)

— Calligr. Sorte d'écriture.

— Techn. Ustensile de blanchisseuse qui servait à dresser le linge.

A la ronde, loc. adv. Alentour : *Dix lieues* À LA RONDE. (Acad.) *Tu as raison, c'est une des plus belles et des plus honnêtes créatures qu'il y ait à vingt lieues* À LA RONDE. (Did.)

... Tout ce que votre œil à *la ronde* peut voir. (La F.)

— *Boire à la ronde*, boire tour à tour, les uns après les autres. ‖ *Porter des verres à la ronde*, en porter à tous ceux qui sont à une même table, suivant le rang dans lequel ils sont assis.

— Prov. et pop. *A la ronde mon père en aura*, se dit en faisant passer quelque chose de main en main.

RONDEAU, n. m. (*rond*, parce qu'on retourne toujours au premier vers.) Pron. *ron-dô*. — Littér. Petite pièce de poésie française, composée de treize vers sur deux rimes, avec une pause au cinquième et une au huitième, et dont le premier mot ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des vers : *Faire un* RONDEAU. *Faire des* RONDEAUX. (Acad.)

Le *rondeau* né gaulois a la naïveté. (Boil.)

— Chapelle, auquel Benserade avait adressé un magnifique exemplaire de ses *Métamorphoses d'Ovide*, lui écrivit pour lui en accuser réception le rondeau suivant :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Dont but Virgile, après le bon Homère,
Et dont vont boire et Racine et Boileau
Pour s'élever au-dessus du vulgaire,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère.

Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un *rondeau*,
Que je n'avale un bon verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces *rondeaux* un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire,
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

— Par extens. Petite pièce de poésie qu'on met ordinairement en musique, et dont le premier vers ou les premiers vers sont répétés à la fin.

— Mus. Air à deux ou à plusieurs reprises, dans lequel, après chaque reprise, on recommence la première avant de passer à celle qui suit, et qu'on termine par cette même première reprise : *Chanter un* RONDEAU. *Exécuter un* RONDEAU. *Un* RONDEAU *d'opéra-comique*. (Acad.)

— Techn. Support où l'on place la poterie pendant la cuisson. ‖ Sorte de pelle à enfourner le pain. ‖ Peau préparée pour garnir un crible.

RONDELET, ETTE, adj. (*rond*.) Fam. En parl. des personnes, Qui a un peu trop d'embonpoint : *Il est* RONDELET. *Elle est* RONDELETTE. (Acad.)

— Techn. *Soies rondelettes*, les moindres et les plus communes des soies.

RONDELETTE, n. f. Bot. Vulg. Asaret; Lierre terrestre.

RONDELETTES, n. f. pl. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELLE, n. f. (*rond*.) Anc. Petit bouclier rond, dont se servaient les gens de pied armés à la légère.

— Garde d'épée de forme ronde.

— Mar. Plaque de bois ronde, plus épaisse que le pilardeur qui sert à boucher un trou de boulet.

— Techn. Pièces rondes, de métal, de cuir, etc., qui sont percées dans le milieu, et qui entrent ordinairement dans la construction de certains appareils, de certaines machines : RONDELLE *de plomb, de cuir, de carton, de chapeau, etc*. (Acad.) ‖ Petite tête de chardon qu'on réserve pour tirer à poil les étoffes de laine de peu valeur. ‖ Espèce de virole. ‖ Ciseau de fer avec lequel les sculpteurs arrondissent les membres d'architecture.

— Zool. Poisson de mer du genre Chétodon.

RONDEMENT, adv. Fam. Uniment, également : *Il travaille* RONDEMENT. *Ce cocher mène* RONDEMENT. (Acad.)

— Promptement, avec vitesse : *Nous avons fait ce voyage* RONDEMENT. (Acad.) *Il écrivait la déclaration pour que cela marchât plus* RONDEMENT. (Beaum.) *Moi, je ne connais que les affaires* RONDEMENT *faites*. (Mérim.)

— *Mener rondement une affaire*, la conduire avec suite et activité.

— Fig. Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon : *Il n'est point trompeur, il y va* RONDEMENT. *Il va* RONDEMENT *en affaires*. (Acad.)

Moi, j'y vais *rondement* ; en trois mots, je vous aime. (C. d'Harl.)

RONDEUR, n. f. (*rond*.) Figure de ce qui est rond, de ce qui est sphérique, circulaire ou cylindrique : *Une parfaite* RONDEUR. *La* RONDEUR *d'une boule. La* RONDEUR *d'un plat, d'une assiette. La* RONDEUR *du bras*. (Acad.) *Plusieurs faits démontrent la* RONDEUR *de la terre*. (Péclet.)

— Fig. *Cette phrase, ce style manque de rondeur*, il n'y a point assez de nombre, assez d'harmonie dans cette phrase, etc.

— Fig. Franchise, sans façon : *C'est un homme qui a de la* RONDEUR. *J'aime mieux sa* RONDEUR *un peu grossière que la politesse affectée de tant d'autres*. (Acad.)

— *Ce comédien a de la rondeur*, il joue avec franchise et naturel.

RONDIER, n. m. Bot. Palmier des Maldives qui fournit une liqueur fermentée d'un goût agréable, et une espèce de sucre.

RONDIN, n. m. (*rond*.) Fam. Morceau de bois de chauffage, qui est rond : *Un petit* RONDIN. *Ce n'est pas du bois de quartier, ce sont des* RONDINS. (Acad.)

— Gros bâton : *Il lui a donné sur les épaules, avec un* RONDIN. (Acad.)

— Techn. Cylindre de bois, sur lequel le plombier arrondit les tables de plomb.

RONDINÉ, ÉE, part. pass. du v. Rondiner.

RONDINER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pop. Donner à quelqu'un des coups de rondin : *On l'A* RONDINÉ *d'importance*. (Acad.)

RONDIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. Techn. Tailler l'ardoise, suivant la forme et les dimensions convenables.

RONDON, n. m. Fauconn. Il n'est usité que dans cette phrase, *Fondre en rondon*, fondre avec impétuosité sur sa proie.

ROND-POINT, n. m. Pron. *ron-poain*. — Archit. Partie demi-circulaire qui termine quelquefois le fond d'une église.

— Grande place circulaire, à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées : *Le* ROND-POINT *des Champs-Élysées à Paris*. (Acad.)

RONFLANT, part. prés. du v. Ronfler.

RONFLANT, ANTE, adj. Sonore et bruyant : *Un instrument* RONFLANT. *Une voix* RONFLANTE. (Acad.)

— Littér. Sonore, boursouflé : *Style* RONFLANT. *Vers* RONFLANTS. *Mots* RONFLANTS. (Acad.)

— Fig. *Promesses ronflantes*, grandes et vaines promesses.

— Substantiv. Fam. Style sonore, boursouflé : *C'est du* RONFLANT.

RONFLEMENT, n. m. Bruit qu'on fait en ronflant : *Son rhume est cause de son* RONFLEMENT. *On entend son* RONFLEMENT *de toute la maison*. (Ac.)

— Fig. *Le* RONFLEMENT *de l'orgue. Le* RONFLEMENT *d'une toupie*. (Acad.)

RONFLER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil : *Cet homme n'a fait que* RONFLER *toute la nuit. Il y a des chiens qui* RONFLENT *comme les hommes*. (Acad.) *Il* RONFLE *à cette heure comme tous les diantres*. (Mol.) *Je l'enivrerai pour le faire mieux* RONFLER. (Volt.)

— Il se dit aussi d'un cheval, quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit des narines : *Tout à coup mon cheval s'effraye,* RONFLE *et se cabre*. (Acad.)

— Fam. et fig. Faire un bruit prolongé : *On entend* RONFLER *le tonnerre. J'entend* RONFLER *l'orgue, la contre-basse, la basse, les violons, etc. Le canon* RONFLAIT *de ce côté*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire ronfler des vers*, les déclamer avec une certaine emphase : *Ils ne savent pas* FAIRE RONFLER *les vers, et s'arrêter au bel endroit*. (Mol.)

RONFLEUR, EUSE, n. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler : *On ne saurait dormir dans la même chambre que lui, c'est un* RONFLEUR *insupportable*. (Acad.)

RONGE, n. m. Véner. Il n'est usité que dans cette phrase : *Le cerf fait le ronge*, il rumine.

RONGEANT, part. prés. du v. Ronger.

RONGEANT, ANTE, adj. Méd. Qui est de nature à ronger, à miner : *Des ulcères* RONGEANTS. (Chomel.)

RONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Ronger : *Un habit tout* RONGÉ *de vers*. (Acad.) *On trouva des restes d'armures* RONGÉES *par la rouille*. (Vitet.) *La table est couverte d'os* RONGÉS. (Mérim.)

— Fig. *Un homme* RONGÉ *d'ulcères, de dartres, de vermine*. (Acad.) *Son corps était* RONGÉ *de goutte, et son âme l'était bien plus cruellement de souvenirs et de regrets*. (Marm.)

— Mor. *Un homme* RONGÉ *de remords, de chagrins*. (Acad.)

— Absol. Tourmenté : *L'ambitieux est moins flatté de laisser beaucoup d'hommes derrière lui que* RONGÉ *d'en voir qui le précèdent*. (Mass.)

RONGEMENT, n. m. Action de ronger ; ses résultats.

RONGER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*rodere* ; lat., m. sign.) Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *rong* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous rongeons, il rongea*. — Couper avec les dents, à plusieurs et à fréquentes reprises : *Un chien qui* RONGE *un os. Les souris* ONT RONGÉ *ce pain tout alentour. Les vers* RONGENT *le bois,* RONGENT *les habits.* RONGER *ses ongles*. (Acad.) *Le rat* RONGE *la laine, les étoffes, les meubles*. (Buff.)

— Fig. et fam. *Donner un os à ronger à quelqu'un*, lui donner quelque occupation, quelque emploi qui l'aide à vivre, ou lui faire quelque légère grâce pour se délivrer de ses importunités : *Il faut lui* DONNER QUELQUE OS À RONGER. (Acad.)

— Susciter quelque affaire à quelqu'un pour l'embarrasser, pour l'occuper d'un côté, afin qu'il n'ait pas le temps de songer à autre chose, et qu'il ne puisse pas nuire : *Ils l'ont engagé adroitement dans cette poursuite; c'est un os qu'ils lui ont donné à* RONGER. (Acad.)

— Mâcher : *Ce cheval* RONGE *son frein*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ronger son frein*, retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, sans en rien laisser éclater au dehors.

— Fig. En parl. des choses, Miner, corroder, consumer peu à peu : *Les caustiques* RONGENT *la chair. Le temps* RONGE *et détruit tout. La gale, la vermine le* RONGE. *La goutte le* RONGE. (Acad.) *La violente agitation de la mer détruit, use,* RONGE *et diminue peu à peu le terrain des côtes*. (Buff.)

— Fig. et mor. Inquiéter, tourmenter l'esprit, la conscience, etc. : *Les soucis* RONGENT *l'esprit. Le remords, le chagrin* RONGE *cet homme. L'envie le* RONGE. *Il a un souci qui le* RONGE, *des inquiétudes qui le* RONGENT. (Acad.) *C'est dans le palais des rois qu'une ambition démesurée* RONGE *et dévore tous les cœurs*. (Mass.) *Le ver de la tombe commence à* RONGER *la conscience du méchant avant de lui dévorer le cœur*. (Chateaubr.)

Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe ?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le *ronge*. (Rac.)

— Fig. et par dénigr. Consumer le bien d'autrui : *Cet avoué* RONGE *ceux qui ont affaire à lui. Ne vous adressez point à cet agent d'affaires, il vous* RONGERA *jusqu'aux os. Il a une foule de complaisants, de collatéraux qui le* RONGENT. (Acad.)

— Intransitiv. Véner. En parl. du cerf, Ruminer.

— **Se ronger**, v. pron. Être rongé.

— Se tourmenter : *Il n'y a de bon pour la vieillesse qu'une occupation sûre qui nous mène jusques au bout, en nous empêchant de* NOUS RONGER *nous-mêmes*. (Volt.)

— Fig. *Se ronger le cœur*, s'inquiéter, se chagriner avec excès.

RONGEUR, EUSE, adj. m. Méd. Qui ronge : *Plaie* RONGEUSE. *Ulcère* RONGEUR.

— Fig. *Les remords, les soucis* RONGEURS. (Acad.)

— Fig. *Le ver rongeur*, le remords qui tourmente le coupable.

— Chagrin secret : *Mon ver* RONGEUR, *c'est d'être loin de vous*. (Volt.)

— N. m. pl. Zool. Classe des mammifères qui ont à chaque mâchoire deux longues dents à la place des incisives, un espace vide à la place ordinaire des canines, puis des molaires à couronne plane, marquée de lignes transversales, ce qui leur donne la faculté de se nourrir de végétaux et de les couper et de les ronger avec leurs fortes dents antérieures : *Le lapin, l'écureuil, le rat, sont des* RONGEURS. (Acad.)

ROQUEFORT, n. m. (n. pr.) Pron. *rok-for*. — Fromage très-estimé, qui tire son nom d'un lieu du Languedoc où il se fabrique : *Le* ROQUEFORT *est fait de lait de brebis*. (Acad.)

ROQUELAURE, n. f. (n. pr. d'homme.) Pron. *rok-lor*. — Anc. cost. Espèce de manteau fermé sur le devant par des boutons, depuis le haut jusqu'en bas.

ROQUENTIN, n. m. Pron. *ro-kan-tain*. — Pop. et par dénigr. Vieillard ridicule : *Voyez ce vieux* ROQUENTIN. (Acad.)

ROQUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *ro-ké*. — J. des échecs. Mettre sa tour, son roc auprès de

son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour : *On ne peut* ROQUER *qu'une fois à chaque partie. On ne peut plus* ROQUER *quand on a remué son roi.* (Acad.)

ROQUET, n. m. Pron. *ro-kè.* — Fam. Sorte de petit chien très-commun : *Un vilain petit* ROQUET. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un roquet qui aboie*, se dit d'un homme méprisable qui use de paroles insultantes.

ROQUETIN, n. m. Pron. *rok-tain.* — Techn. Petite bobine qui sert au dévidage.

ROQUETTE, n. f. Pron. *ro-kètt.* — Bot. Plante de la famille des Crucifères, espèce de chou d'une odeur très-forte.

— *Roquette sauvage*, plante qui croît abondamment sur les murailles et dans les lieux incultes.

— Anc. Fusée de guerre.

— *Faire la roquette*, jeter des fusées en l'air, pendant la nuit, pour donner quelque signal.

— Techn. Espèce de petite bobine.

ROQUILLE, n. f. Pron. *ro-ki-y.* — Petite mesure de vin, contenant le quart du setier : *On ne lui donne que* ROQUILLE *à son déjeuner.* (Acad.) ‖ Vieux.

— Comm. Sorte de confitures d'écorce d'orange.

RORAGE, n. m. (*ros, roris*, rosée ; lat.) Techn. Rouissage du chanvre, du lin, etc., étendu sur l'herbe en plein air.

RORIFÈRE, adj. des 2 g. (*rorifer*; qui porte la rosée; lat.) Qui retient, qui envoie, qui apporte la rosée : *Plante* RORIFÈRE. *Air* RORIFÈRE.

RORQUAL, n. m. Pron. *ror-kal.* — Zool. Baleine du Groënland.

ROS, n. m. Pron. *rô.* — Technol. Espèce de peigne dans lequel passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne.

ROSACE, n. f. (*rose.*) Archit. Ornement en forme de grande rose, qu'on place dans le renfoncement des caissons d'une voûte ou d'un plafond.

ROSACÉ, ÉE, adj. (*rosa*, rose ; lat.) Bot. Qui est disposé à la manière des pétales d'une rose : *Une fleur* ROSACÉE. (Acad.)

— N. f. pl. Famille de plantes dont les corolles se composent de pétales disposés comme ceux de la rose : *Le pommier, le poirier, la ronce, le fraisier, sont des* ROSACÉES. (Acad.)

ROSAGE, n. m. (*roser.*) Techn. Opération qui tend à donner de l'éclat de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

— Bot. V. RHODODENDRON.

ROSAGINE, n. f. Bot. Vulg. Le laurier-rosé.

ROSAIRE, n. m. (*rosario*, chapeau de roses ; ital.) Pron. *rô-zèr.* — Grand chapelet qu'on dit à l'honneur de la Vierge ; il est composé de quinze dizaines d'*Ave*, chacune précédée d'un *Pater* : *Dire son* ROSAIRE. *La confrérie du* ROSAIRE. (Acad.)

Il vit briller la croix au bout du long *rosaire*. (A. Guir.)
Mes yeux baissés comptaient les grains de mon *rosaire*,
Et j'écoutais pourtant. (C. Del.)

— Par extens. Toute prière qui se dit sur un rosaire : *Sa mère l'obligeait à apprendre les litanies, les* ROSAIRES, *enfin toutes les prières obligatoires et non obligatoires.* (Mérim.)

— Zool. Coquille du genre volute.

ROSALIE, n. f. Anc. Mus. Répétition vicieuse d'un passage à la quinte plus bas ou plus haut.

ROSAT, adj. des 2 g. (*rosa*, rose ; lat.) Pron. *rô-za.* — Pharm. Il se dit de quelques compositions dans lesquelles il entre des roses : *Onguent* ROSAT. *Vinaigre* ROSAT. *De l'huile* ROSAT. (Acad.)

ROSÂTRE, adj. des 2 g. Pron. *rô-zâtr.* — Didact. Qui a une teinte rosée.

ROSBIF, n. m. (*roastbeef*; angl.) Pron. *ross-bif.* — Bœuf rôti : *Servir un* ROSBIF. *Manger du* ROSBIF. (Acad.) *Des* ROSBIFS *saignants.*

ROSCONNE, n. f. Pron. *ross-konn.* — Comm. Toile de lin blanche, qui se fait en Bretagne.

ROSE, n. f. (*rosa*; lat., m. sign.) Pron. *rôz.* — Fleur du rosier, odoriférante et ordinairement d'un rouge un peu pâle : ROSE *simple, sauvage.* ROSE *d'églantier.* ROSE *du Bengale. Cueillir des* ROSES. *Une guirlande de* ROSES. *Un berceau de* ROSES. *Essence de* ROSES. (Acad.)

Les *roses* d'aujourd'hui demain seront fanées. (J.-B. R.)
… Elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les *roses*,
L'espace d'un matin. (Malh.)

— Poét. *La saison des roses*, le printemps.

— Techn. *Eau de rose*, et plus communément, *Eau-rose*, l'eau qu'on tire des roses par distillation. ‖ *Lit de roses*, couche de feuilles de roses qu'on étend pour en tirer de l'essence.

— Fig. *Être sur des roses, être couché sur des roses, sur un lit de roses*, jouir d'un état parfait de plaisir, de félicité.

— Prov. et fig. *Il n'est point de roses sans épines*, il n'y a point de plaisir sans peine, point de joie sans quelque mélange de chagrin.

— Prov. et fig. *Découvrir le pot aux roses*, découvrir le secret de quelque galanterie, de quelque friponnerie, etc. : *Il croyait son intrigue bien cachée, on a* DÉCOUVERT LE POT AUX ROSES. (Acad.) ‖ Il serait plus correct d'écrire *Découvrir le pot* AU ROSE.

— Prov. et fig. *C'est la plus belle rose de son chapeau*, se dit du plus grand honneur, de l'avantage le plus considérable qu'ait une personne : *En perdant cette place, il a perdu* LA PLUS BELLE ROSE DE SON CHAPEAU. (Acad.)

— *La rose d'or*, rose artificielle à feuilles d'or, que le pape bénit, et qu'il envoie en certaines occasions à des princes ou à des princesses.

— Hist. *La Rose blanche* et *la Rose rouge*, noms des anciennes factions d'York et de Lancastre, en Angleterre : *C'est dans le comté de Richemond, depuis Henri VII, que se terminèrent les démêlés de* LA ROSE BLANCHE *et de* LA ROSE ROUGE. (Chateaubr.)

— *Bois de rose*, bois à odeur de rose et d'une couleur rouge, qui est fourni par une espèce de liseron, et dont on sert pour faire différents meubles.

— Fig. *Elle a un teint de lis et de* ROSE. *Rien n'égale les* ROSES *de son teint.* (Acad.) *Les femmes ont coloré leur visage lorsque les* ROSES *de leur teint se sont flétries.* (Buff.)

Attends… que la belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur la toilette,
Et, dans quatre mouchoirs de sa beauté salis,
Envoie au blanchisseur ses *roses* et ses lis. (Boil.)

— *Des lèvres de rose*, des lèvres vermeilles.

— Poétiq. *L'aurore aux doigts de rose.*

— Par extens. Fleur qui ressemble plus ou moins à la rose : *Les* ROSES *d'Inde. Les* ROSES *de Cayenne. Les* ROSES *pivoines. Les* ROSES *trémières, etc.* (Acad.)

— Techn. *Une rose de diamants, de rubis*, des diamants, des rubis montés, assemblés en forme de rose. ‖ *Diamant en rose*, ou simpl. *Rose*, diamant taillé par-dessus en facettes pointues, et plat en dessous : *Ce n'est pas un brillant, c'est une* ROSE. (Acad.)

— *Rose de luth, de guitare*, ouverture qui est au milieu de la table d'un luth ou d'une guitare.

— Archit. Petit ornement circulaire à feuilles, qu'on place dans les plafonds des corniches, ou dans le milieu de l'abaque du chapiteau corinthien.

— Grands vitraux circulaires et à compartiments, placés dans les églises gothiques, aux extrémités de la grande nef, et au-dessus des portails latéraux : *La* ROSE *principale de cette église est la plus belle qui soit en France.* (Acad.)

— *Rose de compartiment*, ornement formé au milieu d'un pavé de marbre ou d'un parquet de menuiserie, et entouré d'une figure circulaire.

— *Rose de pavé*, ornement circulaire, dans le pavé des cours, des vestibules, etc.

— Mar. *Rose des vents* ou *du compas*, figure où sont marqués les trente-deux vents. ‖ *Roses du gouvernail* ou *femelot*, sortes de pentures qui reçoivent les aiguillots du gouvernail.

— Techn. Ornement de fer à compartiments qui se trouve dans les panneaux des grilles et dans les dormants des portes cintrées.

ROSE, adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la rose : *La couleur* ROSE *est une des plus agréables. Du ruban* ROSE. *Du taffetas* ROSE. *Une robe* ROSE. (Acad.)

— N. m. La couleur rose : *Cette robe est d'un joli* ROSE. *Le* ROSE *plaît à l'œil.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Voir tout couleur de rose*, voir tout en beau. ‖ Dans le m. sens : *Il n'a que des pensées couleur de* ROSE. (Acad.)

ROSÉ, ÉE, adj. Qui est d'un rouge faible, approchant de la couleur de la rose : *Vin* ROSÉ. *Couleur* ROSÉE. *Teint* ROSÉ. (Acad.)

ROSEAU, n. m. Pron. *rô-zô.* — Bot. Plante aquatique de la famille des Graminées ; sa tige, lisse, droite, articulée et garnie de larges feuilles, est ordinairement creuse et remplie de moelle : *Couvrir une maison de* ROSEAUX. *Un marais plein de* ROSEAUX. *Se cacher parmi les* ROSEAUX. *Frêle comme un* ROSEAU. (Acad.) *Du* ROSEAU *on fait des flèches et des instruments de musique.* (A. Mart.)

— Fig. Être faible et débile : *L'homme n'est qu'un* ROSEAU, *et le plus faible de la nature.* (Pasc.) *Nous sommes des* ROSEAUX *qui avons vu tomber bien des chênes.* (Volt.)

— Fig. *C'est un roseau qui plie à tous vents*, se dit d'un homme qui n'a point de fermeté, qui cède à toutes les impulsions qu'on veut lui donner.

— Fig. *Il s'appuie sur un roseau*, celui en qui il met sa confiance n'a pas la force, l'autorité nécessaire pour le soutenir.

Sur quel *roseau* fragile *a-t-il mis son appui ?*

— Archit. Ornements en forme de bâtons unis ou sculptés, dont on remplit, jusqu'au tiers de la hauteur, les cannelures des colonnes rudentées.

ROSE-CROIX, n. m. Pron. *rôz-kroa.* — Anc. Secte d'empiriques qui prétendaient posséder toutes les sciences, avoir la pierre philosophale, rendre les hommes immortels, etc. : *Les* ROSE-CROIX. (Acad.)

— Franc-maçonn. Grade immédiatement au-dessus de celui de maître : *Un* ROSE-CROIX ou *Un chevalier* ROSE-CROIX.

ROSÉE, n. f. (*ros*; lat., m. sign.) Pron. *rô-zé.* — Vapeur qui s'élève dans l'air le matin ou le soir, et qui retombe sur la terre, où elle se résout en petites gouttes : *La* ROSÉE *du matin. La* ROSÉE *du soir. Ces enfants se sont mouillés en courant dans la* ROSÉE. *On voyait briller la* ROSÉE *sur les herbes, sur les fleurs, sur les feuilles. Faire blanchir de la toile, de la cire, de l'ivoire à la* ROSÉE. (Acad.) *La* ROSÉE *produit plus de limons que l'eau des pluies.* (Buff.) *La* ROSÉE *ranime les plantes.* (B. de St-P.) *Les* ROSÉES *de la nuit sont abondantes et suppléent au défaut de la pluie.* (Fén.)

Cieux, répandez votre *rosée*,
Et que la terre enfante son sauveur ! (Rac.)

— Poétiq. Il se dit des larmes, du sang qui tombe goutte à goutte :

Une *rosée* affreuse inondait mon visage ;
Sur mes bras, sur mon sein, du sang, partout du sang.
(C. Del.)

— Prov. et fig. *Cette viande, cette salade est tendre comme la rosée, comme rosée*, elle est fort tendre.

— Art vétér. Petites gouttelettes de sang qui sortent de la sole lorsqu'on pare le pied du cheval trop près du vif : *Il y a des opérations où la sole doit être parée à la* ROSÉE. (Acad.)

— Techn. Changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine.

— Espace compris entre les broches d'un peigne de tisserand, ou ros.

ROSELIÈRE, n. f. Bot. Terrain qui produit des roseaux.

ROSELLE, n. f. Zool. Mauvis, grive rouge.

ROSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rô-zé.* — Techn. Donner un œil cramoisi au rouge.

— Néol. Faire rougir : *Cette phrase* ROSA *les joues de l'impassible Camille.* (H. de Balz.)

ROSERAIE, n. f. Pron. *rôz-rè.* — Hortic. Terrain planté de rosiers.

ROSEREAUX, n. m. pl. Pron. *rôz-rô.* — Comm. Fourrures communes de Russie.

ROSETIER, n. m. Techn. Outil pour faire des ros.

— Poinçon pour faire les rosettes.

ROSETTE, n. f. (*rose.*) Pron. *rô-zètt.* — Techn. Ornement fait en forme de rose, et que l'on emploie dans la broderie et dans la sculpture.

— Petit fleuron de métal que les couteliers emploient pour monter les rasoirs, les lancettes, etc. : ROSETTES *de cuivre, d'argent, etc.* (Acad.)

— Nœud de ruban, ruban noué en forme de rose : *Les* ROSETTES *de ses souliers. Faire une* ROSETTE. *Une grosse, une petite* ROSETTE. (Acad.)

— Réseau qu'une lingère fait aux petits trous du linge.

— Instrument dont on se sert pour diviser les roseaux dont on forme les dents des ros. ‖ Ornement de tôle, ciselé en forme de rose, au milieu duquel passe la tige d'un bouton de porte.

— Petit cadran pour avancer ou retarder le mouvement d'une montre.

— Molettes des éperons : *Éperons à* ROSETTES.

— Sorte d'encre faite avec du bois de Brésil : *Écrire avec de la* ROSETTE. RÉGLER *du papier, des registres avec de la* ROSETTE. (Acad.)

— Sorte de craie teinte en rouge, qui sert à peindre.

— *Cuivre de rosette*, ou simplement, *Rosette*, le cuivre rouge pur.

ROSETTIER, n. m. Techn. Sorte d'emporte-pièce, avec lequel le coutelier fait des rosettes.

ROSIER, n. m. Pron. *rô-zié.* — Bot. Arbuste qui porte des roses, type de la famille des Rosacées : ROSIER *sauvage*, ou *Églantier.* ROSIER *blanc. Planter des* ROSIERS. *Une haie, une palissade de* ROSIERS. (Acad.) *Le* ROSIER *paraît l'emblème du plaisir par ses fleurs éclatantes et passagères, mêlées d'épines cachées et permanentes.* (B. de St-P.)

La vie est un *rosier*, qui n'est jamais sans roses. (Pir.)

— *Rosier du Japon*, le camélia.

ROSIÈRE, n. f. Pron. *rô-zièr*. — Celle des jeunes filles qui, dans certains villages, a obtenu la rose destinée à être le prix de la sagesse : *La* ROSIÈRE *de Salency*. (Acad.) *C'est aujourd'hui le grand jour, on désigne la* ROSIÈRE *et l'on couronne la vertu*. (Ét.)

ROSIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *rô-zir*. — Techn. Rendre rose. || Intransitiv. Devenir rose.

ROSMARE, n. m. Pron. *ross-mar*. — Zool. Vache marine; morse.

ROSMARIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un morse.

═ N. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le morse.

ROSOIR, n. m. Pron. *rô-zoar*. — Techn. Outil pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

ROSON, n. m. *V*. ROSACE.

ROSOYANT, ANTE, adj. (*ros*, rosée; lat.) Pron. *rô-zo-ian, iantt*. — Anc. Qui tombe en rosée : *Des parfums* ROSOYANTS.

De la douce liqueur *rosoyante* du ciel,
L'une en fait le venin et l'autre en fait le miel. (Régn.)

|| Aujourd'hui inusité.

ROSSANE, n. f. Pron. *ro-çeun*. — Art culin. Lapins et lapereaux coupés par quartiers lardés, puis sautés à la casserole.

— Agric. Sorte de pêche.

ROSSE, n. f. (*ross*, cheval; all.) Pron. *ross*. — Cheval sans force, sans vigueur : *Une vieille* ROSSE. *Ce cheval est une vraie* ROSSE. (Acad.) *Nous avions loué deux* ROSSES *efflanquées*. (G. Sand.)

... La postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une *rosse*, est vendue à l'écart.
(Boil.)

— Prov. et fig. *Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse*, il n'y a point d'homme si robuste, si vigoureux, ou d'un esprit si fort, qui ne s'affaiblisse par l'âge. || Dans un s. contraire, *Jamais bon cheval ne devint rosse*.

ROSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rosser : *Il fut* ROSSÉ *d'importance*. (Acad.) *Si j'appelle quelqu'un, tu seras* ROSSÉ. (Danc.)

Te voir un peu *rossé* serait mon bien suprême.
(Desmahis.)

ROSSER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Battre quelqu'un violemment : *Si je vais là, je te* ROSSERAI *bien*. (Acad.) *Que veux-tu que je fasse à ce misérable? Que vous le* ROSSIEZ *comme un diable*. (Campistr.)

Que je te *rosserais*, si j'avais du courage? (Mol.)

ROSSIGNOL, n. m. Pron. *ro-ci-gniol*. — Zool. Petit oiseau de la famille des Becs-fins, à plumage grisâtre, dont le chant est fort agréable : *Les* ROSSIGNOLS *se cachent au plus épais des buissons*. (Buff.) *Passé le mois de juin, le* ROSSIGNOL *ne chante plus*. (Id.)

— Fam. *Cette femme a une voix, un gosier de rossignol*, une voix pure et très-flexible. || Dans le m. sens, *C'est un rossignol*.

— Ironiq. *Un rossignol d'Arcadie*, un âne. || Fig. Un ignorant, un chanteur détestable.

— Fam. Sorte de petite flûte à piston, qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce de bois vert : *Les enfants jouent du* ROSSIGNOL. (Acad.)

— Mus. Au pl. Un des jeux de l'orgue, qui imite le chant du rossignol.

— Art vétér. Fistule artificielle faite sous la queue des chevaux poussifs.

— Techn. Espèce d'outil. || Bois qu'on met dans les mortaises trop longues. || Coin de bois poussé de force entre les solives d'un plancher.

— Crochet dont on se sert pour ouvrir toutes sortes de serrures : *Les voleurs s'introduisirent dans sa chambre à l'aide d'un* ROSSIGNOL. (Acad.)

ROSSIGNOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ro-ci-gnio-lé*. — Fam. Imiter le chant du rossignol.

ROSSIGNOLET, n. m. Pron. *ro-ci-gnio-lè*. — Zool. Jeune rossignol.

ROSSIGNOLETTE, n. f. Zool. Femelle du rossignol.

ROSSINANTE, n. f. (m. espag. de *rocin*, rosse, et *antes*, auparavant.) Pron. *ro-ci-nantt*. — Nom que Cervantes donne au cheval maigre et efflanqué de don Quichotte, et que l'on applique par plaisanterie à un cheval ruiné et de mauvaise mine. Ce mot est masculin quand il se dit du cheval de don Quichotte, et féminin dans tous les autres cas.

ROSSOLIS, n. m. (*ros*, rosée; *sol*, *solis*, soleil; lat.) Pron. *ross-ço-li*. — Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de quelques parfums : ROSSOLIS *de Turin*. *Boire du* ROSSOLIS. (Acad.)

— Bot. Plante dont les feuilles sont hérissées de poils rougeâtres terminés par des glandes transparentes qui ressemblent à de petites gouttes d'eau.

ROSTEIN, n. m. Pron. *ross-tain*. — Techn. Grosse bobine trouée.

ROSTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Chez les passementiers, Garnir un bouton de points d'or ou d'argent.

ROSTRAL, ALE, adj. (*rostrum*, bec; lat.) Zool. Qui s'insère sur un rostre. || Qui a la forme d'un bec.

ROSTRALE, adj. f. (*rostrum*, proue; lat.) Pron. *ross-tral*. — Antiq. Il n'est usité que dans ces expressions, *Couronne, colonne rostrale*, couronne, colonne ornée de proues de navires : *On décernait la couronne* ROSTRALE *à celui qui s'était élancé le premier dans le vaisseau ennemi*. (Acad.) *Les plus habiles sculpteurs de l'Italie taillèrent sa statue et lui décernèrent une colonne* ROSTRALE. (Lam.)

ROSTRE, n. m. (*rostrum*, bec; lat.) Pron. *rostr*. — Zool. Ensemble des pièces longues et étroites qui par leur réunion composent le suçoir des insectes hémiptères.

— Saillie de la partie antérieure du test de quelques crustacés.

— N. m. pl. Antiq. Tribune aux harangues; espèce de plate-forme située au milieu de la place publique de Rome, et dont la base était ornée de becs ou éperons de navires :

C'est l'heure de monter au *rostre* ensanglanté. (Lam.)

— B.-arts. Ornements ayant la forme de becs ou éperons de navires antiques : *L'arc de triomphe d'Orange est un des plus beaux restes de l'art romain, avec ses faisceaux d'armes, ses* ROSTRES *que le vent a limés*. (A. Jal.)

ROSTRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est allongé en forme de bec : *Anthères* ROSTRÉES.

— Zool. Qui a une forme longue et cylindrique.

ROT, n. m. (*ructus*, *eructatio*; lat.) Pron. *rô*. — Pop. Vent qui sort de l'estomac par la bouche avec bruit : *Gros* ROT. ROT *aigre, vineux. Faire un* ROT, *des* ROTS. (Acad.)

RÔT, n. m. (*rosten*; all.) Pron. *rô*. — Viande rôtie à la broche; rôti.

— *Gros rôt*, grosse viande rôtie, comme longe de veau, dindon, etc. || *Petit menu rôt*, poulets, perdrix, bécasses, bécassines, ortolans, etc. : *Ayez soin que nous buvions bien frais et que le* RÔT *soit cuit à propos*. (Regn.)

Il court, apporte entremets, *rôt*, dessert,
Goûtant d'avance à chaque plat qu'il sert. (Andrieux.)

— Prov. et fig. *Manger son pain à la fumée du rôt*, être témoin, spectateur d'une fête à laquelle on ne peut avoir part.

— Prov. et fam. *Être à pot et à rôt dans une maison*, y manger quand on veut.

— Particul. Service qui suit immédiatement celui des potages et des entrées : *On vient de servir le* RÔT. *On en est au* RÔT. (Acad.)

ROTACÉ, ÉE, adj. (*rota*, roue; lat.) Bot. Étalé en rond, sur un même plan.

ROTACISME, n. m. (ῥωταχισμός, de ῥωτάζω, répéter souvent la lettre *r*; gr.) Pron. *ro-ta-cism*. — Méd. Grasseyement, répétition de la lettre *R*.

ROTALE, n. f. Pron. *ro-tal*. — Bot. Genre de plantes des Indes-Orientales, de la famille des Caryophyllées.

ROTALIE ou **ROTALITHE**, n. f. (*rota*, roue; lat., λίθος, pierre; gr.) Zool. Genre de coquilles univalves cloisonnées qui ne se rencontrent que dans les couches du calcaire grossier.

ROTANG, n. m. V. ROTIN.

ROTATEUR, adj. m. (*rotare*, tourner en roue; lat.) Anat. Il se dit Des muscles qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : *Muscle* ROTATEUR. (Acad.)

— Substantiv. *Le grand* ROTATEUR, *le petit* ROTATEUR *de l'œil*; *les* ROTATEURS *de la cuisse*. (Acad.)

ROTATION, n. f. (*rotatio*; lat., m. sign.) Pron. *ro-ta-cion*. — Phys. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même, révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle *Axe de rotation* : *La* ROTATION *d'une planète. La* ROTATION *de la terre autour de son axe*. (Acad.) *La vitesse de* ROTATION *de la terre est d'environ neuf mille lieues pour vingt-quatre heures*. (Buff.)

— Agric. Action de faire succéder les cultures les unes aux autres dans le même terrain : *La* ROTATION *des cultures est profitable dans tous les climats*. (Cuv.) *Là où l'on peut se procurer en quantité illimitée les engrais et la main-d'œuvre, il n'y a pas nécessité absolue de suivre un système régulier de* ROTATION. (Boussingault.)

— Anat. Mouvement en rond qui peut être exécuté par certaines parties du corps.

— Fig. *L'histoire n'est que la* ROTATION *d'un même cercle de calamités et d'erreurs*. (Volney.) *Dans les États démocratiques, il faut un capital mobile pour qu'il aille enrichir un plus grand nombre de mains par une incessante* ROTATION. (Troplong.)

ROTATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ro-ta-toar*. — Mécan. Qui accomplit un mouvement de rotation.

ROTE, n. f. (*rota*, roue; lat.) Juridiction de Rome, composée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *Auditeurs de rote*, et pris dans les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne : *Les décisions de la* ROTE. *Avoir un procès à la* ROTE. (Acad.)

— Par anal. : *A Gênes, la justice était rendue par une* ROTE, *toujours composée de cinq docteurs étrangers*. (V. Hugo.)

ROTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pop. Faire un rot, des rots : *C'est un vilain, il ne fait que* ROTER. (Acad.)

RÔTI, IE, part. pass. du v. Rôtir : *Poulet* RÔTI. *Marrons* RÔTIS. (Acad.) *Homère nous montre toujours ses héros se nourrissant de chair* RÔTIE, *nourriture la plus simple de toutes et qui demande le moins d'apprêt*. (Mich.)

— N. m. Viande rôtie : *Il a toujours du* RÔTI *à son dîner. On a servi le* RÔTI. (Acad.)

Excepté le *rôti*, je ne pus deviner
Le nom d'aucun des plats qu'on a servis à table. (La Ch.)

RÔTIE, n. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu : RÔTIE *au vin, à l'huile, au beurre. Il faut mettre une* RÔTIE *sous ces bécasses, sous ces grives*. (Acad.) *Une heure après elle me dit : Allons, l'ami, prenez votre* RÔTIE *au sucre*. (Dider.)

— Par extens. Tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures ou quelque autre chose d'agréable à manger : *Une* RÔTIE *de confitures, de miel, de beurre*. (Acad.)

— Construct. Exhaussement pratiqué sur un mur de clôture mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur, avec de petits contre-forts d'espace en espace qui portent sur le reste du mur.

ROTIER, n. m. Techn. Celui qui fabrique des ros ou peignes de tisserand.

ROTIN ou **ROTANG**, n. m. Pron. *ro-tain, tangh*. — Genre de plantes de la famille des Palmiers; sa tige articulée est percée d'une infinité de très-petites tubulures longitudinales : *Les scions de* ROTIN *sont si forts qu'à la Chine on en fait des câbles pour les vaisseaux*. (B. de St-P.) *Il y a une espèce de* ROTIN *dont on se sert pour battre les habits. Le gros* ROTANG *sert à faire les cannes qu'on appelle Joncs*. (Acad.) *Dans l'Indoustan on ne fait agir le peuple qu'à coups de* ROTIN. (B. de St-P.)

RÔTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*rosten*, faire griller; all.) Faire cuire de la viande à la broche, en la tournant devant le feu : RÔTIR *de la viande*. (Acad.)

— Absol. RÔTIR *à grand feu*. (Acad.)

— Prov. et fig *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*, n'être propre à rien.

— Prov. et par exagér. *C'est un feu à rôtir un bœuf*, se dit d'un très-grand feu.

— Griller, faire cuire sur le gril : RÔTIR *de la viande, du pain*. (Acad.)

— Faire cuire dans la braise et dans les cendres : RÔTIR *des marrons*. (Acad.)

— *Rôtir au four*, faire cuire de la viande dans le four.

— Prov. et fig. *Rôtir le balai*, passer sa vie ou plusieurs années de sa vie en quelque emploi de peu de considération : *Il vient de quitter son emploi, où depuis longtemps il* RÔTISSAIT LE BALAI. (Acad.)

— Pop. Vivre dans le libertinage : *Il a longtemps* RÔTI LE BALAI. (Acad.)

— Par anal. Fam. *Nous avons bien rôti le balai ensemble*, nous avons fait bien des parties de plaisir ensemble.

— Intransitiv. *Prenez garde que la viande ne* RÔTISSE *trop*. (Acad.)

Nos deux maîtres fripons
Regardaient rôtir des marrons. (La F.)

— Fig. Il se dit de l'effet que cause la trop grande chaleur du soleil sur les végétaux : *Il a gelé cette nuit; si le soleil vient à donner maintenant, il* RÔTIRA *tous les bourgeons, toutes les fleurs. Ce sont des sables brûlants, tout y* RÔTIT. (Acad.)

═ **Se rôtir**, v. pron. Être rôti : *Prenez garde que votre poulet ne* SE RÔTISSE *trop*. (Acad.)

— Par exagér. et fam. Se chauffer de trop près, ou être toujours auprès du feu : *Cet enfant* SE RÔTIT. *Vous vous* RÔTISSEZ. (Acad.)

— Par anal. *Mettez-vous à l'ombre, vous vous* RÔTISSEZ. *Il se* RÔTIT *au soleil.* (Acad.)

ROTIS, n. m. Pron. *ro-ti.* — Agric. Nouveau labourage d'une terre en friche.

ROTISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Défricher une seconde fois.

RÔTISSERIE, n. f. Lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes : *Aller à la* RÔTISSERIE *chercher quelque chose pour dîner.* (Acad.)

RÔTISSEUR, EUSE, n. Celui, celle qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir : *Monsieur paye le* RÔTISSEUR *et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé.* (La Br.)

— *Rôtisseur en blanc*, rôtisseur qui vend et fournit les viandes prêtes à rôtir.

RÔTISSOIRE, n. f. Pron. *rô-ti-çoar.* — Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE, n. f. (*rotunda ;* lat., m. sign.) Archit. Édifice de forme circulaire à l'extérieur et surmonté d'une coupole : *Le Panthéon, à Rome, s'appelle maintenant la* ROTONDE. (Acad.)

— Abri formé d'une petite coupole ou toit circulaire, porté par des colonnes, et ordinairement placé dans un jardin : *La* ROTONDE *du Palais-Royal. On dansera sous la* ROTONDE, *dans la* ROTONDE. (Acad.)

— Techn. Caisse située sur le derrière de certaines diligences : *La* ROTONDE *contient ordinairement six voyageurs.*

— Anc. Espèce de fraise soutenue par du carton, que les élégants portaient autour du cou : *Qui eût dit, en me voyant avec ma* ROTONDE, *que je courais fortune de ramer?* (Voit.)

Puis, rechangeant de note, il montre sa *rotonde* :
Cet ouvrage est-il beau? (Regnier.)

ROTONDITÉ, n. f. (*rotundus*, rond; lat.) Fam. Qualité de ce qui est rond; il ne s'emploie guère qu'en parl. d'une personne fort grosse : *Il remplit un grand fauteuil de sa* ROTONDITÉ. (Acad.)

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants,
De ma *rotondité* j'emplirais le dedans. (Regnard.)

ROTOQUAGE, n. m. Pron. *ro-to-kaj.* — Eaux et For. Rétablissement de la marque des futaies coupées.

ROTOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ro-to-ké.* — Eaux et For. Faire le rotoquage.

ROTULE, n. f. (*rotula*, roulette; lat.) Anat. Os placé en avant du genou, à l'endroit où le fémur s'articule avec les os de la jambe : *Il a la* ROTULE *cassée.* (Acad.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Borraginées : *La* ROTULE *aquatique de la Cochinchine.*

ROTULIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient, qui tient à la rotule.

ROTURE, n. f. (*ruptura*, culture de la terre; bass. lat.) État d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble : *Il était né dans la* ROTURE. *Terre en* ROTURE. *Posséder en* ROTURE. *Biens en* ROTURE. (Acad.) *Il parle de* ROTURE *devant des roturiers qui sont riches et qui se donnent pour nobles.* (La Br.)

— Collectiv. Les roturiers : *En France, la* ROTURE *était sujette à la taille.* (Acad.) *La* ROTURE *quelquefois en vertu passe la noblesse.* (La Br.)

ROTURIER, IÈRE, adj. Qui n'est pas noble : *Homme* ROTURIER. *Famille* ROTURIÈRE. *Biens* ROTURIERS. (Acad.) *Quelques gens se couchent* ROTURIERS, *et se lèvent nobles.* (La Br.)

— Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier : *Cet homme a l'air* ROTURIER, *la mine* ROTURIÈRE, *les manières, les façons* ROTURIÈRES. (Acad.) *Les vrais gentilshommes, ce sont les honnêtes gens, il n'y a que le vice de* ROTURIER. (Boissy.) || Vieux.

— Substantiv. Personne qui n'est pas noble : *C'était un* ROTURIER. *On mit les* ROTURIERS *à la taille.* (Acad.) *La loi sainte des chrétiens ne connaît ni nobles ni* ROTURIERS. (Mass.)

ROTURIÈREMENT, adv. Jurispr. À la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture : *Il n'y avait ni fief ni seigneurie à cette terre, elle devait se partager* ROTURIÈREMENT. (Acad.)

— D'une manière basse et ignoble : *Cet homme-là pense* ROTURIÈREMENT. (Acad.) || Vieux.

ROUAGE, n. m. Techn. Réunion, ensemble des roues d'une machine : *Tout le* ROUAGE *de cette machine est rompu.* (Acad.)

— Fig. *Cette administration est une machine où il y a trop de* ROUAGES. (Acad.) *Tous ces* ROUAGES *ne marchent ainsi de concert que pour une fin commune.* (J.-J. Rous.) *La cour du seigneur était le grand* ROUAGE *du gouvernement féodal.* (De Tocquev.) *En administration, la véritable économie consiste à ne pas compliquer les* ROUAGES. (J.-B. Say.)

— *Bois de rouage*, celui qu'on emploie à faire des roues.

ROUAN, adj. et n. m. Il se dit en parl. Des chevaux dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

— *Rouan vineux*, se dit lorsque le bai domine.

— *Rouan cap de more*, dont la tête et les extrémités sont noires.

— Substantiv. Couleur même des chevaux : *Le* ROUAN *vineux approche de la couleur de lie de vin.*

ROUANNE, n. f. Instrument dont les employés des contributions indirectes se servent pour marquer les pièces de vin : *Après un gros homme richement vêtu, passe un petit commis aux aides, la* ROUANNE *à la main.* (Le Sage.)

— Mar. Espèce de tarière à longue tige, dont on se sert pour percer les corps de pompe.

— Techn. Compas du fermier.

ROUANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Rouanner : *Pièce de vin* ROUANNÉE.

ROUANNER, v. tr. ou act. 1re conj. Marquer avec la rouanne : ROUANNER *une pièce de vin.* (Acad.)

— Mar. Percer un corps de pompe avec la rouanne.

ROUANNETTE, n. f. Techn. Petite rouanne.

— Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

ROUANT, part. prés. du v. Rouer.

ROUANT, adj. m. Blas. Il se dit du paon qu'on représente faisant la roue.

ROUBB, n. m. Pron. *roub.* — Métrol. Monnaie d'argent de Turquie valant 45 c.

ROUBLE, n. m. (*roubith*, couper; russ.) Métrol. Monnaie d'argent de Russie, qui vaut environ quatre francs de France soixante centimes : *À Pétersbourg, je fumais des cigares à* 25 ROUBLES *le cent.* (Mérim.)

— Techn. Outil du briquetier.

ROUC ou **ROCK**, n. m. Oiseau fabuleux qu'on suppose être d'une force et d'une grandeur prodigieuses, et sur lequel les Arabes ont débité beaucoup de contes. || V. CONDOR.

ROUCHE, n. f. Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

ROUCOU, n. m. Pellicule rougeâtre qui enveloppe les semences du roucouyer, et dont on fait une sorte de pâte propre à teindre en rouge : *Pâte de* ROUCOU. *Teinture de* ROUCOU. (Acad.)

ROUCOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Roucouer.

ROUCOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*roucou.*) Peindre en rouge avec du roucou.

= **Se roucouer**, v. pr. Se peindre en rouge avec du roucou : *Les sauvages aiment beaucoup à* SE ROUCOUER. (Acad.)

ROUCOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Roucouler.

ROUCOULEMENT, n. m. Bruit que font les pigeons et les tourterelles en roucoulant : *De doux* ROUCOULEMENTS *remplissaient ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie.* (Chateaub.)

ROUCOULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*onomatopée.*) Il se dit en parl. du bruit, du murmure doux et monotone que les pigeons font avec le gosier.

— Fig. et par plaisant. En parl. d'un homme Adresser une femme des propos tendres et langoureux : *Depuis un mois, ils* ROUCOULAIENT *inutilement sous les fenêtres de leurs maîtresses.* (Mérim.)

— Transitiv. ROUCOULER *ses plaintes.* ROUCOULER *des chants tristes et langoureux.* ROUCOULER *une romance.* (Acad.)

ROUCOUTRÉ, v. tr. ou act. 1re conj. Agric. Donner le dernier binage aux vignes.

ROUCOUYER, n. m. Pron. *rou-kou-ié.* — Bot. Arbre de la famille des Tiliacées, qui croît dans les contrées mérionales et dont les semences fournissent une belle couleur rouge.

ROUDOU ou **REDOUL**, n. m. Bot. Plante des régions tropicales, dont les feuilles, réduites en poudre, sont employées pour la teinture des étoffes en noir et le tannages des cuirs; ses fruits sont vénéneux. || Vulg. *Herbe aux tanneurs.*

ROUE, n. f. (*rota ;* lat., m. sign.) Machine de forme circulaire, qui, en tournant sur son essieu, sert au mouvement de quelque chose : *Voiture à quatre* ROUES. ROUES *de cabriolet. Le moyeu, l'essieu, les rais, les rayons, les jantes d'une* ROUE. *Ferrer, embatre des* ROUES. *Pousser à la* ROUE *pour tirer une charrette d'une ornière.* (Acad.) *Ce sont des laquais enrichis : ils ont sauté du derrière de la voiture en dedans, en évitant la* ROUE. (Rivar.)

D'un carrosse, en tournant, il accroche la *roue.* (Boil.)

— Fig. et fam. *Pousser à la roue*, aider quelqu'un à réussir dans une affaire : *Il ne serait jamais venu à bout de cette affaire, il ne serait pas parvenu où il est, si un tel n'EÛT POUSSÉ À LA ROUE.* (Acad.)

Je m'attelle à ton char, ou je *pousse à la roue.* (De la Ville.)

— Fig. et fam. *Mettre, jeter des bâtons dans les roues*, susciter des obstacles, entraver, retarder une affaire.

— Prov. *Cela sert comme une cinquième roue à un carrosse, c'est une cinquième roue à un carrosse*, se dit d'une chose fort inutile.

— Fig. et fam. *Faire la roue*, se dit des enfants et des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps, au moyen de leurs mains et de leurs pieds qu'ils posent par terre alternativement.

— Il se dit aussi de certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue de manière à en former une espèce d'éventail : *Ce paon, ce cop d'Inde* FAIT LA ROUE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme fait la roue*, il se pavane, il fait le beau.

— Par extens. Pièces, en forme de roue, qui entrent dans la construction des machines, et qui servent à les faire mouvoir : *Les* ROUES *d'une machine.* ROUE *d'une grue.* ROUE *de gouvernail. Les dents d'une* ROUE. ROUE *de rencontre. Les* ROUES *qui engrènent.* (Acad.)

— Mar. *Roue de câble*, chacun des cercles ou cerceaux qu'on fait faire à un câble pour le plier. || On dit aussi, *Pli du câble.*

— *Roue de fortune*, tambour en forme de roue, où l'on enferme les numéros d'une loterie pour les tirer au sort.

— Fig. *La roue de la fortune*, les révolutions et les vicissitudes dans les événements humains : *Les uns montent, les autres descendent ; ainsi va la* ROUE DE LA FORTUNE. (Acad.)

— Par anal. *Être au haut, au plus haut de la roue*, être dans une grande élévation, dans une grande prospérité. || *Être au bas, au plus bas de la roue*, être dans l'abaissement et dans la misère.

— Par anal.

... Comme avec constance, au branle de sa *roue*,
La fortune ennemie et me berce et me joue! (Regn.)

— Supplice où, après avoir rompu les bras, les jambes et les reins au criminel, on l'attache sur une roue : *Ce crime mérite la* ROUE, *va à la* ROUE. *Condamné à la* ROUE. *La* ROUE *était le supplice des assassins, des voleurs de grands chemins, etc.* (Acad.)

— Fig. *Être sur la roue*, souffrir de grandes douleurs, ou être dans une grande inquiétude, dans une extrême anxiété.

ROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rouer : *Il fut condamné à être* ROUÉ *vif.* (Acad.) *Le petit-fils du conseiller de Henri IV, qui avait rédigé le texte de l'édit de Nantes, fut* ROUÉ *pour avoir revendiqué le bénéfice de l'acte royal.* (Lam.) *Si je le trouve, je veux l'échiner, dussé-je être* ROUÉ *tout vif.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Être roué de fatigue*, ou simpl. *Être roué*, être tellement fatigué qu'on a le corps tout rompu et qu'on a peine à se remuer : *Il a couché sur la dure, il en est tout* ROUÉ. *Je suis tout* ROUÉ *d'avoir été dans ce fiacre.* (Acad.)

— *Il a pensé être roué*, se dit de quelqu'un qui a pensé être écrasé sous les roues d'une charrette, d'un carrosse.

— Véner. Il se dit des cerfs, daims et chevreuils, dont les perches sont serrées.

ROUÉ, n. m. Fam. et fig. Homme ou femme sans principes et sans mœurs, dont la conduite est désordonnée : *C'est un* ROUÉ *qui ne respecte rien.* (Acad.) *C'est un de ces* ROUÉS *de bonne compagnie que tout le monde recherche et que personne n'estime.* (Saurin.)

ROUELLE, n. f. (*roue.*) Tranche de certaines choses coupées en rond : ROUELLE *de citron, de pomme, de betterave. Couper des concombres par* ROUELLES. (Acad.)

— *Rouelle de veau*, partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et de figure ronde.

— Techn. Certain nombre de rangées de cerceaux.

ROUENNERIE, n. f. (*Rouen.*) Pron. *rou-ann-ri.* — Comm. Toiles de coton peintes que l'on a d'abord fabriquées à Rouen : *Ce marchand tient la* ROUENNERIE, *ne vend que de la* ROUENNERIE, *des* ROUENNERIES. (Acad.)

ROUER, v. tr. ou act. 1re conj. Punir du supplice de la roue : *On l'A* ROUÉ *vif.* (Acad.) *Le bourreau qui* ROUE *torture.* (Villem.)

— Fig. et fam. *Rouer quelqu'un de coups de bâton, de coups*, le battre excessivement : *Il aperçut un laboureur qui* ROUAIT DE COUPS *un des deux chevaux qu'il avait attelés à sa charrue.* (Did.)

N'as-tu pas sur mon dos exercé ta furie?
Ne m'as-tu pas *roué de coups ?* (Mol.)
De coups de canne aussi rouez-moi ces gueux-là. (Piron.

— *Il se fera rouer*, se dit de quelqu'un qui est

près de se faire écraser sous les roues d'une charrette, d'un carrosse.

... Ne sachant plus à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de *me faire rouer.* (Boil.)

— En parl. du paon ou d'autres oiseaux, Faire la roue.

— Mar. *Rouer un câble, une manœuvre,* ployer un câble, une manœuvre en rond, en cerceaux.

— Techn. V. ROUIR.

= **Se rouer,** v. pron. Être roué.

— Récipr. Se donner mutuellement des coups.

ROUERIE, n. f. Action, tour de roué : *C'est une* ROUERIE, *une vraie* ROUERIE. (Acad.)

— Fam. Ruse, supercherie : *Il avait trop de vanité pour vouloir paraître dupe de ma petite* ROUERIE. (G. Sand.)

ROUET, n. m. (*roue.*) Pron. *rou-è.* — Techn. Machine à roue, qui sert à filer : *Un* ROUET *à filer de la soie, du chanvre, de la laine, de la corde. Filer au* ROUET. (Acad.) *Il y a cinquante ans, la plupart des cotons employés dans nos fabriques étaient filés au* ROUET *ou à la main dans nos campagnes.* (Chaptal.)

— En parl. d'anciennes armes à feu, Petite roue d'acier qu'on montait avec une clef, et qui faisait du feu en se débandant sur une pierre : ROUET *d'arquebuse. Arquebuse* A ROUET. (Acad.)

— Constr. Plate-forme circulaire, de bois de chêne, qu'on place sous la fondation d'un puits.

— Techn. Garniture qu'on met aux serrures, pour empêcher qu'on ne les crochète. || Petite roue dentée placée sur l'arbre d'un moulin à vent ou à eau, laquelle engrène avec les fuseaux de la lanterne.

ROUF, n. f. (*roëf,* toit ; holland.) Mar. Petit logement élevé sur le pont d'un bâtiment ; chambre pratiquée à l'avant d'un vaisseau marchand, pour les matelots.

ROUFFE, n. f. Méd. Gale éphémère des enfants à la mamelle.

ROUGE, adj. des 2 g. (*ruber* ; lat., m. sign.) Pron. *rouj.* — Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. : *La couleur* ROUGE *est la première du prisme. Être* ROUGE *comme du feu.* ROUGE *comme une écrevisse. Cet homme devint tout* ROUGE *de colère. Vin* ROUGE. *Œillets* ROUGES. *Œufs* ROUGES. *Encre* ROUGE. *Robe* ROUGE. *Calotte* ROUGE. (Acad.) *Elle a les yeux* ROUGES ; *tout le monde s'aperçoit qu'elle a pleuré.* (Dider.)

Il a l'oreille *rouge* et le teint bien fleuri ;
Vous vivrez trop contente avec un tel mari. (Mol.)
Regardez tous ! voilà l'homme *rouge* qui passe. (V. Hug.)

— *Perdrix rouge,* espèce de perdrix qui a les pieds et le bec rouges.

— *Fer rouge,* fer qui est devenu rouge au feu.

— Dans le m. sens, *Boulets rouges,* boulets de canon qu'on fait rougir avant que d'en charger le canon, et qui mettent le feu aux matières combustibles qu'ils frappent : *Tirer à boulets* ROUGES. (Acad.)

— Fig. *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges,* l'attaquer sans ménagement, l'accabler de reproches, d'injures ou d'épigrammes.

— Fam. *Un rouge bord,* un verre de vin plein jusqu'aux bords : *Boire un* ROUGE *bord.* (Acad.) *Je bois à tous en multipliant les* ROUGES *bords.* (Ch. Nod.)

... Tous deux pleins de joie, en jetant un grand cri,
Avec *un rouge bord* acceptent son défi. (Boil.)

— Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin,* le ciel rouge au soir, et blanc au matin, présage un beau temps.

— En parl. des cheveux, du poil, Extrêmement roux : *Il a les cheveux* ROUGES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il est méchant comme un âne rouge,* se dit d'un homme ou d'un enfant très-méchant.

— *Être inscrit sur le livre rouge,* être sous le coup d'une accusation.

— Substantiv. Couleur rouge : *Le* ROUGE *pur. Le* ROUGE *de carmin. Le* ROUGE *de cinabre. Le* ROUGE *incarnat. Beau* ROUGE. ROUGE *cramoisi.* ROUGE *d'écarlate.* ROUGE *sanguin. Drap teint en* ROUGE. (Ac.) *Ces beaux yeux sont bordés de* ROUGE. (Volt.)

— *Le rouge lui monte au visage,* se dit en parl. d'une personne à qui le sang monte subitement au visage, par un effet de la pudeur, de la honte ou de la colère : *Je sens le* ROUGE *qui* ME MONTE AU VISAGE. (Campistr.) AU VISAGE, *sur l'heure,* LE ROUGE M'EST MONTÉ. (Mol.)

— Adv. et fam. *Se fâcher tout rouge,* se fâcher sérieusement : *Il s'est fâché tout* ROUGE. (Acad.)

— Substance minérale ou végétale, qu'on emploie à divers usages, et qui sont de couleur rouge : *Le* ROUGE *d'Angleterre sert à polir.* ROUGE *d'Andrinople, de Portugal.* (Acad.)

— Particul. Espèce de fard rouge à l'usage des femmes : *Mettre du* ROUGE *et des mouches.* ROUGE *végétal. Un pot de* ROUGE. *Le* ROUGE *gâte le teint. Les acteurs se mettent du* ROUGE *pour paraître sur la scène.* (Acad.) *Sait-on, sous mon* ROUGE, *si je suis pâle ou non ?* (A. de Musset.)

— Par exagér. *Cette femme a un pied de rouge,* elle est extrêmement fardée.

— Agric. Maladie du pêcher.

— N. f. Jeu. Couleur opposée à la noire : *Demander la* ROUGE. *La* ROUGE *et la noire.*

= **Gramm.** Cet adjectif est considéré comme nom invariable lorsqu'il est suivi immédiatement d'un autre adjectif qui le modifie : *Un bouquet de fleurs noires et* ROUGE *foncé.* (Beaum.) || *V.* ADJECTIF.

ROUGE, n. m. Zool. Oiseau de rivière qui ressemble à un canard et qui a les pieds rouges.

ROUGEÂTRE, adj. des 2 g. Qui tire sur le rouge : *L'or faux devient* ROUGEÂTRE. *La lune était* ROUGEÂTRE. (Acad.) *Les œufs de la poule d'Inde sont blancs avec quelques petites taches d'un jaune* ROUGEÂTRE. (Buff.)

ROUGEAUD, AUDE, adj. Pron. *roujô, jôd.* — Fam. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur : *Il est* ROUGEAUD. *Elle est* ROUGEAUDE. (Acad.) *Elle vit un gros petit homme à ventre saillant, à figure* ROUGEAUDE. (H. de Balz.)

— Substantiv. *Un gros* ROUGEAUD. *Une grosse* ROUGEAUDE. (Acad.)

ROUGE-GORGE, n. m. Pron. *rouj-gorj.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Passereaux, qui a la gorge et la poitrine rouge, sa chair est très-délicate : *Voilà d'excellents* ROUGES-GORGES. (Acad.)

ROUGEOLE, n. f. (*rubeola,* de *ruber,* rouge ; lat.) Pron. *rou-jol.* — Méd. Maladie contagieuse qui se manifeste par une éruption universelle de petites taches rouges, et qui est accompagnée de fièvre : *Mon enfant a eu la* ROUGEOLE. *Il y a bien de la* ROUGEOLE *dans ce canton. Il y a eu cette année beaucoup de* ROUGEOLES. (Acad.)

— Art vétér. Clavelée des cochons, qui se manifeste surtout au groin, autour des oreilles, aux aisselles, etc.

— Bot. Maladie du seigle, dont les épis se tachent de rouge.

ROUGEOR, n. m. (*rouge, or.*) Zool. Poisson du genre Spare, qui a les nageoires et les pectorales nuancées d'or. || V. *Abildgaar.*

ROUGEOT, n. m. Zool. Espèce de canard : *Dans les marais Pontins on trouve des canards et des sarcelles, sans compter les macreuses, les* ROUGEOTS, *les grèbes, les échassiers, les râles.* (L. Viardot.)

— Agric. Couleur rouge que les feuilles de la vigne prennent vers l'époque de la vendange.

ROUGEOTTE, n. f. Zool. Ver marin, qui sert d'appât pour la morue.

ROUGE-QUEUE, n. m. Pron. *rouj-keu.* — Zool. Espèce de pie-grièche, de bec-fin.

ROUGET, n. m. Pron. *rou-jè.* — Zool. Vulg. Surmulet, petit poisson rouge qui a deux longues barbes sous la mâchoire inférieure.

— Grondin rouge, poisson à tête cuirassée et épineuse.

— Agric. Bœuf auvergnat, type des races de travail.

ROUGETTE, n. f. Zool. Sorte de chauve-souris. || V. ROUSSETTE.

— Bot. Espèce de mousse des Alpes.

ROUGEUR, n. f. Couleur rouge : *La* ROUGEUR *des joues, des lèvres. La* ROUGEUR *du ciel, quand le soleil se couche ou se lève.* (Acad.) *Les* ROUGEURS *du couchant s'effaçaient sous les teintes violettes de la nuit.* (G. Sand.)

— Teinte vive et passagère qui se montre sur la peau du visage : *La* ROUGEUR *virginale. La* ROUGEUR *de l'innocence. La* ROUGEUR *lui est montée au visage.* (Acad.) *Mais quoi ? Vous rougissez. Ah ! ma foi cette* ROUGEUR *vous trahit.* (Campistr.)

... La *rougeur* me couvre le visage. (Rac.)

— Au pl. Taches rouges qui viennent au visage, et en général sur la peau : *Il lui est venu des* ROUGEURS *au front. Il m'est venu une* ROUGEUR *à la joue. Elle est sujette aux* ROUGEURS. (Acad.)

ROUGI, IE, part. pass. du v. Rougir : *Le fer jette des étincelles en grande quantité lorsqu'il est* ROUGI *à blanc.* (Buff.)

C'est dans ce logis,
Dont vous voyez d'ici que les murs sont *rougis.* (Mol.)

— *Eau rougie,* eau dans laquelle il n'y a que fort peu de vin : *Il ne boit que de l'*EAU ROUGIE. *Ce n'est pas là du vin, ce n'est que de l'*EAU ROUGIE. (Acad.)

— Techn. Qui a reçu une teinte rouge pour l'application d'une couleur composée avec du bois de Brésil : *Les cuirs des tanneurs ne sont* ROUGIS *que du côté de la fleur.*

ROUGIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *rou-jir.* — Rendre rouge ; peindre ou teindre en rouge : *Le soleil* ROUGIRA *ces fruits.* ROUGIR *une porte.* ROUGIR *la tranche d'un livre.* ROUGIR *des roues de voiture. Leur sang* ROUGISSAIT *la terre.* (Acad.) *Il choisit et cueille la pêche que le soleil* A ROUGIE. (G. Sand.)

— Fig. :

J'ai *rougi* de mon sang les flèches du Tartare. (C. D.)
Le soleil de ses feux ne *rougit* plus la plaine.
(M.-J. Chén.)

— Fam. *Ne faire que rougir son eau,* ne boire que très-peu de vin avec beaucoup d'eau.

— Fig. *Rougir ses mains de sang,* assassiner, exercer des proscriptions sanglantes.

— Intransitiv. Devenir rouge : *Les cerises* ROUGISSENT, *commencent à* ROUGIR. *Faire* ROUGIR *un fer dans le feu. Faire* ROUGIR *une pelle.* (Acad.)

— Il se dit aussi des personnes : *Cette fille* ROUGIT *aussitôt qu'on lui parle.* ROUGIR *de honte, de pudeur.* ROUGIR *de colère. Mes reproches l'ont fait* ROUGIR. (Acad.)

L'ingrat a-t-il *rougi* lorsqu'il t'a reconnue ? (Rac.)
La beauté n'a *rougi* qu'en perdant sa candeur. (Colard.)

— Fig. Avoir honte, confusion : *Il devrait* ROUGIR *de sa mauvaise conduite. Il* ROUGIT *d'avoir un tel fils. Il faut* ROUGIR *de commettre des fautes, et non de les avouer.* (Acad.) *Nous ne rougissons pas du vice mais du déshonneur.* (Vauv.) *Le premier malheur est de* ROUGIR *de soi ; le second, d'en voir* ROUGIR *les autres.* (Beaum.) *Il n'avait qu'une famille obscure et pauvre, dont il avait l'air de* ROUGIR *à force de répéter qu'il n'en* ROUGISSAIT *pas.* (G. Sand.)

— *Faire rougir quelqu'un,* le couvrir de confusion :

Il *fit rougir* l'esclave en lui montrant sa chaîne.
(M. J. Chén.)

= **Se rougir,** v. pron. Se teindre en rouge : *Cette étoffe peut* SE ROUGIR.

ROUGISSANT, part. prés. du v. Rougir.

ROUGISSANT, ANTE, adj. Pron. *rou-ji-çan, çantt.* — Qui devient rouge : *Une joue* ROUGISSANTE.

ROUGISSURE, n. f. Agric. Maladie des fraisiers.

— Techn. Couleur du cuivre rouge : *La* ROUGISSURE *de ce chaudron n'est pas belle.*

ROUI, IE, part. pass. du v. Rouir : *Du lin* ROUI. *Du chanvre* ROUI. (Acad.)

— N. m. Action de rouir : *La chaleur hâte le* ROUI, *le froid le retarde.* (Acad.)

— *Cette viande sent le roui,* elle a un mauvais goût, que lui a donné le vase où elle a été cuite.

ROUILLE, n. f. (*roder,* ronger.) Pron. *rou-ie.* — Oxyde, espèce de crasse brune ou rougeâtre qui se forme sur la partie du fer, de l'acier et de quelques autres métaux la plus exposée à l'air, à l'humidité : *La* ROUILLE *mange, ronge le fer. Il y avait un doigt de* ROUILLE *sur ses armes. La* ROUILLE *du cuivre se nomme vert-de-gris.* (Acad.)

— Parties d'une glace dont le tain est altéré par l'humidité : *Il y a des taches de* ROUILLE *à cette glace.* (Acad.)

— Fig. et Mor. Traces d'ignorance et de grossièreté qu'on remarque dans certains siècles ou dans certains écrits : *La* ROUILLE *des vieux préjugés. La* ROUILLE *scolastique. Ses ouvrages, quoique empreints de la* ROUILLE *du temps, méritent d'être étudiés.* (Acad.) *La* ROUILLE *de l'ancienne barbarie existe encore.* (Volt.) *Les plaidoyers de Patru sont imprégnés de la* ROUILLE *du pédantisme.* (La H.)

— Par anal. *L'oisiveté est la* ROUILLE *de l'âme.* (De Lévis.)

Cesse de t'étonner si l'envie animée,
Attachant à ton nom sa *rouille* envenimée,
La calomnie en main quelquefois te poursuit. (Boil.)

— Bot. et agric. Maladie qui attaque plusieurs plantes, et qui se manifeste par une substance pulvérulente de la couleur du fer rouillé : *Ces froments sont chargés de* ROUILLE. (Acad.)

— Art vétér. Pourriture des moutons.

ROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Rouiller : *Des armes* ROUILLÉES. *De vieux pistolets tout* ROUILLÉS. (Acad.)

— Bot. En parl. des plantes, Attaqué de la rouille : *Orge, avoine* ROUILLÉS. (Acad.)

— Fig. Altéré, affaibli par défaut d'exercice : *Un esprit* ROUILLÉ. *Il est bien* ROUILLÉ *sur cette matière.* (Ac.) *Je suis un peu* ROUILLÉ *sur les matières.* (Volt.)

— Fam. Qui n'est plus au courant des usages de la société : *Qu'un homme, après avoir été longtemps absent de la capitale, y revienne, on le trouve ce qu'on appelle* ROUILLÉ. (Duclos.)

ROUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rou-ie.* — Produire de la rouille sur la surface d'un corps : *L'humidité, l'eau* ROUILLE *le fer.* (Acad.)

— Fig. Altérer, affaiblir faute d'exercice : *L'oisiveté* ROUILLE *l'esprit.* (Acad.) *La camaraderie corrode les plus belles âmes : elle* ROUILLE *leur fierté, tue le principe des grandes œuvres, et consacre la lâcheté de l'esprit.* (H. de Balz.)

— Intransitiv. Se couvrir de rouille :

Le cardinal ne va qu'avec son coupe-tête,
Il faut bien l'employer ; la hache *rouillerait.* (V. Hug.)

= **Se rouiller**, v. pron. Se couvrir de rouille : *Le fer* SE ROUILLE *aisément.* (Acad.)

— Avec ellipse du pron. : *Il a laissé* ROUILLER *ses armes.* (Acad.)

— Fig. S'altérer, s'affaiblir faute d'exercice : *Le goût, l'esprit* SE ROUILLE *dans l'oisiveté. Cet homme-là* S'EST *bien* ROUILLÉ *dans la province.* (Acad.)

ROUILLEUX, EUSE, adj. (*rouille.*) Pron. *rou-ieu, ieuz.* — Didact. Qui a la couleur de la rouille.

ROUILLURE, n. f. Pron. *rou-iur.* — Effet de la rouille.

ROUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*ru*, ruisseau.) Faire tremper dans l'eau le lin et le chanvre, afin que les filets puissent aisément se séparer de la partie ligneuse : ROUIR *du lin, du chanvre.* (Acad.)

— Intransitiv. *Le chanvre ne* ROUIT *pas bien dans l'eau courante. Mettre du lin, du chanvre à* ROUIR. (Acad.)

ROUISSAGE, n. m. Pron. *rou-i-çaj.* — Techn. Action de faire rouir le lin ou le chanvre ; son résultat : *Avoir un bon* ROUISSAGE, *un mauvais* ROUISSAGE. *On exécute, à l'aide d'une machine sur la tige de lin et de chanvre, toutes les opérations qui constituent le* ROUISSAGE, *le taillage et le maillotage.* (Chaptal.)

ROUISSOIR, n. m. Techn. ‖ V. ROUTOIR.

ROUJOT, n. m. Zool. Écureuil des Indes orientales, dont les parties supérieures sont d'un roux marron et les inférieurs jaunes.

ROULADE, n. f. Fam. Action de rouler de haut en bas : *Nous avons fait une belle* ROULADE. (Acad.)

— Mus. Agrément de chant formé de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe : *Ce chanteur fait de belles* ROULADES. (Acad.) *Le rossignol s'anime par degrés, il s'échauffe, et bientôt il déploie des* ROULADES *précipitées, brillantes et rapides.* (Buff.)

— Art culin. Tranche de viande aplatie et roulée, et qu'on fait cuire à la broche ou à l'étuvée : ROULADE *de bœuf.* ROULADE *de veau.*

ROULAGE, n. m. Action de rouler.

— Facilité de rouler : *Aplanir les chemins pour le* ROULAGE *des voitures, du canon.* (Acad.)

— Transport des marchandises sur des voitures à roues : *Ces ballots coûteront tant pour le* ROULAGE, *coûteront tant de* ROULAGE. (Acad.)

— Par extens. Établissement où l'on se charge du transport des marchandises : *Une maison de* ROULAGE. *Envoyer un ballot par le* ROULAGE. (Acad.)

— Mar. Jeu des vergues d'un bâtiment par l'effet du roulis. ‖ *Palans de roulage*, palans qui arrêtent le roulis d'un bâtiment.

— Agric. Action de briser les mottes de terre, et de plomber le terrain avec un rouleau.

ROULAISON, n. f. Pron. *rou-lè-zon.* — Techn. Ensemble des travaux qu'exige la fabrication du sucre.

ROULANT, part. prés. du v. Rouler : *Il semblait voir les richesses du globe* ROULANT *dans les salons de Paris.* (H. de Balz.) *La langue italienne,* ROULANT *toujours sur des sons pleins, se traîne avec lenteur.* (Rivarol.)

ROULANT, ANTE, adj. Qui roule aisément : *Un carrosse bien* ROULANT. (Acad.)

Trois carrosses *roulants* rajustent bien des choses,
Et pour un million immoler son devoir,
C'est vendre son honneur tout ce qu'il peut valoir.
(Boursault.)

— *Ce chemin est roulant, bien roulant*, il est beau et commode pour les voitures, pour le charroi.

— *Chaise roulante*, voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard et par deux chevaux de côté.

— Chir. *Vaisseau roulant, veine roulante*, vaisseau, veine qui vacille, qui change de place quand on met le doigt dessus : *On a de la peine à le saigner, parce que ses vaisseaux sont* ROULANTS. (Acad.)

— Guerr. *Feu roulant*, feu de mousqueterie continu : *L'ennemi fit* UN FEU ROULANT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*, saillies, épigrammes dites lancées coup sur coup.

— Typogr. *Presse roulante*, presse en activité : *Cet imprimeur a dix presses* ROULANTES. (Acad.)

ROULÉ, ÉE, part. pass. du v. Rouler : Tourné plusieurs fois sur lui-même.

— Zool. *Coquille roulée*, dont le cône se contourne transversalement.

— Bot. Il se dit des organes qui sont tournés sur eux-mêmes, et de ceux qui ont les bords contournés.

— Min. *Cailloux roulés*, cailloux qui ont été froissés sur le rivage, et arrondis par l'action des flots.

— Eaux et for. *Bois roulés* ou *roulis*, ceux qui ont des fentes intérieures et qui sont circulaires, suivant le contour des couches ligneuses.

ROULEAU, n. Paquet de quelque chose qui est roulé : *Un* ROULEAU *de papier, de parchemin, de ruban. Un* ROULEAU *de tabac. Un* ROULEAU *de louis d'or.* (Acad.)

Que de sacs, de *rouleaux* vont passer par nos mains! (Del.)

— Prov. et fig. *Être au bout de son rouleau*, avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens, toutes ses ressources.

— Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages : ROULEAU *de pâtissier pour étendre la pâte.* ROULEAU *pour aplanir les allées d'un jardin.* (Acad.)

— Pièce de bois cylindrique sur laquelle on fait rouler des fardeaux : *Transporter un bloc de marbre à l'aide de* ROULEAUX. (Acad.)

— Typogr. Particul. Cylindre de bois sur lequel on a coulé une composition de colle et de mélasse, et qui sert à étendre l'encre sur les formes : *Les balles sont aujourd'hui beaucoup moins employées que le* ROULEAU. (Acad.)

— *Un rouleau d'orgeat, de sirop de guimauve, etc.*, une fiole de forme cylindrique, contenant du sirop d'orgeat, de guimauve, etc.

— Paléogr. Manuscrits anciens, qui étaient formés d'une longue bande de parchemin ou de papier, roulée sur un cylindre d'ivoire ou de bois.

— Numism. Petit cylindre que l'on voit, sur les médailles, dans la main des empereurs et des consuls du Bas-Empire.

— Archit. Enroulement, volute des modillons et des consoles.

— Zool. Genre de reptiles ophidiens de la famille des vrais serpents non venimeux. Le *rouleau* maculé habite le Paraguay.

— Techn. Masse de terre à potier maniée en cylindre. ‖ Ensuple du métier de l'ourdisseur.

ROULEMENT, n. m. Mouvement de ce qui roule : *Le* ROULEMENT *de cette voiture fait un grand bruit sur le pavé.* (Acad.)

— *Roulement d'yeux*, mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée : *Il faisait des grimaces et des* ROULEMENTS D'YEUX *à faire peur.* (Acad.)

— Mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation : *Cet hypocrite faisait des* ROULEMENTS *d'yeux.* (Acad.)

... Ses *roulements d'yeux* et son ton radouci
N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.
(Mol.)

— Mus. Tons différents poussés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant : *Il fait de fort beaux* ROULEMENTS, *de longs* ROULEMENTS. (Ac.)

— Art mil. Bruit formé par un ou plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés : *Faire un* ROULEMENT. (Acad.)

De ses longs *roulements* fatiguant mon oreille,
Un tambour importun avant l'aube m'éveille. (Viennet.)

— Fig. Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions : *Il se fait un* ROULEMENT *annuel dans les tribunaux entre les diverses chambres dont ils sont composés.* (Acad.)

— Comm. *Roulement de fonds*, circulation rapide d'une certaine quantité d'argent : *Il y a un grand* ROULEMENT *de fonds dans cette maison.*

— *Fonds de roulement*, quantité d'espèces nécessaire aux besoins accoutumés : *Une disette presque générale enlevait au* FONDS DE ROULEMENT *de l'industrie européenne près d'un milliard.* (Blanqui.)

ROULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rota*, roue ; lat.) Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en même temps qu'elle tourne sur elle-même : ROULER *une boule.* ROULER *un tonneau. Une rivière qui* ROULE *ses eaux. Un torrent qui* ROULE *des cailloux.* (Acad.) *La matière que* ROULAIT *ce fleuve de feu était semblable à l'écume qui sort du fourneau d'une forge.* (Buff.)

— *Rouler les yeux*, tourner les yeux de côté et d'autre avec violence, effort ou affectation : *Il* ROULAIT LES YEUX *comme un possédé. Il* ROULAIT LES YEUX *dévotement.* (Acad.)

— Par anal. *Rouler sa voix*, faire ronfler les mots en parlant :

L'autre *roule sa voix* comme un enfant qui crie. (Boil.)

— Pop. *Rouler carrosse*, avoir un carrosse à soi : *Avec cette succession, avec cette fortune, il* ROULERA *bientôt* CARROSSE. (Acad.)

— Fig. *Rouler ses jours*, vivre :

Puisses-tu, comme Auguste, admirable en tes faits
Rouler tes jours heureux en une heureuse paix ! (Regn.)

— Fig. et fam. *Rouler doucement sa vie*, passer sa vie dans une heureuse position.

— *Rouler sa vie comme on peut*, mener une vie assez pauvre, assez malheureuse.

— Fig. *Rouler de grands projets dans sa tête*, méditer de grands desseins.

Ma tête
Roulait un grand dessein qu'au passage on arrête.
(C. Del.)

— Plier en rouleau : ROULER *un tableau, une pièce d'étoffe, un papier. Autrefois les hommes* ROULAIENT *le haut de leurs bas, et faisaient une espèce de bourlet autour du genou.* (Acad.)

— V. intr. Avancer en tournant sur soi-même : *Une boule qui* ROULE. *Une voiture qui* ROULE *aisément. Il tomba et* ROULA *du haut en bas de l'escalier. Les flots* ROULENT *sur le gravier, sur le sable.* (Acad.) *Notre carrosse, après* AVOIR *longtemps* ROULÉ, *s'arrêta.* (Le Sage.) *Pas plus que moi, ce caillou qui* ROULE *sous mes pieds n'a été créé en vain.* (Jouffroy.)

— *Le ciel, les astres roulent sur nos têtes*, se dit en parl. du mouvement circulaire apparent du ciel et des astres.

— *Il fait beau rouler*, le chemin est bien uni, il est beau pour les voitures, pour le charroi.

— Typogr. *Faire rouler la presse*, faire imprimer des ouvrages. ‖ *La presse roule*, la mise en train est terminée et le tirage se continue sans interruption.

— Fig. *L'argent roule dans cette maison, dans ce pays*, l'argent y est en abondance, circule dans le commerce, passe fréquemment d'une main à l'autre.

— Fig. et fam. *Rouler sur l'or et sur l'argent*, être fort riche.

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*, celui qui change souvent de condition ou de profession ne fait pas fortune.

— Fig. *Rouler sur*, incomber à : *C'est sur le bœuf que* ROULENT *tous les travaux de la campagne.* (Buff.)

— Fig. Avoir pour sujet, pour objet principal : *Ce discours* ROULE *sur telle matière.* (Acad.) *Les tragédies grecques* ROULAIENT *sur des événements réels.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Se mouvoir :

D'un formidable bruit le temple est ébranlé ;
Tout à coup sur l'airain ses portes *ont roulé.* (C. D.)

— Fig. Avoir pour base : *La sage conduite* ROULE *sur deux pivots : le passé et l'avenir.* (La Br.)

Tantôt je peins en un récit
La sotte vanité jointe avecque l'envie,
Deux pivots sur qui *roule* aujourd'hui notre vie. (La F.)

— Fig. *La conversation, le discours roule sur telle matière*, cette matière en est le principal sujet.

— Fig. *Tout roule là-dessus*, c'est là le point, l'affaire dont tout le reste dépend.

— Fig. *L'affaire roule sur lui*, il en est principalement chargé ; il a la principale influence : *Laissons-nous conduire par Marton, cela* ROULE SUR ELLE ; *elle n'en fera ni trop ni trop peu.* (Danc.)

Un bûcheron perdit son gagne-pain ;
Ce fut pitié là-dessus de l'entendre :
Sur celui-ci *roulait* tout son avoir. (La F.)

— Fig. *Le revenu de sa terre, de son emploi roule, bon an, mal an, entre telle et telle somme*, il monte à une somme moyenne entre telle et telle somme.

— Fig. *Mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit, mille projets lui roulent dans la tête*, lui passent et lui repassent dans l'esprit sans qu'il s'arrête, sans qu'il se fixe à aucun.

— Fig. Marcher, faire route : *Tout en* ROULANT *nous parlerons d'affaires.* (Danc.)

... Nous *roulions* vers Bordeaux. (C. Del.)

— Fig. Errer sans s'arrêter, sans se fixer en un lieu : *Il y a longtemps qu'il* ROULE *par le monde. Il* A ROULÉ *dans tous les pays de l'Europe.* (Acad.)

— Fig. Il se dit aussi des choses :

Tout *roule* et *roulera* toujours de mal en pis. (La Ch.)

— Fig. et fam. Faire figure dans le monde.

Mon père me laisse, pour *rouler* et pour vivre,
Un revenu léger et son exemple à suivre. (Boil.)

— Fig. et fam. Subsister, trouver moyen de subsister : *Il n'a point de bien, mais il ne laisse pas de* ROULER. *C'est lui qui fait* ROULER *toute la maison.* (Acad.)

Je lui abandonnai tous nos effets pour la consoler de notre séparation et la faire ROULER *à son aise.* (Le Sage.)

J'ai, si je veux, de quoi
Faire aller un carrosse et *rouler* à mon aise. (Regn.)

— Fig. En parl. de plusieurs personnes. Exercer un commandement, une fonction alternativement : *Un tel* ROULE *avec un tel. Les membres des différentes chambres de ce tribunal, de cette cour,* ROULENT *entre eux.* (Acad.)

— Man. *Rouler à cheval,* Éprouver des déplacements sur le cheval, bien que celui-ci ne fasse que des mouvements très-ordinaires.

— Techn. Arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec vitesse.

— Mar. Il se dit d'un bâtiment qui, étant agité par les vagues, se balance alternativement de l'un et de l'autre côté, dans le sens de sa largeur : *Le vaisseau fut longtemps à ne faire que* ROULER. (Acad.) || Par anal. *Nous roulâmes toute la nuit,* notre vaisseau fut violemment agité pendant toute la nuit.

— Impersonn. *Il me* ROULE *une foule de projets dans la tête.* (Danc.)

= **Se rouler,** v. pron. Être roulé : *Ce papier, cette gravure ne doit pas* SE ROULER.

— *Se rouler sur l'herbe, sur un lit, dans la poussière, dans la boue, etc.,* se tourner de côté et d'autre étant couché sur l'herbe, sur un lit, dans la poussière, etc. : *Comme on ne prend pas la peine de l'étriller, l'âne* SE ROULE *souvent sur le gazon, sur les chardons, sur la fougère.* (Buff.)

ROULET, n. m. Pron. *rou-lè.* — Techn. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE, n. f. (*roue.*) Petite roue ou petite boule de bois, de fer, de cuivre, etc., servant à faire rouler la machine ou le meuble auquel elle est attachée : *Les canons des vaisseaux sont posés sur des* ROULETTES. *Un lit à* ROULETTES. *Un fauteuil à* ROULETTES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cela va comme sur des roulettes,* se dit d'une affaire qui marche facilement, sans obstacle.

— Petite chaise à deux roues, dans laquelle on allait autrefois par la ville, en se faisant tirer par un homme. On disait plus ordin. *Brouette* ou *Vinaigrette.*

— Petit lit fort bas qu'on peut mettre sous un grand lit.

— Techn. Instrument de fer en forme de petite roue, pour tracer un filet sur le bord des reliures. || Petite roue de fer dentelée, à l'usage du cirier et du pâtissier. || Marteau du tailleur de pierres à fusil.

— J. Espèce de jeu de hasard, où une petite boule d'ivoire, lancée dans un grand cercle divisé en soixante et seize cases numérotées en rouge et en noir, décide de la perte ou du gain, suivant qu'elle s'arrête dans une case du numéro pair ou impair et de la couleur rouge ou noire : *Il perdit tout son argent à la* ROULETTE, *dans une maison de jeu.* (Ac.)

ROULEUR, n. m. Zool. Charançon de la vigne : *Le* ROULEUR *s'est mis dans les vignes.* (Acad.)

— Mar. Bâtiment qui fait de grandes oscillations.

— Techn. Ouvrier qui transporte dans une brouette la terre préparée pour faire les briques.

— Adj. Il se dit des ouvriers qui travaillent tantôt dans un atelier, tantôt dans un autre : *La contagion s'établit dans les ateliers par les ouvriers* ROULEURS. (Blanqui.)

ROULEUSE, n. f. Zool. Chenille qui roule des feuilles dans lesquelles elle fait sa métamorphose.

ROULEUX, EUSE, adj. Mar. Qui est sujet au roulis.

ROULIER, n. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des charrettes et autres voitures : *Faire transporter des marchandises par des* ROULIERS. *Une charrette de* ROULIER. (Acad.) *L'industrie commerciale occupe une foule d'agents depuis les* ROULIERS *jusqu'au banquier.* (Droz.)

ROULIÈRE, adj. f. *Route roulière,* où il ne passe que des rouliers, ou construites pour les grosses voitures.

— N. f. Blouse de roulier.

ROULIS, n. m. Pron. *rou-li.* — Mar. Agitation d'un navire qui penche alternativement de droite à gauche et de gauche à droite : *Le* ROULIS *d'un vaisseau.* (Acad.)

— Par anal. *On entend le* ROULIS *des caisses qui se heurtent dans les flancs du brick.* (Lam.)

Le pilote en silence, appuyé tristement
Sur la barre qui crie au milieu des ténèbres,
Écoute du *roulis* les sourds mugissements. (C. Del.)

ROULOIR, n. m. Pron. *rou-loar.* — Techn. Outil qui sert à rouler les bougies et les cierges.

— Cylindre dont on se sert pour effacer les plis de la toile. || Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique.

ROULON, n. m. Techn. Ridelle. || Bâton d'un échelon. || Petit balustre des bancs d'église.

ROULURE, n. f. Agric. Maladie des arbres, qui consiste dans la séparation entière ou partielle de leurs couches ligneuses.

ROUMER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Gronder, menacer sourdement comme le dogue.

ROUPALE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Protéacées.

ROUPIE, n. f. (*rubidus,* rouge brun; lat.) Fam. Humeur qui découle du cerveau, et qui pend au nez par gouttes : *Avoir la* ROUPIE *au nez. Les vieilles gens sont sujets à la* ROUPIE, *à avoir des* ROUPIES. (Acad.)

— Zool. Vulg. Rouge-gorge.

ROUPIE, n. f. Monnaie d'or ou d'argent des Indes orientales : ROUPIE *d'or.* ROUPIE *d'argent. Demi-*ROUPIE. *Quart de* ROUPIE. (Acad.)

ROUPIEUX, EUSE, adj. Fam. Qui a souvent la roupie au nez : *Avoir le nez* ROUPIEUX. (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui a souvent la roupie au nez : *Un vieux* ROUPIEUX, *une vieille* ROUPIEUSE. (Acad.)

ROUPILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *rou-pi-ié.* — Fam. Sommeiller à demi : *Il n'a fait que* ROUPILLER *pendant toute la conversation.* (Acad.)

— Avoir la roupie au nez.

ROUPILLEUR, EUSE, n. Pron. *rou-pi-ieur, ieuz.* — Fam. Celui, celle qui roupille fréquemment : *C'est un vieux* ROUPILLEUR. (Acad.)

ROUQUET, n. m. Pron. *rou-kè.* — Zool. Vulg. Lièvre mâle.

ROUSSABLES, n. m. pl. Pron. *rou-çabl.* — Techn. Cheminées pour faire sécher les harengs.

ROUSSAILLE, n. f. Pêch. Menus poissons blancs pêchés dans les étangs.

ROUSSARDE, n. f. Zool. Espèce de cyprin.

ROUSSÂTRE, adj. des 2 g. Pron. *rou-çâtr.* — Qui tire sur le roux : *Poil* ROUSSÂTRE. *Eau* ROUSSÂTRE. (Acad.)

ROUSSEAU, n. m. Pron. *rou-çô.* — Fam. Homme qui a les cheveux et le poil roux : *C'est un vilain* ROUSSEAU. (Acad.)

— Adj. *Cet homme est* ROUSSEAU. (Acad.)

— Zool. Vulg. Rouge-queue; motteux.

ROUSSELET, n. m. Pron. *rouss-lè.* — Agric. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre, et qui est d'un parfum agréable : *Des poires de* ROUSSELET, ou simpl. *Du* ROUSSELET. *Du petit* ROUSSELET. *Une compote de* ROUSSELET. *Du* ROUSSELET *de Reims.* (Ac.)

ROUSSELINE, n. f. (*roux.*) Zool. Vulg. Alouette des marais.

— Agric. Variété de poire.

ROUSSEROLE, n. f. (*roux.*) Zool. Espèce de fauvette qui a toutes ses parties supérieures d'un beau roux : *On a donné à la* ROUSSEROLE *le nom de* Rossignol de rivière, *parce que le mâle chante la nuit comme le jour, et qu'il se plaît dans les endroits humides.* (Buff.) *On a donné à la* ROUSSEROLE *le nom d'Alcyon vocal.* (C. Dumér.)

ROUSSET, n. m. Pron. *rou-cè.* — Zool. Espèce de sarigue à queue courte.

— Oiseau de Cayenne.

— Bot. Espèce d'agaric comestible.

ROUSSETTE, n. f. Zool. Espèce de squale ou chien de mer, dont la peau sert aux gainiers à couvrir des étuis, des boîtes, etc.

— Genre de mammifères de la famille des Vespertilions, qui comprend les espèces les plus grandes; elles se trouvent aux Indes orientales et dans les îles d'Afrique.

— Petit oiseau à plumage presque entièrement roux, qui habite les forêts, et qu'on nomme aussi *Fauvette des bois. La robe des fauvettes est généralement terne et obscure; celle de la* ROUSSETTE *est une des plus variées.* (Buff.)

— Bot. Variété de poire. || Espèce d'agaric.

ROUSSEUR, n. f. Pron. *rou-ceur.* — Qualité de ce qui est roux : *La* ROUSSEUR *de son poil.* (Acad.)

— Particul. Taches rousses qui viennent au visage et sur les mains : *Il a des* ROUSSEURS *au visage. Eau qui fait disparaître les* ROUSSEURS. (Acad.)

ROUSSI, n. m. Cuir qui vient de Russie, qui est teint en rouge ou en brun, et qui a une odeur forte : *Cuir de* ROUSSI. *Des bottes de* ROUSSI. *Cela sent le cuir de* ROUSSI. (Acad.) || On dit aussi, *Cuir de Russie.*

ROUSSI, IE, part. pass. du v. Roussir : *Ses cheveux sont tout* ROUSSIS.

— Substantiv. Odeur d'une chose que le feu a roussie, et qui est près de brûler : *Cela sent le* ROUSSI. *Il y a quelque chose qui brûle, on sent le* ROUSSI. (Acad.)

ROUSSIE, n. f. Agric. Réservoir pour les eaux des fumiers.

ROUSSIER, n. m. Pron. *rou-cié.* — Min. Mine de fer terreuse, sablonneuse, limoneuse.

ROUSSILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rou-ci-ié.* — Brûler légèrement la surface, les extrémités.

— Fig. Échauffer, ranimer : *C'est une petite pointe de vin qui* ROUSSILLE *et réjouit toute mon âme.* (Mme de Sév.)

= **Se roussiller,** v. pron. Se brûler légèrement : SE ROUSSILLER *la barbe, les cheveux.*

ROUSSIN, n. m. (*ross,* cheval; allem.) Pron. *rou-çain.* — Cheval entier, un peu épais, et entre deux tailles : *Un attelage de* ROUSSINS. *Être monté sur un* ROUSSIN. (Acad.)

— Fig. et fam. *Un roussin d'Arcadie,* un âne.

ROUSSIR, v. tr. ou act. 2e conj. Faire devenir roux : *C'est le feu qui a* ROUSSI *cette étoffe. Le grand air* ROUSSIT *le papier.* (Acad.)

— V. intr. Devenir roux : *Les perruques* ROUSSISSENT *avec le temps. Vous ferez* ROUSSIR *ce linge à force de le tenir devant le feu.* (Acad.)

ROUSSISSAGE, n. m. Techn. Action de roussir, de teindre d'une couleur rousse.

ROUSTER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Lier deux pièces de bois par un filin formant des anneaux très-rapprochés.

ROUSTURE, n. f. Pron. *rouss-tur.* — Mar. Tours de filin serrés et multipliés qui relient plusieurs pièces de bois.

ROUT ou **RAOUT,** n. m. (m. angl. *foule, pêle-mêle, cohue.*) Pron. *routt* ou *ra-outt.* — Assemblée nombreuse de personnes du grand monde : *Aller à un* ROUT. *Un* ROUT *brillant, tumultueux.* (Acad.)

L'Angleterre chez nous a jeté ses costumes,
Ses chambres, son charbon, ses *routs* et ses coutumes.
(Ancelot.)

ROUTAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Routailler.

ROUTAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *rou-ta-ié.* = Chass. Suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer par les chasseurs armés de fusils.

ROUTE, n. f. (*rupta via,* chemin percé; lat.) Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : *La grande* ROUTE, ou *la grand'*ROUTE. *Une* ROUTE *dégradée, défoncée, mal pavée. On va faire une nouvelle* ROUTE *qui passera par tel endroit.* ROUTE *royale.* ROUTE *départementale.* (Acad.)

... La *route* est libre au bord des mers. (C. Del.)

— Ponts et chauss. *Route en empierrement,* route dont la chaussée est construite en pierres cassées.

— Direction qu'on suit ou qu'on peut suivre pour aller en quelque lieu : *La* ROUTE *de terre est de dix lieues plus longue que la* ROUTE *par eau, que la* ROUTE *par mer. Il a pris sa* ROUTE *par telle province. Se tromper de* ROUTE. (Acad.) *Pline nous apprend qu'on prit successivement trois* ROUTES *pour faire la navigation des Indes.* (Montesq.) *Le vaisseau a fait* ROUTE *vers le nord.* (Lam.)

— *Faire route avec quelqu'un,* voyager avec lui : *Soyez tranquille, quoi qu'il arrive, nous* FERONS ROUTE ENSEMBLE. (Vitet.)

— *La route de tel lieu à tel autre est très-bonne, très-mauvaise, dangereuse, peu sûre, etc.,* se dit en parl. des commodités ou des incommodités qu'on trouve sur une route.

— *Faire fausse route,* se détourner de la route qu'on avait prise; s'écarter de son droit chemin, sans le vouloir.

— Fig. Se tromper dans quelque affaire, employer des moyens contraires à la fin qu'on se propose.

— Guerr. Chemin et logement qu'on marque aux gens de guerre en voyage : *Donner une* ROUTE *à des troupes. Cette troupe a beaucoup souffert dans sa* ROUTE. *Indemnité de* ROUTE *de tant par jour, de tant par lieue.* (Acad.)

— *Feuille de route,* écrit qui indique les logements d'une troupe en voyage, et le chemin qu'elle doit tenir : *Une feuille de* ROUTE *signée de l'inspecteur aux revues.* (Acad.)

— Écrit semblable délivré à un militaire qui voyage isolément : *Donner une feuille de* ROUTE *à un soldat. La feuille de* ROUTE *tient lieu de passe-port.* (Acad.)

— Particul. Grande allée percée dans un bois, dans une forêt, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade, etc. : *Les* ROUTES *de telle forêt. Dans la grande* ROUTE. *On a percé une* ROUTE *dans ce bois.* (Acad.)

— Chemin formé en divers sens dans un jardin,

dans un bosquet : *Toutes ces petites* ROUTES *étaient bordées et traversées par une eau limpide et claire.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Espace que parcourent les astres, les eaux, etc., en se dirigeant d'un point vers un autre : *La* ROUTE *du soleil. Ce fleuve se grossit sur sa* ROUTE *d'une infinité de petites rivières.* (Acad.)

— Fig. Conduite en vue d'arriver à un résultat ; moyens qui mènent à quelque fin : *Il a pris la bonne* ROUTE *pour arriver à son but. Il s'est engagé dans une* ROUTE *où il ne peut que s'égarer. La* ROUTE *des dignités, des honneurs. La* ROUTE *de la vertu. La* ROUTE *du salut, etc.* (Acad.) *L'homme inconstant n'a point de route fixe et assurée.* (Mass.) *Mille* ROUTES *conduisent à l'erreur, une seule mène à la vérité.* (J.-J. Rouss.)

Chacun suit dans le monde une *route* incertaine,
Selon que son humeur le joue et le promène. (Boil.)

— Fig. Méthode ordinaire ; errements : *Cette histoire sort de toutes les* ROUTES *connues.* (Chateaubr.)

= **A vau-de-route,** loc. adv. Précipitamment et en désordre ; il ne s'empl. qu'avec les verbes *Fuir, aller : Les ennemis s'enfuirent, et s'en allèrent* À VAU-DE-ROUTE. (Acad.) || Vieux. || *SYN.* V. VOIE.

ROUTIER, n. m. Mar. Livre qui marque, qui enseigne les chemins, les routes de mer, les caps, les mouillages, les ancrages, les gisements des côtes, etc., particulièrement pour les voyages de long cours : *Le* ROUTIER *de la Méditerranée. Le* ROUTIER *des Indes. Le grand* ROUTIER. (Acad.)

— Adjectiv. *Carte routière,* carte de géographie où toutes les routes sont marquées, et qui sert de guide aux voyageurs : *J'ai marqué scrupuleusement les étapes et tracé une* CARTE ROUTIÈRE. (Chateaub.)

ROUTIER, n. m. Fam. Celui qui sait bien les routes et les chemins.

— Fig. et fam. *Un vieux routier,* un homme expérimenté en affaires, fin, cauteleux.

Ce n'est pas pour néant qu'on me tient *vieux routier.* (La F.)
Voilà bien quarante ans qu'il est dans le métier ;
C'est de tout le Palais le plus *ancien routier.* (Étienne.)
Pour rompre leurs desseins,
Certain Pacuvius, *vieux routier,* forte tête,
Trouva dans son esprit cette ressource honnête. (Andr.)

ROUTINE, n. f. (*route.*) Fam. Capacité, faculté acquise plutôt par l'habitude et l'expérience que par le secours de l'étude et des règles : *Il n'a jamais étudié cet art à fond, mais il y a acquis une sorte de* ROUTINE. *Il ne sait point de musique, mais il chante par* ROUTINE. *Il a de la* ROUTINE, *quelque* ROUTINE. (Acad.)

J'ai mis la forme en réputation,
Et j'ai réduit la raison en *routine.* (La Chauss.)

— Usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière : *Il ne connaît que la vieille* ROUTINE. *Une aveugle* ROUTINE. *Être esclave de la* ROUTINE. *S'affranchir de la* ROUTINE. (Acad.) *Si les préjugés et les* ROUTINES *d'une contrée aboutissent à une mauvaise voie, les habitants abandonnent d'eux-mêmes leurs erreurs.* (H. de Balz.)

ROUTINÉ, ÉE, part. pass. du v. Routiner : *Il est* ROUTINÉ *à cela. Elle est* ROUTINÉE *à faire cet ouvrage.* (Acad.)

ROUTINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Habituer quelqu'un à faire une chose ; la lui faire apprendre par routine : *Il faut la* ROUTINER *à tricoter, à coudre.* (Acad.) || Peu usité.

= **Se routiner,** v. pron. S'habituer : SE ROUTINER *à un travail, à une occupation.*

ROUTINIER, IÈRE, n. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine : *Ce médecin n'est qu'un vieux* ROUTINIER. (Acad.)

— Par dénigr. Ménétrier de village, acteur d'opéra qui joue ou chante de routine.

— Adj. *Esprit* ROUTINIER. *Habitudes* ROUTINIÈRES. (Acad.) *Les Français sont à la fois* ROUTINIERS *et novateurs.* (Chateaubr.) *La médiocrité* ROUTINIÈRE *en extase devant le passé ne vit dans le présent que pour s'efforcer de le vieillir.* (Laya.) *Ils avaient lentement fait une fortune médiocre dans un commerce* ROUTINIER. (H. de Balz.) *C'est une nature irréfléchie à la fois* ROUTINIÈRE *et fantaisiste.* (G. Sand.)

ROUTINIÈREMENT, adv. Par routine ; d'une manière routinière : *C'était un bureaucrate peu capable comme chef de bureau, mais* ROUTINIÈREMENT *formé au travail.* (H. de Balz.)

ROUTOIR, n. m. Pron. *rou-toar.* — Techn. Lieu où l'on fait rouir le chanvre.

ROUVERIN, adj. m. Pron. *rouv-rain.* — Métall. On ne l'emploie que dans cette locution, *Fer rouverin,* fer rempli de gerçures, et qui est cassant lorsqu'on le fait rougir au feu.

ROUVERT, ERTE, part. pass. du v. Rouvrir.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX,** n. m. Pron. *rouvieu.* — Art vétér. Maladie cutanée du cheval, espèce de gale qui se montre ordinairement dans les plis de l'encolure, près de la crinière, et qui cause la chute du crin et du poil.

— Gale invétérée des chiens : *Ce chien a le* ROUVIEUX. (Acad.)

— Adj. Affecté de cette maladie : *Mon cheval devient* ROUVIEUX. *Ce chien est* ROUVIEUX. (Acad.)

ROUVRE ou **ROURE,** n. m. Pron. *rouvr, rour.* — Espèce de chêne qui s'élève moins droit et moins haut que le chêne ordinaire : *Le* ROUVRE *fournit des pièces courbes propres aux constructions.* (Acad.)

— *Rouvre des cordonniers,* le sumac.

ROUVRIR, v. tr. ou act. irrég. 2[e] conj. (*re,* et *ouvrir.*) Ouvrir de nouveau : ROUVREZ *la porte, les fenêtres. Cet effort* ROUVRIT *sa plaie, sa blessure.* (Acad.) *L'agitation où j'étais fit* ROUVRIR *ma plaie, qui n'était pas encore bien fermée.* (M[me] de Tencin.)

De mes livres amis *rouvrons* les vieilles pages. (Lam.)

— Fig. *Rouvrir la plaie, la blessure de quelqu'un,* renouveler son chagrin des souffrances :

Je sais que mes regards vont *rouvrir mes blessures.* (Rac.)

= **Se rouvrir,** v. pron. S'ouvrir de nouveau : *Sa saignée, sa blessure vint à* SE ROUVRIR. (Acad.) *Quelque soin qu'on prenne de guérir les blessures du corps et de l'âme, elles sont à tout moment en danger de* SE ROUVRIR. (La Rochef.)

ROUX, OUSSE, adj. (*rousseur,* rouge foncé ; lat.) Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge : *Poil* ROUX. *Barbe* ROUSSE. *Ce papier est devenu* ROUX *à la fumée. Sauce* ROUSSE. (Acad.) *C'était un jeune homme aux cheveux* ROUX, *à la moustache* ROUSSE, *dont les traits étaient durs et hautains.* (Scribe.)

— *Un homme roux, une femme rousse,* un homme, une femme qui a les cheveux roux.

— Véner. *Bêtes rousses,* les cerfs, les daims et les chevreuils.

— Art cul. *Beurre roux,* beurre fondu de telle sorte qu'il devient roux : *Des œufs au* BEURRE ROUX. (Acad.)

— Agric. *Vents roux,* ou *Roux vents,* vents d'avril froids et secs, qui font tort aux arbres fruitiers.

— *Lune rousse,* la lune d'avril.

— Substantiv. et fam. Celui, celle qui a les cheveux roux : *Un* ROUX, *une* ROUSSE. (Acad.) *Les hommes sont de différents goûts sur la beauté ; les Persans veulent des brunes, et les Turcs des* ROUSSES. (Buff.)

— N. m. Couleur rousse : *Il est d'un* ROUX *désagréable.* (Acad.) *Le zizi a le croupion d'un* ROUX *olivâtre et les couvertures supérieures de la queue d'un* ROUX *plus franc.* (Buff.)

— Art culin. Sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir : *Faire un* ROUX. *Votre* ROUX *est brûlé.* (Acad.)

— Zool. Espèce de campagnol doré.

ROYAL, ALE, adj. (*roi.*) Pron. *roi-ial.* — Qui appartient, qui a rapport à un roi : *Château* ROYAL. *Domaines* ROYAUX. *L'autorité* ROYALE. *Prérogative* ROYALE. *Sanction* ROYALE. *Recourir à la clémence* ROYALE. (Acad.) *L'autorité* ROYALE *est d'un grand ressort.* (Montesq.)

Que du bandeau *royal* sa tête soit ornée. (Rac.)

— Qui est du sang royal : *Son* ROYAL *époux. Les sentiments élevés distinguent les âmes* ROYALES *d'avec les âmes du commun.* (Fléch.)

— Collectiv. *Maison royale,* tous les princes et toutes les princesses du sang royal : *Toute la* MAISON ROYALE *était réunie à ce festin.* (Acad.)

— *Famille royale,* les enfants et petits-enfants du roi régnant. || Il se dit aussi des enfants et petits-enfants du roi défunt.

— *Prince royal,* héritier présomptif de la couronne, dans quelques États.

— *Altesse royale,* princes et princesses du sang royal : *Son altesse* ROYALE *le duc, la duchesse de...* (Acad.)

— *Festin royal, banquet royal,* festin qu'un monarque fait en certaines occasions solennelles, et où tous les grands officiers remplissent les fonctions de leurs charges.

— *Chant royal,* ancienne espèce de poésie française.

— Anc. chancell. *Lettres, ordonnances royaux,* ordonnances, lettres émanées de l'autorité royale.

J'obtiens *lettres royaux* et je m'inscris en faux. (Rac.)

— *Almanach royal,* livre où sont contenus les noms de la famille royale et des maisons souveraines de l'Europe, et ceux des officiers attachés à la cour et de tous les fonctionnaires civils et militaires.

— Il se dit aussi de certains établissements qui sont d'une manière spéciale sous la surveillance ou sous la protection du roi : *Musée* ROYAL. *Imprimerie* ROYALE. *Institut* ROYAL *de France. Académie* ROYALE *de musique.* (Acad.)

— Qui est digne d'un roi : *Magnificence* ROYALE. *La clémence est une vertu* ROYALE. (Acad.)

.. Je sais, quant à lui, qu'il a l'âme *royale,*
Et qu'il est de nature et d'humeur libérale. (Regn.)

— Anc. Fig. *Un royal homme, une royale femme,* un homme, une femme digne d'affection, de respect, par ses excellentes qualités.

— *Cour royale,* cour de justice qui prononce sur les appels des tribunaux inférieurs de son ressort.

— *Chemin royal, route royale,* grand chemin, grande route qui mène à une ville considérable, et dont l'entretien est à la charge de l'administration centrale.

— Fortific. *Bastion royal,* le plus grand bastion.

— Zool. *Tigre royal, aigle royal,* tigre, aigle de la plus grande espèce.

= **A la royale,** loc. adv. Art. cul. Il se disait d'une manière d'apprêter certains mets : *Bœuf* À LA ROYALE.

ROYALE, n. f. Sorte de moustache, bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure : *Sa bouche pincée était encadrée par deux petites moustaches grises et une* ROYALE. (A. de Vign.)

— Techn. *Grosse royale, petite royale,* espèces de petit plomb.

— Hortic. Variété de rose de pêche, de poire, de prune, de laitue.

ROYALEMENT, adv. Pron. *roi-ial-man.* — D'une manière royale ; noblement, magnifiquement : *C'est un homme qui vit* ROYALEMENT. *Il nous a traités* ROYALEMENT. (Acad.)

ROYALISME, n. m. Pron. *roi-ia-lism.* — Parti du roi ; attachement au parti du roi : *Monk, en Angleterre, servit le* ROYALISME. *Il est d'un* ROYALISME *éprouvé.* (Acad.)

ROYALISTE, adj. des 2 g. Pron. *roi-ia-list.* — Qui soutient les droits et les intérêts du roi, qui est attaché au parti du roi : *Le parti* ROYALISTE. *L'armée du parlement et l'armée* ROYALISTE *en vinrent aux mains. Les principes, les opinions* ROYALISTES. (Ac.)

— Substantiv. *C'est un* ROYALISTE. *Les* ROYALISTES *et les ligueurs. Les* ROYALISTES *et les parlementaires.* (Acad.) *Il est des républicains amis de l'ordre, et des* ROYALISTES *amis de la liberté.* (Ch. Nod.)

ROYAN, n. m. Pêch. Espèce de sardine.

ROYAUME, n. m. Pron. *roi-iôm.* — État régi, gouverné par un roi : *Ériger un État en* ROYAUME. *Régir, gouverner un* ROYAUME. *Les lois fondamentales d'un* ROYAUME. *Les frontières, les extrémités du* ROYAUME. *Les bornes du* ROYAUME. *L'étendue du* ROYAUME. (Acad.) *La Macédoine, l'ancien* ROYAUME *d'Alexandre fut envahie de tous côtés.* (Boss.)

— *Le royaume des lis,* la France.

A moi, le *royaume des lis !* (C. Del.)

— *Le royaume des cieux, de Jésus-Christ,* le paradis : *Les méchants n'entreront point dans le* ROYAUME DES CIEUX. *Jésus-Christ a dit, mon* ROYAUME *n'est pas de ce monde.* (Acad.) *C'est par votre naissance selon la foi que nous devenons héritiers du* ROYAUME ÉTERNEL. (Mass.)

— Par exag. et fam. *Je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour un royaume,* je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour quelque récompense que ce fût.

— Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois,* se dit en parlant de gens médiocres qui se distinguent parmi des hommes absolument dépourvus de talent et de savoir.

— Poétiq. *Le royaume de Pluton, des morts, les royaumes sombres,* l'autre monde.

— *Envoyer quelqu'un dans les royaumes sombres,* le faire mourir. || *SYN.* V. EMPIRE.

ROYAUTÉ, n. f. Pron. *roi-iô-té.* — Dignité de roi : *Parvenir à la* ROYAUTÉ. *Renoncer à la* ROYAUTÉ. *Aspirer à la* ROYAUTÉ. *Usurper la* ROYAUTÉ. *Les ornements, les marques de la* ROYAUTÉ. (Acad.)

Le ciel a commis à la France
La garde de la *royauté.* (V. Hugo.)

— Fig. Prééminence : *A Paris il existe autant de* ROYAUTÉS *qu'il existe d'arts différents.* (H. de Balz.) *La beauté suprême est une* ROYAUTÉ *des sens qui subjugue même les maîtres et les maîtresses des empires.* (Lam.)

— Il se dit en parl. du roi de la fève : *Il a payé sa royauté,* il a donné un repas à ceux avec qui il avait fait les Rois.

ROYOC, n. m. Techn. Fausse rhubarbe, plante exotique dont la racine teint en jaune.

RU, n. m. (ῥέω, je coule; gr.) Canal fourni par un petit ruisseau, ou par une saignée faite à une rivière : *Cette rivière est partagée en différents* RUS *qui fertilisent le pays. Les pluies ont fait déborder le* RU. (Ac.)

RUADE, n. f. (*ruer.*) Pron. *ru-ad.* — Action d'un mulet, d'un cheval, etc., qui jette un pied ou les pieds de derrière en l'air : *Lancer, détacher la* RUADE. *Ce cheval lui cassa la jambe d'une* RUADE. *Un cheval qui va à bonds et à* RUADES. (Acad.)

— Fig. et fam. Brutalité inattendue de quelque homme grossier et emporté.

— Anc. Mouvement vif et élevé, que le danseur faisait en lançant un pied en arrière.

RUBACE ou **RUBACELLE**, n. f. Techn. Espèce de rubis d'une couleur claire.

RUBAN, n. m. (*rubeus*, rouge; lat.) Tissu de soie, de fil, de laine, plat et mince, et qui est ordinairement étroit : RUBAN *de fil.* RUBAN *de soie. Beau* RUBAN. *Mettre un* RUBAN *à son chapeau. Une garniture de* RUBANS. *Un nœud de* RUBANS. *Une pièce de* RUBAN. *Un marchand de* RUBANS. *Une fabrique de* RUBANS. (Ac.)

Il m'a pris le *ruban* que vous m'aviez donné. (Mol.)

— Fig. Décoration : *Il a obtenu le* RUBAN *rouge. Il ne porte pas son* RUBAN.

— Anat. anc. Cordes vocales du larynx.

— Archit. Ornement en forme de ruban tortillé, qu'on taille dans les baguettes et les rudentures.

— Blas. Bande très-étroite.

— Bot. Bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs.

— *Ruban-d'eau*, plante qui croît dans les ruisseaux, et dont les feuilles flottantes ont quelquefois plusieurs pieds de longueur.

— Zool. Toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille. || Vulg. Espèce de coquilles.

— Techn. Lame de fer qu'on tord en spirale, pour former un canon de fusil de luxe. || Cire réduite en petits filets plats. || Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries.

RUBANÉ, ÉE, part. pass. du v. Rubaner.

— Zool. Qui a une longue tache colorée.

— Qui est aplati en forme de ruban.

— Techn. Il se dit d'un canon de fusil fait d'un ruban de métal : *Canon* RUBANÉ *et brasé.*

RUBANER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Partager la cire en petites bandelettes, en rubans.

— Garnir de petits rubans de fil l'intérieur du couvercle d'une malle.

— Tordre un morceau de fer pour en faire un canon de fusil.

RUBANERIE, n. f. Techn. Profession du rubanier; commerce de rubans.

— *Petite rubanerie*, celle qui comprend le ruban de fil, le ruban de laine, le ruban de coton, le ruban de filoselle.

— *Grande rubanerie*, celle qui ne comprend que le ruban de soie, et celui qui est broché d'or ou d'argent.

RUBANIER, IÈRE, n. Techn. Celui, celle qui fait des rubans et qui les vend.

— Qui concerne le commerce, la fabrication, la vente des rubans : *L'industrie* RUBANIÈRE.

RUBANIER, n. m. Pron. *ru-ba-nié.* — Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des Typhacées, à feuilles longues et minces en forme de ruban.

RUBASSE, n. f. Min. Variété de quartz coloré en rouge.

— Adj. Teint en rouge : *Quartz* RUBASSE.

RUBÉFACTION, n. f. Pron. *ru-bé-fak-cion.* — Méd. Inflammation, rougeur de la peau, causée par des médicaments irritants.

— *Rubéfaction spontanée*, celle qui arrive sans être provoquée; elle a lieu dans toutes les maladies érésipélateuses.

— *Rubéfaction artificielle*, celle qui est produite par un moyen thérapeutique.

RUBÉFIANT, part. prés. du v. Rubéfier.

RUBÉFIANT, ANTE, adj. Méd. Il se dit des médicaments qui, appliqués sur la peau, y causent de l'inflammation, de la rougeur : *Un emplâtre* RUBÉFIANT. (Acad.)

— *L'inflammation qui résulte de l'application de* RUBÉFIANTS *se manifeste ordinairement au bout d'un temps assez court.* (Chomel.)

RUBÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Rubéfier.

RUBÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*rubefacere, rubefactum*; lat., m. sign.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous rubéfiions, vous rubéfiiez.* — Méd. Rendre rouge, enflammé par l'application des rubéfiants.

= **Se rubéfier**, v. pron. Devenir rouge par suite d'application sur la peau de certains médicaments.

RUBELLE, n. f. (*rubeus*, rouge; lat.) Agric. Variété de vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

RUBELLION, n. m. Zool. Sorte de poisson rouge appelé aussi *Pagel.*

RUBÉOLE, n. f. (*rubeola*, de *rubia*, garance; lat.) Bot. Genre de plante de la famille des Rubiacées, espèce d'aspérule.

RUBESCENT, ENTE, adj. Didact. Un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBÈTE, n. f. Zool. Vulg. Espèce de grenouille venimeuse.

— Poison tiré du suc de cette grenouille.

RUBIACÉ, ÉE, adj. (*rubia*, garance; lat.) Pron. *ru-bi-a-cé.* — Bot. Qui ressemble à la garance.

— N. f. pl. Famille de plantes qui fournissent une teinture rougeâtre, et dont la plupart ont leurs feuilles disposées en étoiles ou verticilles, telles que la garance, le caille-lait, etc. : *La feuille des* RUBIACÉES. (Acad.)

RUBICAN, adj. m. (*rubeus*, rouge; *canus*, blanc; lat.) Il se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée çà et là de poils blancs : *Un cheval* RUBICAN. (Acad.)

— Substantiv. Cette couleur de la robe d'un cheval : *A proprement parler, le* RUBICAN *n'est pas un poil; ce n'est qu'un accident.* (Acad.)

RUBICOND, ONDE, adj. (*rubicundus*; lat., m. sign.) En parl. du visage, de la face, Rouge : *Visage* RUBICOND, *face* RUBICONDE.

RUBIGINEUX, EUSE, adj. (*rubigo*, rouille; lat.) Didact. Qui est plein de rouille; sujet à la rouille; qui est de la couleur de la rouille.

RUBIN, n. m. Pron. *ru-bain.* — Zool. Gobe-mouche huppé d'Amérique.

RUBINE, n. f. (*rubeus*, rouge; lat.) Chim. Il se dit de certaines préparations de métaux, dont la couleur est d'un rouge approchant de celui du rubis : RUBINE *d'arsenic.* RUBINE *d'argent.* RUBINE *de soufre.*

RUBIS, n. m. (*rubeus*, rouge; lat.) Pron. *ru-bi.* — Min. Pierre précieuse, transparente, et d'un rouge plus ou moins vif : *Il avait un très-beau* RUBIS *au doigt. Une garniture de* RUBIS. *Une bague de* RUBIS. (Acad.)

L'or éclata partout sur les riches habits;
On polit l'émeraude, on tailla le *rubis.* (Boil.)

— *Rubis d'Orient* ou *oriental*, espèce de corindon d'un rouge cramoisi.

— *Rubis balais*, variété de spinelle, d'un rouge rose ou d'un rouge de vinaigre.

— *Rubis spinelle*, le vrai rubis; il est d'un rouge mêlé d'une légère teinte de jaune; c'est une pierre très-dure, qui raye tous les minéraux, à l'exception du diamant et du corindon.

— Prov. et fig. *Faire rubis sur l'ongle*, se dit, parmi les buveurs, lorsqu'on vide si bien son verre, qu'en le penchant sur l'ongle, on ne peut faire tomber qu'une petite goutte qui présente l'apparence d'une perle rouge, d'un rubis : *J'ai bu à votre santé* RUBIS SUR L'ONGLE. (Acad.)

Je fais rubis sur l'ongle et ne mets jamais d'eau. (Regn.)

— Prov. et fig. *Faire payer rubis sur l'ongle*, faire payer exactement et avec la dernière rigueur.

— Fig. et pop. Boutons, élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez : *Il a des* RUBIS *sur le nez. Il a le visage plein de* RUBIS. (Acad.)

..... Qu'est devenu ce teint
Où le vin, en *rubis* brillait de toutes parts? (Boil.)

— Zool. Espèce d'oiseau-mouche.

RUBORD, n. m. Techn. Premier rang de planches ou de bordages d'un bateau foncet.

RUBRICAIRE, n. m. Liturg. Homme qui sait bien les rubriques de bréviaire : *Il est grand* RUBRICAIRE. (Acad.)

— Adj. Fam. Qui est attaché aux rubriques; qui tient aux formalités.

RUBRIQUE, n. f. (*rubrica*, rouge; lat.) Min. Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs. Ocre rouge artificiel; sanguine.

— Techn. Sorte de craie rouge dont les charpentiers se servent pour leurs tracés.

— Titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge.

— Au plur. Certaines règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin : *Il sait ses* RUBRIQUES *par cœur.* (Acad.)

— Liturg. Petites règles, imprimées ordinairement en rouge dans le corps du bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales.

— Par extens. Titre, date qui indique dans les journaux le lieu d'où une nouvelle est venue : *Ce fait est sous la* RUBRIQUE *de Londres, de Madrid, etc.* (Acad.)

— Par anal. *Avant la venue de Jésus-Christ, une grande portion de l'humanité n'avait ni patrie, ni famille, ni droit; elle était inscrite sous la* RUBRIQUE *des choses et non des hommes.* (Lacordaire.)

— Fig. et fam. Il se dit des méthodes, des règles, des pratiques anciennes : *Il a suivi une vieille* RUBRIQUE, *de vieilles* RUBRIQUES. *Je ne suis point au fait de cette* RUBRIQUE. (Acad.)

On en revient toujours aux anciennes *rubriques.* (Dest.)

Alors toutes les ressources de l'allégorie satirique, toutes les RUBRIQUES *de l'art des Aristophanes, servaient à garantir la licence et l'impunité.* (Ch. de Rémusat.)

— Fig. et fam. Ruse, détour, adresse, finesse : *Voilà une plaisante* RUBRIQUE. *Il sait toutes les vieilles* RUBRIQUES. (Acad.) *Vous savez toutes les* RUBRIQUES *du monde.* (Le Sage.)

Voilà ses sots discours; toujours même *rubrique.* (Dufr.)

RUCHE, n. f. (*rupes*, rocher; lat.) Expr. rur. Sorte de panier en forme de cloche, ordinairement d'osier, de paille, etc., où l'on met les mouches à miel : RUCHE *de paille, d'osier. Enduire une* RUCHE *de terre grasse. Les mouches à miel ne veulent point se loger dans de vieilles* RUCHES. (Acad.) *Une* RUCHE *ne renferme qu'une seule femelle qu'on appelle reine.* (Francœur.)

— *Ruche de verre*, ou *vitrée*, boîte vitrée, en forme de pyramide tronquée, dans laquelle on met des abeilles pour observer leurs travaux.

— Collect. Mouches qui sont dans le même panier : *Il a tant de* RUCHES. *Voilà une bonne* RUCHE, *il y a bien du miel.* (Acad.)

— Par anal. Habitation des insectes, des vers, qui vivent en société.

— *Ruche marine* ou *aquatique*, éponge habitée par des animaux aquatiques.

— *Châtrer une ruche*, enlever avec un couteau la cire et le miel d'une ruche.

— Prov. et fig. *Il ne faut point fâcher une ruche*, il ne faut point s'attirer une foule de petits ennemis.

— Cost. Bande d'étoffe plissée par le milieu, qui sert d'ornement à différents ajustements de femmes : *Porter une* RUCHE *de tulle autour du cou. Chapeau et robe garnis de* RUCHES.

— Mar. Carcasse d'un bâtiment neuf avant qu'il soit ponté, et pourvu de ses agrès et de sa mâture.

— Pêch. Sorte de machine dont on se sert pour prendre le poisson, et qui offre à peu près la figure d'une ruche d'abeille.

RUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rucher : *Collerette* RUCHÉE.

RUCHÉE, n. f. Écon. rur. Population d'une ruche, so[n] [pr]oduit.

RUCHER, n. m. Écon rur. Endroit où sont les ruches : *Ce* RUCHER *est bien situé.* (Acad.) *Le temps des essaims approche, et il ne peut pas s'écarter beaucoup de ses* RUCHES. (E. About.)

RUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Garnir d'une ruche : RUCHER *un col.*

RUCHEUR, n. m. Agric. Ouvrier qui met le foin en petites meules de la grandeur et de la forme d'une ruche, lorsqu'on craint la pluie.

RUDÂNIER, IÈRE, adj. (*rude, ânier.*) Pop. Qui est rude à ceux à qui il parle : *Beauté* RUDÂNIÈRE. (Acad.) || Peu usité au masc.

RUDE, adj. des 2 g. (*rudis*, raboteux; lat.) Âpre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure : *La toile grosse et neuve est extrêmement* RUDE. *Avoir la peau* RUDE. *Avoir la barbe* RUDE. *Le grès est* RUDE *au toucher. Du camelot bien* RUDE. *Une brosse fort* RUDE. (Acad.)

— Âpre au goût, au palais : *Voilà du vin qui est* RUDE. (Acad.)

— Propr. En parl. des chemins raboteux, âpre et difficile : *Les chemins en ce pays-là sont fort* RUDES. (Acad.) *Soutiens-toi dans le sentier âpre et* RUDE *de la vertu par la vue de l'avenir.* (Fén.)

— Par anal. *Une voiture bien* RUDE. *Un carrosse* RUDE. (Acad.)

— Fig. Pénible, fatigant : *Il a entrepris une* RUDE *tâche. Elle est accouchée après un travail bien* RUDE. *Nous avons eu une journée bien* RUDE. (Acad.) *Elle soutient avec humilité et avec douceur les plus* RUDES *tribulations de la vie.* (Fén.)

— *Ce cheval est rude*, il a le train dur, fatigant.

— Par extens. Choquant; désagréable à voir, à entendre, etc. : *Avoir le visage* RUDE, *l'air* RUDE, *les manières* RUDES, *les yeux* RUDES, *le regard* RUDE. *Un auteur qui a le style* RUDE. *Ces vers-là sont* RUDES. (Acad.) *Ce lieu aride est d'un aspect* RUDE *et sévère.* (Vitet.)

— *Ce peintre a le pinceau rude*, il peint d'une manière dure et sans grâce.

— *Ce barbier a la main rude*, il ne rase pas légèrement. || *Ce cavalier a la main bien rude*, il mène durement son cheval.

— *Des mœurs rudes*, des mœurs d'une simplicité grossière.

— Violent, impétueux : *Un* RUDE *assaut. Une* RUDE *attaque. Essuyer une* RUDE *tempête.* (Acad.)

— Difficile à supporter, rigoureux : *Un temps* RUDE. *Un saison* RUDE. *Un froid extrêmement* RUDE. *L'hiver a été* RUDE. (Acad.)

... Je ne trouve point de fatigue si *rude*.

— Par anal. *L'affaire où nous nous engageons, c'est la plus* RUDE *partie qui se puisse jouer.* (Vitet.)

Que l'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude. (Boil.)

— Fig. *Les temps sont rudes*, se dit des temps où l'on a beaucoup à souffrir, surtout des temps où il y a peu de travail et beaucoup de misère.

— Fig. *C'est un rude coup pour lui*, cet événement est très-fâcheux pour lui.

— *Une rude épreuve*, une situation difficile et délicate : *Sa vertu fut mise à une* RUDE *épreuve, à de* RUDES *épreuves.* (Acad.) *Je mettais souvent sa patience à de* RUDES *épreuves.* (Scribe.)

— *Une rude tentation*, une tentation à laquelle il est difficile de ne pas succomber : *J'eus une* RUDE *tentation de le confondre en public.* (Acad.)

— Fam. *Cela me paraît rude*, me semble difficile à croire.

— *Ce trait est un peu rude*, se dit d'un propos ou d'un procédé difficile à supporter.

— Fâcheux, dur, extrêmement sévère : *Cet homme a l'humeur, l'esprit* RUDE. *Un précepteur* RUDE *à ou envers ses écoliers. Un père* RUDE *à ou envers ses enfants. Faire une rude* RÉPRIMANDE. *Dire des paroles* RUDES *à quelqu'un. Il a reçu un traitement bien* RUDE. (Acad.)

Non, que tu sois pourtant de ces *rudes* esprits
Qui regimbent toujours, quelque main les flatte. (Boil.)

— Prov. et pop. *Il est rude aux pauvres gens*, se dit d'un homme qui traite avec dureté, avec hauteur ceux qui ont affaire à lui.

— Rigide, austère : *La règle de ces religieux, de cet ordre est bien* RUDE. (Acad.)

— Fam. Redoutable : *Vous avez là un* RUDE *adversaire. C'est un* RUDE *dialecticien.* (Acad.)

— Fam. *C'est un rude joueur, une rude joueuse*, se dit d'une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude joueur*, c'est un homme à qui il ne fait pas bon se jouer.

— Fam. *C'est un rude jouteur*, c'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer.

RUDEMENT, adv. D'une manière rude, violente : *Il lui a parlé bien* RUDEMENT. *Vous l'avez traité trop* RUDEMENT. *Vous y allez bien* RUDEMENT. *Ce cocher mène* RUDEMENT. (Acad.) *Hier matin, comme j'étais au lit, j'entendis frapper* RUDEMENT *à ma porte.* (Montesq.) *On frappe, et même* RUDEMENT*; vois qui c'est.* (Brueys.)

— Avec dureté, sans pitié : *Ils éloignent* RUDEMENT *une foule d'enfants qui s'empressent autour de lui.* (Mass.) *Le pauvre chevalier était toujours à genoux, bien confus d'être si* RUDEMENT *traité.* (De Barante.)

— Fam. *Aller rudement en besogne*, travailler vigoureusement et sans relâche.

— Fam. *Il y va rudement*, se dit d'un homme qui fait quelque chose avec un excès d'ardeur, avec violence : *Il lui a donné des coups; il y allait* RUDEMENT. (Acad.)

— Pop. Avec excès : *Il mange* RUDEMENT, *il boit* RUDEMENT. (Acad.)

RUDENTÉ, ÉE, adj. Archit. Il se dit des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies, jusqu'au tiers de leur hauteur, d'une espèce de bâton uni ou sculpté.

RUDENTURE, n. f. (*rudens*, cordage; lat.) Pron. *ru-dan-tur*. — Archit. Espèce de bâton uni ou sculpté dont les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre sont remplies dans leur partie inférieure.

RUDÉRAL, ALE, adj. (*rudera*, décombres; lat.) Bot. Qui croît sur les masures, dans les décombres : *Plante* RUDÉRALE. (Acad.)

RUDESSE, n. f. Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher : *La* RUDESSE *de la barbe, de la peau. La* RUDESSE *de la toile neuve.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit en parl. des choses qui, par leur dureté, sont choquantes, désagréables à voir, à entendre, etc. : *Ses traits ont de la* RUDESSE. *La* RUDESSE *de sa voix, de son accent. La* RUDESSE *de son style. La* RUDESSE *de son pinceau.* (Acad.) *On reproche seulement à son style des* RUDESSES *qu'il eût été facile de corriger.* (Ste-Beuve.)

Nourri dans les forêts, il en a la *rudesse*. (Rac.)

— Fig. Ce qu'il y a de rude dans l'esprit, dans le caractère, dans l'humeur, dans la manière d'agir de certaines gens : *Il a une grande* RUDESSE *d'esprit. La* RUDESSE *de son caractère, de son humeur. La* RUDESSE *de ses manières. Traiter quelqu'un avec* RUDESSE. (Acad.) *La sévérité de leur profession, la* RUDESSE *de leur humeur, affligent les pauvres.* (Fléch.)

J'ai poussé la vertu jusques à la *rudesse*. (Rac.)

— Fig. Violence, impétuosité : *La* RUDESSE *même du cours du Tibre.* (Chateaubr.)

= Au pl. Paroles rudes :

Ses mots les plus flatteurs paraissent des *rudesses*. (Boil.)

RUDIMENT, n. m. (*rudimenta*; lat., m. sign.) Pron. *ru-di-man*. — Au plur. Éléments, principes, premières notions de quelque art que ce soit : *Ne lui parlez pas de géométrie, il n'en sait pas les premiers* RUDIMENTS. *A peine sait-il les* RUDIMENTS *de la grammaire.* (Acad.)

— Physiol. Premiers linéaments de la structure des organes : *Les* RUDIMENTS *de l'organisation. Les* RUDIMENTS *des plantes.* (Acad.)

— Il se dit aussi d'organes réduits, dans certaines espèces, à de très-petites dimensions : *Un* RUDIMENT *de queue. Un* RUDIMENT *de pied.* (Acad.)

— Particul. Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine : *Le* RUDIMENT, *supplice des écoliers, ne me coûta rien à apprendre.* (Chateaub.) *L'abbé de Dangeau était le premier homme du monde pour les bagatelles de l'orthographe et les matières du* RUDIMENT. (St-Sim.) *Je lui achetai un* RUDIMENT, *et je commençai à lui enseigner les premiers principes de la langue latine.* (Le Sage.)

— Fig et fam. *Cet homme en est encore au rudiment*, il est encore novice dans l'art, dans la profession dont il se mêle. || *Il faut le renvoyer au rudiment*, il faut le renvoyer aux premiers principes de cet art, de cette profession.

RUDIMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *ru-di-man-tèr*. — Littér. Qui appartient au rudiment, aux premières règles du langage.

— Physiol. Qui a le caractère d'un rudiment, d'une ébauche : *Le mufle est* RUDIMENTAIRE *dans plusieurs antilopes et dans tous les cerfs.* (Desfontaines.)

— Qui se compose de débris : *Terrains* RUDIMENTAIRES.

RUDOIEMENT, n. m. Pron. *ru-doa-man*. — Action de rudoyer.

RUDOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Rudoyer.

RUDOYER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ru-doa-ié*. — L'*y* du rad. *rudoy* se change en *i* quand la termin. commence par un *e* muet : *je rudoie, je rudoierai, etc.* Traiter rudement, maltraité en paroles : *Il ne faut pas* RUDOYER *les enfants. Si vous le* RUDOYEZ, *vous le désespérerez, vous le découragerez.* (Acad.)

— *Rudoyer un cheval*, le mener rudement, en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon, etc.

= **Se rudoyer**, v. pron. Récipr. Se traiter rudement.

RUE, n. f. Pron. *rû*. — Bot. Plante ligneuse, type de la famille des Rutacées; elle est d'une odeur très-forte; ses feuilles ont un goût âcre et amer; on lui attribue diverses propriétés médicales.

RUE, n. f. (ῥύειν, entraîner; gr.) Pron. *rû*. — Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons, ou entre des murailles : *Grande* RUE. *Petite* RUE. RUE *pavée. Traverser une* RUE. *Un placard affiché à tous les coins de* RUE. *Aller de* RUE *en* RUE. *Cela s'est passé en pleine* RUE. *Un coin de* RUE. (Acad.) *Je ne marche dans la* RUE *qu'avec honte, et il me semble que tout le monde se moque de moi.* (Campistr.)

Pour traverser la *rue* au milieu de l'orage,
Un ais sur deux pavés forme un étroit passage. (Boil.)
Au siècle perverti sa muse fait querelle,
A chaque coin de *rue*, il crie : O temps ! ô mœurs ! Regn.)

— Prov. *Avoir pignon sur rue*, avoir une maison à soi; et, par extens. Avoir des biens immeubles, des héritages en propre : *Cet homme est une bonne caution, il a pignon sur* RUE. (Acad.)

— Fam. *Cette nouvelle, cette aventure, court les rues*, elle est sue de tout le monde. || *L'esprit court les rues*, tout le monde en a.

— Prov. *Être vieux comme les rues*, être fort vieux : *Cette personne est* VIEILLE COMME LES RUES. *Cette anecdote, cette histoire est* VIEILLE COMME LES RUES. (Acad.)

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées*, se dit en parl. de choses extrêmement communes.

RUÉ, ÉE, part. pass. du v. Ruer.

RUÉE, n. f. Pron. *ru-é*. — Écon. rur. Amas de paille ou de chaume, de bruyère, de litière sèche, qu'on fait pourrir pour le mêler avec le fumier.

RUELLE, n. f. (*rue.*) Pron. *ru-èl*. — Petite rue : *Une* RUELLE *qui aboutit dans une grande rue. De là on passe par une petite* RUELLE. (Acad.)

— Fig. *La ruelle du lit*, ou simpl. *La ruelle*, l'espace qu'on laisse entre un des côtés du lit et la muraille : *Mettez ce fauteuil dans la* RUELLE *du lit, dans la* RUELLE. (Acad.) *De grands lits avaient la tête appuyée contre le mur de manière à former une* RUELLE *de chaque côté.* (G. Sand.)

— Fig. Anc. Chambres à coucher, alcôves de certaines dames de qualité, qu'on appelait Précieuses, à cause de l'affectation de leur langage et de leurs prétentions littéraires; c'était là qu'elles recevaient les visites : *On s'adonne dans la* RUELLE *de M*[me] *de Bourgogne à faire de l'esprit.* (M[me] de Maint.) *Vous verrez courir, de ma façon, dans les belles* RUELLES *de Paris, deux cents chansons.* (Mol.) *Il me tarde de voir si vous raillez aussi bien l'épée à la main que dans une* RUELLE. (Campistr.)

Moi, j'irais me charger d'une spirituelle
Qui ne parlerait rien que cercle et que *ruelle* ? (Mol.)

— Fig. et fam. *Cet homme passe sa vie dans les ruelles; il va de ruelle en ruelle*, il est souvent chez les dames, et il se plaît dans leur conversation. || *Il brille dans les ruelles*, il brille dans la conversation des dames. || Ces phrases ont vieilli.

— Mar. Bordage à double courbure, qui relie l'étambot au flanc du bâtiment.

RUELLÉE, n. f. Techn. Partie d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

RUELLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ruelle.*) Pron. *ru-è-lé*. — Agricult. *Rueller la vigne*, y faire une ruelle, un petit chemin, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps.

RUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ruere*, entraîner avec force; lat.) Pron. *ru-é*. — Jeter avec impétuosité : RUER *des pierres.* RUER *à tour de bras.* (Acad.)

— Fam. *Ruer de grands coups*, frapper de grands coups.

— Absol. Jeter une pierre : *Il gage qu'il* RUERA *plus loin que vous.* (Acad.) || Vieux.

— Intransitiv. Fam. *Ruer à tort à travers*, frapper de tous côtés dans une foule.

— En parlant d'un cheval, d'un mulet, etc., Jeter le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant : *Prenez garde à ce cheval, à ce mulet, il* RUE. (Acad.)

— Art vétér. *Ruer en vache*, porter le pied de derrière sous la poitrine jusqu'à la jambe de devant, comme font les vaches, et en frapper la personne occupée au pied ou à la jambe de devant.

= **Se ruer**, v. pron. Se jeter impétueusement sur quelqu'un, sur quelque chose : *Après l'avoir menacé, il* SE RUA *sur lui, et le maltraita. Les masques* SE RUÈRENT *sur la collation.* (Acad.) *Dix ou douze chiens énormes* SE RUÈRENT *sur nous en montrant toutes leurs dents.* (E. About.)

RUEUR, EUSE, adj. Man. Qui a l'habitude de ruer : *Ce cheval est* RUEUR. (Acad.)

RUFIEN, n. m. (*rufus*, roux; lat.) Pron. *ru-fiain*. — Homme débauché, qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins : *C'est un* RUFIEN, *un vieux* RUFIEN. *Cette femme est avec son* RUFIEN. (Acad.)

— Par anal. *Beppo ! m'écriai-je avec l'exaspération de la colère et de la peur, en m'élançant sur le gondolier, délivre-moi de ce* RUFIEN *qui me casse le bras.* (G. Sand.)

RUGINE, n. f. (*runcina*, rabot; lat.) Chir. Instrument propre à ratisser les os : RUGINE *pour enlever le tartre des dents.* RUGINE *pour enlever la carie des os.* (Acad.)

RUGINÉ, ÉE, part. pass. du v. Ruginer.

RUGINER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*runcinare*, raboter; lat.) Chir. Racler, ratisser un os avec la ruge : RUGINER *un os, pour en détacher le périoste.* (Acad.)

RUGIR, v. intr. ou neutr. 2[e] conj. (*rugire*; lat., m. sign.) Il se dit du cri du lion, du tigre, de la panthère et de plusieurs autres animaux féroces : *Un lion qui* RUGIT. *Les lions* RUGISSENT. (Acad.)

— Par extens. *Rugir comme un lion*, se dit d'un homme qui pousse des cris de fureur, de colère :

Il fait peur, il fait pitié ; il pleure comme un enfant, il RUGIT COMME UN LION. (Fén.) || On dit de même, *Rugir de colère, de fureur.*

— Fig. *Le souverain doit* RUGIR *quelquefois pour effrayer une familiarité injurieuse.* (Did.)

RUGISSANT, part. prés. du v. Rugir.

RUGISSANT, ANTE, adj. Qui rugit : *Un lion* RUGISSANT. *Une lionne* RUGISSANTE. (Acad.)

— Fig. *Un flot* RUGISSANT. *Des vents* RUGISSANT.

RUGISSEMENT, n. m. Pron, *ru-jiss-man.* — Cri du lion, du tigre, de la panthère et de quelques autres animaux féroces : *Le* RUGISSEMENT *des lions. Nous entendîmes les* RUGISSEMENTS *d'un tigre.* (Acad.) *Un horrible* RUGISSEMENT, *auquel répondirent les cris de la foule, annonça l'arrivée d'un tigre, car on venait d'ouvrir sa loge.* (A. Guiraud.)

— Par anal. *Les* RUGISSEMENTS *des démons, des damnés.*

RUGOSITÉ, n. f. (*rugositas* ; lat., m. sign.) Pron. *ru-gô-zi-té.* — Rides qu'on voit sur une surface raboteuse.

— Anat. Saillie raboteuse qu'on rencontre sur un grand nombre d'os.

RUGUEUX, EUSE, adj. (*rugosus*, plein de rides ; lat.) Pron. *ru-gheu, gheuz.* — Qui a des rugosités : *Les feuilles de la sauge sont* RUGUEUSES. (Acad.)

RUILÉ, ÉE, part. pass. du v. Ruiler.

RUILÉE, n. f. Constr. Bordure de plâtre ou de mortier qu'on applique sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les jouées de lucarnes : RUILÉE *de plâtre, du mortier.* (Acad.)

RUILER, v. tr. ou act. 1re conj. Constr. Remplir une tranchée avec du plâtre que l'on façonne d'un mur à l'autre.

RUINE, n. f. (*ruina* ; lat. m. sign.) — Dépérissement, destruction d'un bâtiment : *Un bâtiment qui est en* RUINE, *qui tombe en* RUINE, *qui menace* RUINE. *La* RUINE *d'un château, d'une tour, d'une ville. Réparer les* RUINES. (Acad.)

— Guerr. *Battre une place en ruine*, la battre avec la grosse artillerie, la bombarder, etc.

— Fig. *Battre quelqu'un en ruine*, l'attaquer avec tant de force dans une discussion qu'il ne lui reste aucun moyen de se défendre.

— Par anal. *Battre en ruine un système, une doctrine, des arguments.*

— Fig. Perte du bien, des richesses, de la fortune : *Cette affaire a causé, a consommé sa* RUINE, *la* RUINE *de sa maison, sa* RUINE *totale, sa* RUINE *entière. Il court à sa* RUINE. *C'est de là que vient la* RUINE *de sa famille.* (Acad.)

— Perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, du pouvoir, etc. : *Cette aventure a causé la* RUINE *de sa réputation. Cette mauvaise mère causa volontairement la* RUINE *de sa fille.* (Acad.) *La tyrannie tend sans cesse vers sa* RUINE. (Barthél.)

— *La ruine d'un État*, sa chute, son entière décadence : *Cet empire est bien près de sa* RUINE. *Il est sur le penchant de sa* RUINE. (Acad.)

— Par anal. *La ruine des affaires.*

— Fig. Ce qui est cause de la ruine de quelque chose, et particulièrement, ce qui entraîne une grande dépense : *Hélène a été la* RUINE *de Troie. C'est une* RUINE *que les procès, que le jeu, que cet enfant.* (Acad.)

— Au plur. Débris d'un édifice abattu, restes d'un édifice détruit : *Les* RUINES *du Colisée. Les* RUINES *d'un château. On a bâti cette ville sur les* RUINES *d'une autre.* (Acad.) *En fait de* RUINES, *quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments.* (Raoul Roch.)

Il laissa leurs remparts cachés sous leurs *ruines.* (Rac.)

— Fig. : *La rouille des siècles lui donne de nobles rapports avec ces vétérans,* RUINES *animées, qui se promènent sous ses vieux portiques.* (Chateaub.)

— Fig. *Ce n'est plus qu'une ruine*, se dit d'une personne qui a vieilli et dont la beauté et le talent ont perdu leur éclat, leur puissance.

— Peint. et archit. Représentation des édifices ruinés : *Voilà une belle* RUINE, *de belles* RUINES. *Les* RUINES *de ce peintre sont fort estimées. Il a orné son jardin de* RUINES *fort pittoresques.* (Acad.) *Son talent favori est de dessiner des* RUINES *d'après nature, à la légère, et le plus souvent au lavis ; il saisit le pittoresque des sites les plus sauvages.* (Bailly.)

Pierres de ruines, pierres sur lesquelles il y a naturellement des représentations de vieilles ruines, qui semblent avoir été faites au pinceau.

— Fig. et mor. : *S'élever sur les* RUINES *d'un autre. Bâtir, élever sa fortune sur les* RUINES *d'autrui. S'ensevelir sous les* RUINES *de sa patrie.* (Acad.)

RUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Ruiner : *Un bâtiment* RUINÉ. *Une famille* RUINÉE. *Un homme* RUINÉ *de débauches. Il est* RUINÉ *d'honneur et de réputation. Une santé* RUINÉE. (Acad.)

Votre comte, entre nous, je le crois *ruiné.* (C. Del.)

Cette ville a été RUINÉE *et désolée par un tremblement de terre.* (Buff.) *Les chemins sont* RUINÉS.

— Man. Il se dit d'un cheval usé de fatigue, qui a souffert au point de ne pouvoir se rétablir. || *Bouche ruinée*, celle qui n'a pas la moindre sensibilité. || *Jambes ruinées*, jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, et qui sont ordinairement arquées ou bouletées.

RUINER, v. tr. ou act. 1re conj. Abattre, démolir, détruire : RUINER *un édifice, un château, une ville.* RUINER *de fond en comble.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi du ravage que fait la tempête, la grêle sur les biens de la terre : *La tempête* A RUINÉ *tous les vergers du pays. La grêle a fait de grands ravages, elle* A RUINÉ *toutes les vignes.* (Acad.)

— Fig. Causer la perte du bien, des richesses, de la fortune : RUINER *un homme entièrement, complétement.* RUINER *une famille.* RUINER *une ville. Les guerres* ONT RUINÉ *cette province. Voulez-vous* RUINER *ces pauvres gens ?* (Acad.) *Si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière,* A RUINÉ *un état, il y avait une cause générale qui faisait que cet état devait périr par une seule bataille.* (Montesq.)

— Causer la perte de l'honneur, du crédit, de la santé, etc. : *Ce libertin* A RUINÉ *l'honneur de vingt familles. Je vois que ses ennemis l'*ONT RUINÉ *dans votre esprit. Les débauches* ONT RUINÉ *sa santé.* (Acad.) *L'armée française* AVAIT *surtout* RUINÉ *le moral de l'armée impériale en la contraignant à des efforts continuels et extraordinaires.* (Thiers.)

— Particul. User, détériorer un cheval : *La chasse* A RUINÉ *ce cheval. Il n'y a rien qui* RUINE *tant les chevaux sur le devant, que de galoper à la descente.* (Acad.)

= **Se ruiner,** v. pron. Tomber en ruine : *Ce château commence à* SE RUINER. *Les bâtiments qui ne sont pas couverts* SE RUINENT *en peu de temps.* (Acad.)

— Perdre son bien, sa fortune, ses richesses : *Il* S'EST RUINÉ *au jeu. Il* S'EST RUINÉ *sans ressource. Cet homme* SE RUINE *en folles emplettes.* (Acad.) *Son bonheur, son seul plaisir était la toilette ; il* SE RUINAIT *en bottes fines, en habits bien faits qui dessinaient sa taille, en gants frais.* (H. de Balz.)

— S'user, se détériorer : *La santé* SE RUINE *par les débauches. Le corps* SE RUINE *par de grandes fatigues. Les jambes de ce cheval commencent à* SE RUINER. (Acad.)

RUINEUSEMENT, adv. D'une manière ruineuse, coûteuse : *Votre pauvre frère est toujours* RUINEUSEMENT *et coûteusement à Rennes.* (Mme de Sév.)

RUINEUX, EUSE, adj. Qui menace ruine : *Édifice* RUINEUX. *Fondement* RUINEUX. (Acad.) *Un coin de forêt environné de roches* RUINEUSES. (H. de Balz.) *La statue vieille et lézardée porte sur une base* RUINEUSE. (Mich.)

— Fig. *Bâtir sur des fondements ruineux*, fonder ses espérances sur des choses peu solides, ou établir un système sur des bases fragiles.

— Qui cause du dommage par des dépenses excessives : *C'est un emploi très-brillant, mais il est* RUINEUX. *Un luxe* RUINEUX. *Des goûts* RUINEUX. (Acad.)

RUINURE, n. f. Techn. Entaille faite dans la charpente avec le ciseau ou la cognée, pour recevoir la maçonnerie.

RUISSEAU, n. m. (*rivus* ; lat., m. sign.) Pron. *rui-cô.* — Courant d'eau d'une largeur trop peu considérable pour recevoir le nom de rivière : *Grand, petit* RUISSEAU. *Sur le bord d'un* RUISSEAU. *Cette fontaine se sépare en plusieurs* RUISSEAUX. (Acad.) *Du sommet de la montagne coulent des* RUISSEAUX *de soufre fondu.* (Buff.)

— Prov. et fig. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, plusieurs petites sommes réunies en font une grande.

— Canal par où passe un courant d'eau : *Le* RUISSEAU *est à sec. Creuser, élargir un* RUISSEAU. (Acad.)

— Eau qui coule ordinairement au milieu des rues : *Il tomba dans le* RUISSEAU, *tout au beau milieu du* RUISSEAU. *Il a été traîné dans le* RUISSEAU. (Acad.)

— Prov. et fig. *Cette chose traîne dans le ruisseau*, elle est triviale, commune, elle ne mérite pas d'être dite. || *Cette nouvelle a été ramassée dans le ruisseau*, elle a été prise dans les rues, dans le bas peuple.

— Endroit par où l'eau s'écoule dans les rues : *Ces paveurs n'ont pas donné assez de pente au* RUISSEAU. *La rue est fort nette, il n'y a pas une goutte d'eau dans le* RUISSEAU. (Acad.)

— Fig. Il se dit de toutes les choses liquides qui coulent en abondance : *Des* RUISSEAUX *de vin, des* RUISSEAUX *de sang coulaient dans les rues, par les rues.* (Acad.) || On dit aussi *Verser des ruisseaux de larmes.*

RUISSELANT, part. prés. du v. Ruisseler.

RUISSELANT, ANTE, adj. Pron. *ruiss-lan, lant.* — Qui ruisselle : *Des eaux* RUISSELANTES. *Un sang* RUISSELANT. (Acad.)

Ces pressoirs *ruisselants* qu'un jus doré colore. (C. Del.)

— Couvert, mouillé de : *Un visage* RUISSELANT *de sueur.* (Acad.)

RUISSELER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *ruiss-lé.* — Il double la consonne finale du rad. *ruissel* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je ruisselle, ils ruisselleront.* — Couler en manière de ruisseau : *On voyait l'eau* RUISSELER *au travers des murs. L'eau* RUISSELAIT *par divers endroits. Le sang* RUISSELAIT *de ses plaies.* (Acad.)

De son flanc déchiré le sang fume et *ruisselle.* (Pongerv.)
Ma dague d'un sang noir, à mon côté, *ruisselle*,
Et ma hache est pendue à l'arçon de ma selle. (V. H.)

— Il se dit quelquefois des corps sur lequel un liquide coule en manière de ruisseau : *Son corps, son visage* RUISSELLE *de sueur.* (Acad.)

RUMB ou **RHUMB**, n. m. (*rhombe.*) Pron. *romb.* — Mar. Quantité angulaire comprise entre deux des trente-deux aires de vent de la boussole : RUMB *de vent.* (Acad.)

— *Ligne de rumb*, ligne que décrit un vaisseau en faisant toujours un même angle avec le méridien.

RUMEN, n. m. Physiol. Panse ou premier estomac des animaux ruminants ; il occupe la plus grande partie de la cavité abdominale.

RUMEUR, n. f. (*rumor* ; lat., m. sign.) Bruit sourd et général excité par quelque mécontentement, et annonçant quelques dispositions au soulèvement, à la sédition : *Grande* RUMEUR. *Tout le palais est en* RUMEUR. *Cela causa une grande* RUMEUR. *Exciter de la* RUMEUR. *Apaiser la* RUMEUR, *les* RUMEURS *de la populace. De sourdes* RUMEURS. (Acad.)

— Bruit qui vient à s'élever tout à coup, et qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident, quelque événement imprévu : *Cet événement fut suivi d'une* RUMEUR *générale, d'une* RUMEUR *subite qui se répandit par toute la ville.* (Acad.)

— Bruit confus de plusieurs voix : *Quelle est cette* RUMEUR *que j'entends ? Que signifie cette* RUMEUR ? (Acad.)

— Par extens. Réunion des opinions ou des soupçons du public contre quelqu'un : *Il était accusé par la* RUMEUR *publique d'avoir commis un assassinat.* (Ac.)

RUMINANT, part. prés. du v. Ruminer.

RUMINANT, ANTE, adj. (*rumen*, panse ; lat.) Zool. Qui rumine : *Les animaux* RUMINANTS *ont plusieurs ventricules. Les bœufs sont des animaux* RUMINANTS. (Acad.)

— Substantiv. Animal qui rumine : *Les* RUMINANTS. *La famille des* RUMINANTS. (Acad.)

RUMINATION, n. f. Pron. *ru-mi-na-cion.* — Action de ruminer.

RUMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*ruminare* ; lat., m. sign.) Propr. Remâcher ; il ne se dit que des animaux à plusieurs estomacs, qui font revenir du premier les aliments qu'ils ont avalés, pour les mâcher de nouveau : *Les bœufs* RUMINENT *ce qu'ils ont mangé.* (Acad.)

— Absol. *Les brebis, les chameaux* RUMINENT. (Ac.) *Les lamas broutent en chemin l'herbe qu'ils rencontrent et* RUMINENT *la nuit en dormant.* (Raynal.) *Les troupeaux* RUMINAIENT *à l'ombre.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. Penser longuement à une chose, la tourner dans son esprit : *Il y a longtemps qu'il* RUMINAIT *ce dessein. Il y avait une année qu'il* RUMINAIT *sur cette affaire. Que* RUMINEZ-VOUS *là ?* (Acad.) *Xénophon, plus soldat que contemplateur, aimait la place publique d'Athènes et ne* RUMINAIT *pas en philosophe contre la constitution de son pays.* (Lermin.)

RUNES, n. f. pl. (*run, runa*, secret, mystère chose cachée ; teut.) Philol. Caractères des anciens Scandinaves ; ils se gravaient ordinairement sur des rochers, sur la pierre : *De tous les écrivains de l'école mérovingienne, le seul qui ait parlé des* RUNES *est Fortunat.* (Lenormand.)

— *Runes magiques*, caractères que les prétendus magiciens des peuples du Nord employaient dans leurs enchantements.

RUNIQUE, adj. des 2 g. (*runes.*) Pron. *ru-nik.* — Il se dit des caractères, de la langue, de la poésie et des monuments de quelques anciens peuples du Nord :

Caractères RUNIQUES. *Poésies* RUNIQUES. *L'Edda est écrit en langage* RUNIQUE. (Acad.)

RUPESTRE, adj. des 2 g. (*rupes*, roche; lat.) Pron. *ru-pès-tr.* — Bot. Qui croît sur les rochers.

— Chim. *Sel rupestre*, sel commun, fossile ou sel gemme.

RUPTOIRE, n. m. (*rumpere, ruptum*, rompre; lat., m. sign.) Pron. *rup-toar.* — Chir. Cautère potentiel, ainsi appelé parce qu'il corrode, brûle et produit une solution de continuité.

— Adjectiv. *Des médicaments* RUPTOIRES. (Acad.)

RUPTURE, n. f. (*ruptura*, de *rumpere*, rompre; lat.) Pron. *rup-tur.* — Fracture, action par laquelle une chose est rompue; état d'une chose rompue : *La* RUPTURE *d'une porte, d'un coffre, d'un cabinet, etc.* (Acad.)

— Pathol. Solution de continuité d'un os de plusieurs tissus, produite spontanément ou causée par la contraction musculaire : *La* RUPTURE *d'un os, d'une veine, d'une artère, d'un tendon.* (Acad.) *A la* RUPTURE *à peine ressoudée du fémur vint se joindre un rhumatisme aigu qui le condamna à d'atroces douleurs et à une immobilité complète.* (G. Sand.)

— Hernie, descente de boyau : *Il est fort incommodé d'une* RUPTURE. (Acad.)

— Fig. Division qui arrive entre des personnes qui étaient unies par traité, par amitié, etc. : RUPTURE *ouverte, manifeste, déclarée. Ils en sont venus à une* RUPTURE. *Il y a* RUPTURE *entre ces deux puissances. Cette* RUPTURE *n'est qu'apparente, que passagère. Prévenir une* RUPTURE. (Acad.) *Ce n'est pas de moi que la* RUPTURE *est venue.* (Boil.) *Il connaît le fond et les causes de* RUPTURE *des deux ministres.* (La Br.)

— Fig. Annulation, résolution des traités et des actes publics ou particuliers : *Depuis la* RUPTURE *de la paix. Depuis la* RUPTURE *de leur société.* (Acad.)

— *Rupture d'un mariage*, rupture d'un projet de mariage : *Elle ajoute qu'entre une* RUPTURE *et un nouveau nœud, il faut un intervalle de six mois.* (Desmahis.)

— Peint. Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette.

RURAL, ALE, adj. (*rus, ruris*, campagne; lat.) Qui a rapport aux champs, qui concerne les champs, la campagne : *Des fonds* RURAUX. *Propriétés* RURALES. *Servitude* RURALE. *Code* RURAL. *Les communes* RURALES. *La vie* RURALE. (Acad.) *Il était noble, mais il cultivait de ses propres mains le domaine* RURAL *de ses pères.* (Lam.) *Nous avons une foule d'écrits sur l'économie* RURALE. (La Harpe.) *Les anciens donnaient beaucoup plus d'attention que nous à l'économie* RURALE. (Buff.)

Esprits *ruraux* volontiers sont jaloux,
N'étant point faits aux coutumes des villes. (La F.)

— *Doyen rural*, curé commis par l'évêque pour avoir inspection sur les curés d'un certain district : *Bossuet a adressé un mandement aux* DOYENS RURAUX *de son diocèse.* ‖ V. RUSTIQUE.

RUSE, n. f. (*re*, partic. *usus*, pratique; lat.) Pron. *ruz.* — Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper : *Vieille* RUSE. *User de* RUSES. *Je connais toutes ses* RUSES. *Ce sont là de vieilles* RUSES *dont personne n'est dupe.* (Acad.)

— Prov. *Avoir un sac tout plein de ruses*, être très-adroit, très-rusé.

— *Ruses innocentes*, certaines petites finesses dont on se sert à bonne intention.

— *Ruses militaires, de guerre*, moyens qu'on emploie à la guerre pour tromper et surprendre l'ennemi.

— Chass. Détours dont le lièvre, le cerf, le renard, etc., se servent quand on les chasse.

Syn. Ruse, artifice. La *ruse* est une finesse ordinairement employée à mal; elle suppose de l'esprit et une certaine imagination; l'*artifice* est une ruse préparée, arrangée, conduite avec art; elle suppose un esprit de combinaison, et une certaine habileté de moyens.

RUSÉ, ÉE, adj. Pron. *ru-zé.* — Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses : *C'est un homme bien* RUSÉ. *Cette femme est bien* RUSÉE. *Son esprit est* RUSÉ. (Acad.) *La renommée peint les parisiennes frivoles,* RUSÉES, *artificieuses.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit aussi des animaux : *La corbine est un oiseau fort* RUSÉ. (Buff.)

— Prov. et fam. *Un rusé compère*, un homme adroit, subtil et artificieux. ‖ On dit de même, *Une rusée commère.*

— Qui annonce de la finesse, de la ruse : *Elle a une mine* RUSÉE. *Je me défie de son air* RUSÉ. (Ac.)

— Substantiv. Celui, celle qui a de la ruse, de la finesse : *C'est un fin* RUSÉ. *C'est une* RUSÉE. *Une fine* RUSÉE. *Une petite* RUSÉE. (Acad.)

RUSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Se servir de ruses : *Ce chicaneur vous donne bien de la peine, il* RUSE, *il ne fait que* RUSER. *Il est permis de* RUSER *à la guerre.* (Acad.) *Nous voyons les animaux imaginer,* RUSER *même, et ce qui est plus fin encore, prévenir les finesses.* (Boss.)

— Chass. Il se dit particul. du cerf, du lièvre, du renard, etc., qui se servent de toutes sortes de détours et de ruses pour se dérober aux chiens qui les poursuivent : *C'est un vieux cerf, un vieux lièvre qui* RUSE. *Le renard a longtemps* RUSÉ. (Acad.)

RUSEUR, EUSE, adj. et n. Fam. En parl. d'une personne, Qui emploie la ruse, qui se plaît à en faire usage : *Je hais souverainement les* RUSEURS *de cette espèce.* (J.-J. Rouss.)

RUSMA ou **RUSME**, n. m. Pron. *rusm.* — Minér. Minéral du Levant qui contient du sulfate d'arsenic, et qui ressemble au mâchefer : *Les Turcs ne portent de poils en aucune partie du corps; ils se servent de* RUSMA *pour l'ôter.* (Buff.)

RUSTAUD, AUDE, adj. (*rusticus*; lat., m. sign.) Pron. *russ-tô-tôd.* — Fam. Qui est grossier, qui tient du paysan : *Il n'a point de politesse, il est fort* RUSTAUD. *Avoir l'air* RUSTAUD, *la mine* RUSTAUDE. (Ac.) *On ne ricane point de leurs compliments* RUSTAUDS. (J.-J. R.)

— Substantiv. *C'est un gros rustaud*, C'est un gros paysan. ‖ Fig. *C'est un rustaud*, C'est un homme impoli, grossier, brutal.

RUSTAUDEMENT, adv. A la manière des rustauds; grossièrement : *Je vous aime un peu* RUSTAUDEMENT. (M[me] de Sév.)

RUSTAUDERIE, n. f. Grossièreté; air rustique : *Mon air délicat serait encore la* RUSTAUDERIE *d'une autre.* (M[me] de Sév.)

RUSTICAGE, n. m. Techn. Mortier qu'on jette sur un mur, avec un balai, pour le crépir, le rustiquer.

RUSTICITÉ, n. f. Grossièreté, rudesse : *Il y a de la* RUSTICITÉ *dans ses manières, dans son langage.* (Ac.)

— Manière d'agir contre la politesse : *C'est* RUSTICITÉ *que de donner de mauvaise grâce.* (La Br.)

RUSTICOLE, adj. des 2 g. (*rus*, champ; *colere*, habiter; lat.) Zool. Qui se tient dans les champs, les prairies.

RUSTINE, n. f. Techn. Face de derrière d'un creuset dans lequel on affine la fonte.

RUSTIQUE, adj. des 2 g. (*rusticus*; lat., m. sign.) Champêtre; qui appartient aux manières de vivre de la campagne : *Vie* RUSTIQUE. *Travaux* RUSTIQUES. *Économie* RUSTIQUE. *Attelage* RUSTIQUE. *Il y a de certaines chansons, de certains airs, de certaines danses* RUSTIQUES *qui sont fort agréables.* (Acad.) *Les échos du mont Hymette retentissent du son des chalumeaux* RUSTIQUES. (Barthél.)

— *Maison rustique*, ensemble de tous les objets indispensables au cultivateur.

— Inculte, sauvage, sans art : *Au sortir du jardin, on trouve des promenades* RUSTIQUES *et solitaires. Ce jardin est négligé, il est tout* RUSTIQUE. (Ac.)

Leur voix fausse et *rustique*
Gaîment de Pellegrin détonne un vieux cantique. (Volt.)

— *Banc, siége rustique*, banc, siége taillé ou façonné avec une sorte de simplicité rustique.

— Archit. *Ouvrage, genre rustique*, ouvrage, genre d'ouvrage fait de pierres brutes ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. ‖ *L'ordre rustique*, ou substantiv. *Le rustique*, l'ordre dont les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc. : *Ce soubassement est d'un genre* RUSTIQUE. *Le palais du Luxembourg, à Paris, offre un exemple de l'ordre* RUSTIQUE. (Ac.)

— Fig. Grossier, impoli, rude : *Avoir l'air, la physionomie* RUSTIQUE. *Il est* RUSTIQUE *dans ses actions et dans ses discours. Langage* RUSTIQUE. (Acad.)

Je suis *rustique* et fier, et j'ai l'âme grossière. (Boil.)

RUSTIQUE, n. m. Ce qui est inculte, sans art.

— Représentation naïve d'un paysage.

— Genre rustique.

— Fam. Paysan; campagnard :

C'est assez, dit le *rustique*;
Demain vous viendrez chez moi. (La Font.)

Syn. Rustique, rural. *Rustique* se dit de ce qui est propre, essentiel à la campagne; *rural*, de ce qui s'y rapporte accidentellement, au point de vue de la localité.

RUSTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rustiquer.

RUSTIQUEMENT, adv. D'une manière grossière : *Il parle, il agit* RUSTIQUEMENT. (Acad.)

RUSTIQUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*rusticari*, demeurer à la campagne; lat.) Pron. *russ-ti-ké.* — Archit. Travailler ou crépir la surface d'une construction, d'un édifice dans le genre rustique : RUSTIQUER *un château.* (Acad.)

— *Rustiquer des pierres*, les tailler, les travailler de manière à leur donner une apparence brute.

RUSTRE, adj. des 2 g. Pron. *rustr.* — Fort rustique, fort grossier : *Il a l'air* RUSTRE, *la mine* RUSTRE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* RUSTRE, *un vrai* RUSTRE, *un gros* RUSTRE. (Acad.)

A quoi bon être illustre?
Venir à Blois filer l'amour avec un *rustre!* (V. Hug.)

RUT, n. m. (*rugitus*; lat., à cause des cris des cerfs.) Pron. *rutt.* — Il se dit en parl. des cerfs et de quelques autres bêtes fauves quand elles sont en amour : *Le mois de septembre est le temps du* RUT. *Les cerfs sont en* RUT. (Acad.)

— *Les cerfs ne tiennent pas, ne durent pas dans le rut, pendant le rut*, ils sont aisés à prendre quand ils sont en amour.

— Par extens. *Être en rut*, avoir des passions brutales et emportées.

RUTACÉ, ÉE, adj. (*ruta*, rue; lat.) Pron. *ru-ta-cé.* — Bot. Qui ressemble à la rue.

= N. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rue.

RUTILANT, ANTE, adj. Didact. Brillant comme l'or.

RUTILER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*rutilare*, avoir l'éclat de l'or; lat.) Briller d'un vif éclat : *La fureur faisait* RUTILER *ces figures farouches.* (V. Hug.)

RUTOIR, n. m. V. ROUTOIR.

RYTHME, n. m. V. RHYTHME.

S n. m. et f. La dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes. Suivant l'appellation ancienne on la nomme *esse*, et elle est du genre féminin; d'après la méthode moderne, on la nomme *se*, et elle est du genre masculin : *Une grande* S. *Un grand S. Les trombes forment des inflexions en forme d'S, dont la tête est au nuage et la queue à la mer.* (Buff.) *Le bruit de scie du cœur imite exactement le son prolongé de la lettre* S : s, s, s, s, s. (Bouillaud.)

— *S* a le son propre *ce* et le son accidentel *ze*.

— *S* initiale a généralement le son propre : *Son, savon, sous, sur, station.*

— *S* est nulle quand elle précède dans la même syllabe *ce, ci* : *Sceau, scélérat, scène, science*; elle est encore nulle dans *schisme*.

— *S* médiale conserve le son propre : 1° Quand elle est précédée ou suivie d'une consonne : *Consentir, persister, inspirer, respirer*, etc. ; 2° lorsque dans un mot composé, elle est l'initiale du simple : *dé-suétude, pré-séance, para-sol, mono-syllabe, vrai-semblance*, etc. ; 3° lorsqu'elle est redoublée : *dessus, pressentir, assemblée, visser, poussa*, etc.

— *S*, comme tous les consonnes doubles, fait prendre à l'*e* non accentué qui la précède le son de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert, excepté dans les mots *dessous* et *dessus*, et dans la plupart de ceux qui sont formés de la particule *re*; comme *resserrer, ressembler, ressort*, etc., qu'on prononce *deçus, deçous, recerrer, recembler, reçort*, etc.

— *S* médiale prend le son accidentel *ze* : 1° entre deux voyelles : *viser, baiser, jaser, phase, église, ruse*; 2° avant *b* et *d* : *presbyte, Asdrubal*, etc.; 3° dans *Alsace, balsamique* et les mots du même radical ; 4° dans la syllabe *trans* suivie d'une voyelle : *transit, transiger.* ‖ Font exception : *transir, Transylvanie*, et leurs dérivés.

— *S* médiale est nulle dans quelques noms propres : *Du Guesclin, Asnières*, qu'on prononce *du Gué-clin, A-nières.*

— *S* finale est nulle : *avis, grands, petits, chers, noms*, etc.

— Mais elle se fait sentir et a le son *ze* quand elle est suivie d'un mot qui commence par une voyelle; ainsi : *Des juges indulgents. Des enfants aimables*, se prononcent *des juges zindulgents, des enfants zaimables.*

— *S* finale conserve le son *ce* dans les noms propres : *Pélopidas, Romulus*; et dans *as, aloès, iris, maïs, lapis, vis, gratis, laps, en sus, vasistas.*

— *S* se joint comme lettre euphonique à la 2e pers. du sing. de l'impératif des verbes de la 1re conj. lorsqu'il est suivi des pronoms *en* et *y*.

— N. f. Techn. Morceau de fer en S qu'on scelle dans un mur pour le soutenir.

— Fig. et fam. *Faire des S*, ne pas marcher droit; faire des zigzags comme une personne ivre.

SA, adj. poss. fém. de Son.

SABAILLON, n. m. Pron. *ça-ba-ion.* — Art cul. Mélange de vin et de sucre, espèce de boisson fort en usage en Italie.

SABAÏSME, n. m. *V.* Sabéisme.

SABAYE, n. f. Mar. Cordage de moyenne grosseur, avec lequel les bateaux s'amarrent à terre.

SABBAT, n. m. (m. hébr. *repos.*) Pron. *ça-ba.* — Nom donné chez les Juifs au dernier jour de la semaine ou du repos : *Les Juifs observent fort exactement le* sabbat. *Observer, violer le jour du* sabbat. *Le repos du* sabbat. (Acad.)

— Assemblée nocturne que, suivant l'opinion populaire, les sorciers tiennent pour adorer le diable : *Le bruit était que les sorciers tenaient leur* sabbat *dans cette forêt.* (Acad.) *J'aimerais cent fois mieux être au* sabbat. (Regn.) *C'était une nuit de* sabbat, *tu l'as fascinée, trompée.* (F. Soulié.)

Tout l'auguste *sabbat* se soulève et s'émeut. (La Ch.)

— Par anal. *J'indiquerais le lieu où l'on s'assemble pour conspirer une perte, où l'on tient le* sabbat. (Beaum.)

... Du *sabbat* la ronde tournoyante
L'emportait dans son vol. (A. Soumet.)

— Fig. et fam. Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s'imagine celui du sabbat des sorciers : *Ces ivrognes ont fait un* sabbat, *un terrible* sabbat. *Ces chats ont fait un* sabbat *épouvantable toute la nuit.* (Acad.)

— Fig. et pop. Criailleries d'une femme contre son mari, ou d'un maître contre ses valets : *Si sa femme vient à savoir cela, elle lui fera un beau* sabbat. *Il m'a fait un* sabbat *du diable.* (Acad.)

Voyez le beau *sabbat* qu'ils font à notre porte. (Bac.)

— Agricult. Instrument propre au nettoyage des grains.

SABBATAIRE, n. et adj. des 2 g. Pron. *ça-ba-tèr.* — Qui observe le sabbat.

SABBATINE, n. f. Anc. Petite thèse de controverse que les écoliers de philosophie soutenaient au milieu de la première année de leur cours : *Il a soutenu une* sabbatine. *J'ai argumenté à sa* sabbatine. (Acad.)

SABBATIQUE, adj. des 2 g. (*sabbat.*) Pron. *ça-ba-tik.* — Qui appartient au sabbat; il n'est usité que dans cette expression, *Année sabbatique*, chaque septième année chez les Juifs.

SABÉEN, n. m. Pron. *ça-bé-ain.* — Celui qui professe le sabéisme.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport au sabéisme : *Le culte* sabéen. (Acad.)

SABÉISME ou **SABISME**, n. m. (*zaba*, troupeau; hébr.) Pron. *ça-bé-ism.* — Religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres : *Le* sabéisme *était la religion des anciens mages; c'est aujourd'hui celle des Guèbres.* (Acad.) *Il a demeuré longtemps en Arabie pour nous donner des lumières sur l'ancien* sabéisme, *auquel a succédé la religion musulmane.* (Volt.)

SABINE, n. f. Pron. *ça-binn.* — Bot. Espèce de genévrier dont la saveur est âcre, l'odeur très-forte, et qui contient beaucoup d'huile volatile : *Petite* sabine, *Grande* sabine. *La* sabine *est souvent employée comme emménagogue.* (Acad.) *La* sabine *fournit une huile volatile des plus âcres.* (Robin.)

SABLE, n. m. (*sabulum*, sable; lat.) Gravier réduit en poudre ou en petits grains; terre argileuse,

sans aucune consistance, et souvent mêlée de petits grains de gravier : SABLE *de terre.* SABLE *fin.* SABLE *noir, gris, blanc, rouge. Les* SABLES *de la Libye. Il y a de vastes déserts de* SABLE *en Éthiopie.* (Buff.) *Les* SABLES *barrent l'entrée de ce fleuve, de ce port. Échouer sur le* SABLE. *Enfoncer dans le* SABLE. *Bâtir à chaux et à* SABLE. *Sur une partie de chaux éteinte, il faut deux parties de* SABLE. (Acad.) *Les dunes se sont formées par des amas de* SABLE *que la mer a apportés et accumulés.* (Buff.) *Les* SABLES *ne couvrent d'ordinaire que la surface de la terre.* (Fén.) *Dans l'Arabie pétrée, des* SABLES *brûlants couvrent toute la surface de la terre.* (Buff.)

— Fig. *Bâtir sur le sable mouvant*, ou simpl. *Bâtir sur le sable*, fonder des établissements, des entreprises, sur quelque chose de peu solide :

Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bâtit sur elle, on *bâtit sur le sable.* (Racan.)

— Fig. *Semer sur le sable*, faire une dépense, se donner une peine inutile : *Pour endoctriner mon élève, j'avais beau suer sang et eau, je ne faisais que* SEMER SUR LE SABLE. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Avoir du sable dans les yeux*, éprouver une envie de dormir qui appesantit les paupières.

— Prov. *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable*, on garde longtemps le souvenir des injures, et l'on perd bientôt celui des bienfaits.

— Chim. *Bain de sable*, sable dont on entoure un vaisseau qu'on veut chauffer : *Distiller* AU BAIN DE SABLE. (Acad.)

— Vulg. Gravier qui s'engendre dans les reins, et qui forme la gravelle : *Il rend du* SABLE *par les urines. Ses urines sont pleines de* SABLE. (Acad.)

— Fond. Composition faite avec du sable où l'on jette en moule des monnaies, des médailles, etc. : *Un* SABLE *net. Jeter une médaille en* SABLE. (Acad.)

— Blas. La couleur noire : *Il porte de* SABLE *à un lion d'or. Dans la gravure, le* SABLE *se marque par des traits croisés.* (Acad.)

— Comm. La zibeline.

SABLÉ, ÉE, part. pass. du v. Sabler : *Allées* SABLÉES. *Cour* SABLÉE. *Une pistole* SABLÉE.

— *Fontaine sablée*, vaisseau dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le sable, pour la rendre plus claire pour l'épurer.

SABLER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sable.*) Pron. *ça-blé.* — Couvrir de sable : SABLER *les allées d'un jardin.* SABLER *un manége.* (Acad.) *Qu'on* SABLE *la cour, qu'on ratisse les allées du jardin!* (J. Sandeau.)

— Technol. Fondre dans un moule de sable.

— Fig. et fam. Boire tout d'un trait, fort vite ; par allusion à la promptitude avec laquelle un fondeur opère lorsqu'il jette en sable : SABLER *un verre de vin.* (Acad.) *Il* AVAIT SABLÉ *deux ou trois rasades.* (Dider.) *Saisissant d'une main le verre et de l'autre la bouteille, je* SABLAI *un bon coup de vin de Lucène.* (Le Sage.)

Ce vieux Crésus, en *sablant* du champagne,
Gémit des maux que souffre la campagne. (Volt.)

SABLEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui fait les moules en sable.

— Fam. Homme qui boit beaucoup sans s'enivrer.

SABLEUX, EUSE, adj. (*sable.*) Mêlé de sable : *Farine* SABLEUSE.

— Agric. *Terre sableuse*, se dit quelquefois pour terre sablonneuse.

SABLIER, n. m. (*sable.*) Pron. *ça-bli-é.* — Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et mesure un certain espace de temps : *Ce* SABLIER *n'est pas juste. Retourner un* SABLIER. *On peint le Temps un* SABLIER *à la main.* (Acad.) *Le sable des* SABLIERS *passe mal, on aura de la pluie.* (Chateaubr.)

— Petit vaisseau contenant du sable propre à être répandu sur l'écriture pour la sécher : *Un* SABLIER *de cuivre, de fer-blanc.* (Acad.)

— Bot. Petit arbre d'Amérique, dont le fruit, qui est une capsule dure et très-sèche, peut s'employer en guise de sablier, de vase à mettre du sable pour sécher l'écriture.

— Mar. Sorte de clepsydre dans laquelle on a remplacé l'eau par du sable ; horloge.

SABLIÈRE, n. f. (*sable.*) Pron. *ça-bli-èr.* — Lieu creusé dans la terre, duquel on tire du sable pour bâtir : *Une grande* SABLIÈRE. (Acad.)

— Charpent. Pièce de bois posée horizontalement, et destinée à recevoir, à porter l'extrémité de certaines autres pièces de charpente : *La* SABLIÈRE *reçoit les pieds des chevrons du comble.* (Acad.)

— Mar. Bordages sur lesquels s'établissent les ventrières et les chevalets d'un bâtiment qu'on lance avec un ber.

SABLINE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées qui croissent dans le sable.

SABLON, n. m. Sable fin et très-menu : *Tirer du* SABLON. *Écurer de la vaisselle avec du* SABLON. (Acad.)

SABLONÈTE ou **SABLONNETTE**, n. f. Techn. Pièce construite au-dessus du four à fritte, pour y déposer le sable lavé pour la fabrication du verre.

SABLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Sablonner.

SABLONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Écurer avec du sablon : SABLONNER *de la vaisselle.* (Acad.)

— Techn. Jeter du sable fin sur le fer chaud, quand on veut souder.

SABLONNEUX, EUSE, adj. Où il y a beaucoup de sable : *Pays* SABLONNEUX. *Terre* SABLONNEUSE. *Rivage* SABLONNEUX. (Acad.) *Le terrain de l'Arabie est presque partout sec et* SABLONNEUX. (Buff.)

... Un terrain montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé. (La F.)

SABLONNIER, n. m. (*sable.*) Celui qui vend du sablon : *Un* SABLONNIER *d'Étampes.* (Acad.)

SABLONNIÈRE, n. f. (*sable.*) Lieu d'où l'on tire du sablon, du sable fin.

— Techn. Coffre pour renfermer et corroyer le sable qui sert à faire les moules de fondeur.

SABLURE, n. f. Mar. Partie de l'agrès d'un navire.

SABORD, n. m. Pron. *ça-bor.* — Mar. Ouverture ou embrasure pratiquée dans la muraille d'un bâtiment, et par laquelle passe la volée d'un canon : *Ouvrir, fermer les* SABORDS. *Il y avait deux* RANGS *de* SABORDS. (Acad.) *Quand j'ouvris le* SABORD, *je ne vis plus que l'immense mer.* (Lam.)

Voyez tomber les mâts coulant sur les *sabords.* (C. D.)

SABORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Saborder.

SABORDER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sabord.*) Mar. Percer d'un ou de plusieurs trous la cale d'un bâtiment que l'on veut couler : *Les Français rasèrent le Bucentaure, le* SABORDÈRENT, *lui mirent sept pièces de canon et le mouillèrent sur la lagune pour défendre une passe.* (A. Jal.)

SABOT, n. m. (*sapinus*, sapin ; lat.) Pron. *ça-bô.* — Chaussure de bois faite toute d'une pièce : SABOT *de bois d'aune, de hêtre, de noyer, etc. Une paire de* SABOTS. (Acad.) *Les détenus sont chaussés d'excellents* SABOTS *doublés de bas de laine.* (Blanqui.)

— Fig. et fam. *On l'a vu venir à Paris avec des sabots*, se dit en parl. d'un homme qui, d'une extrême pauvreté, est parvenu à une fortune considérable.

— Prov et fig. *Il a du foin dans ses sabots*, se dit d'un riche paysan.

— Fig. et fam. *Elle a cassé son sabot*, se dit d'une fille qui a donné quelque atteinte à son honneur.

— Par anal. Corne du pied de quelques Quadrupèdes : *Le* SABOT *de cheval est bon, est usé. Il faut que ce cheval fasse* SABOT *neuf.* (Ac.) *Son cheval heurtait de temps en temps son* SABOT *retentissant contre un caillou d'où jaillissait un éclair.* (G. Sand.) *Ce cheval a le* SABOT *fort petit.* (Volt.)

— Techn. Ornement de métal, qui se place au bas des pieds d'un bureau, d'une commode, etc. : *Les pieds de cette table ont des* SABOTS *de cuivre.* (Acad.)

— Toute garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente, d'un poteau, etc. : *Les pilotis sont armés d'un* SABOT *de fer pointu, afin qu'ils percent plus facilement les terrains durs.* (Acad.)

— Baignoire faite en forme de sabot.

— Plaque de fer un peu courbe et à rebords qu'on met sous l'une des roues d'une voiture, pour qu'elle ne tourne pas et ne fasse que glisser : *Nous voici à la descente, mettez le* SABOT. *Enrayer avec un* SABOT. (Acad.)

— Techn. Piston d'une pompe ordinaire. ‖ Morceau de bois qui emboîte les calibres du maçon. ‖ Outil du cordier, du menuisier. ‖ Moule du chandelier.

— Artill. *Sabot à boulet*, garniture de bois dans laquelle un boulet se place et se trouve attaché à la gargousse de manière à entrer dans la pièce en même temps qu'elle.

— Mus. Crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton.

— Fig. et fam. Mauvais violon : *Ce violon n'est qu'un* SABOT. *Comment pouvez-vous jouer avec un pareil* SABOT. (Acad.)

— Jouet d'enfants, de figure cylindrique, terminé en pointe par le bas, et que l'on fait pirouetter en le frappant avec un fouet, une lanière : SABOT *de bois, de buis. Faire aller un* SABOT. *Fouetter un* SABOT. (Acad.)

— *Le sabot dort*, se dit quand le sabot, à force d'avoir été fouetté, tourne si vite sur un même point qu'il paraît immobile.

— Prov et pop. *Dormir comme un sabot*, dormir profondément.

SABOTER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Jouer au sabot, faire aller un sabot : *Les enfants* SABOTENT *dans la cour.* (Acad.)

— Absol. et fam. Faire du bruit avec ses sabots : *On l'entend tout le jour* SABOTER *sur l'escalier.*

— Transitiv. Pop. Faire vite et mal : SABOTER *de l'ouvrage.*

— Constr. *Saboter un pieu*, placer un sabot à l'extrémité de ce pieu.

— Techn. Fouler les draps avec des sabots.

SABOTEUR, EUSE, n. Pop. Ouvrier, ouvrière qui sabote l'ouvrage.

SABOTIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait, vend des sabots.

— Par extens. Ceux qui portent des sabots : *Ces* SABOTIERS *font un bruit à fendre la tête. Une danse de* SABOTIERS. (Acad.)

SABOTIÈRE, n. f. Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots : *Danser la* SABOTIÈRE. (Acad.)

— Fam. Femme qui fait du bruit avec ses sabots.

— Techn. Atelier d'un sabotier. ‖ Ustensile de fer-blanc servant à la préparation des glaces.

SABOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Sabouler : *Il a été* SABOULÉ *d'importance par son père.* (Acad.)

SABOULER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sable.*) Tourmenter, tirailler, houspiller une personne : SABOULEZ ! (Acad.) *Otez-moi mes coiffes. Doucement donc, maladroite! comme vous me* SABOULEZ *la tête avec vos mains pesantes.* (Mol.)

— Par anal. Faire à la hâte, sans soin : *J'ai cru qu'il* AVAIT SABOULÉ *le troisième acte.* (Volt.)

— Fig. et pop. Réprimander, tancer quelqu'un avec véhémence : *Son père l'*A SABOULÉ *d'importance. Je vous l'étrillerai et je vous le* SABOULERAI *bien.* (Dest.)

— Jeu. Frapper avec des linges remplis de sable celui qui est en faute.

SABRE, n. m. (*sabel* ; all.) Pron. *ça-br.* — Cimeterre, espèce de coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté : *Un beau* SABRE. *Il alla à lui le* SABRE *haut. La lame, la poignée d'un* SABRE. *Un* SABRE *d'une bonne trempe. Un* SABRE *qui a le fil.* (Acad.)

...On ne doit pas moins, pour le soutien du trône,
A la faux de Cérès qu'au *sabre* de Bellonne. (Volt.)

Il y a deux manières d'être soldat ; on peut être ou un SABRE *grossier, ou une épée intelligente.* (Dupanl.)

— Sorte d'épée droite et large, qui a un dos et un tranchant : *La grosse cavalerie porte des* SABRES. (Acad.)

— *Coups de plat de sabre*, coups appliqués avec le plat de la lame ; par oppos. à *Coups de sabre*, ceux qui sont donnés avec le tranchant.

— Adj. Hortic. *Haricot sabre*, espèce de haricot à graines blanches et aplaties.

— Pêch. Espèce de truble.

— Technol. Lame de cuivre, montée sur un manche de bois, dont se sert le fabricant de glaces.

— Hortic. Instrument avec lequel on tond les haies et les palissades.

— Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

— Prov. *Quand les* SABRES *sont rouillés et les bêches luisantes, l'état est bien gouverné.*

SABRÉ, ÉE, part. pass. du v. Sabrer : *Ils furent* SABRÉS *impitoyablement.* (Acad.) *Quelques-uns des paysans furent* SABRÉS, *et on ne vit plus les autres du reste de la campagne.* (Thiers.)

— Fig. Qui est fait vite et grossièrement : *L'ouvrage a été* SABRÉ.

SABRENAS, n. m. Pron. *ça-bre-na.* — Pop. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement. ‖ Vieux.

SABRENASSÉ, ÉE ou **SABRENAUDÉ, ÉE**, part. pass. du v. Sabrenasser ou Sabrenauder : *Comme cela est* SABRENAUDÉ ! (Acad.)

SABRENASSER ou **SABRENAUDER**, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sabrenas.*) Pron. *ça-bre-na-cé, nô-dé.* — Pop. Travailler mal quelque ouvrage que ce soit.

SABRENAUDIER, IERE, n. Pop. Ouvrier, ouvrière qui travaille mal, qui sabrenaude.

SABRER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sabre.*) Pron. *ça-bré.* — Donner des coups de sabre : *On l'*AVAIT SABRÉ. (Acad.)

— Absol. *Il* SABRAIT *à droite et à gauche.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Sabrer une affaire*, l'expédier avec précipitation, sans se donner la peine de l'examiner : *On* A SABRÉ *son affaire.* (Acad.)

SABRETACHE, n. f. (*sabel*, sabre ; *taschen*, poche ; all.) Pron. *ça-bre-ta-ch.* — Espèce de sac plat qui pend à côté du sabre d'un hussard, d'un lancier, et qui lui sert de poche : *Mettre son mouchoir dans sa* SABRETACHE. (Acad.) *Les cavaliers d'élite de son escorte portaient la tête de mort sur leur* SABRETACHE. (Ch. Nod.)

SABREUR, n. m. Fam. Qui donne des coups de sabre.

— Particul. Militaire qui ne sait point l'art de la guerre, mais qui est brave et qui se bat bien : *Ce général n'est qu'un* SABREUR. (Acad.)

SABURRAL, ALE, adj. Pron. *ça-bu-ral.* — Méd. Qui appartient à la saburre : *Maladie* SABURRALE. (Acad.)

— *État saburral*, accumulation de saburre dans l'estomac.

SABURRE, n. f. (*saburra*, gravier ; lat.) Pron. *ça-bur.* — Méd. Matière qu'on a supposée amassée dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions.

SAC, n. m. (*saccus* ; lat., m. sign.) Pron. *çak.* — Sorte de poche faite de cuir, de toile, ou d'étoffe, que l'on coud par le bas et par les côtés, et dont on laisse seulement le haut ouvert : *Grand* SAC. *Petit* SAC. *Le fond, la gueule du* SAC. *A l'entrée, à l'ouverture du* SAC. *Vider, remplir un* SAC. *Lier, délier un* SAC. *Un* SAC *à mettre de l'argent. Un* SAC *de peau d'ours.* (Acad.) *Le talent de la parole et le mérite personnel balancent au moins les* SACS *de mille francs.* (La Br.)

— Sorte de poche que les femmes portent suspendue au bras : *Feu madame Durillon avait bien un* SAC *de velours avec des galons d'or.* (Danc.) *Où les ai-je donc mis, ces malheureux papiers ? Ah ! ils sont dans mon* SAC.

— *Sac de papier*, sorte de poche de papier, en forme de sac, dont le bas et les côtés sont collés, au lieu d'être cousus, et qui sert à mettre des épiceries, des drogues, des bonbons, etc. : *Mettre de la cassonade dans un* SAC *de papier gris.* (Acad.)

— *Sac à blé, sac à charbon, sac à avoine, sac à terre*, sac à mettre du blé, du charbon, de l'avoine, de la terre. || *Sac de blé, de charbon, d'avoine, de plâtre, de farine, de noix, de pommes, etc.*, sac plein de blé, de charbon, d'avoine, de plâtre, de farine, de noix, de pommes, etc. || Dans le m. sens, *Un sac d'argent, un sac d'écus, un sac de sous, un sac de mille francs, etc.*

— *Sac à poudre*, sac dans lequel les perruquiers mettent leur poudre.

— Partic. *Sac de blé, sac de farine*, certaine mesure de blé, de farine : *Les munitionnaires doivent fournir tant de* SACS *de blé, tant de* SACS *de farine.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*, prendre double profit dans une même affaire.

— Prov. *Un homme de sac et de corde*, un scélérat, un filou, un mauvais garnement.

— Fig. et pop. *Un sac à vin*, un ivrogne : *C'est un ivrogne*, UN SAC À VIN. (Campistr.) *Tu n'es qu'un fainéant*, UN SAC À VIN. (Dest.)

— Prov. et fig. *Prendre quelqu'un la main dans le sac*, le prendre sur le fait, le surprendre au moment où il commet quelque vol, quelque infidélité.

— Fam. *Cet habit ressemble à un sac ; il est dans cet habit comme dans un sac*, se dit d'un habit mal fait, mal taillé et trop large.

— *Le sac d'un soldat*, le havresac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les objets à son usage : *Donner des* SACS *aux soldats. Le* SAC *est une partie essentielle de l'équipement.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Trousser son sac et ses quilles*, prendre ses hardes et s'en aller. || *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles*, lui donner son congé, le chasser.

— *Sac de nuit*, sac où l'on met, en voyage, ses hardes de nuit. || *Sac à ouvrage*, sac où les femmes renferment l'ouvrage auquel elles travaillent.

— Guerr. *Sac à terre*, sac plein de terre dont on se sert en faisant les tranchées, logements, batteries, etc., pour mettre les soldats à couvert du feu des ennemis : *On ne put faire le logement de la contrescarpe, faute de* SACS *à terre.* (Acad.)

— Anc. *Sac de procès*, et absol. *Sac*, sac contenant les pièces d'un procès ; on dit aujourd'hui, *pièces* ou *dossier* : *Mettre le* SAC *au greffe. Charger un avocat de son* SAC. *Le rapporteur a vu tous les* SACS *du procès. Donner communication de son* SAC. (Acad.) *Il vous faudra de l'argent pour le droit de retirer le* SAC *et pour les grosses d'écritures.* (Mol.)

Que de *sacs !* Il en a jusques aux jarretières. (Rac.)

— Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac*, c'est la chose la plus avantageuse, celle qui doit le plus sûrement procurer le succès désiré.

— Fig. et fam. *Votre affaire est dans le sac*, tout est préparé pour qu'elle réussisse, on peut la regarder comme terminée.

— Fig. *Avoir dans son sac*, avoir à sa disposition : *Il* AVAIT DANS SON SAC *bien des tours de Scapin pour abuser de la simplicité des habitants.* (G. Sand.)

— Prov et fig. *Voir le fond du sac*, pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché.

— Fig. *Vider son sac*, dire tout ce qu'on a à dire, tout ce qu'on sait : *Il n'a plus rien à dire, il* A VIDÉ SON SAC. *Quand il* A VIDÉ SON SAC *d'anecdotes, de bons mots, il s'en va.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Juger sur l'étiquette du sac*, prononcer sur une question difficile, sans se donner la peine de s'en instruire suffisamment.

— *Avoir la tête dans un sac*, ignorer tout ce qui se passe.

— Par anal. Habit de pénitence, d'humiliation : *Faire pénitence sous le* SAC *et la cendre. Porter le* SAC *et le cilice.* (Acad.)

— Grande robe dont se couvrent les pénitents dans leurs cérémonies, dans leurs processions : *Tous les pénitents étaient revêtus de* SACS *noirs, blancs, bleus, etc.* (Acad.)

— Agric. Quantité de marc qui reste après un pressurage de cidre ou de vin.

— Chir. Dépôt d'humeurs, de matière, qui se forme en quelque partie du corps auprès d'une plaie ou d'un abcès : *Quand une plaie est mal pansée, il s'y fait un sac.* (Acad.)

— *Sac herniaire*, portion de membrane qui enveloppe une hernie extérieure.

— *Il est rare de voir sortir le* SAC *tout entier dans les accouchements des femmes.* (Buff.)

— Anat. *Sac lacrymal*, petite cavité placée au côté interne de l'orbite de l'œil, et qui sert de réservoir à l'humeur fournie par la glande lacrymale.

— Mar. *Sac d'écubier*, sorte de matelas de toile, rembourré de foin ou d'étoupe, que l'on emploie pour boucher les écubiers.

— Pêch. Espèce de filet dont on se sert pour pêcher le petit poisson.

— Fig. et pop. Estomac, ventre : *Il en plein le* SAC.

— *Remplir son sac*, manger beaucoup. || *Vider son sac*, se décharger le ventre, ou se purger.

— *Cul-de-sac*, petite rue qui n'a point d'issue : *Il demeure dans un* CUL-DE-SAC. (Acad.)

— Fig. et fam. Place qui ne conduit point à une meilleure, qui ne présente aucun moyen d'avancement : *Quelle place vous a-t-on donnée là ? c'est un vrai* CUL-DE-SAC. (Acad.)

— Fig. *Etre enfourné dans un cul-de-sac*, être engagé dans une affaire dont l'issue est difficile.

SAC, n. m. Art milit. Pillage entier d'une ville : *Le* SAC *de Troie. Le* SAC *de Rome. Mettre à* SAC *une ville prise d'assaut.* (Acad.) *Nous sommes de* SAC. (Danc.)

— *Un homme de sac et de corde*, un bandit, un scélérat.

SACCADE, n. f. Pron. *çak-kad.* — Man. Brusque et rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride : *Les* SACCADES *gâtent la bouche d'un cheval. Rude* SACCADE. (Acad.)

— Fig. Secousse violente qu'on donne à quelqu'un en le tirant : *Il le prit au collet et lui donna deux ou trois* SACCADES. (Acad.)

— Fig. et fam. Rude réprimande, correction rude : *Il a eu une rude, une furieuse* SACCADE. (Acad.)

— Par extens. Tout mouvement brusque et irrégulier : *N'aller, n'avancer que par* SACCADES. *Ce vaisseau ne marche que par* SACCADES. (Acad.)

SACCADÉ, ÉE, part. pass. du v. Saccader.

— Fig. *Mouvements saccadés*, mouvements brusques et irréguliers : *Ses gestes avaient quelque chose des* MOUVEMENTS SACCADÉS *d'un télégraphe.* (H. de Balz.)

— *Style saccadé*, style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille.

SACCADER, v. tr. ou act. 1re conj. Man. Donner des saccades à un cheval : *Vous* SACCADEZ *trop votre cheval.* (Acad.)

— Par anal. *Un flot de larmes* SACCADAIT *ma voix et arrêtait mes paroles.* (G. Sand.)

SACCAGE, n. m. Bouleversement, confusion : *Ces enfants ont fait un* SACCAGE *horrible dans le jardin.* (Acad.)

— Pop. Amas confus : *Un* SACCAGE *de vieilles marmites, de meubles cassés.* (Acad.)

SACCAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Saccager : *Jérusalem a été prise et* SACCAGÉE *dix-sept fois.* (Chat.)

SACCAGEMENT, n. m. Sac, pillage : *Qu'a produit le* SACCAGEMENT *de tant de villes ?* (Volt.) *Les grandes compagnies, les routiers et les écorcheurs portaient en tous lieux le* SACCAGEMENT. (Littré.)

SACCAGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sac.*) — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *saccag* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous saccageons, il saccagea, etc.* — Mettre à sac, mettre au pillage : SACCAGER *une ville, un château, une maison, une province.* (Acad.) *Ils* ONT SACCAGÉ *les églises.* (Vitet.)

— Fam. et par exagér. *On a tout saccagé chez lui*, on y a tout bouleversé. || *SYN.* V. RAVAGER.

SACCAGEUR, n. m. Celui qui saccage, qui met un pays à feu et à sang : *J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable. Les* SACCAGEURS *de provinces ne sont que des héros.* (Volt.)

SACCATIER ou SACQUATIER, n. m. Techn. Celui qui transporte le charbon de terre en sac, dans les forges.

SACCHAREUX, EUSE, adj. (*saccharum*, sucre ; lat.) Pron. *çak-ka-reu, reus.* — Chim. Qui est de la nature du sucre, ou qui en contient les principes.

SACCHARIFÈRE, adj. des 2 g. (*saccharum*, sucre ; *fero*, je porte ; lat.) Pron. *çak-ka-ri-fèr.* — Bot. Qui produit ou donne du sucre.

SACCHARIFICATION, n. f. *çak-ka-ri-fi-ka-cion.* — Chim. Conversion d'une substance en sucre par la fermentation.

SACCHARIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çak-ka-ri-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous saccharifiions, vous saccharifiiez.* — Chim. Convertir en sucre.

= **Se saccharifier**, v. pron. Se changer en sucre.

SACCHARIN, INE, adj. Qui est de la nature du sucre, qui contient du sucre.

SACCHAROL, n. m. (*saccharum*, sucre ; lat.) Pron. *çak-ka-rol.* — Pharm. Le sucre, considéré comme excipient.

SACCHAROLÉ, n. m. (*saccharol.*) Pharm. Poudre composée, dans laquelle il entre du sucre.

— Conserve ou sirop.

SACCHAROLITE, n. m. Pharm. Médicament magistral sucré.

SACCHARURE, n. f. (*saccharum*, sucre ; lat.) Pharm. Médicament de forme pulvérulente, composé de sucre auquel on a mêlé des matières médicamenteuses.

SACCULE, n. m. (*saccus*, sac ; lat.) Pron. *çak-kul.* — Bot. Sorte de sac, qui enveloppe la radicule de certains embryons.

SACELLE, n. m. (*sacellus*, petit sac ; lat.) Pron. *ça-cèl.* — Bot. Sorte de fruit qui se compose d'une graine couverte d'une enveloppe membraneuse.

SACERDOCE, n. m. (*sacerdos*, prêtre ; lat.) Pron. *ça-cèr-doss.* — Prêtrise : *La sainteté, la puissance, la dignité, l'excellence du* SACERDOCE. *La vocation au* SACERDOCE. *Les évêques ont seuls la plénitude du* SACERDOCE. (Acad.) *La préparation pour le* SACERDOCE *n'est pas une application de quelques jours, mais une étude de toute la vie.* (Boss.)

— Par extens. Fonction sainte, sacrée : *La judicature est une espèce de* SACERDOCE *où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel.* (Fléchier.) *L'éducation de l'homme sera la plus grande des œuvres, une œuvre providentielle et sacrée, une tâche toute divine, un* SACERDOCE ! (Dupanl.) *Le talent est une magistrature ; le génie est un* SACERDOCE. (V. Hugo.)

— Antiq. Ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple : *Le* SACERDOCE *d'Aaron. Le souverain* SACERDOCE. (Acad.)

— Il se dit également en parl. de ceux qui, chez les anciens, offraient les sacrifices aux faux dieux : *Le* SACERDOCE *se trouvait quelquefois uni avec l'empire, avec la royauté.* (Acad.)

— Corps ecclésiastique : *Les querelles du* SACERDOCE *et de l'empire.* (Acad.) *Il existe dans la loi nouvelle un* SACERDOCE *visible.* (Gousset.)

SACERDOTAL, ALE, adj. (*sacerdoce.*) Qui appartient au sacerdoce : *Les ornements* SACERDOTAUX. *Les fonctions* SACERDOTALES. *La dignité* SACERDOTALE. (Acad.) *Les habits* SACERDOTAUX *doivent être bénits.* (Gousset.) *En Égypte, après les familles* SACERDOTALES, *celles qu'on estimait les plus illustres étaient, comme parmi nous, celles destinées aux armes.* (Boss.)

SACHANT, part. prés. du v. Savoir.

Sachant qu'il est des dieux, respecte leur image. (Corn.)

SACHÉE, n. f. (*sac.*) Pron. *ça-ché.* — Ce qu'un sac peut contenir : *Une* SACHÉE *de noix, de pommes, de châtaignes, de pois.* (Acad.)

SACHET, n. m. (*sac.*) Pron. *ça-chè.* — Petit sac : *Mettre des herbes médicinales, des drogues dans un* SACHET *pour l'appliquer sur une partie malade. Porter du camphre dans un* SACHET, *pour se préserver d'une maladie contagieuse.* (Acad.)

— Sorte de petit coussin où l'on met des parfums, des senteurs : *Elle a toujours des* SACHETS *sur son lit. Des* SACHETS *de Montpellier, d'Angleterre.* (Acad.)

SACKI ou **SACQUI**, n. m. Pron. *ça-ki.* — Relat. Bière de riz en usage au Japon.

SACOCHE, n. m. (*sac.*) Pron. *ça-ko-ch.* — Double bourse de cuir dont les courriers et les marchands se servent en voyageant.

— Sac de toile forte ou de peau, à l'usage des porteurs d'argent, des garçons de recette des maisons de banque.

SACOLÈVE, n. m. Pron. *ça-ko-lèv.* — Mar. Navire du Levant, peu élevé de l'arrière et à trois mâts.

SACOME, n. m. (*sacoma ;* ital., m. sign.) Pron. *ça-kom.* — Archit. Moulure en saillie ; profil, calibre de cette moulure.

SACQUATIER, n. m. V. SACCATIER.

SACRAMENTAIRE, n. m. Pron. *ça-kra-man-tèr.* — Réformé qui professe des opinions contraires à celles des catholiques, touchant l'eucharistie.

— Livre d'église dans lequel sont renfermées les cérémonies de la liturgie et de l'administration des sacrements : *Le* SACRAMENTAIRE *de Saint-Gélase.* (De Montalemb.)

SACRAMENTAL, ALE, ou **SACRAMENTEL, ELLE**, adj. Qui appartient à un sacrement : *Mot* SACRAMENTAL, SACRAMENTEL. *Les espèces* SACRAMENTELLES, SACRAMENTALES. *Confession, absolution* SACRAMENTELLE, SACRAMENTALE. (Acad.) *L'acte de conversion de Clovis ne fut qu'une cérémonie* SACRAMENTELLE. (Lam.)

— Fig. et fam. *Mots sacramentaux, paroles sacramentelles,* mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité : *L'affaire est conclue, il a dit les* MOTS SACRAMENTAUX, *les* PAROLES SACRAMENTELLES. (Acad.)

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT**, adv. D'une manière sacramentelle : *Selon les catholiques, le corps de* JÉSUS-CHRIST *est réellement et* SACRAMENTELLEMENT *dans l'eucharistie.* (Acad.)

SACRE, adj. des 2 g. (*sacer ;* lat., frappé d'anathème.) Pop. Il n'est usité que dans cette locution, *Jurer comme un sacre,* jurer comme un maudit, un excommunié.

SACRE, n. m. (*sakara*, avoir la vue perçante ; ar.) Pron. *çakr.* — Zool. Grand oiseau de proie du genre des faucons : *Lorsque le* SACRE *fond sur sa proie.* (Acad.)

— Faucoun. Femelle du sacret ou tincelet.

— Fig. et fam. Il se dit d'un homme qui s'approprie tout ce qu'il trouve à sa portée.

— Anc. Bouche à feu de cinq livres de balles.

SACRE, n. m. (*sacer*, sacré ; lat.) Action par laquelle on sacre un roi : *Les pairs assistaient au* SACRE *du roi.* (Acad.) *On a plusieurs exemples de* SACRES *qui ne se sont pas accomplis à Reims.* (Lam.)

— Action par laquelle on sacre un évêque : *Assister au* SACRE *d'un évêque.* (Acad.)

SACRÉ, ÉE, part. pass. du v. Sacrer : *Il fut* SACRÉ *dans telle église.* (Acad.)

— Quand le sacre ? — Le roi sera *sacré* demain. (C. D.)

— Adj. Il se dit, par oppos. à Profane, des choses qui concernent la religion, qui ont pour objet le culte de Dieu : *Les choses* SACRÉES. *Les lieux* SACRÉS. *Les auteurs* SACRÉS *et les auteurs profanes. L'éloquence* SACRÉE. (Acad.) *On suspend aux voûtes* SACRÉES *des temples les drapeaux sanglants pris sur l'ennemi.* (Fléch.)

— *Ordres sacrés,* la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par oppos. aux Ordres mineurs.

— *Le sacré collége,* le collége des cardinaux.

— *Les livres sacrés,* l'Ancien et le Nouveau Testament. || Dans le m. sens : *Le volume* SACRÉ *des Écritures.* (Mass.)

— *Les lettres sacrées,* l'étude et la connaissance de ces livres, et de la religion.

— *L'histoire sacrée,* l'histoire sainte, par oppos. à l'histoire profane.

— *Langue sacrée,* langue dans laquelle sont écrits les ouvrages qui traitent d'une religion.

— Il se dit également des choses qui concernaient la religion, le culte des païens : *Le bœuf* SACRÉ *des Égyptiens. Les oies* SACRÉES *du Capitole.* (Acad.) *Le feu* SACRÉ *de Vesta.*

— Fig. *Le feu sacré,* se dit de certains sentiments nobles et passionnés qui se conservent et se communiquent, chez les nations et les individus : *Le feu* SACRÉ *de la liberté. Nourrir, entretenir, rallumer le* FEU SACRÉ *des beaux-arts.* (Acad.)

— On dit aussi : *Ce poëte est animé du feu sacré,* il a du génie. Dans le s. contraire : *Cet écrivain manque du feu* SACRÉ, *n'a pas le feu* SACRÉ. (Acad.)

— Que l'on doit respecter, vénérer ; qu'on ne doit point violer, enfreindre : *Un titre* SACRÉ. *Ses lois les plus* SACRÉES. *Un devoir* SACRÉ. *Un droit* SACRÉ. (Acad.) *Les dernières intentions des mourants sont* SACRÉES *parmi les hommes.* (Mass.) *Rien ne doit être si* SACRÉ AUX *hommes que les lois destinées à les rendre bons, sages et heureux.* (Fén.)

Porte aux tiens ce poignard que mon bras égaré
A plongé dans un sein qui dût m'être *sacré.* (Volt.)

— Qu'on ne doit point divulguer : *Un dépôt, un secret confié par un ami, sont des choses* SACRÉES. (Acad.)

— À quoi on ne doit point ou on ne veut point toucher : *Il a toujours une somme d'argent à laquelle il ne touche point ; c'est une chose* SACRÉE *pour lui.* (Acad.)

Sacrés ils sont, car personne n'y touche. (Volt.)

— *C'est un homme pour lequel il n'y a rien de sacré,* se dit d'un homme qui n'est retenu sur rien par aucun respect de religion ni de morale.

— Il se dit aussi des personnes que leur qualité rend inviolables : *La personne du roi est inviolable et* SACRÉE. *La personne d'un père doit être* SACRÉE *pour ses enfants.* (Acad.) *Le roi l'avait toujours vu constamment attaché à sa personne* SACRÉE. (Boss.)

Quelle ardeur de vengeance
De ces hommes *sacrés* rompit l'intelligence ? (Boil.)

— *Sacrée Majesté,* titre que l'on donne à l'empereur d'Autriche, mais seulement quand on lui parle.

— Anat. Qui appartient ou a rapport à l'os sacrum : *Nerfs* SACRÉS. *Artères* SACRÉES, *etc.* (Acad.)

— Pathol. *Mal sacré,* l'épilepsie. || *Feu sacré,* l'érysipèle.

— N. m. Ce qui est sacré : *Il mêle dans ses ouvrages, dans ses discours, le* SACRÉ *et le profane.* (Ac.) *La langue du détracteur est un feu dévorant qui exerce sa fureur sur le* SACRÉ *comme sur le profane.* (Mass.)

SACREMENT, n. m. (*sacramentum*, serment ; lat.) Signe visible d'une chose invisible, institué de Dieu pour la sanctification des âmes : *Les* SACREMENTS *de l'ancienne loi.* (Acad.)

— Théol. Le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, institués par Jésus-Christ pour conférer la grâce dont ils sont le signe : *La forme, la matière du* SACREMENT. *L'effet du* SACREMENT. *Administrer les* SACREMENTS. (Acad.) *Le concile de Trente a condamné comme hérétiques les novateurs du seizième siècle pour avoir soutenu qu'il y avait moins de sept* SACREMENTS. (Gousset.) *Si les mystères accablent l'esprit par leur grandeur, on éprouve une autre sorte d'étonnement, mais qui n'est peut-être pas moins profond, en contemplant les* SACREMENTS *de l'église.* (Chateaubr.)

— *S'approcher des sacrements,* se confesser et communier. || *Fréquenter les sacrements,* se confesser et communier souvent.

— *Il a eu, il a reçu, on lui a donné les derniers sacrements,* se dit d'un homme extrêmement malade qui a reçu le sacrement de pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction.

— *Le saint sacrement,* l'Eucharistie : *Adorer le* SAINT SACREMENT. *Porter le* SAINT SACREMENT *aux malades. La fête du* SAINT SACREMENT. *La bénédiction du* SAINT SACREMENT. (Acad.)

— Par extens. Ostensoir, le soleil d'or ou d'argent qui est destiné à renfermer l'hostie : *Un* SAINT SACREMENT, *d'or, d'argent, de vermeil. On a volé le* SAINT SACREMENT *de cette chapelle.* (Acad.)

— Absol. et par plaisant. Le mariage même : *Cet homme n'aime pas le* SACREMENT. *Ils vivaient ensemble longtemps avant le* SACREMENT. (Acad.)

Je ne veux me lier que par le *sacrement.* (Dest.)

SACRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sacrare*, sacrer ; lat.) Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses : SACRER *un roi, un empereur, un évêque. C'était ordinairement à Reims qu'on* SACRAIT *les rois de France.* (Acad.) *Bossuet* SACRA *lui-même Fénelon archevêque de Cambrai.* (Lam.)

— Par extens. Rendre respectable, vénérable :

... Partout l'Orient *a sacré* l'étranger. (Lam.)

— Intransitiv. Fam. Jurer, blasphémer, faire des imprécations : *Il ne fait que jurer et* SACRER. (Acad.)

SACRET, n. m. Pron. *ça-krè.* — Fauconn. Tiercelet ou mâle du sacre.

SACRIFICATEUR, n. m. Antiq. Celui qui sacrifie, ministre préposé pour faire les sacrifices : *Le grand* SACRIFICATEUR. *Le souverain* SACRIFICATEUR. *Les* SACRIFICATEURS *s'emparèrent de la victime.* (Acad.)

Déjà la main des *sacrificateurs*
A présenté la génisse sacrée. (Malfil.)

— *Grand sacrificateur,* grand prêtre juif.

— Par anal. Bourreau : *Chacun jetait un coup d'œil sur la victime, et moi je comptais les* SACRIFICATEURS. (Beaum.)

SACRIFICATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ça-kri-fi-ka-toar.* — Qui appartient au sacrifice.

SACRIFICATURE, n. f. Antiq. Dignité, office, fonction de sacrificateur : *Exercer la* SACRIFICATURE. (Acad.) *Hérode, roi de Chalcide, eut tout pouvoir sur le Temple, le trésor sacré et la grande* SACRIFICATURE. (Chateaubr.) *Hircan s'était maintenu dans la grande* SACRIFICATURE. (Id.)

SACRIFICE, n. m. (*sacer*, sacré ; *facere*, faire ; lat.) Action par laquelle on offre certaines choses à Dieu avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraine puissance : SACRIFICE *solennel. Le* SACRIFICE *d'Abraham. Faire un* SACRIFICE. *L'appareil du* SACRIFICE. *L'autel des* SACRIFICES. *Les* SACRIFICES *de l'ancienne loi ont été abolis par celui de la nouvelle. Jésus-Christ s'est offert en* SACRIFICE *à son Père sur la croix.* (Acad.) *Suffit-il d'honorer Dieu par des* SACRIFICES *et par des cérémonies pompeuses ?* (Barthél.) *La forme de ces haches ressemble à celle des couteaux de* SACRIFICE. (Buff.)

— Par anal. et poétiq.

De mes larmes au ciel j'offrais le *sacrifice.* (Rac.)

— *Le saint sacrifice de la messe,* ou simplement, *Le saint sacrifice,* la messe.

— Il se dit aussi en parl. du culte qu'on rendait aux fausses divinités en leur offrant des victimes ou des dons : *Les païens faisaient des* SACRIFICES *aux faux dieux, aux idoles. La victime destinée aux* SACRIFICES *humains.* (Acad.) *Les* SACRIFICES *humains ont été établis chez presque tous les peuples.* (Volt.)

— Écrit. sainte, *Offrir un sacrifice de louanges,* célébrer les louanges de Dieu.

— Prov. et fig. *Obéissance vaut mieux que sacrifice,* rien ne plaît à Dieu plus qu'une entière soumission.

— Fig. Abandon de quelque chose de considérable, etc., privation que l'on s'impose, pour l'amour de Dieu ou par certaine considération : *Faire à Dieu le* SACRIFICE *de soi-même, de sa propre volonté. C'est un* SACRIFICE *que l'honneur vous commande, vous impose.*

... Je ne vous fais pas un fort grand *sacrifice,*
En m'éloignant d'un monde à qui je rends justice.
(Gresset.)

— Dépense d'argent : *Il a fait de grands* SACRIFICES *pour l'éducation de ses enfants.* (Acad.) *Il n'est point de vertu sans* SACRIFICE. (Boss.)

— Particul. Argent donné à quelqu'un en vue d'un service à obtenir : *Les* SACRIFICES *sont toujours en raison de l'état de celui qui nous sert.* (Beaum.)

— Peint. Artifice qui consiste à négliger certains accessoires, pour mieux faire ressortir les parties principales : *L'artiste qui recherche les suffrages de la multitude n'ose faire les* SACRIFICES *les plus nécessaires.*

SACRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Sacrifier : *L'élite de son armée est bientôt* SACRIFIÉE. (Mass.) *Que de peuples* SACRIFIÉS *à leur orgueil !* (Id.) *Cet homme a été* SACRIFIÉ *injustement, ridiculement.* (Acad.)

SACRIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sacrifice.*) Pron. *ça-kri-fie.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *nous sacrifiions, vous sacrifiiez ; que nous sacrifiions, que vous sacrifiiez.*

— Offrir quelque chose à Dieu avec certaines cérémonies, pour lui rendre un hommage souverain : SACRIFIER *des victimes, un taureau, un agneau. Abraham consentit à* SACRIFIER *son propre fils, pour obéir à Dieu.* (Acad.)

Il l'attend à l'autel pour la *sacrifier.* (Rac.)
Je vous *sacrifierai* cent moutons. (La F.)

— Absol. SACRIFIER *à Dieu. Abraham alla* SACRIFIER *sur la montagne. Les prêtres des Juifs avaient seuls le droit de* SACRIFIER *dans le temple.* (Acad.) *Il n'était pas permis de* SACRIFIER *hors de Jérusalem.* (Pasc.)

— Il se dit aussi en parl. des sacrifices offerts aux idoles, aux fausses divinités : *Il refusa de* SACRIFIER *aux idoles, aux faux dieux.* (Acad.)

— Fig. *Sacrifier aux Grâces,* acquérir ou mettre de la grâce dans ses manières, dans ses discours, dans son style : *Il sera d'un mérite accompli quand il* AURA SACRIFIÉ *aux Grâces.* (Acad.)

— Fig. *Sacrifier aux préjugés, à la mode, au goût de son siècle, etc.*, se conformer, par faiblesse, aux préjugés, à la mode, etc.

— Fig. S'en priver, y renoncer, immoler une chose pour l'amour de Dieu ou en considération d'une personne : SACRIFIER *à Dieu sa haine, son ressentiment* (Acad.) *La foi* SACRIFIE *à Dieu les sentiments de la nature.* (Mass.) SACRIFIEZ *au Dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis.* (Fléch.)

— Par anal. *J'*AI *tout* SACRIFIÉ *pour vous. Il* A SACRIFIÉ *sa vie pour son pays.* (Acad.)

— *Sacrifier une chose, une personne à une autre*, en faire l'abandon, y renoncer pour une autre : *J'*AI SACRIFIÉ *deux mille écus à mon repos. Il* A SACRIFIÉ *la moitié du bâtiment à l'escalier. Il* SACRIFIERAIT *un ami à un bon mot.* (Acad.) *On* SACRIFIE *l'éternité à des chimères.* (Mass.) SACRIFIER *tout aux intérêts de l'Église.* (Boss.) *Ce sont les âmes fortes qui ne savent pas* SACRIFIER *le devoir, la vérité, la conscience à la fortune.* (Mass.)

— En bonne part, *Dieu épargne si peu les grandes puissances qu'il ne craint pas de les* SACRIFIER *à l'instruction du reste des hommes.* (Boss.)

Je vous *sacrifiais* mon rang, ma dignité. (Rac.)

— *Sacrifier tout son temps, tout son loisir à quelque chose*, y employer tout son temps, tout son loisir. *Les plus beaux jours de votre vie, vous les* AVEZ SACRIFIÉS *à votre profession.* (Mass.)

— *Sacrifier son repos, son bonheur, etc., à celui d'un autre*, renoncer au repos, au bonheur, etc., pour assurer le repos, le bonheur d'un autre.

— *Sacrifier tout à ses intérêts*, faire céder toutes choses à ses intérêts; préférer ses intérêts à tout. ‖ Dans le m. sens, *Sacrifier tout à sa passion, à sa gloire, à son ambition, à son ressentiment, à sa vengeance, etc.*

— Par anal. *Sacrifier quelqu'un à son ambition, à son ressentiment.*

— Absol. *Sacrifier quelqu'un*, le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt : *Des parents barbares, pour élever un de leurs enfants au-dessus de leurs ancêtres, ne comptent pour rien de* SACRIFIER *tous les autres.* (Mass.) *On* A SACRIFIÉ *ce subalterne pour sauver l'honneur d'un homme puissant. On* A SACRIFIÉ *inutilement les meilleures troupes pour s'emparer de cette redoute.* (Acad.)

= **Se sacrifier,** v. pron. S'offrir en sacrifice comme victime : *Quelle grande victime* SE SACRIFIE *au bien public?* (Boss.)

Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux. (La F.)

— *Se sacrifier pour quelqu'un*, se dévouer à lui sans réserve, souffrir tout pour son service, pour l'amour de lui : *Les bons citoyens* SE SACRIFIENT *pour leur patrie, pour leur roi. Je me* SACRIFIERAIS *pour vous.* (Acad.)

SACRILÉGE, n. m. (*sacrilegium*; de *sacer*, sacré, et *lædere*, blesser; lat.) Pron. *ça-kri-lèj.* — Action impie par laquelle on profane les choses sacrées : *Détestable, horrible, exécrable* SACRILÉGE. *Commettre un* SACRILÉGE. *Être convaincu de* SACRILÉGE. (Acad.)

— Toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée, on outrage une personne vénérable : *C'est un* SACRILÉGE *que d'attenter sur la personne des rois. C'est un* SACRILÉGE *que d'insulter un malheureux.* (Acad.)

— Toute action par laquelle on attente à la morale ou à la religion : *C'est un* SACRILÉGE *à des hommes de se faire les vengeurs de la divinité.* (J.-J. Rouss.) *Ce serait un* SACRILÉGE *de soupçonner un jeune roi qui le nommait son père.* (Lemontey.)

— Fig. et fam. *Ce serait un sacrilége de retoucher à ce tableau, d'abattre ce bel arbre*, il y aurait une sorte de profanation à retoucher ce tableau, à abattre cet arbre, que sa beauté doit faire ménager, respecter.

— Fam. Action blâmable : *Vous voulez plaire, et vous n'avez point de mouches. C'est un* SACRILÉGE *en galanterie que d'en manquer.* (Campist.)

SACRILÉGE, adj. des 2 g. Qui commet un sacrilége : *Homme* SACRILÉGE. *Femme* SACRILÉGE. (Acad.)

... Plus hardi, tu deviens *sacrilége.* (C. Del.)
... Mathan, ce prêtre sacrilége,
Plus méchant qu'Athalie, à toute heure l'assiége. (Rac.)

— Qui appartient à une personne sacrilége : *Main* SACRILÉGE. *Bouche* SACRILÉGE. (Acad.)

... Que prétend mon sacrilege zèle? (Rac.)

— En parl. des choses, qui participe du sacrilége, qui en a le caractère : *Pensée, dessein, action* SACRILÉGE. (Acad.)

— Substantiv. Personne qui a commis un sacrilége : *La morale condamne les impies, les* SACRILÉGES, *etc.* (Acad.)

Le soutien de l'Église absoudre un *sacrilége!* (C. D.)

SACRILÉGEMENT, adj. Avec sacrilége; d'une manière sacrilége : *Communier* SACRILÉGEMENT. (Ac.)

SACRIPANT, n. m. (*sacripante*; ital. m. sign.) Rodomont, faux brave, tapageur : *C'est un vrai* SACRIPANT. (Acad.) *C'est un grand* SACRIPANT. (V. Hug.)

Une femme qui vient on ne sait d'où ni comme,
Avec un *sacripant* qui fait le gentilhomme. (Em. Aug.)

SACRISTAIN, n. m. Pron. *ça-kriss-tain.* — Celui qui a soin de la sacristie d'une église : *Le* SACRISTAIN *de telle paroisse.* (Acad.) *Il ressemble beaucoup à ces petits* SACRISTAINS*-bedeaux, que l'on prend pour des fantaisies de caricaturiste.* (H. de Balz.)

Il est bientôt suivi du *sacristain* Boirude. (Boil.)

SACRISTIE, n. f. (*sacra*, les choses sacrées; lat.) Pron. *ça-kriss-tî.* — Lieu destiné pour serrer les vases sacrés, les ornements d'église, et où les prêtres, les diacres, tous ceux qui servent à l'autel, vont se revêtir des habits d'usage pour le service divin : *Grande* SACRISTIE. *Entrer dans la* SACRISTIE. (Acad.) *Une galerie en ruine, allait du presbytère à la* SACRISTIE. (H. de Balz.)

— Ce qui est contenu dans la sacristie : *La* SACRISTIE *de telle paroisse est très-riche.* (Acad.)

— Par extens. Revenu de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services et des prières : *La* SACRISTIE *de cette paroisse rapporte tant chaque année.* (Acad.)

SACRISTINE, n. f. Comm. rel. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie : *La* SACRISTINE *de l'abbaye. La mère* SACRISTINE. (Acad.)

SACRUM, n. m. Pron. *ça-krom.* — Anat. Os triangulaire placé à la partie postérieure du bassin et qui fait suite à la colonne vertébrale : *Le flux hémorrhoïdal est annoncé par la douleur et la pesanteur au* SACRUM. (Chomel.) ‖ On dit aussi, *Os* SACRUM.

SADRÉE, n. f. Bot. Vulg. Sarriette.

SADUCÉENS, n. m. pl. (*Sadoc*, juif célèbre.) Pron. *ça-du-cé-ain.* — Hist. et Antiq. Sectaires fameux chez les Juifs : *Les* SADUCÉENS *niaient absolument l'immortalité de l'âme et l'existence des esprits, et se fondaient sur la loi de Moïse, laquelle n'avait jamais parlé de peine ni de récompense après la mort.* (Volt.)

— Adj. Qui appartient à cette secte : *La secte* SADUCÉENNE *était peu nombreuse.*

SADUCÉISME, n. m. Pron. *ça-du-cé-ism.* — Doctrine des Saducéens.

SAETTE, n. f. V. SAGETTE.

SAFRAN, n. m. Pron. *ça-fran.* — Genre de plantes bulbeuses de la famille des Iridées, qui portent des fleurs bleues mêlées de rouge et de purpurin, du milieu de laquelle sort une houppe partagée en trois stigmates allongés.

Le Tmole est parfumé d'un *safran* précieux. (Del.)

— On la nomme aussi *Crocus.*

— Plus ordin. Stigmates desséchés et réduits en poudre du safran; on les emploie comme assaisonnement; ils servent à colorer et à parfumer les mets et les liqueurs; on en retire une belle teinture jaune : *Couleur de* SAFRAN. *Colorer du beurre avec du* SAFRAN. (Acad.) *Tantôt la cuisinière mettait trop de sel dans ses ragoûts, et tantôt trop de poivre, de girofle ou de* SAFRAN. (Le Sage.) *La belle couleur jaune que fournit le* SAFRAN *est faux teint.* (Chaptal.)

— Abusiv. Plante qui a quelque rapport avec le safran : SAFRAN *bâtard*, ou *Carthame.* SAFRAN *des Indes*, ou *Curcuma.* SAFRAN *des prés*, ou *Colchique.* (Acad.)

— Chim. Préparations faites avec du fer ou de l'antimoine : SAFRAN *de Mars.* SAFRAN *d'antimoine ou des métaux, etc.* (Acad.)

— Fam. *Être jaune, avoir le teint jaune comme du safran, comme safran*, avoir la maladie ictérique, la jaunisse.

— Mar. Partie du gouvernail qui se trouve audessous du plan de flottaison. ‖ Planche à l'extrémité du gouvernail d'un bateau foncet.

SAFRANÉ, ÉE, part. pass. du v. Safraner : *Du riz* SAFRANÉ. *Des pains* SAFRANÉS. *De la toile* SAFRANÉE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir le teint, le visage safrané*, avoir le visage jaune :

On lui voyait, sous un *teint safrané*,
L'œil obombré d'une épaisse paupière. (La Chauss.)

SAFRANER, v. tr. ou act. 1re conj. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran.

SAFRANIER, n. m. — Celui qui cultive le safran.

SAFRANIÈRE, n. f. (*safran.*) Pron. *ça-franièr.* — Agric. Plantation de safran.

— Lieu où l'on serre le safran.

SAFRANUM, n. m. Technol. Fleurs de carthame préparées pour la teinture.

SAFRE, adj. des 2 g. (*saporus*, savoureux; lat.) Pop. Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger : *Il faut prendre garde à ce chien, il est si* SAFRE *qu'il emporte tout.* (Acad.)

— Il se dit en m. part des enfants, des domestiques : *Je ne connais pas d'enfant plus* SAFRE *que cette petite fille.*

SAFRE, n. m. (*saphir.*) Pron. *çafr.* — Chim. Oxyde de cobalt impur mêlé à du sable pulvérisé, et avec lequel on prépare le bleu d'azur.

— Couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail.

SAGACE, adj. des 2 g. (*sagax*; lat., m. sign.) Pron. *ça-gass.* — Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences : *C'est un homme fort* SAGACE. (Acad.) *Vous avez un esprit très-*SAGACE. (E. Augier.)

SAGACEMENT, adv. Avec sagacité, d'une manière sagace. ‖ Peu usité.

SAGACITÉ, n. f. (*sagacitas*; lat., m. sign.) Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir et démêler promptement et sûrement ce qu'il y a de caché, de difficile à prendre : *C'est un homme d'une grande* SAGACITÉ. *Il a fallu beaucoup de* SAGACITÉ *pour prévoir ce résultat.* (Acad.) *Il acquit une* SAGACITÉ *qui lui découvrit mille différences où les autres hommes ne voyaient rien que d'uniforme.* (Volt.) *Les sciences naturelles continuent de se distinguer par une patience et une* SAGACITÉ *qui leur tient lieu de génie.* (Ch. de Rémus.) *Ses observations étonnèrent par la profondeur et la* SAGACITÉ *des vues.* (Cuv.)

SAGAMITÉ, n. f. Relat. Mets des peuplades de l'Amérique septentrionale, espèce de bouillie faite avec du blé d'Inde, dans laquelle on fait cuire quelquefois de la viande.

SAGAN, n. m. Pron. *ça-gan.* — Hist. hébr. Vicaire du grand prêtre des Juifs.

SAGAPÉNUM, n. m. Pron. *ça-ga-pe-nom.* — Pharm. Gomme résine, qu'on tire de la Perse; elle provient d'une plante de la famille des Ombellifères; on l'emploie dans certaines préparations, notamment dans le diachylon.

SAGATIS, n. m. pl. Comm. Espèce d'étoffe lustrée.

SAGE, adj. des 2 g. (*sagax*; lat., m. sign.) Prudent, circonspect, judicieux : *Un homme* SAGE. *Les adversités l'ont rendu* SAGE. *Agir en homme* SAGE. *Il est devenu* SAGE *à ses dépens.* SAGE *magistrat.* SAGE *général.* SAGE *ministre.* (Acad.) *Heureux le peuple qu'un* SAGE *roi gouverne!* (Volt.)

— Modéré, retenu; qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite : *Il ne s'est point emporté, il a été fort* SAGE *dans cette rencontre. Il a été débauché, libertin quelque temps; maintenant il est* SAGE. (Acad.) *Une personne* SAGE *parle modérément d'elle-même.* (La Br.)

— *Cet enfant est sage*, il est posé, il n'est point turbulent.

— Prov. Dans le m. sens, *Il est sage comme une image.*

— *Montrez-vous le plus sage*, se dit à un homme qui a une querelle, pour l'engager à être modéré ou à cesser le premier la dispute.

— *Soyez sage, soyez plus sage à l'avenir*, se dit, par manière d'avertissement, à une personne qui a commis quelque faute. ‖ *C'est pour vous apprendre à être sage*, se dit à une personne à qui l'on vient d'infliger une correction.

— Il se dit aussi des animaux : *Ce cheval est sage*, il est doux, il n'a pas trop d'ardeur.

— Chass. *Ce chien est sage*, il est obéissant, il ne s'emporte point à la chasse.

— Qui a sa raison, de la raison, par oppos. à Fou, extravagant : *Il se croit* SAGE, *et il est fou.* (Acad.)

— En parl. d'une fille ou d'une femme, modeste, chaste, pudique : *Cette fille, cette femme a toujours été* SAGE. (Acad.)

— *Il est sage comme une fille*, se dit d'un jeune homme timide, modeste et d'une conduite très-rangée.

— En parl. des actions, des paroles, etc., Qui est réglé par la sagesse, la prudence : *Une conduite* SAGE. *Une* SAGE *politique. Des lois* SAGES. *De* SAGES *réflexions. Une composition* SAGE. *Un style* SAGE. (Acad.)

— B.-arts. Il se dit d'une composition de peinture, de sculpture ou d'architecture, dans laquelle il règne beaucoup de convenance et de simplicité.

— N. m. Celui qui est modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite : *Le* SAGE *ne s'enorgueillit point dans la*

prospérité. Les SAGES *et les fous. C'est à tort qu'on le met au rang des* SAGES. (Acad.)

— Particul. *Le Sage*, se dit de Salomon, pour exprimer qu'il a mérité le nom de sage par excellence : *Le* SAGE *dit, dans ses Proverbes....* (Acad.)

— Au pl. Anciens philosophes grecs qui se sont distingués autrefois par une profonde connaissance de la morale ou des sciences : *Les* SAGES *de la Grèce. Le banquet des sept* SAGES. (Acad.)

SAGE-FEMME, n. f. Pron. *çaj-fam.* — Celle dont la profession est d'accoucher les femmes : *Une habile* SAGE-FEMME. *Faire un cours d'accouchement pour les* SAGES-FEMMES. (Acad.) *Socrate était fils d'un pauvre sculpteur et d'une* SAGE-FEMME. (Lam.)

SAGEMENT, adv. Pron. *çaj-man.* — D'une manière sage, prudente, avisée, correcte : *Il s'est toujours conduit fort* SAGEMENT, *très-*SAGEMENT. *Il a* SAGEMENT *conduit sa barque. Un livre écrit* SAGEMENT. *Ce peintre dispose* SAGEMENT *son sujet.* (Acad.)

SAGESSE, n. f. (*sage.*) Pron. *ça-jèss.* — Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie : *Grande* SAGESSE. *Profonde* SAGESSE. SAGESSE *consommée. Il agit selon sa* SAGESSE *ordinaire. Il a trop de* SAGESSE *pour s'embarquer dans cette affaire. Il a une grande réputation de* SAGESSE. (Ac.) *La* SAGESSE *est la connaissance et l'affection du vrai bien.* (Vauv.) *La* SAGESSE *est un tempérament entre tous les besoins et tous les penchants de la nature humaine.* (Azaïs.) *On ne trouve le repos que dans la* SAGESSE. (J.-J. Rouss.) *Au travail périlleux des sièges, ils rivalisaient de* SAGESSE *et de sang-froid avec les ingénieurs consommés.* (Arago.)

— Modération, retenue : *Il faut beaucoup de* SAGESSE *pour ne pas s'emporter en pareille occasion. Dans ses plus grandes prospérités, il a toujours conservé beaucoup de* SAGESSE. (Acad.)

— *Cet enfant a de la sagesse*, il est posé, docile, studieux.

— *Le prix de sagesse*, le prix qu'on donne, dans les écoles, à l'élève le plus sage.

— *Dents de sagesse*, les quatre dernières grosses molaires, dont l'éruption n'a lieu qu'à l'âge adulte : *Le nombre des dents en général ne varie que parce que celui des* DENTS DE SAGESSE *n'est pas toujours le même.* (Buff.)

— Modestie, pudeur, chasteté des filles et des femmes : *Elle a un air de* SAGESSE *dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait. Elle a toujours eu beaucoup de* SAGESSE. (Acad.)

— Littér. et B.-arts. Soin que l'on met à éviter ce qui est outré, extravagant, à se renfermer dans les bornes prescrites par la raison et par le goût : *Ce style, cette composition manque de* SAGESSE. *Son ouvrage manque d'imagination, de chaleur, mais il est composé, ordonné avec* SAGESSE. (Acad.)

— Connaissance naturelle ou acquise des choses; lumières de l'esprit : *Les règles de la* SAGESSE *humaine. L'étude de la* SAGESSE. *Moïse alla s'instruire dans la* SAGESSE *des Égyptiens.* (Acad.) *La philosophie prêche une* SAGESSE *pompeuse.* (Mass.)

— Connaissance inspirée des choses divines et humaines : SAGESSE *donnée de Dieu. La* SAGESSE *du Saint-Esprit. La* SAGESSE *de Salomon.* (Acad.) *La* SAGESSE *qui vient d'en haut descend du Père des lumières.* (Boss.)

— *Le livre de la Sagesse*, ou simpl. *La Sagesse*, un des livres de l'Écriture sainte.

— *La sagesse éternelle, incréée*, le Verbe ou la seconde personne de la Trinité. || *La sagesse incarnée*, le Verbe revêtu de notre humanité.

— Prov. *Toute la sagesse n'est pas enfermée dans une tête*, il est avantageux aux plus habiles de prendre conseil.

— *La sagesse des nations*, la morale vulgaire exprimée en proverbes : *Qui se ressemble s'assemble est une des nombreuses sottises qui tendent à discréditer la* SAGESSE DES NATIONS. (J. Sandeau.)

SAGETTE ou **SAETTE**, n. f. (*sagitta*, flèche; lat.) Pron. *ça-jètt, ètt.* — Flèche : *Il porta la main à la* SAGETTE, *l'arracha de son bras et la brisa tranquillement sur son gros genou.* (V. Hugo.) || Vieux.

SAGINATION, n. f. (*saginare*, engraisser; lat.) Écon. rur. Action d'engraisser.

SAGINE, n. f. Pron. *ça-jinn.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées.

SAGITTAIRE, n. m. (*sagitta*, flèche; lat.) Pron. *ça-ji-tèr.* — Antiq. Archer, soldat qui lançait des flèches.

— Astron. Le neuvième des douze signes du zodiaque, représenté ordinairement sous la figure d'un centaure qui tient un arc tendu : *Le soleil était dans le signe du* SAGITTAIRE. (Acad.)

SAGITTAIRE, n. f. Bot. Plante à fleurs blanches, qui croît au bord des rivières, dans les étangs, etc., et dont les feuilles flottantes sont [illegible]llées en fer de flèche || On dit aussi *Flèche d'eau.*

SAGITTAL, ALE, adj. (*sagitta*, flèche; lat.) Qui ressemble à une flèche.

— Anat. *Suture sagittale*, celle qui unit les deux pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane. || *Gouttière sagittale*, sillon profond creusé sur la suture des pariétaux, à la partie interne de la voûte du crâne.

SAGITTÉ, ÉE, adj. (*sagitta*, flèche; lat.) Pron. *ça-ji-té.* — Bot. Qui a la forme d'un fer de flèche : *Feuilles* SAGITTÉES. (Acad.)

SAGOU, n. m. Substance amylacée qu'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers des Indes : *Manger du* SAGOU. *Le* SAGOU *est bon pour la poitrine.* (Acad.)

— *Sagou indigène*, sagou qu'on fait avec la fécule de pomme de terre.

SAGOUIER ou **SAGOUTIER**, n. m. Bot. Genre de la famille des Palmiers, qui fournit le sagou.

SAGOUIN, n. m. Pron. *ça-gouain.* — Zool. Sorte de petit singe.

SAGOUIN, OUINE, n. Fam. Personne malpropre : *C'est un* SAGOUIN, *une* SAGOUINE. (Acad.)

SAGUM, n. m. Pron. *ça-gom.* — Antiq. rom. Vêtement court, qui ne passait pas les genoux, et que portaient les Romains à la guerre; il se dit par oppos. à *Toge*, habillement long qu'ils portaient en temps de paix : *Dans ces difficiles circonstances, chaque citoyen quitta la toge pour prendre le* SAGUM. (Mérim.)

SAÏD, n. m. Anc. Papier d'Égypte.

SAIE, n. f. (*sagum*; lat.) Pron. *cè.* — Antiq. Vêtement court que portaient les Gaulois et les Perses : *Des Gaulois changèrent la* SAIE *et les* SAIES *de leurs ancêtres contre le laticlave romain.* (H. Martin.)

— Comm. Serge dont les religieux se faisaient des chemises.

— Techn. Brosse à l'usage des orfèvres.

SAIETTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Techn. Nettoyer avec la saie.

SAÏGA, n. m. Pron. *ça-i-ga.* — Zool. Espèce d'antilope de Sibérie.

SAIGNANT, part. prés. du v. Saigner.

SAIGNANT, ANTE, adj. Pron. *cè-gnian, gniantt.* — Qui dégoutte de sang : *Avoir le nez tout* SAIGNANT; *la bouche toute* SAIGNANTE. (Acad.)

— *Viande saignante*, viande rôtie qui n'est pas assez cuite.

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant*, le bœuf et le mouton rôtis doivent être très-peu cuits.

— Fig. *La plaie est encore saignante*, l'injure est encore toute récente, toute nouvelle; le malheur est encore tout nouveau.

SAIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Saigner : *Il a été* SAIGNÉ *tant de fois.* (Acad.)

SAIGNÉE, n. f. (*sanguis*, sang; lat.) Pron. *cè-gnié.* — Chir. Ouverture d'une veine pour tirer du sang; opération qui a pour but de soustraire à la circulation une quantité plus ou moins considérable de sang : *Pratiquer la* SAIGNÉE, *l'opération de la* SAIGNÉE. *Avoir recours à la* SAIGNÉE. SAIGNÉE *du bras.* SAIGNÉE *du pied.* SAIGNÉE *à la jugulaire.* (Acad.)

> ... A la fin, par nos raisons gagnée,
> Elle se résolut à souffrir la *saignée.* (Mol.)

— *Saignée locale* ou *capillaire*, saignée pratiquée au moyen de sangsues, de mouchetures et de scarifications, qui dégorge spécialement la partie où on la pratique.

— Sang qu'on tire par l'ouverture de la veine : *Grande, abondante,* SAIGNÉE. SAIGNÉE *copieuse.* (Acad.)

— Fig. *C'est une rude saignée qu'on lui a faite à sa bourse*, se dit quand on a tiré de quelqu'un beaucoup d'argent, quand on a exigé de lui une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer.

— Pli formé par le bras, à l'endroit où l'on pratique ordinairement la saignée : *Il a reçu un coup sur la* SAIGNÉE. (Acad.)

— Par anal. Rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelque endroit : *Faire des* SAIGNÉES *pour dessécher un marais.* (Acad.) *Combien de pays arides ne sont habitables que par les* SAIGNÉES *et par les canaux que les hommes ont tirés des fleuves !* (J.-J. Rouss.)

SAIGNEMENT, n. m. (*sang.*) Pron. *cè-gn-man.* — Écoulement, épanchement de sang : *Arrêter un* SAIGNEMENT *de nez. Sa plaie a recommencé à saigner, et ce* SAIGNEMENT *est de mauvais augure.* (Acad.) || Il se dit particul. d'un écoulement de sang par le nez.

SAIGNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sang.*) Pron. *cè-gnié.* — Chir. Tirer du sang en ouvrant la veine : SAIGNER *un malade.* SAIGNER *un cheval.* (Acad.) *On ne voit pas qu'Hippocrate ait dédaigné de* SAIGNER *les malades quand il le croyait nécessaire.* (Cuv.)

— Avec ellipse de compl. direct : SAIGNER *du bras.* SAIGNER *à la gorge, à la nuque, sous la langue.* SAIGNER *à la tempe.*

— Absol. *Il a appris à* SAIGNER. *Il saigne bien.* (Acad.)

— *Saigner la viande*, la purger de la partie grossière du sang : *On n'a pas assez* SAIGNÉ *cette viande.* (Acad.)

— Par anal. *Saigner un fossé, un marais*, faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un fossé, d'un marais. || *Saigner une rivière*, faire prendre un autre cours à une partie de l'eau d'une rivière.

— Art milit. *Saigner une gargousse*, crever l'enveloppe d'une gargousse pour en retirer de la poudre, quand on se bat de près, et que les pièces sont trop échauffées.

— Techn. Tuer, égorger : SAIGNER *un porc, un veau, un mouton.* SAIGNER *un poulet.* (Acad.)

— Fig. et fam. Exiger, tirer de quelqu'un une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer : *Il y a eu des temps où le pouvoir* SAIGNAIT *arbitrairement certaines classes de gens riches.* (Acad.)

— Fig. SAIGNER *sa bourse*, épuiser ses ressources.

— *Saigner au blanc*, saigner jusqu'à ce qu'il ne vienne plus de sang. || Fig. Épuiser les ressources de quelqu'un, ou ruiner un peuple à force d'impôts. || *Saigner d'une autre veine*, éprouver d'une autre façon.

— Intransitiv. Perdre du sang : SAIGNER *du nez. Vous m'avez coupé, car je* SAIGNE. *Il faut laisser* SAIGNER *la plaie. Son front* SAIGNE. (Acad.)

— Fam. *Saigner comme un bœuf*, rendre beaucoup de sang par la partie qui a été coupée, blessée.

— Prov. et fig. *Saigner du nez*, manquer de résolution, de courage dans l'occasion : *Il s'était chargé de faire cette proposition, mais il a* SAIGNÉ *du nez.* (Acad.)

— Fig. *La plaie saigne encore, c'est une plaie qui saignera longtemps*, se dit en parl. d'une offense, d'une injure, d'un malheur dont on conserve encore, dont on conservera longtemps le souvenir.

— Fig. *Le cœur me saigne, le cœur lui saigne*, se dit en parl. d'une chose dont on est sensiblement touché : *Quand je pense à ce malheur-là, le cœur m'en* SAIGNE *encore.* (Acad.) *Cela me fait toujours* SAIGNER *le cœur.* (Volt.) *Mon cœur est toujours noble; il* SAIGNE *toujours de ses torts.* (G. Sand.)

— Par anal. Dégoutter, être imprégné de sang.

> Le pied vous manquerait ses degrés palpitants;
> Pour qu'on n'y glisse pas, *saigneront* trop longtemps.
> (C. Del.)

— Mar. Il se dit du chouquet d'un bas mât quand il fléchit et s'incline par sa partie de l'avant : *Ce chouquet* SAIGNE.

= **Se saigner**, v. pron. S'ôter du sang : *Je me suis* SAIGNÉ *moi-même.*

— Fig. et fam. Donner jusqu'à se gêner : *Il faut que chacun se* SAIGNE *dans les nécessités de l'État. C'est un bon père, il se* SAIGNE *pour ses enfants.* (Acad.) *Lui as-tu dit qu'il fallait qu'elle se* SAIGNÂT *pour une occasion comme celle-ci ?* (Mol.)

SAIGNEUR, n. m. Pron. *cè-gnieur.* — Par dénigr. Médecin qui aime à ordonner la saignée : *C'est un rude* SAIGNEUR, *un grand* SAIGNEUR. (Acad.)

SAIGNEUX, EUSE, adj. (*sang.*) Pron. *cè-gnieu, gnieuz.* — Sanglant, taché de sang : *Il a le nez* SAIGNEUX. *Un mouchoir, un collet tout* SAIGNEUX. (Acad.)

— *Bout saigneux de veau, de mouton*, le cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie. Absol. *Bout saigneux*, cou d'un mouton.

SAILLANT, ANTE, adj. (*saillir.*) Pron. *ça-ian, iantt.* — Qui avance, qui sort en dehors : *Corniche* SAILLANTE. *Les parties* SAILLANTES *d'un bâtiment.* (Ac.)

— Fortif. *Angle saillant d'une figure, d'une fortification*, celui dont le sommet est dirigé en dehors et dont l'ouverture regarde le dedans : *Les angles* SAILLANTS *d'un polygone.* (Acad.)

— Substantiv. Par anal. *Ils avaient poussé leurs tranchées jusqu'au* SAILLANT *d'un bastion.* (Thiers.)

— Fig. Littér. et B.-arts. Vif, brillant, frappant : *Une pensée, une idée* SAILLANTE. *Un trait* SAILLANT. *Cet ouvrage est passablement écrit, mais on n'y trouve rien de* SAILLANT. *Les imperfections* SAILLANTES *d'une œuvre peuvent en constituer l'originalité.* (Lerminier.) *Son ouvrage est plein de mots* SAILLANTS *qui sont des leçons utiles.* (La Harpe.)

— Par anal. Remarquable : *Il avait commencé un journal de sa vie, où il marquait les événements* SAILLANTS *de la journée.* (H. de Balz.)

— Blas. Il se dit d'une chèvre, d'un mouton ou d'un bélier en pied.

SAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. Mar. Faire glisser une pièce de bois dans le sens de sa longueur.

— *Sailler les boulines,* les haler avec force pour bien ouvrir et orienter les voiles.

— Intransitiv. *Bâtiment qui saille de l'avant,* qui va bien de l'avant.

— *Un tangon qui saille par le travers,* qui s'écarte du bord dans cette direction.

SAILLIE, IE, part. pass. du v. Saillir : *Cette cavale a été* SAILLIE *par un bel étalon.* (Acad.)

SAILLIE, n. f. Pron. *ça-yî.* — Élan, mouvement, sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption : *Cet animal ne marche que par bonds et par* SAILLIES. *Ce jet d'eau ne vient que par* SAILLIES. (Acad.)

— Fig. Emportement, boutade, échappée : *Saillie dangereuse, extravagante. C'est une* SAILLIE *de gaieté qu'il faut pardonner à son âge.* (Acad.) *Les* SAILLIES *tiennent dans l'esprit humain le même rang que l'humeur peut avoir dans les passions.* (Vauv.) *Vous m'effrayez de ces* SAILLIES *et de ces emportements hors de vous-même.* (Vitet.) *N'a-t-il point de honte de me reprocher de petites* SAILLIES *de jeunesse?* (Dest.) *Ma raison tient mes passions en bride de façon que je crains peu leurs* SAILLIES. (Le Sage.)

De grâce, contestons sans fougue et sans *saillie*;
C'est belle chose en tout d'écouter la raison. (La F.)
Sa vive et sublime raison
Quelquefois a trop de *saillie.* (Volt.)

— Plus ordin. Certains traits brillants et surprenants qui semblent échapper soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit : *Cet écrivain a d'heureuses* SAILLIES, *de brillantes* SAILLIES. *Son esprit est tout en* SAILLIES, *il manque de profondeur et de suite.* (Acad.)

Celui-ci m'a tout l'air d'un jeune homme à *saillie*;
Pour l'autre, il a la mine un peu plus recueillie. (Pir.)
Pour ennuyer les gens une heure il s'étudie,
Et je ne l'ai pas vu produire une *saillie.* (Desmahis.)

— Particul. Éminences, bosses qui sont à la surface de certains objets : *Cet os a une* SAILLIE *à sa partie postérieure. La* SAILLIE *que forme l'os de la pommette. Des* SAILLIES *aiguës, arrondies, etc.* (Ac.)

— Archit. Avance que forment les différents membres d'architecture ; celle qu'une pièce ou partie de l'édifice forme sur une autre : *Cette corniche a trop de* SAILLIE. *Des ornements en* SAILLIE *sur le nu du mur. Un cabinet en* SAILLIE. *Le portique est en* SAILLIE *sur la façade du palais.* (Acad.) || V. PROJECTURE.

— Peint. Relief apparent des objets représentés dans un tableau : *Cette figure n'a pas assez de* SAILLIE. (Acad.)

SAILLIR, v. intr. ou neutr. irrég. 2e conj. (*salire,* sortir avec impétuosité ; lat.). Pron. *ça-yir.* (*Je saillis, tu saillis, il saillit, nous saillissions, vous saillissez, ils saillissent ; je saillissais, nous saillissions ; je saillis, nous saillîmes ; je saillirai, nous saillirons ; je saillirais, nous saillirions ; saillis, saillissions, saillissez ; que je saillisse, que nous saillissions ; saillissant ; sailli, ie.*) Il n'est usité qu'à la 3e pers. des deux nombres de quelques temps.) En parl. des liquides. Jaillir, sortir avec impétuosité et par secousses : *Quand Moïse frappa le rocher, il en* SAILLIT *une source d'eau vive. Le sang* SAILLISSAIT *de sa veine avec impétuosité.* (Acad.) || On dit plus ordin. *Jaillir.*

— Transitiv. Il se dit de l'action de quelques animaux lorsqu'ils couvrent leurs femelles ; alors il se conjugue comme dans la première acception : *Quand un taureau* SAILLIT *une vache. Faire* SAILLIR *une jument.* (Acad.) *Dans ce moment, un vieux bélier noir* SAILLIT *votre brebis blanche.* (Volt.)

SAILLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. Archit. Être en saillie ; déborder le nu d'un mur. Dans ce sens, on le conjugue ainsi : *Il saille, il saillait, il saillera, etc. Cette corniche* SAILLE *trop,* SAILLERAIT *trop,* SAILLERA *trop. Ce balcon* SAILLE *de trois pieds sur le mur.* (Acad.)

— Peint. Il se dit des objets qui paraissent avoir beaucoup de relief, qui semblent sortir de la toile : *Les ombres bien ménagées font* SAILLIR *plus ou moins les objets. Les premiers plans ne* SAILLENT *point assez dans ce tableau.* (Acad.)

— *Faire saillir,* donner du relief : *Il* A FAIT SAILLIR *en bosse des fleurs, des rubans, des guirlandes.* (Vitet.)

— Par anal. *C'est la physionomie des individus qui les* FAIT SAILLIR *dans la foule.* (Lam.)

SAIN, SAINE, adj. (*sanus,* sain ; lat.) Pron. *çain, cènn.* — Qui est de bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade : *Un corps bien* SAIN. *Il est revenu* SAIN *et gaillard. Je vous garantis ce cheval* SAIN *et net.* (Acad.) *Je vous félicite d'une vieillesse plus* SAINE *que la mienne.* (Volt.)

— *Revenir sain et sauf,* réchapper de quelque péril ; être en parfaite santé, après avoir essuyé quelque grande fatigue.

— Fig. *Ces marchandises sont arrivées saines et sauves,* elles sont arrivées sans avoir éprouvé d'avarie, de dommage.

— En parl. des parties du corps, Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état : *On lui a trouvé les parties nobles* SAINES *et entières. Ce cheval a les jambes* SAINES. (Acad.)

— Par anal. Il se dit dans le m. sens, des choses : *Voilà des pommes, des poires encore fort* SAINES *pour la saison. Les fondements de cet édifice paraissent* SAINS *et entiers.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit du jugement, de l'esprit, et de leurs opérations, de leurs conceptions : *Il a le jugement, l'esprit* SAIN. *Il a des vues, des idées* SAINES *et justes. Une* SAINE *politique. De* SAINES *maximes.* (Acad.) *Un esprit* SAIN *goûte à la cour le goût de la solitude.* (La Br.) *La foi est bonne et* SAINE *à l'esprit.* (V. Hugo.) *Pour avoir une tête blanche on n'a pas toujours une tête plus* SAINE. (Did.)

— *La saine raison,* la droite raison.

— *La saine critique,* la critique judicieuse.

— *Saine doctrine,* doctrine orthodoxe et conforme aux décisions de l'Église : *Ce livre de théologie ne contient qu'une* SAINE DOCTRINE. (Acad.)

— Par extens. Conforme à la vertu, à la raison, au bon goût : *Ce livre respire la plus* SAINE *doctrine, les plus* SAINES *doctrines.* (Acad.)

— Salubre, qui contribue à la santé : *L'air de cette ville est fort* SAIN. *Les lieux marécageux ne sont pas* SAINS. *Des eaux* SAINES. *Nourriture* SAINE. *Ce régime n'est pas* SAIN. (Acad.)

— Mar. Dont l'abord n'est pas dangereux : *Rivage* SAIN. *Côte* SAINE.

— Substantiv. Personne saine : *Les plantes fournissent des aliments aux* SAINS *et des remèdes aux malades.* (Fén.)

SAINBOIS, n. m. Pron. *cain-boa.* — Pharm. Écorce du garou, qui sert à faire des vésicatoires, et entre dans la composition d'une pommade épispastique : *Pommade de* SAINBOIS. (Ac.)

SAINDOUX, n. m. Pron. *cain-dou.* — Graisse de porc fondue : *Friture au* SAINDOUX. *Frotter, oindre avec du* SAINDOUX. (Acad.) *La graisse des intestins et de l'épiploon du cochon, différente du lard, fait le* SAINDOUX *et le vieux oing.* (Buff.)

SAINEMENT, adv. Pron. *cènn-man.* — D'une manière saine : *Pour vivre* SAINEMENT, *il faut éviter toute sorte d'excès.* (Acad.) *Vivez* SAINEMENT *et gaiement.* (Volt.)

— Fig. *Juger sainement des choses,* en bien juger, en juger selon la droite raison : *Ils ne savent pas tous juger* SAINEMENT *de toutes choses.* (La Br.)

— Par anal. *Raisonner* SAINEMENT. *Cela est* SAINEMENT *pensé.* (Acad.)

SAINFOIN, n. m. Pron. *çain-foain.* — Plante vivace, de la famille des Légumineuses, dont une espèce, nommée *Esparcette,* est employée à former des prairies artificielles : *Les* SAINFOINS *veulent un printemps pluvieux. Cette terre est sèche et légère, il faut y semer du* SAINFOIN. (Acad.)

— *Sainfoin chaud,* variété de sainfoin que l'on cultive dans les départements du Nord.

SAINT, AINTE, adj. (*sanctus* ; lat. m. sign.) Essentiellement pur, souverainement parfait : *La* SAINTE *Trinité. Le* SAINT-*Esprit.* (Acad.)

— Par extens. Il se dit des créatures les plus parfaites et des esprits bienheureux : *La* SAINTE *Vierge. La* SAINTE *famille. Les* SAINTS *apôtres. Les* SAINTS *martyrs. Les apôtres* SAINT *Pierre et* SAINT *Paul.* SAINTE *Geneviève.* (Acad.) *Les plus grands, aux yeux de la loi divine, sont ceux qui sont les plus* SAINTS. (Mass.)

— Par abréviation, on écrit, *S. Jean* ou *St Jean, Ste Geneviève, les SS. Pères, etc.* (Acad.)

— B.-arts. *Sainte Famille,* tableaux qui représentent la sainte Vierge, saint Joseph et l'enfant Jésus : *La* SAINTE FAMILLE *de Raphaël. Il vient d'acheter une* SAINTE FAMILLE *d'un bon maître.* (Acad.)

— Par anal. *Le temple de Salomon était le lieu le plus* SAINT *de l'univers.* (Mass.)

— *Les lieux saints, les saints lieux,* les lieux où se sont opérés les principaux mystères de notre rédemption. || *La terre sainte,* la Palestine : *Visiter les* SAINTS *lieux, la terre* SAINTE. (Acad.)

— *Terre sainte,* terre qui a été bénite pour inhumer les fidèles : *Il n'a pas été enterré en terre* SAINTE. (Acad.)

— *Le peuple saint,* les Juifs, par oppos. aux peuples idolâtres.

— *Le saint sépulcre,* le sépulcre où Notre-Seigneur fut déposé après sa mort : *Gardien du* SAINT-SÉPULCRE. (Acad.)

— Il se dit également des hommes qui vivent selon la loi de Dieu, et qui suivent fidèlement ses préceptes et ses conseils : *Un* SAINT *homme. Une âme* SAINTE. *Le plus grand pécheur peut devenir* SAINT.

— En parl. des choses, Conforme à la loi de Dieu, à la piété : *Une action, une pensée* SAINTE. *Une* SAINTE *ferveur. Mener une vie fort* SAINTE. *Être animé d'un* SAINT *zèle. Un* SAINT *respect.* (Acad.)

— Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu ; qui sert à quelque usage sacré : *Toutes les églises sont des lieux* SAINTS. *Le* SAINT *sacrifice de la messe. Le* SAINT *sacrement. La* SAINTE *table. Les* SAINTES *huiles. La* SAINTE *ampoule. Les* SAINTES *reliques. L'Écriture* SAINTE. *Les livres* SAINTS. *Les* SAINTS *canons.* (Acad.)

— *Le saint-père, Notre saint-père,* titre que l'on donne au pape. || On dit en lui parlant ou en lui écrivant, *Très-Saint Père.*

— *Le saint-siége,* le siége du chef de la religion catholique : *Ce pape occupa le* SAINT SIÉGE *pendant cinq ans. Pendant la vacance du* SAINT-SIÉGE. (Acad.)

— Par extens. La cour de Rome, le pape même : *Il fut ordonné par le* SAINT-SIÉGE. *Les décisions du* SAINT-SIÉGE. (Acad.)

— *Le saint-office,* la congrégation de l'inquisition établie à Rome, le tribunal qu'elle a institué : *Il fut jugé par le* SAINT-OFFICE. *On l'a retenu deux ans dans les prisons du* SAINT-OFFICE. (Acad.)

— *Le saint-empire romain,* ou absol. *Le Saint-Empire,* l'empire d'Allemagne : *Prince, comte, marquis du saint-empire.* (Acad.)

— *La semaine sainte,* la semaine qui précède le jour de Pâques ; et tous les jours de cette semaine s'appellent *saints* : *Pendant la semaine* SAINTE. *Le jeudi* SAINT. *Pendant les jours* SAINTS. (Acad.)

— Vulg. *Semaine sainte,* livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques : *Acheter une* SEMAINE SAINTE. (Acad.)

— *Année sainte,* année du grand jubilé, la dernière année de chaque siècle ; année de chaque jubilé, qui arrive tous les vingt-cinq ans.

— Par extens. Digne d'un grand respect, d'une vénération particulière : *La* SAINTE *union conjugale. La* SAINTE *hospitalité. Les devoirs* SAINTS *et sacrés de la piété filiale.* (Acad.) *L'auguste et* SAINT *ministère de la justice.* (Boss.)

… D'un culte si *saint,* malheur à qui se joue ! (C. Del.)

— Substantiv. Personnage saint qui a été canonisé par l'Église : *C'est un grand* SAINT. *Les litanies des* SAINTS. (Acad.) *Je vous exhorte à ne pas pleurer une reine, mais à imiter une* SAINTE. (Fléch.)

Les reliques des *saints* recevront vos serments?
(C. Del.)

— *Le saint des saints,* la partie la plus profonde et la plus sacrée du tabernacle.

— Par anal. Le saint sacrement :

C'est le tabernacle où repose
La majesté du *saint des saints.* (C. Del.)

— *La Saint-Jean, la Saint-Martin, etc.,* le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc. :

Je vins au presbytère,
Comme j'avais coutume, à *la Saint-Jean* d'été. (Lam.)

— Fig. et fam. *C'est un pauvre saint, c'est un saint qui ne guérit de rien,* se dit d'un homme qui a peu de mérite ou peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours.

— Prov. et fig. *Il ne sait à quel saint se vouer,* il n'a plus de ressource, il ne sait plus à qui avoir recours. || *Comme on connaît ses saints, on les honore,* quand on veut se rendre quelqu'un favorable, on se conforme à ses goûts, à ses opinions. || *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints,* il vaut mieux s'adresser au roi qu'à ses ministres, à un homme puissant qu'à ses subalternes. || *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul,* remédier à un inconvénient par un autre. || *Prêcher pour son saint,* vanter une personne, une chose dans des vues d'intérêt personnel. || *N'être que de la Saint-Jean,* se dit de celui qui n'est pas bien au fait d'une chose. || *Un saint qu'on ne chôme plus,* se dit d'un homme qui a perdu tout pouvoir.

— Fig. et fam. *Le saint du jour*, se dit d'un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu : *Il faut encenser le* SAINT DU JOUR, *sans déroger au respect que l'on doit aux autres.* (Palissot.)

— Prov. et pop. *Être dans la prison de saint Crépin*, porter une chaussure trop étroite.

— Prov. et fig. *C'est saint Roch et son chien*, se dit de deux personnes qu'on voit toujours ensemble.

— Prov. et fig. *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, employer, pour réussir en quelque affaire, tous les moyens dont on peut s'aviser.

— Pop. *Mal Saint-Jean*, et plus souv. *Mal de saint*, le haut mal, le mal caduc, l'épilepsie.

— Anc. *Feu Saint-Antoine*, espèce d'érésipèle qui brûlait et desséchait la partie attaquée.

= Gramm. En général, le mot *saint* prend une majuscule et se joint par le trait d'union au substantif qu'il modifie, lorsqu'il forme, avec ce dernier, un nom qui ne s'applique pas directement à un saint. *La ville de* SAINT-*Germain en Laye; le village de* SAINT-*Cloud*, ou SAINT-*Germain en Laye*, SAINT-*Cloud*. *La rue* SAINT-*Honoré. La prison de* SAINTE-*Pélagie*, ou SAINTE-*Pélagie*. *Une croix de* SAINT-*André*. *Le poëme des Saisons, par* SAINT-*Lambert*. (Acad.)

SAINT-AUGUSTIN, n. m. Pron. *çain-tô-guss-tain*. — Typogr. Caractère qui est entre le gros-texte et le cicéro, et dont le corps est de douze points environ : *Le texte est imprimé en* SAINT-AUGUSTIN. (Acad.)

SAINTE-BARBE, n. f. Mar. Anc. Endroit d'un vaisseau où l'on serrait la poudre et les ustensiles d'artillerie : *Le feu prit à la* SAINTE-BARBE. (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui *Soute aux poudres*.

— Emplacement, chambre dans l'entrepont, où le maître-aumônier dispose tous les objets de son service qui sont d'un usage fréquent.

SAINTEMENT, adv. D'une manière sainte : *Il a vécu* SAINTEMENT. *Il est mort* SAINTEMENT. (Acad.)

C'est agir *saintement* que se parer pour Dieu. (C. D.)

SAINTETÉ, n. f. Qualité de ce qui est saint : *Grande* SAINTETÉ. *Il est mort en odeur de* SAINTETÉ. *La* SAINTETÉ *des apôtres*. (Acad.)

— Qualité de ce qui est conforme à la religion, aux lois divines : *La* SAINTETÉ *de sa vie. La* SAINTETÉ *de ses mœurs. La* SAINTETÉ *de nos mystères.* (Acad.)

— Caractère de ce qui est auguste, respectable : *La* SAINTETÉ *des lois. La* SAINTETÉ *de l'Évangile parle à mon cœur.* (J.-J. Rouss.)

— Caractère de ce qui est dédié à Dieu : *La* SAINTETÉ *d'un lieu. La* SAINTETÉ *d'une église.*

— Caractère de ce qui a été sanctionné par une institution divine : *La* SAINTETÉ *du mariage. La* SAINTETÉ *du nœud conjugal.*

— Il se dit par excellence en parlant de Dieu : *Dieu est la* SAINTETÉ *même.* (Acad.)

— Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape : *Il plaira à votre* SAINTETÉ. *Le jubilé que Sa* SAINTETÉ *nous a accordé.* (Acad.)

SAINT-GERMAIN, n. m. Pron. *çain-jèr-main*. — Agric. Sorte de poire, grosse, fondante et très-sucrée : *Un beau* SAINT-GERMAIN.

SAINT-SIMONIEN, IENNE, n. Pron. *çain-ci-mo-niain, nièn*. — Phil. Partisan de la doctrine de Saint-Simon : *Les* SAINT-SIMONIENS. *Une* SAINT-SIMONIENNE.

— Adj. Qui appartient des doctrines de Saint-Simon : *École* SAINT-SIMONIENNE.

SAINT-SIMONISME, n. m. Pron. *çain-ci-mo-nism*. — Phil. Système d'association fondé sur la capacité et sur les œuvres.

SAINT-SIMONISTE, n. m. Phil. Partisans du saint-simonisme.

SAÏQUE, n. f. Pron. *ça-ik*. — Mar. Bâtiment de charge du Levant, ayant deux mâts sans perroquets : *Monter sur une* SAÏQUE. *Monter une* SAÏQUE. (Acad.)

SAISI, IE, part. pass. du v. Saisir : *Les objets, les effets, les meubles* SAISIS. *La partie* SAISIE. (Acad.) *Tous mes biens sont encore* SAISIS. (Beaum.) *Tout ce que je sais, c'est que tout était* SAISI. (Mariv.)

— Arrêté, pris par autorité de justice : *Tout fut* SAISI *et porté au roi.* (Fén.)

— Fig. Discerné, compris, interprété : *Le sens de ses paroles n'a pas été bien* SAISI.

— Méd. *Être saisi de*, être attaqué par : *Il a été* SAISI *d'une fièvre violente.*

— Mor. Être rempli, pénétré tout à coup de : *Être* SAISI *de joie, de peur, d'étonnement, de respect, etc.* (Acad.)

De quelle rage est ton âme *saisie?* (Mol.)

— Absol. *Être saisi*, être frappé subitement, touché de plaisir, pénétré de douleur : *J'en suis encore* SAISI, *tout* SAISI. (Acad.) *Un criminel à qui on lit sa sentence n'a jamais été plus* SAISI *et plus troublé que je le fus à cette nouvelle accablante.* (Le Sage.) *Elle ne put rien dire, et resta* SAISIE *mais heureuse.* (H. de Balz.)

— Particul. Muni, nanti : *Le voleur a été trouvé* SAISI *du vol. On l'a trouvé* SAISI *d'une lettre qui a découvert toute l'intrigue, etc.*

— Subst. Procéd. Le débiteur sur lequel on a fait une saisie; la partie saisie : *Le* SAISI *et le saisissant.* (Acad.)

— *Tiers saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition : *Les* TIERS SAISIS *ont été assignés à fin de déclaration affirmative.* (Acad.)

SAISIE, n. f. Pron. *cè-zi*. — Procéd. Acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance et afin d'en avoir le payement, arrête et met sous la main de la justice les biens meubles ou immeubles de son débiteur; acte par lequel on arrête juridiquement des biens meubles qu'on prétend avoir droit de revendiquer : *Procéder à une* SAISIE. *Faire une* SAISIE. *Vente sur* SAISIE, *par suite de* SAISIE. *Donner mainlevée de la* SAISIE. (Acad.)

— Admin. Action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit : SAISIE *d'objets prohibés, de livres défendus. La* SAISIE *fut déclarée bonne et valable.* (Acad.)

— *Saisie-exécution*, saisie qu'exerce un créancier porteur d'un titre exécutoire, pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix.

— *Saisie-brandon*, saisie des fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre, afin qu'ils soient vendus à leur maturité.

— *Saisie-gagerie*, saisie des objets qui peuvent servir de gages pour le prix d'une ferme, d'un loyer, tels que les meubles meublants.

— *Saisie-arrêt*, ou *Opposition*, acte par lequel un créancier arrête dans les mains d'un tiers les sommes ou effets appartenant à son débiteur, pour faire ordonner par justice que les sommes ou prix des objets lui seront remis en déduction de sa créance.

SAISINE, n. f. Jurispr. Possession qui appartient de plein droit à un héritier. ‖ En général, possession où l'on est d'un bien immeuble : *Les créanciers d'une succession doivent s'adresser à celui qui en a la* SAISINE. (Acad.) *Les héritiers, en reprenant leurs biens des mains du seigneur, payaient les droits de* SAISINE, *si c'étaient des héritages de roture.* (Troplong.)

— *Complainte en cas de saisine et de nouvelleté*, action qu'on intente pour être maintenu dans la possession d'un immeuble, ou pour y être réintégré. ‖ V. COMPLAINTE.

— Jurispr. féod. *Droit de saisine*, droit dû au seigneur pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui : *Payer le droit de* SAISINE. (Acad.)

— Mar. Cordage garni d'un croc, qui sert à saisir des objets du bord, ou à assujettir une chaloupe sur le pont.

SAISIR, v. tr. ou act. 2e conj. Pron. *cè-zir*. — Prendre tout d'un coup et avec vigueur ou avec vitesse : SAISIR *quelqu'un au collet.* SAISIR *la bride de son cheval.* SAISIR *une mouche, un papillon qui vole.* SAISIR *avec la main, avec les dents, avec le bec, etc. Il* SAISIT *une pierre, et la lui lança.* (Acad.) *L'ambitieux armé qu'on place auprès de la couronne n'a, pour ainsi dire, que le bras à étendre pour la* SAISIR. (De Ségur.)

— Prendre quelque chose pour le tenir ou le porter : *Le manche de cet outil est trop gros, est trop court, on a de la peine à le* SAISIR, *on ne peut le* SAISIR *commodément.* (Acad.)

— Fig. *Saisir l'occasion, saisir le moment favorable*, en profiter.

— *Saisir un prétexte*, s'en servir, sans se donner le temps d'examiner s'il est bon ou mauvais.

— Fig. Discerner, comprendre, interpréter : *Vous n'*AVEZ *pas bien* SAISI, *vous* AVEZ *mal* SAISI *ce que j'ai dit. Vous n'*AVEZ *pas bien* SAISI *le sens de ses paroles. Il a bien* SAISI *le ridicule de cette action, et l'a parfaitement rendu dans son récit. L'acteur n'*AVAIT *pas bien* SAISI *son rôle.* (Acad.) *Il* SAISIT *le pittoresque des sites les plus sauvages.* (Bailly.) *C'est faute de les* AVOIR SAISIS *que les procédés de la nature nous paraissent opposés.* (Buff.) *Il avait saisi merveilleusement tous les traits de la décrépitude.* (Bailly.)

— Fig. En parl. des maux du corps, des maladies et des passions, S'emparer vivement et fortement d'une personne : *Le froid l'*A SAISI. *La douleur, la crainte, le désespoir l'*A SAISI. *Cette pensée m'*A SAISI. (Acad.) *La tristesse ou plutôt l'abattement* SAISIT *jusqu'aux enfants.* (De Retz.)

— Par anal. Mor. *Le vrai sublime* SAISIT *tout d'un coup et sans peine tous les esprits.* (Mass.)

— Absol. Frapper d'étonnement, de plaisir, de douleur, de tristesse, etc. : *Cela* SAISIT *et entraîne.* (Acad.) *Tout ce qui* SAISIT *par quelque grandeur l'imagination des hommes, leur impose.* (Duclos.)

C'est là ce qui surprend, frappe, *saisit*, attache. (Boil.)

— Procéd. Faire une saisie; arrêter, retenir par voie de saisie : SAISIR *des meubles et des immeubles.* SAISIR *les revenus d'une terre entre les mains des fermiers. On* A SAISI *à la barrière une caisse de vin qui n'avait point été déclarée. On* A SAISI *tous ses papiers. On* A SAISI *tel numéro de ce journal.* (Acad.) *On se contenta de* SAISIR *ses bijoux et de mettre les scellés sur ses coffres.* (Mérim.)

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*, à l'instant même où quelqu'un meurt, son héritier devient propriétaire de son bien.

— *Saisir d'une affaire un tribunal, une juridiction*, procéder devant un tribunal, porter devant lui une affaire : *Il* A SAISI *la cour royale de son affaire.* (Acad.) *Le gouvernement a cru devoir* SAISIR *de cette question la plus grave de nos assemblées législatives.* (Dupanl.)

— Mettre en possession : *Je vois le peu de sûreté de ces femmes, si la mort* SAISISSAIT *leurs maris de leurs biens.* (Did.)

— Mar. Amarrer une chose solidement; la fixer au moyen de cordages.

= **Se saisir**, v. pron. S'emparer, se rendre maître d'une personne ou d'une chose; En ce sens, il est toujours suivi de la prép. *de* : *Il faut* SE SAISIR *de cet homme-là, c'est un voleur. Il faut* SE SAISIR *de cette forteresse, de cette place.* SE SAISIR *d'un couteau, d'une épée.* (Acad.) *Ils veulent* SE SAISIR *d'Orléans.* (Vitet.) *Les compagnies* S'ÉTAIENT SAISIES *d'un très-grand nombre de places fortes dans la Bourgogne.* (H. Martin.) *La maréchaussée* S'EST SAISIE *du criminel.* (La Harpe.)

— Être frappé de saisissement : *Quand on lui apprit la mort de son fils, il* SE SAISIT *tellement, qu'il en mourut. Cet homme* SE SAISIT *au moindre contretemps qu'il lui arrive.* (Acad.)

Il s'est saisi très-fort
Quand il a vu vos yeux tourner droit à la mort. (Regn.)
Pourquoi *se saisit-il* si fort pour des discours?
J'en voulais à son bien, et non pas à ses jours. (Id.)

‖ En ce sens il a vieilli.

SAISISSABLE, adj. des 2 g. Pron. *cè-zi-çabl*. — Proc. Qui peut être saisi : *Cette rente n'est pas* SAISISSABLE. (Acad.)

SAISISSANT, part. prés. du v. Saisir.

SAISISSANT, ANTE, adj. Pron. *cè-zi-çan, cantt*. — En parl. du froid, Qui saisit, qui surprend tout d'un coup : *Froid* SAISISSANT. (Acad.)

— Mor. *Cette population ouvrière présente le tableau le plus* SAISISSANT *des misères de notre état social.* (Blanqui.) *C'était un orateur élégant,* SAISISSANT *et populaire.* (Ch. Nod.) *Il manque aux doctrines de l'Allemagne cet ascendant, cette évidence* SAISISSANTE *qui s'emparent de l'esprit des masses.* (Ch. de Rémusat.)

— Procéd. et Administr. Qui saisit; au nom de qui se fait une saisie : *Le premier* SAISISSANT. *Une partie de l'amende appartient aux commis* SAISISSANTS. (Acad.)

— Substantiv. Dans le m. sens : *Le* SAISISSANT. *La* SAISISSANTE. (Acad.)

SAISISSEMENT, n. m. (*saisir*.) Pron. *cè-ziss-man*. — Impression subite et violente causée par le froid : *En se jetant à la nage dans la rivière, il a éprouvé un* SAISISSEMENT *qui l'a rendu malade.* (Acad.)

— Mor. *Il est mort d'un* SAISISSEMENT. SAISISSEMENT *de cœur.* (Acad.)

Qu'as-tu donc? — C'est la joie et le *saisissement*. (C. D.)

SAISON, n. f. (*statio*, station; lat.) Pron. *cè-zon*. — Une des quatre parties de l'année; elles contiennent chacune trois mois, deux qui commencent aux solstices, et deux aux équinoxes : *Les quatre* SAISONS *de l'année sont le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. La* SAISON *est bien avancée, est fort avancée.* (Acad.)

— Par anal. *Le mérite des hommes a sa* SAISON *aussi bien que les fruits.* (La Rochef.)

— *La saison nouvelle*, le printemps. ‖ *L'arrière-saison*, l'automne; le commencement de l'hiver.

— *La belle saison*, la partie de l'année où le temps est beau. ‖ *La mauvaise saison*, la fin de l'automne, l'hiver.

— Temps où dominent, où se font le plus remarquer certains changements de l'atmosphère : *La* SAISON *des frimas, des pluies, des orages.*

— Temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume de semer, ou de re-

cueillir certains grains, certains fruits : *La* SAISON *des fleurs.* SAISON *des mars, des semailles, des foins. Des légumes de la* SAISON. (Acad.)

— *La saison est avancée,* les fruits de la saison sont plus avancés, plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement à pareille époque.

— Chass. *La saison des perdreaux, des cailles, des bécasses,* etc., le temps où il y a une grande quantité de ces oiseaux et où ils sont meilleurs à manger.

— Le temps propre pour faire quelque chose : *Faire ses provisions dans la* SAISON. *Ces mets, ces fruits-là ne sont plus de* SAISON. (Acad.)

— Par anal. : *Ce que vous dites est hors de* SAISON. *Cette entreprise est hors de* SAISON, *n'est pas encore de* SAISON. (Acad.)

Trop de rigueur alors serait *hors de saison.* (Boil.)

— Par extens. Il se dit des âges de la vie : *La dernière saison de la vie,* la vieillesse. ‖ Dans le m. sens, *La belle saison ; la saison des plaisirs, des amours, etc.*

— Comm. *Marchande des quatre saisons,* marchande ambulante qui vend les fruits ou les menus objets de consommation que chaque saison produit.

SAIZIN, n. m. Comm. Drap qu'on fabriquait dans le Languedoc, pour le Levant.

SAKI, n. m. Pron. *ça-ki.* — Zool. Genre de Quadrumanes de la tribu des singes, dont la queue n'est pas prenante.

SALABRE, n. m. Pêch. Espèce de truble à manche, avec lequel on prend le poisson dans les trous des bourdigues.

SALADE, n. f. (*salata* ou *salcedo ;* lat.) Art cul. Mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile, etc. : *Assaisonner la* SALADE. *Faire la* SALADE. *Retourner, fatiguer la* SALADE. (Acad.) *C'est une fille accoutumée à vivre de* SALADE, *de lait, de fromage et de pommes.* (Mol.)

— Jardin. Herbes, légumes avant qu'ils soient assaisonnés : *Cueillir une* SALADE. *Éplucher une* SALADE. *Secouer une* SALADE. (Acad.) *Le pourpier de Para donne une* SALADE *agréable.* (Cuv.)

— Par extens. Mets composés de fruits, de viande froide ou de poissons, et assaisonnés comme les salades : SALADE *de câpres.* SALADE *d'anchois.* SALADE *de volaille.* (Acad.)

— *Salade d'oranges,* oranges coupées par tranches et assaisonnées avec du sucre et de l'eau-de-vie.

— Vulg. Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, quand on veut qu'ils fassent de suite une grande traite.

SALADE, n. f. (*celare,* céler, cacher, couvrir ; lat.) Anc. Sorte de casque et d'habillement de tête pour la guerre.

SALADIER, n. m. Jatte où l'on sert la salade : SALADIER *de faïence, de porcelaine.* (Acad.)

— Panier à jour dont on se sert pour secouer la salade, après qu'elle a été lavée.

— Ce que contient un saladier : *Manger un* SALADIER *de laitues, de chicorée.*

SALAGE, n. m. Action de saler ; résultat de cette action : *Le* SALAGE *d'un porc.* (Acad.)

— Quantité de sel que demande cette opération : *Le* SALAGE *coûte plus que l'achat de la bête.*

SALAIRE, n. m. (*salarium ;* lat. m. sign.) Pron. *ça-lèr.* — Payement, récompense pour travail ou pour service : *Toute peine mérite* SALAIRE. *Un faible, un modique, un chétif* SALAIRE. (Acad.) *Le payement d'une industrie prêtée se nomme un* SALAIRE. (J.-B. Say.) *Le prix courant des* SALAIRES *est presque toujours au-dessous de leur valeur réelle.* (Droz.) *N'exigeons pas le* SALAIRE *avant le travail.* (J.-J. Rouss.)

Le *salaire* assidu suffisait à la peine. (Lam.)
Tôt ou tard le mérite a son juste *salaire.* (T. Corn.)

— Fig. Châtiment, punition que mérite une mauvaise action : *Il avait fait une méchante action, il en a reçu le* SALAIRE. *Il a eu le* SALAIRE *de ses crimes.* (Acad.)

SALAISON, n. f. Pron. *ça-lè-zon.* — Action de saler les viandes ou autres provisions, pour les conserver longtemps : *La* SALAISON *du beurre, du porc frais se fait en tel temps. Pendant la* SALAISON. (Ac.)

— Mar. Au pl. Viandes salées, poisson salé qu'on embarque pour la nourriture des équipages dans les voyages de long cours : *L'usage prolongé des* SALAISONS *donne le scorbut.* (Acad.)

SALAMALEC, n. m. (*salam alaïkom,* la santé soit avec vous ; turc.) Pron. *ça-la-ma-lèk.* — Fam. Révérence profonde : *Il m'a fait un grand* SALAMALEC, *de grands* SALAMALECS. (Acad.) *Si, par suite d'une conversation intéressante, j'oubliais pour un moment mes* SALAMALECS, *il devenait maussade.* (H. de Balz.) *Vous le prenez un peu trop haut, et je suis bien bon de me confondre en* SALAMALECS. (E. Augier.)

Un certain vieux évêque grec
Qui, faisant le *salamalec,*
Dit à tous la bonne aventure. (Chapelle.)

SALAMANDRE, n. f. (σαλαμάνδρα, gr. m. sign.) Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Batraciens : *Le corps de la devise de François I*er *était une* SALAMANDRE *dans les flammes.* (Acad.)

— *Salamandre terrestre,* salamandre qui habite dans les trous, au pied des murailles humides et dans les caves. On trouve de chaque côté de son corps une rangée de tubercules d'où suinte une humeur visqueuse très-âcre. Quand on approche ces animaux du feu, cette sécrétion augmente, et c'est ce qui a fait dire que la *Salamandre* était incombustible : *Les* SALAMANDRES *terrestres aiment les lieux humides et froids, les ombres épaisses ; elles se retirent quelquefois en grand nombre dans les creux des arbres, au-dessous des vieilles souches pourries.* (Lacép.)

— *Salamandre aquatique,* salamandre qui vit dans l'eau.

— Anc. Bot. *Salamandre pierreuse,* amiante flexible qui ne brûle point quand on la jette dans le feu. ‖ *V.* AMIANTE.

SALANGANE, n. f. Pron. *ça-lan-gann.* — Zool. Petite hirondelle de rivage des Philippines, qu'on nomme aussi Hirondelle de mer : *Les nids de* SALANGANE *sont un mets recherché par les Chinois.*

SALANT, adj. m. *Marais, puits salant,* marais, puits d'où l'on tire du sel par évaporation.

SALARIÉ, ÉE, part. pass. du v. Salarier : *Il a été mal* SALARIÉ. (Acad.)

— Qui reçoit des gages, un salaire : *Un homme* SALARIÉ *par la police.* (Acad.)

— Substantiv. *Les* SALARIÉS *du gouvernement. Les propriétaires et les* SALARIÉS. (Acad.)

SALARIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sal,* sel ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *nous salariions, vous salariiez.* — Récompenser, donner le salaire qui est dû : SALARIER *des troupes.*

SALAUD, AUDE, n. (*sale.*) Pron. *ça-lô, lôd.* — Pop. Celui, celle qui est sale, malpropre : *C'est un* SALAUD, *une* SALAUDE. *Allez vous nettoyer, vous laver, petit* SALAUD. (Acad.)

— Adj. *Cet homme est bien* SALAUD. (Acad.)

SALE, adj. des 2 g. (*squalidus ;* lat., m. sign.) Qui est malpropre, qui n'est pas net, qui est plein d'ordures : *Être toujours crasseux et* SALE. *Chemise* SALE. *Vaisselle* SALE. *Ces rues sont très-*SALES *en hiver. Une eau* SALE *et bourbeuse.* (Acad.)

— Substantiv. *Fi, le* SALE !

— *Gris sale,* gris terne, qui n'a pas l'œil du gris ordinaire : *Ces boiseries sont peintes en* GRIS SALE. (Acad.)

— B.-arts. *Pinceau, couleur sale,* se dit d'une peinture dont les teintes sont embrouillées, confuses, mal fondues : *Le pinceau de Rembrandt est* SALE ; *mais d'un grand effet.* (Acad.)

— Fig. Déshonnête, obscène, qui blesse la pudeur et la modestie : *Des paroles* SALES. *Des discours* SALES. *Des actions* SALES. (Acad.)

— Fig. Qui est contraire à l'honneur, à la délicatesse : *C'est une affaire bien* SALE. *Il s'est laissé guider dans cette affaire par un* SALE *intérêt.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Son cas est sale,* se dit en parl. d'un homme qui a commis quelque crime, quelque mauvaise action, et qui doit craindre les poursuites de la justice.

— Mar. *Vaisseau sale,* vaisseau dont le fond extérieur est couvert de coquillages, d'herbes qui s'y sont attachées. ‖ *Côte sale,* côte le long de laquelle il y a beaucoup de roches ou d'écueils cachés sous l'eau.

SALÉ, ÉE, part. pass. du v. Saler : *Viande* SALÉE. *Gigot de pré* SALÉ. *Beurre* SALÉ.

— Fam. *Cela est* SALÉ *comme mer,* cela est très-salé.

— Adj. Qui contient du sel : *Eaux* SALÉES. *Sources* SALÉES. (Acad.)

Qui lui porte un bouillon trop doux ou trop *salé,*
D'auprès de sa personne est sûr d'être exilé. (Boursault.)

— *Prés salés,* herbages situés au bord de la mer, ayant une saveur salée qui excite l'appétit chez les animaux.

— Fig. et fam. *Une raillerie, une épigramme salée,* piquante, vive, offensante. ‖ *Un propos, un trait salé,* un propos, un trait libre, obscène : *Il lâchait quelquefois des traits libres et* SALÉS. (St-Simon.)

— Fam. et pop. Qui est vendu trop cher : *La marchandise est belle, mais le prix me semble un peu* SALÉ.

— Adv. Avec un goût salé : *Il aime fort à manger* SALÉ. (Acad.)

— N. m. Chair de porc salée : *Voilà de bon* SALÉ. *Ce* SALÉ *est gâté. Des côtelettes de* SALÉ. (Acad.)

— *Petit salé,* chair de cochon nouvellement salée.

SALÈGRE ou **SALAIGRE,** n. m. (*sal,* sel ; lat.) Sorte de pâtée qu'on donne aux serins.

— Techn. Masse saline qui s'attache au fond des poêles, pendant la cuisson du sel.

SALEMENT, adv. D'une manière sale : *Il mange* SALEMENT. *Il est couché* SALEMENT. (Acad.)

— D'une manière déshonnête : *Se conduire* SALEMENT *dans une affaire.*

SALEP, n. m. (m. persan ; *bulbe.*) Pron. *ça-lèp.* — Substance nourrissante qu'on tire des racines bulbeuses et mucilagineuses de certains orchis : *On prend ordinairement le* SALEP *sous forme de gelée. Du chocolat au* SALEP *de Perse.* (Acad.) *Je déjeunais d'une tasse de* SALEP. (E. About.) *On peut faire avec la fécule de pomme de terre un véritable* SALEP *indigène.* (Parmentier.)

SALER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ça-lé.* — Assaisonner avec du sel : SALER *une soupe, une sauce.* (Acad.)

J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes
Elle accommode mal les noms avec les verbes,
Et redise cent fois un bas et méchant mot,
Que de brûler ma viande ou *saler* trop mon pot. (Mol.)

— *Saler le pot,* mettre du sel dans le pot où cuit la viande.

— Absol. *Ce cuisinier* SALE *trop,* met habituellement trop de sel dans ses ragoûts.

— Mettre du sel sur des chairs crues pour les préserver de corruption et les garder longtemps : SALER *du bœuf, du cochon.* SALER *des harengs, des morues.* (Acad.)

On l'emporte, on le *sale,* on en fait maint repas. (La F.)

— Techn. *Saler les cuirs,* les saupoudrer de sel afin qu'ils ne se corrompent point avant le tannage.

— Fig. et pop. *Ce marchand sale ce qu'il vend,* il vend sa marchandise trop cher.

═ **Se saler,** v. pron. Être salé.

SALERAN, n. m. Techn. Ouvrier qui donne les dernières façons au papier.

SALERON, n. m. (*sal,* sel ; lat.) Partie supérieure et creuse d'une salière, celle où l'on met le sel.

SALETÉ, n. f. (*sale.*) Qualité de ce qui est sale, malpropre : *Je suis ennemi de la* SALETÉ. *La* SALETÉ *des rues. Cet homme est d'une grande* SALETÉ, *d'une* SALETÉ *dégoûtante.* (Acad.)

— Par anal. Ordures, choses sales par elles-mêmes ; *Il y a ici de la* SALETÉ, *des* SALETÉS *qu'il faut ôter.* (Acad.)

— Fig. Obscénité : *La* SALETÉ *de cette chanson. La* SALETÉ *de ce discours, de ce propos.* (Acad.)

— Absol. Parole, image sale et obscène : *Ce que vous dites est une* SALETÉ, *vous devriez en rougir. Ce livre est plein de* SALETÉS. *Son crayon, son pinceau s'avilit par de telles* SALETÉS. (Acad.)

J'abhorre un faux plaisant à grossière équivoque,
Qui pour me divertir n'a que la *saleté.* (Boil.)

SALEUR, n. m. Celui qui sale : SALEUR *de morue, de hareng.* (Acad.)

SALI, IE, part. pass. du v. Salir : *Vêtements* SALIS.

— Fig. *Gloire* SALIE. *Mémoire* SALIE. *Ame* SALIE.

SALICAIRE, n. f. (*salix,* saule ; lat.) Pron. *ça-li-kèr.* — Bot. Plante de la famille des Lythrariées, à fleurs rouges, qui croît parmi les saules, et dont la décoction est légèrement astringente.

SALICOQUE, n. f. Pron. *ça-li-kok.* — Zool. Écrevisse de mer de la famille des macroures. ‖ V. CREVETTE.

SALICOR, n. m. ou **SALICORNE,** n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Chénopodées ; elles croissent sur le bord de la mer, dans les marais salants ; on en retire de la soude : SALICORNE *herbacée.* SALICORNE *ligneuse. Brûler des tiges de* SALICORNE. (Acad.)

SALICOTTE, n. f. Bot. Vulg. Soude commune.

SALIENS, adj. m. pl. (*salire,* sauter ; lat.) Pron. *ça-liain.* — Antiq. Nom par lequel on désignait, à Rome, les prêtres de Mars et les poëmes chantés en l'honneur de ce dieu : *Les chants des prêtres* SALIENS *étaient accompagnés de danses qui leur étaient particulières. Les poëmes* SALIENS. (Acad.)

— Subst. Prêtres saliens : *Le collége des* SALIENS. *Le chef des* SALIENS. (Acad.)

SALIÈRE, n. f. (*sal,* sel ; lat.) Pron. *ça-lièr.* — Pièce de vaisselle pour mettre le sel qu'on sert sur la table : SALIÈRE *de faïence, de cristal, d'étain, d'argent, etc.* (Acad.) *Sur leurs planches se voient quatre vieux gobelets, une vieille soupière bosselée et deux* SALIÈRES *en argent.* (H. de Balz.)

— Ustensile de cuisine, ordinairement de bois, où l'on met le sel, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement : *SALIÈRE de bois.* (Acad.)

— Techn. Petit instrument de bois, dont la partie supérieure, en forme d'une petite salière, a un creux au milieu pour recevoir la coquille sur laquelle on monte le diamant.

— Par anal. Certains creux qui se forment au-dessus des yeux des chevaux quand ils vieillissent : *Les vieux chevaux ont ordinairement des* SALIÈRES *au-dessus des yeux.* (Acad.)

— Pop. Creux que les femmes ont quelquefois vers les clavicules : *Cette femme commence à maigrir, elle a des* SALIÈRES, *il lui vient des* SALIÈRES. (Acad.)

SALIFÈRE, adj. des 2 g. (*sal*, sel ; *fero*, je porte ; lat.) Didact. Qui renferme du sel, du chlorure du sodium.

SALIFIABLE, adj. des 2 g. (*sal*, sel ; *fio*, je deviens ; lat.) Chim. Il se dit des substances qui jouissent de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides : *Base* SALIFIABLE. (Acad.)

SALIFICATION, n. f. Pron. *ça-li-fi-ka-cion.* — Anc. Chim. Opération dans laquelle se produisait un sel ou un corps cristallisé.

SALIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sal*, sel, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *ça-li-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous salifiions, vous salifiiez.* — Chim. Convertir certaines substances en sels, en les soumettant à une combinaison avec les acides.

SALIGAUD, AUDE, n. (*sale.*) Pron. *ça-li-gô, gôd.* — Fam. Personne sale, malpropre.

SALIGNON, n. m. Pron. *ça-li-gnion.* — Pain de sel fait d'eau de fontaine salée : *On met des* SALIGNONS *dans les colombiers pour attirer les pigeons.* (Acad.)

SALIN, INE, adj. (*sal*, sel ; lat.) Pron. *ça-lain, linn.* — Qui contient du sel ; qui est de la nature du sel : *Substance, concrétion* SALINE. *Goût* SALIN. (Acad.) *Je n'ai pu parler de toutes les matières* SALINES *sans entrer dans quelque discussion sur les principes* SALINS. (Buff.)

— *Eaux salines*, eaux naturelles contenant une quantité notable de sels.

— Min. *Fossiles salins*, classe de minéraux simples qui se compose de sels.

— *Formations salines*, sels qui se forment à la surface de la terre en efflorescence.

— Subst. Saline : *Les* SALINS *de Peccais.* (Acad.)

— Produit brut qu'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité la lessive des cendres végétales : *La bruyère, le buis, le genévrier, la vigne, etc., fournissent beaucoup de* SALIN. *La potasse est le* SALIN *calciné.* (Acad.)

— Comm. Baquet dans lequel on met le sel destiné à la vente en détail.

SALINAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à faire cristalliser le sel.

SALINE, n. f. (*salin.*) Chair salée, poisson salé ; *La* SALINE *ne vaut rien aux goutteux, aux graveleux.* (Acad.) || Peu usité.

— Plus particul. Poisson salé, comme morues, harengs, etc. : *De la* SALINE. *C'est un marchand de* SALINE. (Acad.)

SALINE, n. f. Lieu où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau des puits, des marais salants, ou des sources, des fontaines salées : *Les* SALINES *de Brouage. Les* SALINES *de Lorraine. Les* SALINES *rapportent tant de revenu à ce prince.* (Acad.)

— Rochers, mines de sel gemme : *La* SALINE *de Cardonne.* (Acad.)

SALINIER, n. m. Anc. Marchand de sel.

— Techn. Celui qui extrait l'alcali des soudes.

SALIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ça-lik.* — Hist. Qui appartient aux Francs-Saliens ; il ne s'emploie guère que dans ces expressions : *Terres saliques*, les terres qui furent distribuées aux guerriers francs après la conquête de la Gaule ; et, *Loi salique*, ancienne loi dont une disposition déclarait les femmes habiles à posséder les terres saliques, et les excluait de la succession au trône de France : *Brantôme s'étonne comment la France n'a point sacrifié la* LOI SALIQUE *à la beauté de Marguerite.* (St-Marc Gir.)

SALIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*sale.*) Rendre sale : SALIR *son linge.* SALIR *ses mains. Cet enfant* SALIT *ses habits.* (Acad.)

Souffrir qu'un baladin vous parle et vous *salisse.* (V. Hug.)

— Fig. *Salir l'imagination*, présenter à l'imagination des idées obscènes : *Ce conte, cette description, cette idée* SALIT *l'imagination.* (Acad.)

..... Je vois que d'un conte odieux
Vous avez, comme moi, *sali* votre mémoire. (Boil.)

— Fig. *Salir la réputation de quelqu'un*, y porter atteinte par des discours, par des calomnies :

Je comprends à peine
Qu'on vous puisse engager à *salir* deux blasons. (C. D.)

= **Se salir,** v. pron. Devenir sale : *Les étoffes blanches* SE SALISSENT *bientôt. Cet enfant* S'EST SALI. (Acad.)

— Se salir soi-même : *Marchez avec précaution, prenez garde de vous* SALIR. (Acad.)

— Fig. *Il s'est sali*, se dit d'un homme qui a fait une action nuisible à sa réputation : *Je ne dis pas qu'il s'est déshonoré, mais il* S'EST SALI. (Acad.)

SALISSANT, part. prés. du v. Salir.

SALISSANT, ANTE, adj. Qui salit : *Le drap noir est* SALISSANT, *quand il est neuf.* (Acad.)

— Qui se salit aisément : *Le blanc est une couleur fort* SALISSANTE. (Acad.)

SALISSON, n. f. (*sale.*) Pron. *ça-li-çon.* — Fam. Petite fille malpropre : *C'est une petite* SALISSON, *une vraie* SALISSON. (Acad.)

SALISSURE, n. f. (*sale.*) Pron. *ça-li-çur.* — Ordure, souillure ; ce qui rend une chose sale : *Ce n'est pas une tache, ce n'est qu'une* SALISSURE. (Acad.)

SALIVAIRE, adj. des 2 g. (*salive.*) Anat. Qui a rapport à la salive : *Conduits* SALIVAIRES. *Sucs* SALIVAIRES. (Acad.)

— *Glandes salivaires*, organes sécréteurs de la salive placés symétriquement, au nombre de trois, sous la mâchoire inférieure.

SALIVANT, part. prés. inv. Saliver.

SALIVANT, ANTE, adj. Qui excite la salivation.

SALIVATION, n. f. (*saliva*, salive ; lat.) Pron. *ça-li-va-cion.* — Méd. Écoulement de la salive, provoqué par quelque remède ou occasionné par quelque maladie : *On lui a procuré une abondante* SALIVATION. *Arrêter la* SALIVATION. (Acad.)

— Maladie dont le principal caractère est la présence continuelle dans la bouche d'un liquide incolore et aqueux, souvent âcre et fétide.

SALIVE, n. f. (*saliva*, salive ; lat.) Humeur aqueuse, inodore, insipide, transparente et un peu visqueuse, sécrétée par les glandes salivaires, et que les conduits excréteurs la versent dans la bouche : *La* SALIVE *est très-utile à la digestion. Une* SALIVE *abondante. Avaler sa* SALIVE. (Acad.)

SALIVER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Rendre beaucoup de salive : *Le tabac mâché fait beaucoup* SALIVER. *Il faut le faire* SALIVER. (Acad.)

SALIVEUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble à la salive : *Liquide* SALIVEUX. *Eau* SALIVEUSE.

SALLE, n. f. (*saal*, all. ; m. sign.) Grande pièce dans un appartement : SALLE *basse.* SALLE *haute. Une belle* SALLE. *Une grande* SALLE. (Acad.) *Ils s'assemblèrent dans une espèce de* SALLE *qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique.* (Barthél.) *Il entassait vingt ou trente convives dans des* SALLES *de dix couverts.* (Scribe.)

— *Salle du trône*, salle d'un palais où est placé le trône.

— *Salle des gardes*, le lieu où se tiennent les gardes du corps : *L'ambassadeur fut reçu à l'entrée de la* SALLE DES GARDES, *par le capitaine des gardes.* (Acad.)

— *Ce garde est de salle aujourd'hui*, il est aujourd'hui de garde à la salle.

— *Salle d'audience, de réception*, lieu où les princes, les ministres, etc., donnent audience.

— *Salle de conseil* ou *du conseil*, lieu où se tiennent les séances d'un conseil.

— *Salle à manger*, pièce d'un appartement dans laquelle on prend les repas.

— *Salle du commun*, lieu où les domestiques mangent, chez les grands seigneurs.

— *Salle de billard*, pièce où l'on joue au billard.

— *Salle de bal, de concert*, grande pièce où l'on donne des bals, des concerts.

— *Salle d'armes*, espèce de galerie qui renferme des armes rangées en bon ordre et bien entretenues.

— *Salle d'armes* ou *d'escrime*, lieu où l'on enseigne publiquement à faire des armes.

— *Prévôt de salle*, celui qui donne leçon aux écoliers, sous le maître d'armes.

— *Salle de danse*, pièces où les maîtres à danser donnent publiquement des leçons.

— Lieu vaste et couvert, destiné pour l'usage et pour le service, ou pour le plaisir du public : *La* SALLE, *la grand'* SALLE *du palais*, ou *la* SALLE *des pas perdus. La* SALLE *de la comédie.* SALLE *de spectacle.* (Acad.)

— Par anal. : *Les* SALLES *d'un musée. La première* SALLE, *la seconde* SALLE.

— Par extens. Dortoirs des hôpitaux : *Il est dans telle* SALLE. *Parcourir, visiter toutes les* SALLES *d'un hôpital.* (Acad.)

— Lieu planté d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle dans un jardin : *Une* SALLE *d'arbres, de tilleuls.* (Acad.)

— *Salle de verdure, salle verte*, réduit entouré de charmilles épaisses ou d'arbrisseaux serrés : *Une* SALLE *de verdure ombragée de grands arbres.*

— Admin. *Salle d'asile*, établissement public, où l'on réunit les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller : *C'est la bienfaisance, c'est la charité qui ont inventé pour les enfants des pauvres les* SALLES D'ASILE. (J. Janin.)

SALMIGONDIS, n. m. (*salgama*, confitures de divers fruits ; lat.) Pron. *çal-mi-gon-di.* — Art cul. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées : *Il fit un* SALMIGONDIS *de toutes les viandes qui étaient restées de la veille.* (Acad.)

— Fig. et fam. Conversation, discours, écrit mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates : *Il nous a fait un* SALMIGONDIS *tout à fait risible. Ce livre est un* SALMIGONDIS *où il y a quelques bonnes choses parmi cent pauvretés.* (Acad.)

SALMIS, n. m. Pron. *çal-mi.* — Art cul. Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche : SALMIS *de perdrix.* SALMIS *de bécasses.* (Acad.)

SALMONES, n. m. pl. Zool. Famille de poissons osseux, saumon, truite, éperlan, etc.

SALOIR, n. m. (*saler.*) Pron. *ça-loar.* — Vaisseau de bois dans lequel on met le sel : *Il reste peu de sel dans le* SALOIR. (Acad.)

— Vaisseau destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler : *Grand* SALOIR. *Un* SALOIR *pour deux, pour trois cochons. Mettre des flèches de lard dans un* SALOIR. (Acad.) *Leur* SALOIR *est un vieux tronc creusé des mains de la nature.* (Regn.)

SALON, n. m. (*salle.*) Pièce, dans un appartement, qui est ordinairement plus grande et plus ornée que les autres, et qui sert à recevoir compagnie : *Beau, grand* SALON. *On donna ordre d'éclairer le* SALON. *Il y a dans cet appartement deux* SALONS, *un grand et un petit.* SALON *de musique.* (Acad.)

Vous n'avez pas dessein de paraître au salon ?
J'en ferai les honneurs, si vous le trouvez bon. (C. D.)

— Fig. Au plur. La bonne compagnie, les gens du beau monde : *On débite cette nouvelle dans les* SALONS. *Un poëte de* SALON. *Il faut se défier des succès de* SALONS. *Fréquenter les* SALONS. *C'est un homme de* SALON. (Acad.)

Ne peuplez nos *salons*
Que de sages sans morgue, et non pas de Catons. (C. D.)

— Absol. Galerie du Louvre où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., des artistes vivants : *Le* SALON *est très-riche cette année en tableaux d'histoire. L'ouverture, la clôture du* SALON. (Acad.)

— Par extens. L'exposition même ; *Il a exposé ce tableau au dernier* SALON. (Acad.)

SALOPE, adj. des 2 g. Fam. Qui est sale et malpropre : *Cet enfant, cette petite fille est* SALOPE, *est bien* SALOPE. (Acad.) *Elle était mal-propre,* SALOPE *et dégoûtante.* (Campistr.) || Peu usité.

— Pop. N. fém. *C'est une vraie* SALOPE. (Acad.)

— Par injure, *Une salope*, une femme de mauvaise vie.

— Mar. *Marie-salope*, petit bâtiment destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases et les sables qu'on en retire.

SALOPEMENT, adv. Fam. D'une manière salope : *Il mange* SALOPEMENT. *Il est couché* SALOPEMENT. (Acad.) || Peu usité.

SALOPERIE, n. f. (*salope.*) Fam. Saleté, grande malpropreté : *Il n'y a pas moyen de manger dans cette auberge, tout y est d'un* SALOPERIE *dégoûtante.* (Acad.)

— Chose sale, malpropre : *C'est une* SALOPERIE *que ce plat-là.*

— Fam. et fig. Discours, propos ordurier : *Dire des* SALOPERIES. (Acad.)

SALORGE, n. m. Pron. *ça-lorj.* — Comm. Amas, meule de sel destinée au commerce.

SALPÊTRAGE, n. m. Techn. Formation du salpêtre dans les nitrières artificielles.

SALPÊTRE, n. m. (*sal*, sel ; *petra*, pierre ; lat.) Pron. *çal-pêtr.* — Chim. Sel neutre formé de potasse et d'acide nitrique ; on le prépare ordinairement en décomposant par la potasse les nitrates tirés des plâtras de vieilles murailles, des étables, des écuries, etc. : *Faire du* SALPÊTRE. *Raffiner le* SALPÊTRE. *Une livre, un quintal de* SALPÊTRE. (Acad.)

C'était peu que sa main, conduite par l'enfer,
Eût pétri le *salpêtre*, eût aiguisé le fer. (Boil.)

— Prov. et fig. *Faire péter le salpêtre,* faire beaucoup de décharges de canons, de fusils et d'autres armes à feu : *A la naissance de ce prince, à cet exercice on* A BIEN FAIT PÉTER LE SALPÊTRE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ce n'est que salpêtre, que du salpêtre, il est pétri de salpêtre,* se dit d'un enfant extrêmement vif, d'un homme très-emporté.

SALPÊTRÉ, ÉE, part. part. de Salpêtrer : *Les parois* SALPÊTRÉES *du mur sont dans un état de suintement perpétuel.* (L. Reybaud.)

SALPÊTRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*salpêtre.*) Pron. *çal-pê-tré.* — Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre, qu'on frappe ensuite fortement, pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie : *Vous voulez faire sabler cette allée de jardin, cette petite cour, cela ne suffirait pas ; il faut la faire* SALPÊTRER. (Acad.)

— Faire naître du salpêtre : *L'humidité commence à* SALPÊTRER *ce mur.* (Acad.)

= **Se salpêtrer,** v. pron. Devenir salpêtré : *Cette cave humide, ces vieilles démolitions* SE SALPÊTRENT. (Acad.)

SALPÊTREUX, EUSE, adj. Plein de salpêtre ; qui fournit beaucoup de salpêtre.

SALPÊTRIER, n. m. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre : *Les* SALPÊTRIERS *de l'arsenal.*

SALPÊTRIÈRE, n. f. Lieu où l'on fait le salpêtre.

— *La Salpêtrière,* hospice de Paris où sont recueillies les femmes âgées ou en démence.

SALPLICAT, n. m. Pron. *çal-pli-ka.* — Comm. Vernis du Japon qui est mêlé d'or en poudre.

SALSEPAREILLE, n. f. Pron. *çals-pa-rè-y.* — Bot. Plante d'Amérique de la famille des Asparaginées, dont la racine est souvent employée en médecine comme dépurative et sudorifique : SALSEPAREILLE *en poudre. Sirop de* SALSEPAREILLE. (Acad.) *La* SALSEPAREILLE *est employée particulièrement dans le traitement des maladies vénériennes.* (Robin.)

SALSIFIS, n. m. Pron. *çal-ci-fi.* — Bot. Plante de la famille des Chicoracées dont la racine, qui porte le même nom, est bonne à manger : SALSIFIS *blanc,* ou SALSIFIS *commun.* SALSIFIS *noir,* ou SALSIFIS *d'Espagne. Des* SALSIFIS *à l'huile, à la sauce blanche.* (Acad.)

SALTARELLE, n. f. Chorégr. Danse vénitienne à trois temps ; espèce de Tarentelle.

SALTATION, n. f. (*saltatio* ; lat., m. sign.) Pron. *çal-ta-cion.* — Antiq. rom. Art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, etc.

SALTIMBANQUE, n. m. (*saltare in banco,* sauter sur un banc ; lat.) Pron. *çal-tain-bank.* — Jongleur, bateleur ; charlatan qui fait ordinairement ses exercices, et débite ses drogues sur un théâtre dans une place publique : *Le* SALTIMBANQUE *a sa vanité comme le tragédien, comme l'orateur.* (G. Sand.) *Il est des mots qui, semblables aux trompettes, aux cymbales et à la grosse caisse des* SALTIMBANQUES, *attirent toujours le public.* (H. de Balz.)

— Fig. Bouffon de société ; mauvais orateur qui débite, avec des gestes outrés, des plaisanteries déplacées : *Cet homme croit être un bon plaisant, ce n'est qu'un* SALTIMBANQUE. *Ce n'est pas un orateur, c'est un* SALTIMBANQUE. (Acad.)

SALUADE, n. f. (*saluer.*) Fam. Action de saluer en faisant la révérence : *Il me fit une grande* SALUADE. (Acad.) ‖ Vieux.

SALUBRE, adj. des 2 g. (*saluber* ; lat., m. sign.) Qui contribue à la santé : *Ces eaux minérales sont fort* SALUBRES. *Un air* SALUBRE. *Une nourriture, un régime* SALUBRE. (Acad.)

— Anc. *La très-salubre faculté,* titre que prenait la faculté de médecine.

SALUBRITÉ, n. f. Pron. *ça-lu-bri-té.* — Qualité de ce qui est salubre : *La* SALUBRITÉ *de l'air de tel pays.* (Acad.)

— Particul. Soin que l'administration prend de la santé publique : *Mesures de* SALUBRITÉ. *L'élargissement de ces rues contribue à la* SALUBRITÉ *de votre quartier.* (Acad.) *La police veille au soin de la* SALUBRITÉ *publique.* (Portalis.)

SALUÉ, ÉE, part. pass. du v. Saluer : *Vespasien fut* SALUÉ *empereur par toute l'armée.* (Acad.) *Il est* SALUÉ *par un grand nombre de passants.* (Volt.)

SALUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*salutare* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-lu-é.* (*Je salue, nous saluons ; je saluais, nous saluions, vous saluiez ; je saluai ; je saluerai ; je saluerais ; salue, saluons, saluez ; que je salue, que nous saluions, que vous saluiez, que je saluasse ; saluant ; salué, ée.*) Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect, en l'abordant ou en le rencontrant : SALUER *quelqu'un de loin.* SALUER *la compagnie.* (Ac.)

Le vieillard humblement l'aborde et la *salue.* (Boil.)

— Par civilité, *Je vous salue, je vous salue très-humblement, j'ai l'honneur de vous saluer,* se dit par civilité à une personne que l'on aborde.

— *Aller saluer quelqu'un,* aller lui faire visite, lui rendre ses devoirs : *Les officiers de la garnison sont allés* SALUER *le gouverneur.* (Acad.)

— Absol. *Les manières de* SALUER *sont différentes selon les différentes nations.* SALUER *de la main, du geste, de la voix.* SALUER *en passant.*

— Fig. Exprimer son respect : *Aller* SALUER *le tombeau de son père.* SALUER *le soleil.* (Acad.) *Moïse* SALUE *de loin cette terre heureuse promise à sa postérité.* (Mass.) *Je pars, après* AVOIR SALUÉ *ces lieux.* (Fén.) *Je* SALUAI *les cendres de ces rois chevaliers qui méritèrent de reposer près du grand sépulcre qu'ils avaient délivré.* (Chateaub.)

— Particul. S'incliner devant un objet : SALUER *l'autel.* SALUER *le catafalque, la représentation.* (Acad.) *En France, on ne* SALUE *que la mort.* (Chateaubr.)

Cette foule de gens qui s'en vont chaque jour
Saluer à longs flots le soleil de la cour. (La F.)

— Par formule de compliments, en terminant une lettre : *J'ai bien l'honneur de vous* SALUER. *Je vous* SALUE *de tout mon cœur.* (Acad.)

— Signifier les marques de civilité, de déférence, de respect qui sont en usage dans les troupes de terre et dans la marine : SALUER *de l'épée,* SALUER *du drapeau en défilant devant le général. On* SALUE *à la mer en tirant le canon. Les vaisseaux* SALUÈRENT *la citadelle. On* SALUE *quelquefois, à la mer, en baissant le pavillon.* (Acad.)

— Mar. *La mer salue la terre,* les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon.

— En parl. des anciens Romains, Proclamer : *Les soldats trouvèrent dans un lieu obscur du palais un homme tremblant de peur ; c'était Claude ; ils le* SALUÈRENT *empereur.* (Montesq.)

— Par anal. *J'ai été accueilli, en arrivant, par une foule de Romains qui m'*ONT SALUÉ *du nom de Père de la Patrie.* (Andr.)

= **Se saluer,** v. pron. Se donner mutuellement le salut : SE SALUER *respectueusement.*

— Prov. *Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas,* nous sommes froidement ensemble.

SALURE, n. f. (*saler.*) Qualité que le sel communique : *La* SALURE *de la mer. Oter, diminuer la* SALURE *de quelque viande.* (Acad.) *La force de la* SALURE *de l'eau de la mer augmente vers le midi et diminue vers le nord.* (Cuv.)

SALUT, n. m. (*salus,* santé ; lat.) Pron. *ça-lu.* — Conservation ou rétablissement dans un état heureux, dans un état convenable : *Le* SALUT *du peuple, de la république. Le* SALUT *des particuliers. Je vous en avertis pour votre* SALUT. *Il y va de votre* SALUT, *du* SALUT *de votre famille.* (Acad.)

... Cet ordre importe au *salut* de l'empire. (Rac.)

— Cessation du danger, recouvrement de sûreté : *Il a cherché son* SALUT *dans la fuite. Procurer le* SALUT *d'un prisonnier. Cette circonstance de son procès fut son* SALUT. (Acad.)

— Félicité éternelle après la mort : *Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au* SALUT *que la tiédeur des vieilles gens.* (La Rochef.)

— Dogm. cathol. *Hors de l'Église point de salut,* pour être sauvé il faut faire partie de l'église catholique, qui est la véritable église.

— Fig. *Sans telle chose, point de salut,* se dit quelquefois en parl. d'une condition indispensable pour obtenir un succès : *Sans imagination,* POINT DE SALUT *dans les arts. Il faut de l'intérêt dans une tragédie, de la gaieté dans une comédie, etc., sans quoi,* POINT DE SALUT. (Acad.)

— Action de saluer : *Il lui doit le* SALUT *comme à son supérieur. Répondre au* SALUT. *Rendre le* SALUT. *Refuser le* SALUT. (Acad.)

— Mar. *Saluts de mer,* coups de canon que tire un vaisseau pour rendre honneur à un autre vaisseau, à une flotte, à une place, etc., ou pour en reconnaître la supériorité : *Les ordonnances de marine règlent les* SALUTS DE MER. (Acad.)

— Escr. *Salut d'armes,* politesse réciproque que se font deux tireurs avant de commencer un assaut.

— Préambule des lois et ordonnances, etc. : *A tous ceux qui ces présentes verront,* SALUT. *Nous, archevêque de Paris, à tous les fidèles de notre diocèse,* SALUT *et bénédiction.* (Acad.)

— Prov. *A bon entendeur salut,* se dit quand on veut faire entendre quelque chose en ne s'expliquant qu'à demi.

— Poétiq. Il s'emploie comme d'exclamation de respect ou d'admiration : SALUT, *jeune héros. Patrie de ces grands hommes,* SALUT. (Acad.)

Je l'ai connu soldat, *salut,* te voilà roi. (C. Del.)

— Liturg. cathol. Prières qu'on chante le soir, en de certains jours, après l'office, et qui se terminent par la bénédiction du saint sacrement : *Chanter le* SALUT. *Entendre le* SALUT. *On a sonné le* SALUT. *C'est un dévot qui court tous les* SALUTS. (Acad.) *On faisait à la chapelle la prière de tous les soirs, qui était suivie du* SALUT. (St-Simon.) *A l'heure du* SALUT, *la foule remplissait la cathédrale.* (Chateaubr.)

SALUTAIRE, adj. des 2 g. (*salutaris* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-lu-tèr.* — Utile, avantageux pour la conservation de la vie, de la santé : *Le quinquina est fort* SALUTAIRE *contre la fièvre.*

— Mor. *Avis* SALUTAIRE. *Doctrine* SALUTAIRE. *Prévoyance* SALUTAIRE. *Crainte* SALUTAIRE. (Acad.) *Les instructions* SALUTAIRES *des prédicateurs évangéliques.* (Fléch.)

Le conseil le plus prompt et le plus *salutaire.* (Rac.)

— Antiq. *Lettre salutaire,* la lettre A, qui, inscrite sur les tablettes des juges, *absolvait* le coupable.

SALUTAIREMENT, adv. Utilement, avantageusement pour la conservation de la vie, des biens, etc. : *Cela a été* SALUTAIREMENT *institué, inventé, établi.* (Acad.)

SALUTATION, n. f. (*salutatio* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-lu-ta-cion.* — Fam. Action de saluer : *Je l'ai rencontré dans la rue, et il m'a fait de grandes* SALUTATIONS. (Acad.)

— *Recevez mes salutations, mes humbles salutations, mes salutations respectueuses, affectueuses, amicales, etc.,* formules dont on se sert quelquefois pour terminer des lettres ou des billets.

— Particul. *Salutation angélique,* paroles que l'ange dit à la sainte Vierge en lui annonçant qu'elle serait mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SALVAGE, n. m. (*salvare,* sauver ; lat.) Mar. Action de sauver.

— *Droit de salvage,* droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. ‖ Vieux ; on dit *Droit de sauvetage.*

SALVANOS, n. m. (*salva,* sauve ; *nos,* nous ; lat.) Pron. *çal-va-nôss.* — Mar. Bouée de sauvetage. ‖ V. BOUÉE.

SALVATELLE, n. f. (*salvare,* sauver ; lat.) Anat. Veine de la surface dorsale des doigts de la main.

SALVATIONS, n. f. pl. (*salvatio,* action de sauver ; lat.) Pron. *çal-va-cion.* — Anc. prat. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs : *Fournir des* SALVATIONS. (Acad.)

— Théol. Dernière réplique de celui qui soutenait une thèse.

SALVE, n. f. (*salve,* salut ; lat.) Artill. Décharge d'un grand nombre de canons ou de fusils tirés en même temps, soit en l'honneur de quelqu'un, soit dans des occasions de réjouissance : *On tira plusieurs* SALVES *d'artillerie. Pendant le* Te Deum, *on a fait trois* SALVES. (Acad.) *Il crut que l'air allait retentir des* SALVES *des mousquetaires.* (Vitet.)

Salve d'adieu, retentissez dans l'air,
Couvrez la voix de son enfant qui crie. (C. Del.)

Le champion armé de la vieille Angleterre
Aux *salves* des canons, au branle du beffroi
Doit défier le monde. (V. Hugo.)

— Plusieurs coups de canon tirés successivement, dans les mêmes occasions : *Une* SALVE *de vingt et un coups de canon.* (Acad.)

— Par extens. Plusieurs coups de fusil ou de canon, qui se tirent en même temps à l'exercice ou dans le combat : *En approchant de la contrescarpe, de la redoute, il fut accueilli par une* SALVE *de mousqueterie.* (Acad.)

— *Le canon tire en salve,* se dit quand plusieurs pièces de canon tirent en même temps.

— Par anal. *Salve d'applaudissements,* bruit que font un grand nombre de personnes assemblées, en applaudissant toutes à la fois : *Cet acteur, à son entrée, fut accueilli par deux* SALVES *d'applaudissements.* (Acad.)

SALVÉ, n. m. (m. lat. *salve.*) Prière que l'église catholique chante en l'honneur de la sainte Vierge, et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel : *Chanter un* SALVÉ. *Dire un* SALVÉ. (Acad.)

— Prov. *Il faut chanter le salvé,* c'est une affaire perdue.

SAMBUQUE, n. f. (*sambulus,* sureau ; lat.) Antiq. Espèce de flûte primitivement faite de bois de sureau.

SAMEDI, n. m. (*Saturni*, de Saturne, *dies*, jour; lat.) Septième jour de la semaine : *Le* SAMEDI *de Pâques. La nuit du* SAMEDI *au dimanche. Le* SAMEDI *est chez les Juifs le jour du sabbat.* (Acad.)

— *Samedi saint*, samedi qui précède le jour de Pâques.

SAMESTRE, n. m. Pron. *ça-mèstr.* — Corail rouge de Smyrne.

SAMIS ou **SAMIT**, n. m. (ἑξάμιτος, composé de six fils; gr.) Comm. Étoffe vénitienne lamée d'or et d'argent : *L'oriflamme était de* SAMIS *vermeil.* (Bouill.)

SAMOLE, n. f. Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Primulacées. || Vulg. *Mouron d'eau.*

SAMOUR, n. m. Comm. Marte gibeline, dans les échelles du Levant.

SAMSCRIT, ITE, adj. et n. *V.* SANSCRIT, ITE.

SANAS, n. m. Pron. *ça-nâss.* — Comm. Toile de coton des Indes.

SAN-BENITO, n. m. (corrupt. de *saco benito*, sac béni; esp.) Pron. *çan-bé-ni-tô.* — Sorte de casaque de couleur jaune, que l'inquisition fait revêtir à ceux qu'elle a condamnés.

SANCIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. Pron. *çan-cir.* — Mar. Il se dit d'un navire qui coule bas en plongeant son avant le premier : *Ce navire* A SANCI *sous voiles,* A SANCI *à l'ancre, sous ses amarres.* (Ac.)

SANCTIFIANT, part. prés. du v. Sanctifier.

SANCTIFIANT, ANTE, adj. Pron. *çank-ti-fian, fiantt.* — Qui sanctifie, dont la nature est de sanctifier : *L'esprit* SANCTIFIANT. *La grâce* SANCTIFIANTE. (Acad.) *On croit chez les Indiens que les eaux du Gange ont une vertu* SANCTIFIANTE. (Montesq.).

SANCTIFICATEUR, TRICE, adj. et n. Qui sanctifie les hommes; qui travaille à leur sanctification, à les rendre saints : *L'esprit* SANCTIFICATEUR. *Grâce* SANCTIFICATRICE. *Dieu est contenu en nous par la communication de ce qu'il est comme créateur, comme* SANCTIFICATEUR. (Boss.)

— On dit aussi, en parl. du Saint-Esprit : *Le* SANCTIFICATEUR.

SANCTIFICATION, n. f. Pron. *çank-ti-fi-ka-cion.* — Action, effet de la grâce qui sanctifie : *La* SANCTIFICATION *des fidèles. Opérer la* SANCTIFICATION *dans les âmes.* (Acad.) *Dieu n'élève les pécheurs que pour les faire servir à la* SANCTIFICATION *des justes.* (Mass.)

— Manière de louer et d'honorer Dieu dignement : *La* SANCTIFICATION *du nom de Dieu est sa louange, sa bénédiction.*

— *La sanctification des dimanches, des fêtes*, la célébration des dimanches, des fêtes, suivant la loi de l'Église.

SANCTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Sanctifier : *Il fut* SANCTIFIÉ. (Acad.)

SANCTIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sanctus*, saint; *facio*, je fais; lat.) Pron. *çank-ti-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous sanctifiions, vous sanctifiiez; etc.* — Rendre saint : *La grâce* SANCTIFIE *nos âmes, nos actions. La descente du Saint-Esprit* SANCTIFIA *les apôtres.* (Acad.) *Ces vertus humaines, que sont-elles devant Dieu, quand la piété ne les* A *pas* SANCTIFIÉES*?* (Mass.)

— Mettre dans la voie du salut et de la sanctification : *Ce prélat* SANCTIFIE *tous ses diocésains par son exemple.* (Acad.)

— Rendre conforme à la loi divine : *S'appliquer à* SANCTIFIER *sa vie.* (Boss.) SANCTIFIONS *par le désir de la paix nos actions de grâces pour nos victoires.* (Mass.)

— Rendre sacré, vénérable : *Les lieux que Notre-Seigneur* A SANCTIFIÉS *par sa présence.* (Acad.) *Jésus-Christ* SANCTIFIA *les eaux du Jourdain.* (Mass.)

— Servir à la sanctification de : *Comme c'est la vérité qui* A SANCTIFIÉ *M. de Turenne, c'est aussi la vérité qui le loue.* (Fléch.)

— Dans l'Oraison dominicale, *Votre nom soit sanctifié*, que votre nom soit loué, soit honoré dignement.

— *Sanctifier le jour du dimanche*, le célébrer suivant la loi, suivant l'intention de l'Église.

— Dans le m. sens : *Les Juifs* SANCTIFIAIENT *le sabbat.* (Acad.)

= **Se sanctifier**, v. pron. Travailler à être mis au rang des saints : *Les grands doivent* SE SANCTIFIER *en travaillant au salut des peuples.* (Mass.) *La reine sanctifia sa cour en* SE SANCTIFIANT *elle-même.* (Fléch.)

SANCTION, n. f. (*sancio*, j'attache; lat.) Pron. *çank-cion.* — Acte par lequel le roi, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire : *Cette loi n'a pas encore reçu la* SANCTION, *attend encore la* SANCTION. (Acad.)

— Par anal. *Toute loi privée de* SANCTION *tombe en désuétude.* (Portalis.) *L'idée d'un premier être est le fondement et la* SANCTION *de toutes les vérités morales.* (La Harpe.)

— Par extens. Approbation que l'on donne à une chose : *Le public n'a pas donné sa* SANCTION *à cet établissement. Ce mot n'a pas reçu la* SANCTION *de l'usage.* (Acad.)

— Peine ou récompense qu'une loi porte, décerne pour assurer son exécution : SANCTION *pénale.* SANCTION *rémunératoire.* (Acad.)

— *Pragmatique sanction*, constitution, ordonnance faite à Bourges par Charles VII, pour adopter ou modifier quelques décrets du concile de Bâle, et qui fut remplacée par le concordat entre Léon X et François I[er].

SANCTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Sanctionner : *C'est un usage* SANCTIONNÉ *par le temps. Ce mot n'a pas été* SANCTIONNÉ *par l'usage.* (Acad.)

SANCTIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *çank-cio-né.* — Donner la sanction : SANCTIONNER *une loi. Le prince* A SANCTIONNÉ *la promesse faite par son représentant.* (Acad.) *L'âge mûr doit proposer les lois, la vieillesse les* SANCTIONNER. (De Ségur.)

— Approuver, consacrer : *C'est un mot que l'usage* SANCTIONNERA.

SANCTUAIRE, n. m. (*sanctuarium*; lat., m. sign.) Pron. *çank-tu-èr.* — Anc. chez les Juifs, Lieu le plus saint du temple, où reposait l'arche, et qu'on nommait *Le saint des saints : Le grand prêtre seul pouvait entrer dans le* SANCTUAIRE. (Acad.)

— Chez les catholiques, Endroit d'une église où est le maître-autel, et qui est ordinairement entouré d'une balustrade : *Un beau* SANCTUAIRE. *Il se réfugia dans le* SANCTUAIRE *de telle église.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit en parl. des temples consacrés aux divinités du paganisme, aux idoles : *La pythie rendait ses oracles du fond du* SANCTUAIRE. *Le* SANCTUAIRE *d'un temple chinois.* (Acad.)

— Fig. *Les droits, les prérogatives du sanctuaire*, les droits, les prérogatives de l'Église, du sacerdoce.

— Fig. *Le sanctuaire des lois, de la justice*, tribunal, lieu où l'on rend la justice.

— Fig. *Cette maison est le sanctuaire de l'honneur, des vertus*, l'honneur l'habite, les vertus y sont pratiquées. || On dit de même, *Le cœur de cet homme est le* SANCTUAIRE *de toutes les vertus.*

— Fig. *Le cœur du vrai chrétien est le* SANCTUAIRE *de la paix.* (De la Luzerne.) *La famille est le* SANCTUAIRE *où se développe la sensibilité naturelle à l'homme, ce principe vivifiant de toutes les vertus.* (Portalis.)

À la force ouvrir ce *sanctuaire*,
C'est crime d'y penser. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Il ne faut pas vouloir pénétrer dans le sanctuaire*, il est dangereux de vouloir pénétrer les secrets des gens puissants.

— Fig. *Peser une chose au poids du sanctuaire*, l'examiner avec toute l'exactitude possible, l'apprécier selon les règles de la plus sévère conscience.

SANDAL ou **SANTAL**, n. m. (*santalum*; lat., m. sign.) Bois des Indes, dont on fait de petits meubles, et dont on se sert pour faire une couleur, une teinture rougeâtre, qui porte le même nom : *Bois de* SANDAL. *Couleur de* SANDAL. *Un étui de bois de* SANDAL. (Acad.) *Il tenait à la main une cassette en bois de* SANDAL *sculpté.* (H. de Balzac.)

— *Sandal jaune, blanc*, variétés dont l'odeur est fort agréable.

SANDALE, n. f. (*sandalium*, chaussure; lat.) Espèce de chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied, et dont se servent principalement certains religieux : *Porter des* SANDALES. *Quitter ses* SANDALES. (Acad.)

Là, ses pères en Dieu, prosternés sur les dalles,
Sentaient l'âge et la peur alourdir leurs *sandales*.
(C. Del.)

— Chaussure que les évêques et le pape mettent pour officier.

— Mus. Petite plaque de bois sur laquelle on appuie le pied pour faire mouvoir un soufflet d'orgue.

— Escr. Soulier qui n'a qu'une demi-empeigne avec une forte semelle.

— Mar. Sorte de bateau de transport en usage sur la côte de Barbarie.

SANDALIE, n. f. Agricult. Variété de pêche.

SANDALIER, n. m. Celui qui fait des sandales. || Peu usité.

SANDARAQUE, n. f. (σανδαρακή; gr., m. sign.) Pron. *çan-da-rak.* — Résine odorante qui coule d'une espèce de thuya, par les incisions que l'on y pratique : *On emploie la* SANDARAQUE *dans la composition du vernis. Frotter de poudre de* SANDARAQUE *l'endroit du papier où l'on a gratté, pour l'empêcher de boire.* (Acad.)

— Quelquefois orpiment, réalgar.

SANDIX ou **SANDYX**, n. m. Pron. *çan-diks.* — Antiq. Espèce de rouge minéral très-commun chez les anciens.

— Couleur rouge végétale dont on se servait pour teindre la laine en pourpre.

SANDJIAK, n. m. V. SANGIAC.

SANDWICHE, n. m. Art culin. Petit pain ou tranche de pain beurrée, dans laquelle on met une tranche fort mince de jambon ou d'autre viande : *Avec le thé, on servit des* SANDWICHES *ou des* SANDWICHS. *Ici tu n'auras que d'excellents* SANDWICHES *apprêtés par la main de ta servante.* (H. de Balz.)

SANG, n. m. (*sanguis*; lat., m. sign.) Pron. *çan.* — Liquide de couleur rouge qui circule dans les veines et les artères des animaux vertébrés : SANG *veineux.* SANG *artériel. Le* SANG *circule dans les veines. Il perdait tout son* SANG. *Le* SANG *l'incommode beaucoup.* (Acad.) *Le* SANG *va, par des rameaux innombrables, arroser et nourrir les chairs de tous les membres.* (Fén.) *Le tigre quoique rassasié de chiens semble toujours altéré de* SANG. (Buff.) *La tranquillité publique vaut mieux que ces victoires qui coûtent d'ordinaire tant de* SANG *et tant de larmes.* (Fléch.) *Le* SANG *du lièvre est très-bon à manger et est le plus doux de tous les* SANGS. (Buff.) *A mon avis, le* SANG *d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain.* (J.-J. Rouss.)

— Méd. *Sang riche*, sang dans lequel le sérum est peu abondant ou manque entièrement.

— Absol. Sang de l'homme : *Cette viande, cet aliment fait beaucoup de* SANG. *Se faire tirer du* SANG. *Ce remède purifie, rafraîchit, calme, adoucit le* SANG. *Il est tout en* SANG. *Nager dans son* SANG. *Des ruisseaux de* SANG. *La terre était toute baignée, toute trempée, toute abreuvée de* SANG. (Acad.)

— *Il y a eu beaucoup de sang répandu dans cette bataille*, beaucoup d'hommes y ont péri.

— *Faire couler le sang*, être cause d'une guerre ou d'une rixe sanglante. || On dit de même, *Le sang a coulé, a été répandu*, il y a eu des personnes blessées dans cet engagement, dans cette rixe :

Que de *sang* aura coulé ce soir ! (C. Del.)

— *Se battre au premier sang*, se battre en duel, avec l'intention de cesser le combat aussitôt qu'un des deux adversaires aura été blessé.

— *Mettre un pays à feu et à sang*, y commettre toutes sortes de cruautés.

— *Mettre quelqu'un en sang, tout en sang*, le blesser de manière qu'il soit tout couvert de son sang.

— *Jour de sang*, jour où le sang a été versé : *Dans un jour de* SANG.

— *Fouetter, pincer, mordre jusqu'au sang*, jusqu'à entamer la chair et en faire sortir le sang.

— Fig. et fam. *Suer sang et eau*, faire de grands efforts, se donner beaucoup de peines, souffrir beaucoup : *Ce prédicateur qui avait tant de peine à parler, me faisait suer* SANG *et eau.* (Acad.)

Je *suais sang et eau* pour voir si du Japon
Il viendrait à bon port au fait de son chapon. (Rac.)

— Fig. *Il aime le sang, il est altéré de sang, c'est un homme de sang*, se dit d'un homme cruel qui aime à répandre le sang :

Monstre *altéré de sang*, qui me défends les larmes. (Rac.)

— *Se baigner dans le sang*, faire mourir beaucoup de monde par cruauté : *Il* SE BAIGNA DANS LE SANG *de ses sujets.* (Acad.)

— Fig. *Verser le sang, répandre le sang, tremper ses mains dans le sang*, donner la mort à un homme, à des hommes.

— *Épargner le sang*, épargner la vie des hommes.

— *Avoir horreur du sang*, avoir horreur de tuer; détester le meurtre.

— Fig. *Le sang de cet homme crie, demande vengeance*, il faut que le meurtre de cet homme soit vengé.

Le *sang de vos rois crie* et n'est point écouté;
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété. (Rac.)

— Fig. *Payer une chose de son sang*, être mis à mort pour l'avoir faite ou dite.

— Fig. *Laver son injure dans le sang*, se venger de quelque insulte en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue : *Les sauvages* LAVENT LEURS INJURES DANS LE SANG. (Acad.)

— Fig. *Je donnerais de mon sang, tout mon sang, jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour...*, se dit quand on veut exprimer la grande affection qu'on a pour une personne, son dévouement à une chose.

— Fam. Dans le m. sens, *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang, et que cela fût ainsi.*

— *Je le signerais de mon sang*, se dit quelquefois pour assurer la vérité d'une chose.

— Fig. *Cela rafraîchit, calme le sang, met du baume dans le sang*, se dit de ce qui arrive d'agréable. || *Cela fait faire du mauvais sang*, se dit de ce qui arrive de fâcheux :

> Si vous saviez combien, maudissant ma sottise,
> J'ai fait du mauvais *sang !* (Piron.)

— Fig. *Cela fait bouillir le sang*, se dit de ce qui cause beaucoup d'impatience.

— *Cela glace le sang*, cela cause un grand effroi.

— *Cela irrite le sang*, cela irrite excessivement.

— Fig. *Le sang lui bout dans les veines*, se dit d'un jeune homme ardent, fougueux, qui est dans la première vigueur de l'âge.

— Fig. et par exagér. *Il lui en a coûté le plus pur de son sang, il a donné le plus pur de son sang*, se dit en parlant de quelqu'un qui a sacrifié la meilleure partie de ce qu'il possédait.

— Fig. *S'engraisser du sang du peuple*, se dit des gens en place qui font des concussions, qui pillent le peuple.

— Prov. et fig. *Cet homme a du sang dans les veines, du sang sous les ongles, au bout des ongles*, il est sensible à l'injure, il sait la repousser avec vigueur. || *Il a le sang chaud*, il est prompt et colère.

— Par anal. *Il a du* SANG *d'empereur dans les veines*. (C. Del.)

— Fig. *Sang-froid*, état de l'âme lorsqu'elle est calme, lorsqu'elle se maîtrise : *Le mot* SANG-FROID *exprime la tranquillité que nous tenons d'une disposition physique, et dont par conséquent nous n'avons pas à tirer vanité.* (G. Sand.) *Il lui a parlé d'un grand* SANG-FROID. *Être de* SANG-FROID. *Garder, perdre son* SANG-FROID. (Acad.) *La médisance est une barbarie de* SANG-FROID *qui va percer votre frère absent*. (Mass.)

> ... C'est dans le *sang-froid* que gît la fermeté. (Ét.)

— *Tuer quelqu'un de sang-froid*, le tuer de dessein prémédité, et sans être emporté par un mouvement de colère.

— Théol. Le sang de Jésus-Christ : JÉSUS-CHRIST *a donné son* SANG *pour nous racheter. Le corps et le* SANG *de Notre-Seigneur* JÉSUS-CHRIST *dans le mystère de l'eucharistie.* (Acad.)

— Fig. Écrit. sainte, Nature corrompue; dans cette acception il est ordinairement joint au mot *Chair* : JÉSUS-CHRIST *a dit à saint Pierre : Ce n'est point la chair et le* SANG *qui vous l'ont révélé.* (Acad.)

— Par anal. *Les affections de la chair et du sang*, les sentiments naturels.

— *Baptême de sang*, martyre souffert sans avoir reçu le baptême : *Le baptême de* SANG *suffit pour acquérir la gloire éternelle.* (Acad.)

— Race, extraction, famille : *Être de noble* SANG, *d'un* SANG *vil, d'un* SANG *abject. Ils sont tous deux de même* SANG. *Il est du* SANG *de ce héros. Le* SANG *des du Guesclin, etc.* (Acad.) *Souvenez-vous du* SANG *dont vous êtes sorti.* (Fléch.)

> Malheureux, savez-vous quel *sang* me donna l'être?
> (Volt.)

— Fig. Les enfants par rapport à leur père : *C'est votre fils, c'est votre* SANG. *Je reconnais mon* SANG *à cette noble résolution.* (Acad.)

— *Les princes du sang*, les princes qui sont de la maison royale.

— *Liens du sang*, union, affection qui doit exister entre personnes de même sang. Il se dit particulièrement des pères par rapport à leurs enfants et des enfants par rapport aux pères.

— *Droits du sang*, droits que la naissance donne : *Il parvint à la couronne par le droit du* SANG. (Acad.)

— *La force, la voix du sang*, les sentiments secrets que la nature donne quelquefois pour une personne de même sang, quoiqu'on ne la connaisse pas.

— *La vertu des pères ne se transmet pas toujours avec le sang*, les enfants n'ont pas toujours les bonnes qualités de leurs pères.

— Prov. et fam. *Bon sang ne peut mentir*, les personnes nées d'honnêtes parents ne dégénèrent point.

— Ironiq. Il se dit quelquefois en parlant d'une fille qui est coquette comme sa mère.

— *Cela est dans le sang*, se dit quand une personne a quelque bonne ou quelque mauvaise qualité, qu'elle tient de famille.

— *C'est un beau sang*, se dit d'une famille composée de personnes belles et bien faites.

— *Le sang est beau dans ce pays*, les habitants sont beaux et bien faits : *Le* SANG *de Géorgie est encore plus beau que celui de Cachemire.* (Buff.)

— Par oppos. *Le sang est laid*, les habitants sont en général laids et mal conformés : *Dans beaucoup de villes l'intelligence est devenue aussi rare que le* SANG Y EST LAID. (H. de Balz.)

— En parl. des chevaux. Race : *Un cheval de* SANG *arabe. Un cheval de pur* SANG. (Acad.)

SANG-DE-DRAGON, n. m. Pron. *çan-de-dragon.* — Bot. Espèce de patience dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang.

— Zool. *Animaux à sang blanc*, les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc; par oppos. aux *Animaux à sang rouge*, les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons.

SANG-DE-DRAGON ou **SANG-DRAGON**, n. m. Bot. Gomme-résine d'un rouge foncé, qui est fournie par différents végétaux exotiques, et qu'on employait beaucoup autrefois en médecine comme astringente.

SANGIAC, n. m. (*sangiac*, étendard; turc.) Pron. *çan-ji-ak.* — District, arrondissement territorial dans l'empire ottoman : *Le chef-lieu, les cantons, le gouverneur d'un* SANGIAC. (Acad.)

— Gouverneur d'un sangiac : *Il leur envoya pour les protéger un* SANGIAC *et des firmans.* (Villem.)

SANGIACAT, n. m. Pron. *çan-ji-a-ka.* — Titre, dignité du gouverneur d'un sangiac; territoire d'un sangiac.

SANGLADE, n. f. (*sangle.*) Grand coup de fouet, de sangle.

SANGLANT, part. prés. du v. Sangler.

SANGLANT, ANTE, adj. Pron. *çan-glan, glantt.* — Taché, souillé de sang : *On lui apporta la robe de son fils toute* SANGLANTE. *Un mouchoir* SANGLANT. *Il vient de tuer un homme, son épée est encore* SANGLANTE. *Il a encore les mains* SANGLANTES *du meurtre qu'il vient de commettre.* (Acad.) *Des assassins marchaient sur les corps de nos frères* SANGLANTS. (Volt.)

> Des assassins *sanglants* vers mon lit s'avancèrent. (Volt.)

— Par anal. Injecté de sang : *Les yeux du chien courant sont* SANGLANTS *et sombres dans l'ardeur de la chasse.* (G. Sand.)

— Où il y a beaucoup de sang répandu : *Combat* SANGLANT. *Défaite* SANGLANTE. *Rencontre* SANGLANTE. (Acad.) *Les victoires traînent toujours après elles autant de calamités pour un État que les plus* SANGLANTES *défaites.* (Mass.)

— Qui doit faire verser du sang : *Projets* SANGLANTS. *Menaces* SANGLANTES.

> De vos ordres *sanglants* je connais la rigueur. (Rac.)

— Qui concerne le sang, le meurtre, le carnage :

> Vous voyez de quel œil et comme indifférente,
> J'ai reçu de ma mort la nouvelle *sanglante.* (Rac.)

— *Mort sanglante*, mort violente avec effusion de sang.

— *Viande sanglante*, viande rôtie qui est peu cuite : *On servit un aloyau* SANGLANT, *un gigot tout* SANGLANT. (Acad.) || On dit plus ordinairement, *Saignant, saignante.*

— Fig. *La plaie est encore toute sanglante*, la douleur, l'affliction est encore toute récente : *N'essayez pas de le consoler, la plaie est encore toute* SANGLANTE. (Acad.)

— Particul. *Sacrifice non sanglant*, le sacrifice de la messe.

— Fig. Outrageux, très-offensant : *Il a fait une* SANGLANTE *sottise. Il lui a fait un reproche* SANGLANT. *Une raillerie* SANGLANTE. *Un mot* SANGLANT. (Acad.)

> Gardez-vous de souffrir un affront si *sanglant.* (Dest.)
> D'étrangers, de bannis, une horde insolente
> Nous tient depuis seize ans sous sa verge *sanglante.*
> (C. Del.)

— Par anal. Qui est de la couleur du sang : *De grands blocs de porphyre* SANGLANT. (Lam.)

SANGLE, n. f. (*cingula*, petite ceinture; lat.) Bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer, etc. : *Une* SANGLE *de cuir. Serrer une* SANGLE *à l'aide d'une boucle.* SANGLES *pour garnir un lit. La* SANGLE *s'est rompue.* (Acad.) *Les lits sont des lits de* SANGLE *sans matelas, ce qui est plus frais.* (Ampère.)

— *La sangle d'une selle*, sangle qui passe sous le ventre du cheval, et qui est fixée à la selle des deux côtés de manière à la maintenir.

— Mar. Entrelacement de bitord, qu'on met en différents endroits d'un vaisseau, pour empêcher que les manœuvres ne se coupent.

SANGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Sangler : *Cheval* SANGLÉ. *Âne* SANGLÉ. *Chaises* SANGLÉES. *Lit* SANGLÉ.

— Art vétér. *Bœuf sanglé*, bœuf qui présente une dépression vers la région antérieure du ventre : *On regarde les* BŒUFS SANGLÉS *comme peu disposés à l'engraissement.* (Lecoq.)

SANGLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sangle.*) Ceindre, serrer avec une sangle, avec des sangles : SANGLER *un cheval.* SANGLER *un mulet.* (Acad.)

— Mettre des sangles à : SANGLER *des chaises.* SANGLER *un lit.*

— Fig. et fam. *Sangler un coup de poing, un soufflet, sangler un coup de fouet, sangler des coups de canne, des coups de plat d'épée, etc.*, appliquer, donner avec force un coup de poing, un soufflet, etc.

> Si quelqu'un vient encor se gausser davantage,
> Je lui *sangle* d'abord mon poing par le visage. (Regn.)

— Fam. Fouetter : SANGLER *un enfant de la bonne manière. On l'a* SANGLÉ *comme il fallait.*

— Fig. et fam. *Sangler quelqu'un*, lui faire essuyer quelque mauvais traitement, ou quelque perte considérable : *On va les* SANGLER, *qu'il n'y manquera rien.* (Piron.)

= **Se sangler**, v. pron. Se mettre une ceinture et la serrer assez fortement : *Pour courir la poste à son aise, il faut* SE *bien* SANGLER. (Acad.)

— Fam. et par extens. *Cette femme se sangle trop*, elle se serre trop dans son corset.

SANGLIER, n. m. (*singularis*, seul; solitaire; lat.) Pron. *çan-gli-é.* — Zool. Mammifère de la famille des Pachydermes; il a quatre doigts à tous les pieds; des canines très-longues forment en sortant de sa bouche, deux défenses prismatiques très-aiguës; c'est l'espèce sauvage d'un genre dont notre cochon est l'espèce domestique : *Les défenses d'un* SANGLIER. *Les soies d'un* SANGLIER. (Acad.) *Le* SANGLIER *reste ordinairement le jour dans sa bauge, au plus épais et dans le plus fort du bois.* (Buff.) *Le* SANGLIER *est un animal très-sauvage et immonde, qui vit dans les grandes forêts au voisinage des mares et des étangs : il se plaît à se ruer dans la fange, fouiller la terre avec son boutoir pour y chercher les racines qui sont sa nourriture ordinaire.* (Richard.) *La hure du* SANGLIER *est plus longue et plus forte que celle du cochon.* (Buff.)

— Destouches l'a employé au féminin dans sa comédie du *Curieux* :

> Forcer chevreuil, cerf, daim, sanglier, *sanglière.*

— Art culin. Chair de cet animal : *Manger du* SANGLIER. *Hure de* SANGLIER. *Pâté de* SANGLIER.

— Poisson de mer dont le museau a quelque ressemblance avec celui d'un cochon.

SANGLON, n. m. Techn. Petite sangle.

— Navig. Fourcat; pièces de bois triangulaires; fausse côte pour renforcer un bateau.

SANGLOT, n. m. (*singultus*; lat., m. sign.) Soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée : SANGLOTS *continuels. Pousser des* SANGLOTS. *Les* SANGLOTS *étouffaient sa voix. Étouffer ses* SANGLOTS. (Acad.) *Les* SANGLOTS *se succèdent plus rapidement que les soupirs.* (Buff.)

> À nos *sanglots* donnons un libre cours. (Rac.)

SANGLOTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pousser des sanglots : *On l'entend* SANGLOTER *à tout moment. Elle se mit à* SANGLOTER. (Acad.)

SANGRIS, n. m. Mar. Thé au vin.

SANGSUE, n. f. (*sanguisuga*; lat.) Pron. *çan-çu.* — Zool. Annélide, type des Hyrudinées qui rampe au moyen de deux ventouses qu'il a à chaque extrémité, et qui suce le sang des parties du corps auxquelles il s'applique : SANGSUE *noire.* SANGSUE *grise.* SANGSUE *médicinale. On emploie fréquemment les* SANGSUES *pour opérer des saignées locales. Faire dégorger une* SANGSUE. (Acad.)

— Chir. *Sangsue artificielle*, petit instrument par lequel on a essayé de remplacer les sangsues.

— Fig. Celui qui tire de l'argent du peuple par de mauvaises voies, par des exactions : *Ce sont les* SANGSUES *des peuples. Ce sont de vraies* SANGSUES. (Acad.)

— Celui qui, dans sa profession, exige une plus forte rétribution que celle qui lui appartient légitimement : *Cet homme de loi est une* SANGSUE *pour ses clients.* (Acad.)

> Mais le total de ces sommes reçues
> Presque en entier restait à ces *sangsues.* (La Chauss.)

SANGUIFICATION, n. f. (*sanguis*, sang; *facere*, faire; lat.) Pron. *çan-gu-i-fi-ka-cion.* — Physiol. Changement de la nourriture ou du chyle en sang formation du sang.

SANGUIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Sanguifier.

SANGUIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çan-gu-i-fié.* — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous sanguifiions, vous sanguifiiez.* — Physiol. Former le sang; convertir en sang.

= **Se sanguifier**, v. pron. Se changer en sang.

SANGUIFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *çan-gu-i-fik.* — Méd. Qui se convertit en sang; qui élabore le sang.

SANGUIGNON, n. m. ou **SANGUINE**, n. f.

(*sanguis*, sang; lat.) Pron. *çan-ghi-nion, ghin.* — Bot. Plante de la famille des Caprifoliacées, dont les baies contiennent une huile bonne à brûler.

SANGUIN, INE, adj. (*sanguis*, sang; lat.) Pron. *çan-ghin, ghinn.* — Qui appartient au sang.

— Anat. *Vaisseaux sanguins*, les vaisseaux qui servent à la circulation du sang.

— *Système sanguin*, ensemble de vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang.

— *Crachats sanguins*, ceux qui contiennent du sang pur.

— En qui le sang prédomine : *Il est* SANGUIN, *d'un tempérament* SANGUIN. *Les gens* SANGUINS *sont ordinairement d'une humeur gaie.* (Acad.)

— *Maladies, affections sanguines*, celles qui sont dues à la trop grande abondance du sang.

— Qui est de couleur de sang : *Un rouge* SANGUIN, *de couleur* SANGUINE. *Il a tout le visage d'un rouge* SANGUIN. (Acad.)

— Min. *Jaspe sanguin*, le jaspe vert marqueté de rouge.

SANGUINAIRE, adj. des 2 g. (*sanguinarius*; lat., m. sign.) Pron. *çan-ghi-nèr.* — Qui se plaît à répandre le sang humain : *Il est cruel et* SANGUINAIRE. *Un homme* SANGUINAIRE. (Acad.) *Il est d'humeur* SANGUINAIRE.

— En parl. des actions cruelles, des sentiments, des opinions qui portent à la cruauté : *Des actions* SANGUINAIRES. *Des exploits* SANGUINAIRES. *Un zèle* SANGUINAIRE. *Des dogmes* SANGUINAIRES. (Acad.)

Perfides, contentez votre soif *sanguinaire*. (Rac.)

SANGUINE, n. f. Pron. *çan-ghinn.* — Min. Mine de fer, sorte de schiste, d'un rouge foncé, qui sert à polir certains métaux, et dont on fait des crayons : *Des portraits exécutés à la* SANGUINE. (Ste-Beuve.)

— Sorte de pierre précieuse de couleur de sang.

— Agricult. Poire d'Italie.

— Bot. V. SANGUIGNON.

SANGUINOLENT, ENTE, adj. (*sanguinolentus*; lat., m. sign.) Pron. *çan-ghi-no-lan, lantt.* — Méd. Teint de sang; mêlé d'une petite quantité de sang : *Glaires* SANGUINOLENTES. *Déjections* SANGUINOLENTES. (Ac.)

— *Crachats sanguinolents*, ceux qui sont formés par un mélange de sang et de mucus, comme dans la pneumonie.

— Saignant : *On ne peut nier que les sangliers ne soient avides de sang et de chair* SANGUINOLENTE *et fraîche.* (Buff.)

SANGUISUGES, n. m. pl. (*sanguis*, sang; *sugere*, sucer; lat.) Pron. *can-gu-i-cuj.* — Zool. Famille d'insectes hémiptères comprenant ceux qui sucent les humeurs des animaux.

SANHÉDRIN, n. m. (σύν, ensemble; ἕδρα, siége, ἑδριον, assemblée; gr.) Pron. *ça-né-drain.* — Tribunal suprême des Juifs; il résidait à Jérusalem, s'assemblait dans le temple, et gouvernait les affaires générales de la Judée.

— Par extens. Tribunaux inférieurs établis dans la Palestine et dépendant de celui de Jérusalem : *Il y avait un* SANHÉDRIN *dans chaque ville de la Judée.*

SANICLE, n. f. Bot. Plante de la famille des Ombellifères, à fleurs blanches et à tige rougeâtre, qui croît dans les lieux ombragés, et qui passe pour astringente et résolutive.

SANIE, n. f. (*sanies*, sang impur; lat.) Pron. *ca-ni.* — Chir. Pus séreux sanguinolent et fétide qui sort des ulcères : *Le pus véritable est plus épais et plus blanc que la* SANIE. (Acad.)

SANIEUX, EUSE, adj. Pron. *ça-ni-eu, eus.* — Chirur. Chargé de sanie; qui est de la nature de la sanie : *Ulcère* SANIEUX. (Acad.)

— Par anal. *Dante a mis ensemble dans la bassefosse de l'enfer et fait dévorer à la fois par la gueule* SANIEUSE *de Satan le grand traître et le grand meurtrier, Judas et Brutus.* (V. H.)

SANIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sanus*, sain; *facere*, faire; lat.) Mar. Purifier : *Si cela est nécessaire, on fera du feu dans la cale, dans le faux pont pour faire* SANIFIER *le bâtiment.* (De Missiessy.) ‖ Peu usité.

SANITAIRE, adj. des 2 g. (*sanitas*, santé; lat.) Pron. *ça-ni-tèr.* — Qui a rapport à la santé, et particul. à la conservation de la santé publique : *Police* SANITAIRE. *Lois, règlements* SANITAIRES. *Précautions, mesures* SANITAIRES. *Bulletin* SANITAIRE. (Acad.)

— *Cordon sanitaire*, ligne de troupes placées de manière à empêcher toute communication avec une ville, avec un pays infecté de la peste ou de quelque autre maladie contagieuse.

SANITÉ, n. f. (*sanitas*; lat., m. sign.) Didact. Qualité, état de ce qui est sain.

SANS, prépos. (*sine*; lat., m. sign.) Pron. *çan.* — Il marque l'exclusion et exprime la privation, la négation : *Être* SANS *argent*, SANS *place*, SANS *ressource. Il est* SANS *malice.* SANS *force ni vertu.* SANS *force et* SANS *vertu. Une lettre sans date*, SANS *signature. Une audace sans égale. Un homme* SANS *pareil.* (Acad.) *Il n'y a que Dieu qui puisse opérer* SANS *instruments.* (Balzac.) *Heureuse l'âme chrétienne qui sait se réjouir* SANS *dissipation, s'attrister* SANS *abattement, désirer* SANS *inquiétude, acquérir* SANS *injustice, posséder* SANS *orgueil et perdre* SANS *douleur!* (Fléch.) *Le sot se fâche* SANS *utilité, se fie* SANS *connaître, change* SANS *raison et interroge sur ce qui ne le regarde pas.* (Mme Roland.) *Le devoir* SANS *le droit, c'est l'esclavage; le droit* SANS *le devoir, c'est l'anarchie.* (Lamenn.)

A vaincre *sans* péril on triomphe *sans* gloire. (Corn.)
La perte d'un époux ne va point *sans* soupir. (La F.)

— *Vous ferez cela, sans quoi vous serez puni*, autrement, sinon vous serez puni.

— Il se met souvent au commencement de la phrase : *Sans argent, sans protecteurs, que pouvais-je faire?* n'ayant point d'argent, de protecteurs, etc.

— *Sans argent, point d'affaires*, à moins de donner de l'argent, etc.

— *Sans cet obstacle, nous aurions réussi*, si nous n'avions pas rencontré cet obstacle, etc.

— Il est souv. suivi d'un infinitif : *Passer la nuit* SANS *dormir. Faire quelque chose* SANS *y penser*, SANS *hésiter.* SANS *rire. Il ne saurait disputer* SANS *se mettre en colère. Cela va* SANS *dire.* (Acad.)

— Si plusieurs infinitifs figurent comme compléments coordonnés, on répète le plus ordinairement *sans* avant chaque infinitif : *La brebis se laisse enlever son agneau* SANS *se défendre*, SANS *s'irriter*, SANS *résister, et* SANS *marquer sa douleur par un cri différent du bêlement ordinaire.* (Buff.)

— *Sans mentir, c'est un drôle de corps*, à parler vrai, c'est un drôle de corps.

— Il sert à former beaucoup de locutions adverbiales : SANS *doute.* SANS *difficulté.* SANS *faute.* SANS *crainte.* SANS *réplique.* SANS *exception.* SANS *réserve.* SANS *plus.* SANS FIN. SANS *compliment.* SANS *façon.* SANS *cérémonie.* SANS *cesse.* SANS *délai.* SANS *miséricorde, etc.* (Acad.)

— Il a quelquefois le sens de, Si ce n'était que, à moins, si... SANS *vous, j'aurais gagné mon procès.*

— *Et* précède *sans, ni* le remplace : SANS *esprit* ET SANS *instruction.* SANS *esprit* NI *instruction.*

= **Sans que**, loc. conj. Elle est toujours suivie du subj. : *Je ne puis parler* SANS QU'*il m'interrompe. Deviez-vous agir* SANS QU'*on vous l'eût donné? Il s'en est emparé* SANS QUE *mon frère et moi nous en soyons aperçus.* (Acad.) *Chez les êtres insensibles et inintelligents la nature se développe et va à sa fin* SANS QU'*ils le sentent et* SANS QU'*ils le sachent.* (Jouffroy.)

Eh! peut-on être heureux *sans qu*'il en coûte rien?
(La Fosse.)

SANS-CŒUR, n. m. Pron. *çan-keur.* — Pop. Homme lâche, qui n'a pas de cœur, de sentiment, d'honneur : *C'est un* SANS-CŒUR. ‖ Au pl. *Des* SANS-CŒUR.

SANSCRIT, ITE, adj. (*civilisé.*) Pron. *çanss-kri, kritt.* — Il se dit de l'ancienne langue des brahmanes, qui est restée la langue sacrée de l'Indostan : *La langue* SANSCRITE. (Acad.)

— Qui est écrit en cette langue, qui y a rapport : *Livres, poëmes* SANSCRITS. *Grammaire* SANSCRITE.

— N. m. Langue sanscrite : *L'étude du* SANSCRIT. *Ce livre est en* SANSCRIT. *Professeur du* SANSCRIT. (Acad.)

SANS-CULOTTE, n. m. Pron. *çan-ku-lott.* — Pop. Républicain exclusif; révolutionnaire de la lie du peuple. ‖ Au pl. *Des* SANS-CULOTTES.

SANS-CULOTTISME, n. m. Pron. *çan-ku-lo-tism.* — Domination, système des sans-culottes.

SANS-DENTS, n. f. Pron. *çan-dan.* — Fam. Une vieille femme qui a perdu ses dents : *Elles sont là deux ou trois* SANS-DENTS, *qui médisent à qui mieux mieux de tout le monde.* (Acad.)

SANS-FAÇON, n. f. Manières aisées : *Il avait cette originalité que donne le* SANS-FAÇON *des mœurs de la province.* (F. Soulié.)

SANS-FLEUR, n. f. Pron. *çan-fleur.* — Hortic. Sorte de pomme appelée aussi *Pomme-figue.*

SANSONNET, n. m. (*chanson.*) Pron. *çan-ço-nè.* — Zool. Vulg. Étourneau. C'est un oiseau noir, semé de taches blanches ou fauves, qui apprend facilement à siffler et même à parler : *Ce* SANSONNET *siffle toute sorte d'airs. Apprendre à parler à un* SANSONNET. (Acad.) *Un étourneau soutient très-bien son nom de* SANSONNET, *ou plutôt de* chansonnet, *par la douceur de son ramage acquis, beaucoup plus agréable que son ramage naturel.* (Buff.) *Des millions de* SANSONNETS, *réunis en bataillons, volaient au-dessus de ma tête.* (Chateaub.)

— Poisson de mer, petit maquereau.

SANS-PEAU, n. f. Agric. Sorte de poire d'été, variété du rousselet.

SANS-SOUCI, adj. des 2 g. Pron. *çan-çou-ci.* — Fam. Qui n'engendre pas de chagrin.

— Substantiv. Personne qui est toujours de bonne humeur : *Un* SANS-SOUCI. *Une grosse* SANS-SOUCI.

SANTAL, n. m. V. SANDAL.

SANTALIN, n. m. (*santal.*) Pron. *çan-ta-lain.* — Bot. Grand arbre qui croît dans les Indes, et dont on brûle le bois pour parfumer les temples et les palais.

SANTALINE, n. f. (*santal.*) Chim. Principe colorant du bois de santal.

— Comm. Étoffe qu'on fabrique à Venise.

SANTÉ, n. f. (*sanitas*, de *sanus*, sain; lat.) État de celui qui est sain, qui se porte bien : *Bonne* SANTÉ. *Mauvaise* SANTÉ. *Conserver sa* SANTÉ. *Ménager sa* SANTÉ. *C'est un grand trésor que la* SANTÉ. *Avoir un air, une figure de* SANTÉ. *Il a un grand fonds de* SANTÉ. *Jouir d'une bonne santé. Il y a des* SANTÉS *faibles que peu de chose dérange.* (Acad.) *Les bonnes mœurs produisent la* SANTÉ. (Fén.) *Ma* SANTÉ *s'affaiblit tous les jours.* (Volt.) *L'argent de l'avare lui est plus précieux que sa* SANTÉ, *que sa vie, que son salut, que lui-même.* (Mass.) *J'ai une* SANTÉ *très-faible; mais je la soutiens par le régime.* (Volt.) *Elle était brune, colorée et jouissait d'une riche* SANTÉ. (H. de Balz.) *Il y a des gens que ma* SANTÉ *met de mauvaise humeur et qui voudraient me voir à l'extrémité.* (Scribe.)

La liberté dans l'homme est la *santé* de l'âme. (Volt.)

— Fam. *Petite santé*, santé débile : *Je tremble toujours pour ma* PETITE SANTÉ. (Volt.) *Comment gouvernons-nous cette* PETITE SANTÉ? (Id.)

— Ironiq. *Ayez soin de votre petite santé*, se dit à quelqu'un dont la constitution est tout à fait robuste.

— Fam. [illegible] exagér. *Une santé imperturbable, insolente*, une santé que rien n'altère.

— *Officiers de santé*, médecins d'un ordre inférieur, dont l'admission n'exige pas des études approfondies.

— *Service de santé*, médecins et chirurgiens attachés au service de la santé d'un grand établissement public.

— *Maison de santé*, maison où l'on reçoit des malades pour les soigner et les guérir.

— Mar. Lazaret; établissement institué dans les ports de mer pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses.

— *Bureau de santé*, établissement formé dans les villes maritimes pour inspecter les bâtiments qui viennent du Levant, ou de toute autre pays soupçonné de contagion.

— *Bateau* ou *canot de santé*, canot qui va visiter un navire à son entrée dans le port et qui y conduit le médecin.

— *Billet de santé*, attestation que des officiers ou des magistrats donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect.

— Comm. *Chocolat de santé*, propre à entretenir la santé. ‖ On dit de même, *Flanelle de santé.*

— Fig. et Mor. *La* SANTÉ *de l'esprit. La* SANTÉ *de l'âme nous occupe moins que celle du corps.* (Acad.)

— *A votre santé*, façon de parler dont on se sert à table lorsqu'on boit à quelqu'un.

— *Boire à la* SANTÉ *de quelqu'un. Porter la* SANTÉ *de quelqu'un. Nous avons bu tant de* SANTÉS. (Acad.)

En portant ma *santé*, dites que je guéris. (C. Del.)
Bonjour, messieurs?... de qui portiez-vous la *santé*?
(V. Hugo.)

SANTOLINE, n. f. Bot. Genre de plantes très-odorantes de la famille des Composées; elles abondent dans les contrées voisines de la Méditerranée.

— Pharm. Graines de diverses espèces d'armoises, qui s'emploient comme vermifuges, et qu'on appelle autrement *Semen-contra.*

SANTON, n. m. Relat. Espèce de moines mahométans, qui sont l'objet d'une grande vénération parmi le peuple.

— Mosquée, temple mahométan : *Les collines de Bayruth portent toutes des mosquées ou des* SANTONS. (Lamart.)

SANVE, n. f. Bot. Vulg. Sénevé sauvage, moutarde des champs.

SANVITALIE, n. f. Bot. Genres de plantes à fleurs composées de la famille des Synanthérées; elles se remarquent par leurs belles fleurs jaunes, dont le centre est d'un brun noir.

SAOUL, OULE, adj. V. Soûl.

SAP, n. m. (abrev. de *sapin*.) Mar. Bois de tous les Conifères analogues au sapin.

SAPA, n. m. Pron. *ça-pa*. — Pharm. Moût, suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel : *Le* SAPA *est laxatif*. (Acad.) || V. RAISINÉ.

SAPAJOU, n. m. Pron. *ça-pa-jou*. — Zool. Petit quadrumane de la tribu des singes du Nouveau Continent ; il a la queue longue et prenante : *Vous avez là un joli* SAPAJOU. (Acad.) *Les sauvages arrêtent leurs canots pendant des heures entières pour considérer les cabrioles du* SAPAJOU. (Buff.)

— Fig. et fam. Petit homme laid et ridicule : *C'est un vrai* SAPAJOU. (Acad.)

SAPAN, n. m. Techn. Bois propre à la teinture, et qui vient du Japon : *Bois de* SAPAN. (Acad.)

SAPE, n. f. (*zappa* ; ital.) Pron. *çap*. — Techn. Ouverture qu'on fait au pied d'un mur avec le pic et la pioche pour le faire tomber tout d'un coup faute d'appui.

— Guerr. Travail de la tranchée, lorsque les assiégeants, arrivés à portée de mousqueton de la place, emploient, pour se couvrir, des paniers cylindriques appelés gabions : *Il a été commandé pour la* SAPE. *Pousser la* SAPE. *Aller à la* SAPE. SAPE *pleine* ou *entière*. SAPE *double*. SAPE *volante*. (Acad.)

— Ouvrage même qu'on fait en sapant : *La* SAPE *est fort avancée*. (Acad.)

— *Tête de sape*, point le plus avancé du chemin qu'on creuse.

— Agric. Petite faux qui sert à couper les blés, les seigles, etc.

SAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Saper :

...Par les fondements votre ligue *sapée*
Sera dans peu de temps détruite et dissipée. (Saurin.)

SAPER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc. : SAPER *une muraille, la* SAPER *par le pied, par le fondement*. (Acad.)

— Fig. En parl. de religion, de morale, de politique, détruire les fondements de : SAPER *les fondements d'un État, le* SAPER *par les fondements. On a* SAPÉ *les fondements de sa doctrine. C'est* SAPER *toutes les bases de la morale*. (Acad.) *La fraude et l'inhumanité* SAPENT *peu à peu les plus solides fondements de l'autorité légitime*. (Fén.) *Voilà ce qui s'appelle* SAPER *un ouvrage par les fondements*. (Regn.)

— Agric. Abattre les céréales.

SAPEUR, n. m. (*saper*.) Art milit. Celui qui est employé à la sape : *On commande les* SAPEURS. (Acad.)

— Soldats du corps du génie, qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications.

— Particul. Espèce de soldats armés d'une hache et portant un grand tablier de peau, qui marchent en tête des régiments d'infanterie : SAPEURS *et musique en tête. Il est* SAPEUR *dans tel régiment*. (Acad.)

— *Sapeur-pompier*. V. POMPIER.

— Agric. Celui qui se sert de la sape pour couper les blés, les seigles, etc.

SAPHÈNE, n. f. (σαφής, manifeste ; gr.) Pron. *ça-fènn*. — Anat. Nom donné à deux veines de la jambe voisines de chaque malléole, et auxquelles se pratique la saignée du pied : *La grande* SAPHÈNE ou SAPHÈNE *interne. La petite* SAPHÈNE ou SAPHÈNE *externe*. (Acad.)

SAPHIQUE, adj. des 2 g. (*Sapho*.) Pron. *ça-fik*. — Littér. Qui a rapport à Sapho, qui appartient à Sapho.

— Il se dit d'une sorte de vers composé de onze syllabes, qui était fort en usage chez les Grecs et les Latins, et qu'on prétend avoir été inventé par Sapho : *Une strophe composée de trois* SAPHIQUES *et d'un adonien*. (Acad.) *Locke est en disgrâce dans les universités de Cambridge et d'Oxford, mais on y enseigne la mesure du vers grec nommé* SAPHIQUE. (Stendhal.)

SAPHIR, n. m. (*sappir* ; hébr. m. sign.) Pron. *ça-fir*. — Min. Pierre précieuse moins dure que le diamant, brillante et de couleur bleue : *On trouve les* SAPHIRS *en Sibérie et dans l'Inde*. SAPHIR *bien net*.

— *Saphir mâle*, celui qui a la nuance bleu indigo.

— *Saphir femelle*, celui qui est d'un bleu d'azur.

— Par anal. Couleur bleue éclatante : *L'or, le* SAPHIR *et le rubis ont été prodigués à des insectes invisibles*. (A. Mart.)

— *Saphir du Brésil*, tourmaline bleue. || *Saphir faux* ou *occidental*, quartz hyalin bleu.

— Zool. Espèce d'oiseau-mouche.

SAPHIRINE, n. f. Pron. *ça-fi-rinn*. — Minér. Variété de calcédoine qui a la couleur du saphir : *Un cachet de* SAPHIRINE. *Graver une* SAPHIRINE. (Ac.)

SAPIDE, adj. des 2 g. (*sapidus* ; lat., m. sign.) Didact. Qui a de la saveur : *Les corps, les substances* SAPIDES. (Acad.)

— Il se dit de toute substance dont la saveur est agréable : *Agaric* SAPIDE.

SAPIDITÉ, n. f. (*sapiditas* ; lat., m. sign.) Didact. Qualité de ce qui est sapide, de ce qui a du goût.

SAPIENCE, n. f. (*sapientia*, sagesse ; lat.) Sagesse ; il ne s'emploie guère que dans cette phrase proverbiale : *Le pays de sapience*, la Normandie.

— Théol. *La sapience*, livre de Salomon, qu'on appelle autrement *La sagesse, Salomon dit, dans la* SAPIENCE... (Acad.) || Vieux.

SAPIENTIAUX, adj. m. pl. (*sapience*.) Pron. *ça-pi-an-ciô*. — Il ne se dit que de certains livres de l'Écriture sainte : *Les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, sont du nombre des livres* SAPIENTIAUX. (Acad.)

SAPIN, n. m. (*sapinus* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-pain*. — Bot. Grand arbre résineux, de la famille des Conifères ; son tronc, ordinairement fort droit, est d'une grande utilité dans les constructions : *Le* SAPIN *croît surtout dans les régions du Nord et sur le haut des montagnes. La colophane est tirée du* SAPIN *commun. Le* SAPIN *sert à faire des mâts de navires, des bières pour enterrer les morts, des armoires, des cloisons légères, etc*. (Acad.) *Les Égyptiens adoptèrent la forme du* SAPIN *dans leurs pyramides et leurs obélisques*. (B. de St-P.)

Il laisserait debout maint chêne et maint *sapin*. (La F.)

— Prov. et fig. *Il sent le sapin*, se dit d'un homme qui a mauvais visage, et qui paraît devoir mourir bientôt.

— Fig. et fam. Voiture de place, fiacre : *Nous avons pris un* SAPIN. *Monter dans un* SAPIN. (Acad.)

SAPINDACÉES, n. f. pl. (*sapo*, savon ; *indus*, indien ; lat.) Pron. *ça-pain-da-cé*. — Bot. Famille d'arbres et d'arbrisseaux sarmenteux, grimpants, ayant pour type le genre Savonnier.

SAPINE, n. f. Constr. Solive ou planche de bois de sapin.

SAPINETTE, n. f. Bot. Sapin du Canada.

— Écon. dom. Bière, sorte de boisson faite avec les bourgeons de cet arbre : *On fait de la* SAPINETTE *au Canada*.

SAPINIÈRE, n. f. Agric. Lieu planté de sapins.

SAPONACÉ, ÉE, adj. (*sapo*, savon ; lat.) Pron. *ça-po-na-cé*. — Qui a les caractères du savon, qui peut être employé aux mêmes usages que cette substance.

SAPONAIRE, n. f. (*sapo*, savon ; lat.) Pron. *ça-po-nèr*. — Bot. Plante de la famille des Caryophyllées ; elle croît dans les endroits frais, au bord des bois ; ses feuilles, broyées dans de l'eau, y forment une écume semblable à celle du savon, et la rendent propre à blanchir le linge, les dentelles, etc. : *La* SAPONAIRE *est une plante herbacée, vivace, très-voisine des œillets*.

SAPONARINE, n. f. Chim. Substance cristallisable qu'on trouve dans la saponaire.

SAPONÉ, n. m. Pharm. Médicament résultant de l'union du savon avec une autre substance.

SAPONIFICATION, n. f. Pron. *ça-po-ni-fi-ka-cion*. — Didact. Action de saponifier, de convertir en savon : SAPONIFICATION *des huiles, des suifs*.

— Action de faire le savon : *Procéder à la* SAPONIFICATION.

— Art de faire le savon : *Les principes de la* SAPONIFICATION.

— Chim. Transformation des matières animales putréfiées en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *Gras de cadavre*.

SAPONIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Saponifier.

SAPONIFIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sapo*, savon ; *facere*, je fais ; lat.) Pron. *ça-po-ni-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous saponifiions, vous saponifiiez*. — Chim. Convertir en savon : *La céruse ou carbonate de plomb* SAPONIFIE *facilement les graisses*. (Soubeiran.)

= **Se saponifier**, v. pron. Se changer en savon.

— Se transformer en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *Gras de cadavre*.

SAPONULE, n. m. Pharm. Savon de soude dissous dans l'alcool.

SAPONULÉ, n. m. Pharm. Saponule combiné à une substance médicamenteuse.

SAPONURE, n. m. Composé de savon en poudre et d'une substance médicamenteuse.

SAPORIFIQUE, adj. des 2 g. (*sapor*, saveur ; *facere*, je fais ; lat.) Pron. *ça-po-ri-fik*. — Didact. Qui produit la saveur : *Les particules* SAPORIFIQUES *d'une substance*. (Acad.) || Peu usité.

SAPOTACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sapotier.

— N. f. pl. Famille d'arbres ou d'arbrisseaux d'un port élégant, qui croissent tous dans les régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde.

SAPOTE ou **SAPOTILLE**, n. f. Pron. *ça-pott*, *po-ti-y*. — Bot. Fruit du sapotier ou sapotillier ; sorte de pomme de forme ovale et d'un goût exquis.

SAPOTIER ou **SAPOTILLER**, n. m. Pron. *ça-po-tié, ti-ié*. — Bot. Arbre des Antilles, type de la famille des Sapotacées ; il porte un fruit excellent.

SAQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *ça-ké*. — Mar. Déplacer, mettre en mouvement un objet ; le faire arriver à sa place en le faisant riper par secousse.

SAQUET, n. m. Mar. Paquet de mitraille.

SARABANDE, n. f. (*zarabanda* ; esp.) Pron. *ça-ra-band*. — Danse grave sur un air à trois temps : *Danser la* SARABANDE *avec des castagnettes*. (Acad.) *Je dansai une* SARABANDE *pour le contenter*. (Le Sage.) *La veille d'un bal, les filles ne dorment guère ; les menuets, les rondes, les* SARABANDES, *tout cela leur trotte dans la tête*. (Étienne.)

— Air sur lequel on danse une sarabande : *Composer une* SARABANDE. *Chanter une* SARABANDE. (Ac.)

SARAGOUSTI, n. m. Mar. Mastic des Indes, plus dur que le brai ; il est composé de chaux en poudre, de brai gras et d'huile végétale.

SARBACANE, n. f. (*sarbacana* ; ital.) Long tuyau par lequel on peut lancer quelque chose en soufflant : *Jeter des pois avec une* SARBACANE. *Ils se parlaient par une* SARBACANE, *pour n'être pas entendus des autres*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Parler par sarbacane*, parler au moyen des personnes interposées : *Je ne veux point* PARLER PAR SARBACANE *dans cette affaire, je veux traiter avec lui directement*. (Acad.) || Vieux.

SARBOTIÈRE, n. f. Pron. *çar-bo-tièr*. — Techn. Vase de métal dans lequel on prépare les liqueurs qui doivent être servies en glaces ou en sorbets.

SARCASME, n. m. (σαρκασμός, dérision amère ; gr.) Pron. *çar-kasm*. — Raillerie amère et insultante : *Ce trait passe la plaisanterie ; c'est un* SARCASME. *Essuyer des* SARCASMES. (Acad.) *Je voudrais voir, après ces déluges de plaisanteries et de* SARCASMES, *quelque ouvrage sérieux*. (Volt.) *Démosthène emploie souvent le* SARCASME *pour reprocher plus vivement aux Athéniens leur indolence*. (Acad.)

SARCASTIQUE, adj. des 2 g. (σαρκάζειν, écorcher ; railler ; gr.) Pron. *çar-kass-tik*. — Qui tient du sarcasme : *Un ton* SARCASTIQUE. (Acad.) *Voltaire a le rire* SARCASTIQUE *et l'éclat du ricanement*. (Ste-Beuve.) *Il irritait ses adversaires et inquiétait ses amis par son ton arrogant et* SARCASTIQUE. (De Montalemb.) *Il est* SARCASTIQUE *et morose, et rit d'un rire faux qui souvent est plus triste que ses larmes*. (Mérim.)

SARCELLE, n. f. Zool. Oiseau de l'ordre des Palmipèdes, du genre Canard : *La* SARCELLE *est le plus délicat des oiseaux de rivière*. (Acad.) *La* SARCELLE *commune a la figure d'un petit canard et la grosseur d'une perdrix*. (Buff.) *On servait souvent des* SARCELLES *à la table des Romains*. (Id.)

SARCLAGE, n. m. Pron. *çar-klaj*. — Agric. Action de sarcler ; résultat de cette action : *Faire le* SARCLAGE. *Payer tant pour le* SARCLAGE *d'un jardin*. (Acad.)

SARCLÉ, ÉE, part. pass. de Sarcler : *Orge* SARCLÉE. *Avoine* SARCLÉE.

SARCLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sarculare* ; lat., m. sign.) Agric. Arracher avec la main, ou couper entre deux terres avec un instrument tranchant, les mauvaises herbes qui croissent dans un champ, dans un jardin : SARCLER *les mauvaises herbes d'un jardin*. (Acad.) *Elles* SARCLAIENT *le jardin et fanaient le pré de l'étroit domaine de leur père*. (Lam.) *Un de nos vignerons, qui avait été* SARCLER *son clos, fut tué par la sentinelle de l'avant-poste ennemi*. (Fr. Wey.)

— *Sarcler les orges, les avoines*, arracher les herbes d'un terrain où l'on a semé de l'orge, de l'avoine.

— Fig. *L'on passe une bonne partie de sa vie à* SARCLER *ce que l'on a laissé pousser dans son cœur pendant son adolescence*. (H. de Balz.)

= **Se sarcler**, v. pron. Être sarclé.

SARCLEUR, n. m. Pron. *çar-kleur*. — Agric. Homme de journée qu'on emploie à sarcler un champ, un jardin : *Il lui faut trente* SARCLEURS *pour arracher les mauvaises herbes de son champ, de son jardin, etc*. (Acad.)

SARCLOIR, n. m. Pron. *çar-kloar*. — Agric. Instrument propre à sarcler : *Un bon* SARCLOIR. (Acad.)

SARCLURE, n. f. Pron. *çar-klur*. — Agric. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin en le sarclant : *Les* SARCLURES *d'une allée de jardin*. (Acad.)

SARCOCÈLE, n. m. (σάρξ, chair ; κήλη, tumeur ; gr.) Chir. Tumeur charnue et dure qui se forme au scrotum ; squirre, cancer du testicule.

SARCOCOLLE, n. f. (σάρξ, chair ; κόλλα, colle ; gr.) Matière végétale résineuse qui exsude spontanément du sarcocollier ; on employait autrefois comme astringente et détersive, et que l'on croyait propre à hâter la consolidation des plaies.

SARCOCOLLIER, n. m. Bot. Arbuste de l'Éthiopie et des bords de la mer Rouge, duquel découle la matière résineuse appelée *Sarcocolle*.

SARCOÉPIPLOCÈLE, n. f. (σάρξ, chair ; ἐπίπλοον, épiploon ; κήλη, hernie ; gr.) Pron. *çar-kô-é-pi-plo-cèl*. — Méd. Hernie et engorgement de l'épiploon.

SARCOÉPIPLOMPHALE, n. f. (σάρξ, chair ; ἐπίπλοον, épiploon ; ὀμφαλός, nombril ; gr.) Pron. *çar-kô-é-pi-plon-fal*. — Méd. Hernie, par l'ombilic, d'une portion engorgée de l'épiploon.

SARCOHYDROCÈLE, n. f. (σάρξ, chair ; ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; gr.) Pron. *çar-ko-i-dro-cèl*. — Méd. Hydrocèle compliquée d'un squirre du testicule.

SARCOLOGIE, n. f. (σάρξ, chair ; λόγος, discours ; gr.) Anat. Partie de l'anatomie qui traite des chairs et des parties molles ; *Traité de* SARCOLOGIE. (Acad.)

SARCOMATEUX, EUSE, adj. Chir. Qui tient du sarcome : *Tumeur* SARCOMATEUSE. (Acad.)

SARCOME, n. m. (σάρξ, σαρκός, chair ; gr.) Chir. Toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair.

SARCOMPHALE, n. m. (σάρξ, chair ; ὀμφαλός, nombril ; gr.) Pron. *çar-kon-fal*. — Chir. Squirre qui a son siége à l'ombilic.

— Bot. Arbre de la Jamaïque.

SARCOPHAGE, n. m. (σάρξ, σαρκός, chair ; φάγω, je mange ; gr.) Pron. *çar-ko-faj*. — Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler, et qui était fait, dit-on, d'une sorte de pierre caustique propre à consumer les chairs en peu de temps : *Deux soldats endormis sont sculptés sur le* SARCOPHAGE *du Christ*. (V. Hugo.)

— Par anal. Cercueil vide ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

SARCOPHAGE, adj. des 2 g. Pron. *car-ko faj*. — Méd. Il se dit des médicaments qui brûlent les chairs : *Médicaments* SARCOPHAGES. (Acad.) || On les nomme aussi *Cathérétiques*.

SARCORAMPHES, n. m. pl. (σάρξ, chair ; ῥύγχος, museau ; gr.) Pron. *car-ka-ranf*. — Zool. Genre de vautours comprenant les espèces qui ont le bec gros, droit, robuste et garni de caroncules charnues.

SARCOSE, n. f. (σάρκωσις ; gr.) Pron. *car-kôz*. — Chir. Conversion en chair ; dégénération charnue.

— Art vétér. Maladie des bestiaux.

SARCOSPERME, adj. des 2 g. (σάρξ, chair ; σπέρμα, graine ; gr.) Bot. Qui a des graines ou des fruits charnus.

SARCOSTOSE, n. f. (σάρξ, chair ; ὀστέον, os ; gr.) Méd. Ossification d'une partie molle.

SARCOTIQUE, adj. des 2 g. (σάρξ, chair ; gr.) Méd. Il s'est dit des remèdes que l'on croyait propres à accélérer la régénération des chairs. || V. *Incarnatif*.

— N. m. Remède sarcotique ; *Les* SARCOTIQUES.

SARDANAPALE, n. m. Pron. *çar-da-na-pal*. — Nom d'un monarque d'Assyrie qui vécut dans la mollesse et dans la volupté : on l'applique, par antonomase, aux princes et aux grands qui mènent une vie efféminée, dissolue : *C'est un* SARDANAPALE. (Acad.)

SARDE, n. f. Minér. Sardoine.

— *Sarde-agate*, pierre précieuse qui tient de la cornaline et de l'agate.

— Agric. Sorte d'orge cultivée dans les mauvais terrains, et dont le grain n'est bon que pour la volaille.

SARDINE, n. f. (*sarda* ; lat., m. sign.) Poisson de mer qui ressemble au hareng commun, mais qui est plus petit : *Petite* SARDINE. *Grosse* SARDINE. *La pêche des* SARDINES. SARDINE *fraîche*. SARDINE *salée*. (Acad.)

SARDINIÈRE, n. f. Pêch. Filet dont on se sert pour prendre des sardines.

SARDOINE, n. f. (*sarda*, cornaline, et *onyx* ; lat.) Pron. *çar-doann*. — Min. Sorte d'agate non transparente, de couleur orangée, mêlée des nuances de jaune, de roussâtre et de brun : SARDOINE *orientale*. SARDOINE *de prix*. (Acad.)

SARDONIE, n. f. (*Sardinia, Sardaigne*.) Bot. Espèce de Renoncule, dont les feuilles, semblables à celles du persil sauvage, renferment un poison dont l'effet est de contracter la bouche de telle manière que le malade semble rire en expirant.

SARDONIEN ou **SARDONIQUE**, adj. m. (*sardonie*, plante.) Pron. *çar-do-niain, nik*. — Il ne s'emploie que dans la locut. *Ris sardonien* ou *sardonique*, ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage.

— Fig. *Il a un ris sardonique*, se dit d'un homme qui rit à contre-cœur et par grimace, et plus ordinairement d'un homme dont le ris annonce beaucoup de malignité.

SARDONIQCEMENT, adv. D'une manière sardonique : *Rire* SARDONIQUEMENT.

SARIGUE, n. m. Pron. *ça-righ*. — Zool. Genre de mammifères de l'ordre des Marsupiaux ; il a le museau très-pointu, les oreilles grandes et nues, la queue longue et prenante. La femelle a sous le ventre une espèce de poche dans laquelle elle porte ses petits : *Le* SARIGUE *est uniquement originaire des contrées méridionales du nouveau monde*. (Buff.)

SARMENT, n. m. (*sarmentum* ; lat., m. sign.) Pron. *çar-man*. — Agric. Bois que pousse un cep de vigne : *Cette vigne a poussé beaucoup de* SARMENT *cette année. Un fagot de* SARMENT. *De la cendre de* SARMENT. (Acad.)

De loin je vois sa famille,
Autour du *sarment* qui pétille,
Chercher sur ses genoux les caresses du soir. (A. Soum.)

— Petit bout de bois qu'on laisse sur le cep où vient le nouveau bourgeon.

— Prov. et pop. *Du jus de sarment*, du vin.

SARMENTACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sarment.

— N. f. pl. Petite famille de plantes sarmenteuses. || V. VINIFÈRE.

SARMENTER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. Ramasser les sarments après la taille des vignes.

SARMENTEUX, EUSE, adj. En parl. de la vigne, Qui pousse beaucoup de sarment : *Vigne* SARMENTEUSE. (Acad.)

— Par extens. Il se dit des plantes dont la tige est longue, flexible et grimpante comme le sarment : *Plante* SARMENTEUSE. (Acad.)

SARONIDE, n. m. Antiq. Classe de prêtres gaulois : *Les* SARONIDES *étaient des espèces de druides*. (Acad.)

SARPER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Mar. Lever le grappin ou l'ancre.

— V. tr. Agric. Couper le froment avec une petite faux à manche court.

SARRASIN, adj. et n. Agric. *Blé sarrasin*, espèce de renouée, qu'on appelle autrement *Blé noir* : *Semer du* SARRASIN. *Le* SARRASIN *est un très-bon engrais. Pain, gâteau de* SARRASIN. (Acad.) *Les étourneaux se nourrissent de blé, de* SARRASIN, *de mil*. (Buff.)

SARRASINE ou **SARRAZINE**, n. f. Fortif. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., pour la baisser au besoin : *Il lui raconta tout ce qui s'était passé jusqu'au moment où il avait levé le pieu de la* SARRAZINE. (E. Sand.)

— Bot. Vulg. L'Aristoloche.

SARRAU, n. m. Pron. *ça-rô*. — Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc., et qui faisait autrefois partie de l'équipement des soldats : *Un* SARRAU *de toile. Un large* SARRAU. (Acad.)

SARRÊTE, n. f. Méd. Resserrement, spasme des mâchoires, chez les enfants nouveau-nés.

SARRETTE ou **SERRETTE**, n. f. (*serratula* ; lat.) Pron. *ça, cè-rètt*. — Plante vivace, à fleurs composées, qui se plaît dans les lieux humides et ombragés : elle fournit une couleur jaune assez solide, mais moins brillante que celle de la gaude.

SARRIETTE, n. f. (*satureia* ; lat.) Pron. *ça-ri-ètt*. — Bot. Genre de plantes odoriférantes de la famille des Labiées, renfermant plusieurs espèces indigènes : *La* SARRIETTE *sert pour assaisonner des ragoûts*.

— Vulg. *Sarriette des bois*, mélampyre des bois. || *Sarriette jaune*, mélampyre des prés.

SAS, n. m. (*seta*, soie ; lat.) Pron. *cd*. — Tissu de crin, de soie, etc., entouré d'un cercle de bois, qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides, etc. : *Gros* SAS. *De la farine passée au gros* SAS. (Acad.)

— Hortic. Sorte de claie en osier destinée à passer les terres qu'on veut épierrer.

— *Plâtre au sas*, celui qui, étant passé au sas ou au tamis, sert à faire les enduits.

— Prov. et fig. *Passer une chose au gros sas*, l'examiner légèrement, avec peu de soin : *Ces affaires ont été passées au gros* SAS. (Acad.)

— Pop. *Faire tourner le sas*, faire avec un sas une espèce de sortilége par le moyen duquel on prétend découvrir l'auteur d'un larcin.

SASSAFRAS, n. m. Pron. *ça-ça-frd*. — Bot. Arbre grand et rameux, de la famille des Lauriers, qui croît dans l'Amérique septentrionale, et dont le bois et l'écorce sont d'un grand usage en médecine comme sudorifiques et diurétiques.

SASSE, n. f. Pron. *çass*. — Mar. Sorte de pelle creuse qui a une anse ou poignée : elle sert à jeter l'eau hors des petites embarcations. || *V*. ESCOPE.

— Techn. Blutoir dans lequel tombe la farine en sortant du moulin.

SASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Sasser : *Farine* SASSÉE.

SASSEMENT, n. m. Techn. Action de sasser.

SASSENAGE, n. m. Fromage qui tire son nom d'un village du Dauphiné où on le fabrique.

SASSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*sas*.) Passer au sas : SASSER *de la farine, du plâtre*. (Acad.)

— Fig. et fam. Discuter, examiner, rechercher avec exactitude : *On a bien* SASSÉ *cette affaire, on l'a* SASSÉE *et ressassée*. (Acad.)

SASSOIRE, n. f. Pron. *ça-çoar*. — Techn. Pièce de l'avant-train d'une voiture.

— Mar. Ornement de charpenterie qui fait la quatrième partie du cercle.

SATAN, n. m. (*satan*, ennemi ; hébr.) Nom que l'Écriture donne ordinairement à l'esprit tentateur : *Renoncer à* SATAN *et à ses pompes. Arrière*, SATAN. *Les ruses de* SATAN. (Acad.)

Non, je ne pense pas que *Satan* en personne
Puisse être plus méchant. (Mol.)

— Mystiq. *Le royaume de Satan*, le monde. || *Les fils de Satan*, les pervers.

— Prov. et fam. *Un orgueil de Satan*, un orgueil extrême.

SATANÉ, ÉE, adj. Pop. Digne de Satan : *Quel* SATANÉ *menteur*.

SATANIQUE, adj. des 2 g. (*satan*.) Fam. Diabolique : *Esprit* SATANIQUE. *Méchanceté* SATANIQUE. (Acad.)

— *Orgueil satanique*, orgueil extrême, par allusion à l'orgueil qui causa la rébellion et la chute de cet ange.

SATELLITE, n. m. (*satelles, satellitis*, compagnon.) En m. part. Tout homme armé qui est aux gages et à la suite d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences : *Il se fait toujours accompagner de deux ou trois* SATELLITES. *Il vint avec tous ses* SATELLITES. (Acad.) *Devant le tribunal de l'histoire, les tyrans n'effrayent plus par leurs* SATELLITES. (De Ségur.) *Un mauvais gouvernement ne peut soutenir ses injustices, ses exactions qu'au moyen de nombreux* SATELLITES. (J.-B. Say.)

— Astron. Petit astre qui tourne autour d'une planète, comme la lune autour de la terre : *Les* SATELLITES *de Jupiter. La lune est le* SATELLITE *de la terre*. (Acad.) *Il est des astres solitaires et des astres accompagnés de* SATELLITES. (Buff.) *La Terre a un* SATELLITE, *Jupiter en a quatre, et Saturne cinq*. (Id.)

— Adj. Anat. *Veines satellites*, veines qui avoisinent les artères.

SATIÉTÉ, n. f. (*satietas* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-ci-é-td*. — Réplétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût : *Manger jusqu'à* SATIÉTÉ, *jusqu'à la* SATIÉTÉ. (Acad.)

— Fig. *La* SATIÉTÉ *des plaisirs, des honneurs. Répéter une chose jusqu'à* SATIÉTÉ. (Acad.) *L'opulence est superbe et la* SATIÉTÉ *dédaigneuse*. (La Harpe.)

SATIN, n. m. (*seta*, soie ; lat.) Pron. *ça-tain*. — Étoffe de soie douce, moelleuse et brillante, dont la chaîne est très-fine : SATIN *de Gênes, de Tours, de Lyon*. SATIN *plain*, ou mieux SATIN *uni*. SATIN *blanc, gris, noir, orangé, rouge, etc. Robe de* SATIN. (Acad.) *Il a parfaitement réussi dans la manière de traiter les étoffes, et les* SATINS *surtout*. (Bailly.)

— Toute étoffe fabriquée à la manière du satin de soie, et dont la surface est satinée : SATIN *de laine*. SATIN *de coton*. SATIN *de fil*.

— Prov. *Avoir la peau douce comme un satin, comme du* SATIN, avoir la peau fort douce et fort unie. || Fig. Dans le m. sens, *Avoir une peau de satin*.

SATINADE, n. f. Comm. Petite étoffe de soie très-mince qui imite le satin : *Il ne faut pour dou-*

blure à cet habit que de la SATINADE. *Chambre meublée d'une* SATINADE. (Acad.)

SATINAGE, n. m. Techn. Action de satiner, résultat de cette action : *Le* SATINAGE *rend le papier plus lisse et plus fin.* (Acad.)

SATINAIRE, n. m. Techn. Ouvrier qui fabrique le satin.

SATINÉ, ÉE, part. pass. du v. Satiner : *Du ruban* SATINÉ. *Du papier* SATINÉ. (Acad.)

— Fig. *Une peau satinée*, une peau douce comme du satin.

— Techn. Il se dit, chez les joailliers, des pierres qui sont taillées de manière à paraître très-claires ; il est oppos. à *Velouté.*

— N. m. Lustre : *Le* SATINÉ *d'une étoffe.*

SATINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'œil, l'aspect du satin.

— Intransitiv. *Cette tulipe satine*, elle approche, par sa blancheur, de l'éclat du satin.

SATINEUR, EUSE, n. Pron. *ça-ti-neur, neuz.* — Techn. Celui, celle qui satine.

SATIRE, n. f. (*satira* ou *satyra* ; lat.) Littér. Ouvrage en vers, fait pour reprendre, censurer, tourner en ridicule les vices, les passions, les sottises des hommes : SATIRE *d'Horace, de Juvénal, de Boileau. Sanglante* SATIRE. *Fine* SATIRE. *Faire une* SATIRE. *On a fait contre lui une* SATIRE *qui le couvre de ridicule.* (Acad.) *Une* SATIRE *doit être piquante et gaie.* (Volt.)

L'ardeur de se montrer, et non pas de médire,
Arma la vérité du vers de la *satire*. (Boil.)
Si ses armes sont la *satire*,
Mon bouclier, c'est le mépris. (Desmahis.)
Je veux dans la *satire* un esprit de candeur,
Et fuis un libertin qui prêche la pudeur. (Boil.)

— Par extens. Long ouvrage satirique ordinairement mêlé de prose et de vers : *La* SATIRE *de Pétrone. La* SATIRE *Ménippée.* (Acad.)

— Fig. *Sa conduite fait la satire de la vôtre*, l'honnêteté, la régularité de sa conduite fait remarquer davantage les torts de la vôtre.

— Tout écrit ou discours piquant, médisant, contre quelqu'un : *Il a fait une longue* SATIRE *contre vous. Ce n'est pas un récit, c'est une* SATIRE. (Ac.) *Quand la Bruyère se livre à son penchant pour la* SATIRE, *c'est plutôt dans la* SATIRE *individuelle et personnelle qu'il se complaît que dans la* SATIRE *générale.* (Walckenaer.)

... Vous pouvez pousser contre moi la *satire*. (Mol.)

SATIRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ca-ti-rik.* — Qui appartient à la satire, qui tient de la satire : *Ouvrage* SATIRIQUE. *Poésie* SATIRIQUE. *Trait* SATIRIQUE. *Discours* SATIRIQUE. (Acad.) *Il n'entre dans ma maison aucune brochure* SATIRIQUE. (Volt.)

— Qui fait, qui écrit des satires : *Poëte* SATIRIQUE, (Acad.)

— Enclin, porté à la médisance : *Homme* SATIRIQUE. *Esprit* SATIRIQUE. *Langue* SATIRIQUE. (Acad.)

Mais ne craignez-vous point que, pour rire de vous,
Je ne ramène encor ma *satirique* audace ? (Boil.)

— Substantiv. Auteur de satires : *Boileau est le premier de nos* SATIRIQUES. (Acad.)

SATIRIQUEMENT, adv. Pron. *ça-ti-rik-man.* — D'une manière satirique : *Cela est* dit SATIRIQUEMENT. (Acad.)

SATIRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Satiriser.

SATIRISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*satire.*) Pron. *ça-ti-ri-zé.* — Railler quelqu'un d'une manière piquante et satirique : *C'est un homme qui* SATIRISE *ses meilleurs amis.* (Acad.)

— Absol. *Il ne fait autre chose que* SATIRISER. SATIRISER *finement.* SATIRISER *grossièrement.* (Acad.)

SATIRISTE, n. m. Critique : *Jamais le voile des intérêts, des égoïsmes, des douleurs simulées, des joies secrètes, ne fut si impitoyablement déchiré par la plume du grand* SATIRISTE. (Lamart.)

— Par dénigr. Auteur de mauvaises satires ; mauvais plaisant.

SATISFACTION, n. f. (*satisfactio* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-tiss-fak-cion.* — Contentement : *J'ai eu bien de la* SATISFACTION *dans son entretien. Éprouver une douce* SATISFACTION. *C'est une affaire dont vous n'aurez jamais de* SATISFACTION. *Les choses se passèrent à la* SATISFACTION *générale. Un air de* SATISFACTION. (Acad.) *La faiblesse humaine remplit ses hôtes d'une* SATISFACTION *beaucoup plus pleine et entière que la raison.* (Pasc.) *Vous me comblez de* SATISFACTION. (D'Alemb.)

— Action par laquelle on satisfait quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite : *Il faut que la* SATISFACTION *soit proportionnée à l'offense. Vous n'aurez jamais* SATISFACTION *de cette injure.* (Acad.)

— Myst. Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu, pour réparation des péchés qu'on a commis : *Il faut jeûner et faire l'aumône en* SATISFACTION *de ses péchés. La* SATISFACTION *fait partie du sacrement de pénitence.* (Acad.)

SATISFACTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ça-tiss-fak-toar.* — Dogmat. Qui est propre à réparer, à expier les péchés commis : *La mort de Notre-Seigneur est* SATISFACTOIRE *pour tous les hommes. Nos œuvres ne sont* SATISFACTOIRES *qu'en vertu de la satisfaction de* JÉSUS-CHRIST. (Acad.)

SATISFAIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*satisfacere* ; lat., m. sign.) Pron. *ça-tiss-fèr.* (*Je satisfais, tu satisfais, il satisfait, nous satisfaisons, vous satisfaites, ils satisfont ; je satisfaisais, nous satisfaisions ; je satisfis, nous satisfîmes ; je satisferai, nous satisferons ; je satisferais, nous satisferions ; satisfaisons, satisfaites ; que je satisfasse, que nous satisfassions ; que je satisfisse, que nous satisfissions ; satisfaisant ; satisfait, aite.*) Contenter, donner sujet de contentement : *Un enfant qui* SATISFAIT *son père et sa mère. C'est un homme qui* SATISFAIT *tous ceux qui ont affaire à lui. On ne peut* SATISFAIRE *tout le monde.* (Acad.) *Si nous ne naissons que pour les plaisirs des sens, pourquoi ne peuvent-ils nous* SATISFAIRE ? (Mass.)

...Vous le voulez, eh bien, il faut vous *satisfaire*. (Rac.)

Par anal. *Il est plus aisé d'éteindre un premier désir que de* SATISFAIRE *tous ceux qui le suivent.* (La Rochef.) *Vous si pauvre ! jusqu'à mes petites coquetteries de femme, vous en avez pitié, vous les* SATISFAITES. (V. Hugo.)

— Absol.

...Qui *satisfait* tôt *satisfait* doublement. (Pir.)

— *Satisfaire ses créanciers, satisfaire ses ouvriers*, leur payer ce qui leur est dû : *Cet ouvrier n'a plus rien à me demander, je l'AI* SATISFAIT. *Une femme n'est pas tenue de* SATISFAIRE *de sa dot les créanciers de son mari, à moins qu'elle ne se soit obligée envers eux.* (Acad.)

— *Satisfaire un homme qu'on a offensé*, lui faire réparation : *Vous l'avez offensé, il faut le* SATISFAIRE. (Acad.)

— *Satisfaire sa passion, sa colère, son ambition, sa vanité, sa curiosité, etc.*, se laisser aller aux mouvements de sa passion, de sa colère, de son ambition, de sa vanité, de sa curiosité, et exécuter ce qu'elles conseillent : *La plupart des hommes ne cherchent pas à remplir leurs devoirs, mais à* SATISFAIRE *leurs cupidités injustes.* (Fléch.) *Il est indigne d'un honnête homme de se servir des débris d'une amitié qui finit pour* SATISFAIRE *une haine qui commence.* (Fén.)

— Par anal. *Satisfaire l'esprit, les sens, le goût, la vue, l'oreille, etc.*, plaire à l'esprit, aux sens, au goût, etc. : *Cette musique* SATISFAIT *l'oreille. Ce discours* SATISFAIT *l'esprit, la raison.* (Acad.)

— Dans le sens contraire : *Son discours, son poëme, etc., ne m'A pas* SATISFAIT.

— *Satisfaire l'attente de quelqu'un*, remplir l'attente, répondre à l'attente de quelqu'un : *Il s'en faut beaucoup qu'il* AIT SATISFAIT L'ATTENTE *du public.* (Acad.)

— *Satisfaire un besoin*, faire ce que le besoin exige.

— Intransitiv. Se soumettre, se conformer ; le complément qui le suit est toujours précédé de la prép. *à* : SATISFAIRE *à son devoir.* SATISFAIRE *aux commandements de Dieu.* SATISFAIRE *à la justice de Dieu.* SATISFAIRE *aux ordres du roi.* SATISFAIRE *à un payement.* SATISFAIRE *à une objection.* (Acad.) *Un citoyen ne* SATISFAIT *point aux lois en se contentant de ne point agiter le corps de l'État.* (Montesq.) *Il croit* AVOIR SATISFAIT *aux règles de son art.* (Boss.)

— Poétiq. Expier :

...Que le fils d'un monarque insensé
Satisfasse en mourant au sang qu'il a versé. (A. Soum.)

= **Se satisfaire**, v. pron. Contenter le désir qu'on a de quelque chose : *Il y a longtemps qu'il avait envie de voir l'Angleterre, enfin il* S'EST SATISFAIT. (Acad.)

... C'est mon plaisir, je veux *me satisfaire*. (Boil.)

— *Se satisfaire soi-même*, tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure : *Il dit que vous l'avez offensé, et que, si vous ne le satisfaites, il trouvera moyen de* SE SATISFAIRE *lui-même.* (Acad.)

SATISFAISANT, part. prés. du v. Satisfaire.

SATISFAISANT, ANTE, adj. Pron. *ça-tiss-fè* ou *fe-zan, zantt.* — Qui contente, qui satisfait : *Des manières* SATISFAISANTES. *Cela est bien* SATISFAISANT *pour eux. Réponse* SATISFAISANTE. (Acad.)

— Qui remplit l'attente, qui suffit : *Ce discours n'est guère* SATISFAISANT. *Des raisons* SATISFAISANTES. (Acad.)

SATISFAIT, AITE, part. pass. du v. Satisfaire.

— Adj. Content, contente : *Dieu merci, le voilà* SATISFAIT. *Il est fort* SATISFAIT *de sa personne. Il est* SATISFAIT *de son sort. Quand cela vous arriverait, en seriez-vous plus* SATISFAIT ? (Acad.)

De vos façons d'agir je suis mal *satisfait*. (Mol.)

— Rempli, comblé : *Un désir* SATISFAIT *est un bonheur.* (Lam.)

SATIVE, adj. f. (*sativus* ; *sero*, je sème ; lat.) Pron. *ça-tiv.* — Didact. Il se dit des plantes qui viennent de graines semées par l'homme, par oppos. à *Agreste.*

SATRAPE, n. m. Antiq. Gouverneur de province, chez les anciens Perses : *Le luxe et l'orgueil des* SATRAPES *avaient passé en proverbe chez les Grecs.* (Acad.)

— Fig. *C'est un satrape, un vrai satrape*, se dit d'un grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote.

SATRAPIE, n. f. Pron. *ça-tra-pî.* — Gouvernement d'un satrape.

SATTEAU, n. m. Pron. *ça-tô.* — Mar. Espèce de barque ou grosse chaloupe dont on se sert pour la pêche du corail.

SATURABLE, adj. des 2 g. Chim. Il se dit de ce qui peut imbiber, se dissoudre, ou se mélanger avec une autre matière.

SATURANT, part. prés. du v. Saturer.

SATURANT, ANTE, adj. et n. Pron. *ça-tu-ran, rantt.* — Qui a la propriété de saturer, d'absorber : *Substances* SATURANTES.

SATURATION, n. f. (V. SATURER.) Pron. *ça-tu-ra-cion.* — Chim. État d'un liquide qui est saturé : *L'acide est au point de la* SATURATION. *Il y a* SATURATION *de sulfate de soude neutre.* (Acad.) *La matière est soumise à d'inévitables* SATURATIONS. (H. de Balz.)

SATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Saturer : *L'acide est* SATURÉ. *De l'eau* SATURÉE *de sel, de sucre.* (Acad.)

— *Eau de chaux saturée*, eau dans laquelle on a mis une quantité de chaux suffisante pour que cette eau ne puisse en dissoudre davantage.

— Fig. *Le public est saturé de ce genre d'ouvrages*, on en a tant publié qu'il n'en veut plus lire, plus acheter.

— Fig. *Je pars de Turin, la bourse légèrement garnie, mais le cœur* SATURÉ *de joie.* (J.-J. Rouss.)

SATURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saturare*, rassasier ; lat.) Pron. *ça-tu-ré.* — Chim. Dissoudre dans un liquide le plus de matière qu'il est possible ; mettre dans un liquide tout ce qu'il peut dissoudre d'une matière, en sorte que ce qu'on ajoute au delà reste libre et ne se dissout point : SATURER *un acide avec un alcali.* (Acad.) *Il est parvenu à faire cristalliser l'alun en le* SATURANT. (Cuv.)

— Faire qu'un corps cesse de s'unir à un autre, quel que soit d'ailleurs l'état de la combinaison.

— Techn. Teindre légèrement par le mélange d'une substance quelconque en petite quantité.

— Fig. Remplir complétement, entièrement : *Tant de joie* AVAIT SATURÉ *mon cœur.*

— Néol. Fig. Rassasier : SATURER *la curiosité du public.*

SATURNALES, n. f. pl. (*Saturnus*, Saturne ; lat.) Antiq. Fêtes en l'honneur de Saturne : *Les* SATURNALES *se célébraient à Rome au mois de décembre. La liberté des* SATURNALES. (Acad.)

— Fig. Certains temps de licence, de désordre : *Les jours gras sont de véritables* SATURNALES. *Ces temps d'anarchie furent de sanglantes* SATURNALES. (Acad.) *La vieille société sort encore toute chancelante des* SATURNALES *de l'athéisme et de l'anarchie.* (V. Hugo.)

SATURNE, n. m. Astr. Planète du système solaire : *La planète de* SATURNE. *L'anneau de* SATURNE. *La révolution de* SATURNE *autour du soleil s'accomplit en trente ans.* (Acad.) *La quantité de la masse de* SATURNE *peut-elle être connue avec précision ? cela me paraît impossible.* (Volt.)

— Poétiq. Le Temps :

Sur les ruines de Palmyre
Saturne a promené sa faux. (E. Le Brun.)

— Anc. chim. Le plomb qui, en se combinant avec l'or, l'argent et le cuivre, les prive de leurs propriétés caractéristiques.

— *Sel de Saturne*, combinaison de l'acide de vinaigre avec l'oxyde de plomb.

— *Extrait de Saturne*, cette même combinaison, quand elle est à l'état de sirop.

SATURNIN, INE, adj. Pron. *ça-tur-nain.* Chim. Qui a la couleur du plomb.

— Méd. Qui est produit par le plomb : *Les ou-*

ouvriers qui travaillent le plomb sont exposés à une maladie connue sous le nom de colique SATURNINE. (Chomel.)

SATYRE, n. m. (σάτυρος; gr., m. sign.) Pron. *ça-tir.* — Mithol. Sorte de demi-dieu qui, selon la Fable, habitait les bois, et qui avait des jambes et des pieds de bouc : *Les faunes et les* SATYRES. (Acad.)

— Par anal. Homme impudent : *Votre air moqueur est plutôt celui d'un* SATYRE *que d'un philosophe.* (Fén.) *Il avait une bouche à grosses lèvres lippues, des oreilles épaisses à larges bords... enfin c'était le* SATYRE *antique, un faune en redingote.* (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. *C'est un satyre*, se dit d'un homme extrêmement adonné aux femmes. ‖ Dans le m. sens, *Quel vieux* SATYRE ! (Danc.)

— Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

SATYRE, n. f. Antiq. gr. Poëme mordant, espèce de pastorale ainsi nommée parce que les satyres en étaient les principaux personnages : *Les* SATYRES *grecques étaient des farces, ou des parodies des pièces sérieuses.* (Acad.) ‖ V. SATIRE.

SATYRIASIS, n. m. (σάτυρος, satyre; gr.) Pron. *ça-ti-ri-a-ziss.* — Méd. État d'exaltation morbide des fonctions génitales, caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien.

SATYRION, n. m. (*satyre.*) Pron. *ça-ti-rion.* — Bot. Plante de la famille des Orchidées, qui exhale une odeur de bouc fort désagréable.

SATYRIQUE, adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient aux satyres.

— *Danse satyrique*, danse qui consistait en postures indécentes et lubriques.

— *Jeux satyriques*, espèces de farces qu'on jouait à Rome avant les grandes pièces, et qui étaient une imitation des satyres grecques.

SAUCE, n. f. (*sal*, sel.) Pron. *çôss.* Art cul. Assaisonnement liquide où il entre du sel, et ordinairement quelques épices pour y donner du goût : SAUCE *d'un goût relevé.* SAUCE *blanche, rousse.* SAUCE *au beurre noir. Tremper son pain dans la* SAUCE. (Acad.) *La vie est un mets qui n'agrée que par la* SAUCE. (V. Hugo.)

Quand on parle de *sauce*, il faut qu'on y raffine. (Boil.)

— *Cette sauce n'est pas faite, n'est pas assez faite*, n'a pas assez bouilli, n'est pas assez liée.

— *Sauce verte*, sauce faite avec du blé vert, avec du jus d'herbes crues.

— *Sauce-Robert*, sauce faite avec de la moutarde, de l'oignon et du vinaigre.

— *Sauce à* ou *au pauvre homme*, sauce froide, faite avec de l'eau, du sel et de la ciboule. ‖ *Sauce courte*, sauce peu abondante.

— Fam. *Donner ordre aux sauces*, aller dans la cuisine prendre soin que tout soit bien apprêté : *Il est allé* DONNER ORDRE AUX SAUCES. (Acad.)

— Prov. *Il n'est sauce que d'appétit*, quand on a faim, on trouve bon tout ce qu'on mange.

— Prov. et fig. *La sauce vaut mieux que le poisson*, l'accessoire vaut mieux que le principal, les accompagnements valent mieux que la chose même.

— Prov. et fig. *Il ne sait à quelle sauce manger le poisson*, se dit d'un homme qui se sent embarrassé de quelque discours qu'on lui tient, de quelque procédé qu'on a avec lui.

— Prov. et fig. *Vous ne sauriez faire mettre une bonne sauce à cela*, se dit en parl. d'une affaire, d'une action à laquelle on ne saurait donner une apparence satisfaisante.

— Prov. et fig. *On ne sait à quelle sauce le mettre*, se dit d'un homme qu'on ne sait à quoi employer, qui n'est propre à rien. ‖ Dans un s. contraire, *Il est bon, on peut le mettre à toutes sauces*, se dit d'un homme qui est propre à tout.

— Prov. et fig. *Faire la sauce à quelqu'un*, le réprimander : *Envoyez-le-moi, je* LUI FERAI SA SAUCE. (Acad.) *Vos vains serments mériteraient qu'on vous* FÎT VOTRE SAUCE. (La F.)

— *Sauce de tabac*, eau salée dans laquelle on a mis quelques autres ingrédients, et dont on se sert pour la préparation du tabac en poudre.

SAUCÉ, ÉE, part. pass. du v. Saucer : *Pain* SAUCÉ. *Viande* SAUCÉE.

— Fig. et fam. *Cet homme a été saucé dans la boue, dans le ruisseau*, il est tombé dans la boue, il a été traîné dans le ruisseau, ou plus fig. Il a été raillé durement, traité avec un grand mépris.

— Numism. *Médailles saucées*, médailles de cuivre couvertes d'une feuille d'étain.

SAUCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sauce.*) Pron. *cô-cé.* — Le *c* du rad. *sauc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o*, *nous sauçons, il sauça.* — Tremper du pain, de la viande, etc. dans la sauce : SAUCEZ *votre pain. Cette viande n'est pas bonne si on ne la* SAUCE. (Acad.)

— Fig. et pop. Inonder d'eau ou de tout autre liquide : SAUCER *un homme d'eau, de boue.*

— Fig. et pop. *Saucer quelqu'un*, le gronder, le réprimander fortement : *Il l'a bien* SAUCÉ. (Acad.)

SAUCIER, n. m. Pron. *çô-cié.* — Cuisinier qui fait les sauces.

— Mar. Plaque de fer, pièce de bois sur laquelle porte et tourne le pivot d'un cabestan. ‖ Taquet, grain d'orge, cloué au pied d'un étançon pour l'empêcher de glisser.

SAUCIÈRE, n. f. Pron. *çô-cièr.* — Vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table : SAUCIÈRE *d'argent, de porcelaine. Petite* SAUCIÈRE. (Ac.)

SAUCISSE, n. f. (*sal*, sel; lat.) Pron. *çô-ciss.* — Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée : SAUCISSE *de porc. Faire rôtir, faire griller des* SAUCISSES. (Acad.)

— Art milit. Rouleau plein d'artifice.

SAUCISSON, n. m. (*sauce.*) Pron. *çô-ci-çon.* — Sorte de saucisse fort grosse et de très-haut goût : SAUCISSON *de Bologne, de Lyon.* SAUCISSON *à l'ail.* SAUCISSON *cru.* SAUCISSON *cuit.* (Acad.)

— Artific. Espèce de grosse fusée dont on garnit les feux d'artifice. ‖ *Saucisson volant*, sorte de pétard allongé qui pirouette en s'élançant en l'air.

— Art milit. Espèce de fascine; long rouleau de toile rempli de poudre, dont on se sert pour porter le feu à un fourneau de mine : *Mettre le feu à un* SAUCISSON, *au* SAUCISSON. (Acad.)

— Fagots qu'on emploie pour revêtir les talus intérieurs et les embrasures des batteries.

SAUF, AUVE, adj. (*salvus*; lat., m. sign.) Pron. *cof, cov.* — Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril; il se joint souv. avec *Sain* : *Il en est revenu sain et* SAUF. *Les assiégés sortirent vies et bagues* SAUVES. (Acad.)

L'honneur est *sauf* encor, mais l'épreuve est prochaine.
(C. Del.)

— Fam. *Sauf votre respect, sauf le respect que je vous dois*, sans blesser, sans donner atteinte au respect que je vous dois : SAUF VOTRE RESPECT, *je ne puis consentir.* (Danc.)

= **Sauf**, prép. Hormis, excepté, à la réserve de : *Il lui a cédé tout son bien*, SAUF *ses rentes*, SAUF *un domaine.* (Acad.) *Les curés ont dans l'étendue de leur paroisse les droits qu'exerce un évêque dans son diocèse*, SAUF *le cas de discipline et d'obéissance ecclésiastique.* (H. de Balz.) *Dans notre littérature caduque*, SAUF *quelques exceptions, il n'y a de vivant que les morts.* (Ch. Nod.) SAUF *des fléaux naturels, heureusement rares et passagers, les nations n'éprouvent guère que les maux qu'elles ont mérités.* (J.-B. Say.)

— Sans exclure, sans préjudice, sans réserve de : SAUF *meilleur avis.* SAUF *son recours sur un tel, contre un tel.* SAUF *correction.* (Acad.)

— Anc. Chancell. *Sauf en autre chose notre droit, et l'autrui en toutes*, se disait pour marquer que le roi n'entendait jamais préjudicier à ses droits ni à ceux de personne.

— Pal. *Adjudication sauf huitaine, sauf quinzaine*, sans préjudice de pouvoir enchérir dans la huitaine, dans la quinzaine.

— *Sauf l'appel*, sans préjudice de l'appel.

— Fin. *sauf erreur de calcul, sauf erreur ou omission*, sans préjudice du droit de revenir sur le compte, s'il y a erreur dans le calcul.

— Fam. et par anal. : *Je pense*, SAUF *correction, qu'il a le diable au corps.* (Mol.)

= **Sauf à**, loc. prép. Il est toujours suivi d'un infinitif : SAUF *à changer.* SAUF *à déduire.* SAUF *à recommencer.* (Acad.)

SAUF-CONDUIT, n. m. Pron. *côf-kon-dui.* — Sorte de passe-port par lequel il est permis à une personne d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêtée : *Donner un* SAUF-CONDUIT. *Il est venu sur la foi d'un* SAUF-CONDUIT. (Ac.)

— Particul. Sauve-garde temporaire que les magistrats accordent, en certains cas, aux débiteurs exposés à la contrainte par corps : *Il fut appelé à déposer comme témoin, et le président du tribunal lui accorda un* SAUF-CONDUIT. (Acad.)

— Permission qu'un général donne à un ennemi de passer, librement et en sûreté, sur le terrain qu'occupe son armée.

Jusque-là, libre accès de l'une à l'autre armée,
Usez des *saufs-conduits.* (E. Legouvé.)

= **Gramm.** Contrairement à l'opinion des meilleurs grammairiens, l'Académie écrit au pluriel : *Des* SAUF-CONDUITS. C'est aussi l'orthographe, non de tous, mais de quelques-uns de ses membres. *Ces bons religieux usèrent de leurs* SAUF-CONDUITS *pour pénétrer dans le camp des Turcs.* (Villem.)

SAUGE, n. f. (*salvia*; lat., m. sign.) Pron. *çôj.* — Bot. Plante aromatique de la famille des Labiées, à feuilles un peu épaisses; elle est souvent employée en médecine : SAUGE *à feuilles larges. Petite* SAUGE. *Un bouquet de* SAUGE. *Infusion de* SAUGE. (Acad.)

— *Sauge amère*, espèce de germandrée. ‖ *Sauge de Jérusalem*, pulmonaire officinale.

SAUGEOIRE, n. f. Techn. Instrument dont on se sert pour mettre le sel dans des paniers.

SAUGRENU, UE, adj. Pron. *ço-gre-nu.* — Fam. Absurde, ridicule; il ne se dit que des choses : *Question* SAUGRENUE. *Réponse* SAUGRENUE. *Raisonnement* SAUGRENU. (Acad.)

SAULAIE, n. f. V. SAUSSAIE.

SAULE, n. m. (*salix*; lat., m. sign.) Pron. *çol.* — Arbre qui croît ordinairement dans les prés et le long des ruisseaux : *Branche de* SAULE. *Les* SAULES *reprennent de bouture, viennent de bouture. L'écorce du* SAULE *blanc est amère et astringente.* (Acad.)

Tous ses bords sont couverts de *saules* non plantés. (Boil.)
... Les verts rameaux des frênes et des *saules*. (Lam.)

SAULET, n. m. Pron. *ço-lè.* — Zool. Vulg. Espèce de moineau franc qu'on voit souvent sur les saules; friquet.

SAUMÂTRE, adj. des 2 g. (*saumure.*) Pron. *çomâtr.* — *Eau saumâtre*, eau qui a un goût approchant de celui de l'eau de mer : *L'eau de ces sources est amère et* SAUMÂTRE. (Buff.) *Aucun bétail ne veut manger les joncs ni les roseaux qui viennent dans ces creux* SAUMÂTRES. (H. de Balz.)

— *Goût saumâtre*, saveur qui ressemble au goût de l'eau de mer.

— Par anal. *On y sent je ne sais quoi de fade, de* SAUMÂTRE *et de mariné, qui le rend tout à fait désagréable au goût.* (Beaum.)

SAUMIÈRE, n. f. Pron. *çô-mièr.* — Mar. Trou dans la voûte du vaisseau, pour faire passer la tête du gouvernail.

SAUMON, n. m. (*salmo*; lat., m. sign.) Pron. *çômon.* — Genre de poissons de mer qui remontent les rivières, et dont la chair est rouge; toutes les espèces sont alimentaires : *Gros* SAUMON. *Pêcher du* SAUMON. SAUMON *salé. Une hure de* SAUMON. *Une darne, une tranche de* SAUMON. (Acad.)

— Min. Masse de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte : *De l'étain en* SAUMONS. (Ac.)

— Par anal. *De gros* SAUMONS *d'or de cinq à six cent mille livres.* (Did.)

— Techn. Vase dans lequel le cirier fait la cire.

SAUMONÉ, ÉE, adj. Pron. *çô-mo-né.* — Il se dit de certains poissons, particul. des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons : *Truite* SAUMONÉE. *Perche* SAUMONÉE. (Acad.)

SAUMONEAU, n. m. (*saumon.*) Pron. *çô-mo-nô.* — Petit saumon, saumon qui n'a pas encore acquis toute sa croissance : *Des* SAUMONEAUX *du Rhin.*

SAUMURAGE, n. m. Pron. *çô-mu-raj.* — Techn. Action de mettre dans la saumure.

SAUMURE, n. f. (*sal*, et *muria*; lat.) Liqueur qui se fait du sel fondu et du suc de la chose salée : *Cette viande nageait dans la* SAUMURE. SAUMURE *d'anchois.* SAUMURE *de thon.* (Acad.)

— Eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir du sel dans les salines.

SAUMURÉ, ÉE, adj. Salé; qui a séjourné, trempé dans la saumure.

SAUNAGE, n. m. (*sal*, sel; lat.) Pron. *çô-naj.* — Débit, trafic de sel : *Faire le* SAUNAGE. (Acad.) *Un contrebandier en* SAUNAGE *a été pendu et a montré un grand courage.* (A. de Tocquev.)

— *Faux-saunage*, vente, débit du sel en fraude et contre les ordonnances.

SAUNÉE, n. f. Pron. *çô-né.* — Chass. Sorte de chasse aux alouettes.

SAUNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*sal*, sel; lat.) Pron. *çô-né.* — Faire du sel.

SAUNERIE, n. f. Pron. *côn-ri.* — Techn. Lieu, bâtiments, puits propres à la fabrication du sel.

SAUNIER, n. m. Pron. *cô-nié.* — Techn. Ouvrier qui travaille à faire le sel : *Il y a tant de* SAUNIERS *en cet endroit.* (Acad.)

— Celui qui débite, qui vend le sel.

— Prov. *Se faire payer comme un saunier*, se faire payer avec exactitude, avec rigueur. ‖ Peu usité.

— *Faux-saunier*, celui qui vend, qui débite du sel en fraude et contre les ordonnances.

SAUNIÈRE, n. f. Vaisseau, espèce de coffre où l'on conserve le sel.

SAUPIQUET et **SOPIQUET**, n. m. Pron. *çô-pi-ké.* — Art cul. Sauce, ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit : *Faire un* SAUPIQUET, *un excellent* SAUPIQUET. *Bœuf en* SAUPIQUET. (Acad.)

SAUPOUDRÉ, ÉE, part. pass. du v. Saupoudrer.

— Fig. et fam. *Une critique saupoudrée de quelques éloges*, mêlée de quelques éloges.

— *Un écrit saupoudré d'érudition*, où il y a une érudition superficielle.

SAUPOUDRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sal*, sel ; lat., et *poudrer.*) Pron. *çô-pou-dré.* — Poudrer de sel : SAUPOUDRER *de la viande.* (Acad.)

— Par anal. Poudrer : SAUPOUDRER *des soles avec de la farine pour les frire.* SAUPOUDRER *de sucre des beignets, des petits gâteaux.* SAUPOUDRER *de cantharides un emplâtre de vésicatoire.* (Acad.)

— Hortic. Couvrir légèrement de fumier.

═ **Se saupoudrer**, v. pron. Être saupoudré : *Les viandes doivent* SE SAUPOUDRER *de sel pour se conserver.*

SAUR, adj. m. *V.* SAURE.

SAURAGE, n. m. Pron. *çô-raj.* — Techn. Action de saurer.

— Fauconn. Première penne d'un oiseau avant qu'il ait mué.

SAURE, adj. des 2 g. (*saur*, roux, enfumé ; celt.) Pron. *çor.* — En parl. des chevaux, De couleur jaune qui tire sur le brun : *Un cheval* SAURE. (Acad.)

— Par abrév. *Hareng saur*, hareng salé, demi-séché à la fumée : *Les Hollandais ont élevé une statue à celui qui le premier a trouvé l'invention de fumer les harengs et d'en faire ce qu'on appelle des* HARENGS SAURS. (B. de St-P.) || On dit aussi, *Hareng sauret.*

— Prov. *Il est maigre comme un hareng sauret*, il est extrêmement maigre.

— Fauconn. Il se dit de l'oiseau pendant sa première année, où il porte encore son premier pennage, qui est roux.

SAURÉ, ÉE, part. pass. du v. Saurer : *Harengs* SAURÉS.

SAURER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ço-ré.* — Techn. Saler et faire sécher à la fumée : SAURER *des harengs.* (Acad.)

SAURET, adj. m. V. SAURE.

SAURIEN, IENNE, adj. (σαῦρος, lézard ; gr.) Pron. *ço-riain.* — Zool. Qui ressemble au lézard.

— N. m. pl. Ordre de Reptiles à quatre pieds, et recouverts d'une peau écailleuse ; ils ont les mâchoires armées de dents acérées ; leur corps allongé et à peu près cylindrique se termine par une queue très-épaisse à sa base ; leurs doigts sont armés de griffes.

SAURIN, n. m. Pron. *ço-rain.* — Techn. Hareng saur, laité et nouveau.

SAURISSAGE, n. m. Pron. *çô-ri-çaj.* — Techn. Action de saurer les harengs.

SAURISSERIE, n. f. Pron. *ço-riss-rî.* — Techn. Endroit où l'on saure les harengs.

SAURISSEUR, n. m. Pron. *ço-ri-ceur.* — Techn. Celui qui saure les harengs.

SAURITE, n. f. (σαῦρος, lézard ; gr.) Zool. Espèce de lézard ; serpent sans venin.

SAUROGRAPHIE, n. f. (σαῦρος, lézard ; γράφω, je décris ; gr.) Didact. Description des lézards.

SAUROLOGIE, n. f. (σαῦρος, lézard ; λόγος, discours ; gr.) Didact. Traité sur les lézards.

SAUSSAIE, n. f. (*salix*, saule ; lat.) Pron. *ço-cè.* — Lieu planté de saules : *Il se promenait dans la* SAUSSAIE. *On ferait là une* SAUSSAIE. (Acad.) *Des vallons étroits et profonds, où coulent parmi des* SAUSSAIES *et des chènevières de petites rivières non navigables, présentent des perspectives riantes et solitaires.* (Chateaub.) || Quelques-uns écrivent *Saulaie.*

SAUSSE, n. f. Techn. Liqueur chaude dont l'orfèvre se sert pour rehausser la couleur de l'or.

SAUT, n. m. (*saltus* ; lat., m. sign) Pron. *çô.* — Action de sauter, mouvement par lequel on saute : *Grand* SAUT. *Petit* SAUT. *Il s'élança tout d'un* SAUT, *de plein* SAUT, *d'un plein* SAUT *sur l'autre rive du fossé. Ce cheval ne va que par* SAUTS *et par bonds. Le* SAUT *de la carpe.* (Acad.) *Ils donnaient un divertissement composé de danses, de* SAUTS *et de voltiges.* (Le Sage.)

— Antiq. Exercice gymnastique : *Le pugilat, le* SAUT *et la course à pied fixèrent successivement notre attention.* (Barthél.)

— Fig. *Saut de carpe*, saut que les baladins exécutent à plat ventre, en s'élevant horizontalement : *Faire le* SAUT *de carpe.* (Acad.)

— *Saut périlleux*, saut qu'exécutent les danseurs de corde et les baladins quand le corps fait un tour entier en l'air. || Fig. Résolutions, actions violentes et hasardées.

— Man. Fig. *Saut de mouton*, saut capricieux par lequel un cheval, en s'enlevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté, de manière à désarçonner son cavalier : *Ce cheval vient de faire le* SAUT DE MOUTON. (Ac.)

— *Pas et le saut*, air relevé qui s'exécute en trois temps : le premier est un temps de galop raccourci, en terre à terre, le second une courbette, et le troisième une cabriole ; ainsi alternativement.

— *Saut de pie*, petit mouvement du cheval, regardé ordinairement comme un signe de faiblesse.

— Musiq. Passage d'un son à un autre par degrés disjoints. || *Saut régulier*, celui qui se fait sur un intervalle consonnant. || *Saut irrégulier*, celui qui se fait sur un intervalle dissonnant.

— Par exag. *Ne faire qu'un saut d'un endroit à un autre*, aller, se rendre d'un lieu à un autre avec une extrême promptitude.

— Fig. *N'aller que par sauts et par bonds*, agir par une suite de résolutions précipitées, sans réflexion, parler avec une vivacité déréglée, sans garder aucun ordre, aucune liaison dans son discours.

— Fig. et fam. *Faire un grand saut*, aller s'établir dans un lieu fort éloigné de celui où l'on était.

— Passer d'un petit ou médiocre emploi à une place importante : *Cet homme* A FAIT, *vient de* FAIRE UN GRAND SAUT. (Acad.)

— Fig. *Il y est monté d'un saut, d'un plein saut*, se dit d'un homme qui a été élevé à une place importante, à une haute dignité, sans passer par les degrés inférieurs.

— Fig. et fam. *De plein saut*, tout à coup, brusquement : *Faut-il* DE PLEIN SAUT *vous fier à un homme que vous ne connaissez pas ?* (Acad.) *De le faire précepteur, cela ne se pouvait proposer* DE PLEIN SAUT. (St-Simon.)

— Fig. et fam. *Faire le saut*, se déterminer enfin à prendre un parti, une résolution où il y a de la difficulté : *Il a balancé longtemps s'il entrerait dans ce commerce, dans cette affaire, mais enfin il* A FAIT LE SAUT. (Acad.)

— Il se prend plus ordin. en m. part : *Cette riche veuve a délibéré longtemps si elle épouserait ce jeune homme, qui n'a ni état ni fortune ; enfin elle en* A FAIT LE SAUT. (Acad.)

Je crains que notre honneur n'*ait* déjà *fait le saut.* (Dest.)

— Fig. et fam. *Faire faire le saut à quelqu'un*, lui faire perdre son emploi, sa charge.

— Fam. et fig. *Faire le saut de Curtius*, se dévouer : *Il était toujours prêt à* FAIRE LE SAUT DE CURTIUS. (H. de Balz.)

— Fam. *Au saut du lit*, au sortir du lit : *Je l'ai pris au* SAUT DU LIT. (Acad.) *Il était en verve à minuit comme le matin si on le prenait* AU SAUT DU LIT. (H. de Balz.)

— Fam. Chute : *Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible* SAUT. (Acad.)

— Fam. *Saut de Breton*, le saut, la chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte : *Il lui a fait faire le* SAUT DE BRETON. (Acad.)

— Prov. et fig. *Faire faire le saut de Breton à quelqu'un*, renverser ses projets.

— *Il a fait ses premiers sauts*, se dit d'un homme dont la jeunesse se passe, ou dont la fortune a baissé.

— Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière : *Il y a dans cette rivière des* SAUTS *en trois ou quatre endroits.* (Acad.) *Depuis le lac Erié jusqu'au* SAUT *du Niagara.* (Chateaubr.)

— *Saut de moulin*, chute d'eau qui fait aller un moulin.

— *Saut de loup*, fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin pour en défendre l'entrée.

— Action d'un étalon qui couvre, qui saillit une jument : *L'étalon a donné trois* SAUTS *à cette jument.* (Acad.)

SAUTE, n. f. Pron. *côtt.* — Mar. *Saute de vent*, changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant, qui force de prendre une autre allure : *Les* SAUTES *de vent causent quelquefois des avaries considérables.* (Acad.) *Il n'y a pas* SAUTE *quand le vent change progressivement.*

SAUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sauter : *Fossé* SAUTÉ. *Pages* SAUTÉES.

— Art culin. Il se dit d'un ragoût qu'on lie dans la casserole en le faisant sauter par mouvement de la main : *Rognons* SAUTÉS *au vin de Champagne. Filet de bœuf* SAUTÉ. (Acad.)

— N. m. Art culin. Sorte de ragoût : *On nous servit un* SAUTÉ *de chevreuil.* (Acad.)

— Dans. Action de s'élancer en l'air.

SAUTELLE, n. f. Pron. *çô-tèl.* — Agric. Sarment que l'on transplante avec sa racine.

SAUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*saltare*, lat., m. sign.) Pron. *çô-té.* — S'élever de terre avec effort, ou s'élancer d'un lieu à un autre : SAUTER *par-dessus une muraille.* SAUTER *d'un bateau dans un autre. Il* SAUTA *dans la rivière.* SAUTER *sur un cheval. Il ne fait que danser et* SAUTER. (Acad.) *L'éducation du mousse ne consiste qu'à savoir monter aux échelles et* SAUTER *de cordage en cordage.* (Vitet.)

— Il se dit également des animaux : *C'est un cheval qui* SAUTE. *Une pie qui* SAUTE *de branche en branche. Un lion, un tigre, une panthère qui* SAUTE *sur sa proie.* (Acad.) *Le chevreuil bondit et* SAUTE *plutôt qu'il ne court.* (Buff.) *Lorsque les corbeaux se posent à terre, ils marchent et ne* SAUTENT *pas.* (Id.)

Dès qu'on le voit marcher sur les liquides plaines,
D'aise on entend *sauter* les pesantes baleines. (Boil.)

— Par anal. *Les négresses aiment beaucoup à* SAUTER *et à danser au bruit d'une calebasse, d'un tambour ou d'un chaudron.* (Buff.)

— *Sauter en selle*, sauter de terre sur un cheval sellé sans mettre le pied à l'étrier.

— *Sauter à bas de son lit*, descendre de dessus son lit avec vivacité.

— Fam. *Faire sauter quelqu'un par la fenêtre*, le jeter par la fenêtre.

— Prov. et fig. *Reculer pour mieux sauter*, céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages.

— Fig. et fam. *Sauter aux nues*, s'impatienter, se mettre en colère : *Si vous lui dites cela, vous le ferez* SAUTER AUX NUES. (Acad.)

— Par anal. *Vous me feriez sauter au plancher*, vous me poussez à bout, vous soutenez des choses absurdes.

— Fig. et fam. *Sauter de branche en branche*, passer brusquement et sans liaison d'un sujet à un autre.

— Man. *Sauter entre les piliers*, se dit du cheval qui fait des sauts sans avancer ni reculer, étant attaché aux deux piliers du manége. On dit aussi. || *Sauter de ferme à ferme.*

— Par anal. Il se dit en parl. des choses que l'explosion d'un amas de poudre détruit, renverse, brise et fait voler en éclats : *Les assiégeants ont fait* SAUTER *le bastion. Le feu a pris aux poudres, et le bâtiment* A SAUTÉ. *Faire* SAUTER *son vaisseau, pour ne pas le rendre à l'ennemi.* (Acad.)

— Mar. *Se faire sauter*, faire sauter son vaisseau.

— Fig. et fam. *Faire sauter quelqu'un*, lui faire perdre son emploi, sa place : *On l'*A FAIT SAUTER. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire sauter des bouteilles*, boire un grand nombre de bouteilles de vin : *Ils* ONT FAIT SAUTER *dix bouteilles dans ce repas.* (Acad.)

— Jeu. *Faire sauter la banque*, gagner tout l'argent du banquier.

— *Faire sauter la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet.

— J. de bill. *Faire sauter une bille*, la faire tomber, en jouant, hors de la table du billard. || *La bille a sauté*, elle est tombée hors du billard, en passant par-dessus les bandes.

— J. de cartes. *Faire sauter la coupe*, rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans l'état où il était avant qu'on eût coupé : *Cet escamoteur* FAIT *très-habilement* SAUTER LA COUPE. *C'est un escroc qui* FAIT SAUTER LA COUPE. (Acad.)

— S'élancer et saisir avec vivacité quelqu'un, quelque chose : SAUTER *au collet, à la gorge, au visage, aux yeux de quelqu'un. Il* A SAUTÉ *sur lui pour le frapper.* (Acad.)

— *Sauter au cou de quelqu'un*, l'embrasser avec empressement.

Que je sois le premier qui *saute* au cou d'un père ! (Pir.)

— Fig. *Sauter aux yeux*, se dit d'une chose qui est évidente, qui se fait voir d'abord, qu'on aperçoit sans peine : *Il y a dans ce tableau des défauts qui* SAUTENT AUX YEUX. (Acad.) *Quoi ! la ruse ne vous* SAUTE PAS AUX YEUX ? (Vitet.)

— Fig. Parvenir d'une place inférieure à une autre plus élevée sans passer par les degrés intermédiaires : *Il* A SAUTÉ *de la troisième classe en rhétorique.* (Ac.)

— Passer subitement, rapidement d'une chose à une autre toute différente : SAUTER *d'une matière à une autre.* (Acad.)

— Mar. *Le vent a sauté du nord à l'est*, il y a passé subitement.

— Transitiv. Franchir : SAUTER *un fossé.* SAUTER *les murailles. Je lui ferai* SAUTER *les degrés.* SAUTER *vingt semelles.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Sauter le fossé, le pas*, prendre un parti hasardeux, après avoir longtemps balancé.

— Fig. et fam. *Sauter le bâton*, faire quelque chose

qu'on ne voulait pas faire, le faire malgré soi : *Il ne voulait pas épouser cette fille, il* A SAUTÉ LE BÂTON. (Acad.)

— Fam. *Sauter à pieds joints par-dessus quelque chose*, faire quelque chose sans s'embarrasser des obstacles, des considérations contraires.

— Fig. Omettre, passer quelque chose, soit en lisant, soit en transcrivant : *Il* A SAUTÉ *deux feuillets. Le copiste* A SAUTÉ *deux lignes.* (Acad.)

Je *saute* vingt feuillets pour en trouver la fin. (Boil.)

— En part. d'un étalon, saillir, couvrir une jument : *Cet étalon* A SAUTÉ *tant de juments.* (Acad.)

— Art cul. Lier un ragoût dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main : SAUTER *un lapin, des pigeons.*

SAUTEREAU, n. m. Pron. *côt-rô.* — Techn. Petite pièce de bois, garnie d'une languette de plomb, qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette : *Il manque deux ou trois* SAUTEREAUX *à cette épinette, à ce clavecin.* (Acad.)

SAUTERELLE, n. f. (*sauter.*) Pron. *côt-rèl.* — Zool. Insecte orthoptère qui s'avance en sautant, à l'aide de ses deux pattes postérieures, beaucoup plus longues que les autres : SAUTERELLE *verte, grise. Une nuée de* SAUTERELLES. *Les* SAUTERELLES *furent une des plaies d'Égypte.* (Acad.)

— Constr. Fausse équerre mobile, instrument qui est formé de deux règles assemblées à l'une de leurs extrémités par une charnière, et qui sert à prendre et à tracer toutes sortes d'angles.

SAUTEROLLE, n. f. Chass. Reginglette, piége pour les petits oiseaux.

SAUTE-RUISSEAU, n. m. Par dénigr. Petit clerc chargé des courses dans une étude d'avoué, de notaire : *Un* SAUTE-RUISSEAU. ‖ Pl. *Des* SAUTE-RUISSEAU.

SAUTEUR, EUSE, n. Pron. *çô-teur, teuz.* — Celui, celle qui saute, dont la profession est de faire des sauts et des tours de force : *Grand* SAUTEUR. *Bon* SAUTEUR. *Les danseurs de corde et les* SAUTEURS. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un sauteur*, se dit d'un homme d'un caractère équivoque.

— Man. Cheval dressé à exécuter les différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation : *Ce cheval est bon* SAUTEUR. (Acad.)

SAUTEUSE, n. f. Sorte de danse.

SAUTILLANT, part. prés. du v. Sautiller.

SAUTILLANT, ANTE, adj. Qui sautille, qui ne fait que sautiller : *Ces enfants sont toujours* SAUTILLANTS.

— Fig. *Ce n'est jamais avec des phrases courtes et* SAUTILLANTES *qu'on touche le cœur.* (Maury.)

SAUTILLEMENT, n. m. Pron. *çô-ti-y-man.* — Action de sautiller, d'avancer en faisant de petits sauts : *La plupart des oiseaux vont par* SAUTILLEMENT. *Un* SAUTILLEMENT *continuel.* (Acad.)

SAUTILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*sauter.*) Pron. *çô-ti-ié.* — Sauter à petits sauts : *Les pies, les moineaux* SAUTILLENT *au lieu de marcher. Dans la danse noble, il ne faut pas* SAUTILLER. (Acad.) *Le troglodyte* SAUTILLE *sur les branchages entassés, sa petite queue toujours relevée.* (Buff.)

— Fig. *Ne faire que sautiller*, changer souvent et brusquement de sujet dans la conversation ; n'observer aucune liaison dans ses discours.

SAUTOIR, n. m. (*sauter.*) Pron. *çô-toar.* — Figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de saint André : X ; il ne s'emploie guère que dans la locut. adv. : EN SAUTOIR. *Deux épées étaient placées* EN SAUTOIR *sur le cercueil.* (Acad.)

— Blas. *Deux clefs passées* EN SAUTOIR. *Il y a deux bâtons passés* EN SAUTOIR *derrière l'écu des maréchaux de France.* (Acad.)

— En parl. des ordres de chevalerie, *Porter un ordre en sautoir*, en porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine : *L'ordre de la Toison d'or et celui de Saint-Lazare se portent* EN SAUTOIR. (Acad.)

— Fam. *Porter quelque chose en sautoir*, le porter sur le dos à l'aide de deux bretelles ou cordons qui se croisent sur la poitrine : *Porter son bagage* EN SAUTOIR. (Acad.)

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition.

— Art culin. Espèce de casserole, de tourtière.

SAUTRIAUX, n. m. Pron. *çô-tri-ô.* — Techn. Bâtons pour attacher les lames des métiers de basse-lisse.

SAUVAGE, adj. des 2 g. (*sylvaticus;* lat.) Pron. *ço-vaj.* — Propr. En parl. des animaux, Qui vit dans les bois, qui se tient dans les déserts, dans les lieux éloignés de la fréquentation des hommes : *Les cerfs, les daims, les sangliers sont des animaux* SAUVAGES. (Acad.) *L'on trouve encore aujourd'hui des chevaux, des ânes et des taureaux* SAUVAGES. (Buff.)

— Par extens. Qui n'est point apprivoisé : *Les animaux* SAUVAGES *et les animaux domestiques. Un canard* SAUVAGE. *Un chat* SAUVAGE. *Une oie* SAUVAGE. (Acad.)

La campagne la plus *sauvage*
Porte le même dans son sein. (Bernis.)

— Fig. Personne qui se plaît à vivre seule, et qui évite la fréquentation du monde : *C'est un homme fort* SAUVAGE. *Ce jeune homme est encore* SAUVAGE. (Acad.) *Son génie avait trop de culture pour un peuple qui venait de se faire agreste et* SAUVAGE. (Ch. Nod.)

— Par anal. Il se dit de certains peuples qui vivent ordinairement dans les bois, presque sans religion, sans loi, sans habitation fixe, et plutôt en bêtes qu'en hommes : *Les peuples* SAUVAGES *de l'Amérique, de l'Afrique, etc.* (Acad.) *L'homme* SAUVAGE *est de tous les animaux le plus singulier.* (Buff.) *On a trouvé dans les forêts des hommes* SAUVAGES; *tout les fait trembler, tout les fait fuir.* (Montesq.)

— Par extens. En parl. des lieux, Inculte, inhabité : *Un pays* SAUVAGE. *Des lieux* SAUVAGES. *Un site* SAUVAGE. *Une nature* SAUVAGE. (Acad.)

— Qui a quelque chose de rude, de farouche : *Une prude* SAUVAGE. *Air* SAUVAGE. *Manières* SAUVAGES. *Une vertu* SAUVAGE. (Acad.) *Souvent dans la solitude on contracte une humeur* SAUVAGE. (Fléch.) *Cette humeur* SAUVAGE *que vous connaissez s'est tournée en passion pour la retraite.* (M[me] de Sév.)

— *Une façon de parler sauvage, un procédé sauvage*, une façon de parler ou d'agir rude, contraire à l'usage.

— Agric. Il se dit de certaines plantes, de certains fruits qui viennent naturellement, sans qu'on prenne soin de les greffer, de les cultiver : *Olivier* SAUVAGE. *Pommier* SAUVAGE. *Laitue* SAUVAGE. *Prunes* SAUVAGES. (Acad.)

— *Chicorée sauvage*, espèce de chicorée verte et amère, qu'on ne laisse pas de cultiver dans les jardins.

— *Ce fruit a un goût sauvage*, il a un goût âpre et désagréable.

— *Huile sauvage*, huile qui a un petit goût amer.

— Fig. et pop. *Feu sauvage*, sorte de gale qui vient quelquefois au visage des enfants : *Cet enfant a du feu* SAUVAGE. (Acad.)

— Substantiv. Homme sauvage : *Les* SAUVAGES *de l'Amérique. Il a vécu longtemps parmi les* SAUVAGES. (Acad.) *Les Samoïèdes sont des* SAUVAGES. (Volt.) *Les* SAUVAGES *obligent leurs femmes à travailler continuellement.* (Buff.) *Un* SAUVAGE *tient plus à sa hutte qu'un prince à son palais.* (Chateaubr.)

— Fam. *Ce jeune homme est un* SAUVAGE *qui ne se montre jamais dans le monde.* (Acad.)

SAUVAGEON, n. m. (dimin. de *sauvage.*) Pron. *ço-va-jon.* — Agric. Jeune arbre venu sans culture : *Un beau* SAUVAGEON. *Greffer un* SAUVAGEON. *Greffer sur* SAUVAGEON. (Acad.)

... D'un *sauvageon*, par une greffe utile,
En fruits délicieux sort un arbre fertile. (Duresnel.)
Un bon jardinier de la ville
Vient de greffer mon *sauvageon*. (Volt.)

— Arbre venu de semis, et qui n'a pas été greffé. ‖ V. FRANC.

SAUVAGERIE, n. f. Pron. *çô-vaj-rî.* — Fam. Manière, humeur, habitudes sauvages : *Il est d'une* SAUVAGERIE *peu commune.* (Acad.)

SAUVAGESSE, n. f. Pron. *çô-va-jèss.* — Fam. Femme sauvage : *Vous voyez quel pouvoir ont les vers du Dante pour émouvoir ainsi une petite* SAUVAGESSE. (Mérim.)

SAUVAGIN, INE, adj. (*sauvage.*) Pron. *ço-va-jain, jinn.* — Art cul. *Goût sauvagin*, certain goût, certaine odeur qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang, de marais : *Cela a* UN GOÛT SAUVAGIN *qui me déplaît.* (Acad.)

— Substantiv. *Cela sent le* SAUVAGIN. (Acad.)

SAUVAGINE, n. f. Coll. Oiseaux de mer, d'étang et de marais qui ont le goût sauvagin : *C'est un pays de lacs et d'étangs, tout y est plein de* SAUVAGINE, *on y trouve beaucoup de* SAUVAGINE. (Acad.)

— Odeur de ces oiseaux : *Cela sent la* SAUVAGINE. (Acad.)

— Comm. Peau de quelques bêtes sauvages dont on fait des fourrures communes : *Trafiquer de* SAUVAGINE.

SAUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Sauver.

C'est le signal, mon frere, et nous sommes *sauvés*. (C. Del.)

— Qui a fait son salut éternel : *Il est* SAUVÉ, *il est avec Dieu ; qui persévérera jusqu'à la fin sera* SAUVÉ. (Fléch.)

SAUVEGARDE, n. f. (*sauf* et *garde.*) Pron. *çôv-gard.* — Protection accordée par le souverain, par une autorité quelconque : *Il est en la protection et* SAUVEGARDE *du roi. Le magistrat l'a pris sous sa* SAUVEGARDE. (Acad.) *Vénus avait obtenu de Mars une* SAUVEGARDE *pour tous ces lieux.* (La F.)

— Titre, écrit par lequel une sauvegarde est accordée.

— Lettres que l'on accorde à quelqu'un pour l'exempter de loger des gens de guerre : *Demander, obtenir, expédier une* SAUVEGARDE. *Donner, accorder une* SAUVEGARDE. (Acad.) ‖ Vieux.

— Garde, détachement qu'un général ou autre chef militaire envoie dans une maison, dans un château, dans un village, pour les garantir de pillage et d'insulte.

— Fig. Chose ou personne qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute : *Venez avec moi ; comme je redoute sa colère, vous me servirez de* SAUVEGARDE, *vous serez ma* SAUVEGARDE. *Son obscurité lui servit de* SAUVEGARDE *contre la proscription.* (Acad.) *La justice est le premier besoin des peuples et* LA SAUVEGARDE *des gouvernements.* (La Bourdonn.)

— Mar. Tout cordage destiné à empêcher qu'on ne tombe à la mer. ‖ *Sauvegardes du gouvernail*, gros cordages qui retiennent le gouvernail en cas d'accident : *Les* SAUVEGARDES DU GOUVERNAIL *sont renforcées par des chaînes.*

— Techn. Bande de papier blanc que le relieur coud dans le pli d'un volume.

SAUVEGARDÉ, ÉE, part. pass. du v. Sauvegarder.

SAUVEGARDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *côv-gar-dé.* — Protéger, défendre, mettre sous sa protection : *Le gouvernement directorial était aussi incapable de* SAUVEGARDER *le présent que de préparer à la nation un autre avenir.* (L. de Carné.) *Le* SAUVEGARDERAS-*tu toujours ?* (A. Dum.)

SAUVEMENT, n. m. Pron. *côv-man.* — Mar. État d'un navire arrivé heureusement à sa destination : *Arriver en bon* SAUVEMENT.

SAUVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*salvare;* lat., m. sign.) Pron. *çô-vé.* — Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté : *Il* A SAUVÉ *la ville,* SAUVÉ *son pays.* SAUVER *un homme du supplice, de l'infamie, de la misère.* JÉSUS-CHRIST A SAUVÉ *les hommes. Son médecin l'*A SAUVÉ. *Il faut d'abord* SAUVER *l'honneur.* SAUVER *son nom de l'oubli.* (Ac.) *Ne soyez pas de ceux qui ne songent à* SAUVER *leur âme que lorsqu'ils sont en danger de perdre leur corps.* (Boss.) *L'homme n'a pas même l'illusion pour le* SAUVER *de l'espoir.* (Marm.)

Après m'avoir *sauvé* du traître,
Défendez-moi de l'ennuyeux. (Ducis.)

— Rendre éternellement heureux dans le ciel : *Dieu a envoyé son Fils pour* SAUVER *tous les hommes, pour* SAUVER *tout le genre humain.* (Acad.)

— Il se construit quelquefois avec un complément direct de personne et un complément indirect de chose : *Vous m'*AVEZ SAUVÉ *la vie, je lui* AI SAUVÉ *une réprimande. Je lui* AI SAUVÉ *un ridicule.* (Acad.)

— Épargner une chose à quelqu'un, l'en exempter : *Les nouvelles que j'ai reçues m'*ONT SAUVÉ *un ennuyeux voyage. Cela lui* A SAUVÉ *beaucoup de dépense.* (Ac.) *Vous m'*AVEZ SAUVÉ *une grande peine.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Sauver les dehors, sauver les apparences*, faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors dont les gens puissent être blessés, scandalisés.

— Fam. *Sauver le premier coup d'œil*, ne pas laisser paraître l'étonnement, l'impression désagréable que nous cause la première vue d'une personne : *Cette femme est d'une telle laideur qu'on a peine à* SAUVER LE PREMIER COUP D'ŒIL. (Acad.)

— J. de paume, *Sauver la grille, le dedans*, parer les coups qui poussent la balle dans la grille ou dans le dedans.

— J. de trictrac, *Sauver la bredouille*, empêcher l'enfilade.

— J. de billard. *Sauver une blouse, deux blouses*, ne pas compter les pertes faites dans une ou deux blouses désignées.

— Excuser, justifier : *On ne peut* SAUVER *sa conduite. Quelque excuse qu'on allègue, on ne peut* SAUVER *cette action.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— *Sauver une contradiction*, concilier deux passages, deux propositions contraires.

— Mus. *Sauver une dissonance*, la faire suivre d'un accord convenable.

— *Sauver les défauts d'un ouvrage*, les pallier empêcher qu'ils ne paraissent.

— *Sauver les défauts de la taille d'une personne*, déguiser, cacher quelque défaut, quelque difformité de sa taille, par la manière de l'habiller : *On lui fera un corset qui* SAUVERA *ce petit défaut de sa taille.* (Acad.)

= **Se sauver,** v. pron. S'échapper : *Pendant que les geoliers dormaient, il* SE SAUVA *de prison.* (Acad.)

Ah ! monsieur, évitez sa rage furibonde ;
Sauvez-vous, sauvez-vous. (Regn.)

— Échapper à un danger, à la mort : *Deux hommes peuvent* SE SAUVER *là où un seul périt.* (H. de Balz.)

Percé de tant de coups, comment *t'es-tu sauvé ?* (Rac.)

— *Se sauver d'un péril, d'un danger*, etc., s'en tirer, s'y dérober par la fuite ou autrement.

— Par anal. *Se sauver de l'infamie, de l'oubli, etc.*

— Fig. et fam. *Se sauver à travers les broussailles, par les marais*, se tirer d'embarras comme on peut.

— Fam. Se retirer promptement : *Il se fait tard, il va pleuvoir, je* ME SAUVE. (Acad.)

— Fam. et par ellipse, *Sauve qui peut*, se sauve, se tire du péril qui pourra : *Le cri de* SAUVE QUI PEUT *se fit entendre.* (Acad.) *Chacun vit pour soi;* SAUVE QUI PEUT *est la devise de chaque particulier.* (Volt.)

— Substantiv. *Le* SAUVE QUI PEUT *se fit entendre.* (Acad.) *C'est le* SAUVE QUI PEUT *des lâches.* (Ch. Nod.)

— Aller dans un lieu pour y chercher un asile, s'y réfugier : *Après avoir commis ce meurtre, il* SE SAUVA *dans les pays étrangers. Il* SE SAUVA *chez tel ambassadeur.* (Acad.)

— Faire son salut éternel : *Il faut travailler à* SE SAUVER. (Acad.) *Les grands ne peuvent ni se perdre ni* SE SAUVER *tout seuls.* (Mass.)

— Fam. Se dédommager : *Ce marchand vend à bas prix; mais il vend beaucoup, et il* SE SAUVE *sur la quantité.* (Acad.)

SAUVETAGE, n. m. (*sauver.*) Pron. *çov-taj.* — Mar. Action de retirer des flots et de recueillir les débris d'un naufrage, les marchandises et les effets naufragés : *Faire le* SAUVETAGE *d'un navire à la côte. Aider, travailler au* SAUVETAGE. (Acad.)

— *Bouée de sauvetage*, plateau de liége attaché à des cordes, qu'on jette à la mer lorsqu'un homme y est tombé et qu'il est impossible de le secourir autrement.

SAUVETÉ, n. f. (*sauver.*) Pron. *çov-té.* — État d'une personne, d'une chose mise hors de péril ; il ne s'emploie guère que dans ces phrases : *Il est en lieu de* SAUVETÉ. *Ses marchandises sont en* SAUVETÉ. (Acad.) ‖ Vieux.

SAUVETERRE, n. m. Pron. *çov-tèr.* — Comm. Marbre de France qui est noir, veiné de blanc et de jaune, et marqueté de blanc.

SAUVETEUR, n. m. Pron. *çov-teur.* — Mar. Embarcation, appareil ou moyen quelconque de sauvetage.

— En parl. des personnes, Préposé au sauvetage : SAUVETEUR *contre la mer et ses dangers, il est soldat contre l'émeute.* (De Salvandy.)

— Adject. *Bateau* SAUVETEUR.

SAUVEUR, n. m. Pron. *çô-veur.* — Celui qui sauve, libérateur : *Joseph fut appelé le* SAUVEUR *de l'Égypte. Ce médecin, ce remède a été mon* SAUVEUR. *Cette femme s'est jetée aux pieds de son* SAUVEUR. (Acad.) *Dieu nous a envoyé un* SAUVEUR *humble, un* SAUVEUR *qui n'est curieux que du salut des hommes, un* SAUVEUR *noyé dans la peine et qui est un homme de douleurs.* (Bossuet.)

— Par excellence, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Notre Sauveur : *La Madeleine se jeta aux pieds du* SAUVEUR. *Notre* SAUVEUR JÉSUS-CHRIST. (Acad.)

— Adjectiv. *Un dieu* SAUVEUR. (Acad.)

SAUVE-VIE, n. f. Pron. *çov-vi.* — Bot. Vulg. Espèce de petite fougère qui croît à l'ombre, dans les fentes des vieux murs et des rochers. ‖ On la nomme aussi *Rue de muraille.*

SAVAMMENT, adv. (*savant.*) Pron. *ça-va-man.* — D'une manière savante : *Il écrit* SAVAMMENT *sur un grand nombre de sujets. Le paysage* SAVAMMENT *composé n'ôte rien au mérite des figures.* (Bailly.)

— *Parler savamment d'une chose*, en parler avec connaissance : *C'est une affaire dont il est bien instruit, il en pourrait* PARLER SAVAMMENT. (Acad.)

SAVANE, n. f. (*savana*, esp.) Pron. *ça-vann.* — Forêt d'arbres résineux du Canada.

— Plus ordin. Vaste prairie d'Amérique, cultivée ou sauvage : *Une belle* SAVANE. *Des* SAVANES *immenses. Une* SAVANE *inondée.* (Acad.) *Sur le bord occidental des fleuves, des* SAVANES *se déroulent à perte de vue.* (Chateaubr.)

— Promenade publique aux Antilles : *Il est sur* LA SAVANE.

SAVANT, ANTE, adj. (*savoir.*) Pron. *ça-van, vantt.* — Qui sait beaucoup en matière d'érudition ou de science : *C'est un homme fort* SAVANT. *Il est* SAVANT *en mathématique, en théologie, en philosophie, dans l'histoire. Les sociétés* SAVANTES. (Acad.)

— En parl. des ouvrages, plein de science, d'érudition : *Un livre* SAVANT. (Acad.)

— Plein de savoir, fait par un homme savant : *Une dissertation* SAVANTE. *Des recherches, des notes savantes.* (Acad.)

— *Langues savantes*, les langues anciennes et celles qui ne sont connues que d'un petit nombre de personnes : *Le grec, le latin, l'hébreu, le sanscrit, l'arabe, sont des langues* SAVANTES. (Acad.)

— *Armes savantes*, marine : *L'École polytechnique est l'institution où depuis un demi-siècle se recrutent les* ARMES SAVANTES. (Arago.)

— Fam. Qui est bien instruit, bien informé de quelque chose, de quelque affaire : *Où avez-vous appris cela ? vous êtes bien* SAVANT. *Cet homme est trop* SAVANT *dans l'art de feindre, pour être cru sur sa parole.* (Acad.)

— Ironiq. *Cette jeune fille est trop savante, est bien savante*, elle sait des choses qu'elle devrait ignorer.

— Il se dit encore de certaines choses où il y a de l'art, de l'habileté : *Ce général a fait une marche* SAVANTE. *Il a fait de* SAVANTES *combinaisons, de* SAVANTES *dispositions.* (Acad.) *C'est l'organisation* SAVANTE *et délicate de la matière qui produit les sens.* (Portalis.)

— Substantiv., Personne savante : *Il fait le* SAVANT. *Une femme qui fait la* SAVANTE. (Acad.) *Le* SAVANT *dédaigne le sentiment vulgaire.* (J.-J. R.)

— Prov. *C'est un savant en us*, se dit d'un homme qui fait un étalage pédantesque de son savoir.

Syn. Savant, docte, habile. Il y a plus d'érudition dans l'homme *docte*, plus de philosophie dans l'homme *savant*, plus d'art dans l'homme *habile*. De longues études éclairées par l'intelligence rendent un homme *docte*; la méditation appliquée à des matières spéculatives le rendent *savant*; une aptitude naturelle à la pratique et un fréquent usage des connaissances acquises le rendent *habile*.

SAVANTASSE, n. m. (*savant.*) Par dénigr. Homme qui affecte de paraître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus : *C'est un* SAVANTASSE. (Acad.)

— Molière a écrit *Savantas* :

… Les gens comme vous doivent fuir l'entretien
De tous ces *savantas* qui ne sont bons à rien. (Mol.)

SAVANTISSIME, adj. des 2 g. Iron. Très-savant.

SAVATE, n. f. (*zapato*, soulier ; esp.) Vieux soulier fort usé : *Il n'a que des* SAVATES. *Il ne porte que des* SAVATES. (Acad.)

— Fam. *Traîner la savate*, être dans l'indigence.

— Par extens. Soulier dont le quartier est rabattu : *Mettre ses souliers en* SAVATES.

— Pop. Homme gauche, maladroit : *C'est une* SAVATE.

— Anc. Il se disait de celui qui va à pied porter les lettres dans les endroits éloignés des grandes routes : *Les* SAVATES *s'appellent aujourd'hui* Piétons. (Acad.)

— Popul. Combat à coups de pieds : *Nous voila tombés des hauteurs du grand monde en pleine* SAVATE *et en plein pugilat.* (J. Janin.)

— Jeu. Sorte d'amusement populaire, qui consiste à faire passer une savate de main en main, dans un cercle de joueurs, tandis qu'une personne tâche de la saisir.

— Fam. Genre de correction dont les soldats font usage entre eux, pour punir des vols de peu d'importance, qu'ils ne veulent pas dénoncer.

— Mar. Semelle d'ancre ; morceau de bois dur et plat, sur lequel on fait reposer le bec d'une ancre mise à terre, pour l'empêcher de s'enfoncer dans le sol.

SAVATERIE, n. f. (*savate.*) Pop. Lieu où l'on vend de vieux souliers : *Se fournir de souliers à la* SAVATERIE. (Acad.)

SAVENEAU n. m. et **SAVENELLE,** n. f. Pron. *çav-nô, çav-nel.* — Pêch. Filet monté sur deux bâtons droits, ou formant deux arcs qui se croisent.

SAVETÉ, ÉE, part. pass. du v. Saveter : *Voyez comme cela est* SAVETÉ ! (Acad.)

SAVETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *çav-té.* — Il double le *t* final du rad. *savet* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je savette, je savetterai.* — Pop. Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement : *Voyez comme il* A SAVETÉ *cet habit !* (Acad.)

SAVETIER, n. m. Pron. *çav-tié.* — Ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers : *La boutique d'un* SAVETIER. *Le* SAVETIER *du coin de la rue.* (Acad.)

Un *savetier* chantait du matin jusqu'au soir ;
C'était merveille de le voir,
Merveille de l'ouïr. (La F.)

— Fig. et pop. *C'est un savetier, ce n'est qu'un savetier*, se dit d'un mauvais ouvrier en quelque métier que ce soit.

— Zool. Vulg. Épinoche, petit poisson.

SAVEUR, n. f. (*sapor*, lat., m. sign.) Qualité qui est l'objet du goût, qui se fait sentir au goût : *Bonne, agréable* SAVEUR. *La* SAVEUR *des viandes. La bonne eau n'a point de* SAVEUR. *Un mets sans* SAVEUR. (Acad.)

— Prov. *Cela n'a ni goût ni saveur*, se dit d'une viande, d'une sauce insipide.

— Fig. *A la bonté, qui est la* SAVEUR *de la vertu, elle joignait la grâce, qui est le parfum de la bonté.* (J. Sand.)

— Fig. *Il n'y a là ni goût ni saveur*, se dit en parlant d'une composition littéraire où il n'y a rien d'agréable, rien de piquant.

SAVOIR, v. tr. ou act. irrég. 3[e] conj. (*sapere*, avoir de la science ; lat.) Pron. *ça-voar.* (*Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent; je savais, nous savions; je sus, nous sûmes; je saurai, nous saurons; je saurais, nous saurions; sache, sachons, sachez; que je sache, que nous sachions; que je susse, que nous sussions; sachant, su, ue.*) Connaître, avoir connaissance de : *Je* SAIS *bien cette affaire. Il* SAIT *le chemin. Je ne* SAIS *que faire. Je ne* SAIS *comment faire. Je ne* SAIS *pourquoi son aspect me trouble.* (Acad.) *Il faut qu'elle* SACHE *le pourquoi de toutes choses.* (Vitet.) ON SAIT *que la fierté a toujours été la faible ressource de la médiocrité.* (Mass.)

Plus je me fais connaître, et plus on est content ;
Bien d'autres que je *sais* n'y gagneraient pas tant. (Dest.)

Il a couru bien des dangers sans le SAVOIR. (Acad.)

On *sait* un peu de tout quand on a voyagé. (Pons.)

Je ne *sais* ni comment ni quand ils l'ont tué,
Mais je *sais* qu'à sa mort tous ont contribué. (Corn.)

Heureux celui qui ne SAIT *pas tout ce que les autres ont dit, et qui* SAIT *un peu ce qu'il doit dire.* (Fén.)

Tu *sais* le caractère et l'esprit de la danse :
Elle est vieille et jalouse à désoler les gens. (Regn.)

— Prov. *Il sait le fin du fin*, se dit d'un homme habile, qui a une grande connaissance des affaires les plus secrètes.

— Fam. *Il sait son pain manger, il sait plus que son pain manger, il en sait bien long*, se dit d'un homme qui se conduit habilement, qui va bien à ses fins.

— *Je sais ce que je sais*, se dit quand on ne veut pas s'expliquer.

— *Il ne sait ce qu'il veut*, se dit d'un homme indécis ou inconstant dans ses résolutions.

— Fam. *Il ne sait ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit*, se dit d'un homme qui, par ignorance ou par quelque trouble d'esprit, ne dit rien, ne fait rien de ce qu'il devrait faire ou dire : *Je ne* SAIS *ni ce que je fais, ni ce que je veux, ni ce que je dis.* (Brueys.)

— Fam. *Il sait mieux qu'il ne dit*, il parle contre sa propre connaissance.

— Fam. *Ne savoir rien de rien*, être dans une ignorance complète de toutes choses, ou d'une chose en particulier.

— Fam. *Ne savoir où se mettre*, ne savoir comment dissimuler ce qu'on éprouve : *Je riais sous cape de l'embarras extrême de mon père et de ma mère, qui fort souvent* NE SAVAIENT OÙ SE METTRE. (St-Sim.)

— Subst. et fam. *Un je ne sais qui*, un homme que personne ne connait ou ne considère. ‖ Dans le m. sens, *Un je ne sais quel homme est venu me trouver.*

— *Je ne sais quoi*, ou substantiv. *Un je ne sais quoi*, se dit de quelque chose d'indéfinissable. Il se dit des personnes et des choses : *Il y a dans ces vers, dans ce morceau de musique,* UN JE NE SAIS QUOI *qui me charme.* (Acad.) *Il m'a pris un éblouissement.* UN JE NE SAIS QUOI *qui accommode fort mal les idées.* (Volt.) CE JE NE SAIS QUOI, *veut et ne veut pas ; il menace, il tremble.* (Fén.)

— Au lieu de *quoi*, on emploie souv. un nom précédé de *quel* : *Un* JE NE SAIS QUEL TROUBLE *s'est emparé de moi.* (Acad.)

Un je ne sais quel vague empoisonne l'étude. (C. Del.)
Un je ne sais quel charme encor vers vous m'emporte. (Corn.)

— Par anal. *Il y a dans nos compositions* JE NE SAIS QUELLE *facture sage et élégante que nous envieraient en vain nos rivaux.* (Vitet.)

— Par manière de doute et d'interrogation : *Que* SAVEZ-VOUS ? *Qu'en* SAVEZ-VOUS ? *Que* SAIS-JE ? *Que*

SAIT-*on ce qui arrivera? Que* SAIT-*on s'il le voudra? Reste à* SAVOIR *si*... (Acad.)

— Fam. *Dieu sait*, locution dont on se sert pour exprimer le doute sous le rapport d'une chose : *Il mène une vie, Dieu* SAIT. *Dieu* SAIT *s'il reviendra. Tout cela va, Dieu* SAIT *comme*. (Acad.)

— Fam. *Je ne sache personne*, je ne connais personne : JE NE SACHE *personne qu'on puisse lui comparer*. (Acad.) On dit aussi, *Je ne sache rien de si beau, je ne sache rien de mieux écrit, etc.*, je ne sais rien, je ne connais rien. || Dans ces sortes de phrases, on n'emploie jamais le subjonctif qu'avec la négation.

— Par anal. JE NE SACHE *pas de condition plus déplorable que celle d'un peuple qui ne peut se défendre ni se suffire*. (A. Tocquev.) *Je ne* SACHE *que l'infidélité au jeu qui soit plus décriée aujourd'hui que dans le siècle passé*. (Duclos.) *Des enfants étourdis deviennent des hommes vulgaires;* JE NE SACHE *pas d'observation plus générale et plus certaine que celle-là*. (J.-J. Rouss.)

— *Que je sache*, se met à la fin d'une phrase pour signifier que, si un fait est autrement qu'on ne le dit, on l'ignore : *Il n'y a personne à la maison*, QUE JE SACHE. *Est-il venu quelqu'un? Non pas*, QUE JE SACHE. (Ac.)

— *Que nous sachions*, se dit dans le m. sens : *Les Égyptiens sont les premiers*, QUE NOUS SACHIONS, *qui aient fait embaumer les corps des morts*. (Buff.)

— Ces gallicismes répondent au *velim* des Latins. On se sert de ces formes quand on veut éviter de donner à l'expression une valeur affirmative ; ce sont des tours particuliers, et tout de convenance, qui ne sont en usage que lorsqu'on parle de soi. Ces locutions s'emploient le plus souvent avec la négation ; et si l'on dit *que je sache*, c'est quand cette proposition se trouve jointe à une principale à laquelle on a transporté la négation pour rendre la pensée plus nette et plus vive.

— *Savoir gré, bon gré; ne pas savoir gré, savoir mauvais gré à quelqu'un de quelque chose*, être satisfait ou mal satisfait d'une chose qu'il a dite, qu'il a faite, être content ou mécontent de sa conduite, de son procédé : *Je lui en* SAIS LE MEILLEUR GRÉ *du monde. Il se* SAIT *bon gré d'avoir fait telle action. Il* NE SAIT AUCUN GRÉ *de ce qu'on fait pour lui*. (Ac.)

— Posséder quelque science, quelque art, être instruit, habile en quelque profession, en quelque exercice : *Il* SAIT *la grammaire, la théologie, les mathématiques, l'histoire, etc. Il* SAIT *les affaires. Vous dites que cet homme est savant, et que* SAIT-*il? Il ne* SAIT *rien. On ne peut tout* SAVOIR. SAVOIR *son métier. Qui ne* SAIT *pas son métier, l'apprenne ou le quitte*. SAVOIR *jouer du violon*. SAVOIR *danser*. SAVOIR *se battre. Vous verrez ce que je* SAIS *faire*. (Acad.)

— Prov. *Ne savoir ni A ni B*, être fort ignorant.

— Prov. et fig. *Savoir la carte du pays*, ou absol. *Savoir la carte*, savoir, connaître parfaitement les intrigues, les intérêts, les manières du monde, d'un quartier, d'une société, d'une famille, etc.

— Être accoutumé, exercé à une chose, la bien faire : SAVOIR *parler aux hommes. Il* SAIT *persuader Il* SAIT *plaire. Il* SAIT *souffrir. Il* SAIT *se modérer, se contenter de peu. Il* SAIT *se tirer d'affaire. Il ne* SAIT *pas répondre quand on lui parle*. (Acad.) *Les Chinois avaient des astrolabes et des sphères avant que nous* SUSSIONS *lire*. (Volt.) *Ils peuvent bien s'entr'aider, mais ils ne* SAURAIENT *s'entre-nuire*. (St-Réal.)

— Fam. *Il ne sait pas distinguer sa main gauche de sa main droite*, il est sans intelligence.

— *Savoir vivre*, se conduire, dans le commerce du monde, avec tous les égards et même toutes les précautions qu'un honnête homme est obligé d'avoir ou de garder avec les autres : *Il* SAIT *vivre. Il ne* SAIT *pas vivre*. (Acad.) || V. SAVOIR-VIVRE.

— *Savoir bien le monde*, savoir bien la manière de vivre dans la société : *Il* SAIT *bien le monde*. (Acad.) || Fam. Dans le m. sens, *Il* SAIT *son monde, il* SAIT *bien son monde*. || Dans le s. contraire : *C'est un homme qui ne* SAIT PAS LE MONDE. (Mme de Sév.)

— Par anal. *Un homme qui* SAIT LA COUR *est maître de son geste*. (La Br.)

— Avoir dans la mémoire : *Il* SAIT *sa leçon. Il* SAIT *son rôle. Il ne* SAVAIT *pas son sermon, il a pensé manquer plusieurs fois. Il* SAVAIT *son discours par cœur*. (Acad.)

Oui, monsieur, je *saurai* tout Sénèque *par cœur*. (Regn.)
Je n'ai lu que mon rôle, et je *suis* tous les autres. (C. Del.)

— Fig. et fam. *Savoir quelqu'un par cœur*, connaître parfaitement son caractère, ses habitudes : *Un valet veut tout voir, voit tout, et* SAIT SON MAÎTRE *comme à l'Observatoire un savant* SAIT *les cieux*. (Piron.)

— Absol. Avoir l'esprit orné et rempli de choses utiles : *Cet homme-là* SAIT. *C'est un homme qui* SAIT. *Il a un grand désir de* SAVOIR. (Acad.)

— *En savoir assez pour*, être assez instruit pour : *Des gens qu'on a vus naître dans le service, et qui n'en* SAVENT *pas encore assez, même* POUR *obéir*. (Mass.)

— Prov. *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*, si la jeunesse avait de l'expérience, si la vieillesse avait de la force.

— Suivi d'un infinitif, Avoir le pouvoir, la force, le moyen, l'adresse, l'habileté de faire quelque chose : *Je ne* SAURAIS *ni boire ni manger*. (Did.) *Je ne* SAURAIS *voir d'honnêtes gens chagrinés par leurs enfants que cela ne m'émeuve*. (Mol.) SACHONS *braver la pauvreté et sourire à la mort*. (Chateaubr.) *Le cœur suffit pour* SAVOIR *aimer, mais non pour* SAVOIR *choisir*. (Vauven.) *Je* SAURAI *bien me défendre. Je ne* SAURAIS *faire ce que vous me dites. Il n'a* SU *en venir à bout*. (Acad.) *L'homme ne* SAURAIT *recevoir et Dieu ne* SAURAIT *lui demander rien de plus grand que la vérité*. (La H.) *Il n'appartient qu'aux héros et aux génies sublimes de* SAVOIR *être simples et humains*. (Mass.) *La faiblesse est le seul défaut qu'on ne* SAURAIT *corriger*. (La Rochef.) *Pour être un grand artiste et un grand poëte, il faut* SAVOIR *attendre*, SAVOIR *veiller*, SAVOIR *chercher*, SAVOIR *souffrir*. (J. Janin.) *Je* SAURAI *bien finir tout seul ce que j'ai commencé tout seul*. (Fr. Soulié.) *Je ne* SAURAIS *m'accommoder d'une philosophie triste*. (Fén.)

— Apprendre; être instruit, être informé de quelque chose : *Vous* SAUREZ *que... Afin que vous le* SACHIEZ. *Je veux bien que vous* SACHIEZ... *Il faut* SAVOIR, *il est bon de* SAVOIR *que... Reste à* SAVOIR *s'il y consentira*. (Acad.)

Et qui *saurait* sans moi que Caton a prêché? (Boil.)

— *Faire savoir*, instruire, informer quelqu'un par lettre, par message : *Je lui ai fait* SAVOIR *comment cela est arrivé, comme la chose s'était passée. Faites-moi* SAVOIR *de vos nouvelles. Il m'a fait* SAVOIR *qu'il était arrivé en bonne santé*. (Acad.)

— *Faire à savoir*, faire savoir ; il ne s'emploie guère que dans les proclamations, les publications, les affiches, etc. : *On* FAIT À SAVOIR *que tels et tels héritages sont à vendre*. (Acad.)

— Anc. *Savoir faisons*, formule de chancellerie et de palais.

— *C'est à savoir, A savoir*, et plus ordin. *Savoir*, façons de parler dont on se sert pour spécifier les choses dont il s'agit : *On a vendu pour dix mille francs de meubles; c'est à* SAVOIR : *deux tapisseries pour tant, etc. L'armée était composée de vingt mille hommes;* SAVOIR : *dix mille hommes de pied, etc.* (Acad.) *Il y a trois choses à consulter*, SAVOIR : *Le juste, l'honnête et le vrai*. (Marm.)

Le bal et la grand'bande, à *savoir* deux musettes,
Et parfois Fagotin et ses marionnettes. (Mol.)

— Fam. Il sert aussi à exprimer le doute : *Vous assurez que l'ennemi marchera au secours de la place; c'est à* SAVOIR *s'il pourra arriver assez à temps;* À SAVOIR *s'il aura assez tôt rassemblé ses troupes;* SAVOIR *s'il osera l'entreprendre*. (Acad.)

— Substantiv. En ce sens, *C'est un* À SAVOIR. || Peu usité.

— *Sans le savoir*, insciemment.

= **Se savoir**, v. pron. Être su : *Tout* SE SAIT, *tôt ou tard la vérité perce*. (Gress.)

— Londre, en une heure ou deux, sait ce qu'on dit tout haut.
— Mais ce qu'on dit tout bas? — *Se sait* un peu plus [tôt. (C. Del.)

SAVOIR, n. m. sing. Pron. *ça-voar*. — Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience : *Grand, profond, immense* SAVOIR. *Ce médecin a acquis un grand* SAVOIR *par son expérience*. (Acad.) *Le* SAVOIR *est la connaissance acquise par l'étude et l'expérience*. (Roubaud.) *L'abus du* SAVOIR *produit l'incrédulité*. (J.-J. R.)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (La F.)

SAVOIR-FAIRE, n. m. Pron. *ça-voar-fèr*. — Habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend : *Il a un grand* SAVOIR-FAIRE, *du* SAVOIR-FAIRE, *beaucoup de* SAVOIR-FAIRE. *Je ne me soucie pas de traiter avec lui, je crains son* SAVOIR-FAIRE. (Acad.) *Le savoir a besoin du* SAVOIR-FAIRE *pour se produire dans le monde*. (Viennet.)

SAVOIR-VIVRE, n. m. Pron. *ça-voar-vivr*. — Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société : *Il a du* SAVOIR-VIVRE. (Acad.) *Feindre d'estimer les autres plus qu'ils ne valent, et de nous apprécier moins que nous ne valons, voilà tout le* SAVOIR-*vivre*. (La Rochef.) *Il avait introduit une fleur de politesse et un charme de* SAVOIR-VIVRE *dans cette vieille société qui semblait avoir perdu ses passions pour ne conserver que des manières*. (Mign.)

SAVON, n. m. (*sapo*; lat., m. sign.) Pâte ou composition faite avec de l'huile ou autre matière grasse et un alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser : *Un pain de* SAVON. SAVON *pour la barbe. Le* SAVON *rend l'eau blanche et écumeuse. Frotter avec du* SAVON. *Faire bouillir dans du* SAVON. *Cette tache s'en ira au* SAVON. (Acad.)

— Pharm. *Savon médicinal*, savon de lessive de soude concentrée et d'huile d'amandes douces.

— Comm. *Savon blanc*, celui qui n'a point été marbré avec du sulfate de fer. || *Savon noir* ou *vert*, savon de potasse à l'huile de chènevis ou de colza.

— *Savon de toilette*, savon à base de soude ou de potasse.

— Fig. et pop. *Donner un savon à quelqu'un*, le réprimander, le tancer fortement.

SAVONNAGE, n. m. Nettoiement, blanchissage par le savon : *Mettre du linge au* SAVONNAGE. *Faire un* SAVONNAGE. (Acad.)

SAVONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Savonner : *Linge* SAVONNÉ.

SAVONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*savon*.) Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon : SAVONNER *du linge, des draps de lit, des chemises*. (Acad.)

— Frotter, couvrir d'écume de savon le menton, avant d'y passer le rasoir : *On vient de le* SAVONNER, *on va le raser*. (Acad.)

— Fig. et pop. *Savonner quelqu'un*, lui faire une réprimande.

— **Se savonner**, v. pron. En parl. des tissus, Pouvoir supporter le savonnage, sans altération : *Cette étoffe, cette dentelle* SE SAVONNE, *peut* SE SAVONNER, *ne* SE SAVONNE *pas*. (Acad.)

SAVONNERIE, n. f. Pron. *ça-vonn-rî*. — Techn. Lieu où l'on fait le savon.

— Anc. *La Savonnerie*, manufacture de Paris, où l'on fabriquait autrefois des ouvrages de tapisserie veloutée et des tapis façon de Perse.

SAVONNETTE, n. f. (*savon*.) Petite boule de savon ordinairement parfumé, dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir : SAVONNETTE *de Grasse, de Bologne*. SAVONNETTE *parfumée*. (Acad.)

— Zool. *Savonnette de mer*, masse d'œufs de mollusques, qu'on trouve à la surface de la mer ou sur le rivage, et dont les matelots font usage pour se laver les mains.

— Prov. et fig. *Savonnette à vilain*, s'est dit des charges qu'on achetait pour s'anoblir : *Il a acheté une* SAVONNETTE À VILAIN. (Acad.)

SAVONNEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui savonne les cartons des cartes à jouer.

SAVONNEUX, EUSE, adj. (*savon*.) Pron. *ça-vo-neu, neuz*. — Qui tient de la qualité du savon : *Il y a quelques eaux minérales qui sont* SAVONNEUSES. (Acad.) *Des eaux parfumées et* SAVONNEUSES. (Lam.)

— *Terre savonneuse*, terre argileuse, très-fine et douce au toucher, telle que la terre à foulon.

— Particul. Il se dit des médicaments dans la composition desquels il entre du savon : *Pilules* SAVONNEUSES.

SAVONNIER, n. m. (*savon*.) Pron. *ça-vo-nié*. — Techn. Fabricant de savon.

— Bot. Arbre du Brésil et des Antilles, dont le fruit rend l'eau blanche, écumeuse et propre à blanchir le linge.

SAVONNIÈRE, n. f. Pron. *ça-vo-nièr*. — Techn. Bâtiments d'une savonnerie.

SAVONNOIR, n. m. Pron. *ça-vo-noar*. — Techn. Espèce de feutre avec lequel on savonne les cartons des cartes à jouer.

SAVOURÉ, ÉE, part. pass. du v. Savourer : *Mets* SAVOURÉS *avec plaisir*.

SAVOUREMENT, n. m. Pron. *ça-vour-man*. — Action de savourer : *Le* SAVOUREMENT *des viandes*. (Acad.) || Peu usité.

SAVOURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*saveur*.) Pron. *ça-vou-ré*. — Goûter avec attention et avec plaisir : SAVOUREZ *bien ce vin-là*. (Acad.) *Le tigre* SAVOURE *le sang, il s'en enivre*. (Buff.)

— Absol. *La plupart des oiseaux ne font qu'avaler sans jamais* SAVOURER. (Buff.)

— Fig. Jouir de quelque chose avec délectation, avec une sorte de lenteur qui prolonge le plaisir : SAVOURER *les plaisirs. Il* SAVOURAIT *la douceur de ces éloges*. (Acad.) *Heureux qui, n'empiétant pas sur la portion d'autrui, peut* SAVOURER *la sienne avec reconnaissance!* (Kératry.)

De la gloire à longs traits il *savoure* l'ivresse. (C. Del.)
Tout leur réalisait ce rêve de l'amour
Qu'on fait toute la vie et qu'on *savoure* un jour! (Lam.)

SAVOURET, n. m. Pron. *ça-vou-rè*. — Gros os de trumeau de bœuf, qu'on met dans le pot pour

donner du goût, de la saveur au bouillon.

— Os de porc salé qu'on fait cuire avec des choux.

SAVOUREUSEMENT, adv. Pron. *ca-vou-reuz-man.* — En savourant : *Manger* SAVOUREUSEMENT. *Boire* SAVOUREUSEMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

SAVOUREUX, EUSE, adj. (*saveur.*) Pron. *ca-vou-reu, reuz.* — Qui a une bonne saveur, une saveur agréable : *Un mets* SAVOUREUX. *Une viande* SAVOUREUSE. (Acad.) *Là, je fis planter des arbres qui devaient dans peu me donner des fruits* SAVOUREUX. (St-Lamb.) *Des fruits* SAVOUREUX *et salubres font les délices de nos tables.* (Cuv.)

— Fig. Agréable, délicieux :

... Crois-tu qu'aisément elle puisse quitter
Le *savoureux* plaisir de te persécuter? (Boil.)

SAVOYARD, ARDE, adj. et n. Pron. *ça-voi-iar, iard.* — Géogr. Habitant de la Savoie.

— Par extens. Fumiste, ramoneur : *Il faut appeler un* SAVOYARD.

— Fig. Homme sale, grossier, brutal.

SAXATILE, adj. des 2 g. (*saxum*, pierre, rocher ; lat.) Pron. *çak-ca-til.* — Bot. Qui se trouve, qui croît parmi des pierres : *Poisson* SAXATILE. *Plante* SAXATILE. (Acad.) *Là commencent à paraître les mousses, les plantes grimpantes et les fleurs* SAXATILES. (Chateaubr.) *La surface des rochers est parsemée de bouquets d'arbustes* SAXATILES. (G. Sand.)

— Subst. *Les* SAXATILES.

SAXE, n. m. Comm. Porcelaine de Saxe : *De beau* SAXE. *Cette tasse a la blancheur du vieux* SAXE.

SAXIFRAGE, adj. des 2 g. (*saxum*, pierre; *frangere*, briser ; lat.) Pron. *çak-ci-fraj.* — Méd. Il se dit des médicaments qu'on a crûs propres à dissoudre la pierre dans la vessie. ‖ V. *Lithotriptique.*

— N. f. Bot. Plante grasse, type de la famille des Saxifragées : *Les ronces, les* SAXIFRAGES *et les pariétaires, toutes les herbes qui aiment à enfoncer leurs ongles dans les jointures des pierres, ont escaladé le vénérable portail.* (V. Hugo.)

SAXIFRAGÉ, ÉE, adj. Pron. *çak-ci-fra-jé.* — Bot. Qui ressemble à une saxifrage.

— N. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre saxifrage, et composée d'herbes annuelles ou vivaces, d'arbustes et même d'arbres qui se trouvent plus spécialement dans les régions septentrionales.

SAYE, n. f. Pron. *cè-y.* — Comm. Étoffe de laine croisée.

SAYETTE, n. f. Pron. *ca-iètt.* — Techn. Laine filée qui sert à faire la chaîne d'une étoffe.

SAYETTEUR, EUSE, n. Pron. *ca-iè-teur.* — Techn. Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la sayette.

SAYON, n. m. (*saie.*) Pron. *ça-ion.* — Saie, espèce de casaque ouverte, que portaient anciennement les gens de guerre : *Il vit un vieillard d'une figure grave et austère, pieds nus, n'ayant pour vêtement qu'un* SAYON *épineux.* (Mérim.)

Sous un sourcil épais il avait l'œil caché,
Portait *sayon* de poil de chèvre. (La F.)

SAYNÈTE, n. f. Pron. *cè-nètt.* — Littér. Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol.

SBIRE, n. m. (*sbirro*; ital. m. sign.) Archer italien :

... Costume d'alcade et figure de *sbire!*
Un petit œil orné d'un immense sourcil!
Sans doute il joue ici le rôle d'alguazil. (V. Hugo.)

— Par extens. et par dénigr., Garde chargé de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police : *J'entends frapper à la porte; c'étaient les* SBIRES *qui venaient me chercher.* (J. Janin.)

SCABELLON, n. m. Pron. *ska-bèl-lon.* — Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc.

— *Gaine de scabellon*, partie rallongée qui est entre la base et le chapiteau.

— Techn. Sorte d'ouvrage d'ébénisterie ; escabeau.

SCABIEUSE, n. f. Pron. *ska-bieuz.* — Bot. Espèce de plantes de la famille des Dipsacées ; plusieurs espèces sont employées comme dépuratives : SCABIEUSE *des bois.* SCABIEUSE *fausse.*

SCABIEUX, IEUSE, adj. (*scabies*, gale; lat.) Pron. *ska-bieu, bieuz.* — Méd. Qui ressemble à la gale : *Éruptions* SCABIEUSES. (Acad.)

SCABREUX, EUSE, adj. (*scaber*, rude; lat.) Pron. *ska-breu, breuz.* — Rude, raboteux : *Un chemin* SCABREUX. *Une montagne qui est* SCABREUSE *à monter et à descendre.* (Acad.) *Le mouvement de la voiture balancée par les inégalités d'une route* SCABREUSE *m'avait plongé dans une sorte d'assoupissement.* (Ch. Nod.)

— Fig. Périlleux, difficile : *C'est une entreprise bien* SCABREUSE. *Une affaire* SCABREUSE. *Ne sentez-vous pas que l'entreprise est bien* SCABREUSE. (Dest.) *J'imagine un moyen qui me paraît plaisant, mais il est* SCABREUX. (Id.)

— *Je ne sais comment je pourrai vous faire ce conte, il est bien scabreux*, il est difficile à raconter décemment.

SCALDE, n. m. (*skalid*, poëte ; island.) Pron. *skald.* — Antiq. Barde ou poëte scandinave.

SCALÈNE, adj. m. (σκαληνός, boiteux ; gr.) Géom. Il se dit d'un triangle rectiligne dont les trois côtés sont inégaux : *Triangle* SCALÈNE. (Acad.)

— Chir. Il se dit de certains muscles qui s'étendent des apophyses cervicales aux différentes côtes : SCALÈNE *antérieur, moyen, postérieur.*

SCALME, n. m. Pron. *skalm.* — Anc. mar. Petits morceaux de bois placés aux côtés des vaisseaux et sur lesquels les rames s'appuient pour accomplir leur mouvement. ‖ V. TOLET.

SCALOPE, n. m. Zool. Genre de mammifère, rat sauvage d'Amérique.

SCALPÉ, ÉE, part. pass. du v. Scalper.

SCALPEL, n. m. (*scalpellum*, de *scalpere*, inciser ; lat.) Chir. Instrument à lame fixe, dont on se sert pour les dissections anatomiques : *Un bon* SCALPEL. *Bien manier le* SCALPEL. (Acad.)

SCALPER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*scalpel.*) Pron. *skal-pé.* — Arracher avec le scalpel la peau du crâne à un ennemi vaincu, après l'avoir coupée circulairement : *Ces hommes féroces* SCALPÈRENT *de malheureux prisonniers.* (Acad.)

SCAMMONÉE, n. f. (σκαμμωνία; gr., m. sign.) Bot. Espèce de convolvulus, de liseron.

— Pharm. Gomme résine concrète, très-purgative, qui nous vient de l'Orient, et qu'on tire d'une espèce de liseron : SCAMMONÉE *de Smyrne.* (Acad.)

SCAMMONITE, n. m. Pharm. Vin préparé avec de la scammonée ; sorte de purgatif.

SCANDALE, n. m. (*scandalum*; lat., m. sign.) Mystiq. Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché : *Il est dit dans l'Écriture sainte que la prédication de la croix a été un* SCANDALE *pour les Juifs.* (Acad.)

— Plus ordin. Occasion de chute que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrupteur : *Grand* SCANDALE. *Il faut craindre le* SCANDALE. *Être, devenir une occasion de* SCANDALE. (Acad.) *On ne peut révéler les fautes des grands sans qu'il y ait* SCANDALE *pour les petits.* (C. Del.) *Le vice qui n'est que vice dans le monde, est* SCANDALE *dans le sanctuaire.* (Lam.)

— Indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple : *Il avança des propositions impies, des morales subversives de la morale, de l'ordre public, au* SCANDALE, *au grand* SCANDALE *de tous ceux qui l'écoutaient.* (Acad.)

— Éclat que fait une action honteuse : *Cette affaire fut d'un grand* SCANDALE *dans tout le voisinage. Cela sauva un grand* SCANDALE. *Il ne cherche, il n'aime que le* SCANDALE. *Il veut du* SCANDALE. (Acad.) *Je suis las du* SCANDALE. (Étienne.) *Ah! fi! c'est un* SCANDALE. (C. Del.)

— Fig. *Pierre de scandale*, tout ce qui cause du scandale : *Cette discussion est délicate, et pourrait bien devenir* UNE PIERRE DE SCANDALE. (Acad.) *Autant d'objets différents qui nous environnent, autant de* PIERRES DE SCANDALE, *autant d'occasions de dérèglements.* (Boss.)

— Procéd. *Un amené sans scandale*, un ordre du juge pour faire amener quelqu'un devant lui sans éclat.

SCANDALEUSEMENT, adv. D'une manière scandaleuse : *Cet homme vit* SCANDALEUSEMENT. (Acad.)

SCANDALEUX, EUSE, adj. (*scandale.*) Pron. *skan-da-leu, leuz.* — Qui cause du scandale : *Une action* SCANDALEUSE. *Cela est* SCANDALEUX. *Une personne* SCANDALEUSE. *Proposition, doctrine* SCANDALEUSE. *Opinion erronée et* SCANDALEUSE. *Tenir des discours* SCANDALEUX. (Acad.)

Un écrit *scandaleux* sous votre nom se donne. (Boil.)

SCANDALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Scandaliser.

SCANDALISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*scandale.*) Pron. *skan-da-li-zé.* — Donner, exciter du scandale : *Votre vie* SCANDALISE *tout le monde.* (Acad.)

— Soulever l'indignation qu'on a des discours et des actions de mauvais exemple.

— Absol. Être une cause de scandale : *Cela* SCANDALISE.

Certes c'est une chose aussi qui *scandalise*,
De voir qu'un inconnu céans s'impatronise. (Mol.)
... Le blanc qu'elle a *scandalise* chacun. (Id.)

═ **Se scandaliser**, v. pron. Prendre du scandale, s'offenser : *Il* SE SCANDALISE *de tout.* (Acad.) *On* SE SCANDALISE *des moindres défauts des gens de bien parce qu'on veut trouver à redire à la vertu.* (Fléch.) *Je pourrai faire tout ce qu'il me plaira sans que personne s'en* SCANDALISE. (Mol.) *C'est se taxer hautement d'un défaut, que se* SCANDALISER *qu'on le reprenne.* (Id.)

Une telle action ne saurait s'excuser,
Et tout homme d'honneur s'en doit *scandaliser.* (Mol.)

SCANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Scander.

SCANDER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*scandere*, monter ; lat.) Pron. *skan-dé.* — Prosod. Mesurer un vers composé de longues et de brèves, comme les vers latins et les vers grecs, pour juger s'il est selon les règles : SCANDER *ce vers, vous verrez qu'il y manque un pied.* (Acad.)

— Par extens. Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

SCANDIX, n. f. Pron. *skan-diks.* — Bot. Herbe amère, stomachique.

SCAPE, n. m. Pron. *skap.* — Bot. Espèce de hampe qui soutient certaines fleurs.

SCAPHANDRE, n. m. (σκάφη, nacelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme ; gr.) Pron. *ska-fandr.* — Espèce de corset garni de liége au moyen duquel un homme peut facilement se soutenir sur l'eau : *Il y a entre l'homme de mérite qui se soutient dans le monde sans appui et l'homme que le rang et la fortune y soutiennent comme malgré lui, la différence qu'il y a du* SCAPHANDRE *au nageur.* (Chamf.)

SCAPHOÏDE, adj. des 2 g. (σκάφη, barque ; εἶδος, ressemblance ; gr.) Pron. *ska-fo-id.* — Didact. Qui a la forme d'une barque.

— Adj. et n. m. Anat. Il se dit d'un des os du carpe et du tarse.

— Zool. Dent de poisson fossile.

SCAPIN, n. m. (*scappino*, chaussure ; ital.) Pron. *ska-pain.* — Théâtr. Personnage de l'ancienne comédie :

Dans ce sac ridicule où *Scapin* s'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du misanthrope. (Boil.)

— Fig. Intrigant de la basse classe : *C'est un* SCAPIN.

SCAPULAIRE, n. m. (*scapula*, épaules ; lat.) Pron. *ska-pu-lèr.* — Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par devant que par derrière, et que portent plusieurs religieux sur leurs habits : *Les bernardins portent un* SCAPULAIRE *noir sur un habit blanc.* (Acad.)

— Il se dit aussi de deux petits morceaux d'étoffe bénits, qui sont joints ensemble, et qu'on porte sur la poitrine à l'aide d'un ruban passé autour du cou : *Les membres de cette confrérie portent le* SCAPULAIRE. *Vendre des chapelets et des* SCAPULAIRES. (Acad.) *Sa mère lui donna force chapelets,* SCAPULAIRES *et médailles bénites.* (Mérim.)

Au lieu d'un bouclier, je veux un *scapulaire.* (A. Soum.)

— Chir. Bande qui s'appuie sur les épaules, et dont les extrémités sont fixées à un bandage appliqué sur le corps, de manière à l'empêcher de descendre, de glisser.

SCAPULAIRE, adj. des 2 g. (*scapula*, épaules ; lat.) Anat. Qui appartient ou qui a rapport aux épaules : *Aponévrose* SCAPULAIRE. *Veine, artère* SCAPULAIRE. (Acad.) *Dans les quadrumanes, l'os* SCAPULAIRE *antérieur est une clavicule forte, résistante, longue, et parfaite comme dans l'homme.* (G. St-Hil.)

— Zool. Il se dit des plumes qui s'étendent de chaque côté, le long du dos.

— N. pl. Plumes de chaque côté du dos : *Les bouvreuils ont le dessous du cou, le dos et les* SCAPULAIRES *cendrés.* (Buff.)

SCAPULUM, n. m. Anat. V. OMOPLATE.

SCARABÉE, n. m. (σκάραβος; gr., m. sign.) Pron. *ska-ra-bé.* — Zool. Coléoptère, insecte dont les ailes sont recouvertes par des étuis cornés, et dont les antennes sont terminées par plusieurs feuillets : *Le hanneton est un* SCARABÉE. *Le* SCARABÉE *sacré des Égyptiens.* (Acad.) *De beaux* SCARABÉES, *vivantes pierreries, rasaient, en bourdonnant, la surface du lac.* (G. Sand.) *Les plus grands* SCARABÉES *se trouvent dans l'Amérique méridionale.* (Buff.)

SCARAMOUCHE, n. m. (*scaramuccio*, escarmouche ; esp.) Pron. *ska-ra-mou-ch.* — Théâtr. Personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne ; il est habillé de noir de la tête aux pieds : *Se déguiser en* SCARAMOUCHE. (Acad.)

SCARE, n. m. Zool. Genre de poissons à larges mâchoires semblables à un bec de perroquet ; les anciens lui attribuaient la faculté de ruminer.

SCARIFICATEUR, n. m. (σκαριφεῖν, inciser ; gr.) Pron. *ska-ri-fi-ka-teur.* — Chir. Petite boîte dont une des faces est percée d'un certain nombre de fentes longitudinales par lesquelles sortent toutes à

la fois autant de pointes de lancettes disposées sur un pivot commun : *Le scarificateur n'est employé aujourd'hui que par un petit nombre de praticiens.* (Acad.)

— Assemblage de coutres qu'on emploie pour fendre la terre dans les défrichements.

SCARIFICATION, n. f. Pron. *ska-ri-fi-ka-cion.* — Chir. Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, et plus ordin. avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée : *Ce mal ne peut être guéri que par la* scarification. *Ordonner des* scarifications. (Acad.) || Mouchetures.

SCARIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Scarifier : *Il a été ventousé et* scarifié. (Acad.)

— *Ventouses scarifiées*, celles qu'on applique sur un endroit de la peau où l'on a fait des scarifications ou des mouchetures.

SCARIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ska-ri-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous scarifiions, vous scarifiiez.* — Chir. Faire des scarifications en quelque partie du corps : *On lui* a scarifié *les épaules.* (Acad.)

— Absol. : *On* scarifie *après les ventouses.*

SCARIOLE, n. f. V. Escarole.

SCARLATINE, n. f. (*scarlatina*, écarlate ; lat.) Pron. *skar-la-tinn.* — Méd. Maladie caractérisée par une éruption cutanée, contagieuse et souvent épidémique, qui débute par de petits points rouges que remplacent de larges taches irrégulières, d'un rouge écarlate, non proéminentes : *La* scarlatine *n'attaque guère que les enfants.* (Acad.)

— Adject. Dans le m. sens, *Fièvre* scarlatine.

SCASON ou **SCAZON**, n. m. (σκάζω, je boite ; gr.) Pron. *ska-zon.* — Pros. lat. Sorte de vers latin, dont le cinquième pied est un iambe, et le sixième un spondée.

SCEAU, n. m. (*sigillum* ; lat., m. sign.) Pron. *çô.* — Lame de métal ronde ou ovale, sur laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince, d'un État, d'un corps, etc., et dont on fait des empreintes sur des lettres, des diplômes, des actes publics, etc., pour les rendre authentiques : *Grand* sceau. *Petit* sceau. *Le* sceau *de l'université, de l'Académie française, etc. Mettre son* sceau. *Apposer le sceau. Contrefaire un* sceau. (Acad.)

Non : le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain ;
Sur le front des mortels il mit son *sceau* divin. (Volt.)

— Empreinte même faite par le sceau : *Le* sceau *était presque tout effacé.* (Acad.)

— Absol. *Les sceaux*, les sceaux de l'État, ceux qu'on oppose à tous les actes émanés directement de l'autorité souveraine.

— *Garde des sceaux*, le ministre à qui ils sont confiés : *Le garde des* sceaux, *ministre de la justice.* (Acad.) *C'est M. de Miroménil, le* garde des sceaux *de Louis XVI, qui contre-signa l'abolition de la torture.* (Mign.)

— *Le roi lui a donné les sceaux*, le roi l'a nommé garde des sceaux.

— Par extens. Action de sceller : *Tenir le* sceau, *donner le* sceau.

— Temps et lieu où l'on scelle, où l'on appose les sceaux de l'État aux actes qui en doivent être revêtus : *Le* sceau *tenant. Aller au* sceau. (Acad.)

— *Ces lettres de grâce ont passé au sceau*, on les a scellées. || *Ces lettres ont été refusées au sceau*, on n'a point voulu les sceller.

— *Officiers du sceau*, ceux dont les fonctions particulières ont rapport au sceau.

— Fig. *Confier quelque chose sous le sceau du secret, de la confession*, à condition que le secret en sera inviolable.

— Fig. et Particul. *Mettre le sceau à une chose*, la consommer, la rendre entière complète : *Il* a mis *le* sceau *à sa réputation, à son infamie.* (Acad.)

La mort, la seule mort *met le sceau* véritable
Aux grandeurs des humains. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Le sceau du génie, de la perfection*, se dit des qualités éminentes qu'on remarque dans les ouvrages que le génie a pu produire, de ceux où la perfection est portée à un très-haut degré : *Ses écrits sont empreints* du sceau du génie. (Acad.)

— Fig. *Sceau de réprobation*, sorte de flétrissure, de note d'infamie : *Il est marqué d'un* sceau de réprobation ; *il porte un* sceau de réprobation *qui avertit tout le monde de s'éloigner de lui.* (Acad.)

— Bot. *Sceau de Salomon*, espèce de muguet. || *Sceau-de-Notre-Dame*, le taminier.

SCEL, n. m. Pron. *cèl.* — Sceau ; il n'était usité que dans ces phrases : *Sous le* scel *du Châtelet de Paris. Le* scel *secret du roi. Sous notre* scel *secret.* (Acad.)

— *Scel et contre-scel*, le petit sceau.

SCÉLALGIE, n. f. (σκέλος, cuisse ; ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Douleur qui se fait sentir à la cuisse.

SCÉLÉRAT, ATE, adj. (*sceleratus* ; lat., m. sign.) Pron. *cé-lé-ra, ratt.* — Coupable ou capable de grands crimes : *Âme* scélérate. *C'est le plus* scélérat *de tous les hommes.* (Acad.) *Personne ne devient* scélérat *tout d'un coup.* (St-Réal.)

— En part. des choses. Perfide, noir, atroce : *Une conduite* scélérate. *Un complot, un projet* scélérat. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un franc* scélérat, *un grand* scélérat. (Acad.)

De cette préférence on voit l'injuste excès
Pour le franc *scélérat* avec qui j'ai procès. (Mol.)
L'argent en honnête homme érige un *scélérat*. (Boil.)

— Fam. *Ah ! mon ami, si vous saviez tout l'empire que la petite* scélérate *avait pris sur mon cœur.* (Dider.)

SCÉLÉRATESSE, n. f. Pron. *cé-lé-ra-tèss.* — Méchanceté noire : *Il y a de la* scélératesse *à cela. C'est une* scélératesse *insigne.* (Acad.) *La foule s'étonnait de ce que des fronts si jeunes et des visages si sereins cachassent, sous la beauté et sous la douceur des traits, tant de* scélératesse *et tant de perfidies.* (Lam.)

SCÉLITE, n. f. (σκέλος, jambe ; λίθος, pierre ; gr.) Pron. *cé-litt.* — Min. Pierre figurée représentant une jambe humaine.

SCELLAGE, n. m. Techn. Action de sceller.

SCELLAN, n. m. Pêch. Petit poisson dont on se sert pour faire des appâts.

SCELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Sceller : *Des lettres* scellées.

.. Un coffret *scellé* des armes de mon maître. (Mol.)

SCELLÉ, n. m. (*sceau.*) Pron. *cè-lé.* — Cire empreinte d'un cachet, qu'on a apposée à des serrures, à un cabinet, etc., par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir : *Il ne saurait avoir ses papiers, ils sont sous le* scellé. *Le juge de paix a reconnu que son* scellé *était sain et entier. Gardien des* scellés. (Acad.) *Le* scellé *du roi et le cachet de l'ambassadeur furent mis sur tous les bureaux et les cassettes qui renfermaient des papiers.* (St-Sim.) *Je fis apposer les* scellés *et j'attendis les héritiers.* (Did.) *On se contenta de saisir les bijoux et de mettre les* scellés *sur les coffres.* (Mérim.)

On a mis le *scellé* ; procureur, commissaire
Et notaire appelés ont dressé l'inventaire. (Dest.)
A l'instant même on vient de lever le *scellé*. (La Chauss.)

— Fig. *Les gouvernements ont cru emprisonner la pensée de l'homme en mettant le* scellé *sur les livres.* (Lamenn.)

— *Bris de scellé*, le délit que l'on commet en brisant illégalement le scellé : *Il y a eu dans cette succession un* bris de scellé. (Acad.)

SCELLEMENT, n. m. Pron. *cèl-man.* — Constr. Action de sceller ; ouvrage qui en résulte : *Un bon* scellement. (Acad.)

— Extrémité d'une pièce de bois ou de métal engagée dans un trou et retenue par du plomb, du plâtre ou du mortier.

SCELLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*scel* ou *sceau.*) Pron. *cé-lé.* — Mettre, appliquer le sceau à une lettre de chancellerie, etc. : Sceller *en cire jaune, en cire verte, rouge, blanche, bleue. Les papes* scellent *en plomb dans quelques occasions.* Sceller *un privilége.* (Acad.) *Il n'eut plus qu'à* sceller *le traité de son grand sceau.* (Vitet.) *Voici les titres et les preuves que vous ferez* sceller *du grand sceau.* (V. Hugo.)

— Apposer, appliquer, par autorité de justice, un cachet, un sceau à une porte, à une armoire, etc., pour empêcher de rien enlever : *Dès qu'il fut mort, le juge de paix alla chez lui* sceller *son cabinet, ses armoires.* (Acad.)

— Constr. Arrêter, fixer l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier : Sceller *des gonds, des crampons, des crochets, etc., dans une muraille ; les* sceller *en plomb.* Sceller *avec du mortier.* (Acad.)

— *Sceller un vase, une bouteille, une fiole*, les fermer, les boucher avec une espèce de mastic.

— Chim. *Sceller hermétiquement un vaisseau de verre*, fermer le col, en le faisant fondre à la lampe d'émailleur, de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, qu'il ne puisse rien entrer dans le vaisseau et qu'il n'en puisse rien sortir.

— Fig. Confirmer, affermir : *Ils ont fait un traité ensemble, et l'*ont scellé *par un double mariage de leurs enfants. Ils dînèrent tous ensemble pour* sceller *leur réconciliation.* (Acad.) *Cette belle cause de la science, il l'*a *soutenue dans ses cours, propagée par ses livres,* scellée *de son sang ; il en a été l'éloquent docteur et le courageux martyr.* (Mign.)

Allez du sang troyen *sceller* notre union. (Rac.)

— Mystiq. *Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ* a scellé *notre rédemption.*

SCELLEUR, n. m. Pron. *cè-leur.* — Celui qui scelle, qui appose le sceau : *Le* scelleur *de la chancellerie.* (Acad.)

SCÉLOTYRBE, n. f. (σκέλος, jambe ; τύρβη, trouble ; gr.) Pron. *cé-lo-tirb.* — Méd. Vacillation des membres inférieurs, due à la faiblesse. || Vulg. *Danse de Saint-Gui.*

SCÈNE, n. f. (σκηνή, tente, pavillon ; gr.) Pron. *cènn.* — Partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public : *On applaudit cet acteur dès qu'il paraît sur la* scène, *dès qu'il entre en* scène. *La* scène *était bien éclairée, était magnifiquement décorée. L'optique de la* scène. *La décoration de la* scène. (Acad.)

Effaré, hors d'haleine,
J'allongeais de grands bras, je parcourais la *scène*.
(C. Del.)

— Fig. Par anal. *Regardez le monde tel que vous l'avez vu dans nos premières années ; de nouveaux personnages sont montés sur la* scène. (Mass.)

— *Avant-scène*, partie antérieure du théâtre, la plus rapprochée des spectateurs : *Les loges d'*avant-scène. (Acad.)

— Fig. Ce qui est raconté dans l'exposition d'une pièce dramatique, comme s'étant passé avant l'action : *Ce sont des ornements de l'*avant-scène.

— Fig. *Ensanglanter la scène*, mettre sous les yeux des spectateurs la mort violente d'un personnage.

— *Mettre un personnage sur la scène*, le représenter dans un ouvrage dramatique.

— Dans le m. sens, *Mettre, transporter un événement, une action sur la scène.*

— *Mettre un ouvrage en scène*, régler la manière dont les acteurs doivent le représenter.

— Fig. *Paraître sur la scène*, être élevé à un poste, de nommer à un emploi qui attire les yeux ; commencer à prendre une part considérable aux affaires publiques.

— Dans le m. sens, *Être en scène, occuper la scène ; figurer, briller sur la* scène *du monde.*

— Fig. *Il est toujours en scène*, se dit d'un homme qui a toujours un maintien apprêté, comme s'il était en présence d'un grand nombre de personnes qui eussent les yeux sur lui.

— Décoration du théâtre : *La* scène *représentait le palais d'Auguste. La* scène *change, et un paysage prend la place d'un palais.* (Acad.)

— Fig. *La scène change, va changer*, se dit d'un changement considérable qui vient d'arriver ou qui est près d'arriver dans une affaire : *La* scène change, *le roi vient de nommer un nouveau ministère.* (Acad.) *Au lit de mort la* scène change. (Mass.)

— Action même qu'on représente sur le théâtre :

Que le lieu de la *scène* y soit fixe et marqué. (Boil.)

— *Ouvrir la scène*, commencer la représentation, apparaître le premier sur le théâtre : *Le personnage qui ouvre la* scène. (Acad.)

— Fig. Art dramatique : *Les plaisirs, les jeux de la* scène. *Les maîtres de la* scène. *Cet auteur connaît bien, entend bien la* scène. (Acad.) *Eschyle, Sophocle et Euripide seront toujours placés à la tête de ceux qui ont illustré la* scène. (Barthél.)

... La *scène* demande une exacte raison. (Boil.)

— Chaque partie d'un acte du poëme dramatique où le dialogue n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la sortie d'un de ceux qui sont sur le théâtre : *Le poëme dramatique se divise en actes, les actes se divisent en* scènes. *Une* scène *passionnée. Une* scène *intéressante, attachante. Une* scène *bien filée.* (Acad.)

Que le trouble, toujours croissant de *scène* en *scène*,
A son comble amené se débrouille sans peine. (Boil.)

— Par extens. Ensemble d'objets qui s'offre à la vue : *Cette contrée offre une suite de* scènes *qui enchantent. Dans ce pays, la* scène *change à chaque pas, à chaque instant.* (Acad.) *La* scène *n'est pas moins pittoresque au grand jour.* (Chateaubr.)

— Toute action qui offre quelque chose de vif, d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire : *Je viens d'être témoin d'une* scène *bien attendrissante. Nous allons voir d'étranges* scènes. *Il nous a donné une* scène *plaisante.* (Acad.) *Des* scènes *de plaisir et de*

joie. (J.-J. Rouss.) *Où trouver dans l'antiquité rien d'aussi touchant, rien d'aussi merveilleux que les dernières* SCÈNES *de l'Évangile?* (Chateaubr.) *Cette* SCÈNE *commençant à devenir trop vive, je la fis cesser.* (J.-J. Rouss.)

— *Faire une scène à quelqu'un*, l'attaquer violemment de paroles :

Vas-tu *faire une scène* au milieu de la rue?
(De la Ville.)

— *Il ne faut point donner de scène au public*, il faut cacher des détails dont le public s'occuperait avec malignité.

SCÉNIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cé-nik.* — Qui a rapport à la scène, au théâtre : *Les jeux* SCÉNIQUES *des anciens.* (Acad.)

SCÉNOGRAPHE, n. m. Pron. *cé-no-graf.* — Didact. Celui qui se livre à la scénographie.

SCÉNOGRAPHIE, n. f. (σκηνή, scène; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *cé-no-gra-fî.* — Peint. Art de représenter en perspective les sites et les édifices.

— Particul. Art de peindre les décorations scéniques.

— Par extens. Représentation : *La* SCÉNOGRAPHIE *d'un palais, d'une ville, d'un vallon, etc.* (Acad.)

SCÉNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cé-no-gra-fik.* — Peint. Qui a rapport à la scénographie : *Représentation* SCÉNOGRAPHIQUE. (Acad.)

SCÉNOPÉGIE, n. f. (σκηνή, pavillon; πηγνύχω, fixer; gr.) Prón. *cé-no-pé-jî.* — Antiq. gr. Une des plus grandes solennités de l'année juive; c'était la fête des Tabernacles; elle rappelait aux Hébreux qu'ils avaient erré et campé longtemps en terre étrangère.

SCEPTICISME, n. m. Pron. *cèp-ti-çism.* — Philos. Doctrine, sentiment d'une secte de philosophes anciens, dont le dogme principal était de douter, de n'affirmer rien, de tenir leur jugement en suspens sur chaque chose : *Il n'est pas facile au* SCEPTICISME *d'ébranler le droit sur son fondement et dans la pratique.* (Lerminier.)

— Par extens. Doute de toutes choses : *Cet homme se pique de* SCEPTICISME. *Il porte dans l'histoire un* SCEPTICISME *qui lui fait révoquer en doute les faits les plus avérés.* (Acad.) *Le* SCEPTICISME *détruit tout, et se détruit lui-même.* (Volt.)

SCEPTIQUE, adj. des 2 g. (*scepticus;* lat., m. sign.) Pron. *cèp-tik.* — Il se dit d'une secte de philosophes anciens qui établissaient pour principe qu'il n'y a rien de certain : *Pyrrhon est considéré comme l'auteur de la philosophie* SCEPTIQUE. (Acad.)

— Qui appartient à cette secte : *Maximes* SCEPTIQUES.

— Qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable : *C'est un homme* SCEPTIQUE, *un écrivain* SCEPTIQUE. (Acad.) *Comment peut-on être* SCEPTIQUE *par système et de bonne foi?* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. *Les* SCEPTIQUES *ne niaient ni n'affirmaient rien. C'est un* SCEPTIQUE. (Acad.)

SCEPTIQUEMENT, adv. Pron. *cèp-tik-man.* — Phil. D'une manière sceptique.

SCEPTRE, n. m. (σκῆπτρον; gr., m. sign.) Pron. *cèptr.* — Espèce de bâton de commandement, qui est une des marques de la royauté : *Le roi avait la couronne sur la tête et le* SCEPTRE *à la main.* (Acad.)

Tout *sceptre* que l'on souille est un *sceptre* brisé. (Pir.)

— Fig. *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, depuis les rois jusqu'aux bergers.

— Fig. Pouvoir souverain, la royauté même : *Il lui arracha le* SCEPTRE *avant de lui ôter la vie.* (Acad.) *Les premiers chrétiens respectaient le* SCEPTRE *dans les mains même profanes et idolâtres.* (Mass.)

— Fig. *Le sceptre et l'encensoir*, l'autorité royale et le sacerdoce.

— Fig. *Un sceptre de fer*, une autorité dure et despotique : *Il gouvernait avec un* SCEPTRE *de fer.* (Acad.)

— Fig. Supériorité, prééminence en quelque chose que ce soit : *Cette nation a le* SCEPTRE *des mers, de l'industrie, du commerce.* (Acad.)

Le trident de Neptune est *le sceptre* du monde. (Lemierre.)

SCITIE ou **SCÉTIE**, n. f. Mar. Petit navire du Levant, gréé en voiles latines.

SCHABRAQUE, n. f. (m. all.) Pron. *cha-brak.* — Housse, sorte de couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie, et qui, à l'endroit du siége, est garnie ordinairement d'une peau de mouton : SCHABRAQUE *de hussard, de dragon, de cuirassier* : (Acad.)

SCHAFF, n. m. Techn. Étage formé dans les verreries, pour mettre les manchons de verre.

SCHAH, n. m. Pron. *cha.* — Titre que les Européens donnent au souverain de la Perse : *Le* SCHAH *de Perse.* (Acad.)

SCHALL, n. m. *V.* CHÂLE.

SCHEIK, n. m. (m. arab.) Chef de tribu arabe : *Il s'ouvrit de son projet aux quatre* SCHEIKS *principaux de la mosquée, qui étaient les chefs de l'enseignement.* (Thiers.) || *V.* CHEIK.

SCHELEM, n. m. J. de wisth, Coup qui consiste à faire toutes les levées.

SCHELLING ou **SCHILLING**, n. m. (m. angl.) Pron. *ch-lain.* — Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre, qui vaut environ un franc vingt centimes de France : *Vingt* SCHELLINGS *font la livre sterling.* (Acad.)

N'ayant pas un *schelling*, je n'ai pas un regret. (C. D.)

— Monnaie de Hollande, d'Allemagne qui n'est ni du poids ni au titre du schelling d'Angleterre : *Le* SCHELLING *de Danemark est de cuivre, et vaut trois centimes.* (Acad.)

SCHÈNE, n. m. (σχοῖνος, corde de jonc; gr.) Pron. *skènn.* — Antiq. Mesure itinéraire d'Égypte, et qui valait environ trois mille de nos toises : *Le* SCHÈNE *égyptien, le stade grec, le mille italique.* (Ac.)

SCHÉRIF, n. m. *V.* CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERZO, n. m. (m. ital. *badinage.*) Mus. Deuxième partie ou second épisode d'une symphonie; c'en est la partie la plus vive et la plus sémillante : *L'allegro et le* SCHERZO *sont les parties saillantes de cette composition.* (Scudo.) *Le* SCHERZO *exprimait à merveille tous les épisodes d'une fête villageoise.* (J. Sandeau.)

SCHÉTIQUE, adj. des 2 g. (σχετικός, relatif; gr.) Méd. Accidentel; qui ne tient pas à la constitution.

SCHISMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *chiss-ma-tik.* — Qui fait schisme; qui est dans le schisme; qui se sépare de la communion d'une religion : *La plupart des Grecs sont* SCHISMATIQUES *par rapport à l'Église romaine.* (Acad.)

— Substantiv. *Les* SCHISMATIQUES. *C'est un* SCHISMATIQUE. (Acad.)

SCHISME, n. m. (σχίσμα, division; gr.) Pron. *chism.* — Division, séparation du corps et de la communion d'une religion; il se dit surtout en parl. de ceux qui se sont détachés d'une communion pour en former une nouvelle : *Le* SCHISME *des Grecs. Fomenter, étouffer, éteindre un* SCHISME. (Acad.) *Il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le* SCHISME, *la rupture et la révolte.* (Boss.) *Il a regardé du haut du ciel, et il a vu l'intrigue, l'ambition, le* SCHISME *et l'aigreur déshonorer son sanctuaire.* (Mass.) *Les Églises de l'empire grec ont consommé, dans le onzième siècle, un* SCHISME *déplorable.* (De Frayssin.)

— *Le grand schisme d'Occident*, la division qui eut lieu, dans l'Église catholique, durant une partie du quatorzième et du quinzième siècle, et pendant laquelle il y eut à la fois plusieurs papes.

— Par anal. Division d'opinions en matière de politique, de morale, de philosophie, de littérature, etc. : *Il est l'auteur du* SCHISME *qui divise en ce moment la littérature.* (Acad.)

SCHISTE, n. m. (σχίζω, je fends; gr.) Pron. *chist.* — Min. Pierre qui peut aisément se partager en lames ou feuilles, comme l'ardoise.

SCHISTEUX, EUSE, adj. Pron. *chiss-teu, teuz.* — Min. Qui peut se diviser en lames ou feuilles : *Roche* SCHISTEUSE. (Acad.)

SCHLAGUE, n. f. (*schlagen*, battre; all.) Pron. *ch-lagh.* — Coups de baguette; punition qu'on inflige aux soldats de certains pays allemands, pour infraction à la discipline : *Recevoir la* SCHLAGUE. (Acad.) *Ils leur donnaient la* SCHLAGUE, *et leur vendaient le brandevin au prix qu'ils voulaient.* (P.-L. Cour.)

SCHLICH, n. m. (mot all.) Pron. *chlik.* — Métall. Minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion : *Un minerai réduit en* SCHLICH.

SCHNAPAN, n. m. V. CHENAPAN.

SCHNICK, n. m. Pron. *ch-nik.* — Pop. Eau-de-vie très-grossière, faite avec du grain, des fruits ou des pommes de terre : *Boire du* SCHNICK.

SCHOLAIRE, adj. V. SCOLAIRE.

SCHOLIE, n. f. V. SCOLIE.

SCHONER ou **SCHOONER**, n. m. (m. holl, *plus beau*) Pron. *shô-ner.* — Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette : *Je m'embarquai sur le* SCHOONER *américain, où l'on m'avait fait obtenir un passage.* (Chateaubr.)

SCHORL, n. m. Pron. *skorl.* — Min. Tout minéral fusible au chalumeau : SCHORL *argileux.* SCHORL *blanc,* SCHORL *bleu, etc.*

SCIAGE, n. m. Pron. *ci-aj.* — Techn. Action, travail de celui qui scie du bois ou de la pierre : *Il en a coûté tant pour le* SCIAGE *de ce bloc de marbre, de cette voie de bois.* (Acad.)

— *Bois de sciage*, celui qui provient d'une pièce de bois refendue dans sa longueur.

SCIAGRAPHIE, n. f. (σκία, ombre; γράφω, je décris; gr.) Pron. *ci-a-gra-fî.* — B.-arts. Art de peindre les ombres; entente du clair-obscur.

— Archit. Représentation de la coupe d'un édifice.

— Astr. Art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre des astres. || V. *Sciographie.*

SCIASSE, n. f. Techn. Cordage garni d'estropes pour élonger les fils de caret.

— Mar. *Sciasse d'une pompe*, assemblage de bouts de corde qui pendent à l'extrémité de la brinqueballe, qui servent à mettre la pompe en jeu.

SCIATÉRIQUE, adj. des 2 g. (σκία, ombre; et τηρειν, observer; gr.) Pron. *ci-a-té-rik.* — Phys. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style : *Cadran* SCIATÉRIQUE. (Acad.)

— *Télescope sciatérique*, cadran horizontal muni d'une lunette pour observer le temps vrai pendant le jour et la nuit.

— N. f. Art de disposer un style pour qu'il indique les heures du jour par son ombre.

SCIATIQUE, adj. des 2 g. (ἰσχίον, hanche, haut de la cuisse; gr.) Pron. *ci-a-tik.* Anat. Qui a rapport à la hanche, à l'os ischion : *Nerfs* SCIATIQUES. *Artères, veines* SCIATIQUES. (Acad.)

— Qui affecte le nerf sciatique : *Goutte, névralgie* SCIATIQUE.

— N. f. Méd. Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'emboiture des cuisses : *Être sujet à la* SCIATIQUE. *Être tourmenté de la* SCIATIQUE. (Ac.)

SCIE, n. f. (*secare*, couper; lat.) Pron. *cî.* — Techn. Lame de fer longue et étroite, taillée d'un de ses côtés en petites dents, et dont on se sert pour diviser le bois, la pierre, etc. : *Le manche, la monture d'une* SCIE. *Une* SCIE *à main. Une* SCIE *de chirurgien.* (Acad.) *Pendant six mois ce fut un tapage assourdissant de* SCIES, *de marteaux et de cognées.* (V. Hugo.)

J'entends grincer la *scie* et tomber les marteaux. (Campen.)

... Derrière son dos, qui tremble sous le poids,
Il attache une *scie* en forme de carquois. (Boil.)

— *Trait de la scie*, marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. || Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qui est sciée.

— *Trait de scie*, chaque coupe qui est faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. || *Cette voie de bois a été coupée à trois* TRAITS DE SCIE, chaque bûche a été partagée en quatre morceaux.

— Zool. Poisson de mer dont le museau se prolonge en une sorte de lame plate garnie de pointes des deux côtés.

SCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Scier : *Il y a certains endroits où l'on trouve des arbres sans terre qui ont été* SCIÉS, *équarris et travaillés par les hommes.* (Buff.)

SCIEMMENT, adv. (*science.*) Pron. *ci-a-man.* — Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion : *Ce n'a pas été fait par mégarde, mais* SCIEMMENT, *malicieusement.* Acad.) *Combien de fois un grand général n'a-t-il pas manqué* SCIEMMENT *à quelqu'un des principes reçus, quand il a cru voir un moyen de succès dans un cas d'exception!* (La Harpe.)

SCIENCE, n. f. (*scientia*; m. sign. de *scire*, savoir; lat.) Pron. *ci-anss.* — Connaissance qu'on a de quelque chose : *La* SCIENCE *du bien et du mal.* (Acad.) *La* SCIENCE *des grandes vérités intellectuelles et morales.* (V. Cous.) *L'objet de la* SCIENCE *est de connaître la vérité.* (J.-J. Rouss.) *Qu'est-ce qu'une* SCIENCE? *Un enchaînement de propositions qui toutes se rapportent à un principe général et premier.* (Helvét.) *La* SCIENCE *est la révélation des choses par l'évidence et la démonstration.* (Lacord.) *La* SCIENCE, *cette Babel légitime de l'humanité, est debout au milieu des siècles et des hommes, qui viennent les uns après les autres y mettre la main.* (Lermin.) *La* SCIENCE *est un abîme plus profond que l'Océan.* (Montesq.)

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale*, ancienne formule des édits et déclarations du roi.

— Particul. Ensemble, système de connaissances sur quelque matière : *Les* SCIENCES *naturelles. Les* SCIENCES *exactes. La* SCIENCE *de l'histoire. Acquérir de la* SCIENCE. *Se livrer à l'étude des* SCIENCES. *Cultiver une* SCIENCE. *Les* SCIENCES, *les lettres et les arts. Le progrès, l'état des* SCIENCES. (Acad.) *Bossuet fut l'homme de tous les talents et de toutes les* SCIENCES. (Mass.) *Les* SCIENCES *font autant de progrès par la suite des siècles que par la suite des hommes.* (Pasc.)

Tant qu'on a considéré les faits isolément, sans distinguer ceux qui étaient analogues, il n'y a point eu de SCIENCE. (Chomel.)

— Général. Savoir qu'on acquiert par la lecture, par la méditation : *Il a beaucoup de* SCIENCE. *La vraie* SCIENCE *consiste à ignorer ce qu'il est inutile de savoir ou impossible de bien connaître. Cet homme est un puits de* SCIENCE. (Acad.)

— *Science infuse*, celle qui est surnaturelle, qui vient de Dieu par inspiration : *Les scolastiques prétendaient qu'Adam avait la* SCIENCE INFUSE. (Acad.)

— Fam. *Il croit avoir la science infuse*, se dit d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié.

— Connaissance de certaines choses qui servent à la conduite de la vie ou à celle des affaires : *La* SCIENCE *du monde. La* SCIENCE *du salut. La* SCIENCE *du gouvernement, de l'administration.* (Acad.) *Des hommes pleins de science, de lumière et de vertus.* (Mass.) *Connaître ses défauts est une grande* SCIENCE. (Boss.) *L'art d'élever un patrimoine obscur aux dépens de l'équité, c'est la* SCIENCE *des affaires.* (Mass.)

— Prov. *Expérience passe science*, les connaissances acquises ou vérifiées par la pratique sont plus sûres que celles qui ne reposent que sur une simple théorie. || *Avoir plus d'heur que de science*, réussir en des choses dont on n'a qu'une connaissance imparfaite.

— *L'arbre de la science du bien et du mal*, se dit de l'arbre du Paradis terrestre, dont Dieu avait interdit les fruits à Adam.

SCIÈNE, n. f. Pron. *ci-ènn.* — Zool. Genre de poissons dont la chair est très-estimée.

SCIENTIFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-an-ti-fik.* — Qui concerne les sciences : *S'occuper de matières* SCIENTIFIQUES. *Traité* SCIENTIFIQUE. (Acad.)

SCIENTIFIQUEMENT, adv. Pron. *ci-an-ti-fik-man.* — D'une manière scientifique : *Il a traité cette matière* SCIENTIFIQUEMENT. *Il a parlé* SCIENTIFIQUEMENT. (Acad.)

SCIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*secare*, couper; lat.) Pron. *ci-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. et de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous sciions, vous sciiez.* — Couper, fendre avec une scie : SCIER *du bois, de la pierre, du marbre, etc.* (Acad.)

— En parl. des blés, Couper avec la faucille : *C'est le temps de* SCIER *les blés.* (Acad.)

— Fig. Diviser, couper : *Napoléon* SCIE *en deux l'armée autrichienne.* (Chateaubr.)

— Man. *Scier du bridon ou du filet*, faire aller et venir l'embouchure du frein, en tirant alternativement sur l'une et sur l'autre rêne.

— Pop. *Cela me scie le dos*, cela m'ennuie excessivement : *Son dîner* ME SCIE LE DOS. (Mérim.)

— Mar. Ramer à rebours pour rétrograder, revenir sur son sillage. || *Scier tribord, scier bâbord*, faire agir à culer les avirons du côté droit ou du côté gauche de l'embarcation, pour la faire tourner horizontalement, soit à droite, soit à gauche. || *Scier partout*, mettre les avirons des deux bords en mouvement.

SCIERIE, n. f. (*scie.*) Pron. *ci-rí.* — Espèce d'usine où plusieurs scies, mises en mouvement par quelque agent naturel ou mécanique scient le bois en long pour en faire des planches.

— Machine à scier : SCIERIE *mécanique.*

SCIEUR, n. m. Pron. *ci-eur.* — Celui dont le métier est de scier : SCIEUR *de bois, de pierre, de marbre.* (Acad.)

— *Scieur de long*, celui qui scie le bois en long pour en faire des planches.

— Agric. Ouvrier qui coupe les blés : *On a mis les* SCIEURS *dans les blés, dans ce champ.* (Acad.)

SCILLE, n. f. Pron. *cil.* — Bot. Plante bulbeuse, de la famille des Labiées; sa racine passe pour un puissant diurétique : SCILLE *marine. Oignon, bulbe de* SCILLE. (Acad.)

SCILLÏTE, n. m. Pron. *cil-lit.* — Pharm. Vin de scille.

SCILLITIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui est fait ou modifié avec la scille : *Vinaigre* SCILLITIQUE. *Pilules* SCILLITIQUES. (Acad.)

SCILLOTE, n. f. Techn. Vase à puiser l'eau, dans une saline.

SCINCOÏDIENS, n. m. pl. Zool. Famille de reptiles Sauriens, à queue courte et très-épaisse à la base.

SCINDÉ, ÉE, part. pass. du v. Scinder : *L'armée d'Attila se trouva* SCINDÉE *en un double camp.* (Am. Thierry.)

SCINDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çain-dé.* — Fig. Couper, diviser. Il n'est d'usage que dans ces phrases : SCINDER *une question*, SCINDER *une proposition.* (Acad.)

— Abusiv. *Cette grande querelle finit par* SCINDER *et par ébranler jusque dans ses fondements les bases de l'édifice religieux à Rome et en France.* (Lam.)

= **Se scinder**, v. pron. Être divisé; partagé : *Notre existence est une et ne se* SCINDE *pas; nous vivons tous de la même vie.* (H. de Balz.)

SCINQUE, n. m. (*scincus*; lat., m. sign.) Pron. *çaink.* — Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Sauriens et de la famille des Scincoïdiens. Une espèce de ce genre a été longtemps employée en médecine, et particulièrement dans l'électuaire de Mithridate. Les anciens le regardaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque.

SCINTILLANT, part. prés. du v. Scintiller.

SCINTILLANT, ANTE, adj. Pron. *çain-til-lan, lantt.* — Qui scintille par sa nature, qui a la propriété de scintiller.

SCINTILLATION, n. f. Pron. *çain-til-la-cion.* — Astr. Vif mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, et dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles : *La* SCINTILLATION *des étoiles. Les planètes n'offrent pas de* SCINTILLATION *sensible.* (Acad.) *Le phénomène curieux de la* SCINTILLATION. (Arago.)

SCINTILLER, v. intr. ou neut. 2e conj. Pron. *çain-til-lé.* — Avoir un mouvement de scintillation, étinceler : *Les étoiles* SCINTILLENT. (Acad.) *Quelques planètes ne* SCINTILLENT *pas du tout.* (Arago.)

La nuit fait dans un sombre azur
Scintiller les étoiles. (Lam.)

SCIOGRAPHIE, n. f. (σχία, ombre, et γράφειν, décrire; gr.) Pron. *ci-o-gra-fí.* — Archit. Représentation de l'intérieur, de la coupe d'un bâtiment. || V. SCIAGRAPHIE.

SCION, n. m. *ci-on.* Pron. — Agric. Petit brin, petit rejeton tendre et très-flexible d'un arbre, d'un arbrisseau : *Un* SCION *de pêcher. Un* SCION *d'osier.* (Acad.)

SCIOPTIQUE, adj. des 2 g. (σχία, ombre; ὀπτομαι, la vision dans l'ombre.

— Phys. *Sphère scioptique*, intrument employé dans les expériences de la chambre obscure.

SCIOTHÉRIQUE, adj. des 2 g. Gnomon. Il se dit d'un cadran horizontal garni d'une lunette, pour observer le temps vrai, soit pendant le jour, soit pendant la nuit : *On a proposé de se servir du cadran* SCIOTHÉRIQUE *pour régler les horloges.*

SCIOTTE, n. f. Pron. *ci-ott.* — Techn. Scie à main dont se servent les marbriers.

SCIOTTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Couper avec la sciotte.

SCIRPE, n. m. Pron. *cirp.* — Bot. Genre de plantes voisines des joncs : SCIRPE *des bois.* SCIRPE *des marais.*

SCIRRHOSE, n. f. (σχίῤῥος, dur; gr.) Pron. *cir-rôz.* — Méd. Tumeur livide qui résulte d'une inflammation prolongée; dégénération squirrheuse.

SCISSILE, adj. des 2 g. (*scissilis*; lat., m. sign.) Pron. *ciss-cil.* — Minér. Qui peut être fendu : *L'alun de plume est* SCISSILE. *L'ardoise est* SCISSILE. (Acad.)

SCISSION, n. f. (*scissio*; lat., m. sign.) Pron. *ciss-cion.* — Séparation, division dans une assemblée politique, dans un parti, etc. : *Il y eut* SCISSION *dans l'assemblée le lendemain même de son installation. Ces électeurs firent une* SCISSION, *firent* SCISSION.

— Partage des opinions ou des voix dans les compagnies : *Il y a eu une grande* SCISSION *entre les opinants.* (Acad.)

SCISSIONNAIRE, adj. des 2 g. Qui fait scission dans une assemblée politique : *Les membres* SCISSIONNAIRES. (Acad.)

— Substantiv. *Les* SCISSIONNAIRES.

SCISSURE, n. f. (*scissura*, de *scindo*, je vends; lat.) Pron. *ciss-çur.* — Anat. Fente que présentent certains os pour le passage des petits rameaux vasculaires ou nerveux : *La* SCISSURE *glénoïdale.* SCISSURE *du rein, de la rate. La grande* SCISSURE *du foie.* (Ac.)

SCITIE, n. f. Mar. V. SCÉTIE.

SCIURE, n. f. (*scie.*) Pron. *ci-ur.* — Techn. Espèce de poussière qui tombe du bois ou de toute autre matière dure que l'on scie : *De la* SCIURE *de bois.* (Acad.)

SCLARÉE, n. f. Pron. *skla-ré.* — Bot. Espèce de sauge.

SCLÉRANTHE, n. f. Bot. Fruit composé de graines soudées avec la base du périgone.

SCLÉREUX, EUSE, adj. Pron. *sklé-reu, reuz.* — Anat. Fibreux : *Tissu* SCLÉREUX.

SCLÉRIASE, n. f. (σκληρός, dur; gr.) Méd. Induration d'une partie quelconque.

SCLÉRIE, n. f. Bot. Genre de plante de la famille des Cypéracées.

SCLÉRODERME, adj. des 2 g. (σκληρός, dur; δέρμα, peau; gr.) Zool. Qui a la peau revêtue d'écailles.

— N. m. pl. Famille de poissons osseux, caractérisée par un museau conique ou pyramidal, et par une enveloppe extérieure couverte de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble.

SCLÉROME, n. m. Méd. V. SCLÉRIASE.

SCLÉROPHTHALMIE, n. f. (σκληρός, dur; ὀφθαλμος, œil; gr.) Pron. *sklé-rof-tal-mí.* — Méd. Ophthalmie avec rougeur, douleur, dureté et difficulté de mouvement dans le globe de l'œil. || On dit aussi *Opthalmie sèche.*

SCLÉROSARCOME, n. m. (σκληρός, dur, et σάρξ, chair; gr.) Pron. *sk-lé-ro-çar-kom.* — Méd. Tumeur dure et charnue, en forme de crête, aux gencives.

SCLÉROTIQUE, n. f. (σκληρός, dur; gr.) Anat. Membrane fibreuse qui enveloppe l'œil entier. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré, composée de petites lames fibreuses entre-croisées.

SCLÉROTITE, n. f. Méd. Inflammation de la sclérotique.

SCOBINE, n. f. Techn. Espèce de lime ou de râpe.

SCOLAIRE, adj. des 2 g. (*scholaris*; lat.) Pron. *sko-lèr.* — Qui a rapport aux écoles : *Année* SCOLAIRE. (Acad.) *Ces sentiments et ces pensées étaient les seuls événements de notre vie* SCOLAIRE. (H. de Balz.)

SCOLARITÉ, n. f. Pron. *sko-la-ri-té.* — Jurispr. *Droit de scolarité*, droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer des priviléges.

SCOLASTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *sko-lass-tik.* — Appartenant à l'école; qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école : *Théologie* SCOLASTIQUE. *Philosophie* SCOLASTIQUE. (Acad.) *Les disputes religieuses et* SCOLASTIQUES. (Champ.) *Il est facile de concevoir le dégoût des choses subtiles et* SCOLASTIQUES! (Arnaud.)

— N. f. Théologie scolastique : *Il était plus savant dans la* SCOLASTIQUE *que dans la positive.* (Acad.) *Quelle sécheresse dans leurs écrits! quelle froide dévotion, et peut-être quelle* SCOLASTIQUE! (La Br.)

— N. m. Celui qui traite de la théologie scolastique : *Nous sifflons les* SCOLASTIQUES *barbares qui ont régné parmi nous.* (La Br.)

SCOLASTIQUEMENT, adv. D'une manière scolastique : *Cela est écrit trop* SCOLASTIQUEMENT. (Acad.)

SCOLIASTE, n. m. Celui qui a fait des scolies sur quelque ancien auteur classique : *Le* SCOLIASTE *d'Homère. Le* SCOLIASTE *d'Aristophane.* (Acad.)

SCOLIE, n. f. (σχολή, loisir; gr.) Pron. *sko-li.* — Philol. Note de grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence, à l'explication des auteurs classiques, et particul. des auteurs grecs : *Les anciennes* SCOLIES *sur Aristophane sont très-estimées.* (Acad.)

— Littér. Chanson de table chez les anciens Grecs : *Les* SCOLIES *traitaient quelquefois des sujets élevés.*

— N. m. Géom. Remarque qui a rapport à une proposition précédente : *Premier* SCOLIE. *Second* SCOLIE. (Acad.)

SCOLIE, n. f. (σκολιός, disloqué, tordu; gr.) Zool. Genre d'insectes hyménoptères, de la forme et de la grosseur de la guêpe.

SCOLOPENDRE, n. f. (σκολοπένδρα, m. sign.; gr.) Pron. *sko-lo-pandr.* — Bot. Espèce de capillaire dont les feuilles sont larges d'un à deux pouces, longues de douze à quinze, et qui croît dans les puits, les fossés humides.

— Zool. Genre d'insectes sans ailes, de la famille des Mille-Pieds, qui vivent sous les pierres, dans le bois pourri, etc. : *On trouve aux Indes et aux Antilles des* SCOLOPENDRES *qui ont plusieurs pouces de longueur.* (Acad.)

SCOMBÉROÏDES, n. m. pl. Pron. *skon-bé-ro-id.* — Zool. Famille des poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens; elle renferme tous ceux qui ont du rapport avec le Scombre ou Maquereau; leur corps est allongé, lisse, couvert d'écailles extrêmement fines; leur nageoire caudale est très-vigoureuse, ce qui en fait d'excellents nageurs : *Les Scombres, les Thons et les Espadons sont les genres les plus remarquables des* SCOMBÉROÏDES.

SCOMBRE, n. m. (σκόμβρας, maquereau; gr.) Pron. *skonbr.* — Zool. Genre de poisson, type de la famille des Scombéroïdes; ils sont très-communs dans l'Océan, et ils arrivent l'été sur nos côtes : *Quelques auteurs ont prétendu que la baleine se nourrissait de poissons, et particulièrement de gades, de* SCOMBRES. (Lacép.) || Vulg. *Maquereau.*

SCOPÈLE, n. m. Pron. *sko-pèl*. — Zool. Genre de poissons abdominaux, de la famille des Salmones.

SCOPS, n. m. Zool. Espèce d'oiseau du genre des hiboux : *Le* SCOPS *ou petit duc n'est pas plus gros qu'un merle.* (Buff.)

SCORBUT, n. m. (*schorbeck*, mal de dents ; dan.) Pron. *skor-bu*. — Méd. Maladie qui corrompt la masse du sang, et qui se manifeste ordinairement par l'enflure et le saignement des gencives : *Les matelots, dans les voyages de longs cours, sont sujets au* SCORBUT. (Acad.) *Un* SCORBUT *d'une nature affreuse fit périr la moitié de l'équipage.* (Volt.)

SCORBUTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *skor-bu-tik*. Qui tient de la nature du scorbut : *Il est attaqué d'une maladie* SCORBUTIQUE. (Acad.)

— Qui est malade du scorbut : *Être* SCORBUTIQUE.

— Substantiv. Personne scorbutique : *C'est un* SCORBUTIQUE. (Acad.)

SCORIE, n. f. (σκωρία, écume, crasse ; gr.) Pron. *sko-ri*. — Chim. Substance terreuse ou pierreuse vitrifiée, qui nage comme une écume à la surface des métaux en fusion : *Le mâchefer est une* SCORIE.

— Min. Par anal. *Scories volcaniques*, produits des volcans, qui ressemblent aux scories des métaux.

SCORIFICATION, n. f. Pron. *sko-ri-fi-ka-cion*. — Action de reduire en scories ; résultat de cette action : *Une matière parvenue au dernier degré de* SCORIFICATION. (Acad.)

SCORIFICATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *sko-ri-fi-ka-toar*. — Techn. Têt ou écuelle à scorifier, dont on se sert dans la coupelle en grand.

SCORIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Scorifier.

SCORIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (σκωρία, scorie ; gr., et *facere*, faire ; lat.) Pron. *sko-ri-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous scorifiions, vous scorifiiez.* — Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites : SCORIFIER *une mine.* (Acad.)

SCORPIOÏDE, n. f. (σκορπίος, scorpion ; gr.) Pron. *skor-pi-o-id*. — Bot. Plante légumineuse dont la gousse est hérissée, roulée sur elle-même, et a quelque ressemblance avec la queue d'un scorpion.

SCORPION, n. m. (σκορπίος ; gr., m. sign.) Pron. *scor-pi-on*. — Zool. Insecte venimeux, de la classe des Arachnides son venin se communique par la blessure qu'il fait avec un crochet dont sa queue est armée : *La piqûre du* SCORPION *est dangereuse.* (Acad.) *Le* SCORPION *entouré de feux se perce lui-même de son dard empoisonné.* (Lam.)

— *Huile de scorpion*, huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions.

— Zool. Tortue à longue queue.

— Vulg. *Scorpion de mer*, espèce de poisson de mer.

— Astron. Signe du zodiaque.

SCORSONÈRE, n. f. (*scorza*, écorce, et *nera*, noire ; ital.) Pron. *skor-ço-nèr*. — Bot. Plante potagère, à fleurs composées, dont la racine, noire en dessus et blanche en dedans, se mange cuite, comme le salsifis : *Des racines de* SCORSONÈRE. (Acad.) ‖ On la nomme aussi *Salsifis noir* ou *Salsifis d'Espagne*.

SCOTIE, n. f. (*scotia* ; lat.) Pron. *sko-ti*. — Archit. Moulure concave bordée de deux filets, qui fait le plus souvent partie de la base d'une colonne de l'ordre corinthien.

SCOTODINIE, n. f. (σκότος, ténèbres ; δῖνος, vertige ; gr.) Pron. *sko-to-di-ni*. — Méd. Espèce de vertige avec obscurcissement de la vue.

SCOUE, n. f. Pron. *skou*. — Mar. Extrémité supérieure d'une varangue.

SCOUFFIN, n. m. Pron. *skou-fain*. — Comm. Sac de jonc dans lequel on renferme les olives, avant de les mettre sous le pressoir.

SCRIBANIE, n. f. Anc. Greffe d'un tribunal.

SCRIBE, n. m. (*scribo*, j'écris ; lat.) Antiq. Docteur juif qui enseignait la loi de Moïse, et qui l'interprétait au peuple : *Les* SCRIBES *et les pharisiens.* (Acad.)

— Copiste, homme qui gagne sa vie à écrire, à copier : *C'est un bon, un mauvais* SCRIBE. *Un* SCRIBE *fort expéditif.* (Acad.) *Il s'empressa de répondre aux questions qu'on lui adressa, tandis qu'un* SCRIBE *tenait note de toutes ses déclarations.* (Mérim.)

SCRIBLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *skri-blé*. — Techn. Faire subir un premier cardage à la laine.

SCRIBLAGE, n. m. Pron. *skri-blaj*. — Techn. Opération qui a pour but de dégrossir la laine avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRINIAIRE, n. m. Anc. Archiviste, secrétaire ecclésiastique : *Il fit venir un* SCRINIAIRE, *qui écrivit cette bulle pendant la nuit.* (Fleury.)

SCRIPTEUR, n. m. (*scriptor*, qui écrit ; lat.) Pron. *skrip-teur*. — Chancell. rom. Officier qui écrit les bulles : *Il y a cent* SCRIPTEURS *à Rome, qui sont comme étaient les secrétaires du roi en France.* (Acad.)

SCRIPTURAIRE, adj. des 2 g. (*scriptum*, écriture ; lat.) Didact. Qui a rapport aux écritures sacrées : *Dans plusieurs séminaires, on fait un cours d'études historiques scientifiques,* SCRIPTURAIRES *et patrologiques de six ou sept années.* (Dupanl.)

SCRIPTURAL, ALE, adj. V. SCRIPTURAIRE.

SCROFULAIRE, n. f. Pron. *skro-fu-lèr*. — Bot. Plante de la famille des Personnées ; on la croyait autrefois efficace contre les écrouelles ou scrofules : SCROFULAIRE *terrestre.* SCROFULAIRE *aquatique.*

SCROFULARIÉ, ÉE, adj. Pron. *skro-fu-la-rié*. — Bot. Qui ressemble à la scrofulaire.

— N. f. pl. Famille de plantes renfermant des végétaux herbacés, quelquefois des arbustes portant des feuilles opposées, et des fleurs tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales.

SCROFULES, n. f. pl. (*scrofulæ* ; de *scrofa*, truie ; lat.) Pron. *skro-ful*. — Méd. Maladie vulgairement appelée *Écrouelles*, *humeurs froides* ; elle résulte d'une dégénération des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement de ceux du cou, avec altération des fluides qui les pénètrent : *Les* SCROFULES *sont des irritations des tissus extérieurs, où prédomine la partie albumineuse du sang.* (Broussais.)

SCROFULEUX, EUSE, adj. Méd. Qui cause ou accompagne la maladie nommée *Écrouelles* ou *Scrofules* : *Humeur* SCROFULEUSE. *Sang* SCROFULEUX. (Acad.) *Chez la femme, les lèvres les plus vermeilles ne sont que trop souvent le signe d'une affection* SCROFULEUSE. (Kératry.)

— En parl. des personnes, Qui a des écrouelles : *Personne* SCROFULEUSE.

— Substantiv. Personne scrofuleuse : *Régime propre aux* SCROFULEUX. (Acad.)

SCORRIDOR, n. m. Mar. Petit bâtiment à un mât, des côtes d'Italie.

SCROTAL, ALE, adj. Anat. Qui concerne le scrotum.

SCROTOCÈLE, n. f. (*scrotum*, sac ; lat. et κήλη, tumeur ; gr.) — Chir. Hernie complète qui descend jusqu'au scrotum.

SCROTUM, n. m. (*scrotum*, sac, bourse de cuir ; lat.) Pron. *skro-tom*. — Anat. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules ; c'est une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils. ‖ Vulg. *Bourses*.

SCRUPULE, n. m. (*scrupulus*, petite pierre ; lat.) Pron. *skru-pul*. — Métrol. Petit poids de vingt-quatre grains, c'est-à-dire du tiers d'un gros : *Un* SCRUPULE *de rhubarbe.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il n'obligeait ou ne désobligeait personne, et n'avait pas fait un* SCRUPULE *de bien.* (H. de Balz.)

— Astron. Très-petite partie de la minute.

SCRUPULE, n. m. (*scrupulus*, petite pierre ; lat.) Pron. *skru-pul*. — Mor. Peine, inquiétude de conscience, qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère : SCRUPULE *bien fondé, mal fondé. Avoir un* SCRUPULE, *des* SCRUPULES. *Lever les* SCRUPULES *de quelqu'un. J'ai cru devoir écouter ce* SCRUPULE. *Il faut s'aguerrir contre les vains* SCRUPULES. *Il faut porter la probité jusqu'au* SCRUPULE. (Acad.) *Je n'aime pas les* SCRUPULES, *cela trouble la tête.* (Did.)

Permettez que j'expose un *scrupule* humblement. (V. H.)

— *Faire un scrupule de quelque chose à quelqu'un*, lui en donner du scrupule : *Je lui* AI FAIT UN SCRUPULE *de sa mollesse, de son luxe.* (Acad.)

— Grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs : *Il s'attache aux moindres règles avec* SCRUPULE. (Acad.)

— Grande sévérité d'un auteur, d'un artiste dans la correction d'un ouvrage : *Il corrige, il retouche ses ouvrages avec beaucoup de* SCRUPULE. (Acad.)

— Grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs : *Cette action peut n'être pas répréhensible, mais je m'en ferais* SCRUPULE, *un* SCRUPULE. *Je ne m'en fais pas le moindre* SCRUPULE. (Acad.)

En vain ce peuple affreux, sans frein et sans *scrupule*,
De la bonté du cœur veut faire un ridicule. (Gresset.)

— Reste de difficulté, nuage qui reste dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire : *Vous n'avez pas encore assez instruit votre rapporteur, il lui reste quelques* SCRUPULES *dans l'esprit.* (Acad.) *Les incrédules regardent leurs doutes comme de vains* SCRUPULES. (Mass.)

SCRUPULEUSEMENT, adv. Pron. *skru-pu-leuz-man*. — D'une manière scrupuleuse : *Il s'attache* SCRUPULEUSEMENT *aux formalités. Il écrit* SCRUPULEUSEMENT *toutes ses dépenses. C'est un homme fort estimable, qui remplit* SCRUPULEUSEMENT *tous ses devoirs.* (Acad.)

SCRUPULEUX, EUSE, adj. Pron. *skru-pu-leu, leuz*. — Qui est sujet à avoir des scrupules : *Il est fort* SCRUPULEUX. *Un écrivain* SCRUPULEUX. (Acad.) *Il m'engage à être* SCRUPULEUX *et circonspect dans mes amitiés.* (H. de Balz.)

— Qui est délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir : *Il n'est pas* SCRUPULEUX. *On ne peut être trop* SCRUPULEUX *dès qu'il s'agit de probité, de délicatesse.* (Acad.)

— Exact, minutieux : *Recherche* SCRUPULEUSE. *Exactitude* SCRUPULEUSE. (Acad.) *Ah ! marquis, nous sommes bien loin, nous autres gens du monde, de connaître les délicatesses* SCRUPULEUSES *des âmes timorées.* (Dider.)

— Subst. *C'est un* SCRUPULEUX, *une* SCRUPULEUSE. *Les* SCRUPULEUX *avancent peu et mal dans la piété.* (Acad.)

SCRUTATEUR, TRICE, n. (*scrutator* ; lat., m. sign.) Pron. *skru-ta-teur, triss*. — Celui, celle qui scrute, qui sonde, qui examine : *Un sage* SCRUTATEUR *de la nature, des merveilles, des secrets de la nature. Dieu est le* SCRUTATEUR *des cœurs.* (Acad.)

— Particul. Celui qui est désigné pour prendre part à la formation du scrutin, à sa vérification et à son dépouillement : *Dans l'élection des papes, il y a toujours trois cardinaux* SCRUTATEURS. *Nommer des* SCRUTATEURS. (Acad.)

— Adj. Qui sonde, qui scrute : *Des regards* SCRUTATEURS. *Un œil* SCRUTATEUR. *Pensée* SCRUTATRICE.

SCRUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Scruter.

SCRUTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*scrutari*, scruter ; lat.) Pron. *skru-té*. — Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées : SCRUTER *les merveilles de la nature.* SCRUTER *la pensée, la conduite, la conscience de quelqu'un. Je n'ai pas osé* SCRUTER *ses intentions. Dieu* SCRUTE *les cœurs.* (Acad.)

— Absol. *Il est bon de chercher, informer,* SCRUTER. (Beaum.)

SCRUTIN, n. m. (*scruter*.) Pron. *skru-tain*. — Manière dont les assemblées, les compagnies donnent leurs suffrages secrets dans les élections ou dans les délibérations, soit par billets pliés, soit par petites boules : *L'élection s'est faite par* SCRUTIN. *Il y a eu deux tours, trois tours de* SCRUTIN. *Ouvrir, fermer le* SCRUTIN. SCRUTIN *de ballotage. Faire connaître le résultat du* SCRUTIN. *Ce* SCRUTIN *est nul.* (Acad.) *Quelques suffrages au premier* SCRUTIN *me causeraient une bien sensible joie.* (C. Del.)

— *Scrutin individuel*, celui où les votants ne désignent sur leur bulletin qu'une seule personne. *Scrutin de liste*, celui où chaque votant écrit sur son bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire.

— Billet même sur lequel on écrit son vote.

SCUBAC, n. m. Pron. *sku-bak*. — Liqueur spiritueuse dont le safran est la base.

SCULPTAGE, n. m. Pron. *skul-taj*. Technol. Action de sculpter.

SCULPTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sculpter : *Marbre bien* SCULPTÉ. *Tout cela est* SCULPTÉ *avec audace, d'un jet libre et décidé.* (Vitet.)

— Qui est orné de sculptures : *Un meuble* SCULPTÉ. *Une boiserie* SCULPTÉE. (Acad.)

SCULPTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sculpere*, sculpter ; lat.) Pron. *skul-té*. — B.-arts. Tailler, faire avec le ciseau quelque image ou ornement de pierre, de marbre, de bois, de métal, etc. : SCULPTER *des bas-relief, des ornements. Il avait fait* SCULPTER *ses armes au-dessus de la porte de son château.* (Acad.) *On* SCULPTE *encore très-bien l'ivoire aujourd'hui.* (Vitet.)

— Absol. SCULPTER *sur bois, sur pierre, sur marbre. Art de* SCULPTER.

SCULPTEUR, n. m. Pron. *skul-teur*. — B.-arts. Celui qui fait avec le ciseau des statues, des bas-reliefs, des ornements, etc., sur quelque matière que ce soit : *Bon, grand, célèbre* SCULPTEUR. (Acad.) *Les proportions du corps humain ont été déterminées d'après un très-grand nombre de modèles, par le simple coup-d'œil des peintres et des* SCULPTEURS. (Buff.)

L'atelier d'un *sculpteur* peuplé des dieux d'Homère.
(A. Soumet.)

— *Sculpteur en bois*, celui qui ne travaille que sur le bois.

SCULPTURE, n. f. (*sculptura* ; lat., m. sign.) Pron. *skul-tur*. — B.-arts. Art de sculpter : *Il s'adonne à la* SCULPTURE. *Un chef-d'œuvre de* SCULP-

TURE. *La* SCULPTURE *en marbre, en pierre, en bois.* (Acad.) *La peinture et la* SCULPTURE *prodiguaient leurs miracles.* (Rivar.) *L'art de la* SCULPTURE *en ivoire est très-ancien parmi les Dieppois.* (Vitet.)

— Ouvrage de sculpteur : *La* SCULPTURE *de cette bordure est fort belle. Cette frise est trop chargée de* SCULPTURE. *Cette galerie renferme d'admirables* SCULPTURES. (Acad.)

Vous tombeaux, marbres, portiques,
Vous dont les *sculptures* antiques
Décoraient nos vastes remparts. (E. Le Brun.)

SCUTE, n. f. (*scutum*, bouclier; lat.) Pron. *skutt.* — Mar. Petit canot à fond plat pour le service d'un vaisseau; sorte de chasse-marée.

SCUTELLAIRE, n. f. Bot. Genre de la famille des Labiées.

SCUTELLE, n. f. Zool. Genre d'échinodermes dont toutes les espèces viennent des mers de l'Inde.

— Bot. Fruit de certains lichens.

SCUTIFORME, adj. des 2 g. (*scutum*, bouclier, *forma*, forme; lat.) Didact. Qui a la forme d'un bouclier.

SCYLLA, n. m. Pron. *cil-la.* — V. CHARYBDE.

SCYTALE, n. m. (σκυτάλη; gr.) Pron. *ci-tal.* — Ant. gr. Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses : il consistait en une bande étroite de parchemin sur laquelle on écrivait après l'avoir roulée en spirale autour d'un cylindre de bois.

— Zool. Genre de serpents.

SE, pron. pers. de la 3e pers. des 2 g. et des 2 n. (*se*; lat.) Pron. *ce.* — Soi : *Cette fleur* SE *flétrit. Cette femme* SE *promène. Les hommes* SE *connaissent. Quand on ne sent pas qu'on a de quoi* SE *faire estimer de quelqu'un, on est près de le haïr.* (Vauv.)

— Lorsque *se* est placé devant un mot commençant par une voyelle, on supprime l'*e* final, qu'on remplace par l'apostrophe :

Il *s'écoute*, il *se plaît*, il *s'adonise*, il *s'aime*. (J.-B. R.)
Un fils ne *s'arme* point contre un coupable père. (Volt.)

— Employé comme compl. direct, il signifie, *soi, lui, eux, elles, etc.* SE *rétracter. S'embarquer.* SE *perdre.* (Acad.)

— Employé comme compl. indirect, il signifie *à soi, à lui, à eux, à elles, etc.* SE *donner du mouvement,* SE *faire une loi,* SE *prescrire un devoir.* (Acad.)

— Employé comme compl. direct ou indirect, il précède toujours le verbe, et se répète dans toute proposition coordonnée : *Les morts et les vivants* SE *succèdent et* SE *remplacent continuellement.* (Mass.) *Tout* SE *passe,* SE *suit,* SE *succède,* SE *renouvelle et* SE *meut par une puissance irrésistible.* (Buffon.) *Les hommes* SE *pressent,* SE *gênent,* SE *heurtent,* SE *fatiguent les uns les autres.* (Dupaul.)

— Dans les temps composés des v. pronom. il se place avant chaque auxiliaire, et se sous-entend chaque fois que l'auxiliaire n'est pas énoncé : *L'espèce humaine s'est étendue, multipliée, répandue.* (Buff.)

— Lorsqu'il est complément d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, il se place le plus ordinairement entre les deux verbes :

Viens, suis-moi ; la sultane en ces lieux doit *se* rendre.
(Rac.)

— V. VERBES PRONOMINAUX.

SÉANCE, n. f. (*séant*, du v. *Seoir.*) Pron. *cé-anse.* — Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée : *Prendre* SÉANCE. *Il a* SÉANCE *dans le conseil d'État, au conseil d'État. Sa place lui donne* SÉANCE, *lui donne le droit de séance dans cette assemblée.* (Acad.)

— Temps pendant lequel un corps politique, un conseil, un tribunal ou autre compagnie s'occupe de ses travaux : *Cette affaire occupa la chambre des députés, la cour royale pendant une* SÉANCE *entière, pendant plusieurs* SÉANCES. *La* SÉANCE *fut remise au lendemain. La* SÉANCE *a été interrompue, suspendue pendant deux heures.* (Acad.)

— Réunion, assemblée même des membres de ce corps, de cette compagnie, etc. : *La salle des* SÉANCES *d'une assemblée politique, d'une académie.* SÉANCE *extraordinaire. La* SÉANCE *académique a été nombreuse. Les* SÉANCES *publiques de l'Institut.* (Acad.)

— *La séance est ouverte; la séance est levée,* formules par lesquelles le président d'une assemblée, d'une compagnie, annonce que la séance commence, ou qu'elle est terminée.

— *Séance tenante*, dans le cours de la séance : *Il fut décidé que la loi serait discutée et votée* SÉANCE TENANTE. (Acad.)

— *Donner, accorder à quelqu'un les honneurs de la séance*, lui permettre, à titre d'honneur, d'assister, à la séance.

— *Cette assemblée tient séance, sa séance, ses séances en tel endroit*, elle s'assemble dans cet endroit : *Le parlement a tenu autrefois* SÉANCE *à Tours.* (Acad.)

— Fam. Temps qu'on passe à table, dans une partie de jeu, dans une visite, etc. : *Nous avons tenu, nous avons fait une longue* SÉANCE. *Ils ont fait une longue* SÉANCE *à table. Cet homme-là s'est ruiné dans une* SÉANCE *de trente et quarante.* (Acad.)

— Ironiq. *Il ne se presse pas de lever la séance,* se dit d'un homme qui fait ses visites trop longues.

— Temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille de suite d'après une personne pour faire son portrait : *Ce peintre fait un portrait en trois* SÉANCES. (Acad.)

SÉANT, part. prés. du v. Seoir. Pron. *cé-an.* — Chancell. et Pal. Qui siége, qui tient actuellement séance en quelque lieu : *Le roi* SÉANT *en son conseil, en son lit de justice. La cour royale* SÉANT *à Paris.* (Ac.)

Les communes *séant* à Londres, en parlement. (V. Hugo.)

SÉANT, n. m. Situation, posture d'un homme assis dans son lit; il ne s'emploie qu'avec l'adj. poss. : *Il était couché, on le fit mettre sur son* SÉANT, *en son* SÉANT. *Je le trouvai sur son* SÉANT. (Acad.)

SÉANT, ANTE, adj. Qui siége ordinairement; qui a droit de siéger : *La cour royale* SÉANTE *à....* (Ac.) *Tous les seigneurs de la cour* SÉANTS *dans le parlement furent d'un avis unanime.* (Mirab.)

— Qui sied bien, qui est convenable, décent : *Ce n'est pas une chose* SÉANTE *de parler haut devant des personnes à qui on doit du respect.* (Acad.) *Il ne serait pas* SÉANT *de vous marier sans l'aveu de madame votre mère.* (Mariv.)

— Il se dit aussi des choses : *Cet habit n'est pas* SÉANT *à une personne de son état. Cette parure n'est pas* SÉANTE *à son âge.* (Acad.) *Il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu* SÉANTE *à qui n'avait point d'armée.* (Volt.)

— Fam. *Cette femme est fort séante*, a l'air fort décent.

SEAU, n. m. (*situlus*, lat.) Pron. *çô.* — Vaisseau ordinairement de bois, qui sert à puiser, à porter de l'eau : *Des* SEAUX *de bois.* (Acad.)

Deux *seaux* alternativement
Puisaient le liquide élément. (La F.)

— Par extens. Tout vaisseau propre à contenir de l'eau : *Mettre rafraîchir du vin dans un* SEAU *d'argent, dans un* SEAU *de porcelaine.* (Acad.)

— *Seaux à incendie*, seaux d'osier garnis de cuir en dedans, dont on se sert dans les incendies.

— Quantité de liquide contenue dans un seau : *Un* SEAU *d'eau. Un* SEAU *de vin.* (Acad.)

— Fam. et par exagér. *Il pleut à seaux*, il pleut bien fort.

SEAUGEOIRE, n. f. Pron. *çô-joar.* — Techn. Ustensile dont on se sert pour mettre le sel dans les paniers.

SÉBACÉ, ÉE, adj. (*sebum*, suif; lat.) Pron. *cé-ba-cé.* — Anat. Qui est de la nature du suif; il se dit d'une humeur dont la consistance est à peu près semblable à celle du suif : *Glandes* SÉBACÉES. *Humeur* SÉBACÉE. *Matière* SÉBACÉE. (Acad.)

SÉBESTE, n. m. Pron. *cé-best.* — Bot. Fruit du sébestier; espèce de drupe qui ressemble à une petite prune noirâtre.

SÉBESTIER, n. m. Pron. *cé-bèss-tié.* — Bot. Genre d'arbres de la famille des Borraginées, dont une espèce croît en Égypte, et porte un fruit semblable à une petite prune; on l'employait autrefois pour les tisanes pectorales; aujourd'hui on l'a remplacé par le Jujube.

SÉBILE, n. f. Vaisseau de bois rond et creux : *Les boulangers mettent la pâte dans des* SÉBILES, *quand elle est pétrie. Il y a de petites* SÉBILES *dans lesquelles on met la poudre qui sert à sécher l'écriture.* (Acad.)

SEC, ÈCHE, adj. (*siccus*; lat., m. sign.) Pron. *cèk, cè-ch.* — Aride, qui n'a point d'humidité : *Un pays* SEC. *Cet arbre est tout* SEC, *il est mort. L'été a été fort* SEC. *L'air est très-*SEC. *Un froid* SEC. *Il a un tempérament* SEC, *une complexion* SÈCHE. (Acad.) *L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et pierreux.* (Rayn.)

— *Cet homme a le pouls sec*, on connaît qu'il a une fièvre ardente, au battement de son pouls. || *Le sang de ce malade est sec*, il n'a point assez de sérosité.

— *Avoir une toux sèche*, tousser sans cracher.

— Il se dit des herbes, des plantes, par oppos. à Vert, frais : *Des herbes* SÈCHES. *Des haricots* SECS. *Des fleurs, des roses* SÈCHES. (Acad.) *Quelques fruits secs sont toute sa nourriture.* (Lam.)

— Desséché : *Des fruits* SECS. *Du poisson* SEC. *De la morue* SÈCHE. (Acad.)

— *Confitures sèches*, fruits confits, conservés hors du sirop.

— Il se dit par oppos. à Moite, mouillé, onctueux, gras, etc. : *Avoir la bouche* SÈCHE, *la langue* SÈCHE, *la gorge* SÈCHE, *le gosier* SEC, *les lèvres* SÈCHES. *Ces plâtres sont très-*SECS. *Les rues sont* SÈCHES. *Il fait* SEC *dans les rues. Avoir la peau* SÈCHE, *les mains* SÈCHES. (Acad.)

— *Passer la rivière, un ruisseau à pied sec*, traverser une rivière, un ruisseau lorsqu'il n'y a point d'eau, ou lorsqu'il y en a si peu qu'en mettant le pied sur quelques pierres, on ne se mouille point.

— *Fossé sec*, fossé d'un château, d'une place, dans lequel il n'y a point d'eau, et qui n'est point fait pour en avoir : *Ce château est entouré de fossés* SECS. (Acad.)

— *Voir, regarder quelqu'un, quelque chose d'un œil sec*, sans s'attendrir, sans verser des larmes : *Ce spectacle déchirant, il l'a vu d'un œil* SEC. (Acad.)

— *Ce vin est sec*, il n'est point liquoreux.

— *Ce cheval a la tête sèche*, il n'a pas la tête chargée de chair. || *Il a les jambes sèches*, il a les jambes nerveuses, peu chargées de chair.

— Par anal. *Un homme sec, un grand homme sec*; et Fam. *Un grand sec.*

— Fam. *Pain sec, pain tout sec*, du pain pour tout aliment : *On ne lui donne à déjeûner que du* PAIN SEC. (Acad.)

— *Messe sèche*, récitation des prières de la messe qui n'est point accompagnée de la consécration : *Les paroissiens, privés de leur prêtre, récitèrent, chantèrent une* MESSE SÈCHE. (Acad.)

— Constr. *Muraille de pierres sèches*, muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans chaux, sans plâtre, sans mortier. || Dans le m. sens : *Construire en pierres* SÈCHES.

— Par extens. *Un habit sec*, un habit râpé, qui montre la corde.

— Fig. *Un coup sec*, un coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé.

— Grav. *Graver à la pointe sèche*, faire des traits ou des hachures sur la planche avec une pointe aiguë, au lieu de se servir du burin, ou de l'eau forte.

— Fig. *Argent sec*, argent comptant : *Je lui ai donné cinq cents francs d'*ARGENT SEC, *d'*ARGENT SEC *et liquide.* (Acad.)

— Fig. B.-arts. *Un ouvrage sec*, un ouvrage où les contours sont marqués durement, sans agrément et sans moelleux. || Par anal. *Des contours secs, un coloris sec, un faire sec, une manière sèche, etc.*

— Fam. En parl. d'une personne, sans ressource, sans argent : *Je suis sec, aliéné, ruiné.* (Dest.)

— Fig. *Un esprit sec*, un esprit dénué d'agrément : *Des* ESPRITS SECS *sont incapables de sentir les charmes que l'harmonie et les grâces prêtent à la vérité.* (St-L.)

— Par anal. *Le caractère des Lacédémoniens était grave, sérieux,* SEC, *taciturne.* (Montesq.)

— *Cet auteur, ce poëte est sec*, il n'a ni douceur ni grâce.

— *Ce style est sec*, il est dépourvu d'ornements, il est sans charme.

— Par anal. : *Toutes nos langues modernes sont* SÈCHES, *pauvres et sans harmonie.* (Volt.) *La diction de cette pièce est pénible,* SÈCHE, *prosaïque.* (La Harpe.) *Les princes gâtés par la flatterie trouvent* SEC *et austère tout ce qui est libre et ingénu.* (Fén.)

— Fig. *Cette matière est sèche*, elle offre peu de ressources pour la traiter avec agrément, avec intérêt.

— Fig. et Mor. Froid, peu sensible : *Une âme* SÈCHE. *La méfiance poussée à l'extrême est toujours la preuve d'un cœur sec et d'un esprit étroit.* (De Ségur.)

— Par anal. *C'était une de ces probités* SÈCHES *et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas rendre, et qui ne prêtent pas davantage de peur de ne pas recouvrer.* (G. Sand.)

— Fig. *Cet homme est sec*, il a une humeur un peu dure, il n'est point affable, gracieux, riant.

— Fig. *Mine sèche*, mine froide, qui annonce quelque mécontentement, quelque dépit : *Il m'a fait une* MINE SÈCHE. *Je lui trouvai d'abord la* MINE UN PEU SÈCHE, *mais il devint plus affable.* (Acad.)

— Fig. *Réponse, réprimande sèche*, réponse, réprimande froide, désobligeante et brève.

— Par anal. *Parler, répondre d'un ton sec.*

— Fig. *Il lui a fait un compliment fort sec*, il lui a parlé d'une manière brève et un peu dure.

— Fig. et fam. *La donner sèche, la donner bien sèche*, faire une proposition désagréable, annoncer quelque nouvelle fâcheuse, donner quelque alarme sans précaution. || Peu usité.

— J. de billard, *Donner un coup sec*, donner un seul coup contre sa bille et retirer la queue à soi sur-le-champ.

— Mar. *Vergue sèche*, basse vergue que porte le mât d'artimon, dans les bâtiments à trois mâts.

— Substantiv. Sécheresse : *Le* SEC *et l'humide.* (Acad.)

— Particul. Fourrage sec, foin, paille et avoine : *Établir des magasins de* SEC *pour faire subsister la cavalerie à l'entrée de la campagne. Mettre la cavalerie au* SEC. (Acad.)

— Art cul. *Tirer des confitures au sec*, les tirer de leur sirop. || *Une corbeille, une assiette de sec*, une corbeille, une assiette remplie de confitures sèches, et que l'on sert au dessert dans un repas.

— Prov. et fig. *Employer le vert et le sec*, employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

= **Sec,** adv. *Boire sec*, bien boire, boire sans eau :

Vous *buvez sec,* dit-on. Moi, je n'y laisse rien.
Je suis impatient de vous verser rasade. (Dest.)

— *Répondre sec, parler sec à quelqu'un*, lui faire une réponse rude, brusque, rebutante.

= **A sec,** loc. adv. Sans eau : *Mettre un étang, un fossé* À SEC. *Un bras de la rivière est demeuré* À SEC. (Acad.) *La mer, dans ses mouvements irréguliers, laissait le vaisseau presque* À SEC. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Être à sec, se trouver à sec*, n'avoir plus de bien, avoir perdu tout son argent : *Le pauvre homme est* À SEC. *Il vient de jouer et de perdre, il est* À SEC. (Acad.)

— Dans le m. sens, *Être sec,* à bout de toutes ressource.

— On dit aussi, *Mettre* À SEC. *Les procès l'ont mis* À SEC. (Acad.) *L'emprunt forcé, qui me taxe à une somme énorme, m'*A MIS À SEC. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *Sa bourse est à sec*, il n'y a plus rien dedans ; il n'a plus d'argent.

— Mar. *Aller à sec,* aller sans aucune voile, comme on fait durant les tempêtes.

= **Tout sec,** loc. adv. et fam. Uniquement, absolument : *Son revenu consiste* TOUT SEC *en cinquante écus de rente.* (Acad.)

— Anc. Dans le m. sens, *Cette robe m'a coûté* TOUTE SÈCHE, *sans la doublure, quarante écus.* (Acad.) || Peu usité.

SÉCABLE, adj. des 2 g. (*secare,* couper ; lat.) Qui peut être coupé : *Les atomes ne sont* SÉCABLES *que par la pensée.* (Acad.)

SÉCANT, ANTE, adj. (*secare,* couper ; lat.) Géom. Il se dit de toute quantité géométrique qui en coupe une autre ou la divise en deux parties : *Plan* SÉCANT. *Ligne* SÉCANTE.

SÉCANTE, n. f. Géom. Droite menée du centre d'un cercle à l'extrémité d'un arc, et terminée à la tangente de cet arc : SÉCANTE *d'un angle. Table des* SÉCANTES. (Acad.)

— Ligne droite qui en occupe une ou plusieurs autres : *Deux parallèles coupées par une* SÉCANTE.

SECATEUR, n. m. (*secare,* couper ; lat.) Pron. *sé-ka-teur.* — Agric. Instrument dont on se sert pour tailler les arbres, et qui a de l'analogie avec les cisailles.

SÉCESSION, n. f. (*secessio,* de *secedere,* se retirer ; lat.) Pron. *cé-cè-cion.* — Didact. Retraite ; action de se mettre à l'écart.

SÉCHAGE, n. m. Pron. *cé-chaj.* — Techn. Action de faire sécher : *Le* SÉCHAGE *du linge.*

SÈCHE ou **SEICHE,** n. f. (*sepia* ; lat.) Pron. *cè-ch.* — Zool. Animal de mer, de la classe des Mollusques, qui jette en certaines occasions une liqueur noire, et qui a dans le dos un os de substance dure et friable : *Os de* SÈCHE. (Acad.) *On trouve dans le dos des* SEICHES *une matière calcaire appelée vulgairement Ecume de mer.* (Dumér.)

— Mar. Vergue barrée, grée sur le mât d'artimon.

— Endroit où la mer est basse : *Les* SÈCHES *de Barbarie.*

SÉCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Sécher.

SÉCHÉE, n. f. Pron. *cé-ché.* — Techn. Temps et action employés à faire sécher.

— Eau de potée.

SÈCHEMENT, adv. Pron. *cè-ch-man.* — D'une manière sèche ; en lieu sec : *On doit tenir* SÈCHEMENT *et à couvert tous les charbons.* (Buff.)

— Fig. et Mor. D'une manière froide et peu agréable : *Il lui parla, il lui répondit* SÈCHEMENT, *bien* SÈCHEMENT. (Acad.) *Ne raisonnez jamais* SÈCHEMENT *avec la jeunesse.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Écrire sèchement,* avoir un style sec, dénué d'agrément. || *Peindre sèchement,* marquer durement les contours.

SÉCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sec.*) Pron. *cé-ché.* — Il change l'*é* fermé du rad. *séch* en *è* ouvert seulement devant les termin. *e, es, ent, je sèche, il sèche, ils sèchent.* — Rendre sec : *Le soleil* SÈCHE *les prairies. Le grand hâle* SÈCHE *les fleurs. Le vent* SÈCHE *les chemins.* (Acad.)

Il part tout morfondu,
Sèche du mieux qu'il peut son corps chargé de pluie.
(La F.)

— Mettre à sec : *La chaleur a été si violente, qu'elle* A SÉCHÉ *les ruisseaux.* (Acad.)

— Fig. *Sécher les larmes,* consoler, faire cesser les pleurs, l'affliction : *Le temps* SÉCHERA *vos larmes.* (Acad.)

— V. intr. Devenir sec : *La plupart des arbres* SÉCHÈRENT *à cause du grand hâle, des grandes chaleurs. Faire* SÉCHER, *mettre* SÉCHER *du linge.* (Acad.)

— Fig. et mor. *L'ambitieux ne jouit de rien ; il* SÈCHE *et dépérit au milieu de son abondance.* (Mass.)

J'ai langui, j'*ai séché* dans les feux, dans les larmes.
(Rac.)

— Fig. *Sécher sur pied,* se consumer d'ennui, de tristesse, ou être agité d'une vive impatience, d'une grande inquiétude, qui cause une sorte d'abattement : *Je ne dors plus, et je* SÈCHE SUR MES PIEDS *depuis que je ne vois plus le digne objet de mes désirs.* (Campistr.)

... Je *séchais sur pied* ; je te croyais perdu. (Dest.)

— Par anal. et ironiq. Il se dit d'une fille qui ne trouve point à se marier.

— Fig. *Sécher d'ennui, de langueur, de tristesse, de dépit, etc.,* se consumer d'ennui, de langueur, de tristesse, etc.

Je *sèche de chagrin* lorsque j'entends cela. (Bours.)

= **Se sécher,** v. pron. Se faire sécher : *Ils se mirent au soleil, ils se mirent devant le feu pour se* SÉCHER. (Acad.)

SÉCHERESSE, n. f. (*sec.*) État, qualité de ce qui est sec : *La* SÉCHERESSE *de la terre fait grand tort aux moissons. On reconnaît l'ardeur de sa fièvre à la* SÉCHERESSE *de sa langue.* (Acad.)

— Absol. Disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec : *La trop grande* SÉCHERESSE *fait mourir les plantes. La* SÉCHERESSE *a fait fendre cette boiserie.* (Acad.)

— Fig. Manière de répondre avec une froideur marquée à quelqu'un, soit de vive voix, soit par écrit : *On lui avait parlé avec* SÉCHERESSE. (Acad.) *Vous me répondîtes avec assez de* SÉCHERESSE. (Volt.)

— Fig. En parlant des ouvrages d'esprit, Manque de douceur, de grâce et d'ornements : *Il y a beaucoup de* SÉCHERESSE *dans ce discours, dans cet ouvrage, dans cet auteur. Il écrit avec* SÉCHERESSE. (Acad.)

— B.-arts. Dureté, manque de moelleux : *Cela est peint avec une grande* SÉCHERESSE. (Acad.)

— Mystiq. État de l'âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété : *Dieu le laissa longtemps dans cette* SÉCHERESSE *pour l'éprouver. Il éprouve de grandes* SÉCHERESSES *dans l'oraison.* (Ac.)

SÉCHERIE, n. f. Techn. Lieu où l'on fait sécher des substances mouillées, des étoffes lavées, teintes, etc.

SÉCHOIR, n. m. (*sécher.*) Pron. *sé-choar.* — Techn. Lieu où l'on étend, où l'on suspend les toiles, les cuirs, les papiers, etc., pour les faire sécher.

— Carré de bois où les parfumeurs font sécher leurs pastilles, leurs savonnettes, etc.

SECOND, ONDE, adj. numér. ordin. (*secundus* ; lat., m. sign.) Pron. *ce-gon, gond.* — Deuxième, qui est immédiatement après le premier : *Il n'est pas le premier, il n'est que le* SECOND. *Tome* SECOND. *Le* SECOND *livre. Le chapitre* SECOND. *La* SECONDE *place.* (Acad.) *Le* SECOND *fils du roi avait été donné parmi les otages.* (De Barante.) *Dans le quadrupède, l'odorat est le premier des sens, le goût le* SECOND, *la vue le troisième, l'ouïe le quatrième et le toucher le dernier.* (Buff.) *C'est un* SECOND *crime de tenir un serment criminel.* (J.-J. Rouss.) *A Paris, si le premier mouvement est de se montrer protecteur, le* SECOND, *beaucoup plus durable, est de mépriser le protégé.* (H. de Balz.)

Tel brille au *second* rang, qui s'éclipse au premier. (Volt.)

— Qui est postérieur à un autre dans l'ordre du temps : *Premières noces,* SECONDES *noces. Une femme qui est accouchée d'un* SECOND *enfant. La* SECONDE *année. Le* SECOND *jour.* (Acad.)

— Autre, nouveau : *Elle se placera comme une* SECONDE *providence entre nous et les tempêtes.* (Lam.) *Il est une manière de faire des grâces qui est comme un* SECOND *bienfait.* (La Br.)

— *Avoir, acheter une chose de la seconde main,* l'acheter à celui qui l'a achetée au producteur : *Je n'ai ces marchandises que de la* SECONDE *main.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Ne tenir une nouvelle que de la seconde main,* ne l'avoir apprise que par un intermédiaire.

— Poétiq. *Valeur, beauté sans seconde, à nulle autre seconde,* valeur, beauté sans égale, sans pareille. || Vieux.

— Chim. *Eau-seconde,* eau-forte affaiblie.

SECOND, n. m. Anc. Celui qui accompagnait un homme dans un duel, et se battait contre l'homme amené par l'adversaire : *Il servait de* SECOND. *Celui qu'il avait pris pour* SECOND, *pour son* SECOND. *Les* SECONDS *de côté et d'autre se sont tués.* (Acad.) *Vous voilà encore à chercher ; je gage que c'est un* SECOND *qu'il vous faut.* (A. de Vigny.)

Il vous faut un *second.* (La Font.)

Si le temps m'eût permis
De prendre pour *seconds* deux de mes bons amis... (C. Del.)

— On dit aujourd'hui, *Témoin.*

— Mar. Officier qui est immédiatement après le capitaine à bord d'un bâtiment de commerce : *Le capitaine et le* SECOND. (Acad.) *Des signes précurseurs de la tempête préoccupent le capitaine et le* SECOND. (Lam.)

— Fig. Quelqu'un qui en aide un autre dans une affaire, dans un emploi : *Vous pourrez bien réussir dans cette entreprise, vous avez un bon* SECOND. (Acad.)

— Ellipt. Second étage d'une maison : *J'occupe le* SECOND. *Il loge au* SECOND. (Acad.)

— Personnes qui habitent cet étage : *Tout le* SECOND *était aux fenêtres.*

— J. de paume, Celui qui tient le second lieu d'un côté : *C'est un* SECOND. *Il ne prime pas bien, mais il est bon* SECOND. (Acad.)

— Littér. *Mon second,* se dit, dans une charade, de la seconde partie du mot décomposé.

= **En second,** loc. adv. Il marque subordination, infériorité, et s'emploie surtout en parlant d'un homme qui sert sous un autre : *Il ne tient pas la première place, il n'est qu'*EN SECOND. *Il n'a pas assez de fermeté pour tenir la première place dans les affaires, il n'est bon qu'*EN SECOND. (Acad.)

— *Capitaine en second,* capitaine qui doit commander au défaut du capitaine en pied. || Dans le m. sens, *Colonel, lieutenant en second.*

— *Signer en second,* se dit d'un notaire qui signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte.

SECONDAIRE, adj. des 2 g. (*second.*) Pron. *ce-gon-dèr.* — Accessoire, qui ne vient qu'en second : *Motifs* SECONDAIRES. *Raisons* SECONDAIRES. (Acad.) *La pensée a seule reçu la confidence de la création et le soin de la développer dans ses plans* SECONDAIRES. (Mignet.)

— Par anal. De second ordre : *Des hommes obscurs, inconnus ou du moins fort* SECONDAIRES. (Mich.) *Auguste, héritier de César, n'était pas de cette première race d'hommes qui font les révolutions, il était de cette race* SECONDAIRE *qui en profite.* (Chateaubr.)

— Astron. *Planètes secondaires,* satellite des planètes principales : *La lune est une* PLANÈTE SECONDAIRE. *Les satellites de Jupiter sont des* PLANÈTES SECONDAIRES. (Acad.)

— Pathol. Il se dit des phénomènes subséquents et subordonnés à d'autres.

— *Hémorragie secondaire,* celle qui survient après des blessures et des opérations.

— *Fièvre secondaire,* celle qui survient pendant la suppuration des pustules varioliques.

SECONDAIREMENT, adv. Pron. *ce-gon-dèr-man.* — D'une manière secondaire, accessoirement.

SECONDE, n. f. (*secundus,* second ; lat.) Pron. *ce-gond.* — Classe qui précède la rhétorique : *Un écolier qui est en* SECONDE. *Professer la* SECONDE. *Monter de troisième en* SECONDE. (Acad.)

— Ensemble des élèves qui suivent la seconde classe : *La* SECONDE *assistait à cette cérémonie.*

— Lieu où se fait cette classe : *Les bancs de la* SECONDE.

— Soixantième partie d'une minute d'heure ou de degré : *Pendule à* SECONDES. *Cette planète est élevée sur l'horizon de tant de degrés, de tant de minutes et de tant de* SECONDES. (Acad.) *La vitesse de la lumière n'est pas moindre de soixante-dix mille lieues par* SECONDE. (Arago.)

— Musiq. *Intervalle de seconde,* ou simpl. *Seconde,* intervalle compris entre deux sons différents à distance l'un de l'autre d'un seul degré, tels que *Ut ré, mi fa, etc. Il y a trois espèces de* SECONDE ; *la majeure, comme* ut *naturel et* ré *naturel ; la diminuée, comme* ut *naturel et* ré *bémol ; et l'augmentée, comme* ut *naturel et* ré *dièse.* (Acad.)

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

— Escrim. *Estocade de seconde*, ou simpl. *Seconde*, Botte portée de manière que la lame passe sous le bras de l'adversaire. || On la nomme aussi *Tierce-basse*.

— Typogr. Épreuve d'une feuille déjà corrigée en première : *Corriger la* SECONDE.

SECONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Seconder : *Il a été bien* SECONDÉ. (Acad.) *La médiocrité est assez souvent* SECONDÉE *par des circonstances qui donnent à ses desseins un air de profondeur.* (Chateaubr.)

SECONDEMENT, adv. Pron. *ce-gond-man.* — En second lieu : *Je vous dirai premièrement que....* SECONDEMENT *que....* (Acad.)

SECONDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*second.*) Pron. *ce-gon-dé.* — Aider, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire : *Si vous entreprenez cela, je vous* SECONDERAI. *Il a fait de grands efforts, mais on ne l'*A *pas* SECONDÉ. (Acad.)

... Est-ce ainsi que vous me *secondez ?* (Rac.)

— Favoriser : SECONDER *les vœux, les désirs, les bonnes intentions de quelqu'un.* (Acad.)

Secondez mon ardeur extrême. (M^me^ Desh.)

Le ciel parfois *seconde* un dessein téméraire. (Mol.)

— J. de paume, Servir de second dans une partie : *Il n'est pas bon pour primer, mais il* SECONDE *bien.* (Acad.)

= **Se seconder**, v. pron. S'aider mutuellement, se favoriser, réunir ses efforts : *Il faut* SE SECONDER *dans la vie.*

SECONDINES, n. f. pl. Pron. *ce-gon-dinn.* — Chir. Arrière-faix ; délivre.

SECOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Secouer.

SECOUEMENT, n. m. V. SECOÛMENT.

SECOUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*quatio, je secoue*; lat.) Pron. *ce-kou-é.* — Remuer quelque chose fortement à plusieurs reprises, en sorte que toutes les parties en soient ébranlées : SECOUER *un arbre pour en faire tomber les fruits. Ce cheval a un trot qui* SECOUE *rudement son homme.* SECOUER *un manteau, un tapis, une robe, pour en ôter la poussière* (Acad.) *Dieu* SECOUE *la terre et la brise.* (Boss.) *Voyez comme les oiseaux* SECOUENT *leurs ailes humides et reprennent leur essor.* (G. Sand.)

— *Secouer la poussière d'un habit, de dessus un habit*, secouer un habit pour détacher et faire tomber la poussière qui le couvre.

Quand *secouerai-je* la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ? (Bivaug.)

— Par anal. *Secouer la poussière de ses pieds.*

— Prov. *Secouer la poussière de ses pieds, de ses souliers*, s'éloigner d'un lieu, l'abandonner avec une espèce de réprobation.

— Réveiller, exciter : *Il faut* SECOUER *l'âme quand elle est abattue.* (Volt.)

— *Secouer la tête*, faire un mouvement de la tête, pour refuser quelque chose, ou pour se moquer, pour improuver : *Elles* SECOUAIENT LA TÊTE *à chacune de ses raisons.* (La Font.)

Ils *secouaient la tête* à l'endroit le plus beau. (Boil.)

— Prov. et fig. *Secouer les oreilles*, ne pas tenir compte de quelque chose, s'en moquer : *Quand on lui représente son devoir, il* SECOUE LES OREILLES.

— Il se dit aussi d'un homme en place qui ne veut point accorder quelque chose qu'on lui demande : *A cette proposition, il* SECOUA L'OREILLE, LES OREILLES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il ne fait qu'en secouer les oreilles*, se dit d'un homme à qui il arrive un accident fâcheux, qui reçoit quelque injure, quelque affront, et qui témoigne n'y pas être sensible.

— Prov. et fig. *Il n'y a qu'à secouer un peu l'oreille, et cela est passé*, se dit en parlant d'une petite peine qu'on oublie bientôt.

— Fig. et fam. *Cette maladie, cette fièvre l'a bien secoué*, l'a bien tourmenté.

— Se défaire de quelque chose par un mouvement violent : *Ce taureau* A SECOUÉ *le joug.* (Acad.)

— Fig. *Secouer le joug*, s'affranchir de la domination, se mettre en liberté : *Les Romains* SECOUÈRENT LE JOUG *des Tarquins. Ce jeune homme ne veut plus souffrir de tuteur, il veut* SECOUER LE JOUG. (Acad.)

Secouant tout à coup l'opprobre qui l'accable,
Il vient, combat, triomphe. (C. Del.)

— Fig. *Secouer le joug des passions*, s'affranchir de la tyrannie des passions ; les dompter.

— Par anal. *Secouer les préjugés.*

= **Se secouer**, v. pron. Se remuer fortement pour faire tomber quelque chose qui incommode : *Les chiens* SE SECOUENT *quand ils sont mouillés.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il faut se secouer*, se dit à une personne à qui l'exercice, le mouvement est nécessaire. Fig. Il faut agir, il ne faut pas demeurer oisif et spectateur indifférent.

— Par anal. et mor. *Par moments, elle* SE SECOUAIT, *et voulait prendre une résolution virile.* (H. de Balz.)

SECOÛMENT, n. m. Pron. *ce-kou-man.* — Action de secouer : *Il répondit par un* SECOÛMENT *de tête.* (Acad.) || Peu usité.

SECOURABLE, adj. des 2 g. Qui aime à secourir les autres, à les soulager dans leurs besoins : *C'est un homme fort* SECOURABLE. *Être* SECOURABLE *à tout le monde. Mon Dieu, soyez-moi* SECOURABLE. *Tendre une main* SECOURABLE *aux malheureux.* (Mass.)

— Qui peut être secouru : *Cette place est si bien investie qu'elle n'est plus* SECOURABLE. *Elle n'est* SECOURABLE *que par mer.* (Acad.)

SECOURIR, v. tr. ou act. 2^e^ conj. (*succurrere*; lat., m. sign.) Pron. *ce-kou-rir.* — Aider, assister donner aide, prêter assitance à qui en a besoin : SECOURIR *puissamment, promptement. Il va périr, il va succomber, si vous ne le* SECOUREZ. SECOURIR *une place qui est pressée par les ennemis.* SECOURIR *un État, un prince. On* A SECOURU *cette place par tel moyen.* (Acad.) *Celui qui est dans la prospérité doit* SECOURIR *les malheureux.* (M^me^ de Sév.)

Ce n'est qu'amours entre eux, que charité sincère ;
Chacun y chérit l'autre et le *secourt* en frère. (Corn.)

= **Se secourir**, v. pron. Se prêter une mutuelle assistance :

En ce monde il se faut l'un l'autre *secourir.* (La F.)

Syn. Secourir, aider, assister. *Secourir*, c'est venir en aide dans le danger ou dans le besoin ; *aider*, c'est prêter son concours dans un embarras ; *assister*, c'est pourvoir aux nécessités les plus pressantes.

SECOURS, n. m. Pron. *ce-kour.* — Aide, assistance dans le besoin : *Grand* SECOURS. SECOURS *considérable*, SECOURS *nécessaire. Prêter* SECOURS, *son* SECOURS. *Il a péri faute de* SECOURS. *Implorer le* SECOURS *de quelqu'un. Tirer du* SECOURS *de quelqu'un. Demander* SECOURS, *du* SECOURS *à quelqu'un. Envoyer chercher du* SECOURS. *Il est privé, destitué, dénué de* SECOURS. *Les* SECOURS *de la religion. Les* SECOURS *de l'art.* (Acad.) *Il employa son crédit pour assister ceux qui avaient besoin de son* SECOURS. (Fléch.)

— Particul. Troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre, seconder ceux qui sont trop faibles pour résister avec avantage à des ennemis : SECOURS *étranger.* SECOURS *de France, d'Angleterre.* SECOURS *par mer. On lui envoya un* SECOURS *de vingt mille hommes. Le* SECOURS *est parti ce matin. Le* SECOURS *arriva au moment de la bataille. Le* SECOURS *fut coupé, fut défait, fut battu.* (Acad.)

— Au pl. Choses qui aident à secourir : *Combien de familles ont été soutenues par les* SECOURS *qu'elle leur donnait.* (Fléch.)

Mes vains discours
Pour vous persuader sont de faibles *secours.* (Rac.)
Quand leurs *secours* sont vains, leur prière console.
(V. Hugo.)

— Corps d'armée qui vient secourir une place assiégée : *Le* SECOURS *est entré dans la place. La ville se rendit faute de* SECOURS, *à la veille du* SECOURS, *à la vue du* SECOURS. (Acad.)

— *Porte de secours*, porte d'une citadelle qui donne dans la campagne, et par laquelle on peut recevoir du secours ou se retirer.

— Église bâtie pour la décharge d'une paroisse, à cause du grand nombre des paroissiens, ou de la distance des lieux, ou de la difficulté des chemins : *Cette église n'est pas une paroisse, ce n'est qu'un* SECOURS. (Acad.) || Plus ordin. *Succursale.*

— *Au secours ! à mon secours !* ellipt. *Venez à* MON SECOURS. (Acad.)

SECOURU, UE, part. pass. du v. Secourir : *Il a été bien* SECOURU *dans sa maladie*, SECOURU *bien à propos. Cette place ne peut être* SECOURUE *que par mer.* (Acad.)

SECOUSSE, n. f. Pron. *ce-kouss.* — Agitation, ébranlement de ce qui est secoué : *Rude* SECOUSSE. *Le fruit n'est pas encore mûr, quand il ne tombe pas de l'arbre après deux ou trois* SECOUSSES. (Acad.) *La* SECOUSSE *du tremblement de terre a duré quinze minutes.* (Buff.) *L'alouette de mer a dans la queue un mouvement de* SECOUSSE *et de tremblement.*

— Fig. Atteinte portée à la santé, à la fortune, au crédit, à l'ordre, etc. : *La colique lui a donné de violentes* SECOUSSES. *Il a reçu de terribles* SECOUSSES *de la fortune. Le crédit public a reçu de dangereuses* SECOUSSES. *Ces* SECOUSSES *répétées ont épuisé les forces de son âme.* (Acad.) *Tout changement lui semblait une* SECOUSSE. (C. Del.)

— Mus. Explosion que l'air fait en entrant dans un tuyau d'orgue.

SECRET, ÈTE, adj. (*secretus*; lat., m. sign.) Pron. *ce-krè, krètt.* — Caché à presque tout le monde ; connu seulement d'une personne ou de quelques personnes : *Affaire* SECRÈTE. *Négociation* SECRÈTE. *Traité* SECRET. *On lui a donné tant pour les dépenses* SECRÈTES. (Acad.) *Il a des instructions* SECRÈTES. (Chateaubr.)

Les Dix, pour tout savoir, ont des agents *secrets.* (C. D.)

— Qui n'est pas apparent, qui n'est pas visible : *Les ressorts* SECRETS *d'un mécanisme. Les replis les plus* SECRETS *de l'âme. Les ressorts les plus* SECRETS *d'un art, d'une science.* (Acad.) *Nous ignorons la cause* SECRÈTE *de nos efforts les plus héroïques.* (Did.) *Il est des peines* SECRÈTES *que la Providence mêle souvent aux plus grandes fortunes.* (Fléch.)

... Vos moindres discours ont des grâces *secrètes.* (Rac.)

— *Défauts secrets*, vices de conformation qui ne sont pas apparents : *Outrée contre Henri III qui avait révélé quelqu'un de ses* DÉFAUTS SECRETS, *la duchesse de Montpensier le troubla pendant toute sa vie.* (Montesq.)

— Mor. Que l'on cache, que l'on dissimule, dont on dérobe la connaissance aux autres : *Une passion* SECRÈTE. *Un sentiment* SECRET. *Une douleur* SECRÈTE. *Une* SECRÈTE *envie.* (Acad.) *L'envie est un aveu* SECRET *que nous faisons à nous-mêmes de notre médiocrité.* (Mass.)

— *Sciences secrètes*, prétendues connaissances que quelques gens se vantent d'avoir, touchant l'alchimie, la magie et la nécromancie.

— *Maladie secrète*, maladie qu'on n'ose pas avouer parce que l'origine en est honteuse : *Ce médecin s'occupe particulièrement des* MALADIES SECRÈTES. (Acad.)

— *Escalier secret*, escalier dérobé, par lequel on peut monter dans les appartements d'une grande maison, au lieu de monter par le grand escalier. || On dit dans la m. acception, *Porte secrète.*

— *Conseil secret du prince*, conseil où l'on agite les affaires les plus importantes : *Cela fut délibéré, décidé en* CONSEIL SECRET. (Acad.)

— *Comité secret*, discutant et délibérant à huis clos, dans une séance où le public n'est pas admis : *La chambre des députés s'est formée en* COMITÉ SECRET. (Acad.)

— *Partie secrète*, personne qui agit, qui sollicite contre une autre, et qui ne veut point paraître : *C'est dans sa* PARTIE SECRÈTE. (Acad.) || Dans le m. sens, *C'est un ennemi* SECRET.

— Chass. *Chien secret*, se dit d'un limier qui pousse la voie sans appeler.

— En parl. des personnes, Qui est très-discret, qui sait tenir une chose secrète : *C'est un homme à qui vous pouvez tout confier, il est fort* SECRET. *On accuse cette femme de n'être pas assez* SECRÈTE. (Acad.)

— Ironiq. *Il est secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, se dit d'un homme qui divulgue les choses qu'on lui confie.

SECRET, n. m. Pron. *ce-krè.* — Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne : *Garder, dévoiler un* SECRET. *Confier un* SECRET *à quelqu'un. Entrer, pénétrer dans les* SECRETS *de quelqu'un. Je ne veux pas vous arracher, vous surprendre votre* SECRET. *Les* SECRETS *d'État. Le* SECRET *des consciences.* (Acad.) *Il n'est pas permis de s'emparer d'un* SECRET *qui ne nous est pas confié.* (Volt.) *Le moment fatal marqué à chacun est un* SECRET *écrit dans le livre éternel.* (Mass.) *Il y a un principe de destruction en tout ; à quelle fin Dieu l'a-t-il établi ? C'est son* SECRET. (Chateaubr.) *Le sage ne doit avoir d'autre gardien de son* SECRET *que lui-même.* (Guizot.) *Je n'ai point de* SECRET *pour vous.* (Campistr.) *Je ne lui voudrais donner ni ma bourse ni mon* SECRET *à garder.* (J.-J. Rouss.) *Le* SECRET *de la confession est inviolable.* (H. de Balz.)

Rien ne pèse tant qu'un *secret* ;
Le porter loin est difficile aux dames. (La F.)

— Liturg. *Secret de la messe*, le canon de la messe, qui se dit à voix basse.

— *Être du secret, dans le secret*, avoir part à quelque résolution, à quelque délibération où peu de gens sont admis, à quelque dessein caché.

— *Avoir le secret de quelqu'un*, savoir son secret. || Dans le m. sens, *Ce ministre a le secret de telle négociation*, il est le seul des ministres employés dans cette négociation, qui connaisse les véritables intentions du prince.

— Prov. et fig. *C'est le secret de la comédie*, se dit d'une chose qui est sue de tout le monde, et dont quelqu'un veut faire un secret. || Fam. Dans le m. sens, *C'est le secret de Polichinelle.*

— Fam. *C'est mon secret*, se dit à une personne pour refuser de lui donner connaissance d'une chose.

— Discrétion, silence sur une chose confiée : *Je vous demande le* SECRET. *Je vous garderai le* SECRET *le plus inviolable. Les affaires ont été traitées avec, dans le plus grand* SECRET. *Ce dessein était couvert d'un* SECRET *impénétrable. Sous le sceau du* SECRET. *Sous le* SECRET *de la confession.* (Acad.)

Commandez à vos yeux de garder le *secret*. (Rac.)

— *Je vous dis cela dans le secret, sous le secret*, je vous le confie à condition de ne le dire, de ne le révéler à personne.

— Fig. Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire certains effets : SECRET *utile, merveilleux, rare, ingénieux.* SECRET *pour teindre le verre en toutes sortes de couleurs. Donner, communiquer, vendre, acheter un* SECRET. (Acad.)

— Par anal. *Faibles mortels que nous sommes, est-ce à nous de pénétrer les* SECRETS *de la nature?* (Barthél.)

— Fig. Moyen qu'on met en usage pour venir à bout de quelque chose, pour y réussir : *Le* SECRET *de plaire. Le* SECRET *de parvenir. Il a trouvé le* SECRET *de s'enrichir en faisant des vers.* (Acad.) *Il y a, dans l'art de connaître Dieu et de l'aimer, certains* SECRETS *qui ne sont connus que de ceux qui les pratiquent.* (Fléch.)

Le *secret* est d'abord de plaire et de toucher. (Boil.)
Le *secret* d'ennuyer est celui de tout dire. (Volt.)

— Par plaisant. *Il a trouvé le secret de se ruiner.*

— *Le secret de l'art d'écrire, de l'art de régner, de la politique, etc.*, la partie la plus difficile et la plus essentielle de l'art d'écrire, de régner, etc.

— Mécan. Certains ressorts particuliers qui servent à divers usages : *On ne peut ouvrir ce coffre-fort, si l'on n'en sait le* SECRET. *Serrure à* SECRET. (Ac.)

— Cache pratiquée dans un coffre-fort, dans un secrétaire, dans un cabinet.

— Lieu séparé où, dans une prison, on enferme un prisonnier : *Mettre un prisonnier au* SECRET, *le tenir au* SECRET. *Il est sorti du* SECRET, *et on lui a donné le préau.* (Acad.) *Il fut mis provisoirement au* SECRET *le plus absolu.* (F. Soulié.)

— Mar. Endroit où il faut mettre le feu sur un brûlot.

= **En secret,** loc. adv. En particulier, sans témoin : *Je lui ai parlé* EN SECRET. *Ils se voient* EN SECRET. (Acad.) *Vous allez redire les choses qu'on vous dit* EN SECRET. (Mol.)

Je l'ai fait *en secret* amener devant moi. (Rac.)

— Mor. D'une manière secrète, cachée : *Il feint de l'aimer, mais* EN SECRET *il le déteste.* (Acad.)

SÉCRÉTAGE, n. m. Pron. *cé-kré-taj.* — Techn. Opération qui consiste à tremper dans une dissolution certains poils, qui, sans cette précaution, ne se feutreraient point.

SECRÉTAIRE, n. m. (*secret.*) Pron. *ce-kré-tèr.* — Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché : *Il m'a fait écrire par son* SECRÉTAIRE. *Dictez, je vous servirai de* SECRÉTAIRE. (Acad.) *Autour de cette table, chargée de papiers et de portefeuilles, étaient assis et courbés sur leurs plumes huit* SECRÉTAIRES *occupés à copier des lettres.* (A. de Vign.) *Elle se flatte d'avoir assez de crédit pour vous faire recevoir parmi les* SECRÉTAIRES *de ce ministre.* (Le Sage.) *Il était tout à la fois* SECRÉTAIRE *et intendant.* (H. de Balz.)

Du *secrétaire* absent vous remplirez l'office. (C. Dél.)

— *Secrétaire d'État*, titre de chacun des ministres qui ont un département, et qui contre-signent les ordonnances du chef de l'État : *Le* SECRÉTAIRE D'ÉTAT *ministre de l'intérieur.* (Acad.)

— Anc. *Secrétaire des commandements*, les secrétaires du roi ; aujourd'hui les secrétaires d'État : *Je soupçonne que le* SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS *a quelque voix au chapitre.* (Volt.)

— *Secrétaire d'ambassade*, celui qui est chargé de faire et d'écrire les dépêches de l'ambassade.

— Celui qui rédige par écrit les délibérations de quelque assemblée : SECRÉTAIRE *d'un concile. Le* SECRÉTAIRE *d'une compagnie, d'une académie. Le* SECRÉTAIRE *perpétuel de l'Académie française, de l'Académie des sciences, etc.* (Acad.)

— *Secrétaire général d'un ministère, d'une préfecture*, employé supérieur qui a principalement le soin de garder les archives, d'entretenir la correspondance, et d'expédier les actes d'un ministère, d'une préfecture.

— *Secrétaire d'une mairie*, celui qui est chargé de tenir les registres de la mairie, et d'en donner des extraits. ‖ Pal. *Secrétaire du parquet.*

— Libr. Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes qui n'ont aucune habitude de l'art d'écrire.

— Bureau sur lequel on écrit, et où l'on renferme des papiers : SECRÉTAIRE *d'acajou, de noyer.* SECRÉTAIRE *à cylindre. Forcer un* SECRÉTAIRE. (Acad.) *Donnez-moi la clef du* SECRÉTAIRE. (C. Del.)

— Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers, qui porte derrière la tête une hupe formée d'un double rang de longues plumes.

SECRÉTAIRERIE, n. f. Pron. *ce-kré-tèr-ri.* — Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, etc., font et délivrent leurs expéditions, et où ils en gardent les minutes : *Aller à la* SECRÉTAIRERIE. (Acad.)

— Ensemble des employés d'une secrétairerie.

SECRÉTARIAT, n. m. Pron. *ce-kré-ta-ria.* — Emploi, fonction de secrétaire; temps durant lequel on l'exerce : *Il a tenu le* SECRÉTARIAT *tant d'années. Il est peu propre au* SECRÉTARIAT. *Ce* SECRÉTARIAT *vaut mille écus par an. Pendant son* SECRÉTARIAT. (Acad.)

— Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions, et conserve les registres, les archives : *Passez au* SECRÉTARIAT, *on y enregistrera votre pétition, on vous y délivrera votre brevet. Le* SECRÉTARIAT *de l'Institut. Les bureaux du* SECRÉTARIAT. (Acad.)

SECRÈTE, n. f. Pron. *ce-krètt.* — Liturg. cathol. Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface.

SÉCRÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sécréter.

— *Humeurs sécrétées*, celles qui sont faites avec le sang par l'action des organes sécréteurs, comme la bile que fait le foie, la salive que font les glandes salivaires.

SECRÈTEMENT, adv. Pron. *ce-krètt-man.* — En particulier, en secret, d'une manière secrète ; sans être aperçu : *Il se glissa* SECRÈTEMENT *dans la chambre. Bien qu'il lui fît bonne mine, il en était* SECRÈTEMENT *jaloux.* (Acad.) *Je suis bien aise de faire les choses* SECRÈTEMENT. (Mol.) *Votre Altesse s'en vient* SECRÈTEMENT *à Venise, presque sans suite.* (V. Hug.)

Ils avaient averti leurs gens *secrètement*. (La F.)

— Fig. Dans le fond de son cœur : *Aimer une personne* SECRÈTEMENT.

SÉCRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*secerno, secretum*, séparer, extraire ; lat.) Pron. *cé-kré-té.* — Il change l'*é* fermé du rad. *sécrét* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* seulement ; *je sécrète, tu sécrètes, ils sécrètent.* — Opérer la sécrétion : *Telle glande est destinée à* SÉCRÉTER *telle espèce d'humeur. Le foie* SÉCRÈTE *la bile.* (Acad.) *La vipère, la guêpe et l'abeille sont, dans notre climat, les seuls animaux munis d'appareils propres à* SÉCRÉTER *les venins.* (Chomel.)

— Techn. Préparer le poil pour le feutrage.

SÉCRÉTEUR, adj. m. V. SÉCRÉTOIRE.

SÉCRÉTION, n. f. Pron. *cé-kré-sion.* — Physiol. Propriété qu'ont les tissus de laisser exsuder de leur substance des molécules intérieures qui sont ou rejetées ou réabsorbées : *La* SÉCRÉTION *du chyle dans les intestins grêles. La* SÉCRÉTION *de l'urine dans les reins.* (Acad.) *Les venins paraissent être le résultat d'une* SÉCRÉTION *propre à certaines espèces d'animaux.* (Chomel.)

— Au pl. Matières sécrétées : *Toute* SÉCRÉTION *fait du bien au corps, et tout ce qui le soulage soulage l'âme.* (Volt.)

— Urines et autres matières qui sortent du corps : *L'humeur sortira par voie de* SÉCRÉTION. *Le médecin a trouvé les* SÉCRÉTIONS *mauvaises.* (Acad.)

— *Sécrétions morbides*, maladies caractérisées par un vice de sécrétion, sans lésion sensible dans la texture des organes sécréteurs.

SÉCRÉTOIRES, adj. des 2 g. Pron. *cé-kré-toir.* — Physiol. Il se dit des vaisseaux et des glandes qui servent aux sécrétions : *Vaisseaux* SÉCRÉTOIRES. *Organes* SÉCRÉTOIRES. (Acad.) ‖ On dit aussi, *Vaisseaux, organes* SÉCRÉTEURS.

SECTAIRE, n. m. (*secte.*) Pron. *cèk-tèr.* — Celui qui est d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée : *Un* SECTAIRE *fougueux, opiniâtre. La violence d'un* SECTAIRE. *La doctrine de ces nouveaux* SECTAIRES *est fort dangereuse.* (Acad.) *Quelle douceur! Est-ce là le ton d'un* SECTAIRE? (J.-J. Rouss.)

Eh ! comment supporter ces stupides *sectaires*
Souillant les livres saints de sanglants commentaires ?
(V. Hugo.)

Triste fruit des discours, des livres d'un *sectaire !*
(C. Del.)

— *Éloquence de sectaire*, éloquence âcre et emportée : *Il avait l'éloquence d'un* SECTAIRE.

SECTATEUR, n. m. (*sectator* ; lat., m. sign.) Pron. *cèk-ta-teur.* — Celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque hérésiarque : *Les* SECTATEURS *de Platon. C'est un grand* SECTATEUR *d'Aristote. Arius eut un grand nombre de* SECTATEURS. (Acad.) *Partout l'hérésie, en formant des* SECTATEURS, *a formé des rebelles.* (Mass.)

SECTE, n. f. coll. (*secta*, parti, faction ; lat.) Pron. *cèkt.* — Il se dit de plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine : *La* SECTE *d'Épicure. La* SECTE *des stoïciens. Faire* SECTE. *Il n'est pas de cette* SECTE. (Acad.) *Chaque* SECTE *a ses fanatiques.* (Volt.)

— *Les partisans de Bouddha et de Brahma constituent aujourd'hui deux des* SECTES *les plus nombreuses du globe.* (Reynaud.) Ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée : *La* SECTE *des sacramentaires. Les protestants sont partagés en plusieurs* SECTES. (Acad.)

— Fig. *Faire secte, faire secte à part*, se distinguer des autres par des opinions singulières.

SECTEUR, n. m. (*sector*, coupeur ; lat.) Pron. *cèk-teur.* — Géom. Partie d'un cercle qui est comprise entre deux rayons quelconques et l'arc qu'ils renferment : SECTEUR *de cercle.* (Acad.)

— *Secteur sphérique*, solide engendré par un secteur de cercle tournant autour du rayon qui passe par le milieu de l'arc.

— Astr. Instrument qui a moins d'étendue que le quart de cercle, et qui sert à prendre les différences d'ascension et d'inclinaison des astres.

— Instrument qui sert à mesurer la distance d'un astre au zénith : *Les géomètres prennent leurs quarts de cercle, leurs* SECTEURS. (Volt.)

SECTILE, adj. des 2 g. (*sectilis* ; lat., m. sign.) Pron. *cèk-til.* — Didact. Qui est susceptible de se partager.

— Agric. *Oignons sectiles*, oignons plantés par quartiers.

SECTION, n. f. (*sectio* ; lat., m. sign.) Pron. *cèk-cion.* — Une des divisions ou subdivisions dans lesquelles se partage une collection, un compte, un ouvrage, un livre, un traité, etc. : *Ce livre est divisé en tant de* SECTIONS. *Il a donné son livre par* SECTIONS. (Acad.) *Le manuscrit était écrit de suite sans* SECTION. (Chateaubr.)

— Divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil, etc. : *Au commencement de la révolution, Paris fut divisé en quarante-huit* SECTIONS. *La cour de cassation est divisée en trois* SECTIONS : *la* SECTION *des requêtes, la* SECTION *civile et la* SECTION *criminelle. Le conseil d'État est partagé en* SECTIONS, *que l'on nomme Comités.* (Acad.)

— Art milit. Moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie : *Dans les manœuvres, lorsqu'on rompt le peloton, le capitaine commande la première* SECTION, *et le lieutenant la seconde. Se former en colonne par* SECTIONS. (Acad.)

— Géom. Coupe, endroit où une chose est coupée, tranchée ; partie de l'espace où des lignes, des plans, des surfaces courbes se coupent mutuellement : *Deux surfaces qui se rencontrent ont pour* SECTION *une ligne droite, ou une ligne courbe, ou un point. La* SECTION *d'un solide par un plan, etc.* (Acad.)

— *Sections coniques, cylindriques*, figures qui naissent des différentes coupes d'un cône, d'un cylindre.

— *Point de section*, endroit où deux lignes s'entrecoupent.

— Astron. *Section vernale*, point où le zodiaque coupe l'équateur à l'époque du printemps. ‖ *Section automnale*, point où commence l'automne.

— Chir. Action de couper : SECTION *des tendons.*

SÉCULAIRE, adj. des 2 g. (*secularis*, de *seculum*, siècle ; lat.) Pron. *cé-ku-lèr.* — Qui se fait de siècle en siècle, de cent ans en cent ans : *Les jeux* SÉCULAIRES. *Le poëme* SÉCULAIRE *d'Horace.* (Acad.)

— Antiq. *Année séculaire*, année qui termine un siècle : *On ouvre la porte sainte à Rome à chaque année* SÉCULAIRE. (Acad.)

— Qui est âgé d'un siècle, qui a beaucoup d'années : *Un chêne* SÉCULAIRE. *Un siècle* SÉCULAIRE. (Acad.) *Des forêts d'arbres* SÉCULAIRES. (Buff.)

— Fig. Très-ancien : *Le respect* SÉCULAIRE *dont le nom de Rome était entouré dans l'univers.* (A. Thierry.)

— Astr. *Variations séculaires*, variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles, par oppos. à *Variations périodiques*, celles dont les périodes n'embrassent qu'un petit nombre d'années.

SÉCULAIREMENT, adv. Pron. *cé-ku-lèr-man.* — D'une manière séculaire ; de siècle en siècle.

SÉCULARISATION, n. f. Pron. *cé-ku-la-ri-za-*

cion. — Action de séculariser un religieux, un bénéfice régulier, une communauté régulière : *Bulle de* SÉCULARISATION. *Obtenir la* SÉCULARISATION *d'un monastère, d'un chapitre.* (Acad.) *La* SÉCULARISATION *de l'éducation a été un des trois ou quatre grands mots d'ordre depuis cinquante ans.* (Dupanl.)

SÉCULARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Séculariser : *Ce chapitre, ce monastère a été* SÉCULARISÉ. (Acad.)

SÉCULARISER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre séculier : *Il y avait des moines, on les a* SÉCULARISÉS. *On* SÉCULARISA *tel bénéfice.* (Acad.) *Le pape conserve le droit de* SÉCULARISER *les prêtres.* (A. Martin.)

— Par anal. *On a prétendu* SÉCULARISER *l'éducation de la jeunesse.* (Dupanl.) *Ce système d'instruction avait pour principal caractère de* SÉCULARISER *l'enseignement en le fondant sur une base civile.* (Mign.)

= **Se séculariser**, v. pron. Se rendre séculier, vivre dans le siècle.

SÉCULARITÉ, n. f. État d'une personne qui vit dans le monde sans avoir fait de vœux.

— Juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend : *Le juge de la* SÉCULARITÉ *de telle église.* (Acad.)

SÉCULIER, IÈRE, adj. (*sæculum*, siècle; lat.) Pron. *cé-ku-lié, lièr.* — Qui vit dans le siècle; il se dit tant des ecclésiastiques que des laïques, par oppos. aux réguliers, à ceux qui sont engagés par des vœux dans une communauté religieuse : *Vie* SÉCULIÈRE. *État* SÉCULIER. *Prêtres* SÉCULIERS. *Clergé* SÉCULIER. (Acad.) *J'occupai le clergé tant* SÉCULIER *que régulier à prier Dieu pour mon frère.* (Le Sage.) *Quelques politiques, soit* SÉCULIERS, *soit réguliers veulent toujours troubler le monde.* (Volt.)

— Ant. Mondain : *Une vie* SÉCULIÈRE, *et nullement chrétienne.* (Acad.) *La grâce ne pouvait entrer dans une âme remplie de désirs* SÉCULIERS. (Fléch.)

— *Juridiction séculière*, justice temporelle : *La* JURIDICTION SÉCULIÈRE *ne laissait presque rien à faire à la spirituelle.* (Fléch.)

— Fig. *Bras séculier*, la justice temporelle : *Livrer un ecclésiastique au* BRAS SÉCULIER. (Acad.)

— Substantiv. Laïque : *Dans ce monastère, on a fait un bâtiment pour les religieux, et un autre pour les* SÉCULIERS. *Des choses qui ne sont pas messéantes à un* SÉCULIER *le seraient à un ecclésiastique.* (Acad.)

SÉCULIÈREMENT, adv. Pron. *cé-ku-lièr-man.* — D'une manière séculière.

SECUNDO, adv. (m. lat.) Secondement, en deuxième lieu; il s'emploie pour désigner le deuxième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*.

SÉCURIFORME, adj. des 2 g. (*securis*, hache; *forma*, forme; lat.) Qui a la forme d'une hache.

SÉCURITÉ, n. f. (*securitas*; lat., m. sign.) Pron. *cé-ku-ri-té.* — Confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion qu'on n'a pas de danger à craindre : *Au milieu de tant de périls, vous ne craignez rien, votre* SÉCURITÉ *m'étonne. Nos vaisseaux parcourent maintenant ces mers avec* SÉCURITÉ. *L'industrie a besoin de* SÉCURITÉ. (Acad.) *Il le confirmera dans cette* SÉCURITÉ. (Volt.) *La haute opinion que les soldats avaient de leur général, les faisait dormir dans une pleine* SÉCURITÉ. (Acad.)

SEDAN, n. m. (n. pr. de ville.) Comm. Sorte de drap fin qui se fabrique dans la ville de Sedan : *Habit de* SEDAN. *Un beau* SEDAN. (Acad.)

SÉDANOISE, n. f. V. PARISIENNE.

SÉDATIF, IVE, adj. (*sedativus*, *sedare*, apaiser; lat.) Pron. *cé-da-tif, tiv.* — Méd. En parl. des médicaments, Qui calme les douleurs; calmant : *Sel* SÉDATIF *de Homberg.* (Acad.) *Liniment* SÉDATIF.

— Subst. Médicament, remède qui calme les douleurs : *Faire usage de* SÉDATIFS. *La digitale est un* SÉDATIF *de la circulation. Les gommes-résines sont des* SÉDATIFS *du système nerveux.*

SÉDATION, n. f. Pron. *cé-da-cion.* — Méd. Effet produit par les sédatifs.

SÉDENTAIRE, adj. des 2 g. (*sedentarius*; lat., m. sign.) Pron. *cé-dan-tèr.* — Qui demeure ordinairement assis : *Cet homme ne fait point assez d'exercice, il est trop* SÉDENTAIRE. (Acad.)

— Par extens. Qui se tient presque toujours chez soi : *Il est devenu, depuis quelque temps, fort* SÉDENTAIRE. (Acad.)

Cet hôtel est peuplé de gens peu *sédentaires*,
Qui, du matin au soir, courent à leurs affaires.
(Coll. d'Harl.)

— Par anal. *Nos hiboux et nos chouettes sont assez* SÉDENTAIRES. (La Br.)

— En parl. des choses, Qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu : *Emploi, profession* SÉDENTAIRE. (Acad.) *La vie* SÉDENTAIRE *est moins préjudiciable à la santé de la femme qu'à celle de l'homme.* (Chomel.) *Le travail* SÉDENTAIRE *est une lime sourde.* (B. de St-P.) *Tout chevalier errant que je suis, j'ai les goûts* SÉDENTAIRES *d'un moine.* (Chateaubr.)

— Fixe, attaché à un lieu, par oppos. à Ambulatoire : *Philippe le Bel rendit le parlement* SÉDENTAIRE. (Acad.)

— Admin. milit. En parl. des troupes, Qui ne change point de garnison, qui n'entre jamais en campagne : *Troupes* SÉDENTAIRES. *Il y a, dans plusieurs villes, des compagnies* SÉDENTAIRES *formées de vétérans. La garde nationale mobile et la garde nationale* SÉDENTAIRE. (Acad.)

SÉDENTAIREMENT, adv. D'une manière sédentaire. || Peu usité.

SÉDIMENT, n. m. (*sedimentum*; lat., m. sign.) Pron. *cé-di-man.* — Dépôt qui se forme par la précipitation des substances tenues en suspension dans un liquide : *Il y a d'ordinaire beaucoup de* SÉDIMENT *dans cette liqueur. Il n'y a point de* SÉDIMENT *dans ses urines.* (Acad.)

— Au pl. Min. Débris, détritus : *Ce sont les* SÉDIMENTS *de coquilles qui ont formé les craies, les pierres calcaires.* (Buff.)

— Géol. *Sol* ou *terrain de sédiment*, couches formées par les matières que la mer a laissées en se retirant de certaines parties du globe.

SÉDIMENTAIRE, adj. des 2 g. ou **SÉDIMENTEUX, EUSE**, adj. Pron. *cé-di-man-tèr, teu.* — Min. Qui a le caractère d'un sédiment.

— Produit par un sédiment : *Combien d'êtres vivants ont été ensevelis sous des dépôts* SÉDIMENTEUX. (Brongniart.)

SÉDITIEUSEMENT, adv. Pron. *cé-di-cieuz-man.* — D'une manière séditieuse : *Il parla* SÉDITIEUSEMENT *dans la place publique.* (Acad.)

SÉDITIEUX, EUSE, adj. Pron. *cé-di-cieu, cieuz.* — Il se dit de ceux qui font une sédition, qui ont part à une sédition : *Une populace* SÉDITIEUSE *mit le feu aux maisons des principaux de la ville.* (Acad.)

— Mutin, enclin à faire sédition : *C'est un esprit* SÉDITIEUX. (Acad.)

Je les peignis puissants, riches, *séditieux*. (Rac.)

— Qui tend, qui provoque à la sédition : *Des discours, des écrits, des libelles* SÉDITIEUX. *Une assemblée* SÉDITIEUSE. *Ce que vous dites est* SÉDITIEUX. (Acad.) *Tout tourne en révoltes et en pensées* SÉDITIEUSES *quand l'autorité de la religion est anéantie.* (Boss.)

— Substantiv. Personne séditieuse : *C'est un* SÉDITIEUX. *On arrêta le chef des* SÉDITIEUX. *Les* SÉDITIEUX *firent des attroupements.* (Ac.) || SYN. V. TURBULENT.

SÉDITION, n. f. (*seditio*; lat., m. sign.) Pron. *cé-di-cion.* — Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie : *Grande, violente, furieuse* SÉDITION. *Cela est capable de faire une* SÉDITION, *de faire* SÉDITION. *Apaiser, éteindre, étouffer la* SÉDITION. *Les auteurs de la* SÉDITION. *Esprit de* SÉDITION. (Acad.) *On avait déjà essayé quelques* SÉDITIONS. (Volt.)

SEDLITZ, n. et adj. m. (n. pr. r. de Bohême.) Pron. *cèd-lits.* — Pharm. *Sel de Sedlitz*, purgatif, sulfate de magnésie.

SÉDUCTEUR, TRICE, n. (*seductor*; lat., m. sign.) Pron. *cé-duk-teur, triss.* — Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute : SÉDUCTEUR *de jeunes gens.* SÉDUCTRICE *de femmes, de filles.* (Acad.)

Te voilà, *séducteur*,
De ligues, de complots, pernicieux auteur! (Rac.)

— Adjectiv. *Un discours, un ton* SÉDUCTEUR. (Acad.)

— *L'esprit séducteur*, le démon.

SÉDUCTION, n. f. Pron. *cé-duk-cion.* — Action par laquelle on séduit : SÉDUCTION *de la jeunesse. La* SÉDUCTION *est manifeste. Il employa l'argent et les promesses, et tout ce qui peut contribuer à la* SÉDUCTION. (Acad.)

— Particul. Action de séduire, de corrompre l'innocence, les filles, les femmes : *Rapt de* SÉDUCTION. (Acad.)

— Influence fâcheuse de certaines choses : *La* SÉDUCTION *des richesses, de la jeunesse, de l'esprit, du pouvoir.* (Acad.) *A la cour, la jeunesse est entourée de* SÉDUCTIONS. (Étienne.) *Le plaisir est la* SÉDUCTION *de la jeunesse; par cette amorce trompeuse on l'entraîne à toutes sortes d'écarts.* (Mass.)

— *L'esprit de séduction*, le démon : *Dieu permet à l'*ESPRIT DE SÉDUCTION *de tromper les âmes hautaines.* (Boss.)

— Attrait, agrément qui rend certaines choses propres à charmer, à séduire : *Il y a de la* SÉDUCTION *dans son style, dans sa manière de lire, dans son regard.* (Acad.)

SÉDUIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*seducere*, détourner, tromper; lat.) — *Je séduis, tu séduis, il séduit, nous séduisons, vous séduisez, ils séduisent; je séduisais, nous séduisions, je séduisis, nous séduisîmes; je séduirai, nous séduirons; je séduirais, nous séduirions; séduis, séduisons, séduisez; que je séduise, que nous séduisions; que je séduisisse, que nous séduisissions; séduisant; séduit, ite.* — Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur par ses insinuations, par ses écrits, par ses discours, par ses exemples, etc. : *Cet hypocrite* SÉDUISAIT *les peuples. Cela ne peut* SÉDUIRE *que les hommes simples et ignorants. Un faux espoir nous* AVAIT SÉDUITS. (Acad.) *Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses apparences peut nous* SÉDUIRE. (Mass.)

— Faire tomber en faute, suborner, corrompre, débaucher : SÉDUIRE *des témoins.* SÉDUIRE *des domestiques pour les faire parler contre leur maître.* SÉDUIRE *sous prétexte de mariage.* (Acad.)

... Tes fausses vertus ont *séduit* mon armée. (Rac.)

— Particul. Faire tomber une femme, une fille en faute, lui inspirer de l'amour et en abuser : SÉDUIRE *une femme.* SÉDUIRE *une fille.*

— Toucher, plaire, persuader : *Cet homme m'a* SÉDUIT *par la franchise de son langage. Sa bonté* SÉDUIT *tous les cœurs. Ses manières m'ont* SÉDUIT. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi des animaux : *Chaque mâle a la conscience de sa beauté, et cherche à* SÉDUIRE *sa femelle.* (B. de St-P.)

— Absol. *Ces discours sont dangereux et propres à* SÉDUIRE. *C'est un homme habile à* SÉDUIRE. *Son ton* SÉDUIT. *Sa manière de lire* SÉDUIT. (Acad.)

... Un air d'équité qui *séduit* et qui plaît. (Boil.)

SÉDUISANT, part. prés. du v. Séduire.

SÉDUISANT, ANTE, adj. Qui séduit, qui est propre à séduire : *Discours, ton, air* SÉDUISANT. *Conversation* SÉDUISANTE. *Offres* SÉDUISANTES. (Acad.)

— Qui gagne notre amour malgré nous : *Femme* SÉDUISANTE. *Homme* SÉDUISANT.

— Mor. Il se dit aussi des choses : *Le calme est préférable au trouble des passions les plus* SÉDUISANTES. (J.-J. Rouss.)

— Qui plaît, qui sourit : *Espoir* SÉDUISANT. *Rêves* SÉDUISANTS.

SÉDUIT, ITE, part. pass. du v. Séduire : *Les uns se font un art de séduire, les autres une gloire d'être* SÉDUITS. (Fléch.)

SÉGÉTAL, ALE, adj. (*seges, segetis*, moisson; lat.) Pron. *cé-jé-tal.* — Bot. Qui croît dans les champs cultivés, au milieu des moissons.

SÉGÉTIÈRE ou **SAGETIÈRE**, n. f. Pêch. Très-grand filet en tramail, avec lequel on pêche dans les grands fonds.

SEGMENT, n. m. (*segmentum*, section, division; lat.) Pron. *cègh-man.* — Géom. Partie d'un cercle comprise entre un arc et sa corde : SEGMENT *de cercle.* (Acad.) *Si vous levez les yeux, vous ne voyez plus qu'une arcade magnifique et tourbillonnante, étincelant, aux deux extrémités du* SEGMENT *de cercle que décrivent les eaux, d'une lumière bleue et mobile.* (Ph. Chasles.)

— *Segment sphérique*, solide engendré par un segment de cercle tournant autour de la partie du rayon qui passe par le milieu de l'arc.

SEGMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *cègh-man-tèr.* — Didact. Qui est formé de plusieurs segments.

SÉGOVIE, n. f. (v. d'Espagne.) Pron. *cégo-vî.* — Comm. Laine qui vient de Ségovie.

SÉGRAIRIE, n. f. Pron. *cé-grè-rî.* — Eaux et For. Bois possédé par indivis ou en commun, soit avec l'État, soit avec des particuliers.

SÉGRAIS, n. m. (*segregatus*, séparé; lat.) Pron. *cé-grè.* — Eaux et For. Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SÉGRÉGATION, n. f. Pron. *cé-gré-ga-cion.* — Didact. Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

SÉGRÉGATIVEMENT, adv. Séparément, l'un après l'autre : *Voix prises* SÉGRÉGATIVEMENT *par individus.* (J.-J. Rouss.)

SÉGRÉGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*segregare*, séparer; lat.) Pron. *cé-gré-jé.* — Il conserve l'é fermé dans toute sa conjug. et prend l'e muet euphon. après le rad. *ségrég*, toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous ségrégeons, il ségrégea, etc.* — Didact. Mettre à part. || Séparer.

SÉGUIDILLE, n. f. (*seguidilla*; esp., m. sig.) Pron. *cé-ghi-diy.* — Littér. Genre de chanson espagnole :

Deux SÉGUIDILLES *commencent et terminent le poëme.* (H. de Balzac.)

— Air de chant et de danse à trois temps et d'un mouvement animé, avec un ritournelle.

— On dit aussi, *Séguédille.*

SEICHE, n. f. Zool. V. SÈCHE.

SÉIDE, n. m. (n. d'un personnage de la tragédie de Mahomet.) Pron. *cé-id.* — Par anal. Sectateur dévoué d'un fanatique; agent aveugle des crimes prescrits par le fanatisme ou l'esprit de parti : *Toute secte a des* SÉIDES.

SÉIDISME, n. m. Zèle fanatique des séides.

SEIGLAGE, n. m. Pron. *cè-glaj.* — Méd. vét. Opération qui consiste à introduire un morceau de chaume de seigle dans le nez des moutons.

SEIGLE, n. m. (*secale;* lat., m. sign.) Pron. *cègl.* — Agric. Plante de la famille de Graminées; sorte de blé plus menu, plus long et plus brun que le froment : *Une gerbe de* SEIGLE. *Les* SEIGLES *sont maigres cette année. Couper les* SEIGLES. *Battre les* SEIGLES. (Acad.)

— *Faire les seigles*, couper les seigles : *On a fait les* SEIGLES *de bonne heure cette année.* (Acad.)

— Son grain : SEIGLE *vieux.* SEIGLE *nouveau. Dans ce pays-là, on ne mange que du* SEIGLE. (Acad.) *On leur distribua du beurre et du pain de* SEIGLE. (H. de Balz.)

SEIGNEUR, n. m. (*senior*, vieillard; et par extens. homme respectable; lat.) Pron. *cè-gnieur.* — Anc. Maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre : SEIGNEUR *souverain. Les habitants le reconnurent pour* SEIGNEUR. (Acad.) *Il fallait faire cuire son pain au four du* SEIGNEUR, *faire moudre son blé à son moulin, acheter exclusivement ses denrées, laisser dévorer sa récolte par son gibier.* (Thiers.) *On confisquait le bien d'un vassal qui refusait de rendre hommage à son* SEIGNEUR. (Acad.)

Un instant! devant moi nul n'est *seigneur* ici. (V. Hugo.)

— Par excell. *Le Seigneur*, Dieu, le souverain maître de toutes choses.

— *Notre-Seigneur*, Jésus-Christ.

— Titre qu'on donnait à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur : *Haut et puissant* SEIGNEUR. *Un* SEIGNEUR *de la cour. Il a les manières d'un grand* SEIGNEUR. *Il ne fréquente que les grands* SEIGNEURS. *Se donner des airs de grand* SEIGNEUR. *Jouer le grand* SEIGNEUR. (Acad.) *Auguste refusait le titre de* SEIGNEUR, *qui fut donné dans Rome même aux moins importants personnages.* (Villem.) *Le faste d'un* SEIGNEUR *en impose au malheureux même qui en a fait les frais.* (Duclos.)

— *Le Grand Seigneur*, l'empereur des Turcs, le sultan : *Il sait que le* GRAND-SEIGNEUR *arme puissamment et ne veut point de paix.* (La Br.)

— *Vivre en seigneur, en grand seigneur*, vivre magnifiquement sans rien faire. ‖ *Il est vêtu, logé comme un seigneur*, très-bien vêtu, très-bien logé.

— Fam. *C'est un petit seigneur*, se dit d'un homme qui affecte de l'importance et qui n'en a point.

— Prov. *A tout seigneur tout honneur*, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû d'après son rang, sa dignité.

SEIGNEURIAGE, n. m. Pron. *cè-gnieu-ri-aj.* — Droit qu'un souverain prend sur la fabrication des monnaies : *Il revenait au roi tant par marc pour droit de* SEIGNEURIAGE. (Acad.)

SEIGNEURIAL, ALE, adj. Qui appartient au seigneur : *Titre* SEIGNEURIAL. *Droits* SEIGNEURIAUX. (Acad.) *Le droit de champart et tous les droits* SEIGNEURIAUX *que vous avez ne sont pas si favorables à la poésie que la charrue et les moutons.* (Volt.)

— *Maison seigneuriale*, maison affectée à l'habitation du seigneur du lieu.

— Qui donne des droits de seigneur : *Terre* SEIGNEURIALE. (Acad.)

SEIGNEURIE, n. f. (*seigneur.*) Pron. *cè-gnieu-rí.* — Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur, et sur tout ce qui en relève : *Cette* SEIGNEURIE *avait de beaux droits. La terre est* SEIGNEURIE *de tel lieu. La* SEIGNEURIE *de cette terre s'étendait fort loin.* (Acad.)

— Mouvances, droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre même : *Il vendit sa terre, et il s'en réserva la* SEIGNEURIE. (Acad.)

— Terre seigneuriale : *Anciennement chaque* SEIGNEURIE *avait son droit civil, et il n'y avait pas deux* SEIGNEURIES *dans tout le royaume qui fussent gouvernées de tout point par la même loi.* (Montesq.) *Il acheta une belle* SEIGNEURIE. (Acad.) *Ces acquisitions valent mieux que dix* SEIGNEURIES. (La Chauss.)

— Anc. Assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement de Venise : *Le doge accompagné de toute la* SEIGNEURIE. (Acad.)

— Anc. Titre d'honneur donné aux pairs de France : *Votre* SEIGNEURIE. *A sa* SEIGNEURIE *monsieur le duc de N., pair de France.* (Acad.)

— Fam. Il se dit par plaisanterie à des gens avec qui l'on est très-familier : *Je baise les mains à votre* SEIGNEURIE. *Serviteur à votre* SEIGNEURIE. (Acad.)

Ma maîtresse nous prie
De laisser en repos dormir sa *seigneurie.* (A. de Muss.)

— *Donner de la seigneurie à quelqu'un*, le traiter de noble. ‖ On dit dans le m. sens. *Se donner de la seigneurie.*

SEILLEAU ou **SEILLOT**, n. m. Pron. *cè-iô.* — Mar. Espèce de seau de bois dont on se sert à bord des bâtiments.

SEIME, n. f. Pron. *cèm.* — Art véter. Solution de continuité, fente qui se forme au sabot du cheval, et qui s'étend quelquefois depuis la couronne jusqu'à la pince.

— *Seime quarte*, ou simpl. *seime*, celle qui affecte un des quartiers.

— *Seime en pied de bœuf* ou *Soie*, celle qui partage le sabot par le milieu.

SEIN, n. m. (*sinus;* lat., m. sign.) Pron. *çain.* — Partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine : *Il lui a plongé un poignard dans le* SEIN. (Acad.)

— Fig. et poétiq. Le cœur de l'homme :

Et je n'enfonce pas ce poignard dans ton *sein.* (La Fosse.)
Le cruel repentir est le premier bourreau
Qui dans un *sein* coupable enfonce le couteau. (L. Rac.)
Non : je ne puis le croire; et le ciel irrité
N'a pas dans notre *sein* mis tant de cruauté. (Volt.)

— Fig. *Mettre à quelqu'un le poignard dans le sein*, lui causer un extrême déplaisir en lui annonçant une mauvaise nouvelle, ou en lui disant quelque chose de dur, de fâcheux, de désagréable :

— Fig. *Dans, sur le sein de*, entre les bras, sur le cœur : *Son enfant dormait sur son* SEIN.

Qui s'endort *dans le sein* d'un père
N'est pas en souci du réveil. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein*, c'est un homme que j'ai tiré de la misère, que j'ai reçu chez moi, et qui me paye d'ingratitude, qui fait tourner contre moi mes bienfaits.

— Fig. Affection, tendresse :

L'asile le plus sûr est le *sein* d'une mère. (Florian.)

— Particul. Mamelles des femmes : *Cette femme a le* SEIN *découvert.* (Acad.) *Gardons-nous de meurtrir le* SEIN *de la beauté d'un corselet de fer.* (A. Soumet.)

— Chacune des mamelles : *Le* SEIN *droit, le* SEIN *gauche d'une femme. Elle a mal à un* SEIN. (Acad.)

— *Donner le sein à un enfant*, lui donner à téter. ‖ *Prendre le sein*, commencer à téter, téter.

— Partie où les femmes conçoivent, et où elles portent leur fruit : JÉSUS-CHRIST *fut conçu dans le* SEIN *de la Vierge. Elle t'a porté dans ton* SEIN. (Ac.)

— Écrit. sainte, *Le sein d'Abraham*, lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue *de Jésus-Christ.*

— Théol. *Le sein de la gloire*, le séjour des bienheureux.

— Fig. *Le sein de l'Église*, la communion de l'Église catholique : *Il est rentré dans le* SEIN DE L'ÉGLISE. (Acad.)

— Fig. *Le sein de la terre, de la mer*, ce qui est au-dessous de la surface de la terre, de la mer : *Ouvrir le* SEIN DE LA TERRE *pour en tirer des métaux. Il y a d'immenses richesses perdues dans le* SEIN DE LA MER, *dans le* SEIN DES MERS. (Acad.)

— *Porter la guerre dans le sein d'un royaume, d'une province*, porter la guerre bien avant dans un royaume, dans une province.

— Fig. *Il est né au* SEIN *de l'opulence, des grandeurs. Vivre dans le* SEIN, *au* SEIN *de sa famille, de sa patrie. Du* SEIN *même de nos malheurs est sortie pour nous une cause de grandeur et de prospérité.* (Acad.) *Elle va une seconde fois tirer la vertu du* SEIN *de l'opprobre et de l'infortune.* (Volt.)

— Fig. Esprit ou cœur de l'homme : *Il y a longtemps qu'il a conçu cette trahison dans son* SEIN. *Verser sa douleur dans le* SEIN *de son ami.* (Acad.) *Ce n'est que dans votre* SEIN *qu'il faut déposer sa douleur.* (Volt.)

Le ciel mit dans mon *sein* une flamme funeste. (Rac.)

— *Porter quelqu'un dans son sein;* le chérir tendrement.

— Anc. Golfe : *Le* SEIN *Persique. Par le moyen des traîneaux on peut traverser sur les glaces le* SEIN *Bothique.* (Regn.)

— Mar. *Sein d'une voile*, partie proéminente d'une voile qui est gonflée par le vent.

SEINCHE, n. f. Pron. *çain-ch.* — Pêch. Enceinte qui se fait avec de grands filets pierrés.

SEINE, n. f. Pron. *cènn.* — Pêch. Filet fort long qui a souvent un sac dans son milieu, et que l'on traîne sur les grèves à l'aide de cordages : *Pêcher à la* SEINE. *Tirer la* SEINE. (Acad.)

SEINETTE, n. f. Pêch. Petite seine.

SEING, n. m. (*signum*, signe; lat.) Pron. *cain.* — Nom d'une personne écrit par elle-même au bas d'une lettre, d'un contrat, ou d'un autre acte, pour le certifier, pour le rendre valable : *Mettez-là votre* SEING. *Un* SEING *avec parafe. Contrefaire le* SEING *de quelqu'un. Le* SEING *des témoins.* (Acad.)

De son auguste *seing* reconnaissez les traits. (Rac.)

— *Seing privé*, signature d'un acte qui n'a point été reçu par un officier public : *Tout acte synallagmatique fait sous* SEING PRIVÉ *doit être fait double.* (Acad.) *J'ai consenti de faire avec lui sous* SEING PRIVÉ *un écrit définitif.* (Beaum.)

— *Faux-seing*, fausse signature.

SEIZAINE, n. f. (*seize.*) Pron. *cè-zènn.* — Comm. Paquet de seize objets.

— Techn. Grosse corde à l'usage des emballeurs.

SEIZE, adj. num. des 2 g. Pron. *cèz.* — Nombre formé de dix et de six : SEIZE *personnes. Il n'a pas encore* SEIZE *ans. La livre poids de marc est de* SEIZE *onces.* SEIZE *cents francs.* (Acad.)

....Une femme, à *seize* ans,
En sait plus, pour tromper, que tous les courtisans. (C. D.)

— Généal. *Faire preuve de seize quartiers de noblesse*, prouver sa noblesse tant du côté des pères que du côté des mères, en remontant jusqu'à la quatrième génération.

— Par abrév. Seizième : *Chapitre* SEIZE. *Page* SEIZE. *Louis* SEIZE.

— Subst. masc. Le nombre seize : *Le produit de* SEIZE *multiplié par deux.* ‖ On dit de même : *Le nombre* SEIZE. *Le numéro* SEIZE. (Acad.)

— *Le seize du mois*, le seizième jour du mois.

— *Un seize*, la seizième partie d'une aune : *Une aune et un* SEIZE. (Acad.)

— Libr. *Format in-seize*, format d'un livre dont chaque feuille forme trente-deux pages ou seize feuillets. ‖ *Un in-seize*, un volume de ce format.

— Hist. *Les seize*, factieux du temps de la Ligue, ainsi appelés parce que leurs principaux membres étaient les chefs des seize quartiers de Paris : *La faction des* SEIZE. (Acad.) *Les* SEIZE *et les zélés étaient assemblés à l'hôtel de ville.* (Vitet.)

SEIZIÈME, adj. des 2 g. (*seize.*) Pron. *cè-ziém.* — Qui suit immédiatement le quinzième : *Il n'est que le* SEIZIÈME *sur la liste. Au livre* SEIZIÈME. *Le* SEIZIÈME *jour du mois.* (Acad.) *Le* SEIZIÈME *siècle, qui n'a peut-être pas de supérieur dans les fastes de l'esprit humain, fut une ère de souffrances et de crimes.* (A. de Rémus.) *La grande grille est flanquée de deux jolis pavillons dans le goût du* SEIZIÈME *siècle.* (H. de Balz.)

— *La seizième partie*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en seize parties.

— Substant. Le seizième jour d'une période, ou la seizième partie d'un tout : *Le* SEIZIÈME *du mois. Deux aunes et un* SEIZIÈME. *Il n'est dans cette affaire que pour un* SEIZIÈME. (Acad.)

— Celui qui occupe le seizième rang, la seizième place : *Il est le* SEIZIÈME *de sa classe.*

SEIZIÈMEMENT, adv. En seizième lieu.

SÉJOUR, n. m. Demeure, résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays : *Un* SÉJOUR *de quelques mois dans ce pays, vous en fera bien connaître les usages.* (Acad.) *Le* SÉJOUR *de Paris commence à m'épouvanter.* (Volt.)

Dois-je dans la province établir mon *séjour?* (La F.)

— Par anal. Il se dit quelquefois en parl. des eaux, du sang, des humeurs dont la circulation est arrêtée, etc. : *Le* SÉJOUR *des eaux dans un terrain. Le* SÉJOUR *des humeurs dans quelque partie du corps.* (Acad.)

— Repos que l'on prend en voyage : *Dans les longs voyages, on est obligé de faire quelque* SÉJOUR *de temps en temps. Des troupes ont eu une longue marche à faire, et peu de* SÉJOURS. (Acad.) *Ses maîtres faisaient de fréquents* SÉJOURS *à Londres.* (Lam.)

— Temps qu'un bâtiment de guerre passe en relâche : *Le* SÉJOUR *de cette frégate dans tel port a été d'une semaine, d'un mois, etc.* (Acad.)

— Lieu considéré comme habitation, demeure : *Un* SÉJOUR *champêtre. Cette ville est un agréable* SÉJOUR. *Cette ville est le* SÉJOUR, *est devenue le* SÉJOUR *des plaisirs.* (Acad.) *Il semble qu'en s'élevant au-dessus du* SÉJOUR *des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres.* (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. *Le séjour des dieux, le céleste séjour, le séjour du tonnerre*, le ciel. || *Le séjour infernal*, les enfers. || *L'humide séjour*, la mer, l'onde, etc.

SÉJOURNÉ, ÉE, adj. Reposé, qui a pris du repos : *Il est gras et* SÉJOURNÉ. (Acad.) || Vieux.

SÉJOURNER, v. intr. ou neut. 1re conj. Demeurer quelque temps dans un lieu, ou s'y arrêter, s'y reposer lorsqu'on est en voyage : *Il est allé à Paris, où il doit* SÉJOURNER *cinq ou six mois. Ce régiment, en allant à sa garnison, ne* SÉJOURNERA *que dans deux endroits.* (Acad.)

— Fig. Il se dit d'une masse d'eau qui n'a pas d'écoulement, d'un liquide stagnant : *Les eaux de la mer* ONT SÉJOURNÉ *longtemps sur cette partie de la terre. Les humeurs qui* SÉJOURNENT *en quelque partie du corps.* (Acad.)

SEL, n. m. (*sal;* lat, m. sign.) Pron. *cèl.* — Min. Tout corps cristallin friable et soluble dans l'eau.

— Particul. Substance qui se trouve mêlée avec l'eau de la mer, et qui reste après l'évaporation, ou qui se rencontre dans certaines terres, et dont on se sert surtout pour assaisonner les aliments : SEL *marin.* SEL *gris.* SEL *blanc.* SEL *marin.* SEL *gemme ou fossile.* SEL *de cuisine. Un grain de* SEL. SEL *égrugé. Cette viande n'a pas été assez longtemps dans le* SEL. *Le* SEL *est le symbole de la sagesse.* (Acad.) *Rien ne flatte plus l'appétit des brebis que le* SEL. (Buff.)

Par le *sel* irritant la soif est allumée. (Boil.)

— Anc *Faux sel, sel de contrebande*, sel qui, dans les provinces où la gabelle était établie, n'avait point été pris dans les greniers du roi : *Il fut puni pour avoir vendu, pour avoir acheté de* FAUX SEL. (Acad.)

— *Ce jambon, ce saucisson, ce ragoût, etc., sont de bon sel, d'un bon sel*, ils ne sont ni trop ni trop peu salés.

— *Manger une chose à la croque au sel*, la manger sans autre assaisonnement que le sel.

— *Viande au gros sel*, viande servie dans son bouillon, et qu'on a parsemée de gros sel : *Chapon au gros* SEL. *Jarret de veau au gros* SEL. (Acad.)

— Prov. *Ils ne mangeront point un minot de sel ensemble*, ils seront bientôt brouillés.

— Fig. Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit : *Il y a du* SEL *dans cet ouvrage. Ses plaisanteries sont au gros* SEL. *Ses écrits sont assaisonnés du* SEL *le plus piquant.* (Acad.) *Ce genre de poésie a besoin de* SEL *pour n'être point fade.* (Volt.) *Il répandit à pleines mains le* SEL *de sa gaieté sur les discussions les plus sérieuses.* (Beaum.)

— *Sel attique*, manière fine et délicate de penser et de s'exprimer ordinaire aux Athéniens et à leurs écrivains.

— *C'est un grenier à sel*, c'est un diseur de bons mots.

— Chim. Toute substance formée par la combinaison d'un acide avec une base : *On divise les* SELS *en* SELS *acides,* SELS *alcalins ou alcalis, et* SELS *neutres.* SEL *fixe.* SEL *volatil, etc.* (Acad.)

— *Sel essentiel*, sel qui se trouve tout formé dans les végétaux, et qu'on en tire par l'évaporation de leur jus ou de leur décoction : SEL ESSENTIEL *d'oseille.* SEL ESSENTIEL *de quinquina.* (Acad.)

— Absol. Sel volatil propre à ranimer les esprits : *Elle était près de s'évanouir, on lui fit respirer des* SELS. (Acad.) *Cette femme, après avoir débité ses élégies pendant deux heures, fait la morte et demande des* SELS. (H. de Balz.)

SÉLAM ou **SÉLAN**, n. m. Pron. *cé-lam, lan.* — Relat. Bouquet de fleurs dont l'arrangement est une sorte d'écriture, de langage muet : *Chez les Orientaux, les amants se servent de* SÉLAMS *pour correspondre ensemble.* (Acad.)

SÉLÈNE, n. f. (σελήνη, lune ; gr.) Antiq. gr. Gâteau en forme de croissant, qu'on employait dans les sacrifices à la Lune.

— N. m. Zool. Genre de poissons holébranches.

SÉLÉNIATE, n. m. Pron. *cé-lé-niatt.* — Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide sélénique avec une base.

SÉLÉNIÉ, ÉE, adj. ou **SÉLÉNIFÈRE**, adj. des 2 g. (*selenium*, et *fero*, je porte ; lat.) Chim. Qui contient du sélénium.

SÉLÉNIEUX, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient en faisant dissoudre du sélénium dans l'eau régale.

SÉLÉNIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide formé de la combinaison de l'oxygène et du sélénium.

SÉLÉNITE, n. f. (σελήνη, lune ; gr.) Pron. *cé-lé-nitt.* — Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sélénieux avec une base.

— Min. anc. Sulfate de chaux : *Les eaux fortement chargées de* SÉLÉNITE *déterminent souvent des maladies aiguës chez les animaux qui n'y sont pas habitués.*

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj. Chim. Qui a rapport à la sélénite : *Matière* SÉLÉNITEUSE. *Sel* SÉLÉNITEUX. (Acad.)

— *Eau séléniteuse*, eau qui contient de la sélénite : *Avec dix onces du sous-carbonate de soude on peut précipiter tous les sels calcaires contenu dans cent litres de l'eau la plus* SÉLÉNITEUSE. (Lassaigne.)

SÉLÉNIUM, n. m. σελήνη, lune ; gr.) Pron. *cé-lé-ni-om.* — Min. Métalloïde, solide, friable, qui a beaucoup d'analogie avec le tellure dans ses affinités chimiques; c'est de cette analogie que lui vient son nom.

SÉLÉNIURE, n. m. Chim. Combinaison du sélénium un corps simple.

SÉLÉNOGRAPHE, n. m. Chim. Didact. Celui qui s'occupe de sélénographie.

SÉLÉNOGRAPHIE, n. f. (σελήνη, lune ; γράφω, je décris ; gr.) Pron. *cé-lé-no-gra-fî.* — Astron. Description de la lune : *La* SÉLÉNOGRAPHIE *d'Hévélius.* (Acad.)

SÉLÉNOSTATE, n. m. (σενήλη, lune ; στατικός, qui arrête ; gr.) Pron. *cé-lé-noss-tatt.* — Phys. Instrument dont on se sert pour observer la lune.

SÉLEUCIDES, n. m. pl. Pron. *cé-leu-cid.* — Zool. Genre d'oiseaux destructeurs des sauterelles.

SÉLIN, n. m. (σέλινον, persil ; gr.) Pron. *cé-lain.* — Bot. Genre de plantes d'Europe de la famille des Ombellifères.

SÉLINE, n. f. (σελήνη, lune ; gr.) Méd. Maladie des ongles caractérisée par les taches intérieures.

SELLE, n. f. (*sella*, siége ; lat.) Pron. *cèl.* — Petit siége de bois à pieds et sans dossier, sur lequel une seule personne peut s'asseoir : SELLE *de bois de chêne. Être assis sur une* SELLE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Demeurer entre deux selles le cul à terre*, n'obtenir aucune des deux choses auxquelles on prétendait.

— Sorte de siége qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, etc. : SELLE *pour homme.* SELLE *de postillon.* SELLE *de cuir.* SELLE *en broderie.* SELLE *de harnais. Ce cheval est mal sanglé, la* SELLE *tournera.* (Acad.)

— *Être bien en selle*, être bien à cheval. || Fig. et fam. Être bien affermi dans son poste, dans sa place ; *Ce ministre a été longtemps menacé de perdre sa place ; aujourd'hui il* EST BIEN EN SELLE. (Acad.)

— *Selle à tous chevaux*, selle faite de telle manière qu'on la peut faire servir à toutes sortes de chevaux quand on court la poste. || Fig. et fam. Citation, maxime, lieu commun qu'une personne fait entrer dans toutes sortes de discours : *Il n'a fait aucun discours où il n'ait employé ce lieu commun; c'est une* SELLE À TOUS CHEVAUX. (Acad.) Compliment banal, éloge vague qui ne caractérise point celui dont on parle.

— Remède qu'on applique à toutes sortes de maladies, etc.

— *Courir une ou deux selles*, courir une ou deux postes.

— *Cheval de selle*, cheval propre à être monté par un cavalier, et qui joint à la vigueur musculaire une certaine légèreté de conformation. || *Cheval de selle et de trait*, cheval qu'on peut, à volonté, monter ou atteler à un cabriolet, à une voiture.

— Méd. Évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe : *Ce médicament lui a fait faire deux ou trois* SELLES. *Une* SELLE *abondante. Garder les* SELLES *d'un malade pour les faire voir au médecin.* (Acad.)

— *Aller à la selle*, aller à la garde-robe : *Cette médecine l'a* FAIT ALLER *deux ou trois fois* À LA SELLE. (Acad.)

— Mar. Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir les balancines des basses vergues.

— Scabeau où s'assied le calfat et qui contient ses outils.

— *Bateau de selles*, bateau immobile, qui servent aux blanchisseuses.

— Techn. Planche inclinée sur laquelle on entasse les feuilles de papier quand elles ont été soumises à la presse.

— Établi du charron, du sculpteur, du tonnelier.

— Scorie que forme le métal en fusion.

SELLÉ, ÉE, part. pass. du v. Seller : *Voilà le cheval gris* SELLÉ. (Mérim.) *J'ai toujours quatre mules* SELLÉES *et quatre coureurs tout prêts à partir.* (V. Hugo.)

SELLÉE, n. f. Pron. *cè-lé.* — Techn. Rangée de piles de carreaux disposés sur la selle.

SELLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *cè-lé.* — Mettre et affermir une selle sur un cheval, sur une mule, etc. : *Vite,* SELLEZ *mon cheval.* (Acad.) *Il promit qu'il attaquerait seul le plus furieux taureau, qu'il le* SELLERAIT, *le briderait, le monterait et combattrait deux autres taureaux des plus furieux.* (J.-J. Rouss.)

Ce turban sur mon front ! ce sabre à mon côté !
Allons ! ce cheval, qu'on le *selle*. (V. Hugo.)

= **Se seller**, v. pron. Être sellé.

— Agric. Il se dit d'un terrain qui se serre, se tasse, s'endurcit : *Ce terrain commence à* SE SELLER. *Les terres grasses sont sujettes à* SE SELLER. (Acad.)

SELLERIE, n. f. (*selle.*) Pron. *cèl-rî.* — Techn. Lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux : *Il faut porter ces harnais à la* SELLERIE. (Acad.)

— Ensemble des selles et des harnais de chevaux : *Avoir une belle* SELLERIE.

— Ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux : *Ouvrier en* SELLERIE. *Il a l'entreprise de la* SELLERIE *des écuries du roi.* (Acad.)

— Art de faire des selles et tout ce qui concerne le harnachement des chevaux.

SELLETTE, n. (*selle.*) Pron. *cè-lètt.* — Petite selle : *En me montrant du doigt un petit tabouret qui ressemblait assez à une* SELLETTE, *il me fit signe de m'y asseoir.* (Lesage.)

— Petit siége de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger : *Il fut bien effrayé quand il se vit sur la* SELLETTE. *Mettre un accusé sur la* SELLETTE; *le tenir longtemps sur la* SELLETTE. (Acad.)

— Fig et fam. *Tenir quelqu'un sur la sellette*, lui faire plusieurs questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voudrait tenir secret : *On l'*A TENU *longtemps sur la* SELLETTE. (Acad.)

— Jeu où quelqu'un se place dans la position d'un accusé sur la *sellette*.

— Techn. Partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé.

— Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crocheteur.

— Sorte de boîte où le décrotteur met ses brosses, son cirage, etc., et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre.

— Espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur laquelle glisse la dossière.

— Établi du vannier.

— Châssis servant à assujettir le haut du frayon d'un moulin.

SELLIER, n. m. Pron. *cè-lié.* — Techn. Ouvrier qui fait des selles, des carrosses, etc. *Maître* SELLIER. SELLIER-*carrossier. Un bon* SELLIER. (Acad.) *Je connais deux ou trois* SELLIERS,*... si vous voulez, je me chargerai de ce soin.* (Le Sage.)

SELON, prép. (*secundum, second*; lat.) Suivant, eu égard à, conformément à, à proportion de : SELON *mon sentiment. Chacun sera récompensé* SELON *ses œuvres. Cela n'est pas* SELON *la raison. On l'a traité* SELON *son mérite. Dépenser* SELON *ses moyens,* SELON *ses forces,* SELON *sa bourse.* (Acad.) *Les lois* SELON *lesquelles Dieu a créé sont celles* SELON *lesquelles il conserve.* (Montesq.) *Le malheur agit sur nous* SELON *notre caractère.* (Chateaubr.)

— D'après les vues, conformément à la volonté de : *Nous devons user du présent* SELON *Dieu.* (Pasc.)

— *Selon moi*, selon ce que je pense, selon mon sentiment. || Dans le m. sens : *Selon vous, selon cet auteur, etc.*

— *L'Évangile selon saint Matthieu, selon saint Jean, etc.*, l'Évangile écrit par saint Matthieu, par saint Jean, etc.

— Fam. et elliptiq. *Selon les occurrences*, selon les différentes dispositions des personnes, etc. ; et alors il ne s'emploie guère que pour marquer quelque doute, quelque incertitude à quelqu'un qui nous interroge : *Réussira-t-il dans cette entreprise ? Pensez-vous qu'il gagne son procès ?* SELON. *c'est* SELON. (Acad.)

— Prov. *Selon le drap la robe*, la valeur des choses dé[illegible] de la qualité des matériaux qu'on y emploie.

= **Selon que**, loc. conj. Suivant que : *Il sera payé* SELON *qu'il travaillera. J'en userai avec lui* SELON *qu'il en usera avec moi. Nous agirons* SELON *ce qu'il dira.* (Acad.)

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure. (Boil.)

SEMAILLES, n. f. pl. (*semen*, semence ; lat.) Pron.

sma-y. — Agric. Action de semer les grains : *Nous avons fait nos* SEMAILLES. *On est occupé maintenant aux* SEMAILLES. (Acad.)

— Grains semés : *Les grandes pluies ont gâté toutes les* SEMAILLES. *Les oiseaux ont mangé les* SEMAILLES. (Acad.)

— Saison, temps durant lequel on ensemence les terres : SEMAILLES *d'automne. Les* SEMAILLES *ont été belles, ont été bonnes cette année. Pendant les* SEMAILLES. (Acad.)

SEMAINE, n. f. (*septimana*; bass. lat.) Pron. *smènn.* — Suite de sept jours, à commencer par le dimanche jusqu'au samedi exclusivement : *Une* SEMAINE *entière. L'année est composée de cinquante-deux* SEMAINES *et un ou deux jours. La* SEMAINE *de la Passion. La* SEMAINE *sainte. La* SEMAINE *de Pâques.* (Acad.) *Mes lévriers arpentent plus de terrain en une* SEMAINE *que tous vos bassets en six mois.* (Vitet.) *Les voyages des chameaux sont de plusieurs* SEMAINES, *et leurs temps d'abstinences durent aussi longtemps que leurs voyages.* (Buff.)

.. Il vint ici la *semaine* dernière. (Gress.)

— Liturg. *Semaine de la passion*, celle qui précède la semaine sainte. ‖ *Semaine grasse*, celle qui précède le dimanche gras.

— *Prêter à la petite semaine*, tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court.

— Prov. et pop. *La semaine des trois jeudis*, jamais : *Il le payera la* SEMAINE DES TROIS JEUDIS. (Ac.)

— Par extens. Durée de certaines fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine : *Il est de* SEMAINE *pour servir au réfectoire. Cet officier ne peut s'absenter, parce qu'il est de* SEMAINE. (Acad.)

— Par anal. Suite de sept jours que l'on commence à compter de quelque jour que ce soit : *J'ai passé à la campagne une* SEMAINE *entière. Il arrivera d'aujourd'hui en trois* SEMAINES. (Acad.)

— Travail que des ouvriers font pendant une semaine : *Cette réparation serait la* SEMAINE *de quatre hommes.* (Acad.)

— Payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine : *Cet ouvrier recevra demain sa* SEMAINE. (Acad.)

— Petite somme que l'on donne à un enfant pour ses menus plaisirs de la semaine.

— Libr. *Semaine sainte*, livre qui contient l'office qu'on dit dans l'église pendant la semaine sainte, la quinzaine de Pâques : *Imprimer une* SEMAINE SAINTE. (Acad.)

SEMAINIER, IÈRE, n. Pron. *smè-nié, nièr.* — Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse.

— Théât. Comédien qui est chargé pendant une semaine de tous les détails relatifs à la composition et à l'exécution du répertoire : *Les deux* SEMAINIERS *de la comédie française.* (Acad.)

SEMALLE ou **SEMAQUE**, n. f. Pron. *ce-mal, mak.* — Mar. Bâtiment à fond plat, qui sert à charger et décharger les vaisseaux et à naviguer dans les canaux et sur les eaux tranquilles.

— Bâtiment d'un faible tirant d'eau, servant à la pêche dans les mers du Nord.

SÉMAPHORE, s. m. (σῆμα, signe; φέρω, je porte; gr.) Pron. *cé-ma-for.* — Mât établi sur la côte; sorte de télégraphie qui sert à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des bâtiments venant du large, naviguant ou croisant à la vue des côtes et devant les ports.

SEMBLABLE, adj. des 2 g. (*similis*, pareil; lat.) Pron. *çan-bla-bl.* — Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité : *Ces deux choses sont tout à fait* SEMBLABLES. *Ma cause est bonne, j'ai pour moi plusieurs arrêts en cas* SEMBLABLES. *Il n'est pas deux jours de suite* SEMBLABLE *à lui-même.* (Acad.)

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime,
Forme tous ses héros *semblables* à lui-même. (Boil.)
Je ne pouvais jamais regarder sans dépit
Mille soldats de front, vêtus du même habit,
Qui, *semblables* de taille, ainsi que de coiffure,
Étaient aussi, je crois, *semblables* de figure. (C. d'Harl.)

— Fig. Il s'emploie souv. dans les comparaisons : SEMBLABLE *à un torrent, il entraîne....* (Acad.)

— Géom. *Triangles semblables*, ceux qui ont leurs angles égaux, chacun à chacun.

— *Figures semblables*, celles qui ont leurs angles égaux, chacun à chacun, et dans lesquelles, outre cela, les côtés qui comprennent ces angles sont proportionnels.

— *Quantités semblables*, celles qui contiennent les mêmes lettres et précisément le même nombre de lettres.

— Tel : *Il ne s'est jamais rien vu de* SEMBLABLE. *Jamais, en aucun lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu* SEMBLABLE *part aux biens de ce monde.* (Passy.)

Et, pour être approuvés,
De *semblables* projets veulent être achevés. (Rac.)

— Substantiv. Il se joint toujours avec l'adjectif possessif : *C'est un homme qui n'a pas son* SEMBLABLE. (Acad.)

— Il se dit souvent d'un ou de plusieurs hommes, par rapport aux autres hommes : *L'humanité nous oblige à avoir pitié de notre* SEMBLABLE, *de nos* SEMBLABLES. (Acad.)

— Elliptiq. :

Le plus *semblable* aux morts meurt le plus à regret. (La F.)

SEMBLABLEMENT, adv. Pareillement; aussi : *Vous êtes de cet avis, et moi* SEMBLABLEMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

SEMBLANCE, n. f. Ressemblance, apparence d'une chose : *Il me semble que vous deviez vous contenter que votre fille fût faite à son image et* SEMBLANCE. (Mme de Sév.) ‖ Vieux.

SEMBLANT, part. prés. du v. Sembler.

SEMBLANT, n. m. Pron. *çan-blan.* — Mor. Apparence : *Faux* SEMBLANT. *Cet homme n'a pas un véritable courage, il n'en a que le* SEMBLANT. *S'il m'aime pas, du moins il en fait le* SEMBLANT, *tous les* SEMBLANTS. (Acad.)

..Que de beaux *semblants* cachent les âmes basses! (Corn.)

— *Faire semblant de*, feindre de : *Cet homme* FAIT SEMBLANT *de dormir. Il* FAISAIT SEMBLANT *de ne pas entendre ce qu'on lui disait.* (Acad.) *Il faut laisser les petits critiques qui* FONT SEMBLANT *de s'effaroucher de tout ce qui est nouveau.* (Volt.)

— Fam. *Ne faire semblant de rien*, prendre un air indifférent; ne rien dire, ne rien faire qui puisse donner à connaître ce que l'on pense, le dessein qu'on a : *Si vous voulez réussir dans cette affaire, ne* FAITES SEMBLANT DE RIEN. *Observez ce qui se passe, sans* FAIRE SEMBLANT DE RIEN. (Acad.)

— Dans le m. sens, *Faire semblant que*, suivi d'une prop. subordonnée : *Faites* SEMBLANT *que cela vous plaît, que c'est là votre avis. Faites* SEMBLANT *qu'on vous en a prié.* (Acad.)

SEMBLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*simulare*, simuler; lat.) Pron. *çan-blé.* — Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être : *Ces choses-là me* SEMBLENT *belles et bonnes. Cette couleur ne me* SEMBLE *pas assez vive. Cela me* SEMBLE *être ainsi, me* SEMBLE *ainsi. Vous me* SEMBLEZ *tout mélancolique. Ils me* SEMBLÈRENT *être un peu fâchés. Voilà ce qui me* SEMBLE *le plus probable.* (Acad.) *Plus on s'élève, plus la félicité* SEMBLE *s'éloigner de nous.* (Mass.)

Il *semblait* triomphant, et tel que sur son char,
Victorieux, dans Rome entre votre César. (Corn.)

— Impersonnell. : *Il* SEMBLE, *à vous entendre parler, que vous m'ayez rendu service. Il* EÛT SEMBLÉ *ridicule d'insister sur ce point.* (Acad.)

— Par parenthèse, *Ce me semble*, selon moi, à mon avis : *Il faudrait*, CE ME SEMBLE, *user d'indulgence.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Tous deux, aigris par leur défaite commune, devaient*, CE SEMBLE, *nourrir de vifs ressentiments l'un contre l'autre.* (Quinet.)

— *Il me semble, il vous semble que*, je crois, vous croyez que : *Il* ME SEMBLE *que je le vois. Il* ME SEMBLAIT *que cela était ainsi.*

— *Il vous semble donc?* Vous croyez donc?

— *A ce qu'il vous semble*, à ce que vous croyez.

— *Il semble, il me semble*, sont suivis d'un verbe à l'*indicatif*, quand on veut donner à l'expression un sens positif : IL SEMBLE QUE *le bon sens dépend encore plus des sentiments du cœur que des lumières de l'esprit.* (J.-J. Rouss.)

Il me semble déjà *que* ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole. (Rac.)

— Ils sont suivis, au contraire, d'un verbe au *subjonctif*, quand on énonce quelque chose d'incertain, d'extraordinaire, ou qu'on ne veut pas donner à sa pensée un sens affirmatif : *Il* SEMBLE QUE *la nature* AIT PRESCRIT *à chaque homme, dès sa naissance, des bornes pour les vertus et pour les vices.* (La Rochef.) IL SEMBLE QUE *le nord de l'Europe* SOIT *et* AIT *toujours été séparé de l'Amérique par des mers considérables.* (Buff.)

Semblait-il seulement qu'il eût part à mes larmes?
(Rac.)

— *Il me semble encore le voir, l'entendre, etc.*, je crois encore le voir, l'entendre, etc. ‖ *Il me semblait être au milieu de vous*, je me figurais, je m'imaginais être au milieu de vous : *Il* ME SEMBLAIT *croire que désormais je dusse accomplir tous ces sacrifices sans souffrir.*

— Fam. *Que vous semble de*, que pensez-vous de : *Que vous* SEMBLE *de cette affaire? Que vous* SEMBLE-T-IL *de ce tableau? que vous en* SEMBLE*? Je lui ai dit ce qu'il m'en* SEMBLAIT. (Acad.)

— Fam. et elliptiq. *Que vous semble? que vous en semble?* que croyez-vous? qu'en croyez-vous? quelle est votre opinion, quel est votre avis?

— Fam. *Si bon lui semble, comme bon vous semblera; il nous a semblé bon*, s'il lui plaît, comme il vous plaira; nous avons trouvé bon :

Tout cérémonial de ces lieux est banni :
Je vais, je viens, je rentre et sors, quand *bon me semble*.
(Coll. d'Harl.)

SEMÉ, ÉE, part. pass. du v. Semer : Qui a été répandu : *Graine* SEMÉE.

— Fig. *Les bibliothèques* SEMÉES *sur toute la surface du globe triompheront de l'ignorance, des barbares et du temps.* (Rivarol.)

— Qui a été ensemencé : *Champs* SEMÉS.

— Suiv. d'un compl. déterminatif, il veut la prép. *de* : *La route est* SEMÉE DE *bourgs et* DE *villages bâtis en grosse maçonnerie.* (Thiers.) *Les champs admirablement cultivés sont çà et là* SEMÉS DE *maisons.* (Lam.)

— Fig. *Un discours, un écrit* SEMÉ *d'injures, de pointes. L'enfant ne voit la vie que comme une route* SEMÉE DE *fleurs.* (Lacép.)

— *Clair-semé*, qui a été semé clairement.

— Par extens. Qui est peu épais, peu fourni : *La tête du dindon est presque entièrement dénuée de plumes, et seulement recouverte d'une peau bleuâtre avec quelques petits poils noirs* CLAIR-SEMÉS. (Buff.)

— Fig. Répandu, divulgué :

Déjà de leur abord la nouvelle est *semée*. (Rac.)

— *Un écu semé de fleurs de lis, semé de trèfles, etc.*, ces pièces sur lequel sont répandues.

— Véner. *Un cerf mal semé*, un cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SÉMÉIOLOGIE, n. f. (σημεῖον, signe; λόγος, discours; gr.) Pron. *cé-mé-io-lo-jî.* — Partie de la médecine qui traite des signes indicatifs des maladies et de la santé. ‖ V. Séméiotique.

SÉMÉIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la séméiologie.

SÉMÉIOLOGUE, n. m. Pron. *cé-mé-io-logh.* — Méd. Celui qui a écrit sur la séméiologie.

SÉMÉIOTIQUE, adj. des 2 g. (σημεῖον, sign. gr.) Pron. *cé-mé-io-tik.* — Qui a rapport aux signes : *Doctrine* SÉMÉIOTIQUE. *La plupart des phénomènes n'ont pas, sous le rapport* SÉMÉIOTIQUE, *le degré d'importance qu'on leur a attaché.* (Chomel.)

— N. f. Partie de la médecine qui traite des signes et de leur valeur dans les maladies.

SEMELLE, n. f. Pièce ordinairement de cuir, qui fait le dessous du soulier, de la botte, de la pantoufle : *Fortes* SEMELLES. *Soulier à simple* SEMELLE, *à double* SEMELLE. (Acad.)

Lisez mon nom, mon cordonnier
L'a mis autour de ma *semelle*. (La F.)

— Morceau d'étoffe dont on garnit le pied d'un bas de laine, de coton, de soie, etc. : *Mettre des* SEMELLES *à des bas.* (Acad.)

— *Semelles de liége, de feutre*, morceaux de liége, de feutre taillés en semelles, qu'on met dans les souliers pour garantir les pieds de l'humidité.

— *Sauter tant de semelles*, sauter un espace de terre qui contient tant de fois la longueur du pied d'un homme.

— Escrim. *Reculer d'une semelle, rompre la semelle*, reculer de la longueur du pied.

— Pop. *Battre la semelle*, voyager à pied; courir le pays pour trouver de l'ouvrage ou pour colporter de menues marchandises : *Il a bien* BATTU *la* SEMELLE. (Acad.)

— *Battre la semelle*, se dit aussi de deux enfants, de deux écoliers qui, pour s'échauffer, lèvent une de leurs jambes alternativement, de manière à frapper la semelle l'un de l'autre.

— Constr. Pièce de bois couchée horizontalement sous le pied d'un étai, ou servant d'entrait dans un comble : SEMELLE *d'étai.* (Acad.)

— Mar. Pièces de bois plates mises sous un corps pesant, pour servir à le faire glisser : *On met des* SEMELLES *sous les bigues destinées à mâter et démâter, afin de pouvoir les faire glisser de l'avant à l'arrière, quand il le faut.* (Acad.)

— Morceau de bordage qu'on place entre le bord et l'oreille d'une ancre afin de préserver la muraille du navire contre les frottements.

— Artill. Planchette de bois fort épaisse, qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose.

— Pêch. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

— Technol. Chacun des deux plateaux d'une presse. || Feuillet de bois propre à être plaqué.

SEMENCE, n. f. (*semen*; lat., m. sign.) Pron. *smans*. — Propr. Grain du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et de quelques autres plantes céréales que l'on sème : *Un boisseau, un setier de* SEMENCE. *Si vous ne voulez plus qu'il tienne vos terres, il faut au moins lui payer les labours et les* SEMENCES. (Acad.)

— Général. Tout ce qui se sème, grains, noyaux, pepins, etc. : *Les graines sont la* SEMENCE *des herbes et des légumes. Les* SEMENCES *du chardon sont pourvues d'une aigrette.* (Acad.)

— Par anal. *De toutes les* SEMENCES *confiées à la terre, le sang versé par les martyrs est celle qui donne la plus prompte moisson.* (H. de Balz.)

— *Les quatre semences froides*, les graines de melon, de citrouille, de concombre et de courge. || *Les quatre semences chaudes*, les graines d'anis, de fenouil, de cumin et de carvi.

— Fig. Cause d'où il doit naître, avec le temps, de certains effets : *Les instructions qu'on donne à cet enfant, à ce jeune homme, sont des* SEMENCES *de vertu. Les clauses obscures dans un contrat sont des* SEMENCES *de procès.* (Acad.) *L'argent est la* SEMENCE *de l'argent, et la première pistole est quelquefois plus difficile à gagner que le second million.* (J.-J. Rouss.)

— Physiol. Sperme, matière dont les animaux sont engendrés.

— Techn. *Semence de perles*, très-petites perles dont ordinairement quatre ou cinq ne pèsent qu'un grain : *La* SEMENCE *de perles se vend à l'once.* (Acad.) || *Semence de diamants*, très-petites parcelles de diamants, dont on orne des bijoux.

— Espèce de clous forts petits.

SEMENCINE, n. f. Pron. *smann-cinn*. — Pharm. Espèce de semen-contra.

SEMEN-CONTRA, n. m. (m. lat. *semence contre*, sous-entendu *vermes*, vers; lat.) Pron. *cé-mènn-kon-tra*. — Pharm. Graine âcre et aromatique fort usitée comme vermifuge, et qui est produite par diverses espèces de plantes de la famille des Synanthérées. || On la nomme autrement *Santoline*.

SEMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*seminare*; lat., m. sign.) Il change l'e muet du rad. *sem* en è ouvert toutes les fois que la termin. commence par un e muet : *je sème, il sèmera, qu'ils sèment, etc.* — Agric. Épandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier; mettre des semences en terre : SEMER *du blé, de l'orge.* SEMER *du gland, des pepins, etc.* SEMER *à la volée, à la main.* SEMER *au plantoir.* (Acad.)

— Fig. *On ne recueille dans un âge avancé que ce qu'on a* SEMÉ *les premières années de sa vie.* (Mass.)

De la vie à la mort ils n'ont point de milieu,
Et l'homme perd son grain s'il ne *sème* pour Dieu.
(L. Rac.)

— *Semer de l'oseille, du persil, du pourpier, du saintfoin, du lin, du pied-d'alouette, des pavots, des œillets, etc.*, semer de la graine d'oseille, de persil, etc. || Par anal. *Elles* AVAIENT SEMÉ *des fraises et des pois.* (B. de St-P.)

— *Semer un champ, des terres, une planche, une couche*, y épandre, y semer de la graine : *Qui est-ce qui a* SEMÉ *vos terres? Elles n'ont pas été bien semées.* (Acad.) *J'*AURAI SEMÉ *un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus.* (Volt.)

— Absol. *Il fait bon* SEMER. *C'est la saison de* SEMER. (Acad.) *Le laboureur sème en paix.* (Marm.) *Avant de* SEMER *il faut labourer la terre.* (J.-J. Rouss.) *Les missionnaires apprirent aux sauvages du Paraguay à* SEMER, *à labourer, à façonner le bois.* (Volt.)

— Prov. *Il faut semer pour recueillir*, avant que de recueillir, on ne doit pas espérer de récompense, de salaire, avant d'avoir travaillé.

— Fig. *Semer en terre ingrate*, faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance; donner des leçons, des conseils, à quelqu'un qui n'est pas disposé à en profiter.

— Fig. Jeter çà et là, répandre au hasard; disséminer : *Il* SEMAIT *son argent le long des chemins sans s'en apercevoir. On a* SEMÉ *des libelles dans toute la ville. On* AVAIT SEMÉ *des fleurs sur son passage.* (Acad.) *Dieu a* SEMÉ *les cieux d'étoiles.* (Fén.)

— On dit de même, SEMER *de fleurs le chemin, le passage de quelqu'un, etc.*

— Fig. *Semer de l'argent*, distribuer de l'argent à plusieurs personnes pour les attirer dans son parti : *Il fallait* SEMER *de l'argent pour gagner le peuple et les soldats.* (Acad.)

— On dit aussi, *cet homme sème l'argent*, il est extrêmement libéral.

— Prov. et fig. *Semer des marguerites, des perles devant des pourceaux*, parler des choses sacrées devant des personnes profanes; dire devant des sots et des ignorants des choses qui sont au-dessus de leur portée; ou montrer, présenter à quelqu'un des choses dont il ne connaît pas le prix.

— Fig. *Semer des piéges sur les pas de quelqu'un*, lui tendre de secrètes embûches.

— Fig. Moral. Répandre : SEMER *de faux bruits, de fausses nouvelles.* SEMER *la discorde.* (Acad.) *Des ouvriers évangéliques vont* SEMER *la foi de Jésus-Christ dans le nouveau monde.* SEMER *dans un ouvrage des mots ingénieux, des réflexions, des anecdotes piquantes.* (Acad.) *Les lois tyranniques* SÈMENT *la haine et recueillent la révolte.* (De Ségur.)

J'ai *semé* partout la crainte et les alarmes. (Rac.)

— SE SEMER, v. pr. Être semé : *Le seigle se sème en automne.* (Acad.)

SEMESTRAL, ALE, adj. V. SEMESTRIEL.

SEMESTRE, n. m. (*sex*, six; *mens*, mois; lat.) Pron. *cemèstr*. — Espace de six mois consécutifs : *Il rend compte de sa gestion à la fin de chaque* SEMESTRE. *Les rentes sur l'État se payent par* SEMESTRE. (Acad.)

— Fam. Rentes, traitements, etc., qui se payent par semestre, à la fin de chaque semestre : *Payer le* SEMESTRE *échu. Il a touché, il a reçu son* SEMESTRE, *le premier, le second* SEMESTRE *de sa pension.* (Acad.)

— *Semestre de janvier*, semestre qui commence le premier jour de janvier. || *Semestre de juillet*, le semestre qui commence le premier jour de juillet.

— Particul. Il se dit du temps d'exercice de certains emplois : *Ces deux professeurs font leur cours par* SEMESTRE. *Le grand conseil, la chambre des comptes de Paris, etc., servaient par* SEMESTRE. (Ac.)

— *Cet officier a servi son semestre*, il a servi à son régiment les six mois qu'il est obligé d'y servir.

— *Congé de semestre*, ou simpl. *Semestre*, congé de six mois que l'on accorde à un militaire : *Il a son* CONGÉ DE SEMESTRE. *Il passe son* SEMESTRE *dans sa famille.* (Acad.) *Il venait de temps en temps en* SEMESTRE *dans la maison paternelle.* (Lam.)

— Par extens. Ceux qui ont obtenu un congé de semestre : *Rappeler les* SEMESTRES. (Acad.) || V. SEMESTRIER.

SEMESTRE, adj. des 2 g. Pron. *ce-mèstr*. — Anc. Il s'est dit des compagnies qui servaient par semestre, comme le grand conseil, la chambre des comptes de Paris, etc. : *On rendit tel parlement* SEMESTRE. (Acad.)

— Il s'est dit également de certains fonctionnaires publics qui ne servaient que par semestre dans une compagnie : *Conseiller d'État* SEMESTRE. (Acad.)

SEMESTRIEL, ELLE, adj. Pron. *ce-mèss-tri-èl*. — Qui se fait, qui a lieu chaque semestre : *Assemblée* SEMESTRIELLE. *Rente* SEMESTRIELLE.

SEMESTRIER, n. m. Pron. *ce-mèss-tri-é*. — Militaire absent de son corps par un congé de six mois : *Les* SEMESTRIERS *vont rejoindre leur corps, leur régiment.* (Acad.)

SEMEUR, n. m. Celui qui sème du grain :

Le grand semeur a bien des graines à semer.
La nature n'est pas lasse encore de produire. (De Lapr.)

— Fig. *Semeur de discorde, de zizanie, etc.*, celui qui se plaît à brouiller, à diviser les esprits.

— *Semeur de faux bruits*, celui qui répand de fausses nouvelles.

— Zool. Vulg. Hoche-queue.

SEMI, loc. adv. (*semi*, demi; lat.) Pron. *ce-mi*. — Demi; il se joint toujours à un autre mot : *Les* SEMI-*pélagiens. Un* SEMI-*ton. Un* SEMI-*prébendier. Une* SEMI-*preuve. Une fleur* SEMI-*double*, SEMI-*flosculeuse. Un recueil* SEMI-*périodique.* (Acad.)

SÉMILLANT, ANTE, adj. Pron. *cé-mi-llan, llantt*. — Fam. Remuant, extrêmement vif, pétulant : *Enfant* SÉMILLANT. *Cette petite fille est bien* SÉMILLANTE. (Acad.) *Je vois bien que vous êtes toujours le même; oui, toujours gai, toujours vif, toujours* SÉMILLANT. (Dest.)

— En parl. des choses. Qui annonce une extrême vivacité : *Regard* SÉMILLANT. *Sourire* SÉMILLANT.

— Mor. *Un esprit* SÉMILLANT. (Acad.)

SÉMILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Néol. Être sémillant :

Cet étourdi, qui court, saute, *sémille*. (Volt.)

|| Peu usité.

SÉMINAIRE, n. m. (*seminarium*, pépinière; lat.) Pron. *cé-mi-nèr*. — Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans les devoirs de leur état : *Le* SÉMINAIRE *de tel diocèse. Entrer au* SÉMINAIRE. *Faire une retraite au* SÉMINAIRE. *Fonder un* SÉMINAIRE. (Acad.)

— Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire : *Tout le* SÉMINAIRE *assistait à ce sermon.* (Acad.)

— Temps qu'on doit passer dans un séminaire, pour être admis aux ordres sacrés : *Il commence, il finit son* SÉMINAIRE. *Il a bientôt fait son* SÉMINAIRE. (Acad.)

— Par extens. Lieu où l'on se forme à une profession quelconque : *Cette école est un* SÉMINAIRE *de bons officiers. Cet établissement est un* SÉMINAIRE *de bons ouvriers.* (Acad.)

SÉMINAL, ALE, adj. (*seminalis*, lat., m. sign.) Bot. Qui a rapport à la semence ou graine des végétaux : *Les vésicules* SÉMINALES. (Acad.)

— *Lobes séminaux*, les deux corps charnus qui sortent de la semence des plantes dicotylédones.

— Physiol. Qui a rapport au sperme : *La liqueur* SÉMINALE *est le superflu de la nourriture organique qui est renvoyé de toutes les parties du corps dans les vésicules séminales des mâles, et dans les cavités des corps glanduleux des femelles.* (Buff.) *La liqueur* SÉMINALE *du coq réside, comme celle des quadrupèdes, dans des vaisseaux spermatiques.* (Buff.)

SÉMINARISTE, n. m. Pron. *cé-mi-na-rist*. — Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire : *Un* SÉMINARISTE *de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas, etc.* (Acad.)

SÉMINATION, n. f. (*semer*.) Pron. *cé-mi-na-cion*. — Bot. Semis naturel ou dispersion des graines ou des semences des plantes.

SÉMIOLOGIE, n. f. (σημεῖον, signe; λόγος, doctrine; gr.) Pron. *cé-mi-o-gra-fi*. — Didact. Traité des signes des maladies. || V. SÉMÉIOGRAPHIE.

SEMIS, n. m. Pron. *smi*. — Agric. Plant d'arbrisseaux, de plantes, de fleurs, venant de graines, et qui ont été semés : *J'ai un beau* SEMIS *d'œillets, de renoncules. Les communes devraient acheter des plants,* SEMIS *et graines des meilleures espèces pour être distribués aux cultivateurs.* (Blanqui.) *Nous arrivâmes à un* SEMIS *de jeunes pins de huit à dix ans, plantés si près l'un de l'autre qu'ils ressemblaient aux pieux d'une palissade.* (L. Viardot.) *J'étais tout oreilles quand il me parlait de ses* SEMIS, *de ses pépinières.* (H. de Balz.)

— Travail que fait le jardinier pour former cette sorte de plant : *Faire un* SEMIS. SEMIS *en rayons, en sillons.* (Acad.)

SÉMITIQUE, adj. des 2 g. Il se dit des langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem et par leurs descendants : *Les langues* SÉMITIQUES *sont l'hébreu, l'arabe, le syriaque, etc.*

— Par anal. *Races* SÉMITIQUES.

SEMNOPITHÈQUE, n. m. Pron. *cèm-no-pi-tèk*. — Zool. Genre de quadrumanes de la tribu des singes de l'ancien continent; ils ont de longs bras, des callosités aux fesses et une queue fort longue.

SEMOIR, n. m. (*semer*.) Pron. *smoar*. — Agric. Sac où le semeur met le grain qu'il répand sur la terre.

— Machines à semer, à distribuer la semence : *Ma folie à moi est d'être laboureur, et de semer au* SEMOIR *des terres ingrates.* (Volt.) *Le grand chemin vous a coupé quatre belles prairies et des terres que vous ensemencez au* SEMOIR. (Id.)

SEMONCE, n. f. (*submonitio*, avertissement; gr.) Pron. *smonss*. — Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie : *Les cours supérieures se trouvèrent à la cérémonie après la* SEMONCE *qui leur en avait été faite.* (Acad.) *G. Budée avait ordonné par son testament qu'on l'enterrât la nuit, sans* SEMONCE, *à une torche ou deux seulement.* (Andr.) || Vieux en ce sens.

— Avertissement mêlé de reproches, fait par quelqu'un qui a autorité : *Il lui a fait une* SEMONCE, *une forte, une verte* SEMONCE. (Acad.)

Ulysse fait à tous une même *semonce*. (La F.)

— Mar. Sommation faite à un navire d'arborer son pavillon, de mettre en panne pour être visité.

SEMONCÉ, ÉE, part. prés. du v. Semoncer.

SEMONCER, v. tr. ou act. 1re conj. (V. SEMONCE.) — Le c du rad. *semonc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous semonçons, il semonça, etc.* — Fam. Faire une semonce, une réprimande : *Sa mère l'a* SEMONCÉ *d'importance. De quel droit vient-il me* SEMONCER *de la sorte?* (Acad.)

— Mar. Obliger un bâtiment à hisser son pavillon ou même à mettre en panne pour être visité.

SEMONDRE, v. tr. ou act. défect. 4e conj. (*submonere*; inviter; avertir; lat.) Pron. *smondr*. — Anc.

Il ne s'emploie qu'à l'infin. Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque acte public : SEMONDRE *à des obsèques.* (Acad.)

Son hôte n'eut pas la peine
De le *semondre* deux fois. (La F.)

Les grands parents se visitaient les uns les autres en se donnant rendez-vous pour la SEMONDRE. (H. de Balz.)

SEMONNEUR, n. m. Celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations : SEMONNEUR *d'enterrement.* SEMONNEUR *de confrérie.* (Acad.) || Vieux.

SEMOULE, n. f. (*simila*, fleur de froment; lat.) Pron. *smouil.* — Pâte faite avec la farine la plus fine, réduite en petits grains.

— *Semoule blanche,* celle qui se fait avec de la farine de riz. || *Semoule jaune,* celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs.

SEMPER-VIRENS, n. m. (m. lat., *toujours verdoyant.*) Pron. *çain-pèr-vi-rainss.* — Hortic. Sorte de chèvrefeuille qui pendant toute l'année porte des feuilles et des fleurs.

SEMPITERNE, n. f. (*sempiternus*, éternel; lat.) Pron. *çain-pi-tèrn.* — Comm. Espèce d'étoffe de laine croisée : *Les* SEMPITERNES *formaient autrefois un objet considérable de notre commerce dans les possessions portugaises et espagnoles.* (Chaptal.)

SEMPITERNEL, ELLE, adj. (*sempiternus*, m. sign. de *semper*, toujours; lat.) Pron. *çain-pi-tèr-nèl.* — Fam et par dénigr. Qui dure toujours : *Une vieille* SEMPITERNELLE, une femme très-vieille.

— Continuel : *Un bruit* SEMPITERNEL. *Elle fait des remontrances* SEMPITERNELLES. (Acad.)

SEMPITERNELLE, n. f. Pron. *çain-pi-tèr-nèl.* — Comm. Sorte d'étoffe moins fine que la sempiterne.

SEMPITERNELLEMENT, adv. Pron. *çain-pi-tèr-nèl-man.* — Éternellement, toujours.

SEMPLE, n. m. Pron. *çanpl.* — Techn. Disposition de ficelles formant une partie du métier à tisser les étoffes de soie : *Le* SEMPLE *fait lever la chaîne.*

SÉNAIRE, adj. des 2 g. (*senarius*, fait de *senus*; lat.) Didact. Disposé par six : *Feuilles* SÉNAIRES. *Nombre, numération* SÉNAIRE.

SÉNAT, n. m. (*senatus*, de *senex* vieillard; lat.) Pron. *cé-na.* — Antiq. rom. Assemblée de patriciens qui formait le conseil suprême de l'ancienne Rome : *Le* SÉNAT *romain, le* SÉNAT *de Rome ne fut composé d'abord que de cent membres.*

— Par anal. Assemblée dont les membres font partie ou par un droit de naissance ou par le choix du prince, et dont la puissance, les attributions sont plus ou moins étendues : *Une délibération, un décret du* SÉNAT. *Les membres du* SÉNAT. *Convoquer le* SÉNAT. (Acad.)

Le *sénat* effrayé délibère en tumulte. (Andr.)

— *Prince du sénat,* titre que l'on donnait au sénateur qui avait été inscrit le premier sur les tablettes du censeur.

— Lieu où le sénat s'assemble : *On força les portes du* SÉNAT. *César fut tué en plein* SÉNAT. (Acad.)

— Par extens. Assemblée qui, dans quelques pays, forme un tribunal de justice jugeant en dernier ressort : *Le* SÉNAT *de Chambéry. Le* SÉNAT *de Nice.* (Acad.)

— Fig. Assemblée chargée de faire les lois, de veiller à leur maintien :

Il était dans le temple un *sénat* vénérable,
Propice à l'innocence, au crime redoutable. (Volt.)
Voici mes conseillers, ma cour et mon *sénat.* (C. Del.)

SÉNATEUR, n. m. Celui qui est membre d'un sénat : SÉNATEUR *romain.* SÉNATEUR *de Pologne. Il fut fait* SÉNATEUR. *Un* SÉNATEUR *complice de Catilina fut poursuivi et mis à mort.* (Mich.)

— Absol. Magistrat qui préside à Rome au corps de ville : *Le* SÉNATEUR *de Rome est toujours un étranger.* (Acad.)

— Prov. et ironiq. *Marcher en sénateur,* avoir une démarche lente et mesurée.

SÉNATORERIE, n. f. Anc. District dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec une prééminence honorifique sur les autorités locales.

— Biens affectés à former le revenu d'un sénateur.

SÉNATORIAL, ALE, adj. Qui appartient au sénateur : *La dignité* SÉNATORIALE. *Gravité* SÉNATORIALE. *Ornements* SÉNATORIAUX. (Acad.)

SÉNATORIEN, IENNE, adj. Qui appartient, aux sénateurs ; il n'est guère usité que dans ces locut. : *Maison, famille, race* SÉNATORIENNE. (Acad.)

SÉNATRICE, n. f. Pron. *cé-na-triss.* — Femme d'un sénateur de Pologne et de Suède : *Les reines de Pologne faisaient asseoir chez elles les* SÉNATRICES.

— Femme de sénateur de Rome : *Madame la* SÉNATRICE. (Acad.)

SÉNATUS-CONSULTE, n. m. (*senatus*, sénat, et *consultum*, décret; lat.) Pron. *cé-na-tuss-kon-çult.* — Décision, décret du sénat : *Un* SÉNATUS-CONSULTE *mit les départements insurgés hors la constitution.* (De Barante.) *Un recueil de* SÉNATUS-CONSULTES. (Acad.)

— Particul. Acte éman. de l'ancien sénat de Rome.

SENAU, n. m. Pron. *snô.* — Mar. Grand bâtiment à deux mâts, dont on se sert pour la course.

SÉNÉ, n. m. Pron. *cé-né.* — Bot. Arbrisseau qui croît dans le Levant, espèce de casse, dont les feuilles sont employées comme purgatives : *Un gros de* SÉNÉ. *Faire infuser du* SÉNÉ *dans de l'eau.* (Acad.)

L'un meurt vide de sang, l'autre plein de *séné.* (Boil.)

— *Follicules de séné,* enveloppe de la semence du séné : *Les* FOLLICULES DU SÉNÉ *ne purgent pas aussi puissamment que les feuilles.* (Acad.)

— *Séné bâtard,* arbrisseau de la famille des Légumineuses, qui croît dans les contrées méridionales de l'Europe, et que l'on cultive dans les jardins pour l'ornement. || *Séné d'Europe,* ou *Faux séné,* le baguenaudier || *Séné des prés,* la gratiole officinale.

SÉNÉCHAL, n. m. (*siniscalco*, préposé de la table; v. franc.) Pron. *cé-né-chal.* — Anc. Officier qui dans un certain ressort était chef de la justice, et qui était aussi chef de la noblesse quand elle était convoquée pour l'arrière-ban : *Le* SÉNÉCHAL *d'Anjou. Le* SÉNÉCHAL *de Lyon.* (Acad.)

— Officier royal de robe longue; chef d'une justice subalterne : SÉNÉCHAL *de Rennes.* (Acad.)

D'un grave *sénéchal* faisant le personnage,
Je prends l'air composé, ton grave, froid visage. (Dufrény.)

— Par extens. Principal officier de justice des seigneurs particuliers qui avaient haute, moyenne et basse justice : *Le* SÉNÉCHAL *de tel seigneur.* (Acad.)

SÉNÉCHALE, n. f. Pron. *cé-né-chal.* — Femme d'un sénéchal : *Madame la* SÉNÉCHALE. (Acad.)

SÉNÉCHAUSSÉE, n. f. Pron. *cé-né-chô-cé.* — Étendue de la juridiction d'un sénéchal : *La* SÉNÉCHAUSSÉE *d'Anjou.* (Acad.)

— Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef.

— Le tribunal même : *Il y avait dans cette ville une* SÉNÉCHAUSSÉE. *Cette* SÉNÉCHAUSSÉE *fut érigée en présidial.* (Acad.)

SÉNEÇON, n. m. Pron. *cènn-çon.* — Genre de plantes de la famille des Synanthérées, très-communes dans les diverses régions du globe.

— *Séneçon commun,* séneçon qui croît partout et qui est regardé en médecine comme émollient. || *Séneçon élégant,* séneçon originaire d'Afrique, et qui est cultivé dans nos jardins à cause de la beauté de ses fleurs.

SÉNÉGALI, n. m. Pron. *cé-né-ga-li.* — Zool. Petit oiseau du genre Gros-bec.

SENELLE, n. f. Bot. Fruit de l'aubépine : *La* SENELLE *rouge, dont les grives sont friandes, remplace la fleur d'aubépine.* (G. Sand.)

SÉNESTRE, adj. des 2 g. (*sinistra*, gauche; lat.) Pron. *cé-nèstr.* — Blas. Gauche : *Le côté* SÉNESTRE. (Acad.)

= **A sénestre,** loc. adv. A gauche.

SÉNESTRÉ, ÉE, adj. (*sénestre.*) Pron. *cé-nèss-tré.* — Blas. Il se dit d'un meuble de l'écu qui est accompagné à sénestre, d'une autre pièce : *La ville de Narbonne porte de gueules, à la croix patriarcale d'or,* SÉNESTRÉE *d'une clef d'argent.*

SÉNESTROCHÈRE, n. m. (*sénestre*, et χεῖρ, main; gr.) Pron. *cé-nèss-tro-chèr.* — Blas. Bras gauche représenté dans des armoiries.

SÉNEVÉ, n. m. Pron. Bot. Plante de la famille des Crucifères.

— Menue graine que produit cette plante et dont on fait la moutarde : *Un boisseau de* SÉNEVÉ. *Broyer du* SÉNEVÉ *pour faire de la moutarde. Un demi-arpent de* SÉNEVÉ. (Acad.)

— Écrit. sainte, *Grain de sénevé,* la parole de Dieu; la foi : *Qui sait si Dieu n'a point planté dans une aire inconnue le* GRAIN DE SÉNEVÉ *qui doit multiplier dans les champs?* (Chateaubr.) *Saint-Paul resta trois jours à Malte pour y semer le* GRAIN DE SÉNEVÉ. (Lam.)

SÉNIEUR, n. m. (*senior*, plus vieux; lat.) Pron. *cé-ni-eur.* — Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien, au doyen : *Le* SÉNIEUR *de Sorbonne.*

SÉNILE, adj. des 2 g. (*senilis*; lat., m. sign.) Méd. Qui est dû, qui tient à la vieillesse : *Débilité* SÉNILE. (Acad.)

— *Vue sénile,* celle qui permet d'apercevoir les objets éloignés, tandis que l'on ne peut distinguer ceux qui sont plus rapprochés.

SÉNILITÉ, n. f. Néol. Vieillesse, débilité.

SÉNILLE, n. f. Bot. Vulg. Patte-d'oie ou Ansérine.

SENNE, n. f. Pêch. V. SEINE.

SENS, n. m. (*sensus*; lat., m. sign.) Pron. *cens.* — Faculté par laquelle l'homme et les animaux reçoivent l'impression des objets extérieurs : *Aristote dit qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait passé par les* SENS. (Acad.) *Le toucher dans l'homme, l'odorat dans le quadrupède, et l'œil dans l'oiseau sont les premiers* SENS, *c'est-à-dire ceux qui sont les plus parfaits.* (Buff.) *Un homme à qui ses cinq* SENS *disent qu'il est tout, et les autres rien, est naturellement paresseux, ignorant, voluptueux.* (Montesq.) *Il n'y a personne qui ne connaisse ce qui s'appelle les cinq* SENS, *qui sont : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher.* (Boss.) *Le* SENS *du goût dans la plupart des oiseaux est presque nul.* (Buff.) *Rien de ce qu'elle connaît par les* SENS *ne suffit à l'âme.* (Portalis.) *Les grandes âmes semblent avoir un* SENS *qui leur est propre pour se reconnaître et se juger.* (De Boismont.)

Ne souviendrait-il plus à mes *sens* égarés
De l'obstacle éternel qui nous a séparés. (Rac.)

— *Cela tombe sous le sens, sous les sens,* cela est clair, évident.

— Fig. *Mettre, appliquer tous les sens à une chose,* y apporter tous ses soins, y mettre toute son industrie.

— Mystiq. Au pl. Concupiscence, sensualité : *Les plaisirs des* SENS. *L'ivresse des* SENS. *Le bonheur n'est point le transport passager des* SENS; *c'est un état constant et permanent de l'âme.* (Bossuet.)

— *Mortifier ses sens,* s'abstenir des plaisirs des sens, s'imposer diverses macérations.

— Mor. Faculté de comprendre les choses et d'en juger selon la droite raison.

— Phil. *Bon sens,* droite raison, sentiment naturel de ce qui est juste, permis, convenable : *La piété est le* BON SENS *de la raison.* (Mass.) *Le* BON SENS *est une faible lumière qui éclaire un horizon borné.* (Chamf.) *Un peu de* BON SENS *ferait évanouir beaucoup d'esprit.* (Vauv.) *La bonne grâce est au corps ce que le* BON SENS *est à l'esprit.* (La Rochef.) *Au bout de quelques générations, ce qui était le génie d'un homme devient le* BON SENS *du genre humain, et une nouveauté hardie se change en usage universel.* (Mign.)

Aux dépens du *bon sens* gardez de plaisanter. (Boil.)

— Fam. *Être dans son bon sens,* avoir toute sa présence d'esprit : *Ne suis-je pas* DANS MON BON SENS? (Mol.)

— *Sens commun,* faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses :

La simple *sens commun* nous tiendra lieu de code. (La Font.)

— Littér. et Gramm. Signification d'un discours, d'un écrit, d'une phrase, d'un mot : *Le* SENS *propre, le* SENS *figuré d'un mot. Il faut entendre les paroles de l'Écriture dans leur* SENS PROPRE, *dans le* SENS *qu'elles offrent naturellement à l'esprit.* (Gousset.) *On sait, selon Dante, distinguer dans les écrits quatre* SENS *différents : le* SENS *littéral, le* SENS *allégorique, le* SENS *moral et le* SENS *anagogique.* (Lamenn.) *Les apologues, qui sont une espèce d'allégorie, doivent avoir un* SENS *unique et clair.* (La Harpe.) *L'Académie française s'occupait assidûment à former, à fixer la langue, en assignant à chaque mot son vrai* SENS, *sa valeur, ses acceptions diverses.* (Marm.)

Du moindre *sens* impur la liberté l'outrage,
Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image. (Boil.)
Ici le *sens* le choque, et plus loin c'est la phrase. (Boil.)

— *Double sens,* double idée que peut éveiller une expression : *Les magiciennes ne parlent jamais que par des mots à double* SENS. (Vitet.)

Tout oracle est douteux et porte un *double sens.* (La F.)

— Avis, opinion, sentiment : *La reine donna avec ardeur dans son* SENS. (Retz.) *A mon* SENS. *A son* SENS. *J'abonde dans votre* SENS. (Acad.)

— Un des côtés d'une chose, d'un corps : *On a mis cette étoffe du mauvais* SENS. (Acad.) *Le plus grand de tous les œufs de casoar qu'on a observés avait quinze pouces de tour d'un* SENS, *et un peu plus de douze de l'autre.* (Buff.)

— Fig. Il se dit en parl. des personnes, des affaires : *Tout ce qui est utile aux hommes est digne en un* SENS *de la reconnaissance des hommes.* (Mass.) *J'ai tourné*

cet homme dans tous les SENS, *et je n'en ai pu rien tirer.* (Acad.)

La nature, *en tout sens*, a des bornes prescrites. (Volt.)

= **Sens dessus dessous,** loc. adv. Il se dit d'une chose renversée, retournée, et dont la partie qui devrait être en dessus est dessous, ou ce qui devrait être en haut se trouve en bas : *Cette boîte est* SENS DESSUS DESSOUS. (Acad.)

Tout *sens dessus dessous* ici se renversa. (Regnier.)

— Fig. et fam. En confusion, en désordre : *Elle verrait tout aller* SENS DESSUS DESSOUS *dans notre maison, sans dire une syllabe.* (Le Sage.)

... Nous voyons aller tout *sens dessus dessous.* (Mol.)

= **Sens devant derrière,** loc. adv. Il se dit d'un objet tourné de telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. *Elle a mis son bonnet* SENS DEVANT DERRIÈRE. (Acad.)

Syn. Sens, jugement. Le *sens* est la faculté de sentir, de percevoir, de connaître; le *jugement*, la faculté de juger, de distinguer, de prononcer. Il y a donc, entre le *sens* et le *jugement*, une distinction d'ordre et une différence de nature. Qui n'a point de *sens* n'a point de *jugement*; car le *sens* nous représentant les objets, et le *jugement* prononçant sur eux, là où le *sens* n'est pas encore entré en exercice, il n'y a absolument rien à faire pour le *jugement*.

SENSATION, n. f. (*sens.*) Pron. *çan-ça-cion.* — Impression que l'âme reçoit des objets par les sens : *Il est impossible d'expliquer comment se fait la* SENSATION. *Une* SENSATION *de chaud, de froid, etc. Des* SENSATIONS *vives. Éprouver une* SENSATION, *des* SENSATIONS. (Acad.) *Nos* SENSATIONS *sont purement passives, tandis que toutes nos perceptions ou idées naissent d'un principe actif qui juge.* (J.-J. Rouss.) *L'homme reçoit avec des* SENSATIONS *plus ou moins vives, les idées de tous les êtres.* (Volt.) *Une* SENSATION *multipliée épuise en quelque sorte à la réflexion.* (Buff.) *Pourquoi l'image, qui est la* SENSATION, *n'est-elle pas conforme à son modèle, qui est l'objet?* (J.-J. R.)

— *Sensations externes*, celles qui ont pour cause les objets extérieurs.

— *Sensations internes*, celles qui naissent sous l'influence des stimulants intérieurs.

— Fig. *Faire sensation*, se dit de ce qui produit une impression marquée dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc. : *Cet événement, ce livre* A FAIT SENSATION, *une grande* SENSATION. *Cette femme* FIT SENSATION *en entrant dans la salle du bal.* (Acad.) *La beauté peu commune de la jeune créole* AVAIT FAIT SENSATION. (G. Sand.)

SENSÉ, ÉE, adj. (*sens.*) Pron. *çan-cé.* — Qui a du bon sens, qui a de la raison, du jugement : *Une personne, une tête bien* SENSÉE. (Acad.) *On écoute l'homme* SENSÉ, *on consulte l'homme judicieux.* (Roub.)

— Conforme à la raison, au bon sens : *Un discours* SENSÉ. *Une réponse bien* SENSÉE. *Cela est fort* SENSÉ. *Ce projet n'est pas, est peu* SENSÉ. (Acad.)

SENSÉMENT, adv. Pron. *çan-cé-man.* — D'une manière sensée, d'une manière judicieuse : *Il parle* SENSÉMENT. *Tout ce qu'il fait, il le fait* SENSÉMENT. (Acad.)

SENSIBILITÉ, n. f. Pron. *çan-ci-bi-li-té.* — Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets : *La perfection d'un sens dépend principalement du degré de sa* SENSIBILITÉ. (Buff.) *Sans la* SENSIBILITÉ *nous ne serions point avertis de la présence des objets extérieurs.* (Cabanis.) *Le rhinocéros est privé de toute* SENSIBILITÉ *dans la peau.* (Buff.) *Notre* SENSIBILITÉ *auditive est hors d'état de supporter des assauts plus violents que ceux qu'on lui livre maintenant.* (Vitet.)

— Disposition qui nous rend sensibles aux misères d'autrui ou qui nous porte à ressentir plus vivement les impressions de l'amour, de la tendresse, etc. : *Sa* SENSIBILITÉ *sur le point d'honneur, sur tout ce qui regarde la réputation, est extrême.* (Acad.) *Il est bon de mettre ordre aux écarts de la* SENSIBILITÉ *mal dirigée; il y a des vertus dangereuses.* (Ch. Nod.)

— Disposition tendre et délicate de l'âme qui la rend facile à être émue, à être touchée : *La source de toutes les passions est la* SENSIBILITÉ; *l'imagination détermine leur pente.* (J.-J. Rouss.) *Il a beaucoup de* SENSIBILITÉ, *une grande, une profonde* SENSIBILITÉ. *Il est d'une extrême* SENSIBILITÉ. *Une fausse* SENSIBILITÉ. *Une* SENSIBILITÉ *affectée.* (Acad.) *Notre* SENSIBILITÉ *est antérieure à notre intelligence.* (J.-J. Rouss.) *Il avait une* SENSIBILITÉ *verbeuse et plaisante.* (Lam.)

— Physiq. *La sensibilité d'une balance, d'un thermomètre, etc.*, la propriété qu'ont ces instruments de marquer les plus légères différences, les moindres variations.

SENSIBLE, adj. des 2 g. (*sensibilis*; lat., m. sign.) Pron. *çan-cibl.* — Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens : *Un objet* SENSIBLE. *Le froid a été très-*SENSIBLE *cette année. Le mal de dents est un mal très-*SENSIBLE. (Acad.) *Dieu par le corps nous a unis à toutes les choses* SENSIBLES. (Malebr.) *Un instinct puissant pousse l'homme hors des limites du monde* SENSIBLE. (Portalis.)

— Fig. et mor. Qui se fait sentir à l'âme, qui fait impression sur l'âme : *C'est pour moi un chagrin, une douleur, un coup bien* SENSIBLE, *que de me voir privé de lui. Cette mort m'a été fort* SENSIBLE. (Acad.) *Elle voyait disparaître avec une joie* SENSIBLE *les restes des pompes du monde.* (Boss.) *Elle m'a fait le plus* SENSIBLE *de tous les outrages.* (Brueys.)

Les traits du mépris,
Sont *sensibles* surtout aux généreux esprits. (Mol.)

— Qui a le sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets : *Les êtres* SENSIBLES *et les êtres inanimés. L'œil est une partie fort* SENSIBLE. *Ce cheval a la bouche fort* SENSIBLE. *Il a une santé délicate, il est* SENSIBLE *aux moindres impressions de l'air.* (Acad.) *Il est des moments d'effroi où toute compassion cesse, où l'homme, absorbé en lui-même, n'est plus* SENSIBLE *que pour lui.* (Marm.)

— Mor. *Être* SENSIBLE *aux maux d'autrui,* SENSIBLE *à l'amitié, à l'amour,* SENSIBLE *à la gloire. Je suis fort* SENSIBLE *à votre attention, à ce que vous faites pour moi.* (Acad.) *Je crois que mon fils sera bien* SENSIBLE *au plaisir de me revoir en bonne santé.* (Regn.)

— Il se dit aussi en parl. du ressentiment : *Être* SENSIBLE *à une injure. Où est la femme assez perdue pour n'être pas* SENSIBLE *aux outrages.* (J.-J. Rouss.)

— Qui est touché de, frappé de : *Être* SENSIBLE *aux vertus, à la gloire de quelqu'un.* (Acad.)

Et qui soit si, *sensible* aux vertus de la reine,
Rome ne voudra point l'avouer pour romaine. (Rac.)

— Qui a une inclination louable vers : *Un cœur* SENSIBLE *à l'honneur et à la véritable gloire.* (Fléch.)

— *C'est un endroit sensible, sa partie sensible*, se dit en parl. de ce qui touche le plus quelqu'un.

— Absol. Qui est aisément ému, touché, attendri : *Un homme* SENSIBLE. *Une femme* SENSIBLE. *Une âme* SENSIBLE. *Il est trop* SENSIBLE. (Acad.) *Les malheureux sont plus* SENSIBLES *que les autres.* (M^me^ de Tencin.)

— Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément : *Le flux de la mer, n'est* SENSIBLE *que près des côtes. Ce mouvement est* SENSIBLE. *L'effet de ce remède est peu* SENSIBLE. *Rendre des préceptes* SENSIBLES *par des exemples.* (Acad.) *Les plus hautes vérités sont* SENSIBLES *aux cœurs les plus simples.* (Chateaub.) *L'allégorie se propose d'embellir la vérité et de la rendre plus* SENSIBLE. (Marm.) *Notre silence commençait à devenir* SENSIBLE. (Mariv.)

— Phys. *Cette balance, ce thermomètre, est sensible*, cette balance, ce thermomètre, marque les différences, les variations les plus légères.

— Musiq. *Note sensible*, note d'un demi-ton au-dessous de la tonique : *Dans le ton d'ut, la note* SENSIBLE *est si.*

SENSIBLEMENT, adv. Pron. *çan-ci-ble-man.* — D'une manière sensible et perceptible : *Cela se connaît, se voit* SENSIBLEMENT. (Acad.) *La belette est* SENSIBLEMENT *plus petite que l'hermine.* (Buff.) *La population qui s'accroît dans tous les états de l'Europe augmente* SENSIBLEMENT *la consommation.* (Chaptal.) *Je démêlai* SENSIBLEMENT *dans la pureté de l'air où je me trouvais la véritable cause du changement de mon humeur.* (J.-J. Rouss.) *Le fanatisme était déjà* SENSIBLEMENT *refroidi.* (Thiers.)

— D'une manière sensible, et qui affecte le cœur : *Il a été* SENSIBLEMENT *touché de cette perte. Je vous suis* SENSIBLEMENT *obligé.* (Acad.)

SENSIBLERIE, n. f. Fam. Sensibilité fausse et outrée, affectation de sensibilité : *Cette femme est ridicule par sa* SENSIBLERIE. *Ce drame est plein de* SENSIBLERIE. (Acad.) *Le jargon prétentieux et la* SENSIBLERIE *larmoyante d'un genre bâtard.* (Ancelot.)

Que de *sensiblerie* et d'hélas! — Quel ennui! (Em. Aug.)

SENSITIF, IVE, adj. Didact. Qui a la faculté de sentir : *Qui dit animal, dit* SENSITIF. *L'âme* SENSITIVE. (Acad.)

— Par anal. *La vertu, la faculté* SENSITIVE. *Le zoophyte ne jouit point de cette unité* SENSITIVE *si remarquable dans l'homme et dans les animaux.* (Richerand.) *Les opérations* SENSITIVES, *c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations.* (Bossuet.)

SENSITIVE, n. f. (*sentir.*) Pron. *çan-ci-tiv.* — Bot. Jolie plante originaire de l'Amérique méridionale de la famille des Légumineuses; ses rameaux portent des feuilles composées de folioles délicates, élégantes, au nombre de trente qui se replient dès qu'on la touche : *La* SENSITIVE *meut ses feuilles, en les reployant sur elles-mêmes à l'occasion d'une secousse, d'un choc, et même d'un très-léger attouchement.* (Dutrochet.)

Me dira-t-il pourquoi la tendre *sensitive*
Se flétrit sous nos mains, honteuse et fugitive? (Volt.)

— Par extens. Il se dit de quelques plantes chez lesquelles on remarque un semblable phénomène d'irritabilité. || *V.* MIMOSA.

SENSORIUM, n. m. (*sensus*, sens; lat.) Pron. *çain-co-ri-om.* — Didact. Partie du cerveau que l'on suppose être le centre commun de toutes les sensations : *Tous les sens ont leurs fibres correspondantes dans le* SENSORIUM, *et la volonté dirigée sur ces fibrilles réveille l'image des objets sans l'intermédiaire des organes.* (Kératry.)

SENSUALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Sensualiser.

SENSUALISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *can-çu-a-li-zé.* — Rendre sensuel, attribuer aux sens : SENSUALISER *la pensée.*

SENSUALISME, n. m. Pron. *san-su-a-lism.* — Phil. Toute doctrine qui abandonne l'homme aux passions sensuelles.

— Par extens. Principes ou conduite des hommes sensuels, de ceux qui s'abandonnent aux plaisirs des sens.

SENSUALISTE, adj. et n. des 2 g. Pron. *çan-çu-a-list.* — Phil. Qui appartient au sensualisme.

— Sectateur du sensualisme.

SENSUALITÉ, n. f. (*sensualitas*; lat., m. sign.) Pron. *san-su-a-li-té.* — Attachement aux plaisirs des sens : *Vivre, boire avec* SENSUALITÉ. *Être plongé dans la* SENSUALITÉ. (Acad.) *Il n'avait pas la moindre* SENSUALITÉ *de table.* (Lam.) *Je vais chez le traiteur ordonner un repas digne de leur* SENSUALITÉ. (Le Sage.) *L'oiseau a plus de besoin que d'appétit, plus de voracité que de* SENSUALITÉ *ou délicatesse de goût.* (Buff.)

— Au pl. Plaisirs sensuels : *Il se livre aux* SENSUALITÉS *les plus recherchées.* (Acad.)

SENSUEL, ELLE, adj. Pron. *san-su-èl.* — Voluptueux, fort attaché aux plaisirs des sens : *C'est un homme* SENSUEL. *Une femme* SENSUELLE.

— Qui flatte les sens : *Les plaisirs* SENSUELS. *Mener une vie* SENSUELLE. *Une religion toute* SENSUELLE. (Acad.) *J'ai tâché de mortifier mes appétits* SENSUELS. (Boss.) *Une volupté tranquille qui n'a rien d'âcre et de* SENSUEL. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne sensuelle : *Les privations qu'éprouvent les* SENSUELS. (Acad.)

SENSUELLEMENT, adv. Pron. *san-su-èl-man.* — D'une manière sensuelle : *C'est un homme qui vit fort* SENSUELLEMENT. (Acad.)

SENTANT, part. prés. invar. du v. Sentir.

SENTANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de sentir, d'éprouver des sensations : *Tissus* SENTANTS. *Les extrémités* SENTANTES *des nerfs.* (Cabanis.)

SENTENCE, n. f. (*sententia*; lat., m. sign.) Pron. *san-tanss.* — Dit mémorable, apophthegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité : *Les proverbes de Salomon sont autant de* SENTENCES. *Le style de Sénèque est rempli de* SENTENCES. *Une des plus belles* SENTENCES *des anciens.* (Acad.)

— Maxime, précepte évangélique : *On ne songe plus à cette terrible* SENTENCE *de saint Paul : La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive.* (Boss.)

— Prov. *Ne parler que par sentences*, affecter de dire à tout propos des maximes générales.

— Jugement rendu par des juges inférieurs : SENTENCE *par défaut.* SENTENCE *criminelle. Prononcer une* SENTENCE. *Faire casser, annuler une* SENTENCE. *Faire signifier une* SENTENCE. *Lever une* SENTENCE. (Acad.) *Ce gros marchand aura-t-il obtenu* SENTENCE *contre nous.* (Lesage.)

— Particul. Jugement qui prononce la peine capitale : *Une* SENTENCE *de mort. Sa* SENTENCE *lui fut prononcée. Il écouta sa* SENTENCE *avec calme.* (Acad.)

Aujourd'hui, grand prévôt, son procès, sa *sentence*,
Demain le reste. (C. Del.)

— Fig. *Appeler de la sentence de quelqu'un*, ne pas vouloir s'en tenir à sa décision, à son jugement : *J'appelle de votre sentence*, ou simplement, *j'en appelle.*

— Jugement rendu dans une juridiction ecclésiastique : SENTENCE *du primat, de l'évêque.* (Acad.) *Le métropolitain donna en vain des* SENTENCES *contre les grands vicaires.* (Volt.)

— Décision, jugement rendu par un tribunal étranger : *Les* SENTENCES *de la rote.* (Acad.)

— Jugement de Dieu contre les pécheurs : *Les pécheurs recevront leur* SENTENCE *au jour du jugement.*

Lorsque Dieu prononcera la SENTENCE *contre les pécheurs.* (Acad.)

SENTENCIÉ, ÉE, part. pass. v. Sentencier : *Un homme* SENTENCIÉ. (Acad.)

SENTENCIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çan-tan-cié.* — Anc. Condamner quelqu'un par une sentence; il n'était guère d'usage qu'au partic. pass. et aux temps composés : *On l'A* SENTENCIÉ. (Acad.)

SENTENCIEUSEMENT, adv. Ironiq. D'une manière sentencieuse : *Parler* SENTENCIEUSEMENT. (Ac.)

SENTENCIEUX, EUSE, adj. (*sentence.*) Pron. *çan-tan-cieu, cieuz.* — Qui contient des maximes, des mots remarquables : *Discours* SENTENCIEUX. *Langage* SENTENCIEUX. (Acad.) *Phrase* SENTENCIEUSE.

— En parl. des personnes, Qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes : *Écrivain* SENTENCIEUX. *C'est un homme* SENTENCIEUX, *tout* SENTENCIEUX. (Acad.)

— *Un ton sentencieux*, un ton qui annonce une affectation de gravité :

Examinez-les bien; un ton *sentencieux*
Cache leur dignité sous un air dédaigneux. (Gress.)

SENTEUR, n. f. (*sentir.*) Pron. *çan-teur.* — Odeur, ce qui frappe l'odorat : *La rose a une* SENTEUR *agréable.* (Acad.) *Il respirait un air libre, parfumé des* SENTEURS *des genêts.* (Lam.) *Les arbres des zones torrides recèlent d'exquises* SENTEURS *dans leurs tissus ligneux.* (G. Sand.)

— Plus souv. Parfum, composition qui rend une odeur agréable : *Des eaux de* SENTEUR. *De la poudre de* SENTEUR. *Des sachets de* SENTEUR.

...Bien que de cette ville
Viennent les meilleures *senteurs*,
Son terroir, en muscat fertile,
Ne lui produit jamais de fleurs. (Chapelle.)

— *Aimer les senteurs, porter des senteurs*, aimer, porter des odeurs.

SENTI, IE, part. pass. du v. Sentir : *Odeurs* SENTIES. *Froid vivement* SENTI.

— Mor. *Le goût est la raison* SENTIE. (De Lévis.) *Les harmonies du ciel ne peuvent être* SENTIES *que par le cœur humain.* (B. de St-P.) *Les philosophes ne sont* SENTIS *que par des philosophes.* (Duclos.)

— Littér. et B.-arts. Qui est rendu, exprimé avec vérité, avec âme : *Cela est* SENTI, *bien* SENTI. (Acad.)

SENTIER, n. m. (*semita*, lat., m. sign.) Pron. *çan-tié.* — Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc. : *Il y a un* SENTIER *qui abrége le chemin. Ce* SENTIER *passe dans la prairie.* (Acad.) *Je gravissais lentement, et à pied des* SENTIERS *assez rudes.* (J.-J. Rouss.) *Les rues de cette ville sont des allées plantées d'arbres aussi mystérieuses que les* SENTIERS *d'un bois.* (Vitet.)

Que faisons-nous, dit-il, de ce meuble inutile
Et qui va balayant tous les *sentiers* fangeux? (La Font.)

— Par extens. Route : *Les animaux terrestres et les poissons qui se font un* SENTIER *sous la profondeur des eaux de la mer.* (Mass.)

— Fig. *Suivre les* SENTIERS *de la vertu. Le* SENTIER *de la vie. Le* SENTIER *de la gloire, de l'honneur. Pour arriver à ce but, le* SENTIER *est étroit.* (Acad.) *Il a connu cette sagesse qui vient d'en haut et qui fait marcher les hommes dans le* SENTIER *de la justice.* (Boss.)

Ennemi des molles délices,
Il apprendra de moi les *sentiers* peu battus. (La F.)

SENTIMENT, n. m. (*sentir.*) Pron. *çan-ti-man.* — Perception que l'âme a des objets par le moyen des sens : SENTIMENT *vif.* SENTIMENT *douloureux.* SENTIMENT *agréable.* (Acad.) *Le toucher est le sens de la connaissance; l'odorat, celui du* SENTIMENT. (Buff.)

— Faculté qu'a l'âme de recevoir l'impression des objets par les sens; idées : *Avoir le* SENTIMENT *exquis, vif, prompt, délicat.* (Acad.) *Le génie est le* SENTIMENT *qui crée, et le goût, le* SENTIMENT *qui juge.* (D'Alemb.) *Le* SENTIMENT *destiné aux vérités morales s'appelle conscience; on pourrait le nommer évidence du cœur.* (Id.)

— Faculté de connaître, de comprendre, d'apprécier certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'observation ou de l'expérience, et qui est en nous comme une sorte de tact ou d'instinct naturel : *Il y a des choses que nous ne connaissons que par* SENTIMENT. *Avoir le* SENTIMENT *du juste, de l'injuste. Il n'a pas le* SENTIMENT *de la musique, le* SENTIMENT *des arts. Avoir le* SENTIMENT *des convenances.* (Acad.) *Le sauvage n'a que des* SENTIMENTS. (H. de Balz.) *Les hommes agissent plus par* SENTIMENT *que par réflexion.* (Duclos.) *Les vérités de* SENTIMENT *ne sont d'évidence que pour nous-mêmes.* (Marm.) *En beaucoup de cas le* SENTIMENT *dispense de recourir au raisonnement.* (Portalis.) *C'est la raison qui éclaire l'homme; c'est le* SENTIMENT *qui le conduit.* (J.-J. R.)

— *Juger par sentiment*, juger d'un ouvrage ou l'art par l'impression qu'on en reçoit.

— Sensibilité physique; faculté de sentir : *Il y a encore quelque* SENTIMENT *dans cette partie. Il semble qu'il soit mort, il n'a plus de mouvement ni de* SENTIMENT. *Il a perdu le* SENTIMENT. (Acad.)

— Par extens. Affections, passions, mouvements de l'âme : SENTIMENT *noble, élevé, généreux, bas, lâche, vil.* SENTIMENT *de haine, de vengeance.* SENTIMENT *de douleur. Il est mort dans les meilleurs* SENTIMENTS *de piété, de religion. Il n'a aucun* SENTIMENT *d'humanité, de générosité, etc.* (Acad.) *L'esprit de faction cause l'affaiblissement du* SENTIMENT *religieux.* (Lam.) *C'était du* SENTIMENT *comme en font les avocats qui pleurent à chaudes larmes dès qu'ils suent à grosses gouttes.* (G. Sand.)

— Sensibilité morale, disposition à être facilement ému, touché, attendri : *Cet homme se pique de* SENTIMENT. *Il agit trop par* SENTIMENT *et trop peu par raison. Ce n'est pas la raison, c'est le* SENTIMENT *qui domine dans cet ouvrage.* (Acad.) *Le* SENTIMENT *s'inspire et ne se commande pas.* (J.-J. Rouss.)

— Littér. *Trait de sentiment, vers de sentiment*, trait, vers qui exprime un mouvement du cœur.

— Absol. *Avoir des sentiments*, avoir des sentiments d'honneur, de générosité, de probité, etc.

A quoi servira donc qu'on *ait des sentiments?* (C. Del.)

— *Être capable de sentiment, se piquer de sentiment*, avoir l'âme sensible, délicate, se piquer de sensibilité, de délicatesse d'âme.

— Absol. Au pl. Sentiments d'honneur, de générosité : *L'éducation fortifie les* SENTIMENTS. (Mass.) *Je tâcherai toujours de mériter par mes* SENTIMENTS, *les mêmes grâces.* (J.-J. Rouss.)

— Certains mouvements tendres et affectueux qui sont inspirés par la nature : *La tendresse des pères envers leurs enfants sont des* SENTIMENTS *naturels. Cet homme a perdu tous les* SENTIMENTS *de la nature.* (Acad.)

Je garde encor pour vous les *sentiments* d'un père. (Rotr.)

— Ironiq. *Grands sentiments*, affectation d'honneur, de probité, de dévouement :

Il va se retrancher dans les *grands sentiments.* (C. Del.)

— Par plaisant. *Pousser les beaux sentiments.* Affecter de dire des galanteries recherchées, d'exprimer des sentiments passionnés.

— Opinion qu'on a de quelque chose, ce qu'on en pense, ce qu'on en juge : *Je ne suis pas de son* SENTIMENT. *Je vous ai dit mon* SENTIMENT. *Les* SENTIMENTS *de l'Académie sur le Cid. Il n'a pas des* SENTIMENTS *bien orthodoxes.* (Acad.) *Elle est toujours du* SENTIMENT *de celui qui parle le dernier.* (Le Sage.) *Les paroles devraient toujours être l'expression fidèle du* SENTIMENT *et de la pensée.* (Did.)

Comme nos intérêts, nos *sentiments* diffèrent. (Corn.)

— Particul. En parl. des animaux, Odorat : *Lorsque la terre s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins sûr le* SENTIMENT *des chiens.* (Buff.)

— Vèner. *Avoir du sentiment*, se dit d'un chien qui sent le vent de la voie.

— B.-arts. Perception de la beauté, de la régularité : *Ce peintre a le* SENTIMENT *du dessin, de la couleur.*

SENTIMENTAL, ALE, adj. Pron. *çan-ti-man-tal.* — Ironiq. Où il y a du sentiment, qui annonce du sentiment : *Un ton* SENTIMENTAL. *Un air* SENTIMENTAL. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui affecte une grande sensibilité. *Un homme* SENTIMENTAL. *Une femme* SENTIMENTALE. (Acad.)

SENTIMENTALEMENT, adv. Pron. *çan-ti-man-tal-man.* — D'une manière sentimentale.

SENTINE, n. f. (*sentina*, m. sign., de *sentire*, sentir; lat.) Pron. *çan-tine.* — Mar. Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent et croupissent : *Il faut avoir soin de nettoyer la* SENTINE. *Vider la* SENTINE. (Acad.)

— Par anal. Milieu impur : *Il pénétrait en bien des* SENTINES *où les vices l'épouvantaient.* (H. de Balz.)

— Fig. *C'est la sentine de tous les vices*, se dit d'un lieu où se rassemblent toutes sortes de gens de très-mauvaise conduite.

— Par anal. *Cet homme est une* SENTINE *de vices.*

SENTINELLE, n. f. (*sentinella*; ital., de *sentire*, apercevoir; lat.) Pron. *çan-ti-nèl.* — Soldat à pied d'un corps, d'un poste, qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc. : *Poser la* SENTINELLE. *On trouva la* SENTINELLE *endormie. Visiter les* SENTINELLES, *relever la* SENTINELLE. (Acad.) *Ils placèrent des* SENTINELLES *devant le front de bandière.* (H. de Balz.) *Triplez les* SENTINELLES! *Haut le pont! Bas la herse.* (V. Hugo.)

— Par anal. *Les oiseaux qui vivent en troupes ont une* SENTINELLE *qui veille à la sûreté commune.* (Buff.)

— *Sentinelle perdue*, soldat placé dans un poste avancé, et par conséquent dangereux.

— Fig. En parl. des choses : *Dieu a posé le travail pour* SENTINELLE *de la vertu.* (Volt.)

— Fonction de la sentinelle : *Faire* SENTINELLE. *Être en* SENTINELLE, *en* SENTINELLE *perdue. Relever de sentinelle.* (Acad.)

— Fig. *Mettre quelqu'un en sentinelle*, le mettre dans un endroit où il puisse observer ce qui se passe.

— Fig. *Faire sentinelle*, attendre, guetter : *J'AI FAIT* SENTINELLE *pendant une heure pour vous voir passer.* (Acad.)

— Techn. Tuyau de conduite de l'air, dans un appareil de soufflets hydrauliques.

SENTIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*sentire*, lat., m. sign.) (*Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent; je sentais, nous sentions; je sentis, nous sentîmes; je sentirai, nous sentirons; je sentirais, nous sentirions; sens, sentons, sentez; que je sente, que nous sentions; que je sentisse, que nous sentissions; sentant; senti, sentie.*) Recevoir quelque impression par le moyen des sens : SENTIR *le chaud, le froid.* SENTIR *une odeur agréable. Je* SENTAIS *battre mon cœur.* (Acad.)

J'ai senti tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein a plongé tout entier. (Rac.)

— Éprouver en soi quelque chose d'agréable ou de pénible : SENTIR *la faim, la soif.* SENTIR *une pesanteur dans les bras.* SENTIR *des inquiétudes dans les jambes. Quand on est las on* SENT *un grand plaisir à se reposer.* (Acad.)

— Éprouver dans l'âme telle ou telle affection : *Il a* SENTI *une grande joie de la nouvelle qu'il a reçue. Il n'a jamais* SENTI *aucun remords. Son cœur ne sent rien encore.* (Acad.) *Le plus misérable est celui qui a* SENTI *le moins de plaisirs.* (J.-J. Rouss.) *Tous les instants où nous ne* SENTONS *rien sont perdus pour le bonheur.* (Duclos.) *Le mal passé sert à faire* SENTIR *le bonheur présent.* (Chamf.) *Il coûte peu aux femmes de dire ce qu'elles ne* SENTENT *point; il coûte encore moins aux hommes de dire ce qu'ils* SENTENT. (La Br.) *Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la passion qu'elle* SENT *pour lui.* (Id.)

— Absol. *La faculté de* SENTIR. (Acad.) *La manière de* SENTIR *constitue le bonheur bien plus que les avantages qu'on possède.* (Chamf.) *Raisonner là où il faut* SENTIR *est le propre des âmes sans portée.* (H. de Balzac.)

Il faut *sentir* pour savoir l'art de peindre. (Bernis.)

— Être affecté, touché, ému de quelque chose d'extérieur : *Il ne* SENT *point les affronts. Je* SENS *l'horreur de votre situation. On raisonne mal sur les choses qu'il ne fait que* SENTIR. (Acad.) SENTEZ-*vous votre dépendance autrement que par ses attentions à vous l'adoucir?* (Mass.) *On connaît beaucoup mieux la nature des choses par la réflexion lorsqu'elles sont passées, que par leur impression quand on les* SENT. (St-Évrem.) *Plus on cultive l'art de juger, plus on en* SENT *les épines.* (Volt.) *Si l'homme d'esprit est porté à la critique parce qu'il voit plus de choses qu'un autre et* SENT *mieux.* (Montesq.)

— *Sentir quelque chose pour quelqu'un*, être disposé à l'aimer, éprouver de l'affection pour lui : *Je ne* SENS *RIEN POUR ELLE. Elle ne* SENT *rien pour lui.* (Acad.)

— Flairer, aspirer une odeur : SENTIR *une tubéreuse. Quand il* SENT *des parfums, il se trouve mal. Il est enrhumé, il ne* SENT *rien.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Je ne puis pas sentir cet homme-là*, j'ai pour lui une répugnance, une aversion très-vive.

— Exhaler, répandre une certaine odeur : *Cela* SENT *la fleur d'oranger. Cela* SENT *le brûlé.* SENTIR *la rose, le serpolet.* (Acad.)

— Intransitiv. Dans le m. sens : *Cela* SENT *bon. Cela* SENT *mauvais.* (Acad.)

— Fam. et fig. *Cela ne sent pas bon*, se dit d'une affaire qui prend une tournure fâcheuse et qui peut avoir des suites désagréables.

— Absol. Exhaler une odeur mauvaise, fétide : *Cette viande commence à* SENTIR. *Son haleine* SENT. (Acad.)

C'est un cadavre, étonnez-vous qu'il *sent.* (La F.)

— Par anal. Il se dit du goût, de la saveur d'un aliment, d'une boisson : *Cette soupe ne* SENT *rien. Cette carpe* SENT *la bourbe. Ce vin* SENT *le fût, le bouchon.* (Acad.)

— Fig. *Cet homme sent le terroir*, il a les défauts des gens de son pays.

— Par extens. *Ces vers sentent le terroir*, ils ont des défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur a vécu.

— Fig. et fam. *Cette chanson sent le corps de garde*, elle a la grossièreté des chansons de soldat.

— *Cette action sent les coups de bâton*, elle est telle que celui qui l'a faite mérite d'être battu.

— *Cet ouvrage sent l'huile, la lampe*, il a été produit par de longues et pénibles veilles.

— *Cet homme sent le fagot*, il court risque d'être brûlé, comme soupçonné d'hérésie.

— *Cet homme sent le sapin*, il a la mine d'un mort, on le déposera bientôt dans un cercueil.

— Prov. et fig. *La caque sent toujours le hareng.*

— Par anal. Déceler : *Tout y respire l'abondance, la prospérité, rien n'y* SENT *la richesse et le luxe.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y avait là ni inscriptions latines, ni expressions mythologiques, ni rien qui* SENTÎT *son académie.* (B. de St-P.)

— Fig. Avoir les qualités, l'air, l'apparence de : *Il* SENT *l'enfant de bonne maison. Il* SENT *l'homme de qualité. Cette proposition* SENT *l'hérésie. Tout ici* SENT *la joie et le bonheur.* (Acad.)

— *Cet homme, cette femme sent son bien*, ils ont les manières des gens bien élevés.

— Prov. *Ce valet sent le vieux, son vieux battu*, il est devenu insolent, négligent parce qu'il n'a pas été corrigé depuis longtemps.

On *sent* Dieu sans le voir dans la nuit de ce monde. (Lam.)

— Dans le m. sens, il peut être suivi d'une prop. subordonnée : *L'âme* SENT *qu'elle est faite pour un objet éternel.* (Boss.) *Le premier prix de la justice est de* SENTIR *qu'on la pratique.* (J.-J. Rouss.)

... Je *sens* qu'il faudra que nous rompions ensemble. (Mol.)

Quand on *sent* que l'on plaît, on en est plus aimable. (C. d'Harl.)

Je *sens* que je deviens importun à mon tour. (Rac.)

— Comprendre, apercevoir, reconnaître : *Je sens plus que jamais la difficulté de mon entreprise.* (Boss.) *Partout et dans tous les temps, les lois se multiplient à mesure que les mœurs se dépravent ; c'est le nombre croissant des maux qui fait* SENTIR *la nécessité de remèdes.* (De Ségur.) *Ne* SENTIRONS-*nous jamais que le ridicule des autres ?* (La Br.)

— *Sentir de loin*, prévoir les choses longtemps avant qu'elles puissent arriver.

— Pressentir : *Quand l'homme* SENT *la mort, ses misères la lui rendent désirable.* (J.-J. Rouss.)

= **Se sentir**, v. pr. Connaître, apprécier en quel état, en quelle disposition l'on est : *On est meilleur quand on se* SENT *pleurer.* (Beaum.) *Je suis dans une colère que je ne me* SENS *pas.* (Mol.)

Je suis comme étourdi du coup qu'on m'a porté ;
Je ne me *sens* pas bien. (C. Del.)

En regardant le ciel,
L'homme voit sa patrie *et se sent* immortel. (Daru.)

Petit serpent que j'ai réchauffé dans mon sein,
Et qui, dès qu'il *se sent*, par une humeur ingrate,
Cherche à faire du mal à celui qui le flatte. (Mol.)

— *Il ne se sent pas de joie, d'aise*, la joie qu'il ressent lui ôte tout autre sentiment.

— *Se sentir du cœur pour une chose*, être disposé à la faire :

Quand il faut le servir, j'ai du cœur pour le faire,
Mais je ne m'en *sens* point quand il faut lui déplaire. (Mol.)

— *Se sentir, se bien sentir*, connaître ses qualités, ses forces, ses ressources ; avoir le sentiment de sa valeur, de son mérite : *On venait de mettre deux places au concours ; il commençait enfin à se* SENTIR, *et accourut se présenter.* (Cuv.)

— *Ce jeune homme, cette jeune fille commence à se sentir*, commence à éprouver les premières impressions de la puberté.

— Mor. par anal. *Le monde entier se* SENT *des vertus ou des vices des grands.* (Mass.)

— *Se sentir de quelque mal, de quelque bien*, en avoir quelque reste : *Il a eu une fièvre quarte dont il se* SENT *encore. Il se* SENTIRA *longtemps de cette blessure. Ce pays se* SENT *encore de la guerre.* (Ac.)

— Avoir part à : *S'il y a du mal ou du bien, il s'en* SENTIRA. (Acad.)

— Fig. et Mor. Participer : *Le cœur et l'esprit des enfants se* SENTENT *toujours de la bassesse de leur condition.* (Montesq.)

Le vers *se sent* toujours des bassesses du cœur. (Boil.)

— En parl. des choses, Se faire remarquer, se déceler : *Tout ce qui est mérite se* SENT. (La Br.)

Un peu de vanité *se sent* dans vos atours. (C. Del.)

J'ai une antipathie invincible pour tout ce qui SENT *l'ostentation.* (Arago.)

SEOIR, v. intr. ou neut. irrég. 3e conj. (*sedere*, être assis ; lat.) Pron. *çoar.* — Être assis ; en ce sens, il n'est d'usage qu'aux participes, *séant, séante, sis, sise*, et au présent de l'infinitif :

Le saint hyménée
Fait *seoir* à tes côtés la vertu couronnée. (Piron.)

= **Se seoir**, v. pron. S'asseoir :

Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux. (Corn.)
Lève-toi ?.. *Sieds-toi* là. Surtout songe à te taire. (V. Hugo.)

Je ne vous en veux plus. *Seyez-vous*, je vous prie. (Id.)

— Il est vieux.

— Dans le sens de : Être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc., il ne s'emploie qu'aux troisièmes pers. suivantes : *Il sied, ils siéent ; il seyait, ils seyaient ; il siéra, ils siéront ; il siérait, ils siéraient ; qu'il siée, qu'ils siéent* ; et au part. prés. *seyant* ; les temps composés et le pr. de l'inf. sont hors d'usage : *Il faut voir si cela vous* SIED *ou ne vous* SIED *pas. Les couleurs trop voyantes ne vous* SIÉRONT *pas. La coiffure que cette dame portait lui* SEYAIT *mal.* (Acad.) *Cet ornement gothique lui* SIÉRAIT *mal.* (Chateaubr.) *La modestie* SIED *bien aux grands hommes.* (La Br.)

Tout *sied* à la beauté, tout lui sert de parure. (Viennet.)

Il y a des personnes à qui les défauts SIÉENT *bien, et d'autres qui sont disgraciées avec leurs bonnes qualités.* (La Rochef.) *Elle n'aime point ce qui brille, mais ce qui* SIED. (J.-J. Rouss.) *La gravité des pensées, celle de la parole et celle de l'accent, lui* SEYAIENT *bien.* (H. de Balz.) *Ces couleurs vous* SEYANT *si bien, vous devez les préférer à d'autres.* (Acad.)

— Impersonnel. *Il* SIED *mal à un homme en place d'être léger dans ses discours. Il* SIED, *il* SIED *bien à un homme sage, de donner des conseils de sagesse.* (Acad.) *Il* SEYAIT *bien à tant de vertu de négliger les dehors que le vice emprunte avec trop de facilité.* (Fonten.) *Il me* SIÉRAIT *peu d'entrer dans un examen détaillé de ces ouvrages.* (Guizot.)

— Iron. *Il vous* SIED *bien de vouloir réformer les autres.*

Il vous *sied* bien de tenir ce discours. (Boil.)

SEP, n. m. Agric. Pièce de bois dans laquelle le soc de la charrue est emboîté.

— Mar. *Sep de drisse*, petit chaumard, qu'on applique contre la muraille intérieure de gaillards.

SÉPALE, n. m. (*sepalum* ; lat.) Bot. Chacune des folioles d'un calice à plusieurs divisions. || V. VERTICILLE.

SÉPARABLE, adj. des 2 g. Qui peut se séparer : *Il n'y a pas de corps dont les parties ne soient* SÉPARABLES. *C'est une erreur de prétendre que l'utile soit* SÉPARABLE *de l'honnête.* (Acad.)

SÉPARAGE, n. m. Techn. Action de séparer, tirage : SÉPARAGE *de papier.*

SÉPARATIF, IVE, adj. Didact. Qui cause, qui opère la séparation.

SÉPARATION, n. f. Pron. *cé-pa-ra-cion.* — Action de séparer ; résultat de cette action : *La* SÉPARATION *des chairs d'avec les os. Un mur de* SÉPARATION. *Rien n'est plus pénible à des amis que la* SÉPARATION. *Une longue* SÉPARATION. (Acad.) *La* SÉPARATION *de la Norwége d'avec le Danemark a produit une diminution dans notre commerce.* (Chaptal.)

— Chim. *Séparation de métaux*, opération par laquelle on sépare des métaux qui étaient mêlés ensemble.

— Génér. Tout ce qui sépare, cloison, haie, planche : *Il faut ôter cette* SÉPARATION. (Acad.)

— Par anal. Brouillerie, cessation d'amitié : *Cette querelle allait amener entre eux une* SÉPARATION, *une* SÉPARATION *éclatante.* (Acad.)

— Par anal. *Toutes les conciliations inventées pour calmer les esprits rebelles et les ramener à l'unité, les ont autorisés dans leur* SÉPARATION *et leur révolte.* (Mass.)

— Fig. *Mur de séparation*, toute cause de division, tout sujet de désunion, de haine : *Cet intérêt est un mur de* SÉPARATION, *élève un mur de* SÉPARATION *entre les deux frères, entre les deux familles.* (Acad.)

— Jurispr. *Séparation de corps entre mari et femme*, jugement, arrêt par lequel il est permis à un mari de ne plus habiter avec sa femme, et à une femme de ne plus habiter avec son mari. || *Séparation de biens contractuelle*, stipulation du mariage suivant laquelle il n'y a pas communauté de biens. || *Séparation de biens par jugement*, arrêt qui rompt cette communauté : *Demande, action en* SÉPARATION DE BIENS. (Acad.)

SÉPARATOIRE, n. m. (*séparer.*) Pron. *cé-pa-ra-toar.* — Chim. Vase pour faire une séparation.

— Chir. Instrument de chirurgie.

SÉPARÉ, ÉE, part. pass. du v. Séparer : *Une femme* SÉPARÉE *de corps,* SÉPARÉE *de biens.* (Acad.)

— Man. *Mener un cheval les rênes séparées*, le guider en tenant une rêne de chaque main.

— Différent, distinct : *Ils n'habitent point ensemble, ils ont des logements* SÉPARÉS. *Ces deux personnes ont leurs droits* SÉPARÉS. (Acad.)

Aucun n'avait d'enclos ni de champs *séparés.* (Boil.)

SÉPARÉMENT, adv. A part l'un de l'autre : *Ils font leur ordinaire* SÉPARÉMENT. *Placez tous ces objets* SÉPARÉMENT. *Il faut traiter toutes ces questions* SÉPARÉMENT. (Acad.)

Ces tranquilles époux, d'un commun sentiment,
En se voyant toujours vivent séparément. (C. Del.)

SÉPARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*separare*, désunir ; lat.) Désunir des parties d'un même tout, qui étaient jointes ensemble : *Un seul coup lui* SÉPARA *la tête du corps, d'avec le corps.* (Acad.)

— En parl. des choses, Mettre à part, diviser : *Voilà des livres qu'on a mis pêle-mêle, il faut les* SÉPARER *et les ranger par ordre de matières.* (Acad.)

— Par anal. SÉPARER *dans la cave le vin vieux du nouveau.* SÉPARER *le bon grain d'avec le mauvais.* SÉPARER *les louis d'or d'avec les écus.* (Acad.)

Quelquefois du bon or je *sépare* le faux. (Boil.)

— Diviser un espace, un tout par quelque chose qu'on place entre ses parties : SÉPARER *une cour en deux par un mur.* SÉPARER *une chambre en trois par des cloisons.* (Acad.)

— Être une cause de séparation, se trouver entre deux choses : *Le mur qui* SÉPARE *ces deux maisons. Le sentier qui* SÉPARE *ces deux propriétés.* (Acad.)

J'ai couru les deux mers que *sépare* Corinthe. (Rac.)

— Fig. Dans le m. sens : *La ligne qui* SÉPARE *le naïf du trivial, le sublime du boursouflé, etc.* (Acad.) *Peu de gens distinguent nettement les nuances qui* SÉPARENT *les idées et les sensations.* (Buff.)

— *Cette rivière sépare ces deux provinces ; les Pyrénées séparent la France de l'Espagne*, cette rivière sert de bornes communes à ces deux provinces ; les Pyrénées servent de bornes à la France et à l'Espagne ; etc.

— Simpl. Partager : SÉPARER *les cheveux sur le front.* (Acad.)

— Fig. Considérer à part, mettre à part : *Peu de gens savent* SÉPARER *l'homme de son vêtement.* (Acad.)

Je ne puis *séparer* tes intérêts des miens. (Rac.)

— Rendre distinct : *La raison* SÉPARE *l'homme de tous les animaux.* (Acad.)

— Faire que des personnes, des animaux, des choses ne soient plus ensemble : *La fortune, l'absence, la mort les* A SÉPARÉS. SÉPARER *le mâle de la femelle. La tempête* AVAIT SÉPARÉ *les vaisseaux.* (Acad.)

— *Séparer deux hommes, deux animaux qui se battent*, faire cesser leur combat, en les éloignant l'un de l'autre : SÉPAREZ-*les, ils vont se tuer. La nuit* SÉPARA *les combattants.* (Acad.)

— Par anal. *Séparer deux amis*, faire cesser leur amitié : *On travaillerait en vain à le* SÉPARER *d'avec moi, à le* SÉPARER *de moi, à nous* SÉPARER. *L'intérêt les* A SÉPARÉS. (Acad.)

— Par anal. *La mort nous* SÉPARE *de tout.* (Boss.)

— Jurispr. *Séparer de biens un mari et une femme*, ordonner en justice qu'il n'y aura plus entre eux de communauté de biens. || *Les séparer de corps*, ordonner en justice qu'ils n'habiteront plus ensemble. || *Se marier séparés de biens*, convenir, par le contrat de mariage, qu'il n'y aura point de communauté de biens.

— Vêner. *Séparer les quêtes*, distribuer aux valets de limier une forêt par cantons, pour y détourner le cerf.

= **Se séparer**, v. pron. S'éloigner l'un de l'autre : *Après avoir causé quelque temps ensemble, ils* SE SÉPARÈRENT, *ils* SE SONT SÉPARÉS. *Nous ne nous* SÉPARERONS *pas ainsi.* SE SÉPARER *l'un de l'autre. L'écorce de cet arbre* S'EST SÉPARÉE *du bois.* (Acad.) *Plus le pécheur tient au monde, plus il souffre quand il faut* S'EN SÉPARER. (Mass.)

Il faut *nous séparer*, et c'est lui qui l'ordonne. (Rac.)

— Se partager : *A cet endroit le chemin* SE SÉPARE *en deux. Cette rivière* SE SÉPARE *en plusieurs canaux. L'armée* SE SÉPARA *en deux corps.* (Acad.)

— Particul. En parl. d'un corps, d'une compagnie régulière, Cesser de rester assemblé, ou de tenir ses séances : *Dès que l'ordonnance qui clôt la session a été lue, la chambre* SE SÉPARE, *doit* SE SÉPARER. (Acad.)

— *L'armée se sépara*, les divers corps retournèrent dans leurs quartiers, dans leurs cantonnements, etc.

— Jurispr. *Se séparer de corps ou de biens*, obtenir en justice sa séparation de corps ou de biens d'avec son conjoint.

— Vêner. *Le cerf cherche par des bonds à se sé-*

parer de sa voie, ou simpl., *à se séparer*, à interrompre la trace, les émanations odorantes qui dirigent les chiens.

SÉPÉ, n. m. Pron. *cé-pé*. — Techn. Morceau de fer qui sert à assujettir le canon de fusil dans la coulisse.

SÉPEAU, n. m. Techn. V. CÉPEAU.

SÉPÉE, n. f. V. CÉPÉE.

SÉPIA, n. f. (*sepia*, sèche, poisson ; lat.) Matière colorante que répand la sèche, et qui sert pour le dessin au lavis : *Un dessin lavé à la* SÉPIA. *Un paysage à la* SÉPIA. (Acad.)

— Par extens. Dessin à la sépia : *Elle apprit à dessiner ; elle lava des aquarelles et des* SÉPIAS. (H. de Balz.)

SÉPOULE, n. f. Techn. Bobine de roseau.

SEPS, n. m. Pron. *cèps*. — Zool. Lézard dont les jambes et les pieds sont si courts et si apparents qu'il ressemble à un serpent.

SEPT, adj. num. des 2 g. (*septem* ; lat., m. sign.) Pron. *cètt*, lorsqu'il est employé seul ou à la fin d'une phrase, ou qu'il est suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette. — Nombre impair qui suit immédiatement le nombre six : *Les* SEPT *jours de la semaine. Les* SEPT *psaumes pénitentiaux. Les* SEPT *péchés mortels.* (Acad.) *Les* SEPT *sacrements institués par Jésus-Christ.* (Gousset.) *Du sommet de la montagne se précipitent* SEPT *cascades.* (Bertin.)

— Absol. *Ils étaient* SEPT. *Il y en a eu* SEPT *de tués.*

— Il entre dans la composition d'autres noms de nombre : *Dix-*SEPT. *Vingt-*SEPT. *Trente-*SEPT, *etc.*

— Septième : *Page* SEPT. *Tome* SEPT. *Charles* SEPT. (Acad.)

— N. m. Le nombre sept : SEPT *multiplié par trois donne vingt et un.* (Acad.) || On dit de même, *Le nombre sept.*

— *Le sept du mois*, le septième jour du mois : *Sa lettre est datée du* SEPT. *Le* SEPT *juin dernier.* (Ac.)

— Caractère qui marque en chiffre le nombre sept : *Le chiffre* SEPT (7). *Un* SEPT *de chiffre*, ou simpl. *Un* SEPT. *Soixante et dix-*SEPT *s'écrit par deux* SEPT (77). (Acad.) || On dit de même, *Le numéro sept.*

— J. de cartes, Carte marquée de sept points : *Le* SEPT *de cœur manque à ce jeu. Il lui est rentré le* SEPT *de trèfle. Le* SEPT *d'atout.* (Acad.)

SEPTANE, adj. f. (*sept.*) Méd. Il se dit d'une fièvre qui revient tous les sept jours.

SEPTANTE, adj. num. des 2 g. Pron. *cèp-tantt*. — Soixante et dix, nombre composé de sept dixaines : *Celui qui se fait l'ennemi de son frère est maudit* SEPTANTE *fois sept fois.* (Lam.) || Vieux.

— Subst. et absol. *Les septante*, les soixante et dix interprètes qui, suivant l'opinion commune, traduisirent d'hébreu en grec, par ordre de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, les livres de l'Ancien Testament : *La version des* SEPTANTE. *La traduction des* SEPTANTE. (Acad.)

SEPTEMBRE, n. m. (*september* ; lat.) Pron. *cèp-tanbr*. — Anc. Mois qui était le septième de l'année quand elle commençait au mois de mars ; il est maintenant le neuvième : *L'automne commence le* 21 *ou le* 22 SEPTEMBRE. *Cela se passa en* SEPTEMBRE *de telle année. Le premier, le deux* SEPTEMBRE, *de* SEPTEMBRE. (Acad.)

...Les muscats si doux que *septembre* a mûris. (Bertin.)
Laisse-moi donc ici, sous leurs ombrages frais,
Attendre que *septembre* ait ramené l'automne. (Boil.)

SEPTÉNAIRE, adj. des 2 g. (*septenarius* ; lat., m. sign.) Pron. *cèp-té-nèr*. — Qui vaut, qui contient sept : *Nombre* SEPTÉNAIRE. (Acad.)

— Qui a exercé pendant sept ans dans une université : *Professeur* SEPTÉNAIRE.

— N. m. Un des espaces de la vie de l'homme, quand on divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de sept ans, à compter du jour de la naissance : *Premier* SEPTÉNAIRE. *Second* SEPTÉNAIRE. (Acad.)

— Espace de sept jours : *On nomme lochies ou vidanges les matières liquides qui coulent hors des organes génitaux pendant toute la durée des suites de couches, c'est-à-dire pendant environ deux* SEPTÉNAIRES. (A. Duguès.)

SEPTENNAL, ALE, adj. (*septennalis* ; lat., m. sign.) Pron. *cèp-tènn-nal*. — Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans : *L'année sabbatique des Juifs était* SEPTENNALE. *Assemblée, chambre* SEPTENNALE. (Acad.)

SEPTENNALITÉ, n. f. (*septennal.*) Il se dit en parl. des assemblées politiques, dont la durée est de sept ans : *La* SEPTENNALITÉ *d'une chambre législative.* (Acad.)

SEPTENTRION, n. m. (*septentrio* ; lat., m. sign.) Pron. *cèp-tan-trion*. — Nord ; celui des pôles du monde qui dans nos climats est élevé sur l'horizon : *L'aiguille aimantée se tourne toujours du côté du* SEPTENTRION, *vers le pôle du* SEPTENTRION. (Acad.)

— *Ce pays est au septentrion de tel autre*, il est plus proche du nord que tel autre pays : *L'Angleterre est au* SEPTENTRION *de la Normandie. Le Danemark est au* SEPTENTRION *de l'Allemagne.* (Acad.) || On dit plus ordin. *Ce pays est au nord de tel autre.*

— Astron. Constellation du nord ; la petite Ourse.

SEPTENTRIONAL, ALE, adj. Pron. *cèp-tan-tri-o-nal*. — Qui est du côté du septentrion : *Le pôle* SEPTENTRIONAL. *Les pays* SEPTENTRIONAUX. *La partie* SEPTENTRIONALE *d'un pays.* (Acad.) *Il n'y a que peu ou point de glaces dans les hautes mers, quelque* SEPTENTRIONALES *qu'elles soient.* (Buff.)

— Qui habite le septentrion : *Les peuples* SEPTENTRIONAUX. *Nations* SEPTENTRIONALES.

— Substantiv. Dans le m. sens, *Les septentrionaux.*

SEPTIDI, n. m. (*septem*, sept, et *dies*, jour ; lat.) Pron. *cèp-ti-di*. — Le septième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

SEPTIÈME, adj. des 2 g. (*septimus*, lat., m. sign.) Pron. *cè-tièm*. — Nombre ordinal, qui suit immédiatement le sixième : *Le* SEPTIÈME *enfant. La* SEPTIÈME *génération. Le* SEPTIÈME *jour de la semaine.* (Acad.)

— Substantiv. *Vous êtes le* SEPTIÈME *sur la liste. Elle est la* SEPTIÈME. (Acad.) *Nous chargeons la batterie, et je le délivre, moi* SEPTIÈME. (H. de Balz.)

— *La septième partie d'un tout*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en sept parties : *Dans beaucoup d'espèces d'animaux, le temps de l'accroissement est la* SEPTIÈME *partie de la durée de la vie.* (Buff.)

— N. m. Septième jour d'une période ; septième partie d'un tout : *Le* SEPTIÈME *du mois. Prendre le* SEPTIÈME *d'une somme. Il est pour un* SEPTIÈME *dans cette affaire.* (Acad.)

— Méd. *Cette femme est dans son septième*, ou *dans son sept*, elle est dans le septième mois de sa grossesse. *Le malade est dans son septième*, ou *dans son sept*, *dans le sept*, il est dans le septième jour de sa maladie.

— N. f. La septième classe ; une des classes élémentaires de grammaire : *Être en* SEPTIÈME.

— J. de piquet, Suite de sept cartes de même couleur : *Une* SEPTIÈME *majeure. Une* SEPTIÈME *de roi.* || Plus ordin. *Dix-septième.*

— Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés comme *ut-si*, *ré-ut*, *sol-fa*, *etc. Il y a trois espèces de* SEPTIÈME : *la majeure, comme* ut *naturel et* si *naturel ; la mineure, comme* ut *naturel et* si *bémol ; et la diminuée, comme* ut *naturel et* si *double-bémol.* (Acad.)

SEPTIÈMEMENT, adv. Pron. *cé-tièm-man*. — En septième lieu : SEPTIÈMEMENT, *je dis que...* (Acad.)

SEPTIQUE, adj. des 2 g. (σηπτικός, de σήπειν, corrompre ; gr.) Qui produit la putréfaction.

— Méd. Il se dit des topiques qui font pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleur : *Le seigle ergoté, qui produit la gangrène des tissus, doit être classé parmi les poisons* SEPTIQUES. (Chomel.)

SEPTUAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*septuagenarius* ; lat., m. sign.) Pron. *cèp-tu-a-jé-nèr*. — Âgé de soixante et dix ans : *Il est* SEPTUAGÉNAIRE. *Une femme* SEPTUAGÉNAIRE. (Acad.)

— Subst. Personne âgée de soixante-dix ans : *Les* SEPTUAGÉNAIRES *sont exempts de certaines charges publiques.* (Acad.)

SEPTUAGÉSIME, n. f. (*septuagesimus*, soixante-dixième ; lat.) Pron. *cèp-tu-a-jé-sim*. — Dimanche qui précède la Sexagésime, et qui est le troisième avant le premier dimanche de carême : *Le dimanche de la* SEPTUAGÉSIME. *C'est aujourd'hui la* SEPTUAGÉSIME. (Acad.)

SEPTUOR, n. m. (*septem*, sept ; lat.) Pron. *cèp-tu-or*. — Mus. Morceau exécuté par sept voix ou sept instruments : SEPTUOR *instrumental, vocal.*

SEPTUPLE, adj. des 2 g. Pron. *cèp-tupl*. — Qui vaut sept fois autant : *Quatorze est* SEPTUPLE *de deux. Une valeur* SEPTUPLE. (Acad.)

— N. m. *Il a tiré de cette entreprise le* SEPTUPLE *de ce qu'il espérait. Il a du bien au* SEPTUPLE *de ce qu'il en avait.* (Acad.)

SEPTUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Septupler : *Quantité* SEPTUPLÉE.

SEPTUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *cèp-tu-plé*. — Rendre sept fois plus grand ; multiplier un nombre par sept.

SÉPULCRAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre : *Inscription* SÉPULCRALE. *Urne* SÉPULCRALE. *Colonne* SÉPULCRALE. *Lampes* SÉPULCRALES. *Vases* SÉPULCRAUX. (Acad.)

— *Chapelle sépulcrale*, chapelle destinée à contenir des tombeaux.

— *Statue, figure sépulcrale*, statue destinée à l'ornement d'un tombeau.

— Fig. *Cet homme a une figure sépulcrale*, une figure pâle, triste, sombre.

— Fig. *Voix sépulcrale*, voix sourde, comme serait celle qui sortirait d'un sépulcre. || *Organe sépulcral*, organe rauque et sourd.

SÉPULCRE, n. m. (*sepulchrum* ; lat., m. sign.) Pron. *cé-pulkr*. — Antiq. Tombeau, monument ; lieu particulier consacré à la sépulture des morts : SÉPULCRE *souterrain.* SÉPULCRE *magnifique.* SÉPULCRE *taillé dans le roc.* (Acad.) *Vous vous étonnez de voir tant de magnificence dans les* SÉPULCRES *d'Égypte.* (Boss.)

— Par anal. Toute espèce de sépulture : *Noir* SÉPULCRE. SÉPULCRE *obscur, profond, sacré, muet, silencieux.*

— Fig. *Notre-Seigneur appelle les hypocrites des* SÉPULCRES *blanchis.* (Acad.)

SÉPULTURE, n. f. (*sepultura*, lat., m. sign.) Inhumation : *Il fut porté au lieu de sa* SÉPULTURE. (Acad.) *Ces bâtiments souterrains étaient destinés à la* SÉPULTURE *des rois.* (Boss.)

— *Donner la sépulture*, inhumer avec les cérémonies convenables.

Allons à nos martyrs *donner la sépulture*. (Corn.)

— *Être privé de sépulture*, *rester sans sépulture*, n'être point inhumé.

.....Leurs corps, *privés de sépulture*,
Des oiseaux dévorants devinrent la pâture. (Volt.)

— *Être privé des honneurs de la sépulture*, ou simpl. *Être privé de la sépulture*, n'être pas inhumé avec les cérémonies convenables, usitées.

— *Être privé de la sépulture ecclésiastique*, n'être point inhumé en terre sainte.

— *Droit de sépulture*, droit qu'on a d'être enterré en tel lieu.

— *Droits de sépulture*, ce qui est dû au curé ou à son église pour l'inhumation d'un mort.

— Lieu où l'on enterre un corps mort : *Cette famille a sa* SÉPULTURE *dans tel cimetière. Saint-Denis est la* SÉPULTURE *des rois de France. Violation de* SÉPULTURE. (Acad.)

SÉQUELLE, coll. (*sequi*, suivre ; lat.) Pron. *cé-kèl*. — Fam. Par mépr. Nombre de gens attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un : *Je me moque de lui et de toute sa* SÉQUELLE. (Acad.) *Mille créanciers fondirent sur elle avec les commissaires et toute la* SÉQUELLE. (Mariv.)

Te confondent les dieux, et toute ta *séquelle !* (La F.)

— Longue suite de choses, kyrielle : *Cet homme est venu me faire une longue* SÉQUELLE *de questions ridicules.* (Acad.) || Peu usité.

SÉQUENCE, n. f. (*sequens*, qui suit ; lat.) Pron. *cé-kanss*. — J. de cartes, suite de trois cartes de la même couleur, et dans le rang que le jeu leur donne ; elle prend son nom de la carte la plus haute : SÉQUENCE *de roi de cœur. Avoir flux et* SÉQUENCE. (Ac.)

— Arrangement particulier que le fabricant a coutume de donner à ses jeux de cartes.

SÉQUESTRATION, n. f. Pron. *cé-kèss-tra-cion*. — Action par laquelle on séquestre : SÉQUESTRATION *de biens.* SÉQUESTRATION *de personnes.* (Acad.)

— État de ce qui est séquestré : *La* SÉQUESTRATION *a duré tant.*

— Par extens. Privation : *Dans la pensée du concile de Nicée, la* SÉQUESTRATION *de tout commerce avec les femmes est, pour le clergé, une obligation absolue et irrévocable.* (Lenormant.)

SÉQUESTRE, n. m. (*sequestrum*, *sequester* ; lat., m. sign.) Pron. *cé-kèstr*. — Jurispr. État d'une chose litigieuse remise en main tierce par ordre de justice, ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit réglé et jugé à qui elle appartiendra : SÉQUESTRE *conventionnel. Des revenus de cette terre ont été mis en* SÉQUESTRE. SÉQUESTRE *judiciaire. Le juge a ordonné le* SÉQUESTRE. *Violer le* SÉQUESTRE. (Acad.) *L'hôtel fut mis sous le* SÉQUESTRE. (Lam.) *Les* SÉQUESTRES *apposés sur les biens d'innombrables familles furent levés.* (L. de Carné.)

— Par anal. Il se dit en parl. des personnes : *Les parents demeurèrent d'accord de mettre cette fille en* SÉQUESTRE *dans tel monastère, chez telle dame.* (Ac.)

— Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre : *Il faut choisir un* SÉQUESTRE *solvable. Décharger le* SÉQUESTRE. (Acad.)

— Chose séquestrée : *On a mis un gardien infidèle qui a pillé le* SÉQUESTRE. (Acad.)

— Chirur. Portion d'os carié, frappée de mort et séparée du reste de l'os encore vivant.

SÉQUESTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Séquestrer : *Les revenus furent* SÉQUESTRÉS. (Acad.) ‖ Fig. Séparé, isolé : *Sa famille était* SÉQUESTRÉE *pour un certain temps.* (La F.) *L'être* SÉQUESTRÉ *tombe dans les regrets, la langueur, les vapeurs, la folie ou le désespoir.* (Dider.)

La raison, d'ordinaire,
N'habite pas longtemps chez les gens *séquestrés.*
(La F.)

SÉQUESTRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *cé-kèss-tré.* — Mettre quelque chose en séquestre : *On a* SÉQUESTRÉ *les fruits.* (Acad.)

— Renfermer illégalement une personne, la mettre en chartre privée : *La loi inflige la peine des travaux forcés à ceux qui, sans ordre ni mandat de justice,* ONT *arrêté, détenu ou* SÉQUESTRÉ *des personnes quelconques.* (Acad.)

— Fig. Écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres : *C'est un homme fâcheux, il faut le* SÉQUESTRER *d'avec nous.* (Acad.)

— En parl. des choses, Mettre à part, de côté : *Il* AVAIT SÉQUESTRÉ *les meilleurs effets pour frauder les héritiers de sa femme.* (Acad.)

Dans le fond d'un grenier on *séquestra* le bois. (Boil.)

= **Se Séquestrer,** v. pr. Se séparer d'avec : *Depuis sa dévotion, il s'*EST SÉQUESTRÉ *de tout commerce du monde.* (Acad.)

SEQUIN, n. m. (*zecchino*, de *zecca*, lieu où l'on bat monnaie; ital.) Pron. *ѕkain.* — Monnaie d'or qui a cours en Italie et dans le Levant; sa valeur varie de 11 à 12 fr. : *Ce payement a été fait tout en* SEQUINS. (Acad.) *Le marché fut conclu pour trente-deux* SEQUINS *d'or.* (Lam.)

SÉRAIL, n. m. (*serai*, appartement; turc.) Pron. *cé-ra-y.* — Palais qu'habitent l'empereur des Turcs et plusieurs autres princes mahométans : *Le* SÉRAIL *de Constantinople. Le Grand Seigneur a des* SÉRAILS *dans plusieurs villes. Le* SÉRAIL *d'un pacha.* (Acad.)

— Particul. Résidence du Grand Seigneur à Constantinople.

Nourri dans le *sérail*, j'en connais les détours. (Rac.)

— Par extens. Harem; partie du palais où les femmes sont renfermées : *Eunuques du* SÉRAIL. *Il a tant de femmes dans son* SÉRAIL. (Acad.)

— Collectiv. Toutes les femmes qui sont dans le sérail : *Le Grand Seigneur a marché, mais son* SÉRAIL *n'a pas suivi.* (Acad.)

— Abusiv. Maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir; réunion même de ces femmes : *Cette maison est un vrai* SÉRAIL. *Il a un* SÉRAIL. (Acad.)

SÉRAN, n. m. V. SÉRANÇOIR.

SÉRANÇAGE, n. m. Techn. Action de sérancer, de peigner le chanvre, le lin, etc., avec un séran. ‖ résultat de cette action.

— Atelier où l'on sérance : *Entrer au* SÉRANÇAGE.

SÉRANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Sérancer : *La fourrure de* [illegible]*nau ressemble plus à du chanvre mal* SÉRANCÉ *qu'à de la laine ou du poil.* (Buff.)

SÉRANCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *cé-ran-cé.* — Le c du rad. *sérane*, prend la cédille toutes les fois que la termin, commence par un *o* ou un *a* : *nous sérançons, il sérança, etc.* — Écon. rur. Diviser la filasse du chanvre et du lin avec le sérançoir.

SÉRANCEUR, n. m. Écon. rur. Ouvrier qui sérance.

— Celui qui fabrique des sérançoirs.

SÉRANÇOIR, n. m. Pron. *cé-ran-çoar.* — Écon. rur. Sorte de peigne qui sert à diviser la filasse du chanvre et du lin.

SÉRANCOLIN, n. m. (n. pr.) Sorte de marbre de couleur d'agate, qui tire son nom du lieu des Pyrénées où se trouve la carrière.

SÉRAPHIN, n. m. (*sarapha*, brûler, hébr.) Pron. *cé-ra-fain.* — Esprit céleste de la première hiérarchie des anges : *Les* SÉRAPHINS *et les chérubins.* (Ac.)

— Fam. *C'est un vrai séraphin*, se dit d'un bel enfant : *Je suis tout à lui, à lui de cœur, mon joli* SÉRAPHIN. (C. Del.)

SÉRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cé-ra-fik.* — Qui appartient aux séraphins : *Ardeur* SÉRAPHIQUE. *Zèle* SÉRAPHIQUE. (Acad.) *Elle avait dans les yeux une candeur ingénue, un étonnement* SÉRAPHIQUE. (H. de Balzac.)

— *Le docteur séraphique*, saint Bonaventure. ‖ *Le séraphique saint François*, saint François d'Assise.

— *L'ordre séraphique*, l'ordre des religieux franciscains.

SÉRASKER ou **SÉRASQUIER,** n. m. (*ser*, chef, et *askier* armée; turc.) Relat. Officier général ou gouverneur de province, dans l'empire ottoman.

SERASSE, n. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique aux Indes orientales.

SERBOCAL, Techn. Petit cylindre de verre sur lequel on passe le fil d'or pour le rendre égal.

SERDEAU, n. m. Pron. *cèr-dô.* — Anc. Officier de bouche de la maison du roi, qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale.

— Lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants.

— Endroit où se faisait la revente de cette desserte des tables : *Un poulet froid acheté au* SERDEAU. (Acad.) ‖ Vieux.

SEREIN, EINE, adj. (*serenus*, clair; lat.) Pron. *srain, srènn.* — En parl. de l'air, du ciel. Qui est clair, doux et calme : *Un temps* SEREIN. *Un jour* SEREIN. *Pendant une nuit* SEREINE. (Acad.) *Le temps est* SEREIN *dans un canton, tandis qu'il est orageux dans un autre.* (Volt.) *L'aigle, en s'élevant au-dessus des nuages, peut passer tout à coup de l'orage dans le calme, jouir d'un ciel* SEREIN *et d'une lumière pure.* (Buff.) *Après m'être promené dans les nuages, j'atteignis un séjour plus* SEREIN. (J.-J. Rouss.)

— Qui annonce une grande tranquillité d'esprit : *Voir le péril avec un visage* SEREIN, *d'un visage* SEREIN. (Acad.) *Vîtes-vous changer son visage? ses yeux furent-ils jamais moins* SEREINS. (Fléch.) *Son front était* SEREIN, *et la joie était dans ses yeux.* (St. Lamb.)

— Qui est exempt de trouble et d'agitation : *Quoique malade, il conserve un esprit tranquille et* SEREIN. (Acad.) *C'était une âme* SEREINE, *inaccessible à l'envie.* (Volt.)

Tous les jours se levaient purs et *sereins* pour eux.
(Rac.)
Remettons-nous : il sied toujours d'être *serein.* (V. Hugo.)

— Fig. et poét. *Des jours sereins*, des jours paisibles, heureux :

A l'abri des chagrins,
Tous vos jours sont à vous, ils sont purs et *sereins.*
(C. Del.)

— Méd. *Goutte sereine*, privation de la vue causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique.

SEREIN, n. m. (*serum*, soir; lat.) Pron. *srain.* Vapeur humide et froide, ordinairement malsaine, qui se fait sentir au coucher du soleil : *Le* SEREIN *est plus dangereux en été que dans d'autres saisons. S'exposer au* SEREIN. (Acad.) *Ils s'étonnèrent de ce que j'avais voulu passer la nuit au* SEREIN. (La F.)

SÉRÉNADE, n. f. (*serum*, soir; lat.) Concert de voix ou d'instruments, que l'on donne, le soir, la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de quelqu'un : *Il donna une* SÉRÉNADE *à sa maîtresse. La* SÉRÉNADE *fut troublée.* (Acad.) *Je lui donnerai des cadeaux, des festins, des* SÉRÉNADES. (Regn.) *Les* SÉRÉNADES, *les charivaris, toute espèce de tapage nocturne, tel était leur train de vie ordinaire.* (Mérim.)

SERÈNE, n. f. Pron. *srènn.* — Écon. rur. Sorte de baratte formée d'un tonneau dans lequel on bat la crème pour faire le beurre.

SÉRÉNISSIME, adj. des 2 g. (*serenissimus*, très-serein, de *serenus*; lat.) Pron. *cé-ré-niss-cim.* — Très-serein. Titre que l'on donne à quelques princes : *Votre Altesse* SÉRÉNISSIME. *On donne de l'altesse* SÉRÉNISSIME *à tel prince.* (Acad.)

SÉRÉNITÉ, n. f. (*serein.*) État du temps, de l'air qui est serein : *La* SÉRÉNITÉ *de l'air, du temps, du ciel.* (Acad.) *Ils croyaient être redevables à leurs fausses divinités de la* SÉRÉNITÉ *de l'air et d'une heureuse navigation.* (Mass.) *Sur les hautes montagnes où l'air est pur et subtil, on se sent plus de* SÉRÉNITÉ *dans l'esprit.* (J.-J. Rouss.)

Mornes *sérénités* des voûtes azurées. (V. Hugo.)

— Fig. État ou marque d'un esprit tranquille, d'une âme exempte de trouble et d'agitation : *La* SÉRÉNITÉ *revint sur son front, et le sourire sur ses lèvres.* (Scribe.) *Il fut le seul de tous qui conserva cette* SÉRÉNITÉ *sans l'affecter.* (St-Sim.) *La simplicité de leurs mœurs, la* SÉRÉNITÉ *de leur vie passée loin du monde a quelque chose de touchant.* (Cuv.) *Il avait une* SÉRÉNITÉ *d'âme, une aménité de mœurs, qui faisaient disparaître la vieillesse.* (Buff.) *Une âme qui jouit de la* SÉRÉNITÉ *d'une conscience pure conserve toute sa sensibilité, toute sa fraîcheur.* (Dupanl.)

— *Rien ne trouble la sérénité de ses jours*, le calme, le bonheur dont il jouit :

— Par anal. État de calme :

Ce que je convoitais, seigneur, c'est votre nom,
C'est la gloire de vivre en épouse pudique,
C'est la *sérénité* du foyer domestique. (E. Augier.)

— Titre d'honneur qu'on donnait à quelques souverains et à quelques princes : *On traitait le doge de Venise, le doge de Gênes, de* SÉRÉNITÉ. (Acad.)

SÉREUX, EUSE, adj. (*serosus*; lat.) Pron. *cé-reu, reuz.* — Méd. Qui a les caractères de la sérosité : *Humeur* SÉREUSE. *La partie* SÉREUSE *du sang, du lait.* (Acad.) *L'ouverture du corps a prouvé qu'il était mort d'une apoplexie* SÉREUSE. (Pariset.)

— Trop chargé, trop plein de sérosité : *Sang* SÉREUX. (Acad.)

— *Maladies séreuses*, celles dans lesquelles l'exhalation séreuse est très-abondante.

— *Crachats séreux*, crachats clairs et semblables à de l'eau : *Les* CRACHATS SÉREUX *viennent tantôt de la bouche, tantôt des bronches.* (Chomel.)

— Qui a rapport aux sérosités, aux membranes qui les fournissent : *Système* SÉREUX.

— Anat. *Membranes* SÉREUSES, membranes minces et transparentes, qui sont humectées d'un fluide séreux, telles que la plèvre, le péritoine, etc.

SERF, ERVE, adj. et n. (*servus*, esclave; lat.) Pron. *cèrf, cèrv.* — Dont la personne ou les biens sont assujettis à des droits contraires à la liberté naturelle ou à la propriété : *Les hommes* SERFS. *En Russie, les paysans sont pour la plupart de condition* SERVE. (Acad.)

— Subst. *Les* SERFS *des domaines du roi furent affranchis par un édit de Louis XVI.* (Acad.) *Presque tous les soldats qui composaient les armées de Frédéric II et de Marie-Thérèse ont été de véritables* SERFS. (A. de Tocquev.)

SERFOUETTE, n. f. Pron. *cèr-fou-ètt.* — Hortic. Outil de fer, à deux branches ou à dents renversées, dont les jardiniers se servent pour donner un léger labour aux plantes potagères.

SERFOUAGE, n. m. Agric. V. SERFOUISSAGE.

SERFOUI, IE, part. pass. du v. Serfouir : *Laitues* SERFOUIES.

SERFOUIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*circumfodere*, creuser autour; lat.) Agric. Gratter, remuer, à l'aide de la serfouette, la terre tout autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines : SERFOUIR *une plante.*

— Absol. *On ne* SERFOUIT *que dans la belle saison.*

SERFOUISSAGE, n. m. Agric. Action de serfouir.

SERGE, n. f. Comm. Étoffe légère de laine croisée, qui se fabrique comme le satin : SERGE *drapée.* SERGE *fine. Grosse* SERGE. SERGE *à deux envers.* SERGE *grise, noire, etc. Habit de* SERGE. *Être vêtu de* SERGE. (Acad.)

Que d'une *serge* honnête elle ait son vêtement. (Mol.)

SERGÉ, ÉE, adj. Techn. En parl. d'une étoffe, dont le tissu ressemble à celui de la serge.

SERGENT, n. m. (*serviens*, de *servire*, servir; lat.) Pron. *cèr-jan.* — Anc. Officier chargé de signifier les décisions de la justice de donner des exploits, des assignations, de faire des exécutions, des saisies, et d'arrêter ceux contre lesquels il y a contrainte par corps; aujourd'hui Huissier : *Les* SERGENTS *sont à ses trousses.* (Acad.) *Il y a un an qu'il avait soutenu un siége dans sa maison, et qu'il avait tué un* SERGENT. (Dangeau.) *Une dame me prit hier pour un* SERGENT; *venez me voir on vous prendra pour un commissaire, et nous ferons trembler tout le quartier.* (Rac.)

Je suis *sergent* à verge en dépit de l'encre. (Mol.)
— Un *sergent!* un *sergent?* — Un huissier! un huissier?
(Rac.)

— Art milit. Sous-officier dans une compagnie d'infanterie : *Le grade de* SERGENT. *Le premier* SERGENT, *le second* SERGENT, *etc. Une patrouille commandée par un* SERGENT. *Les galons de* SERGENT. (Acad.)

J'accepte, mon *sergent*, par respect militaire. (Ponsard.)

— *Sergent-major*, premier sous-officier d'une compagnie.

— Anc. *Sergent de bataille*, officier général de l'armée, dont la fonction était de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général.

Il semble que ce soit un *sergent* de bataille. (La F.)

— Anc. *Sergent d'armes*, officier qui servait dans les cérémonies, dans les tournois.

— *Sergents de ville*, agents de la police de Paris, qui portent l'épée, et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics.

— Techn. Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller.

— Mar. Petit crochet de fer, attaché à un cordage, et servant à soulever un tonneau.

SERGENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sergenter.

— Fam. et fig. Pressé, importuné : *On n'aime point à être* SERGENTÉ. (Acad.)

SERGENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sergent.*) Pron. *cèr-jan-té.* — Presser par le moyen des ser-

gents : *C'est un mauvais payeur, il le faut* SERGENTER. (Acad.)

— Fig. Presser, importuner, fatiguer pour obtenir quelque chose : *Il vous* SERGENTERA *tous les jours, jusqu'à ce que vous lui ayez accordé ce qu'il vous a demandé.* (Acad.) || Vieux.

SERGENTERIE, n. f. Pron. *cèr-jantt-ri.* — Office de sergent : SERGENTERIE *royale.* SERGENTERIE *héréditaire.* (Acad.) || Vieux.

SERGER ou **SERGIER**, n. m. Pron. *cèr-jé, jié.* — Techn. Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges.

SERGERIE, n. f. Pron. *cerj-ri.* — Art de fabriquer les serges; fabrique, commerce de serge : *Établir une* SERGERIE. *Son commerce est la* SERGERIE. (Acad.) || Atelier des ouvriers en serge.

SERGETTE, n. f. Comm. Serge légère et mince.

SÉRICICOLE, adj. des 2 g. (*sericum*, soie; *colere*, cultiver; lat.) Pron. *cé-ri-ci-kol.* — Qui concerne la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. || V. SÉRIGÈNE.

SÉRICICULTURE, n. f. Culture des mûriers et éducation des vers à soie.

SÉRIE, n. f. (*series*, suite, série; lat.) Suite, succession : *Une* SÉRIE *de propositions, de questions. La* SÉRIE *des faits.* (Acad.)

— Classification, distribution d'objets nombreux : *Cette loterie est divisée en tant de* SÉRIES. (Acad.)

— Mar. Collection des étendards, tels que pavillons, flammes, guidons, dont on se sert pour faire les signaux.

— Mathém. Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi : SÉRIE *infinie. Trouver la somme d'une* SÉRIE. (Acad.)

SÉRIEUSEMENT, adv. D'une manière grave et sérieuse : *Il m'a écrit une lettre badine, mais je lui répondrai fort* SÉRIEUSEMENT. *Il parle de tout* SÉRIEUSEMENT. (Acad.)

— Sans plaisanterie : *Je vous parle* SÉRIEUSEMENT. (Acad.)

— Que la plaisanterie est de mauvaise grâce !
— Mais, *sérieusement*, que voulez-vous qu'on fasse? (Mol.)

— Froidement : *Comment vous a-t-il reçu ? Très-*SÉRIEUSEMENT. (Acad.) || Peu usité.

— Tout de bon, avec ardeur : *Il travaille* SÉRIEUSEMENT *à sa fortune, à son salut. Il y songe* SÉRIEUSEMENT. (Acad.)

— *Prendre une chose sérieusement*, s'en formaliser quoiqu'elle ait été dite ou faite en badinant et sans dessein d'offenser : *Je vous ai dit cela pour rire, et vous le prenez* SÉRIEUSEMENT. (Acad.)

SÉRIEUX, EUSE, adj. (*serius*, de *sero*, tard; moment le moins riant du jour; lat.) Grave; il est opposé à Enjoué, gai : *C'est un homme très-*SÉRIEUX. *Visage* SÉRIEUX. *Mine* SÉRIEUSE. *Prendre un air* SÉRIEUX. *Conversation* SÉRIEUSE. (Acad.) *Les délassements mêmes des ministres de Jésus-Christ doivent avoir je ne sais quoi de discret et de* SÉRIEUX. (Mass.)

— Solide, important, par oppos. à Frivole, de peu de conséquence : *Cet homme n'a rien de* SÉRIEUX *dans le caractère. L'affaire dont il s'agit est* SÉRIEUSE. *Avoir avec quelqu'un une explication* SÉRIEUSE. (Acad.) *La nation française fait sérieusement les choses frivoles et gaiement les choses* SÉRIEUSES. (Montesq.)

— Positif, réel : *C'est un engagement* SÉRIEUX; *il y a beaucoup de monde d'invité.* (H. de Balz.)

— Qui peut avoir des suites fâcheuses : *Ce combat semblait n'être qu'une escarmouche, mais l'affaire devint* SÉRIEUSE. *Maladie* SÉRIEUSE. *Le jeu devient* SÉRIEUX, *et va tourner en dispute.* (Acad.)

— Sincère, vrai : *Ce que je vous dis là est* SÉRIEUX. *Les protestations d'amitié qu'il vous fait sont* SÉRIEUSES. (Acad.)

— Qui annonce quelque chose de sérieux : *Paroles* SÉRIEUSES. *Noms* SÉRIEUX.

— Jurispr. *Un contrat, un traité sérieux*, un contrat, un traité qui n'est pas simulé. || *Une dette sérieuse*, une dette qui n'est point feinte. || *Une intervention sérieuse*, une intervention faite par une personne ayant un véritable intérêt dans l'affaire.

— N. m. Gravité dans l'air, dans les manières : *Il affecta un grand* SÉRIEUX. *Garder, tenir son* SÉRIEUX. *Il y a un certain* SÉRIEUX *convenable qu'il faut toujours conserver dans les affaires.* (Acad.) *La physionomie de Fénelon avait du* SÉRIEUX *et de la gaieté.* (St-Simon.)

— Ton grave : *Depuis que vous m'avez défendu le* SÉRIEUX, *je ne me suis jamais senti si grave et je ne parle que par sentence.* (Boil.)

— *Prendre une chose au sérieux*, se formaliser d'une chose dite en badinant et sans dessein d'offenser.

SÉRIGÈNE, adj. des 2 g. (*sericum*, soie; lat., et γένος, nature; gr.) Pron. *cé-ri-jènn.* — Qui concerne les productions de la soie : *Industrie* SÉRIGÈNE. || V. SÉRICICOLE.

SERIN, n. m. (*siren*, sirène.) Zool. Petit oiseau jaunâtre, à bec conique, de l'ordre des Passereaux; son chant est fort agréable : SERIN *de Canarie.* SERIN *commun.* SERIN *jaune.* SERIN *blanc.* SERIN *panaché.* (Acad.) *Si le rossignol est le chantre des bois, le* SERIN *est le musicien de la chambre.* (Buff.)

SERINE, n. f. Femelle du serin : *La* SERINE *ne chante pas.* (Acad.) *La* SERINE *est d'un jaune plus pâle que le* SERIN. (Buff.)

SERINÉ, ÉE, part. pass. du v. Seriner : *Oiseau* SERINÉ.

SERINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*serin.*) Pron. *sri-né.* — Instruire un serin au moyen de la serinette : *J'ai beau le* SERINER, *il n'apprend rien.* (Acad.)

— Jouer un air avec la serinette : SERINER *un air à un oiseau.* (Acad.)

— Fig. Apprendre quelque chose à quelqu'un sans le lui faire comprendre : *On lui* SERINE *tous ses rôles.*

SERINETTE, n. f. (*serin.*) Pron. *sri-nètt.* — Instrument enfermé dans une boîte, duquel on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins.

— Fig. et fam. Chanteur, chanteuse qui ne font que répéter les airs qu'ils ont appris, sans y mettre aucune expression : *Ce n'est pas là une cantatrice, ce n'est qu'une* SERINETTE. (Acad.)

SERINGAT ou **SYRINGA**, n. m. (σύριγξ, flûte; gr.) Bot. Arbrisseau de la famille des Myrtes, qui porte des fleurs blanches d'une odeur agréable, mais très-forte : *Le* SERINGAT *croît naturellement dans les vallées du Piémont et dans les montagnes du Caucase.* (Richard.) *Un jardin plein de* SERINGATS *et de sureaux séparait l'habitation du clos.* (H. de Balz.)

— Bot. Arbre qui produit la gomme élastique.

SERINGUE, n. f. (σύριγξ, flûte; gr.) Pron. *sraingh.* — Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides.

— Instrument dont on se sert pour porter les liquides dans les régions intérieures du corps : SERINGUE *d'étain.* SERINGUE *d'argent.* SERINGUE *à clystère, à lavement, à injection.* SERINGUE *à nettoyer des plaies. Le canon, le piston, le bâton, la canule d'une* SERINGUE. (Acad.)

— Particul. Instrument avec lequel on donne ou prend soi-même des lavements : *Il a toujours la* SERINGUE *à la main. Il fait un fréquent usage de la* SERINGUE. (Acad.)

SERINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Seringuer : *Liquide* SERINGUÉ. *Plaie* SERINGUÉE.

SERINGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sraingh.* — Pousser un liquide avec une seringue : SERINGUER *de l'eau-de-vie, de l'esprit-de-vin.* SERINGUER *de l'eau sur quelque chose.* SERINGUER *de l'eau à quelqu'un.* (Acad.)

— Chir. *Seringuer une plaie*, pousser avec une seringue un liquide dans une plaie pour la nettoyer, pour la rafraîchir.

— Mar. *Seringuer un bâtiment*, l'enfiler à coups de canon de l'arrière à l'avant.

SÉRIOLE, n. f. (*seriola*; lat., m. sign.) Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des Synanthérées.

SERMENT, n. m. (*sacramentum*; lat., m. sign.) Pron. *cèr-man.* — Affirmation ou promesse en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, sacré : SERMENT *solennel.* SERMENT *de fidélité, d'obéissance. S'engager, se lier par* SERMENTS. *Prêter* SERMENT. *La formule d'un* SERMENT. *Vous m'avez déféré le* SERMENT, *je vous le réfère. Délier, relever quelqu'un de son* SERMENT. *Tous vos* SERMENTS *sont inutiles. Oublier ses* SERMENTS. (Acad.) *Deux ou trois fois l'État fut sauvé à cause du respect que le peuple romain avait pour le* SERMENT. (Stendhal.) *Il faudra bien vous accoutumer, à orner de temps en temps ses discours d'un* SERMENT *fait à propos.* (Campistr.)

Un menteur est toujours prodigue de *serments*. (Corn.)
Ne fait-il des *serments* que pour les violer? (Rac.)

— Jurement : *Il fait des* SERMENTS *exécrables, quand il est en colère. Il a fait un* SERMENT *horrible.* (Acad.)

— *Serment politique*, celui que les fonctionnaires publics sont tenus de prêter au prince et à la constitution avant d'entrer en fonctions.

.. Dût-il nous coûter, s'il est fait librement,
Un *serment politique* est toujours un serment. (C. Del.)

— Jurispr. *Serment judiciaire*, serment prêté en justice.

— Prov. *Serment de joueur, serment d'ivrogne, serment d'amant*, se dit d'un serment sur lequel il ne faut pas compter. || *SYN.* V. JUREMENT.

SERMENTÉ, ÉE, adj. V. ASSERMENTÉ.

SERMON, n. m. (*sermo*, discours; lat.) Prédication, discours chrétien, qui ordinairement se prononce en chaire, dans une église : *Il y a* SERMON *tous les dimanches dans cette église. Aller au* SERMON. *Entendre un* SERMON. *Imprimer des* SERMONS. (Acad.) *Le* SERMON *sur le petit nombre des Élus me paraît le plus parfait des discours de morale.* (Maury.) *Saint-Augustin écrivait ses* SERMONS *et les apprenait par cœur.* (Roll.)

Avant lui Juvénal avait dit en latin
Qu'on est assis à l'aise aux *sermons* de Cotin. (Boil.)

— Fam. Remontrance ennuyeuse et importune : *Il m'est venu faire un* SERMON, *un long* SERMON. *Il fait des* SERMONS *à tout le monde.* (Acad.) *De quels beaux* SERMONS *on vous régale!* (Mol.)

Ton *sermon* me paraît un tant soit peu brutal. (Regn.)

|| *SYN.* V. PRÉDICATION.

SERMONNAIRE, n. m. Pron. *cèr-mo-nèr.* — Recueil de sermons : SERMONNAIRE *pour l'avent, pour le carême, pour toute l'année.* (Acad.)

— Plus souv. Prédicateur dont on a des recueils de sermons : *Il y a dans sa bibliothèque beaucoup de* SERMONNAIRES. (Acad.) *Massillon et Bourdaloue sont les deux premiers de nos* SERMONNAIRES. (Dussault.)

— Adj. Qui convient au sermon : *Cette éloquence n'est pas dans le genre* SERMONNAIRE. (Acad.)

SERMONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Sermonner : *Il a été longuement* SERMONNÉ.

SERMONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sermon.*) Fam. Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos : *Il vient nous* SERMONNER *à toute heure.* (Acad.)

— Absol. *C'est un homme qui ne fait que* SERMONNER. (Acad.)

SERMONNEUR, EUSE, adj. (*sermon.*) Pron. *cèr-mo-neur, neus.* — Fam. Celui, celle qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos : *C'est un* SERMONNEUR, *un* SERMONNEUR *éternel.* (Acad.)

— Prédicateur médiocre : *Le* SERMONNEUR *est plus tôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple.* (La Br.)

— Adjectiv. En b. part. *Bernardin n'est pas seulement pieux et touchant, il est* SERMONNEUR. (Ste-Beuve.)

SÉROLINE, n. f. Pron. *cé-ro-linn.* — Chim. Principe qu'on extrait du sérum du sang desséché.

SÉROSITÉ, n. f. (*serositas*; lat., m. sign.) Pron. *cé-rô-zi-té.* — Didact. Partie la plus aqueuse des humeurs animales : elle est exhalée par les membranes séreuses, et fait partie constituante du sang, du lait, etc. : *Un sang plein de* SÉROSITÉS. *L'hydropisie est une accumulation de* SÉROSITÉ. (Acad.)

SÉROTINE, adj. (*serum*, soir; lat.) Zool. Espèce de vespertilion de France.

SERPE, n. f. (*serpere*, tailler la vigne; lat.) Pron. *cèrp.* — Agric. Instrument de fer, large, plat, tranchant, recourbé vers la pointe, dont on se sert pour émonder des arbres, pour les tailler, etc. : *Une* SERPE *bien emmanchée. Ébrancher, élaguer des arbres avec une* SERPE. (Acad.) *On a trouvé sous terre des cognées et des* SERPES. (Buff.) *Il prit une* SERPE *qu'il avait à sa ceinture et coupa une longue branche d'arbre.* (St-Marc-Gir.)

— Prov. et par dénigr. *Cela est fait à la serpe, on en ferait autant avec une serpe*, se dit d'un ouvrage grossièrement fait.

— *Il semble que cet homme ait été fait avec une serpe*, se dit en parl. d'un homme mal fait.

SERPEGER, v. tr. ou act. Man. V. SERPENTER.

SERPENT, n. m. (*serpens*; de *serpo*, je rampe; lat.) Pron. *cèr-pan.* — Zool. Reptile allongé, cylindrique et sans pieds, tel que la vipère, la couleuvre, l'aspic, etc.; il se meut au moyen des replis que fait son corps en glissant sur le sol : *Gros* SERPENT. *La dépouille d'un* SERPENT. *Le venin du* SERPENT. *Marcher sur un* SERPENT. *Écraser un* SERPENT. *Notre-Seigneur a dit : Soyez prudents comme les* SERPENTS *et simples comme les colombes.* (Acad.) *Des* SERPENTS *oiseleurs sifflent suspendus aux cimes des bois, en s'y balançant comme des lianes.* (Chateaubr.)

Il n'est point de *serpent* ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux. (Boil.)

— *Serpent à sonnettes*, vulg. le Crotale; il est ainsi appelé parce que sa queue, lorsqu'elle est secouée, produit un bruit semblable à celui que fait le parchemin froissé; sa morsure tue à l'instant de très-gros animaux.

— Prov. et fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé*

dans mon sein, c'est un ingrat qui s'est servi du bien que je lui ai fait, pour me faire du mal :

Petit *serpent* que j'ai réchauffé dans mon *sein*. (Mol.)

— Fig. *Le serpent est caché sous les fleurs*, se dit en parl. de choses dangereuses dont les apparences sont séduisantes.

— Fig. *Les serpents de l'Envie, de la Calomnie*, l'envie, la calomnie.

— Prop. et fig. *C'est une langue de serpent*, se dit d'une personne fort médisante.

— Techn. *Œil de serpent*, petite pierre de peu de valeur qu'on monte en bague, et qui a quelque ressemblance avec un œil de serpent. || V. Œil.

— Mus. Instrument à vent, dont on se sert dans les chœurs de musique d'église, pour soutenir les voix, et qui est fait à peu près en forme de gros serpent : *Jouer du* SERPENT. (Acad.) *Le chœur de l'église répétait, avec le son rauque du* SERPENT, *l'hymne antique* Vexilla regis. (Capefigue.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

SERPENTAIRE, n. f. (*serpent.*) Pron. *cèr-pan-tèr*. — Bot. Vulg. Espèce de cactier à grandes fleurs rouges et à tiges rampantes.

— *Serpentaire de Virginie*, espèce d'aristoloche, qui croît principalement dans la Virginie ; sa racine, employée comme tonique et stimulant, est administrée contre le poison.

— Adj. *Aristoloche* SERPENTAIRE.

SERPENTAIRE, n. m. Pron. *cèr-pan-tèr*. — Astr. Constellation de l'hémisphère boréal, représentée par Esculape tenant un serpent.

SERPENTAL, ALE, adj. (*serpent.*) Pron. *cèr-pan-tal*. — Néol. Tortueux, sinueux comme les replis du serpent : *Sur les vagues jaunes et dorées du désert, les caravanes de chameaux décrivent au loin leurs lignes* SERPENTALES. (Lam.) || Peu usité.

SERPENTANT, part. prés. du v. Serpenter.

SERPENTANT, ANTE, adj. Qui serpente : *Des nuées noires et horribles étaient déchirées par des feux* SERPENTANTS. (Arago.)

SERPENTE, n. f. Pron. *cèr-pantt*. — Techn. Sorte de papier très-fin et transparent : *Grande* SERPENTE. *Petite* SERPENTE. (Acad.)

— Adj. *Papier* SERPENTE.

SERPENTEAU, n. m. (*serpent.*) Petit serpent éclos depuis peu : *Une couvée de* SERPENTEAUX. (Acad.)

— Agric. Rameau long et flexible qui, couché en terre pour être marcotté, y entre et en ressort plusieurs fois.

— Artif. Petites fusées enfermées dans une grosse, d'où elles sortent avec un mouvement tortueux comme celui d'un serpent : *Il y a des fusées à* SERPENTEAUX *et des fusées à étoiles.* (Acad.) *Le pétillement des pièces d'artifice, les zigzags des* SERPENTEAUX *et l'explosion des bombes.* (T. Gautier.)

— Mar. Bout de cordage non tordu, entrelacé sur les galhaubans, etc.

SERPENTELLE, n. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des Synanthérées : SERPENTELLE *rampante.*

SERPENTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*serpent.*) Pron. *cèr-pan-té*. — Avoir un cours sinueux, une direction tortueuse : *Un ruisseau qui* SERPENTE *dans la prairie.* (Acad.) *Les rivières* SERPENTENT *dans les vastes campagnes pour les mieux arroser.* (Fén.)

— Il se dit aussi des végétaux qui suivent dans leur développement une marche tortueuse : *Une vigne qui* SERPENTE *sur une muraille. Les lianes qui* SERPENTENT *sur les arbres.*

— Par anal. S'étendre sous les yeux, en une direction tortueuse : *Ce chemin* SERPENTE *dans la plaine.*

— Man. Conduire un cheval en tournant.

SERPENTIN, INE, adj. Pron. *cèr-pan-taim, tinn*. — Didact. Qui ressemble au serpent.

— B.-arts. *Ligne serpentine*, ligne onduleuse qu'on trouve surtout dans les formes de la femme : *Elle avait une taille moyenne ; mais ses formes se recommandaient par ces* LIGNES SERPENTINES *que la nature trace si finiment.* (H. de Balz.)

— Archit. *Colonne serpentine*, colonne formée de serpents dont les têtes composent un chapiteau.

— Man. *Langue serpentine*, on désigne ainsi l'habitude désagréable qu'ont certains chevaux de laisser sortir et de rentrer à chaque instant leur langue.

— *Marbre serpentin*, marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

SERPENTIN, n. m. (*serpere*, ramper ; lat.) Pron. *cèr-pan-tain*. — Pièce de la platine d'un mousquet, à laquelle on attachait autrefois la mèche : *Mettre la mèche sur le* SERPENTIN. (Acad.)

— Chim. Tuyau d'étain ou de cuivre, contourné en spirale communiquant par un bout avec le chapiteau d'un alambic, et de l'autre avec son récipient ; il sert à condenser le produit de la distillation : *Eau-de-vie coupée au* SERPENTIN. (Acad.)

— Minér. Roche dure, nommée aussi Porphyre.

SERPENTINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la serpentine.

SERPENTINE, n. f. Min. Pierre fine tachetée comme la peau d'un serpent : *Un vase, une tasse de* SERPENTINE. (Acad.)

— Marbre serpentin.

— Bot. Plante exotique dont le bois, appelé *Bois de serpent*, était employé autrefois en médecine comme sudorifique, fébrifuge, etc.

SERPENTINEUX, EUSE, adj. Pron. *cèr-pan-ti-neu, neuz*. — Min. Qui est formé de serpentine.

SERPER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Lever une ancre sans cabestan ni guindeau.

SERPETTE, n. f. (*serpe.*) Pron. *cèr-pètt*. — Agric. Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à cueillir les raisins, à émonder les arbres, etc. : *Emmancher une* SERPETTE. (Acad.) *Il était occupé à tailler au moyen de sa* SERPETTE *un petit morceau de bois.* (Fr. Wey.)

— Techn. Outil de bourrelier.

SERPIGINEUX, EUSE, adj. (*serpo*, je rampe ; lat.) Pron. *cèr-pi-ji-neu, neuz*. — Qui rampe en serpentant.

— Pathol. Il se dit des pustules et ulcères qui guérissent d'un côté de leur circonférence et s'étendent du côté opposé.

SERPILLÈRE, n. f. Pron. *cèr-pi-ièr* ou *lièr*. — Techn. Toile grosse et claire dont se servent les marchands pour emballer leurs marchandises : SERPILLÈRE *neuve. Vieille* SERPILLÈRE. (Acad.)

— Grosses toiles que les marchands mettent au-devant de leurs boutiques pour se garantir du soleil.

— Morceau de grosse toile que certains marchands et leurs garçons mettent devant eux en forme de tablier, et qui s'attache par derrière avec une espèce d'agrafe.

— Zool. Vulg. Taupe-grillon.

SERPILLON, n. m. (*serpe.*) Agric. Petite serpe employée pour la taille des arbres.

SERPOIS, n. m. Chir. Sorte de trépan à sonder.

SERPOLET, n. m. (*supere*, ramper ; lat.) Pron. *cèr-po-lè*. — Bot. Petite plante odoriférante de la famille des Labiées : *Les lapins et les moutons qui se nourrissent de* SERPOLET *ont ordinairement meilleur goût que les autres.* (Acad.)

Feu de jasmin d'Espagne et force *serpolet*. (La F.)

SERRAGE, n. m. Mar. Ensemble des pièces de construction nommées serres.

SERRAN, n. m. (*serra*, scie ; lat.) Pron. *cè-ran*. — Zool. Genre de poissons de la Méditerranée, de la famille des Percoïdes, et dont la chair est très-estimée.

SERRASALME, n. m. Zool. Poisson qui ressemble au saumon ; il vit dans les rivières de l'Amérique méridionale.

SERRATILE, adj. m. (*serratus*, dentelé ; lat.) Pron. *cèr-ra-til*. — Méd. Il se dit d'un pouls dur, inégalement distendu, et dont les pulsations se font sentir en divers points à la fois.

SERRATULE, n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des Synanthérées ; une des espèces fournit une belle matière jaune employée dans les arts : SERRATULE *tinctoriale.*

SERRE, n. f. (*serrer.*) Pron. *cèr*. — Hortic. Lieu clos et couvert, où, pendant l'hiver, on renferme les arbres et les plantes qui ont le plus besoin d'être à l'abri de la gelée : *Une grande* SERRE. *Une belle* SERRE. (Acad.) *Ils ont peuplé nos* SERRES *de beaucoup de végétaux de la zone torride.* (Cuv.) *La* SERRE *est une immense jardinière où l'air est chargé de parfums.* (H. de Balz.)

— *Serre chaude*, bâtiment exposé ordinairement au midi, garni de vitraux dans toute sa largeur, et qu'on échauffe en hiver par des fourneaux, afin d'obtenir des fruits ou des primeurs et pour conserver des plantes exotiques qui ne supportent pas notre climat : *On n'obtient ce fruit-là que dans la* SERRE CHAUDE. *On est dans cet appartement comme dans une* SERRE CHAUDE. (Acad.)

— Fig. *Cela est venu en serre chaude, c'est un fruit de serre chaude*, se dit des talents précoces dont on a hâté le développement par des moyens extraordinaires.

— *Serre chinoise*, serre enfoncée de toute sa hauteur dans la terre et dont le toit et le vitrage sont seuls élevés au-dessus du niveau du terrain.

SERRE, n. f. Pied des oiseaux de proie : *L'aigle a les* SERRES *très-fortes. Cet oiseau de proie tenait une perdrix dans ses* SERRES. (Acad.) *Les oiseaux carnassiers saisissent leur proie avec leurs* SERRES. (Buff.)

— Fauconn. *Chausser la grande serre de l'oiseau*, entraver l'ongle du gros doigt du faucon avec un morceau de peau.

— Fam. *Il a la serre bonne*, se dit d'un homme qui a la main extrêmement forte. || Fig. Il se dit aussi d'un avare, d'un larron, d'un concussionnaire, etc.

— Technol. Action de serrer ou résultat de cette action : *Donner une* SERRE. || Presse que le fondeur emploie pour serrer l'une contre l'autre les deux parties de ses moules.

— Agric. Action de serrer, de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir et qu'on serre à diverses reprises : *La première* SERRE. *La seconde* SERRE. (Acad.)

— Mar. Madrier du vaigrage, qui sert à relier les membrures dans l'intérieur d'un bâtiment : SERRE *banquière.* SERRE *d'empature.* SERRE-*gouttière.*

— Pêch. Chambre de la bourdigue, qui sert de décharge, quand il y a beaucoup de poissons.

SERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Serrer.

— Qu'on a serré fortement, qui a une grande tension en parl. des liens, des vêtements, etc. : *Un nœud bien* SERRÉ. *Une cravate peu* SERRÉE. *Une ceinture trop* SERRÉE.

— Qui est joint, mis près à près : *Ils étaient* SERRÉS *l'un contre l'autre, les uns contre les autres.*

Les bataillons *serrés* ne pouvaient se mouvoir.

— *De la toile bien serrée, du drap bien serré*, de la toile qui a été bien frappée, bien battue avec le peigne.

— Littér. Qui est concis, précis, qui n'a rien de trop, en parlant du style, du langage : *Un style* SERRÉ. (Acad.) *La diction* SERRÉE *de Salluste et de Tacite est toute différente de celle de Cicéron.* (La Harpe.) *Quelque soin qu'on apporte à être* SERRÉ *et concis, ils vous trouvent diffus.* (La Br.)

— Fig. Il se dit du cœur quand la douleur ou la crainte semble en suspendre les battements : *Il eut le cœur si* SERRÉ *qu'il ne put articuler un mot.* (Acad.)

J'avais le cœur *serré* moi-même en l'écoutant. (C. Del.)

— Pathol. *Pouls serré*, pouls dont l'artère est tendue, dure, et plutôt petite que développée.

— Fam. *Avoir le ventre serré*, être constipé ; ne pas aller facilement à la garde-robe.

— Man. *Un cheval serré du devant, du derrière*, un cheval étroit du devant, du derrière.

— Fig. et fam. *Un homme serré*, un homme avare qui a peine à donner du sien, qui dépense avec regret : *C'est, de tous les mortels, le mortel le plus dur et le plus* SERRÉ. (Mol.)

— J. de trictrac, *Jeu serré*, jeu qui n'est pas étendu, et où l'on ne se découvre point : *Voilà un* JEU BIEN SERRÉ. *Il a un* JEU BIEN SERRÉ. (Acad.)

— Adv. Fam. Bien, fort ; il est ordinair. modifié par un de ces adv. *Bien, si, très, assez* : *Il a gelé* BIEN SERRÉ *cette nuit. Il lui a donné sur les oreilles* BIEN SERRÉ, SI SERRÉ *que....* (Acad.) *Le taguan mord assez* SERRÉ, *quoique ses dents soient fort petites.* (Buff.)

— *Mentir bien serré*, mentir impudemment, effrontément, etc.

— *Jouer serré*, ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder. || Fig. Agir avec beaucoup de prudence, de réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi.

SERRE-BOSSE, n. f. Mar. Cordage qui tient une ancre au bossoir, et l'empêche de traîner à l'eau.

SERRE-CISEAUX, n. m. Pron. *cèr-ci-zô*. — Techn. Outil du coutelier pour contenir les anneaux des ciseaux. || Pl. *Des* SERRE-CISEAUX.

SERRE-FEU, n. m. Techn. Outil dont on se sert pour retenir le charbon autour d'un creuset.

SERRE-FILE, n. m. Pron. *cèr-fil*. — Art milit. Officier ou sous-officier placé derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe : *Dans toutes les manœuvres, les* SERRE-FILES *se conforment aux mouvements du peloton.* (Acad.)

— Mar. Vaisseau qui, dans l'ordre de marche ou de bataille, est placé à la queue d'une colonne ou de l'armée. || On l'appelle aussi *Vaisseau de queue.*

SERRÉMENT, adv. Pron. *cè-ré-man*. — D'une manière trop ménagère ; avec trop d'économie : *Il vit fort* SERRÉMENT. (Acad) || Peu usité.

SERREMENT, n. m. Pron. *cèr-man*. — Action par laquelle on serre : *Il lui a témoigné son amitié par un* SERREMENT *de main.* (Acad.)

— Fig. *Serrement de cœur*, état où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse : *Je n'assiste pas à un baptême ou à un mariage sans sourire amère-*

ment ou sans éprouver un SERREMENT DE CŒUR. (Chateaubr.) En voyant la richesse de cette maison, j'avais un SERREMENT DE CŒUR indicible (G. Sand.)

SERRE-NŒUD, n. m. Chir. Instrument dont on se sert pour attacher les bouts d'une ligature.

SERRE-PAPIERS, n. m. Pron. cèr-pa-pié. — Arrière-cabinet où l'on serre des papiers.

— Sorte de tablette divisée en plusieurs compartiments, qui se met ordinairement au bout d'un bureau, et où l'on range des papiers.

— Petit meuble de marbre, de plomb, etc., qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour les empêcher de se disperser : Vous avez-là un joli SERRE-PAPIERS. (Acad.) || Au Pl. Des SERRE-PAPIERS.

SERRE-POINT, n. m. Pron. cèr-poain. — Techn. Outil de bourrelier pour serrer les points de ficelle. || Au Pl. Des SERRE-POINTS.

SERRER, v. tr. ou act. 1re conj. (sera, barre pour fermer une porte; lat.) Étreindre, presser : SERRER la main à quelqu'un. Je l'AI SERRÉ dans mes bras, contre mon cœur. SERRER les doigts à quelqu'un. On SERRAIT autrefois les pouces à un criminel pour lui faire avouer son crime. (Acad.) Son corset lui SERRAIT étroitement la taille. (E. Sue.)

Vous lui serriez la main et lui parliez d'amour. (Corn.)

— Donner de la tension, rendre plus court, plus étroit : SERRER une corde. SERRER les cordons des souliers. SERRER une sangle. SERRER un habit, etc.

— Fig. Serrer les pouces à quelqu'un, le contraindre, à force de menaces, à avouer la vérité : S'il n'avoue tout, SERREZ-LUI LES POUCES. (Acad.)

— Fig. et fam. Serrer le bouton à quelqu'un, le presser vivement sur quelque chose.

— Fig. Serrer les nœuds de l'amitié, rendre l'amitié plus étroite entre deux personnes : Cela ne fit que SERRER davantage LES NŒUDS DE LEUR AMITIÉ. (Acad.)

— Fig. Cela serre le cœur, se dit d'une chose qui excite vivement la sensibilité, qui cause une grande pitié : Les parents, les proches que le pécheur mourant voit autour de lui achèvent de lui SERRER LE CŒUR. (Mass.)

— Par imprécation, que la fièvre le serre! se dit en parl. d'un homme de qui l'on a à se plaindre.

— Joindre, mettre près à près : Vous nous AVEZ trop SERRÉS. SERREZ vos pieds l'un contre l'autre. SERRER les rangs. (Acad.)

— Serrer les dents, presser la mâchoire d'en bas contre la mâchoire d'en haut.

— Serrer son écriture, rapprocher les lettres ou les lignes les unes des autres : Votre écriture n'est pas assez pressée, SERREZ-la davantage. SERREZ davantage vos lignes. (Acad.)

— Fig. Serrer son style, retrancher ce qu'il y a de superflu : Pour éviter la prolixité, et pour SERRER ma narration, j'ai supprimé les tempêtes et les autres périls que j'ai essuyés. (Le Sage.)

— Art milit. Serrer les rangs, les rapprocher. || — Absol. Serrez! se dit à des troupes qui marchent, qu'on veut faire avancer.

— Serrer la muraille, passer très-près de la muraille.

— Serrer quelqu'un de près, le poursuivre vivement. || Serrer de près une ville, un fort, en presser le siége : Il se mit en route pour délivrer l'importante place que SERRAIT de près le prince de Galles. (Guizot.)

— Mar. Serrer les voiles, les plier. || Serrer la terre, ranger la terre : Le courant nous portait malgré nous de ce côté, et nous obligeait de SERRER LA RIVE. (Chateaubr.) || Serrer le vent, aller au plus près du vent. || Serrer la ligne, ou simpl. Serrer, tenir très-près les uns des autres les vaisseaux qui forment une ligne de combat : Chaque vaisseau doit SERRER sur son matelot d'avant, pour empêcher l'ennemi de couper la ligne. (Acad.)

— J. de trictrac, Serrer son jeu, ne pas l'étendre, pour ne pas se découvrir.

— Escr. Serrer la mesure, presser vivement son adversaire. || Dans le m. sens, Serrer la botte. || Fig. Presser son adversaire dans une dispute.

— Man. Serrer l'éperon à un cheval, lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride. || Serrer la demi-volte, faire revenir un cheval avec justesse sur le terrain où il commence la demi-volte.

— Mettre quelque chose en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer, ni à être gâté : SERRER des hardes. Je ne sais où j'AI SERRÉ ce papier. Il faut SERRER ces fruits, ces confitures dans un lieu sec. (Acad.)

— Serrer les foins, les blés, les mettre à couvert dans le grenier, dans la grange.

= **Se serrer**, v. pron. Se presser les uns contre les autres, se mettre près à près : SERREZ-VOUS les uns contre les autres. Il faut nous SERRER davantage. (Acad.)

— Ils SE SERRÈRENT fortement la main, et se regardèrent en silence. (H. de Balz.)

— Fam. Se serrer contre le mur, se mettre tout à fait contre.

— Se serrer la taille : Cette femme SE SERRE trop.

— Être serré : Ces nœuds ne peuvent SE SERRER davantage.

SERRE-TÊTE, n. m. Ruban ou coiffe dont on se serre la tête : Des SERRE-TÊTE de nuit. (Acad.)

SERRIÈRE, n. f. Pron. cè-rièr. — Techn. Pièce de fer qui sert à boucher le trou du fourneau dans une fonderie.

SERRON, n. m. Pron. cè-ron. — Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers : Un SERRON de baume. Un SERRON d'ambre. (Acad.) || Vieux.

— Bot. Vulg. Espèce d'anserine.

SERRULÉ, ÉE, adj. Bot. Denté en scie.

SERRURE, n. f. (sera, barre pour fermer une porte; lat.) Pron. cè-rur. — Machine de fer ou de cuivre, qu'on applique à une porte, à une armoire, etc., pour les fermer et les ouvrir, et qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'une clef : Une bonne SERRURE. SERRURE à trois pènes. Le secret d'une SERRURE. Fausser les gardes d'une SERRURE. On fait quelquefois des SERRURES de bois. (Acad.) Il entendit le mouvement des verrous et le bruit de la SERRURE, et tourna violemment la tête. (H. de Balz.)

— Fig. et fam. Je viens de recevoir une grande visite de votre intendant; sa SERRURE était bien brouillée. (Mme de Sév.)

SERRURERIE, n. f. Pron. cè-rur-rî. — Techn. Art du serrurier : Connaître la SERRURERIE. La SERRURERIE est parvenue à une grande perfection. (Acad.)

— Ouvrage des serruriers : Il y bien de la SERRURERIE dans cette maison. (Acad.)

SERRURIER, n. m. Pron. cè-ru-rié. — Artisan, ouvrier qui fait des serrures et tous les ouvrages de fer pour la construction : La boutique d'un SERRURIER. Apprenti SERRURIER. (Acad.)

SERTE, n. f. Pron. cèrtt. — Techn. Enchâssement de diamants.

SERTI, IE, part. pass. du v. Sertir : Un diamant bien SERTI, mal SERTI. (Acad.)

— Par anal. La fenêtre est croisée de pierres à vitrages hexagones SERTIS en plomb. (H. de Balz.)

SERTIR, v. tr. ou act. 2e conj. Techn. Enchâsser une pierre dans un chaton.

SERTISSURE, n. f. Techn. Manière dont une pierre est sertie : SERTISSURE à griffe, à filet, etc. (Acad.)

— Partie du chaton qui entoure la pierre et qui la retient.

SERTULAIRE, n. f. (sertum, bouquet; lat.) Zool. Genre de polypiers.

SERTULE, n. m. (sertum, bouquet; lat.) Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules partent tous du même point.

SÉRUM, n. m. (m. lat., partie séreuse du lait.) Pron. cé-rom. — Physiol. Partie liquide qui se sépare du sang et du lait après la coagulation : SÉRUM du lait, du sang, etc. (Acad.)

SERVAGE, n. m. (servus esclave; lat.) État de celui qui est serf, esclave : Mettre, tenir en SERVAGE. Tirer de SERVAGE. (Acad.) Le SERVAGE n'existait pas en Russie avant la fin du seizième siècle. (Mérim.) Dans aucune partie de l'Allemagne, à la fin du dix-huitième siècle, le SERVAGE n'était complétement aboli. (De Tocquev.)

— Poétiq. L'amoureux servage, l'attachement qu'un amant a pour sa maîtresse :

L'amoureux servage
Adoucit de nos preux l'austérité sauvage. (C. Del.)

SERVAL, n. m. Pron. cèr-val. — Zool. Quadrupède de la famille des Chats, dont la couleur est fauve en dessus, blanche en dessous, avec de petites taches rondes distribuées irrégulièrement : Les SERVALS se trouvent au Sénégal et au Cap.

SERVANT, part. prés. du v. Servir.

SERVANT, n. m. Anc. Serviteur : A moi, loyaux SERVANTS du roi! (A. Thierry.) A la haute milice des chevaliers obéissaient de grandes bandes, quelquefois des armées de SERVANTS et de vassaux. (Id.)

— Adjectiv. Gentilhomme servant, écuyer, officier qui servait à table par quartier : Les GENTILSHOMMES SERVANTS portaient les plats sur la table du roi. (Acad.) Il était GENTILHOMME SERVANT ou écuyer de la comtesse. (Bazin.)

— Comm. relig. Frère servant, frère convers chargé de fonctions serviles.

— Frère ou Chevalier servant, chevalier qui avait été admis dans l'ordre de Malte, sans avoir fait preuve de noblesse.

— Jurispr. féod. Fief servant, celui qui relève d'un autre fief appelé Fief dominant.

— Servant d'arme, les chevaliers qui formaient la troisième classe de l'ordre de Malte.

— Par anal. :

Vous avez fait de moi votre servant d'amour. (Pons.)

— Artill. Artilleur qui se tient près de la pièce pour la servir : Le SERVANT de droite, le SERVANT de gauche.

SERVANTE, n. f. Femme ou fille qui est employée aux travaux du ménage, aux bas offices d'une maison, et qui sert à gages : Jeune SERVANTE. Une SERVANTE de basse-cour. Prendre une SERVANTE. Changer de SERVANTE. (Acad.) La mère de Nelson était une pauvre SERVANTE de ferme du canton de Chester. (Lam.)

— Par anal. La sottise, la calomnie et la renommée, leur très-humble, SERVANTE grossissent tout. (Volt.)

— Servante-maîtresse, servante qui a pris autorité dans la maison.

— Anc. Je suis votre SERVANTE, formule de civilité dont se servent encore quelques femmes.

— Fam. et Ironiq. Je suis votre servante, se dit aussi quand une femme veut marquer à quelqu'un qu'elle n'est pas de son avis, qu'elle ne saurait faire ce qu'il désire : Je suis très-humble SERVANTE au seigneur Anselme; mais, avec votre permission je ne l'épouserai point. (Mol.)

— Mystiq. : O Seigneur, votre servante a trouvé son cœur pour vous faire cette prière. (Boss.)

Ta servante, ô mon Dieu, te rend grâce à genoux. (Del.)

— Fig. Table qu'on met, dans les repas, près de la grande table, et sur laquelle on place des assiettes, des bouteilles, pour faciliter le service. || Vieux.

— Typogr. Petite planche sur laquelle repose la frisquette, pendant que l'ouvrier étend sur le tympan la feuille qu'il va imprimer.

SERVEUR, n. m. J. de paume, celui qui jette la balle sur le toit.

SERVI, IE, part. pass. du v. Servir, à son service, des domestiques, des aides : Personne mal SERVIE par ses domestiques. Je veux vous faire voir à vous-même comment je suis SERVI par ce pendard-là. (Brueys.) Je compare l'âme végétale à un maçon servi par un apprenti qui lui apporte tous les matériaux dont il a besoin. (B. de St.-P.)

Par eux votre exemple est suivi,
Et j'ai des serviteurs et ne suis point servi. (Mol.)

— Prov. : On n'est jamais si bien SERVI que par soi-même. (Étienne.)

— En parl. des différents mets, mis, disposé, arrangé sur la table pour être mangé : Tous ont les yeux sur lui, observant son maintien et son visage avant de prononcer sur le vin ou sur les viandes qui sont SERVIES. (La Br.) Toutes les douceurs étaient SERVIES sur la table. (Boss.) La perche est SERVIE sur toutes nos tables. (Lacép.)

— En parl. des personnes, traité à table : Autant que j'en puis juger nous serons bien SERVIES. (Vitet.)

— Par anal. : Les plus méprisables divinités furent SERVIES par les plus grands hommes. (J.-J. Rouss.)

— Soigné, entretenu : Le saint sépulcre et la plupart des saints lieux sont SERVIS par des religieux cordeliers. (Chateaubr.)

— Artill. Manœuvré : M. de Turenne avait plus d'artillerie que M. le Prince, et elle était mieux SERVIE. (La Rochef.) L'artillerie du roi était bien SERVIE. (H. Martin.)

SERVIABLE, adj. des 2 g. Pron. cèr-vi-abl. — Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre de bons offices, qui est officieux : C'est un homme SERVIABLE. C'est la personne du monde la plus SERVIABLE. (Acad.) Ils étaient SERVIABLES à la manière des pauvres gens qui se prêtent eux-mêmes avec une sorte de cordialité. (H. de Balzac.)

Bon homme, ingénu, serviable
Tu te fais haïr comme un diable
Avecque toute ta bonté. (J.-B. Rouss.)

— Il se prend quelquefois en m. part : Je viens ici faire ce que je fais partout, m'entremettre d'affaires, me rendre SERVIABLE aux gens. (Mol.)

SERVICE, n. m. (servitium; lat., m. sign.) Pron. cèr-viss. — État ou fonction d'une personne qui sert en qualité de domestique : Être au SERVICE de quelqu'un. Entrer en SERVICE. Le SERVICE chez cet homme-là est dur, difficile, ingrat. Un SERVICE pénible, fatigant. (Acad.) Ne doute point que je ne te distingue beaucoup au-dessus d'une fille de SERVICE. (Campistr.) Les Sénégalois sont, de tous les nègres, les plus propres au SERVICE domestique. (Buff.)

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage,
Et *service* d'autrui n'est pas un héritage. (Mol.)

— Prov. *Service de grand n'est pas héritage*, on fait rarement fortune à servir les grands.

— Manière dont un domestique s'acquitte de ses fonctions : *Ce domestique a le* SERVICE *lent, aisé, agréable, maussade, etc.* (Acad.)

— Manière dont un maître se fait servir : *Le* SERVICE *de ce maître est dur, est pénible.* (Acad.)

— *Service de la chambre, de l'office, des écuries*, fonctions particulières d'un domestique attaché à la chambre, à l'office, aux écuries, etc. : *Il n'était pas propre au* SERVICE *de la chambre, on l'a fait passer au* SERVICE *des écuries.* (Acad.)

— *Se consacrer au service de Dieu*, embrasser la profession ecclésiastique ou religieuse. || Par extens. Se donner entièrement aux œuvres de piété : *Il a renoncé au monde, il s'est consacré au* SERVICE *de Dieu.* (Acad.)

— Par anal. : *Il a vu les plus vaillantes épées* AU SERVICE *des plus nobles desseins.* (V. Cousin.)

— Fam. *Qu'y a-t-il pour votre service?* se dit à une personne qui se présente à nous et qui paraît vouloir nous demander quelque chose.

— *Je suis à votre service, tout à votre service*, formule de civilité dont on se sert pour dire à quelqu'un qu'on est disposé, qu'on est prêt à faire ce qui pourra lui être utile ou agréable. || On dit de même : *Ma voiture est à votre* SERVICE. *J'ai mille francs à votre* SERVICE, *etc.* (Acad.)

— Emploi, fonction de ceux qui servent l'État dans la magistrature, dans les finances, etc. : *Ce président, ce maître des requêtes a tant d'années de* SERVICE. *Le* SERVICE *de l'État. Le* SERVICE *militaire. Le* SERVICE *du roi.* (Acad.)

— Absol. Service militaire : *Il a vieilli au* SERVICE. *Il a du* SERVICE. *Il a quitté le* SERVICE. *Il s'est retiré du* SERVICE. *Il est entré jeune au* SERVICE. *Produire ses états de* SERVICE. (Acad.)

... Ce qui m'a surtout dégoûté du *service*,
C'est, il faut l'avouer, ce maudit exercice. (Coll. d'Harl.)

— *Service de la marine, de l'artillerie, du génie, etc.*, fonctions particulières d'un officier de marine, d'artillerie, du génie, etc. : *Le* SERVICE *de l'artillerie, du génie et de la marine exige des connaissances mathématiques qui ne sont pas nécessaires aux officiers des autres armes.* (Acad.)

— *Être de service*, être dans le temps où l'on est obligé de faire les fonctions de sa charge, de sa place.

— Guerr. Monter la garde, être de piquet, etc. : *Il est de* SERVICE *après-demain. Les hommes de* SERVICE. (Acad.)

— Anc. *Service féodal*, devoirs auxquels un vassal était obligé envers son seigneur.

— Jurispr. *Services fonciers*, servitudes locales.

— Au pl. Manière dont quelqu'un a servi, et temps pendant lequel il a servi : *Obtenir la récompense de ses* SERVICES. *Il a fait valoir ses* SERVICES, *et on lui a accordé une pension. Les* SERVICES *administratifs. Les* SERVICES *militaires.* (Acad.)

— Admin. Ensemble d'opérations, de travaux, etc., personnel nécessaire pour le travail dans certaines administrations, dans certains établissements publics ou particuliers : *Le* SERVICE *de la poste. Organiser les différents* SERVICES *publics. Cela peut entraver le* SERVICE, *nuire à la régularité du* SERVICE. *Selon les besoins du* SERVICE. (Acad.)

— Particul. Tous les officiers qui sont nécessaires au service actuel d'un prince : *Le roi ne mène à ce voyage que le* SERVICE. (Acad.)

— Usage qu'on tire de certains animaux et de certaines choses : *Ce cheval est d'un bon* SERVICE, *de bon* SERVICE. *Ce meuble est maintenant hors de* SERVICE. (Acad.)

— *L'estomac, les jambes lui refusent le service*, son estomac, ses jambes, ne font plus leurs fonctions qu'avec peine.

— Par anal. Mor. Assistance, bon office : SERVICE *important. Il m'a rendu de bons* SERVICES. *Il est venu lui faire offre de* SERVICE, *lui offrir ses* SERVICES. (Acad.) *Il faut rendre* SERVICE *aux hommes tant qu'on le peut, quoiqu'ils n'en vaillent guère la peine.* (Volt.)

— *Rendre un mauvais service, de mauvais services à quelqu'un*, lui nuire; lui susciter de l'embarras : *Vous* M'AVEZ RENDU UN MAUVAIS SERVICE *de m'amener cet homme.* (Acad.)

— Liturg. Célébration solennelle de l'office divin, de la messe, et de toutes les prières publiques qui se font dans l'église : *Il arriva un grand sujet de scandale qui interrompit le* SERVICE. (Acad.) *Durant l'interdit, les églises furent fermées; plus de* SERVICE *divin, ni de sacrifice de la messe.* (Volt.)

Je célébrai du jour le solennel *service*;
Des morts dans le Seigneur, seul je chantai l'office. (Lam.)

— Messe haute; prières publiques dites pour un mort : *Nous avons été au* SERVICE *d'un tel. Un tel a fondé un* SERVICE *pour l'âme de son bienfaiteur.* (Acad.)

— *Service du bout de l'an*, service qui se célèbre pour une personne, au premier anniversaire de son décès.

— Nombre de plats qu'on sert dans un repas et que l'on ôte à la fois : *Repas à trois* SERVICES. *On le traita à tant de* SERVICES. *Enlever le premier* SERVICE. (Acad.) *Dans les festins des Éthiopiens le second* SERVICE, *qu'ils regardent comme le plus délicat, est de viandes crues.* (Buff.) *Incapable de retenir un bon mot, il immolait ses deux voisins à table avant la fin du premier* SERVICE. (H. de Balz.) *Réunissez les deux* SERVICES *en un, et déjeunons tous ensemble.* (Picard.)

Que ces brillants *services*,
Que ces ragoûts ont pour moi de délices! (Volt.)

— Assortiment de vaisselle ou de linge qui sert à table : SERVICE *d'argent.* SERVICE *de vermeil.* SERVICE *de linge damassé.* (Acad.) *Des* SERVICES *de vieux Saxe brillaient derrière les vitres de dressoirs curieusement sculptés.* (Th. Gaut.)

— *Porte, escalier, couloir de service*, débouchés d'un appartement par où passent les domestiques pour servir la table, etc.

— J. de la paume. Côté où est celui à qui on sert la balle : *Être du côté du* SERVICE. (Acad.)

— Action de celui qui sert et jette la balle sur le toit : *Un mauvais* SERVICE. *Un* SERVICE *difficile.*

— Constr. Transport des matériaux sur un chantier de construction.

— *Pont, escalier de service*, échafaudages qui sont construits pour l'approche des matériaux.

SERVIDOU, n. m. Pron. *cèr-vi-dou.* — Technol. Chaudière en usage dans les savonneries.

SERVIETTE, n. f. Linge dont on se sert dans les repas et qu'on emploie à divers autres usages : SERVIETTE *unie.* SERVIETTE *damassée. Une douzaine de* SERVIETTES. *Ourler des* SERVIETTES. *Donner la* SERVIETTE *pour essuyer les mains*, ou simplement, *Donner la* SERVIETTE. (Acad.) *On m'apporta des confitures, de l'eau fraîche, des* SERVIETTES *blanches.* (Chateaubr.) *On n'étale point sa* SERVIETTE, *on la laisse sur ses genoux.* (Berch.)

— *Donner la serviette au roi, aux princes*, présenter au roi, aux princes, une serviette mouillée par un bout, dont ils se servent pour laver et pour essuyer leurs mains : *C'était un grand honneur de* DONNER LA SERVIETTE *au roi.* (Acad.)

SERVILE, adj. des 2 g. (*servilis*; m. sign. de *servus*, esclave; lat.) Pron. *cèr-vil.* — Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique : *Emploi* SERVILE. *Homme de condition* SERVILE. (Acad.)

J'entends dans le combat qui remplissait la ville,
Des voix crier : « Défends d'une horde *servile*,
Ombre de Botzaris, tes Grecs infortunés. » (V. Hugo.)

— Fig. Bas, vil, rampant : *Une âme* SERVILE. *Obéissance* SERVILE. *Sentiments* SERVILES. *Complaisance* SERVILE. *Flatterie basse et* SERVILE. (Acad.)

— Théol. *Crainte servile*, se dit par oppos. à *Crainte filiale.*

— Littér. et B.-arts. Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, d'un original : *Imitateur* SERVILE. *Traducteur* SERVILE. (Acad.)

— Par anal. : *Imitation* SERVILE. *Copie* SERVILE. *Traduction* SERVILE.

SERVILEMENT, adv. Pron. *cèr-vil-man.* — D'une manière servile; bassement : *Il fait* SERVILEMENT *sa cour aux grands.* (Acad.)

— Littér. et B.-arts. D'une manière trop exacte : *Cet artiste ne fait qu'imiter* SERVILEMENT *les ouvrages de son maître. Cela est traduit* SERVILEMENT. (Acad.)

SERVILISME, n. m. Pron. *cèr-vi-lism.* — Néol. Esprit, système de servilité; propension à obéir sans examen, bassement en esclave : *Le* SERVILISME *des commis.* (H. de Balz.)

SERVILITÉ, n. f. Pron. *cèr-vi-li-té.* — Esprit de servitude, bassesse d'âme : *La* SERVILITÉ *de son caractère le rend méprisable.* (Acad.) *Presque toutes les fautes reprochées à la tyrannie peuvent être attribuées à la* SERVILITÉ. (De Ségur.)

— Littér. et B.-arts. Exactitude trop scrupuleuse : *Cette traduction a trop de* SERVILITÉ. (Acad.)

SERVION, n. m. Technol. Outil du saunier pour retirer le sel.

SERVIOTE, n. f. Mar. Pièce qui forme et contient l'éperon.

SERVIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*servire*; lat., m. sign.) Pron. *cer-vir.* — (*Je sers, tu sers, il sert, nous servons, vous servez, ils servent; je servais, nous servions; je servis, nous servîmes; je servirai, nous servirons; je servirais, nous servirions; sers, servons, servez; que je serve, que nous servions; que je servisse, que nous servissions; servant; servi, servie.*) Remplir auprès d'un maître les fonctions de domestique : SERVIR *un maître. Il y a dix ans qu'il me* SERT. *L'Écriture dit : Nul ne peut* SERVIR *deux maîtres.* (Acad.) *Elle continue de* SERVIR *cette famille sans recevoir pour prix de ses services la moindre rétribution.* (St-Marc. Gir.) *Les grands peuvent trouver des amis même parmi ceux qui les* SERVENT. (Mass.)

Que *servir* un joueur est un maudit métier! (Regn.)

— Absol. *Être réduit à* SERVIR. *Ce domestique est trop vieux, il ne peut plus* SERVIR. (Acad.) *Si je me résolvais à* SERVIR *je voudrais du moins n'être pas mal placé.* (Le Sage.)

Un cœur né pour *servir* sait mal comme on commande. (Corn.)

On est bien malheureux d'être né pour *servir.* (Gress.)

— *Servir à la chambre, à la cuisine*, être employé au service de la chambre, de la cuisine.

— *Servir son maître à table*, lui donner tout ce qui lui est nécessaire pendant le repas.

— Par extens. Rendre à quelqu'un les services qu'un domestique rend à son maître : *Elle se dévoue à* SERVIR *les pauvres.* (Acad.)

— *Servir le prêtre à l'autel*, répondre la messe et lui présenter l'eau et le vin.

— *Servir Dieu*, rendre à Dieu le culte qui lui est dû :

J'ai mon Dieu que je *sers*, vous *servirez* le vôtre. (Rac.)

— *Servir une dame*, lui rendre des soins assidus; lui faire sa cour. † Vieux.

— *Servir l'État*, exercer un emploi public, une charge, une magistrature.

— Par extens. Rendre des services par dévouement : *Quand la pieuse reine* SERVAIT *l'Église, elle croyait* SERVIR *l'État.* (Boss.) *Turenne ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à sa patrie que l'honneur de l'*AVOIR SERVIR. (Fléch.) *Est-il possible qu'on me prenne pour un déserteur qui est allé* SERVIR *le roi de Prusse?* (Volt.)

Qui *sert* bien son pays n'a pas besoin d'aïeux. (Volt.)

— Absol. Être soldat; faire le service militaire : *Il* A SERVI *en Allemagne, en Italie. Il* A *longtemps* SERVI *sur mer. Il n'*A *jamais* SERVI. (Acad.) *L'armée se composait de fédérés dont beaucoup* AVAIENT SERVI. (Mich.) *Il* SERVAIT *dans un régiment et n'avait d'autre fortune que son épée.* (H. de Balz.) *Qui était d'âge à* SERVIR *n'osait différer d'entrer dans le* SERVICE. (St-Sim.)

— Guerr. *Servir une batterie, une pièce de canon*, faire les manœuvres nécessaires pour tirer le canon, etc.

— *Servir une pompe*, la faire jouer : *Il faut trois hommes pour* SERVIR *cette pompe.* (Acad.)

— En parl. des mets. Placer sur la table : SERVIR *le dîner, le souper.* SERVIR *le potage.* SERVIR *le dessert.*

Excepté le rôti, je n'ai pu deviner
Le nom d'aucun des plats qu'on a *servis* à table.

— Fam. *Servir un dîner*, le donner, l'offrir : *Il nous* SERVIT UN DÎNER *délicieux.* (Acad.) *On nous* SERVIT *un repas copieux.* (Lam.)

— Absol. Mettre sur la table les premiers plats : *A-t-on* SERVI, *il se met le premier à table, et dans la première place.* (La Br.)

Messieurs, *servira-t-on?* Le dîner est tout prêt. (Regn.)

— *Servir à déjeuner, à dîner, à souper*, servir de quoi déjeuner, dîner, souper.

— *Servir une table*, la couvrir de plats.

— *Servir d'une viande, d'un mets*, donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un qui est à table. || Dans le m. sens : SERVIR *à boire.*

— *Servir quelqu'un*, lui offrir; lui faire passer de ce qui est sur la table : AI-*je* SERVI *tout le monde? Il m'*A *toujours* SERVI *le premier. Voulez-vous qu'on vous* SERVE? (Acad.)

— Par anal. Donner à manger à quelqu'un : *On* SERT *les voyageurs à part, et ils font la dépense qu'ils veulent.* (Chateaub.)

— Fam. et fig. *Servir un plat de son métier*, dire ou faire quelque chose qui tienne du caractère qu'on a ou de la profession qu'on exerce : *Ce menteur, ce fripon nous* A SERVI UN PLAT DE SON MÉTIER. (Acad.)

— Fin. *Servir une rente*, payer l'intérêt, le revenu d'une somme constituée en rente.

— Jurispr. *Servir une redevance*, acquitter une redevance convenue.

— Comm. Fournir à une personne, à une maison les marchandises dont elle a besoin : *Il y a dix ans*

que le même épicier SERT *notre maison. Le boucher vous* A *mal* SERVI *aujourd'hui.* (Acad.)

— J. de dés, Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer : *C'est à vous à* SERVIR. (Acad.)

— J. de balle, etc., Jeter la balle à celui contre qui l'on joue.

— J. de paume, *Servir la balle*, la jeter sur le toit à celui contre qui l'on joue.

— *Servir sur les deux toits*, jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant de tomber à terre. ‖ Fig. et fam. Faciliter à quelqu'un l'accomplissement de ce qu'il désire; lui rendre avec zèle de grands services : *On peut dire que, dans cette affaire, il l'a* SERVI SUR LES DEUX TOITS.

— Mor. Rendre de bons offices à quelqu'un, l'aider, le seconder, l'assister : *Pour* SERVIR *le public, il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire.* (Fléch.)

Mourant pour vous *servir*, tout me semblera doux. (Corn.)

J'ai craint de vous trahir, peut-être je vous *sers*. (Rac.)

— Absol. :

Quiconque ne *sert* pas pour *servir* seulement,
Ne mérite pas même un seul remercîment. (Dest.)

— Fig. *Servir les passions de quelqu'un*, lui fournir les moyens de les satisfaire.

— *Son bras a mal servi sa valeur*, il n'a pas eu autant de force que de courage.

— *Sa mémoire l'a mal servi*, il a manqué de mémoire.

— Absol. Être réduit à l'état d'esclave; être dans une dépendance absolue : *Un peuple libre obéit, mais il ne* SERT *pas; il a des chefs et non pas des maîtres.* (J.-J. Rouss.)

— Intransitiv. *Servir de*, tenir lieu de, faire l'office de :

Je vous rends votre fils et je lui *sers de père*. (Rac.)

— Fig. *Servir de plastron, de jouet*, être en butte aux railleries, aux attaques.

— *Servir de prétexte*, être allégué comme cause, comme motif : *Le crime de lèse-majesté dans tous les temps* SERVIT DE PRÉTEXTE *pour condamner l'innocence.* (De Ségur.)

— *Ne servir de rien*, être d'une inutilité complète, absolue : *Sans l'assistance des dieux, toute la vertu, toute la prudence des hommes* NE LEUR SERT DE RIEN. (J.-B. Rouss.) *Tant d'idées acquises dans ses voyages* NE LUI AURAIENT SERVI DE RIEN, *s'il n'avait eu l'art de se les approprier par des méditations profondes.* (Thomas.) *Il* NE SERT DE RIEN *d'être jeune sans être belle, ni d'être belle sans être jeune.* (La Rochef.)

Ni prières ni pleurs *ne m'ont de rien servi*. (Rac.)

— *Rien ne sert de*, suivi d'un infin. Il est inutile de :

Rien ne sert de courir, il faut partir à point. (La Font.)

— *Que sert-il de*, suivi d'un infin. A quoi bon, quel avantage y a-t-il à : Que *lui* SERVIT-IL D'AVOIR *mérité la confiance de la cour? Quel fruit lui en revient-il?* (Boss.)

... *Que sert-il* de me justifier? (Rac.)

— *A quoi, de quoi sert*, quel avantage résulte de : DE QUOI SERT *que la raison nous éclaire, quand la passion nous conduit?* (J.-J. Rouss.)

Mais sans un Mécène *à quoi sert* un Auguste? (Boil.)
A quoi nous *servirait* d'unir notre misère? (Flor.)
De quoi nous a servi cette indigne contrainte? (Rac.)

— *Servir à*, être destiné, appliqué à tel ou tel usage; être utile, propre à; contribuer à : *Les forces navales* SERVENT À *protéger le commerce.* (Volt.) *La grandeur est solide quand elle* SERT *à la piété.* (Mass.) *Je ne puis rien passer qui* SERVE *à faire connaître le génie du peuple romain.* (Montesq.)

Chaque mot qu'elle dit *ne sert qu'à* me confondre. (Coll. d'Harl.)

— Absol. Être d'un certain usage : *Ces souliers peuvent vous* SERVIR. *Ce cheval ne peut plus guère* SERVIR. (Acad.)

— Par anal. *Le jugement* SERT *bien dans la lecture.* (Buff.)

— *Faire servir à*, employer dans un but : *Ils font* SERVIR *à l'ambition la religion même qui les condamne.* (Mass.)

— Prov. *Cela sert comme un cautère sur une jambe de bois, comme une cinquième roue à un carrosse*, cela n'est d'aucune utilité.

— Fam. *Il n'y a qu'un mot qui serve* : dites-moi quelle est votre résolution; acceptez ou refusez.

= **Se servir**, v. pr. Faire pour soi ce que pourrait faire un domestique.

— Prendre de ce qui est sur la table : SERVEZ-VOUS, *point de façon.*

— Faire usage de : *Il se* SERT *de mes meubles. Il lui importe peu de quels instruments et de quels moyens elle se* SERVE. (H. de Balz.) *Les Romains ne se* SERVIRENT *longtemps que de monnaie de cuivre.* (Montesq.)

— Par anal. : *Dieu irrité se* SERT *des hommes mêmes pour exercer sur eux les vengeances.* (Mass.)

Je *me sers* d'animaux pour instruire les hommes. (La F.)
Les sages de tout temps *se sont servis* des fous. (Volt.)

= Gramm. *Ne servir à rien, ne servir de rien.* La première locution exprime un défaut d'emploi, une inutilité momentanée : *Ce qui ne* SERT A RIEN *aujourd'hui peut demain servir à quelque chose. Il a des talents qui* NE LUI SERVENT A RIEN. (Gir. Duviv.)

— *Ne servir de rien*, exprime une nullité absolue de service, et se dit de ce qui ne peut être d'aucune utilité et se trouve hors de tout usage : *A un aveugle des lunettes* NE SERVENT DE RIEN. *Le mérite* NE SERT DE RIEN *quand il est abandonné de la fortune.* (Bussy-Rab.)

L'amour d'un père esclave, enfant, *ne sert de rien*. (A. Soum.)

SERVITEUR, n. m. (*servir*.) Pron. *sèr-vi-teur*. — Celui qui est en service, aux gages d'autrui, qui est salarié pour quelque fonction subalterne; domestiques : *Maîtres et* SERVITEURS, *tous mangeaient à la même table. Le témoin devra déclarer s'il est parent allié,* SERVITEUR *ou domestique de l'une des parties.* (Acad.) *La doctrine des chrétiens seule sait former des maîtres humbles, des* SERVITEURS *patients.* (Mass.)

Adieu; puisqu'à choisir le ciel me réserve
Je suis le *serviteur* de celui qui s'en va. (C. Del.)

.. Tout bon *serviteur* mérite récompense. (C. Del.)

— *C'est un grand serviteur de Dieu*, c'est un homme de grande piété, d'une grande charité, uniquement occupé de la prière et des bonnes œuvres.

— *Serviteur, des serviteurs de Dieu*, qualification que le pape se donne dans ses bulles.

— *Un serviteur de l'État*, un homme zélé et fidèle dans ce qui regarde le service de l'État.

— Par anal. *L'État ne doit pas oublier ses vieux* SERVITEURS; *ce roi sut récompenser de zélés* SERVITEURS, *etc.* (Acad.) *C'était un des* SERVITEURS *de Napoléon qui avaient coopéré le plus efficacement au retour de l'île d'Elbe.* (H. de Balz.)

— Par civilité, une personne qui est attachée à, disposée à rendre service : *Je suis votre ami et votre* SERVITEUR. (Acad.) *Il m'assura en m'embrassant qu'il serait toute sa vie mon* SERVITEUR *et mon ami.* (Rac.)

— *Votre serviteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur*, formule de politesse dont on se sert pour finir les lettres.

— *Je suis votre serviteur*, ou elliptiq. *Votre serviteur, serviteur*, formule de civilité dont on se sert en saluant quelqu'un.

— Ironiq. et fam. *Je suis votre serviteur, je suis son serviteur*, se dit pour marquer qu'on refuse ce que quelqu'un demande ou ce qu'il propose, ou que l'on n'est point du même avis : *Vous me demandez telle chose, je suis votre* SERVITEUR. (Acad.)

— Elliptiq. *Serviteur*, je n'en veux rien faire, je n'en ferai rien.

— Fam. *Serviteur à la promenade*, il n'y a plus moyen de se promener, ou je ne veux plus me promener. ‖ On dit de même, *Serviteur à la danse, aux grands dîners, etc.*

SERVITUDE, n. f. (*servitudo*; lat., m. sign.) Esclavage, captivité, état de celui qui est serf, qui est esclave : *Mettre en* SERVITUDE. *Délivrer, tirer de* SERVITUDE. *Sortir de* SERVITUDE. (Acad.) *La* SERVITUDE *frappe les hommes et la terre de stérilité.* (Mably.)

Aux rives du Vulturne, ainsi qu'aux bords du Tibre,
On hait la *servitude*. (Andrieux.)

— Mor. *La servitude du démon, du péché, des passions*, l'état d'un homme assujetti au péché, livré à ses passions.

— Dépendance où l'on est des autres : *Les inférieurs se vengent de la* SERVITUDE *par la liberté des discours.* (Mass.)

— Contrainte, assujettissement : *Il est obligé de se rendre là tous les jours à telle heure, c'est une grande* SERVITUDE. (Acad.) *Le monde est une* SERVITUDE *éternelle.* (Mass.) *L'application à récompenser le bien et à se venger du mal paraît aux hommes une* SERVITUDE *à laquelle ils ont peine de se soumettre.* (La Rochef.) *Il n'est pas d'état dans la société qui n'ait sa* SERVITUDE. (Volt.)

— Servilité, esprit servile :

Leur prompte *servitude* a fatigué Tibère. (Rac.)

— Dr. Assujettissement imposé sur un fonds, un champ, une maison, etc., par lequel le propriétaire est obligé d'y souffrir certaines charges, certaines incommodités, comme l'écoulement des eaux, un passage, une vue, etc. : *Traité des* SERVITUDES. *Imposer une* SERVITUDE. SERVITUDES *rurales.* (Acad.)

— *Servitude réelle*, servitude qui regarde les choses, les immeubles; par oppos. à *Servitude personnelle*, celle qui concerne les personnes.

SES, adj. poss. pl. V. Son.

SÉSAME, n. m. (σησάμη; gr., m. sign.) Pron. *sé-zame*. — Bot. Genre de plan de la famille des Bignonacées, dont les graines, un peu plus grosses que celles du millet, sont alimentaires et fournissent une huile bonne à brûler : *La farine de graine de sésame sert à faire de la bouillie, des galettes. Huile de sésame.* (Acad.)

SÉSAMOÏDE, adj. m. (σησάμη, sésame; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *sé-za-mo-id*. — Anat. Il se dit de certains petits os que l'on a comparés à la graine de sésame, et qui se trouvent dans les extrémités de quelques tendons : *Os sésamoïdes.* (Acad.)

SÉSÉLI, n. m. Pron. *sé-zé-li*. — Bot. Plante de la famille des Ombellifères; elle porte une graine longue et âcre, employée dans la composition de la thériaque.

SESQUI, part. init. empruntée du lat., exprimant *une demie en plus* de la quantité ou de la proportion énoncée par le mot avec lequel elle se combine.

SESQUIALTÈRE, adj. des 2 g. (*sesquialter*; lat., m. sign.) Pron. *sès-kui-al-tèr*. — Mathém. Il se dit de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie : *Nombres sesquialtères.*

— *Raison sesquialtère*, raison de deux termes dont l'un contient l'autre une fois et demie : *Six est à quatre en* RAISON SESQUIALTÈRE. (Acad.)

SESQUICARBONATE, n. m. Pron. *sès-kui-kar-bo-natt*. — Chim. Carbonate qui contient une fois et demie autant d'acide carbonique que le sel neutre correspondant.

SESQUIPHOSPHATE, n. m. Pron. *sès-kui-fos-fatt*. — Chim. Phosphate contenant une fois et demie autant d'acide phosphorique que le sel neutre correspondant.

SESQUIPHOSPHURE, n. m. Pron. *sès-kui-fos-fur*. — Chim. Phosphure qui contient une fois et demie autant de phosphore que de métal.

SESQUIQUADRAT, adj. et n. m. Pron. *sès-kui-kua-dra*. — Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi, ou 135°.

SESSE, n. f. Pron. *sèss*. — Relat. Bande d'étoffe dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban : *Les émirs portent le turban avec la* SESSE *de laine verte.*

SESSE, n. m. Mar. Pelle de bois creuse dont on se sert pour vider l'eau de petits bateaux qui n'ont pas de pompe.

SESSILE, adj. des 2 g. (*sessilis*; lat., m. sign.) Pron. *sèss-cil*. — Bot. Il se dit des parties qui n'ont point de support et sont immédiatement fixées et comme assises sur celles d'où elles naissent : *Feuilles* SESSILES. *Anthères* SESSILES. *Stigmate* SESSILE. (Acad.)

— Zool. *Yeux sessiles*, ceux qui ne sont pas portés sur un pédoncule.

SESSION, n. f. (*sessio*; de *sedere*, être assis; lat.) Pron. *sè-cion*. — Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé : *La* SESSION *de la chambre des pairs, de la chambre des députés, a duré cinq mois. La* SESSION *du parlement d'Angleterre. La* SESSION *de la cour d'assises. On le jugea vingt* [illegible] *à la dernière* SESSION *de la cour d'assises.* (Acad.)

Je l'ai possédé [illegible]
[illegible] (E. Legouvé.)

— Séance d'un concile : *La première* SESSION. *La seconde* SESSION.

— Par extens. Article qui renferme les décisions publiées dans la séance du concile.

SESTERCE, n. m. (*sestertius*; lat., m. sign.) Pron. *sès-tèrce*. — Antiq. rom. Monnaie d'argent qui faisait originairement le quart d'un denier, et valait deux as et demi : *César défendit de garder chez soi plus de soixante* SESTERCES. (Montesq.)

— C'est ce qu'on appelle *petit sesterce*, pour le distinguer du *grand sesterce*, qui était une monnaie idéale, comme le talent chez les Grecs, la livre sterling chez les Anglais, la livre tournois en France. *Le grand sesterce valait mille petits sesterces.*

SÉTACÉ, ÉE, adj. (*seta*, soie; lat.) Pron. *cé-ta-cé*. — Bot. Allongé comme un cheveu, comme des soies de cochon.

SÉTEUX, EUSE, adj. (*seta*, soie de cochon; lat.) Bot. Garni de paillettes sèches et allongées.

SETIER, n. m. (*sextarius*, sixième partie du conge; lat.) Pron. *sé-tié*. — Ancienne mesure de grains ou de liqueurs : *Un* SETIER *de blé. Un* SETIER *de vin. Le* SETIER *de blé à Paris était de douze boisseaux, et devait peser deux cent quarante livres. Le* SETIER *de vin était de huit pintes.* (Acad.) *Depuis le règne de Philippe-Auguste, la capacité du* SETIER *de Paris est*

restée à peu près la même, et cette masse approche beaucoup d'un hectolitre et demi. (J.-B. Say.)

— Demi-setier, moitié d'une chopine, quart de la pinte.

— Agric. *Un setier de terre*, autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

SÉTIFÈRE, adj. des 2 g. (*seta*, soie; *fero*, je porte; lat.) Zool. Qui porte des soies.

— Comm. Qui produit de la soie, qui concerne la soie. *Industrie* SÉTIFÈRE.

SÉTIGÈRE, adj. des 2 g. (*seta*, soie; *gero*, je porte; lat.) Pron. *cé-ti-jer*. — Zool. Qui porte une ou plusieurs soies.

— N. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont le corps couvert de soies.

SÉTON, n. m. (*seta*, soie; lat.) Pron. *cé-ton*. — Chir. Petit cordon fait de plusieurs fils de soie ou de coton, ou petite bandelette de linge, effilée sur les bords, dont on se sert dans plusieurs opérations de chirurgie, en les passant au travers des chairs, pour y déterminer ou y entretenir un écoulement d'humeurs : *On lui a appliqué un* SÉTON *au cou, pour détourner la fluxion qui lui tombait sur les yeux. Mettre un* SÉTON *à un cheval.* (Acad.)

— Exutoire même qu'on entretient au moyen du séton.

SEUIL, n. m. (*solium*; lat., m. sign.) Pron. *ceu-y*. — Constr. Pièce de bois ou de pierre qui est en bas de l'ouverture de la porte, et qui la traverse : *Il était sur le* SEUIL *de la porte.* (Acad.)

Il est là sur le *seuil* de la porte secrète. (C. Del.)

— Par extens. Entrée : *La mère reste toujours sur le* SEUIL *de sa cabane.* (Chateaubr.) *Satan, arrêté sur le* SEUIL *de l'enfer, regarde dans le vaste gouffre.* (Id.)

— Fig. Commencement, début :

Un sombre instinct m'en instruisait dès le *seuil* de la vie. (V. Hug.)

— Navig. Pièces de bois qui ferment les bateaux, tant à l'avant qu'à l'arrière.

— *Seuil d'écluse*, pièce de bois posée en travers de la porte et entre deux poteaux, au fond de l'eau.

— Constr. Pièce de bois ou pierre qui reçoit le pont-levis, quand on l'abaisse. ‖ On dit aussi, *Chevet*.

— Pêch. Traverse d'une grenadière ou petite seine à chevrettes.

SEUILLET, n. m. (de *seuil*.) Pron. *ceu-iè*. — Mar. Pièce de bois qui forme la barre d'appui des sabords, et s'assemble sur les allonges de la membrure.

SEUL, EULE, adj. (*solus*; lat., m. sign.) Pron. *ceul*. — Qui est sans compagnie; qui n'est point avec d'autres : *Je l'ai trouvé* SEUL. *Il était tout* SEUL. *Ce mot, employé* SEUL, *a telle acception. Le zéro, quand il est* SEUL, *n'a aucune valeur.* (Acad.)

Je m'en retournerai seule et désespérée. (Rac.)

Adieu; nous nous verrons *seul* à *seul* chez Barbin. (Boil.)

— Fig. *Vivre seul dans le monde, être seul sur la terre*, n'être uni à personne par les liens de l'affection, de l'amitié, vivre dans l'isolement.

— Prov. *Cela va tout seul*, se fait, s'arrange sans difficulté.

— Prov. *Un malheur ne vient jamais tout seul*, il est toujours suivi d'autres nouveaux.

— Prov. *Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.*

— Musiq. *Voix seule*, voix qui n'est point mêlée à d'autres, qui chante pendant que les autres se taisent.

— Unique : *Un* SEUL *Dieu. Il croit être le* SEUL *parfait, le* SEUL *sage. C'est le* SEUL *bien qui me reste.* (Acad.) *Je veux, dans une* SEULE *mort, faire voir la mort et le néant des grandeurs humaines.* (Boss.) *C'est le* SEUL *danger qu'on pourrait craindre. Voilà les* SEULES *raisons que vous puissiez alléguer.* (Acad.) *La* SEULE *passion qui naît avec l'homme et ne le quitte jamais tant qu'il vit, est l'amour de soi.* (J.-J. Rousseau.) *Ils se vantaient d'être les* SEULS *qui avaient fait comme les dieux des ouvrages immortels.* (Boss.) *Les* SEULES *conquêtes durables sont celles qui sont faites sur les cœurs.* (J.-J. Rouss.) *Les Arabes pouvaient mettre en un seul jour cinquante lieues de désert entre eux et leurs ennemis.* (Buff.)

— *La seule pensée de cette action est criminelle*, la simple pensée de cette action est criminelle. ‖ On dit dans le même sens : *La* SEULE *idée, la* SEULE *proposition en fait frémir. Il les contint par sa* SEULE *présence, etc.* (Acad.)

— A l'exception de tous les autres : *Les grands croient être* SEULS *parfaits.* (La Br.)

— *Tout seul*, seul, à l'exclusion du reste : *C'est la reconnaissance* TOUTE SEULE *qui a fait les faux dieux.* (Mass.)

— *Par cela seul*, par cette seule raison : *Une nation qui aime ses princes, et qui,* PAR CELA SEUL, *mérite d'être aimée.* (Mass.)

— Il s'emploie d'une manière relative, et se dit des personnes et des choses : *Combien y a-t-il d'hommes ?* UN SEUL. *Combien voulez-vous de plumes ?* UNE SEULE.

— Substantiv. *Le pouvoir, l'autorité d'un* SEUL.

Attendre est pour juger la règle la meilleure,
Et l'arrêt du public est le *seul* qui demeure. (Gresset.)
Le jugement d'un *seul* n'est pas la loi de tous. (Gresset.)

— *Le gouvernement d'un seul*, la monarchie absolue.

— *GRAMM.* V. SUBJONCTIF.

SEULEMENT, adv. Pron. Rien de plus; pas davantage : *Je vous demande* SEULEMENT *votre parole. Dites-lui* SEULEMENT *un mot. Laissez-moi* SEULEMENT *reposer un quart d'heure.* (Acad.)

...Il se souvient *seulement* qu'il vous aime. (Rac.)

— Uniquement :

Il va voir l'opéra *seulement* pour les vers. (Boil.)
J'ai de l'ambition, mais pour vous *seulement*. (La Ch.)

— Au moins :

Semblait-il *seulement* qu'il eût part à mes larmes ? (Rac.)

— *Pas seulement*, pas même : *Cet homme, que l'on disait mort, n'a* PAS SEULEMENT *été malade.* (Acad.)

— Quelquefois il tient la place de *ne...*, *que* : *Le courrier est arrivé* SEULEMENT *d'aujourd'hui.* (Acad.)

D'aujourd'hui *seulement* je jouis de ma gloire. (Rac.)

= **Non-seulement,** loc. adv. *Les Arabes avec leurs chameaux* NON-SEULEMENT *ne manquent de rien, mais même ne craignent rien.* (Buff.) ‖ V. NON.

SEULET, ETTE, adj. (dimin. de *seul*.) Pron. *ceu-lè, lètt*. — Seul; il n'est plus guère en usage que dans de chansons pastorales : *Je n'irai plus au bois* SEULETTE. (Acad.) *J'étais* SEULETTE *à la maison.* (La F.)

SÈVE, n. f. (*sapa*, suc, sirop; lat.) Pron. *cèv*. — Humeur nutritive qui se répand par tout l'arbre, par toute la plante, et qui lui fait pousser des fleurs, des feuilles, du nouveau bois : *La première* SÈVE *d'un arbre. Une* SÈVE *abondante. La* SÈVE *circule dans les plantes comme le sang dans les animaux.* (Acad.) *Sous l'écorce la plus raboteuse il y a quelquefois un tronc plein de* SÈVE, *qui donnera d'excellents fruits.* (Dupanl.)

Vous ferez remonter leur *sève* vagabonde
Dans de plus utiles rameaux. (J.-B. R.)

— *Arbre en sève*, arbre dans lequel la sève fermente, circule avec force : *Il ne faut pas couper les arbres quand ils sont en* SÈVE. (Acad.)

— Par extens. Force, vigueur qui rend le vin agréable : *Ce vin est trop vieux, il n'a plus de* SÈVE. *Ce vin a une bonne* SÈVE, *une* SÈVE *agréable, beaucoup de* SÈVE. (Acad.)

— Par anal. *A quatre-vingts ans, il avait encore le feu de la jeunesse et la* SÈVE *de l'âge mûr.* (Buff.)

— Fig. *Il y a de la* SÈVE *dans cet ouvrage.* (Ac.)

— *Ici se cache une* SÈVE *maligne et corrompue sous l'écorce de la politesse.* (La Br.)

SÉVÈRE, adj. des 2 g. (*severus*; lat., m. sign.) Pron. *cé-vèr*. — Rigide; qui exige une extrême régularité : *Un prince* SÉVÈRE. *Un* SÉVÈRE *censeur.* (Ac.)

— Qui pardonne peu ou point : *Ce père est trop* SÉVÈRE *envers ses enfants, à l'égard de ses enfants.* (Acad.)

Plus il sera puissant, plus je serai *sévère*. (C. Del.)
Voyez si mes regards sont d'un juge *sévère*. (Rac.)

— Fam. En parl. des femmes, Peu sensible aux petits soins, aux galanteries : *J'ai servi une femme moins belle, mais moins* SÉVÈRE *que vous. Elle contrefait la* SÉVÈRE. (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Un jugement* SÉVÈRE. *Un châtiment* SÉVÈRE. *Une critique* SÉVÈRE. *Il a la mine, l'air* SÉVÈRE. *Il lui parla d'un ton* SÉVÈRE. (Acad.) *L'arrêt était* SÉVÈRE. (Volt.)

— Littér. et B.-arts. Noble et régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés : *Une composition, un style* SÉVÈRE. *Un dessin pur et* SÉVÈRE. *Des ornements* SÉVÈRES, *d'un goût* SÉVÈRE. (Acad.)

— Il se dit également d'une figure qui a plus de régularité que d'attrait : *Une beauté* SÉVÈRE, *d'un genre* SÉVÈRE. *Un caractère de beauté* SÉVÈRE. (Ac.)

— Substantiv.

Passer du grave au doux, du plaisant au *sévère*. (Boil.)

‖ *SYN.* V. AUSTÈRE.

SÉVÈREMENT, adv. Pron. *cé-vèr-man*. — D'une manière sévère; avec sévérité : *Châtier* SÉVÈREMENT. *On l'a traité* SÉVÈREMENT. *Cela est écrit, composé* SÉVÈREMENT. (Acad.)

SÉVÉRITÉ, n. f. (*severitas*; lat., m. sign.) Rigidité, rigueur : *La* SÉVÉRITÉ *des lois. La* SÉVÉRITÉ *d'une peine, d'une sentence, d'un arrêt. La* SÉVÉRITÉ *de la critique. User de* SÉVÉRITÉ. *Traiter avec* SÉVÉRITÉ. *La* SÉVÉRITÉ *est quelquefois nécessaire.* (Acad.)

— Au pl. Actes de sévérité : *Ils ne doivent quelque affection pour mes* SÉVÉRITÉS *d'alors.* (V. Cousin.)

— Austérité : *La* SÉVÉRITÉ *de mœurs.* (Acad.) *Vous pouvez mesurer l'accroissement et la décadence des peuples sur la* SÉVÉRITÉ *ou sur la dépravation de leurs mœurs.* (De Ségur.)

— Littér. et B.-arts. Grande régularité : *La* SÉVÉRITÉ *de cette composition, de ce style, de ces ornements.* (Acad.)

SÉVÉRONDE, n. f. Pron. *cé-vé-rond*. — Archit. Saillie d'un toit sur la rue pour rejeter l'eau loin du mur.

SÉVICES, n. m. pl. (*sævitia*; lat., m. sign.) Pron. *cé-viss*. — Pal. Mauvais traitements d'un mari contre sa femme, d'un père contre ses enfants, ou actes de violence physique d'un maître contre ses serviteurs : *Cette femme veut se faire séparer de corps et de biens d'avec son mari pour cause de* SÉVICES. (Acad.)

— Par extens. Persécutions : *Les* SÉVICES *que fit exercer Louis XIV soulevèrent des murmures et des séditions dans les provinces.* (Lam.)

SÉVIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*sævire*; lat., m. sign.) Pron. *cé-vir*. — Traiter avec rigueur, punir, châtier : *On* A *justement* SÉVI *contre ce scélérat.* (Acad.) *Il profita de l'occasion pour* SÉVIR *dans son armée contre ce qui lui était le plus antipathique, le fanatisme et l'indépendance.* (Guizot.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Il faut* SÉVIR *contre cet abus.* (Acad.)

— Particul. Pal. Exercer des mauvais traitements à l'égard de sa femme, de son fils, d'un domestique : *Cette femme se plaint que son mari* A SÉVI *plusieurs fois contre elle.* (Acad.)

— Fig. Il se dit encore avec un nom de chose pour sujet : *Le vent de bise souffle, la pluie tombe, le froid* SÉVIT. (J. Janin.)

SÉVOLE, n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des Campanulacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

SEVRAGE, n. m. (*sevrer*.) Action de sevrer un enfant : *Je remettrai le* SEVRAGE *de mon enfant au mois de mai.* (Acad.)

— Temps que dure cette action, et pendant lequel on accoutume un enfant à se passer de teter et à prendre une autre nourriture que le lait : *Mon fils est en* SEVRAGE. (Acad.)

— *Maison de sevrage*, toute maison où l'on prend des enfants pour les sevrer, pour les soigner au temps du sevrage.

— Il se dit aussi des animaux.

SEVRÉ, ÉE, part. pass. du v. Sevrer : *Enfant* SEVRÉ. *Petite fille* SEVRÉE. *Animal* SEVRÉ. *Mon âme, a dit le prophète, a été comme un enfant* SEVRÉ; *je me suis arraché moi-même aux douceurs de la gloire humaine.* (Boss.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau *sevré* sur le mont des neuf sœurs. (Boil.)

— Fig. Privé : *Quand le beau temps reviendra nous retournerons à nos montagnes, nous serons avides de retrouver tous les biens dont nous aurons été* SEVRÉS *ici.* (G. Sand.)

SEVRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*separare*, séparer, ôter; lat.) — Il change l'*e* muet du rad. *sevr* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je sèvre, je sèvrerai*. — Oter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à un nourriture plus solide : *On n'*A SEVRÉ *cet enfant qu'à deux ans. Il n'avait que six mois quand on le* SEVRA. (Acad.) *Le temps où l'on doit* SEVRER *les enfants est marqué par l'éruption des dents.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit aussi en parl. des animaux : SEVRER *un veau, un chien, etc.* (Acad.)

— Hortic. *Sevrer une marcotte*, la séparer de l'arbre, de la plante qui l'a produite.

— Fig. Priver, frustrer quelqu'un de quelque chose : *On l'*A SEVRÉ *des avantages que cette place lui procurait.* (Acad.)

= **Se sevrer,** v. pron. Être sevré : *Cet enfant ne peut encore se* SEVRER.

— Fig. Se priver : SE SEVRER *des plaisirs du monde. Le malheur des temps l'a obligé à se* SEVRER *de bien des choses.* (Acad.)

SÈVRES, n. m. (n. pr. d'un village près Paris.) Comm. Porcelaine faite à la fabrique de Sèvres : *Un service de* SÈVRES. *Le vieux* SÈVRES *est très-cher.*

SEVREUSE, n. f. Pron. *ce-vreuz*. — Femme qui a le soin de sevrer un enfant : *Une bonne* SEVREUSE. (Acad.)

SEXAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (*sexagenarius*; lat., m. sign.) Pron. *cègh-sa-jé-nèr*. — Qui a soixante ans : *Un homme* SEXAGÉNAIRE. *Une femme* SEXAGÉNAIRE. (Acad.) *Son malheur, qui sera celui de tous*

les ministres SEXAGÉNAIRES, *était de biaiser avec toutes les difficultés.* (H. de Balz.)

— Par extens. :

Le beau présent qu'un cœur *sexagénaire!* (La Chaus.)

— Substantiv. Celui, celle qui a soixante ans : *C'est un* SEXAGÉNAIRE. (Acad.)

SEXAGÉSIMALE, adj. f. (*sexagesimus*, soixantième; lat.) Pron. *cègh-za-jé-zi-mal.* — Math. Il se dit des fractions qui ont 60 pour dénominateur.

— Astr. *Division sexagésimale*, division du cercle en 360 degrés, subdivisés chacun en 60 minutes, et celles-ci en 60 secondes.

SEXAGÉSIME, n. f. (*sexagesimus*, soixantième; lat.) Pron. *cègn-za-jé-zim.* — Dimanche qui suit immédiatement celui de la septuagésime, et qui précède de quinze jours le premier dimanche de carême : *Le dimanche de la* SEXAGÉSIME. (Acad.)

SEXANGLE, adj. des 2 g. (*sex*, six ; *angulus*, angle; lat.) Pron. *cègh-zangl.* — Didact. Qui a six angles : *Figure* SEXANGLE.

SEXANGULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est muni de six angles.

SEX-DIGITAIRE, n. des 2 g. (*sex-digitarius*; rad. *sex*, six, et *digitus*, doigt ; lat.) Pron. *cèks-di-ji-tèr.* — Celui ou celle qui est né avec six doigts : *C'est un* SEX-DIGITAIRE. (Acad.)

SEX-DIGITAL, ALE, adj. Pron. *cèks-di-ji-tal.* — Il se dit d'une main ou d'un pied qui a six doigts : *Un pied* SEX-DIGITAL. *Une main* SEX-DIGITALE. (Acad.)

SEXE, n. m. (*secare*, couper, fendre, diviser ; lat.) Pron. *cèks.* — Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle : SEXE *masculin, féminin. Cet animalcule a, réunit les deux* SEXES. (Acad.) *Certaines femmes n'ont de leur* SEXE *que les habits.* (La Br.) *Les liaisons trop intimes entre les deux* SEXES *ne produisent jamais que du mal.* (J.-J. Rouss.)

— Collectiv. Les hommes ou les femmes : *Cette femme a un courage au-dessus de son* SEXE. *A la prise de cette place, on tua tout, sans distinction d'âge ni de* SEXE. (Acad.)

Le fer ne connaîtra ni le *sexe* ni l'âge. (Rac.)

— *Le beau sexe*, ou absol. *Le sexe, les personnes du sexe*, les femmes : *Il faut parler toujours bien du* SEXE *en général.* (Chamf.) *Voulez-vous inspirer l'amour des bonnes mœurs aux jeunes personnes du* SEXE, *sans leur dire : Soyez sages, donnez-leur un grand intérêt à l'être.* (J.-J. Rouss.)

... Dans sa douleur le *sexe* est raisonnable,
Et je n'ai jamais vu de femme *inconsolable.*
(Coll. d'Harl.)

— Il se dit aussi en parl. des plantes : *Beaucoup de plantes réunissent les deux* SEXES *dans leurs fleurs.* (Acad.)

SEXENNALITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui revient périodiquement tous les six ans.

SEXTANE, adj. f. (*sex*, six; lat.) Pron. *cèks-tann.* — Pathol. Il se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les six jours : *Fièvre* SEXTANE.

SEXTANT, n. m. (*sextans*, la sixième partie d'un tout ; lat.) Pron. *cèks-tan.* — Astron. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire soixante degrés : *Ce sont les ingénieurs mathématiciens qui font les quarts de cercle, les* SEXTANTS, *les graphomètres, etc.* (Bailly.)

— Géom. Sixième partie d'un cercle, arc de 60 degrés.

SEXTE, n. f. (*sextus*, sixième; lat.) Pron. *cèkst.* — Liturg. cathol. Une des heures canoniales, appelées ordinairement *Les petites heures*, laquelle, selon l'institution, devait se dire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé : *Prime, tierce,* SEXTE, *none.* (Acad.)

— Chron. La troisième des quatre parties du jour, chez les Romains; elle comprenait la moitié du temps qui s'écoule entre midi et le coucher du soleil.

SEXTE, n. m. Pron. *cèkst.* — Sixième livre des Décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI, n. m. (*sextus*, sixième, *dies*, jour ; lat.) Pron. *cèsk-ti-di.* — Sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

SEXTIL, ILE, (*sextus*, sixième ; lat.) Pron. *cèks-til.* — Astrol. Il se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés : *Aspect* SEXTIL. SEXTIL *aspect.* (Acad.)

SEXTULE, n. m. (*sextula*; lat.) Pron. *cèks-tul.* — Anc. métr. Poids d'un drachme et un scrupule, ou de quatre scrupules.

SEXTUOR, n. m. Pron. *cèks-tu-or.* — Mus. Composition de musique vocale ou instrumentale à six parties obligées : *Le* SEXTUOR *de Don Juan de Mozart passe pour un chef-d'œuvre.* (Bouillet.)

SEXTUPLE, adj. des 2 g. (*sex*, six; lat.) Pron. *cèks-tupl.* — Qui vaut six fois autant : *Douze est* SEXTUPLE *de deux.* (Acad.)

— Mus. *Mesure sextuple*, mesure à deux temps, composée de six notes égales, dont trois pour chaque temps.

— Subst. masc. *Le* SEXTUPLE *de deux est douze.* (Acad.)

SEXTUPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Sextupler : *Nombre* SEXTUPLÉ.

SEXTUPLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sex*, six; lat.) Pron. *cèks-tu-plé.* — Rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six.

SEXUEL, ELLE, adj. (*sexe.*) Pron. *cèk-çu-èl.* — Qui caractérise le sexe dans les animaux et dans les plantes : *Les qualités* SEXUELLES. *Les parties* SEXUELLES. *Les organes* SEXUELS. (Acad.)

— Qui tient au sexe : *Instinct* SEXUEL. (Acad.)

SGRAFFITE, n. m. (*sgraffito*, égratigné; ital.) Pron. *sgra-fitt.* — Dess. Espèce de dessin tracé, avec une pointe, sur l'endroit d'un mur où l'on a appliqué une teinte grise.

SHAKO, n. m. Pron. *cha-kô.* — Sorte de bonnet à l'usage des hussards et de la plupart des corps d'infanterie.

SHALL, n. m. V. CHÂLE.

SHÉRARDIE, n. f. Pron. *ché-rar-di.* — Bot. Genre de plantes communes en Europe et de la famille des Rubiacées : *La* SHÉRARDIE *des champs abonde dans les lieux incultes.*

SHÉRIF ou **SHÉRIFF**, n. m. (m. angl.) Pron. *ché-rif.* — Officier municipal chargé en Angleterre de différentes fonctions de police et de justice : *La chambre alarmée enjoignit au lord-maire et aux* SHÉRIFFS *de tenir sur pied les milices de Londres.* (Guiz.)

SHELING, n. m. V. SCHELLING.

SI, conj. (m. latin). Il exprime la condition; En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que : *Je vous donnerai tout*, SI *vous faites ce que vous m'avez promis.* SI *vous venez me voir, vous serez bien reçu.* SI *les choses en sont là, on ne peut plus y porter remède.* (Acad.) *Il faut toujours agir avec franchise*, SI *l'on veut être sincèrement vertueux.* (J.-J. Rouss.)

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. (Volt.)

Si tu vis, je vivrai, et *si* tu meurs, je meurs. (Campen.)

— Il s'emploie aussi dans certaines phrases pour exprimer non une condition, mais un fait certain : SI *je suis gai*, SI *je suis triste, c'est que j'en ai le sujet.* SI *cet homme est pauvre, est-ce une raison pour le mépriser?*

— Quelquefois il sert seulement à marquer l'opposition : SI *l'un est vieux et faible, l'autre est jeune et fort.* (Acad.)

— Il s'élide seulement avant le pronom *il* : *Il viendra,* S'IL *peut,* S'IL *fait beau.* SI *à l'heure de son dîner il reçoit quelque nouvelle.* SI *un homme était assez téméraire.* (Acad.)

— *Si ce n'est*, excepté, hormis : SI CE N'EST *eux, quels hommes eussent osé l'entreprendre? Il vous ressemble,* SI CE N'EST *qu'il est plus petit.* (Acad.) *Pourquoi donc vivons-nous,* SI CE N'EST *pour mourir?* (Lam.) *Qu'est-ce que le Fils de l'homme,* SI CE N'EST *du fumier et de la boue?* (Boss.)

Eux ou moi, nous avons la cervelle troublée,
*Si ce n'est qu'*à dessein ils se soient concertés
Pour me faire enrager. (Corn.)

— Par anal. *Si ce n'était la crainte de vous déplaire, je ferais telle chose*, sans la crainte de vous déplaire, etc.

— Elliptiq. *Il parle comme s'il était le maître*, comme il parlerait s'il était le maître. ‖ *Il est plus content que si on lui donnait un trésor*, qu'il ne le serait si on lui donnait un trésor.

— *Que si*, s'emploie quelquefois pour *si*, au commencement des phrases : QUE SI *vous alléguez telle raison, je répondrai que...* (Acad.)

— Fam. *Si tant est que*, s'il est vrai que : SI TANT EST QUE *la chose soit comme vous le dites, il faudra que...* (Acad.)

— Cependant, toutefois, néanmoins : *Quoiqu'il mange peu*, SI *faut-il bien qu'il mange.* (Regn.) *Vous avez beau reculer*, SI *faudra-t-il que vous en passiez par là.* (Acad.)

Encor qu'elle ait des yeux, *si* ne voit-elle rien. (Regn.)
De nouveaux dons, sans doute, il veut vous régaler,
Car (*si* faut-il lui rendre encor cette justice)
Il n'est rien dont pour vous il ne se désantisse. (Piron.)

— Anc. On disait dans le m. sens, *Si est-ce que* : *Quoi que vous en puissiez dire*, SI EST-CE QUE *je ne crois pas...* (Acad.)

— Anc. Fam. *Et si*, loc. conj. Et cependant, néanmoins : *Il est brave et vaillant,* ET SI *il est doux et facile. Je souffre plus que vous, et* SI *je ne me plains pas.* (Acad.) *J'ai la tête plus grosse que le poing,* ET SI *elle n'est pas enflée.* (Mol.)

Pour sa robe, elle fut autre qu'elle n'était...
Mais toujours recousant pièce à pièce nouvelle,
Depuis trente ans c'est elle, *et si* ce n'est pas elle.
(Regn.)

— Il est quelquefois particule dubitative : *Je ne sais* SI *cela est vrai. Dites-moi* SI *vous irez là. Vous demandez* SI *je vous aime. Pourriez-vous me dire s'il a achevé son ouvrage? Est-ce vous qui viendrez, ou* SI *c'est lui?* (Acad.)

— Il signifie quelquefois, combien : *Vous savez* SI *je vous aime.* (Acad.)

— *Si j'étais que de vous*, si j'étais à votre place : SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je ne sortirais pas.* ‖ On dit plutôt aujourd'hui, *si j'étais à votre place.*

Je ne souffrirais pas, *si j'étais que de vous*,
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (Mol.)

— Fam. Il s'emploie pour exprimer une idée d'opposition.

— Substantiv. *Il a toujours un si ou un mais; il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un si*, à la fin il y a toujours quelque chose qui rabat de ce qu'il a dit : *Que le diable t'emporte avec tes* SI *et tes mais.* (Regn.)

Votre esprit a toujours en réserve
Quelques *si*, quelques mais...... (Dest.)

— Pop. Il s'emploie pour exprimer un défaut dans la chose dont il s'agit : *Voilà un bon cheval, il n'y a point de* SI. *Que* SI *y trouvez-vous?* (Acad.)

— Prov. *Avec un si, on mettrait Paris dans une bouteille*, avec de certaines suppositions on rendrait tout possible.

SI, adv. Fam. Il s'emploie quelquefois comme particule affirmative, et s'oppose à *Non* : *Vous dites que non, et je dis que* SI. *Vous ne ferez donc pas cela? Oh! que* SI. *Vous n'avez pas été là?* SI. (Acad.)

Mais, monsieur, n'avez-vous jamais vu de ma prose?
Moi de dire que *si*. (Regn.)

Tirons au doigt mouillé. — Parbleu non. — Parbleu *si*.
(Florian.)

— Fam. *Si fait*, façon de parler dont on se sert pour affirmer le contraire de ce qu'un autre a dit : *Je crois qu'il n'a pas été là.* SI FAIT, *il y a été.* SI FAIT *vraiment.* (Acad.)

— Fam. et pour affirmer. *Si ferai, si ferai-je*, je le ferai.

SI, adv. Tellement, à tel point; alors il est suivi de *Que*. *Le vent est* SI *grand qu'il rompt tous les arbres. Il est* SI *entêté,* SI *fort entêté de cette opinion, qu'il dispute... Je ne suis pas* SI *prévenu en sa faveur que je ne voie bien ses défauts. Il marchait* SI *vite que je ne pus l'atteindre. J'étais* SI *loin, que je ne pouvais rien entendre.* (Acad.) *Les beaux vers de Corneille sont beaux* SI *naturellement,* SI *simplement,* SI *pleinement qu'il n'y a rien de* SI *accompli.* (Marm.) *Vous m'êtes* SI *extrêmement chère que vous faites toute l'occupation de mon cœur.* (Mme de Sév.)

— Absol. Il exprime : 1° l'extension : *Je ne connus jamais un* SI *brave homme.* (Acad.) *Jamais repos* SI *profond ne précéda un trouble* SI *grand.* (St-Réal.) 2° La comparaison : *Pourquoi chercher* SI *loin la gloire? Le plaisir est* SI *près de nous.* (Bernis.) *Pourquoi donc tant de mépris pour l'âne, cet animal* SI *bon,* SI *patient,* SI *sobre,* SI *utile?* (Buff.)

Mourir pour son pays est un *si* digne sort
Qu'on briguerait en foule une *si* belle mort. (Corn.)
Je ne le savais pas *si* père de famille! (V. Hugo.)
..... Hé, seigneur! d'une *si* belle vie
Un *si* faible ennemi peut-il troubler la paix! (Rac.)

SI *peu qu'on le provoque, il entre en fureur.* (Acad.)

— Avec compar. Autant, aussi; alors il ne s'emploie qu'avec la négation : *Il n'est pas* SI *riche que vous. Il ne se porte pas* SI *bien. Il ne fait pas de* SI *beaux vers.* (Acad.) *Rien ne doit être* SI *sacré aux hommes; que les lois destinées à les rendre bons, sages et heureux.* (Fén.) *Il n'y a point de sots* SI *incommodes que ceux qui ont de l'esprit.* (La Rochef.) *Rien n'est* SI *dangereux que de faire aux lois de fréquents changements.* (Barthél.)

Rien n'est *si* dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi. (La F.)

= **Si bien que**, loc. adv. Tellement que, de sorte que : *La nuit nous surprit en chemin,* SI BIEN QUE *nous nous égarâmes.* (Acad.)

= **Gramm.** *Si*, comme *aussi*, ne doit modifier qu'un adjectif, une expression adjective ou un adverbe; cette phrase de Voltaire : *J'ai* SI *mal aux yeux que je ne puis pas avoir l'honneur de vous écrire de ma main*, est considérée très-justement aujourd'hui comme une incorrection; il faut dire : *J'ai* SI GRAND *mal aux yeux, etc.* ‖ V. AUSSI.

SI, n. m. Mus. Septième note de la gamme.

— Signe qui représente cette note : SI *naturel*. SI *bémol*. *Mettez un bémol à côté de ce* SI. (Acad.)

SIAGONAGRE, n. f. (σιαγών, mâchoire ; ἄγρα, proie ; gr.) Méd. Rhumatisme fixé sur l'articulation de la mâchoire inférieure.

SIALAGOGUE, adj. des 2 g. (σίαλον, salive, ἄγω, je conduis ; gr.) Méd. En parl. des remèdes, Qui provoque l'excrétion de la salive.

— Substantiv. *Le pyrèthre, le mercure, sont des* SIALAGOGUES. (Acad.)

SIALISME, n. m. (σίαλον, salive ; gr.) Méd. Évacuation abondante de salive ; salivation. ‖ V. PTYALISME.

SIALOLOGIE, n. f. (σίαλον, salive ; λόγος, discours ; gr.) Méd. Traité de la salive.

SIALORRHÉE, n. f. Méd. (σίαλον, salive, et ῥέω, je coule ; gr.) Écoulement de salive ; salivation.

SIAM, n. m. Jeu de quilles qui se joue avec une boule plate et d'un grand diamètre, qu'on fait rouler en spirale.

SIAMOISE, n. f. Comm. Étoffe de coton fort commune, imitée des toiles fabriquées à Siam : SIAMOISE *de Rouen*. (Acad.)

SIBARITE, n. m. V. SYBARITE.

SIBILANT, ANTE, adj. (*sibilans*, sifflant ; lat.) Didact. Qui a le caractère d'un sifflement.

SIBYLLE, n. f. (σίβυλλα ; m. sign., gr.) Antiq. Femme à laquelle les anciens attribuaient la connaissance de l'avenir et le don de prédire : *La* SIBYLLE *de Cumes. L'antre de la* SIBYLLE. *Les Romains consultaient les livres des* SIBYLLES *dans les affaires importantes*. (Acad.)

Allons sur l'avenir consulter la *sibylle*. (C. Del.)

— Fig. et fam. *C'est une vieille sibylle*, se dit d'une femme âgée qui a quelque prétention à l'esprit, ou qui est méchante.

SIBYLLIN, adj. m. Qui appartient à une sibylle ; il n'est guère usité qu'au plur. et dans ces locut. *Les oracles, les livres, les vers sibyllins*, les prétendus oracles, les livres et les vers des sibylles : *Tarquin le Superbe acheta* LES LIVRES SIBYLLINS. (Mich.)

SIC, loc. adv. (m. lat. *ainsi*.) Philol. Ainsi ; on le met quelquefois à la marge d'un écrit, ou entre parenthèses, dans le cours d'un texte, pour indiquer qu'on cite textuellement et littéralement.

— Substantiv. *Je me suis toujours exactement conformé à l'orthographe souvent bizarre des auteurs cités ; j'en avertis une fois pour toutes afin d'éviter des* (SIC) *trop répétés*. (Viollet Le Duc.)

SICAIRE, n. m. (*sicarius*, de *sica*, poignard ; lat.) Assassin gagé : *Il fut tué par des* SICAIRES *que son ennemi avait envoyés à sa poursuite*. (Acad.) *Il avait envoyé à Paris quelques* SICAIRES *avec mission d'assassiner le premier consul*. (Thiers.)

SICCATIF, IVE, adj. (*siccus*, sec ; lat.) Pron. *sik-ka-tiff*. — Techn. En parl. des substances Qui ont la propriété de faire sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle : *Huile* SICCATIVE. (Acad.)

— Substantiv. *Cette huile est un bon* SICCATIF. (Ac.)

SICCITÉ, n. f. (*siccitas* ; lat., m. sign.) Pron. *sic-ci-té*. — Didact. Qualité, état de ce qui est sec : *Faire évaporer jusqu'à* SICCITÉ. (Acad.)

SICILIQUE, n. m. Poids de droguiste, qui pèse un sextule et deux scrupules.

SICLE, n. m. (*siclus* ; lat., m. sign.) Pron. *sikl*. — Antiq. Certain poids et certaine monnaie d'or en usage particul. chez les Juifs : *On dit que le* SICLE *du sanctuaire était plus pesant que le* SICLE *commun*. (Acad.)

Moi, livrer nos saints, les yeux de notre tête !
Non, quand tu m'offrirais dix mille *sicles* d'or,
Comme le roi Saül à la femme d'Endor. (V. Hugo.)

SICOMORE, n. m. V. SYCOMORE.

SIDÉRAL, ALE, adj. (*sideralis*, de *sidus*, astre ; lat.) Astron. Qui a rapport aux astres, qui concerne les astres : *Influence* SIDÉRALE. *Observations* SIDÉRALES :

Il contemple de près ces splendeurs *sidérales*. (V. H.)

— *Jour sidéral*, temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement diurne : *Nous avons appelé* JOUR SIDÉRAL *l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages successifs d'une étoile au méridien, ou entre deux coïncidences du cercle horaire aboutissant à cette étoile avec ce même méridien*. (Arago.)

— *Année sidérale*, temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel.

— *Révolution sidérale*, retour à la même étoile.

SIDÉRATION, n. f. (*sidus*, astre ; lat.) Astrol. Influence subite et malfaisante attribuée à un astre, sur la vie ou la santé d'une personne.

— Méd. État d'anéantissement produit par certaines maladies qui semblent frapper les organes avec la rapidité de la foudre, comme l'apoplexie.

— Maladie des arbres, attribuée à l'influence des astres.

SIDÉRITE, n. f. (σίδηρος, fer ; gr.) Min. Substance métallique qui se trouve combinée avec certaines espèces de fer.

SIDÉRITIS, n. m. ou **SIDÉRITE**, n. f. Min. Pierre tachetée de noir ; aimant brut. ‖ V. CRAPAUDINE.

SIDÉROGRAPHIE, n. f. (σίδηρος, fer ; γράφω, j'écris ; gr.) Techn. Art de graver sur l'acier.

— Traité, ouvrage sur l'art de graver sur acier.

SIDÉROMANCIE, n. f. (σίδηρος, fer ; μαντεία, divination ; gr.) Divin. Art de prédire l'avenir au moyen d'une barre de fer rouge, sur laquelle on jetait des brins de paille, pour observer comment ils brûlaient.

SIDÉROMANCIEN, IENNE, n. et adj. Divin. Celui, celle qui pratique la sidéromancie.

SIDÉROTECHNIE, n. f. (σίδηρος, fer ; τέχνη, art ; gr.) Techn. Art de traiter les minerais de fer pour en extraire le métal.

SIDÉROTECHNIQUE, adj. des 2 g. Technol. Qui a rapport à la sidérotechnie.

SIÈCLE, n. m. (*sæculum* ; lat., m. sign.) Espace de temps composé de cent années : *Nous sommes dans le dix-neuvième* SIÈCLE *de l'ère chrétienne. Le commencement, le milieu, la fin d'un* SIÈCLE. *Le* SIÈCLE *précédent. Les* SIÈCLES *passés. Les* SIÈCLES *à venir. A la fin des* SIÈCLES. *A la consommation des* SIÈCLES. (Acad.) *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les* SIÈCLES. (Mass.) *Chaque* SIÈCLE *a ses vices dominants*. (Volt.)

... Les *siècles* obscurs devant moi se découvrent. (Rac.)

— *Les siècles futurs*, la postérité : *Cet ouvrage excitera l'admiration des* SIÈCLES FUTURS. (Acad.)

— *Les siècles les plus reculés*, les siècles qui ont précédé de beaucoup le nôtre : *Il rapporte là-dessus des exemples des* SIÈCLES *les plus éloignés, les plus reculés*. (Acad.)

— Particul. Les quatre âges du monde, supposés par les poëtes : *Le* SIÈCLE *d'or. Le* SIÈCLE *d'argent. Le* SIÈCLE *d'airain. Le* SIÈCLE *de fer*. (Acad.)

— Fig. *Siècle d'or*, temps heureux où règnent l'abondance et la paix : *Ce temps-là était le* SIÈCLE D'OR. (Acad.)

— *Siècle de fer*, temps rempli de malheurs, de guerres, de misères, etc. *On peut dire que c'était alors le* SIÈCLE DE FER. (Acad.)

— Grand espace de temps indéterminé : *Les mœurs de notre* SIÈCLE. *C'est un homme qui fait honneur à son* SIÈCLE. (Acad.) *Il y a des gens qui ne sont ni de leur* SIÈCLE *ni de leur pays*. (Volt.) *L'esprit du* SIÈCLE *est un esprit de mépris pour l'autorité*. (De Frayss.)

Notre *siècle* est fertile en sots admirateurs. (Boil.)

— Particul. Temps célèbre par le règne de quelque grand prince, ou par les actions, les ouvrages de quelque grand homme. *Le* SIÈCLE *de Périclès. Le* SIÈCLE *d'Auguste. Le* SIÈCLE *de Louis XIV. Le* SIÈCLE *d'Homère. Le* SIÈCLE *de Virgile et d'Horace*. (Acad.)

— Il se dit également, par rapport au degré de lumière, de civilisation, des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le temps dont on parle : *Charlemagne était au-dessus de son* SIÈCLE. *La corruption, les lumières du* SIÈCLE. *Le* SIÈCLE *de la philosophie. Le* SIÈCLE *de la belle latinité. Les beaux* SIÈCLES *de l'Église, de la Grèce, de Rome*. (Acad.) *Le* SIÈCLE *du génie fut aussi le* SIÈCLE *du goût*. (Marm.) *On a remarqué que dans les* SIÈCLES *de ferveur religieuse, les hommes changeaient quelquefois de croyance ; tandis que dans les* SIÈCLES *de doute chacun gardait obstinément la sienne*. (De Tocquev.) *Ce n'est point aujourd'hui le* SIÈCLE *des femmes, la mode en est passée, et ces bourreaux d'hommes nous méprisent à un point qui n'est pas concevable*. (Campistr.)

— Par exagér. et fam. Quelque espace de temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long : *Il y a un* SIÈCLE *qu'on ne vous a vu. Il y a un* SIÈCLE *qu'on vous attend. Un* SIÈCLE *de tourments, de douleur*. (Ac.)

La douleur est un *siècle*, et la mort un moment. (Gress.)
Le cloître ! J'y serai des *siècles* à mourir ! (C. Del.)

— Écrit. Sainte. *A tous les siècles, aux siècles des siècles, dans tous les siècles des siècles*, éternellement ; dans toute l'éternité.

— Par anal. *Les feux des volcans, une fois allumés, peuvent durer* DES SIÈCLES DE SIÈCLES. (Buff.)

— *Le siècle futur*, la vie future : *Il ne faut pas sacrifier les espérances du* SIÈCLE FUTUR *pour les plaisirs du* SIÈCLE *présent*. (Acad.)

— État de la vie mondaine, par oppos. à la vie chrétienne, à la vie religieuse : *Les gens du* SIÈCLE. *Il se retira du* SIÈCLE. *Vivre suivant les maximes du* SIÈCLE. (Acad.) *Il faut que la religion, pour plaire aux grands, emprunte les joies et tout l'appareil du* SIÈCLE. (Mass.)

SIÉGE, n. m. (*sedes*, de *sedere*, s'asseoir ; lat.) Meuble fait pour s'asseoir : *Un* SIÉGE *pliant. Donnez des* SIÉGES. *Apportez, avancez un* SIÉGE. *Prenez un* SIÉGE. (Acad.)

Voici les deux marquis qui montent avec nous :
Vous l'est-on venu dire ? — Oui. Des *siéges* pour tous. (Mol.)

— *Siéges de paille, de jonc, de cannes, de tapisserie, etc.*, siéges dont le fond est garni de paille, de jonc, de cannes, de tapisserie, etc.

— *Siéges de pierre, de marbre*, bancs de pierre ou de marbre.

— *Siége de gazon*, petite élévation de gazon qu'on pratique quelquefois dans des jardins.

— Par anal. *Je me suis mise à vous écrire assise sur ce* SIÉGE *de mousse où je vous ai vue plusieurs fois couchée*. (Mme de Sév.)

— *Le siége d'un cocher*, partie saillante d'une voiture où s'assied le cocher pour conduire les chevaux : *Une housse couvre le* SIÉGE *du cocher*. (Acad.)

La voiture était pleine, et j'ai dû me percher,
Moi second, sur le *siége*, à côté du cocher. (Étienne.)

— *Le siége d'une selle*, la partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis.

— Place où le juge s'assied pour rendre la justice : *Le juge étant dans son* SIÉGE, *sur son* SIÉGE. (Acad.)

— Par anal. Lieu où l'on rendait la justice, dans les juridictions subalternes : *Allez au* SIÉGE. *Vous le trouverez au* SIÉGE. (Acad.)

— Par extens. Corps et juridiction des juges subalternes : *Ce* SIÉGE *était composé de tant d'officiers. Le ressort de ce* SIÉGE *était de telle étendue. Le* SIÉGE *de la maréchaussée, de la sénéchaussée, etc.* (Acad.)

— Évêché et sa juridiction : SIÉGE *patriarcal*. SIÉGE *primatial*. SIÉGE *pontifical*. (Acad.)

— *Le saint-siége*, le siége de Rome : *Pendant la vacance du* SAINT-SIÉGE. *Décisions du* SAINT-SIÉGE. (Ac.) *Le* SAINT-SIÉGE *ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au* SAINT-SIÉGE. (Boss.)

— Ville capitale de certains empires : *Rome était le* SIÉGE *de l'empire romain. Constantinople est le* SIÉGE *de l'empire ottoman*. (Acad.)

— *Le saint-siége fut transféré à Avignon*, le pape et la cour romaine résideront quelque temps à Avignon.

— *Le siége d'un tribunal, d'une cour*, la ville où réside, où siége un tribunal, une cour de justice.

— *Le siége du gouvernement*, la ville qui est la résidence du chef du gouvernement et de ses ministres.

— Fig. *Athènes était le* SIÉGE *des sciences et des beaux-arts*. (Acad.) *Le trône est le* SIÉGE *des noirs soucis*. (Mass.) *Son front est le* SIÉGE *de la candeur*. (Volt.)

— Guerr. Opérations d'une armée, son établissement devant une place pour l'attaquer, la prendre d'assaut : *Mettre le* SIÉGE *devant une place. Presser, pousser le* SIÉGE. *Lever le* SIÉGE. *La ville de Troie soutint un* SIÉGE *de dix ans*. (Acad.) *Il fit des* SIÉGES, *donna des combats, prit des villes*. (Fléch.)

— Par anal. *Soutenir un siége*, défendre une ville, une maison contre une attaque : *Il* A SOUTENU UN SIÉGE *dans sa maison et tué un sergent*. (Dangeau.)

— *Lever le siége*, abandonner les opérations faites en vue de s'emparer d'une ville.

— *État de siége*, état d'une ville placée sous l'autorité et la loi militaire : *L'*ÉTAT DE SIÉGE *est une exception aux lois ordinaires. On met quelquefois en temps de paix, par mesure de police, une ville, une province en* ÉTAT DE SIÉGE *pour punir la révolte ou réprimer l'esprit de rébellion*. (Acad.)

— Méd. Fondement ; anus : *Un bain de* SIÉGE.

SIÉGER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il conserve l'*é* fermé du rad. dans toute sa conjug. et prend l'*e* muet euphon. avant la termin. quand elle commence par un *a* ou un *o* : *Il siégea, nous siégeons*. — Tenir le siége pontifical ou épiscopal : *Tel pape, tel évêque* SIÉGEA *tant d'années*. (Acad.)

— En parlant des juges et des tribunaux, Avoir sa résidence, tenir ses assises : *La cour de cassation* SIÉGE *à Paris*. (Acad.)

— Par anal. : *Le gouvernement français* SIÉGE *à Paris*.

— Occuper une place comme juge dans un tribunal, comme membre dans une assemblée délibérante, une compagnie : *Ce juge doit* SIÉGER *dans telle affaire*. (Acad.) *On peut voir dans nos académies l'homme*

de la cour SIÉGER *avec les gens de lettres.* (Beaum.)

— Fig. *Ce n'est pas là que siége le mal,* ce n'est pas là qu'il est établi.

SIEN, IENNE, (LE, LA), pron. poss. de la 3e pers. sing. (*suus*; lat., m. sign.) Qui est à lui, à elle; de lui, d'elle : *Quand vous aurez dit votre avis, il dira* LE SIEN. *Quand on voit le feu dans la maison de ses voisins, on peut craindre pour* LA SIENNE. (Acad.)

On voit les maux d'autrui d'un autre œil que *les siens.* (Corn.)

Nos écrits sont mauvais, les *siens* valent-ils mieux? (Boil.)
Rome est à vous, seigneur; l'empire est votre bien;
Chacun en liberté peut disposer du *sien.* (Corn.)
Versez le sang d'un frère; et, si c'est peu du *sien,*
Je vous invite encore à répandre le mien. (Rac.)

— Fam. *Un sien ami, un sien neveu,* un de ses amis, de ses neveux : *Le patron de la goëlette jura qu'un vieux* SIEN *matelot était un cuisinier estimable et n'avait pas son pareil pour la bouille-abaisse.* (Mérim.)

Un sien fils, écolier, qui se nommait Horace. (Mol.)

— Anc. Il s'employait quelquefois sans déterminatif :

Ainsi ce rang est *sien,* cette faveur est *sienne,*
Et je n'ai rien enfin que d'elle je ne tienne. (Corn.)

— Substantiv. Au sing. Son bien; ce qui lui appartient, ce qui lui est dû : *Il ne demande que* LE SIEN. *A chacun* LE SIEN. *Si, content* DU SIEN, *on eût pu s'abstenir du bien de ses voisins, on avait pour toujours la paix et la liberté.* (La Br.)

— Fig. *Mettre du sien dans quelque chose,* y contribuer par son travail, par ses efforts : *Celui qui désire une chose avec une grande impatience y* MET *trop* DU SIEN *pour en être assez recompensé par le succès.* (La Br.)

— Fam. Ajouter à un récit des détails imaginaires : *Il* A MIS DU SIEN *dans cette histoire.* (Acad.)

— Absol. *Mettre du sien,* faire des sacrifices : *Il faut se garder d'être dupe en amitié, c'est-à-dire, d'y* METTRE *trop* DU SIEN. (P. L. Cour.)

— Au pl. Ses parents, ses héritiers, ses domestiques, ses amis, ses compatriotes, ses partisans, etc. : *Jamais on ne jouit si doucement de sa gloire que parmi les* SIENS. (Del.) *Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous* LES SIENS, *il ne s'est jamais manqué à lui-même.* (Boss.) *On ne trouve rien de bien dit ou de bien fait que ce qui part* DES SIENS, *et l'on est incapable de goûter tout ce qui part d'ailleurs.* (La Br.)

C'est en vain que d'Aumale arrête sur ces rives
Des *siens* épouvantés les troupes fugitives. (Volt.)
... Ce n'est qu'en passant sur la cendre des *siens*
Que l'homme un peu plus tard rentre dans la poussière. (Saurin.)

— *Dieu connaît les siens,* Dieu sait quels sont ceux qui se dévouent à lui.

— Prov. *On n'est jamais trahi que par les siens,* ce sont souvent ceux en qui on a le plus de confiance qui nous trompent.

— Fam. et ellipt. *Faire des siennes,* faire des folies, des tours d'espiégleries : *Il y a quelque galanterie sous jeu; il vient* FAIRE ICI DES SIENNES. (Piron.)

SIÉNITE, n. f. Minér. Roche primitive de feldspath.

SIESTE, n. f. (*siesta,* esp. m. sign.) Sommeil auquel on se livre après le dîner : *Il est dans son cabinet, où il doit avoir fait la* SIESTE. (Le Sage.) *Il craignait que le bruit du dehors ne réveillât sa fille, qui alors faisait sa* SIESTE. (Scribe.)

SIEUR, n. m. (*senior,* vieillard; lat.) Il se pron. en une seule syllabe. — Pal. Titre dont on se sert dans les plaidoyers, dans les actes publics, pour désigner la personne dont on parle : *Je plaide pour le* SIEUR *un tel, pour les* SIEURS *tels.* (Acad.)

— Titre qu'un supérieur donne quelquefois à un inférieur dans ses lettres missives : *Vous direz au* SIEUR *un tel qu'il fasse...* (Acad.)

— Par dénigr. *Un* SIEUR *Paul est venu me faire je ne sais quelle réclamation.* (Acad.)

SIFFLABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être sifflé : *Une pièce* SIFFLABLE. *Un acteur* SIFFLABLE. (Acad.)

Des malotrus, soi-disant beaux-esprits,
Qui dissertent sur les pièces nouvelles,
En font encore de plus *sifflables* qu'elles. (Volt.)

SIFFLANT, part. prés. du v. Siffler.

SIFFLANT, ANTE, adj. Qui siffle, qui fait, qui produit un sifflement, ou qui est accompagné d'un sifflement : *Une respiration* SIFFLANTE. *Une poitrine* SIFFLANTE. *Une voix, une prononciation* SIFFLANTE. (Acad.)

— Gramm. *Consonnes sifflantes,* celles qui produisent un sifflement : J, S, Z, *sont des consonnes* SIFFLANTES.

— Littér. *Phrase sifflante, vers sifflants,* phrase, vers où il y a beaucoup d'*s*, et qu'on ne peut prononcer qu'avec une sorte de sifflement.

— N. f. *Une sifflante,* une consonne sifflante.

SIFFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Siffler : *Cette comédie a été* SIFFLÉE. *Cet acteur a été* SIFFLÉ. (Acad.)

— Fig. *Pourquoi Plaute est-il applaudi? c'est qu'il mêle au latin de l'aristocratie le jargon bizarre de la place publique. Pourquoi Térence est-il* SIFFLÉ? *c'est qu'il parle bon latin.* (Nisard.) SIFFLÉ *par tout le monde, le Dominiquin finit par douter du mérite de ses plus beaux ouvrages.* (Stendhal.)

SIFFLEMENT, n. m. Bruit qu'on fait en sifflant : *Le* SIFFLEMENT *d'un cocher. Il nous étourdit par ses* SIFFLEMENTS *continuels.* (Acad.)

— Bruit que font quelques animaux : *Le* SIFFLEMENT *des serpents. Le* SIFFLEMENT *des oies, d'un merle.* (Acad.)

— Bruit aigu que fait le vent, une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. : *Le* SIFFLEMENT *d'une balle. Le* SIFFLEMENT *du vent dans les cordages d'un navire. Le* SIFFLEMENT *des cordages.* (Acad.)

La cloche balancée
Mêlait un son lugubre aux *sifflements* du nord. (De Fontan.)

— Bruit aigu que produit une respiration gênée : *Quand il dort sa respiration est accompagnée d'un* SIFFLEMENT *qui annonce que sa poitrine souffre.* (Acad.)

SIFFLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*sibilare*; lat., m. sign.) Former un son aigu, soit en serrant les lèvres, et en poussant son haleine, soit en soufflant dans un sifflet, dans une clef forée, etc. : *Il* SIFFLE *bien fort. Je l'ai entendu* SIFFLER. SIFFLER *pour faire boire un cheval. Les voleurs, les braconniers* SIFFLENT *pour s'avertir.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il n'a qu'à siffler,* il n'a qu'à faire connaître sa volonté pour être obéi.

— *Il siffle en parlant,* sa prononciation est accompagnée d'un certain sifflement.

— Il se dit aussi du son aigu que font quelques animaux, comme les serpents, les cygnes, les oies, etc., quand ils sont en colère : *On entendait* SIFFLER *les serpents.* (Acad.)

Pour qui sont ces serpents qui *sifflent* sur vos têtes? (Rac.)

— Par anal. *Presque tous nos petits oiseaux* SIFFLENT *plus aisément qu'ils ne jasent.* (Buff.)

— Il se dit également du bruit aigu que fait le vent, ou une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. : *Écoutez le vent comme il* SIFFLE. (Acad.) *Quelques balles venant à* SIFFLER *à leurs oreilles leur annoncèrent l'approche des Hollandais.* (Mérim.)

L'air *siffle;* une horrible tempête
Aujourd'hui gronde sur ma tête. (J. B. Rouss.)
Le trait part, *siffle,* vole et s'arrête en tremblant. (Del.)

— Il se dit encore du bruit que font naturellement ceux qui n'ont pas la respiration libre : *On l'entend* SIFFLER *quand il dort. Sa poitrine* SIFFLE. (Acad.)

Ma bruyante haleine
Par secousse, en *sifflant,* s'exhalait avec peine. (C. Del.)

— Transitiv. Chanter un air sifflant : *Il* SIFFLE *toutes sortes d'airs.* SIFFLER *une gavotte.* (Acad.) *Il ne s'étonne de rien, et va droit devant lui en* SIFFLANT *sa chanson.* (E. About.)

Je leur tournai le dos
En *sifflant* dans ma barbe un vieil air de Burgos. (C. Del.)

— Il se dit des animaux qui imitent le sifflement de l'homme : *Ce merle, ce serin* SIFFLE *tous les airs qu'on lui apprend.* (Acad.)

— *Siffler un oiseau,* siffler près de lui pour lui apprendre à siffler des airs : *Qui est-ce qui* A SIFFLÉ *votre linotte, votre serin?* (Acad.)

— Pop. *Siffler un verre de vin,* l'avaler tout d'un trait.

— Prov. fig. et pop. *Siffler la linotte,* boire plus que de raison, faire la débauche.

— Fig. et fam. *Siffler quelqu'un,* l'instruire de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions : *On l'*A *bien* SIFFLÉ, *il ne fera pas d'imprudence. Il répondit à merveille, on l'*AVAIT *bien* SIFFLÉ. (Acad.)

— Témoigner sa désapprobation, son mécontentement, soit à coups de sifflet, soit par quelque autre bruit : *On* A SIFFLÉ *sa pièce.* (Acad.)

— Fig. Désapprouver avec dérision, avec mépris : *Si vous faites cette proposition, on vous* SIFFLERA. (Acad.) *Nous* SIFFLONS *les scolastiques barbares qui ont régné longtemps parmi nous; mais nous respectons Cicéron et tous les anciens qui nous ont appris à penser.* (Volt.)

— Absol. *L'ignorance* SIFFLE, *et le goût applaudit.* (Étienne.)

— Bref, j'ai frappé du pied, crié, gesticulé...
— Et qu'a fait le public. — Le public m'*a sifflé.* (C. Del.)

SIFFLERIE, n. f. Fam. Action de siffler, comme marque d'improbation : *Quelques bonnes gens auront substitué des vers honnêtes à des vers hardis, et c'est encore un encouragement à la* SIFFLERIE. (Volt.)

SIFFLET, n. m. Petit instrument avec lequel on siffle : SIFFLET *de bois, d'argent, etc. Les machinistes sur les théâtres, et les contre-maîtres sur les navires, se servent d'un* SIFFLET *pour commander les manœuvres.* (Acad.)

— *Coup de sifflet,* action de souffler dans cet instrument; bruit qui en résulte : *Je viens d'entendre un* COUP DE SIFFLET. *On l'a reçu à* COUPS DE SIFFLET, *lorsqu'il est entré en scène.* (Acad.)

— Fig. *On les rassemblerait d'un coup de sifflet,* se dit en parl. de plusieurs personnes qui sont éloignées les unes des autres, mais qui se peuvent rassembler facilement, au premier signal.

— Fig. Improbation manifestée par des coups de sifflet ou par quelque autre signe de mépris : *La pièce est tombée au bruit des* SIFFLETS. (Acad.) *Il faut qu'un homme de lettres se prépare à passer sa vie entre la calomnie et les* SIFFLETS. (Volt.)

— Pop. Trachée-artère, ou conduit par lequel on respire : *Serrer le* SIFFLET *à quelqu'un.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Couper le sifflet à quelqu'un,* le rendre comme muet, le mettre hors d'état de répondre.

SIFFLEUR, EUSE, n. Celui, celle qui siffle : *Voilà un* SIFFLEUR *importun. On a mis les* SIFFLEURS *à la porte.* (Acad.)

— Zool. Vulg. Sapajou.

— Oiseau originaire de Saint-Domingue, ainsi appelé à cause des sons aigus et perçants de sa voix : *Le* SIFFLEUR *est de la grosseur du pinson; il a environ sept pouces de longueur et dix à onze pouces de vol.* (Buff.)

— Adj. Qui siffle : *Les oiseaux* SIFFLEURS. (Acad.)

— Art vétér. *Cheval siffleur,* cheval qui fait entendre, en respirant, une espèce de sifflement. ‖ V. CORNEUR.

SIFFLOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Siffler souvent : *Ne faire que* SIFFLOTER.

— Siffler sans attention, en jouant : *Je l'ai entendu* SIFFLOTER.

— Transitiv. Siffler négligemment quelque air : SIFFLOTER *une chanson.*

SIGILLATEUR, n. m. (V. SIGILLATION.) Chancell. Officier chargé de tenir le sceau dans les cours de justice.

SIGILLATION, n. f. (*sigillum,* sceau; lat.) Chancell. Apposition du sceau.

SIGILLÉ, ÉE, adj. (*sigillum,* sceau; lat.) Qui est marqué d'un sceau : *Lettres* SIGILLÉES.

— Min. *Terre sigillée,* sorte de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, et qui ordinairement est marquée d'un sceau.

SIGISBÉE, n. m. (*sigisbeo,* chuchoteur; ital.) Homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse, et qui est à ses ordres : *Elle a son* SIGISBÉE. *Il est le* SIGISBÉE *de madame une telle.* (Acad.)

SIGISBÉISME, n. m. État d'un sigisbée.

— Habitude, coutume d'avoir un sigisbée : *Le* SIGISBÉISME *n'est nulle part plus en vogue qu'à Gênes.* (Dupaty.)

SIGLE, n. m. (*sigla,* chiffres; lat.) Gramm. Lettre initiale exprimant à elle seule une syllabe, un mot. N. S. J.-C., Notre Seigneur Jésus-Christ. S. P. Q. R. *Senatus populusque romanus,* le sénat et le peuple romain.

SIGMATISME, n. m. (σ, s gr., appelée *sigma.*) Pron. *sig-ma-tism.* — Gramm. Emploi répété de la lettre *s* ou des syllabes sifflantes, comme dans ce vers imitatif :

Pour qui *sont ces serpents* qui *sifflent sur vos têtes?* (Rac.)

— Plus souv., Concours vicieux de syllabes sifflantes, comme dans ce vers :

Ciel, si ceci se sait ses soins sont sans succès. (Bours.)

SIGMOÏDE, adj. des 2 g. (σίγμα, nom de l'*s* des Grecs; εἶδος, ressemblance; gr.) Pron. *sig-mo-id.* — Anat. Qui ressemble au sigma des Grecs; qui a la forme d'un sigma.

— *Cavités* ou *fosses sigmoïdes,* les deux échancrures que présente l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Valvules sigmoïdes,* valvules qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte.

SIGNAGE, n. m. Technol. Dessin d'un compartiment de vitres tracé sur le verre.

SIGNAL, n. m. (*signum*, signe; lat.) Pron. *ci-gnial.* — Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes, pour servir d'avertissement : *Faire un* SIGNAL. *A ce* SIGNAL, *tout le monde se rangea autour de lui. Au premier* SIGNAL, *l'armée se mit en marche.* SIGNAL *de départ, de ralliement.* SIGNAL *du combat.* (Acad.)

Je le vois, ce *signal* est un arrêt de mort! (C. Del.)

— Mar. Divers moyens de communication en intelligence : *On a introduit divers* SIGNAUX *dans la marine.* SIGNAL *de détresse.* (Acad.) *Les* SIGNAUX *de jour se font avec des pavillons de couleurs variées et diversement placés ; les* SIGNAUX *de nuit se font avec des fusées, des coups de canon, des fanaux, etc. De nombreux* SIGNAUX *sont partout allumés.* (Villem.)

— Fig. *Donner le signal*, donner le premier l'exemple de quelque chose : *C'est lui qui* A DONNÉ *le* SIGNAL *de la révolte. Il* A DONNÉ *le* SIGNAL *des applaudissements.* (Acad.)

... *Donnez* du combat le funeste *signal.* (Rac.)
On *donne le signal*, et la valse commence. (Étienne.)

— Fig. Ce qui annonce et provoque une chose : *Cette émeute fut le* SIGNAL *de la révolution. Cette disgrâce, légère en apparence, fut le* SIGNAL *de sa perte.* (Acad.)

— Par anal. *L'élévation d'une race devient souvent, sous un indigne héritier, le* SIGNAL *de la décadence.* (Mass.)

— Pêch. Bouée de liége, ou faisceau de roseaux, flottant sur l'eau, pour désigner l'endroit où ont été placés des filets.

SIGNALÉ, ÉE, part. pass. du v. Signaler : *Un jour* SIGNALÉ *par tant de victoires. Une terre* SIGNALÉE *par les miracles du Sauveur.* (Acad.)

— Dont on a donné le signalement : *Cet homme est* SIGNALÉ *à la police.* (Acad.)

— Mar. Annoncé par un signal : *Il rapporta au gouverneur que le vaisseau* SIGNALÉ *était le Saint-Géran.* (B. de St-P.)

— Exprimé; exposé : *La hardiesse de Tell est brillamment* SIGNALÉE *au premier acte de la pièce.* (Mme de Staël.)

— Connu : *C'était le poltron le plus* SIGNALÉ *de son siècle.* (Retz.)

— Adj. Remarquable : *Une victoire* SIGNALÉE. *Une faveur* SIGNALÉE. *Un des orateurs les plus* SIGNALÉS *de son siècle.* (Acad.) *Cette vie est austère ; mais elle ne durera pas, et je vous en promets la plus* SIGNALÉE *récompense.* (Dider.) *Vous pouvez me rendre un* SIGNALÉ *service.* (H. de Balz.) ‖ *SYN.* V. INSIGNE.

SIGNALEMENT, n. m. (*signaler.*) Pron. *signiale-man.* — Description que l'on fait de tout l'extérieur d'une personne qu'on veut faire reconnaître : *On a donné à la gendarmerie le* SIGNALEMENT *de ce déserteur, de cet accusé. Son passe-port donnait son* SIGNALEMENT *d'une manière assez inexacte.* (Acad.)

SIGNALER, v. tr. ou act. 1re conj. (*signal.*) Anc. Faire par écrit une espèce de description de la personne d'un soldat qu'on enrôle, en indiquant son âge, sa taille, la couleur de ses cheveux, etc. : SIGNALER *les soldats de recrue.* (Acad.)

— Donner le signalement d'une personne qu'on veut faire connaître : *On* A SIGNALÉ *cet homme à la police.*

— Par extens. Appeler, attirer l'attention de quelqu'un sur une personne ou sur une chose : *Je dois* SIGNALER *ce fait à votre attention. Il* A SIGNALÉ *toutes les erreurs de cet historien.* SIGNALER *quelqu'un à l'autorité comme un homme très-dangereux.* (Acad.)

— Mar. Donner avis, par des signaux, qu'on aperçoit un vaisseau, une flotte, etc. : SIGNALER *une flotte, un corsaire.* (Acad.) *Les vigies ne voient et ne* SIGNALENT *rien.* (Arago.)

— Par anal : SIGNALER *la latitude, la longitude, les brasses d'eau, etc.*

— Indiquer : *Les fanaux* SIGNALENT *de loin les bancs et les rochers.* (M. J. Chén.)

— Fig. Rendre remarquable, fameux : *Il* A SIGNALÉ *son courage, sa valeur dans cette occasion. Ce prince* SIGNALA *son règne par de grands exploits. D'horribles cruautés* ONT SIGNALÉ *son passage.* (Acad.) *Nous nous consolons aisément des disgrâces de nos amis lorsqu'elles servent à* SIGNALER *notre tendresse pour eux.* (La Rochef.)

Tu *signales* pour moi ton zèle et ton courage. (Boil.)

— Marquer : *Le ciel* SIGNALE *quelquefois sa fureur sur le peuple.* (Duclos.)

= **Se signaler**, v. pron. Être signalé : *Les vaisseaux ne peuvent* SE SIGNALER *qu'à telle distance.*

— Fig. Se distinguer, se rendre célèbre : *Il* S'EST SIGNALÉ *en diverses occasions. Il brûle de* SE SIGNALER. *Il* S'EST SIGNALÉ *dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. Il* S'EST SIGNALÉ *par ses cruautés, par ses injustices, par ses friponneries.* (Acad.)

Faut-il dans la satire encor me *signaler*? (Boil.)

SIGNALÉTIQUE, adj. des 2 g. (signaler.) Pron. *si-gnia-lé-tik.* — Admin. Qui indique, donne le signalement d'un individu : *État nominatif et* SIGNALÉTIQUE.

SIGNARRE, n. f. Relat. Pron. *ci-niar.* — Mulâtresse : *Les mulâtresses ou* SIGNARRES *sont, la plupart, l'âme des affaires du pays ; la jeune* SIGNARRE *se sert de tout l'ascendant de ses charmes pour exploiter son maître.* (E. Reybaud.)

SIGNATAIRE, n. des 2 *g.* (*signer.*) Pron. *ci-gnia-tèr.* — Celui, celle qui a signé : *Les* SIGNATAIRES *d'une pétition, d'une protestation.* (Acad.)

SIGNATURE, n. f. (*signer.*) Pron. *ci-gnia-tur.* — Seing ; nom d'une personne écrit de sa main, à la fin d'une lettre, d'un billet, d'un contrat, ou d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer, le rendre valable : *Je connais sa* SIGNATURE. *C'est un habile faussaire, il contrefait toutes les* SIGNATURES. *Reconnaître sa* SIGNATURE. *Il ne manque à cet acte que la* SIGNATURE. (Acad.)

La cour de Votre Altesse attend la *signature.* (C. Del.)

— Action de signer : *Ce ministre emploie par semaine plusieurs heures à la* SIGNATURE. *Il y a aujourd'hui* SIGNATURE. (Acad.)

— *Mettre, envoyer un arrêt, un brevet, un acte à la signature*, les mettre entre les mains de celui qui doit les signer ou les faire signer.

— *Signature en cour de Rome*, minute originale d'un acte par lequel le pape accorde un bénéfice ou quelque autre grâce.

— *Signature de justice, de grâce*, tribunaux établis à Rome pour connaître de différentes affaires : *Préfet de la* SIGNATURE *de justice. On a tenu aujourd'hui la* SIGNATURE *de grâce.* (Acad.) ‖ On dit aussi, *Référendaire de l'une et de l'autre* SIGNATURE.

— Typogr. Lettres, chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées, pour en reconnaître l'ordre quand il s'agit de les assembler : *Vérifier les* SIGNATURES. (Acad.)

SIGNE, n. m. (*signum* ; lat. m. sign.) Pron. *cign.* — Indice marque d'une chose présente, passée ou à venir : SIGNE *certain.* SIGNE *infaillible.* SIGNE *évident. La fumée est* SIGNE *de feu. Quand les hirondelles volent bas, on croit que c'est* SIGNE *de pluie. Les sacrements sont des* SIGNES *sensibles de la grâce. L'arc-en-ciel fut un* SIGNE *d'alliance entre Dieu et Noé. La croix est le* SIGNE *du salut. La respiration est un* SIGNE *de vie.* (Acad.) *Tout ce qui arrive a son* SIGNE *qui le précède.* (Lam.) *Les paroles ne sont autre chose que la pensée expliquée par un* SIGNE *extérieur.* (Mol.) *Dieu t'a marqué au front du* SIGNE *des élus ; tu as l'orgueil qui mène également au ciel et à l'enfer.* (H. de Balz.)

— Par anal. *La condition de la femme dans tous les pays est le* SIGNE *certain du degré de civilisation auquel ces pays sont arrivés.* (Ph. Chasles.)

— Propr. *Ne pas donner signe de vie*, ne faire aucun mouvement qui indique la vie : *Il tomba du haut d'un mur ; quand on le releva, il ne* DONNAIT PLUS SIGNE DE VIE. (J. Sandeau.)

— Fig. *Il n'a pas donné le moindre signe de vie, il n'a pas donné signe de vie*, se dit d'un homme absent qui n'écrit point, qui n'a donné aucune marque de son souvenir, dans les occasions où il aurait pu le faire.

— Particul. Certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau : *Avoir un* SIGNE *au visage, un* SIGNE *sur la main.* (Acad.) *Un petit* SIGNE *noir, velouté, coquet, lui donnait une grâce de plus.* (E. Sue.) *Oh! que voilà bien, entre vos deux yeux, un* SIGNE *de longue vie.* (Mol.)

— Au plur. Phénomènes célestes, qu'on regarde comme des espèces de présages : *Le jugement universel sera précédé de plusieurs* SIGNES *dans le ciel.* (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui sert à représenter une chose : *Les* SIGNES *astronomiques. L'argent est le* SIGNE *de la valeur de la marchandise ou du travail. Les* SIGNES *de la musique.* (Acad.) *Si l'idée de l'auteur est juste, que trouvez-vous à redire au* SIGNE *dont il se sert pour exprimer cette idée?* (Mariv.) *Les Chinois ont des* SIGNES *pour tous les mots qui composent leur langue, et ils en ont, nous dit-on, quatre-vingt mille.* (Volt.)

— Mathém. Chacun des caractères qu'on met au-devant des quantités algébriques : *Le signe* + (plus). *Le signe* — (moins).

— *Signe radical*, le signe $\surd$ qu'on met au-devant d'une quantité radicale.

— Astron. Chacune des douze parties de l'écliptique, ou du grand cercle de la sphère céleste, que le soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année.

— Par extens. Un douzième de la zone zodiacale : *Les douze* SIGNES. *Les* SIGNES *du zodiaque. Le soleil était dans le* SIGNE *de la Vierge. Les douze* SIGNES *diffèrent aujourd'hui des douze constellations qui portent les mêmes noms, et avec lesquelles ils coïncidaient vers le temps d'Hipparque.* (Acad.)

... Sur les *signes* inclinée,
La terre, promenant l'année,
Produit les fleurs et les moissons. (Malfil.)

— *Signes ascendants*, ceux qui indiquent l'hiver et le printemps. ‖ *Signes descendants*, ceux qui indiquent l'été et l'automne.

— Méd. Phénomène apparent ; symptôme, disposition, caractère par le moyen desquels on parvient à s'éclairer sur l'état d'une maladie : SIGNES *diagnostiques.* SIGNES *commémoratifs.* SIGNES *pronostics.*

SIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Signer : *Un ordre* SIGNÉ *de sa main,* SIGNÉ *du ministre.* (Acad.)

SIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*signe.*) Mettre son seing à une lettre, à une promesse, à un contrat ou à un acte quelconque, pour le certifier et le rendre valable : SIGNER *un contrat.* SIGNER *une requête, un arrêt.* SIGNER *une lettre, une dépêche.* SIGNER *son engagement.* SIGNER *une pétition, une protestation.* (Acad.)

On attendait mon père afin de tout *signer.* (Corr.)
... Le roi trop crédule a *signé* cet édit. (Rac.)

— Absol. *Il a déclaré ne savoir* SIGNER.

Refusez de *signer*, grondez et boudez-nous, (Gress.)
Rédige-la de verve, écris, *signe*, et je pars. (C. Del.)

— *Signer à un contrat*, y mettre sa signature, comme témoin ou par honneur : *Le roi lui a fait l'honneur de* SIGNER À SON CONTRAT *de mariage. Tels et tels* ONT SIGNÉ AU CONTRAT *comme amis, comme parents.* (Acad.)

— Fig. *Je suis prêt à vous le signer de mon sang*, se dit lorsqu'on veut marquer que ce qu'on avance est très-vrai, ou qu'on tiendra infailliblement ce que l'on promet.

— Fig. *Les martyrs ont signé leur confession de leur sang*, ils ont souffert la mort pour leur religion.

— Fam. *Signer son nom*, écrire son nom, sa signature : *Il* SIGNE *son nom tant bien que mal. Il ne sait pas seulement signer son nom.* (Acad.)

— Techn. Marquer l'argenterie du poinçon. ‖ Marquer les endroits des pièces de verre qu'on veut couper.

= **Se signer**, v. pron. Être signé : *Tout écrit autographe* SE SIGNE, *doit* SE SIGNER.

— Fam. Faire le signe de la croix : SE SIGNER *dévotement. Il crut voir le diable, et* SE SIGNA. (Acad.)

Il vit briller la croix au bout du long rosaire ;
Et l'enfant les suivit en *se signant* deux fois. (A. Guir.)

SIGNET, n. m. (*signe.*) Pron. *si-nè.* — Collect. Petits rubans ou filets liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou peloton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel, etc., pour marquer les endroits qu'on veut retrouver aisément : SIGNET *de bréviaire.* SIGNET *pour des heures.* (Acad.)

— Par anal. Petit ruban que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture : *Le relieur a oublié de mettre des* SIGNETS *à tous ces volumes.* (Acad.) *Chaque passage important était rappelé par un* SIGNET. (Ch. Nod.) *Cette matinée demeurera marquée d'un* SIGNET *rose dans le livre de ma vie.* (H. de Balz.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Asparaginées : SIGNET *anguleux.* ‖ Vulg. *Sceau de Salomon et Genouillet.*

SIGNETTE, n. f. V. SIGUETTE.

SIGNIFIANCE, n. f. Anc. Signification : *J'avais bien lu dans Astrée que les dames ne marquaient pas toujours les sentiments de leur cœur : mais encore en donne-t-on quelque petite* SIGNIFIANCE. (Chaulieu.) *Dans une forêt, il n'est pas un site qui n'ait sa* SIGNIFIANCE. (H. de Balz.) *Il est dans la nature des effets dont les* SIGNIFIANCES *sont sans bornes.*

SIGNIFIANT, part. prés. du v. Signifier.

SIGNIFIANT, ANTE, adj. Théol. Qui signifie : *Les sacrements sont signes* SIGNIFIANTS *et effectifs de la grâce.*

— Fam. *Cela est très-signifiant*, cela veut dire beaucoup. ‖ *Cette expression n'est pas assez signifiante*, elle n'exprime pas assez ce qu'on veut dire.

— *Cette plaisanterie est peu signifiante*, elle est insipide.

SIGNIFICATIF, IVE, adj. Pron. *si-gni-fi-ca-tif, vie.* — Qui signifie, qui exprime bien ; qui a un grand

sens : *Ce terme, ce mot est bien* SIGNIFICATIF. *Se servir de mots* SIGNIFICATIFS. (Acad.)

— *Un geste, un souris fort significatif*, qui exprime sensiblement la pensée, l'intention de celui qui le fait : *Il prit la main de sa sœur, et la mit sur son cœur d'une manière profondément* SIGNIFICATIVE. (H. de Balz.)

SIGNIFICATION, n. f. (*signe.*) Pron. *si-gni-fi-ca-cion.* — Ce que signifie, exprime une chose : *Dites-moi la* SIGNIFICATION *de ces hiéroglyphes, de ce symbole. Ce mot a plusieurs* SIGNIFICATIONS. *Mot pris dans sa* SIGNIFICATION *la plus étendue. Ce mot a changé de* SIGNIFICATION, *a plusieurs* SIGNIFICATIONS. (Acad.) *Qu'on s'épargnerait de questions et de peines si on déterminait enfin la* SIGNIFICATION *des mots d'une manière nette et précise!* (D'Alemb.) *Les lois dans la* SIGNIFICATION *la plus étendue sont les rapports les plus nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* (Montesq.)

— Procéd. Notification que l'on fait, connaissance que l'on donne d'un arrêt, d'un jugement, d'un acte, par voie judiciaire et légale, par ministère d'huissier : *Faire, faire une* SIGNIFICATION *par un huissier.* SIGNIFICATION *d'avoué à avoué.* (Acad.)

— Gramm. *Degrés de signification*, le positif, le comparatif et le superlatif. || V. ces mots.

SIGNIFICATIVEMENT, adv. D'une manière significative : *S'exprimer fort* SIGNIFICATIVEMENT.

SIGNIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Signifier : *Prendre le signe pour la chose* SIGNIFIÉE, *c'est une erreur grave et trop commune.* (V. Cousin.) *Souvent dans l'Écriture sainte le signe reçoit le nom de la chose* SIGNIFIÉE. (Gousset.)

— Procéd. *Arrêts* SIGNIFIÉS. *Exploits* SIGNIFIÉS.

SIGNIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*signe.*) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous signifiions, vous signifiiez.* — Dénoter, marquer quelque chose, être signe de quelque chose : *Il comprit ce que* SIGNIFIAIT *ce geste, ce regard. Que* SIGNIFIE *ce discours, cette conduite?* (Acad.) *La fable doit* SIGNIFIER *sans équivoque ce qu'on a dessein de faire entendre.* (Lamotte.)

— Prouver : *Toutes leurs disputes ne* SIGNIFIENT *rien pour moi.* (J. J. Rouss.)

— *Cela ne signifie rien*; se dit des paroles qui ne vont point au fait, et dont on ne peut rien induire, rien conclure : *Tout ce qu'il dit là ne* SIGNIFIE *rien.* (Acad.)

— Absol. *La plupart du temps, les paroles ne* SIGNIFIENT *point par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit.* (Montesq.) *Les Chaldéens crurent que les mots* SIGNIFIAIENT *par eux-mêmes et qu'ils avaient en eux une force, une vertu secrète.* (Volt.)

— Gramm. Exprimer ce qu'on entend par un mot, par une locution, par une phrase : *Ce mot latin* SIGNIFIE *telle chose en français. Qu'est-ce que ces deux mots-là* SIGNIFIENT? (Acad.) *Ce mot ne* SIGNIFIE *pas assez ce que vous voulez peut-être faire entendre.* (La Br.) *La plupart des auteurs ont employé sans distinction le mot de* gypse *et celui de* plâtre *pour* SIGNIFIER *la même chose.* (Buff.)

— Notifier, déclarer, faire connaître quelque chose par paroles expresses : *Je lui* AI *déjà* SIGNIFIÉ *que je ne voulais pas qu'il mît le pied chez moi. Je vous* AI *suffisamment* SIGNIFIÉ *mes intentions.* (Acad.) *On* SIGNIFIE *à l'empereur qu'il faut qu'il envoie les ornements impériaux au jeune Henri.* (Volt.)

— Énoncer, exposer : *Le besoin de* SIGNIFIER *au dehors les pensées et les sentiments est naturel à l'homme.* (E. Renan.)

— Fam. Par anal. *Épouser une veuve, en bon français,* SIGNIFIE *faire fortune.* (La Br.)

— Procéd. Notifier par voie de justice, par ministère d'huissier : SIGNIFIER *un arrêt, un jugement.* SIGNIFIER *une opposition.* SIGNIFIER *une vente de meubles, une adjudication.* SIGNIFIER *des offres.* (Acad.) *Ne serait-ce pas un déni de justice criant qu'aucun huissier n'osât* SIGNIFIER *un exploit à un magistrat?* (Roll.) *On lui* A SIGNIFIÉ *sa sentence.* (Anquet.)

... Je vous viens, monsieur, avec toute licence,
Signifier l'exploit de certaine ordonnance. (Mol.)

= **Se signifier**, v. pron. Être signifié : *Ces actes qui doivent* SE SIGNIFIER *par le ministère d'un huissier.* (Acad.)

Syn. Signifier, notifier. Ils expriment l'un et l'autre. Déclarer d'une manière formelle; mais *notifier*, c'est simplement faire connaître, tandis que *signifier*, c'est faire connaître avec injonction, commandement de se soumettre.

SIGNOLLE, n. f. Technol. Espèce de dévidoir.

SIGUETTE, n. f. Art. vétér. Caveçon de fer creux, garni de dents de fer comme celles d'une scie, et composé de plusieurs pièces jointes par des charnières.

SIL, n. m. Min. Terre minérale qui fournit une couleur rouge ou jaune.

— Espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILENCE, n. m. (*silentium*; lat., m. sign.) Pron. *ci-lanss.* — Prop. État d'une personne qui se tait, qui s'abstient de parler : *Garder le* SILENCE. *Observer le* SILENCE. *Faire* SILENCE. *Le* SILENCE *est quelquefois éloquent. Il souffre en* SILENCE. *Je vous demande du* SILENCE, *un instant de* SILENCE. (Acad.) *Elle ne pouvait rassasier ses yeux en le regardant, et elle demeurait en* SILENCE. (Fén.) *Le* SILENCE *est le parti le plus sûr pour celui qui se défie de lui-même.* (La Rochef.) *On gardait à la table de Charles XII un* SILENCE *profond.* (Volt.)

Ma foi, vous feriez mieux de garder le *silence*. (Mol.)

La dignité souvent marque l'insuffisance;
On s'enferme avec art dans un noble *silence*. (Volt.)

— Elliptiq. SILENCE, *messieurs.* Faites silence. || On dit aussi, *Du silence, un peu de silence.*

— Fig. *Imposer silence à ses passions*, les réprimer, empêcher qu'elles ne troublent, n'agitent l'âme.

— Fig. *Imposer silence aux médisants, à la calomnie, au mensonge, etc., les réduire au silence*, faire que leurs médisances, que leurs calomnies, etc., ne trouvent plus de crédit.

— Fig. *Le silence de la loi*, cas que la loi n'a pas prévu.

Les lois gardent souvent un dangereux *silence*;
Thémis ne peut tout faire entrer dans sa balance.
(Desmahis.)

— *Le silence des lois*, négligence à les appliquer :

Le crime s'enhardit du *silence* des lois. (N. Lemerc.)

— Fig. Cessation de commerce de lettres entre personnes qui étaient dans l'habitude de s'écrire : *Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles; quelle est la cause de votre* SILENCE? *de ce long* SILENCE? *Après avoir été longtemps sans vous écrire, je romps enfin le* SILENCE. (Acad.) *Ce* SILENCE *est un raffinement de cruauté qui n'a rien d'égal.* (J.-J. Rouss.)

— Il se dit encore pour faire connaître qu'un auteur n'a rien dit sur le fait ou le sujet dont on parle : *Il n'y a rien sur cet événement dans les auteurs contemporains; leur* SILENCE *prouve que cet événement n'a pas eu lieu. Le* SILENCE *des journaux sur ce fait est extraordinaire.* (Acad.)

— Par anal. *J'ai adressé une demande à cette administration; mais elle garde le* SILENCE.

— *Passer une chose sous silence*, n'en point parler : *Je* PASSE SOUS SILENCE *ses attentats, ses infidélités. Je* PASSE SOUS SILENCE *les belles actions de ses ancêtres.* (Acad.)

— *Faire quelque chose dans le silence*, secrètement, avec mystère : *Ils concertèrent dans le* SILENCE *la perte de leur oppresseur.* (Acad.)

— Fig. Calme, cessation de toute sorte de bruit : *Grand* SILENCE. *Le* SILENCE *de la nuit. Rien ne trouble le* SILENCE *qui règne en ces lieux. Vivre dans la retraite et dans le* SILENCE. (Acad.) *Les premiers* SILENCES *de la nuit et les derniers murmures du jour luttaient sur les coteaux, au bord des fleuves, dans les bois et dans les vallées.* (Chateaubr.)

J'ai besoin du *silence* et de l'ombre des bois. (Boil.)

— Musiq. Signes qui répondent aux diverses valeurs des notes, et qui marquent que tout le temps de la valeur doit être passé en silence : *Observer les* SILENCES. (Acad.) *Les* SILENCES, *dans tous les genres de mélodie, concourent puissamment aux grands effets.* (Buff.) *Les différentes phrases du rossignol sont entremêlées de* SILENCE. (Id.)

SILENCIEUSEMENT, adv. D'une manière silencieuse; en silence.

SILENCIEUX, EUSE, adj. Qui ne parle guère; qui garde habituellement le silence : *Les hommes méditatifs sont* SILENCIEUX. *Il est fort* SILENCIEUX. (Ac.) *Les femelles sont, dans les oiseaux, bien plus* SILENCIEUSES *que les mâles.* (Buff.)

— Qui ne parle point; qui reste bouche close : *Rester* SILENCIEUX. *Vous êtes tout* SILENCIEUX.

— En parl. des lieux, Où l'on n'entend pas de bruit : *Bois* SILENCIEUX. *Retraite* SILENCIEUSE. (Acad.)

SILÉSIE, n. m. (n. pr. de province.) Comm. Drap léger.

SILEX, n. m. (m. lat. *caillou.*) Pron. *ci-leks.* — Minér. Pierre qui a la silice pour base : *Les* SILEX, *sont appelés vulgairement, pierres à fusil.*

— Partic. *Pierre à fusil;* caillou du genre quartz.

— *Fusil à silex*, fusil à pierre se dit par oppos. à *Fusil à mèche*, et surtout à *Fusil à piston.*

SILHOUETTE, n. f. (n. pr. de l'inventeur.) Pron. *Si-lou-ett.* — B.-arts. Espèce de dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre du visage : *Dessiner à la* SILHOUETTE. *Un portrait à la* SILHOUETTE, ou simpl. *Une* SILHOUETTE.

— Par anal. *Le vent agitait au bord de la route la vive* SILHOUETTE *des arbres.* (V. Hugo.) *Avant d'entrer dans le drame, il est nécessaire de peindre ici la* SILHOUETTE *des principaux acteurs.* (H. de Balz.)

SILICATE, n. m. Chim. Tout sel résultant de la combinaison de la silice avec les corps dits alcalis.

SILICE, n. f. (*silicium*; m. lat.) Min. Terre, substance composée d'oxygène et de silicium; elle est la base de toutes les pierres donnant du feu par le choc : *La* SILICE *entre dans la composition des pierres gemmes et de presque tous les quartz.* (Acad.)

SILICEUX, EUSE, adj. Min. Qui renferme de la silice; qui est de la nature du silex ou caillou : *Terre* SILICEUSE. (Acad.)

SILICIUM, n. m. (*silex*, pierre; lat.) Minér. Métalloïde qui forme la silice en se combinant avec l'oxygène : *Le* SILICIUM, *radical de la silice, accompagne l'aluminium, dans la plupart de ses gisements.* (L. Figuier.)

SILICULE, n. f. (*silique.*) Bot. Silique très-courte, dont la hauteur n'égale point quatre fois la largeur : *La passerage porte des* SILICULES. (Acad.)

SILICULEUX, EUSE, adj. Bot. Il se dit des plantes dont le fruit est une silicule.

SILIQUE, n. f. Bot. Enveloppe de fruit, péricarpe sec et allongé, formé de deux pièces unies par des sutures longitudinales où les semences sont attachées : *Le chou porte des* SILIQUES. (Acad.)

SILIQUEUX, EUSE, adj. Pron. *ci-li-keu, euz.* — Bot. Il se dit des plantes dont le fruit est une silique : *Plantes* SILIQUEUSES.

SILLAGE, n. m. Pron. *si-iaj.* — Mar. Trace que fait un bâtiment lorsqu'il navigue : *Les vagues étaient si hautes qu'on ne pouvait remarquer le* SILLAGE. (Acad.) *Elle regardait le* SILLAGE *de la barque, où le reflet des étoiles tremblantes faisait courir de minces filets d'or mouvant.* (G. Sand.)

— Marche, vitesse d'un bâtiment : *Mesurer le* SILLAGE *d'un bâtiment.*

— *Faire grand sillage, bon sillage*, naviguer avec rapidité, heureusement : *Pendant quelques jours nous* FÎMES BON SILLAGE. (Acad.)

— *Ce bâtiment double le sillage de tel autre*, il va une fois plus vite; il a une marche très-supérieure.

— Techn. Prolongement d'une mine.

SILLE, n. m. (σιλλός, raillerie mordante; gr.) Pron. *cil.* — Littér. Poëme mordant en usage chez les anciens Grecs : *Le* SILLE *des Grecs répond à la satire des Romains.* (Acad.)

SILLÉ, ÉE, adj. Man. Il se dit d'un cheval qui a des poils blancs dans les sourcils.

SILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Siller : *Oiseau* SILLÉ.

SILLÉE, n. f. Pron. *ci-yée.* — Agric. Fosse ouverte dans laquelle on plante la vigne.

SILLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *ci-yé.* — Mar. Faire du sillage; marcher; couper, fendre les flots en avançant : *Ce vaisseau* SILLE *bien. Ce bâtiment* SILLAIT *à l'ouest, au nord.* (Acad.) || Peu usité.

SILLER, v. tr. Fauconn. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débatte point.

SILLET, n. m. Techn. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare ou d'un instrument à cordes, et sur lequel portent les cordes : *La longueur des cordes se mesure du* SILLET *au chevalet.* (Acad.)

SILLOMÈTRE, n. m. (*sillon*, et μέτρον, mesure; gr.) Pron. *ci-o-mètr.* — Mar. Instrument propre à mesurer le sillage d'un bâtiment.

SILLON, n. m. (*sulcus*; lat., m. sign.) Pron. *ci-ion.* — Agric. Longue trace que le soc, le coutre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure : *Ces* SILLONS *ne sont pas assez profonds. La pluie avait rempli les* SILLONS. *Faire un* SILLON. *Tracer un* SILLON. (Acad.) *Partout la charrue avait laissé de creux* SILLONS. (Fén.) *Un sauvage tient plus à sa hutte qu'un prince à son palais, et le montagnard trouve plus de charme à sa montagne que l'habitant de la pleine à son* SILLON. (Chateaubr.)

... De ses travaux l'homme des champs respire,
Et laisse avec le bœuf reposer le *sillon*. (De Fontan.)

— Fig. *Faire son sillon*, faire l'ouvrage qu'on est tenu de faire, qu'on s'est imposé l'obligation de faire chaque jour.

— Prov. et fig. *C'est un bœuf qui fait bien son sillon*, se dit d'un homme laborieux, mais de peu de capacité.

— Au pl. Absol. et poétiq. Campagnes, champs : *Trop de sang a abreuvé nos* SILLONS. *Il demanda à grands cris le* SILLON *paternel.* (De Salvandy.)

— Fig. et poétiq. Traces que certaines choses laissent en passant : *La déesse traçait dans l'air un* SILLON *de lumière. Le navire laissait derrière lui un large* SILLON. (Acad.) *Le* SILLON *des roues est visiblement marqué sur le pavé.* (M^lle de Staël.)

La foudre, éclairant seule une nuit si profonde,
A *sillons* redoublés ouvre la terre et l'onde. (Créb.)
... La proue, en fuyant, laisse au loin ses *sillons.* (Del.)

— Par anal. Trace que l'âge imprime au visage, rides : *Les* SILLONS *que l'âge a creusés sur son front.* (Acad.)

Contemple de son front les *sillons* radieux. (M. J. Chén.)

— Zool. Stries profondes : *Les valves de cette coquille ont des* SILLONS. (Acad.)

— Anat. Fentes ou rainures que présente la surface de quelques os et de divers organes : SILLON *longitudinal.* SILLON *transversal. Les* SILLONS *du foie.* (Acad.)

— Par anal. Rides qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes, et particul. des chevaux.

SILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Sillonner : *Un champ bien* SILLONNÉ. (Acad.)

— Fig. *Des montagnes* SILLONNÉES *de ravins. Le département du Nord est* SILLONNÉ *de routes, de canaux, de chemins de fer.* (Blanqui.)

— Par anal. : *Un front* SILLONNÉ *de rides.* (Acad.)

Que de hauts faits écrits sur leurs fronts *sillonnés !*
(C. Del.)

— Adj. Zool. et Bot. Il se dit des parties des organes, marqués de stries profondes, de fentes ou raies creuses.

SILLONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ci-o-né.* — Marquer des sillons, tracer des sillons sur : SILLONNER *un champ.*

— Fig. En parl. des choses, Faire, laisser des traces sur son passage : *Les torrents qui* SILLONNENT *le flanc des montagnes. L'éclair* SILLONNE *la nue. Leurs vaisseaux* SILLONNENT *les mers.* (Acad.)

... Des traits enflammés *ont sillonné* la nue,
Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.
(St-Lamb.)

— Il se dit aussi des rides qui couvrent le visage : *L'âge lui* A SILLONNÉ *le front.* (Acad.)

.......Attends que les rides de l'âge
Mûrissent ta rai[illegible]a, *sillonnent* ton visage. (Volt.)

= **Se sillonner,** v. pron. *Son large front, luisant et chauve,* SE SILLONNA *d'une grosse veine dont le gonflement était le précurseur de l'orage.* (G. Sand.)

Temple, profonde nuit, *sillonne-toi* d'éclairs ;
Déchirez-vous, linceuls ; ouvrez-vous, noirs enfers !
(N. Lemerc.)

SILO, n. m. Agric. Fosse, cavité souterraine pratiquée dans la terre pour y conserver du blé, des grains.

SILOUETTE, n. f. V. SILHOUETTE.

SILURE, n. m. Zool. Genre de poissons à nageoires pectorales et dorsales munies de rayons épineux : *Le* SILURE *est, après l'esturgeon, le plus grand de nos poissons d'eau douce.*

SILUROÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un silure.

— N. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre silure.

SILVES, n. f. pl. Littér. Recueils ou collections de pièces latines détachées, qui n'ont aucun rapport entre elles : *Les* SILVES *de Stace.* (Acad.)

SILVERET, n. m. Comm. Étoffe croisée en chaîne de soie et trame de coton.

SILVICULTURE, n. f. (*silva,* forêt ; *cultura,* culture ; lat.) Agric. Science qui a rapport à la culture et à l'entretien des bois et des forêts.

SIMAGRÉE, n. f. (*simius,* singe ; ou *simulacrum,* simulacre ; lat.) Fam. Manière affectée de minauderie : *Cette femme fait bien des* SIMAGRÉES. *Voilà bien des* SIMAGRÉES. *Tout son fait n'est que pure* SIMAGRÉE. (Acad.) *Il met tous les devoirs en étiquette, toute la morale en* SIMAGRÉES. (J.-J. Rouss.)

— Faux-semblant : *Il a fait la* SIMAGRÉE *de refuser cette place ; mais sa résistance n'a pas été longue.* (Acad.) *Laissez les* SIMAGRÉES, *soyez vertueux tout de bon.* (J.-J. Rouss.)

SIMAISE, n. f. *V.* CYMAISE.

SIMAROUBA, n. m. Bot. Arbre de l'Amérique méridionale, aux feuilles d'un beau vert luisant, aux fleurs petites, blanches et panachées de rouge vif de la famille des Rutacées ; son écorce et sa racine sont d'un grand usage en médecine.

SIMARRE, n. f. (*zimarra ;* ital.) Habillement long et traînant, dont les femmes se servaient autrefois : *Une* SIMARRE *magnifique.* (Acad.)

— Espèce de soutane que certains magistrats portent sous leur robe : SIMARRE *de velours. Le chancelier devait être toujours en* SIMARRE. (Acad.)

J'ôte à ce parvenu la toge qui le pare,
Et je découvre un sot caché sous la *simarre.* (C. Del.)

SIMBLEAU, n. m. Techn. Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences.

— Assemblage de ficelles qui fait partie d'un métier à tisser.

SIMIEN, IENNE, adj. (*simius,* singe ; lat.) Zool. Qui ressemble à un singe.

— N. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre singe.

SIMILAIRE, adj. des 2 g. (*similis,* semblable ; lat.) Homogène, qui est de la même nature : *Une masse d'or est un tout* SIMILAIRE, *parce que chacune de ses parties est or.* (Acad.) *La charpente du corps de l'animal est composé de parties* SIMILAIRES *à celles du corps humain.* (Buff.) *Les savants réunissent en groupes les êtres* SIMILAIRES. (Portalis.)

— Math. Il se dit des rectangles ou des parallépipèdes, formés par la multiplication de nombres proportionnels entre eux.

— Phys. *Rayons similaires,* rayons lumineux également réfrangibles.

SIMILITUDE, n. f. (*similitudo ;* ressemblance ; lat.) Ressemblance, rapport exact entre deux choses : *Il n'y a point de* SIMILITUDE *entre ces deux objets. Il y a entre ces deux espèces d'animaux une grande, une exacte* SIMILITUDE *de conformation.* (Acad.) *A l'exception de quelques espèces majeures, telles que l'éléphant, le rhinocéros, etc., tous les autres animaux semblent former des groupes de* SIMILITUDES *dégradées.* (Buff.)

— Rhétor. Figure, par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différentes espèces : *Il nous fit comprendre cette vérité par une belle* SIMILITUDE. *Les* SIMILITUDES *sont souvent employées dans l'Évangile.* (Acad.)

... Nous aimons bien mieux, nous autres, gens d'étude,
Une comparaison qu'une *similitude.* (Mol.)

SIMILOR, n. m. (*similis,* semblable ; lat. et *or.*) Composition métallique, qui est un mélange de cuivre et de zinc, et qui a l'aspect de l'or.

SIMONIAQUE, adj. des 2 g. Il se dit des choses où il entre, où il y a de la simonie : *Contrat* SIMONIAQUE. *Ordination* SIMONIAQUE. (Acad.)

— En parl. des personnes, qui commet simonie : *Dans ce siècle, il y avait beaucoup d'ecclésiastiques* SIMONIAQUES. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* SIMONIAQUE. *C'est un franc* SIMONIAQUE. (Acad.)

SIMONIE, n. f. (*Simon,* n. pr.) Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire, pour l'abandon de quelque chose de saint et de spirituel : *Le traité dont vous parlez est une franche* SIMONIE, *une pure* SIMONIE. *Prendre ou donner de l'argent pour un bénéfice, c'est une* SIMONIE. SIMONIE *expresse.* SIMONIE *tacite.* (Acad.) *L'empereur Henri IV, cité à Rome pour cause de* SIMONIE, *envoya des ambassadeurs que le pape ne voulut pas recevoir.* (J. de Maist.)

SIMOUN ou **SEMOUM,** n. m. (m. ar.) Pron. *ci-ce-mounn.* — Relat. Vent brûlant qui souffle de l'intérieur de l'Afrique, qui soulève le sable du désert et qui engloutit quelquefois des caravanes tout entières. || On dit aussi SAMIEL.

SIMOUSSE, n. f. Techn. Ornement de laine ajusté à la bride des mulets.

SIMPLE, adj. des 2 g. (*simplex ;* lat., m. sign.) Qui n'est point composé : *Dieu, l'âme, sont des êtres* SIMPLES. *Les machines les plus* SIMPLES *sont les meilleures. Idée* SIMPLE, *idée complexe. En grammaire, il y a des noms et des verbes* SIMPLES *et des noms et des verbes composés.* (Acad.) *Qu'est-ce qu'un être* SIMPLE ? *C'est un être un, indivisible.* (Marm.)

— Archit. *Bâtiment simple,* bâtiment qui n'a qu'un rang de chambres ; par oppos. à *Bâtiment double,* celui qui renferme deux rangs de chambres.

— Bot. *Calice simple,* celui qui n'est point environné d'un second calice extérieur. || *Tige simple,* celle qui est sans ramifications et qui n'a que des branches faibles. || *Aigrette, stigmate simple,* aigrette, stigmate qui résulte de poils non ramifiés ou dentés. || *Corymbe simple,* celui dont les pédicelles partent immédiatement du pédoncule commun. || *Organes simples,* organes produits par un assemblage de parties disposées sur un seul rang concentrique.

— *Fruits simples,* ceux qui sont formés par la soudure naturelle de plusieurs carpelles.

— *Fleur simple,* celle dont la corolle n'a que le nombre de pétales qu'elle doit avoir naturellement ; à la différence des *fleurs doubles* ou *semi-doubles,* qu'on obtient ordinairement par la culture : *La rose* SIMPLE *n'a que cinq pétales.* (Acad.)

— Chim. *Corps simples,* ceux qu'aucun procédé chimique n'a pu encore décomposer en plusieurs sortes de matière : *Le corps* SIMPLE *est celui dont on ne peut tirer qu'une seule substance.* (Pelouze.)

— *Sels simples,* sels dans lesquels le poids atomique de l'acide est égal au poids atomique de la base.

— Min. *Minéraux simples,* corps inorganisés homogènes, ou qui ont une apparence d'homogénéité. || *Roches simples,* classe de roches, comprenant les espèces minérales qui composent seules des terrains. || *Formes simples,* formes des minéraux terminés par des faces parfaitement identiques.

— Phys. *Écho simple,* écho qui ne répète chaque son qu'une fois.

— J. de trictrac, *Coup simple,* deux dés dissemblables quant au nombre, comme trois et deux, cinq et quatre, deux et as.

— Liturg. *Fête, office simple,* se dit par oppos. à fête ou office double ou semi-double. || *Simple vigile,* vigile sans jeûne.

— Seul, unique : *Il n'a qu'un* SIMPLE *valet pour le servir. Des souliers à* SIMPLE *semelle. Après une* SIMPLE *requête. Ce* SIMPLE *exposé des faits le justifie. Il ne s'est engagé que par une* SIMPLE *lettre. Je ne ferai qu'une* SIMPLE *objection, une* SIMPLE *remarque.* (Acad.)

— Fam. *Il ne faut pour cela que le simple sens commun, que le simple bon sens,* se dit en parl. d'une chose aisée à comprendre.

— *Simple tonsure,* tonsure cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques.

— *Bénéfice à simple tonsure,* ou *bénéfice simple,* bénéfice qui n'a point charge d'âmes, qui ne demande point résidence, et que peut posséder un clerc qui n'a que la tonsure : *Permuter une cure contre un* BÉNÉFICE SIMPLE. (Acad.)

— *Simple clerc,* celui qui n'a que la tonsure cléricale. || *Simple prêtre,* prêtre qui n'a point de bénéfice. || *Simple religieux,* religieux qui n'a point de charge dans son ordre ni dans son monastère.

— *Simple particulier,* homme qui n'a point de fonctions publiques ou de rang dans la société.

— *Simple gentilhomme,* gentilhomme qui n'est point titré.

— *Simple soldat, simple cavalier,* fantassin, cavalier qui n'a point de grade : *La valeur est dans les* SIMPLES SOLDATS *un métier périlleux qu'ils ont pris pour gagner leur vie.* (La Rochef.)

— Jurispr. *Donation pure et simple,* donation sans condition. || Dans le m. sens, *Résignation pure et simple,* démission pure et simple, etc.

— Qui n'est point compliqué ; qu'il est très-facile d'employer ou de comprendre, etc. : *Une méthode, un procédé, un moyen très-*SIMPLE, *fort* SIMPLE. (Acad.) *On cherche des moyens extraordinaires, quand on aurait dû n'en chercher que de* SIMPLES. (Condill.)

— Littér. *Le sujet, l'intrigue de cette pièce de théâtre est fort simple,* l'action est peu chargée d'incidents.

— Fam. *C'est tout simple,* cela est naturel, convenu, cela va sans dire.

— Qui est sans ornement, sans faste, sans recherche, sans apprêt, sans affectation : *Je ne veux point de broderie ni de galons, je ne veux qu'un habit tout* SIMPLE. *Mener une vie* SIMPLE. *Avoir des goûts* SIMPLES. *Un abord* SIMPLE *et ouvert. Son discours est* SIMPLE *et touchant. Une relation* SIMPLE *et naïve. Style* SIMPLE. (Acad.) *Que c'est un spectacle agréable que celui d'une maison* SIMPLE *et bien réglée !* (J.-J. R.) *Les plaisirs sont comme les aliments, les plus* SIMPLES *sont ceux dont on se dégoûte le moins.* (Ch. Nod.) *Sa parole* SIMPLE *et sans faste coulait doucement dans les cœurs.* (Fén.)

Que le début soit simple et n'ait rien d'affecté. (Boil.)

— *Être simple dans ses habits, dans ses meubles,* éviter la recherche, le luxe dans ses habits, dans ses meubles.

— Qui est sans déguisement, sans malice : SIMPLE *comme un enfant. Notre-Seigneur a dit : Soyez* SIMPLES *comme les colombes.* (Acad.) *J'aimerais cent fois mieux une fille* SIMPLE *et grossièrement élevée, qu'une fille savante et bel esprit.* (J.-J. Rouss.)

Géronte, quoique *simple,* est homme de bon sens. (Regn.)

— Fam. *Simple comme un enfant, comme bonjour,* se dit d'un homme sans déguisement et sans malice : *Il était rond comme un zéro,* SIMPLE COMME UN BONJOUR. (H. de Balzac.)

— Fam. Niais, qui se laisse facilement tromper : *Il est si* SIMPLE *que le premier venu le trompe. Vous êtes bien* SIMPLE, *si vous le croyez. Il faudrait être bien* SIMPLE *pour croire à ses protestations.* (Acad.)

Simple, par le chemin que tu penses tenir,
Tu la lui peux ôter, mais non pas l'obtenir. (Corn.)

— N. m. Ce qui est simple ; il se dit par oppos. Composé : *Le* SIMPLE *et le composé. Parier le double contre le* SIMPLE. (Acad.) *On commence en tout genre par le* SIMPLE. (Volt.)

— Homme simple : *Dieu aime les humbles et les* SIMPLES. (Acad.) *Les productions de l'incrédulité ne sont à craindre que pour la foi des* SIMPLES. (Did.)

— Mus. Air, chanson, morceau de piano, de harpe, joué suivant le chant naturel et tout uni, par oppos. à *Double*, qui se dit du même air, du même morceau, quand on y ajoute des variations : *On ne chante guère le double d'un air, qu'on n'ait chanté le* SIMPLE. (Acad.)

— Rhét. Un des trois genres d'éloquence, celui qui désigne une manière de s'exprimer pure, facile, sans ornement, où l'art ne paraît pas : *Le* SIMPLE, *le sublime, le tempéré.*

SIMPLE, n. m. Vulg. Herbe, plante médicinale : *La mélisse est un* SIMPLE *d'une grande vertu.*

— Il s'empl. le plus souv. au pl. : *Cet homme connaît bien les* SIMPLES. *Les vertus des* SIMPLES. *Cueillir des* SIMPLES. (Acad.) *Il cherche dans les prés les* SIMPLES *indiqués par le médecin.* (Lam.) *Il connaît les vertus et les propriétés de tous les* SIMPLES *de ces prés.* (La F.)

Nous allons cueillir dans les lieux solitaires
Les *simples* renommés pour leurs sucs salutaires.
(Ponsard.)

SIMPLEMENT, adv. D'une manière simple : *Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites* SIMPLEMENT ; *elles se gâtent par l'emphase.* (La Br.)

— Sans ornement, sans recherche : *Il est vêtu bien* SIMPLEMENT. (Acad.)

Naïvement, sans déguisement :
Je vous raconterai la chose *simplement*. (Étienne.)

— Bonnement, sincèrement, sans finesse : *C'est un bonhomme ; il y va, il y procède* SIMPLEMENT, *bien* SIMPLEMENT, *tout* SIMPLEMENT. (Acad.)

— *Cette pièce de théâtre est conduite simplement*, l'action n'en est point compliquée, point surchargée d'incidents.

— Seulement, uniquement. *Il ne s'agit point de discuter, mais simplement de s'entendre.*

— *Purement et simplement*, uniquement, sans réserve et sans condition : *Il a donné sa démission purement et* SIMPLEMENT. (Acad.)

SIMPLESSE, n. f. Simplicité naturelle, ingénuité accompagnée de douceur et de facilité : *Elle a de la* SIMPLESSE. *On ne trouvait en lui qu'amour et* SIMPLESSE. (Acad.) *La* SIMPLESSE *d'un homme ordinaire est plus pressante que toute l'habileté du plus subtil rhéteur.* (Beaum.)

Vous m'annoncez quelqu'un d'une *simplesse* extrême,
Et qu'on pourrait nommer la crédulité même. (C. d'Harl.)

|| Il a vieilli.

SIMPLICITÉ, n. f. (*simplicitas* ; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est simple : SIMPLICITÉ *naturelle.* SIMPLICITÉ *chrétienne. Grande* SIMPLICITÉ *d'esprit. La* SIMPLICITÉ *d'un plan, d'une composition, d'une méthode.* (Acad.) *La* SIMPLICITÉ *vient du cœur, la naïveté de l'esprit.* (Chateaubr.) *Quand l'homme rentre en lui-même avec* SIMPLICITÉ, *il est consterné de sa faiblesse et de son néant.* (Lerminier.)

— Particul. Candeur, ingénuité, naïveté : *Aimable* SIMPLICITÉ. *Noble* SIMPLICITÉ. *La* SIMPLICITÉ *d'un enfant.* SIMPLICITÉ *de mœurs.* (Acad.) *La* SIMPLICITÉ *est la suite ordinaire de l'élévation des sentiments.* (D'Alemb.) *La* SIMPLICITÉ *affectée est leur imposture délicate.* (La Rochef.) *La* SIMPLICITÉ *des bonnes mœurs passe pour grossièreté.* (J.-J. Rouss.)

— Éloignement du faste, de l'affectation, de la recherche : *Dans le langage, dans les habits, dans les meubles.*

— Littér. : SIMPLICITÉ *de style. Grande* SIMPLICITÉ *d'expressions.*

— Niaiserie, bêtise, trop grande, facilité à croire, à se laisser tromper : *Je ne vis jamais une si grande* SIMPLICITÉ. *C'est une grande* SIMPLICITÉ *de croire cela. Il y a de la* SIMPLICITÉ *dans son fait.* (Acad.)

Je suis sotte, et j'en veux à ma *simplicité*
De conserver pour eux encor quelque bonté. (Mol.)

SIMPLIFICATION, n. f. Action de simplifier, ou résultat de cette action : *Travailler à la* SIMPLIFICATION *d'une affaire.* (Acad.)

SIMPLIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Simplifier : *Calculs* SIMPLIFIÉS *par l'algèbre. Question* SIMPLIFIÉE.

SIMPLIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*simplifico*, de *simplex*, simple, et *facio*, je fais ; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous simplifiions, vous simplifiiez.* — Rendre simple, moins composé : SIMPLIFIER *le récit d'un fait, un raisonnement.* SIMPLIFIER *une question, un problème.* SIMPLIFIER *une méthode.* SIMPLIFIER *une opération de finance, une affaire.* (Acad.)

— *Simplifier un bénéfice*, faire d'un bénéfice à charge d'âmes, ou qui exige résidence, un bénéfice simple.

= **Se simplifier**, v. pron. Être simplifié : *Grâce à vos observations, notre affaire* SE SIMPLIFIE. *Voilà qui se* SIMPLIFIE. (Acad.)

SIMULACRE, n. m. (*simulacrum* ; lat., m. sign.) Propr. Image, statue, idole, représentation de fausses divinités. Il ne se dit guère qu'au pluriel : *Les* SIMULACRES *des dieux. Adorer des* SIMULACRES. (Acad.)

Des *simulacres* vains, sans vie et sans pouvoir.
(C. Del.)

— Fig. Spectre, fantôme ; en ce sens il se joint ordinairement à *vain* : *De vains* SIMULACRES. (Acad.)

— Fig. Au sing. Vaine représentation de quelque chose : *Dans les derniers règnes des Mérovingiens, il n'y avait qu'un* SIMULACRE *de puissance royale. Après Jules César, il n'y eut plus qu'un vain* SIMULACRE *de république.* (Acad.)

— Fig. Action dans laquelle on imite, on représente quelque chose : *Un* SIMULACRE *de débarquement, de combat, etc.* (Acad.) *On avait préparé une superbe joute, qui offrait le* SIMULACRE *d'un grand combat naval.* (Vitet.)

SIMULATION, n. f. (*simuler.*) Jurispr. Déguisement, fiction : *Il y a bien de la* SIMULATION *dans ce contrat.* (Acad.)

— Fam. Feinte : *J'ai deviné votre pensée malgré votre* SIMULATION.

SIMULÉ, ÉE, part. pass. du v. Simuler : *Dettes* SIMULÉES. *Acte* SIMULÉ. *Vente* SIMULÉE. *Donation* SIMULÉE.

— Par anal. *Paix* SIMULÉE. *Dévotion* SIMULÉE. *Attaque* SIMULÉE. *Combat* SIMULÉ. (Acad.) *Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes ou* SIMULÉES. (Fléch.) *Passez dans le camp de nos ennemis, votre fuite* SIMULÉE *aura l'air d'une disgrâce, et vous attirera leur confiance.* (Barthél.)

SIMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*simulare*, feindre ; lat.) Jurispr. Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui n'est point : SIMULER *une vente.* SIMULER *une donation.* (Acad.)

— Fam. SIMULER *un combat.* SIMULER *une attaque.* (Acad.)

= **Se simuler**, v. pron. Être simulé : *Cette donation ne peut* SE SIMULER.

SIMULTANÉ, ÉE, adj. (*simultaneus* ; lat., m. sign.) Il se dit des actions qui se font dans un même instant : *Mouvement* SIMULTANÉ. *Ces faits sont* SIMULTANÉS. *Les idées qui composent une pensée peuvent être* SIMULTANÉES *dans l'esprit, mais elles sont successives dans le discours.* (Acad.) *Il est des ouvrages dont le succès dépend de l'émotion* SIMULTANÉE *du public assemblé.* (Marm.) *Comment expliquer cet accroissement parallèle et* SIMULTANÉ *de la richesse et de la pauvreté ?* (Blanqui.)

— Il se dit aussi d'un mode d'enseignement d'après lequel le professeur s'adresse constamment à tous les élèves d'une classe, et leur fait faire en même temps les mêmes exercices : *Enseignement* SIMULTANÉ. *Mode* SIMULTANÉ.

— Gramm. *Passé simultané*, imparfait de l'indicatif.

SIMULTANÉITÉ, n. f. Didact. Existence de deux ou plusieurs choses dans le même instant : *La* SIMULTANÉITÉ *de ces deux actions.* (Acad.)

SIMULTANÉMENT, adv. En même temps, au même instant : *Ces deux coups de fusil sont partis* SIMULTANÉMENT. (Acad.)

SINAPISATION, n. f. Méd. Action de sinapiser.

SINAPISÉ, ÉE, part. pass. du v. Sinapiser.

— Adj. Méd. Il se dit des médicaments, des remèdes où l'on met de la farine de graine de moutarde, pour les rendre plus actifs : *Un bain de pieds* SINAPISÉ. (Acad.)

SINAPISER, v. tr. ou act. 1re conj. Traiter une maladie avec un sinapisme.

— Appliquer des sinapismes.

— Saupoudrer de moutarde un cataplasme, un bain.

= **Se sinapiser**, v. pron. Être sinapisé.

SINAPISME, n. m. (σίναπι, moutarde ; gr.) Méd. Médicament topique composé de substances chaudes et âcres, dont la graine de moutarde fait ordinairement la base : *On lui a mis, on lui a appliqué des* SINAPISMES *à la plante des pieds.* (Acad.)

SINCÈRE, adj. des 2 g. (*sincerus*, entier ; lat.) Vrai, franc, qui est sans artifice, sans déguisement : *C'est un homme* SINCÈRE *dans ses discours, dans ses actions. Vous n'êtes pas* SINCÈRE. (Acad.) *Les personnes faibles ne peuvent être* SINCÈRES. (La Rochef.)

Je veux qu'on soit *sincère*, et qu'en homme d'honneur,
On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur. (Mol.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Un attachement* SINCÈRE. *Un repentir* SINCÈRE. *Je vous en ferai un récit* SINCÈRE. *L'aveu que je vous fais est* SINCÈRE. *Un cœur* SINCÈRE. *Une foi* SINCÈRE. (Acad.) *L'amour de Jésus-Christ est pour nous* SINCÈRE *comme celui d'un fidèle ami.* (Boss.)

Ce n'est qu'amour entre eux, que charité *sincère*. (Corn.)
Un discours trop *sincère* aisément nous outrage. (Boil.)
Croiront-ils mes périls et vos larmes *sincères* ? (Rac.)

— Diplom. Qui n'est pas altéré, authentique : *Actes, diplômes* SINCÈRES.

Syn. Sincère, franc. On est *sincère* par amour de la vérité ; on est *franc* par haine du mensonge : la première qualité résulte de la chaleur de l'âme ; la seconde, de son tempérament. On peut n'être qu'accidentellement *sincère*, mais on est *franc* en toute occasion ; on est *sincère* avec réserve, et *franc* sans ménagement ni calcul.

SINCÈREMENT, adv. D'une manière sincère : *Je vous parle* SINCÈREMENT. *Je vous le dis* SINCÈREMENT. *Il agit* SINCÈREMENT. (Acad.)

Toujours *sincèrement* je dis ce que je pense,
Je ne saurais tromper. (Desmahis.)

SINCÉRITÉ, n. f. (*sincère.*) Candeur, franchise, qualité de ce qui est sincère : *Il paraît une grande* SINCÉRITÉ *dans ses actions, dans ses discours, dans ses manières. Il n'y a point de* SINCÉRITÉ *dans son procédé. Croyez à la* SINCÉRITÉ *de mes promesses.* (Acad.) *La* SINCÉRITÉ *est le visage de l'âme, comme la dissimulation en est le masque.* (La Rochef.) *La* SINCÉRITÉ *ou la bonne foi est cette franchise, cette ouverture de cœur mêlées de confiance, qui excluent toute feinte et tout déguisement.* (Pastoret.)

— Parole sincère : *Tous ceux qui pouvaient se plaindre de quelques-unes de ses* SINCÉRITÉS *allèrent le voir pour le rassurer sur l'inquiétude où il aurait pu être à leur égard.* (Fonten.)

— Authenticité ; intégrité : *La* SINCÉRITÉ *d'un acte.*

SINCIPITAL, ALE, adj. (*sinciput, sincipitis*, sinciput ; lat.) Anat. Qui a rapport au sinciput : *Artère* SINCIPITALE. *Région* SINCIPITALE. (Acad.)

SINCIPUT, n. m. (m. lat.) Anat. Sommet, partie supérieure de la tête ; vertex : *L'outarde femelle a le* SINCIPUT *orangé et traversé de lignes noires.* (C. Dumér.)

SINDON, n. m. (σινδών, drap, linge ; gr.) Chir. Petit plumasseau arrondi, ou petit morceau de toile soutenu par un fil, qu'on introduit dans l'ouverture faite au crâne avec le trépan.

— Linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

SINÉCURE, n. f. (*sine*, sans ; *cura*, soin ; lat.) Place ou titre qui produit des émoluments, et qui n'oblige à aucune fonction, à aucun travail : *Cette place est une* SINÉCURE. *Ils se les attachèrent en leur donnant des* SINÉCURES. (Acad.)

Je me mettrai pour toi l'esprit à la torture.
Je te promets. — Vos fonds ? — Non, quelque *sinécure*.
(C. Del.)

SINÉCURISTE, n. m. Polém. Celui qui jouit d'une sinécure, de plusieurs sinécures. Il ne se dit que par dénigrement.

SINE QUÂ NON, loc. adv. (m. lat. *sans laquelle* condition. Indispensable ; sans quoi rien ne se peut faire : *Condition* SINE QUÂ NON.

— Subst. *C'est un* SINE QUÂ NON. *C'est mon* SINE QUÂ NON.

SINGE, n. m. (*simius* ; lat., m. sign.) Zool. Mammifère de l'ordre des Quadrumanes, qui, dans sa conformation, a plusieurs rapports avec l'homme : *Gros* SINGE. *Petit* SINGE. SINGE *à queue prenante. Il y a plusieurs espèces de* SINGES. *Les* SINGES *sont très-imitateurs.* (Acad.) *Il y a encore des peuples sur la terre, chez lesquels un* SINGE *passablement instruit pourrait vivre avec honneur.* (Montesq.)

— Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe*, se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire.

— Par exagér. *Il ressemble à un singe, il est laid comme un singe, il a le visage d'un singe*, se dit d'un homme extrêmement laid. || *Il est malin, adroit comme un singe*, se dit d'un homme fort malin, fort agile, et fort souple de corps.

— Par anal. *Je l'abandonne à sa pédanterie, à son hypocrisie, à sa* MÉCHANCETÉ DE SINGE, *et à toute la noirceur de son noir caractère.* (Volt.)

— Fig. Qui contrefait, qui imite les gestes, les actions, les manières, le style de quelque autre : *Le courtisan est le* SINGE *de son maître. Cet écrivain affecte le style sentencieux et concis ; c'est un* SINGE

de Sénèque, de Tacite. (Acad.) *Le petit père André, et le père l'Enfant, qui a été son* SINGE, *ce ne sont pas des modèles à imiter.* (Boursault.) *Les plus excellentes choses sont sujettes à être imitées par de mauvais* SINGES *qui méritent d'être bernés.* (Mol.)

Écolier, ou plutôt *singe* de Bourdaloue,
Je me plais à remplir mes sermons de portraits. (Boil.)

— Adjectiv. dans le m. sens : *L'homme est, de sa nature, imitateur et* SINGE. (Helv.)

Peuple caméléon, peuple *singe* du maître. (La F.)

— Fig. Instrument avec lequel on peut copier mécaniquement des dessins, des estampes, sans savoir dessiner. || V: *Pantographe.*

— Techn. Machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants.

— Mar. Petit treuil, fixé au pied du grand mât, et servant, à bord des navires de commerce pour soulever des fardeaux.

SINGÉ, ÉE, part. pass. du v. Singer : *Manières* SINGÉES.

SINGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*singe.*) — Il prend l'*e* muet euphon. entre le rad. *sing* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous singeons, il singea.* — Fam. Imiter, contrefaire à la façon des singes : SINGER *le grand seigneur, le philosophe, etc.* (Acad.) *On* SINGEAIT *leurs manières, on s'engouait même de leur costume.* (Am. Thierry.) *Licinius* SINGEAIT *servilement tout ce qui semblait avoir réussi.* (Id.) *Tous les hommes à la mode allaient chez lui,* SINGEAIENT *sa toilette, et se faisaient ses compagnons de plaisir.* (G. Sand.)

= **Se singer,** v. pron. S'imiter mutuellement.

SINGERESSE, adj. f. Qui singe; imitatrice : *Je craignais de lui voir ces façons* SINGERESSES *qu'on ne manque jamais de contracter à Paris.* (J.-J. Rouss.)

SINGERIE, n. f. (*singe.*) Fam. Grimace; gestes, tours de malice : *Il a fait mille* SINGERIES. *Il y a des enfants qui font de plaisantes* SINGERIES. (Ac.)

— Imitation servile, gauche ou ridicule : *Toute cette gravité apparente n'est qu'une* SINGERIE. (Acad.)

— B.-arts. Tableau, estampe, représentant des singes en costume d'homme : SINGERIE *de Teniers, de Decamps.*

SINGEUR, adj. et n. m. Fam. Celui qui singe, qui imite ridiculement les actions des autres.

SINGLETON, n. m. J. de cartes, Seule carte d'une certaine couleur : *Avoir un* SINGLETON. *Jouer son* SINGLETON.

SINGLIOTS, n. m. pl. (*singularis*, singulier; lat.) Géom. Les deux foyers d'une ellipse où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, tracée avec une corde sans fin et qu'on appelle le trait ou l'ovale du jardinier.

SINGULARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Singulariser : *Personne* SINGULARISÉE *par sa conduite.*

SINGULARISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*singularis*, singulier; lat.) Rendre singulier, extraordinaire : *Ayez une conduite qui vous distingue, et non qui vous* SINGULARISE. *Je ne veux rien dans mon habillement qui me* SINGULARISE. (Acad.)

...Fais choix d'un état
Qui te distingue, et non qui te *singularise.* (Pir.)

= **Se singulariser,** v. pron. Se faire remarquer par quelque singularité, par des opinions, des actions, des manières singulières : *Il est dangereux de* SE SINGULARISER. *Il faut éviter de* SE SINGULARISER. (Acad.)

...Vous ne prétendez pas *vous singulariser.* (Desmah.)

SINGULARITÉ, n. f. Ce qui rend une chose singulière, étrange : *La* SINGULARITÉ *de cet événement. J'ai passé deux mois à examiner les* SINGULARITÉS *de cette province, de cette ville. Ce monument frappe par sa* SINGULARITÉ. (Acad.) *Par une* SINGULARITÉ *dont il est difficile de donner la raison, les mâles des oiseaux de proie sont d'environ un tiers moins grands et moins forts que les femelles.* (Buff.)

— Manière extraordinaire, d'agir, de parler, de penser, etc., différente de celle de tous les autres : *La* SINGULARITÉ *est une marque de bizarrerie ou d'orgueil. La* SINGULARITÉ *de ses sentiments, de ses vêtements. La* SINGULARITÉ *de cette opinion révolta beaucoup de monde.* (Acad.) *Le philosophe fuit la* SINGULARITÉ. (Saurin.) *L'esprit de* SINGULARITÉ, *s'il pouvait ne pas aller trop loin, approcherait fort de la droite raison.* (La Br.) *La fausse* SINGULARITÉ *n'est qu'une privation de caractère.* (Duclos.)

SINGULIER, IÈRE, adj. (*singularis*; lat., m. sign.) Particulier, qui ne ressemble point aux autres : *Cette plante a une propriété* SINGULIÈRE. *Cet animal est d'une conformation* SINGULIÈRE. *Cas* SINGULIER. (Acad.) *De deux individus* SINGULIERS *qu'aura produits la nature, l'homme fera une race constante et perpétuelle.* (Buff.)

— *Combat singulier*, combat d'homme à homme. — *Autrefois, en matière judiciaire, on permettait les* COMBATS SINGULIERS *pour découvrir la vérité.* (Ac.)

D'un *combat singulier* l'honneur est périssable,
Mais servir la patrie est l'honneur véritable. (Volt.)

— Gramm. *Nombre singulier*, celui qui exprime l'unité individuelle ou collective.

— Rare, excellent : *Vertu, piété, beauté* SINGULIÈRE. (Acad.)

Hier, j'étais chez des gens de vertu *singulière*,
Où sur vous du discours on tourna la matière. (Mol.)

— En m. part, Bizarre, capricieux; qui affecte de se distinguer : *Il est* SINGULIER *dans ses opinions, dans ses expressions, dans sa manière d'agir, de s'habiller, etc. Cet homme est trop* SINGULIER, *est d'une humeur* SINGULIÈRE. (Acad.)

Dans ses façons d'agir, il est fort *singulier.* (Mol.)
On me vit *singulier*, et l'on me crut habile. (C. Del.)

— Extraordinaire : *Voilà un fait bien* SINGULIER, *une aventure* SINGULIÈRE. *Je vous trouve bien* SINGULIER *de me parler de la sorte. Il est bien* SINGULIER *qu'on n'ait pas songé à cela plus tôt.* (Acad.) *On ne sait sur quoi peut être fondée cette coutume* SINGULIÈRE. (Buff.) *Les livres que les stoïciens nous ont laissés témoignent l'estime* SINGULIÈRE *qu'ils avaient pour Épicure.* (St-Évrem.)

— Subst. Ce qui est bizarre, extraordinaire : *La satiété du beau amène la manie du* SINGULIER. (Ancelot.)

— Gramm. Nombre singulier, par oppos. à Pluriel : *Ce mot doit être mis au* SINGULIER. *Les mots* Ténèbres *et* Prémices *n'ont point de* SINGULIER. *Le* SINGULIER *du présent de l'indicatif.* (Acad.)

SINGULIÈREMENT, adv. Particulièrement, spécialement, principalement, sur toutes choses : *Il nous a recommandé ses enfants, et* SINGULIÈREMENT *l'aîné, qui est d'une santé délicate. Il a été* SINGULIÈREMENT *affecté de cette nouvelle.* (Acad.) *L'Eglise du Saint-Sépulcre, composée de plusieurs églises, bâtie sur un terrain inégal, éclairée par une multitude de lampes, est* SINGULIÈREMENT *mystérieuse.* (Chateaubr.) *Les Européens couvrirent les terres de la Pensylvanie de toute espèce de grains, mais* SINGULIÈREMENT *de froment et de maïs.* (Rayn.) *Les grades sont aujourd'hui les portes de toutes les carrières, et* SINGULIÈREMENT *de la carrière ecclésiastique.* (V. Cous.)

— Par anal. *L'esprit de la Bruyère est l'art de peindre* SINGULIÈREMENT. (Volt.)

— En m. part, D'une manière affectée, bizarre : *Il parle, il marche, il s'habille* SINGULIÈREMENT. (Ac.)

— *Il s'est conduit singulièrement dans cette affaire*, d'une manière extraordinaire, difficile à expliquer.

SINGULTUEUX, EUSE, adj. (*singultus*, sanglot; lat.) Méd. Qui est entrecoupé de sanglots : *Respiration* SINGULTUEUSE.

SINISTRE, adj. des 2 g. (*sinister*, gauche; lat.) Malheureux, funeste; qui cause des malheurs, ou qui en fait craindre : *Un événement* SINISTRE. *Un avenir* SINISTRE. *Présage* SINISTRE. SINISTRE *augure. Vous considérez cela sous un aspect trop* SINISTRE. (Acad.)

De *sinistres* pensers viennent glacer son cœur. (Delille.)
D'un règne à son déclin l'avenir est *sinistre.* (C. Del.)

— Chirom. *Ligne sinistre*, ligne qui présage des malheurs. || Astrol. Dans le m. sens, *L'aspect sinistre des astres.*

— *Avoir la physionomie sinistre; avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie*, avoir la physionomie sombre, un air méchant. || On dit aussi : *Avoir le regard* SINISTRE.

— Par anal. *Il donna à sa voix une* SINISTRE *expression de reproche.* (H. de Balz.)

— Méchant, pernicieux : *Cet homme a des projets* SINISTRES. (Acad.)

SINISTRE, n. m. Mar. Naufrage.

— Assuran. Pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, surtout des incendies : *Evaluer le* SINISTRE. *Payer le* SINISTRE. (Acad.)

— Comm. Au pl. Nombreuses banqueroutes sur une place.

SINISTREMENT, adv. D'une manière sinistre : *Vous jugez toujours* SINISTREMENT *de l'état de vos affaires. C'est un homme qui pense* SINISTREMENT *de tout.* (Acad.) || Peu usité.

SINOLOGIE, n. f. Philol. Étude de la langue et de l'écriture des Chinois; connaissance des mœurs et de l'histoire de ce peuple.

SINOLOGUE, n. m. (*Sina*, Chine; lat., et λόγος, discours; gr.) Philol. Celui qui connaît la langue chinoise, qui s'applique à l'étude de cette langue.

SINON, conj. (*si* et *non.*) Autrement, faute de quoi, sans quoi : *Faites ce qu'il souhaite,* SINON *n'en attendez aucune grâce. Cessez ce discours,* SINON *je me* RETIRE. *Si vous êtes sage, je vous récompenserai;* SINON *non.* (Acad.)

... Qu'il me tende la main,
Je fais pour l'embrasser la moitié du chemin;
Sinon il partira. (C. Del.)

— Si ce n'est : *Il ne se mêle de rien,* SINON *de manger et de boire. Que lui dites-vous,* SINON *une injure? Qu'est-ce que solliciter un juge,* SINON *douter de sa justice ou de ses lumières. Tous ces peuples le regardaient,* SINON *comme leur maître, au moins comme leur chef.* (Acad.) *Pour être heureux, que faut-il,* SINON *ne rien désirer?* (Buff.)

A pareilles raisons je n'ai de partie,
Sinon que c'est à moi de quitter la partie. (Corn.)

SINOPLE, n. m. (n. pr. de ville.) Minér. Variété de quartz hyalin, presque opaque, d'un rouge vif.

— Blas. La couleur verte : *Il porte de* SINOPLE *à l'aigle d'argent. Il porte d'or à trois bandes de* SINOPLE. *En gravure,* LE SINOPLE *se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base.* Acad.)

SINUÉ, ÉE, adj. (*sinus*, pli; lat.) Bot. Il se dit des parties, et des feuilles dont le bord à des sinuosités : *Feuilles* SINUÉES. (Acad.)

SINUEUX, EUSE, adj. (*sinus*; pli; lat.) Poétiq. Tortueux, qui fait plusieurs tours et détours : *Les replis* SINUEUX *d'un serpent, d'une couleuvre. Le cours* SINUEUX *du Méandre, d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau.* (Acad.)

Des sentiers *sinueux* les routes indécises. (Del.)

— Chirur. *Ulcère sinueux*, celui qui parcourt dans l'intérieur des parties molles un trajet étroit, profond et tortueux, en formant des cavités où les liquides s'accumulent.

SINUOSITÉ, n. f. (*sinueux.*) Pron. *ci-nu-o-zi-té.* — Tours et détours que fait une chose sinueuse; état de ce qui est sinueux : *Cette rivière a beaucoup de* SINUOSITÉS, *fait beaucoup de* SINUOSITÉS. *La* SINUOSITÉ *des côtes de la mer. La* SINUOSITÉ *des intestins.* (Acad.) *Une onde cristalline roule, dans ses molles* SINUOSITÉS, *les paillettes d'or pur qui en forment l'arène.* (Borie de St-Vincent.)

— Chir. *Cette plaie a beaucoup de sinuosités*, elle fait des tours et des détours.

— Anat. *Sinuosité du rein*, grande échancrure située au milieu du bord interne du rein, et qui est le point par lequel les vaisseaux et les nerfs s'introduisent dans la substance du viscère.

SINUS, n. m. (m. lat. *pli, sein.*) Pron. *ci-nuss.* — Mathém. Perpendiculaire menée d'une des extrémités d'un arc, sur le rayon qui passe par l'autre extrémité : *Table des* SINUS, *des tangentes et des sécantes.* (Acad.)

— *Sinus verse*, la partie du rayon comprise entre le sinus et l'extrémité de l'arc.

— *Sinus total*, le sinus d'un arc ou d'un angle de quatre-vingt-dix degrés, lequel est égal au rayon.

SINUS, n. m. Anat. Partie qui forme une cavité, ou qui se courbe et se recourbe en divers sens : *Les* SINUS *maxillaires sphénoïdaux, frontaux.* (Serres.)

— *Sinus frontaux* ou *sourciliers*, les deux cavités situées entre les deux tables de l'os frontal au-dessus du nez et des sourcils. || *Sinus maxillaires*, cavités des os de la mâchoire supérieure, au-dessus des alvéoles de cette mâchoire. || *Sinus de la veine porte*, tronc de la veine porte; canal veineux situé horizontalement dans le sinus transversal de foie. || *Sinus laiteux*, réunion de tous les canaux excrétoires des glandes qui forment les mamelles. || *Sinus de la dure-mère*, canaux veineux, qui parcourent la dure-mère dans plusieurs points de son étendue.

— Chir. Cavité, espèce de poche, de petit sac qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère, et où s'amasse du pus, de la matière : *En sondant sa plaie, on trouva, on découvrit un* SINUS. (Acad.)

— Bot. Partie rentrante d'une feuille : *Le* SINUS *d'une feuille.*

SIPHILIS, n. f. V. SYPHILIS.

SIPHOÏDE, adj. des 2 g. (σίφων, tuyau; εἶδος, forme; gr.) Qui a la forme d'un siphon.

— *Vase siphoïde*, appareil de fermeture permanente à soupape et à piston, dont on se sert pour introduire des liquides gazeux dans les vases destinés à les recevoir.

SIPHON, n. m. (σίφων, tuyau ; gr.) Pron. *ci-fon.* — Chim. Instrument consistant en un tuyau recourbé, de verre ou de métal, dont on se sert principalement pour pomper une liqueur dans un vase et la faire passer dans un autre : *Les branches d'un* SIPHON. *On se sert du* SIPHON *pour les expériences sur l'équilibre des liquides.* (Acad.)

— Chir. *Siphon à double courant d'air*, instrument dont on se sert pour faire le vide dans la vessie et y injecter des liquides médicamenteux.

— Mar. Tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne, et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et pompe l'eau de la mer. ‖ V. TROMBE.

SIRE, n. m. (κύριος, seigneur, maître ; gr.) Titre qu'on donne aux empereurs et aux rois, en leur parlant ou en leur écrivant : SIRE, *Votre Majesté est très-humblement suppliée.* (Acad.)

... *Sire, sire,* justice ! (Corn.)

— Anc. Seigneur ou sieur : *Le* SIRE *de Joinville a écrit l'histoire de saint Louis. Les* SIRES *de Coucy, de Créquy, de Pons, de l'Esparre, etc.* (Acad.)

Seul j'ai dans ce château justice basse et haute ;
Notre *sire* le roi n'y serait que mon hôte. (V. Hugo.)

— Fam. et iron. Homme, personnage important : *C'est un beau* SIRE. *Quel beau* SIRE ! *Oui, beau* SIRE. (Acad.)

— Fam. *C'est un pauvre sire*, c'est un homme sans considération, sans capacité.

SIRÈNE, n. f. Zool. Genre de reptiles de l'Amérique septentrionale, de l'ordre des Batraciens ; ils sont pourvus de branchies en forme de houppe et se rapprochent beaucoup des poissons par leur forme.

SIRÈNE, n. f. Mythol. Être qui, selon les poëtes, était moitié femme et moitié poisson, et qui, par la douceur de son chant, attirait les voyageurs sur les écueils de la mer de Sicile : *Les poëtes disent que les* SIRÈNES *étaient trois sœurs, filles d'Achéloüs et de Calliope.* (Acad.)

— *Elle chante comme une sirène, elle a une voix de sirène*, se dit d'une femme qui chante très-bien.

— *C'est une sirène*, se dit d'une femme qui séduit par ses attraits, par ses manières insinuantes.

— Par anal. Tout ce qui peut charmer, séduire : *Je me laissais enchanter par les* SIRÈNES, *comme les autres ; je prêtais l'oreille aux muses grecques.* (Fén.)

SIRIASE, n. f. (σείριος, brûlant ; gr.) Méd. Coup de soleil ; inflammation du cerveau et de ses membranes.

SIRIUS, n. m. Astr. Étoile de la constellation du grand Chien : SIRIUS *est la plus brillante étoile du ciel.* (Acad.)

SIROC ou **SIROCO**, n. m. Nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent de sud-est : *Le* SIROCO *est un vent brûlant.* (Acad.) *Le* SIROCO, *comme le mistral, a sa période de trois fois vingt-quatre heures, qu'il ne dépasse guère.* (A. Jal.) *On voit çà et là des buffles accroupis entre les herbes, baissant la tête sous le passage du* SIROCO. (St-M. Gir.) *Ne galopez jamais à cheval dans la campagne de Rome, quand commence à souffler le* SIROCO ! (Id.)

SIROP, n. m. (*sirupus* ; lat., m. sign.) Liqueur très-onctueuse, formée d'une dissolution de sucre, à laquelle on ajoute le suc de certains fruits, de certaines fleurs, etc., et qu'on fait cuire jusqu'à certaine consistance : SIROP *de groseilles, de mûres, de grenades, de limons, etc.* SIROP *antiscorbutique. Le* SIROP *de ces confitures n'est pas assez fait, assez cuit. Faites bouillir cela jusqu'à consistance de* SIROP. (Acad.)

J'humais vainement mes poumons irrités
Des *sirops* onctueux par Charlard inventés. (C. Del.)

SIROTÉ, ÉE, part. pass. du v. Siroter : *Vins* SIROTÉS.

SIROTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pop. Boire avec plaisir, à petits coups et longtemps : *Il se plaît à* SIROTER. (Acad.)

— Transitiv. *Il* SIROTE *son vin.* (Regn.)

SIRSACAS, n. m. Pron. *cir-za-kass.* — Comm. Étoffe de coton fabriquée aux Indes orientales : *Une robe de* SIRSACAS. (Acad.)

SIRTALE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre.

SIRTES ou **SYRTES**, n. f. pl. Mar. Sables mouvants, très-dangereux pour les navires :

Que Neptune en courroux s'élevant sur la mer
D'un mot calme les flots, mette la paix dans l'air
Délivre les vaisseaux, des *syrtes* les arrache,
Voilà ce qui surprend, frappe, saisit, attache. (Boil.)

SIRUPEUX, EUSE, adj. (*sirupus*, sirop ; lat.) Pharm. Qui est de la nature ou de la consistance du sirop.

SIRVENTE, n. m. Littér. Sorte de poésie ancienne des troubadours et des trouvères, ordinairement satirique, et qui est presque toujours divisée en strophes ou couplets propres à être chantés : *Les* SIRVENTES *et les tensons.* (Acad.)

SIS, ISE, part. pass. du v. Seoir.

— Prat. Situé : *Un domaine* SIS *à tel endroit, dans telle commune. Une maison* SISE *rue Saint-Antoine.* (Acad.)

SISON, n. m. Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des Ombellifères, à fleurs de deux espèces disposées en ombelles, qui croissent en France ; elles sont employées en médecine. ‖ V. AMMI.

SISTOTRÈME, n. m. Bot. Genre de champignons qui croissent principalement sur les arbres, tels que le chêne, le bouleau, le pin, etc.

SISTRE, n. m. (*sistrum* ; lat., m. sign.) Pron. *cistr.* — Antiq. Instrument de musique dont les Égyptiens se servaient à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis : *Le* SISTRE *était un petit cerceau de métal, traversé de plusieurs baguettes, qui produisaient un son, lorsqu'on les agitait.* (Acad.) *Il tenait en main le* SISTRE *d'Isis.* (Volt.)

— Anc. Instrument à cordes du genre du luth.

— Zool. Coquille univalve appelée vulg. *Mûre blanche.*

SISYMBRE, n. m. (*sisymbrium* ; lat.) Pron. *ci-zaimbr.* — Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Crucifères, et auquel appartiennent le *Cresson de fontaine* et la *Roquette sauvage.*

SITE, n. m. (*situs* ; lat., m. sign.) Situation ; partie de paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente : *Un* SITE *agréable, riant, sauvage, agreste, etc. Un* SITE *pittoresque.* (Acad.) *Le plus beau* SITE *perd son charme quand celui qui vient rêver ne s'y trouve plus seul.* (G. Sand.)

— Peint. Ensemble des objets qui se présentent à la vue dans un espace donné, tel qu'on pourrait le choisir pour en faire le sujet d'un paysage : *Les* SITES *des tableaux du Poussin, de Berghem. Ce peintre choisit bien ses* SITES. (Acad.) *Ses* SITES *sont toujours pittoresques, toujours piquants.* (Bailly.)

SITIOLOGIE, n. f. (σῖτος, blé ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *ci-ti-o-lo-ji.* — Didact. Traité des aliments.

SITOPHAGE, adj. des 2 g. (σῖτος, blé ; φάγω, je mange ; gr.) Didact. Qui vit de blé.

SITÔT, adv. V. TÔT.

SITTELLE, n. f. Zool. Genre d'oiseaux grimpeurs caractérisés par un bec droit pointu et recouvert par une corne très-dure, et par des doigts très-longs et armés d'ongles droits et pointus ; l'espèce la plus commune en Europe est la sittelle Torchepot : *La* SITTELLE *peut se mettre à l'abri dans les mêmes trous où elle fait sa ponte et son petit magasin.* (Buff.)

SITTINE, n. f. Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique, de la famille des Grimpereaux, voisin du genre Sittelle.

SITUATION, n. f. Pron. *ci-tua-cion.* — Assiette, position d'une ville, d'une place de guerre, d'une maison, d'un château, d'un jardin, etc. : *Belle* SITUATION. *Voilà une vilaine* SITUATION. *Cette ville est dans une* SITUATION *favorable au commerce.* (Acad.)

— En parl. des hommes et des animaux, Position, posture : *Ce malade est dans une* SITUATION *fort incommode. On ne saurait faire cette opération au malade sans le mettre dans telle* SITUATION. (Acad.)

— Fig. État, disposition des affaires : *Ses affaires n'avaient jamais été dans une* SITUATION *plus fâcheuse. Depuis la perte de son procès, il se trouve dans une triste* SITUATION. *Cet homme était alors dans une* SITUATION *bien embarrassante. Dans la* SITUATION *où sont les choses. Une* SITUATION *délicate, critique, inquiétante, désespérée.* (Acad.)

— Fig. État, condition, fortune : *Être dans une belle* SITUATION. *Être dans une bonne* SITUATION. (Acad.) *La lumière du jour ne renaît que pour lui présenter l'horreur de sa* SITUATION. (Buff.) *Nous sommes attentifs à chercher tous les plaisirs que nous permet notre* SITUATION, *et nous apprenons à les goûter.* (St-Lam.) *Notre* SITUATION *influe beaucoup sur notre caractère et sur nos opinions.* (Mme Roland.) *Ses amis étaient peinés de sa* SITUATION. (G. Sand.)

— Mor. État, disposition de l'âme : *J'ai laissé son esprit dans une* SITUATION *fort tranquille. Il était fort aigri, mais le voilà dans une* SITUATION *plus favorable pour vous.* (Acad.) *Le plaisir n'est qu'une* SITUATION ; *le bonheur est un état.* (Duclos.)

— Littér. En parl. du drame, de l'épopée et des romans, Moment de l'action qui excite vivement l'intérêt : SITUATION *tragique. Dans cette tragédie il y a de belles* SITUATIONS, *des* SITUATIONS *fort intéressantes. Une* SITUATION *commune.* (Acad.) *Soutenir et varier une même* SITUATION *pendant cinq actes n'est donné qu'à l'éloquence d'un grand écrivain.* (La Harpe.)

— *Ce personnage est en situation*, il est placé en scène, en action, de manière à exciter une vive attention, à produire de l'effet sur les spectateurs.

— *Vers, mot de situation*, vers ou mot qui tire de la situation sa force et son mérite. ‖ Dans le m. sens, *Beauté de situation.*

— Fin. et Admin. État où se trouve une caisse, un approvisionnement, etc. : *J'ai examiné la* SITUATION *de sa caisse, de son magasin ; tout était en règle. État, tableau de* SITUATION *en deniers, en denrées.* (Acad.)

— *État de situation*, tableau de l'actif et du passif d'une maison de commerce.

Mar. Feuille imprimée où l'on relate l'effectif, les besoins, les consommations, etc., d'un bâtiment.

SITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Situer : *Cette maison est bien mal* SITUÉE. *Cette maison est* SITUÉE *à mi-côte, dans un vallon. Cette ville est avantageusement* SITUÉE *pour le commerce. Son camp était bien* SITUÉ. *Cet appartement est* SITUÉ *au nord.* (Acad.) *Troie était* SITUÉE *au pied du mont Ida.* (Barthél.) *La place est forte et merveilleusement* SITUÉE. (Vitet.)

— Fig. et mor. *Une âme bien située*, pleine de sentiments élevés :

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien *située*
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée. (Mol.)

SITUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*site.*) Placer, poser en certain endroit, soit par rapport aux environs, soit par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions : *Vous avez dessein de bâtir une maison, où voulez-vous la* SITUER ? *On a mal* SITUÉ *ce château, il fallait le* SITUER *sur le bord de la rivière.* (Acad.)

= **Se situer**, v. pr. Se placer : *Le corps ne manque jamais de se* SITUER *de la manière la plus convenable pour se soutenir.* (Boss.) ‖ Peu usité.

SITULE, n. f. Zool. Espèce de couleuvre.

SIVADE, n. f. Agric. Vulg. Avoine.

SIVADIÈRE, n. f. Métrol. Mesure pour les grains en usage en Provence.

SIX, adj. numér. des 2 g. (*Six* ; lat., m. sig.) Nombre pair composé de deux fois trois, et qui se place entre cinq et sept : SIX *bataillons.* SIX *compagnies.* SIX *hommes.* SIX *écus.* SIX *intervalles. De douze qu'ils étaient, il n'en est resté que* SIX. (Acad.) *Dieu créa le monde en* SIX *jours. Nombre* SIX. *Numéro* SIX.

Les dieux après *six* mois m'ont enfin regardé. (Rac.)

— Anc. *Six-vingts*, six fois vingt, cent vingt :

Ha ! que ne suis-je roi pour cent ou *six vingts* ans !
(Regnier.)

— Par abrév. Sixième : *Page* SIX. *Chapitre* SIX. *Charles* SIX. *Urbain* SIX. (Acad.)

— N. m. Nombre six : *Le produit de* SIX *multiplié par deux.* (Acad.)

— Le sixième jour : *Le* SIX *du mois, le* SIX *de sa maladie. Sa lettre est datée du* SIX *janvier.* (Acad.)

— Fam. et Elliptiq. *Cette femme est dans son six*, dans le sixième mois de sa grossesse.

— Caractère qui marque en chiffre le nombre six : *Un* SIX *de chiffre, en chiffre* (6), ou simpl. : *Un* SIX. *Soixante-six s'écrit par deux* SIX. (Acad.)

— J. de cartes, de dés, etc., Carte, côté du dé marqué de six points : *Un* SIX *de cœur, de carreau, etc. On appelle* sonnez *le coup de dés qui amène deux* SIX. (Acad.)

— J. de dés, *Double six*, deux dés marqués du point six :

Avez-vous fait souvent *double-six* cette nuit ? (V. Hugo.)

— J. de dominos, qui porte deux fois le point six : *Poser le* DOUBLE-SIX. (Acad.)

= Mus. *Mesure à six-quatre*, mesure composée de six noires. ‖ *Mesure à six-huit*, mesure composée de six croches. ‖ *Mesure à six-seize*, mesure composée de six doubles croches formant deux temps.

SIXAIN, n. m. (*six.*) Littér. Petite pièce de poésie composée de six vers : *Un tel a mis plusieurs maximes de morale en* SIXAINS. (Acad.)

— Comm. Paquet de six jeux de cartes : *Trois* SIXAINS *de cartes entières, de cartes de piquet, de reversi.* (Acad.)

— Techn. Paquet d'épingles composé de six milliers.

— Paquet de six pièces ou demi-pièces de ruban, de fil ou de laine.

SIXIÈME, adj. des 2 g. (*six.*) Nombre ordinal de six : *Le* SIXIÈME *rang. La* SIXIÈME *année. Le* SIXIÈME *jour.* (Acad.) *On s'ennuie quelquefois à Rome le second mois du séjour, mais jamais le* SIXIÈME ;

et si on y reste le douzième, on est saisi de l'idée de s'y fixer. (Stendhal.)

Il me suffit pour moi d'avoir su, par mes veilles,
Jusqu'au *sixième* chant pousser ma fiction. (Boil.)

— *La sixième partie d'un tout*, chaque partie d'un tout divisé en six parties.

— N. m. Chaque partie d'un tout divisé en six parties égales : *Il est héritier pour un* SIXIÈME. *Il a un* SIXIÈME *dans cette affaire.* (Acad.) *Il y a environ un* SIXIÈME *de nos vins que l'on convertit en eaux-de-vie.* (Chaptal.)

— Sixième jour d'une période : *Le* SIXIÈME *de janvier. Le* SIXIÈME *de mars. Le* SIXIÈME *de la lune. Le* SIXIÈME *de sa maladie.* (Acad.) ‖ On dit plus souv. : *Le six de janvier, le six janvier.*

— Élève de la sixième classe d'un collége : *Un* SIXIÈME. *Ce rhétoricien a fait une faute de* SIXIÈME. (Acad.)

— N. f. Classe de grammaire ; sixième classe d'un collége : *Cet écolier est en* SIXIÈME. (Acad.)

— Ensemble des élèves d'une classe de sixième : *La* SIXIÈME *est plus faible cette année que les années précédentes.*

— Salle où se tient cette classe : *La* SIXIÈME *de ce collége peut contenir cent écoliers.* (Acad.)

— J. de cartes, Suite de six cartes de même couleur : *Une* SIXIÈME *de roi. Une* SIXIÈME *majeure.* (Acad.) ‖ Plus ordin. *Seizième.*

SIXIÈMEMENT, adv. En sixième lieu : *Cinquièmement,* SIXIÈMEMENT. (Acad.)

SIXTE, n. f. (*sixtus*, sixième ; lat.) Pron. *cikst.* — Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de six degrés en montant, comme *ut la, ré si, mi ut : Il y a trois espèces de* SIXTES, *la* SIXTE *majeure, comme d'*ut *naturel à* la *naturel; la* SIXTE *mineure, comme d'*ut *naturel à* la *bémol; et la* SIXTE *augmentée, comme d'*ut *naturel à* la *dièse.* (Acad.)

SIXTE, n. m. J. de cartes, Espèce de triomphe. Le *sixte* se joue en six parties, entre six personnes, à chacune desquelles on distribue six cartes. ‖ On l'appelle aussi la *Sizette.*

SIZE, n. f. Techn. Instrument qui sert à peser les perles fines.

SIZERIN, n. m. Zool. Espèce de linotte fort commune en France ; elle se distingue par sa couleur brune, tachetée de noir en dessus, blanchâtre en dessous.

SIZETTE, n. f. (*six.*) Sorte de jeu de cartes : *jouer à la* SIZETTE. *Le jeu de la* SIZETTE. (Acad.) ‖ V. SIXTE.

SLOOP ou **SLOUP**, n. m. (m. angl.) Pron. *sloup.* — Mar. Petit bâtiment, caboteur à un mât ; il grée une brigantine, qui est sa grande voile, et deux ou trois focs.

— *Sloop de guerre*, grande corvette anglaise.

SMACK ou **SEMAQUE**, n. m. (m. angl.) Mar. Sorte de grand slopp, gréé d'une voile de fortune, employé pour la pêche, sur les côtes d'Écosse.

SMALT, n. m. Chim. Verre bleu, qu'on prépare en fondant des matières vitrifiables avec de la mine de cobalt.

SMARAGDIN, INE, adj. (*smaragdus*, émeraude ; lat.) Didact. Qui est de couleur verte ou d'émeraude.

SMARAGDITE, n. f. Pron. *sma-rag-ditt.* — Min. Minéral d'un beau vert d'émeraude.

SMECTIQUE, adj. des 2 g. (σμηκτικός, qui a la vertu de dégraisser ; gr.) Min. Il se dit des substances dont on se sert pour dégraisser la laine.

— *Argile smectique*, terre à foulon ; argile d'un grand usage dans les arts pour le dégraissage et le foulage des draps.

SMECTITE, n. f. Minér. Terre argileuse, comme la terre à foulon.

SMÉRINTHE, n. m. (σμήρινθος, petite corde ; gr.) Zool. Genre d'insectes lépidoptères, renfermant des espèces voisines du sphinx.

SMILACE ou **SMILAX**, n. m. Bot. Genre de la famille des Asparaginées, renfermant des plantes vivaces que l'on trouve en Europe et en Amérique : *Le* SMILACE *rude est appelé vulgairement Salsepareille.*

SMILLE, n. f. Techn. Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès.

SMILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Smiller : *Pavé* SMILLÉ. *Moellon* SMILLÉ.

SMILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Techn. Piquer du moellon ou du grès avec la smille.

SMOGLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Mar. Faire la contrebande sur mer.

SMOGLEUR, n. m. (*smuggler* ; angl.) Mar. Petit bâtiment contrebandier du Nord.

— Celui qui fait la contrebande entre l'Angleterre et la France.

— Adj. *Navire* SMOGLEUR.

SOBOLE, n. f. (*sobole*, rejeton ; lat.) Bot. Rudiment d'une nouvelle branche ou d'un nouveau pied.

SOBRE, adj. des 2 g. (*sobrius* ; lat., m. sign.) Tempérant dans le boire et dans le manger : *C'est un homme fort* SOBRE. SOBRE *dans ses repas.* (Acad.) *Il devient juste,* SOBRE, *patient, laborieux et bienfaisant.* (St-Lamb.) *Le chameau est le plus* SOBRE *des animaux et peut passer plusieurs jours sans boire.* (Buff.) *Le sage est* SOBRE *par tempérance, le fourbe l'est par fausseté.* (J.-J. Rouss.)

— Où il y a de la sobriété : *Déjeuner* SOBRE. *Faire un repas fort* SOBRE.

— Par anal. *Une vie, un régime* SOBRE.

— Fig. Qui use de certaines choses avec discrétion, retenue, modération : *Cet homme est* SOBRE *en paroles. Il faut être* SOBRE *de serments, de protestations, de louanges. En fait d'ornements, un écrivain, un peintre, un architecte doit être* SOBRE *et judicieux.* (Acad.) *La nature est* SOBRE *et se contente de peu.* (Boss.)

SOBREMENT, adv. D'une manière sobre : *Il vit* SOBREMENT. *Il mange* SOBREMENT. (Acad.) *L'âne boit aussi* SOBREMENT *qu'il mange, et n'enfonce point du tout son nez dans l'eau.* (Buff.)

— Fig. Avec circonspection, avec retenue, avec discrétion : *Il faut parler* SOBREMENT *de certaines matières. Usez* SOBREMENT *du pouvoir qu'on vous a confié.* (Acad.) *Le pavillon du milieu se fait remarquer par l'élégance de quelques sculptures* SOBREMENT *distribuées.* (H. de Balz.)

SOBRIÉTÉ, n. f. (*sobre.*) Tempérance dans le boire et le manger : *Grande* SOBRIÉTÉ. *La* SOBRIÉTÉ *est utile à la santé.* (Acad.) *L'Arabe est fier de la force, de la légèreté, de la* SOBRIÉTÉ *de ses chameaux.* (Buff.) *La modération est comme la* SOBRIÉTÉ : *on voudrait bien manger davantage, mais on craint de se faire mal.* (La Roch.) *Charles XII était d'une* SOBRIÉTÉ *sans exemple.* (Volt.)

— Fig. Réserve, retenue, modération : *Il faut user avec* SOBRIÉTÉ *des plaisirs de la vie. Ces écrivains avaient une grande pureté de diction et une sage* SOBRIÉTÉ *d'ornements.* (Acad.)

— Fig. *Il faut être sage avec sobriété*, il faut garder une certaine modération, même dans les meilleures choses, de peur de les outrer.

SOBRIQUET, n. m. Sorte de surnom, qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut de corps ou d'esprit, ou sur quelque singularité : SOBRIQUET *offensant, injurieux, plaisant, ridicule. Donner un sobriquet. Il y a des* SOBRIQUETS *qui sont devenus les surnoms de certaines familles illustres.* (Acad.) *Voltaire donna à Bernis un de ces* SOBRIQUETS *qu'il excellait à trouver et qui sont tout un jugement.* (Ste-Beuve.) *A côté du poëte Adam surnommé* LE BOSSU D'ARRAS, *et de tant d'autres trouvères aux* SOBRIQUETS *bizarres, il faut regarder cette grande et haute figure de Dante.* (Villemain.)

SOC, n. m. Agric. Instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à retourner la terre d'un champ qu'on laboure : *Le bec d'un soc. Ce soc est usé. Ces terres étaient en friche, c'étaient des landes ; jamais le soc n'y avait passé, n'y était entré.* (Acad.)

... Le *soc* languit, sous les bras mutilés. (Béranger.)
La paix revint, alors il revit son hameau,
Et pour le *soc* paisible oublia son armure. (De Fonten.)

SOCCAGE, n. m. Techn. Opération qui consiste à faire évaporer l'eau salée pour en obtenir le sel.

SOCHET, n. m. Agric. Sorte de charrue sans roues.

SOCIABILITÉ, n. f. Qualité de l'homme sociable ; aptitude, disposition à vivre en société : *Avoir de la* SOCIABILITÉ. *La* SOCIABILITÉ *est une disposition naturelle à l'espèce humaine. On remarque dans certaines espèces d'animaux une sorte de* SOCIABILITÉ. (Acad.) *Il est naturel d'avoir des égards les uns pour les autres ; la* SOCIABILITÉ *nous y porte.* (Roubaud.) *La* SOCIABILITÉ *de l'homme est l'effet d'un penchant naturel.* (Cuv.) *La perfectionabilité de l'homme est liée à la* SOCIABILITÉ (Portalis.) *La* SOCIABILITÉ, *la symphathie, sont le caractère particulier de la France.* (Guizot.) *La* SOCIABILITÉ, *qui rassemble les Français en cercles nombreux, se promène en un jour en vingt cercles différents.* (Raynal.)

— Par extens. Habitude de vivre dans le monde : *Heureux temps ! toute la vie alors était tournée à la* SOCIABILITÉ. (Ste-Beuve.)

SOCIABLE, adj. des 2 g. (*socius*, compagnon ; lat.) Qui est naturellement porté à chercher la société ; qui est propre à vivre en société : *C'est pour triompher en commun du monde extérieur que les hommes ont été créés* SOCIABLES. (De Remusat.) *Cet homme qui vous paraît si* SOCIABLE *fuit tout le monde sans distinction.* (J.-J. Rouss.) *La domesticité chez les animaux est un effet de l'instinct* SOCIABLE. (Cuv.)

— Par extens. Avec qui il est aisé de vivre ; qui est d'un facile et agréable commerce : *C'est un homme* SOCIABLE. *C'est un bourru, un fantasque, il n'y a pas d'homme moins* SOCIABLE. (Acad.) *De tous les peuples, le Français est le plus* SOCIABLE. (Duclos.) *L'on est plus* SOCIABLE *et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit.* (La Br.) *Trajan vivait en bon et* SOCIABLE *citoyen.* (Fén.)

— Par anal. Il se dit aussi en parl. des choses : *Une humeur, un esprit* SOCIABLE. *Un caractère* SOCIABLE. *Des mœurs, des manières* SOCIABLES. (Acad.)

SOCIABLEMENT, adv. D'une manière sociable : *Il s'est conduit assez* SOCIABLEMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

SOCIAL, ALE, adj. (*socialis* ; lat., m. sign.) Qui concerne la société : *L'ordre* SOCIAL. *Les institutions* SOCIALES. *Le pacte* SOCIAL. *Les vertus, les qualités* SOCIALES. *Les rapports* SOCIAUX. *Vice* SOCIAL. *Crime* SOCIAL. (Acad.) *Le caractère de l'esprit philosophique, bien différent de l'esprit politique, ne s'attache aux idées que dans leur rapport avec les faits* SOCIAUX. (Guizot.) *Les vertus* SOCIALES *sont celles qui nous rendent utiles et agréables à ceux avec qui nous avons à vivre.* (Duclos.) *Solon développa dans les Athéniens le germe de toutes les vertus* SOCIALES. (Condill.)

— Hist. rom. *Guerre sociale*, guerre que les peuples d'Italie, alliés de Rome, firent à la république du temps de Marius et de Sylla.

— Comm. Qui concerne une société de commerce : *La raison* SOCIALE *de cette maison. Les engagements* SOCIAUX. *Le fonds* SOCIAL. *Cet associé a la signature* SOCIALE *de la maison de commerce.* (Acad.)

— *Contrat, pacte social*, convention pacte qui règle les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement :

... Que dis-tu de ces barbares lois,
Qui, des usurpateurs consacrant l'injustice,
Du *pacte social* renversent l'édifice ? (Del.)

— *Science sociale*, science des rapports des peuples entre eux. ‖ *Question sociale*, question qui envisage ces rapports, abstraction faite de la forme du gouvernement, et en considérant surtout le bien-être, la mortalité, le développement intellectuel du peuple.

SOCIALEMENT, adv. Dans l'ordre social.

— Philos. En société ; il se dit particul. de ce qui a rapport à la science sociale : *Considérer une question* SOCIALEMENT.

SOCIALISME, n. m. (*socius*, associé ; lat.) Néol. Doctrine politique tendant à établir l'association égalitaire comme base du gouvernement : *Le* SOCIALISME *austère de Rousseau et de Mably sacrifie tout à l'égalité.* (Frank.) *Qu'on suive partout les leçons de l'Evangile, et il n'est plus besoin de rien innover dans la langue ni dans les lois ; le* SOCIALISME *n'est pas nécessaire, la charité suffit.* (De Noailles.) *Le* SOCIALISME *réalise en un tout compact, en une entité absorbante la société et l'État.* (De Rémus.)

SOCIALISTE, n. m. Néol. Partisan du socialisme.

SOCIÉTAIRE, n. des 2 g. Personne qui fait partie de quelque société littéraire, musicale, etc., et de certaines entreprises dramatiques : *Les* SOCIÉTAIRES *de la Comédie française. Cet acteur n'est point* SOCIÉTAIRE, *il n'est que pensionnaire.* (Acad.)

— Philos. Qui a rapport à la marche ou à l'histoire de la société, des sociétés humaines. ‖ Qui considère les questions au point de vue de l'association sociales de toutes les forces et de tous les intérêts.

SOCIÉTÉ, n. f. (*societas* ; lat., m. sign.) Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois ; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres : *L'homme est né pour la* SOCIÉTÉ. *La* SOCIÉTÉ *civile. L'origine des* SOCIÉTÉS. (Acad.) *Les individus sont les seuls éléments d'une* SOCIÉTÉ *quelconque.* (Mirab.) *La famille sera toujours la base des* SOCIÉTÉS. (Balz.) *Les hommes ne vivraient pas longtemps en* SOCIÉTÉ, *s'ils n'étaient dupes les uns des autres.* (La Rochef.) *L'histoire de la révolution française commence en Europe l'ère des* SOCIÉTÉS *nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements.* (Migu.)

— Par anal. *Il y a dans la nature trois espèces de* SOCIÉTÉS : *la* SOCIÉTÉ *libre de l'homme ; la* SOCIÉTÉ *gênée des animaux, toujours fugitive devant celle de l'homme ; et enfin la* SOCIÉTÉ *forcée de quelques petites bêtes qui, naissant toutes en même temps dans le même lieu, sont contraintes d'y demeurer ensemble.* (Buff.)

— *Ces animaux vivent en société*, ils vivent rassemblés, en troupes.

— Particul. Compagnie, union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt ou pour quelque affaire, et sous de certaines conditions : *Une* SOCIÉTÉ *de financiers, de marchands. Cette* SOCIÉTÉ *est riche et puissante. Contrat de* SOCIÉTÉ. *Dissolution, liquidation d'une* SOCIÉTÉ *de commerce. Ouvrage exécuté par une* SOCIÉTÉ *de gens de lettres. Ouvrage fait en* SOCIÉTÉ, *fait en* SOCIÉTÉ *avec quelqu'un.* (Acad.)

— Compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences : *La* SOCIÉTÉ *des Jésuites. La* SOCIÉTÉ *royale de Londres. La* SOCIÉTÉ *royale de médecine.* (Acad.)

— *Société littéraire*, association de plusieurs personnes qui se réunissent pour cultiver les lettres : *Il est de plusieurs* SOCIÉTÉS *littéraires.* (Acad.) || *Société savante*, association dont le but est de cultiver les sciences ou une science.

— Compagnie de personnes qui s'assemblent ordinairement pour la conversation, pour le jeu ou pour d'autres plaisirs : *Il vit dans les meilleures* SOCIÉTÉS. *C'est un homme de bonne compagnie, il faut l'admettre dans notre* SOCIÉTÉ. *Il faut le bannir de notre* SOCIÉTÉ. (Acad.) *Chloé s'est fait un code où elle a dit qu'il est malhonnête à une femme, quelque goût qu'on ait pour elle, quelque passion qu'on lui témoigne, de prendre l'amant d'une femme de sa* SOCIÉTÉ. (Desmahis.)

— Général. Rapports, communications que les habitants d'un pays, d'une ville, ont entre eux pour leurs amusements, pour leurs plaisirs : *Il n'y a point de* SOCIÉTÉ *dans cette ville. Le ton de la* SOCIÉTÉ. *Les agréments de la* SOCIÉTÉ. *L'esprit de la* SOCIÉTÉ. *Des talents de* SOCIÉTÉ. (Acad.)

— *La haute société*, l'ensemble des personnes les plus marquantes, par la politesse des mœurs, par l'éducation.

— *Vers de société*, vers faits pour le plaisir d'une réunion particulière, et qui ne sont point destinés au public.

— Commerce ordinaire, habituel que l'on a avec certaines personnes : *Je trouve beaucoup de douceur, d'agréments dans sa* SOCIÉTÉ. *Cette personne est de ma* SOCIÉTÉ. *Je ne voudrais pas faire* SOCIÉTÉ *avec cette personne, faire ma* SOCIÉTÉ *de cette personne.* (Acad.)

— Association : *Il n'y a qu'une* SOCIÉTÉ DE PERTE ET DE GAIN *qui puisse réconcilier ceux qui sont destinés à travailler, avec ceux qui sont destinés à jouir.* (Montesq.)

— Jurispr. Contrat d'association formé entre plusieurs personnes : *Contracter, faire une* SOCIÉTÉ.

— Corps des associés qui forment la société.

— Comm. *Société anonyme*, société de commerce dont les membres ne s'obligent que jusques à concurrence de leur apport social, soit en numéraire, soit en valeurs industrielles, et dont les administrateurs eux-mêmes ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. || *Société en commandite*, celle qui se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires et un ou plusieurs simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires, pour faire le commerce sous une raison sociale. || *Société en nom collectif*, celle que contractent plusieurs personnes sous une raison sociale. || *Société en participation*, société qui a pour objet certaines affaires déterminées et qui ne doit avoir que la durée de cette affaire. || *SYN.* V. COMPAGNIE.

SOCINIANISME, n. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejettent les mystères de la religion, et particulièrement la divinité de Jésus-Christ : *Plusieurs pasteurs de Genève n'ont d'autre religion qu'un* SOCINIANISME *pur, rejetant tout ce qu'on appelle mystères.* (D'Alemb.)

SOCINIEN, ENNE, n. Hérétique qui professe le socinianisme.

— Adj. Qui concerne le socinianisme : *La doctrine* SOCINIENNE, etc.

SOCLE, n. m. Archit. Membre carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes les décorations d'architecture et d'édifices : *Les colonnes de chêne qui soutiennent toute la charpente sont placées à des distances égales sur des* SOCLES *de roche.* (Volt.)

— Sorte de petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases, etc. : SOCLE *de bois.* SOCLE *de marbre.* (Acad.)

SOCQUE, n. m. (*soccus*, sandale; lat.) Chaussure de bois, haute de trois à quatre pouces, que portaient certains religieux.

— Par anal. Chaussure de bois et de cuir, qui s'adapte à la chaussure ordinaire, et qui sert à garantir les pieds de l'humidité : *Une paire de* SOCQUES. *Porter des* SOCQUES. (Ac.) *Vous devez abandonner les mansardes, les parapluies, les* SOCQUES *articulés.* (H. de Balz.)

— Antiq. Chaussure basse dont les acteurs se servaient dans les pièces comiques ; à la différence du *cothurne*, chaussure haute dont ils se servaient dans les tragédies.

— Fig. Il se dit quelquefois pour opposer la comédie à la tragédie : *Il a quitté le* SOCQUE *pour le cothurne. Il chausse également le cothurne et le* SOCQUE. (Acad.) || Dans ce sens, on dit plus ordin. *Brodequin.*

SOCQUEMENT, n. m. Technol. Action de retirer les poêles de dessus les fourneaux, dans une saline.

SOCQUER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Technol. Faire le socquement.

SOCQUEUR, n. m. Technol. Ouvrier qui fait le socquement dans les salines.

SOCRATIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à Socrate : *Philosophie* SOCRATIQUE. *Ironie* SOCRATIQUE. (Acad.)

— *Amour socratique*, amour pur.

SODA, n. m. (*souad*; arabe m. sens.) Pathol. Mal de tête, céphalalgie.

— Plus souv. Maladie caractérisée par une sensation de chaleur brûlante à l'estomac, et qui se prolonge tout le long de l'œsophage avec des éructations acides. On l'appelle aussi *Pyrosis* ou *fer chaud*.

SODA ou **SODA-WATER**, n. m. Pharm. Eau minérale gazeuse, naturelle ou factice.

SODAÏQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de la soude.

SODALITÉ, n. f. (*sodalitas*; lat., m. sign.) Anc. Confrérie.

SODIUM, n. m. Chim. Substance métallique qui, unie à l'oxygène, constitue la soude ; il est d'un blanc d'argent très-éclatant : *Le* SODIUM *est une découverte récente.* (Acad.)

SODOMIE, n. f. (*Sodome.*) Péché contre nature ; accouplement monstrueux.

SODOMITE, n. m. Celui qui est coupable de sodomie.

SŒUR, n. f. (*soror*; lat., m. sign.) Fille née de même père et de même mère qu'une autre personne, ou née de l'un des deux seulement : SŒUR *aînée.* SŒUR *cadette. Le frère et la* SŒUR. *Elle est ma* SŒUR. *Elle a pour lui l'affection d'une* SŒUR. (Acad.)

— Il me l'a dit, ma *sœur*, et, pour moi, je le croi.
— Ne soyez pas, ma *sœur*, d'une si bonne foi. (Mol.)

— *Sœur de père et de mère*, ou *sœur germaine*, celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne. || *Sœur de père*, ou *sœur consanguine*, celle qui n'est sœur que du côté paternel. || *Sœur de mère*, ou *sœur utérine*, celle qui n'est sœur que du côté maternel.

— Fam. *Demi-sœur*, celle qui n'est sœur que du côté paternel ou du côté maternel.

— *Sœur naturelle, bâtarde*, celle qui est née de même père ou de même mère, mais hors du mariage.

— *Sœur de lait*, celle qui a eu la même nourrice qu'une autre personne ; il se dit surtout de la fille de la nourrice, par rapport au nourrisson qui a sucé le même lait : *Elles sont* SŒURS DE LAIT. *C'est la* SŒUR DE LAIT *du prince.* (Acad.)

— *Belle-sœur*. V. ce mot.

— Poétiq. *Les neuf Sœurs*, les Muses.

— Fig. *L'économie sordide est* SŒUR *de l'avarice.* (La Br.) *Pour quiconque aime la poésie, la science, la civilisation, la Grèce et l'Italie sont les deux* SŒURS, *diverses d'âge, pareilles en beauté, égales en gloire.* (Mignet.) *La poésie et la peinture sont sœurs.* (Acad.) *La poésie romane fut, sinon la mère, du moins la* SŒUR *aînée de la nôtre.* (Ste-Beuve.) *La gravité et la sotte fierté sont deux* SŒURS *qui se ressemblent beaucoup, et qu'on peut pourtant distinguer ; l'une répond aux politesses qu'on lui fait, et l'autre en devient plus insolente.* (Le Sage.)

Plus d'opprimés, plus d'oppresseurs !
Plus de distances mensongères !
Toutes les royautés sont *sœurs*,
Comme tous les cultes sont frères. (C. Del.)

— Nom que les religieuses prennent dans les actes publics, et qu'on donne ordinairement à celles qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont point encore atteint un certain âge, se donnent entre elles : SŒUR *Marie de l'Incarnation. La* SŒUR *Thérèse.* (Acad.)

Il exprimait la pieuse lenteur,
Les saints soupirs, les notes languissantes
Du chant des *sœurs*, colombes gémissantes. (Gresset.)

— *Sœurs laies*, et plus ordin. *Sœurs converses*, religieuses qui ne sont employées qu'aux œuvres serviles du monastère.

— *Sœur écoute*, religieuse désignée pour accompagner une autre religieuse ou une pensionnaire au parloir :

Qu'il soit banni, qu'il soit remis en route,
O Dieu d'amour ! reprend la *sœur écoute*. (Gresset.)

— Nom que l'on donne à certaines filles qui vivent en communauté, sans être religieuses : *Les* SŒURS *de la Charité. Les* SŒURS *grises.* (Acad.)

SOFA ou **SOPHA**, n. m. (m. turc.) Espèce d'estrade fort élevée, et couverte d'un tapis : *Le grand vizir donne ses audiences sur un* SOFA. *Quand le grand vizir reçoit les ambassadeurs, on met leur siége sur le* SOFA ; *et c'est ce qu'on appelle les honneurs du* SOFA. (Acad.)

— Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siége : *On confond souvent les canapés avec les* SOFAS. (Acad.) *Il se laissa tomber endormi sur le* SOFA *du salon.* (G. Sand.)

Elle le fit asseoir sur un large *sofa*. (Volt.)

SOFFITE, n. m. (mot ital., *soufflet*.) Archit. Plafond, dessous d'un plancher, d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces, etc. : *Le* SOFFITE *du larmier, de l'architrave, etc.* (Acad.)

SOFI ou **SOPHI**, n. m. (m. turc.) Nom que les Occidentaux donnaient au roi de Perse ; on dit aujourd'hui *Schah*.

— N. m. pl. Relat. Nom d'une secte religieuse de l'Orient.

SOGO, n. m. Zool. Poisson très-commun dans toutes les mers.

SOI, pron. pers. sing. de la 3e pers. des 2 g. (οἷ, à lui ; gr.) Pron. *soa*. — Lui, elle ; il marque un rapport d'identité avec le sujet : *On doit parler rarement de* SOI. *Chacun travaille pour* SOI. *Ne vivre que pour* SOI. *Prendre sur* SOI *l'événement d'un affaire. N'avoir rien à* SOI. (Acad.) *L'amour propre est l'amour de* SOI-*même et de toutes choses pour* SOI. (La Rochef.)

Qui n'aime que *soi* seul, de *soi* seul est aimé. (Saurin.)

— Quand on le dit des choses, il se rapporte à un sujet déterminé : *Un bienfait porte sa récompense avec* SOI. *Les remords que le crime traîne après* SOI. (Acad.) *Une grande reconnaissance emporte avec* SOI *beaucoup de goût et d'amitié pour la personne qui nous oblige.* (La Br.)

— *Être à soi*, ne dépendre de rien, de personne, être maître de son loisir : *On* N'EST POINT À SOI *quand on prend beaucoup d'engagements. Qu'il est fâcheux de ne pouvoir* ÊTRE À SOI *un quart d'heure, dans toute une matinée !* (Acad.)

— *Être soi*, garder son propre caractère, ne pas prendre celui d'un autre : *Il faut toujours* ÊTRE SOI. (Acad.)

— *N'être pas à soi*, avoir perdu le sens : *Dans l'ivresse, dans le délire, on* N'EST PLUS À SOI. (Acad.)

— *Rentrer en soi*, faire des réflexions plus sérieuses, plus sages.

— *Revenir à soi*, reprendre ses esprits. || Fig. Reprendre son bon sens, son sang-froid.

— *Rentrer chez soi*, rentrer dans sa maison. || *Vivre chez soi*, vivre sans liaison au dehors.

— Substantiv. *Avoir un chez soi*, avoir une habitation propre. || Il est familier : *La bonne chose que d'être en un bon* CHEZ SOI. (Volney.)

— *De soi*, de sa nature : DE SOI *le vice est odieux. La vertu est aimable* DE SOI. (Acad.)

— *En soi*, dans sa nature : *La nature est aimable* EN SOI. (Acad.) *Y a-t-il des corps subtils* EN SOI ? (Condill.)

— *Sur soi*, sur son corps, sur sa personne : *La santé demande qu'on soit propre* SUR SOI. *Porter des armes* SUR SOI. (Acad.)

— Fam. *A part soi*, en son particulier, sans communication avec les autres : *Faire des réflexions, une réflexion* À PART SOI. (Acad.)

— Prov. *Chacun pour soi, Dieu pour tous*, chacun veille à ses propres intérêts, mais Dieu protége les intérêts de tous les hommes.

— *Quant-à-soi*, se dit substantivement dans ces phrases familières, *Garder, tenir son quant-à-soi, se tenir sur son quant-à-soi*, prendre un air réservé et fier ; ne répondre qu'avec circonspection.

= **Soi-même**, se dit pour *soi* et n'a pas d'autre valeur ; il ajoute seulement une certaine force à l'expression : *Il faut, autant qu'on le peut, faire ses affaires* SOI-MÊME. *Se louer, se condamner* SOI-MÊME. *Rentrer en* SOI-MÊME. (Acad.) *Il est plus aisé d'être sage pour les autres que de l'être pour* SOI-MÊME. (La Rochef.) *Chaque homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger* SOI-MÊME. (Chateaubr.)

— Il s'emploie quelquefois au lieu de *lui-même, elle-même*, pour donner à la phrase plus de précision et de vivacité : *Ce philosophe, comme frappé d'un coup de foudre, ne pouvait se supporter* SOI-MÊME. (Fén.)

Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime
Méconnait son génie et s'ignore *soi-même*. (Boil.)
Le faible doit trouver dans ta bonté suprême
L'appui que sa raison cherche en vain dans *soi-même*.
(C. Del.)

= **Gramm.** *Soi, lui. Soi*, pronom des deux genres, est ordinairement en rapport avec un nom ou un pronom singulier : *La vertu est aimable en* SOI. (Acad.) *Chacun ne songe qu'à* SOI. (J.-J. Rouss.)

— On le trouve aussi en rapport avec un pluriel, mais rarement sans que la clarté l'exige : *Seigneur, que tant de profanations que les guerres traînent après* SOI *vous fassent enfin jeter des yeux de pitié sur votre Église*. (Mass.) *Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de* SOI. (La Br.) *Il est un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en* SOI. (Chateaubr.) *Tous les animaux ont en* SOI *un instinct qui ne les trompe jamais*. (Buff.)

— Les termes avec lesquels *soi* est le plus souvent en relation sont les pronoms indéfinis *chacun*, *on*, *personne*, *quiconque*, etc., et les expressions vagues *celui qui*, *tout homme*, etc. : *Aucun* n'est prophète chez *soi*. (La F.)

On peut toujours trouver plus malheureux que *soi*. (Id.)
TOUT HOMME *apporte en* SOI, *en naissant, des germes de destruction*. CHACUN *ne songe plus qu'à* SOI. (J.-J. R.)

— On emploie encore *soi* quand la proposition énonce un sens général, et commence soit par un *infinitif* ou un *verbe impersonnel*, soit par le pronom *ce* ou le pronom *qui*, employé pour *celui qui* : ÊTRE *trop mécontent de* SOI *est une faiblesse. Il* DÉPEND *toujours de* SOI *d'agir honorablement*. (Gir. Duviv.) *Il n'y a pas de jouissance plus délicieuse que celle de* SOI-*même quand on y porte un cœur content de lui*. (J.-J. Rouss.)

Qui ne songe qu'à *soi* quand la fortune est bonne,
Dans le malheur n'a point d'amis. . . . . . (Florian.)
Le seul honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide,
D'être doux pour tout autre et rigoureux pour *soi*. (Boil.)

— Cependant on emploie *lui* au lieu de *soi* après *on*, *chacun*, etc., quand SOI pourrait donner lieu à une équivoque : CHACUN *trouve à redire en autrui ce qu'*ON *trouve en redire en* LUI. (La Rochef.)

— Avec un nom pris dans un sens déterminé, on se sert de *soi*, au lieu de *lui*, *eux*, quand il pourrait aussi résulter une équivoque de l'emploi de ces pronoms : *Vous dites que ce jeune homme aime beaucoup son frère ; détrompez-vous, il n'aime que* SOI.

— DIEU *était dans Jésus-Christ, réconciliant le monde avec* SOI. (Bourdaloue.) *Il n'ouvre la bouche que pour répondre ; il tousse,* IL *se mouche sur son chapeau,* IL *crache presque sur* SOI. (La Br.)

— *Soi* est quelquefois encore employé avec un sujet déterminé, sans qu'il y ait nécessité de sauver une équivoque ; c'est lorsqu'il donne à la phrase plus de précision et de vivacité : *Idoménée, revenant à* SOI, *remercia ses amis*. (Fén.) *Le chat paraît ne sentir que pour* SOI. (Buff.)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traine avec *soi*,
Le moment où je parle est déjà loin de moi. (Boil.)

SOI-DISANT, adj. invar. Pratiq. Il s'emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend quelqu'un : *Un tel,* SOI-DISANT *héritier,* SOI-DISANT *légataire, etc.* (Acad.)

— Fam. Par dénigr. : *Un tel,* SOI-DISANT *docteur,* SOI-DISANT *gentilhomme. De* SOI-DISANT *docteurs*. (Acad.)

— Impropr. Selon notre dire, leur dire :
Cette seconde lettre, à mon père promise,
Que j'avais *soi-disant*, laissée en ma valise....
Oui, je viens de l'écrire. (E. Augier.)

SOIE, n. f. (*sericum*, soie ; lat.) Pron. *soâ*. — Fil délié et brillant, produit par une espèce de ver qu'on appelle ver à soie : SOIE *blanche*. SOIE *apprêtée*. SOIE *de Messine*. SOIE *de Perse. Filer de la* SOIE. *Dévider de la* SOIE. *Des balles de* SOIE. *Des étoffes de* SOIE. *Des étoffes* SOIE *et coton. Drap de* SOIE. *Pou-de-*SOIE. *Bourre de* SOIE. *Des cheveux fins comme de la* SOIE. (Acad.) *La* SOIE *n'est pas admise dans le grand deuil*. (H. de Balz.)

Ces fils de *soie* et d'or vont tomber de vos bras,
Bien, les voilà mêlés. — Tu les démêleras. (C. Del.)

— Comm. *Soie crue*, celle que l'on tire de la coque sans l'avoir soumise au feu. || *Soie bouillie*, celle qu'on a fait bouillir dans l'eau pour la filer plus aisément. || *Soie cuite*, celle qui a été assouplie entre deux linges dans l'eau bouillante.

— Poétiq. *Des jours filés d'or et de soie*, d'une vie heureuse et brillante.

— Prov. *C'e[illegible] sur soie*, se dit de deux choses agréables ou avantageuses, obtenues presque en même temps.

— Par extens. Poil doux et long d'un barbet, d'un épagneul, d'un bichon : *Cet épagneul, ce bichon a de belles* SOIES, *de fort belles* SOIES. (Acad.)

— Au pl. Poil long et rude de certains animaux : *Des* SOIES *de cochon. Des* SOIES *de sanglier*. (Acad.) *Ses longues* SOIES *étaient dures et hérissées comme des dards*. (Fén.)

— Partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée, dans le manche : *La* SOIE *d'une épée, d'un sabre. La* SOIE *de ce sabre est trop faible*. (Acad.)

— Art vétér. Maladie particulière aux porcs, qui a son siége, près du cou, dans le point d'implantation des soies. || *V.* SETIME.

— Bot. Pédicelle qui soutient l'une des mousses.

— *Soie d'Orient, soie végétale*, espèce de duvet qui entoure les semences de l'asclépias de Syrie.

— Zool. Fils déliés que certains insectes sécrètent pour en former un cocon.

— Par anal. Fil délié que l'on tire de la pinne marine, de l'apocin, du cactier, etc.

— *Soie de mer*, sorte de laine soyeuse, produite par une espèce de moule de mer du genre des jambonneaux.

SOIERIE, n. f. Pron. *soa-ri*. — Comm. Toutes sortes d'étoffes, de marchandises de soie : *Les* SOIERIES *du Levant. Les* SOIERIES *de Lyon. C'est un homme qui se connaît en* SOIERIES. *Il fait le commerce de* SOIERIES. (Acad.)

— Lieu où l'on prépare la soie : *Entrer à la* SOIERIE.

— Fabrique d'étoffes de soie : *Établir une* SOIERIE.

— Manière de préparer la soie : *Connaître la* SOIERIE.

SOIF, n. f. (*sitis* ; lat., m. sign.) Pron. *soaf*. — Altération ; désir, envie, besoin de boire d'introduire des liquides dans le canal alimentaire : *Grande* SOIF. *Avoir* SOIF. *Brûler de* SOIF. *Enrager de* SOIF. *Étancher sa* SOIF. *Ne boire qu'à sa* SOIF. *Cela fait passer la* SOIF. *Cela ne fait qu'irriter la* SOIF. *Je n'ai ni faim ni* SOIF. (Acad.) *La faim, la* SOIF *et la chaleur brûlante les pressent*. (Buff.)

La *soif* les obligea de descendre en un puits. (La F.)
...Qu'il ait un abri sans payer son séjour ;
Sur ces monts de Térouel où j'eus tant *soif* un jour.
(C. Del.)

— Prov. et fig. *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, on ne saurait obliger une personne entêtée à faire ce qu'elle n'a pas envie de faire.

— *C'est la faim qui épouse la soif*, se dit de deux personnes qui n'ont point de bien et qui se marient. || On dit aussi, *C'est la faim et la soif*.

— *Garder une poire pour sa soif*, ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir.

— Fig. Désir immodéré : SOIF *de biens, d'honneur, de gloire, de vengeance, etc. La* SOIF *de régner. On ne peut éteindre la* SOIF *des grandeurs. Il est dit dans l'Évangile, Bienheureux sont ceux qui ont faim et* SOIF *de la justice. Il a* SOIF *de mon sang*. (Acad.) *La* SOIF *de l'or a toujours éteint dans les hommes tout sentiment d'humanité*. (Roll.)

La *soif* de commander enfanta les tyrans. (Boil.)

SOIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Soigner : *Ouvrage* SOIGNÉ. *Travail* SOIGNÉ. *Style* SOIGNÉ. (Acad.) *Mon éducation a été fort* SOIGNÉE. (B. de St-P.) *Quand les brebis sont bien* SOIGNÉES, *elles peuvent produire pendant toute leur vie*. (Buff.)

Je veux voir désormais les bêtes mieux *soignées*. (La F.)

— B.-arts. Fait avec un soin minutieux : *Les accessoires de ce tableau sont* SOIGNÉS *et finis*. (Did.)

SOIGNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*soin*.) Pron. *soa-gnié*. — Avoir soin de quelqu'un ou de quelque chose : *Sa femme l'*A *bien* SOIGNÉ *durant sa maladie*. SOIGNER *sa santé*. SOIGNER *un cheval*. (Acad.)

— *Soigner des enfants*, avoir soin qu'ils soient propres, bien entretenus, etc. : *Que vont devenir ces malheureux enfants ? Qui va les secourir, les nourrir, les* SOIGNER ? (De Noailles.)

— Particul. *Soigner une maladie*, assister un malade comme médecin, lui prescrire des médicaments et un régime convenable : *C'est le docteur un tel qui l'*A SOIGNÉ *dans sa dernière maladie*. (Acad.)

— Apporter de l'attention, du soin de quelque chose : *Il ne soigne pas assez ses ouvrages. Il* A *principalement* SOIGNÉ *les accessoires de son tableau*. (Acad.) *Nous* AVONS SOIGNÉ *le style autant que nous avons pu*. (Volt.)

— Intransitiv. Veiller à quelque chose : *Vous* SOIGNEREZ *à cela. Qui* SOIGNERA *à votre ménage durant votre absence ?* (Acad.) || Vieux.

= **Se soigner**, v. pron. Se donner des soins : *Vous ne* VOUS SOIGNEZ *pas assez. Il aime à* SE SOIGNER. (Acad.)

— Être soigné : *Les orangers doivent* SE SOIGNER *sans cesse*.

SOIGNEUSEMENT, adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude : *J'ai examiné* SOIGNEUSEMENT *cette affaire, ce livre. Travaillez-y* SOIGNEUSEMENT. (Acad.) *Ses cheveux blonds étaient* SOIGNEUSEMENT *frisés*. (H. de Balz.)

SOIGNEUX, EUSE, adj. (*soin*.) Pron. *soa-gnieu*. — Qui apporte beaucoup de soin, beaucoup d'attention à ce qu'il fait : *Un ouvrier, un domestique* SOIGNEUX. *C'est un homme fort* SOIGNEUX. *Il faut être plus* SOIGNEUX. (Acad.) *Le berger* SOIGNEUX *et attentif est debout auprès de ses brebis*. (La Br.) *Il était attentif à leurs besoins,* SOIGNEUX *à écarter d'eux les souffrances qu'il pouvait leur épargner*. (Guizot.)

— Qui est fait avec soin : *De fréquentes et* SOIGNEUSES *recherches*. (Fléch.)

— Suiv. de la prép. *de*, Qui prend soin de quelque chose : *Il est* SOIGNEUX *de son honneur. Cette femme est* SOIGNEUSE *de sa réputation. Il est* SOIGNEUX *de conserver sa réputation, d'obliger ses amis*. (Acad.)

Contre tous les poisons *soigneux* de me défendre. (Rac.)

SOIN, n. m. (*somnium*, songe, ce qui occupe l'esprit ; lat.) Attention, application d'esprit à faire quelque chose : *Cet ouvrage n'est pas fait avec assez de* SOIN. *J'y donnerai, j'y apporterai tous mes* SOINS. *Ce n'est pas manque de* SOIN, *faute de* SOIN. *Cet homme est négligent, il n'a* SOIN *de rien. Cela demande du* SOIN, *des* SOINS. *Il y a mis tous ses* SOINS. (Acad.) *Cicéron propose à l'imitation de l'historien, pour la disposition des faits, le* SOIN *qu'un homme de goût prend pour placer de bons tableaux dans un jour avantageux*. (Fén.)

J'aime qu'à mon humeur un valet se conforme ;
Toi, tu me sers toujours avec le même *soin*. (C. d'Harl.)

— Au pl. Peines que l'on prend pour la conservation, le maintien, la prospérité d'une chose, pour parvenir à un but quelconque : *On ne lui a pas épargné les* SOINS *dans cette maison. Des* SOINS *minutieux, importuns, fatigants*. (Acad.) *Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les* SOINS *infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance*. (Boss.) *Je m'aperçois avec douleur que le succès ne répond pas à mes* SOINS. (J.-J. Rouss.) *La chasse et la guerre semblent à l'Indien les seuls* SOINS *dignes d'un homme*. (A. de Tocq.)

— *Prendre soin, avoir soin de quelque chose*, veiller à ce qu'il se conserve, à ce qu'il prospère, à ce qu'il réussisse : *Il ne prend pas, il n'a pas assez de* SOIN *de sa santé. Il a pris* SOIN *de mes affaires pendant mon absence*. (Acad.)

— *Prendre soin, avoir soin de quelqu'un*, pourvoir à ses besoins, à ses nécessités, à sa fortune.

— Charge, fonction, devoir de prendre soin de quelque chose, d'y veiller : *Je vous confie le* SOIN *de veiller sur mes affaires. Je vous remets le* SOIN *de l'éducation de mon fils. C'est un* SOIN *que j'ai accepté avec joie. C'est lui qui a le* SOIN *de la cave*. (Acad.)

— *Les soins du ménage*, les détails du ménage, et la surveillance qu'ils demandent. || On dit de même, *Les soins d'une maison, d'une ferme, etc.*

— Particul. Au plur. Attentions qu'on a pour quelqu'un, services qu'on lui rend, peines qu'on lui épargne : *Il lui prodigue les* SOINS *les plus empressés. Sa sœur lui a donné les* SOINS *les plus tendres pendant sa maladie*. (Acad.)

— *Donner des soins à un malade*, l'assister comme médecin : *Ce médecin* DONNE *gratuitement* DES SOINS *à tous les malades indigents de son quartier*. (Acad.)

— *Rendre des soins à quelqu'un*, le voir avec assiduité, et lui faire sa cour.

— *En être aux petits soins avec quelqu'un*, avoir pour lui de très-grandes attentions ; se montrer officieux, empressé à lui épargner les moindres peines.

— Inquiétude, peine d'esprit, souci : *La vie des grands est pleine de* SOINS. *L'ambition cause bien des* SOINS. *Libre de* SOIN, *de* SOINS. (Acad.)

SOIR, n. m. (*sero* ; lat. m. sign.) Déclin, dernières heures du jour ; moment du passage du soleil à l'occident de l'horizon : *Il travaille depuis le matin jusqu'au* SOIR. *Il se retire dès quatre heures du* SOIR. *Je le vis hier* SOIR, *hier au* SOIR. *Il se promène tous les* SOIRS. *Nous nous verrons un de ces* SOIRS *à la promenade. C'était le* SOIR. *Vers le* SOIR. *Sur le* SOIR. *Du matin au* SOIR. *Du* SOIR *au matin. Un beau* SOIR *d'été. La fraîcheur du* SOIR. (Acad.)

Le matin on s'ennuie, et l'on bâille le *soir*. (C. d'Harl.)
Mais, dans mon triste état,
Soir, matin, jour ou nuit, je n'ai ni paix ni trêve. (Regn.)

— *Ce soir*, dans le courant de la soirée du jour où l'on est :

Il compte voir *ce soir* les articles signés. (Gresset.)

— Fam. *A ce soir*, locution dont on se sert en quittant, dans la journée, une personne qu'on a l'intention de revoir dans la soirée.

— Fig. et poétiq. *Le soir de la vie*, la vieillesse.

SOIRÉE, n. f. Espace de temps compris entre le moment où le jour décline et celui où on se couche : *Une belle* SOIRÉE. *En hiver, les* SOIRÉES *sont longues. Passer la soirée, au jeu, au spectacle. Il passe toutes ses* SOIRÉES *chez son voisin.* (Acad.)

— Par extens. Assemblées, réunions qui ont lieu dans les soirées d'hiver, pour causer, jouer, faire de la musique, etc. : *Il nous a donné une charmante* SOIRÉE. *Je l'ai invité à mes* SOIRÉES. *Il vient de commencer, de finir, de reprendre ses* SOIRÉES. (Acad.)

SOIT, loc. adv. affirm. (*que cela soit.*) Elliptiq. je le veux bien : *Vous le voulez*, SOIT.

— *Ainsi soit-il*, espèce de vœu par lequel on termine plusieurs prières.

SOIT, conj. Ou : SOIT QU'*il le fasse*, SOIT QU'*il ne le fasse pas.* (Acad.)

— Par ellipse de *que*. SOIT *l'un*, SOIT *l'autre. La fortune*, SOIT *bonne ou mauvaise*, SOIT *passagère ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage.* (Marm.)

— Quelquefois, au lieu de répéter *soit*, on met *Ou* : SOIT *qu'il le fasse*, ou *qu'il ne le fasse pas.* SOIT *faiblesse* ou *bonté.* (Acad.)

— Fam. Supposons : SOIT *quatre à multiplier par six.....* (Acad.)

= **Tant soit peu,** loc. adv. Si peu que ce soit, très-peu : *Donnez-lui-en* TANT SOIT *peu. Il se souleva* TANT SOIT PEU. (Acad.)

SOIXANTAINE, n. f. coll. Nombre de soixante ou environ : *Une* SOIXANTAINE *de personnes. Une* SOIXANTAINE *d'années.* (Acad.)

— Absol. et fam. *La soixantaine*, soixante ans accomplis : *Il a la* SOIXANTAINE. *Il a sa* SOIXANTAINE *bien comptée. Il approche de la* SOIXANTAINE. *Il passe la* SOIXANTAINE. (Acad.)

— N. f. Soixante ans accomplis : *Il a la* SOIXANTAINE *passée.* (Did.)

SOIXANTE, adj. num. des 2 g. (*sexaginta*; lat., m. sign.) Nombre composé de six dizaines : SOIXANTE *hommes.* SOIXANTE *francs.* SOIXANTE *et un.* SOIXANTE-*deux.* SOIXANTE *et dix.* (Acad.)

Et quel âge avez-vous? Vous avez bon visage.
Hé ! quelque *soixante* ans. (Rac.)

— On dit aussi, mais moins bien : *Soixante-un*, *soixante-dix. Depuis* SOIXANTE *ans, les États-Unis ont vu leur population doubler plus d'une fois.* (Boss.)

Croyez ce que je dis,
Il faut pour gouverner être *soixante*-dix? (V. Hugo.)

— Par abrév. Soixantième : *Page* SOIXANTE. (Ac.)

— N. m. Le nombre soixante : *Le produit de* SOIXANTE *multiplié par.....* (Acad.) || On dit de même, *Le nombre soixante.*

SOIXANTER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. J. de piquet, Compter soixante avant que l'adversaire ait rien compté : *Le point, une quinte basse, et quelques mauvaises tierces, l'ont fait* SOIXANTER. (Acad.)

SOIXANTIÈME, adj. des 2 g. Nombre ordinal de soixante : SOIXANTIÈME *chapitre. Il est le* SOIXANTIÈME *sur la liste. Il est dans sa* SOIXANTIÈME *année.* (Ac.)

— *La soixantième partie*, chaque partie d'un tout qui est ou que l'on suppose divisé en soixante parties.

— N. m. La soixantième partie d'un tout : *Il a un* SOIXANTIÈME *dans cette affaire-là. Il n'a qu'un* SOIXANTIÈME. (Acad.)

SOL, n. m. Monnaie de cuivre valant douze deniers : *Il faut aujourd'hui même, quoique je n'aie pas le* SOL, *que je me donne un habit neuf.* (Brueys.) || V. SOU.

SOL, n. m. (*solum*; lat., m. sign.) Terrain, terroir considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives : SOL *granitique, calcaire, argileux, etc. Ce* SOL *est propre pour la vigne. Quand on veut faire un jardin, il faut considérer le* SOL. *Un* SOL *aride, ingrat, stérile. Un* SOL *favorable à telle culture. Un* SOL *fertile.* (Acad.) *La Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme à son* SOL *natal par un aimant invincible.* (Chateaubr.)

— Superficie du terrain; place sur laquelle on bâtit, on marche : *Qui est propriétaire du* SOL, *est maître d'élever sa maison tant qu'il veut. Il ne faut pas bâtir sur le* SOL *d'autrui. Le* SOL *de cette ville est inégal.* (Acad.)

— Min. Muraille, partie de la roche sur laquelle une mine ou un filon est appuyé.

— Blas. Champ de l'écu.

SOL, n. m. Mus. Cinquième note de la gamme d'ut : SOL *dièse. Le ton de* SOL. *Jouer dans le ton de* SOL *majeur, en* SOL *majeur. La clef de* SOL. (Acad.)

— Signe qui représente cette note : *Il a pris un* SOL *pour un* fa. (Acad.)

SOLACIÉ, ÉE, part. pass. du v. Solacier : *Je suis* SOLACIÉ.

SOLACIER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*solatium*, consolation; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^re^ et à la 2^e^ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous solaciions, vous solaciiez.* — Consoler, soulager :

Cupidon. . . . .
Lors m'envoya pour me *solacier*
Tout son cortége et celui de sa mère. (J.-B. Rouss.)

= **Se solacier,** v. pron. Se divertir :

Il va trouver le manant qui riait
Avec sa femme et *se solaciait.* (La Font.)

— Vieux et peu usité.

SOLAIRE, adj. des 2 g. (*solaris*; lat., m. sign.) Qui concerne le soleil; qui a rapport au soleil : *Les rayons* SOLAIRES. *Une éclipse* SOLAIRE. *L'année* SOLAIRE. *Spectre* SOLAIRE. (Acad.) *Anaximandre fut l'inventeur de la sphère et des cadrans* SOLAIRES. (Bailly.)

— *Système solaire*, ordre et disposition des différents corps célestes qui font leurs révolutions autour du soleil, comme centre de leur mouvement.

— Bot. *Fleurs solaires*, celles qui s'épanouissent pendant que le soleil est sur l'horizon.

— Anat. Qui a des rayons comme le soleil : *Plexus solaire*, réseau de nerfs qui appartient à la région abdominale du système nerveux sympathique, et qui est couché sur la colonne vertébrale, l'aorte et le diaphragme.

SOLAMIRE, n. f. Techn. Étoffe à claire-voie qui sert à garnir les tamis.

SOLANDRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Malvacées cultivées dans nos jardins comme plantes d'agrément.

— Art vétér. n. f. pl. Crevasse transversale qui se développe au pli du genou du cheval, à la différence de la Malandre, qui affecte le pli des jarrets.

SOLANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au solanum.

— N. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à corolle monopétale qui renferme les solanums : *La famille des* SOLANÉES. (Acad.) || Au sing. *La pomme de terre est une* SOLANÉE.

— *Solanée parmentière*, la pomme de terre.

SOLANO, n. m. Relat. Vent chaud de l'Afrique qui se fait quelquefois sentir en Espagne.

SOLANUM, n. m. Genre de plantes, type de la famille des Solanées, dont plusieurs espèces sont vénéneuses, et dont quelques autres fournissent des racines ou tubercules alimentaires : *A peine voit-on de loin en loin quelques figuiers épars et quelques* SOLANUMS. (Ph. Chasles.)

SOLARD, adj. et n. m. Agric. Il se dit d'un bœuf qui a perdu son compagnon d'attelage.

SOLBATTU, UE, adj. (*sole* et *battu.*) Art vétér. Il se dit d'un cheval dont la sole a été comprimée par le fer, ou par l'appui répété sur des corps durs.

SOLBATTURE, n. f. Art vétér. Maladie d'un cheval solbattu. || On dit plus ordin. *Sole battue.*

SOLDANELLE, n. f. Bot. Jolie petite plante à fleurs bleues, de la famille des Primulacées, qui croît sur le sommet des plus hautes montagnes.

— Espèce de liseron qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles et la racine sont très-purgatives.

SOLDAT, n. m. (*souldar*, homme de guerre à la suite d'un autre; celt.) Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un État : *Lever, enrôler, licencier, congédier des* SOLDATS. *Sa maison fut cernée par des* SOLDATS. (Acad.)

Nos princes ont-ils eu des soldats plus fidèles. (Corn.)

— Plus ordin. Celui qui sert dans l'armée, et qui n'a point de grade : *Un simple* SOLDAT. *L'officier doit veiller aux besoins du* SOLDAT. *Réprimer la licence du* SOLDAT. *Ce capitaine est le père de ses* SOLDATS. (Ac.) *Ce qu'un sage général doit le mieux connaître, ce sont ses* SOLDATS. (Boss.)

— *Il n'est que soldat; ce n'est qu'un soldat*, se dit d'un chef qui n'a que de la bravoure.

— Il se dit, en général, de la profession militaire et de ce qui la caractérise : *La franchise d'un* SOLDAT. *Un roi disait qu'il avait l'honneur d'être le plus ancien* SOLDAT *de son royaume. Il a porté à la cour les mœurs d'un* SOLDAT. *Il parle plutôt en* SOLDAT *qu'en politique.* (Acad.) *Chaque bourgeois se fait* SOLDAT. (Vitet.)

Laissez-moi d'un *soldat* garder le caractère. (Volt.)
Soldats du Dieu vivant, défendez votre roi. (Rac.)

— *Il s'est conduit plutôt en soldat qu'en capitaine*, il a montré plus de courage que d'habileté.

— Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*, l'homme soigneux profite de la négligence des autres.

— Adjectiv. *Il a l'air* SOLDAT. (Acad.)

SOLDATESQUE, n. f. coll. Par dénigr. Simples soldats; plus ordin. Troupe des soldats indisciplinés : *La bourgeoisie était exposée aux insultes de la* SOLDATESQUE. *La* SOLDATESQUE *se révolta contre les officiers. Une* SOLDATESQUE *furieuse, effrénée.* (Acad.)

— Adj. des 2 g. Qui sent le soldat : *Un ton, un maintien* SOLDATESQUE. *Des manières, des discours, des mœurs* SOLDATESQUES. (Acad.)

SOLDE, n. f. (*soldat.*) Paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un État : *Payer la* SOLDE. *Ce prince a tant de mille hommes à sa* SOLDE. *Supplément de* SOLDE. *Être mis à la demi-*SOLDE. *Officier à demi-*SOLDE. (Acad.) *Le peuple romain, très-souvent obligé d'aller sans* SOLDE *à la guerre, avait très-souvent besoin d'emprunter.* (Montesq.)

La *solde* que l'armée attend depuis deux mois. (C. Del.)

— *Être à la solde de*, être payé, soudoyé pour les services qu'on rend, les fonctions qu'on remplit : *Le service des autels est une fonction publique, et, la religion appartenant à tous, il faut que ses ministres soient à la* SOLDE *de la nation.* (Mirab.)

SOLDE, n. m. Comm. et Fin. Payement qui se fait pour quittancer un reste de compte : *Pour* SOLDE *de tout compte.* (Acad.)

— *Solde de compte*, somme qui fait la différence du débit et du crédit, lorsque le compte est vérifié et arrêté.

SOLDÉ, ÉE, part. pass. du v. Solder. Qui reçoit une solde : *Charles VII fut le premier des rois de France qui entretint des troupes* SOLDÉES. *Ce corps n'est point* SOLDÉ. (Acad.)

— Comm. et Fin. Qui a été entièrement payé : *Facture* SOLDÉE. *Mémoire* SOLDÉ.

SOLDER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Donner une solde à des troupes, les avoir à sa solde : SOLDER *des troupes.* (Acad.)

— Comm. et Fin. Acquitter un compte, une dette, en faire l'entier payement : *Il ne m'avait donné que des à-compte, mais il vient enfin de* SOLDER *mon mémoire, de me* SOLDER. (Acad.)

SOLE, n. f. Zool. Poisson de mer plat et de figure à peu près ovale de la famille des Pleuronectes; sa bouche est contournée; son museau est long et avancé : *La* SOLE *commune se trouve dans presque toutes les mers. Grande* SOLE. SOLES *frites.* SOLES *au gratin.* (Acad.)

SOLE, n. f. Agric. Certaine étendue de champ, sur laquelle on sème successivement, par années, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année : *On divise ordinairement une terre en trois* SOLES. *Les* SOLES *de cette ferme ne sont pas égales. La* SOLE *de froment est plus forte cette année qu'à l'ordinaire.* (Acad.)

— Mar. Général. Pièce de bois mise à plat pour servir d'appui ou de liaison à d'autres pièces.

— Navig. Fond d'un bateau qui n'a point de quille.

— Techn. Partie d'un four à réverbère qui reçoit les produits qu'on se propose d'échauffer. || Pièce de bois sur laquelle portent les étançons, dans une galerie de mine.

SOLE, n. f. (*solea*; lat., m. sign.) Art vétér. Plaque cornée, située à la partie inférieure du sabot des solipèdes et qui remplit l'intervalle compris entre le bord inférieur de la paroi proprement dite et l'arc-boutant : *Ce cheval a la* SOLE *fort tendre, la* SOLE *battue, foulée, entamée, etc.* (Acad.)

— *Sole baveuse*, division irrégulière des bords de la sole. || *Sole brûlée*, accident produit par une trop longue application du fer rouge.

SOLÉAIRE, adj. m. (*solea*, semelle; lat.) Anat. Il se dit d'un muscle qui s'attache supérieurement à la partie postérieure du péroné, et qu'on a ainsi nommé parce que sa forme est comparée à celle d'une semelle de soulier : *Le muscle* SOLÉAIRE *étend le pied sur la jambe, et* vice versâ. (Acad.)

SOLÉCISER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Néol. Faire des solécismes : *Grégoire le Grand* SOLÉCISAIT *par principe de religion.* (Did.)

SOLÉCISME, n. m. (σολοιχισμός, de Σόλοικος, habitant de Soles; gr.) Faute grossière contre la syntaxe, résultant d'une discordance dans l'emploi du genre, du nombre, de la personne, du mode, du temps : *Faire un* SOLÉCISME. *Il y a un* SOLÉCISME *dans cette phrase.* (Acad.) *C'est au roi Juba que nous devons cette admirable définition des* SOLÉCISMES, *qu'il appelait la corruption d'un langage sain.* (J. Janin.)

— Fig. et par plaisant. Faute quelconque : *Il fait dans cette science d'étranges* SOLÉCISMES. (Acad.)

Le moindre *solécisme* en parlant vous irrite;
Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite. (Mol.)

— Gramm. *Solécisme de genre*, discordance dans le rapport du genre : *De* PETITS VÉSICULES *pleins*

d'air et séparées par des cloisons blanches et opaques. (Dict. national, Pauman.)

De sentir, dans ces parfums que l'esprit décompose,
Reconnaître *l'odeur* du lis ou de la rose
Apporté de loin dans les airs. (Lam.)

De ses doubles amours *toute Rome* est *instruite*.
Lis cette lettre et vois. D'hier elle est écrite. (Soum.)

Et des *secrètes pleurs* qu'elle eût dû cacher *toutes*,
Ses pieds sentaient parfois ruisseler quelques gouttes. (Lam.)

— *Solécismes de nombre*, discordance dans le rapport des nombres : *Je pourrais allonger encore la liste des produits manufacturés qu'*ONT *eu à cœur de fabriquer chez soi* CHACUNE *des nations populeuses qui se partagent l'Europe.* (Mich. Ch.)

Oui, l'Anio murmure encore
Le doux nom de Cinthie aux rochers de Tibur;
Vaucluse a retenu le nom chéri de Laure,
Et Ferrare au *siècle futur*
Murmurera toujours celui d'Éléonore. (Lam.)

— *Solécismes de construction*, discordance dans la subordination des termes : *Ces monuments existent partout*, C'EST *les* TRADITIONS *et les* PIERRES *qui nous parlent du passé.* (H. de Balz.) GRABATAIRE. *Nom qu'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême* JUSQU'À CE QU'ILS SE VOYAIENT *tout près de la mort.* (Dictionnaire national, GRABATAIRE.)

SOLEIL, n. m. (*sol, solis*; lat., m. sign.) Astre qui produit la lumière du jour : *La lumière du* SOLEIL. *Le mouvement du* SOLEIL *autour de son axe. Le* SOLEIL *est à son midi, en plein midi, à son apogée, à son périgée. Regarder le* SOLEIL *fixement. Se garantir du* SOLEIL. *Le* SOLEIL *darde ses rayons. Ces peuples adoraient le* SOLEIL. *Sa montre va comme le* SOLEIL. (Ac.) *Le* SOLEIL *a trois cent cinquante-sept mille lieues de diamètre.* (Arago.)

— Par anal. Tout astre qui est le centre d'un système solaire : *Il est des* SOLEILS *qui paraissent, disparaissent et semblent alternativement se rallumer et s'éteindre.* (Buff.)

— *Le soleil se lève*, il paraît au-dessus de l'horizon. ‖ *Le soleil se couche*, il disparaît pour nous.

— *Le soleil se lève, se couche bien ou mal*, il se couche ou se lève d'une manière qui annonce un beau ou un mauvais temps.

— On dit aussi : *Le lever du* SOLEIL. *Le coucher du* SOLEIL. *Le* SOLEIL *levant. Le* SOLEIL *couchant.*

— Fig. et poétiq. *Le char du soleil; les chevaux du soleil.*

— *Il fait du soleil*, le soleil n'est caché par aucun nuage. ‖ *Il fait trop de soleil*, le soleil est trop ardent.

— *Il fait déjà grand soleil, il fait encore grand soleil*, il est déjà grand jour, il est encore grand jour. ‖ *Le soleil est encore bien haut*, le coucher du soleil est encore loin.

— *Entre deux soleils*, entre le lever et le coucher du soleil : *Marcher, voyager entre deux* SOLEILS. (Acad.)

— *D'un soleil à l'autre*, du jour au lendemain.

— Journée chaude : *Il y a des contrées du Nord où il suffit de quelques* SOLEILS *pour fondre les dernières neiges et couvrir les champs de moissons.* (J. Sandeau.)

— Poétiq. Jour :

C'est la tombe d'Hombert, d'un mortel respecté,
Qui depuis neuf *soleils* en ces lieux fut porté. (De Fontan.)

— *Sous le soleil*, sur la terre, dans le monde : *Il n'est rien de plus beau sous le* SOLEIL. *Il n'y a rien de nouveau sous le* SOLEIL. (Acad.)

— *Avoir du bien au soleil*, avoir des propriétés en terres, en maisons, en immeubles.

— *Coup de soleil*, impression violente et quelquefois mortelle, que le soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés : *Il est mort d'un* COUP DE SOLEIL. (Acad.)

— Pop. et fig. *Avoir un coup de soleil*, être un peu ivre.

— Anc. *Partager le soleil entre les combattants*, placer, dans un combat singulier, les adversaires de telle sorte que le soleil n'incommode pas plus l'un que l'autre.

— Fig. *Adorer le soleil levant*, s'attacher, faire sa cour au pouvoir ou au crédit naissant.

... Dieu! quel rêve! A dater de ce jour,
Saluons de plus bas le *soleil* de la cour. (C. Del.)

— Fig. *Il y a moins de soleil, il fait moins de soleil, etc.*, les temps deviennent mauvais.

— Prov. et fig. *Le soleil luit pour tout le monde*, il est des avantages dont tout le monde a le droit de jouir.

— Écrit. sainte. *Le soleil de justice*, Dieu.

— Fig. et Fam. *Cette femme est un* SOLEIL *de beauté. Ce juge est un* SOLEIL *d'équité, de justice.* (Acad.)

Ce *soleil d'équité* qui n'est jamais terni. (Rac.)

‖ Vieux en ce sens.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe, et jette des feux en forme de rayons.

— Cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal, destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied ordinairement du même métal : *Il a fait présent à cette église d'un magnifique* SOLEIL. (Acad.)

— Bot. Tournesol, plante herbacée à haute tige, qui porte de grandes fleurs jaunes radiées : *Dans tous les coins du jardinet des gerbes étoilées de* SOLEILS *éclataient comme les bouquets d'un feu d'artifice.* (V. Hugo.)

SOLEMENT, n. m. Techn. Espèce de ravalement qu'on fait pour soutenir l'égout d'un toit; bout des entrevous.

SOLEN, n. m. Pron. *so-lèn.* — Zool. Genre de mollusques bivalves, caractérisé par leur coquille en forme d'étui ou d'un manche de couteau.

— Anc. Chir. Boîte ronde et oblongue qui servait à maintenir dans une disposition un membre fracturé convenable.

SOLENNEL, ELLE, adj. (*solemnis*; lat., m. sign.) Pron. *so-la-nel.* — Qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion : *Fête* SOLENNELLE. *Jour* SOLENNEL. *Procession* SOLENNELLE. *Messe* SOLENNELLE. *On lui a fait un* SERVICE *solennel dans telle église.* (Acad.)

— *Vœu solennel*, vœu fait en face de l'Église, avec les formalités prescrites par les canons; par oppos. à *Vœu simple.*

— Jurispr. Authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises : *Acte* SOLENNEL. *Arrêt* SOLENNEL. *Déclaration* SOLENNELLE. *Serment* SOLENNEL.... (Acad.)

— *Contrat solennel*, contrat soumis à des formes, dont l'omission emporte nullité.

— Par anal. Assuré, certain :

Vous avez de ses feux un gage *solennel*. (Rac.)

— Fait avec pompe; accompagné de cérémonies : *Audience* SOLENNELLE. *Entrée* SOLENNELLE. *Jeux* SOLENNELS. (Acad.)

— Fam. *Un ton solennel*, un ton emphatique, important : *Parler d'un* TON SOLENNEL. *Il prend un* TON SOLENNEL. (Acad.)

— Liturg. Subst. au masc. Fête moins importante que les fêtes annuelles : SOLENNEL *majeur*. SOLENNEL *mineur. Les fêtes de la Vierge sont en général des* SOLENNELS *mineurs.*

SOLENNELLEMENT, adv. Pron. *so-la-nel-man.* — D'une manière solennelle : *Ce mariage a été fait* SOLENNELLEMENT. *La paix a été publiée* SOLENNELLEMENT. (Acad.) *Le même siècle vit déposer* SOLENNELLEMENT *deux rois d'Angleterre.* (Volt.)

SOLENNISATION, n. f. Pron. *so-la-ni-za-cion.* — Action par laquelle on solennise : *La* SOLENNISATION *d'une fête. On a fait de grands préparatifs pour la* SOLENNISATION *de cette fête.* (Acad.)

SOLENNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Solenniser.

SOLENNISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *so-la-ni-zé.* — Célébrer avec cérémonie : *C'est un jour de réjouissance, il faut le* SOLENNISER. SOLENNISER *la naissance d'un prince.* (Acad.)

Vivez, *solennisez* vos fêtes sans ombrage. (Rac.)

SOLENNITÉ, n. f. Pron. *so-la-ni-té.* — Cérémonie publique qui rend une chose solennelle : *La* SOLENNITÉ *d'une fête. La* SOLENNITÉ *de Pâques. La* SOLENNITÉ *d'un mariage. La* SOLENNITÉ *des noces. Les* SOLENNITÉS *du culte catholique.* (Acad.)

— Il se dit aussi des formalités qui rendent un acte solennel, authentique. *La* SOLENNITÉ *d'un testament, d'un serment. Il mit beaucoup de* SOLENNITÉ *dans cette action.* (Acad.)

— Fam. Mariage; jour où l'on se marie :

Quand on ne prend pour dot que la seule beauté,
Le remords est bien près de la *solennité*. (Mol.)

— Littér. Ironiq. Faux éclat, emphase :

Employez ces grands mots, ces phrases, ces formules,
Dont la *solennité* trompe les moins crédules. (C. Del.)

SOLETARD, n. m. Techn. Terre savonneuse, employée pour le dégraissage.

SOLETTE, n. f. Techn. Tringle de bois mince, faisant partie d'un métier à mailles.

SOLFATARE, n. f. (*solfatara*, soufrière; ital.) Géol. Terrain d'où se dégagent des vapeurs sulfureuses, et où se dépose du soufre : *Les* SOLFATARES *sont d'anciens terrains volcaniques.*

SOLFÉGE, n. m. (*sol, fa.*) Mus. Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées : *Ce compositeur a fait un excellent* SOLFÉGE. *Étudier le* SOLFÉGE. (Acad.)

SOLFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Solfier : *Air bien* SOLFIÉ. *Morceau* SOLFIÉ *couramment.*

SOLFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sol* et *fa.*) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous solfiions; vous solfiiez.* — Chanter, en les nommant, les notes d'un air, d'un morceau ou d'un exercice de musique : SOLFIER *un air.* (Acad.)

— Absol. *Il* SOLFIE *déjà couramment. Elle ne fait encore que* SOLFIER. (Acad.) *On peut être sensible aux beautés et aux défauts de l'expression musicale sans avoir appris à* SOLFIER. (Marm.)

= **Se solfier**, v. pron. Être solfié : *Cet air doit* SE SOLFIER *ainsi.*

SOLIDAIRE, adj. des 2 g. (*solidus*, solide; lat.) Jurispr. Qui fait que, de plusieurs personnes, chacune est obligée directement au payement de la somme totale : *Cette obligation est* SOLIDAIRE. *Avoir action* SOLIDAIRE *contre quelqu'un.* (Acad.)

— En parl. des personnes. Qui est obligé solidairement : *Il est* SOLIDAIRE. *Des débiteurs* SOLIDAIRES.

— Fig. Il se dit des personnes qui répondent en quelque sorte les unes des autres : *Nous sommes* SOLIDAIRES; *les torts de l'un de nous retombent sur tous les autres.* (Acad.) *Nous sommes tous* SOLIDAIRES *dans les destins de l'humanité.* (Lamenn.)

SOLIDAIREMENT, adv. Jurispr. D'une manière solidaire; tous ensemble, et chacun pour tous : *Ils sont obligés* SOLIDAIREMENT. (Acad.)

SOLIDARITÉ, n. f. Jurispr. Engagement par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour toutes, s'ils est nécessaire : *Ce contrat, cette obligation porte* SOLIDARITÉ. *Quand une ville est obligée, la* SOLIDARITÉ *tombe sur chacun des habitants. La* SOLIDARITÉ *ne se présume pas, elle doit être stipulée expressément.* (Acad.) *La* SOLIDARITÉ, *en droit civil, est une charge, une obligation accompagnée de contrainte.* (Portalis.)

— Il se dit également en parl. des créanciers dont chacun a le droit de réclamer seul la totalité de ce qui est dû à tous.

— Fam. Responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes : *Je ne veux point qu'il y ait de* SOLIDARITÉ, *qu'il y ait* SOLIDARITÉ *entre cet homme et moi.* (Acad.) *La véritable civilisation est celle qui est fondée sur les principes de charité, de bienfaisance, de* SOLIDARITÉ *fraternelle.* (Lélut.)

SOLIDE, adj. des 2 g. (*solidus*; lat., m. sign.) Qui a de la consistance et dont les diverses parties sont très-adhérentes entre elles; il est opposé à Fluide : *Les corps* SOLIDES *et les corps fluides.* (Acad.) *Les os sont les parties les plus* SOLIDES *du corps humain.* (Buff.) *Les osselets de l'oreille sont* SOLIDES *et durs.* (Id.) *On a vu François de Paule marcher sur les eaux comme sur un marbre* SOLIDE. (Fléch.)

— Anat. *Parties solides du corps*, les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, etc.

— *Aliments solides*, aliments qui ont de la consistance, par oppos. aux aliments liquides : *On l'a mis aux bouillons, on lui a interdit toute sorte de* NOURRITURE SOLIDE, *toutes sortes d'*ALIMENTS SOLIDES. (Acad.)

— Qui est capable de résister au choc des corps, par opposit. à Fragile : *Cela n'est guère* SOLIDE; *si vous le laissez tomber, vous le casserez.* (Acad.)

— Qui peut résister aux injures de l'air et du temps, par oppos. à Durable : *Un bâtiment* SOLIDE. *Cet édifice est beau, mais il n'est pas* SOLIDE. (Acad.) *L'édifice n'est pas plus* SOLIDE *que le fondement.* (Boss.)

— Fig. et Mor. Réel, effectif, durable, par oppos. à Vain, chimérique, frivole, de peu de durée : *Les biens-fonds sont des biens* SOLIDES. *Vous ne me promettez que des chimères, je veux quelque chose de* SOLIDE. *Doctrine, raison* SOLIDE. *Un jugement* SOLIDE. *Un mérite* SOLIDE. (Acad.) *Le monde n'a rien de* SOLIDE. (Boss.) *Leur esprit les retiendrait dans les bornes de la modestie s'il était* SOLIDE. (Fléch.)

— Fig. Il se dit aussi des personnes : *Il est* SOLIDE *et lumineux sans être savant.* (V. Cousin.) *Les seuls amis* SOLIDES *sont ceux qu'on acquiert par des qualités* SOLIDES. (J. B. Say.)

Faites choix d'un censeur *solide* et salutaire,
Que la raison conduise et le savoir éclaire. (Boil.)

— Comm. *Un homme, une maison solide*, dont la situation commerciale et la fortune sont bien établies : *Les lettres de change sont endossées par un* HOMME TRÈS-SOLIDE. (Picard.)

— Archit. Massif, plein : *Statue* SOLIDE. *Colonne* SOLIDE.

— Min. *Roche solide*, celle dont les parties sont liées solidement entre elles.

— Peint. Il se dit d'un coloris, de la manière de peindre, quand les tons sont vigoureux et la couleur bien empâtée : *Un coloris, une touche, un faire* SOLIDE.

— Substantiv. Corps ferme, qui a de la consistance : *Il faut creuser jusqu'au* SOLIDE, *avant de faire les fondations d'un bâtiment.* (Acad.) *Les corps organisés sont composés de* SOLIDES *et de fluides qui exercent les uns sur les autres une action réciproque.* (De Jussieu.)

— Math. Étendue considérée comme ayant les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur, par oppos. à Ligne et superficie : *La géométrie mesure les* SOLIDES. (Acad.)

— Fig. Ce qui est assuré, durable : *Chercher le* SOLIDE. *Aller au* SOLIDE. *Attachez-vous au* SOLIDE. *C'est là le* SOLIDE. (Acad.)

SOLIDEMENT, adv. D'une manière solide : *Bâtir* SOLIDEMENT. *Établir* SOLIDEMENT *sa fortune.* (Acad.) *Quiconque est plus attaché à sa vie qu'à son devoir ne saurait être* SOLIDEMENT *vertueux.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Penser, raisonner* SOLIDEMENT. (Acad.) *On doit parler sérieusement et* SOLIDEMENT *des grandes affaires.* (Rac.)

SOLIDIFICATION, n. f. Faculté de se solidifier, action de solidifier : SOLIDIFICATION *de la matière. La solidité osseuse ne procède pas de la* SOLIDIFICATION *graduellement plus complète d'un cartilage.* (Corvisart.)

SOLIDIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Solidifier : *Corps* SOLIDIFIÉ. *Matière* SOLIDIFIÉE.

SOLIDIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*solidus,* solide; *facere,* faire; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. : *nous solidifiions, vous solidifiiez.* Rendre solide ce qui était liquide, fluide : SOLIDIFIER *un liquide.*

= **Se solidifier,** v. pron. Devenir solide; être solidifié : *L'oxygène se* SOLIDIFIE *en se combinant avec les substances oxydables.* (Acad.)

SOLIDISME, n. m. Didact. Doctrine médicale d'après laquelle les liquides ne jouent qu'un rôle passif dans les phénomènes de la vie, et sont subordonnés à l'action des organes sensibles qui les contiennent; selon cette doctrine, la maladie réside essentiellement dans les solides, qui seuls peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques : *C'est en prenant pour point de départ de l'action vitale les parties solides dont dépendaient la circulation du sang et la sécrétion des humeurs, que la médecine plaça en elles seules les causes des maladies, et créa la théorie du* SOLIDISME *moderne.* (Mignet.) *Il y a trente ans on a adopté presque généralement, en fait, sinon en principe, un* SOLIDISME *exclusif, sous lequel naquit et se développa le système de l'irritation.* (Chomel.)

SOLIDISTE, adj. Qui a rapport aux solides : *La brillante physiologie de Bichat, et la direction toute* SOLIDISTE *qui fut donnée à l'anatomie pathologique, opérèrent une révolution complète dans la science.* (Chomel.)

— N. m. Médecin partisan de la doctrine appelée Solidisme : *Les* SOLIDISTES, *réduisant les humeurs à un rôle purement passif dans les phénomènes de la vie, placèrent dans les solides le siége de toutes les maladies.* (Chomel.)

SOLIDITÉ, n. f. Qualité de ce qui est solide : *La* SOLIDITÉ *des corps. La* SOLIDITÉ *d'un bâtiment.* (Acad.)

— Fig. *La* SOLIDITÉ *d'un discours, d'un raisonnement. Ce discours a du brillant, mais il n'a point de* SOLIDITÉ. (Acad.) *Joindre la vivacité de l'imagination à la* SOLIDITÉ *du caractère.* (Barthél.)

— Par anal. Il se dit de ce qui a un caractère de force et de durée : *Vous pouvez compter sur la* SOLIDITÉ *de cette affaire.* (Volt.)

Au sortir de l'enfance, une âme est peu capable
De la *solidité* d'un amour raisonnable. (Quinault.)

— *Mesures de solidité,* celles qui servent à mesurer les solides.

SOLILOQUE, n. m. (*solus,* seul; *loquor,* je parle; lat.) Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même; il ne s'empl. guère que dans cette phrase : *Les* SOLILOQUES *de saint Augustin,* titre d'un ouvrage de saint Augustin. || V. MONOLOGUE.

SOLINS, n. m. pl. (*solide.*) Constr. Chacun des intervalles qui sont entre les solives.

— Plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives.

— Enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDE, adj. des 2 g. (*solus,* seul; *pes, pedis,* pied; lat.) Zool. Qui a le pied d'une seule pièce; qui n'a qu'une corne ou sabot à chaque pied : *Le cheval, l'âne, le mulet, le zèbre, sont des animaux* SOLIPÈDES. (Acad.)

— N. m. Quadrupède, qui n'a qu'une corne à chaque pied.

SOLISTE, n. m. Mus. Celui qui exécute les solos dans les morceaux d'ensemble : *C'est un* SOLISTE *plein d'aplomb.*

SOLITAIRE, adj. des 2 g. (*solitarius;* lat., m. sign.) Qui est seul; qui aime à vivre dans la solitude, à être seul; qui fuit le monde : *Homme* SOLITAIRE. *Femme* SOLITAIRE. *Vous êtes bien* SOLITAIRE *aujourd'hui.* (Acad.)

Je suis seul en ce lieu, sans être *solitaire,*
Et toujours occupé, sans avoir rien à faire. (Dest.)

— Qui dénote du goût pour la solitude : *Goûts* SOLITAIRES. *Humeur* SOLITAIRE.

— Qui se passe dans la solitude : *Vie* SOLITAIRE. *Mener une existence* SOLITAIRE.

— En parl. des lieux, Écarté, désert : *Ce lieu est fort* SOLITAIRE. *C'est un homme qui n'aime que les lieux* SOLITAIRES. *Un asile* SOLITAIRE. (Acad.)

— Méd. *Ver solitaire,* ver blanc, plat, fort long et annelé, qui s'engendre dans les intestins, et qui est ordinairement seul.

— Bot. *Fleurs solitaires,* fleurs qui naissent séparées les unes des autres sur la plante qui les porte.

— Archit. *Colonne solitaire,* colonne isolée, qui ne fait pas partie d'un ordre, qui ne porte pas un entablement.

— N. m. Anachorète, moine qui vit dans la solitude : *Les* SOLITAIRES *d'Égypte, de la Thébaïde. C'est un pieux* SOLITAIRE. (Acad.) *Les pieux* SOLITAIRES *de Port-Royal se persuadèrent que la vérité de leurs opinions théologiques était attestée par des miracles journaliers que le Ciel daignait faire dans l'enceinte de leur retraite.* (Lacret.)

— Par extens. Tout homme qui vit dans la solitude, qui vit très-retiré : *Vous l'avez vu fort répandu dans le monde, maintenant c'est un* SOLITAIRE.

— Zool. Oiseau d'un naturel très-sauvage, qui a quelque rapport avec le dindon; il est particulier à l'île Maurice : *Il y a des* SOLITAIRES *mâles qui pèsent jusqu'à quarante-cinq livres.* (Buff.)

— Véner. Vieux sanglier.

— Techn. Diamant détaché, monté seul : *Il a acheté un beau* SOLITAIRE. (Acad.) || V. ÉTINCELLE.

— Jeu qu'on joue seul au moyen d'une petite table de trente-sept trous, et avec trente-six chevilles pointues.

SOLITAIREMENT, adv. D'une manière solitaire : *Il a toujours vécu* SOLITAIREMENT. *Il aime à vivre* SOLITAIREMENT. (Acad.)

SOLITUDE, n. f. (*solitudo;* lat., m. sign.) État d'une personne qui est seule, qui vit loin du commerce du monde : *Il aime la* SOLITUDE. *Troubler la* SOLITUDE *de quelqu'un. Soutenir, supporter la* SOLITUDE. *Charmer sa* SOLITUDE *par d'agréables occupations. Venez partager ma* SOLITUDE. (Acad.) *Il veut être seul, et ne peut supporter la* SOLITUDE. (Fén.) *Les jeunes gens s'accommodent mieux de la* SOLITUDE *que les vieillards.* (La Br.) *Sa physionomie gardait sans effort la gravité particulière à ceux qui vivent dans la* SOLITUDE. (H. de Balz.)

— Lieu éloigné du commerce du monde, de la fréquentation des hommes : *Se retirer, s'enfermer dans une* SOLITUDE. *Venez visiter ma* SOLITUDE, *me voir dans ma* SOLITUDE. *Les Alpes offrent des* SOLITUDES *pittoresques.* (Acad.) *Il faut des compagnons à ceux mêmes qui n'ont point d'amis; quelle* SOLITUDE *n'est pas un tombeau!* (St-Laurent.)

— Lieu infréquenté : *Ce lieu est devenu une* SOLITUDE, *n'est plus qu'une* SOLITUDE. (Acad.)

— Lieu où l'on ne voit personne, rien : *La* SOLITUDE *du désert. La* SOLITUDE *de la mer.* (Acad.) *Le désert est une* SOLITUDE *absolue, mille fois plus affreuse que celle des forêts; car les arbres sont encore des êtres pour l'homme.* (Buff.)

SOLIVAGE, n. m. Techn. Supputation du nombre de solives qu'on peut extraire d'une pièce de bois.

SOLIVE, n. f. (*solum,* sol; lat.) Techn. Pièce de charpente qui sert à former et à soutenir un plancher d'une chambre, d'une salle, etc., et qui porte sur les murs ou sur les poutres : SOLIVE *de brin.* SOLIVE *de sciage.* (Acad.)

— *Solive d'enchevêtrure,* solive dans laquelle le chevêtre est assemblé. || *Solive boiteuse,* celle qui, d'un bout, est scellée dans le mur, et de l'autre assemblée dans un chevêtre.

— Eaux et For. Pièce de bois d'un cubage déterminé.

SOLIVEAU, n. m. (*solive.*) Petite solive.

— Fig. et par dénigr. *C'est un soliveau,* se dit d'un homme d'une nullité complète.

SOLLICITABLE, adj. des 2 g. Qui peut être sollicité, que l'on doit solliciter : *Personne* SOLLICITABLE. *Grâce* SOLLICITABLE.

SOLLICITATION, n. f. Pron. *sol-li-ci-ta-cion.* — Action de solliciter, prière, demande pleine d'instance : SOLLICITATION *pressante, instante. De fortes, de faibles* SOLLICITATIONS. *C'est à la* SOLLICITATION *d'un de ses amis qu'il a fait telle chose. Il s'est rendu à mes* SOLLICITATIONS. (Acad.)

— Soin qu'on prend, démarche, diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire : *Un tel est chargé de la* SOLLICITATION *de toutes les affaires de telle ville, de tel département. Il a employé bien du temps à la* SOLLICITATION *de ses procès.* (Acad.)

— Plus ordin. Recommandation qu'on fait à des juges : *Puissante* SOLLICITATION. *Forte* SOLLICITATION. *Quand on a de bons juges, les* SOLLICITATIONS *sont inutiles. J'ai passé toute la journée en* SOLLICITATIONS, *à la* SOLLICITATION *de mon procès.* (Acad.) *Je crois qu'on n'a besoin d'aucune* SOLLICITATION *dans une cause que vous défendez.* (Volt.) *L'usage qui a inventé les* SOLLICITATIONS *semble avoir été fait pour éprouver la patience des juges qui ont du courage et de la probité.* (Montesq.) *La* SOLLICITATION *est offensante pour le juge sollicité.* (Marm.)

SOLLICITÉ, part. pass. du v. Solliciter : *Une affaire bien* SOLLICITÉE. *Des juges bien* SOLLICITÉS. (Acad.)

SOLLICITER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sollicitare;* lat., m. sign.) Inciter, exciter à faire quelque chose : *Qui est-ce qui vous* A SOLLICITÉ *à cela?* SOLLICITER *à la révolte.* SOLLICITER *quelqu'un à faire quelque chose. Ils l'*AVAIENT SOLLICITÉ *d'entrer dans leur parti.* (Acad.) *Ce n'est pas à moi de* SOLLICITER *la noblesse de votre cœur.* (Volt.)

— Demander quelque chose fortement, avec instance : SOLLICITER *son payement.* SOLLICITER *son congé.* SOLLICITER *une grâce auprès du roi.* SOLLICITER *une audience.* (Acad.) *Les Génois sollicitèrent les bons offices de la France.* (Volt.) *La place que votre fils* SOLLICITAIT *a été donnée à un autre.* (Picard.)

— Absol. *Un pauvre qui* SOLLICITE *est presque toujours importun.* (Fléch.)

— *Solliciter un procès, une affaire,* faire les démarches et les instances nécessaires pour arriver à la décision, pour obtenir un jugement, pour s'assurer un heureux succès : *Elle m'avait prié d'aller* SOLLICITER *une affaire au parlement de Normandie.* (Prévost.)

— *Solliciter son rapporteur, les juges,* les visiter pour se les rendre favorables.

— Absol. *Il* SOLLICITE *depuis six mois, et n'a rien obtenu.* SOLLICITER *dans les bureaux.* (Acad.) *Il est doux de voir ses amis par goût et par estime; il est pénible de les cultiver par intérêt : c'est* SOLLICITER. (La Br.) *M'est-il venu compagnie pendant que j'étais au dehors à* SOLLICITER? (Brueys.)

— Et qui voulez-vous donc qui pour vous *sollicite?*
— Qui je veux? la raison, mon bon droit, l'équité. (Mol.)

— Méd. Provoquer ou déterminer quelque mouvement dans un corps, dans un organe : *Tel médicament* SOLLICITE *les intestins à se débarrasser des matières qui les surchargent.* (Acad.)

— Man. *Solliciter un cheval,* l'exciter, l'animer du geste et de la voix.

= **Se solliciter,** v. pron. Être sollicité : *Aujourd'hui une place* SE SOLLICITE *longtemps avant d'être obtenue.*

SOLLICITEUR, n. m. Celui qui est chargé de solliciter les procès, les affaires d'autrui : *Un habile* SOLLICITEUR. *Un* SOLLICITEUR *diligent, actif.* SOLLICITEUR *de procès.* (Acad.)

— Génér. Toute personne qui sollicite un procès, une affaire, pour soi ou pour ses amis : *Je me rendrai votre* SOLLICITEUR. *Vous êtes un bon* SOLLICITEUR. (Acad.)

— Celui qui postule un emploi, qui demande avec instance une place, une grâce, une faveur à quelque personne puissante : *Il y a vingt* SOLLICITEURS *pour cette place vacante.* (Acad.)

Qui vous, *solliciteur?* Vous êtes candidat,
Vous ne demanderiez, vous acceptez... (C. Del.)

— Il se dit aussi au féminin dans ces deux sens : *Une* SOLLICITEUSE *pressante.* (Acad.)

... Braver le sourire et les larmes
D'une *solliciteuse* aimable et sous les armes. (Pir.)

— Chancellerie. rom. Banquier expéditionnaire.

SOLLICITUDE, n. f. (*sollicitudo;* lat., m. sign.)

Soin attentif, affectueux : *On l'a soigné avec* SOLLICITUDE, *avec une vraie, une tendre* SOLLICITUDE. (Acad.) *La* SOLLICITUDE *maternelle ne se supplée point.* (J.-J. Rouss.)

— Souci, soin inquiet : *Cette affaire lui donne, lui cause beaucoup de* SOLLICITUDE. *Les* SOLLICITUDES *d'un père. Il éprouve une grande* SOLLICITUDE, *de grandes* SOLLICITUDES. (Acad.) *Les femelles des oiseaux ont des expressions ou des murmures d'inquiétude ou de* SOLLICITUDE *pour leurs petits.* (Buff.)

— Par extens. Objet d'un soin constant, attentif : *La jeunesse, après avoir été la* SOLLICITUDE *et l'affection de ma vie entière, n'a pas cessé de m'être chère.* (Dupanl.)

— Écrit. sainte. *Les sollicitudes du siècle*, les soins des choses temporelles.

SOLO, n. m. (m. ital. *seul.*) Mus. Passage d'une pièce de musique qu'un instrument doit jouer seul ; pièce ou morceau de musique, que chante une voix seule, ou que joue un seul instrument avec un simple accompagnement de piano ou de basse : *Jouer un* SOLO. *Chanter un* SOLO. *Un* SOLO *de harpe, de cor, de basson, etc.* (Acad.) *Il a joué plusieurs* SOLOS.

— Adj. Il se dit en parl. d'un instrumentiste qui est chargé d'exécuter les solos dans un orchestre : *Violon* SOLO. *Violoncelle* SOLO.

— Aujourd'hui on dit aussi au pl. des *soli* ; c'est une nouvelle intrusion d'un pluriel italien.

SOLSTICE, n. m. (*sol*, soleil ; *stare*, s'arrêter ; lat.) Pron. *sol-stiss.* — Astr. Temps auquel le soleil est arrivé à son plus grand éloignement de l'équateur, et paraît pendant quelques jours y être stationnaire : SOLSTICE *d'hiver.* SOLSTICE *d'été. Entre les deux* SOLSTICES. (Acad.) *L'ombre à midi est la plus courte de l'année au* SOLSTICE *d'été, et la plus longue au* SOLSTICE *d'hiver.*

SOLSTICIAL, ALE, adj. Astron. Qui a rapport aux solstices : *Hauteur* SOLSTICIALE. *Points* SOLSTICIAUX. (Acad.)

SOLUBILITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui est soluble.

SOLUBLE, adj. des 2 g. (*solubilis* ; lat., m. sign.) Qui peut être résolu : *Ce problème n'est pas* SOLUBLE. (Acad.) *Les questions que Newton ne résolut point n'étaient pas* SOLUBLES *à son époque.* (Arago.)

— Chim. En parl. des corps, Qui a la propriété de se fondre, de se résoudre en particules indivisibles : *Les sels alcalins sont* SOLUBLES *dans l'eau.* (Acad.)

SOLUTIF, IVE, adj. Méd. Qui dégage ; laxatif.

SOLUTION, n. f. Didact. Action, manière de résoudre une difficulté : *Donnez la* SOLUTION *de cette difficulté, de cette question. La* SOLUTION *est bonne, est mauvaise.* SOLUTION *d'un problème.* (Acad.) *Elle avait dans le cœur des décisions souveraines, des* SOLUTIONS *sans réplique.* (G. Sand.)

— Chim. Action de se fondre dans un liquide : *Un sel en* SOLUTION *dans l'eau.* SOLUTION *complète.* SOLUTION *partielle.* (Acad.)

— Matières fondues dans un liquide : *La* SOLUTION *du sucre dans l'eau peut prendre le nom de sirop.*

— Méd. *Solution d'une maladie*, sa terminaison, accompagnée de phénomènes critiques.

— Didact. *Solution de continuité*, division, séparation des parties.

— Chir. Toute plaie ou fracture, et général. toute division de parties auparavant contiguës.

— Jurispr. Libération, payement définitif : *Jusqu'à parfaite* SOLUTION *et payement*, ou absol. : *Jusqu'à parfaite* SOLUTION. (Acad.)

SOLUTUM, n. m. Chim. Produit d'une solution, d'une dissolution.

SOLVABILITÉ, n. f. (*solvere*, payer ; lat.) Pouvoir, moyens qu'on a de payer : *Doutez-vous de ma* SOLVABILITÉ ? *Sa* SOLVABILITÉ *est fort douteuse.* (Acad.) *Je me portai caution de sa dette ; il me fut aisé de fournir les preuves de ma* SOLVABILITÉ, *je les avais sur moi.* (G. Sand.)

SOLVABLE, adj. des 2 g. (*solvere*, payer ; lat.) Qui a de quoi payer : *Il est* SOLVABLE. *Caution bonne et* SOLVABLE. *Gardien* SOLVABLE. (Acad.)

SOMATOLOGIE, n. f. (σῶμα, corps ; λόγος, discours ; gr.) Méd. Traité des parties solides du corps humain : *La* SOMATOLOGIE *renferme l'ostéologie et la myologie.* (Acad.)

SOMBRAGE, n. m. Agric. Premier labour de la vigne.

SOMBRE, adj. des 2 g. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière : *Cette maison est bien* SOMBRE. *Dans une forêt* SOMBRE. (Acad.)

Qui m'arrêtera dans ces *sombres* asiles ? (La F.)

— *Lumière sombre*, lumière faible et qui éclaire mal.

— *Couleur sombre*, couleur qui est moins éclatante que les autres, et qui tire sur le brun :

Il revêt des couleurs *sombres* comme la nuit.
Et noir est le harnais du coursier qu'il conduit. (C. Del.)

— Obscur, ténébreux : *Cette nuit est bien* SOMBRE. (Acad.) *L'horizon se chargeait au loin de vapeurs ardentes et* SOMBRES. (Barthel.)

Déjà le jour plus *sombre*,
Dans les eaux s'éteignant, va faire place à l'ombre. (Boil.)

— *Il fait sombre*, le temps est sombre. || *Il fait sombre dans cet appartement*, cet appartement est sombre, peu éclairé.

— Poétiq. *Les royaumes, les rivages sombres, les sombres bords*, les enfers :

... Si Thésée a vu *les sombres bords*,
En vain vous espérez qu'un Dieu vous le renvoie. (Rac.)

— Fig. Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, soupçonneux : *Un esprit* SOMBRE. *Un visage* SOMBRE. *Des idées* SOMBRES. *Vous êtes bien* SOMBRE *aujourd'hui.* (Acad.) *Le* SOMBRE *Pygmalion.* (Fén.) *L'imagination ardente et* SOMBRE *des Orientaux.* (Volt.)

D'où vous vient aujourd'hui cet air *sombre* et sévère ? (La F.)

— Par anal. *Le* SOMBRE *Océan.* (Mich.) *La* SOMBRE *administration de Cromwell.* (Volt.)

— Fig. Obscur, difficile à comprendre : *Pour m'éclairer sur ces* SOMBRES *matières.* (Boss.)

Il est certains esprits dont les *sombres* pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (Boil.)

SOMBRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Couler à fond par l'effet de la mer qui s'introduit à bord : *Ce navire va* SOMBRER. (Acad.)

Fier en sortant du port, plus d'un navire *sombre.* (Ancel.)

— *Sombrer sous voiles*, être renversé par un coup de vent ; chavirer.

— Agric. Transitiv. Labourer profondément les vignes à la mi-mai.

— Donner le premier labour, en parl. de jachères : SOMBRER *les jachères.*

SOMBRERO, n. m. (m. espagn.) Cost. Chapeau de feutre, à larges bords, que portent les Espagnols.

SOME, n. f. Mar. Sol ou fond de la mer. || Peu usité.

SOMMAGER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Placer au bout d'une futaille des cercles appelés *Sommiers.*

SOMMAIL, n. m. Mar. Écueil dans une passe ; banc de gravier, de sable ou de vase qui traverse le chenal d'un port ou d'une rivière. || V. JONQUE.

SOMMAIRE, adj. des 2 g. (*summa*, somme, superficie ; lat.) Littér. Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles : *Traité* SOMMAIRE. *Réponse* SOMMAIRE. *Requête* SOMMAIRE. *Exposé* SOMMAIRE. (Acad.)

— Par anal. *Elle connaissait la* SOMMAIRE *justice de ce temps-là.* (H. de Balz.)

— Procéd. *Matières sommaires*, affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités.

SOMMAIRE, n. m. Extrait, abrégé : *Le* SOMMAIRE *d'un livre, d'un discours. Ne présenter que le* SOMMAIRE, *que le simple* SOMMAIRE *des recherches d'un auteur. Mettre des* SOMMAIRES *en tête des chapitres d'un livre. Table des* SOMMAIRES. (Acad.) *Je n'ai pu donner ici que le* SOMMAIRE *d'un long traité.* (Marm.)

SOMMAIREMENT, adv. D'une manière sommaire, succinctement, brièvement : *Je vous rapporterai* SOMMAIREMENT *ce qui se passa en cette occasion, ce qui est contenu dans ce livre. J'exposerai* SOMMAIREMENT *les faits.* (Acad.)

SOMMATION, n. f. Pron. *som-ma-cion.* — Procéd. Action de sommer : SOMMATION *verbale. Les trois* SOMMATIONS *qui précèdent l'emploi de la force armée contre les attroupements séditieux. Réitérer les* SOMMATIONS. *Cette place, cette forteresse s'est rendue à la première* SOMMATION. (Acad.)

— Plus particul. Acte par écrit contenant la sommation faite en justice : *Voilà les trois* SOMMATIONS *qui lui ont été faites.* (Acad.)

— *Sommation respectueuse*, acte extrajudiciaire qu'un fils de vingt-cinq ans ou une fille majeure de vingt et un ans sont tenus de faire signifier à leur père et à leur mère, lorsque ces parents refusent de consentir à leur mariage : *Il peut être passé outre à la célébration du mariage, un mois après la troisième* SOMMATION RESPECTUEUSE, *et même un mois après la première, lorsqu'on a plus de trente ans.* (Acad.)

SOMMATION, n. f. Mathém. Opération par laquelle on trouve la somme de plusieurs quantités, on réduit à un petit nombre de termes un grand nombre de quantités : *La* SOMMATION *des suites.* (Ac.)

SOMME, n. f. (*summa* ; lat., m. sign.) Quantité d'argent : *Petite* SOMME. *Grosse* SOMME. *On lui donne une* SOMME *d'argent pour faire son voyage. Cette maison, cette terre lui a coûté des* SOMMES *immenses. Son mémoire se montait à une* SOMME *exorbitante.* (Acad.) *Prête-moi la* SOMME. (C. Del.)

— Mathém. Quantité qui résulte de plusieurs quantités jointes ensemble : *La* SOMME *des unités, des dizaines, des centaines, etc.* (Acad.)

— Fig. *Cela ne peut qu'ajouter à la* SOMME *de nos maux. L'habitude des privations diminue la* SOMME *de nos besoins, de nos malheurs.* (Acad.) *Étant accoutumés par notre trop courte existence à regarder cent ans comme une trop grosse* SOMME *de temps nous avons peine à nous former une idée de mille ans.* (Buff.) *La société ne pouvait pas être dérangée sans que la* SOMME *de son bien-être fût diminuée.* (G. Sand.)

— Prov. *Tout fait somme*, il faut tenir compte de tout.

— Anc. Titre de quelques ouvrages qui traitaient en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc.

— *Somme théologique*, titre de l'ouvrage où saint Thomas d'Aquin veut donner la clef et la coordination de toutes les sciences.

— *Somme rurale*, recueil de toutes les coutumes et pratiques.

= **Somme totale**, loc. adv. En réunissant toutes les sommes : SOMME TOTALE, *il en coûte tant.* (Acad.)

= **Somme toute**, loc. adv. et fig. En résumé, pour conclusion : SOMME TOUTE, *ce n'est pas un homme à qui vous deviez vous fier.* SOMME TOUTE, *qu'en sera-t-il ? Eh bien,* SOMME TOUTE, *qu'est-il arrivé ?* (Ac.)

= **En somme**, loc. adv. En résumé ; EN SOMME, *c'est un fort bon domestique.* EN SOMME, *vous pouvez faire ce marché.* (Acad.)

SOMME, n. f. Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, etc. : SOMME *de blé.* SOMME *de vendange. Bête de* SOMME. *Cheval de* SOMME.

— Mar. Banc de gravier, de sable ou de vase, situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve.

SOMME, n. m. (*somnus*, sommeil ; lat.) Repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens : *Un long* SOMME. *Un léger* SOMME. *Dormir d'un profond* SOMME. *A son premier* SOMME. *Faire un* SOMME, *un petit* SOMME. (Acad.)

Jamais homme,
Si l'homme heureux dort bien, n'aura fait meilleur *somme.* (C. Del.)

Je ne dormirai point sous de riches lambris :
Mais voit-on que le *somme* en perde de son prix ? (La F.)

— Fam. *Il a fait la nuit tout d'un somme*, il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu. || Dans le m. sens, *Il n'a fait qu'un somme.*

SOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Sommer : *Étant* SOMMÉ *et interpellé de dire son nom.* (Acad.)

— Véner. *Tête de cerf sommée d'empaumure, de trochure*, qui se termine en fourche.

— Blas. Il se dit de la ramure du cerf : *D'azur au cerf passant d'argent,* SOMMÉ *d'or, chevillé de dix cors.*

— Surmonté : *De sable à une tour d'or* SOMMÉE *de trois flammes de gueules.*

— Fauconn. Il se dit des plumes du faucon, quand elles sont parvenues à toute leur longueur.

SOMMEIL, n. m. (*somme.*) Physiol. Assoupissement des sens ; repos des organes des sens externes et internes et de ceux qui accomplissent les mouvements prescrits par la volonté : *Dormir d'un profond* SOMMEIL. *Troubler, rompre, interrompre le* SOMMEIL *d'une personne. Goûter les douceurs du* SOMMEIL. *Le premier* SOMMEIL. (Acad.) *Un* SOMMEIL *léger n'appesantit pas l'esprit.* (Boss.) *L'Arabe s'essaye à se passer du* SOMMEIL, *à souffrir la faim, la soif et la chaleur.* (Buff.)

Le *sommeil* sur ses yeux commence à s'épancher. (Boil.)

— Poétiq. *S'arracher des bras du* SOMMEIL. *Le* SOMMEIL *est le frère de la mort. Les pavots du* SOMMEIL. (Acad.)

— Fig. Il s'emploie quelquefois en parl. de la mort : *Le* SOMMEIL *de la mort. Le* SOMMEIL *éternel. Il dort du* SOMMEIL *éternel, d'un* SOMMEIL *éternel.* (Acad.) *Il s'endormit du* SOMMEIL *des justes.* (Dil.)

... Je vais dormir de mon dernier *sommeil*,
Je ne te verrai plus me sourire au réveil. (C. Del.)

— Fig. État d'inactivité, d'inertie des choses : *Le* SOMMEIL *de la nature. Le* SOMMEIL *de la raison. Le* SOMMEIL *des sens.* (Acad.) *Pendant toute la première partie de sa courte durée, la vie de l'homme est un* SOMMEIL *dont il n'a pas conscience, une nuit où la lumière n'a pas pénétré.* (Jouffroy.)

— Par anal. *Dormez votre* SOMMEIL, *grands de la terre, et demeurez dans votre poussière.* (Boss.)

Dans un *sommeil* profond ils ont passé leur vie. (Boil.)

— Bot. *Sommeil des plantes*, état dans lequel certaines plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées ou fermées ; ce phénomène a lieu ordinairement durant la nuit.

— Grande envie, grand besoin de dormir : *Le* SOMMEIL *me gagne. Tomber de* SOMMEIL. *Vaincre le* SOMMEIL. (Acad.)

SOMMEILLER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. (*sommeil.*) Dormir d'un sommeil léger, d'un sommeil imparfait : *Il n'avait pu dormir depuis quinze jours, mais il* A SOMMEILLÉ *cette nuit. Il commence à* SOMMEILLER. *Je ne dormais pas tout à fait, je ne faisais que* SOMMEILLER. *Il meurt, et, longtemps après qu'il n'est plus, ses amis font silence autour de sa couche, car ils croient qu'il* SOMMEILLE *encore, tant ce chrétien a passé avec douceur.* (Chateaubr.)

— Dormir profondément ; être dans un profond repos : *La nuit, tout* SOMMEILLE. (Acad.)

... Prions pour mon fils qui *sommeille.* (C. Del.)
...... Rêvé-je ? Est-ce que je *sommeille ?* (Mol.)

— Poétiq. Jouir du dernier repos :

Un pâtre, un laboureur, un fermier vertueux,
Sous ces pierres sans art, modestement *sommeille.*
(De Font.)

— Fig. En parl. des choses, Être dans un état d'inactivité, d'inertie : *La nature* SOMMEILLE. *Ses sens, ses passions* SOMMEILLAIENT *encore.* (Acad.) *La raison qui* SOMMEILLE *et s'endort dans le bien-être se réveille et s'aiguillonne dans le malheur.* (Rayn.)

— Littér. Tomber dans la langueur ; se laisser aller à quelque négligence : *Homère, tout Homère qu'il est,* SOMMEILLE *quelquefois.* (La Harpe.)

SOMMELIER, IÈRE, n. Celui, celle qui dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs : *Bon, fidèle* SOMMELIER. (Acad.)

Le *sommelier* en hâte est sorti de la cave. (Regn.)

SOMMELLERIE, n. f. Charge, fonction de sommelier : *Il entend bien la* SOMMELLERIE. (Acad.)

— Lieu où le sommelier garde le linge, la vaisselle qui lui sont confiés : *Manger dans la* SOMMELLERIE. (Acad.)

SOMMER, v. tr. ou act. 1^re conj. Signifier, déclarer à quelqu'un dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera : *Je l'*AI SOMMÉ *de payer, de sortir de la maison. On* SOMMA *les mutins de se disperser.* (Acad.) *On* SOMMA *le gouverneur de se rendre.*

— *Sommer quelqu'un de sa parole*, lui demander qu'il tienne sa parole : *J'étais allé avec mon dessinateur de* SOMMER *de sa parole.* (Did.)

— *Sommer une place*, sommer le commandant de la rendre : *On envoya une trompette* SOMMER *la place.* (Acad.)

SOMMER, v. tr. ou act. 1^re conj. Mathém. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques : SOMMER *une suite.* (Acad.)

SOMMET, n. m. (*summum*, point le plus élevé ; lat.) Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses, comme d'une montagne, d'un rocher, d'une tour, de la tête, etc. : *Les* SOMMETS *des Alpes, des Pyrénées. Le* SOMMET *de la tête.* (Acad.) *Nous commencions à découvrir le* SOMMET *d'une montagne.* (Barthél.)

— Poétiq. *Le double sommet*, le Parnasse.

— Fig. *Le* SOMMET *des grandeurs, de la gloire.* (Acad.) *Le* SOMMET *de la perfection.* (Boil.) *Quand les* SOMMETS *de la société chancellent et s'affaissent, c'est que depuis longtemps déjà la base défaille et s'écroule.* (Dupanl.) *Pascal a tour à tour la hauteur et le pathétique de Corneille, la plaisanterie profonde de Molière, la magnificence et la sublimité de Bossuet : il occupe avec eux les* SOMMETS *de l'art.* (V. Cousin.)

Au *sommet* de son art si Molière est monté,
C'est qu'il fut toujours vrai, toujours peintre fidèle.
(C. Del.)

— Géom. *Sommet d'un angle*, pointe d'un angle.

— *Angles opposés au sommet*, angles dont les pointes ou sommets sont opposés. Toutes les fois que deux droites se coupent, elles forment quatre angles qui sont opposés au sommet.

— *Sommet d'une courbe*, point où la courbe s'arrondit symétriquement, de manière à y borner son extension : *Le* SOMMET *d'une parabole est au point où elle coupe son axe.* (Acad.)

SOMMIER, n. m. (*somme.*) Financ. et Comm. Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent : *Le* SOMMIER *des aides, des gabelles, etc. Ce payement est inscrit au* SOMMIER, *sur le* SOMMIER. (Acad.)

SOMMIER, s. m. Cheval de somme : *Les* SOMMIERS *de tel messager.* (Acad.)

— Matelas de crin servant de paillasse : SOMMIER *de crin.* (Acad.)

— Espèce de coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent, qui de là se distribue dans les différents tuyaux : *Ce* SOMMIER *perd le vent, n'est pas bien clos.* (Acad.)

— Pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes d'un clavecin, d'un piano.

— Archit. Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte ; ou pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc.

— Mar. Pièce de bois qui garnit la face supérieure de l'ouverture d'un sabord.

— Technol. Pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie : *Baisser, relever le* SOMMIER. *Les nouvelles presses n'ont point de* SOMMIERS *mobiles.* (Acad.)

— Partie supérieure d'une jalousie, qui la porte tout entière, et sur laquelle joue la machine. || Cerceau double que le tonnelier place au bout des futailles. || Corps du fléau de la balance. || Pièce de bois sur laquelle un moulin tourne. || Pièce de bois qui porte une grosse cloche.

SOMMITÉ, n. f. Sommet, partie la plus élevée de certaines choses : *La* SOMMITÉ *d'une tour, d'un toit. L'eau que nous voyons sourdre à sa source vers la* SOMMITÉ *de quelques montagnes.* (Arago.) *L'aube colorait à peine les* SOMMITÉS, *des rochers environnants.* (Lenormand.)

— Fig. Littér. Superficie, points saillants d'un sujet : *Cet auteur n'a traité que les* SOMMITÉS *de son sujet. Il n'approfondit point un sujet, il se borne à en saisir les* SOMMITÉS. (Acad.) *Les* SOMMITÉS *de la théorie, en jurisprudence, passent à la plus haute expression de la pratique, je veux dire à l'idée d'un code général.* (Lerminier.)

— Fig. Néol. Au pl. Personnages distingués par leurs talents, etc. : *Les* SOMMITÉS *sociales. Le premier soin d'une coterie est de créer ses héros, ses chefs, ses* SOMMITÉS, *comme on dit aujourd'hui.* (Viennet.)

— Bot. Extrémité de la tige fleurie de quelques plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : *Ne prenez que la* SOMMITÉ *de ces herbes, de ces fleurs, etc. Des* SOMMITÉS *d'absinthe, de lavande, de mille-pertuis, etc.* (Acad.)

— Extrémité, pointe des arbustes et des branches d'arbres : *La* SOMMITÉ *des jeunes arbres.* (Acad.)

SOMNAMBULE, adj. des 2 g. (*somnus*, sommeil, *ambulo*, je marche ; lat.) Pron. *somm-nan-bul.* — Qui se lève tout endormi ; qui marche, agit, et parle, sans s'éveiller : *Il est* SOMNAMBULE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* SOMNAMBULE, *une* SOMNAMBULE. (Acad.)

SOMNAMBULIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au somnambulisme : *Crise* SOMNAMBULIQUE. (Virey.) *Elle resta deux jours entiers sans sortir d'un sommeil* SOMNAMBULIQUE. (L. Figuier.)

SOMNAMBULISME, n. m. (*somnus*, sommeil, *ambulo*, je marche ; lat.) Pathol. Affection, des fonctions cérébrales caractérisée par une sorte d'aptitude à répéter pendant le sommeil tous les actes de la veille, sans qu'il en reste après le réveil aucun souvenir.

— *Somnambulisme magnétique*, état nerveux dans lequel on peut jeter, par une sorte d'influence morale, des individus d'une grande susceptibilité nerveuse.

SOMNIFÈRE, adj. des 2 g. (*somnus*, sommeil ; *fero*, je porte, je produis ; lat.) Méd. Qui provoque, qui cause le sommeil : *Le pavot est* SOMNIFÈRE. (Acad.)

— N. m. *Un* SOMNIFÈRE. *Les* SOMNIFÈRES. *Le pavot est un* SOMNIFÈRE *très-connu.* (Acad.)

SOMNOLENCE, n. f. (*somnolentia* ; lat., m. sign.) Pathol. Assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable ; état intermédiaire entre le sommeil et la veille, et qui ne permet ni l'un ni l'autre : *Je me laissai gagner par une sorte de* SOMNOLENCE *qui n'était pas sans charme.* (F. Soulié.)

— Disposition habituelle à dormir : *État de* SOMNOLENCE. (Acad.)

SOMNOLENT, ENTE, adj. Méd. Qui a rapport à la somnolence : *États* SOMNOLENTS. (Acad.)

— Qui est porté à dormir : *Être tout* SOMNOLENT.

SOMPTUAIRE, adj. des 2 g. (*somptus*, dépense ; lat.) Jurispr. En parl. des lois, Qui restreint, règle la dépense dans les festins, dans les habits, dans les édifices, etc. : *Édit* SOMPTUAIRE. *Règlement* SOMPTUAIRE. (Acad.) *Une loi* SOMPTUAIRE *qui serait bonne dans une république pauvre devient absurde dans une ville industrielle et opulente.* (Volt.)

SOMPTUEUSEMENT, adv. D'une manière somptueuse ; *Vivre* SOMPTUEUSEMENT. (Acad.)

SOMPTUEUX, EUSE, adj. (*sumptus*, dépense ; lat.) Magnifique, splendide, de grande dépense : SOMPTUEUX *édifice. Habits* SOMPTUEUX. *Le train de cet ambassadeur était* SOMPTUEUX. (Acad.) *Plus les nations s'appauvrissent, plus les cours deviennent* SOMPTUEUSES. (De Ségur.) *Il possédait un magnifique hôtel et un domestique* SOMPTUEUX. (H. de Balz.)

— Il se dit aussi des personnes : *Il est* SOMPTUEUX *en habits, en équipages, en festins, en bâtiments.* (Acad.)

SOMPTUOSITÉ, n. f. (*somptueux.*) Grande et magnifique dépense : SOMPTUOSITÉ *en habits, en bâtiments, etc. On célébra cette fête avec une grande* SOMPTUOSITÉ. (Acad.) *Les places du Nord n'ont pas demandé plus d'argent pour leurs fortifications que les* SOMPTUOSITÉS *de Versailles.* (H. de Balz.) *Ce qui est dans les grands splendeur,* SOMPTUOSITÉ, *magnificence, est dissipation, folie, ineptie dans les particuliers.* (La Br.) *Le rez-de-chaussée destiné à la réception avait été meublé avec* SOMPTUOSITÉ. (H. de Balz.)

SON, adj. poss. m. sing. ; **SA,** fém. sing. ; **SES,** pl. des 2 g. (*suus, sua, suum* ; lat., m. sign.) Il répond aux pronoms de la 3^e pers. De lui, d'elle : *Les profils seuls donnent à ce monument* SON *style,* SON *individualité,* SA *date.* (Vitet.) *La vie n'est rien par elle-même,* SON *prix dépend de son emploi.* (J.-J. R.) *Toute langue a* SA *syntaxe,* SES *règles. Tout revit sous* SON *pinceau, tout se colore sous* SA *plume.*

Son nom ne périra jamais,
Le jour annonce au jour *sa* gloire et *sa* puissance. (Rac.)
La guerre a *ses* faveurs ainsi que *ses* disgrâces. (Rac.)

— L'euphonie veut qu'au lieu de *sa*, forme féminine, on emploie *son* lorsque le nom qui suit commence par une voyelle ou par *h* muette : SON *amitié,* SON *habitude,* SON *héroïne.* (Acad.)

Qui chérit *son* erreur ne la veut pas connaître. (Corn.)

— Mais, quand le nom féminin commence par une *h* aspirée, on doit toujours employer le féminin *sa* : SA *honte,* SA *haine. Qu'il est accablant de parler de* SA *honte !* (Volt.)

— Fam. *Son, sa,* s'emploie souvent au lieu de l'article pour donner plus de force à l'expression : *Il sent* SON *homme de qualité, il sent* SON *hypocrite, son tartufe.*

— *Posséder son Homère, son Cicéron, ses auteurs anciens, etc.*, connaître bien Homère, Cicéron, les auteurs anciens, etc.

= **Gramm.** *Son, sa, ses, leur, leurs,* s'emploient ordinairement pour exprimer un rapport de possession avec des personnes ou des objets personnifiés : *Quel que soit l'amour-propre,* ON *connaît bientôt* SES *défauts quand l'intérêt s'en mêle.* (Duclos.) *Combien ceux qui ont cru anéantir le christianisme en allumant des bûchers ont méconnu* SON *esprit !* (Chateaubr.)

— Mais, si le rapport de possession est établi avec des noms de choses, au lieu de l'adjectif possessif on emploie le pronom *en* et l'article : *L'auteur d'un bienfait est celui qui* EN *recueille* LE *fruit le plus doux.* (Duclos.) *Quand on est dans le pays des* FICTIONS, *il est difficile de n'*EN *pas emprunter* LE *langage.* (Barthél.) *Pourquoi craindre* LA *mort, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre* LES SUITES ? (Buff.)

Nourri dans le sérail, j'*en* connais *les* détours. (Rac.)

— Les nombreuses exceptions qu'on trouve, non-seulement dans les poëtes, mais encore dans les prosateurs, prouvent qu'on peut enfreindre cette règle toutes les fois que la construction peut y gagner en rapidité, en précision et en élégance. *Le commerce est comme certaines sources ; si vous voulez détourner* LEUR *cours, vous les faites tarir.* (Fén.) *La patience est amère ; mais* SON *fruit est doux.* (J.-J. Rouss.)

Mais la *mollesse* est douce et *sa* suite est cruelle. (Volt.)

SON, n. m. (*sonus* ; lat., m. sign.) Bruit, ce qui frappe l'ouïe : SON *aigu, grave, perçant, éclatant, prolongé. Le* SON *de la voix. Le* SON *du tocsin. Au* SON *des cloches. Au* SON *du tambour. Au* SON *des trompettes et des timbales. L'oreille juge des* SONS. *Proférer, des* SONS. *Des* SONS *inarticulés, plaintifs.* (Acad.) *L'harmonie la plus douce est le* SON *de voix de celle que l'on aime.* (La Br.) *Le* SON *de sa voix douce et touchante gagnent tous les cœurs.* (Volt.) *Le* SON *des instruments rauques rustiques.* (J.-J. R.)

Que vois-je ? ah ! malheureux ! quels traits ! quel son de voix !
Justes dieux ! quel objet offrez-vous à ma vue. (Créb.)

La peste soit des vers, de cette double rime
Exacte au rendez-vous, qui de son double *son*
M'apporte à point nommé le mortel unisson ! (C. d'Harl.)

— Mus. *Sons harmoniques*, sons qui diffèrent des

sons ordinaires, et que l'on tire de la harpe, du violon, du violoncelle, etc., en appuyant très-légèrement le doigt sur certaines divisions de la corde.

— Gramm. Toute émission de voix simple ou articulée : *Le* SON *a. Le* SON *la.* SON *ouvert.* SON *fermé.*

SON, n. m. (*summus*, la partie de la farine qui demeure la dernière dans le crible; lat.) Partie la plus grossière du blé moulu : *Un boisseau de* SON. *Il en a tiré toute la farine, il n'en reste plus que le* SON. (Acad.) *Le son sert à nourrir les chevaux, les bestiaux et les volailles. Il n'avait pour toute nourriture qu'un mauvais pain de* SON. (Mign.)

Le porc à s'engraisser coûtera peu de *son*. (La F.)

— *Son gras*, celui dans lequel il reste beaucoup de farine. || *Son maigre*, celui qui est séparé de toute la farine.

— *Eau de son*, eau dans laquelle on a mêlé du son.

— Prov. et fig. *Habit de velours, ventre de son*, se dit en parlant d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire de la dépense en habits.

— *Moitié farine et moitié son*, moitié bon et moitié mauvais.

SONARD, n. m. Zool. Vulg. Le Milouin.

SONAT, n. m. Techn. Peau de mouton passée à la mégie.

SONATE, n. f. (*sonata*; ital.) Mus. Pièce de musique instrumentale, composée de deux, de trois ou de quatre morceaux d'un caractère et d'un mouvement différent : SONATE *de harpe, de piano, de violon, de flûte. Cette* SONATE *est belle, mais d'une difficile exécution.* (Acad.)

— Prov. *Sonate, que me veux-tu?* se dit d'une chose fatigante et monotone.

SONDAGE, n. m. Propr. Action de sonder un terrain : *Les opérations du* SONDAGE *ont occasionné de grandes dépenses.* (Acad.)

— Fig. Recherche, perquisition : *Malgré les* SONDAGES *de la police, l'instruction s'était arrêtée.* (H. de Balz.)

SONDE, n. f. Mar. Instrument formé d'un plomb attaché à une corde, dont on se sert pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond : *Jeter la* SONDE. *On reconnut avec la* SONDE *qu'il n'y avait que tant de brasses d'eau, et que le vaisseau allait toucher. On graisse le bout de la* SONDE, *pour savoir si le fond est sable ou rocher. Ligne de* SONDE. (Acad.)

Il marche, il marche encore et toujours, et la *sonde*
Plonge et replonge en vain dans une mer sans fond.
(C. Del.)

— *Sonde de pompe*, petite verge de fer plate avec laquelle on mesure combien il y a d'eau au fond de la cale.

— Mar. Au pl. Chiffres qui indiquent, sur un plan, sur une carte marine, la profondeur de l'eau : *Le capitaine s'était réservé l'opération délicate, minutieuse des* SONDES. (Arago.

— Parcelles du fond que la sonde ramène, et au moyen desquelles on reconnaît la nature du terrain.

— Par anal. Petit instrument qu'on enfonce dans un jambon, dans un melon, dans un fromage de forme, etc., pour en retirer une petite partie et s'assurer de sa qualité.

— Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre pour reconnaître les différentes couches du terrain, ou pour forer un puits artésien.

— Fer emmanché de bois, dont les douaniers se servent pour connaître s'il y a des marchandises de contrebande dans les voitures chargées qui entrent.

— Chirurg. Instrument que l'on introduit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, ou dans le trajet des plaies, des fistules, etc., pour en reconnaître l'état : SONDE *cannelée.* SONDE *brisée.* SONDE *pleine.* SONDE *creuse. Le pavillon de la* SONDE. *Le bec de la* SONDE. *Le calibre d'une* SONDE. *Introduire une* SONDE *de gomme élastique dans le canal de l'urètre.* (Acad.)

SONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Sonder : *Rivage* SONDÉ. *Rivière* SONDÉE. *Les profondeurs de la terre ont été* SONDÉES. (Cuv.)

SONDER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Reconnaître à l'aide des lignes et plombs ou lances de sonde la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu où l'on se trouve : SONDER *le rivage, la côte.* SONDER *un port de mer.* SONDER *un gué.* SONDER *une rivière, la faire* SONDER *pour trouver un passage.* (Ac.) *Il y a des mers dont nous n'avons pu* SONDER *la profondeur.* (Buff.)

— Par anal. *Un torrent ouvrait à mes côtés un abîme dont les yeux n'osaient* SONDER *la profondeur.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et Mor. SONDER *les dispositions, les intentions de quelqu'un. Je l'*AI SONDÉ *là-dessus. Il n'appartient pas à l'homme de* SONDER *la profondeur des desseins de Dieu. Il n'appartient qu'à Dieu de* SONDER *les cœurs.* (Acad.) *Il est des misères dont on ne peut, sans effroi,* SONDER *la profondeur.* (Blanqui.)

— Par anal. SONDER *les dispositions, les intentions de quelqu'un.* (Acad.) *C'est à votre prudence à* SONDER *ses inclinations.* (Volt.) SONDER *les dispositions des cœurs.* (Desmout.)

— *Sonder quelqu'un*, chercher à pénétrer sa pensée, ses intentions : *Elle* SONDA *plusieurs fois son mari sans succès.* (J.-J. Rouss.) *Ils* SONDAIENT *les employés jusqu'au vif.* (H. de Balz.)

— Absol. Examiner avec soin :

Déjà d'un œil avide on *sonde*, l'on regarde. (Bertin.)

— Enfoncer, introduire dans de certaines choses un instrument fait exprès, pour en connaître la nature ou la qualité : SONDER *un jambon, un melon, un fromage.* SONDER *une charretée de foin pour s'assurer si elle ne renferme pas de la contrebande.* (Ac.)

— Par anal. SONDER *une poutre, un bâtiment, une pièce de monnaie, etc.* (Acad.)

— Fig. *Sonder le gué, sonder le terrain*, tâcher de reconnaître s'il n'y a point de danger dans une affaire, et si l'on peut réussir : *Ne vaudrait-il pas mieux que je* SONDASSE *un peu* LE GUÉ *avant que vous vous exposassiez vous-même?* (Campistr.)

— Chir. Introduire une sonde dans quelque cavité du corps pour chercher la cause d'un mal, observer et reconnaître l'état d'une plaie, etc. : SONDER *un homme pour savoir s'il a une pierre dans la vessie. Ce chirurgien n'a pas la main rude, il* SONDE *doucement.* (Acad.)

— Apprécier l'état d'une pièce par le son qu'elle rend, en frappant légèrement dessus.

= **Se sonder**, v. pron. Être sondé.

— Fig. Se scruter soi-même, se reconnaître intérieurement.

SONDEUR, n. m. Celui qui sonde.

SONGE, n. m. (*songer.*) Rêve, idée, imagination d'une personne qui dort : *Un beau* SONGE. *Un* SONGE *fâcheux, pénible, effrayant. Un* SONGE *suivi, interrompu, confus. J'ai eu un* SONGE, *j'ai fait un* SONGE *cette nuit. Ajouter foi aux* SONGES. *Ce* SONGE *le réveilla. Toutes ses grandeurs s'évanouirent comme un* SONGE. (Acad.) *Chez les Juifs on prédisait l'avenir par des* SONGES. (Volt.) *L'homme passe comme les vaines images que la fantaisie forme elle-même dans l'illusion de nos* SONGES. (Boss.)

Un *songe!*.. (Me devrais-je inquiéter d'un *songe?*)
Entretient dans mon cœur un tourment qui le ronge. (Rac.)
Nul *songe* n'est si doux qu'un long sommeil sans rêve.
(De Laprade.)

Un *songe*, un rien, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime. (La F.)

— Fig. *Faire de beaux songes*, se repaître de vaines espérances.

— Fam. *Il me semble que c'est un songe, que j'ai fait un songe*, se dit pour exprimer un grand étonnement d'une chose qui est arrivée. || Dans le m. sens. *C'est un songe.*

— Fig. *La vie n'est qu'un songe, les choses de ce monde ne sont qu'un songe*, les choses du monde n'ont nulle solidité : *La plus éclatante fortune* N'EST QU'UN SONGE *flatteur.* (Fén.)

— Prov. *Tous songes sont mensonges.*

— *Mal d'autrui n'est que songe*, le mal d'autrui ne nous touche guère.

— Pensée qui préoccupe constamment : *Le bonheur de l'humanité a été le* SONGE *de ma vie.* (Bérang.)

— Au pl. Fictions, imaginations folles :

Voilà de vos chrétiens les ridicules *songes*. (Corn.)
... Fabuleux chrétiens, n'allons pas, dans nos *songes*,
D'un dieu de vérité faire un dieu de mensonges. (Boil.)

= **En songe**, loc. adv. Durant le sommeil, en rêvant : *J'ai vu cela* EN SONGE. *Un ange lui apparaît* EN SONGE. (Acad.)

Une divinité me l'a fait voir en *songe*. (Boil.)

Syn. Songe, rêve. Les *songes* sont des images précises et nettes de la réalité, qui se présentent à notre esprit pendant le sommeil ; les *rêves* ne sont au contraire que des idées vagues, confuses et extravagantes. Les *songes* sont comme la suite calme des idées qu'on a eues en veillant ; les *rêves*, au contraire, sont comme des divagations d'un esprit malade, des incohérences d'idées résultant d'une agitation fiévreuse.

SONGE-CREUX, n. m. Homme qui rêve habituellement à des projets chimériques : *Il a l'esprit faux; c'est un* SONGE-CREUX. *N'en attendez rien de solide, de raisonnable, ce n'est qu'un* SONGE-CREUX. (Acad.) *Il s'ennuyait de cette retraite, convenable à un* SONGE-CREUX *de mon espèce.* (Chateaubr.)

— Celui qui rêve souvent à faire des malices ou des méchancetés : *Défiez-vous d'un tel, c'est un* SONGE-CREUX *qui vous trompera.* (Acad.) *On le prendrait pour un innocent; mais ne vous y fiez pas, c'est un* SONGE-CREUX, *je vous en avertis.* (Dest.) || Vieux en ce sens. || Au pl. *Des* SONGE-CREUX.

SONGE-MALICE, n. m. Celui qui fait souvent des malices, de mauvais tours. || Pl. *Des* SONGE-MALICE. || Vieux.

SONGÉ, ÉE, part. pass. du v. Songer.

SONGER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*somniare*; lat., m. sign.) — Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *song* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous songeons, il songea.* — Faire un songe : J'AI SONGÉ *que je voyageais sur mer.* (Acad.)

— Fam. Il se construit quelquefois avec la prép. *de* : SONGER D'*eau bourbeuse. Il* SONGE *toujours* DE *fêtes,* DE *chasse. Il* SONGE *rarement* D'*affaires.* (Acad.)

— Penser, considérer, faire attention, prendre garde : SONGEZ *à vos affaires.* SONGER *à quelque chose. Il ne* SONGE *qu'à lui. Les journées passent sans qu'on y* SONGE. SONGEZ *qu'il y va de votre intérêt, de votre honneur.* SONGER *aux moyens de faire réussir une affaire. Il y a longtemps que j'y* SONGE. (Acad.) *L'Égypte où tout abondait ne* SONGEAIT *point aux conquêtes.* (Boss.)

Taisez-vous, et *songez* aux choses que vous dites. (Mol.)
Songez à tous ces rois que vous représentez. (Rac.)
Je me disais : « Je suis présente à sa mémoire,
Sans doute il *songe* à moi comme je *songe* à lui. »
(C. d'Harl.)

— Fam. *Songer à une femme, à une fille*, prétendre à sa main; avoir des vues sur elle : *Ne croyez-vous pas qu'une fille comme cela mériterait assez qu'on* SONGEÂT *à elle.* (Mol.)

Comment donc! à Cloé *songeriez-vous* aussi? (Gress.)

— Fam. *Vous n'y songez pas, à quoi songez-vous?* se dit par manière de reproche en parl. à une personne qui fait ou qui dit quelque chose qui ne paraît pas raisonnable.

— *Songez-y, songez-y bien*, se dit par menace ou par avertissement.

Songez-y, vos refus pourraient me confirmer
Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer. (Rac.)
Songez-y bien, ce dieu ne vous a pas choisie
Pour être un vain spectacle aux peuples de l'Asie. (Id.)

— Absol. Abandonner son esprit à la rêverie :

Un lièvre en son gîte *songeait*,
Car que faire en un gîte à moins que l'on ne *songe?* (La F.)

— Avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention : *Nous posons la question et ne* SONGEONS *pas à la résoudre.* (De Rémusat.) *A la cour, tout est couvert d'un air gai, et vous diriez qu'on ne* SONGE *qu'à s'y divertir.* (Boss.) *Il* SONGE *à se marier. Il* SONGE *à acheter telle charge, telle maison.* (Acad.)

— *Cet homme songe toujours à mal, à malice, à la malice*, il songe à faire quelque malice; il interprète malignement tout ce qu'on dit.

— *Cet homme songe creux, ne fait que songer creux*, il rêve à des choses chimériques, ou à quelque malice.

— Transitiv. : J'AI SONGÉ *telle et telle chose.* QU'AVEZ-VOUS SONGÉ *cette nuit?*

— Fig. *Ne* SONGER *que chasse, que bals, que fêtes, que concerts*, n'être occupé que de chasse, de bals, etc.

SONGEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui songe, qui fait des songes.

— Écrit. sainte, celui qui a raconté ses songes : *Voilà notre songeur*, se dit en parl. de Joseph.

— Rêveur; celui qui se livre à des rêveries sans but; songe-creux : *C'est un* SONGEUR. *Les calculs de l'avenir plaisaient à son instinct d'antiquaire et de* SONGEUR. (V. Hugo.)

— Adj. Rêveur : *Elle demeurait des heures, des journées entières,* SONGEUSE, *inoccupée, ne pensant à rien.* (J. Sandeau.) *On pouvait la voir assise à sa fenêtre, cousant, brodant, tirant l'aiguille d'un air assez* SONGEUR. (H. de Balz.)

SONICA, n. m. J. de la bassette, carte qui vient, ou en gain ou en perte, le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre : *Il a gagné* SONICA. (Acad.)

— Adv. et fig. A point nommé, justement, précisément : *On allait partir sans lui, il est arrivé* SONICA. *Il a été payé* SONICA. (Acad.)

SONIPÈDE, adj. des 2 g. (*sonus*, son; *pes*, pied; lat.) Qui fait du bruit en marchant : *Animal* SONIPÈDE.

— Substantiv. *Un* SONIPÈDE. *Les* SONIPÈDES.

SONNA, n. f. Livre qui contient les traditions de la religion mahométane.

SONNAILLE, n. f. (*sonnette.*) Clochette attachée

au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent : *Les nègres de Guinée attachent à leur vêtement des espèces de* SONNAILLES *semblables à celles que portent nos mulets.* (Buff.)

SONNAILLER, n. m. Animal qui, dans un troupeau ou dans un attelage, va le premier avec la clochette.

SONNAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*sonner.*) Fam. Sonner souvent et sans besoin : *On ne fait que* SONNAILLER *dans ce couvent.* (Acad.)

SONNANT, part. prés. du v. Sonner.

SONNANT, ANTE, adj. Qui rend un son clair et distinct : *De l'étain* SONNANT. *Airain* SONNANT. (Acad.) *Quel bruit s'est élevé ?*

La trompette *sonnante*
A retenti de tous côtés. (Gilbert.)

— *Horloge sonnante, montre sonnante*, horloge montre qui sonne les heures, à la différence de celles qui ne font que les marquer.

— *Espèces sonnantes*, monnaie d'or, d'argent, etc. : *Il m'a payé en espèces* SONNANTES *au cours de ce jour.* (Acad.) *Dans ce siècle positif et calculateur s'il en fut jamais, on n'estime les honneurs que pour ce qu'ils rapportent en espèces métalliques*, SONNANTES *et ayant cours.* (Viennet.)

— *A midi sonnant, à deux heures sonnantes*, à midi juste, à deux heures précises : *Au douzième coup de midi* SONNANT *à la grande horloge du Palais, la pièce devait commencer.* (V. Hugo.) *Je suis arrivé à sept heures* SONNANTES. (Acad.)

. . . . Je suis, pour affaires pressantes,
Mandé chez le ministre à six heures *sonnantes.*
(M. J. Chén.)

— Théol. *Propositions mal sonnantes*, propositions qui peuvent être prises dans un sens peu orthodoxe. On écrit plus ordinair. *Malsonnant.*

SONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Sonner : *Il est midi* SONNÉ. *Il est trois heures* SONNÉES. (Acad.) *Son heure était* SONNÉE. (Ch. Nod.)

— Fig. et fam. *Il a cinquante ans sonnés*, il a cinquante ans révolus.

SONNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*sonus*, son ; lat.) Rendre un son : *Les cloches* SONNENT. *Cet écu est faux ; faites-le* SONNER, *vous verrez qu'il ne vaut rien. J'entends* SONNER *la trompette.* (Acad.) *Depuis longtemps la grande horloge du château avait* SONNÉ *huit heures.* (Scribe.) *Il entend déjà* SONNER *le beffroi des villes et crier à l'alarme.* (La Br.)

Le clairon *a sonné*, c'est l'air de la bataille. (Ampère.)

— *Sonner de la trompette, de la trompe, du cor*, ou absol. *Sonner*, faire rendre des sons à ces instruments : *Il* SONNE *bien du cor. Les piqueurs* SONNENT.

— Propr. *Faire sonner*, faire retentir :

Il *faisait sonner* sa sonnette. (La F.)

— Gramm. *Faire sonner une lettre*, l'exprimer pleinement dans la prononciation : ‖ *Ne pas* FAIRE *sonner une lettre*, ne la faire point ou presque point sentir : *Dans le mot* Mer, *il faut toujours faire* SONNER *l'r ; mais cette lettre, dans l'infinitif* Aimer, *ne doit* SONNER *que devant une voyelle.* (Acad.)

— Fig. Résonner, retentir :

Ils ont des colliers d'or sous la gorge pendants
Et des mors, d'or massif, qui *sonnent* sous leurs dents.
(La F.)

— Fig. *Je viens attendre, dans les fers, l'heure d'une mort affreuse qui* A *déjà* SONNÉ *pour tant de victimes innocentes.* (Jouy.)

Le jour fuit, la charge *sonne*,
Le combat va commencer. (J.-B. Rouss.)

— *Sonner le creux*, résonner comme une chose vide : *Notre choix s'arrêta sur une jolie chambre dont les murs, frappés avec la main, ne* SONNAIENT *pas* LE CREUX. (Th. Gauthier.)

— Fam. *Sonner creux*, ne rien contenir, être vide : *Frappe sur sa poitrine ; elle* SONNE CREUX. (Lamenn.)

Les estomacs à jeun dès longtemps *sonnaient creux.* (J. Autr.)

— Fig. *Ce mot sonne bien à l'oreille*, le son en est agréable : *Le mot de sang royal* SONNE *très-haut à bien des oreilles.* (Vitet.)

— Fig. *Ce vers, cette stance, cette période sonne bien*, l'arrangement des paroles en est harmonieux.

— Fig. *Cette action sonne bien, ne sonne pas bien, sonne mal dans le monde*, elle est bien ou mal reçue du public.

— Fig. et fam. *Faire sonner bien haut une chose*, la vanter, l'exagérer, la faire valoir beaucoup.

Vous *faites sonner haut* de minces découvertes. (Andr.)

— Être indiqué, annoncé par quelque son : *Les vêpres* SONNENT *à la paroisse. Voilà midi qui* SONNE. *Le sermon* SONNE *à la cathédrale.* (Ac.) *Deux heures* SONNAIENT *à l'horloge voisine quand ils songèrent à la retraite.* (J. Sandeau.)

— Mus. *Sonner sur la basse*, se dit d'une note qui entre dans l'accord et fait partie de l'harmonie, à la différence des notes de goût. ‖ *Sonner un ton, un accord*, le faire entendre : *Le jeu de nasard* SONNE *la quinte au-dessus du prestant.*

— Transitiv. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, etc., lui faire rendre du son : SONNER *les cloches.* SONNER *le tocsin.* (Acad.) *Les habitants du village* ONT SONNÉ *le beffroi.* (Vill.)

— Indiquer, marquer, annoncer quelque office de l'église par le son des cloches : SONNER *la messe.* SONNER *le sermon.* SONNER *le premier coup, le dernier coup de matine.* (Acad.)

Si l'on parle de nous, rendez-nous témoignage
Que tous deux, sans pâlir, nous avons écouté
Cette heure qui pour nous *sonnait* l'éternité. (V. Hug.)

— Fig. *En les frappant aujourd'hui vous* SONNERIEZ *l'alarme.* (Vitet.)

— Absol. SONNER *pour les morts. On* A SONNÉ *toute la nuit pour un tel.* (Acad.)

— Fig. Offrir un sens, une interprétation : *La vertu* SONNE *je ne sais quoi de plus grand et de plus actif.* (Mont.)

— *Sonner ses gens*, sonner la sonnette pour faire venir ses domestiques.

— Absol. *Sonner à la porte de quelqu'un*, tirer un cordon suspendu à la porte extérieure d'un appartement, et mettre en mouvement par ce moyen une sonnette placée dans l'intérieur, afin de se faire ouvrir : *On* SONNE *à votre porte. J'entends* SONNER *chez vous.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Ne sonner mot*, ne dire mot : *Tel est mon projet, mais je vous prie de n'en* SONNER *mot.* (Acad.)

— Chass. Sonner avec le cor, la trompe : SONNER *le débucher.* SONNER *le laisser-courre.* SONNER *du gros ton.* SONNER *du grêle.* (Acad.)

— *Sonner la retraite*, appeler les chiens et les faire retirer.

— Guerr. Sonner de la trompette pour indiquer un mouvement : SONNER *la charge.* SONNER *la retraite.* SONNER *le boute-selle.* (Acad.)

— Par anal. *Le postillon fit claquer son fouet et* SONNA *une fanfare.* (J. Sandeau.)

Comme il *sonna* la charge, il *sonne* la victoire. (La F.)

SONNERIE, n. f. coll. Son de plusieurs cloches ensemble : *Il y a une bonne* SONNERIE *dans telle église. La grosse* SONNERIE. *La petite* SONNERIE. (Ac.) *Une* PESANTE SONNERIE *proclame dans la région des nuées les triomphes du Dieu des batailles.* (Chateaubr.) *Dans les villages de Bretagne, c'est à la pointe du jour qu'on sonne pour les trépassés ; cette* SONNERIE *compose, de trois notes répétées, un petit air monotone, mélancolique et champêtre.* (Chateaubr.)

— Totalité des cloches d'une église : *La* SONNERIE *de cette église a coûté cher.* (Acad.)

— Toutes les pièces qui servent à faire sonner une montre, une pendule : *Il a quelque chose à refaire à la* SONNERIE *de cette montre. Pendule, montre à* SONNERIE. (Acad.)

— Mus. Différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment : *Les principales* SONNERIES *sont le réveil, la générale, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge, etc.* (Acad.)

SONNET, n. m. (*son.*) Littér. Ouvrage de poésie composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et en deux tercets ; les quatrains sont sur deux rimes seulement : SONNET *à rimes croisées. Faire un* SONNET. *Composer un* SONNET *à la louange d'un tel.* (Acad.)

Un jour, ce dieu bizarre,
Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du *sonnet* les rigoureuses lois,
Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
Et qu'ensuite six vers, artistement rangés,
Fussent en deux tercets par le sens partagés. (Boil.)
Un *sonnet* sans défaut vaut seul un long poëme. (Id.)

— Littér. Il s'est dit d'abord de toute petite pièce de vers.

SONNETTE, n. f. Clochette ordinairement fort petite, dont on se sert pour appeler ou pour avertir : SONNETTE *d'argent. Faire poser des* SONNETTES. *Le cordon de la* SONNETTE. *La* SONNETTE *du président dans les assemblées délibérantes. Agiter la* SONNETTE. (Acad.)

Il faisait sonner sa *sonnette.* (La F.)

— Fam. *Être assujetti à la sonnette*, être obligé de quitter ses occupations, son sommeil, au bruit d'une sonnette, comme l'est un domestique.

— Grelot, boulette de cuivre ou d'argent, creuse et fendue, dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui sonne et fait du bruit quand on l'agite : *Collier à* SONNETTES. *On met des* SONNETTES *aux pieds des oiseaux de proie avec lesquels on chasse.* SONNETTE *de mulet.* (Acad.)

— Bruit d'une sonnette : *Entendre une* SONNETTE.

— Ponts et chauss. Machine dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux : *La* SONNETTE *porte le mouton, et sert à l'élever et à le laisser retomber.* (Acad.)

— Zool. *Serpent à sonnettes*, serpent ainsi nommé à cause du bruit qu'il fait en remuant les anneaux cornés et mobiles qui terminent sa queue.

— Techn. Marteau dont on se sert pour prendre au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice.

SONNEUR, n. m. Celui qui sonne les cloches : *Payer les* SONNEURS. *Le* SONNEUR *d'une église.* (Acad.)

— Prov. *Boire comme un sonneur*, boire beaucoup, et jusqu'à s'enivrer.

SONNEZ, n. m. J. de dés, de trictrac. Coup de dés qui amène les deux six : *Il a rempli par un* SONNEZ. *J'ai amené de suite deux* SONNEZ, *qui m'ont fait perdre la partie.* (Acad.)

Tu voyais tous tes biens, au sort abandonnés,
Devenir le butin d'un pique ou d'un *sonnez.* (Boil.)

SONOMÈTRE, n. f. (*sonus*, son ; lat. et μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument pour mesurer et comparer les sons et les intervalles harmoniques.

SONORE, adj. des 2 g. (*sonorus*, de *sonus*, son ; lat., m. sign.) Qui a un beau son, un son agréable et éclatant : *Une voix* SONORE. *Cela rend le vers plus* SONORE. *Un mot bien* SONORE. (Acad.) *Le plus beau de tous les langages est celui qui est à la fois le plus complet et le plus* SONORE. (Volt.)

— Qui renvoie bien le son, qui a de l'écho : *Cette église est* SONORE. (Acad.)

— Qui rend un son, des sons : *Corps* SONORE. *Les métaux sont en général* SONORES. *L'or est* SONORE. *L'airain est très-*SONORE. *Cet instrument est bien* SONORE. (Acad.)

— Phys. *Vibrations sonores*, oscillations régulières exécutées par les particules des corps élastiques, et qui produisent la sensation du son.

SONORITÉ, n. f. Phys. Qualité de ce qui est sonore : *La* SONORITÉ *des corps élastiques.*

— Propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant : *La* SONORITÉ *d'un instrument. La* SONORITÉ *d'une église.*

— Fig. : *La prodigieuse* SONORITÉ *de la presse française donne aux moindres noms littéraires un grand retentissement.* (V. Hugo.)

SOPHA, n. m. V. SOFA.

SOPHI, n. m. Anc. Shah de Perse : *Sélim Ier vainquit le* SOPHI *de Perse.* (Mignet.)

Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi ;
Je m'écarte, je vais détrôner le *sophi ;*
On m'élit roi, mon peuple m'aime. (La F.)

SOPHISME, n. m. (σόφισμα ; gr., m. sign.) Argument captieux, qui pèche ou dans le fond ou dans la forme : *Prenez garde à cet argument, c'est un* SOPHISME. *Découvrir, développer, réfuter un* SOPHISME. *Combattre des* SOPHISMES. (Acad.) *La vérité a de la peine à reprendre sa place, quand les préjugés ou le* SOPHISME *l'en ont chassée.* (D'Alemb.)

Pour la philosophie, un jour on m'a conté
Que son front se gonfla d'avoir trop médité ;
Son cerveau douloureux s'ouvrit, et le *sophisme*
En sortit tout armé d'un double syllogisme. (C. Del.)

SOPHISTE, n. m. Antiq. Philosophe ; rhéteur.

— En mauv. part. Celui qui fait des arguments captieux : *Ce n'est pas un philosophe, c'est un* SOPHISTE, *un pur* SOPHISTE. (Acad.) *Socrate était la terreur et le fléau des* SOPHISTES, *ces charlatans de la sagesse.* (Lam.) *L'injustice victorieuse ne manque jamais de lâches qui la servent, de courtisans qui la flattent, de vils* SOPHISTES *qui la justifient.* (Gérando.)

— Adj. *La justice n'étant que la raison pratiquée, les conquérants qui ne peuvent pas être logiciens se font* SOPHISTES. (De Salvandy.)

SOPHISTICATION, n. f. Comm. Frelaterie, action de sophistiquer, de dénaturer une substance par un mélange frauduleux : *La* SOPHISTICATION *des drogues.* (Acad.) *Perse nous apprend que les marchands du dix-neuvième siècle n'ont pas inventé l'art honteux de la* SOPHISTICATION *des denrées.* (P. de Musset.)

— Chose sophistiquée : *Ne boire que des* SOPHISTICATIONS.

SOPHISTIQUE, adj. des 2 g. Qui est de la nature du sophisme, qui contient des sophismes : *Un argument, un raisonnement* SOPHISTIQUE. *Un écrit sophistique.* (Acad.)

Farouche vertu du Portique,
De ton mérite *sophistique*
Pourrions-nous encore être épris. (J.-B. R.)

— Qui fait usage du sophisme : *Un esprit* SOPHISTIQUE. *Un écrivain* SOPHISTIQUE. *Une éloquence* SOPHISTIQUE. (Acad.)

SOPHISTIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Sophistiquer : *Liqueurs* SOPHISTIQUÉES. *Vins* SOPHISTIQUÉS.

SOPHISTIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *so-fis-ti-ké.* — Subtiliser avec excès : *Cet auteur* SOPHISTIQUE *tout,* SOPHISTIQUE *toutes ses pensées.* (Acad.)

— Absol. *Il* SOPHISTIQUE *sans cesse. Il se plaît à* SOPHISTIQUER. (Acad.)

— Comm. Frelater, falsifier une liqueur, une denrée, une substance médicamenteuse par un mélange frauduleux : *Les marchands sont sujets à* SOPHISTIQUER *les drogues les plus précieuses.* SOPHISTIQUER *la manne, la laque, etc.* SOPHISTIQUER *les métaux.* (Ac.)

SOPHISTIQUERIE, n. f. Pron. *so-fis-ti-kri.* — Fam. Excessive subtilité dans le discours, dans le raisonnement : *Il a bien de la* SOPHISTIQUERIE *dans ces raisonnements-là.* (Acad.)

— Comm. Frelaterie, altération dans les drogues, dans les denrées, etc. : *Il y a de la* SOPHISTIQUERIE *dans ce vin, dans ces drogues.* (Acad.) ‖ On dit mieux *Sophistication.*

SOPHISTIQUEUR, n. m. Pron. *so-fis-ti-keur.* — Fam. Celui qui sophistique, qui subtilise avec excès.

— Comm. Celui falsifie, qui altère les denrées, les substances par un mélange frauduleux.

SOPHORE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, cultivées dans les jardins comme plantes d'agrément.

SOPHRONISTES, n. m. pl. (σώφρων, sage, prudent; gr.) Antiq. gr. Magistrats d'Athènes, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome.

SOPOR, n. m. (m. lat., *sommeil.*) Méd. Sommeil lourd et pesant dont le réveil est difficile.

SOPORATIF, IVE, adj. (*sopor,* sommeil; lat.) Qui a la force, la vertu d'endormir, d'assoupir : *L'opium est très* SOPORATIF. (Acad.)

— Fig. Qui fatigue, qui ennuie : *Discours* SOPORATIF. *Livre* SOPORATIF.

— Substant. *Le laudanum est un grand* SOPORATIF. (Acad.)

— Fig. *Ce discours est un vrai* SOPORATIF. (Acad.)

SOPOREUX, EUSE, adj. (*sopor,* sommeil; lat.) Méd. En parl. de certaines maladies. Qui est accompagné par un assoupissement profond, un état comateux : *Maladies* SOPOREUSES : *Affection* SOPOREUSE. (Acad.)

— Qui est caractérisé par un assoupissement profond : *Il a décrit l'état* SOPOREUX *qui dérobait les accusés aux souffrances de la torture.* (L. Figuier.)

SOPORIFÈRE, et SOPORIFIQUE, adj. des 2 g. (*sopor,* sommeil; *fero,* je porte, *facio,* je fais; lat.) Méd. Qui produit le sommeil : *Le pavot est* SOPORIFIQUE. (Acad.) *Une vapeur* SOPORIFIQUE. (Volt.)

— Fig. et fam. *Discours écrit* SOPORIFIQUE, ennuyeux, qui endort.

— N. m. Médicament qui provoque le sommeil : *Un* SOPORIFÈRE. *Un* SOPORIFIQUE. (Acad.)

SOPRANISTE, n. m. (*soprano;* Mus. Néol. Partisan du chant en soprano : *Gluck eut, dans un temps, besoin de réagir contre la toute-puissance des* SOPRANISTES *italiens.* (Scudo.)

SOPRANO, n. m. Mus. Voix appelée autrement Dessus : *Les femmes, les enfants et les castrats ont la voix de* SOPRANO. (Acad.)

— Chanteur qui a cette espèce de voix : *Ce chanteur n'est pas un ténor, c'est un* SOPRANO. (Acad.)

— On dit ordinairement, *Il a une voix de soprano,* pour éviter toute équivoque avec le sens suivant.

— Par euphémisme, Castrat.

SOR, adj. m. V. SAURE.

SORBE, n. f. Fruit du sorbier domestique ou cormier. ‖ On dit aussi *Corme.*

SORBET, n. m. (*sorbere,* boire; ital.) Art cul. Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. *Un pot de* SORBET *du Levant.* (Acad.)

— Breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau : *Un verre de* SORBET. *Du* SORBET *glacé.* (Acad.)

... Faut-il vous *servir le café, le sorbet?* (C. d'Harl.)

— Liqueur à demi glacée : *Un* SORBET *au marasquin, au vin de Champagne.* (Acad.) *Des jeunes filles offraient aux convives des parfums, des* SORBETS *et des fruits glacés.* (Scribe.)

SORBÉTIÈRE, n. f. V. SARBOTIÈRE.

SORBIER, n. m. Bot. Arbre de la famille des Rosacées; il comprend trois espèces : *Le* SORBIER *domestique ou Cormier; le* SORBIER *des oiseaux ou* SORBIER *sauvage; et le* SORBIER *hybride.* (Acad.) *A chaque instant apparaissent par touffes énormes les grappes écarlates du* SORBIER *des oiseaux, ce corail végétal.* (V. Hugo.)

SORBONIQUE, n. f. (*Sorbone.*) Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir dans la maison de Sorbonne pendant leur licence : *La* SORBONIQUE *devait durer douze heures.* (Acad.)

SORBONISTE, n. m. Bachelier, docteur de la maison et société de Sorbonne.

SORBONNE, n. f. (*Sorbon,* n. pr. du fondateur.) École célèbre de théologie, fondée à Paris par Robert Sorbon, en 1252, et qui plus tard donna son nom à la faculté entière de théologie : *Étudier en* SORBONNE. *Bachelier, docteur de* SORBONNE. *Son livre fut condamné en* SORBONNE, *par la* SORBONNE. (Acad.)

Quitte là le bonnet, la *Sorbonne* et les bancs. (Boil.)
Souffrez que la *Sorbonne,* armée à la légère,
Hasarde contre vous un combat littéraire. (C. Del.)

— Aujourd'hui, siége des cours publics des facultés.

SORCELLERIE, n. f. (*sors, sortis,* sort; lat.) Opération de sorcier : *Il y a de la* SORCELLERIE *à cela. Il a été accusé de* SORCELLERIE. (Acad.)

— Fig. Tours d'adresse; choses qui paraissent au-dessus des forces de la nature : *Il faut qu'il y ait de la* SORCELLERIE. *Cela ne se peut deviner sans* SORCELLERIE. *Il n'y a pas grande* SORCELLERIE *à cela.* (Acad.)

SORCIER, IÈRE, n. (*sors,* sort; lat.) Pop. Celui, celle qui a un pacte avec le diable pour opérer des maléfices, et qui va à des assemblées nocturnes qu'on nomme le sabbat : *On accuse un tel d'être* SORCIER. *Il fut un temps où l'on brûlait les* SORCIERS. (Acad.) *Louis XI empêcha que le parlement et l'université de Paris ne poursuivissent comme* SORCIERS *les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.* (Volt.) *Les rabbins passent pour* SORCIERS, *mais je sais de reste que les médecins ne le sont pas.* (C. Del.)

On les tient pour *sorciers* dont l'enfer est le maître. (Corn.)

— Fig. et pop. *C'est un vieux sorcier, une vieille sorcière,* se dit d'une personne vieille et méchante et dangereuse.

Ah! *sorcière* maudite! empoisonneuse d'âmes,
Puisse l'enfer payer tes charitables trames! (Mol.)

— Prov. *Cet homme n'est pas sorcier, n'est pas grand sorcier,* il n'est pas fort habile. ‖ *Il ne faut pas être grand sorcier pour faire, pour deviner telle chose,* il ne faut pas avoir beaucoup d'habileté pour la faire, beaucoup de pénétration pour la deviner.

SORDIDE, adj. des 2 g. (*sordidus;* lat., m. sign.) Sale, vilain :

... En y lavant l'habit le plus *sordide*
On l'en tire plus blanc que la neige splendide. (Ponsard.)

— Fig. Il se dit particul. par rapport à l'avarice : *C'est un homme avare, vilain,* SORDIDE. *C'est un avare des plus* SORDIDES. (Acad.)

— Il se dit aussi de l'avarice et des choses qui s'y rapportent : *On ne peut l'excuser sur son avarice* SORDIDE. (Fén.) *Gain* SORDIDE. *Épargne* SORDIDE. (Acad.) *L'économie* SORDIDE *est la sœur de l'avarice.* (La Br.) *Il ne profane point sa dignité par des intérêts* SORDIDES *et mercenaires.* (Bourdal.)

Un sordide égoïsme entretient nos querelles. (Viennet.)

SORDIDEMENT, adv. Fig. D'une manière sordide : *Il vit* SORDIDEMENT. (Acad.)

SORDIDITÉ, n. f. Mesquinerie, avarice : *La dureté, la* SORDIDITÉ *de l'avare.* (Mass.) ‖ Peu usité.

SORE, n. f. Bot. Paquets arrondis que les sporanges des fougères forment par leur rassemblement à la face inférieure des feuilles.

SORET, adj. m. V. SAURET, SAURE.

SORGHO, n. m. Bot. Plante de la famille des Graminées, espèce de roseau originaire de la Chine, qui contient une grande quantité de sucre.

SORIE, n. f. Comm. Espèce de laine d'Espagne : *Il y a de la* SORIE *ségovienne et de la* SORIE *commune.*

SORITE, n. m. (σωρός, amas; gr.) Log. Raisonnement composé de plusieurs propositions si bien liées entre elles que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite; en sorte que la dernière proposition doit être implicitement comprise dans la première, si le raisonnement est juste : *La méthode favorite de Zénon, celle du* SORITE, *analogue à celle de nos modernes philosophes, n'aiguise l'esprit qu'en le rendant trop subtil.* (Mich.)

SORNETTE, n. f. Fam. Discours frivole, bagatelle : *Il ne dit que des* SORNETTES. *Voilà de plaisantes* SORNETTES. *Quelles* SORNETTES *nous contez-vous là? Il me disait une* SORNETTE. (Acad.) *Un certain intendant vient quelquefois lui débiter des* SORNETTES. (Did.)

Vous m'avez mille fois bercé de ces *sornettes.* (Regn.)
Je ne compatis point à qui dit des *sornettes,*
Et dans l'occasion mollit comme vous faites. (Mol.)

SORORAL ou SORORIAL, ALE, adj. (*soror,* sœur; lat.) Qui concerne la sœur : *Héritage* SORORIAL.

— Qui a rapport aux sœurs, à des sœurs : *Harmonie* SORORIALE. *Influence* SORORIALE.

SORORIANT, ANTE, adj. (*sororians;* lat., m. sign.) Physiol. Qui croît, qui s'enfle, en parl. des mamelles naissantes.

SORRER ou SORRETER, v. tr. V. SAURER.

SORT, n. m. (*sors;* lat., m. sign.) Antiq. La destinée considérée comme cause des divers événements de la vie : *Le* SORT *l'a ainsi ordonné. Le* SORT *le veut ainsi. Nous serons heureux en dépit du* SORT. *Braver, supporter les coups du* SORT. *Être poursuivi, accablé par le* SORT. (Acad.)

... Le *sort,* qui toujours change,
Ne vous a pas promis un bonheur sans mélange. (Rac.)

— Effet de la destinée, du concours fortuit des événements : *Je plains votre* SORT. *Son* SORT *est déplorable? Je suis inquiet sur son* SORT. *Je veux partager votre* SORT. *Ordonnez de mon* SORT. *Vous êtes l'arbitre, le maître de mon* SORT. *Mon* SORT *est dans vos mains.* (Acad.)

Mais ou moins, dites-moi, madame, par quel *sort*
Votre Clitandre a l'heur de vous plaire si fort. (Mol.)

— Particul. Condition, état d'une personne sous le rapport de la richesse : *Cette succession améliorera son* SORT. *Faire un* SORT *à quelqu'un. Son* SORT *est fort doux. On lui a assuré un* SORT. (Acad.) *Il faut déplorer le* SORT *des pécheurs.* (Fléch.) *Quand il s'agit du* SORT *de la vie, la prudence ne permet pas de se déterminer légèrement.* (J.-J. Rouss.)

Votre *sort* est fort beau; de quoi vous plaignez-vous? (Mol.)

Mais toi, toujours dispos; l'œil vif, le teint fleuri,
Satisfait de ton *sort!* (C. Del.)

— *Terminer son sort,* mourir :

Tous les miens à mes yeux *terminèrent leur sort.* (Volt.)

— Décision d'une chose par le hasard : *Le* SORT *est tombé sur un tel. Il y avait trois soldats condamnés; on décida qu'il n'y en aurait qu'un d'exécuté, et on les fit tirer au* SORT. (Acad.) *Le* SORT *est une façon d'élire qui n'afflige personne.* (Montesq.)

— *Tirer au sort,* tirer un numéro pour le recrutement. ‖ *Tomber au sort,* amener un des numéros compris dans le chiffre du recrutement.

— Fig. *Le sort en est jeté,* la résolution en est prise.

— Fig. *Le sort des armes,* combat, considéré relativement à l'incertitude du succès : *Il a voulu tenter une troisième fois le* SORT DES ARMES. (Acad.)

— Anc. Fin. *Le sort principal d'une rente,* fonds, principal, capital placé en rente. ‖ Vieux.

— Pop. Paroles, caractères, drogues, etc., par lesquelles les gens ignorants croient qu'on peut produire des effets extraordinaires, et presque toujours malfaisants, en vertu d'un pacte qu'ils supposent fait avec le diable : *On dit que ce berger a mis un* SORT *dans l'écurie de son maître, et cela a fait mourir tous les chevaux. Il prétend qu'on lui a donné un* SORT, *qu'on lui a jeté un* SORT. (Acad.)

SORTABLE, adj. des 2 g. (*sortiri,* convenir; lat.) Convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes : *Un mariage* SORTABLE. *Cet emploi n'est pas* SORTABLE *pour vous. Cela n'est pas* SORTABLE *à votre condition. Rien n'est plus* SORTABLE *pour vous que ce qu'on propose.* (Acad.) *Il se présente un parti plus* SORTABLE *pour elle.* (Mol.)

SORTABLEMENT, adv. Convenablement : *Se marier* SORTABLEMENT.

SORTANT, part. prés. du v. Sortir.

SORTANT, ANTE, adj. Qui sort.

— *Numéros sortants,* numéros qui sortent de la roue de fortune, à chaque tirage de la loterie.

— Il se dit aussi des membres d'un corps, d'une assemblée qui cessent d'en faire partie, et qui doivent être remplacés ou réclus : *Député* SORTANT. *Les membres* SORTANTS. (Acad.) *Il fut décidé que les consuls* SORTANTS *et les consuls entrants procéderaient à ce choix.* (Thiers.)

— Substantiv. *Les entrants et les sortants,* les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE, n. f. Espèce, genre : *Il y a bien des* SORTES *d'oiseaux. Nourrir toutes* SORTES *de bêtes. Une bibliothèque où l'on trouve toutes* SORTES *de livres. Quelle* SORTE *de plante est-ce là? Il ne faut pas se fier à toute* SORTE *de gens. Voilà une* SORTE *de coiffure qui lui sied.* (Ac.) *La piété convient à toutes* SORTES *de personnes.* (Fléch.) *On ne plaît pas longtemps*

quand on n'a qu'une SORTE *d'esprit.* (La Rochef.) *Je ne connais que deux* SORTES *d'antiquités, l'antiquité attique et l'antiquité romaine.* (Chateaub.) *L'intérêt parle toutes* SORTES *de langues, et joue toutes* SORTES *de personnages, même celui de désintéressé.* (La Rochef.)

— En b. ou en mauv. part. *Un homme de sa sorte,* un homme de sa condition, un homme tel que lui : *Il appartient bien à un* HOMME DE SA SORTE *de vouloir s'égaler à vous. C'est trop vous rabaisser pour un* HOMME DE VOTRE SORTE. (Acad.) *Il a commencé par dire de soi-même,* UN HOMME DE MA SORTE, *il passe à dire un homme de ma qualité.* (La Br.)

— Façon, manière de faire une chose : *Ceux-ci s'habillent d'une* SORTE, *et ceux-là d'une autre. De quelle* SORTE *faut-il le recevoir? Il a agi de la bonne* SORTE *dans cette affaire.* (Acad.)

— Fam. *Parler de la bonne sorte à quelqu'un,* lui faire une verte réprimande : *Je lui ai parlé* DE LA BONNE SORTE, *il n'y reviendra plus.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Je l'ai traité de la bonne sorte.*

— *De telle sorte,* de telle manière, tellement : *Il s'est compromis de* TELLE SORTE *qu'on aura bien de la peine à le tirer d'embarras.* (Acad.)

= **De la sorte,** loc. adv. Ainsi; de cette manière : *Quel droit avez-vous pour parler, pour agir* DE LA SORTE ? (Acad.)

= **En quelque sorte,** loc. adv. Presque; pour ainsi dire : *Se taire quand on est accusé, c'est* EN QUELQUE SORTE *s'avouer coupable.* (Acad.) *La vanité tâche* EN QUELQUE SORTE *de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture.* (Boss.)

= **De sorte que, en sorte que,** loc. conj. Tellement que, si bien que : DE SORTE *qu'il fut contraint de se retirer. Faites* EN SORTE *qu'il soit content.* (Acad.)

= **Gramm.** *Toute sorte, toutes sortes;* le premier exprime un sens distributif et se construit avec un complément de nombre singulier ou de nombre pluriel; le second exprime un sens collectif et n'admet qu'un complément de nombre pluriel.

SORTI, IE, part. pass. du v. Sortir : *Il y a huit jours que cet homme n'est* SORTI *de son lit. La rivière est* SORTIE *de son lit. Cette porte est* SORTIE *de ses gonds.* (Acad.) *Les peuples qui conquirent l'empire romain étaient* SORTIS *de la Germanie.* (Montesq.)

Sortis par une porte, ils rentraient par une autre. (Dest.)

— Fig. : *L'égalité* SORTIE *de nos révolutions est à jamais écrite dans notre code civil.* (De Rémusat.)

SORTIE, n. f. Action de sortir : *Il a toujours gardé la chambre depuis un mois, voilà sa première* SORTIE. *Faire sa* SORTIE *du port pour mettre en rade. Depuis sa* SORTIE *du royaume, hors du royaume.* (Acad.)

— Prov. *Faire danser un branle de sortie à quelqu'un,* le chasser.

— Guerr. Attaque que font des gens assiégés, lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeants, et pour ruiner les travaux : *A côté de ces expéditions désordonnées, il y avait des* SORTIES *plus régulières.* (Volt.) *La garnison harcela les assiégeants par de continuelles* SORTIES. (H. Martin.)

— Particul. Théâtr. Action d'un personnage qui quitte la scène : *Cette* SORTIE *est bien motivée.*

— *Faire une fausse sortie,* se dit lorsqu'un des personnages qui sont sur la scène feint d'en sortir, ou même en sort un instant, et y rentre aussitôt.

— Douan. Transport des marchandises d'un lieu dans un autre : *L'entrée et la* SORTIE *des marchandises. Droits d'entrée et de* SORTIE. *Augmenter les droits de* SORTIE. (Acad.)

— Issue, endroit par où l'on sort : *Cette maison a deux, trois* SORTIES. *Il a une* SORTIE *sur la campagne, et une sur la rue.* (Acad.)

— Fig. Dans le m. sens : *L'affaire était embarrassante, mais il s'était d'avance ménagé une* SORTIE. (Acad.)

— Jeu. Cartes basses qui donnent le moyen de cesser de faire des levées : *Il n'avait pas de* SORTIE, *son quinola fut gorgé, j'avais deux* SORTIES. (Acad.) *Un silence à entendre une fourmi marcher succéda à cette espèce de* SORTIE. (St-Sim.)

— Fig. et fam. Saillie d'humeur, brusque apostrophe; reproches violents : *Je ne m'attendais pas à cette* SORTIE. *Une* SORTIE *si violente les étonna.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire une sortie à quelqu'un,* lui dire brusquement quelque chose de très-dur. || *Faire une sortie contre quelqu'un,* s'emporter violemment contre une personne.

= **A la sortie de,** loc. prép. Au moment où l'on sort de : A LA SORTIE *du sermon, du dîner, du spectacle.* A LA SORTIE *de l'hiver. A la* SORTIE *du printemps.* (Acad.) || On dit aussi, *A la sortie des juges.*

SORTILÉGE, n. m. (*sors, sortis,* sort; *lexilegis,* loi; lat.) Maléfice dont se servent les prétendus sorciers : *On disait que ce berger avait fait mourir plusieurs bestiaux par* SORTILÉGE. *Il fut brûlé pour* SORTILÉGE. (Acad.)

— Fam. Charme, enchantement : *Je suis sous l'influence de quelque* SORTILÉGE.

Leur secte est insensée, impie et sacrilége
Et dans son sacrifice use de *sortilége.* (Corn.)

SORTIR, v. intr. ou neutr. irrég. 2e conj. (*foras,* dehors; *ire,* aller; lat.) — *Je sors, tu sors, il sort, nous sortons, vous sortez, ils sortent; je sortais, nous sortions; je sortis, nous sortîmes; je sortirai, nous sortirons; je sortirais, nous sortirions; sors, sortons, sortez; que je sorte, que nous sortions; que je sortisse, que nous sortissions; sortant; sorti, sortie.* Il se conj. avec l'aux. *être.* — Passer du dedans au dehors : SORTIR *de la chambre.* SORTIR *du royaume.* SORTIR *du bain.* SORTIR *du port. Un soldat ne doit point* SORTIR *de son rang.* (Acad.) *La discorde rentrait dans les enfers d'où elle* ÉTAIT SORTIE. (Fén.) *Mes chevaux, à l'instant; il faut que je* SORTE. (Scribe.)

Je *sors* de Rome, Arsace, et j'en *sors* pour jamais. (Rac.)
Sans *sortir* de la ville il trouve la campagne. (Boil.)

— Dans le m. sens : *Le renard* SORT *de son terrier. L'oiseau* SORT *du nid, de sa cage. Le chien* SORT *de sa loge.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Le sang lui* SORTAIT *de la bouche. La rivière* SORT *de son lit. L'eau* SORTAIT *de dessous la terre.* (Acad.) *Des globes de feu* SORTANT *des fondements à demi creusés dispersèrent les ouvriers et ne permirent pas d'achever l'entreprise.* (Chateaubr.) *Les dents canines* SORTENT *ordinairement dans le neuvième ou dixième mois.* (Buff.)

— Fig. *Mille soupirs* SORTAIENT *des corridors et des voûtes du modeste édifice.* (Chateaubr.)

Malheureuse! quel nom *est sorti* de ta bouche! (Rac.)
J'entendis une voix *sortir* de sa blessure. (C. Del.)

— Absol. Passer du dedans de la maison ou d'un lieu analogue au dehors : *Ne faire qu'entrer et* SORTIR. *Il est prêt à* SORTIR. *Il ne fait que de* SORTIR. *Avoir besoin de* SORTIR. SORTEZ, *je vous attends. Il vient de* SORTIR. *J'ai à* SORTIR *ce matin.* (Acad.)

Je rentre quand je veux, je *sors* quand il me plaît. (C. Del.)

— Impersonn. IL SORT *de cette source une grande quantité d'eau.* IL SORT *de ces fleurs une douce odeur. Il en* SORTAIT *une épaisse fumée.*

— *Sortir de la messe, du sermon, de vêpres, du bal, du spectacle, du jeu,* sortir du lieu où l'on a entendu la messe, le sermon, les vêpres, etc.

— *Sortir de table,* quitter la table; venir de dîner, de souper, de déjeuner.

— *Sortir de prison,* être mis en liberté, être élargi.

— *Ce jeune homme sort du collége, sort de dessus les bancs,* il vient d'achever ses études.

— *Cet ouvrage sort de chez l'ouvrier, des mains de l'ouvrier,* il est tout neuf, il vient d'être achevé.

— Particul. *Sortir, Commencer à sortir,* se dit d'une personne qui, après avoir été malade, se porte assez bien pour ne plus garder la chambre : *Les médecins ne lui ont pas encore permis de* SORTIR. (Ac.)

— Prov. et fig. *Faire sortir quelqu'un des gonds, hors des gonds,* le mettre tellement en colère, qu'il soit comme hors de lui-même : *Ne vous opiniâtrez pas contre lui, vous le feriez* SORTIR HORS DES GONDS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Les yeux lui sortent de la tête,* se dit d'une personne dont les yeux ont une ardeur, une vivacité extraordinaire, par l'effet de quelque passion violente.

— Peint. Fig. *Cette figure sort bien,* elle semble être de relief et s'avancer hors du tableau.

— *Cela sort des proportions ordinaires,* cela est au-dessus des proportions ordinaires.

— Fig. Cesser d'être dans une époque, un état, une condition : SORTIR *de l'hiver.* SORTIR *de nourrice. Il* SORTIRA *de la vie sans avoir fait aucun bien.* SORTIR *de maladie.* SORTIR *d'apprentissage.* SORTIR *de charge.* SORTIR *de captivité, d'esclavage.* (Acad.)

— Fig. et mor. : SORTIR *d'erreur.* SORTIR *de son bon sens.* (Acad.) *Démosthène et Cicéron se faisaient une loi de ne* SORTIR *jamais ni de leurs sujets, ni du ton qu'ils comportent.* (La H.) *Vous* SORTEZ *de la question.*

— *Cela ne me* SORT *pas de la tête.* (Acad.) *C'est beaucoup qu'il* SORTE *quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité pour contredire.* (La Br.) SORTIR *de sa modération habituelle.* SORTIR *du respect, des bornes de la modestie, de la bienséance.* (Acad.) *Si le fat pouvait craindre de mal parler, il* SORTIRAIT *de son caractère.* (La Br.) *Il nous le représente revêtu de force et de bonne grâce, occupée à de grandes choses sans* SORTIR *de la modestie de son sexe.* (Fléch.)

Ne forcez point ce peuple à *sortir* du devoir,
Et, par pitié pour vous, craignez son désespoir. (C. Del.)
Frappe; mais souviens-toi que, malgré ma fureur,
Tu ne *sortis* jamais un moment de mon cœur. (Créb.)

— Par anal. *Sortons des suppositions et rentrons dans les faits.* (Portalis.)

— Résulter : *Les mêmes effets doivent* SORTIR *des mêmes causes.* (Acad.) *De la liberté* SORT *le droit, de l'égalité le devoir, du devoir l'inviolabilité du droit.* (Troplong.)

— Se tirer, se dégager de quelque endroit difficile : *Cette rue est si sale qu'on ne peut* SORTIR *des boues. Il y a tant de chemins coupés dans cette forêt qu'on ne sait par où* SORTIR. (Acad.)

— Fig. Se délivrer, s'affranchir, se retirer de quelque situation difficile, périlleuse : SORTIR *d'affaire.* SORTIR *d'intrigue.* SORTIR *d'un grand péril, d'un grand embarras. Il fallait en* SORTIR *à quelque prix que ce fût.* (Acad.) *On* SORT *comme on peut d'une mauvaise affaire.* (Mol.)

Sortez de l'esclavage où vous êtes réduite. (Rac.)

— Fig. et Mystique : *O moment heureux où nous* SORTIRONS *des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste.* (Boss.)

— *Sortir de soi-même. Il faut que les juges de la terre* SORTENT *comme d'*EUX-MÊMES *pour aller à Dieu par une piété simple.* (Fléch.)

— *Sortir du monde,* mourir : *Pour* SORTIR DU MONDE *plus légèrement il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps.* (Boss.)

— Mus. *Sortir de mesure,* ne plus chanter, ne plus jouer de mesure. || *Sortir du ton,* détonner, ou passer d'un ton dans un autre.

— Escr. *Sortir de mesure,* se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire.

— Dans. *Sortir de cadence,* ne plus danser en cadence.

— Chass. *Sortir du fort,* quitter son gîte ou sa tanière.

— Pousser au dehors, commencer à paraître : *Les blés, les herbes* SORTENT *de terre. Les fleurs commencent à* SORTIR. *Il lui* SORTIT *un bubon, un charbon. Il lui est* SORTI *une dent.* (Acad.)

— Fig. Par anal :

Le naturel toujours *sort* et sait se montrer. (Boil.)

— S'exhaler, se répandre : *L'odeur agréable qui* SORT *des fleurs. La chaleur qui* SORT *du fourneau. La fumée qui* SORT *du feu.*

— Fig. *Le feu lui sort par les yeux,* il a les yeux enflammés de colère.

— Être issu : *Il* SORT *de bon lieu, de bonne race. Il* SORT *de gens de bien. Il sent le lieu d'où il* SORT. (Acad.) *Dieu dit à Abraham : Les rois* SORTIRONT *de vous.* (Boss.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Quand les étalons sont vieux, les chevaux qui en* SORTENT *sont faibles.* (Acad.)

— En parl. Ces ouvrages de l'industrie, de l'art ou de l'esprit, être produit : *Cela* SORT *des mains d'un habile ouvrier. Les étoffes qui* SORTENT *de cette fabrique sont très-estimées. Cet écrit* SORT *d'une bonne plume.* (Acad.)

— V. tr. Fam. Faire sortir, tirer : *Il est temps de* SORTIR *les orangers de la serre.* SORTEZ *ce cheval de l'écurie. On l'a* SORTI *d'une affaire fâcheuse.* (Acad.)

— Fig. *Quelle est l'humanité quand de violentes passions la* SORTENT *de ses voies ordinaires.* (De Sacy.)

— Jeu, *Sortir les dames,* tirer les dames hors du trictrac.

= **Au sortir de,** loc. prép. Au temps, au moment que l'on sort de : AU SORTIR *de là.* AU SORTIR *de cette maison. Je l'attendis* AU SORTIR *du conseil.* AU SORTIR DE *l'enfance.* (Acad.)

Pauvre innocent! tu ne les voyais pas
Te chansonner *au sortir* d'un repas. (Volt.)
On bavarde, on écrit, mais se corrige-t-on?
Le villageois s'enivre *au sortir* du sermon. (Andrieux.)

AU SORTIR *du collége, ses parents l'engagèrent à s'attacher aux affaires.* (Bailly.)

— Immédiatement après :

Dans les temps orageux de mon naissant empire,
Au *sortir* du baptême on courait au martyre. (Boil.)

— Fig. A la fin de : *Les écureuils muent* AU SORTIR *de l'hiver.* (Buff.)

= **Gramm.** Les meilleurs écrivains emploient toujours l'auxiliaire *être* dans les temps composés de ce verbe, employé intransitivement, soit qu'il marque l'état ou l'action; mais l'Académie pour exprimer l'action dit : *Il* A SORTI, *mais il vient de rentrer*, et pour exprimer l'état : *Il* EST SORTI, *mais il va rentrer*. Cette distinction, fondée sur la raison, n'est pas habituellement observée; et l'on peut dire que ceux au nom desquels elle est établie ne la font jamais.

SORTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sortiri*, tirer au sort, obtenir par le sort; lat.) Jurispr. Il se conj. régulièrement, mais il est d'usage seulement aux 3e pers. : *Il sortit, ils sortissent; il sortissait, ils sortissaient*. — Obtenir, avoir : *Cette sentence* SORTIRA *son plein et entier effet. J'entends que cette clause* SORTISSE *son plein et entier effet*. (Acad.)

— Anc. prat. *Cet effet mobilier sortira nature de propre*, sera réputé et partagé comme propre.

SOSIE, n. m. (n. pr., personnage de comédie.) Fam. Toute personne qui a une parfaite ressemblance avec une autre : *C'est son* SOSIE.

SOT, OTTE, adj. (*stultus*; lat., m. sign.) Qui est sans esprit, sans jugement : *C'est un* SOT *homme. Voilà un* SOT *valet. Je ne le croyais pas si* SOT *ni si étourdi qu'il est. Il n'est pas si* SOT *qu'il le paraît. Je ne suis pas si* SOT *que de le croire. Une* SOTTE *bête*. (Acad.)

— Fam. Embarrassé, confus : *Me voilà tout* SOT. *Le voilà bien* SOT. *Il est resté tout* SOT. (Acad.) *Vous m'avez vu fort triste et fort* SOT. (G. Sand.)

— En parl. des choses qui sont faites sans esprit et sans jugement : *Une* SOTTE *entreprise. Un* SOT *projet. Un* SOT *discours*. (Acad.)

Vous allez commencer quelque *sotte* harangue. (Dest.)

— Mor. Qui provient d'un sot, où il y a de la sottise : SOTTE *fierté*. SOT *orgueil*. SOTTE *avarice*. SOTTE *hauteur*. (Acad.)

L'amour-propre est, hélas! le plus *sot* des amours.
(Mme Desh.)

— En parl. de certaines choses, Fâcheux, ridicule : *L'enlèvement de cette femme est une* SOTTE *affaire pour lui. Il a fait un* SOT *mariage. Voilà une* SOTTE *aventure*. (Acad.)

— Prov. *A sotte demande, point de réponse*.

— Substantiv. Personne dépourvue d'esprit, de jugement : *Un* SOT *a beau faire broder son habit, ce n'est toujours que l'habit d'un* SOT. (Rivarol.) *Rire des gens d'esprit, c'est le privilége des* SOTS. (La Br.) *Il n'y a que des* SOTS *et des* SOTTES, *ma femme, qui se riront de moi*. (Mol.) *La vanité est l'aliment des* SOTS. (La Br.) *La nature n'a fait que des bêtes; nous devons les* SOTS *à l'état social*. (H. de Balz.)

Un sot savant est sot plus qu'un *sot* ignorant. (Mol.)
Les *sots* sont ici-bas pour nos menus plaisirs. (Gresset.)
Une *sotte* en sait plus que le plus habile homme. (Mol.)

— Prov. *C'est un sot en trois lettres*, se dit d'un homme fort bête.

Vous êtes un *sot* en trois lettres, mon fils;
C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.
(Mol.)

— Fam. et par ellipse, *Quelque sot*, quelque sot le dirait, le ferait, y croirait, y serait trompé.

Encore un petit mot. — Il ne me plaît pas, moi.
Certes je t'y guettais. — *Quelque sotte*, ma foi. (Mol.)

SOTIE, n. f. Anc. Littér. Pièce bouffonne du théâtre français à sa naissance; elle se distinguait par de grossières personnalités.

SOT-L'Y-LAISSE, n. m. Pron. *so-li-lès*. — Art culin. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille : *Manger le* SOT-L'Y-LAISSE. *Il a soin de prendre pour lui tous les* SOT-L'Y-LAISSE. (Acad.)

SOTTEMENT, adv. D'une sotte façon : *Il s'est allé* SOTTEMENT *engager dans cette affaire. Il a répondu* SOTTEMENT. *Il s'est laissé* SOTTEMENT *duper*. (Acad.)

Tel excelle à rimer qui juge *sottement*. (Boil.)

SOTTISE, n. f. Défaut d'esprit et de jugement : *La* SOTTISE *de la plupart des mères est de croire leurs enfants très-jolis*. (Acad.)

— Action, propos qui annonce un manque d'esprit et de jugement : *Cet homme se perdra par ses* SOTTISES. *Il faut toujours qu'on répare ses* SOTTISES. *Il n'a fait que des* SOTTISES. *Quelle* SOTTISE *que cette idée!* (Acad.) *Un sot peut réfléchir quelquefois, mais ce n'est qu'après la* SOTTISE. (J.-J. Rouss.) *Les sots ne se contentent pas de dire des* SOTTISES, *très-souvent ils en font*. (Saurin.)

— Aberration de l'esprit, de l'intelligence : *Sa* SOTTISE *tous les jours ne fait que croître et embellir*. (Mol.) *Quand on se jette dans la* SOTTISE, *on va toujours jusqu'au fond*. (Hoffman.)

— Fam. *Sottise des deux parts*, se dit de deux personnes qui ont tort concernant le même fait :

Sottise des deux parts. Elle n'a d'autre soin
Que de se conserver à vous, j'en suis témoin. (Mol.)

— Parole obscène : *N'écoutez pas ce qu'il veut vous dire, c'est une* SOTTISE. *Il est indigne d'un honnête homme de dire des* SOTTISES *devant une femme*. (Acad.)

— Injure : *Il m'a dit cent* SOTTISES. (Acad.)

— *Dire des sottises de quelqu'un*, en mal parler.

N'a-t-on pas *dit assez de sottises* de nous? (Lamotte.)

SOTTISIER, n. m. m. Pron. *so-ti-zié*. — Fam. Recueil de sottises; et particul. Recueil de chansons et de vers libres.

— Celui qui débite des sottises, qui tient des propos libres : *Cet homme est un grand* SOTTISIER. (Acad.)

SOU, n. m. (*solidum*; lat.) Monnaie de compte, vingtième partie de l'ancienne livre, valant douze deniers : *Deux* SOUS. *Trente* SOUS. *Un pain d'un* SOU.

— Monnaie de cuivre qui avait cette valeur : *Un* SOU *bien marqué. Il a sa poche pleine de* SOUS, *de gros* SOUS. (Acad.)

— Vulg. Pièce de cuivre valant cinq centimes : (Acad.) *Nous appelions, du temps de Charlemagne, une monnaie courante faisant la vingtième partie d'une livre, un* solide *du nom romain* solidum; *c'est ce* solide *que nous nommons un* SOU. (Volt.)

Un *sou*, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance. (La F.)

— *Pièce de cent sous*, pièce de cinq francs.

— *Gros sou*, un décime, un double sou :

La popularité? c'est la gloire en *gros sous*. (V. Hugo.)

— Anc. prat. *Sou tournois*, sou de douze deniers. ‖ *Sou parisis*, sou de quinze deniers : *Vingt* SOUS PARISIS *valaient vingt-cinq* SOUS TOURNOIS ou *vingt-cinq* SOUS *ordinaires*. (Acad.)

— Fam. *N'avoir pas un sou, pas le sou; il n'a ni sou ni maille; il n'a pas le sou vaillant; être sans le sou*, n'avoir pas d'argent; être très-pauvre : *C'est une fille qui* N'A PAS UN SOU *de revenu*. (Regn.)

Nous n'*avions pas le sou*, mais nous étions contents.
(C. d'Harl.)

N'ayant plus de maîtresse, et *n'ayant pas le sou*,
Nous philosopherons, monsieur, tout notre soûl. (Regn.)

— *Il n'a pas un sou de bien*, il n'a aucune propriété.

— *Mettre sou sur sou*, épargner sur les plus petites choses pour amasser.

— Fam. *Cette terre vaut cent mille francs, comme un sou*, elle les vaut amplement.

Il vaut *vingt mille francs* de rente comme un *sou*.
(Regn.)

— Prov. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*, se dit d'un homme qui gaspille sa fortune.

— *Au sou la livre*, au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune : *Dans une banqueroute, les créanciers colloqués sont payés au* SOU LA LIVRE *sur le prix des meubles*. (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui *Au marc le franc*.

— Anc. *Sou pour livre*, droits additionnels imposés sur différents objets, et analogues à ce qu'on nomme aujourd'hui *Centimes additionnels* et *Subvention de guerre*.

= **Sou à sou, sou par sou**, loc. adv. Par petites sommes : *Il m'a payé* SOU À SOU. *Il a amassé* SOU À SOU *une très-grande fortune*. (Acad.)

Le peu qui lui restait a passé *sou par sou*. (Lam.)

SOUBARBE, n. f. V. SOUS-BARBE.

SOUBARDIER, n. m. Techn. Principal étai d'une machine, avec laquelle on tire les masses de pierre d'une carrière.

SOUBASSEMENT, n. m. (*sous* et *base*.) Archit. Partie inférieure d'une construction, sur laquelle semble porter tout l'édifice; il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes : *La hauteur du* SOUBASSEMENT. SOUBASSEMENT *orné de moulures*. (Acad.)

— Techn. Espèce de pente que l'on met au bas du lit, et qui descend jusqu'à terre : *Mettre les* SOUBASSEMENTS *à un lit*. (Acad.)

SOUBRELANGUE, n. m. (*sous, langue*.) Méd. Ankyloglosse que l'on observe chez les enfants nouveau-nés; il consiste en une espèce de bourrelet charnu, assez ferme, qui occupe la place du frein de la langue et empêche les mouvements de cet organe.

SOUBRESAUT, n. m. (*sous, saut*.) Pron. *soubre-sô*. — Saut subit, inopiné et à contre-temps : *Ce cheval a fait deux ou trois* SOUBRESAUTS *qui m'ont pensé désarçonner. Une voiture rude qui donne des* SOUBRESAUTS. (Acad.)

Après vingt *soubresauts* nous vînmes en la cha
(Regn.)

— Méd. Tressaillement transmis aux tendons par la contraction involontaire et instantanée des fibres musculaires : *Le* SOUBRESAUT *est commun dans les maladies aiguës, de forme ataxique*. (Chomel.)

— Fig. et fam. *Cette nouvelle m'a donné un soubresaut, un violent soubresaut*, cette nouvelle m'a causé une vive, une grande et subite émotion.

SOUBRESAUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *sou-bre-sô-té*. — Man. Faire des soubresauts : *Il ne fait que* SOUBRESAUTER.

— Fig. Procéder par soubresauts, par bonds, par saccades : *Orateur qui* SOUBRESAUTE.

SOUBRETTE, n. f. Théâtr. Suivante de comédie : *Rôle de* SOUBRETTE. *Jouer les* SOUBRETTES. *L'emploi des* SOUBRETTES. (Acad.)

Soubrette du théâtre,
Elle aspire aux bravos du public idolâtre. (C. Del.)
Les *soubrettes*, ma foi, sont heureuses en tout;
De renverser le monde elles viendraient à bout. (Desm.)

— Femme de chambre intrigante : *Une jolie* SOUBRETTE. *Une vive* SOUBRETTE. *Voilà une* SOUBRETTE *qui me paraît bien alerte*. (Danc.)

— Fam. et par dénigr. Femme intrigante : *Elle fait la dame, et ce n'est qu'une* SOUBRETTE. *Sous de riches habits, elle a toujours l'air et les manières d'une* SOUBRETTE. (Acad.)

SOUBREVESTE, n. f. (*sobre*, au-dessus; esp., et *veste*.) Sorte de vêtement sans manches, qui se mettait par dessus les autres vêtements : *Les Arabes se faisaient autrefois avec le cuir de l'autruche des espèces de* SOUBREVESTES *qui leur tenaient lieu de cuirasse et de bouclier*. (Buff.)

SOUBUSE, n. f. Zool. Femelle du buzard.

SOUCHE, n. f. Partie inférieure du tronc d'un arbre, accompagnée de ses racines et séparée du reste de l'arbre : *Grosse* SOUCHE. *La* SOUCHE *est plus dure que les autres parties de l'arbre. Brûler des* SOUCHES. (Acad.) *Les Salamandres se retirent quelquefois en grand nombre dans les creux des arbres, dans les haies, au-dessous des vieilles* SOUCHES *pourries*. (Lacép.)

— Fam. *Être comme une souche*, être immobile, ne pas faire le moindre mouvement :

Je te sus exprimer des tendresses de cœur;
Mais à tous mes discours tu *fus comme une souche*. (Mol.)

— Fig. et fam. *C'est une souche, une vraie souche*, se dit d'une personne stupide et sans activité.

— Fig. Celui de qui sort une génération, une suite de descendants : *Cet homme illustre a été la* SOUCHE *de plusieurs grandes familles*. (Acad.)

— Le plus ancien dans une généalogie; le chef : *Robert le Fort, le quatrième fils de saint Louis, est la* SOUCHE *de la maison de Bourbon*. (Acad.) *L'animal que nous avons appelé Mouflon nous paraît être la* SOUCHE *primitive de toutes les brebis*. (Buff.)

— *Faire souche*, commencer une branche dans une généalogie, être le premier d'une suite de descendants : *Un tel eut trois enfants; le premier mourut sans lignée, les deux autres ont* FAIT SOUCHE. (Acad.) *Si ton ambition veut se borner à cette petite fortune, nous allons* FAIRE SOUCHE *d'honnêtes gens*. (Le Sage.)

— Dr. *Succéder par souche*, succéder par représentation : *La succession* PAR SOUCHE *est opposée à la succession par tête*. (Acad.)

— Techn. Le plus long des deux morceaux de bois ajustés sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer la quantité de pain ou de viande qu'ils fournissent à crédit : *La* SOUCHE *reste entre les mains du marchand, et l'échantillon entre celles de l'acheteur*. (Acad.)

— Admin. Partie qui reste des feuilles d'un registre lorsqu'on les a coupées, dans leur longueur, en zigzag, de manière qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement : *La* SOUCHE *d'un registre de passe-ports. Registre à* SOUCHE. *Talon de* SOUCHE. (Acad.)

— Constr. Corps de la cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble : *Une* SOUCHE *de cheminée*. (Acad.)

— Archit. Tuyau d'où sort un jet d'eau, au milieu d'un bassin.

— Techn. Pièce de moulin. Portion d'un cierge postiche, faite de bois ou de fer-blanc.

SOUCHET, n. m. Techn. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières : *Le* SOUCHET *est la moindre des pierres de taille*. (Acad.)

— Botan. Genre de plantes de la famille des Cypéracées, à fleurs disposées en épillets allongés et comprimés : *Les tubercules du* SOUCHET *comestible sont connus en pharmacie sous le nom d'Abélésie. Les cou-*

ches du rhizome d'une espèce de SOUCHET *donnaient le papyrus. On fait dans quelques contrées une sorte d'orgeat en broyant les tubercules du* SOUCHET *dans de l'eau avec du sucre.* (Richard.)

— Zool. Espèce d'oiseau du genre canard; il se distingue par un bec long, dont la mandibule supérieure est élargie à son extrémité.

SOUCHETAGE, n. m. Eaux et For. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres, pour compter les souches.

SOUCHETEUR, n. m. Eaux et For. Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCHON, n. m. Techn. Sorte de fer en barres.

SOUCI, n. m. (*sollicitus*, inquiet; lat.) Soin accompagné d'inquiétude : SOUCI *cuisant. Léger* SOUCI. *Noirs* SOUCIS. *Cette affaire lui donne bien du* SOUCI. *Avoir du* SOUCI. *Vivre sans* SOUCI. *Prendre du* SOUCI. (Acad.)

— Fam. *Être en souci de*, être inquiet de, préoccupé du résultat de :

Qui s'endort dans le sein d'un père
N'est pas en *souci* du réveil. (J.-B. Rouss.)

— Chagrin cuisant : *Être dévoré de* SOUCIS. (Ac.)

— Fig. Objet de l'inquiétude, de la tendresse :

Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
Est l'unique *souci* d'Anne la perruquière. (Boil.)

— Fam. *C'est là le moindre de mes soucis, le cadet de mes soucis*, se dit d'une chose dont on ne se met nullement en peine.

— Fam. *C'est un sans-souci*, c'est un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir.

SOUCI, n. m. Bot. Genre de plantes herbacées, annuelles, de la famille des Corymbifères; elles fleurissent en automne; leurs fleurs jaunes et radiées sont d'une odeur très-forte : SOUCI *des jardins.* SOUCI *des champs.* (Acad.) *Des* SOUCIS *en pleines fleurs dorées.* (Chateaubr.)

— Plante qui porte cette fleur : *Une fleur de* SOUCI. *Couleur de* SOUCI. (Acad.)

— Fam. *Être jaune comme un souci*, avoir le visage extrêmement jaune : *Il avait le teint* PLUS JAUNE QUE LE SOUCI. (Did.)

SOUCIER (SE), v. pron. 1re conj. (*souci*.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous nous souciions, que vous vous souciiez.* — S'inquiéter, se mettre en peine de : *De quoi vous* SOUCIEZ-VOUS? *Il* SE SOUCIE *fort de conserver ses amis. Il ne* SE SOUCIE *de rien. Je ne* ME SOUCIE *pas qu'il vienne. Faites tout ce qu'il vous plaira, je ne* M'EN SOUCIE *guère.* (Acad.)

— Faire cas de, prendre intérêt à : JE NE ME SOUCIE *point de cet homme-là. Il ne* SE SOUCIE *de personne.* (Acad.) *Je ne* ME SOUCIE *guère de tous les fous que je vois, et je me crois sage en me moquant d'eux.* (Fén.) *C'est de votre argent, et non de vos égards qu'il* SE SOUCIE. (Regn.)

— Prov. *Je m'en soucie comme de l'an quarante, comme de cela*, je ne m'en soucie nullement : *Elle m'avait donné son portrait, je l'ai perdu : un autre s'en pendrait, je* M'EN SOUCIE COMME DE CELA. (Le Sage.)

= **Soucier**, v. tr. ou act. Inquiéter, importuner : *Ce contretemps les* SOUCIE. (Did.)

Penses-tu que ton titre de roi
Me fasse peur ni me *soucie?* (La F.)
Hé! je crois que cela faiblement vous *soucie*. (Mol.)

SOUCIEUX, EUSE, adj. Inquiet, pensif, chagrin, qui a du souci : *Cet homme m'a paru bien* SOUCIEUX, *tout* SOUCIEUX. (Acad.)

— Qui marque du souci : *Air* SOUCIEUX. *Mine* SOUCIEUSE. (Acad.)

... Je lui vois l'air sombre et *soucieux*. (Gresset.)
Sur ton front *soucieux*
Je vois passer une ride légère. (C. Del.)

SOUCOUPE, n. f. (*sous* et *coupe*.) Espèce de petite assiette de porcelaine, de faïence, etc., qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière : *La tasse et la* SOUCOUPE *sont d'ancienne porcelaine. Verser son café dans sa* SOUCOUPE. (Acad.) *Tout le monde boit son café dans sa tasse, et jamais dans sa* SOUCOUPE. (Berchoux.)

— Espèce d'assiette qui a un pied, et sur laquelle on sert des verres et des carafes : SOUCOUPE *d'argent, de vermeil. Mettre une carafe de vin, une carafe d'eau et un verre sur une* SOUCOUPE. (Acad.) ‖ Plus souv. *Plateau.*

SOUDABLE, adj. des 2 g. Techn. Qui se laisse souder : *Fer* SOUDABLE. *Métaux* SOUDABLES.

SOUDAGE, n. m. Techn. Action, manière de souder.

SOUDAIN, AINE, adj. Subit, prompt : *Départ* SOUDAIN. *Mort* SOUDAINE. *Irruption* SOUDAINE. *Rien de plus* SOUDAIN *que le mouvement de la lumière.* (Acad.) *Emporté d'un coup* SOUDAIN *il meurt comme Judas Machabée.* (Boss.) *La mort n'a pu le surprendre, elle a été* SOUDAINE, *mais non imprévue.* (Id.)

Chez nous tout est *soudain*, c'est notre caractère. (Volt.)

SOUDAIN, adv. Dans le même instant, aussitôt après : *Il reçut l'ordre, et* SOUDAIN *il partit.* (Acad.)

De grands cris ont *soudain* attiré mes regards. (Rac.)
Il ouvre un œil mourant qu'il referme *soudain*. (Id.)

SOUDAINEMENT, adv. Subitement : *Il mourut* SOUDAINEMENT. *Il est parti* SOUDAINEMENT. (Acad.) *On crut faire immédiatement des citoyens en leur donnant des droits, et transformer* SOUDAINEMENT *par des lois une vieille monarchie absolue en une pure démocratie.* (Mign.)

SOUDAINETÉ, n. f. Qualité de ce qui est soudain, promptitude : *La* SOUDAINETÉ *de l'explosion les effraya.* (Acad.) *La* SOUDAINETÉ *à embrasser les rapports des choses est précisément ce qu'on appelle esprit.* (Ch. Nod.) ‖ Peu usité.

SOUDAN, n. m. Nom qu'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particul. au souverain d'Égypte : *Le* SOUDAN *d'Égypte.* (Acad.)

Le soudan, comme lui, gouverné par l'honneur,
Croit, en vous délivrant, imiter son grand cœur. (Volt.)

SOUDARD ou **SOUDART**, n. m. (*solde*.) Fam. Homme qui a longtemps servi à la guerre : *C'est un vieux* SOUDARD. (Acad.) ‖ Vieux.

SOUDE, n. f. Bot. Genre de plantes ligneuses qui croissent sur les bords de la mer, et dont les cendres fournissent un sel alcali : *Le kali est une espèce de* SOUDE. (Acad.)

— Plus souv. Espèce de sel alcali qu'on tire de ces plantes ou qu'on extrait du sel marin : *La* SOUDE *est employée dans la fabrication du verre et du savon.* (Acad.) *La plante qui donne la* SOUDE *couvrait à peine un sable aride.* (Chateaubr.)

— *Soude pure*, substance que l'on obtient en traitant la soude ordinaire ou du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool : *La* SOUDE PURE *n'est point employée dans les arts.* (Acad.)

SOUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Souder : *Vaisselle* SOUDÉE. *Pièces de métal* SOUDÉES.

— Anat. et Bot. *Parties soudées*, parties d'abord distinctes qui se sont réunies de manière à ne plus former qu'une seule pièce.

SOUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Joindre des pièces de métal ensemble, au moyen de l'étain ou du cuivre fondu, etc. : SOUDER *de la vaisselle d'argent.* (Acad.) *Le borax a éminemment la propriété de réunir et* SOUDER *ensemble tous les métaux.* (Buff.)

— Amollir au feu deux pièces de métal et les battre ensemble de manière à les unir et à n'en faire qu'une seule pièce.

— Par extens. Réunir deux pièces distinctes en une seule.

= **Se souder**, v. pron. Être soudé : *Cette anse brisée* SE SOUDERA *facilement.*

— Anat. Se rejoindre, se recoller, en parl. des pièces osseuses qui s'étaient séparées ou brisées : *Ces deux os* SE SOUDERONT *avec le temps.*

— Bot. Dans le m. sens : *Ces deux branches* SE SONT SOUDÉES.

SOUDIVISER, *V.* SUBDIVISER.

SOUDOIR, n. m. Techn. Outil dont les ferblantiers se servent pour souder.

SOUDOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Soudoyer : *Les troupes étaient* SOUDOYÉES *à ses dépens.* (Acad.)

SOUDOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*solde*.) Il change l'y du rad. *soudoy* en *i* quand la termin. commence par un *e* muet. — *Je soudoie, ils soudoient; je soudoierai, je soudoierais.* — Entretenir des gens de guerre, leur payer une solde : *Ce prince peut* SOUDOYER *vingt mille hommes.* (Acad.)

... Chacun d'eux pourrait *soudoyer une armée*. (La F.)

‖ On dit plus ordin. *Solder* : *Avant Gustave-Wasa la Suède ne* SOUDOYAIT *que cinq cents soldats.* (Raynal.)

— Par extens. Fam. S'assurer du secours de quelqu'un à prix d'argent : SOUDOYER *des spadassins. Il* AVAIT SOUDOYÉ *la moitié du parterre.* (Acad.)

Soudoyer les bourreaux, entasser les victimes. (C. Del.)

SOUDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*solvere*, délier, résoudre; lat.) Le prés. de l'infin. est seul employé. — Didact. Donner la solution, résoudre : SOUDRE *un problème, un argument.* (Acad.) *Les rois d'alors envoyaient des problèmes à* SOUDRE *sur toutes les matières.* (La F.) ‖ Vieux.

SOUDRILLE, n. m. Fam. et par mépr. Soldat libertin, fripon. ‖ Peu usité.

SOUDURE, n. f. Techn. Composition ou mélange de divers métaux et minéraux, qui sert à souder, à unir ensemble des pièces de métal.

— Travail de celui qui soude : *Ce tuyau est bon, mais la* SOUDURE *en est mal faite.* (Acad.)

— Endroit par où les deux pièces de métal sont soudées : *Le tuyau est crevé à la* SOUDURE. (Acad.)

— Littér. Fig. Endroit d'une œuvre d'art où l'on a ajouté ou supprimé quelque chose : *Ceci a été raccommodé, refait; on voit encore la* SOUDURE.

SOUFFERT, ERTE, part. pass. du v. Souffrir : *Les violences en ce pays-ci ne sont guère* SOUFFERTES. (Mol.)

Dois-je donc oublier tant de tourments *soufferts?* (Rac.)

SOUFFLAGE, n. m. Techn. Art ou action de souffler le verre.

— *Four de soufflage*, four où se fond et se prépare le verre pour faire des glaces soufflées.

— Bois qu'on ajoute par dehors à un navire, pour lui faire mieux porter la voile : *Le* SOUFFLAGE *augmente la largeur du navire à l'extérieur, et par conséquent sa stabilité.* ‖ On dit aussi *Souffrage*.

SOUFFLANT, part. prés. du v. Souffler.

SOUFFLANT, ANTE, adj. Techn. Qui est destiné à souffler, qui sert à souffler, qui souffle ordinairement : *Machine* SOUFFLANTE. *Appareil* SOUFFLANT.

SOUFFLE, n. m. (*sufflatus*; lat., m. sign.) Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche : *Le* SOUFFLE *ne suffit pas pour éteindre cette torche.* (Acad.)

Quelques restes de feu sous la cendre épandus
D'un *souffle* haletant par Baucis s'allumèrent. (La F.)

— Par exagér. *Il est si faible qu'on le renverserait d'un souffle, au moindre souffle*, se dit d'un homme très-faible.

— Fig. et fam. *Cette objection, ce système, peuvent être renversés d'un souffle*, ils sont faciles à détruire.

— Simple respiration : *Son* SOUFFLE *est embarrassé.*

... Ma main, en passant sur ses lèvres glacées,
Interrogeait leur *souffle*, et, dans mon juste effroi,
Tout, jusqu'à son repos, était la mort pour moi. (C. D.)

— *Cet homme n'a qu'un souffle de vie*, ou simpl. *Il n'a que le souffle*, il est extrêmement faible.

— *Il n'a plus que le souffle*, il est agonisant.

— Agitation de l'air causée par le vent : *Il ne fait pas un* SOUFFLE *de vent. Au moindre* SOUFFLE *de vent.* (Acad.)

Que j'aime le tableau de la barque incertaine
Cédant, en vers si doux, au *souffle* qui l'entraîne! (C. D.)

— Par anal. Exhalaison : *Il passait au travers de ces* SOUFFLES *mortels qu'exhale de tous côtés un tas de morts et de mourants.* (Fléch.)

— Poétiq. : *Le* SOUFFLE *impétueux des vents*, SOUFFLE *léger des zéphyrs*, pour les vents, les zéphyrs.

D'un *souffle* l'aquilon écarte les nuages. (Rac.)

— Fig. Inspiration, influence : *Le poëte semblait être animé d'un* SOUFFLE *divin. Le* SOUFFLE *empoisonné de la haine, de l'envie, de la calomnie.* (Acad.) *Elle était sa muse; sous le secours de son divin* SOUFFLE, *il ne pouvait rien.* (G. Sand.)

Quel *souffle* divin m'enflamme! (J.-B. Rouss.)

SOUFFLÉ, ÉE, part. pass. du v. Souffler.

— Art. cul. *Omelette soufflée*, omelette faite avec des blancs d'œufs, de la crème et du sucre mêlés et battus ensemble.

— Substantiv., dans le même sens : *Un* SOUFFLÉ.

— *Beignet soufflé*, sorte de beignet dont la pâte renfle beaucoup.

— N. m. Technol. Troisième degré de cuisson qu'on donne au sucre.

— N. f. Art. vétér. Matière noirâtre qui sort de la racine du sabot du cheval, à l'insertion de la peau : *Soufflée au poil.*

SOUFFLEMENT, n. m. Techn. Action de souffler.

SOUFFLER, v. tr. ou act. 1re conj. Faire du vent en poussant de l'air par la bouche : SOUFFLER *dans ses doigts. Il lui* SOUFFLA *dans l'œil.* SOUFFLER *sur une table pour en ôter la poussière.* SOUFFLER *dans un instrument à vent pour en tirer du son.* (Acad.)

— Génér. Pousser de l'air : *Le vent de bise* SOUFFLE *rudement. Le vent qui* SOUFFLE *vers le soir est souvent doux et agréable. Le vent lui* SOUFFLAIT *au nez. Ce soufflet est percé, il ne* SOUFFLE *plus.* (Acad.)

Vents, épurez les airs et *soufflez* sans tempêtes. (Volt.)
Soufflez encor pour moi, vents de l'Adriatique. (C. Del.)

— Particul. Faire jouer un soufflet : *Ouvrier qui* SOUFFLE *dans une forge.* SOUFFLER *à l'orgue.*

— Respirer avec effort, en parlant de l'homme et des animaux : *Dès que cet homme a monté six degrés, il* SOUFFLE *comme un bœuf. Ce cheval est poussif,*

voyez comme il SOUFFLE. (Acad.) *Il s'assied, il* SOUFFLE *après avoir débité sa nouvelle.* (La Br.) *On entend tous les jours de l'année l'effraie* SOUFFLER *et crier à l'heure du crépuscule.* (Buff.)

— *Laisser souffler des chevaux*, les faire arrêter pour reprendre haleine.

— Art vétér. *Ce cheval souffle*, il est court d'haleine.

— Prov. et fig. *Il croit qu'il n'y a qu'à souffler et à remuer les doigts*, se dit d'un homme qui s'imagine qu'une chose est aisée, quoiqu'elle soit fort difficile.

— Fig. Écrit. sainte, *L'Esprit souffle où il veut*, Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît.

— *Dieu a soufflé sur cette race impie, et en a fait sécher la racine*, il a détruit, exterminé cette race. *Dieu a toujours* SOUFFLÉ *sur les races orgueilleuses.* (Mass.) *Le Seigneur a* SOUFFLÉ *sur l'amas de leurs richesses, et l'a dissipé comme de la poussière.*

— Par anal. Mettre la confusion, le désordre :

Quelque mauvais génie a *soufflé* sur Paris. (Étienne.)

— Fig. et fam. *N'oser souffler, ne pas souffler*, ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances : *Il faut qu'il endure tout sans* SOUFFLER. *Il est si fier, si impérieux, qu'on n'oserait* SOUFFLER *devant lui.* (Acad.)

— Fig. et en m. part. *Souffler aux oreilles de quelqu'un*, lui parler souvent en secret pour le persuader, le gagner : *Les flatteurs lui* SOUFFLENT *sans cesse* AUX OREILLES. *C'est ce méchant homme qui lui* A SOUFFLÉ AUX OREILLES. (Acad.)

— Transitiv. Diriger de l'air sur une chose en soufflant : SOUFFLER *le feu.*

— *Souffler une chandelle*, éteindre la flamme d'une chandelle en soufflant dessus.

— *Souffler la poussière*, souffler sur de la poussière, pour l'enlever du lieu où elle est.

— *Souffler un veau, un mouton*, souffler entre la chair et le cuir d'un veau, d'un mouton qu'on vient de tuer, afin d'en séparer plus aisément la peau.

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid*, louer et blâmer une même chose, être tour à tour d'avis contraires :

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid. (La F.)

— Prov. *Souffler des pois*, se dit en parl. des personnes qui enflent leurs joues, pour rendre l'air qu'elles ont aspiré.

— *Souffler l'orgue*, donner du vent aux tuyaux des orgues par le moyen des soufflets.

— *Souffler le verre, l'émail*, façonner quelque ouvrage de verre, d'émail, en soufflant dans un tube de fer au bout duquel est la matière que l'on travaille.

— Fig. *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, lui dire quelque chose secrètement : *Ils* SOUFFLENT DES MOTS HARDIS *aux oreilles des femmes.* (La Br.)

— Fig. *Souffler la discorde, le feu de la discorde, la division, etc.*, et simpl. *Souffler le feu*, exciter la discorde, la division, etc. : *Cet esprit de discorde et de défiance* SOUFFLAIT LA DISCORDE *aux quatre coins du monde.* (Raynal.)

— Fam. *Ne pas souffler mot*, ne rien dire : *Je vous promets de n'en* SOUFFLER MOT. (Vitet.)

— Fig. Communiquer, inspirer : *Rien n'est hideux comme l'exemple, heureusement bien rare, d'une mère* SOUFFLANT *l'irréligion au cœur de son fils.* (Dupanl.)

Elle *souffle* aux guerriers l'esprit qui la tourmente. (Boil.)

— Par anal. : *Il était environné d'apologistes de ses passions, qui lui* SOUFFLAIENT *encore le feu de la volupté.* (Mass.)

— Fig. Dire à demi-voix à un acteur ou à un orateur les mots, les parties de son rôle ou de son discours qui échappent à sa mémoire : SOUFFLER *le prédicateur. Il* SOUFFLE *les comédiens.* (Acad.)

Il perdait la mémoire ; oui, mais je l'*ai soufflé.* (C. Del.)

— Absol. dans le m. sens : *Il* SOUFFLE *bien ; il* SOUFFLE *trop haut.* (Acad.)

— J. de dames, *Souffler une dame*, l'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre une autre dame. || Dans le m. sens à son adversaire : *Je vous souffle.* || *Souffler n'est pas jouer*, on souffle et ensuite on joue.

— Fig. et prov. *Souffler le pion à quelqu'un*, lui enlever une bonne affaire qu'il se flattait de conclure.

— Fig. et fam. *Souffler à quelqu'un un emploi, un marché, etc.*, lui enlever un emploi, un marché, etc., sur lequel il comptait.

— Fig. et fam. *Souffler un exploit*, se dit d'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit, quoique l'original porte qu'elle a été remise : *Ce fripon d'huissier lui a* SOUFFLÉ UN EXPLOIT. (Acad.)

— Artill. *Souffler les canons*, y brûler une petite quantité de poudre, pour en faciliter le nettoyage.

— Agric. Il se dit des taupes, dans la saison où elles travaillent : *Les taupes commencent à* SOUFFLER.

— Chass. *Ce chien a soufflé le poil au lièvre*, il a presque appuyé le museau dessus, et il l'a manqué. || On dit aussi, *Il lui soufflait au poil*, il le suivait de très-près. || Fig. et fam. Poursuivre de très-près : *Il faillit être pris, les hasards lui* SOUFFLAIENT AU POIL. (Acad.)

— Art. vétér. *La matière souffle au poil*, se dit lorsque le pus apparaît sur la couronne, et indique le décolement du sabot.

— Mar. *Souffler un navire*, renforcer le bordage de la carène, revêtir un navire par dehors de nouvelles et fortes planches, ou pour le garantir contre les vers, ou pour augmenter sa stabilité : *Il faut* SOUFFLER *ce vaisseau.* (Acad.)

— Alchim. Absol. Chercher la pierre philosophale, chercher à faire de l'or, de l'argent par les opérations de l'alchimie : *Il a dépensé tout son bien à* SOUFFLER. *Il y a longtemps qu'il* SOUFFLE. (Acad.)

= **Se souffler**, v. pron. Être soufflé : *Le charbon de terre ne doit pas* SE SOUFFLER.

SOUFFLERIE, n. f. Mus. Ensemble des soufflets de l'orgue : *La* SOUFFLERIE *de cet orgue a besoin d'être raccommodée, réparée.* (Acad.)

— Techn. Soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine où l'on fait des opérations métalliques : *Bonne* SOUFFLERIE. *Puissante* SOUFFLERIE.

— Ironiq. Travail des alchimistes *Le noir attirail de la* SOUFFLERIE. (Hamilton.)

SOUFFLET, n. m. (*souffle.*) Techn. Instrument servant à souffler, à faire du vent : SOUFFLET *d'orfèvre, de maréchal.* SOUFFLET *d'orgue.* SOUFFLET *de cuisine. L'âme d'un* SOUFFLET. (Acad.) *L'air sort de l'extrémité d'une trombe comme du tuyau d'un* SOUFFLET. (Buff.)

— *Soufflet à deux vents, à double vent, à double âme*, soufflet dont une partie aspire l'air, pendant que l'autre le chasse, en sorte qu'il souffle sans interruption.

— Dessus d'une calèche, d'un cabriolet qui se replie en manière de soufflet : *Cabriolet à* SOUFFLET. *Ouvrir, fermer le* SOUFFLET. (Acad.)

— Par analog. *Il avait un habit noisette très-long et une casquette* A SOUFFLET. (G. Sand.)

— *Clou à soufflet*, clou très-court et qui ne tient pas beaucoup. || Fig. Ce qui n'a ni valeur, ni importance : *On sait que tous vos ordres ne sont que des* CLOUS A SOUFFLET *s'ils n'ont été ratifiés par lui.* (Dider.)

— Pop. *Cela sert comme un clou à un soufflet*, se dit d'une chose qui n'est d'aucun usage.

— Coup du plat ou du revers de la main sur la joue : *Donner un* SOUFFLET. *Recevoir un* SOUFFLET. *Appliquer, donner un* SOUFFLET. (Acad.) *Un* SOUFFLET *ne fait physiquement aucun mal, et cependant il tue.* (Chateaubr.) : *Ah! j'enrage de tout mon cœur, et je me donnerai volontier des* SOUFLETS. (Mol.)

Un *soufflet!* sur mon front, ce seul mot prononcé
Fait monter tout le sang que l'État m'a laissé. (C. Del.)
Compte sur cent *soufflets*
Si sur un pareil ton tu me parles jamais. (Dest.)

— Fam. *Une grêle de soufflets*, un grand nombre de revers de la main : *Il lui administra à l'improviste* UNE GRÊLE DE SOUFFLETS. (G. Sand.)

— Fig. et fam. Dégoût, mortification que subit directement quelqu'un : *On l'a frustré de la place qu'on lui avait promise : voilà un vilain* SOUFFLET, *il a reçu, on lui a donné là un rude* SOUFFLET. (Acad.)

— Anc. Prov. et fig. *Donner un soufflet à Vaugelas*, faire une faute grossière contre la langue française. || Plus anc. On disait dans le m. sens, *Donner un soufflet à Ronsard.*

— Fig. *Donner un soufflet au bon droit, à la raison, au sens commun*, faire ou dire quelque chose de fort contraire au bon droit, à la raison, au sens commun.

— Fig. *Donner un soufflet à quelqu'un sur la joue d'un autre*, faire à l'un des reproches qui retombent sur l'autre :

J'ai donné sur sa joue un *soufflet* à Voltaire. (C. Del.)

— Prov. *Un démenti vaut un soufflet, et un soufflet un coup d'épée.*

SOUFFLETADE, n. f. Plusieurs soufflets appliqués coup sur coup. || Peu usité.

SOUFFLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Souffleter : *Il mérite d'être* SOUFFLETÉ. (Acad.)

Deux servantes déjà, largement *souffletées*,
Avaient à coups de pied descendu les montées. (Boil.)

SOUFFLETER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Il double la consonne finale du radical *soufflet*, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet ; *je soufflette, il soufflette, ils souffletteront, etc.* — Donner un soufflet, des soufflets à quelqu'un : *Il faudrait* SOUFFLETER *ce fripon-là. Elle* SOUFFLETTE *son enfant pour les moindres fautes.* (Acad.)

— Fig. Outrager :

On peut à poing fermé *souffleter* le bon droit,
Au mérite, au bon sens, on peut faire avanie
En jetant à l'intrigue un prix qu'on leur dénie.
(C. Del.)

= **Se souffleter**, v. pron. Se donner des soufflets mutuellement : *Ils* SE SONT SOUFFLETÉS *devant tout le monde.*

— Fam. et par dépit, Se donner des soufflets à soi-même : *Ah! je* ME SOUFFLETTERAIS *de bon cœur!*

SOUFFLEUR, EUSE, Fam. Celui, celle qui souffle par suite d'une respiration pénible : *C'est un* SOUFFLEUR *perpétuel.* (Acad.)

— Homme qui souffle continuellement le feu : *Voilà un importun* SOUFFLEUR. (Acad.)

— Techn. Ouvrier qui souffle les ouvrages de verrerie : *La matière vitrifiable se plie sous la canne du* SOUFFLEUR. (H. Balz.)

— *Souffleur d'orgues*, celui qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue.

— Celui qui, étant placé derrière une personne qui parle en public, lit en même temps, et prononce de manière à être entendu d'elle seule, les mots qu'elle ne retrouve pas dans sa mémoire : *Sans le* SOUFFLEUR, *il serait demeuré court en prononçant sa harangue. Il a une si bonne mémoire, qu'il peut se passer de* SOUFFLEUR. (Acad.)

— Théât. Particul. Homme ordinairement placé dans un trou, sur le bord de l'avant-scène, et qui a la pièce qu'on joue sous les yeux, afin de pouvoir secourir la mémoire des acteurs : *Le trou du* SOUFFLEUR. (Acad.) *Il y a une tragédie anglaise dans laquelle le* SOUFFLEUR *vient annoncer à la fin que tous les acteurs de la pièce ont été tués.* (Volt.)

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale : *C'est un mauvais métier que celui de* SOUFFLEUR, *on s'y ruine toujours.* (Acad.) *On ne voit à Paris que gens secrets,* SOUFFLEURS, *alchimistes, charlatans de toutes les nations.* (Brueys.)

Grand alchimiste et *souffleur* mémorable,
Passant sa vie au milieu des fourneaux
Des appareils, des matras, des bocaux. (Andr.)

— Adject. *Cheval souffleur*, celui dont le flanc n'est pas agité au delà de ce qu'il doit être, quand l'animal a couru, mais qui souffle extraordinairement en courant.

SOUFFLEUR, n. m. Zool. Genre de Mammifère de l'ordre des Cétacés et du genre des Dauphins : *Les* SOUFFLEURS *vont d'ordinaire par bandes, comme les marsouins.* (Acad.)

— Par extens. Tout mammifère cétacé, parce que les individus de cette espèce font jaillir l'eau par leurs narines en soufflant.

SOUFFLURE, n. f. Techn. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte ou de verre ; renflement du verre ou du métal occasionné par l'air qui n'a pu s'échapper.

SOUFFRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être souffert, qui doit se souffrir ; supportable.

SOUFFRAGE, n. m. Mar. V. SOUFFLAGE.

SOUFFRANCE, n. f. (*souffrir.*) Douleur, peine, état de celui qui souffre : *Cruelle* SOUFFRANCE. *Être dans la* SOUFFRANCE. *Après de longues* SOUFFRANCES. *Les* SOUFFRANCES *de Notre-Seigneur sur le Calvaire. Les* SOUFFRANCES *des martyrs.* (Acad.)

...Qui ne peut supporter la *souffrance*,
Doit s'attendre à beaucoup souffrir. (J.-B. Rouss.)

— Mor. *Le remords est une des plus grandes* SOUFFRANCES *de l'âme.*

— Par anal. *Il n'y avait qu'une seule* SOUFFRANCE *sensible, au milieu du bien-être général, c'était la* SOUFFRANCE *de la propriété foncière.* (Thiers.)

— Jurispr. Tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher : *Ces vues, cet égout ne sont pas une servitude, c'est une* SOUFFRANCE *du propriétaire.* (Acad.)

— Comm. Suspension par laquelle on diffère d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été rapportées : *Cet article est en* SOUFFRANCE. *Mettre, tenir une partie en* SOUFFRANCE. (Acad.) *La transaction sur les objets en* SOUFFRANCE *devait être arrêtée entre nous.* (Beaum.)

— Par extens. Interruption dans la suite des affaires *Cet homme laisse toutes ses affaires en* SOUFFRANCE.

Ce procès met mon commerce en SOUFFRANCE, *tient mon commerce en* SOUFFRANCE. (Acad.)

SOUFFRANT, part. prés. du v. Souffrir.

SOUFFRANT, ANTE, adj. Qui souffre : *Il a le visage d'un homme* SOUFFRANT. *Je suis tout* SOUFFRANT *aujourd'hui*. (Acad.)

Un papillon *souffrant* lui fait verser des larmes. (Gilb.)

— *La Partie souffrante*, partie du corps qui est affligée, affectée, malade.

— Mystiq. *L'Église souffrante*, les âmes des fidèles qui sont dans le purgatoire : *L'Église triomphante, l'Église militante, et l'Église* SOUFFRANTE. (Acad.)

— Patient, endurant : *Il n'est pas d'une humeur* SOUFFRANTE. (Acad.)

— Substantiv. Personne souffrante, malheureuse :

Ce qu'on donne aux *souffrants*, on le consacre aux dieux. (L. Legouvé.)

SOUFFRE-DOULEUR, n. m. Fam. Personne qu'on n'épargne point et qu'on expose à toutes sortes de fatigues : *Ce valet est le* SOUFFRE-DOULEUR *de tout le monde*.

Je suis de la maison le vrai *souffre-douleur*. (Étienne.)

— Personne continuellement exposée aux plaisanteries, aux malices des autres : *Cet homme est leur* SOUFFRE-DOULEUR. *Cet écolier est le* SOUFFRE-DOULEUR *de ses camarades*. (Acad.)

— Par anal. Animal ou objet qu'on sacrifie à toutes sortes d'usages : *Ce cheval est un vrai* SOUFFRE-DOULEUR. *Je mets cet habit quand il fait mauvais, c'est le* SOUFFRE-DOULEUR. (Acad.) ‖ Au pl. *Des* SOUFFRE-DOULEUR.

SOUFFRETEUX, EUSE, adj. Fam. Qui souffre de la misère, de la pauvreté : *Un vieillard* SOUFFRETEUX. (Acad.)

— Qui éprouve momentanément quelque douleur, quelque malaise : *Je suis tout* SOUFFRETEUX *aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute* SOUFFRETEUSE. (Acad.)

SOUFFRIR, v. intr. ou neut. irrég. 2e conj. (*sufferre*, supporter; lat.) *Je souffre, tu souffres, il souffre, nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent, je souffrais, nous souffrions; je souffris, nous souffrîmes; je souffrirai, nous souffrirons; je souffrirais, nous souffririons; souffre, souffrons, souffrez; que je souffre, que nous souffrions; que je souffrisse, que nous souffrissions; souffrant; souffert, soufferte.*) Pâtir, sentir de la douleur : *Il* SOUFFRE *beaucoup. Il* SOUFFRE *comme un damné*. SOUFFRIR *du froid, du chaud*. SOUFFRIR *de la faim, de la soif. L'armée* A *beaucoup* SOUFFERT *dans sa marche, faute de provisions*. (Acad.) *J'*AI *beaucoup* SOUFFERT; *j'ai vu* SOUFFRIR *davantage*. (J.-J. Rouss.) *Pourquoi craindre la mort quand on* SOUFFRE *tant dans la vie?* (Fén.) *Il n'y a pour l'homme que trois événements, naître, vivre et mourir : il ne se sent pas naître, il* SOUFFRE *à mourir, et il oublie de vivre*. (La Br.)

Mon cœur saigne, je *souffre*, et ne puis me contraindre. (C. Del.)

— Phys. et Mor. Éprouver de la peine, du dommage : *Il* SOUFFRE *de votre humeur, de vos caprices. Je* SOUFFRE *de l'entendre parler ainsi. Sa modestie* SOUFFRE *quand on le loue*. SOUFFRIR *pour la vertu, pour sa religion j'ai* SOUFFERT *de lui tout ce qu'on peut* SOUFFRIR. (Acad.) *Les plus grands politiques* SOUFFRENT *de lui être comparés*. (La Br.) *Il y a des gens avec qui l'on* SOUFFRE *dans la conversation de tout le travail de leur esprit*. (La Br.) *Il eut à* SOUFFRIR *dans ce qu'il aimait le mieux*. (Mign.)

...Oh! que j'*ai souffert* durant cet entretien. (Mol.)
Il nous faut de tout point vivre à sa fantaisie,
Souffrir de son humeur, craindre sa jalousie. (Corn.)

— Fig. En parl. des choses, Éprouver quelque dommage sensible : *Les blés* ONT SOUFFERT. *Les vignes* ONT SOUFFERT *de la gelée, de la grêle, etc.* (Acad.)

= **Souffrir**, v. tr. ou act. Endurer : SOUFFRIR *la douleur*. SOUFFRIR *les tourments, la mort, les affronts, les injures, la faim, la soif, la pauvreté, la prison, la persécution. Il* SOUFFRE *de grands maux*. SOUFFRIR *une perte, un dommage*. (Acad.) *Il* SOUFFRE *patiemment sa mauvaise fortune*. (Fén.) *L'escadre* A SOUFFERT *mille désastres*. (J.-J. Rouss.) *Adieu, rivage où j'*AI *tant de fois* SOUFFERT *les injures de l'air*. (Fén.) *Il y a du courage à* SOUFFRIR *patiemment les maux qu'on ne peut éviter*. (J.-J. Rouss.)

Je vais au roi des rois demander aujourd'hui
Le prix de tous les maux que j'*ai soufferts* pour lui. (Volt.)

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*, éprouver de grandes douleurs, ou être très-impatienté : *Ce mal de dents m'a fait* SOUFFRIR *mort et passion*. (Acad.)

— On dit de même, *Souffrir le martyre*.

— *Souffrir une rude, une furieuse tempête*, être agité d'une rude, d'une furieuse tempête. ‖ *Souffrir un coup de vent*, être battu d'un coup de vent. ‖ *Souffrir un assaut*, soutenir un assaut.

— Supporter : *C'est un corps qui* SOUFFRE *la fatigue, le froid, la faim, etc. Cet homme ne peut* SOUFFRIR *la mer. Il est si incommodé, qu'il ne saurait* SOUFFRIR *ni la voiture ni le cheval. Cette place n'est pas dans le cas de* SOUFFRIR *un siége*. (Acad.)

— Fig. *Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées, il ne peut* SOUFFRIR *sa pauvreté*. (Boss.)

Je ne puis plus *souffrir* cette humeur vagabonde. (Gress.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Je ne puis* SOUFFRIR *les importuns, les fâcheux, les sots, les bavards*. (Acad.) *Je disparais, incapable de* SOUFFRIR *plus longtemps Théodecte et ceux qui le* SOUFFRENT. (La Br.) *La faveur, aussi bien que l'amour, ne se partage pas et ne* SOUFFRE *aucun compétiteur*. (La Rochef.)

Rend un sang infidèle à l'infidélité,
Et *souffre* des ingrats après l'avoir été. (Corn.)

— *Ne pouvoir souffrir une personne, une chose*, avoir pour elle de l'éloignement, de l'aversion : *Cette marâtre ne peut* SOUFFRIR *les enfants de son mari. Je ne saurais le* SOUFFRIR. *Il est d'une insolence que je ne puis* SOUFFRIR. (Acad.)

— Prov. *Le papier souffre tout*, on écrit sur le papier tout ce qu'on veut, vrai ou faux, bon ou mauvais.

— Ne pas être choqué, blessé, indigné, révolté de : *Il l'accoutumait à connaître et à* SOUFFRIR *la vérité*. (Fléch.) *Je ne puis plus* SOUFFRIR *ce que les autres font*. (Boil.)

— Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse : *Pourquoi* SOUFFREZ-*vous cela? Je ne veux pas* SOUFFRIR *qu'il y ait des vues sur ma cour, qu'on chasse sur mes terres. Il* SOUFFRE *tout à ses enfants. On* SOUFFRE *toutes sortes de religions dans ce pays. Il y a des choses qu'on* SOUFFRE *dans la conversation, que la liberté de la conversation* SOUFFRE. (Acad.) *Je m'engage à ne plus vous faire de questions si vous voulez encore* SOUFFRIR *celle-ci*. (Montesq.)

Souffre un peu de relâche à mes esprits troublés. (Corn.)

— Permettre : SOUFFREZ, *monsieur, que je vous dise. Je ne* SOUFFRIRAI *pas que vous me parliez découvert*. (Acad.)

Un moment, s'il vous plaît, *souffrez* que je respire. (Corn.)

— En parl. des choses, Admettre, recevoir, être susceptible : *Cela ne* SOUFFRE *point de retardement, de délai, de comparaison. Cela ne* SOUFFRE *pas de doute. Cette règle* SOUFFRE *exception*, SOUFFRE *des exceptions. Ce passage* SOUFFRE *différentes interprétations. Cette inversion est permise dans la poésie; la prose ne la* SOUFFRE *pas, ne la* SOUFFRIRAIT *pas*. (Acad.)

— Man. *Souffrir l'éperon*, se dit d'un cheval qui n'est pas sensible à l'éperon.

= **Se souffrir**, v. pron. Se souffrir mutuellement : *Il faut* SE SOUFFRIR *les uns les autres*.

— Se souffrir soi-même : *Le méchant ne* SE SOUFFRE *pas lui-même, il se hait; il se méprise et est honteux de lui*. (Ch. Nod.)

SOUFRAGE, n. m. Technol. Action d'exposer certaines substances à la vapeur du soufre pour les blanchir.

— Action de soufrer les allumettes.

— *Soufrage des vins*, manière de les imprégner d'une vapeur sulfureuse, en descendant par la bonde des tonneaux vides des mèches soufrées tout allumées.

SOUFRE, n. m. (*sulphur*; lat., m. sign.) Min. Minéral sec, friable et de couleur jaune, qui brûle avec une flamme bleue, et qui exhale, en brûlant, une odeur forte et pénétrante : *Vapeur de* SOUFRE. *Odeur de* SOUFRE. *Blanchir du drap à la fumée du* SOUFRE. *Le* SOUFRE *se trouve dans les terrains volcanisés. Les volcans laissent dégager par leurs cratères beaucoup de* SOUFRE. (Acad.)

— *Fleur de soufre*, soufre sublimé : *On voit des* FLEURS DE SOUFRE *adhérentes aux parois de quelques mines de charbon*. (Buff.)

— Chim. *Foie de soufre*, combinaison d'un alcali fixe et du soufre.

— *Lait, beurre de soufre*, soufre dissous avec du sel de tartre et précipité par un acide.

— *Soufre rouge*, arsenic sulfuré rouge.

— Bot. *Soufre végétal*, poussière des étamines des lycopodes, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière; on l'emploie dans les feux de théâtre.

SOUFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Soufrer : *Chemise* SOUFRÉE. *Toile* SOUFRÉE. *Vin* SOUFRÉ. (Acad.)

— *Mèches soufrées*, bandes de toile ou de coton enduites de soufre, que l'on brûle dans les tonneaux pour soufrer les vins.

SOUFRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*soufre*.) Enduire ou pénétrer de soufre : SOUFRER *des allumettes*.

— *Soufrer une étoffe de soie, de laine*, la passer sur la vapeur de soufre. ‖ *Soufrer du vin*, donner l'odeur de soufre à un tonneau par le moyen d'une mèche soufrée qu'on y introduit tout allumée.

SOUFRIÈRE, n. f. Techn. Lieu où l'on recueille du soufre.

— Boîte où l'on met le soufre. ‖ V. SOLFATARE.

SOUFROIR, n. m. Technol. Petite étuve ou chambre hermétiquement fermée, dans laquelle on blanchit la laine ou la soie à la vapeur du soufre qu'on fait brûler sur des réchauds allumés.

SOUHAIT, n. m. (*sous*, à portée de, et du v. mot *hait*, gré, convenance.) Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas : SOUHAIT *juste, légitime*. SOUHAIT *vain, inutile, imprudent, téméraire. Former des* SOUHAITS. *C'est le but où tendent tous mes* SOUHAITS. *Il a obtenu l'accomplissement de ses* SOUHAITS. (Acad.) *C'était là le comble de ses* SOUHAITS *et de sa plus haute ambition*. (La Br.)

— Vœu : *Les tendres* SOUHAITS *de bonheur qu'une mère forme pour son fils*. (Chateaubr.)

— *Souhaits de bonne année*, vœux qu'on fait pour quelqu'un à la nouvelle année.

— Fam. *A vos souhaits*, se dit à quelqu'un qui éternue.

= **A souhait**, loc. adv. Selon ses désirs : *Tout lui vient, lui arrive, lui réussit* À SOUHAIT *pour l'emploi dont vous parlez*. (Acad.) *On apercevait de loin des collines et des montagnes dont la figure bizarre formait un horizon* À SOUHAIT *pour le plaisir des yeux*. (Fén.) *La promenade, la collation dans un lieu tapissé de jonquilles, tout fut* À SOUHAIT. (Mme de Sév.) *Ses affaires vont* À SOUHAIT. (Id.)

— Prov. *Fille et garçon, c'est un souhait du roi*, des époux doivent être satisfaits lorsqu'ils ont obtenu un enfant de chaque sexe.

SOUHAITABLE, adj. des 2 g. Désirable, qui peut être souhaité, qui doit être souhaité : *Avoir des qualités* SOUHAITABLES. *C'est la chose du monde la plus* SOUHAITABLE. (Acad.) *Les hommes aiment à accorder à une jeune personne tous les avantages qui peuvent la rendre plus* SOUHAITABLE. (La Br.)

SOUHAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Souhaiter : *Chose* SOUHAITÉE. *Vous avez été fort* SOUHAITÉ *dans cette réunion*. (Acad.) *Les choses les plus* SOUHAITÉES *n'arrivent ni dans le temps ni dans les circonstances où elles auraient fait un extrême plaisir*. (La Br.)

SOUHAITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*souhait*.) Désirer, se porter par un mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas, que l'on désire, que l'on envie : SOUHAITER *la santé, les richesses*. SOUHAITER *d'avoir un emploi. Nous ne vous* SOUHAITONS *rien tant que de vous satisfaire*. (Acad.) *Qui ne* SOUHAITE *rien est aussi riche que celui qui jouit de tout*. (Charron.) *On ne* SOUHAITE *jamais ardemment ce qu'on ne* SOUHAITE *que par raison*. (La Rochef.) *Horace ne* SOUHAITAIT *qu'un petit champ, un peu d'eau courante et quelques arbres*. (St-Marc Gir.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *J'aurais* SOUHAITÉ *d'adoucir les maux d'un tel homme*. (Montesq.)

... Ne fait rien que ce qu'elle *souhaite*;
Que ses vœux soient remplis, et je suis satisfaite. (Gresset.)
Nomme-moi les climats où tu *souhaites vivre* :
Parle; dès ce moment je suis prête à te suivre. (Créb.)

— S'il a pour complément une proposition subordonnée, il veut toujours le verbe au *subjonctif* : *Je* SOUHAITE *que mon exemple vous serve de leçon*. (Barthél.)

Durant le triste cours d'une absence cruelle
Avez-vous souhaité que je fusse fidèle? (Rac.)

— *Si vous le souhaitez*, si cela vous est agréable :

Avec ma liberté, que vous m'avez ravie,
Si vous le souhaitez, prenez encor ma vie. (Rac.)

— Par formule de civilité, de compliments : SOUHAITER *le bonjour, le bonsoir, la bonne année*. (Acad.) *Le roi descendit de ses appartements pour* SOUHAITER *à la reine la bienvenue*. (Vitet.)

— Fam. *Je vous en souhaite*, se dit à une personne qui témoigne avoir envie d'une chose qu'elle n'aura pas : *Vous espérez avoir cette place*, JE VOUS EN SOUHAITE. *Il compte gagner beaucoup dans cette affaire*, JE LUI EN SOUHAITE. (Acad.)

= **Se souhaiter**, v. pron. Se faire des souhaits réciproques : *Ils se séparèrent en* SE SOUHAITANT

toutes sortes de prospérités. SE SOUHAITER *le bonjour, le bonsoir.*

SOUILLARD, n. m. Construct. Trou percé dans une pierre, pour l'eau dans sa chute.

— La pierre elle-même : *Les* SOUILLARDS *des bornes-fontaines sont les pierres sur lesquelles ces fontaines versent l'eau.*

— Pièce de bois de charpente assemblée sur des pieux, qui fait partie d'un pont.

SOUILLARDE, n. f. Technol. Grand baquet dont le savonnier se sert pour recevoir les soudes déjà lessivées.

SOUILLE, n. f. Chass. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

— Mar. Enfoncement, lit que forme un navire échoué momentanément dans la vase ou dans le sable mou : *Le bâtiment fait sa* SOUILLE. (Ac.)

SOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Souiller : *Des mains* SOUILLÉES *de sang, de boue. Des vêtements* SOUILLÉS.

— Fig. *La gloire des conquêtes est toujours* SOUILLÉE *de sang.* (Mass.) *Je quitte un pays où, tôt ou tard, le nom que je porte sera* SOUILLÉ. (Ancelot.)

SOUILLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*souillare*; bas lat.) Gâter, salir, couvrir de boue, d'ordure, de sang, etc. : SOUILLER *ses habits, ses mains de boue, de sang, etc.* (Acad.)

— *Souiller ses mains du sang innocent*, faire mourir un innocent.

— *Souiller le lit nuptial, la couche nuptiale*, commettre un adultère.

— Fig. SOUILLER *sa conscience par une mauvaise action.* SOUILLER *son honneur, sa vie, sa réputation. Je ne* SOUILLERAI *pas ma bouche, mes livres, en répétant ses paroles.* (Acad.) *L'Arabe, au lieu de respecter les déserts comme le rempart de la liberté, les* SOUILLE *par le crime.* (Buff.)

Songez quel déshonneur va *souiller* votre gloire ! (Boil.)
Pourquoi d'un attentat *souiller* des mains si pures ? (Del.)
Elle se *souille* ses vertus par un crime. (Volt.)

— Par anal. :

Eh ! comment supporter ces stupides sectaires,
Souillant les livres saints de sanglants commentaires ?
(V. Hugo.)

= **Se souiller**, v. pron. Être souillé : *Si vous ne prenez garde, votre robe pourra se* SOUILLER.

— Fig. et Mor. Commettre un crime, contracter des souillures : *Son âme s'*EST SOUILLÉE *de tous les crimes.*

SOUILLON, n. des 2 g. (*souiller.*) Fam. Enfant qui tache, qui salit habituellement ses habits : *Un petit* SOUILLON. *Une petite* SOUILLON. (Acad.)

— *Souillon de cuisine*, ou simpl. *Souillon*, servante employée à laver la vaisselle, et à d'autres bas services qui exposent les vêtements à être salis.

SOUILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Souillonner : *Ayez soin, je vous prie, que ma lettre ne soit point* SOUILLONNÉE. (Rac.)

SOUILLONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*souiller.*) Fam. Salir, chiffonner une étoffe, un papier qu'on manie, qu'on froisse.

SOUILLURE, n. f. (*souiller.*) Fig. Tache, saleté sur quelque chose : *C'est une* SOUILLURE *à son honneur, à sa réputation. La* SOUILLURE *du péché. La* SOUILLURE *de l'âme.* (Acad.)

Confessez votre honte, exposez vos blessures
Qu'un repentir sincère en lave les *souillures.* (C. Del.)

— *Souillures légales*, impureté contractée, soit par certaines maladies, soit par certains accidents qui, selon l'opinion des Juifs, rendent immonde.

SOUÏ-MANGA, n. m. (*mange sucre*; madéc.) Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Sylvains et de l'ordre des Passereaux ténuirostres : *La plupart des espèces des* SOUÏ-MANGAS *sont remarquables par l'éclat métallique ou le brillant des pierres précieuses qui décorent leur plumage.* (Lesson.)

SOÛL, SOÛLE, adj. (*saturus*; lat.) Pleinement repu, extrêmement rassasié : *Il a bien dîné, il est* SOÛL. *Elle est* SOÛLE. *Il est* SOÛL *à crever.* (Acad.)

Jeûne éternel ici, vingt repas là pour un,
Quand on est *soûl* chez eux, chez nous l'on est à jeun.
(Piron.)

— Pop. *Être soûl de quelque chose*, en être rassasié jusqu'au dégoût : *Cet homme est* SOÛL *de perdrix, de cailles, etc.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Être soûl de musique, de vers, etc.*, en être rebuté, ennuyé. ‖ Dans le m. sens : *Je suis* SOÛL *de cet homme-là, de ses façons. Vous en seriez bientôt* SOÛL. (Acad.)

— Plus ordin. Ivre, plein de vin : *Cet homme est toujours* SOÛL. *Cette femme est* SOÛLE *dès le matin.* (Acad.) *Laisse là cet ivrogne ; ne vois-tu pas qu'il est si* SOÛL *qu'il ne sait ce qu'il dit.* (Mol.)

— Prov. *Être soûl comme une grive.*

— Subst. Ce qui suffit ; autant qu'on veut ; en ce sens il est toujours déterminé par un adj. poss. : *J'en ai tout mon* SOÛL. *Les pauvres gens ne mangent pas à demi leur* SOÛL. *Il a mangé son* SOÛL *de légumes, de viande, de ce pâté.* (Acad.)

Ne trouver à manger que le quart de son *soûl.* (La F.)

— Fig. et Fam. Il se joint aussi à l'article : *Il a eu du mal, de la peine, tout le* SOÛL, *tout son* SOÛL. *Si vous aimez les procès, il vous en donnera tout le* SOÛL, *tout votre* SOÛL. *Il parle tout son* SOÛL. *Laissez crier cet enfant tout son* SOÛL. (Acad.)

SOULAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Soulager : *Ce cheval est bien* SOULAGÉ *depuis qu'on a diminué sa charge. J'ai dormi une heure, et je me trouve, je me sens bien* SOULAGÉ. (Acad.)

— Fig. *Lorsque Télémaque sortit de ces lieux, il se sentit* SOULAGÉ. (Acad.)

SOULAGEMENT, n. m. (*soulager.*) Diminution de mal, de douleur ; adoucissement d'une peine de corps ou d'esprit : *Grand* SOULAGEMENT. *Donner, apporter du* SOULAGEMENT. *Il a reçu, éprouvé beaucoup de* SOULAGEMENT *de ce remède.* (Acad.) *Une longue maladie semble être placée entre la vie et la mort, afin que la mort même devienne un* SOULAGEMENT. (La Br.) *Elle consacre sa vie au* SOULAGEMENT *des malades.* (Acad.)

Elle se résolut à souffrir la saignée,
Et le *soulagement* suivit tout aussitôt. (Mol.)

— Mor. *C'est un grand* SOULAGEMENT *d'esprit. C'est un* SOULAGEMENT *à nos peines.* (Acad.)

Ma douleur ne souffre aucun *soulagement.* (Rac.)

SOULAGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sublevare*, soulager ; lat.) Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *soulag* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous soulageons, il soulagea.* — Délivrer, débarrasser d'une partie de quelque fardeau : *Ce crocheteur est trop chargé, il faut lui ôter une partie de sa charge pour le* SOULAGER. (Acad.)

— Const. *Soulager une poutre, un plancher*, diminuer la charge que porte une poutre, un plancher.

— Mar. *Soulager un poids, un fardeau*, les soulever.

— Mar. *Soulager un navire dans une tempête*, jeter à la mer une partie de sa plus grosse charge.

— *Soulager un navire, un mât, une voile soumis à un vent trop fort*, diminuer l'impulsion que le vent exerce sur eux, en disposant différemment la voilure ou en changeant la direction du cap.

— Fig. Diminuer et adoucir le travail, la peine, le mal, la douleur de quelqu'un : *Il faut lui donner un aide pour le* SOULAGER *dans son travail.* SOULAGER *quelqu'un dans sa douleur.* SOULAGER *les malheureux. La médecine qu'il a prise l'*A FORT SOULAGÉ.

... J'ai besoin qu'un appui me *soulage.* (C. Del.)

— Fig. Avec le nom du mal, de la douleur, de la souffrance, pour régime direct : SOULAGER *la misère de quelqu'un.* (Acad.) *A la vue des malheurs qui menacent Jérusalem, Jésus-Christ* SOULAGE *sa douleur par sa pitié et par ses larmes.* (Mass.) *Au lieu de* SOULAGER *mes maux, je n'ai fait que les augmenter.* (J.-J. Rouss.)

A raconter les maux souvent on les *soulage.* (Corn.)

= **Se soulager**, v. pron. Diminuer ses fatigues, ses souffrances : *Il avait un emploi qui l'accablait, il a pris deux commis pour se* SOULAGER. *En resserrant ce vaste plan de travail, il s'*EST *considérablement* SOULAGÉ. (Acad.)

— Être soulagé : *La douleur se* SOULAGE *par la plainte.* (Acad.)

— Absol. *Se soulager*, satisfaire quelque besoin naturel.

— Man. *Se soulager sur une jambe*, se dit d'un cheval qui, ayant les jambes fatiguées, avance tantôt l'une, tantôt l'autre, quand il est arrêté, et cherche ainsi à se reposer.

SOÛLANT, part. prés. du v. Soûler.

SOÛLANT, ANTE, adj. Pop. Qui soûle, qui rassasie : *C'est un mets bien* SOÛLANT. *C'est une viande* SOÛLANTE. (Acad.) ‖ Vieux.

SOÛLARD, ARDE, adj. et n. Pop. Ivrogne : *C'est un* SOÛLARD. *C'est une ignoble* SOÛLARDE.

SOULAS, n. m. (*solatium*, consolation ; lat.) Soulagement, consolation ; joie, plaisir :

Chaque époux s'attachant auprès de sa moitié,
Vécut en grand *soulas*, en paix, en amitié.
En grand *soulas* cette nuit se passa. (Id.)

SOULCIE, n. f. Zool. Oiseau du genre Gros-bec.

SOÛLÉ, ÉE, part. pass. du v. Soûler.

SOÛLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*soûl.*) Rassasier avec excès, gorger de vin, de viande : *Il aime le gibier, le poisson, on l'en* A SOÛLÉ. (Acad.)

Nous y trouvons en abondance
De quoi *soûler* nos appétits. (La F.)

— Fig. *Soûler ses yeux de sang, de carnage*, prendre plaisir à voir répandre le sang.

— Absol. Enivrer : *On l'a tant fait boire qu'on l'*A SOÛLÉ. *Il ne faut que deux verres de vin pour le* SOÛLER. (Acad.)

Eh bien, je l'ai *soûlé.* (V. Hugo.)

= **Se soûler**, v. pron. S'enivrer : *Il* SE SOÛLE *d'abord.* (Acad.)

— Se gorger, se rassasier : *J'aime ce mets, je* M'EN SUIS SOÛLÉ. (Acad.) *La belette se plaît à répandre le sang dont elle* SE SOÛLE. (Lacép.)

— Fig. *Il dit qu'ils* SE SOÛLENT DE CE PLAISIR. (La F.) SE SOÛLER *de toutes sortes de plaisirs.* (Acad.)

SOULEUR, n. f. Fam. Frayeur subite, saisissement : *Son apparition subite m'a fait, m'a causé, m'a donné une* SOULEUR. *Vous lui avez causé bien des* SOULEURS. (Acad.) ‖ Peu usité.

SOULEVÉ, ÉE, part. pass. du v. Soulever : *Poids* SOULEVÉ. *Flots* SOULEVÉS. *Poussière* SOULEVÉE.

— Fig. *Peuples* SOULEVÉS. *Armée* SOULEVÉE.

SOULÈVEMENT, n. m. Prop. Action par laquelle une chose se soulève ; état d'une chose soulevée : *Le* SOULÈVEMENT *des flots.*

— *Soulèvement de cœur*, mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose : *Cela me donna un* SOULÈVEMENT DE CŒUR. (Acad.)

— Fig. Commencement de révolte : *Le* SOULÈVEMENT *d'une ville, d'une province. Le* SOULÈVEMENT *des habitants de cette ville. Apaiser, réprimer un* SOULÈVEMENT. (Acad.)

— Mouvement d'indignation : *Ces paroles causèrent dans l'assemblée un* SOULÈVEMENT *général contre lui.* (Acad.)

— Géol. Action souterraine qui a brisé et déplacé les couches du sol : *Ces rochers portent des traces évidentes de* SOULÈVEMENT.

SOULEVER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sublevare*; lat., m. sign.) — Il change l'*e* muet du rad. *soulev* en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je soulève, je soulèverai, je soulèverais.* — Élever quelque chose de lourd, et ne le lever qu'à une petite hauteur : *Ce fardeau est si pesant qu'on a peine à le* SOULEVER. SOULEVEZ-*lui un peu la tête.* (Acad.)

— *La marée soulève les navires qui sont sur la vase*, elle les détache de la vase et elle les met à flot.

— *La tempête soulève les flots*, elle les agite.

— *Le vent soulève la poussière*, elle la fait voler en tourbillon, etc.

— Lever une chose qui en cache une autre : *Il voulut* SOULEVER *le voile qui couvrait la figure de cette femme.* (Acad.)

— Fig. *Comment* SOULEVER *le voile qui nous cache l'avenir ?* (Acad.)

— Fig. Exciter à la rébellion, à la révolte : *Il* A SOULEVÉ *toute la province. Il* SOULEVA *le peuple contre les magistrats.* (Acad.)

...*Soulèverez-vous* l'océan plébéien ? (C. Del.)

— Fig. Exciter l'indignation : *Cette proposition* SOULEVA *toute l'assemblée. Son insolence* SOULEVA *tout le monde contre lui.* (Acad.) *Le spectacle de tant d'excès l'*AVAIT SOULEVÉ *d'indignation.* (Laya.)

— *Soulever une question*, la proposer, en provoquer la discussion : *Vous auriez mieux fait de ne pas* SOULEVER CETTE QUESTION. (Acad.)

— *Soulever une discussion*, donner matière à un débat sur tel ou tel objet : *Ses réponses savamment commentées* SOULEVAIENT D'AMPLES DISCUSSIONS. (H. de Balz.)

— Intransitiv. *Le cœur lui soulève*, il a mal au cœur, il a envie de vomir. ‖ On dit dans le m. sens, *Cela fait soulever le cœur.*

— Fig. *Cela fait soulever le cœur*, se dit d'une chose qui cause du dégoût : *Ses flatteries sont si fades qu'elles* FONT SOULEVER LE CŒUR. (Acad.)

= **Se soulever**, v. pron. Se redresser, se relever : SOULEVEZ-VOUS *un peu. Il ne peut se* SOULEVER. (Acad.)

— Se lever avec indignation contre : *Tout le monde s'*EST SOULEVÉ *contre une proposition si hardie.*

— *Tout mon sang, tout mon cœur se* SOULÈVE *à la seule pensée de ce crime.* (Acad.)

— S'agiter : *La mer commence à se* SOULEVER.

— Se révolter : *L'armée s'*EST SOULEVÉE *contre son général. Les peuples se* SOULEVÈRENT *contre le tyran.* (Acad.) *Toute l'Espagne se* SOULÈVE. (Fléch.)

SOULIER, n. m. (*solea*, semelle, sandale ; lat.)

Chaussure de cuir, qui couvre le pied ou une partie du pied : SOULIERS *de maroquin, de peau de chèvre, de veau, de satin, etc. Des boucles, des cordons de* SOULIERS. *Décrotter, nettoyer, cirer des* SOULIERS. *Chausser, mettre des* SOULIERS. *Ce* SOULIER *me gêne, me blesse.* (Acad.) *Ils se déchaussent vers le milieu du jour pour épargner leurs* SOULIERS. (La Br.)

Décrirai-je ses bas, en vingt endroits percés;
Ses *souliers* grimaçants vingt fois rapetassés (Boil.)

— *Souliers ferrés*, souliers dont la semelle est garnie de gros clous : *Au lieu de prendre des* SOULIERS FERRÉS, *il se servait d'escarpins.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. *N'avoir pas de souliers*, être fort pauvre.

Un gueux qui quand il vint *n'avait pas de souliers*,
Et dont l'habit entier valait bien dix deniers. (Mol.)

— Prov. et fam. *Je ne m'en soucie non plus que de mes vieux souliers*, je ne m'en soucie nullement.

— Prov. *Il n'est pas digne de dénouer les cordons des souliers d'un tel*, il lui est fort inférieur.

— Prov. et fig. *Être dans ses petits souliers*, être dans une situation gênante, critique, embarrassante : *Pendant qu'on lui faisait ce reproche, il* ÉTAIT DANS SES PETITS SOULIERS. (Acad.)

— Prov. *Chacun sait où son soulier le blesse*, tout le monde a des peines secrètes.

— Prov. et fam. *J'ai pris tout juste la mesure de votre soulier*, je sais quelle est votre valeur, quel est votre mérite.

— Fig. et Fam. *Faiseur de vieux souliers*, homme oisif, qui va et vient sans objet.

SOULIGNEMENT, n. m. Action de souligner.

SOULIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Souligner : *Mot* SOULIGNÉ. *Ligne* SOULIGNÉE.

SOULIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sous, ligne*) Pron. *sou-li-gnier*. — Tirer une ligne sous un mot, ou sous plusieurs mots : *On* SOULIGNE *dans une copie manuscrite ce qui doit être imprimé en italique.* (Acad.)

SOULIGNEUR, n. m. Néol. Par dénigr. Critique qui s'attache aux détails.

SOULOIR, v. intr. ou neut. 3e conj. (*solere*, avoir coutume; lat.) Il n'est usité qu'à l'imp. de l'indic. — Avoir coutume : *Il* SOULAIT DIRE. *Il* SOULAIT *faire.* (Acad.)

Deux parts en fit dont il *soulait* passer :
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire. (La F.)

SOULTE ou **SOUTE**, n. f. (*solvere, solutum*; payer lat.) Jurispr. Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il se trouve d'une plus grande valeur que les autres lots : *Il a payé telle somme pour* SOULTE *de partage à son cohéritier, à ses cohéritiers.* (Acad.) *Dois-je accepter cet échange sans* SOULTE ? (H. de Balz.)

— Par anal. Il se dit en matière d'échange, lorsque les héritages échangés ne sont pas d'égale valeur : SOULTE *d'échange.* (Acad.)

— Payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte : *Il a payé dix mille francs pour* SOULTE *de tout compte.* (Acad.) || Dans ce sens on dit plus ordin. *Solde*.

SOUMETTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*submittere*; rad. *sub*, sous, *mittere*, mettre; lat.) (*Je soumets, tu soumets, il soumet, nous soumettons, vous soumettez, ils soumettent; je soumettais, nous soumettions; je soumis, nous soumîmes; je soumettrai, nous soumettrons; je soumettrais, nous soumettrions; soumets, soumettons, soumettez; que je soumette, que nous soumettions; que je soumisse, que nous soumissions; soumettant; soumis, ise, etc.*) Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité, mettre dans un état d'abaissement et de dépendance : SOUMETTRE *à l'obéissance d'un souverain.* SOUMETTRE *une province à ses lois, à son empire.* SOUMETTRE *les rebelles.* (Acad.) *J'ai voulu* SOUMETTRE *ces terres au roi de Babylone.* (Boss.)

— Par anal. : *L'exemple des grands corrompt tous ceux que leur autorité leur* SOUMET. (Mass.)

Aux lois, reines de tous, *soumettez* le pouvoir. (C. Del.)

— Fig. et mor. SOUMETTRE *ses passions.* SOUMETTRE *son imagination.* SOUMETTEZ *l'orgueil de votre esprit rebelle.* (Boil.)

... *Soumettez* l'orgueil de votre esprit rebelle. (Boil.)

— *Soumettre ses idées à celles de quelqu'un*, subordonner ses idées à celles d'un autre : *Je* SOUMETS *dans cette affaire mes idées aux vôtres.* (Acad.)

— Dans le m. sens : SOUMETTRE *ses lumières, ses opinions, ses sentiments à ceux d'autrui.*

— *Soumettre sa raison à sa foi*, croire sans raisonner.

— *Soumettre une chose au jugement, à la censure de quelqu'un*, s'engager à déférer au jugement qu'il en portera : *Je vous prie de lire toute la pièce, je la* SOUMETS À VOTRE JUGEMENT. *Cet auteur a* SOUMIS *ses écrits* AU JUGEMENT, À LA CENSURE *du public.* (Acad.)

— *Soumettre une chose à quelqu'un, à son attention, à son examen*, appeler l'attention de quelqu'un sur une chose, la lui faire examiner : *Je lui* SOUMETTRAI *votre demande. Permettez-moi de vous* SOUMETTRE *une observation.* (Acad.)

— *Soumettre une question à l'examen*, la considérer en détail, pour la juger.

— *Soumettre une chose au calcul*, la déterminer, la fixer à l'aide du calcul : *Il y a des questions qu'on ne peut pas* SOUMETTRE AU CALCUL. (Acad.)

— *Soumettre une chose à l'analyse*, l'analyser, la décomposer, pour connaître de quels éléments elle est formée.

— *Soumettre à une opération, à une épreuve, etc.*, la faire subir : *Les chiens qu'on* AVAIT SOUMIS *à cette mutilation étaient moins attachés à leurs maîtres.* (B. de St.-P.)

= **Se soumettre**, v. pron. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité de : SE SOUMETTRE *à une domination étrangère.* (Acad.)

— *Se soumettre aux ordres, à la volonté de quelqu'un*, y conformer ses actions, ses sentiments : *Nous devons* NOUS SOUMETTRE *sans murmurer aux ordres de la Providence, à la volonté de Dieu. Il faut se* SOUMETTRE *aux lois.* (Acad.)

— Mor. SE SOUMETTRE *à la raison.* SE SOUMETTRE *à la foi, aux croyances de ses pères.*

— Fam. Consentir, s'engager à : *Je* ME SOUMETS *à payer ce qu'on voudra, si cela est. Je* ME SOUMETS *à tout ce qu'il vous plaira.* (Acad.)

SOUMIS, ISE, part. pass. du v. Soumettre : *Je veux que tout lui soit* SOUMIS *jusqu'aux animaux.* (Boss.)

On dirait que le ciel est *soumis* à sa loi. (Boil.)
La moitié de la terre à son sceptre est *soumise.* (Rac.)

— Adj. Qui est disposé à l'obéissance : *Des sujets* SOUMIS. *Un fils* SOUMIS *et respectueux. Une fille* SOUMISE. (Acad.) *Un cœur élevé au-dessus de tout ce qui passe est* SOUMIS *à Dieu seul.* (Mass.)

— Par anal. *Une volonté* SOUMISE *à celle de Dieu.* (Fléch.)

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte. (Rac.)

— Mor. Qui est bassement dévoué :

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt *soumise*,
Font de dévotion métier et marchandise. (Mol.)

— Qui annonce une disposition à l'obéissance : *Un air* SOUMIS. *Des paroles* SOUMISES. (Acad.)

— Anc. Mus. *Tons soumis*, tons plagaux dans le plain-chant.

— Fortif. *Ouvrage soumis à un autre*, dominé par un autre.

SOUMISSION, n. f. Disposition à obéir : *Il a toujours eu une grande* SOUMISSION *pour ses supérieurs. Il se tient dans la* SOUMISSION *où il doit être. La* SOUMISSION *à la volonté de Dieu, aux ordres, aux décrets de la Providence.* (Acad.) *La meilleure qualité que vous trouviez en moi, c'était une* SOUMISSION *d'enfant pour tout ce que l'église croit et ordonne.* (Rac.) *Il faut tenir les enfants dans la* SOUMISSION, *sans dégrader leur caractère.* (De Lévis.)

— Acte d'obéissance : *J'ai été très-content de sa* SOUMISSION *dans cette circonstance.* (Acad.)

— Guerr. Action par laquelle on déclare se soumettre, se ranger à l'obéissance : *Cette ville a fait sa* SOUMISSION *tel jour. Ce régiment est le seul qui ait tardé à faire sa* SOUMISSION. (Acad.)

— Fig. *Les traités entre les souverains ne sont souvent qu'une* SOUMISSION *à la nécessité.* (Volt.)

— Au pl. Respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui : *C'est un homme qui exige de grandes* SOUMISSIONS. (Acad.)

— Démonstrations respectueuses dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur pour apaiser son indignation, pour lui faire satisfaction : *Le roi reçut ses* SOUMISSIONS *avec bonté. Ils furent députés de la ville pour porter au roi les* SOUMISSIONS *du peuple.* (Acad.)

— Par anal. Satisfactions, concessions : *Les alliés voulurent encore goûter le bonheur de discuter les* SOUMISSIONS *de Louis XIV.* (Volt.)

— Administr. Marchés avec concurrence que propose l'administration publique; acte, écrit par lequel on déclare faire une acquisition, ou se charger d'un ouvrage, d'une fourniture, d'une entreprise, à telles et telles conditions : *Vente et adjudication sur* SOUMISSIONS *cachetées. Il a fait, il a donné sa* SOUMISSION *pour la fourniture de l'armée. Plusieurs* SOUMISSIONS *furent déposées sur le bureau. Retirer sa* SOUMISSION. (Acad.)

— Anc. Action par laquelle on offre de payer, pour sa part, une certaine somme : *Il fit sa* SOUMISSION *pour mille francs, dans le payement de la contribution.* (Acad.) || On dit mieux SOUSCRIPTION.

— Procéd. *Faire sa soumission*, déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé ou de ce qui est jugé : *Faire sa* SOUMISSION *au greffe.* (Acad.)

SOUMISSIONNAIRE, n. des 2 g. Admin. et Fin. Celui ou celle qui fait sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement : *Il y a plusieurs* SOUMISSIONNAIRES *pour cette entreprise.* (Acad.)

SOUMISSIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Soumissionner : *Tous les marchés ont été* SOUMISSIONNÉS *avec avantage.*

SOUMISSIONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Admin. et Fin. Faire sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement : SOUMISSIONNER *un marché, une fourniture, un emprunt.* (Acad.)

— Absol. SOUMISSIONNER *pour tel prix, pour telle somme.* (Acad.)

SOUPAPE, n. f. Mécan. Espèce de couvercle adapté à un corps de pompe, et destiné à donner passage à un fluide, à la vapeur ou à l'empêcher de sortir : SOUPAPE *de cuir, de cuivre, de bois, etc. Grande* SOUPAPE. (Acad.)

— *Soupape de sûreté.* || V. SÛRETÉ.

— Mus. Ce qui sert dans l'orgue et quelques autres instruments à donner passage au vent, et à empêcher qu'il ne rentre.

— Tampon de forme conique, qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut aller dans les canaux : *Lever la* SOUPAPE *pour faire aller les jets d'eau.* (Acad.)

SOUPATOIRE, adj. des 2 g. Fam. Qui concerne le souper : *Heure* SOUPATOIRE.

— *Dîner soupatoire*, dîner qui remplace le souper.

SOUPÇON, n. m. (*suspicio* : *sub*, sous; *inspicio*, je regarde; lat.) Opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute : SOUPÇON *injuste, téméraire, injurieux, mal fondé. Prendre, donner du* SOUPÇON. *Éclaircir, détruire, dissiper un* SOUPÇON. *Il est au-dessus des* SOUPÇONS. *Cela confirme, fortifie mes* SOUPÇONS. *Mes* SOUPÇONS *se sont d'abord portés sur lui. Au moindre* SOUPÇON *de son infidélité, je l'éloignerai de moi.* (Acad.) *Il n'osait interroger, craignant de changer les* SOUPÇONS *en certitude.* (J. Sandeau.)

Calme les vains *soupçons* dont ton âme est saisie,
Ou cache-m'en du moins l'indigne jalousie. (Créb.)
Du *soupçon* à l'œil faux la prudence est suivie,
Et l'émulation trouve après soi l'envie. (C. Del.)
... Aux faux soupçons la nature est sujette,
Et c'est souvent à mal que le bien s'interprète. (Mol.)

— *Un cœur exempt de soupçon*, qui ne soupçonne pas.

— *Une conduite exempte de soupçon*, qui ne peut être soupçonnée.

— Simple conjecture, simple opinion sur une chose : *Ce n'est pas une certitude, ce n'est qu'un* SOUPÇON. *J'ai quelque* SOUPÇON *que c'est lui qui est venu pendant mon absence.* (Acad.)

— Fam. Apparence légère, quantité d'une chose : *Il a un* SOUPÇON *de fièvre. Donnez-moi un* SOUPÇON *de cette liqueur. Je n'en veux qu'un* SOUPÇON. (Acad.)

SOUPÇONNABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut soupçonner : *Les Chinois sont trop soupçonneux et trop* SOUPÇONNABLES. (Volt.)

— Qui mérite d'être soupçonné : *C'était par son caractère l'homme du monde le moins* SOUPÇONNABLE *d'une telle méchanceté.* (J.-B. Rouss.)

SOUPÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Soupçonner : *Il est fortement, violemment, véhémentement* SOUPÇONNÉ *de ce crime.* (Acad.) *Fût-elle innocente, une femme a tort du moment qu'elle est* SOUPÇONNÉE. (J.-J. Rouss.)

... Je laissais gémir la vertu *soupçonnée.* (Rac.)

SOUPÇONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*soupçon*.) Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose : *On le* SOUPÇONNAIT *d'hérésie. Il y a lieu de* SOUPÇONNER *de faiblesse une pareille conduite.* (Acad.)

Je n'ai pu *soupçonner* ton ennemi d'un crime. (Rac.)
... Souviens-toi qu'un cœur qui peut te pardonner
Est un cœur que sans crime on ne peut *soupçonner*. (Créb.)
Quoi! me *soupçonnez*-vous de quelque trahison? (C. D.)

— Fam. Former une simple conjecture, avoir une simple opinion touchant une chose : *Je ne suis pas assuré de cela, mais je le* SOUPÇONNE. (Acad.)

De cet écueil que dois-je *soupçonner*? (Rac.)

— Se défier de, être incertain : [illegible], tu vous meurs, et tu [illegible] ! tu soupçonnes son cœur ! (Chateaubr.)

Quoi! toujours soupçonner son respect! (Rac.)

— Avoir l'idée de : *Nous y trouverons peut-être un ordre que nous ne soupçonnons pas.* (Buff.)

Il sait que de son sort je ne soupçonne rien. (Crébill.)

— *Vous ne soupçonnez pas ce que c'est que ce [illegible], vous n'en avez pas, vous ne pouvez en avoir une juste idée.*

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *de* : *Il me* soupçonne *d'aimer la fille d'un médecin qui n'est pas trop de ses amis.* (Brueys.)

— Suivi d'une prop. subordonnée, il veut l'indicatif quand la phrase est affirmative : *Quelques voyageurs* avaient *déjà* soupçonné *qu'il y avait deux espèces de civettes, mais personne ne les avait reconnues assez clairement pour les décrire.* (Buff.) || Il veut le subjonctif quand la phrase est négative ou interrogative : *Je savais bien que votre âme était haute, mais je ne* soupçonnais *pas qu'elle fût grande.* (Montesq.) Soupçonnez-vous *que cela puisse arriver?*

— Absol. Soupçonner *sans fondement, sans cause, sans raison.* (Acad.)

Qui *soupçonne* aisément fait mal penser de soi. (La Ch.)
On *soupçonne* aisément quand on n'est pas heureux. (C. Del.)

= **Se soupçonner**, v. pron. Avoir des soupçons les uns sur les autres : *Les méchants se* soupçonnent, *se craignent et se fuient.* (Ch. Nod.)

SOUPÇONNEUX, EUSE, adj. Défiant, qui est enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément : *C'est un homme* soupçonneux. *Elle est défiante et* soupçonneuse. *Il devint difficile,* soupçonneux, *injuste.* (Barthél.)

Quiconque est *soupçonneux* invite à le trahir. (Volt.)

— *Par anal. Être d'humeur* soupçonneuse, *d'un caractère* soupçonneux. (Acad.)

— Man. Il se dit d'un cheval qui est médiocrement peureux.

— Substantiv. : *Le* soupçonneux *est capable de tout le mal qu'il redoute d'autrui.* (Ch. Nod.) *Elle faisait la jalouse et la* soupçonneuse. (H. de Balz.) || SYN. V. Ombrageux.

SOUPE, n. f. (*supp*, potage ; all.) Art cul. Potage, sorte d'aliment, ordinairement fait de bouillon et de tranches de pain, et qu'on sert au commencement du repas : Soupe *grasse, maigre.* Soupe *aux herbes, à l'oignon.* Soupe *économique. Tremper la* soupe. *Servir la* soupe. *Manger la* soupe. *Une assiette de* soupe. (Acad.) *Ma femme, avec un peu de lard, fait une* soupe *aux choux dont le roi mangerait.* (Marm.) *Mon cuisinier avait, à dîner, manqué sa* soupe. (Regn.)

Le prélat voit la *soupe*, et, plein d'un saint respect,
Demeure quelque temps muet à cet aspect. (Boil.)

Je vis de bonne *soupe*, et non de beau langage. (Mol.)

— Fam. *J'irai demain manger votre soupe,* j'irai demain dîner avec vous.

— Prov. et fig. *Ivre comme une soupe,* fort ivre.

— *Trempé, mouillé comme une soupe,* très-mouillé.

— Prov. *Dès la soupe,* dès le commencement du repas : *Il était ivre dès* la soupe. (Acad.)

— *La soupe fait le soldat,* une nourriture simple mais abondante rend l'homme plus propre aux fatigues.

— Fig. et fam. *S'emporter comme une soupe au lait,* se mettre facilement et promptement en colère.

— *Soupe au vin, soupe au perroquet, soupe à perroquet.* Des tranches, des morceaux de pain dans du vin.

— Tranche de pain coupée fort mince : *Mettez deux ou trois* soupes *dans ce bouillon.* (Acad.)

— *Tailler la soupe,* couper du pain par tranches pour en faire de la soupe.

— Adj. *Soupe de lait,* se dit d'un blanc tirant sur l'isabelle : *Un pigeon, un cheval* soupe de lait.

— Technol. Espèce de rouleau que le fabricant de tabac confectionne à la main, dans une demi-feuille de choix.

SOUPÉ, n. m. V. Souper.

SOUPEAU, n. m. Agric. Morceau de bois qui attache le soc de la charrue avec l'oreille : *Ce morceau de bois est bon pour faire un* soupeau.

SOUPÉE, n. f. V. Après-soupée.

SOUPENTE, n. f. (*sub*, sous ; *pendere*, pendre ; lat.) Techn. Assemblage de plusieurs larges courroies cousues l'une sur l'autre, et servant à soutenir le corps d'une voiture : *Une des* soupentes *du cabriolet est cassée. Relever les* soupentes *d'une voiture.* (Acad.) *A l'entrée de la rue, voilà une des* soupentes *qui casse.* (Did.)

— Art vétér. Longues et larges bandes de cuir croisées, qui servent à maintenir, à suspendre un cheval dans le travail.

— Constr. Retranchement pratiqué en planches ou en maçonnerie, dans la hauteur d'une cuisine, d'une écurie, ou d'un autre lieu, pour loger des domestiques, ou pour quelque autre usage : *Il couche dans une* soupente. (Acad.) *Cette petite pièce était coupée en deux par une* soupente. (H. de Balzac.)

— [illegible] il faudra dix mille écus de rente
Pour pouvoir habiter au fond d'une *soupente.* (X.)

— Lien ou barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

— Mécan. Partie d'une grue, d'un moulin à eau, qui sert à tenir en suspension un treuil, une roue.

SOUPER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*soupe.*) Prendre le repas ordinaire du soir : *On vous attend à* souper. *Il ne* soupe *jamais. Je sortais de* souper *quand il entra dans ma chambre. On ne* soupe *plus guère.* (Acad.) *Je* soupais *d'un biscuit de vaisseau, d'un peu de sucre et d'un citron.* (Chateaubr.) *Nous fûmes embaumés de l'odeur d'une matelote dont on allait* souper. (Marmontel.) *Il faudra passer la nuit en sentinelle devant la porte de sa maîtresse, le plus souvent sans avoir* soupé ! (Campistr.)

SOUPER, ou **SOUPÉ**, n. m. Le repas ordinaire du soir : *Grand* souper. Souper *fin. On leur servit un magnifique* soupé. *On faisait autrefois de petits* soupers *charmants. La mode des petits* soupers *est passée.* (Acad.) *As-tu commandé le* souper *? fera-t-on grand'chère ?* (Le Sage.) *On y fit quelques petits* soupers *fins, et l'on y donna des bals.* (H. de Balzac.)

Le *souper* hors du chœur chasse les chapelains. (Boil.)
Qui ne croirait, à voir cette affluence,
Dans ces jardins, à ce brillant *soupé*,
Qu'on est heureux? l'on n'est que dissipé. (Marm.)

Faire des *soupers* fins où l'on périt d'ennui. (Gresset.)

— Mets dont un souper se compose : *Il obtint d'elles la permission d'apporter le* souper. (La F.)

— *Après-souper*, temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'à ce qu'on aille se coucher. || On dit mieux, *Après-soupée.*

SOUPESÉ, ÉE, part. pass. du v. Soupeser.

SOUPESER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sous*, et *peser.*) Il change l'*e* muet du rad. en *è* ouvert toutes les fois que la termin. commence par une syllabe muette : *Je soupèse, ils soupèsent, qu'ils soupèsent, etc.*

— Lever un fardeau avec la main, et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse : *Vous croyez que cela n'est pas lourd,* soupesez-le *un peu pour en juger.* (Acad.) *Il* soupesait *sans parler les ducats qu'il avait dans la main, et y trouvait un argument sans réplique.* (Mérim.) *Je me suis éveillé, je les ai vus tous trois* soupesant *mes tabatières.* (H. de Balz.)

SOUPEUR, n. m. Celui qui est dans l'usage de souper : *Il y a aujourd'hui peu de* soupeurs. (Acad.) *Intrépide chasseur, fumeur, dîneur et* soupeur, *il étonnait autant à table que dans une partie de plaisir.* (H. de Balz.)

SOUPIÉ ou **SOUPIER**, n. m. Technol. Espèce de moellon, souchet.

SOUPIED, n. m. V. Sous-pied.

SOUPIÈRE, n. f. (*soupe.*) Vase large et profond, qui a ordinairement deux anses, et dans lequel on sert la soupe : *Une* soupière *de faïence, de porcelaine, d'argent.* (Acad.) *Sur les planches de deux vieux dressoirs se voient quatre vieux gobelets, une vieille* soupière *bosselée et deux salières en argent.* (H. de Balz.)

— Ce que contient une soupière : *Manger une* soupière *de soupe.*

SOUPIR, n. m. (*suspirium* ; lat., m. sign.) Inspiration à laquelle succède ordinairement une expiration accompagnée d'un gémissement : *Grand* soupir. *Long* soupir. *Pousser de grands* soupirs, *des* soupirs *entrecoupés, des* soupirs *redoublés.* (Acad.) *Que ne peux-tu voir toutes les larmes que je verse, et entendre tous les* soupirs *qui sortent de mon estomac !* (Campistr.)

— Plainte, gémissement : Soupir *de douleur, d'amour. Il pousse de gros* soupirs. *Il a le cœur gros de* soupirs. *La douleur s'exhale par les* soupirs. (Acad.)

Tes sujets désolés t'adressent leurs *soupirs.* (J.-B. Rouss.)
Raffermis ma vertu qu'ébranlent tes *soupirs.* (Rac.)

— *C'est l'objet de ses soupirs,* se dit d'une fille, d'une femme dont quelqu'un est fort amoureux.

— *Dernier soupir,* dernier moment de la respiration, dernier moment de la vie : *Je vous servirai, j'aurai de la reconnaissance jusqu'à mon* dernier soupir, *jusqu'au* dernier soupir. (Acad.) *Nous attendons les* derniers soupirs *pour prendre les sentiments que la pensée de la mort devrait nous inspirer.* (Boss.)

— *Rendre le dernier soupir, les derniers soupirs,* mourir. || *Recevoir, recueillir les derniers soupirs de quelqu'un,* l'assister à ses derniers moments.

— Mus. Pause, silence qui équivaut à une noire : *Prenez garde en chantant à bien marquer, à bien observer ces* soupirs. (Acad.) || Par anal. *Demi-soupir, quart de soupir.*

— Signe ayant à peu près la forme d'une virgule, qui marque l'endroit où l'on doit faire un soupir : *Il y a un* soupir *marqué en cet endroit-là.* (Acad.)

SOUPIRAIL, n. m. (*soupir.*) Constr. Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice, pour donner de l'air, du jour à une cave ou à quelque autre lieu souterrain : *Faire un* soupirail. *Des* soupiraux. (Acad.) *Le jour venait d'un* soupirail *étroit fermé par un barreau de fer.* (Scribe.)

— Par anal. : *Je ne suis pas surpris que quelques auteurs aient pris les volcans pour les* soupiraux *d'un feu central, et le peuple pour les bouches de l'enfer.* (Buff.) *Ce sont des* soupiraux *que le feu souterrain s'est ouverts en brisant la voûte des fournaises.* (Marm.)

SOUPIRANT, part. prés. du v. Soupirer.

SOUPIRANT, ANTE, adj. Qui soupire toujours ; qui soupire d'amour :

Que fait autour de votre porte
Cette *soupirante* cohorte? (La F.)

— N. m. Fam. Celui qui aspire à se faire aimer d'une femme : *Elle a beaucoup de* soupirants. (Acad.)

Aucun pour vos beaux yeux n'est votre *soupirant.* (Mol.)
... Votre complaisance un peu moins étendue
De tant de *soupirants* chasserait la cohue. (Id.)

SOUPIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Soupirer.

SOUPIRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*soupir.*) Pousser des soupirs, faire des soupirs : Soupirer *de douleur, d'amour, de regret. Gémir, pleurer et* soupirer. Soupirer *du fond du cœur. Il* soupire *sans cesse.* (Acad.)

Il *soupirait* le soir, si sa main fortunée,
N'avait par des bienfaits signalé sa journée. (Boil.)

— *Soupirer après,* rechercher avec passion, désirer ardemment : *Il y a longtemps qu'il* soupirait *après cette place, qu'il* soupirait *après cela.* (Acad.) *Le vrai chrétien* soupire après *un bonheur éternel.* (Mass.) *Il* soupire après *sa délivrance.* (Lam.) *On n'attrape jamais le repos,* après *lequel tout le monde* soupire. (Volt.) *Une puissance monstrueuse, poussée à un excès trop violent, contraint tous les membres de l'État de* soupirer après *un changement.* (Fén.)

— Fig. Il s'empl. dans le m. sens, avec la prép. *pour* : *Il ne* soupire *que* pour *les richesses.* (Ac.)

Mon cœur vous est connu, seigneur, et je puis dire
Qu'on ne l'a jamais vu *soupirer pour* l'empire. (Rac.)

Il soupire *pour cette femme, pour cette fille.* (Acad.)

Heureux qui près de toi *pour toi* seule *soupire !* (Boil.)

— Absol. Pousser des soupirs amoureux :

J'aimais, je *soupirais* dans une paix profonde. (Rac.)
J'ai *soupiré* huit jours du ton le plus piteux. (Desmah.)

— Transitiv. Poétiq. Soupirer *ses peines.* Soupirer *ses douleurs.* (Acad.)

Amour dictait les vers que *soupirait* Tibulle. (Boil.)

SOUPLE, adj. des 2 g. (*sub*, sous ; *plicare* plier ; lat.) Flexible, maniable, qui se plie aisément sans se rompre, sans se casser : *Voilà du cuir fort* souple ; *en voilà d'autre qui n'est guère* souple. *L'osier est* souple. *Des branches* souples. (Acad.)

— En parl. des personnes et des animaux, Qui a une grande facilité à se mouvoir, dont le corps ou les membres se plient facilement en tous sens : *Il faut être bien* souple *pour faire de pareils tours. Ce bateleur a le corps bien* souple, *a les reins* souples. *Ce cheval a le jarret* souple. (Acad.) *C'était un beau jeune homme au visage pâle, à la taille mince et* souple *comme un jonc.* (J. Sandeau.)

— Fig. Docile, complaisant, soumis ; qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui : *Pour réussir à la cour, il faut être* souple. *Il a l'esprit* souple. *Il est d'un caractère* souple. *Un enfant* souple *aux volontés de ses maîtres.* (Acad.) *Des hommes* souples *et bornés s'élèvent aux premières places, et les meilleurs sujets deviennent inutiles.* (Mass.)

La richesse permet une juste fierté,
Mais il faut être *souple* avec la pauvreté. (Boil.)

Aimez qu'on vous censure
Et, *souple* à la raison, corrigez sans murmure. (Id.)

— Prov. et en m. part. *Cet homme est souple comme un gant,* il s'accommode à tout ce qu'on veut ; il est d'une complaisance servile.

SOUPLEMENT, adv. D'une manière souple, avec souplesse. || Peu usité.

SOUPLESSE, n. f. Flexibilité, qualité de ce qui est souple : *La* souplesse *du jonc, de l'osier. La* souplesse *d'un ressort de carrosse.* (Acad.)

— Particul. Facilité à se mouvoir, à se plier : *Il a une* souplesse *de corps étonnante. Ce sauteur fait des tours de* souplesse *qui surprennent. Le singe est*

un animal qui a beaucoup de SOUPLESSE. *Ce cheval a de la* SOUPLESSE *dans les jarrets.* (Acad.) *Ses formes se recommandaient par un* SOUPLESSE *gracieuse* (H. de Balz.)

Tout ce qu'a jamais pu la valeur et l'adresse,
L'ardeur, la fermeté, la force, la *souplesse*,
Parut des deux côtés. (Volt.)

— Fig. *Tours de souplesse*, moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins : *Ce n'est que par des* TOURS DE SOUPLESSE *qu'il est parvenu à ses fins. Il a fait mille* TOURS DE SOUPLESSE *pour supplanter cet homme.* (Acad.)

— Absol. Au pl. Il se dit dans le m. sens : *Ce n'est que par des* SOUPLESSES *qu'il est parvenu à ses fins.* (Acad.)

— Fig. *Il a beaucoup de* SOUPLESSE *dans l'esprit. Son style a de la* SOUPLESSE. *Sa voix a de la* SOUPLESSE. (Acad.)

— Fig. Docilité, complaisance, lâche soumission, aux volontés d'autrui : *Avoir de la* SOUPLESSE *dans les affaires, dans le commerce du monde. Il n'a pas assez de* SOUPLESSE *dans le caractère.* (Acad.) *Il change en une* SOUPLESSE *de cour le rigide et inexorable ministère de la justice.* (Boss.)

SOUQUENILLE, n. f. Espèce de surtout fort long, fait de grosse toile dont se servent les palefreniers quand ils pansent les chevaux : *Donner une* SOUQUENILLE *à un cocher.* (Acad.)

— Fam. Costume misérable ; vêtement délabré : *J'ai fait cela pour prévenir la mauvaise opinion que ma* SOUQUENILLE *pouvait donner de moi.* (Le Sage.)

SOUQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Serrer fortement un cordage.

SOUQUET, n. m. Agric. Morceau de racine d'olivier qu'on sépare de la souche pour le planter.

SOURBASIS, ou **SOURBASSIE**, n. f. Comm. Très-belle soie de Perse.

SOURCE, n. f. (*sourdre.*) Eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour prendre son cours vers un autre ; endroit, lieu d'où l'eau sort : SOURCE *claire, vive, limpide. Découvrir, trouver une* SOURCE. *Cette rivière est navigable dès sa* SOURCE. *Remonter jusqu'à la* SOURCE *d'une rivière. Détourner une* SOURCE. SOURCES *minérales sulfureuses, ferrugineuses, etc.* (Acad.) *Le commerce est comme certaines* SOURCES : *si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir.* (Fén.)

Ces ruisseaux, nés de la même *source*,
Après de longs détours se joignent dans leur course. (Del.)

— *Source intermittente*, source qui ne coule que de temps en temps.

— Fig. Il se dit des pays qui sont abondants, fertiles en certaines choses, et qui les répandent au dehors : *La Champagne et la Bourgogne sont les* SOURCES *des bons vins. Le Pérou est une* SOURCE *de métaux précieux.* (Acad.)

— Fig. Principe, cause, origine, premier auteur de quelque chose : *La bonté de Dieu est une* SOURCE *qui ne tarit jamais. Ses infortunes eurent leur* SOURCE *dans un amour-propre indomptable. Ce préjugé prend sa* SOURCE *dans un sentiment louable.* (Acad.) *Les villes les plus célèbres venaient apprendre en Égypte leurs antiquités et la* SOURCE *de leurs plus belles institutions.* (Boss.) *La vanité de l'homme est la* SOURCE *de ses plus grandes peines.* (J.-J. Rouss.) *Comme la première* SOURCE *de l'autorité vient de nous, les rois ne doivent en faire usage que pour nous.* (Mass.) *Dans la monarchie, le prince est la* SOURCE *de tout pouvoir politique et civil.* (Montesq.) *Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la* SOURCE. (J.-J. Rouss.) *Toute activité, soit de corps, soit d'esprit, prend sa* SOURCE *dans les besoins.* (Volney.)

Le soleil, épuisé dans sa brûlante course,
De ses feux, par degrés, verra tarir la *source*. (Thomas.)

— *Je tiens cette nouvelle de bonne source*, de personnes bien informées.

— Littér. Au pl. Textes originaux : *Cet historien a puisé dans les meilleures* SOURCES. (Acad.)

— Par anal. *Les poëtes et les orateurs sont de mauvaises* SOURCES *pour les historiens.* (Montesq.)

— Fig. *Les sources de la vie*, les principaux organes nécessaires à la vie : *Un mal qui empoisonne les* SOURCES *de la vie.* (Acad.)

— Théol. *Les sources de la grâce*, les sacrements.

— Fig. et fam. *Cela coule de source*, se dit de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière naturelle, facile, conforme à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur : *Il écrit facilement,* CELA COULE DE SOURCE. (Acad.)

— Mar. *Source du vent*, point d'où il souffle.

SOURCIER, n. m. Pop. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources.

SOURCIL, n. m. (*supercilium*, ce qui est au-dessus des cils ; lat.) Éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans en dehors, qui s'élève au-dessus de chaque œil : SOURCIL *noir, clair, épais touffu. Hausser, baisser, froncer les* SOURCILS. (Acad.) *L'extrémité interne du* SOURCIL *porte le nom de tête, et l'externe celui de queue. Les femmes de Circassie ont si peu de* SOURCILS *qu'on dirait que ce n'est qu'un filet de soie recourbé.* (Buff.) *L'habitude de froncer ses gros* SOURCILS, *de contracter les rides de son visage, rendait son abord glacial.* (H. de Balz.)

— Fig. *Froncer le sourcil*, montrer sur son visage de la mauvaise humeur, du mécontentement : *Aussitôt qu'on lui parle de cela, il* FRONCE LE SOURCIL. (Acad.)

— Archit. Dessus d'une porte qui pose sur les pieds-droits. ‖ Plus ordin. *Archivolte*.

SOURCILIER, n. m. Techn. Espèce d'avance ou de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four dans lequel les fabricants de glaces font le verre.

SOURCILIER, IÈRE, adj. Anat. Qui a rapport aux sourcils : *Muscle* SOURCILIER. (Acad.) *Il tient son lorgnon dans une de ses arcades* SOURCILIÈRES *et toise impertinemment la plus jolie duchesse.* (H. de Balz.)

SOURCILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Remuer le sourcil en signe de mécontentement, d'impatience, etc. : *Cet écolier n'ose pas* SOURCILLER *devant son maître. Écouter des reproches, un long discours sans* SOURCILLER. (Acad.)

— *Il a entendu cette mauvaise nouvelle sans sourciller, il n'a pas sourcillé quand on lui a prononcé son arrêt*, il n'a laissé paraître aucune marque d'altération sur son visage.

SOURCILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*source.*) Didact. Jaillir, sortir de terre en petites sources : *Cette eau* SOURCILLE *lorsqu'elle trouve des issues.* (Buff.) *L'eau qui a pénétré dans l'intérieur de la terre* SOURCILLE *en différents endroits.* (Id.)

SOURCILLEUX, EUSE, adj. (*sourcil.*) Fig. et Poétiq. Haut, élevé, en parl. des rochers, des montagnes : *Monts* SOURCILLEUX. *Roches* SOURCILLEUSES. (Acad.) *Les sommets* SOURCILLEUX *de ces montagnes.* (Buff.) *Malheur aux peuples voisins de ces montagnes* SOURCILLEUSES. (Marm.)

— Par anal : *Un palmier* SOURCILLEUX. (Volt.)

— Fig. Qui annonce une fierté orgueilleuse : *Mine* SOURCILLEUSE. *Air* SOURCILLEUX.

Tout fier, il montre alors un front plus *sourcilleux*. (Boil.)

— Qui a une sévérité accompagnée de morgue : *Critique* SOURCILLEUX. *Censeurs* SOURCILLEUX.

— Qui est empreint de tristesse, de chagrin, d'inquiétude : *Avoir un front* SOURCILLEUX.

SOURD, OURDE, adj. (*surdus* ; lat., m. sign.) Qui ne peut entendre, par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe : *Il est devenu* SOURD. *Cette maladie l'a rendu* SOURD *d'une oreille. Il est complètement* SOURD. (Acad.) *On prétend que les chiens qui sont absolument blancs sans aucune tache sont* SOURDS. (Buff.)

... Je suis *sourd*, les ans en sont la cause. (La F.)

— Fam. *Être sourd comme un pot*, extrêmement sourd. ‖ Dans le m. sens, *Il est sourd à n'entendre pas Dieu tonner.*

— Prov. *Faire la sourde oreille*, faire semblant de ne pas entendre ce qu'on nous dit, et n'y avoir point d'égard : *Quand on lui parle raison, il* FAIT LA SOURDE OREILLE. (Acad.)

— Fig. Inexorable, insensible, inflexible : *Être* SOURD *aux prières, aux cris, aux raisons, aux remontrances.* SOURD *à toutes les avances, il s'enfermait dans son désespoir, et ne voulait pas être consolé.* (J. Sandeau.) *La fortune n'avait pas été* SOURDE *aux cris de son désespoir.* (H. de Balz.)

Les dieux depuis longtemps me sont cruels et *sourds*. (Rac.)

L'égoïsme et l'orgueil sont aveugles et *sourds*. (C. Del.)

— En parl. de certaines choses, Qui ne retentit, ne résonne pas autant qu'elle devrait : *Cette église, cette salle est* SOURDE. *Ce violon est* SOURD. *Une voix* SOURDE. (Acad.)

— *Bruit sourd*, bruit qui n'est pas éclatant : *Il sort un* BRUIT SOURD, *on entend un* BRUIT SOURD *qui sort de cette caverne.* (Acad.)

— Par anal. *De* SOURDES *rumeurs,* DE SOURDS *gémissements, etc.*

— Fig. *Il court un bruit sourd*, on se dit à l'oreille, tout bas.

Songez-y, vos refus pourraient me confirmer
Un *bruit sourd* que déjà l'on commence à semer. (Rac.)

— *Douleur sourde*, douleur qui n'est pas aiguë.

— *Lime sourde*, lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie.

— Par anal. *Le travail sédentaire est une* LIME SOURDE. (B. de St-P.)

— *Lanterne sourde*, lanterne faite de telle façon que celui qui la porte peut voir sans être vu, et en cacher la lumière à volonté.

— Joaill. *Pierre sourde*, pierre qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé.

— Mar. *Lame sourde*, vague qui s'élève sans qu'on ressente le vent qui l'a soulevée.

— Mathém. *Quantités sourdes*, quantités incommensurables, c'est-à-dire qui ne peuvent être exprimées exactement, ni par des nombres entiers, ni par des fractions : *La racine carrée de deux est une quantité* SOURDE. (Acad.)

— Peint. *Teintes sourdes* ou *tons sourds*, couleurs mates, et sans éclat.

— Fig. et en m. part, Qui se fait secrètement, sans bruit, sans éclat : *Des menées* SOURDES. *Une guerre* SOURDE. (Acad.) *Les fils de Brutus s'étaient laissé entraîner aux* SOURDES *pratiques que les Tarquins faisaient dans Rome pour y rétablir leur domination.* (Boss.)

— Substantiv. Personne affectée de surdité : *Un* SOURD. *Une* SOURDE. (Acad.) *Un* SOURD *de naissance est nécessairement muet.* (Buff.)

— Fam. *Crier comme un sourd*, crier de toutes ses forces. ‖ *Frapper comme un sourd*, frapper sans mesure et sans pitié.

— Fig. et fam. *Parler à un sourd*, s'adresser à quelqu'un qui ne veut pas entendre.

Tu gagnerais autant de *parler à des sourds*. (La F.)

— Prov. *Il n'est, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, se dit en parl. d'un homme qui fait semblant de ne pas entendre une proposition à laquelle il ne peut pas répondre.

— Prov. *Faire le sourd*, faire semblant de ne pas entendre.

— Zool. Lézard du Sénégal. ‖ Salamandre terrestre.

SOURDAUD, AUDE, n. Fam. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine : *C'est un* SOURDAUD. (Acad.)

SOURDE, n. f. Zool. Jeune bécasse : *Déjà quelques petites* SOURDES *ont été vues voltigeant sur les joncs desséchés.* (L. Viardot.)

SOURDELINE, n. f. Mus. Espèce de musette italienne munie de quatre chalumeaux.

SOURDEMENT, adv. D'une manière sourde, peu retentissante : *Le tonnerre grondant* SOURDEMENT. (Acad.)

— Fig. D'une manière secrète et cachée : *Il fait cela* SOURDEMENT. *Traiter une affaire* SOURDEMENT. *Des bruits* SOURDEMENT *répandus.* (Acad.) *La maladie qui le détruisait* SOURDEMENT *avait fait alors d'irrémédiables progrès.* (Mignet.) *La raison, qui doit toujours paraître sans éclat, fait* SOURDEMENT *des progrès immenses.* (Volt.)

SOURDINE, n. f. (*sourd.*) Mus. Ce qu'on met dans une trompette et à certains instruments pour en affaiblir le son : *Il faut mettre une* SOURDINE *dans cette trompette. Il y a des airs qu'on fait jouer aux violons avec des* SOURDINES. (Acad.)

— En parl. d'une montre à répétition, Ressort qui, étant poussé, retient le marteau, et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre.

= **À la sourdine**, loc. adv. Fig. et fam. Avec peu de bruit, secrètement : *Les ennemis ont délogé* À LA SOURDINE. *Il s'est marié* À LA SOURDINE. *Négocier une affaire* À LA SOURDINE. (Acad.)

À la sourdine
Quand Ariste parlait, [illegible] faisait la mine. (Gress.)
Si quelque autre partie a part à la querelle,
À la sourdine encore il occupe pour elle. (Bours.)

SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE, adj. Qui est sourd et muet : *Homme* SOURD-MUET. *Femme* SOURDE-MUETTE. (Acad.)

— Substantiv. *Un* SOURD-MUET. *Une* SOURDE-MUETTE. *L'école des* SOURDS-MUETS.

= Gramm. *Pour désigner une personne qui est à la fois sourde et muette, on dit Sourd-muet, sourde-muette* et non *sourd et muet, sourde et muette* ; les phrases suivantes sont donc incorrectes : *Il ne me dit rien, et je ne lui dis rien parce qu'il est* SOURD ET MUET. (V. Hugo.) *Elle est* SOURDE ET MUETTE *depuis sa naissance.* (St-M.-Girard.)

SOURDRE, v. intr. ou neut. et défect. 4e conj. (*surgere*, s'élever, sortir ; lat.) Il est usité seulement au prés. de l'inf. *sourdre* et à la 3e pers. du sing. du prés. de l'ind. *il sourd*. — Sortir, jaillir, s'écouler par une fente de la terre ou du creux d'un rocher ; il ne se dit que des eaux : *C'est un pays fort aquatique,*

l'eau y SOURD partout. On voit l'eau SOURDRE de tous côtés. (Acad.)

Eh! si j'allais faillir,
En sentant vivre, *sourdre* et palpiter la terre! (V. Hugo.)

— Fig. Sortir, résulter; dans ce sens il n'est d'usage qu'à l'infinitif : *C'est une affaire, une entreprise dont on a vu* SOURDRE *mille malheurs, mille inconvénients.* (Acad.)

— Mar. En parl. d'un nuage, Sortir de l'horizon, s'élever. ‖ *Sourdre bien au vent*, se dit d'un vaisseau lorsqu'il tient bien le vent.

= **Gramm.** Quelques écrivains ont employé ce verbe à la 3ᵉ pers. pl. de l'ind. pr., à l'imparf. et au pass. défini : *Les eaux minérales ont toutes la température moyenne du lieu d'où elles* SOURDENT. (Chevreul.) *Les Chaldéens et les Mèdes originaires du pays où* SOURDIT *l'Euphrate.* (Malte-Brun.) *Partout où* SOURDAIT *une fontaine un oratoire s'élevait.* (Chateaub.) *Une chaleur intolérable* SOURDIT *de son diaphragme et passa dans toutes ses veines.* (H. de Balz.) Si nous signalons ces licences, c'est pour qu'on ne se permette pas les mêmes barbarismes.

SOURICEAU, n. m. (*souris.*) Zool. Petit d'une souris : *Un* SOURICEAU. *Un petit* SOURICEAU. (Acad.)

Il ne faut pas juger les gens sur l'apparence...
Jadis l'erreur du *souriceau*
Me servit à prouver le discours que j'avance. (La F.)

SOURICIÈRE, n. f. Piége, instrument pour prendre des souris : SOURICIÈRE *de bois. Tendre, amorcer une* SOURICIÈRE. (Acad.)

— Fig. Lieu d'où il est difficile de sortir : *L'Espagne militaire est une* SOURICIÈRE; *il est facile d'y pénétrer, mais il est difficile d'en sortir.* (Ch. Nod.) *Cet endroit là m'a l'air d'une véritable* SOURICIÈRE. (H. de Balz.)

— Lieu public surveillé par la police.

— *Établir une souricière*, établir une surveillance secrète autour d'une maison pour arrêter les gens suspects qui s'y réunissent.

— Fig. et fam. *Se mettre, se jeter dans la souricière*, se mettre inconsidérément dans quelque embarras dont on ne peut sortir.

— Anc. Art milit. Appareil avec lequel on mettait autrefois le feu aux mines.

SOURIQUOIS, OISE, adj. Fam. Qui appartient aux souris et aux rats; qui tient de la nature des souris : *La gent* SOURIQUOISE.

Le peuple *souriquois*. (La F.)

SOURIRE, v. intr. ou neut. irrég. 4ᵉ conj. (*Je souris, tu souris, il sourit, nous sourions, vous souriez, ils sourient; je souriais, nous souriions; je souris, nous sourîmes; je sourirai, nous sourirons; je sourirais, nous souririons; souris, sourions, souriez; que je sourie, que nous souriions; que je sourisse, que nous sourissions; souriant, souri,* invar.) Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux : SOURIRE *malicieusement, dédaigneusement. Il ne répondit rien, mais il se mit à* SOURIRE. *Elle* SOURIAIT *de mon embarras.* (Acad.) *Il y a de jolies femmes qui ne savent pas* SOURIRE. (Fonten.)

On ne rit plus, on *sourit* aujourd'hui,
Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui. (Bernis.)
Tu *souris* :
Adieu, compère, adieu, tu comprends. — J'ai compris.
(C. Del.)

— *Sourire à quelqu'un*, lui témoigner, par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc. *Cette dame lui* SOURIAIT. *Elle m'A* SOURI. (Acad.)

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que mère ni père ait daigné me *sourire*. (Rac.)

— Fig. Avec un sujet de chose, Favoriser : *La fortune lui* AVAIT SOURI. *Si le ciel me* SOURIT, *je viendrai à bout de mon entreprise.* (Acad.)

— Présenter un aspect agréable, des idées riantes : *Cette affaire lui* SOURIT *beaucoup. Ce lieu me* SOURIT, *je suis tenté d'y bâtir. Je ne sais quelle espérance lui* SOURIT, *mais elle le trompe.* (Acad.) *La nature rajeunie* SOURIAIT *et invitait à la joie.* (J. Sandeau.)

= **Se sourire**, v. pron. Sourire l'un à l'autre : *Ils s'aiment, je les ai vus se* SOURIRE *en passant.*

SOURIRE, n. m. Action de sourire consistant en une légère contraction des lèvres et en une certaine vivacité des yeux, occasionnés par un sentiment calme de l'âme, que l'on aperçoit sur la physionomie : SOURIRE *agréable, malin, moqueur, fin, spirituel. Elle a le* SOURIRE *gracieux. Il avait toujours le* SOURIRE *sur les lèvres.* (Acad.) *Le* SOURIRE *est une marque de satisfaction intérieure.* (Buff.) *Les arguments de l'amour sont de tendres pleurs et un gracieux* SOURIRE. (La F.)

Il s'est fait pour le monde un *sourire* éternel. (C. Del.)
Point de torts qu'à vingt ans ne répare un *sourire*. (Id.)

Syn. Sourire, souris. *Sourire* exprime l'action de rire légèrement; *souris*, l'effet du sourire. Le *sourire* est une façon d'exprimer une joie douce et délicate; le *souris* est la marque actuelle et passagère de cette joie. Le *sourire* est un jeu de la physionomie, tout à fait volontaire; le *souris*, au contraire, est l'expression naturelle d'un sentiment qui nous anime.

SOURIS, n. m. Léger sourire : SOURIS *agréable, malicieux, moqueur. Un léger* SOURIS. (Acad.) *Le* SOURIS *peut être une marque de douceur, de bonté, de mépris, de dédain, de cruauté.* (La Br.) *Heureux ceux qui meurent au berceau; ils n'ont connu que les baisers et les* SOURIS *d'une mère!* (Chateaub.) *Jupiter regarda Vénus avec complaisance, il lui fit un doux* SOURIS. (Fén.)

Certain enfant qu'avec crainte on caresse
Et qu'on connaît à son malin *souris*. (Volt.)
Le bonjour dans les yeux, le *souris* sur la bouche,
De sa joie innocente elle vient m'égayer. (C. Del.)

— *SYN.* V. SOURIRE.

SOURIS, n. f. (*sorex*; lat., m. sign.) Zool. Quadrupède de la famille des Rongeurs, d'un pelage de couleur cendrée, du même genre que le rat, mais plus petit; il se retire dans les trous des maisons, et attaque les grains, la paille, les meubles, etc. : *Petite* SOURIS. *Grosse* SOURIS. *Le chat a pris la* SOURIS. *Guetter comme le chat fait la* SOURIS. (Acad.) *La* SOURIS *ne sort de son trou que pour chercher à vivre.* (Buff.)

— Prov. *Il est éveillé comme une potée de souris*, se dit d'un jeune enfant fort vif, et fort remuant.

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris*, se dit des grands projets qui n'aboutissent à rien.

Que produit un auteur après tous ces grands cris?
La montagne en travail, *enfante une souris*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, quand on n'a qu'une ressource, qu'un expédient, il est difficile de réussir, de se tirer d'affaire.

— Par exagérat. *On le ferait cacher dans un trou de souris*, se dit d'un homme qui a peur, ou qui est embarrassé.

— Fam. *On entendrait trotter une souris*, se dit pour exprimer un grand silence.

— *Couleur gris de souris*, se dit d'un gris argenté. ‖ *Cheval souris*, cheval de cette couleur.

— Fortif. *Pas de souris*, escalier étroit et roide pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

— Artill. Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine.

— Art culin. Certain muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton, près de la jointure.

— Art vétér. Un des cartilages des naseaux du cheval.

— Zool. *Souris des bois*, petite sarigue d'Amérique. ‖ *Souris d'eau*, musaraigne qui habite le bord des ruisseaux. ‖ *Souris de montagne*, le lemming. ‖ *Souris de Moscovie*, la martre zibeline. ‖ *Souris de terre*, le mulot.

SOURLIER ou **SURLIER**, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1ʳᵉ et à la 2ᵉ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *nous sourliions, que vous sourliiez.*) Mar. Faire plusieurs tours très-serrés, avec du fil à voile ou avec de la petite ligne, sur le bout d'un cordage, pour empêcher les torons de se décommettre.

SOURLIURE ou **SURLIURE**, n. f. Mar. Ligature à l'extrémité d'un cordage pour empêcher les torons de se décommettre.

SOURNOIS, OISE, adj. Mor. Qui est caché et dissimulé : *Homme* SOURNOIS. *Femme* SOURNOISE. *Cet enfant est bien* SOURNOIS. (Acad.)

— Qui annonce de la sournoiserie, de la dissimulation : *Humeur* SOURNOISE. *Un air* SOURNOIS. *Une mine* SOURNOISE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* SOURNOIS, *une* SOURNOISE.

SOURNOISERIE, n. f. Néol. Caractère du sournois. ‖ Action qui révèle ce caractère.

SOUS, prép. (*sub, sous*; lat.) Il sert à marquer la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est par-dessus, qui est au-dessus : Sous *le ciel.* Sous *le toit,* Sous *la cheminée. S'asseoir sous un arbre, sous un dais. Passer sous les fenêtres de quelqu'un. Porter un paquet sous le bras. Mettre une lettre sous enveloppe. N'avoir pas de quoi mettre sous la dent. Reconnaître une femme sous le masque.* (Acad.)

Aussitôt *sous* leurs pieds les tables renversées
Font voir un long débris de bouteilles cassées. (Boil.)

— Fig. *Il faut s'humilier sous le bras de Dieu.*

Le marquis en prison,
Sous le faix des procès vit tomber sa maison. (Boil.)
Cédons à la tempête;
Sous ses coups passagers il faut courber la tête. (Volt.)

— Fig. et fam. *Ce mariage a été fait sous la cheminée*, il a été fait clandestinement, sans que les formalités légales aient été remplies.

— Fam. *Regarder quelqu'un sous le nez*, le regarder curieusement et de près, avec quelque marque de mépris ou un manque de respect.

— Fam. *Rire sous cape*, rire de quelque chose, en cherchant à ne pas laisser voir qu'on en rit : *J'étais dans l'embarras, je vis fort bien qu'il en* RIAIT SOUS CAPE. (Acad.)

— Par menace, *Je le ferai mourir sous le bâton*, je l'assommerai à coups de bâton.

— *Camper, se retirer sous une ville, sous le canon d'une ville*, camper, se retirer auprès d'une ville dont on est le maître, et qui peut tirer sur ceux qui viendraient attaquer le camp.

— *Être sous le feu d'une batterie, d'un bastion, etc.*, être exposé au feu d'une batterie, d'un bastion, etc.

— *Cela s'est passé sous mes yeux*, se dit d'une chose dont on a été témoin oculaire.

— *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*, la lui présenter pour qu'il l'examine et qu'il en décide.

— *Il a fait élever cet enfant sous ses yeux*, dans sa maison, auprès de lui.

— *Ce cheval est sous la main du cocher*, ou simpl. *est sous la main*, se dit d'un cheval de carrosse qui est à la droite du timon.

— Art mil. *Être sous les armes*, se dit des soldats, quand ils sont rangés en haie ou en bataille avec leurs armes : *A son arrivée, le régiment se mit* SOUS LES ARMES. (Acad.)

— Fig. et fam. *Être sous les armes*, se dit quelquefois d'une femme, d'une fille, qui est parée à son avantage, et avec dessein de plaire :

Une solliciteuse aimable et *sous les armes*. (Piron.)

— *Un cheval sous poil noir, gris, etc.*, un cheval de poil noir, de poil gris, etc. : *Il avait un équipage consistant en quinze chevaux* SOUS POIL NOIR. (Le Sage.)

— *Mettre sous la clef, sous clef*, mettre dans un lieu fermé à clef : *Les trésors, on les met* SOUS CLEF. (Scribe.)

— *Être sous les verrous*, être en prison.

— Procéd. *Être sous le scellé*, se dit d'un objet qui est enfermé dans un meuble, dans une chambre où l'on a mis le scellé.

— *Cette pièce est inventoriée sous la côte A, sous la côte B, etc.*, elle est marquée de la lettre A, de la lettre B, et elle est énoncée ainsi dans l'inventaire. ‖ Dans le m. sens, *Être inscrit sous tel numéro.*

— Mar. *Être sous voiles*, se dit d'un bâtiment qui a ses voiles déployées.

— *Sous le vent*, côté opposé à celui d'où le vent souffle.

— *Cette île nous restait sous le vent*, nous étions entre cette île et le vent; cette île était pour nous d'un côté, et le vent nous venait de l'autre.

— *Les manœuvres qui sont sous le vent*, les manœuvres du bord opposé à celui qui reçoit le vent, etc.

— Man. *Ce cheval est sous lui*, se dit d'un cheval dont les quatre extrémités se rapprochent sous le ventre.

— Fig. *Il cachait une belle âme sous l'extérieur le plus grossier*, il avait un extérieur grossier qui n'eût pas fait soupçonner la noblesse de ses sentiments.

— *Sous prétexte de charité; sous le voile de la dévotion; sous ombre, sous couleur de lui rendre service*, en se servant du prétexte de la dévotion et du voile de la charité, en feignant de vouloir lui rendre service.

— *Sous tel nom, sous tel titre, etc.*, avec tel nom, avec tel titre, etc. : *Il se présenta chez eux sous un faux nom, sous un nom supposé. Il a publié un recueil sous le titre de Mélanges, d'Essais. Cela est connu dans tel pays sous telle dénomination.* (Acad.)

... Un jambon d'assez maigre apparence
Arrive *sous le nom* de jambon de Mayence. (Boil.)

— *Plaider sous le nom de quelqu'un*, se servir du nom de quelqu'un pour plaider.

— *Faire un acte, une promesse sous seing privé*, dresser un acte non authentique, faire une promesse par sa simple signature.

— *Passer quelque chose sous silence*, n'en point parler.

— *Dire une chose sous le secret, sous le sceau du secret, de la confession*, la dire en grande confidence, et en exigeant le secret.

— *Affirmer sous serment*, faire un serment pour attester la vérité de quelque chose.

— Moyennant, pour, avec : Sous *le bon plaisir de la cour.* Sous *telle et telle condition.* (Acad.)

Je ne l'épouserais que *sous* condition
D'une très-bonne part dans la succession. (Gresset.)

— *Cela est défendu sous peine de la vie, de bannissement, d'amende, etc.*, on encourra la peine de

mort, la peine du bannissement, etc., si on fait telle chose : *Il était défendu*, SOUS PEINE DE LA VIE, *aux Égyptiens de tuer les ibis.* (Buff.) *Le roi s'obligeait au bout de ce temps à rendre Calais* SOUS PEINE *de payer cinq cent mille écus à l'Angleterre.* (Bar.)

— *Cela est ordonné sous peine de désobéissance*, on encourra les peines attachées à la désobéissance, si on ne fait pas telle chose.

— Fig. Il sert aussi à marquer la subordination et la dépendance : *Il a tant d'hommes sous lui, sous son commandement, sous ses ordres, sous sa direction. Un mineur qui est encore sous la tutelle de son oncle. Être sous la surveillance, sous la garde de quelqu'un. J'entreprendrai cette affaire sous vos auspices. Il est né sous une malheureuse planète.* (Acad.) *Tous les peuples d'Assyrie furent réunis sous les étendards de Cyrus.* (Boss.) *Il étudia la philosophie et l'éloquence sous un maître habile.* (Thomas.)

A la cour de Louis, guidé par mon courage,
De la guerre *sous* lui j'ai fait l'apprentissage. (Volt.)
Sous le duc de Vendôme il a fait la campagne. (Étienne.)
Chacun vivait content, et, *sous* d'égales lois,
Le mérite y faisait la noblesse et les rois. (Boil.)

— *Avoir quelque chose sous la main*, l'avoir à sa portée.

— Fig. *Être sous la main d'un autre*, être dans sa dépendance ou à son entière disposition. || Par anal. *Être sous la férule de quelqu'un.*

— *Être sous la protection de quelqu'un*, en être protégé. || On dit de même, *Se mettre sous la protection de quelqu'un ; Prendre quelqu'un sous sa protection.*

— Mar. Par anal. *Naviguer sous pavillon français, sous pavillon anglais, sous pavillon neutre, etc.*

— *Être sous les drapeaux*, être en activité de service, être à son régiment, à son corps : *Il y avait tant de soldats* SOUS LES DRAPEAUX. (Acad.)

— Par anal. *Appeler la réserve sous les drapeaux. Se ranger sous les drapeaux.* (Acad.)

— *Servir, combattre sous les drapeaux, sous les enseignes d'un prince, etc.*, être engagé, servir dans les troupes d'un prince, etc.

— Il sert quelquefois à marquer le temps durant lequel un homme a vécu, dans lequel un événement est arrivé, etc. : *Il vivait sous tel roi, sous le règne de tel roi. Cela est arrivé sous tel consul. Sous la république.* Sous *l'Empire.* Sous *le ministère, sous l'administration d'un tel.* (Acad.)

— *Je ferai telle chose sous peu, sous peu de temps, sous quinze jours, sous quinzaine, etc.*, dans peu de temps, dans quinze jours, etc.

— Il sert aussi à marquer la situation de deux lieux dont l'un est plus élevé que l'autre : *La Ferté-sous-Jouarre. Soisy-sous-Etioles.* (Acad.)

— Il sert à former un très-grand nombre de composés : *Sous-gorge, sous-ventrière, sous-aide, sous-gouverneur, sous-lieutenant, sous-officier, sous-chef, etc.*

SOUS-AFFERMÉ, part. pass. du v. Sous-affermer : *Terres* SOUS-AFFERMÉES.

SOUS-AFFERMER, et quelquefois **SOUS-FERMER**, v. tr. ou act. 1re conj. Admin. Donner à sous-ferme : *Le fermier principal m'*A SOUS-AFFERMÉ *une partie des terres qu'il avait prises à ferme. Il a* SOUS-FERMÉ *tel droit.* (Acad.)

= **Se sous-affermer**, v. pron. Être sous-affermé : *Cette ferme peut* SE SOUS-AFFERMER *pour tant d'années.*

SOUS-AIDE, n. m. Celui qui en aide un autre : Sous-AIDE *des cérémonies.* Sous-AIDE *de cuisine.*

— Absol. Officier de santé de l'armée : *Dans la dernière guerre on a recruté une masse de* SOUS-AIDES.

SOUS-AMENDÉ, ÉE, part. pass. du v. Sous-amender.

SOUS-AMENDEMENT, n. m. Amendement à un amendement : *Proposer un* SOUS-AMENDEMENT. *On a rejeté tous les* SOUS-AMENDEMENTS. (Acad.)

SOUS-AMENDER, v. tr. ou act. 1re conj. Amender un amendement.

SOUS-ARBRISSEAU, n. m. Bot. Toute plante ligneuse dont les branches ne naissent jamais de boutons formés l'année précédente, comme celle des arbres et des arbrisseaux.

SOUS-AXILLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Inséré au-dessous d'une partie axillaire : *Feuilles* SOUS-AXILLAIRES.

SOUS-BAIL, n. m. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été loué ou donné à ferme : *Il est aisé de voir combien le principal locataire, le fermier a gagné, par les* SOUS-BAUX *qu'il a faits.* (Acad.)

SOUS-BANDE, n. f. Artill. Bande de fer appliquée sous les flasques de l'affût.

SOUS-BARBE, n. f. Man. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval, sur laquelle porte la gourmette.

— Mar. Pièce principale d'une machine à mâter ; poulaine. || Gros cordage, fixé d'un bout au taille-mer et de l'autre au beaupré qu'il soutient.

SOUS-BERME ou **SOUS-BERNE**, n. f. Mar. Gonflement des eaux d'un port, d'un fleuve par l'apport extraordinaire des rivières, des ruisseaux, des torrents. || Particul. *Sous-berne* se dit du courant opposé qui s'établit sous la surface.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE, n. m. Admin. Employé subordonné au bibliothécaire : *Le* SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE *du roi.*

SOUS-BIEF, n. m. Mécan. Partie d'un canal qui se trouve en aval entre deux écluses. || On dit aussi, *Bief inférieur.*

SOUS-CAP, n. m. Mar. Sous-officier chargé de la surveillance d'un bagne, d'un arsenal, d'un port.

SOUS-CHEVRON, n. m. Constr. Pièce d'un comble en dôme, dans laquelle est assemblée une clef qui retient deux chevrons courbes.

SOUS-CLAVIER, IÈRE, adj. Anat. Qui est sous la clavicule : *Artères* SOUS-CLAVIÈRES. *Veines* SOUS-CLAVIÈRES. *Nerf* SOUS-CLAVIER. (Acad.)

SOUS-COMMISSAIRE, n. m. Mar. Agent de l'administration de la marine employé dans les ports militaires, ou chargé de service dans les différents quartiers de l'inscription maritime.

— Admin. Officier qui a rang immédiatement après le garde magasin.

SOUSCRIPTEUR, n. m. Celui qui prend part à une souscription : *Une liste de* SOUSCRIPTEURS. *Faire signer les* SOUSCRIPTEURS.

— Comm. Celui qui souscrit pour quelque entreprise de librairie : *Il y a beaucoup de* SOUSCRIPTEURS *pour cet ouvrage, pour cet atlas, etc. Les livraisons de cet ouvrage n'étant pas publiées exactement, le libraire a perdu une partie de ses* SOUSCRIPTEURS. (Acad.) *C'était un passionné* SOUSCRIPTEUR *de toutes les nouveautés.* (H. de Balz.)

— Particul. Celui qui s'engage avec plusieurs autres personnes à fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune : *On a ouvert une souscription au profit de ces malheureux, et déjà le nombre des* SOUSCRIPTEURS *est très-considérable.*

SOUSCRIPTION, n. f. Signature qu'on met au-dessous d'un acte pour l'approuver : *Ils ont approuvé cet acte par leur* SOUSCRIPTION, *par leurs* SOUSCRIPTIONS. (Acad.)

— *Souscription d'une lettre*, signature de celui qui l'a écrite, précédée de certains termes de civilité : *La* SOUSCRIPTION *de cette lettre n'était pas assez respectueuse.* (Acad.)

— Particul. Engagement que prennent plusieurs personnes de fournir chacune une certaine somme, pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune : *Ouvrir une* SOUSCRIPTION. SOUSCRIPTION *pour un monument à élever en l'honneur de.....* (Acad.)

— Somme fournie par une souscription : *On a déjà pour trois cent mille francs de* SOUSCRIPTIONS. (Acad.)

— Libr. Engagement de prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps : *Les conditions de la* SOUSCRIPTION. *Cet ouvrage a été imprimé, publié par* SOUSCRIPTION. (Acad.)

— Reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit.

SOUSCRIRE, v. tr. ou act. irrég. 4me conj. (*subscribere ;* lat., m. sign.) (*Je souscris, nous souscrivons ; je souscrivais, nous souscrivions ; je souscris, nous souscrivîmes ; je souscrirai, nous souscrirons ; je souscrirais, nous souscririons ; souscris, souscrivons, souscrivez ; que je souscrive, que nous souscrivions ; que je souscrivisse, que nous souscrivissions ; souscrivant ; souscrit, ite.*) Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver : *Tels et tels* ONT SOUSCRIT *ce contrat.* SOUSCRIRE *un billet, une lettre de change.* (Acad.)

— Fig. Suiv. de la prép. *à*, Consentir, approuver ce qu'un autre dit : en ce sens, il est toujours suivi de la prép. *à*, *Je* SOUSCRIS *à tout ce que vous dites. Ils* ONT SOUSCRIT *à cette proposition, à cet arrangement.* (Acad.)

A ces conditions vous daignâtes *souscrire.* (Rac.)
S'il approuve ce choix, j'y *souscrirai* moi-même. (Gresset.)
Quand je l'aurais voulu, fallait-il y *souscrire ?* (Rac.)
On ne peut trop louer trois sortes de personnes :
Les dieux, sa maîtresse et son roi,
Malherbe le disait ; j'y *souscris*, quant à moi. (La F.)

— Fournir, s'engager à fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune : *On proposa d'ériger une statue à Corneille, et un tel* SOUSCRIVIT *pour deux cents francs.* (Acad.)

— Comm. S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps : *Ceux qui* SOUSCRIVENT *doivent payer moins cher que ceux qui attendent que l'ouvrage soit entièrement publié. Je* SOUSCRIRAI *pour ce livre, pour cet atlas, pour cette collection de portraits.* (Acad.)

Syn. Souscrire, consentir, acquiescer. *Souscrire*, c'est approuver publiquement, d'une manière formelle et authentique ; *consentir*, c'est simplement adhérer à une chose qu'on ne croit pas, qu'on ne peut pas empêcher ; *acquiescer*, c'est se soumettre à une résolution, à une mesure, avec une sorte d'abandon, de bonne volonté spontanée.

SOUSCRIT, ITE, part. pass. du v. Souscrire : *Billet* SOUSCRIT. *Lettre de change* SOUSCRITE.

SOUSCRIVANT, part. prés. du v. Souscrire.

SOUSCRIVANT, ANTE, adj. Qui souscrit.

— Substantiv. Souscripteur : *Je vous prie de m'inscrire parmi les* SOUSCRIVANTS. (Volt.)

— Prat. Celui qui souscrit un billet.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. (*subcutaneus ;* m. sign., de *sub*, sous ; *cutis*, peau ; lat.) Anat. Qui est situé sous la peau.

— Chir. *Méthode sous-cutanée*, mode d'opération qui consiste à couper sous la peau les tendons, les nerfs au moyen d'une simple ponction faite avec un bistouri très-étroit.

SOUS-DÉLÉGUER, v. tr. V. SUBDÉLÉGUER.

SOUS-DIACONAT, n. m. Le troisième des ordres sacrés, celui qui est au-dessous du diaconat : *Recevoir le* SOUS-DIACONAT. (Acad.)

SOUS-DIACRE, n. m. Celui qui a été promu au sous-diaconat, qui est au-dessous du diacre : *Servir de* SOUS-DIACRE *à la grand'messe. C'est au* SOUS-DIACRE *à lire, à chanter l'épître à la grand'messe.* (Acad.)

SOUS-DIRECTEUR, n. m. Admin. Directeur en second.

SOUS-DIVISER, v. tr. ou act. V. SUBDIVISER.

SOUS-DOMINANTE, n. f. Mus. La quatrième note d'un ton ; celle qui est immédiatement au-dessous de la dominante : *Dans le ton d'ut naturel, la* SOUS-DOMINANTE *est* fa. (Acad.)

SOUS-DOUBLE, adj. des 2 g. Mathém. Qui est la moitié : *Deux est* SOUS-DOUBLE *de quatre.* (Acad.)

SOUS-DOUBLÉ, ÉE, adj. Mathém. Il n'est usité que dans cette phrase, *En raison sous-doublée*, en raison des racines carrées.

SOUS-DOYEN, n. m. Celui qui est le second, soit en âge, soit par ancienneté de service, dans une charge : *Le* SOUS-DOYEN *du collége des cardinaux.*

SOUS-ENTENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Fam. Ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée : *Quand je vous ai dit cela, j'*AI SOUS-ENTENDU *que.....* (Acad.) *S'il* A SOUS-ENTENDU *cela dans son marché, je ne l'ai pas, moi, entendu dans le mien.* (Marm.)

= **Se sous-entendre**, v. pr. N'être pas exprimé mais être considéré comme tel : *Cette clause, cette condition* SE SOUS-ENTEND, SE SOUS-ENTEND *toujours.*

— Gramm. Ne pas exprimer, ellipser les mots qui peuvent être aisément suppléés : *Dans ces locutions*, une bouteille de vin, un muid de vin, *on* SOUS-ENTEND *les mots* pleine et plein. *Dans* Dormir toute la nuit, *on* SOUS-ENTEND pendant.

SOUS-ENTENDU, UE, part. pass. du v. Sous-entendre : *Mots* SOUS-ENTENDUS. *Préposition* SOUS-ENTENDUE.

— Fam. *Cela est toujours sous-entendu*, cela est réputé avoir été dit et admis.

— Subst. Ce qu'on a dans la pensée, mais qui n'a pas été exprimé : *Il y a là quelque* SOUS-ENTENDU. (Acad.) *Ce qui rend le commerce des femmes si piquant, c'est qu'il y a toujours une foule de* SOUS-ENTENDUS, *et que les* SOUS-ENTENDUS, *qui entre hommes sont gênants ou du moins insipides, sont agréables d'un homme à une femme.* (Chamfort.)

SOUS-ENTENTE, n. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle : *Il ne parle jamais qu'il n'y ait quelque* SOUS-ENTENTE *à ce qu'il dit. Il y a quelque* SOUS-ENTENTE *à cela.* (Acad.)

SOUS-ÉPINEUX, EUSE, adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'épine de l'omoplate : *Muscle* SOUS-ÉPINEUX. *Fosses* SOUS-ÉPINEUSES.

SOUS-FAITE, n. m. Constr. Pièce d'un comble

posée de niveau au-dessous du faîte, et liée par des croix de Saint-André.

SOUS-FERME, n. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier général ou principal cède la totalité ou une partie de sa ferme à un fermier particulier : *Le fermier général fera des* SOUS-FERMES. *Prendre la* SOUS-FERME *d'une terre, d'une métairie.* (Acad.)

SOUS-FERMER, v. tr. ou act. V SOUS-AFFERMER.

SOUS-FERMIER, IÈRE, n. Celui, celle qui prend des biens ou des droits à sous-ferme : *Il n'est que* SOUS-FERMIER, *que le* SOUS-FERMIER. (Acad.)

SOUS-FRÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sous-fréter.

SOUS-FRÉTER, v. tr. ou act. 1re conj. Comm. marit. Sous-louer à un autre le bâtiment qu'on avait loué.

SOUS-GARDE, n. f. Arquebus. Morceau de fer en forme de demi-cercle, qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu, et qui empêche qu'elle ne se débande.

SOUS-GENRE, n m. Didact. Section établie dans un genre et renfermant une ou plusieurs espèces.

SOUS-GORGE, n. f. Man. Morceau de cuir qui est attaché à l'un des côtés de la bride ou du licol d'un cheval, et qui passe sous sa gorge, pour venir se rattacher de l'autre côté.

SOUS-GOUVERNANTE, n. f. Femme qui doit remplacer, en cas de besoin, la gouvernante des enfants d'une grande maison.

SOUS-GOUVERNEUR, n. m. Celui qui remplace le gouverneur, en son absence, auprès des enfants d'un prince.

SOUS-GUI, n. m. Mar. *Bonnette de sous-gui*, bonnette qui s'installe sous le gui. || V. TAPEAU.

SOUS-INGÉNIEUR, n. m. Mar. Officier du génie maritime qui prend rang après le sous-directeur des constructions navales.

SOUS-LIEUTENANT, n. m. Art. milit. Officier qui commande sous le lieutenant : *Un* SOUS-LIEUTENANT. *Des* SOUS-LIEUTENANTS.

SOUS-LOCATAIRE, n. des 2 g. Celui ou celle qui loue une portion d'une maison, et qui la tient du principal locataire.

SOUS-LOCATION, n. f. Action de sous-louer; sous-bail.

SOUS-LOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Sous-louer : *La maison fut* SOUS-LOUÉE, *les meubles emballés ou vendus.* (G. Sand.)

SOUS-LOUER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner à loyer une partie d'une maison ou d'une terre dont on est locataire ou fermier : J'AI SOUS-LOUÉ *deux chambres à mon ami.* J'AI SOUS-LOUÉ *la moitié de ma ferme.* (Acad.)

— Prendre à loyer du locataire principal une portion de maison : J'AI SOUS-LOUÉ *de monsieur un tel.* (Acad.)

= **Se sous-louer**, v. pron. Être sous-loué.

SOUS-MAÎTRE, ESSE. Génér. Celui, celle qui, dans un établissement d'éducation, remplace les professeurs en titre, absents.

SOUS-MARIN, INE, adj. Qui est au fond de la mer, sous les flots de la mer : *Volcan* SOUS-MARIN. (Acad.)

— Mar. *Bateau, bâtiment sous-marin*, bateau, bâtiment destiné à naviguer contre deux eaux.

— *Navigation sous-marine*, celle qui consiste à faire naviguer des bâtiments entre deux eaux : *On a fait récemment plusieurs essais de navigation* SOUS-MARINE. (Acad.)

SOUS-MAXILLAIRE, adj. (*sous* et *maxilla*, mâchoire; lat.) Anat. Qui est situé sous la mâchoire inférieure : *Glande* SOUS-MAXILLAIRE.

SOUS-MÉDIANTE, adj. et n. f. Musiq. Deuxième note du ton, ou note d'un degré au-dessous de la médiante.

SOUS-MULTIPLE, adj. des 2 g. Arithm. Il se dit d'un nombre qui se trouve compris plusieurs fois exactement dans un nombre plus grand : *Trois est un des* SOUS-MULTIPLES *de douze.* (Acad.)

SOUS-NORMALE, n. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe : *La* SOUS-NORMALE *de la parabole est constante et égale à la moitié du paramètre.* (Acad.)

SOUS-OCCIPITAL, ALE, adj. Anat. Qui est située au-dessous de l'occiput : *Nerf.* SOUS-OCCIPITAUX.

SOUS-OFFICIER, n. m. Art. milit. Il se dit, dans l'infanterie, du fourrier, du sergent, du sergent-major et de l'adjudant. || Dans la cavalerie, il se dit du fourrier, du maréchal des logis, du maréchal des logis en chef et de l'adjudant.

SOUS-ORBITAIRE, adj. Anat. Qui est situé sous l'orbite : *Canal, nerf, artère* SOUS-ORBITAIRE.

SOUS-ORDRE, n. m. Procéd. Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créanciers de ce créancier opposants sur lui.

— *Opposants créanciers en sous-ordre*, ceux qui sont opposants sur un créancier de la partie saisie.

— Celui qui est soumis aux ordres d'un autre, ou qui travaille sous lui à une affaire quelconque : *Ceux qui sont à la tête d'une administration doivent veiller sur leurs* SOUS-ORDRES. *Cet homme n'est qu'un* SOUS-ORDRE. (Acad.)

— *En sous-ordre*, au second rang, subordonnément : *Il n'est pas en chef dans cette affaire, il n'y est qu'en* SOUS-ORDRE. (Acad.)

SOUS-PERPENDICULAIRE, n. f. Géom. V. SOUS-NORMALE.

SOUS-PIED, n. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à le retenir et à l'empêcher de remonter : *Porter, mettre des* SOUS-PIEDS. *Ce* SOUS-PIED *est cassé.* (Acad.) *Il portait un pantalon gris sans* SOUS-PIEDS. (Ch. de Bern.)

SOUS-PRÉFECTURE, n. f. Admin. Portion de département qui renferme plusieurs cantons subdivisés en communes, et qui est administrée par un sous-préfet : *Arrondissement de* SOUS-PRÉFECTURE. *Le chef-lieu d'une* SOUS-PRÉFECTURE. (Acad.)

— Fonctions de sous-préfet : *Obtenir une* SOUS-PRÉFECTURE. (Acad.)

— Temps que durent ces fonctions : *Pendant la* SOUS-PRÉFECTURE *d'un tel.*

— Demeure du sous-préfet, lieu où il a ses bureaux : *Aller à la* SOUS-PRÉFECTURE. (Acad.)

— Chef-lieu d'une sous-préfecture; ville où réside le sous-préfet : *Sceaux est une* SOUS-PRÉFECTURE.

SOUS-PRÉFET, n. m. Admin. Fonctionnaire chargé d'administrer un arrondissement communal, sous la direction immédiate du préfet : *Le* SOUS-PRÉFET *de Saint-Denis.* (Acad.) *Le* SOUS-PRÉFET *est chargé, sous la surveillance du préfet, de diriger un certain nombre de communes, soixante, quatre-vingts ou cent, plus ou moins, suivant l'importance du département.* (Thiers.)

SOUS-PRÉFÈTE, n. f. Vulg. Femme d'un sous-préfet : *Madame la* SOUS-PRÉFÈTE.

SOUS-PRIEUR, EURE, n. Comm. relig. Religieux, religieuse, dont l'autorité vient immédiatement après celle du prieur, de la prieure, et qui a pour mission spéciale la surveillance des novices.

SOUS-PROTE, n. m. Techn. Premier ouvrier en conscience d'une imprimerie.

SOUS-PUBIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est au-dessous du pubis : *Trou* SOUS-PUBIEN. *Fosse* SOUS-PUBIENNE.

SOUS-SCAPULAIRE, adj. Anat. Qui est situé sous l'omoplate : *Artère* SOUS-SCAPULAIRE.

SOUS-SECRÉTAIRE, n. m. Admin. Celui qui aide un secrétaire, qui le remplace; celui qui est immédiatement après le secrétaire.

— *Sous-secrétaire d'État*, fonctionnaire chargé, sous l'autorité du ministre, de tous les travaux du département dont il est chargé.

SOUS-SECRÉTARIAT, n. m. Admin. Place de sous-secrétaire; bureaux d'un sous-secrétaire.

SOUS-SEL, n. m. Chim. Sel avec excès de base.

SOUSSIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Soussigner. Dont la signature est ci-dessous : *Je* SOUSSIGNÉ, *je* SOUSSIGNÉE *reconnais, confesse.... Par-devant les notaires* SOUSSIGNÉS... *Le conseil* SOUSSIGNÉ *pense....* (Acad.)

SOUSSIGNER, v. tr. ou act. Pron. *sou-ci-gné.* — Procéd. Mettre son nom au bas d'un acte. || Inusité.

SOUS-SOL, n. m. Agric. Partie sous-jacente des terrains agricoles, reposant sur la couche imperméable ou sur le réservoir des eaux : *Sous-sol argileux. Sous-sol de glaise.*

— Partie d'une maison au-dessous du sol.

— **SOUS-SOMBRÉ, ÉE**, part. pass. du v. Sous-sombrer : *Bâtiment* SOUS-SOMBRÉ.

SOUS-SOMBRER, v. intr. ou neut. 1re conj. Mar. Il se dit d'un bâtiment qui s'enfonce entièrement dans la mer et disparaît.

SOUS-TANGENTE, n. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre l'ordonnée et la tangente correspondante.

SOUS-TENDANTE, n. f. Géom. Ligne droite qui, menée d'un point d'une courbe à un autre, forme la corde de l'arc compris entre eux.

SOUSTRACTION, n. f. Action de soustraire : SOUSTRACTION *de papiers, d'effets.* SOUSTRACTION *frauduleuse.* (Acad.)

— Arithm. Opération par laquelle on ôte, on retranche un nombre d'un autre nombre : *Faire une* SOUSTRACTION. *Par la* SOUSTRACTION *on connaît la différence de deux nombres.* (Acad.)

— *Soustraction simple*, celle qui a lieu sur des nombres entiers ou sur des nombres décimaux.

SOUSTRAIRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*subtrahere*; de *sub*, sous; *trahere*, tirer; lat.) — *Je soustrais, tu soustrais, il soustrait, nous soustrayons, vous soustrayez, ils soustraient; je soustrayais, nous soustrayions;* point de pass. déf.; *je soustrairai, nous soustrairons; je soustrairais, nous soustrairions; soustrais, soustrayions, soustrayez; que je soustraie, que nous soustrayions; soustrayant; soustrait, aite.*

— Ôter quelque chose à quelqu'un, l'en priver par adresse ou par fraude : *Il* A SOUSTRAIT *du dossier les pièces les plus importantes. Il* A SOUSTRAIT *des effets considérables de la succession.* (Acad.)

J'ai soustrait avec vous ce dépôt précieux. (C. Del.)

— *Soustraire les aliments à un malade*, lui retrancher quelque chose de sa nourriture ordinaire.

— Dérober à, préserver de : *Rien ne peut le* SOUSTRAIRE *à ma fureur.* (Acad.)

— *Soustraire des sujets à l'obéissance du prince*, les faire révolter contre leur prince.

— Arith. Ôter, retrancher un nombre d'un autre nombre : *L'arithmétique enseigne à additionner, à* SOUSTRAIRE, *à multiplier et à diviser.* (Acad.)

— Vulg. Ôter, déduire une chose d'une autre, une quantité d'une autre quantité.

= **Se soustraire**, v. pr. S'affranchir, se délivrer de, se dérober à : SE SOUSTRAIRE *de* ou *à la puissance paternelle.* SE SOUSTRAIRE *à la tyrannie.* SE SOUSTRAIRE *aux poursuites, aux importunités de quelqu'un.* (Acad.) *En faisant une absence indéfinie, il* SE SOUSTRAYAIT *aux désagréments qui devaient résulter de la vente forcée de ses terres.* (G. Sand.) *Pour* SE SOUSTRAIRE *à la force on a été obligé de se soumettre à la justice.* (Vauv.) *Combien d'espèces d'animaux savent* SE SOUSTRAIRE *à la puissance de l'homme?* (Buff.) *Que la grandeur d'âme est belle, quand la vertu dirige tous ses mouvements! mais quelle est dangereuse alors qu'elle* SE SOUSTRAIT *à la règle!* (Vauv.)

Aux grands périls tel a pu *se soustraire*,
Qui périt pour la moindre affaire. (La F.)
Au sort nul ne peut *se soustraire.* (V. Hugo.)

— Arithm. Être soustrait : *Huit ne peut* SE SOUSTRAIRE *de quatre.*

SOUSTRAIT, AITE, part. pass. du v. Soustraire : *Objets* SOUSTRAITS. *Nombres* SOUSTRAITS.

SOUS-TRAITANT, n. m. Sous-fermier; celui qui se charge de quelque partie d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise concédée à un premier traitant.

SOUS-TRAITÉ, n. m. Sous-ferme.

— Particul. Traité nouveau modifiant un premier traité.

SOUS-TRAITER, v. intr. ou neut. 1re conj. Prendre une sous-ferme d'un fermier général.

— Génér. Prendre une entreprise, une ferme, une affaire de la seconde main : *Il s'était rendu adjudicataire de cette fourniture, il en* A SOUS-TRAITÉ *avec un tel.* (Acad.)

SOUS-TRÉSORIER, n. m. Celui qui remplace le trésorier en cas de maladie ou d'absence.

SOUS-TRIPLE, adj. des 2 g. Mathém. Il se dit d'un nombre qui est compris trois fois dans un autre : *Trois est* SOUS-TRIPLE *de neuf.* (Acad.)

SOUS-TRIPLÉ, ÉE, adj. Mathém. Il n'est usité que dans cette phrase, *En raison sous-triplée*, en raison des racines cubiques.

SOUSTYLAIRE, n. f. Gnom. Ligne qui est la commune section du plan du cadran et du méridien perpendiculaire à ce cadran.

SOUS-TYRAN, n. m. Tyran subalterne : *Des* SOUS-TYRANS *disputaient avec des rois mal affermis les dépouilles du peuple.* (Volt.)

SOUS-VENTÉ, Mar. Il se dit d'un navire qui se trouve sous le vent de l'endroit où il croyait ou devait être.

SOUS-VENTRIÈRE, n. f. Courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette, et qui passe sous le ventre du limonier.

— Sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos : *Serrer la* SOUS-VENTRIÈRE.

SOUS-VERGUE, loc. adj. inv. Mar. Il se dit dans cette expression, *Vent sous-vergue*, vent arrière.

SOUTACHE, n. f. Tresse de galon, de poil de chèvre, qui s'attache au shako du hussard, et qui lui sert de corde à fourrage.

— Par anal. Petit galon tout plat.

SOUTANE, n. f. (*sottana;* ital.) Habit long à manches étroites, et boutonné du haut en bas, que portent les ecclésiastiques : SOUTANE *de serge, de drap, etc.* SOUTANE *rouge,* SOUTANE *violette. Le pape porte une* SOUTANE *blanche.* (Acad.) *Elle tomba sur le pied du grabat, en cachant sa tête dans la* SOUTANE *du prêtre.* (H. de Balz.)

Un drap blanc, recouvert de sa *soutane* noire,
Parait son lit de mort. (Lam.)

— Fig. État ecclésiastique : *Il a pris la* SOUTANE. *Il a quitté la* SOUTANE *pour prendre l'épée.* (Acad.)

Je veux qu'il porte la *soutane.* (La F.)

SOUTANELLE, n. f. (*soutane.*) Petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux : *Se mettre en* SOUTANELLE. *Porter une* SOUTANELLE. (Acad.)

SOUTE, n. f. Jurispr. *V.* SOULTE.

SOUTE, n. f. Mar. Retranchement fait dans les étages inférieurs d'un navire, et qui sert de magasin pour les munitions de guerre, pour les provisions, etc. : SOUTE *au charbon, au biscuit, aux voiles, etc.* SOUTE *aux poudres.* (Acad.)

SOUTENABLE, adj. des 2 g. Fig. Didact. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons : *Cette opinion, cette proposition est* SOUTENABLE, *n'est pas* SOUTENABLE. *Il a élevé une question qui n'est pas* SOUTENABLE. (Acad.) *On n'articule contre nous aucun grief sérieux, aucune accusation* SOUTENABLE. (Dupanl.)

— Qui se peut endurer, supporter : *Ce genre de vie, ce procédé n'est pas* SOUTENABLE. (Acad.)

— Guerr. *Ce poste n'est pas soutenable*, il n'est pas possible de s'y défendre. || Plus ordin. *Ce poste n'est pas tenable.*

SOUTENANT, part. prés. du v. Soutenir.

SOUTENANT, n. m. Celui qui soutient une thèse : *Le* SOUTENANT *a bien répondu.* (Acad.)

SOUTÈNEMENT, n. m. Constr. Appui, soutien : *Mettre un pilier, un étai, pour servir de* SOUTÈNEMENT *à un mur, à un plancher.* (Acad.)

— Procéd. Raisons que l'on donne par écrit, pour soutenir les articles d'un compte : *Fournir* SOUTÈNEMENTS *et réponses. Sa partie a fourni des débats, et il a fourni des* SOUTÈNEMENTS. (Acad.)

SOUTENEUR, n. m. Pop. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de quelque autre mauvais lieu.

— Fam. Par anal. En m. part, Soutien, défenseur : *Certains artistes croient se grandir en se faisant les hommes d'une chose, en devenant les* SOUTENEURS *d'un système, et ils espèrent changer une coterie en public.* (H. de Balz.)

SOUTENIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*sustinere,* tenir par dessous; lat.) (*Je soutiens, tu soutiens, il soutient, nous soutenons, vous soutenez, ils soutiennent ; je soutenais, nous soutenions ; je soutins, nous soutînmes; je soutiendrai, nous soutiendrons ; je soutiendrais, nous soutiendrions ; soutiens, soutenons, soutenez ; que je soutienne; que nous soutenions, que je soutinsse, que nous soutinssions ; soutenant, soutenu, ue.*) Porter, appuyer, supporter une chose : *Cette colonne* SOUTIENT *tout le bâtiment. Cet arc-boutant* SOUTIENT *cette muraille. Prêter la main à quelqu'un pour le* SOUTENIR *de peur qu'il ne tombe.* (Acad.)

— Fig. *Soutenir le faix, le fardeau des affaires*, avoir l'administration principale des affaires : *Un seul homme ne suffit pas pour* SOUTENIR *le fardeau d'un empire si vaste.* (Boss.) *Il* SOUTINT *tout le poids de la guerre.* (Volt.)

— Fig. *Soutenir un Etat, un empire,* en empêcher, en arrêter la chute, la décadence : *L'habileté d'Annibal ne pouvait plus* SOUTENIR *Carthage.* (Boss.)

— *Soutenir une maison, soutenir une famille, etc.,* faire subsister une maison, une famille, etc.

— Fig. *Soutenir la conversation*, fournir à la conversation, empêcher qu'elle ne vienne à languir.

— Fig. *Soutenir une dépense,* fournir ce qu'il faut pour une dépense : *Il ne peut pas* SOUTENIR *longtemps la dépense qu'il fait.* (Acad.) *La passion d'acquérir du bien pour* SOUTENIR *une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures.* (Fén.)

— Fig. *Soutenir son rang, sa dignité,* vivre, agir, parler d'une manière convenable à sa dignité, à son rang.

De votre dignité *soutenez* mieux l'éclat. (Boil.)
De mon rang en tous lieux je *soutiendrai* l'honneur.
(Corn.)

— Fig. *Soutenir son caractère,* vivre, agir, parler d'une manière conforme à l'idée qu'on a donnée de soi.

— Par anal. *Les grands noms abaissent, au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas* SOUTENIR. (La Rochef.)

— *Soutenir sa réputation,* faire des actions ou des ouvrages qui répondent à la réputation qu'on s'est acquise. || On dit de même, *Soutenir l'honneur, la gloire de son pays, etc.*

— *Soutenir le courage*, l'entretenir : *L'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légèreté du corps sont nécessaires pour* SOUTENIR *et même pour seconder le courage.* (Buff.)

— Fig. *Soutenir la vie,* la conserver, la prolonger : *Les paysans sont uniquement occupés du travail qui* SOUTIENT *leur vie.* (Volt.)

— Par anal. *La salubrité du climat* SOUTIENT *la santé contre de si fortes épreuves.* (Regn.)

— Mus. *La basse soutient le dessus*, lui sert de fondement. || *Les instruments soutiennent la voix*, l'empêchent de baisser de fléchir. || *Ce chanteur soutient bien sa voix,* il prolonge le son avec la même force. || *Il soutient bien ses cadences,* il fait des cadences longues d'une manière égale.

— Guerr. *Soutenir une troupe*, l'appuyer, la secourir dans le besoin : *On a commandé cinq cents hommes pour* SOUTENIR *les travailleurs.* (Acad.)

— Man. *Soutenir un cheval,* lui tenir la bride serrée pour l'empêcher de fléchir ou de tomber : SOUTENEZ *votre cheval dans cette descente.* (Acad.)

— Fig. Donner de la force, du courage, de la résignation : *Une flatteuse illusion me* SOUTENAIT *dans mes peines.* (J.-J. Rouss.) *Cette espérance me* SOUTIENT. (Mme de Sév.) *L'amour anime et* SOUTIENT *votre cœur, il affaiblit et abat le sien.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les goûts et les passions qui nous* SOUTIENNENT *dans le monde.* (Volt.)

— Fig. *Soutenir le courage de quelqu'un,* l'empêcher de céder à la crainte, de se laisser aller au découragement.

— Dans le m. sens : *Cet espoir, cette illusion, cette pensée le soutient*, elle l'empêche de tomber dans un entier découragement.

— Jeu. Partager le jeu d'une autre personne.

— Fig. et fam. *Soutenir la gageure*, pousser une entreprise jusqu'au bout : *Il est trop entêté pour renoncer à cette affaire, il* SOUTIENDRA *la gageure.* (Acad.)

— Assurer, affirmer qu'une chose est vraie : *Il* SOUTIENT *un mensonge comme un autre* SOUTIENDRAIT *une vérité. Vous avez dit cela, le* SOUTIENDREZ-VOUS ? *Il* SOUTIENT *l'avoir vu.* (Acad.) *Oui, je te* SOUTIENDRAI *par vives raisons, je te montrerai par Aristote que tu es un ignorant.* (Mol.) *Il rejetait toutes mes citations,* SOUTENANT *qu'elles étaient fausses.* (J.-J. Rouss.)

Ma maîtresse est encor, sachez-le, jeune et belle;
Et tous les connaisseurs vous le *soutiendront* telle. (Regn.)

— Fam. *Soutenir son dire,* persister dans son affirmation : *Malgré les objections, il a toujours* SOUTENU *son dire.* (Acad.)

— Défendre, appuyer une opinion, une doctrine, etc. : SOUTENIR *une proposition, un système.* SOUTENIR *le parti de quelqu'un. Il* SOUTIENT *son droit.* SOUTENIR *le gouvernement.* (Acad.) *Sémiramis* SOUTINT *les vastes desseins de son mari.* (Boss.) *Il fut assez courageux pour* SOUTENIR *les armes à la main les opinions de son père.* (Volt.) *Il* SOUTINT *le pour et le contre dans la même cause.* (La H.)

— *Soutenir une thèse,* répondre dans une dispute publique à toutes les objections.

— Littér. Prolonger, développer : SOUTENIR *et varier une même situation pendant cinq actes n'est donné qu'à l'éloquence d'un grand écrivain.* (La Harpe.)

— Résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre : *Il* SOUTINT *l'assaut des ennemis. Il* SOUTENAIT *alors une guerre difficile contre toute l'Europe. Ce petit bâtiment ne peut pas* SOUTENIR *le choc d'un grand navire. Les arbres n'ont pu* SOUTENIR *la force du vent. On ne peut* SOUTENIR *les rayons du soleil.* SOUTENIR *la fatigue.* (Acad.)

— *Soutenir la torture,* la souffrir sans rien avouer.

— *Il y a des vins qui ne peuvent soutenir la mer,* qui ne peuvent être transportés par mer sans se gâter.

— Fig. *Cet ouvrage n'a pu soutenir le grand jour de l'impression,* il a paru beaucoup moins bon après avoir été imprimé et publié qu'avant de l'être.

— Fig. et mor. Supporter, endurer sans découragement, sans trouble, sans dépit, quelque chose de fâcheux, d'inquiétant, de mortifiant, etc. : *Il n'a pu* SOUTENIR *sa disgrâce, son malheur, son infortune. Il a très-bien* SOUTENU *cette épreuve. Je ne puis* SOUTENIR *cette idée cruelle.* (Acad.) *Il faut de plus grandes vertus pour* SOUTENIR *la bonne fortune que la mauvaise.* (La Rochef.) *Ses yeux étaient si perçants que l'hypocrite n'aurait pu* SOUTENIR *ses regards.* (St-Lamb.)

— Fig. Favoriser quelqu'un; l'appuyer de son crédit, de son influence : *Il ne serait plus en place si on ne le* SOUTENAIT. *Vos encouragements m'ont* SOUTENU. *Il l'a* SOUTENU *contre tous ses ennemis.*

— Secourir, assister, entretenir : *Ils ne gagnent pas de quoi* SOUTENIR *leurs enfants. Il* SOUTIENT *de pauvres familles avec son faible revenu.* (Acad.)

— Fam. et mor. Endurer, supporter :

Qui peut vous *soutenir* avec cette humeur-là ? (Desmah.)

— Sustenter, donner de la force ; il se dit des aliments : *Les aliments qu'on lui fait prendre ne le* SOUTIENNENT *pas assez. Une tasse de chocolat* SOUTIENT. (Acad.)

═ **Se soutenir,** v. pron. Se tenir droit : *Il est si incommodé, si faible, qu'il ne* SAURAIT SE SOUTENIR *sur ses pieds, sur ses jambes.* (Acad.) *Vous êtes présentement en âge de penser à un établissement et en état de vous* SOUTENIR *par vous-même.* (Le Sage.)

N'allons point plus avant : demeurons, chère Œnone.
Je ne me *soutiens* plus; ma force m'abandonne. (Rac.)

— Se tenir de manière à ne pas tomber ou s'enfoncer : *Les oiseaux* SE SOUTIENNENT *en l'air au moyen de leurs ailes. Les nageurs* SE SOUTIENNENT *sur l'eau par le mouvement de leurs bras.* (Acad.)

— En parl. des choses : *La tige de cette plante* SE SOUTIENT *d'elle-même.* (Acad.)

— *Ce bâtiment se soutient bien,* il demeure à plomb et dans son entier.

— Fig. *Il faut dire noblement les plus petites choses ; elles ne* SE SOUTIENNENT *que par l'expression, le ton et la manière.* (La Br.)

Tel écrit récité *se soutient* à l'oreille,
Qui, dans l'impression au grand jour se montrant,
Ne soutient pas des yeux le regard pénétrant. (Boil.)

— Fig. *Cette personne se soutient bien,* elle conserve sa santé, sa vigueur et sa fraîcheur plus longtemps que son âge ne semble le permettre.

— *Cette personne ne se soutient pas*, sa santé, ses forces s'affaiblissent de jour en jour :

... A l'entendre, il *se soutient à peine,*
Il eut encor hier la fièvre et la migraine. (Boil.)

— Par anal. *J'ai remarqué que, quels que fussent les temps et les modes, une personne qui faisait très-bien une chose* SE SOUTENAIT *toujours dans la société.* (G. Sand.)

— Continuer, se prolonger, se maintenir : *La conversation ne* SE SOUTINT *pas longtemps.* (Chateaubr.) *Tout* SE SOUTIENT *dans cet homme, rien encore ne se dément de cette grandeur qu'il a acquise.* (La Br.) *L'empire des lettres ne peut s'accroître et même se* SOUTENIR *que par la liberté.* (Buff.) *Ils répondirent à l'attaque par un feu* SOUTENU. (H. de Balz.)

— Fig. *Ce discours se soutient bien,* il est également bon d'un bout à l'autre.

— Fig. En parl. d'une maladie, *Le mieux se soutient*, le malade continue d'aller mieux.

— Fig. *Cette pièce de théâtre se soutient*, elle continue d'être représentée. || *Le succès de cet ouvrage se soutient*, il continue.

— Fin. *Le cours des effets publics se soutient,* il reste au même taux, sans baisser.

— *Cette couleur se soutient,* elle conserve son éclat, elle ne change point.

SOUTENU, UE, part. pass. du v. Soutenir.

— *Discours, langage, style soutenu,* discours, langage, style constamment élevé, noble; par oppos. à discours, langage, style familier.

— *Dans ce roman, dans cette pièce, les caractères sont soutenus, bien soutenus,* les personnages y gardent constamment les mêmes mœurs et les mêmes caractères.

— Constant ; permanent : *Sa bonté* SOUTENUE *captivait l'amitié.* (Cuv.) *Une gravité noble et* SOUTENUE *ne l'abandonne presque jamais.* (Buff.)

— Par anal. *La cigogne a le vol puissant et* SOUTENU. (Buff.)

SOUTERRAIN, AINE, adj. (*subterraneus,* lat., m. sign.) Qui est sous terre : *Cavernes* SOUTERRAINES. *Feux* SOUTERRAINS. *Grottes* SOUTERRAINES.

— Qui est creusé, construit sous terre : *Chemin, conduit* SOUTERRAIN. *Église* SOUTERRAINE. (Acad.)

— Qui sort de dessous terre : *Vapeur* SOUTERRAINE. *Bruit* SOUTERRAIN.

— Fig. *Employer des voies souterraines,* employer des pratiques cachées pour parvenir à ses fins.

— N. m. Lieu voûté, pratiqué sous terre : *Les* SOUTERRAINS *de cette place sont vastes.* (Acad.)

— Fig. Voies, pratiques secrètes pour parvenir à quelque fin : *Les* SOUTERRAINS *de la politique.* (Acad.) *Il avait un don particulier de persuasion, d'intrigues, de* SOUTERRAINS, *de ressources de toute espèce.* (St-Simon.) || Peu usité.

SOUTERRAINEMENT, adv. Techn. Sous terre : *Une mine peut s'exploiter soit* SOUTERRAINEMENT, *soit à ciel ouvert.*

— Secrètement ; d'une manière dissimulée : *Agir* SOUTERRAINEMENT.

SOUTIEN, n. m. Ce qui soutient, ce qui appuie : *Ce pilier est le* SOUTIEN *de toute la salle. C'est le* SOUTIEN *de tout l'édifice, de toute la maçonnerie.* (Acad.)

— Fig. Appui, défense, protection : *Le* SOUTIEN *de l'État, de la religion. C'est tout mon* SOUTIEN. *Je n'ai autre* SOUTIEN, *d'autre* SOUTIEN *que lui. Il est le* SOUTIEN *de sa famille.* (Acad.)

... Vous, l'un des *soutiens* de ce tremblant État. (Rac.)
L'aveugle, à qui tout pouvait nuire,
Était sans guide, sans *soutien*. (Flor.)

— Pal. et Admin. *Fournir les pièces au soutien*, fournir les pièces justificatives.

SOUTIRAGE, n. m. Techn. Action de soutirer.

— *Soutirage de vins*, action de tirer le vin de dessus la lie : *Il lui en a coûté tant pour le* SOUTIRAGE *de son vin.*

SOUTIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Soutirer : *Vins* SOUTIRÉS.

SOUTIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sous* et *tirer*.) Techn. Transvaser du vin ou quelque autre liqueur d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier : *Il faut* SOUTIRER *le vin avant que la vigne soit en fleur.* (Acad.)

— Par anal. Tirer : *Il s'est exposé cent fois à être foudroyé par le fluide électrique, qu'il* SOUTIRAIT *presque sans précaution des nuages orageux.* (L. Figuier.)

— Fig. Se faire donner par adresse, obtenir par finesse ou par importunité : *C[illegible] lui* A SOUTIRÉ *beaucoup d'argent. Il s'est laissé* SOUTIRER *ses meilleurs effets.* (Acad.) SOUTIRER *soit l'argent des villes et des particuliers.* (Raynouard.)

— **Se soutirer**, v. pron. Être soutiré : *Les vins doivent se* SOUTIRER *avec les plus grandes précautions.*

SOUTRAIT, n. m. Techn. Planche inférieure de la presse du papetier.

SOUVENANCE, n. f. (*sub*, sous ; *venire*, venir ; lat.) Anc. Souvenir, mémoire : *J'en ai quelque* SOUVENANCE. (Acad.)

... J'ai *souvenance*
Qu'en un pré de moines passant... (La F.)
Combien j'ai douce *souvenance*
Du joli lieu de ma naissance. (Chateaubr.)

SOUVENIR (SE), v. pr. irrég. 2e conj. (*subvenire*, se glisser dans l'esprit ; lat.) (*Je me souviens, tu te souviens, il se souvient, nous nous souvenons, vous vous souvenez, ils se souviennent ; je me souvenais, nous nous souvenions ; je me souvins, nous nous souvînmes ; je me souviendrai, nous nous souviendrons ; je me souviendrais, nous nous souviendrions ; souviens-toi, souvenons-nous, souvenez-vous ; que je me souvienne, que nous nous souvenions ; que je me souvinsse, que nous nous souvinssions ; se souvenant ; s'étant souvenu, souvenue.* Il prend l'aux. *être*.) Avoir mémoire de quelque chose : SE SOUVENIR *de son enfance. Vous* SOUVENEZ-VOUS *bien de telle chose? Quand il n'y sera plus, on* SE SOUVIENDRA *de lui.* (Acad.) SOUVENEZ-VOUS *de ce miracle de la grâce.* (Boss.) SOUVENEZ-VOUS *de ces années stériles où, selon le langage du Prophète, le ciel fut d'airain.* (Fléch.) SOUVENEZ-VOUS *de Charlemagne et de saint Louis, qui ajoutèrent à l'éclat de leur couronne l'éclat immortel de la justice et de la piété.* (Mass.)

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune ;
Je ne *me souviens* plus des leçons de Neptune. (Rac.)

— Absol. *Se souvenir de loin*, se souvenir de choses qui sont arrivées il y a longtemps.

— Prov. *Il n'est pas vieux, mais il se souvient de loin*, se dit, par ironie, d'un vieillard qui veut paraître jeune.

— Elliptiq. *Je ne me souviens pas qui me l'a dit*, je ne sais plus, je ne saurais dire quelle est la personne qui m'a dit cela.

— Il a souvent une proposition pour complément : *Je ne me* SOUVIENS *pas quand cela est arrivé, comment cela s'est fait. Je ne* ME SOUVIENS *pas s'il y était, s'il y est* VENU. (Acad.)

Moi-même à tous moments je *me souviens* à peine
Si je suis empereur, ou si je suis romain. (Rac.)

— Suivi d'une prop. subord., il veut le verbe à l'ind. si le sens est affirmatif, et au subjonctif si le sens est négatif : *Je* ME SOUVIENS QU'*il* ÉTAIT *présent quand on a raconté la chose.* (Acad.)

Je *me souviens* toujours *que* je vous *dois* l'empire. (Rac.)
Reprenez vos esprits, et *souvenez-vous* bien
Qu'un dîné réchauffé ne *valut* jamais rien. (Boil.)

Je NE ME SOUVIENS PAS QU'*il* M'AIT DIT *cela.* (Acad.)

— Garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger : *Il m'a fait plaisir, je m'en* SOUVIENDRAI *toute ma vie. C'est un homme qui ne se* SOUVIENT *ni des bienfaits ni des injures. Seigneur, ne vous* SOUVENEZ POINT *de nos offenses.* (Acad.)

— Par forme de menace, *Je m'en souviendrai*, j'en marquerai mon ressentiment. || On dit dans le m. sens, *Il s'en souviendra, Souvenez-vous-en.*

— Avoir soin, s'occuper d'une personne, d'une chose : *Je* ME SOUVIENDRAI *de votre recommandation.* SOUVENEZ-VOUS *de mon affaire.* (Acad.)

Souvenez-vous d'un fils qui n'espère qu'en vous. (Rac.)

— Impersonnell. *Il* ME SOUVIENT *d'avoir lu. Vous en* SOUVIENT-IL *bien? Il lui en* SOUVIENDRA *toute sa vie. Il ne m'en* SOUVIENT *guère. S'il m'en* SOUVIENT *bien.* (Acad.)

Ne vous *souvient-il* plus, seigneur, quel fut Hector? (Rac.)

— Fig. et fam. *C'est du plus loin qu'il me souvienne*, se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé.

— *Faire souvenir*, remettre en mémoire, rappeler : *L'image du bonheur dont je jouissais me* FAIT SOUVENIR *que je l'ai perdu.* (Fléch.)

Il ne s'en trouve point qui, touchés d'un vrai zèle,
Du mérite oublié vous *fassent souvenir*. (Rac.)

SOUVENIR, n. m. Impression, idée que la mémoire conserve de quelque chose : *Agréable* SOUVENIR. *Fâcheux, ennuyeux, importun* SOUVENIR. *Perdre le* SOUVENIR *de quelque chose. Je garderai un éternel* SOUVENIR *du service que vous m'avez rendu. Le triste* SOUVENIR *m'en revient toujours dans l'esprit. Le souvenir de la mort*, la pensée qu'on doit mourir. (Acad.) *L'espérance n'est pas meilleure que le* SOUVENIR. *Je n'en ai qu'un léger* SOUVENIR. (J.-J. Rouss.) *Ce* SOUVENIR *ne me quitte jamais.* (Mme de Sév.) *Je suis touché de votre* SOUVENIR. (Volt.)

Le passé, l'avenir :
Nous avons tout commun, espoir et *souvenir !* (E. Aug.)

— Faculté même de la mémoire : *Je ne saurais effacer cette action de mon* SOUVENIR. *Vous serez toujours dans mon* SOUVENIR. (Acad.)

Ma vie est jour par jour dans plus d'un *souvenir*. (Rac.)

— Mémoire : *Les Athéniens n'oublièrent rien pour éterniser le* SOUVENIR *de ceux qui étaient morts dans le combat.* (Barthél.)

— Par extens. Ce qui rappelle la mémoire de quelque chose : *Ses blessures sont pour lui de glorieux* SOUVENIRS *de ses victoires. Acceptez cette bague, ce sera pour vous un* SOUVENIR *de mon amitié.* (Ac.)

— Petites tablettes où l'on inscrit les choses qu'on veut se rappeler : *Je vais l'écrire sur mon* SOUVENIR. *Vous avez acheté un joli* SOUVENIR. (Acad.) *J'ai noté cela sur mon* SOUVENIR. (De la Ville.)

— Espèce de planchette divisée en sept parties, portant chacune le nom d'un des jours de la semaine, afin qu'on puisse placer différents *memento* sous le nom de chacun des jours où l'on aura besoin de se rappeler quelque affaire.

SOUVENT, adv. de temps. (*subinde*, ensuite, aussitôt, après, bientôt ; lat.) Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps : *On se trompe* SOUVENT *en jugeant sur les apparences. En faisant* SOUVENT *une chose, on en contracte l'habitude.* (Acad.) *Il nous donne* SOUVENT *de bons conseils.* (J.-J. Rouss.)

On a *souvent* besoin d'un plus petit que soi. (La F.)

— Parfois : *La magistrature n'est trop* SOUVENT *qu'un titre d'oisiveté.* (Fléch.)

Syn. Souvent, fréquemment. *Souvent* exprime le prompt retour d'un acte ; *fréquemment*, sa répétition régulière. Le premier exprime l'accident simple ; le second, une habitude constante : on va *souvent* au spectacle, et *fréquemment* à une telle ou telle maison.

SOUVENTÉ, ÉE, adj. Mar. Il se dit d'un navire qui se trouve sous le vent de l'endroit dans lequel il croyait ou devait être : *Ils ne surent accomplir aucune de ces témérités de manœuvre qui ramènent des vaisseaux* SOUVENTÉS *au combat.* (Lam.)

SOUVENTEFOIS ou **SOUVENTES FOIS**, adv. Souvent, fréquemment. || Vieux.

SOUVENU, UE, part. pass. du v. Souvenir. Il s'accorde toujours avec le pron. qui le précède : *Elle s'est toujours* SOUVENUE *des services qu'on lui a rendus. Ils se sont* SOUVENUS *de ma recommandation.*

SOUVERAIN, AINE, adj. (*sovrano* ; ital.) Suprême, très-excellent, qui est au plus haut point en son genre : *L'être* SOUVERAIN. *Le* SOUVERAIN *bien. Vertu, bonté* SOUVERAINE. *Le* SOUVERAIN *bonheur.* (Acad.) *Dieu est la* SOUVERAINE *vérité.* (Fléch.) *Des vases de boue entre les mains de l'ouvrier* SOUVERAIN *deviennent bientôt des vases de gloire et de magnificence.* (Mass.)

— *Remède souverain*, remède efficace : *L'étude est le* SOUVERAIN REMÈDE *contre les dégoûts de la vie.* (Montesq.)

— En m. part : *Il est ennuyeux au* SOUVERAIN *degré. J'ai pour lui un* SOUVERAIN *mépris.* (Acad.)

— Particul. Qui est révêtu de l'autorité suprême, qui a une puissance absolue : *Un prince* SOUVERAIN. SOUVERAIN *seigneur.* SOUVERAINE *maîtresse.* (Acad.) *Puissance, autorité, dignité* SOUVERAINE. *Chez les Romains, le dictateur avait un pouvoir* SOUVERAIN. (Acad.) *L'autorité paternelle s'est convertie dès le commencement en autorité* SOUVERAINE. (Fén.) *La mode est* SOUVERAINE *en France.* (Ancel.)

— *Cour souveraine*, tribunal qui juge sans appel. || *Jugement souverain*, jugement en dernier ressort.

— Substantiv. Celui, celle qui possède le pouvoir suprême, en qui réside l'autorité souveraine : *Il faut obéir au* SOUVERAIN, *aux lois du* SOUVERAIN. *Dans les démocraties, le peuple est le* SOUVERAIN. (Acad.) *Ce n'est pas le* SOUVERAIN, *c'est la loi qui doit régner sur les peuples.* (Mass.) *Sylla se rendit* SOUVERAIN *sous le nom de Dictateur.* (Boss.)

— Particul. Prince souverain, monarque : *Grand* SOUVERAIN. *Puissant* SOUVERAIN. *Tous les* SOUVERAINS *de l'Europe. Il a exécuté les ordres qu'il a reçus de sa* SOUVERAINE. (Acad.) *On proposa d'élire un nouveau* SOUVERAIN. (Volt.) *On a remarqué que, dans soixante années, l'empire romain avait consommé plus de* SOUVERAINS *que la monarchie française en douze cents ans.* (De Salvandy.)

— *Petit souverain*, prince qui a une domination peu étendue : *Les petits* SOUVERAINS *d'Allemagne.* (Acad.)

SOUVERAIN, n. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, d'Autriche et d'Italie, dont la valeur diffère.

L'or est en *souverains*,
Bons quadruples pesant sept gros trente-six grains,
Ou bons doublons au marc. (V. Hugo.)

SOUVERAINEMENT, adv. Excellemment, parfaitement : *Dieu est* SOUVERAINEMENT *bon. La loi de Dieu est* SOUVERAINEMENT *juste.* (Acad.) *L'être* SOUVERAINEMENT *bon, parce qu'il est* SOUVERAINEMENT *puissant, doit être aussi* SOUVERAINEMENT *juste.* (J.-J. R.)

— Fam. et en m. part, Au suprême degré : *Cet ouvrage est* SOUVERAINEMENT *mauvais. Cet homme est* SOUVERAINEMENT *ennuyeux. Cela est* SOUVERAINEMENT *injuste.* (Acad.) *Pour lui déplaire* SOUVERAINEMENT, *il n'a eu qu'à se montrer.* (Saurin.)

— D'une manière souveraine, sans appel : *Commander* SOUVERAINEMENT. *Juger, décider* SOUVERAINEMENT. (Acad.)

... Une sagesse profonde
Aux aventures de ce monde
Préside *souverainement*. (Malh.)

SOUVERAINETÉ, n. f. Autorité suprême, pouvoir de faire des lois et d'en assurer l'exécution : SOUVERAINETÉ *absolue.* SOUVERAINETÉ *limitée. On peut définir la* SOUVERAINETÉ, *le droit de faire des lois.* (De Tocquev.) *Les droits de la* SOUVERAINETÉ. *Aspirer à la* SOUVERAINETÉ. *Usurper la* SOUVERAINETÉ. (Acad.) *La* SOUVERAINETÉ *de chacun, c'est la servitude naturelle de tous.* (Portalis.)

— Par anal. *Je n'ai jamais reconnu d'autre autorité que la* SOUVERAINETÉ *de l'intelligence.* (Lerminier.)

— Qualité, autorité d'un prince : *On lui dispute la* SOUVERAINETÉ. *Il possède ces terres en* SOUVERAINETÉ. (Acad.)

— *Souveraineté nationale*, droit qui appartient à un peuple d'exercer l'autorité ou de la déléguer.

— Étendue de pays où un prince exerce la souveraineté : *Sa* SOUVERAINETÉ *s'étend depuis tel endroit jusqu'à tel autre.* (Acad.)

SOY, n. m. Pron. *soé*. — Art cul. Sorte de sauce, dont l'usage est venu du Japon.

SOYEUX, EUSE, adj. (*soie*.) En parl. des étoffes, Épais de soie, bien garni de soie : *Taffetas* SOYEUX. *Ce satin-là est plus* SOYEUX *que l'autre.* (Acad.)

Sur de *soyeux* divans il dort avec mollesse. (V. Hugo.)

— Fin et doux au toucher comme de la soie : *Cet enfant a les cheveux* SOYEUX. *De la laine* SOYEUSE. *Un poil de castor fort* SOYEUX. (Acad.) *Le papillon est sorti de sa larve* SOYEUSE. (H. de Balz.) *Les gazons frais et* SOYEUX *de la vallée.* (A. Martin.) *Les chanvres du nord sont plus blancs, plus* SOYEUX, *plus moelleux que ceux du midi.* (Chaptal.)

— Par anal. Uni et doux comme la soie : *Une peau* SOYEUSE ; *des plumes* SOYEUSES.

— Bot. Qui est couvert de poils doux, fins et luisants comme de la soie : *Les feuilles du saule blanc sont* SOYEUSES *en dessus.* (Acad.)

SOYON, n. m. Vulg. Maladie particulière au porc. || V. SOIE.

SPACIEUSEMENT, adv. Au large; en grand espace : *Il est logé fort* SPACIEUSEMENT. (Acad.)

SPACIEUX, EUSE, adj. (*spatium*, espace; lat.) Qui est de grande étendue : *Un bien* SPACIEUX. *Un jardin* SPACIEUX. *Une cour fort* SPACIEUSE. (Acad.) *La baie est très-*SPACIEUSE. (Rayn.) *J'ai acheté, réparé, meublé une maison* SPACIEUSE. (Volt.)

SPADASSIN, n. m. Bretteur, ferrailleur : *Les gens braves méprisent les* SPADASSINS. (Acad.) *Trois ou quatre* SPADASSINS *le suivaient de près pour le tuer.* (Lesage.)

Vous n'allez fréquentant que *spadassins* infâmes.
(V. Hugo.)

SPADICE, n. m. Bot. Assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun : *Les fleurs des Aracées sont réunies en un* SPADICE *accompagné d'une grande spathe qui le recouvre complétement.* (Richard.)

SPADILLE, n. m. J. de l'hombre, As de pique, la plus haute triomphe, en quelque couleur qu'on fasse jouer : SPADILLE *m'est rentré. Il avait* SPADILLE *sixième.* (Acad.)

SPADIX, n. m. Bot. Axe rameux qui porte les étamines et le pistil.

SPAGIRIE, n. f. (σπάειν, séparer; et ἀγείρειν, rassembler; gr.) Nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle enseigne l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

SPAGIRISTE, n. m. Anc. Médecin qui expliquait les changements qui s'opèrent dans le corps humain comme les anciens expliquaient ceux du règne inorganique.

SPAHI, n. m. (m. turc.) Pron. *spa-i.* — Soldat turc qui sert à cheval : *Les* SPAHIS *forment le premier corps de cavalerie turque.* (Acad.) *Je rencontrai deux jeunes* SPAHIS *armés de pied en cap.* (Chateaubr.)

SPALME, n. m. Mar. Tout enduit propre à espalmer.

SPALMER, v. tr. Mar. || V. ESPALMER.

SPALT, n. m. Min. Pierre luisante dont les fondeurs se servent pour mettre les métaux en fusion.

SPARADRAP, n. m. (m. arab.) Pharm. Emplâtre agglutinatif; couche médicamenteuse imprégnée de quelque méplastique qu'on étend sur du linge ou sur du papier : *Le taffetas d'Angleterre est un* SPARADRAP. (Acad.) *Le* SPARADRAP *de diachylon est celui dont on se sert dans les hôpitaux comme agglutinatif.* (Sédillot.)

SPARADRAPIER, n. m. Pharm. Tablette de bois à l'aide de laquelle on étend sur le linge l'emplâtre destiné à faire le sparadrap.

SPARE, n. m. Zool. Genre de poissons holobranches, osseux, qui comprend les dorades.

SPARGOSE, n. f. (σπαργάω, je gonfle; gr.) Méd. Distention excessive des mamelles par le lait.

SPARIÉ, ÉE, adj. (σπείρω, je sème; gr.) Mar. Il se dit des choses qui sont jetées sur la côte.

SPARIES, n. f. pl. Mar. Épaves.

SPARSILE, fém. adj. des 2 g. Astr. Épars. Il se dit des étoiles qui ne se trouvent pas comprises dans les constellations formées par les astronomes. || On les appelle aussi *étoiles sporades et informes.*

SPARTE, n. m. Bot. Plante de la famille des Graminées; jonc d'Espagne; ses feuilles servent à faire des tapis, des nattes, des corbeilles et même des cordages.

SPARTERIE, n. f. Manufacture de tissus de sparte.

— Art de tisser les ouvrages de sparteries : *Connaître la* SPARTERIE.

— Ouvrage fait avec le sparte : *Un magasin de* SPARTERIE. *Un chapeau de* SPARTERIE. (Acad.) *La jeune mère, à peine abritée par un appentis couvert de chaume, était couchée sur une natte de* SPARTERIE. (Th. Gaut.)

SPASMATIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est attaqué de spasmes.

SPASME, n. m. (σπασμός; gr. m. sign.) Pron. *spass-me.* — Méd. Contraction involontaire, mouvement convulsif des muscles ou des nerfs : *Avoir des* SPASMES *dans l'estomac.* (Acad.) *Elle était sujette à des* SPASMES *nerveux qui duraient des heures entières.* (G. Sand.)

J'ai vu succéder au délire
Le *spasme*, puis au *spasme* un affreux tétanos. (V. Hugo.)

— *Spasme cynique*, rire sardonique.

SPASMODIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport au spasme, qui tient du spasme; qui est accompagné de spasme : *Mouvement* SPASMODIQUE. *Affection* SPASMODIQUE. (Acad.)

— Qui est employé contre les spasmes ou convulsions. || Plus souv. *Antispasmodique.*

SPASMODIQUEMENT, adv. Méd. Par spasmes.

SPASMOLOGIE, n. f. (σπασμός, spasme; λόγος, discours; gr.) Méd. Traité des spasmes ou convulsions.

SPASTIQUE, adj. des 2 g. V. SPASMODIQUE.

SPATH, n. m. (m. allem.) Min. Génér. Toute substance pierreuse à texture lamelleuse et brillante. SPATH *calcaire*, SPATH *boracique*, SPATH *pesant*, SPATH *séléniteux.*

SPATHE, n. f. Bot. Involucre foliacé ou membraneux, qui, dans certaines plantes, enveloppe toutes les parties de la fructification, et se fend lorsqu'elles ont acquis un certain développement : *Fleurs à* SPATHE. SPATHE *uniflore, biflore, multiflore.* (Acad.) *Les fleurs des Orontiacées, disposées en épis très-denses, sont souvent enveloppées dans une* SPATHE. (Richard.)

SPATHELLE, n. f. Bot. Petite spathe; chacune des pièces de la glume des graminées.

SPATULE, n. f. Pharm. Instrument rond par un bout et plat par l'autre, dont on se sert pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres, etc. : *Étendre de l'onguent avec la* SPATULE. (Acad.)

— Instrument du même genre dont les pâtissiers se servent pour battre leur pâte.

SPATULE, n. f. Zool. Oiseau de l'ordre des Échassiers qui se distingue par un bec long, plan et élargi à son extrémité en un disque en forme de spatule : *La* SPATULE *blanche huppée habite les marais et les forêts de l'ancien continent.*

SPATULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une spatule; qui est large au sommet et rétréci à la base.

SPEACH, n. m. (m. angl., *discours.*) Pron. *spitch.* — Allocution, discours appropriés à la circonstance : *Il saisissait la moindre occasion de prononcer un* SPEACH, *prenant le ton et l'attitude parlementaire à propos de sujets insignifiants.* (E. Sue.)

SPÉCIAL, ALE, adj. (*specialis*, de *species*, espèce; lat.) Qui est déterminé exclusivement à une chose : *Pouvoir* SPÉCIAL. *Faveur* SPÉCIALE. *Cela est exprimé par une clause* SPÉCIALE. *Il a fait sur cette matière des études* SPÉCIALES. *Ce sera l'objet* SPÉCIAL *de mes études.* (Acad.) *L'honneur d'une femme pudique est sous la protection* SPÉCIALE *de tous les gens de bien.* (J.-J. Rouss.)

SPÉCIALEMENT, adv. D'une manière spéciale; particulièrement : *Il lui a donné tous ses meubles, et* SPÉCIALEMENT *ses livres. Tous les savants et* SPÉCIALEMENT *les chimistes.* (Acad.) *La ville d'Argos fut* SPÉCIALEMENT *consacrée à Junon.* (Barthél.)

SPÉCIALISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Indiquer, désigner spécialement.

SPÉCIALISTE, adj. et n. m. Néol. Savant, qui s'occupe exclusivement d'une partie, ou d'une branche spéciale d'une science d'un art : *Les* SPÉCIALISTES *doivent avoir étudié tout l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix.*

SPÉCIALITÉ, n. f. Prat. Désignation, détermination d'une chose spéciale : *Sans que la* SPÉCIALITÉ *déroge à la généralité.*

— Fin. Application exclusive d'un certain fonds à une nature particulière de dépense : *On a dérogé à la* SPÉCIALITÉ, la dépense n'a pas été faite suivant ce qui avait été prescrit.

— Néol. Branche d'études, de travaux, à laquelle une personne se consacre, et dans laquelle un savant se distingue : *Les* SPÉCIALITÉS *médicales. Il faut se faire une* SPÉCIALITÉ.

— Par extens. Branche particulière de fabrication ou de commerce : *Ce tailleur fait des pantalons, des gilets : c'est sa* SPÉCIALITÉ.

— Abusiv. Personne qui se livre à une étude spéciale; homme doué d'un talent spécial : *On fait grand cas aujourd'hui des* SPÉCIALITÉS.

SPÉCIEUSEMENT, adv. D'une manière spécieuse; avec une apparence de vérité : *Il a exposé le fait si* SPÉCIEUSEMENT *qu'il a séduit tout le monde.* (Acad.)

SPÉCIEUX, EUSE, adj. (*species*, apparence; lat.) Qui a une apparence de vérité, de justice : *Prétexte* SPÉCIEUX. *Raisons* SPÉCIEUSES. *Il a donné à son affaire un tour* SPÉCIEUX. (Acad.) *Je crains qu'il ne se mêle à vos raisons des prétextes plus* SPÉCIEUX *que solides.* (J.-J. Rouss.) SPÉCIEUSES *raisons d'État, en vain vous lui opposâtes les vues timides de la sagesse humaine.* (Mass.) *Crains l'attrait* SPÉCIEUX *du mensonge et les vapeurs enivrantes de l'orgueil.* (J.-J. Rouss.)

... Je ne vois rien qui soit plus odieux
Que les dehors plâtrés d'un zèle *spécieux.* (Mol.)

— Anc. *Arithmétique spécieuse*, celle qui a pour objet le calcul des quantités représentées par des lettres. On dit aujourd'hui Algèbre. || Vieux.

— N. m. Ce qu'il y a de spécieux : *Les esprits ordinaires s'arrêtent au* SPÉCIEUX. (Ch. Nod.)

SPÉCIFICATION, n. f. Pron. *spé-ci-fi-ca-tion.* — Énonciation, détermination des choses particulières, en les spécifiant : *Il fut dit dans le contrat qu'il payerait en denrées, sans autre* SPÉCIFICATION. (Acad.)

SPÉCIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Spécifier : *Cela est* SPÉCIFIÉ *dans les marchés.* (Acad.)

SPÉCIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*species*, espèce; *facere*, faire; lat.) — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous spécifiions, vous spécifiiez.* — Exprimer, énoncer, déterminer en particulier, en détail : *Il faut que le contrat* SPÉCIFIE *les choses que vous voulez retenir. La loi ne peut pas* SPÉCIFIER *tous les cas particuliers.* (Acad.)

Mais quoi ? n'a-t-il voulu rien te *spécifier* ? (Mol.)

— Absol. *Il faut bien* SPÉCIFIER *pour éviter toute contestation.*

= **Se spécifier**, v. pron. Être spécifié : *Tous les cas particuliers doivent* SE SPÉCIFIER *exactement.*

SPÉCIFIQUE, adj. des 2 g. Propre spécialement à quelque chose : *Vertu* SPÉCIFIQUE. *Qualité* SPÉCIFIQUE. *Différence* SPÉCIFIQUE. (Acad.) *Il y a une qualité très-*SPÉCIFIQUE *qui distingue l'homme de la bête et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation; c'est la faculté de se perfectionner.* (J.-J. Rouss.)

— Phys. *Pesanteur* ou *gravité spécifique*, ce que pèse un corps pris sous un volume déterminé, par rapport à un autre corps de même volume, pris pour unité de pesanteur.

— Méd. Il se dit particul. des médicaments que l'on croit propres à guérir sûrement une maladie : *Agent* SPÉCIFIQUE. *Un bon médecin est celui qui a des remèdes* SPÉCIFIQUES. (La Br.)

— N. m. Médicament qui exerce une action spéciale sur telle maladie en particulier et en procure ordinairement la guérison : *Le quinquina est un* SPÉCIFIQUE *contre la fièvre.* (Acad.)

— En m. part : *Les* SPÉCIFIQUES *sont des chimères.*

SPÉCIFIQUEMENT, adv. D'une manière spécifique : *La propriété d'attirer le fer appartient* SPÉCIFIQUEMENT *à l'aimant.* (Acad.) *Les ramiers et les pigeons sont des oiseaux qui diffèrent* SPÉCIFIQUEMENT *les uns des autres.* (Buff.) *Les os d'un quadrupède sont* SPÉCIFIQUEMENT *plus pesants que ceux d'un oiseau.* (Acad.)

SPÉCIMEN, n. m. (m. lat.) Pron. *spé-ci-menn.* — Modèle, échantillon; il se dit surtout en parl. d'ouvrages scientifiques, d'éditions nouvelles, etc. : *Il va publier un* SPÉCIMEN *de son ouvrage sur les étymologies. Des* SPÉCIMENS. (Acad.)

SPECTACLE, n. m. (*spectaculum*, m. sign.; de *spectare*, regarder; lat.) Tout ce qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue : *Beau* SPECTACLE. *Triste, horrible* SPECTACLE. *Je ne saurais supporter un pareil* SPECTACLE. *Il vint nous étaler le* SPECTACLE *de sa misère. Jouir du* SPECTACLE *de la nature.* (Ac.) *Quel trouble! quel affreux* SPECTACLE *s'offre à mes yeux!* (Boss.) *Un beau visage est le plus beau de tous les* SPECTACLES. (La Br.) *L'ambition donna tous les jours à l'univers de nouveaux* SPECTACLES. (Mass.) *Ce monde n'a point de* SPECTACLE *plus charmant que celui de la passion pure et heureuse.* (Guizot.)

L'œil ravi, promené de *spectacle* en *spectacle*,
De l'art, à chaque pas, voit un nouveau miracle.
(Coll. d'Harl.)

— *Être en spectacle*, être exposé à l'attention publique : *Quand un homme est dans un poste éminent, dans un emploi considérable, il doit songer qu'il est* EN SPECTACLE *à tout le monde.* (Acad.) *Je ne suis plus* EN SPECTACLE *à l'univers.* (Montesq.)

— Fig. Dans le m. sens :

Dieu ne vous a pas choisie
Pour être un vain *spectacle* aux peuples de l'Asie. (Rac.)

— *Se donner en spectacle*, s'exposer aux regards du public.

Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A *se donner* lui-même *en spectacle* aux Romains. (Rac.)

— *Servir de spectacle*, être exposé à la risée et au mépris du public.

— Particul. Représentation théâtrale donnée au public : *L'opéra est un* SPECTACLE *fort coûteux. Aller au* SPECTACLE. *Assister à un* SPECTACLE. *Avoir le goût, la passion du* SPECTACLE. *On ne voit que lui* AUX SPECTACLES. *Courir les* SPECTACLES. (Acad.) *Il vivait bien, allait au* SPECTACLE *sans payer, jouait et gagnait souvent.* (H. de Balz.)

— *Il y a beaucoup de spectacle dans cet opéra, dans cette tragédie, etc.*, il y a beaucoup de pompe, de magnificence dans la représentation.

— Par anal. *Une pièce à spectacle, à grand spectacle.*

SPECTATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui est témoin oculaire d'un événement, d'une action, de quoi que ce soit : *Il n'a point eu de part à cette action, il n'en a été que simple* SPECTATEUR. *Elle a été* SPEC-

TATRICE *de tous ces événements.* (Acad.) *Les grands vivent comme s'ils n'avaient pas de* SPECTATEURS. (Mass.)

Il hésite, il bégaye, et le triste orateur
Demeure enfin muet aux yeux du *spectateur.* (Boil.)

— Celui, celle qui regarde, observe sans agir, par oppos. à acteur, celui qui agit.

— Particul. Celui qui assiste à une représentation théâtrale, à quelque exercice, à quelque grande cérémonie ou réjouissance publique : *Être* SPECTATEUR. *Les acteurs et les* SPECTATEURS. *Les* SPECTATEURS *furent charmés de la magnificence de cette fête. Il y avait beaucoup de* SPECTATEURS *à cette revue.* (Acad.)

Jamais au *spectateur* n'offrez rien d'incroyable. (Boil.)

SPECTRE, n. m. (*spectrum;* m. sign. de *spectare,* regarder; lat.) Fantôme, figure fantastique que l'on croit voir : SPECTRE *hideux, effroyable. Il lui est apparu un* SPECTRE *épouvantable.* (Acad.) *Les habitants pâles et décharnés ressemblaient plutôt à des* SPECTRES *qu'à des hommes.* (Saurin.)

Que vois-je? justes dieux! suis-je bien éveillé?
Est-ce un *spectre?* (Regn.)

— Fam. et par exagérat. *C'est un spectre,* se dit d'une personne grande, hâve et maigre.

— Phys. Image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme. *Spectre solaire,* image et oblongue qui se forme sur la muraille d'une chambre obscure, lorsqu'on y fait arriver un trait de lumière solaire.

SPÉCULAIRE, adj. des 2 g. (*speculum,* miroir; lat.) Min. Il se dit de quelques minéraux à lames brillantes qui réfléchissent la lumière : *Fer* SPÉCULAIRE. *Pierre* SPÉCULAIRE. (Acad.)

— Anc. *Science spéculaire,* science qui traite de l'art de faire des miroirs.

SPÉCULATEUR, TRICE, n. (*speculator,* observateur; lat.) Anc. Celui, qui spécule, qui observe les astres et les phénomènes du ciel : SPÉCULATEUR *des corps célestes.* (Acad.) ‖ Aujourd'hui on dit *Esprit observateur.*

— Comm. Celui, celle qui spécule, qui fait des spéculation de banque, de finance, de commerce, etc. : *Cet homme est un hardi* SPÉCULATEUR, *un fin* SPÉCULATEUR, *un profond* SPÉCULATEUR. (Acad.)

— Adjectiv. *Être* SPÉCULATEUR. *Âme* SPÉCULATRICE.

SPÉCULATIF, IVE, adj. (*speculativus;* lat., m. sign.) Qui a coutume de spéculer, d'observer avec attention : *Tête* SPÉCULATIVE. (Acad.) *La vertu est plus rare que les talents, et le philosophe* SPÉCULATIF *n'est pas toujours philosophe pratique.* (Thomas.)

— Qui s'attache à la spéculation sans avoir la pratique pour but : *Écrivain* SPÉCULATIF. *Son ouvrage est purement* SPÉCULATIF. *C'est un esprit* SPÉCULATIF. *Qu'importe une connaissance* SPÉCULATIVE *de la divinité, si nous sommes dispensés de tout devoir envers elle.* (Frayss.) *Socrate oubliait les nécessités de son propre foyer pour les méditations* SPÉCULATIVES. (Lam.)

— Qui est l'objet de la spéculation : *Science* SPÉCULATIVE. (Acad.) *Les esprits se sont tournés vers les sciences physiques et* SPÉCULATIVES. (La Harpe.) *Ce sont des études* SPÉCULATIVES *qui n'intéressent que la vérité abstraite et l'art.* (Villem.) *La philosophie* SPÉCULATIVE, *comme les hautes mathématiques, n'est pas faite pour le peuple.* (V. Cous.)

— N. pl. Ceux qui raisonnent d'une manière générale sans s'attacher aux faits, à la pratique : *Les* SPÉCULATIFS *ont débité là-dessus force rêveries.* (Ac.) *Je m'en rapporte à ces hauts* SPÉCULATIFS, *à ces esprits subtils, créés pour sonder les cavités de l'intérieur de l'homme, pour descendre dans ce noir et profond labyrinthe, pour en démêler les détours.* (Piron.)

SPÉCULATION, n. f. Pron. *spé-ku-la-cion.* — Anc. Action de spéculer : *La* SPÉCULATION *des astres.*

— Méditation attentive sur quelque matière : SPÉCULATION *métaphysique. Il n'entend rien aux* SPÉCULATIONS *de la politique.* (Acad.) *Platon n'a jamais plus de séduction qu'alors qu'il descend des hauteurs de la* SPÉCULATION *la plus sublime à des peintures familières de la vie.* (Nisard.) *On a dit que Socrate, en ramenant la philosophie des* SPÉCULATIONS *de la métaphysique aux applications de la morale, l'avait fait descendre sur la terre.* (Patin.)

— Observations faites, écrites par un spéculateur : *Il nous a communiqué ses* SPÉCULATIONS *sur cette matière.* (Acad.)

— Théorie, par oppos. à Pratique : *Cela est bon dans la* SPÉCULATION *et ne vaut rien dans la pratique.* (Acad.) *La* SPÉCULATION *et la pratique constituent la principale différence qui distingue les sciences d'avec les arts.* (D'Alemb.)

— Particul. Projets, calculs, entreprises que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce, etc. : *Faire des* SPÉCULATIONS. *Se ruiner par de fausses* SPÉCULATONS. *Il a fait une bonne* SPÉCULATION *en élevant cette manufacture. Ses* SPÉCULATIONS *ont réussi. Il a fait des* SPÉCULATIONS *très-heureuses.* (Ac.) *La forêt ne rapporte rien encore; mais tôt ou tard la* SPÉCULATION *viendra chercher ces bois magnifiques.* (H. de Balz.) *Aujourd'hui les millions croissent et se multiplient à vue d'œil sur le fumier des* SPÉCULATIONS *équivoques.* (J. Sandeau.) *Prenons garde, en voulant réprimer l'agiotage, de décourager la* SPÉCULATION, *car la* SPÉCULATION, *c'est la vie.* (Molé.)

SPÉCULATIVE, n. f. Anc. Théorie : *Est-ce de l'art ou de la science? De la pratique ou de la* SPÉCULATIVE? *De la matière ou de la forme?* (Danc.)

SPÉCULATIVEMENT, adv. D'une manière spéculative.

SPÉCULATOIRE, n. f. Astrol. Interprétation des phénomènes de la nature.

SPÉCULÉ, ÉE, part. pass. du v. Spéculer : *Astres* SPÉCULÉS *soigneusement.*

SPÉCULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*speculor,* observer; lat.) Regarder, observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la vue simple, les objets célestes ou terrestres : *Il passe la nuit à* SPÉCULER *les astres.* (Acad.)

— Absol. *Passer la nuit à* SPÉCULER. *Il* SPÉCULE *sans cesse.* (Acad.) ‖ Vieux : on dit aujourd'hui *Observer.*

— Intransit. Méditer attentivement sur quelque matière : *Il passe sa vie à* SPÉCULER *sur les matières politiques : Ce n'est pas le tout que de* SPÉCULER, *il faut réduire en pratique.* (Acad.)

— Particul. Faire des projets, des calculs, des entreprises en matière de banque, de finance, de commerce, etc. : *Il a beaucoup* SPÉCULÉ *sur les fonds publics.* SPÉCULER *sur les vins, sur les blés. Il* SPÉCULE *fort heureusement.* (Acad.) *Qu'a-t-il besoin de* SPÉCULER, *s'il a sa fortune faite?* (H. de Balz.)

— Par anal. SPÉCULER *sur la curiosité publique.* SPÉCULER *sur l'ignorance.* SPÉCULER *sur les faiblesses de l'humanité. Lorsqu'on* SPÉCULE *sur la crédulité humaine, on est toujours sûr de réussir.* (Arago.)

SPECULUM, n. m. (m. lat., *miroir.*) Chir. Instrument propre à dilater l'entrée de quelques cavités, de manière que l'on puisse reconnaître l'état intérieur de certains organes, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de l'instrument.

SPÉE, n. f. Eaux et For. Bois d'un ou de deux ans. ‖ On dit aussi *Cépée.*

SPENCER, n. m. (m. angl.) Pron. *spain-çair.* — Sorte de vêtement qui a la forme d'un habit qu'on aurait coupé à la ceinture. *Porter un* SPENCER *par-dessus son habit, par-dessus sa robe.* (Acad.) *Elle portait une robe dont le* SPENCER *orné de brandebourgs dessinait très-bien ses formes.* (H. de Balz.) *Le* SPENCER *fut inventé, comme son nom l'indique, par un lord sans doute vain de sa jolie taille.* (Id.) *Elle quitta son* SPENCER *de drap noir, et resta les épaules et les bras nus.* (E. Sue.)

— Corsage différent de la jupe, dans l'habillement des femmes : *Une jupe de soie et un* SPENCER *de velours.*

SPERGULE, n. f. Bot. Plante de la famille des Caryophyllées, excellente comme fourrage; elle augmente le lait des vaches, elle sert aussi à la nourriture des poules et des pigeons : *La* SPERGULE *des champs donne un fourrage annuel.*

SPERMA CETI, n. m. *V.* SPERME et CÉTINE.

SPERMATIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au sperme, à la semence : *Vaisseaux* SPERMATIQUES. *Artères, veines* SPERMATIQUES. (Acad.) *La réplétion des vaisseaux* SPERMATIQUES *excite chez les animaux une grande irritation dans les parties de la génération.* (Buff.)

— *Conduit spermatique,* canal conducteur du sperme.

— *Animaux, vers spermatiques,* animalcules que l'on découvre dans la semence, avec le microscope.

— Méd. *Hydrocèle spermatique,* hydrocèle dont le liquide renferme des animalcules spermatiques.

SPERMATOCÈLE, n. f. (σπέρηα, sperme; κήλη, tumeur; gr.) Méd. Tension douloureuse des vaisseaux spermatiques par l'accumulation du sperme.

SPERMATOGRAPHIE, n. f. (σπέρμα, semence; γράφω, je décris; gr.) Didact. Description des graines des végétaux.

— Traité de la reproduction des végétaux par le moyen des graines.

SPERMATOLOGIE, n. f. (σπέρμα, semence; λόγος, discours; gr.) Traité sur le sperme.

SPERMATOPÉ, ÉE, adj. Méd. Il se dit des aliments qui paraissent activer la sécrétion du sperme.

— N. f. *Les laites des poissons ont été regardées à tort comme des* SPERMATOPÉES.

SPERMATORRHÉE, n. f. (σπέρμα, sperme; ῥέω, je coule; gr.) Méd. Écoulement involontaire et spontané du sperme.

SPERMATOSE, n. f. (σπέρμα, sperme; gr.) Méd. Production, coction de la semence dans les testicules.

SPERMATOZOAIRE ou **SPERMATOZOÏDE,** adj. (σπέρμα, sperme; ζῶον, animal, et εἶδος, forme; gr.) Anat. Il se dit pour désigner les éléments anatomiques et les corpuscules reproducteurs des animaux et des végétaux. ‖ Par abrév. *Spermazoaire, Spermazoïde.*

SPERME, n. m. (σπέρμα; gr., m. sign.) Liqueur séminale; semence dont l'animal est engendré; c'est un liquide blanchâtre, gluant, secrété par les testicules : *Un résultat piquant pour la physiologie a été la ressemblance observée par Fourcroy entre le* SPERME *de certains animaux et la poussière fécondante de quelques plantes.* (Cuv.) *Des phénomènes nerveux se joignent presque toujours à la faiblesse qui résulte de l'évacuation répétée du* SPERME. (Chomel.)

— *Sperme de baleine,* matière concrète, blanche et demi-opaque, qui se trouve liquide dans certaines cavités du crâne des cachalots, et qui prend de la consistance à l'air. ‖ On l'appelle aussi *Sperma ceti* et *Cétine, Blanc de baleine.*

SPERMIOLE, n. f. (σπέρμα, sperme; gr.) Zool. Frai de la grenouille.

— Pharm. Poudre composée de myrrhe, d'oliban, de camphre et de safran, arrosée avec de l'eau distillée de frai de grenouilles, recommandée contre les hémorrhagies.

SPERMODERME, n. m. (σπέρμα, graine, δέρμα, peau; grec.) Bot. Épisperme; ensemble des téguments propres de la graine des végétaux.

SPERMOPHILE, n. m. Zool. Mammifère d'Asie, qui se rapproche de la marmotte.

SPERMOPHORE, adj. des 2 g. (σπέρμα, semence, et φέρω, je porte; gr.) Bot. Qui porte des graines ou des corpuscules reproducteurs.

— N. m. Placenta ou péricarpe des plantes.

SPÉRONARE, n. m. ou **SPÉRONADE,** n. f. Mar. Petit bâtiment maltais, non ponté, gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPÉRONELLE, n. f. Bot. Consoude royale à fleurs doubles.

SPHACÈLE, n. m. (σφάκελος, gr., m. sign.) Pron. *sfa-cél.* — Chir. Gangrène profonde de la totalité d'un membre, d'un organe : *Le* SPHACÈLE *est dans certains cas un indice des anévrismes du cœur, ou des artères qui en partent.* (Corvisart.)

SPHACÉLÉ, ÉE, adj. Chir. Qui est affecté de sphacèle : *Membre* SPHACÉLÉ. (Acad.)

SPHALÉROCARPE, n. m. (σφαλερός, trompeur; καρπός, fruit; gr.) Bot. Sorte de fruit indéhiscent, qui a l'apparence d'une baie.

SPHÉNOÏDAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde : *Fente* ou *suture* SPHÉNOÏDALE. *Sinus* SPHÉNOÏDAUX. (Acad.)

SPHÉNOÏDE, adj. des 2 g. (σφήν, coin; εἶδος, forme; gr.) Anat. Propr. Qui ressemble à un coin.

— Il se dit d'un des os enclavé au milieu de la base du crâne, et qui concourt à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale : *La forme de l'os* SPHÉNOÏDE *est très bizarre.* (Acad.)

— N. m. *Le* SPHÉNOÏDE *a été comparé à une chauve-souris. Le corps du* SPHÉNOÏDE *a quatre faces.*

SPHÈRE, n. f. (σφαῖρα, globe; gr.) Pron. *sfèr.* — Géom. Globe, corps solide dans lequel toutes les lignes tirées du centre à la surface sont égales : *Les propriétés de la* SPHÈRE. *Le centre, le diamètre, la circonférence d'une* SPHÈRE. (Acad.) *La figure de la terre est peu différente d'une* SPHÈRE. (Laplace.)

— Plus ordin. Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel : *Acheter une* SPHÈRE *et un globe.* (Acad.) SPHÈRE *armillaire* ou *artificielle.*

— Disposition du ciel, suivant les cercles imaginés par les astronomes : *La* SPHÈRE *céleste est représentée par la* SPHÈRE *artificielle.* SPHÈRE *droite, oblique, parallèle.* (Acad.)

— Connaissance des principes d'astronomie qu'on apprend par le moyen d'une sphère : *Il étudie* SPHÈRE. *Traité de la* SPHÈRE. (Acad.)

— Espace dans lequel les astronomes conçoivent qu'une planète accomplit son cours : *La* SPHÈRE *de Jupiter. Saturne parcourt sa* SPHÈRE *en trente années.* (Acad.)

— Par anal. Espace, étendue : *On s'est assuré que la* SPHÈRE *que remplit la voix d'un rossignol n'a pas moins d'un mètre de diamètre.* (Buff.)

— Physiq. *Sphère d'activité*, espace dans lequel la vertu, l'influence d'un agent naturel peut s'étendre, et hors duquel elle n'a point d'action appréciable.

— Fig. *Sphère d'activité*, étendue d'affaires, de travaux, d'intérêts, dans laquelle un homme communique son mouvement à ceux qui l'entourent : *Malheur à ceux qui se trouvent placés dans sa* SPHÈRE *d'activité, ils n'ont aucun repos.* (Acad.) *Le pouvoir du président des États-Unis ne s'exerce que dans la* SPHÈRE *d'une activité restreinte.* (De Tocquev.)

— Fig. Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissances, de talent, de génie d'un individu : *Cela est hors de sa* SPHÈRE. *Quand vous le mettez sur telle matière, sur telle science il est hors de sa* SPHÈRE. *Sortir de sa* SPHÈRE. (Acad.) *Mesurons les rayons de notre* SPHÈRE, *et restons au centre, comme l'insecte au milieu de sa toile, nous nous suffirons toujours à nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Il avait cette politesse et cette galanterie qui s'acquièrent dans la* SPHÈRE *élevée des cours.* (H. de Balz.)

Tenons-nous dans la *sphère* où le ciel nous a mis. (Le Brun.)

— *Sortir de sa sphère*, sortir des bornes de son état, de sa condition.

— Fig. Étendue, cercle : *Il voulut agrandir la* SPHÈRE *de ses observations.* (Cuv.)

— Fig. *Étendre, agrandir, élargir la sphère des connaissances humaines*, ajouter aux connaissances que les hommes possèdent : *Cet homme était destiné à étendre la* SPHÈRE *de nos connaissances.* (Acad.)

SPHÉRICITÉ, n. f. Didact. État de ce qui est sphérique : *La* SPHÉRICITÉ *de la terre.* (Acad.)

SPHÉRIQUE, adj. des 2 g. (*sphère.*) Qui est rond comme un globe : *Corps* SPHÉRIQUE. *Figure* SPHÉRIQUE. (Acad.)

— Géom. Qui appartient à la sphère. || *Triangle sphérique.* || *Polygone sphérique.*

— Qui traite de la sphère : *Trigonométrie* SPHÉRIQUE. (Acad.)

— Chir. Qui a la forme globuleuse : *Tumeur* SPHÉRIQUE.

SPHÉRIQUEMENT, adv. D'une manière sphérique.

SPHÉRISTE, n. m. (σφαῖρα, boule; gr.) Antiq. Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTÈRE, n. m. Antiq. Lieu destiné aux différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTIQUE, adj. des 2 g. Antigr. Qui appartient à l'art de jouer à la balle : *Exercices* SPHÉRISTIQUES.

— N. f. Partie de la gymnastique des anciens, jeu de la balle : *Connaître la* SPHÉRISTIQUE.

SPHÉROCARPE, adj. des 2 g. (σφαῖρα, sphère; κάρπος, fruit; gr.) Pron. *sfé-ro-karp.* — Bot. Qui porte des fruits arrondis.

SPHÉROÏDAL, ALE, adj. Didact. Qui a la figure d'une sphère, d'un sphéroïde.

— Minér. *Roche sphéroïdale*, celle dont les parties sont disposées en sphéroïde.

SPHÉROÏDE, n. m. (σφαῖρα, sphère; εἶδος, forme; gr.) Pron. *sfé-ro-id.* — Géom. Solide dont la figure approche de celle de la sphère, ou dont un diamètre est plus grand que l'autre : SPHÉROÏDE *allongé*. SPHÉROÏDE *aplati.* (Acad.)

— Par anal. Tout corps qui a la forme d'un sphéroïde.

SPHÉROMÈTRE, n. m. (σφαῖρα, sphère; μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument qui sert à mesurer la courbure des surfaces sphériques.

SPHÉROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au sphéromètre.

SPHÉROPHORE, n. m. Bot. Genre de lichens.

SPHÉRULE, n. f. (*spherula*, petite sphère; lat.) Pron. *sfé-rul.* — Bot. Sorte de réservoir des corpuscules reproducteurs de certains champignons.

SPHÉRULÉ, ÉE, adj. (*spherula*, petite sphère; lat.) Didact. Qui a une forme orbiculaire.

SPHÉRULITE, n. f. Min. Variété de feldspath en masses globuleuses.

— Zool. Genre de coquilles bivalves fossiles.

SPHINCTER, n. m. (σφιγκτήρ, de σφίγγειν, lier; gr.) Pron. *sfinx-tèr.* — Anat. Muscle annulaire qui a la faculté de se contracter, et qui sert à retrécir ou à fermer certaines ouvertures naturelles : *Le* SPHINCTER *de l'anus. Le* SPHINCTER *de la vessie.* (Acad.)

SPHINX, n. m. (*sphinx*; lat., m. sing.) Pron. *sfinxs.* — Mythol. Monstre imaginaire, auquel les poëtes donnent le visage et les mamelles d'une femme, le corps d'un lion, et les ailes d'un aigle : *C'est un monstre comme le* SPHINX, *il joint la fureur à l'adresse.* (Volt.)

— Sculpt. Figure qui a le visage et les mamelles d'une femme, et le reste du corps d'un lion : *On représente toujours les* SPHINX *couchés sur le ventre, les jambes de devant étendues, et la tête droite.* (Acad.) *A l'œil nu, je voyais parfaitement les assises des pierres et la tête du* SPHINX *qui sortait du sable.* (Chateaubr.)

— Fig. Homme énigmatique, habile à poser des questions, des problèmes difficiles.

— Zool. Genre de papillons qui ont le corps gros, les yeux grands, et les ailes horizontales, ornées de couleurs vives et variées.

SPHYGMIQUE, adj. des 2 g. (σπυγμός, pouls; gr.) Méd. Qui a rapport au pouls.

— *Art sphygmique*, art qui a pour but la connaissance des caractères du pouls.

SPHYGMOLOGE, n. m. (σφυγμός, pouls, et λέγειν, indiquer; gr.) Méd. Instrument propre à faire connaître la vitesse et les autres qualités du pouls.

SPHYGMOMÈTRE, n. m. (σπυγμός, pouls, μέτρον, mesure; gr.) Méd. Instrument qui sert à calculer la fréquence du pouls.

SPHYRÈNE, n. f. Zool. Genre de poissons de mer, de la famille des Percoïdes; ils ont le corps allongé, le museau pointu, la bouche grande et armée de dents aiguës.

SPIC, n. m. Bot. Grande lavande; elle fournit une huile odorante et volatile, appelée par corruption *Huile d'aspic.*

SPICA, n. m. (m. lat. *épi.*) Chir. Sorte de bandage dont les tours, se couvrant en partie les uns les autres, représentent en quelque sorte les rangs d'un épi d'orge.

SPICIFORME, adj. (*spica*, épi, et *forma*, forme; lat.) Didact. Qui a la forme d'un épi.

SPICILÉGE, n. m. Didact. Recueil, collection de pièces, d'actes, etc.

SPICULAIRE, adj. des 2 g. (*spica*, épi; lat.) Min. Qui a la forme d'un javelot.

— N. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

SPICULÉ, ÉE, adj. (*spicula*, épi; lat.) Bot. Il se dit de l'épi composé de plusieurs épillets.

SPILE, n. m. Bot. Ombilic, point d'attache de la graine des graminées.

SPINAL, ALE, adj. (*spina*, épine; lat.) Anat. Qui appartient à l'épine du dos, qui a rapport à la colonne vertébrale : *Le nerf* SPINAL. *Artères* SPINALES. (Acad.)

SPINA-VENTOSA, n. m. (m. lat.) Pron. *spi-na-vain-to-za.* — Méd. Maladie du système osseux, dans laquelle le tissu des os se dilate par suite d'abcès développés à l'intérieur.

SPINELLE, adj. m. Min. Rubis d'un rouge pâle : *Rubis* SPINELLE. (Acad.)

— Substantiv. *Un beau* SPINELLE.

— N. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Graminées, comprenant plusieurs plantes de la Nouvelle Hollande.

SPINESCENT, ENTE, adj. Bot. Qui se transforme, qui se termine en épine : *Partout des arbustes aux feuilles lancéolées et* SPINESCENTES. (Ph. Chasles.)

SPINOSISME, n. m. Pron. *spi-no-zism.* — Doctrine professée par Spinosa, et suivant laquelle Dieu est un agent universel, une force répandue dans toute la nature.

SPINOSISTE, n. des 2 g. Celui ou celle qui admet les principes du spinosisme.

SPINTHÉROMÈTRE, n. m. (σπινθήρ, étincelle; μέτρον, mesure; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINULAIRE, n. f. Bot. Genre d'algues.

SPINULE, n. f. (*spina*; lat.) Bot. Petite épine.

SPIRACANTHE, n. m. Bot. Arbuste de l'Amérique méridionale de la famille des Synanthérées.

SPIRAL, ALE, adj. (*spiralis*; lat., m. sign.) Qui a la figure d'une spirale; contourné sur lui-même comme un ressort de montre : *Forme* SPIRALE. *Ligne* SPIRALE. *Ressort* SPIRAL. *Des ressorts* SPIRAUX. (Acad.)

— Bot. Qui est tordu ou disposé en spirale.

— Zool. *Coquilles spirales*, celles qui tournent plusieurs fois sur elles-mêmes.

— Substantiv. Ressort moteur d'une montre : *Le* SPIRAL *d'une montre.* (Acad.) *Je n'ai cassé que le grand ressort, la sonnerie, le* SPIRAL *et le barillet.* (Mme de Gir.)

SPIRALE, n. f. Géom. Courbe qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence, et dont elle s'écarte toujours de plus en plus : *Il y a une infinité de sortes de* SPIRALES, *parmi lesquelles celle d'Archimède est la plus célèbre.* (Acad.) *Les lampes vomissaient des flammes rouges qui montaient vers la voûte en ardentes* SPIRALES. (G. Sand.) *C'est moi qui prenait soin de ses cheveux, et qui les roulais chaque jour en* SPIRALES *dorées.* (Id.)

— *En spirale*, en forme de spirale : *La chaîne d'une montre se roule* EN SPIRALE *autour de la fusée.* (Acad.) *Un escalier en* SPIRALE *montait à l'étage supérieur.* (Lam.)

SPIRALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est tordu, roulé en spirale.

SPIRALEMENT, adv. Didact. En spirale.

SPIRATION, n. f. (*spiratio*, souffle; lat.) Théol. Manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : SPIRATION *active, passive. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par voie de* SPIRATION. (Acad.)

SPIRE, n. f. (*spirare*; lat.) Géom. Tour d'une ligne spirale.

— Archit. Base d'une colonne dont la figure ou le profil va en serpentant.

— Zool. Partie de certaines coquilles, formant un enroulement.

SPIRÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Rosacées, comprenant des herbes et des arbrisseaux dont plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins : SPIRÉE *à feuilles luisantes, à feuilles de saule, à feuilles de mille-pertuis, etc.* SPIRÉE *du Japon.* (Acad.)

— *Spirée ulmaire*, reine des prés.

SPIRITUALISATION, n. f. Pron. *spi-ri-tu-a-li-za-cion.* — Chim. Action d'extraire des liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides : *La* SPIRITUALISATION *se fait par la distillation.* (Acad.) || Vieux.

— Philol. Interprétation du sens propre et littéral d'un passage en un sens allégorique et spirituel : *La* SPIRITUALISATION *de la Bible.*

— Néol. Spiritualité : *Le christianisme enseigne à l'humanité le dogme de la* SPIRITUALISATION. (Lam.)

SPIRITUALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Spiritualiser : *Sels* SPIRITUALISÉS.

— Philol. *Sens, passage* SPIRITUALISÉ.

SPIRITUALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*spiritus*, esprit; lat.) Chim. Extraire les esprits des corps mixtes : *On* SPIRITUALISE *les liqueurs, les sels par la distillation.* (Acad.) || Vieux.

— Philol. Convertir le sens littéral d'un passage en un sens allégorique : *Il y a des théologiens qui* ONT SPIRITUALISÉ *toutes les histoires de la Bible.* (Acad.)

— Mor. Donner une âme, une intelligence : *L'athéisme* SPIRITUALISE *la matière et naturalise l'esprit.* (Mme de Staël.) *C'est l'imagination qui* SPIRITUALISE *le genre humain.* (Lam.)

— Dégager de toute sensuelle affection : *Il ne faut pas tant* SPIRITUALISER *l'amour.* (St-Évrem.) *Les hommes doivent, pour ainsi dire, s'aimer à travers Dieu, qui* SPIRITUALISE *leur amour.* (Chateaubr.)

= **Se spiritualiser**, v. pr. *A mesure que les religions* SE SPIRITUALISENT, *les temples s'en vont.* (Lam.)

SPIRITUALISME, n. m. (*spiritus*, esprit; lat.) Doctrine mystique, excès, abus de la spiritualité : *Ses ouvrages sont remplis d'un* SPIRITUALISME *obscur.* (Acad.)

— Philos. Système de philosophie, doctrine qui établit en principe l'existence de l'âme et de Dieu.

— Il se dit par oppos. à Matérialisme : *Le* SPIRITUALISME *est enseigné par Descartes, par Leibnitz, etc.* (Acad.) *C'est le spiritualisme qui élève l'homme à la découverte de Dieu.* (Lam.)

SPIRITUALISTE, n. et adj. des 2 g. Celui ou celle dont la doctrine est opposée au matérialisme; partisan du spiritualisme.

— Qui a rapport à la spiritualité : *Ouvrage* SPIRITUALISTE. *La religion* SPIRITUALISTE *enseigne à l'homme qu'il y a deux vies à vivre, l'une passagère, l'une immortelle; l'une de la terre, l'autre du ciel.* (V. Hugo.)

SPIRITUALITÉ, n. f. Philos. Qualité, nature de ce qui est spirituel : *La* SPIRITUALITÉ *de l'âme.* (Acad.) *Vous me trouverez sur les livres de Platon qui traitent de la* SPIRITUALITÉ *de l'âme.* (La Br.)

— Théologie mystique, celle qui regarde la nature de l'âme, la vie intérieure : *Livre de* SPIRITUALITÉ. (Acad.)

SPIRITUEL, ELLE, adj. Incorporel, qui est esprit : *Les anges sont des substances* SPIRITUELLES. (Acad.) *La raison, d'accord avec la foi, démontre que notre âme est une substance* SPIRITUELLE, *simple, indivisible.* (Gousset.)

— Fam. Qui a de l'esprit : *Un homme fort* SPIRI-

TUEL. (Acad.) *Ces femmes si polies, si* SPIRITUELLES. (La Br.) *Il y en a d'aussi* SPIRITUELLES *qu'elle, mais il n'y en a pas de si gracieusement* SPIRITUELLES. (H. de Balz.)

— En parl. des choses, Ingénieux, où il y a de l'esprit : *Une réponse* SPIRITUELLE. *Un ouvrage* SPIRITUEL. (Acad.)

— Qui annonce de l'esprit : *Les yeux de l'éléphant sont brillants et* SPIRITUELS. (Buff.)

— *Il a l'air spirituel, la physionomie spirituelle,* à son air, à sa physionomie, on présume qu'il a de l'esprit.

— Peint. *Touche spirituelle,* coups de pinceau par lesquels un peintre rend avec esprit les objets qu'il s'est proposé de représenter.

— Mystiq. Qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur de la conscience; par oppos. à Sensuel, charnel, corporel : *L'homme* SPIRITUEL. *La vie* SPIRITUELLE. *Entretiens* SPIRITUELS. *Cantique* SPIRITUEL. *Père* SPIRITUEL. (Acad.)

— Mystiq. *Communion spirituelle*, part que ceux qui ne communient point prennent à l'acte des communiants, en s'unissant avec eux en esprit.

— Mus. *Concert spirituel*, concert que l'on donne les jours de la semaine sainte, et qui se compose ordinairement de morceaux de musique dont les sujets sont religieux.

— Qui regarde la religion, l'Église; par oppos. à Temporel : *Poser des bornes entre la puissance* SPIRITUELLE *et la puissance temporelle. Sacrifier les biens temporels aux biens* SPIRITUELS. *Le pape, dans ses États, est à la fois chef* SPIRITUEL *et prince temporel.* (Acad.)

— Gramm. Allégorique, mystique, par oppos. à Littéral : *Jacob et Esaü, dans le sens* SPIRITUEL, *représentent les bons et les méchants.* (Acad.)

— Substantiv. Ce qui est du ressort de l'église, de la religion : *Le* SPIRITUEL *d'un bénéfice. Il ne se mêle que du* SPIRITUEL, *et laisse à un autre le soin temporel.* (Acad.) *Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le* SPIRITUEL *ne doit pas toucher au trône.* (Fléch.)

SPIRITUELLEMENT, adv. Avec esprit : *Il lui répondit fort* SPIRITUELLEMENT. *Les arbres, dans ce paysage, sont touchés* SPIRITUELLEMENT. (Acad.)

— Mystiq. En esprit : *Communier* SPIRITUELLEMENT *avec le prêtre.* (Acad.)

SPIRITUEUX, EUSE, adj. Qui contient de l'esprit-de-vin ou alcool : *Ce vin est fort* SPIRITUEUX. *L'usage des liqueurs* SPIRITUEUSES *est dangereux.* (Acad.) *On le ramasse, on le rappelle à la vie avec des eaux* SPIRITUEUSES. (Did.)

— Substantiv. Liqueur : *Il fait abus des* SPIRITUEUX. (Acad.)

SPIRITUOSITÉ, n. f. Chim. État d'un liquide spiritueux; degré d'alcoolisation : *La* SPIRITUALITÉ *de vin. Il est parvenu à obtenir par une seule chauffe tous les degrés de* SPIRITUOSITÉ. (Chaptal.)

SPIROÏDE, adj. des 2 g. (σπεῖρα, tour, et εἶδος, forme; gr.) Didact. Qui est contourné en spirale.

SPIRULE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves, comprenant des espèces très-communes dans la mer Atlantique.

SPIRULIER, n. m. Zool. Mollusque qui habite la coquille appelée spirule.

SPIZAÈTE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de proie qui comprend les aigles-autours.

SPLANCHNIQUE, adj. des 2 g. (σπλάγχνον, viscère; gr.) Qui appartient, qui a rapport aux viscères : *Nerfs* SPLANCHNIQUES.

— *Cavités splanchniques,* celles qui contiennent les viscères : le crâne, la poitrine et l'abdomen.

SPLANCHNOGRAPHIE, n. f. (σπλάγχνον, viscère; γράφω, je décris; gr.) Didact. Description des viscères.

SPLANCHNOLOGIE, n. f. (σπλάγχνον, viscère; λόγος, discours; gr.) Partie de l'anatomie qui traite des viscères.

— Particul. Ouvrage qui traite des viscères.

SPLANCHNOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splanchnologie.

SPLANCHNOTOMIE, n. f. (σπλάγχνον, viscère, et τομή, dissection, gr.) Anat. Dissection des viscères.

SPLEEN, n. m. (m. angl., *rate.*) Pron. *spline.* — Hypocondrie; mélancolie, tristesse, dégoût de la vie, indifférence pour toute chose attribuée à une humeur noire dont on supposait que la rate était le siége : *Avoir le* SPLEEN. *Etre dévoré de* SPLEEN. (Acad.) *Depuis ce matin j'ai le* SPLEEN, *et un tel* SPLEEN *que tout ce que je vois m'est en dégoût profond.* (A. de Vigny.) *Il se découragea de la vie, et dès l'âge de quinze ans il fut attaqué du* SPLEEN, *maladie toute physique sous le ciel brumeux de l'Angleterre, toute morale sous le ciel vivifiant de l'île Bourbon.* (G. Sand.)

Cet homme ainsi reclus vivait en joie; à peine
Le *splenn* le prenait-il quatre fois par semaine.
(A. de Muss.)

SPLÉNALGIE, n. f. (σπλήν, rate; ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Douleur dont on rapporte le siége à la rate.

SPLENDEUR, n. f. (*splendeur;* lat. m. sign.) Grand éclat de lumière : *La* SPLENDEUR *du soleil. La* SPLENDEUR *des astres.* (Acad.)

— Par anal. : *Le beau n'est que la* SPLENDEUR *du bon réfléchie dans les arts.* (Villem.)

Néron croit éblouir vos yeux de sa *splendeur.* (Rac.)

— Fig. Grand éclat d'honneur et de gloire : *La* SPLENDEUR *de son rang, de son nom. Cette maison était en grande* SPLENDEUR. *Cet empire a perdu, a recouvré son ancienne* SPLENDEUR. (Acad.) *Un nouveau règne peut rendre au pays ses* SPLENDEURS. (Scribe.)

— Magnificence, pompe : *Il vit avec beaucoup de* SPLENDEUR. *Il a vécu dans son ambassade avec* SPLENDEUR. (Acad.) *La* SPLENDEUR *des grands ajoute à notre misère le poids du bonheur d'autrui.* (La Br.) *La* SPLENDEUR *du printemps ne disait rien à ton cœur attristé.* (J. Sandeau.)

... De ses festins la royale *splendeur*
A fait sa renommée. (C. Del.)

SPLENDIDE, adj. des 2 g. (*splendidus;* lat., m. sign.) Qui fait les choses avec magnificence : *Un homme* SPLENDIDE. (Acad.)

— Où il y a de la magnificence, de la pompe, qui est somptueux : *Il nous donna un repas* SPLENDIDE. *Festin* SPLENDIDE. *Il tient une table* SPLENDIDE. *Avoir une cour* SPLENDIDE. (Acad.) *Depuis le jour où Michel-Ange avait ouvert les murs de la chapelle Sixtine de ses* SPLENDIDES *et gigantesques peintures, il avait jeté le trouble dans tous les esprits.* (Vitet.)

Qu'un *splendide* banquet les dispose au voyage.
(C. Del.)

SPLENDIDEMENT, adv. D'une manière splendide : *Il vit* SPLENDIDEMENT. *Il nous a traités* SPLENDIDEMENT. (Acad.)

SPLÉNEMPHRAXIE, n. f. (σπλήν, rate; ἐμφράσσειν, obstruer; gr.) Pron. *splé-nain-frak-ci.* — Méd. Obstruction de la rate, résultant de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang.

SPLÉNÉTIQUE, adj. et n. des 2 g. Méd. En parl. d'une personne, qui est attaquée d'obstruction à la rate.

— En parl. des médicaments, propre à guérir ces obstructions.

SPLÉNIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la rate, qui a rapport à la rate : *Artère, veine* SPLÉNIQUE. *Muscle* SPLÉNIQUE. (Acad.)

SPLÉNITE, n. f. (σπλήν, rate; gr.) Méd. Inflammation de la rate.

SPLÉNOCÈLE, n. f. (σπλήν, rate; κήλη, tumeur; gr.) Chir. Hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHIE, n. f. (σπλήν rate; γράφω, je décris; gr.) Didact. Description de la rate.

SPLÉNOLOGIE, n. f. (σπλήν, rate; λόγος, discours; gr.) Didact. Traité sur la rate.

SPLÉNOTOMIE, n. f. (σπλήν, rate; τομή, section; gr.) Méd. Dissection de la rate.

SPODE, n. f. (σποδός, cendre; gr.) Anc. Chim. Oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tuthie.

— Anc. Ivoire calciné à blanc.

SPOLIATEUR, TRICE, n. (*spoliare,* dépouiller; lat.) Celui, celle qui spolie, dépouille par force ou par fraude : *La loi punit le* SPOLIATEUR. *Dieu applique la loi du talion à ces* SPOLIATEURS *de toutes les contrées.* (De Salvandy.) *Les dévastateurs et les* SPOLIATEURS *des églises.* (J. Simon.)

— Adj. *Un acte* SPOLIATEUR. *Une mesure* SPOLIATRICE. (Acad.)

SPOLIATIF, IVE, adj. Qui dépouille.

— Méd. *Saignée spoliative,* celle qui diminue la masse du sang, par oppos. à *Saignée dérivative.*

SPOLIATION, n. f. (*spoliare,* dépouiller; lat.) Pron. *spo-li-a-cion.* — Action par laquelle on dépossède par violence ou par fraude : *Avant la* SPOLIATION *de la succession. Ce sont des* SPOLIATIONS, *d'infâmes* SPOLIATIONS. (Acad.)

SPOLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Spolier : *Il faut avant toutes choses rétablir, réintégrer celui qui a été* SPOLIÉ. (Acad.) *De malheureux héritiers* SPOLIÉS, *frustrés de leur espérance.* (Did.).

SPOLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*spoliare,* dépouiller; lat.) Il s'écrit avec deux *i* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'ind. et du prés. du subjonct. : *nous spoliions, vous spoliiez.* — Dépouiller par force ou par fraude : *On l'A* SPOLIÉ *de son héritage.* (Acad.)

= **Se spolier,** v. pron. Se dépouiller mutuellement par force ou par fraude : *Ils* SE SONT SPOLIÉS *l'un l'autre.*

SPONDAÏQUE, adj. et n. m. (σπονδεῖος, spondée; gr.) Prosod. gr. et lat; il se dit d'un vers hexamètre dont le cinquième pied est un spondée : *Un vers* SPONDAÏQUE.

— Substantiv. *Un* SPONDAÏQUE. (Acad.)

SPONDÉE, n. m. (*spondeus;* lat. m. sign.) Prosod. Sorte de mesure ou de pied, composé de deux syllabes longues : *Le vers hexamètre est composé de dactyles et de* SPONDÉES. (Acad.)

On voyait à côté des dactyles volants,
Le *spondée* allongé se traîner à pas lents. (F. de Neufch.)

SPONDYLARTHROCACE, n. f. (σπόνδυλος, vertèbre; ἄρθρον, articulation; κακός, mauvais; gr.) Méd. Inflammation des surfaces articulaires des vertèbres.

SPONDYLE, n. m. (σπόνδυλος, vertèbre; gr.) Anat. Vertèbre; Particul. Deuxième vertèbre du cou.

— Zool. Coquille bivalve, très-voisine des huîtres : *On mange, en Italie, les* SPONDYLES *comme les huîtres.* (Acad.)

SPONDYLITE, n. f. (σπόνδυλος, vertèbre; gr.) Méd. Inflammation de la colonne vertébrale.

SPONGIAIRE, adj. des 2 g. (*spongia,* éponge; lat.) Zool. Qui ressemble à une éponge.

— N. f. pl. Classe de zoophytes renfermant le genre éponge.

SPONGIEUX, EUSE, adj. (*spongia;* éponge; lat.) Poreux, de la nature de l'éponge, semblable à l'éponge : *Le poumon est* SPONGIEUX. *Os* SPONGIEUX. *La pierre ponce est* SPONGIEUSE. (Acad.)

— Anat. *Tissu spongieux ou celluleux*, tissu qui forme la presque totalité des os courts et les extrémités des os longs.

— Min. Qui est susceptible d'imbibition : *Chaux carbonatée* SPONGIEUSE.

— Bot. Dont la tige est remplie d'un tissu élastique, retenant l'humidité comme une éponge.

SPONGIOLE, n. f. Bot. Organe qui, dans les végétaux, sert à absorber les liquides, à peu près comme le ferait une éponge.

SPONGIOSITÉ, n. f. Didact. Qualité de ce qui est spongieux : *La* SPONGIOSITÉ *d'un tissu.*

SPONGITE, n. f. Min. Pierre remplie de plusieurs trous, et qui imite l'éponge.

SPONTANÉ, ÉE, adj. (*sponte,* de son propre mouvement; lat.) Qui est libre, volontaire; que l'on fait de son propre mouvement : *Action* SPONTANÉE. (Acad.)

— Physiol. Il se dit des mouvements qui s'exécutent sans l'excitation d'aucune cause extérieure apparente : *Les mouvements du cœur, du cerveau, des artères, etc., sont des mouvements* SPONTANÉS. (Acad.) *J'aperçois dans les corps deux sortes de mouvements, savoir : mouvement communiqué, et mouvement* SPONTANÉ *ou volontaire.* (V. Cousin.)

— Méd. *Évacuation spontanée,* celle qui n'est pas provoquée par un remède. || *Maladie spontanée*, celle qui n'a point de cause apparente, etc.

— Mor. Par anal. Soudain, inattendu : *Il avait des mouvements* SPONTANÉS *qui rachetaient toutes ses fautes.* (G. Sand.)

— N. m. Philos. Acte spontané : *Ce qui se passe dans le* SPONTANÉ *est plutôt le fait de Dieu que le fait de l'homme.* (E. Renan.)

SPONTANÉITÉ, n. f. Didact. Qualité, caractère de ce qui est spontané : *La* SPONTANÉITÉ *d'une action. La* SPONTANÉITÉ *d'un mouvement.* (Acad.) *La* SPONTANÉITÉ *est essentiellement libre, bien qu'elle ne soit accompagnée d'aucune délibération.* (V. Cousin.)

SPONTANÉMENT, adv. D'une manière spontanée : *Une résolution prise* SPONTANÉMENT. *Une maladie qui se développe* SPONTANÉMENT. (Acad.) *L'homme jouit des biens que lui prodigue* SPONTANÉMENT *la nature.* (Portalis.) *Le sauvage cueille les fruits nés* SPONTANÉMENT. (Troplong.)

SPONTON, V. ESPONTON.

SPORADES, n. f. (σπείρω, je sème; gr.) Astron. Étoiles éparses qui ne font partie d'aucune constellation.

SPORADIQUE, adj. des 2 g. (σποραδικός; m. sign.; de σπείρειν, disperser; gr.) Pathol. Il se dit des maladies qui n'attaquent qu'un seul individu à la fois

ou quelques individus isolément; ce sont les plus fréquentes de toutes les maladies, elles paraissent dans toutes les saisons, sous tous les climats, par l'effet de causes individuelles et indépendamment de toute influence épidémique : *Le choléra morbus* SPORADIQUE. (Acad.) || Par oppos. à *Épidémique*.

SPORANGE, n. m. (σπορά, semence; ἀγγεῖον, vase; gr.) Bot. Vésicule dans laquelle les spores sont contenues.

SPORE, n. f. (σπόρα, semence; gr.) Bot. Corpuscule reproducteur, poussière fécondante des plantes cryptogames : *Les* SPORES *sont renfermées dans les sporanges.*

SPORT, n. m. (m. angl., *divertissement, chasse.*) Pron. *sportt.* — Tout exercice qui se rapporte aux courses et aux chasses.

SPORTULE, n. f. (*sportula*, de *sporta*, corbeille; lat.) Antiq. rom. Panier, corbeille où les pauvres recevaient les dons, les aumônes des riches.

— Par extens. Sorte de dons en argent ou d'aumônes en comestibles que les grands de Rome faisaient distribuer à leurs clients : *La foule vient demander la* SPORTULE. (A. Dumas.) *A ce peuple ne donnons-nous pas la* SPORTULE, *et ne faisons-nous pas l'aumône.* (Id.)

SPUMAIRE, adj. des 2 g. (*spuma*, écume; lat.) Didact. Qui ressemble à de l'écume.

SPUMESCENT, ENTE, adj. Didact. Qui écume, jette de l'écume.

— Bot. Il se dit des plantes qui ressemblent à de l'écume : *Plantes* SPUMESCENTES.

SPUMEUX, EUSE, adj. (*spumosus*, formé de *spuma*, écume; lat.) Didact. Rempli, couvert, mêlé d'écume.

— Méd. *Crachats spumeux*, ceux qui contiennent des bulles d'air qui leur donnent l'aspect de la mousse : *Les* CRACHATS SPUMEUX *viennent tantôt de la bouche et tantôt des bronches.* (Chomel.)

SPUMOSITÉ, n. f. (*spuma*, écume; lat.) Didact. Qualité ou état de ce qui est réduit en écume, ou couvert d'écume.

SPUTATION, n. f. (*sputare*, cracher; lat.) Pron. *spu-ta-cion.* — Méd. Action de cracher; crachement : SPUTATION *fréquente.* (Acad.)

SQUALE, n. m. (*squalus*; chien de mer; lat.) Pron. *skoual.* — Zool. Genre de poissons cartilagineux, allongés, vulgairement connus sous le nom de *Chiens de mer*, et dont le requin est une espèce : *C'est parmi les* SQUALES *que se présentent les plus gros poissons connus.* (Dumér.)

SQUALIDE, adj. des 2 g. (*squalidus*; lat., m. sign.) Pron. *scoua-lid.* — Néol. Sale; fangeux.

— N. m. pl. Zool. Famille de poissons, ayant pour type le genre squale.

SQUALIDITÉ, n. f. Néol. État de ce qui est sale, malpropre.

SQUAME, n. f. (*squama*, écaille; lat.) Méd. Sécrétion morbide de petites lames de l'épiderme à la suite de certaines inflammations du tissu cutané.

— Bot. Bractées, écailles dont se compose l'involucre de certaines fleurs, d'un grand nombre de bulbes.

SQUAMEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est formé ou composé d'écailles.

— *Aigrette squameuse*, aigrette formée d'un assemblage d'écailles ou de folioles.

— *Fruits squameux*, ceux qui résultent d'écailles soudées.

— Zool. *Plumes squameuses*, celles qui ressemblent à des écailles imbriquées les unes sur les autres.

— Anat. Écailleux, composé d'écailles : *La portion* SQUAMEUSE *du temporal.* (Acad.)

SQUAMIFÈRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a le corps couvert d'écailles.

— N. m. pl. Famille de reptiles.

SQUAMIFORME, adj. des 2 g. (*squama*, écaille; *forma*, forme; lat.) Bot. Qui a la forme d'une petite écaille : *Feuilles* SQUAMIFORMES. *Nectaires* SQUAMIFORMES.

SQUAMIPÈDE, adj. des 2 g. (*squama*, écaille; *pes, pedis*, pied; lat.) Zool. Qui a les pattes écailleuses.

SQUAMIPENNE, adj. des 2 g. (*squama*, écaille; *penna*, nageoire; lat.) Zool. Qui a des nageoires garnies d'écailles.

— N. pl. Famille de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens; ils ont la nageoire dorsale ainsi que la nageoire anale recouverte d'écailles.

SQUAMULE, n. f. (*squame.*) Bot. Très-petite écaille.

SQUARE, n. m. (m. angl. *place.*) Pron. *skouèr.* — Jardin au milieu d'une place publique, ordinairement entouré d'une grille : *Il y a beaucoup de* SQUARES *à Londres.*

SQUARREUX, EUSE, adj. (*squarrosus*; lat.) Bot. qui est rude au toucher, roide, raboteux.

SQUELETTE, n. m. Vulg. Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné, dans leur situation naturelle : *Un* SQUELETTE *d'homme. Un* SQUELETTE *d'enfant.* (Acad.)

— Physiol. Charpente osseuse du corps humain : *Les mœurs, le genre de vie, les vêtements influent sur diverses parties du* SQUELETTE. (Robin.)

— Général. Ensemble des os des animaux vertébrés : *Le* SQUELETTE *d'un cheval, d'un bœuf, d'un âne, d'un porc, d'un oiseau, d'un poisson, d'un serpent.* (Acad.) *Il réunit les peaux, les* SQUELETTES *des animaux.* (Cuv.)

> ... Sur les bords du plat, six pigeons étalés
> Présentaient pour renfort leurs *squelettes* brûlés. (Boil.)

— *Squelette artificiel*, celui dont les ossements sont rattachés avec du fil d'archal, de laiton ou de chanvre. Il y a aussi des squelettes d'ivoire.

— Bot. Partie solide d'un organe végétal; tissu réticulaire des feuilles.

— Fig. et fam. *C'est un squelette, un vrai squelette, un squelette ambulant*, se dit d'une personne extrêmement maigre et décharnée.

— Par anal. *Voilà ce qui subsiste de cette ville puissante, un lugubre* SQUELETTE. (Voln.)

— Fig. Il se dit quelquefois des ouvrages d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche, aride : *Il a trop abrégé son discours, ce n'est plus qu'un* SQUELETTE. (Acad.) *Un dictionnaire sans exemples est un* SQUELETTE. (Volt.)

— Mar. V. CARCASSE.

SQUELETTOLOGIE, n. f. Didact. Traité des os et des ligaments qui les unissent.

SQUELETTOPÉE, n. f. (σκελετόν, squelette, et ποιεῖν, faire; gr.) Art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUINANCIE, n. f. Chir. V. ESQUINANCIE.

SQUINE, n. f. Bot. Plante exotique, du genre des Salsepareilles, dont la racine est employée en médecine : *La* SQUINE *est un bois sudorifique, mais elle est bien inférieure à la* SALSEPAREILLE. (Robin.) || On l'appelle aussi *Esquine* ou *China*.

SQUIRRE, n. m. (σκίρρος, tumeur dure; gr.) Pron. *skirr.* — Méd. Tumeur dure non douloureuse qui se forme en quelque partie du corps.

— Toute variété de couleur d'un blanc bleuâtre ou grisâtre un peu transparente : *Le* SQUIRRE *est le premier degré du cancer. Avoir un* SQUIRRE *au sein, au foie, etc.* (Acad.)

— Art vétér. Endurcissement d'un tissu organique ordinairement sans douleur, produit par une irritation chronique.

SQUIRREUX, EUSE, adj. Méd. Qui est de la nature du squirre : *Tumeur* SQUIRREUSE. (Acad.)

SQUIRROSITÉ, n. f. Pron. *ki-ro-si-té.* — Méd. Dureté semblable à celle d'un squirre.

ST, ST, Pron. *sit, sit.* — Sorte de mimologisme, signe par lequel on exprime le son aigu que forme quelquefois la voix, lorsqu'on appelle quelqu'un : ST, ST, *venez-ici tout de suite.* (Acad.)

STABAT, n. m. (m. lat., *elle se tenait.*) Liturg. Hymne qu'on chante dans les églises pendant la semaine sainte, et qui commence par ce vers : STABAT *mater dolorosa : Le* STABAT *ou* STABAT MATER *a été mis en musique par Pergolèse et par Haydn.*

— Composition musicale du *Stabat : Le* STABAT *de Pergolèse.*

STABILISATION, n. f. (*stable.*) Néol. Action de stabiliser.

STABILITÉ, ÉE, part. pass. du v. Stabiliser :

STABILISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Rendre stable : STABILISER *un gouvernement, des institutions.*

STABILISME, n. m. Néol. Système d'immutabilité, en politique, en morale : *Avec le* STABILISME, *nous serions encore Goths, Welches, sauvages.* (Ch. Nod.) || Peu usité.

STABILITÉ, n. f. (*stable.*) Qualité de ce qui est stable, ferme, solidement établi : *La* STABILITÉ *d'un édifice.* (Acad.)

— Solidité : *Ce pont de bois n'a point de* STABILITÉ, *manque de* STABILITÉ. (Acad.)

— Fig. *La* STABILITÉ *d'un État. La* STABILITÉ *des lois. Il n'y a point de* STABILITÉ *dans les choses du monde.* (Acad.) *La France ne demande que la* STABILITÉ. (Guizot.)

— État de permanence dans un lieu : *Faire vœu de* STABILITÉ *dans une communauté religieuse. Avoir droit de* STABILITÉ. (Acad.)

— Mécan. Propriété qu'un corps dérangé de son état d'équilibre a de revenir facilement à son assiette quand un accident l'en fait sortir : *Ce navire a peu de* STABILITÉ. (Acad.)

STABLAT, n. m. (*étable.*) Construction que les habitants de certaines parties des Alpes préparent à l'approche des neiges, et où ils s'enferment durant l'hiver avec leurs troupeaux.

STABLE, adj. des 2 g. Qui est dans un état, dans une assiette, dans une situation ferme : *Un édifice* STABLE. *Cet échafaud n'est pas assez* STABLE. (Acad.) *Les poissons ne dorment profondément que lorsqu'ils reposent sur un fond* STABLE. (Lacép.) On dit plus ordinair. *Solide.*

— Fig. Assuré, durable, permanent : *Une paix ferme et* STABLE. *Il n'y a rien de* STABLE *ni d'assuré dans sa fortune. Rien n'est* STABLE *en ce monde. Il n'y a rien de* STABLE, *de véritablement* STABLE *que Dieu.* (Acad.) *Je ne découvre rien de* STABLE *ou de fixe dans la matière.* (Kératry.)

> Comment n'aimez-vous pas un commerce plus *stable* ?
> (Gresset.)

— Par anal. Il se dit quelquefois mais impropr. des personnes :

> Je te retrouve *stable*, et ferme en ton devoir. (Piron.)

— En parl. des choses physiques : *Le temps qu'il fait n'est pas* STABLE. *Le vent n'est pas* STABLE.

STABULATION, n. f. Écon. rur. Séjour, entretien des animaux dans une étable : *La* STABULATION *est temporaire ou permanente.*

STACCATO, adv. (m. ital. *brusquement.*) Mus. Il indique sur les partitions qu'il faut attaquer brusquement la corde avec l'archet, pour faire entendre chaque note détachée : *Faite ce passage* STACCATO.

— Substantiv. *Un* STACCATO.

STADE, n. m. (στάδιον, carrière pour la course; gr.) Antiq. Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course; elle était de cent vingt-cinq pas géométriques de longueur, ou environ cent quatre-vingt-quatre mètres : *Courir dans le* STADE. *Gagner le prix du* STADE. (Acad.) *On avait tracé un* STADE *autour duquel étaient rangés les députés d'Athènes.* (Barthél.)

— Longueur de chemin pareille à celle de cette carrière : *Les Grecs mesuraient les chemins par* STADES. *Tel lieu est distant de telle ville de trente* STADES. *Huit* STADES *valent un mille romain.* (Acad.)

— Méd. Chaque période ou degré d'une maladie. Particul. Chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGE, n. m. (*statio*, station; lat.) Résidence que doit faire chaque nouveau chanoine, afin de pouvoir jouir des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession.

— Espace de temps pendant lequel les avocats sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits sur le tableau : *Ce licencié fait son* STAGE *à la cour royale. Pendant le* STAGE *on a la faculté de plaider.* (Acad.)

— Espace de temps pendant lequel les jeunes médecins sont obligés de fréquenter les cours de médecine et les hôpitaux avant d'exercer eux-mêmes.

STAGIAIRE, adj. m. Qui fait son stage : *Avocat* STAGIAIRE. (Acad.)

— Qui concerne le stage : *Période* STAGIAIRE.

— Substantiv. : *Les* STAGIAIRES *de la cour royale.*

STAGNANT, ANTE, adj. (*stagnare*, de *stagnum*, étang; lat.) Pron. *stag-nan.* — Qui ne coule point : *Une eau* STAGNANTE. (Acad.) *Les eaux* STAGNANTES *qui couvrent des terres immenses, augmentent l'humidité et diminuent la chaleur.* (Buff.) *L'horizon est le grand cercle parallèle à la surface de l'eau* STAGNANTE. (Laplace.)

— Où l'eau séjourne : *Opposer les fleuves aux marais* STAGNANTS, *les monts hérissés de roches aux grèves sablonneuses.* (B. de St-P.) *Un canal* STAGNANT *entre deux allées d'arbres.* (Th. Gaut.)

— Il se dit aussi du sang et des humeurs lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent dans quelque partie du corps; ce qui amène l'altération de ces liquides : *Une humeur* STAGNANTE. (Acad.)

STAGNATION, n. f. (*stagnatio*; lat., m. sign.) Pron. *stag-na-cion.* — État stagnant de l'eau, d'un fluide : *La* STAGNATION *des eaux.* (Acad.) *La Toscane est en partie inhabitable à cause de la* STAGNATION *des eaux.* (Mich.) *L'état de* STAGNATION *de l'air et de l'eau est bientôt suivi de la corruption.* (Buff.) *La* STAGNATION *de l'air dans les gorges du Valais paraît être la cause principale qui rend les goîtres si fréquents dans ce pays.* (Chomel.)

— Méd. État du sang et des humeurs dont la circulation est arrêtée ou lente : *La* STAGNATION *du sang, des humeurs.* (Acad.)

— Fig. Comm. Langueur, suspension des affaires : *La* STAGNATION *des affaires. Le commerce est dans*

un état de STAGNATION *très-affligeant.* (Acad.)

— Fig. et Mor. Inactivité : *La* STAGNATION *de l'intelligence. La* STAGNATION *des idées.*

— Mar. Il se dit de la rose des vents quand elle dort.

STAGNER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*stagnare*, séjourner ; lat.) Pron. *sta-gnié.* — Anc. En parl. des eaux, Former une espèce d'étang ; séjourner, rester en nappe : *Les eaux qui* STAGNENT *dans ces plaines.*

— Par anal. *Le fluide atmosphérique ne* STAGNE *pas très-longtemps dans les voies de la respiration ; il ne tarde pas à en être expulsé par l'expiration.* (H. Cloquet.)

STALACTITE, n. f. (σταλάζειν, tomber goutte à goutte ; gr.) Min. Concrétion pierreuse allongée et de forme conique, qui se produit à la voûte des cavités souterraines, par suite de l'infiltration d'un liquide tenant en dissolution des sels calcaires, siliceux, etc.

STALAGMITE, n. f. Concrétion pierreuse qui se forme en mamelons sur le sol des cavités souterraines, par évaporation des gouttes d'eau qui tombent de la voûte.

STALLE, n. f. (*stall*, siége ; all.) Chacun des siéges de bois à fond mobile qui sont autour du chœur d'une église, et sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux, et ceux qui chantent au chœur : *Occuper une* STALLE. *Les* STALLES *basses. Les* STALLES *hautes.* (Acad.)

— Théâtr. Siége ordinairement placé à l'orchestre, dont le fond se lève et s'abaisse comme celui des stalles d'église : *Un rang de* STALLES. *La première, la seconde* STALLE. *Louer une* STALLE. *Le numéro d'une* STALLE. (Acad.)

— Billet de stalle : *Acheter une* STALLE. *Vendre sa* STALLE.

STAMINAL, ALE, adj. (*stamen, staminis*, fibre, filament ; lat.) Bot. Qui appartient ou qui a rapport aux étamines.

STAMINÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit des fleurs unisexuées pourvues d'étamines ou fleurs mâles.

STAMINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a des étamines longues et saillantes.

STAMINIFORME, adj. des 2 g. En forme d'étamine.

STAMPE, n. f. Min. Intervalle d'une veine à l'autre dans une mine.

STANCE, n. f. (στάω, je m'arrête ; gr.) Littér. Nombre déterminé de vers formant un sens complet, et assujetti, pour la mesure et le mélange des rimes, à une règle qui s'observe dans toute la pièce : *La plupart des poëmes épiques italiens sont écrits en* STANCES. STANCE *de quatre vers, de huit vers, etc.* (Acad.) *J'ai refait une autre* STANCE. (Rac.) *La* STANCE *la mieux arrondie est celle dont le cercle embrasse une pensée unique.* (Marm.)

J'en suis bientôt au point de rédiger en stances
Des bergers du Lignon tous les galants propos. (Desm.)

— Particul. Au pl. Pièce de poésie composée d'un certain nombre de stances : STANCES *héroïques. Faire des* STANCES. *Réciter des* STANCES. (Acad.)

— *Stances irrégulières,* pièce de vers dont les stances diffèrent entre elles par le nombre ou la mesure des vers ou par l'entrelacement des rimes.

STANGUE, n. f. (*stange*, pieu posé debout ; all.) Blas. Meuble de l'écu représentant la tige d'une ancre.

STAPÉDIEN, adj. et n. m. (*stapes, stapedis*, étrier ; lat.) Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient à l'étrier de l'oreille interne, un des osselets de l'ouïe.

STAPHISAIGRE, n. m. Pron. *sta-fi-zègr.* — Bot. Plante de la famille des Renonculacées ; espèce de pied-d'alouette ; ses graines pulvérisées s'emploient comme purgatif ; on en fait aussi une pommade pour détruire la vermine qui s'attache à la tête des enfants : *Poudre, pommade de* STAPHISAIGRE ; *Lotion, teinture de* STAPHISAIGRE. ‖ Vul. *Herbe aux poux* ou *aux pouilleux.*

STAPHYLIER, n. m. Pron. *sta-fi-lié.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Rhamnées, renfermant de petits arbrisseaux qu'on cultive dans les jardins d'agrément à cause de la beauté de leur feuillage.

STAPHYLIN, adj. et n. m. (σταφυλή, luette ; gr. Pron. *sta-fi-lain.* — Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient à la luette.

STAPHYLIN, n. m. Pron. *sta-fi-lain.* — Zool. Genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères ; ils ont les antennes grenues et les élytres courts ; quelques espèces sont velues et vivent dans le fumier, dans les troncs des vieux arbres, etc.

STAPHYLÔME, n. m. (σταφυλή, grain de raisin ; gr.) Pron. *sta-filôm.* — Chir. Tumeur qui se forme sur le globe de l'œil, et qui ressemble à un grain de raisin.

— *Staphylôme rameux,* tumeur qui semble formée de plusieurs graines agglomérées.

— *Staphylôme de la cornée,* convexité très-saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse, sans perte de sa transparence.

— *Staphylôme de l'iris,* amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris, saillie de l'iris au travers une perforation de la cornée.

— *Staphylôme de la sclérotique,* ou *du corps ciliaire,* bosselures bleuâtres qui se forment à la surface de la sclérotique, autour de la circonférence de la cornée.

STAPHYLORRAPHIE, n. f. (σταφυλή, luette, et ῥαφή, suture ; gr.) Pron. *sta-fi-lo-ra-fi.* — Chir. Suture de la luette ; opération par lequelle on remédie à la division congénitale ou accidentelle du voile du palais.

STAPHYLOTOME, n. m. (σταφυλή, luette ; τέμνειν, couper ; gr.) Pron. *sta-fi-lo-tom.* — Chir. Instrument employé autrefois pour inciser le voile du palais et couper la luette.

STAPHYLOTOMIE, n. f. Chir. Excision de la luette.

STARIE, n. f. Comm. marit, V. SURESTARIE.

STAROSTE, n. m. Gentilhomme polonais jouissant d'une starostie.

STAROSTIE, n. f. (*starii*, ancien ; slav.) Fief faisant partie des anciens domaines de Pologne, cédé par les rois à des gentilshommes, pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires.

STASE, n. f. (στάσις, dérivé de στάω, je m'arrête ; gr.) Pathol. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, par suite de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement : *La compression exercée sur un seul point de la longueur d'un membre détermine la* STASE *du sang, dans la partie située au-dessous de l'endroit comprimé.* (Chomel.)

STATHOUDER, n. m. (m. holl., amiral.) Pron. *statt-ou-dèr.* — Titre que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies.

STATHOUDÉRAT, n. m. Pron. *statt-ou-dé-ra.* — Dignité du stathouder : *On rétablit alors le* STATHOUDÉRAT. (Acad.)

— Temps pendant lequel cette dignité était exercée : *Ce fut pendant son* STATHOUDÉRAT. (Acad.)

STATION, n. f. (*statio* ; lat., m. sign.) Pron. *sta-cion.* — Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu : *Je ne suis pas resté longtemps dans cet endroit, je n'y ai fait qu'une* STATION. *Pendant notre voyage, il écrivait une lettre à chaque* STATION. (Acad.)

— Lieu, place où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs : *Il a pris une voiture à la* STATION.

— Tout endroit où s'arrêtent les convois des chemins de fer pour prendre ou déposer des voyageurs : *Les convois omnibus qui s'arrêtent à chaque* STATION.

— Particul. Eglises, chapelles et autels désignés par le supérieur ecclésiastique, où l'on va faire des prières, afin de gagner les indulgences : *Les* STATIONS *des sept églises à Rome.* (Acad.) *Durant ces jours de fête, j'étais conduit en* STATION *aux divers sanctuaires de la ville.* (Chateaubr.)

— *Faire ses stations,* visiter les églises désignées pour y gagner les indulgences.

— *Donner une station à un prédicateur,* le nommer pour prêcher dans une église pendant l'avent ou pendant le carême : *L'évêque lui a donné telle église pour* STATION. (Acad.) ‖ Dans le m. sens. *Cette église est une bonne station.*

— Antiq. rom. Campement, poste militaire : *Il existait du temps des Romains, sur le territoire de Dieppe, une* STATION *et même une ville.* (Vitet.)

— Lieu où l'on se place dans les opérations trigonométriques et de nivellement, pour faire les observations : *Un coup de niveau est compris entre deux* STATIONS. *Il m'était pénible de me transporter, le jour, d'une* STATION *à l'autre sous l'action brûlante du soleil.* (Arago.)

— Astron. Etat d'une planète lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque : *Entre la direction et la rétrogradation, il y a toujours une* STATION. (Acad.)

— Mar. Séjour de bâtiments de guerre en pays étranger ou dans les colonies pour protéger le commerce et faire respecter le pavillon national : STATION *navale. Quitter la* STATION.

— Mar. *Être en station,* se dit des vaisseaux auxquels on a assigné une certaine étendue de mer, un certain passage pour y établir leur croisière pendant un temps fixé : *Ce bâtiment est en* STATION *dans tel parage.* (Acad.)

— Réunion des forces qui sont en station ; pays où elles stationnent : *Les bâtiments de la* STATION. *Relever la* STATION, *etc.*

— Physiol. Action de se tenir debout, immobilité active et volontaire du corps : *Dans la* STATION, *les muscles de la partie postérieure du cou se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale.* (Robin.)

— En général, Manière dont un animal se tient : *La* STATION *de l'homme est bipède ; celle du chien est quadrupède.*

— Bot. Localités particulières dans lesquelles chaque espèce de plantes a coutume de croître et de se développer.

— Zool. et Bot. Point d'arrêt du développement des corps organisés : *La* STATION *est les temps où le corps organisé peut se reproduire. A la* STATION *succède le décroissement.* (De Juss.)

STATIONNAIRE, adj. des 2 g. (*statio*, station ; lat.) Pron. *sta-ci-o-nèr.* — Astron. Il se dit d'une planète lorsqu'elle semble n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque : *Jupiter était alors* STATIONNAIRE, *et Mercure rétrograde.* (Acad.)

— Par anal. Immobile : *La mouche exécute toute sorte de vols, et, quand il lui plaît, elle s'arrête en l'air et y devient* STATIONNAIRE. (B. de St-P.)

— Antiq. *Soldats stationnaires,* soldats qui résidaient en différents lieux, pour avertir leur chef de ce qui s'y passait.

— Méd. *Maladies stationnaires,* maladies qui dépendent de la constitution particulière de l'atmosphère et qui règnent dans une contrée pendant une ou plusieurs années.

— Fig. et mor. Il se dit de certaines choses qui semblent rester au même point, sans avancer ni rétrograder : *La science ne peut être* STATIONNAIRE. (Acad.) *Les deux révolutions d'Angleterre et de France ont lutté pour les intérêts progressifs et généraux contre les intérêts* STATIONNAIRES *et individuels.* (Guizot.)

— Substantiv. Partisan de ce qui est depuis longtemps établi en administration, en politique, etc. : *C'était un* STATIONNAIRE *encroûté et opiniâtre.* (G. Sand.)

— Mar. Petit bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'un port, en tête d'une rade, à l'embouchure d'une rivière, pour exercer une sorte de police sur les navires qui entrent et qui sortent : *Le capitaine du* STATIONNAIRE. (Acad.)

STATIONNAIREMENT, adv. D'une manière stationnaire.

STATIONNALE, adj. f. (*station.*) En parl. des églises, Où l'on fait des stations dans les temps de jubilé : *Eglise* STATIONNALE. (Acad.)

STATIONNÉ, part. pass. invar. du v. Stationner.

STATIONNEMENT, n. m. En parl. des voitures de place, Action de stationner, de s'arrêter : *Interdire le* STATIONNEMENT *des voitures sur quelque partie de la voie publique.* (Acad.)

STATIONNER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. En parl. des voitures, Faire une station, s'arrêter dans un lieu : *Les voitures de place ne peuvent* STATIONNER *dans cette rue passé telle heure.* (Acad.)

STATIQUE, n. f. (*stare*, se tenir ; lat.) Pron. *sta-tik.* — Phys. Partie de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps et les rapports que les forces doivent avoir entre elles.

— Méd. Ensemble des parties organiques considérées à l'état de repos, et indépendamment de toute activité.

STATISTICIEN, ENNE, adj. Pron. *sta-tiss-ti-cien.* — Didact. Celui, celle qui étudie la statistique ; qui se livre à des recherches statistiques.

STATISTIQUE, n. f. Pron. *sta-tiss-tik.* — Science qui apprend à connaître un État sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc. *La* STATISTIQUE *fournit des matériaux à l'économie politique.* (Acad.)

— Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à ses ressources agricoles et industrielles, etc. : *La* STATISTIQUE *de la France. La* STATISTIQUE *a pour base le dénombrement de tous les résultats, de tous les objets similaires qui peuvent être utiles aux membres de la société.* (Ch. Dupin.)

— *Statistique médicale,* détail de faits se rappor-

tants aux morts, aux naissances, aux maladies, etc.

— Par anal. : *La* STATISTIQUE *des coulisses. La* STATISTIQUE *des acteurs.*

— Adjectiv. *Description* STATISTIQUE *du département du Rhône. Connaissances* STATISTIQUES. (Acad.)

STATUAIRE, n. m. (*statue.*) Pron. *sta-tuèr.* — B.-arts. Sculpteur qui fait des statues : *Un habile* STATUAIRE. *Un excellent* STATUAIRE.

Un bloc de marbre était si beau
Qu'un *statuaire* en fit l'emplette. (La F.)
... Le mari, l'un de nos *statuaires*,
N'est point au rang des artistes vulgaires. (Andrieux.)

— Adjectiv. Qui concerne les statues : *Art* STATUAIRE. (Acad.)

— Archit. *Colonne statuaire*, colonne terminée par une statue.

— *Marbre statuaire*, marbre propre à faire des statues, qui est blanc et sans tache ni veine, à la différence de celui qu'on emploie aux ouvrages d'architecture.

STATUAIRE, n. f. Art de faire des statues : *Les monuments de la* STATUAIRE *et de l'architecture chez les anciens.* (Acad.) *Avant Phidias la* STATUAIRE *avait produit en Grèce des ouvrages remarquables et dignes d'étude.* (G. Planche.) *Vous ne trouverez dans son attitude autre chose que le plus délicieux modèle donné à la* STATUAIRE. (H. de Balz.)

STATUE, n. f. (*statua* ; lat., m. sign.) Pron. *sta-tú.* — Figure de plein-relief, représentant un homme ou une femme en entier : STATUE *de marbre, de bronze, d'or, d'argent, de bois, d'argile, etc. La* STATUE *de Jupiter. La* STATUE *de Minerve.* (Acad.) *Tout le monde m'a dit des merveilles de cet ouvrage, aussi bien que de la* STATUE *du commandeur ; j'ai envie de l'aller voir.* (Mol.) *Dresser, élever, ériger des* STATUES. *On lui décerna une* STATUE. *On abattit, on mutila ses* STATUES. (Acad.) *Les hommes sont comme les* STATUES, *il faut les voir en place.* (De Ségur.)

— Fig. *C'est une statue*, se dit d'une personne qui est ordinairement sans action et sans mouvement. || *C'est une belle statue*, se dit d'une femme belle, mais froide, sans physionomie et sans esprit.

STATUÉ, ÉE, part. pass. du v. Statuer.

STATUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Je statue, nous statuons ; je statuais, nous statuions ; je statuai, nous statuâmes ; je statuerai, nous statuerons ; je statuerais, nous statuerions ; statue, statuons, statuez ; que je statue, que nous statuions ; que je statuasse, que nous statuassions, statuant, statué, ée, etc.*) Ordonner, régler, déclarer : *L'assemblée n'*A *rien* STATUÉ *sur cet objet. Il faut voir ce que la loi* STATUE *sur cela. Le juge n'a rien* STATUÉ *sur cette requête.* (Acad.) *Le peuple ne doit rien* STATUER *qui n'ait été auparavant approuvé par le sénat.* (Barthél.) *Les lois humaines* STATUENT *sur le bien ; la religion sur le meilleur.* (Montesq.)

STATUETTE, n. f. B.-arts. Petite statue de six à dix-huit pouces : *Les* STATUETTES *sont devenues fort à la mode depuis quelques années.*

Sur un socle de plâtre ils ont leurs *statuettes*. (Viennet.)
On voit de tous côtés briller la *statuette*. (Aucelot.)

STATU QUO (IN), loc. adv. (m. lat.) Pron. *inn, sta-tu-ko.* — Diplom. et Fam. Dans l'état où sont actuellement les choses : *Laissons les choses* IN STATU QUO. (Acad.)

— Substantiv. *Le statu quo*, l'état permanent des choses : *Maintenir le* STATU QUO. (Acad.) *Il était ami du calme, du* STATU QUO. (Scribe.)

STATURE, n. f. Hauteur de la taille d'une personne : *Il est de grande* STATURE, *de moyenne* STATURE. *Il est d'une* STATURE *colossale.* (Acad.)

Nous sommes à peu près de *stature* pareille. (A. de M.)
La nuit ! Ne crains-tu pas d'entrevoir la *stature*
Du brigand dont un sabre a chargé la ceinture ? (V. H.)

STATUT, n. (*statutum*, ce qui est établi ; lat.) Pron. *sta-tu.* — Jurispr. Loi, règlement, ordonnance.

— *Statuts réels*, lois relatives aux biens-fonds. || *Statuts personnels*, celles qui concernent les personnes.

— Plus ordin. Règle établie pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté, d'un ordre, etc. : *Les* STATUTS *d'une confrérie. Les* STATUTS *de l'Académie française. Faire des* STATUTS. *Dresser des* STATUTS. *Les corps de métiers avaient des* STATUTS.

— Comm. Traité établissant les droits et les obligations des personnes réunies en société civile et commerciale.

STAUROTIDE, n. f. (σταυρός, croix ; gr.) Min. Minéral d'un brun rougeâtre, qui se présente ordinairement en cristaux prismatique affectant la forme d'une croix. || On l'appelle aussi *Pierre de croix.*

STEAM ou **STEAMBOAT**, n. m. (*steam*, vapeur, et *boat*, bateau ; angl.) Pron. *stimm, sitmm-bôt.* — Mar. Bateau à vapeur : *Il comptait devenir propriétaire et capitaine d'un des* STEAMBOATS *du Mississipi.* (Ph. Charles.)

STEAMER, n. m. (*steam*, vapeur ; angl.) Pron. *sti-meur.* — Mar. Petit navire.

STÉARATE, n. f. (στέαρ, suif ; gr.) Chim. Tout sel produit par la combinaison de l'acide stéarique avec une base.

STÉARTÉ, et **STÉARATOCÉ**, n. m. Pharm. Pommade magistrale, médicament résultant du mélange du stéarate de plomb avec d'autres substances.

STÉARINE, n. f. (στέαρ, suif ; gr.) Chim. Substance solide des graisses de mouton et de bœuf : *La* STÉARINE *peut servir aux mêmes usages que le suif.* (Chevreul.)

STÉARIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide auquel la stérarine donne naissance.

STÉAROL, n. (στέαρ, suif ; gr.) Pharm. Graisse considérée comme excipient.

STÉATITE, n. f. (στέαρ, στέατος, suif ; gr.) Min. Pierre onctueuse, d'un grain très-fin, qui se dissout dans l'eau, et y fait de l'écume comme du savon ; elle est nuancée de vert, de jaune, de rose, de rouge vif, etc.

STÉATOCÈLE, n. f. (στέαρ, στέατος, suif, et κήλη, tumeur ; grec.) Chir. Tumeur du scrotum formée par une matière semblable à du suif.

STÉATOMATEUX, EUSE, adj. Méd. Qui est de la nature du stéatome : *Tumeur* STÉATOMATEUSE.

STÉATOME, n. m. (στέαρ, στέατος, suif ; gr.) Chir. Tumeur enkystée, contenant une matière grasse qui a la consistance et la couleur du suif. || V. LOUPE.

STÉCHAS, n. m. Pron. *sté-kass.* — Pharm. Espèce de lavande du midi de la France : *Sirop de* STÉCHAS.

STEEPLE-CHASE, n. m. (m. angl. ; *course au clocher.*) Pron. *sti-ple-tchèss.* — Man. Course à cheval, qui se fait en allant à travers champ vers le but indiqué, et en franchissant toute espèce d'obstacle : *Le* STEEPLE-CHASE, *dont l'origine est tout anglaise, est un exercice des plus dangereux. Nul homme ne peut la suivre à cheval ; elle gagnerait le prix d'un* STEEPLE-CHASE *sur des centaures.* (H. de Balz.) || Au pl. : *Des* STEEPLE-CHASES.

STÉGANOGRAPHIE, n. f. (στεγανός, couvert ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *sté-ga-no-gra-fi.* — Art d'écrire en chiffres ou en signes et d'expliquer cette écriture : *Traité de* STÉGANOGRAPHIE. (Acad.)

STÉGNOSE, n. f. (στέγνωσις, de στεγνόω, je resserre ; gr.) Méd. Constriction des pores, des vaisseaux ; constipation ; suppression des évacuations.

STEGNOTIQUE, n. m. adj. des 2 g. Méd. Astringent.

STEINKERQUE, n. f. Anc. Espèce de cravate nouée négligemment autour du cou : *Une cravate à la* STEINKERQUE. *Une* STEINKERQUE.

Une longue *steinkerque* à replis tortueux. (Regn.)

STÈLE, n. f. (στήλη, colonne ; gr.) Archit. Monument monolithe ayant la forme d'un obélisque, d'un cippe.

STÉLÉGRAPHIE, n. f. (στήλη, colonne ; γράφω j'écris ; gr.) Pron. *sté-lé-gra-fie.* — Art de faire des inscriptions sur des colonnes.

STELLAIRE, adj. des 2 g. Astron. Qui a rapport aux étoiles : *La lumière* STELLAIRE. *Radiation* STELLAIRE. (Acad.)

— Bot. Qui porte une étoile au centre de ses fleurs : *Sabbatie* STELLAIRE.

— N. f. Bot. Genre de plante de la famille des Cariophyllées qui croissent dans les bois, et sur les bords des eaux stagnantes. || V. MOURON.

STÉLLION, n. m. (*stellio*, lézard ; lat.) Zool. Genre de reptiles de l'ordre des Sauriens, comprenant des animaux au corps épais, couvert d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses. On remarque surtout le *stellion* du Levant, animal très-agile, d'un bleu olivâtre, aux pieds jaunes.

STELLIONAT, n. m. (*stellio*, lézard ; lat. symbole de la fraude.) Jurispr. Crime que commet un homme en vendant un immeuble qui n'est pas à lui, ou en déclarant faussement que le bien qu'il vend est franc de toute hypothèque : *Crime de* STELLIONAT. *Il est accusé de* STELLIONAT. *Commettre un* STELLIONAT. (Acad.)

STELLIONATAIRE, n. des 2 g. Celui ou celle qui commet le crime de stellionat : *Les* STELLIONATAIRES *ne sont admis ni à la réhabilitation, ni au bénéfice de cession.* (Acad.)

— Adj. des 2 g. Qui est coupable de stellionat.

STEMMATES, n. m. pl. (στέμμα, couronne ; gr.) Zool. Yeux placés en forme de couronne au-dessus de la tête de certains insectes.

STÉNOCARPE, n. m. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, à feuilles glabres, genre de la famille du Protéacées.

STÉNOGRAPHE, n. m. (στενός, serré ; γραφή, écriture ; gr.) Pron. *sté-no-gra-fe.* — Celui qui possède et exerce l'art de la sténographie : *Ce discours a été recueilli par un* STÉNOGRAPHE. (Acad.) *Je voudrais que tu ne fisses pas un mouvement des lèvres sans avoir un* STÉNOGRAPHE *à tes côtés pour conserver tout ce que tu dis de noble et de touchant.* (G. Sand.)

STÉNOGRAPHIE, n. f. Art d'écrire par abréviation, d'une manière aussi prompte que la parole.

STÉNOGRAPHIÉ, ÉE, part. pass. du v. Sténographier : *Discours* STÉNOGRAPHIÉS.

STÉNOGRAPHIER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il s'écrit, avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous sténografiions, vous sténographiiez.* — Écrire en abréviations, d'après les règles de la sténographie.

— Absol. Art de sténographier : STÉNOGRAPHIER *habilement.*

= **Se sténographier**, v. pron. Être sténographié : *La parole* SE STÉNOGRAPHIE *aussi vite qu'elle se prononce.*

STÉNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la sténographie : *Écriture* STÉNOGRAPHIQUE. *Caractères, signes* STÉNOGRAPHIQUES. (Acad.)

STENTOR, n. m. Antiq. Nom d'un guerrier de Troie, renommé par sa voix, qui était si éclatante qu'elle dominait celle de cinquante hommes criant tous ensemble.

— Fig. et fam. *Une voix de Stentor*, une voix forte et retentissante :

L'âne à la *voix de Stentor.* (La F.)

STEPPE, n. m. (m. russ., *lande.*) Plaines vastes, élevées, et le plus ordinairement stériles, de l'empire de Russie : *Les* STEPPES *de la Tartarie.* (Acad.)

STERCORAIRE, adj. des 2 g. (*stercus*, fiente ; lat.) Qui a rapport au fumier, aux matières en corruption.

— Qui vit, croît sur les excréments ou qui s'en nourrit.

— Chir. *Fistules stercoraires*, celles qui sont entretenues par le passage continuel des matières fécales.

— N. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la taille du canard. || Bousier, scarabée.

STERCORAL, ALE, adj. Qui a rapport aux matières fécales : *Abcès* STERCORAL. *Matières* STERCORALES. || V. STERCORAIRE.

STERCULIER, n. m. (*stercus*, fiente ; lat.) Bot. Genre de très-grands arbres de l'Asie et de l'Afrique, ainsi nommée à cause de l'odeur fétide de leurs fleurs.

STÈRE, n. m. (στερεός, solide ; gr.) Mesure égale au mètre cube, et destinée particulièrement à mesurer le bois de chauffage.

STÉRÉOBATE, n. m. (στερεός, solide, et βάσις, base ; gr.) Archit. Espèce de soubassement sans moulure, qui supporte un édifice.

STÉRÉOGRAPHIE, n. f. (στερεός, solide ; γράφω, j'écris ; gr.) Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Perspect. Qui a rapport à la stéréographie : *Projection* STÉRÉOGRAPHIQUE *de la sphère.* (Acad.)

STÉRÉOMÈTRE, n. m. (στερεός, solide, et μέτρον, mesure ; gr.) Géom. Instrument pour représenter des solides sur un plan.

STÉRÉOMÉTRIE, n. f. Géom. Science qui traite de la mesure des solides : *Traité de* STÉRÉOMÉTRIE. (Acad.)

STÉRÉOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la stéréométrie.

STÉRÉOSCOPE, n. m. (στερεός, solide, et σκοπέω, j'examine ; gr.) Phys. Instrument d'optique qui montre toutes les images planes en relief : *A l'aide du* STÉRÉOSCOPE, *nous voyons les objets exactement comme s'ils existaient devant nous.* (Babinet.)

STÉRÉOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui est vu au stéréoscope : *Un double dessin* STÉRÉOSCOPIQUE. (Babinet.)

STÉRÉOSCOPIQUEMENT, adv. A l'aide du stéréoscope : *Un dessin vu* STÉRÉOSCOPIQUEMENT. (Babinet.)

STÉRÉOTOMIE, n. f. (στερεός, solide ; τέμνω, je coupe ; gr.) Géom. Science de la coupe, de la taille des pierres, du bois pour les constructions : *Traité de* STÉRÉOTOMIE. (Acad.)

STÉRÉOTYPAGE, n. m. (στερεός, solide ; τύπος, type ; gr.) Typogr. Action, manière de stéréotyper, ouvrage qui en résulte : *Procédé de* STÉRÉOTYPAGE. (Acad.) *Le* STÉRÉOTYPAGE *va doubler le bienfait de*

l'imprimerie, en faisant pénétrer jusque dans les plus pauvres chaumières le résultat des méditations de sages. (Cuv.)

STÉRÉOTYPE, adj. des 2 g. Typogr. Il se dit des ouvrages imprimés avec des pages ou planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages : *Avec le temps, les éditions* STÉRÉOTYPES *deviennent parfaitement correctes.* (Acad.)

STÉRÉOTYPÉ, ÉE, part. pass. du v. Stéréotyper : *Ouvrage* STÉRÉOTYPÉ. *Planches* STÉRÉOTYPÉES.

STÉRÉOTYPER, v. tr. ou act. 1re conj. Typogr. Imprimer un livre avec des pages ou planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles : *On* A STÉRÉOTYPÉ *Racine, Corneille, etc.* (Acad.)

— Convertir les formes en caractères solides : STÉRÉOTYPER *les formes, les planches.*

= **Se stéréotyper,** v. pron. Être stéréotypé.

STÉRÉOTYPEUR, n. m. Typogr. Celui qui stéréotype.

STÉRÉOTYPIE, n. f. Typogr. Art de convertir en formes ou planches solides les pages composées avec des caractères mobiles, suivant les procédés ordinaires.

— Atelier où l'on stéréotype.

STÉRILE, adj. des 2 g. (*sterilis;* lat., m. sign.) Qui ne produit point de fruit, quoiqu'il soit de nature à en porter : *Champ* STÉRILE. *Arbre* STÉRILE. *Des fleuves qui arrosent des terres* STÉRILES. (Fléch.)

— Par anal. *Année stérile,* année dans laquelle la récolte est mauvaise.

— Bot. *Fleur stérile,* celle où ne s'opère point la fécondation. ‖ *Anthère stérile,* celle dont les loges ne contiennent pas de pollen.

— Min. *Filons stériles,* ceux qui ne contiennent que des matières non exploitables.

— *Femme stérile,* femme qui ne peut avoir d'enfants, qui n'est pas propre à la génération.

— Il se dit aussi des animaux : *Chienne* STÉRILE. *Vache* STÉRILE.

On voit les frêlons, troupe lâche et *stérile,*
Aller piller le miel que l'abeille distille. (Boil.)

— Fig. *Ce siècle a été stérile en grands hommes,* dans ce siècle-là, il y a eu peu de grands hommes.

— Fig. *Un esprit, un auteur, un poëte stérile, etc.,* qui ne produit rien de lui-même.

— Littér. *Sujet stérile,* sujet qui de lui-même fournit très-peu de matières à l'écrivain.

— Fig. et par anal. En parl. des choses, Vain, sans effet.

Par de *stériles* vœux pensez-vous m'honorer? (Rac.)

— *Louanges stériles,* celles qui ne sont accompagnées d'aucune récompense.

— *Travail stérile,* celui qui ne rapporte aucun avantage.

— *Savoir stérile,* celui qu'on ne met point ou qu'on ne peut point mettre à profit.

— *Gloire stérile,* celle dont on ne retire aucune utilité.

— *Pitié stérile,* celle qui est inutile à la personne qui en est l'objet.

STÉRILEMENT, adv. D'une manière stérile.

STÉRILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Stériliser : *Champs* STÉRILISÉS.

STÉRILISER, v. tr. ou act. 1re conj. Néol. Frapper de stérilité; rendre stérile : *La rigueur de l'hiver* AVAIT *partout* STÉRILISÉ *les semences confiées à la terre.* (Lamart.)

= **Se stériliser,** v. pron. Être stérilisé; devenir stérile : *Champ qui* SE STÉRILISE.

STÉRILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est stérile : *Dieu frappe quelquefois de* STÉRILITÉ *les terres et les campagnes.* (Mass.) *La servitude frappe les hommes et la terre de* STÉRILITÉ. (Mably.) *La* STÉRILITÉ *suivie de la disette avait amené la famine.* (Buff.)

— État des animaux, des végétaux qui ne se reproduisent point.

— Particul. État de l'homme ou de la femme qui les rend impropres à engendrer, à concevoir : *Chez les anciens, la* STÉRILITÉ *d'une femme était une espèce d'opprobre.* (Acad.) *La* STÉRILITÉ *est un vice de la nature.* (Volt.)

— Fig. *La* STÉRILITÉ *d'un auteur. La* STÉRILITÉ *d'un sujet, etc.* (Acad.)

— Fig. *Il y a stérilité de nouvelles,* il y a peu ou point de nouvelles.

— Fig. *Il y a dans cet ouvrage une grande stérilité de pensées.*

— Écon. pol. Improductivité : *On frappa de* STÉRILITÉ *momentanée une foule de capitaux.* (Blanqui.)

STERLING, adj. invar. (*easterling,* homme de l'est; sax.) Il se dit d'une monnaie de compte d'Angleterre qui vaut environ vingt-cinq francs; il se joint toujours au mot *livre : Une livre* STERLING. *Cinquante mille livres* STERLING, *votées au roi pour les frais de son retour, se trouvèrent fournies du jour au lendemain.* (Guizot.) *Il vous fallait de bonnes terres, de bons bailliages, de bons châteaux, et de bons revenus en bonnes livres* STERLING. (V. Hugo.)

STERNAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au sternum.

STERNALGIE, n. f. (στέρνον, sternum, et ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Angine de poitrine, ainsi appelée à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNE, n. m. Zool. Oiseau de la famille des Longipennes, à queue fourchue; il saisit sa proie au vol ou en rasant la surface des eaux : *Les* STERNES *volent presque continuellement; on ne les voit point nager; ils ne se reposent que sur terre.* (C. Dumér.) ‖ On le nomme aussi *Hirondelle de mer.*

STERNODYNIE, n. f. (στέρνον, sternum; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Douleur qui se fait sentir vers le sternum.

STERNUM, n. m. (m. lat. de στέρνον, gr., m. sign.) Pron. *stèr-nomm.* — Anat. Partie osseuse et aplatie qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine, et avec laquelle les côtes et les clavicules sont articulées : *L'autruche, bordée sur tout le corps d'un cuir épais et dur, est pourvue d'un large* STERNUM *qui lui tient lieu de cuirasse.* (Buff.) *Il me sembla que quelque chose s'était brisé dans la boîte osseuse de ma poitrine au-dessus de l'os appelé* STERNUM. (E. About.)

— Zool. Ligne médiane de la partie inférieure du tronc des insectes.

STERNUTATIF, IVE, adj. Méd. Qui provoque les éternuments.

STERNUTATION, n. f. (*sternutare,* éternuer; lat.) Pron. *stèr-nu-ta-cion.* — Méd. Action d'éternuer.

STERNUTATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *ster-nu-ta-toar.* — Qui excite l'éternument : *Substance* STERNUTATOIRE. *Poudre* STERNUTATOIRE. (Acad.)

— N. m. *Le tabac, la bétoine, sont des* STERNUTATOIRES. (Acad.)

STERTEUR, n. f. (*sterto,* je ronfle; lat.) Méd. Ronflement.

STERTOREUX, EUSE, adj. Méd. Qui a les caractères du ronflement : *Une respiration* STERTOREUSE. *Sa respiration est courte,* STERTOREUSE. (Corvisart.)

STÉTHOMÈTRE, n. m. (στῆθος, poitrine; μέτρον, mesure; gr.) Méd. Instrument qui sert à mesurer les dimensions de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIE, n. f. Méd. Mesure des divers diamètres de la poitrine.

STÉTHOSCOPE, n. m. (στῆθος, poitrine; σκοπεῖν, considérer; gr.) Pron. *sté-toss-kop.* — Méd. Sorte de cornet acoustique, formé d'un cylindre creux qu'on applique sur la poitrine d'une personne malade pour mieux entendre les sons que les organes produisent par leur mouvement, et reconnaître ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées : *Laennec est l'inventeur du* STÉTHOSCOPE. (Acad.)

STÉTHOSCOPIE, n. f. Méd. Art de se servir du stéthoscope.

STÉTHOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport au stéthoscope et à la stéthoscopie.

STHÉNIE, n. f. (σθένος, force; gr.) Pron. *sté-ní.* — Pathol. Exaltation de l'action organique; excès de force.

STHÉNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est causé ou entretenu par la sthénie : *Brown ne reconnaissait que deux ordres de maladies; les maladies* STHÉNIQUES *ou par excitation, et les maladies asthéniques ou par affaiblissement.* (Mignet.)

STIBIÉ, ÉE, adj. (*stibium,* antimoine; lat.) Méd. Il se dit des remèdes où il entre de l'antimoine : *Tartre* STIBIÉ. *Pommade* STIBIÉE. (Acad.)

STICHOMANCIE, n. f. (στίχος, vers; μαντεία, divination; gr.) Pron. *sti-ko-man-ci.* — Art. divin. Divination au moyen de petits fragments d'un poëme, jetés dans une urne et tirés au hasard.

STICHOMÉTRIE, n. f. (στίχος, vers; μέτρον, mesure; gr.) Philol. Division d'un ouvrage par versets; disposition de chaque phrase ou de chaque demi-phrase en alinéa.

STIGMATE, n. m. (*stigma;* lat., de στίζω, je pique; gr.) Marque que laisse une plaie; cicatrice : *Il vient d'avoir la petite vérole, il en porte encore les* STIGMATES. (Acad.)

— *Les stigmates de saint François,* les marques semblables à celles des cinq plaies de JÉSUS-CHRIST, que saint François avait aux pieds, aux mains et au côté.

— *Les stigmates de la justice,* les marques du fer rouge imprimées sur l'épaule des voleurs.

— Fig. *Un stigmate flétrissant, honteux,* une note d'infamie : *Rien ne peut faire disparaître ce* STIGMATE *flétrissant.* (Acad.)

— Bot. Partie supérieure du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire du style : STIGMATE *simple.* STIGMATE *sessile.* (Acad.)

— Zool. Ouvertures placées aux deux côtés du ventre de plusieurs insectes, et qui sont les organes extérieurs de la respiration.

STIGMATISÉ, ÉE, part. pass. du v. Stigmatiser : *On représente saint François* STIGMATISÉ *aux pieds, aux mains et au côté.* (Acad.)

STIGMATISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*stigmate.*) Marquer une personne avec un fer rouge ou autrement : *On* STIGMATISAIT *autrefois les esclaves fugitifs.* (Acad.)

— Fig. Imprimer une honte ineffaçable : *Les vices les plus honteux* ONT STIGMATISÉ *son front.*

— Blâmer, critiquer quelqu'un avec dureté et publiquement : *On* L'A *cruellement* STIGMATISÉ *dans ce pamphlet, dans cette satire.* (Acad.)

STIL-DE-GRAIN, n. m. Techn. Couleur jaune à l'usage des peintres.

STILLATION, n. f. (*stilla,* goutte; lat.) Pron. *stil-la-cion.* — Phys. Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte : *Les stalagmites se forment par* STILLATION. (Acad.) *Les parties les plus fines de cette matière, saisies et entraînées par l'eau, sont formées par* STILLATION *des concrétions ou stalactites.* (Buff.) *Ces masses de charbon ont été formées et déposées par le sédiment et par la* STILLATION *des eaux imprégnées de bitume.* (Buff.)

STILLATOIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui tombe goutte à goutte, qui filtre.

STIMULANT, part. prés. du v. Stimuler.

STIMULANT, ANTE, adj. Qui est propre à stimuler, à éveiller, à exciter.

— Méd. Qui a la propriété d'exciter plus ou moins promptement l'action organique des divers systèmes de l'économie : *Potion* STIMULANTE. (Acad.)

— Subst. *Employer un* STIMULANT, *des* STIMULANTS. (Acad.) *Le calorique, quelle que soit sa nature, est le premier, est le plus important des* STIMULANTS. (Broussais.)

— Fig. Ce qui excite, aiguillonne l'esprit : *L'émulation est un* STIMULANT *qu'il faut employer à propos et avec précaution.* (Acad.) *Détruisez la richesse, et le travail cesse avec le* STIMULANT *qui l'excitait.* (Thiers.)

STIMULATEUR, TRICE, adj. Néol. Qui stimule; qui excite.

STIMULATION, Méd. Action des substances stimulantes; état des parties qui sont stimulées : *Pour l'exercice des fonctions, il faut que les liquides concourent avec les solides : dans toute* STIMULATION, *il y a donc impulsion, appel ou attraction des fluides vers les solides.* (Broussais.)

STIMULÉ, ÉE, part. pass. du v. Stimuler : *Enfants* STIMULÉS *par l'émulation.* (Acad.) STIMULÉS *par la curiosité, ils s'avancèrent pour les voir.* (H. de Balz.) *L'avidité naturelle du Romain fut* STIMULÉE *par son ambition.* (Mich.)

STIMULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*stimulare,* aiguillonner; lat.) Aiguillonner, exciter : *Il a de bonnes intentions, mais il faut le* STIMULER. STIMULER *un enfant.* (Acad.)

— Méd. Exciter, animer : *Ce remède est propre à* STIMULER *des intestins paresseux. Il ne faut* STIMULER *l'estomac qu'avec précaution.* (Acad.)

= **Se stimuler,** v. pron. Être stimulé.

— S'exciter mutuellement.

STIMULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est garnie de poils roides dont la piqûre occasionne une douleur brûlante.

STIMULUS, n. m. (m. lat.) *aiguillon.*) Méd. Tout ce qui peut produire une excitation dans l'économie animale : *Un puissant* STIMULUS. (Acad.)

STIPE, n. m. Bot. Tige cylindrique des plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles

— Partie des champignons qui supporte le chapeau.

STIPELLE, n. f. Bot. Petite stipule située à la base des folioles dans une feuille composée.

STIPELLÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles sont garnies de stipelles.

STIPENDIAIRE, adj. des 2 g. (*stipendier.*) Qui est à la solde de quelqu'un : *Des troupes* STIPENDIAIRES. (Acad.) || Peu usité.

STIPENDIÉ, ÉE, part. pass. du v. Stipendier : *Des gens* STIPENDIÉS. (Acad.) *Vous imaginez-vous qu'il soit impossible de supposer le clergé respectable,* STIPENDIÉ *par l'État, comme sa magistrature, son gouvernement, son armée?* (Mirab.)

— Subst. *De vils* STIPENDIÉS. (Acad.)

STIPENDIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*stipendium*, solde ; lat.) Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous stipendiions, vous stipendiez; etc.* — Payer, gagner quelqu'un, l'avoir à sa solde : STIPENDIER *des troupes.* (Acad.) *La pauvreté dont Sparte fit longtemps profession donne lieu de croire qu'elle ne* STIPENDIAIT *point ses troupes.* (Roll.)

— En m. part. Soudoyer pour l'exécution de mauvais desseins : STIPENDIER *des bandits.* (Acad.)

STIPIFORME, adj. des 2 g. Bot. En parl. d'une tige, qui est terminée par un faisceau de feuilles.

STIPITÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est porté par un support.

STIPTIQUE, adj. V. STYPTIQUE.

STIPULACÉ, ÉE, adj. (*stipule.*) Bot. Qui résulte d'un assemblage de stipules ; qui a de grandes et larges stipules.

STIPULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui provient des stipules, ou qui en fait partie : *Vrilles* STIPULAIRES. *Gaine* STIPULAIRE.

— N. f. Belle plante d'Afrique de la famille de Rubiacées.

STIPULANT, part. prés. du v. Stipuler.

STIPULANT, ANTE, adj. Jurisp. Qui stipule : *Un tel* STIPULANT *et acceptant pour un tel. Les parties* STIPULANTES *dans ce contrat.* (Acad.)

— Substantiv. *Le* STIPULANT.

STIPULATION, n. f. (*stipuler.*) Pron. *sti-pu-lacion.* — Clause, condition, convention énoncée dans un contrat, un acte : STIPULATION *expresse, précise.* STIPULATION *illicite.* (Acad.) *Je me conformerai à cette intention aussi scrupuleusement que le ferait un exécuteur testamentaire en présence de la* STIPULATION *écrite la plus formelle.* (Arago.) *Nous avons indiqué les principales* STIPULATIONS *de ce traité.* (St-Marc Gir.)

— Jurispr. *Stipulation de propres*, clause apportée dans le contrat de mariage, par laquelle une somme ou un bien est désigné comme appartenant particulièrement à l'un des conjoints.

— Bot. Tout ce qui a rapport aux stipules.

STIPULE, n. f. (*stipula* ; lat., m. sign.) Bot. Appendice membraneux ou foliacé, produit par une expansion du pétiole qui s'insère à la base de certaines feuilles : STIPULES *caduques, persistantes, etc.* (Acad.)

STIPULÉ, ÉE, part. pass. du v. Stipuler : *Clause formellement* STIPULÉE. (Acad.)

— Bot. Qui est muni de stipules.

STIPULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*stipulari*, arrêter des clauses ; lat.) Convenir de quelque chose dans un contrat, par un contrat ; demander, exiger en contractant ; obliger à telle et telle chose : *Ils* ONT STIPULÉ *que...* J'AI STIPULÉ *cela. Il* A STIPULÉ *une garantie dans le contrat.* (Acad.) *Il* STIPULA *les intérêts des Génois, et exigea comme condition expresse qu'aucun d'eux ne fût recherché pour ses opinions.* (Thiers.)

... Ordinairement la future est absente
Quand il faut *stipuler* la clause d'un contrat. (Étienne.)

= **Se stipuler**, v. pron. Être stipulé : *Telle clause doit* SE STIPULER *expressément dans le contrat.*

STIPULEUX, EUSE, adj. Bot. Garni de grandes stipules.

STIPULIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. En parl. du pétiole, Qui porte un ou deux stipules.

STOC, n. m. Techn. Base de l'enclume des grosses forges.

STOFF, n. m. (m. angl., *étoffe.*) Comm. Étoffe de laine et brillante, qui se fabriquait primitivement en Angleterre : *Acheter trois mètres de* STOFF.

STOÏCIEN, IENNE, adj. Qui suit la doctrine de Zénon : *Philosophe* STOÏCIEN. (Acad.)

— Qui est conforme à la doctrine de Zénom : *Opinion* STOÏCIENNE. *Maxime* STOÏCIENNE. (Acad.)

— Subst. Philosophe de la secte de Zénon : *Selon le principe des* STOÏCIENS, *une seule vertu imprimée dans le cœur d'un sage le conduit nécessairement à toutes les autres.* (J.-J. Rouss.) *Il ne suffit pas de croire avec les* STOÏCIENS *que la douleur n'est point un mal, il faut être convaincu qu'elle est un bien, pour s'y résigner.* (Mme de Staël.)

— Par extens. Homme ferme, sévère et inébranlable : *C'est un vrai* STOÏCIEN. *Il a souffert en* STOÏCIEN. (Acad.)

STOÏCISME, n. m. (στοά, portique ; gr.) Pron. *sto-i-cism.* — Phil. Système de philosophie fondé par Zénon ; c'est un mélange de matérialisme, de fatalisme et de morale très-sévère : *Les principes du* STOÏCISME. (Acad.) *Le* STOÏCISME *ne nous a donné qu'un Épictète ; la philosophie chrétienne en forme des milliers.* (Volt.)

— Par anal. Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens : *Il a supporté sa disgrâce, son malheur avec un* STOÏCISME *admirable.* (Acad.) *Il faut du* STOÏCISME *dans plus d'une circonstance.* (Volt.) *Il avait pris l'habitude du* STOÏCISME *au point d'en recevoir une seconde nature.* (G. Sand.)

STOÏQUE, adj. des 2 g. Pron. *sto-ik.* — Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoïciens : *Vertu* STOÏQUE. *Visage* STOÏQUE. *Cœur, courage* STOÏQUE. *Maxime* STOÏQUE. (Acad.) *Rien ne peut ébranler son âme* STOÏQUE, *ni les outrages, ni l'imminence de la mort.* (Mig.) *Mon âme s'usant peu à peu à ce combat perpétuel, je perdis la force* STOÏQUE *avec laquelle j'avais su accepter les revers.* (G. Sand.)

— Substantiv. *Les* STOÏQUES *ont feint qu'on pouvait rire dans la pauvreté, être insensible aux injures, à l'ingratitude, etc.* (La Br.)

Le *stoïque* aux yeux secs court embrasser la mort ;
Moi, je pleure et j'espère. (A. Chén.)

STOÏQUEMENT, adv. En stoïcien, avec le courage et la fermeté d'un stoïcien : *Elle supporta* STOÏQUEMENT *les atteintes de la douleur.* (H. de Balz.)

STOÏSME, n. m. Qualité de l'être stoïque : *On ne comprend pas un pareil* STOÏSME. || Peu usité. V. STOÏCISME.

STOLIDITÉ, n. f. (*stolidus*, stupide ; lat.) Néol. Grande stupidité, bêtise grossière.

STOLON, n. m. (*stolo*, rejeton ; lat.) Bot. Drageon ; filet grêle que produisent certaines plantes, et qui va prendre terre à quelque distance, s'enraciner et produire de nouveaux individus.

STOLONIFÈRE, adj. des 2 g. (*stolo*, rejeton, et *fero*, je produit ; lat.) Bot. Qui porte ou produit des stolons : *Les tiges de la potentille sont faibles, étalées et* STOLONIFÈRES. (Richard.)

STOMACACE, n. f. (στόμα, bouche ; κακός, mauvais ; gr.) Méd. Ulcération et fétidité de la bouche.

— Scorbut.

STOMACAL, ALE, adj. (*stomachus*, estomac ; lat.) Qui appartient à l'estomac.

— Qui est bon pour l'estomac, qui fortifie l'estomac : *Le bon vin est fort* STOMACAL. *Une poudre* STOMACALE. *Une poudre* STOMACALE. (Acad.) || Au pl. masc. STOMACAUX.

STOMACHIQUE, adj. des 2 g. (*stomachus*, estomac ; lat.) Pron. *sto-ma-chik.* — Anat. et Méd. Qui appartient à l'estomac : *Veines* STOMACHIQUES. (Ac.) || Peu usité.

— Bon à l'estomac : *Elixir* STOMACHIQUE. *Poudre* STOMACHIQUE. (Acad.)

— Subst. Tonique : *C'est un bon* STOMACHIQUE. (Ac.)

STOMALGIE, n. f. (στόμα, bouche ; ἄλγος, douleur ; gr.) Méd. Douleur dans la bouche.

STOMATE, n. m. (στόμα, bouche ; gr.) Bot. Orifice visible au microscope, dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes.

STOMATIQUE, adj. des 2 g. (στόμα, bouche ; gr.) Méd. En parl. des médicaments Qui est employé dans les diverses affections de la bouche : *Les dentrifices, les masticatoires, les gargarismes sont des médicaments* STOMATIQUES.

STOMATITE, n. f. (στόμα, bouche ; gr.) Méd. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche.

STOMATORRHAGIE, n. f. (στόμα, bouche ; ῥήγνυμι, je romps ; gr.) Pron. *sto-ma-tor-ra-ji.* — Méd. Écoulement de sang par la bouche.

STOMATOSCOPE, n. m. (στόμα, bouche ; σκοπεῖν, examiner ; gr.) Méd. Instrument employé pour tenir la bouche ouverte, de l'examiner ou d'y pratiquer quelque opération.

STOMOXE, n. m. Zool. (στόμα, bouche ; ὀξύς, aigue ; gr.) Insecte diptère, ayant l'apparence d'une mouche qui tourmente les animaux de l'espèce chevaline.

STOP, interj. (mot angl., *arrête.*) Man. Cri du cavalier pour arrêter son cheval : *Stop ! stop !*

— Mar. Il est employé en jetant le loch, quand celui qui tient le sablier veut annoncer à celui qui file la ligne d'arrêter parce que le sable est passé. || On dit aussi *Tap.*

STOPPER, n. m. Mar. Machine en forme de mâchoire de crapaud, servant pour arrêter les câbles chaînes des navires.

STOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Conduire le feu d'un fourneau à raffiner le sucre de manière à rendre la chaleur égale partout.

STOQUEUR, n. m. Techn. Verge de fer dont on se sert pour gouverner le feu dans un fourneau de raffineur de sucre.

STORAX, n. m. Pharm. Espèce de résine odoriférante qui découle du styrax officinal ; c'est un stimulant très-agréable. || V. STYRAX.

STORE, n. m. (*storea*, natte ; lat.) Espèce de rideau qui se soulève et se baisse par un ressort, et qu'on établit pour se garantir du soleil : *Avoir des* STORES *à ses fenêtres. Baisser, abaisser les* STORES *de la voiture.* (Acad.) *Collée au* STORE *de sa fenêtre, elle le vit bientôt descendre le sentier.* (G. Sand.)

STOURNE, n. m. Zool. Genre d'oiseaux d'Afrique et des Indes, au plumage très-éclatant, couvert de couleurs métalliques.

— *Stourne noir*, oiseau de paradis noir.

STRABITE, adj. des 2 g. Méd. Qui est affecté du strabisme ; louche : *Personne* STRABITE. *Il est* STRABITE. || Peu usité.

STRABISME, n. m. (στραβός, louche ; gr.) Méd. Disposition vicieuse dans laquelle un des yeux ou tous deux s'écartent de l'axe visuel : *Le* STRABISME *rend louche, et fait regarder de travers.* (Acad.) *Le* STRABISME *qui survient accidentellement est presque toujours l'effet d'une maladie du cerveau.* (Chomel.)

STRADIVARIUS, n. m. (n. pr.) Pron. *stra-di-va-ri-uss.* — Mus. Violon fabriqué par Antoine Stradivarius : *Ce violon est un* STRADIVARIUS.

STRAMONITE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves ; espèce de pourpre.

STRAMONIUM, n. m. Pron. *str-mo-ni-om.* — Bot. Plante de la famille des Solanées, à feuilles larges et à grandes fleurs blanches, dont le fruit, appelé *Pomme épineuse*, est une capsule grosse comme une noix, hérissée de pointes aiguës : *Le* STRAMONIUM *est un des poisons narcotiques les plus dangereux. Extrait de* STRAMONIUM. (Acad.)

STRANGULATEUR, adj. et n. m. Didact. Celui qui étrangle, qui strangule.

STRANGULATION, n. f. (*stranguler.*) Constriction du cou par un lien circulaire interceptant l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau : *Elle fit un pas en avant, pâle et tremblante, essayant de parler et retenue par une* STRANGULATION *subite.* (G. Sand.)

STRANGULER, v. tr. ou act. 1re conj. (*strangulare* ; lat., m. sign.) Didact. Étrangler. || Peu usité.

STRANGURIE, n. f. (στράγξ, goutte ; οὖρον, urine ; gr.) Méd. Difficulté extrême d'uriner, dans laquelle on ne peut rendre l'urine qu'en petite quantité, goutte à goutte et avec douleur : *Attaqué d'une* STRANGURIE, *du Cange mourut en 1688 des suites de cette maladie.* (Boissonnade.)

STRAPASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Strapasser : *Figure* STRAPASSÉE. (Acad.)

STRAPASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trapassato* ; ital.) Maltraiter de coups : *On l'A bien* STRAPASSÉ. (Acad.) || Vieux.

— Peint. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant une sorte de négligence : *Il est accoutumé à* STRAPASSER *ses tableaux.* (Acad.)

STRAPASSON, n. m. B.-arts. Peintre qui strapasse, qui peint à grands traits, sans correction.

STRAPASSONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Peint. Strapasser : *Ce peintre ne fait que* STRAPASSONNER *ses figures.* (Acad.) || T. peu usité.

STRAPONTIN, n. m. (*stratus*, étendu, *pons*, pont ; lat.) Siége garni que l'on met sur le devant dans les voitures, dans les grands carrosses, et qui peut s'élever et s'abaisser : *S'asseoir, se mettre sur le* STRAPONTIN. (Acad.) *Est-ce au boulevard, sur un* STRAPONTIN, *ou aux Tuileries, dans la grande allée, que vous l'avez vu ?* (La Br.)

STRAS, n. m. (*strass*, cristal ; all.) Pron. *strass.* — Minér. Composition qui imite le diamant et les pierres précieuses : *On fait à Paris des* STRAS *si beaux qu'il est difficile de les distinguer des pierres véritables.*

STRASSE, n. f. Comm. Bourre ou rebut de la soie.

— Papier grossier.

STRATAGÈME, n. m. (στρατός, armée ; ἄγω, je conduis ; gr.) Ruse de guerre : *Vieux, nouveau, merveilleux* STRATAGÈME. *User, se servir de* STRATAGÈME. (Acad.)

— Fig. Finesse, tour d'adresse, subtilité, dans toutes sortes d'affaires : *Inventer, imaginer un* STRATAGÈME. *Se servir d'un* STRATAGÈME. *Un perfide* STRATAGÈME. *Un plaisant* STRATAGÈME. (Acad.)

Quoi! ce départ n'est donc qu'un cruel *stratagème?* (Rac.)

STRATE, n. f. (*stratus*, étendu en lat.) Min. Lit d'une couche minérale.

STRATÉGIE, n. f. (στρατός, armée; ἄγω, je conduis; gr.) Partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre : *Il est habile en* STRATÉGIE. *Il a étudié la* STRATÉGIE. (Acad.) *La* STRATÉGIE *consiste dans les vastes mouvements qui ont pour but d'occuper la meilleure ligne d'opérations.* (Thiers.)

STRATÉGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la stratégie, ou auquel on applique la stratégie : *Études* STRATÉGIQUES. *Opérations* STRATÉGIQUES. (Acad.)

STRATÉGISTE, n. m. Celui qui connaît la stratégie : *Un habile* STRATÉGISTE. (Acad.)

— Celui qui écrit sur la stratégie.

STRATÈGUE ou **STRATÈGE**, n. m. Antiq. Celui qui commandait les armées chez les Athéniens.

— Commandement militaire d'un nome d'Égypte.

STRATIFICATION, n. f. Chim. Arrangement de diverses substances qu'on place par couches dans un vaisseau.

— Anat. Disposition par couches de certains organes.

— Hortic. *Stratification des graines*, disposition par couches des graines qu'on veut conserver comme semences.

STRATIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Stratifier : *Métaux* STRATIFIÉS. *Substances* STRATIFIÉES. *Graines* STRATIFIÉES.

STRATIFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous stratifiions, vous stratifiiez.* — Chim. Arranger des substances par couches dans un vaisseau.

STRATOCRATIE, n. f. (στρατός, armée, et κράτος, puissance; gr.) Pron. *stra-to-cra-cie.* — Gouvernement militaire. || Peu usité.

STRATOGRAPHIE, n. f. (στρατός, armée; γράφω, je décris; gr.) Description d'une armée et de tout ce qui la compose et s'y rattache : *Végèce a donné la* STRATOGRAPHIE *des Romains.* (Acad.) || Peu usité.

STRÉLITZ, n. m. pl. (*strelets*, tireur; russ.) Corps d'infanterie moscovite, qui avait à peu près la même organisation que celui des janissaires turcs : *Le corps des* STRÉLITZ *fut dissous par Pierre le Grand.* (Acad.)

STRETTE, n. f. (*stretto*, serré; ital.) Mus. Partie d'une fugue, dans laquelle le sujet est traité d'une manière plus vive qu'au commencement.

— Mouvement accéléré des finales d'opéra.

— Par anal. : *De temps en temps, cette masse de bruits sublimes s'entr'ouvre et donne passage à la* STRETTE *de l'Ave-Maria, qui éclate et pétille comme une aigrette d'étoiles.* (V. Hugo.)

— *Strette magistrale*, celle qui termine une fugue en canon.

STRIBORD, n. m. Mar. V. TRIBORD.

STRICT, ICTE, adj. (*strictus*, resserré; lat.) Pron. *steriktt.* — Mor. Étroit, resserré, rigoureux : *Obligation* STRICTE. *Sens* STRICT *et rigoureux.* (Acad.) *J'aime la régularité; mais il y a certaines situations où il est malaisé de la garder très-*STRICTE. (Boss.) *Ce mot ne doit pas être pris dans un sens absolu ni même* STRICT. (Buff.)

On connaît dès longtemps ma *stricte* probité. (Étienne.)

— En parl. des personnes, Exact, sévère : *Il est* STRICT *en affaires.* (Acad.)

STRICTEMENT, adv. D'une manière stricte : *Il remplit* STRICTEMENT *ses devoirs.* (Acad.) *Elle avait emporté une petite somme qu'elle économisait* STRICTEMENT. (G. Sand.)

STRICTURE, n. f. Chir. Étranglement; rétrécissement.

STRIDENT, ENTE, adj. (*stridere*, rendre un son aigu; lat.) Qui rend un son aigre perçant : *Voix* STRIDENTE. *Le bruit* STRIDENT *des machines à vapeur.*

STRIDER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*stridere*, crier d'une façon aiguë; lat.) Crier comme la souris, comme le grillon, la sauterelle.

STRIDEUR, n. f. Néol. Bruit aigu, cri perçant : *La* STRIDEUR *de la lime. Tout le monde sait que l'on fait cesser par un grand bruit la* STRIDEUR *incommode des grillons.* (Buff.)

STRIDULANT, ANTE, adj. Didact. Qui produit un cri semblable à celui de la cigale, du grillon.

— N. m. pl. Zool. Famille des Cicadaires, ainsi appelée à cause du bruit que font ces insectes.

STRIDULATION, n. f. Bruit monotone et légèrement roulant de certains insectes : *La* STRIDULATION *de la cigale, du grillon.*

STRIDULER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Faire un bruit perçant, aigu, mais légèrement roulant, comme celui que possèdent les grillons, les cigales, par le frottement de leurs élytres.

STRIÉ, ÉE, adj. Didact. Dont la surface présente des stries : *Coquille* STRIÉE. *Élytres* STRIÉS. *Graine* STRIÉE. (Acad.) *Une écharpe en soie pourpre,* STRIÉE *de légers fils d'argent, s'enroulait autour de sa tête.* (E. Sue.)

— Archit. En parl. des colonnes, des pilastres, orné, dans toute la hauteur, de cannelures avec listel : *Colonne* STRIÉE. *Pilastre* STRIÉ. (Acad.)

— Par anal. *Les bords du petit Océan génois, profondément* STRIÉS, *ressemblent à un feston brodé par la main des fées.* (A. Jal.) *Auprès du redoutable édifice était un parc* STRIÉ *de genêts.* (Chateaubr.)

STRIES, n. f. pl. (*stria*, petit sillon; lat.) Zool. et Bot. Petites côtes ou filets séparés par des raies ou lignes enfoncées : *Les* STRIES *des élytres d'un insecte. Les* STRIES *de la tige d'une plante. Des* STRIES *profondes.* (Acad.)

— Par anal. *Les* STRIES, *les filets de plomb qui se trouvent ordinairement dans le verre, brisent les rayons et altèrent la pureté de l'image.* (Arago.)

— Archit. Cannelures avec listel qui ornent des colonnes, des pilastres.

STRIGILE, n. m. (*strigilis*, sorte d'étrille; lat.) Instrument dont les anciens se servaient au bain pour racler, masser la peau et en détacher la crasse.

STRIGILIFORME, adj. des 2 g. (*strigile* et *forme*.) Bot. Qui a la forme d'une étrille : *L'anthère et le stygmate affectent la disposition* STRIGILIFORME.

STRIURES, n. f. pl. Stries; il se dit surtout en parl. des coquilles ou des colonnes striées.

STROBILE, n. m. (στρόβιλος, toupie; fruit du pin; gr.) Bot. V. Cône; assemblage d'écailles ligneuse imbriquées autour d'un axe commun.

STROMATECHNIE, n. f. (στρῶμα, tapis, et τέχνη, art; gr.) Didact. Art de faire de la tapisserie.

STROMBAU, n. m. Grosse espingole qu'on appuie sur un chandelier. || V. TROMBLON.

STROMBE, n. m. Zool. Genre de mollusques caractérisé par une coquille univalve à ouverture fort étroite; ses espèces sont très-nombreuses.

STROMBLE, n. m. Agric. Crochet à long manche, dont on se sert pour tirer les herbes qui embarrassent le soc de la charrue.

STROME, n. m. (στρῶμα, tapis; lat.) Bot. Partie des plantes cryptogames qui porte ou renferme des fructifications.

— Parenchyme de l'ovaire.

STRONGLE, n. m. (στρογγύλος, rond; lat.) Chir. Espèce d'entozoaire, ver long et rond que l'on rencontre fréquemment dans les reins de quelques animaux.

STRONTIANE, n. f. (*Strontian*, cap d'Écosse.) Pron. *stron-ciann.* — Min. Substance alcaline d'un gris blanchâtre et d'une saveur âcre.

STRONTIANITE, n. f. Min. Carbonate de strontiane naturel.

STRONTIUM, n. m. Minér. Métal blanc, brillant, solide, uni à l'oxygène contenu dans la strontiane.

STROPHE, n. f. (στροφή, retour; gr.) Pron. *stroff.* — Littér. Couplet ou stance d'une ode : *Il y a de fort belles* STROPHES *dans cette ode. La seconde* STROPHE *de cette ode est la plus belle de toutes.* (Acad.) *Dans les odes d'Horace la* STROPHE *est composée de quatre façons différentes.* (Marm.)

STRUCTURE, n. f. (*structura*; lat., m. sign.) Pron. *struk-tur.* — Manière dont un édifice est bâti : *Ce palais est d'une* STRUCTURE *solide. Belle* STRUCTURE. STRUCTURE *magnifique.* STRUCTURE *légère.* (Acad.)

De tous ses amis morts, un seul ami resté,
Le mène en sa maison de superbe *structure.* (Boil.)

— *La structure des corps*, la manière dont les parties des corps vivants sont arrangées entre elles : *Les ânes ressemblent fort aux chevaux pour la* STRUCTURE *intérieure.* (Buff.)

— Littér. *Structure d'un discours, d'un poëme*, ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poëme : *En examinant la* STRUCTURE *de ce discours, on reconnaît l'habile orateur.* (Acad.)

STRUMES, n. m. pl. (*strumæ*, écrouelles; lat.) Méd. Scrofule. || V. ce mot.

STRUMEUX, EUSE, adj. Méd. Scrofuleux.

— *Ganglions strumeux*, ceux qui sont engorgés par cause scrofuleuse.

STRUMOSITÉ, n. f. Pathol. Amas de tumeurs qui surviennent chez les sujets disposés aux affections scrofuleuses.

STRUTHIOLE, n. f. Pron. *stru-ciol.* — Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance et de la famille des Thymélées.

STRUTHIONIDÉES, n. f. pl. Pron. *stru-cio-nidé.* — (*struthio*, autruche; lat.) Zool. Familles d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, qui a l'autruche pour type. || V. BRÉVIPENNES.

STRUTHIOPHAGE, adj. des 2 g. (στρουθίον, petit moineau, et φάγω, je mange; gr.) Zool. Qui se nourrit de petits oiseaux ou de sauterelles.

STRUTOPHAGE, n. m. (στρουθός, autruche, et φάγω, je mange.) Qui se nourrit de la chair de l'autruche : *Des peuples entiers ont mérité le nom de* STRUTOPHAGES *par l'usage où ils étaient de manger de l'autruche.* (Buff.)

STRYCHNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au strychnos.

— N. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre Strychnos.

STRYCHNINE, n. f. Chim. Alcali végétal composé d'hydrogène, d'oxygène et de carbone, découvert dans le fruit de plusieurs plantes du genre Strychnos : *La* STRYCHNINE *est extrêmement vénéneuse.*

STRYCHNIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide dont la strychnine est la base.

STRYCHNOS, ou **VOMIQUIER**, n. m. (στρύχνος; gr., m. sign.) Pron. *strik-noss.* — Bot. Genre de plantes des deux Indes, type de la famille des Strychnées, auquel appartient la noix vomique.

STRYGE, n. m. Vampire : *Une atroce vieille à la figure de* STRYGE. (T. Gaut.)

STUC, n. m. (*stucco*; ital., m. sign.) Constr. Composition faite de marbre blanc pulvérisé, mêlé avec de la chaux et diverses couleurs, et dont on fait quelquefois des enduits de muraille, des ornements d'architecture et des figures qui imitent le marbre : *Corniche de* STUC. *Figures de* STUC. *Ouvrage de* STUC. (Acad.) *La partie supérieure de la muraille était revêtue de ce beau* STUC *inventé à Damas.* (Scribe.) *La voûte de la coupole de Saint-Pierre est divisée en seize compartiments ornés de* STUCS *dorés et de tableaux en mosaïque.* (Stendhal.) *Les parois de l'édifice du castor sont revêtus d'une espèce de* STUC. (Buff.)

STUCATEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT, adv. Avec soin, avec application : *Cet ouvrage est* STUDIEUSEMENT *travaillé.* (Acad.)

STUDIEUX, EUSE, adj. Qui aime l'étude : *Un tel est fort* STUDIEUX. *Une personne* STUDIEUSE. (Acad.)

Studieux amateur et de Perse et d'Horace. (Boil.)

— Qui est plein de soin, d'application.

STUPÉFACTIF, IVE, adj. Méd. Stupéfait. || Peu usité.

STUPÉFACTION, n. f. (*stupéfier*.) Pron. *stu-pé-fak-cion.* — Engourdissement d'une partie du corps : *Ce remède cause, produit la* STUPÉFACTION. (Acad.)

— Fig. Étonnement extraordinaire et extatique : *A cette nouvelle, il fut frappé de* STUPÉFACTION. *Tomber en* STUPÉFACTION, *dans la* STUPÉFACTION. *Revenir de sa* STUPÉFACTION. *Ma* STUPÉFACTION *fut complète.* (Acad.)

STUPÉFAIT, AITE, adj. (*stupefactus*; lat., m. sign.) Fam. Que la surprise rend comme interdit et immobile : *Il demeura tout* STUPÉFAIT. *Il en fut* STUPÉFAIT. (Acad.)

Oh! oh! c'est un sujet rare, excellent, parfait.
— Bah! — Prodige inouï dont je suis *stupéfait.* (C. Del.)

STUPÉFIANT, part. prés. du v. Stupéfier.

STUPÉFIANT, ANTE, adj. Méd. Qui stupéfie : *Remède* STUPÉFIANT. (Acad.) *Au moyen âge, l'art de préparer, avec les plantes* STUPÉFIANTES, *des breuvages somnifères était poussé fort loin.* (L. Figuier.)

— Mor. Qui est propre à frapper de stupeur : *Spectacle* STUPÉFIANT *et inattendu.*

— Subst. Remède qui stupéfie : *Tous les narcotiques sont des* STUPÉFIANTS. (Acad.) || V. NARCOTIQUE.

STUPÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Stupéfier : *Il resta tout* STUPÉFIÉ. *L'assemblée fut* STUPÉFIÉE *par ce discours.*

STUPÉFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*stupefacere*; lat., m. sign.) — Il prend deux *i* de suite à la 1^{re} et à la 2^e pers. du plur. de l'imp de l'ind. et du prés. du subj., *nous stupéfiions, vous stupéfiiez.* — Méd. Engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement : *Le propre de l'opium est de* STUPÉFIER. (Acad.) || Peu usité.

— Fig. Causer une grande surprise : *Cette nouvelle*

l'A STUPÉFIÉ. *Ce discours* STUPÉFIA *toute la compagnie.* (Acad.)

— Absol. *Les narcotiques* STUPÉFIENT.

STUPEUR, n. f. (*stupor ;* lat. m. sign.) Méd. Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagnée d'une sorte d'immobilité des membres, et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie : *La* STUPEUR *est marquée par le défaut d'expression des traits en général et des yeux en particulier.* (Chomel.)

De mon premier exploit quand, les mains dégoûtantes,
J'ai du meurtre, à mon tour, respiré la vapeur,
Mon bras en retombant s'est glacé de *stupeur.* (C. Del.)

— Fig. Espèce d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi : *Nous étions tous dans la* STUPEUR. *Il restait plongé dans la* STUPEUR. *Il sortit enfin de sa* STUPEUR. (Acad.)

Vous restez devant moi, muette de *stupeur.* (C. Del.)

STUPIDE, adj. des 2 g. (*stupidus ;* lat., m. sign.) Hébété, d'un esprit lourd et pesant : *Il est si* STUPIDE *qu'on ne peut rien faire de lui. Un homme* STUPIDE. (Acad.) *Ce fut le* STUPIDE *musulman, ce fut cet éternel fléau des lettres qui les fit renaître parmi nous.* (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Il se dit des animaux : *L'âne est un animal* STUPIDE. *L'autruche passe pour le plus* STUPIDE *des oiseaux.* (Buff.)

— Fig. Qui reste immobile, interdit par la surprise ou la frayeur : *Il demeura* STUPIDE *comme le Cinna de Corneille.* (P. L. Cour.)

— En parl. des choses, qui résulte de la sottise :

En vain, pour attaquer son *stupide* silence,
De tous les lieux communs vous prenez l'assistance. (Mol.)

— Substantiv. Personne stupide : *C'est un vrai* STUPIDE. (Acad.) *Le* STUPIDE *est un sot qui ne parle point.* (La Br.)

STUPIDEMENT, adv. D'une manière stupide : *Il répond toujours* STUPIDEMENT. *Il restait* STUPIDEMENT *immobile.* (Acad.) *Les sots s'enivrent* STUPIDEMENT *de leurs illusions.* (Volt.)

— Mor. Pesanteur d'esprit, privation d'esprit et de jugement : *Il est d'une grande* STUPIDITÉ. *Admirez la* STUPIDITÉ *de cet homme.* (Acad.)

— Qualité de ce qui est stupide : *La* STUPIDITÉ *de sa réponse, de sa conduite, de ses paroles.*

— Parole, action stupide : *Il ne dit, il ne fait que des* STUPIDITÉS. (Acad.)

Que de *stupidités* m'épargne ce silence ! (E. Augier.)

— Fig. Personnes stupides : *Plusieurs institutions furent introduites par la ruse, la violence, et souffertes par l'ignorante* STUPIDITÉ. (Ch. Nod.)

STUPIDITÉ, n. f. (*stupide.*) Vive impression produite sur les facultés par un violent chagrin, une forte surprise ou une frayeur.

— Méd. Faiblesse des facultés mentales qui rend une personne hébétée.

STUPRE, n. m. (*stuprum ;* lat., m. sign.) Action honteuse, viol, séduction : *Il s'agissait de quelque* STUPRE, *de quelque inceste.* (Volt.) || Peu usité.

STURDINÉ, ÉE, adj. (*sturdus,* étourneau ; lat.) Zool. Qui ressemble à l'étourneau.

— N. m. pl. Tribu d'oiseaux qui a pour type le genre étourneau.

STYGIEN, IENNE, adj. Qui appartient au Styx, qui convient au Styx : *Les eaux* STYGIENNES.

— Bot. Qui croît dans les eaux noires et croupissantes.

STYGMATE, n. m. V. STIGMATE.

STYLE, n. m. (στύλος; gr., m. sign.) Antiq. Sorte de poinçon ou de grosse aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de cire ; l'autre bout était aplati, et servait à effacer l'écriture, quand on voulait corriger ou supprimer ce qu'on avait écrit : *Les ouvrages de Buffon doivent être comptés parmi ces chefs-d'œuvre que le* STYLE *avec lequel ils ont été gravés recommande à la postérité.* (Lacép.)

— Fig. et par extens. Manière d'exprimer par écrits les pensées : STYLE *sublime, noble, pompeux, soutenu, élevé.* STYLE *pur, élégant, brillant.* STYLE *incorrect.* (Acad.) *Le* STYLE *grave est le vrai* STYLE *des inscriptions.* (Boil.) STYLE *historique.* STYLE *épistolaire.* STYLE *dogmatique.* STYLE *didactique.* (Acad.) *Le* STYLE *n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées.* (Buff.) *Les anciens ont distingué trois* STYLES, *le simple, le sublime et le tempéré.* (D'Alembert.) *Le beau* STYLE *donne la vie à tout.* (V. Hugo.) *Quel diable de jargon entends-je ici ? Voici bien du haut* STYLE. (Mol.)

— *Il n'a point de style,* se dit d'un écrivain sans originalité, ou d'un auteur qui écrit d'une manière commune, sans force et sans agrément.

— *Les finesses, les grâces du style,* certains arrangements d'expressions, certains tours qui donnent de la finesse et de la grâce au style.

— *Style de l'Écriture,* les expressions, les formes de langage usitées dans l'Écriture sainte.

— *Style réfugié,* style roide et plein d'étrangeté, qui devint commun à tous les protestants français réfugiés en Hollande et en Suisse.

— Fam. *Style barbare,* manière d'écrire rude, grossière, incorrecte.

— *Style figuré,* style plein d'images :

Ce *style figuré* dont on fait vanité
Sort du bon caractère et de la vérité. (Mol.)

— *Style du palais,* formules selon lesquelles on dresse les actes judiciaires.

— *Style de palais,* les termes dont on ne se sert que dans la procédure et dans les plaidoiries. || On dit de même, *style de pratique, style de notaire, style de chancellerie, etc.*

— Particul. Manière de procéder en justice : *Le* STYLE *du Châtelet. Le* STYLE *du parlement. Le* STYLE *des finances.* STYLE *de la cour de Rome.* (Acad.) || Vieux.

— Chron. *Vieux style,* manière dont on comptait dans le calendrier, avant sa réformation par Grégoire XIII ; elle est encore suivie en Grèce et en Russie. || *Nouveau style,* manière dont on compte depuis cette réformation : *C'est aujourd'hui le quinze de janvier selon le* VIEUX STYLE, ou simpl. VIEUX STYLE ; *et le vingt-six, nouveau* STYLE.

— Fig. et fam. Manière d'agir, de parler : *Il peut bien avoir parlé de la sorte, avoir fait telle chose ; c'est bien là son* STYLE. *Nous connaissons son* STYLE. *Nous avons vu son* STYLE. *Il faudra bien qu'il change de* STYLE. (Acad.)

Quel *style* ! ce ne sont que choses singulières,
Que façons de parler basses et familières. (V. Hugo.)
Il faudrait, pour lui plaire, être d'un doucereux,
D'une fadeur ! oh ! ce n'est point mon *style.* (Desmah.)

— B.-arts. Manière d'exécuter propre à un artiste, à un genre, à une époque : *Ce tableau est dans le* STYLE *de tel maître.* (Acad.) *La galerie Borghèse est un des lieux du monde où l'on peut étudier avec le plus de sécurité le* STYLE *d'un maître.* (Stendhal.) *Il était trop artiste pour se permettre le moindre disparate. Tout chez lui était du même* STYLE. (G. Sand.)

— Par extens. Caractère de la composition : *Cette peinture est de bon* STYLE, *d'un bon* STYLE. *Cet édifice est du plus grand* STYLE. *Le* STYLE *étrusque. L'ouverture de cet opéra est d'un excellent* STYLE. (Acad.) *Quelques colonnes accouplées qui portent la frise du chœur sont d'assez bon* STYLE. (Chateaubr.) *Les ruines ont des harmonies particulières avec leurs déserts, selon le* STYLE *de leur architecture et les lieux où elles sont placées.* (Chateaubr.) *Le* STYLE *roman est plus riche en chapiteaux que le* STYLE *gothique.* (V. Hugo.) *Le* STYLE *de ce musicien est toujours noble et pur.* (Raoul-Rochette.) *Les profils seuls donnent à un monument son* STYLE, *son individualité, sa date.* (Vitet.)

— Phys. Aiguille d'un cadran solaire : *Poser un* STYLE. *Ce* STYLE *est mal posé.* (Acad.) *La marche ou la longueur de l'ombre d'un* STYLE, *même sur un cadran grossier, indique le moment où un jour finit.* (Arago.)

— Bot. Partie du pistil située entre l'ovaire et le stigmate, et qui est ordinairement allongée en forme de filet plus ou moins délié.

STYLÉ, ÉE, part. pass. du v. Styler : *Il est fort* STYLÉ *dans les affaires.* (Acad.) *La chasse suppose des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercées,* STYLÉS, *dressés, concourant au même but.* (Buff.)

Lui cependant, *stylé* parfaitement,
Bien convaincu du néant de sa gloire,
Se rengorgeait toujours dévotement. (Gress.)

— Zool. Bot. Qui est muni d'un style ; qui a le style très-long.

STYLER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Former, dresser, habituer : *On l'A* STYLÉ *à cela.* (Acad.)

A propos, prends le soin de bien *styler* votre homme.
(La F.)

— **Se styler,** v. pron. Se former, se dresser : *Il* SE STYLERA *avec vous.*

STYLET, n. m. Sorte de poignard dont la lame est très-menue et ordinairement triangulaire : *Il fut assassiné à coups de* STYLET. (Acad.)

A prix d'or, j'aurais dû
Me défaire de lui sous le *stylet* d'un brave. (C. Del.)

— Bot. Chaque division du style.

STYLISME, n. m. (*style.*) Néol. Soin excessif de la phrase, de la forme.

STYLITE, adj. m. (στύλος, colonne ; gr.) Surnom donné à quelques solitaires qui avaient placé leurs cellules au-dessus de portiques ou de colonnes en ruine : *Saint Siméon* STYLITE. (Acad.)

STYLOBATE, n. m. (στύλος, colonne, et βάσις, base ; gr.) Archit. Piédestal ou soubassement qui porte des colonnes.

STYLOÏDE, adj. des 2 g. (στύλος, et εἶδος, apparence ; gr.) Anat. Qui a la forme d'un stylet.

— *Apophyse styloïde,* éminence très-grêle et très-allongée que présente la face inférieure du rocher et l'extrémité du radius et du cubitus.

STYLOMÈTRE, n. m. (στύλος, colonne, et μέτρον, mesure ; gr.) Archit. Instrument qui sert à mesurer les colonnes.

STYMATOSE, n. f. (στῦμα, érection du membre viril ; gr.) Méd. Hémorragie de l'urètre, accompagnée de satyriasis.

STYPTICITÉ, n. f. Méd. Qualité des astringents ou styptiques.

STYPTIQUE, adj. des 2 g. (στυπτικός, astringent ; gr.) Méd. Qui a une qualité astringente, qui a la vertu de resserrer : *Plante astringente et* STYPTIQUE. (Acad.) *Il avait particulièrement en vue, dans ses expériences, le mode d'action des matières* STYPTIQUES *sur les plaies saignantes.* (Mil. Edward.)

— Substant. Remède astringent : *Un* STYPTIQUE. *Les* STYPTIQUES. (Acad.)

STYRACINÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes voisine des Ébénacées, qui renferme des arbres ou arbrisseaux dont le fruit est une sorte de drupe charnue et fournit l'arbre au benjoin ; elle a pour type le genre Styrax.

STYRAX, n. m. Pharm. Baume liquide fourni par le Liquidambar. || V. STORAX.

— Botan. Arbre au benjoin. || V. *Aliboufier* et *Benjoin.*

STYX, n. m. Myth. Fleuve qui faisait neuf fois le tour des enfers : *Nous errions à travers le brouillard, immobiles et muets, comme les ombres qui traversaient jadis dans la barque du vieux Caron les sept replis du* STYX. (C. Viardot.)

Le *Styx* aux noirs replis, l'Averne et les Enfers. (C. Del.)

— *Jurer par le Styx,* faire un serment terrible, irrévocable :

J'en jure par le *Styx,* aux dieux mêmes terribles. (Rac.)

SU, UE, part. pass. du v. Savoir : *Chose* SUE. *Nouvelles* SUES. *Moyens* SUS. *Nous oublions aisément nos fautes lorsqu'elles ne sont* SUES *que de nous.* (La Br.)

— Subst. Connaissance qu'on a de quelque chose ; il n'est guère usité que dans cette locut. prép. AU VU ET AU SU *de tout le monde.*

SUAGE, n. m. Pron. *çu-aj.* — Mar. Humidité qui sort du bois lorsqu'un vaisseau est neuf, qu'il fait chaud et que tout est fermé.

— Action d'enduire un vaisseau de suif.

— Ce que coûte le graissage d'un vaisseau.

— Vulg. Humidité d'une bûche sortant par les deux bouts, lorsque son bois commence à sentir la chaleur du feu.

— Technol. Espèce d'enclume.

SUAGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çu-a-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *suag,* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous suageons, il suagea.* — Mar. Enduire un vaisseau de graisse ou de suif.

— Technol. Battre le bord d'un chaudron sur le suage, afin qu'il soit bien uni partout.

SUAIRE, n. m. (*sudarium,* m. sign., de *sudor,* sueur ; lat.) Pron. *su-èr.* — Propr. Linge, mouchoir propre à essuyer la sueur de la tête ou du visage.

— Antiq. Espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts.

— Linceul dans lequel on ensevelit un mort : *Un mort enveloppé de son* SUAIRE. (Acad.)

Deux ans vous ont suffi pour filer le *suaire*
Du père et de l'enfant. (V. Hugo.)

— *Saint suaire,* linge que l'on dit avoir servi à ensevelir Notre-Seigneur. || Petite représentation du saint suaire : *Il m'a apporté de Turin un* SAINT SUAIRE. (Acad.)

SUANT, part. prés. du v. Suer.

SUANT, ANTE, adj. Qui sue : *Il est venu tout* SUANT. *Avoir la peau* SUANTE, *les mains* SUANTES. *Des chevaux furieux, des cavaliers* SUANTS, *des jockeys criards.* (Fr. Soulier.)

SUAVE, adj. des 2 g. (*suavis ;* lat., m. sign.) Pron. *su-av.* — Qui est d'une douceur agréable aux sens, et particul. à l'odorat : *Une odeur, un parfum* SUAVE. *Une mélodie* SUAVE. *Coloris* SUAVE. (Acad.) *Cette belle et* SUAVE *retraite est jetée à mi-côte dans les collines qui dominent le fleuve.* (G. Sand.)

— Par anal. *On remarque dans ce tableau les tons de couleur les mieux fondus et les plus* SUAVES. (Did.) *Cet homme passait sa vie dans la contemplation des types de la plus* SUAVE *beauté.* (Vitet.)

— Mor. *Plaisir* SUAVE. *Sentiment* SUAVE. *Vertu* SUAVE.

— Mystiq. Doux à l'âme : *La grâce est* SUAVE. *L'âme goûte des plaisirs* SUAVES *dans le calme de l'innocence.* (Acad.)

J'aurai toujours pour vous, ô *suave* merveille,
Une dévotion à nulle autre pareille. (Mol.)

— Substantiv. Ce qu'il y a de suave, ce qui est suave : *Viser au* SUAVE *dans un tableau, dans une composition.*

SUAVEMENT, adv. D'une manière suave. || Peu usité.

SUAVITÉ, n. f. (*suavitas*, lat. m. sign.) Pron. *çu-a-vi-té.* — Qualité de ce qui est suave : *La* SUAVITÉ *de cette odeur, de ces parfums. La* SUAVITÉ *de son pinceau. Les compositions de ce musicien ont une* SUAVITÉ *enchanteresse.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Grande douceur dans la physionomie : *La* SUAVITÉ *de ses traits, de son regard.* (Acad.)

— Certaine douceur qui se fait sentir à l'âme, que la pensée de Dieu remplit : *Sainte Thérèse éprouvait des* SUAVITÉS *merveilleuses.* (Acad.)

— Mystiq. *En odeur de suavité*, avec une odeur suave : *Cet encens, que vous avez vu monter vers le ciel* EN ODEUR DE SUAVITÉ, *est le symbole de vos prières.* (Fléch.)

SUB, prép. lat. (*sous, dessous*), et qui entre comme particule inséparable dans la composition d'un très-grand nombre de mots français. Elle a passé sans altération dans les mots *subalterne*, *subdélégué*, *subjuguer*, etc.; elle a changé le *b* en *c*, en *f*, en *g*, et en *p*, dans les mots *succéder*, *suffire*, *suggérer*, *supprimer*, *etc.* Elle a rejeté le *b* dans *sujet*, *sujétion*.

— Dans un certain nombre d'adjectifs propres au langage scientifique, elle a le sens diminutif : *Subarqué*, *subarrondi*, *etc.*

SUBAILÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est muni d'appendices semblables à des ailes.

SUBALTERNE, adj. des 2 g. (*sub*, sous, et *alternus*, autre; lat.) Pron. *çu-bal-tèrn.* — Subordonné, inférieur, secondaire : *Officier, magistrat* SUBALTERNE. *Emploi* SUBALTERNE. *Juridiction, justice* SUBALTERNE. *Dans cette tragédie, les personnages* SUBALTERNES *sont trop nombreux.* (Acad.) *Il s'indignait de cette tyrannie* SUBALTERNE. (Scribe.) *Louis XIV ne voulait rien que de* SUBALTERNE *dans ce qui l'approchait de près.* (Lam.)

— Par anal. *La beauté, sans l'amour, n'est plus qu'une divinité* SUBALTERNE *que personne ne prie.* (Desmahis.)

C'est un sot *subalterne*; il est né trop timide.
On ne va point au grand, si l'on n'est intrépide. (Gresset.)
. . . . Retenez bien ceci :
Un tyran subalterne est un esclave aussi. (C. Del.)

— Fig. *Esprit subalterne*, homme dont l'esprit est médiocre, borné : *Je ne m'arrête point à la diction, je laisse cette critique aux* ESPRITS SUBALTERNES. (Regn.)

— Substantiv. Subordonné : *Ce n'est qu'un* SUBALTERNE, *un simple* SUBALTERNE. *Il vaut souvent mieux avoir affaire aux chefs qu'aux* SUBALTERNES. (Acad.) *Il est juste de délivrer les savants de l'affront d'être protégés par des* SUBALTERNES. (Condorc.)

SUBALTERNEMENT, adv. D'une manière subalterne : *La fréquentation de cette maison par les acteurs, les musiciens et les danseurs de la scène, l'initia* SUBALTERNEMENT *à tous les arts qui fascinent les sens.* (Lam.)

SUBALTERNISATION, n. f. Pron. *çu-bal-tèr-ni-za-cion.* — Néol. Action de subalterniser.

SUBALTERNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Subalterniser. Néol. *Emplois* SUBALTERNISÉS. *Hommes* SUBALTERNISÉS.

SUBALTERNISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *çu-bal-ter-ni-zé.* — Néol. Mettre dans une position subalterne; placer au-dessous.

SUBALTERNITÉ, n. f. Pron. *çu-bal-tèr-ni-té.* — Néol. État de ce qui est inférieur : *Relégué de bonne heure à Meudon dans l'isolement, le Dauphin ne cultiva que ses sens, se résigna à la* SUBALTERNITÉ *et mourut jeune, déjà las d'avoir vécu.* (Lam.) *Sans la confusion constitutionnelle des classes, il n'y a jamais que de l'arrogance d'une part, et de la* SUBALTERNITÉ *de l'autre.* (M[me] de Staël.)

SUBARQUÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement arqué ou fléchi en arc.

SUBARRONDI, IE, adj. Didact. Qui est de forme à peu près ronde; qui est un peu arrondi.

SUBAUDITION, n. f. (*subaudire*, sous-entendre; lat.) Pron. *çu-bô-di-cion.* — Gramm. Partie sous-entendue d'une expression.

SUBAXILLAIRE, adj. des 2 g. (*sub* et *axillaire.*) Pron. *sub-ak-cil-lèr.* — Anat. Qui est presque placé à l'aisselle, sans y être tout à fait.

SUBDÉLÉGATION, n. f. (*sub*, sous, et *délégation.*) Pron. *çub-dé-lé-ga-cion.* — Action de subdéléguer; commission par laquelle une personne est autorisée à agir, à administrer une certaine étendue de pays à la place et au nom d'une autre.

— District assigné à un subdélégué, et dans lequel se renfermait son autorité : *Cela se pratiquait dans cette* SUBDÉLÉGATION, *et non dans le reste de l'intendance.* (Acad.)

SUBDÉLÉGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Subdéléguer : *Les officiers* SUBDÉLÉGUÉS.

— Substantiv. *Les intendants des provinces avaient des* SUBDÉLÉGUÉS *dans les principales villes de leur intendance.* (Acad.) *Si nos maisons étaient couvertes de tuiles au lieu de chaume, les* SUBDÉLÉGUÉS *augmenteraient nos tailles.* (Chamf.)

SUBDÉLÉGUER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sub*, sous, et *delegare*, déléguer; lat.) Pron. *çub-dé-lé-ghé.* — Le second *é* fermé du rad. *subdélég* se change en *è* ouvert avant les finales *e*, *es*, *ent* : *Je subdélègue, tu subdélègues, qu'ils subdélèguent.* Commettre un subdélégué avec pouvoir d'agir, de négocier, d'administrer : *L'intendant de la province* SUBDÉLÉGUA *tel officier pour informer. Un légat, en France, ne peut* SUBDÉLÉGUER *pour l'exercice de sa légation, sans l'exprès consentement du roi.* (Acad.)

SUBDIVISÉ, ÉE, part. pass. du v. Subdiviser : *La cime de nos arbres est couronnée d'une multitude de branches divisées et* SUBDIVISÉES *en rameaux.* (Mirbel.)

— Didact. Par anal. : *Chaque livre est divisé en chapitres et* SUBDIVISÉ *en paragraphes.*

SUBDIVISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sub*, sous, et *diviser.*) Diviser en plusieurs parties quelque partie d'un tout déjà divisé : *Il* A *divisé son sermon en trois points, et* SUBDIVISÉ *chaque point.* (Acad.) *L'orateur divise et* SUBDIVISE : *il a l'air d'un homme qui craint de s'égarer.* (Thomas.)

= **Se subdiviser**, v. pron. Être subdivisé : Pouvoir se subdiviser : *Les deux branches de cette rivière* SE SUBDIVISENT *en plusieurs canaux. La matière se divise et* SE SUBDIVISE *à l'infini.* (Acad.)

SUBDIVISION, n. f. (*sub* et *division.*) Division d'une des parties d'un tout déjà divisé : *Tant de divisions et de* SUBDIVISIONS *embrouillent un discours plutôt qu'elles ne l'éclaircissent. Les divisions et les* SUBDIVISIONS *d'un territoire.* (Acad.)

SUBER, n. m. (m. lat. *liége.*) Pron. *çu-bèr.* — Bot. Substance des végétaux analogue au liége.

SUBÉREUX, EUSE, adj. (*suber*, liége; lat.) Pron. Didact. Qui a la consistance du liége, ou qui est de la nature du liége.

SUBGRONDATION, n. f. Chir. Enfoncement d'une portion du crâne.

SUBGRONDE, n. f. Constr. V. SÉVERONDE.

SUBHASTATION, n. f. Pron. *su-bass-ta-cion.* — Anc. Vente publique de meubles, ou d'immeubles au plus offrant et dernier enchérisseur. || Vieux.

SUBHASTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*sub*, *pasta*, sous la lance; lat.) Pron. *su-bass-té.* — Anc. prat. Vendre à cri public.

SUBI, IE, part. pass. du v. Subir : *Examen* SUBI *d'une manière satisfaisante.*

SUBINFLAMMATION, n. f. Méd. Inflammation peu intense, à marche lente.

SUBINTRANTE, adj. f. (*sub*, sous et *intrare*, entrer; lat.) Pron. *su-bain-trantt.* — Méd. Il n'est usité que dans cette locut. *Fièvre subintrante*, Fièvre primitivement intermittente, dont un accès commence avant que le précédent soit fini.

SUBIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*sub*, sous, et *ire*, aller; lat.) Souffrir, supporter de gré ou de force le commandement d'un supérieur, la nécessité, la peine qui est imposée, un mal, un mauvais traitement : SUBIR *la loi du vainqueur.* SUBIR *son sort. Quelque chose que vous ordonniez, je* SUBIRAI *votre jugement. Il* A SUBI *une opération cruelle.* SUBIR *la mort.* SUBIR *le mépris.* (Acad.) *Le malheur est l'inévitable condition de la destinée humaine; qui ne le supporte pas le* SUBIT. (E. Thierry.) *Il y a plus d'un obstacle à vaincre et plus d'un regret à dévorer sur le chemin de la vie, comme plus d'un outrage à* SUBIR *sur celui du triomphe.* (Ch. Nod.)

Mortelle, *subissez* le sort d'une mortelle. (Rac.)

— Par anal. En parl. des personnes et des choses : SUBIR *une épreuve. Cette constitution politique* A SUBI *l'épreuve du temps.* (Acad.)

— *Subir la question*, être mis à la question.

— *Subir un examen*, passer un examen, suivant les formalités ordinaires.

— Fam. Être considéré avec sévérité :

Je craignais de *subir un fâcheux examen.* (C. Del.)

— *Subir une épreuve.*

— *Subir un interrogatoire*, comparaître devant le juge, et répondre à ses interrogations.

— *Subir son jugement*, subir la peine à laquelle on a été condamné par un jugement.

— *Subir des changements, des modifications, une réforme, etc.*, se dit des choses qui viennent à être changées, modifiées, etc. : *Les modifications que ce code* A SUBIES. *Les mœurs* SUBIRENT *une réforme.* (Acad.)

= **Se subir**, v. pron. Être subi : *Cette épreuve ne peut* SE SUBIR *sans danger.*

SUBIT, ITE, adj. (*subitus*; lat., m. sign.) Soudain, qui arrive tout à coup : *Mouvement* SUBIT. *Changement* SUBIT. *Résolution* SUBITE. *Son départ a été fort* SUBIT. (Acad.) *L'invasion* SUBITE *des Turcs jeta l'épouvante dans tout le monde chrétien.* (Fléch.)

Quelle raison *subite*
Presse votre départ? (Rac.)

SUBITEMENT, adv. Pron. *su-bitt-man.* — Soudainement, d'une manière subite : *Il partit si* SUBITEMENT *qu'il ne dit adieu à personne. Il est mort* SUBITEMENT. (Acad.)

SUBITO, adv. (m. lat.) Fam. Pron. *su-bi-to.* — Subitement, tout à coup : *Il est parti* SUBITO. (Ac.)

Le mur sans fondement s'écroule *subito.* (V. Hugo.)

SUBJECTIF, IVE, adj. et n. m. Pron. *sub-jèk-tif, tiv.* — Phil. Qui est identique au moi; qui a rapport au sujet pensant, par oppos. à Objectif, qui a rapport à l'objet : *Personne ne nie la réalité* SUBJECTIVE.

— *Conceptions subjectives*, celles qui émanent directement de l'âme humaine.

— Gramm. génér. *Voix subjective*, voix active, par oppos. à *Voix objective* ou passive.

— Anc. *Cas subjectifs*, le nominatif et le vocatif.

SUBJECTION, n. f. (*sub*, sous, et *jacere*, jeter; lat.) Pron. *çub-jèk-cion.* — Littér. Figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou simplement à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique.

SUBJECTIVEMENT, adv. Phil. D'une manière subjective.

SUBJECTIVITÉ, n. f. Pron. *çub-jèk-ti-vi-té.* — Phil. Qualité de ce qui est subjectif : *Dans la théorie de Kant sur le droit naturel, le droit réel est comme étouffé sous la* SUBJECTIVITÉ *de l'homme.* (Lerminier.)

SUBJONCTIF n. m. (*subjunctivus*, de *sub*, sous, *jungere*, joindre; lat.) Pron. *sub-jonk-tiff.* — Gramm. Mode du verbe qui exprime un rapport de dépendance et s'emploie toujours dans une proposition incidente ou subordonnée : *Le présent de l'imparfait du* SUBJONCTIF. *Après les verbes qui expriment le doute on emploie toujours le* SUBJONCTIF.

= **Gramm.** EMPLOI DE CE MODE. Tout verbe est employé au *subjonctif* quand il se trouve sous la dépendance d'un verbe exprimant la *crainte*, le *désir*, la *volonté*, le *commandement*, la *supposition*, la *défense* et toute idée qui éveille l'incertitude du résultat espéré, de la fin attendue : *Les devoirs de la société exigent que l'on* AIT *quelque soulagement pour l'amour-propre des hommes.* (Acad.) *Nous ne vous demandons pas qu'il* DEVIENNE *le vainqueur de l'Europe, mais nous vous demandons qu'il* SOIT *le père de son peuple.* (Mass.) PÉRISSE *le premier rejeton de notre maison plutôt qu'une tache soit faite à son honneur!* (Mérim.) PÉRISSENT *ces jalousies fatales qui rendent les hommes ennemis des hommes!* (Montesq.)

Périsse le Troyen, auteur de nos alarmes! (Rac.)
Or, quant à ton conseil, qu'à la cour je m'*engage*,
Je n'en ai pas l'esprit non plus que le courage. (Regnier.)

— Tout verbe dépendant d'une proposition *interrogative* se met au *subjonctif*, à moins que l'interrogation ne soit une forme oratoire; dans ce cas, on emploie l'*indicatif*, parce que le sens est positif, malgré la forme sous laquelle la pensée se produit :

Le *croirai-je*, seigneur, qu'un reste de tendresse
Vous *fasse* ici chercher une triste princesse? (Racine.)
Madame, *oubliez-vous*
Que Thésée *est* mon père, et qu'il *est* votre époux?
(Id.)

— Après les impersonnels, *il faut*, *il importe*, *il convient*, *il est possible*, qui n'apprennent rien de certain, le verbe de la propos. subordonnée se met au *subjonctif* :

Il faut que le lecteur m'*ait gâté* le sonnet. (Mol.)

— Après *il semble*, *il me semble*, on met le *subjonctif*

quand le verbe de la prop. subordonnée exprime un fait extraordinaire ou impossible : *Il semble qu'on* SOIT *convenu que la bonne foi ne serait plus une vertu.* (Mass.) *Il me semble que mon cœur* VEUILLE *se fendre par la moitié.* (Mme de Sév.)

— On emploie encore le *subjonctif* après, *on dirait*, *on croirait*, *on eût dit*, *on eût cru*, lorsqu'on veut énoncer quelque chose hors de toute vraisemblance :

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Boil.)

— Mais on emploie l'*indicatif* lorsqu'on énonce un fait, une action vraisemblable : ON *eût dit que c'*ÉTAIT *la Justice exilée qui rentrait dans son palais.* (Thomas.) *On eût dit que le ciel, prêt à élever ce grand homme à la première place,* VOULAIT *l'éprouver.* (Id.)

— Après les pronoms *qui*, *que*, *dont*, *où*, on emploie le *subjonctif*, si l'on veut exprimer quelque chose de douteux : *On ne trouvera pas aux connaissances une origine* QUI RÉPONDE *à l'idée qu'on aime à s'en former.* (J.-J. Rouss.) *Elle ne prendra jamais pour époux qu'un homme* QUI CRAIGNE *les dieux et* QUI REMPLISSE *toutes les bienséances.* (Fén.) *Il faut se faire un bonheur* QUI *nous* SUIVE *dans tous les âges.* (Montesq.) *Je ne veux conserver de liaisons qu'avec des gens* DONT *la tête et le cœur* SOIENT *sains.* (J.-J. Rouss.)

Faites choix d'un censeur solide et salutaire
Que la raison *conduise* et le savoir *éclaire*,
Et *dont* le crayon sûr d'abord *aille* chercher
L'endroit que l'on sent faible et que l'on veut cacher.
(Boil.)

— Si le verbe de la prop. principale est employé négativement ou interrogativement, le second verbe se met toujours au *subjonctif* : *On ne voit point de femme si fière* QUI *ne* S'APPLAUDISSE *en son cœur des conquêtes que font ses yeux.* (Mol.)

— Après *le seul*, *le premier*, *le dernier*, et tout superlatif relatif, on emploie le *subjonctif* quand on ne veut pas énoncer sa pensée d'une façon absolue et positive, et qu'il y a doute dans l'esprit de celui qui parle, touchant le fait qu'il avance : *Charles XII est peut-être* LE SEUL *de tous les rois qui* AIT *vécu sans faiblesse.* (Volt.) *L'homme est* LE SEUL *animal qui* SACHE *qu'il doit mourir.* (B. de S. P.) LE MEILLEUR *usage que l'on* PUISSE *faire de son esprit, c'est de s'en défier.* (Fén.)

— On emploie toujours le *subjonctif* après les locutions conjonctives *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *bien que*, *en cas que*, *encore que*, *de crainte que*, *de peur que*, *jusqu'à ce que*, *loin que*, *non que*, *non pas que*, *pour que*, *pour peu que*, *pourvu que*, *quoique*, *sans que*, *si que*, *soit que*, *supposé que* : *La biche jette, dit-on, loin d'elle son petit faon,* AFIN QUE *les chiens ne* PUISSENT *le découvrir par la senteur de sa piste.* (Buff.) *L'amour-propre vit et règne absolument en nous,* A MOINS QUE *Dieu n'*AIT *détruit son empire en versant un autre amour dans notre cœur.* (Nicole.) *La nature ne s'épuise jamais,* POURVU QU'*on* SACHE *par la culture lui rendre ce qu'elle a donné.* (Fénel.) *Peut-on livrer des batailles contre une nation aguerrie, qui se défend courageusement* SANS QU'*il y* AIT *de part et d'autre du sang répandu ?* (Vertot.)

Si mince *qu'*il *puisse* être, un cheveu fait de l'ombre.
(Villefré.)

— On emploie encore le *subjonctif* après la conjonction *que*, prise pour *si que*, *à moins que*, *avant que*, *afin que*, *de ce que*, *quoique*, *soit que*, *sans que* :

Ils n'entreprennent rien *qu'ils n'en viennent* à bout.
(Régnier.)

. . . . Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour n'*ait* obtenu ce point. (Corn.)

— Le *subjonctif* est encore le seul mode employé après les expressions *c'est assez*, *ce n'est pas*, *c'est peu*, *c'est bien le moins que* : C'EST ASSEZ QU'*il* SOIT *malheureux pour que je prenne son parti.* (Acad.)

— Après *comme si*, *sinon que*, *si ce n'est que*, *de façon que*, *de sorte que*, *de manière que*, on emploie :

1° Le *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale exprime le *doute*, l'*incertitude* ou le *commandement*, et que celui de la proposition subordonnée exprime une idée d'*avenir* : *Vivez* DE MANIÈRE *que chacun* AIT *pour vous de l'estime et de l'amitié.* (Acad.)

2° L'*indicatif*, quand le verbe de la proposition principale exprime quelque chose de *positif*, et que le verbe de la proposition subordonnée énonce le *présent* ou le *passé* : *Il a vécu* DE MANIÈRE QU'*il* A MÉRITÉ *l'estime et l'amitié de chacun.*

— **Emploi des temps**. Quand le verbe de la proposition principale est au *présent* ou au *futur*, on met le second verbe au *présent du subjonctif*. IL FAUT QUE *celui qui parle se* METTE *à la portée de ceux qui l'écoutent.* IL FAUDRA QU'*ils se* RENDENT *à la force de la vérité.* (Acad.)

— Mais, si l'on veut exprimer le *passé*, on emploie le *passé du subjonctif* : IL SEMBLE *que la nature* AIT PRESCRIT *à chaque homme, dès sa naissance, des bornes pour les vertus et pour les vices.* (La Rochef.) JE DOUTERAI *toujours qu'il* AIT FAIT *tous ses efforts.*

Je ne puis y toucher avant que des eaux pures
Du sang dont je suis teint *n'aient lavé* les souillures. (Del.)

— Si la phrase renferme une *expression conditionnelle*, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'*imparfait* ou au *plus-que-parfait du subjonctif* : *Je ne* DOUTE *pas qu'il ne* RÉUSSIT *avec votre appui. Je ne* PENSE *pas que cette affaire* EÛT RÉUSSI *sans votre intervention.*

— Si le verbe de la proposition principale est à l'un des *passés* ou au *conditionnel*, on met le second verbe à celui des *passés du subjonctif* qui répond le mieux au temps qu'on veut exprimer : *Il était convenable que la nouvelle lumière se* RÉPANDÎT *par tout l'univers.* (Boss.) *Il était nécessaire à la gloire de la religion que toute la raison humaine* FÛT *épuisée, pour rendre les hommes vertueux.* (Mass.) *Les Romains ne voulaient point de victoires qui* COÛTASSENT *trop de sang.* (Boss.) *Je voudrais bien que vous* LUSSIEZ *ce mémoire et que vous* VOULUSSIEZ *bien m'en dire votre avis.* (Volt.) *Il a fallu que mes malheurs m'*AIENT INSTRUIT *pour m'apprendre ce que je ne voulais pas croire.* (Fén.) *Sparte était sobre avant que Socrate* EÛT LOUÉ *la sobriété.* (J.-J. Rouss.) *Il serait* bon qu'on OBÉÎT *aux lois.* (Pascal.)

Il fallut qu'au travail son corps rendu docile
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boil.)
Plût à ce Dieu puissant dont je cherche la loi
Que la cour des Valois eût *pensé* comme moi ! (Volt.)

— Quoique le verbe de la proposition principale soit au *passé*, on met cependant le second verbe au *présent*, s'il exprime une action qui a lieu au moment de la parole ou qui se reproduit en tout temps : *Il l'a trompé, quoiqu'il* SOIT *son frère.* (Acad.) *Dieu a entouré les yeux de tuniques transparentes au devant, afin que l'on* PUISSE *voir à travers.* (B. de St-P.) *Il me paraît évident que Dieu a voulu que nous* VIVIONS *en société.* (Volt.) *Vous avez beaucoup de grâces à rendre à Dieu de ce qu'il a permis qu'il ne vous* SOIT *arrivé aucun accident.* (Rac.) *Les Romains de ce siècle n'ont pas eu un seul poëte qui* VAILLE *la peine d'être cité.* (Boil.)

Depuis deux ans entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
Qui ne *promette* à Rome un empereur parfait ? (Rac.)

SUBJUGATION, n. f. Pron. *çub-ju-ga-cion.* — Néol. Action de subjuguer, de soumettre, résultat de cette action : *La beauté suprême est une royauté des sens qui subjugue même les maîtres et les maîtresses des empires. Ces* SUBJUGATIONS *sont les miracles de la nature.* (Lam.)

SUBJUGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Subjuguer : *Peuples* SUBJUGUÉS. *Nations, provinces* SUBJUGUÉES.

SUBJUGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous, et *jugum*, joug; lat.) Pron. *çub-ju-ghé.* — Réduire en sujétion par la force des armes : SUBJUGUER *une province, une nation.* (Acad.) *Un homme veut en* SUBJUGUER *un autre, moins pour s'emparer de son bien que pour en être admiré.* (B. de St-P.) *C'est par les talents de l'esprit que l'homme a su* SUBJUGUER *les animaux.* (Buff.)

— Fig. Avoir de l'empire, de l'ascendant : *Sa femme le* SUBJUGUE. *Il se laisse* SUBJUGUER *par tous ses valets.* (Acad.)

— Mor. SUBJUGUER *les esprits. La sagesse doit* SUBJUGUER *les passions.* (Acad.)

— Absol. *Dans Mirabeau, tout, jusqu'à ses défauts, impose et* SUBJUGUE. (Villem.)

— Particul. SUBJUGUER *une femme, une fille.*

SUBJUGUEUR, n. m. Pron. *çub-ju-gheur.* — Celui qui subjugue ; conquérant :

Preneur de forts, *subjugueur* de provinces. (La F.)

SUBLET, n. m. Pron. *çu-blè.* — Zool. Genre de poissons de la Méditerranée.

SUBLIMABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible d'être sublimé.

SUBLIMATION, n. f. (*sublimis*, élevé ; lat.) Pron. *çu-bli-ma-cion.* — Chim. Opération par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut d'un vase clos, et abandonné par son dissolvant, repasse à l'état solide.

— Par anal. : *La* SUBLIMATION *des métaux par le feu primitif.* (Buff.)

SUBLIMATOIRE, n. m. Chim. Vaisseau qui sert à la sublimation, et dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME, adj. des 2 g. (*Sublimis* ; élevé ; lat.) Mor. Haut, élevé : *C'est un homme d'un génie* SUBLIME. *Esprit* SUBLIME. *Âme* SUBLIME. *Vertu* SUBLIME. *Le genre* SUBLIME. *Les sciences* SUBLIMES. *Les plus* SUBLIMES *connaissances.* (Acad.)

Les gens d'un mérite *sublime*
Entraînent de chacun et l'amour et l'estime. (Mol.)
Sur quel fonds de mérite et de vertu *sublime*
Appuyez-vous en lui l'honneur de votre estime ? (Id.)

— Littér. et B.-arts. Qui cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement : *Pensée* SUBLIME. *Image* SUBLIME. *Style* SUBLIME. (Acad.) *L'expression ne doit jamais être plus simple que lorsque la pensée ou le sentiment est* SUBLIME. (Marm.)

— Par anal. Il se dit des écrivains : *Je serais charmé de voir dans notre siècle des poëtes plus* SUBLIMES *qu'Homère.* (Fén.)

— Ironiq. SUBLIME *écrivain, O le* SUBLIME *génie !*

— Anat. Il se dit, par oppos. à Profond, de certains muscles plus superficiellement situés que leurs congénères.

— *Muscle sublime*, le fléchisseur superficiel des doigts.

— Méd. *Respiration sublime*, respiration accompagnée de mouvements du thorax pendant l'inspiration.

— Substantiv. Ce qu'il y a de grand et d'excellent dans les sentiments, dans le style : *Il y a du* SUBLIME *dans cette action. Ce vers, ce trait est le* SUBLIME *du sentiment.* (Acad.) *Le* SUBLIME *n'est pas dispensé d'être raisonnable.* (Marm.) *Moïse a dans sa simplicité un* SUBLIME *majestueux.* (Boss.) *Le* SUBLIME *vient du cœur, l'esprit ne le trouve pas.* (H. de Balz.)

— Rhétor. Un des trois genres dans lesquels on a divisé le style : *Le simple, le tempéré, le sublime.*

SUBLIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Sublimer. Qui est produit par la sublimation : *Métal* SUBLIMÉ. *Mercure* SUBLIMÉ.

= **Sublimé**, n. m. Chim. Produit de la sublimation : *Il y a plusieurs sortes de* SUBLIMÉS. (Acad.)

— *Sublimé corrosif*, ou simpl. *Sublimé*, deutochlorure de mercure, substance blanche, extrêmement âcre et caustique : *Dans la Bolivie, le* SUBLIMÉ CORROSIF *est vendu en plein marché de comestibles.* (Rabin.)

— Absol. Sublimé corrosif : *Les bains renfermaient une dissolution de* SUBLIMÉ. (Thiers.)

SUBLIMEMENT, adv. D'une manière sublime. ‖ Peu usité.

SUBLIMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *çu-bli-mé.* — Chim. Volatiliser un corps, une substance solide, par le moyen du feu dans un matras ou dans une cornue : SUBLIMER *de la fleur d'antimoine, de soufre, de benjoin.* SUBLIMER *du mercure.* (Acad.)

— Par anal. *Le feu primitif, en liquéfiant et vitrifiant toute la masse des matières terrestres du globe,* A SUBLIMÉ *en même temps les substances métalliques, et leur a laissé d'abord leur forme propre et particulière.* (Buff.)

= **Se sublimer**, v. pron. Être sublimé : *L'or, qui est le plus fixe de tous les métaux, ne laisse pas de* SE SUBLIMER *par la chaleur.* (Buff.) *L'or et l'argent* SE SUBLIMENT *à peu près au même degré de feu.* (Id.)

SUBLIMITÉ, n. f. Pron. *çu-bli-mi-té.* — Qualité de ce qui est sublime, ce qu'il y a de sublime dans les choses : *La* SUBLIMITÉ *du style. La* SUBLIMITÉ *de cette science.* (Acad.) *Jamais Homère n'a approché de la* SUBLIMITÉ *de Moïse dans ses cantiques.* (Fén.) *Pascal a tour à tour la hauteur et le pathétique de Corneille, la plaisanterie profonde de Molière, la magnificence et la* SUBLIMITÉ *de Bossuet ; il occupe avec eux les sommets de l'art.* (V. Cous.) *Je fus frappé de la* SUBLIMITÉ *de ses principes ainsi que de la régularité de sa conduite.* (Barthél.) *La* SUBLIMITÉ *des lois de la nature peut se passer de l'emphase et de l'obscurité de nos expressions.* (B. de St-P.)

SUBLINGUAL, ALE, adj. (*sub*, sous, et *lingua*, langue ; lat.) Pron. *çul-blain-goual.* — Anat. Qui est situé sous la langue : *Artère* SUBLINGUALE. *Glande* SUBLINGUALE. (Acad.)

SUBLUNAIRE, adj. des 2 g. (*sub*, sous, et *luna*, lune ; lat.) Pron. *çu-blu-nèr.* — Didact. Qui est entre la terre et la lune : *Les corps* SUBLUNAIRES. *La région* SUBLUNAIRE. *Tous les êtres* SUBLUNAIRES. (Acad.) *L'homme être des siècles dans les projets de Dieu, être d'un instant dans la vie* SUBLUNAIRE. (Kératry.)

— *Le globe, le monde sublunaire*, la terre : *Dans ce* MONDE SUBLUNAIRE *tout à peu près est songe ou mensonge.* (De Ségur.)

SUBLUXATION, n. f. Chir. Luxation incomplète d'une articulation.

SUBMARGINAL, ALE, adj. (*sub*, et *marginal*.) Didact. Qui est situé presque sur le bord.

SUBMENTAL, ALE, adj. (*sub*, sous, *mentum*, menton ; lat.) Anat. Qui est situé sous le menton.

SUBMERGÉ, ÉE, part. pass. du v. Submerger : *Pays* SUBMERGÉS. *Les terres basses furent* SUBMERGÉES. (Montesq.) *Avec les moindres débris d'ossements, le naturaliste ressuscite un animal dont la race inconnue vivait sur des continents* SUBMERGÉS. (De Barante.)

— *Ce navire a été submergé*, il a péri en enfonçant dans l'eau.

— *Ceux qui étaient dans le navire ont été submergés*, ils ont été noyés.

Nous *submergés*, c'est vous
Qui serez engloutis si le torrent déborde. (C. Del.)

— Bot. *Plantes submergées*, qui croissent dans l'eau, sans jamais s'élever à sa surface.

SUBMERGEMENT, n. m. Submersion. || Peu usité.

SUBMERGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous, et *mergere*, plonger; lat.) Il prend un *e* muet euphon. entre le rad. *submerg* et la termin. toutes les fois que celle-ci commence par un *a* ou un *o* : *nous submergeons, il submergea.* — Inonder, couvrir d'eau : *Si l'on rompt ces digues on* SUBMERGERA *tout le pays.* (Acad.) *C'est en la* SUBMERGEANT *que le Nil fertilise l'Égypte.* (Barthél.)

— Plonger, enfoncer entièrement dans l'eau : *Les flots* ONT SUBMERGÉ *le navire.*

— Fig. *Le torrent impétueux de l'opinion* SUBMERGE *ceux qui veulent arrêter sa course.* (Ch. Nod.)

SUBMERSIBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être submergé.

— Bot. *Plantes submersibles*, plantes qui, ordinairement submergées, s'élèvent hors de l'eau au moment de la fécondation, et redescendent sous l'eau immédiatement après.

SUBMERSION, n. f. (*submerger.*) Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé : *Cela a causé la* SUBMERSION *de tout le pays.* (Acad.)

— Action d'enfoncer, de plonger entièrement dans l'eau : *La mort par submersion*, celle des noyés.

SUBOCELLÉ, ÉE, adj. (*sub*, *oculus*, œil; lat.) Bot. Qui ressemble presque à un œil.

SUBOCULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui s'insère au-dessous de l'œil.

SUBODORÉ, ÉE, part. pass. du v. Subodorer.

SUBODORER, v. tr. ou act. 1re conj. (*subodorari*, flairer; lat.) Pron. *çu-bo-do-ré.* — Sentir de loin, à la trace : *Un chien qui* SUBODORE *le gibier.*

— Fig. Pressentir : SUBODORER *un projet.* || Peu usité.

SUBORBICULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est de forme un peu arrondie : *Les hystéralithes sont* SUBORBICULAIRES *et amincies sur les bords.* (De Jussieu.)

SUBORDINATION, n. f. (*sub*, sous; *ordo*, ordre; lat.) Pron. *çu-bor-di-na-cion.* — Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres : *Un État ne peut subsister sans* SUBORDINATION. *C'est un homme ennemi de toute* SUBORDINATION. (Acad.) *Il est faux que l'égalité soit une loi de la nature; la nature n'a rien fait d'égal; la loi souveraine est la* SUBORDINATION *et la dépendance.* (Vauv.) *Une certaine inégalité dans les conditions, qui entretient l'ordre et la* SUBORDINATION *est l'ouvrage de Dieu.* (La Br.) *L'homme établit entre les êtres vivants, l'ordre, la* SUBORDINATION *et l'harmonie.* (Buff.)

— Particul. Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre : *Il est toujours demeuré dans une grande* SUBORDINATION *à l'égard d'un tel. Il y a de la* SUBORDINATION, *il y a* SUBORDINATION *du lieutenant au capitaine.* (Acad.)

— Dépendance de certaines sciences et de certains arts à l'égard de quelques autres : *La* SUBORDINATION *de la gravure à la peinture, de la pharmacie à la médecine.* (Acad.)

SUBORDONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Subordonner : *Les lieutenants sont* SUBORDONNÉS *aux capitaines. Les prêtres sont* SUBORDONNÉS *aux évêques.* (Ac.) *Les personnes qui composent la société domestique sont égales, d'une égalité morale, mais nécessairement* SUBORDONNÉES. (Portalis.) *On ne peut s'empêcher de reconnaître le chameau pour le plus utile et la plus précieuse de toutes les créatures* SUBORDONNÉES *à l'homme.* (Buff.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Les épisodes, dans un poëme, doivent être* SUBORDONNÉS *à l'action principale.* (Acad.) *Je sais que mon existence est* SUBORDONNÉE *à la sienne, et que toutes les choses qui me sont connues sont absolument dans le même cas.* (J.-J. Rouss.)

— Mor. *L'esprit doit toujours être* SUBORDONNÉ *au jugement.* (De Lévis.)

— Substantiv. *Cet homme est bien dur envers ses* SUBORDONNÉS. (Acad.) *Dans les situations difficiles, les* SUBORDONNÉS *deviennent discoureurs.* (Thiers.) *Vous ne pouvez plus être mon* SUBORDONNÉ; *il faut que vous soyez mon allié, mon associé.* (A. Karr.)

SUBORDONNÉMENT, adv. En sous-ordre : *Il ne commande dans cette place que* SUBORDONNÉMENT *au gouverneur.* (Acad.) || Peu usité.

SUBORDONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous, et *ordo*, ordre; lat.) Pron. *çu-bor-do-né.* — Établir sous la dépendance : *Les règlements de cette maison* SUBORDONNENT *tous les employés au directeur.* (Acad.) *La loi chrétienne* SUBORDONNE *les plus forts de ce monde à un maître plus fort qu'eux.* (De Salvandy.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Les lois du royaume* ONT SUBORDONNÉ *certaines juridictions à d'autres. Dieu a* SUBORDONNÉ *certaines causes à d'autres.* (Acad.)

... Je ne conçois pas qu'un homme tel que vous
Puisse à des préjugés *subordonner* ses goûts. (Desm.)

= **Se subordonner**, v. pron. Être subordonné : *Les lois les plus utiles en apparence doivent* SE SUBORDONNER *aux circonstances.* (Ch. Nod.)

— Se soumettre : *La toute-puissance doit* SE SUBORDONNER *à l'opinion pour se conserver elle-même.* (Ch. Nod.)

SUBORNATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui suborne des témoins, etc.

SUBORNATION, n. f. Pron. *çu-bor-na-cion.* — Action de suborner, d'amener quelqu'un par séduction à agir contre son devoir : SUBORNATION *de témoins. On le soupçonne très-fort d'avoir eu part à la* SUBORNATION *de cette fille.* (Acad.) *Je ne sais quel échafaudage de* SUBORNATIONS *il a voulu élever contre moi.* (Beaum.)

SUBORNÉ, ÉE, part. pass. du v. Suborner : *Témoins* SUBORNÉS. *Jeune fille* SUBORNÉE. (Acad.) *A Rome, le juge* SUBORNÉ *était puni de mort.* (Mich.)

SUBORNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*subornare*; corrompre; lat.) Séduire, corrompre, porter à faire action contre le devoir : SUBORNER *des enfants de famille.* SUBORNER *des domestiques.* SUBORNER *des témoins pour les faire déposer contre la vérité.* (Acad.)

— Fig. SUBORNER *les âmes, les esprits.*

= **Se suborner**, v. pron. Être suborné : *La conscience ne peut* SE SUBORNER. (Ch. Nod.)

SUBORNEUR, EUSE, n. Celui, celle qui suborne, corrompt : *Un* SUBORNEUR *de filles. C'est un* SUBORNEUR. *On l'a condamnée comme* SUBORNEUSE. (Acad.)

— Adj. Trompeur, séduisant : *Des discours, des conseils* SUBORNEURS.

Fuis d'un nœud inégal le charme *suborneur*. (C. Del.)

SUBRÉCARGUE ou **SUPERCARGUE**, n. m. (*sobre*, sur, et *carga*, charge; esp.) Comm. marit. Agent d'un armateur à bord, celui qui est chargé de gérer une cargaison pour en faire la vente et les retours : *Ce capitaine est excellent comptable, c'est lui-même qui remplit les fonctions de* SUBRÉCARGUE *dans ses voyages.* (Acad.) *Le maître de l'équipage était un ancien* SUBRÉCARGUE. (Chateaubr.)

SUBRÉCOT, n. m. (*super*, sur, et *écot.*) Pron. *çu-bre-kô.* — Fam. Surplus de l'écot, ce qu'il en coûte au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser : *Ils voulaient ne dépenser chacun que dix francs, il y a eu trois francs de* SUBRÉCOT *par tête.* (Acad.)

— Fig. Demande, réclamation nouvelle : *Nous étions convenus de cela, il m'a demandé telle chose par* SUBRÉCOT, *de* SUBRÉCOT. (Acad.)

SUBREPTICE, adj. des 2 g. (*subripere*, dérober; lat.) Pron. *çu-brèp-tiss.* — Jurispr. et Chancell. Il se dit des lettres, grâces, provisions, concessions, etc., qui sont obtenues sur un faux exposé : *Lettres* SUBREPTICES. (Acad.) || V. OBREPTICE.

— Par extens. Qui est fait furtivement et illicitement : *Édition* SUBREPTICE. (Acad.)

SUBREPTICEMENT, adv. Pron. *çu-brèp-tiss-man.* — D'une manière subreptice : *Il a obtenu ces lettres* SUBREPTICEMENT. (Acad.) *Un arrêt* SUBREPTICEMENT *obtenu.* (Volt.)

SUBREPTION, n. f. Pron. *çu-brèp-cion.* — Surprise qu'on fait à un supérieur, en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé.

— *Moyens d'obreption et de subreption*, moyens par lesquels on obtient la nullité de lettres accordées en chancellerie en prouvant qu'elles sont obreptices et subreptices.

SUBROGATEUR, n. m. Prat. Second rapporteur.

— Adj. *Acte subrogateur*, acte qui subroge un rapporteur, un tuteur à un autre.

SUBROGATION, n. f. (*subroger.*) Pron. *çu-bro-ga-cion.* — Jurispr. Acte par lequel on subroge : *Requête de* SUBROGATION. *La* SUBROGATION *assure mon hypothèque.* SUBROGATION *légale, conventionnelle.* SUBROGATION *de choses.* SUBROGATION *de personnes.* (Acad.)

— *Subrogation judiciaire*, faculté accordée par le juge à un créancier d'exercer les droits de son débiteur.

SUBROGATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *çu-bro-ga-toar.* — Prat. Qui subroge : *Art* SUBROGATOIRE. || V. SUBROGATEUR.

SUBROGÉ, ÉE, part. pass. du v. Subroger : *J'ai été* SUBROGÉ *en son lieu et place, en ses droits, noms et actions.* (Acad.)

— Subst. Celui qui est substitué à un autre.

— *Subrogé tuteur*, celui qui est nommé par les parents et par le juge, pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur; et pour protéger les droits de celui-ci : *Ne suis-je pas* SUBROGÉ-TUTEUR *de votre fille?* (Picard.)

Vous lui faites nommer un *subrogé-tuteur*. (Étienne.)

SUBROGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous; *rogare*, demander; lat.) Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *subrog* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous subrogeons, il subrogea.* — Jurispr. Substituer, mettre en la place de quelqu'un : *Je rembourserai cette somme pour vous, à condition que vous me ferez* SUBROGER *en la place de votre créancier.* (Acad.) *Vous vous ferez* SUBROGER *à la place de celui à qui l'on doit.* (La F.)

— *Subroger un rapporteur*, nommer un juge en la place d'un autre qui était rapporteur.

— Par anal. Il se dit des choses : SUBROGER *des immeubles aux lieu et place des immeubles aliénés.*

= **Se subroger**, v. pron. Etre subrogé.

SUBSÉQUEMMENT, adv. Pron. *çub-cé-ka-man.* — Jurispr. Ensuite, après : *Il a déclaré verbalement qu'il ne voulait pas se prévaloir de cette donation, et* SUBSÉQUEMMENT *il y a renoncé en forme.* (Acad.)

SUBSÉQUENCE, n. f. Pron. *çub-cé-kanss.* — État de ce qui est subséquent dans l'ordre du temps ou du lieu : *La* SUBSÉQUENCE *d'un acte; la* SUBSÉQUENCE *d'une lettre, d'un mot.*

SUBSÉQUENT, ENTE, adj. (*sub*, sous, après, et *sequi*, suivre; lat.) Pron. *çub-cé-kan, kantt.* — Qui suit, qui vient après : *Par un acte* SUBSÉQUENT. *Un testament* SUBSÉQUENT *annule le premier. Cette matière sera traitée dans les chapitres* SUBSÉQUENTS. (Acad.)

— Par anal. *Une grande utilité* SUBSÉQUENTE *au succès.* (Rayn.)

SUBSESSILE, adj. des 2 g. Bot. Qui est presque sessile.

SUBSIDE, n. m. (*subsidium*; lat. m. sign.) Pron. *çub-cid.* — Impôt, levée de deniers qu'on fait sur le peuple pour les nécessités de l'État : *Imposer, lever, payer* UN SUBSIDE, *des* SUBSIDES. (Acad.) *Les* SUBSIDES, *les impôts, les lois fiscales, fatiguent leur triste existence.* (Rayn.)

— Par extens. Tout secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain : *Les* SUBSIDES *accordés au roi d'Angleterre par le parlement.* (Acad.)

... Sous le joug de ces maîtres avides,
Valois pressait l'État du fardeau des *subsides*. (Volt.)
Doit-on lui refuser des armes, des *subsides*. (C. Del.)

— Secours d'argent qu'un prince donne à un allié, en conséquence des traités faits entre eux : *Cet État donne de grands* SUBSIDES *à ses alliés.* (Acad.) *Le roi d'Angleterre avait une grande supériorité sur sa nation moyennant les* SUBSIDES *immenses qu'il avait tirés de nous.* (St-Simon.)

SUBSIDIAIRE, adj. des 2 g. (*subsidium*, secours; lat.) Pron. *çub-ci-di-èr.* — Jurispr. Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse; qui est allégué à l'appui des raisons qu'on a déjà employées : *Des moyens* SUBSIDIAIRES. (Acad.)

— *Conclusions subsidiaires*, conclusions qu'on prend en second lieu, et pour le cas où les conclusions principales ne seraient pas adjugées.

— *Hypothèque subsidiaire*, seconde hypothèque qui sert à assurer la première. || Dans le m. sens *Caution subsidiaire.*

— Fam. *Raison subsidiaire*, raison qui vient à l'appui des précédentes.

— Par anal. *Les ressorts* SUBSIDIAIRES *d'un drame.* (Ph. Chasles.)

SUBSIDIAIREMENT, adv. Pron. *çub-ci-di-èr-man.* — Jurispr. D'une manière subsidiaire, en second lieu : *Il aura* SUBSIDIAIREMENT *recours contre son vendeur. Il conclut* SUBSIDIAIREMENT *à ce que....* (Acad.)

SUBSISTANCE, n. f. Pron. *çub-ciss-tanss.* — Nourriture et entretien : *Pourvoir à la* SUBSISTANCE *d'une armée. Il a sa* SUBSISTANCE *assurée. Il travaille pour la* SUBSISTANCE *de sa famille.* (Acad.) *N'avoir aucun moyen de* SUBSISTANCE. (Fén.) *Nous aurions pourvu à son éducation comme à sa* SUBSISTANCE. (Volt.) *Un très-grand nombre d'oiseaux n'ont pas d'autre* SUBSISTANCE *que le poisson.* (Buff.)

— Au pl. Tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une armée : *Cette armée tire ses* SUBSISTANCES *de tel pays. Se procurer des* SUBSISTANCES. *L'administration, la régie des* SUBSISTANCES *militaires.* (Acad.)

— Admin. milit. *Mettre un homme en subsistance dans un régiment*, recueillir un soldat dont le corps est éloigné, le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son drapeau.

SUBSISTANT, part. prés. du v. Subsister.

SUBSISTANT, ANTE, adj. Pron. *çub-ziss-tan, tantt.* — Qui est, existe : *Tout les sages de l'antiquité ont cru la matière éternelle* SUBSISTANTE *par elle-même.* (Volt.) *Dans le cheval, l'attitude du corps est encore gênée par l'habitude* SUBSISTANTE *des entraves habituelles.* (Buff.)

SUBSISTER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (*sub,* sous, et *sistere;* lat.) Pron. *çub-ciss-té.* — En parl. des choses, Exister encore, continuer d'être : *Les pyramides d'Égypte* SUBSISTENT *depuis bien des siècles. La plus grande partie du Colisée* SUBSISTE *encore. Le Panthéon* SUBSISTE *en son entier à Rome, sous le nom de Rotonde.* (Acad.)

— Particul. Demeurer en force et en vigueur : *Cette loi* SUBSISTE *encore. On a révoqué cette ordonnance, elle ne* SUBSISTE *plus. Tant que vous ne direz rien de plus fort, ma proposition* SUBSISTERA. *Malgré vos objections, ma remarque* SUBSISTE. *L'amitié ne peut* SUBSISTER *sans l'estime.* (Acad.) *Une démocratie ne peut* SUBSISTER *que dans un petit coin de la terre.* (Volt.) *Au-dessus des règles que les hommes sont libres d'imposer au développement de l'ordre,* SUBSISTENT *des lois primitives.* (Passy.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Dans une nation sauvage chaque individu ne* SUBSISTE, *ne vit, ne se défend que par ses qualités corporelles.* (Buff.)

— Vivre, entretenir : *Quoiqu'il y ait peu de bien, il ne laisse pas de* SUBSISTER *honnêtement. Ces troupes ne peuvent pas* SUBSISTER *longtemps dans un si mauvais pays. Il n'a pas les moyens de* SUBSISTER. *Il a de quoi* SUBSISTER. (Acad.) *Le peuple* SUBSISTANT *sans avoir besoin de beaucoup travailler.* (Condill.)

... Pour *subsister,* la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter et de ne rendre rien. (Boil.)

— Il se dit des animaux et des végétaux : *Les animaux domestiques* SUBSISTENT *plus facilement autour de l'homme qu'éloignés de lui. On détruit la souris à milliers; elle ne* SUBSISTE *que par son immense fécondité.* (Buff.)

SUBSTANCE, n. f. (*sub,* sous ; *stare,* être; lat., m. sign.). Pron. *sub-stanss.* — Philos. Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet : SUBSTANCE *spirituelle, corporelle. Chez les catholiques, c'est un article de foi que, dans le mystère de l'Eucharistie, la* SUBSTANCE *du pain et du vin se change au corps et au sang de Jésus-Christ. On connaît les qualités des choses, mais il est difficile d'expliquer ce que c'est que leur* SUBSTANCE. (Acad.) *Je prétends que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni* SUBSTANCE. (Boss.) *Ces* SUBSTANCES *tirent leur origine du détriment des corps organisés.* (Buff.)

— Génér. Matière dont un corps est formé : *Ce fruit est d'une* SUBSTANCE *molle et aqueuse.* SUBSTANCE *pierreuse.* SUBSTANCE *métallique.* SUBSTANCE *nutritive. Cette* SUBSTANCE *est employée en médecine, en pharmacie.* (Acad.) *La* SUBSTANCE *médullaire du cerveau.* (Ch. Nod.) *Une* SUBSTANCE *homogène ne peut différer d'une autre* SUBSTANCE *homogène qu'autant que la figure de ses parties primitives est différente.* (Buff.)

— Absol. Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose : *Les arbres, les plantes attirent la* SUBSTANCE *de la terre. On a fait tremper cette viande, l'eau en a tiré toute la* SUBSTANCE. (Acad.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. : *Je n'ai pu retenir tout ce qu'il a dit, mais je vous en rapporterai, je vous en dirai la* SUBSTANCE. *La* SUBSTANCE *d'un livre.* (Acad.) *Telle est la* SUBSTANCE *de la lettre que je vous ai écrite.* (Volt.)

— Fig. *Il y a peu de substance dans ce discours, dans ce livre,* il y a peu d'idées.

— Méd. *Administrer des médicaments en substance,* les donner tels que la nature les produit, sans aucune préparation.

— Fig. Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance : *Il s'est engraissé de la* SUBSTANCE *du peuple.* (Acad.) *Les subsides tirés de la* SUBSTANCE *des peuples.* (Fléch.)

= **En substance,** loc. adv. Sommairement, en abrégé, en gros : *Voici* EN SUBSTANCE *de quoi il s'agit. Je vous dirai* EN SUBSTANCE *ce que son livre contient.* (Acad.)

SUBSTANTIEL, IELLE, adj. (*substance.*) Pron. *çub-stan-ciel.* — Philos. Qui a rapport à la substance, qui tient de la substance : *Élément* SUBSTANTIEL. *Accidents* SUBSTANTIELS.

— Anc. scolast. *Formes substantielles,* substance qui détermine la matière à être une certaine chose : *La nouvelle philosophie n'admet point de* FORMES SUBSTANTIELLES. (Acad.)

— Génér. Qui est succulent, nourrissant, rempli de substance : *On a tiré de cette viande ce qu'elle avait de* SUBSTANTIEL. *Une nourriture* SUBSTANTIELLE. (Ac.) *La femelle du renne donne du lait plus* SUBSTANTIEL *et plus nourrissant que celui de la vache.* (Buff.) *Il faut qu'une nourrice prenne des aliments un peu* SUBSTANTIELS. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Il se dit en parl. des ouvrages d'esprit : *On a extrait de ce livre, de ce discours, ce qu'il y a de plus* SUBSTANTIEL. (Acad.)

SUBSTANTIELLEMENT, adv. Pron. *çubs-tanciél-man.* — Théol. Quant à la substance, en substance : *Dans le sacrement de l'Eucharistie, on reçoit le corps de Notre-Seigneur réellement et* SUBSTANTIELLEMENT. (Acad.)

SUBSTANTIF, IVE, adj. (*sub,* sous; *stare, être.*) Pron. *çub-stan-tif, tiv.* — Phys. Qui a rapport à la substance.

— Gramm. Il se dit de tout nom qui désigne un être, une chose : *Homme, animal, oiseau, chaleur, beauté, pensée, vertu, abstraction, sont des noms* SUBSTANTIFS. *Un mot* SUBSTANTIF. (Acad.) || V. NOM.

— Qui appartient au substantif, qui lui est propre : *Donner à un mot la forme* SUBSTANTIVE.

— *Verbe substantif,* le verbe *être,* le seul qui subsiste par lui-même et qui ne renferme aucune idée d'attribution ; il se dit par oppos. à *Verbe attributif.*

— Substantiv. Nom substantif : *Le* SUBSTANTIF *et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en nombre.* (Acad.) || GRAMM. V. NOM.

SUBSTANTIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Substantifier : *Adjectif* SUBSTANTIFIÉ.

SUBSTANTIFIER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Pron. *çub-stan-ti-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1^{re} et à 2^e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous substantifiions ; vous substantifiiez.* — Gramm. Employer un mot comme substantif : SUBSTANTIFIER *un verbe, un adjectif.* || Peu usité.

SUBSTANTIVEMENT, adv. Pron. *çub-stan-tivman.* — En manière de substantif : *Il y a plusieurs adjectifs qu'on emploie quelquefois* SUBSTANTIVEMENT. (Acad.)

= **Gramm.** Tout mot ou toute expression qui remplit accidentellement le rôle d'un nom est pris substantivement : *Le but de la philosophie est de connaître le* COMMUN *des choses.* (Buff.) *Les* QU'EN-DIRA-T-ON *inquiètent peu le sage.* (M^{me} de Staël.) *Il pleut des monosyllabes ; on m'a envoyé les* QUE, *on m'a promis les* QUI, *les* NON, *les* POUR, *les* QUOI, *les* SI. (Volt.) *Les* AÏE ! *les* HOLA ! *jaillissaient du coin des rues et des carrefours.* (Th. Gaut.)

— De tous les mots pris substantivement, les *adjectifs et les participes* seuls sont variables : *Les* TIMIDES *et les* INCERTAINS *font la majorité du monde.* (La Rochef.) *C'est un homme pour les* ALLÉES *et* VENUES, *pour écouter des propositions et les rapporter.* (La F.)

SUBSTITUÉ, ÉE, part. pass. du v. Substituer : *Biens* SUBSTITUÉS. *Mot* SUBSTITUÉ *à un autre. J'apprends que la terre est* SUBSTITUÉE. (Volt.) *Aujourd'hui il n'y a plus ni grandes fortunes, ni palais* SUBSTITUÉS, *ni majorats.* (H. de Balz.)

SUBSTITUER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*substituere ;* lat., m. sign.) Pron. *çub-sti-tu-é.* — *Je substitue, nous substituons ; je substituais, nous substituions, vous substituiez ; que je substitue, que nous substituions, que vous substituiez, etc.*) Mettre une chose, une personne à la place d'une autre : SUBSTITUER *un mot à un autre. On l'accuse d'avoir tiré des pièces du dossier, et d'en* AVOIR SUBSTITUÉ *d'autres. L'enfant qu'elle nourrissait étant mort, elle* SUBSTITUA *son fils à la place.* (Acad.) *A des meubles anciens et riches, ils en* ONT SUBSTITUÉ *de simples et de commodes.* (J.-J. Rous.)

— Fig. et mor. *La religion désavoue les œuvres les plus saintes lorsqu'on les* SUBSTITUE *aux devoirs.* (Mass.) *Partout où l'on* SUBSTITUE *l'utile à l'agréable, l'agréable y gagne presque toujours.* (J.-J. Rouss.) *A la place de tous les respects éteints, Bonaparte* SUBSTITUA *l'admiration.* (Molé.)

— Jurispr. Appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier ou à son défaut : *Il laissa tous ses biens à son frère, et il lui* SUBSTITUA *son neveu.* (Acad.)

— Il se dit aussi de ce qu'on laisse à quelqu'un par testament, pour qu'il en jouisse après le premier héritier : *Il* AVAIT SUBSTITUÉ *cette terre aux aînés de sa maison.* (Acad.)

= **Se substituer,** v. pron. Se mettre à la place de : *Le silence des tombeaux* S'EST SUBSTITUÉ *au murmure des places publiques.* (Volney.)

SUBSTITUT, n. m. Pron. *çub-sti-tu.* — Celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime : *Il l'a nommé son* SUBSTITUT. *Vous serez mon* SUBSTITUT *pendant mon absence.* (Acad.)

— Particul. Magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général, le procureur impérial : *Le premier* SUBSTITUT *du procureur général. Le* SUBSTITUT *du procureur impérial.* (Acad.)

SUBSTITUTIF, IVE, adj. (*Substituer.*) Pron. *çub-sti-tu-tif, tiv.* — Méd. Qui a la propriété d'être substitué.

SUBSTITUTION, n. f. Pron. *çub-sti-tu-cion.* — Action de mettre une chose, une personne à la place d'une autre : *La* SUBSTITUTION *d'un titre faux a fait perdre ce procès. Une* SUBSTITUTION *d'enfant.* (Acad.)

— Chim. Remplacement d'un élément organique par un autre élément.

— Fig. *Il semble que la vie est une sorte de* SUBSTITUTION *qui doit passer de race en race.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Disposition par laquelle on appelle à sa succession un ou plusieurs héritiers successivement, après celui qu'on a institué, de manière que celui-ci ne peut aliéner les biens sujets à la substitution : SUBSTITUTION *directe. Les Romains, qui tenaient à déshonneur de mourir sans héritiers, prirent pour héritiers leurs esclaves et inventèrent les* SUBSTITUTIONS. (Montesq.) *Je serais homme à faire des* SUBSTITUTIONS. (Id.) *La révolution a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, la propriété des gênes des* SUBSTITUTIONS. (Mign.)

SUBSTRUCTION, n. f. (*sub,* sous, et *struere, structum,* construire ; lat.) Pron. *çub-struk-cion.* — Archit. Fondement d'un édifice, ou construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre : *Les ingénieurs renforcent le milieu de leurs* SUBSTRUCTIONS *hydrauliques de troncs d'arbres entassés les uns sur les autres.* (Chateaubr.)

— Particul. Édifice antique sur les ruines duquel on en a élevé un autre.

SUBSULTANT, ANTE, adj. Phys. *Mouvement subsultant,* mouvement qui se manifeste dans un tremblement de terre ; secousse par impulsion inférieure.

SUBSURDITÉ, n. f. (*surdité.*) Méd. Surdité incomplète.

SUBTERFUGE, n. m. (*subter,* sous ; *fugere,* fuir ; lat.) Pron. *çub-tér-fuj.* — Échappatoire, moyen détourné et artificieux pour se tirer d'embarras en matières d'affaires ou de discussion : *Trouver, chercher des* SUBTERFUGES. *Employer des* SUBTERFUGES. *Il ne manque pas de* SUBTERFUGES. *Les* SUBTERFUGES *de la chicane. Poursuivre l'adversaire dans ses* SUBTERFUGES. (Acad.) *De tout temps ils ont excellé dans l'art des* SUBTERFUGES *et des moyens évasifs.* (Dupin.)

SUBTERRANÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est placé sous terre.

SUBTIL, ILE, adj. (*subtilis ;* lat., m. sign.) Délié, fin, menu : *Matière* SUBTILE. *Poussière* SUBTILE. *On a fait évaporer ce qu'il y avait de plus* SUBTIL. (Acad.) *L'air est un corps si pur, si* SUBTIL, *si transparent que les rayons des astres le percent tout entier sans peine.* (Fén.) *Sur les hautes montagnes où l'air est pur et* SUBTIL, *on se sent plus de sérénité dans l'esprit.* (J.-J. Rouss.)

— Léger, délicat : *Trait de pinceau, trait de plume fort* SUBTIL. (Acad.)

M'apprendra-t-il jamais par quels *subtils* ressorts
L'éternel Artisan fait végéter les corps? (Volt.)

— Il se dit aussi de certaines choses qui sont de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement : *Venin* SUBTIL. *Poison* SUBTIL. *Le vif-argent est fort* SUBTIL. (Acad.) *Ce venin est le plus* SUBTIL *des poisons.* (Marm.) *Il en est du vice comme des poisons, dont les plus* SUBTILS *sont aussi les plus dangereux.* (Montesq.)

Je sens de veine en veine une *subtile* flamme
Courir par tout mon corps, sitôt que je te vois. (Boil.)

— Fig. *Avoir la vue, l'ouïe, l'oreille subtile,* voir, entendre aisément ce que la plupart des autres personnes ne voient, n'entendent que difficilement. || On dit de même : *Avoir des sens très-*SUBTILS. *Le tact est le moins* SUBTIL *de tous les sens, etc.* (Acad.)

— Fig. Qui est adroit à faire des tours de main, et dont la dextérité ne laisse pas apercevoir la manière dont ils se font : *Ce joueur de gobelets est fort* SUBTIL. *Un* SUBTIL *voleur. Un* SUBTIL *coupeur de bourses. Il a la main* SUBTILE *pour escamoter.* (Acad.)

— Par anal. En ce sens, il se dit aussi des animaux : *Le renard est un animal* SUBTIL ; *le chat, le singe est fort* SUBTIL. (Acad.)

— Qui est fait avec adresse : *Tour* SUBTIL. *Vol* SUBTIL. (Acad.)

— En parl. de l'esprit et de ses opérations, Qui

est pénétrant, fin : *Esprit* SUBTIL. *Pensée* SUBTILE. *Argument* SUBTIL. *Réponse* SUBTILE. *Ce raisonnement est plus* SUBTIL *que solide.* (Acad.)

— Qui est adroit, habile dans le raisonnement, dans la discussion, dans la conduite des affaires : *Un homme* SUBTIL *dans la discussion.* (Acad.) *Cette négociation exigeait des agents* SUBTILS *et intelligents.* (B. de Xivrey.)

— Qui est trop raffiné, qui échappe à l'intelligence par un excès de finesse : *Ce que vous dites là est trop* SUBTIL *pour moi.* (Acad.) *La plus* SUBTILE *de toutes les finesses est de savoir bien feindre de tomber dans les piéges qu'on nous tend.* (La Rochef.)

SUBTILEMENT, adv. D'une manière subtile, très-adroite : *Dérober, escamoter* SUBTILEMENT. *Il se dégagea* SUBTILEMENT *d'entre les mains des gendarmes. Se tirer* SUBTILEMENT *d'une mauvaise affaire.* (Acad.) *Si je peux entrer dans la maison* SUBTILEMENT, *chacun aura bien son tour.* (Mol.)

— Fig. *Discuter, raisonner* SUBTILEMENT. *Cela est* SUBTILEMENT *imaginé.* (Acad.)

SUBTILISATION, n. f. Pron. *çub-ti-li-za-cion.* — Chim. Action de subtiliser certains liquides par la chaleur du feu : *La* SUBTILISATION *des essences, des liqueurs.* (Acad.) ‖ Vieux.

SUBTILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Subtiliser : *Substance* SUBTILISÉE.

SUBTILISER v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *çub-ti-li-zé.* — Rendre subtil, délié, pénétrant : *Le vin* SUBTILISE *les esprits. Cela* SUBTILISE *le sang.* SUBTILISER *une substance.* (Acad.) *Quelle main industrieuse a su épaissir l'eau en* SUBTILISANT *l'air ?* (Fén.)

Je *subtiliserais* un morceau de matière. (La F.)

— Fig. *On croit épurer la morale en la* SUBTILISANT. (Marm.)

— Fam. Attraper, tromper finement : *Si vous n'y prenez garde, il vous* SUBTILISERA. (Acad.)

— Intransitiv. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire : *On s'éloigne quelquefois de la vérité à force de* SUBTILISER. (Acad.) *Jésus-Christ a peu* SUBTILISÉ *sur le dogme, et beaucoup insisté sur les devoirs.* (J.-J. Rouss.) *On commente, on définit, on* SUBTILISE. (Thiers.)

= **Se subtiliser,** v. pron. Être subtilisé : *Il n'a plus l'air de stupidité qu'il avait auparavant ; son esprit* SE SUBTILISE *de jour en jour.* (Le Sage.)

SUBTILITÉ, n. f. (*subtilitas ;* lat., m. sign.) Qualité de ce qui est subtil : *La* SUBTILITÉ *des atomes, des parties de la matière. La* SUBTILITÉ *de l'air. La* SUBTILITÉ *de la lumière, de l'électricité. La* SUBTILITÉ *du fluide magnétique.* (Acad.) *La* SUBTILITÉ *de l'air ne fournit rien d'assez humide et d'assez nourrissant pour les poumons.* (Fén.)

— Qualité de ce qui est pénétrant, de ce qui s'insinue : *La* SUBTILITÉ *du venin. La* SUBTILITÉ *du poison. La* SUBTILITÉ *du mercure.*

— En parl. des sens, Délicatesse, finesse extrême : *La* SUBTILITÉ *des sens.* (Acad.) *L'oreille du coupable d'une étrange* SUBTILITÉ, *trouve le bruit où tout le monde trouve le silence.* (Chateaubr.)

— En parl. des personnes, Adresse, dextérité : *La* SUBTILITÉ *d'un escamoteur, d'un voleur.* SUBTILITÉ *de main. Il a fait ce tour avec une grande* SUBTILITÉ. (Acad.)

— En parl. de l'esprit et de ses opérations, Pénétration extrême, finesse : SUBTILITÉ *d'esprit.* SUBTILITÉ *d'une pensée. Il argumente, il discute, il raisonne avec beaucoup de* SUBTILITÉ. *La finesse de cet écrivain dégénère quelquefois en* SUBTILITÉ. (Acad.) *La trop grande* SUBTILITÉ *est une fausse délicatesse, et la véritable délicatesse est une solide* SUBTILITÉ. (La Rochef.)

— Au pl. Raisonnements spécieux ; arguments subtils, trait subtil : *Dire des* SUBTILITÉS. *Faire des* SUBTILITÉS. *La philosophie a dégénéré de nos jours en fausse* SUBTILITÉ. (St-Lamb.) *Hélas ! de quoi servent les* SUBTILITÉS *de l'esprit depuis qu'on raisonne ?* (Volt.)

— Au pl. Ruses dans les affaires : *Je ne suis point la dupe de ses* SUBTILITÉS. *La* SUBTILITÉ *en affaires est bien voisine de la friponnerie.* (Acad.)

— Raisonnement, distinction subite qui échappe à l'intelligence : *La plupart des distinctions de l'École ne sont que des* SUBTILITÉS, *que de vaines* SUBTILITÉS. (Acad.) *La sagesse humaine s'enveloppe, s'embarrasse dans ses propres* SUBTILITÉS, *il n'y a rien qu'on ne puisse obscurcir.* (De Frayssin.) *Il traitait toutes les délicatesses du cœur de puérilités féminines et de* SUBTILITÉS *sentimentales.* (G. Sand.)

SUBULAIRE, n. f. Pron. *çu-bu-lèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères : *La* SUBULAIRE *aquatique.*

SUBULÉ, ÉE, adj. (*subula*, alène ; lat.) Bot. Qui se termine insensiblement en pointe, comme une alène : *Feuilles* SUBULÉES. (Acad.)

— Zool. Il se dit des parties du corps des insectes et d'autres animaux, qui sont terminées en pointe.

SUBULIROSTRE, adj. des 2 g. (*subula*, alène ; et *rostrum*, bec ; lat.) Zool. Qui a le bec en alène.

— N. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux qui ont le bec long et effilé.

SUBURBAIN, AINE, adj. (*sub*, sous, et *urbs*, ville ; lat.) Pron. *çu-bur-bain, bènn.* — Qui entoure une ville ; qui est presque dans la ville.

— *Maison* SUBURBAINE, maison du faubourg.

— Qui habite les faubourgs.

SUBURBICAIRE, adj. des 2 g. (*sub*, sous ; *urbs, urbis*, ville ; lat.) Pron. *çu-bur-bi-kèr.* — Il se dit des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome, et des églises établies dans ces provinces : *Provinces* SUBURBICAIRES. *Église* SUBURBICAIRE. *Les évêques* SUBURBICAIRES. (Acad.)

SUBVENIR, v. intr. ou neut. 2[e] conj. (*sub*, sous, et *venire*, venir ; lat.) Pron. *çub-ve-nir.* (*Je subviens, tu subviens, il subvient, nous subvenons, vous subvenez, ils subviennent ; je subvenais, nous subvenions ; je subvins, nous subvinmes ; je subviendrai, nous subviendrons ; je subviendrais, nous subviendrions ; subviens, subvenons, subvenez ; que je subvienne, que nous subvenions ; que je subvinsse, que nous subvinssions ; subvenant ; subvenu, ue.* — Il prend toujours l'aux. *avoir.* dans les temps composés. Secourir, soulager : *Il faut* SUBVENIR *charitablement aux misérables.* SUBVENIR *à quelqu'un dans ses besoins.* (Acad.) *L'économie politique démontre que les genres de fabrication qui* SUBVIENNENT *aux besoins véritables sont la source féconde de la prospérité d'un Etat.* (Droz.)

— Plus ordin. Pourvoir, suffire : *On ne peut pas* SUBVENIR *à tout.* SUBVENIR *aux pressantes nécessités de l'Etat. On* A SUBVENU *à ses besoins.* (Acad.)

SUBVENTION, n. f. (*subvenir.*) Pron. *çub-van-cion.* — Secours d'argent ; espèce de subside accordé ou exigé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'Etat : SUBVENTION *de guerre. La* SUBVENTION *demandée à cette province fut accordée sur-le-champ.* (Acad.) *Il s'engageait à défendre le pays contre toute* SUBVENTION *venant de la part du roi.* (Barante.)

— Fonds que le gouvernement accorde pour soutenir une entreprise : *Ce théâtre vient d'obtenir une* SUBVENTION. *Ce journal recevait une* SUBVENTION. (Acad.) *On a considérablement augmenté la* SUBVENTION *du Théâtre français.*

SUBVENTIONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Subventionner : *Journal* SUBVENTIONNÉ. *Théâtres* SUBVENTIONNÉS. *Entreprises* SUBVENTIONNÉES.

SUBVENTIONNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *sub-van-cio-né.* — Admin. Donner une subvention, des secours d'argent : SUBVENTIONNER *un journal, un théâtre.*

SUBVERSIF, IVE, adj. (*subvertir.*) Fig. Qui renverse, qui détruit : *Principe* SUBVERSIF. *Doctrine* SUBVERSIVE *de toute morale.* (Acad.) *Rien de plus* SUBVERSIF *d'une bonne discipline que la variation, l'inégalité, la divergence dans l'application des règles disciplinaires.* (Dupanl.)

SUBVERSION, n. f. Pron. *sub-vèr-cion.* — Fig. Action de subvertir, de renverser ; renversement : *Cela causa l'entière* SUBVERSION *de cet Etat. L'esprit de parti amène la* SUBVERSION *de tous les principes.* (Acad.) *La maison d'Autriche ne voulait que la* SUBVERSION *de la France.* (St-Sim.) *La* SUBVERSION *de toutes les fortunes.* (Volt.)

SUBVERTI, IE, part. pass. du v. Subvertir : *La foi est* SUBVERTIE. *Tous les principes de morale sont* SUBVERTIS.

SUBVERTIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. (*subvertere ;* lat., m. sign.) Fig. Renverser : SUBVERTIR *les lois, la constitution de l'Etat.* SUBVERTIR *les principes de la morale.* SUBVERTIR *la foi.* (Acad.) *Ce conflit d'opinions bouleversait les têtes, s'il ne* SUBVERTISSAIT *pas l'État.* (Volt.) ‖ Peu usité.

SUC, n. m. (*succus ;* lat., m. sign.) Pron. *çuk.* — Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale : *Les* SUCS *des végétaux sont aqueux, huileux, volatiles ou résineux.* (Robin.) *Un arbre dont les* SUCS *ne sont plus détournés remplit bientôt la terre de ses racines, et le ciel de son feuillage.* (Rivar.) *Le* SUC *résineux qui s'écoule des pins fournit le brai, la térébenthine, le goudron, la résine.* (Loisel. Deslong.) *Diligente abeille, cherche le* SUC *de mille fleurs, et fais-toi de leurs calices des lits de pourpre, d'or et d'azur.* (A. Rabbe.) *La liberté est un aliment de bon* SUC *et de difficile digestion : Il faut donc y préparer longtemps les hommes, avant que de la leur donner.* (J.-J. Rouss.)

La génisse en lait pur change le *suc* des plantes. (Lam.)

— Par extens. Certains liquides qui se trouvent dans le corps des animaux, ou dans la terre : *Les* SUCS *qui sont sécrétés dans l'estomac servent à la digestion. Le* SUC *nourricier ;* SUC *gastrique,* SUC *pancréatique. Les* SUCS *de la terre.* (Acad.)

— Fig. et par anal. Substance :

Engraisse-toi, mon fils, du *suc* des malheureux. (Boil.

— Fig. et Mor. Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans une doctrine, un livre, etc. : *Il a bien profité de la lecture de ce livre, il en a tiré, il en a pris tout le* SUC. (Acad.) *Il était nourri et rassasié du meilleur* SUC *du christianisme.* (Boss.)

— Pharm. SUCS *d'herbes*, sucs obtenus en pilant différents végétaux dans un mortier : SUCS *antiscorbutiques.*

SUCCÉDANÉ, ÉE, adj. (*succedere*, prendre la place de ; lat.) Pron. *suk-cé-da-né.* — Méd. et Pharm. En parl. des médicaments, qui peut être substitué à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

— Subst. *Un bon* SUCCÉDANÉ. *Les* SUCCÉDANÉS. (Acad.)

SUCCÉDER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*succedere*, lat., m. sign.) Pron. *suk-cé-dé.* — Il change l'*é* fermé du rad. en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent : je succède, tu succèdes, ils succèdent.* Venir après, prendre la place de. Il est toujours suivi de la préposition *à*. Il se dit des personnes et des choses : *La nuit* SUCCÈDE *au jour. Le jour* SUCCÈDE *à la nuit. L'ennui* SUCCÈDE *souvent aux plaisirs bruyants.* (Acad.) *Il suffisait à tout par des emprunts,* SUCCÉDANT *à d'autres emprunts.* (Lam.)

L'inimitié *succède* à l'amitié trahie. (Rac.)

— *Succéder à quelqu'un*, posséder après lui une charge, un emploi, une dignité, etc. : *Un tel a* SUCCÉDÉ *à un tel dans son emploi. Il lui a* SUCCÉDÉ *dans la charge de chancelier, de premier président.* (Acad.)

— Particul. en parl. des princes, des souverains, Occuper le trône après un autre, parvenir au pouvoir après un autre : *Le roi étant mort, son fils lui* SUCCÉDA.

— *Succéder à l'empire, à la couronne*, parvenir à l'empire, à la couronne, après un autre.

— Par anal. *Succéder au crédit, à la faveur, aux honneurs de quelqu'un.*

— Jurispr. Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté : *Les enfants* SUCCÈDENT *au père.* SUCCÉDER *ab intestat. Il lui* A SUCCÉDÉ *dans tous ses biens.* (Acad.)

— *Être habile à succéder*, être capable de succéder, être propre à succéder.

— Par anal. Réussir, avoir une heureuse issue : *Tout ce qu'il entreprend lui* SUCCÈDE. *Tout lui* SUCCÈDE *à souhait.* (Acad.)

Si ton dessein *succède* au gré de notre envie,
Je veux te rendre heureux le reste de ta vie. (Regn.)
Au gré de vos désirs je vois tout *succéder.* (C. Del.)

= **Se succéder,** v. pron. Venir l'un après l'autre : *Le jour et la nuit* SE SUCCÈDENT *l'un à l'autre. Les saisons* SE SUCCÈDENT *les unes aux autres. Les événements* SE SUCCÈDENT *avec rapidité. Les générations d'hommes, d'animaux, de plantes,* SE SUCCÈDENT *sans interruption.* (Acad.) *Les morts et les vivants se* SUCCÈDENT *continuellement.* (Mass.)

— Se remplacer successivement, sans interruption : *Ils* SE SONT SUCCÉDÉ *de père en fils dans cette charge.* (Acad.)

SUCCENTURIÉ, ÉE, adj. (*succenturiatus*, qui doit secourir ; de *sub*, et *centuria*, centurie ; lat.) Anat. Il se dit d'un organe qui en remplace un autre du même genre.

— *Estomac succenturié*, le duodénum.

— *Ventricule succenturié*, second estomac des oiseaux : *Les oiseaux n'ont, à proprement parler, qu'un seul estomac, le gésier ; mais ils ont généralement deux renflements le long de l'œsophage : le jabot, qui n'existe pas toujours, et le* VENTRICULE SUCCENTURIÉ. (G. Cuv.)

SUCCÈS, n. m. (*successus*, lat., m. sign.) Pron. *suk-cè.* — Issue heureuse ou malheureuse d'une affaire, d'une entreprise, d'un travail : *Bon, heureux, avantageux* SUCCÈS. *Les grands* SUCCÈS, *les glorieux* SUCCÈS *de nos armes. Je désespère du* SUCCÈS *de cette affaire. Son expérience a eu un plein* SUCCÈS. (Acad.) *La philosophie nous console des indignes préférences, des mauvais* SUCCÈS, *du déclin de nos forces ou de notre beauté.* (La Br.) *Les mauvais* SUCCÈS *irritent nos ennemis sans les désarmer.* (Mass.) *Tous les heureux*

succès, *en tout genre, sont fondés sur des choses faites ou dites à propos.* (Volt.)

Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse ;
Nos plus heureux *succès* sont mêlés de tristesse. (Mol.)

— Absol. Il se prend toujours en bonne part : *Le* succès *de ses armes. Mériter, obtenir du* succès *dans les lettres, au théâtre.* (Acad.) *Il n'y a guère de* succès *si bien mérité où il n'entre encore du bonheur.* (Fonten.) *La prudence consolide le* succès. (De Ségur.) *Entre le* succès *et la gloire, la différence est grande.* (Volt.)

— Littér. Réussite d'un ouvrage littéraire, d'une œuvre d'art : *Un style poétique, des expressions pittoresques frappèrent le public ; les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le* succès. (Volt.) *Ce livre a eu du* succès, *n'a point eu de* succès. (Acad.)

— *Succès de circonstance*, succès dû presque entièrement aux circonstances pour lesquelles l'ouvrage qui l'obtient a été fait : *C'est un petit auteur qui n'a jamais eu que des* succès de circonstance. (Acad.)

— *Succès du moment*, succès passager, qu'on doit surtout à la disposition où se trouvent les esprits dans le moment où on l'obtient : *Il faut dédaigner les* succès du moment. (Acad.)

— Théâtr. *Succès d'estime*, succès sans éclat, qu'obtient un ouvrage dramatique estimable, mais dépourvu de grandes beautés. || *Succès de vogue*, succès bruyant et de longue durée. || Par anal. *Succès d'enthousiasme*, et *succès fou : Le nouvel opéra a un* succès fou. (Acad.)

SUCCESSEUR, n. m. Pron. *suk-cèss-ceur.* — Celui qui succède et entre à la place d'un autre dans ses biens, dans une dignité, dans une charge, dans un emploi : Successeur *légitime. Un digne, un indigne* successeur. *Il désigna, il nomma son* successeur *à l'empire. Il n'eut point de* successeur. (Acad.) *Alexandre n'osa nommer ni son* successeur *ni le tuteur de ses enfants.* (Boss.) *Régnez de manière qu'on vous propose à vos* successeurs *comme modèles des bons rois.* (Mass.)

Quoi ! je lui donnerais Pyrrhus pour *successeur !* (Rac.)

SUCCESSIBILITÉ, n. f. Pron. *suk-cèss-ci-bi-li-té.* — Jurispr. et polit. Droit de succéder : *L'ordre de* successibilité *au trône.* (Acad.)

— Ordre de succession : *La* successibilité *au trône.*

— Qualité de ce qui est successible : *La* successibilité *de tel degré passe avant celle de tel autre.*

SUCCESSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *suk-cèss-cibl.* — Jurispr. Qui est ou qui rend habile à succéder : *A défaut de parents au degré* successible *dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout.* (Acad.) *Après tous les parents* successibles, *et à leur défaut, arrive l'Etat.* (Troplong.)

SUCCESSIF, IVE, adj. Pron. *suk-cèss-cif, civ.* — En parl. des choses, Continu, se succédant sans interruption : *Mouvement* successif. *L'ordre* successif *des nuits et des jours.* (Acad.) *La vie s'éteint par nuances* successives. (Buff.)

— Il se dit aussi des choses qui se suivent de près, qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre : *Cette place ne fut emportée qu'après plusieurs attaques* successives. *Des guerres* successives. (Acad.)

— Jurispr. *Droits successifs*, droits qu'on a à une succession, à un héritage.

SUCCESSION, n. f. Pron. *suk-cèss-cion.* — Suite non interrompue : *La* succession *des êtres. Une* succession *d'idées. La* succession *des jours et des nuits. La vie est une* succession *de biens et de maux. Tout ce règne fut une* succession *de fautes. Il n'est rien arrivé de semblable dans toute la* succession *des temps, dans toute la* succession *des siècles.* (Acad.) *Une constante* succession *d'objets nouveaux distrait la pensée.* (Jay.)

— *Par succession de temps*, par une longue suite de temps : *Par* succession *de temps, cet usage s'est converti en loi.* (Acad.)

— Suite de personnes qui se succèdent les unes aux autres sans interruption, ou rapidement : *Dans cette maison souveraine, il y a une* succession *de princes de mâle en mâle, non interrompue depuis plusieurs siècles. Il y a eu dans cette place une* succession *de gens de mérite.* (Acad.)

— Hérédité ; biens, effets qu'une personne laisse en mourant : *Grande, riche* succession. *Il lui est échu deux* successions *en un an. Renoncer à une* succession. *L'ouverture, le partage de la* succession. (Acad.) *La* succession *est une suite naturelle et nécessaire de la fixité du droit de propriété.* (Troplong.) *La* succession *du serf ne passe pas tout entière à ses enfants : une partie en est d'ordinaire retenue par la seigneurie.* (De Tocquev.) *Il jouissait d'un bien considérable que des* successions *ont augmenté.* (La Chauss.)

Je te prive, pendard, de ma *succession*,
Et te donne de plus ma malédiction. (Mol.)

— Hérédité d'une couronne : *La* succession *de la couronne d'Angleterre, de la couronne de France.*

— Jurispr. Manière dont se fait la transmission des hérédités : Succession *directe, collatérale.* Succession *bénéficiaire* ou *sous bénéfice d'inventaire.* Succession *testamentaire.* (Acad.)

SUCCESSIVEMENT, adv. Pron. *suk-cèss-civ-man.* — D'une manière successive, l'un après l'autre : *Toutes ces choses arrivèrent* successivement. (Acad.) *Nos années se poussent* successivement *comme des flots.* (Boss.) *Le barreau fut* successivement *primé par deux hommes qui ne lui appartenaient pas ; Pélisson et Beaumarchais.* (Lerminier.)

SUCCESSORAL, ou **SUCCESSORIAL, ALE**, adj. Pron. *suk-cèss-ço-ral, rial.* — Qui a rapport aux successions : *Les patrimoines, soumis aujourd'hui à l'action constante du fractionnement* successoral, *se répartissent dans un plus grand nombre de mains.* (Troplong.) *L'esprit politique d'une société se peint dans sa loi* successorale. (Id.)

SUCCIN, n. m. (*succinum* ; lat., m. sign.) Pron. *çuk-çain.* — Min. Substance bitumineuse d'une couleur jaune tirant sur l'orange, acquérant une odeur agréable par le frottement, la trituration et la combustion : *Le* succin *est une résine fossile, d'origine organique, qui se trouve dans les sables et argiles des terrains tertiaires.* (Robin.) *Le* succin *est exploité comme objet d'ornement. Les anciens attribuaient la formation du* succin *aux larmes des sœurs de Phaéton.* (Millin.) *Le bitume de Judée est de la même nature que le* succin *et le jayet.* (Buff.)

— Pharm. *Huile de succin*, substance huileuse, empyreumatique, qui est employée comme antispamodique. || V. *Ambre jaune, Electrum.*

SUCCINCT, INCTE, adj. (*succinctus*, ceint fortement ; lat.) Pron. *çuk-çain* ou *çainkt* au masc., et *çainkt* au fém. — En parl. du discours, Court, bref ; il est opposé à Prolixe : *Un discours* succinct. *Une relation* succincte. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui a un langage court, bref : *Cet homme est* succinct *dans ses réponses. Je serai* succinct. (Acad.)

Phèdre était si *succinct* qu'aucuns l'en ont blâmé. (La F.)

— Fig. et iron. *Un repas succinct*, un repas léger ; un repas où il y a peu à manger : *Ce régal me paraît bien* succinct ; *cela ne répond point à la noblesse de vos manières.* (Danc.) || *SYN.* V. Bref.

SUCCINCTEMENT, adv. Pron. *suk-çain-te-man.* — D'une manière succincte ; en peu de mots : *Il nous conta* succinctement *ses raisons. Je vous dirai la chose le plus* succinctement *que je pourrai.* (Acad.) *Mon but est d'exposer le plus exactement et le plus* succinctement *qu'il me sera possible, le résultat du travail de Newton.* (D'Alemb.)

— Fig. et fam. *Déjeuner, dîner, souper succinctement*, déjeuner, dîner, souper légèrement.

— Par anal. Simplement, économiquement : *Elle loue un petit appartement, le fait meubler le plus* succinctement *qu'il est possible.* (Dider.) || Peu usité.

SUCCINITE, n. f. (*succin.*) Min. Grenat d'un jaune brun, de la couleur du succin.

SUCCION, n. f. (*sucer.*) Pron. *cuk-cion.* — Didact. Action de sucer : *Il y a des plaies qu'on guérit par la* succion. (Acad.) *La puissance de* succion *se trouve à l'extrémité du nez de l'éléphant.* (Buff.)

— Bot. Propriété qu'ont les racines, les feuilles et les autres parties du végétal de pomper les fluides et les gaz dont elles sont environnées : *La* succion *s'opère surtout par le chevelu et par les feuilles.*

SUCCOMBER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. (*succumbere* ; lat., m. sign.) Pron. *çu-kon-bé.* — Etre accablé sous un fardeau que l'on porte : *Ce crocheteur* succombait *sous le poids.* Succomber *sous le faix. Ce mulet est trop chargé, il* succombera *sous le poids.* (Acad.)

— Fig. Ne pouvoir résister, être vaincu, céder : Succomber *sous le travail.* Succomber *sous les efforts de ses ennemis, sous ses ennemis.* (Acad.) *La santé, déjà ruinée par l'intempérance,* succombe *sous la multiplicité des remèdes.* (Mass.)

Sous un joug étranger nous *avons succombé.* (Rac.)

— Il se dit aussi des choses : *Cette place, attaquée par terre et par mer, ne tarda pas à* succomber. (Acad.)

— Mor : Succomber *à la douleur.* Succomber *à la tentation, au mauvais exemple. La tentation était trop forte, il y* succomba, *il* succomba. (Acad.)

— Absol. Se laisser vaincre, séduire : *Cette femme* succombe. *Le sage qui* succombe.

— Mourir, périr : *Le malade a* succombé. *Tous ceux qui* succombèrent *dans cette déroute. Il* succomba *dans cette épidémie, lors de cette épidémie.* (Acad.)

Je veux, des partis respecté,
Garder jusqu'à la fin ma popularité,
Et, s'il faut chargé d'ans comme lui je *succombe*,
En immortalité la changer sur ma tombe. (C. Del.)

— Fig. Avoir du désavantage en quelque chose contre quelqu'un : *Vous attaquez un homme trop puissant, vous* succomberez. *N'entreprenez pas cette affaire-là, vous y* succomberiez. (Acad.)

SUCCUBE, n. m. (*sub*, sous, et *cubare*, être couché ; lat.) Pron. *su-kub.* — Démon qui, pour avoir commerce avec un homme, prend la forme d'une femme.

— Méd. Cauchemar.

SUCCULEMMENT, adv. Pron. *çu-ku-la-man.* — D'une manière succulente.

SUCCULENT, ENTE, adj. (*suc.*) Pron. *su-ku-lan, lantt.* — En parl. des aliments, qui a beaucoup de suc et qui est fort nourrissant : *Viande* succulente. *Bouillon* succulent. *Potage* succulent. (Acad.) *Jamais je n'ai mangé de dinde si* succulente. *Des ragoûts et des mets* succulents. (Regn.)

SUCCURSALE, adj. f. (*succurrere*, secourir ; lat.) Pron. *çu-kur-çal.* — Admin. Auxiliaire.

— *Eglise succursale*, église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale : *Ce n'est pas une paroisse, ce n'est qu'une église* succursale. (Acad.)

— Par extens. Il se dit de tout établissement qui sert d'aide à un autre de même nature, et dont il ressort : *Maison* succursale *de telle autre.*

— Par anal. *Les pacas ou vigognes sont aux lamas une espèce* succursale, *à peu près comme l'âne l'est au cheval.* (Buff.)

— Subst. Eglise succursale : *Une* succursale. *Le desservant de la* succursale.

— Par extens. Établissement subordonné à un autre, et créé dans le même but : *Cet hôpital a une* succursale. *Les* succursales *de la maison d'éducation de Saint-Denis, établie pour les filles des membres de la Légion d'honneur.* (Acad.)

SUCCURSALISTE, n. m. Desservant d'une succursale.

SUCCUSSION, n. f. Pron. *çu-ku-cion.* — Didact. Action de secouer.

— Pathol. Mode d'exploration qui consiste à imprimer au corps du malade une secousse assez forte pour agiter les liquides et les gaz contenus dans une même cavité, et donner lieu à la production d'un gargouillement plus ou moins manifeste : *La* succussion *n'est applicable qu'à un petit nombre de maladies.* (Chomel.)

SUCÉ, ÉE, part. pass. du v. Sucer : *Os* sucé. *Fruits* sucés.

Tes divines leçons, avec le lait *sucées*,
Allumèrent l'ardeur de ses nobles pensées. (Boil.)

SUCEMENT, n. m. Action de sucer.

SUCER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *çu-cé.* — Le c du rad. *suc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous suçons, il suça.* — Tirer quelque liqueur, quelque suc avec les lèvres et à l'aide de l'aspiration : Sucer *un os, la moelle d'un os. Faire* sucer *une plaie par quelqu'un. Les abeilles* sucent *les fleurs. L'enfant* suce *le lait,* suce *le sein de sa nourrice.* Sucer *une orange.* (Acad.) *La belette, au lieu de mordre,* suce *le sang de l'endroit entamé.* (Buff.) *A l'aube du jour, les poules ont été étranglées par une fouine qui est venue* sucer *leur sang.* (Volt.)

Vois-tu cette Juive fidèle,
Dont tu sais bien qu'alors il *suçait* la mamelle. (Rac.)

— Fig. *Sucer avec le lait une doctrine, une opinion, un sentiment*, être de bonne heure imbu d'une doctrine, d'une opinion, d'un sentiment : *Ce sont des principes qu'il a* sucés *avec le lait. Il a* sucé *la vertu, la piété avec le lait.* (Acad.)

C'est peu qu'avec son lait une mère Amazone
M'ait fait *sucer* encor cet orgueil qui t'étonne. (Rac.)

— Dans le m. sens. Sucer *le lait de la doctrine évangélique, des saines doctrines, etc.*

— Fig. et fam. Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne : *Il a des gens d'affaires, des solliciteurs qui le* sucent. *Il vous* sucera *jusqu'au dernier sou. C'est une vraie sangsue qui le* suce *jusqu'aux os.* (Acad.)

= **Se sucer**, v. pron. Être sucé.

SUCEUR, n. m. Pron. *çu-ceur.* — Anc. Personne qui suçait les plaies pour les guérir.

SUÇOIR, n. m. Pron. *çu-çoar.* — Zool. Organe qui chez les insectes leur sert à sucer : *La cigale, la punaise, ont un suçoir.* (Acad.)

— Bot. Tuyau à l'aide duquel les plantes parasites puisent le suc des végétaux auxquels elles adhèrent.

SUÇON, n. m. Pron. *çu-çon.* — Pop. Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la suçant fortement : *Faire un* SUÇON. (Acad.)

SUÇOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Suçoter.

SUÇOTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*sucer.*) Fam. Sucer plusieurs fois et à plusieurs reprises : SUÇOTER *un fruit.*

SUCRE, n. m. (*saccharum*, lat., m. sign.) Pron. *sukr.* — Suc très-doux sec, cristallisé qui se tire de plusieurs végétaux, et principal. d'une espèce de graminée appelée *Canne à sucre :* SUCRE *de canne.* SUCRE *de betterave, de raisin, de pomme de terre. Les pains de* SUCRE *sont de forme conique. Une livre de* SUCRE. *Casser du* SUCRE. SUCRE *en poudre. Ce navire a apporté tant de boucauts de* SUCRE. *Des petits pois au* SUCRE. (Ac.) *Le* SUCRE *est la plus riche production des îles.* (Rayn.) *C'est principalement au moyen de véritables friandises, et surtout du* SUCRE, *qu'on parvient à maîtriser les animaux.* (Cuv.)

— *Sucre brut*, sucre qui, ayant été cuit, n'est pas encore raffiné. || *Sucre raffiné*, sucre qu'on a blanchi par le raffinage. || *Sucre royal*, sucre qui a été raffiné deux fois.

— *Sucre candi*, sucre cristallisé. || *Sucre de pomme*, sucre préparé avec du jus de pomme. || *Sucre d'orge*, espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre et de l'eau d'orge, et dont on se sert pour le rhume.

— *Confitures à mi-sucre*, confitures où l'on ne met que la moitié du sucre qu'on a coutume de mettre dans les autres.

— Fig. et fam. *Cet homme est tout sucre et tout miel*, il est fort doucereux.

— Fam. *En pain de sucre*, en forme de cône : *Une montagne en* PAIN DE SUCRE. *Un chapeau en* PAIN DE SUCRE. (Acad.)

SUCRÉ, ÉE, part. pass. du v. Sucrer : *Un verre d'eau* SUCRÉE. *Ces confitures sont trop* SUCRÉES.

... De tous mets *sucrés*, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours avides. (Boil.)

— Adj. En parl. des fruits, des légumes, Fort doux, qui a le goût du sucre : *Ces poires sont* SUCRÉES. *Melons* SUCRÉS. *Pois* SUCRÉS. (Acad.)

— Fig. Mielleux, d'une douceur affectée : *Un langage* SUCRÉ. *Un air* SUCRÉ.

— Par anal. :

Il partageait, dans ce paisible lieu,
Tous les sirops dont le cher père en Dieu,
Grâce aux bienfaits des nonnettes *sucrées*
Reconfortait ses entrailles sacrées. (Gress.)

— Prov. et fig. *Faire la sucrée*, se dit d'une femme qui par des manières affectées fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse.

Elle a fait la sucrée et veut passer pour prude. (Mol.)

SUCRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *çu-kré.* — Mettre du sucre en morceaux ou en poudre dans quelque chose : SUCRER *du café.* SUCRER *des fraises.* SUCRER *des confitures.* (Acad.)

— Assaisonner avec du sucre : SUCRER *un mets.* SUCRER *des petits pois.*

= **Se sucrer**, v. pron. Être sucré.

SUCRERIE, n. f. Techn. Lieu destiné pour faire le sucre : *Il y a tant de* SUCRERIES *dans l'île de la Martinique.* (Acad.)

— Lieu où l'on raffine le sucre : *Il y a une belle* SUCRERIE *dans ce faubourg.* (Acad.) || *Raffinerie* est plus usité.

— Au pl. Bonbons, dragées, confitures, tourtes, massepains, etc. : *Je n'aime point les* SUCRERIES. *Il a les dents gâtées pour avoir mangé trop de* SUCRERIES. (Acad.)

SUCRIER, n. m. Pron. *çu-kri-é.* — Pièce de vaisselle dans laquelle on met du sucre en poudre ou en morceaux : SUCRIER *d'argent.* SUCRIER *de porcelaine, de cristal, etc.* (Acad.)

— Technol. Ouvrier qui travaille dans une sucrerie.

SUCRIER, IÈRE, adj. Pron. *çu-kri-é, èr.* — Techn. Qui a rapport à la fabrication du sucre : *Industrie* SUCRIÈRE.

SUCRIN, n. m. Pron. *çu-krain.* — Adj. Qui a le goût du sucre, en parl. des melons : *Melon* SUCRIN. (Acad.)

SUD, n. m. (*soued*; ar., m. sign.) Pron. *sudd.* — Midi, partie du monde opposée au nord, au septentrion : *Le vaisseau courut tant de degrés vers le* SUD. *Naviguer du côté du* SUD. *Le vent est au* SUD, *vient du* SUD. *Le vent du* SUD, *de* SUD. *Orléans est au* SUD *de Paris.*

L'ardente Croix du *Sud* épouvante nos yeux. (C. Del.)

— Quand il entre dans la désignation de certains lieux, il s'écrit avec la majuscule : *La mer du* SUD. *L'Amérique du* SUD. (Acad.)

— Mar. *Faire le sud*, faire route vers le sud.

— Absol. Vent du sud : *Le* SUD *est bon pour passer de France en Angleterre. Le* SUD *souffle depuis longtemps.* (Acad.)

— Adj. *Le pôle sud*, le pôle antarctique ou austral. || *Degrés de latitude sud*, ceux qui vont de l'équateur à ce pôle.

— *Le vend est sud*, il soufle du sud.

SUDAMINA, n. m. pl. (m. lat., *sueurs.*) Méd. Petites vésicules du volume d'un grain de millet, pleines d'une humeur aqueuse, qui se développent sans rougeur, à la peau, dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole.

SUDATION, n. f. Pron. *çu-da-cion.* — Méd. Action de suer, de faire suer dans un but thérapeutique.

SUDATOIRE, adj. des 2 g. (*sudor*, sueur; lat.) Pron. *çu-da-toar.* — Méd. Qui est accompagné de sueurs : *Fièvre* SUDATOIRE. || V. SUETTE.

— N. m. Antiq. Partie des thermes où l'on prenait des bains de vapeur.

SUD-EST, n. m. Pron. *çu-dèst.* — Région située entre le sud et l'est : *Cette ville est au* SUD-EST *de Paris. Le vent vient du* SUD-EST. *Le vent du* SUD-EST, *de* SUD-EST. (Acad.)

— Vent qui tient le milieu entre le sud et l'est : *Le vaisseau s'était trouvé en danger par la levée d'un fort* SUD-EST. (Chateaubr.)

— Adj. *Le vend est* SUD-EST.

— Mar. *Sud-sud-est*, vent qui tient le milieu entre le sud et le sud-est.

— *Sud-est-quart-est*, plage et vent entre le sud-est et l'est-sud-est.

— *Sud-quart-sud-est*, plage et vent entre le sud et le sud-sud-est.

SUDORIFÈRE, et mieux **SUDORIFIQUE**, adj. des 2 g. (*sudor*, sueur, et *ferre*, porter, *facere*, faire; lat.) Pron. *çu-do-ri-fèr, fik.* — Qui provoque excite la sueur : *Poudres* SUDORIFIQUES. *Boisson* SUDORIFIQUE. (Acad.)

— Substantiv. *On lui a donné un* SUDORIFIQUE. *Prendre des* SUDORIFIQUES. (Acad.)

SUD-OUEST, n. m. Pron. *çu-dou-èst.* — Région située entre le sud et l'ouest : *La ville de Tours est au* SUD-OUEST *de Paris. Le vent souffle du* SUD-OUEST, *est au* SUD-OUEST. *Le vent du* SUD-OUEST, *de* SUD-OUEST. (Acad.)

— Vent qui tient le milieu entre le sud et l'ouest : *Le* SUD-OUEST *est ordinairement chaud et pluvieux.* (Acad.)

— Adj. *Le vend est* SUD-OUEST.

— *Sud-sud-ouest*, vent qui tient le milieu entre le sud et le sud-ouest.

— *Sud-ouest-quart-ouest*, plage et vent entre le sud-ouest et l'ouest-sud-ouest.

— *Sud-quart-sud-ouest*, plage et vent entre le sud et le sud-sud-ouest.

SUÉ, ÉE, part. pass. du v. Suer.

SUÉE, n. f. (*sue.*) Pron. *çu-é.* — Pop. Inquiétude subite et mêlée de crainte : *On leur donna une terrible* SUÉE. *Il eut une rude* SUÉE. (Acad.)

SUER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (*sudare*; lat.) Pron. *çu-é.* (*Je sue, nous suons; je suais, nous suions, vous suiez; sue, suons, suez; je suerai, nous suerons, je suerais, nous suerions; que je sue, que nous suions, que vous suiez; suant, sué, ée.*) Rendre par les pores une humeur aqueuse : SUER *à grosses gouttes.* SUER *pour s'être trop échauffé.* SUER *de la tête. S'il* SUE *beaucoup, il guérira.* (Acad.) *Il* SUAIT *et tremblait sous une méchante couverture, dans un accès de fièvre violent.* (Volt.)

— Fig. Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout de quelque chose : *J'ai bien* SUÉ *pour cette affaire. Il m'a bien fait* SUER. *Il a bien* SUÉ *sur cet ouvrage.* (Acad.) *Le citoyen, toujours actif,* SUE, *s'agite, se tourmente sans cesse pour chercher des occupations encore plus laborieuses.* (J.-J. Rouss.)

Le magistrat *suait* en son lit de justice. (La F.)

— *Faire suer*, causer une fatigue excessive : *Plus d'un écrivain est persuadé qu'il a fait penser son lecteur quand il l'*A FAIT SUER. (Rivarol.)

— Fig. et fam. *C'est un homme qui fait suer*, dont la conversation est pesante et importune.

— Par extens. Il se dit en parlant de l'humidité qui sort de certaines choses, ou qui s'attache à leur superficie : *Les murailles* SUENT *pendant le dégel. Le blé* SUE, *jusqu'à ce que toute l'humidité qu'ils renferme soit évaporée.* (Acad.) *Quand le foin n'a pas eu le temps de* SUER, *il peut, en fermentant dans l'estomac, susciter de très-violentes maladies.* (Bourgel.)

— Transitiv. *Suer du sang*, rendre du sang par les pores.

— Fig. et fam. *Cet homme sue de l'encre, de l'huile*, sa sueur a quelque chose de noir, de gluant, d'huileux.

— Fig. *Je regarde la fin avec une horreur qui me fait* SUER *les grosses gouttes.* (M^me^ de Sév.)

— Fig. et fam. *Suer sang et eau*, faire de grands efforts, se donner une grande peine pour quelque chose : *Il a fallu* SUER SANG ET EAU *pour le réduire à la raison.* (Acad.) *Pour endoctriner mon élève, j'avais beau* SUER SANG ET EAU, *je ne faisais que semer sur le sable.* (Le Sage.)

Je *suais sang et eau*, pour voir si du Japon
Il viendrait à bon port au fait de son chapon. (Rac.)

— Fig. par exagér. :

Le peuple misérable, et qu'on pressure encor,
A sué quatre cent trente millions d'or. (V. Hug.)

SUERIE, n. f. Techn. Bâtiment sur lequel on fait ressuer et fermenter le tabac.

SUETTE, n. f. (*suer.*) Pron. *çu-ètt.* — Méd. Fièvre éruptive, contagieuse, presque toujours épidémique, qui a ravagé plusieurs contrées de l'Europe et particulièrement l'Angleterre; les principaux symptômes sont le refroidissement subit des pieds et des mains, des sueurs abondantes exhalant une odeur méphitique, une agitation presque continuelle, un pouls généralement fort, mais peu fréquent.

— *Suette picarde*, fièvre continue qui règne fréquemment en Picardie : *Les sueurs abondantes sont un des principaux symptômes de la* SUETTE PICARDE, *et on l'observait aussi dans la terrible épidémie de* SUETTE *anglaise qui, dans le moyen âge, ravagea une partie de l'Europe.* (Chomel.)

SUEUR, n. f. (*sudor*; lat.) Pron. *çu-eur.* — Méd. Humeur aqueuse produite à la surface du corps par une exhalaison cutanée abondante et qui se forme en gouttelettes sur la peau : SUEUR *abondante.* SUEUR *aigre.* SUEUR *fétide. La* SUEUR *lui coulait sur le visage. Une* SUEUR *froide. Il était tout en* SUEUR, *tout dégouttant de* SUEUR. (Acad.) *Une froide* SUEUR *courut par tous les membres de son corps.* (Fén.)

Une *sueur* glacée inondait mon visage. (C. Del.)

— Sortie de cette humeur : *Cela provoque la* SUEUR. *Il lui prit une petite* SUEUR. *Craignez d'arrêter la* SUEUR. *Son mal s'en ira par les* SUEURS. (Acad.) *Les* SUEURS *des mains et surtout des pieds sont habituelles chez certaines personnes; leur suppression brusque a été signalée dans tous les temps comme pouvant déterminer des accidents graves.* (Chomel.)

— Prov. *Gagner sa vie, son pain, à la sueur de son corps de son front*, en travaillant beaucoup, en se donnant beaucoup de peine : *Ce sont de pauvres gens qui gagnent leur vie* À LA SUEUR DE LEUR CORPS. *Dieu, après le péché d'Adam, lui dit qu'il mangerait son pain* À LA SUEUR DE SON FRONT. (Acad.)

— Au pl. Fig. Peines qu'on s'est données pour réussir à quelque chose : *Après bien des fatigues et des* SUEURS, *il est venu à bout de son entreprise. Une terre fécondée par les* SUEURS *de l'homme.* (Acad.)

SUFFÈTES, n. m. pl. (*schefet*, juge; hébr.) Pron. *çu-fètt.* — Antiq. Premiers magistrats de la république de Carthage; ils étaient annuels : *Les* SUFFÈTES *avaient à Carthage le même rang que les consuls de Rome.*

SUFFIRE, v. intr. ou neut. 4^e^ conj. (*sufficere*; lat., m. sign.) Pron. *su-fir.* (*Je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent; je suffisais, nous suffisions; je suffis, nous suffîmes; je suffirai, nous suffirons; je suffirais, nous suffirions; suffis, suffisons, suffisez; que je suffise, que nous suffisions; que je suffise, que nous suffisions; suffisant; suffi.*) Pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à quelque chose : *La dépense est trop grande, il n'y peut pas* SUFFIRE. *Ce domestique ne saurait* SUFFIRE *à servir tant de personnes. Il ne peut pas* SUFFIRE *aux questions de tout le monde.* (Acad.) *Aux grands rien ne* SUFFIT, *parce qu'ils peuvent prétendre à tout.* (Mass.) *L'esprit, qui sert à tout, ne* SUFFIT *à rien.* (Dupanl.) *Je ne pourrai jamais* SUFFIRE *à tout ce que j'ai à faire aujourd'hui.* (Regn.) *Je ne pouvais* SUFFIRE *à la foule des questionneurs.* (Scribe.)

— En parl. des choses, Être de la qualité ou de la quantité nécessaire pour : *Cent écus par an lui* SUFFISENT *pour sa subsistance. Cette somme ne* SUFFIT *pas pour payer vos dettes. Peu de bien* SUFFIT *au sage. Cinq cents francs ne peuvent* SUFFIRE *pour toutes ces emplettes.* (Acad.)

A peu de passion *suffit* peu de fortune. (Piron.)
Songez à qui n'a rien, peu saura vous *suffire.* (Piron.)

— Être assez considérable, d'un assez grand prix pour : *Dieu seul peut* SUFFIRE *à un cœur qui n'est fait que pour lui seul.* (Mass.)

— Être un motif assez fort, une raison assez forte, un titre suffisant pour : *La plus légère contrariété* SUFFIT *pour l'irriter. Une légère fatigue* SUFFIRAIT *pour le rendre malade. Cette espérance* SUFFIT *pour le rendre heureux.* (Acad.)

— Fam. *Cela me suffit, cela suffit,* et simpl. *Suffit,* c'est bien, c'est assez; n'en parlons plus.

— Prov. *A chaque jour suffit sa peine,* il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire des chagrins d'avance.

— Impersonn. *Il* SUFFIT *de tant de blé pour tant d'hommes. Il* SUFFIT *de vous dire.... Il* SUFFIT *d'un calomniateur pour perdre un honnête homme.* (Ac.) *Il* SUFFIT *de pouvoir tout pour n'être touché de rien.* (Mass.)

— *Il suffit que,* c'est assez que : *Il* SUFFIT *que l'on est contente du détour.* (Mol.)

Heureux ou malheureux, il *suffit qu*'on me craigne.
(Rac.)

— Suivi d'un compl. indir. C'est assez pour : *Il semble qu'il* SUFFIT *aux vierges chrétiennes, selon les règles de leur état, d'être humbles et dociles.* (Mass.)

— Absol. *Il suffit*, je n'en demande pas davantage :

L'honneur parle, *il suffit,* ce sont là mes oracles. (Rac.)
Quoi que Pallas ait fait, *il suffit,* je l'oublie. (Rac.)

— Fam. Avec ellipse du pronom :

Et pourquoi, s'il vous plait, vous inquiéter tant?
Suffit que vous devez être de vous content. (Regn.)

= **Se suffire,** v. pr. Trouver en soi les moyens de satisfaire à ses besoins, de se procurer le nécessaire : *Il faut savoir* SE SUFFIRE. (Acad.) *Le vrai citoyen s'efforce de* SE SUFFIRE *à soi-même.* (V. Cous.)

SUFFISAMMENT, adv. Pron. *çu-fi-za-man.* — Assez : *Il a du bien* SUFFISAMMENT *pour vivre. Il y a du monde* SUFFISAMMENT. *Ce fermier n'aura pas de blé* SUFFISAMMENT *pour vivre et pour semer. Il est* SUFFISAMMENT *informé de cette affaire-là.* (Acad.)

— Il est quelquefois suiv. d'un compl. : *Il a* SUFFISAMMENT *d'argent pour son voyage.*

SUFFISANCE, n. f. Pron. *çu-fi-zanss.* — Fam. Ce qui suffit, ce qui est assez : *Avoir* SUFFISANCE *de blé, de vivres. Il ne souhaite pas plus de bien, il en a sa* SUFFISANCE. (Acad.) *L'auteur de la nature aurait pu créer chacun de nous avec une* SUFFISANCE *de bonheur et de perfection pour vivre seul; mais il ne l'a pas voulu.* (Fén.)

— Prov. *Qui n'a suffisance n'a rien,* quelques biens que possède un homme, s'il ne sait pas s'en contenter, il est aussi malheureux que s'il n'avait rien.

— Capacité, aptitude pour une fonction : *Le roi étant informé de sa capacité et* SUFFISANCE. (Acad.) *La plupart des citoyens qui ont assez de* SUFFISANCE *pour élire, n'en ont pas assez pour être élus.* (Montesq.) *Un personnage de médiocre* SUFFISANCE. (La Rochef.) *Il est impossible qu'il ne conçoive pas une grande opinion de sa* SUFFISANCE. (St-Réal.) || Vieux.

— Vanité sotte, présomption impertinente : *N'êtes-vous pas choqué de la* SUFFISANCE *de cet homme-là? Un air de* SUFFISANCE. (Acad.) *Il est plein de* SUFFISANCE. (Id.) *Il paraît que l'air de Paris vous a donné bien de la* SUFFISANCE. (Dest.) *Il avait une intrépidité de* SUFFISANCE *que rien ne pouvait désarçonner.* (F. Soulié.)

= **En suffisance, à suffisance,** loc. adv. Fam. Suffisamment, assez : *Il y a eu cette année du blé* EN SUFFISANCE. (Acad.)

SUFFISANT, part. prés. du v. Suffire.

SUFFISANT, ANTE, adj. Qui suffit : *Cent hommes sont* SUFFISANTS *pour défendre ce château. Tant d'argent, tant de setiers de blé seront* SUFFISANTS *pour faire subsister la garnison pendant six mois. Cette grange est* SUFFISANTE *pour contenir tant de milliers de gerbes. Il est* SUFFISANT *pour payer. Bonne et* SUFFISANTE *caution.* (Acad.)

Le reste vous sera *suffisante* pâture. (La Font.)

— Orgueilleux, vain, présomptueux : *Je vous trouve bien* SUFFISANT, *bien* SUFFISANTE. *Le* SUFFISANT *personnage! Qu'il est* SUFFISANT! (Acad.) *C'est le plus* SUFFISANT, *le plus fat et le plus ridicule des hommes.* (Dest.)

Il devient *suffisant ;*
Oui, je lui trouve un ton, un air de confiance.
(De la Ville.)

— Qui annonce de la suffisance : *Il a l'air* SUFFISANT. *Une mine* SUFFISANTE. *Un ton* SUFFISANT. (Acad.)

— Philos. *Raison, cause suffisante*, cause sans laquelle nous jugeons qu'un fait ne peut avoir lieu : *Rien n'existe sans* RAISON SUFFISANTE. (Acad.) *On remonterait à des milliers de générations que la dernière n'offrirait jamais en elle-même sa* CAUSE SUFFISANTE. (Keratry.)

— Théol. *La grâce suffisante.* || *V.* GRACE.

— Subst. Personne vaniteuse : *C'est un* SUFFISANT, *une* SUFFISANTE. *Faire le* SUFFISANT. (Acad.) *Quant aux ignorants qui font les* SUFFISANTS, *ils sont au-dessous des singes.* (Volt.) *Tout croyant porte en lui la grâce* SUFFISANTE. (V. Hugo.)

SUFFIXE, n. m. (*sub*, sous; *fixus*, fixé; lat.) Gramm. Il se dit des syllabes ou lettres qu'on ajoute après les mots, pour en modifier la signification. Il s'empl. par oppos. à *Préfixe : Toutes les désinences sont des espèces de* SUFFIXES.

SUFFOCANT, ANTE, adj. Pron. *çu-fo-kan, kantt.* — Qui suffoque, qui fait perdre ou gène la respiration : *Catarrhe* SUFFOCANT. *Vapeur* SUFFOCANTE. *Chaleur* SUFFOCANTE. (Acad.) *Il était deux heures après midi, la chaleur devenait* SUFFOCANTE. (Fr. Wey.)

SUFFOCATIF, IVE, adj. Méd. *La respiration devient* SUFFOCATIVE. (Corvisart.)

SUFFOCATION, n. f. (*suffocatio*; lat., m. sign.) Pron. *çu-fo-ka-cion.* — Étouffement; perte de respiration, ou grande difficulté de respirer : *Si ce catarrhe lui tombe sur la poitrine, la* SUFFOCATION *est à craindre.* (Acad.)

— Pathol. *Suffocation de la matrice*, affection, attaque d'hysterie.

SUFFOQUANT, part. prés. du v. Suffoquer.

SUFFOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Suffoquer : *Molière, pris d'un accès de toux violent, mourut, vers dix heures du soir,* SUFFOQUÉ *par le sang qui s'échappait de sa poitrine déchirée.* (Bazin.) *Elle fondit en larmes, et,* SUFFOQUÉE *par ses sanglots, elle perdit presque connaissance.* (G. Sand.)

— Mor. Absol. Ému de colère, indigné : *J'en suis tout* SUFFOQUÉ. (Acad.)

— *Viandes suffoquées*, chair des bêtes de laquelle on n'a point fait sortir le sang : *Par le premier concile de Jérusalem, il est ordonné de s'abstenir des viandes* SUFFOQUÉES. (Acad.)

SUFFOQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*suffocare*, de *sub*, sous, et *faux*, gorge; lat.) Pron. *çu-fo-ké.* — Étouffer, faire perdre la respiration : *Une esquinancie, un catarrhe l'*A SUFFOQUÉ. *La douleur le* SUFFOQUAIT *et lui ôtait la parole. Les larmes, les sanglots le* SUFFOQUENT. (Acad.) *Si l'air était plus épais, il nous* SUFFOQUERAIT. (Fén.)

Je n'y puis résister, la douleur me *suffoque*,
Je crois que j'en mourrai. (Regn.)

— Absol. *Il fait un air brûlant qui* SUFFOQUE.

— Fig. et fam. *Cela suffoque*, se dit d'un récit, d'un événement qui excite le trouble et l'indignation.

— Intransitiv. Perdre la respiration : *Il est près de* SUFFOQUER. *Il va* SUFFOQUER. *Je* SUFFOQUE. (Acad.)

— *Suffoquer de colère, d'indignation,* être animé d'une vive colère, d'une vive indignation que l'on renferme avec effort au dedans de soi.

— Absol. *A la vue du mérite, de la beauté, la hideuse envie* SUFFOQUE. (Ch. Nod.)

SUFFRAGANT, ANTE, adj. Qui donne son suffrage.

— Plus souv. Qui est sous l'obédience de; il se dit d'un évêque à l'égard de son métropolitain : *Les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans et de Blois sont* SUFFRAGANTS *de l'archevêque de Paris.* (Acad.) *Dès que le christianisme fut introduit en Suisse, Genève devint un siége épiscopal,* SUFFRAGANT *de Vienne.* (D'Alemb.)

— Substantiv. *L'archevêque de Tours a pour ses* SUFFRAGANTS *les évêques d'Angers, du Mans, de Nantes, etc. Appeler du* SUFFRAGANT *au métropolitain.* (Acad.)

— Évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, fait les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque.

SUFFRAGE, n. m. (*suffragium*; lat., m. sign.) Déclaration de son sentiment et de sa volonté, et qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, à l'occasion d'une élection, d'une délibération : *Je lui ai donné, refusé mon* SUFFRAGE. *Il a réussi, obtenu tous les* SUFFRAGES. *Prendre, recueillir les* SUFFRAGES. (Acad.) *Envoyer un* SUFFRAGE *par écrit. Donner son* SUFFRAGE *par procuration. Compter les* SUFFRAGES. *Dans cette délibération, les* SUFFRAGES *furent partagés.* (Acad.) *Il est rare de voir un homme réunir, du premier coup, la majorité des* SUFFRAGES *chez un grand peuple.* (De Tocquev.) *Le* SUFFRAGE *par le sort est de la nature de la démocratie, le* SUFFRAGE *par le choix est de celle de l'aristocratie.* (Montesq.)

Le *suffrage* avili s'achète à prix courant. (C. Del.)

— *Suffrage universel*, droit accordé à tout citoyen de voter pour l'élection des représentants du peuple.

— Par anal. Approbation : *Cette pièce a mérité, a enlevé les* SUFFRAGES. *Je suis heureux si j'obtiens votre* SUFFRAGE. *Le* SUFFRAGE, *les* SUFFRAGES *du public. Ce* SUFFRAGE *est flatteur. On doit être jaloux d'obtenir un pareil* SUFFRAGE. (Acad.)

Rome, aussi bien que moi, vous donne son *suffrage.*
(Rac.)

— N. pl. Liturg. cathol. Certaines prières qui se disent en certains jours à la fin de laudes et de vêpres, pour la commémoration des saints.

— *Suffrages de l'Église*, prière que l'Église universelle fait pour les fidèles. || *Suffrages des saints*, prières que les saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent.

— Ironiq. *Menus suffrages*, certaines prières de dévotion particulière : *Il se mit à réciter tout bas les litanies, puis il expédia encore avec distraction quelques* MENUS SUFFRAGES. (Mérim.)

SUFFRUTESCENT, ENTE, adj. (*suffrutescens*; lat.) Bot. Qui est de la nature des sous-arbrisseaux ou qui en a le port.

SUFFUMIGATION, n. f. (*sub*, sous, et *fumigare*, parfumer; lat.) Pron. *su-fu-mi-ga-cion.* — Combustion des matières odorantes propres à détruire les mauvaises exhalaisons, les miasmes.

— Méd. Fumigation.

SUFFUSION, n. f (*suffusio*; lat., m. sign.) Pron. *çu-fu-zion.* — Méd. Épanchement du sang, de la bile.

— Cataracte; taie de l'œil.

SUGGÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Suggérer : *Une fausse déclaration a été demandée, sollicitée,* SUGGÉRÉE. (Beaum.)

SUGGÉRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*suggerere*; apporter en dessous; lat.) Pron. *sugh-jé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *suggér* en *è* ouvert seulement avant les termin. *e, es, ent : je suggère, il suggère, ils suggèrent.* Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un; inspirer à une personne quelque chose, quelque dessein : SUGGÉRER *un bon expédient.* SUGGÉRER *une idée, un projet. Je prendrai le parti que la circonstance me* SUGGÉRERA. (Ac.)

Quels timides conseils m'osez-vous *suggérer?* (Rac.)
Hélas! je suis à bout de tous mes stratagèmes;
J'en trouve un que les dieux me *suggèrent* eux-mêmes.
(Ponsard.)

— Jurispr. *Suggérer un testament,* faire faire un testament par adresse, par artifice ou par insinuation.

— **Se suggérer,** v. pron. Être suggéré : *Les sentiments véritables ne* SE SUGGÈRENT *pas, ils s'inspirent.* (Ch. Nod.)

SUGGESTION, n. f. (*suggestio*; lat.) Pron. *sugh-jèss-cion.* — Instigation dans une intention perfide : *Pernicieuse, dangereuse* SUGGESTION. *Une* SUGGESTION *diabolique.* (Acad.) *Céder aux* SUGGESTIONS *de l'amour-propre. Les* SUGGESTIONS *du malin esprit.* (Boss.) *Ce testament a été fait par* SUGGESTION. (Acad.)

— Inspiration : *Le peuple a une métaphysique naturelle qui sort des* SUGGESTIONS *spontanées de sa conscience.* (V. Cousin.) || Peu usité.

— Chancell. Rapports des légats au pape pour lui rendre compte de l'exécution de ses ordres.

SUGILLATION, n. f. (*suggillatio*; lat., m. sign.) Pron. *çu-jil-la-cion.* — Méd. Légère ecchymose cutanée déterminée par la succion. || Vulg. *Suçon.*

— Plus souv. Taches scorbutiques de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées.

SUICIDE, n. m. (*sui*, de soi, et *cædes*, meurtre; lat.) Pron. *su-i-cid.* — Action de celui qui se tue lui-même : *La religion, la morale, défendent le* SUICIDE. (Acad.) *Le* SUICIDE *est une mort furtive et honteuse.* (J.-J. Rouss.) *La religion enlève au* SUICIDE *l'excuse, le prétexte, la sécurité que lui donne l'incrédulité.* (La Luzerne.) *Le* SUICIDE *ne doit-il pas être le dernier mot des sociétés incrédules?* (H. de Balz.)

— Fig. : *La résignation est un* SUICIDE *quotidien.* (H. de Balz.)

— Celui qui se tue lui-même : *Autrefois le corps des* SUICIDES *était traîné sur la claie.* (Acad.)

Quel préjugé funeste, à des lois si rigides
Attacha, dites-vous, ces pieux *suicides?* (De Fontanes.)

SUICIDER (SE), v. pr. 1^re^ conj. Pron. *se su-i-ci-dé.* — Néol. Se tuer soi-même : *Il* S'EST SUICIDÉ. *Il n'est jamais permis de* SE SUICIDER. *Ils* SE SUICIDANT *eux-mêmes.* (Lam.)

Gramm. Ce verbe, que l'Académie n'a pas cru devoir admettre dans sa dernière édition, et contre l'admission duquel ont protesté un très-grand nombre de grammairiens, emprunte de la singularité même de sa construction une énergie toute particulière. De la langue parlée il a passé

dans la langue écrite, et, quelque fondées que soient les protestations, elles ne sauraient prévaloir contre l'usage.

SUIE, n. f. (*soot*; angl., m. sign.) Pron. *sui*. — Matière noire et épaisse, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois des conduits de la cheminée : *Noir comme* SUIE, *comme de la* SUIE. *Un tuyau de poêle engorgé par la* SUIE. *On sent ici une odeur de* SUIE. (Acad.) *La* SUIE *est depuis longtemps employée comme engrais.* (Robin.)

— Agric. Maladie des grains nommée plus général. Carie.

— Technol. *Suie d'encens*, résidu avec lequel on fait du noir de fumée.

SUIF, n. m. (*sebum*; lat.) Pron. *suif*. — Graisse consistante fournie par les bœufs, les vaches, les veaux, les moutons, les chèvres, dont on se sert principal. pour faire de la chandelle : SUIF *de mouton*. SUIF *de bœuf*. *Chandelle de* SUIF. *On tire de ce pays-là de la cire, des* SUIFS, *etc. Enduire de* SUIF. (Acad.) *Les anciens ont dit que tous les animaux ruminants avaient du* SUIF. (Buff.)

— *La mèche de cette chandelle n'a pas encore pris suif*, le suif n'est pas encore liquéfié par la flamme et n'a pas encore monté dans la mèche.

— Véner. Graisse des bêtes fauves.

— Bot. *Arbre à suif*, arbre de la Chine dont le fruit a quelques-unes des qualités du suif.

— *Suif végétal*, substance grasse qu'on retire de l'arbre à suif.

— Mar. *Donner un suif à un bâtiment*, suiver sa carène. || V. SUIVER.

SUIFFER, v. tr. 1re conj. V. SUIVER.

SUIN, n. m. Pron. *çuain*. — Techn. Scories à la surface du verre fondu.

SUINT, n. m. (οἴσυπος; gr., m. sign.; de οἶς, brebis.) Pron. *çuain*. — Techn. Substance grasse odorante, qui suinte du corps des bêtes à laine : *Le* SUINT *de la laine des moutons. Laine en* SUINT. (Acad.)

SUINTEMENT, n. m. Pron. *suaintt-man*. — Action de suinter : *Le* SUINTEMENT *d'une plaie. Le* SUINTEMENT *d'une roche, d'une muraille.* (Acad.)

SUINTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*sudare, suer*; lat.) Pron. *suain-té*. — En parl. d'un liquide, Sortir, s'écouler presque imperceptiblement : *L'eau* SUINTE *à travers ces rochers, à travers ce plafond. Des sérosités qui* SUINTENT *de cette plaie.* (Acad.) *L'eau* SUINTE *en s'attachant aux parois de la voûte; on tombe goutte à goutte dans l'excavation.* (Buff.)

— Par extens. Il se dit du vase d'où la liqueur coule, de la plaie d'où l'humeur sort : *Ce tonneau* SUINTE. *Cette plaie est fermée, mais elle* SUINTE *encore. Cette muraille* SUINTE. (Acad.)

SUISSE, n. m. (n. pr.) Pron. *çuiss*. — Domestique à qui est confiée la garde de la porte d'une maison, parce qu'autrefois ce domestique était pris ordinairement parmi les Suisses; portier, concierge : *Le* SUISSE *d'un hôtel. Parlez au* SUISSE. (Acad.) *Avez-vous vu mon* SUISSE? (Dest.) *Combien d'illustres portes ont des* SUISSES *ou portiers qui n'entendent que par gestes et dont les oreilles sont dans leurs mains?* (J.-J. Rouss.)

.... Il vient d'ordonner à son *suisse*
D'ouvrir à tout *venant* sa porte et sa maison.
(F. d'Églantine.)

— *Suisse d'une église*, homme chargé de la garde d'une église, et qui précède le clergé dans les processions, etc. : *La hallebarde, la canne d'un* SUISSE *d'église.* (Acad.) *L'église retentissait du bruit que faisaient les carrosses, les bedeaux, les* SUISSES. (H. de Balzac.)

SUITE, n. f. coll. Ceux qui suivent, qui vont après : *On laissa passer les trois premiers, et on ferma la porte à toute la* SUITE. (Acad.)

— Fam. *N'avoir point de suite*, n'avoir point d'enfants, ni de proches parents.

— Ceux qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur : *Il a une belle* SUITE. *Le prince arriva avec les gentilshommes de sa* SUITE. *Ce prince va sans* SUITE *et sans escorte.* (Acad.)

Voilà ce que j'ai su d'un homme de sa *suite*. (Corn.)
De sa *suite* avec vous qu'elle règle le nombre. (Rac.)
J'ai couru tout tremblant, faible, éperdu, sans *suite*.
(Ducis.)

— *Carrosses de suite*, carrosses qui sont chez un prince, chez un ambassadeur, pour l'usage de sa maison.

— *Vin de suite*, vin destiné pour la table des domestiques d'une maison.

— Ce qui suit, ce qui est après : *Pour bien entendre ce passage, il faut lire la* SUITE. *Voyons la* SUITE. *Attendons la* SUITE. (Acad.)

— En parl. de certains ouvrages d'esprit, Continuation, ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer : *La* SUITE *de Don Quichotte. La* SUITE *des Annales de Baronius.* (Acad.)

— En parl. des choses, Succession, série, enchaînement : *La vie de cet homme n'a été qu'une* SUITE *de disgrâces, de fautes. Cet ouvrage est le résultat d'une longue* SUITE *d'observations. Une* SUITE *de pensées, d'images, etc.* (Acad.) *Une longue* SUITE *de prospérités.* (Boss.) *Je fais consister le bonheur dans une* SUITE *de mouvements doux qui agitent l'âme sans la fatiguer.* (Barthol.) *Tout est emporté par cette* SUITE *rapide de moments qui passent.* (Fléch.) *Les sciences font autant de progrès par la* SUITE *des siècles que par la* SUITE *des hommes.* (Pasc.) *L'ouïe, dans l'oiseau, est plus parfaite que l'ouïe des quadrupèdes; on le voit par la f[illegible] avec laquelle ils retiennent et répètent des sons et [illegible]* SUITES *de sons.* (Buff.)

— *La suite des temps*, la succession des siècles. || *La suite d'une affaire*, les incidents qui arrivent les uns après les autres dans le cours d'une affaire.

— Certain nombre de choses de même espèce que l'on range selon l'ordre des temps ou des matières : *Un belle* SUITE *de médailles de monnaies, d'estampes, de portraits. Un belle* SUITE *de livres d'histoire, d'historiens.* (Acad.)

— Nombre de personnes qui se sont succédé : *Une longue* SUITE *de rois. Une longue* SUITE *de magistrats. Une longue* SUITE *d'aïeux.* (Acad.) *La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue* SUITE *d'ancêtres.* (Fén.)

Hélas! nous espérions que de leur race heureuse
Devait sortir de rois une *suite* nombreuse. (Rac.)

— Math. Termes qui se succèdent suivant une loi quelconque. || *Suite arithmétique*, suite de nombres dont chacun surpasse de la même quantité celui qui précède.

— Fig. et Mor. Événements amenées par quelque chose qui a précédé; conséquence : *Ce qui lui arrive est une* SUITE *naturelle, nécessaire, inévitable de sa mauvaise conduite. Il est mort des* SUITES *d'une chute.* (Acad.) *Par une* SUITE *funeste, mais naturelle, les péchés mêmes des grands deviennent les modes des peuples.* (Fléch.) *Les fautes que font les hommes d'État ne sont pas toujours libres; souvent ce sont des* SUITES *nécessaires de la situation où l'on est.* (Montesq.)

— Absol. *Cela peut avoir des suites*, il en peut résulter quelque chose de fâcheux.

— Temps qui suivent une époque déterminée : *La* SUITE *a fait voir ce qu'on pouvait attendre de leur zèle. Tel est le plan qu'il avait conçu, mais il le réforma beaucoup dans la* SUITE. *Il devint par la* SUITE *un homme laborieux et réfléchi.* (Acad.)

— Ordre, liaison : *Il n'y a point de* SUITE *dans ce discours. Il y a de la* SUITE *dans ses idées, dans ses raisonnements.* (Acad.)

— Par anal. *Elle avait beaucoup d'ordre dans ses dépenses et de* SUITE *dans ses occupations.* (G. Sand.)

— Fig. *Cet homme n'a point de suite dans l'esprit, n'a pas un esprit de suite, n'a pas l'esprit de suite*, il n'est pas capable d'une attention continue de persévérance : *C'est un homme d'un caractère qui a peu de* SUITE *dans les idées.* (Beaum.)

— *Il n'y a point de suite dans sa conduite*, il y a beaucoup d'inégalité dans sa conduite.

... Le bonheur du cœur est dans la confiance,
Un commerce *de suite* avec les mêmes gens. (Gresset.)

— Techn. Opérations successives faites sur un même bain de teinture, pour obtenir des couleurs de plus en plus pâles.

= **A la suite**, loc. prép. Au service de; dans le cortége.

— *Être à la suite d'un ambassadeur*, l'accompagner, être de son cortége.

— *Être à la suite de la cour*, suivre la cour partout où elle va.

— A la poursuite de : *Toutes les armées du monde périraient à la* SUITE *de plusieurs Arabes.* (Buff.)

— Après : *Marcher, entrer* À LA SUITE *de quelqu'un*, marcher, entrer après.

— *Être à la suite d'une affaire*, la poursuivre, la solliciter; en observer tous les incidents : *Il est depuis dix ans à la* SUITE DE CETTE AFFAIRE, *personne n'en sait mieux que lui tous les détails.* (Acad.)

— Absol. *Officier à la suite*, officier qui attend son tour pour être mis en activité.

Tantôt deux cents valets paraissent à sa *suite*,
Puis à dix seulement on la tr[illegible]suite. (La F.)

= **De suite**, loc. adv. L'un après l'autre; sans interruption : *Il y a eu plusieurs siècles* DE SUITE *où l'on n'a point avancé d'un pas vers la vérité.* (Thomas.) *La buse reste souvent plusieurs heures* DE SUITE *perchée sur le même arbre.* (Buff.) *Il ne saurait dire deux mots* DE SUITE. (Acad.) *Le lynx ne court pas de* SUITE *comme le loup.* (Buff.) *Les animaux peuvent apprendre à faire mille fois ce qu'ils ont fait une fois, à faire* DE SUITE *ce qu'ils ne faisaient que par intervalles.* (Id.)

— En ordre, selon le rang prescrit : *Ces livres, ces médailles ne sont point* DE SUITE. *Mettez-les, rangez-les bien* DE SUITE. (Acad.)

= **Tout de suite**, loc. adv. Sur-le-champ, aussitôt, sans délai : *Il faut que les enfants obéissent* TOUT DE SUITE. *Il faut faire ce remède* TOUT DE SUITE, *sans quoi il serait trop tard. Quand vous aurez reçu ma lettre, vous le ferez partir* TOUT DE SUITE. (Acad.) *Le plus petit événement inusité devient* TOUT DE SUITE *le sujet des conversations.* (Lam.)

— Sans interruption : *Il but trois rasades* TOUT DE SUITE. *Il a couru vingt postes* TOUT DE SUITE. (Ac.)

— Dans ce sens, on dit aussi simplement : *De suite. Il a couru vingt postes de* SUITE. (Acad.)

= **Par suite**, loc. adv. et prép. Par une conséquence naturelle, par un résultat nécessaire : *On rejeta cet article du projet, et* PAR SUITE *toutes les dispositions qui s'y rapportaient.* PAR SUITE *des arrangements pris entre eux, vous serez payé.* (Acad.)

SUITES, n. f. pl. (corrupt. de *suites*.) Véner. Testicules d'un sanglier : *Dès que le sanglier est tué, les chasseurs ont grand soin de lui couper les* SUITES, *c'est-à-dire les testicules, dont l'odeur est si forte que, si l'on passe seulement cinq ou six heures sans les ôter, toute la chair est infectée.* (Buff.) || V. LUITES.

SUIVANT, part. prés. du v. Suivre.

SUIVANT, ANTE, adj. Qui est après, qui va après : *Le livre* SUIVANT *contient l'histoire de..... Le jour* SUIVANT *il se mit en route. La vente aura lieu mardi prochain et jours* SUIVANTS. *Il en a usé de la sorte pour les raisons* SUIVANTES. (Acad.)

— Demoiselle attachée au service d'une grande dame : *Demoiselle suivante.*

— *Fille suivante*, une femme de chambre.

... Vous êtes, ma mie, une *fille suivante*
Un peu trop forte en gueule et fort impertinente. (Mol.)
Ces dames ont, chacune, une *fille suivante*. (Desmah.)

— Substantiv. Celui, celle qui accompagne, qui suit, qui escorte une personne : *Elle avait de nombreux* SUIVANTS. *On l'invita, lui et tous ses* SUIVANTS. (Acad.)

Suivant de Démocrite, en cette solitude,
Ce n'est qu'avec des ours que j'ai quelque habitude.
(Regnard.)
Ce serait trop pour nous que d'être ses *suivantes*. (La F.)

— Poétiq. *Les suivants d'Apollon*, les poëtes.

— Prov. et fam. *Il n'a ni enfants ni suivants*, se dit d'un homme qui n'a ni enfants ni proches parents.

— Théâtr. *Une suivante*, une soubrette.

SUIVANT, prép. Pron. *sui-van*. — Selon, conformément à : SUIVANT *votre sentiment.* SUIVANT *l'opinion d'Aristote.* SUIVANT *ce qu'il me dira.* (Acad.) *Notre bonheur consiste à vivre* SUIVANT *la nature et la vertu.* (B. de St-P.)

— A proportion de, en raison de : *Travailler* SUIVANT *ses forces. Récompenser, punir* SUIVANT *le mérite. Il faut se gouverner* SUIVANT *le temps et le lieu.* (Acad.)

= **Suivant que**, loc. conj. Selon que : *Je le récompenserai* SUIVANT *qu'il m'aura servi.* (Acad.)

SUIVÉ, ÉE, part. pass. du v. Suiver : *La cale sur laquelle le vaisseau va courir est* SUIVÉE *avec soin.* (A. Jal.) *Cordages* SUIVÉS.

SUIVER, v. tr. ou act. 1re conj. (*suif*.) Enduire de suif : SUIVER *une cheville avant de l'introduire dans le trou.* SUIVER *la mèche d'un foret.* SUIVER, *un mât de cocagne, etc.* (Acad.)

— Mar. *Suiver un bâtiment*, enduire sa carène d'un courroi chaud de suif mélangé avec du brai gras, du soufre et quelquefois du noir de fumée.

SUIVI, IE, part. pass. du v. Suivre : *Il s'est élancé contre l'ennemi et a été* SUIVI *de tout ses soldats.*

De mille maux la vieillesse est *suivie*. (La F.)

Deux chèvres SUIVIES *de deux chevreaux descendirent d'un rocher.* (St-Lamb.)

— *Ce prédicateur, ce professeur est fort suivi*, il attire un grand nombre d'auditeurs. || Dans le m. sens, *Cet acteur est fort* SUIVI, *cette pièce de théâtre est fort* SUIVIE.

— Adj. Qui est continu; qui est fait sans interruption : *Un travail* SUIVI. *Une correspondance* SUIVIE. *Des relations suivies.* (Acad.) *Il n'est pas capable de faire rien de* SUIVI. (La Br.) *Cette copie est claire et* SUIVIE. (Beaum.) *Les affaires perdent à n'être pas* SUIVIES. (Volt.) *Rien n'est plus inégal et moins* SUIVI *que ce qui se passe dans le cœur et dans l'esprit de certains hommes.* (La Br.)

— Réglé, bien ordonné : *Un vie* SUIVIE *et uniforme.* (La Br.) *Le caractère de la sagesse est d'avoir une conduite* SUIVIE. (Boss.)

— *Un discours, un raisonnement suivi, une pièce bien suivie, etc.*, un discours, un raisonnement ; une pièce, etc., dont toutes les parties ont entre elles l'ordre et la liaison qu'elles doivent avoir.

— Pratiqué, observé : *La bienséance est la moindre de toutes les lois, et la plus* SUIVIE. (La Rochef.)

SUIVRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*sequi* ; lat., m. sign.) — *Je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent ; je suivais, nous suivions ; je suivis, nous suivîmes ; je suivrai, nous suivrons ; je suivrais, nous suivrions ; suis, suivons, suivez ; que je suive, que nous suivions ; que je suivisse, que nous suivissions ; suivant ; suivi, suivie.*) Aller, venir après : *Il marchait le premier, et les autres le* SUIVAIENT. *Allez toujours devant, je vous* SUIS. *Je l'*AI SUIVI *de rue en rue, de ville en ville. Il me* SUIT *partout.* SUIVRE *à la trace.* (Acad.) *Un de mes amis que j'avais chargé de veiller sur lui le* SUIVAIT *pas à pas.* (J.-J. Rouss.) *Je regrettais souvent qu'il ne m'eût pas permis de le* SUIVRE *dans ses courses lointaines.* (Ch. Nod.)

— Accompagner, escorter, aller avec : *Il* A SUIVI *ce prince dans tous ses voyages, dans les occasions les plus périlleuses. Il* SUIVIT *la cour dans tel voyage. Un ami le* SUIVIT *dans son exil.* (Acad.)

Fuyez vos ennemis, et *suivez* votre époux. (Rac.)

— Fig.

Dans le fond des forêts votre image me *suit.* (Rac.)
Suivez-moi dans ces lieux. (Rac.)

— Par anal. *Ma lettre vous* SUIVRA *et vous trouvera dans telle ville. Ma malle me* SUIVRA *à un jour de distance.*

— Par anal. *Suivre les pas de quelqu'un*, s'attacher à sa poursuite :

Ne *suivez* point *mes pas.*
— Vous vous moquez de moi. — Je ne vous quitte pas. (Mol.)

— Fig. *Avoir le prince de Condé entre ses mains, c'est y avoir la victoire même, qui le* SUIT *dans les combats.* (Boss.)

La honte *suit* toujours le parti des rebelles. (Rac.)

— Fig. *Suivre de l'œil, des yeux une personne, une chose*, regarder attentivement une personne, une chose qui s'éloigne : *Il* SUIVIT *le vaisseau* DES YEUX, *aussi longtemps qu'il put le distinguer. Il se contentait de les* SUIVRE DE L'ŒIL, *tandis qu'ils se promenaient à l'extrémité du jardin.* (Acad.)

Tu n'as pas remarqué qu'il nous *suivait de l'œil.* (C. D.)

— Prov. *Qui m'aime me suive*, que celui qui a de l'amitié, de l'attachement pour moi, fasse ce que je ferai, qu'il prenne mon parti, se déclare pour moi.

— Particul. Aller après pour atteindre et pour prendre : SUIVRE *un lièvre. Nous* AVONS SUIVI *ce loup pendant quatre heures. La gendarmerie* A SUIVI *les voleurs pendant dix jours.* (Acad.) *Ses ennemis le* SUIVAIENT *à la piste.* (Volt.)

— Observer, épier : *Il faut* SUIVRE *cet homme-là. Si vous ne le* SUIVEZ *de près, il vous fera quelque sottise.* (Acad.)

— Véner. *Suivre la menée*, marcher derrière le cerf qui fuit. ‖ En parl. des chiens, S'attacher aux voies d'une bête.

— J. de cartes, *La main suit*, chacun bat et distribue à son tour.

— Fig. Observer attentivement : SUIVRE *les événements du siècle où l'on vit.* SUIVRE *la génération des idées. J'*AI SUIVI *cette affaire, et j'en connais tous les détails.* (Acad.)

— Aller, continuer d'aller dans une direction : SUIVRE *un chemin, un sentier.* SUIVEZ *cette allée d'arbres ;* SUIVEZ *cette lumière, elle vous conduira au château.* SUIVRE *les bords de la mer.* SUIVRE *le cours d'un fleuve. Le bateau* SUIVAIT *le fil de l'eau, le courant de l'eau.* (Acad.)

— Absol. Typogr. *Faites suivre, suivez*, ne faites point d'alinéa et continuez la ligne commencée.

— Fig. SUIVRE *le chemin, le sentier de la vertu.* SUIVRE *le chemin de la gloire.* SUIVRE *les traces de ses ancêtres, les pas de ses devanciers.* SUIVRE *le fil des événements.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Suivre sa pointe*, continuer son entreprise.

— *Suivre une affaire, une entreprise, etc.*, s'y attacher avec persévérance et ne rien négliger de ce qui peut en assurer le succès : *Il a vu échouer cette affaire, faute de l'avoir* SUIVIE. SUIVEZ *votre procès, si vous ne voulez pas le perdre. Il* SUIT *son projet, son entreprise avec ardeur. Cet homme ne* SUIT *rien.*

— Fig. Prolonger, étendre : *Le sentiment de l'immortalité et la pensée d'un avenir sont pour l'âme comme deux ailes qui l'élèvent et la soutiennent ; mais ces ailes (s'il m'est permis de* SUIVRE *cette image) ne sont pas toujours déployées.* (Marm.)

— Absol. *Quand on a commencé, il faut* SUIVRE. (Acad.)

— Fig. *Suivre le parti de quelqu'un*, être du parti de quelqu'un : *Les uns* SUIVAIENT *le parti des Guelfes, les autres celui des Gibelins.* (Acad.)

— *Suivre une doctrine, une opinion*, faire profession d'une doctrine, d'une opinion.

— *Suivre Aristote, Platon, Descartes*, être du sentiment d'Aristote, de Platon, de Descartes.

— *Suivre une méthode* la pratiquer :

… Je tiens, moi, qu'il faut *suivre* en toute méthode,
Et la plus ancienne, et la plus à la mode. (Regn.)

— *Suivre une profession*, l'exercer : *Il* SUIT *la profession d'avocat.* (Acad.)

— Dans le m. sens, SUIVRE *le métier des armes ;* SUIVRE *la carrière des lettres.*

Je *suivis* à quinze ans *le métier* de la guerre. (Regn.)

— *Suivre la cour, suivre le barreau*, s'attacher à la cour, fréquenter le barreau.

— *Suivre un prédicateur*, être assidu aux sermons d'un prédicateur. ‖ *Suivre un professeur*, assister régulièrement à ses leçons. ‖ Dans le m. sens, *Suivre un cours ; suivre les leçons de tel maître.*

— *Suivre le théâtre, le spectacle*, aller souvent, aller assidûment au spectacle.

— *Suivre quelqu'un dans un discours, dans un raisonnement*, être attentif à son discours, à son raisonnement, de manière à n'en rien perdre : *Cet orateur parle si rapidement qu'il est difficile de le* SUIVRE. (Acad.)

— S'abandonner à, se laisser conduire par : SUIVRE *son imagination, sa pensée, son idée, sa fantaisie.* SUIVRE *sa passion, son caprice, son emportement, son inclination, son instinct, etc.* SUIVRE *ses goûts, ses penchants.* (Acad.)

… De nos doux instincts *suivons* les mouvements. (Mol.)

— Se conformer à : SUIVRE *la mode, l'usage, les coutumes d'un pays.* SUIVRE *les bons exemples.* SUIVRE *le plan qu'on s'est tracé.* SUIVRE *une méthode.* SUIVRE *la loi.* SUIVRE *les préceptes de l'Évangile.* SUIVRE *l'Évangile.* SUIVRE *sa religion, les préceptes de sa religion.* (Acad.) *La bienséance veut que vous* SUIVIEZ *les modes, et la modestie veut que vous ne les* SUIVIEZ *que de loin.* (Mme de Maint.) *Il faut que chacun* SUIVE *sa destinée.* (Corn.)

Suivez de point en point ces ordres importants. (Rac.)

— Fig. Venir après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, etc. : *L'été* SUIT *le printemps. La nuit* SUIT *le jour. Vous n'avez vu que le commencement, voyez ce qui* SUIT. (Acad.) *Il est bien plus aisé d'éteindre un premier désir que de satisfaire tous ceux qui le* SUIVENT.

— Fig. et Mor. Résulter de : *L'envie* SUIT *la prospérité. L'embarras* SUIT *les grandeurs. La peine* SUIT *le crime. Les plus grands malheurs* ONT SUIVI *cette faute.* (Acad.) *Si la gloire* SUIT *votre vie, vous ne manquerez ni d'amis fidèles, ni de protecteurs, ni d'admirateurs.* (Acad.)

… La chute des arts *suit* la perte des mœurs. (Gilb.)

— Intransitiv. Dans le m. sens : *L'une de ces propositions ne* SUIT *pas toujours de l'autre, ne* SUIT *pas nécessairement de l'autre.* (Acad.)

— Impersonn. Dans le m. sens : *Il* SUIT *de ce que vous dites, que je n'avais pas tort. Il ne* SUIT *pas de là que vous ayez raison.* (Acad.)

= **Se suivre**, v. pron. Marcher les uns après les autres : *Ils se* SUIVAIENT *les uns les autres.* (Acad.)

— Se succéder : *Les jours se* SUIVENT *et s'écoulent avec rapidité.*

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, la vie est mêlée de biens et de maux.

— *Ces pages, ces numéros se suivent bien, ne se suivent pas*, ces pages, ces numéros sont ou ne sont pas dans leur ordre naturel.

— Par anal. *Les parties de ce discours se suivent bien, ne se suivent pas*, elles ont la liaison convenable ou elles en manquent.

Un poëme excellent, où tout marche et se *suit*,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit. (Boil.)

SUJET, ETTE, adj. (*subjectus* ; lat., m. sign.) Soumis, subordonné, qui est dans la dépendance, qui est obligé d'obéir : *Nous sommes tous* SUJETS *aux lois et aux coutumes du pays où nous vivons. Être* SUJET *aux ordres de quelqu'un.* (Acad.)

Rome n'est point *sujette* où mon fils est sans vie. (Corn.)

— Obligé à supporter quelques charges et à payer certains droits : *Tout propriétaire est* SUJET *à l'impôt foncier. Il est* SUJET *à tel devoir, à telle rente, à telle redevance, à telle servitude.* (Acad.) *Les villes furent* SUJETTES *comme les campagnes à une taille arbitraire.* (Mably.)

— Astreint à quelque nécessité inévitable : *Tous les hommes sont* SUJETS *à la mort. La nature humaine est* SUJETTE *à beaucoup d'infirmités.* (Acad.)

— *Être sujet à l'heure*, être obligé de se trouver en quelque endroit, de faire quelque chose à certaine heure précise. ‖ Fam. Dans le m. sens, *Être sujet au coup de marteau, de cloche, de sonnette.*

— Absol. *Ce maître tient ses domestiques fort sujets*, il exige d'eux un service fort assidu.

— *Ce père tient son fils de court et fort sujet*, il ne lui laisse presque aucune liberté.

— En parl. d'un emploi, d'un métier, Qui oblige à une grande assiduité : *C'est un emploi, un métier, une place où l'on est fort* SUJET. (Acad.)

— Qui a accoutumé de faire quelque chose, qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude : *Il est* SUJET *à boire, à s'enivrer. Il est* SUJET *à cette faute.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Être* SUJET *au vin, être* SUJET *à ses goûts,* SUJET *à ses fantaisies, à ses plaisirs, à ses passions, etc.*

— Qui est exposé à éprouver fréquemment de certains accidents : *Tout homme est* SUJET *à se tromper. Être* SUJET *à tomber du haut mal. Ce pays est* SUJET *aux inondations, aux tremblements de terre. Ces couleurs sont* SUJETTES *à changer.* (Acad.) *Les places que la postérité donne sont* SUJETTES, *comme les autres, aux caprices de la fortune.* (Montesq.)

Tout dans cette maison est *sujet* à visite. (Regn.)

— *Cette démarche est sujette à bien des inconvénients, cette entreprise est sujette à bien des difficultés*, il y a des inconvénients à faire cette démarche, il y a bien des difficultés à surmonter pour réussir dans cette entreprise. ‖ *Ce passage est sujet à plusieurs interprétations différentes*, il est susceptible d'être différemment interprété.

— Prov. *Il est sujet à caution*, se dit d'un homme auquel il ne faut pas trop se fier.

— Substantiv. Celui qui est soumis à une autorité souveraine : *Il est né* SUJET *du roi. Ce prince est le père de ses* SUJETS. *Les* SUJETS *ne sont pas des esclaves.* (Acad.)

Je suis *sujet* du prince, et roi dans ma famille. (Étienne.)

Un prince n'est pas né pour lui seul, il se doit à ses ses SUJETS. (Mass.) *Vous trouverez chez les chrétiens des* SUJETS *respectueux qui vous seront soumis sans bassesse.* (Chateaubr.) *Elle s'acquittait en même temps de tous les devoirs d'une fidèle épouse et d'une fidèle* SUJETTE. (Fléch.)

Triste ami pour un roi, qu'un *sujet* bienfaiteur. (C. D.)

SUJET, n. m. Pron. *gu-jè.* — Cause, raison, motif : *Il vous a querellé sans* SUJET, *pour un* SUJET *fort léger. Il lui a donné des* SUJETS *de plainte. Il a plus d'un* SUJET *d'affliction. Il fut arrêté au* SUJET *de cette querelle.* (Acad.) *Les questions d'Hérode le conduisent à faire de Jésus-Christ un* SUJET *de risée.* (Mass.) *Tout est motif de contentement pour les uns, et* SUJET *de chagrin pour les autres.* (Mass.) *Les enfants ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très-petits* SUJETS. (La Br.) *Il allait malgré lui, devenir un* SUJET *d'espérance pour une foule d'intrigants.* (Thiers.) *Dans cette famille, jamais il ne s'élevait le moindre* SUJET *de discorde.* (H. de Balz.)

Quel *sujet* important conduit ici vos pas ? (Rac.)

— Objet : *Combien de fois, se regardant comme le* SUJET *de la vengeance divine, s'écria-t-il : Tournez sur moi, Seigneur, votre colère !* (Fléch.)

— Littér. Matière de composition, de discussion, de développement oratoire : *Quel est le* SUJET *de son livre ? Traiter un* SUJET. *Un* SUJET *neuf, heureux. Méditer un* SUJET, *sur un* SUJET. *Il a pris le* SUJET *de sa pièce dans tel ouvrage. On a déjà beaucoup écrit sur ce* SUJET. *Sortir de son* SUJET. (Acad.)

Un auteur, quelquefois trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un *sujet.* (Boil.)

J'aurais voulu qu'on donnât pour SUJETS *des prix des jugements sur les grands hommes à la manière de Plutarque.* (Volt.) *J'ai fait près de trois mille vers sur des* SUJETS *de piété.* (Rac.)

Quelque *sujet* qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime. (Boil.)

Si je voulais parler,
Sur un si beau *sujet* je pourrais m'étaler. (Regn.)

— *Être plein de son sujet*, l'avoir bien médité, en être bien pénétré.

— Par anal. *Le* SUJET *de ce tableau est l'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem.* SUJET *de tableau tiré de la Fable, de l'histoire, de l'Écriture sainte.* (Acad.) *On décrivait les dorures du salon, les* SUJETS *des pendules, tous les objets de luxe.* (H. de Balzac.)

— Objet d'une science : *Les corps naturels sont le* SUJET *de la physique. Le* SUJET *de la médecine, c'est le corps humain.* (Acad.)

— Mus. Air sur lequel on fait les parties; phrase qui commence une fugue, et qui lui sert de thème, de motif : *Il y a dans une fugue plusieurs reprises du* SUJET *et de la réponse.* (Acad.)

— Gramm. Terme principal de la proposition : *Dans cette proposition,* Le soleil est grand, *soleil est le* SUJET. *Le* SUJET, *le verbe et l'attribut.* (Acad.)

— Le *sujet* se distingue en *sujet logique* et *sujet grammatical;* le *sujet logique* est la réunion de tous les mots nécessaires à la complète expression du terme principal; le *sujet grammatical* consiste uniquement dans le mot qui exprime l'idée principale, l'être qui fait l'action. Dans ce vers de Racine :

... L'avare Achéron ne lâche pas sa proie,

L'Avare Achéron est le sujet logique; *Achéron* seul est le sujet grammatical.

— Personne, par rapport à sa capacité, à ses talents ou à ses mœurs : *L'homme dont vous parlez n'est pas un* SUJET *capable de remplir cet emploi. C'est un bon* SUJET, *un digne* SUJET. *C'est un mauvais* SUJET, *un pauvre* SUJET, *un mince* SUJET, *un* SUJET *médiocre.* (Acad.) *L'envie et la haine s'unissent toujours et se fortifient l'une et l'autre dans le même* SUJET. (La Br.)

... C'est un *sujet* rare, étonnant, parfait. (C. Del.)

— Absol. Fam. Personne d'un mérite supérieur : *C'est un* SUJET *que cet homme.*

— Anat. Cadavre que l'on dissèque : *La difficulté de se procurer des* SUJETS *nuit beaucoup, dans ce pays, au progrès des études anatomiques.* (Acad.)

— Méd. *Ce malade est un bon, un mauvais sujet,* il est d'une bonne ou d'une mauvaise constitution.

— *Un sujet magnétique,* une personne favorablement disposée par sa constitution à recevoir le fluide magnétique : *Un* SUJET MAGNÉTIQUE, *selon les termes consacrés, est un phénix précieux que les maîtres de l'art poursuivent avec passion sans le rencontrer toujours.* (L. Figuier.)

— Jardin. Végétal propre à recevoir une greffe; sauvageon qu'on élève en pépinière, pour être transplanté et greffé : *Pour qu'une greffe réussisse, il faut qu'il y ait beaucoup d'analogie entre elle et le* SUJET. *Cette pépinière ne fournit que des* SUJETS *faibles et languissants.* (Acad.)

SUJÉTION, n. f. (*sujet.*) Pron. *çu-jé-cion.* — Dépendance, état de ce qui est astreint, obligé à quelque chose, à quelque nécessité : *Vivre dans la* SUJÉTION. *Demeurer dans la* SUJÉTION *qu'on doit aux lois. Tous les besoins de la vie sont de grandes* SUJÉTIONS. *Tout état de* SUJÉTION *est dur par lui-même.* (Acad.) *La* SUJÉTION *dans les petites affaires se fait sentir tous les jours.* (De Toquev.) *La sévérité de mon père m'a tenu jusqu'ici dans une* SUJÉTION *la plus fâcheuse du monde.* (Mol.) *La révolution française a délivré l'agriculture des* SUJÉTIONS *féodales.* (Mignet.)

— Assiduité d'une personne auprès d'une autre : *C'est un homme auprès duquel il faut une grande* SUJÉTION. (Acad.)

— Assiduité qu'exige une charge, un emploi : *C'est un emploi d'une grande* SUJÉTION. (Acad.)

— Ce qui astreint, ce qui assujettit : *Tous les besoins de la vie sont de grandes* SUJÉTIONS.

— Par extens. Incommodités et servitudes auxquelles une maison est sujette : *C'est une maison fort incommode, et où il y a de grandes* SUJÉTIONS. (Acad.)

SULFATE, n. m. Chim. Tout sel formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases salifiables : SULFATE *de chaux.* SULFATE *de potasse.* SULFATE *de magnésie, etc.*

SULFATÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est converti à l'état de sulfate.

SULFIDE, n. m. Chim. Tout sulfure qui peut jouer le rôle de principe électro-négatif par rapport aux autres.

SULFITE, n. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec différentes bases : SULFITE *de potasse.* (Acad.)

SULFURATION, n. m. Pron. *çul-fu-ra-cion.* — Chim. État d'un corps simple qui est combiné avec du soufre.

SULFURE, n. m. (*sulfur,* soufre; lat.) Chim. Combinaison de soufre avec un métalloïde ou un métal : SULFURE *d'antimoine, de zinc, d'arsenic, etc.* (Acad.)

SULFURÉ, ÉE, adj. Chim. Il se dit d'un corps simple qui est combiné avec du soufre : *Gaz hydrogène* SULFURÉ.

SULFUREUX, EUSE, adj. Pron. *çul-fu-reu, reuz.* — Chim. Qui tient de la nature du soufre : *Matière* SULFUREUSE. *Exhalaisons* SULFUREUSES. *Eaux* SULFUREUSES. (Acad.)

— *Acide sulfureux,* acide dont l'odeur est piquante, et qui se forme par la combustion du soufre dans l'air : *C'est à l'*ACIDE SULFUREUX *qu'est due l'odeur vive qui se répand lorsqu'on enflamme des allumettes.* (Acad.)

SULFURIQUE, adj. m. Chim. Il se dit de l'acide du soufre le plus oxygéné : *L'acide* SULFURIQUE *est un liquide très-caustique. Le bois, plongé dans l'acide* SULFURIQUE *concentré, se charbonne.* (Acad.)

SULTAN, n. m. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs : *Le* SULTAN *Ibrahim. Le* SULTAN *Mahmoud. Le palais du* SULTAN, *des* SULTANS. (Acad.)

Un vizir aux *sultans* fait toujours quelque ombrage. (Rac.)

— Anc. Titre de dignité qui se donnait à plusieurs autres princes tartares : SULTAN *Galga.* SULTAN *Noradin.* (Acad.)

— Fig. et fam. Homme absolu, vain, fier : *C'est un* SULTAN. *Il se conduit en vrai* SULTAN. *Il parle comme un* SULTAN. (Acad.)

Un ministre ennuyé, de désespoir, m'envoie
Me gorger de trésors au fond de l'Indostan,
Pour les venir ici digérer en *sultan.* (C. Del.)

SULTAN, n. m. Meuble de toilette à l'usage des dames; il consiste en une corbeille recouverte d'une étoffe de soie : *Un beau* SULTAN. *Un* SULTAN *brodé.* (Acad.)

SULTANE, n. f. Titre qu'on donne aux femmes du Grand Seigneur : *La* SULTANE *reine. La* SULTANE *favorite.* (Acad.)

... La *sultane* en ces lieux se doit rendre. (Rac.)

— *Sultane régnante,* celle des femmes du sultan qui lui donne la première un enfant mâle.

— *Sultane validé,* mère du sultan régnant.

— Nom d'une robe longue, ouverte par devant et faite d'une riche étoffe.

— Adj. Zool. *Poule sultane.* ‖ V. POULE.

SULTANE, n. f. Mar. Sorte de vaisseau de guerre turc, portant environ soixante-six canons, huit cents soldats et soixante matelots : *Mettre une* SULTANE *en mer.* (Acad.)

SULTANIN, n. m. Pron. *çul-ta-nain.* — Monnaie d'or de Turquie.

SUMAC, n. m. Pron. *çu-mak.* — Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des Térébinthacées; il comprend un grand nombre d'espèces : *Le* SUMAC *sert à tanner les cuirs.* (Dumér.) SUMAC *des corroyeurs.*

— *Sumac de Virginie; sumac vénéneux;* le suc est un poison très-actif.

— *Sumac au vernis,* sert, chez les Japonais, à vernir les ustensiles de bois.

SUMMUM, n. m. (m.; lat., *le plus haut point.*) Pron. *som-mom.* — Le plus haut point : *Toutes les œuvres du génie sont le* SUMMUM *d'une civilisation.* (H. de Balzac.)

SUPER, part. init. (*super;* lat., sur.) Pron. *çu-pèr.* — Il entre dans la formation d'un grand nombre de mots pour exprimer une supériorité de position ou d'état.

SUPER, v. tr. ou neut. irrég. 1^re^ conj. Pron. *çu-pé.* — Mar. Aspirer, attirer en parl. d'une pompe.

— Se boucher : *La voie d'eau a supé,* l'ouverture s'est bouchée, soit par l'herbe, soit par quelque autre corps que le hasard y a introduit.

SUPÉRATION, n. f. (*superare,* surpasser; lat.) Pron. *çu-pé-ra-cion.* — Astron. Différence entre les mouvements de deux planètes en deux points différents de leur orbite. ‖ Plus souv. *Élongation.*

SUPERBE, n. f. (*superbia;* lat. m. sign.) Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance : *L'esprit de* SUPERBE. *La* SUPERBE *est le premier des sept péchés capitaux.* (Acad.) *La* SUPERBE *et l'audace des Templiers avaient passé en proverbe.* (Aug. Thierry.)

— Il n'est plus guère usité qu'en langage de dévotion.

SUPERBE, adj. des 2 g. (*superbus;* lat., m. sign.) Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui présume trop de lui : *C'est un homme fort* SUPERBE. *Dieu se plaît à abaisser les esprits* SUPERBES. *Il affecte des airs* SUPERBES. (Acad.) *Les oreilles que Cicéron appelle* SUPERBES *sont fort capricieuses.* (Volt.) *L'opulence est* SUPERBE, *et la satiété dédaigneuse.* (La Harpe.) *Bossuet était* SUPERBE *de son génie et de son audace.* (Lam.) *L'amour-propre est le plus* SUPERBE *de tous les maîtres.* (La R.)

Avez-vous entendu cette reine *superbe?* (Rac.)

— Par anal. :

Ces *superbes* coursiers qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix. (Rac.)

— Somptueux, magnifique : *Ornement* SUPERBE. *Festin* SUPERBE. *Dîner* SUPERBE. *Habit* SUPERBE. (Ac.)

Une fille, trois fils, ma *superbe* espérance,
Me furent arrachés dès leurs plus tendre enfance. (Volt.)

— En parl. des ouvrages d'esprit, Élevé, sublime, noble, imposant : *Un* SUPERBE *discours. Un poème* SUPERBE. *Une* SUPERBE *pensée. Un vers* SUPERBE. (Acad.)

— Très-bien fait, très-beau : *Une* SUPERBE *architecture. Un* SUPERBE *tableau. Des bijoux* SUPERBES. *Une* SUPERBE *tabatière.* (Acad.) *Il avait acheté à sa fille, pour sa fête, un cadeau* SUPERBE. (Scribe.) *Il y a sur la façade de très-*SUPERBES *figures à cheval.* (V. Hugo.) *Sa demeure est* SUPERBE, *un dorique règne dans tous ses dehors; ce n'est pas un porte, c'est un portique.* (La Br.)

— Fam. Très-grand; très-beau : *Une femme* SUPERBE. *Un* SUPERBE *cavalier. Un* SUPERBE *château. Un arbre* SUPERBE. *Un parc, un canal* SUPERBE. *Un local* SUPERBE. (Acad.) *Elle avait les bras un peu forts, mais les mains* SUPERBES, *des mains à peindre ou à modeler.* (Dider.)

— Anat. *Muscle superbe,* le releveur de l'œil, qui entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

— Subst. Homme orgueilleux :

Dieu résiste au *superbe* et punit l'homicide. (Rac.)

... D'un *superbe* abaisse l'insolence. (Volt.)

SUPERBEMENT, adv. Orgueilleusement, d'une manière superbe : *Plus on lui parle avec soumission, plus il répond* SUPERBEMENT. (Acad.) ‖ Vieux.

— Avec magnificence : *Il était vêtu* SUPERBEMENT. *Être* SUPERBEMENT *meublé. L'ambassadeur,* SUPERBEMENT *vêtu, était environné d'une troupe de jeunes cavaliers éclatante d'or.* (Mich.) *Dieu habille si* SUPERBEMENT *les fleurs que Salomon, dans toute sa gloire, n'a rien trouvé de comparable à cet ornement.* (Boss.)

SUPERCHERIE, n. f. (*soperchieria;* ital., m. sign.) Pron. *çu-pèr-che-rî.* — Tromperie, fraude avec finesse : *Je me fiais à lui, et il m'a fait une* SUPERCHERIE. *Il n'a eu cela que par* SUPERCHERIE. (Acad.) *User de la* SUPERCHERIE.

SUPÈRE, adj. des 2 g. (*super,* au-dessus; lat.) Bot. Qui est placé au-dessus d'une autre partie.

— *Calice supère,* celui qui s'insère au-dessus de l'ovaire avec la paroi interne.

— *Ovaire supère,* ovaire libre dans l'intérieur de la fleur.

SUPEREXCRÉTION, n. f. Méd. Excrétion trop abondante.

SUPERFÉTATION, n. f. (*super,* sur, et *fœtus* enfant; lat.) Pron. *çu-pèr-fé-ta-cion.* — Physiol. Conception d'un second fœtus, pendant le cours d'une grossesse : *Les* SUPERFÉTATIONS *sont fréquentes dans les espèces du lièvre.* (Buff.)

— Fig. En parl. des ouvrages d'esprit, Redondance, double emploi de pensée et d'expression : *Ce chapitre est entièrement inutile, c'est une* SUPERFÉTATION, *une véritable* SUPERFÉTATION. (Acad.)

SUPERFICIAIRE, adj. des 2 g. Pron. *çu-pèr-fi-cièr.* — Didact. Qui appartient à la superficie.

— Jurispr. *Propriétaire superficiaire,* celui qui, ayant loué un terrain, a fait bâtir sur ce terrain, et ne possède que ce qui est à la superficie de la terre.

SUPERFICIALITÉ, n. f. Néol. Caractère de ce qui est superficiel : *C'était une physionomie étrangère, où la gravité germanique luttait avec la* SUPERFICIALITÉ *française.* (Lam.)

SUPERFICIE, n. f. (*superficies;* lat., m. sign.) Géom. Surface, étendue d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et à sa largeur, sans égard à sa profondeur, à son épaisseur : *La* SUPERFICIE *des corps. La* SUPERFICIE *de la terre.* (Acad.)

— Vulg. Simple surface; étendue d'une surface : *La* SUPERFICIE *d'un champ, d'un jardin. Mesures de* SUPERFICIE. (Acad.)

— Dr. *La superficie cède au fonds,* la surface du terrain, et tout ce qui est bâti ou planté dessus, appartiennent au propriétaire du fonds.

— Surface des corps, considérée comme ayant quelque épaisseur, quelque profondeur : *Enlever la* SUPERFICIE *d'un corps.* (Acad.)

— Fig. Ce qui n'est qu'apparent, ce qui appartient à la surface, l'extérieur des choses : *Cet homme ne connaît que la* SUPERFICIE *de beaucoup de choses. Son esprit manque de profondeur, il n'a que de la* SUPERFICIE. (Acad.)

— *S'arrêter à la superficie des choses,* ne rien approfondir.

SUPERFICIEL, ELLE, adj. Qui n'est qu'à la superficie : *Cette plaie n'est que* SUPERFICIELLE. (Acad.) *Les altérations de la nature ne sont que* SUPERFICIELLES. (Buff.)

— Fig. et Mor. Qui s'arrête à l'extérieur; qui effleure et n'approfondit pas : *Il n'avait qu'une connaissance* SUPERFICIELLE *de la chose. Ce n'est là*

qu'un travail SUPERFICIEL. *Il n'a jeté sur cette question qu'un coup d'œil* SUPERFICIEL. (Acad.) *L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas une de ces vertus* SUPERFICIELLES *qui ne résident que sur le visage.* (Mass.) *Les lumières* SUPERFICIELLES *valent beaucoup mieux que l'ignorance.* (Cordorc.)

— Il se dit également des personnes : *Des gens* SUPERFICIELS. *Un esprit* SUPERFICIEL. *Un observateur* SUPERFICIEL. (Acad.)

— Méd. *Pouls superficiel*, celui dont les battements se font sentir, comme si l'artère était placée immédiatement sous la peau.

— Chir. *Ulcère superficiel*, celui qui n'attaque que les couches les plus extérieures de la peau, des membranes. ‖ *Veines superficielles*, celles qui rampent immédiatement sous la peau, et qu'on voit à l'extérieur.

SUPERFICIELLEMENT, adv. D'une manière superficielle : *Ce coup ne l'a touché que* SUPERFICIELLEMENT. (Acad.)

— Fig. : *Le sujet n'est traité dans ce livre que bien* SUPERFICIELLEMENT. (Acad.) *C'est savoir inutilement que savoir* SUPERFICIELLEMENT *et sans principes.* (Vauv.)

SUPERFIN, INE, adj. (*super*, au-dessus; lat. et *fin.*) Pron. *çu-pèr-fain, finn.* — Comm. Qui est d'un degré supérieur de finesse dans des choses de même nature : *Papier* SUPERFIN. *Teinture* SUPERFINE. *Drap* SUPERFIN. (Acad.)

— N. m. Ce qui est très-fin, de la qualité la plus recherchée : *C'est du* SUPERFIN. (Acad.) *Y a-t-il, dans cette denrée, du* SUPERFIN, *de l'extrafin, du fin et du demi-fin ?* (V. Hugo.)

SUPERFLU, UE, adj. (*super*, par-dessus; *fluere*, couler; lat.) Qui est de trop : *Ces meubles, ces ornements sont* SUPERFLUS. *Dépense* SUPERFLUE. *Train* SUPERFLU. (Acad.) *Toute nation s'accoutume à regarder comme les nécessités de la vie les choses* SUPERFLUES. (Fén.)

— Inutile : *Des paroles* SUPERFLUES. *Des raisonnements* SUPERFLUS. *Des regrets* SUPERFLUS. (Acad.)

Ils demandaient au ciel de terminer leur vie,
Mais leurs vœux étaient *superflus.* (Flor.)

Épargnez-vous des soins désormais *superflus.* (A. Soum.)

— N. m. Ce qui est de trop, ce qui est au delà du nécessaire : *Les sages ne désirent que le nécessaire, ils se mettent peu en peine du* SUPERFLU. (Acad.) *Les moutons ont dans leur toison un* SUPERFLU *qui n'est pas pour eux.* (Fén.) *Jamais le* SUPERFLU *du riche n'a été plus activement prodigué à l'indigent.* (Vienn.) *Les hommes se rendent malheureux par le désir du* SUPERFLU. (Fén.) *On pourrait dire que le dévouement est en quelque sorte le* SUPERFLU *de la morale.* (V. Cousin.)

— *Donner son superflu*, donner le superflu de son bien : *On est obligé de donner son* SUPERFLU *aux pauvres.* (Acad.)

SUPERFLUITÉ, n. f. Abondance vicieuse; ce qui est superflu : *La* SUPERFLUITÉ *est condamnable en toutes choses.* SUPERFLUITÉ *en habits. Éviter la* SUPERFLUITÉ *des paroles dans un discours. A quoi bon cette* SUPERFLUITÉ ? (Acad.)

Sa table, toutefois, sans *superfluité*,
N'avait rien que d'honnête en sa frugalité. (Boil.)

— Ce qui est superflu, chose superflue : *Il faut retrancher toutes les* SUPERFLUITÉS. *Les* SUPERFLUITÉS *nuisent au nécessaire.* (Ch. Nod.)

SUPÉRIEUR, EURE, adj. (*super*, au-dessus; lat.) Qui est situé au-dessus; il se dit par oppos. à Inférieur : *La région* SUPÉRIEURE *de l'air. L'orifice* SUPÉRIEUR *de l'estomac. La partie* SUPÉRIEURE *d'un édifice.* (Acad.) *Les seigneurs et dames de la cour étaient sur des galeries* SUPÉRIEURES. (St-Sim.) *Un escalier de bois vermoulu conduisait aux deux étages* SUPÉRIEURS. (H. de Balzac.)

— Géogr. anc. Il se dit des pays les plus rapprochés de la source du fleuve ou de la rivière qui les traverse : *La Germanie* SUPÉRIEURE. (Acad.) *Antiochus marchait dans les provinces* SUPÉRIEURES *de la grande Asie.* (Boss.)

— Astron. *Planètes supérieures*, celles qui sont plus rapprochées du soleil que de la terre.

— Phys. *Température supérieure*, température élevée : *Dans les siècles passés, il n'a pu régner sur la terre une* TEMPÉRATURE TRÈS-SUPÉRIEURE *à celle de notre temps.* (Arago.)

— Mor. Qui est au-dessus d'un autre, qui l'emporte sur les autres pour la condition, la dignité, le mérite, l'autorité, les forces, etc. : *Les classes* SUPÉRIEURES *de la société. Officier* SUPÉRIEUR. *C'est un esprit* SUPÉRIEUR *à tous les autres. Un talent* SUPÉRIEUR. *Les ennemis nous étaient* SUPÉRIEURS *en nombre. Puissance, autorité* SUPÉRIEURE. *Force* SUPÉRIEURE. (Ac.) *Honorons les hommes* SUPÉRIEURS *et proposons-les en imitation, car c'est en préparer de semblables.* (Migu.) *Il a donné les preuves d'une capacité* SUPÉRIEURE. (H. de Balz.)

— Comm. rel. *Le père supérieur, la mère supérieure*, celui, celle qui gouverne une communauté religieuse.

— *Être supérieur aux événements, aux revers, etc.*, avoir un courage à l'épreuve des événements, des revers, etc.

— *Être supérieur à sa place*, avoir plus de talents que n'en exige la place qu'on occupe.

— *Cours supérieures, tribunaux supérieurs*, cours, tribunaux qui jugent en dernier ressort.

— Dans les colléges, *Cours supérieurs*, classes où l'on enseigne les lettres et les sciences.

SUPÉRIEUR, EURE, n. Celui, celle qui a autorité sur un autre, qui a le droit de commander à un autre : *Il faut obéir à ses* SUPÉRIEURS, *nous laisser conduire par nos* SUPÉRIEURS. *Il est mon égal, non pas mon* SUPÉRIEUR. SUPÉRIEUR *pour le temporel, pour le spirituel.* (Acad.)

— Comm. relig. *Le supérieur, la supérieure*, celui ou celle qui dirige, qui gouverne un monastère : *Les clefs de la ville lui furent apportées par le* SUPÉRIEUR *du monastère.* (Villem.)

SUPÉRIEUREMENT, adv. D'une manière supérieure : *Ces deux auteurs ont écrit sur la même matière, mais l'un bien* SUPÉRIEUREMENT *à l'autre.* (Ac.)

— Dans la partie la plus haute : *La jambe fut sciée* SUPÉRIEUREMENT. (Dupuytr.)

— Absol. Très-bien, parfaitement : *Cet homme écrit* SUPÉRIEUREMENT. *Il joue* SUPÉRIEUREMENT *du violon. Elle touche* SUPÉRIEUREMENT *du piano.* (Acad.)

SUPÉRIORITÉ, n. f. (*super*, au-dessus; lat.) Prééminence; autorité, élévation au-dessus des autres : *L'Arabe, malgré la défiance de ses voisins et la* SUPÉRIORITÉ *de leurs forces, échappe à leurs poursuites, et emporte impunément tout ce qu'il leur a ravi.* (Buff.) *Sa charge lui donne une grande* SUPÉRIORITÉ *sur beaucoup de gens. Il voulait lui faire sentir sa* SUPÉRIORITÉ, *la* SUPÉRIORITÉ *de son rang, de sa naissance. Il a dans son art une* SUPÉRIORITÉ *reconnue, incontestable.* SUPÉRIORITÉ *de génie, de courage, de mérite.* (Acad.) *Il n'y a de* SUPÉRIORITÉ *réelle que celles du génie et de la vertu.* (Vauv.) *Ce qui est nécessaire pour agir comme pour écrire, c'est la* SUPÉRIORITÉ *de la pensée.* (Thiers.) *On a vu des peuples perdre dans l'inaction la* SUPÉRIORITÉ *qu'ils avaient acquise par des victoires.* (Barthél.)

— Comm. relig. Emploi, dignité de supérieur : *Il aspire à la* SUPÉRIORITÉ *de cette maison religieuse. Elle est parvenue à la* SUPÉRIORITÉ *de....* (Acad.)

— Néol. Personne supérieure par le rang, la fortune, les talents : *Les* SUPÉRIORITÉS *individuelles doivent l'emporter en tout sur les* SUPÉRIORITÉS *sociales.* (Ch. Nod.)

Syn. Supériorité, prééminence. Ils expriment tous deux une idée d'excellence : la *prééminence* a rapport au rang; la *supériorité*, à la puissance, à l'action. La *prééminence* place au-dessus des autres; la *supériorité* donne le droit de leur commander. La *prééminence* est une préséance, comme distinction hiérarchique; la *supériorité* est une qualité personnelle qui vous élève au-dessus des autres.

SUPERLATIF, IVE, adj. (*super*, au-dessus, et *latus*, porté; lat.) Pron. *çu-per-la-tiff, tiv.* — Gramm. Qui exprime la qualité bonne ou mauvaise, portée au plus haut degré : *Adjectif, adverbe* SUPERLATIF. *Plusieurs langues ont des terminaisons* SUPERLATIVES. (Acad.)

— N. m. Le plus haut degré de supériorité ou d'infériorité que puisse énoncer un mot : *Il faut éviter l'abus des* SUPERLATIFS. *En français, le* SUPERLATIF *se forme ordinairement avec les mots* très, fort, le plus, le moins.

— *Illustrissime, Sérénissime, etc., sont des* SUPERLATIFS *empruntés de l'italien, qui les a pris du latin.* (Acad.)

— Fam. A l'imitation de ces mots, on a fait les superlatifs : *Savantissime, ignorantissime, fourbissime*, etc.

= **Au superlatif**, loc. adv. Fam. Au plus haut degré : *Cela est bon, est mauvais* AU SUPERLATIF. ‖ On dit de même, *Cet homme est laid* AU SUPERLATIF. (Acad.) *Il est sot et vain* AU SUPERLATIF. (Roll.)

= **Gramm.** Il y a deux sortes de *superlatifs* : 1° *Le superlatif absolu*, celui qui exprime la qualité portée à un très haut degré, sans comparaison; il est marqué par les adverbes *très, fort, extrêmement*, etc., et *le* invariable avant *plus, moins* : *La sottise, la calomnie et la renommée, leur* TRÈS-*humble servante, grossissent tout.* (Volt.) *Je les ai trouvés* LE MIEUX *disposés à m'être utile.* (Marm.)

Un sage confident,
Conseiller *très*-sensé d'un roi *très*-imprudent. (Boil.)

2° *Le superlatif relatif*, celui qui exprime la qualité avec comparaison; il est marqué par *plus, mieux, moins, meilleur, pire*, précédés de l'article ou d'un adjectif possessif : *Le bonheur domestique est à la longue* LE PLUS SOLIDE *et* LE PLUS DOUX. (Volt.) LE PLUS RICHE *des hommes, c'est l'économe ;* LE PLUS PAUVRE, *c'est l'avare.* (Chamf.) *La guerre* LA PLUS HEUREUSE *est le* PLUS GRAND *fléau des peuples.* (Fén.) *Le* PLUS GRAND *des hommes n'en est que* LE MOINS PETIT. (V. Cousin.)

— *Le superlatif relatif* s'emploie quelquefois comme le positif par ellipse du substantif : LE PLUS LENT *à promettre est toujours* LE PLUS FIDÈLE *à tenir.* (J.-J. Rouss.)

— Ces deux superlatifs figurent très-souvent, et même avec élégance, dans la même phrase : *La sobriété rend la nourriture* LA PLUS SIMPLE TRÈS-AGRÉABLE ; *c'est elle qui donne avec la santé* LA PLUS VIGOUREUSE, *les plaisirs* LES PLUS PURS *et* LES PLUS CONSTANTS. (Fén.)

SUPERLATIVEMENT, adv. Fam. et Ironiq. Au plus haut degré : *Elle est* SUPERLATIVEMENT *laide.* (Acad.) *Une maîtresse est* SUPERLATIVEMENT *aimable.* (Danc.)

SUPERPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Superposer : *Plans* SUPERPOSÉS. *Couches* SUPERPOSÉES. (Acad.) *Le canon de la carabine renfermait deux coups* SUPERPOSÉS, *qu'au moyen d'une double batterie on tirait successivement.* (E. Souv.)

— Fig. *Les hommes ne valent que* SUPERPOSÉS. (De Salv.)

SUPERPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*super*, au-dessus, et *poser.*) Pron. *çu-pèr-pô-zé.* — Didact. Poser dessus; poser une ligne, un plan, une surface, un corps sur un autre, pour voir s'ils coïncident parfaitement.

= **Se superposer**, v. pron. Être superposé, être posé dessus : *Les fakirs* SE SONT, *comme une lèpre,* SUPERPOSÉS *au mahométisme.* (Lam.)

SUPERPOSITIF, IVE, adj. Bot. Il se dit des parties qui s'appliquent successivement les unes au-dessus des autres par leur partie supérieure.

SUPERPOSITION, n. f. (*super*, au-dessus, et *position.*) Pron. *çu-pèr-po-zi-cion.* — Didact. Action de superposer, de poser une chose sur une autre; état des choses superposées : *On démontre quelquefois en géométrie par* SUPERPOSITION. *La* SUPERPOSITION *des couches terrestres.* (Acad.)

— Géol. Ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre.

— Fig. Hiérarchie : *Il faut cette puissance de cohésion, d'unité et de direction que la* SUPERPOSITION *seule peut donner, pour enfanter les grandes choses : la force, le génie, la durée.* (De Salv.)

SUPERPURGATION, n. f. Méd. Purgation excessive causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps : *Les* SUPERPURGATIONS *sont dangereuses.* (Acad.) *Très-souvent les œufs du barbeau occasionnent des* SUPERPURGATIONS *à ceux qui en mangent, et causent des vomissements douloureux.* (H. Cloquet.)

SUPERSATURÉ, ÉE, part. pass. du v. Supersaturer.

SUPERSATURER, v. tr. ou act. 1re conj. Saturer à l'excès.

SUPERSÉCRÉTION, n. f. Méd. Sécrétion abondante, excessive.

SUPERSÉDER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Jurispr. Surseoir, différer pour un temps : SUPERSÉDER *aux poursuites, à l'exécution d'un arrêt.* (Acad.) ‖ Vieux; V. *Surseoir.*

SUPERSTIMULATION, n. f. Pathol. Surexcitation : *L'excitation de la vitalité d'un système suppose toujours une action supérieure à celle qui convient au maintien de la santé, c'est-à-dire une* SUPERSTIMULATION *ou surexcitation.* (Brouss.)

SUPERSTITIEUSEMENT, adv. D'une manière superstitieuse : *Il y a des gens qui s'attachent* SUPERSTITIEUSEMENT *à de certaines pratiques, à de certaines dévotions.* (Acad.)

— Fig. Avec une exactitude outrée, un scrupule excessif : *Il est bon d'être exact, mais il ne faut pas s'attacher* SUPERSTITIEUSEMENT *aux choses indifférentes.* (Acad.)

SUPERSTITIEUX, EUSE, adj. (*superstitiosus*; lat., m. sign.) Pron. *çu-pèr-sti-cieu, cieus.* — Qui a de la superstition : *Un dévot* SUPERSTITIEUX. *Femme*

SUPERSTITIEUSE. (Acad.) *Il y a autant de légèreté que de faiblesse d'esprit à être crédule et* SUPERSTITIEUX. (Fén.)

— En parl. des choses, Où il y a de la superstition : *Culte* SUPERSTITIEUX. *Cérémonies, pratiques* SUPERSTITIEUSES. *Préjugés* SUPERSTITIEUX. (Ac.) *Si la prière intérieure ne se joint aux paroles que vous prononcez, votre prière est* SUPERSTITIEUSE, *et vous n'êtes point adorateurs en esprit et en vérité.* (Fén.) *Louis XI cherchait à calmer sa conscience inquiète par des dévotions* SUPERSTITIEUSES. (Fléch.)

— Fig. Qui pèche par excès d'exactitude en quelque matière que ce soit : *Il est si exact, si ponctuel sur toutes choses, qu'il en est presque* SUPERSTITIEUX.

— Substantiv. Celui, celle qui a de la superstition : *C'est un* SUPERSTITIEUX. (Acad.)

... T'ai-je dépeint la *superstitieuse?* (Boil.)

SUPERSTITION, n. f. Pron. *çu-pèr-sti-cion.* — Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de religion, auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance : *Les esprits faibles sont sujets à la* SUPERSTITION. *Rien n'est plus opposé à la véritable dévotion que la* SUPERSTITION. *Les femmes ont beaucoup de penchant à la* SUPERSTITION. *Les augures entretenaient la* SUPERSTITION *parmi le peuple.* (Acad.) *L'étonnement produit la crainte, et la crainte fait naître la* SUPERSTITION. *La* SUPERSTITION *porte tout à l'excès.* (Buff.) *Il est plus dangereux d'attaquer la* SUPERSTITION *que la foi.* (De Ségur.)

— Par extens. Pratiques superstitieuses : *La confiance qu'on avait aux devins, aux oracles, était une* SUPERSTITION *païenne. Les* SUPERSTITIONS *de l'Inde, de la Chine, etc.* (Acad.)

— Croyances ridicules tirées d'accidents purement fortuits : *Il y a de la* SUPERSTITION *à croire que la rencontre d'une belette, qu'une salière renversée, présagent un malheur.* (Acad.)

La *superstition* cause mille accidents. (La F.)

— Fig. Tout excès d'exactitude, de soin, en quelque matière que ce soit : *Il est si jaloux de l'exactitude grammaticale, qu'il va sur cela jusqu'à la* SUPERSTITION. (Acad.)

SUPERSTRUCTURE, n. f. (*super*, au-dessus, et *structura*, construction; lat.) Pron. *su-pèr-struk-tur.* — Didact. Construction inutile, superfétation : *Tout le reste n'est qu'une* SUPERSTRUCTURE *inutile à l'édifice.* (Volt.)

SUPIN, n. m. (*supinum*; lat., m. sign.) Pron. *çu-pain.* — Gram. lat. Forme d'un des temps de l'infinitif des verbes latins qui sert à la formation de plusieurs temps.

SUPINATEUR, n. m. (*supinus*, couché sur le dos; lat.) Anat. Il se dit de deux muscles qui lorsqu'ils se contractent, font tourner l'avant-bras et la main, le plat de la main en dehors : *Le long* SUPINATEUR. *Le court* SUPINATEUR. (Acad.)

SUPINATION, n. f. Pron. *su-pi-na-cion.* — Physiol. *Mouvement de supination*, mouvement en dehors que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main : *Les extrémités postérieures des quadrumanes ne peuvent exécuter des mouvements de pronation et de* SUPINATION. (G. St-Hil.)

— Pathol. Position d'un malade couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus.

SUPPLANTATION, n. f. Pron. *su-plan-ta-cion.* — Fam. Action de supplanter.

SUPPLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Supplanter : *Rival* SUPPLANTÉ.

SUPPLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous, et *planta*, plante du pied; lat.) Pron. *su-plan-té.* — Faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur, l'autorité, la position qu'il avait auprès d'une personne, et se mettre à sa place : *Il* A SUPPLANTÉ *son rival.* SUPPLANTER *tous ses concurrents.* (Acad.) *Vos concurrents vous* SUPPLANTENT, *les éléments vous contrarient.* (Mass.)

Pour l'ordinaire, un fat *supplante* un honnête homme. (La Chauss.)

= **Se supplanter**, v. pron. *Ils partageaient les bonnes grâces du prince, et ne travaillaient qu'à se* SUPPLANTER *l'un l'autre.* (Acad.) *Les amants de la fille du duc s'efforçaient par leurs soins de se* SUPPLANTER *les uns les autres.* (Le Sage.)

SUPPLÉANCE, n. f. Action de suppléer, de remplacer; effet de cette action : *Qu'est-ce que la fiction de la paternité adoptive, si ce n'est la* SUPPLÉANCE *de la paternité sociale?* (Cormen.) *Cuvier lui confia les* SUPPLÉANCES *de ses chaires au Collége de France et au Muséum.* (Flourens.)

SUPPLÉANT, part. prés. du v. Suppléer.

SUPPLÉANT, ANTE, n. Celui, celle qui remplace quelqu'un, qui le représente, qui fait ses fonctions à son défaut : *Je serai votre* SUPPLÉANT. *Il a un bon* SUPPLÉANT. *Cette dame est sa* SUPPLÉANTE *au bureau de charité.* (Acad.)

— Adj. *Juge* SUPPLÉANT. *Député* SUPPLÉANT. *Professeur* SUPPLÉANT. (Acad.)

SUPPLÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Suppléer : *Personnes* SUPPLÉÉES. *Les génies supérieurs ont besoin d'être compris et obéis, mais point* SUPPLÉÉS. (Thiers.)

SUPPLÉER, v. tr. ou act. 1re conj. (*supplere*; lat., m. sign.) Pron. *çu-plé-é.* (*Je supplée, tu supplées, il supplée, nous suppléons, vous suppléez, ils suppléent; je suppléais, nous suppléions; je suppléai, nous suppléâmes; je suppléerai, nous suppléerons; je suppléerais, nous suppléerions; supplée, suppléons, suppléez; que je supplée, que nous suppléions; que je suppléasse; que nous suppléassions; suppléant; suppléé, ée.*) Ajouter ce qui manque; fournir ce qu'il faut de surplus : *Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y aura de moins, je le* SUPPLÉERAI, *je* SUPPLÉERAI *le reste.* (Acad.) *Certains animaux servent par leur force, comme les bœufs, à* SUPPLÉER *ce qui manque à notre force bornée.* (Fén.)

— Par anal. Remplacer : *Leurs yeux se rencontrèrent, leurs signes* SUPPLÉÈRENT *leurs paroles.* (Lam.) *A cette époque, il ne fallait employer les petits moyens que pour aider les grands, et non pour les* SUPPLÉER. (Mign.)

— Ajouter les termes sous-entendus dans une phrase; ainsi dans Il est allé à Notre-Dame, *il faut* SUPPLÉER, l'église de : *Il est aisé au lecteur de le* SUPPLÉER. (La F.)

— *Suppléer ce qui manque dans un auteur*, remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages : *Freinshemius* A SUPPLÉÉ *les deux premiers livres de Quinte-Curce et une partie du dernier.* (La Harpe.)

— *Suppléer les cérémonies du baptême*, faire à l'église la cérémonie du baptême sur un enfant qui a été ondoyé.

— *Suppléer quelqu'un*, tenir sa place, le représenter, faire ses fonctions : *Si vous ne pouvez venir, je vous* SUPPLÉERAI. (Acad.) *Comment décrire le siècle de Louis XIV après Voltaire? Comment continuer ou* SUPPLÉER UN TEL PEINTRE? (Villem.)

— Intransitiv. Réparer le manquement, le défaut de quelque chose : SUPPLÉEZ *à mon défaut. La valeur* SUPPLÉE *au nombre. Dans les arts le travail ne peut* SUPPLÉER *au génie.* (Acad.) *C'est un homme très-lettré et doué de cette sagacité attentive qui* SUPPLÉE *à la science.* (Villem.) *Je vais* SUPPLÉER *à votre silence.* (P.-L. Cour.) *Le génie, en politique, consiste à* SUPPLÉER *aux vérités par des maximes.* (Rivar.) *Tout ce qui vit ou végète devient la pâture des oiseaux; ils sont assez indifférents sur le choix, souvent ils* SUPPLÉENT *à l'une des nourritures par une autre.* (Buff.) *Rien ne peut* SUPPLÉER *aux mœurs pour le maintien du gouvernement.* (J.-J. Rouss.)

= **Se suppléer**, v. pron. Être, pouvoir, être suppléé : *La religion, le bon sens et la vertu ne peuvent, en aucun cas, se* SUPPLÉER. (Ch. Nod.)

— Pourvoir aux vacances par des accessions nouvelles : *A Rome, le sénat ne se* SUPPLÉAIT *pas lui-même; les sénateurs nouveaux étaient nommés par les censeures.* (Montesq.)

= **Suppléer une chose, à une chose.** *Suppléer une chose*, c'est la remplacer par une chose de même nature : *Ce sac doit être de mille francs, ce qu'il y a de moins, je le* SUPPLÉERAI. (Acad.)

— On *supplée un mot* sous-entendu en l'énonçant, et on *supplée une personne* absente en la représentant et en remplissant les fonctions que temporairement elle ne peut exercer : *La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, l'*AVAIT *en son absence habilement* SUPPLÉÉ. (Mignet.)

— *Suppléer à une chose*, c'est en fournir l'équivalent : *Souvent, dans les disputes, les injures* SUPPLÉENT *aux raisons.* (Acad.) *Nul ne saurait mieux que l'abbé Maury* SUPPLÉER *aux bonnes raisons par des citations et des sophismes.* (Mignet.) *La pêche peut* SUPPLÉER *en grande partie aux productions de la terre.* (J.-J. Rouss.) *Chez les peuples policés les mœurs perfectionnent les lois, et quelquefois y* SUPPLÉENT. (Duclos.)

SUPPLÉMENT, n. m. (*supplementum*; lat., m. sign.) Pron. *su-plé-man.* — Ce qu'on donne pour suppléer; ce qu'on donne en sus : *On lui a donné tant en argent pour* SUPPLÉMENT, *pour* SUPPLÉMENT *de partage.* SUPPLÉMENT *de dot.* (Acad.)

— Fig. *On fait de l'orgueil le* SUPPLÉMENT *du mérite.* (Mass.)

— *Le supplément d'un auteur, d'un livre*, ce qu'on a ajouté à un livre, pour suppléer à ce qui y manquait : *Le* SUPPLÉMENT *de Tite-Live par Freinshemius, de Tacite par Brotier.* (Acad.)

— *Le supplément d'un journal*, feuille ou feuillet que l'on ajoute quelquefois à un journal, lorsque son étendue ordinaire ne suffit pas pour contenir tout ce qu'on veut publier : *Le* SUPPLÉMENT *du Moniteur de tel jour. Premier, second* SUPPLÉMENT. (Acad.)

— Théâtr. *Prendre un supplément*, échanger le billet qu'on avait acheté contre un autre d'une place supérieure, et payer le surplus du prix.

— *Bureau des suppléments*, bureau où l'on fait cet échange.

— Géom. *Le supplément d'un angle*, ce qu'il faut ajouter à un angle pour former deux angles droits.

— Gramm. Il se dit des mots que la plénitude du sens veut qu'on ajoute à ceux qui composent la phrase usuelle et elliptique. *Dans cette phrase*, à la Saint-Martin, *les mots* fête de *sont le* SUPPLÉMENT. *Il y a certaines ellipses dont il est difficile de donner le* SUPPLÉMENT. (Acad.) || Vieux.

SUPPLÉMENTAIRE, adj. des 2 g. Qui sert de supplément : *Ouvrir à quelqu'un un crédit* SUPPLÉMENTAIRE. *Articles* SUPPLÉMENTAIRES. (Acad.)

— *Jurés supplémentaires*, ceux qui sont désignés pour suppléer les jurés titulaires en cas d'absence ou de maladie.

SUPPLÉMENTAIREMENT, adv. D'une manière supplémentaire.

SUPPLÉTIF, IVE, adj. Qui complète, qui sert de supplément : *Articles* SUPPLÉTIFS. (Acad.)

SUPPLIANT, part. prés. du v. Supplier.

SUPPLIANT, ANTE, adj. Qui supplie avec instance : *Il était si fier autrefois, le voilà devenu bien* SUPPLIANT. *Je l'ai vue* SUPPLIANTE *et prosternée à vos pieds.* (Acad.)

— Il se dit aussi des choses : *Une posture* SUPPLIANTE. *Un visage* SUPPLIANT. *Des discours* SUPPLIANTS. *Des paroles* SUPPLIANTES. (Acad.)

— Substantiv. *Être en posture de* SUPPLIANT. *Air, mine de* SUPPLIANT. *Une foule de* SUPPLIANTS. (Acad.) *L'intérieur du royaume était si languissant que le roi demanda la paix en* SUPPLIANT. (Volt.) *Elle joignit les mains en me regardant en* SUPPLIANTE. (Lam.)

Celle à qui je dois tout me parle en *suppliante.* (C. Del.)

— Particul. Personne qui présente une requête en justice ou à quelque puissance, en vue d'obtenir quelque chose : *Expose très-humblement le* SUPPLIANT, *la* SUPPLIANTE, *que....* (Acad.)

SUPPLICATION, n. f. (*supplier.*) Pron. *su-pli-ka-cion.* — Prière avec soumission : *Très-humble* SUPPLICATION. *Il fallut en venir aux* SUPPLICATIONS. *Des* SUPPLICATIONS *touchantes. De vaines, de basses* SUPPLICATIONS. (Acad.) *J'ai toujours persisté dans cette idée et dans mes* SUPPLICATIONS. (Volt.)

— Antiq. rom. Au pl. Prières publiques ordonnées par le sénat en diverses occasions importantes, et accompagnées de cérémonies religieuses.

— Anc. Remontrances que le parlement faisait au roi en certaines occasions.

SUPPLICE, n. m. (*supplicium*; lat., m. sign. de *sub*, sous, et *plicare*, plier.) Punition corporelle ordonnée par la justice : *Le* SUPPLICE *de la roue, le* SUPPLICE *du gibet, du fouet, de la marque, sont abolis en France. On lui a fait souffrir les plus cruels* SUPPLICES, *les plus horribles* SUPPLICES. *Des instruments de* SUPPLICE. (Acad.) *Qui vous dira qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un* SUPPLICE *infini et éternel?* (Boss.)

Il présente à mes yeux les *supplices* tout prêts. (Rac.)
Il prévient son *supplice* en se donnant la mort. (Volt.)
On rendit à plaisir leur *supplice* plus lent. (C. Del.)

— *Condamner quelqu'un au dernier supplice*, le condamner à mort. || *Mener quelqu'un au supplice*, le mener à un supplice qui est suivi de la mort.

— *Les supplices éternels*, les peines de l'enfer.

— Par extens. Tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps : *La gravelle, la goutte est un* SUPPLICE, *cruel.* (Acad.)

— Fig. Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente et de quelque durée : *C'est un* SUPPLICE *pour moi, que d'entendre cet homme-là. L'avarice, l'ambition, l'envie, ont leurs* SUPPLICES. (Acad.) *Le cœur, en changeant de passion, ne fait que changer de* SUPPLICE. (Mass.) *Dieu donne des richesses à quelques mortels, afin qu'elles soient le* SUPPLICE *de leurs passions comme elles en sont l'instrument.* (Fléch.)

Je vois bien que ma vue est pour elle un *supplice*,
Et je sens qu'il vaut mieux que je l'en affranchisse. (Mol.)

— Fig. et fam. *Être au supplice*, souffrir beaucoup de quelque mal, de quelque incommodité, de quelque peine : *Depuis que j'ai cet accès de goutte, je suis au* SUPPLICE. *Ne voyant pas revenir son fils, il était au* SUPPLICE. (Acad.)

Vous toussez fort, madame. — Oui, je *suis au supplice.* (Mol.)

— Il se dit aussi Fam. et par exagér. : *En voyant sa gaucherie, j'*ÉTAIS AU SUPPLICE. *Je* SUIS AU SUPPLICE *quand il faut que je l'entende.* (Acad.)

— Dans le m. sens : *Avec ses ennuyeux discours il me met au* SUPPLICE.

SUPPLICIÉ, ÉE, part. pass. du v. Supplicier : *Il fut* SUPPLICIÉ *en place de Grève.* (Acad.)

— Substantiv. Celui, celle qui a subi le supplice de la mort : *Un* SUPPLICIÉ. *Une* SUPPLICIÉE. *Le lieu où l'on enterre les* SUPPLICIÉS. (Acad.)

SUPPLICIER, v. tr. ou act. 1re conj. Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous suppliciions, vous suppliciiez.* — Faire souffrir le supplice de la mort : *On* A SUPPLICIÉ *aujourd'hui trois assassins.* (Acad.) || On dit plus ordin. *Exécuter.*

SUPPLIÉ, ÉE, part. pass. du v. Supplier et adj. *Personne* SUPPLIÉE *avec instance.*

SUPPLIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*supplicare*; lat., m. sign.) Pron. *su-pli-é.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous suppliions, vous suppliiez.* — Prier avec soumission, avec ardeur une personne afin qu'elle accorde ce qu'on lui demande : *Je vous* SUPPLIE, *monsieur, d'aller le voir, de faire telle chose. Je vous* SUPPLIE *très-humblement. Nous vous* SUPPLIONS, *ô mon Dieu, par les mérites de Jésus-Christ.* (Acad.) *Si l'on sait des nouvelles de mon voleur, je* SUPPLIE *que l'on m'en dise.* (Mol.)

— Anc. *Supplie humblement un tel....* Par laquelle les requêtes commençaient formule.

SUPPLIQUE, n. f. (*supplicatio*, prière ; lat.) Pron. *su-plik.* — Requête présentée pour obtenir quelque grâce : *Présenter sa* SUPPLIQUE. *Une* SUPPLIQUE *tendante à.....* (Acad.)

Je suis chargé par lui de cette humble *supplique.* (C. Del.)
Tous bénissaient ton nom leur *supplique* à la main. (Id.)

— Fig. et fam. *Ayez égard à ma supplique*, ayez égard à ma prière, à ma demande.

SUPPORT, n. m. Pron. *su-pòr.* — Ce qui porte, soutient une chose : *Si vous ôtez cette colonne, la voûte tombera, car elle n'aura plus de* SUPPORT. *La tige de cette plante a besoin de* SUPPORT, *d'un* SUPPORT. (Acad.)

— Fig. Appui, soutien, aide, protection : *Ce fils est le* SUPPORT *de sa famille, de la vieillesse de son père. Servir de* SUPPORT *à quelqu'un.* (Acad.) *J'ai perdu mon* SUPPORT, *ma consolation, ma joie.* (Mol.)

... Nous étions tous deux, après sa mort,
Privés d'amis, de biens et de *support.* (Volt.)
Que craint-on d'un enfant sans *support* et sans père.
(Rac.)

— Artill. Support de platine ; petit épaulement près de champ de lumière.

— Mar. *Support-tourillon*, pièce qui maintient une caronade sur son affût au moyen d'un boulon dit tourillon.

— Blas. Au pl. Figures qui soutiennent un écusson : *Avoir deux lions pour* SUPPORTS *dans ses armes. Les armes de ce prince ont deux anges pour* SUPPORTS. (Acad.)

SUPPORTABLE, adj. des 2 g. Tolérable, qu'on peut supporter, souffrir : *Je sens de la douleur, mais c'est une douleur* SUPPORTABLE. *Il fait une chaleur qui n'est pas* SUPPORTABLE. *L'humeur de cet homme-là n'est pas* SUPPORTABLE. *Ce reproche, cette injure, ce traitement n'est pas* SUPPORTABLE. (Acad.) *L'ennui de la solitude est plus* SUPPORTABLE *que celui de la société des sots.* (Ch. Nod.)

— Excusable ; qu'on peut tolérer, excuser : *Cela n'est pas* SUPPORTABLE *dans un homme de son âge. Si cette expression n'est pas fort bonne, elle est du moins* SUPPORTABLE. (Acad.)

SUPPORTABLEMENT, adv. Pron. *su-por-ta-ble-man.* — D'une manière supportable, tolérable : *Cela est écrit* SUPPORTABLEMENT. (Acad.) || Peu usité.

SUPPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Supporter : *Mon admiration pour tant de malheurs si courageusement* SUPPORTÉS, *est grande et sincère.* (Chateaubr.)

SUPPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous; lat. et *porter.*) Porter, soutenir : *Ces piliers, ces colonnes* SUPPORTENT *toute cette maison. Il n'y a qu'un seul pilier qui* SUPPORTE *toute la voûte.* (Acad.) *Il ne reste que les massifs de maçonnerie qui* SUPPORTAIENT *la voûte.* (Vitet.)

— Fig. Souffrir, endurer : *Il* SUPPORTE *le froid, le chaud, toutes les injures de l'air. Il* SUPPORTE *son mal, son affliction patiemment. Il ne saurait rien* SUPPORTER. (Acad.) *On trouvait Persée si malheureux de n'être plus roi qu'on trouvait étrange qu'il pût* SUPPORTER *la vie.* (Pasc.) *Comment* SUPPORTERAIS-*je le spectacle continuel d'une douleur dont je suis cause ?* (J.-J. Rouss.) *Toute cette jeunesse romaine était accoutumée à* SUPPORTER *les fatigues les plus rudes.* (Roll.)

On *supporte* avec peine un coup inattendu. (C. Del.)

— Souffrir avec patience : *Il y a de la charité à* SUPPORTER *les défauts, les infirmités de son prochain. Il ne saurait* SUPPORTER *l'humeur, les manières de cet homme.* (Acad.) *Il faut soi-même mériter beaucoup d'éloges pour* SUPPORTER *patiemment l'éloge d'autrui.* (Montesq.)

Je suis vraiment surpris d'avoir, un mois entier,
Pu *supporter* l'ennui d'un si triste métier. (Coll. d'Harl.)

— Résister : *Ce vase peut* SUPPORTER *le feu. Ce navire ne* SUPPORTERAIT *pas la mer.* (Acad.)

— Fig. *Cet ouvrage ne* SUPPORTE *pas l'examen, la censure, la critique.* (Acad.)

= **Se supporter,** v. pron. Être, devoir être supporté, enduré : *Cela ne peut* SE SUPPORTER.

— Se souffrir mutuellement : *Les hommes doivent* SE SUPPORTER *les uns les autres.* (Acad.)

Syn. Supporter, endurer, souffrir. *Souffrir*, c'est éprouver de la douleur, être péniblement affecté ; *endurer*, c'est subir un mal avec patience et résignation ; *supporter*, c'est se soumettre avec courage à l'épreuve qui est imposée.

SUPPOSABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut supposer, qui peut être supposé : *Cela n'est pas* SUPPOSABLE. *Crime* SUPPOSABLE. *Fait, intention* SUPPOSABLE.

SUPPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Supposer : *Se présenter sous un nom* SUPPOSÉ. *Des faits* SUPPOSÉS. *Un acte* SUPPOSÉ. *Des créanciers* SUPPOSÉS. (Acad.)

— *Cela supposé*, dans cette supposition : CELA SUPPOSÉ, *quelle objection avez-vous à faire ?*

— *Supposé que*, en admettant que, dans la supposition que. || On dit encore, *la chose* SUPPOSÉE *de la manière que vous dites....* SUPPOSÉ *tel événement.* (Acad.) SUPPOSÉ QUE *le chevalier m'aime et réponde à mes empressements, je veux l'épouser.* (Campist.)

= **Gramm.** *Supposé* est invariable quand il *précède* immédiatement un nom ; il remplit alors la fonction d'une préposition : SUPPOSÉ *la gravitation un principe vrai, tous les phénomènes physiques s'expliquent avec la plus grande facilité.* (B...) Dans tous les autres cas, il est adjectif : *Cette histoire est* SUPPOSÉE. SUPPOSÉE *ou non, cette histoire est fort intéressante.*

SUPPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sub*, sous; lat., et *poser.*) Pron. *su-pô-zé.* — Poser une chose pour établie, pour reçue ; faire une hypothèse, afin d'en tirer ensuite quelque induction : *La pétition de principe est une sorte d'argument dans lequel on* SUPPOSE *d'abord ce qu'on veut prouver.* (Dumarsais.) *Vous commencez par* SUPPOSER *ce qui est en question. Vous* SUPPOSEZ *un fait qui est contesté.* SUPPOSONS *qu'il réussisse. Vous* SUPPOSEZ *une chose impossible, une chose qui ne peut jamais arriver.* (Acad.)

L'honnête homme toujours *suppose* dans autrui
Ce qu'il exigerait qu'on *supposât* de lui. (Desmahis.)

— Former une conjecture, présumer en bien ou en mal : *Je* SUPPOSE *qu'il sera bientôt las de ce genre de vie. Vous le* SUPPOSEZ *donc bien lâche, bien intéressé. Vous me* SUPPOSEZ *un crédit, un mérite, des talents que je n'ai point.* (Acad.) *Le vulgaire* SUPPOSE *quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès.* (Volt.)

Et, dans l'espoir des biens qu'on vous *a supposés*,
Il n'est procédé noble à présent qui leur coûte. (Piron.)

— Alléguer ou produire pour vrai quelque chose de faux, de controuvé : SUPPOSER *des faits, un complot. Ses ennemis lui* SUPPOSÈRENT *des projets coupables.* SUPPOSER *un testament.* SUPPOSER *un contrat, une donation.* (Acad.)

— *Supposer un enfant*, vouloir le faire passer, le faire reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né : *On* SUPPOSA *un enfant pour frustrer les héritiers collatéraux.* (Acad.)

— En parl. des choses, faire présumer : *La justification* SUPPOSE *une accusation. Dans le syllogisme, une conséquence* SUPPOSE *deux prémisses. L'obligation* SUPPOSE *un droit.* (Acad.) *Le raisonnement* SUPPOSE *un doute à éclaircir, un problème à résoudre.* (Marm.) *Tout sentiment* SUPPOSE *une vérité ou une idée préexistante dans l'entendement.* (Lamenn.) *Le gouvernement monarchique* SUPPOSE *des prééminences, des rangs et même une noblesse d'origine.* (Montesq.) *Le luxe des jardins* SUPPOSE *toujours qu'on aime la nature.* (Mme de Staël.)

= **Se supposer,** v. pron. Être supposé : *De sa part tout peut* SE SUPPOSER.

— S'imaginer être : *Tous ces soldats* SE SUPPOSENT *en pays ennemi.*

SUPPOSITIF, IVE, adj. Didact. Qui tient de la supposition, qui s'y rapporte.

— Gramm. *Mode suppositif*, le conditionnel.

SUPPOSITION, n. f. Pron. *su-pô-zi-cion.* — Proposition supposée vraie ou vraisemblable, afin d'en tirer quelque induction : *Dans la* SUPPOSITION *que vous faites, il faudrait que.... Cette* SUPPOSITION *est inadmissible. Dans cette* SUPPOSITION, *il aurait tort d'agir ainsi.* (Acad.)

— Conjecture, opinion qui ne résulte pas de preuves positives : *Ce qu'il dit là est une pure* SUPPOSITION. *De vaines* SUPPOSITIONS. *Cette* SUPPOSITION *est trop honorable pour moi. Cette* SUPPOSITION *n'a rien qui doive, qui puisse le blesser.* (Acad.)

— Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé : *La* SUPPOSITION *d'un contrat, d'un testament, d'un titre. Cette* SUPPOSITION *d'un complot fut trouvée odieuse.* (Acad.)

— *Supposition de nom*, allégation d'un faux nom pris par un individu.

— *Supposition de personne*, présentation d'une personne au lieu et à la place d'une autre.

— *Supposition d'enfant*, action de celui qui veut faire passer, faire reconnaître un enfant pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né.

— Jurispr. *Supposition de part*, crime qui se commet en attribuant un enfant à une femme qui n'est point accouchée, ou en en substituant un à celui dont elle est mère.

SUPPOSITOIRE, n. m. (*sub*, sous, et *ponere*, poser ; lat.) Pron. *su-pô-zi-toar.* — Anc. Espèce de médicament en forme de cône long qu'on introduit dans le rectum pour provoquer des évacuations ou pour agir comme adoucissant : *User de* SUPPOSITOIRE. *Il est fort resserré, il a besoin d'un* SUPPOSITOIRE. SUPPOSITOIRE *purgatif.* SUPPOSITOIRE *adoucissant.* (Acad.)

SUPPÔT, n. m. (*super*, par-dessus ; *positus*, placé ; lat.) Pron. *su-pô.* — Celui qui est membre d'un corps, et qui remplit de certaines fonctions pour le service de ce corps : *Anciennement les imprimeurs et les libraires étaient* SUPPÔTS *de l'université. La justice et ses* SUPPÔTS. (Acad.)

... Ce digne *suppôt* de l'antique justice
Est vieux comme Nestor et fourbe comme Ulysse.
(Étienne.)
Sans craindre archers, prévôts, ni *suppôts* de justice.
(Boil.)

— Celui qui s'associe aux mauvais desseins d'un autre auteur et partisan de quelqu'un dans le mal : *Il n'y a que les émissaires et les* SUPPÔTS *d'un scélérat qui puissent répandre de pareilles calomnies. C'est un des plus dangereux* SUPPÔTS *de cette cabale, de ce parti.* (Acad.)

— Fam. *Un suppôt du diable, de Satan*, un agent du démon : *Faire passer pour sorcière, pour* SUPPÔT DU DIABLE, *cette chaste et sainte fille, il fallait y renoncer.* (Mich.)

Ah ! *suppôt de Satan !* exécrable damné ! (Mol.)

— Prov. *Suppôt de Bacchus*, un buveur, un ivrogne.

SUPPRESSIF, IVE, adj. Didact. Qui cause une suppression.

SUPPRESSION, n. f. (*supprimer.*) Pron. *su-prè-cion.* — Action de supprimer : *La* SUPPRESSION *d'un libelle, d'un contrat, d'une circonstance, dans un exposé. La* SUPPRESSION *d'un emploi, d'un impôt.* (Acad.) *Êtes-vous content de la* SUPPRESSION *des tailles ?* (Vitet.)

— *Édit de suppression*, édit qui éteignait et supprimait quelque charge, quelque impôt.

— Méd. Suspension d'une évacuation habituelle ou périodique : SUPPRESSION *d'urine.* SUPPRESSION *de lochies.* SUPPRESSION *de mois, de règles.* (Acad.)

— Jurispr. *Suppression de part* ou *d'enfant*, crime de celui ou de celle qui fait disparaître les traces de la naissance d'un enfant, ou qui cache son existence.

— *Suppression d'état*, crime qui consiste à supprimer les preuves de l'état civil d'une personne.

SUPPRIMABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être supprimé ; qui doit être supprimé.

SUPPRIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Supprimer : *Appointements* SUPPRIMÉS. *Édit, impôt* SUPPRIMÉ. *Cet article fut* SUPPRIMÉ *par la censure.* (Acad.)

SUPPRIMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*supprimere*; lat. m. sign.) Pron. *su-pri-mé.* — Empêcher de paraître, ou faire cesser de paraître, ne pas publier un écrit, un livre, un libelle : *On* SUPPRIMA *tel livre, tel journal. Il* A SUPPRIMÉ *une lettre qu'il destinait à l'impression.* (Acad.)

— Jurispr. Défendre la publication d'un écrit : *On* A SUPPRIMÉ *son mémoire, comme calomnieux.* (Ac.)

— En parl. d'un acte, d'un contrat, Oter, dérober la connaissance : *Il voulait* SUPPRIMER *un acte qui était contre lui, mais on en produisit une copie collationnée.* SUPPRIMER *une pièce essentielle.* (Acad.)

— Taire, passer sous silence, ne pas exprimer : *Cet avocat* A SUPPRIMÉ *les circonstances qui auraient pu nuire à sa cause.* SUPPRIMEZ *ces détails. Vous rapportez tout ce qui est à votre avantage, mais vous* AVEZ SUPPRIMÉ *telle et telle chose. On* A SUPPRIMÉ *un mot essentiel.* (Acad.)

Je devais faire ici parler la vérité,
Seigneur, mais je *supprime* un secret qui vous touche.
(Rac.)

— Retrancher : *Ce discours est trop long, il en faut* SUPPRIMER *la moitié, plus de la moitié.* SUPPRIMER *une lettre dans un mot.* (Acad.)

— Abolir, annuler : *On* A SUPPRIMÉ *quelques emplois inutiles. Le pape* A SUPPRIMÉ *tel ordre religieux.* (Acad.) *Les droits seigneuriaux n'étaient que des usurpations, et vous les avez* SUPPRIMÉS. (Mirab.)

— **Se supprimer**, v. pron. Être supprimé : *Dans un livre, tout ce qui est inutile pour l'instruction ou le plaisir doit* SE SUPPRIMER. (Ch. Nod.)

SUPPURANT, part. prés. du v. Suppurer.

SUPPURANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de suppuration : *Plaie* SUPPURANTE. *L'inflammation aiguë et* SUPPURANTE *du tissu musculaire du cœur est une maladie fort rare.* (Broussais.)

SUPPURATIF, IVE, adj. Pharm. Qui facilite la suppuration, qui aide les plaies à suppurer : *Onguent* SUPPURATIF. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un bon* SUPPURATIF. (Acad.)

SUPPURATION, n. f. (*suppuratio*; lat., m. sign.) Pron. *su-pu-ra-cion.* — Méd. Formation, écoulement du pus : *Sa plaie vient à* SUPPURATION. *La* SUPPURATION *se fait bien, est abondante, louable.* (Acad.) *Ce qui maintenait la faible santé du roi, et le faisait vivre, c'était une* SUPPURATION *que son médecin avait établie à son bras.* (De Barante.)

SUPPURÉ, ÉE, part. pass. du v. Suppurer.

SUPPURER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*sub*, sous, et *pus, puris*, pus; lat.) Pron. *su-pu-ré.* — Rendre, jeter du pus : *Une plaie qui commence à* SUPPURER. *Sa plaie* SUPPURE *beaucoup.* (Acad.)

SUPPUTATION, n. f. Pron. *su-pu-ta-cion.* — Calcul : SUPPUTATION *d'un compte. Faire une* SUPPUTATION. *Il se trompe dans sa* SUPPUTATION. *Sa* SUPPUTATION *est juste.* (Acad.) *C'est la* SUPPUTATION *que nous avons jugée la plus raisonnable.* (Boss.)

SUPPUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Supputer.

SUPPUTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*supputare*; lat., m. sign.) Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres : SUPPUTER *un compte. Il faut* SUPPUTER *à quoi se monte la dépense de ce bâtiment, à combien monte ce mémoire. Il* SUPPUTAIT *sur ses doigts combien lui coûtait cet achat.* (Acad.) *Archimède trouva la manière de* SUPPUTER *au juste combien on avait mêlé d'alliage à de l'or.* (Volt.) || *SYN.* V. CALCULER.

SUPRÉMATIE, n. f. (*suprême.*) Pron. *su-pré-ma-cî.* — Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres : *Il prétend à la* SUPRÉMATIE *dans son art. Cette nation a conservé la* SUPRÉMATIE *dans le commerce, dans la navigation, etc.* (Acad.) *Il ne reconnaissait ni la tradition de l'Église ni la* SUPRÉMATIE *du pape.* (Mign.) *La confédération latine reconnaissait la* SUPRÉMATIE *de Rome.* (Mich.)

— Particul. Droit que les rois d'Angleterre, et même les reines se sont attribué d'être chefs de la religion anglicane : *C'est Henri VIII qui a établi la* SUPRÉMATIE *des rois d'Angleterre.* (Acad.)

— *Prêter le serment de suprématie*, prêter un serment par lequel on reconnaît ce pouvoir.

SUPRÊME, adj. des 2 g. (*supremus*; lat. m. sign.) Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce : *Pouvoir* SUPRÊME. *Dignité* SUPRÊME. *Dieu est l'Être* SUPRÊME. *Il est parvenu au* SUPRÊME *degré de la science, de la vertu, du pouvoir, de la félicité.* (Acad.) *L'intelligence* SUPRÊME *ne raisonne point, elle voit.* (Marm.) *A présent la loi* SUPRÊME *des mœurs, c'est la convenance.* (A. de Vign.) *L'univers découvre en toutes ses parties l'art de l'ouvrier* SUPRÊME *qui l'a formé.* (Fén.)

Je me fais de son ordre une *suprême* loi. (Mol.)

— *Le rang, la grandeur suprême*, l'autorité souveraine :

Un seul m'avait semblé digne du *rang suprême.*
(C. Del.)

Le bonheur peut conduire à la *grandeur suprême*,
Mais pour y renoncer il faut la vertu même. (Corn.)

— Poétiq. et fig. Dernier, suprême :

Adieu, dernier soleil; adieu, *suprême* aurore. (Lam.)

— *L'instant, le moment suprême, l'heure suprême*, l'heure de la mort. || *Les volontés suprêmes d'un mourant*, ses dernières dispositions. || *Les honneurs suprêmes*, les funérailles.

= **Au suprême degré**, loc. adv. Beaucoup, extrêmement : *Cette femme est belle, est laide* AU SUPRÊME DEGRÉ. *Il est sot, ennuyeux* AU SUPRÊME DEGRÉ. (Acad.)

SUPRÊME, n. m. Art culin. Parties les plus délicates de la volaille, accompagnées d'un coulis : SUPRÊME *de volaille aux truffes.*

SUR, URE, adj. (*sauer*; all.) Qui a un goût acide et aigret : *Ce fruit est* SUR. *Ces pommes sont* SURES. *L'oseille est fort* SURE. (Acad.)

SÛR, ÛRE, adj. (*securus*; lat.) Certain, indubitable, vraie : *C'est une chose* SÛRE. *Cela est* SÛR. *Rien n'est plus* SÛR. *Cela est-il bien* SÛR? *C'est une chose moralement* SÛRE. *Je regarde cela comme* SÛR. *Je vous donne cela pour* SÛR. (Acad.) *L'affabilité est la plus* SÛRE *marque de la grandeur.* (Mass.) *La modestie est la plus* SÛRE *gardienne de la chasteté.* (J.-J. Rouss.)

... Il n'est point de plus *sûre* sagesse
Que celle qu'on acquiert à ses propres dépens.
(La Chauss.)

— *L'affaire est sûre*, le succès en est certain.

— En parl. des choses, Qui doit arriver, ou qu'on croit devoir arriver : *Rien n'est si* SÛR *que la mort. Ce profit est* SÛR. *C'est un gain* SÛR. *Ses dispositions avaient rendu la victoire* SÛRE. (Acad.)

— Qui produit ordinairement son effet : *Le remède dont je vous parle est un remède* SÛR. *Ce procédé, ce moyen est* SÛR, *il ne manque jamais. Une règle* SÛRE. (Acad.)

— *Il a la mémoire sûre*, sa mémoire ne le trompe jamais.

— *Avoir le goût sûr*, discerner parfaitement la qualité des mets, du vin : *Ce gourmet* A LE GOÛT SÛR. (Acad.)

— Fig. *Avoir le goût sûr*, juger bien des ouvrages d'esprit. || On dit de même, *Avoir le jugement, le tact sûr.*

— *Avoir le coup d'œil sûr*, juger d'une manière exacte, à la simple vue, la distance, l'étendue, le poids d'un objet : *Je* N'AI *pas* LE COUP D'ŒIL ASSEZ SÛR *pour vous dire quelle est la hauteur de cette colonne.* (Acad.)

— Fig. *Pour diriger les affaires difficiles, pour prévoir les dangers, pour sortir d'embarras, il faut* AVOIR LE COUP D'ŒIL SÛR. (Acad.)

— *Avoir la main sûre*, avoir une main ferme, qui ne tremble point : *Ce chirurgien a la main* SÛRE. *Cet enfant n'a pas la main* SÛRE, *et il tient mal sa plume.* (Acad.)

... D'un dard lancé d'une *main sûre*,
Il lui fait dans le flanc une large blessure. (Rac.)

— *Ce cheval a le pied sûr, la jambe sûre, il est sûr*, il ne bronche jamais.

— En parl. des personnes, Qui sait quelque chose d'une manière certaine : *Je suis* SÛR *que cela est. Êtes-vous bien* SÛR *de ce que vous avancez? Je suis* SÛR *de l'avoir entendu. Soyez* SÛR *de ce que je vous dis.* (Acad.)

— *Être sûr de son fait*, de ce qu'on avance.

— *Être sûr de quelqu'un*, compter fermement sur lui, sur son secours, être assuré de ses bons sentiments, de ses bonnes opinions : *Êtes-vous bien* SÛR *de cet homme-là?* (Acad.)

— Assuré : *Soyez* SÛR *de mon zèle.* (Volt.)

— Mus. *Être sûr de sa partie*, la savoir de telle manière qu'on est sûr de la chanter ou de l'exécuter sans faire de faute.

— Jeu. *Être sûr de sa partie*, avoir engagé sa partie de manière qu'on est assuré de gagner.

— *Avoir jeu sûr*, avoir si beau jeu qu'il est impossible qu'on ne gagne pas.

— Fig. et fam. *Jouer à jeu sûr*, être certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire.

— Fig. *Parier à coup sûr*, parier sur un fait dont on a la certitude.

— En qui on se peut fier : *C'est un ami* SÛR. *L'instinct est un guide* SÛR. (Condill.) *J'ai un* SÛR *garant de ce que j'avance.* (Acad.)

— En parl. des choses, Qui inspire toute sûreté, dont on peut se servir sans danger : *Cette rade est* SÛRE. *Cet asile est* SÛR. *Ce lieu n'est pas* SÛR. *Cette échelle est* SÛRE. *Ce navire est* SÛR. (Acad.) *Les chemins de Jérusalem n'étaient pas* SÛRS. (Chateaubr.) *Le port de Cuba est un des plus* SÛRS *de l'univers.* (Rayn.)

— Fam. *Il ne fait pas sûr en ce lieu-là*, on n'y est pas en sûreté.

— *Mettre quelqu'un en lieu sûr*, le mettre dans un lieu où il n'a rien à craindre. || Fig. et fam. Mettre quelqu'un en prison, en quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne.

Je prétends en *lieu sûr* mettre votre personne. (Mol.)

— *Le temps n'est pas sûr*, il y a apparence qu'il deviendra bientôt mauvais.

— Subst. et absol. *Le plus sûr*, le parti le plus sûr : *Aller au plus* SÛR. *Prendre le* PLUS SÛR. *Le* PLUS SÛR *dans cette circonstance est de ne rien dire.* (Acad.)

Le plus sûr est pour nous de garder le silence. (Boil.)

= **Pour sûr**, loc. adv. Certainement, infailliblement : POUR SÛR, *il viendra.* (Acad.)

SUR, prép. de lieu. (*super*, au-dessus; lat.) Il sert à marquer la situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient : SUR *la terre.* SUR *mer et* SUR *terre.* SUR *le haut d'une maison.* SUR *une montagne.* SUR *un cheval.* SUR *un vaisseau.* SUR *un arbre. S'asseoir* SUR *une chaise. Se coucher* SUR *un lit. Monter* SUR *une échelle.* (Acad.) *Qu'on se figure des plaines sablonneuses* SUR *lesquelles l'œil s'étend et le regard se perd sans pouvoir s'arrêter* SUR *un seul objet.* (Buff.) *Ce qu'il faut admirer en Bretagne, c'est la lune se levant* SUR *la terre et se couchant* SUR *la mer.* (Chateaubr.) *Il s'engagea à prendre nos marchandises* SUR *ses chameaux.* (Lam.)

Sur le riant coteau par le prince choisi,
S'élevait le moulin du meunier Sans-Souci. (Andr.)

— *Se soutenir, revenir sur l'eau*, se soutenir, revenir à la surface de l'eau.

— *Avoir, porter une chose sur soi*, l'avoir, la porter dans sa poche.

— Fig. *Malheur* SUR *la ville, malheur* SUR *le temple, malheur* SUR *le peuple!* (Chateaubr.) *Marcher* SUR *les traces de ses ancêtres. Aller* SUR *les brisées de quelqu'un. Je me décharge de cette affaire* SUR *vous.* (Acad.)

Combien je vais *sur* moi faire éclater de haines! (Rac.)

Mets dans mon âme la justice,
Sur mes lèvres la vérité. (Lam.)

— Au-dessus de : *Les globes célestes qui roulent* SUR *nos têtes. Un oiseau qui plane* SUR *la rivière.* (Acad.) *Un bras de fer est toujours levé sur eux.* (Volt.)

...Des bronzes menteurs penchés *sur* des tombeaux. (C. D.)

— Joignant, tout proche : *Les villes qui sont* SUR *la Seine,* SUR *le Rhin. Nogent-*SUR*-Seine. Châlons-*SUR*-Marne. Une maison* SUR *le grand chemin. Une abbaye* SUR *la frontière. Se promener* SUR *le bord de la mer, de la rivière.* (Acad.)

Ah! tu dois errer *sur* ces bords. (C. Del.)

— Il exprime la situation voisine ou supérieure des choses dont on parle : *Cet appartement donne* SUR *le jardin. Ce château domine* SUR *la campagne. Cette maison a vue* SUR *le jardin. Il a deux fenêtres* SUR *la rue.* (Acad.)

— Mar. *Ce navire chasse sur ses ancres*, il entraîne ses ancres et leur fait labourer le fond.

— Il se dit aussi en parl. de ce que l'on touche, de ce que l'on frappe : *Donner un coup* SUR *la tête. Frapper* SUR *une enclume. Il a osé porter la main* SUR *son supérieur. Passer la main* SUR *une étoffe.* (Acad.)

— Il se dit également en parl. de ce qui est gravé, dessiné, écrit, etc., à la surface de quelque chose : *Graver* SUR *le marbre,* SUR *le cuivre, etc. Graver son nom* SUR *l'écorce d'un arbre. Peindre* SUR *toile,* SUR *verre,* SUR *porcelaine. Écrire* SUR *le sable,* SUR *une ardoise,* SUR *du papier.* (Acad.)

Que sur l'airain funèbre on grave des combats,
Les étendards anglais fuyant devant tes pas. (C. Del.)

— Dans le m. sens, *Écrivez cela* SUR *vos tablettes,* SUR *le registre,* SUR *le compte. Son nom est* SUR *la liste. Il l'a mis* SUR *son testament, etc.* (Acad.)

— Il sert aussi à indiquer la matière, le sujet sur lequel on travaille : *Il travaille* SUR *l'or,* SUR *l'argent. Peintre* SUR *porcelaine. Il travaille* SUR *tel sujet. Il a fait des commentaires* SUR *tel auteur. Faire des notes* SUR *un mémoire.* (Acad.)

— *Faire des paroles sur un air*, accommoder des paroles à un air déjà fait. || On dit de même : *Cette chanson est* SUR *tel air. Faire de la musique* SUR *des paroles. Faire des vers* SUR *des rimes données, etc.* (Acad.)

— Il exprime quelquefois une idée d'addition : *Il fallut mettre quatre chevaux* SUR *cette voiture pour la tirer du bourbier. Cet imprimeur a mis deux ouvriers* SUR *la même feuille, pour aller plus plus vite.* (Acad.)

— *Être toujours sur les livres, pâlir sur les livres*, être sans cesse à lire, à étudier.

— Précédé et suivi du même mot, il marque la suc-

cession rapide ou l'accumulation : *Il fait folies* sur *folies. Il a eu trois maladies coup* sur *coup. Mettre sou* sur *sou.* (Acad.) *En vain le duc envoya messages* sur *messages, le roi résista à ses instances.* (De Barante.) *Ainsi ruines* sur *ruines et tombeaux* sur *tombeaux.* (Mme de Staël.)

— Vers, du côté de, contre : *Tourner* sur *la droite,* sur *la gauche. Tirer* sur *quelqu'un. Décharger une arme* sur *quelqu'un. Souffler* sur *quelque chose. Il plaça la cavalerie* sur *les ailes,* sur *les flancs. L'armée fut inquiétée* sur *ses derrières.* (Acad.)

— Par anal. *Revenir* sur *ses pas. Revenir* sur *le passé. Fermer la porte* sur *soi.* (Acad.)

— Comm. *Tirer une lettre de change sur quelqu'un,* ou simpl. *Tirer sur quelqu'un,* faire une lettre de change pour qu'il l'acquitte.

— Parmi : Sur *dix, il n'y en avait pas un de bon. Il eut deux cents voix* sur *trois cents, et fut élu.* (Acad.) *Dans cette ville, on compte un indigent* sur *trois habitants.* (Blanqui.) *Cent quatre-vingt-dix-neuf ouvriers* sur *deux cents restèrent sans ouvrage.* (J.-B. Say.) *Vous avez tout au plus, sur la terre, un homme* sur *mille qu'on peut appeler méchant ; encore ne l'est-il pas toujours.* (Volt.)

La vie humaine
N'a qu'un beau jour *sur* trois, c'est comme la semaine.
(C. Del.)

... *Sur* trois mille dieux pas un pour l'infortune. (Soum.)

— Fig. Il se dit en parl. de toute sorte d'imposition sur les choses ou sur les personnes : *Les impositions* sur *les biens-fonds,* sur *les denrées. Taxe* sur *les marchandises étrangères, les subsides qu'on lève* sur *les peuples.* (Acad.)

Oui, des impôts *sur* tout, même *sur* notre joie. (C. D.)

— Par anal. *Assigner une pension* sur *les produits d'une terre. Donner à prendre* sur *un fonds.* Sur *cette somme, il faut retrancher tant. On lui déduira tant, on lui retiendra tant* sur *ses gages,* sur *sa solde, etc.* (Acad.) *J'aime mieux avoir des rentes* sur *la France que* sur *la Prusse.* (Volt.)

— Aux dépens de : *Les espèces d'animaux vivent les uns* sur *les autres.* (Buff.)

— Il sert aussi à marquer la supériorité, la domination, l'excellence, l'avantage, l'influence d'une personne, d'une chose à l'égard d'une autre : *Régner* sur *plusieurs nations. On lui a donné inspection* sur *tous ces gens-là. Il a un grand avantage* sur *vous. Je ne peux rien* sur *lui.* (Acad.) *Il l'emporte* sur *tous ses rivaux. Prendre le pas* sur *quelqu'un. Cela influe beaucoup* sur *la santé. Cette péroraison produisit beaucoup d'effet* sur *les auditeurs.* (Acad.)

Dieu, père universel, veille *sur* chaque espèce. (Bernis.)
Les bienfaits peuvent tout *sur* une âme bien née. (Volt.)

Mes dons ont occupé les mains
D'un empereur *sur* tous habile. (La F.)

— Préférablement à :

Il arriva le lendemain
En un lieu que devait la déesse bizarre
Fréquenter *sur* tout autre ; et ce lieu, c'est la cour.
(La F.)

— Touchant, concernant, à l'égard de : *Il y a diversité d'opinions* sur *ce point. On ne s'accorde pas* sur *l'époque de cet événement. Ils disputent* sur *telle question. Vous résoudrez* sur *cela ce qu'il vous plaira. Nous en étions* sur *tel propos. Je l'ai félicité* sur *son retour. Je me suis trompé* sur *son caractère. Je suis tranquille* sur *son compte.* (Acad.) *J'avais résolu de vous gronder* sur *votre paresse.* (Mme de Sév.) *L'âne est sobre* sur *la quantité et* sur *la qualité de la nourriture.* (Buff.) *Je ne suis de son avis* sur *rien.* (Volt.) *Votre lettre vient de m'éclairer* sur *mes vrais sentiments.* (J.-J. Rouss.) *Je prendrai des mesures plus justes* sur *ce que tu me diras.* (Campistr.)

Ma foi *sur* l'avenir bien fou qui se fiera. (Rac.)

— D'après, en conséquence, en considération de, moyennant : *Juger* sur *les apparences. Juger* sur *l'étiquette du sac. Juger de quelqu'un* sur *la mine. Se régler, se modeler* sur *quelqu'un. Je ne suis venu que* sur *son invitation. Il partit avec précipitation* sur *l'avis qu'on lui donna. Il l'excusa* sur *son âge. J'ai fait cela* sur *votre parole.* (Acad.) *La nourriture du cheval est mesurée* sur *l'économie beaucoup plus que sur leur appétit.* (Buff.) *On juge les hommes* sur *leur état, leur éducation, leur situation, leurs lumières.* (Duclos.)

Ici, je suis venu *sur* la foi des traités,
Et me cramponne à vous, mon cher, si vous sortez.
(C. Del.)

— *Écrire, croire sur parole,* sur la foi d'autrui : *Je ne prétends pas qu'on me croie* sur *parole.* (St-Évrem.)

— *Se fonder sur quelque chose,* s'en autoriser, l'alléguer à l'appui de ce qu'on prétend ou de ce qu'on avance : *Il se fonde* sur *une possession de tant d'années.* ‖ On dit de même : *Je suis fondé* sur *de bonnes décisions,* sur *un arrêt,* sur *une loi.* (Acad.)

— Il sert quelquefois à marquer l'affirmation : Sur *mon honneur.* Sur *ma conscience.* Sur *ma foi.* Sur *ma vie.* Sur *mon âme.* Sur *ma parole.* (Acad.) Sur *mon honneur de gentilhomme, je le jure.* (C. Del.)

— *Jurer sur les saints Évangiles,* faire un serment en mettant les mains sur le livre des Évangiles.

— Durant, environ, vers : *Il vint* sur *l'heure du dîner,* sur *le midi.* Sur *le tard.* Sur *la brune.* Sur *ces entrefaites.* Sur *la fin de l'hiver. Ces arbres sont vieux, ils sont* sur *leur déclin. Une femme qui est* sur *le retour. Il est* sur *son départ.* (Acad.) *Dans la mauvaise saison on ne conduit les brebis aux champs que* sur *les dix heures.* (Buff.)

Que vous faut-il, seigneur ? — Un plein pouvoir sur toi.
Vous l'aurez. — Aujourd'hui. — *Sur* l'heure. (C. Del.)

= **Sur et tant moins,** loc. adv. En déduction : *On lui a payé telle somme* sur et tant moins *de ce qu'on lui doit.* (Acad.) ‖ Vieux.

SURABONDAMMENT, adv. Pron. *çu-ra-bon-da-man.* — Plus que suffisamment : *Il en a parlé* surabondamment. Jésus-Christ *a satisfait* surabondamment *pour tous les hommes.* (Acad.)

SURABONDANCE, n. f. Très-grande abondance : *Une* surabondance *de sang.* (Cuv.) Surabondance *de blé, de vin.* Surabondance *de droit.* (Acad.) *La* surabondance *de l'esprit de Voltaire devait égarer quelquefois son jugement.* (Palissot.)

— Fig. Surabondance *de faveurs, de grâces, d'idées, de paroles.* (Acad.)

SURABONDANT, part. prés. du v. Surabonder.

SURABONDANT, ANTE, adj. Qui surabonde : *Pour preuve* surabondante *de son bon droit, il allègue...* (Acad.)

— Superflu, inutile : *Vous avez déjà fait comprendre ce que vous vouliez dire, ce que vous ajoutez est* surabondant. (Acad.) *Lorsqu'un individu est prématurément détruit par les autres, c'est qu'il est* surabondant. (Buff.)

— N. m. Ce qui est en surabondance : *Vendre le* surabondant *de la récolte.* (Condill.)

SURABONDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Être très-abondant : *Les denrées* surabondent *dans ce pays. Le vin* surabonde *cette année.* (Acad.)

— Fig. *L'Écriture dit : Où le péché abondait, la grâce* a surabondé. (Acad.)

SURACHAT, n. m. Pron. *su-ra-cha.* — Anc. Remise faite aux particuliers qui vendent des métaux à la Monnaie.

SURACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Suracheter.

SURACHETER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *su-ra-ch-té.* — L'*e* muet du rad. *surachet* se change en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent; je surachète, il surachète, qu'ils surachètent.* — Acheter une chose plus qu'elle ne vaut. ‖ Peu usité.

SURAIGU, UË, adj. Pron. *su-ré-gu.* — Mus. En parl. du son, de la voix, Fort aigu.

SURAJOUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Surajouter : *Une femme* surajoutée *à celle qu'on a déjà ne peut être légitime.* (Boss.) *Dans la formation des verbes français, en est souvent une préposition* surajoutée *qui dans beaucoup de cas n'apporte aucune modification au sens du mot.* (F. Génin.)

SURAJOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *su-ra-jou-té.* — Ajouter à ce qui a déjà été ajouté.

SURAL, ALE, adj. (*sura,* gras de la jambe ; lat.) Anat. Qui appartient au gras de la jambe : *Artères* surales. *Veines* surales.

SUR-ALLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Véner. En parl. d'un limier. Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire.

SUR-ANDOUILLER, n. m. Pron. *sur-an-dou-ié.* — Véner. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION, n. f. Pron. *su-ra-na-cion.* — Jurispr. Cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait : *On a stipulé que cette procuration serait valable, nonobstant* surannation. (Acad.)

— *Lettres de surannation,* lettres qu'on obtenait du prince pour rendre la force et la validité à celles qui étaient surannées.

SURANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Suranner. Il se dit de certains actes publics, lorsque le temps au delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré : *Un brevet est* suranné *après tel temps. Procuration* surannée. *Passe-port* suranné. (Acad.)

— Par anal. Il se dit des concessions qui, faute d'être enregistrées dans le temps prescrit, deviennent nulles.

— Fig. Vieilli, passé de mode, hors d'usage : *Cet habit est un peu* suranné. *Une mode* surannée. *Une façon de parler* surannée. (Acad.) *Jusque dans ses vêtements* surannés *et sévères, le noble vieillard était resté semblable à lui-même.* (Salvandy.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Un galant* suranné. *Une beauté* surannée. (Acad.)

SURANNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*sur,* et *année.*) En parl. des lettres de chancellerie, des passeports, etc., Avoir plus d'un an de date : *Il a laissé* suranner *ses lettres, il ne peut plus en faire usage. Il a laissé* suranner *son passe-port.* (Acad.)

SUR-ARBITRE, n. m. Arbitre choisi par les parties ou par le juge pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés : *On leur a donné deux arbitres et un* sur-arbitre. *Si nos arbitres ne peuvent s'accorder, nous prendrons un tel pour* sur-arbitre. (Acad.) ‖ Plus ordin. *Tiers arbitre.*

SURARD, adj. m. (*sureau.*) Pron. *su-rar.* — Il ne s'empl. que dans cette locut. *Vinaigre* surard, vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

SURATTRIBUT, n. m. Addition à l'attribut.

— Gramm. Il se dit quelquefois pour adverbe : *L'adverbe est un* surattribut.

SURBAISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Surbaisser. Archit. En parl. des arcades et des voûtes, Qui n'est pas en plein cintre, qui va en s'abaissant vers le milieu : *Une voûte* surbaissée. (Acad.) *Arc* surbaissé. *Au milieu de cet océan de maisons, un dôme noir et* surbaissé, *plus large que les autres, est dominé par un autre dôme blanc : c'est le Saint-Sépulcre et le Calvaire.* (Lam.)

C'était une humble église au cintre *surbaissé.* (V. H.)

SURBAISSEMENT, n. m. Pron. *sur-bèss-man.* — Archit. Quantité dont une arcade est surbaissée.

SURBAISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sur-bè-cé.* — Archit. Construire une voûte, un cintre qui baisse par le milieu : Surbaisser *une archivolte.*

SURBANDE, n. f. (*sur* et *bande.*) Chir. Bande qui s'applique sur la compresse.

— Artill. Bande de fer pour retenir les tourillons d'une pièce de canon dans l'encastrement.

SURBAUX, n. m. Mar. Pièces qui forment le cadre d'une écoutille, et qui sont clouées sur les baux.

SURBOUT, n. m. Constr. Grosse pièce de bois, tournant sur un pivot, qui reçoit divers assemblages de charpente pour des machines.

SURCASE, n. f. J. de trictrac, Case où il y a plus de deux dames.

SURCENS, n. m. Pron. *sur-sanss.* — Jurispr. féod. Rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens : *Il lui était dû vingt deniers de cens, et vingt livres de* surcens. (Acad.)

Il me doit un *surcens* de trois setiers et mine. (La F.)

SURCHARGE, n. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre : *Ce cheval est assez chargé, il ne lui faut point de* surcharge. (Acad.)

— Par anal. *Les phoques ont une grande* surcharge *de graisse.* (Buff.)

— Fig. Surcroît, augmentation de peines, de maux : *Il avait déjà de la peine à subsister, et pour* surcharge *il lui est survenu deux enfants. C'est une grande* surcharge *à un homme qui était déjà si accablé de douleur.* (Acad.)

— Mots écrits sur d'autres mots dont on a employé les lettres ou parties de lettres en les renforçant pour en former de nouvelles : *Faire une* surcharge. *Il y a dans cette lettre de change une* surcharge. (Acad.)

— Fig. et par anal. *Il n'y a point éloquence où il y a* surcharge *d'idées.* (Volt.)

SURCHARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Surcharger : *Vaisseau* surchargé. *Cheval* surchargé. (Acad.) *Un mot* surchargé. (Acad.)

— Fig. *Être surchargé de travail, surchargé d'affaires.*

— Fig. *Des familles* surchargées *d'enfants.* (J.-J. Rouss.) *Les villes et les campagnes sont* surchargées *d'impôts.* (Scribe.)

— Mor. *Être* surchargé *de maux, de misère.*

... *Surchargé* de jours, il n'aspire qu'au terme.
(J.-B. Rouss.)

SURCHARGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sur-char-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *surcharg* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous surchargeons, il surchargea.* — Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau : *Vous avez* surchargé *ce cheval, il ne saurait aller.* (Acad.)

— Faire une surcharge dans l'écriture : SURCHARGER *un mot, une ligne.* (Acad.)

— Charger d'impôts excessifs : *On a* SURCHARGÉ *cette ville, ce département. Ils oppriment le commerce par les impôts sans nombre dont ils le* SURCHARGENT. (Rayn.)

= **Se surcharger**, v. pr. Se charger surabondamment : *S'ils* SE SURCHARGENT *de la sorte, ils ne pourront arriver à l'heure.*

— Fig. SE SURCHARGER *de travail.* SE SURCHARGER *d'affaires, d'embarras.*

— *Se surcharger l'estomac, se surcharger d'aliments, de nourriture*, manger excessivement.

SURCHAUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Surchauffer.

SURCHAUFFER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *çur-chô-fé.* — Techn. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE, n. f. Pron. *sur-chô-fur.* — Techn. Défaut du fer surchauffé.

SURCOMPOSÉ, ÉE, adj. Gramm. Il se dit des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *Avoir. J'*AURAIS EU *fait, vous* AURIEZ EU *dit, sont des temps* SURCOMPOSÉS. (Acad.) || Peu usité.

— Bot. *Feuille surcomposée*, feuille dont le pétiole se divise en plusieurs pétioles secondaires, qui sont eux-mêmes divisés ou subdivisés.

— N. m. Chim. Corps qui résulte de la combinaison des corps *Composés.*

SURCOSTAL, ALE, adj. Pron. *çur-koss-tal.* — Anat. Qui est situé sur les côtes : *Muscles* SURCOSTAUX.

SURCOT, n. m. (*sur, cotte.*) Pron. *çur-kô.* — Anc. Espèce de spencer collant que les femmes mettaient sur leur corsage, et qui les enveloppait jusqu'aux hanches.

SURCOUPER, v. tr. ou act. 1^re conj. J. de cartes, Couper avec un atout supérieur à celui qu'un autre joueur a déjà employé.

SURCROIT, n. m. (*sur* et *croître.*) Pron *çur-kroa.* — Augmentation ; ce qui est ajouté à quelque chose, et qui en accroît le nombre, la quantité, etc. : *Grand* SURCROIT. *Notable* SURCROIT. SURCROIT *de munitions, de provisions. Ils n'étaient que quatre, il en arriva deux autres de* SURCROIT. *Voici un* SURCROIT *de compagnie.* (Acad.)

— Fig. *C'est un grand* SURCROIT *d'affliction pour lui, que la mort de son fils. Quel* SURCROIT *de douleur!* (Acad.) *Les lettres de condoléance ne sont que des* SURCROITS *d'affliction.* (La F.)

= **Par surcroît, de surcroît**, loc. adv. En outre, par-dessus :

> ... Du foin que leur bouche au râtelier laissait,
> *De surcroît* une mule encor se nourrissait. (Boil.)

= **Pour surcroît de**, loc. prép. POUR SURCROIT *de bonheur, il lui est échu une succession à laquelle il ne pensait pas.* (Acad.)

> ... *Pour surcroît* de maux, un sort malencontreux
> Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs.
> (Boil.)
> *Pour surcroît* de douleur, madame, je l'ignore. (Rac.)

SURCROÎTRE, v. intr. ou neutr. 4^e conj. (*sur* et *croître.*) Pron. *sur-kroatr.* — Fam. En parl. des chairs, Se former dans les plaies avec trop d'abondance et de rapidité : *Il faut couper la chair qui* SURCROIT *dans cette plaie, qui commence à y* SURCROÎTRE. (Acad.)

— Transitiv. Augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes : *On vint tout à coup à* SURCROITRE *le prix des marchandises.* (Acad.) || Vieux.

SURCULATION, n. f. Bot. V. GERMINATION.

SURCULEUX, EUSE, adj. (*surculus*, rejeton ; lat.) Bot. Garni de nouvelles branches, de rejets : *Arbre* SURCULEUX.

SURDENT, n. f. (*sur* et *dent.*) Pron. *çur-dan.* — Dent qui vient hors de rang sur une autre, ou entre deux autres : *Il a une* SURDENT *qu'il faut arracher.* (Acad.)

— Art vétér. En parl. d'un cheval, Dent plus longue que les autres : *Ce cheval a des* SURDENTS. *Oter les* SURDENTS *à un cheval.* (Acad.)

SURDI-MUTITÉ, n. f. (*surdus*, sourd et *mutus*, muet ; lat.) Méd. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congéniale.

SURDITÉ, n. f. (*surditas ;* lat., m. sign.) Pron. *çur-di-té.* — Méd. Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe : *Guérir la* SURDITÉ *d'un homme. Guérir un homme de la* SURDITÉ. *Une* SURDITÉ *complète.* (Acad.) *La* SURDITÉ *congéniale coïncide toujours avec l'absence de la parole.* (Bérard.)

SURDORÉ, ÉE, part. pass. de Surdorer : *Nous sortîmes dans une énorme berline à l'antique, panneaux* SURDORÉS, *marchepieds en dehors.* (Chateaubr.)

SURDORER, v. tr. ou act. 1^re conj. Dorer doublement ; dorer à fond, solidement : SURDORER *un lingot d'argent qui doit être mis à la filière.* (Acad.)

SURDOS, n. m. (*sur*, et *dos.*) Pron. *sur-dô.* — Techn. Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse, et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, n. m. Pron. *su-rô.* — Bot. Arbre de la famille des Chèvrefeuilles, dont les branches sont remplies d'une moelle tendre et abondante, et qui produit des fleurs blanches, auxquelles succèdent des fruits d'un rouge noirâtre : *On emploie souvent en médecine les fleurs et les feuilles de* SUREAU. *Quenouille de* SUREAU. *Le* SUREAU *croît dans les bois et dans les haies ; ses feuilles répandent une odeur désagréable, et leur saveur est amère.* (Dumér.) *Vinaigre de* SUREAU. || V. SURARD. *Les feuilles du* SUREAU *exhalent une odeur un peu vireuse.* (Richard.)

— *Sureau aquatique* ou *sureau d'eau*, viorne-obier.

SURÉLEVÉ, ÉE, adj. Qui est élevé au-dessus.

— Archit. *Voûte surélevée*, celle dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite.

SURELLE ou **SURETTE**, n. f. Pron. *su-rèl, rètt.* Bot. Oseille des prés, oxalide des bois ; espèce de patience, qui convient surtout aux bêtes à laine, chez qui elle prévient la maladie appelée *Pourriture.*

SÛREMENT, adv. Avec sûreté, en sûreté, en assurance : *De l'argent placé* SÛREMENT. *Vous pouvez marcher* SÛREMENT *par là.* (Acad.) *Qui voit devant soi marche* SÛREMENT. (Boss.)

— Certainement : *Cela est* SÛREMENT *arrivé comme on le dit.* (Acad.)

SURÉMINENT, ENTE, adj. Éminent au suprême degré : *Vertu* SURÉMINENTE. *Savoir, mérite* SURÉMINENT. (Acad.) || Peu usité.

SURENCHÈRE, n. f. Prat. Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère : *Il a fait une* SURENCHÈRE *sur moi.* (Acad.) *Didius Julianus l'emporte sur son compétiteur par une* SURENCHÈRE *de mille deux cent cinquante drachmes.* (Chateaubr.)

SURENCHÉRIR, v. intr. ou neutr. 2^e conj. Pron. *çu-ran-ché-rir.* — Prat. Faire une surenchère : *L'immeuble saisi avait été adjugé à un tel, mais un autre est venu* SURENCHÉRIR. *Il y a un délai pour* SURENCHÉRIR. (Acad.)

SURENCHÉRISSEUR, n. m. Prat. Celui qui fait une surenchère.

— Adj. *Créancier* SURENCHÉRISSEUR.

SURESNE, n. m. (v. de France ; Seine). Vin du territoire de Suresne ; et par extens. Très-mauvais vin : *J'ai ordre de commander cent bouteilles de* SURESNE *pour abreuver la symphonie.* (Le Sage.)

SURÉROGATION, n. f. (*super*, sur, et *erogare*, donner ; lat.) Pron. *su-ré-ro-ga-cion.* — Propr. Ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation : *Les préceptes sont d'obligation étroite, les conseils sont de* SURÉROGATION. *Les faux dévots aiment mieux faire des œuvres de* SURÉROGATION, *que de satisfaire à celles qui sont d'obligation.* (Acad.)

— Vulg. Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis : *Non-seulement il a fait ce qu'il avait promis, mais par* SURÉROGATION *il a fait encore telle chose.* (Acad.)

SURÉROGATOIRE, adj. des 2 g. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire : *Œuvre* SURÉROGATOIRE. *Cela est* SURÉROGATOIRE. (Acad.) *Je ne me prêtais à aucune action* SURÉROGATOIRE. (Did.)

SURET, ÈTE, adj. (*sur.*) Un peu acide, un peu aigre : *Ce fruit est* SURET, *a un petit goût* SURET. *Cette pomme est* SURÈTE. (Acad.)

SÛRETÉ, n. f. (*securitas*, sécurité ; lat.) Éloignement de tout péril ; état de celui, de celle qui n'a rien à craindre pour sa personne ou pour sa fortune : *Pleine et entière* SÛRETÉ. *Pourvoir à sa* SÛRETÉ. *Dormir, voyager en* SÛRETÉ. *Être en* SÛRETÉ. *Mettre son bien en* SÛRETÉ. *La* SÛRETÉ *de l'État.* (Acad.) *Chacun tremble pour soi ; personne ne se croit en* SÛRETÉ. (La Harpe.) *L'homme a cherché la* SÛRETÉ *et la paix dans la société.* (Buff.) *Un méchant peut être en* SÛRETÉ ; *mais il n'est jamais en assurance.* (St-Évrem.)

> Il n'est temple si saint des anges respecté
> Qui soit contre sa muse un lieu de *sûreté.* (Boil.)

— *Être en lieu de sûreté*, dans un lieu d'asile, dans un lieu où l'on n'a rien à craindre.

— *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté*, le mettre à l'abri de toute poursuite. || Fam. Le mettre en prison, s'assurer de sa personne.

— *En sûreté de conscience*, sans que la conscience soit blessée : *Vous ne pouvez pas faire cela* EN SÛRETÉ DE CONSCIENCE. *Vous pouvez penser, agir ainsi* EN SÛRETÉ, EN TOUTE SÛRETÉ DE CONSCIENCE. (Acad.)

— Prov. *La méfiance est la mère de sûreté*, ou *Méfiance est mère de sûreté.*

— Techn. *Serrure, verrou de sûreté*, serrure, verrou moins facile à ouvrir ou à forcer que les serrures et les verrous ordinaires.

— Mécan. *Soupape de sûreté d'une machine à vapeur*, celle qui est destinée à laisser échapper la vapeur, en se levant d'elle-même lorsque le degré de dilatation est tel que la chaudière éclaterait si la vapeur ne trouvait point d'issue.

— Caution, garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité : *Quand il fait une affaire, il prend toutes les* SÛRETÉS *possibles. Vous voulez que je vous donne mon argent, où est ma* SÛRETÉ ? *Il m'a donné des* SÛRETÉS. (Acad.) *Songe à bien prendre tes* SÛRETÉS *avec lui.* (Mol.) *Deux* SÛRETÉS *valent mieux qu'une.* (La Font.) *Point d'argent! On veut des* SÛRETÉS : *en avez-vous quelqu'une?* (Saurin.)

> Je suis, pour ce dessein, prête à leur accorder
> Toutes les *sûretés* qu'ils pourront demander. (Rac.)

— *Places de sûreté*, places qu'un prince, qu'un état donne ou retient pour la sûreté de l'exécution d'un traité.

— Assurance, fermeté du pied, de la main dans leurs fonctions : *Il y a peu d'animaux dont le pied ait plus de* SÛRETÉ *que les chèvres et les mulets. Il a une grande* SÛRETÉ *de main.* (Acad.)

— Fig. SÛRETÉ *de tact, de goût, de coup d'œil.* (Acad.)

SUREXCITATION, n. f. Pron. *su-rèk-ci-ta-cion.* — Physiol. Augmentation de l'énergie vitale dans un tissu, dans un organe.

SUREXCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Surexciter.

SUREXCITER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *su-rèk-ci-té.* — Éprouver, causer une surexcitation.

SURFACE, n. f. Espace qui possède deux dimensions à la fois, longueur et largeur ; superficie, extérieur d'un corps : *La* SURFACE *de la terre. La* SURFACE *de l'eau. Cela présente une belle* SURFACE. *Une grande* SURFACE *de terrain. Sur toute la* SURFACE *du corps.*

> La lune nulle part n'a sa *surface* unie. (La F.)

La SURFACE *de la terre est aplatie vers les pôles.* (Marm.)

— Fam. *Sur la surface de la terre*, en ce monde, ici-bas : *Il apparaît de temps en temps sur la* SURFACE *de la terre des hommes rares dont les qualités éminentes jettent un éclat prodigieux.* (La Br.)

— *Surface plane* ou absol. *Plan*, surface sur laquelle on peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. || *Surface courbe*, celle sur laquelle on ne peut appliquer une ligne droite.

— Fig. Extérieur, dehors, apparence : *Je ne m'en tiens pas à la* SURFACE. *Il s'arrête à la* SURFACE *des choses. Il faut savoir aller au delà de la* SURFACE. (Acad.) *Nous n'avons qu'une teinture et une* SURFACE *de religion.* (Fléch.)

SURFAIRE, v. tr. ou act. 4^e conj. Pron. *sur-fèr.* (*Je surfais, tu surfais, il surfait, nous surfaisons, vous surfaites, ils surfont ; je surfaisais, nous surfaisions ; je surfis, nous surfîmes ; je surferai, nous surferons ; je surferais, nous surferions ; surfais, surfaisons, surfaites ; que je surfasse ; que nous surfassions ; que je surfisse, que nous surfissions ; surfaisant, surfait, surfaite.*) Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre : SURFAIRE *sa marchandise.* (Acad.)

— Elliptiq. *Vous me surfaites*, vous surfaites la marchandise que vous me vendez.

— Absol. : *Les marchands* SURFONT *ordinairement. En Angleterre, le commerce est trop loyal pour* SURFAIRE *jamais.* (F. Wey.)

— Fig. Exagérer la valeur d'une chose : *Chaque passion* SURFAIT *le bonheur.* (Ch. Nod.)

— Dans un sens encore plus figuré : *Il y a des gens dont l'orgueil est visionnaire, et leur* SURFAIT *tout ce qu'ils sont.* (Mariv.) *Mon ami m'a vanté votre voix dans des termes qui m'ont inspiré une violente envie de vous entendre chanter! J'ai de la peine à croire qu'il ne m'AIT pas un peu* SURFAIT. (Le Sage.) *Je crois, me dit Son Excellence d'un air de bonté, qu'on ne m'A point* SURFAIT ; *vous avez une physionomie qui confirme l'éloge qu'il m'a fait de vous.* (Id.)

— Intransitiv. : *Ne me* SURFAITES *pas. Vous leur avez* SURFAIT. (Acad.)

SURFAIT, AITE, part. pass. du v. Surfaire : *Marchandises* SURFAITES *de moitié prix.*

— Fig. Estimé plus qu'il ne mérite de l'être : *Des talents* SURFAITS *par une publicité peu scrupuleuse.* (Scudo.)

SURFAIX, n. m. (*sur*, et *faix*.) Pron. *sur-fè*. — Techn. Sangle de cheval qui se met sur les autres sangles, et qui, passant sur la selle, embrasse le dos et le ventre du cheval.

SURFEUILLE, n. f. Pron. *sur-feu-y*. — Bot. Membrane qui couvre le bourgeon.

SURFLEURIR, v. intr. ou neutr. 2ᵉ conj. Agricult. Fleurir après avoir donné des fruits.

SURGE, adj. f. Pron. *surj*. — Comm. *Laine* SURGE, laine grasse, qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée.

SURGEON, n. m. (*surgere*, naître; lat.) Pron. *sur-jon*. — Agric. Rejeton qui naît du collet ou du pied d'un arbre, et qui est susceptible d'en être séparé et de former un nouvel individu : *Cet arbre n'a pas poussé de rameaux, il en est seulement sorti quelques* SURGEONS. (Acad.)

— Fig. Descendant : SURGEON *de la race de Charlemagne*. (Acad.) || Vieux.

— *Surgeon d'eau*, petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche. || Vieux.

SURGIR, v. intr. ou neutr. 2ᵉ conj. (*surgere*; lat.) Pron. *sur-jir*. — Arriver, aborder; il n'est plus guère usité qu'au prés. de l'infinitif : SURGIR *au port*. SURGIR *à bon port*. (Acad.) *La porte s'ouvrit avec fracas, et un homme dont le visage n'avait plus rien d'humain* SURGIT *tout à coup devant eux*. (H. Balzac.)

— Fig. *Surgir au port*, atteindre au but de ses vœux, réussir dans son entreprise.

— Fig. Sortir de, s'élever au-dessus de : *La discussion a fait* SURGIR *de nouvelles difficultés. On a vu tout à coup* SURGIR *la réputation de cet écrivain*. (Acad.)

SURGLACÉ, ÉE, part. pass. du v. Surglacer : *Mets* SURGLACÉS. *Pâtisserie* SURGLACÉE.

SURGLACER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *sur-gla-cé*. — Le *c* du rad. *surglac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous surglaçons, il surglaça*. — Art. culin. Mettre un glacé de sucre sur un mets, une pâtisserie

SURHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Surhausser : *Cette voûte est surhaussée*. (Acad.)

SURHAUSSEMENT, n. m. Pron. *su-rôss-man*. — Action de surhausser; état de ce qui est surhaussé : *Le* SURHAUSSEMENT *d'une voûte, d'un édifice*.

— Élévation de valeur de prix : *Le* SURHAUSSEMENT *des espèces fut une des fautes de ce prince. Le* SURHAUSSEMENT *des marchandises*. (Acad.) *Si vous tentiez ce* SURHAUSSEMENT *il en ferait venir de l'étranger à meilleur prix*. (Volt.)

SURHAUSSER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *su-rô-cé*. — Archit. Élever plus haut; il se dit surtout en parl. des voûtes qu'on élève au delà de leur plein cintre : SURHAUSSER *une voûte*.

— Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher : *Il* A SURHAUSSÉ *sa marchandise, il l'*A SURHAUSSÉE *de prix*. SURHAUSSER *la valeur des espèces*. (Acad.)

= **Se surhausser**, v. pron. Fig.

— S'estimer au-dessus de sa propre valeur : *Nous* NOUS SURHAUSSONS *toujours dans l'évaluation de nous-mêmes*. (Ch. Nod.)

SURHUMAIN, AINE, adj. (*surhumain*.) Pron. *su-ru-main, mènn*.) — Qui est au-dessus de l'humain, soit au physique, soit au moral : *Une taille* SURHUMAINE. *Un courage* SURHUMAIN. (Acad.) *Il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur*. (Retz.)

SURIANE, n. f. Bot. Arbrisseau de la famille des Rosacées, qui croît dans l'Amérique méridionale.

SURIER, n. m. Vulg. Chêne-liége : *Il me fit remarquer un plant de chênes blancs entremêlés de* SURIERS *ou chênes-liéges*. (E. About.) *Un beau* SURIER *donne deux mille bouchons par an*. (Id.)

SURINTENDANCE, n. f. Pron. *su-rain-tan-danss*. — Inspection et direction générale au-dessus des autres; charge, commission de surintendant, de surintendante : *Il eut la* SURINTENDANCE *des vivres des hôpitaux. La* SURINTENDANCE *des bâtiments. La* SURINTENDANCE *de la maison d'éducation de Saint-Denis*. (Acad.)

— Demeure du surintendant des bâtiments d'une maison royle : *Il était logé à la* SURINTENDANCE. (Ac.)

SURINTENDANT, n. m. Pron. *su-rain-tan-dan*. — Anc. Celui qui était ordonnateur, administrateur en chef des finances du roi : *Cette ordonnance a été donnée par le* SURINTENDANT. *Il n'y a plus aujourd'hui de* SURINTENDANT *des finances*. (Acad.) *On voyait tous les jours un nombre considérable de bonnes familles, suivre le roi et la reine pour leur demander justice, avec des cris et des larmes, contre la dureté des* SURINTENDANTS. (La Rochef.) *L'amitié du* SURINTENDANT *était surtout grondeuse et chagrine*. (Bazin.)

... Ces sots projets, et ces chimères vaines,
Dont les *surintendants* ont les oreilles pleines. (Mol.)
Jamais *surintendant* ne trouva de cruelles. (Boil.)

SURINTENDANTE, n. f. Anc. Femme du surintendant : *Madame la* SURINTENDANTE. (Acad.)

— *Surintendante de la maison de la reine*, dame qui avait la première charge de la maison de la reine : *C'est pour la toute-puissante nièce du cardinal Mazarin que fut inventée la charge de* SURINTENDANTE *de la reine*. (St-Sim.)

— Titre qu'on donne à la directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur : SURINTENDANTE *de la maison de Saint-Denis*. (Acad.)

SURIRRITATION, n. f. (*sur* et *irritation*.) Pron. *sur, ir-ri-ta-cion*. — Méd. Irritation morbide : *L'économie ne supporte jamais la* SURIRRITATION *impunément; et tout ceux qui paraissent le plus habitués aux excitants trop énergiques, finissent par éprouver des* SURIRRITATIONS *locales*. (Brouss.)

SURJALÉ, ÉE, adj. (*jas*.) Mar. Il se dit d'une ancre, lorsque le câble qui la retient, au lieu de se tendre directement de l'organeau à l'écubier, se prend sous le jas : *Ancre* SURJALÉE.

SURJET, n. m. (*super, jectus*; lat.) Pron. *sur-jè*. — Techn. Espèce de couture qu'on fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille : *Faire un* SURJET. (Acad.)

SURJETÉ, ÉE, part pass. du v. Surjeter.

SURJETER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*super, jacere*; lat.) Pron *sur-je-té*. — Il double la consonne finale du rad. *surjet* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je surjette, tu surjettes, ils surjettent; je surjetterai, nous surjetterons; je surjetterais*.) Techn. Coudre en surjet.

SURLANGUE, n. f. Méd. vétér. Charbon à la langue des bestiaux.

SURLENDEMAIN, n. m. Pron. *sur-land-main*. — Le jour qui suit le lendemain : *Le* SURLENDEMAIN *de son départ*. (Acad.)

SURLIER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1ʳᵉ et à la 2ᵉ pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. et du subj. : *nous surliions, vous surliiez*. — Mar. Entourer avec du fil à voile ou de la petite ligne le bout d'un gros cordage pour qu'il ne se détorde pas.

SURLIURE, n. f. Mar. Action de surlier un cordage pour empêcher les torons de se décommettre.

SURLONGE, n. f. Techn. Partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend les aloyaux.

SURMARCHER, v. intr. ou neutr. 1ʳᵉ conj. Pron. *sur-mar-ché*. — Vèner. Revenir sur ses erres.

= **Se surmarcher**, v. pron. Entrer dans les voies les uns des autres : *Le casoar, l'autruche et le tougou semblent s'être partagé entre eux le climat de la zone torride, où ils se maintiennent chacun dans leur terrain, sans se mêler ni* SE SURMARCHER. (Buff.)

SURMENÉ, ÉE, part. pass. du v. Surmener : *Cheval* SURMENÉ.

— Fig. *Les passions dont mon âme était* SURMENÉE, *ces passions étaient vagues encore*. (Chateaubr.)

SURMENER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. *L'e* muet du rad. *surmen* se change en *è* ouvert devant toute syllabe muette : *Je surmène, il surmène, je surmènerai, nous surmènerions, etc.* — En parl. des chevaux et des autres bêtes de somme, Excéder de fatigue, en faisant aller trop vite ou trop longtemps : SURMENER *un cheval*. (Acad.) *Il s'agissait d'une jument noire qu'on* AVAIT *un peu* SURMENÉE, *et qui était menacée de devenir poussive*. (Mérim.)

SURMONTABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut surmonter : *Cet obstacle, cette difficulté est* SURMONTABLE. (Acad.)

SURMONTÉ, ÉE, part. pass. du v. Surmonter : Dominé, couronné : *Cette colonne est* SURMONTÉE *d'une statue. Ce lit est* SURMONTÉ *d'un riche baldaquin*. (Acad.) *Une estrade* SURMONTÉE *d'un dais*. (Lam.)

— Blas. *Pièce surmontée*, pièce au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement : *Au chevron d'or* SURMONTÉ *d'une étoile*. (Acad.)

— Vaincu : *On voit continuellement les Romains, quoique* SURMONTÉS *dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains*. (Montesq.)

SURMONTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Pron. *sur-mon-té*. — Monter au-dessus : *Il faut secourir ce pauvre homme, l'eau le* SURMONTE. *Au déluge, l'eau* SURMONTA *de quinze coudées les plus hautes montagnes*. (Acad.)

— Absol. *L'huile, mêlée avec de l'eau,* SURMONTE *toujours*. (Acad.)

— Fig. Vaincre, dompter : SURMONTER *ses ennemis*. SURMONTER *sa colère, sa haine, son amour, etc.* SURMONTER *tous les obstacles, toutes les difficultés*. (Acad.) *Aucun des deux partis n'*AYANT SURMONTÉ *l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'était proposé*. (La Rochef.) *Si saint Louis* A SURMONTÉ *l'orgueil, il n'a pas moins* SURMONTÉ *la volupté*. (Fléch.)

En butte à tous ses maux, sa vertu les *surmonte*. (Volt.)

— Surpasser; il ne se dit que quand il y a une espèce de concurrence, de combat : *Il* A SURMONTÉ *tous ses concurrents*. SURMONTER *quelqu'un en générosité, en science, en éloquence, en valeur*. (Acad.)

— B.-Arts. Être placé, s'élever, régner, au sommet, au-dessus de : *Des trophées, des vases, des groupes* SURMONTENT *les acrotères de cette balustrade*. (Acad.)

— Par anal. *Dans la colère, les sourcils s'élèvent, la paupière s'ouvre,* SURMONTE *la prunelle et laisse paraître une partie du blanc de l'œil*. (Buff.)

= **Se surmonter**, v. pron. Être surmonté, dompté : *Toute passion peut* SE SURMONTER *avec le temps et la volonté*. (Ch. Nod.)

— Se maîtriser, se vaincre, se dompter : SE SURMONTER *soi-même*. (Acad.)

SURMOULE, n. m. Pron. *sur-moul*. — Techn. Moule pris sur un exemplaire déjà coulé en moule.

SURMOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Surmouler.

SURMOULER, v. tr. ou act 1ʳᵉ conj. Pron. *sur-mou-lé*. — Techn. Faire un moule sur une figure de plâtre coulé.

SURMOUT, n. m. (*sur*, et *moût*.) Vin tiré de la cuve, sans avoir cuvé ni avoir été pressuré : *Un muid de* SURMOÛT. *Faire du* SURMOÛT. (Acad.)

SURMULET, n. m. Pron. *sur-mu-lè*. — Zool. Poisson de mer du genre Mule, dont la mâchoire inférieure porte deux longs barbillons : *On pêche le* SURMULET *dans l'Océan et la Méditerranée. Le* SURMULET *est un assez bon manger*. (Acad.) *Tibère se plaignit amèrement que trois* SURMULETS *eussent été vendus plus de trente mille sesterces*. (La Harpe.) || On le nomme aussi *Rouget*.

SURMULOT, n. m. Zool. Gros mulot roux, plus fort que le rat.

SURMURIN, INE, adj. Zool. Qui se rapproche du rat, mais qui est plus gros.

— N. m. pl. Famille de mammifères.

SURNAGER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Pron. *sur-na-jé*. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *surnag* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous surnageons, il surnagea*. — Se soutenir sur la surface d'un fluide : *Le liége plongé dans l'eau* SURNAGE. (Acad.) *Certaines graines sont enduites d'une cire qui les fait* SURNAGER. (B. de St.-P.)

— Fig. Subsister, durer : *A la longue les erreurs tombent, et la vérité* SURNAGE. *Parmi une foule d'ouvrages tombés dans l'oubli, celui-là a* SURNAGÉ. (Acad.)

Rien ne peut *surnager* à l'abîme des âges. (Thom.)

— Gramm. On l'emploie dans le langage scientifique comme verbe transitif : *La décantation est une opération qui consiste à séparer les liquides des dépôts qu'ils* SURNAGENT. (Soubeiran.) *Le pétrole sort de la source avec beaucoup d'eau qu'il* SURNAGE *toujours*. (Buff.)

SURNATURALITÉ, n. f. Théol. Qualité de ce qui est surnaturel.

SURNATUREL, ELLE, adj. Qui est au-dessus des forces de la nature : *Effet* SURNATUREL. *Cause, puissance, vertu* SURNATURELLE. *Lumière* SURNATURELLE. *Qualité* SURNATURELLE. (Acad.)

— *Vérités surnaturelles*, vérités que l'on ne connaît que par la foi.

— Par exagér. Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun : *Cet enfant a un esprit* SURNATUREL. *Une adresse* SURNATURELLE. *Un bonheur* SURNATUREL. (Acad.)

— Substantiv. *Ce qui est surnaturel*, chose surnaturelle : *Il n'y a point de* SURNATUREL *dans la nature, mais beaucoup d'incompréhensible*. (Ch. Nod.)

SURNATURELLEMENT, adv. D'une manière surnaturelle : *Cela ne se peut faire que* SURNATURELLEMENT. (Acad.)

SURNEIGÉES, n. et adj. f. pl. Pron. *sur-nè-jé*. — Vén. Traces sur la neige; voies où la neige est tombée.

SURNOM, n. m. (*sur, nom*.) Nom ajouté au nom

propre d'une personne ou d'une famille, et qui désigne quelque qualité ou quelque circonstance particulière : *Scipion eut le* SURNOM *d'Africain. Henri IV et Louis XIV se sont acquis le* SURNOM *de Grand par les grandes choses qu'ils ont faites.* (Acad.)

SURNOMMÉ, ÉE, part. pass. du v. Surnommer : *Guillaume, duc de Normandie, fut* SURNOMMÉ *le Conquérant. Un des ducs de Guise fut* SURNOMMÉ *le Balafré.* (Acad.)

SURNOMMER, v. tr. ou act. 1re conj. Ajouter une épithète au nom d'une personne, pour marquer quelqu'une de ses actions, ou de ses qualités bonnes ou mauvaises, pour la désigner par quelque chose de remarquable.

SURNUMÉRAIRE, adj. des 2 g. (*super*, sur, et *numerus*, nombre; lat.) Qui est au-dessus du nombre déterminé : *Employé* SURNUMÉRAIRE. *Officier* SURNUMÉRAIRE. (Acad.)

— Substantiv. Particul. *On vient de le recevoir* SURNUMÉRAIRE *dans cette compagnie*, commis qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette au nombre des commis en titre : *Il est* SURNUMÉRAIRE *dans cette administration.* (Acad.) *A seize ans, il était sorti du lycée pour entrer comme* SURNUMÉRAIRE *dans les bureaux.* (H. de Balz.) *Le* SURNUMÉRAIRE *pauvre, le vrai, le seul* SURNUMÉRAIRE *est presque toujours le fils de quelque veuve d'employé qui vit sur une maigre pension.* (Id.)

— Mar. Tout homme qui ne fait pas partie de l'effectif marin de l'équipage.

SURNUMÉRARIAT, n. m. Temps pendant lequel on est employé comme surnuméraire : *Il a fait deux ans de* SURNUMÉRARIAT *avant d'être commis en pied.* (Acad.) *Le* SURNUMÉRARIAT *est pour l'administration ce que le noviciat est dans les ordres religieux, une épreuve.* (H. de Balz.)

— Fig. *Le collége est l'apprentissage et le* SURNUMÉRARIAT *du monde.* (Scribe.)

SURON, n. m. Comm. Peau de bœuf dans laquelle on renferme des marchandises pour les expédier.

— Quantité de marchandises qu'elle contient : *Un* SURON *d'indigo.*

SUROS, n. m. (*sura*; lat.) Pron. *su-rô.* — Art. vétér. Tumeur dure, située sur le canon du cheval : *J'achetai bien cher un cheval, et je m'aperçus ensuite qu'il avait un* SUROS. (Acad.)

— *Suros chevillés*, ceux qui se correspondent comme le feraient les deux bouts d'une cheville. || *Suros en fusée*, ceux qui se suivent.

SUROXYGÉNATION, n. f. Pron. *su-rok-ci-jé-nacion.* — Chim. Oxygénation au plus haut degré.

SUROXYGÉNÉ, ÉE, adj. Pron. *su-rok-ci-jé-né.* — Chim. Qui contient de l'oxygène avec excès.

SURPASSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être surpassé, que l'on peut surpasser.

SURPASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Surpasser : *Bon gré mal gré, il faut bien reconnaître que l'art grec n'a jamais été* SURPASSÉ. (G. Planche.)

SURPASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Excéder, être plus haut, plus élevé : *Cela* SURPASSE *la muraille de deux pieds. Il est beaucoup plus grand que lui, il le* SURPASSE *de toute la tête.* (Acad.)

— Fig. Être au-dessus de quelqu'un, le surmonter en quelque chose : *Il les* SURPASSE *tous en science. Il le* SURPASSE *en méchanceté.*

— Par anal. : *Le succès* A SURPASSÉ *notre attente.* (Acad.)

— Excéder les forces, l'intelligence, les ressources : *Cet effort* SURPASSE *mon courage. Cela* SURPASSE *ma portée. Cette dépense* SURPASSE *mes moyens.* (Acad.) *Des prodiges qui* SURPASSENT *les forces de la nature.* (Fléch.)

... Ce grand dessein *surpasse* ma valeur. (Rac.)

— Fam. Causer un grand étonnement : *Cet événement me* SURPASSE. (Acad.)

= **Se surpasser,** v. pron. Être surpassé : *Cet élève ne peut* SE SURPASSER.

— Faire mieux qu'on ne fait ordinairement, ou qu'on n'a fait jusqu'à présent : *Ce comédien a joué tel rôle d'une manière admirable, il* S'EST SURPASSÉ *lui-même.*

...Mignot aujourd'hui s'est voulu *surpasser*. (Boil.)

— Réciproq. L'emporter tour à tour l'un sur l'autre, les uns sur les autres.

SURPAYE, n. f. Action de surpayer.

— Gratification accordée au-dessus de la paye ordinaire.

SURPAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Surpayer : *Il n'y a pas un plaisir qui ne me paraisse* SURPAYÉ. (Chamfort.)

SURPAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sur-pè-ié.* — Il conserve l'*y* du radic. dans toute sa conjug. *Il surpaye, il surpayera.* — Payer au delà de la juste valeur : *Cette étoffe ne vaut pas davantage, c'est la* SURPAYER *que d'en donner tant.* (Acad.)

— En parl. des personnes, Payer à quelqu'un au delà de ce qui lui est dû : *C'est vous* SURPAYER. *Je ne vous donnerai rien de plus, je vous ai* SURPAYÉ. (Ac.)

SURPEAU, n. f. (*sur, peau.*) Pron. Anat. Épiderme.

SURPLIS, n. m. (*super*, sur, et *pellis*, peau; lat.) Pron. *sur-pli.* — Sorte de vêtement d'église, fait de toile, ayant, au lieu de manches, des espèces d'ailes longues et plissées qui pendent par derrière : *Il vint en* SURPLIS *et en bonnet carré.* (Acad.)

— *Cet ecclésiastique porte le surplis dans telle paroisse*, il est du clergé de cette paroisse, il y assiste ordinairement au service.

SURPLOMB, n. m. Pron. *sur-plon.* — Constr. État, défaut de ce qui n'est pas à plomb, de ce dont le haut avance plus que la base ou le pied : *Ce mur est en* SURPLOMB, *il penche.* (Acad.)

— Par anal. : *Les prétendues montagnes offraient des parties considérables en* SURPLOMB. (Arago.)

SURPLOMBER, v. intr. ou neut. 1re conj. Constr. Être hors de l'aplomb, être en surplomb : *Ce mur* SURPLOMBE. (Acad.) *Le pignon de la maison* SURPLOMBAIT *d'environ un demi-pied.* (H. de Balz.)

— Par anal. :

... Dans les flancs creusés d'un rocher qui *surplombe*,
S'ouvre une grotte obscure. (Lam.)

— Transitiv. Dominer sur : *Des mornes stériles* SURPLOMBENT *le littoral.* (Chateaubr.)

SURPLUIES, n. f. pl. Pron. *sur-plu-i.* — Chass. Voies recouvertes d'eau de pluie.

SURPLUS, n. m. (*sur*, et *plus.*) Pron. *sur-plu.* — Ce qui reste, l'excédant : *Je vous abandonne le* SURPLUS. *Vous me payerez le* SURPLUS. (Acad.)

= **Au surplus,** loc. adv. Au reste : AU SURPLUS *vous saurez..... Il a quelques défauts, mais,* AU SURPLUS, *il est honnête homme.* (Acad.)

SURPOINT, n. m. Techn. Raclure que les corroyeurs tirent des peaux en leur donnant la dernière façon.

SURPOUSSE, n. f. (*sur*, et *pousse.*) Agric. Pousse surajoutée à celle de l'année.

SURPRENANT, part. prés. du v. Surprendre.

SURPRENANT, ANTE, adj. Étonnant, qui cause de la surprise : *Discours* SURPRENANT. *Nouvelle* SURPRENANTE. *Effet* SURPRENANT. *Cette femme est d'une beauté* SURPRENANTE. (Acad.) *Tous les événements les plus* SURPRENANTS *sont préparés dans les conseils de Dieu.* (Mass.) *Une mort soudaine et* SURPRENANTE. (Fléch.) *C'est une chose* SURPRENANTE *que sa beauté.* (Mme de Sév.)

Votre façon d'agir me paraît *surprenante*. (Étienne.)

— N. m. Chose qui est de nature à surprendre : *Je préfère l'aimable au* SURPRENANT *et au merveilleux.* (Fén.)

SURPRENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. Pron. *sur-prandr.* (*Je surprends, tu surprends, il surprend, nous surprenons, vous surprenez, ils surprennent; je surprenais, nous surprenions; je surpris, nous surprîmes; je surprendrai, nous surprendrons; je surprendrais, nous surprendrions; surprends, surprenons, surprenez; que je surprenne, que nous surprenions; que je surprisse, que nous surprissions; surprenant; surpris, ise.*) Prendre quelqu'un sur le fait; le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu : SURPRENDRE *un voleur qui force un secrétaire. On l'*A SURPRIS *en flagrant délit. Je l'*AI SURPRISE *mettant du rouge.* (Acad.) *Il est pénible à un homme fier de pardonner à celui qui le* SURPREND *en faute.* (La Br.)

— Vulg. Prendre à l'improviste, au dépourvu : *Nos gens* ONT SURPRIS *l'ennemi. J'ai été le* SURPRENDRE. (Acad.)

— En parl. des choses, arriver inopinément : *La pluie nous* A SURPRIS. *La nuit nous* SURPRIT *en chemin.* (Acad.)

— Particul. Il se dit d'un mal qui arrive d'une manière subite : *La mort le* SURPRIT *au milieu de ses projets, au milieu des plaisirs.* (Acad.)

La mort ne *surprend* pas le sage. (La F.)

— Fig. *Le feu a surpris cette viande, cette pâtisserie*, un feu trop vif l'a brûlée avant qu'elle fût cuite.

— Fig. Tromper, abuser, induire en erreur : *Défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous* SURPRENDRE. *Il s'est laissé* SURPRENDRE *à cet air de candeur. Il* A SURPRIS *la justice, la religion de ses juges.* (Ac.) *C'est un étranger qu'on vint* SURPRENDRE. (Mol.)

Une femme
Aisément d'un mari peut bien *surprendre* l'âme. (Mol.)

— Obtenir frauduleusement, par artifice : *Il* A SURPRIS *mon consentement, ma signature. On* SURPRIT *des lettres au sceau.* (Acad.) *Lorsque le vice veut* SURPRENDRE *l'admiration, il agit comme la vertu.* (Vauv.)

— *Surprendre des lettres*, les intercepter : *On* A SURPRIS *une lettre adressée à un conspirateur.*

— *Surprendre la confiance de quelqu'un*, la gagner par artifice.

— *Surprendre le secret de quelqu'un*, découvrir son secret par adresse ou par hasard.

— Il se dit en parl. des actions, des gestes qui échappent à quelqu'un, et qui font connaître sa pensée malgré lui : J'AI SURPRIS *ses soupirs, ses larmes qu'il voulait me cacher.* (Acad.)

J'ai *surpris* des soupirs qu'il me voulait cacher. (Rac.)
N'*ai-je* pas même entre eux *surpris* quelque regard ? (Id.)

— *Surprendre à quelqu'un, chez quelqu'un un moment de faiblesse*, apercevoir en lui un moment de faiblesse.

— Fig. Étonner : *Cette nouvelle m'*A *extrêmement* SURPRIS. *Cette conduite me* SURPREND. (Acad.) *Elle était d'une beauté qui* SURPRIT *tout le monde.* (Mme de Sév.)

Le zèle de Joad n'a point dû vous *surprendre*. (Rac.)
Vous me donnez des noms qui doivent me *surprendre*. (Id.)

— Absol : *Il y a beaucoup de personnes que l'on croyait bien connaître et dont le style* SURPREND. (Ch. Nod.)

— Man. *Surprendre un cheval*, se servir trop brusquement des aides sans aucune gradation et par à coup.

= **Se surprendre,** v. pron. *Je* ME SUIS SURPRIS *à pleurer comme un enfant. Je* ME SURPRENDS *à rire de ses bouffonneries.* (Acad.)

Syn. Surprendre, étonner. Ce qui *surprend* cause un simple étonnement; ce qui *étonne* cause une surprise violente; toute chose qui arrive soudainement *surprend*; une chose importante, extraordinaire, qui arrive tout à coup, étonne. || V. TROMPER.

SURPRIS, ISE, part. pass. du v. Surprendre : *Le sage n'est jamais* SURPRIS *par les événements.* (Acad.) *Les justes sont plus exposés à être* SURPRIS, *parce qu'ils ignorent eux-mêmes l'art de* SURPRENDRE. (Mass.) *Il tenait encore pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être* SURPRIS. (Boss.)

— Étonné : *Vous avez été souvent* SURPRIS *de ses bontés et de ses lumières.* (Fléch.)

— Suivi d'un infinitif il veut la prép. *de* : *Les trois bergers furent* SURPRIS *à leur réveil* DE *ne pas le trouver.* (Florian.)

— Substantiv. *Il fait le surpris*, il feint l'étonnement.

Rien ne vous sert ici de *faire le surpris*. (Corn.)

SURPRISE, n. f. (*surpris.*) Action par laquelle on surprend : *Il s'est rendu maître de cette place par* SURPRISE. *Il a usé de* SURPRISE. [illegible]*aut se garder des* SURPRISES *de ce chicaneur. Se* [illegible]*éfendre de la* SURPRISE *des sens, des* SURPRISES *de l'amour-propre.* (Acad.)

Une femme d'honneur peut avouer sans honte
Ces *surprises* des sens que la raison surmonte. (Corn.)

— Littér. *Le plus bel effet de l'art n'est pas de compliquer les ressorts, d'accumuler les incidents, de multiplier les* SURPRISES. (La Harpe.)

— Étonnement, trouble : *Cet accident a causé une grande, une profonde* SURPRISE. *Éprouver une douce* SURPRISE. *Ménager à quelqu'un une* SURPRISE *agréable. Aller de* SURPRISE *en* SURPRISE. (Acad.) *Il sauta de son fauteuil de* SURPRISE *et d'étonnement.*

La *surprise* est toujours l'effet de l'ignorance. (Fr. de Neufch.)

... Je ne vous puis déguiser ma *surprise*. (Rac.)

— Techn. Pièce d'horlogerie qui sert pour assurer l'effet de la sonnerie.

— *Boîte à surprise*, ou *Surprise*, boîte à ressort qui fait sortir, lorsqu'on enlève le couvercle, un objet inattendu : *Sa figure n'aurait pas été déplacée dans une de ces* BOITES A SURPRISE *qui font tant de peur aux petits enfants.* (E. About.)

SURRÉNAL, ALE, adj. Anat. Qui est situé au-dessus des reins : *Artères, veines* SURRÉNALES.

SURSAUT, n. m. (corrupt. de *soubresaut.*) Pron. *sur-çô.* — Mouvement brusque occasionné par quelque sensation subite et violente.

— *S'éveiller en sursaut*, être éveillé subitement par quelque grand bruit ou par quelque violente agitation.

Il s'éveille *en sursaut*, d'un grand jour éclairé. (Volt.)

SURSÉANCE, n. f. (*sur, séance.*) Pron. *sur-cé-*

ans. — Délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est sursise : SURSÉANCE *de tant de jours, de semaines, de mois.* (Acad.)

— *Lettres de surséance,* lettres qu'un débiteur obtenait du sceau, pour faire susprendre les poursuites de ses créanciers.

SURSEL, n. m. Chim. Sel qui contient un excès d'acide.

SURSEMÉ, ÉE, part. pass. du v. Sursemer.

SURSEMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sursmé.* — L'*e* muet du rad. *sursem,* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *je sursème, il sursème, je sursèmerai, nous sursèmerions, etc.* — Agric. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSEOIR, v. tr. ou act. 3e conj. irrég. Pron. *sursoar.* (*Je sursois, tu sursois, il sursoit, nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient; je sursoyais, nous sursoyions; je sursis, nous sursîmes; je surseoirai, nous surseoirons; je surseoirais, nous surseoirions; sursois, sursoyons, sursoyez; que je sursoie, que nous sursoyions; que je sursisse, que nous sursissions; sursoyant; sursis, ise.*) Procéd. Suspendre, remettre, différer : *On* A SURSIS *toutes les affaires. Il voulait faire* SURSEOIR *le jugement du procès, les poursuites, l'exécution d'un arrêt.* (Acad.)

... *Sursoyant* ma principale histoire,
Je te remets cette chose en mémoire. (La F.)

— Il s'emploie le plus souv. intransitiv. : SURSEOIR *au jugement d'une affaire.* SURSEOIR *aux poursuites.* (Acad.)

SURSIS, ISE, part. pass. du v. Surseoir : *Il demanda qu'il fut* SURSIS *à l'exécution.* (Mignet.) *Affaire* SURSISE. *Délibération* SURSISE.

SURSIS, n. m. Procéd. Délai : *On a ordonné un* SURSIS. *Il a obtenu un* SURSIS. (Acad.)

SURSOLIDE, n. et adj. des 2 g. (*solidum;* lat.) Pron. *sur-so-lid.* — Algèbr. Il se dit de la quatrième puissance d'une grandeur, que l'on nomme ainsi par la supposition ou la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide.

SURTAUX, n. m. Pron. *sur-tô.* — Taxe, imposition excessive : *Se plaindre en* SURTAUX, *présenter, former une plainte en* SURTAUX, se plaindre à l'autorité compétente d'avoir été taxé trop haut. || Peu usité.

SURTAXE, n. f. (*sur, taxe.*) Pron. *sur-taks.* — Taxe ajoutée à d'autres ; nouvelle taxe : *Payer la taxe et la* SURTAXE. (Acad.) *L'admission des sucres étrangers sans* SURTAXE *peut anéantir les sucreries de betterave.* (Blanqui.)

— Taxe excessive et illégale : *Je me ferai décharger de cette* SURTAXE. (Acad.)

SURTAXÉ, ÉE, part. pass. du v. Surtaxer : *Denrée* SURTAXÉE.

SURTAXER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *surtak-cé.* — Taxer trop haut : *Il se plaint de ce qu'on l'*A SURTAXÉ. *On* A SURTAXÉ *cette denrée dans le tarif des douanes.* (Acad.)

SURTIRÉ, n. m. Comm. Celui sur lequel une lettre de change est tirée et qui l'accepte.

SURTONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*sur, tondre.*) Techn. Couper les extrémités les moins fines d'une laine préparée à la chaux.

SURTONTE, n. f. Techn. Ce que l'on coupe après la tonte.

SURTOUT, adv. (*sur, tout.*) Pron. *sur-tou.* — Principalement, plus que toute autre chose : *Il lui recommanda* SURTOUT *de bien servir Dieu.* (Acad.) *Évitons* SURTOUT *de parler de nous-mêmes, et de nous donner pour exemple.* (La Rochef.) *C'est* SURTOUT *lorsque tout le monde sait lire, qu'il faut bien prendre garde à ce qu'on écrit.* (Marm.)

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. (Boil.)

— Il s'emploie aussi comme terme de recommandation : SURTOUT *du silence.*

Et *surtout* évitez un dangereux accord. (Boil.)

SURTOUT, n. m. Sorte de justaucorps fort large, que l'on met sur tous les autres habits : *Il a un* SURTOUT *sur son habit. Il avait deux beaux* SURTOUTS. (Acad.) *César ne voulut pas que le peuple mît ses* SURTOUTS, *et il ne les mit pas.* (Nisard.) *Ils portaient le* SURTOUT *de voyage.* (A. Dumas.)

L'habit est vraiment leste et des plus à la mode.
Pour un *surtout* de chasse il me sera commode. (Regn.)

— Grande pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, etc., qu'on place au milieu des grandes tables, et sur laquelle il y a des figures, des vases de fleurs, de fruits, etc. : *La table était couverte d'un magnifique* SURTOUT. (Parny.)

— Petite charrette fort légère faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage.

SURVEILLANCE, n. f. Pron. *sur-vè-ianss.* — Action de surveiller : *La bonne éducation des filles dépend surtout de la* SURVEILLANCE *de leur mère. Exercer une* SURVEILLANCE *active, continuelle sur quelqu'un, sur quelque chose.* (Acad.)

— Just. crim. *Surveillance de la haute police,* peine accessoire en matière criminelle et correctionnelle, qui détermine certains lieux où le condamné ne pourra paraître après qu'il aura subi sa peine.

— État de celui qu'on surveille : *Il a été mis sous la* SURVEILLANCE *de la haute police pendant tant d'années. Il doit rester en* SURVEILLANCE *pendant deux ans.* (Acad.)

SURVEILLANT, part. prés. du v. Surveiller.

SURVEILLANT, ANTE, n. Pron. *sur-vè-ian, iantt.* — Celui, celle qui surveille : *C'est un* SURVEILLANT *soigneux, habile, éclairé. Il ne sait pas que je lui ai donné un* SURVEILLANT. *Un sage* SURVEILLANT *de la jeunesse.* (Acad.)

— Adj. *Cet homme est trop* SURVEILLANT, *cet autre ne l'est pas assez.* (Acad.) || Peu usité.

SURVEILLE, n. f. (*sur, veille.*) Pron. *sur-vè-y.* — Avant-veille ; le jour qui précède immédiatement la veille : *La* SURVEILLE *de Noël. La* SURVEILLE *de son départ, de sa mort.* (Acad.)

SURVEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Surveiller : *Il est bien* SURVEILLÉ.

SURVEILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *sur-vè-ié.* — Veiller particulièrement et avec autorité sur quelque chose : *Ce n'est pas assez que tels et tels prennent le soin de cette affaire, il faut encore quelqu'un pour y* SURVEILLER. *Un général d'armée doit* SURVEILLER *à tout ce qui se passe.* (Acad.)

— Transitiv. SURVEILLER *des travaux.* SURVEILLER *quelqu'un. Il faut* SURVEILLER *sa conduite.* (Acad.)

= **Se surveiller,** v. pr. Être surveillé : *C'est à leur naissance que les passions doivent* SE SURVEILLER. (Ch. Nod.)

— Mor. S'examiner attentivement : SURVEILLEZ-VOUS *vous-même.* (C. Nod.)

— Récipr. Se surveiller l'un l'autre : *Les rivaux* SE SURVEILLENT *souvent, au point de ne plus se surveiller eux-mêmes.* (Ch. Nod.)

SURVENANCE, n. f. Pron. *sur-ve-nanss.* — Jurispr. Arrivée que l'on n'a point prévue ; il ne se dit guère qu'en parl. des enfants qui surviennent après une donation faite : *Une donation est révoquée de droit par* SURVENANCE *d'enfants.* (Acad.) *La* SURVENANCE *des enfants rendrait à elle seule la société conjugale indissoluble.* (Portalis.)

SURVENANT, part. prés. du v. Subvenir.

SURVENANT, ANTE, adj. Qui survient : *Des personnes* SURVENANTES.

— Substant. : *Il y a place pour les* SURVENANTS. (Acad.) *J'assiste à des soupers priés, où la porte est fermée à tout* SURVENANT. (J.-J. Rouss.)

On nous voit tous, pour l'ordinaire,
Piller le *survenant.* (La Font.)

SURVENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*sur, vendre.*) Pron. *sur-vandr.* — Vendre trop cher, plus cher que les choses ne valent : SURVENDRE *sa marchandise.* (Acad.)

— Intransitiv. : *Vous avez tort de* SURVENDRE. *Il n'est pas juste que vous me* SURVENDIEZ. (Acad.)

SURVENDU, UE, part. pass. du v. Survendre : *Tout a été* SURVENDU *à cet inventaire.* (Acad.)

SURVENIR, v. intr. ou neutr. 2e conj. (*sur, venir.*) Pron. *sur-ve-nir.* — Arriver inopinément :

Lors un grand flot *survint* qui de front nous choqua ;
Notre amiral pâlit, et la voix me manqua. (C. Del.)

— Impersonnell. : *Comme ils étaient ensemble, il* SURVINT *du monde. Comme nous étions prêts à partir,* IL SURVINT *un orage.* (Acad.)

— Arriver de surcroît : *Si la fièvre* SURVENAIT, *s'il* SURVIENT *le moindre accident, c'est un homme mort.* (Acad.) *Je vous proposerai mes doutes, s'il m'en* SURVIENT *quelques-uns.* (J.-J. R.) *S'il vous* SURVIENT *quelque affaire, employez-moi.* (La Font.) *Voici une nouvelle contradiction qui me* SURVIENT. (Volt.)

SURVENTE, n. f. (*sur, vente.*) Pron. *sur-vantt.* — Vente à un prix excessif : *C'est une* SURVENTE *trop visible.*

SURVENTE, n. f. (*sur, vent.*) Pron. *sur-vantt.* — Mar. Augmentation du vent.

SURVENTER, v. int. pers. 1re conj. Mar. En parl. du vent, Souffler avec violence.

SURVENU, UE, part. pass. du v. Survenir : *Un accès* SURVENU *à l'œil fit tout craindre.* (Volt.)

SURVENUE, n. f. Arrivée tardive : *Quel effet produisit sur lui la brusque et intempestive* SURVENUE *du cardinal!* (V. Hugo.)

SURVÊTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*sur, vêtir.*) Mettre un habillement par-dessus un autre.

= **Se survêtir,** v. pr. Se couvrir d'un second habillement.

SURVÊTU, UE, part. pass. du v. Survêtir.

SURVIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Survider.

SURVIDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *sur-vidé.* — Oter une partie de ce qui est dans un vase, dans un vaisseau, dans un sac trop plein : *Il faut* SURVIDER *ce sac, ce vaisseau.* (Acad.)

SURVIE, n. f. Pron. *sur-vi.* — Jurispr. État de celui qui survit à un autre : *Et, en cas de* SURVIE, *l'un des contractants s'oblige....*

— *Gains de survie,* ou *gains nuptiaux,* avantages qui se font entre époux en faveur du survivant.

— Par extens. : *La* SURVIE *d'un peuple est l'œuvre de ses hommes de génie.* (H. de Balzac.)

SURVIVANCE, n. f. Pron. *sur-vi-vanss.* — Droit, faculté de succéder à un homme dans sa charge après sa mort : *Il avait un gouvernement, et le roi lui en accorda la* SURVIVANCE *pour son fils. Lettres, brevet de* SURVIVANCE. (Acad.)

Je lui veux de ma place offrir la survivance. (C. Del.)

— *La survivance de l'âme,* l'existence de l'âme après sa séparation du corps : *L'existence de Dieu, la* SURVIVANCE *de l'âme, acquirent aux yeux de Franklin l'autorité de dogmes véritables.* (Mign.)

SURVIVANCIER, n. m. Pron. *sur-vi-vancié.* — Celui qui a la survivance d'une charge : *Souvent le* SURVIVANCIER *exerçait du vivant du titulaire, et de son consentement.* (Acad.) *A la mort du titulaire, le* SURVIVANCIER *pouvait, à son choix, exercer la charge ou la vendre.* (Bazin.) *On lui offrit comme* SURVIVANCIER *la place de surintendant de la musique du roi.* (Raoul-Rochette.)

SURVIVANT, part. prés. de Survivre.

SURVIVANT, ANTE, adj. Qui survit à une autre personne : *La femme* SURVIVANTE. *Les enfants* SURVIVANTS.

— Substantiv. : *Le* SURVIVANT *des époux. Le* SURVIVANT, *la* SURVIVANTE *aura tout le bien.* (Acad.)

Tous *survivants* au duel tombent sous l'ordonnance. (V. H.)

SURVIVRE, v. intr. ou neutr. 4e conj. (*sur,* et *vivre.*) Demeurer en vie après une autre personne : *Selon l'ordre de la nature, les enfants doivent* SURVIVRE *à leur père. On ne peut vivre longtemps qu'on ne* SURVIVE *à plusieurs de ses amis.* (Acad.)

— Fig. *Survivre à son honneur, à sa réputation, à sa fortune,* vivre encore après la perte de son honneur, de sa réputation, de sa fortune.

— Par analog. : *La Providence a voulu que la reine* SURVÉCUT *à ses grandeurs, afin qu'elle pût* SURVIVRE *aux attachements de la terre.* (Boss.) *Caton, le plus sage des Romains, ne put* SURVIVRE *à la liberté.* (Marm.)

A son dernier arrêt je ne puis plus *survivre.* (Rac.)

— En parl. des choses, Subsister après : *L'âme* SURVIT *au corps.* (J.-J. Rouss.) *Les vieux ifs de nos cimetières* ONT *plus d'une fois* SURVÉCU *aux églises qu'ils y ont vu bâtir.* (B. de St-P.) *Scanderberg mourut ; son pays ne lui* SURVÉCUT *pas.* (Villem.)

— Transitiv. : *Il* A SURVÉCU *son fils, sa femme.* (Acad.) || Vieux.

= **Se survivre,** v. pron. Survivre à soi.

— *Se survivre à soi-même,* perdre avant la mort l'usage de ses facultés naturelles : *L'homme* SE SURVIT *à lui-même.* (Étienne.)

— *Se survivre dans ses enfants, dans ses ouvrages,* laisser après soi des enfants, des ouvrages qui perpétuent le souvenir de son nom, de ses qualités, de ses talents : *Quel citoyen, en fondant une famille, n'a pas l'idée de* SE SURVIVRE EN ELLE? (Troplong.)

SUS, prép. Pron. *suss.* — Sur ; il n'est plus guère usité que dans cette phrase : *Courir* sus *à quelqu'un. Il n'y avait pas jusqu'aux femmes et aux enfants qui sortaient des maisons pour courir* SUS *aux vaincus.* (Vitet.)

= **En sus,** loc. prép. et adv. Au-delà : *Il a touché des gratifications* EN SUS *de ses appointements.* (Acad.)

— Fam. *La moitié, le tiers, le quart en sus,* la moitié, le tiers, le quart en plus d'une quantité d'une somme : *Quatre francs et le quart* EN SUS, *font cinq francs.* (Acad.)

— Fin. *Le tiers, le quart en sus,* quantité qui, étant ajoutée à une somme, donne une somme totale dont cette quantité est le tiers ou le quart : *Le tiers* EN SUS *de six mille francs, et trois mille francs. Quinze mille francs et le quart* EN SUS, *font vingt mille francs.* (Acad.)

= **Sus,** interj. Fam. Il se dit pour exhorter, pour exciter : Sus ! *mes amis,* SUS DONC ! *levez-vous !*

(Acad.) Sus donc! inventez de nouveaux tourments pour moi. (Mézer.)

Sus donc! qui vous retient? (Corn.)

— Il s'emploie aussi par menace :

Sus, je romps notre trêve, et reprends ma parole. (Mol.)

SUSBANDE, n. f. Mar. Pièce de fer d'un affût.

— Susbandes de tourillon, pièces qui retiennent les tourillons d'un affût dans leurs encastrements.

SUSCEPTIBILITÉ, n. f. Pron. suss-cèp-ti-bi-li-té. — Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques.

— Méd. Exaltation de la sensibilité observée dans les affections nerveuses.

— Mor. Disposition à se choquer trop aisément : C'est un homme d'une extrême SUSCEPTIBILITÉ. Blesser, ménager la SUSCEPTIBILITÉ de quelqu'un. (Acad.) Toutes les émotions, toutes les SUSCEPTIBILITÉS du patriotisme sont légitimes ; ce qui importe, c'est qu'elles soient avouées par la vérité, par la raison. (Guizot.) Des rapports aisés et fréquents les rapprochent chaque jour sans qu'aucune SUSCEPTIBILITÉ les divise. (A. de Tocquev.)

SUSCEPTIBLE, adj. des 2 g. (sub, capere, prendre sous ; lat.) Capable de recevoir certaine modification : La matière est SUSCEPTIBLE de toutes sortes de formes. Cette terre est SUSCEPTIBLE d'améliorations. (Acad.) Les éléphants ne sont guère SUSCEPTIBLES de crainte. (Buff.)

— Cette proposition, ce passage est susceptible de plusieurs sens, cette proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents ; ce passage peut être expliqué, peut être interprété de bien des façons.

— Fig. : L'esprit de l'homme est SUSCEPTIBLE de bonnes, de mauvaises impressions, de toutes les opinions. SUSCEPTIBLE du bien et du mal. SUSCEPTIBLE d'amour, de haine, etc. (Acad.) L'âne est SUSCEPTIBLE d'éducation, et l'on en a vu d'assez bien dressés pour faire curiosité de spectacle. (Buff.) Qui sait, jusqu'où peut s'étendre l'influence d'un esprit supérieur sur ceux qui sont SUSCEPTIBLES d'amélioration. (La Harpe.) Les oiseaux sont moins SUSCEPTIBLES que les quadrupèdes des sentiments d'attachement et d'obéissance. (Buff.) Les pères sont SUSCEPTIBLES d'un attachement aussi fort pour leurs enfants que les mères. (Lévis.)

— Absol. en parl. des personnes, Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément : Il est fort SUSCEPTIBLE. Un esprit, un caractère SUSCEPTIBLE. (Acad.) Les éléphants sont SUSCEPTIBLES et délicats sur le fait des injures. (Buff.) Je suis devenue affreusement SUSCEPTIBLE depuis que je suis déchue. (G. Sand.)

Vous savez à quel point Oreste est susceptible. (Paliss.)

— Subst. Celui, celle qui s'offense aisément : Il reste à faire une comédie du SUSCEPTIBLE.

= **Gramm.** SUSCEPTIBLE, CAPABLE. Capable de signifie Qui a l'aptitude, la puissance, les qualités requises pour : Il est CAPABLE de grandes choses. (Acad.) Où trouver un sujet plus fidèle et plus CAPABLE de cet emploi? (Fléch.) Quel homme parut d'abord plus CAPABLE des grandes affaires ? (Boss.)

— Mor. Il s'emploie en bonne et en mauv. part : Il y a peu de gens au monde CAPABLES de ces excès. (Pasc.)

De quoi n'est pas capable une amante insensée? (Piron.)

— Susceptible de, en parl. des personnes et des choses, signifie Qui peut subir certaines modifications : L'homme est SUSCEPTIBLE du bien et du mal. La matière est SUSCEPTIBLE de toutes sortes de formes. (Acad.) Il n'y a que les plantes qui viennent dans les lieux qui leur ont été particulièrement assignés par la nature, qui y acquièrent toute la perfection dont elles sont SUSCEPTIBLES. (B. de St-P.)

De la loi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles. (Boil.)

— Les meilleurs écrivains du dix-septième siècle ont employé susceptible pour capable : Les grands sont d'autant plus SUSCEPTIBLES de préjugés qu'ils aiment moins la peine de l'examen. (Mass.) Je parle d'une sagesse qui vient d'en haut, qui est sage, modeste, SUSCEPTIBLE de tout bien. (Fléch.)

— En ce sens, cet adjectif est aujourd'hui très peu usité.

SUSCEPTION, n. f. (suscipere, susceptum, recevoir ; lat.) Pron. suss-cèp-cion. — Action de prendre les ordres sacrés : La SUSCEPTION des ordres sacrés oblige à des devoirs sévères. (Acad.)

— Il se dit aussi de deux fêtes de l'église catholique : La SUSCEPTION de la sainte croix. La SUSCEPTION de la sainte couronne. (Acad.)

SUSCITATION, n. f. (susciter.) Pron. suss-ci-ta-tion. — Suggestion, instigation : Il a fait cela à la SUSCITATION d'un tel. (Acad.) || Il est vieux.

SUSCITÉ, ÉE, part. pass. du v. Susciter.

SUSCITER, v. tr. ou act. 1re conj. (suscitare, exciter ; lat.) Pron. suss-ci-té. — Faire naître, faire paraître dans un certain temps ; il se dit particul. des hommes extraordinaires que Dieu inspire : Dieu A SUSCITÉ des prophètes. Il SUSCITA les libérateurs de son peuple. (Acad.) Les prophètes annonçaient que dans les derniers temps Dieu SUSCITERAIT de la race de David le libérateur de son peuple. (Mass.) Dieu A SUSCITÉ de temps en temps des hommes extraordinaires, pour maintenir la saine doctrine, pour réveiller la piété. (Fleury.)

— Vulg. En m. part. Faire naître à quelqu'un des embarras, des affaires fâcheuses, des inimitiés, dans le dessein de lui nuire : SUSCITER à quelqu'un des ennemis contre lui. SUSCITER un procès, une querelle. SUSCITER des embarras, des obstacles. (Acad.) On cabale, on SUSCITE des accusateurs... (La Font.)

— Par anal. Il se dit des choses. Son mérite, sa gloire lui A SUSCITÉ bien des envieux, etc. (Acad.)

= **Se susciter**, v. pron. Être suscité.

— S'attirer : Nous NOUS SUSCITONS des ennemis implacables par nos critiques. (Ch. Nod.)

SUSCRIPTION, n. f. (super, sur ; scriptio, écriture ; lat.) suss-krip-cion. — Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre missive : C'est lui qui a mis la SUSCRIPTION à cette lettre. La SUSCRIPTION était : Au Roi, à son Altesse royale, à Monsieur de..... (Acad.) Il s'empressa d'ouvrir le billet qui ne portait pas de SUSCRIPTION. (Scribe.)

SUS-DÉNOMMÉ, ÉE, adj. Prat. Qui été nommé plus haut.

SUSDIT, ITE, adj. (supra, au-dessus ; dictus, dit ; lat.) Pron. suss-di, ditt. — Prat. Nommé, indiqué ci-dessus : La SUSDITE maison. La SUSDITE somme payable au SUSDIT terme. (Acad.)

— Fam. et ironiq. Substantiv. : Le SUSDIT. La SUSDITE.

Outre, plus, le susdit serait venu, de rage,
Pour lacérer ledit présent procès-verbal. (Rac.)

SUS-DOMINANTE, n. f. Pron. çuss-do-mi-nantt. — Mus. Note qui est d'un degré au-dessus de la dominante.

SUS-NOMMÉ, ÉE, Prat. Qui est nommé ci-dessus, qui a déjà été nommé.

— Substant. : Le SUS-NOMMÉ untel. La SUS-NOMMÉE.

SUSPECT, ECTE, adj. (suspectus ; lat., m. sign.) Pron. suss-peckt. — Qui est soupçonné, qui mérite de l'être, qui inspire de la méfiance : Une conduite SUSPECTE. Des mœurs SUSPECTES. Une démarche SUSPECTE. Votre violence sur cette affaire m'est SUSPECTE. Le témoignage de cet homme m'est SUSPECT. Sa probité est très-SUSPECTE. Un contrat SUSPECT de fraude. Une convention SUSPECTE de simonie. Il ne faut pas ajouter foi à ces lettres-là, elles viennent d'un lieu SUSPECT. (Acad.)

Tout me devient permis lorsque tout m'est suspect.
(C. Del.)

— Il se dit aussi des personnes : Cet homme m'est SUSPECT, me devient SUSPECT. Cela la rendit SUSPECT à son parti. Dès lors on le tint pour SUSPECT. Vous êtes SUSPECT de partialité. SUSPECT d'entretenir des intelligences avec l'ennemi. (Acad.) Si je vous suis SUSPECT, je ne me mêle plus de rien. (Mol.)

Sans amis, sans repos, suspect et dangereux,
L'homme frivole et vague est déjà malheureux. (Gresset.)
Une reine est suspecte à l'empire romain. (Rac.)

— Lieu, pays suspect de peste, de contagion, ou absol., lieu, pays suspect, lieu, pays qu'on soupçonne être infecté de peste, d'une contagion : Ces marchandises viennent d'un lieu, d'un pays SUSPECT. (Acad.)

— Subst. Homme suspect : Un SUSPECT. Écarter, éloigner les SUSPECTS.

Tous les suspects, dit-on, vont être incarcérés ;
Les riches sont suspects, suspects les modérés. (Ponsard.)

SUSPECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Suspecter : Marchandise SUSPECTÉE. Opinion SUSPECTÉE.

SUSPECTER, v. tr. ou act. 1re conj. (suspicio, suspectum, soupçonner ; lat.) Pron. suss-pèk-té. — Soupçonner, tenir pour suspect : JE SUSPECTE fort la fidélité de ce domestique. On SUSPECTAIT sa doctrine, ses mœurs. On reconnut qu'on l'AVAIT SUSPECTÉ à tort. (Acad.) Qui hait le fanatisme se laisse aisément aller à SUSPECTER la foi. (De Rémusat.)

= **Se suspecter**, v. pr. Être suspecté : Sans l'appui de la religion, toute humaine vertu peut SE SUSPECTER. (Ch. Nod.)

— Se soupçonner soi-même : Qui se connaît, SE SUSPECTE lui-même. (Ch. Nod.)

— Se soupçonner mutuellement : Les jaloux SE SUSPECTENT.

SUSPENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (suspendere ; lat.) Pron. suss-pandr. — Élever quelque corps, l'attacher, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien : SUSPENDRE des lustres au plafond. SUSPENDRE des chevaux pour les embarquer. SUSPENDRE le corps, la caisse d'une voiture. (Acad.) Quel est donc le puissant architecte qui A SUSPENDU sur nos têtes la voûte des cieux ? (Fén.)

On lui lia les pieds, on vous le suspendit. (La Font.)

— Fig. Surseoir, différer, discontinuer, cesser pour quelque temps : SUSPENDRE l'exécution d'un arrêt. SUSPENDRE les hostilités. SUSPENDRE son ressentiment. Dieu SUSPEND pour quelque temps les effets de sa justice. (Acad.) Suivant Homère, les dieux SUSPENDENT leurs délibérations et se lèvent de leurs trônes lorsque Apollon paraît au milieu d'eux. (Barthél.) Le ciel semblait SUSPENDRE sa vengeance. (Boss.)

L'homme éclairé suspend l'éloge ou la censure. (Gress.)
Tout le ciel, attentif au Verbe souverain,
Suspend ses chants sacrés. (Lam.)

— Suspendre sa marche, interrompre sa marche, s'arrêter pour quelque temps : Ces troupes ONT SUSPENDU LEUR MARCHE, ont eu ordre de SUSPENDRE LEUR MARCHE. (Acad.)

— Suspendre son travail, des travaux, interrompre son travail, des travaux.

— Par anal. La nuit adoucit toutes les peines ; elle SUSPEND, elle calme tout. (Fén.)

— Suspendre son jugement sur quelque chose, attendre, pour porter son jugement, qu'on soit plus éclairé.

— Fig. En parl. d'un agent quelconque, Interrompre ses fonctions : SUSPENDRE un prêtre de ses fonctions. On A SUSPENDU le maire de cette commune. (Acad.)

= **Se suspendre**, v. pron. Se tenir suspendu : SE SUSPENDRE à une branche, à une corde. (Acad.)

J'aimais à me suspendre aux lianes légères. (Lam.)

SUSPENDU, UE, part. pass. du v. Suspendre : Pont SUSPENDU. Voiture SUSPENDUE. (Acad.) La vie ressemble au festin de Damoclès, le glaive est toujours SUSPENDU. (Volt.) Caligula tenait le glaive SUSPENDU sur le Sénat, qu'il menaçait d'exterminer tout entier. (Montesq.) Il était SUSPENDU à un frêle arbuste, et l'abîme était sous ses pieds. (Marm.)

— Par extens. Il se dit des choses qui sont en équilibre, et qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes : Les nuées sont SUSPENDUES en l'air. Les corps célestes sont SUSPENDUS sur nos têtes. Un morceau de fer demeure SUSPENDU à une pierre d'aimant. (Acad.)

— Arrêté, différé pour un certain temps : Tous mes travaux champêtres sont malheureusement SUSPENDUS. (Volt.)

Le fatal sacrifice est encor suspendu. (Rac.)

— Fig. Dans l'admiration, la surprise, l'étonnement, tout mouvement est SUSPENDU, on reste dans une même attitude. (Buff.) Les hommes sont SUSPENDUS dans l'attente de la décision dernière et irrévocable. (Boss.)

SUSPENS, adj. m. Pron. suss-pan. — Interdit. Il ne se dit qu'en parl. d'un ecclésiastique qu'on suspend de ses fonctions : Un prêtre SUSPENS, déclaré SUSPENS. Il est SUSPENS de fait et de droit. (Acad.) Ils déclaraient SUSPENS et interdits ipso facto tous les ecclésiastiques qui n'auraient pas signé. (Rac.)

= **En suspens**, loc. adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer : Je suis en SUSPENS de ce que je dois faire, sur ce que je dois faire. (Ac.) Une mauvaise honte me tenait en SUSPENS. (Fén.) Rester EN SUSPENS. Le doute est l'irrésolution d'un esprit EN SUSPENS entre des opinions contraires. (Marm.) Quel magistrat oserait monter au tribunal, pendant qu'on est EN SUSPENS s'il est digne d'y siéger ? (Beaum.)

... Un mot amer qui vient me soulager,
En suspens sur ma langue, est prêt à me venger.
(C. Del.)

— Cette affaire est demeurée en suspens, elle est encore indécise.

SUSPENSE, n. f. Pron. suss-panss. — Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens : Un prêtre qui a encouru la SUSPENSE. (Acad.)

— État où un ecclésiastique est mis par cette censure : Un prêtre qui dit la messe pendant sa SUSPENSE devient irrégulier. (Acad.)

SUSPENSEUR, adj. m. Anat. Qui soutient, qui tient suspendu : Ligament SUSPENSEUR du foie. Muscle SUSPENSEUR du testicule, ou Crémaster. (Acad.)

SUSPENSIF, IVE, adj. Jurispr. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant, de continuer : Il y a des cas où le simple appel est SUSPENSIF ; il y en a où il n'est que dévolutif. (Acad.)

— Gramm. Points suspensifs, points mis à la suite les uns des autres pour marquer suspension ou interruption du sens. || V. PONCTUATION.

SUSPENSION, n. f. (suspensio ; lat.) Pron. suss-pan-cion. — Action de suspendre, ou état d'une chose suspendue : La SUSPENSION du pendule par une soie ou par un fil de métal. (Acad.)

— [illegible]s ordin. Mor. Surséance, cessation d'opération pour quelque temps : *La* SUSPENSION *de l'exécution d'un jugement. La* SUSPENSION *du payement des rentes.* SUSPENSION *entière des puissances, des facultés de l'âme.* (Acad.) *Le chagrin est comme une fièvre qui a ses redoublements et ses* SUSPENSIONS. (Boil.)

— *Suspension d'armes,* cessation momentanée des actes d'hostilité.

— Action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps : *Il a été prononcé contre cet avoué une* SUSPENSION *de trois mois.* (Ac.)

— Rhétor. Figure qui consiste à tenir les auditeurs en suspens et à leur cacher quelque chose de grand afin d'exciter leur attention et de piquer leur curiosité : *La* SUSPENSION *augmente l'effet des choses qu'on doit annoncer.* (Acad.)

... Monsieur... en vérité... pour peu...
Non..., jamais... car enfin... ma bouche... quand j'y [pense...
Je me sens suffoquer par la reconnaissance. (Regn.)

— Gramm. Sens interrompu brusquement, et qui n'est point achevé : *La* SUSPENSION, *dans l'écriture, dans l'impression, se marque par une suite de points.* (Acad.)

— Pharm. État où se trouvent les particules de substances solides, flottantes et nageantes dans un liquide quelconque, sans s'y dissoudre ni s'y précipiter.

— Mus. Marche de tout accord sur la basse duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant de passer à ceux qui appartiennent à l'accord actuel.

— Techn. Il se dit des pièces ou parties par lesquelles un régulateur est suspendu.

— Mar. Machine qui maintient, dans toutes les agitations du vaisseau, la boussole ou l'horloge parfaitement horizontale.

SUSPENSOIR, n. m. Pron. *suss-pan-soar.* — Ce qui sert à suspendre, ce qui tient suspendu.

— Chirur. Sorte de bandage dont on se sert pour soutenir le scrotum et pour prévenir les descentes d'intestins : *Porter un* SUSPENSOIR. (Acad.)

— Mar. Sorte d'araignée en sangle, fixée en arrière d'un hunier, pour en retrousser et en serrer la voile.

SUSPENTE, n. f. Mar. Chaîne ou gros cordage, passé en double sur le haut d'un capelage des bas mâts ou sur l'arrière du chouquet, qui sert à maintenir les basses vergues lorsqu'elles ont été hissées.

SUSPICION, n. f. (*suspicio;* lat., m. sign.) Pron. *suss-pi-cion.* — Jurispr. Soupçon, défiance : *Grande* SUSPICION. SUSPICION *de fraude. Avoir* SUSPICION. *Entrer en* SUSPICION. *Pour cause de* SUSPICION. (Ac.) *La garde, manifestement en* SUSPICION, *ne s'obstina plus à défendre ceux qui ne voulaient point être défendus par elle.* (Mich.)

SUSPIED, n. m. Pron. *su-pié.* — Man. Courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

SUSPIRIEUX, EUSE, adj. (*suspirium,* soupir; lat.) Pron. *suss-pi-rieu, rieuz.* — Méd. En parl. de la respiration, dont le bruit ressemble à celui d'un soupir : *La respiration devint* SUSPIRIEUSE *et entrecoupée, le pouls vacillant et irrégulier, et le malade succomba.* (Corvisart.)

SUSSEYEMENT, n. m. Pron. *su-cè-y-man.* — Gramm. Vice de prononciation, qui consiste à donner au *j* l'articulation du *z*, et à prononcer *ch* comme *s*, comme *ze* pour *je*, *sien* pour *chien*.

SUSSEYER, v. tr. ou act. et intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *su-cè-ié.* — Gramm. Faire des susseyements; être sujet au susseyement.

SUSTENTATION, n. f. Pron. *suss-tan-ta-cion.* — Aliment, nourriture suffisante à l'entretien de la vie. ‖ Peu usité.

SUSTENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Sustenter : *Personne* SUSTENTÉE.

SUSTENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*sustentare;* lat.) Pron. *suss-tan-té.* — Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments : *Tant de livres de pain par jour suffisent pour* SUSTENTER *tant de pauvres. Il importe peu de quoi on* SUSTENTE *ce corps mortel.* (Boss.) *Il fixa le mode et l'étendue des contributions qui devaient servir à* SUSTENTER *l'armée.* (Thiers.)

= **Se sustenter,** v. pr. Être sustenté.

— Se nourrir : *Il n'a pas même de quoi* SE SUSTENTER. (Acad.)

SUSURRATION, n. f. Pron. *su-zur-ra-cion.* — Néol. Murmure; léger sifflement.

SUTURAL, ALE, adj. Pron. *su-tu-ral.* — Didact. Qui a rapport aux sutures.

— Bot. *Déhiscence suturale,* celle qui se fait sur un péricarpe par une suture marginale.

SUTURE, n. f. (*sutura,* couture; lat.) Anat. Jointure de deux parties du crâne qui entrent l'une dans l'autre par des dentelures, et qui paraissent comme cousues ensemble : *Les* SUTURES *du crâne.* (Acad.)

— Bot. Endroit où les pièces, les valves qui forment l'enveloppe de certains fruits, se joignent et adhèrent entre elles par leurs bords : SUTURE *longitudinale.* (Acad.)

— Chir. Réunion des lèvres d'une plaie : *On donne le nom de* SUTURE *à l'opération dans laquelle on traverse les lèvres d'une plaie au moyen de fils ou de tiges métalliques dans le but d'en déterminer le rapprochement.* (Sédillot.) *Pour rapprocher les bords de la plaie et les maintenir en contact, on a imaginé plusieurs espèces de* SUTURES. (Cloquet.)

— Litt. Fig. Travail qui a pour but d'empêcher que la suppression faite à un ouvrage ne paraisse : *Au moyen d'une* SUTURE *habilement faite, on ne s'aperçoit pas qu'il a retranché cette scène, ce chapitre, ce paragraphe.* (Acad.) *La* SUTURE *des différentes parties de l'œuvre est grossière.* (Ph. Chasles.)

SUTURÉ, ÉE, adj. Pron. *su-tu-ré.* — Didact. Qui offre une suture, qui a la suture saillante ou colorée.

SUZERAIN, AINE, adj. (*sursum;* lat.) Pron. *suz-rain, rènn.* — Féod. Il se dit d'un seigneur qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent : *Seigneur* SUZERAIN. *Dame* SUZERAINE. (Acad.)

Je connais les États dont je suis *suzerain.* (C. Del.)

— Substantiv. *Le vassal et le* SUZERAIN. (Acad.)

SUZERAINETÉ, n. f. Pron. *suz-rènn-té.* — Anc. Droit du suzerain; circonscription dans laquelle s'exerçait ce droit.

SVELTE, adj. des 2 g. (*svelto;* ital.) Pron. *svèlt.* — Léger, délié, dégagé : *Une figure, une colonne* SVELTE. (Acad.) *De* SVELTES *colonnes soutenaient les portiques de cette demeure royale.* (Scribe.)

— Par anal. *Le bouleau, le peuplier d'Italie, sont, de leur nature,* SVELTES. (Boutard.)

— Fam. Il se dit aussi des personnes : *Cette femme a la taille* SVELTE. *Cette femme est* SVELTE. (Acad.) *Entourée de jeunes compagnes, elle se livrait avec elles à des jeux bruyants :* SVELTE *et légère elle les devançait à la course.* (B. Constant.) *Une femme jeune,* SVELTE, *gracieuse, s'avança sur le seuil de la porte pour répondre à l'étranger.* (Lam.) *Elle était grande et d'une taille* SVELTE. (H. de Balz.)

SWIETÉNIE, n. f. Botan. Genre de plantes de la famille des Méliacées, qui fournit le bois d'acajou ou l'acajou du commerce; c'est un arbre élevé qui croît dans les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale; son écorce est fébrifuge.

SYAGRE, n. m. Bot. Espèce de palmier du Brésil.

SYBARITE, n. m. Par allus. aux anciens habitants de la ville de Sybaris. Homme qui mène une vie molle et voluptueuse : *C'est un* SYBARITE, *un vrai* SYBARITE. *Il mène une vie de* SYBARITE. (Acad.)

— Adj. Mou, efféminé : *Avoir des mœurs* SYBARITES.

SYBARITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-ba-ri-tik.* — Néol. Qui appartient aux sybarites, à un sybarite.

SYBARITISME ou **SYBARISME,** n. m. Pron. *ci-ba-ri-tism, rism.* — Néol. Recherche extrême, raffinement voluptueux : *Ce n'est plus de la délicatesse, c'est du* SYBARITISME.

SYCOMORE, n. m. (σύκη, figuier, et μορέα, mûrier; gr.) Pron. *ci-ko-mor.* — Bot. Arbre qui tient du figuier pour les fruits et du mûrier pour les feuilles : *Le* SYCOMORE *était fort commun dans l'ancienne Égypte.* (Acad.) *En Égypte, après l'embaumement, on enfermait les corps dans des cercueils faits de bois de* SYCOMORE, *qui est presque incorruptible.* (Buff.) *Je mangeai des figues de la seconde saison; celles du* SYCOMORE *ou figuier de Pharaon étaient passées.* (Chateaubr.)

— Vulg. Arbre du genre des Érables, appelé aussi *Faux platane,* qui sert à orner les parcs, les promenades, etc. : *Allée de* SYCOMORES. *Le bois de* SYCOMORE *s'emploie pour les ouvrages de tour.*

SYCOPHAGE, adj. des 2 g. (σύκη, figuier, et φάγειν, manger; gr.) Pron. *ci-ko-faj.* — Zool. Qui vit de figues.

SYCOPHANTE, n. m. (σύκη, figuier, et φαίνειν, dénoncer; gr.) Pron. *ci-ko-fant.* — Fourbe, menteur, fripon, délateur, coquin.

Guillot le *sycophante* approche doucement. (La Font.)

— Zool. Espèce de carabe.

SYCOSE, n. f. (σύκον, figue; gr.) Pron. *ci-kôz.* — Méd. Maladie parasite végétale des follicules pileux; dartre pustuleuse; mentagre.

SYÉNITÉE, n. f. Minér. Roche composée de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole.

SYLLABAIRE, n. m. (*syllabe.*) Pron. *cil-la-bèr.* — Petit livre élémentaire à l'usage des enfants, dans lequel les syllabes sont rangées par ordre.

— Adj. Il se dit quelquefois pour syllabique : *La lettre phonétique représenta le son radical ou* SYLLABAIRE. (Ch. Nodier.)

SYLLABE, n. f. (σύν, ensemble, et λάμβανειν, prendre; gr.) Pron. *cil-lab.* — Gramm. Voyelle seule, ou réunion de lettres qui se prononcent par une seule émission de voix : *Dans le mot* AVOIR, A *fait une* SYLLABE, *et* VOIR *en fait une autre. Un mot d'une, de deux, de trois* SYLLABES. *Il prononce gravement et pèse sur toutes les* SYLLABES. (Acad.) *Quand le bouvreuil s'anime, il semble articuler cette* SYLLABE *répétée,* tui, tui, tui. (Buff.)

Le nouveau Cicéron, dans ses transes affreuses,
Traîne du dernier mot les *syllabes* honteuses. (Boil.)
Je n'impose jamais de la moindre *syllabe.* (Bours.)

— *Il ne lui a pas répondu une syllabe,* il ne lui a rien répondu.

— *Ne pas dire une syllabe,* ne pas dire un mot : *Elle verrait tout aller sens dessus dessous dans votre maison* SANS DIRE UNE SYLLABE. (Le Sage.)

— *Syllabe pure,* celle qui ne renferme qu'une seule voyelle. ‖ *Syllabe mixte* ou *composée,* celle qui renferme une voyelle double ou une diphthongue.

— Prosod. *Syllabe longue,* celle que l'on prononce avec un certain prolongement de son.

— *Syllabe brève,* celle sur laquelle on passe rapidement en prononçant.

— *Syllabe masculine,* celle qui se termine par toute autre lettre que l'*e* muet.

— *Syllabe féminine,* celle qui se termine par un *e* muet.

SYLLABIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport aux syllabes : *Augment* SYLLABIQUE.

— *Valeur syllabique,* proportion de la durée d'une syllabe à celle d'une autre syllabe.

— *Écriture syllabique,* celle dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

— Mus. *Chant syllabique,* chant dans lequel chaque note répond à une syllabe.

SYLLEPSE, n. f. (σύν, avec; λάμβανειν, prendre; gr.) Pron. *cil-lèps.* — Figure de grammaire, par laquelle l'accord répond plutôt à la pensée qu'aux règles grammaticales. *La plupart des hommes sont bien fous,* est une syllepse.

— *Syllepse du nombre,* celle où les mots ne sont pas en rapport de nombre : *La* FOULE *se grossit et s'augmente;* ILS ENTOURENT *le palais.* (Scribe.)

— *Syllepse du genre,* celle où les mots correspondants ne sont pas au même genre : *Les* PERSONNES *d'esprit ont en* EUX *les semences de tous les sentiments.* (La Br.)

Jeune et charmant objet......
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains. (Volt.)

— *Syllepse de personne,* celle où les mots correspondants ne sont pas à la même personne :

Étouffe tes soupirs, malheureuse *Constance;*
Soyons en tous les lieux digne de ma naissance. (Volt.)

— Rhét. Figure par laquelle un mot est employé à la fois au propre et au figuré : *Galatée est pour Corydon plus* DOUCE *que le miel du mont Hybla.*

SYLLEPTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cil-lèp-tik.* — Gramm. Qui a rapport à la syllepse : *Rapport* SYLLEPTIQUE. *Sens* SYLLEPTIQUE. *Emploi* SYLLEPTIQUE.

SYLLOGISME, n. m. (σύν, avec, et λογίζομαι, je pense; gr.) Pron. *cil-lo-jism.* — Log. Argument composé de trois propositions, savoir : la majeure, la mineure, et la conséquence qui se déduit nécessairement des deux autres : *Faire un* SYLLOGISME. *Règles du* SYLLOGISME. *La conséquence du* SYLLOGISME *doit être renfermée dans les prémisses.* (Acad.) *Le* SYLLOGISME *simple, duquel se résout presque tout l'art du dialecticien, n'est composé que de trois termes et de trois propositions.* (Marm.) *On ne savait d'autre moyen d'arriver à la vérité que le* SYLLOGISME. (Vitet.) *Aristote enseigna le* SYLLOGISME, *forme de raisonnement qui n'unit point les idées particulières pour former les idées générales, mais qui décompose les idées générales dans les idées particulières qu'elles renferment.* (Mich.)

SYLLOGISTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *cil-lo-jiss-tik.* — Log. Qui appartient au syllogisme : *La forme* SYLLOGISTIQUE. (Acad.) *Il fait voir pourquoi les formes* SYLLOGISTIQUES *ne conduisent point à la vérité.* (Cabanis.)

SYLLOGISTIQUER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *cil-lo-jiss-ti-ké.* — Log. Argumenter d'une manière syllogistique.

SYLPHE, n. m. **SYLPHIDE,** n. f. Pron. *cil, cil-fid.* — Prétendu génie élémentaire vivant dans l'air,

son élément particulier, et se mettant fréquemment au service de l'homme : *Un* SYLPHE. *Une* SYLPHIDE. (Acad.)

Je suis enfant de l'air, un *sylphe*, moins qu'un rêve. (V. Hugo.)

SYLVAIN, n. m. (*sylva*, forêt ; lat.) Mythol. Dieu des forêts : *Les faunes et les* SYLVAINS. (Acad.)

SYLVAIN, AINE, adj. Pron. *cil-vain, vènn.* — Zool. Qui vit dans les forêts.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux dont la plupart vivent dans les forêts.

SYLVESTRE, adj. des 2 g. (*sylvestris* ; lat., m. sign.) Pron. *cil-vèstr.* — Bot. Qui vient sans culture : *Urobe* SYLVESTRE. *Angélique* SYLVESTRE.

— Zool. Qui vit dans les forêts : *Animal* SYLVESTRE.

SYLVICOLE, n. et adj. m. (*sylva*, forêt, et *colere*, habiter ; lat.) Zool. Qui habite les forêts.

SYLVIE, n. f. Pron. *cil-vi.* — Zool. Espèce d'oiseau chanteur du genre des Becs-fins.

— Bot. Espèce d'anémone.

SYMBLÉPHAROSE, n. f. (σύν, avec ; βλέφαρον, paupière ; gr.) Méd. Adhérence des paupières, et particulièrement de la paupière supérieure au globe de l'œil.

SYMBOLE, n. m. (σύμβολον, gr. m. sign.) Pron. *çain-bol.* — Figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours : *L'essence de la Fable est d'être* SYMBOLE, *et de signifier par conséquent quelque autre chose que ce qu'elle dit à la lettre.* (Lamotte.) *César avait pris pour* SYMBOLE *un papillon et une écrevisse, pour réunir les deux idées de célérité et de lenteur.* (Marm.) *La circonspection des grues a été consacrée dans les hiéroglyphes comme le* SYMBOLE *de la vigilance.* (Buff.) *Le chien est le* SYMBOLE *de la fidélité. Le renard est le* SYMBOLE *de la ruse, de la finesse. Le lion est le* SYMBOLE *de la valeur.* (Acad.) *Aux jeux d'Olympie, à ce premier âge de pur enthousiasme, on décernait seulement un* SYMBOLE *de victoire, une feuille d'ache ou d'olivier cueillie dans le bois sacré du temple.* (Villem.) *Ils ouvrirent leurs portes et coururent présenter à Démétrius l'hommage du pain et du vin,* SYMBOLE *de soumission.* (Mérim.) *Le* SYMBOLE *des ingrats, ce n'est point le serpent, c'est l'homme.* (La Font.)

— Particul. Marques, figures qu'on voit sur les médailles, et qui servent à désigner soit des hommes ou des divinités, soit des royaumes, des provinces ou des villes, etc. : *Les* SYMBOLES *sont ordinairement placés sur le revers des médailles. La ville de Paris a un vaisseau pour* SYMBOLE. (Acad.)

— Théol. *Symboles sacrés*, ou simpl. *Symboles*, signes extérieurs des sacrements : JÉSUS-CHRIST *nous a donné son corps et son sang dans l'eucharistie, sous les* SYMBOLES *du pain et du vin.* (Acad.)

— Formulaire qui contient les principaux articles de la foi : *Les trois* SYMBOLES *de la foi sont le* SYMBOLE *des apôtres, le* SYMBOLE *de Nicée, et le* SYMBOLE *attribué à saint Athanase.* (Acad.)

— Absol. *Le symbole*, celui des apôtres.

SYMBOLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *sain-bo-lik.* — Qui sert de symbole : *L'hermine est une figure* SYMBOLIQUE, *une image* SYMBOLIQUE. *Langage* SYMBOLIQUE. (Acad.) *Ses idées se plaisent peu dans le champ des abstractions* SYMBOLIQUES. (Vitet.)

— Archit. *Colombe symbolique*, colonne qui, par des attributs, désigne ou une nation ou quelque action mémorable.

— Philol. Il se dit d'une écriture hiéroglyphique.

SYMBOLIQUE, n. f. Didact. Système qui considère les religions polythéistes comme une collection de signes ou de symboles sous lesquels se trouvent enveloppées des vérités naturelles, physiques, morales ou historiques.

SYMBOLISATION, n. f. Pron. *sain-bo-li-za-cion.* — Didact. Action de symboliser, de représenter par des symboles ; état de ce qui symbolise.

SYMBOLISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *sain-bo-li-zé.* — Didact. Avoir du rapport, de la conformité : *Les alchimistes disaient que les planètes* SYMBOLISAIENT *avec les métaux, que le soleil* SYMBOLISAIT *avec l'or, que la lune* SYMBOLISAIT *avec l'argent.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Transitiv. Représenter par un symbole : SYMBOLISER *ses idées, ses paroles.* (Acad.) *La muse mordante, amère, sceptique et désenchante de Byron* SYMBOLISE *un siècle de lassitude et d'incrédulité.* (Fr. Wey.)

SYMBOLISME, n. m. Phil. État primitif de la langue philosophique, dans lequel les dogmes ne sont exprimés que par des symboles, par les images familières à la poésie : *La philosophie grecque substitua son vocabulaire abstrait au* SYMBOLISME *antique.*

— Par anal. *La nature matérielle offre quelquefois des* SYMBOLISMES *singuliers.* (V. Hugo.)

SYMÉTRIE, n. f. (σύν, avec, et μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *ci-mé-trî.* — Proportion et rapport de grandeur et de figure que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec leur tout : *S'il y a quatre croisées d'un côté, il faut, pour la* SYMÉTRIE *qu'il y en ait autant de l'autre. La* SYMÉTRIE *est bien observée dans cet ouvrage d'architecture. Cela est contre la* SYMÉTRIE. *La* SYMÉTRIE *du corps humain.* (Acad.)

— Vulg. Proportion, ordre : *Des tableaux, des vases arrangés avec* SYMÉTRIE. *Garder, observer la* SYMÉTRIE. *Déranger la* SYMÉTRIE. (Acad.) *La* SYMÉTRIE *et la régularité plaisent à tous les yeux.* (J.-J. Rouss.)

— Particul. Ordre, disposition, économie d'un discours, d'un ouvrage d'esprit : *La* SYMÉTRIE *d'un discours. La suppression de ce chapitre dérangerait la* SYMÉTRIE *de son livre.* (Acad.) *La* SYMÉTRIE *a banni le sublime.* (Bernis.)

— *Symétrie du style*, correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux, ou de plusieurs phrases entre elles : *Il y a trop de* SYMÉTRIE *dans le style de cet écrivain.* (Acad.) *Dans ce travail de maçonnerie, le caillou est confondu avec le ciment, sans* SYMÉTRIE, *sans dessein.* (Vitet.)

— Mus. Proportion et rapport de durée et d'intonation des parties d'un air entre elles.

SYMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-mé-trik.* — Qui a de la symétrie : *Ordre, arrangement* SYMÉTRIQUE. *Des phrases* SYMÉTRIQUES. *Il affecte des gestes* SYMÉTRIQUES (Acad.)

SYMÉTRIQUEMENT, adv. Pron. *ci-mé-trik-man.* — Avec symétrie : *Des tableaux disposés* SYMÉTRIQUEMENT. (Acad.)

SYMÉTRISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ci-mé-tri-zé.* — Faire symétrie : *Les deux pavillons de ce bâtiment* SYMÉTRISENT. (Acad.)

— Transitiv. Rendre symétrique.

SYMPATHIE, n. f. (σύν, avec, et πάθος, passion ; gr.) Pron. *sain-pa-tî.* — Correspondance que les anciens imaginaient entre les qualités de certains corps ; aptitude qu'ont certains corps à s'unir, à se pénétrer ; *Il semble qu'il y ait de la* SYMPATHIE *entre certaines plantes, entre certains animaux.* (Acad.)

— *Poudre de sympathie*, poudre que l'on jetait sur le sang sorti d'une blessure, et que l'on prétendait agir sur la personne blessée, quoiqu'elle fût éloignée :

Ne t'a-t'on point parlé d'une source de vie
Que nomment nos guerriers *poudre de sympathie?* (Corn.)

— Méd. Correspondance entre certaines parties du corps, qui fait qu'un organe ne peut être affecté ou excité sans que d'autres le soient en même temps : *La sensibilité et la contractilité, étant augmentées dans un point, le sont bientôt dans plusieurs autres, c'est la* SYMPATHIE. (Broussais.) *Les gros intestins sont liés avec le diaphragme par les nœuds d'une étroite* SYMPATHIE. (Richerand.) *Non-seulement les* SYMPATHIES *unissent les parties d'un même organe, mais les organes divers d'un même appareil.* (Id.)

— Rapport, convenance que certaines choses ont entre elles : *Il y a une* SYMPATHIE *naturelle entre certains sons et les émotions de notre âme. Il y a de la* SYMPATHIE *entre ces deux couleurs.* (Acad.)

— Convenance et rapport d'humeurs et d'inclination ; penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre : *Grande* SYMPATHIE. *Il y a une grande* SYMPATHIE *entre eux. Éprouver de la* SYMPATHIE *pour quelqu'un. Ne sentir pour quelqu'un aucune* SYMPATHIE. (Acad.) *L'heureuse chose que la* SYMPATHIE ! (Danc.) *La* SYMPATHIE, *n'en doutons pas, est l'un des plus grands ressorts de la sociabilité.* (Cabanis.) *Peut-être est-ce un de ces effets de la* SYMPATHIE *qui fait que nous nous intéressons plutôt pour une personne que pour une autre.* (Campistr.)

Nos cœurs se sont trouvés liés de *sympathie.* (Regn.)

— Par anal. *Le sens droit et étendu de Vauban s'attachait au vrai par une espèce de* SYMPATHIE. (Fonten.)

— Philos. Faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres : *La* SYMPATHIE *sert en nous de contre-poids à l'intérêt personnel.* (Acad.)

SYMPATHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *sain-pa-tik.* — Qui résulte de la sympathie : *Vertu* SYMPATHIQUE. *Qualités, mouvements* SYMPATHIQUES. (Acad.) *Les rapports* SYMPATHIQUES *sont fort nombreux dans le corps humain.* (Bérard.) *Il y a dans le génie français quelque chose de sociable, de* SYMPATHIQUE *qui se propage avec plus de facilité et d'énergie chez tout autre peuple.* (Guizot.)

D'un *sympathique* feu qui n'a senti les charmes. (Andr.)

— *Encre sympathique*, encre sans couleur, qui noircit lorsqu'on présente le papier au feu, ou qu'on y applique quelque agent chimique.

— *Poudre sympathique*, poudre au moyen de laquelle on prétendait guérir instantanément les plaies ou faire reconnaître un meurtrier.

— Anat. *Nerfs sympathiques*, certains centres nerveux distincts du cerveau et placés dans l'intérieur du thorax.

— Subst. *Grand, moyen, petit* SYMPATHIQUE. *Bichat a pensé que le cœur puisait dans les ganglions du grand* SYMPATHIQUE *le principe de ses mouvements.* (Bouillaud.) *Il est un ordre de nerfs situés le long de la colonne vertébrale et au milieu des viscères ; leur ensemble porte le nom de grand* SYMPATHIQUE. (Brouss.)

SYMPATHIQUEMENT, adv. Avec sympathie, d'une manière sympathique.

SYMPATHISANT, part. prés. du v. Sympathiser.

SYMPATHISANT, ANTE, adj. Pron. *sain-pa-ti-zan, zantt.* — Qui a de la sympathie avec : *Je le crois fort* SYMPATHISANT *avec messieurs les rats.* (La F.)

SYMPATHISER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *sain-pa-ti-zé.* — Avoir de la sympathie : *Leurs humeurs ne* SYMPATHISENT *pas ensemble. Il est difficile de trouver deux personnes qui* SYMPATHISENT *entièrement.* (Acad.) *L'esprit humain et le faux* SYMPATHISENT *extrêmement.* (Fonten.) *Tout ce qu'il y a de bon* SYMPATHISE *et prospère ensemble.* (Marm.)

Cette grande perruque, et ce linge, et ce point,
Avec le nom d'auteur ne *sympathisent* point. (Bours.)

SYMPHONIE, n. f. (σύν, avec, et φωνή, voix, son ; gr.) Pron. *sain-fo-ni.* — Mus. Concert d'instruments : *Belle* SYMPHONIE. *Excellente* SYMPHONIE. (Acad.)

— Morceau de musique composé pour être exécuté par des instruments concertants : *Composer une* SYMPHONIE. *Les* SYMPHONIES *de Haydn, de Mozart, de Beethoven.* (Acad.) *Une* SYMPHONIE *gracieuse du sublime Lulli.* (Gress.)

— Instruments de musique qui accompagnent les voix : *Les voix n'étaient pas belles, mais la* SYMPHONIE *était fort bonne. Messe en grande* SYMPHONIE. (Acad.)

— Corps des symphonistes : *Les voix sont prêtes ; faites venir la* SYMPHONIE. (Acad.)

— Par anal. Chant mélodieux : *Les oiseaux sifflent, l'homme seul chante ; et l'on ne peut entendre un chant, une* SYMPHONIE, *sans se dire à l'instant : Un autre être sensible est ici.* (J.-J. Rouss.)

SYMPHONISTE, n. m. Pron. *sain-fo-nist.* — Mus. Celui qui compose des symphonies, ou qui fait sa partie dans une symphonie : *Haydn fut un des plus grands* SYMPHONISTES *de son temps.*

— Musicien qui, dans l'orchestre, joue d'un instrument quelconque :

Trente musiciens, *symphonistes* avides,
Qui sont entrés céans la bourse et le corps vides,
Qui, convoitant les plats, font jurer leur archet,
Et s'en vont tour à tour s'enivrer au buffet. (Dest.)

SYMPHYSE, n. f. (συμφύειν, joindre ensemble ; gr.) Pron. *çain-fiz.* — Anat. Liaison ou connexion de deux os ensemble : *La* SYMPHYSE *des os pubis.* (Acad.)

— *Opération de la symphyse*, celle qui consiste à procurer l'accouchement par la séparation des os pubis.

SYMPODES, n. m. pl. (σύν, ensemble, et ποῦς, ποδός, pied ; gr.) Pron. *sain-pod.* — Zool. Poissons dont les pieds postérieurs sont réunis en nageoires.

SYMPTOMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *sainp-to-ma-tik.* — Pathol. Il se dit des maladies qui ne sont que l'effet ou les symptômes d'une autre : *Maladie* SYMPTOMATIQUE. *Fièvre* SYMPTOMATIQUE. (Acad.)

SYMPTOMATISME, n. m. Pron. *sainp-to-ma-tism.* — Didact. Médecine dans laquelle on traite les symptômes isolément les uns des autres.

SYMPTOMATOLOGIE, n. f. (σύμπτωμα, symptôme ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *sainp-to-ma-to-lo-jî.* — Pathol. Partie de la pathologie qui a pour objet l'étude et la connaissance des symptômes.

SYMPTÔME, n. m. Pron. *sainp-tôm.* — Signe ou assemblage de signes dans une maladie, qui indique sa nature, son caractère et sa marche ; changement sensible dans un organe ou dans ses fonctions, résultant d'une maladie à l'état latent : *Mauvais, fâcheux* SYMPTÔME. *Des* SYMPTÔMES *de peste. Les médecins jugent d'une maladie par les* SYMPTÔMES. (Acad.) *Le* SYMPTÔME *est appréciable pour tout le monde ; le médecin seul découvre des signes dans les* SYMPTÔMES. (Chomel.)

— Fig. Indice, présage : *La fermentation qui agite ce pays est le* SYMPTÔME *d'une révolution prochaine.* (Acad.) *Il* [illegible] *quelques* SYMPTÔMES *d'agitation dans la ville.* ([illegible]enne.) *Les pleurs sont le* SYMPTÔME *de la douleur.* (Volt.)

SYMPTOSE, n. f. (σύν, avec, et πτῶσις, chute ; gr.) Pron. *sainp-toz.* — Méd. Amaigrissement ; atrophie, soit de tout le corps, soit d'une partie seulement.

SYNADELPHIE, n. f. (σύν, avec ; ἀδέλφος, frère ; gr.) Pron. *ci-na-dèl-fi.* — Anat. Monstruosité qui consiste dans l'insertion de huit membres sur un seul tronc.

SYNAGOGUE, n. f. (σύν, avec, et ἄγειν, conduire ; gr.) Pron. *ci-na-gogh.* — Antiq. juiv. Assemblée des fidèles, sous l'ancienne loi : *Saint Paul, avant qu'il fût converti, avait beaucoup de zèle pour la* SYNAGOGUE. *Docteur, chef de la* SYNAGOGUE. (Acad.) *La* SYNAGOGUE *errante dans le désert était l'image de l'Église.* (Fr. de Neufch.)

— Il se dit par oppos. à Église : *L'Église a succédé à la* SYNAGOGUE. (Acad.)

— Lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple, pour faire des lectures, des prières publiques : *Notre-Seigneur allait souvent enseigner dans les* SYNAGOGUES. (Acad.)

— Lieu où les juifs modernes s'assemblent pour l'exercice public de leur religion : *La* SYNAGOGUE *consistoriale de Paris. La* SYNAGOGUE *de Metz, d'Amsterdam.* (Acad.)

— *Grande synagogue*, celle qui fut établie à Jérusalem par Esdras, pour servir d'école au peuple.

— Prov. et fig. *Enterrer la synagogue avec honneur*, finir une entreprise, sortir d'une fonction par quelque chose de remarquable : *Cet avocat a terminé sa carrière par un beau plaidoyer, il* A ENTERRÉ *la* SYNAGOGUE *avec honneur.* (Acad.)

SYNALÈPHE, n. f. (συναλείφειν, joindre ensemble ; gr.) Pron. *ci-na-lèf.* — Gramm. Réunion, jonction de deux mots en un seul : *Quelqu'un*, pour *Quelque un*, est une *synalèphe.*

SYNALLAGMATIQUE, adj. des 2 g. (σύν, avec, et ἀλλάττειν, échanger ; gr.) Pron. *ci-na-lagh-ma-tik.* — Jurispr. Il se dit des contrats qui contiennent obligation réciproque entre les parties : *Les actes* SYNALLAGMATIQUES *sous signature privée doivent être faits doubles.* (Acad.) *Les hommes sont liés par une espèce de contrat* SYNALLAGMATIQUE. (Portalis.)

SYNANCIE, n. f. (σύν, avec, et ἄγχειν, serrer ; gr.) Pron. *ci-nan-ci.* — Pathol. Esquinancie par l'inflammation des muscles du pharynx.

SYNANTHÉRÉ, ÉE, adj. (σύν, avec, et ἄνθηρος, fleuri ; gr.) Pron. *ci-nan-té-ré.* — Bot. Dont les étamines sont soudées par les anthères.

— N. f. pl. Bot. Familles de plantes qui ont pour caractères communs cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble.

— Par anal. Au sing. *Une* SYNANTHÉRÉE.

SYNANTHÉRIE, n. f. Pron. *ci-nan-té-ri.* — Bot. Classe de plantes dont les étamines sont soudées par les anthères.

SYNARTHROSE, n. f. (σύν, avec, et ἄρθρον, articulation ; gr.) Pron. *ci-nar-tróz.* — Anat. Articulation des os sans mouvement ; jointure immobile des os.

SYNATHROÏSME, n. m. (σύν, avec ; ἀθροίζω, je rassemble ; gr.) Pron. *ci-na-tro-ism.* — Rhét. Figure par laquelle on accumule dans une phrase plusieurs termes dont la signification est corrélative, plusieurs adjectifs, plusieurs verbes ou plusieurs propositions complémentaires.

SYNCELLE, n. m. Pron. *sain-cèl.* — Anc. Sorte d'officier placé auprès des patriarches, des évêques grecs, etc., pour avoir inspection sur leur conduite.

SYNCÉPHALE, adj. des 2 g. (σύν, avec ; κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *sain-cé-fal.* — Zool. Dont la tête est réunie avec le corps.

SYNCHONDROSE, n. f. (σύν, avec, et χόνδρος, cartilage ; gr.) Pron. *sain-kon-dróz.* — Anat. Symphyse cartilagineuse ; jointure de deux os au moyen de cartilages.

SYNCHRONE, adj. des 2 g. (σύν, avec ; et χρόνος, temps ; gr.) Pron. *sain-kronn.* — Didact. Il se dit des mouvements qui se font dans le même intervalle de temps : *Les oscillations de ces deux pendules sont* SYNCHRONES. (Acad.) || Plus ordin. *Isochrone.*

SYNCHRONIE, n. f. Pron. *sain-kro-ní.* — Art de concilier, de rapprocher les dates.

SYNCHRONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui renferme les différentes époques historiques.

— *Tableau synchronique*, tableau dans lequel on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque.

SYNCHRONISME, n. m. Pron. *sain-kro-nism.* — Didact. Rapport de deux choses qui se font dans un même temps : *Le* SYNCHRONISME *des oscillations de deux pendules.* (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. des événements qui sont arrivés dans le même temps : *Le* SYNCHRONISME *de deux événements.* (Acad.)

SYNCHRONISTE, adj. des 2 g. Pron. *çain-kro-nist.* — Qui s'attache au synchronisme, qui le suit exactement.

SYNCHRONISTIQUE, adj. V. SYNCHRONIQUE.

SYNCHYSE, n. f. (συγχυέω, confondre ; gr.) Pron. *çain-kriz.* — Gramm. Confusion, transposition de mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une période.

SYNCOPAL, ALE, adj. Méd. Qui est caractérisé par des syncopes.

— *Fièvre syncopale*, fièvre intermittente, pernicieuse, caractérisée par des syncopes réitérées.

SYNCOPE, n. f. (συγκόπτω, retrancher ; gr.) Pron. *sain-kop.* — Méd. Suspension subite et avec cessation de la respiration et de la circulation ; défaillance, pâmoison plus ou moins complète de l'action du cœur et des poumons : *Tomber en* SYNCOPE. *Différentes causes produisent* LA SYNCOPE. (Acad.) *La mort, si on la réduit à sa véritable expression, est bien peu de chose, peut-être moins qu'une* SYNCOPE *prolongée.* (Kératry.)

— Gramm. Figure de grammaire qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot.

— Mus. Note qui appartient à la fin d'un temps et au commencement d'un autre.

= **Gramm.** Une foule de mots se sont formés par *syncope ;* ainsi : de *dormitoire*, seul usité autrefois, on a fait DORTOIR ; de *doubter*, DOUTER ; de *désengager*, DÉGAGER.

C'est par *syncope* qu'on supprime aujourd'hui l'*e* muet après les syllabes *ai, ou*, dans les noms et dans les verbes : GAITÉ pour *gaieté*, il PAÎRA pour il *paiera ;* DÉNOÛMENT pour *dénouement ;* il AVOÛRA pour il *avouera :* dans ce cas la voyelle qui précède l'*e* retranché prend l'accent circonflexe.

— Autrefois les poëtes usaient de cette figure avec plus de liberté qu'on ne le fait aujourd'hui : toute syllabe qui pouvait être considérée comme nulle dans la prononciation, ils la supprimaient et la remplaçaient par une apostrophe :

Qui, ferme sur ses pieds s'exerce en attendant
Que son ennemi vienne estimant que la gloire
Jà riante en son cœur, lui *don'ra* la victoire. (Regnier.)

Jà pour *déjà* et *don'ra* pour *donnera* sont des syncopes.

— L'emploi de la syncope est fort rare aujourd'hui, dans le style élevé ; mais elle est d'une merveilleuse ressource pour les chansonniers et les faiseurs de couplets de vaudeville.

SYNCOPÉ, ÉE, adj. Gramm. Dont on a retranché une lettre ou une syllabe : *Mot* SYNCOPÉ.

— Mus. *Note syncopée*, note qui fait une syncope.

SYNCOPER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *sain-ko-pé.* — Gramm. Retrancher une lettre ou une syllabe d'un mot.

— Musiq. Faire une syncope : *Il y a dans cet air plusieurs notes qui* SYNCOPENT. (Acad.)

= **Se syncoper,** v. pron. Être syncopé.

SYNCRANIEN, IENNE, adj. (σύν, avec ; κρανίον, crâne ; gr.) Anat. Il se dit de la mâchoire supérieure qui tient de toutes parts au crâne.

SYNCRÉTISME, n. m. (συγκρητισμός, réunion de républiques en Crète ; gr.) Pron. *sain-kré-tism.* — Didact. Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de différentes communions : *Si l'on ne peut parvenir au vrai* SYNCRÉTISME, *du moins la tolérance civile peut jusqu'à un certain point le remplacer.* (Acad.)

— Phil. Mélange confus d'opinions qu'une école philosophique adopte sans se donner même la peine de les concilier entre elles : *Le gnosticisme est un* SYNCRÉTISME *grossier.*

SYNCRÉTISTE, n. m. Pron. *sain-kré-tist.* — Phil. Celui qui cherche à rapprocher, à concilier les systèmes opposés, les sectes diverses, les communions différentes.

SYNCRISE, n. f. (σύν, avec, et κρίνειν, combiner, comparer ; gr.) Pron. *sain-kriz.* — Chim. Coagulation de deux liquides qu'on mêle ensemble.

— Rhétor. Sorte d'antithèse.

SYNDACTYLE, adj. des 2 g. (σύν, avec, δάκτυλος, doigt ; gr.) Zool. Qui a les doigts réunis.

— N. m. pl. Groupe de Passereaux qui ont le doigt externe soudé avec le troisième dans toute sa longueur.

SYNDÉRÈSE, n. f. (συντήρησις, observation attentive ; gr.) Pron. *sain-dé-rèz.* — Anc. Remords de conscience : *Quand notre conscience nous reproche le mal que nous avons fait, cela s'appelle* SYNDÉRÈSE *ou remords de conscience.* (Boss.)

Il s'élève, aussi bien, dans le fond de mon cœur
Certain remords cuisant, certaine *syndérèse*,
Qui furieusement sur l'estomac me pèse. (Regn.)

SYNDESMOGRAPHIE, n. f. (σύνδεσμος, ligament ; et γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *sain-dès-mo-gra-fi.* — Anat. Description des ligaments.

SYNDESMOLOGIE, n. f. (σύνδεσμος, ligament, et λόγος, traité ; gr.) Anat. Traité sur les ligaments.

SYNDESMOSE, n. f. (σύνδεσμος, ligament ; gr.) Anat. Articulation mobile des os par le moyen des ligaments ; symphyse ligamenteuse.

SYNDESMOTOMIE, n. f. (σύνδεσμος, ligament, et τόμη, section ; gr.) Pron. *sain-dès-mo-to-mí.* — Anat. Dissection des ligaments.

SYNDIC, n. m. (σύν, avec, et δίκη, procès ; gr.) Pron. *sain-dik.* — Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps dont il est membre : *Le* SYNDIC *de la faculté. Le* SYNDIC *des états d'une province.* SYNDIC *d'une paroisse, d'une communauté, d'une corporation, etc.* (Acad.) *Le* SYNDIC, *placé sous la direction journalière du subdélégué de l'intendant, le représente....* (De Tocquev.)

— Jurispr. comm. Celui qui, dans les faillites, est chargé de représenter la masse des créanciers dans les opérations auxquelles la situation du failli peut donner lieu : *Le* SYNDIC *des créanciers.* (Acad.)

— Mar. Marin chargé, dans son quartier, d'aider le sous-commissaire des classes dans la levée des marins.

— Premier magistrat de la république de Genève.

SYNDICAL, ALE, adj. Pron. *sain-di-kal.* — Qui appartient au syndicat : *Les fonctions* SYNDICALES.

— *Chambre syndicale*, tribunal disciplinaire institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres : *La chambre* SYNDICALE *d'un diocèse. Il y avait autrefois une chambre* SYNDICALE *des libraires.*

SYNDICAT, n. m. Pron. *çain-di-ka.* — Charge, fonction de syndic : *On l'a nommé au* SYNDICAT. *Accepter le* SYNDICAT. (Acad.)

— Temps pendant lequel on exerce la fonction de syndic : *Durant son* SYNDICAT. (Acad.)

SYNDROME, n. m. (συνδρομή, concours ; gr.) Méd. Ensemble des symptômes caractéristiques d'une maladie.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE,** n. f. (συνεκδοχή, compréhension ; de σύν, avec, et δέχεσθαι, prendre ; gr.) Pron. *ci-nèk-doch, dok.* — Rhétor. Trope par lequel un mot prend un nouveau sens en augmentant ou en diminuant sa compréhension : *La* SYNECDOQUE *consiste à prendre la partie pour le tout, comme lorsqu'on dit une* voile *pour un vaisseau.* (Génin.)

— En voici des exemples : *Un roi qui peut s'assurer de cent mille* BRAS *ne peut guère s'assurer d'un* CŒUR. (Fonten.)

La *voile* est un *navire*, et les *flots* sont la *mer ;*
Les *canons*, c'est *l'airain ; l'airain* vomit le *fer.*
(Fr. de Neufchâteau.)

SYNÉCHIE, n. f. (σύν, avec, ἔχειν, tenir ; gr.) Méd. Adhérence de l'iris avec la cornée ou avec la capsule cristalline : SYNÉCHIE *antérieure.* SYNÉCHIE *postérieure.*

SYNÉRÈSE, n. f. (σύν, avec, et αἱρέειν, prendre ; gr.) Pron. *ci-né-rèz.* — Gramm. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement de lettres : *Les poëtes latins font quelquefois de deux syllabes les mots* deerant, Orpheus, *etc., par* SYNÉRÈSE. (Acad.) || V. CRASE.

SYNERGIE, n. f. (σύν, avec, et ἔργον, ouvrage ; gr.) Pron. *ci-nèr-jí.* — Physiol. Concours d'action entre divers organes en l'état de santé.

SYNGÉNÉSIE, n. f. (σύν, avec, et γείνεσθαι, naître ; gr.) Pron. *sain-jé-né-zí.* — Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont leurs étamines réunies par les anthères : *Les plantes à fleurs composées, telles que le tournesol, la marguerite, le souci, appartiennent à la* SYNGÉNÉSIE. (Acad.)

SYNGNATHE, n. m. (σύν, avec ; et γνάθος, mâchoire ; gr.) Pron. *sain-gnatt.* — Zool. Genre de poissons. || Vulg. *Aiguille de mer.*

SYNIXÉSIS, n. f. (συνίζησις, conjonction ; gr.) Méd. Conclusion de la pupille produite par une inflammation spontanée.

SYNNÉVROSE, n. f. V. SYNDESMOSE.

SYNODAL, ALE, adj. Qui appartient au synode : *Assemblée* SYNODALE. *Statuts* SYNODAUX. *Constitutions* SYNODALES. (Acad.) *Les discours* SYNODAUX *de Massillon furent de nouveaux monuments de son éloquence.* (Dussault.) *Il se réduisit, durant tout le cours*

de son épiscopat, à lire ses discours SYNODAUX *dans son séminaire.* (Maury.)

— *Témoins synodaux*, curés et doyens qui, dans les synodes, rendaient témoignage de la conduite du clergé séculier.

SYNODALEMENT, adv. En synode : *Les curés* SYNODALEMENT *assemblés.* (Acad.)

SYNODATIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à un synode : *Acte* SYNODATIQUE.

— Hist. eccl. *Droit synodatique*, droit que les prêtres payaient à leurs évêques pour assister au synode.

SYNODE, n. m. (σύν, avec; et ὁδός, chemin; gr.) Assemblée de curés et autres ecclésiastiques, qui se fait dans chaque diocèse par mandement de l'évêque ou d'un autre supérieur : *Aller au* SYNODE. *Convoquer le* SYNODE. *Le* SYNODE *de l'évêque. Le* SYNODE *du chapitre.* (Acad.) *Les patriarches, qui habitaient souvent à Constantinople, prenaient part aux* SYNODES. (Villem.) *Les décrets des* SYNODES *et des conciles sont des lois générales, conçues d'ordinaire en termes lacaniques souvent obcurs.* (Beugnot.)

— Assemblée de ministres de la religion reformée pour ce qui regarde leur culte : SYNODE *national, général.* SYNODE *provincial.* (Acad.)

SYNODIES, n. f. pl. Pron. *ci-no-di.* — Rentes payées par le curé à son évêque.

SYNODIQUE, adj. des 2 g. Il s'emploie particul. dans cette locution, *Lettres synodiques*, lettres écrites au nom des conciles, aux évêques absents.

— Astron. *Mouvement, révolution synodique de la lune*, mouvement de cet astre depuis une nouvelle lune jusqu'à l'autre : *La révolution* SYNODIQUE *de notre satellite est d'environ 29 jours.* (Arago.) || *Mois synodique*, le temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives.

— N. m. Recueil des décisions des synodes.

SYNODONTE, n. m. (σύν, avec, et ὀδούς, dent; gr.) Pron. *ci-no-dontt.* — Zool. Genre de poissons de la famille des Siluroïdes.

SYNONYME, adj. des 2 g. (σύν, avec, et ὄνυμα, nom; gr.) Pron. *ci-no-nim.* — Il se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot ou une signification presque semblable. Aimer et Chérir, Dispute et Contestation, *sont des mots* SYNONYMES, *sont mots* SYNONYMES, *sont termes* SYNONYMES, *sont* SYNONYMES. (Acad.) *Quand on examine de près la signification des termes, on remarque qu'il n'y en a presque point qui soient entièrement* SYNONYMES *entre eux.* (Fén.) *Dans le dictionnaire des grands, faible et opprimé sont* SYNONYMES. (Chamfort.) *Au temps de Caton, Osque était* SYNONYME *de Barbare.* (Mich.)

— Mor. Une seule et même chose : *Chez plusieurs, savant et pédant sont* SYNONYMES. (La Br.)

.. Ignorant et sot sont termes *synonymes*. (Mol.)

— Substantiv. *Dans aucune langue il n'y a de* SYNONYMES *parfaits.* (Acad.) *Les esprits médiocres ne trouvent point l'unique expression, et se servent de* SYNONYMES. (La Br.) *La plupart des mots ne peuvent pas être expliqués par des* SYNONYMES. (Andr.)

— Au plur. Titre de certains ouvrages en forme de dictionnaire, dans lesquels la différence des mots synonymes est expliquée : *Les* SYNONYMES *latins de Gardin Dumesnil. Les* SYNONYMES *français de Girard, de Beauzée, etc.* (Acad.)

SYNONYMIE, n. f. Qualité des mots synonymes : *La* SYNONYMIE *de deux mots.* (Acad.)

— Rhét. Figure par laquelle on emploie plusieurs mots synonymes ou différents termes qui ont la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours.

— Zool. Rapprochement, concordance des divers noms qui ont été donnés à un même animal, à une même plante : SYNONYMIE *exacte, complète, etc.* (Acad.)

SYNONYMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-no-ni-mik.* — Qui appartient à la synonymie, au synonyme : *La pédantisme saupoudre les sciences de notes* SYNONYMIQUES. (Ch. Nod.)

SYNOPTIQUE, adj. des 2 g. (σύν, avec; et ὄπτεσθαι, voir; gr.) Pron. *ci-nop-tik.* — Didact. Qui permet d'embrasser, de saisir d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble, qui en offre une vue générale : *Tableau* SYNOPTIQUE *d'une science, d'un système, d'une méthode.* (Acad.)

SYNOQUE, adj. et n. f. (σύν, avec; et ἔχειν, tenir; gr.) Pron. *ci-nok.* — Méd. Il se disait de la fièvre continue sans redoublement : *Fièvre* SYNOQUE. *La* SYNOQUE *simple ne dure guère que quatre jours; la* SYNOQUE *putride va jusqu'à quatorze.* (Acad.)

SYNOSTÉOGRAPHIE, n. f. (σύν, avec; ὀστέον, os, et γράφειν, décrire; gr.) Pron. *ci-noss-té-o-gra-fi.* — Anat. Description des articulations des os.

SYNOSTÉOLOGIE, n. f. (σύν, avec; ὀστέον, os, et λόγος, traité; gr.) Pron. *ci-noss-té-o-lo-ji.* — Anat. Traité des articulations et des moyens d'union des os.

SYNOSTÉOTOMIE, n. f. (σύν, avec; ὀστέον, os; τομή, section; gr.) Anat. Préparation anatomique des articulations.

SYNOVIAL, ALE, adj. Pron. *ci-no-vi-al.* — Anat. Qui a rapport à la synovie : *Il a fait connaître les organes qui versent l'humeur* SYNOVIALE *dans les articulations.* (Cuv.)

— *Glandes synoviales*, glandes que l'on suppose exister dans les articulations des os, et sécréter une humeur appelée *Synovie*, qui sert à rendre ces articulations libres et coulantes.

SYNOVIE, n. f. (σύν, avec, et ᾠόν, œuf; gr.) Pron. *ci-no-vi.* — Physiol. Liqueur visqueuse et mucilagineuse qui se trouve dans toutes les articulations mobiles : *La* SYNOVIE *lubréfie les articulations, et en facilite le mouvement.* (Acad.)

SYNOVIE, n. f. Méd. Inflammation des membranes synoviales.

SYNTAXE, n. f. (σύν, avec, et τάσσειν, arranger; gr.) Pron. *çain-taks.* — Gramm. Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire : *Observer la* SYNTAXE. *Les règles de la* SYNTAXE. (Acad.) *Au renouvellement des lettres, on a commencé par se disputer pour des dogmes et pour des règles de* SYNTAXE. (Volt.)

Esclaves du bon goût, libres par la pensée,
Gardons de soulever la *syntaxe* offensée. (Ancelot.)

— Règles mêmes de la construction des mots et des phrases : *Savoir la* SYNTAXE. *Apprendre la* SYNTAXE. (Acad.)

— Par extens. Livre qui comprend ces règles : *Cet écolier a perdu sa* SYNTAXE. (Acad.)

— Gramm. Partie de la grammaire que l'on subdivise en *syntaxe d'accord* ou *de concordance* et *syntaxe de complément* ou *de régime.*

SYNTAXIQUE, adj. des 2 g. Pron. *çain-tak-cik.* — Qui appartient à la syntaxe : *Les règles* SYNTAXIQUES. *L'ordre* SYNTAXIQUE. (Acad.)

SYNTHÈSE, n. f. (σύν, avec, et τίθηναι, placer; gr.) Pron. *çain-tèz.* — Didact. Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets : *La* SYNTHÈSE *est opposée à l'analyse.* (Acad.) *Newton a marqué dans ses ouvrages une sorte de prédilection pour la* SYNTHÈSE. (D'Alemb.) *Toutes les intelligences ne goûtent pas les brièvetés de la* SYNTHÈSE. (H. de Balz.)

— Mathém. Démonstration des propositions successives par la seule composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment : elle est inverse de la méthode algébrique, qui, considérant l'inconnu comme trouvé, revient de là au connu par les rapports logiques qui les doivent unir.

— Chir. Moyens thérapeutiques qui ont pour but de réunir les parties divisées, et de ramener à leur situation première celles qui ont été déplacées : *Les bandages, les emplâtres, les attelles agissent par* SYNTHÈSE.

— *Synthèse de continuité*, réunion des bords d'une plaie ou rapprochement des pièces d'un os fracturé.

— *Synthèse de contiguïté*, rapprochement des parties écartées ou déplacées, comme dans les hernies et les luxations.

— Chim. Opération par laquelle on réunit des corps simples ou composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe.

— Réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse : *La* SYNTHÈSE *est particulièrement applicable aux sels.* (Acad.)

— Pharm. Composition des remèdes.

SYNTHÉTIQUE, adj. des 2 g. Pron. *çain-té-tik.* — Qui appartient à la synthèse : *Méthode* SYNTHÉTIQUE. *Démonstration* SYNTHÉTIQUE. (Acad.)

SYNTHÉTIQUEMENT, adv. D'une manière synthétique : *Démontrer* SYNTHÉTIQUEMENT *une proposition. Procéder* SYNTHÉTIQUEMENT. (Acad.)

SYNTHÉTISME, n. m. Pron. *cain-té-tism.* — Chirurg. Ensemble des quatres opérations nécessaires pour réduire et maintenir une fracture, l'extension, la réduction, la coaptation et le bandage.

SYNZYGIE, n. f. σύν, avec; ζεύγνυμι, je joins; gr. Bot. Point de jonction des deux cotylédons.

SYPHILIDE, n. f. Pron. *ci-fi-lid.* — Méd. Affection cutanée non fébrile, de nature vénérienne, et coïncidant avec d'anciens symptômes syphilitiques.

SYPHILIS, n. f. (n. pr. du héros d'un poëme de Fracastor; gr.) Pron. *ci-fi-liss.* — Méd. Affection d'un virus vénérien qui se transmet d'un individu infecté à un individu sain; maladie produite par des rapprochements sexuels impurs : *Les symptômes de la* SYPHILIS. (Acad.) || On l'appelle aussi *Vérole, maladie vénérienne, etc.*

SYPHILISATION, n. f. Méd. Pénétration des organes par le virus syphilitique.

SYPHILISÉ, ÉE, part. pass. du v. syphiliser.

SYPHILISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Méd. Saturer les organes du virus syphilitique.

SYPHILITIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-fi-li-tik.* — Méd. Qui est de la nature de la syphilis, qui appartient à la syphilis : *Symptômes* SYPHILITIQUES. *Maladie* SYPHILITIQUE. (Acad.)

— *Virus syphilitique*, principe par [illegible] de la syphilis.

— Qui a rapport à, qui appartient à la syphilis : *Taches* SYPHILITIQUES.

SYRIAQUE, adj. des 2 g. Pron. *ci-riak.* — Il se dit de la langue que parlaient les anciens peuples de la Syrie : *La langue* SYRIAQUE. (Acad.)

— Qui est écrit en langue syriaque : *Manuscrit* SYRIAQUE. (Acad.)

— Qui traite du syriaque, de la langue syriaque : *Grammaire* SYRIAQUE.

— N. m. : *Etudier le* SYRIAQUE. (Acad.)

SYRINGA, n. [illegible] *V.* SERINGAT.

SYRINGOTOME, n. m. (σῦριγξ fistule, et τόμη, incision; gr.) Pron. *ci-rain-go-tom.* — Chirur. Instrument dont on se servait autrefois dans l'opération de la fistule à l'anus.

SYRINGOTOMIE, n. f. Chir. Opération de la fistule.

SYRTE, n. f. *V.* SIRTE.

SYRUPEUX, EUSE, adj. Pharm. Qui a la consistance du sirop : *Le suc de ciguë, exposé à une douce chaleur, est épaissi jusqu'à la consistance* SYRUPEUSE. (Pelletier.) || V. SIRUPEUX.

SYSSARCOSE, n. f. (σύν, avec, et σάρξ, σαρκός, chair; gr.) Pron. *ciss-çar-kôz.* — Anat. Union des os, au moyen des chairs ou de muscles.

SYSTALTIQUE, adj. des 2 g. (συστέλλειν, contracter; gr.) Pron. *ciss-tal-tik.* — Physiol. Qui a la vertu de contracter et de dilater alternativement : *Mouvement* SYSTALTIQUE *du cœur, des artères, etc.* (Acad.)

SYSTÉMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ciss-té-ma-tik.* — Qui appartient au système : *Ordre* SYSTÉMATIQUE. (Acad.) *Le génie seul peut former un ordre* SYSTÉMATIQUE *des choses et des faits, de leur combinaisons respectives, de la dépendance des causes et des effets.* (Buff.)

— En mauv. part, Qui tient à un système imaginaire; qui repose sur un système plutôt que sur les faits et sur la raison : *Idées* SYSTÉMATIQUES. *Tout cela est purement* SYSTÉMATIQUE. (Acad.)

— Qui fait des systèmes, partisan des systèmes : *Ecrivain* SYSTÉMATIQUE. *Esprit* SYSTÉMATIQUE. (Acad.)

— Subst. : *Le défaut des* SYSTÉMATIQUES *est de généraliser les faits particuliers, et de les plier adroitement à leurs hypothèses.* (Did.)

SYSTÉMATIQUEMENT, adv. D'une manière systématique : *Trois cents députés eurent le courage de former [illegible] majorité compacte,* SYSTÉMATIQUEMENT *ministérielle.* (H. de Balz.)

SYSTÉMATISATION, n. f. Pron. *ciss-té-ma-ti-za-cion.* — Action de systématiser, de réduire en système : *La* SYSTÉMATISATION *des connaissances humaines.*

SYSTÉMATISÉ, ÉE, part. pass. duv. Systématiser.

SYSTÉMATISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *ciss-té-ma-ti-zé.* — Néol. Réunir des faits ou des opinions en un seul corps de doctrine.

— V. intr. ou neutr. Se livrer à des systèmes, faire des systèmes.

= **Se systématiser,** v. pron. Être réduit en système.

SYSTÈME, n. m. (σύν, avec, et ἵστημι, je place : gr.) Pron. *ciss-tèm.* — Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, un dogme, etc. : *Tout* SYSTÈME *n'est qu'une combinaison raisonnée, une ordonnance des choses ou des idées qui les représentent.* (Buff.) *Le* SYSTÈME *astronomique de Ptolémée. Le* SYSTÈME *de Newton. Former, composer un* SYSTÈME. *Défendre, soutenir, combattre, renverser un* SYSTÈME. (Acad.) *Nous ne pouvons juger des choses et de leurs rapport, qu'après avoir fait une ordonnance de ces mêmes rapports, c'est-à-dire un* SYSTÈME. (Buff.) *Je ne crois pas que nous ayons parmi nous un seul* SYSTÈME *qu'on ne retrouve chez les anciens; ce n'est qu'avec les*

décombres de l'antiquité que nous avons élevé tous nos édifices modernes. (Volt.)

— En mauv. part, Suite d'hypothèses invraisemblables sur lesquelles on veut établir une théorie : *Il a imaginé, il a fait, il a bâti un nouveau* SYSTÈME. *Il est partisan du nouveau* SYSTÈME *établi, adopté en médecine, en chimie, etc.* (Acad.) *La science a presque toujours été retardée par les* SYSTÈMES. (Cuv.)

— Didact. Distribution méthodique et artificielle des êtres, propre à en faciliter l'étude : *Le* SYSTÈME *sexuel de Linné.* (Acad.) || V. MÉTHODE.

— Polit. Organisation politique, administrative ou commerciale : SYSTÈME *féodal.* SYSTÈME *représentatif, etc.* (Ac.) *Le* SYSTÈME *protecteur peut se traduire ainsi un* SYSTÈME *qui a pour but de forcer le public à acheter plus cher et à forcer le fabricant de produire d'une manière plus dispendieuse.* (Blanqui.)

— Financ. Plan qu'on se fait et les moyens à employer pour répartir l'impôt et établir le crédit.

— Par extens. Assemblage de corps, réunion des parties d'un tout, ensemble de parties qui concourent au même résultat : *Le* SYSTÈME *planétaire. Le* SYSTÈME *nerveux, musculaire, sanguin, etc.* (Acad.) *Ce nom-là m'irrite tout le* SYSTÈME *nerveux.* (Scribe.) *Chez les uns, le* SYSTÈME *musculaire semble tout attirer à lui ; chez d'autres, le* SYSTÈME *cérébral et nerveux joue le principal rôle.* (Cabanis.) *Je vois dans le* SYSTÈME *du monde un ordre qui ne se dément point.* (J.-J. Rouss.) *Descartes est proprement le premier qui ait traité du* SYSTÈME *du monde avec quelque soin et quelque étendue.* (D'Alemb.)

— Fam. Plan qu'on se fait et moyens qu'on se propose pour réussir en quelque chose : SYSTÈME *de conduite. Il faut changer de* SYSTÈME. *Il sacrifie tout à son* SYSTÈME, *sans considérer les conséquences.* (Acad.) *Je me conduis par sentiment plutôt que par* SYSTÈME. (Marm.) *Les* SYSTÈMES *ne sont que des flambeaux, le sens commun est le foyer de la lumière.* (De Rémus.) *Trois jours ont suffi pour briser un* SYSTÈME *de servitude combiné et suivi avec la plus aveugle opiniâtreté.* (Jay.)

— *Se faire un système de quelque chose*, s'y tenir avec entêtement ; vouloir y donner une apparence de raison : *Il* S'EST FAIT UN SYSTÈME *de sa mauvaise conduite.* (Acad.)

SYSTOLE, n. f. (συστέλλειν, contracter ; gr.) Pron. *ciss-tol.* — Physiol. Mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères, qui donne l'impulsion au sang et en détermine la progression : *La* SYSTOLE *et la diastole. Le sang passe du cœur dans les artères pendant la* SYSTOLE. (Acad.)

SYSTYLE, n. m. (σύν, avec, et στῦλος, colonne ; gr.) Pron. *ciss-til.* — Archit. Ordonnance d'architecture suivant laquelle l'entre-colonnement est de deux diamètres ou quatre modules.

— Adj. : *Portique* SYSTYLE. *Temple* SYSTYLE. (Acad.)

SYZYGIE, n. f. (σύν, avec, et ζεύγνυειν, joindre ; gr.) Pron. *ci-zi-jî.* — Astron. On appelle ainsi les points dans lesquels la lune est en conjonction ou en opposition avec le soleil. Dans le premier point, la lune est nouvelle, et, dans le second, elle est pleine : *La lune est dans les* SYZYGIES. (Ac.) *C'est dans les* SYZYGIES *qu'ont lieu les éclipses de lune et de soleil.* (Arag.)

— Par anal. Il se dit en parl. des autres planètes.

T, n. m. La Vingtième lettre de notre alphabet et la seizième des consonnes. On la nomme *té* suivant l'appellation ancienne, et *te* suivant la méthode moderne.

— *T* a le son propre *te*, et le son accidentel *ce*.

Il a toujours le son propre quand il est initial : *Tâter, toucher, tiare, triste*, etc.

— *T* médial a le son propre toutes les fois qu'il ne s'appuie pas sur un *i* suivi lui-même d'une autre voyelle : *patente, content, soutirer*, etc.

— S'il est redoublé, il conserve également le son propre : *attenter*, nous *battions*, *lutte*, etc.

— *T* suivi d'un *i* a tantôt le son propre *ti*, tantôt le son accidentel *ci*.

Il a le son propre : 1° Dans *tions, tiez*, terminaisons de la 1^re et de la 2^e pers. du plur. de tous les verbes : nous *châtions*, vous *portiez*, que nous *prêtions*, que vous *mentiez*, etc. ‖ Excepté dans *balbutions, balbutiez*, et *initions, initiez*. 2° Dans les finales *tié* et *tier* : *pitié, entier, chantier, châtier*, etc. ‖ Exceptions : *satiété, initier, balbutier*. 3° Dans *sti* et *xti* : *question, mixtion, abstienne, bastion, dynastie, hostie, modestie, amnistie, sacristie, bestial*, etc.

4° Dans toutes les formes dérivées de *tenir* : *tiens, contienne*, dans *maintien, soutien, antienne*, etc., et dans le pronom *le tien, la tienne*.

— *Ti* se prononce *ci* : 1° Dans les terminaisons *tial, tiel, tieux, tion*, et dans tous les mots qui en dérivent : *initial, confidentiel, captieux, conversation, mentionner*, etc. 2° Dans les noms propres : *Gratien, Vénitien*. 3° Dans la plupart des mots en *tie* : *Inertie, minutie, prophétie, Béotie*, etc. — Exceptions : *partie, garantie*.

— *T* final est le plus souvent muet : *Toit, boit, mort, sort, tort, affront, respect*, etc.

— *T* final, précédé de *r*, ne se fait pas sentir avant un mot qui commence par une voyelle : *tort énorme* ; prononcez *tor énorme*.

— *T* final se prononce dans *dot, fat, brut, chut* ; *net, abject, infect, suspect, direct, correct, luth, rapt, lest, est, ouest, granit, zénith*, et dans tous les mots des langues étrangères.

— *T* se prononce aussi dans *sept, huit, vingt* ; cependant, lorsque ces mots sont suivis d'un nom qui commence par une consonne, le *t* ne se prononce pas : *sept personnes, vingt francs, sè personnes, vain francs*.

— *T* est encore nul dans *quatre-vingts*, et dans *Jésus-Christ*, mais il se prononce dans *Christ*.

— Quand un verbe, employé sous la forme interrogative et terminé par une voyelle, est immédiatement suivi des pronoms, *il, ils, elle, elles, on*, alors on intercale par euphonie la lettre *t* entre le verbe et le pronom.

— Dans l'expression *Va-t'en*, le *t* n'est point une lettre euphonique, mais le pronom *toi* syncopé et élidé, qui répond au pl. *vous* dans *Allez-vous-en*.

— On écrit de même avec l'apostrophe, *Procure-t'en. Garde-t'en bien*. (Acad.)

— Chir. Bandage, ainsi appelé à cause de sa forme analogue à celle de cette lettre.

— *Double T*, bande plus ou moins large, au milieu de laquelle est fixée à angle droit l'extrémité d'une ou de deux autres bandes.

— Anc. Il indiquait les monnaies frappées à Nantes.

TA, adj. poss. fém. de Ton : Ta *sœur*. Ta *vie*. Ta *chambre*. Ta *hardiesse*. ‖ V. Ton.

TA, TA, TA, loc. interj. On l'emploie quand on veut interrompre, arrêter vivement quelqu'un : Ta, ta, ta ! *vous parlez sans savoir seulement de quoi vous parlez*. (E. Sue.)

TABAC, n. m. (*Tabago* ou *Tabaco*, ville des Antilles.) Pron. *tà-ba*, et *ta-bak* devant une voyelle. — Plante de la famille des Solanées, originaire d'Amérique ; l'on prépare de diverses manières ; elle se prend en mâchicatoire, ou en fumée par la bouche, ou en poudre par le nez ; elle est aussi quelquefois employée en médecine : *Une carotte de* tabac. Tabac *à fumer, à priser. Fumer une pipe de* tabac. *Mâcher du* tabac. Tabac *à chiquer. Prendre du* tabac, *en poudre. Une prise de* tabac. Tabac *d'Espagne*. Tabac *de Virginie*. Tabac *de Saint-Vincent, etc. La manufacture impériale des* tabacs. Tabac *de la régie. Débit de* tabac. (Acad.) *Le* tabac *est un véritable poison lorsqu'il est introduit dans les organes digestifs*. (Richard.) *L'un fumait, l'autre prisait, et ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'absorber le* tabac. (H. de Balz.) *Savez-vous qu'il y a de l'art parmi les gens de cour jusqu'à prendre du* tabac ? (Campistr.)

Un nez de tous côtés de *tabac* barbouillé. (Regn.)
Le *tabac* est divin, il n'est rien qui l'égale. (Th. Corn.)

— Prov. *Je n'en donnerais pas une prise de tabac*, se dit d'une chose dont on ne fait aucun cas.

TABAGIE, n. f. (*tabac*.) Lieu public où l'on fume et l'on boit : *Il va tous les jours à la* tabagie. *Il fait de sa maison une* tabagie. (Acad.) *Les ouvriers fréquentent les* tabagies, *au grand détriment du foyer domestique*. (Blanqui.)

Les uns vont à la halle ou dans la *tabagie*
Ramasser de leurs vers la brutale énergie. (Ancelot.)

— Par anal. Petit coffre où l'on serre des pipes, le tabac et tout ce qui est nécessaire aux fumeurs.

TABARIN, n. m. (*tabarro*, petit manteau ; ital.) Pron. *ta-ba-rain*. — Théâtr. Farceur qui représente dans les places publiques, monté sur des tréteaux : *C'est un* tabarin. *Des plaisanteries de* tabarin. (Acad.)

Apollon travesti devint un *tabarin*. (Boil.)

— *Il fait le tabarin*, se dit d'un homme qui fait ordinairement le bouffon. ‖ Vieux.

— Techn. Clef, soutien de la charpente d'une forge.

TABARINAGE, n. m. (*Tabarin*.) Action de tabarin ; bouffonnerie : *Cette comédie n'est qu'un insipide* tabarinage. (Acad.)

— Techn. Grand espace ménagé dans les magnaneries.

TABARINIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ta-ba-ri-nik*. — Qui appartient à Tabarin : *Questions et fantaisies* tabariniques, titre d'un Recueil des plaisanteries de Tabarin.

— Qui est dans le genre de Tabarin, il ne se dit que des plaisanteries grossières.

TABASCHIR, n. m. Pharm. Concrétions siliceuses que l'on trouve dans les nœuds de bambou ; les propriétés médicinales qu'on leur a autrefois attribuées sont purement imaginaires.

TABATIÈRE, n. f. Pron. *ta-ba-tièr*. — Petite boite où l'on met du tabac en poudre : TABATIÈRE *d'or, d'argent, d'écaille, de buis, de carton*, etc. TABATIÈRE *ronde*. TABATIÈRE *à charnière*. (Acad.) *Ce qui reste de tabac dans une* TABATIÈRE *est en raison directe de l'amusement ou inverse de l'ennui de ma journée*. (Did.) *Et la* TABATIÈRE *que je vous ai donnée, saurez-vous vous en servir à propos ?* (Campistr.) *Il tira sa* TABATIÈRE, *l'ouvrit, et y prit une pincée de tabac*. (H. de Balz.)

Ne saurait-on que dire ? on prend la *tabatière*.
(Th. Corn.)

TABELLION, n. m. (*tabellio*; lat.) Pron. *ta-bè-lion*. — Anc. Officier public qui, dans les juridictions subalternes et seigneuriales, faisait les fonctions de notaire : *L'acquereur était assis sur une chaise à côté du* TABELLION. (H. de Balz.)

TABELLIONAGE, n. m. Office, exercice, fonction de tabellion : *Il avait le* TABELLIONAGE *de tel lieu*.

— Anc. *Droit de tabellionage*, droit qu'avaient les seigneurs d'établir un tabellion pour instrumenter dans l'étendue de leur justice.

TABELLIONER, v. tr. ou act. 1re conj. Fam. Grosseyer un acte, en délivrer expédition.

TABERNACLE, n. m. (*tabernaculum*; lat., m. sign.) Pron. *ta-bèr-nakl*. — Antiq. Tente, pavillon des Hébreux : *Retourne, Israël, dans tes* TABERNACLES. (Acad.)

— Dans le m. sens, *Le tabernacle du Seigneur*, et par excellence, *Le Tabernacle*, tente où reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert, jusqu'au temps où le temple fut bâti.

— *La fête des tabernacles*, une des trois grandes solennités des Hébreux ; elle se célébrait après la moisson, sous des tentes, sous des feuillées.

— *Les tabernacles éternels*, le ciel, la demeure des bienheureux : *Il vous importe seulement que Dieu vous reçoive dans les* TABERNACLES ÉTERNELS. (Fléch.)

— Culte cathol. Petit coffret placé au-dessus de la table de l'autel, pour y renfermer le saint ciboire : TABERNACLE *doré*. *Il y a un beau* TABERNACLE *dans cette église*. (Acad.)

C'est le *tabernacle* où repose
La majesté du Saint des Saints. (C. Del.)

TABES, n. m. (m. lat.) Pron. *ta-bès*. — Méd. Consomption, marasme.

— Sanie, sang corrompu qui sort des ulcères.

TABIDE, adj. des 2 g. (*tabidus*; lat., m. sign.) Méd. Qui est d'une maigreur excessive ; consumé par le marasme.

TABIFIQUE, adj. des 2 g. (*tabes*, consomption ; *facere*, produire ; lat.) Méd. Qui cause la consomption, la phthysie.

TABIS, n. m. (*tabi*; ital.) Pron. *ta-bi*. — Comm. Sorte de soie ondée passée par la calandre et sous un cylindre, qui imprime à cette étoffe ses ondulations ; on l'appelle vulg. *Moire* : *Gros* TABIS. *Petit* TABIS. TABIS *double*. TABIS *plain* ou *uni*. TABIS *à fleurs*. *Doublure de* TABIS. (Ac.)

Qu'on m'apporte à l'instant les somptueux habits
Où sur l'ouate molle éclate le *tabis*. (Boil.)
L'étole dont le blanc *tabis*
N'est déployé qu'aux jours de fête. (C. Del.)

TABISÉ, ÉE, part. pass. du v. Tabiser : *Ruban* TABISÉ.

TABISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tabis*.) Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis : TABISER *du ruban*. TABISER *de la moire*. (Acad.)

TABLATURE, n. f. (*tabula*, tableau ; lat.) Arrangement de plusieurs lettres ou signes sur des lignes, pour marquer le chant à ceux qui chantent ou qui jouent sur des instruments : *Chanter sur la* TABLATURE. *Jouer sur la* TABLATURE. TABLATURE *de violon, d'orgues, etc*. *Entendre bien la* TABLATURE. (Acad.) *Le chef de musique entend la* TABLATURE. (Regn.) *Ces accords étaient tout à fait faux et hors de la* TABLATURE. (Halévy.) || Vieux.

— Fig. et fam. *Il entend la tablature*, se dit d'une personne avisée, rusée, capable de réussir en intrigue : *Il* ENTEND LA TABLATURE, *je vous en avertis*. (Dest.)

— Fam. *Donner de la tablature à quelqu'un*, lui donner de l'embarras, lui susciter quelque affaire fâcheuse ; lui mettre martel en tête : *Je crains pour vous un autre diable qui ne vous* DONNERA *pas* MOINS DE TABLATURE. (Dest.) *C'était une petite personne dont la garde m'*AURAIT DONNÉ BIEN DE LA TABLATURE. (Le Sage.)

TABLE, n. f. (*tabula*, ais, planche ; lat.) Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur un ou plusieurs pieds : TABLE *de chêne, de noyer, d'acajou, etc*. TABLE *à un pied, à deux, à trois, à quatre pieds*. TABLE *ronde*. TABLE *carrée*. TABLE *ovale*. TABLE *à tiroirs*. TABLE *de marbre*. TABLE *de pierre*. TABLE *de cuisine*. TABLE *à manger*. TABLE *à ouvrage*. TABLE *de jeu*. (Acad.) *Le vieillard vida le sac, étala les espèces sur une* TABLE *et se mit à les compter*. (Le Sage.) *Au-dessus d'une* TABLE *à jeu, brillait le portrait de l'empereur*. (H. de Balz.)

La *table* où l'on servit le modeste repas
Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas. (La Font.)

— *Table de piquet, de bouillotte, de brelan, etc.*, table où l'on joue au piquet, à la bouillotte, au brelan, etc.

— *Les chevaliers de la Table ronde*, chevaliers, dans les anciens romans, qui s'asseyaient autour d'une table ronde pour éviter toute préséance.

— Fam. *Chevalier de la table ronde*, un gourmand, un homme qui aime à rester longtemps à table.

— Absol. et particul. Table à manger, et surtout Table servie, couverte de mets : TABLE *de douze couverts*. *Servir sur une grande* TABLE. *Servir à* TABLE. *Faire les honneurs d'une* TABLE. *Il reste, il est trois heures à* TABLE. (Acad.) *Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos* TABLES *suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir*. (Boss.) *Toute la famille était à* TABLE. (B. de St-P.) *Ce vin-là serait apprécié à la* TABLE *d'un roi*. (E. About.)

... Il n'est pas de puissance intraitable
Pour l'heureux candidat qui la courtise à *table*. (C. D.)

— *Propos de table*, propos enjoués que l'on tient ordinairement en mangeant. || Par anal. *Chanson de* TABLE.

— *Se mettre à table*, s'asseoir auprès de la table pour manger : *Allons donc nous* METTRE À TABLE *et qu'on fasse venir les musiciens*. (Mol.)

— *Sortir de table, quitter la table*, se lever de table, interrompre ou finir le repas : *On allait* SORTIR DE TABLE *lorsque cinq chevaux parurent dans la cour*. (A. de Vigny.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sous la table*, l'enivrer.

— Dans les grandes maisons, *Première table*, table des maîtres ; *seconde table*, table des principaux domestiques ; *table du commun*, table des valets.

— Fam. *La grande table*, la table des grandes personnes ; par opposit. à *Petite table*, la table des enfants : *N'oubliez pas la* PETITE TABLE, *envoyez-y du dessert*.

— *Tenir table*, donner ordinairement à manger : *Il* TENAIT TABLE *autrefois*.

— *Tenir table couverte*, tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été priées.

— *Tenir table*, demeurer longtemps à table : *C'est un homme qui aime à* TENIR TABLE, *à* TENIR TABLE *longtemps*. || Peu usité.

— *Admettre quelqu'un à sa table*, inviter à dîner quelqu'un d'inférieur à soi par la naissance ou par le rang : *Le roi* L'A ADMIS À SA TABLE.

— Fam. *Donner la table à quelqu'un*, le nourrir en le faisant manger à sa table : *Il s'est retiré chez un de ses amis qui* LUI DONNE LA TABLE.

— *Avoir la table et le logement chez quelqu'un*, y être nourri et logé. || Dans le m. sens, *On lui donne tant d'appointements, la* TABLE *et le logement*. *Elle leur donnait la* TABLE *et le couvert*. (Viennet.)

— Fam. et Ironiq. *Courir, piquer les tables*, aller, en parasite, manger chez ceux qui tiennent table : *C'est un vilain métier que celui d'aller* PIQUER LES TABLES. (Le Sage.)

— *Vivre à la même table*, manger habituellement ensemble.

— *Table d'hôte*, table servie à heure fixe dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on est admis moyennant un certain prix réglé : *Il y a dans cet hôtel garni une* TABLE D'HÔTE. *Manger* À TABLE D'HÔTE.

— Par extens. Repas, nourriture, relativement à la dépense qu'ils occasionnent, ou au nombre et à la délicatesse des mets : TABLE *délicate, frugale*. *Il dépense tant pour sa* TABLE. *Sa* TABLE *lui coute beaucoup*. *Il a retranché, réformé, diminué sa* TABLE. *Il a augmenté sa* TABLE. (Acad.)

— Fig. Manière de vivre ; nourriture habituelle d'une personne, d'une famille : *La* TABLE *de Lucullus et de Mecène n'était pas celle de Numa ni de Fabricius*. (La Harpe.) *Ayez une* TABLE *frugale mais suffisante*. (J.-J. Rouss.) *Le premier soin dont je crus devoir m'embarrasser fut d'avoir une meilleure* TABLE, *et de grossir mon domestique*. (Le Sage.)

— *Aimer la table*, aimer la bonne chère. || Dans le m. sens, *Les plaisirs de la table*.

— *La sainte table*, l'autel où l'on communie, et fig. La communion : *S'approcher de la* SAINTE TABLE. *Se présenter à la* SAINTE TABLE. (Acad.) *Les délices de la* SAINTE TABLE. (Boss.)

— *Table de nuit*, petite table d'une forme particulière, qui se place à côté du lit, et sur laquelle on met les choses dont on peut avoir besoin durant la nuit.

— Anc. Fig. *Table de marbre*, certaine juridiction de première instance, qui connaissait des affaires de la connétablie, de l'amirauté et des eaux et forêts : *Le grand Corneille était, dans sa jeunesse, avocat du roi à la* TABLE DE MARBRE *de Rouen*.

— Antiq. hébr. Lame ou plaque de métal, morceau de pierre ou de marbre plat et uni, qui servait à écrire, à graver, etc. : *Les* TABLES *de la loi*, ou *les* TABLES *de Moïse*. *Graver sur une* TABLE *d'airain, sur une* TABLE *de plomb*. *Ces* TABLES *de marbre sont destinées à recevoir des descriptions*. (Acad.)

— Antiq. rom. *Loi des Douze Tables*, recueil de lois publiées par les décemvirs, l'an 450 avant Jésus-Christ, et qui furent gravées sur des tables d'airain : *A Rome, les* DOUZE TABLES *furent complétée par Appius*. (Mich.) *La* LOI DES DOUZE TABLES *était en vigueur sous Auguste, comme du temps de la guerre des Samnites*. (La Harpe.)

— *Table rase* ou *table d'attente*, lame, pierre, planche sur laquelle il n'y a encore rien de gravé.

— Fig. Il se dit en parl. d'un enfant, d'une personne qui, n'ayant pas encore de notions sur les matières dont il s'agit de l'instruire, peut aisément recevoir les impressions, les idées qu'on voudra lui donner.

— Fig. *Faire table rase*, se dit d'un homme qui, regardant les opinions ou notions qu'il a comme douteuses et incertaines, les rejette pour les soumettre à un sérieux et mûr examen.

— Anat. *Les tables du crâne*, les deux lames osseuses qui revêtent la surface interne et la surface externe des os du crâne. || On donne le nom de *Lame vitrée*, la table interne ainsi appelée à cause de sa fragilité.

— Art vétér. Partie des dents chez le porc, le cheval et d'autres animaux : *Les pinces et les dents mitoyennes du porc offrent par leur forme et la cavité qu'elles portent à leur* TABLE *quelque analogie avec celles du cheval*. (Lecoq.)

— Littér. Index, fait ordinairement par ordre alphabétique, pour donner les moyens de trouver facilement les matières traitées dans un livre, ou les mots qui s'y trouvent : *Il n'y a point de* TABLE *à ce livre*. *Cette* TABLE *est bien faite*. *Cette* TABLE *est fautive*. TABLE *alphabétique*. TABLE *des matières*. (Ac.)

— *Table des chapitres*, table indiquant la matière traitée dans chaque chapitre d'un livre.

— Feuille, planche sur laquelle des matières didactiques, historiques, etc., sont offertes méthodiquement et en raccourci, afin qu'on les puisse voir facilement et d'un même coup d'œil : TABLE *généalogique*. TABLE *chronologique*. *Il enseigne la grammaire, la philosophie par* TABLE. *Il met toutes les sciences et tous les arts en* TABLES. (Acad.)

— *La chose vaut bien la peine que vous fassiez calculer le tout sur une* TABLE *d'intérêt*. (La F.)

— Phys. *Tables météorologiques*, tables où l'on inscrit, jour par jour, les changements qui ont lieu dans l'atmosphère.

— *Tables astronomiques*, tables calculées d'après les lois physiques du mouvement des astres, et au moyen desquelles on peut assigner d'avance la position de ces corps pour un temps quelconque.

— *Table pythagorique* ou *de Pythagore*, table de multiplication, présentant tous les produits des nombres simples, les uns par les autres, depuis un jusqu'à neuf.

— *Tables de logarithmes*, tables des nombres en progression arithmétique, correspondant à des nombres d'une progression géométrique.

— *Tables des sinus*, tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, exprimées numériquement en parties du rayon qu'on prend pour le sinus total : *Il y a des* TABLES DE SINUS *où l'on a poussé l'exactitude jusques à calculer ces lignes de dix secondes en dix secondes*. (Acad.)

— *Table de réduction*, table indiquant le rapport des poids différents, des mesures, des monnaies

TABLE DE RÉDUCTION *des poids étrangers en poids de France.*

— Mar. *Table de loch*, tableau de bois peint en noir sur lequel on consigne tout ce qui a paru digne d'être noté pendant le quart. || V. CASERNE.

— J. de trictrac. Chacune des quatre divisions du tablier, appelées aussi *Jans : Chaque* TABLE *contient six cases indiquées par autant de flèches.* || Anc. Il se disait de ce qu'on nomme aujourd'hui *Dames ;* de là les expressions de *Jan de deux* TABLES, *jan de six* TABLES.

— *Toute table* ou *toutes tables*, sorte de jeu qui se joue dans un trictrac : *Il joue mieux* À TOUTES TABLES *qu'au trictrac.*

— Mus. Partie supérieure de certains instruments sur laquelle les cordes sont tendues : TABLE *de guitare.* TABLE *de piano.* TABLE *de basse, etc.* || On dit aussi, *Table d'harmonie.*

— Constr. Plaques ou pièces de plomb dont on forme le revêtement d'une terrasse, d'un réservoir.

— Techn. *Diamant en table*, diamant taillé de manière que la surface en est plate. || On dit de même, *Table de rubis, table d'émeraude.*

TABLEAU, n. m. (*tabula ;* lat., m. sign.) Pron. *ta-blô.* — Peint. Ouvrage de peinture sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile : *Un beau* TABLEAU. *Un grand* TABLEAU. *Un* TABLEAU *de Raphaël, de Titien, de Poussin, etc. Le fond, le devant d'un* TABLEAU. *Le premier plan, le second plan d'un* TABLEAU. *Le dessin et l'ordonnance d'un* TABLEAU. *Les ombres d'un* TABLEAU. *Le cadre, la bordure d'un* TABLEAU. (Acad.) *Les esquisses ont ordinairement un feu que le* TABLEAU *n'a pas.* (Did.) *Elles dînèrent dans une grande salle où il y avait plusieurs* TABLEAUX. (Le Sage.) *Ses* TABLEAUX *n'excitèrent pas une admiration aussi grande qu'on aurait pu le supposer.* (Vitet.)

— Fig. *C'est une ombre au tableau*, se dit d'un léger défaut, qui n'efface point ou, même qui fait mieux ressortir les beautés d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne.

— Fig. Ensemble d'objets qui frappe la vue, dont l'aspect fait impression : *Le magnifique* TABLEAU *que présente cette vallée.* (Acad.) *Le* TABLEAU *du vice offense en tous lieux un œil impartial.* (J.-J. Rouss.) *Si l'antiquaire ne trouve dans ces décombres qu'une mine épuisée, en revanche que de* TABLEAUX *pour le peintre.* (Vitet.)

— Représentation vive et naturelle d'une chose soit en action de vive voix, soit par écrit : *Il a fait dans son histoire un fidèle* TABLEAU *des guerres civiles. Le* TABLEAU *de la vie humaine. Faire un* TABLEAU *en raccourci des vices et des vertus des hommes.* (Acad.) *Chaque chant à des* TABLEAUX *qui parlent au cœur.* (Volt.) *Lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un* TABLEAU *vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie.* (Buff.)

— Fam. et fig. *Ce qui achève le tableau*, ce qui ajoute aux ennuis, aux désagréments qu'on a déjà : *J'ai perdu ma fortune, tous mes biens, et je plaide pour les ravoir,* CE QUI ACHÈVE LE TABLEAU. (Beaum.)

— Table, carte ou feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie sont écrits selon l'ordre de leur réception : *On a effacé son nom du* TABLEAU. *Être inscrit au* TABLEAU. *Être rayé du* TABLEAU *des avocats.* (Acad.)

— *L'ordre du tableau*, le rang d'inscriptions : *Les autres avancements ne se firent que par promotions suivant l'ancienneté, ce qu'on appelle l'*ORDRE DU TABLEAU. (St-Simon.)

— Feuille, planche sur laquelle des matières didactiques, historiques et autres, sont rédigées et rangées méthodiquement pour être vues d'un coup d'œil : TABLEAU *synoptique.* TABLEAU *régulateur du poids des grains.* TABLEAU *comparatif des mesures linéaires anciennes et nouvelles. Les colonnes d'un* TABLEAU. (Acad.)

— Typogr. Page encadrée et divisée en compartiments séparés par des filets.

— Table de bois noircie, sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des figures, etc. : *Tracer des figures de géométrie sur le* TABLEAU. *Allez au* TABLEAU *et démontrez cette proposition.* (Acad.)

— Cadre de menuiserie qu'on fixe sur une muraille, en un lieu apparent, pour y afficher certains actes publics ou autres : *Insérer l'extrait d'une demande en séparation des biens au* TABLEAU *placé dans l'auditoire du tribunal.* (Acad.)

— Mar. Cadre placé à la face arrière de la poupe comprise entre l'arcasse et le couronnement.

— *Tableau des signaux*, sorte de plan encadré où sont marquées les combinaisons des signaux de l'usage le plus fréquent.

— Architect. Partie de l'épaisseur d'une baie de porte et de fenêtre, qui est en dehors de la fermeture.

— Physiq. *Tableau magique*, plaque de verre garnie d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique.

TABLÉE, n. f. (*table.*) Réunion de personnes autour d'une table : *Une* TABLÉE *de parents, d'amis. Des* TABLÉES *turbulentes où pétillent l'esprit des hommes et la mousse enivrante du vin de Champagne.* (P. de Musset.)

— Techn. Longueur d'étoffe qui s'étend d'un bout de la table à l'autre, après avoir été tendue.

TABLER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*table.*) Fam. Tenir table : *Cet homme aime à* TABLER. || Peu usité.

— J. de trictrac, Poser deux dames sur la même flèche : *Attendez, je n'ai pas encore* TABLÉ. *Vous ne* TABLEZ *pas juste. Vous* TABLEZ *faux.* || Vieux ; on dit *Caser.*

— Fig. et fam. *Vous pouvez tabler là-dessus*, vous pouvez compter là-dessus : *La nouvelle est telle que je vous le dis,* VOUS POUVEZ TABLER LÀ-DESSUS.

TABLETIER, IÈRE, n. (rad. *table.*) Pron. *ta-ble-tié. tièr.* — Techn. Celui, celle qui fait ou vend des échiquiers, des trictracs et des tables ou dames, des billes de billard et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, etc.

TABLETTE, n. f. (*tabella*, dimin. de *tabula ;* lat., m. sign.) Planche posée pour mettre quelque chose dessus : *Mettre des* TABLETTES *dans une bibliothèque, pour y ranger des livres. Les* TABLETTES *d'une armoire. Des* TABLETTES *dorées. Des* TABLETTES *vernissées.* (Acad.)

— Pièce de marbre, de pierre ou de bois de peu d'épaisseur, posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, etc., sur le haut de quelque ouvrage de maçonnerie : *La* TABLETTE *de cette cheminée n'est pas assez large.* TABLETTE *d'appui. Des dalles ou* TABLETTES *de pierre recouvrent ce mur, les bords d'un étang.* (Acad.)

— Mar. Planche polie où les charpentiers tracent les équerrages des pièces qu'ils ont à travailler.

— Pharm. Médicament composé de sucre uni à des poudres ou à des aromates auxquels on donne une consistance de pâte au moyen d'un mucilage ou du sucre cuit : TABLETTE *purgative.* TABLETTE *de roses de Provins.* TABLETTE *d'aloès.*

— Par anal. Composition sèche de même forme destinée à l'alimentation : TABLETTE *de chocolat.* TABLETTE *à faire du bouillon.* TABLETTE *de bouillon.* (Acad.)

— N. f. pl. Feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., attachée ensemble, qu'on porte ordinairement dans la poche, pour écrire avec un crayon, les choses dont on veut se souvenir : TABLETTES *garnies d'or, d'argent, etc. Écrire sur des* TABLETTES. *Il a perdu ses* TABLETTES. *De jolies* TABLETTES.

— Petites planchettes de bois enduite d'une légère couche de cire, sur lesquelles les anciens écrivaient. || V. STYLE.

— Prov. et fig. *Otez cela de dessus vos tablettes, rayez cela de vos tablettes*, ne vous attendez pas à cela ; ne comptez plus là-dessus.

— Prov. et fig. Par reproche ou menace, *Vous êtes sur mes tablettes*, vous m'avez déjà donné sujet de me plaindre de vous.

— Titre de quelques ouvrages dans lesquels des matières historiques ou autres sont indiquées par ordre et en raccourci : TABLETTES *historiques, chronologiques, etc.* (Acad.)

TABLETTERIE, n. f. (*table.*) Techn. Métier et commerce du tabletier ; ouvrages qu'il fait : *Il travaille bien en* TABLETTERIE. *Il exerce la* TABLETTERIE. *Un magasin de* TABLETTERIE. (Acad.)

TABLIER, n. m. Pron. *ta-bli-é.* — Échiquier ou dames ; distingué par soixante-quatre carrés de deux différentes couleurs, et sur lequel on joue aux échecs, aux dames, etc. || Vieux ; on dit, *Damier* ou *échiquier.*

— Double table du trictrac, divisée par un demi-bord en deux parties, sous-divisées chacune en deux tables : *Les dés qui tombent hors du* TABLIER *ne valent pas.* (Acad.)

TABLIER, n. m. (*table.*) Pièce de toile, de serge, de cuir, etc., que les femmes et les artisans mettent devant eux pour conserver leurs habits en travaillant : TABLIER *de toile, de serge.* TABLIER *de cuisine.* TABLIER *à poches.* TABLIER *de maçon. Le vêtement des nègres de Guinée consiste en une espèce de* TABLIER *fait d'écorce d'arbre.* (Buff.) *Elle avait trempé le coin de son* TABLIER *dans du vinaigre, et m'en frottait le nez et les tempes.* (Dider.)

— Morceau de gaze, de mousseline, de taffetas, etc., que les femmes mettent devant elles pour l'ornement : TABLIER *de point.* TABLIER *à dentelle.* TABLIER *de taffetas.* TABLIER *noir.*

Cachez vos rouges *tabliers.* (V. Hugo.)

— Théâtr. *Rôle à tablier*, rôle d'artisan, dans l'opéra comique.

— *Cette actrice a pris le tablier*, elle joue des rôles de soubrette.

— *Tablier de timballe*, morceau d'étoffe enrichi de broderie, qui se met autour d'une timballe.

— Morceau de cuir attaché sur le devant d'un cabriolet ou autre voiture pour garantir de la pluie et des éclaboussures.

— Archit. Ornement sculpté sur la face d'un piédestal.

— Fortif. Partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé.

— Mar. Doublage en toile vers le bas et sur la partie arrière de certaines voiles pour les garantir du frottement et du partage des hunes.

— Bot. Division inférieure ordinairement pendante de l'enveloppe florale des plantes orchidées.

TABLOIN, n. m. Pron. *ta-bloain.* — Artill. Plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons.

TABOUBAL, n. m. Mus. Instrument turc.

TABOURET, n. m. (*tabula ;* lat.) Pron. *ta-bou-rè.* — Petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dos : TABOURET *de velours. S'asseoir sur un* TABOURET. (Acad.) *Le fauteuil à bras, la chaise à dos, le* TABOURET, *ont été pendant plusieurs siècles d'importants objets de politique et d'illustres sujets de querelle.* (Volt.)

— Anc. Siege pliant sur lequel avaient droit de s'asseoir, à la cour, les personnages d'un certain rang. *Vous aurez un trône et je vais demander un* TABOURET *pour moi.* (Volt.)

— *Avoir le tabouret*, avoir droit de s'asseoir sur un tabouret ou sur un siége pliant, en présence du roi, de la reine : *Les duchesses ont le* TABOURET.

Oui, leurs filles, objet d'un royal intérêt,
Ont promesse, dit-on, d'*avoir le tabouret.* (X.)

— Siége sur lequel étaient exposés en place publique ceux qui avaient été condamnés à quelque peine infamante.

TABOURET, n. m. Bot. Vulg. Boursé à pasteur.

TABOURIN, n. m. Pron. *ta-bou-rain.* — Techn. Machine de fer-blanc, mobile ayant la forme d'un quart de sphère qu'on pose au haut d'une cheminée pour empêcher de fumer.

— Anc. mor. Partie d'une galère où se trouvait l'éperon, et d'où l'on jetait les œuvres à la mer.

TABULAIRE, adj. des 2 g. (*tabula*, tableau ; lat.) Pron. *ta-bu-lèr.* — Qui tient aux tableaux, à l'emploi des tableaux : *Méthode* TABULAIRE. || On dit mieux, *Méthode synoptique.*

— N. f. Commun. relig. Religieuse chargée d'indiquer aux autres l'office qu'elles ont à remplir pendant la semaine.

TAC, n. m. Pron. *tak.* — Art véter. Gale, maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons : *Quand le* TAC *se met dans un troupeau, il le fait périr entièrement.*

TACCA, n. f. Plante à racine tubéreuse dont on extrait une fécule très-nourrissante, et transportée en Europe de préférence au sagou.

TACCO, n. m. (par anomat. de son cri.) — Pron. *ta-ko.* — Zool. Espèce de coucou des Antilles.

TACET, n. m. (m. lat., *il se tait.*) Pron. *ta-cètt.* — Mus. Il n'est usité que dans ces phrases, *Tenir le tacet, faire le tacet*, en parlant d'une partie qui se tait pendant que les autres chantent.

— Fam. et par anal. *Garder le tacet*, rester silencieux, ne point participer à une conversation.

Il faut, vous soutint-on que trois et trois font sept,
N'en pas disconvenir, et *garder le tacet.* (Piron.)

TACHE, n. f. (*tacca ;* ital.) Pron. *ta-ch.* — Souillure sur quelque chose ; marque qui salit, qui gâte : *Une vilaine* TACHE. *Une* TACHE *d'huile. Une* TACHE *de graisse. Une* TACHE *d'encre. Cela fait une* TACHE *sur votre habit. Enlever, ôter une* TACHE. *La* TACHE *est restée.* (Acad.) *Vous saurez bien, monsieur, qu'un des devants de mon pourpoint est couvert d'une grande* TACHE *d'huile de la lampe.* (Mol.) *Celui qui porte une tunique blanche craint plus les* TACHES *que celui qui porte le vêtement de la foule.* (Lam.)

— *Faire des taches*, tacher en certains endroits par-ci par-là, de distance en distance.

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile*, se dit d'une flétrissure, d'une atteinte à la réputation, qui ne peut pas s'effacer, se réparer.

— Fig. et myst. *La tache du péché*, la souillure que l'âme contracte par le péché : *Le baptême efface la* TACHE *du péché originel, la* TACHE *originelle.*

— Fig. *L'Agneau sans tache*, JÉSUS-CHRIST.

— Par anal. Altération de la couleur de la peau, sans élevure ni dépression : *Ses joues étaient couvertes de* TACHES *noires et livides.* (Fén.)

— Marques naturelles qui se forment sur certaines membranes, sur certains organes : *Avoir une* TACHE *sur l'œil, sur la cornée.* (Acad.)

— *Taches de rousseur.* || V. ÉPHÉLIDES.

— Marques qui sont sur le poil de certaines bêtes : *Une* TACHE *s'étend depuis le front jusqu'au milieu du nez du grand écureuil.* (Buff.)

— Par anal. Il se dit en parl. de certaines parties des végétaux : *Les* TACHES *d'un œillet. Les feuilles de la pulmonaire ont des* TACHES *brunes.* (Acad.)

— Phys. Parties obscures qu'on remarque, avec le télescope, sur le disque du soleil, de la lune, des planètes et des satellites : *On vient d'apercevoir de nouvelles* TACHES *dans le soleil, sur le soleil.* (Acad.)

Des *taches!* Eh! mon Dieu! le soleil même en a. (C. Del.)

— Prov. et fig. *Il veut trouver des taches dans le soleil*, se dit d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans des chefs-d'œuvre.

— Fig. *Il y a, il se trouve des taches dans cet ouvrage*, se dit en parlant d'un ouvrage dont on peut reprendre certaines parties.

L'épouse que tu prends, sans *tache* en sa conduite,
Aux lois de son devoir règle tous ses désirs. (Boil.)

— Fig. Tout ce qui blesse l'honneur, la réputation : *C'est une* TACHE *à son honneur, à sa réputation. Cette action imprime sur sa vie une* TACHE *ineffaçable. C'est une grande* TACHE *dans une si belle vie.* (Acad.)

Quoi! ton maître ferait cette *tache* à sa gloire? (T. Corn.)

TÂCHE, n. f. (*taxare*; lat.) Pron. *tâ-ch*. — Ouvrage, travail qu'on donne à faire à une ou plusieurs personnes, à certaines conditions, dans un certain espace de temps : *Donner une* TÂCHE *à des écoliers, à des enfants. Donner une* TÂCHE *à des ouvriers. Voilà la* TÂCHE *que je vous donne pour aujourd'hui.* (Acad.) *Francklin ne terminait jamais sa journée sans avoir achevé sa* TÂCHE. (Mign.)

La vieille n'avait point de plus pressant besoin
Que de distribuer aux servantes leur *tâche*. (La F.)

— Fig. et poétiq. *Ma tâche est terminée*, ma vie, ma carrière est accomplie :

... Parmi les humains *ma tâche est terminée.* (A. Soum.)

— *Travailler à la tâche, être à la tâche, etc.*, se dit des ouvriers qui travaillent à un ouvrage qu'ils ont entrepris en gros, et dont ils doivent être payés, suivant le marché passé, sans égards au nombre des journées qu'ils y auront employées : *Entreprendre une besogne* À LA TÂCHE, *la prendre* À LA TÂCHE. *Donner un ouvrage* À LA TÂCHE. *Ces ouvriers sont* À LA TÂCHE, *travaillent* À LA TÂCHE.

— Fig. *Prendre à tâche de faire une chose*, s'attacher à faire une chose, ne perdre aucune occasion de la faire : *Il semble qu'il ait* PRIS À TÂCHE *de me ruiner, de me perdre. C'est une affaire qu'il a* PRIS À TÂCHE *de faire réussir.* (Acad.)

— **En bloc et en tâche,** loc. adv. En gros et sans entrer en discussion du détail : *Marchander des ouvrages* EN BLOC ET EN TÂCHE. *Entreprendre quelque ouvrage, quelque travail* EN BLOC ET EN TÂCHE. (Acad.) || Peu usité.

TACHÉ, ÉE, part. pass. du v. Tacher : *Habit* TACHÉ. *Linge* TACHÉ *d'encre.*

— Tacheté : *Une taupe* TACHÉE *de noir et de blanc.* (Buff.)

TACHER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tangere*; lat.) Pron. *ta-ché*. — Souiller, faire une tache, salir : *Cela* A TACHÉ *votre habit.* TACHER *du linge avec de l'encre.* (Acad.)

— Fig. *Il ne faut qu'une mauvaise action pour* TACHER *la plus belle vie.* (Acad.)

TÂCHER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*tâche.*) Faire des efforts pour venir à bout de quelque chose : *Je* TÂCHERAI *de vous satisfaire.* TÂCHEZ *d'avancer cet ouvrage. Il* TÂCHE *de se débarrasser de ses dettes.* (Acad.) *Les gens d'esprit même n'en ont jamais moins que lorsqu'ils* TÂCHENT *d'en avoir.* (Duclos.)

— Suivi d'un infin. et de la prép. *à*, S'efforcer de, viser à : *Je vois bien que vous* TÂCHEZ À *m'embarrasser. Il* TÂCHE À *me nuire.* (Acad.) *Il* TÂCHAIT À *prévenir le mal; il était prudent avec le plus grand mépris pour la prudence.* (Did.)

... On *tâche* à semer de méchants bruits sur vous. (Mol.)
Tâche à me rendre heureux par un double hyménée. (La F.)

— Fam. Dans le m. sens, avec un nom de chose pour complément : *Je veux vous ôter la désagréable opinion que vous avez de lui; je ne* TÂCHE *pas à autre chose.* (Mariv.)

— Absol. Faire des efforts en s'appliquant péniblement à un ouvrage auquel on n'est pas propre : *Malheur à qui* TÂCHE *en quelque genre que ce puisse être!* (Acad.) *Il fait tout naturellement, et sans y* TÂCHER. (Did.) || Vieux.

— Fam. *Il n'y tâchait pas*, il a fait cela sans intention. || Ironiq. *Pardonnez-lui, il n'y tâchait pas*, se dit quand un homme a fait quelque chose de bien, plutôt par hasard qu'à dessein.

TÂCHERON, n. m. (*tâche.*) Technol. Ouvrier qui travaille à la tâche.

TACHETÉ, ÉE, part. pass. du v. Tacheter : *Chien blanc* TACHETÉ *de noir.*

— Bot. *Fleurs* TACHETÉES *de rouge, de jaune.* (Ac.)

TACHETER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*rad. tache.*) Pron. *ta-ch-té*. — Il change l'*e* du rad. *tachet* en *è* ouvert seulement avant les finales *e, es, ent*. — Marquer de diverses taches; il se dit propr. des taches qui sont sur la peau des hommes et de certains animaux : *Le grand soleil, le hâle lui* A TACHETÉ *le visage. La nature semble avoir pris plaisir à* TACHETER *régulièrement de blanc et de noir la peau de cet animal.* (Acad.)

— Par anal. Marquer de taches artificielles : *Il faudra* TACHETER *de rouge le fond jaune de cette étoffe.* (Acad.)

TACHYGRAPHE, n. m. (ταχύς, vite; γράφω, j'écris; gr.) Pron. *ta-chi-graf*. Celui qui s'occupe de tachygraphie.

TACHYGRAPHIE, n. f. Pron. *ta-chi-gra-fi*. — Art d'écrire très-vite à l'aide de signes abréviatifs. || V. STÉNOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ta-chi-gra-fik*. — Qui appartient à la tachygraphie.

TACHYGRAPHIQUEMENT, adv. Au moyen de la tachygraphie.

TACITE, adj. des 2 g. (*tacitus*, m. sign., de *tacere*, taire; lat.) Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu ou qui se peut sous-entendre; *Condition* TACITE. *Convention* TACITE. *Un pacte* TACITE. *Consentement, approbation, aveu* TACITE.

— Jurispr. *Tacite reconduction*, continuation de la jouissance d'une ferme, d'une maison, etc., au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, et sans qu'il ait été renouvelé.

TACITEMENT, adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé : *Cela n'est pas exprimé dans le traité, mais cela y est compris* TACITEMENT. (Acad.)

TACITURNE, adj. des 2 g. (*taciturnus*, m. sign., de *tacere*, se taire; lat.) Qui est de tempérament et d'humeur à parler peu : *Un homme morne et* TACITURNE. *C'est un homme extrêmement* TACITURNE. *Vous voilà bien sombre et bien* TACITURNE. (Acad.) *On le voyait toujours doux, paisible et* TACITURNE. (Mol.)

— Par anal. *Un esprit* TACITURNE, *un caractère* TACITURNE. (Acad.)

TACITURNITÉ, n. f. (*taciturnitas*; lat. m. sign.) Humeur, tempérament ou état d'une personne taciturne : *Demeurer dans un grande* TACITURNITÉ. *C'est un homme d'une grande* TACITURNITÉ. (Acad.) *C'est beaucoup qu'il sorte quelquefois de ses méditations et de sa* TACITURNITÉ *pour contredire.* (La Br.)

— Méd. Silence prolongé et morbide : *La* TACITURNITÉ *est un symptôme des affections nerveuses.*

TACT, n. m. (*tactus*, fait de *tangere*, toucher; lat.) Pron. *takt*. — Modification du toucher; attouchement au moyen duquel on connaît la qualité, l'état des objets qu'on touche : *Cela se connaît au* TACT. *Les aveugles ont le* TACT *plus sûr et plus fin que ceux qui voient.* (Acad.) *L'odorat est plus faible et le* TACT *du goût plus obtus dans les oiseaux que dans les quadrupèdes.* (Buff.) *La propreté, le soin de soi-même, en rendant la peau plus délicate, augmentent le plaisir du* TACT. (Volt.) *Le grand Être nous a fait présent à tous de six organes, dont le premier est le* TACT *répandu dans toutes les parties du corps.* (Volt.) *Placés entre l'aigle et la mouche, nous devons être contents de nos yeux; c'est un* TACT *qui se prolonge jusqu'aux étoiles.* (Id.)

De l'agile Arachné combien j'aime l'adresse!
Que ses doigts sont légers! que son *tact* est subtil!
(Delille.)

— Fig. Pénétration, finesse instinctive : *Le goût est un* TACT *de l'âme, une faculté innée ou acquise, une espèce d'instinct qui juge les règles et qui n'en a point.* (Marm.) *L'homme de goût a d'autres yeux, d'autres oreilles, un autre* TACT *que l'homme grossier.* (Volt.) *L'habileté dans le diagnostic constitue avec l'habileté à saisir les indications ce qu'on appelle le* TACT *médical.* (Chomel.)

— *Avoir le tact exercé*, ou *Avoir du tact*, juger sûrement en matière de goût, de convenances, d'usage du monde : *Cet homme* A DU TACT. *C'est un homme de* TACT. (Acad.)

— Mor. Par anal. *Un* TACT *exquis de convenance réglait à la cour toutes les relations de la vie sociale.* (Dussault.)

Syn. Tact, toucher, attouchement. Le *tact* est la faculté de connaître et d'apprécier; le *toucher* est comme l'instrument qui met cette faculté en exercice; l'*attouchement* est l'application du *toucher* et du *tact*. Le *tact* éveille le sentiment; le *toucher* éveille la *sensibilité*; l'*attouchement* cause les impressions d'où résultent la sensibilité et le sentiment.

TAC TAC, n. m. Pron. *tak-tak*. — Onomatopée dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACTICIEN, n. m. (τακτικός; gr., m. sign.) Pron. *tak-ti-ciain*. — Art mil. Officier distingué par ses talents en tactique : *Cet officier général est un grand* TACTICIEN. (Acad.) *Saint-Cyr était, sur le terrain, l'un des* TACTICIENS *les plus habiles qui aient paru parmi nous.* (Thiers.)

TACTILE, adj. des 2 g. (*tactilis*; lat., m. sign.) Pron. *tak-til*. — Didact. Qui se peut toucher; qui est ou peut être l'objet du tact : *Les esprits ne sont point* TACTILES. *Sensations* TACTILES. *Il n'y a que les corps qui aient des qualités* TACTILES. (Acad.)

TACTILITÉ, n. f. (*tactile.*) Did. Faculté cérébrale destinée à percevoir et à juger les sensations du toucher.

TACTIQUE, n. f. (τακτική, de τακτός, rangé; gr.) Pron. *tak-tik*. — Art mil. Art de ranger des troupes en bataille, de camper, de faire les évolutions militaires, etc. : *La* TACTIQUE *des anciens. Entendre bien la* TACTIQUE. (Acad.) *La* TACTIQUE *consiste dans l'art de manœuvrer sur un terrain resserré, d'adapter les différentes armes à la forme de ce terrain, de les placer, de les mouvoir convenablement.* (Thiers.)

— Mar. Art de disposer les vaisseaux d'une armée suivant l'ordre voulu et de les faire évoluer dans toutes les circonstances de leur navigation de manière à ce qu'ils manœuvrent le plus avantageusement possible devant l'ennemi.

— Fig. Marche qu'on suit, moyens qu'on emploie pour réussir dans quelque affaire : *Il employa dans cette affaire une* TACTIQUE *fort adroite. C'est la* TACTIQUE *ordinaire des ambitieux, des intrigants. C'est une vieille* TACTIQUE. *Je vois votre* TACTIQUE. (Acad.)

— Mar. Particul. Ouvrage qui traite des évolutions navales en armée. || Livre des signaux.

— Adj. *Napoléon fit ses dispositions* TACTIQUES *avec son habileté accoutumée.* (Thiers.)

TACTUEL, ELLE, adj. (*tact.*) Pron. *tak-tu-èl*. — Philos. Qui appartient au tact : *Organe* TACTUEL. *Perception* TACTUELLE.

TADORNE, n. m. ou f. Zool. Espèce d'oiseau du genre Canard; il gîte et fait sa couvée dans des trous qu'il dispute et enlève ordinairement aux lapins; c'est de là que lui est venu la dénomination de *renard-oie* : *Les* TADORNES *habitent de préférence les bords de la mer.* (Buff.) || Vulg. *Canard de mer.*

TÆNIA, n. m. V. TÉNIA.

TAFFETAS, n. m. (*taftah*, tissé; étoffe de soie; persan, ou, par onomatopée, du bruit sec que produit cette étoffe quand on l'agite.) Pron. *taf-ta*. — Étoffe de soie fort mince et tissue comme de la toile : TAFFETAS *de Tours.* TAFFETAS *de la Chine, de Florence.* TAFFETAS *double.* TAFFETAS *blanc, gris, noir, etc. Robe, rideau de* TAFFETAS. (Acad.) *Elle avait toujours un tablier de* TAFFETAS *noir.* (H. de Balz.)

Voyez ce *taffetas*; la mode en est nouvelle,
C'est œuvre de la Chine. (Regn.)
J'avais un lit fort ample et d'un beau *taffetas*.
(Boursault.)

— Pharm. *Taffetas d'Angleterre*, taffetas ordinairement noir ou couleur de chair, qui est gommé d'un côté, et qu'on applique sur les coupures pour tenir les parties rapprochées.

TAFIA ou **TAFFIA**, n. m. Nom donné, aux colonies, à l'eau-de-vie qu'on retire des débris de la canne à sucre. || V. RHUM.

TAGNAN, n. m. (m. ind.) Pron. *ta-gn-an*. — Zool. Très-grand écureuil volant des Indes-Orientales.

TAÏAUT, n. m. Pron. *ta-iô*. — Cri du chasseur quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil : TAÏAUT! *voilà déjà le cerf donné aux chiens.* (Mol.)

TAIE, n. f. (*tegere*, couvrir; lat.) Pron. *tè*. —

Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller.

— Vulg. Tache blanche et opaque qui se forme quelquefois sur la cornée : *Il lui est venu une* TAIE *à l'œil. Il a une* TAIE *sur la cornée.* (Acad.) || V. ALBUGO et LEUCOMA.

TAILLABLE, adj. des 2 g. (*taille.*) Pron. *ta-iabl.* — Anc. Sujet, soumis à la taille : *Les gentilshommes, les ecclésiastiques n'étaient point* TAILLABLES. *Les officiers des maisons royales avaient le privilége de n'être point* TAILLABLES. TAILLABLE *et corvéable à merci.* (Acad.)

— Il se disait aussi des provinces et des villes, des terres et des biens : *Une ville, une province* TAILLABLE. *En Languedoc, ni les biens nobles ni les biens ecclésiastiques n'étaient* TAILLABLES. (Acad.)

— Substantiv. : *Lorsque le collecteur marchait sans huissiers, les* TAILLABLES *ne voulaient pas payer.* (A. de Tocquev.)

TAILLADE, n. f. (*tailler.*) Pron. *ta-iad.* — Coupure, entaille, balafre dans la chair : *En se rasant, il s'est fait une* TAILLADE *au menton. On lui a fait de grandes* TAILLADES *au visage.* (Ac.)

— Coupures en long faites dans des habits comme ornements : *On portait autrefois des pourpoints à* TAILLADES. *Les hauts de chausses des Cent Suisses étaient à* TAILLADES. (Acad.)

TAILLADÉ, ÉE, part. pass. du v. Taillader : *Un visage* TAILLADÉ. *Il portait une fraise à la Henri IV, et les manches* TAILLADÉES *à la manière du dernier siècle.* (A. de Vigny.)

Nos pourpoints *tailladés* cachaient de verts galants,
Et sur nous Benserade exerça ses talents. (Piron.)

TAILLADER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ta-ia-dé.* — Faire des taillades, des balafres sur la peau ou dans les chairs, des coupures dans de l'étoffe : *On lui* A TAILLADÉ *le visage.* TAILLADER *un pourpoint.* (Acad.)

TAILLANDERIE, n. f. (*tailler.*) Pron. *ta-iand-ri.* — Techn. Métier, art du taillandier : *Exercer la* TAILLANDERIE.

— Collectiv. Ferrements, outils, ouvrages que fait un taillandier : *Une caisse de* TAILLANDERIE. (Acad.)

TAILLANDIER, n. m. Pron. *ta-ian-dié.* — Techn. Artisan qui fait toute sorte d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., comme faux, haches, cognées, serpes, etc. : *Maître* TAILLANDIER. *Ouvrier* TAILLANDIER. (Acad.)

TAILLANT, part. prés. du v. Tailler.

TAILLANT, n. m. (*tailler.*) Pron. *ta-ian.* — Tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc. : *Aiguiser le* TAILLANT *d'un couteau. Prendre un couteau du côté du* TAILLANT, *par le* TAILLANT. (Acad.)

TAILLE, n. f. (*tailler.*) Pron. *ta-y.* — Tranchant d'une épée.

— Il n'est guère usité que dans cette locution : *Frapper d'estoc et de* TAILLE, de la pointe et du tranchant. *Il* FRAPPAIT *de droite et de gauche,* DE TAILLE ET D'ESTOC *avec une fureur inexprimable.* (Ph. Chasles.)

Défendez-vous, *frappez et d'estoc et de taille.* (Dest.)

— Techn. Coupe, manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont coupées, taillées : *La* TAILLE *de cet habit ne vaut rien.*

— *Habit galonné sur les* TAILLES, *sur toutes les* TAILLES, habit galonné sur tous les endroits où il est taillé, sur toutes les coutures. || On dit plus ordin. *Galonné sur toutes les coutures.*

— Art de couper, selon certaines dimensions, le bois, la pierre ou le marbre, pour les employer dans une construction : *Cet ouvrier entend bien la* TAILLE *des pierres.*

— *Pierre de taille,* pierre dure qui est ou qui doit être taillée dans une construction : *Une maison de* PIERRE DE TAILLE. *Fossés revêtus de* PIERRES DE TAILLE. (Acad.) *Le palais est fort grand et bâti en belles* PIERRES DE TAILLE *blanches.* (Lam.)

— Horticult. Opération qui consiste à retrancher, à couper la partie extrême des jeunes branches, pour donner plus de vigueur à l'arbre, et lui faire produire davantage : *Ce jardinier entend bien la* TAILLE.

— *Couper un arbre à blanche taille,* le tailler sans ménager de réserve.

— Eaux et for. Bois qui commence à revenir après avoir été coupé ; *Une jeune* TAILLE. *Une* TAILLE *de deux ans. Le gibier se retire dans les* TAILLES. (Buff.)

— Manière de travailler les pierres precieuses : *Un lapidaire qui entend bien la* TAILLE *des diamants, du diamant. La* TAILLE *des pierreries est différente selon les différents pays.*

— Manière dont on coupe une plume pour écrire : *La* TAILLE *de cette plume ne vaut rien.*

— Grav. Incision faite avec le burin : *Des* TAILLES *profondes, légères. Des* TAILLES *bien nettes. Secondes, troisièmes* TAILLES.

— *Taille-douce,* gravure au burin, et sans le secours de l'eau-forte, sur une planche de cuivre : *Gravure en* TAILLE-DOUCE. *Des estampes en* TAILLE-DOUCE. *Imprimer en* TAILLE-DOUCE.

— *Une belle* TAILLE-DOUCE. Une estampe tirée sur une taille-douce.

— Monn. Division d'un marc d'or ou d'argent, en une certaine quantité de pièces égales : *Les louis étaient à la* TAILLE *de trente au marc.* (Acad.)

— Chir. Opération faite pour extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie : *La* TAILLE *se pratique tantôt par le périnée, tantôt au-dessus du pubis. On lui a fait l'opération de la* TAILLE. (Acad.)

— Petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches, ou de petites entailles, pour marquer la quantité de pain, de viande, de vin, etc., que l'un fournit à l'autre : *Prendre* À LA TAILLE *le pain chez le boulanger, et la viande chez le boucher, le vin au cabaret. Il faut que les deux* TAILLES *se rapportent.*

— *Jouer à la taille,* se dit de joueurs qui, s'étant proposé de jouer ensemble plusieurs jours de suite, sont convenus qu'au lieu de payer sur-le-champ, on écrira, à chaque partie, le gain ou la perte, pour ne payer la différence que le dernier jour.

— Anc. Imposition qu'on levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques : *Être mis à la* TAILLE. *Être exempt de la* TAILLE. *Les rôles des* TAILLES. *Un monsieur Tibaudier, le conseiller, et un monsieur Harpin, le receveur des* TAILLES. (Mol.) *Le collecteur levait la* TAILLE *sous les ordres directs de l'intendant.* (A. de Tocquev.) *La* TAILLE *sur les terres est un véritable impôt sur leur produit.* (J.-J. Rouss.)

— *Taille personnelle,* celle qui s'imposait et se levait sur chaque personne taillable. || *Taille réelle,* celle qui s'imposait et se levait sur les terres et les possessions.

— J. du Pharaon, du Trente et un, etc. Série des coups qui se suivent, jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes du jeu qu'il a dans la main : *Il a gagné à la première* TAILLE, *mais il a perdu à la seconde. Combien voulez-vous nous donner de* TAILLES? (Acad.)

— Mus. Celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre : *Chanter la* TAILLE. *Tenir la* TAILLE. *Une belle voix de* TAILLE. *Les dessus de violon, soutenus par des hautes-contre,* TAILLES, *quintes de violon, et des basses de viole, composaient seuls l'orchestre d'un théâtre.* (Castil-Blaze.) || On dit plus ordin. *Ténor.*

— *C'est une bonne taille, une belle taille,* se dit d'un homme qui a une belle voix de taille.

— *Haute-taille,* voix qui approche de la haute-contre.

— *Basse-taille,* voix de basse ou qui approche de la basse.

— Anc. Sculpt. *Basse-taille,* figure de peu de saillie exécutée sur le marbre, sur la pierre, sur le bronze, etc. || On dit aujourd'hui *Bas-relief.*

TAILLE, n. f. Hauteur du corps ; *Belle* TAILLE. *Grande* TAILLE. *Haute* TAILLE. *Moyenne* TAILLE. *Riche* TAILLE. *Petite* TAILLE. TAILLE *avantageuse. Un cheval de bonne* TAILLE. *Un chien de bonne* TAILLE. *Cheval entre deux* TAILLES. *Cheval d'une* TAILLE *médiocre.* (Acad.) *Sa* TAILLE *était haute et majestueuse.* (Fén.) *La grande* TAILLE *pour les hommes est de cinq pieds jusqu'à cinq pieds huit ou neuf pouces.* (Buff.)

— Particul. Conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture : TAILLE *fine.* TAILLE *noble. Avoir la* TAILLE *aisée, la* TAILLE *dégagée, la* TAILLE *effilée, svelte, épaisse. Un habit qui prend bien la* TAILLE. (Acad.) *Ah! qu'elle est agréable! Quel air et quelle* TAILLE! (Mol.) *Les femmes du royaume de Tripoli font consister la beauté à avoir la* TAILLE *extrêmement longue.* (Buff.) *Son corset lui serrait étroitement la* TAILLE. (E. Sue.) *Sa* TAILLE *était pincée par un gilet blanc à boutons d'or façonnés.* (H. de Balz.)

— *Cette femme n'a point de taille,* elle est grosse et courte. (Acad.)

TAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tailler : *L'enceinte est fermée par un rempart d'aubépine proprement* TAILLÉE. (Volt.) *Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires; il est* TAILLÉ *pour eux et sur leur mesure.* (La Br.) *Ses habits étaient mal* TAILLÉS, *ses pantalons larges formaient le sac.* (H. de Balz.) *Cette plume est des mieux* TAILLÉES. (Piron.) *Il y eut un grand nombre de Volsques* TAILLÉS EN PIÈCES. (Vertot.)

— Mar. *Navire bien taillé pour la marche,* dont les fruits sont bien évidés, et qui est bien disposé pour la marche.

— Techn. Façonné, poli : *Quelques curieux rassemblent les gemmes les mieux* TAILLÉES. (Cuv.)

— Par anal. *Les Égyptiens n'ont pas été* TAILLÉS *pour être des conquérants.* (Volt.)

... Tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve *taillée* à faire un philosophe. (Mol.)

— Par anal. *Un homme bien taillé,* bien proportionné, bien fait.

— *Cote mal taillée,* arrêté de compte en gros, sans égard à ce qui peut appartenir à chacun à la rigueur : *Ils étaient en contestation sur plusieurs sommes respectivement dues, ils ont fait une* COTE MAL TAILLÉE. (Acad.)

— Fam. *C'est de la besogne toute taillée,* se dit en parlant d'un ouvrage dont les matériaux sont si bien préparés qu'il n'y a plus qu'à en faire usage.

— Blas. Il se dit d'un écu divisé en deux parties égales par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe : *Il porte* TAILLÉ *d'argent et de gueules.*

TAILLE-MER, n. m. Pron. *ta-y-mèr.* — Mar. Partie inférieure et saillante de la guibre qui fend l'eau, lorsque le bâtiment va de l'avant.

TAILLE-PLUME, n. m. Techn. Instrument propre à tailler une plume d'un seul coup.

TAILLER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ta-ié.* — Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciseau ou autre instrument, ce qu'il y a de superflu, pour lui donner une certaine forme, pour la rendre propre à tel ou tel usage : TAILLER *une pierre, un bloc de marbre.* TAILLER *une grotte dans le roc.* TAILLER *une palissade.* TAILLER *la vigne.* TAILLER *une pierre précieuse.* (Acad.) *A quoi servent, à celui qui* TAILLE *les arbres du verger, les instruments du labourage?* (St-Lamb.) *Ah! mon Dieu! la mauvaise plume! Donnez-moi donc un canif que je la* TAILLE. (Picard.) *Le granit de ces montagnes est extrêmement difficile à* TAILLER. (H. de Balz.)

La sculpture... de dieux peuplant le Capitole,
Fit ployer le genou des crédules humains
Devant le Jupiter qu'*avaient taillé* ses mains. (Lemierre.)

— Mar. *Tailler un bâtiment,* travailler ses varangues de manière qu'il soit évidé dans ses fonds.

— Couper, diviser en plusieurs morceaux, en plusieurs pièces, soit avec le couteau, soit avec des ciseaux : TAILLER *des soupes.* TAILLER *la soupe.* TAILLER *des morceaux.* TAILLER *du pain par morceaux.* TAILLER *un habit, un manteau.* TAILLER *des chemises.* TAILLER *de l'ouvrage, de la besogne.* (Ac.)

... Selon le corps on doit *tailler* la robe. (Regnier.)

— Fig. *Tailler en pièces une armée, un régiment, une compagnie,* les défaire entièrement.

— Fig. et fam. *Tailler des croupières à une troupe de gens de guerre,* la mettre en fuite, la poursuivre. || *Tailler des croupières à quelqu'un,* lui susciter des affaires, des embarras.

— Fig. et fam. Dans le m. sens : *C'est un chicaneur, il* M'A TAILLÉ BIEN DE LA BESOGNE. (Acad.) *Je suis réduit à servir un jeune homme dont l'amour me* TAILLE BIEN DE LA BESOGNE. (Brueys.)

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux à quelqu'un,* lui limiter ce qu'il doit dépenser, ou lui prescrire bien exactement ce qu'il doit faire : *On* NOUS A TAILLÉ NOS MORCEAUX *bien courts, bien court, etc. Il* LUI A TAILLÉ SES MORCEAUX.

— Prov. et fig. *Tailler et rogner,* disposer des choses à sa fantaisie : *Il est le maître dans cette maison, il* TAILLE ET ROGNE *à son gré, comme il veut. Nous avons pris des arbitres,* QU'ILS TAILLENT ET QU'ILS ROGNENT *comme il leur plaira.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il peut tailler en plein drap, il a de quoi tailler en plein drap,* il a amplement et abondamment tout ce qui peut servir à l'exécution de son dessin. || *Il a taillé en plein en drap,* il a été en pouvoir de faire tout ce qu'il a voulu.

— Chir. Inciser; faire une incision au périnée ou au-dessus du pubis, pour extraire les calculs renfermés dans la vessie : *Il a la pierre, on le menace de le* TAILLER. *On lui broya la pierre dans la vessie au lieu de le* TAILLER. (Acad.)

— Art vétér. *Tailler un cheval,* le châtrer.

— Monn. Diviser un marc d'or et d'argent en une certaine quantité de pièces de monnaie, suivant ce qui est ordonné par les règlements.

— Intransitiv. J. du pharaon, du vingt-et-un, etc. Tenir les cartes et jouer seul contre tous les autres

joueurs : TAILLER *à la bassette au trente et quarante, etc. Qui veut* TAILLER. (Acad.)

On va pour l'observer, jouer un jeu terrible :
Mon maître *taillera.* (Dest.)

— Mar. En parl. d'un bâtiment, *Tailler de l'avant,* bien marcher.

TAILLERESSE, n. f. Pron. *ta-y-rèss.* — T. de Monn. Anc. Ouvrière qui réduisait les pièces au poids de l'ordonnance.

TAILLEUR, n. m. (*tailler.*) Pron. *ta-ieur.* Techn. Celui qui taille : TAILLEUR *d'habits.* TAILLEUR *de pierres.* TAILLEUR *d'arbres.* TAILLEUR *de diamants.*

— Absol. Tailleur d'habits, artisan qui fait des habits : TAILLEUR *pour homme.* TAILLEUR *pour femme. Maître* TAILLEUR. *Garçon* TAILLEUR. *La boutique d'un* TAILLEUR. (Acad.)

Les *tailleurs* ont toujours déguisé la nature,
L'habit change les mœurs ainsi que la figure,
Pour juger d'un mortel, il faut le voir tout nu. (Volt.)

— Jeu. Celui qui taille dans une maison de jeu.

TAILLEUSE, n. f. Pron. *ta-ieuz.* — Techn. Couturière, celle qui taille et coupe les vêtements de femme.

TAILLE-VENT, n. m. Mar. Sorte de voile plus petite que la grande voile, et dont les navires portant des voiles à bourcet font usage quand le vent est mauvais. ‖ Au pl. *Des* TAILLE-VENT.

TAILLIS, adj. m. (*tailler.*) Eaux et for. *Bois taillis,* un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps.

— N. m. Bois taillis : *Un jeune* TAILLIS. *Je poursuivais un lièvre sur la route, mais il gagna le* TAILLIS. *Les chevreuils occupent plus volontiers les terres labourables, les* TAILLIS *clairs.* (Buff.)

Des *taillis* les plus hauts mon front atteint le faîte.
(La Font.)

— Prov. et fig. *Gagner le taillis,* s'enfuir et se mettre en sûreté.

TAILLOIR, n. m. (*tailler.*) Pron. *ta-ioar.* — Assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande.

— Archit. Partie supérieure du chapiteau des colonnes, espèce de table carrée sur laquelle porte l'architrave.

TAILLON, n. m. (*taille.*) Pron. *ta-ion.* — Anc. Imposition de deniers qui se levait de la même manière que la taille, et qui en était comme un supplément : *Le* TAILLON *était affecté au paiement de la gendarmerie.* (Acad.)

TAIN, n. m. (*stannum*, étain ; lat.) Feuille ou lame fort mince, formée d'un mélange d'étain et de vif-argent, et qu'on applique derrière des glaces pour en faire des miroirs : *Le* TAIN *de ce miroir est gâté, taché.* (Acad.) *Une porte de glace sans* TAIN *était en face de lui.* (G. Sand.)

TAIRE, v. tr. ou act. irrég. 1re conj. (*tacere* ; lat., m. sign.) Pron. *tèr.* (*Je tais, tu tais, il tait, nous taisons, vous taisez, ils taisent ; je tus ; j'ai tu ; je tairai ; je tairais ; tais, qu'il taise ; taisons, taisez ; que je taise ; que je tusse ; taisant, tu, tue.*) Ne dire pas : *Il vous a bien dit telle chose, mais il vous en* A TU *beaucoup d'autres. C'est un homme sûr et qui ne dit jamais rien de ce qu'il faut* TAIRE. (Acad.) *Il savait dire et* TAIRE *ce qu'il fallait.* (Boss.)

Tu voudrais tout savoir, et tu ne peux rien *taire.*
(Desmahis.)

— *Faire taire,* imposer silence, réduire au silence : FAITES TAIRE *ce bavard. Je vous promets de le* FAIRE TAIRE. FAITES TAIRE *ces chiens.* (Acad.)

— Poétiq. :

Ne *ferez*-vous pas *taire* un bruit qui vous offense ? (Rac.)

— Fig. *Il a fait taire son ressentiment,* il l'a maîtrisé.

— *Faire taire les lois,* en négliger, en empêcher l'exécution.

— On dit de même, *En de telles circonstances, les affections, les ressentiments doivent* SE TAIRE, *etc.* (Ac.)

— Par anal. Réprimer, calmer :

Un prodige étonnant *fit taire* ce transport. (Rac.)

— *Notre canon a fait taire celui des ennemis,* il a mis celui des ennemis hors d'état de continuer à tirer.

= **Se taire**, v. pron. Garder le silence, s'abstenir de parler : *Après avoir dit cela, il* SE TUT. *Il y a temps de parler et temps de* SE TAIRE. TAIS-TOI. TAISONS-NOUS. *Ordonnez-lui de* SE TAIRE. *Il n'est jamais plus difficile de bien parler que quand on a honte de* SE TAIRE. (La Rochef.) *Elle parut en justice et parla, elle qui* S'ÉTAIT *toujours* TUE. (Mich.)

Est-ce un si grand effort qu'être femme et *se taire ?*
(Boursault.)

On risque, à trop parler, ce qu'on gagne à *se taire.*
(C. Del.)

Si vous parlez toujours, il faut que je *me taise.* (Rac.)

Si tant de mères *se sont tues,*
Que ne vous *taisez-vous* aussi ? (La F.)

— Fig. *Les intérêts particuliers* SE TAISENT ; *les factions se déconcertent en se réunissant.* (Boismont.)

— *Ne pouvoir se taire d'une chose,* la publier partout ; en parler sans cesse : *Il* NE PEUT SE TAIRE *sur la grâce, de la grâce que vous lui avez faite. Je ne puis m'en* TAIRE. (Acad.) *C'est avoir bien de la langue que de ne pouvoir* SE TAIRE DE *ses propres affaires.* (Mol.)

— Être passé sous silence : *Un pareil fait ne peut* SE TAIRE.

— Cesser de faire du bruit : *Les oiseaux* SE TAISENT *dans les airs.*

Dis au tonnerre enfin de *se taire* à ma voix. (C. Del.)

— Poét. Se soumettre : *La terre* SE TUT *devant lui.*

TAISSON, n. m. Pron. *tè-çon.* — Blaireau, quadrupède sauvage qui se terre : *La chasse du* TAISSON. *Puer comme un* TAISSON. *Sentir très-mauvais.*

TAJACU, n. m. Zool. Espèce de cochon d'Amérique : *Le* TAJACU *est l'animal du continent américain qui approche le plus du cochon.* (Buff.) ‖ V. PECARI.

TALAPOIN, n. m. Pron. *ta-la-poain.* — Prêtre idolâtre dans certaines parties de l'Inde : *Les* TALAPOINS *sont des espèces de moines mendiants.* (Acad.)

— Zool. Petite guenon des Indes : *Le* TALAPOIN *est originaire de l'ancien continent.* (Buff.)

TALARO, n. m. Métrol. Monnaie d'argent, qui a cours dans l'Orient.

TALC, n. m. (*talk* ; allem.) Pron. *talk.* — Min. Sorte de pierre qui se divise en feuillets transparents, et qui fournit un plâtre extrêmement fin.

TALED, n. m. (m. hébr.) Pron. *ta-lèd.* — Voile dont les Juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

TALENT, n. m. (*talentum* ; lat., m. sign.) Pron. *ta-lan.* — Métrol. anc. Certain poids d'or ou d'argent, dont la valeur différait selon les divers pays : TALENT *attique.* TALENT *romain.* TALENT *d'or.* TALENT *d'argent. Grand* TALENT. *Petit* TALENT. *Le* TALENT *attique valait environ quatre mille neuf cent vingt francs, et pesait six mille drachmes.* (Acad.) *L'âme qui s'apprécie un* TALENT *est aussi vénale que celle qui se donne pour une obole.* (Marm.)

Veuillez, au lieu d'écus, de livres et de francs,
Nous exprimer la dot en mines et *talents.* (Mol.)

TALENT, n. m. Don de la nature ; disposition et aptitude naturelle pour certaines choses ; capacité, habileté : *Un* TALENT *rare. Un beau* TALENT. *Le* TALENT *de la parole. Ce sot a eu le* TALENT *de faire fortune.* (Acad.) *Les esprits bornés ne peuvent comprendre cette universalité de* TALENTS *que l'on remarque quelquefois dans un même sujet.* (La Br.) *Peu d'hommes naissent avec une disposition particulière et déterminée à un seul objet, qu'on appelle* TALENT. (B. de St-P.) *Toutes les femmes à grands* TALENTS *n'en imposent jamais qu'aux sots.* (J.-J. Rouss.) *Quelles sont les qualités du cœur et les* TALENTS *de l'esprit dont la nature a doué l'homme à l'exclusion de la femme ?* (Marm.)

La nature, fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs partager les *talents.* (Boil.)

Ne forçons point notre *talent,*
Nous ne ferions rien avec grâce. (La F.)

— Par anal. : *Le chien vient en rampant mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses* TALENTS. (Buff.)

— Fam. *Cet homme a le* TALENT *de déplaire, d'ennuyer tout le monde, de se faire moquer de lui, etc.* (Acad.)

— *Homme de talent,* celui qui a du talent, qui possède un talent. ‖ *Gens à talents,* ceux qui professent bien certains arts qui demandent du talent, tels que la musique, le dessin, etc.

— Fam. Personne qui possède un talent : *Il aimait à réunir tous les* TALENTS *dans sa maison. Le vrai* TALENT *est presque toujours modeste. Encourager, récompenser les* TALENTS. (Acad.)

Sur les premiers *talents* je m'étais modelé. (C. Del.)

TALÈVE, n. f. Zool. Genre d'oiseau de l'ordre des Échassiers. ‖ V. PORPHYRION.

TALIÈRE, n. f. Bot. Espèce de palmier des Indes.

TALIGALE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées.

TALIGAU, n. m. Mar. Partie du bordage d'un bâtiment de guerre qui sert à remplir le vide des sabords dont on veut aveugler la batterie.

TALIN, n. m. Pron. *ta-lain.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Portulacées, voisines des Pourpiers.

TALION, n. m. (*talio*, de *talis*, tel ; lat.) Punition par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres : *La loi du* TALION *veut que l'on crève un œil à celui qui a crevé un œil à un autre. Souffrir la peine du* TALION. (Acad.) *La loi brutale du* TALION *punit le mal par le mal.* (Lam.) *Dieu applique la loi du* TALION *à ces destructeurs de toutes les patries.* (De Salvandy.) *Les codes païens sont fondés sur un principe de vengeance et de* TALION. (Lam.)

TALISMAN, n. m. (τέλεσμα, conservation ; gr.) Pron. *ta-liss-man.* — Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planètes, sous certaines constellations, et à laquelle on attribue des vertus extraordinaires ; figures, pierres chargées des caractères, auxquelles on attribue les mêmes vertus : *La superstition des* TALISMANS *a un grand cours dans l'Orient. Il prétend avoir un* TALISMAN. (Acad.) *Je guéris par mes* TALISMANS *et par mes anneaux constellés.* (Mol.)

— Fig. Tout ce qui produit un effet merveilleux : *On dirait qu'un* TALISMAN *protége cette verdure.* (Volt.) *On dirait que ces monuments ont été transportés dans cette ville orientale par l'effet d'un* TALISMAN. (Chateaub.)

TALISMANIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au talisman : *Il a la tête couverte d'un bonnet violet à longues oreilles, sa robe de couleur blanche est parsemée de caractères* TALISMANIQUES. (Le Sage.) *Il connaît les vertus* TALISMANIQUES *des paroles constellées en usage dans les évocations.* (H. de Balz.)

TALLAGE, n. m. Agric. Nouvelle pousse, rejeton.

— Prov. *Il n'est bon blé que de tallage.*

TALLE, n. f. (θάλλω, pousser des branches ; gr.) Agric. Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on en sépare avec un couteau si elle est trop forte : *Une* TALLE, *pour être bonne, doit avoir au moins un œil et des racines.* (Acad.)

— Bot. Ensemble des pousses qui dans les graminées entourent la tige principale. ‖ V. THALLE.

TALLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Agric. Pousser une ou plusieurs branches.

TALLIPOT, n. m. Pron. *ta-li-pô.* — Bot. Espèce de palmier à très-grandes feuilles : *Les grandes feuilles vert-pomme des lataniers et des* TALIPOTS. (Th. Gautier.)

TALMELIER, n. m. Anc. Boulanger : *Lui as-tu jamais vu manger une honnête croûte de pain, une fouace faite par la main d'un* TALMELIER *catholique ?* (H. de Balz. ‖ Peu usité.

TALMOUSE, n. f. Pièce de pâtisserie faite avec de la crème, de la farine, du fromage, des œufs, du beurre et du sucre : *Manger des* TALMOUSES. (Acad.)

TALMUD, n. m. (*instruction ; hébr.*) Pron. *tal-mud.* — Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des Juifs : *Le* TALMUD *de Jérusalem est du troisième siècle. Le* TALMUD *de Babylone, qui est le plus estimé, est du quatrième siècle.* (Acad.)

TALMUDIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au Talmud : *Décision* TALMUDIQUE. (Acad.)

TALMUDISTE, n. m. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud.

TALOCHE, n. f. Pop. Coup donné sur la tête à quelqu'un avec la main : *Il a reçu une* TALOCHE. *Il lui a donné une* TALOCHE, *une vigoureuse* TALOCHE. (Acad.)

TALON, n. m. (*talus*, m. sign. ; lat.) Partie postérieure du pied ; saillie formée en arrière par l'os calcanéum : *On a dit qu'Achille ne pouvait être blessé qu'au* TALON. *L'os du* TALON. *On peint Mercure avec des ailes au* TALON. (Acad.) *Les femmes maures affectent de porter les cheveux longs jusqu'aux* TALONS. (Buff.) *On n'a d'amour pour elle que quand on lui voit les* TALONS. (Vitet.)

— Sabot des animaux ongulés : *Ce cheval a les* TALONS *hauts, les* TALONS *bas, est relevé de* TALONS, *bas de* TALONS. *La distance du* TALON *du pied du cerf aux os ou ergots sert à connaître son âge.* (Acad.)

— Par anal : *Les pieds de l'outarde ont un tubercule calleux qui tient lieu de* TALON. (Ch. Dumér.)

— Partie postérieure des chaussures, sur laquelle pose le talon : *Souliers à* TALONS *de cuir, à* TALONS *de bois. Le* TALON *d'une botte. Remettre des* TALONS *à des bottes, à des souliers.* (Acad.) *Il frappait du pied et faisait sonner ses* TALONS *éperonnés.* (A de Vigny.)

— Fig. et fam. *Talon rouge,* homme de la cour qui avait des talons rouges à ses souliers ; ce qui était une marque de noblesse : *Les* TALONS *rouges de Versailles. C'est un* TALON *rouge.* (Acad.)

— Par dénigr. *C'est un talon rouge,* se dit d'un homme qui tient aux mœurs de l'ancienne noblesse.

— Fig. et fam. *Être, marcher sur les talons de quelqu'un,* le suivre de très-près : *Je vous l'annonce*

il vient, il marche SUR NOS TALONS. || Suivre quelqu'un de près pour l'âge ou la fortune ou le succès : *Cette cadette* MARCHE SUR LES TALONS *de son aînée. Cet élève approche de celui qui le devance ; il lui* MARCHE SUR LES TALONS. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il est toujours sur mes talons*, il me suit partout, il m'importune en ne me quittant pas.

— Fam. *Montrer, tourner les talons*, s'enfuir, s'en aller : *Il a* MONTRÉ LES TALONS. *Est-ce que vous ne voulez pas vous taire, et me* TOURNER LES TALONS ? (La F.)

— *Montrez, tournez les talons*, allez vous-en ; retirez-vous : *Vous êtes un sot ;* TOURNEZ-MOI LES TALONS. (Dest.) *Montrez-nous les* TALONS. (Regn.)

— Prov. et fig. *Avoir des ailes aux talons*, marcher très-vite.

— *Avoir l'esprit aux talons*, être étourdi ou préoccupé, et ne penser point à ce que l'on dit.

— Man. Fig. Éperon dont le talon d'un cavalier est armé, ce cheval entend les talons, connaît les talons, obéit, répond aux talons : *Nous commençâmes à donner du* TALON *à nos ânes*. (Le Sage.)

— *Serrer les talons*, appuyer deux coups d'éperon à son cheval.

— *Porter un cheval d'un talon sur l'autre*, lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche, dans un même manége.

— *Promener un cheval dans la main et dans les talons*, le gouverner avec la bride et l'éperon.

— *Ce cheval est bien dans les talons*, il est sensible à l'éperon, il le craint, il y obéit.

— Prov. fig. et pop. *Se donner des talons, du talon dans le derrière*, donner de grandes marques de joie, se moquer de tout ce qui peut arriver ; ou encore, vivre en toute liberté, perdre son temps en promenades, en parties de plaisir.

— Par anal. Partie inférieure d'une pique, d'une hallebarde, d'un esponton, etc. : *Les* TALONS *des pistolets des Arabes sont incrustés d'argent ou d'or.* (Lam.)

— Partie postérieure de certaines choses : *Le* TALON *d'une pipe, la petite saillie qu'on laisse au bas du godet d'une pipe, d'un bâtiment.*

— Mar. Extrémité de la quille sur laquelle porte l'étambot : *Le navire donna un coup de* TALON *en passant sur cet écueil.*

— *Talon du gouvernail.* || V. TALONNIÈRE.

— Agric. Partie postérieure du sep d'une charrue, garnie d'une plaque de fer, pour la garantir contre le continuel frottement.

— Archit. Sorte de moulure composée d'une partie concave et d'une partie convexe que l'on emploie dans les profils d'architecture. || On dit, *Talon droit, talon renversé*, selon la position des deux parties qui composent le talon.

— Hortic. Partie inférieure d'une bouture coupée sur du vieux bois.

— Escr. Partie de l'épée voisine de la garde.

— Jeu. Ce qui reste de cartes après la distribution faite aux joueurs : *Ils m'ont montré leurs cartes, ils ont même en ma présence regardé le* TALON ; *mais ils n'ont pas partagé les profits avec moi.* (Chamf.)

— *Talon de pain, de fromage*, ce qu'il en reste quand on a enlevé la plus grande partie.

— Admin. *Talon de souche*, bande portant un chiffre ou une vignette, et attenant au dos de chacune des pages d'un registre à souche que l'on coupe par moitié quand on veut détacher un feuillet.

TALONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Talonner.

TALONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*talon.*) Fam. Poursuivre de près : *Les ennemis se retiraient, et on les* TALONNAIT *de près.*

— Fig. Marcher, presser vivement : *Je le* TALONNERAI *de si près que je l'obligerai de me payer.* (Acad.)

L'appétit surtout nous *talonne.* (Ducis.)

Je n'attends pas à jeun, quand la faim me *talonne*,
Que ma fille soit prête ou que ma femme ordonne.
(C. Del.)

— V. intr. Mar. En parl. d'un bâtiment, Donner des coups de talon ou toucher par l'arrière et par secousses plus ou moins fortes.

TALONNETTE, n. f. (*talon.*) Vulg. Morceau de tricot dont on se sert pour renforcer un bas.

TALONNIER, n. m. Pron. *ta-lo-nié.* — Mar. Pièce de rapport qu'on applique sous une varangue pour former son talon lorsque le bois de la varangue n'a pas des dimensions assez fortes.

TALONNIÈRE, n. f. (*talon.*) Antiq. Ailes que, selon les poëtes anciens, Mercure portait aux talons : *Les* TALONNIÈRES *de Mercure.* (Acad.)

— Mar. Extrémité basse de la mèche du gouvernail. || On dit aussi *Talon du gouvernail.*

TALPA, n. f. (m. lat., *taupe.*) Art vétér. Phlegmon de la partie supérieure et postérieure de la tête.

— Chir. Loupe plate à la tête.

TALQUEUX, EUSE, adj. (*talc.*) Minér. Qui est formé de talc : *Roche* TALQUEUSE.

TALUS, n. m. (*talus* ; lat., m. sign.) Pron. *ta-lu.* — Pente ou inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'une construction ou d'un terrain : *Le* TALUS *d'une pyramide, d'une muraille, d'un mur de terrasse, d'un gazon. Le bord intérieur de ce fossé est en* TALUS. (Acad.)

— Terrain en pente qui forme le côté d'une terrasse, le bord d'un fossé, etc. : TALUS *revêtu de gazon. Les* TALUS *intérieurs d'une batterie.* (Acad.) *Le chemin était encaissé de hauts* TALUS *plantés de pommiers.* (H. de Balz.)

— *Tailler, couper une chose en talus*, la couper obliquement, en biseau.

— Adj. Chir. *Pieds talus*, pied bot dont le talon seul porte sur le sol.

TALUSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *ta-lu-zé.* — Mar. Tailler une pièce de bois en talus ou en sifflet. || V. TALUTER.

TALUTAGE, n. m. Pron. *ta-lu-taj.* — Techn. Action de taluter ; état de ce qui est taluté.

TALUTÉ, ÉE, part. pass. du v. Taluter : *Des fossés* TALUTÉS.

TALUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Construire ou mettre en talus : *Il faut* TALUTER *les bords d'un étang.* TALUTER *un fossé.* (Acad.)

TAMANDUA, n. m. Zool. Fourmilier de l'Amérique méridionale.

TAMANOIR, n. m. Zool. Fourmilier de la même espèce, mais plus grand que le tamandua : *On prendrait de loin le* TAMANOIR *pour un grand renard.* (Buff.)

TAMARIN, n. m. Pron. *ta-ma-rain.* — Bot. Fruit du tamarinier ou tamarin : *Les* TAMARINS *rafraîchissent et désaltèrent.* (Acad.) *La boisson ordinaire des Éthiopiens est faite avec des* TAMARINS. (Buff.) *Les ébéniers et les* TAMARINS *murmuraient dans l'ombre.* (G. Sand.)

— Zool. Petit singe de Cayenne, du genre des Ouistitis : *Le* TAMARIN *n'a ni abajoues, ni callosités ; sa tête et son corps pris ensemble n'ont que sept ou huit pouces de longueur.* (Buff.)

TAMARINIER, n. m. Pron. *ta-ma-ri-nié.* — Botan. Arbre de la famille des Légumineuses, qui croît naturellement dans les pays chauds, et dont le fruit est une gousse grosse comme le pouce et longue comme le doigt, qui renferme une pulpe purgative et astringente. On l'appelle aussi *Tamarin.*

TAMARIQUE ou **TAMARIS, TAMARISC** et **TAMARIX**, n. m. Pron. *ta-ma-rik, riss, risk, riks.* — Botan. Arbrisseau à feuilles très-petites et à fleurs en épis, dont l'écorce est employée en médecine comme astringente et fébrifuge : TAMARIS *de France* ou *de Narbonne.* TAMARIS *d'Allemagne. Les cendres de* TAMARISC *servent à faire de la soude.* (Acad.) *Pas un des mille filets de la chevelure des* TAMARISQUES *ne frémissait devant la brise.* (Lenorm.)

TAMATIA, n. m. Pron. *ta-ma-ci-a.* — Zool. Espèce de gros-bec de l'Amérique méridionale.

TAMBOUR, n. m. (*tambor* ; esp.) Pron. *tan-bour.* — Caisse de forme cylindrique, dont les deux fonds sont de peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec des baguettes pour en tirer des sons : *Le* TAMBOUR *sert principalement, parmi nous, à régler le pas des soldats d'infanterie. Marcher au son du* TAMBOUR. *J'entends le* TAMBOUR. *Au premier coup de* TAMBOUR. *La garnison sortit* TAMBOUR *battant, mèche allumée.* (Acad.) *Tous les* TAMBOURS *étaient couverts de crêpe.* (Mme de Sév.) *Le petit Colin fait-il toujours bien du bruit avec son* TAMBOUR ? (Mol.)

A vos sons belliqueux,
Tambours, que du soldat l'âme vers Dieu s'élance !
(C. Del.)

— *Battre du tambour*, tirer des sons du tambour, jouer du tambour : *Il a appris à* BATTRE DU TAMBOUR. (Acad.) *Recommencez vos chants, et vous autres,* BATTEZ DU TAMBOUR *et sonnez de la trompette.* (Volt.)

— *Battre le tambour*, donner un signal avec le tambour : *On* BATTIT *le* TAMBOUR *pour assembler la troupe.* || V. BATTRE.

— *Le tambour bat ; le tambour appelle*, le tambour bat pour assembler les soldats et leur faire prendre les armes :

Quand *battront les tambours*, à tes côtés je vole.
(C. Del.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant*, remporter sur lui un prompt avantage en peu de temps ; obtenir sur quelqu'un des avantages consécutifs au jeu ; ne pas laisser de relâche à quelqu'un dans une discussion, dans un procès, dans une affaire.

— *Avoir le ventre tendu comme un tambour*, avoir le ventre enflé, ou par maladie, ou pour avoir trop mangé.

— *Tambour de basque*, sorte de petit tambour qui n'a qu'un fond de peau tendu sur un cercle de bois, autour duquel sont attachés des plaques de cuivre mobiles et des grelots, et dont on joue avec le bout des doigts ou en l'agitant : *Jouer du* TAMBOUR DE BASQUE. *Danser au son du* TAMBOUR DE BASQUE. (Acad.) *Ils rencontrèrent quelques bohémiens qui dansaient avec des* TAMBOURS DE BASQUE. (Mérim.)

— Prov. et fig. *Ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, le bien acquis trop facilement, ou par des voies peu honnêtes, se dissipe aussi vite qu'il a été amassé.

— Par extens. Soldat qui bat le tambour : *Les* TAMBOURS *d'un régiment. Il est* TAMBOUR *de telle compagnie. On envoya un* TAMBOUR *sommer la place, demander l'échange des prisonniers.*

— *Tambour-major*, chef des tambours : *Le* TAMBOUR-MAJOR *de tel régiment. La canne du* TAMBOUR-MAJOR.

— *Tambour-maître*, tambour qui a le grade de caporal.

— Techn. Petite enceinte de menuiserie avec une ou plusieurs portes, placée aux principales entrées des édifices ou des grandes salles, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur : *Établir des* TAMBOURS *aux portes d'une église.*

— Par anal. *Le* TAMBOUR *de la coupole de Saint-Pierre est percé de seize fenêtres.* (Stendhal.)

— Archit. Chaque assise de pierre cylindrique composant le fût d'une colonne : *On remarque, parmi d'énormes blocs de pierre, des* TAMBOURS *de colonnes, des fragments d'architraves, des chapiteaux entiers, assemblés confusément.* (Raoul-Rochette.)

— Mar. Assemblage de planches pour isoler une portion du navire ou pour entourer certains objets, tels que la tête du gouvernail.

— Partie de boucaut ou de barrique pour remplir un vide dans l'arrimage.

— Fortif. Retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage.

— J. de paume, Avance ou saillie de maçonnerie faite en biais, qui est du côté de la grille, et qui détourne la balle et la rend plus difficile à jouer : *La balle donna dans le* TAMBOUR. *Le* TAMBOUR *renvoya la balle de l'autre côté.* (Acad.)

— Mécan. Espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers qui rendent plus facile le mouvement de l'axe et le soulèvement des poids.

— Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge.

— Instrument d'une forme circulaire sur lequel est tendue une toile ou étoffe de soie pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie : *Broder au* TAMBOUR.

— Anat. Membrane qui termine le conduit auditif, et qu'on appelle aussi *Tympan de l'oreille.* || V. TYMPAN.

TAMBOURIN, n. m. (*tambour.*) Pron. *tan-bou-rain.* — Espèce de tambour moins large et plus long que le tambour ordinaire, sur lequel on bat avec une seule baguette, et qu'on accompagne ordinairement avec une petite flûte, pour faire danser : *Jouer du* TAMBOURIN. (Acad.)

Sautons au son du *tambourin.* (C. Del.)

— Air vif et gai dont on marque la mesure sur le tambourin.

— Par extens. Celui qui joue du tambourin.

TAMBOURINAGE, n. m. Fam. Action de tambouriner : *Ces enfants finiront-ils leur* TAMBOURINAGE ?

TAMBOURINÉ, ÉE, part. pass. du v. Tambouriner : *Un chien perdu et* TAMBOURINÉ. *Un portefeuille* TAMBOURINÉ.

TAMBOURINER, v. intr. ou neutr. 1re conj. — Fam. Battre le tambour ou le tambourin ; il ne se dit que des enfants lorsqu'ils battent de petits tambours qui leur servent de jouet : *Ces enfants* TAMBOURINENT *tout le jour.*

— Transitiv. Fig. *Il s'avança vers la fenêtre et se mit à* TAMBOURINER *une marche avec ses ongles.* (A. de Vign.)

— Transitiv. Réclamer au son du tambour un objet perdu : TAMBOURINER *un chien, une montre, un portefeuille, etc.* (Acad.)

TAMBOURINEUR, n. m. Celui qui tambourine.

TAMIAS, n. m. Zool. Genre de quadrupède rongeur, assez semblable à l'écureuil.

TAMIER ou **TAMINIER**, n. m. Bot. Genre de

plantes grimpantes, de la famille des Asparaginées, dont l'espèce commune, est appelée vulgairement *Sceau-de-Notre-Dame.*

TAMIS, n. m. (*stamen*; lat., m. sign.) Pron. *ta-mi.* — Espèce de sas qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses : TAMIS *fin, délié. Gros* TAMIS. *Passer au* TAMIS, *par le* TAMIS.

— Fig. et fam. *Passer par le tamis*, être examiné sévèrement sur son savoir ou sur ses mœurs.

TAMISAILLE, n. f. Pron. *ta-mi-za-y.* — Mar. Pièce de construction en arc de cercle, clouée sur les baux du deuxième pont et qui soutient l'extrémité de la barre du gouvernail : *C'est sur la* TAMISAILLE *que la barre s'appuie dans ses mouvements.*

TAMISÉ, ÉE, part. pass. du v. Tamiser : *Sucre* TAMISÉ. *Poudre* TAMISÉE. *Les habitants de Tonquin conservent les œufs dans une espèce de pate faite avec de la cendre* TAMISÉE. (Buff.)

TAMISER, v. tr. ou act. 1re conj. Passer par le tamis : TAMISER *de la farine, de la poudre à poudrer.* TAMISER *du sucre.*

— Intransitiv. Mar. *Les voiles tamisent* se dit des voiles quand elles sont vieilles et claires et que le vent passe au travers.

TAMISEUR, n. m. Techn. Celui qui tamise chez un droguiste, un confiseur, un parfumeur, etc.

— Ouvrier qui tamise les charrées qui servent à la fonte des matières dont on fait le verre.

TAMISIER, n. m. Pron. Techn. Ouvrier qui fait des tamis.

TAMONÉE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Verbénacées.

TAMPANE, n. f. Mécan. Pignon de la cage d'un moulin, que traverse le grand arbre.

TAMPE, n. f. Techn. Petit morceau de bois qu'on insère de force entre le frisoir et une autre partie du métier à friser les étoffes.

TAMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Tamper.

TAMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Mettre des tampes à un métier.

TAMPION, n. m. Techn. Sorte de peigne dont le tisserand se sert pour augmenter la largeur de sa toile.

TAMPON, n. m. (*tappus*; lat.) Bouchon, morceau de bois servant à boucher un tuyau, un muid, une cruche, etc., ou quelque autre ouverture : TAMPON *de liége.* TAMPON *de bois. Boucher avec des* TAMPONS *de sapin les trous faits dans la muraille d'un vaisseau par les boulets de canon.*

— Bouchon fait avec du linge ou du papier : *Un* TAMPON *de linge. Un* TAMPON *de papier.*

— Par anal. Chir. *Arrêter le sang avec un* TAMPON *de charpie, d'amadou.* (Acad.)

— Typogr. *Les* TAMPONS *en cuir, que les ouvriers pressiers macéraient si péniblement, ont été remplacés par des rouleaux en gélatine.* (A. F. Didot.)

— Mar. Gros bouchon en bois de sapin, garni d'étoupe suivée, avec lequel on bouche à l'intérieur un trou fait par un boulet à la flottaison. || V. *Tape d'écubier.*

— Popul. *Je m'en soucie comme de Colin tampon*, je ne m'en soucie pas, ne m'en inquiète pas.

TAMPONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Tamponner : *Crevasse* TAMPONNÉE. *Planche* TAMPONNÉE. *Les moindres fentes étaient* TAMPONNÉES *de paille et de bruyère.* (G. Sand.)

TAMPONNEMENT, n. m. Techn. Action de tamponner.

TAMPONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Boucher avec un tampon : TAMPONNER *une cruche d'huile.* (Acad.)

TAM-TAM, n. m. (*onomatopée.*) Mus. Instrument de percussion en usage chez les Orientaux, et qu'on admet quelquefois dans notre musique militaire et dans nos orchestres : il consiste en une espèce de disque de métal, dont les bords sont légèrement recourbés, et qui rend, lorsqu'on le frappe, un son très-retentissant : *Un coup de* TAM-TAM. *Le bruit du* TAM-TAM *est lugubre.* (Acad.) *Une fois hors du simple et du vrai, l'esprit ne s'arrête pas ; c'est comme le bruit en musique : on va de la trompette au trombone, du trombone à l'ophicléide, puis de l'ophicléide au* TAM-TAM. (Vitet.)

TAN, n. m. (*tannum*; lat., m. sign.) Écorce de chêne moulue, avec laquelle on prépare le cuir et les peaux de mouton appelées Basanes : *Moulin à* TAN. *Écorcer de jeunes chênes pour faire du* TAN.

TANAISIE, n. f. Pron. *ta-nè-zi.* — Bot. Plante de la famille des Synanthérées, qui porte des fleurs jaunes et flosculeuses, disposées à l'extrémité des tiges en corymbe très-épais, et qui sont aromatiques et amères : *La* TANAISIE *est employée en médecine comme vermifuge, antispasmodique, sudorifique, etc.* (Acad.)

TANAS, n. m. Zool. Oiseau du Sénégal, appelé aussi *Faucon pêcheur.*

TANCÉ, ÉE, part. pass. du v. Tancer.

TANCER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tangere*, toucher ; lat.) Le *c* du rad. *tanc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous tançons, il tança, etc.* — Réprimander : *Sa mère l'a* TANCÉE. *Il le faut* TANCER *tous les jours. On l'a* TANCÉ *vertement.* (Acad.) *M'ayant pris sur le fait, elle me* TANÇA *vertement.* (J.-J. Rous.)

TANCHE, n. f. (*tinca*; lat. m. sign.) Pron. *tan-ch.* — Zool. Poisson d'eau douce du genre de la Carpe, dont les écailles sont petites, et la peau noirâtre et gluante : *Une fricassée de* TANCHES. *Des* TANCHES *farcies.* (Acad.) *On détruit les sangsues que contiennent les étangs, au moyen de* TANCHES *qui en font leur pâture.* (Tessier.)

TANDELIN, n. m. Techn. Hotte de sapin à l'usage des Sauniers.

TANDEM, n. m. Anc. Sorte de cabriolet découvert.

TANDIS, adv. (*tandiu*, lat.) Pron. *tan-di.* — Il est toujours suivi de *que*, et signifie, pendant le temps : *Il s'amuse* TANDIS *que nous travaillons.* (Acad.) *Elles arrêtent le citoyen par la crainte de l'opinion,* TANDIS QUE *les lois ne l'effraient que par la crainte des peines.* (Barthél.)

= Gramm. Tandis que, tant que, pendant que. *Tandis que* marque une opposition entre deux actions ou deux faits se rapportant à une même époque ou à des temps différents : *La religion eut ses David et ses Salomon, qui rougirent d'habiter des palais superbes* TANDIS QUE *le Seigneur n'avait pas où reposer sa tête.* (Mass.) TANDIS QUE *tout change et périt dans la nature elle-même reste immuable et impérissable.* (Marm.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire ! (Rac.)

— *Tant que* exprime la durée continue d'une action relative à une autre action ; il signifie proprement *aussi longtemps que* : TANT QU'ELLE A ÉTÉ HEUREUSE, ELLE A FAIT *sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies.* (Boss.) *Il* A ÉTÉ CONSULTÉ *comme l'oracle de la Fronde,* TANT QU'IL *a été constant dans son parti.* (La Rochef.) TANT QUE J'EUS *de l'argent, mon hôte me fit bonne mine et eut de grands égards pour moi.* (Le Sage.)

— *Tandis que* s'employait autrefois dans le même sens :

Te le dirai-je, hélas ! *tandis* qu'il m'a parlé !
Sa voix m'attendrissait ; tout mon cœur s'est troublé.
(Volt.)

— Aujourd'hui on dirait *tant que, aussi longtemps que.*

— *Pendant que* marque la simultanéité entre deux actions : PENDANT QUE *Rome était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé malgré lui sur le siége de saint Pierre.* (Boss.) PENDANT QU'*il délibère, vous êtes déjà hors de portée.* (La Br.)

TANDOUR, n. m. Relat. Table en usage en Orient ; on place dessous un réchaud rempli de braise, et on la couvre d'un tapis qui descend jusqu'à terre : *Les Turcs se rangent autour d'un* TANDOUR *pour se chauffer, de même que nous nous mettons autour d'une cheminée.* (Acad.)

TANGAGE, n. m. Pron. *tan-gaj.* — Mar. Oscillation d'un navire dans le sens de sa longueur ; elle a lieu lorsque la houle et la lame viennent de l'avant : *Le* TANGAGE *et le roulis.* (Acad.)

TANGARA, n. m. Zool. Oiseau de la famille des Passereaux, qui a de belles couleurs.

TENGENCE, n. f. (*tangere*, toucher ; lat.) Pron. *tan-janss.* — Contact : *Point de tangence*, point où deux lignes, deux surfaces se touchent sans se couper.

TANGENT, ENTE, adj. (*tangens*, qui touche ; lat.) Pron. *tan-jan, jantt.* — Géom. Qui touche une ligne ou une surface en un seul point : *La ligne* TANGENTE *d'un cercle.* || V. TANGENTE.

TANGENTE, n. f. Pron. *tan-jantt.* — Géom. Ligne droite qui touche une courbe en quelqu'un de ses points sans la couper : *Tirer une* TANGENTE. *Mener une* TANGENTE *à une courbe. La* TANGENTE *du cercle est perpendiculaire à l'extrémité du rayon.* (Acad.) *Toute ligne élevée perpendiculaire à l'extrémité du rayon qui aboutit à la circonférence est ce qu'on appelle la* TANGENTE. (Arago.) *Newton nous montra la main qui lança les planètes sur la* TANGENTE *de leurs orbites.* (J.-J. Rouss.)

— *Tangente d'un angle*, tangente menée à l'une des extrémités de l'arc d'un cercle, et terminée au prolongement du rayon qui passe par l'autre extrémité.

— Prov. et fig. *S'échapper par la tangente*, s'esquiver, se tirer d'affaire adroitement.

TANGHIN ou **TANGUIN**, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées, dont le fruit est un drupe uniloculaire du volume d'un œuf ; sa graine est huileuse et vénéneuse. || On dit aussi *Tanghinie.*

TANGIBILITÉ, s. f. (*tangible.*) Didact. Qualité de ce qui est tangible, tactile.

TANGIBLE, adj. des 2 g. (*tangere*, toucher ; lat.) Didact. Tactile ; qui peut être touché : *Ce qu'il y a de visible et de* TANGIBLE *dans les corps s'appelle matière.* (Acad.)

TANGONS, n. m. pl. Mar. Espars disposés et tenus en dehors d'un bâtiment par le travers du mât de misaine, et qui sert à amarrer les bosses d'embarcations à l'eau, à établir une bonnette basse ou une voile de fortune.

TANGUE, n. f. Pron. *tangh.* — Agricult. Espèce de sable marin mêlé de vase et de débris d'animaux, dont on se sert comme engrais, et d'où l'on tire du sel.

TANGUER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tanghé.* — Mar. En parl. d'un navire, Avoir des mouvements de tangage ou plonger alternativement par l'avant et par l'arrière.

— Par extens. Enfoncer trop dans l'eau par son avant : *Ce bâtiment* TANGUE *sur l'ancre.*

— Fig. et Fam. Être arrêté, embarrassé, contrarié.

TANGUEUR, EUSE, adj. Pron. *tan-gheur, gheuz.* — Mar. Il se dit d'un bâtiment qui tangue beaucoup. || Peu usité.

TANIÈRE, n. f. (*tana*; bas. lat.) Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent : *La* TANIÈRE *d'un lion. Un serpent qui se glisse entre les fleurs est plus à craindre qu'un animal sauvage qui s'enfuit vers sa* TANIÈRE *dès qu'il nous aperçoit.* (Fén.)

— Fig. et fam. *Il est toujours dans sa tanière*, se dit d'un homme d'humeur sauvage, qui sort rarement de chez lui.

TANNAGE, n. f. Techn. Action de tanner les cuirs ; résultat de ce travail.

TANNANT, part. prés. du v. Tanner.

TANNANT, ANTE, adj. Techn. Propre au tannage des cuirs.

— Pharm. Qui contient du tannin : *Une matière* TANNANTE *est contenue dans la cannelle et dans les girofles.* (Soubeiran.)

— Pop. Ennuyeux, fatigant, qui est à charge : *C'est un homme* TANNANT. *Elle est vraiment* TANNANTE.

TANNATE, n. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du tannin avec les bases.

TANNE, n. f. Méd. Petite tumeur qui se forme dans les pores de la peau : *Tirer une* TANNE *avec une épingle. Faire sortir une* TANNE *en pressant la peau avec les doigts.*

TANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Tanner : *Des cuirs* TANNÉS. *Elle avait un bonnet de velours brun, orné de ruches et de barbes en gaze* TANNÉES, *ou autrement couleur de tan.* (H. de Balz.)

— De la couleur du tan : *Du drap* TANNÉ. *Du velours* TANNÉ. *Chien* TANNÉ. *Chienne* TANNÉE. (Acad.) *Les Indiens méridionaux ne sont que* TANNÉS, *quoique sous la même latitude que les nègres.* (Buff.)

— Substantiv. Couleur de tan : *Cela tire sur le* TANNÉ. (Acad.) *Il paraît démontré que la teinte plus ou moins forte du* TANNÉ, *du brun et du noir, dépend entièrement de la situation du climat.* (Buff.)

TANNÉE, n. f. Tan usé, qui sort des fosses.

TANNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tan.*) Techn. Préparer les cuirs avec du tan, c'est-à-dire en combinant la gélatine qu'ils contiennent avec du tannin, de manière à les rendre plus solides et imperméables à l'eau, sans cependant leur enlever leur souplesse : TANNER *des cuirs de vache.* (Acad.)

— Fig. et pop. Fatiguer, ennuyer, molester : *C'est un homme qui me* TANNE. Dans ce sens, on dit aussi, *Tannant. C'est un homme* TANNANT. (Acad.)

— Mar. Tremper les voiles et les filets de pêcheurs dans une décoction d'écorce de chêne mêlée d'ocre rouge, pour qu'ils fassent un plus long usage.

TANNERIE, n. f. (*tanner.*) Usine où l'on tanne les cuirs : *Aujourd'hui nous avons cinq tanneries, et chacune possède son moulin à* TAN. (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *A la boucherie toutes les vaches sont bœufs, et à la tannerie tous les bœufs sont vaches*, quand on veut faire passer des marchandises pour meilleures qu'elles ne sont, on les appelle du nom qui peut les faire débiter plus facilement.

TANNEUR, n. m. Techn. Celui qui tanne des cuirs, qui vend des cuirs tannés.

TANNIN, n. m. Pron. *ta-nain.* — Chim. Substance particulière qui se trouve dans l'écorce du chêne et dans les autres matières propres à tanner les peaux.

TANQUE, n. f. Pron. *tank.* — Relat. Réservoir dans lequel les Indiens font leurs ablutions.

— Agric. || V. TANGUE.

TANGUEUR, n. m. Pron. *tan-keur.* — Mar. Portefaix qui aide à charger et à décharger les vaisseaux, sur les forts. || *V.* GABARIER.

TANT, adv. de quant. (*tantus*, si grand ; lat.) Pron. *tan.* — Il exprime une quantité indéfinie, et qui a souvent pour corrélatif la conjonction *que : Il a* TANT *d'amis qu'il ne manquera de rien. Il a* TANT *de richesses qu'on ne les saurait compter. Il a* TANT *de bonté,* TANT *de vertu ! J'ai été* TANT *de fois chez lui ! Donnez-m'en* TANT *soit peu,* TANT *et si peu qu'il vous plaira.* (Acad.) *Parmi* TANT *de pièces, il n'y en a qu'un petit nombre d'intéressants.* (La H.) *Je ne sais comment accorder* TANT *d'extravagance avec* TANT *de politesse.* (Montesq.) *Que lui sert maintenant cette adroite politique dont elle faisait* TANT *de vanité ?* (Rac.)

Tu le sais, c'est mon pauvre enfant,
Qui *tant* m'aime et que j'aime *tant.* (Ducis.)
J'ai *tant* vécu ! la tombe avant vous me réclame. (C. Del.)

— *Tous tant que nous sommes, tous tant que vous êtes*, tout ce que nous sommes de gens, tout ce que vous êtes de gens.

Je me porte encor mieux que *tous tant que vous êtes.* (Regn.)

— Pop. *Il peut tant qu'il pleut*, il pleut beaucoup.

— Prov. *Tant tenu, tant payé*, se dit pour exprimer que le service d'une personne ou l'usage d'une chose a été ou sera payé en raison de sa durée ; ou qu'on est quitte envers quelqu'un, en le payant à proportion du service qu'il a rendu.

— En si grande quantité, à un tel excès : *Il mangea* TANT *qu'il en creva.* TANT *fut plaidé qu'ils se ruinèrent de part et d'autre. Il ne faut pas* TANT *discourir.* (Acad.)

Tant fut sifflé qu'à l'unisson
Sifflaient et parterre et théâtre. (Le Brun.)

— Prov. et fig. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise*, en retombant souvent dans la même faute, on finit par s'en trouver mal ; ou, en s'exposant trop souvent à un péril, on court risque d'y demeurer. Il se dit par forme de menace ou de prédiction.

— Il s'empl. pour faire entendre un nombre qu'on n'exprime point : *Nous partagerons, il y aura* TANT *pour vous et* TANT *pour moi. Il me demanda combien j'avais de revenu, je lui dis que j'en avais* TANT. *Je lui ai donné soixante et* TANT *de francs.* (Acad.) *Il dispose absolument de toutes les troupes, il en envoie* TANT *en Allemagne et* TANT *en Flandre.* (La Br.)

Mon bien s'élève *à tant* : tenez, voici le vôtre ;
Partons, délivrons-nous d'un mutuel souci. (Boil.)
. . . . La réclame aujourd'hui
Est de tous les états l'indispensable appui,
Et, pourvu que l'on paye, on a la joie insigne
De pouvoir se louer soi-même *à tant* la ligne. (De la Ville.)

— Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, c'est l'industrie, l'intelligence du maître qui fait valoir plus ou moins son bien, sa charge, son métier.

— Par anal. : TANT *est la liberté,* TANT *est la propriété : la seconde subit le sort de la première.* (Troplong.) *Partout on peut dire, comme dans le midi de la France et dans l'Espagne.* TANT *vaut l'eau,* TANT *vaut la terre.* (Babinet.)

— Fam. Jeu. *Nous sommes tant à tant*, notre jeu est égal, nous avons autant de points, autant de parties l'un que l'autre.

— Il sert encore à marquer une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on parle : TANT *plein que vide.* TANT *bon que mauvais. Je le sers* TANT *pour lui que pour me faire plaisir.* (Acad.)

— Il se joignait anciennement a *plus* pour donner de la force à l'expression :

Nul objet ne lui plaît, sinon l'or, et l'argent ;
Et *tant plus* il en a, plus il est indigent. (Reynier.)

Aujourd'hui cet explétif n'est d'usage que dans le style familier.

— Avec la négation, Autant : RIEN NE *m'a* TANT *fâché que cette nouvelle.* (Acad.) *Tibère* NE *se plaignait de rien* TANT *que du penchant qui entraînait le corps des sénateurs à la servitude.* (Montesq.) *Rien* N'*empêche* TANT *d'être naturel que l'envie de le paraître.* (La Rochef.) *Jamais nation* NE *prépara la guerre avec* TANT *de prudence, et* NE *la fit avec* TANT *d'audace.* (Montesq.) *Il* N'*y a rien qui exhorte* TANT *à savoir mourir que de n'avoir point de plaisir à vivre.* (Volt.) *Si nous n'avions point de défauts, nous* NE *prendrions pas* TANT *de plaisir à en remarquer dans les autres.* (La Rochef.) *Je vous proteste que jamais aucun prédicateur* NE *m'a fait* TANT *de plaisir que celui-là.* (Le Sage.) *Les maladies du corps* NE *dévastent pas* TANT *que les douleurs de l'âme.* (F. Soulié.) *Notre repentir n'est pas* TANT *un regret du mal que nous avons fait, qu'une crainte de celui qui peut nous arriver.* (La Rochef.) *Jamais homme n'a* TANT *dû à son mérite et si peu à sa fortune.* (St-Evrem.)

— Par forme d'exclamation. A tel point : TANT *il était abusé.* TANT *le monde est crédule.* TANT *il est est vrai que.....* TANT *il est difficile d'être modéré dans la bonne fortune.*

Ah ! je l'étranglerais, *tant* je suis en colère. (Dest.)
.. *Tant* dut coûter de peine
Ce long enfantement de la grandeur romaine ! (Del.)

— Fam. *S'il faisait tant que.... Quand il faisait tant que....*, s'il se portait jusque-là, quand il se portait jusqu'à faire telle chose : *Si je* FAISAIS TANT QUE *d'aller à Rome, je voudrais.... Quand* IL FAISAIT TANT QUE *de se mettre à table, il n'en sortait plus.* (Acad.)

= **Tant plus que moins,** loc. adv. et fam. A peu près : *Il a dix mille livres de rente,* TANT PLUS QUE MOINS. (Acad.)

= **Tant mieux,** loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise : *Le malade a eu des sueurs cette nuit,* TANT MIEUX. *S'il se conduit sagement,* TANT MIEUX *pour lui.* (Id.)

= **Tant pis,** loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est désavantageuse, et qu'on en est fâché : *S'il ne se corrige pas,* TANT PIS *pour lui. Si cela arrive,* TANT PIS. (Acad.) TANT PIS *pour ceux qui me trompent.* (Mme de Sév.)

— Fam. *Tant pis, tant mieux*, se dit quelquefois pour marquer qu'on ne se soucie guère de la chose dont il s'agit, et qu'il n'y a grand sujet de s'affliger ni de se réjouir.

= **Tant que,** loc. conj. Aussi loin que : TANT *que la vue se peut étendre.* TANT *que la terre le pourra porter.* (Acad.) Aussi longtemps que : TANT *que je vivrai.* TANT *qu'il occupera cette place, il en remplira les devoirs.* TANT *que le monde durera. Pour tant et si longtemps, pour* TANT *et si peu qu'il vous plaira.* (Acad.)

On méprise les flots *tant qu'*on est dans le port. (Bernis.)
Garde-toi, *tant que* tu vivras,
De juger les gens sur la mine. (La F.)

= **En tant que,** loc. conj. Selon, que ; en supposant que : *La loi en général est la raison humaine* EN TANT QU'*elle gouverne tous les peuples de la terre.* (Montesq.)

— Loc. adv. Comm. : *L'homme,* EN TANT QU'*être intelligent, s'appartient à lui-même.* (Portalis.)

= **Tant s'en faut que,** loc. conj. Bien loin que : TANT S'EN FAUT QU'*il y consente, qu'au contraire il y répugne.*

— Fam. *Tant s'en faut qu'au contraire*, au contraire : *Vous demandez si cette femme est jolie ;* TANT S'EN FAUT QU'AU CONTRAIRE.

= **Tant y a que,** loc. conj. fam. Quoi qu'il en soit : *Je ne sais pas bien ce qui donna lieu à leur querelle.* TANT Y A *qu'ils se battirent.* TANT Y A QU'*il est mort.*

= **Si tant est que,** loc. conj. fam. Si la chose est ; supposé que la chose soit : *Je ne manquerai pas d'y aller,* SI TANT EST QUE *je le puisse. Si* TANT EST QUE *cela arrive, que cela soit comme vous le dites.* (Acad.)

= **Sur et tant moins de,** loc. prép. Elle s'emploie en parl. de quelque somme payée à compte : *Il m'a donné mille francs* SUR ET TANT MOINS DE *ce qu'il me doit.* || Vieux, on dit ordin. *A compte, à valoir sur ce qu'il me doit.* (Id.) || V. AUTANT et TANDIS QUE.

TANTALE, n. m. Mythol. Ancien roi de Phrygie qui fut condamné à souffrir dans les enfers le double supplice de la faim et de la soif, au milieu des eaux qui fuyaient ses lèvres, et près des fruits qui se dérobaient à sa main.

— Fig. Homme avare qui se prive de tout : *Parmi eux il y a peu de* TANTALES. (Montesq.)

— Par anal. Homme qui désire ardemment ce qu'il ne peut obtenir :

Tantales obstinés, nous ne portons les yeux,
Que sur ce qui nous est interdit par les dieux. (La F.)

— Fig. *Supplice de Tantale*, chagrin qu'éprouve une personne qui croit sans cesse voir se réaliser des espérances qui s'évanouissent toujours.

TANTALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Tantaliser : *Il est cruel de vous savoir si près de nous sans pouvoir en jouir ; c'est être véritablement* TANTALISÉE. (Mme de Mainten.)

TANTALISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Tantale.*) Pron. *tan-ta-li-zé.* — Néol. Traiter quelqu'un comme Tantale, lui inspirer des désirs qu'on ne veut pas satisfaire.

TANTE, n. f. (*amita* ; lat.) La sœur du père ou de la mère : TANTE *paternelle.* TANTE *maternelle. Ma pauvre* TANTE *est accablée de mortelles douleurs.* (Mme de Sév.)

. . . . Vous cajoliez la *tante*,
Et moi, je pourchassais Finette la suivante. (Regn.)

— *Grand'tante* ; la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule.

— *Tante à la mode de Bretagne*, la cousine germaine du père ou de la mère.

TANTET, n. m. (*tantum* ; lat.) Pron. *tantè.* — Pop. Une très-petite quantité, un peu, tant soit peu : *Donnez-moi un* TANTET *de ce potage.*

— Adverb. et fam. : *Elle est un* TANTET *bizarre.*

TANTINET, n. m. (dimin. de *Tantet.*) Pron. *tan-ti-nè.* — Fam. Une très-petite quantité : *Donnez-moi un* TANTINET *de pain.*

— Adv. Un peu : *Elle était un* TANTINET *fâchée contre vous.*

TANTÔT, adv. de temps Pron. *tan-tô.* — Dans peu de temps ; il exprime le plus souvent un futur prochain : *Je l'ai vu ce matin, et je le reverrai encore* TANTÔT. *Je finirais cela* TANTÔT. *J'en serai quitte* TANTÔT. (Acad.)

— Il se dit aussi pour le passé, dans le sens de. *Il y a peu de temps*, mais toujours en parlant de la même journée : *J'ai vu* TANTÔT *l'homme dont vous parlez. On m'a dit que vous étiez venu* TANTÔT *me chercher.* (Acad.)

Eh ! ne m'avez-vous pas,
Vous-même, ici, *tantôt*, ordonné son trépas ! (Rac.)

— Fam. *A tantôt*, se dit pour exprimer qu'on se reverra, qu'on reparlera d'une affaire dans la même journée : *Je vous quitte pour le moment,* A TANTÔT.

— En parl. d'un temps plus indéterminé, bientôt : *Ce bâtiment est* TANTÔT *achevé. La circonvallation est* TANTÔT *faite. Ce livre est* TANTÔT *fini. J'en suis* TANTÔT *quitte. Il est* TANTÔT *nuit.* (Acad.)

Vous n'avez plus *tantôt* que les os sur la peau. (Rac.)

— Fam. A peu près, environ :

Voilà *tantôt* six mois que nous ne l'avons vue. (Aubert.)

— *Tantôt* répété s'empl. pour marquer des changements successifs et plus ou moins fréquents, et en général une opposition : *Il se porte* TANTÔT *bien,* TANTÔT *mal. Il est* TANTÔT *d'un avis,* TANTÔT *d'un autre. Il est tantôt gai,* TANTÔT *triste.* (Acad.)

Tantôt les yeux en feu, c'est un lion superbe ;
Tantôt, humble serpent, il se glisse sous l'herbe. (Boil.)
. . . . Son amour combattu
Croit *tantôt* ses remords et *tantôt* sa vertu. (Rac.)

TAON, n. m. (*tabanus* ; lat., m. sign.) Pron. *ton.* — Espèce de grosses mouches à deux ailes, qui tourmentent de leurs piqûres les bœufs, les chevaux, etc., et qui quelquefois attaquent aussi les hommes : *La fille d'Inachus est continuellement poursuivie et piquée par un* TAON *qui la perce sans cesse de son aiguillon.* (Andrieux.)

TAPAGE, n. m. Pron. Désordre accompagné d'un grand bruit : *Faire* TAPAGE. *Faire du* TAPAGE. *Quel* TAPAGE ! *Les bruits ou* TAPAGES *nocturnes sont punis.* (Acad.)

... Quels transports ! quel *tapage !*
Les voilà, malgré lui, dételant l'équipage. (C. Del.)

TAPAGEUR, EUSE, n. Celui, celle qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage : *C'est un* TAPAGEUR, *une* TAPAGEUSE.

— Adjectiv. : *Cet enfant est bien* TAPAGEUR.

— Par anal. : *Une politique taquine et* TAPAGEUSE, *sans dignité et sans logique.* (De Montalemb.)

TAPE, n. f. (*tapa*, couvercle ; esp.) Fam. Coup de la main, soit ouverte, soit fermée : *Il lui a donné une bonne* TAPE. (Fam.)

TAPE, n. f. Mar. Cône tronqué en sapin, avec lequel on bouche un écubier lorsque le câble est rentré : TAPE *d'écubier.*

— *Tapes cannelées ou évidées*, telles qu'elles servent à boucher l'écubier quand le câble est dehors.

— Sorte de bouchon avec lequel on ferme l'ouverture d'une bouche à feu.

TAPÉ, ÉE, part. pass. du v. Taper.

— En parl. de certains fruits cuits, Plat, aplati : *Poire, pomme* TAPÉE.

— Fam. : *Je deviens plus que jamais* POMME TAPÉE. (Volt.)

— Fig. et pop. *Voilà une réponse bien tapée, un mot bien tapé*, se dit d'une réponse faite à propos et piquante, d'un mot vif et piquant.

TAPECU, n. m. Vulg. Sorte de bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière.

— Ironiq. Voiture cahotante et rude : *Ce cabriolet est un vrai* TAPECU. *Nous partîmes dans un méchant* TAPECU. (Acad.)

— Mar. Petit mât installé à l'arrière de certains bâtiments. || Petite voile hissée à ce mât.

— Chaise de sangle où se suspendent les calefats pour travailler le long du bord.

TAPEINOSE, n. f. (ταπεινόω, je diminue ; gr.) Rhétor. Figure plus connue sous les noms d'*Exténuation*, *litote*.

TAPEMENT, n. m. (*taper.*) Coup ; bruit produit pas un coup.

TAPER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tape.*) Fam. Frapper, donner un ou plusieurs coups : *Il l'A bien* TAPÉ. *Je vous* TAPERAI.

— *Taper les cheveux*, les arranger et les relever avec le peigne d'une certaine manière qui les renfle et les fait paraître davantage. || Vieux ; on dit mieux *Crêper*.

— Artill. Fermer l'ouverture d'une bouche à feu avec une sorte de bouchon : TAPER *une bouche à feu.*

— Intransitiv. Frapper avec un instrument quelconque : TAPER *avec un marteau* : *Il* TAPE *dès le matin dans sa chambre.* (Acad.)

— *Taper du pied* ou *des pieds*, frapper la terre, le plancher avec les pieds : *Ils se tourmentent le corps et* TAPENT DES PIEDS *comme des sabotiers.* (Rameau.)

— Il exprime le plus ordin. le dépit, la mauvaise humeur, la colère : *Elle pleure, elle se lamente, elle* TAPE DU PIED. (Danc.)

TAPI, IE, part pass. du v. Se tapir : *Les bécasses se tiennent* TAPIES *dans les bois, et tellement cachées qu'il faut des chiens pour les faire lever.* (Buff.) *Le bruit de ses pas effraya une biche* TAPIE *sous les genêts.* (G. Sand.)

Cet animal, *tapi* dans son obscurité,
Jouit l'hiver des biens conquis pendant l'été. (Boil.)

TAPIN, n. m. Pron. *ta-pain.* — Pop. Celui qui bat le tambour : *C'est un* TAPIN.

TAPINOIS (EN,) loc. adv. (*tapir.*) Pron. *en-ta-pi-noa.* — Sourdement, en cachette : *Il est venu* EN TAPINOIS. (Acad.) EN TAPINOIS, *en cachette ; il semble que ce soit un rat qui vienne prendre une souris,* TAPINOIS. (Mol.)

— Il se dit aussi en parl. d'un homme rusé et dissimulé, qui va adroitement à ses fins par des voies sourdes et détournées : *C'est un homme qui n'agit point ouvertement, il ne fait rien qu'*EN TAPINOIS. (Acad.)

... Ce garçon m'observe en *tapinois*. (C. d'Harl.)

TAPIOCA ou **TAPIOKA**, n. m. Fécule qui se sépare de la racine de manioc lorsqu'on prépare la cassave, et qui sert à la nourriture de l'homme : *Un potage au* TAPIOCA. *Chocolat au* TAPIOCA. Acad.)

TAPION, n. m. Mar. Taches ou marques blanches sur les mornes, et que quelquefois l'on prend de loin pour des voiles.

TAPIR, n. m. Zool. Mammifère de la famille des Pachydermes ; il a le museau allongé et terminé par une petite trompe très-mobile ; ses formes sont épaisses, mais beaucoup moins que celles de l'éléphant et de l'Hippopotame : *Le* TAPIR *est le plus grand quadrupède de l'Amérique méridionale.* (Buff.) *Le* TAPIR *vit de fruits et d'herbes tendres.* (Acad.)

TAPIR (SE), v. pron. de la 2^e conj. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie ou resserrée : SE TAPIR *contre une muraille.* SE TAPIR *derrière une haie.* SE TAPIR *derrière une porte.* SE TAPIR *sous un arbre, dans un blé.* (Acad.) *Nous* NOUS SOMMES TAPIS *contre le rivage.* (M^me de Sév.) *Ils aperçoivent les chasseurs, les tétras* SE TAPIRONT *contre terre.* (Buff.) *Dès qu'on se retournait de son côté, la chienne se retirait bien vite et* SE TAPISSAIT *de nouveau sur la terre.* (Id.)

TAPIS, n. m. (*tapes* ; lat.) Pron. *ta-pi.* — Pièce d'étoffe ou de tissu de laine, de soie, etc., dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. : TAPIS *de table.* TAPIS *de pied.* TAPIS *de Turquie.* TAPIS *de Perse.* TAPIS *de la Savonnerie. Les tables de jeu sont ordinairement couvertes d'un* TAPIS *vert.* (Acad.) *J'ai vu des Athéniens faire étendre sous leurs pieds des* TAPIS *de pourpre.* (Barthél.) *Les piliers étaient entourés de* TAPIS *de velours.* (Vitet.)

— Fam. *Etre sur le tapis, occuper le tapis*, être le sujet de l'entretien. (Acad.)

Nos enfants à leur tour *occupent le tapis*. (La Chaussée.)

— *Mettre sur le tapis une affaire, une question*, la proposer pour l'examiner, pour en juger.

— *Tenir quelqu'un sur le tapis*, parler de lui, en faire le sujet de la conversation.

— *Amuser le tapis*, entretenir la compagnie de choses vaines et vagues : *Il* AMUSAIT LE TAPIS *pour gagner du temps.* (Acad.)

Allons dans le jardin *amuser le tapis*. (Piron.)

— *Tapis de billard*, le drap vert qui recouvre la table d'un billard, et qui est fortement tendu au moyen des clous qui l'attachent.

— Particul. *Tapis vert*, table de jeu :

... Loin de nous les mornes *tapis verts*
D'or, et de dés, et de cartes couverts. (Campen.)

— Fig. *Tapis vert*, se dit quelquefois du lieu où s'assemblent des administrateurs, etc. : *On a discuté cette affaire au* TAPIS VERT.

— Hortic. Endroit gazonné dans un jardin : *Un* TAPIS VERT *au milieu d'une grande allée bordée d'arbres. Mille fleurs émaillaient les* TAPIS VERTS *dont la grotte était environnée.* (Fén.)

— Dans le m. sens : *Un* TAPIS *de verdure, de gazon, de mousse, de fleurs, etc.*

— Fig. Man. *Ce cheval rase le tapis*, il ne relève point assez en marchant ; les pieds sont trop près de terre, il va butter.

— Mar. *Tapis d'embarcation.* V. PAVOIS.

TAPISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tapisser : *Les murs sont* TAPISSÉS *d'un papier clair. La terre est* TAPISSÉE *de fleurs. L'arche du pont est* TAPISSÉE *de verdure.* (Lam.) *Il n'est pas un de ces pans de muraille qui ne soit* TAPISSÉ *de lierre.* (Vitet.)

TAPISSER, v. tr. ou act. de la 1^re conj. (*tapis.*) Pron. *ta-pi-cé.* — Revêtir, orner de tapisserie les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. : TAPISSER *une salle, une chambre. Les rues étaient* TAPISSÉES. (Acad.)

— Par anal. Couvrir les murs d'une chambre, pour l'orner : TAPISSER *une chambre de papier peint.* TAPISSER *une chambre de portraits, de dessins. Sa chambre n'est* TAPISSÉE *que d'images. On dit aussi, ce mur, ce coin de rue est* TAPISSÉ *d'affiches, d'annonces.* (Acad.)

— Par anal. : *Les malades* TAPISSAIENT *de leurs offrandes le temple d'Esculape.* (Volt.)

... Flore, avec ses doigts de rose,
Avait de fleurs *tapissé* le gazon. (Parny.)

— Par extens. En parl. des choses, Couvrir, revêtir : *Cette vigne* TAPISSE *de ses rameaux l'intérieur de la grotte. Le gazon qui* TAPISSE *les bords de cette fontaine. La membrane qui* TAPISSE *l'intérieur de l'estomac.* (Acad.) *Je descendis la paroi du ravin au moyen des broussailles qui la* TAPISSAIENT. (Ph. Chasles.)

= **Se tapisser**, v. pr. Être tapissé :

Sous ses pieds le gazon *se tapissait* de fleurs. (Del.)

TAPISSERIE, n. f. (*tapis.*) Pron. *ta-piss-rî.* — Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. : *Travailler en* TAPISSERIE. *Faire de la* TAPISSERIE. TAPISSERIE *de point de Hongrie, de point d'Angleterre, de point d'Espagne,* TAPISSERIE *de petit point, Fauteuil, chaise de* TAPISSERIE. (Acad.)

— Par anal. Grande pièce d'ouvrage fait au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, servant à revêtir et à parer les murailles d'une chambre, d'une salle, etc. : TAPISSERIE *de haute lisse.* TAPISSERIE *de basse lisse.* TAPISSERIE *à personnages.* TAPISSERIE *des Gobelins, de Beauvais, d'Auvergne, de Flandre, Tenture de* TAPISSERIE. *Bordure de* TAPISSERIE. *Tendre, détendre une* TAPISSERIE. *Pièce de* TAPISSERIE. (Acad.) *Je me contenterai d'une* TAPISSERIE *relevée d'or.* (La F.) *Toutes les murailles avaient été couvertes de* TAPISSERIES. (Vitet.) *Une belle tenture de* TAPISSERIE *de verdure ou à personnages.* (Mol.)

Sous la *tapisserie* un clou se renc[illegible] (La F.)

— Toute sorte d'étoffe, de tissu servant à couvrir et à orner les murailles d'une chambre, etc. : TAPISSERIE *de cuir doré,* TAPISSERIE *de brocatelle.* TAPISSERIE *de velours, de damas, de satin à bandes, de papier peint, etc.* (Acad.)

— *Garnir une tapisserie*, la doubler de toile.

— Fig. *Faire tapisserie*, se dit des personnes qui assistent à un bal ou à quelque autre grande réunion sans y prendre part, et qui sont ordinairement rangées contre les murs de la salle : *Ces femmes n'étaient là que pour* FAIRE TAPISSERIE. (Acad.)

— Par anal. : *Elle bavardait avec les femmes qui composent ce qu'on appelle en France la* TAPISSERIE *d'un bal.* (G. Sand.)

TAPISSIER, IÈRE, n. Pron. *ta-pi-cié, cièr.* — Celui, celle qui travaille à toute sorte de meubles de tapisserie et d'étoffe : *C'est tel* TAPISSIER *qui a fait ce meuble. Un habile* TAPISSIER. *Le* TAPISSIER *qui a tendu cet appartement.* (Acad.) *On fit venir des* TAPISSIERS *de Paris, qui arrangèrent la belle maison.* (H. de Balzac.)

— Anc. ouvrière qui faisait de la tapisserie à l'aiguille : *Minerve était la première* TAPISSIÈRE *du monde.* (Volt.) || Peu usité.

TAPISSIÈRE, n. f. Pron. *ta-pi-cièr.* — Sorte de voiture suspendue, ouverte de tous côtés, qui sert principalement aux tapissiers pour transporter des meubles, des tapis, etc., et qu'on emploie aussi pour les déménagements, pour le transport de certaines marchandises.

TAPON, n. m. (*tapar* ; fermer, esp.) Fam. Il se dit des étoffes, de la soie, du linge qu'on a bouchonné et mis tout en un tas : *Remettez dans ses plis cette étoffe qui est toute en* TAPON. (Acad.)

— Mar. Morceau de toile avec lequel on raccommode un trou dans une voile.

— Épite d'une gournable.

— *Tapon de nable*, bouchon avec lequel on ferme les trous du nable.

TAPOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tapoter.

TAPOTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Fam. Donner de petits coups à plusieurs reprises : *Cette mère est de mauvaise humeur, elle* TAPOTE *toujours ses enfants.* (Acad.)

TAQUER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ta-ké.* — Typogr. Passer le taquoir sur une forme.

TAQUET, n. m. Pron. *ta-kè.* — Mar. Morceau de bois, ordinairement à deux branches, qui sert à amarrer les manœuvres courantes : TAQUETS *de haubans.* TAQUETS *de cabestan, etc.*

— *Taquets d'échelles*, marches clouées sur la muraille d'un navire pour monter à bord et pour en descendre.

— Techn. Petits morceaux de bois taillés pour maintenir l'encoignure d'une armoire, d'un meuble.

TAQUIN, INE, adj. (*taccagno* ; ital., m. sign.) Pron. *ta-kain, kinn.* — Mutin, querelleur, contrariant : *Cet enfant est* TAQUIN. *Il a l'humeur* TAQUINE. (Acad.) *Je ne puis souffrir la maussaderie de ces enfants jaloux et* TAQUINS. (Marm.)

— Vilain, avare, qui chicane sur la dépense : *C'est un homme* TAQUIN, *un vieux* TAQUIN, *qui se ferait fesser pour le moindre profit.* || Vieux.

— Subst. *Un petit* TAQUIN. *Un vieux* TAQUIN. *Laissez là ce* TAQUIN. (Acad.)

TAQUINÉ, ÉE, part. pass. du v. Taquiner.

TAQUINEMENT, adv. Pron. *ta-kinn-man.* — D'une manière taquine. || Peu usité.

TAQUINER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pron. *ta-ki-né.* — Avoir l'habitude de contrarier et d'impatienter pour de minces sujets : *Il ne fait que* TAQUINER.

— Transitiv. Contrarier ; exciter l'impatience : *Il m'A* TAQUINÉ *tout un jour.* (Acad.) *Pour me punir de mes caprices, il se mit à me* TAQUINER *cruellement.* (G. Sand.)

Restez-là. Vous, monsieur le jaloux,
Je veux vous *taquiner*. (V. Hugo.)

= **Se taquiner**, v. pr. Se contrarier mutuellement : *Ils sont toujours* À SE TAQUINER. (Acad.)

TAQUINERIE, n. f. Pron. *ta-kinn-rî.* — Caractère de celui qui est toujours taquin : *Il est d'une* TAQUINERIE *insupportable.*

— Action de celui qui taquine : *Cessez vos* TAQUINERIES. *La vanité et l'amour-propre ont les exigences et les* TAQUINERIES *d'une douane âpre à percevoir ses droits sur tout ce qui passe à sa portée.* (H. de Balz.)

TAQUOIR, n. m. Pron. *ta-koar.* — Typogr. Morceau de bois de sapin doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe avec un maillet pour faire entrer également dans le châssis tous les caractères dont la forme est composée.

TAQUON, n. m. Typogr. Garniture qu'on met sous le tympan ou les caractères trop bas pour rendre le tirage égal.

TAQUONNER, v. tr. ou act. 1^re conj. Typogr. Garnir le tympan ou les caractères de taquons.

TARABISCOT, n. m. Pron. *ta-ra-biss-ko.* — Techn. Outil en forme de bouvet avec lequel le menuisier dégage une moulure d'une autre.

— Grain d'orge ; cavité qui sépare une moulure d'une autre.

TARABUSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tarabuster.

TARABUSTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (θόρυβος, tumulte ; gr.) Pron. *ta-ra-buss-té.* — Importuner par des interruptions, par du bruit, par des discours à contre-temps : *Qui est-ce qui me vient* TARABUSTER ? *Vous me* TARABUSTEZ *l'esprit.* (Acad.) || Il est fam.

TARARE, interj. Fam. Il sert à exprimer la dérision, la moquerie : *Il m'a voulu faire croire cela, mais* TARARE. (Ac.) TARARE, *elle est dans nos filets.* (Regn.)

— *Tarare pon pon*, se dit pour se moquer de la

vanité que quelqu'un étale dans un récit, dans des projets. || Peu usité.

TARAUD, n. m. (τερεῖν, percer; gr.) Pron. *ta-ró.* — Mécan. Morceau d'acier taillé en vis et dont on se sert pour tarauder.

TARAUDÉ, ÉE, part. pass. du v. Tarauder.

TARAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ta-ró-dé.* — Techn. Tailler, creuser en spirale les parois d'un trou fait à une pièce de bois ou de métal, de manière qu'il puisse recevoir une vis : TARAUDER *un écrou.*

TARD, adv. de temps (*tardè*; lat., m. sign.) Pron. *tar.* — Après le temps nécessaire, déterminé, convenable; après le temps ordinaire et accoutumé : *Le secours arriva* TARD, *arriva trop* TARD. *Vous venez bien* TARD, *un peu* TARD. *Se lever* TARD. *Il faut mourir tôt ou* TARD. *Les vendanges se font* TARD *cette année.*

On se couchait trop tôt, on se levait trop *tard.* (La F.)

— Prov. *Il vaut mieux tard que jamais.* (Acad.) *La raison vient* TARD *aux gouvernements comme aux hommes.* (Volt.)

— Par rapport à la durée du jour, vers la fin de la journée : *Nous ne pouvons arriver que* TARD *au gîte.*

— Adj. *Il est* TARD *de songer à Dieu, quand on est près de mourir. Il est déjà* TARD. *Il est bien* TARD. *Il se fait* TARD. *Je ne croyais pas qu'il fût si* TARD. *Le soleil se couche, il commence à se faire* TARD. (Acad.)

Pour corriger un fou jamais il n'est trop *tard.* (C. Del.)

— Substantiv. *Il est arrivé sur le* TARD. *Vous vous en avisez sur le* TARD. (Acad.) *Le repas fut d'abord assez triste; cependant on s'égaya sur le* TARD. (E. About.)

TARDER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*tard.*) Différer à faire quelque chose : *On* A *trop* TARDÉ *à envoyer ce secours. Il ne faut pas* TARDER *un moment. La chose presse, que* TARDONS-*nous?* (Acad.)

Qu'il *tarde* à revenir! quel tourment que l'attente!
(C. Del.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Quiconque exerce sa raison ne* TARDE *pas d'en trouver les bornes.* (Lamenn.)

— S'arrêter ou aller lentement, en sorte qu'on vienne tard : *Pourquoi* AVEZ-*vous tant* TARDÉ? *Allez et ne* TARDEZ *pas. Il a bien* TARDÉ *en chemin. Vous avez bien* TARDÉ *à venir.* (Acad.)

... Ma vengeance a *tardé* trop longtemps. (Rac.)

— Impersonnell. Il exprime l'impatience, l'attente de ce qu'on souhaite : IL ME TARDE *bien d'être hors d'affaire.* IL ME TARDE *que ma maison soit bâtie, que mon procès soit jugé.* IL ME TARDAIT *de vous voir.* (Acad.)

TARDIF, IVE, adj. (*tardus*; lat.) Pron. *tar-dif, div.* — Qui tarde, qui vient tard : *Repentir* TARDIF. *Des regrets* TARDIFS. (Acad.) *La justice de Dieu est* TARDIVE *à punir.* (J.-J. Rouss.)

Le temps est médecin d'heureuse expérience;
Son remède est *tardif,* mais il est bien certain. (Malh.)

— Lent : *Mouvement* TARDIF. *Pas* TARDIF.

— Qui ne se forme, qui n'arrive que lentement à son état de perfection : *Les chevaux de Naples sont* TARDIFS. *Ces sortes d'esprits sont* TARDIFS. *Les melons et les muscats sont* TARDIFS *cette année.* (Acad.) *Les arbres* TARDIFS *sont ceux qui portent les meilleurs fruits.* (Mol.)

— *Fruits tardifs,* fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce : *Cerises* TARDIVES. *Pêches* TARDIVES. *Poires* TARDIVES.

— Par anal. *Des agneaux, des poulets, des perdreaux tardifs,* des agneaux, des poulets, des perdreaux qui naissent après les autres.

— Par anal. *Dans notre Occident, nous devons tout à une industrie* TARDIVE. (Volt.)

TARDIFLORE, adj. des 2 g. (*tardus,* tardif; *flos,* fleur; lat.) Bot. Il se dit des plantes qui fleurissent tard.

TARDIGRADE, n. m. (*tardus,* lent; *gradior,* je marche; lat.) Zool. Qui marche avec lenteur.

— N. m. pl. Famille de mammifères, de l'ordre des Edentés et remarquables par la longueur de leurs membres antérieurs et la lenteur de leurs mouvements. || Vulg. *Paresseux* ou *Bradypes.*

TARDIVEMENT, adv. D'une manière tardive : *Il a fait sa réclamation bien* TARDIVEMENT.

TARDIVETÉ, n. f. (*tard.*) Hortic. Croissance tardive : TARDIVETÉ *des fleurs, des fruits.*

TARDON ou **TARDILLON,** n. m. Écon. rur. Agneau qui naît tard, dans une saison avancée : *Les* TARDONS *ou* TARDILLONS, *sont les agneaux qui naissent en avril ou en mai.* (Tessier.)

TARE, n. f. (*tarah,* rejeter; ar.) Comm. Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité : *J'ai compté tous ces sacs d'argent, il n'y a point de* TARE *ni pour le compte, ni pour les espèces. Ces marchandises ont été gâtées dans le navire, il y a pour trois cents francs de* TARE. (Acad.)

— Poids des barils, pots, caisses, emballages, etc., qui contiennent les marchandises; à la différence de *Net,* qui se dit des marchandises mêmes, déduction faite de la tare.

— Vice, défaut, défectuosité : *Ce bois est bon, il n'y a point de* TARE. *Vous vous plaignez de ce cheval; quelle* TARE *y trouvez-vous?* (Acad.) *Vous avez vu tout de suite la* TARE *de ce cheval.* (G. Sand.)

— Fig. et Mor. *C'est un homme sans* TARE, *qui n'a ni* TARE *ni défaut.* || Dans ce sens il a vieilli.

TARÉ, ÉE, part. pass. du v. Tarer. Avarié, gâté : *Des marchandises* TARÉES. *Fruits tarés.*

— Fig. et mor. *Un homme taré,* un homme dont la réputation est tachée par une ou plusieurs mauvaises actions.

TARENTELLE, n. f. (*Tarente,* n. pr. ville.) Pron. *ta-ran-tèl.* — Espèce de danse des environs de Tarente, en Italie.

Son mérite!... A son âge, une gloire si belle!...
Et puis comme il dansait, docteur, la *tarentelle!*
(C. Del.)

TARENTISME, n. m. (*tarente.*) Pron. *ta-ran-tism.* — Maladie qui était fort commune autrefois dans la Pouille et que l'on croyait occasionnée par la piqûre de la tarentule.

TARENTULE, n. f. (*tarentula*; lat., m. sign.) Zool. Grosse araignée qui se trouve principalement aux environs de Tarente, et dont la piqûre passait pour causer un grand assoupissement ou une profonde mélancolie, qu'on ne pouvait dissiper qu'en s'agitant beaucoup : *Être mordu de la* TARENTULE. (Acad.)

TARER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tare.*) Comm. Causer de la tare, du déchet; gâter, corrompre : *L'humidité* A TARÉ *ces marchandises, ces fruits.*

— Fig. Altérer, diminuer : TARER *la réputation de quelqu'un.*

— Peser un vase, un baril, etc., avant d'y mettre quelque chose, afin qu'en le repesant après, on puisse savoir au juste le poids de ce qu'on y a mis : TARER *une barrique, un pot.* (Acad.)

= **Se tarer,** v. pron. Se gâter : *Cette poire commence à* SE TARER.

TARGE, n. f. (*dardj.*; ar.) Espèce de bouclier; *Son adversaire était adroit, et en outre il avait à la main gauche une* TARGE *dont il se servait pour parer.* (Mérim.)

— Anc. Espèce de menue monnaie : *On mit un bassin d'étain à la porte de l'église; mais à peine s'il y tomba quelques* TARGES *et quelques liards à la croix.* (V. Hugo.)

TARGETTE, n. f. Petite plaque de métal, qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux fenêtres, etc., pour servir à les fermer : TARGETTE *de fer, de bronze, de cuivre.* TARGETTE *dorée, bronzée.*

TARGUER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *se-tar-ghé.* — Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation : *Il* SE TARGUE *du pouvoir de son maître. Il* SE TARGUE *de sa noblessse, de son crédit, de ses richesses.* (Acad.)

De leurs progrès sans cesse on les voit *se targuer.*
(Mol.)

Elle *se targue* bien du bonheur d'être veuve. (C. Del.)

TARI, n. m. Relat. Liqueur qui se tire des palmiers et des cocotiers.

TARI, IE, part. pass. du v. Tarir : *Source, fontaine* TARIE. *Un étang* TARI.

TARIÈRE, n. f. (τερεῖν, percer; gr.) Outil de fer dont les charpentiers, les charrons, les menuisiers se servent pour faire des trous ronds dans une pièce de bois : *Grosse* TARIÈRE. *Petite* TARIÈRE.

— Sonde pour percer la terre : *Lorsqu'aux environs de Modène on a percé la terre à la profondeur de soixante-huit pieds avec une* TARRIÈRE, *l'eau jaillit avec une très-grande force.* (Buff.)

— Zool. Organe dont les femelles de quelques insectes sont pourvues, et qui leur sert à faire des incisions, soit dans quelques parties des végétaux, soit dans la peau de quelque animal, pour y déposer leurs œufs : *Les cigales, les sauterelles sont pourvues de* TARIÈRES. (Acad.)

TARIF, n. m. (m. arab., *série.*) Admin. Rôle, tableau qui marque le prix de certaines denrées, ou les droits d'entrée, de sortie, de passage, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer : TARIF *des droits.* TARIF *des douanes.* (Acad.)

— *Tarif des glaces,* table qui marque le prix des glaces proportionnellement à leur grandeur : *Cette glace, suivant le* TARIF, *vaut trois cents francs.*

— *Tarif des monnaies,* rôle, table qui marque la valeur courante des monnaies.

— Procéd. *Tarif des frais et dépens,* règlement qui fixe le coût des divers actes et les droits de vacations en matière civile, criminelle et de police.

— Fig. Valeur reduite en chiffres : *Un peuple très-éclairé et très-estimable à beaucoup d'égards, se plaint que la corruption est venue chez lui au point qu'il n'y a plus de principes d'honneur, et qu'on y pourrait faire le* TARIF *des probités.* (Duclos.)

TARIFÉ, ÉE, part. pass. du v. Tarifier : *Marchandises* TARIFÉES. *A Athènes, les bienfaits des dieux avaient leur prix, et leur prix* TARIFÉ. (H. Wallon.)

On connaît le *tarif* de certains orateurs. (Étienne.)

TARIFER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tarif.*) Appliquer un tarif; fixer d'après un tarif les droits que doivent payer les choses qui y sont sujettes : *On* A TARIFÉ *ces marchandises.* (Acad.)

Ils tentent la faiblesse et *tarifent* les vices
Dont notre or va payer les dociles services. (Ancelot.)

TARIN, n. m. Pron. *ta-rain.* — Zool. Petit oiseau à bec conique et pointu, et à plumage verdâtre : *Apprivoiser un* TARIN. (Acad.)

TARIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*aridus,* sec; lat.) Mettre à sec : TARIR *un puits.* TARIR *un étang. Les grandes chaleurs, les grandes sécheresses* ONT TARI *toutes les fontaines. C'est une source que l'on ne saurait* TARIR. (Acad.)

— Fig. Faire cesser, arrêter : *La justice et la vigilance de ce prince* TARISSENT *la source des maux publics. La miséricorde de Dieu est une source inépuisable que l'on ne saurait* TARIR. (Acad.)

— Intransitiv. Être mis à sec, cesser de couler : *Les grandes chaleurs ont fait* TARIR *les ruisseaux. Cette source ne* TARIT *jamais. Ce puits ne* TARIT *point. Ses larmes ne* TARISSENT *point.* (Acad.) *Les fontaines* TARISSENT *tout à coup.* (Buff.)

— Fig. Languir, être arrêté : *Tout l'état languit, les campagnes sont en friche et presque désertes; le commerce* TARIT. (Fén.)

— Fig. *Ne point tarir sur un sujet,* en parler sans cesse, y revenir souvent : *Quand il parle de vous, il ne* TARIT *pas.* (Acad.) *On ne* TARISSAIT *point sur vos louanges.* (Barthél.)

= **Se tarir,** v. pron. Cesser de couler : *Cette source, cette fontaine* S'EST TARIE. *Elle a un enfant et ne peut pas le nourrir, son lait* S'EST TARI. (H. de Balz.)

TARISSABLE, adj. des 2 g. (*tarir.*) Qui se peut tarir, qui peut être tari : *Cette source n'est pas* TARISSABLE. *Ce puits est* TARISSABLE. *La source de ses larmes n'est pas* TARISSABLE. (Acad.)

TARISSEMENT, n. m. (*tarir.*) Pron. *ta-riss-man.* — Dessèchement, état de ce qui est tari : *Le* TARISSEMENT *des puits et des fontaines est un des effets de la grande sécheresse. Le* TARISSEMENT *des eaux.* (Acad.)

TARLATANE, n. f. Comm. Espece de mousseline très-claire à gros fils.

TAROTÉ, ÉE, adj. J. de cartes, marqué de grisaille en compartiments : *Cartes* TAROTÉES.

TAROTS, n. m. pl. J. de cartes, Espèce de cartes qui sont marquées d'autres figures que les cartes ordinaires et dont le dos est imprimé de grisaille en compartiments : *Les* TAROTS *sont en usage en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, etc.*

— Jeu qu'on joue avec ces cartes; il s'empl. aux deux nombres : *Jouer aux* TAROTS OU AU TAROT. (Ac.)

TAROUPE, n. f. Poil qui croît entre les sourcils : *On arrache la* TAROUPE *avec de petites pincettes.* (Acad.)

TARPÉIEN, ENNE, adj. (*Tarpeia,* n. pr.) Pron. *tar-pé-iain, ièn.* — Antiq. rom.

— *Mont Tarpéien* ou *roche Tarpéienne,* partie du mont Capitolin où Tarpéia fut enterrée; c'est de là qu'on précipitait les condamnés à mort : *Il n'y a pas loin du Capitole à la roche* TARPÉIENNE. (Mirab.)

TARSE, n. m. (*tarsus*; lat., m. sign.) Pron. *tarss.* — Anat. Partie du pied appelée communément cou-de-pied.

— Zool. Troisième article du pied des oiseaux, qui est terminé par des doigts. || Dernière partie des pattes des insectes, qui est divisée en plusieurs anneaux articulés et terminée par un ou plusieurs ongles.

TARSIEN, IENNE, adj. (*tarse.*) Anat. Qui appartient, qui a rapport au tarse : *Articulation* TARSIENNE. *Artère* TARSIE[illegible] (Acad.)

TARSIER, n. m. ([illegible]e.) Pron. *tar-cié.* — Zool. Quadrumane du genre maki, originaire des Molusques; il a les pieds de derrière extrêmement longs, les oreilles très-grandes et une queue touffue; il ressemble un peu à l'écureuil.

TARTAN, n. m. Comm. Étoffe de laine à carreaux de diverses couleurs, dont les Écossais se font des vêtements.

— Par extens. Vêtement de tartan.

TARTANE, n. f. Mar. Petit bâtiment de la Méditerranée, portant un grand mât, un beaupré, et ayant sa grande voile sur antenne.

TARTARE, n. m. (*Tartarus*; lat., m. sign.) Mythol. Nom que les poetes donnent au lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers : *Il fut précipité dans le* TARTARE. (Acad.) *L'invention du* TARTARE *était un chef-d'œuvre de politique.* (De Lévis.)

TARTARE, n. m. Anc. Valet qui servait les troupes à cheval de la maison du roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE, adj. V. TARTREUX.

TARTARIQUE, adj. V. TARTRIQUE.

TARTE, n. f. (*torta*, tourte; lat.) Pièce de pâtisserie dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures, et qui est couvert symétriquement de petits filets de pâte : TARTE *à la crème.* TARTE *de cerise, d'abricots. Tarte de pommes.* (Acad.)

TARTELETTE, n. f. (*tarte.*) Petite tarte : TARTELETTE *toutes chaudes. Manger des* TARTELETTES. (Ac.) *Nous déjeunâmes en fuyant de Choisy avec des* TARTELETTES *que les naturels du pays apportèrent à bord.* (Bertin.)

TARTINE, n. f. (*tarte.*) Tranche de pain recouverte de quelque chose : TARTINE *de beurre.* TARTINE *de confitures.* (Acad.) *Ils déjeunaient d'une tasse de lait et d'une* TARTINE *de pain beurrée.* (H. de Balz.)

— Fig. et fam. Long discours : *En mourant tous les hommes célèbres font un dernier speech (mot anglais qui signifie* TARTINE *parlementaire).* (H. de Bal.)

TARTRATE, n. m. (*tartre.*) Chim. Nom générique de tout sel formé d'une ou deux bases et d'acide tartrique : TARTRATE *de potasse et de fer.* TARTRATE *de potasse et d'antimoine.*

TARTRE, n. m. (*tartarus*; lat., m. sign.) Chim. Dépôt terreux et salin, produit dans les tonneaux par la fermentation du vin, et qui s'attache aux douves, s'y durcit, et se forme en croûte : *Le* TARTRE *est une substance acide presque entièrement formée d'acide tartrique et de potasse.* TARTRE *blanc.* TARTRE *rouge. Huile de* TARTRE. *Sel de* TARTRE. *Crème de* TARTRE.

— Pharm. *Tartre émétique*, ou simpl. *Émétique*, vomitif composé de crème de tartre et de verre d'antimoine : *Se purger avec du* TARTRE ÉMÉTIQUE. || On l'appelle aussi *Tartre stibié.*

— Sédiment crayeux et salin qui s'attache aux dents : *Il y a beaucoup de* TARTRE *sur vos dents, faites-les nettoyer.* (Acad.)

TARTREUX ou **TARTAREUX, EUSE**, adj. Chim. Qui est de la nature du tartre.

— *Acidule tartareux*, crème de tartre : L'ACIDULE TARTAREUX *se sépare du vin et se dépose sur les tonneaux. L'*ACIDULE TARTAREUX *est formé d'acide tartareux, en partie saturé de potasse.* (Fourcroy.)

TARTRIQUE ou **TARTARIQUE**, adj. m. (*tartre.*) Pron. *tar-trik, ta-rik.* — Chim. Il se dit de l'acide du tartre : *L'acide* TARTRIQUE, *dissous dans une grande quantité d'eau, peut remplacer la limonade.* (Acad.)

TARTUFE, n. m. (*tartufo*, truffe; ital.) Pron. *tar-tuf.* — Faux dévot, hypocrite : *C'est un dangereux* TARTUFE. *Un vrai* TARTUFE.

— *Tartufe de mœurs*, homme vicieux qui affecte de grands principes de morale.

TARTUFERIE, n. f. Fam. Caractère ou action de tartufe : *L'hypocrite! je hais sa* TARTUFERIE. *Il y a de la* TARTUFERIE *dans cette action. Tout ce discours n'est que* TARTUFERIE. (Acad.)

TAS, n. m. (τάσσειν, mettre en ordre; gr.) Pron. *ta.* — Monceau, amas, de quelque chose : *Gros* TAS. TAS *de foin, de pommes, de fagots, d'échalas, de blé. Faire un* TAS. *Mettre en* TAS, *en un* TAS. *Assembler en* TAS, *en un* TAS. (Acad.) *Les merles solitaires nichent parmi les* TAS *de pierres.* (Buff.) *Je ne trouve dans ce tombeau qu'un cadavre hideux, qu'un* TAS *d'ossements infects et desséchés.* (Bourd.) *La femelle de l'oiseau de Nazareth pond à terre, dans les forêts, sur de petits* TAS *d'herbes et de feuilles qu'elle a formés.* (Buff.) *Ils dominent sur une petite parcelle d'un petit* TAS *de boue de ce monde.* (Volt.)

— Fam. *Se mettre tout en un tas*, s'accroupir, se ramasser, et se mettre tout en un peloton.

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé*, se plaindre comme si l'on manquait de tout, quoiqu'on soit dans l'abondance.

— Par anal. *On trouve dans cet ouvrage un* TAS *de barbarismes et de solécismes.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Il a fait un tas de mensonges, de friponneries.*

— Par dénigr. Multitude de gens amassés ensemble : *Un* TAS *de coquins, de fainéants, de fripons, de filous.*

Un *tas* d'hommes perdus de dettes et de crimes,
Que pressent de nos lois les ordres légitimes. (Corn.)

— Enclume portative, qui sert aux orfèvres et à divers autres ouvriers.

Syn. Tas, amas, monceau. *Tas* et *amas* se disent d'un entassement de chose fait à dessein; *monceau*, d'une accumulation accidentelle et fortuite. *Amas* exprime une collection, un entassement de choses de la même espèce; *tas* et *monceau*, une accumulation d'objets semblables ou différents. Le *tas* est moins grand que le *monceau*; *amas* exprime quelque chose de plus considérable.

TASSE, n. f. (*tas.*) Pron. *tâss.* — Vase qui sert à boire, et dont les bords ne sont pas fort élevés : TASSE *d'argent, de cristal, de faïence, de porcelaine. Boire à pleine* TASSE *ou à* TASSE *pleine.* (Acad.)

— Par anal. Liqueur contenue dans la tasse : *Prendre une* TASSE *de café, de chocolat. Prendre une demi-*TASSE *de café, une demi-*TASSE. *Il humait lentement et avec délices une* TASSE *de chocolat.* (Scribe.)

— Fig. et pop. *Boire à la grande tasse*, se noyer.

TASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tasser : *Des terres bien* TASSÉES.

TASSEAU, n. m. (*tasser.*) Pron. *ta-ço.* — Techn. Petit morceau de bois qui sert à soutenir l'extrémité d'une tablette.

TASSEMENT, n. m. (*tasser.*) Effet des constructions, des terres qui se tassent, qui s'affaissent sur elles mêmes par leur propre poids.

TASSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tas.*) Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place : TASSER *du foin, des fourrages.* (Acad.)

= **Se tasser**, v. pron. En parl. des constructions, des terres, S'affaisser sur elles-mêmes par leur propre poids : *Cette construction* S'EST TASSÉE *de tant de centimètres. Les terres rapportées ont besoin de* SE TASSER *pour s'affermir.* (Acad.)

= **Tasser**, v. n. Agric. Croître, multiplier, s'élargir : *Cette oseille commence à bien* TASSER. *Cette giroflée* A *bien* TASSÉ. (Acad.)

TÂTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tâter.

TÂTER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tangere, tactum*, toucher; lat.) Toucher, manier doucement une chose, pour en connaître l'état, la qualité : TÂTEZ *cette étoffe, elle est douce, moelleuse, etc.* (Acad.)

Je *tâte* votre habit, l'étoffe en est moelleuse. (Mol.)

— Méd. *Tâter le pouls*, presser légèrement l'artère pour connaître le mouvement du sang.

— Fig. et fam. *Tâter le pouls à quelqu'un sur une affaire*, essayer de connaître ses dispositions, ses sentiments.

— Fam. *Tâter le pavé*, se dit d'un homme qui ne peut pas s'appuyer fortement en marchant.

— Man. *Ce cheval tâte le terrain*, il ne marche pas franchement, il n'a pas les pieds sûrs.

— Fig. *Tâter le pavé, le terrain*, agir avec précaution, avec circonspection : *Il ne faut se hâter dans cette affaire;* TÂTEZ *d'abord* LE TERRAIN. (Acad.) *Encore mal assuré des dispositions de la province, il semblait* TÂTER LE TERRAIN. (Mérim.)

— Goûter à quelque chose, goûter de quelque chose : TÂTER *aux sauces.* TÂTER *au vin.* TÂTEZ *de ce vin-là.* TÂTER *d'un pâté, d'une perdrix.* (Acad.) TÂTEZ *de cela; voilà qui est le meilleur du monde.* (Mol.)

— Prov. et fig. *Il n'en tâtera que d'une dent*, il n'en aura que peu; il n'en aura point du tout; il n'obtiendra pas ce qu'il désire.

— Fig. et fam. Essayer d'une chose, connaître par expérience ce que c'est : *Il ne veut plus entendre parler de procès, il n'en* A *que trop* TÂTÉ. *Il faut lui laisser* TÂTER *du métier de soldat.* (Acad.) *Il faut savoir jouir, et savoir se passer;* J'AI TÂTÉ *de l'un et de l'autre.* (Volt.)

Allez, vous êtes fou de vouloir, à votre âge,
Pour la seconde fois *tâter* du mariage. (Regnard.)

— Fig. Essayer de connaître la capacité, les sentiments d'une personne : J'AI TÂTÉ *ce savant, il en sait moins qu'on ne croit. Je l'*AI TÂTÉ *sur cette affaire, il ne veut point s'y engager.* (Acad.) *Tout est plein de ces poltrons adroits qui cherchent, comme on dit, à* TÂTER *leurs hommes, c'est-à-dire à découvrir quelqu'un qui soit encore plus poltron qu'eux, et aux dépens duquel ils puissent se faire valoir.* (J.-J. Rouss.)

— *Tâter l'ennemi*, faire des mouvements, de petites attaques pour connaître les dispositions de l'ennemi.

— *Tâter le courage de quelqu'un*, ou *Tâter quelqu'un*, commencer à l'offenser, à l'attaquer, pour voir comment il se défendra.

— Mar. *Tâter le vent*, essayer de loffer, pour voir si les voiles continueront à bien porter, et si l'on peut serrer le vent davantage.

= **Se tâter**, v. pron. S'examiner, se sonder sur quelque chose : *Il* S'EST TÂTÉ *là-dessus.*

— Être trop attentif à sa santé : *C'est un homme qui a un si grand soin de sa santé qu'il* SE TÂTE *continuellement.* (Acad.)

TÂTEUR, EUSE, n. (*tâter.*) Fam. Celui, celle qui est irrésolu, qui agit avec irrésolution, avec timidité : *C'est un* TÂTEUR *éternel, avec qui on ne peut rien conclure.* (Acad.) || Peu usité.

TÂTE-VIN, n. m. Techn. Instrument de fer-blanc, qui a la forme d'un tuyau conique par le bas, et dont on se sert pour tirer le vin par le bondon, lorsqu'on veut le goûter.

TATILLON, n. des 2 g. Pron. *ta-ti-ion.* — Fam. Celui, celle qui tatillonne : *Cet homme est un franc tatillon. Cette femme est une* TATILLON *insupportable.* || On dit aussi au fém. *Tatillonne.*

TATILLONNAGE, n. m. Pron. *ta-ti-io-naj.* — Action de tatillonner. Il est pop.

TATILLONNER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*tâter.*) Pron. *ta-ti-io-né.* — Fam. Entrer mal à propos, inutilement dans toute sorte de petits détails : *Elle ne fait que* TATILLONNER. (Acad.)

TÂTONNEMENT, n. m. Action de tâtonner.

— Fig. Essais, tentative : *Des procédés précieux ont été découverts par des* TÂTONNEMENTS *multipliés.* (Combes, Ac. des Sc.) *Ses premiers écrits furent comme les* TÂTONNEMENTS *d'un esprit distingué qui cherchait sa véritable voie.* (Am. Thierry.) *Nous raisonnons quand nous ne sentons pas, et le raisonnement, qui est le* TÂTONNEMENT *de la raison, cesse où le sentiment commence.* (Rivar.) *L'épopée homérique épargna aux auteurs des tragédies les pénibles difficultés de l'invention et tous les* TÂTONNEMENTS *d'un art qui n'a point de passé.* (Nisard.)

— Phys. et Mathém. *Méthode de tâtonnement*, méthode par laquelle on cherche à résoudre une question en essayant différentes suppositions et différents moyens.

TATONNER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*tâter.*) Pron. *tâ-to-né.* — Chercher dans l'obscurité en tâtant : *Je* TÂTONNE *pour trouver l'endroit où j'ai mis mon livre.* (Acad.)

— Tâter avec les pieds et les mains pour se conduire plus sûrement : *Marcher en* TÂTONNANT. (Acad.)

— Fig. Procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières nécessaires : *Il est incertain en toutes choses, il ne fait que* TÂTONNER. *Il n'a point de méthode certaine, il ne fait rien qu'en* TÂTONNANT. (Acad.) *Je ne parle de l'avenir qu'en* TÂTONNANT. (M^me de Sév.)

TÂTONNEUR, EUSE, n. Celui, celle qui tâtonne.

TATONS (À), loc. adv. Pron. *a-tâ-ton.* — En tâtonnant dans l'obscurité : *Je ne saurais trouver* À TÂTONS *ce que vous demandez. On ne voit goutte ici, il faut y aller* À TÂTONS. *Marcher* À TÂTONS. (Acad.)

— Fig. Sans les lumières et les connaissances nécessaires; d'une manière incertaine : *Chercher la vérité* À TATONS. *J'ai si peu de connaissance de ces choses-là que je n'y vais qu'*À TÂTONS. (Acad.)

Que d'hommes égarés dans la nuit de l'erreur
Poursuivent *à tâtons* un fantôme trompeur. (Saurin.)

TATOU, n. m. Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés, dont le corps est couvert d'une sorte de cuirasse calcaire formée de plusieurs pièces; on en connaît de nombreuses espèces, toutes originaires d'Amérique : *Les* TATOUS *vivent de fruits et quelquefois de matières animales; ils se creusent des terriers d'où ils ne sortent ordinairement que la nuit.* (Buff.)

TATOUAGE, n. m. Action de tatouer; résultat de cette action.

TATOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Tatouer : *Visage* TATOUÉ. *Poitrine* TATOUÉE.

— Fam. et Fig. :

Tous ces gens *tatoués* de plaques et de croix
Ont léché sans rougir la botte de vingt rois. (Ancelot.)

TATOUER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*tatou.*) Relat. Peindre, piquer, barioler le corps de différentes figures et de diverses couleurs.

= **Se tatouer.** *Certaines hordes de sauvages* SE TATOUENT *le visage, la poitrine, les bras, etc.*

TAU, n. m. (n. du t. grec.) Pron. *tô.* — Antiq. Instrument en forme du τ grec que plusieurs divinités égyptiennes tiennent à la main.

— Zool. Genre de poisson ainsi appelé à cause de la ressemblance de la bande jaune qu'il a auprès de la nuque avec le τ grec ou *tau* : *Le* TAU *habite l'Océan atlantique; ses formes et ses couleurs sont très-remarquables.* (Lacép.)

TAUBOUR, n. m. Mar. Manche d'aviron.

TAUD, n. m., ou **TAUDE**, n. f. Mar. Tente en toile peinte qu'on installe pour abriter les matelots de quart pour couvrir les embarcations de pêche et les marchandises sur les navires ou dans un port.

TAUDER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Installer un taud.

TAUDION, n. m. V. TAUDIS.

TAUDIS, n. m Pron. *tô-di.* — Petit logement en mauvais état : *Il loge dans un* TAUDIS, *dans un pauvre* TAUDIS, *dans un misérable* TAUDIS. (Acad.) *J'ai dans mon* TAUDIS *un homme d'un grand mérite qui a fait cent cinquante lieues pour me voir.* (Volt.) *Je suis honteuse de vous recevoir dans un pareil* TAUDIS. (H. de Balz.)

— Fam. *C'est un taudis, un vrai taudis,* se dit d'une chambre, d'un appartement où tout est en désordre et malpropre.

TAUPE, n. f. (*talpa ;* lat., m. sign.) Pron. *tôp.* — Zool. Genre de mammifère de l'ordre des Carnassiers, il a les membres de devant terminés par une main fort large dont la paume est tournée en dehors et en arrière ; il est armé d'ongles plats, mais forts et tranchants ; il fouille la terre avec une rapidité extraordinaire et s'y creuse de profondes galeries ; son museau, armé d'une petite pièce osseuse, lui sert aussi dans ce travail ; on a cru longtemps qu'il était aveugle, parce qu'on n'avait pas aperçu ses yeux qui sont très-petits et tout à fait couverts : *La* TAUPE *commune se trouve en abondance dans nos champs et nos vergers. Un trou de* TAUPE. *La* TAUPE *a fouillé là.* (Acad.) *La* TAUPE *a des yeux petits, très-couverts, mais elle n'est point aveugle.* (Buff.) *La* TAUPE *ne se trouve guère que dans les pays cultivés.* (Id.)

— Fam. *Ne voir pas plus clair qu'une taupe*, se dit d'une personne qui ne voit pas bien.

— Par anal. *C'est une* TAUPE *pour ses défauts.* (Dest.)

— Fig. et fam. *C'est une vraie taupe, c'est proprement une taupe,* se dit d'un sournois dangereux, qui agit par des voies souterraines.

— Prov. *Il va comme un preneur de taupes,* se dit d'un homme qui marche doucement, sans faire de bruit.

— Pop. *Cet homme est allé au royaume des taupes,* il est mort.

— Vulg. Tuemur, loupe irrégulière formée sous les téguments dans l'homme et dans quelques animaux. || Vieux.

TAUPE-GRILLON, n. m. Pron. *tôp-gri-ion.* — Insecte de la famille des Grillons, qui habite sous terre comme la taupe. || On le nomme aussi *Courtilière.*

TAUPIER, n. m. (*taupe.*) Preneur de taupes.

TAUPIÈRE, n. f. (*taupe.*) Morceau de bois creusé, muni d'une soupape, et qui sert à prendre des taupes.

TAUPINÉE, n. f. Pron. *tô-pi-né.* — Taupinière :

Voilà les Apennins, et voici le Caucase !
La moindre *taupinée* était mont à ses yeux. (La F.)

TAUPINIÈRE, n. f. (*taupe.*) Pron. *tô-pi-nièr.* — Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant : *Une prairie pleine de* TAUPINIÈRES. (Acad.) *Nos plus hauts édifices ne sont que des* TAUPINIÈRES *à côté des Andes et du Caucase.* (Virey.)

— Fam. et iron. Petite élévation de terre, monticule au milieu de la campagne : *Il faudrait abattre cette* TAUPINIÈRE *qui arrête la vue.* (Acad.)

— Petite maison de campagne basse et sans apparence : *Ils logent dans une* TAUPINIÈRE *qu'ils appellent leur château.* (Acad.)

TAURE, n. f. (*taureau.*) Pron. *tor.* — Jeune vache qui n'a point encore porté : *Une* TAURE *bien grasse. Une jeune* TAURE. (Acad.) || Peu usité.

TAURÉADOR, n. m. V. TORÉADOR.

TAUREAU, n. m. (*taurus ;* lat., m. sign.) Pron. *tô-ro.* — Mâle non châtré dans l'espèce bovine : TAUREAU *sauvage.* TAUREAU *domestique.* TAUREAU *banal. Mener une vache au* TAUREAU. *Les* TAUREAUX *mugissent. Faire combattre des* TAUREAUX. *Un combat, une course de* TAUREAUX. (Acad.) *Le* TAUREAU *sert principalement à la propagation de l'espèce.* (Buff.)

— Fig. et fam. *C'est un taureau,* se dit d'un homme extrêmement robuste et dont la taille annonce la force.

— *Une voix de taureau*, une très-grosse voix.

— *Un cou de taureau*, un cou large et musculeux.

— Astron. Un des douze signes du zodiaque : *Le soleil entrait dans le signe du* TAUREAU, *dans le* TAUREAU.

TAURIENS, n. m. pl. (*taurus*, taureau ; lat.) Pron. *tô-riain.* — Zool. Famille de mammifères de l'ordre des Ruminants, comprenant toutes les espèces qui portent des cornes creuses, nues, supportées par un prolongement des os frontaux, et qui ne tombent pas comme le bois des cerfs.

TAURILLON, n. m. Écon. rur. Jeune taureau.

TAUROBOLE, n. m. (ταῦρος, taureau ; βολή, action de frapper ; gr.) Antiq. Espèce de sacrifice expiatoire, où l'on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle : *Les* TAUROBOLES *n'ont guère été pratiqués que dans les derniers siècles du paganisme.*

— Autel sur lequel ces sacrifices étaient faits.

TAUROMACHIE, n. f. (ταῦρος, taureau ; μάχη, combat ; gr.) Pron. *tô-ro-ma-chî.* — Combat de taureaux.

TAUTOCHRONE, adj. des 2 g. (ταὐτό, χρόνος, temps ; gr.) Pron. *tô-to-kronn.* — Qui a lieu en des temps égaux.

TAUTOCHRONISME, n. m. Égalité du temps durant lequel certains effets sont produits.

TAUTOGRAMME, n. m. (ταὐτό, même, et γράμμα, lettre ; gr.) Pron. *tô-to-gram.* — Poëme où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre.

TAUTOLOGIE, n. f. (ταὐτό, même ; λόγος, discours ; gr.) Pron. *tô-to-lo-ji.* — Didact. Répétition inutile d'une même idée en différents termes.

TAUTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la tautologie.

— *Écho tautologique,* écho qui répète plusieurs fois les mêmes sons.

TAUX, n. m. (*taxare*, taxer ; lat.) Pron. *tô.* — Prix établi pour la vente des denrées : *Une ordonnance de police avait mis le* TAUX *à telles marchandises.*

— Par anal. Il se dit en parl. des frais de justice, des fonds publics, etc. : *Réduire des écritures au* TAUX *convenable. Le* TAUX *de ces actions s'est amélioré à la bourse d'hier.*

— Fin. Denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés, établis ou stipulés : *Prêter de l'argent au* TAUX *réglé par la loi, au* TAUX *fixé par la loi, au* TAUX *de la loi, au* TAUX *légal, au* TAUX *de cinq pour cent.* || On disait autrefois, *Au* TAUX *du roi, au* TAUX *réglé par l'ordonnance, etc.* || On dit dans un sens analogue, *Le* TAUX *d'une rente viagère.* (Acad.) *Les Romains n'eurent point de lois pour régler le* TAUX *de l'usure.* (Montesq.)

— Somme à laquelle une personne est taxée pour ses impositions : *Son* TAUX *est trop haut.* (Acad.) || *SYN.* V. TAXE.

TAVAÏOLLE, n. f. (*tovaglia*, nappe ; ital.) Pron. *ta-va-iol.* — Linge garni de dentelles, et quelquefois fait tout entier de dentelles, dont on se sert à l'église pour rendre le pain bénit, ou pour présenter des enfants au baptême : *Une riche* TAVAÏOLLE. (Acad.)

TAVELÉ, ÉE, part. pass. du v. Taveler : *Un serpent* TAVELÉ. *Un léopard* TAVELÉ. *Une panthère* TAVELÉE. *Il a le visage tout* TAVELÉ.

TAVELER, v. tr. ou act. 1re conj. Moucheter, tacheter.

= **Se taveler**, v. pron. En parl. de la peau de certains animaux. Se moucheter : *La peau de cet animal commence à* SE TAVELER. (Acad.)

TAVELURE, n. f. Bigarrure d'une peau tavelée : *La tavelure de la peau de ce chien est extraordinaire.*

TAVERNE, n. f. (*taberna*, cabaret ; lat.) Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail : *Bouchon de* TAVERNE. *Tenir* TAVERNE. *Aller à la* TAVERNE. *C'est un ivrogne qui ne bouge de la* TAVERNE. (Acad.) *Je relayai aux plus chétives* TAVERNES. (Chateaubr.)

— Lieu où l'on donne à manger à prix d'argent : *La* TAVERNE *de l'Ancre, de la Couronne.* (Acad.) *Cette réunion se tint d'abord dans une* TAVERNE. (Mign.)

TAVERNIER, ÈRE, n. Celui, celle qui tient une taverne : *Il s'est fait* TAVERNIER. (Acad.)

Mandons aux vivandiers, buvetiers, *taverniers*,
De clore à l'instant même et taverne et boutique. (V. H.)

|| Peu usité ; on dit aujourd'hui. *Cabaretier.*

TAXATEUR, n. m. (*taxer.*) Pron. *tak-ça-teur.* — Administ. Celui qui taxe ; commis qui taxe, à la poste, les lettres et les paquets.

— Pal. Juge qui taxe les dépens. (Acad.)

— Adj. : *L'emprunt devait être réparti, suivant les facultés supposées de chacun, par un jury* TAXATEUR. (Thiers.)

TAXATION, n. f. (*taxatio ;* lat., m. sign.) Pron. *tak-ça-cion.* — Action de taxer : TAXATION *d'une denrée. La* TAXATION *de ce paquet est trop forte. La* TAXATION *des frais d'un procès.* (Acad.)

— Au pl. Certains avantages pécuniaires alloués à des employés de quelques administrations : *Il a tant pour ses* TAXATIONS. *Régler les* TAXATIONS. (Acad.)

TAXE, n. f. (τάξις, fait de τάσσειν, régler ; gr.) Pron. *taks.* — Règlement fait par autorité publique pour le prix des denrées ou des frais de justice : *Faire la* TAXE *des vivres, des denrées. Payer les denrées suivant la* TAXE. TAXE *des actes et vacations des juges de paix.* TAXE *des actes des huissiers.* (Acad.)

— Prix établi par le règlement : *La* TAXE *du kilogramme de pain, de viande est de tant. C'est une* TAXE *trop haute, trop basse.*

— Pal. Taxation, règlement fait par le juge, de certains frais que la poursuite d'un procès a occasionnés : TAXE *de dépens. Cet article ne peut point entrer en* TAXE (Acad.)

— Imposition en deniers faite en certains cas sur les personnes : *On mit une* TAXE *sur les plus riches, sur les plus imposés.* (Acad.) *Ces prétendus hommes libres avaient à craindre les* TAXES *arbitraires.* (Mass.) *Jadis le souverain vivait des revenus de ses terres et du produit de ses* TAXES. (De Tocquev.)

— Somme fixée par le règlement d'imposition : *Une* TAXE *excessive, exorbitante. Une* TAXE *modique. Ils ont payé leur* TAXE. *Il n'a payé qu'une légère* TAXE. (Acad.) *J'avais pris le parti de vous écrire au sujet de la* TAXE, *qui a si fort dérangé nos affaires.* (Rac.)

Syn. Taxe, taux. La *taxe* est la détermination d'une valeur ; le *taux* est cette valeur déterminée. On dit *taxe* par rapport à l'impôt, et non pas *taux*, parce qu'alors on n'a pas en vue le fait de l'imposition, mais sa quotité ; on dit *taux* par rapport à l'intérêt de l'argent, et non pas *taxe*, parce qu'on regarde cet intérêt comme établi, fixé, et non comme imposé par l'autorité.

TAXÉ, ÉE, part. pass. du v. Taxer : *Chaque village fut* TAXÉ *à tant. Denrées, marchandises* TAXÉES. *Frais de justice* TAXÉS. (Acad.)

— Fig. Armée : *Votre nation a été* TAXÉE *de légèreté par César.* (Volt.)

TAXER, v. tr. ou act. de la 1re conj. (τάσσειν, régler ; gr.) Pron. *tak-cé.* — Régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, et de quelque autre chose que ce soit : *On* A TAXÉ *les vivres. On* A TAXÉ *le cent de foin à tant.* TAXER *les dépens d'un procès. On* A TAXÉ *ses vacations à tant.* (Acad.)

— Faire une imposition soit en deniers, soit en denrées : *On l'*A TAXÉ *bien haut. On* A TAXÉ *la commune à tant.* (Acad.) *L'emprunt forcé, qui me* TAXE *à une somme énorme, m'a mis à sec.* (H. de Balz.)

— Anc. *Taxer d'office*, régler par autorité supérieure et extraordinaire la taxe qu'un taillable devait porter : *Les collecteurs l'avaient imposé trop haut ; l'intendant diminua sa cote, et le* TAXA D'OFFICE. (Acad.)

— En parl. des personnes, Accuser : *On le* TAXE *d'avarice. On le* TAXE *d'être avare.*

— Fam. *Je ne taxe personne*, je ne fais tomber sur personne nommément le soupçon, l'accusation, le reproche dont il s'agit.

— En parl. des choses, Arguer :

Il *taxe* tout de faux, naissance, mariage,
Et veut s'emparer seul de la succession. (Étienne.)

= **Se taxer**, v. pr. Fixer une somme qu'on s'engage à donner pour un certain objet : *Il* S'EST TAXÉ *lui-même. Tous ses amis* SE TAXÈRENT *pour le tirer de prison. Toutes les villes* SE TAXÈRENT *à l'envi pour subvenir aux besoins de l'État.* (Acad.)

— Fig. et Mor. S'accuser soi-même : *C'est* SE TAXER *hautement d'un défaut que de se scandaliser qu'on le reprenne.* (Mol.)

TAXIDERMIE, n. f. (τάξις, arrangement ; δέρμα, peau ; gr.) Pron. *tak-ci-dèr-mî.* — Didact. Art de l'empailleur ; il consiste à préparer le squelette et la peau des animaux morts de manière à leur conserver leurs formes, et leurs caractères : *Traité de* TAXIDERMIE.

TAXIDERMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tak-ci-dèr-mik.* — Didact. Qui a rapport à la taxidermie.

TAXIS, n. m. (τάξις, de τάσσειν, arranger ; gr.) Pron. *tak-ciss.* — Chir. Pression exercée avec la main pour réduire une tumeur.

TE, pr. pers. 2e pers. sing. V. TU.

TÉ, n. m. Artill. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T pour détruire une fortification.

— Techn. Équerre double dont la forme est celle du T.

— Tuyau de poêle, en forme de T, mis au-dessus d'une cheminée.

TECHNIQUE, adj. des 2 g. (τέχνη, art ; gr.) Pr. *tèk-nik.* — En parl. des mots, Propre à un art : *Mot* TECHNIQUE. *Expression* TECHNIQUE. *Langage* TECHNIQUE. (Acad.) *Des détails minutieusement* TECHNIQUES. (Arago.) *Un homme qui parlerait de tout en termes* TECHNIQUES *serait un homme à fuir.* (Rivar.) *Ne confondons jamais avec le beau langage les mots* TECH-

NIQUES, *qui ne sauraient appartenir qu'à la nomenclature des sciences.* (Maury.)

— *Vers techniques*, vers faits pour aider la mémoire en rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc. : *Les racines grecques sont en* VERS TECHNIQUES. (Acad.)

— Substantiv. Langage technique : *La science exacte n'est autre chose que le résultat de l'expérience constatée et démontrée dans des termes dont le* TECHNIQUE *nous effraye à tort.* (G. Sand.)

TECHNIQUEMENT, adv. Pron. *tèk-nik-man.* — D'une manière technique ; selon les procédés techniques.

TECHNOGRAPHIE, n. f. (τέχνη, art ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *tèk-no-gra-fi.* — Didact. Connaissance des procédés par lesquels on opère les transformations que les corps doivent subir, pour être appropriés aux divers usages auxquels on les destine.

TECHNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la technographie.

TECHNOLITHE, n. f. (τέχνη, art ; λίθος, pierre, gr.) Pron. *tèk-no-litt.* — Minér. Pierre qui représente des dessins d'objets particuliers aux arts.

TECHNOLOGIE, n. f. (τέχνη, art ; γράφω, discours ; gr.) Pron. *tèk-no-lo-ji.* — Traité des arts en général : *Une* TECHNOLOGIE *complète.* (Acad.)

— Explication des termes propres aux différents arts et métiers.

TECHNOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tèk-no-lo-jik.* — Qui a rapport aux arts en général : *Dictionnaire* TECHNOLOGIQUE. (Acad.)

TECK, n. m. Bot. Grand arbre des Indes de la famille des Verbénacées ; ses feuilles donnent une teinture rouge.

— Bois de cet arbre, recherché surtout pour la construction des navires : *Un bordage de* TECK.

TÉCOME, n. m. Bot. Arbrisseau de la Virginie, de la famille des Bignoniées. || Vulg. *Jasmin de Virginie.*

TECT, n. m. (*tectum ;* lat.) Pron. *tèt.* — Anc. Étable ; il se dit particul. dans quelques provinces des étables à porcs.

TECTRICE, adj. et n. f. (*tectrix, icis ;* lat.) Pron. *tèk-triss.* — Zool. Il se dit des plumes qui couvrent les ailes et la queue des oiseaux.

TE DEUM, n. m. (m. ; lat., *toi, Dieu.*) Pron. *té-dé-om.* — Cantique de l'Église, qui commence par ces mots latins, *Te Deum laudamus ;* il se dit ordinairement à la fin des matines, et dans les circonstances solennelles, pour rendre grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux : *Les deux armées s'attribuèrent la victoire, et on chanta des deux côtés le Te Deum.* (Acad.) *Le lendemain un grand* TE DEUM *fut chanté dans la cathédrale.* (Vitet.) *Les catholiques firent chanter le* TE DEUM, *et les protestants entonnèrent les psaumes.* (Id.)

— Cérémonie qui accompagne cette action de grâces : *Toutes les autorités furent invitées au* TE DEUM *Se trouver, assister au* TE DEUM. (Acad.)

TEGMEN, n. m. (m. lat. enveloppe ; lat.) Pron. *teg-mènn.* — Bot. Enveloppe immédiate de l'amande.

— Ensemble des écailles qui recouvrent les germes dans le bourgeon.

TAGMINÉ, ÉE, adj. (*tegmen.*) Bot. Qui est protégé des écailles.

TÉGUMENT, n. m. (*tegumentum*, couverture ; lat.) Pron. *té-gu-man.* — Anat. Peau, membrane extérieure qui couvre le corps de l'homme.

— Général. Toute partie qui recouvre et protége le corps des animaux : *Quelle prodigieuse variété dans la figure des animaux, dans la proportion de leur corps, dans la substance de leurs os, de leurs chairs, de leurs* TÉGUMENTS ! (Buff.)

— Bot. Enveloppe propre de la graine. || *Téguments floraux,* le calice et la corolle, les enveloppes des organes sexuels.

TÉGUMENTAIRE, adj. des 2 g. (*tégument.*) Pron. *té-gu-man-tèr.* — Hist. nat. Qui a le caractère d'un tégument ; qui fait l'office de tégument.

TEIGNANT, part. prés. du v. Teindre.

TEIGNASSE, n. f. V. TIGNASSE.

TEIGNE, n. f. (*tinea ;* lat.) On a dit autrefois *tigne.*) Pron. *tè-gn.* — Éruption chronique, qui se manifeste presque exclusivement au cuir chevelu, et qui donne lieu à des écailles ou à des croûtes plus ou moins épaisses et de formes variées : *La teigne n'attaque guère que les enfants.* (Acad.) *Dans la* TEIGNE, *les cheveux tombent et sont remplacés par des touffes lanugineuses éparses sur le cuir chevelu.* (Chomel.)

— Anc. Art vétér. Noir museau. || Eaux aux jambes dont le siége est la partie la plus rapprochée des talons du cheval.

— Agric. Espèce de gale qui vient à l'écorce des arbres.

— Prov. et fam. *Cela tient comme teigne*, se dit d'une chose qui tient bien, qu'on ne peut aisément enlever.

— Zool. Espèce d'insecte qui ronge les étoffes, les livres, etc. : *Il est dit dans l'Évangile : Amassez-vous des trésors que la rouille ni la* TEIGNE *ne puissent attaquer.* (Acad.)

TEIGNEUX, EUSE, adj. et n. (*teigne.*) Pron. *tè-gnieux, gnieuz.* — Qui a la teigne : *Il est devenu* TEIGNEUX. (Acad.)

— Subst. : *Un* TEIGNEUX.

— Prov. et pop. *C'est un teigneux*, se dit d'un homme qui n'ôte pas son chapeau pour saluer.

— Prov. et par mépris, *Il n'y a que trois teigneux et un pelé,* se dit d'une assemblée où il y a peu de personnes, et gens méritant peu de considération.

— Typogr. *Balles teigneuses*, balles dont le cuir est trop gras, et sur lesquelles l'encre ne peut pas prendre.

TEILLER, v. tr. ou act. V. TILLER.

TEINDRE, v. tr. ou act. 4ᵉ conj. (*tingere*, m. sign. lat.) Pron. *taindr.* (*Je teins, tu teins, il teint, nous teignons, vous teignez, ils teignent ; je teignais, nous teignions ; je teignis, nous teignîmes ; je teindrai, nous teindrons ; je teindrai, nous teindrions ; teins, teignons ; que je teigne, que nous teignions ; que je teignisse, que nous teignissions ; teignant ; teint, teinte.*) Faire prendre à une étoffe ou à une autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur préparée et chargée d'une substance colorante qui la pénètre et y adhère : TEINDRE *du fil, de la laine, de la soie, de la toile, du drap, etc.* (Acad.) *Les procédés qu'on emploie pour* TEINDRE *le coton filé s'appliquent également à* TEINDRE *le fil de lin ou le fil de chanvre.* (Lenorm.)

— En parl. des choses, Colorer l'eau et les autres liqueurs où on les jette : *Le bois de Brésil* TEINT *en rouge l'eau dans laquelle on le plonge. On* TEINT *le vin blanc avec de gros vin rouge.* (Acad.)

— Par anal. Imprimer par le contact, le frottement, une certaine couleur : *Les mûres* TEIGNENT *les mains, le linge.* (Acad.)

— Fig. et poét. : TEINDRE *son bras, ses mains dans le sang de quelqu'un.* TEINDRE *la terre, les dalles de son sang.*

= **Se teindre**, v. pron. Être teint : *Le lin et le chanvre* SE TEIGNENT *difficilement. Toutes les femmes maures* SE TEIGNENT *le poil des paupières avec de la poudre de mine de plomb.* (Buff.)

— Fig. : *Il est curieux d'observer comment les idées pures et absolues de la conscience* SE TEIGNENT *de passions et de préjugés.* (Lerminier.)

TEINT, n. m. Pron. *tain.* — Technol. Manière de teindre.

— *Grand teint*, ou *bon teint*, teint qui se fait avec des drogues chères, propres à donner une couleur solide. || *Petit teint, faux teint,* ou *mauvais teint,* celui qui se fait avec des drogues de moindre prix, dont la couleur tient peu : *On teint les draps fins au* GRAND TEINT, *les gros draps et les serges au* PETIT TEINT. *Du drap* BON TEINT. (Acad.) *La belle couleur que fournit le safran est* FAUX TEINT. (Chaptal.)

TEINT, n. m. Pron. *tain.* — Coloris du visage : TEINT *brun.* TEINT *vermeil.* TEINT *frais.* TEINT *haut en couleur. Cela embellit, rafraîchit le* TEINT. *Eau, pommade pour le* TEINT. (Acad.) *Un rouge vif enluminait son* TEINT. (Volt.) *Il avait le* TEINT *plus jaune que le souci.* (Did.) *La couleur de la peau peut offrir de grandes variétés à raison du climat, du sexe, de l'âge et des occupations habituelles ; néanmoins il est un* TEINT *propre à la santé.* (Chomel.) *Les femmes de Circassie ont le plus beau* TEINT *et les plus belles couleurs du monde.* (Buff.)

L'or même à la laideur donne un *teint* de beauté. (Boil.)

Il a l'oreille rouge et le *teint* bien fleuri ;
Vous vivrez trop contente avec un tel mari. (Mol.)

— Poétiq. Couleur :

... Des sels de fumier se forment en secret
Le parfum de la rose et le *teint* de l'œillet. (Del.)

TEINT, EINTE, part. pass. du v. Teindre : *Étoffe solidement* TEINTE. (Acad.)

— *Drap teint en laine*, drap dont la laine a été teinte avant d'être employée à fabriquer l'étoffe.

— Fig. *Le ciel est* TEINT *d'un bleu pâle.* (Acad.)

— Fig. *Ses mains sont teintes de sang*, se dit d'un homme qui a commis ou ordonné un ou plusieurs meurtres.

D'un carnage récent sa gueule est toute *teinte.* (La F.)

TEINTE, n. f. Pron. *taintt.* — Nuance qui résulte du mélange de plusieurs couleurs : TEINTE *bleu-violâtre.* TEINTE *jaune-verdâtre.* TEINTE *briquetée.* (Acad.) *Tous les oiseaux des climats chauds brillent à nos yeux des plus vives couleurs, au lieu que dans les pays tempérés les* TEINTES *sont plus faibles.* (Buff.) *Les mâts, les haubans, les vergues du navire, étaient couverts d'une* TEINTE *de rose.* (Chateaub.)

— Peint. Degré de force que le peintre donne aux couleurs : TEINTE *forte.* TEINTE *faible. La diminution, la dégradation des* TEINTES. (Acad.) || V. TON.

— *Teinte plate*, teinte uniforme : *On colorie les plans en* TEINTES PLATES. (Acad.)

— *Teinte vierge*, couleur qui n'est point mélangée.

— *Demi-teinte*, teinte extrêmement faible ; ton moyen entre la lumière et l'ombre : *Ces figures sont dans la* DEMI-TEINTE. (Acad.)

— Fig. Demi-jour : *La plupart des esprits sont dans la* DEMI-TEINTE.

— Fig. et mor. Apparence légère : *Il y a dans tout ce qu'il dit une* TEINTE *d'amour-propre, une* TEINTE *de malice.* (Acad.) *Ses opinions avaient une* TEINTE *de patriotisme.* (H. de Balz.) *Les pensées prennent la* TEINTE *des idiomes.* (J.-J. Rouss.)

TEINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Teinter.

TEINTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*teinte.*) Pron. *tain-té.* — B.-arts. Colorier d'une manière plate, plus ou moins foncée : TEINTER *de rouge, de jaune, etc., certaines parties d'un plan.* (Acad.)

TEINTURE, n. f. (*teinte.*) Pron. *tain-tur.* — Techn. Liqueur préparée pour teindre : *Préparer de la* TEINTURE. *Donner la* TEINTURE *trop chaude à une étoffe.* (Acad.)

— Action, art de teindre : *S'occuper de* TEINTURE. *Procédé nouveau pour la* TEINTURE *des draps.*

— Impression de couleur que prend l'étoffe ou la chose que l'on teint : *Du drap d'une belle* TEINTURE, *d'une bonne, d'une vilaine* TEINTURE. (Acad.)

— Fig. Connaissance superficielle dans quelque science, dans quelque art : *Il avait déjà quelque* TEINTURE *de philosophie. Avoir quelque* TEINTURE, *une légère* TEINTURE *des belles-lettres.* (Acad.) *N'ayant qu'une petite* TEINTURE *du bon français, je suis en danger de tout perdre en moins de six mois.* (Rac.) *Il n'y a personne au monde qui ne dût avoir une forte* TEINTURE *de la philosophie.* (La Br.)

— Impression que la bonne ou mauvaise éducation laisse dans l'âme : *Il a été nourri parmi des gens de mauvaise vie, il lui en est resté une* TEINTURE *de libertinage.* (Acad.)

— Pharm. et Chim. Dissolution d'une substance colorée dans l'esprit-de-vin ou dans quelque autre liqueur : TEINTURES *alcooliques et spiritueuses.* TEINTURE *de roses, de safran, de Mars, etc. Les acides rougissent les* TEINTURES *bleues végétales.* (Acad.)

TEINTURERIE, n. f. Pron. *tain-tur-rî.* — Techn. Atelier de teinture ; art du teinturier : *C'est sur le cactier qu'on trouve la cochenille de commerce si précieuse et si utile dans les* TEINTURERIES. (Jaumes.)

TEINTURIER, IÈRE, n. Pron. *tain-tu-rié, rièr.* Techn. Celui, celle qui exerce l'art de teindre : *Envoyer du drap au* TEINTURIER. (Acad.) *Gage que vous avez imaginé cette couleur-là ? — Oui, oui, avec mon* TEINTURIER. (Brueys.) *Je suis peintre, et non pas* TEINTURIER. (Volt.)

— *Teinturier-dégraisseur*, celui qui se charge non-seulement de teindre les étoffe, mais de les nettoyer, d'en faire disparaître les taches.

— Prov. et fig. *Il a fait cela avec son teinturier*, se dit d'un homme qui s'attribue un ouvrage d'esprit qu'un autre l'a beaucoup aidé à faire.

TEL, ELLE, adj. (*talis ;* lat., m. sign.) Pareil, semblable ; qui est de la même qualité : *Il n'y a pas en ce pays-ci de* TELLES *coutumes. Je ne vis jamais rien de* TEL. *Il tint à peu près* TEL *discours. Une* TELLE *conduite vous fait honneur.* (Acad.) *Je savais bien que vous étiez trop délicat pour un* TEL *voyage.* (Lam.) *Les hommes sont très-vains, et ils ne haïssent rien tant que de passer pour* TELS. (La Br.)

Ma maîtresse est encor, sachez-le, jeune et belle ;
Et tous les connaisseurs vous la soutiendront *telle.*
(Regn.)

— Il se construit avec *que*, lorsqu'il sert à exprimer la comparaison : *Il est* TEL QUE *son père. C'est un homme* TEL QU'*il vous le faut. Je ne suis pas* TEL QUE *vous pensez. Les ouvrages destinés au théâtre,* TELS QUE *les comédies, les tragédies, etc.* (Acad.) *Le seul moyen de voir un pays* TEL QU'*il est, c'est de le voir avec ses traditions et ses souvenirs.* (Chateaub.)

Rien n'est *tel* pour causer que le repas du soir. (C. Del.)

Nous gagnerions plus de nous laisser voir TELS *que nous sommes, que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas.* (La Rochef.) *Un homme* TEL *qu'on peut croire qu'était le premier homme.* (Buff.)

— Construit avec *que*, il signifie quelquefois si grand, si excessif, si excellent : *Son crédit est* TEL *que vous devez y avoir beaucoup de confiance. Il est d'une* TELLE *laideur qu'on n'a jamais rien vu de semblable. Il en est affligé à un* TEL *point qu'il en perd la raison. Je vous apporterai* TELLE *preuve, de* TELLES *preuves, que vous n'aurez rien à répondre.* (Acad.)

— Il se met quelquefois au commencement de la phrase : TELLE *est sa bonté qu'il se fait chérir de tout le monde.* (Acad.)

— *Tel est le caractère des hommes qu'ils ne sont jamais contents de ce qu'ils possèdent*, les hommes sont faits de telle manière que...

— *Un homme tel que lui*, un homme de son mérite, de son rang, etc. : *Un homme* TEL QUE *vous mériterait bien cette distinction.* (Acad.)

— Par dénigr. *Qu'attendre d'un homme* TEL *que lui, d'un* TEL *homme ?* (Acad.)

— Fig. et fam. *A telles enseignes*, la preuve en est que : *Je reviens des Tuileries, à* TELLES ENSEIGNES *que j'y ai rencontré votre frère.* (Le Sage.)

— Prov. *Tel maître, tel valet*, ordinairement les valets suivent l'exemple de leurs maîtres. || *Telle vie, telle fin*, on meurt comme on a vécu.

— Il s'emploie souvent pour exprimer une comparaison : *Il est* TEL *qu'un lion. Il est contre les attaques de la fortune* TEL *qu'un rocher contre les vagues.* (Ac.)

— Poétiq. Dans le sens de Ainsi : TEL *Hercule filant rompait tous les fuseaux.* (Acad.)

— Quelquefois il se répète lorsqu'on exprime les deux termes de la comparaison : TEL *qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés,* TEL *Achille.....* (Acad.)

> *Telle* qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
> De superbes rubis ne charge point sa tête,
> Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
> Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements,
> *Telle*, aimable en son air, mais humble dans son style,
> Doit éclater sans pompe une élégante idylle. (Boil.)

— Il s'emploie encore par rapport aux choses qu'on a déjà dites : TEL *était alors l'état de ses affaires.* TEL *fut le discours qu'il tient.* TEL *fut le résultat.* (Acad.) *Individuellement les plus aimables des hommes, en corps les plus désagréables de tous,* TELS *furent les Athéniens autrefois, et* TELS *sont les Français aujourd'hui.* (Chateaubr.) TEL *est l'état des choses à l'instant où j'écris.* (Beaum.)

— Fam. *Tel quel*, aussi mauvais que bon ; de peu de valeur, de peu de considération : *On ne doit pas terminer une guerre heureuse par une paix* TELLE QUELLE. (Volt.) *Ce qui contribue à la prospérité morale et intellectuelle d'un pays, ce ne sont pas les hommes* TELS QUELS ; *ce sont les hommes faits, les hommes achevés, les hommes élevés.* (Dupanl.) *Il a assez d'esprit, et il a improvisé un quatrain* TEL QUEL. (E. Augier.)

— Il signifie encore changement, dans le même état, ou de la même valeur : *Je vous rends votre livre* TEL QUEL, *votre somme d'argent* TELLE QUELLE. (Acad.) || Vieux.

— Il s'emploie en outre dans un sens vague et indéterminé : *Il est allé s'établir dans* TELLE *ville. J'arriverai à* TELLE *époque. Il m'a dit* TELLE *et* TELLE *chose.* TEL *homme est récompensé qui méritait d'être puni.* TELLE *action que l'on blâme a souvent un motif louable.* (Acad.) *Tout est exemple et mode :* TELS *et* TELS *l'ont fait, il faut donc le faire aussi.* (St-Sim.) *Il est difficile, dans ces constructions, de distinguer ce qui appartient à* TEL OU TEL *âge.* (Vitet.)

— Pron. indéf. Telle personne : TEL *parle d'un autre et en fait un portrait affreux,* QUI *ne voit pas qu'il se peint lui-même.* (La Br.) TEL *serait bientôt moins ignorant, s'il daignait prêter l'oreille aux gens instruits.* (Andr.) TEL *a été un héros, qui, s'il fût né dans l'obscurité n'eût été qu'un brigand.* (Duclos.) TEL *se moque d'un danger éloigné, qui pâlit quand il s'approche.* (Mérim.)

> *Tel* excelle à rimer, qui juge sottement. (Boil.)

— Substantiv. Une personne, dans un sens indéterminé : *Il est tantôt chez* UN TEL, *tantôt chez* UNE TELLE. (Acad.) *La Rochefoucauld a trouvé la matière de la plupart de ses Maximes dans les aventures qui faisaient alors du bruit, dans l'histoire de M.* TEL *et de M*[me] TELLE, *surtout dans sa propre histoire.* (V. Cousin.)

= **De telle sorte, en telle sorte que,** loc. conj. A un tel point, que : *Il s'est compromis* DE TELLE SORTE QU'*il lui sera bien difficile de se tirer d'embarras. Il a embrouillé l'affaire* EN TELLE SORTE *que...* (Acad.)

— Par anal. *De* TELLE FAÇON, *de* TELLE MANIÈRE *que.*

= **Gramm.** L'expression *tel que* est souvent précédée ou suivie de noms de genre différent ; *tel* dans ce cas prend le genre et le nombre du nom qui le précède : *La laine de la brebis à grosse queue est fort belle dans les* PAYS *tempérés,* TELS *que la Perse, la Syrie, l'Égypte.* (Buff.) *A l'exception de quelques* ESPÈCES *majeures,* TELLES *que l'éléphant, le rhinocéros, etc., tous les autres animaux semblent former des groupes de similitudes dégradées.* (Id.)

— *Tel que* employé pour *quelque* est un archaïsme ; on ne dirait plus aujourd'hui : *Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre* TEL *qu'il soit peut-être augmenté ?* (Pascal.) *Cette religion,* TELLE *qu'elle soit, est la seule véritable.* (J.-J. Rouss.)

> Le plus fin, *tel* qu'il soit, en est toujours la dupe. (Regn.)
> Je n'ai que trop langui sous de rigides gênes ;
> A *tel prix que* ce soit, il faut rompre mes chaînes.
> (Corn.)

— *Tel*, pronom indéfini, ne doit pas être immédiatement suivi de *qui* ; ainsi la construction suivante est vicieuse :

> *Tel qui* rit vendredi dimanche pleurera. (Rac.)
> *Tel qui* hait à se voir peint en [illegible] portraits
> Sans chagrin voit tracer ses véritables traits. (Boil.)

On doit dire, en plaçant le pronom relatif en tête de la proposition incidente : TEL *rit vendredi* QUI *dimanche pleurera.*

> *Tel brille* au second *qui* s'éclipse au premier. (Volt.)

TÉLAMOUS, n. m. pl. (ταλάω, je supporte ; gr.) Pron. *té-la-mou.* — Archit. Statues employées pour porter les corniches et les entablements.

TÉLÉGRAMME, n. m. (τῆλε, de loin, et γράμμα, écrit, gr.) Communication, correspondance par le télégraphe électrique.

TÉLÉGRAPHE, n. m. (τῆλε, de loin ; γράφω, j'écris ; gr.) Pron. *té-lé-graf.* — Machine placée sur un lieu élevé ; munie d'ailes ou petites branches mobiles à l'aide desquelles on exécute certains mouvements convenus que répètent, les uns après les autres, des machines pareilles placées de distance en distance, de manière à transmettre au loin et en très-peu de temps un avis, une nouvelle : *Cette nouvelle est arrivée par le* TÉLÉGRAPHE. (Acad.)

— *Télégraphe électrique*, moyen pour correspondre avec une grande rapidité, à l'aide du fluide électrique parcourant un fil de métal.

— *Télégraphe de nuit*, appareil muni de lanternes, qui sert à correspondre la nuit.

— *Télégraphe marin*, appareil à plusieurs réas, garnis de drises de pavillon, à l'aide duquel on correspond d'un navire à un autre.

TÉLÉGRAPHIE, n. f. Pron. *té-lé-gra-fî.* — Art de construire, de diriger les télégraphes.

— Communication au moyen du télégraphe.

TÉLÉGRAPHIÉ, part. pass. du v. Télégraphier.

TÉLÉGRAPHIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*télégraphe.*) Pron. *té-lé-gra-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous télégraphiions, vous télégraphiiez.* — Néol. Transcrire, transmettre une nouvelle à l'aide des signes télégraphiques.

TÉLÉGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-lé-gra-fiq.* — Qui a rapport au télégraphe : *Signes* TÉLÉGRAPHIQUES. *Ligne* TÉLÉGRAPHIQUE. (Acad.)

— *Nouvelle, dépêche télégraphique*, nouvelle qui est arrivée par le télégraphe.

TÉLÉGRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *té-lé-gra-fik-man.* — Didact. Par le moyen du télégraphe.

TÉLÉOBRANCHES, n. m. pl. (τελέως, complétement ; βράγχια, branchies ; gr.) Pron. *té-lé-o-branch.* — Zool. Ordre de poissons cartilagineux, comprenant ceux qui ont des branchies complètes.

TÉLÉOLOGIE, n. f. (τέλος, fin ; λόγος, traité ; gr.) Philos. Doctrine des causes finales.

TÉLÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui envisage le rapport des moyens à leurs fins : *Jugement* TÉLÉOLOGIQUE.

TÉLÉPHIEN, adj. m. (*Télèphe*, n. pr. d'un guerrier blessé par Achille.) Pron. *té-lé-fiain.* — Chir. Il se dit d'un ulcère de mauvaise nature et difficile à guérir.

TÉLÉPHONIE, n. f. (τῆλε, de loin ; φωνή, voix ; gr.) Pron. *té-lé-fo-nî.* — Phys. Art de faire entendre la voix, les sons à de grandes distances.

TÉLÉPHORE, n. m. (τῆλε, loin ; φέρω, je porte ; gr.) Pron. *té-lé-for.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères, très-commune dans les prairies ; cicindèle.

TÉLESCOPE, n. m. (τῆλε, de loin ; σκοπέω, j'examine ; gr.) Pron. *té-lèss-kop.* — Phys. Tout instrument d'astronomie, soit à réflexion, soit à réfraction, qui sert à observer les objets éloignés : *L'heureuse invention du* TÉLESCOPE *nous a mis à la portée de vérifier les étoiles.* (La Place.) *Les verres concaves et convexes, inventés par hasard au treizième siècle, sont réunis trois cents ans après et form[illegible] le premier* TÉLESCOPE. (Thomas.) *Métius, artisan hollandais, forma le premier* TÉLESCOPE ; *Galilée en expliqua le mécanisme.* (Id.) *Les* TÉLESCOPES *diffèrent des lunettes en ce que l'image y est formée par voie de réflexion.* (Arago.)

— Il ne se dit plus guère que des télescopes à réflexion : *Un bon* TÉLESCOPE *newtonien.* (Acad.)

— Astron. Petite constellation méridionale, située entre le Scorpion et le Sagittaire.

TÉLESCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-lèss-ko-pik.* — Qui se fait avec le télescope, ou qu'on ne voit qu'à l'aide du télescope : *Observations* TÉLESCOPIQUES. *Étoiles* TÉLESCOPIQUES. (Acad.)

TÉLÉSIE, n. f. Pron. *te-lé-zî.* — Min. Gemme orientale ; variété de corindon hyalin : TÉLÉSIE *rouge.* TÉLÉSIE *violette.* TÉLÉSIE *jaune.*

TELLEMENT, adv. Pron. *tèl-man.* — De telle sorte : *Il est* TELLEMENT *préoccupé que.....* (Acad.) *Elle ne le ménagea pas davantage ;* TELLEMENT *qu'il sortit de chez elle très-confus.* (St-Sim.)

> Les loups mangent gloutonnent ;
> Un loup donc, étant de frairie,
> Se pressa, dit-on, *tellement*,
> Qu'il en pensa perdre la vie. (La F.)

— Fam. De sorte, en conséquence : TELLEMENT *donc que vous ne voulez point vous mêler de cette affaire.* (Acad.)

= **Tellement quellement,** loc. adv. et fam. D'une manière telle quelle, ni fort bien ni fort mal, mais plutôt mal que bien : *Il s'acquitte de son devoir* TELLEMENT QUELLEMENT. (Acad.) *La fumée nous garantissait* TELLEMENT QUELLEMENT *de la piqûre des maringouins.* (Chateaubr.)

TELLETTE, n. f. Techn. Sorte de toile de crin, à l'usage du fabricant de papier.

TELLIÈRE, n. f. Pron. *tè-lièr.* — Techn. Sorte de beau papier qu'on emploie surtout pour les impressions de bureau et pour les pétitions : *Papier* TELLIÈRE. (Acad.) *J'ai laissé ma chanson dans une feuille de papier à la* TELLIÈRE. (Scribe.) *Un arrêté de compte au bas de deux grandes pages à la* TELLIÈRE. (Mich.) || On dit aussi *Papier-ministre.*

TELLINE, n. f. Pron. *tèl-linn.* — Zool. Genre de coquilles bivalves dont les espèces sont très-nombreuses, et se distinguent par de belles couleurs ordinairement rouges ou pourpres.

TELLURATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tellurique avec une base.

TELLURE, n. f. (*tellus, uris*, terre ; lat.) Chim. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, très-brillant, lamelleux et fragile : *Le* TELLURE *a été découvert à la fin du siècle dernier, dans les mines de Transylvanie.* (Acad.)

TELLURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du tellure.

TELLURIDE, n. m. Chim. Combinaison de tellure et d'un corps simple.

TELLURIEN, IENNE, adj. (*tellus, uris*, terre ; lat.) Pron. *tèl-lu-riain, rièn.* — Didact. Qui procède de la terre, qui en vient : *Effluves* TELLURIENS. *Émanations* TELLURIENNES.

TELLURIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par le tellure : *Acide* TELLURIQUE.

TELLURISEL, n. m. Chim. Classe de sels qui résultent de la combinaison des tellures entre eux.

TÉMÉRAIRE, adj. des 2 g. (*temerarius* ; lat., m. sign.) Pron. *té-mé-rèr.* — Hardi avec imprudence ; *Il est plutôt* TÉMÉRAIRE *que vaillant. Il faut être bien* TÉMÉRAIRE *pour avancer ce que vous dites.* (Acad.) *Loin d'ici,* TÉMÉRAIRE *enfant.* (Fén.)

> Je ne prends point pour juge un peuple *téméraire*.
> (Rac.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Action* TÉMÉRAIRE. *Dessein* TÉMÉRAIRE. *Discours* TÉMÉRAIRE. *Entreprise* TÉMÉRAIRE. *Démarche* TÉMÉRAIRE. (Acad.)

> Le sort parfois seconde un dessein *téméraire*. (Mol.)
> Qui nourrit en secret un désir *téméraire*,
> Même dans un corps pur, porte une âme adultère.
> (L. Rac.)

— Mor. et Théol. *Proposition téméraire*, proposition trop hardie, de laquelle on peut tirer des inductions contraires à la véritable doctrine.

— Par anal. *Ce prédicateur avança une proposition* TÉMÉRAIRE. (Acad.) *Au XI siècle, Grégoire VII défendait impérieusement à un roi de Bohême de faire traduire les livres de l'Écriture en langue vulgaire, de peur que les vérités saintes ne fussent exposées à des interprétations* TÉMÉRAIRES. (Villem.)

— *Jugement téméraire*, jugement qu'on fait en mauvaise part d'une personne ou d'une action, sans être fondé sur des preuves suffisantes : *Vous prêtez à cette action de méchants motifs ; vous en portez un jugement* TÉMÉRAIRE. (Acad.)

— Par anal. *On ne doit se permettre aucun parallèle injurieux et* TÉMÉRAIRE. (Duclos.)

— Substantiv. Personne téméraire : *Le* TÉMÉRAIRE *se jette dans le péril sans le mesurer.* (Acad.) *Saisissez-vous de ce* TÉMÉRAIRE. (Le Sage.) *Dieu laisse censurer ses desseins aux fous et aux* TÉMÉRAIRES. (Boss.)

TÉMÉRAIREMENT, adv. Pron. *té-mé-rèr-man.* — Avec témérité, avec une hardiesse présomptueuse : *Se jeter* TÉMÉRAIREMENT *au milieu des ennemis. Une escarmouche engagée trop* TÉMÉRAIREMENT. (Mass.)

— Légèrement, inconsidérément : *Parler* TÉMÉRAIREMENT. (Acad.) *N'entreprenez rien* TÉMÉRAIREMENT. (Fén.) *On ne doit pas arracher* TÉMÉRAIREMENT *l'ivraie.* (Duclos.) *Nous jugeons* TÉMÉRAIREMENT *nos frères.* (Mass.)

— Anc. Jurispr. Contre droit et raison : *Pour avoir méchamment et* TÉMÉRAIREMENT *avancé, dit, etc.* (Acad.) Formule des arrêts portant condamnation à une amende honorable.

TÉMÉRITÉ, n. f. (*temeritas;* lat., m. sign.) Hardiesse imprudente et présomptueuse : *Il y a plus de* TÉMÉRITÉ *dans cette action que de véritable courage. Il y a de la* TÉMÉRITÉ *à juger des choses qu'on ne connaît point.* (Acad.) *Quand la* TÉMÉRITÉ *est heureuse, elle ne trouve plus de censeurs.* (Le Sage.)

— Il se prend quelquefois en b. part : *Une noble* TÉMÉRITÉ. (Acad.) *Turenne releva, par une heureuse et prudente* TÉMÉRITÉ, *l'État penchant vers sa ruine.* (Fléch.)

— Par anal. Littér. Emploi de certains tours, de certaines expressions non encore utiles : *Il fallait tout l'art de Racine, tout l'ascendant de Bossuet, pour risquer au théâtre et dans la chaire d'éloquentes* TÉMÉRITÉS. (Marm.)

— Action téméraire : *Il y a des* TÉMÉRITÉS *heureuses.* (Acad.)

TÉMOIGNAGE, n. m. (*témoin.*) Pron. *té-moa-gniaj.* — Rapport d'un ou de plusieurs témoins qui affirment en justice la réalité, la certitude d'un fait : *Être appelé, entendu en* TÉMOIGNAGE. TÉMOIGNAGE *de vive voix.* TÉMOIGNAGE *par écrit. Faux* TÉMOIGNAGE. TÉMOIGNAGE *juridique. Recevoir le* TÉMOIGNAGE *de quelqu'un.* (Acad.) *Son* TÉMOIGNAGE *est d'un très-grand poids.* (Volt.)

— Action de témoigner, de faire connaître ce qu'on sait : *On a rendu au ministre de bons* TÉMOIGNAGES *de vous, de votre capacité. Rendre* TÉMOIGNAGE *à la vérité. Les martyrs ont porté* TÉMOIGNAGE *de leur foi. J'invoque votre* TÉMOIGNAGE. *J'en appelle à votre* TÉMOIGNAGE. (Acad.) *Nous ne pouvons citer un* TÉMOIGNAGE *plus authentique et plus récent.* (Buff.)

Si l'on parle de nous, rendez-nous *témoignage*
Que tous deux sans pâlir nous avons écouté
Cette heure qui pour nous sonnait l'éternité. (V. Hug.)

— *Il faut toujours rendre témoignage à la vérité,* aucune considération ne doit empêcher de dire vrai.

— *Témoignage de la conscience,* sentiment et connaissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, et de la bonté ou de la méchanceté d'une action : *Quand on a pour soi le* TÉMOIGNAGE DE SA CONSCIENCE, *on est bien fort.* (Acad.)

— *Témoignage des sens,* ce que les sens nous apprennent, nous font connaître sur l'existence et les qualités des objets extérieurs : *Il faut bien s'en rapporter au* TÉMOIGNAGE *des sens.* (Acad.)

— *Ne s'en rapporter qu'au témoignage de ses yeux,* n'ajouter foi qu'aux faits dont on a été témoin.

— Preuve, marque de quelque chose : *Il a donné de grands* TÉMOIGNAGES *de sa valeur, de sa probité, de sa fidélité. Il lui a donné de grands* TÉMOIGNAGES *d'affection.* (Acad.)

Sa bouche et son visage
M'en ont donné sur l'heure un digne *témoignage.* (Corn.)

TÉMOIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Témoigner.

TÉMOIGNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*témoin.*) Pron. *té-moa-gnié.* — Absol. Porter témoignage, servir de témoin : TÉMOIGNER *contre quelqu'un. Il ne peut pas* TÉMOIGNER *en justice. Je* TÉMOIGNERAI *de son innocence.* (Acad.)

— Par anal. Attester : *Les passions* TÉMOIGNENT *de l'infirmité de la condition humaine ; mais elles* TÉMOIGNENT *de sa grandeur, car dans leur complexité elles impliquent et le mouvement vers Dieu et l'obstacle qui sépare de lui.* (Lamenn.)

— Par extens. :

...Les trois mille francs qu'il met dans ma famille
Témoignent mon mérite. (Boil.)

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Il fallait se déterminer ; et, s'il lui était dangereux de se fier à ses ennemis, il ne l'était pas moins de* TÉMOIGNER DE *les craindre.* (La Rochef.)

— Marquer, faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on sent, ce qu'on a dans la pensée : *Je* TÉMOIGNERAI *partout ce que je lui ai vu faire.* TÉMOIGNER *de la douleur, de la joie, de l'inquiétude.* TÉMOIGNER *de la bienveillance, de l'estime.* TÉMOIGNER *de la haine. Il lui en témoigna son ressentiment.* (Acad.)

— Il est quelquefois suivi d'une prép. subordonnée : *Il* TÉMOIGNA *que cela ne lui plaisait pas. Je vous* AI *assez* TÉMOIGNÉ *quelle était ma pensée là-dessus. Il lui* TÉMOIGNA *en secret qu'il n'était pas content.* (Acad.)

= **Se témoigner**, v. pron. Être témoigné : *Ce sont de ces choses qui ne* SE TÉMOIGNENT *pas.*

— Récipr. Se communiquer : *Les gens les plus unis et qui s'estiment à plus d'égards, deviendraient ennemis mortels, s'ils* SE TÉMOIGNAIENT *complétement ce qu'ils pensent les uns des autres.* (Duclos.)

TÉMOIN, n. m. (*testis ;* lat., m. sign.) Pron. *té-mouin.* — Celui qui a vu ou entendu quelque fait, et qui en peut faire rapport : *Entendre, interroger des* TÉMOINS. *Récuser un* TÉMOIN. *Récoler et confronter des* TÉMOINS. *Assigner des* TÉMOINS. *Les* TÉMOINS *s'accordent tous là-dessus. Je suis* TÉMOIN *de plusieurs actes de charité qu'il a faits.* (Acad.)

— *Témoin oculaire,* celui qui rend témoignage de ce qu'il a vu de ses propres yeux. ‖ *Témoin auriculaire,* celui qui rend témoignage de ce qu'il a entendu de ses propres oreilles.

— Il se dit aussi en parl. d'une femme : *Elles sont* TÉMOINS *de la plupart de vos actions qui ne doivent pas les édifier.* (Dest.) *Plût au ciel que mes rivales eussent eu le courage de rester* TÉMOINS *de toutes les marques d'amour que je reçus de toi.* (Montesq.)

... Te semble-t-il que la triste Ériphile
Doive être de leur joie un *témoin* si tranquille ? (Rac.)

— Personne dont on se fait assister pour certains actes : *Il a été à la mairie avec ses deux* TÉMOINS. *Les* TÉMOINS *produits aux actes de l'état civil ne peuvent être que du sexe masculin.* (Acad.) *Il est signé du testateur et des* TÉMOINS *publics.* (La Br.) *Vous serez à mon mariage, vous serez mon* TÉMOIN. (Scribe.)

— On dit quelquefois en ce sens, *Témoins instrumentaires,* par oppos. aux *Témoins judiciaires,* ceux qui déposent en justice.

— Par anal. Ceux qui accompagnent un homme qui doit se battre en duel : *Il lui a servi de* TÉMOIN. *Il a été son* TÉMOIN. (Acad.)

Vos *témoins ?* — Dieu pour moi. — Pour nous deux.
(C. Del.)

— Celui qui voit par quelque chose, qui en est spectateur, ou qui l'entend : *Leur entrevue devait avoir lieu sans* TÉMOINS. *Nous fûmes* TÉMOINS *d'une scène fort touchante.* (Acad.) *Dénonçons sans pitié les abus dont nous sommes* TÉMOINS. (Vitet.)

— Par extens : *Que ma mère, longtemps* TÉMOIN *de ma tendresse, reçoive mes tributs de respect et d'amour.* (Thom.) *Cette querelle eut pour* TÉMOINS *un grand nombre de personnes.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. Il se dit en parl. des choses : *La montagne si souvent* TÉMOIN *des gémissements de Jésus.* (Boss.)

Malheureux diadème,
Instrument et *témoin* de toutes mes douleurs. (Rac.)

— *Être témoin,* pouvoir rendre témoignage : *Savants et immenses recueils, vous pourriez être des* TÉMOINS *publics de ce que je dis.* (Fléch.)

— Par une espèce de serment, *Dieu m'est témoin, Dieu m'en est témoin,* Dieu sait que ce que je dis est véritable.

— *Prendre quelqu'un à témoin,* invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il sait : *Je les ai pris tous à* TÉMOIN ; *je vous prends* TOUS À TÉMOIN.

— Dans le m. sens. *Vous m'êtes tous témoins que...*

— *Témoin muet,* chose qui peut servir d'indice, ou d'une sorte de preuve, dans une affaire criminelle : *Son épée ensanglantée, trouvée dans la chambre du mort, fut un* TÉMOIN MUET *contre lui.* (Acad.)

— Marque, monument, ce qui sert à faire connaître : *Telles et telles églises sont les* TÉMOINS *de la piété de nos rois.* (Acad.)

Mes victoires, passons, je les laisse en arrière ;
Mon règne devant vous, pour vous imposer moins,
Récuse en sa faveur ces glorieux témoins. (C. Del.)

— Au commencement d'une phrase, il se dit d'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer : TÉMOIN *les blessures dont il est encore tout couvert.* (Acad.) TÉMOIN *la pluie obtenue par la légion Fulminante.* (Boss.)

— Au pl. Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connaître dans la suite si ces bornes n'ont point été déplacées : *On a retrouvé les véritables bornes de ce champ, par le moyen des* TÉMOINS. (Acad.)

— Certaines buttes ou élévations de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour : *Les* TÉMOINS *qu'on a laissés marquent quel travail il a fallu faire pour mettre toutes ces terres de niveau.* (Acad.)

— Feuillets d'un livre, que le relieur a laissés exprès sans les rogner, pour faire voir qu'il a épargné la marge autant qu'il lui a été possible.

— Eaux et For. Arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes.

— Techn. Défaut de la tonte du drap.

— Typogr. Marges qui dépassent beaucoup trop les autres, ce qui provient de ce que la garniture de la feuille n'a pas été bien faite.

— Mar. Bouts de torons effilés, laissés à l'extrémité d'un cordage pour faire connaître que la pièce est entière et que le chanvre est de belle qualité.

= **En témoin de quoi**, loc. adv. Pratiq. En témoignage de quoi. ‖ Il a vieilli ; on dit *En foi de quoi.*

— **Gramm.** *Témoin. Les femmes combattaient souvent dans les siéges,* TÉMOIN *les trente femmes blessées à Amiens,* TÉMOIN *Jeanne Hachette.* (Mich.) Employé sans déterminatif et mis en tête d'une proposition, est pris adverbialement, et conséquemment est invariable.

Témoin trois procureurs, dont icelui Citron. (Rac.)

— Précédé de la prép. *à,* il est encore invariable : *Je les ai pris tous* À TÉMOIN. (Acad.) *Je vous prends* À TÉMOIN, *vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes.* (Mass.)

— Dans tous les autres cas, il se met, selon le sens, au singulier ou au pluriel : *La chose dont on parle s'est passée sans* TÉMOIN. *Leur entrevue devait avoir lieu sans* TÉMOINS... (Acad.) *Cinq cents disciples,* TÉMOINS *de la résurrection, versent leur sang pour en attester la vérité.* (Elisée.)

Vous en fûtes *témoins,* anges du Dieu vivant. (Lam.)

O mon lit, ô ma maisonnette !
Chers *témoins* de ma paix secrète !
C'est vous, vous voilà, je vous vois ! (Ducis.)

— Précédé de la préposition *pour,* il est considéré comme nom, et conséquemment variable :

Pour témoins j'en prends les merveilles
Par qui le ciel pour vous, prodigue en ses présents,
Voulut orner vos jeunes ans. (La F.)

TEMPE, n. f. (*tempus ;* lat., m. sign.) Pron. *tanp.* — Région latérale, de la tête comprise entre l'œil et l'oreille ; *La* TEMPE *droite. La* TEMPE *gauche. Les coups dans les* TEMPES *sont dangereux. Les* TEMPES *du cheval se nomment larmiers.* (Acad.)

— Techn. Morceau de bois dont le boucher se sert pour tenir ouvert le ventre d'un animal qu'il a tué.

TEMPÉ, n. pr. Géogr. Vallée charmante de Thessalie dont, selon la Fable, les Dieux firent souvent leur séjour.

— Par anal. *La Dive épanche dans la mer les eaux qu'elle a longtemps promenées au travers de l'incomparable vallée d'Auge, le* TEMPÉ *de la Normandie.* (Baude.)

TEMPÉRAMENT, n. m. (*temperamentum ;* lat., m. sign.) Pron. *tan-pé-ra-man.* — Physiol. État de l'organisme résultant de la prédominance habituelle d'action d'un organe ou d'un système : TEMPÉRAMENT *bilieux.* TEMPÉRAMENT *sanguin.* TEMPÉRAMENT *lymphatique.* TEMPÉRAMENT *nerveux. La bile prédomine dans son* TEMPÉRAMENT. (Acad.)

— Fam. Complexion, constitution du corps : *Bon* TEMPÉRAMENT. *Mauvais* TEMPÉRAMENT. *Être d'un* TEMPÉRAMENT *fort et robuste, d'un* TEMPÉRAMENT *faible et délicat.* (Acad.) *Une vie sobre, tranquille, laborieuse, lui avait fait comme un nouveau* TEMPÉRAMENT. (Fén.) *Son aspect annonçait un* TEMPÉRAMENT *pauvre, soutenu seulement par un régime sobre.* (H. de Balz.) *Elle ne souffrait pas en lui ces délicatesses qui affaiblissent le* TEMPÉRAMENT *et la vigueur du corps et de l'esprit.* (Fléch.) *Sa colère était concentrée comme celle des* TEMPÉRAMENTS *froids ; mais elle était profonde comme celle des âmes nobles.* (G. Sand.) *La différence des* TEMPÉRAMENTS *dépend surtout de celle des centres de sensibilité.* (Cabanis.)

— Absol. *Avoir du tempérament,* être fort porté et fort propre au plaisir physique de l'amour : *Les femmes qui ont beaucoup de* TEMPÉRAMENT *sont peu fécondes.* (Buff.)

— Par extens. Humeur, caractère : TEMPÉRAMENT *violent, fougueux, bouillant.* TEMPÉRAMENT *froid, tranquille. J'avouerai que je suis paresseuse par* TEMPÉRAMENT. (Le Sage.) *Chacun regarde le monde à*

sa mode et selon son TEMPÉRAMENT. (Fén.) *Froid et discret par* TEMPÉRAMENT, *il avait jugé le monde et ne comptait que sur lui-même.* (H. de Balz.)

— Fig. Au pl. Expédients, adoucissements en vue de concilier les esprits, d'accommoder les affaires : *Proposer divers* TEMPÉRAMENTS *pour concilier des intérêts opposés.* (Acad.) *Tous les* TEMPÉRAMENTS *en matière de devoir sont à craindre.* (Mass.) *Il y a toujours dans les affaires de ce monde des* TEMPÉRAMENTS *qui adoucissent le mal et en arrêtent les effets.* (De Rémusat.)

Par anal. *Il n'y a pas d'édit, de lettres patentes solennellement enregistrées qui ne souffrent mille* TEMPÉRAMENTS *dans la pratique.* (A. de Toquev.)

= **A tempérament,** loc. adv. Fam. Il se dit d'un achat, dont le payement se fait par fractions et périodiquement : *Acheter* À TEMPÉRAMENT.

— Modération, mélange de sévérité et de douceur, etc. : *Par un juste* TEMPÉRAMENT, *il avançait dans son élève les fruits de la raison, et corrigeait les défauts de l'âge.* (Fléch.)

— Mus. Altération légère qu'on fait subir à de très-petits intervalles, pour que la même corde puisse exprimer, sans dissonnance sensible, les deux sons voisins entre lesquels ces intervalles se trouvent compris : *Au moyen du* TEMPÉRAMENT *le ré dièse et le mi bémol se confondent et sont rendus par une seule corde.* (Acad.)

TEMPÉRANCE, n. f. (*temperantia ;* lat., m. sign.) Vertu morale qui règle, qui modère les passions et les appétits sensuels : *La* TEMPÉRANCE *est une des quatre vertus cardinales. Les règles de la* TEMPÉRANCE. (Acad.) *Il attribue à la* TEMPÉRANCE *la santé dont il a toujours joui.* (Mign.) *Représentez-vous un vrai chrétien régissant toutes les passions par le frein de la* TEMPÉRANCE. (Mass.)

— Vulg. Sobriété, usage modéré du boire et du manger : *La* TEMPÉRANCE *est un des plus sûrs moyens d'entretenir sa santé.* (Acad.)

On apprend la *tempérance* aux chiens. (La Font.)

— *Société de tempérance*, associations fondées contre l'usage déréglé des boissons spiritueuses.

TEMPÉRANT, part. prés. du v. Tempérer.

TEMPÉRANT, ANTE, adj. Pron. *tan-pé-ran, rantt.* — Qui a la vertu de tempérance : *C'est un homme fort* TEMPÉRANT. *L'homme* TEMPÉRANT *est celui qui règle, qui modère ses appétits suivant la droite raison.* (Acad.) *Soyez* TEMPÉRANTS *dans les plaisirs.* (Montesq.)

— Méd. En parl. d'un remède, Qui a la vertu de calmer l'activité trop grande de la circulation : *Poudre* TEMPÉRANTE. (Acad.)

— Substantiv. Personne tempérante : *Le* TEMPÉRANT *évite toutes sortes d'excès.* (Acad.)

— Méd. Calmant : *Faire usage des* TEMPÉRANTS. (Acad.) *Les* TEMPÉRANTS *sont de légers calmants.* (Nysten.)

TEMPÉRATURE, n. f. (*temperies ;* lat., m. sign.) Pron. *tan-pé-ra-tur.* — État sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide : *La* TEMPÉRATURE *de l'air est douce et agréable, dans ce pays-là. La* TEMPÉRATURE *de ce climat, de cette contrée est fort humide.* (Acad.) *En Sibérie, c'est toujours le vent du nord qui élève la* TEMPÉRATURE, *que la pureté du ciel et son état de calme ordinaire font descendre à des degrés désastreux.* (Babinet.) *Nous pouvons démontrer que la* TEMPÉRATURE *n'a pas changé depuis plusieurs milliers d'années.* (Arago.)

— Degré de chaleur qui se manifeste dans un lieu ou dans un corps : *La* TEMPÉRATURE *de cette étuve est trop haute, trop élevée. La* TEMPÉRATURE *du globe.* (Acad.) *La* TEMPÉRATURE *de la mer.* (Buff.)

TEMPÉRÉ, ÉE, part. pass. de Tempérer : *Chaleur* TEMPÉRÉE. *Une sévérité* TEMPÉRÉE *de douceur.* (Acad.) *Le climat* TEMPÉRÉ *ne produit que des choses* TEMPÉRÉES. (Buff.)

— *Climats tempérés*, climats où il ne fait ni trop chaud ni trop froid. || *Air tempéré*, air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. || *Zone tempérée*, chacune des deux zones placées entre la zone torride et une des zones glaciales, à vingt-trois degrés et demi de l'équateur et du pôle.

— Fig. et Mor. Modéré, posé, sage : *C'est un homme fort* TEMPÉRÉ. *C'est un esprit* TEMPÉRÉ. (Acad.) *Si tous les gouvernements étaient* TEMPÉRÉS, *disait Platon, il faudrait chercher son bonheur dans la monarchie.* (Barthél.)

— *Monarchie tempérée*, celle où le monarque n'est point investi d'une autorité absolue : *La monarchie française a toujours été une monarchie* TEMPÉRÉE. (Dupin.) *Dans une monarchie* TEMPÉRÉE *par les lois et par les mœurs, Molière a fixé les justes bornes de la liberté comique.* (Palissot.) *Un homme d'esprit a dit de l'ancien gouvernement de la France, que c'était une monarchie absolue* TEMPÉRÉE *par des chansons.* (Dupin.)

— Rhétor. Il se dit d'un des trois genres de style, de celui qui est mitoyen entre le genre simple et le genre sublime, et qui admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second : *Genre* TEMPÉRÉ. *Style* TEMPÉRÉ. *Éloquence* TEMPÉRÉE. (Acad.)

— N. m. Température moyenne : *Le thermomètre marque le* TEMPÉRÉ, *est au* TEMPÉRÉ. (Acad.)

— Rhétor. Genre tempéré, genre mitoyen entre le sublime et le simple : *Cet orateur ne s'élève guère au-dessus du* TEMPÉRÉ. (Acad.)

TEMPÉRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*temperare ;* lat., m. sign.) Pron. *tan-pé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *tempér* en *è* ouvert avant les termin. *e*, *es*, *ent*, seulement : *je tempère, tu tempères, ils tempèrent.*

— Modérer, diminuer l'excès d'une qualité, de quelque manière que ce soit : TEMPÉRER *l'aigre par le doux. Il s'est levé un petit vent frais qui* A TEMPÉRÉ *la grande chaleur, la grande ardeur du soleil.* (Ac.) *Le tigre a souvent besoin d'eau pour* TEMPÉRER *l'ardeur qui le consume.* (Buff.)

— Fig. *Dieu* TEMPÈRE *les prospérités des hommes puissants par des peines presque inévitables.* (Fléch.) *Saint Louis* TEMPÉRAIT *l'éclat de la royauté par un air de bonté et de simplicité chrétiennes.* (Id.)

— Il se dit aussi en parl. des choses : *Une douceur surprenante lui ouvre les cœurs et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle* TEMPÈRE. (Boss.)

— Fig. et Mor. Calmer : *Le temps* A TEMPÉRÉ *sa douleur, son affliction. L'âge* A TEMPÉRÉ *ses passions, l'ardeur de son caractère.* (Acad.) *Il* AVAIT TEMPÉRÉ *l'impétuosité de la valeur française.* (Mably.)

— Méd. *Tempérer l'âcreté, l'acrimonie des humeurs*, fondre les humeurs par l'emploi des tempérants.

— Fig. *Tempérer sa bile*, réprimer sa colère.

= **Se tempérer,** v. pron. Être tempéré : *Le mal* SE TEMPÈRE *par le bien.*

TEMPESTIF, IVE, adj. (*temps.*) Pron. *tan-pèss-tif, tiv.* — Néol. Qui a lieu dans un temps convenable ; il se dit par oppos. à *Intempestif.*

— Chir. *Accouchement tempestif*, accouchement à terme : *Quand, à la fin du neuvième mois de sa gestation, se manifestent les symptômes qui annoncent l'expulsion prochaine du fœtus, l'accouchement est* TEMPESTIF. (Dezeiméris.)

TEMPÊTE, n. f. (*tempestas ;* lat., m. sign.) Pron. *tan-pèt.* — Orage, violente agitation de l'air, souvent accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc. Il se dit plus ordin. des orages qui arrivent sur mer : *Grande, violente, furieuse, horrible, terrible* TEMPÊTE. *La* TEMPÊTE *a cessé, a redoublé. Être accueilli d'une* TEMPÊTE. *La* TEMPÊTE *a abattu de grands arbres dans la forêt.* (Acad.) *Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de rappeler le souvenir des orages et des* TEMPÊTES ! (Mass.) *La reine se met en mer malgré l'hiver et les* TEMPÊTES. (Boss.) *Neuf voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré les* TEMPÊTES. (Id.)

— Fig. Grandes adversités : *Sa fermeté ne l'a point abandonné au milieu des* TEMPÊTES *suscitées contre lui.* (Acad.) *Cédez à la* TEMPÊTE. (Volt.) *Ma gaieté se maintient contre la* TEMPÊTE. (Pir.)

— Fig. Trouble violent, révolution dans un État : *L'État est menacé de quelque* TEMPÊTE. (Acad.) *Les plus effroyables* TEMPÊTES *naissent de l'agitation du peuple.* (Boss.)

Ce n'est plus qu'à ses pieds que gronde la *tempête.*
(V. Hug.)

— Fig. Trouble, désordres que les passions excitent dans l'âme de quelqu'un : *Les passions ont élevé dans son âme une* TEMPÊTE *que sa raison aura peine à calmer.* (Acad.)

— Fig. et fam. Bruit éclatant, fracas :

Leur troupe n'était pas encore accoutumée
À la *tempête* de sa voix. (La Font.)

— Querelle violente mêlée d'invectives, de reproches :

Pour peu que l'on s'oppose à ce que veut sa tête,
On en a pour huit jours d'effroyable *tempête.* (Mol.)

TEMPÊTER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*tempête.*) Pron. *tan-pé-té.* — Fam. Faire bien du bruit par mécontentement : *Il ne fait que crier et* TEMPÊTER. TEMPÊTER *contre quelqu'un.* TEMPÊTER *pour rien, à propos de rien.* (Acad.) *Cesse-t-il de crier, de gronder, de* TEMPÊTER. (Brueys.)

Vraiment le ciel a tort de ne vous point donner,
Lorsque vous *tempêtez*, sa foudre à gouverner. (Corn.)
Messieurs, allez plus loin *tempêter* de la sorte. (Rac.)
... Tant que tu voudras, parle, prêche, *tempête.* (Regn.)

TEMPÊTUEUX, EUSE, adj. (*tempête.*) Pron. *tan-pé-tu-eu, eus.* — Qui appartient à la tempête ; qui amène, cause la tempête : *Fracas* TEMPÊTUEUX. *Les aquilons* TEMPÊTUEUX.

— Qui est sujet aux tempêtes : *Une mer* TEMPÊTUEUSE. (Acad.) *A la première bourrasque sur la mer* TEMPÊTUEUSE *de la liberté, une clameur générale s'élèvera.* (Lam.)

TEMPLE, n. m. (*templum ;* lat., m. sign.) Pron. *tanpl.* — Édifice public consacré à la divinité : *Les* TEMPLES *du vrai Dieu. Les* TEMPLES *des idoles. Le* TEMPLE *de Delphes. Le* TEMPLE *de Jupiter, de Janus. Dédier, consacrer un* TEMPLE. *Profaner un* TEMPLE. (Acad.) *Les Israélites n'avaient qu'un seul* TEMPLE *et qu'un seul autel où il fut permis d'offrir à* DIEU *des sacrifices.* (Fleury.)

De ce *temple* profane osez-vous approcher ? (Rac.)

— Absol. *Le temple*, le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu, sur le plan conçu par David : *Le parvis du* TEMPLE. *Le portique, le pinacle du* TEMPLE. (Acad.) *Tout le* TEMPLE, *le sanctuaire compris, était revêtu de cèdre et tout couvert de larmes d'or.* (Fleury.)

— Absol. Lieu où demeuraient, en certaines villes, les chevaliers nommés chevaliers du Temple ou Templiers : *Il logeait au* TEMPLE *à Paris. Le faubourg du* TEMPLE *à Paris.* (Acad.)

— *Chevalerie du Temple*, Ordre des Templiers.

— Particul. Lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion.

Au *temple* ils prêcheront demain ; y viendras-tu ? (C. Del.)

— Église catholique : *Les chrétiens avaient un* TEMPLE *superbe à Nicomédie.* (Volt.) *La barbarie avait introduit l'ordre gothique pour les palais et pour les* TEMPLES. (La Br.)

— Poétiq. et dans le style soutenu :

D'un formidable bruit le *temple* est ébranlé. (C. Del.)

— Fig. et poétiq. *Le temple de la faveur*, la cour, où les courtisans se disputent la faveur du prince. || *Le temple de Thémis*, le lieu où l'on rend la justice, où siégent les juges. || *Le temple de la Fortune*, tout endroit où l'on peut s'enrichir promptement et sans beaucoup de peine.

— Poétiq. et Fig. *Son nom est écrit dans le temple de la Gloire, au temple de Mémoire*, il est assuré d'une réputation immortelle.

— Fig. *Les fidèles sont les* TEMPLES *vivants, les* TEMPLES *du Saint-Esprit.*

L'univers est un *temple* où siége l'Éternel. (Volt.)
Je vous gardais un *temple* dans mes vers. (La F.)

— Techn. Outil du charron. || Instrument destiné à tenir l'étoffe étendue en largeur, quand elle est sur le métier. On le nomme aussi *Temple.*

TEMPLES, n. f. pl. Pêche. Perches horizontales qui servent à construire les bourdigues.

TEMPLIER, n. m. (*temple.*) Pron. *tan-pli-é.* — Chevalier d'un ordre militaire et religieux institué au commencement du douzième siècle, pour défendre contre les infidèles les pèlerins qui allaient visiter la terre sainte : *La première habitation des* TEMPLIERS *était près du temple de Jérusalem, dont ils avaient la garde.* (Acad.)

— Membre d'une secte mystique à laquelle se rattachent les francs-maçons, et qui prétend tirer son origine de l'ancien ordre des templiers.

— Prov. *Boire comme un templier*, boire beaucoup, boire avec excès.

TEMPORAIRE, adj. des 2 g. (*temps.*) Pron. *tan-po-rèr.* — Qui est pour un temps : *Pouvoir* TEMPORAIRE. (Acad.)

TEMPORAIREMENT, adv. Pour un temps : *Il n'occupe cette place que* TEMPORAIREMENT. (Acad.)

TEMPORAL, ALE, adj. (*temporalis ;* lat., m. sign.) Pron. *tan-po-ral.* — Anat. Qui appartient aux tempes : *Artère* TEMPORALE. *Nerfs* TEMPORAUX.

— *Os temporaux*, os situés, l'un à droite, l'autre à gauche des parties latérales et inférieures de la tête.

— *Fosse temporale*, dépression de chacune des parties latérales de la tête.

— N. m. Anat. Chacun des deux os temporaux. || Muscle qui se porte de la fosse temporale, à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure.

TEMPORALITÉ, n. f. (*temporel.*) Pron. *tan-po-ra-li-té.* — Anc. Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye, etc. : *Il était juge de la* TEMPORALITÉ. (Acad.)

TEMPOREL, ELLE, adj. (*temps.*) Pron. *tan-po-*

rèl. — Qui passe avec le temps, périssable, par oppos. à Éternel, spirituel : *Les biens* TEMPORELS *ne doivent pas être comparés à ceux de l'éternité.* (Acad.) *Les sacrificateurs ne furent point compris dans le partage des terres, pour les détacher davantage des soins* TEMPORELS. (Fleury.) *La conquête d'une félicité immédiate et* TEMPORELLE *est le but de la vie des hommes et le terme de leurs efforts.* (Portalis.) *Chaque bourgade indienne était gouvernée par deux missionnaires qui dirigeaient toutes les affaires spirituelles et* TEMPORELLES. (Chateaubr.) *Si l'homme n'a pas d'autre bonheur à espérer qu'un bonheur* TEMPOREL, *pourquoi ne le trouve-t-il nulle art?* (Mass.) *Léon X mourut au moment où la monarchie* TEMPORELLE *s'affermissait et que la spirituelle commençait à tomber en décadence.* (Volt.)

L'amour qui nous attache aux beautés éternelles
N'étouffe pas en nous l'amour des temporelles. (Mol.)

— Séculier, par oppos. à ecclésiastique : *Puissance, juridiction* TEMPORELLE. (Acad.)

— N. m. Revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice : *Il fut contraint par saisie de son* TEMPOREL. (Acad.)

— Puissance temporelle des princes souverains : *Les rois, quant au* TEMPOREL, *sont indépendants de la puissance spirituelle.* (Acad.)

TEMPORELLEMENT, adv. Pron. *tan-po-rèl-man.* — Pour un temps, par oppos. à Éternellement : *Les méchants ne peuvent être heureux que* TEMPORELLEMENT, *et les bons le seront éternellement.* (Acad.)

TEMPORISATION, n. f. Pron. *tan-po-ri-za-cion.* — Action de temporiser.

TEMPORISEMENT, n. m. Retardement dans l'attente d'un moment plus favorable : *Ce* TEMPORISEMENT *pensa tout perdre.* (Acad.) ‖ Peu usité.

TEMPORISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*tempus, temporis*, temps; lat.) Pron. *tan-po-ri-zé.* — Retarder, différer, dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps plus favorable : *Ne vous hâtez pas, il est bon de* TEMPORISER. (Acad.) *Fabius ne savait que sa vieille méthode de* TEMPORISER *dans la guerre.* (Fam.) *Il était persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à* TEMPORISER *et que tout s'oublie.* (Volt.) *Il y a un an qu'il* TEMPORISE. (Volt.) *Vous voulez* TEMPORISER *en vain.* (Piron.)

TEMPORISEUR, n. m. (*temporiser.*) Pron. *tan-po-ri-zeur.* — Celui qui temporise, qui est dans l'habitude de temporiser : *C'est un grand* TEMPORISEUR. *Le dictateur Fabius a été surnommé le* TEMPORISEUR. (Acad.) *Si l'on n'eût défait Asdrubal, tout était perdu; Fabius le* TEMPORISEUR *eût été sans ressource.* (Fén.)

TEMPS, n. m. (*tempus*; lat., m. sign.) Pron. *tan.* — Durée des choses, marquée par certaines périodes ou mesures, et principalement par le mouvement et la révolution apparente du soleil : *Compter, mesurer le* TEMPS. TEMPS *passé.* TEMPS *présent. La durée du* TEMPS. *Le* TEMPS *amène de grands changements. Les poëtes ont personnifié le* TEMPS. *On représente le* TEMPS *sous la figure d'un vieillard ailé qui d'une main tient une faux, et de l'autre un sablier.* (Acad.) *Le* TEMPS *est de toutes les choses celle qui nous appartient le moins et nous manque le plus.* (Buff.) *L'homme est ce qu'il sera, ce qu'il fut en tout* TEMPS. (Andr.) *Le* TEMPS *ne peut être représenté que par le mouvement et par ses effets, c'est-à-dire par la succession des opérations de la nature.* (Keratry.) *L'homme, entraîné par le* TORRENT *des* TEMPS *ne peut rien pour sa propre durée.* (Buff.)

— Poétiq. :

L'immortelle pensée
Traverse l'avenir sur les ailes du *temps*. (M. J. Chén.)

— *Le temps dévore tout*, à la longue, tout se détruit.

— *Un temps*, un certain espace de temps : *Cela est bon pour* UN TEMPS. (Acad.)

— Ellipt. *Un temps*, pendant un certain temps :

Ne crains rien d'elle, on ne trompe qu'*un temps*. (Volt.)
J'ai bien voulu pour eux quitter *un temps* la ville. (Gress.)

— Dans le m. sens : *Ils furent quelque* TEMPS *saisis, muets, immobiles.* (Fléch.)

— *Cela n'a qu'un temps*, se dit d'une chose qui ne dure, qui ne doit durer que fort peu.

— Fig. *Les injures du temps, des temps*, l'effet du temps, les dégradations, les calamités inséparables de sa durée : *Mettons-nous à l'abri des* INJURES DU TEMPS. (Boil.)

— Astron., *Temps vrai* ou *apparent*, temps mesuré par le mouvement réel et inégal de la terre autour du soleil. ‖ *Temps moyen*, temps mesuré par un mouvement uniforme, réglé sur la vitesse moyenne de la terre. ‖ *Temps périodique*, temps qu'un corps céleste emploie à faire une révolution entière autour d'un point; particul. temps qu'emploie une planète à parcourir son orbite entière. ‖ *Temps astronomique*, temps qui se compte d'un midi à l'autre, par la révolution du soleil. ‖ *Temps civil*, temps astronomique accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, mois et jours que l'on compte d'un minuit à l'autre.

— Succession des jours, des heures, des moments, considérée par rapport aux différents travaux, aux diverses occupations des personnes : *Employer bien le* TEMPS. *Ménager bien le* TEMPS. *Ce travail me prendra bien du* TEMPS, *beaucoup de* TEMPS. *Je ne puis disposer de mon* TEMPS *comme je voudrais.* (Acad.) *Il n'y a que le* TEMPS *qui décide du mérite des ouvrages.* (Volt.) *On n'est pas né pour la gloire, lorsqu'on ne connaît pas le prix du* TEMPS. (Scribe.)

Tout est né pour le *temps*, c'est la loi de ce monde. (C. Del.)

Je suis d'avis
Que nous rendions le *temps* moins long par nos récits. (La F.)

Le *temps* de mille erreurs a fait des vérités. (C. Del.)

Les ours ne peuvent nager que pendant un petit TEMPS. (Buffon.) *Le* TEMPS, *qui affaiblit l'amour, fortifie l'amitié.* (La Br.)

— *Perdre le temps*, ou *perdre son temps*, ne rien faire, ou faire des choses inutiles.

— *Je n'ai pas de temps à perdre*, je n'ai pas de temps à employer inutilement.

— *Je n'ai pas de temps à perdre pour arriver à tel endroit*, je n'ai que le temps nécessaire pour ne pas y arriver trop tard.

— *Il n'y a pas de* TEMPS *à perdre.* (Vauv.) Il faut se hâter.

— *Sans perdre de temps*, sans différer, avec diligence, promptitude : *Il me promit que,* SANS PERDRE DE TEMPS, *il allait travailler à ma délivrance.* (Le Sage.)

— *Réparer le temps perdu, la perte du temps*, profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé, en faire un meilleur usage; redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait négligé jusqu'alors.

— Fam. Il se dit quelquefois en parl. des amusements, des plaisirs : *Je me prépare désormais à me donner du divertissement, et à réparer comme il faut le* TEMPS *perdu.* (Mol.)

— *Passer le temps, son temps à quelque chose, à faire quelque chose*, l'y employer : *Il passe le* TEMPS, *son* TEMPS *à jouer, à rêver, à faire des contes.* (Acad.)

— Absol. *Passer le temps*, se distraire en attendant l'heure marquée pour quelque chose : *Je m'ennuyais à l'attendre, j'ai pris un livre pour* PASSER LE TEMPS. (Acad.)

— Fam. *Passer agréablement le temps, son temps; Avoir, se donner, prendre du bon temps*, se divertir, se récréer.

— Fam. *Passer mal le temps, son temps*, s'ennuyer, souffrir beaucoup, ou être fort maltraité.

— Fig. et fam. *Tuer le temps*, faire des riens, des inutilités pour se désennuyer : *Elle se résigna à prendre patience, et* À TUER LE TEMPS *de son mieux.* (Mérim.)

— *Couler le temps*, laisser écouler le temps, dans l'attente de quelque occasion plus favorable.

— Terme préfix, ou durée limitée de certaines choses : *Payer dans le* TEMPS *porté par l'obligation. Prévenir, devancer le* TEMPS. *Le* TEMPS *s'approche. Elle est accouchée avant le* TEMPS. *Cet apprenti, ce soldat, a fait son* TEMPS. *Prêtez-moi cela pour quelque* TEMPS. (Acad.) *Le matin et le soir sont les* TEMPS *de la journée où l'alouette se fait le plus entendre.* (Buff.) *Leur jeunesse est flétrie avant le* TEMPS. (Thiers.)

Que faisiez-vous au *temps* chaud? (La F.)

— *Il a fait son temps*, se dit d'un homme qui sort d'un emploi après avoir accompli son temps de service, ou qui n'est plus propre aux choses dont il s'est mêlé autrefois avec succès.

— *Cet habit a fait son temps*, il a été porté autant qu'il pouvait l'être, il ne peut plus servir.

— Fig. En parl. des choses, N'être plus de saison; être en dehors des habitudes :

La force a *fait son temps*; la ruse lui succède. (Ancel.)

— Délai : *Je vous demande encore un peu de* TEMPS *pour payer. Vous me donnez un* TEMPS *bien court. Prolonger le* TEMPS. *Abréger le* TEMPS. *Donner un an de* TEMPS. *Accorder du* TEMPS. *Obtenir du* TEMPS. (Acad.)

— *Cet homme ne cherche qu'à gagner du temps*, il ne cherche qu'à différer, il traîne exprès les choses en longueur.

— Prov. *Qui a temps a vie*, quand le terme où l'on doit satisfaire à quelque chose est encore éloigné, on a du loisir pour se préparer à remplir son obligation.

— Loisir : *Je n'ai pas le* TEMPS *de vous parler. Il est si occupé qu'il n'a pas, qu'il ne se donne pas le* TEMPS *de manger.* (Acad.)

— *Donner le temps de*, accorder le temps, le loisir nécessaire à : *Vous ne me* DONNEZ *pas* LE TEMPS *de répondre. Il* DONNE *au duc de Guise* LE TEMPS *de rassembler une armée, de rassurer le royaume.* (Volt.)

— Prov. *Le temps est à Dieu et à nous*, nous avons le loisir de faire ce dont il s'agit, ou, en général, de faire ce qu'il nous plaît.

— Conjoncture, occasion propre : *Le* TEMPS *est favorable. Le* TEMPS *n'est pas encore convenable. Le* TEMPS *le permet. Attendez à un autre* TEMPS. *Chaque chose a son* TEMPS. (Acad.) *Les bonnes institutions survinrent à leur* TEMPS. (F. Ver.) *Il y a des* TEMPS *où tout le monde s'aveugle.* (Volt.) *Il ne se laissa point ébranler par l'iniquité des* TEMPS. (Barthél.)

Il faut céder au temps sans obstination. (Volt.)
... Pour un hymen quel *temps* choisissez-vous? (Rac.)
Il est *temps* de jouir des délices du port. (Racan.)

— *Prendre son temps, bien son temps, prendre mal son temps*, prendre ou ne pas prendre le moment favorable pour faire quelque chose; faire une chose à loisir, sans se presser.

— *Prendre quelqu'un sur le temps*, saisir une occasion subite et favorable pour lui faire faire quelque chose, ou ne lui pas laisser le temps de la réflexion.

— *Prendre le temps de quelqu'un*, attendre le moment qui convient à quelqu'un dont on a besoin.

— *Être à temps*, être dans le moment, la conjoncture favorable : *Il leur semblait qu'on serait toujours* À TEMPS *de consulter ce dépôt des sciences que la fortune ne se lassait pas de conserver.* (Villem.)

— Prov. *Il y a temps pour tout. Il y a temps de rire et temps de pleurer.* ‖ *Tout vient à temps pour qui peut attendre*, avec le temps et la patience on vient à bout de tout.

— *Un temps viendra*, il arrivera une circonstance, une conjoncture favorable.

— Saison propre à chaque chose : *Le* TEMPS *des vendanges. Le* TEMPS *de la moisson. Le carême est un* TEMPS *de pénitence.* (Acad.) *On nourrit les ouvriers tous le* TEMPS *de la vendange.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. *Le temps des perdreaux, le temps des cerises, des melons, des petits pois, etc.*, le temps où l'on va à la chasse des perdreaux; le temps où l'on mange des cerises, des melons, des petits pois, etc.

— *Le temps de Noël, le temps de Pâques* ou *le temps pascal*, les jours pendant lesquels se célèbrent les fêtes de Noël, de Pâques.

— *Le temps des vacances*, l'époque de l'année où les tribunaux, les colléges, etc., sont fermés.

— *Quatre-temps*, les trois jours de jeûne ordonnés par l'Église en chacune des quatre saisons de l'année; *Observer les* QUATRE-TEMPS. *Jeûner* QUATRE-TEMPS *et Vigiles.* (Acad.)

— Liturg. *Le propre du temps*, manière de célébrer l'office, suivant les jours, fêtes et féries de l'année. ‖ Office particulier à certaines fêtes.

— Chronol. Siècle, âge, époque : *Du* TEMPS *du déluge. Du* TEMPS *des patriarches. Du* TEMPS *d'Auguste. Distinguer les* TEMPS. *Ils vivaient dans le même* TEMPS. *Il était de mon* TEMPS. *Dans mon jeune* TEMPS. *Au* TEMPS *de ma jeunesse.* (Acad.)

... Tous les *temps* ont produit des héros. (Volt.)

— *La source des temps*, les commencements du monde. ‖ *La nuit des temps*, les temps les plus éloignés, et dont on n'a aucune connaissance certaine : *Cela se perd dans* LA NUIT DES TEMPS. (Acad.)

— *Avant les temps, le temps*, avant la création du monde. ‖ *Dans le cours, dans la suite des temps*, dans un avenir fort éloigné.

— Écrit. sainte, *Dans la plénitude des temps*, dans le temps auquel Notre-Seigneur est venu accomplir les prophéties. ‖ *À la consommation des temps*, à la fin du monde.

— *Temps fabuleux*, époque qui s'est écoulée jusqu'au déluge de Deucalion. ‖ *Temps héroïques*, époque qui s'étend depuis le déluge jusqu'à la première olympiade. ‖ *Temps historiques*, époque qui commence à la première olympiade et comprend tous les temps postérieurs.

— Époque considérée quant à l'état des choses, au gouvernement, aux mœurs, aux modes, etc. : *En* TEMPS *de paix et en* TEMPS *de guerre. Il faut s'accommoder au* TEMPS, *céder au* TEMPS. *Les* TEMPS *sont durs. Cela n'est pas surprenant par le* TEMPS *qui court.* (Acad.) *Les sages sont-ils crus dans les* TEMPS *d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophé-*

trice? (Boss.) *Il faut savoir souffrir, et attendre des* TEMPS *plus heureux.* (Volt.)

Il faut céder au temps sans obstination. (Mol.)

— *Nous sommes vieux, les* TEMPS *amènent d'autres mœurs.* (La Chauss.)

— Prov. *Autre temps, autres mœurs.*

— *Le temps des scélérats, des délateurs*, le temps qui leur est favorable; le temps où il y en a beaucoup.

— Fam. Disposition de l'air; état de l'atmosphère : *Il fait beau* TEMPS, *vilain* TEMPS, *mauvais* TEMPS. TEMPS *sombre, obscur, couvert, bas. Changement de* TEMPS. *Le* TEMPS *s'éclaircit, s'obscurcit, se couvre. Le* TEMPS *se met au beau. Être exposé à l'injure, aux injures du* TEMPS. (Acad.) *Le* TEMPS *est pris de tous côtés.* (Did.)

— Fam. *Il fait un temps de demoiselle*, il ne fait ni poussière ni soleil.

— Prov. *Changement de temps, entretien de sots*; l'état de la température est un éternel sujet de conversation dans la bouche des sots.

— Prov. et fig. *Prendre le temps comme il vient*, ne s'inquiéter de rien et s'accommoder à tous les événements.

— Fig. et fam. *Il y fait la pluie et le beau temps*, se dit d'un homme qui est en grand crédit dans un pays ou dans une maison particulière.

— Mar. *Gros temps*, temps d'orage.

— Véner. *Revoir de bon temps*, trouver une voie fraiche et de la nuit.

— Art. mil. Moments précis de certains mouvements, distingués et séparés par des pauses : *La charge en douze* TEMPS, *en quatre* TEMPS. *Un* TEMPS *et deux mouvements.* (Acad.)

— Par anal. *Temps d'arrêt.*

— Chacun des intervalles ou des mouvements dont se compose la cadence : *Observer les* TEMPS *de la danse.* (Acad.)

— Man. Chaque mouvement accompli, de quelque allure que ce soit : *Tel exercice se fait en deux ou trois* TEMPS. *Le cavalier ne doit pas perdre un* TEMPS *de cheval.*

— *Un temps de galop*, une galopade qui ne dure pas très-longtemps : *Elle s'arrêta de nouveau pour écouter, après avoir fait un* TEMPS DE GALOP *sans rencontrer personne.* (G. Sand.)

— Escrim. Chacun des mouvements que l'on fait avant de parvenir à toucher : *Pousser une botte en deux* TEMPS, *en trois* TEMPS. (Acad.)

— Moment favorable que l'on doit choisir pour fondre sur son adversaire. || *Coup de temps*, coup pris d'opposition sur un développement. || *Prendre sur le temps*, frapper son adversaire d'une botte, au moment où il fait un mouvement. || *Tirer sur le temps*, pousser une botte, au moment où l'adversaire se prépare lui-même à en tirer une.

— Mus. Principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution, quoique d'ailleurs elles soient égales en durée : *Mesure à deux* TEMPS, *à trois* TEMPS, *à quatre* TEMPS. *La mesure se divise en* TEMPS *forts et en* TEMPS *faibles. La mesure commence toujours par un* TEMPS *fort.* (Acad.) *Çà, comptez bien vos* TEMPS *pour partir.* (Regn.)

— *Appuyer sur les temps forts*, les faire sentir.

— Déclam. Il se dit des pauses, des silences qu'on observe ou qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots : *Lorsqu'on parle en public, il est bon d'observer des* TEMPS *entre certains mots, entre certaines phrases.* (Acad.)

— Gramm. Différentes inflexions au moyen desquelles un verbe exprime le *présent, le passé* et *l'avenir* d'une manière absolue ou relative : *Il y a trois* TEMPS *principaux : le présent, le passé et le futur.*

— *Temps primitifs*, temps des verbes qui servent à former les autres : *Les* TEMPS PRIMITIFS *sont*, le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *passé défini.*

— *Temps dérivés* ou *secondaires*, ceux qui sont formés des temps primitifs.

— *Temps simples*, temps qui sont formés du radical propre du verbe et des terminaisons communes à tous les autres verbes.

— *Temps composés*, temps formés du participe passé et d'un des auxiliaires *avoir* ou *être.*

= **À temps**, loc. adv. Assez tôt : *Vous arrivez* À TEMPS. *Vous y serez assez* À TEMPS. (Acad.)

— *Cette chose n'a point été faite à temps*, elle a été faite trop tôt ou trop tard.

— Pour un temps fixé : *Galères* À TEMPS. *Bannissement* À TEMPS. (Acad.)

= **Au même temps, en même temps**, loc. adv. Dans le même instant, à la même heure, ensemble : *Nous sommes partis* AU MÊME TEMPS. *Nous étions au collége* EN MÊME TEMPS. (Acad.)

= **Tout d'un temps**, loc. adv. Tant à la fois :

Emmenez avec vous les souffleurs *tout d'un temps.*
(La Font.)

= **De tout temps**, loc. adv. Toujours : DE TOUT TEMPS *la vertu s'est fait* ESTIMER. (Acad.)

De *tout temps*
Les petits ont pâti des sottises des grands. (La Font.)
Les sages, *de tout temps*, se sont servis des fous. (Volt.)

= **La plupart du temps**, loc. adv. Presque toujours.

= **De temps en temps, de temps à autre**, loc. adv. De fois à autre; quelquefois : *Il vient me voir* DE TEMPS À AUTRE. *Ce jeune homme fait des étourderies de* TEMPS EN TEMPS. (Acad.)

= **En temps et lieu**, loc. adv. Dans le temps et le lieu convenable : *Je vous expliquerai cela* EN TEMPS ET LIEU. (Acad.) *J'ai un écrit qui paraîtra* EN TEMPS ET LIEU. (J.-J. Rouss.)

= **Suivant, selon le temps**, ou **les temps**, loc. adv. Conformément à la circonstance : *Il faut s'habiller* SUIVANT LE TEMPS. (Acad.) || *Cet homme parle toujours* SUIVANT LES TEMPS.

= **Dans le temps que**, loc. conj. Lorsque, pendant que : *J'entrai dans son appartement* DANS LE TEMPS QU'*elle lisait.* (Le Sage.) DANS LE TEMPS QU'*il fait un salon, il ne prévoit pas qu'il faudrait faire un escalier.* (Fén.)

= **Dans le temps où**, se dit dans le m. sens : *Il y a parmi les oiseaux pêcheurs des espèces qui ne voient pas bien pendant le jour et qui ne pêchent que* DANS LE TEMPS OÙ *les hiboux et les chouettes chassent.* (Buff.)

TENABLE, adj. des 2 g. (*tenir.*) Pron. *tnabl.* — Guerr. En parl. d'un lieu, d'un poste, Où l'on peut se défendre, où l'on peut demeurer sans un trop grand péril : *Cette place, ce vieux château n'est pas* TENABLE. *Ce poste n'est pas* TENABLE. (Acad.)

— Fam. Il se dit aussi d'un lieu, d'un endroit où l'on ne peut demeurer commodément : *Il fait trop froid ici, on étouffe de chaud dans cette chambre, la place n'est pas* TENABLE. (Ac.) *La campagne n'est pas* TENABLE. (J.-J. Rouss.)

— Par anal. : *Les commissaires du parlement avaient quitté Dublin, où leur position n'était plus* TENABLE. (Guizot.)

TENACE, adj. des 2 g. (*tenax*; lat., m. sign.) Visqueux, adhérent, qui résiste à la séparation : *Une matière* TENACE *et gluante. La poix est plus* TENACE *que la cire.* (Acad.) *Les fils du lin de la Nouvelle-Zélande sont plus* TENACES *que ceux d'aucune autre plante.* (Cuv.)

— *Métal tenace*, métal qui résiste à une tension considérable, sans se rompre.

— Fig. et fam. Avare; qui ne donne qu'avec peine : *Il est extrêmement* TENACE. *Il est d'une humeur si* TENACE *qu'on n'en saurait rien tirer.* (Acad.) *L'oncle, qui est tuteur, est fort* TENACE. (Danc.)

— Fig. Qui est attaché opiniâtrément à ses idées, à ses projets, à ses prétentions : *C'est un homme fort* TENACE, *et qui ne renonce pas aisément à ce qu'il désire, à ce qu'il veut.* (Acad.)

— Par anal. : *L'obstination* TENACE *des mahométants.* (Montesq.) *Les préjugés les plus* TENACES *sont toujours ceux dont les fondements sont les moins solides.* (Duclos.) *Il n'y a point de classes chez lesquelles les passions que la propriété fait naître soient plus âpres et plus* TENACES *que chez la classe moyenne.* (A. de Tocquev.)

— Fig. *Avoir la mémoire tenace*, ne point oublier ce qu'on a appris.

— Bot. Qui s'attache, s'accroche à ce qui le touche, comme les tiges et les semences du grateron.

TENACEMENT, adv. D'une manière tenace; avec ténacité. || Peu usité.

TÉNACITÉ, n. f. (*tenacitas*; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est tenace : *La* TÉNACITÉ *de la poix, de la glu.* (Acad.)

— Propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une pression, une force, un tiraillement considérable, sans se rompre : *La* TÉNACITÉ *des métaux.* (Acad.)

— Fig. Attachement invariable à une idée, à un projet, etc. : *Il montre bien de la* TÉNACITÉ *pour une chose qui n'en vaut pas la peine.* (Acad.)

— Avarice : *Cet homme a bien de la* TÉNACITÉ. || Peu usité.

— Fig. *Sa mémoire est d'une grande ténacité*, il a la faculté de retenir longtemps ce qu'il a appris.

TENAILLE, n. f. (*tenir.*) Pron. *tnay.* — Techn. Instrument de fer composé de deux pièces mobiles attachées l'une à l'autre par une goupille, et qui sert pour arracher quelque chose : *Apportez la* TENAILLE. (Acad.)

— Il se dit plus ordin. au plur. : *Des* TENAILLES *de maréchal. Le serrurier apporta ses* TENAILLES. *Des* TENAILLES *à attiser le feu.* (Acad.) *Le tigre redressa son museau et le leva violemment pour faire arriver jusqu'à ses poumons un peu d'air, dont les mains du gladiateur lui fermaient le passage, comme deux* TENAILLES *de forgeron.* (A. Guiraud.)

— *Mors de la tenaille*, les deux demi-cercles qui sont à l'un des bouts de l'instrument et qui, quand on les ferme, serrent, mordent les choses qui se trouvent entre eux deux.

— Chir. Sorte de pince à mors tranchants, dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages.

— Fortif. Ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine : *S'il y avait des* TENAILLES, *le passage du fossé pourrait être retardé encore de quelques jours.* (Vauban.)

— *Double tenaille*, celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants.

— Techn. Cadre de fer avec lequel on embrasse les cuvettes qui tiennent le verre en fusion pour le verser sur la table de cuivre.

TENAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tenailler : *Le parlement le condamna à être* TENAILLÉ *dans toutes les parties de son corps avec des tenailles ardentes.* (Volt.)

— Fortific. Garni d'une tenaille : *Courtine* TENAILLÉE.

TENAILLÉE, n. f. Pron. *tna-ié.* — Techn. Quantité d'objets pris avec une maille.

TENAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tenaille.*) Pron. *tna-ié.* — Anc. Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes : *On* TENAILLAIT *autrefois les criminels de lèse-majesté au premier chef.* (Acad.)

TENAILLON, n. m. Pron. *tna-ion.* — Fortif. Petite tenaille, ouvrage construit en face d'une demi-lune. || Il y en a ordinairement deux, qui se nomment aussi *Lunettes.*

TENANCE, n. f. Anc. cout. Tenure; position du tenancier; bien qu'il occupe.

TENANCIER, IÈRE, n. (*tenir.*) Pron. *tnan-cié, cièr.* — Dr. Celui, celle qui tenait des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens ou autres droits : *En France, aujourd'hui, les propriétaires ne sont ni de grands* TENANCIERS, *ni des oisifs opulents, ni des riches d'origine.* (Troplong.) *Comme son intendant, le gentilhomme ne voyait plus dans les* TENANCIERS *que des débiteurs.* (A. de Tocquev.)

— *Franc tenancier*, celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

— Vulg. Fermier d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme.

TENANT, part. prés. de Tenir.

TENANT, ANTE, adj. Qui tient; on ne l'emploie guère que dans ces locut. : *Les plaids tenants*, à l'audience. || Vieux.

— *Séance tenante*, dans le cours de la séance, avant la clôture de la séance : *On décida que le rapport sur cet objet serait fait* SÉANCE TENANTE. (Acad.)

TENANT, n. m. Anc. Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants : *Les* TENANTS *et les assaillants.* (Acad.)

— Fig. et fam. Celui qui, dans une discussion, soutient une opinion contre ceux qui la combattent : *Il était le* TENANT *de la discussion, de la dispute.* (Acad.) *Clercs et laïques étaient accourus pour entendre une thèse : le* TENANT *était un étranger; cet étranger, c'était le Dante.* (Villem.)

— Celui qui défend une personne dans une conversation : *Il est le* TENANT *d'un tel. C'est le* TENANT *déclaré de ce ministre.* (Acad.)

— Fam. *Il est le tenant dans cette maison*, se dit d'un homme qui va souvent dans une maison, et qui y est comme le maître. || *Être le tenant d'une dame*, en être le galant déclaré.

— *Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre, d'un héritage*, les héritages ou pièces de terre, etc., qui y sont adjacents, qui le bornent de divers côtés : *Donner une déclaration par* TENANTS ET ABOUTISSANTS. *Ces deux chemins sont les* TENANTS *de cet héritage.* (Acad.)

— Fig. *Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire*, en bien connaître toutes les circonstances, tous les détails.

— Blas. Il se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus : *Les armes de France avaient pour* TENANTS *deux anges vêtus en lévites de la dalmatique de France.* ‖ V. SUPPORT.

= **Tout en un tenant, tout d'un tenant,** loc. adv. Sans interruption, d'une même continuité : *Il a tant d'arpents de terre, de pré, de vigne, de bois,* TOUT D'UN TENANT, TOUT EN UN TENANT. (Acad.)

TÉNARE, n. m. Poétiq. Enfer des païens : *Il fut précipité dans le* TÉNARE. (Acad.)

Elle invoque à grands cris tous les dieux du *Tenare.*
(J.-B. Rouss.)

— *Les habitants du Ténare,* les morts.

TENDANCE, n. f. (*tendre.*) Pron. *tan-danss.* — Phys. Action, force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté : *La* TENDANCE *des corps vers un centre.* (Acad.)

— Par anal. *Il y a dans l'esprit humain deux* TENDANCES *aussi distinctes que la gravitation et l'impulsion dans le monde physique, c'est l'idée d'une décadence et celle d'un perfectionnement.* (Mme de Staël.)

— Simple direction du mouvement.

— Fig. et mor. Direction sensible, apparente vers un but, vers une fin : *L'homme a une tendance naturelle à l'égoïsme. Il y a dans cet écrit une* TENDANCE *aux opinions ultramontaines.* (Acad.)

TENDANT, part. prés. du v. Tendre : *La société ne présentait plus que des éléments épars, mais* TENDANT *eux-mêmes à se rapprocher.* (Thiers.)

TENDANT, ANTE, adj. Qui tend, qui vise à quelque fin : *Un discours* TENDANT *à prouver.... Une proposition* TENDANTE *à l'hérésie.* (Acad.)

Gramm. TENDANT est *participe* ou *adjectif* : il est *participe,* et invariable, quand il exprime une simple circonstance : *On ne peut que condamner des discours* TENDANT *ouvertement à la rebellion.* (Acad.) Il est *adjectif,* et variable, quand il exprime l'état, la qualité d'une chose : *Semer des libelles* TENDANTS *à la sédition.* (Acad.)

TENDELET, n. m. Pron. *tand-lè.* — Mar. Sorte de dais qu'on place au-dessus de l'arrière de certains canots, pour abriter ceux qui s'y trouvent placés ; tente de la poupe d'une galere : *Ces barques n'ont pas de* TENDELET ; *l'étiquette turque réserve le* TENDELET *aux caïques du sultan.* (Th. Gautier.)

— Par anal. Hortic. Petite tente dont on se sert pour mettre certaines plantes délicates à l'abri des rayons du soleil de midi.

TENDELIN, n. m. Pron. *tand-lain.* — Techn. Sorte de hotte de sapin, pour le transport de la vendange.

TENDER, n. m. (mot angl., *de tendere,* tendre vers ; lat.) Chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaires à l'alimentation d'une locomotive ; il se compose de deux parties, la caisse à eau et l'emplacement au charbon. ‖ On dit aussi *Allége.*

TENDERIE, n. f. (*tendre.*) Pron. *tand-ri.* — Chass. Lieu où l'on tend des piéges pour attraper des oiseaux ou d'autres animaux.

TENDEUR, n. m. Celui qui tend quelque chose : TENDEUR *de tapisseries.* TENDEUR *de piéges.* (Acad.)

— Chass. Braconnier qui tend des lacs, des traineaux, des collets, pour prendre le gibier.

TENDINEUX, EUSE, adj. (*tendon.*) Pron. *tan-di-neu, neuz.* — Anat. Qui a rapport aux tendons : *Tissu* TENDINEUX. *Fibre, membrane* TENDINEUSE.

TENDOIR, n. m. (*tendre.*) Pron. *tan-doar.* — Techn. Bâton qui fait partie d'un métier de tisserand et qui empêche la poitrinière de se dérouler.

— Perche sur laquelle on étend des étoffes pour les faire sécher.

TENDON, n. m. (*tendo,* je tends ; lat.) Pron. *tan-don.* — Anat. Partie fibreuse, blanchâtre, ronde ou aplatie, qui forme l'extrémité des muscles, et qui sert à les attacher aux os ou à d'autres parties : *Le* TENDON *d'un gros muscle. Le chirurgien, en le saignant, lui a piqué un* TENDON. (Acad.)

— *Tendon d'Achile,* gros tendon aplati, formé, à la partie inférieure de la jambe, par la réunion de plusieurs tendons, et s'attachant à la face postérieure du calcanéum.

— Art vétér. Corde épaisse et solide située en arrière du canon du cheval ; elle est formée par la réunion des deux tendons fléchisseurs du pied, entourés de leurs gaînes synoviales : TENDON *sec, mou, engorgé.*

— *Tendon bien détaché,* celui qui est bien séparé du canon.

— *Tendon failli,* tendon faible et appliqué contre le canon, à la partie supérieure.

— *Tendon feru,* celui qui est blessé.

TENDRE, adj. des 2 g. (*tener* ; lat., m. sign.) Pron. *tandr.* — Qui peut être aisément coupé, divisé ; par oppos. à Dur : *Bâtir avec des pierres* TENDRES. *Le plomb et l'étain sont les plus* TENDRES *des métaux.* (Acad.) *Les castors préfèrent l'écorce fraîche et le bois* TENDRE *à la plupart des aliments ordinaires.* (Buff.) *La tige du bananier est* TENDRE *et molle* (Rayn.)

— En parl. des aliments, Qui est aisé à couper, à inciser, à broyer avec les dents : *Une viande extrêmement* TENDRE. *On ne peut rien manger de plus* TENDRE. (Acad.) *Les brebis et les moutons en Amérique, ont en général la chair moins succulente et moins* TENDRE *qu'en Europe.* (Cuv.)

— Fam. *Tendre comme rosée,* extrêmement tendre ; il se dit de la viande, des herbes et des légumes.

— En parl. du pain, Nouvellement cuit : *Manger du pain* TENDRE. *Le pain de Gonesse est excellent quand il est* TENDRE. (Acad.)

— Délicat, sensible, aisément pénétré par les impressions de l'air : *Avoir la peau* TENDRE. *Les jeunes arbres ont l'écorce* TENDRE. (Acad.) *Je suis comme un enfant dont les organes encore* TENDRES *sont vivement frappés par les moindres objets.*

Dieu nous a fait le cœur moins *tendre* que la peau.
(Viennet.)

— Par anal. : *L'honneur est* TENDRE *et se blesse de peu.* (Rivar.)

— Fig. et fam. *Être tendre à la tentation,* être très-accessible à la tentation :

Vous êtes donc bien *tendre* à la tentation ? (Mol.)

— *Ce cheval est tendre à l'éperon,* il est extrêmement sensible à l'éperon. ‖ *Il a la bouche tendre,* il a la bouche délicate ; il ne faut pas le gourmander de la main. ‖ *Il est tendre aux mouches,* il est extrêmement sensible aux moindres piqûres de mouches.

— Fig. et fam. *Être tendre aux mouches,* se dit d'un homme qui est sensible aux moindres incommodités, ou qui s'offense des moindres choses. ‖ On dit dans le m. sens, *Il a la peau tendre, bien tendre.*

— *Avoir la vue tendre, les yeux tendres,* avoir la vue délicate et faible.

— Par anal. : *L'œil* TENDRE *et faible ne sera pas ami des couleurs vives et fortes.* (Did.)

— *Fig. Avoir la conscience tendre,* être délicat sur les choses qui intéressent la conscience.

— *Tendres années, tendre jeunesse, âge tendre,* enfance, la plus grande jeunesse : *Mes enfants sont dans l'*ÂGE TENDRE *où la vie est encore mal assurée.* (J.-J. Rouss.)

Dans un *âge si tendre,*
Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre ? (Rac.)

— Fig. Qui a de la tendresse, qui est sensible à l'amitié, à la compassion et plus particul. à l'amour : *Un ami* TENDRE. *Un père* TENDRE. *Un tendre amant. Avoir l'âme* TENDRE, *le cœur* TENDRE. *Il a pour vous une amitié* TENDRE, *un* TENDRE *attachement. Vous m'avez inspiré les plus* TENDRES *sentiments, le plus tendre intérêt.* (Acad.) *Lorsqu'une fille* TENDRE *raconte son histoire, il ne faut pas trouver mauvais qu'elle en supprime quelque circontance.* (Le Sage.) *Les philosophes ne sont guère* TENDRES (Volt.) *Dieu sait comme elle était* TENDRE ! (Marm.)

Toujours soumis, *tendre* et fidèle,
Tu reçois, pour prix de ton zèle,
Des coups et souvent le trépas. (Flor.)

— Par anal. : *Je ne cesserai jamais de prendre à vous le plus* TENDRE *intérêt.* (J.-J. Rouss.) *Il est pénétré pour vous de l'attachement le plus* TENDRE. (Volt.) *La langue de ces insulaires se prête aisément à l'expression des sentiments les plus* TENDRES. (Rayn.)

— En parl. des choses, Propre à exprimer, à inspirer l'amitié, la compassion, et principal. l'amour : *Un discours* TENDRE. *Des paroles, des vers* TENDRES. *Regarder d'un air* TENDRE. *Il m'a fait de* TENDRES ADIEUX. *Un* TENDRE *aveu.* (Acad.)

— *Avoir le son de la voix, un son de voix tendre,* avoir le son de la voix touchant et gracieux.

— Mus. Touchant, gracieux, passionné : *Un air* TENDRE.

Du rossignol les chants sont toujours *tendres.* (Bérang.)

— Peint. Il se dit de certains coups de pinceau extrêmement délicats : *Il y a des touches extrêmement* TENDRES *dans ce tableau.* (Acad.)

— Par anal. *Ce peintre a le pinceau tendre,* il a le pinceau fort délicat. ‖ Vieux.

— *Couleur tendre,* couleur délicate qui ne fatigue point la vue.

— N. m. Fam. Tendresse : *Il a du* TENDRE *pour cette femme.* (Acad.)

— Penchant : *J'ai un furieux* TENDRE *pour les hommes d'épée.* (Mol.)

... Fort gauchement j'ai joué là le *tendre.* (Desm.)

— Fig. Dans le style précieux. *Le pays de Tendre,* l'amour, que l'on peignait allégoriquement sous l'emblème d'un pays imaginaire : *Elle faisait peut-être quelques pas dans le pays de* TENDRE, *mais assurément elle se gardait bien d'aller jusqu'au bout.* (Fonten.)

TENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*tendere* ; lat., m. sign.) Pron. *tandr.* — (*Je tends, tu tends, il tend, nous tendons, vous tendez, ils tendent ; je tendais, nous tendions ; je tendis, nous tendîmes ; je tendrai, nous tendrons ; je tendrais, nous tendrions ; tends, tendons, tendez ; que je tende, que nous tendions ; que je tendisse, que nous tendissions ; tendant ; tendu, tendue.*) Tirer et bander quelque chose, comme une corde, un arc, etc. : TENDRE *une corde, un arc.* TENDRE *des toiles pour le sanglier.* TENDRE *un panneau.* TENDRE *des filets aux oiseaux.* (Acad.) *Le seigneur lui-même a* TENDU *son arc contre eux.* (Lamotte.) TENDEZ *vos filets, mais n'effarouchez pas mon gibier.* (Vitet.) *Il fallait en effet qu'il* TENDIT *autour de l'armée autrichienne un réseau, et que ce réseau fût assez fort pour la retenir.* (Thiers.)

— Absol. *Tendre aux oiseaux, aux bécasses, aux grues, etc.,* tendre des filets aux oiseaux, aux bécasses, aux grues.

— *Tendre un piége,* le placer et le disposer de manière que l'animal puisse s'y prendre.

— Par anal. : TENDRE *une souricière.* TENDRE *un quatre de chiffre.* TENDRE *des gluaux.* (Acad.)

— Fig. *Tendre un piége, un panneau à quelqu'un,* chercher à le faire tomber dans quelque faute, à lui faire faire quelque fausse démarche, etc., dont on espère profiter : *Dieu* TENDIT *dans la beauté de Judith un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne.* (Boss.) *Il est difficile qu'une âme sans expérience échappe à tant de piéges que lui* TEND *le monde.* (Fléch.)

— *Tendre un pavillon, une tente,* les dresser et les mettre en état de servir.

— Par anal. *Tendre un lit, tendre une tapisserie.*

— *Tendre une chambre, une salle, etc.,* la tapisser : TENDRE *un appartement ; le* TENDRE *de damas, de velours.* TENDRE *de deuil une chambre.* (Acad.) *Elle rafraîchit quelques parties de son mobilier et* TENDIT *à nouveau son appartement.* (H. de Balzac.)

— Couvrir, orner de tapisseries : *La coutume est ce jour-là de* TENDRE *dans toutes les rues, de* TENDRE *partout.* (Acad.) *Aux processions, ils* TENDAIENT *soigneusement leurs maisons de draps chargés de fleurs.* (H. de Balzac.)

— En parl. d'une partie du corps, porter en avant : TENDRE *la main en signe d'amitié.* TENDRE *le dos aux coups.* TENDRE *la joue.* TENDRE *les mains au ciel, vers le ciel.* TENDRE *le pied à quelqu'un pour le faire tomber.* (Acad.)

Et moi je lui *tendais* les bras pour l'embrasser. (Rac.)
Furieuse, elle approche avec un couteau
De ce fils innocent qui lui *tendait* les bras. (Volt.)

— *Cette personne tend le cou, tend le ventre,* elle avance trop le cou, le ventre.

Ne *tends* pas tant le dos ; renfonce l'estomac. (Regn.)

— *Tendre la main,* mendier : *Il est encore trop robuste pour* TENDRE LA MAIN. (Acad.)

Eh bien ! moi, je suis pauvre, et je vous *tends* la main.
(A. Guir.)

— Prov. *Il vaut mieux tendre la main que le cou,* il vaut mieux mendier que s'exposer au supplice en volant.

— Fig. *Tendre les bras à quelqu'un,* l'aider, lui offrir ses secours, son appui ; être disposé à lui pardonner ses torts : *Il lui a* TENDU *les bras dans sa disgrâce. Ce jeune homme a fait de grandes fautes, mais son père l'invite au repentir, et lui* TEND LES BRAS. (Acad.)

— Fig. *Tendre les bras à quelqu'un ou vers quelqu'un,* implorer son secours.

— Intransitiv. Aller à un certain terme, aboutir : *Où* TEND *ce chemin-là ?* (Acad.)

— Fig. Avoir pour but : *Où* TENDENT *tous ces détours ? A quoi* TENDENT *vos desseins ? Ses conclusions* TENDAIENT *à.... Tout cela ne* TEND *à rien.* TENDRE *à la perfection.* (Acad.) *Il ne faut pas rechercher avec trop de sévérité le principe des actions quand elles* TENDENT *au bien de la société.* (Duclos.) *Toutes ses actions, toutes ses paroles étaient le résultat d'un calcul, et* TENDAIENT *à une même fin.* (Vitet.)

— *Cette maladie tend à la mort,* elle est mortelle.

— *Le malade tend à sa fin,* il est près de mourir.

— Fig. *Tendre à sa fin*, se diriger vers la fin, vers le but que l'on se propose.

— *C'est un homme qui tend à ses fins*, va constamment vers le but qu'il s'est proposé.

— Suivi d'un infin. il veut la prép. *à* :

L'art des courtisans
Ne *tend* qu'à profiter des faiblesses des grands. (Mol.)

= **Se tendre**, v. pron. Être tendu : *Ce piége se* TEND *ordinairement la nuit.*

— Se roidir, devenir tendu.

TENDREMENT, adv. Avec tendresse : *Les mères aiment* TENDREMENT *leurs enfants. Regarder* TENDREMENT. (Acad.) *J'ai songé* TENDREMENT *à vous.* (Mme de Sév.) *Ils aimaient leurs femmes, et ils en étaient* TENDREMENT *chéris.* (Montesq.) *Cette femme là ne saurait cacher sa faiblesse, elle vous aime si* TENDREMENT. (Le Sage.)

— Avec une expression tendre :

Et jusqu'à je vous hais, tout s'y dit *tendrement*. (Boil.)

— *Peindre tendrement*, avoir le pinceau délicat et léger. || Cette locution a vieilli.

TENDRESSE, n. f. Pron. *ten-drèss*. — Qualité de ce qui est tendre ; sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature : *La* TENDRESSE *d'un père pour ses enfants.* TENDRESSE *de cœur, d'âme. Il lui a donné mille marques de* TENDRESSE. (Acad.) *Si tu voyais avec qu'elle* TENDRESSE *il caresse mes enfants.* (J.-J. Rouss.) *Tant que la France subsistera, on s'y souviendra de la* TENDRESSE *que Louis XII avait pour son peuple.* (Volt.)

— Par extens. Passion même de l'amour : *Il a beaucoup de* TENDRESSE *pour elle. Elle a le cœur plein de* TENDRESSE *pour lui.* (Acad.)

— Au pl. Personnes aimées : *Il eut toujours de doux élans vers ses premières* TENDRESSES. (G. Sand.) || Peu usité.

— Au plur. Caresses, témoignages d'affection : *Il me fait mille* TENDRESSES. *Défiez-vous de toutes ses* TENDRESSES. (Acad.) *L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des* TENDRESSES *de sa famille.* (Boss.)

— B.-arts. Soin, délicatesse, douceur, légèreté du pinceau, du ciseau : *Nul ciseau, nul tour, nul pinceau ne peut approcher de la* TENDRESSE *avec laquelle la nature tourne et arrondit ses sujets.* (Boss.)

— Par anal. : *On croit que Racine a été un des modèles de Massillon, parce qu'on trouve dans la prose de l'orateur la même douceur et la même* TENDRESSE *que dans les vers du poëte.* (Dussault.)

TENDRETÉ, n. f. En parl. des viandes, des fruits, des légumes, qualité de ce qui est tendre : *La* TENDRETÉ *d'un gigot, d'un lièvre. La* TENDRETÉ *de ces légumes, de ces fruits.* (Acad.) || Peu usité.

TENDRON, n. m. (*tendre.*) Pron. *tan-dron*. — Agric. Bourgeon, rejeton tendre de quelques arbres, de quelques plantes : *Les chèvres broutent les* TENDRONS *des arbres et des plantes.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Un tendron, un jeune tendron*, une jeune fille : *Un jeune essaim de* TENDRONS. (Volt.)

— Art culin. Cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux : *Manger une fricassée de* TENDRONS *de veau.* (Acad.)

TENDU, UE, part. pass. du v. Tendre : *L'oreille* TENDUE, *je frémissais de perdre un seul de ses accents.* (Lam.)

Sur la corde *tendue* un jeune voltigeur
Apprenait à danser. (Flor.)

— Fig. *Avoir l'esprit tendu*, avoir l'esprit fortement appliqué à quelque chose : *A L'ESPRIT SI* TENDU *tout le jour qu'il a besoin de prendre quelque relâche.* (Acad.)

— Dans le m. sens : *L'attention* EST *toujours* TENDUE. (Rac.)

— Fig. : *Mes forces et mes facultés démesurément* TENDUES *s'affaissent.* (H. de Balz.)

— Fig. *Style tendu*, style qui laisse voir l'effort, qui manque d'aisance, de souplesse.

— Revêtu de tapisseries, de tentures : *La salle à manger était* TENDUE *d'un papier vert.* (H. de Balz.)

TENDUE, n. f. (*tendre.*) Chass. Action de tendre des piéges, des filets.

— Canton où l'on a tendu des piéges, des toiles, des filets pour attraper des oiseaux.

TÉNÈBRES, n. f. pl. (*tenebræ*; lat., m. sign.) Privation de lumière ; obscurité complète : *Les* TÉNÈBRES *de la nuit. Dissiper les* TÉNÈBRES. *S'avancer à la faveur des* TÉNÈBRES. (Barthél.)

Les démons sont là dans les *ténèbres*. (C. Del.)

— Fig. et Mor. : *Les* TÉNÈBRES *de l'idolâtrie, du péché, de l'ignorance. Toute cette matière est pleine de* TÉNÈBRES. *Percer les* TÉNÈBRES *des anciens temps.* (Acad.) *Les* TÉNÈBRES *de l'incrédulité sont, pour les esprits de nos jours, ce qu'étaient autrefois, pour les peuples, les* TÉNÈBRES *du paganisme.* (De Frayss.) *Je lis nos anciens livres, et ils redoublent mes* TÉNÈBRES. (Volt.) *La lumière de la vérité ne luit pas en vain au milieu des* TÉNÈBRES. (De Frayssin.)

— Écrit. sainte, *L'ange, l'esprit, le prince des ténèbres*, le démon.

— Liturg. cathol. *Les ténèbres*, matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte : *Aller à* TÉNÈBRES. *Entendre les* TÉNÈBRES. *Chanter une leçon de* TÉNÈBRES. (Acad.)

TÉNÉBREUSEMENT, adv. Pron. *té-né-breuz-man*. — D'une manière ténébreuse ; dans les ténèbres. || Peu usité.

TÉNÉBREUX, EUSE, adj. (*ténèbres.*) Sombre, obscur : *Les voiles* TÉNÉBREUX *de la nuit.* (Acad.) *Un cachot humide et* TÉNÉBREUX. (Lamenn.)

— Fig. *Les temps ténébreux de l'histoire*, les temps où l'histoire est obscure et incertaine.

— Poétiq. *Le séjour ténébreux*, l'enfer.

— Qui se passe dans les ténèbres :

Enfin, toute l'horreur d'un combat *ténébreux*. (Rac.)

— Fig. *Il est sombre et ténébreux*, se dit d'un homme triste, mélancolique : *La physionomie de cette femme me paraissait sombre et* TÉNÉBREUSE. (Mariv.) *Je lui trouve un air* TÉNÉBREUX *qui me prévient contre lui.* (Le Sage.)

— Fig. *Un coquin ténébreux*, un malhonnête homme qui s'enveloppe de ténèbres, qui cache avec soin ses intentions coupables.

— Par anal. : *Une conduite* TÉNÉBREUSE.

TÉNÉBRION, n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères, qui vivent la plupart dans l'obscurité et ne volent que le soir : *Le* TÉNÉBRION *meunier.*

TÉNEMENT, n. m. (*tenir.*) Pron. *tèn-man*. — Anc. féod. Métairie dépendante d'une seigneurie : TÉNEMENT *roturier.* TÉNEMENT *considérable.* (Acad.)

— *Franc ténement*, héritage possédé sans aucune charge roturière.

TÉNESME, n. m. (*tenesmus*; lat. de τείνω, je tends ; gr.) Pron. *té-nèsm*. — Méd. Epreinte fort douloureuse, besoin continuel et inutile d'aller à la selle, avec chaleur et cuisson autour de l'anus : *Dans le* TÉNESME, *les douleurs et le besoin d'excréter sont continuels.* (Chomel.) *La dyssenterie est accompagnée de douleurs intestinales et de* TÉNESME. (Corvisart.)

— *Ténesme vésical*, envie continuelle d'uriner, avec chaleur et cuisson.

TENETTES, n. f. pl. (*tenere*, tenir ; lat.) Chir. Espèce de pinces que l'on introduit dans la vessie pour en extraire la pierre, dans l'opération de la taille.

TENEUR, n. f. (*tenir.*) Prat. Ce qui est contenu mot à mot dans un écrit, son texte littéral : *Un acte, un arrêt dont voici la* TENEUR, *dont la* TENEUR *suit. L'arrêt sera exécuté selon sa forme et* TENEUR. (Acad.)

— Par anal. : *La* TENEUR *de mon billet était simple.* (Mariv.) *Il ne connaissait pas la* TENEUR *du testament qu'on lui avait remis sous pli cacheté.* (J. Sandeau.)

Si j'étais Son Altesse,
Je rendrais un édit dont la *teneur* expresse
Serait que les brigands obtiendront plus d'égards. (C. Del.)

— Plain-chant. Partie de la psalmodie qui en est comme la dominante.

TENEUR, n. m. Comm. Celui qui tient ; il n'est usité que dans cette expression, *Teneur de livres*, celui qui, chez un négociant, écrit régulièrement sur les livres ou registres ce qui entre dans la caisse et ce qui en sort, ce qui est acheté et ce qui est vendu, ce qui est payé et ce qui est dû : *Il est important pour un négociant d'avoir un bon* TENEUR DE LIVRES. (Acad.) *C'était un ancien* TENEUR DE LIVRES *au Trésor.* (H. de Balz.)

— Fauconn. Troisième oiseau qui attaque le héron dans son vol : *Cet oiseau est un excellent* TENEUR.

TÉNIA, n. m. (ταινία, bandelette ; gr.) Zool. et Méd. Genre des vers entozoaires, dont le corps plat, et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur ; ver solitaire : *Les* TÉNIA *vivent dans les intestins de presque tous les animaux vertébrés.* || V. VER.

TÉNIE, n. f. (ταινία, bandelette, ruban ; gr.) Pron. *té-ni*. — Archit. Moulure plate, listel qui couronne l'architrave dorique, au-dessous du triglyphe. || On dit plus ordin. *Bandelette*.

TENIR, v. tr. ou act. irrég. 2e conj. (*tenere*; lat., m. sign.) Pron. *tnir*. — (*Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent ; je tenais, nous tenions ; je tins, nous tînmes ; je tiendrai, nous tiendrons ; je tiendrais, nous tiendrions ; tiens, tenons, tenez ; que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne ; que nous tenions, que vous teniez, qu'ils tiennent ; que je tinsse, que nous tinssions ; tenant ; tenu, tenue.*) Avoir à la main, entre les mains : TENIR *un livre. Je le* TIENS *bien, il ne m'échappera pas.* TENIR *les rênes des chevaux.* (Acad.) *Il* TINT *jusqu'à sa mort les livres saints entre ses mains.* (Boss.) *La déesse* TENAIT *en ses mains un sceptre d'or.* (Fén.) *On voyait une litière ensanglantée, entourée de licteurs,* TENANT *leurs faisceaux renversés.* (Mérim.)

Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? mon père y *tient* l'urne fatale. (Rac.)
Maître corbeau sur un arbre perché
Tenait en son bec un fromage. (La F.)

— Fig. *Tenir entre ses mains*, avoir en sa puissance, en son pouvoir : *Dieu veut nous faire sentir qu'il est le maître et qu'il* TIENT *nos destinées* ENTRE SES MAINS. (Mass.)

Dieu *tient* le cœur des rois *entre ses mains* puissantes. (Rac.)

— Fig. *Tenir le fil d'une intrigue*, en avoir saisi le nœud, le secret. || Dans le même sens. *Je* TIENS *le sens de ce passage, le mot de cette énigme*, ou simplement : *Je* TIENS *cette énigme, je* TIENS *l'énigme.* TENEZ-*vous le fil de son raisonnement ?* (Acad.)

— Absol. *Tiens, tenez*, prends, prenez ce que je vous présente : TIENS, *voilà les clefs de mon armoire.* (Mol.)

— Fam. Il se dit pour attirer l'attention : TENEZ, *tout ce que vous me dites-là ne me touche pas.* (Ac.)

Tiens, va dire à ton Dieu, va dire à Samuel,
Comment Saül punit l'imposture. (Lam.)
Tenez, tous vos discours ne me touchent point l'âme :
Horace avec deux mots en ferait plus que vous. (Mol.)
Tiens, je sais en province un fils comme le tien,
Qu'un père comme toi vient de laisser sans guide.
(...el.)

— Il se dit également pour avertir de prendre garde à quelque chose : TENEZ, *le voilà qui passe.* (Acad.)

— *Tenir un homme à quatre*, contenir à plusieurs un homme fort ou furieux.

— Fig. et Fam. *Il faut le tenir à quatre*, se dit d'un homme emporté dont on a beaucoup de peine à réfréner les violences.

— Fig. et Fam. *Il se fait tenir à quatre*, se dit d'un homme qui fait le difficile dans un accommodement.

— *Tenir quelqu'un à la gorge*, lui serrer la gorge avec les mains :

— Fig. Le mettre hors d'état de résister à ce qu'on exige de lui.

— Par anal. *Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un.*

— Dans le m. sens : *Tenir le poignard sur la gorge à quelqu'un. Il* ME TIENT, *le scélérat, le* POIGNARD SUR LA GORGE. (Mol.)

— Pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*, le serrer de si près qu'il ne peut échapper, qu'il ne peut s'empêcher de faire ce qu'on veut.

— S'occuper de quelqu'un pour examiner et censurer sa conduite, son caractère.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un dans sa manche*, disposer souverainement de quelqu'un, être en état d'en exiger tout ce qu'on voudra.

— *Tenir quelque chose dans sa manche*, en être assuré.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, le laisser toujours dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer, le tenir dans l'incertitude, en ne lui donnant pas de réponse positive.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un par les lisières*, le mener, le gouverner comme un enfant.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un de court*, lui laisser fort peu de liberté pour faire ce qu'il voudrait.

— *Tenir un enfant sur les fonts du baptême*, ou simpl. *Tenir un enfant*, en être le parrain ou la marraine.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un sur le tapis*, s'en entretenir longuement, soit en bien, soit en mal. || Questionner quelqu'un, le faire parler, l'examiner.

— Prov. *Cet homme tient bien ce qu'il tient* ; propr. il n'est pas aisé de lui faire quitter prise. Il est avare.

— *Tenir le loup par les oreilles*, être dans une situation embarrassante ; ne savoir quel parti prendre.

— *Il vaut mieux tenir que courir après*, ou *que courir*, la jouissance, la possession vaut mieux que l'espérance.

— *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, il vaut mieux se contenter de peu que de se sacrifier à l'espérance d'un bien incertain.

Un tiens vaut, ce dit-on, mieux *que deux tu l'auras* :
L'un est sûr, l'autre ne l'est pas. (La F.)

— Fam. et Ironiq. *Il ne tient rien*, se dit d'un homme qui n'a pas réussi dans quelque chose : *Il pensait avoir cet emploi, mais* IL NE TIENT RIEN. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il en tient*, se dit de quelqu'un à qui il arrive quelque chose de désagréable, de fâcheux, d'embarrassant, de honteux : *Il a perdu son procès,* IL EN TIENT. (Acad.)

— Par anal. *Cette femme lui a donné dans la vue, il en tient*, il en est amoureux : IL EN TIENT, *votre maître*. (Dest.) *Foi de marquis, je crois que* J'EN TIENS *pour elle*. (C. Del.)

— Fam. *Il a bu plus que de raison,* IL EN TIENT, il est ivre.

— *Cet homme tient le bon bout par devèrs lui*, il est nanti, il a ses sûretés.

— *Je tiens mon homme*, ou *je le tiens*, il est à ma discrétion; il ne peut m'échapper : *Il a beau faire à présent, je le* TIENS. (Acad.)

— Posséder, occuper : *Les mahométans* TIENNENT *les plus belles provinces de l'Asie.* TENIR *un pays en souveraineté.* TENIR *une terre à ferme, à bail.* TENIR *une maison à loyer.* (Acad.) *Il n'est rien tel que ce qu'on* TIENT. (Mol.) *On croit* TENIR *tous les biens et on les goûte par avance.* (Boss.) *On lui arrache la victoire qu'il croyait* TENIR. (Mass.)

— *Tenir sous sa puissance*, être le maître de disposer souverainement de la liberté, de la vie de quelqu'un.

Je *tiens* sous ma puissance
Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets. (Rac.)

— Guerr. Occuper : TENIR *un passage, une tête de pont. Le major, avec une brigade,* TENAIT *le Val d'Enfer*. (Thiers.)

— *Tenir une ville, une place de guerre pour un prince*, y commander, y exercer l'autorité en son nom : *Il se jeta dans la place, et la* TINT POUR LE ROI, *pour le service du roi*. (Acad.)

Songez-vous que je *tiens* les portes du palais? (Rac.)

— *Tenir une terre par ses mains*, la faire valoir soi-même, au lieu de l'affermer.

— *Tenir une terre à foi et hommage de quelqu'un*, posséder une terre qui relève de quelqu'un : *Les rois d'Angleterre* ONT TENU *autrefois la Normandie et la Guienne à foi et hommage de la France.* (Acad.)

— Absol. Être sous la dépendance : TENIR *de quelqu'un à cause de quelque terre. Il* TENAIT *de tel seigneur. Tel prince* TENAIT *de l'empire.* (Acad.)

— Fig. *Tenir quelque chose de quelqu'un*, posséder une chose, en avoir la jouissance, par la bienveillance, l'influence de quelqu'un : *C'est une grâce que je* TIENS *du roi seul. Tout ce qu'il a, il le* TIENT *de votre libéralité.* (Acad.) *Elle reconnut qu'elle* TENAIT *de Dieu tout ce qu'elle pouvait avoir de justice et de lumière.* (Fléch.)

— Par anal. *On paye chèrement les moindres biens lorsqu'on ne les* TIENT *que de la raison.* (Vauv.)

— Fig. *Ne tenir rien de quelqu'un*, ne lui avoir aucune obligation; ne point dépendre de lui : *Vous n'avez rien à lui commander, il ne* TIENT RIEN *de vous.* (Acad.)

— *Tenir la vie de quelqu'un*, lui avoir l'obligation da la vie. ‖ On dit aussi, *Ceux dont* ou *de qui je tiens la vie*, mon père et ma mère.

— Par extens. *Tenir quelque chose de quelqu'un*, l'avoir appris de quelqu'un : *C'est une nouvelle que je* TIENS *de bonne source. Je* TIENS *ce secret, ce remède d'un homme habile.* (Acad.)

— *Tenir une chose de race, de naissance*, l'avoir reçue de ses ancêtres avec leur sang, l'avoir apportée en naissant : *Ils sont tous braves dans cette maison-là, ils tiennent cela de race*, ou simpl. *ils tiennent de race*. (Acad.)

— *Tenir quelque chose de son père et de sa mère*, leur ressembler en quelque chose : *Il est timide, il* TIENT CELA DE SON PÈRE. (Acad.)

— Intransitiv. *Tenir de son père et de sa mère*, leur ressembler par les traits, par la figure, ou par les manières, les habitudes : *Il* TIENT BEAUCOUP DE SON PÈRE, *il en a tous les traits.* (Acad.)

— Fam. et dans le m. sens, *Il a de qui tenir*, il ressemble en quelque chose à son père ou à sa mère : *Il est bien fait,* IL A DE QUI TENIR. *Il est brave,* IL A DE QUI TENIR. (Acad.)

— Par anal. Participer de la nature de : *Le mulet* TIENT *de l'âne et du cheval.* (Buff.) *Les Caraïbes ont la peau basanée ou couleur d'olive, et même le blanc des yeux en* TIENT *un peu.* (Id.) *Les Cachemiriens ne* TIENNENT *en rien du visage tartare.* (Id.)

— Par anal. Avoir du rapport : *Ce style* TIENT *du burlesque. Cet événement* TIENT *du prodige.* (Acad.) *Il est certaines maximes rebattues, qui, à force d'être redites, commencent à* TENIR *de la bassesse du proverbe.* (Mass.)

Vous voyez que ceci *tient* beaucoup de son style. (La F.)

— Transitiv. En parl. des maladies, des passions, Posséder, maîtriser : *Il y a longtemps que ce mal le* TIENT. *Sitôt que la colère le* TIENT, *il n'est plus maître de lui.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Je ne sais qui me tient*, je ne sais qui m'arrête :

Je ne sais qui me tient que de vingt coups de canne...
(Regn.)

— Fam. *Je sais ce qui le tient*, je sais pourquoi il agit, ou quelle est la cause de son humeur.

— *Qu'est-ce qui le tient*, qu'a-t-il? pourquoi agit-il de la sorte.

— En parl. de l'espace, Occuper, remplir : *Serrez-vous un peu, vous* TENEZ *trop de place.* (Acad.) *Les livres de philosophie* TIENNENT *tout le premier rang de ces tablettes. L'armée* TIENT *deux lieues de pays. Les épisodes* TIENNENT *la moitié de ce poëme.* (Acad.)

— *Tenir une maison, un appartement*, occuper une maison, un appartement, y loger : *Il* TIENT *la maison tout entière. Il* TIENT *le premier étage, le second étage.* (Acad.)

— Fig. *Tenir lieu d'une personne*, la suppléer, la remplacer : *Vous m'*AVEZ TENU LIEU *de père.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des choses : *L'économie* TIENT LIEU *de richesse.* (Acad.) *Ses operations lumineuses* TENAIENT LIEU *de goût à Corneille.* (Marm.)

.. Si le repentir *tenait lieu* d'innocence,
Je n'exciterais plus ni haine ni vengeance. (Créb.)

— On dit de même, *Tenir la place de quelqu'un*, lui succéder dans son emploi : *Tu* TIENDRAS *ici* LA PLACE *d'un garçon qui s'est laissé mourir depuis quinze jours.* (Lesage.)

— *Tenir la chambre*, demeurer dans sa chambre : *Il* TIENT LA CHAMBRE, *parce qu'il est un peu incommodé.* (Acad.)

— *Tenir le lit*, ne pas le quitter par suite d'une maladie : *Il* TIENT LE LIT *depuis quelques jours.* (Ac.)

— Occuper un lieu, un établissement où l'on exerce une profession, une industrie : TENIR *auberge.* TENIR *un café, un restaurant.* TENIR *une pension, une école.* TENIR *une académie de jeu, d'équitation.* (Acad.) *Depuis deux cents ans nous* TENONS *boutique d'apothicaire de père en fils.* (Rayn.) *Il est impossible de trouver aujourd'hui dans la ville un frater* TENANT *boutique.* (V. Hugo.)

— *Tenir table ouverte*, recevoir à sa table beaucoup de personnes, même des personnes qui n'ont pas été priées.

— *Tenir table*, donner habituellement à manger à ses amis, invités ou non.

— *Tenir table*, demeurer longtemps à table : *Il y a deux heures qu'ils* TIENNENT TABLE. (Acad.)

— *Tenir la table*, se dit de l'officier qui chez les princes préside au service des repas : *C'est lui qui* TIENT LA TABLE. (Acad.)

— Par anal. Diriger, administrer : *Elles savaient parfaitement* TENIR *un ménage et connaissaient le prix des choses.* (H. de Balzac.)

— Occuper tel ou tel rang dans le monde; être placé par l'opinion à tel ou tel degré : *Il faut que dans les corps chacun* TIENNE *son rang. Les livres de philosophie* TIENNENT *tout le premier rang de ces tablettes.* TENIR *le premier rang.* (Acad.)

Ils ont en divers lieux *tenu* les premiers rangs. (La F.)

La libéralité TIENT *le milieu entre la prodigalité et l'avarice.* (Acad.)

— Fig. *Tenir bien son rang, sa place, son poste*, exercer avec dignité, avec distinction l'emploi qu'on occupe.

— Fam. et dans le m. sens, *Tenir bien son coin.*

— Fam, *Tenir l'état d'un prince*, vivre magnifiquement :

Là mon père autrefois *tenait l'état d'un prince.* (Dest.)

— Il se dit des séances d'une assemblée, d'un corps, et des fonctions qui regardent le gouvernement ou la politique d'un État : *Le pape* TENAIT *consistoire. Le roi* TIENT *conseil.* TENIR *les plaids. C'est dans cette salle que l'Académie* TIENT *ses séances.* (Acad.)

Vous pourrez tous les jours *tenir* deux audiences. (Rac.)

— *Tenir chapelle.* V. CHAPELLE.

— Mettre, garder dans un lieu : *On ne sait où il* TIENT *son argent. Il* TIENT *tous ses papiers sous la clef. On la* TIENT *en chartre privée. Il faut* TENIR *cela à la cave pour le conserver.* (Acad.)

J'ai su toujours *tenir* ma fille renfermée. (Mol.)

— *Cet homme tient sa femme à la campagne, dans un couvent*, il l'oblige de demeurer à la campagne, dans un couvent : *Je ne viendrais pas troubler vos plaisirs, si vous étiez plus exact à payer la pension que vous me faites pour me* TENIR *en province.* (Les.)

— *Il tient son fils dans un collége, au collége*, il l'a mis au collége, afin qu'il y étudie.

— *Tenir des écoliers en pension*, les avoir en pension chez soi.

— *Tenir quelqu'un chez soi*, l'avoir chez soi : *Puisque nous* VOUS TENONS ICI *nous ne vous laisserons pas partir sitôt.* (Acad.)

Non, non, ma foi, dit-il, il n'ira pas ainsi,
Et, puisque je vous *tiens*, vous souperez ici. (Regnier.)
Amour, amour, quand tu nous *tiens*,
On peut bien dire : adieu prudence. (La F.)

— Loger quelqu'un chez soi, lui donner sa table.

— *Tenir garnison dans une ville*, y entretenir une garnison; en parl. des troupes, être en garnison.

— *Tenir un ambassadeur, un résident, auprès d'un prince, dans une cour*, y entretenir un ambassadeur, un résident, etc.

— *Tenir une chose en état, en bon état*, en avoir soin, l'entretenir : TENEZ *tout en bon état. En attendant que je revienne,* TENEZ *tout en état.* (Acad.)

— *Tenir quelqu'un en exercice, en haleine*, l'exercer souvent. ‖ V. HALEINE.

— En parl. de certaines choses, Avoir telle capacité; être susceptible de contenir telle mesure, telle quantité : *Cette grange peut* TENIR *dix milliers de gerbes. Un muid doit* TENIR *tant de pintes. Une bouteille qui* TIENT *chopine.* (Acad.)

— *Ce muid, ce seau tient bien l'eau, le vin*, l'eau ou le vin qu'on y met ne s'enfuit point.

— Fixer, arrêter : *Il est si vif, si remuant qu'on ne saurait le* TENIR. (Acad.)

— Par anal. Réprimer, empêcher de faire, de dire : *Quand il est une fois en train de parler, on ne peut le* TENIR. (Acad.)

— *Je ne sais qui me tient que je ne lui rompe en visière*, je ne sais qui m'empêche de rompre brusquement avec lui.

Je ne sais qui me tient qu'avec une gourmade
Ma main de ce discours ne venge la bravade. (Mol.)

— *Il n'y a parenté, amitié qui tienne*, aucune considération de parenté, d'amitié ne peut empêcher que...

— Par anal. : *Il n'y a crédit ni richesses qui* TIENNENT; *je le condamnerai s'il a tort.* (Acad.)

— Faire qu'une personne ou qu'une chose demeure dans un certain état, dans une certaine situation : TENIR *les peuples dans le devoir.* TENIR *les esprits en suspens.* TENIR *l'équilibre entre les deux partis.* TENIR *une place assiégée.* TENIR *les yeux ouverts, baissés.* TENIR *la bride haute à son cheval.* (Acad.) *La puissance temporelle a semblé vouloir* TENIR *l'église captive.* (Boss.) *Les femmes* TIENNENT *la maison ou la cabane propre.* (Volt.)

Que de nos saints autels elle *tienne* éloignée
D'un ramas d'étrangers l'indiscrète fureur. (Rac.)

— *Tenir une chose secrète*, garder le silence sur une chose, n'en pas parler.

— Prov. *Il nous a tenu le cas secret*, il a affecté de n'en point parler, il en a fait mystère.

— Occuper, arrêter, retarder : *Cet avocat* TIENT *toute l'audience. Il nous* A TENU *deux heures à ne rien faire. Je ne vous* TIENDRAI *guère.* (Acad.)

Damon le raisonneur, qui m'a, ne vous déplaise,
Une heure au grand soleil *tenu* hors de ma chaise. (Mol.)

— Réputer, estimer, croire : *Je* TIENS *cela vrai, pour vrai, puisque vous le dites. Je* TIENS *ce fait pour constant. Je* TIENS *l'affaire faite à l'heure qu'il est. Si vous venez me voir, je* TIENDRAI *cela à honneur.* (Acad.) *Je* TIENS *votre cœur incapable de m'abuser.* (Mol.) TENEZ *le tout pour fait et dormez en paix.* (La F.)

Je le *tiens* honnête homme en toutes les manières. (Mol.)
Chrémès ne me *tient* pas un homme à dédaigner.
(La F.)

Parle au père d'abord : tu sais ce qu'il souhaite;
Et, s'il ne s'en dédit, *tiens* l'affaire pour faite. (Corn.)

— Dans ce sens il a souv. pour compl. une propos. subordonnée : *Il* TIENT *que cela a besoin d'explication.* (Acad.)

Oui, je *tiens* qu'il faut suivre, et dans toute méthode,
Et la plus ancienne et la plus à la mode. (Regn.)
Loin de prendre à partie
Un fait qu'il faut subir, je *tiens* qu'un homme droit
Peut accepter le fait sans admettre le droit. (C. Del.)

— En parl. des dogmes, des opinions, Professer : *Les maximes qu'ils* TIENNENT *sont opposées aux nôtres.* (Acad.)

— *Tenir*, dans un très-grand nombre de locutions verbales, a un sens déterminé par son complément.

— *Tenir frais*, maintenir dans un état de fraîcheur.

— *Tenir compagnie à quelqu'un*, l'accompagner, se tenir auprès de lui pour l'entretenir, le distraire.

— Par anal. Il se dit des choses : *La vertu n'irait pas si loin, si la vanité ne* LUI TENAIT COMPAGNIE. (La Rochef.)

Mes vins, bien mieux que moi, leur *tiendront compagnie*. (C. Del.)

— *Tenir un chemin, une route*, suivre un chemin, une route, aller par un chemin, par une route.

— Fig. *Tenir une bonne conduite, une mauvaise conduite*, se conduire bien, se conduire mal : *Il* TIENT *une étrange conduite depuis quelque temps.* (Acad.)

— *Tenir le milieu dans une affaire*, prendre un tempérament, un expédient entre deux extrémités.

— *Tenir le parti de quelqu'un*, le suivre, l'embrasser, s'y attacher.

— *Tenir sa promesse, sa parole*, exécuter ce qu'on a promis : *Vous ne m'*AVEZ *pas* TENU *parole.* (Acad.)

J'ai reçu votre foi, vous devez la *tenir*. (C. Del.)

— Absol. Il s'emploie par oppos. à *Promettre* :

Hélas ! je promettais, je croyais obtenir
Plus qu'en ces jours si durs je ne pouvais *tenir*. (Lam.)

— Fig. Ne pas tromper : *Le véritable air noble pour l'homme puissant, en place, en dignité, c'est l'air qui annonce la bonté, et qui* TIENT *parole.* (Duclos.)

— Prov. *Tenir et promettre sont deux*, bien souvent on manque à ce qu'on a promis.

— *Tenir un traité, un marché, une convention* ; l'exécuter, en remplir les conditions.

— *Tenir un langage, des discours, des propos*, parler d'une certaine façon, avancer de certains propos, dire de certaines choses : *Vous me* TENEZ UN LANGAGE *qui me surprend. Il* TIENT DES DISCOURS *bien hasardés.* (Acad.)

C'est *tenir un propos* de sens bien dépourvu :
Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu. (Mol.)

— *Tenir sa colère*, persister dans son ressentiment : *Il est prompt, mais il ne* TIENT *pas sa colère.* (Acad.) || Vieux.

— *Tenir rigueur à quelqu'un*, le traiter avec froideur ; persister à ne pas le voir, malgré les avances qu'il fait pour rentrer en grâce, pour renouer les liens qu'on avait avec lui.

— Fig. *Tenir tête à quelqu'un*, lui résister, ne point lui céder : *C'est un homme insolent, mais il s'adoucit quand on* LUI TIENT TÊTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule*, être très-assidu ; s'attacher à un travail avec persévérance : *C'est un homme qui veut que l'on* TIENNE *pied à boule auprès de lui.* (Acad.)

— Fig. *Tenir la main à une chose*, veiller de près à ce qu'on l'exécute, à ce qu'on la fasse bien : *Ne vous mettez pas en peine, je* TIENDRAI LA MAIN *à cela. Je vous réponds que la chose se fera, je me charge d'y* TENIR LA MAIN. (Acad.)

— Comm. *Tenir la caisse chez un banquier, chez un receveur, etc.*, être chargé du soin de recevoir l'argent et de payer pour un banquier, pour un receveur, etc. : *Je* TENAIS UNE CAISSE *à Paris, dont je faisais valoir l'argent un peu vigoureusement.* (Brueys.)

— *Tenir les livres chez un banquier, chez un receveur, chez un négociant*, être chargé du soin d'écrire dans les livres les choses qui doivent y être portées. || On dit de même, *Tenir un registre, des registres.*

— *Tenir la plume dans une compagnie*, être préposé pour écrire les délibérations, les décisions, les actes de cette compagnie.

— *Tenir registre de quelque chose*, les porter sur les livres, dans le registre.

— Fig. et fam. *Il tient registre de tout*, il remarque tout exactement et s'en souvient.

— *Tenir note de quelque chose*, en prendre note pour ne pas l'oublier.

— *Tenir compte d'une somme à quelqu'un*, lui passer cette somme en compte.

— Fig. *Je vous tiendrai compte de cela*, je saisirai l'occasion de reconnaître les obligations que je vous ai.

— Fig. *Ne tenir aucun compte de quelque chose*, n'en point faire cas : *Je lui donne des conseils, mais il* N'EN TIENT COMPTE. (Acad.)

— *Il ne tient compte de rien*, tout lui est indifférent ; il se moque de tout.

— Fig. et fam. *Tenir compte, ne tenir aucun compte de quelqu'un*, avoir, n'avoir point pour quelqu'un de la considération, des ménagements : *Depuis son élévation, il ne* TIENT AUCUN COMPTE *de ses anciens amis.* (Acad.)

Pour avoir un avis, il n'est baron ni comte,
Mais c'est un spectateur dont il faut *tenir compte*. (C. Del.)

— *Faire tenir des lettres, des effets, de l'argent*, faire en sorte que des lettres soient rendues, que des effets soient remis, faire toucher de l'argent : *J'ai écrit à un de mes amis qui me fera* TENIR *quelques secours au Havre-de-Grâce.* (Prévost.)

— Guerr. En parl. des armées, *Tenir la campagne*, être en campagne pour s'opposer aux ennemis ou les attaquer : *Les ennemis n'oseraient* TENIR LA CAMPAGNE. (Acad.)

— *Cette place de guerre tient le pays en respect, en crainte*, tout le pays est en quelque sorte sous sa domination, sous sa dépendance.

— *Ce corps de troupes a tenu les ennemis en respect*, par le poste qu'il occupait, et par sa contenance, il les a empêchés de faire aucune entreprise.

— *Cet emploi tient en sujétion*, il ne laisse guère de loisir, guère de temps libre.

— Jeu. *Tenir jeu à quelqu'un*, continuer à jouer contre lui autant qu'il veut. || *Tenir les cartes*, les mêler et les donner ensuite.

— J. de dés. *Tenir les dés*, tenir le cornet, avoir la main pour jeter les dés. || Fig. et fam. *Tenir le dé dans la conversation*, s'en rendre le maître. || On dit de même, *Quand il s'agit de parler, de jaser, de médire, c'est lui qui tient le dé, qui tient toujours le dé.*

— J. de paume. *Tenir le jeu*, être du côté de la grille pour recevoir et jouer le service.

— J. de boule. *Tenir pied à boule*, au propre, tenir son pied où la boule s'est arrêtée.

— J. de trictrac. Absol. N'être pas forcé par le dé de rompre son plein, ou continuer à jouer sans lever les dames.

— *Tenir le jeu à quelqu'un*, accepter un renvi, y aller de tout l'argent dont il y va. || Dans le m. sens, *Vous y allez de cinq francs, je les* TIENS.

— Absol. *Je tiens*, je fais le jeu :

. . . . Il joue étourdiment,
Tient tout et ne voit rien. (Dest.)

— Man. *Tenir un cheval*, le maintenir dans les différents exercices auxquels on le soumet : TENIR *un cheval en main, en bride, en talons.* (Acad.)

— *Tenir la main*, tirer la bride. || *Tenir un cheval dans la main*, en être toujours le maître. || *Tenir un cheval sujet*, le soutenir quand il se traverse.

— *Tenir des chevaux au filet*, les attacher avec un filet dans la bouche, afin de les empêcher de manger.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un au filet*, lui faire longtemps espérer quelque chose, sans jamais lui rien donner ; l'amuser, le faire attendre.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un en bride*, l'assujettir, le morigéner, le conduire malgré lui.

— Par anal. Il se dit des choses dont on se rend maître, que l'on contient : *Tenir sa colère,* TENIR *son impatience en bride.*

— *Tenir la bride haute à quelqu'un*, le traiter avec sévérité, le contenir dans le devoir : *Il est bon de lui* TENIR *un peu la bride haute.* (Mol.)

— Mar. *Tenir la mer*, naviguer en haute mer, loin des côtes, des ports : *Ce vaisseau n'est plus en état de* TENIR LA MER. (Acad.)

— Par anal. *Les riders* TIENNENT *la mer tout l'hiver et ne reviennent à terre que le soir.* (Buff.)

— *Tenir le vent*, ne pas dériver ou dériver fort peu sous l'effort du vent.

— *Tenir un objet, un bâtiment par son travers*, le laisser sur le côté. || *Tenir la côte*, la ranger de près. || *Tenir le large*, se servir de tous les vents.

— Intransitiv. *Tenir au vent*, naviguer avec le vent presque contraire. || *Tenir sous voiles*, avoir toutes les voiles appareillées et être prêt à faire route.

— Mus. *Tenir sa partie*, chanter, jouer sa partie dans un concert, un ensemble.

— Fig. et fam. *Tenir bien sa partie*, se bien acquitter de ce dont on est chargé, des fonctions qu'on a à remplir.

— *Cet instrument tient, ne tient pas l'accord*, ses cordes demeurent ou ne demeurent pas d'accord, à l'unisson.

= **Tenir**, v. intr. ou neut. Être attaché à quelque chose ; être difficile à ôter, à arracher ou à déplacer : *Sa chemise lui* TIENT *au dos. La pierre* TENAIT *à la vessie. On ne saurait arracher ce clou, il* TIENT *trop. Cela* TIENT *à chaux et à ciment.* (Ac.)

.. Le trône *tient* mal et tremble par la base,
Quand il y faut monter sur deux corps qu'on écrase. (C. Del.)

— Fig. Être durable, solide : *Les premières amours* TIENNENT *terriblement.* (Dest.)

— Fam. *Cela ne tient ni à fer ni à clou*, cela est très-mal attaché.

— Prov. *Cela tient comme poix*, se dit d'une chose qui tient fortement à une autre. || On dit aussi, *Cela tient comme teigne.*

— Fig. *Sa vie ne tient qu'à un fil, à un filet*, se dit d'un malade qui est sur le point de mourir.

— Fig. *Cette affaire lui tient au cœur*, il s'y intéresse vivement, il s'en préoccupe beaucoup.

— *Cette injure lui tient au cœur*, il en a un vif ressentiment.

— Fam. *Tenir en cervelle*, préoccuper, inquiéter :

Son indiscrétion, qui me *tient en cervelle*,
Me cause à chaque instant une frayeur mortelle. (Dest.)

— Fig. *Ses pieds ne tiennent pas à terre, il ne tient pas à terre*, se dit d'une personne qui est toujours en mouvement, ou qui marche, qui danse fort légèrement.

— Mystiq. *Il ne tient pas à la terre*, il est détaché des choses de ce monde.

— Fig. *Tenir à quelqu'un*, lui être attaché par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance, etc. : *Il* TIENT *à cet homme-là par beaucoup de liens, Il* TIENT *à ce parti-là par des raisons de famille.* (Acad.)

Il *tient* à son neveu bien moins qu'à son argent. (C. Del.)

— Fig. *Tenir à l'argent*, être d'une économie sordide.

— *Tenir à la vie*, en appréhender la fin, le terme.

— Par anal. *Dans ce monde, ce n'est pas à sa peau que l'on* TIENT, *c'est à son habit.* (V. Hugo.)

— *Tenir à son sentiment, à son opinion*, y être fortement attaché.

— Fig. *Je ne tiens à rien*, je suis tout à fait libre ; je puis disposer de mon temps, agir à ma guise.

— Par anal. *Je vous payerai quand vous voudrez, votre argent ne tient à rien*, je n'en ai pas besoin, il m'est inutile.

— Suivi d'un infin. précédé de la prép. *à*, Désirer vivement, avoir à cœur : *Je* TIENS *à vous convaincre de mon innocence.* (Acad.)

— En parl. des choses, Dépendre, résulter, provenir de : *Il est fort timide, cela* TIENT *à ce qu'il manque d'usage. Ce vice de prononciation* TIENT *à un défaut de l'organe.* (Acad.) *Ces événements* TIENNENT *à des causes inconnues.* (Montesq.) *Toutes les qualités naturelles de ces animaux semblent* TENIR *de l'extrême ardeur du soleil.* (Buff.) *La gloire de tout un siècle* TIENT *à un petit nombre de bons esprits et de bons écrivains.* (Marm.)

— Fig. : *Le bonheur* TIENT *plus aux affections qu'aux événements.* (Mme Roland.) *Comme les demi-dieux, nous* TENONS *moins de la terre que du ciel.* (Châteaub.)

— Impersonnell. Il se dit des obstacles, des considérations qui empêchent de faire une chose : *A quoi* TIENT*-il que nous ne partions ? S'*IL *ne* TIENT *qu'à donner cette somme, je la donnerai. Je ne sais à quoi il* TIENT *que je ne l'abandonne tout à fait. Il* TINT *à peu de chose, il ne* TINT *à rien que je ne lui fisse un affront. Il ne* TIENT *plus qu'à votre rapporteur que vous ne soyez jugé.* (Acad.)

— Fam. *Qu'à cela ne tienne*, que cela ne fasse aucun empêchement : *S'il n'exige qu'une visite de ma part,* QU'À CELA NE TIENNE. (Acad.)

— *Il ne tient pas à une personne que telle chose ne se fasse*, non-seulement elle n'y apportera point d'obstacle, mais elle y contribuera de tout son pouvoir : *Il ne* TIENT *pas à moi qu'un tel n'ait satisfaction. Il ne* TIENDRA *pas à moi qu'il ne réussisse dans son projet.* (Acad.)

— Être contigu : *Ma maison* TIENT *à la sienne. Mes terres* TIENNENT *aux siennes.* (Acad.)

— Par anal. : *Quelques plantes* TIENNENT *au règne animal, et sont en effet des animaux attachés à la terre.* (Volt.)

— *Tenir pour quelqu'un*, être dans ses intérêts, dans son parti ; être de son sentiment, de son opinion : *Il* A TENU *pour le roi dans ces temps difficiles, Il* TIENT *pour la nouvelle philosophie.* (Acad.)

— *Tenir contre*, ou absol. *Tenir*, résister : *Ce bâtiment ne saurait* TENIR *contre les vagues,* TENIR *à la mer. Cette place ne peut pas* TENIR *encore huit jours. On ne peut pas* TENIR *contre des forces si supérieures.* TENIR *dans une place contre une armée ennemie.* (Acad.) *La ville sera prise vers le 4 ou le 5 de ce mois ; le château* TIENDRA *davantage.* (Mme de Maint.) *Masséna avait ordre de* TENIR *sur l'Apennin entre Gênes et Nice, et d'y* TENIR *comme aux Thermopyles.* (Thiers.) *Il avait répondu de* TENIR *un temps assez considérable, et M. de Turenne prit sur cela ses mesures avec les Espagnols.* (La Rochef.)

— *Les ennemis ne tiendront pas*, ils n'attendront pas qu'on aille à eux, et ils se retireront.

— Fig. : *On ne peut* TENIR *contre ses prières. On ne saurait* TENIR *contre les charmes de cette femme. Cet homme n'*TIENT *pas contre l'intérêt, contre l'argent, contre les louanges.* (Acad.)

— *Cet homme ne tient point contre la raillerie, contre la plaisanterie*, dès qu'on le raille, qu'on le plaisante, il s'embarrasse, il se décontenance.

— Fam. : *La compagnie est trop mauvaise, on n'y peut pas* TENIR, *c'est à n'y pas* TENIR, on ne peut résister à l'ennui qu'elle donne, ou à la honte qu'on éprouve de s'y trouver.

— *Tenir bon, tenir ferme*, résister, se défendre vigoureusement : *Il* A TENU BON *quinze jours dans ce poste. Ce bataillon* TINT FERME *jusqu'à ce qu'on amenât du canon.* (Acad.) *Celui qui* TIENT BON *contre un choc violent tombe quelquefois sous la plus légère impulsion.* (F. Soulié.)

L'arbre *tient bon*, le roseau plie;
Le vent redouble ses efforts. (La F.)

— Par anal. Ne pas se relâcher de ses idées, de ses prétentions; ne se point laisser aller aux persuasions d'autrui : *Il ne vous offre pas assez de votre maison;* TENEZ BON, *il vous en offrira un prix raisonnable.* (Acad.)

— En parl. d'une convention, d'un marché. Subsister sans aucun changement, sans aucune altération : *Il faut que le traité* TIENNE. *Notre marché* TIENT. (Acad.)

— Demeurer en un certain état : *Sa frisure ne* TIENT *pas.* (Acad.)

— Mus. *Cet instrument ne tient pas d'accord.*

— *Cette couleur ne tient pas*, elle n'est pas solide, elle se déteint aisément.

— *Le temps ne tiendra pas*, le temps ne restera pas beau comme il est.

— Chass. *Les perdrix ne tiennent pas*, elles n'attendent pas, elles partent de suite.

— Être compris dans un certain espace, dans une certaine mesure : *Tous vos meubles ne peuvent pas* TENIR *dans cette chambre. Tout le monde ne peut pas* TENIR *ici.* (Acad.)

— Prov. et pop. *Je n'en ai non plus qu'il en pourrait tenir dans l'œil, dans mon œil*, se dit d'une chose dont on veut assurer qu'on n'a point du tout.

— Impersonnell. : *Il* TIENT *tant de veltes dans un muid. Il* TIENDRAIT *tant de milliers de gerbes dans cette grange.* (Acad.)

— En parl. de certains corps délibérants, Siéges, être assemblé : *La cour royale commence à* TENIR *à la Saint-Martin. L'assemblée du clergé* TENAIT *de cinq en cinq ans.* (Acad.)

— En parl. des foires, des marchés, etc. Durer, avoir lieu : *La foire de Saint-Germain* TENAIT *depuis le 3 de février jusque dans la semaine sainte. Le marché* TIENT *tous les mercredis et les samedis.* (Acad.)

= **Se tenir**, v. pr. Se prendre, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber : SE TENIR *à une branche. Il* SE TINT *aux crins du cheval.* (Acad.)

— *Se tenir bien à cheval*, y être ferme et de bonne grâce. || Dans le sens opposé, *S'y tenir mal.*

— Prov. et fig. *Se tenir mieux à table qu'à cheval*, se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien.

— Fig. *Se tenir* ou *s'en tenir à quelque chose*, s'y arrêter, s'y fixer de telle sorte qu'on ne veuille rien de plus : *Je me* TIENS, *je m'en* TIENS *à votre décision. Je m'en* TIENS *là, je n'en veux pas savoir davantage. Il* S'EN TIENT *à sa donation, à son legs.* (Acad.)

— Fam. *Savoir à quoi s'en tenir*, savoir ce qu'on doit penser d'une chose :

En vain votre air impose
Nous savons bien à quoi nous en tenir. (Mme Deshoul.)

— Jeux de cartes. *Je m'y tiens*, je suis content des cartes que j'ai, je n'en demande pas d'autres.

— Comm. *S'en tenir à son mot*, s'arrêter, se fixer à ce qu'on a annoncé d'abord; ne vouloir rien rabattre du prix : *Dès que ce marchand vous a dit le prix, il s'en* TIENT À SON MOT. (Acad.)

— *Se tenir à peu de chose, à peu*, ne pas se relâcher de ses propositions, des offres qu'on a faites d'abord, quoiqu'il s'agisse de peu de chose de plus ou de moins : *Vous vous* TENEZ *à trop peu de chose. Ils* SE TIENNENT *tous deux à peu de chose. Il* SE TIENT *à une vétille dans une affaire qui peut faire sa fortune.* (Acad.)

— Dans le m. sens, *Se tenir à rien*, se tenir à très-peu de chose.

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre*, rester attaché à ce qu'il y a de plus solidement établi : *En fait de religion, il faut toujours* SE TENIR AU GROS DE L'ARBRE.

— Fig. et fam. *Se tenir à quatre*, faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater, pour ne pas se mettre en colère.

— Fam. *Se tenir les côtes de rire*, rire démesurément.

— Fig. et mor. se contenir, se contraindre :

— *Se tenir de*, suivi d'un infin. S'empêcher, se retenir de : *Il ne saurait* SE TENIR *de parler. Je ne puis me* TENIR *de lui dire que cela n'était pas bien.* (Acad.)

Mais est-il femme ou fille
Qui *se puisse tenir* d'admirer ce qui brille? (C. Del.)

— Absol. *Il ne s'en peut tenir.*

— Être, demeurer dans un certain lieu : TENEZ-VOUS *là, et n'en bougez.* TENEZ-VOUS *auprès de moi. Il* SE TIENT *tous les matins dans sa chambre.* (Acad.) *Les Romains ne* SE TENAIENT *guère dans les maisons.* (Montesq.) *Le lynx ou loup-cervier* SE TIENT *ordinairement dans les forêts et sur les montagnes.* (Buff.) *Le milan* SE TIENT *souvent à une si grande hauteur qu'il échappe à nos yeux.* (Id.)

Mon projet était bien qu'il se tînt à Paris;
C'est malgré mes conseils qu'il vient en ce pays. (Gresset.)

— Absol. Demeurer dans un lieu, et y attendre sans en bouger : *Que faites-vous donc là, laquais? Est-ce qu'il n'y a pas une antichambre où* SE TENIR? (Mol.)

— *Il se tient six mois à la campagne et six mois à la ville*, il passe six mois à la campagne et six mois à la ville.

— Ironiq. *S'il est bien, qu'il s'y tienne!* se dit d'un homme dont on entend vanter le bonheur. || *Quand on est bien, il faut s'y tenir*, il ne faut pas changer légèrement, pour peu qu'on se trouve bien dans son état. || *Quand on est bien, on ne s'y peut tenir*, le seul désir du changement fait qu'on s'ennuie de tout.

— Être, demeurer dans une certaine situation, dans un certain état : SE TENIR *à ne rien faire.* SE TENIR *caché.* SE TENIR *tranquille.* SE TENIR *à genoux.* SE TENIR *droit, courbé. Faire de l'exercice pour* SE TENIR *en haleine.* (Acad.) *Le mieux qu'on puisse faire quand les hommes sont déchaînés, c'est de* SE TENIR *à l'écart.* (Volt.)

— *Tenez-vous en repos*, se dit à une personne qui importune, incommode par son agitation, ses mouvements.

— Fam. Dans le m. sens, *Tenez-vous, tenez-vous donc*, restez tranquille.

— Fig. et fam. *Se tenir les bras croisés*, rester oisif, lorsqu'il faudrait travailler; demeurer dans l'inaction lorsqu'on devrait agir.

— Fam. et par menace. *Vous avez offensé un homme qui ne pardonne jamais; vous n'avez qu'à vous bien tenir.*

— Par forme d'avertissement, *Tenez-vous bien*, prenez garde à vous, tenez-vous sur vos gardes.

— *Se tenir bien, se tenir mal*, avoir un bon, un mauvais maintien.

— Fam. *Il ne sait comment se tenir*, il ne sait quelle attitude prendre, quel maintien avoir.

— *Se tenir sur ses gardes*, être attentif à ne pas se laisser surprendre :

A quelque temps de là, notre chat vit de loin
Son rat qui *se tenait* alerte et sur ses gardes. (La F.)

— En parl. d'assemblées, de foires, de marchés, Avoir lieu : *Il* SE TINT *une assemblée de notables. Cette foire, ce marché* SE TIENT *ordinairement en tel endroit.* (Acad.)

Là, du faux bel esprit se tiennent les bureaux. (Boil.)

— S'estimer, se croire : *Je* ME TIENS *heureux d'avoir pu vous servir en quelque chose. Il ne* SE TIENT *pas encore pour battu. Je* ME TIENS *pour satisfait.* (Acad.) *Je* ME TIENS *tout aussi philosophe que vous.* (Volt.) *Rome* SE TIENDRA *bien plus honorée d'une lettre du style de Paul, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron.* (Boss.) *Je* ME TIENS *trop heureux.* (C. Del.)

— *Je me le tiens pour dit*, il n'est pas besoin que vous m'en avertissiez davantage, que vous m'en fassiez souvenir. || On dit de même, *Tenez-vous pour dit que..... soyez assuré que..... ou souvenez-vous que.*

— Réciproq. Se tenir mutuellement, les uns les autres : *Ils* SE TIENNENT *par la main. Ils* SE TIENNENT *bras dessus bras dessous.*

Lorsque Dorsan vous dit qu'il pleure, qu'il soupire,
Si je ne *me tenais*, je pâmerais de rire. (Desmahis.)

Gramm. Après *il tient à moi, à toi, à lui que, etc.*, le verbe de la proposition subordonnée ne prend la négation que si l'impersonnel est pris interrogativement, ou modifié par une expression négative. Ainsi on dira sans négation : IL TIENT À VOUS, À LUI, *que tout* SE PASSE *bien*, et avec la négation : JE NE SAIS *à quoi* IL TIENT, *à quoi* TIENT-IL *que je* NE *lui* ROMPE *en visière?* (Acad.)

TENNIS, n. m. Jeu. Sorte de jeu de balle, dans lequel on se sert de raquettes ou de palettes de bois très-étroites.

TENON, n. m. (*tenir.*) Techn. Extrémité d'une pièce de bois ou de métal diminuée d'une partie de son épaisseur, qu'on fait entrer dans une mortaise. *Assemblage à* TENONS *et à mortaises.* TENON *à queue d'aronde.* (Acad.)

— Ligature de plomb employée par les vitriers.

— Petite cheville de fer qui sert à assujettir le canon d'une arme sur son bois. || Partie postérieure de la grande capucine d'un fusil de munition, qui est percée de manière à laisser passer la baguette : *Engager le petit bout de la baguette dans le* TENON. (Acad.)

— B.-arts. Morceau de marbre qu'on laisse derrière une partie qui paraît détachée, afin de la soutenir : *Le sculpteur a laissé un* TENON *pour soutenir ce bras.* ON *enlève certains* TENONS, *après que les figures ont été mises en place.*

TÉNOR, n. m. (*tenore*; ital., m. sign.) Pron. *ténor.* — Mus. Voix de taille; voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille.

— Chanteur qui a ce genre de voix : *C'est un* TÉNOR. *Il y a un bon* TÉNOR *à ce théâtre.* (Acad.)

TENREC ou **TANREC**, n. m. Zool. Mammifère de l'île de Madagascar, qui se rapproche beaucoup du genre des hérissons.

TENSIF, IVE, adj. Didact. Qui est accompagné de tension.

— Pathol. *Douleur tensive*, celle qui consiste en un sentiment de tension; elle a lieu spécialement dans les maladies phlegmoneuses.

TENSION, n. f. (*tensio*; lat., m. sign.) Pron. *tancion.* — État de ce qui est tendu : TENSION *des muscles. Une corde rend un son plus aigu ou plus grave selon qu'elle a plus ou moins de* TENSION. (Acad.)

— Par anal. : *Louis XIV usa les ressorts de la monarchie absolue par une* TENSION *trop longue.* (Mignet.)

— Physiol. État des parties vivantes qui ont perdu leur souplesse naturelle par suite d'un tiraillement ou d'un écartement accidentel : *La* TENSION *des nerfs. Les espérances sont les nerfs de la vie; dans un état de* TENSION, *ils sont douloureux; tranchés, ils ne font plus de mal.* (B. de St-P.)

— Phys. Pression des fluides élastiques.

— Fig. *Tension d'esprit*, grande application : *Il travaillait avec une si grande* TENSION *d'esprit qu'il en tomba malade.* (Acad.) *Ils passent leur vie dans une* TENSION *d'esprit continuelle.* (Vauv.)

TENSON, n. m. (*tenzone*; ital., m. sign.) Pron. *tan-çon.* — Anc. Poésie, dispute sur une question de galanterie entre deux ou plusieurs poëtes : *Les poésies des troubadours offrent quelques exemples de* TENSONS *à trois interlocuteurs.* (Acad.)

TENTACULAIRE, adj. des 2 g. (*tentacule.*) Pron. *tan-ta-ku-lèr.* — Zool. Qui a le caractère d'un animal tentaculé.

— N. m. Genre de vers intestinaux.

TENTACULE, n. m. (*tentare*, essayer; lat.) Pron. *tan-ta-kul.* — Zool. Appendice mobile, non articulé et très-diversement conformé, dont plusieurs animaux sont pourvus, et qu'ils tendent en avant, soit pour saisir leur proie, soit pour se défendre : *La plupart des zoophytes ont des* TENTACULES. (Acad.)

TENTACULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de tentacules.

TENTANT, part. prés. du v. Tenter.

TENTANT, ANTE, adj. Qui tente; qui cause une envie, un désir : *L'occasion était bien* TENTANTE. (Acad.) *Ces deux rues n'étaient* TENTANTES *ni pour la promenade ni même pour la vue.* (G. Sand.)

TENTATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui tente : *C'est un* TENTATEUR. (Acad.) *Il se voyait aux prises avec la plus dangereuse des* TENTATRICES, *son imagination.* (G. Sand.)

— Absol. Écrit. sainte. *Le tentateur*, le démon.

TENTATION, n. f. (*tenter.*) Pron. *tan-ta-cion.* — Mor. Mouvement intérieur par lequel on est porté, sollicité à des choses qui sont d'elles-mêmes indifférentes, et quelquefois à des choses qui ont quelque inconvénient : *Il avait une grande* TENTATION *de bâtir. Il a bien de la peine à se défendre de la* TENTATION *de manger du fruit.* (Acad.) *Il me donne par ses procédés des* TENTATIONS *de le voler.* (Mol.) *Il est des* TENTATIONS *déshonorantes qui n'approchèrent jamais des âmes honnêtes.* (J.-J. Rouss.)

— Mystiq. Mouvement intérieur qui excite l'homme au mal, et qui vient ou de quelque objet extérieur, ou de la suggestion du diable, ou de la concupiscence de la chair : *Grande, forte* TENTATION. *Succomber, céder à la* TENTATION. *Les* TENTATIONS *du diable. La* TENTATION *de la chair. Il faut chasser cette pensée de votre esprit comme une* TENTATION. *Induire en* TENTATION. (Acad.) *L'homme est plus libre d'éviter les* TENTATIONS *que de les vaincre.* (J.-J. Rouss.) *Si je n'étais aussi fortement persuadée que je le suis que vous êtes femme, franchement je succomberais à la* TENTATION. (Campistr.)

Vous êtes donc bien tendre à la *tentation*,
Et la chair sur vos sens fait grande impression ! (Mol.)

— *Les tentations des saints, des anachorètes*, les tentations qu'ont supportées les saints, les anachorètes, etc.

TENTATIVE, n. f. Pron. *tan-ta-tiv.* — Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir quelque chose : *Faire une* TENTATIVE *auprès de quelqu'un. Une* TENTATIVE *de vol, d'assassinat.* (Acad.) *Il fait plusieurs* TENTATIVES *pour voir si les Romains pourraient s'accoutumer au nom de roi.* (Boss.) *La première* TENTATIVE *fut malheureuse.* (Volt.) *De fausses* TENTATIVES *peuvent nuire aux meilleurs moyens.* (J.-J. Rouss.)

— Théol. Premier acte, première thèse de celui qui veut être reçu licencié en théologie : *Il a soutenu sa* TENTATIVE. (Acad.)

TENTE, n. f. (*tentorium*; lat., m. sign.) Pron. *tant.* — Espèce de pavillon fait ordinairement de toile, de coutil, etc., dont on se sert à la guerre, à la campagne pour s'abriter : *Les mâts, les arbres, les cordages, les piquets, les murailles d'une* TENTE. *L'armée était sous les* TENTES. *Les marchands avaient tendu leurs* TENTES *à la foire.* (Acad.) *Pendant le seizième siècle et la première moitié du dix-septième, l'Europe vécut, pour ainsi dire, dans un camp et sous la* TENTE *pour conquérir sa civilisation.* (Lermin.)

Ton nom m'a bien souvent réveillé sous ma *tente*. (C. D.)

— Mar. *Tente de nage*, toile que l'on tend au-dessus des bancs, dans quelques embarcations légères.

— Anat. *Tente du cervelet*, large repli de la dure-mère, tendu entre le cerveau et le cervelet.

— Chass. Sorte de filet que l'on tend pour prendre des bécasses et autres oiseaux de passage.

— Chir. Petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt, et pour dilater une ouverture : *Une* TENTE *de charpie. Il a encore une* TENTE *dans sa plaie.* (Acad.)

— Pêch. *Tente à la basse eau*, manière de pêcher au bord de la mer, lorsqu'elle est basse.

TENTÉ, ÉE, part. prés. du v. Tenter : *La chose ne vaut-elle pas la peine d'être* TENTÉE ? (Mass.) *Nous sommes* TENTÉS *par les passions et retenus par la conscience.* (J.-J. Rouss.) *Deux mouvements furent* TENTÉS *pour relever une puissance qui avait fait son temps.* (Mignet.)

— Fam. *Être bien tenté de faire quelque chose*, en avoir une extrême envie : *Je suis bien* TENTÉ *d'aller prendre l'air à la campagne. Je fus bien* TENTÉ *de lui répondre d'une manière qui ne lui aurait pas plu.* (Acad.)

TENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tentare*; lat., m. sign.) Pron. *tan-té.* — Essayer, éprouver, mettre quelque moyen en usage pour faire réussir quelque chose : *La chose est trop difficile, je ne veux pas seulement la* TENTER. *J'AI* TENTÉ *toutes sortes de moyens.* TENTER *une entreprise. On* A TENTÉ *l'expérience.* TENTER *l'impossible.* (Acad.) *Je me plais à* TENTER *des entreprises hasardeuses.* (Mol.) *Jamais homme ne* TENTERA *ce que vous avez exécuté.* (J.-J. Rouss.) *La voie de la conquête est peut-être la dernière qu'il faudrait* TENTER. (Rayn.)

Pourquoi *tenter* si loin des courses inutiles ? (Rac.)

— *Tenter fortune*, hasarder quelque chose dans l'espérance du succès.

— Oser, hasarder : *Il* TENTA *un coup hardi.* (Volt.)

Que n'osent point *tenter* les extrêmes misères ! (Volt.)

— Écrit. sainte, Éprouver la fidélité, le zèle : *Dieu* TENTA *Abraham.* (Acad.)

— Par anal. *Tenter Dieu*, lui demander des miracles, des effets de sa toute-puissance, sans nécessité : *Tu ne* TENTERAS *pas le seigneur ton Dieu.* (Acad.)

— Donner envie, inspirer le désir, l'envie de faire quelque chose : *Comment de si beaux fruits ne vous* TENTENT-*ils pas ? Ce beau temps ne vous* TENTE-*t-il pas de vous promener ?* (Acad.)

— Attirer par un appât; essayer de séduire, de corrompre : *L'intérêt et l'amour de la fortune ne purent jamais le* TENTER. (Fléch.) *L'occasion le* TENTE. *On l'*A TENTÉ *avec de l'argent.* (Acad.)

La gloire est le seul bien qui me puisse *tenter*. (Rac.)
Tu sais par quels efforts il *tenta* sa vertu. (Id.)

— Mystiq. Porter, solliciter au péché, au mal : *Le diable* TENTE *les hommes pour les porter à offenser Dieu. Le serpent* TENTA *Ève.*

— *Se laisser tenter*, céder à la tentation :

A quel affreux dessein vous *laissez-vous tenter* ? (Rac.)

TENTOI, n. m. Techn. Barre qui, dans les métiers de haute lisse, sert à tendre la chaîne.

TENTURE, n. f. (*tendre.*) Pron. *tan-tur.* — Certain nombre de pièces de tapisserie de même dessin, de même facture, se servant l'une à l'autre de pendants ou représentant des sujets qui font suite l'un à l'autre : *Une fort belle* TENTURE *de tapisserie. Une* TENTURE *de verdure. Une* TENTURE *d'Aubusson, de Beauvais, des Gobelins.* (Ac.) *Les* TENTURES *tombaient par lambeaux.* (F. Soulié.) *Une belle* TENTURE *de tapisserie.* (Mol.)

— Étoffe, cuir, papier peint, etc., qui sert à tapisser une chambre : *Une* TENTURE *de velours. Une* TENTURE *de cuir doré. Une* TENTURE *de papiers peints.*

— *Papier-tenture*, papier propre à tapisser un appartement.

— Action de tendre des tapisseries : *Payer tant pour la* TENTURE.

TENU, UE, part. pass. du v. Tenir : *Les barbares furent* TENUS *en crainte par les armes d'Adrien.* (Boss.)

— Considéré comme : *Que ce passage soit* TENU *pour effacé.* (Chateaubr.)

Un jeune ermite était *tenu* pour saint. (La F.)

— Mor. Obligé : *Nous* SOMMES TENUS *à l'égard d'autrui de tout ce qu'à sa place nous serions en droit de prétendre.* (Duclos.) *Je ne suis pas* TENU *à cela.* (Acad.)

— *Parc, jardin bien tenu*, parc entretenu avec soin, jardin bien cultivé. || *Une maison bien tenue*, maison où règnent l'ordre et la propreté.

— *La police de Paris est bien tenue*, bien faite.

— Prov. *Tant tenu, tant payé*, se dit en parl. du service d'une personne ou de l'usage d'une chose, lorsque l'un ou l'autre a été payé en raison de sa durée.

— Suivi d'un infinitif, il veut la prép. *de* : *Il est* TENU DE *m'indemniser.* (Acad.) *En Autriche, les enfants du peuple sont* TENUS *tous* D'*aller à l'école.* (St.-M.-Gir.) *Intelligent, l'homme est* TENU DE *savoir les lois de l'univers; juste, il est* TENU DE *s'y soumettre.* (Mign.) *Les idées ne sont point* TENUES D'*avoir de l'honneur; elles sont* TENUES D'*avoir de la logique.* (St.-M.-Gir.)

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu*, on ne doit exiger l'impossible de personne.

TÉNU, UE, adj. (*tenuis*, faible; lat.) Didact. Qui est fort délié, qui est peu compacte : *Substance* TÉNUE. *Les parties* TÉNUES. (Acad.) *Un fil* TÉNU, *et beaucoup plus fin que ceux des toiles d'araignée.* (Arago.)

— Fig. Subtil : *Cette distinction est si* TÉNUE *qu'il est impossible de la saisir. Il se sentit tout à coup tiré par un lien mystérieux, plus* TÉNU *qu'un fil de la Vierge.* (J. Sandeau.)

— Méd. *Urine ténue*, celle qui est limpide et presque aqueuse.

TENUE, n. f. (*tenir.*) Temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent : *Durant la* TENUE *du concile. A la dernière* TENUE *des assises.* (Acad.) *Le temps de la* TENUE *des états en Bretagne était un temps de gala.* (Chateaubr.)

— Assiette, position ferme d'un homme à cheval : *C'est un homme qui n'a point de* TENUE *à cheval.* (Acad.)

— *Cette selle n'a point de tenue*, il n'est pas aisé de se tenir ferme sur cette selle.

— Mar. *Ce fond est de bonne, de mauvaise tenue*, il est bon ou mauvais pour l'ancrage; l'ancre y tient ou n'y tient point. || *Ancre qui a une bonne tenue*, ancre dont la patte est bien prise.

— Fig. *Le temps n'a point de tenue*, il est incertain, variable.

— Manière de se tenir, de se présenter, quant à l'extérieur, à l'habillement : *Ce régiment a une belle* TENUE. TENUE *d'hiver.* TENUE *d'été.* (Acad.) *Quelques soldats s'occupaient de réparer leur* TENUE *et de la rendre plus correcte.* (A. de Vigny.) *Sa mère lui avait recommandé d'avoir un maintien grave, une* TENUE *décente.* (J. Sandeau.)

— *Être en grande tenue, en tenue*, être en habit de parade. || *Être en petite tenue*, n'avoir que la tenue exigée pour le service ordinaire.

— Par extens. *Avoir une bonne tenue*, être propre et soigné sans recherche dans ses habits : *Ce jeune homme a une bonne* TENUE. (Acad.)

— *Manquer de tenue, n'avoir point de tenue*, avoir une mauvaise manière de se tenir, manquer de maintien dans le monde, dans la société : *Ce jeune homme manque de* TENUE. (Acad.)

— Fig. Être léger, changer souvent d'avis : *Il* N'A PAS DE TENUE. *Ne vous fiez point à ces esprits-là, ils* N'ONT POINT DE TENUE.

— Par anal. *Tenue d'une maison* : *Élevée chez un père dissipateur, elle ne savait rien de la* TENUE *d'une maison.* (H. de Balz.)

— Calligr. *Tenue de la plume*, manière dont on tient la plume.

— J. de trictrac. Action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, pourrait s'en aller et ne s'en va pas : *J'ai fait une mauvaise* TENUE. *Cette* TENUE *m'a valu trois trous de plus.* (Acad.)

— Comm. *Tenue de livres*, action de tenir les livres : *Il entend bien la* TENUE DES LIVRES. *C'est lui qui est chargé de la* TENUE *de ce registre.* (Acad.) *Élevées pour le commerce, elles n'avaient étudié que la grammaire, la* TENUE DES LIVRES *et un peu d'histoire.* (H. de Balz.)

— Mus. Continuation d'une même note pendant quelques mesures.

= **Tout d'une tenue**, loc. adv. Tout d'un tenant : *Il possède tant d'arpents de terre* TOUT D'UNE TENUE. (Acad.)

TÉNUIROSTRE, adj. des 2 g. (*tenuis*, grêle; *rostrum*, bec; lat.) Pron. *té-nu-i-rostr.* — Zool. Qui a le bec grêle.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux; ils ont le bec grêle, allongé, sans échancrure, tantôt droit, tantôt arqué; elle comprend les Grimpereaux, les Colibris et les Oiseaux-mouches.

TÉNUITÉ, n. f. (*tenuitas*; lat., m. sign.) Qualité d'une chose ténue, déliée, grêle : *La voûte osseuse du crâne est quelquefois réduite à la* TÉNUITÉ *d'un parchemin.* (Chomel.) *La petite rosace à jour percée au-dessus du portail était en particulier un chef-d'œuvre de* TÉNUITÉ *et de grâce.* (V. Hugo.)

— Fig. Petitesse : *La* TÉNUITÉ *de l'homme le met en sûreté.* (Volt.)

TENURE, n. f. (*tenir.*) Anc. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief : *Cette terre était dans la* TENURE, *de la* TENURE *de tel marquisat, de tel duché.* (Acad.) *C'est dans les campagnes surtout que se manifeste la transformation démocratique de la* TENURE *de la propriété.* (Troplong.) *C'est au profit des paysans que s'opère le mouvement pacifique dans la* TENURE *de la propriété foncière.* (Id.) *Dans le moyen âge, tous ceux qui tenaient des terres du seigneur étaient associés à celui-ci pour le gouvernement de la seigneurie; c'était même la principale condition de leurs* TENURES. (A. de Tocquev.)

— Techn. Trou fait dans un bloc d'ardoise pour recevoir le coin.

— Filandre, brin de soie superflu.

TÉORBE, n. m. V. THÉORBE.

TÉPIDE, adj. des 2 g. (*tepidus*; lat., m. sign.) Didact. Tiède; un peu chaud; moite.

TÉPIDITÉ, n. f. (*tepiditas*; lat., m. sign.) Didact. Qualité de ce qui est tépide, tiède.

TER, adv. (m. lat.) Trois fois; il s'emploie quelquefois, après *bis*, deux fois : *Numéro quatre bis*, numéro quatre TER, numéro répété pour la seconde, pour la troisième fois.

— On s'en sert, en musique, pour indiquer qu'un passage doit être répété trois fois.

— Dans les chansons, il indique qu'un vers ou un fragment de vers doit être répété trois fois.

TÉRA, n. f. Techn. Auget qui contient l'eau dans laquelle le potier se mouille les mains pour travailler. || On dit mieux, *Terrain.*

TÉRATOLOGIE, n. f. (τέρας, monstre; λόγος, discours; gr.) Pron. *té-ra-to-lo-jî.* — Didact. Histoire des monstruosités organiques. || Partie de la physiologie générale qui traite de diverses anomalies et monstruosités de l'organisation animale.

TERCÉ, ÉE ou **TERSÉ, ÉE**, part. pass. du v. Tercer ou Terser.

TERCER ou **TERSER**, v. tr. ou act. 1re conj. (*ter*, trois fois; lat.) Agric. Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne : TERCER *une vigne.*

TERCET, n. m. (*ter*, trois fois; lat.) Pron. *ter-cè.* — Couplet ou stance de trois vers : *Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux* TERCETS. (Acad.)

. . . . . Les flots de cette mer ardente
Si bien décrite aux noirs *tercets* de Dante. (C. Del.)

Il voulut que six vers, artistement rangés,
Fussent en deux *tercets* par le sens partagés. (Boil.)

TERCINE, n. f. (*tertius*, troisième ; lat.) Pron. *tèr-cinn*. — Bot. Une des enveloppes de l'ovule des végétaux.

TÉRÉBELLE, n. f. (*terebra*, vis ; lat.) Pron. *té-ré-bèl*. — Zool. Genre de vers à sang rouge logés dans un tube membraneux qui vivent sur le rivage de nos mers, quelquefois enfoncés dans le sable.

TÉRÉBELLÉ, ÉE, adj. (*terebra*, vis ; lat.) Zool. Qui a la forme d'une vis.

TÉRÉBENTHINE, n. f. (τερεβινθίνη ; gr., m. sign.) Pron. *té-ré-ban-tinn*. — Résine qui coule du térébinthe et d'autres arbres résineux : TÉRÉBENTHINE *pure*. TÉRÉBENTINE *commune*. TÉRÉBENTHINE *de Venise, de Chio, de Bordeaux. Odeur de* TÉRÉBENTHINE. (Acad.)

— *Essence de térébenthine*, huile volatile qu'on obtient par la distillation de la térébenthine ; elle est d'un grand usage dans les arts.

TÉRÉBINTHACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au térébinthe.

— N. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre Térébinthe, et comprenant des arbres ou des arbrisseaux qui contiennent la plupart un suc balsamique, résineux ou caustique.

TÉRÉBINTHE, n. m. Pron. *té-ré-baintt*. — Bot. Arbre résineux et toujours vert, du genre Pistachier ; son fruit vient par grappes, et est à peu près de la grosseur de la graine de genièvre : *Le* TÉRÉBINTHE *commun croît en Languedoc. Le lentisque et le pistachier sont des espèces de* TÉRÉBINTHES. (Acad.) *La petite maison était entourée d'un jardin rempli de mûriers, de* TÉRÉBINTHES *et d'oliviers*. (Villem.)

TÉRÉBRAL, ALE, adj. (*terebra*, vis ; lat.) Zool. Il se dit des coquilles qui ont la forme d'une vis : *Pyrène* TÉRÉBRALE.

TÉRÉBRANT, ANTE, adj. (*terebrans*, de *terebrare*, percer ; lat.) Didact. Qui perce ou perfore.

— Pathol. *Douleur térébrante*, celle qui fait éprouver aux malades une sensation semblable à celle que produirait un villebrequin ou une vis qui pénétrerait, en tournant sur elle-même, dans la partie souffrante.

— N. m. pl. Zool. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles sont pourvues d'une tarière ou aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs.

TÉRÉBRATION, n. f. (*terebratio* ; lat., m. sign.) Pron. *té-ré-bra-cion*. — Didact. Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc.

TÉRÉBRATULE, n. f. (*terebra*, tarière ; lat.) Zool. Genre de coquilles bivalves ayant à leur sommet un crochet au moyen duquel elles s'attachent aux corps marins : *La* TÉRÉBRATULE *se trouve dans l'océan Indien*.

TÉRÉBRÉ, ÉE, part. pass. du v. Térébrer.

TÉRÉBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terebrare* ; lat., m. sign.) Didact. Percer ; perforer, pratiquer la térébration : TÉRÉBRER *un frêne, un sapin*.

TÉRÉDYLE, adj. des 2 g. (τερεῖν, percer, ξύλον, bois ; gr.) Zool. Qui ronge et perce le bois.

— N. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui percent le bois : *Les* TÉRÉDYLES *ou perce-bois font quelquefois entendre dans l'intérieur des boiseries un bruit singulier*. (Duméř.) ‖ Vulg. *Perce-bois*.

TÉRÉMINTHE, n. m. (τέρεω, je perce ; μίνθος, ordure ; gr.) Méd. Petit furoncle, bouton enflammé.

TÉRER, n. m. Zool. Lombril, ver intestinal.

TÉRÉNITE, n. f. Min. Variété de schiste argileux solide à feuillets épais.

TERGAL, ALE, adj. (*tergum*, dos ; lat.) Zool. Qui a rapport au dos des insectes.

— *Pièce tergale*, le tergum.

TERGIVERSATEUR, n. m. Celui qui use de tergiversation.

TERGIVERSATION, n. f. (*tergiverser*.) Pron. *tèr-ji-vèr-ça-cion*. — Action de tergiverser : *User de* TERGIVERSATION. Acad.)

TERGIVERSER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*tergiversari* ; lat., m. sign.) Pron. *tèr-ji-vèr-cé*. — Prendre des détours, des faux fuyants pour éloigner ou pour éluder la conclusion d'une affaire, la décision d'une question, pour ne pas faire une réponse positive, etc. : *C'est un chicaneur qui ne fait que* TERGIVERSER. *Il a beau* TERGIVERSER, *il n'échappera pas*. (Acad.) *Quand j'ai affaire à des garnements je ne* TERGIVERSE *pas*. (F. Soulié.)

TERK, n. m. Technol. Brai ou goudron.

TERME, n. m. (*terminus* ; lat., m. sign.) Pron. *tèrm*. — Fin, borne des actions et des choses qui ont quelque étendue de lieu ou de temps : *Le* TERME *d'une course. Tout mouvement a deux* TERMES. *Il est un* TERME *à tout. Ce fut là le* TERME *de son bonheur. Il y a un* TERME *où il faut s'arrêter. Quand cesseront nos malheurs ? je n'en vois pas, je n'en aperçois pas le terme. Il faut mettre un* TERME *à ces débats. La maladie touche à son* TERME. (Acad.) *Il ne s'en fallut guère qu'un accident ne mît un* TERME *à tous mes projets*. (Chateaubr.) *L'incrédulité affranchit de toute peine l'attentat sur soi-même, puisqu'elle en fait le* TERME *de tout*. (La Luzerne.) *La débauche hâte le* TERME *de la vie*. (Rayn.)

Le sage sait régler ses goûts et ses désirs,
Mettre un but à sa course, un *terme* à ses plaisirs. (Volt.)
Tout marche vers un *terme*, et tout naît pour mourir. (Lam.)

— *Il est à son dernier terme*, se dit d'un homme qui est à l'article de la mort.

— Limite en général : *Dans tous les arts, il y a un* TERME *qu'il est impossible de dépasser. Il n'y a point de sujet qui soit plus difficile que celui d'Œdipe à amener aux* TERMES *d'une juste vraisemblance*. (J.-B. R.)

— *Moyen terme*. V. MOYEN.

— Temps préfix de payement : *Les loyers des maisons se payent à Paris aux quatre* TERMES *accoutumés. Payer dès que le* TERME *est échu. Vous me demandez un* TERME *bien long*. (Acad.)

— Location, habitation de trois mois : *Elle y loge encore ; on est convenu qu'elle achèverait le* TERME. (Regn.)

— *Terme de rigueur*, terme passé lequel il n'y a plus de délai à espérer.

— Par extens. Somme due au bout du terme : *Il doit deux* TERMES *à son propriétaire. Il doit le* TERME *qui court. Il a payé un* TERME. (Acad.)

— Prov. *Qui a terme ne doit rien*, on ne peut être contraint de payer avant le terme échu. ‖ *Le terme vaut l'argent*, quand on a du temps pour payer, on a bien des moyens de satisfaire à ses engagements.

— Chir. Temps au bout duquel une femme doit accoucher ; en ce sens, il s'emploie ou sans article ou avec un adjectif possessif : *Elle n'est pas à* TERME. *Cet enfant est venu à* TERME. *Son* TERME *viendra bientôt. Elle approche de son* TERME. (Acad.) *La grandeur de l'enfant né à* TERME *est ordinairement de vingt et un pouces*. (Buff.)

— Par anal. *Sa jument a mis bas avant* TERME. *Une vache qui n'est pas encore à* TERME. (Acad.)

— Gramm. et Littér. Mot, diction : TERME *propre*. TERME *figuré*. TERME *hors d'usage, inusité. Il parle en* TERMES *choisis. Vous usez trop souvent de ce* TERME. *Il n'y a point de* TERMES *pour exprimer la grandeur de Dieu. Il faut s'en tenir aux* TERMES *du contrat. Connaître la propriété des* TERMES. (Acad.) *Il y a des* TERMES *qui ont une signification très-étendue*. (Condill.) *Ce sont les* TERMES *et non les choses qui révoltent les hommes*. (Volt.)

Ce *terme* est équivoque, il le faut éclaircir. (Boil.)
Comme en termes galants ces choses-là sont mises. (Mol.)

— Expression : *Ce que l'on sent le mieux est souvent ce qui manque de* TERME. (Volt.)

— *Je lui ai dit cela en propres termes*, dans les mêmes termes que je viens de rapporter.

— *S'exprimer en termes propres* ; employer des termes convenables à la chose dont on parle.

— *Mesurer, peser ses termes*, parler avec circonspection.

— *Parler de quelqu'un en bons, en mauvais termes*, en dire du bien ou du mal.

— Fam. *Ne pas ménager ses termes*, dire avec dureté des choses désagréables : MÉNAGEZ *plus vos* TERMES. (Acad.)

— *Terme de comparaison, de relation*, chacun des deux objets que l'on compare l'un avec l'autre, qui ont de la relation, du rapport entre eux : *Choisissez mieux vos* TERMES *de comparaison. Père et Fils sont deux* TERMES *de relation*. (Acad.)

— Log. *Les termes d'un syllogisme*, les trois termes qui forment les trois propositions.

— Façons de parler particulières à quelque art, à quelque science : *Il ne sait pas les* TERMES *de l'art*. TERME *didactique. Il n'entend pas les* TERMES *de la guerre, les* TERMES *de la marine. Dictionnaire des* TERMES *de botanique. En* TERMES *de l'Écriture*. (Ac.) *Vous en parlez dans tous les* TERMES, *et l'on voit bien que vous êtes du métier*. (Mol.)

— Au pl. État où est une affaire, position où est une personne à l'égard d'une autre, par rapport à une affaire : *En quels* TERMES *est cette affaire ? L'affaire d'un tel est en* TERMES *d'accommodement. Ce mariage est en* TERMES *de se conclure, de se renouer. En quels* TERMES *êtes-vous avec lui depuis votre querelle ?* (Acad.)

— Mythol. Dieu, qui présidait aux limites des champs : *Jupiter, sous la forme d'un* TERME, *gardait la limite des champs*. (Al. Giraud.)

— B.-arts. Borne que surmonte un simulacre de tête humaine ; buste terminé en gaine : *Il y a des* TERMES *de marbre au coin des allées de ce jardin*. (Acad.) *Il travaillait toujours à la même place, et conservait l'immobilité d'un* TERME. (Vitet.)

— *Il est planté là comme un terme*, se dit d'un homme qui reste longtemps quelque part, debout et immobile.

— Mathém. *Termes d'un rapport, d'une proportion, d'une progression*, chacune des quantités qui composent le rapport, la proportion, la progression. ‖ *Terme d'une expression algébrique*, chacune des quantités qui composent cette expression, et qui sont séparées par les signes *plus* (+) ou *moins* (—).

— Mar. Pièces de bois par lesquelles le couronnement est appuyé sur les côtés. ‖ SYN. V. BORNE.

TERMÈS, n. m. Zool. Espèce d'insectes névroptères qui vivent dans les pays très-chauds. ‖ Vulg. *Fourmi blanche*.

TERMINAISON, n. f. Pron. *tèr-mi-nè-zon*. — État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit : *La* TERMINAISON *d'une maladie, d'une affaire, etc.* (Ac.)

— Gramm. Désinence d'un mot : TERMINAISON *rude, douce, agréable*. TERMINAISON *masculine*. TERMINAISON *féminine*. TERMINAISON *en er, en ir, en or, etc.* (Acad.) Vil, vile, subtil, subtile, *sont, selon leur* TERMINAISON, *masculins ou féminins*. (La Br.)

TERMINAL, ALE, adj. Zool. et Bot. Il se dit de ce qui termine une partie, de ce qui en occupe ou en forme l'extrémité supérieure : *Les fleurs du giroflier sont disposées en corymbe* TERMINAL. *Épis* TERMINAUX. (Acad.)

TERMINATEUR, TRICE, adj. Pron. *tèr-mi-na-teur, triss*. — Qui termine, limite : *La courbe* TERMINATRICE *du cercle est ce qu'on appelle la circonférence*. (Arago.)

TERMINATIF, IVE, adj. Didact. Qui termine ; qui forme la terminaison.

TERMINÉ, ÉE, part. pass. du v. Terminer : *C'est une affaire* TERMINÉE. (Acad.) *Nos peines ont été un peu adoucies, mais ne sont pas* TERMINÉES. (Volt.)

— *Le lynx a le poil plus long que celui de la panthère, les taches moins vives et mal* TERMINÉES. (Buff.)

— B.-arts. *Traits, contours terminés*, traits, contours bien arrêtés, qui n'ont rien de vague, d'indécis.

TERMINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terminare* ; lat., m. sign.) Borner, limiter, être à la fin, marquer la fin : *Ce bois* TERMINE *agréablement la vue. Une description termine le premier chant de son poëme*. (Acad.) *Des montagnes couronnées de frimas* TERMINENT *l'horizon*. (Marm.)

— Fig. *La mort* TERMINE *les conquêtes d'Alexandre*. (Acad.) *On eût dit qu'un heureux traité allait* TERMINER *toutes les guerres de l'Europe*. (Fléch.) *La vie est trop courte pour* TERMINER *tous nos desseins*. (Boss.)

— Achever, finir : *Il a* TERMINÉ *glorieusement ses jours*. TERMINER *une campagne par une victoire*. TERMINER *un différend à l'amiable*. TERMINER *un ouvrage*. (Acad.) *Le chagrin* TERMINA *bientôt sa vie*. (Volt.)

= **Se terminer**, v. pron. S'achever : *Cette campagne ne se* TERMINA *point sans combat. Cette entrevue ne se* TERMINA *point sans querelle*. (Acad.) *Les affaires de l'État doivent se* TERMINER *par la force de la raison, et non par la force des armes*. (Barthél.)

— Aboutir : *Les saints prêtres ont toujours en main les livres saints pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, et la fin par la charité, à laquelle tout se* TERMINE. (Boss.)

— Gramm. En parl. de la désinence d'un mot, il se dit de la manière dont il s'écrit et se prononce à la dernière syllabe : *Les verbes dont l'infinitif se* TERMINE *en er, en ir, etc. Les noms qui se* TERMINENT *en eur, en ence, etc.* (Acad.) *Je défie l'hydropisie, la paralysie, la dyssenterie, la pleurésie, la frénésie, l'esquinancie, l'apoplexie et toutes les maladies qui se* TERMINENT *en (ie) d'attaquer un tempérament que j'ai pris sous ma protection*. (Danc.)

TERMINOLOGIE, n. f. (*terminus*, terme ; lat. et λόγος, discours ; gr.) Pron. *ter-mi-no-lo-jî*. — Didact. Explication des termes technologiques d'une science ou d'un art : *La* TERMINOLOGIE *botanique. La* TERMINOLOGIE *médicale. La précision de la* TERMINOLOGIE *de Linnæus*. (Cuv.)

— Il se prend ordin. en mauv. part : *Cette prétendue science n'est qu'une vaine* TERMINOLOGIE. (Buff.)

TERMITE, n. m. *V.* TERMÈS.

TERNAGE, n. m. Bot. Vulg. Le lupin.

TERNAIRE, adj. des 2 g. (*ternarius*, *terni*, trois; lat. Pron. *tèr-nèr*. — Qui est composé de trois unités : *Nombre* TERNAIRE. (Acad.) *Les païens regardaient le nombre* TERNAIRE *comme un nombre parfait*. (Volt.)

— Chim. Il se dit d'un composé qui résulte de la combinaison de trois corps simples, ou de deux composés binaires qui ont un principe commun.

TERNATE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

TERNE, adj. des 2 g. Qui n'a point l'éclat qu'il doit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose : *Votre argenterie est* TERNE. *Le cristal est* TERNE *auprès du diamant. L'haleine rend* TERNE *la glace d'un miroir*. (Acad.) *Le dessous du corps du tagnan est d'un blanc gris* TERNE. (Buff.)

— Peint. *Un coloris terne*, un coloris sans éclat.

— Fig. Il se dit du style, des pensées, etc. : *Style* TERNE. *Pensée* TERNE.

TERNE, n. m. (*ter*, trois fois; lat.) Pron. *tèrn*. — Jeu. Réunion de trois nombres pris à la loterie, et liés ensemble de manière qu'ils ne doivent produire un gain qu'à condition qu'ils sortiront tous trois au même tirage : *J'ai pris, j'ai gagné un* TERNE. *Mettre à la loterie par* TERNE. (Acad.)

— *Terne sec*, trois numéros qu'on prend sans jouer l'extrait ni l'ambe.

— Fig. et fam. *C'est un terne à la loterie*, se dit d'un avantage, d'un bien que le hasard seul procure.

— J. de loto. Trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

TERNÉ, ÉE, adj. (*ternatus*; lat.) Bot. Il se dit des parties qui sont au nombre de trois sur un support commun : *Les feuilles du trèfle sont* TERNÉES. (Acad.)

TERNES, n. m. Pron. *tèrn*. — J. de dés. Coup qui amène deux trois : *Amener* TERNES. *S'il amène* TERNES, *il a perdu*. (Acad.) ‖ On dit aussi, *Un terne*.

TERNI, IE, part. pass. du v. Ternir :

Peut-être d'un regard le Parnasse excité
De son lustre *terni* reprendrait la beauté. (Volt.)
D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si *terni*? (Boil.)

TERNIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*terne.*) Pron. *tèr-nir*. — Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de quelque chose : *L'haleine* TERNIT *la glace d'un miroir*. TERNIR *les couleurs. Cela* TERNIT *le teint*. (Acad.) *Une pâleur affreuse* TERNIT *ses joues*. (Fén.)

La rouille *a terni* sa cuirasse. (Chênedol.)
De la nature ainsi *ternis-tu* les couleurs? (Lemierre.)

— Fig. et mor. Obscurcir : TERNIR *sa réputation. C'est un vice qui* TERNIT *toutes ses vertus. Cela* TERNIT *sa mémoire*. (Acad.) *Elle l'avait élevé dans une hauteur et dans une fierté qui* TERNISSAIENT *tout ce qu'il y avait d'aimable en lui*. (Fén.) *Une lésine honteuse et des rapines fiscales* TERNIRENT *sa gloire*. (Volt.)

Eux-même épureront, par leur long artifice,
Ton honneur qu'ils pensaient *ternir*. (Gilb.)

= **Se ternir**, v. pron. Être terni : *Son teint* SE TERNIT. *Ces couleurs* SE TERNISSENT *aisément*. (Acad.)

— Fig. *Sa réputation, sa gloire commence à* SE TERNIR. (Acad.)

TERNISSURE, n. f. État de ce qui est terni : *La* TERNISSURE *d'une glace, d'un miroir*. (Acad.)

TÉROULLE, n. f. Techn. Terre noire et légère, indice d'un gisement de charbon de terre.

TERRAGE, n. m. (*terre.*) Pron. *tè-raj*. — Anc. Droit qu'avaient quelques seigneurs de prendre une partie des fruits des terres qui étaient dans leur domaine.

— Techn. Action de terrer le sucre.

TERRAGNOL, adj. et n. m. (*terre.*) Man. Il se dit d'un cheval qui est lourd des épaules et qui a de la peine à lever le devant.

TERRAILLE, n. f. (*terre.*) Comm. Sorte de poterie fine et jaunâtre qui se fabrique dans le Gard.

TERRAIN, n. m. (*terre.*) Pron. *tè-rain*. — Espace de terre, considéré soit par rapport à quelque ouvrage qu'on y fait ou qu'on y pourrait faire, soit par rapport à quelque action qui s'y passe : *Les lignes des assiégeants occupaient un grand* TERRAIN. *Son jardin occupe un grand* TERRAIN. *Il n'y a pas assez de* TERRAIN *pour faire tout ce qu'il veut*. (Ac.) *De chaque côté le* TERRAIN *s'élève en amphithéâtre*. (Barthél.) *Le petit* TERRAIN *où nous étions étalait les charmes d'un séjour riant et champêtre*. (J.-J. R.)

— Par anal. *Les arts, transplantés de Grèce en Italie, se trouvaient dans un* TERRAIN *favorable*. (Volt.)

— *Aller sur le terrain*, se battre en duel.

— *Ménager le terrain*, employer utilement le peu d'espace de terre qu'on a : *Il a bâti une maison, et a bien* MÉNAGÉ LE PEU DE TERRAIN *qu'il avait*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ménager le terrain*, se servir avec prudence de ce que l'on a de moyens pour réussir dans une affaire.

— Fig. *Disputer le terrain*, se défendre pied à pied, soutenir avec force son opinion, ses intérêts, ou ceux d'autrui, dans quelque contestation que ce soit.

— *Connaître bien le terrain*, connaître fort bien l'humeur, les inclinations, les intérêts des personnes avec qui l'on a à traiter.

— *Reconnaître, tâter, sonder le terrain*, pressentir les dispositions de ceux à qui l'on doit avoir affaire.

— *Gagner du terrain*, avancer peu à peu dans une affaire. ‖ Dans le s. contraire, *Perdre du terrain*.

— Fig. Acquérir de l'autorité, du crédit : *Cette tant persécutée raison* GAGNE *tous les jours du* TERRAIN. (Volt.)

— *Être sur son terrain*, Parler de choses que l'on connaît bien, agir dans une affaire du genre de celles dont on a l'habitude : *Lorsqu'il parle de géométrie, il est sur son* TERRAIN. (Acad.) ‖ Dans un s. contraire, *Il n'est pas, il n'est plus sur son* TERRAIN.

— Prov. et fig. *Il s'est placé sur un bon, sur un mauvais terrain*, il a embrassé une bonne, une mauvaise cause; il a bien choisi, il a mal choisi ses moyens d'attaque ou de défense.

— Man. Piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval : *Ce cheval embrasse bien le* TERRAIN. (Acad.)

— *Ce cheval tâte le terrain*, il n'a pas les pieds sûrs.

— La terre, par rapport à sa nature, à ses qualités : *Le* TERRAIN *est mauvais. Le* TERRAIN *est mou, est dur. Cet arbre veut un* TERRAIN *humide, un* TERRAIN *sec, un* TERRAIN *léger, etc. Prenez garde, le* TERRAIN *est glissant*. (Acad.) *Le giroflier veut un terrain gras et fertile*. (Rayn.) *Son meilleur* TERRAIN *consiste en vignobles*. (J.-J. Rouss.)

— Agric. *Défoncer un terrain*, le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, en ôter les pierres ou les gravois, et mettre à la place du fumier ou de la terre nouvelle.

— Art milit. *Regagner son terrain*, repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer.

— Géol. Chacune des couches de terre par rapport à leur ancienneté et à leur position : TERRAIN *primitif*. TERRAIN *secondaire*. (Acad.)

— *Terrain plutonien*, terrain d'origine ignée, et qui est le plus ancien. ‖ *Terrain diluvien*, terrain formé par les matières charriées par les eaux diluviennes.

— Peint. Toute partie d'un paysage représentant la terre nue ou seulement revêtue d'herbe : *Des* TERRAINS *bien disposés, bien rendus. Les* TERRAINS *aident beaucoup à la perspective d'un paysage*.

TERRAL, n. m. (*terre.*) Mar. Vent de terre : *On ne peut sortir de cette baie qu'avec un bon* TERRAL. (Acad.) ‖ Peu usité.

TERRAQUÉ, ÉE, adj. (*terra*, terre; *aqua*, eau; lat.) Pron. *tè-ra-ké*. — Composé de terre et d'eau; il n'est guère usité que dans cette locution : *Le globe terraqué*, le globe que nous habitons : *J'ai bien peur que notre petit* GLOBE TERRAQUÉ *ne soit les petites-maisons de l'univers*. (Volt.) *N'ayant pu retenir à la vie sur ce* GLOBE TERRAQUÉ *les êtres qui m'ont aimé, qu'il me soit au moins donné de continuer ailleurs avec eux une existence dont ils m'ont fait connaître les douceurs*. (Kératry.) ‖ Peu usité.

TERRAS, n. m. (*terre.*) Comm. Résine qui tombe au pied des arbres et s'y mélange de terre.

TERRASSE, n. f. (*terre.*) Levée de terre faite de main d'homme, ordinairement soutenue par de la maçonnerie, et procurant ou la commodité de la promenade ou le plaisir de la vue, dans un jardin, dans un parc, au devant d'un grand édifice, etc. : *Une* TERRASSE *de cinquante mètres de large sur trois cents mètres de long. Une* TERRASSE *revêtue de maçonnerie. La* TERRASSE *des Tuileries. La* TERRASSE *de Saint-Germain*. (Acad.) *Une* TERRASSE *qui domine sur cent jardins*. (Volt.)

— *Ce jardin est en terrasse*, il est élevé en forme de terrasse. ‖ *Ce jardin est tout en terrasses*, il est composé de plusieurs terrasses plus élevées les unes que les autres.

— *Travaux de terrasse*, tous les ouvrages qu'on fait en remuant, en fouillant, en exhaussant des terres.

— Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte : *Les fenêtres de sa chambre ouvrent sur une* TERRASSE. (Acad.)

Il me promène après de *terrasse* en *terrasse*. (Boil.)

— Fortific. *Telle était l'ardeur des travailleurs, qu'en moins de deux semaines ils eurent élevé toutes les* TERRASSES *de la citadelle*. (Vitet.)

— Couverture d'un édifice, lorsqu'elle est en plate-forme : *Tous les toits de cette ville sont en* TERRASSE. (Acad.) *La maison était surmontée d'une petite* TERRASSE. (Villem.)

— Peint. Devant, premier plan des paysages.

— Sculpt. Surface du socle, sur laquelle reposent les pieds de la figure.

— Techn. Partie d'une pierre précieuse qui ne peut souffrir le poli. Cuvette du tireur d'or.

TERRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Terrasser : *Toutes les murailles de cette ville sont* TERRASSÉES. *Les murailles anciennes n'étaient pas comme les nôtres,* TERRASSÉES *et appuyées d'un glacis*. (Dur. de la Malle.)

— Blas. Il se dit d'un arbre, d'une plante représentée sur un écu, avec la terre qui couvre sa racine.

— Renversé à terre :

Le lion *terrassé* ne rugit plus, il râle. (A. Soum.)

TERRASSEMENT, n. m. Pron. *tè-rass-man*. — Action de transporter des terres en quelque endroit, et d'en former un amas, que l'on consolide par de la maçonnerie ou autrement : *Faire des* TERRASSEMENTS *pour établir un chemin, une chaussée*. (Acad.)

— Chem. de fer. Ensemble des travaux de fouille, charge, transport et dépôt des terres extraites d'une tranchée et portées en remblais : *Entreprendre de grands travaux de* TERRASSEMENTS.

TERRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terrasse.*) Pron. *tè-ra-cé*. — Mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier, et pour divers autres usages : *On a fait* TERRASSER *cette muraille*. (Acad.)

— Jeter de force par terre : *Ils se prirent au collet, mais l'un* EUT *bientôt* TERRASSÉ *l'autre*. (Acad.)

Je les veux renverser,
Et mourir dans leur temple, ou les y *terrasser*. (Corn.)

— Fig. Abattre, ôter les forces : *Ce coup, cette maladie* L'A TERRASSÉ.

— Fig. Consterner, faire perdre courage : *Sa présence seule est capable de* TERRASSER *ses ennemis*. (Acad.)

Dieu les *terrassera* d'une invincible horreur. (C. Del.)

— *Terrasser quelqu'un à force de raisons*, l'accabler de raisons si fortes qu'il n'a rien à répondre :

Et sous votre courroux vous l'*avez terrassé*. (C. Del.)

= **Se terrasser**, v. pron. Être terrassé : *Chaussées qui doivent* SE TERRASSER.

— Fortif. : *Se terrasser*, se couvrir d'ouvrages de terre.

— Se renverser par terre : *Ils* SE SONT TERRASSÉS *tour à tour*.

TERRASSEUR, n. m. Constr. Ouvrier qui fait du colombage, qui hourde le sol et les cloisons.

TERRASSEUX, EUSE, adj. Pron. *tè-ra-ceu, ceuz*. — Technol. Il se dit d'un marbre, d'une pierre qui contient des parties tendres : *Marbre* TERRASSEUX. *Pierre* TERRASSEUSE.

TERRASSIER, n. m. Pron. *tè-ra-cié*. — Entrepreneur de terrassements; ouvrier qui travaille à remuer, à transporter des terres : *Faire marché avec des* TERRASSIERS. *Faire travailler des* TERRASSIERS. (Acad.)

TERRE, n. f. (*terra*; lat., m. sign.) Pron. *tèr*. — Sol sur lequel nous marchons, qui produit et nourrit les végétaux : *Les habitants de la* TERRE. *Joncher la* TERRE *de fleurs. La* TERRE *était couverte de neige. Un ver de* TERRE. *Tremblement de* TERRE. (Acad.) *La* TERRE *gémissait sous un monceau de morts*. (Fén.) *La* TERRE *fourmille de petits animaux*. (Buff.) *La rigueur de la saison qui détruisit les biens de la* TERRE *amena la famine*. (Volt.) *On apporta dans des corbeilles tous les fruits que l'automne répand sur la* TERRE. (Fén.) *Ces* TERRES *sont fatiguées par une longue exploitation*. (Rayn.) *La servitude frappe les hommes et la* TERRE *de stérilité*. (Mably.)

J'entends gronder la foudre, et sens trembler la *terre*. (Rac.)

— Abusiv. *A terre, par terre*, sur le carreau, sur un parquet, sur un tapis : *Ils n'osent avaler le morceau qu'ils ont à la bouche, ils le jettent* À TERRE. (La Br.) *Votre livre est tombé* À TERRE. *Il a jeté son chapeau* À TERRE, *au lieu de le mettre sur un fauteuil. Il s'est jeté* À TERRE, PAR TERRE, *et s'est roulé sur le parquet*. (Acad.) *Votre monnaie est* À TERRE; *je vous la rendrai, si on ne la retrouve pas*. (Mariv.) *Le loup porte avec sa gueule un mouton, sans le laisser tomber* À TERRE. (Buff.) *Vous n'avez qu'à la prendre et qu'à la jeter* PAR TERRE. (Le Sage.)

Gentilhomme de verre,
Si vous tombez *par terre*,
Adieu vos qualités. (Malb.)

— Fig. et fam. *Cette parole, ce propos n'est pas tombé à terre,* on l'a relevé, on y a pris garde. || On dit dans le m. sens, *Il ne laissera pas tomber cela à terre.*

— Fig. et fam. *Battre quelqu'un à terre,* abuser de son avantage contre un homme hors de défense ou qui ne se défend plus : *Ce serait* BATTRE UN HOMME *à* TERRE *que d'insister davantage.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il a peur que terre ne lui manque,* se dit d'un homme avare et timide, qui craint à tout moment que le nécessaire ne vienne à lui manquer.

— Fig. et fam. *Donner du nez en terre,* échouer dans une affaire.

— Fig. et fam. *Cette affaire n'a pas touché à terre,* elle a passé tout d'une voix, sans difficulté. || *Cet homme ne laisse pas toucher du pied à terre,* il ne donne pas le temps de se reconnaître de respirer.

— Man. *Ce cheval va, travaille terre à terre,* son galop est de deux temps et de deux pistes. || V. TERRE-A-TERRE.

— Fig. *Il ne va que terre à terre,* se dit d'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur dont les idées sont communes, dont le style manque d'originalité :

Voilà des sentiments, des goûts bien *terre à terre.* (Laya.)

Excellent employé, mais homme *terre à terre,*
Il ne voit pas de haut, il manque de coup d'œil.
(De la Ville.)

— *Raser la terre,* se dit des oiseaux qui s'en approchent en volant. || Fig. En part. d'un auteur, Manquer d'élévation dans les idées.

— Fig. *Mesurer la terre,* tomber par terre :

Les guerriers, de ce coup, vont *mesurer la terre.* (Boil.)

— Fortific. *Remuer de la terre, la terre,* fouir et transporter de la terre pour faire des retranchements, etc. : *On a bien remué de la* TERRE, *on a bien remué la terre, à tel siége.* (Acad.)

— Fam. *Il a bien remué de la terre,* se dit de quelqu'un qui a fait transporter beaucoup de terre d'un endroit à l'autre, dans un parc, dans un jardin.

— *Terres rapportées,* terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre : *Cette terrasse est faite de* TERRES *rapportées.* (Acad.)

— Prov. et Fig. *Faire de la terre le fossé,* tirer de la chose même de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour l'agrandir ou pour l'entretenir; ruiner par des emprunts successifs dont l'un rembourse l'autre.

— Il se dit aussi par rapport à l'action d'inhumer : *Il y a huit jours que le pauvre homme est en* TERRE, *qu'on l'a mis, qu'on l'a porté en* TERRE. *Ouvrir la* TERRE. *Bénir la* TERRE *d'un cimetière.* (Acad.)

— Fam. *Sentir la terre,* être proche de sa fin : *Ce malade* SENT LA TERRE.

— Prov. *Six pieds de terre suffisent pour le plus grand homme,* la mort rétablit l'égalité entre tous les hommes.

— *Être enterré, inhumé en terre sainte,* être enterré dans une église ou dans un cimetière bénit : *L'un de nous deux sera tout porté pour y dormir* EN TERRE SAINTE. (C. Del.)

— Il se dit aussi des diverses natures de terre, de sol, par rapport à leur état ou à leurs qualités : TERRE *grasse, stérile, sèche, fertile.* TERRE *de bon rapport.* TERRES *fortes, légères. Labourer des* TERRES. *Fumer des* TERRES. TERRE *à blé.* TERRE *en friche.* TERRE *cultivée. Un arpent de* TERRE. *Une pièce de* TERRE. (Acad.)

— *Terre novale,* terre nouvellement défrichée. || V. NOVALE.

— Prov. *Bonne terre, mauvais chemins,* dans les terres grasses, les chemins sont mauvais.

— La terre considérée comme matière ou substance particulière : TERRE *calcaire.* TERRE *argileuse.* TERRE *siliceuse.* TERRE *sigillée.* TERRE *d'ombre.* (Acad.)

— *Terre à potier,* ou simpl. *Terre,* terre argileuse dont les potiers se servent pour faire leurs ouvrages : *De la poterie de* TERRE. *Un plat de* TERRE. *Un pot de* TERRE *vernissé. Les sculpteurs font leurs modèles de* TERRE. TERRE *de pipe.* TERRE *à pipe.* (Acad.) *Avec quel plaisir je retrouvai mon assiette de* TERRE *de pipe! Jamais je ne mangeai de meilleur cœur.* (G. Sand.)

— *Terre cuite,* argile façonnée en statues, en vases, etc., et durcie au feu : *Un buste, un médaillon, etc., de* TERRE *cuite.* (Acad.) || On dit dans le m. sens, *J'ai la terre cuite du buste de Molière.*

— Tout le globe de terre et d'eau que nous habitons : *Dieu créa le ciel et la* TERRE. *La terre tourne autour du soleil. Le diamètre de la* TERRE. *Les divers climats de la* TERRE. *La lune s'éclipse par son entrée dans l'ombre de la* TERRE. (Acad.) *La* TERRE *n'est qu'un point dans la masse de l'univers.* (Fén.)

Que la *terre* est petite à qui la voit des cieux ! (Del.)

— Fam. *On ne voit ni ciel ni terre,* se dit lorsqu'on est dans une grande obscurité.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre,* faire tous ses efforts, employer toutes sortes de moyens pour arriver au but qu'on se propose.

— Prov. *Tant que terre nous pourra porter,* aussi loin que nous pourrons aller : *Nous partirons de bon matin, et nous irons tant que* TERRE NOUS POURRA PORTER. (Acad.)

— *Être sur terre,* vivre, exister : *Tant que je* SERAI SUR TERRE. (Acad.)

— Au pl. Diverses parties ou portions du globe de la terre : TERRES *inhabitées. Les* TERRES *boréales ou arctiques. Les* TERRES *australes.* (Acad.) *Babylone semblait être née pour commander à toute* LA TERRE. (Boss.) *Toute la* TERRE *est pleine de bruit de son nom.* (Barthél.) *Les abus couvrent la face de la* TERRE. (Volt.)

Je méditais ma fuite aux *terres* étrangères. (Rac.)

— Étendue d'un pays, d'une contrée : *Les* TERRES *de France. Les* TERRES *d'Espagne. Être en terre papale, en* TERRE *ennemie. Entrer dans les* TERRES *des ennemis.* (Acad.) *Dans quelle* TERRE *aborderez-vous, qui vous soit plus chère que celle où vous êtes né!* (B. de St.-P.)

— *La terre de promission,* ou *la terre promise, la terre sainte,* la Palestine que Dieu avait promise au peuple d'Israël, et où Jésus-Christ a pris naissance :

— Par anal. *Ces bois immenses ont été en tout temps la* TERRE PROMISE *et le paradis des chasseurs.* (Cuv. Fleury.)

— Fig. *C'est une terre de promission,* se dit d'un pays très-riche, très-fertile.

— Domaine particulier, fonds rural : TERRE *seigneuriale.* TERRE *en franc-alleu. Ériger une* TERRE *en marquisat, en duché. C'est une belle* TERRE, *une grosse* TERRE. *Quitter la* TERRE *pour le cens. Vendre, acheter, échanger, céder une* TERRE. *Engager, hypothéquer une* TERRE. (Acad.)

La *terre* est belle et productive,
Et te rendra dix fois tes capitaux. (C. Del.)

— Féod. *Terre bénéficiaire,* celle que le roi détachait de son domaine et qu'il donnait comme récompense militaire. || *Terre tributaire,* celle que le possesseur distinguait de son alleu, et dont il cédait l'usufruit sous des réserves particulières.

— *Terre bien plantée,* terre où il y a beaucoup de plantations. || *Terre bien bâtie,* terre où il y a un château bien bâti, une belle maison d'habitation.

— *N'avoir pas un pouce de terre,* n'avoir point de bien en fonds de terre. || *Être riche en fonds de terre,* posséder beaucoup de terre.

— Prov., *Qui terre a, guerre a,* qui a du bien est sujet à avoir des procès. || *Terre chevauchée est à demi mangée,* la terre d'un grand chasseur perd la moitié de son rapport.

— Prov., *Tant vaut l'homme, tant vaut sa* ou *la terre,* les terres, les fonds de commerce, etc., rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède; chacun réussit dans son état en proportion de son habileté personnelle.

— Prov. et fig., *Chasser sur les terres d'autrui,* empiéter sur les droits d'autrui, prétendre à une chose qui appartient à une autre.

— Mar. Bord de la mer ou d'un fleuve : *Côtoyer la* TERRE. *Gagner la* TERRE. TERRE *haute.* TERRE *basse. Chercher la* TERRE. *Lorsque les matelots en vigie découvrent la* TERRE, *ils crient à haute voix :* TERRE! TERRE! (Acad.) *Nous aperçumes de loin la* TERRE. (Fén.) *Je m'embarquai dans la chaloupe avec le capitaine pour aller prendre les gens à* TERRE. (Chateaubr.)

Terre! s'écria-t-on, *terre! terre!*... Il s'éveille.
La *terre!* ô doux spectacle! ô transports! ô merveille!
(C. Del.)

— *Prendre terre,* aborder, descendre à terre : *Dans le peu d'endroits où il lui fut possible de* PRENDRE TERRE, *il ne voyait que des forêts impénétrables.* (Raynal.)

— En parl. d'un bâtiment, *Perdre terre,* s'éloigner assez de terre, pour la perdre de vue.

— Vulg. *Perdre terre,* trouver des endroits où debout, l'on ne peut toucher le fond avec les pieds.

— Fig. *Faire perdre terre à quelqu'un dans une discussion,* le réduire à ne savoir quoi répondre.

— Prov. et fig. *Chercher quelqu'un par mer et par terre,* le chercher partout ou en divers endroits.

— *Aller terre à terre,* se dit des petits bâtiments qui ne s'éloignent pas des côtes. || *Raser la terre,* se dit d'un bâtiment quelconque, lorsqu'il va près des côtes.

— *Cette ville est bien avant dans les terres,* elle est bien éloignée de la mer.

— *Terre ferme,* le continent, et tout ce qui tient au continent, sans être environné d'eau, à la différence des îles : *Après avoir passé les îles de l'Archipel, nous descendîmes, nous abordâmes en* TERRE FERME. (Acad.)

— Mar. *La grande terre,* la terre ferme, le continent.

— *Vent de terre,* vent qui souffle de terre.

— *Armée, forces de terre,* troupes qui combattent sur terre; par oppos. à *Armée, forces de mer.*

— Fig. Il se dit des habitants de la terre : *Alexandre voulait soumettre toute la* TERRE. *Ce monarque est respecté, craint de toute la* TERRE. (Acad.)

La *terre* avec horreur dès longtemps les endure. (Rac.)
La moitié de la *terre* à son sceptre est soumise (Id.)

— Fam. Grand nombre de personnes, par rapport au lieu et aux circonstances où l'on se trouve : *Vous dites cela comme une nouvelle; toute la* TERRE *le sait, toute la* TERRE *en parle. Cela est reçu par toute la* TERRE. (Acad.)

Il est connu de vous. — Et de toute la *terre.* (Regn.)

— Écrit. sainte, *La terre des vivants,* le ciel, le séjour des bienheureux :

La main d'un ministre céleste
M'ouvre la *terre des vivants.* (J.-B. Rouss.)

— Fig. Biens, plaisirs de la vie présente : *Vous tenez trop à la* TERRE. *Vous ne songez qu'à la* TERRE. *Les vrais chrétiens méprisent la* TERRE. (Acad.)

— *Négliger le ciel pour la terre,* négliger son salut pour les choses mondaines.

= **Gramm.** PAR TERRE, À TERRE. On dit, *Tomber par terre,* en parlant de ce qui touche à terre; et *tomber à terre,* en parlant d'un objet qui ne touchait pas à terre avant d'y tomber : ainsi *un arbre tombe par terre et ses fruits tombent* À TERRE; un homme qui tombe en se promenant *tombe* PAR TERRE, et un couvreur qui tombe du haut d'une maison *tombe* À TERRE.

Cette distinction, établie par la plupart des grammairiens, n'a pas été observée par les écrivains modernes : *Un tel tremblement me saisit que, si je n'avais pas été soutenue par lui, je* SERAIS TOMBÉE À TERRE. (Mérim.)

TERRÉ, ÉE, part. pass. du v. Terrer : *Arbre* TERRÉ. *Sucre* TERRÉ.

TERRE-À-TERRE, n. m. Man. Sorte de galop du cheval, composé de deux temps et de deux pistes : *Le* TERRE-À-TERRE *est une des allures artificielles du cheval.* (Acad.)

— Danse. Pas qui s'exécute sans sauter, en rasant la terre avec les pieds. || Au pl. *Des* TERRE-À-TERRE.

TERREAU, n. m. (*terre.*) Hortic. Terre mêlée de fumier pourri, dont les jardiniers font des couches dans les jardins potagers : *Il faut mettre du* TERREAU *au pied de ces arbres. Couche de* TERREAU *pour des fleurs.* (Acad.) *Des lits de* TERREAU. (Campen.)

— Par anal. *Le cadavre de l'homme décomposé par la putréfaction se réduit à une quantité peu considérable de* TERREAU *et à un squelette léger.* (Richerand.)

— Terre naturelle répandue à des profondeurs inégales, selon les différents terrains. On dit aussi TERRE *franche,* TERRE *végétale.*

TERREAUTÉ, ÉE, part. pass. du v. terreauter.

TERREAUTER, ou **TERREAUDER,** v. tr. ou act. 1re conj. (*terreau.*) — Hortic. Améliorer une terre avec du terreau, couvrir de terreau les racines d'une plante.

— Absol. TERREAUDER *avec le crible.* TERREAUDER *avec la main.*

TERRÉE, n. f. Agric. Petite pièce de terre, exhaussée par ce qu'on retire des fossés qui l'entourent.

TERREIN, n. m. V. TERRAIN.

TERRE-NEUVIER, n. m. Pron. *tèr-neu-vié.* Pêcheur qui va à la pêche des morues sur les bancs de Terre-Neuve.

— Il se dit aussi des navires qui servent à cette pêche. *Équiper un* TERRE-NEUVIER. (Acad.)

— Adj. *Un navire, un bâtiment* TERRE-NEUVIER. (Acad.)

TERRE-NOIX, n. f. Pron. *tèr-noa.* Bot. Plante de la famille des Ombellifères, qui croît dans les bois et les lieux humides, et qui produit une racine tuberculeuse dont le goût approche de celui de la châtaigne.

TERRE-PLEIN, n. m. Pron. *tèr-plain.* Fortif. Surface plate et unie d'un amas de terres rapportées servant à fortifier une place : *Le* TERRE-PLEIN *d'un rempart, d'un bastion. Le* TERRE-PLEIN *d'un cavalier. Le* TERRE-PLEIN *du chemin couvert.* (Acad.)

— Terrain élevé et soutenu par des murailles :

Le TERRE-PLEIN *du Pont-Neuf.* (Acad.) || Pl. Des TERRE-PLEINS.

TERRER, v. tr. au act. 1re conj. (*terre.*) Pron. *tè-ré.* — Agric. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante : TERRER *un arbre, une vigne, un pied d'œillet, etc.* (Acad.)

— Techn. *Terrer une étoffe,* la glaiser ou l'enduire de terre à foulon.

— *Terrer du sucre,* le blanchir en couvrant d'une terre grasse le fond des formes où on le fait purger.

— Artill. *Terrer un artifice,* en garnir la gorge de poussière, de terre.

— Intransitiv. En parl. de certains animaux, Se loger, se cacher sous terre : *Le lapin* TERRE, *et le lièvre ne* TERRE *pas.* (Acad.)

= **Se terrer,** v. pron. Être terré, couvert de terre : *La vigne* SE TERRE *quelquefois. Le sucre* SE TERRE *avant d'être mis en forme.*

— Propr. en parl. de certains animaux, Se cacher sous terre : *Ce lapin, ce renard* S'EST TERRÉ *quand il s'est vu poursuivi. Un blaireau qui* SE TERRE. (Acad.)

— Guerr. Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre : NOUS NOUS TERRÂMES *promptement contre la batterie de la place.* (Acad.)

TERRESTRE, adj. des 2 g. (*terrestris;* lat., m. sign.) Qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre : *Les animaux* TERRESTRES. *Vapeurs, exhalaisons* TERRESTRES. (Acad.) *L'homme, borné à l'atome* TERRESTRE *sur lequel il végète, voit cet atome comme un monde, et ne voit les mondes que comme des atomes.* (Buff.) *L'outarde mâle est le plus gros de nos oiseaux terrestres.* (Ch. Dumér.)

— *Paradis terrestre,* lieu de délices où Dieu plaça Adam et Ève lorsqu'il les eut créés.

— Fig. *C'est un paradis terrestre, un vrai paradis terrestre,* se dit d'un lieu, d'un jardin, d'un pays riche et délicieux : *C'est un* PARADIS TERRESTRE *depuis la Haye jusqu'à Amsterdam.* (Volt.)

— Poétiq. *Le terrestre séjour,* la terre que nous habitons.

— Mor. chrét. Qui est purement humain, par oppos. à Spirituel et à Éternel : *C'est un homme qui n'agit que par des vues* TERRESTRES *et charnelles. Un homme qui n'a que des sentiments* TERRESTRES. *Pensées* TERRESTRES. (Acad.) *Il semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et* TERRESTRES. (J.-J. Rouss.)

L'Éternel qui m'envoie, et Rome d'où je viens,
Font céder au devoir les *terrestres* liens. (C. Del.)
S'élever au-dessus des *terrestres* clameurs. (Lam.)

— Bot. Il se dit d'une plante qui croît sur la terre sèche : *Agaric* TERRESTRE.

TURETTE, n. f. Bot. Vulg. Lierre terrestre.

TERREUR, n. f. (*terror;* lat., m. sign.) Pron. *tèr-reur.* — Émotion profonde causée dans l'âme par la présence, l'annonce ou le récit d'une grande infortune, d'un grand péril; épouvante, crainte violente : *Jeter la* TERREUR *parmi les ennemis, faire régner la* TERREUR. *Remplir de* TERREUR. *La* TERREUR *est au comble.* (Acad.) *Nos flottes portaient au loin la* TERREUR *et la victoire* (Mass.) *L'intérêt de la tragédie se fonde sur la pitié et sur la* TERREUR. (Acad.)

— *Il remplit tout de la terreur de son nom,* se dit d'un conquérant dont le nom répand la terreur partout.

— *Terreur panique,* terreur subite dont on est troublé sans sujet : *Il lui prit une* TERREUR PANIQUE. *Il se répandit une* TERREUR *panique dans l'armée.* (Acad.)

— Fig. Objet d'épouvante : *Pierre était l'appui de tous les princes, comme Charles en avait été la* TERREUR. (Volt.)

Le Parthe, la *terreur* des Romains. (Rac.)

— *Il est la terreur des ennemis,* se dit d'un grand capitaine. || *Il est la terreur des coupables,* se dit d'un juge sévère.

TERREUX, EUSE, adj. (*terre.*) Pron. *tè-reu, reuz.* — Mêlé de terre : *Sable* TERREUX. *Métal* TERREUX. (Acad.) *Le phosphate de chaux est la matière* TERREUSE *des os.* (Cuv.)

— *Goût terreux, odeur terreuse,* goût de terre.

— Qui est sali de terre, qui est plein de poussière : *Il est revenu de son travail avec les mains toutes* TERREUSES. (Acad.) *Le bruant de haie a presque toujours le bec* TERREUX. (Buff.)

— *Avoir le visage terreux,* avoir le visage jaune, défait, le visage d'un mort.

— B.-arts. *Ce peintre a une couleur terreuse,* sa couleur est terne, n'a pas de transparence.

— Techn. Qui est couleur de terre : *Brillant* TERREUX. *Pierres* TERREUSES.

TERRIBLE, adj. (*terribilis;* lat., m. sign.) Pron. *tèr-ribl.* — Qui cause de la terreur, qui est propre à donner de la terreur : *Son aspect est* TERRIBLE. *Un bruit, un cri* TERRIBLE. *Il devint* TERRIBLE *à ses ennemis. Ce moment est* TERRIBLE. *Quel* TERRIBLE *revers!* (Acad.) *Les bergers voulurent que je me revêtisse de la peau de ce* TERRIBLE *animal.* (Fén.) *Alexandre était* TERRIBLE *dans sa colère.* (Montesq.)

Ne me regardez pas avec cet œil *terrible.* (C. Del.)

— Violent : *Je l'accoutumai aux détonations les plus* TERRIBLES. (J. J. Rouss.) *On s'étonne que ces constructions aient pu résister à ces* TERRIBLES *vents d'ouest.* (Vitet.)

— Fig. et fam. Étonnant, étrange, extraordinaire dans son genre : *C'est un homme qui a une* TERRIBLE *humeur. Il fait un temps* TERRIBLE. *Il joue un jeu* TERRIBLE. *Voilà une* TERRIBLE *aventure.* (Acad.) *Les fatigues de cette campagne ont fait un* TERRIBLE *effet sur son visage?* (Campist.) *Faut-il que l'amour-propre aveugle les esprits d'une si* TERRIBLE *manière?* (La Font.)

— Fam. *C'est un terrible homme,* se dit d'un homme importun, fatigant.

— Ironiq. *C'est un* TERRIBLE *faiseur de vers. C'est un* TERRIBLE *harangueur.* (Acad.)

— Franc.-maçonn. *Frère terrible,* celui qui préside aux épreuves auxquelles on soumet les récipiendaires.

TERRIBLEMENT, adv. De manière à inspirer de la terreur : Ce *frénétique roule* TERRIBLEMENT *les yeux, se démène* TERRIBLEMENT. (Acad.)

— Fam. Extrêmement, excessivement : *Il pleut, il neige* TERRIBLEMENT. *Gagner* TERRIBLEMENT *au jeu. Manger* TERRIBLEMENT. *Il parle* TERRIBLEMENT. *Il est* TERRIBLEMENT *ennuyeux.* (Acad.) *Ses remontrances perpétuelles me chagrinent* TERRIBLEMENT. (Danc.)

...Vous faites sonner *terriblement* votre âge. (Mol.)

TERRIEN, IENNE, n. Pron. *tè-riain, rièn.* — Celui, celle qui possède beaucoup de terres, qui est seigneur de plusieurs terres. Il n'est guère usité que dans cette locut. *Grand terrien,* seigneur qui possède plusieurs terres; prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays : *L'homme dont vous parlez est un* GRAND TERRIEN. *Ce prince est un des plus* GRANDS TERRIENS *de l'univers.* (Acad.) *C'était un* GRAND TERRIEN. (La F.)

TERRIER, adj. m. (*terre.*) Féod. Qui contient le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus : *Faire un papier* TERRIER. *La confection d'un papier* TERRIER. (Acad.) *Il y avait dans quelques communes d'anciens livres* TERRIERS, *et un état général des propriétés.* (Thiers.)

— Substantiv. *Faire un nouveau* TERRIER. *Insérer une déclaration dans un* TERRIER. (Acad.) *Il n'y a pas longtemps que messieurs du conseil me présentèrent leur* TERRIER, *par lequel ils me demandent un hommage lige pour un pré.* (Volt.) *Il s'avisa d'écrire un gros livre sur les droits féodaux, et sur la rénovation des* TERRIERS. (A. de Tocquev.)

TERRIER, n. m. (*terre.*) Pron. *tè-rié.* — Trou, cavité dans la terre, où certains animaux se retirent : TERRIER *de lapin.* TERRIER *de renard. Ce renard a été acculé au fond du* TERRIER, *est venu mourir dans son* TERRIER. *Enfumer un renard dans son* TERRIER. (Acad.) *Le renard sait creuser un* TERRIER *avec deux issues.* (Fén.)

Le *terrier* du lapin était sur la lisière,
D'un parc bordé d'une rivière. (Flor.)

— Fig. et fam. *Cet homme s'est retiré dans son terrier,* il ne paraît plus dans le monde, il vit dans une retraite profonde. || *Il est allé mourir dans son terrier,* il est allé finir sa vie dans sa maison, dans son pays natal.

— Chass. Chien basset.

TERRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Terrifier : *Il fut* TERRIFIÉ *en apprenant cette nouvelle. Les autres dames restèrent* TERRIFIÉES. (Mich.)

TERRIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terrificare;* lat.) Pron. *tèr-ri-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous terrifiions, vous terrifiiez.* — Néol. Frapper de terreur; épouvanter : *L'émeute alors* TERRIFIAIT *et paralysait le crédit.* (Blanqui.)

TERRIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*terra,* terre; *fieri,* devenir; lat.) Pron. *tèr-ri-fié.* — Chim. Convertir en terre.

= **Se terrifier,** v. pron. Être terrifié.

TERRINE, n. f. (*terre.*) Pron. *tè-rinn.* — Vaisseau de terre, de figure ronde, plat par en bas, et qui va toujours en s'élargissant par en haut : TERRINE *vernissée.* TERRINE *à savonner.* (Acad.) *On voyait sur des planches des corbeilles de fruits et des* TERRINES *pleines de lait.* (B. de St-P.)

— Ce qui est contenu dans une terrine : *Acheter une* TERRINE *de lait, une* TERRINE *de crème.*

— Art cul. Sorte de ragoût fait dans une espèce de terrine, et qu'on sert froid : TERRINE *de dinde, de perdreaux, de foie gras aux truffes.* TERRINE *de lièvre, de levraut.* (Acad.) || On dit aussi, *Pâté en terrine.*

TERRINÉE, n. f. Fam. Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine : *Manger une* TERRINÉE *de lait. Une* TERRINÉE *de crème.* (Acad.)

TERRIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*terre.*) Pron. *tè-rir.* — Il se dit proprement des tortues qui, sortant de la mer en certains temps, viennent sur le rivage, et, après y avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent : *La saison où les tortues* TERRISSENT. (Acad.)

— Mar. Arriver à la vue d'une terre : *Nous* TERRÎMES *à tel endroit.* (Acad.)

— Pêch. En parl. des poissons, S'approcher de la terre : *Il fait très-chaud, le poisson* TERRIT. (Acad.)

TERRITOIRE, n. m. (*terre.*) Pron. *tèr-ri-toar.* — Espace, étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une principauté, d'une seigneurie, d'une province, d'une ville, d'une juridiction, etc. : *Le* TERRITOIRE *français. Cette ville a un* TERRITOIRE *fort étendu. On l'a banni du* TERRITOIRE *espagnol.* (Acad.)

— *Donner, prêter territoire,* se dit d'un évêque qui, dans son diocèse, permet à un autre évêque de faire certaines fonctions épiscopales : *Il* A DONNÉ TERRITOIRE *à tel évêque.* (Acad.)

TERRITORIAL, ALE, adj. Qui concerne, qui comprend le territoire : *Impôt* TERRITORIAL. *Propriété* TERRITORIALE. (Acad.) *Les vins et les eaux-de-vie font le principal objet de notre commerce en productions* TERRITORIALES. (Chaptal.)

TERRITORIALEMENT, adv. Dans l'étendue d'un territoire : *Les troupes les plus renommées de l'Europe ont été presque toujours les troupes organisées* TERRITORIALEMENT. (Passy.)

TERROIR, n. m. (*terre.*) Pron. *tè-roar.* — Terre considérée par rapport à l'agriculture : TERROIR *fertile. Mauvais* TERROIR. *Le* TERROIR *de la Beauce est bon pour les blés. Le* TERROIR *de la Bourgogne est bon pour les vins.* (Acad.) *Il n'y a point de* TERROIR *si ingrat qui n'ait quelque propriété.* (Fén.)

Le bon *terroir* produit l'excellente moisson. (La F.)

— *Ce vin sent le terroir, a un goût de terroir,* il a une certaine odeur, un certain goût qui vient de la qualité du terroir.

— Fig. et fam. *Cet homme sent le terroir,* il a les défauts qu'on attribue aux gens de son pays.

— Par. anal. *Sentir le terroir,* se dit également des ouvrages d'esprit, quand ils ont des défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur est né, a vécu.

TERRORISME, n. m. (*terror,* terreur; lat.) Pron. *tèr-ro-rism.* — Néol. Système, régime de la terreur qui a pesé sur la France pendant une partie de la Révolution.

TERRORISTE, n. m. Néol. Partisan, agent du système de la terreur.

— Homme de sang.

TERSER, v. tr. ou act. *V.* TERCER.

TERSET, n. m. Agric. Houe à large fer et à manche court.

TERTIAIRE, adj. des 2 g. (*tertiarius;* lat., m. sign.) Pron. *tèr-cièr.* — Didact. Qui occupe le troisième rang.

— Géol. *Période tertiaire,* troisième période géologique.

— *Terrain tertiaire,* terrain formé pendant cette période, et situé au-dessus de la craie : *Les* TERRAINS TERTIAIRES *de Paris présentent la succession suivante de formations : l'argile plastique, le calcaire grossier, la pierre à plâtre, le grès marin, les meulières associées à du calcaire d'eau douce.* (Dufrénoy.)

TERTRE, n. m. Monticule, colline, éminence de terre dans une plaine : TERTRE *élevé. Nous nous saisîmes d'un* TERTRE *d'où nous observions la contenance des ennemis. Un* TERTRE *couvert de gazon.* (Acad.)

— Éminence qui recouvre une sépulture : *Nous sommes émus à la vue du petit* TERTRE *qui couvre les cendres d'un enfant aimable, par le souvenir de son innocence.* (B. de S.-P.)

— Techn. Espèce d'établi sur lequel les tanneurs font les tourbes ou mottes de vieux tan.

TES, pl. des 2 g. de l'adj. poss. TON.

TESSELLE, n. f. Pron. *tè-cèl.* — Constr. Morceau de marbre carré, à quatre pans, qui entre dans la composition d'un pavé.

TESSELLÉ, ÉE, adj. Constr. Qui est disposé par carreaux comme un damier : *Ouvrage* TESSELLÉ.

TESSON, n. m. Pron. *tè-çon.* — Débris de bouteille cassée, de pot cassé : *Un amas de* TESSONS. *Il s'est blessé en marchant sur un* TESSON *de bouteille.* (Acad.) || On dit aussi, *Têt.*

— Agric. Sorte de bêche concave.

TESSURE, n. f. collect. Pron. *tè-çur.* — Pêch. Pièces d'appelets, jointes les unes au bout des autres.

TEST, n. m. (*testa ;* coquille, lat.) Pron. *tèst.* — Zool. Enveloppe solide et calcaire qui protége le corps mou de beaucoup d'animaux invertébrés, tels que les mollusques à coquilles et les crustacés.

— Par extens. Carapace des tortues, cuirasse des pangolins, des tatous, etc.

— Bot. Pellicule, ordinairement lisse qui revêt la surface de la graine.

TEST ou **TÊT,** n. m. Pron. *tèst* ou *tè.* — Chim. Écuelle ou vaisseau de terre dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. || On l'appelle aussi *Scorificatoire,* ou *Têt à vitrifier, à rôtir.*

TEST, n. m. (m. angl., *épreuve.*) Hist., mod. *Serment du test,* serment auquel étaient tenus les fonctionnaires et les officiers anglais; il consistait à déclarer qu'on niait la transsubstantiation, et qu'on renonçait au culte de la Vierge et des saints.

TESTACÉ, ÉE, adj. (*testa,* coquille ; lat.) Pron. *tèss-ta-cé.* — Zool. Qui est recouvert d'une coquille, d'un têt.

— N. m. pl. Classe de mollusques dont le corps est recouvert d'une coquille : *Les huîtres, les moules, les escargots sont des* TESTACÉS. (Acad.)

— On dit aussi au sing. *Un testacé.*

TESTADON, n. m. Pêch. Piquet faisant partie des filets appelés *Pentières.*

TESTAMENT, n. m. (*testamentum ;* lat., m. sign.) Pron. *tèss-ta-man.* — Acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés : TESTAMENT *fait, passé par-devant notaires.* TESTAMENT *clos et scellé. Disposer de ses biens par* TESTAMENT. *Les héritiers se sont pourvus contre le* TESTAMENT. *Révoquer un* TESTAMENT. (Acad.) *La première condition d'une loi, d'une alliance, d'un* TESTAMENT, *c'est la clarté et la précision.* (Gousset.) *Les avantages qu'un mari et une femme pouvaient se faire par* TESTAMENT *étaient limités par la loi.* (Montesq.)

— *Testament authentique* ou *solennel, par acte public,* ou celui qui est reçu par deux notaires en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. || *Testament olographe,* celui qui est écrit, daté et signé de la main du testateur. || *Testament mystique* ou *secret,* testament écrit, ou au moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. || *Testament inofficieux,* testament dans lequel le testateur ne fait aucune mention de quelqu'un de ses plus proches héritiers de droit.

— *Testament de mort,* déclaration libre et volontaire d'un criminel, après sa condamnation à la mort. || Peu usité.

— Par extens. *Testament de mort,* écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne : *Peu de jours avant de mourir, il m'écrivit une lettre qui est comme son* TESTAMENT DE MORT. (Acad.)

— Écrit. sainte, *l'Ancien Testament,* les livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ; *Le Nouveau Testament,* les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ : *Il a traduit le* NOUVEAU TESTAMENT. *Il a fait des notes sur l'Ancien* TESTAMENT. (Acad.)

— Fig. Alliance de Dieu avec les hommes : *L'Ancien* TESTAMENT *n'était que la figure du Nouveau.* (Acad.)

— *Testament politique,* écrit politique attribué à un homme d'État, contenant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé sa conduite : TESTAMENT *politique de Richelieu, de Colbert. Les* TESTAMENTS *politiques sont presque tous supposés.* (Acad.)

— Fig. Témoignage : *Les arts sont le plus beau titre d'un peuple, et le seul* TESTAMENT *qu'il puisse laisser à l'avenir.* (Villem.)

TESTAMENTAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tèss-ta-man-tèr.* — Qui appartient, qui a rapport au testament.

— *Disposition testamentaire,* disposition contenue dans un testament.

— *Exécuteur testamentaire,* celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament.

— *Héritier testamentaire,* héritier institué par testament.

TESTATEUR, TRICE, n. (*tester.*) Pron. *tèss-ta-teur, triss.* — Celui, celle qui fait un testament : *Le* TESTATEUR *l'a ordonné en termes exprès. Cela est contre la disposition du* TESTATEUR. *La* TESTATRICE *a ordonné que....* (Acad.) *Il est signé du* TESTATEUR *et des témoins publics.* (La Br.)

... J'ai du *testateur* suivi l'intention. (Regn.)

TESTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*testari ;* lat., m. sign.) Pron. *tèss-té.* — Faire un testament; déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort : *Il est mort sans* AVOIR TESTÉ. *Être privé de la faveur de* TESTER. (Acad.) *Ceux qui sont sous la puissance d'autrui ne peuvent pas* TESTER. (Regn.) *La soif de dominer s'éteint la dernière dans le cœur de l'homme : il commande après sa mort en* TESTANT. (Mme Staël.)

En faveur d'étrangers il *a testé* peut-être. (M. J. Chén.)

TESTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tèss-té.* — Techn. Mettre de nouvelles dents à un peigne de tisserand.

TESTICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tèss-ti-ku-lèr.* — Anat. Qui a rapport au testicule : *Cordon* TESTICULAIRE. *Vaisseaux* TESTICULAIRES.

TESTICULE, n. m. (*testiculus ;* lat., m. sign.) Anat. Corps glanduleux, ovoïde, qui sert dans les animaux mâles à préparer la matière destinée à la génération : *Le* TESTICULE *droit. Le* TESTICULE *gauche.* (Acad.). *Dans certaines provinces on hongre les chevaux dès l'âge d'un an ou dix-huit mois, aussitôt que les* TESTICULES *sont bien apparents au dehors.* (Buff.) *La taupe a des* TESTICULES *énormes; le membre génital extrêmement long.* (Buff.) *En Égypte, lorsqu'on faisait un serment on mettait la main à ses* TESTICULES ; *c'est peut-être même de cette ancienne coutume qu'ils tirèrent ensuite leur nom, qui signifie* témoins, *parce qu'autrefois ils servaient de témoignage et de gage.* (Volt.)

— Zool. Vulg. Coquille univalve.

— Bot. *Testicule de chien,* orchis mâle.

TESTICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de testicules.

TESTIF, n. m. Pron. *tèss-tif.* — Poil de chameau.

TESTIMONIALE, ALE, adj. (*testimonialis ;* lat., m. sign.) Pron. *tèss-ti-mo-nial.* — Qui rend témoignage; il ne s'empl. guère qu'au fém. et dans ces locut. :

— *Lettres testimoniales,* lettres qui rendent témoignage de la vie et des mœurs de quelqu'un.

— *Preuves testimoniales,* preuves par témoins.

TESTIMONIALEMENT, adv. Prat. D'une manière testimoniale ; par témoin.

TESTON, n. m. (*teste,* tête) Pron. *tèss-ton.* — Anc. monnaie d'argent qu'on a commencé à fabriquer en France, sous Louis XII ; elle valait quinze sous environ. Son revers représentait la tête du roi, d'où lui est venu son nom.

.... Tâtant le pouls, le ventre et la poitrine,
J'aurais un beau *teston* pour juger d'une urine. (Regn.)

— Fig. *Teston-rogné,* se disait d'un ignorant, parce que les monnaies rognées n'ont plus de lettres ou de légende.

— Prov. *Ne valoir pas un teston,* être de vil prix.

TESTONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Testonner :

Et ma tête ainsi *testonnée,*
D'un chapeau de fleurs fut ornée. (Scarron.)

TESTONNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*teste.*) Pron. *tèss-to-né.* — Peigner les cheveux, les friser, les accommoder avec soin :

Ces deux veuves, en badinant....
L'allaient quelquefois *testonnant,*
C'est-à-dire ajustant sa tête. (La Font.)

— *Se faire testonner,* se faire coiffer : *Toutes ces femmes de Saint-Germain* SE FONT TESTONNER *par la Martin* (Mme de Sév.)

— Fig. Battre ; donner des coups sur la tête.

= **Se testonner,** v. pron. Se coiffer, s'arranger les cheveux. || Vieux.

TESTONNEUR, n. m. Coiffeur, perruquier. || Vieux.

TESTUDINÉ, ÉE, adj. (*testudo,* tortue ; lat.) Zool. Qui ressemble à une tortue.

— N. m. pl. Famille de reptiles ayant pour type le genre tortue.

TESTULE, n. m. Bot. Membrane extérieure de l'ovule.

TÊT, n. m. V. TESTON, et TEST.

TÊT, n. m. Pron. *tè.* — Crâne ; os qui couvrent le cerveau : *Avoir le* TÊT *offensé, fêlé brisé.* (Acad.)

— Vener. Partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf.

— *Ce cerf a les meules dans le têt,* il a les meules très-basses. || V. TEST.

TÉTANIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui tient au tétanos ; qui est de la nature du tétanos : *Affections* TÉTANIQUES. *La strychnine et la brucine donnent lieu à des convulsions* TÉTANIQUES *qu'aucune autre substance connue ne saurait produire.* (Chomel.)

TÉTANOS, n. m. (τέτανος, de τείνω, je tends ; gr.) Pron. *té-ta-noss.* — Méd. Maladie caractérisée par la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, et quelquefois de tous les muscles soumis à l'empire de la volonté : *Une piqûre d'épingle peut donner un* TÉTANOS *mortel.* (Cuv.) *Le* TÉTANOS *est un mal qui semble renfermé dans la zone torride.* (Rayn.)

J'ai vu succéder au délire
Le spasme, puis au spasme un affreux *tétanos.* (V. Hug.)

TÉTAR, n. m. Mar. Bloc de bois, à l'extrémité duquel on a creusé un cran, pour loger un réa de poulie : *On place un* TÉTAR *sur chaque bord du bâtiment, près des plats-bords.*

TÊTARD, n. m. (*tête*) Pron. *té-tar.* Vulg. Larve d'un jeune reptile batracien, appellé ainsi parce que son corps semble ne consister qu'en une grosse tête terminée par une queue très-mince. *On se sert de* TÊTARDS *pour faire voir au microscope la circulation du sang.* (Acad.)

— Agric. Saule qu'on étête et dont on émonde les branches inférieures, de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc : *Des saules taillés en* TÊTARDS. (Acad.)

— Eaux et For. Arbre qui, dans les coupes de bois, est conservé comme tête de limite.

TÉTARTOPHYE, n. f. (τέταρτος, quatrième ; φύειν, naître ; gr.) Méd. Fièvre rémittente quarte.

TÉTASSES, n. f pl. (*téton.*) Pop. Mamelles flasques et pendantes.

TÊTE, n. f. (*testa ;* lat., crâne ;) Pron. *têtt.* — Extrémité supérieure du corps humain ; partie qui est le siége du cerveau et des principaux organes des sens : *Le devant, le derrière de la* TÊTE. *Le haut de la* TÊTE. *Avoir la* TÊTE *ronde, la* TÊTE *plate, la* TÊTE *pointue. Couper, trancher la* TÊTE *à un animal. La* TÊTE *d'un lion, d'un cheval, d'un oiseau. La* TÊTE *des poissons et des serpents tient immédiatement au reste du corps.* (Acad.) *Il écoutait ce discours, la* TÊTE *baissée et sans répondre.* (Fén.) *Le cou soutient la* TÊTE, *et la réunit avec le corps.* (Buff.) *Les chouettes ont la* TÊTE *arrondie et sans aucunes plumes proéminentes.* (Id.)

Belle *tête,* dit-il, mais de cervelle point. (La Font.)

— Fig. et Prov. *Grosse tête, peu de sens,* la grosseur de la tête ne rend pas la capacité et l'esprit plus grands.

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête,* l'examiner en détail et avec attention ; le regarder avec insolence, avec une sorte de bravade.

— *Tête de mort,* tête humaine dont il ne reste que la partie osseuse.

— *Avoir la tête enfoncée dans les épaules,* avoir le cou extrêmement court.

— *Mettre la tête de quelqu'un à prix,* promettre une somme à qui le tuera.

— *Porter sa tête sur un échafaud,* avoir la tête tranchée sur un échafaud. || On dit dans le même sens, *Sa tête tomba sur l'échafaud, sur un échafaud.*

— Par exagér. *Je parie ma tête, je mettrais ma tête à couper que cela est,* Je parie tout ce qu'on voudra que cela est ; je me soumets à perdre tout ce qu'on voudra si cela n'est pas.

— *Il lui en coûta la tête, il paya de sa tête,* il subit la mort.

— Dans le même sens : *Hasarder sa* TÊTE *pour le service de quelqu'un. Il y va de votre* TÊTE. *Vous en répondrez sur votre* TÊTE.

— Fig. *Lever la tête,* se montrer, paraître avec plus de hardiesse : *Ce parti commençait* À LEVER LA TÊTE. (Acad.) || On dit dans le m. sens, *Relever la tête.*

Songez-vous, milady, qu'*il y va de la tête ?* (C. Del.)

— Fig. *Aller partout tête levée, la tête levée,* aller partout sans craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun affront : *C'est un homme irréprochable et qui peut* ALLER PARTOUT TÊTE LEVÉE. (Acad.) *La vertu n'est plus étrangère à la cour ; le désordre lui-même n'y va plus* TÊTE LEVÉE. (Mass.)

— Il se dit aussi en m. part, pour marquer l'effronterie, l'impudence : *Le crime* VA LA TÊTE LEVÉE ; *la vertu rougit et se cache.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Il y va tête baissée,* se dit d'un homme qui se précipite aveuglément dans le péril, ou qui entreprend avec chaleur une affaire.

— *Il y donne tête baissée,* se dit d'un homme qui donne complétement dans un piége :

Une chauve-souris
Donna *tête baissée* dans un nid de belette. (La Font.)

— Fig. et fam., *Il s'y est jeté la tête la première*, se dit d'un homme qui s'est engagé brusquement et inconsidérément dans une affaire périlleuse.

— Fig. *Avoir des affaires par-dessus la tête*, avoir beaucoup d'affaires.

— Fig. et fam., *Ne savoir où donner la tête*, ne savoir que devenir.

— Fig. et fam., *Laver la tête à quelqu'un*, lui faire une sévère, une forte réprimande.

— Fig. et fam., *Chanter, crier à pleine tête, à tue-tête*, chanter, crier de toute sa force : *Il est si sourd que, quand on lui parle, il faut crier* À PLEINE TÊTE, À TUE-TÊTE. (Acad.)

— Fig. et Pop., *Jeter une marchandise à la tête*, l'offrir à vil prix : *Il y avait tant de gibier au marché qu'on* LE JETAIT À LA TÊTE. (Acad.)

— Fig. et fam., *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, la lui offrir sans qu'il la demande : *Depuis qu'il est riche et qu'il veut se marier, on* LUI JETTE LES PARTIS À LA TÊTE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il ne faut pas se jeter à la tête des gens*, il ne faut pas faire trop d'avances ; il est bon quelquefois de se faire un peu rechercher.

— Fig. et pop., *Y aller de cul et de tête*, s'employer avec ardeur et sans précaution pour faire réussir quelque chose.

— Pop. *Tête de bœuf, de mulet, d'âne*, qualifications injurieuses dont on se sert dans la colère, en parl. à des personnes bornées, entêtées, ignorantes : *Hé bien! vous ai-je dit comme cela*, TÊTE DE BOEUF ! (Mol.)

— Crâne, partie de la tête qui comprend le cerveau et le cervelet : *Cet homme s'est cassé la* TÊTE, *s'est donné un coup à la* TÊTE, *s'est fait un trou à la* TÊTE. *Les coups à la* TÊTE *sont dangereux*. (Acad.)

— *La tête a porté*, se dit d'un coup que l'on s'est donné en tombant.

— *Tête pelée, chauve*, personne qui n'a point du tout de cheveux, ou qui n'en a point sur une partie de la tête.

— *Avoir la tête pesante, embarrassée*, éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur, d'embarras. || On dit dans le m. sens : *Mal, douleur de* TÊTE.

— Fig. *Mettre son cœur dans sa tête*, faire céder tous les sentiments du cœur aux intérêts de son ambition, de sa politique.

— *Avoir cinquante ans, soixante ans, sur la tête*, être âgé de cinquante, de soixante ans, etc.

— Fig. *Il y a eu beaucoup de têtes cassées à ce siége*, on a tué beaucoup de gens.

— Fig. et fam. *Fendre, briser la tête à quelqu'un*, l'incommoder en faisant un grand bruit : *Ils* ME FENDENT LA TÊTE *avec leurs cris*. (Acad.)

De vos refrains vous nous brisez la *tête*. (C. Del.)

— On dit de même, *la tête ; c'est un bruit à fendre la tête, à tête fendre*.

— Fig. et fam. *La tête me fend*, j'ai un très-grand mal de tête.

— Fig. et fam. *Rompre la tête à quelqu'un de quelque chose*, l'en importuner : *J'ai bien affaire qu'il me vienne* ROMPRE LA TÊTE *de ses folies*. (Ac.)

— *Se rompre la tête à faire quelque chose*, s'y appliquer avec une grande contention, un grand travail d'esprit : *Il* SE ROMPT LA TÊTE *à faire des vers, à résoudre des problèmes*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Il a la tête fêlée ; il a un coup de hache, de marteau à la tête*, se dit d'un homme léger, vain, étourdi ou bizarre, extravagant. || Dans le m. sens : *C'est une tête fêlée, c'est une tête mal timbrée*.

— *Il a une bonne tête, il a la tête bonne*, se dit d'un homme qui a de la force d'esprit et une raison solide.

— Fam. *Il a la tête bonne*, il boit beaucoup sans s'enivrer.

— *Porter à la tête*, se dit d'une odeur forte, de la vapeur du charbon, de certains vins. ||

— *Ce vin monte à la tête*, il envoie des fumées à la tête.

— Par anal : *Monter à la tête*, troubler l'esprit :

Qu'avez-vous donc, monsieur ? est-ce quelque vertige
Qui vous monte à *la tête ?* (Regn.)

— Anc. *Par la tête !* ou *Tête !* sorte de jurement, d'imprécation : *Par le sang*, PAR LA TÊTE ! *s'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le ventre !* (Mol.)

— Prov. et fig. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*, c'est tenter une entreprise où il est impossible de réussir.

— *Tête de fou ne blanchit jamais*, se dit soit parce que la folie abrége communément les jours, soit parce que les fous ne sont point sujets aux chagrins et aux tristes prévoyances qui font blanchir les cheveux avant le temps.

— *A laver la tête d'un More, d'un âne, on perd sa lessive*, on se donne beaucoup de soin inutilement pour faire comprendre à un homme quelque chose qui passe sa portée, ou pour corriger un homme incorrigible.

— *Sa tête donne bien du mal à ses pieds*, se dit d'un homme inquiet, qui s'agite et prend souci pour peu de chose.

— *Il a la tête près du bonnet*, se dit d'un homme prompt, colère, qui se fâche aisément.

— *Ce sont deux têtes dans un bonnet*, se dit de deux personnes qui sont liées d'amitié ou d'intérêt, et qui sont toujours de la même opinion, du même sentiment.

— Entendement, esprit, imagination : *Se remplir la* TÊTE *de sottises. Il n'a que cela en* TÊTE. *On ne lui peut ôter de la* TÊTE *qu'il mourra bientôt. C'est un homme qui a une* TÊTE *de fer, il étudierait vingt heures de suite*. (Acad.) *On ne fait pas passer ses idées dans une autre tête* (Volt.) *L'étrange chose que la* TÊTE *d'une femme*. (Danc.) *Quoi ! cette* TÊTE *jadis si féconde en expédients, cette* TÊTE *vieillie ne peut donc plus rien enfanter !* (C. Del.) *Il y a plus d'esprit dans cette* TÊTE*-là que dans toutes celles du village*. (Brueys.) *Tenez, monsieur, ce que j'ai à la* TÊTE, *comme on dit, je ne l'ai pas au talon*. (Dider.)

— *Mettez-vous en tête, dans la tête que*, soyez bien convaincu, bien persuadé que…

— *C'est un homme de tête*, c'est un homme qui réunit la capacité à la fermeté.

— Fig. Homme, femme, individu, personne : *On paye tant par* TÊTE. *Cette taxe pèse sur toutes les* TÊTES. *Je crains pour une* TÊTE *si chère*. (Acad.) *La convention, modèle d'énergie, fut composée en grande partie de* TÊTES *jeunes*. (H. de Balz.)

— *Une tête couronnée*, un empereur ou un roi : *Il ne parle qu'avec respect des* TÊTES *couronnées*. (Acad.) *Je suis en commerce avec toutes les* TÊTES COURONNÉES. (Volt.) *Il a eu l'honneur de peindre six* TÊTES COURONNÉES *et un grand nombre de princes et de princesses*. (Bailly.)

— Prov. *Autant de têtes, autant d'opinions*, autant de personnes, autant de manières de voir différentes.

— Par extens. L'homme lui-même considéré sous le rapport de son esprit, de son caractère : *C'est une bonne, une forte* TÊTE. *C'est une des meilleures* TÊTES *du conseil*. (Acad.)

Pour rompre leurs desseins,
Certain Pacuvius, vieux routier, forte *tête*,
Trouva dans son esprit cette ressource honnête.
(Andrieux.)

J'ignore le destin d'une *tête* si chère. (Rac.)
Une *tête* de feu, mais un cœur excellent. (C. Del.)

— *Une tête sage, rassise, posée*, un homme d'un jugement droit, d'une imagination réglée.

— *Une tête faible*, un homme sujet à se laisser entraîner par l'imagination, par la terreur, ou à se laisser aller trop facilement à tout ce qu'on lui suggère.

— *Une tête folle*, un extravagant, un jeune homme étourdi, inappliqué.

— *Une tête légère*, un homme qui a peu de suite et de tenue dans ses idées, dans sa conduite.

— *Une tête à l'évent*, un homme qui manque de jugement, de conduite, qui a une grande frivolité d'esprit, une excessive légèreté de caractère. || On dit dans le m. sens, *Tête éventée, sans cervelle, de linotte, etc.*

— *Avoir la tête dure*, avoir peu de capacité, peu d'intelligence.

— *Une mauvaise tête*, une personne sujette à beaucoup d'écarts et de travers, soit dans sa conduite, soit dans ses opinions.

— *Avoir la tête chaude*, prendre feu, s'emporter aisément. || *Avoir la tête froide*, conserver son sang-froid.

— Prov. *Mauvaise tête et bon cœur*, les gens étourdis et inconsidérés ont souvent de bonnes intentions, un bon cœur.

— *Avoir de la tête*, avoir du jugement et du calme. || Dans le s. contraire, *N'avoir pas de tête*.

— *Avoir de la tête*, être opiniâtre, capricieux : *C'est une bonne femme, mais* ELLE A DE LA TÊTE. (Ac.)

— *Conserver sa tête*, garder le sang-froid nécessaire pour prendre un parti. || Dans le s. contraire, *Perdre la tête, n'avoir plus sa tête, n'avoir plus la tête à soi*, être dans une sorte d'égarement.

— *Une tête perdue*, une personne qui montre de l'égarement dans sa conduite, dans ses discours. Fam. Dans le m. sens : *Sa tête n'y est plus, la tête est partie*.

— *Il a encore toute sa tête*, se dit d'un malade ou d'un vieillard dont le jugement n'est point affaibli. || Dans le s. contraire, *Il n'a plus de tête, il n'a plus sa tête*.

— *Agir de tête*, prendre parti de sang-froid, avec résolution, dans une occasion difficile.

— Fam. *Faire un coup de tête*, faire étourdiment et sans réflexion une chose hardie. || *Faire des coups de tête*, faire des étourderies.

— Fam. *Faire un coup de sa tête*, se déterminer de soi-même, sans avoir pris conseil de personne. || Par anal. *N'en faire qu'à sa tête, ne vouloir rien faire qu'à sa tête. Vous avez beau dire, je* N'EN FERAI QU'À MA TÊTE. (Dest.)

— *Faire un coup de sa tête*, faire une fausse démarche, faute d'avoir pris conseil.

— En part. des choses, *Passer de la tête*, être mis en oubli : *Il y a cent choses comme cela qui* PASSENT DE LA TÊTE. (Mol.)

— Fam. *Échauffer la tête de quelqu'un*, impatienter quelqu'un, le mettre en colère : *Si vous* M'ÉCHAUFFEZ *la* TÊTE, *je vous ferai rire d'une autre sorte*. (Mol.)

— Fig. *Tenir, faire tête à quelqu'un*, lui résister, ne lui point céder : *Ils se mirent plusieurs ensemble pour* LUI TENIR TÊTE *au jeu, dans la discussion, etc. On ne trouva personne qui pût* LUI TENIR TÊTE *à boire*. (Ac.) *Un vieux sanglier s'arrête souvent pour* FAIRE TÊTE *aux chiens*. (Buff.) *Aussitôt des piqueurs effarés arrivèrent à eux en criant confusément que le sanglier* AVAIT FAIT TÊTE *et l'avait renversé*. (G. Sand.)

— Fam. *Faire tête à tout*, pour voir à tout ; faire face à toutes les difficultés :

Nous *ferons tête* à tout, et de cette aventure
Je conçois dans mon cœur un favorable augure. (Regn.)

— Fig. *Faire tête à l'orage*, montrer de la fermeté dans une occasion périlleuse.

— Popul. *Faire sa tête*, faire le fier, l'important ; locut. empruntée aux ateliers de peinture.

— Natat. *Donner, piquer une tête*, se jeter à l'eau la tête la première.

— *Mettre un homme en tête à quelqu'un*, opposer à quelqu'un un homme qui puisse lui résister : *Je vous mettrai* UN HOMME *en* TÊTE, *qui vous jouera beau jeu*. (Acad.)

— *Avoir quelqu'un en tête*, avoir quelqu'un pour concurrent, pour adversaire : *Turenne* AVAIT EN TÊTE *Montecuculli*. (Acad.)

— *Mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*, constituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un.

— *Cette rente, cette pension passera sur la tête d'un tel*, il aura cette rente, cette pension après le décès de la personne qui en jouit maintenant.

— Par anal. Il se dit des animaux : *Il a un troupeau composé de tant de* TÊTES, *d'une espèce, et de tant de telle autre*. (Acad.)

— *Payer tant par tête de loup*, payer tant à celui qui tue un loup, et qui en apporte la tête.

— Jurispr. *Succéder par tête*, se dit lorsque des copartageants viennent de leur chef à la succession, et sans représentation d'aucun autre : *La succession du père s'est partagée par* TÊTES, *parce que tous les enfants étaient vivants*. (Acad.)

— Peint. dess. Représentation, imitation d'une tête humaine par un peintre, par un sculpteur, etc. : *Il a plusieurs bustes antiques, et la plupart sont des* TÊTES *grecques. Une* TÊTE *antique. Une belle* TÊTE. *Cela a l'air d'une* TÊTE *du Carrache. C'est une* TÊTE *du Titien*. TÊTE *d'étude*. (Acad.) *Ces* TÊTES *sont d'un caractère agréable*. (Did.)

— *Air de tête*, attitude de tête : *De beaux* AIRS DE TÊTE.

— B.-arts. Mesure comparative à l'aide de laquelle on fixe les dimensions de l'autre partie du corps : *Depuis vingt-deux siècles ; il est parfaitement établi que l'homme, de la plante des pieds au sommet du front, compte sept* TÊTES *et demie*. (G. Planche.)

— En parl. des monnaies et des médailles, Côté où est l'effigie.

— Man. *Courir les têtes*, se dit d'une sorte d'exercice à cheval, qui se pratique dans les académies, et qui consiste à enlever, à frapper ou à abattre au grand galop, avec la lance, le pistolet ou l'épée, des têtes de carton.

— *Tête à perruque*, figure de tête d'homme faite de bois, sur laquelle on place une perruque pour la friser. || Fig. et fam. Vieillard qui a peu d'esprit et qui tient opiniâtrément à de vieux préjugés.

— Par extens. Il se dit encore pour chevelure : *Avoir la* TÊTE *belle. Il a la* TÊTE *frisée*. (Acad.)

— *Tête naissante*, cheveux qui reviennent après

avoir été coupés, et qui sont déjà un peu longs.

— Vénér. Par extens. Bois des cerfs : *Le cerf a mis bas sa* TÊTE. *Une belle* TÊTE *de cerf.* (Acad.) *Dès que le cerf est à la quatrième* TÊTE, *il est assez reconnaissable.* (Buff.)

— *Cerf de quatrième tête,* celui qui a cinq ans.

— *Faire sa tête,* se dit du cerf dont le bois pousse.

— Fauconn. *Faire la tête d'un oiseau,* accoutumer un oiseau au chaperon.

— Par anal. En parl. des choses, et particul. des arbres, Sommet : *Une montagne, un chêne, un sapin qui porte sa* TÊTE *jusque dans les nues. Des arbres coupés par la* TÊTE. (Acad.)

— Hortic. *Cet oranger fait bien sa tête,* la tête en est bien garnie et bien ronde.

— *Tête d'ail,* réunion de toutes les gousses qui ont crû ensemble.

— Mar. *Tête d'un mât, du gouvernail, etc.,* leur extrémité supérieure.

— En parl. d'un bâtiment, *Faire tête,* présenter le cap au vent ou au courant.

— *Faire tête à son ancre,* se dit d'un bâtiment qui est placé dans la direction de son ancre et de son câble.

— *Tête du vent,* instant où le vent commence à souffler.

— En parl. de certaines plantes, de certains légumes, Extrémité supérieure : *Des* TÊTES *de pavot, des* TÊTES *d'artichaut, une* TÊTE *de chou.*

— Horticult. Extrémité inférieure de certains légumes *La* TÊTE *d'un oignon, la* TÊTE *d'un poireau.* (Acad.)

— En parl. de certains fruits, Extrémité opposée à la queue : *Cette pomme commence à se pourrir par la* TÊTE. *Poire à deux* TÊTES. (Acad.)

— Techn. *La tête d'un clou, d'une vis,* l'extrémité ronde ou applatie qui est opposée à la pointe. || *Clou, vis à tête perdue,* clou, vis dont la tête n'excède point la surface de ce qu'ils attachent ou retiennent.

— *La tête d'une épingle,* le petit bouton arrondi, qui est à l'extrémité opposée à la pointe. || *La tête d'une aiguille,* le bout qui est percé pour y passer le fil.

— *Tête d'un compas,* partie ronde où les deux jambes du compas sont assemblées par une charnière.

— *Tête d'un marteau,* partie de fer d'un marteau qui ne se termine pas en pointe : *Il y a des marteaux à deux* TÊTES.

— *Tête d'une cognée,* partie la plus épaisse du fer, dans laquelle entre le manche.

— Premier assemblage des pièces de bois d'un train à flotter. || Petit bout d'un pain de sucre. || Extrémité d'une bougie, d'une chandelle, par où on l'allume.

— Anat. *Tête du fémur, de l'humérus, etc.,* extrémité arrondie de ces os, soutenue par une partie plus rétrécie, nommée *Col : Les* TÊTES *des os se durcissent les dernières.* (Buff.)

— Mus. *Tête d'une note,* partie la plus grosse et ordinairement arrondie, dont la position sur la portée détermine quelle est la note.

— *Tête d'un instrument à cordes,* partie du manche où s'attachent les chevilles.

— Astron. *Tête d'une comète,* nébulosité plus ou moins lumineuse, et généralement de figure ovoïde, qui semble former le corps de cet astre; par oppos. à *Queue,* traînée de lumière vague qui l'accompagne.

— Chim. *Tête-de-More,* vaisseau de cuivre étamé en dedans, qui sert dans quelques distillations.

— Archit. *Tête de nef,* partie antérieure d'une nef. || *Tête de voussoir,* face antérieure d'un voussoir. || *Tête de mur,* épaisseur d'un mur à son extrémité.

— *Tête d'un canal, d'un bois, etc.,* endroit où il commence.

— *Tête d'une station de fiacres, de cabriolets,* endroit où commence une station de fiacres, de cabriolets de place.

— Par extens. Voiture qui se trouve à la tête de la station, qui est la première de la file : *Prendre la* TÊTE. *Faire marcher la* TÊTE.

— Guerr. *Tête de la tranchée,* endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place assiégée : *On a joint les deux* TÊTES DE LA TRANCHÉE *par une ligne parallèle.* (Acad.)

— *Tête du camp,* partie du camp faisant face au terrain destiné à mettre les troupes en bataille : *La paix fut publiée à la* TÊTE DU CAMP. *On assembla les gardes à la* TÊTE DU CAMP. (Acad.)

— *Tête de pont,* bout du pont situé du côté des ennemis. *A l'approche du danger, l'officier fit armer de canons la* TÊTE DU PONT. (Thiers.)

— On dit de même : *La* TÊTE *d'un défilé.*

— Fig. Partie d'une armée, d'une colonne de troupes, d'un cortége, etc., qui marche la première, qui ouvre la marche : *La* TÊTE *d'une armée, d'une colonne, d'une compagnie. La* TÊTE *d'un cortége, d'un convoi. Marcher en* TÊTE. *Prendre la* TÊTE. (Acad.)

— *Il fut cassé à la tête de sa compagnie,* en présence de sa compagnie, devant les premiers rangs.

— *Ce régiment a la tête de tout,* il forme l'avant-garde de toute l'armée.

— Artill. *Boulet à deux têtes,* boulet ramé.

— Fig. Commencement d'un livre, d'une liste, d'une lettre, etc. : *Il a mis une belle préface à la* TÊTE *de son livre. Votre nom est en* TÊTE *de la liste.* (Acad.) *L'usage a permis à tout traducteur d'orner la* TÊTE *de sa version ou de sa glose du panégyrique de l'original.* (Montesq.)

— Typogr. *Ligne de tête,* celle qui est ordinairement occupée par le titre courant, et par le numéro ou folio de la page.

— Agric. *Têtes de vin,* les premières cuvées des meilleurs vins de Champagne et de Bourgogne.

— Par anal. *Tête du blé,* le blé de la meilleure qualité.

— **En tête, A la tête,** loc. prép. et adv. A la première place, au premier rang; il emporte presque toujours l'idée d'autorité, de commandement : *Ils marchent toujours* EN TÊTE. *Être à la* TÊTE *de la noblesse. Marcher à la* TÊTE *de l'armée. Charger à la* TÊTE *des dragons.* (Acad.)

— *Se mettre à la tête des séditieux, à la tête des mutins,* les diriger : *Son secrétaire menacé se mit à la* TÊTE *de la conjuration.* (Boss.)

— *Être à la tête des affaires,* avoir la principale direction des affaires.

— Dans le m. sens, *Être à la* TÊTE *d'une maison, d'une administration, d'une entreprise, etc.*

— J. de trictrac, la onzième flèche du coin, qui est à droite de la personne contre laquelle on joue.

= **En tête,** n. m. Admin. Ce qui s'écrit en tête d'une lettre, d'un tableau : *Faire imprimer des* EN-TÊTE *de lettres. Écrire l'*EN-TÊTE *d'un tableau.*

= **Tête à tête,** loc. adv. Seul à seul : *Parler* TÊTE À TÊTE. *Jouer* TÊTE À TÊTE. *Dîner* TÊTE À TÊTE. (Acad.)

L'un près de l'autre assis, *tête à tête* en causant. (C. Del.)

= **Tête pour tête,** loc. adv. et fam. L'un devant l'autre : *Après avoir été deux ans sans se voir, ils se rencontrèrent dans la rue* TÊTE POUR TÊTE. (Acad.) || Vieux.

TÊTE-À-TÊTE, n. m. Conversation, entrevue de seul à seul : *Ils ont eu un long* TÊTE-À-TÊTE. *Ils ont de fréquents* TÊTE-À-TÊTE. (Acad.) *Les querelles sont vives et fréquentes, les brouilleries longues, les raccommodements froids, les rendez-vous s'éloignent; les* TÊTE-À-TÊTE *s'abrégent.* (Desmahis.) *Nous n'avons pas voulu troubler les délices de vos* TÊTE-À-TÊTE. (G. Sand.) *Des* TÊTE-À-TÊTE *longs et fréquents.* (Did.)

TÊTEAU, n. m. Agric. Tête; extrémité d'une maîtresse branche : *Il me cria de m'accrocher à un* TÊTEAU *de saule qui se trouvait à ma portée* (G. Sand.)

TÊTE-BÊCHE, adv. Fam. Il se dit de la position de deux personnes, dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds.

— J. d'enfants dans lequel les deux joueurs se tiennent tête-bêche.

TÊTE-BLEU, interj. (corrupt. de Tête-Dieu, tête de Dieu.) Fam. Espèce de jurement de l'ancienne comédie : TÊTE-BLEU, *messieurs, me voulez-vous faire enrager aujourd'hui?* (Mol.)

Tête-bleu! c'est le moins qu'un homme de ma sorte
Ne s'aille pas morfondre à garder une porte. (A. de Muss.)

TÉTÉ, ÉE, part. pass. du v. Teter.

TETER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (τιτθή, mamelle; gr.) On prononce et l'on écrit aussi *téter,* Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal : TETER *une femme.* TETER *sa nourrice.* TETER *une vache, une chèvre.* (Acad.) *On ne fait point* TETER *l'enfant aussitôt qu'il est né.* (Buff.) *Le petit chameau* TETTE *sa mère pendant un an.* (Id.) *On laisse* TETER *les chevaux cinq, six ou tout au plus sept mois.* (Id.)

Vous *tetiez* encor votre nourrice. (V. Hugo.)
Je *tette* encore ma mère. (La F.)

— *Cet enfant a teté de plusieurs laits,* il a eu plusieurs nourrices. || On dit aussi, *Il a teté du mauvais lait.*

— Absol. Donner à teter à un enfant : *Cet enfant* TETTE *bien. Il ne* TETTE *plus.* (Acad.) *Elle nourrit elle-même son enfant, et le laissa* TETER *pendant deux ans.* (H. de Balz.)

— Dans le m. sens : *Ce poulain, cet agneau* TETTE *sa mère.*

TÊTIER, n. m. (*tête.*) Techn. Celui qui fait les têtes d'épingles.

TÊTIÈRE, n. f. (*tête.*) Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés : *Une* TÊTIÈRE *d'enfant. Un enfant en* TÊTIÈRE. (Acad.)

— Man. Partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval, et qui contient le mors : TÊTIÈRE *de cuir d'Angleterre.* (Acad.)

— Mar. Bord supérieur d'une voile.

— Typogr. Bois qu'on met en tête des pages, en faisant l'imposition d'une forme.

— Bois qui contient la tête des plis d'un soufflet d'orgue.

TETIN, n. m. (*teton.*) Pron. *te-tain.* — Bout de la mamelle : *Cet enfant vivra, il prend le* TETIN. *Cet homme a été blessé sous le* TETIN. (Acad.)

— Petits mamelons de la vache, placés en arrière des quatre principaux mamelons.

TÉTINE, n. f. (*teter.*) Agric. Pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger : TÉTINE *de vache. Manger de la* TÉTINE. (Acad.) *Les mamelles ont une graisse ferme et solide assez semblable à la chair des* TÉTINES *du bœuf.* (Buff.)

— Enfoncement qu'un coup de fusil, de pistolet, fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la perce pas d'outre en outre : *Le coup de fusil qu'il a reçu sur sa cuirasse y a fait une* TÉTINE. (Acad.)

TÊTOIR, n. m. Pron. *té-toar.* — Techn. Machine dont on se sert pour frapper les têtes d'épingles.

TETON, n. m. (τιτθή; gr., m. sign.) Mamelle d'une femme : *Le* TETON *d'une nourrice. Un enfant qui est encore au* TETON. (Acad.) *Des petits* TETONS *rondelets.* (Mol.)

— Pop. *Teton borgne,* teton qui manque : *Je m'aperçus qu'elle avait un* TETON BORGNE. (J.-J. Rouss.)

— Hortic. *Teton de Vénus,* belle variété de pêche.

TÉTONNIÈRE, n. f. (*teto*) Pop. Femme qui a beaucoup de gorge.

— Bande avec laquelle on soutient quelquefois les seins.

TÉTRACORDE, n. m. (τέτρα, quatre; χορδή, corde; gr.) Pron. *té-tra-kord.* — Musiq. anc. Lyre à quatre cordes.

— Suite de quatre sons dont les deux extrêmes sonnent la quarte. *Ut, ré, mi, fa,* composaient un tétracorde.

TÉTRADACTYLE, adj. des 2 g. (τέτρα, quatre; δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *té-tra-dak-til.* — Zool. Qui a quatre doigts.

— N. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant ceux qui ont quatre doigts à leurs pieds antérieurs.

— Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant ceux qui ont les pieds pourvus de quatre doigts.

TÉTRADRACHME, n. f. (τέτρα, quatre; δράχμη, drachme; gr.) Pron. *té-tra-drakm.* — Antiq. gr. Monnaie d'argent qui valait quatre drachmes de notre monnaie.

TÉTRADYNAMIE, n. f. (τέτρα, quatre; δύναμις, puissance; gr.) Pron. *té-tra-di-na-mi.* — Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de six étamines, dont quatre longues et deux courtes : *La famille des Crucifères compose la* TÉTRADYNAMIE. (Acad.)

TÉTRAÈDRE, n. m. (τέτρα, quatre; ἕδρα, base; gr.) Pron. *té-tra-èdr.* — Géom. Corps régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux : *Un* TÉTRAÈDRE *régulier est une pyramide triangulaire.*

— Il s'emploie quelquefois adjectiv. V. TÉTRAÉDRIQUE.

TÉTRAÉDRIQUE, adj. des 2 g. (*tétraèdre.*) Géom. Qui appartient au tétraèdre.

TÉTRAGNATHE, n. f. (τέτρα, quatre, et γνάθος, mâchoire; gr.) Bot. Genre d'araignées qui forment une toile verticale; elles se trouvent sur les plantes et dans les buissons.

TÉTRAGONE, adj. des 2 g. (τέτρα, quatre; γωνία, angle; gr.) Géom. Qui a quatre angles et quatre côtés.

— Substantiv. *Un* TÉTRAGONE.

TÉTRAGRAMME, adj. des 2 g. (τέτρα, quatre; γράμμα, ligne; gr.) Philol. Qui est composé de quatre lettres.

TÉTRAGRAMME, n. m. Théol. Locution mystyque employée pour exprimer, sans le prononcer, le nom de la Divinité, qui est figuré par quatre lettres : *Le* TÉTRAGRAMME *s'écrit dans un triangle lumineux.*

TÉTRALOGIE, n. f. (τέτρα, quatre; λόγος, discours; gr.) Pron. *té-tra-lo-ji.* — Ant. gr. Nom que les anciens Grecs donnaient à l'ensemble de quatre ouvrages dramatiques d'un même poëte, dont les trois premiers étaient des tragédies, et le quatrième une pièce satirique ou bouffonne, et qui étaient présentés pour disputer le prix dans les combats littéraires. || V. TRILOGIE.

TÉTRAMÈRES, n. m. pl. (τέτρα, quatre; μέρος, partie; gr.) Pron. *té-tra-mèr.* — Zool. Genre de coléoptères, qui comprend ceux de ces insectes qui ont quatre articles à tous les tarses.

TÉTRAMÈTRE, adj. et n. m. (τέτρα, quatre; μέτρον, mesure; gr.). Littér. anc. Vers grec ou latin composé de quatre pieds.

TÉTRANDRIE, n. f. (τέτρα, quatre; ἀνήρ, homme; gr.) Pron. *té-tran-dri.* — Bot. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à quatre étamines égales distinctes : *Le houx, le cornouiller, le plantain, sont de la* TÉTRANDRIE. (Acad.)

TÉTRAONIDÉES, n. f. pl. Zool. Famille d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, caractérisée par une tête toujours garnie de plumes, une queue courte, et une taille généralement médiocre; elle comprend les *Cailles*, les *Perdrix*, les *Francoline*, les *Gaugas*, les *Tétras*, les *Gélinottes*, etc.

TÉTRAPHARMACON, (τέτρα, quatre; φάρμακον, médicament; gr.) Anc. L'onguent basilicon, ainsi appelé parce qu'il est formé de quatre ingrédients.

TÉTRAPODOLITHE, n. m. (τετράπους, ποδος, quadrupède; λίθος, pierre; gr.) Zool. Squelette de quadrupède fossile.

TÉTRAPODOLOGIE, n. f. (τέτραπος, quadrupède; λόγος, discours; gr.) Didact. Histoire des quadrupèdes.

TÉTRARCHAT, n. m. (τέτρα, quatre; ἀρχή, pouvoir; gr.) Pron. *té-trar-ka.* — Antiq. Autorité, dignité d'un tétrarque.

— Durée de ses fonctions : *Sous le* TÉTRARCHAT *d'Hérode.*

TÉTRARCHIE, n. f. Pron. *té-trar-chi.* — Antiq. Quatrième partie d'un État démembré, gouvernée par un tétrarque : *Hérode Antipas eut la* TÉTRARCHIE *de Galilée.* (Chateaubr.)

— Art milit. Subdivision de l'ancienne phalange grecque; ensemble de quatre files, agrégation de soixante-quatre hommes.

TÉTRARQUE, n. m. Antiq. Chef d'une tétrarchie : *Hérode le* TÉTRARQUE *fut exilé à Lyon par Caligula.* (Chateaubr.)

— Officier commandant quatre compagnies.

TÉTRAS, n. m. Pron. *té-trass.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Gallinacés, type de la famille des Tétraonidées.

TÉTRASTYLE, n. m. (τέτρα, quatre; στύλος, colonne; gr.) Pron. *té-trass-til.* — Archit. Temple à quatre colonnes de front.

— Adjectiv. *Un temple* TÉTRASTYLE.

TÉTRASYLLABE, adj. des 2 g. et n. m. (τέτρα, quatre; συλλαβή, syllabe; gr.) Pron. *té-tra-cil-lab.* — Gramm. Il se dit d'un mot composé de quatre syllabes.

TETTE, n. f. En parl. des animaux. Bout de la mamelle : TETTE *de chèvre, de truie.* (Acad.)

TETTE-CHÈVRE, n. m. Pron. *tètt-chè-vr.* — Zool. Vulg. L'engoulevent : *Aristote fait mention de douze espèces d'oiseaux qui volent dans l'obscurité et volent pendant la nuit; et dans ces douze espèces il comprend l'orfraie et le* TETTE-CHÈVRE *ou crapaud-volant.* (Buff.)

TETTIN, n. m. Techn. Ouverture, bouche du four à potier.

TÊTU, UE, adj. (*tête.*) Opiniâtre, obstiné, qui est fort attaché à ses opinions, à sa volonté : *Il est si* TÊTU *que jamais il ne démord de ce qu'il a dit: Cette petite fille est bien* TÊTUE. (Acad.)

TÊTU, n. m. (*tête.*) Construct. Marteau à tête carrée, avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir.

— Zool. Vulg. Espèce de poisson.

TEUGUE n. f. Mar. Sorte de dunette basse et petite.

TEUTON, TEUTATÈS. Myth. Noms que les anciens Germains donnaient à leur principale divinité.

TEUTONIQUE, adj. des 2 g. Pron. *teu-to-nik.* — Qui a rapport, qui appartient au pays des anciens Teutons. On ne l'emploie guère que dans ces deux dénominations, *l'ordre Teutonique*, ordre religieux et militaire fondé par des seigneurs allemands à l'époque des croisades; et, *Hanse teutonique.* || V. HANSE.

— Diplom. Il se dit d'une espèce d'Écriture gothique : *Écriture* TEUTONIQUE. *Lettres* TEUTONIQUES.

TEVERTIN, adj. et n. m. Constr. Pierre dure et grisâtre dont on sert en Italie, et qu'on tire de Tivoli. || On l'appelle aussi *Travertin.*

TEXTE, n. m. (*textus*, de *texere*, faire un tissu; lat) Pron. *tè-kst.* — Propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus : *Le* TEXTE *de l'Écriture sainte. Le* TEXTE *grec. Le* TEXTE *latin. Traduction imprimée avec le* TEXTE *en regard. Le* TEXTE *n'est pas correct. Cette glose est plus obscure que le* TEXTE. (Acad.) *L'étude des* TEXTES *ne peut jamais être assez recommandée.* (La Br.)

— *Restituer un texte*, rétablir l'ordre, les mots ou la ponctuation dont on suppose que l'auteur s'est servi.

— Absol. Passage de l'Écriture sainte qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermom : *Ce prédicateur a pris un beau texte.* TEXTE *heureux, nouveau, trivial.* (Acad.) *Les* TEXTES *étaient bien choisis et ramenés heureusement.* (De Barante.)

...... Je ne suis point pleinement convaincu
Que les *textes* cités aient le sens que vous dites.
(V. Hugo.)

— Fig. Sujet : *Tour à tour enthousiaste et satirique, les lieux ne sont pour lui qu'un* TEXTE *de sentiments et d'idée.* (Villem.) *Les incidents les plus fertiles devenaient le* TEXTE *des accusations les plus graves.* (Mérim.) *Ne prenons pas les souffrances du peuple pour* TEXTE *de vaines déclamations contre les classes plus heureuses.* (Vienn.)

— Fig. et fam. *Il a mal pris son texte*, se dit d'un homme qui prétend s'autoriser d'une raison ou d'un exemple qui ne lui est pas favorable.

— Fig. et fam. *Revenir à son texte*, revenir au sujet dont il est question.

— Liturg. Livre d'évangiles porté, aux grand'messes, par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'officiant, avant que celui-ci baise l'autel.

— Typogr. *Gros texte*, caractère qui est entre le gros romain et le saint-augustin. || *Petit texte*, caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne : *Le corps du gros* TEXTE *est de quatorze points ou deux lignes et un tiers, et celui du petit* TEXTE *de sept points et demi ou une ligne et un quart.* (Acad.)

TEXTIFORME, adj. des 2 g. (*textus*, tissu, *forma*, forme; lat. Pron. *tèks-ti-form.* — Bot. Qui a la forme d'un tissu, d'un réseau.

TEXTILE, adj. des 2 g. (*textilis*; lat., m. sign.) Pron. *tèks-til.* — Qui peut être divisé en filets propres à faire un tissu. *Le lin, le chanvre, le coton, sont des matière* TEXTITES. *Le verre sortant du feu est* TEXTILE. *L'amiante est une pierre* TEXTILE. (Acad.)

TEXTILITÉ, n. f. Pron. *tèks-ti-li-té.* — Didact. Propriété des corps textiles.

TEXTUAIRE, adj. des 2 g. (*texte.*) Pron. *tèks-tu-èr.* — Philol. Qui concerne le texte : *Observation, méthode* TEXTUAIRE.

— N. m. Ouvrage qui présente le texte sans commentaire : *Un textuaire de la Bible. Un textuaire du droit canon, du droit civil.* (Acad.)

TEXTUEL, ELLE, adj. (*texte.*) Pron. *tèks-tu-èl.* Qui se trouve dans le texte d'un livre, d'une loi, d'une ordonnance, etc.

— Qui est conforme au texte : *La disposition citée est* TEXTUELLE. *Ce que je vous dis est* TEXTUEL. (Acad.)

TEXTUELLEMENT, adj. Pron. *tèks-tu-èl-man.* D'une manière textuelle, entièrement conforme au texte. *Il cite toujours textuellement.* (Acad.)

TEXTURE, n. f. (*textura*, lat. m. sign.) Pron. *tèks-tur.* Action de tisser, L'état d'une chose tissue.

— Didact. Par extens. Disposition, entrelacement des parties qui composent un corps : *La* TEXTURE *des tendons est serrée; la* TEXTURE *du tissu cellulaire est lâche.* (Acad.) *L'éléphant est singulier par la* TEXTURE *de la peau.* (Buff.)

— Fig. Liaison des différentes parties d'un poëme, d'un ouvrage dramatique : *Je ne m'arrête point à la diction; c'est à l'analyse, à la conduite, à la* TEXTURE *d'une pièce que je m'attache.* (Régn.) *Quel art prodigieux dans la* TEXTURE *d'un poëme.* (La Harpe.)

THALAME, n. m. (θάλαμος, lit nuptial; gr.) Pron. *ta-lam.* — Bot. Évasement du pédoncule des synanthérées.

— Sorte de fructification des lichens.

— Anat. Endroit où les nerfs prennent leur origine et d'où ils se ramifient.

THALAMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ta-la-mik.* — Bot. Qui a rapport au réceptacle.

THALASSIQUE, adj. des 2 g. (θάλασσα, mer; gr.) Pron. *ta-lass-cik.* — Qui a rapport à la mer; qui en provient.

— Géol. Il se dit des terrains de sédiment supérieurs, c'est-à-dire de ceux qu'on trouve depuis la surface de la terre jusqu'à la craie : *Terrain* THALASSIQUE.

TALASSITE, adj. des 2 g. Zool. Qui vit dans la mer.

— N. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des Chéloniens, comprenant les tortues marines.

THALASSOMÈTRE, n. m. (θάλασσα, mer, et μέτρον, mesure; gr.). Pron. *ta-lass-ço-mètr.* — Phys. Sonde marine.

THALASSOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ta-lass-ço-mé-trik.* — Phys. Qui concerne les sondages en mer.

THALER, n. m. (mot. all.) Pron. *ta-lèr.* — Monnaie d'argent, en usage dans quelques provinces de l'Allemagne, qui vaut un peu moins de quatre francs : *Elles eussent donné pour lui jusques à leur dernier* THALER. (J. Sandeau.) || On dit quelquefois *Daler.*

THALIE, n. pr mythol. Celle des neuf Muses qui présidait à la comédie.

— Poétiq. La comédie même.

Sur la scène, *Thalie*
Dans un brillant miroir nous montre nos défauts.
(Desmout.)

— *Les jeux de Thalie*, les jeux de la scène du théâtre.

THALLE, n. m. (θάλλος, rameau; gr.) Pron. *tal.* — Bot. Expansion foliacée des lichens.

THALWEG, n. m. (*Hal*, vallée, et *Weg*, chemin; all.) Pron. *tal-ouèg.* — Géol. Ligne plus ou moins sinueuse, au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes : *Dans les négociations de Rastadt, la députation de l'Empire proposa pour ligne de partage le* THALWEG *du Rhin, c'est-à-dire le milieu du principal bras navigable* (Acad.) *Le constructeur qui établit un pont ne doit pas prendre le débouché trop grand, pour ne pas permettre à la rivière de diriger son* THALWEG *où il lui plaît* (L. Lebas.)

THAUMATURGE, adj. des 2 g. (θαῦμα, merveille, et ἔργον, ouvrage; gr.) Pron. *tô-ma-turj.* — Qui fait des miracles : *Saint Grégoire* THAUMATURGE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* THAUMATURGE. (Acad.) *Les empiriques et les* THAUMATURGES *se disputaient la crédulité du peuple et des grands.* (Lam.) *Je subis le phénomène que les* THAUMATURGES *appelaient la possession. Deux esprits se sont emparés de moi.* (G. Sand.)

THAUMATURGIE, n. f. Pron. *tô-ma-tur-ji.* — Didact. Pouvoir des thaumaturges.

THÉ, n. m. Pron. *té.* — Arbrisseau qui croît à la Chine et au Japon, et dont les feuilles préparées sont l'objet d'un immense commerce : THÉ *de Chine* ou *arbre à* THÉ.

— Feuilles préparées de cet arbre : THÉ *vert.* THÉ NOIR. THÉ *impérial.* (Acad.) *On ne fait usage de l'infusion du* THÉ *que depuis 1666.* (Dumér.)

— *Thé de caravane*, thé apporté en Russie par voie de terre : *Le* THÉ DE CARAVANE, *ce thé supérieur de Russie, est un immense objet de commerce.* (Babinet.)

— Infusion de thé : *Boire du* THÉ. *Prendre du* THÉ. *Prendre une tasse de* THÉ. *Offrir, verser du* THÉ. (Acad.) *A ses yeux, les femmes ne sont propres qu'à maintenir l'ordre dans une maison, à préparer les repas et à servir le* THÉ. (G. Sand.)

— Espèce de collation dans laquelle on sert du thé : *Donner un* THÉ. *Je suis invité à un* THÉ. (Acad.)

— Bot. *Thé d'Europe*, la véronique.

— *Thé du mexique*, l'anzérine.

THÉANTHROPE, n. m. (Θεός, Dieu, et ἄνθρωπος, homme; gr.) Pron. *té-an-trop.* — Théol. La personne de Jésus-Christ, homme-Dieu.

THÉATIN, n. m. Pron. *té-a-tain.* — Religieux d'une congrégation fondée au seizième siècle par l'évêque de Chieti, anc. Théate. *En face de la cabale de bigots, que protégeaient le ministre Maurepas et le* THÉATIN *Boyer, se dressa la secte encyclopédique.* (Vienn.)

THÉÂTRAL, ALE, adj. (*theatralis*; lat., m. sign.) Pron. *té-â-tral.* — Qui appartient au théâtre, qui est propre au théâtre; ou qui ne convient guère qu'au théâtre : *Action* THÉÂTRALE. *Situation* THÉÂTRALE. *Il a quelque chose de* THÉÂTRAL *dans le débit, dans le geste.* (Acad.) *Elle a une voix* THÉÂTRALE; *elle sait pleurer et frémir.* (Volt.) *Ils se jettent avec passion dans un genre exagéré et* THÉÂTRAL. (Vitet.) *En fait de conduite et d'économie* THÉÂTRALES, *Molière l'a emporté sur tout ce que nous connaissons de comiques.* (J.-B. Rouss.)

— *Année théâtrale*, temps qui s'écoule depuis Pâques jusqu'à la semaine sainte.

— Au pl. masc. *Théâtrals*, peu usité.

THÉÂTRALEMENT, adv. D'une manière théâtrale.

THÉÂTRE, n. m. (θέατρον; m. sign., de θεαομαι, θεάσθαι, regarder; gr.) Pron. *té-âtr.* — Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne des spectacles : *Les anciens construisaient de magnifiques* THÉÂTRES. *Il y a maintenant plusieurs beaux* THÉÂTRES *à Paris. L'administration d'un* THÉÂTRE. *Le directeur d'un* THÉÂTRE. (Acad.) *Il en est des mensonges de la galanterie, comme des fictions du* THÉÂTRE, *où la vraisemblance a souvent beaucoup plus d'attraits que la vérité.* (Desmahis.) *D'où vient que l'on rit si librement au* THÉÂTRE, *et que l'on a honte d'y pleurer?* (La Br.)

— *Théâtre-Français*, théâtre de Paris, particulièrement affecté à la représentation des pièces des auteurs classiques français, des tragédies et comédies en général.

— Particul. Scène; partie élevée où les acteurs, vus de tous les points de l'enceinte, exécutent les représentations dramatiques : *La décoration du* THÉÂTRE. *Le fond du* THÉÂTRE. *Les spectateurs n'embarrassent plus comme autrefois le* THÉÂTRE. (Acad.)

— *Changements de théâtre*, changements de décoration dans la même pièce. || On dit plus ordin. *Changements de décoration.*

— *Pièce de théâtre*, tout ouvrage dramatique, tragédie, comédie, etc.

— *Habits de théâtre*, habits servant dans les représentations dramatiques.

— *Écrire, travailler pour le théâtre*, composer des tragédies ou des comédies.

— *Mettre un sujet au théâtre*, en faire une comédie ou une tragédie.

— *Mettre une pièce au théâtre*, la faire représenter.

— Partic. Art. du comédien : *Il se destine au* THÉÂTRE.

Je l'enlève au *théâtre*, en un mot, je l'épouse. (C. Del.)

— *Les personnes de théâtre*, les acteurs et les actrices de profession : *C'est une* FEMME DE THÉÂTRE.

— *Monter sur le théâtre*, exercer la profession de comédien : *Il y a longtemps que cet acteur* EST MONTÉ SUR LA THÉÂTRE. (Acad.)

— *Quitter le théâtre, renoncer au théâtre*, qui renonce à la profession de comédien.

— Il se dit également d'un poète qui ne veut plus faire de pièces de théâtre.

— *Cet acteur est né pour le théâtre*, Il a des dispositions naturelles pour bien représenter.

— *Cet acteur a l'habitude, l'usage, l'expérience du théâtre.* Il connaît son art, il en a la pratique.

— *Fermer le théâtre*, cesser les représentations pendant quelque temps. || *Rouvrir le théâtre*, recommencer à jouer.

— *Dresser un théâtre*, construire dans un appartement un théâtre qui n'y doit pas rester longtemps : *Après la fête, on enleva le* THÉÂTRE *qui avait été dressé la veille.*

— Fig. *Ce n'est qu'un roi de théâtre*, Se dit d'un roi qui n'a aucune autorité dans ses États.

— Prov. *Marcher en roi de théâtre*, marcher gravement en affectant un air majestueux, comme un mauvais acteur qui joue un rôle de roi.

— Par extens. Art, combinaisons qu'exige un poëme dramatique; ou poésie dramatique même : *Cet auteur fait bien les vers, mais il n'entend pas le* THÉÂTRE. *Cet auteur a purgé le* THÉÂTRE *de sa nation. Les règles du* THÉÂTRE. *La pratique du* THÉÂTRE. (Acad.) *Le* THÉÂTRE *est moral comme l'expérience, et, ajoutons-le, hélas! pour ne rien déguiser de son inefficacité, moral comme l'expérience d'autrui, qui touche et ne corrige pas.* (St-Marc-Gir.)

L'Angleterre idolâtre
Couronnait, dans Shakspeare, le père du *théâtre*.
(C. Del.)

Le *théâtre* avant tout veut de la vérité. (C. Del.)

— *Coup de théâtre*, événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce : *Les reconnaissances sont des* COUPS DE THÉÂTRE. (Acad.)

— Fig. *L'exil, le rappel de ce ministre fut un* COUP DE THÉÂTRE. *L'arrivée de son frère, dans un pareil moment, fut un* COUP DE THÉÂTRE. (Acad.)

— *Accommoder un sujet au théâtre*, disposer un sujet de telle sorte qu'il soit propre à être représenté sur le théâtre.

— Recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre : *Le* THÉÂTRE *de Corneille. Le* THÉÂTRE *de Molière.* (Acad.)

— *Le théâtre grec ou des Grecs, le théâtre latin*, les tragédies et les comédies faites par les auteurs grecs, par les auteurs latins. || On dit de même : *Le* THÉÂTRE *français, anglais, italien, espagnol, etc.*

— Fig. Lieu où se passent des actions remarquables, et où des hommes sont, pour ainsi dire, en spectacle : *Le monde est un grand* THÉÂTRE. *Cette ville fut le* THÉÂTRE *d'un grand événement. Cet emploi ne vous convient pas, il vous place sur un trop petit* THÉÂTRE, *sur un trop grand* THÉÂTRE. (Acad.)

Quoi! ce temple, à ta porte, élevé pour ma gloire...
Sera de leurs combats le *théâtre* honteux! (Boil.)

— *Il faut de grands* THÉÂTRES *pour de grands talents* (Volt.)

— Fig. *L'histoire est le* THÉÂTRE *où la politique et la morale sont mises en action.* (Barthél.) *O pauvre cœur humain, de combien de vanités es-tu le jouet! de combien de passions es-tu le* THÉÂTRE! (Boss.)

— Hydraul. *Théâtre d'eau*, disposition de plusieurs allées d'eau avec jets, cascades, rocailles et figures.

— Mar. Emplacement de la cale ou du faux pont, près de la grande écoutille, où l'on met les blessés pendant un combat.

— Anc. Château d'avant.

— Technol. Sorte de séchoir pour la poudre à canon.

— Pile de bois en chantier : *Les* THÉÂTRES *ou piles ne peuvent être élevés à plus de dix mètres, à peine de confiscation.*

THÉBAÏDE, n. f. (*Thèbes*, anc. cap.) Pron. *té-ba-id.* — Fig. Désert, solitude profonde : *Vivre dans une* THÉBAÏDE.

THÉIÈRE, n. f. (*thé*) Pron. *té-ièr.* — Vase pour faire infuser le thé : THÉIÈRE *d'argent.* THÉIÈRE *de porcelaine.* (Acad.)

THÉIFORME, adj. des 2 g. Pron. *té-i-form.* — Bot. Qui ressemble au thé.

— Méd. *Infusion théiforme*, infusion que l'on prépare comme le thé.

THÉINE, n. f. Pron. *té-inn.* — Chim. Principe actif du thé.

THÉISME, n. m. (Θεός, dieu; gr.) Pron. *té-ism.* — Philos. Système des philosophes qui admettent l'existence de la Divinité.

— Par extens. Croyance en la Divinité et en l'unité de Dieu : *Le christianisme réunit tout ce qu'il y a de vrai, de saint, de sage, dans le* THÉISME *de l'Orient.* (V. Cous.) *Le* THÉISME *a été la religion primitive du genre humain.* (De Ste-Croix.)

THÉISTE, n. des 2 g. Pron. *té-ist.* — Celui, celle qui croit à l'existence d'un Dieu vengeur et rémunérateur : *Le* THÉISTE *admet l'existence de Dieu comme premier fondement d'une religion et d'un culte public.* (La Harpe.)

THÉLÉPHORE, n. m. Pron. *té-lé-for.* — Bot. Genre de champignons comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent sur les troncs d'arbres, les branches mortes, etc.

THÉLITE, n. f. (θηλή, mamelle; gr.) méd. Inflammation du mamelon.

THÉMATIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-ma-tik.* — Mus. Qui concerne les thèmes ou motifs musicaux.

— *Catalogue thématique*, catalogue des morceaux d'un opéra, dans lequel on indique la première phrase musicale de chaque morceau.

THÈME, n. m. (τίθεναι, poser; gr.) Pron. *tèm.* — Didat. Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir : *Cet homme-là n'a pas bien pris, n'a pas bien suivi son* THÈME. (Acad.)

— Par anal. *Les romans qui attachent le plus sont ceux qui offrent à l'imagination un* THÈME *de félicité.* (Ch. Nod.)

— Fig. et fam. *Il a mal pris son thème*, se dit de quelqu'un qui a avancé quelque chose mal à propos. quelque chose de faux qu'il ne peut soutenir.

— Fig. *Faire son thème en deux façons*, dire, écrire la même chose de deux manières différentes : *Répéter en d'autres termes ce que l'on a déjà dit, c'est faire* SON THÈME EN DEUX FAÇONS. (Acad.) || Tendre à un même but par des moyens différents.

— Ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celle qu'on veut leur apprendre : *Donner, dicter un* THÈME. THÈME *grec.* THÈME *latin. Cours de* THÈMES. (Acad.) *Je lui donne des* THÈMES *et des versions qu'il fait comme il plaît à Dieu.* (Le Sage.)

— Composition de l'écolier : *Il a bien fait son* THÈME. *Corriger un* THÈME. (Acad.)

— Gramm. génér. Radical primitif d'où un verbe a été tiré.

— Gramm. gr. Présent du verbe, parce que les autres temps en sont formés.

— Mus. Air sur lequel on compose des variations.

— Astrol. *Thème céleste*, ou simpl. *Thème*, position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un, et au lieu où il est né; c'est de cette position que les astrologues tirent ce qu'ils appellent Horoscope.

THÉMIS, n. f. (θέμις, loi; gr.) Pron. *té-miss.* — Myth. Déesse de la justice, fille du Ciel et de la Terre.

— Poétiq. et dans le style soutenu. Justice : *On remit en ses mains le glaive de* THÉMIS. *Les arrêts de* THÉMIS. (Acad.)

Thémis, mieux inspirée, est aujourd'hui plus juste.
(C. Del.)

... *Thémis*, pour voir clair, a besoin de tes yeux (Boil.)

— *Les ministres de Thémis*, les juges, les magistrats. || *Les arrêts de Thémis*, les lois, les jugements.

THÉNAR, n. m. (θέναρ, paume de la main; gr.) Pron. *té-nar.* — Anat. Éminence à la partie antérieure externe et supérieure de la main, formée par la saillie de certains muscles.

— *Muscle thénar*, court abducteur et court fléchisseur du gros orteil.

THÉOCRATE, n. m. (Θεός, Dieu, et κράτος, pouvoir; gr.) Membre d'une théocratie; celui qui exerce un pouvoir théocratique. THÉOCRATE *jusqu'au fond des entrailles, Bossuet croyait fermement que le devoir des rois était de faire régner son Dieu et leur Dieu sur la terre.* (L.)

THÉOCRATIE, n. f. Pron. *té-o-kra-ci.* — Gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu : *Le gouvernement des Hébreux sous les juges, et avant qu'ils eussent un roi, était une véritable* THÉOCRATIE. (Acad.)

THÉOCRATIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la théocratie, qui a le caractère de la théocratie : *Le gouvernement des Incas était* THÉOCRATIQUE. (Acad.)

THÉOCRATIQUEMENT, adv. D'une manière théocratique.

THÉOCRATISÉ, ÉE, part. pass, du v. Théocratiser.

THÉOCRATISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *té-o-kra-ti-zé.* — Néol. Soumettre à un pouvoir théocratique : THÉOCRATISER *une nation.*

THÉODICÉE, n. f. (Θεός, Dieu, et δίκη, justice; gr.) Pron. *té-o-di-cé.* — Philos. Justice de Dieu.

— Par. extens. Partie de la philosophie qui s'occupe de la nature de Dieu : *Leibnitz a fait un ouvrage sur la* THÉODICÉE. (Acad.) *Cet ouvrage renferme une doctrine religieuse et morale, une* THÉODICÉE *complète.* (Priest.) *Cette philosophie a sa psychologie, sa morale, sa* THÉODICÉE. (V. Cous.)

THÉODOLITE, n. m. (θέομαι, je vois; δολιχός, allongé; gr.) Pron. *té-o-do-litt.* — Géom. Instrument de géodésie dont on se sert dans les opérations pour lever les plans et réduire les angles à l'horizon : *Un* THÉODOLITE *portatif nous permit de lutter sans désavantage avec des observateurs très-habiles, disposant d'un instrument colossal.* (Arago.) *Plusieurs séries de hauteurs de deux astres et de leurs différences d'azimut ont été obtenues à l'aide du* THÉODOLITE. (Id.)

THÉODOSIEN, SIENNE, adj. Pron. *té-o-do-ziën.* — Hist. Qui appartient à Théodose le Grand ou à Théodose II, son petit-fils.

— *Code théodosien*, recueil de lois romaines depuis Constantin, rédigé en seize livres, par huit jurisconsultes, sur l'ordre de Théodose II : *Le pays qu'on appelle aujourd'hui la France fut gouverné, sous la première race, par la loi romaine ou le* CODE THÉODOSIEN. (Montesq.)

THÉOGONIE, n. f. (Θεός, Dieu, et γόνος, génération; gr.) Pron. *té-o-go-ni.* — Génération des dieux; s'applique à tout système religieux imaginé dans le paganisme : *La* THÉOGONIE *des Égyptiens. La* THÉOGONIE *des Grecs, etc.* (Acad.)

— Littér. Nom d'un poëme d'Hésiode : *La* THÉOGONIE, ou *Généalogie des dieux.*

THÉOGONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la théogonie : *Doctrines* THÉOGONIQUES.

THÉOLOGAL, n. m. (*théologus*; lat.) Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale, pour enseigner la théologie, et pour prêcher en certaines occasions : THÉOLOGAL *de Paris, de Sens, etc. La plupart des* THÉOLOGAUX *n'enseignent plus.* (Acad.)

THÉOLOGALE, n. f. Qualité, dignité de théologal : *Il avait la* THÉOLOGALE *de telle église.* (Acad.)

THÉOLOGALE, adj. f. Dogm. Il se dit des vertus qui ont principalement Dieu pour objet : *La foi, l'espérance et la charité sont les trois vertus* THÉOLOGALES. (Acad.)

THÉOLOGIE, n. f. (Θεός, Dieu, et λόγος, discours; gr.) Particul. Science qui a pour objet les

choses divines, les dogmes et les préceptes de la religion chrétienne : THÉOLOGIE *morale*. THÉOLOGIE *mystique. Cours de* THÉOLOGIE. *Question de* THÉOLOGIE. *Enseigner, savoir bien la* THÉOLOGIE. (Acad.) *La* THÉOLOGIE *est la connaissance raisonnée de la religion, considérée dans ses dogmes, sa morale et son culte.* (Gousset.)

— *Faire sa théologie*, faire son cours de théologie.

— Par extens., il se dit des dogmes admis dans les religions autres que la religion chrétienne : *La* THÉOLOGIE *des païens. La* THÉOLOGIE *des mahométans, des Indiens.* (Acad.) *La* THÉOLOGIE *bizarre des Grecs.* (Barthél.) *Toute* THÉOLOGIE *qui ne tendra point à rendre les hommes meilleurs ne sera jamais la mienne.* (J.-J. Rouss.)

— *Théologie naturelle*, ce que la raison nous apprend de l'existence et des attributs de Dieu, et des vérités premières et fondamentales de la philosophie : *Bacon fait mention de la* THÉOLOGIE *naturelle, et recommande de l'étudier.* (Acad.)

— *Théologie surnaturelle*, celle que nous apprenons par la révélation.

— *Théologie positive*, connaissance de l'Écriture sainte et des sentiments des Pères et des conciles.

— *Théologie morale*, celle qui donne la connaissance des lois divines pour régler les mœurs.

— *Théologie scolastique.* || V. SCOLASTIQUE.

— Doctrine théologique : *Suivant la* THÉOLOGIE *la plus reçue. Une* THÉOLOGIE *sublime. Une* THÉOLOGIE *profonde.* (Acad.) *La* THÉOLOGIE *est nécessaire à l'Église comme la jurisprudence l'est à un gouvernement.* (Gousset.)

— Par extens. Opinions particulières, plus ou moins reçues parmi les écrivains ecclésiastiques : *Plusieurs pères ont contredit sur ce point la* THÉOLOGIE *de saint Irénée.* (Acad.) *Dieu a éclairé l'esprit du roi par des lumières plus pures que celles de votre* THÉOLOGIE. (Pascal.)

— Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur : THÉOLOGIE *de Bellarmin.* THÉOLOGIE *de Tournely, etc.* (Acad.)

THÉOLOGIEN, n. m. Pron. *té-o-lo-jiain.* — Celui qui sait la théologie, qui écrit sur la théologie : *Grand* THÉOLOGIEN. *Docte, subtil, profond* THÉOLOGIEN. (Acad.)

— Par extens. Étudiant en théologie.

— Il s'emploie quelquefois au fém. en parl. d'une femme : *Je vous ai toujours trouvée supérieure à Héloïse, quoique vous ne soyez pas aussi* THÉOLOGIENNE *qu'elle.* (Volt.) Qui sait ou qui prétend savoir la théologie.

— Le plus souv. il se dit ironiq. : *Elle fait la* THÉOLOGIENNE. *Elle veut passer pour* THÉOLOGIENNE. (Acad.)

THÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-o-lo-jik.* — Qui concerne la théologie : *Matière* THÉOLOGIQUE. *Proposition, question, doctrine* THÉOLOGIQUE. (Acad.)

THÉOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière théologique, selon les principes de la théologie, en théologien : *Il a traité cette matière* THÉOLOGIQUEMENT. (Acad.)

THÉOLOGISME, n. m. Pron. *té-o-lo-jism.* — Néol. Abus du raisonnement, de la discussion en matière religieuse.

— Par extens. Ergoterie, subtilité.

THÉOMANCIE, n. f. (Θεός, Dieu ; μαντεία, divination ; gr.) Pron. *té-o-man-cé.* — Art divin. Divination dans laquelle on se prétendait inspiré par une divinité.

THÉOPHILANTHROPE, n. des 2 g. (Θεός, Dieu ; φιλέειν, aimer, et ἄνθρωπος, homme ; gr.) Pron. *té-o-fi-lan-trop.* — Théiste, ami des hommes.

THÉOPHILANTHROPIE, n. f. Pron. *té-o-fi-lan-tro-pí.* — Système, doctrine, secte des théophilanthropes. Amour de Dieu et des hommes.

THÉOPHILANTHROPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-o-fi-lan-tro-pik.* — Qui concerne, caractérise le théophilanthrope.

THÉOPHILANTHROPISME, n. m. Pron. *té-o-fi-lan-tro-pism.* — Doctrine, culte des théophilanthropes.

THÉOPHILE, adj. des 2 g. (Θεός, Dieu, et φίλος, ami ; gr.) Pron. *té-o-fil.* — Didact. Qui aime Dieu.

THÉOPHOBE, adj. des 2 g. et n. m. (Θεός, Dieu, et φόβος, crainte ; gr.) Pron. *té-o-fob.* — Didact. Ennemi de Dieu ; qui hait Dieu tout en reconnaissant son existence : *Le démon est* THÉOPHOBE.

THÉOPHOBIE, n. f. Pron. *té-o-fo-bí.* — Didact. Haine de Dieu.

THÉORBE, n. m. Pron. *té-orb.* — Musiq. Instrument à cordes, en forme de luth, qui se touchait avec un archet ; il jouait la partie de notre violoncelle : *Ayant accordé son* THÉORBE, *il chanta un air qui était admirablement beau.* (La Font.)

THÉORÈME, n. m. (θεωρέω, je contemple ; gr.) Pron. *té-o-rèm.* — Mathémat. Proposition d'une vérité spéculative qui se peut démontrer : *Cette proposition, les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits, est un* THÉORÈME. (Acad.) *Sa prose est coupée en petits alinéa rédigée comme les* THÉORÈMES *d'un livre de mathématiques.* (Walckenaer.)

THÉORICIEN, n. m. Pron. *té-o-ri-ci-ain.* — Celui qui connaît les principes d'un art, sans les pratiquer.

THÉORIE, n. f. (θεωρέω, je considère ; gr.) Pron. *té-o-rí.* — Spéculation, connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique : *Ce que vous dites est beau dans la* THÉORIE, *en* THÉORIE, *mais ne réussit pas dans la pratique. Réduire la* THÉORIE *en pratique. Il a plus de* THÉORIE *que de pratique* (Acad.) *Il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la* THÉORIE *et la pratique.* (Mme de Staël.)

— *Théorie des planètes*, science qui apprend à connaître les lois de leurs mouvements, leur distance ; leur grandeur, etc. || Par anal. *La théorie de la gravitation ; la théorie de l'électricité, etc.*

— Art milit. Principes de la tactique, des manœuvres, des exercices ordinaires : *Leçons de* THÉORIE. *Cet officier connaît bien la* THÉORIE, *sa* THÉORIE. (Acad.)

— *Faire la théorie*, enseigner la théorie.

— Application de ces principes, leçons de théorie : *Il y a* THÉORIE *tous les soirs.* (Acad.)

— Antiq. gr. Génér. Pompe, procession : *Des députations solennelles, connues sous le nom de* THÉORIES, *amènent avec elles des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles.* (Barthél.) *Les filles d'Athènes chantaient dans les* THÉORIES *les belles poésies primitives d'Homère.* (Nisard.)

— Particul. Députation solennelle que les Athéniens envoyaient tous les ans à Delphes et à Délos pour offrir des sacrifices aux divinités adorées dans ces villes : *Il était défendu d'exécuter aucun condamné durant le voyage de la* THÉORIE. (Acad.)

Regardez sur les mers cette poupe fleurie ;
C'est le vaisseau sacré, l'heureuse *theorie !*
Saluons-la, dit-il : cette voile est la mort. (Lam.)

THÉORIQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-o-rik.* — Qui appartient à la théorie, qui concerne la théorie : *Ce que vous dites là est purement* THÉORIQUE. *Cours* THÉORIQUE *et pratique.* (Acad.)

THÉORIQUEMENT, adv. Pron. *té-o-rik-man.* — D'une manière théorique : *Traiter une matière* THÉORIQUEMENT. (Acad.)

THÉOSOPHE, n. m. (Θέος, Dieu, et σοφός, sage ; gr.) Pron. *té-o-zof.* — Philos. Partisan de la théosophie ; espèce d'illuminé : *Poëte, métaphysicien,* THÉOSOPHE, *historien et publiciste, il a tout abordé, il a tout tenté.* (Saint-Priest.)

THÉOSOPHIE, n. f. Pron. *té-o-zo-fí.* — Philos. Science qui prétend venir de Dieu et être inspirée d'un haut, sans être pourtant l'objet d'une révélation positive.

THÉOSOPHISME, n. m. Pron. *té-o-zo-fism.* — Philos. Système des philosophes qui pensent que nous voyons, que nous sentons, que nous pensons en Dieu.

THÉOTISQUE, adj. des 2 g. Pron. *té-o-tisk.* — T. de linguist. Il se dit du tudesque ou ancien allemand, et particul. du dialecte de la tribu franque : *On retrouve dans le langage des Flamands les formes à peine altérées de la langue* THÉOTISQUE *que parlaient les Francs lors de leur établissement dans les Gaules.* (Lenormant.)

THÈQUE, n. f. Pron. *tèk.* — Bot. Urne des mousses ; sporange des cryptogames.

THÉRAPEUTES, n. m. pl. (θεραπεύειν, servir ; gr.) Pron. *té-ra-peutt.* — Moines du judaïsme, qui se livraient à la vie contemplative et mortifiée : *Les* THÉRAPEUTES *ont été les modèles de la vie monastique.* (Acad.)

THÉRAPEUTIQUE, n. f. (θεραπεύω, je soigne ; gr.) Pron. *té-ra-peu-tik.* — Didact. Branche de la pathologie qui a pour objet le traitement des maladies, la connaissance de tout ce qui peut exercer sur elles une influence contraire, et des moyens propres à en diminuer la durée et l'intensité : *Cours de* THÉRAPEUTIQUE. *Étudier la* THÉRAPEUTIQUE. (Acad.)

THÉRAPEUTIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes : *La vie* THÉRAPEUTIQUE. (Acad.)

THÉRAPEUTISTE, n. m. Pron. *té-ra-peu-tist.* — Didact. Celui qui s'occupe spécialement de thérapeutique.

THÉRIACAL, ALE, adj. Qui contient de la thériaque, ou qui participe des propriétés de la thériaque : *Essence* THÉRIACALE. *Herbe* THÉRIACALE. (Acad.)

THÉRIAQUE, n. f. (θηριακός, qui se rapporte aux bêtes sauvages gr.) Pron. *té-ri-ak.* — Pharm. Médicament en forme d'opiat, dans la composition duquel il entre un grand nombre de substances ; on l'a cru propre à guérir de la morsure des animaux venimeux : THÉRIAQUE *de Venise. Une prise de* THÉRIAQUE. *La* THÉRIAQUE *agit surtout comme calmant.* (Acad.) *Pendant longtemps ce fut Venise qui eut le privilége de fournir la* THÉRIAQUE *à toute l'Europe.* (Robin.)

— *Thériaque allemande*, extrait de genièvre.

THÉRIDION, n. m. Zool. Insecte aptère de la famille des Aranéides ou Fileuses.

THERIOTOMIE, n. f. (θήρ, bête sauvage, et τόμη, incision, gr.) Pron. *té-ri-o-to-mí.* — Didact. Anatomie des animaux.

THERMAL, ALE, adj. (θερμός, chaud, gr.) Pron. *tèr-mal.* — Il se dit particul. des eaux minérales dont la température s'élève au-dessus de 25 degrés centigrades : *Les eaux des terrains primordiaux sont presque toutes* THERMALES. (Chevreul.) *La source qui a son origine à de grandes profondeurs est inévitablement* THERMALE. (Arago.)

THERMALITÉ, n. f. Phys. Qualité, nature des eaux thermales.

THERMANTIQUE, adj. des 2 g. (θερμαίνειν, étouffer ; gr.) Pron. *tèr-man-tik.* — Méd. Échauffant.

THERMES, n. m. pl. (θέρμη, chaleur, gr.) Pron. *tèrm.* — Antiq. rom. Édifices qui furent originairement destinés à l'usage des bains, mais qui plus tard devinrent de vastes palais, où l'on réunit des palestres, des gymnases, des bibliothèques, des jardins, etc. : *Les* THERMES *de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, qui existent encore à Rome, sont de vastes bâtiments entourés d'enceintes considérables. On voit encore à Paris les restes des* THERMES *de Julien.* (Acad.)

THERMIDOR, n. m. (θέρμη, chaleur ; gr.) Pron. *tèr-mi-dor.* — Le onzième mois du calendrier républicain. Il commençait le 19 juillet et finissait le 17 août : *André Chénier succomba dans la trente et unième année de son âge, le 7* THERMIDOR *an* II, (25 juillet 1794.) (Sainte-Beuve.)

THERMIDORIEN, IENNE, adj. Pron. *ter-mi-do-riain, rièn.* — Il se dit du parti qui, le 9 thermidor de l'an II de la république, renversa la puissance de Robespierre : *Parti* THERMIDORIEN. *La réaction* THERMIDORIENNE *du Directoire.* (A. Dumas.)

— Substantiv. *Les* THERMIDORIENS. *C'est un* THERMIDORIEN.

THERMO-BAROMÈTRE, n. m. Phys. Instrument qui réunit les propriétés du baromètre à celles du thermomètre.

THERMO-ÉLECTRICITÉ, n. f. Phys. Electricité excitée par un simple changement de température.

THERMO-ÉLECTRIQUE, adj. du 2 g. Phys. Il se dit des phénomènes qui résultent des courants électriques que peut exciter dans les métaux la variation de la température.

THERMOLAMPE, n. f. Pron. *tèr-mo-lanp.* — Phys. Appareil qui fournit à la fois le gaz pour l'éclairage et la chaleur pour chauffer les appartements.

THERMOLOGIE, n. f. (θέρμη, chaleur ; λόγος, discours, gr.) Pron. *tèr-mo-lo-jí.* — Didact. Doctrine de la chaleur.

THERMOMAGNÉTISME, n. m. Physiq. Magnétisme développé par la chaleur.

THERMOMÈTRE, n. m. (θέρμη, chaleur, et μέτρον, mesure ; gr.) Pron. *tèr-mo-mètr.* — Instrument fait pour indiquer les degrés de la chaleur ou du froid par le moyen de la dilatation ou de la condensation qu'éprouve la liqueur ou le mercure enfermé dans un tube de verre : *Graduer un* THERMOMÈTRE. *Le* THERMOMÈTRE *marque tant de degrés au-dessus de zéro, est à tant de degrés au-dessus de zéro. Le* THERMOMÈTRE *descend.* (Acad.) *L'oiseau prévoit plus que nous ; il indiquerait mieux que nos baromètres et nos* THERMOMÈTRES *les variations et les changements de température.* (Buff.) *On peut faire des* THERMOMÈTRES *solides, liquides ou élastiques.* (Cuv.) *Les* THERMOMÈTRES *faits avec de l'esprit-de-vin sont les seuls dont on puisse faire usage pour reconnaître les grands degrés de froid.* (Soubeiran.) *Comme l'esprit-de-vin ne gèle jamais, on fait usage du* THERMOMÈTRE *à alcool en Sibérie.* (Babinet.)

— *Thermomètre de Fahrenheit*, celui dont l'échelle a pour points extrêmes la congélation et l'ébullition du mercure : *En Angleterre et dans une partie de l'Allemagne on emploie le* THERMOMÈTRE DE FAHRENHEIT. (Soubeiran.)

— *Thermomètre de Réaumur*, celui dont l'échelle, ayant pour points extrêmes la congélation

et l'ébullition de l'eau, est divisée en 80 degrés.

— *Thermomètre centigrade*, thermomètre divisé en 100 degrés : *En France, on se sert du* THERMOMÈTRE CENTIGRADE, *dont le zéro est pris dans la glace fondante, et le centième degré dans l'eau bouillante.* (Soubeiran.)

— *Thermomètre à gaz*, instruments où l'on se sert de la dilatation des fluides élastiques pour apprécier de très-légères variations de température.

— *Termomètre métallique*, thermomètre fondé sur l'inégale dilatation des métaux. Son extrême sensibilité le rend précieux dans les recherches scientifiques.

— *Thermomètre à registre*, thermomètre disposé de manière à noter ou enregistrer successivemen ses propres indications, en l'absence de l'observateur.

— Fig. *La dépense doit être le* THERMOMÈTRE *de la fortune d'un particulier.* (Volt.)

THERMOMÉTRIE, n. f. Phys. Mesure de la chaleur.

THERMOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tèr-mo-mé-trik.* — Phys. Qui appartient, qui a rapport au thermomètre : *Expérience* THERMOMÉTRIQUE.

THERMOMÉTROGRAPHE, n. m. (θέρμη, chaleur; μέθρον, mesure; γράφω, j'écris; gr.) Phys. Thermomètre qui marque d'une manière permanente les différents degrés de température où l'on est parvenu dans un temps déterminé : *Le* THERMOMÉTROGRAPHE *a été brisé avec l'étui en cuivre qui le renfermait.* (Arago.)

THERMOPHILE, adj. des 2 g. (θερμός, chaud, et φίλος, ami; gr.) Pron. *tèr-mo-fil.* — Zool. et Bot. Qui aime la chaleur; qui vit dans les pays chauds.

THERMOSCOPE, n. m. (θερμός, chaud, et σκοπέειν, examiner; gr.) Pron. *tèr-moss-kop.* — Phys. Thermomètre très-sensible; instrument qui sert à mesurer les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très-circonscrite.

THERMOSCOPIE, n. f. Pron. *tèr-moss-ko-pi.* — Phys. Mesure de la chaleur atmosphérique.

THERMOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ter-moss-ko-pik.* — Phys. Qui a rapport au thermoscope ou à la thermoscopie.

THÉSAURISATION, n. f. Pron. *té-zô-ri-za-cion.* — Néol. Action de celui qui thésaurise.

THÉSAURISER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. (θησαῦρος, trésor; gr.) Pron. *té-zô-rizé.* — Amasser de l'argent; former un trésor : *Cette homme* THÉSAURISE, *aime à* THÉSAURISER. (Acad.) *Le roi ne* THÉSAURISE *pas; s'il* THÉSAURISAIT, *il y perdrait lui et l'État.* (Volt.) *J'aime à faire circuler les espèces; je ne* THÉSAURISE *point.* (Le Sage.)

THÉSAURISEUR, EUSE, n. et adj. Pron. *té-zô-ri-zeur, zeûz.* — Celui, celle qui thésaurise : *C'est un* THÉSAURISEUR, *un grand* THÉSAURISEUR. (Acad.) ‖ Peu usité.

THÈSE, n. f. (τίθεναι, établir; gr.) Pron. *tèz.* — Littér. Toute proposition qu'on énonce, toute question qu'on met en avant dans le discours ordinaire, avec l'intention de la défendre si elle est attaquée : *Disons d'abord la* THÈSE. *Je ne me charge pas de cette* THÈSE, *elle est embarrassante. Il a pris une mauvaise* THÈSE. *La* THÈSE *a été longuement débattue.* (Acad.)

— Particul. Proposition de philosophie, de théologie, de droit ou de médecine, qu'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités : *Des* THÈSES *sont hardies, téméraires. C'est une* THÈSE *de positive. Les* THÈSES *furent censurées.* (Acad.)

Vous souvient-il
D'un prix de vers latins ? — Madame... — D'une *thèse*
Qui vous fit un honneur... — C'est en soixante-treize.
(C. Del.)

— Plus ordin. Ensemble des propositions, des thèses qu'on soutient, qu'on se propose de soutenir : *Cet étudiant prépare sa* THÈSE. *Un tel a été nommé pour examiner sa* THÈSE. (Acad.)

— Dispute des thèses : *Soutenir une* THÈSE. *Assister à une* THÈSE. *J'ai été à la* THÈSE *d'un tel. Présider à une* THÈSE. *Disputer, argumenter à une* THÈSE. *Se trouver à l'ouverture d'une* THÈSE. (Acad.)

— Fig., *Soutenir thèse pour quelqu'un*, prendre les intérêts, la défense de quelqu'un contre ceux qui l'attaquent par leurs discours.

— Fig. et fam., *Cela change la thèse*, cela me fait changer d'opinion, d'intention à l'égard de telle personne ou de telle chose : *Ce que vous me dites* CHANGE BIEN LA THÈSE. (Acad.)

— Grande feuille ou cahier où les propositions de de celui qui doit soutenir thèse sont imprimées : *Autrefois la* THÈSE *était toujours une feuille de papier ou de satin, ordinairement enrichie de quelque estampe.* THÈSE *magnifique. Il faut que j'aille à son acte, il m'a envoyé une* THÈSE. *Distribuer des* THÈSES. *Porter des* THÈSES. *Afficher des* THÈSES. *Il a dédié sa* THÈSE *à son père, à son ami.* (Acad.) *J'ai contre les circulateurs soutenu une* THÈSE, *qu'avec la permission de monsieur, j'ose présenter à mademoiselle.* (Mol.)

Peindrai-je son jupon bigarré de satin
Qu'ensemble composaient trois *thèses de satin* ? (Boil.)

THESMOTHÈTE, n. m. (θέσμος, loi, et τίθεναι, établir; gr.) Pron. *tèss-mo-tètt.* — Antiq. Titre qu'on donnait à Athènes aux magistrats gardiens des lois : *Le nom de* THESMOTHÈTE *était affecté aux six derniers archontes.* (Acad.)

THÉURGIE, n. f. (Θεός, Dieu, et ἔργον, ouvrage; gr.) Pron: *té-ur-ji.* — Espèce de magie par laquelle on croyait entretenir commerce avec les divinités bienfaisantes : *La* THÉURGIE *était opposée à la goétie, comme la magie blanche, dans le langage ordinaire, est opposée à la magie noire.* (Acad.) *La* THÉURGIE *fut cultivée par les Égyptiens, les Chaldéens et les Perses. Le monde romain se relevait encore pour chercher la vie qui lui échappait, dans les visions de la magie et de la* THÉURGIE. (H. Martin.)

THÉURGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la théurgie : *Opération* THÉURGIQUE. (Acad.)

THÉURGITE, n. m. Pron. *té-ur-jitt.* — Celui qui s'occupe de théurgie : *Un savant, grand* THÉURGITE. (Volt.)

THIBAUDE, n. f. (n. pr.) Pron. *ti-bôd.* — Techn. Tissu grossier fait avec du poil de vache, et dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

THIONIDES, n. m. pl. (θεῖον, soufre, gr.) Pron. *ti-o-nid.* — Chim. Famille de corps qui renferme le soufre.

THLASPI, n. m. Pron. *tlass-pi.* — Bot. Plante de la famille des Crucifères, qui croît dans les terres humides et sablonneuses : THLASPI *des jardiniers.* THLASPI *jaune.* THLASPI *des champs.*

THLIPSIE, n. f. (θλίψις, compression; gr.) Pron. *tlip-ci.* — Méd. Resserrement, compression des vaisseaux, par une cause externe, qui diminue par degrés leur calibre.

THOMISME, n. m. (*Thomas.*) Théol. Doctrine de saint Thomas d'Aquin sur la prédestination et la grâce : *Les jacobins et dominicains soutiennent le pur* THOMISME.

THOMISTE, adj. des 2 g. et n. m. Pron. *to-mist.*) Théol. Partisan de la doctrine de saint Thomas d'Aquin.

THON, n. m. (*thunnus*; lat.) Pron. *ton.* — Zool. Genre de poissons osseux de la famille des Scombres et de l'ordre des Acanthoptérygiens; sa chair, qui se mange fraiche, salée ou marinée dans l'huile, est blanche et très-savoureuse : *La pêche des* THONS *se fait pendant les mois de mai et de juin.* THON *frais.* THON *mariné. Le* THON *se vend tant la livre.* (Acad.)

THONAIRE, n. m. Pron. *to-nèr.* — Pêch. Enceinte de filets mobiles, en usage dans la Méditerranée pour la pêche des thons.

THORACIDE, n. m. (θώραξ, poitrine; gr.) Pron *to-ra-cid.* — Zool. Partie antérieure du corps des crustacés.

THORACIQUE, adj. des 2 g. (θώραξ, poitrine; gr.) Anat. Qui appartient, qui a rapport à la poitrine : *La région* THORACIQUE. (Acad.)

— *Canal thoracique*, vaisseau qui des intestins porte le chyle dans la veine sous-clavière gauche.

— *Viscères thoraciques*, les divers organes renfermés dans la poitrine.

— Méd. Il se dit des médicaments qui sont propres aux maladies de poitrine. On les appelle aussi *Pectoraux.*

THORACODYNIE, n. f. (θώραξ, poitrine, ὀδύνη, douleur; gr.) Pron. *to-ra-ko-di-ni.* — Méd. Douleur à la poitrine.

THORACOSCOPIE, n. f. (θώραξ, poitrine; σκοπέω, j'examine; gr.) Pron. *to-ra-koss-ko-pi.* — Méd. Exploration de la poitrine.

THORACOZOAIRE, adj. des 2 g. (θώραξ, poitrine; et ζῶον, animal; gr.) Pron. *to-ra-ko-zo-èr.* — Zool. Il se dit des animaux chez lesquels les organes respiratoires ont acquis un grand développement.

— Substantiv. *Les thoracozoaires.*

THORAX, n. m. (θώραξ, poitrine; gr.) Pron. *to-raks.* — Anat. Capacité de la poitrine où sont enfermés les poumons et le cœur, organes de la respiration et de la circulation : *Autant les maladies du* THORAX *sont fréquentes dans la jeunesse, autant celles du ventre le sont dans l'âge mûr.* (Chomel.)

— Zool. Corselet des insectes, partie du tronc placée entre la tête et le ventre ou l'abdomen.

THORÉE, n. f. Bot. Genre de conferves dont les différentes espèces naissent sur les corps plongés dans les rivières ou les eaux courantes.

THRIDACE, n. f. (θρίδαξ, laitue; gr.) Pron. *tri-dass.* — Pharm. Suc qui découle d'incisions faites aux tiges de laitues, et avec lequel on prépare des pilules ou un sirop; c'est un calmant et un soporifique moins actif que l'opium : *Pilule, sirop de* THRIDACE.

THROMBOSE, n. f. Pron. *tron-boz.* — Méd. Coagulation du lait dans les seins.

THROMBUS, n. m. (θρόμβος, grumeau; gr.) Pron. *tron-buss.* — Chir. Petite tumeur qui se forme par suite d'un peu d'épanchement de sang dans le tissu cellulaire à l'orifice d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée.

THUIA ou THUYA, n. m. (θύιαν, de θύον, encens; gr.) Pron. *tui-ia.* Bot. Arbre de la famille des Conifères, qui se rapproche beaucoup du cyprès, et dont le feuillage aplati et toujours vert s'élève en pyramide : *Le* THUYA *du Canada; le* THUYA *de la Chine. Le* THUYA *articulé fournit la résine connue sous le nom de sandaraque.*

THUNBERGIE, n. f. Bot. (*Thunberg*, botan. suédois.) Genre de plantes d'Afrique et des Indes, à fleurs complètes, de la famille des Acanthacées.

THURIFÉRAIRE, n. m. (*thus*, encens, et *ferre*, porter; lat.) Pron. *tu-ri-fé-rèr.* — Clerc qui, dans les cérémonies de l'église, a la fonction de porter l'encensoir et la navette où est l'encens.

THURIFÈRE, adj. des 2 g. (*thus*, encens, et *ferre*, porter; lat.) Pron. *tu-ri-fèr.* — Didact. Qui produit de l'encens : *Région* THURIFÈRE.

— Bot. Il se dit des arbres qui donnent de l'encens, une résine analogue à l'encens.

THUYA, n. m. V. THUIA.

THYM, n. m. (*thymus*; lat., m. sign.) Pron. *tain.* — Bot. Plante odoriférante de la famille des Labiées, que l'on cultive dans les jardins, et dont les fleurs sont verticillées et en épi : *Les abeilles sucent le* THYM. *Les cuisiniers emploient le* THYM, *avec les autres herbes fines, pour relever la saveur des viandes et des poissons.* (Acad.) *Le troupeau paît tranquillement le* THYM *et le serpolet.* (La Br.) *Quand trouverai-je le* THYM *de l'Hymette, les lauriers-roses de l'Eurotas ?* (Chateaubr.)

THYMÉLÉES, n. f. pl. Bot. Famille de plantes renfermant des arbustes et quelques plantes herbacées à feuilles alternes ou opposées, ayant des fleurs solitaires ou réunies à l'aisselle des feuilles.

THYMIATECHNIE, n. f. (θυμίαμα, parfum, et τέχνη, art; gr.) Pron. *ti-mi-a-tèk-ni.* — Art de composer les parfums.

— Méd. *Tymiatechnie médicale*, art d'employer les parfums; emploi des fumigations.

THYMIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ti-mik.* — Anat. Qui a rapport au thymus.

THYMUS, n. m. Pron. *ti-muss.* — Anat. Glande qui occupe le devant de la poitrine chez le fœtus et dans les animaux nouveau-nés.

THYRÉOÏDE, adj des 2 g. (θυρεός, bouclier, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *ti-ro-id.* — Anat. Il se dit d'un des cartilages du larynx, et d'une grosse glande qui le recouvre : *Cartilage* THYRÉOÏDE.

— *Glande* ou *corps thyréoïde*, glande située sur la partie antérieure et inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère.

— Substantiv. *Le thyréoïde*, le muscle thyréoïde. ‖ *La thyréoïde*, la glande thyréoïde.

THYRÉOÏDIEN, IENNE, adj. Pron. *ti-réo-i-diain, dièn.* — Anat. Qui appartient au muscle ou à la glande thyroïde.

THYRÉOÏDITE, n. f. Pron. *ti-réo-i-ditt.* — Méd. Inflammation du corps thyréoïde.

THYROÏDE, adv. V. THYRÉOÏDE.

THYRSE, n. m. (θύρσος; gr., m. sign.) Pron. *tirss.* — Javelot environné de pampre et de lierre, et terminé par une pomme de pin, dont les bacchantes étaient armées : *Le* THYRSE *est un des attributs de Bacchus.* (Acad.)

J'entends déjà les cris d'un peuple fortuné
Qui court, le *thyrse* en main, de pampres couronné.
(St-Lamb.)

... Les Sylvains lassés
Portent l'immobile Silène
Sur leurs *thyrses* entrelacés. (J.-B. Rouss.)

— Bot. Grappe de fleurs qui affecte une forme à peu près conique ou pyramidale.

TIARE, n. f. (τίειν, honorer; gr.) Pron. *ti-ar.* — Ornement de tête qui était autrefois en usage chez les Perses, chez les Arméniens, etc., et qui servait aux princes et aux sacrificateurs : *Ceindre la* TIARE. (Acad.)

Je ceignis la *tiare* et marchai son égal. (Rac.)

— Particul. Bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies.

— Fig. *Porter la tiare*, être pape : *Il* PORTA LA TIARE *vingt ans.* (Acad.)

Les sept péchés mortels *ont porté la tiare* :
Lequel choisira-t-on pour la porter encor ? (C. Del.)

— Fig. Dignité papale : *Il se montra digne de la* TIARE. *Il soutint l'honneur de la* TIARE. (Acad.)

— Zool. Vulg. Espèce de volutes.

TIBIA, n. m. (*tibia*, flûte ; lat.) Pron. *ti-bi-a.* — Anat. Os long, triangulaire, placé en dedans du péroné, à la partie interne et antérieure de la jambe.

TIBIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au tibia. *Muscle* TIBIAL. *Artère* TIBIALE. *Nerfs* TIBIAUX. (Acad.)

— Substantiv. *Le tibial*, le jambier.

— Zool. *Abeille tibiale*, espèce d'abeille, noire, à pattes couleur de poix, sans taches.

— *Plumes tibiales*, celles qui garnissent la jambe de l'oiseau.

TIC, n. m. Pron. *tik.* — Habitude vicieuse que contractent les chevaux et les bêtes : *Le* TIC *consiste dans l'habitude que prend le cheval d'appuyer le tour de la mâchoire sur un corps solide quelconque et de faire entendre, dans cette position, une éructation plus ou moins forte.* (Lecoq.)

— *Tic rongeur*, habitude qui consiste dans l'action de mordre ou de ronger la terre, les murs, le fer.

— *Tic en l'air*, celui par lequel un cheval élève la tête et rote.

— *Tic de l'ours*, habitude de se balancer constamment d'un côté à l'autre : *Ce cheval a le* TIC DE L'OURS. (Acad.)

— Méd. Sorte de mouvement convulsif, contraction convulsive de certains muscles, et particul. de ceux de la face : *Tic convulsif. Il a un tic, une espèce de* TIC.

— Tic *douloureux*, névralgie faciale.

— Par extens., habitude plus ou moins ridicule que l'on a contractée, sans s'en apercevoir. *Il a le* TIC *de ronger ses ongles. Il répète toujours un certain mot, c'est son* TIC. (Acad.) *Il avait le* TIC *d'écouter ceux qui parlaient presque les yeux fermés.* (Diderot.)

TIC-TAC, onomatopée. Pron. *tik-tak.* — Un mouvement réglé, accompagné d'un petit bruit.

— Substantiv. Il s'écrit alors avec le trait-d'union : UN TIC-TAC *monotone. Le* TIC-TAC *d'un moulin, d'une horloge.*

TIÈDE, adj. des 2 g. (*tepidus* ; lat.) Pron. *tièd.* — Propr. En parl. des liquides, qui est entre le chaud et le froid : *De l'eau* TIÈDE. *Un bain* TIÈDE. (Acad.)

L'onde *tiède*, on lave les pieds des voyageurs. (La F.)

— Poétiq. *La tiède saison*, le printemps.

La *tiède* haleine des zéphyrs. (J.-B. R.)

— Fig. Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur, de ferveur dans les choses où l'on a besoin d'en avoir : *Une amitié* TIÈDE. *Il est devenu bien* TIÈDE *pour ses amis.* (Acad.) *On est bien* TIÈDE *aujourd'hui sur les intérêts publics.* (Volt.) *Ils promirent d'être moins* TIÈDES *et moins paresseux.* (Vitet.) *Ne paraître ni trop* TIÈDE *ni trop empressé.* (Campistr.) *Les gens de bonne compagnie ne se font point de prosélytes ; ils sont* TIÈDES, *ils ne songent qu'à plaire.* (Volt.)

Les amis des vaincus n'ont qu'un dévoûment *tiède*. (Ponsard.)

— Substantiv. Personne tiède : *Dieu rejette les* TIÈDES, *mais le monde les doit souffrir.* (St-Evrem.)

— Adverb. *Boire tiède*, ne prendre que des boissons tièdes.

TIÈDEMENT, adv. Pron. *tièd-man.* — Mor. Avec tiédeur, avec nonchalance : *Il sert ses amis* TIÈDEMENT. *Servir Dieu* TIÈDEMENT. (Acad.)

TIÉDEUR, n. f. Qualité de ce qui est tiède : *Cette eau n'est pas assez refroidie, elle a encore quelque* TIÉDEUR. (Acad.)

J'aime à sentir la *tiédeur* de cette eau. (Campen.)

— Il se dit quelquefois de la température : *Les physiciens ont attribué la* TIÉDEUR *des hivers et la fraîcheur des étés aux vapeurs de l'air.* (B. de St.-P.)

— Fig. et Mor. Nonchalance, manque d'activité, d'ardeur : *Agir avec* TIÉDEUR. *Il y a bien du relâchement, bien de la* TIÉDEUR *dans sa dévotion. D'une grande ferveur, il est tombé dans une extrême* TIÉDEUR. (Acad.) *Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la* TIÉDEUR *des vieilles gens.* (La Rochef.) *C'est la seule* TIÉDEUR *de notre volonté qui fait toute notre faiblesse, et l'on est toujours fort pour faire ce qu'on veut fortement.* (J.-J. Rouss.)

Une lâche *tiédeur* s'empara des courages. (Boil.)

— Relâchement : *Constantin n'eut pas un moment de* TIÉDEUR *après la victoire.* (Am. Thierry.)

TIÉDI, IE, part. pass. du v. Tiédir : *Eau un peu* TIÉDIE. (Acad.)

TIÉDIR, v. intr. ou neutr. 2e conj. Devenir tiède : *Laisser* TIÉDIR *de l'eau. Faire* TIÉDIR *de l'eau.* (Acad.)

... Ne tardez pas ; faites *tiédir* cette onde. (La. F.)

— V. tr. calmer : *Rien n'était capable de* TIÉDIR *l'effervescence de son sang.* (Ch. Nod.)

TIEN, TIENNE (LE, LA), adj. poss. de la 2e pers. (*tuus* ; lat.) Pron. *tiain, tien.* — De toi : *Voilà mes livres, où sont les* TIENS ? *C'est là mon épée, cherche la* TIENNE. (Acad.)

... Ce sang que je perds va se mêler au *tien*. (C. Del.)

— Dans le style badin, au lieu de l'article on se sert quelquefois de *un*, *une* : *Un* TIEN *ami. Une* TIENNE *cousine.*

— Quelquefois aussi l'on supprime l'article, mais cette tournure a vieilli : *Ces biens-là peuvent devenir* TIENS. (Acad.)

— Substantiv. *Le tien*, le bien qui t'appartient : *Tu veux le* TIEN, *cela est juste ; et moi je veux aussi le mien.* (Acad.)

— *Le tien et le mien*, la propriété en général : *Le* TIEN *et le* MIEN *sont la source de beaucoup de querelles.* (Acad.) *Chez ces sauvages chrétiens, on ne voyait ni procès ni querelles ; le* TIEN *et le* MIEN *n'y étaient pas même connus.* (Chateaubr.) *Le* TIEN *et le* MIEN *sont la source de toutes les divisions et de toutes les querelles.* (La Rochef.)

... Le *mien*, le *tien*, deux frères pointilleux. (Boil.)

— Au pl. *Les tiens*, tes proches, tes alliés, ceux qui t'appartiennent ou qui te sont attachés : *Tu devrais considérer les* TIENS, *faire du bien aux* TIENS *plutôt qu'à des étrangers ; voilà un des* TIENS. (Acad.) *Les* TIENS *cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île.* (Fén.)

Les *tiens* et toi pouvez vaquer,
Sans nulle crainte, à vos affaires. (La F.)

TIÉRAN, n. m. (*tiers*, *an*.) Véner. Troisième année : *Ce sanglier est à son* TIÉRAN, il a atteint sa troisième année.

— *Un tiéran*, un sanglier de trois ans.

TIERCE, n. f. (*tertius*, troisième ; lat.) Pron. *tièrsa.* — Mus. Intervalle composé de deux sons entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre des notes de la gamme : *La* TIERCE *majeure* ut mi *comprend deux tons. La* TIERCE *mineure* mi sol *n'est que d'un ton et demi. Accord de* TIERCE. (Acad.)

— *Tierce diminuée*, celle qui n'est que de deux demi-tons. || *Tierce augmentée* ou *superflue*, celle qui embrasse un intervalle de deux tons et demi.

— Jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

— J. de piquet, Trois cartes d'une même couleur qui se suivent : TIERCE *majeure.* TIERCE *au roi ou de roi.* TIERCE *basse.* (Acad.)

— Escrim. Position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite : *Dégager en* TIERCE. *Parer en* TIERCE. *Tirer de* TIERCE. (Acad.)

En *tierce*, en quarte, ils joignent leurs épées. (Volt.)

— *Porter une tierce, une botte en tierce*, porter une botte dans cette position.

Il est mort, bien mort !
D'une *botte poussée en tierce*. (V. Hug.)

— Chron. anc. La deuxième des quatre divisions du jour artificiel chez les Romains, depuis la fin de la troisième heure jusqu'à midi.

— Liturg. cathol. Une des heures canoniales, laquelle, dans son institution, se chantait à la troisième heure du jour, suivant la manière de compter des anciens, qui, selon la nôtre, répond à neuf heures du matin. *Prime,* TIERCE, *sexte et none.* (Acad.)

— Typogr. Dernière épreuve que le prote confère avec la précédente, pour être sûr que toutes les corrections ont été faites : *Corriger la* TIERCE. *Voir la* TIERCE. (Acad.)

— Mathém. Soixantième partie d'une seconde, comme la seconde est la soixantième partie d'une minute : *Les* TIERCES *ne sont plus usitées dans l'astronomie moderne ; on les remplace par les fractions décimales de la seconde.* (Acad.)

— Comm. relig. Compagne que l'on donne à une religieuse, quand elle reçoit une visite au parloir.

— Blas. Fasces mises trois à trois.

TIERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Tiercer.

— Blas. Il se dit d'un écu qui est divisé en trois parties : TIERCÉ *en bande, en pal, en fasce. Ils portent* TIERCÉ *en fasce d'azur, de gueules et de sable.* (H. de Balz.)

TIERCE-FEUILLE, n. f. Pron. *tièrss-feu-y.* — Blas. Trèfle avec une queue. || Pl., Des TIERCE-FEUILLES.

TIERCELET, n. f. Pron. *tièrss-lè.* — Fauconn. Nom donné aux mâles des oiseaux de fauconnerie parce qu'ils sont un tiers plus petits que les femelles, et qu'ils ont beaucoup moins de force et de courage : TIERCELET *de faucon* ; TIERCELET *d'autour.* (Acad.) *Vous aurez un* TIERCELET *d'épervier.* (Did.)

— Fig. et par mépr. Homme qu'on prétend être fort au-dessous de ce qu'il croit être : *Un* TIERCELET *de gentilhomme. Un* TIERCELET *de docteur.* (Acad.)

Muse, sans varier, dis-nous quelques sornettes
De tes enfants bâtards, ces *tiercelets* de poëtes. (Regnier.)

TIERCEMENT, n. m. Pron. *tierss-man.* — Prat. anc. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite : *Faire un* TIERCEMENT. *Les* TIERCEMENTS *avaient lieu surtout en matière d'eaux et forêts.* (Acad.)

— Anc. Surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication dans les fermes du roi : *Venir par* TIERCEMENT. (Acad.)

— Augmentation d'un tiers dans le prix des places d'un spectacle : *Le* TIERCEMENT *des places.* (Acad.)

— Agric. Troisième labour. || V. SOLE.

TIERCER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tièr-cé.* — Le *c* du rad *tierc* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous tierçons, il tierça.* — Anc. Hausser d'un tiers le prix d'une chose après que l'adjudication en a été faite : *Pour* TIERCER *un bail judiciaire de trois cents livres, il fallait enchérir cent livres au-dessus.* (Acad.)

— Surenchérir en triplant le prix de l'adjudication : TIERCER *une enchère.* (Acad.)

— Construct. Réduire au tiers : TIERCER *le pureau des ardoises*, en recouvrir les deux tiers.

— Agric. Donner aux terres le troisième labour, la troisième façon : *Il faut* TIERCER *ce champ, cette vigne.* (Acad.) || Dans ce sens, on dit aussi *Tercer.*

— Intr. Augmenter d'un tiers le prix des places à un spectacle : *On a* TIERCÉ *aujourd'hui à la comédie.* (Acad.)

— J. de la paume. Servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde : *Il* TIERCE *bien.* (Acad.)

TIERCERON, n. m. Pron. *tièrss-ron.* — Archit. Arc qui naît des angles dans une voûte gothique.

TIERCEUR, n. m. J. de paume. Celui qui tierce.

TIERCIÈRE, n. f. Pron. *tièr-cièr.* — Pêch. Sorte de filet à manche, dont les mailles ont à peu près six lignes d'ouverture en carré.

TIERCINE, n. f. Techn. Morceau de tuile taillée en long, à l'usage des couvreurs.

TIERÇON, n. m. Pron. *tièr-çon.* — Comm. Ancienne mesure de liquides, contenant le tiers d'une mesure entière : *Un* TIERÇON *de muid est de quatre-vingt-seize pintes.* (Acad.)

— Caisse de bois de sapin dans laquelle on expédie le savon.

— Mar. Futaille plus petite d'un tiers qu'une barrique.

TIERS, ERCE, adj. (*tertius*, troisième ; lat.,) Pron. *tièr, tièrss.* — Troisième ; il n'est plus usité que dans certaines phrases, comme : *La* TIERCE *partie d'un tout. Il se forme un* TIERS *parti. Parler en* TIERCE *personne, à la* TIERCE *personne. Billet écrit à la* TIERCE *personne.* (Acad.) || V. TROISIÈME.

— *Déposer une chose en main tierce*, dans les mains d'un tiers.

— *Le tiers état*, partie de la nation française qui n'est comprise ni dans le clergé ni dans la noblesse : *Les doléances, les droits du* TIERS ÉTAT. (Acad.)

— Dans le m. sens, par abrév. : *Les députés du* TIERS. *Le* TIERS *formait les dix-neuf vingtièmes de la nation.* (Acad.)

— Jurispr. *Tiers arbitre*, arbitre qui est appelé à départager des arbitres volontaires.

— Mar. *Voile en tiers-point*, voile latine, c.-à-d. triangulaire.

— Méd. *Fièvre tierce*, fièvre périodique qui revient de deux jours l'un, et par conséquent le troisième jour. || *Fièvre double tierce.* Fièvre intermittente dont les accès reviennent tous les jours, de telle manière que le troisième est semblable au premier, et le quatrième au second.

— Véner. *Tiers an*, troisième année : *Le sanglier est dans son* TIERS AN. *Ce sanglier était un solitaire qui avait dépassé son* TIERS AN. (L. Viardot.) || V. *Tiéran.*

= **Tiers,** n. m. Une troisième personne : *Il ne faut point de* TIERS *en pareille affaire. J'aime à me trouver en* TIERS *avec eux. Les sommes seront déposées entre les mains d'un* TIERS. (Acad.) *Servez-vous*

d'un TIERS, *d'une main étrangère mais fidèle.* (Le Sage.)

Je ne veux point de *tiers* dans notre conférence. (Piron.)
... Chaque trait piquant lancé sur sa vieillesse
Ne peut devant un *tiers* l'immoler aujourd'hui
Sans retomber sur moi, qui suis vieux comme lui. (C. D.)

— Fam. et par mépr. *Le tiers et le quart*, toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix : *Il médit du* TIERS ET DU QUART. (Acad.)

Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles :
Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait médire et *du tiers et du quart*. (Mol.)

— En parl. des choses, Partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales : *Il a le* TIERS *dans cette succession. Le* TIERS *lui appartient. Trois aunes et deux* TIERS. *Le* TIERS *de neuf est de trois. Douze francs et le* TIERS *en sus font seize francs.* (Acad.) *Les mâles des oiseaux de proie sont d'environ un* TIERS *moins grands et moins forts que les femelles.* (Buff.)

... Dans ce commun danger,
Un *tiers* de la régence a failli naufrager. (C. Del.)

— Comm. *Toile de deux tiers, toile deux tiers*, qui a deux tiers de largeur.

— Banq. *Tiers porteur*, second endosseur d'un effet de commerce.

— Fin. *Tiers consolidé*, capital des rentes sur l'État qui a été réduit au tiers : *Un* TIERS *de la dette publique avait été maintenu sur le grand-livre; c'est la portion que dans le langage du temps on avait appelée le* TIERS CONSOLIDÉ. (Thiers.)

Et jamais ma dépense, excédant ma recette,
Ne me force à bâtir un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du *tiers* consolidé. (C. Delav.)

— Jurispr. *Tiers détenteur*, celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne, autre que celle dont il le tient, a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer.

— Procéd. *Tiers saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition. || *Tiers opposant*, celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que le jugement ou l'arrêt lui fait tort, et s'oppose à l'exécution : on appelle *Tierce opposition*, l'acte qu'il fait signifier à cette fin.

— Mar. *Naviguer au tiers franc*, se dit quand le propriétaire du navire frété a le tiers net du bénéfice.

— *Voile aux tiers* ou *à bourcet*, voile amarrée au tiers de la vergue.

TIERS-POINT, n. m. Archit. Point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral.

— Courbure des voûtes gothiques composées de deux arcs de cercle.

— Technol. Sorte de lime. || Au pl. *Des* TIERS-POINTS.

TIERS-POTEAU, n. m. Pron. *tièr-po-tô*. — Construct. Pièce de bois qui sert pour les cloisons légères. || Au pl. *Des* TIERS-POTEAUX.

TIEULET, n. m. Pron. *tieu-lè*. — Vulg. Très-petit fagot.

TIGE, n. f. Bot. Partie du végétal qui sort de la terre et qui pousse des branches, des feuilles, des fleurs, des fruits : *Cet arbre a une belle* TIGE. *Laissez monter la* TIGE *d'un arbre.* (Acad.) *De jeunes frênes à la* TIGE *élancée agitent leurs feuilles comme des bouquets de plumes* (Vitet.)

— *Arbres à haute tige*, ou simpl. *Hautes tiges*, arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever. || *Arbres à basse tige*, ou simpl. *Basses tiges*, ceux dont on empêche la tige de s'élever.

— Par extens. Il se dit en parl. des diverses plantes : *Laissez mourir une fleur sur sa* TIGE. TIGE *de pavot.* TIGE *rameuse.* TIGE *droite.* TIGE *carrée.* TIGE *cylindrique.* TIGE *glabre.* TIGE *velue.* TIGE *ligneuse.* TIGE *herbacée.* (Acad.)

— Fig. Premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille : *Il sort d'une* TIGE *illustre. Ces deux branches d'une même maison sortent certainement d'une même* TIGE, *mais qui est ignorée.* (Acad.)

D'une *tige* coupable il craint un rejeton. (Rac.)

— Archit. *Tige d'une colonne*, le fût. || *Tige d'un rinceau*, espèce de branche qui part d'un culot ou fleuron, et qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement.

— Technol. *Tige d'une clef*, partie longue et cylindrique qui est entre l'anneau et le panneton. || *Tige d'une roue de montre*, arbre de cette roue, quand il est un peu mince. || *Tige d'un flambeau*, partie d'un flambeau qui prend depuis le pied jusqu'à la bobèche inclusivement. || *Tige d'une botte*, partie de la botte qui enveloppe la jambe.

TIGELLE, n. f. Bot. Rudiment de la tige; partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGERON, n. m. Techn. Tige très-courte, qui entre dans l'axe d'une roue ou d'un balancier d'horlogerie.

TIGETTE, n. f. Pron. *ti-jètt*. — Archit. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGNASSE, Pron. *ti-gniass*. — Pop. Mauvaise perruque.

— Coiffe enduite d'onguent pour les teigneux. || On dit aussi *Teignasse*.

TIGNON, n. m. Pron. *ti-gnion*. — Pop. Partie des cheveux du derrière de la tête des femmes : TIGNON *relevé.* TIGNON *bien frisé.* (Acad.) || V. CHIGNON.

TIGNONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Tignonner.

TIGNONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ti-gnio-né*. — Pop. Mettre en boucles les cheveux du chignon : *Elle se fait* TIGNONNER *tous les deux jours.* (Acad.)

= **Se tignonner**, v. pron. Relever son tignon; se boucler les cheveux du tignon : *Elle passe des heures entières à* SE TIGNONNER.

— Se prendre l'une l'autre par le tignon : *Ces deux femmes* SE TIGNONNÈRENT *longtemps.* (Acad.) *On* SE TIGNONNERA, *et cela me donnera du passe-temps.* (Piron.)

TIGRE, n. m. (*tigris*; lat., m. sign.) Zool. Mammifère de la famille des Carnivores et du genre Chat; son poil est rayé ou moucheté, et sa queue couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes; il habite l'Asie méridionale et l'Afrique : *Le* TIGRE *royal est la plus grande espèce de* TIGRE. *Une peau de* TIGRE. (Acad.) *Le* TIGRE *est un animal terrible, et peut-être plus à craindre que le lion : sa férocité n'est comparable à rien.* (Buff.) *Le rhinocéros ne craint ni la griffe du* TIGRE *ni l'ongle du lion.* (Id.)

— Fig. Homme cruel, impitoyable : *Vous êtes un méchant homme, de faire souffrir une pauvre femme; il faut être plus que* TIGRE *pour cela.* (Campistr.)

Ce *tigre* que jamais je n'abordai sans crainte. (Rac.)
Ah! barbare ennemi, *tigre* que je caresse! (Volt.)
Tigre altéré de sang, qui me défends les larmes. (Rac.)

— Fig. *C'est un tigre, un vrai tigre*, il est d'une excessive cruauté.

— *Il est jaloux comme un tigre*, il est jaloux jusqu'à la rage.

— Fig. et fam. Groom de très-petite taille : *Il a envoyé ce billet par son* TIGRE. *Il employa toute la semaine à chercher deux chevaux, un cabriolet et un* TIGRE *convenables.* (H. de Balzac.)

— Espèce d'insectes mouchetés qui viennent au-dessous des feuilles des arbres, et principalement des poiriers : *Les* TIGRES *ont gâté ces arbres, ont mangé ces fruits.* (Acad.)

— Zool. Poisson du genre Squale.

TIGRE, adj. des 2 g. Il se dit de quelques animaux qui sont tavelés et mouchetés à peu près comme des tigres : *Chevaux* TIGRES. *Un attelage de six chevaux* TIGRES. *Un attelage de juments* TIGRES. *Des chiens* TIGRES. (Acad.)

TIGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Tigrer : *Cette fourrure est fausse; elle a été* TIGRÉE.

— Adj. Moucheté comme un tigre : *Poil* TIGRÉ. *Cheval* TIGRÉ. *Jument* TIGRÉE. *Un tapis de moquette* TIGRÉ. (Acad.)

TIGRER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Orner de taches pareilles aux mouchetures ou aux bandes du poil du tigre : TIGRER *une fourrure. Tigrer une étoffe.*

TIGRESSE, n. f. Pron. *ti-grèss*. — Femelle du tigre : *La* TIGRESSE *produit comme la lionne quatre ou cinq petits.* (Buff.) *Une femme furieuse comme une* TIGRESSE *à qui on a enlevé ses petits.* (Acad.)

— Fig. et fam. Femme d'une vertu sévère : *Tu fais bien la* TIGRESSE. (Dest.)

TIGRIDIE, n. f. Bot. Plante du Mexique, de la famille des Iridées; elle est recherchée pour la beauté de ses fleurs d'un rouge écarlate.

TILBURY, n. m. (m. angl.) Pron. *til-bu-ri*. — Espèce de cabriolet ordinairement non couvert et fort léger : *Aller en* TILBURY. *Il y a des* TILBURYS *à capote.* (Acad.) *Viens avec moi, je te reconduirai dans mon tilbury.* (Scribe.)

TILDE, n. f. Gramm. Petit signe que l'on met, en espagnol, sur la lettre *n*, entre deux voyelles (ñ), et qui indique que cette consonne représente une articulation mouillée, comme le *gn* français. *Doña, Ocaña*, se prononcent *Dogna, Ocagna*.

— Trait qui, tiré au-dessus des lettres numérales, en rend la valeur mille fois plus grande.

TILDÉ, ÉE, adj. Gramm. Il se dit de la lettre *n* surmontée d'un tilde.

TILIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tilleul.

— N. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le Tilleul.

TILLAC, n. m. (*tegula*, couverture; lat.) Pron. *ti-iak*. — Mar. Pont, plancher découvert d'un navire : *Les matelots étaient répandus pêle-mêle sur le* TILLAC. (Chateaubr.) *Quand je montai sur le* TILLAC, *on ne voyait plus la terre de France.* (Id.) *Le* TILLAC *est embarrassé de cordages.* (Bertin.)

— Il se dit aussi en parl. des grands bateaux et des coches de rivière : *Le* TILLAC *du coche d'eau était encombré de marchandises.* (Acad.)

TILLAGE, ou **TEILLAGE**, n. m. Pron. *ti, té-iaj*. — Techn. Opération qui consiste à rompre le chanvre, à séparer les chènevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil : *On exécute sur la tige de lin et de chanvre, à l'aide de machines, toutes les opérations qui constituent le rouissage, le* TEILLAGE *et le maillotage.* (Chapsal.)

TILLE, n. f. Pron. *ti-y*. — Petite peau qui est entre l'écorce et le bois du tilleul : *On fait des cordes à puits avec la* TILLE. (Acad.)

— Écorce du brin de chanvre. On l'appelle aussi *Teille*.

— Technol. Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau. || Outil dont on se sert pour fouiller le fond des formes de sucre.

— Sorte de terre dont on fait des creusets.

— Mar. Portion de tillac, sorte de cabane à l'avant ou à l'arrière d'un petit bâtiment non ponté : *Ce chasse-marée a deux* TILLES. (Acad.)

TILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tiller : *Le chanvre* TILLÉ *est plus fort mais moins souple que le chanvre broyé.* (Acad.)

TILLER, ou **TEILLER**, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ti, tè-ié*. — Techn. Détacher avec la main le filament du chanvre, en brisant la chènevotte : *Elle* TILLE *ou elle* TEILLE *du chanvre.* (Acad.) *Durant les soirs d'automne, on va* TILLER *le chanvre les uns chez les autres.* (Fr. Wey.) *Après le souper on veille une heure ou deux en* TEILLANT *du chanvre.* (J.-J. Rouss.) *Je ne suis pas très-habile à* TEILLER. (Id.)

— Mar. Couvrir un pont une tille en bordages.

— Technol. Faire une corde de tille.

TILLETTE, n. f. Pron. *ti-iètt*. — Construct. Ardoise d'échantillon.

TILLEUL, n. m. (*tilia*; lat.) Pron. *ti-ieul*. — Bot. Genre d'arbres, type de la famille des Tiliacées; il produit de petites fleurs jaunâtres d'une odeur suave; son bois, blanc, tendre et léger, est propre à faire divers ouvrages de menuiserie; réduit en charbon, il remplace le fusain, et sert à fabriquer la poudre à tirer : TILLEUL *des bois*, TILLEUL *des jardins ou de Hollande*, TILLEUL *argenté. Une allée de* TILLEULS. *L'infusion des fleurs de* TILLEUL *est en usage dans la médecine.* (Acad.)

... Les *tilleuls* redoutent la froidure. (Del.)

TILLEUR, ou **TEILLEUR, EUSE**, n. Pron. *ti-ieur, ieus*. — Techn. Ouvrier, ouvrière qui tille ou teille le chanvre.

TIMAR, n. m. Relat. Bénéfice d'un timariot.

TIMARIOT, n. m. Pron. *ti-ma-rió*. — Relat. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir lui et quelques autres miliciens qu'il fournit.

TIMBALE, n. f. (*tympanum*; lat.) Mus. Espèce de tambour à l'usage de la cavalerie; il consiste en une caisse de cuivre, faite en demi-globe, et couverte d'une peau corroyée et tendue : *Une paire de* TIMBALES. *Le bruit des* TIMBALES *est plus sourd que celui du tambour.* (Acad.) *Les tambours et les timbales se faisaient entendre au loin.* (Michaud.)

— Mus. Jeu d'orgues qui imite le roulement des timbales.

— Petite raquette couverte de peau des deux côtés, et dont on se sert quelquefois pour jouer au volant.

— Gobelet de métal qui a la forme d'un verre sans pied : *Une* TIMBALE *d'argent.* (Acad.)

TIMBALIER, n. m. Pron. *tain-ba-lié*. — Mus. Celui qui bat des timbales : *Un bon* TIMBALIER. (Acad.)

Il m'a dit hier (Dieu nous protége!)
Qu'à la fanfare du cortége
Il manquerait un *timbalier*. (V. Hugo.)

TIMBRAGE, n. m. Pron. *tain-braj*. — Admin. Action, manière de timbrer le papier.

TIMBRE, n. m. (τύμπανον, tambour; gr.)

Pron. *tainbr.* — Sorte de cloche immobile qui est frappée par un marteau placé ordinairement en dehors ; *Le* TIMBRE *d'une pendule, d'une montre. Le* TIMBRE *d'un réveille-matin. Ce* TIMBRE *est fêlé.* (Acad.)

— *Timbre d'un tambour*, corde à boyau mise en double au-dessous de la caisse d'un tambour, pour le faire mieux résonner.

— Son que rend le timbre : *Ce* TIMBRE *est trop éclatant.* (Acad.)

— Fig. Retentissement de la voix : *Voilà un beau* TIMBRE. *Cette voix a un* TIMBRE *argentin. Sa voix n'a point de* TIMBRE. (Acad.) *Le* TIMBRE *ému et émouvant de sa voix.* (Lam.)

Ma voix chevrote un peu, mais son *timbre* résonne. (C. Del.)

— Mus. Qualité du son, soit de la voix, soit des instruments : *Le* TIMBRE *de la flûte diffère de celui du cor. Le* TIMBRE *du violon réunit la douceur à l'éclat.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. Cerveau : *Il a le timbre fêlé*, se dit d'un homme un peu fou.

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
Et je lui crois, pour moi, le *timbre un peu fêlé.* (Mol.)

— Premier vers d'un vaudeville connu, qu'on écrit au-dessus d'un vaudeville parodié, pour indiquer sur quel air ce dernier doit être chanté : *Mettre les* TIMBRES *aux couplets d'une pièce en vaudevilles.* (Acad.)

— Admin. Marque imprimée sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures et même pour certaines impressions : *La loi sur le* TIMBRE. *Faire mettre le* TIMBRE *sur une obligation, sur un passe-port. Les feuilles périodiques sont soumises, sont assujetties au droit de* TIMBRE. (Acad.)

— *Timbre à l'extraordinaire*, timbre apposé après coup sur des actes qui auraient dû être écrits sur du papier timbré.

— *Bureau de timbre*, bureau où l'on débite le papier timbré.

— *Timbre sec*, timbre qui n'est marqué que par la pression du coin sur lequel il est gravé.

— *Timbre de dimension*, celui dont le prix est en raison de la grandeur du papier employé.

— *Timbre proportionnel*, celui dont le prix est calculé d'après les sommes et valeurs auxquelles il est destiné.

— Bâtiment où l'on timbre : *Aller au* TIMBRE.

— Marque particulière que chaque bureau des postes imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ ; et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de leur arrivée : *Le* TIMBRE *de cette lettre est de Lyon.* (Acad.)

— Cachet que l'on appose sur les lettres pour les affranchir.

— Blas. Casque qui est au-dessus de l'écu : *Les souverains portent le* TIMBRE *ouvert.* (Acad.)

TIMBRÉ, ÉE, part. pass. de v. Timbrer. *Papier* TIMBRÉ. *Cette lettre n'est pas* TIMBRÉE. *Cette lettre est* TIMBRÉE *de Bordeaux, de Marseille.* (Acad.) *Je ne m'entendais pas en procès avant mon commerce* TIMBRÉ *avec le comte.* (Beaum.)

— Il se dit quelquefois en parl. de la monnaie : *La monnaie de Hollande est* TIMBRÉE *d'une devise bien différente de celle de Malte.* (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Une cervelle, une tête timbrée, un cerveau mal timbré*, un écervelé, un fou.

— Dans le m. sens : *Cet homme est timbré, est un peu timbré.*

— Blas. Il se dit de l'écu couvert du casque ou timbre : *Les armes du pape sont* TIMBRÉES *d'une tiare.* (Acad.)

TIMBRER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *tain-bré.* — Admin. Imprimer sur du papier, sur du parchemin, la marque ordonnée par la loi, pour que le papier ou ce parchemin puisse servir aux usages qu'elle a déterminés : TIMBRER *du papier, du parchemin. Faire* TIMBRER *un passe-port.* (Acad.)

— Imprimer sur une lettre une marque qui indique de quel bureau de poste elle part, ou qui fait connaître soit le jour du départ, soit celui de l'arrivée : *On a oublié de* TIMBRER *cette lettre.* (Acad.)

— Par anal. *Timbrer les livres d'une bibliothèque*, les marquer d'un cachet, d'un sceau particulier qui sert à les faire reconnaître.

— Procéd. et admin. Écrire en tête d'un acte sa nature, sa date, et le sommaire de ce qu'il contient : TIMBRER *des pièces.* (Acad.)

— Blas. Mettre au-dessus d'un écu un timbre ou quelque autre marque d'honneur, de dignité.

TIMBREUR, n. m. Celui qui timbre, qui marque avec le timbre.

TIMIDE, adj. des 2 g. (*timidus ;* lat., m. sign.) Craintif, peureux, qui manque de hardiesse ou d'assurance : *L'enfance est* TIMIDE. *Le véritable amour rend* TIMIDE. *Il n'est pas* TIMIDE *auprès des femmes, avec les femmes. Caractère, esprit* TIMIDE (Acad.) *Le mouton est encore plus* TIMIDE *que la brebis.* (Buff.) *Il est bas et timide devant les princes.* (La Br.) *Ils étaient tous deux* TIMIDES *dans leur politique.* (Fén.)

— En parl. des choses, Qui marque la timidité : *Air, contenance, regard* TIMIDE. *Prendre un parti* TIMIDE. (Acad.) *Les conseils prudents l'offensent ainsi que les conseils* TIMIDES. (Barthél.) *Sa contenance est moins* TIMIDE. (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. Incertain : *Les nymphes de l'Attique sont, d'un pas* TIMIDE, *essayer sur le gazon des danses légères.* (Barthél.)

— Fig., *Marche timide*, conduite excessivement prudente.

— *Écrivain timide, style timide*, écrivain style, qui manque de hardiesse, d'énergie.

— B.-arts. Il se dit d'une manière de travailler qui manque de décision et de fermeté : *Un faire* TIMIDE. *Pinceau, ciseau, burin* TIMIDE.

— Subst. *Les* TIMIDES *et les incertains formeront éternellement la majorité du monde.* (De Ségur.)

TIMIDEMENT, adv. Avec timidité : *Agir* TIMIDEMENT. *Répondre timidement.* (Acad.)

TIMIDITÉ, n. f. (*timiditas ;* lat., m. sign.) Qualité de celui qui est timide : *Grande* TIMIDITÉ. TIMIDITÉ *ridicule. Sa* TIMIDITÉ *l'empêche de faire paraître tout son esprit.* (Acad.)

Rien ne fait plus de tort que la *timidité.* (La Chauss.)

On est souvent ferme par faiblesse, et audacieux par TIMIDITÉ. (La Rochef.) *La* TIMIDITÉ *fait souvent un sot d'un homme de mérite.* (D'Alemb.)

— Il se dit quelquefois des actions, des discours : *On blâma la* TIMIDITÉ *de sa conduite. La* TIMIDITÉ *de ses conseils devint funeste.* (Acad.) *La langue exaltée des prophètes ou des sibylles n'a ni la précision ni la* TIMIDITÉ *de la langue des écoles.* (Lam.)

TIMON, n. m. (*tenere*, tenir ; lat.) Techn. Pièce de bois du train de devant d'un carrosse ou d'un chariot, aux deux côtés de laquelle on attèle les chevaux : TIMON *de chariot, de carrosse, de voiture. Lever, abaisser le* TIMON. (Acad.)

— *Timon d'une charrue*, longue pièce de bois en forme de timon, à laquelle sont attelés les chevaux ou les bœufs.

— Mar. Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir par la force du levier : *Gouverner le* TIMON. *Manier le* TIMON. *Tenir le* TIMON. *Abandonner le* TIMON. (Acad.) || Plus souv. *Barre.*

— Vulg. Le gouvernail même.

— Fig. *Prendre le timon des affaires, de l'État*, prendre le gouvernement des affaires de l'État : *Les plaisirs le dégoûtèrent des affaires ; le* TIMON DE L'ÉTAT *lui parut trop pesant.* (Saurin.)

Est-il doux de tenir le *timon d'un empire*,
Pour en voir les soutiens toujours se contredire ? (Corn.)

TIMONERIE, n. f. Mar. Lieu d'un bâtiment où se trouvent réunis la roue du gouvernail, les habitacles, etc.

— *Maître, chef de timonerie*, officier subalterne qui commande sur cette partie du pont.

— Collectiv. Réunion des hommes attachés au service du gouvernail.

TIMONIER, n. m. Pron. *ti-mo-nié.* — Mar. Celui qui gouverne le timon d'un navire sous les ordres du pilote : *Bon* TIMONIER. *Un coup de canon emporta le* TIMONIER. (Acad.)

— Cheval qu'on met au timon, à la différence de ceux qu'on met à la volée.

TIMORÉ, ÉE, adj. (*timor*, crainte ; lat.) Particul. Qui est pénétré de la crainte d'offenser Dieu : *Il ne faut pas craindre qu'il s'éloigne de son devoir, il est trop* TIMORÉ, *il a la conscience trop* TIMORÉE. (Acad.) *Une conscience* TIMORÉE. (Boss.)

— Par extens. Qui porte très-loin le scrupule : *Vous êtes bien* TIMORÉ. (Acad.) *Ah ! marquis, nous sommes bien loin, nous autres gens du monde, de connaître les délicatesses scrupuleuses des âmes* TIMORÉES. (Did.)

TIN, n. m. Pron. *tain.* — Techn. Pièce de bois qui soutient les tonneaux dans un cave.

— Mar. Morceau de bois, sorte de billot qu'on emploie, comme support ou garniture, pour maintenir une pièce de bois pendant qu'on la travaille : *Faire porter sur des* TINS *la quille d'un bâtiment.* (Acad.)

TINCTORIAL, ALE, adj. Pron. *taink-to-rial.* — Qui sert à teindre : *Plantes* TINCTORIALES. (Acad.)

TINE, n. f. (*tina ;* lat.) Techn. Espèce de tonneau qui sert à transporter de l'eau.

— Écon. rur. Vaisseau de bois destiné à conserver le lait ou le beurre. || On dit aussi, *Tinette.*

TINET, n. m. Pron. *ti-nè.* Techn. Machine dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un bœuf, un veau, un mouton.

TINETTE, n. f. Techn. Vaisseau de bois ordinairement plus large par en haut que par en bas : *Une* TINETTE *de beurre.* (Acad.)

— Vaisseau de bois de la même forme, qui sert au transport des matières fécales : *Une voiture chargée de* TINETTES.

TINTAMARRE, n. m. (*tinter*, et *marre*, houe.) Pron. *tain-ta-mar.* — Fam. Toute sorte de bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre : *Quel* TINTAMARRE *est-ce que j'entends ? Un grand* TINTAMARRE. (Ac.) *Que veut donc dire tout ce* TINTAMARRE-*là ? Vient-on, s'il vous plaît, faire tapage à la porte d'un honnête homme, et scandaliser toute une populace ?* (Regn.) *Ce qui devait n'être qu'une agréable cadence devient un* TINTAMARRE *étourdissant.* (Ste-Beuve.) *On ne pense point au milieu du* TINTAMARRE *de Paris.* (Volt.) *N'allez pas croire que tout ce* TINTAMARRE *se fit pour nous.* (Le Franc.)

Les trompes et les cors font un tel *tintamarre*
Que le bonhomme est étonné. (La Font.)

TINTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tinter.

TINTEMENT, n. m. (*tinnitus ;* lat., m. sign.) Pron. *taintt-man.* — Prolongement du son d'une cloche, lequel va toujours en diminuant après que le coup a frappé : *Le* TINTEMENT *d'une cloche.* (Acad.) *Du dîner la cloche nous appelle ; son* TINTEMENT *se prolonge.* (Campen.)

— Action de tinter ; bruit, son de la cloche qu'on tinte : *Ce* TINTEMENT *annonce que la messe va commencer. Un* TINTEMENT *funèbre.* (Acad.) *J'écoutais les* TINTEMENTS *mélancoliques des clochettes des troupeaux.* (Lam.)

— Méd. *Tintement d'oreilles*, sensation que l'on éprouve quelquefois dans les oreilles sans cause extérieure, un son aigu et continu, tel que le tintement d'une cloche : *Ce malade a de fréquents* TINTEMENTS D'OREILLES. (Acad.) *On a souvent des* TINTEMENTS, *quoique l'oreille ne soit affectée par rien d'extérieur.* (Buff.)

— *Tintement métallique*, bruit que l'auscultation distingue pendant les mouvements respiratoires du malade, et qui ressemble à celui que la percussion d'un corps dur produit sur un verre ou sur une plaque de métal.

TINTENAGUE, n. f. Tech. *V.* TOUTENAGUE.

TINTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*tinnire ;* lat.) Pron. *tain-té.* — Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté : TINTER *la grosse cloche, la petite cloche.* (Acad.)

— *Tinter la messe, le sermon*, tinter la cloche afin d'avertir que la messe ou le sermon va bientôt commencer.

— Intransitiv. *La cloche tinte. On* TINTE *à la paroisse.* (Acad.)

Lutzen est là ! Je vois son modeste clocher
Qui *tinta* tant de fois pour tant de funérailles. (Ancel.)

— *Voilà le sermon qui tinte, la messe qui tinte*, la cloche tinte pour avertir que le sermon, que la messe va commencer.

— *Faire tinter un verre*, lui faire rendre un son en le frappant comme une cloche.

— *L'oreille lui tinte, les oreilles lui tintent*, par un mouvement qui n'est que dans son oreille, il entend un son pareil à celui d'une petite cloche.

... L'oreille lui *tinte :* ô dieux ! tout est perdu. (La F.)

— Prov. et fig. *Les oreilles doivent vous avoir bien tinté*, se dit pour faire entendre à une personne qu'on a beaucoup parlé d'elle en son absence.

— Fig. et fam. *Le cerveau lui tinte*, il a la tête fêlée, la tête dérangée : *C'est une folle à qui le* CERVEAU TINTE. (Acad.)

Dieu sait si *le cerveau* de plus en plus *lui tinte !* (Pir.)

TINTER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mar. Appuyer sur des tins, assujettir avec des tins : TINTER *la quille d'un bâtiment.* TINTER *des futailles, des caisses, des ballots que l'on arrime.* (Acad.) || On dit aussi ATTINTER.

TINTOUIN, n. m. (*tinnitus ;* lat.) Pron. *tain-touain.* — Fam. Bourdonnement, bruit dans les oreilles : *Avoir un* TINTOUIN *continuel dans les oreilles.* (Ac.)

— Fam. Inquiétude qu'on a du succès de quelque chose, ou embarras que cause une affaire : *On juge maintenant son procès, il doit avoir du* TINTOUIN. *Cette affaire lui donnera bien du* TINTOUIN. *Donner du* TINTOUIN *à quelqu'un.* (Acad.)

... De *tintouins* mon esprit est rongé. (La F.)

TION, n. m. Techn. Caillou ou fer plat dont on

se sert pour tirer les crasses et les cendres du creuset.

TIPULE, n. f. Zool. Genre d'insectes diptères, renfermant plusieurs espèces qui se trouvent sur les plantes, dans les prairies, les jardins : *Naître, s'accoupler, pondre et mourir, voilà, pour la* TIPULE, *les actions de quelques heures.* (Ch. Duméril.)

TIQUE, n. f. Pron. *tik.* — Zool. Insecte aptère, de la famille des Parasites, qui s'attache aux oreilles des chiens, des bœufs, etc.: *La* TIQUE *crève après s'être gorgée de sang.* (Acad.)

TIQUER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *ti-ké.* — Art. vétér. En parl. des chevaux, Avoir un tic : *Ce cheval* TIQUE. (Acad.)

TIQUETÉ, ÉE, adj. Tacheté, marqué de petites taches : *Un œillet* TIQUETÉ. (Acad.) *Ces cigares sont* TIQUETÉS *de blanc, ce sont les meilleurs, je m'y connais.* (Mérim.)

TIQUETURE, n. f. Pron. *tik-tur.* — État d'une chose tiquetée : *La* TIQUETURE *d'une fleur, d'une coquille.*

TIQUEUR, EUSE, adj. Pron. *ti-keur, keuz.* — Art vétér. Il se dit d'un cheval qui tique.

TIR, n. m. (*tirer.*) Action, art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée : *La chasse au* TIR. TIR *à la cible. La pratique du* TIR. *Être habile au* TIR. (Acad.)

— Artill. En parl. du canon, Ligne suivant laquelle on tire : TIR *perpendiculaire, oblique, à ricochet.* TIR *rasant, plongeant, fichant.* (Acad.)

— *Ce fusil n'a pas le tir juste,* on n'est pas assuré de l'effet de la direction.

— Lieu où l'on s'exerce à tirer des armes à feu : *Cet arquebusier a établi un* TIR *où l'on va s'exercer à tirer le pistolet. Il a passé deux heures au* TIR. (Acad.)

TIRADE, n. f. Littér. Morceau d'une certaine étendue qui fait partie d'un ouvrage en prose ou en vers, et qui roule ordinairement sur une même idée, sur un même fait : *Il y a de belles* TIRADES *dans ce panégyrique. Il nous a dit une belle* TIRADE *de son poème.* (Acad.) *Vous avez des pensées et des* TIRADES *incomparables.* (Mme de Sév.)

— Dans les pièces de théâtre, Suite de phrases, de vers, qu'un des personnages débite sans être interrompu : *Les longues* TIRADES *nuisent souvent à la vérité du dialogue.* (Acad.)

— En m. part, Lieux communs qu'on emploie avec quelque développement, et qui n'ont qu'un rapport éloigné au sujet de l'ouvrage : *L'orateur aurait bien dû nous faire grâce de ces inutiles* TIRADES. (Acad.) *Le docteur, continuant ses* TIRADES, *les impatiente l'un et l'autre.* (J.-B. Rouss.)

— Fam. *Une tirade d'injures*, beaucoup d'injures dites de suite : *Il ne lui répondit que par une* TIRADE D'INJURES. (Acad.)

— Mus. Passage que fait la voix ou l'instrument dans l'intervalle d'une note à une autre, par les notes diatoniques de cet intervalle distinctement articulées : *Une* TIRADE *brillante.* (Acad.)

= **Tout d'une tirade,** loc. adv. Fam. Tout de suite, sans s'arrêter : *Il nous a dit une centaine de vers* TOUT D'UNE TIRADE. (Acad.)

TIRAGE, n. m. Tech. Action de tirer : *On a payé tant pour la toise du moellon, et tant pour le* TIRAGE. *Il a fallu attacher des chevaux au bateau, et il en a coûté tant pour le* TIRAGE. (Acad.) *Les bœufs d'Italie sont plus propres que les autres au* TIRAGE. (Cuv.)

— Typogr. Action de mettre les feuilles sous la presse et d'y imprimer les caractères : *Il en a coûté tant pour le* TIRAGE *de ces feuilles. Ce* TIRAGE *n'a pas été soigné.* (Acad.) *Ils étaient chargés de surveiller le* TIRAGE *des billets.* (Mign.) *On imprime un livre, le papier est beau, le caractère net, le* TIRAGE *soigné.* (Droz.)

— *On a déjà fait plusieurs tirages*, plusieurs réimpressions avec les mêmes formes ou planches. ‖ On le dit aussi en parl. des estampes et des dessins lithographiés.

— Techn. *Tirage des métaux*, action de les faire passer par la filière.

— *Tirage de la soie*, action de faire passer le fil du cocon sur le dévidoir.

— *Tirage d'une loterie*, action de tirer les billets, les numéros : *Le* TIRAGE *de la loterie de Paris, de Lyon, etc.* (Acad.)

— *Tirage au sort*, action de tirer au sort : *Le* TIRAGE *au sort pour le recrutement de l'armée.* (Acad.) ‖ On a dit de même, *le tirage de la milice.*

— Espace qu'on laisse libre sur le bord des rivières, pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux : *Il faut laisser tant de pieds de* TIRAGE *sur le bord de cette rivière.* (Acad.)

— *Chevaux de tirage*, chevaux employés à tirer les bateaux.

TIRAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tirailler.

TIRAILLEMENT, n. m. Pron. *ti-ra-y-man.* — Action de tirailler; effet de cette action.

— Fig. Incertitude, perplexité continuelle : *J'entrevois une sorte d'inquiétude et de* TIRAILLEMENT *d'esprit. Après les* TIRAILLEMENTS *de leurs premières luttes, ces gens, moins vieux que vieillis, eurent les* TIRAILLEMENTS *ministériels.* (H. de Balz.)

— Méd. Sorte de malaise ou de sensation importune, excitée dans certaines parties intérieures du corps et qui les fait sentir comme tiraillées : TIRAILLEMENT *d'estomac.* TIRAILLEMENT *d'entrailles.* (Acad.) *Le simple* TIRAILLEMENT *du plus petit nerf suffit pour causer une vive irritation dans tous les autres, et mettre le corps en convulsion.* (Buff.)

TIRAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ti-ra-ié.* — Fam. Tirer une personne à diverses reprises, avec importunité ou avec violence : *Il y a une heure qu'ils ne font que me* TIRAILLER. *Les gendarmes le* TIRAILLÈRENT *longtemps.* (Acad.)

— Fig. : *Il s'est bien fait* TIRAILLER *pour consentir à ce qu'on voulait de lui.* (Acad.)

— Fig. Importuner, harceler : *Les affaires me* TIRAILLENT *de tous côtés.* (Volt.) *On voyait la lutte de ces sentiments opposés* TIRAILLER *ces âmes inquiètes.* (Aug. Thierry.) *Nos désirs et nos fantaisies nous* TIRAILLENT *en sens contraire, et nous nous débattons dans l'impuissance de les satisfaire.* (Daru.)

— Intransitiv. Fam. Tirer d'une arme à feu mal et souvent : *Il y a longtemps qu'ils ne font que* TIRAILLER. (Acad.)

— Guerr. En parl. des soldats dispersés en avant d'une colonne, Commencer l'attaque par un feu irrégulier et à volonté : *Dès la pointe du jour on commença à* TIRAILLER. (Acad.)

= **Se tirailler,** v. pron. Se tirer avec importunité ou violence : *Les écoliers* SE TIRAILLENT *entre eux, et déchirent souvent leurs habits.* (Acad.)

TIRAILLERIE, n. f. Pron. *ti-ra-y-rî.* — Guerr. Action de tirailler, de tirer sans ordre et sans but : *Cette* TIRAILLERIE *m'importune. On fit cesser leur* TIRAILLERIE. (Acad.)

TIRAILLEUR, n. m. Pron. *ti-ra-ieur.* — Par dénigr. Chass. Celui qui tiraille, qui tire mal et souvent : *Ce n'est pas un chasseur, c'est un* TIRAILLEUR.

— Guerr. Soldat qui tiraille en avant d'une colonne, pour commencer l'attaque : *Les* TIRAILLEURS *ont surpris l'avant-garde de l'ennemi. On a envoyé en* TIRAILLEURS *cent hommes de ce régiment. Une troupe de* TIRAILLEURS. (Acad.)

TIRANT, part. prés. du v. Tirer.

TIRANT, n. m. Techn. Cordon servant à ouvrir et à fermer une bourse : *Les* TIRANTS *d'une bourse.* (Acad.)

— Morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de boucles, d'agrafes ou de cordons, à l'attacher sur le cou-de-pied.

— Anses faites d'un tissu de fil ou de soie, qui sont cousues aux deux côtés de la partie supérieure et intérieure d'une botte, et dans lesquelles on passe des crochets, pour tirer la botte plus facilement lorsqu'on veut la chausser : *Des* TIRANTS *de botte.* (Ac.)

— Sorte de nœud fait de cuir, qui sert à tendre la peau d'un tambour, en bandant les ficelles qui y sont attachées.

— Archit. Pièce de bois ou barre de fer, arrêtée aux deux extrémités par des ancres, pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs ou d'une voûte, etc.

— Vulg. Portions de nerfs qui se trouvent dans la viande de boucherie.

— Mar. Quantité d'eau que tire un navire, nombre de pieds dont il enfonce dans l'eau : TIRANT *d'eau. Le* TIRANT *d'eau de l'avant, de l'arrière. Le* TIRANT *d'eau de ces deux navires n'est pas égal.* (Acad.)

— Hortic. Partie du sarment de vigne que la taille conserve. ‖ Gourmands, pousses perpendiculaires du sommet des espaliers.

— Mus. Pièce à laquelle s'attachent les cordes d'un violon ou d'un violoncelle.

— Techn. Pièce d'un métier à bas. ‖ Partie d'un métier de rubanier.

TIRASSE, n. f. Chass. Sorte de filet ou de rets dont on se sert pour prendre des cailles, des alouettes, des perdrix, etc. : *Prendre des cailles, des perdrix à la* TIRASSE. (Acad.)

— Mus. Clavier de pédales qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main.

— Techn. Pièce d'un moulin.

TIRASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tirasser.

TIRASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Chasser à la tirasse, prendre à la tirasse : *Ils sont allés* TIRASSER *des cailles, des alouettes.* (Acad.)

— Absol. *Ils s'amusent à* TIRASSER. TIRASSER *aux cailles.* TIRASSER *aux alouettes.* (Acad.)

TIRES, n. f. pl. Blas. Traits ou rangées qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande : *Quand un chef ou une fasce sont vairés, il faut spécifier de combien de* TIRES.

= **À tire, de tire,** anc. loc. adv. Tout droit.

= **D'une tire, Tout d'une tire,** loc. adv. Sans arrêt, sans discontinuation : *Relisez la pièce* D'UNE TIRE, *je vous en prie.* (Volt.) ‖ Peu usité.

TIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Tirer : *Les portes étaient closes et les portières* TIRÉES. (H. de Balz.)

Le glaive est *tiré* du fourreau. (C. Del.)

— Prov. *Ils en sont aux couteaux tirés, à couteaux tirés*, ils sont ennemis déclarés.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*, l'affaire est engagée, et il n'y a plus à reculer.

— *Un visage tiré*, un visage abattu, maigri : *Il avait le* VISAGE TIRÉ *comme s'il avait fait une longue maladie.* (Did.)

— Fam. *Être tiré à quatre épingles*, être ajusté avec un extrême soin, et de manière à paraître craindre de déranger sa parure.

— Fig. et fam. : *Le dénoûment est* TIRÉ *des entrailles du sujet.* (Regn.)

— *Cette comparaison, cette interprétation, ce raisonnement, cette pensée est tirée par les cheveux*, elle est amenée, elle est présentée d'une manière peu naturelle et forcée.

TIRÉ, n. m. Chasse au fusil : *Le roi fit hier un beau* TIRÉ. (Acad.) ‖ Dans le m. sens, *Chasse au tiré.*

TIRE-À-BARRE, n. m. Technol. Outil de tonnelier.

TIRE-BALLE, n. m. Chir. Instrument dont les chirurgiens se servent pour retirer la balle restée dans une blessure faite par une arme à feu : *Il y a plusieurs sortes de* TIRE-BALLES. (Acad.)

— Vulg. Instrument dont on se sert pour tirer d'un fusil ou d'une carabine la balle qui y est entrée de force.

TIRE-BONDE, n. m. Techn. Outil de tonnelier, pour enlever la bonde d'un tonneau. ‖ Pl. *des* TIRE-BONDES.

TIRE-BORD, n. m. Pron. *tir-bor.* — Mar. Instrument à vis dont on se sert dans les chantiers de construction pour faire appuyer les bordages sur les membrures. ‖ Pl. *des* TIRE-BORDS.

TIRE-BOTTE, n. m. Petite planche élevée d'un côté, qui a une entaille où peut s'emboîter le pied d'une botte, et dont on se sert pour se débotter seul : *Dans la cheminée est posé délicatement à côté d'un balai un* TIRE-BOTTE *énorme.* (V. Hugo.)

— Crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte lorsqu'on veut la chausser.

— Par extens. Gros galons de fil dont les tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. ‖ Vieux en ce sens; on dit mieux *Anglaise.*

TIRE-BOUCHON, n. m. Sorte de vis de fer ou d'acier qui tient ordinairement à un petit manche ou à un anneau, et dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles : *Acheter un* TIRE-BOUCHON. (Acad.)

— *Des cheveux frisés en tire-bouchon, des cheveux en tire-bouchon*, des cheveux dont les mèches sont, naturellement ou par art, frisées en spirale, à peu près dans la forme d'un tire-bouchon : *Ses cheveux noirs,* FRISÉS EN TIRE-BOUCHON, *lui cachaient le front et descendaient le longs des joues.* (H. de Balz.)

— Bot. *En tire-bouchon*, se dit des parties des plantes qui sont naturellement en forme de spirale.

TIRE-BOUCLER, n. m. Techn. Outil pour dégauchir l'intérieur des mortaises.

TIRE-BOURRE, n. m. Techn. Instrument composé de deux mèches de fer tordues en spirale, dont les extrémités forment deux crochets pointus, et qu'on visse au bout de la baguette d'une arme à feu, pour en tirer la bourre et la charge : *Les cornes du bouc forment des spirales à peu près comme un* TIRE-BOURRE. (Buff.)

— Outil du bourrelier. ‖ Outil du papetier pour enlever les ordures qui se trouvent dans la pâte.

TIRE-BOUTON, n. m. Instrument en forme de crochet, dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières. ‖ Au pl. *Des* TIRE-BOUTONS.

TIRE-BRAISE, n. m. Techn. Outil en forme de long crochet, pour tirer la braise du four.

TIRE-CLOU, n. m. Pron. *tir-klou*. — Technol. Outil du couvreur pour arracher les clous. || Pl. *Des* TIRE-CLOUS.

TIRE-D'AILE, n. m. Pron. *tir-dèl*. — Battement d'aile prompt et vigoureux que fait un oiseau quand il vole vite : *La corneille en deux* TIRE-D'AILE *s'élève au-dessus des autres oiseaux*. (Acad.)

= **À tire d'aile**, loc. adv. Aussi rapidement que possible : *Voler* À TIRE-D'AILE. *Ils se sauvaient, impatients de gagner leur nid,* À TIRE-D'AILE, *comme deux colombes égarées*. (H. de Balz.)

TIRE-DENT, n. m. Pron. *tir-dan*. — Techn. Pince plate dont on se sert pour rechanger les dents d'un peigne.

— Vulg. Outil du dentiste. || Au pl. *Des* TIRE-DENTS.

TIRÉE, n. f. Techn. Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une fois.

TIRE-EN-BRÈCHE, n. m. Fortif. Partie avancée d'une fortification : *Les attaquants ne peuvent s'attacher au corps de la place qu'ils n'aient procédé contre les demi-tours et les* TIRE-EN-BRÈCHE *qu'elles peuvent renfermer*. (D'Arçon.)

TIRE-FILET, n. m. Techn. Outil propre à former des filets sur les métaux. || Au pl. *Des* TIRE-FILETS.

TIRE-FOND, n. m. Pron. *tir-fon*. — Anneau de fer qui se termine en vis et qui sert aux tonneliers pour élever la dernière douve du fond d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure.

— Anneau qui sert à suspendre un lustre ou un ciel de lit au plafond d'une chambre.

— Anc. chir. Instrument dont on se servait pour enlever les pièces d'os séparées par le trépan. || Au pl. *Des* TIRE-FOND.

TIRE-LAINE, n. m. Pron. *tir-lènn*. — Techn. Outil de fondeur pour tirer la laine des moules.

— Autrefois il s'est dit des voleurs de nuit qui dépouillaient les passants de leurs manteaux. || Au pl. *Des* TIRE-LAINE.

TIRE-LAISSE, n. m. Pron. *tir-lèss*. — Fam. et par anal. d'un ancien jeu. Déception, déconvenue : *On a donné à un autre l'emploi qu'on lui avait fait espérer ; voilà un fâcheux* TIRE-LAISSE. (Acad.) || Vieux.

TIRE-LANGUE, n. m. Zool. Vulg. Torcol.

TIRE-LARIGOT, Pron. *tir-la-ri-gô*. — Pop. Il n'est usité que dans la phrase, *Boire* À TIRE-LARIGOT, boire excessivement.

TIRE-LIGNE, n. m. Pron. *tir-li-gn*. — Petit instrument de métal terminé par une pincette de fer en forme de lance, dont on se sert pour tirer des lignes : *Les deux lames de la pince d'un* TIRE-LIGNE, *qu'on approche ou qu'on éloigne à volonté, donnent le moyen de tirer des lignes de différentes grosseurs*. (Acad.) *Il examinait le* TIRE-LIGNE *avec une grande maladresse*. (Arago.)

— Techn. Outil du plombier, pour tracer une raie sur le plomb qu'il veut couper.

— Fig. et fam. Architecte sans talent, qui ne sait que tirer des lignes pour copier les modèles : *Ce n'est qu'un* TIRE-LIGNE. || Au pl. *Des* TIRE-LIGNES.

TIRELIRE, n. f. (*tirer* et *liard*.) Pron. *tir-lir*. — Petit vaisseau fait en forme de boîte ou de tronc, et ayant une fente en haut, par laquelle on fait entrer des pièces de monnaie pour les mettre en réserve : *Sa* TIRELIRE *est pleine*. (Acad.) *S'il avait quelques réaux, il s'empresserait de les donner au premier quêteur qu'il rencontrerait porteur d'une* TIRELIRE *pour les âmes du purgatoire*. (Mérim.)

— Fig. et par dénigr. *Vos Indes, vos galions, votre Pérou, étaient de pauvres* TIRELIRES. (P.-L. Cour.)

TIRELIRE, n. m. (*onomatopée*.) Fam. Il se dit du chant de l'alouette : *L'alouette fait entendre son joyeux* TIRELIRE.

TIRE-LISSES, n. f. pl. Techn. Pièces du métier à gaze.

TIRELLE, n. f. Techn. Petites cordes employées au montage des chaînes, dans les métiers de soierie.

TIRE-MOELLE, n. m. Pron. *tir-moal*. — Petit instrument d'argent de la forme d'un manche de cuiller ou de fourchette, mais creusé en gouttière dans sa longueur, et dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os. || Au pl. *Des* TIRE-MOELLES.

TIRE-PIED, n. m. Pron. *tir-pié*. — Techn. Courroie ou grande lanière de cuir, dont les cordonniers se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur leurs genoux, quand ils travaillent.

— Morceau de peau très-souple, dont on se sert pour chausser un soulier. || On dit plus ordin. *Chausse-pied*.

TIRE-PLOMB, n. m. Pron. *tir-plon*. — Techn. Rouet dont le vitrier se sert pour allonger le plomb. || Au pl. *Des* TIRE-PLOMB.

TIRE-POINT, n. m. Pron. *tir-poain*. — Mar. Sorte de ceinture de bois dans l'intérieur d'un bâtiment.

— Technol. Tringle à l'usage du cirier. || Au pl. *Des* TIRE-POINTS.

TIRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trahere* ; lat., m. sign.) Mouvoir vers soi, amener vers soi, ou après soi : TIRER *avec force*. TIRER *en haut*. TIRER *en bas*. TIRER *la porte après soi*. *Deux chevaux* TIRENT *sa voiture*. TIRER *un bateau à bord*. TIRER *quelqu'un par le bras, par l'habit*. TIRER *quelqu'un à part, à l'écart pour lui parler*. TIRER *les oreilles, les cheveux à quelqu'un*. (Acad.) TIREZ *cette porte*. (Mol.) *Les chiens d'Islande sont les plus grands, les plus forts et les plus puissants de tous les chiens ; on s'en sert pour* TIRER *des voitures*. (Buff.) TIRER *un cheval par la bride*. (Chateaubr.) *Un jour que j'étais très-mécontent de mon petit gentilhomme, je lui* TIRAI *les oreilles un peu rudement*. (Le Sage.)

— Absol. *Les malheureux chevaux de la remonte des fleuves* TIRENT *toujours, quoiqu'ils cessent de marcher*. (Beaum.)

— *Tirer le verrou*, fermer une porte au verrou.

— Fig. et fam. *Se faire tirer l'oreille*, avoir de la peine à consentir à quelque chose : *Il s'est fait* TIRER *l'oreille pour consentir à donner cette somme*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi, de son côté*, prendre plus que sa part ; chercher dans une affaire à s'emparer de profits, d'avantages qu'on doit partager avec d'autres. Dans le m. sens, *Cet homme tire tout à lui*.

— Prov. fig. et pop. *Tirer ses chausses, tirer ses grègues, ses guêtres*, s'en aller, s'enfuir.

— Fig. et fam. *On aura bien à tirer dans cette affaire*, on aura bien de la peine à la faire réussir.

— *Il a encore bien à tirer pour en venir là*, se dit d'un homme qui a encore beaucoup à travailler, beaucoup à faire avant de parvenir à son but.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*, avoir beaucoup de peine à subsister.

— *Tirer un criminel à quatre chevaux*, l'attacher par les pieds et par les mains à quatre chevaux qui le tirent chacun d'un côté et le démembrent.

— Fig. et fam. *Tirer quelqu'un à quatre*, lui faire les plus grandes instances pour le décider à quelque chose : *Il a fallu le* TIRER À QUATRE *pour l'amener*. (Acad.)

— Prov. et fig. : *Après lui il faut tirer l'échelle*, se dit d'un homme qui a si bien fait en quelque chose, que personne ne peut faire mieux.

— *Ce cuir tire l'eau comme une éponge*, il s'imbibe, il s'abreuve de beaucoup d'eau.

— Oter, faire sortir une chose d'une autre, d'un lieu : TIRER *de l'or de la mine, du marbre de la carrière*. TIRER *de l'argent de son coffre, de sa bourse, de sa poche*. TIRER *une bague de son doigt*. TIRER *l'épée du fourreau*. TIRER *de l'eau d'un puits, du vin d'un tonneau*. *Comme l'hyène, le chacal vit de cadavres, et fouille les sépultures pour en* TIRER *les corps*. (Buff.) *Il* TIRA *son mouchoir et fit mine d'essuyer des larmes*. (J. Sandeau.) *Je* TIRAI *mon cheval de l'écurie sans même qu'il parût s'en apercevoir*. (Le Sage.) *L'animal dont on* TIRE *le musc n'habite que quelques contrées particulières de la Chine et de la Tartarie orientale*. (Buff.)

— Absol. : TIRER *de l'eau*, TIRER *du vin*. (Acad.)

— Fig. *Dieu a* TIRÉ *du néant toutes les créatures*. (Mass.) *Ce n'est qu'à la sueur de son front, et par des cultures réitérées que l'homme peut* TIRER *du sein de la terre ce pain souvent amer qui fait sa subsistance*. (Buff.) *Descartes* TIRA *toutes les sciences du chaos*. (Guérard.)

— Par anal. : *De ces indices on peut* TIRER *des conséquences vraisemblables*. (Buff.)

— *Tirer du vin au clair*, le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé.

— Fig. *Tirer au clair un fait, une difficulté*, l'éclaircir.

— *Tirer du sang*, saigner.

— Écon. rur. *Tirer une vache*, la traire.

— *Tirer la langue*, avancer la langue hors de la bouche.

— Prov. fig. et pop. *Faire tirer la langue à quelqu'un d'un pied de long*, le faire languir dans l'attente de quelque assistance dont il a grand besoin. || On dit en parl. d'une personne dont on n'a aucune compassion, *Je lui verrais tirer la langue d'un pied de long, que je ne lui donnerais pas un verre d'eau*.

— *Tirer l'épée contre quelqu'un*, se battre contre lui. || *Faire tirer l'épée à quelqu'un*, l'obliger à se battre. || Fig. *Tirer l'épée contre son prince*, se révolter contre son prince.

— *Tirer l'épée*, se préparer à combattre ; en venir aux mains : *Au moment de* TIRER L'ÉPÉE, *tous s'étonnèrent et s'émurent*. (Guizot.) *Il ne s'aperçut pas qu'une fois qu'il* TIRAIT L'ÉPÉE *contre son souverain, il devait en jeter le fourreau*. (Vitet.)

— *Tirer des sons d'un instrument*, lui faire rendre des sons.

— *Tirer du feu d'un caillou*, en faire jaillir du feu en le frappant.

— *Tirer des larmes des yeux de quelqu'un*, le faire pleurer : *Ce discours lui* A TIRÉ LES LARMES *des yeux*. (Acad.) *Ce funeste accident* TIRA DES LARMES *de tous les yeux*. (Mass.)

— *Tirer les bas, les bottes à quelqu'un*, les lui ôter des jambes.

— Prov. et fig. *Tirer son épingle du jeu*, se dégager adroitement d'une mauvaise affaire, d'une partie périlleuse. || Particul. Retirer à temps, pour ne pas les perdre, des avances qu'on a faites dans une affaire qui devient mauvaise.

— Prov. et fig. *Tirer les marrons du feu avec la patte du chat*, faire faire par un autre quelque chose de dangereux, pour en tirer soi-même le profit.

— Prov. et fig. *Tirer à quelqu'un les vers du nez*, lui faire dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement.

— Fig. et fam. *Tirer à quelqu'un une épine du pied*, le délivrer d'un grand embarras.

— Fig. et fam. *Tirer pied ou aile d'une chose*, en tirer quelque profit de manière ou d'autre. || *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, attraper quelque chose à quelqu'un.

— Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*, prendre double profit dans une même affaire.

— Oter, faire sortir une personne de quelque endroit ; l'éloigner de quelque chose : *On ne l'*A TIRÉ *de cette prison que pour le conduire dans une autre*. *On ne saurait le* TIRER *de son cabinet, de ses livres*. *On l'*A TIRÉ *de la charrue pour le mettre dans cette place*. (Acad.) *Je me représente à toute heure ces soins pleins de tendresse que vous fîtes éclater après m'*AVOIR TIRÉE *de l'eau*. (Mol.) *Il n'y a aucune apparence qu'on nous* TIRE *d'ici cette année*. (P.-L. Cour.)

On doit *tirer* d'ici Chriséis au plus tôt. (Regn.)
Ma vie est dans les champs d'où vous *m'avez tirée*.
(Volt.)

— Fig. *On ne peut le tirer de là*, se dit en parl. d'un homme qui se tient attaché à une idée, et qui répond toujours la même chose.

— Fig. *Tirer quelqu'un d'un mauvais pas*, le dégager d'une affaire difficile, embarrassante, fâcheuse.

— Fig. *Tirer quelqu'un de la boue, de la poussière*, le faire sortir d'un état misérable et bas. || On dit aussi, *Tirer quelqu'un de son obscurité, de la pauvreté, de la médiocrité*.

— Particulièrement. Délivrer, dégager quelqu'un : TIRER *quelqu'un de prison, de captivité*. *Qui le* TIRERA *de cet embarras ? On l'*A TIRÉ *de la misère*. TIREZ-*moi de souci, d'inquiétude*. *Je l'*AI TIRÉ *d'erreur*. (Acad.) *Vous l'*AVEZ TIRÉ *du plus grand embarras*.

Eh ! mon ami, *tire*-moi du danger,
Tu feras après ta harangue. (La Font.)

— Étendre, allonger : TIRER *du linge sur la platine*. TIRER *une courroie*. (Acad.)

— *Tirer l'or, tirer l'argent, etc.*, les étendre, les allonger en fils déliés, afin de s'en servir ensuite à divers usages. || *Tirer une corde, la tirer ferme*, la bander le plus qu'on peut.

— *Tirer à poil une étoffe de laine, de soie, de coton*, en faire sortir, en faire paraître le poil, en le tirant avec une espèce de carde.

— Fig. et fam. *Tirer le poil à quelqu'un*, lui soutirer de l'argent par force ou par adresse.

— *Tirer la laine*, voler les manteaux.

— *Tirer bien ses bas*, les étendre bien sur la jambe, de manière qu'ils ne fassent pas de plis.

— *Tirer les rideaux*, ouvrir ou fermer les rideaux.

Tirez bien les rideaux, que rien ne me trahisse. (Regn.)

— Fig. *Tirer le rideau sur quelque chose*, ou simpl. *Tirer le rideau*, ne plus parler, ne plus s'occuper l'esprit de quelque chose de fâcheux, de désagréable.

Il faut passer l'éponge et *tirer le rideau*. (Corn.)

— Prov. et fig. *Tirer la courroie*, ou simpl. *Tirer*, employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense jusqu'à une certaine époque : *Il faut qu'il* TIRE *bien* SA COURROIE *pour aller jusqu'au bout de l'an*. (Ac.)

— Pop. *Tirer sa révérence à quelqu'un*, le saluer : *Quand il passa, je lui* TIRAI MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

— Fam. Saluer en se retirant ; s'en aller : *Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui* TIRAI MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

Ainsi, sans te flatter, contre toute apparence,
En prenant ton congé, *tire ta révérence.* (Dest.)

— Fig. Il s'emploie aussi pour exprimer un refus : *Ce que vous me proposez ne me convient pas ; je vous* TIRE MA RÉVÉRENCE. (Acad.)

— Fig. *Tirer une affaire en longueur*, en éloigner la conclusion : *Il* TIRE L'AFFAIRE EN LONGUEUR *pour la rompre.* (Acad.)

— Fig. Recueillir, percevoir, obtenir, recevoir : TIRER *du profit. Il* TIRE *dix mille francs de rente de sa terre. Il* A TIRÉ *de cette affaire tout ce qu'on en pouvait* TIRER. *Il* A TIRÉ *de grands services de cet homme. L'instruction, les leçons qu'on peut* TIRER *de l'histoire. Cet argument, ce raisonnement* TIRE *sa principale force de la manière dont il est présenté.* (Acad.) TIRER *une bonne récompense.* (Mol.) *Je ne* TIRE *nul profit de ces études.* (P.-L. Cour.)

— *Tirer de l'argent de quelqu'un*, se faire donner de l'argent par quelqu'un, à force de sollicitations, de poursuites, etc. : *C'est un fort mauvais débiteur, on n'en peut* TIRER AUCUN ARGENT. (Acad.) *Voilà deux cents pistoles que j'*AI TIRÉES *de votre père.* (Mol.)

Il en a su *tirer* ces cent louis comptant. (Regn.)

— *Tirer quelque grâce de quelqu'un*, en obtenir quelque grâce par adresse ou par instance : *Il* A TIRÉ *une donation de lui.* (Acad.)

— *Tirer promesse, parole de quelqu'un*, le forcer de donner sa promesse, d'engager sa parole.

— *Tirer un éclaircissement de quelqu'un*, faire en sorte qu'il donne l'éclaircissement qu'on souhaite de lui.

— *On ne saurait tirer un mot de lui, on ne peut rien tirer de lui*, se dit en parlant d'un homme qui ne veut point répondre sur quelque chose.

— *On ne peut parvenir à tirer la vérité de sa bouche*, se dit en parlant d'un accusé qui ne veut rien avouer.

— *On ne saurait tirer raison de cet homme*, on ne peut obtenir de lui qu'il fasse ce qu'il doit.

— *Tirer raison, tirer satisfaction d'une injure, d'une offense*, faire réparer l'injure, l'offense. ‖ *Tirer vengeance*, se venger.

— *Tirer parti de quelqu'un, de quelque chose*, en tirer des services, de l'avantage : *Il* TIRE PARTI DE *tout. Il* A TIRÉ *un grand parti de son rôle.* TIRER PARTI *des circonstances.* (Acad.) *Il n'y a point de pays si disgracié de la nature qu'on ne puisse en* TIRER PARTI. (Volt.)

Nécessité *tire parti* de tout. (Gress.)

— *Tirer vanité d'une chose*, en faire vanité : *Il* TIRE VANITÉ *d'une action dont il devrait avoir honte.* (Acad.)

— *Tirer avantage d'une chose*, la tourner, l'interpréter à son avantage : *Il* TIRE AVANTAGE *de votre modération, de votre retenue, et s'imagine que vous le craignez.* (Acad.)

— *Tirer son origine, sa source*, descendre, être issu, tenir son origine de : *Il* TIRE SON ORIGINE *de telle famille. Cette rivière* TIRE SA SOURCE *de telle montagne.* (Acad.)

— On dit aussi : *Les généalogistes tirent l'origine de cet homme de telle maison*, ils prétendent que cet homme descend de telle maison.

— Comm. *Tirer des marchandises, des denrées d'un pays, d'une province*, etc., les faire venir de ce pays, etc. *Les blés que Rome* TIRAIT *de l'Égypte, de la Sicile. Ce marchand* TIRE *ses étoffes de Lyon, de Rouen*, etc. (Acad.).

— Fam. Extraire par voie de distillation ou autrement : TIRER *de l'eau de fleur d'oranger par le moyen du feu.* TIRER *le suc des herbes, le suc des viandes.* (Acad.) *Tant de seaux d'eau que j'ai* TIRÉS *au puits pour elle.* (Mol.)

— Prov. et fig. *Il tire la quintessence de tout*, se dit d'un homme habile, adroit, qui tire d'une chose tout l'avantage qu'elle peut procurer.

— Prov. et par exagérat. *Il tirerait de l'huile d'un mur*, se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. ‖ *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur que de tirer de l'argent de lui*, se dit d'un homme avare et tenace.

— Arithm. *Tirer la racine carrée, cubique d'un nombre*, trouver, par le calcul, la racine carrée, cubique de ce nombre.

— Fig. Extraire, puiser, emprunter : *Il* A TIRÉ *une infinité de belles sentences des anciens. C'est de tel auteur qu'il* A TIRÉ *tout ce qu'il sait sur ce sujet. Il* A TIRÉ *sa comédie d'une anecdote connue.* (Acad.) *Dans la monarchie absolue, le monarque* TIRE *son droit de lui.* (V. Cousin.)

— *C'est de là que cette ville, que cette rivière* TIRE *son nom*, c'est à telle circonstance que cette ville, que cette rivière doit le nom qu'elle porte.

— Inférer, conclure : *De cela je* TIRE *une conséquence. La conclusion que vous voulez* TIRER *de là n'est pas juste. Je* TIRE *de là telle induction.* (Acad.) TIRER *une conclusion.* (Pasc.) *Je n'ai point* TIRÉ *mes principes de mes préjugés.* (Montesq.) ‖ On dit de même : TIRER *une conjecture de...* TIRER *un bon, un mauvais augure, un fâcheux, un heureux présage de quelque chose.* (Acad.)

— *Tirer l'horoscope d'une personne.* Faire l'horoscope d'une personne suivant les règles et les principes de l'astrologie judiciaire.

— *Tirer les cartes à quelqu'un*, lui prédire sa destinée d'après l'arrangement fortuit des cartes que l'on consulte.

— Tracer : TIRER *une ligne sur du papier.* TIRER *une allée au cordeau.* TIRER *le plan d'une forteresse, d'une maison.* (Acad.)

— *Tirer en ligne de compte*, employer, comprendre dans un compte. ‖ Plus ordin. *Mettre en ligne de compte.*

— Anc. Faire le portrait de quelqu'un, soit en peinture, soit en sculpture : TIRER *un homme au naturel. Si l'on me* TIRE *bien, je ne serai pas reconnaissable.* (Volt.)

— *Se faire tirer*, faire faire son portrait : *Il s'est fait* TIRER *par un excellent peintre. Il s'est fait* TIRER *en plâtre.* (Acad.)

De *se faire tirer* certain homme eut envie. (La Motte.)

— Typogr. Imprimer : TIRER *des feuilles.* TIRER *des estampes. On n'*A TIRÉ *que cent exemplaires de son livre. La feuille est composée et corrigée, il n'y a plus qu'à la* TIRER. *Bon à* TIRER. (Acad.)

— Par anal. *Tirer une copie, la copie, copie d'un acte, d'une lettre, d'un dessin*, etc., les copier.

— En parl. des armes de trait et des armes à feu, Faire partir : TIRER *des flèches.* TIRER *le canon. Il* A TIRÉ *son fusil, son pistolet en l'air.* TIRER *un coup de fusil, de pistolet, de canon.* TIRER *des salves d'artillerie.* (Acad.)

— Par anal. : *Tirer un feu d'artifice. Tirer des pétards, des fusées, etc. Quoiqu'il soit seul et qu'il n'ait qu'un ou deux coups à* TIRER, *il en impose à tous.* (Raynal.) *Il* TIRAIT *très-bien le pistolet, et était fort à l'escrime.* (H. de Balz.)

— Transitiv. *Tirer un oiseau, un lièvre*, tirer dessus : *Le loup crie lorsqu'on le* TIRE *et que la balle lui casse quelque membre.* (Buff.)

— Chasse. *Tirer au juger*, faire feu sur le gibier, sans le voir, mais en jugeant par certains indices la place qu'il occupe.

— Fig. et fam. *Pour lui parler, il faut le tirer au vol, en volant*, se dit d'un homme qu'on peut joindre et à qui il est difficile de parler.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*, employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent.

— Comm. Fig. *Tirer une lettre de change*, signer une sorte d'effet de commerce, une sorte de lettre par laquelle on charge un correspondant de payer la somme énoncée, à celui qui présentera cette lettre : TIRER UNE LETTRE DE CHANGE *payable à deux mois de vue, payable à vue.* (Acad.)

— On dit aussi : *Tirer une lettre de change sur quelqu'un*, ou simpl. : *Tirer sur quelqu'un.*

— *Tirer par seconde de change, la première ne l'étant*, faire la copie d'une première lettre de change qui a été envoyée à l'acceptation, et qui reste entre les mains d'un tiers à la disposition du porteur de la seconde.

— Prendre au sort, au hasard : *Le président de la cour royale* A TIRÉ *au sort les noms de ceux qui doivent former le jury.* TIRER *les billets, les numéros d'une loterie.* (Acad.)

— *Tirer une loterie*, tirer les billets, les numéros d'une loterie, pour savoir à qui le sort fera échoir les lots.

— *Tirer le gâteau des Rois*, ou simpl. *Tirer les Rois*, distribuer les parts du gâteau, pour voir à qui la fève écherra.

— Jeu. *Tirer tout*, faire la vole.

— Mar. *Navire qui tire tant de mètres d'eau*, qui enfonce dans l'eau de tant de mètres : *Le port reçoit des navires qui ne tirent pas plus de huit ou neuf pieds d'eau.* (Rayn.)

— Technol. *Tirer le cierge*, le fabriquer à la main. ‖ *Tirer l'épingle*, faire passer le laiton par la filière. ‖ *Tirer au sec*, faire sécher une confiture. ‖ *Tirer une étoffe à la perche*, la tirer à poil, en faire sortir le poil.

— Intransitiv. Il s'emploie dans quelques-uns des sens de l'actif : *Le poêle* TIRE *comme un diable, il faut tourner un peu la clef.* (H. de Balz.)

— *Cette corde tire*, elle est bandée extrêmement ferme.

— *Cette affaire, cette maladie tire en longueur*, elle se prolonge ; on ne peut en fixer la conclusion, la fin.

— Fig. *Cette chose tire à conséquence*, on pourrait s'en autoriser, s'en prévaloir à l'avenir pour quelque chose de pareil : *Je lui accorderai sa demande, sans que cela doive, sans que cela puisse* TIRER À CONSÉQUENCE ; ou elliptiquement : *Sans* TIRER À CONSÉQUENCE. (Acad.)

— Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu, la faire partir : TIRER *de l'arc.* TIRER *de l'arbalète.* TIRER *en l'air.* TIRER *au blanc, à la cible.* TIRER *juste.* TIRER *contre quelqu'un.* TIRER *à poudre.* TIRER *à coup posé, à coup sûr, etc. Poudre à* TIRER. (Acad.) *La cavalerie des Romains était très-exercée à* TIRER *de l'arc.* (Montesq.)

... *Tirez* juste où vous avez visé. (Pir.)

— Fig. *Le temps* TIRE *même sur la gloire.* (Chateaubr.)

— *Tirer au vol* ou *en volant*, tirer sur un oiseau lorsqu'il vole.

— *Tirer à l'oiseau*, chercher à abattre un oiseau de bois placé au haut d'une perche. *Les vieux martinets sont difficiles à* TIRER, *à cause de leur vol également élevé et rapide.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Tirer sur quelqu'un*, dire du mal de quelqu'un ; le plaisanter. ‖ *Tirer à cartouche, à boulets rouges sur quelqu'un*, en dire les choses les plus offensantes. ‖ *Tirer sur quelqu'un à bout portant*, lui dire en face les choses les plus dures.

— Prov. et fig. *Vous tirez sur vos troupes, sur vos gens*, vous attaquez ceux qui sont dans vos intérêts.

— Il se dit quelquefois des armes à feu, lorsqu'elles détonnent, lorsqu'elles partent et font explosion : *Dès que le canon eut commencé à* TIRER, *les ennemis capitulèrent. Son fusil vint malheureusement à* TIRER. *Vingt pièces d'artillerie* TIRANT *de face, vingt autres* TIRANT *de flanc, vomirent une grêle de boulets et de mitraille.* (Thiers.)

— *Ce fusil* TIRE *juste*, il ne fait point dévier la balle ou le plomb de la direction dans laquelle on a voulu les lancer.

— Il se dit souvent des choses qu'on remet à la décision du sort : *On les fit* TIRER *au sort. Ils* TIRÈRENT *tous deux à la courte paille. On les fit* TIRER *au doigt mouillé. Faire* TIRER *des soldats au billet.* (Acad.)

Accommodez-vous, ou *tirez.* (La Font.)

— Fig. et fam. *Tirer au bâton, tirer au court bâton avec quelqu'un*, contester avec lui d'égal à égal. *Il ne vous appartient pas de* TIRER AU BÂTON *avec lui.* (Acad.)

— Au jeu. *Tirer à qui fera*, à qui commencera, à qui donnera les cartes.

— Fam. Aller, s'acheminer, se retirer : TIRONS *de ce côté. De quel côté voulez-vous* TIRER ? (Acad.)

Tirez de cette part, et vous, *tirez* de l'autre. (Mol.)

— *Tirer de long*, s'esquiver, s'enfuir. ‖ Fig. Apporter des délais dans une affaire.

— *Tirer au large*, s'enfuir.

— *Tirer à sa fin*, être bien près de finir, d'être terminé : *Cet ouvrage, cette affaire* TIRE *à sa fin. Cette maladie* TIRE *à sa fin.* (Acad.)

— Fig. En parl. des personnes, Approcher de la mort : *Le vieillard, qui* TIRAIT À SA FIN, *n'eut pas sitôt vu son cher fils qu'il expira et remplit de deuil sa maison.* (Le Sage.)

— *Tirer sur*, Avoir quelque rapport, quelque ressemblance, en parl. des couleurs : *Cette pierre* TIRE *sur le vert. Le plumage de cet oiseau* TIRE *sur le violet.* (Acad.) *L'élan est de la hauteur d'un cheval, et d'un poil* TIRANT *sur le blanc.* (Regn.) *On trouve en France, outre les loups ordinaires, quelques loups à poil plus épais,* TIRANT *sur le jaune.* (Buff.)

— Fauconn. *Faire tirer l'oiseau*, le faire becqueter en le paissant, et surtout en lui donnant un pât nerveux pour exciter son appétit.

— Escr. *Tirer des armes*, ou simpl. *Tirer*, faire des armes : TIRER *de tierce, de quarte.* TIRER *en tierce.* TIRER *à la muraille, au mur. Il* TIRE *bien.* (Acad.) ‖ *Tirer sur le temps*, tirer au moment où l'adversaire se prépare à tirer lui-même. ‖ Fig. Saisir prestement l'occasion de dire ou de faire quelque chose. ‖ *Tirer au mur, à la muraille*, pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. ‖ *Tirer dans le fer*, tirer dans le côté où l'adversaire est cou-

vert. || *Tirer des feintes*, faire des mouvements simulés, pour tromper son adversaire.

— Anc. *Tirer une estocade, un coup d'estocade*, porter, pousser une estocade à celui contre qui on fait des armes, ou contre qui on se bat véritablement.

— Prov. et fig. *Tirer l'estocade, une estocade à quelqu'un*, lui demander de l'argent à emprunter, quoiqu'on ne manque du pouvoir ou qu'on n'ait pas l'intention de le lui rendre.

— Manége. *Tirer à la main*, se dit d'un cheval qui résiste à l'action de la bride.

— Anc. mar. *Tirer à la mer*, prendre le large. ||

— Véner. *Tirez, tirez, chiens*, cri dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle. || *Tirer de long*, se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter. || *Tirer sur le trait*, se dit en parl. du limier qui trouve la voie et veut avancer.

= **Se tirer**, v. pron. Sortir, se dégager de : *Vous ne* VOUS TIREREZ *jamais de ce mauvais chemin*. (Acad.)

Les chevaux aisément *se sont tirés* de là. (La Font.)

— Prov. *Il se tirerait d'un puits*, se dit d'un homme qui est heureusement sorti d'un grand danger, et d'un homme qui est ordinairement très-heureux ou très-habile.

— Fig. *Il* S'EST TIRÉ *de prison avec beaucoup de peine*. SE TIRER *d'affaire*. SE TIRER *d'intrigue*. SE TIRER *d'embarras. Il* S'EST *heureusement* TIRÉ *de ce sujet difficile, de ce rôle ingrat*. (Acad.) *Les tyrans cherchent à* SE TIRER *du mépris par des actes de terreur*. (Did.)

— Absol. : *S'en tirer, s'en bien tirer*, sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'un procès, d'une affaire fâcheuse, etc. : *Il* S'EN EST TIRÉ. *Il* S'EN EST *bien* TIRÉ. *Vous ne vous en* TIREREZ *jamais*. (Acad.)

— On dit de même : *Il* S'EST *fort bien* TIRÉ *de là, Vous aurez quelque peine à* VOUS TIRER *de là, etc.* (Acad.)

... Personne après moi ne pourra *s'en tirer*. (C. Del.)

— *Se tirer du pair, de pair*, s'élever au-dessus de ses égaux.

TIRE-RACINE, n. m. Chirurg. Instrument de dentiste, fendu en pied de biche à son extrémité. || Pl., des *Tire-racines*.

TIRE-SOU, n. m. Pron. *tir-çou*. — Pop. Receveur d'impôts ; usurier. || V. GRIPPE-SOU.

— Homme qui s'attache à des gains petits et sordides. || Au pl. *Des* TIRE-SOUS.

TIRET, n. m. Pron. *ti-rè*. — Petit morceau de parchemin coupé en long et tortillé, servant à enfiler et à attacher des papiers ensemble : *Attacher des pièces d'écriture avec des* TIRETS. (Acad.)

— Petit trait horizontal qu'on fait au bout de la ligne, quand un mot n'est pas fini, ou dont on se sert pour joindre certains mots qui ne forment qu'une seule expression, comme *Tout-Puissant, Belles-lettres, etc.* || Plus ordin. *Trait d'union*.

— Typogr. Ligne qui indique un nouvel interlocuteur dans le dialogue ou une suspension dans le discours.

TIRETAINE, n. f. Pron. *tir-tènn*. — Comm. Sorte de droguet, drap tissu grossièrement, moitié laine, moitié fil : *Un habit de* TIRETAINE. (Acad.)

TIRE-TÊTE, n. m. Pron. *tir-tétt*. — Chirurg. Instrument qui sert à tirer la tête d'un enfant mort dans la matrice lorsque des accouchements difficiles l'exigent : *Il y a plusieurs sortes de* TIRE-TÊTES. (Acad.)

TIRETOIR, n. m. Pron. *tir-toar*. — Chirurg. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines.

TIRETOIRE, n. f. Pron. *tir-toar*. — Technol. Outil du tonnelier.

TIRETTE, n. f. Agric. Long sarment de vigne contourné.

— Technol. Plaque de fer qui sert à boucher le tuyau de la cheminée du fourneau de distillation.

TIREUR, EUSE, n. Celui, celle qui tire :

L'une pourtant des *tireuses* de vin
De lui sourire au retour ne fit faute. (La Font.)

— Absol. Celui qui tire une arme à feu : *C'est un bon* TIREUR, *un mauvais* TIREUR, *un habile* TIREUR. (Acad.) *Je sais que vous êtes le premier* TIREUR *de l'Europe ; je suis bien loin d'être de votre force*. (G. Sand.) *C'est sur les ports de mer qu'on peut ajuster les martinets plus à son aise, et que les bons* TIREURS *en démontent toujours quelques-uns*. (Buff.) *Dès que les chiens sont tombés sur la rive, on place les* TIREURS *à portée*. (Id.)

Tireur d'armes, celui dont la profession est de montrer à faire des armes : *Tout beau, monsieur le* TIREUR D'ARMES, *ne parlez de là danse qu'avec respect*. (Mol.) || Vieux.

— Absol. Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. *Il a deux* TIREURS *qui le fournissent de gibier*. (Acad.)

— Soldats envoyés pour faire une ou plusieurs décharges d'armes à feu : *On disposa des* TIREURS *sur plusieurs points*. (Acad.)

— Anc. *Tireur de laine*, filou qui volait les manteaux la nuit.

— Comm. et fin. Celui qui tire une lettre de change sur quelqu'un : *On a condamné le* TIREUR *à payer la somme portée par la lettre protestée* (Acad.)

— Escr. Absol. Celui qui fait des armes. *C'est un bon, un médiocre* TIREUR.

— Techn. Ouvrier épinglier. || Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes.

— *Tireur d'or*, ouvrier dont le métier est de tirer l'or en fils déliés.

— Substantiv. Ouvrier, ouvrière, chargés de tirer les ficelles des semples dans une manufacture d'étoffes.

— *Tireur, tireuse de cartes*, celui, celle qui tire les cartes, qui prédit aux personnes ce qui doit leur arriver, d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer : *La Voisin*, TIREUSE DE CARTES *et empoisonneuse, fut pendue et brûlée* (Walckenaer.)

TIRE-VEILLE, n. f. Pron. *tir-vè-y*. — Mar. Corde garnie de nœuds et attachée en dehors d'un bâtiment, pour aider à y monter.

— *Tire-veille du beaupré*, || *V.* SAUVE-GARDE.

TIRE-VERGE, n. m. Pron. *tir-vèrj*. — Techn. Outil du fabricant de bas. || Pl., DES TIRE-VERGES.

TIROIR, n. m. (*tirer*.) Pron. *ti-roar*. — Espèce de petite caisse ou layette emboîtée dans une armoire, dans une table, dans un comptoir, dans une commode, et qui se tire par le moyen d'un bouton, d'un anneau, d'une clef : *Mettre des papiers dans un* TIROIR. *Ouvrir, fermer un* TIROIR. (Acad.)

— Fig. Théâtr. *Pièce à tiroir*, pièce dont les scènes, quoique réunies par un lien commun, ne tiennent pas l'une à l'autre, et ne forment point une action.

— Fig. et fam. Art milit. Second rang d'une troupe formée sur trois rangs : *Les hommes de petite taille sont ordinairement placés dans le* TIROIR. (Acad.)

— Fauconn. Paire d'ailes de chapon ou de poulet, ajustée sur un petit morceau d'étoffe rouge, que les fauconniers présentent à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing.

— Techn. Cylindre de la machine à friser les étoffes. || Morceau de fer plat qui sert à fixer le canon sur le fût du fusil.

TIROLE, n. f. Pêch. Filet à très-petites mailles en trémail, monté sur une longue perche.

TIRONIEN, ENNE, adj. Pron. *ti-ro-niaien, nièn*. — Il se dit des caractères d'abréviation dont Tiron, affranchi de Cicéron, fut l'inventeur : *Abréviation* TIRONIENNE.

— Diplom. *Alphabet tironien*, table alphabétique et explicative des notes tironiennes.

TISAGE, n. m. Pron. *ti-zaj*. — Techn. Action de chauffer le four dans une verrerie.

TISANE, n. f. (πτισάνη, orge mondé ; gr.) Pron. *ti-zann*. — Eau dans laquelle on a fait bouillir ou infuser de l'orge, de la réglisse, du chiendent ou autre substance, soit grain, soit racine, fleurs ou feuilles, pour en composer un breuvage, une boisson médicamenteuse : TISANE *rafraîchissante. Un verre de* TISANE. *Il ne boit que de la* TISANE. (Acad.)

— *Tisane purgative*, celle où l'on a mêlé quelque purgatif.

— Comm. *Tisane de champagne*, espèce de vin de Champagne plus léger et moins spiritueux que le vin ordinaire du même terroir.

TISARD, n. m. Pron. *ti-zar*. — Techn. Ouverture par laquelle on met le combustible dans un four à glaces.

TISER, v. tr. ou act., 1re conj. Pron. *ti-zé*. — Techn. Introduire du combustible dans un four de fusion.

TISEUR, n. m. Pron. *ti-zeur*. — Technol. Ouvrier chargé de chauffer le four d'une verrerie.

TISON, n. m. (*titio* ; lat.) Pron. *ti-zon*. — Reste d'une bûche, d'un morceau de bois, dont une partie a été brûlée : TISON *allumé*. TISON *ardent. Rapprocher les* TISONS. (Acad.) *En hiver, les* TISONS *de son foyer, toujours enterrés dans un talus de cendres, y fumaient sans flamber*. (H. de Balzac.)

— Fam. *Garder les tisons, être toujours sur les tisons, avoir toujours le nez sur les tisons*, se tenir constamment près du feu.

— Fig. et fam. *Cracher sur les tisons*, se dit des vieilles gens qui sont toujours auprès du feu.

— Prov. et fig. *Tison d'enfer*, se dit, par exagération, d'un méchant homme, d'une méchante femme, qui excite au mal par ses discours, par ses exemples. || *Tison de la discorde, de discorde*, personne qui se plaît à semer la discorde, à exciter le trouble :

Tison de la discorde, et fatale furie. (Rac.)

— Par anal. *Tison de discorde*, chose qui est une matière de discorde, un sujet de longues dissensions.

TISONNÉ, adj. m. Pron. *ti-zo-né*. — Il ne se dit que dans cette locut., *Gris tisonné* ou *charbonné*, pour désigner le poil d'un cheval sur lequel on observe des taches irrégulièrement éparses, comme si le poil eût été noirci dans ces endroits avec un tison : *Un cheval* GRIS TISONNÉ. (Acad.)

TISONNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *ti-zo-né*. — Remuer les tisons sans besoin : *Quand il est auprès du feu, il ne fait que* TISONNER. *Il s'amuse toujours à* TISONNER. (Acad.)

TISONNEUR, EUSE, n. Celui, celle qui aime à tisonner : *C'est un grand* TISONNEUR. (Acad.)

TISONNIER, n. m. Pron. *ti-zo-nié*. — Techn. Instrument de fer, étroit et long, qui sert à attiser le feu de la forge et à en retirer le mâchefer.

TISSAGE, n. m. Pron. *ti-çaj*. — Techn. Action de tisser ; ouvrage de celui qui tisse : *Le* TISSAGE *des draps*. (Acad.)

TISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tisser : *Cette toile est bien* TISSÉE. (Acad.)

TISSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*texere* ; lat.) Pron. *ti-cé*. — Faire de la toile ou d'autres étoffes en croissant ou entrelaçant les fils de la trame et de la chaîne : TISSER *de la toile, du drap*. TISSER *du lin, de la laine, du coton, etc.* (Acad.) *Il montra aux femmes à filer et à* TISSER *le coton et la laine*. (Raynal.)

— Absol. *En Grèce, le soin des esclaves était de moudre et de* TISSER. (Ph. Chasles.) *Une machine à vapeur* TISSE *plus également qu'aucun ouvrier*. (Cuv.)

= **Se tisser**, v. pron. Être tissé : *Ces mêmes fils* SE TISSENT *en rubans qui se déroulent sur toute la surface de l'Europe*. (A. Mart.)

TISSERAND, n. m. (*tisser*.) Pron. *tiss-ran*. Techn. — Ouvrier qui fait de la toile : *La navette d'un* TISSERAND. *Le métier d'un* TISSERAND. (Acad.)

— *Tisserand en soie*, celui qui fait des étoffes de soie. || *Tisserand en drap, ou drapant*, celui qui fait des draps, des étoffes de laine.

TISSERAND, n. m. Zool. Acare qui produit en automne les filaments déliés appelés *fils de la Vierge, fils de Notre-Dame*.

— N. m. pl. Famille de l'ordre des Sylvains, comprenant des oiseaux qui se distinguent par l'art avec lequel ils tissent, ils confectionnent leurs nids.

TISSERANDERIE, n. f. Pron. *tiss-rand-ri*. — Techn. Profession de ceux qui tissent ou qui vendent les ouvrages faits par les tisserands : *Exercer la* TISSERANDERIE *et la draperie*. (Acad.)

TISSU, UE, part. pass. du v. Tistre : *Une étoffe bien* TISSUE. (Acad.) *Le roitelet pond dans un petit nid* TISSU *solidement de mousse et de toile d'araignée*. (Buff.)

— Fig. *Le voile de l'allégorie doit être tristement* TISSU *mais transparent*. (Laharpe.)

= **Tissu**, n. m. Petit ouvrage tissu au métier : *Voilà un beau* TISSU *de soie. Un* TISSU *d'or et d'argent. Un* TISSU *de cheveux*. (Acad.) *Des* TISSUS *de laines*. (Marm.)

— Étoffes tissues : *Les riches* TISSUS *de l'Inde*. (Acad.)

— Par extens. Tissure, texture : *Le* TISSU *de cette étoffe est lâche, est serré*. (Acad.)

— Fig.

Sous le vert *tissu* de la ronce et du lierre
On distingue un sceptre brisé. (Lam.)

— Anat. Par analog. Substances de nature diverse qui forment les différents organes de l'homme et des animaux, et qui résultent d'un entrelacement de fibres, d'une certaine liaison ou combinaison des parties élémentaires : *Le* TISSU *fibreux. Le* TISSU *cellulaire, etc.* (Acad.)

— Bot. Il se dit aussi en parl. des différentes parties qui constituent les végétaux : *Le* TISSU *du bois, de l'écorce. Le* TISSU *d'un fruit. Le* TISSU *des feuilles, d'un calice, des coroles. Les bois changés en agate montrent encore leurs fibres et leurs* TISSUS *cellulaires*. (Cuv.)

— Fig. en parl. des ouvrages d'esprit et du discours, Ordre, suite, enchaînement : *Le* TISSU *de son discours est fort bon. Le* TISSU *de son style est plein, serré. Cet ouvrage est un* TISSU *de mensonges, de calomnies. Tout ce qu'il vient de vous dire n'est qu'un* TISSU *de faussetés*. (Acad.)

— Par anal. Il se dit des actions : *Sa vie est un* TISSU *de grandes et belles actions. Cette histoire est un* TISSU *d'horreurs, de cruautés. Un* TISSU *de merveilles.* (Acad.) *Toute sa vie ne fut qu'un* TISSU *d'actions les plus héroïques de la charité.* (Chateaubr.)

TISSURE, n. f. (*textura;* lat.) Pron. *ti-çur.* — Liaison de ce qui est tissu : TISSURE *ferme, serrée. La* TISSURE *de cette toile est inégale.* (Acad.) *Toute substance ligneuse est propre à la* TISSURE. (Rayn.)

— Fig. *La tissure d'un discours, d'un poëme, etc.,* la disposition, l'ordre, l'économie des parties d'un discours, d'un poëme : *Il y a d'assez belles choses dans ce discours, mais la* TISSURE *n'en vaut rien.* (Acad.) || Vieux.

TISSUTERIE, n. f. Pron. *ti-çutt-ri.* — Techn. Art du passementier, du rubanier, du gantier, etc.

TISSUTIER, n. m. Pron. *ti-çu-tié.* — Techn. Rubanier, ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses, etc.

TISTRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. Pron. *tistr.* — Tisser. Il n'est plus en usage que dans les temps formés du participe *tissu* : *Il* A TISSU *cette toile.* (Acad.)

Je l'*ai tissu* moi-même. (La F.)

— Fig. *C'est lui qui a tissu cette intrigue,* c'est lui qui l'a conduite, qui l'a menée.

Moi seule j'*ai tissu* ce lien malheureux. (Rac.)

TITAN, n. m. (*Titanus;* lat.) Myth. Fils du Ciel et de Vesta.

— Au pl. Géants qui, selon la Fable, voulurent escalader le ciel et détrôner Jupiter.

— Fig. Homme très-orgueilleux : *C'est un* TITAN. *Il a un orgueil de* TITAN.

— *Une œuvre de titan,* se dit d'un travail très-difficile et très important.

TITANATE, n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base.

TITANE ou **TITANIUM,** n. m. (τίτανος, terre ; gr.) Pron. *ti-tann, ta-niom.* — Chim. Métal cassant, oxydable, trouvé dans un sable noir d'un ruisseau de Cornouailles.

TITANIDES, n. m. pl. Pron. *ti-ta-nid.* — Chim. Famille de corps simples qui renferme le titane. || Famille de substances minérales qui se compose du titane et de ses combinaisons.

TITANIQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux Titans : *Un orgueil* TITANIQUE. *Entreprise* TITANIQUE.

— Chim. Il se dit d'un acide et d'un oxyde de titane.

— Il se dit aussi des sels produits par cet acide.

TITANITE, n. f. Minér. Schorl rouge.

TITHYMALE, n. m. (*tithymalus;* lat.) Pron. *ti-ti-mal.* — Bot. Euphorbe indigène.

TITHYMALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tithymale.

— N. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre tithymale ou euphorbe.

TITI, n. m. Zool. Vulg. L'alouette des buissons.

TITILLANT, ANTE, adj. Pron. *ti-til-lan, lantt.* — Didact. Qui éprouve un mouvement de titillation.

— *Vin titillant,* qui chatouille.

TITILLATION, n. f. (*titillatio;* lat., m. sign.) Pron. *ti-til-la-cion.* — Légère agitation qui se remarque dans certains corps : *Un mouvement de* TITILLATION. *La* TITILLATION *de la fibre.* (Acad.)

— Chatouillement : *Une* TITILLATION *agréable. Une* TITILLATION *incommode.* (Acad.)

TITILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Titiller : *Gosier légèrement* TITILLÉ.

TITILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ti-til-lé.* — Causer une légère agitation, chatouiller : *Ce remède* TITILLE *les nerfs. Ce vin* TITILLE *agréablement le palais.* (Acad.

— Intransitiv. Éprouver un mouvement de titillation.

TITIRI ou **PIPIRI,** n. m. (*onomatopée;* de son cri.) Zool. Espèce d'oiseau de l'île de Saint-Domingue, qui a de grands rapports avec le gobe-mouches : *Aucun oiseau n'est plus matinal que le* PIPIRI. (Buff.)

TITIT, n. m. Zool. Vulg. La fauvette d'hiver.

TITRE, n. m. Inscription qui fait connaître la matière d'un livre, et ordinairement le nom de l'auteur qui l'a composé, etc. : *Le* TITRE *d'un livre. Il a donné un beau* TITRE *à son livre. Il parut un ouvrage sous tel* TITRE. *Juger un livre sur le* TITRE. (Acad.)

Pour quel écrit moral faites-vous ce chapitre ?
Mais dans un autre temps vous m'en direz le *titre.*
(C. Del.)

— Inscriptions analogues placées au commencement des divisions d'un livre : *Il n'y a rien dans ce chapitre de ce que le* TITRE *annonce. Quel est le* TITRE *de ce paragraphe, de cette section ?* (Acad.)

— Typogr. *Faux titre d'un livre,* premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier. || *Titre courant,* ligne en petites capitales, qui est mise au haut des pages d'un livre, pour indiquer le sujet dont il traite.

— Par extens. Certaines subdivisions employées dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. : *Livre douze,* TITRE *trois du Digeste. Le* TITRE *des Successions, dans le Code civil.* (Acad.)

— Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres pour marquer abréviation. Ainsi, pour écrire *Votre,* on écrit quelquefois, *Vre.*

— Qualité honorable, nom de dignité, de prééminence : *Ce pair de France a le* TITRE *de duc, de marquis, de comte, etc. Il se dit héritier de telle maison, duc de tel lieu, mais ce n'est qu'un vain* TITRE, *il n'en a que le* TITRE. *Il prend le* TITRE *de prince.* (Acad.)

Les rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain *titre.* (Rac.)
Ils ont signé ce *titre,*
Qui vous fait de l'État le légitime arbitre. (C. Del.)

— Certaines qualifications que l'on donne par honneur : Votre Sainteté *est le* TITRE *qu'on donne aux papes. On donne aux rois le* TITRE *de* Votre Majesté, *aux cardinaux celui de* Votre Éminence, *etc.* (Acad.)

...Sa beauté vaut mieux que son *titre* d'Altesse. (C. Del.)

— Qualification qu'on donne aux personnes, pour exprimer certaines relations : *Le* TITRE *de père, d'époux, de frère, de parent, etc. Le* TITRE *de bienfaiteur.* (Acad.) *Henri VIII reçut le* TITRE *de* Défenseur de la foi, *après avoir obtenu celui de* Champion de l'Église. (Franck.)

— Il se dit aussi en parl. de certaines églises des États romains dont les cardinaux prennent le nom : *Cardinal du* TITRE *de Sainte-Sabine. Cardinal du* TITRE *de Saint-Pierre-aux-Liens.* (Acad.)

— Propriété d'une charge, d'un office : *Il eut cette charge en* TITRE, *après l'avoir exercée longtemps par commission. Former opposition au* TITRE *d'un office. Sa commission fut érigée en* TITRE *d'office.* (Acad.)

— *Professeur en titre,* professeur nommé à une chaire, par oppos. à *Professeur suppléant.*

— *Commis en titre,* commis en pied, en exercice, par oppos. à *Surnuméraire,* etc.

— Fig. et fam. *C'est un fripon en titre d'office,* c'est un grand fripon, un habile escroc.

— Il se dit aussi en parl. de certaines professions qui ne peuvent être exercées qu'en vertu d'un brevet, d'un diplôme, etc. : *Il a le* TITRE *de notaire, mais il n'exerce pas encore. Il n'a pas encore reçu son* TITRE *d'avocat, de médecin, etc.* (Acad.)

— Acte, écrit, pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité : *Ce* TITRE *a été tiré du trésor, des archives de telle abbaye. Soustraire des* TITRES. TITRE *inattaquable. Il produit des* TITRES *authentiques. On ne perd pas de gaieté de cœur pour plus de cent mille écus de* TITRES *actifs contre son débiteur.* (Beaum.)

— Fig. et mor. : *La vertu est le premier* TITRE *de noblesse.* (Mol.)

— Anc. Au pl. Provisions d'un office ou d'un bénéfice; il se joignait quelquefois au mot *Capacités* : *Il a fait voir ses* TITRES *et capacités.* (Acad.)

— *Titre clérical,* contrat par lequel on assignait une rente annuelle à celui qui voulait prendre les ordres sacrés.

— Jurispr. *Titre authentique,* celui qui émane d'un officier public. || *Titre exécutoire,* celui qui emporte exécution contre l'obligé. || *Titre gratuit,* celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien.

— *Titre nouvel,* acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il représente : *Il a passé* TITRE NOUVEL. (Acad.)

— Droit qu'on a de posséder, de demander ou de faire quelque chose : *Il possède cette maison à* TITRE *d'achat. A quel* TITRE *avez-vous obtenu cet emploi ? Possession vaut* TITRE. *Il n'y a point de servitude sans* TITRE. (Acad.)

— *Titre onéreux,* celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges ou conditions; tels sont les contrats de vente ou d'échange et les baux à rente.

— *Titre translatif de propriété,* celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve : *La donation est un* TITRE *translatif de propriété.*

— Par anal. *A quel titre?* de quel droit :

Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? *à quel titre ?*
Qui te l'a dit ? (Rac.)

— Par extens. Capacité, services, qualités qui donnent droit à une chose : *Il a des* TITRES *à cette place. Je ferai valoir vos* TITRES. *Je vous appartiens à tous les* TITRES. *L'ancienneté est un* TITRE *à l'avancement.* (Acad.) *Je sais que, de tous les candidats, c'est vous qui avez le plus de* TITRES. (Scribe.)

— Métrol. Degré de fin de l'or ou de l'argent monnayé : *Cette monnaie n'est pas au* TITRE *légal. Les monnaies françaises sont au* TITRE *de neuf dixièmes de fin, et d'un dixième d'alliage.* (Acad.)

— Il s'étend aussi à la vaisselle et aux matières d'or et d'argent non fabriquées : *Cette vaisselle est à tel* TITRE, *au* TITRE *de tel pays.* (Acad.) *Le souverain, seul digne de la confiance publique peut seul aussi constater le* TITRE *et le poids des pièces d'or et d'argent qui ont cours.* (Condill.)

— Chass. Lieu, relais où l'on porte les chiens, pour courir la bête à propos, quand elle passe.

— *Mettre les chiens à bon titre,* les bien porter pour courre.

= **À juste titre, à bon titre,** loc. adv. Justement, avec raison : *C'est* À JUSTE TITRE *qu'il fut surnommé le père du peuple.* (Acad.)

= **À titre de,** loc. prép. En qualité; sous prétexte de : À TITRE D'*héritier. Il s'est introduit dans cette maison* À TITRE DE *part., il s'est introduit en qualité de parent, sous prétexte de parenté.* À TITRE DE *cadet, on le destina à l'Église.* (Ste-Beuve.)

— *À titre de grâce, à titre de dette,* comme une grâce, comme une dette : *Il demande* À TITRE DE *dette ce qu'on peut à peine lui accorder* À TITRE DE *grâce.* (Acad.) || On dit de même, À TITRE DE *don,* DE *prêt, etc.*

= **À titre d'office,** loc. adv. En vertu de sa qualité, de sa charge : *Président* À TITRE D'OFFICE. (Acad.)

TITRÉ, ÉE, part. pass. du v. Titrer.

— Qui porte un grand titre, comme celui de duc, de duchesse, de pair, de grand d'Espagne, etc. : *Un homme* TITRÉ. *Une femme* TITRÉE. (Acad.) *Les gens considérables,* TITRÉS *et non* TITRÉS. (St-Sim.)

Damon me plaît assez; mais il n'est point *titré.* (Desmahis.)

— *Terre titrée,* terre qui a le titre de duché, de marquisat, de comté, etc.

TITRER, v. tr. ou act. 1re conj. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre, ou donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres.

TITRIER, n. m. Pron. *ti-tri-é.* — Religieux chargé de veiller à la conservation des titres d'un monastère.

— En mauv. part. Falsificateur de titres, un fabricateur de faux titres. || Peu usité.

TITUBATION, n. f. (*titubatio;* lat., m. sign.) Pron. *ti-tu-ba-cion.* — Génér. Action de chanceler.

— Fig. Manque d'assurance. || Vieux.

— Astron. Mouvement de nutation de l'axe de la terre.

TITUBER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *ti-tu-bé.* — Fam. En parl. d'un ivrogne. Chanceler.

TITULAIRE, adj. des 2 g. (*titulus;* lat.) Pron. *ti-tu-lèr.* — Qui a le titre et le droit d'une dignité sans en avoir la possession, sans en remplir la fonction : *Les princes de cette maison ont été longtemps empereurs* TITULAIRES *de Constantinople.* (Acad.)

— *Patron titulaire d'une église,* saint dont cette église porte le nom.

— Il se dit aussi de quiconque est revêtu d'un titre, soit qu'il en remplisse ou non les fonctions : *Professeur* TITULAIRE. *Les membres* TITULAIRES *d'une société savante.* (Acad.)

— Diplom. Il s'est dit des caractères avec lesquels on écrit des titres d'ouvrages ou de chapitres : *Écriture* TITULAIRE.

— Substantiv. *Cette chaire d'anatomie a été supprimée depuis la mort du dernier* TITULAIRE. *Il n'est que le gérant de ce bureau de loterie, un tel en est le* TITULAIRE, *une telle en est la* TITULAIRE. (Acad.)

— Anc. Il se disait de même en parl. de charges, d'offices, de bénéfices : *Le* TITULAIRE *et le survivancier. Cette taxe ne regarde point les* TITULAIRES, *elle ne regarde que ceux qui exercent par commission. Troubler le* TITULAIRE *dans sa possession.* (Acad.)

TITULARIAT, n. m. Néol. Charge, fonction qui donne un titre à celui qui la remplit.

TMÈSE, n. f. (τμῆσις, division; gr.) Pron. *tmèz.* — Littér. anc. Figure de grammaire, qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. LA TMÈSE *est fréquente dans la langue allemande.* Virgile a fait une *tmèse* en disant : *Circum dea fudit amictu,* pour *Dea circumfudit amictu.*

TOAST, ou **TOSTE**, v. m. (*toast*, rôtie ; angl.) Pron. *tost*. — Santé portée en buvant ; proposition de boire à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement : *Porter un* TOAST. *Il y eut vingt* TOASTS *portés.* (Acad.)

TOASTER, v. 1re conj. V. TOSTER.

TOBEL, n. m. Bot. Sorte de palmier des Indes.

TOCAN, n. m. Pêch. Saumon qui a moins d'un an.

TOCANE, n. m. Pron. *to-kann*. — Comm. Vin nouveau fait de la mère goutte : *Bonne* TOCANE. TOCANE *de Champagne.* (Acad.)

— Vin d'Aï, qui se boit dans la nouveauté, et ne peut se garder que six mois.

TOCCATA, ou **TOCCATE**, m. f. (m. ital., de *toccare*, toucher.) Mus. Morceau de musique écrit pour piano, clavecin ou orgue : *La* TOCCATA *diffère de la sonate, en ce que la première n'est composée que d'un seul morceau.*

TOC DE VOILES (A), loc. adv. Mar. En forçant de voiles.

TOCOLIN, n. m. Pron. *to-ko-lain*. — Zool. Espèce de troupiale.

TOCSIN, n. m. (*toquer* et *sing*, anc. cloche, de *signum ;* lat.) Pron. *tok-çain*. — Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme : *Dès que l'ennemi parut, on sonna le* TOCSIN. *Les factieux sonnèrent le* TOCSIN *pour ameuter le peuple.* (Acad.) *Le* TOCSIN *sonnait de tous côtés.* (Mich.)

... Nous sommes tout chauds de la guerre civile,
Et le *tocsin* d'hier gronde encore dans la ville. (V. Hug.)
On bat la générale ; on sonne le *tocsin*. (Ponsard.)

— Par anal. Cloche destinée à sonner le tocsin : *Le* TOCSIN *est bien placé dans cette tour.* (Acad.)

— Fig. *Sonner le tocsin sur quelqu'un*, exciter contre lui le public.

... Le *tocsin sonne* aussitôt sur lui. (La F.)

— Fig. *Il a sonné le tocsin*, se dit d'un orateur, d'un écrivain dont les paroles sont propres à soulever, à enflammer la multitude.

TODDALIE, n. f. Bot. Genre de plantes des Indes, appartenant à la famille des Térébinthacées.

TODDI, n. m. Relat. Liqueur spiritueuse qu'on tire de la sève du palmier : *Le palmier de Sumatra est celui qui fournit le meilleur* TODDI.

TODIER, n. m. Pron. *to-dié*. — Zool. Genre d'oiseaux sylvains, remarquables par le brillant de leurs couleurs : *Le* TODIER *vert, qu'on nomme aussi* Perroquet de terre, *à cause de sa belle couleur verte, habite les Antilles.*

TOFFANA (ACQUA), n. f. (*eau de Toffana*, fameuse empoisonneuse italienne.) Poison très-subtil, mais qui n'agissait que très-lentement ; on en attribue l'invention à une femme de Palerme qui pendant plus d'un demi-siècle épouvanta l'Italie de ses empoisonnements.

TOGE, n. f. (*toga ;* lat., m. sign.) Pron. *toj*. — Antiq. Robe de laine fort ample et longue ; c'était le vêtement que les Romains mettaient par-dessus la tunique : *Les Romains se couvraient la tête d'un pan de leur* TOGE *lorsqu'ils étaient incommodés du soleil ou de la pluie.* (Acad.) *Ils ont vécu et sont morts en hommes forts. Les Catons et les Brutus ne s'en sont pas mieux tirés, tout porteurs de* TOGE *qu'ils étaient.* (A. de Vigny.)

J'ôte à ce parvenu la *toge* qui le pare,
Et je découvre un sot caché sous la simarre (C. Del.)

TOHU-BOHU, n. m. (*toou-va-boou*, chaos ; hébr.) Confusion : *C'est un véritable* TOHU-BOHU. *C'est le malheur de ce temps-ci, tout le monde veut sortir de sa sphère ; c'est le* TOHU-BOHU, *c'est la confusion.* (A. Karr.) *On aperçoit à droite, comme à moitié enfoui dans un pli du terrain, un ravissant* TOHU-BOHU *de tourelles, de pignons ; c'est le château.* (V. Hugo.)

TOI, pr. pers. sing. 2e pers. V. TU.

TOILAGE, n. m. Pron. *toa-laj*. — Techn. Ce qui forme le dessin d'une dentelle.

TOILE, n. f. (*telum ;* lat ; m. sign. Pron. *toal*. — Tissu.) de fils de lin, de chanvre ou de coton : TOILE *fine*. TOILE *claire*. TOILE *grosse*. TOILE *jaune*. TOILE *blanche. Blanchir de la* TOILE. TOILE *de Hollande, de Bretagne*, etc. *Faire de la* TOILE. *Il a tant de pièces de* TOILE *sur le métier. Coupon de* TOILE. *Chemise de* TOILE. *Coller sur* TOILE. *Peindre sur* TOILE. (Acad.)

— *Toile écrue*, toile qui n'a pas encore été mouillée, et qui est telle qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier.

— *Toiles blanches*, toiles écrues qu'on a fait blanchir sur le pré et à force de lessives.

— *Toile de ménage*, toile que les particuliers font faire pour leur usage, et dont le chanvre ou le lin a été filé chez eux.

— *Toiles ouvrées*, toiles de chanvre ou de lin, sur lesquelles il paraît divers dessins, diverses figures.

— *Toile à tamis, à sas*, sorte de toile très-claire, dont on se sert pour tamiser les choses qu'on met en poudre fine.

— *Toile à voiles*, forte toile en fil de chanvre pour les voiles des vaisseaux.

— Par extens. Il se dit aussi de quelques autres tissus : TOILE *de crin*. TOILE *d'amiante*. TOILE *métallique*. (Acad.)

— Pharm. *Toile de mai*, sparadrap préparé avec des bandes de toile trempées dans une matière emplastique.

— Comm. *Toile cirée*, toile enduite d'une composition qui fait que l'eau ne la traverse pas.

— Prov. et fig. *C'est la toile de Pénélope*, se dit d'une affaire qui recommence toujours et ne finit point.

— *Toile peinte*, toile de coton qui est peinte de diverses couleurs.

— *Toile imprimée*, toile peinte par impression.

— *Les toiles d'un moulin à vent*, les toiles tendues sur les ailes d'un moulin pour le faire aller.

— *Toile à canevas, en canevas*, grosse toile écrue, de chanvre ou de lin, ou en fil d'étoupe.

— *Toile métallique*, tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent.

— *Toile d'or, toile d'argent*, certains tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent, et la chaîne de soie.

— *Toile d'araignée*, sorte de tissu que font les araignées avec des fils qu'elles tirent de leur ventre, et qu'elles tendent pour prendre des mouches.

— Théât. Rideau qui cache la scène : *Quand la* TOILE *fut levée, on aperçut dans le fond du théâtre... Baisser la* TOILE. (Acad.)

— Anc. Tente militaire : *Il y a tant d'hommes sous la* TOILE. (Acad.) *Nous n'avions qu'une pipe à nous deux, nous buvions dans la même coupe, nous couchions sous la même* TOILE. (De Maistre.)

— Peint. Toile clouée sur un cadre et enduite d'une teinte ordinairement blanche ou grisâtre, sur laquelle on peint : *Sur un chevalet était étendue une* TOILE *où il avait ébauché la victoire d'Arminius sur les légions romaines.* (J. Sandeau.)

— Fig. Il se dit pour Tableau : *On a de lui quelques belles* TOILES.

— Mar. Voiles d'un vaisseau : *Ce navire porte beaucoup de* TOILE ; *il fait de la* TOILE. (Acad.) *La flotte déployait toute sa* TOILE *pour dévorer l'espace entre elle et la flotte combinée.* (Lam.)

— Au pl. Chass. Pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc, pour prendre des sangliers : *Il a tué le sanglier dans les* TOILES. *Tendre les* TOILES. (Acad.)

— Grands filets que l'on tend pour prendre les cerfs, les biches, les chevreuils, etc. : *Quand on veut prendre des cerfs en vie, on les prend dans les* TOILES. (Acad.)

— Fam. *Il va se mettre dans les toiles*, il va se coucher.

— J. de paume. Rideaux qui descendent du toit jusqu'à la muraille et que l'on tire pour se mettre à l'abri du soleil : *Tirer les* TOILES. *La balle a donné dans les* TOILES. (Acad.)

TOILÉ, n. m. Techn. Fond de la dentelle dont le tissu a quelque ressemblance avec la toile.

— *Toilé d'une dentelle*, ce qui, dans le point à l'aiguille, se nomme le tissu ou point fermé.

TOILERIE, n. f. (*toile*) Pron. *toal-ri*. — Comm. Toute espèce de toile : *Le commerce de* TOILERIE. (Acad.) *La Silésie fournit à la Prusse la* TOILERIE *dont elle a besoin.* (Chaptal.)

— Collectiv. Tout tissu de coton, toute étoffe faite de matières végétales autres que le chanvre ou le lin.

— Atelier où l'on fabrique les toiles. ‖ Magasin où l'on vend des toiles.

TOILETTE, n. f. Pron. *toa-lètt*. — Toile qu'on étend sur une table, pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement : TOILETTE *unie*. TOILETTE *à dentelle.* (Acad.)

— *Toilette de point*, point préparé pour servir de toilette : *Elle acheta une belle* TOILETTE DE POINT. TOILETTE DE POINT *d'Angleterre.* (Acad.)

— Plus particul. Flambeaux, boîtes, flacons, etc., qui servent à une femme lorsqu'elle se pare : TOILETTE *d'argent*. TOILETTE *de bois de Sainte-Lucie.* (Acad.)

— *Dessus de toilette*, pièce de velours, de damas, bordée de dentelle ou de frange, avec laquelle on couvre tout ce qui est sur la toilette : DESSUS DE TOILETTE *de velours*. DESSUS DE TOILETTE *de damas.* (Acad.)

— Tout ce qui couvre et qui garnit le meuble devant lequel une femme se place lorsqu'elle veut se parer : *Belle* TOILETTE. *Sa* TOILETTE *était magnifique. Mettre la* TOILETTE. (Acad.)

— Meuble garni de ce qui sert à la parure d'une femme : *La* TOILETTE *n'est pas bien là. Approchez la* TOILETTE *de la cheminée.* (Acad.)

Attends, discret mari, que la belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur la *toilette*. (Boil.)
Je la voyais tantôt, devant une *toilette*,
D'une mouche assassine irriter ses attraits. (Regnard.)

— *Toilette de campagne*, table à compartiments, qui contient les boîtes, les flacons, etc., nécessaires à la toilette.

— *Voir, entretenir une dame à sa toilette*, la voir, l'entretenir pendant qu'elle se coiffe.

— Fig. et fam. *Pilier de toilette*, homme qui assiste assidûment à la toilette d'une ou de plusieurs femmes. ‖ Peu usité.

— *Revendeuse, marchande à la toilette*, femme qui porte dans les maisons, des hardes, des étoffes, des bijoux à revendre. ‖ On dit dans le m. sens : *Vendre, revendre à la toilette.*

— Détails de l'ajustement, action de se parer, de s'habiller, pour paraître en public, en société : *Une* TOILETTE *soignée, recherchée. Faire sa* TOILETTE. *N'être occupé que de sa* TOILETTE. *Elle dépense beaucoup pour sa* TOILETTE. (Acad.) *Il acheva à la hâte sa* TOILETTE. (Scribe.) *Son bonheur, son seul plaisir était la* TOILETTE. (H. de Balz.)

La charmante toilette, et qu'elle est bien ainsi ! (C. Del.)

— Recherche dans les ajustements, parure : *La* TOILETTE *ne va pas à toutes les femmes.* (E. About.) *Il n'y a que la femme comme il faut pour être à l'aise dans sa* TOILETTE, *rien ne la gêne.* (H. de Balz.)

— *Toilette des condamnés*, coupe des cheveux que l'on fait aux condamnés à mort un peu avant leur exécution.

— *Cabinet de toilette*, petite chambre où l'on s'habille, où l'on se pare : *Cette femme passe une bonne partie de ses matinées dans son* CABINET DE TOILETTE. (Acad.)

— Morceau de toile dont les marchands d'étoffe enveloppent leurs marchandises, et les tailleurs les habits qu'ils vont rendre.

TOILIER, IÈRE, n. Pron. *toa-lié, liér*. Techn. Ouvrier qui fabrique de la toile.

— Comm. Marchand de toile en gros ou en détail : *La boutique d'un* TOILIER. (Acad.)

— Adj. *Marchand, ouvrier* TOILIER. (Acad.)

— Qui a rapport à la fabrique de la toile : *L'industrie* TOILIÈRE.

TOISE, n. f. (*tendere, tensum*, tendre ; lat.) Pron. *toaz*. — Métrol. Mesure longue de six pieds : TOISE *marquée par pieds. Mesurer avec une* TOISE, *avec la* TOISE, *à la* TOISE, *la* TOISE *à la main.* (Acad.)

— Prov. *On ne mesure pas les hommes à la toise*, c'est par leur degré de mérite qu'il faut les apprécier.

— *Mesurer les autres à sa toise*, les juger d'après soi, les comparer à soi.

— Longueur de six pieds ou d'environ deux mètres : *Faire marché à la* TOISE. *Travailler à la* TOISE, *à tant la* TOISE. (Acad.)

— Fig. et fam. *Long d'une toise*, très-long.

Ils me font dire aussi des mots *longs d'une toise*. (Rac.)

— *Toise courante*, mesure en longueur de quelque chose que ce soit, dont la hauteur ou la largeur est supposée partout la même : *Il a fait marché à la* TOISE *courante.* (Acad.)

— *Toise carrée*, surface carrée dont chaque côté est une toise.

— *Toise cube*, cube dont chaque face a une toise carrée.

— Par extens. Quantité de matière équivalente à celle qui est renfermée dans un corps cubique de six pieds.

TOISÉ, ÉE, part. pass. du v. Toiser.

— Fig. et pop. *Cette affaire est toisée*, se dit d'une affaire terminée. *C'est une* AFFAIRE TOISÉE, *il n'en faut plus parler.* CELA EST TOISÉ. (Acad.)

— Fig. et pop. m. part. *C'est un homme toisé*, c'est un homme dont la valeur est appréciée.

TOISÉ, n. m. Mesurage à la toise : *Le juge a nommé des experts pour faire le* TOISÉ *de cette maison. Ce* TOISÉ *n'est pas juste, n'est pas exact.* (Acad.)

— Mathém. Science, art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou

leur volume en parties de certaines unités convenues : par exemple, en toises ou en mètres carrés, s'il s'agit de surfaces ; en cubes, s'il s'agit de volume.

— Évaluation par toises des travaux faits, exécutés dans la construction d'un bâtiment.

TOISER, v. tr. ou act, 1^re^ conj. Pron. *toa-sé.* — Mesurer à la toise : TOISER *un bâtiment, une muraille.* (Acad.)

— TOISER *une pièce de bois,* en évaluer le volume en pieds cubiques.

— *Toiser un soldat,* mesurer sa taille.

— Fig. *Son esprit géométrique* TOISAIT *ce qui se disait dans la conversation.* (Montesq.)

— Fig. et fam. *Toiser quelqu'un,* l'examiner avec attention, le considérer avec une sorte de dédain. *Il l'A* TOISÉ *de la tête aux pieds.* (Acad.) *Il* TOISE *impertinemment la plus jolie duchesse.* (H. de Balz.)

Je défirai bien,
Quand j'ai *toisé nos* gens, qu'on m'en impose en rien.
(Gress.)

= **Se toiser,** v. Pron. Être toisé : *Ce mur doit* SE TOISER *aujourd'hui.*

— S'examiner mutuellement : *Ils* SE SONT TOISÉS *sans se dire un seul mot.* (Acad.)

TOISEUR, n. m. pron. *toa-zeur.* — Celui qui toise, dont la profession est de toiser : *Il était* TOISEUR *des bâtiments du roi. Un habile* TOISEUR. TOISEUR *en bâtiments.* (Acad.)

TOISON, n. f. (*tonsio*, action de tondre; lat.) Pron. *toa-zon.* — La laine d'une brebis, d'un mouton : *Ce mouton a une belle* TOISON. *Laver, éplucher les* TOISONS. *Il a vendu tant de* TOISONS *de ses bêtes à laine.* (Acad.)

Il fallut aux brebis dérober leur *toison.* (Boil.)

— Par extens. Pelage laineux de plusieurs mammifères.

— Mythol. *La toison d'or,* toison du bélier sur lequel les anciens poètes, selon Phrixus et Hellé, passèrent la mer : *Jason alla avec les Argonautes à la conquête de la* TOISON D'OR, *qui était gardée dans la Colchide par deux taureaux vomissant des flammes.* (Acad.)

— *La Toison d'or,* ou absol. *La Toison,* ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne : *Chevalier de l'ordre de la Toison, de la* TOISON D'OR. (Acad.)

— Blas. Peau de mouton garnie de sa laine. || Le mouton tout entier.

TOIT, n. m. (*tegere, tectum,* couvrir; lat.) Pron. *toa.* — Constr. Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter : TOIT *plat.* TOIT *en pointe.* TOIT *en terrasse. Le couvreur travaille sur le* TOIT *de la maison. Ce* TOIT *a un comble de bois, de fer. Monter sur le* TOIT. *Aller d'un* TOIT *à l'autre.* (Acad.) *Le pavillon de chaque extrémité est couronné par des* TOITS *très-élevés.* (H. de Balz.)

— Fig. Maison, demeure : *Nous n'avons eu qu'un* TOIT, *qu'un berceau, nous n'aurons qu'un tombeau.* (B. de St-P.)

Ce *toit*, c'est ton berceau! (C. Del.)

— *Habiter sous le même toit,* loger dans la même maison. *Ils* HABITAIENT *tous les deux* SOUS LE MÊME TOIT. (Acad.)

— *Le toit paternel,* la maison paternelle :

Il va vivre et mourir loin du *toit paternel.* (Del.)

— Fig. *Un toit hospitalier, protecteur,* une maison où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge.

— *Un humble toit,* une petite maison de peu d'apparence, une chaumière qu'habitent de pauvres gens.

— Par extens. Toute espèce de domicile, d'asile, de refuge, d'abri :

Les troupeaux ne sont plus sous leurs rustiques *toits.*
(M^me^ Deshoul.)

— Écon. rur. *Toit à cochons, à porcs,* petite loge où l'on enferme ces animaux. || V. TECT.

— Fig. et fam. *C'est un toit à cochons,* se dit d'une chambre malpropre.

— Fig. *Publier, prêcher une chose sur les toits,* en parler publiquement, l'annoncer hautement.

— Fam. *Dire une chose sur les toits,* la répandre, la divulguer partout.

— Fam. et fig. *Par dessus les toits,* de la façon la plus évidente :

Ce sont des maladroits
Qui mentent sans mesure et *par-dessus les toits.*
(Em. Augier.)

— J. de paume. Ais en forme de toit, qui couvre la galerie, le côté du dedans et l'autre bout du jeu où est la grille : *Dans les jeux de paume qui ont ce qu'on appelle un dedans, il y a trois* TOITS. *La balle a porté sur les deux* TOITS. (Acad.)

— Prov. et fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits,* lui faciliter les moyens de réussir dans ce qu'il souhaite, ou lui donner occasion de paraître, de se faire valoir.

— Min. Partie de la roche qui couvre la mine ou le filon.

TOITURE, n. f. Pron. *toa-tur.* — Ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment : *Les couvreurs et les charpentiers travaillent à la* TOITURE. *Faire des réparations à la* TOITURE. (Acad.)

— Mar. *Toiture mobile,* toit en couverture que l'on emploie dans les arsenaux, pour abriter le dessus et les hauts d'un bâtiment en construction ou désarmé.

TOKAI, n. m. Pron. *to-kè.* — Vin de Hongrie, qui tient un des premiers rangs parmi tous les vins connus.

TÔLE, n. f. (*tela,* toile; lat.) Techn. Fer battu et réduit en feuilles ou plaques minces, dont on fait des poêles et d'autres ouvrages : *Son poêle n'est pas de fonte, il est de* TÔLE. *Cheminée garnie de* TÔLE. *Vase et plateau de* TÔLE *vernie.* (Acad.) *Il apprêtait lui-même son café sur un réchaud de* TÔLE *qui restait toujours dans l'angle noir de sa cheminée.* (H. de Balzac.)

— Plaque de fer battu, percée de plusieurs petits trous à l'usage des émailleurs.

TOLÉRABLE, adj. des 2 g. (*tolerabilis*; lat., m. sign.) Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter : *Pensez-vous que cela soit* TOLÉRABLE? *Si c'est un défaut, il est bien* TOLÉRABLE. *Cette douleur n'est pas* TOLÉRABLE. (Acad.) *Cela n'est pas* TOLÉRABLE. (Volt.) *La conquête, odieuse à tout peuple, ne devient* TOLÉRABLE *aux yeux de ceux qui la subissent, qu'au prix d'un bon gouvernement.* (Thiers.)

TOLÉRABLEMENT, adv. D'une manière tolérable, supportable : *Écrire* TOLÉRABLEMENT *en vers français.* (Volt.)

— Passablement ou médiocrement : *Je travaille quand je me porte* TOLÉRABLEMENT. (Volt.)

TOLÉRANCE, n. f. (*tolerare,* supporter; lat.) Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher : *Il ne jouit de cela que par* TOLÉRANCE. (Acad.) *La raison la plus vulgaire veut aujourd'hui de la* TOLÉRANCE *en tout.* (C. Del.) *La* TOLÉRANCE *est devenue le dogme dominant de tous les honnêtes gens de l'Europe.* (Volt.)

— *Tolérance théologique, ecclésiastique* ou *religieuse,* condescendance qu'on a les uns pour les autres, touchant certains points qui ne sont pas regardés comme essentiels à la religion : *L'Église latine a toujours usé de* TOLÉRANCE *pour l'Église grecque sur le mariage des prêtres. La* TOLÉRANCE *est prescrite aux théologiens touchant les opinions des diverses écoles.* (Acad.) *La première loi de l'empire de Russie est la* TOLÉRANCE *de toute secte.* (Volt.)

— *Tolérance civile,* permission qu'un gouvernement accorde de pratiquer, dans l'État, d'autres religions que celles qui y sont reconnues par les lois : *La* TOLÉRANCE *civile est quelquefois restreinte à certains cultes, à certaines croyances.* TOLÉRANCE *générale, universelle. L'esprit de* TOLÉRANCE *qui règne dans tel pays.* (Acad.) *On ne peut accepter une* TOLÉRANCE *quand on a un droit.* (St-Simon.)

— Admin. *Maison de tolérance,* maison de prostitution.

— Monn. Quantité d'alliage que la loi autorise dans les matières d'or et d'argent. || On disait autrefois *Remède.*

TOLÉRANT, part. pr. du V. Tolérer.

TOLÉRANTE, ANTE, adj. Qui tolère ; il se dit particul. en matière de religion et de politique : *Un prince* TOLÉRANT. (Acad.) *Je suis* TOLÉRANT; *je trouve très-bon qu'on pense autrement que moi.* (Volt.)

Clémente, elle pardonne avec Guise expirant,
Embrase Fénelon d'un amour *tolérant.* (C. Del.)

— En parl. des personnes, Indulgent dans le commerce de la vie : *Il est fort* TOLÉRANT *de son naturel.* (Acad.)

TORÉRANTISME, n. m. Pron. *to-lé-ran-tism.* — Théol. Opinion de ceux qui étendent trop loin la tolérance théologique : *Sa tolérance dégénère en* TOLÉRANTISME. (Acad.)

— Système de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions : *Il flétrissait du nom de* TOLÉRANTISME *cette indulgence du prince pour toutes les religions.* (Acad.) *Vous flétrissez l'indulgence, la tolérance, du nom de* TOLÉRANTISME. (Volt.)

TOLÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Tolérer : *Religion* TOLÉRÉE.

TOLÉRER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*tolerare*; lat.) Il change l'*é* fermé du rad. *tolér* en *è* ouvert avant les termin. *e, es, ent,* seulement : *je tolère, il tolère, ils tolèrent.*) — Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus, des injustices, et pour les personnes qui les commettent : *Il* TOLÉRAIT *leurs injustices. Je ne puis* TOLÉRER *que cet homme s'arroge un tel droit. Il y a des abus qu'on ne doit jamais* TOLÉRER. (Acad.) *Une religion qui peut* TOLÉRER *les autres ne songe guère à sa propagation.* (Montesq.) *Nul n'aime à* TOLÉRER *les fripons, s'il n'est fripon lui-même.* (J.-J. Rouss.)

— Avoir de l'indulgence pour les fautes, les défauts, les imperfections de ses semblables : *Il faut* TOLÉRER *les défauts de son prochain.* (Acad.) *Une des premières vertus est de* TOLÉRER *dans les autres ce qu'on doit s'interdire à soi-même.* (Duclos.)

— Supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien, ou que l'on croit n'être pas bien : *On* TOLÈRE *toutes sortes de religions dans ce pays-là. Il y a des lieux où l'on autorise l'exercice du judaïsme, et d'autres où l'on n'a fait que le* TOLÉRER. (Acad.)

Qu'il dompte son orgueil, qu'il force sa colère
A respecter en moi ce qu'en lui je *tolère.* (C. Del.)

— *Tolérer quelqu'un,* supporter quelqu'un dont la présence nous est désagréable.

= **Se tolérer,** v. pron. Être toléré.

TÔLERIE, n. f. Techn. Art du tôlier.

— Usine où l'on fabrique de la tôle.

TOLET, n. m. Pron. *to-lè.* — Mar. Cheville de bois ou de fer qui s'enfonce par la tolétière et le plat-bord dans la muraille d'une embarcation pour recevoir l'estrope d'un aviron, ou pour l'appuyer pendant qu'on le manœuvre.

TOLÉTIÈRE, n. f. Pron. *to-lé-tièr.* — Mar. Renfort en bois cloué sur le plat-bord pour recevoir un tolet et servir d'appui aux avirons.

TÔLIER, n. m. Pron. *tô-lié.* — Techn. Celui qui fabrique la tôle.

TOLIÈRE, n. f. — Mar. V. TOLIÈRE.

TOLLÉ, n. m. (*tolle,* tue; lat.) Mot latin pris de l'Évangile, *Crier tollé sur, contre quelqu'un,* crier afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un : *Il faut* CRIER TOLLÉ *sur lui, contre lui.* (Acad.)

— Simpl. Cris d'indignation : *Vous voyez que je ne vous cache rien; ce fut un* TOLLÉ *général.* (H. de Balz.)

TOLU (BAUME DE), n. m. Pharm. Baume que l'on tire de Tolu, de la province de Carthagène, et qui découle du myroxyle, arbre de la famille des Légumineuses. On l'emploie avec succès contre les affections pulmonaires et catarrhales.

TOMAISON, n. f. (*tomus,* volume; lat.) Pron. *to-mè-zon.* — Typogr. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression, dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes : *Vérifier la* TOMAISON. (Acad.)

TOMAN, n. m. Relat. Somme de compte en usage dans la Perse, et qui vaut environ cinquante francs de notre monnaie.

Elle valait mille *tomans ;*
On la vendit à Sa Hautesse. (V. Hugo.)

TOMATE, n. f. (*tomata*; esp.) Bot. Plante de la famille des Solanées, autrement nommée *Pomme d'amour;* elle porte des fruits d'un rouge vif, et dont le suc, légèrement acide, sert dans les préparations culinaires : *La greffe de la* TOMATE *sur la pomme de terre réussit parfaitement.*

— Son fruit : *Sauce aux* TOMATES. (Acad.)

— Adj. *Sauce* TOMATE. *Ris de veau piqués à la sauce* TOMATE.

TOMBAC, n. m. (*tombac*; pers.) Pron. *ton-bak.* — Alliage d'argent, de zinc et de cuivre jaune : *Le* TOMBAC *est blanc quand c'est le zinc qui domine, et jaune quand c'est le cuivre.* (Acad.)

— *Tombac blanc,* composition métallique blanche, qui ressemble assez à de l'argent ; il s'emploie dans la fabrication des bijoux en faux.

TOMBAL, ALE, adj. (*tombe.*) Archéol. Sépulcral : *Pierre* TOMBALE.

TOMBANT, pass. prés. du v. Tomber.

TOMBANT, ANTE, adj. Qui tombe : *Des troupeaux de chèvres à oreilles* TOMBANTES *sortaient du village au lever de l'aurore.* (Chateaubr.)

— *Des cheveux tombants,* des cheveux longs qui ne sont pas rattachés.

— Bot. *Calice tombant,* celui dont la chute n'a lieu qu'au moment de celle des pétales.

— *Feuilles tombantes,* celles qui tombent en automne.

— *Nuit tombante,* partie du jour où la nuit commence à paraître : *Il s'est couché à la* NUIT TOMBANTE. (C. Del.)

— Météor. *Étoile tombante,* étoile filante, petits corps, probablement planétaires, qui s'enflamment en traversant l'atmosphère terrestre.

TOMBE, n. f. (τύμβος; gr. m. sign.) Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture : TOMBE *de marbre. Lever une* TOMBE. *Mettre une épitaphe sur une* TOMBE. (Acad.)

Un homme dans la *tombe* est un navire au port. (Malh.)

— Sépulcre : *Être dans la* TOMBE. (Acad.)

Je n'ai pu pour lui conquérir une *tombe*. (C. Del.)

— Fig. La mort :

La *tombe* avant vous me réclame. (C. Del.)

— *Descendre dans la tombe*, mourir.

— *Être sur le bord de la tombe*, être très-âgé ou être dangereusement malade.

— Anc. *Avoir droit de tombe dans une église*, avoir droit d'y être enterré. || On dit aujourd'hui, *Avoir droit de sépulture*.

TOMBÉ, ÉE, part. pass. du v. Tomber : *Homme* TOMBÉ. *Femme* TOMBÉE.

Il reportait au nid la colombe *tombée*. (A. Soum.)

— Déchu :

L'homme est un Dieu *tombé* qui se souvient des cieux. (Lam.)

— Fig. *Cette maison est tombée en quenouille*, il ne reste que des filles.

— Fam. *Un auteur tombé*, un auteur dramatique dont la pièce a été sifflée.

— Fig. et fam. *Il est bien tombé*, il a bien rencontré; le hasard l'a bien servi.

— N. m. Chorégr. Espèce de pas que l'on exécute en s'élevant d'abord sur la pointe des pieds et pliant après le pas.

TOMBEAU, n. m. (*tombe*). Pron. *ton-bô*. — Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est enterré : TOMBEAU *magnifique. Les* TOMBEAUX *des rois. Superbe* TOMBEAU. (Acad.) *Quel* TOMBEAU *renferma jamais de si précieuses dépouilles ?* (Fléch.) *Un* TOMBEAU *est un monument placé sur les limites des deux mondes.* (B. de St-P.)

Dans nos temps sans croyance, où l'on se rit de tout,
Laisse au moins des *tombeaux* la majesté de bout.
(C. Del.)

— *Cette famille a son tombeau en tel endroit*, on enterre ordinairement en tel endroit les morts de cette famille.

— *Les tombeaux sont sacrés*, il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés.

— *Fouiller dans le tombeau de quelqu'un*, rechercher sa vie après sa mort pour noircir sa mémoire.

— Fig. La mort : *Chaque instant de notre vie nous approche du* TOMBEAU. *Je vous serai fidèle jusqu'au* TOMBEAU. (Acad.) *Il n'attend rien au delà du* TOMBEAU. (Mass.)

— Mor. par anal. *Quelle solitude n'est pas un* TOMBEAU ! (Volt.)

— *Descendre au tombeau*, mourir.

— *Tirer quelqu'un du tombeau*, lui sauver la vie, le rendre à la vie : *Son médecin l'*A TIRÉ DU TOMBEAU. (Acad.)

— *Suivre quelqu'un au tombeau*, mourir peu de temps après lui : *Sa femme n'a pas tardé à le* SUIVRE AU TOMBEAU. (Acad.)

— *Jusqu'au tombeau*, jusqu'à la mort : *Être fidèle à quelqu'un jusqu'au* TOMBEAU.

— Fig. *La réputation est le plus magnifique* TOMBEAU. (Boursault.)

— Fig. En parl. des choses, *Mettre, conduire, mener quelqu'un au tombeau*, causer sa mort : *Cette maladie le* MÈNERA AU TOMBEAU. *Le chagrin l'a conduit au* TOMBEAU. (Acad.)

— *Lit en tombeau*, lit dont le bois a la forme carrée d'un monument sépulcral.

— *Chaudière en tombeau*, chaudière dont la forme ressemble à celle d'un tombeau.

— Fig. En parl. des choses, Fin, destruction : *On a dit que le mariage était le* TOMBEAU *de l'amour. L'anarchie est le* TOMBEAU *de la liberté.* (Acad.) *Les petites considérations sont le* TOMBEAU *des grandes choses.* (Volt.)

TOMBÉE, n. f. Pron. *ton-bé*. — Il ne s'empl. guère que dans ces locut., *A la tombée de la nuit*, *A la tombée du jour*, au moment où le jour tombe, où la nuit approche : *Deux compagnies de gens de pied partirent à petit bruit dès* LA TOMBÉE DU JOUR. (Vitet.) A LA TOMBÉE DE LA NUIT *la fusillade devint moins vive.* (Ste-Aulaire.) *Ce ne fut qu'*À LA TOMBÉE DE LA NUIT *que le cortége reconduisit la fiancée.* (Lam.)

— Comm. Ce qui fait tomber entièrement le bassin de la balance où se trouve la marchandise : *Il manque la* TOMBÉE.

— Chorégr. Espèce de pas. V. TOMBÉ.

TOMBELIER, n. m. Charretier qui conduit au tombereau.

TOMBELLE, n. f. Tombe formée d'une éminence de terre. || Peu usité.

TOMBER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Il se conjugue ordinairement avec l'aux. *être*.

— Être emporté, entraîné de haut en bas par son propre poids : TOMBER *lourdement.* TOMBER *à la renverse.* TOMBER *de son haut, de toute sa hauteur.* TOMBER *sur les genoux.* TOMBER *à terre.* TOMBER *dans l'eau.* TOMBER *de cheval.* TOMBER *dans un précipice. Il a failli* TOMBER. *Il a voulu courir, et il* EST TOMBÉ. *La maladie lui a fait* TOMBER *les cheveux. Toutes les dents lui* SONT TOMBÉES. *Les larmes* TOMBENT *de ses yeux.* (Acad.) *Le bubale a des cornes qui ne* TOMBENT *point.* (Buff.) *Si humble que soit la chaumière, elle est aperçue du soleil q... fait* TOMBER *ses rayons.* (A. Mart.) *Les vagues se he...taient, se soulevaient et* TOMBAIENT *en mugissant dans un gouffre.* (Barthél.) *Il est rare que les cheveux qui accompagnent les tempes,* TOMBENT *en entier.* (Buff.)

Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge ! (Corn.)
Il *tombe* sur son lit, sans chaleur et sans vie. (Rac.)
Il veut passer le fleuve, et dans les flots il *tombe*.
(A. Soum.)

— Mourir :

Ce héros dans mes bras est *tombé* tout sanglant. (Rac.)

— *Laisser tomber*, permettre de tomber.

— Il se dit quelquefois de la neige, de la grêle, etc. : *La pluie* TOMBE. *Le brouillard* TOMBE. *Le serein* TOMBE. *La neige* TOMBE. *La grêle* TOMBE. *Le tonnerre est* TOMBÉ. (Acad.)

Tombe, tombe, feuille éphémère,
Voile aux yeux ce triste chemin;
Cache au désespoir de ma mère
La place où je serai demain. (Millev.)

— Fam. *Si le ciel tombait, il y aurait bien des allouettes de prises*, se dit à ceux qui font des suppositions impertinentes.

— *Tomber raide mort, tomber mort*, mourir tout d'un coup en tombant.

— *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un*, s'y jeter, ou s'abaisser devant lui aux plus humbles supplications.

— Il se dit d'un ennemi vaincu :

Venez voir à vos pieds *tomber* vos ennemis. (Rac.)

— En parl. des choses, Périr, subir une ruine complète : *Que tout ce qui rampe se console, car tout ce qui s'élève* TOMBE. (Dupaty.) *L'Empire avait abusé de la force et de la guerre, il* EST TOMBÉ *par la force et par la guerre.* (V. Cous.)

— *Ce bâtiment, cet édifice tombe en vétusté, en ruine*, il est dans un tel état de vétusté, de délabrement, qu'il en tombe de temps en temps quelque partie.

— S'abattre : TOMBEZ, TOMBEZ, *voiles importuns.* (Fléch.)

— Fig. *Les mains* TOMBÈRENT *au peuple d'étonnement et de douleur.* (Boss.)

— On dit de même : *Les bras me tombèrent*, ma surprise fut si grande que je demeurai sans action.

— Il se dit d'un regard, d'un coup d'œil.

Tous vos regards sur moi ne *tombent* qu'avec peine. (Rac.)

— *Tomber sur ses pieds*, se trouver sur ses pieds après sa chute.

— Fig. et fam. Se tirer heureusement d'une circonstance critique : *Il* TOMBE *toujours sur ses pieds. Il ne peut* TOMBER *que sur ses pieds.* (Acad.)

— Prov. et fig. : *Tomber de son haut*, être extrêmement surpris de quelque chose : *Quand je vois cela, je* TOMBE DE MON HAUT. (Acad.)

— Fig. et fam. *Cet homme est tombé les quatre fers en l'air*, il est tombé à la renverse.

— Prov. et fig., *Tomber des nues*, être extrêmement surpris, étonné : *Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je* TOMBE DES NUES, *il me semble que je* TOMBE DES NUES. (Acad.)

— *Cet homme semble tomber des nues*, il est tout à fait embarrassé de sa contenance.

— *Cet homme nous est tombé des nues*, il n'est connu ni avoué de personne, ou il est arrivé sans être attendu.

— En parl. d'un ouvrage d'imagination, être mal amené, mal préparé : *Ce personnage, cet incident, ce dénoûment* TOMBE DES NUES.

— Fig. et fam. *Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre*, on l'a remarqué; on l'a relevé.

— Fig. *Laisser tomber ses paroles*, parler nonchalamment.

— Fig. *Laisser tomber sur quelqu'un un regard de pitié, de dédain, etc.*, le regarder avec pitié, etc.

— *Tomber sur quelqu'un*, se jeter, se précipiter, fondre sur lui, le charger, l'attaquer vigoureusement : *Il* TOMBA *sur lui avec fureur et le frappa. La cavalerie de l'aile droite* TOMBA *sur la gauche de l'ennemi, et la tailla en pièces. Les ennemis, ayant fait une sortie,* TOMBÈRENT *sur les travailleurs.* (Acad.) *Il précipite sa marche pour* TOMBER SUR *nos soldats épuisés.* (Boss.)

— Dans le m. sens : *Six vaisseaux de guerre* TOMBÈRENT *tout à coup sur une flotte de navires marchands. Après le gain de la bataille, l'armée* TOMBA *sur telle place.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Tomber sur quelqu'un, lui tomber rudement sur le corps, tomber sur sa friperie*, dire de quelqu'un des choses dures et désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence.

— Fig. et fam. *Tomber sur un mets, sur un plat*, en manger avec avidité.

— Fig. *Tomber sur un passage, sur un vers, sur un mot*, etc., le rencontrer par hasard dans un livre : *En ouvrant le livre, je* SUIS TOMBÉ *sur le passage que je cherchais.* (Acad.)

— En parl. des accidents, Atteindre, frapper : *On apprend la mort pour la première fois quand elle* TOMBE *sur ce qu'on aime. Un de ces accidents rares, uniques, qui ne* TOMBENT *que sur quelques malheureux.* (Mass.)

— Il se dit aussi des grâces, des faveurs : *Elle fut comblée de toutes les grâces qui pouvaient* TOMBER *sur sa personne ou sur sa famille.* (Fléch.)

— Fig. et fam. *Tomber sur les bras de quelqu'un*, se trouver inopinément à sa charge.

— Fauconn. *L'oiseau a tombé sur la perdrix*, il a fondu tout d'un coup sur elle.

— *Tomber sous la main de quelqu'un*, se trouver sous sa dépendance, être exposé à sa colère, à son ressentiment : *S'il* TOMBE *jamais sous ma main, il se repentira de m'avoir offensé.* (Acad.)

Adieu, vous êtes une ingrate;
Ne tombez jamais sous ma patte. (La F.)

— Fig. et fam. En parl. des choses : *Tomber sous la main*, être trouvé fortuitement : *Si, en arrangeant votre bibliothèque, ce volume vous* TOMBE SOUS LA MAIN, *je vous prie de le mettre à part.* (Acad.)

— Fig. *Faire tomber les armes des mains*, fléchir quelqu'un, l'apaiser : *Les soumissions de ses ennemis lui firent* TOMBER LES ARMES DES MAINS. (Acad.)

— Par anal. *Faire tomber la plume des mains*, décourager quelqu'un d'écrire; faire qu'il s'interrompe tandis qu'il écrit : *Cet ouvrage est si beau qu'il a* FAIT TOMBER LA PLUME DES MAINS *à ceux qui voulaient traiter le même sujet. Cette nouvelle funeste m'a* FAIT TOMBER LA PLUME DE LA MAIN. (Acad.)

— Par extens. Être subitement frappé d'une affection maladive : TOMBER *en défaillance.* TOMBER *en syncope.* TOMBER *en pamoison.* TOMBER *en enfance.* TOMBER *en léthargie.* TOMBER *en apoplexie.* (Acad.) *Il* TOMBA *dans une léthargie profonde.* (Volt.) *Il* TOMBA *dans une apoplexie dont il est mort ce matin.* (M[me] de Sév.)

— *Tomber d'épilepsie, du haut mal*, avoir le mal caduc.

— *Tomber de faiblesse, d'inanition*, être dans une extrême faiblesse, être près de se trouver mal, faute de nourriture.

— *Tomber de sommeil*, avoir un extrême besoin de dormir.

— *Tomber malade*, devenir subitement malade : *Il* TOMBA MALADE *d'une maladie si étrange que les médecins ne savaient quel remède y apporter.* (Mérim.)

— Fig. *Tomber dans la pauvreté, la misère, le malheur*, devenir pauvre, malheureux.

— *Tomber dans le mépris*, devenir un objet de mépris.

— *Tomber en disgrâce, dans la disgrâce*, n'être plus dans les bonnes grâces de quelqu'un, n'avoir plus de part à sa bienveillance, à sa faveur.

— *Faire tomber quelqu'un en confusion*, lui faire éprouver, lui causer une grande confusion.

— Fig. et fam. *Tomber dans la dévotion*, devenir dévot.

— *Tomber dans le trouble*, être troublé, agité.

— Fig. *Tomber en faute, dans le crime, dans le péché*, commettre une faute, un crime, un péché.

— Mystiq. Pécher : *Le juste* TOMBE *sept fois le jour. Sitôt que l'on* EST TOMBÉ, *il faut songer à se relever.* (Acad.)

— Fig. *Tomber dans l'aveuglement, dans l'endurcissement*, devenir insensible aux vérités de la religion.

— En parl. des choses, *Tomber en désuétude*, cesser d'être en usage.

— *Cela est tombé dans l'oubli*, on ne s'en souvient plus.

— Fig. *Sa voix tombe,* sa voix faiblit.

— *Laisser tomber sa voix*, la laisser s'affaiblir : *Il ne faut pas* LAISSER TOMBER SA VOIX *à la fin des phrases.* (Acad.)

— Cesser, discontinuer : *Le vent est* TOMBÉ. *On a laissé* TOMBER *la conversation. Laissez* TOMBER *tous ces bruits, tous ces mauvais propos. Cette calomnie* TOMBERA *d'elle-même.* (Acad.)

— *Il faut laisser tomber cela*, il faut, pour empêcher qu'on n'y fasse attention, paraître n'y pas faire attention soi-même.

— *Ces bruits commencent à tomber*, on parle moins de ce qui faisait le sujet de ces bruits.

— *Le jour tombe,* la nuit approche.

— Mar. *La mer tombe*, les lames commencent à diminuer. || *Le vent tombe*, sa force diminue très-sensiblement.

— En parl. d'un navire, *Tomber sous le vent*, perdre l'avantage du vent.

— Mar. *Tomber sur un vaisseau*, arriver et fondre sur un vaisseau. || Être entraîné sur lui, et menacé de le choquer, par l'effet du vent, des courants, ou par suite d'une mauvaise manœuvre.

— *Tomber dans une flotte, un convoi*, s'y jeter, sans le savoir, la nuit ou par un temps de brume.

— *Tomber sur le nez, tomber de l'arrière,* se dit lorsqu'un vaisseau incline vers ces parties.

— Fig. Dégénérer, descendre, se laisser aller à quelque chose de blâmable : *Cela* TOMBE *dans le burlesque.* TOMBER *dans l'affectation, dans le précieux. Ce peintre* TOMBE *quelquefois dans la manière.* (Acad.)

— *Tomber dans le ridicule*, faire quelque action ridicule.

— *Tomber dans l'erreur, dans la contradiction, en contradiction*, se tromper, se contredire : *Ce sont là de ces contradictions où l'esprit* TOMBE *tous les jours.* (Volt.)

— *Tomber à rien*, se réduire à très-peu de choses : *Tout ce grand étalage* TOMBE À RIEN. (Ac.)

— *Cette dépense tombe en pure perte*, elle ne produit rien.

— En parl. des choses, *Tomber en putréfaction, en pourriture*, se pourrir.

— *Tomber en poussière*, se réduire en poussière.

— Par anal. Chim. *Tomber en déliquescence, en déliquium.*

— Fig. Déchoir de réputation, de crédit ; perdre de sa vogue : *Ce livre a eu d'abord quelque succès, mais il* EST TOMBÉ. *Ces fabriques, ces manufactures* SONT TOMBÉES. *Cette mode commence à* TOMBER. (Acad.)

— Fig. *L'orgueilleux serait moins fâché de* TOMBER *tout d'un coup que de descendre par degrés.* (Fléchier.)

— Succomber, périr, s'anéantir : *Ilion* TOMBA *sous les efforts des Grecs. Avec lui* TOMBA *la puissance de son favori. Cette théorie, ce système, cette argumentation* TOMBE *devant les faits.* (Acad.) *Cymodocée* TOMBE *comme une fleur que la faux du villageois vient d'abattre sur le gazon.* (Chateaubr.) *Chaque individu qui naît* TOMBE *de lui-même au bout d'un temps.* (Buff.)

> ... Il faut que l'une ou l'autre *tombe ;*
> Qu'Albe devienne esclave, ou que Rome succombe. (Corn.)

> Je l'ai vu dans leurs mains quelque temps se débattre,
> Mais enfin à l'autel il est allé *tomber.* (Rac.)

— *Faire tomber les difficultés*, les faire disparaître : *Il n'y a que votre présence qui puisse* FAIRE TOMBER LES DIFFICULTÉS. (Mass.)

— Littér. En parl. des ouvrages dramatiques, Ne pas réussir : *Cette pièce est* TOMBÉE *à la première représentation ; elle est* TOMBÉE *à plat, tout à plat.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit en parl. des auteurs :

> Un pauvre auteur qui *tombe* est-il une merveille ? (C. Del.)

— *Cette pièce de théâtre est absolument tombée*, on ne la joue plus, on n'en fait plus aucun cas.

— Fam. *Ces études sont tombées*, on les néglige beaucoup aujourd'hui.

— Mus. Il se dit d'une phrase musicale qui finit brusquement, qui n'est pas carrée.

— *C'est un homme qui tombe*, se dit d'un homme dont le corps et l'esprit s'affaiblissent.

— Fig. Il se dit aussi en parl. de toute position fâcheuse ou périlleuse dans laquelle on se trouve jeté, engagé fortuitement ou malgré soi : TOMBER *entre les mains de ses ennemis.* TOMBER *dans les fers, dans l'esclavage.* TOMBER *dans une embuscade, dans un piége. Ces navires marchands* TOMBÈRENT *dans une flotte de vaisseaux ennemis.* (Acad.)

— Fam. Arriver, se trouver par hasard, par accident : *Malheur à celui sur qui peut* TOMBER *un sort si cruel !* (J.-J. Rouss.) *Il* TOMBA *au milieu de gens qui lui étaient connus.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Tomber de Charybde en Scylla*, en voulant éviter un mal, tomber dans un autre.

— *Tomber de fièvre en chaud mal*, tomber d'un état fâcheux dans un pire.

— Chass. *Tomber en défaut*, se dit des chiens qui perdent la piste de la bête.

— Fig. Échoir : *Cette terre* EST TOMBÉE *en partage au cadet. Cette charge* EST TOMBÉE *entre les mains d'un habile homme. Cela* EST TOMBÉ *en de bonnes mains, en bonnes mains.* (Acad.)

— *Ce document, cet écrit, etc., est tombé entre mes mains*, c'est à une circonstance fortuite que je dois la possession, la connaissance de ce document, de cet écrit, etc.

— *Faire tomber la conversation sur quelque sujet*, l'y amener. || On dit de même : *L'entretien* TOMBA *sur un tel. Le discours vint à* TOMBER *sur les affaires présentes.*

— *Le soupçon tomba sur lui*, se porta sur lui : *Il cherchait à faire* TOMBER *le soupçon, ses soupçons sur un tel.* (Acad.)

— *Cela m'est tombé dans l'esprit*, cela m'est venu tout d'un coup dans l'esprit : *Il ne leur* TOMBAIT *pas dans l'esprit de s'occuper de culture ou de commerce.* (Rayn.)

— *Cela ne me serait jamais tombé dans l'esprit*, je ne me serais jamais avisé de cela, je n'aurais jamais conçu une telle pensée.

— *Cela ne peut tomber que dans l'esprit, dans la tête d'un fou*, il n'y a qu'un fou qui puisse imaginer pareille chose.

— *Le sort tomba sur lui*, ce fut lui que le sort désigna.

— *Tomber à la conscription*, être désigné par le sort pour servir en qualité de soldat.

— Fig. Il sert à exprimer la jonction, la coïncidence, le rapport : *Cette rivière* TOMBE *dans telle autre.*

— Arriver à une époque fixe : *Le payement* TOMBE *à la fin du mois. Cette fête* TOMBE *le dimanche.*

— *Cette fête tombe un jeudi*, elle arrive, on chôme un jeudi.

— Typogr. *Tomber en page*, ménager la composition d'un ouvrage, de manière qu'elle se termine convenablement. || *Tomber bien, tomber mal*, se dit d'un livre, d'un chapitre, etc., qui se termine bien ou mal, relativement au commencement du chapitre suivant. || *Faire tomber les pages les unes sur les autres en imprimant*, faire que les pages imprimées sur l'un des côtés d'une feuille répondent exactement à celles qui sont imprimées sur l'autre côté.

— *Tomber d'accord avec quelqu'un*, convenir d'une chose avec lui. || *Tomber d'accord*, avouer, convenir que : JE TOMBE D'ACCORD *que cela est ainsi. Je ne conteste point ce que vous dites, j'en* TOMBE D'ACCORD. (Acad.)

— *Tomber dans le sens, dans le sentiment de quelqu'un*, être de même avis que lui, se rendre à son avis. || *Ils l'ont fait à la fin tomber dans leur sens*, ils lui ont enfin persuadé de se ranger de leurs avis.

— *Tomber dans un piége*, donner dans un piége :

> Je *tombai dans le piége* en voulant l'éviter. (Volt.)

— Prov. *Tomber dans la nasse*, être pris à quelque piége qu'on nous a dressé.

— *Cela tombe sous le sens, les sens*, se dit d'une chose claire, évidente.

— Être pendant : *Son manteau lui* TOMBE *toujours sur les talons. Son habit* TOMBE *en loques.* (Acad.) *Ses habits étaient déchirés, ses cheveux* TOMBAIENT *en désordre sur son visage.* (St-Lamb.)

— Fig. Être supporté par : *Tout le poids de la guerre* TOMBA *sur nous.* (Volt.) *Le fardeau doublé* TOMBA *d'aplomb sur les épaules des faibles et des pauvres, qui furent bien obligés de vendre.* (Mich.)

— Impersonnel. Il se dit de la pluie, de la grêle, etc. *Il* EST TOMBÉ *ce matin beaucoup de pluie. Il* EST TOMBÉ *de la neige pendant quatre jours de suite. Il* TOMBE *de la grêle. Il* TOMBE *de l'eau.* (Acad.)

— *Il m'est tombé entre les mains une pièce fort curieuse*, une circonstance fortuite m'a procuré une pièce fort curieuse.

— Substantiv. *Les hirondelles se jouaient sur l'eau au* TOMBER *du soleil.* (Chateaubr.)

= **Gramm.** La Fontaine, Massillon, Voltaire, La Harpe, etc., ont employé le participe *tombé* avec l'auxiliaire *avoir :*

> ... On aurait ri de l'aventure
> Si la belle avec lui n'*eût tombé* dedans l'eau. (La F.)

Les anciennes superstitions ONT TOMBÉ *avec la puissance de leurs sectateurs.* (Mass.) *Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans Alzire, et l'on a de la peine à croire qu'il* AIT TOMBÉ *de si haut jusqu'à Zulime, ouvrage médiocre.* (La Harpe.)

> Où serais-je, grand Dieu ! si ma crédulité
> *Eût tombé* dans le piége à mes pas présenté ? (Volt.)

— Mais l'usage le plus général est d'employer le verbe *être*, pour exprimer l'action ou l'état. L'Académie cependant, pour exprimer la violence ou la durée d'une action, fait usage de l'auxiliaire *avoir* : *L'oiseau* A TOMBÉ *sur la perdrix. Les poëtes disent que Vulcain* A TOMBÉ *du ciel pendant un jour entier.*

TOMBEREAU, n. m. Pron. *tonb-rô.* — Sorte de charrette entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc. : *Les* TOMBEREAUX *des boueurs de Paris.* TOMBEREAU *plein d'ordures.* (Acad.)

> ... De tous les quartiers éloignés de la ville,
> Les *tombereaux* venaient s'embourber à la file. (Lam.)

— Tout ce qui est contenu dans un tombereau : *Un* TOMBEREAU *de gravois. Un* TOMBEREAU *de sable.* (Acad.)

— Pêch. Sorte de retranchement que l'on pratique derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher quand la bonde perd de l'eau.

— Chass. Petite claie en forme de trémie avec laquelle on prend les oiseaux, en hiver, sur la neige.

TOMBERELLE, n. f. Chass. Grand filet avec lequel on prend des perdrix.

TOMBISEUR, n. m. Pron. *ton-bi-zeur.* Fauconn. — Il se dit du premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

TOMBOLA, n. f. (*tombolo,* culbute ; ital.) Jeu. Variété du loto ; espèce de jeu dans lequel, pour gagner la poule, il faut que les quinze numéros d'un même carton aient été appelés.

— Espèce de loterie de société dans laquelle les numéros sortant gagnent des lots de diverse nature.

TOME, n. m. (τόμή, coupure ; gr.) Volume qui fait partie d'un ouvrage imprimé ou manuscrit : TOME *in-folio, in-quarto. Une histoire imprimée en deux* TOMES, *en trois petits* TOMES. *J'ai fait relier deux* TOMES *en un volume. Le premier, le second* TOME, *etc.* (Acad.)

> Sur ce vaste sujet si j'allais tout tracer,
> Je verrais sous ma main des tomes s'amasser. (Boil.)

— Simpl. Volume. *Il a fait imprimer tous ses ouvrages en un* TOME. (Acad.)

— Fig. et fam. et en m. part. *Faire le second tome de quelqu'un*, lui ressembler en quelque chose : *Vous* FAITES SON SECOND TOME. (Acad.)

TOMÉ, ÉE, part. pass. du v. Tomer : *Ouvrage* TOMÉ. *Feuille* TOMÉE.

TOMELLEUSE ou **TOMELLINE**, adj. f. Pron. *to-mèl-leuz ; mèl-linn.* — Chir. Il se dit d'une des parties colorantes du sang.

TOMENTELLE, n. f. Bot. Genre de champignons.

TOMENTEUX, EUSE, adj. (*tomentum*, duvet ; lat.) Bot. Qui est couvert de poils courts et serrés ; qui semble velouté : *Feuilles* TOMENTEUSES. (Acad.) *L'abricotier se distingue par son fruit* TOMENTEUX. (Richard.)

— Anat. Il se dit des parties cotonneuses et comme veloutées.

TOMENTUM, n. m. (m. lat. *duvet.*) Pron. *to-man-tom.* — Bot. Tissu velouté et serré qui recouvre certaines parties de quelques végétaux.

TOMER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *to-mé.* — Libr. Diviser un ouvrage par tomes.

— Typogr. Indiquer le chiffre des tomes au bas des feuilles.

= **Se tomer**, v. pron. Être partagé en tomes.

TOMIQUE, n. m. (τομή, incision ; gr.) Pron. *to-mik.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des Xylophages. Les larves de ces insectes font de grands dégâts dans nos forêts, en perçant en tous sens les arbres qu'elles habitent.

TOMME, n. f. Écon. rur. Masse de caillé fermenté.

TOMOGYNIE, n. f. Bot. Classe de plantes dont l'ovaire est partagé en quatre lobes distincts.

TOMORODÉE, n. f. Pron. *to-mo-ro-dé.* — Relat. Danse lascive en usage parmi les habitants d'Otaïti.

TOMOTOCIE, n. f. (τομή, incision ; τόκος, accouchement ; gr.) Chir. Opération césarienne.

TON, adj. poss. masc. **TA**, fém. **TES**, pl. des 2 g. De toi, TON *Dieu*, TON *roi*, TON *ami.* (Acad.)

> Tremble, j'étais *ton* frère, et je deviens *ton* juge. (C. Del.)

> Ainsi que de *ta* vie, il y va de *ta* gloire. (Corn.)

> ..Que font là *tes* bras pendant à *ton* côté ?
> Te voilà sur *tes* pieds, droit comme une statue. (Rac.)

— *Ton* se joint par euphonie avec les noms et les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par une *h* muette : TON *épée.* TON *âme.* TON *aventure.*

TON *habileté.* (Acad.) *Ton* AMITIÉ *m'est bien chère et* TON *estime m'est précieuse.*

TON, n. m. (τόνος, gr.; m. sig.) Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix, ou du son d'un instrument : TON *de voix. Un* TON *aigre. Un* TON *doux. Il a haussé, il a baissé le* TON. *Donner le* TON. *Prendre le* TON. *Il a de beaux* TONS *dans la voix.* TON *plaintif.* TON *suppliant. Le* TON *du sentiment, de la colère, de l'indignation.* (Acad.) *Les oiseaux copient souvent les inflexions, les* TONS *de la voix humaine et de nos instruments.* (Buff.)

La couleur lui revint, sa voix change de *ton*. (Boil.)
... Sa façon de rire et son *ton* de fausset
Ont-ils de vous toucher su trouver le secret? (Mol.)

— Par extens. Manière de parler, relativement au son de la voix : *Parler d'un* TON *de maître, d'un* TON *ferme, impérieux, hautain, fier, d'un* TON *moqueur, railleur.* TON *dogmatique.* TON *doctoral. Avoir toujours un* TON *mielleux avec les femmes.* TON *décidé.* TON *amical.* TON *patelin.* (Acad.) *Tous les sentiments ont chacun un* TON *de voix.* (La Rochef.)

— Manière de parler relativement à l'expression qu'on donne à la pensée : *Il y a pour la sincérité un* TON *qui n'offense pas.* (Marm.)

Vous lui parlez d'un *ton* tout à fait obligeant. (Mol.)

— Fig et fam. *Parler à quelqu'un du bon ton, d'un bon ton,* lui parler d'une manière propre à le persuader, à lui imposer.

— Fig. et fam. *Le prendre sur un ton, sur un certain ton,* prendre un certain langage de certaines manières, avoir une certaine conduite : *Si vous le prenez avec moi sur un* TON *de fierté, vous ne réussirez pas. Sur quel* TON *le prenez-vous? Il l'a pris sur un* TON *fort haut, sur le haut* TON. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire baisser le ton à quelqu'un,* l'obliger à rabattre des airs de supériorité qu'il se donne, à parler d'un ton moins impérieux.

— Fig. et fam. *Changer de ton,* changer de langage, de conduite, de manière : *Il traitait tout le monde avec hauteur, mais on lui a bien* FAIT CHANGER *de* TON. (Acad.)

J'ai bien fait de *changer de ton.* (La Font.)

— Fig. et fam. *Faire changer quelqu'un de ton,* l'obliger à tenir un langage, une conduite plus convenable.

— Fig. et fam. *Prendre un ton,* prendre des airs, affecter une sorte de supériorité : *Vous prenez avec moi un* TON *qui ne vous convient point.* (Acad.) *Quel* TON, *quel ascendant ne* PRENNENT-ILS *pas sur les savants!* (La Br.)

— *Bon ton,* caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant : *Le bon* TON *s'acquiert par la fréquentation des personnes bien élevées. Ce jeune homme n'a pas* BON TON. *Cette façon de parler, ce geste n'est pas de* BON TON. (Acad.)

...Le *bon ton* n'est plus de dîner en famille. (Étienne.)

— *Mauvais ton,* langage ou manière en désaccord avec les habitudes du monde élégant : *Un homme de* MAUVAIS TON. *Un propos, une familiarité de* MAUVAIS TON. (Acad.)

— Par anal. : *Le* TON *de la ville, de la cour. Le* TON *du collége. Le* TON *des halles. Le* TON *du corps de garde.* (Acad.)

— En parl. des ouvrages d'esprit, Caractère propre, genre particulier du style : *Le* TON *de cet ouvrage est soutenu. Il a commencé son ouvrage sur un* TON *qu'il n'a pu soutenir. Le* TON *plaintif de l'élégie. Le* TON *galant du madrigal.* (Acad.) *Démosthènes et Cicéron se faisaient une loi de ne sortir jamais ni de leur sujet, ni du* TON *qu'il comportait.* (La Harpe.)

Sur un *ton* si hardi, sans être téméraire,
Racan pourrait chanter à défaut d'un Homère. (Boil.)

— Mus. Intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté l'intervalle du *mi* au *fa* et du *si* à l'*ut.*

— *Demi-ton* ou *semi-ton,* la moitié d'un ton, ou à peu près : *Il faut chanter cet air d'un* DEMI-TON *plus haut. Il faut hausser ce piano d'un* SEMI-TON. *Il y a dans la gamme un* DEMI-TON *du* mi *au* fa, *et un autre du si à l'*ut. (Acad.)

— Par anal. : *Je n'ai jamais élevé ma voix contre lui d'un* DEMI-TON *seulement.* (Boss.)

— Gamme adoptée pour un air, un morceau de musique, et qui emprunte de sa première note le nom qui sert à la distinguer : *Ton d'ut, de ré, de mi. Il y a un dièse dans le* TON *de* sol, *deux dans le* TON *de* ré, *trois dans le* TON *de* la, *etc. Chanter dans tel* TON. *Ce morceau de musique est dans tel* TON. *Changer de* TON. *Passer du* TON d'ut *au* TON *de* sol. (Acad.)

— Intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique.

— Par analog. : *Horace a chanté sur tous les* TONS *et fait résonner toutes les cordes de sa lyre.* (Arnault.)

— *Ton majeur,* celui dans lequel la tierce est composée de deux tons.

— *Ton mineur,* celui dans lequel la tierce est composée d'un ton et d'un demi-ton.

— *Tons relatifs,* ceux dont la gamme présente de l'affinité avec le ton principal.

— Plain-chant. Manière de moduler sur telle ou telle finale prise dans le nombre prescrit, en suivant les règles du chant grégorien : *Les huit* TONS *de l'église. Tel psaume se chante sur le troisième sur le quatrième* TON. *Le* TON *de l'épître, de l'évangile, de la préface.* (Acad.)

— *Tons authentiques,* ceux où la tonique occupe à peu près le plus bas degré du chant.

— *Tons plagaux,* ceux où le chant descend trois degrés plus bas que la tonique.

— *Tons impairs,* les quatre tons autenthiques. || *Tons pairs,* les quatre tons plagaux.

— Anc. Instrument appelé aujourd'hui *Diapason.*

— Corps de rechange du cor et de la trompette, que l'on y adapte pour en changer l'intonation.

— *Tons ouverts,* tons qu'on obtient sur le cor sans introduire la main dans le pavillon, à la différence des *tons bouchés,* que l'on ne peut faire rendre au cor sans boucher plus ou moins l'ouverture.

— Phys. Rapport de gravité ou d'amitié entre deux sons, qualité qui fait qu'un son est plus ou moins grave.

— Vener. Air que l'on joue sur le cor de chasse : *Les* TONS *pour les chiens, ou les* TONS *de chasse, sont au nombre de dix-neuf.*

— *Donner le ton,* marquer en chantant, en touchant un instrument, le ton sur lequel un morceau doit être chanté ou joué.

— Fig. *Donner le ton,* exercer sur les autres une influence qui les oblige à imiter nos manières, notre façon de penser, de parler, etc. : *C'est lui qui* DONNE LE TON *aux jeunes gens pour la manière de s'habiller. C'est lui qui dans cette maison là* DONNE LE TON *à la conversation.* (Acad.) *Quelquefois un grand homme* DONNE LE TON *à tout un siècle.* (Fonten.) *Les mœurs* DONNAIENT *autrefois le* TON *à Lacédémone.* (Montesq.)

— Fig. et fam. *Je le ferai bien chanter sur un autre ton,* je l'obligerai à parler, à se conduire autrement qu'il ne fait.

— Prov. et fig. *C'est le ton qui fait la musique,* c'est le ton, c'est la manière dont on dit les choses qui dénote l'intention de celui qui les dit.

— Mus. Degré d'élévation du ton des instruments : *Ces instruments sont sur le* TON *de l'Opéra, au* TON *de la chapelle. Son violon était monté sur ce* TON-*là.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Sa maison est montée sur ce ton-là,* telle est la manière dont on y vit, dont les dépenses y sont réglées, etc.

— Fig. *Se mettre au ton de quelqu'un,* se conformer à ses idées, à ses goûts, à son langage : *Je n'ai jamais pu me mettre à son* TON. (Acad.)

— *Être au ton de quelqu'un,* avoir de la conformité dans les idées, dans les expressions, dans les goûts.

— Peint. Nature, différent degré de force ou d'éclat des différentes teintes : TONS *obscurs.* TONS *clairs.* TONS *rougeâtres. Voilà une assez bonne copie de Rubens, mais quelle différence, dans le* TON *de couleur, entre l'original et la copie! Le* TON *de couleur de ce tableau tire sur le rouge, sur le jaune, etc.* (Acad.) *Il y a, dans la nature, des teintes et des* TONS. *Les* TONS *expriment l'intensité de la lumière, les teintes en expriment la qualité.* (Ed. About.) *Le passage heureux des* TONS *clairs aux* TONS *sombres.* (Lemierre.)

— *Ton de couleur,* degré de force, de vigueur, d'intensité du coloris. || Harmonie, accord général des couleurs d'un tableau ou de quelqu'une de ses parties; couleur qui domine dans un tableau.

— *Tons vigoureux,* ceux qui ont beaucoup d'intensité.

— *Tons chauds,* ceux qui à une grande intensité joignent un certain éclat procédant de couleur de feu.

— Grav. Effet général des passages du blanc au noir : *Cette estampe est d'un beau* TON; *les* TONS *y sont bien ménagés, bien gradués.*

— Méd. État de rénitence et d'élasticité de chaque tissu organique dans l'état de santé : *Les cordiaux donnent du* TON *à l'estomac.* (Acad.)

— Mar. Partie supérieure d'un mât, comprise entre les jottereaux et son extrémité supérieure.

— *Vergue amenée sur le ton,* vergue amenée sur les balancines, à environ huit ou dix pouces du chouquet.

— Techn. Grosse noix percée de plusieurs trous, qui fait partie du métier du rubanier.

TONAL, ALE, adj. Mus. Ce qui est conforme au ton : *Intervalle* TONAL.

— *Fugue tonale,* fugue qui fait entendre, dans le sujet et la réponse, les notes principales du ton, c'est-à-dire la tonique et la dominante. || Au plur. masc. *Tonals.*

TONALITÉ, n. f. Mus. Propriété caractéristique d'un ton; qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé : *La note sensible et l'accord parfait déterminent la* TONALITÉ.

TONARION, n. m. (*tonarium;* lat., m. sign.) Antiq. Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

TONDAGE, n. m. Pron. *ton-daj.* — Techn. Opération qui consiste à tondre le poil des draps aussi également, aussi ras que possible, sans toutefois découvrir le tissu.

— Action de tondre le poil des chevaux et des autres animaux.

TONDAISON, n. f. V. TONTE.

TONDEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui tond : *Prendre des* TONDEURS *à la journée pour tondre des troupeaux.* TONDEUSE *de chiens. Porter des draps au* TONDEUR. (Acad.)

— Prov. *Un tondeur de nappes,* un parasite, un piqueur d'assiettes.

TONDEUSE, n. f. Technol. Machine qui tond les draps.

TONDIN, n. m. Pron. *ton-dain.* — Archit. Astragale, petite baguette au bas des colonnes.

— Techn. Cylindre dont le plombier se sert pour former et arrondir les tuyaux de plomb ou d'étain.

TONDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*tondere;* lat., m. sign.) (*Je tonds, tu tonds, il tond, nous tondons, vous tondez, ils tondent; je tondais, nous tondions; je tondis, nous tondîmes; je tondrai, nous tondrons; je tondrais, nous tondrions; tonds, tondons, tondez; que je tonde, que nous tondions; que je tondisse, que nous tondissions; tondant; tondu, ue.*) Couper la laine ou le poil aux bêtes : TONDRE *les brebis, les troupeaux.* TONDRE *un barbet.* (Acad.) *Un bon pasteur* TOND *ses brebis et ne les écorche pas.*

— *Tondre la laine en suint,* la tondre sur la bête avant qu'elle soit lavée.

— Fig. et fam. *Se laisser tondre la laine sur le dos,* supporter patiemment des injustices, des vexations, des exactions.

— Fig. et fam. *Tondre la brebis de trop près;* mettre des impôts trop lourds sur le peuple.

— Prov. *Il faut tondre ses brebis, et non pas les écorcher,* il ne faut pas exiger d'une personne plus qu'elle ne peut.

— Fig. et par anal. : *Sully examina toutes les prétendues dettes et les arrérages, les titres et les obligations de tous, et* TONDIT *à son tour* SUR LE VIF *au profit du roi.* (Ste-Beuve.)

— Techn. *Tondre les draps, les feutres, etc.,* en couper les poils de manière à les rendre plus unis et ras.

— Hortic. *Tondre les arbres,* couper les branches des arbres, afin que leur ensemble présente une surface régulière et prenne la forme qu'on désire.

— *Tondre une palissade,* couper les feuilles et les branches qui débordent : *Vous ferez épaissir cette palissade en la* TONDANT. (Acad.) || Par anal. *Tondre les buis, le gazon, etc.*

— Fig. *Les brebis ont tondu entièrement ce pré,* elles en ont brouté toute l'herbe : *Les troupeaux de vaches opulentes* TONDAIENT *le regain humide sur les bords du lac.* (E. About.)

Je *tondis* de ce pré la largeur de ma langue. (La F.)

— Fam. En parl. des personnes, Couper les cheveux de près avec des ciseaux :

Je vous rends mille grâces;
Vous qui m'avez si bien *tondu.* (La F.)

— Prov. et fig. *Il tondrait sur un œuf,* se dit d'un avare qui veut épargner sur les plus petites choses : *Un fermier, qui* AURAIT *bien* TONDU *sur un* ŒUF, *s'est laissé brûler les pieds.* (H. de Balz.)

— Construct. Enlever une faible épaisseur du parement de la pierre.

TONDU, UE, part. pass. du v. Tondre : *Mouton* TONDU. *Brebis* TONDUE.

— Prov. et fig. *A brebis tondue Dieu mesure le vent,* Dieu ne nous envoie pas plus d'afflictions que nous n'en pouvons supporter.

— Pop. et par forme de serment, *Je veux être tondu, Je veux qu'on me tonde, si je fais telle chose,* je ne la ferai pas.

— Fig. et fam. *Il est tondu*, il est ruiné, perdu :
Vous n'avez qu'à parler, c'est un homme *tondu*. (Regn.)

— Prov. et fig. *Il n'y avait que trois tondus et un pelé*, se dit d'une réunion peu nombreuse, et composée des gens sans considération.

TONG, n. m. Bot. Arbre de la Chine, dont la graine donne de l'huile.

TONICITÉ, n. f. Physiol. Propriété qu'ont les tissus nombreux de se contracter, de revenir sur eux-mêmes.

TONILIÈRE, n. f. Pêch. Râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, et qui sert à pêcher certains coquillages.

TONIQUE, adj. des 2 g. (τόνος, ton ; gr.) Pharm. Il se dit des remèdes qui augmentent graduellement l'activité de nos organes, de nos tissus.

— Pathol. *Convulsion tonique*, contraction des muscles permanente, et frappant la partie malade d'une immobilité si absolue qu'aucun effort intérieur ou extérieur ne la peut vaincre.

— Musiq. Il se dit de la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode : Ut *est la note* TONIQUE *dans le ton d'*ut. (Acad.)

— Gramm. *Accent tonique*, prononciation plus forte de certaines syllabes des mots d'une langue. ‖ *V.* ACCENT.

— N. m. Pharm. Remède qui donne du ton à nos organes : *On a ordonné à ce malade les* TONIQUES, *l'usage des* TONIQUES. (Acad.) *Les préparations ferrugineuses, dominante.* (Acad.)

— N. f. Musiq. Note tonique : *La* TONIQUE *et la l'eau froide agissent comme* TONIQUES.

TONKA, n. m. Bot. Arbre de la famille des Légumineuses, qui croît dans les forêts de la Guiane ; elle a pour graine une espèce de fève qu'on met dans le tabac pour le parfumer : *Avoir une fève de* TONKA *dans sa tabatière.*

TONNAGE, n. m. (*tonne*) Pron. *to-naj.* — Capacité d'un navire, d'un bateau, évaluée en tonneaux : *Des navires d'un fort* TONNAGE. (Acad.)

— *Droit de tonnage*, droit que paye un navire de commerce en raison de la capacité des tonneaux qu'il contient.

TONNANT, part. prés. du v. Tonner.

TONNANT, ANTE, adj. Qui tonne : *Jupiter* TONNANT. (Acad.)

— Fig. *Une voix tonnante*, une voix forte et éclatante.

— Par anal. *Le cri public se mêla à la parole depuis quelque temps* TONNANTE *de Luther.* (Mign.)

— Poétiq. *L'airain tonnant*, le canon.

— Où se fait entendre le bruit du tonnerre : *Paraissez sur vos nues* TONNANTES, *innombrables soldats, antiques légions de la patrie.* (Chateaubr.)

TONNE, n. (*tonne ;* all.) Techn. Vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muid, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau : TONNE *de vin.* TONNE *reliée de fer. Une* TONNE *de bois de sapin. Une* TONNE *à mettre des marchandises.* TONNE *de pruneaux.* (Acad.)

— Contenu d'une tonne : *Acheter une* TONNE, *deux* TONNES, *trois* TONNES *de vin.* (Acad.)

— Relat. *Tonne d'or*, somme de cent mille florins en Hollande, et de cent mille thalers en Allemagne : *Il donna une* TONNE *d'or en mariage à sa fille.* (Acad.)

— Fig. *Cette affaire a coûté des tonnes d'or*, elle a coûté beaucoup.

— Fam. et fig. *Il a épousé des tonnes d'or*, il a fait un riche mariage.

— Comm. et Chem. de fer. Unité de poids équivalant à mille kilogrammes ou à dix quintaux métriques ; c'est le poids d'un mètre cube d'eau : *Les chemins de fer ne peuvent être contraints à transporter des masses indivisibles pesant plus de cinq* TONNES.

— Mar. Sorte de bouée ou de balise flottante, qu'on fixe quelquefois sur les écueils pour les indiquer.

— Baril dont on couvre la tête des mâts de navires désarmés, afin de les préserver de la pluie et autres effets du temps.

— Pêch. Espèce de gros tonneau rempli d'eau, qui a une large ouverture carrée à sa bonde, et dont on se sert pour transporter le poisson d'eau douce.

TONNEAU, n. m. (*tonne*) Pron. *to-no.* — Grand vaisseau de bois de forme à peu près cylindrique, mais renflé dans son milieu, à deux bases planes, rondes et égales, construit de planches ou douves arquées et contenues dans des cerceaux, et fait pour mettre des liquides ou pour enfermer des marchandises : TONNEAU *de vin.* TONNEAU *de cidre. Du merrin pour faire des* TONNEAUX. *Vider les* TONNEAUX. *Défoncer un* TONNEAU. *Mettre un* TONNEAU *en perce.* (Acad.) *Il était court et gros comme un* TONNEAU. (Dider.)

— Quantité de liqueur contenue dans le tonneau : *Ils ont bu, depuis un mois, deux* TONNEAUX *de vin.* (Acad.)

— Par anal. *Un* TONNEAU *de sardines, de harengs.*

— Fig. et fam. *C'est un tonneau*, se dit d'un ivrogne, d'un homme habitué à boire excessivement.

— Prov. *C'est un tonneau percé*, se dit d'un dissipateur.

— Prov. et fig. *C'est le tonneau des Danaïdes*, se dit de celui qui dissipe à mesure qu'il reçoit.

— Mar. Poids de deux mille livres, ou espace de quarante deux pieds cubes : *Un bâtiment de cent, de deux cents, de trois cents* TONNEAUX, *du port de tant de* TONNEAUX. (Acad.) ‖ *V.* TONNE.

— Certain jeu, machine de bois, à peu près de la hauteur d'un tonneau et percée au-dessus de plusieurs ouvertures, dans lesquelles on essaye de lancer de petits palets pour gagner un certain nombre de points : *Le jeu du* TONNEAU. *Une partie de* TONNEAU.

— Artill. Appareil composé d'un tonneau fixé perpendiculairement au bout d'une perche, qui sert de but pour tirer à la bombe : *Tirer au* TONNEAU. *Mettre dans le* TONNEAU.

TONNÉE, adj. Comm. fém. Il se dit d'une peau piquée par les insectes.

TONNELAGE, n. m. Techn. Ce qui concerne la tonnellerie.

— *Marchandises de tonnelage*, marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes.

TONNELÉ, ÉE, part. pass. du v. Tonneler ; *Perdrix* TONNELÉE.

TONNELER, v. tr. ou act. 1^re conj. Il double la consonne finale du rad. *tonnel*, toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *Je tonnelle, je tonnellerai ; nous tonnellerions.* — Chass. Prendre à la tonnelle : TONNELER *des perdrix.* (Acad.)

TONNELET, n. m. (*tonneau*) Pron. *tonn-lè.* — Sorte de petit baril destiné à contenir du vin, de l'eau-de-vie ou quelques autres boissons : *Le* TONNELET *d'un fantassin, d'une vivandière.* (Acad.)

— Antiq. Partie inférieure d'un habit à la romaine, relevée en rond au moyen d'une espèce de petit panier : *Les* TONNELETS *ont disparu du théâtre depuis qu'on y a introduit l'exactitude du costume antique.* (Acad.)

TONNELEUR, n. m. Chass. Chasseur qui prend des perdrix à la tonnelle.

TONNELIER, n. m. Techn. Artisan qui fait et qui raccommode les tonneaux, barils, cuves, etc. : *Bon* TONNELIER. (Acad.)

— Mar. Celui qui a soin des futailles que l'on embarque.

TONNELLE, n. f. Sorte de berceau de treillage couvert de verdure : *Il s'endormit sous la* TONNELLE *de son jardin. Manger sous une* TONNELLE. (Acad.)

— Archit. Construction, voûte en plein cintre.

— Antiq. V. TONNELET.

— Chass. Espèce de filet à prendre des perdrix : *Prendre des perdrix à la* TONNELLE. *La* TONNELLE *dépeuple un pays de gibier.* (Acad.)

— Pêch. Rets que l'on tend au bord de la mer.

— Techn. Chacune des deux larges ouvertures voûtées communiquant à l'intérieur du fourneau de fusion, dans les verreries.

TONNELLERIE, n. f. Techn. Profession du tonnelier.

— Lieu où l'on fabrique les tonneaux.

TONNER, v. impers. 1^re conj. (*tonare ;* lat.) Il se dit du bruit causé par le tonnerre : *Il n'a fait qu'éclairer et* TONNER *toute la nuit. Il* TONNE *souvent dans ce pays.* (Acad.)

— Intransitiv. Faire entendre le tonnerre : *Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces et médite de nouveaux carnages, Dieu* TONNE *du haut des cieux.* (Bossuet.)

Tonnez, confondez l'injustice,
Cieux, obscurcissez-vous de nuages épais. (C. Del.)
Qu'il *tonne !* les éclairs répondront aux éclairs,
Mes foudres heurteront ses foudres dans les airs. (Del.)

— Prov. *C'est un bruit si grand qu'on n'entendrait pas Dieu tonner*, se dit en parl. d'un très-grand bruit, d'un bruit qui assourdit : *On n'y eût pas ouï Dieu* TONNER. (Pir.)

— Par extens. Il se dit d'un grand bruit qui imite celui du tonnerre : *L'artillerie commençait à* TONNER. *L'airain* TONNE. (Acad.) *Ces foudres de bronze, que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes,* TONNAIENT *de tous côtés.* (Fléch.)

— Fig. Parler contre quelqu'un ou quelque chose, avec beaucoup de force et de véhémence : *Ce prédicateur* A TONNÉ *contre l'ambition, l'avarice, le luxe.* TONNER *du haut de la chaire, du haut de la tribune.* (Acad.)

— Fig. Parler agir avec véhémence, avec menace, etc. :

Ces ministres, ces grands qui *tonnent* sur nos têtes. (Volt.)
Des prophètes menteurs *tonnait* la bouche impie. (Id.)
.. Avec quel feu, quel courroux véhément !
Ne vous a-t-on pas vu *tonner* au parlement ! (C. Del.)
Pleure, *tonne*, gémis, je suis indifférente. (Volt.)

— Par anal. *Sa voix* TONNAIT *quand il fallait défendre les intérêts de la patrie.* (Marm.)

TONNERRE, n. m. (*tonitru ;* lat., m. sign.) Bruit éclatant causé par l'explosion des nuées électriques : *Le* TONNERRE *commençait à gronder. Un grand coup de* TONNERRE. (Acad.) *Des* TONNERRES *affreux firent retentir de leurs éclats les bois et les vallons.* (B. de St-P.)

D'un *tonnerre* éloigné le bruit s'est fait entendre,
Les monts en ont frémi, l'air en est ébranlé. (St-Lamb.)

— Poétiq. Il s'emploie quelquefois au pluriel : *Bientôt des* TONNERRES *affreux firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines et les vallons.* (B. de St-P.)

Déjà grondaient les horribles *tonnerres*
Par qui sont brisés les remparts. (Rac.)

— Par extens. La foudre : *Le* TONNERRE *tombe d'ordinaire sur les lieux les plus élevés. Il fut frappé du* TONNERRE. *Le feu du* TONNERRE. (Acad.)

Dieu fit choix de Cyrus, l'arme de son *tonnerre*. (Rac.)

— Prov. et fig. *Toutes les fois qu'il tonne, le tonnerre ne tombe pas*, des menaces ne sont pas toujours suivies d'effet.

— Fig. *C'est un tonnerre, c'est une voix de tonnerre*, se dit d'un homme dont la voix est très-forte et très-éclatante.

— Fig. *Ce fut un coup de tonnerre pour lui*, ce fut un événement imprévu et fatal qui l'a frappé tout à coup.

— Poétiq. *Le séjour, la région du tonnerre*, le ciel, la région supérieure de l'atmosphère.

— *L'oiseau qui porte le tonnerre*, l'aigle, consacré à Jupiter.

— Techn. Endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge : *Les armes dont le* TONNERRE *n'est pas renforcé sont sujettes à crever.* (Acad.)

— Poétiq. *Les tonnerres de bronze, d'airain*, les canons ou autres pièces d'artillerie.

Cent *tonnerres* de bronze ont donné le signal. (Volt.)

TONOTECHNIE, n. f. (τόνος, ton, et τέχνη, art ; gr.) Mus. Art de noter des airs en général.

— Particul. Art de noter sur les cylindres des orgues de Barbarie, serinettes ou des instruments de cette espèce, les airs qu'on veut leur faire jouer.

TONSILLAIRE, adj. des 2 g. (*tonsille.*) Pron. *ton-cil-lèr.* — Anat. Qui a rapport aux amygdales : *Nerfs* TONSILLAIRES.

— *Artère tonsillaire*, artère qui naît de l'artère labiale.

TONSILLE, n. f. (*tonsillæ*, amygdales ; lat.) Anat. Amygdale.

TONSILLITE, n. f. (*tonsillæ*, amygdales ; lat.) Méd. Inflammation des amygdales.

TONSURE, n. f. (*tonsura ;* lat.) Pron. *ton-çur.* — Cérémonie par laquelle un évêque introduit un homme dans l'état ecclésiastique, et lui donne le premier degré de la cléricature, en lui coupant une partie des cheveux : TONSURE *cléricale. Donner la* TONSURE. *Des lettres de* TONSURE. (Acad.) *La* TONSURE *est une préparation aux ordres.* (Gousset.)

— *Prendre la tonsure*, entrer dans l'état ecclésiastique.

— *Bénéfice à simple tonsure*, bénéfice que l'on peut posséder n'ayant que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés, ni de résider sur les lieux.

— Prov. et fig. *Docteur à simple tonsure*, docteur qui n'est pas fort habile.

— Couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., en leur rasant des cheveux : *Il a fait faire sa* TONSURE. (Acad.)

TONSURÉ, ÉE, part. pass. du v. Tonsurer : *Un vieillard à la tête* TONSURÉE *marchait avec peine en sanglotant.* (A. de Vigny.)

— Substantif. *Un* TONSURÉ. *Un simple* TONSURÉ. (Acad.)

TONSURER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *ton-çu-ré.* — Donner la tonsure : *C'est tel évêque qui l'A* TONSURÉ. *Se faire* TONSURER. (Acad.)

TONTE, n. f. (*tondere*; lat.) Action de tondre : *Faire la* TONTE. (Acad.) *Tous les ans on fait la* TONTE *de la laine des moutons.* (Buff.) *Un bon berger doit connaître la meilleure manière de faire le lavage et la* TONTE *de la laine.* (Daubenton.)

— Laine qu'on retire en tondant un troupeau : *La* TONTE *de son troupeau lui a rapporté beaucoup.* (Acad.) *Il achetait les* TONTES *des magnifiques troupeau de mérinos qu'on élevait sur ces domaines.* (Fr. Soulié.)

— Temps où l'on a coutume de tondre les troupeaux : *Pendant la* TONTE. (Acad.)

— Par anal. Action de couper les branches des arbres.

TONTINE, n. f. (*Tonti*; n. pr.) Fam. Sorte de rentes viagères avec droit d'accroissement pour les survivants ; *Les* TONTINES *sont divisées en plusieurs classes de rentiers, suivant les différents âges. Mettre à la* TONTINE. *Avoir des actions à la* TONTINE. (Acad.) *Il forma des associations et des* TONTINES *pour les ouvriers.* (Mign.) *Il n'y a pas de* TONTINE *où les probabilités de vie ou de mort se calculent avec plus de sagacité que dans ses bureaux.* (H. de Balz.)

— Sorte de jeu de cartes.

TONTINIER, IÈRE, Celui, celle qui a des rentes de tontine.

— Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une tontine.

TONTISSE, adj. des 2 g. (*tondere*; lat.) Techn. Qui vient de la tonture des draps.

— *Bourre tontisse,* espèce de bourre qui tombe des draps lorsqu'on les tond.

— *Papier tontisse,* papier de tenture fait de cette bourre.

TONTISSE, n. f. Techn. Sorte de tenture faite de toile, sur laquelle on a appliqué des tontures des draps pour figurer différents dessins : *Une belle* TONTISSE. *Tapisserie de* TONTISSE. (Acad.)

TONTURE, n. f. (*tondere*; lat.) Techn. Poil que l'on tond sur les draps : *La* TONTURE *des draps.* (Acad.)

— Hortic. Branches que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc. *La* TONTURE *d'une palissade.* (Acad.)

— Action de tondre un gazon,

— Mar. Courbure que l'on donne au pont d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur.

TONTURÉ, ÉE, part. pass. du v. Tonturer : *Bâtiment* TONTURÉ.

TONTURER, v. tr. ou act. 1re conj. Mar. Donner de la tonture à un navire.

TOPAZE, n. f. (τοπάζιον; gr., m. sign.) Min. Pierre précieuse, transparente, brillante, de couleur jaune : *Belle* TOPAZE. TOPAZE *orientale.* TOPAZE *d'Inde.* TOPAZE *de Bohême.* TOPAZE *du Brésil.* (Acad.) *Ce vin est jaune comme l'or, transparent comme la* TOPAZE. (E. About.)

TOPER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*topar*, heurter; esp.) J. de dés. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui l'on joue : *J'ai masse vingt pistoles, il n'y a pas voulu* TOPER. (Acad.)

— Fig. et fam. Consentir à une offre, adhérer à une proposition : *On m'a proposé une partie de promenade, j'y* AI TOPÉ. *Je* TOPE *à cela.* (Acad.) *Il faut leur proposer la chose, et, s'ils y* TOPENT, *c'est une affaire faite.* (Danc.) *A votre santé, et rasade!* — TOPE. (Dest.) *Allons boire.* — TOPE. (Id.) *Il propose son prix, on y* TOPE. (Did.)

— Elliptiq. Fam. *Tope,* j'accepte votre offre.

Elle a d'abord *topé* très-amiablement. (J.-B. R.)

TOPHACÉ, ÉE, adj. Pron. *to-facé.* — Méd. Qui appartient, qui a rapport au tophus, qui est de la nature du tophus.

TOPHUS, n. m. Pron. *to-fuss.* — Chirurg. Concrétion dure et comme osseuse qui se forme à la surface d'une articulation.

TOPINAMBOUR, n. m. Bot. Plante de la famille des Synanthérées, qui pousse des racines garnies d'une multitude de tubercules alimentaires dont la peau est jaune et la chair blanche.

— Tubercules du topinambour qui sont bons à manger.

TOPIQUE, adj. des 2 g. (τόπος, lieu ; gr.) Pron. *to-pik.* — Qui concerne les lieux : *Cette Vénus était la divinité* TOPIQUE *de sa cité.* (Mérim.) *Le Don était pour les Cosaques une espèce de dieu* TOPIQUE, *protecteur de la patrie et de la liberté.* (Mérim.) *Ce n'était pas la sombre foi* TOPIQUE *de la patrie romaine qui pouvait remplacer les principes de la vie morale.* (H. Martin.)

— *Surnoms topiques,* surnoms donnés aux divinités d'après les pays où elles étaient l'objet d'un culte particulier.

— N. f. Art qui dirige l'esprit dans l'observation des aspects divers de l'objet que nous voulons connaître dans son entier : *La* TOPIQUE *rend les esprits inventifs, comme la critique les rends exacts.* (Mich.)

— Méd. *Remède topique,* médicament qu'on applique à l'extérieur, comme les cataplasmes, les emplâtres, etc. : *Les médecins ne s'appliquaient qu'à panser les plaies par des* REMÈDES TOPIQUES, *sans prescrire de régime.* (Fleury.)

— Pathol. *Fièvre topique,* celle qui se fait sentir constamment et périodiquement dans la même partie.

— Substantiv. : *Un* TOPIQUE. *C'est un excellent* TOPIQUE *pour ce mal-là.* (Acad.)

— Fig. *Je vous prends pour mon dernier* TOPIQUE. (Regn.)

TOPIQUES, n. m. pl. Littér. Anc. Traité sur les lieux communs d'où l'on tire des arguments : *Les* TOPIQUES *d'Aristote. Les* TOPIQUES *de Cicéron.* (Acad.)

TOPOGRAPHE, n. m. Pron. *to-po-graf.* — Didact. Celui qui s'occupe de topographie.

TOPOGRAPHIE, n. f. (τόπος, lieu, et γράφειν, décrire; gr.) Pron. *to-po-gra-fi.* — Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier; à la différence de *Géographie,* qui est la description générale de la terre, d'un royaume ou d'une province : *Il sait bien la* TOPOGRAPHIE *des environs de Paris. Les principaux lieux de cette carte sont bien placés, mais la* TOPOGRAPHIE *en est défectueuse.* (Acad.)

— Art de décrire un lieu et d'en lever le plan avec tous les accidents de terrain, tels que les montagnes et vallées de diverses grandeurs : *On est parvenu à faire la* TOPOGRAPHIE *de notre satellite.* (Arag.)

— Littér. Figure de rhétorique, qui consiste en une description détaillée d'un lieu quelconque.

TOPOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *to-po-gra-fik.* — Qui appartient à la topographie : *Description* TOPOGRAPHIQUE. *Carte* TOPOGRAPHIQUE. (Acad.) *Ses tableaux sont des cartes* TOPOGRAPHIQUES, *par l'étendue de pays qu'ils embrassent et par l'exactitude des détails.* (Bailly.)

TOPOGRAPHIQUEMENT, adv. D'une manière topographique, détaillée.

TOQUE, n. f. (*tocco*; ital., m. sign.) Pron. *tok.* — Sorte de chapeau à petits bords, couvert de velours, de satin, etc., plat par dessus, et plissé tout autour : TOQUE *de velours. Les avocats, les avoués, les juges portent la* TOQUE *lorsqu'ils sont en fonctions. Cette femme avait une très-belle* TOQUE. (Acad.)

Son habit est changé : *toque* au lieu de chapeau. (La F.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des Labiées.

— Commun. relig. Linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre les épaules et l'estomac des religieuses.

TOQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Toquer :

— Fam. Qui a le cerveau dérangé : *Personne* TOQUÉE.

TOQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*toccare,* toucher; lat.) Pron. *to-kèr.* — Anc. Toucher, frapper; il ne se dit plus guère que dans cette phrase proverbiale, *Qui toque l'un toque l'autre,* qui offense l'un offense l'autre.

— Marquer les cartes dans un coin, dans l'intention de tricher.

— Typogr. Remplacer un ouvrier dans son travail, soit pour un jour, soit pour une nuit.

TOQUERIE, n. f. Pron. *tok-ri.* — Techn. Chaufferie ; endroit du foyer d'un fourneau de forge.

TOQUET, n. m. (*toque.*) Pron. *to-kè.* — Sorte de coiffure, de bonnet qui, dans certains pays, est à l'usage des femmes du menu peuple et des paysannes.

— Anc. Bonnet que portaient les enfants.

TOQUEUX, n. m. Pron. *to-keu.* — Techn. Fourgon à l'usage du raffineur de sucre; il sert à attiser et à nettoyer la fournaise.

TORCHE, n. f. (*tordre.*) Pron. *tor-ch.* — Flambeau grossier, consistant quelquefois en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire : *Allumer les* TORCHES. *Entrer dans une ville la* TORCHE *à la main, pour y mettre le feu.* (Acad.) *Cinquante* TORCHES *éclairaient la salle.* (Mich.)

— Fig. *Les torches de la Discorde,* les flambeaux que les poètes et les peintres mettent dans les mains de la Discorde.

— Peint. Petit linge dont les peintres se servent pour essuyer les pinceaux et la palette.

— Techn. Poignée de foin, roulée dans l'argile ; dont on garnit le tour des tuiles qui forment les ouvreaux d'un four. || Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau.

— Véner. Fumées à demi formées.

TORCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Torcher : *Enfant* TORCHÉ.

— Fam. *Être mal torché,* être sale et dégoûtant.

— Fig. et pop. *Cela est mal torché, est torché à la diable,* se dit de tout ouvrage fait grossièrement.

TORCHE-CUL, n. m. (*torcher,* et *cul.*) Pron. *torch-ku.* — Pop. Linge, papier ou autre chose dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garderobe.

— Fig. et fam. Écrit fort méprisable : *Cet écrit n'est qu'un* TORCHE-CUL, *un vrai* TORCHE-CUL. (Acad.)

TORCHE-NEZ, n. m. Pron. *tor-ch-né.* — Man. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure du cheval, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois : *Mettez le* TORCHE-NEZ *à ce cheval, il sera tranquille.* (Acad.) || Plus ordin. *Serre-nez.*

— Art vétér. Instrument qu'on fixe sur le nez des chevaux rétifs, pour les ferrer.

TORCHE-PINCEAU, n. m. Pron. *tor-ch-pain-çô.* — Peint. Petit linge dont le peintre se sert pour essuyer ses pinceaux et sa palette.

TORCHE-POT, n. m. Zool. Vulg. La sittelle ; le grimpereau.

TORCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tergere*; lat., m. sign.) Pron. *tor-ché.* — Essuyer, frotter pour ôter l'ordure : *Les nourrices* TORCHENT *leurs enfants.* (Acad.)

— Peint. Essuyer, nettoyer des pinceaux ou une palette.

— Fig. et pop. *Torcher quelqu'un,* le battre.

— *Il se fera torcher,* il se fera battre.

— Constr. Recouvrir un mur, une cloison, avec du torchis.

— Fig. et pop. Faire à la hâte, mal travailler : *Mal* TORCHER *un ouvrage.*

— Mar. *Torcher de la toile,* faire porter autant de voiles que possible à un bâtiment. || Bas.

— Techn. Faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon qui borde certains ouvrages de vannerie. || Enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles.

= **Se torcher,** v. pron. Se torcher soi-même.

— Prov. fig. et pop. *Il n'a qu'à s'en torcher le bec,* se dit pour exprimer qu'un homme n'aura pas ce qu'il désire. || *Il n'a qu'à s'en torcher le nez* ou *la barbe,* il ne réussira pas; il n'aura pas ce qu'il désire.

TORCHÈRE, n. f. (*torche.*) Pron. *tor-chèr.* — Techn. Espèce de flambeau grossier, vase de fer et à jour, qui est placé à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière : *Les* TORCHÈRES *servent à éclairer les places, les cours, etc.* (Acad.)

— Candélabre portant des flambeaux, des girandoles, des bougies, et servant à éclairer les vestibules, les escaliers, les salles des palais et des grandes maisons : *Belle, magnifique* TORCHÈRE. *Il y a plusieurs* TORCHÈRES *dans cette salle.* (Acad.) *Il avait fait deux* TORCHÈRES *qui étaient deux chefs-d'œuvre.* (H. de Balzac.)

TORCHETTE, n. f. Techn. Osier tortillé au milieu d'une hotte.

TORCHIS, n. m. Pron. *tor-chi.* — Techn. Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé, qu'on emploie pour certaines constructions : *Dans ce pays, il n'y a point de pierres; toutes les maisons des paysans et les murs de clôture sont de* TORCHIS. (Acad.) *Vitruve dit que de son temps les maisons étaient bâties d'une espèce de* TORCHIS, *couvertes de chaume ou de bardeaux de chêne, et que les peuples n'avaient pas l'usage des tuiles.* (Volt.)

TORCHON, n. m. Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, les meubles, etc. : TORCHON *blanc. Paquet de* TORCHONS. (Acad.)

— Prov. *Être fait comme un torchon,* être habillé négligemment, malproprement.

— Pop. Femme malpropre : *C'est un* TORCHON.

— Adj. m. *Papier torchon,* sorte de papier dont on se sert pour l'aquarelle et la gouache.

TORCINÉ, ÉE, part. pass. du v. Torciner.

TORCINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

TORCOL, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, ainsi nommés par la facilité avec laquelle ils retournent leur tête; ils ont le bec pointu et la langue extensible.

TORDAGE, n. m. Techn. Action de tordre, façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur le moulinet.

TORDE, n. f. Mar. Anneau de cordes, au bout des grandes vergues.

TORDEUR, EUSE, n. Techn. Ouvrier, ouvrière, qui tord la laine, les soies, les fils, etc.

TORD-NEZ, n. m. Man. V. TORCHE-NEZ.

TORDOIR, n. m. Pron. *tor-doar*. — Techn. Sorte de moulin à huile.

TORDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*torquere*; lat., m. sign.) (*Je tords, tu tords, il tord, nous tordons, vous tordez, ils tordent ; je tordais, nous tordions ; je tordis, nous tordimes ; je tordrai, nous tordrons ; je tordrais, nous tordrions ; tords, tordons, tordez ; que je torde, que nous tordions ; que je tordisse, que nous tordissions ; tordant, tordu, ue.*) Tourner un corps long et flexible en sens contraire : TORDRE *du fil.* TORDRE *un lien, des cordes. Je* TORDRAI *une branche.* (Acad.)

— *Tordre le cou à un animal*, le tuer en lui tournant le cou et en disloquant les vertèbres : TORDRE *le cou à une perdrix, à un poulet. Je lui* TORDRAI *le cou.* (Acad.)

— Fig. *Tordre le cou, la bouche*, tourner le cou, la bouche de travers : *Il a la mauvaise habitude de* TORDRE *le cou, de* TORDRE *la bouche.*

— Fig. et fam. *Si elle vous ressemblait, je lui* TORDRAIS *le cou.* (Dest.)

— *Tordre les bras à quelqu'un*, les lui tourner violemment et de manière à lui faire mal.

— Prov. et pop. *Ne faire que tordre et avaler*, manger trop avidement, et avaler presque sans mâcher.

— Fig. *Tordre une loi, un passage, etc.*, détourner une loi, un passage, etc., de son sens naturel, pour lui en donner un différent plus convenable aux vues de celui qui l'emploie. || *Tordre le sens d'un auteur, d'un passage*, lui donner une interprétation fausse et forcée.

— Techn. *Tordre de la laine, de la soie, du fil*, tourner à la main, au rouet ou au moyen d'une machine plusieurs brins pour n'en former qu'un seul fil. || Attacher ces matières, sur une cheville, et en rouler plusieurs écheveaux ensemble.

— *Tordre un câble*, joindre en un, en les tordant ensemble, les cordons qui doivent le composer.

= **Se tordre,** v. pron. Se tourner en sens contraire : *Un ver qui* SE TORD. *Cette branche* S'EST *toute* TORDUE. (Acad.)

— *Se tordre les mains*, se les tourner violemment, de façon à se faire mal.

— Fam. et Fig. *Se tordre les côtes*, rire convulsivement : *Il riait à* SE TORDRE LES CÔTES, *en faisant sonner son or tout neuf.* (V. Hugo.)

TORDU, UE, part. pass. du v. Tordre.

TORE, n. m. (*torus*; lat.) Archit. Moulure ronde, faisant ordinairement partie de la base des colonnes, ou placée à l'extrémité du fût d'une colonne ou d'un piédestal circulaire.

— *Tore supérieur*, le plus mince d'une base attique ou corinthienne. || *Tore inférieur*, le plus épais de la même base.

— Techn. Ornement en rond sur une pièce de canon.

— Bot. Réceptacle cylindrique de certains fruits.

TORÉADOR, n. m. (m. esp.) Cavalier qui combat les taureaux, dans les courses publiques.

TOREUMATOGRAPHIE, n. f. (τόρευμα, ciselure en relief, et γράφειν, décrire ; gr.) Pron. *to-reu-ma-ta-gro-fi*. — Archéol. Art de sculpter les bas-reliefs.

— Connaissance des bas-reliefs antiques.

TOREUTIQUE, n. f. Pron. *to-reu-tik*. — Antiq. Art de modeler des bas-reliefs et des statues sur des plaques d'ivoire incrustées, et d'y appliquer des ornements d'or et des pierres précieuses.

— Art de damasquiner : *On est disposé à nier le mérite et la perfection qu'on attribuait aux ouvrages de* TOREUTIQUE. (Delécluze.)

TORGNIOLE, n. f. Pron. *tor-gniol*. — Pop. Coup sec, bien appliqué : *Il lui a donné une* TORGNIOLE, *une bonne* TORGNIOLE.

TORIE, n. m. V. TORY.

TORISME, n. m. Pron. *to-rism*. — Polit. Système politique des torys.

TORMENTILLE, n. f. Pron. *tor-man-ti-y*. — Bot. Plante de la famille des Rosacées, qui croît dans les bois et dans les lieux ombragés ; sa racine est astringente.

TORNADOS, n. m. ou **TORNADE,** n. f. Mar. Vent violent qui règne sur les côtes du Sénégal pendant l'été : *A environ cent lieues de la côte de Guinée, on trouve au quatrième degré de latitude nord les calmes et les* TORNADOS. (Buff.)

TORON, n. m. (τορεύειν, tourner ; gr.) Mar. Assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde, d'un câble. || V. AUSSIÈRE, GRELIN.

— Archit. Gros tore à l'extrémité d'une [illegible] arche.

— Art culin. Espèce de confiture d'amandes ou de pistaches au miel, que l'on fait en Espagne.

TORPIDO, n. m. Mar. Caisse en cuivre remplie d'artifices susceptible de flotter entre deux eaux et qu'on employait pour faire sauter un navire à l'ancre.

TORPEUR, n. f. (*torpor*; lat., m. sign.) Engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir : *Ce malade est dans la* TORPEUR. (Acad.) *Le triste hiver est le temps du sommeil, ou plutôt de la* TORPEUR *de la nature.* (Buff.) *Il secouera un jour la* TORPEUR *dans laquelle il semble engourdi maintenant.* (Lamenn.)

— Par extens. Cessation du sentiment dans la totalité du corps ou dans un membre.

— Fig. État inactif de l'âme : *Il n'y a pas moyen de tirer cet homme de sa* TORPEUR. (Acad.) *Il faut des siècles pour sortir de sa* TORPEUR *naturelle.* (Rayn.)

TORPIDE, adj. des 2 g. (*torpidus*; lat., m. sign.) Néol. Qui est dans la torpeur.

TORPILLE, n. f. (*torpere*, engourdir ; lat.) Pron. *tor-pi-y*. — Zool. Poisson du genre des Raies, qui a la propriété de donner une commotion électrique d'où résulte l'engourdissement de la main de celui qui le touche : *La* TORPILLE, *qui engourdit ce qui l'approche, est l'emblème des ennuyeux.* (Volt.)

TORQUE, n. f. (*torques*, collier ; lat.) Pron. *tork*. — Blas. Bourrelet d'étoffe tortillée, des deux principaux émaux de l'écu, qui se place quelquefois pour cimier sur le heaume couronnant les armoiries.

— Techn. Botte de fil de laiton pliée en cercle.

TORQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Torquer : *Tabac* TORQUÉ.

TORQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*torquere*, tordre ; lat.) Pron. *tor-ké*. — Techn. Filer le tabac pour le mettre en rouleaux.

TORQUET, n. m. Pron. *tor-kè*. — Anc. Piége, panneau.

— Pop. : *Donner un torquet, le torquet*, tromper quelqu'un, lui dire une chose contraire à ce qu'on pense, pour lui donner le change.

— *Donner dans le torquet*, donner dans le panneau, se laisser duper. || Vieux.

TORQUETTE, n. f. Pron. *tor-kètt*. — Mar. Certaine quantité de marée arrangée dans de la paille pour l'envoyer à une distance plus ou moins éloignée des ports de mer : *Une* TORQUETTE *de poisson.* (Acad.)

— Par extens. Panier de volaille ou de gibier.

— Panier d'osier, qui sert à transporter le poisson de mer.

— Techn. Feuille de tabac roulée très-serré.

TORQUEUR, n. m. Pron. *tor-keur*. — Technol. Celui qui file le tabac.

TORRÉFACTION, n. f. (*torréfier*.) Pron. *tor-ré-fak-cion*. — Chim. Opération qui consiste à exposer à l'action du feu une substance solide, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour en déterminer l'oxydation.

TORRÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Torréfier : *Café* TORRÉFIÉ.

TORRÉFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*torrere*, rôtir, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *tor-ré-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. *Nous torréfiions vous torréfiiez.* — Didact. Griller, rôtir des substances végétales ou animales : TORRÉFIER *des grains de café.* (Acad.)

TORREINS, n. m. pl. Techn. Amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

TORRENT, n. m. (*torrens*; lat., m. sign.) Pron. *tor-ran*. — Courant d'eau rapide qui ordinairement est produit par des orages ou des fontes de neige, et qui ne dure que peu de temps : TORRENT *impétueux. Il se forme de grands* TORRENTS *dans ces montagnes. Ce n'est pas une rivière, ce n'est qu'un* TORRENT. *Ces ravins ont été creusés par des* TORRENTS. (Acad.) *Nous suivîmes le lit d'un large* TORRENT *qui serpente entre des ruines.* (Lam.) *Un* TORRENT *éternel ouvrait à mes côtés un abîme dont les yeux n'osaient sonder la profondeur.* (J.-J. Rouss.) *Nous avons donné des exemples de ces* TORRENTS *de bitume, vomis par les volcans.* (Buff.)

Avec grand bruit et grand fracas,
Un *torrent* tombait des montagnes. (La F.)

Un *torrent* débordé qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux. (Boil.)

Je veux que ce *torrent*, par un heureux secours,
Sans inonder mes champs, les abreuve en son cours.
(Volt.)

— Fig. Il se dit de certaines choses par rapport à leur abondance, ou à leur impétuosité, ou à l'une [illegible] TORRENT *d'éloquence. Un* TORRENT *d'injures. Verser un* TORRENT *de larmes.* (Acad.) *Les plages brûlantes d'Afrique ont été inondées des* TORRENTS *de sa grâce.* (Fén.)

Le prélat, à ces mots, verse un *torrent* de larmes.
(Boil.)

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des *torrents* de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs. (Le Fr.)

Un *torrent* de parfums sort des rives prochaines. (Léon.)

— Par analog. Grande quantité de personnes : *Cette multitude de barbares se précipita comme un* TORRENT *vers les contrées méridionales.* (Acad.)

— Fig. Impétuosité d'un conquérant, d'une armée :

Mais qui peut dans sa course arrêter ce *torrent* ? (Rac.)

— Débordement des vices, des passions : *Un* TORRENT *de fausses opinions inonde toute l'Angleterre.* (Fléch.)

— Général. Toute force par laquelle on est entraîné, comme celle de l'exemple, de la coutume, des passions, etc. : *Il est difficile de résister au* TORRENT *des passions, au* TORRENT *du monde, au* TORRENT *de la coutume. S'opposer au* TORRENT. *Suivre le* TORRENT. *C'est un* TORRENT *qui* ENTRAÎNE *tout.* (Acad.) *Arrêtez le* TORRENT *des mauvaises mœurs.* (Boss.)

— Par anal. *Le* TORRENT *des affaires* (Volt.), leur grand mouvement.

— *Laisser passer le torrent*, attendre qu'une passion soit ralentie, afin de la combattre avec plus d'avantage ; laisser à une opposition quelconque le temps de s'affaiblir.

— Fig. et absol. Influence de l'exemple, de l'opinion publique, de la mode ou des préjugés : *Céder au* TORRENT. *Résister, s'opposer au* TORRENT. *Il ne suivait pas* LE TORRENT, *et bien lui en a pris.* (Vitet.) *Je ne me laisse jamais entraîner au* TORRENT. (Regn.)

— Il se dit en parlant du cours des années : *Le* TORRENT *du monde s'écoule, quelque soin qu'on prenne à le retenir.* (Fléch.) *L'homme, entraîné par le* TORRENT *des temps ne peut rien pour sa propre durée.* (Buff.)

TORRENTIEL, ELLE, adj. Didact. Qui est produit par les torrents, qui appartient aux torrents : *Eaux* TORRENTIELLES.

TORRENTUEUX, EUSE, adj. Pron. *tor-ran-tu-eu, eus*. — Néol. Qui se transforme en torrent ; qui a l'impétuosité d'un torrent : *Rivière* TORRENTUEUSE.

— Qui forme des torrents : *Des orages* TORRENTUEUX. (Cuv.) *Les eaux suivent un lit inégal et* TORRENTUEUX. (Fr. Soulié.)

TORRIDE, adj. des 2 g. (*torridus*; lat., m. sign.) Brûlant, excessivement chaud ; il n'est guère usité que dans cette locut. : *Zone torride*, portion de la terre ou du ciel situé entre les deux tropiques : *Les habitants de la* ZONE TORRIDE *ont le soleil à plomb sur leurs têtes deux fois l'année.* (Acad.)

TORS, ORSE, adj. (*tortus*; lat., m. sign.) Pron. *tor, torss*. — Qui est tordu, ou qui paraît l'être : *De la soie* TORSE. *Du fil* TORS. *Des jambes* TORSES. *Cou* TORS. (Acad.) *Les cornes du bubale sont recourbées en arrière et* TORSES *comme une vis.* (Buff.) *L'avant-bras est tordu dans le basset à jambes* TORSES. (Lecoq.)

Les chênes aux bras *tors*, les cèdres chevelus. (Lam.)

— Fig. et fam. *Un cou tors*, un hypocrite.

— Popul. *Torte*, se dit au fém. en parl. de ce qui est contourné, difforme : *Bouche* TORTE. *Jambes* TORTES (Acad.)

— Archit. *Colonne torse*, colonne dont le fût est contourné en forme d'hélice. || *Colonne torse cannelée*, celle dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale dans toute sa longueur. || *Colonne torse rudentée*, celle dont le fût est couvert de rudentes, en manière de câbles menus et gros, tournant en vis.

— Bot. Qui est contourné en spirale.

TORS, n. m. Pron. *tor*. — Techn. Action de tordre des fils : *Donner le* TORS.

— *Avoir beaucoup de tors*, recevoir un très-grand degré de torsion. || *Ôter du tors*, diminuer la torsion qu'un cordage a reçue lors de sa première fabrication.

— Mar. Degré de torsion qu'on donne à un faisceau de fils de caret composant un cordage.

— Archit. Moulure ronde, faisant ordinairement partie des bases des colonnes.

TORSADE, n. f. Techn. Frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux et les draperies : *Des petites* TORSADES *d'or ou d'argent pendent à l'extrémité de ces tresses.* (Lam.)

— Ornement d'or ou d'argent tordu en forme de [illegible] les épaulettes des grades supérieurs : *Les épaulettes*

de capitaine sont à petites TORSADES, *celles de colonel sont à grosses* TORSADES. (Acad.)

TORSE, n. m. (*torso*; ital.) Sculpt. Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes : *Le* TORSE *du Vatican.* (Acad.)

— Tronc, buste d'une statue entière, ou d'une personne vivante : *Le* TORSE *de la Vénus de Milo est admirable. Cet homme a le* TORSE *trop court pour la hauteur de ses cuisses et de ses jambes.* (Acad.) *Plusieurs esclaves, le* TORSE *nu, étaient prêts à exercer leurs fonctions de baigneurs.* (Lam.)

TORSÉ, ÉE, part. pass. du v. Torser : *Colonne* TORSÉE. *Un rouet à pieds* TORSÉS. (V. Hugo.)

TORSER, v. tr. ou act. 1re conj. Archit. Contourner le fût d'une colonne pour en faire une colonne torse.

TORSION, n. f. (*torsio*; lat., m. sign.) Pron. *tor-cion.* — Didact. Action de tordre; état de ce qui est tordu : *Réaumur a prouvé que la* TORSION *diminue la force des cordes.* (Cuv.)

— Chir. *Torsion des artères*, action de tordre les artères, pour arrêter les hémorragies provenant des ouvertures béantes après les opérations ou les blessures.

— Mar. Action de tordre, de commettre les fils, les torons dont on compose les cordages.

TORSOIR, n. m. Pron. *tor-çoar.* — Techn. Bille de chamoiseur, qui sert à tordre les peaux.

TORT, n. m. (*tortus*, qui n'est pas droit; lat.) Pron. *tor.* — Acte opposé à la justice et à la raison : *Lequel des deux a* TORT? *Je ne sais qui a* TORT. *Il a tous les* TORTS *du monde. Il a confessé, avoué noblement son* TORT. *Réparer, effacer tous ses* TORTS. (Acad.) *Vous ne sauriez* AVOIR TORT, *et vous êtes toute raison.* (Mol.) *Il me paraît que le* TORT *est de son côté.* (Mad. de Sév.)

— *Épouser les torts de quelqu'un*, épouser sa querelle, s'en faire le défenseur.

— *Mettre quelqu'un dans son tort*, lui faire une offre, une proposition qu'il ne puisse refuser sans faire voir qu'il est déraisonnable ou injuste; avoir pour lui un procédé auquel il ait tort de ne pas répondre : *Faites-lui encore cette offre pour* LE METTRE DANS SON TORT. (Acad.) *Sa fierté ne s'adoucit que lorsqu'il reprend ses avantages, et qu'il* MET L'AUTRE DANS SON TORT. (La Br.)

— Prov. *Le mort a toujours tort*, un homme mort ne pouvant plus se défendre, on rejette la faute de beaucoup de choses sur lui. || Dans le m. Sens, *Les absents ont tort.*

— Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir : *Réparer le* TORT *qu'on a fait. Cela m'a fait grand* TORT. *Quel* TORT *cela vous fait-il? Il ne fait* TORT *qu'à lui-même. Les chevaliers errants réparaient, redressaient les* TORTS. (Acad.)

Quel *tort* lui fais-je enfin? (Boil.)

= **A tort,** loc. adv. Sans raison, injustement : *On l'accuse* À TORT *et sans cause. C'est* À TORT *que vous lui imputez cela.* (Acad.)

...J'accusais *à tort* un discours innocent. (Rac.)

= **A tort et à travers,** loc. adv. Sans considération, sans discernement : *Il frappe* À TORT ET À TRAVERS. *Il parle* À TORT ET À TRAVERS, *sans savoir ce qu'il dit.* (Acad.)

Le juge prétendait qu'à *tort et à travers*
On ne saurait manquer, condamnant un pervers. (La F.)

= **A tort et à droit,** loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste : *Il veut ce qu'il veut,* À TORT ET À DROIT. (Acad.)

= **A tort ou à droit, à tort ou à raison,** loc. adv. Avec droit ou sans droit, avec ou sans raison valable : À TORT OU À DROIT, *il se prétend lésé.* À TORT OU À RAISON, *il est convaincu qu'on a voulu le tromper.* (Acad.)

TORTE, adj. f. V. TORS.

TORTELLE, n. f. Bot. V. VÉLAR.

TORTICOLIS, n. m. (*tortus*, tourné, et *collum*, cou; lat.) Pron. *tor-ti-ko-li.* — Douleur inflammatoire rhumatismale, qui a son siège dans quelques-uns des muscles du cou, et qui cause une vive souffrance au malade quand il veut tourner le cou : TORTICOLIS *fort douloureux. Il a un* TORTICOLIS. (Acad). *Le baron était entrepris d'un* TORTICOLIS. (Did.)

— Adj. m. Qui porte le cou de travers : *Cette attaque d'apoplexie l'a rendu* TORTICOLIS. (Acad.)

— Substantiv. Celui qui a le cou de travers et la tête un peu penchante.

— Fig. et fam. Faux dévots; hypocrite : *Ne vous fiez pas à ces* TORTICOLIS. (Acad.)

TORTIL, n. m. Blas. Rang de petites perles en chapelet qui entoure une couronne. || Espèce de ban[illegible] et dont les deux bouts ondoyants finissent en pointe.

TORTILLAGE, n. m. Pron. *tor-ti-iaj.* Fam. Façon de s'exprimer confuse et embarrassée : *Que veut-il dire avec ce* TORTILLAGE? (Acad.) *On chantait quelque vieille chanson qui valait bien le* TORTILLAGE *moderne* (J.-J. Rouss.)

— Petites intrigues, démarches indirectes et clandestines : *Au lieu de tout ce* TORTILLAGE, *qu'on s'adresse ouvertement à lui.* (J.-J. Rouss.)

TORTILLANT, part. prés. du v. *Tortiller.*

TORTILLANT, ANTE, adj. Pron *tor-ti-ian, iant.* — Blas. Il se dit du serpent ou de la givre qui entourent un meuble de l'écu.

Comm. *Bois tortillant,* bois à brûler qui est tortu et qui se corde mal.

TORTILLARD, adj. m. Eaux et For. En part. du bois sur pied, Courbé, tordu : *Les bois tourmentés et ébranchés par les vents deviennent* TORTILLARDS *et sujets aux gouttières.*

TORTILLE, n. f. (*tortiller*). Pron. *tor-ti-y.* — Jardin. Petites allées, étroites et tortueuses, qu'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un jardin ou d'un parc; pour s'y promener à l'ombre : *Il y a dans ce parc de jolies* TORTILLES. *Cette* TORTILLE *est sombre et fraîche.* (Acad.)

TORTILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tortiller : *Ruban* TORTILLÉ.

— *Cierge tortillé,* cierge garni de certains ornements, dont on se servait dans les confréries.

— Blas. Adj. f. Qui porte le tortil : *Tête de More* TORTILLÉE *du champ. D'azur à la tête humaine d'argent,* TORTILLÉE *de gueules.*

— N. m. Ce qui est roulé et tortu : *La noble régularité des lignes droites est préférable au* TORTILLÉ *des maniéristes.* (Ch. Nod.)

TORTILLEMENT, n. m. Pron. *tor-ti-y-man.* — Action de tortiller : *Le* TORTILLEMENT *des câbles est une opération pénible.* (Acad.)

— État d'une chose tortillée : *Le* TORTILLEMENT *de cette corde est trop lâche.* (Acad.)

— Fig. et fam. Petits détours, petites finesses dans les affaires : *Il ne faut point tant de* TORTILLEMENTS. *Je ne m'accommode pas de ses* TORTILLEMENTS. (Acad.)

TORTILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tor-ti-ié.* — Tordre à plusieurs tours : TORTILLER *du ruban, une corde, un cordon, du papier.* (Acad.)

Qu'il a donc l'air penaud à tortiller son feutre!
(Em. Augier.)

— Techn. Tordre les ficelles du dos des livres, quand elles ont été mises à la colle. || Former des cierges en manière de vis ou de spirale.

— Constr. *Tortiller une mortaise,* l'ouvrir avec le laceret ou la tarière.

— Man. *Tortiller la croupe,* lui faire faire un mouvement prononcé, soit d'élévation, soit d'abaissement.

— Intransitiv. Fig. et fam. Chercher des détours, des subterfuges : *Cet homme ne fait que* TORTILLER *dans les affaires. Il ne faut point tant* TORTILLER, *il n'y a pas à* TORTILLER, *il faut aller droit.* (Acad.)

— Fam. et ironiq. *Tortiller des hanches,* marcher avec un mouvement, un balancement trop marqué des hanches.

= **Se tortiller,** v. pron. En parl. des reptiles, Se replier en plusieurs façons : *Voyez comme ce serpent, comme ce ver se* TORTILLE.

— Par anal. *Cet homme se* TORTILLE *comme un serpent.* (Acad.)

TORTILLIÈRE, n. f. Jard. *V.* TORTILLE.

TORTILLIS, n. m. Archit. Espèce de vermoulure qu'on trace dans les bossages. || Plus ordin. *Bossage vermiculé.*

TORTILLON, n. m. Pron. *tor-ti-ion.* — Pop. Coiffure d'une fille du bas peuple.

— Par extens. Petite servante prise au village.

— Linge, torchon tortillé en rond.

— Techn. Assemblage de clous autour de l'écusson d'un coffre.

— Espèce de bourrelet que l'on met sur sa tête pour porter dessus un pot, un panier, des marchandises.

— Instrument pour friser les cheveux.

TORTILLONÉE, ÉE, part. pass. du v. Tortillonner : *Des douceurs* TORTILLONNÉES. (Mme de Sév.)

TORTILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tor-ti-io-né.* — Fam. Entortiller, embarrasser.

TORTIN, n. m. Pron. *tor-tain.* — Comm. Tapisserie de laine torse.

TORTIONNAIRE, adj. des 2 g. (*tortus*; lat.) Pron. *tor-cio-nèr.* — Jurispr. En parl. d'un acte, Inique et violent : *Un emprisonnement injurieux et* [illegible]

TORTIONNAIRE. (Acad.) *La loi qui permettrait d'emprisonner un citoyen sans information préalable serait* TORTIONNAIRE *et tyrannique.* (Volt.)

— Par extens. Qui sert à torturer : *Appareil* TORTIONNAIRE.

— N. m. Bourreau, exécuteur, celui qui faisait appliquer la torture aux accusés : *Tous les genres de supplices étaient représentés avec tant d'exactitude que le* TORTIONNAIRE *de l'inquisition n'y aurait rien trouvé à reprendre.* (Mérim.)

TORTIS, n. m. (*tortus*; lat.) Pron. *tor-ti.* — Techn. Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble.

— Espèce de couronne ou de guirlande de fleurs : *Un* TORTIS *de fleurs. Un* TORTIS *de myrte.* (Acad.) || Vieux.

— Blas. V. TORTIL.

TORTOIR, n. m. Pron. *tor-toar.* — Technol. Bâton dont on se sert pour assurer la charge d'une charrette, en tordant une grosse corde qui passe par-dessus cette charge.

TORTU, UE, adj. (*tortus*; lat., m. sign.) Qui n'est pas droit, qui est de travers : *Cet homme est tout* TORTU, *bossu,* etc. *Un arbre* TORTU. *Cette pièce de bois est* TORTUE. *Un chemin, un sentier* TORTU. *Les ceps de vigne sont toujours* TORTUS. (Acad.)

Nez *tortu,* grosses lèvres. (La F.)

— Fam. *Le bois tortu,* la vigne.

— Fig. et fam. *Avoir l'esprit tortu*, manquer de justesse dans l'esprit, voir les choses autrement qu'elles ne sont.

— *Faire des raisonnements tortus,* mal raisonner.

En se laissant régler à son *esprit tortu.* (Boil.)

— Adverbial. *Aller tortu,* marcher de travers.

Veut-on que j'aille droit, quand on y va *tortu.* (La Font.)

TORTUE, n. f. Pron. *tor-tû.* — Zool. Genre de reptiles constituant l'ordre des Chéloniens, caractérisé par la double cuirasse, nommée carapace ou plastron, dans laquelle ils semblent être totalement renfermés; ils font sortir ou y font entrer à volonté leur tête et leurs pattes. Les vertèbres cervicales sont les seules qui soient mobiles; celles de la région dorsale et les vertèbres lombaires sont tout à fait fixes et comme soudées aux côtes et aux os du bassin : TORTUE *de rivière. La* TORTUE *de mer est la plus grande de toutes les* TORTUES. *Écaille de* TORTUE. *La chair de* TORTUE *est délicate. Potage aux* TORTUES. *Soupe à la* TORTUE. *Peigne d'écaille de* TORTUE. (Acad.) *La* TORTUE, *dont le cœur est singulièrement conformé, est un animal extraordinaire, qui ne ressemble à aucun autre animal.* (Buff.) *La* TORTUE *est un animal solitaire, qui fuit les rivages fréquentés.* (B. de St-P.)

— Fam. *A pas de tortue*, lentement : *Il va, il marche* A PAS DE TORTUE. (Acad.) *Le mal a des ailes, et le bien va* A PAS DE TORTUE. (Volt.)

— Antiq. rom. Espèce de toit que les soldats formaient en tenant leurs boucliers au-dessus de leur tête, et en les serrant les uns contre les autres, pour être à couvert des traits de l'ennemi en approchant du pied des murailles d'une ville assiégée : *Les pierres et les traits lancés par les assiégés tombaient et glissaient sur la* TORTUE *formée par les assiégeants.* (Acad.)

— Machine de guerre montée sur des roues et couverte, à l'abri de laquelle on pouvait s'avancer jusqu'au pied des murailles d'une ville assiégée : *Les travailleurs, couverts par la* TORTUE, *percèrent le mur.* (Acad.)

— Mar. Embarcation qu'on emploie pour traverser un bras de mer, et dont le pont ou toit a la forme de l'écaille d'une tortue.

— Astron. Constellation qu'on appelle aussi *la Lyre.*

— Art. culin. Ustensile de cuisine pour la coction de certains mets.

TORTUÉ, ÉE, part. pass. du v. Tortuer : *Aiguille* TORTUÉE.

TORTUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tortueux*) Pron. *tor-tu-é.* — Rendre tortu : TORTUER *une aiguille.* (Acad.)

= **Se tortuer,** v. pron. Devenir tortu : *Cet arbre commence à* SE TORTUER. (Acad.)

TORTUEUSEMENT, adv. Pron. *tor-tu-euz-man.* — D'une manière tortueuse.

— Fig. *Parler, agir* TORTUEUSEMENT.

TORTUEUX, EUSE, adj. (*tortuosus*; lat., m. sign.) Pron. *tor-tu-eu.* Qui fait plusieurs tours et retours; il se dit des rivières, des chemins et des serpents : *Le cours* TORTUEUX *d'un fleuve. Un chemin, un sentier* TORTUEUX. *Les replis* TORTUEUX *d'un serpent.* (Acad.)

Sa croupe se recourbe en replis *tortueux.* (Rac.)

[illegible]

manière d'agir sans franchise, pleine de détours. || Dans le m. sens : *Des voies tortueuses.*

— Par anal.

Son esprit *tortueux* fuit, glisse, échappe à tout. (Desm.)

— *Les replis tortueux de la conscience*, la conscience d'un homme de mauvaise foi.

TORTUOSITÉ, n. f. Pron. *tor-tu-ó-zi-té.* — État de ce qui est tortueux.

— Fig. Détour; complication : *Un labyrinthe d'objections, de* TORTUOSITÉS. (J.-J. Rouss.) || Peu usité.

TORTURE, n. f. (*tortura;* lat., m. sign.) Gêne, tourment qu'on fait souffrir : *Les tyrans ont inventé d'horribles* TORTURES. (Acad.)

— Tourment qu'on fait souffrir à quelqu'un par ordre de justice, pour l'obliger à confesser la vérité : *Mettre à la* TORTURE. *Donner la* TORTURE. *La* TORTURE *est depuis longtemps abolie en France.* (Acad.) *Il semble que des siècles se sont écoulés depuis l'époque si rapprochée de nous où la* TORTURE, *ce crime des lois, fut abolie.* (Villem.)

...La *torture* est prête aussitôt qu'il soupçonne. (C. Del.)

— *Instrument de torture*, instrument au moyen duquel on torture. || V. QUESTION.

— Fig. *Mettre son esprit à la torture, donner la torture à son esprit, se donner la torture*, travailler avec une grande contention d'esprit à la recherche, à l'examen, à la discussion de quelque chose.

— Fig. *Mettre quelqu'un à la torture*, lui causer un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

— *Être à la torture*, éprouver un grand trouble, une vive impatience.

— Fig. Souci rongeur, anxiété, perplexité :

Ce qui fit leur bonheur deviendra leur *torture*. (J.-B. R.)
Tu me rendrais, cruel, *torture* pour *torture*. (C. Del.)

— Chim. Épreuve : *L'argent est un des métaux qu'on nommait métaux parfaits parce qu'il résistait à beaucoup d'agents et sortait pur de beaucoup d'opérations ou de* TORTURES. (Tessier.)

TORTURÉ, part. pass. du v. Torturer : *Il fut cruellement* TORTURÉ *avant d'avouer son crime.* (Acad.)

— Fig. *Texte* TORTURÉ.

TORTURER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Faire éprouver la torture : *Les brigands l'*ONT *inutilement* TORTURÉ *pour lui faire dire où était son or.* (Acad.)

— Mettre un criminel à la torture, pour lui arracher des aveux.

— Fig. *Torturer un texte, le sens d'un texte, d'un mot*, lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas.

= **Se torturer**, v. pron. Fig. Se tourmenter soi-même.

— Réciproq. Se tourmenter mutuellement : *Des époux mal assortis* SE TORTURENT.

TORULE, n. f. pron. *to-rul.* — Bot. Genre de champignons, semblables à des moisissures.

TORULEUX, EUSE, adj. (*torulus ;* lat., petit cordon.) Chir. Qui est renflé de distance en distance comme une corde chargée de nœuds.

TORY, n. m. (*tory*, brigand ; irland.) Pron. *to-ri.* — Nom qu'on a donné en Angleterre aux partisans de Charles II, et qui depuis est resté le nom générique du parti qui prétend soutenir la prérogative royale, et qui cherche même à l'étendre ; il est opposé à *whig* : *Les* TORYS *ont plus fréquemment dominé en Angleterre que les whigs.* (Acad.)

— Adj. *Un ministère* TORY. *Un journal* TORY. (Acad.)

— On écrit aussi au pl. *Tories.*

TORYSME, n. m. Opinion, parti des torys.

TOSCAN, ANE, adj. Archit. Il se dit du plus simple et du plus solide des cinq ordres, et de ce qui appartient à cet ordre : *Ordre* TOSCAN. *Colonne* TOSCANE.

— *Architecture toscane*, celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages.

TOSTE, n. m. V. TOAST.

TOSTE ou **TÔTE**, n. f. Mar. Banc de nage sur lequel sont assis les matelots qui rament.

TOSTÉ, ÉE, part. pass. du v. Toster.

TOSTER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*toast ;* angl., m. sign.) Pron. *toss-té.* — Boire en annonçant un vœu, un sentiment pour quelque personne, ou quelque événement heureux : *Il faut* TOSTER *le général qui a remporté cette victoire. On* A TOSTÉ *la paix, la liberté de l'Amérique.* (Acad.)

TÔT, adv. de temps. (*tosto ;* ital., m. sign.) Promptement, vite, dans peu de temps : *Cela n'a pas été fait assez* TÔT. *Vous ne sauriez venir trop* TÔT. *Il faut finir plus* TÔT *que plus tard.* (Acad.)

[illegible]

Qui *tôt* ensevelit bien souvent assassine. (Mol.)
On se couchait trop tard, on se levait trop *tôt*. (La F.)

— Pop. *Allez* TÔT. *Revenez* TÔT. *Vite et* TÔT. (Acad.)

— *Tôt ou tard*, dans un temps proche ou éloigné, mais certain : *Il faut mourir* TÔT OU TARD. TÔT OU TARD *les méchants sont punis.* (Acad.)

— Quand on le joint aux adverbes *bien, si, aussi*, il forme avec eux un seul mot : *Vous avez eu* BIENTÔT *fait. Il n'arrivera pas* SITÔT, *de* SITÔT. *Il n'est pas arrivé* AUSSITÔT *qu'il l'avait promis.* (Acad.) || V. ces mots.

= **Sitôt que, aussitôt que**, loc. conj. Dès que, du moment que : SITÔT QU'*il en reçut la nouvelle, il partit.* AUSSITÔT QU'*il le vit paraître, il alla au-devant de lui.* (Acad.) *J'aime les grands* SITÔT QU'*ils tombent.* (Montesq.)

TOTAL, ALE, adj. (*totus*, tout entier ; lat.) Complet, entier : *Une ruine* TOTALE. *Un nombre* TOTAL. *Un renversement* TOTAL. (Acad.) *La défaillance* TOTALE *des facultés de leur âme.* (Mass.)

— Astr. *Éclipse totale*, se dit d'une éclipse, lorsque la lune se plonge tout entière dans l'ombre de la terre, ou cache entièrement le disque du soleil.

— N. m. Le tout ; assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout : *Prenez le* TOTAL. *Le* TOTAL *de sa succession.* (Acad.) *L'accroissement des femmes dans le* TOTAL *est moindre que celui des hommes.* (Buff.)

= **Au total, en total**, loc. adv. Tout compensé : AU TOTAL, *c'est une bonne affaire.* EN TOTAL, *c'est un bon ouvrage.* (Acad.)

TOTALEMENT, adv. Entièrement, tout à fait : *Il est* TOTALEMENT *ruiné. Il s'est* TOTALEMENT *dévoué à cet homme-là.* (Acad.)

TOTALITÉ, n. f. Le total, le tout : *La* TOTALITÉ *du bien. La* TOTALITÉ *de la succession. Soit en* TOTALITÉ, *soit en partie.* (Acad.)

TOTALISER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Néol. Former un total ; additionner.

TOTIPALME, adj. des 2 g. (*totus*, tout ; *palma*, palme ; lat.) Zool. Qui a tous les doigts palmés.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, caractérisée par la disposition des doigts, qui sont tous palmés jusqu'à leur extrémité.

TOTON, n. m. (*totum*, la totalité ; lat.) Jeu, espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales ; quand le dé tombe en présentant la face marquée d'un T, celui qui a joué gagne tout ce qui est au jeu : *Jouer au* TOTON. *Les* TOTONS *sont ordinairement d'os ou d'ivoire.* (Acad.)

Je ne sais pour tout jeu que l'oie et le *toton*. (Regn.)

TOUAGE, n. m. mar. (*touer.*) Pron. *tou-aj.* — Action, manière de touer un navire.

TOUAILLE, n. f. (*tovaglia ;* ital.) Pron. *tou-a-y.* — Linge pendu sur un rouleau près d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer.

TOUANSE ou **TOUANTE**, n. f. Comm. Étoffe de soie, fabriquée en Chine.

TOUC, n. m. V. TOUG.

TOUCAN, n. m. Zool. Oiseau de l'ordre des Grimpeurs, caractérisé par un bec énorme ; il est originaire d'Amérique : *Il y a des* TOUCANS *dont le bec est plus long que le corps entier.* (Acad.)

TOUCHANT, part. prés. du v. Toucher.

TOUCHANT, ANTE, adj. Qui touche le cœur, qui émeut : *Un discours* TOUCHANT. *Des paroles* TOUCHANTES. *Une musique* TOUCHANTE. *Une scène* TOUCHANTE. (Acad.) *Aménaïde est aussi* TOUCHANTE *à la lecture qu'au théâtre.* (Volt.) *Il appréciait comme il le devait les soins* TOUCHANTS *dont vous l'entouriez.* (J. Sandeau.) *Le sentiment est la raison sous sa forme la plus naïve et la plus* TOUCHANTE. (V. Cous.) *Il leur fit de mâles et* TOUCHANTS *adieux.* (Mign.)

— N. m. Ce qui est propre à toucher : *Le noble doit l'emporter sur le* TOUCHANT. (Fonten.)

TOUCHANT, prép. Concernant, sur le sujet de : *Il m'a entretenu* TOUCHANT *vos affaires*, TOUCHANT *vos intérêts.* (Acad.)

Nous nous adjoindrions pour en délibérer
Quelques amis pieux, qui, *touchant* ces matières,
Pussent de leurs clartés seconder nos lumières. (V. Hugo.)

TOUCHAUX, n. m. pl. Techn. Aiguille d'essai. Petit barreau d'or qui représente un des titres établis par la loi, et sert à faire l'essai avec la pierre de touche.

TOUCHE, n. f. Chacune des petites pièces d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin : TOUCHES *blanches.* TOUCHES *noires. Un clavecin raisonne encore quand les doigts ne frappent plus les* TOUCHES. (Volt.)

— En parl. de la guitare et de quelques autres instruments, Petits filets saillants, appliqués sur le manche de distance en distance, et servant à faire les demi-tons : *Il faut mettre des* TOUCHES *au manche de cette guitare.* (Acad.)

— En parl. du violon, Longue feuille d'ébène, collée sur le manche, et contre laquelle les doigts de la main gauche pressent la corde.

— Épreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche : *On connut à la* TOUCHE *que cette pièce était fausse.* (Acad.)

— *Pierre de touche*, sorte de pierre noirâtre très-dure dont on se sert pour éprouver l'or : *On a reconnu sur la pierre de* TOUCHE *que cette pièce était fausse.* (Acad.) *C'est une* PIERRE DE TOUCHE *dont j'ai fait l'essai.* (Volt.)

— Fig. et mor. : *L'adversité est la* PIERRE DE TOUCHE *de l'amitié.* (Acad.) *Le calcul et l'expérience étaient depuis longtemps reconnus comme les seules* PIERRES DE TOUCHE *de la vérité.* (Cuv.)

— Fig. et fam. Il se dit des pertes de biens, des maladies, des mortifications, et des autres accidents fâcheux ; *On l'a obligé à payer une grosse somme, c'est une rude* TOUCHE.

— Par extens. Réprimande, blâme : *Les critiques ont donné à ce poëte une petite* TOUCHE. *La* TOUCHE *est forte.* (Acad.)

— *Craindre la touche*, craindre la critique, la réprimande.

— Petite baguette dont les enfants qui apprennent à lire touchent les lettres qu'ils veulent épeler.

— Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée par un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce, après qu'on les a toutes laissées tomber pêle-mêle : *Lever des jonchets avec la* TOUCHE. (Acad.)

— Peint. Manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets : *Dans les ouvrages des artistes médiocres, la* TOUCHE *est souvent molle, incertaine, timide, faible, maigre, mesquine, sans esprit, dure ou pesante.* (Acad.) *Sa* TOUCHE *est hardie et de main de maître.* (A. Bailly.) *La* TOUCHE *de cet homme est large et fière.* (Did.) *La transparence des clairs, la dégradation des plans, la légèreté des lointains, c'est ce qu'on peut appeler la* TOUCHE *et le coloris du graveur.* (Vitet.)

— Fig. et par anal. Il se dit du style : *On reconnaît facilement la* TOUCHE *de cet habile écrivain.* (Acad.) *Le génie peint à grandes* TOUCHES, *et dédaigne les nuances.* (Chamf.)

— Typogr. Action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau : *La* TOUCHE *exige beaucoup de soin.* (Acad.)

— Comm. Troupeau de bœufs gras qu'on amène au marché : *Une* TOUCHE *de bœufs.*

— J. de billard. Action d'atteindre la bille sur laquelle on joue : *Un manque de* TOUCHE.

TOUCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Toucher : *Chose* TOUCHÉE. *Objet* TOUCHÉ. *Les revenus sont* TOUCHÉS *d'avance.* (Regn.)

— J. de dames et de trictrac, *Dame touchée, dame jouée ;* J. d'échecs, *Pièce touchée, pièce jouée*, quand on a touché une dame, une pièce, il faut la jouer.

— Fig. Traité, exprimé : *Il y a dans cette tragédie des endroits bien* TOUCHÉS. (Acad.) *Les principaux points du sujet n'y sont pas* TOUCHÉS. (Boil.)

— Peint. *Ce tableau est bien touché*, les coups de pinceau y sont donnés avec beaucoup d'entente, de force, de hardiesse, etc.

— Fig. Ému, remué : *A force d'être* TOUCHÉ *inutilement, on ne se laisse plus toucher d'aucun objet.* (Boss.) *Il fut* TOUCHÉ *du motif qui m'attirait dans la Grèce.* (Barth.) *Les hommes ne sont pas* TOUCHÉS *longtemps des mêmes choses.* (Vauv.) *Je suis, je crois, le seul homme qui ait mis des livres au jour, sans être* TOUCHÉ *de la réputation de bel-esprit.* (Montesq.)

— Fig. *Il fut* TOUCHÉ, *fort* TOUCHÉ *de mon malheur. Il ne fut pas* TOUCHÉ *de leurs prières.* (Acad.)

Nous sommes peu *touchés* des misères des autres.
(Viennet.)

TOUCHER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*toccare ;* ital., m. sign.) Mettre la main sur quelque chose : TOUCHER *les vases sacrés. Il ne lui* A *pas* TOUCHÉ *le bout du doigt. Ne* TOUCHEZ *pas cela.* (Acad.) *Heureux ceux qui peuvent* TOUCHER *le bord de son vêtement.* (Mass.) *La langue du détracteur est comme un feu dévorant qui brûle tout ce qu'il* TOUCHE. (Mass.)

[illegible]
De ne *toucher* jamais cornet, cartes ni dé. (Regn.)

— Fig. *L'éternité est pour le pécheur un objet affreux qu'il* TOUCHE *déjà de ses mains.* (Mass.)

— Se mettre en contact avec un objet de quelque autre manière que ce soit : TOUCHER *du pied, du bras. Il le* TOUCHA *du coude. Il l'A* TOUCHÉ *avec son gant, avec son chapeau. Il l'A* TOUCHÉ *de sa baguette.* (Acad.) *Le corps est blessé de tout ce qui le* TOUCHE *de trop près.* (Buff.)

— Particul. Faire un attouchement pour guérir une maladie, comme les rois de France, à qui l'on attribuait le pouvoir de guérir par là les écrouelles.

— *Toucher les bords d'un vase*, boire à peine quelques gouttes de la liqueur.

— Fig. *Toucher au doigt*, voir avec pleine évidence : *J'aurai beau voir, beau* TOUCHER AU DOIGT, *je n'aurai jamais raison avec elle.* (Dest.)

La foule ne s'émeut contre la tyrannie
Qu'au moment qu'elle en *touche au doigt* l'ignominie.
(Ponsard.)

— Fig. *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*, la démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables.

— *Toucher une pièce d'or, un lingot d'or*, l'éprouver avec la pierre de touche.

— Typogr. Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou avec le rouleau : TOUCHER *la forme également et légèrement.* TOUCHER *en noir, en rouge.* (Acad.)

— En parl. des bêtes de somme, Frapper pour faire aller, chasser devant soi : *Il* TOUCHAIT *des bœufs devant lui.* (Acad.)

— En parl. des corps, Être en contact, se joindre : *Ma maison* TOUCHE *la sienne.* (Acad.)

— J. de paume, *Ils ne laissent pas toucher la balle à terre*, se dit des bons joueurs.

— Géom. *Cette ligne droite touche cette courbe*, elle la rase en un seul point, sans la couper.

— Chir. *Toucher un ulcère*, y appliquer un caustique.

— Absol. S'assurer pendant la grossesse ou le travail de la parturition de la position de l'enfant.

— Mar. *Toucher les aiguilles d'un compas*, les frotter sur un barreau aimanté, pour en augmenter la vertu magnétique.

— *Toucher une île, etc.*, y mouiller, y aborder.

— *Toucher un écueil*, en parl. d'un navire, frapper par quelques points de sa quille ou de sa carène un écueil qu'il rencontre sur son passage.

— Peint. Poser, étendre les couleurs sur un tableau.

— *Bien toucher*, peindre avec fermeté, avec vigueur : *Ce peintre* A BIEN TOUCHÉ *ces figures.* (Did.)

— En parl. d'une somme d'argent, Recevoir : *Il* A TOUCHÉ *ses appointements.* (Acad.) *Je lui ai fait* TOUCHER *telle somme.* (Acad.) AVEZ-*vous* TOUCHÉ *vingt mille écus?* (Dest.)

— Mus. Jouer de certains instruments : TOUCHER *la lyre, l'orgue, le clavecin. Je* TOUCHAIS *le piano d'une manière brillante.* (G. Sand.)

— Abusiv. On dit aussi, *Toucher du piano, de l'orgue, etc. La musique était une de ses distractions; il* TOUCHAIT *de l'orgue, et chantait avec goût.* (Villem.)

— Poétiq. *Toucher la lyre*, cultiver la poésie.

— Fig. et fam. *C'est une corde qu'il ne faut pas toucher, il ne faut pas toucher cette corde-là*, se dit d'une affaire, d'une circonstance délicate dont il n'en faut pas parler.

— Fig. et fam. *Toucher la grosse corde*, parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire.

— Fig. Traiter, exprimer : *Ceux qui réussissent le mieux dans le panégyrique s'entendent assez mal à* TOUCHER *les passions.* (Boil.) *Il n'y a si haute question politique que l'Assemblée constituante n'AIT* TOUCHÉE *et convenablement résolue.* (Chateaubr.)

— *Toucher une chose, une matière*, en parler incidemment dans un discours : *Il* A TOUCHÉ *ce point-là fort adroitement.* (Acad.) *Je me suis contenté de* TOUCHER *les faits principaux.* (Volt.)

— Particul. Changer, modifier : *Il ne faut* TOUCHER *aux lois qu'avec une extrême circonspection et dans une extrême nécessité.* (Barthél.)

— Fig. et Mor. Émouvoir : *Dieu lui* A TOUCHÉ *le cœur. Dieu l'A* TOUCHÉ, *il s'est converti. Cette nouvelle, cette mort l'A fort* TOUCHÉ. *On ne peut* TOUCHER *sans être touché soi-même. Les hommes corrompus s'endurcissent bientôt contre tout ce qui pourrait les* TOUCHER. (Fén.) *C'est une fille que l'amour ne pouvait* TOUCHER. (La Br.)

[illegible] *touche.* (Rac.)

— Absol. *Ce qui est affecté ne peut* TOUCHER. (Acad.)

— Fig. Concerner, regarder : *Cela ne me* TOUCHE *point. En quoi cela vous* TOUCHE-*t-il? Cela ne me* TOUCHE *en rien.* (Acad.) *Je ne suis occupé que de ce qui vous* TOUCHE. (Mme de Sév.)

... Je supprime un secret qui vous *touche*,
Approuvez le respect qui me ferme la bouche. (Rac.)

— Fig. Intéresser, plaire : *La conversation des honnêtes gens est un des plaisirs qui me* TOUCHENT *le plus.* (La Rochef.)

— Appartenir par le sang : *Il me* TOUCHE *de près, il est mon cousin. Il ne me* TOUCHE *ni de près ni de loin.* (Acad.)

— Absol. Manier : TOUCHER *doucement, légèrement.*

— Faire un attouchement, comme autrefois les rois de France : *Le roi* TOUCHERA *demain.*

— En parl. des cochers, Exciter les chevaux : TOUCHEZ, *allons plus vite.* (Acad.) *Le cocher* TOUCHE, *et croit ramener son maître.* (La Br.)

— Mar. *Ce navire touche*, se dit quand, faute d'eau, la quille touche le fond, ou que, par quelque accident, il vient à toucher une roche, un banc de sable, etc. : *Quand le bâtiment* TOUCHE, *on s'en aperçoit au moins aussi vite à fond de cale que dans la chambre du capitaine.* (Ch. Nod.)

— Intransitiv. Mettre la main à quelque chose : TOUCHER *aux vases sacrés. Ne* TOUCHEZ *pas à cela. Regardez cela, mais n'y* TOUCHEZ *pas.* (Acad.) *Je ne sais quel est le profane qui a osé* TOUCHER *ainsi aux choses saintes.* (Volt.)

— Man. *Toucher de la gaule*, aider de la gaule, en frapper légèrement sur l'épaule du cheval : *Venez à courbettes par le milieu de la place;* TOUCHEZ *de la gaule.* (Acad.)

— *Toucher dans la main*, mettre sa main dans celle d'un autre, en signe de réconciliation, d'amitié, ou de conclusion de marché, etc. : *Le marché est conclu, il m'A* TOUCHÉ *dans la main.* (Acad.)

— Fam. *Touchez là, l'affaire est faite*, se dit quand on est tombé d'accord pour la conclusion d'un marché :

Touchez là, s'il vous plaît. Vous me le promettez.
Votre amitié. (Mol.)

— Ellipt. TOUCHEZ *donc là, monsieur Dimanche.* (Mol.) TOUCHEZ *là, et à demain, à dîner.* (Brueys.)

... Ma foi, *touchez* là, vous êtes un brave homme.
(C. Del.)

— Tenir, être attaché à : *L'homme ne* TOUCHE *à la terre que par les extrémités les plus éloignées.* (Buff.)

— Fig. *L'homme* TOUCHE *à l'infini par le cœur.* (Portalis.)

— Par exagér. *Il ne touche pas des pieds à terre*, se dit d'un homme qui danse ou court légèrement.

— Fig. et fam. *Il n'a pas l'air d'y toucher, on ne dirait pas qu'il y touche*, se dit d'un homme fin et dissimulé : *Je suis un fin matois, et l'*ON NE DIRAIT PAS QUE J'Y TOUCHE. (Mol.)

— Véner. *Toucher au bois*, se dit des cerfs lorsqu'ils se frottent contre les arbres pour dépouiller leur nouvelle tête de la peau qui l'enveloppe.

— *Toucher à quelque chose*, atteindre à quelque chose : *Il est si grand, qu'il* TOUCHE *au plancher. Il y* TOUCHE *de la tête. Il y* TOUCHE *de la main.* (Ac.) *Le premier dans son art est celui qui* TOUCHE *de plus à la perfection.* (Bailly.)

— Fig. En parl. d'une époque, en être proche : *Nous* TOUCHONS *au printemps, à l'hiver. Il* TOUCHE *à cet âge où les passions se développent.* TOUCHER *à sa fin.* (Acad.) *Il* TOUCHAIT *à cinquante ans.* (Lam.) *Il* TOUCHE *à l'âge où l'on se corrige.* (Volt.) *Les destinées de l'empire romain* TOUCHAIENT *à leur fin.* (De Bonald.)

Je *touche* à mon cinquième lustre,
Sans avoir fait encor rien qui me rende illustre. (Pir.)
Au surplus, vous *touchez* au moment de la crise.
(La Chaus.)

— *Toucher à quelque chose*, en prendre, en ôter : *On ne doit jamais* TOUCHER *à un dépôt. Les assiégés n'*ONT *pas encore* TOUCHÉ *à leurs magasins. Voilà des plats auxquels on n'a pas* TOUCHÉ. (Acad.) *On ne* TOUCHAIT *à ce trésor de la république que dans les grandes occasions.* (Rayn.)

— Par extens. Empiéter sur les droits de quelqu'un, usurper :

... Qui *touche* à mon peuple attente à ma personne. (C. D.)

— Blesser, offenser;

Tu sais comme un soufflet *touche* un homme de cœur.
(Corn.)

— Fig. *Toucher à une chose, à une affaire*, y apporter quelque changement : *Ce prince changea presque tout dans le royaume, mais il n'osa* [illegible]

la religion, aux lois fondamentales. On n'a pas voulu TOUCHER *à cet article du règlement.* (Acad.)

— Mar. *Toucher à une île, à un port*, y aborder, y mouiller pour très-peu de temps : *Colomb rangeait les côtes le plus près possible, et* TOUCHAIT *à tous les lieux qui étaient accessibles.* (Raynal.) *On voudrait pouvoir, avant la nuit,* TOUCHER *à ce rivage tant rêvé.* (Lam.)

— Fig. Émouvoir : *Laissez-vous* TOUCHER *à nos larmes, par nos larmes.* (Acad.)

— Fig. Concerner, regarder, intéresser : *Cette question* TOUCHE *aux plus graves intérêts de l'État.* (Acad.)

Ce n'est point à l'honneur que *touchaient* ces matières.
(Mol.)

— **Se toucher,** v. pr. Être touché.

— *Se toucher dans la main*, mettre sa main dans celle d'un autre, en signe de réconciliation, d'amitié, etc. : *On les a réconciliés, ils* SE SONT TOUCHÉS *dans la main.* (Acad.)

— Géom. *Ces deux courbes se touchent*, elles sont en contact sans se couper.

— Réciproq. *Ces deux pierres* SE TOUCHENT. *Le lambris et la muraille ne* SE TOUCHENT *pas. Ces deux maisons* SE TOUCHENT. (Acad.) *Les arbres* SE TOUCHENT *et laissent à peine le passage d'un cavalier entre leurs troncs.* (Lam.)

Leur tronc inébranlable et leur pompeuse tête
Résiste, en *se touchant*, aux coups de la tempête.
(Volt.)

— Fig. *Il y a des points de réunion où toutes les vérités* SE TOUCHENT. (Thomas.)

TOUCHER, n. m. Pron. *tou-ché.* — Le tact, celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables : *Le* TOUCHER *est le sens de la connaissance.* (Buff.) *Le* TOUCHER *dans l'homme, l'odorat dans le quadrupède, et l'œil dans l'oiseau, sont les premiers sens.* (Id.) *Le rhinocéros manque de mains et d'organes distincts pour le sens du* TOUCHER. (Id.) *Le poil du taguan est de la plus grande finesse au* TOUCHER. (Id.)

— Action de toucher : *Il a le* TOUCHER *très-délicat.*

— Manière dont les musiciens jouent de certains instruments, comme du clavecin, du piano, de l'orgue, du luth, de la guitare, etc. : *Ce pianiste, ce joueur de guitare, etc., a un beau* TOUCHER, *un* TOUCHER *délicat, un* TOUCHER *brillant.*

— Chir. Sorte de palpation faite au moyen d'un ou de plusieurs doigts introduits dans des parties inaccessibles à la vue, dans le but de constater diverses conditions physiologiques ou morbides.

TOUCHEUR, n. m. Typogr. Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères.

TOUCOI, loc. interj. Vénér. Il s'emploie pour faire taire un limier qui cède sur les voies.

TOUE, n. f. Pron. *tou.* — Espèce de bateau qui sert de bac sur certaines rivières, et particul. sur la Loire.

— Mar. Petite embarcation plate, avec laquelle on communique de terre aux navires amarrés dans une rivière.

TOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Touer : *Navire* TOUÉ.

TOUÉE, n. f. Mar. Action de touer, de se touer : *Entrer à la* TOUÉE *dans un port. Ancre de* TOUÉE. (Acad.)

— Amarre de touage.

— Longueur de câble de cent vingt brasses.

— *Grande touée*, réunion de deux ou trois câbles épissés bout à bout.

TOUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*to tow;* angl., m. sign.) Pron. *tou-é.* — Mar. Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du cabestan ou d'amarres frappées sur des ancres, des bâtiments amarrés ou d'autres points fixes : TOUER *un navire.* (Acad.)

= **Se touer,** v. pr. Se servir d'un câble ou d'un cabestan pour faire avancer un navire : SE TOUER *pour sortir d'un port, d'une rivière.* (Acad.)

TOUEUR, n. m. Mar. Celui qui toue un bâtiment.

TOUFAN, n. m. Relat. Tourbillon, typhon, sur les côtes d'Arabie.

TOUFFE, n. f. Pron. *touf.* — Assemblage de certaines choses de même espèce, comme arbres, herbes, fleurs, cheveux, rubans, plumes, etc., lorsqu'elles sont en quantité et près à près : TOUFFE *d'arbres.* TOUFFE *de cheveux.* TOUFFE *de poil ou de poils.* TOUFFES *de plumes.* (Acad.)

— Partie d'un bois, d'un bosquet extrêmement garnie : *Je rencontrais de temps en temps des* TOUF[illegible]

comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Il se dit de diverses espèces d'agarics : TOUFFE *argentine.* TOUFFE *branchue.* TOUFFE *savanière.*

— Écon. rur. Maladie des vers à soie, causée par une chaleur forte et subite qui les fait périr promptement.

TOUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Touffer : *Objet* TOUFFÉ.

TOUFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tou-fé.* — Agricult. Diposer en touffes.

— V. intr. Se former en touffes.

= **Se touffer,** v. pr. Se disposer en touffes.

TOUFFEUR, n. f. Fam. Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême : TOUFFEUR *incommode. J'ai senti en entrant un* TOUFFEUR *insupportable.* (Acad.)

TOUFFU, UE, adj. Pron. *tou-fu.* — Qui est en touffe, qui est épais, bien garni : *Un bois* TOUFFU. *Un arbre bien* TOUFFU. *Une fleur bien* TOUFFUE. *Une barbe* TOUFFUE. (Acad.) *La terre, partout en friche, est couverte dans toute son étendue d'herbes grossières, épaisses et* TOUFFUES. (Buff.) *Le lapin a pris en Sibérie du poil* TOUFFU *et pelotonée comme le feutre.* (Id.)

TOUG ou **TOUC,** n. m. Pron. *tough, touk.* — Relat. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte en manière d'étendard devant les vizirs, les pachas, et les sangiacs ou gouverneurs.

TOUI, n. m. Zool. Genre de perroquets de l'Amérique méridionale.

TOUILLAGE, n. m. Pron. *tou-iaj.* — Techn. Procédé pour la purification de la soude brute.

TOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Touiller et adj. *Liqueur* TOUILLÉE. *Soude* TOUILLÉE.

TOUILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tou-ié.* — Pop. Mêler, agiter une liqueur.

— Techn. Dissoudre la soude brute et décanter la liqueur quand elle est devenue claire. || Détacher la poudre du mortier, dans les fabriques de poudre à tirer.

TOUILLOIR, n. m. Pron. *tou-ioar.* — Techn. Sorte de spatule pour détacher la poudre du mortier, dans les moulins à poudre.

TOUIT, n. m. Zool. Genre d'oiseaux sylvains qui ne se trouve qu'aux États-Unis.

TOUJOURS, adv. de temps (*tous les jours.*) Continuellement, sans interruption, sans cesse, sans relâche, sans fin : *Les bienheureux jouiront* TOUJOURS *de la vue de Dieu. La lune tourne* TOUJOURS *autour de la terre.* (Acad.) *Qui est-ce qui voudrait* TOUJOURS *vivre ?* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Toujours va qui danse*, pour s'amuser, il n'est pas besoin de bien danser, il suffit qu'on danse. || Fig. Pour peu qu'on agisse dans une affaire, on ne laisse pas d'avancer. || *Toujours pêche qui en prend un,* quand on n'a pas tout ce qu'on demande, on doit se consoler pourvu qu'on en ait une petite partie.

— Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion : *Les beautés les plus régulières ne sont pas* TOUJOURS *les plus piquantes.* (Acad.) *Les temps fâcheux sont* TOUJOURS *ceux des innovations.* (St-Sim.)

L'hymen n'est pas *toujours* entouré de flambeaux. (Rac.)

— Le plus souvent, ordinairement : *Il est* TOUJOURS *en bonne compagnie. Elle est* TOUJOURS *en prières. Il est* TOUJOURS *en colère. Il est* TOUJOURS *gai,* TOUJOURS *de bonne humeur.* (Acad.)

Les plus courtes erreurs sont *toujours* les meilleures.
(Mol.)

Quelques crimes *toujours* précèdent les grands crimes.
(Rac.)

— En attendant, cependant, néanmoins : *Je vais sortir, travaillez* TOUJOURS. *Prenez* TOUJOURS *cela en attendant. En dépit de ses conseils, j'irai* TOUJOURS *mon chemin.* (Acad.)

— Au moins : *Si je n'ai pas réussi,* TOUJOURS *ai-je fait mon devoir.* (Acad.)

— Hortic. *Toujours belle*, variété de tulipe dont les couleurs ne diminuent jamais depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

= **Pour toujours, à toujours,** loc. adv. Indéfiniment : *Ces plaisirs corrompent le cœur* POUR TOUJOURS. (Mass.) *Une nation peut déléguer sa souveraineté même* À TOUJOURS. (V. Cous.)

— *Ils se sont dit adieu pour toujours*, ils se sont quittés pour ne plus se revoir.

TOULINE, n. f. Mar. Cordage, aussière servant à remorquer un bâtiment.

TOUPE, n. f. Paquet très-dur de cheveux.

TOUPET, n. m. (*toupe.*) Petite touffe de poils, de cheveux, de crin, de laine : *Les Tartares se rasent la tête, mais ils gardent un* TOUPET *de cheveux. Au milieu de ses cheveux noirs, il y a un petit* TOUPET *blanc.* (Acad.)

— Absol. Touffe de cheveux qui est au haut du front : *Son* TOUPET *est bien haut. Son* TOUPET *est dérangé. Cet homme craint de déranger son* TOUPET. *Il porte un faux* TOUPET. (Acad.)

— Fam. *Se prendre au toupet*, se prendre aux cheveux.

— Fig. et fam. *Son toupet lui prend*, se dit d'une personne qui a un mouvement de caprice, d'impatience.

— Fig. et fam. *Avoir du toupet*, avoir du feu, de la verve, et surtout de la hardiesse.

— Man. Partie de la crinière qui passe entre les deux oreilles du cheval, et qui lui tombe sur le front.

TOUPIE, n. f. Sorte de jouet de bois, fait en forme de poire, qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale, par le moyen de laquelle on le fait tourner : *Une petite* TOUPIE. *Une grosse* TOUPIE. (Acad.) *La* TOUPIE *tourne fatalement sous le fouet qui la lance.* (Jouffroy.)

— *Toupie d'Allemagne*, espèce de toupie creuse et percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant.

— Phys. Instrument qui sert pour observer en mer l'horizon malgré le roulis et le tangage du bâtiment.

TOUPILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *tou-pi-ié.* — Fam. Tournoyer comme une toupie ; ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi : *Elle ne fait que* TOUPILLER. (Acad.) || Très-peu usité.

TOUPILLON, n. m. Pron. *tou-pi-ion.* — Petit toupet : TOUPILLON *de cheveux.* (Acad.)

— Vétér. Bouquet de crins ondulés qui termine la queue des bêtes bovines.

— Agricult. Réunion de branches mal placées ou mal venues.

TOUPIN, n. m. Pron. *tou-pain.* — Mar. Instrument de corderie servant au commettage.

— Jeu. Espèce de toupie sans fer, qu'on fait tourner à l'aide d'un fouet. || On dit aussi, *Sabot.*

TOUPIOLE, n. f. Bot. Vulg. Sceau de Salomon.

TOUQUE, n. f. Pron. *touk.* — Mar. Bâtiment pour la pêche du hareng.

TOUR, n. f. (*turris ;* lat, m. sign.) Sorte de bâtiment élevé, rond ou carré, ou à plusieurs côtés, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de phare, de clocher, etc. : *Haute* TOUR. *Petite* TOUR. TOUR *carrée.* TOUR *isolée. Du haut de la* TOUR. *Au pied de la* TOUR. *Muraille flanquée de* TOURS. *La* TOUR *du donjon. Les* TOURS *de Notre-Dame.* (Acad.)

Je ne vois que des *tours* que la cendre a couvertes.
(Rac.)

— Antiq. Machine en forme de tours que les anciens attachaient sur le dos des éléphants destinés à combattre, et où se plaçaient ordinairement des archers : *L'éléphant peut porter sur son dos une* TOUR *armée en guerre et chargée de plusieurs hommes.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Tour de Babel*, ou de *Babylone*, lieu où tout le monde parle à fois et sans s'entendre : *Cette maison est une vraie* TOUR DE BABEL. (Acad.)

C'est véritablement la tour de Babylone ;
Car chacun y babille, et tout du long de l'an.
(Mol.)

— J. d'échecs. Pièce qu'on appelait autrefois Roc : *Donner échec et mat avec la* TOUR. (Acad.) *Je lui donne la* TOUR. (Chamf.)

— Pêch. Enceinte ronde des bourdigues, dans laquelle le poisson se rassemble.

— Fig. Personne d'un embonpoint excessif : *C'est une* TOUR *que cet homme, que cette femme.*

TOUR, n. m. Mouvement en rond : *Le* TOUR *du soleil, des planètes.* TOUR *de boule.* TOUR *de roue.* TOUR *de meule.* (Acad.) *Il lui ordonna de sortir du royaume en deux* TOURS *de soleil.* (Le Sage.)

Quand l'astre du jour
Aura sur l'horizon fait le tiers de son *tour.* (Rac.)

— Fam. *D'ici là il n'y a qu'un tour de roue*, il y a peu de distance.

— Fam. *A tour de bras*, de toute la force du bras : *Il lui donna un soufflet à* TOUR DE BRAS.

— Fam. et par exagér. *En un tour de main*, en aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main : *Il change d'avis en un* TOUR *de main. Cela a été fait en un* TOUR *de main.* (Acad.)

En moins d'un *tour de main* cela s'accomplira. (La F.)

— Technol. *Tour de main*, façon particulière d'exécuter un travail : *La population tout entière est façonnée dès l'enfance aux opérations compliquées que cette industrie réclame : l'apprentissage est tout fait,* LE TOUR DE MAIN *est là.* (Blanqui.)

— *Tour de reins*, rupture ou foulure de reins causée par quelque effort : *...sir un* TOUR *de reins. Il s'est donné un* TOUR *de re...* (Acad.)

— Prov. et fig. *Donner ... tour de reins à quelqu'un*, lui nuire dans ses desseins ou sa fortune.

— *Tour de broche*, révolution que fait la broche en tournant sur elle-même, et en présentant successivement à l'ardeur du feu toutes parties de la pièce de viande qui y est attachée pour rôtir : *Ce chapon aurait eu besoin d'*UN TOUR DE BROCHE *de plus.* (Acad.) *Un* TOUR DE BROCHE *de plus ou de moins, les viandes seraient gâtées.* (Le Sage.)

— Fam. Par extens. Il se dit de plusieurs autres sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond : *Il fit deux* TOURS *par la chambre. Faire un* TOUR *dans le jardin, un* TOUR *de jardin, deux* TOURS *d'allée. Faites un* TOUR *jusque-là. Vous faites bien des* TOURS. (Acad.)

— *Il est allé faire un tour de promenade*, il est allé se promener.

— *Il est allé faire un tour*, il est sorti pour revenir bientôt. || Dans le m. sens : *Il est allé faire un tour en ville, un tour dans son pays.*

— Prov. et fig. *Il ne fera point telle chose, il n'ira point en tel lieu, qu'il n'ait fait ses quinze tours*, avant d'y aller, il fera, selon sa coutume, mille choses inutiles.

— Il se dit aussi en parl. de certaines choses qui vont en serpentant : *Cette rivière fait plusieurs* TOURS *et retours.* (Acad.) || On dit aussi : *Les tours et détours.*

— J. de trictrac. *Un tour de trictrac*, les douze trous : *Il a fait deux* TOURS, *deux fois le* TOUR *du trictrac en bredouille.* (Acad.)

— J. de cartes. *Jouer, faire un tour*, jouer un certain nombre de coups, en sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main.

— Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps : *Le* TOUR *de la ville, du parc, du village. Cette ville a une lieue de* TOUR. *Cet arbre, cette colonne a tant de* TOUR. (Acad.) *Notre globe a neuf mille lieues de* TOUR. (Volt.)

— *Faire le tour de*, parcourir toute la circonférence de, ou s'étendre autour de : *Ce voyageur* A FAIT LE TOUR *du monde.* FAIRE LE TOUR *de la ville, d'un jardin, d'un bois*, etc. (Acad.) *Il est des États de quelques souverains d'Allemagne ou d'Italie, dont on peut* FAIRE LE TOUR *en une demi-heure.* (Volt.) *La révolution* FERA LE TOUR *du monde.* (Mirab.) *A pied, et en suivant l'enceinte des murs, il faut à peine une heure pour* FAIRE LE TOUR *de Jérusalem.* (Chateaub.)

De ton château pour nous *fais* et refais *le tour.* (V. Hug.)

— Fam. *Faire son tour de France, d'Europe*, parcourir la France, l'Europe ; il se dit particul. des artisans qui voyagent pour travailler dans différentes villes.

— Par analog. *On compte une foule de* TOURS *ou de voyages pittoresques d'Angleterre.* (Chateaubr.)

— Mar. *Le vent fait le tour du compas*, lorsqu'en peu de temps il part successivement de tous les points de l'horizon.

— *Le tour du visage*, la circonférence du visage : *Elle a le* TOUR DU VISAGE *agréable. Un beau* TOUR DE VISAGE. (Acad.)

— *Tour de lit*, étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut : TOUR *de lit de serge, de damas, de velours, d'indienne*, etc. (Acad.)

— Fig. et fam. *Tour du bâton*, profit secret, illicite ou abusif, qu'un homme tire de l'emploi, du poste qu'il occupe : *Son emploi lui vaut tant par an, sans le* TOUR DU BÂTON. (Acad.)

— Objets disposés en rond, dont on se sert soit pour l'habillement, soit pour la parure : *Un* TOUR *de cou. Un* TOUR *de gorge. Un* TOUR *de bonnet.* (Acad.)

— Par anal. *Elle portait le fameux casaquin du vieux temps, un bonnet à rubans et un* TOUR DE CHEVEUX. (H. de Balz.)

— Toute action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps : TOUR *de bateleur.* TOUR *de gibecière, de gobelets. Il sait faire des* TOURS *de cartes, des* TOURS *de main.* (Acad.)

— *Tour de force*, action qui exige beaucoup de force : *En portant ce fardeau jusque-là, vous avez fait un* TOUR DE FORCE. (Acad.)

— Fig. *Si vous terminez ces deux affaires aujourd'hui, vous ferez un* TOUR DE FORCE. *Une si longue improvisation est un* TOUR DE FORCE. (Acad.) *Pourquoi*

ces TOURS DE FORCE, *ces attitudes tourmentées, ces compositions confuses, ces expressions grimaçantes?* (Vitet.)

— Fig. et fam. Trait d'habileté, ruse, finesse, manière d'agir où il entre ordinairement de l'adresse et quelquefois de la mauvaise intention : *Faire un* TOUR, *des* TOURS À *quelqu'un. C'est un* TOUR *d'escroc, de filou.* (Acad.)

Tu m'as joué d'un *tour.* (La Font.)
Le *tour* est incroyable, et j'en suis stupéfait. (Andr.)
Me mettre au désespoir, me jouer de ses *tours?* (Regn.)
Je me sens né pour être en butte aux méchants *tours.* (La Font.)

— Fig. *Cela vous jouera un mauvais tour,* se dit à quelqu'un pour l'avertir qu'une chose sera dangereuse ou préjudiciable.

— Prov. et fig. *Un tour de maître Gonin,* action, trait d'un d'homme rusé.

— En parl. d'une affaire, Manière dont on l'expose, dont elle se présente, dont elle marche : *Le succès dépend du* TOUR *que le rapporteur donnera à votre affaire. Cette affaire prend un bon, un mauvais* TOUR. (Acad.) *Il donne un mauvais* TOUR *aux actions les plus innocentes.* (Dest.) *Il y a un* TOUR *à donner à tout.* (Montesq.)

Tu sais toujours donner aux choses un bon *tour.* (C. d'Harlev.)

— Manière dont on exprime ses pensées et dont on arrange ses termes : *Il y a un* TOUR *noble dans tout ce qu'il écrit. Ces vers ont un* TOUR, *sont d'un* TOUR *naturel, agréable. Ce* TOUR *de phrase est obscur, singulier, heureux. Le* TOUR *d'une période.* (Acad.) *Le génie simple est le* TOUR *d'Amiot.* (Villem.) *C'est par un* TOUR *nouveau qu'on s'exprime spirituellement.* (Volt.) *Philippe était éloquent et donnait à tout ce qu'il disait un* TOUR *remarquable et plein de finesse et d'esprit.* (La Harpe.)

... De son *tour* heureux imites la clarté. (Boil.)
Il préfère avec agrément,
Au *tour* brillant de la pensée
La vérité du sentiment. (Chaul.)

— *Cet homme a un tour d'esprit agréable,* il présente les choses sous une forme agréable.

— *Un tour d'esprit original,* un tour d'esprit peu commun : *Il avait beaucoup d'esprit, de grâce et de* TOUR, *mais rien de guindé.* (St-Sim.)

— Rang successif, alternatif : *Je parlerai à mon* TOUR. *C'est à mon* TOUR *de monter la garde. Céder son* TOUR. *Chacun à son* TOUR. *A* TOUR *de rôle.* (Acad.) *On verra le prince de Condé mépriser l'Allemagne conjurée, suivre à son* TOUR *les ennemis.* (Boss.)

— Théât. *Tour de faveur,* décision du comité des comédiens qui fait passer la représentation d'une pièce avant celle d'autres ouvrages qui la précèdent dans l'ordre du tableau de réception : *Sa pièce eut un* TOUR DE FAVEUR. *Il a obtenu un* TOUR DE FAVEUR. (Acad.)

— Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux : TOUR *en l'air,* TOUR *ovale.* TOUR *à graver. Manche de couteau fait au* TOUR. (Acad.) *Nul ciseau, nul* TOUR, *nul pinceau ne peut approcher de la tendresse avec laquelle la nature tourne et arrondit ses sujets.* (Bossuet.)

— *Cette femme a le bras, la main, la gorge faits au tour,* parfaitement bien faits :

De blonds cheveux, la jambe *faite au tour.* (Volt.)

— Dans le m. sens, *Cet homme, cette femme sont faits au tour.*

— Espèce d'armoire ronde et tournant sur un pivot, qui est posée dans l'épaisseur du mur, et qui sert à faire passer ce qu'on reçoit du dehors, ou ce qu'on y envoie : *Faire passer quelque chose par le* TOUR. (Acad.)

Les murs sont hauts, antique la tourière,
Double la grille et le *tour* très-petit. (La Font.)

— Particul. Armoires rondes à pivot qui se trouvent à la porte des hospices et où l'on dépose les enfants que l'on veut abandonner à la charité publique.

— Mar. Devidoir sur lequel on enroule soit du bitord, soit la ligne du loch. ‖ *Tour mort,* tour fait avec un cordage, qu'on ramène ainsi sur lui-même, avant de faire un nœud. ‖ *Tour de bitte,* attache qui se fait en passant le cordage en sautoir sur la bitte. ‖ *Tour et choc,* se dit lorsque après ce demi-tour, le câble repasse encore sur le montant pour y faire un nouveau demi-tour. ‖ *Tour dans les câbles,* entortillement des câbles de deux ancres mouillées. ‖ *Tour d'anguille,* suite de circonvolutions spirales qu'on fait faire à un cordage sur un autre.

— Technol. Treuil. ‖ Machine pour teindre des pièces entières d'étoffes. Table ronde sur laquelle les pâtissiers détrempent leur pâte. ‖ Chaque façon [illegible]

roue qui tourne horizontalement et sur laquelle on façonne et arrondit les vases de terre. ‖ *Tour de cuve,* tablette qui entoure la cuve du papetier.

= **Tour à tour,** loc. adv. Alternativement, à diverses reprises : *Ces deux généraux commanderont* TOUR À TOUR. *Parler* TOUR À TOUR. (Acad.) *Ces pensées agitaient* TOUR À TOUR *son cœur.* (Fén.)

Là, je l'ai vu pleurant, souriant *tour à tour.* (C. Del.)

TOURAILLE, n. f. Pron. *tou-ra-y.* — Techn. Étuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain.

TOURAILLON, n. m. Pron. *tou-ra-ion.* — Techn. Germe séché de l'orge.

TOURBE, n. f. (*torf;* all. m. sing.) Substance combustible spongieuse, légère, brune ou noirâtre, qui est formée par l'accumulation des débris de végétaux : TOURBE *profonde ou bitumineuse. Se servir de* TOURBE *pour se chauffer.* TOURBE *pyriteuse. Charbon de* TOURBE. (Acad.)

TOURBE, n. f. (*turba,* multitude; lat.) Multitude confuse composée de même peuple : *La vile* TOURBE *bourdonne et triomphe; le sage se tait et gémit tout bas.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. *La* TOURBE *des âmes vulgaires.* (B. Const.)

TOURBER, v. intr. ou neut. 1re conj. Écon. rur. Exploiter, enlever la tourbe.

TOURBETTE, n. f. Bot. Genre de mousse qui croît dans les marécages tourbeux.

TOURBEUX, EUSE, adj. Qui contient de la tourbe : *Terrain* TOURBEUX. (Acad.)

— *Substance tourbeuse,* matière qui forme les tourbières, ou la tourbe.

— En parl. des plantes, Qui pousse dans les tourbières.

TOURBIER, ÈRE, adj. Géol. Il se dit d'un terrain qui renferme de la tourbe.

TOURBIER, n. m. Techn. Ouvrier qui extrait la tourbe, ou qui la transporte sur les voitures.

— Propriétaire d'un terrain tourbeux.

TOURBIÈRE, n. f. Econ. rur. Endroit d'où l'on tire de la tourbe, où se trouvent des amas de tourbe.

— Terrain formé par la tourbe.

TOURBILLON, n. m. (*turba;* lat.) Pron. *tour-bi-lon.* — Vent impétueux qui va en tournoyant : *Ce* TOURBILLON *a fait bien du dégât. Un violent, un furieux* TOURBILLON. (Acad.)

Il pousse un sable noir, qu'il roule en *tourbillons.* (St-Lamb.)

— Masse d'eau qui tournoie avec violence : *Il y a dans cette rivière plusieurs* TOURBILLONS *fort dangereux.* (Acad.) *La mer roulait de noirs* TOURBILLONS *jusqu'au milieu des champs.* (La Fr.)

La foudre éclaire seule une nuit si profonde...
Et, comme un *tourbillon* embrassant nos vaisseaux,
Semble en sources de feu bouillonner sur les eaux. (Créb.)

— Par extens. Il se dit des choses qui ressemblent à un tourbillon : *De longs* TOURBILLONS *de poussière s'élevaient sur les chemins.* (B. de St-P.)

Parmi les *tourbillons* de flamme et de fumée,
O douleur! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir! (C. Del.)

— Anc. phys. Quantité de matière qu'on supposait tourner autour d'un astre : *Dans un temps où les observations astronomiques, la mécanique et la géométrie étaient encore imparfaites, Descartes imagina, pour expliquer les mouvements des planètes, l'ingénieuse et célèbre hypothèse des* TOURBILLONS. (D'Alemb.) *J'aime les* TOURBILLONS, *mais j'ai peine à résister à l'attraction.* (Dest.)

— Fig. Tout ce qui entraîne les hommes : *C'est un homme emporté par le* TOURBILLON *des plaisirs, des affaires. Vivre dans le* TOURBILLON *du monde.* (Acad.) *Au milieu de ce* TOURBILLON *de joies, de craintes, d'inquiétudes, on voit un petit nombre d'heureux.* (Mass.)

— Absol. *Vivre, être dans le tourbillon,* être entraîné par les plaisirs, par les affaires.

— Phys. *Tourbillon magnétique,* la matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant.

TOURBILLONNANT, part. prés. du v. Tourbillonner.

TOURBILLONNANT, ANTE, adj. Pron. *tour-bi-io-nan, nant.* — Didact. Qui tourbillonne; qui forme les tourbillons : *Dans la physique de Descartes, tout s'expliquait par des mouvements circulaires et des impulsions* TOURBILLONNANTES. (Buff.)

TOURBILLONNEMENT, n. m. Pron. *tour-bi-ionn-man.* — Didact. Mouvement d'un corps qui tourbillonne.

TOURBILLONNER, v. intr. ou neutr. [illegible]

(*tourbillon*) Pron. *tour-bi-io-né.* — Aller en tournoyant : *L'eau* TOURBILLONNE *dans cet endroit de rivière.* (Acad.) *La feuille des bois* TOURBILLONNE *dans les airs.* (Millot.)

— S'agiter comme un tourbillon : *J'ai cru voir des robes brunes qui* TOURBILLONNAIENT *en l'air.* (De Vigny.)

TOURD, n. m. Zool. Pron. *tour.* — Zool. Poisson de mer du genre labre.

TOURD, n. m. ou **TOURDELLE,** n. f. (*turdillus,* grive; lat.) Nom donné à une espèce de grive.

TOURDE, n. f. Art vétér. Tournis de moutons.

TOURDILLE, adj. (*turdillus,* grive; lat.) Pron. *tour-di-y.* — Il ne s'emploie que dans cette locution, *Gris tourdille,* couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

TOURELLE, n. f. (*tour.*) Petite tour : *Il y a quatre* TOURELLES *à son château. Dans les fortifications, il y a des* TOURELLES *en encorbellement qui servent de guérites.* (Acad.) *Quatre jolies* TOURELLES *flanquent aux quatre coins le château.* (Vitet.) *La rivière réfléchit dans les profondeurs tranquilles de ses eaux le château de ses* TOURELLES. (H. de Balz.)

— Archit. *Tourelle de dôme,* espèce de lanterne ronde sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et pour couvrir un escalier à vis.

— Techn. Ensemble des parties cylindriques des colonnes qui flanquent un buffet d'orgues.

TOURER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tou-ré.* — Techn. Plier et replier plusieurs fois la pâte sur elle-même, et l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter.

TOURET, n. m. (*tour.*) Pron. *tou-rè.* — Techn. Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande.

— Pièce mécanique de fer, de cuivre, formée de deux branches parallèles unies par un tourillon et une vis, et dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc.

— Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers.

— Rouet à filer :

Dès que Thétis chassait Phébus aux crins dorés,
Tourets entraient en jeu, fuseaux étaient tirés. (La F.)

— Tour à l'usage des graveurs en pierres fines.

— Gros clou dont la tête arrondie est arrêtée dans une des branches d'un mors.

— Anneau d'un peson.

— Zool. Vulg. Le Mauvis.

TOURETTE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères : *La* TOURETTE *printanière se couvre en avril de fleurs blanches qui forment des touffes élégantes.* (C. Dumér.)

TOURIE, n. f. Pron. *tou-rî.* — Techn. Sorte de grande bouteille de grès entourée de paille, qui contient ordinairement des acides.

TOURIÈRE, n. f. Pron. *tou-rièr.* — Domestique chargée, dans un monastère de filles, de faire passer au tour toutes les choses qu'on apporte du dehors : *La* TOURIÈRE *du couvent. La* TOURIÈRE *de dehors.* (Acad.)

— Adj. *Mère tourière,* religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON, n. m. (*tour.*) Pron. *tou-ri-ion.* — Techn. Axe de fer sur lequel se meut un treuil, une bascule.

— Particul. Gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

— Chacune des deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'un canon, et qui servent à l'assujettir sur son affût.

— Partie mobile d'un tour et qui sert à tendre et à détendre une corde, etc.

TOURISTE, n. des 2 g. Pron. *tou-rist.* — Néol. Voyageur qui parcourt tout pays étranger par curiosité et désœuvrement : *Les* TOURISTES *ne croient qu'aux choses lointaines et célèbres.* (G. Sand.) *Ce ne sont plus seulement les pèlerins et les fervents, mais les simples curieux et les* TOURISTES *qui chaque année s'en vont en foule même à Jérusalem.* (Ste-Beuve.)

TOURLOUROU, n. m. Zool. Espèce de crabe des Antilles.

TOURMALINE, n. f. Min. Sorte de pierre cristallisée, qui, étant échauffée, devient électrique et attire la poussière de charbon, les cendres et autres corps légers : TOURMALINE *verte,* TOURMALINE *noire.*

TOURMENT, n. m. (*tormentum;* lat, m. sign.) Pron. *tour-man.* — Grande, violente douleur physique : *La goutte, la pierre, la néphrétique, sont de cruels* TOURMENTS. (Acad.)

C'est moi qu'en ses *tourments* il rappelle soudain. (C. Del.)

— Au pl. Particul. Supplice, torture qu'on fait

souffrir à quelqu'un : *Les* TOURMENTS *des martyrs. On l'a condamné à d'horribles* TOURMENTS. (Acad.)

Les *tourments* feront plus que n'ont fait mes paroles.
(A. Soum.)

— Fig. Grande peine d'esprit : *Cette affaire m'a bien donné du* TOURMENT. *Les* TOURMENTS *de la jalousie, de l'ambition, etc.* (Acad.) *Quel* TOURMENT *ne causent pas les passions !* (J.-J. Rouss.) *Un heureux climat fait servir à la félicité de l'homme les passions qui font ailleurs leurs* TOURMENTS. (J.-J. R.

Rendons-lui les *tourments* qu'elle me fait souffrir. (Rac.)

— Poétiq. *Les tourments amoureux*, les chagrins, les inquiétudes que cause l'amour.

TOURMENTANT, part. prés. du v. Tourmenter.

TOURMENTANT, ANTE, adj. Pron. *tour-man-tan, tantt.* — Qui tourmente : *C'est un homme bien* TOURMENTANT. (Acad.) *C'était une nature inquiète et* TOURMENTANTE. (G. Sand.)

TOURMENTE, n. f. Orage, bourrasque, tempête sur la mer : *Grande, furieuse, horrible* TOURMENTE. *Il s'éleva une* TOURMENTE. *La* TOURMENTE *a dispersé leurs vaisseaux.* (Acad.) *Une* TOURMENTE *épouvantable.* (Boss.)

— Ouragan qui s'élève dans les hautes montagnes : *En passant le mont Cenis, il a été assailli par la* TOURMENTE. (Acad.)

— Fig. Troubles violents qui agitent un pays : *Pendant la* TOURMENTE *politique.* (Acad.)

— Par anal. :

En proie aux soins amers, aux *tourmentes* des cours.
(C. Del.)

TOURMENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tourmenter : *Il est* TOURMENTÉ *de la goutte, de la néphrétique. Nous étions* TOURMENTÉS *des cousins. La mer était haute, et le vaisseau fut rudement* TOURMENTÉ *par la tempête.* (Acad.) *Dans la saison des orages, les bâtiments sont* TOURMENTÉS *dans le port comme dans la rade.* (Rayn.)

Je disais, *tourmenté* d'une pensée unique :
Soufflez encor pour moi, vents de l'Adriatique. (Del.)

— Fig. *Être* TOURMENTÉ *des remords de sa conscience, de remords, par les remords.* (Acad.)

— Fig. *La Grèce est petite,* TOURMENTÉE, *dépouillée.* (Lam.) *C'est une région confuse,* TOURMENTÉE, *dont les pentes sont indécises.* (Thiers.) *La vallée offre d'un côté des formes âpres et* TOURMENTÉES, *de l'autre des formes gracieuses, des sinuosités élégantes*, (H. de Balz.)

— Peint. *Attitudes tourmentées*, attitudes qui laissent voir la peine de l'artiste qui les a travaillées à plusieurs reprises : *Pourquoi ces tours de force, ces attitudes* TOURMENTÉES, *ces compositions confuses, ces expressions grimaçantes ?* (Vitet.)

— *Dessin tourmenté*, celui dans lequel on remarque une multiplicité de traits surchargés qui témoignent l'incertitude du crayon.

— *Couleur tourmentée*, celle dont chaque teinte est formée du mélange d'un grand nombre de couleurs ou de couches multipliées.

— Par anal. *Cet ouvrage, ce tableau a été* TOURMENTÉ. (Acad.) *Le Milon de Puget est un peu* TOURMENTÉ, *mais on ne peut nier que l'effet n'en soit saisissant.* (V. Cousin.) *Il s'arrêtait parfois devant un panneau surchargé de sculptures maigres et* TOURMENTÉES. (G. Sand.)

TOURMENTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tour-man-té.* — Faire souffrir quelque tourment de corps. *On* L'A *si horriblement* TOURMENTÉ *qu'il en est mort.* (Acad.) *Que dirai-je des fers, des fers brûlants dont on se servait pour le* TOURMENTER ? (La Harpe.) *Ce qui flatte le plus les juges est d'avoir des victimes à* TOURMENTER. (J.-J. Rouss.)

— Il se dit également des douleurs physiques : *Il a depuis quelque temps une colique qui le* TOURMENTE *jour et nuit. Les chirurgiens l'*ONT *cruellement* TOURMENTÉ. *Les mouches* TOURMENTAIENT *ce cheval.* (Ac.)

— Particul. *Tourmenter un cheval*, le châtier, l'inquiéter mal à propos.

— Fig. Donner de la peine, faire souffrir quelque peine d'esprit : *Ces enfants* TOURMENTENT *fort leur père. Son procès le* TOURMENTE. *Que cela ne vous* TOURMENTE *point.* (Acad.)

— Importuner beaucoup, harceler : *Cet homme me* TOURMENTE *avec ses visites, ses lettres, ses demandes continuelles. Ses créanciers le* TOURMENTENT *tous les jours.* (Acad.) *Cette faute* TOURMENTA *sa conscience pendant plusieurs années.* (Mign.) *Le trouble, la défiance et la terreur* TOURMENTAIENT *son âme.* (Barthél.) *Tous les maux que j'avais soufferts reprenaient à mes yeux cent formes nouvelles pour me* TOURMENTER. (J.-J. Rouss.)

Cessez de *tourmenter* une âme infortunée. (Rac.)
Je vous présente
Un de mes bons amis que la gloire *tourmente.* (C. Del.)

— *Tourmenter sa vie*, s'inquiéter, se donner de la peine de corps et d'esprit.

— Poétiq. Agiter, animer :

Elle souffle aux guerriers l'esprit qui la *tourmente.* (Boil.)
Je lutte contre Dieu dont l'esprit me *tourmente.* (C. Del.)

— Agiter violemment : *Le vent* TOURMENTA *longtemps notre vaisseau. C'est un cheval inquiet, et qui* TOURMENTE *fort son cavalier.* (Acad.)

— B.-arts. *Tourmenter un ouvrage*, le retravailler avec un effort qui se fait sentir.

— *Tourmenter son style*, affecter de s'exprimer d'une manière peu naturelle.

— *Tourmenter une pensée*, l'exprimer avec affectation.

— Par anal. :

Celui-là n'a jamais *tourmenté* la nature,
Emmiellé son langage ou masqué sa figure. (Ancelot.)

= **Se tourmenter**, v. pron. S'agiter, se remuer : *Tenez-vous en repos, ne* VOUS TOURMENTEZ *pas tant. Il n'a fait que* SE TOURMENTER *toute la nuit. Il* SE TOURMENTAIT *fort. Ce cheval* SE TOURMENTE. (Acad.)

— S'inquiéter ; se donner bien de la fatigue, de la peine : *A quoi sert de* VOUS TOURMENTER *si fort ? Il ne faut pas* SE TOURMENTER *pour si peu de chose. Ne vous* TOURMENTEZ *point de cela, pour cela.* (Acad.) TOURMENTEZ-VOUS *pour rétablir la vertu chez un peuple qui l'a perdue, vous n'y réussirez pas.* (Chateaubr.)

A me tant *tourmenter* quel intérêt m'oblige ? (La F.)

— Se faire mutuellement de la peine : *Les hommes* SE TOURMENTENT *plus les uns les autres que la nature et la fortune ne les* TOURMENTENT. (Ch. Nod.)

— Fig. *Ce bois se tourmente*, il se déjette.

TOURMENTEUR, n. m. Anc. Bourreau, tortionnaire.

— Par anal. : *Quel malheur qu'on ne songe point à établir un petit tribunal d'inquisition littéraire dont vous seriez les* TOURMENTEURS ! (G. Sand.)

TOURMENTEUX, EUSE, adj. (*tormentum*, coups de la fortune ; lat.) Mar. Il se dit de certains parages fort sujets aux tempêtes. ‖ Peu usité.

TOURMENTIN, n. m. Mar. Petit foc en grosse toile dont on ne se sert que durant les tourmentes. ‖ *V.* TRINQUETTE.

TOURNAGE, n. m. Techn. Action de façonner au tour.

— Mar. Cabillot, taquet, sur lequel on tourne les manœuvres pour les amarrer, pour les tenir roides.

TOURNAILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. — Pron. *tour-na-ié.* Fam. Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même lieu, du même point : *Le cerf n'a fait que* TOURNAILLER. *Cessez de* TOURNAILLER *autour de moi.* (Acad.)

— Rôder autour.

TOURNANT, part. prés. de Tourner.

Elle filait, *tournant* ses fuseaux sans parler. (Brizeux.)

TOURNANT, ANTE, adj. Pron. *tour-nan, antt.* — Qui tourne : *Un pont* TOURNANT. *Des rames* TOURNANTES. (Acad.)

TOURNANT, n. m. Pron. *tour-nan.* — Coin des chemins : *Il fut attaqué au* TOURNANT *de telle rue, au* TOURNANT *du chemin.* (Acad.) *Un* TOURNANT *du chemin me l'a brusquement cachée.* (V. Hugo.) *Tout à coup, à un* TOURNANT *de la route, j'ai aperçu le Munster.* (Id.)

Tous deux, par un cas surprenant,
Se rencontrent en un tournant. (La Font.)

— Endroit où le cours d'une rivière fait un coude : *Au* TOURNANT *d'une rivière.* (Acad.)

— Espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. : *Il n'y a pas assez de* TOURNANT.

— *Ce cocher n'a pas bien pris son tournant*, il n'a pas bien pris ses mesures pour tourner.

— Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tournoie continuellement, et qui est dangereux pour les bâtiments : *Il y a là un* TOURNANT *qu'il faut éviter.* (Acad.)

— *Moulin à deux tournants*, moulin à deux roues qui font tourner deux meules.

— Fig. et fam. Moyen détourné employé pour réussir : *Je prendrai un* TOURNANT *pour arriver jusqu'à lui.* (Acad.)

— Navig. Pieu enfoncé sur le rivage et portant un rouleau à pivot, sur lequel les bateliers font passer une corde, afin de tirer leur bâtiment dans les détours d'une rivière.

TOURNANTE, n. f. Techn. Fusée d'artifice qui s'élève en tournant.

TOURNASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Façonner délicatement une poterie sur le tour, en réparer les inégalités.

TOURNASSIN, n. m. Techn. Instrument tranchant dont on se sert pour travailler au tour les poteries et la faïence.

TOURNASSINE, n. f. Techn. Quantité ou masse de terre préparée et appliquée sur la tête du tour pour être travaillée.

TOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Tourner : *Elle laissa échapper quelques larmes de ses beaux yeux* TOURNÉS *vers le ciel.* (Fr. Soulié.)

— *Les madrigaux sont agréables quand ils sont bien* TOURNÉS. (Mol.) *Voici une lettre de mon maître, dans laquelle il y a une déclaration d'amour des mieux* TOURNÉES ; *aussi y ai-je mis la main.* (Le Sage.) *L'uneau a les jambes trop courtes et mal* TOURNÉES. (Buff.)

Je n'ai jamais ouï de vers si bien *tournés.* (Mol.)

— Altéré, gâté : *Vin* TOURNÉ. *Lait* TOURNÉ.

— *Sang tourné*, sang décomposé par l'effet d'une grande frayeur.

— Fig. et fam. *Un homme bien tourné*, qui est bien fait, qui a bon air : *Ne voilà-t-il pas un petit gentilhomme bien* TOURNÉ ? (Regn.) *Il a les jambes bien* TOURNÉES. (La Br.)

Je n'en voyais aucun tourné comme les nôtres. (Regn.)

— Fig. *C'est un esprit mal tourné*, se dit d'un homme qui prend ordinairement les choses de travers.

— *Cette maison est bien, est mal tournée*, elle est dans une bonne, dans une mauvaise exposition.

— Agric. En parl. du fruit, des grains de raisin, parvenus à maturité.

— Mor. Dirigé : *Qu'un homme du caractère de Catilina aurait porté loin la vertu, s'il eût été* TOURNÉ *au bien !* (Vauv.)

— Liturg. *Église bien tournée*, une église qui, conformément aux canons, a son portail vers l'occident et son maître-autel vers l'orient : *Notre-Dame et la plupart des vieilles églises de Paris sont* BIEN TOURNÉES.

TOURNE-À-GAUCHE, n. m. Pron. *tour-na-gôch.* — Constr. Levier à œil, servant à tourner d'autres outils. ‖ Outil qui sert à faire des pas de vis. ‖ Au pl., *Des* TOURNE-À-GAUCHE.

TOURNEBRIDE, n. m. (*tourner* et *bride*). Vulg. Espèce de cabaret établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne, pour recevoir des domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE, n. m. Machine servant à faire tourner la broche : TOURNEBROCHE *à ressort.* TOURNEBROCHE *à poids.* (Acad.)

Tournebroches par lui rendus communs en France.
(La Font.)

— Petit garçon qui tourne la broche.

— Chien qu'on met dans une roue pour faire tourner la broche.

TOURNÉE, n. f. (*tour.*) Fam. Voyage qu'on fait en divers endroits.

— Par anal. *Les cotingas ne font pas de voyages de long cours, mais des* TOURNÉES *périodiques qui se renferment dans un cercle assez étroit.* (Buff.)

— Propr. Courses que certains fonctionnaires publics font avec autorité dans leur ressort, dans leur département : *Le préfet, le général de la division a fait sa* TOURNÉE. *Frais de* TOURNÉE. *Inspecteur général de* TOURNÉE. (Acad.) *Au plus fort de la guerre civile, les douze juges d'Angleterre continuèrent à faire deux fois l'an la* TOURNÉE *des assises.* (A. de Tocquev.)

— Certains voyages périodiques qu'un particulier fait pour affaires de commerce : *Ce marchand est allé faire sa* TOURNÉE *en Hollande. Il est en* TOURNÉE. (Acad.)

— Fam. Petites courses qu'on fait dans différents endroits : *Il fait tous les matins plusieurs* TOURNÉES. (Acad.) *Nous mêmes sept jours à cette* TOURNÉE. (J.-J. R.)

— Pêch. Espèce de seine qui est tirée par deux bateaux.

— Enceinte de filets, en forme de fer à cheval ; parc ouvert et à crochets qu'on établit près de la côte : *Petite* TOURNÉE. *Grande* TOURNÉE.

— Agric. Sorte de pioche à manche court, propre au défoncement des terres fortes.

TOURNE-FEUILLE, n. m. Pron. *tour-ne-feu-y.* — Mus. Petit instrument dont on se sert pour tourner commodément les feuilles d'un cahier de musique, à mesure que l'on joue ou que l'on chante. ‖ Au pl. *des* TOURNE-FEUILLE.

TOURNE-FIL, n. m. Techn. Instrument d'acier dont on se sert pour donner le fil aux outils tranchants.

TOURNELLE, n. f. Pron. *tour-nèl.* — Anc. petite tour : *Le palais des* TOURNELLES. *Pont, quai de la* TOURNELLE.

— Chambre du parlement, qui était composée d'un certain nombre de juges, pris tour à tour moitié dans la grand' chambre et moitié dans les chambres des enquêtes, pour juger les affaires criminelles : *La chambre de la* TOURNELLE. *Un conseiller de service à la* TOURNELLE. (Acad.)

TOURNEMAIN (EN UN), loc. adv. Anc. En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main : EN UN TOURNEMAIN, *tous les plats étant vides.* (La Font.)

— On dit aujourd'hui : *En un tour de main.*

— Substantiv. Le temps de tourner la main :

Je rappelle sitôt des portes du trépas,
Qu'en moins d'un *tournemain* on ne s'en souvient pas. (Corn.)

TOURNEMENT, n. m. Mouvement de ce qui tourne.

TOURNER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Mouvoir en rond : TOURNER *une roue.* (Acad.) *Tandis que les uns pansaient leurs chevaux, les autres* TOURNAIENT *les broches.* (Mérim.)

— Diriger, porter de tel ou tel côté : TOURNER *la tête.* TOURNER *les yeux.* TOURNER *les regards.* (Acad.)

Elle *tourne* sur lui son visage effrayé,
Plein d'amour, de regret, de rage, de pitié. (Volt.)

— Mar. *Tourner une manœuvre,* la fixer par un ou plusieurs tours sur un point fixe.

— *Tourner les pieds en dedans, en dehors,* porter la pointe des pieds en dedans ou en dehors.

— *Tourner ses souliers,* les déformer en marchant de telle manière que le pied ne puisse plus y être à sa juste place.

— Man. *Tourner les cuisses, les jambes, les talons,* s'aider de leurs différents mouvements.

— *Tourner la main à droite,* la porter de côté afin que la rêne gauche agisse avec plus de promptitude. || *Tourner la main gauche,* la porter à gauche afin que la rêne droite agisse.

— Fam. *Tournez-moi les talons,* partez, éloignez-vous de moi : TOURNEZ-MOI LES TALONS, *et ne regardez pas derrière vous.* (La F.)

— *Tourner le dos à quelqu'un,* tourner le dos du côté où il a le visage.

— Fig. et fam. Quitter, laisser là quelqu'un par mépris, par indignation :

Je lui tournai le dos
En sifflant dans ma barbe un vieil air de Burgos. (C. D.)

— *Tourner le dos aux ennemis,* ou simpl. *Tourner le dos,* fuir.

— Fam. *Il tourne le dos où il veut aller,* se dit d'un homme qui, au lieu d'aller où il veut, prend un chemin tout opposé.

— Prov., et fig. *Tourner le dos à la mangeoire,* se mettre dans une situation contraire à celle que demande la chose qu'on veut faire.

— Fig. *La fortune lui a tourné le dos,* la fortune lui est devenue contraire.

— *Tourner tête,* se tourner pour faire tête, pour faire face aux ennemis : *Les ennemis le poursuivaient, il* TOURNA TÊTE, *et les obligea de reculer à leur tour.* (Acad.) || Peu usité.

— *Tourner ses pas vers un endroit,* marcher, se diriger vers un endroit : *De quelque côté que nous* TOURNIONS NOS PAS, *nous sommes en présence des dieux.* (Barthél.)

— Mor. Diriger : *La grandeur d'âme est un instinct élevé qui* TOURNE *les hommes au bien ou au mal selon leurs passions, leurs lumières, leur éducation, leur fortune.* (Vauv.)

— Par anal. *Ce prince tourna ses armes, ses forces contre tel État,* il fit marcher ses troupes de ce côté-là, pour y porter la guerre.

— Fig. *Tourner toutes ses pensées,* les appliquer toutes à un objet, s'y adonner entièrement.

— Dans le m. sens : *Tourner son cœur à Dieu,* songer entièrement à Dieu.

— Fig. *Tourner une personne à son gré,* manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut : *Il* TOURNE *cet homme-là, cet esprit-là comme il lui plaît.* (Acad.)

Ainsi que je voudrai, je *tournerai* cette âme. (Mol.)
Un rien le fait *tourner* d'un et d'autre côté. (Col. d'Harl.)
Florise est une folle,
Dont je *tourne* à mon gré l'esprit faux et frivole. (Gress.)

— Absol. *Tourner quelqu'un,* l'interroger avec adresse : *On a eu beau le* TOURNER, *il n'a rien dit. On l'*A TOURNÉ *et retourné de mille façons; on n'en a pu rien tirer.* (Acad.)

— Fig. *Tourner quelqu'un de tous les sens, de tous les côtés,* lui faire diverses questions et diverses propositions, afin de tirer de lui ce qu'il sait, ou de découvrir quel est son sentiment, son dessein.

— Circonvenir : *Ils l'*ONT *tant* TOURNÉ *qu'ils l'ont amené à leurs fins.* (Acad.)

— Par anal. *Un seul docteur peut* TOURNER *les consciences et les bouleverser à son gré.* (Pasc.)

— Fig. *Tourner bien, tourner mal une affaire, une chose,* lui donner un bon, un mauvais aspect.

— Chass. *Tourner un lièvre, des perdrix,* tourner autour du lieu où ils gîtent.

— *Tourner un bois, un buisson,* en faire le tour.

— Guerr. *Tourner un poste, tourner l'ennemi, etc.,* les prendre à revers : *Il* TOURNA UN CORPS *de trois mille hommes.* (Barthél.)

— Changer le sens d'une chose : TOURNER *les feuillets d'un livre.* TOURNER *une carte.* TOURNER *une étoffe d'un autre sens.* (Acad.)

... *Tournez* le feuillet. (Boil.)

— Prov. et fig. *Tourner le feuillet* ou *la médaille,* considérer une personne, une affaire du côté opposé à celui dont on l'avait envisagée d'abord.

— Fig. et fam. *Tourner casaque,* changer de parti.

— *Tourner bride,* se dit d'un cavalier qui retourne sur ses pas : *Il reçut cette nouvelle en chemin, et aussitôt, il* TOURNA BRIDE. (Acad.)

— Fig. Revenir sur une résolution prise : *Il avait donné sa parole, mais il* A TOURNÉ BRIDE.

— Changer : *On essaye de* TOURNER *les grâces en patrimoine.* (St-Sim.)

— Par anal. *Tout ce qu'il y a de meilleur en nous* TOURNE *et dégénère en excès.* (Boss.)

Chacun tourne en réalités,
Autant qu'il peut, ses propres songes. (La Font.)

— *Tourner tout en bien, en mal,* interpréter tout en bonne, en mauvaise part :

A *tourner tout en mal* votre esprit se fatigue. (Dest.)

— *Tourner les choses à son avantage,* les interpréter avantageusement pour soi; savoir en tirer du bénéfice : *La fortune* TOURNE TOUT A L'AVANTAGE *de ceux qu'elle favorise.* (La Rochef.)

Jamais homme à la cour, sans trop m'en faire accroire,
N'a su si bien que moi *tourner* tout à sa gloire. (Quin.)

— *Tourner en ridicule,* rendre ridicule par des traits de plaisanterie : *Il ne faut pas* TOURNER *la vérité en ridicule.* (J.-J. R.)

— *Tourner une chose en raillerie,* la prendre comme dite en raillant et sans dessein de fâcher : *Il ne prit point sérieusement les choses désagréables qu'on lui disait, il* LES TOURNA EN RAILLERIE. (Acad.)

— Se moquer de quelque chose : *Il* TOURNE EN RAILLERIE *les meilleurs conseils et les plus sages remontrances.* (Acad.) *Prétendez-vous tourner la chose* EN RAILLERIE ? (J.-B. Rouss.)

— *Tourner la tête à quelqu'un,* l'étourdir, l'importuner, l'excéder.

— Faire changer de résolution de bien en mal ; égarer :

Quel vertige aujourd'hui *tourne toutes les têtes !* (Desmahis.)

— *Cette femme lui a tourné la tête,* elle lui a inspiré un amour violent.

— *Tourner le sang, les sens,* causer tout à coup une frayeur extrême, une peur horrible.

— Littér. Traduire : TOURNER *du latin en français. Il* A TOURNÉ *en lapon tous les psaumes de David.* (Regn.) || Vieux.

— Techn. Façonner au tour des ouvrages de bois, d'ivoire, de pierre, de métal : TOURNER *des colonnes.* TOURNER *des chaises.* TOURNER *l'or, l'argent, le cuivre, le fer, etc.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens. *Il sait fort bien* TOURNER. *Il s'amuse à* TOURNER. (Acad.)

— Fig. Littér. Donner un certain tour à la manière d'exprimer, d'exposer ses idées : *Il* TOURNE *bien les vers. Je voudrais* TOURNER *cette période autrement.* TOURNER *une lettre, un compliment, une pensée.* (Ac.) *On en voit qui passent leur vie à* TOURNER *un vers.* (Boss.)

— Intransitiv. Se mouvoir, faire mouvoir en rond : *La terre* TOURNE *autour du soleil, et la lune* TOURNE *autour de la terre. Une machine qui* TOURNE *sur son pivot. Pendant que la broche* TOURNAIT. (Acad.) *Les planètes qui* TOURNENT *le plus vite sur leur axe sont celles qui ont des satellites.* (Buff.) *Si la terre* TOURNE, *je crois sentir une main qui l'a fait* TOURNER. (J.-J. Rouss.)

... A ces récits, les nymphes attentives
Font *tourner* leurs fuseaux entre leurs mains actives. (Delille.)

— Pop. *Faire tourner le sas,* s'est dit d'une espèce de sortilége qui consistait à faire tourner un sas, et par le moyen duquel on prétendait découvrir l'auteur d'un crime. || Dans le m. sens : *Faire* TOURNER *la baguette divinatoire.*

— Se mouvoir à droite ou à gauche : TOURNER *de côté et d'autre.* TOURNER *tout court. Ce cheval* TOURNE *bien,* TOURNE *à toutes mains.* TOURNEZ, *cocher. Au bout de la rue on tourne à droite.* (Acad.) *Nous* TOURNÂMES *par un ravin raboteux autour d'un monticule isolé et aride.* (Chateaub.)

— Absol. *J'ai dit à mon cocher de* TOURNER *et de m'amener ici à toute bride.* (Danc.)

— Fig. *La conversation* TOURNA *du côté de la politique.* (Montesq.)

— Peint. Il se dit des formes, des contours bien accusés, dont l'œil saisit facilement le relief : *Cet objet* TOURNE *bien.*

— *La lumière et l'air tournent autour de cet objet,* il se détache de la toile, du fond du tableau.

— Chass. Poursuivre la bête quand elle fait un retour.

— *Tourner au change,* se dit des chiens, lorsqu'ils attaquent un autre animal que celui de meute.

— Man. Prendre une autre direction que celle qu'on suivait d'abord ; changer de main.

— *Tourner à toutes mains,* se dit d'un cheval qui sait accomplir une conversion au pas, au trot, et au galop et tourne aussi aisément à droite qu'à gauche.

— Fig. *Tourner court,* abréger : *L'orateur* A TOURNÉ COURT *après cette réflexion, et s'est hâté de finir.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Cette maladie a tourné court,* elle s'est terminée par une mort prompte et inattendue.

— Littér. *Ce dénoûment tourne trop court,* il arrive d'une manière trop brusque, trop peu préparée : *Cela* A TOURNÉ BIEN COURT.

— *Le vent tourne au nord, tourne au sud,* c'est-à-dire il passe au nord, au sud, etc.

— Fig. et fam. *Tourner à tout vent, comme une girouette,* avoir l'esprit variable et inconstant, changer souvent de sentiment, d'opinion.

— *La tête lui tourne,* se dit d'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu fort élevé : *Ne regardez pas en bas, de peur que* LA TÊTE *ne* VOUS TOURNE. (Acad.)

— Il se dit aussi de ceux à qui il survient des étourdissements et des vertiges.

— *La tête lui a tourné ;* se dit de même d'un homme qui est devenu fou.

— Fig. Il se dit aussi d'un homme qui se méconnait dans la bonne fortune, ou à qui quelque malheur imprévu a troublé l'esprit.

— *Il est si embarrassé que la tête lui tourne, que la tête lui en tourne,* se dit encore d'un homme qui a tant d'affaires, ou qui se trouve dans une situation si difficile, qu'il ne sait quel parti prendre : *Je n'ai le temps ni de manger ni de dormir ;* LA TÊTE ME TOURNE. (Volt.)

— Fig. et fam. *Tourner, ne faire que tourner autour du pot,* ne point aller au fait, à la conclusion d'une affaire : *Il ne vient point au fait, il ne fait que* TOURNER AUTOUR DU POT. (Acad.)

— Fam. *Tourner beaucoup,* hésiter longtemps avant de prendre un parti :

Ce ne fut pas sans *bien tourner.* (La F.)

— Par anal. *En tout, les hommes* TOURNENT *longtemps autour du but avant d'y atteindre.* (Helvét.)

— Fig. *Tourner du côté de quelqu'un,* se ranger de son parti : *Aussitôt qu'il se fut déclaré, tout le monde* TOURNA DE SON CÔTÉ. (Acad.)

— Fig. *Ne savoir plus de quel côté tourner,* ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressource.

— En parl. des affaires, avoir telle ou telle issue : *L'affaire a bien tourné, a tourné autrement qu'on ne pensait.*

Cela *tournera* mal. (Dest.)

— Fig. *Cette maladie, cette affaire tourne mal,* il y a lieu de craindre qu'elle n'ait une issue fâcheuse.

— *Tout tourne contre moi,* rien ne me réussit.

— Fig. *Ce jeune homme tourne mal,* il ne soutient pas les bonnes espérances qu'on avait conçues de lui. || On dit dans le s. contraire, *Il tourne bien.*

— Fig. *La chance a tourné,* les choses ont changé de face : *Il avait tout le monde pour lui, contre lui, mais* LA CHANCE A TOURNÉ. (Acad.) *Peut-être la chance alors* TOURNERA-T-ELLE. (Pir.)

— Fig. *Cette chose tournera à sa gloire, à son déshonneur, à son profit, etc.,* elle produira pour lui de la gloire, du déshonneur, du profit, etc. *Les confiscations* TOURNENT *en grande partie au profit du trésor public.* (Barthél.)

— Fig. *Il a tourné tout d'un coup à la mort,* se

dit d'un malade qui tout d'un coup, et lorsqu'on s'y attendait le moins, est tombé dans un état qui a fait juger qu'il allait mourir. || On dit dans le m. sens : *La maladie tourne à la mort.*

— S'altérer, changer en mal : *Ce vin ne sera pas de garde, il* TOURNERA, *il commence à* TOURNER. *Quand le lait est vieux, il* TOURNE *sur le feu. Cette crème* A TOURNÉ. (Acad.)

— Par exagérat. *Cela fait tourner le sang*, se dit en parl. d'un saisissement, d'une émotion violente et pénible : *Les chutes de son enfant lui* FONT TOURNER *le sang.* (Acad.)

— Agric. *Le raisin, les cerises, les groseilles tournent, commencent à tourner*, commencent à mûrir, à se colorer.

— Impersonnell. J. de cartes : *Il tourne cœur, carreau, etc.*, la carte qu'on découvre, qu'on montre, est de la couleur nommée cœur, carreau, etc. *De quoi* TOURNE-*t-il ?* (Acad.)

= **Se tourner,** v. pron. Se mouvoir en rond, ou d'une manière qui s'en rapproche : SE TOURNER *dans son lit,* SE TOURNER *vers quelqu'un, vers quelque endroit.* TOURNEZ-VOUS, *que je voie si cet habit vous va bien par derrière.* (Acad.)

Mais *tournez-vous*, de grâce, et l'on vous répondra.
(C. Del.)

— Fig. S'adonner, se livrer à : *Le génie de Colbert* SE TOURNA *vers le commerce.* (Volt.)

— Fig. *Se tourner vers Dieu*, ne s'occuper que de Dieu.

— *Se tourner contre quelqu'un, ou contre quelque chose*, l'attaquer : *Ils* SE TOURNÈRENT *les uns contre les autres.* (Boss.) *Tout* SE TOURNE *contre moi.* (Montesq.) *Je pris mon parti avec courage quand je vis que le peuple* SE TOURNAIT *contre moi.* (Fén.)

— *Se tourner du côté de quelqu'un*, embrasser son parti : *César* SE TOURNE DU CÔTÉ DU PEUPLE. (Boss.)

— *Se tourner au bien, au mal*, acquérir de bonnes, de mauvaises mœurs.

— Aboutir : *Je demeure ici pour voir de quelle manière la chose doit* SE TOURNER. (Rac.)

— Passer d'un état à un autre : *La verdeur de ce vin* SE TOURNERA *en force.* (Acad.)

— Se convertir, se changer : *Sa fièvre tierce s'est tournée en quarte, en continue*, elle est devenue quarte, continue. || On dit aussi.

— *Tout ce qu'il mange se tourne en bile, etc.*, devient bile, etc.

— Moral. *Tout* SE TOURNE *en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la raison est anéantie.* (Boss.) L'orgueil SE TOURNE AISÉMENT EN CRUAUTÉ. (Id.)

... Sa feinte bonté *s'est tournée* en fureur. (Rac.)

TOURNESOL, n. m. Pron. *tour-ne-çol.* — Vulg. Héliotrope. Plante à grande fleur radiée, ainsi nommée, parce qu'on a prétendu qu'elle se tournait du côté du soleil. || V. HÉLIOTROPE, HÉLIANTHE, SOLEIL.

— Espèce de teinture bleue dont la graine du tournesol est la base. TOURNESOL en drapeaux. TOURNESOL en pains.

— Ancien. *Teinture de tournesol*, liquide naturellement bleu, qui a la propriété de rougir quand on y verse un acide quelconque.

TOURNETTE, n. f. Technol. Dévidoir qui tourne sur un pivot.

— Plateau tournant, sur lequel on pose un vase que l'on peint.

— Cage tournante pour les écureuils.

TOURNEUR, n. m. Techn. Artisan qui fait des ouvrages au tour : *Excellent* TOURNEUR. TOURNEUR *en bois, en ivoire, etc.* (Acad.)

— Celui qui tourne une meule à aiguiser, un rouet à retordre.

— Potier d'étain qui dirige le crochet pour tourner la vaisselle. || Ouvrier qui tourne une presse mécanique.

Adj. m. Qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même : *Il y a des derviches qu'on appelle derviches* TOURNEURS. (Acad.)

TOURNEUSE, n. f. Techn. Celle qui dévide la soie.

TOURNEVIRE, n. f. Mar. Cordage enroulé sur un cabestan, et dont on fait usage pour élever les ancres, et les corps pesants : *C'est à la* TOURNEVIRE *qu'on fixe solidement le câble lorsque l'on veut lever l'ancre.*

TOURNEVIS, n. m. Pron. *tour-ne-viss.* — Techn. Instrument de fer ou d'acier avec lequel on serre et l'on desserre des vis.

TOURNILLE, n. f. Pron. *tour-ni-y.* — Techn. Instrument dont le fabricant de bas au métier se sert pour relever les mailles tombées.

TOURNILLER, v. intr. ou neutr., 1re conj. Fam. Tourner dans un cercle fort restreint. || Peu usité.

TOURNIOLE, n. f. Chir. Vulg. Espèce de panaris, dont le siége est entre l'épiderme et la peau.

TOURNIQUET, n. m. (*tourner.*) Pron. *tour-ni-kè.* — Croix de bois ou de fer mobile, posée horizontalement sur un pivot dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens de pied : *On a mis des* TOURNIQUETS *à ces barrières.* (Acad.)

— Techn. Morceau de bois tournant qui sert à soutenir un châssis à coulisse lorsqu'il est levé.

— Chir. Instrument qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations, en exerçant une forte pression sur l'artère principale. || Bandage pour la suppression des hémorrhagies.

— Art milit. Poutre garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi.

— Mar. Rouleau employé pour empêcher les cordages que l'on tire avec force de frotter sur des objets que l'on veut ménager.

— Musiq. Petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgue.

TOURNIS, n. m. (*tornare ;* lat.) Pron. *tour-ni.* — Art véter. Maladie des moutons qui est produite par le ver-coquin, et dans laquelle ils tournent et exécutent des mouvements convulsifs. || On dit aussi, *Tournoiement.*

TOURNISSES, n. f. Constr. Poteaux de remplissage, dans une cloison.

TOURNOI, n. m. (*tourner.*) Pron. *tour-noa.* — Anc. Fête publique et militaire, où il y avait ordinairement un grand concours de princes, de seigneurs, de chevaliers, etc., et où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combats soit à cheval, soit à pied : *Le prince fit publier le* TOURNOI. *Il y eut, il s'y fit un grand* TOURNOI. (Acad.) *Édouard, après ses victoires et ses conquêtes, ne fit plus que des* TOURNOIS. (Volt.)

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÎMENT**, n. m. Pron. *tour-noa-man.* — Action de ce qui tournoie : *Le* TOURNOIEMENT *de l'eau.* (Acad.)

— *Tournoiement de tête*, certaine indisposition de cerveau, durant laquelle il semble à celui qui en est atteint que tous les objets tournent.

— Art vétér. V. TOURNIS.

TOURNOIR, n. m. Pron. *tour-noar.* — Techn. Bâton qui meut le tour du potier d'étain.

TOURNOIRE, n. f. Pron. *tour-noar.* — Technol. Moulin à carton ; il contient la pierre ou la pile où est renfermée la matière, l'arbre semé de couteaux qui la divisent, et le brancard qui sert à la faire mouvoir par le moyen d'un cheval.

TOURNOIS, adj. des 2 g. (*Tours.*) Pron. *tour-noa.* — Anc. Monnaie qui se frappait autrefois à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris.

— *Livre tournois*, livre valant vingt sous, à la différence de la *livre parisis,* qui en valait vingt-cinq ; *sou tournois*, sou valant douze deniers, à la différence du *sou parisis*, qui en valait quinze : *Payer en livres* TOURNOIS, *sous* TOURNOIS. (Acad.)

TOURNOISE, n. f. Pron. *tour-noaz.* — Étoffe ou tissu circulaire plan, ou d'autre forme, dont les lisières ou les fonds sont inégaux.

TOURNOYANT, part. prés. du v. Tournoyer.

TOURNOYANT, ANTE, adj. Qui tournoie ordinairement :

Robert disait aux Zéphirs, aux Amours,
Qui conduisaient la barque *tournoyante.* (Volt.)

TOURNOYER, v. intr. ou neut., 1re conj. (*tornare ;* lat.) Pron. *tour-noa-ié.* — Tourner en faisant plusieurs tours : *Cet homme ne fait que* TOURNOYER. *Dans l'endroit où vous voyez* TOURNOYER *l'eau, il y a un gouffre. Ils n'ont fait que* TOURNOYER. (Acad.) *Des aigles, entraînés par le courant d'air, descendent en* TOURNOYANT *au fond du gouffre.* (Chateaubr.)

— Fig. et fam. N'aller pas droit à la conclusion d'une affaire, biaiser, chercher des détours : *À quoi sert de* TOURNOYER *? il faut aller au but. Vous avez beau* TOURNOYER, *il en faut venir là.* (Acad.)

TOURNURE, n. f. Fig. Tour direction : *Le succès de votre affaire dépend de la* TOURNURE *qu'on y donnera. Il a une* TOURNURE *d'esprit agréable.* (Acad.) *L'entretien prenait une fâcheuse* TOURNURE. (Mich.) *La* TOURNURE *que vous avez prise est fort habile.* (Volt.) *La* TOURNURE *vive et piquante de son esprit ne lui permettait guère de résister au plaisir d'un bon mot.* (Scribe.)

— Littér. Arrangement, construction : TOURNURE *de phrase. La* TOURNURE *d'un vers.* (Acad.) *L'homme ne veut que deux choses, ou des idées neuves ou de nouvelles* TOURNURES *; il exprime l'inconnu clairement pour se faire entendre, et il relève le connu par l'expression pour se faire remarquer.* (Rivar.) *Bossuet ne se sert point de la langue des autres hommes, il fait la sienne... Expression,* TOURNURES, *mouvements, constructions, harmonie, tout lui appartient.* (La Harpe.) *Tous les peuples abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux* TOURNURES *plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigeaient.* (Rivar.)

— Fam. Taille, habitude du corps : *C'était une jeune fille dont la* TOURNURE *était agréable, l'air doux et rangé.* (Mign.) *Ce jeune homme est d'une jolie* TOURNURE. *Cette femme a une mauvaise* TOURNURE. (Acad.) *Elle avait une* TOURNURE *italienne, de grands yeux noirs sous des sourcils bien arqués.* (H. de Balzac.) *Les femmes de l'isthme de l'Amérique sont de bonne taille et d'une jolie* TOURNURE. (Buff.)

— Étoffe ronde, épaisse ou empesée que les femmes mettent sous leurs robes pour les faire bouffer : *Une* TOURNURE *en calicot non ourlé.* (V. Hugo.)

TOUROIR, n. m. Techn. Local où les brasseurs font sécher l'orge germée.

TOURTE, n. f. Art cul. Espèce de pâtisserie : TOURTE *de pigeonneaux.* TOURTE *de confitures.* (Acad.)

— Agric. Marc de noix, de navette, etc.

— Techn. Pièce de la lanterne d'un moulin. || Plaque d'argile qui sert de support à un creuset, dans les verreries.

TOURTEAU, n. m. (*torta ;* lat.) Pron. *tour-tô.* — Sorte de gâteau. || Vieux.

— Masse formée du résidu de certaines graines, de certains fruits, dont on a exprimé de l'huile : *Les* TOURTEAUX *qu'on trouve en si grande quantité dans les huileries de Marseille vont pour une assez forte part s'utiliser dans la Grande-Bretagne.* (Michel Chev.)

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente un disque de couleur, à la différence des besants, qui sont toujours de métal.

— Art milit. Artifice propre à l'éclairage du fossé, des retranchements, dans une place assiégée. || Disque de bois qu'on place sur le crible, pour grener la poudre.

— Technol. V. TOURTE.

— Zool. Espèce de crabe.

TOURTELÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit des pièces qui sont chargées de tourteaux.

TOURTELETTE, n. f. Artill. Vieille corde que l'on goudronne, pour faire du tourteau.

TOURTEREAU, n. m. (*turtur ;* lat.) Pron. *tour-te-rô.* — Zool. Jeune tourterelle : *Élever des* TOURTEREAUX. *Manger des* TOURTEREAUX. (Acad.)

— Fig. et fam. *Ce sont deux tourtereaux*, se dit de deux jeunes époux qui ont beaucoup d'amour l'un pour l'autre.

TOURTERELLE, n. f. (*turtur ;* lat.) Zool. Espèce d'oiseau qui ressemble beaucoup au pigeon, mais qui est plus petit : *La* TOURTERELLE *à collier est un peu plus grosse que la* TOURTERELLE *commune* (Buff.) *Les* TOURTERELLES *volent ordinairement deux à deux, le mâle et la femelle.* (Acad.) *Les* TOURTERELLES *placent leur nid sur les plus hauts arbres, dans les lieux les plus éloignés de nos habitations.* (Buff.)

Les *tourterelles* se fuyaient,
Plus d'amour, partant plus de joie. (La Font.)
Comme une *tourterelle* à tout moment je pleure.
(Boursault.)

— Fig. *Ils s'aiment comme deux tourterelles*, se dit de deux jeunes époux qui s'aiment tendrement.

TOURTIÈRE, n. f. Art cul. Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes : TOURTIÈRE *d'argent.* (Acad.)

— Fig. Appartement extrêmement chaud, où le soleil darde ses rayons.

TOURTOIRE, n. f. Pron. *tour-toar.* — Chass. Baguette mince, houssine avec laquelle les chasseurs font des battues dans les buissons.

TOURTRE, n. f. Art. cul. Tourterelle : *Manger des* TOURTRES. *On servit un plat de* TOURTRES.

TOUSELLE, n. f. Pron. *tou-zèl.* — Agric. Sorte de froment dont l'épi est sans barbe et le grain fort gros.

TOUSSAINT, n. f. (*tous les saints.*) Pron. *tou-çain.* — Litur. cathol. Fête de tous les saints, qui est toujours le premier novembre : *On l'attend à la* TOUSSAINT. *Le jour de la* TOUSSAINT. (Acad.)

TOUSSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tou-cé.* — Faire l'effort et le bruit que cause la toux : *Il* TOUSSE *toute la nuit. Ce vieillard ne fait que* TOUSSER *et cracher.* (Acad.) *Après* AVOIR TOUSSÉ *deux*

ou trois fois il commença de cette sorte. (La Font.) *Jacques* TOUSSAIT, *et son maître disait : Voilà une cruelle toux!* (Dider.) *Il* TOUSSA *trois fois, et lut à haute voix.* (J. Sand.) *Votre fluxion ne vous sied point mal, et vous avez grâce à* TOUSSER. (Mol.)

Courbé sur son bâton, le bon petit vieillard
Tousse, crache, se mouche, et fait le gognenard.
(Quinault.)

— Faire ce même bruit à dessein : *Il* TOUSSE *pour avertir un de ses amis.* (Acad.)

TOUSSERIE, n. f. Fam. Action de tousser : *On a vu des prédicateurs qui affectaient ces* TOUSSERIES.

TOUSSEUR, EUSE, n. Pron. *tou-ceur, ceuz.* — Fam. Celui, celle qui tousse souvent : *Voilà un importun, un fatigant* TOUSSEUR. (Acad.)

TOUT, OUTE, adj. (*totus ;* lat.) Pron. *tou, toutt.* — Qui comprend l'intégrité d'une chose : TOUT *l'univers.* TOUT *le monde.* TOUS *les animaux.* TOUTES *les plantes.* TOUT *le peuple y accourut.* TOUTE *sa famille est en bonne santé. Il mit* TOUTES *les troupes en bataille. Employer* TOUT *son pouvoir,* TOUTE *son industrie,* TOUT *son savoir,* TOUTE *sa capacité à quelque chose.* (Acad.) *Les maisons religieuses de la Péninsule et celles du continent ont été presque* TOUTES *détruites par les éclats de la révolution française.* (H. de Balz.)

Craint de *tout* l'univers, il vous faudra tout craindre.
(Rac.)

TOUTE *la doctrine des mœurs tend uniquement à nous rendre heureux.* (Boss.) *Je crois à la sincérité de* TOUT *le monde, mais je ne crois pas aux lumières de tous.* (Troplong.) *Les hommes veulent* TOUS *être immortels.* (Mass.) *Pour être heureux avec les passions, il faut que* TOUTES *celles qu'on a s'accommodent les unes avec les autres.* (Fonten.) *Accordez-nous, je vous prie,* TOUTE *votre protection.* (Volt.)

— Chaque : TOUT *bien est désirable.* TOUTE *peine mérite salaire.* TOUT *homme est sujet à la mort. A* TOUT *propos. De* TOUT *point. En* TOUTE *occasion. A* TOUTE *heure. A* TOUT *moment. De* TOUTE *part. De* TOUTE *sorte, etc.* On dit aussi, *A tous moments, de* TOUTES *parts, de* TOUTES *sortes, etc.* (Acad.)

Toute passion parle un différent langage. (Boil.)
...*Toute* peine est digne de loyer. (La Font.)
L'homme est le même en *tout* temps, en *tout* lieux.
(Ancelot.)

... Ne voyais-tu pas, à mes emportements,
Que mon cœur démentait ma bouche *à tous moments ?*
(Rac.)

— *Tous deux* ou *tous les deux,* l'un et l'autre. La première de ces locutions marque ordinairement simultanéité : *Ils partirent* TOUS DEUX *pour la ville.* (Acad.) *Elle a la confiance de* TOUS LES DEUX. (La Br.)

Il est bon de parler et meilleur de se taire ;
Mais *tous deux* sont mauvais alors qu'ils sont outrés.
(La F.)

L'amour d'intelligence
Les mènera plus loin qu'ils ne veulent *tous deux.* (La Ch.)
Nous porterons *tous deux* sa royale santé. (C. Del.)

TOUS LES DEUX *sont morts depuis longtemps.* (Acad.) *Nés* TOUS DEUX *pour le combat et la proie, le lion et l'aigle sont également ennemis de la société.* (Buff.) || On dit de même, *Tous trois, tous quatre, et tous les trois, tous les quatre : Le casoar, l'autruche et le touyou, les trois plus gros oiseaux que l'on connaisse, sont* TOUS TROIS *attachés au climat de la zone torride.* (Buff.)

Tous trois vers ce palais ont pris un vol rapide,
Et *tous trois* dans les airs, en fuyant devant moi,
M'ont laissé pour adieux ces mots : « Tu seras roi. »
(Ducis.)

— Au delà de *dix*, on emploie toujours l'article : *Tous les onze jours ; tous les seize, tous les vingt, etc.*

— *Tous les jours, tous les mois, tous les ans,* chaque jour, chaque mois, etc.

Il met *tous les matins* deux impromptus au net. (Boil.)

— *Tous les deux jours, tous les trois jours, etc., tous les deux mois, tous les trois mois, etc., tous les deux ans, tous les trois ans, etc.,* de deux jours en deux jours, de trois jours en trois jours, de deux mois en deux mois, etc. : *Les paons sont comptés parmi les choses précieuses que la flotte de Salomon rapportait* TOUS LES TROIS ANS. (Buff.)

— *Toutes les deux heures, toutes les vingt-quatre heures, etc.,* de deux heures en deux heures, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, etc.

— *Par tout pays,* ou *par tous pays,* en quelque lieu que ce soit.

— *Aller, courir à toutes jambes, à toute bride,* aller, courir fort vite.

— *C'est tout le portrait de son père, c'est toute son image*, il ressemble tout à fait à son père.

— *Être à toutes mains*, se prêter à tout, être propre à tout. || Dans le m. sens, *Un homme à toutes mains.*

— *Prendre de toutes mains*, prendre de tous côtés, acquérir par toutes sortes de voies, justes ou injustes.

— *Se faire tout à tous,* s'accommoder à toutes les opinions, à tous les caractères.

— Fam. *Ce sont toutes fables que ce que vous contez là, ce sont tous contes à dormir, ce sont toutes visions, etc.,* ce ne sont que des fables, que des contes, que des visions, etc.

— *Somme toute,* somme totale, toutes les sommes jointes ensemble. || Fig. A tout prendre : *Il est riche, il est jeune et assez bien fait ; mais,* SOMME TOUTE, *c'est un pauvre homme.* (Acad.)

— Prov. *Mettre un homme à toutes sauces*, l'employer à tout. || *A tout seigneur tout honneur.* || *Il ne faut pas se mettre à tous les jours*, il ne faut pas s'employer pour toutes sortes de personnes.

= **Tout,** pron. indéf. Toute chose, chaque partie d'un ensemble : TOUT *est bon dans cet ouvrage. Il joue à* TOUT *perdre. Avez-vous* TOUT *dit ?* (Acad.) *En* TOUT, *les hommes tournent longtemps autour du but avant d'y atteindre.* (Helvét.) *Qui peut* TOUT *doit* TOUT *craindre.* (Corn.) *La magnanimité méprise* TOUT *pour avoir* TOUT. (La Rochef.) *Il n'est donné de* TOUT *savoir qu'à celui qui a* TOUT *fait.* (La Harpe.)

Tout passé, *tout* s'écoule et *tout* se reproduit. (Le Franc.)

— Fam. *C'est un bon homme, et puis c'est tout*, il n'a que de la bonté, ce n'est qu'un bon homme.

— *Ce n'est pas tout*, ce n'est pas assez, cela ne suffit pas : *Ce n'est pas* TOUT *que d'avoir la foi, il faut faire de bonnes œuvres...* (Acad.)

— Toutes choses, toutes sortes de choses : *C'est un homme qui se met à* TOUT. *C'est un homme à* TOUT *faire, un homme capable de* TOUT. TOUT *n'est pas désespéré. Il veut parler sur* TOUT, *se mêler de* TOUT. (Acad.) *La mort nous sépare de* TOUT. (Boss.) TOUT *est pour un peuple dans sa religion.* (Lam.) *Les plus grands hommes n'ont pas toujours été grands en* TOUT. (J.-B. R.)

— Fam. *Se faire à tout, se prêter à tout*, s'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes.

— Fam. *Tout compté, tout rabattu ; tout bien compté et rabattu*, tout étant bien examiné, toutes compensations faites : TOUT *compté,* TOUT *rabattu, il me doit encore mille francs.* TOUT *compté,* TOUT *rabattu, l'un vaut bien l'autre.* (Acad.)

L'excès flétrit *tout.* (C. Del.)

— Avant ou après une énumération. Tout ce qu'il y a de personnes, de choses : *Femmes, enfants, vieillards,* TOUT *fut massacré. Le peuple et l'armée,* TOUT *était consterné.* (Acad.) *Les bruits les plus sinistres parcouraient la ville, où* TOUS *avaient peur de* TOUS. (Bazin.)

= **Tout,** n. m. Une chose qui a des parties, considérée en son entier : *Le* TOUT *est plus grand qu'une de ses parties. Je ne veux point diviser cela par pièces, prenez le* TOUT, *si vous voulez. Il vous cédera le* TOUT. (Acad.) *Entre l'esprit et le talent, il y a la portion du* TOUT *à sa partie.* (La Br.) *Dans l'ensemble de l'univers, la fin de chaque chose doit importer à la fin de* TOUT. (Jouffroy.) *Dans cette histoire,* TOUT *vit,* TOUT *marche,* TOUT *est en action.* (Rac.) *La destruction insensible des êtres et tous les malheurs de l'humanité sont comptés pour rien dans le grand* TOUT. (De Maistre.)

... Le drôle eut lappé le *tout* en un moment. (La Font.)

— Au plur. il conserve le *t* final : *Plusieurs* TOUTS *distincts les uns des autres.* (Acad.)

— *Il y a de la différence, une différence du tout au tout*, se dit de deux choses qui diffèrent extrêmement l'une de l'autre.

— Prov. *Mettre, risquer, jouer le tout pour le tout,* hasarder de tout perdre pour tout gagner.

— J. de brelan. *Va-tout, faire un va-tout, faire son va-tout*, hasarder en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi.

— *Le tout,* tout ce qu'il y a de principal, de plus important dans une chose : *C'est quelque chose de bien commencer, mais* LE TOUT *est de bien finir.* (Acad.) LE TOUT *est de réussir.* (Volt.)

— *Le tout*, façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre toutes ensemble : *Il a fait telle et telle chose,* LE TOUT *pour parvenir à son but.* LE TOUT *monte à tant.* (Acad.)

Et *le tout* pour six blancs. (La F.)

— *Le tout ensemble*, ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties formant un tout : *Il y a une ou deux scènes, quelques beaux vers dans cette pièce, mais* LE TOUT ENSEMBLE *n'en vaut rien.* (Acad.)

— Ellipt. *Et le tout*, sert à résumer certaines propositions coordonnées :

Mercure part, arrive, *et le tout* d'une haleine. (Lamotte.)

— *Il en fait son tout*, il l'aime uniquement. Il ne se dit qu'en parlant des personnes : *Il n'a d'yeux que pour cet enfant, il en fait* SON TOUT. (Acad.)

— *C'est son Dieu, c'est un tout*, c'est le seul objet de son affection.

Enfin il en est fou, c'est son *tout*, son héros ;
Il l'admire à tous coups, le cite à tous propos. (Mol.)
Dans Rome qui nous hait ses partisans sont *tout*.
(A. Soum.)

— Littér. *Mon tout*, se dit, dans une charade du mot composé qui forme le sujet. || On dit aussi *Mon entier.*

— Jeu. Troisième partie qui se joue après qu'un des deux joueurs a perdu partie et revanche, et où l'on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les deux premières parties ensemble : *Jouer le* TOUT. *Perdre, gagner le* TOUT. *Donner le* TOUT. (Acad.)

— *Le tout du tout*, partie qui se joue après que la même personne a perdu partie, revanche et le tout, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on a joué dans les trois parties précédentes : *Donner, prendre, perdre, gagner le* TOUT DU TOUT. (Acad.)

= **Après tout,** loc. adv. Dans le fond, tout bien considéré : *Vos raisons sont spécieuses ; mais,* APRÈS TOUT, *le parti que vous proposez pourrait avoir de fâcheux résultats.* (Acad.)

= **Du tout,** loc. adv. *Rien, point, pas*, pour donner plus d'énergie à la négation.

— Il se joint le plus souv. aux adv. En aucune façon, nullement, absolument rien : *Ferez-vous cela ?* DU TOUT. (Acad.) *Vous me donnerez cela ?* POINT DU TOUT. *Vous croyez peut-être qu'il fit des excuses ?* PAS DU TOUT. (Acad.) *Mon grand voyage ne m'a* POINT DU TOUT *fatiguée.* (M[me] de Sév.)

Ce n'est *point* là *du tout* le bonheur où j'aspire.
(Étienne.)

= **En tout,** loc. adv. Sans rien mettre, tout étant compris : *Cela lui revient* EN TOUT *à mille francs. Cela fait cent écus* EN TOUT. (Acad.)

— Fam. *En tout et partout*, entièrement : *Je suis de votre avis* EN TOUT ET PARTOUT. (Acad.)

= **Tout,** adv. Entièrement, complètement, sans exception, sans réserve : *Je suis* TOUT *à vous. Il est* TOUT *dévoué à votre service. Ils furent* TOUT *étonnés. C'est maintenant* TOUT *un autre homme, un* TOUT *autre homme. Ce sont des gens* TOUT *pleins de cœur. Il est difficile de prendre ces animaux* TOUT *vivants. Bien des gens s'y tromperaient, et vous* TOUT *le premier.* (Acad.) *La politique n'est pas* TOUT *dans l'histoire.* (Vitet.)

— *Tout entier*, tout à fait entier : *Ce pâté, ce pain est encore* TOUT ENTIER. *Une heure* TOUT ENTIÈRE *s'écoula. Cette femme est* TOUT ENTIÈRE *à ce qu'elle fait.* (Acad.) *L'enfant, c'est l'homme à venir, c'est l'humanité* TOUT ENTIÈRE. (Dupanl.)

— Fam. *Cet enfant est tout le portrait de son père*, il lui ressemble parfaitement.

— Il se joint avec plusieurs prépositions ou adverbes, et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie : *Je vous le dis* TOUT *franc,* TOUT *net.* TOUT *au moins.* TOUT *du moins.* TOUT *comme vous voudrez. C'est* TOUT *au plus.* TOUT *de son long.* TOUT *le long.* TOUT *de suite.* TOUT *de travers, etc.* (Acad.) *De temps en temps on rencontre* TOUT *au bord du fleuve, dans quelque ravin, une fabrique de zinc.* (V. Hug.)

— Il sert même à former certaines locutions dont on ne peut le retrancher sans détruire ou altérer le sens : TOUT *à coup.* TOUT *d'un coup.* TOUT *à fait.* TOUT *de go.* TOUT *du long.* TOUT *de bon.* TOUT *beau.* || V. COUP, FAIT, etc. (Acad.)

— Fam. *Ce que vous dites là sont tout autant de fables, de visions,* les choses que vous nous dites ne sont que des fables, des visions.

— Fam. *C'est tout un,* cela revient au même, cela est égal. || Prov. *C'est tout un, mais ce n'est pas de même,* cela revient au même, quoique ce ne soit pas la même chose.

— Fam. *Tout en riant, tout en plaisantant, tout en murmurant, etc.,* en riant, en plaisantant, etc. : *Il lui dit ses vérités* TOUT EN RIANT. *Il sortit* TOUT EN GRONDANT. (Acad.)

— Jeu de trictrac, *Tout-à-bas,* se dit quand, avec les deux dames prises à la pile, on joue les deux nombres qu'on a amenés. || *Tout-d'une,* se dit quand on joue avec une seule dame les deux nombres qu'on a amenés.

= **Gramm.** *Tout*, adjectif, exprime ou un sens collectif ou un sens distributif; joint à un nom ou à un pronom, il en prend le genre et le nombre : TOUTE *confiance est dangereuse, si elle n'est entière.* (La Br.) *Le plus précieux de* TOUS *les dons que nous puissions recevoir du ciel est une vertu pure et sans tache.* (Fén.) TOUS *ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne peuvent pas, pour cela, se flatter d'être reconnaissants.* (La Rochef.) *Pour être heureux avec les passions, il faut que* TOUTES *celles qu'on a s'accommodent les uns avec les autres.* (Fonten.) *Les études des femmes doivent se rapporter* TOUTES *à la pratique.* (J.-J. Rouss.)

— *Tout* est toujours adjectif quand il est employé dans le sens de *tout entier* : *Accordez-moi, je vous prie,* TOUTE *votre protection, dans cette affaire qui intéresse l'humanité* (Volt.) *La première partie de sa vie s'est passée* TOUTE *en expérience; la seconde,* TOUTE *en réflexions.* (Chateaubr.)

O France! sois heureuse entre toutes les mères!...
Ta famille est *toute* en tes bras. (A. Chén.)
Le Dieu qui vous perdit veut me perdre à mon tour...
Je ne suis plus à moi, je suis *toute* à l'amour. (E. Leg.)

— Mais il est adverbe quand il est pris dans le sens de *tout à fait, entièrement* :

Thèbes, qui croit vous perdre, est déjà *tout* en larmes. (Rac.)
Ismène est auprès d'elle; Ismène, *tout* en pleurs,
La rappelle à la vie, ou plutôt aux douleurs. (Id.)

— Si une femme écrit, *Je suis tout à vous,* c'est une expression de politesse, qui signifie : *Je suis entièrement à vous; je suis toute disposée à vous rendre service* : Mais si elle écrit, *Je suis toute à vous,* c'est une expression de tendresse qui veut dire, *Je vous consacre ma vie, mon existence entière. Mon amour vous veut* TOUTE *à moi. Sa délicatesse s'offense d'un souris, d'un regard.* (Mol.)

— *Tout*, placé avant un adjectif ou un adverbe qu'il modifie, est adverbe, et conséquemment invariable : *Dans les pays du Nord on trouve des loups* TOUT *blancs et* TOUT *noirs.* (Buff.) *En temps de pluie et de dégel, les maisons, les pierres, les vitres, deviennent* TOUT *humides, parce qu'elles attirent les vapeurs* (B. de S. P.) *Quoique la noblesse de l'âne soit moins illustre, elle est* TOUT *aussi bonne et* TOUT *aussi ancienne que celle du cheval.* (Buff.)

— Cependant, si l'adjectif qu'il modifie est féminin et commence par une consonne ou une *h* aspirée, l'euphonie veut que *tout* varie : *Un peu de pain est sa nourriture; de l'eau* TOUTE PURE *étanche sa soif.* (Boss.) *La vanité est sortie* TOUTE *parée de la tête des femmes, comme Minerve, est sortie tout armée de la tête de Jupiter.* (St-Lambert.)

... Je trouve à propos que, *toute cachetée*,
Cette lettre lui soit promptement reportée. (Mol.)
Un tout petit enfant demande qu'on l'assiste,
En soufflant dans ses mains *toutes* rouges de froid. (A. Guiraud.)

— *Tout* est encore adverbe et invariable quand il modifie un substantif employé figurément comme adjectif : *Des étoffes* TOUT LAINE, TOUT SOIE. *Le chien est* TOUT *zèle,* TOUT *ardeur,* TOUT *obéissance* (Buff.) *Dans nos souhaits innocents, nous désirons être* TOUT *vue, pour jouir des riches couleurs de l'aurore;* TOUT *odorat, pour sentir les parfums de nos plantes;* TOUT *ouïe, pour entendre le chant des oiseaux.* (B. de St P.) *Ils étaient* TOUT CURIOSITÉ *pour les belles choses étalées autour d'eux.* (F. Soul.) *Les valets sont* TOUT *oreilles pour écouter ce qu'on dit, et* TOUT *langue pour aller redire ce qu'ils ont ouï.* (Brueys.)

— *Tout* est toujours adjectif et variable, quel que soit le terme avant lequel il se trouve, quand il exprime une idée collective, comme dans ces phrases : *Les bois que les castors emploient sont* TOUS *légers et tendres.* (Buff.) *Les Russes sont* TOUS *imitateurs. Vos parents m'ont paru* TOUS *en colère. Ces pauvres femmes étaient* TOUTES *en pleurs.* On pourrait, sans changer le sens, dire : TOUS *les Russes*, etc.; TOUS *vos parents*, etc.; TOUTES *ces pauvres femmes*, etc.

— *Tout*, suivi de l'adjectif *autre*, est invariable quand il modifie *autre* : *Vous ne sauriez croire combien cette maison de Marly est agréable; la cour y est* TOUT AUTRE *qu'à Versailles.* (Rac.) *Voici de* TOUT AUTRES *affaires.* (J.-J. Rouss.) *Bien que sa vertu jetât un fort grand éclat au dehors, c'était* TOUT AUTRE *chose au dedans.* (Boil.)

— Il est variable quand il modifie un substantif exprimé ou sous-entendu : *Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer;* TOUTE AUTRE *vie pour lui est languissante.* (La Bruy.) C'est-à-dire, *toute vie autre, toute vie différente*, etc. *L'esprit se forme plus par la conversation que par* TOUTE *autre chose.* (Nicole.) *Cléopâtre aima mieux mourir avec le titre de reine que de vivre dans* TOUTE AUTRE *dignité.* (Boil.) *Ce qui cause nos sensations est* TOUTE *autre chose que ce que nous croyons.* (Chateaubr.) *Son souvenir me rend* TOUTE *autre affection impossible.* (Scribe.)

Des droits de ses enfants une mère jalouse
Pardonne rarement au fils d'une autre épouse....
Toute autre aurait pour moi pris les mêmes ombrages,
Et j'en aurais peut-être essuyé plus d'outrages. (Rac.)

— *Tout*, joint à *autre* et précédé ou suivi de *un, une*, est invariable, parce qu'il modifie toujours l'adjectif *autre* : *Ils ont* TOUT UNE AUTRE *manière d'écrire que les faiseurs de romans; ils ont* TOUT UNE AUTRE *adresse pour embellir la vérité.* (Rac.)

Pour vous, vous méritez *tout une autre* fortune. (La Font.)
Bien vous prend que mon frère ait *tout une autre humeur.* (Mol.)

— *Tout*, placé avant un nom propre de ville, se met toujours au masculin, parce qu'il modifie le mot *peuple* sous-entendu : TOUT SMYRNE *ne parlait que d'elle* (La Br.) TOUT ROME *est consterné.* (Vertot.) *Vous parlez à un homme à qui* TOUT *Naples est connu.* (Mol.)

Mais *tout Londre* aujourd'hui se rassemble chez moi,
Comment vous y cacher? (C. Del.)

TOUTE-BONNE, n. f. Bot. Espèce de sauge appelée aussi *Orvale*.

— Horticult. Espèce de poire, le bon-Henri. ‖ Au Pl. *des* TOUTES-BONNES.

TOUTE-ÉPICE, n. f. Vulg. Espèce de nielle, légèrement âcre et odorante, qui sert, dans quelques pays, à l'assaisonnement des viandes. ‖ On la nomme aussi : *Herbe aux épices* ou *de toutes épices.* ‖ Vulg. Myrte-piment.

TOUTEFOIS, adv. Pron. *toutt-foa.* — Néanmoins, cependant, mais, pourtant : *Tous les hommes recherchent les richesses, et* TOUTEFOIS *on voit peu d'hommes riches qui soient heureux. Si* TOUTEFOIS *il est permis de le dire.* TOUTEFOIS *on peut objecter que....* (Acad.)

Toutefois vos transports sont trop précipités. (Rac.)
Vous pourriez sur ce point apprendre quelque chose,
Que je meurs de vous dire, et *toutefois* je n'ose. (Corn.)

TOUTENAGUE, n. f. Techn. Alliage métallique blanc, fait avec de l'étain et du bismuth.

TOUT-ENSEMBLE, n. m. B.-arts. Effet de la réunion des parties d'un ouvrage, abstraction faite du mérite de chacune de ses parties : *De parties excellentes peut résulter un* TOUT-ENSEMBLE *fort peu satisfaisant.*

TOUTE-PRÉSENCE, n. f. Théol. qualité de l'Être suprême qui est présent partout.

TOUTE-PUISSANCE, n. f. *V.* PUISSANCE.

TOUTE-SAINE, n. f. Pron. *toutt-cènn.* — Vulg. Arbrisseau ainsi nommé parce qu'il est fort utile en médecine, surtout comme vulnéraire; androsème officinal.

TOUT-GRAIN, n. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

TOUT-OU-RIEN, n. m. Pron. *tou-tou-riain.* — Techn. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, au moyen de laquelle elle répète exactement l'heure indiquée par les aiguilles ou quand on pousse le bouton : *Il faut ajouter un* TOUT-OU-RIEN *à ma répétition.* (Acad.)

TOUTOU, n. m. Fam. et dans la langue des enfants, Chien : *Il se faisait paresseusement traîner par trois ou quatre roquets, véritables* TOUTOUS, *pour nous servir d'un mot emprunté au dictionnaire des bébés.* (Th. Gaut.) *L'hôtel-de-ville de Châlons n'a de remarquable que quatre énormes* TOUTOUS *en pierre accroupis formidablement devant la façade.* (V. Hugo.)

TOUT-VENU, n. m. Agric. Le seneçon commun.

TOUX, n. f. (*tussis*; lat.) Pron. *tou.* — Expiration bruyante de l'air, plus ou moins violente et plus ou moins répétée, accompagnée d'un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère : *La* TOUX *est un des principaux symptômes du rhume de poitrine ou catarrhe pulmonaire. Il a une* TOUX *qui le tourmente nuit et jour.* (Acad.) *Quand cette* TOUX *me tient une fois, j'ai bien de la peine à m'en défaire.* (Danc.) *Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à ses accès de* TOUX *le soir, étaient soumises à la régularité d'une pendule.* (H. de Balz.)

— *Toux sèche*, toux qui n'est point accompagnée de crachats. ‖ *Toux humide*, celle qui est accompagnée d'expectorations.

TOXICATION, n. f. (τοξικόν, poison; gr.) Pron. *tok-ci-ka-cion.* — Propriété qu'une substance a d'empoisonner.

— Action, effet du poison.

TOXICODENDRON, ou **TOXICODENDRE**, n. m. (τοξικόν, poison, et δένδρον, arbre; gr.) Pron. *tok-ci-ko-dain-dron.* — Bot. Espèce de sumac fort vénéneuse.

TOXICOGRAPHIE, n. f. (τοξικόν, poison, et γράφειν, décrire; gr.) Pron. *tok-ci-ko-gra-fi.* — Didact. Description des poisons.

TOXICOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tok-ci-ko-gra-fik.* — Didact. Qui appartient à la toxicographie.

TOXICOLOGIE, n. f. (τοξικόν, poison, et λόγος, discours; gr.) Pron. *tok-ci-ko-lo-ji.* — Didact. Science qui traite des toxiques; traité sur les poisons.

TOXIQUE, n. m. (τοξικόν, poison; gr.) Pron. *tok-cik.* — Génér. Toute sorte de poisons : *Les animaux, les végétaux et les minéraux fournissent des* TOXIQUES. (Acad.)

TOXIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au poison, qui tient de la nature du poison, qui contient du poison : *Propriété* TOXIQUE.

TOYÈRE, n. f. Pron. *toa-ièr.* — Techn. Pointe d'une hache, engagée dans le manche.

TOUYOU, n. m. (onomat. de son cri.) Zool. Le plus gros des oiseaux du nouveau monde; il a le long cou, la petite tête et le bec aplati de l'autruche; quant au reste du corps, il ressemble au Casoar : *Les* TOUYOUS *courent avec une très-grande vitesse, et il est difficile à aucun chien de chasse de pouvoir les atteindre.* (Buff.) *Le* TOUYOU *se plaît comme l'Autriche dans la zone torride.* (Id.)

TRABAC ou **TRABACOLO**, n. m. Mar. Sorte de bâtiment de commerce dont on se sert dans l'Adriatique; il a deux mâts avec voiles à bourcet, enverguées en haut et en bas.

TRABAN, n. m. (*traben*, trotter; all.) Garde à pied, armé d'une hallebarde qui servait particulièrement à escorter des princes et des personnages de distinction; soldat d'une compagnie d'élite : *Il y a des* TRABANS *dans les compagnies suisses qui veillent particulièrement à la personne du capitaine.* (Acad.)

TRABE, ou **TRABS**, n. f. (*trabs*, poutre; lat.) Blas. meuble de l'écu représentant la partie supérieure d'une ancre.

— Bâton qui supporte une bannière.

TRABÉATION, n. f. Pron. *tra-bé-a-cion.* — Anc. Action de revêtir la trabée, la robe.

— Chron. *An de la trabéation*, an de l'incarnation.

TRABÉE, n. f. (*trabea*; lat., m. sign.) Antiq. rom. Robe de cérémonie : *Les triomphateurs portaient une* TRABÉE *de pourpre brodée d'or. La* TRABÉE *des prêtres, des chevaliers.* (Acad.)

TRABUCOS, n. m. Sorte de cigare d'Espagne.

TRAC, n. m. Pron. *trak.* — Allure du cheval, du mulet, etc. : *Le* TRAC *des chevaux.* (Acad.)

— Trace, piste des bêtes : *Suivre une bête au* TRAC. (Acad.) ‖ Vieux.

TRAÇANT, part. pr. du v. Tracer.

TRAÇANT, ANTE, adj. Bot. Il se dit d'une tige qui reste étendue sur la terre, et qui s'y enracine de distance en distance.

— *Racine traçante*, racine qui s'étend entre deux terres; par oppos. à de *racine pivotante*, celle qui s'enfonce perpendiculairement.

TRACAS, n. m. (*tricæ*, embarras; lat.) Pron. *tra-kâ.* — Fam. Mouvement accompagné d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance : *Il y a bien du* TRACAS *dans cette maison. Il est dans le* TRACAS *d'un déménagement.* (Acad.)

— Fig. et mor. *Le* TRACAS *des affaires. Le* TRACAS *du ménage, du commerce. Il s'est retiré du* TRACAS *du monde.* (Acad.) *Il se disait que cette vie si calme finirait, et qu'il retrouverait les* TRACAS *et les soucis dont le souvenir s'était d'abord effacé de son esprit.* (J. Sandeau.)

Le *tracas* importun qui suit la royauté. (La F.)

— Techn. Espace vide qui règne, dans les planchers d'une raffinerie de sucre, et qui sert au passage des pains.

TRACASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tracasser : *Personne* TRACASSÉE.

TRACASSER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose : *Il ne peut se tenir en repos, il* TRACASSE *sans cesse. Il aime à* TRACASSER. (Acad.) *Il* TRACASSE, *il dispose, il fait tout.* (J.-J. Rouss.)

— En parl. d'un esprit brouillon, Faire des tracasseries : *Ne recevez point cet homme dans votre société, il ne fait que* TRACASSER. (Acad.)

— Transitiv. Inquiéter, tourmenter quelqu'un : *Cet homme m'A tant* TRACASSÉ *que j'ai abandonné l'affaire. Nous ne saurions vivre avec lui, il nous* TRACASSE *perpétuellement.* (Acad.)

— Mar. Il se dit en parl. d'une mer clapoteuse, à lames courtes : *Tracasser un bâtiment,* l'agiter en tous les sens.

= **Se tracasser**, v. pron. S'agiter : *Il* SE TRACASSE *pour la moindre chose.*

— Se tourmenter mutuellement : *Point de rancune, ne* NOUS TRACASSONS *plus.* (Mme de Sév.)

TRACASSERIE, n. f. Pron. *tra-kass-rî*. — Fam. Chicane, mauvaise difficulté : *Nous étions près de conclure notre marché, mais il nous a fait une* TRACASSERIE. (Acad.) *Mon travail, joint aux* TRACASSERIES *du pays, me retient ici plus longtemps que je ne pensais.* (Volt.) *Il ne sait pas tous les dégoûts et toutes les tracasseries qui l'attendent.* (D'Alemb.)

— Propos., rapport qui tend à brouiller des gens les uns avec les autres : *Il passe sa vie à faire des* TRACASSERIES. *Il fait toujours quelque* TRACASSERIE. (Acad.)

— Effet des mauvais propos : *Il y a une* TRACASSERIE *entre eux, dans le ménage. Il m'a fait une* TRACASSERIE *avec un tel.* (Acad.)

TRACASSIER, IÈRE, adj. Pron. *tra-ka-cié, cièr.* — Qui aime à tracasser : *Une administration, une police* TRACASSIÈRE. (Acad.) *Un esprit* TRACASSIER *et railleur formait le fond de son caractère.* (A. Thiers.) *La sottise veut toujours parler, et n'a jamais rien à dire ; voilà pourquoi elle est* TRACASSIÈRE, *curieuse et jalouse.* (Arago.) *La cour de Louis XIV est la plus* TRACASSIÈRE *et la plus tristement cérémonieuse à laquelle un monarque absolu ait jamais présidé.* (St-Aulaire.)

— Substantiv. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est difficultueux en affaires : *C'est un* TRACASSIER, *une* TRACASSIÈRE.

— Homme brouillon, indiscret : *Ne recevez pas cet homme-là dans votre société, c'est un* TRACASSIER. (Acad.)

TRACE, n. f. (*tracer.*) Pron. *trass.* — Vestige qu'un homme ou quelque animal laisse à l'endroit où il a passé : *Voilà la* TRACE *de ses pas. Suivre des voleurs à la* TRACE. *La* TRACE *en est encore toute fraîche. Suivre la* TRACE *des chevaux.* (Acad.) *J'ai vu sur le sable les* TRACES *d'un animal.* (Volt.)

...Je cherchais les *traces* de vos pas. (Rac.)

— Vèner. Marque que le sanglier et les bêtes noires laissent sur la terre, ce qui les fait reconnaître des chasseurs. ‖ Pied du sanglier : *Prendre un sanglier par ses* TRACES.

— Fig. *Marcher sur les traces, suivre les traces de quelqu'un*, l'imiter, suivre son exemple : *Suivre les* TRACES *de son père, de ses pères. Je serais heureux de marcher sur vos* TRACES. (Acad.) *Molière n'a laissé à ses successeurs que le choix de suivre ses* TRACES *ou de s'égarer.* (J.-B. Rouss.) *Les provinces* MARCHÈRENT SUR LES TRACES *de la ville.* (Mass.)

— Par anal. :

Tous les cœurs à l'envi s'empressent sur les *traces*.
(La Motte.)

Moi, je fuirais l'honneur qui m'attend sur vos *traces* ! (Rac.)

— Toute marque ou impression qui reste de quelque chose : *Suivre la* TRACE *d'un chariot. Les navires ne laissent point de* TRACE *dans l'eau, ni les oiseaux dans l'air. La petite vérole n'a laissé sur ses joues que quelques légères* TRACES, *presque imperceptibles.* (J.-J. Rouss.) *On trouve à chaque pas les* TRACES *d'un volcan éteint* (Rayn.)

Du bec vengeur de l'aigle il imprimait la *trace*. (C. Del.)

— Fig. Impression que les objets font dans l'esprit, dans la mémoire : *Cette aventure a laissé des* TRACES *profondes dans mon esprit, dans ma mémoire. Je n'en trouve pas la moindre* TRACE *dans ma mémoire.* (Acad.) *Je ne sais quelles clartés passagères avaient laissé quelques* TRACES *de la lumière dans son esprit.* (Fléch.)

— Fig. et mor. : *On n'aperçoit en lui aucune* TRACE *de la bonne éducation qu'il a reçue. Les arts ont fleuri dans cette contrée ; il y en reste encore des* TRACES. (Acad.) *On cherchera autour de l'impie quelques restes de son ancien faste ; il n'en paraîtra pas la plus légère* TRACE. (Mass.) *Dieu a-t-il donné à l'homme une langue toute faite? Où retrouver les* TRACES *de cette langue primitive ?* (Andrieux.)

— Lignes que l'on fait sur le terrain, pour marquer le dessin d'un jardin, l'alignement d'un mur, le plan d'un édifice : *Faire la* TRACE *d'un parterre.* (Acad.)

— Techn. Premiers points d'aiguilles, premiers traits faits sur du canevas, pour marquer les contours des figures d'un ouvrage de tapisserie : *J'ai donné à cette ouvrière tant pour le dessin, tant pour la* TRACE. (Acad.)

TRACÉ, ÉE, part. pass. du v. Tracer : *Plan* TRACÉ. *Allée* TRACÉE.

Loin des routes *tracées* il égarait ses pas. (M. J. Chén.)
En mille écrits fameux la sagesse *tracée*
Fut, à l'aide des vers, aux mortels annoncée. (Boil.)

— Fig. *Sa conduite est toute* TRACÉE. (Acad.) *Un caractère bien conçu et bien* TRACÉ. (La H.)

— N. m. Général. Trait, imitation de la forme, des contours d'un ouvrage, que l'on obtient à l'aide de dessins ou de plans graphiques : *Le* TRACÉ *d'un ouvrage de* FORTIFICATION. *Le* TRACÉ *d'une broderie.* (Acad.)

— Archit. Trait d'un plan, d'un profil.

TRACE-BOUCHE, n. m. Techn. Outil du facteur de pianos.

TRACELET, n. m. V. TRACERET et TRAÇOIR.

TRACEMENT, n. m. Action de tracer : *Le* TRACEMENT *d'un fort sur le terrain. Le* TRACEMENT *d'une plate-bande.* (Acad.)

TRACER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tractare*, tirer, traîner ; lat.) Le *c* du rad. *trac* prend la cédille toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous traçons, il traça, etc.* — Tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, sur le terrain, sur un mur, etc. : TRACER *un plan.* TRACER *un dessin.* TRACER *une allée, un parterre.* (Acad.) *Le doigt de la nature a-t-il* TRACÉ *sur le sol qu'habitent les hommes quelque ligne de démarcation ?* (Rayn.)

Lui même il nous *traça* son temple et son autel. (Rac.)

— Vulg. Indiquer, marquer par une ou plusieurs lignes le contour de quelque chose : TRACER *une circonférence.* TRACER *les profils d'un membre d'architecture.* TRACER *des contours.* (Acad.)

— *Tracer une ligne droite, un sillon, etc.*, faire une ligne droite, un sillon, etc.

— *Tracer le chemin*, indiquer la route à suivre : *Elle se conduisit par les chemins que Dieu lui* AVAIT TRACÉS. (Fléch.)

— Fig. *Tracer le chemin à quelqu'un*, lui donner l'exemple : *Ses ancêtres lui* AVAIENT TRACÉ *un chemin qu'il devait suivre. Il suit le chemin que ses pères lui* ONT TRACÉ. (Acad.)

— Dans le m. sens, *Tracer à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir* ; lui montrer, lui marquer la conduite qu'il doit tenir.

— Techn. Faire sur le canevas les premiers points, pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de broderie, de tapisserie : TRACER *de la tapisserie.* TRACER *des fleurs sur du canevas.* (Acad.)

— *Tracer un ouvrage*, indiquer par des lignes son contour et ses principales dimensions.

— *Tracer des caractères*, écrire : *Je reconnais les caractères que sa main* A TRACÉS. (Acad.)

Quoi ! l'horreur de souscrire à cet ordre inhumain
N'a pas, en le *traçant*, arrêté votre main ? (Rac.)

— Fig. *Tracer l'image, le tableau de quelque chose*, représenter quelque chose par le discours, le décrire : *Il nous* A TRACÉ *le tableau de ses malheurs.* (Acad.) *Il nous* A TRACÉ *l'image de ses malheurs.* (Fléch.) *J'ai deux fois entrepris de* TRACER *son éloge, deux fois mes larmes l'ont effacé.* (Barthél.)

T'*ai-je tracé* la vieille à la morgue arrogante ? (Boil.)

— Littér. *Tracer un rôle, un caractère*, décrire les mœurs, les passions d'un personnage, d'une pièce de théâtre, d'un poëme, d'un roman ; le faire agir conformément à ces mœurs, à ces passions.

— Intransitiv. En parl. des arbres, Étendre ses racines en rampant sur la terre et ne s'enfonçant presque pas : *L'orme, le noyer* TRACENT *beaucoup.* (Acad.) *J'allai m'asseoir sur une racine qui* TRAÇAIT *au bord du ruisseau.* (Chateaub.) ‖ En ce sens, il se dit par oppos. à *Pivoter*.

— Techn. Se servir du traceret pour marquer le travail.

TRACERET, n. m. Constr. Outil de fer pointu dont les charpentiers se servent pour piquer et ligner le bois. ‖ On dit aussi, *Traçoir*.

TRACE-SAUTEREAU, n. m. Techn. Outil du facteur de pianos, pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes.

TRACEUR, n. m. Techn. Celui qui trace sur le terrain de petits sillons, pour déterminer les contours d'un édifice, d'un jardin.

TRACEUSE, n. f. Pron. *tra-ceus.* — Ouvrière qui trace un canevas, une broderie, etc., par des points d'aiguille.

TRACHÉAL, ALE, adj. Pron. *tra-ché-al.* — Anat. Qui appartient à la trachée-artère.

TRACHÉE ou **TRACHÉE-ARTÈRE**, n. f. (τραχύς, rude ; gr. et *artère*.) Pron. *tra-ché-ar-tèr.* — Anat. Canal communiquant du larynx aux bronches, et servant au passage de l'air pendant l'aspiration et l'expiration : *La* TRACHÉE-ARTÈRE *est placée devant l'œsophage.* (Acad.) *La voix se forme chez tous les oiseaux dans le bas de la* TRACHÉE-ARTÈRE. (Ch. Dumér.) *Au poumon est attachée la* TRACHÉE-ARTÈRE, *comme une espèce de flûte douce d'une fabrique particulière.* (Boss.)

— Vaisseaux tubes aérifères contournés en spirale dans les insectes, les plantes : *Les insectes respirent par les* TRACHÉES. (Acad.) *Les rayons médullaires et les* TRACHÉES. (Cuv.) *Dans une tige presque insensible, nous trouverons, des veines, du sang, des* TRACHÉES, *des poumons, des membranes, des cartilages, des ligaments et des pores.* (Aimé Martin.)

TRACHÉITE, n. f. Méd. Inflammation de la trachée-artère ; angine trachéale.

TRACHELAGRE, n. f. (τράχηλος, cou, et ἄγρα, prise ; gr.) Méd. Goutte au cou.

TRACHÉLIEN, IENNE, adj. Pron. *tra-ché-liein, lièn.* — Anat. Qui appartient à la partie postérieure du cou : *Nerfs* TRACHÉLIENS.

TRACHÉOTOMIE, n. f. (τραχεῖα, trachée, et τομή, incision ; gr.) Pron. *tra-ché-o-to-mî.* — Chir. Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère.

TRAÉOMA, ou **TRACHÔME**, n. m. (τραχύς, raboteux ; gr.) Méd. Ophthalmie résultant de l'aspérité de la surface interne des paupières.

TRAÇOIR, n. m. Pron. *tra-çoar.* — Techn. Poinçon qui sert à dessiner sur le métal les figures qu'on veut graver.

— Outil du fabricant d'instruments de mathématiques. ‖ On dit aussi *Tracelet*.

— Outil de charpentier, qu'on appelle aussi *Traceret*.

TRACTEUR, n. m. Pron. *trak-teur.* — Chir. Appareil dont se servent les chirurgiens dans les accouchements laborieux.

TRACTIF, IVE, adj. Mécan. Qui exerce une traction : *Force* TRACTIVE.

TRACTION, n. f. (*trahere, tractum*, tirer ; lat.) Pron. *trak-cion.* — Mécan. Action d'une force qui tire et met en mouvement un corps quelconque : *Mouvement, force de* TRACTION.

TRACHYTE, n. m. (τραχύς, raboteux ; gr.) Géol. Roche vitreuse composée de petits cristaux : *Le* TRACHYTE *est une des roches les plus abondantes des terrains ignés.*

TRACHYTIQUE, adj. Géol. Qui a le caractère du trachyte : *Les terrains* TRACHYTIQUES *sont d'origine ignée.*

TRACTOIRE, adj. des 2 g. Pron. *trak-toar.* — Mécan. Qui concerne la traction : *Machine* TRACTOIRE.

— Géom. Il se dit d'une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante.

TRADITEUR, n. m. (*traditor* ; lat., m. sign.) Hist. ecclés. Chrétien qui, pour échapper à la persécution, avait livré les livres sacrés aux païens : *Saint Cyprien a écrit un livre sur les* TRADITEURS. (Acad.)

TRADITION, n. f. (*traditio* ; lat., m. sign.) Pron. *tra-di-cion.* — Jurispr. Action par laquelle on livre une chose à quelqu'un : *La vente se consomme par la* TRADITION *de la chose vendue. La vente d'une terre se faisait anciennement par la* TRADITION *d'une glèbe.* (Acad.)

— Action de remettre entre les mains de quelqu'un les attributs de sa charge : *L'ordre de portier, dans l'Église, se confère par la* TRADITION *des clefs.* (Acad.)

— Voie par laquelle la connaissance des choses qui concernent la religion, et qui ne sont point dans l'Écriture sainte, se transmet de siècle en siècle : *Il y a une* TRADITION *écrite, et une* TRADITION *non écrite et morale.* TRADITION *authentique, apocryphe.* (Acad.) *La* TRADITION *divine a pour objet des vérités qui sont du ressort de la révélation.* (Gousset.)

— *Traditions judaïques*, interprétations que les docteurs juifs avaient données à la loi de Moïse, lesquelles ont été recueillies par les rabbins.

— Par extens. Choses mêmes que l'on sait par la voie de la tradition : *Ce point de discipline ne se trouve pas dans l'Écriture sainte, ce n'est qu'une* TRADITION. (Acad.)

— Par anal. *Les* TRADITIONS *religieuses de l'Inde, de la Chine, etc. Les* TRADITIONS *mythologiques. Des* TRADITIONS *superstitieuses. Il faut tenir compte des* TRADITIONS *séculaires des peuples.* (V. Cous.)

— *Tradition historique*, celle qui est établie par des monuments historiques.

— Faits qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche : *La* TRADITION *nous paraît la chaîne de diamant qui rattache le genre humain au trône de Dieu.* (Lerminier.) *Ce sont des faits que la* TRADITION *seule nous a appris.* (Acad.)

— *Beaucoup de traits d'histoire ne sont que de fausses* TRADITIONS. (Acad.)

— Génér. Opinions, procédés, usages, etc., qui se transmettent de génération en génération par le moyen de l'exemple ou de la parole : *Ceci est une*

TRADITION *de nos maîtres. Ce jeu de théâtre est une* TRADITION, *est de* TRADITION. (Acad.) *Le seul moyen de voir un pays tel qu'il est, c'est de le voir avec ses* TRADITIONS *et ses souvenirs.* (Chateaubr.) *Les Grecs avaient une très-bonne* TRADITION *de politesse.* (Fén.)

TRADITIONNAIRE, n. m. Pron. *tra-di-cio-nèr.* — Il se dit des Juifs qui expliquent l'Écriture par les traditions du Talmud : *Le* TRADITIONNAIRE *est opposé au caraïte.* (Acad.)

TRADITIONNEL, ELLE, adj. Pron. *tra-di-cio-nèl.* — Fondé sur la tradition : *Des lois, des opinions* TRADITIONNELLES. *Autorité* TRADITIONNELLE. (Acad.) *La société est une œuvre* TRADITIONNELLE *où tout se tient.* (Lam.)

TRADITIONNELLEMENT, adv. Suivant la tradition, d'après la tradition : *On ne sait cela que* TRADITIONNELLEMENT. (Acad.)

TRADUCTEUR, n. m. (*traductor*; lat., m. sign.) Celui qui traduit d'une langue en une autre : *Bon, fidèle* TRADUCTEUR. *Mauvais, servile, froid* TRADUCTEUR. *J'ai lu tous les* TRADUCTEURS *de Platon, de Tacite.* (Acad.)

...Le sec *traducteur* du français d'Amyot. (Boil.)

TRADUCTION, n. f. (*traductio*; lat., m. sign.) Pron. *tra-duk-cion.* — Action de traduire : *La* TRADUCTION *demande une grande intelligence des deux langues, et de la matière dont il s'agit.* (Acad.) *De tous les ouvrages, le plus difficile à faire, c'est une* TRADUCTION. (Lam.)

— Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit : TRADUCTION *nouvelle, fidèle, exacte. Mauvaise* TRADUCTION. TRADUCTION *libre.* TRADUCTION *littérale.* TRADUCTION *interlinéaire.* TRADUCTION *de l'Énéide.* TRADUCTION *en prose.* TRADUCTION *en vers.* (Acad.) *Des* TRADUCTIONS *bien faites seraient le plus sûr moyen d'enrichir les langues.* (D'Alemb.)

— Par anal. : *La* TRADUCTION *d'un passage, d'une citation, d'un vers, etc.*

TRADUIRE, v. tr. ou act, 4ᵉ conj. (*trans*, au delà, et *ducere*, conduire; lat.) Jurispr. Transférer d'un lieu à un autre. Il ne se dit qu'en parl. des personnes : TRADUIRE *un prisonnier de la Conciergerie à la Force.* (Acad.)

— *Traduire devant un juge, un tribunal*, citer ou renvoyer quelqu'un devant un juge, un tribunal : *C'est un chicaneur qui m'*A TRADUIT *devant tous les juges, devant tous les tribunaux.* (Acad.)

— Par anal.

Devant certaine guêpe on *traduisit* la cause. (La F.)

— Littér. Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre : TRADUIRE *du latin en français. Il* TRADUIT *en vers, en prose. On* TRADUIT *quelquefois les mots, sans que pour cela le sens soit rendu.* (Acad.) *Les Commentaires de César, dont le prince de Conti* TRADUISIT *les plus beaux endroits.* (Mass.)

— On dit de même, *Traduire un passage, une citation, un vers, etc.*

— *Traduire un auteur*, traduire ses ouvrages : *Il* A TRADUIT *Homère, Platon, Virgile.* (Acad.) *On ne peut* TRADUIRE *un homme de génie, si on ne le* TRADUIT *pas vivement et d'enthousiasme.* (D'Alemb.) *Si vous* TRADUISEZ *toujours on ne vous* TRADUIRA *jamais.* (Montesq.)

— Par extens. Expliquer, interpréter, éclaircir : TRADUISEZ-*moi votre pensée en termes un peu plus clairs.* (Acad.) *Les plus éloquentes paroles* AURAIENT TRADUIT *bien imparfaitement ce qui se passait au fond de ces deux cœurs.* (J. Sandeau.) *A bien* TRADUIRE *ce que j'ai dit, c'est de l'amitié, c'est de l'intérêt, c'est du respect.* (Mᵐᵉ de Sév.)

— Par anal. Reproduire : *Que vous êtes heureux si vous avez des yeux d'artiste, et si votre palette peut* TRADUIRE *ce que voient vos yeux !* (Vitet.)

— Fig. *Traduire quelqu'un en ridicule*, le tourner en ridicule. ‖ Vieux ; on dit, *Tourner quelqu'un en ridicule.*

= **Se traduire**, v. pron. Être, pouvoir être traduit : *Les poetes ne* SE TRADUISENT *pas.* (Volt.)

— Par extens. Se convertir : *Les droits ne peuvent* SE TRADUIRE *en actes que dans les limites tracées par la loi.* (Portalis.)

— Fam. : *J'enrage de voir des gens qui* SE TRADUISENT *en ridicule malgré leur qualité.* (Mol.)

TRADUISIBLE, adj. des 2 g. Pron. *tra-dui-zibl.* — Qui peut se traduire : *Croyez-vous cet ouvrage* TRADUISIBLE? *Cette phrase n'est pas* TRADUISIBLE. (Acad.)

TRADUIT, ITE, part. pass. du v. Traduire. Transféré : *Il fut* TRADUIT *des prisons du Châtelet à la Conciergerie.* (Acad.)

— Cité, assigné : *Il fut* TRADUIT *devant la cour d'assises.* (Acad.) *Il fut* TRADUIT *en police correctionnelle pour la publication d'un pamphlet.*

— Transporté d'une langue dans une autre : *Un roman* TRADUIT *de l'anglais. Cela est* TRADUIT *du grec. Cela est fidèlement* TRADUIT, TRADUIT *mot à mot, à la lettre, littéralement.* (Acad.) *Nos livres, rapidement* TRADUITS *en Europe, devinrent les livres de tous les pays.* (Volt.) *Ses Mémoires ont été* TRADUITS *et imprimés plusieurs fois.* (Mign.)

TRAFIC, n. m. (*traffico*; ital.) Pron. *tra-fik.* — Négoce, commerce de marchandises : *Bon, grand, riche* TRAFIC. *Il fait un grand* TRAFIC *en Espagne, en Angleterre, etc. Il s'est mis dans le* TRAFIC. *Il fait* TRAFIC *de toutes sortes de marchandises.* (Acad.)

— Fig. En m. part, Profit injuste, immoral, qu'on tire de certaines choses : TRAFIC *infâme. Il fait* TRAFIC *des choses saintes.* (Acad.) *Faire un* TRAFIC *honteux de la louange.* (Barthél.)

TRAFIQUANT, part. prés. du v. Trafiquer.

TRAFIQUANT, n. m. Pron. *tra-fi-kan.* — Commerçant, négociant : *C'est un gros* TRAFIQUANT. (Acad.) *Un petit* TRAFIQUANT. (La F.)

TRAFIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Trafiquer : *Lettre de change* TRAFIQUÉE. *Billet* TRAFIQUÉ.

TRAFIQUER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. Pron. *tra-fi-ké.* — Faire du trafic, du commerce : TRAFIQUER *par mer en tel et tel pays.* TRAFIQUER *en gros, en détail.* (Acad.) *Il fut défendu aux Romains de* TRAFIQUER *en Sicile.* (Mich.) *Ils vont* TRAFIQUER *au loin.* (La F.) *Les Anglais* TRAFIQUENT *sur toutes les places et dans tous les pays du monde.*

— Transitiv. TRAFIQUER *une lettre de change.* TRAFIQUER *des billets sur la place.* (Acad.) ‖ Vieux ; on dit *Négocier.*

— Fig. Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux : TRAFIQUER *de son honneur.* TRAFIQUER *des choses saintes. Cette indigne mère a l'infamie de* TRAFIQUER *des charmes de sa fille.* (Acad.) *Un homme bienfaisant ressemble au soleil, qui ne* TRAFIQUE *point de sa lumière.* (Duclos.)

Ses juges *trafiquaient* du sang de l'innocence.
Avec ces fiers persécuteurs. (Gilbert.)

Ils ne *trafiquent* point de l'éloge et du blâme. (C. D.)

= **Se trafiquer**, v. pron. Être négocié : *Billets qui peuvent* SE TRAFIQUER. ‖ Mieux *Se négocier.*

TRAFUSOIR, n. m. Pron. *tra-fu-zoar.* — Techn. Machine pour séparer les écheveaux de fil ou de soie.

TRAGACANTHE, n. f. (τράγος, bouc, et ἄκανθα, épine; gr.) Pron. *tra-ga-kantt.* — Bot. Arbrisseau du genre Astragale, qui donne la gomme adragant : *Le mont Ida, dans l'île de Crète, produit beaucoup de* TRAGACANTHE. (Acad.) ‖ V. ADRAGANT.

TRAGÉDIE, n. f. (τραγῳδία; m. sign. de τράγος, bouc, et ᾠδή, chant; gr.) Pron. *tra-jé-di.* — Litt. Poëme dramatique représentant une action héroïque de nature à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste : *Composer, représenter une* TRAGÉDIE. *Cet acteur est admirable dans la* TRAGÉDIE. (Acad.) *Le véritable style de la* TRAGÉDIE *doit toujours être d'une simplicité noble, qui convient aux personnes du premier rang; jamais rien d'ampoulé ni de bas; jamais d'affectation ni d'obscurité.* (Volt.) *Tous les personnages doivent concourir aux effets terribles que toute* TRAGÉDIE *doit produire.* (Id.) *Dans la* TRAGÉDIE *Corneille ne souffre point d'égal, et Racine ne souffre point de supérieur.* (St-Évrem.)

— Fig. *L'échafaud est la* TRAGÉDIE *de la populace.* (Marm.)

— *Les tragédies de Sophocle, d'Euripide, de Corneille, de Racine, etc.*, les tragédies composées par ces auteurs. ‖ *La tragédie d'OEdipe, de Cinna, de Brutus, etc.*, la tragédie dont OEdipe, Cinna, Brutus, etc., est le sujet, et à laquelle il a donné son nom.

— Fig. Muse tragique :

...Pour nous charmer, la *tragédie* en pleurs
D'OEdipe tout sanglant fit parler les douleurs. (Boil.)

— Par extens. Genre tragique; art de composer, de jouer des tragédies :

Ce front où siégeait la pensée,
Et d'où la *tragedie* un jour s'est élancée. (C. Del.)

— Fig. Événement funeste; action cruelle, sanglante : *Il s'est passé d'horribles* TRAGÉDIES *dans cette cour. Il est à craindre que cette affaire ne finisse par quelque* TRAGÉDIE. (Acad.) *La France vit, un an après, une* TRAGÉDIE *bien plus étrange.* (Boss.)

TRAGÉDIEN, ENNE, n. Pron. *tra-jé-diain, dien.* — Théâtr. Celui, celle qui joue la tragédie : *Grand* TRAGÉDIEN, *grande* TRAGÉDIENNE.

— Auteur de tragédies; poete tragique : *En qualité de* TRAGÉDIEN, *j'aime toutes ces révolutions-là passivement.* (Volt.) ‖ Peu usité.

TRAGI-COMÉDIE, n. f. (lat. Pron. *tra-ji-ko-mé-di.* — Littér. Pièce de théâtre qui représente une action sérieuse, mais qui admet un mélange de personnages et d'incidents tragiques et comiques et ne se dénoue pas par un événement funeste : *Plaute appela son Amphitryon, en plaisantant, une* TRAGI-COMÉDIE, *parce qu'il y tourne en ridicule un sujet tragique.* (Dacier.)

Messieurs, si le public goûte ces rapsodies,
C'en est fait du bel art des *tragi-comedies.* (V. Hugo.)

— Pièce de théâtre dont le sujet est sérieux, sans catastrophe funeste, mais qui n'admet ni incidents ni personnages comiques : *Le Cid a été donné sous le nom de* TRAGI-COMÉDIE. (Acad.)

— Fig. Aventure, ou enchaînement d'actions et d'événements où le plaisant se mêle au triste, le rire aux larmes : *La vie de l'homme élevé par la fortune est une* TRAGI-COMÉDIE *qui doit avoir sa catastrophe.* (Ch. Nod.)

TRAGI-COMIQUE, adj. des 2 g. (*tragicus, comicus*; lat.) Pron. *tra-ji-ko-mik.* — Qui appartient à la tragi-comédie : *Un style* TRAGI-COMIQUE, *une pièce* TRAGI-COMIQUE. (Trév.)

— En parl. des personnes ; *Auteur* TRAGI-COMIQUE.

— Par extens. Il se dit de quelque accident fâcheux qui tient du comique : *Cette aventure est* TRAGI-COMIQUE.

— Fig. *Le monde est un théâtre* TRAGI-COMIQUE *à grand spectacle.* (Ch. Nod.)

... De votre république,
Vous avez bien compris l'orgueil *tragi-comique.* (C. Del.)

— N. m. Genre dramatique que constituent les pièces tragi-comiques.

TRAGIQUE, adj. des 2 g. (*tragicus*; lat., m. sign.) Pron. *tra-jik.* — Qui appartient à la tragédie : *Ouvrage* TRAGIQUE. *Scène, situation* TRAGIQUE. *Sujet, élément* TRAGIQUE. *Style* TRAGIQUE, *dénoûment* TRAGIQUE. *Poete, acteur, personnage* TRAGIQUE. *Muse* TRAGIQUE. *Beaucoup de gens trouvent les conceptions de Corneille plus* TRAGIQUES *que celles de Racine.* (Acad.)

— Qui convient à la tragédie, qui est digne de la tragédie : *Sujet* TRAGIQUE. *Passion* TRAGIQUE. *La terreur et la pitié sont les ressorts les plus* TRAGIQUES *qu'on puisse faire mouvoir sur la scène.* (Acad.) *Je voudrais que sur le théâtre l'amour fût toujours* TRAGIQUE. (Volt.)

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point en ses vers de *tragiques* douleurs. (Boil.)

— Par extens. Funeste, sanglant, malheureux; émouvant : *Dessein* TRAGIQUE, *catastrophe* TRAGIQUE, *histoire* TRAGIQUE, *scène* TRAGIQUE, *fin* TRAGIQUE. (Acad.) *N'attendez pas que j'ouvre ici une scène* TRAGIQUE. (Fléch.)

L'un ou l'autre fit-il une *tragique* fin ? (Boil.)

— Fam. Pitoyable, triste, malencontreux : *Disgrâce* TRAGIQUE, *aventure* TRAGIQUE, *fin* TRAGIQUE.

On sait de cent auteurs l'aventure *tragique*,
Et Gombaut tant loué garde encor la boutique. (Boil.)
Vous savez des grands vers les disgrâces *tragiques.* (Id.)

— Poétiq. :

La discorde et la guerre
N'osent plus ranimer leurs *tragiques* flambeaux.
(J.-B. R.)

— N. m. Le genre tragique : *Ce poëte s'est voué au* TRAGIQUE. (Acad.) *Voltaire a mieux réussi dans le* TRAGIQUE *que dans le comique.* (Acad.) *Le* TRAGIQUE *moderne a moins de force que le* TRAGIQUE *ancien.* (Marm.)

— Caractère funeste d'un action, d'un événement, d'une histoire : *Il y a du* TRAGIQUE *dans cette aventure.* (Trév.)

— Fig. *Prendre les choses au tragique*, les considérer d'une manière trop sérieuse, trop grave, d'une manière triste, alarmante : *Celui-ci* PRIT L'AFFAIRE AU TRAGIQUE *et s'avisa d'en vouloir mourir.* (J.-J. R.)

Oh ! tu *prends au tragique*
Un débat qui pour moi ne sera que comique. (Gress.)

— Fig. *Cette affaire a tourné, tourne au tragique*, elle a eu, elle menace d'avoir une issue funeste.

— Auteur de tragédies : *Les* TRAGIQUES *grecs, latins, les français. Corneille, Racine et Voltaire sont nos trois grands* TRAGIQUES. (Acad.) *Nos* TRAGIQUES, *à force de faire pleurer leurs héros, les rendent imbéciles.* (St-Évr.)

— Acteur qui joue la tragédie, tragédien : *Le* TRAGIQUE *de la troupe. Talma fut le plus grand* TRAGIQUE *du théâtre français.*

TRAGIQUEMENT, adv. D'une manière tragique : *Traiter un sujet* TRAGIQUEMENT. *Déclamer* TRAGIQUEMENT.

— Fig. D'une manière funeste, sanglante : *Il est mort* TRAGIQUEMENT. *Il a fini* TRAGIQUEMENT. (Acad.)

TRAGOCÈRE, n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères xylophages.

TRAGUS, n. m. (τράγος, m. gr.) Pron. *tra-guss*. — Anat. Éminence de l'oreille externe, située au-devant de l'orifice du conduit auriculaire ; elle se couvre de poils quand on avance en âge.

TRAHI, IE, part. pass. du v. Trahir :

Par eux-mêmes souvent les méchants sont trahis. (Gress.)
Cessez de vous troubler, vous n'êtes point *trahi*. (Rac.)

TRAHIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*tradere*, livrer ; lat.) Pron. *tra-ir*. — Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi : *Judas* TRAHIT *Notre-Seigneur*. TRAHIR *sa patrie*. TRAHIR *ses amis*. (Acad.) *Comment ne* TRAHIRAIT*-il pas l'amitié, la reconnaissance ? Il* TRAHIT *bien son roi, sa patrie et son Dieu*. (Marm.)

Ah ! malheureux Arcas, tu m'*as trahi !* (Rac.)

— Absol. : *C'est un homme incapable de* TRAHIR. (Acad.) *On fait plus de trahison par faiblesse que par dessein formé de* TRAHIR. (La Rochef.)

— Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un ; sacrifier ses intérêts :

Vous *trahissez* l'époux à qui la foi vous lie. (Rac.)

— Être infidèle en amour, en amitié :

Lui qui me fut si cher, et qui m'a pu *trahir*. (Rac.)

— Par anal. Il se dit des choses : TRAHIR *les intérêts de quelqu'un*. TRAHIR *la confiance de quelqu'un*. (Acad.)

Ils ne *trahiront* pas l'honneur de tant d'années. (Rac.)

— Fig. *Trahir la vérité*, parler contre la vérité :

— Fig *Trahir ses sentiments, sa conscience, son devoir, sa foi, ses serments, etc.*, parler, agir contre es sentiments, son devoir, sa foi, etc.

Quand on doit le *trahir*, que m'importe un serment ?
(C. Del.)

— En parl. des choses. Manifester, révéler, découvrir : *Il voulait être inconnu, sa voix* L'A TRAHI. *Sa surprise, sa rougeur* L'A TRAHI. *Ses pleurs le* TRAHIRENT. (Acad.) *Le plissement de son front* TRAHISSAIT *la persévérante résolution d'un esprit obstiné*. (Ph. Chasles.) *Je suis naturel dans tout ce que je dis, et ma bouche ne* TRAHIT *jamais les sentiments de mon cœur*. (Campistr.)

Cette jeune beauté
Garde en vain un secret que *trahit* sa fierté. (Rac.)

— *Trahir le secret de quelqu'un*, révéler le secret de quelqu'un, dans l'intention de lui nuire, ou par faiblesse, ou par indiscrétion.

— En parl. des choses, Ne pas seconder, rendre vain, décevoir : *La fortune* A TRAHI *nos efforts. Les événements* TRAHIRENT *ses espérances*. (Acad.)

Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire,
Trahit donc ma querelle et ne fait rien pour moi.
(Corn.)

= **Se trahir**, v. pron. Se manquer réciproquement de foi : *Ils* SE SONT *tous* TRAHIS.

— Fig. Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché : *Il* S'EST TRAHI *par un mot qui lui est échappé*. (Acad.) *L'hypocrisie* SE TRAHIT *toujours par quelque endroit elle-même*. (Mass.)

La jeunesse imprudente aisément *se trahit*. (Volt.)

— Se déceler, se découvrir, se montrer :

Le poisson *se trahit* par ses affreux ravages. (Soumet.)

Trouvera-t-on beaucoup de boléros où l'instinct de la musique SE TRAHISSE *avec plus de vivacité que dans les chansonnettes de l'Auvergne ?* (Vitet.)

TRAHISON, n. f. Pron. *tra-i-zon*. — Action de celui qui trahit : TRAHISON *lâche, insigne, horrible, manifeste. J'ai reconnu sa* TRAHISON. *La* TRAHISON *est découverte*. (Acad.)

Ah ! toute ma raison
Cède à la cruauté de cette *trahison*. (C. Del.)

— Intelligence, perfidie ; coopération coupable d'un individu avec les ennemis de l'État.

— Acte d'une méchanceté perfide : *Il n'a osé l'attaquer en brave, il l'a tué* EN TRAHISON, *par* TRAHISON. *Il a fait une* TRAHISON *à son ami. Punir la* TRAHISON. (Acad.)

— *Crime de haute trahison*, ou simpl. *Haute trahison*, se dit des crimes qui intéressent au premier chef la sûreté de l'État, et des attentats contre la personne du souverain : *Il fut accusé de haute* TRAHISON, *de crime de haute* TRAHISON. *Les crimes de haute* TRAHISON *doivent être définis par la loi*. (Acad.)

Je t'arrête.....
Doge, comme accusé de *haute trahison*. (C. Del.)

— *En trahison*, loc. adv. En traître.

TRAHISSEUR, n. m. Néol. Ce qui trahit : *Dans tout palais, il y a un couloir secret, perpétuel* TRAHISSEUR *de toutes les salles, de toutes les chambres, de toutes les alcôves*. (V. Hugo.)

TRAILLE, n. f. (*trahere*, tirer ; lat.) Pron. *tra-y*. — Bateau qui sert à passer les grandes rivières ; espèce de bac qu'on nomme aussi *Pont volant*.

— Corde qui sert à guider un pont volant d'une rive à l'autre d'un fleuve.

TRAILLER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tra-ié*. — Pêch. Tirer par secousses la corde d'un filet.

TRAILLET, n. m. Pron. *tra-iè*. — Mar. Sorte de châssis, servant de dévidoir pour enrouler les lignes de pêche et la corde du libouret.

TRAILLON, n. m. Pron. *tra-ion*. Navig. Petite traille dont on se sert pour passer l'eau.

TRAIN, n. m. (*trahere*, tirer ; lat.) En parl. Allure des chevaux et des autres bêtes de trait : *Le* TRAIN *de ce cheval est doux, est incommode, est rude. Ce cheval va grand* TRAIN, *bon* TRAIN. (Acad.) *Une calèche traversait* A FOND DE TRAIN *le pont jeté sur la Durance*. (A. Dumas.)

— *Ce cheval n'a point de train*, il n'a point d'allure réglée. || *Train rompu*, celui qui est composé de deux allures.

— Fam. *Aller bon train*, aller fort vite, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture : *Il se fait tard*, ALLONS BON TRAIN. (Acad.)

— Dans le m. sens, *Ce cocher mène bon train*, il mène fort vite.

— *Au train dont nous allons, nous ne tarderons pas à les dépasser*, nous allons si vite que nous ne tarderons pas à les dépasser. || Dans un s. contraire, *Au train dont nous allons, nous n'arriverons jamais*, nous allons si lentement que nous n'arriverons jamais.

— Fig. *Au train dont il va, dont il y va, il aura bientôt fini son travail, il aura bientôt fini*, il va si vite en besogne, qu'il aura bientôt fini son travail. || Dans un s. contraire, *Au train dont il va, dont il y va, son travail ne sera pas fini avant un mois*, il va si lentement que son travail ne sera pas fini avant un mois.

— *Aller un train de poste*, aller très-vite.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un bon train, le faire aller bon train, beau train, grand train*, ne point le ménager dans une affaire, l'obliger à faire ce qu'on veut, remporter sur lui l'avantage en peu de temps.

— Fig. Courant, marche des affaires : *L'affaire va son* TRAIN. *Il faut savoir le* TRAIN *des affaires, le* TRAIN *du monde*. (Acad.) *Plusieurs honnêtes gens sont effrayés du* TRAIN *que prennent les choses*. (Did.)

— *L'affaire va bon train, va grand train*, on y travaille avec beaucoup d'activité ; elle s'avance :

L'affaire ira grand *train* ;
Par un air de grandeur j'ai frappé le bonhomme. (Dest.)

— Genre de vie : *Cet homme mène un* TRAIN *de vie réglé. Il s'est mis dans ce* TRAIN *de vie*. (Acad.) *Les sérénades, les charivaris, toute espèce de tapage nocturne, tel était leur* TRAIN *de vie ordinaire*. (Mérim.) *Ce qui se passe ici n'est que le* TRAIN *du monde*. (Dest.) *Les politiques ne s'arrêtent pas aux choses qui gênent les hommes d'honneur dans le* TRAIN *ordinaire de la vie*. (Ste-Beuve.)

— Fig. et fam. *Aller son train*, continuer : *Il va son* TRAIN. *Allez votre* TRAIN. (Acad.) *Le prodigue qui mange ses capitaux sait parfaitement qu'il se ruine, et n'en* VA *pas moins son* TRAIN. (J.-J. R.)

Il faut le laisser dire, aller toujours son train. (Regn.)

— *Être en train, mettre en train*, être en action, en mouvement : *Quand il est en* TRAIN, *rien ne lui coûte. On a de la peine à le mettre en* TRAIN. (Acad.)

— *Être en train de jouer, de courir, etc.*, être en humeur de jouer, de courir, jouer, courir actuellement. || *Il n'est pas en train de rire*, il n'est pas disposé à rire. || *Il est en train de se ruiner*, il mène une vie propre à se ruiner. *Je te vois en* TRAIN *de trancher avec moi de l'homme d'importance*. (Mol.)

— *Mettre en train de*, exciter à : *Il nous a mis* EN TRAIN *de boire, de travailler*. (Acad.)

— Fam. *Mettre les autres en train*, les exciter à la joie, au plaisir : *Dans les sociétés où il est, il* MET *tout le monde* EN TRAIN. (Acad.)

— *Mettre une affaire en train*, la commencer, la faire commencer. || *La mettre en bon train*, en avancer le succès. || *L'affaire est en bon train*, elle est en voie de réussir.

— Pop. *Boute-en-train*, homme qui excite les autres à la joie, qui met toute la compagnie en train.

— En parl. des chevaux, des bœufs et des autres bêtes de service, Partie de devant et de derrière d'où partent leurs mouvements : *Ce cheval a le* TRAIN *de devant faible*. (Acad.)

— En parl. d'un carrosse, d'un chariot, Tout le charronnage qui porte le corps du carrosse ou du chariot : *Faire mettre un* TRAIN *neuf à une voiture*. (Acad.)

— Chem. de fer, convoi, suite de wagons remorqués par une locomotive : *J'entends le bruit lointain du* TRAIN, *je vois la fumée s'élever et courir à travers la solitude*. (Ampère.)

— Typogr. *Train de la presse*, partie de la presse sur laquelle on pose la forme, et qui avance sous la platine et s'en retire par le moyen de la manivelle.

— Typogr. *Mise en train*, action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— Suite de valets, de chevaux, de mulets, etc. *Grand* TRAIN, TRAIN *leste, magnifique, superbe. Augmenter son* TRAIN. *Il a vingt valets de livrée dans son* TRAIN. (Acad.) *Vous venez d'être réformé, il faut bien que vous réformiez votre* TRAIN. (Regn.)

Je louerai, si l'on veut, son *train* et sa dépense. (Mol.)

— Suite de bêtes destinées soit à la subsistance, soit au transport : *Un grand* TRAIN *de bœufs, de chevaux*, etc. (Acad.) *Son* TRAIN *était composé de trente bœufs*. (Chamf.)

— Art. mil. *Train d'artillerie*, ou absol. *Train*, tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siége, pour une campagne. || Absol. Troupe qui conduit les engins d'artillerie : *soldat du* TRAIN. *Les chevaux du* TRAIN. (Acad.)

— *Train des équipages*, caissons de vivres ou d'ambulance.

— Fam. Il se dit des gens de mauvaise vie : *Cet homme a du* TRAIN *et du mauvais* TRAIN *chez lui*. (Acad.) || Vieux.

— Par extens. Bruit, tapage, vacarme, comme en font d'ordinaire les gens ivres, les gens mal élevés, grossiers : *Faire du* TRAIN, *beaucoup de* TRAIN. *Ce* TRAIN *a duré toute la nuit*. (Acad.) *Quel* TRAIN *fait-on là-haut ?* (Danc.)

Quel bruit ! quels cris ! quel *train !* (Volt.)

— *Faire le train*, se réjouir avec bruit.

— Techn. *Train de bois*, long assemblage de bois, qui est assujetti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière : TRAIN *de bois flotté. Conduire un* TRAIN. (Acad.)

— Navig. *Train de bateaux*, réunion de plusieurs embarcations à la file les uns des autres.

— Fauconn. *Faire le train à un oiseau*, lui donner pour compagnon un oiseau tout dressé, afin de l'accoutumer à la chasse.

— Technol. Nombre de vibrations qu'un mouvement d'horlogerie produit dans un temps déterminé. || Nombre de métiers, et particul. de presses typographiques en activité : *Le* TRAIN *de cette imprimerie est considérable. Son* TRAIN, *de vingt presses, est réduit à six*.

TRAÎNAGE, n. m. Pron. *trè-naj*. — Action de traîner ; il se dit principal. en parl. des traîneaux : *La saison, le temps du* TRAÎNAGE. (Acad.)

TRAÎNANT, part. prés. du v. Traîner.

TRAÎNANT, ANTE, adj. Qui traîne à terre : *Robe* TRAÎNANTE. *Queue* TRAÎNANTE. (Acad.)

— *Drapeaux traînants*, drapeaux qu'on portait renversés, et qu'on laissait traîner, à la pompe funèbre d'un général d'armée. || *Piques traînantes*, piques qu'on y portait renversées, le fer traînant à terre.

— Littér. Fig. *Discours traînant, style traînant*, discours, style languissant, qui renferme peu de choses en beaucoup de paroles.

— *Voix traînante*, voix monotone et lente : *Sa voix était* TRAÎNANTE *et paraissait psalmodier*. (A. Karr.)

TRAÎNARD, n. m. Fam. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher : *Les* TRAÎNARDS *de l'armée*. (Acad.) || V. TRAÎNEUR.

— Par extens. et fam. Homme lent, négligent : *Quel insupportable* TRAÎNARD ! (Acad.)

— Fam. par anal. *Un* TRAÎNARD *dans ce monde a non-seulement vu mourir les individus, mais il a vu mourir les idées ; principes, mœurs, goûts, plaisirs, peines, sentiments, rien ne ressemble à ce qu'il a connu*. (Chateaubr.)

— Adjectiv. *Soldat* TRAÎNARD. *Homme* TRAÎNARD.

TRAÎNASSE, n. f. Vulg. La renouée commune, dont les tiges sont couchées.

— Chass. Long filet qu'on traîne la nuit dans les champs, pour prendre des perdrix et d'autres oiseaux.

TRAÎNASSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *trè-na-cé*. — Fam. Traîner en longueur : *Çà, n'allez pas* TRAÎNASSER *notre affaire*. (Volt.)

TRAÎNE, n. f. Action de traîner.

— Mar. *Embarcation à la traîne*, ou *filée à la traîne*, embarcation remorquée par une autre ou qui reste en arrière.

— Bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher une objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite.

— Chass. *Des perdreaux qui sont en traîne*, des perdreaux qui ne peuvent pas encore voler ni se séparer de leur mère.

— Petite vallée, gorge d'un pays couvert de bois : *Se glisser le long des* TRAÎNES. *Quand les insectes bruissent avec force et que la caille glousse avec amour dans les sillons, la fraîcheur et le silence semblent se réfugier dans les* TRAÎNES. (G. Sand.)

— Pêch. Espèce de seine, ordinairement composée de trois filets appliqués l'un sur l'autre.

— Agric. Sorte de herse sans dents.

TRAÎNE, n. f. Néol. Queue d'une robe d'amazone : *Trébuchant à chaque pas dans sa* TRAÎNE, *elle saluait par un petit cri d'allégresse chaque fraise qu'elle parvenait à découvrir.* (O. Feuillet.)

TRAÎNÉ, ÉE, part. pass. du du v. Traîner : *Charrette* TRAÎNÉE. *Il fut* TRAÎNÉ *à la suite du roi pour servir à son triomphe.* (Anquetil.)

— Fig. lentement conduit : *Comment s'est fait ce changement ? Est-ce par une longue suite de négociations* TRAÎNÉES ? (Rac.)

— Prolongé : *Les six premières notes sont égales et sur le même ton, et la dernière est plus aiguë et plus* TRAÎNÉE. (Buff.)

— Prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté*, se dit en parl. de certaines choses qu'il vaut presque autant faire d'une façon que d'une autre.

— Substantiv. Pop. *Une traînée des rues*, une prostituée : *Il a passé sa vie avec les* TRAÎNÉES DES RUES. (J.-J. Rouss.)

TRAÎNEAU, n. m. (*traîner.*) Pron. *tré-nô.* — Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace : *Aller en* TRAÎNEAU. *Dans certains pays du Nord, on voyage en* TRAÎNEAU *pendant l'hiver.* (Acad.) *Ces rennes légers emportent un* TRAÎNEAU *sur la neige aplanie.* (La H.) *Le cercueil d'un Lapon est fait d'un arbre creusé, ou bien de son* TRAÎNEAU. (Regn.)

— Voiture sans roues, dont on se sert pour le transport des marchandises : *On se sert du renne pour tirer des* TRAÎNEAUX, *des voitures.* (Buff.)

— Chass. Grand filet qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, etc. : *On ne chasse au* TRAÎNEAU *que pendant la nuit. Prendre du poisson au* TRAÎNEAU. (Acad.)

— Véner. Peau de lièvre qui sert de leurre pour tromper les oiseaux de vol.

TRAÎNÉE, n. f. Pron. *tré-né.* — Petite quantité de certaines choses répandues en longueur, comme blé, farine, cendres, plâtre, etc. : *Le sac de plâtre s'est troué, et a fait une longue* TRAÎNÉE *sur le chemin.* (Acad.) *On remarquait sur ces débris la place d'un tuyau de forge, indiqué par une longue* TRAÎNÉE *de suie.* (H. de Balz.)

— Longue suite de poudre à canon dont on se sert pour porter le feu à l'amorce : *On fit une* TRAÎNÉE *de poudre pour faire jouer les boîtes. Mettre le feu à la* TRAÎNÉE. (Acad.)

— Agric. Longs filets qui dans quelques plantes rampent sur la terre, et ont de distance en distance des nœuds par lesquels ils jettent des racines.

— Chass. Trace qu'on fait avec des morceaux de charogne pour attirer un loup dans le piège par l'odeur : *Les vieux loups ne se prennent pas à la* TRAÎNÉE. (Acad.)

TRAÎNER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trahere* ; lat., m. sign.) Pron. *tré-né.* — Tirer après soi : *Les chevaux qui* TRAÎNENT *un carrosse, une charrette, un bateau.* TRAÎNER *un coffre, une table. On l'*A TRAÎNÉ *dans la boue.* TRAÎNER *à la voirie.* (Acad.)

On le roule, on le *traîne*. (La F.)

— Prov. *N'est pas sauvé qui traîne son lien*, se dit en parl. d'un homme qui n'est pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire.

— *La rivière traîne bien des immondices, bien du sable*, elle emporte avec elle bien du sable, bien des immondices.

— Par exagér. Entraîner à sa suite, avec soi : TRAÎNER *des valets.* TRAÎNER *quelqu'un partout.* (Acad.)

Quels démons, quels serpents *traîne*-t-elle après soi ? (Rac.)

Il *traînait* sur ses pas la foule des fidèles. (C. Del.)

— Fig. *Dans les guerres les plus justes, les victoires* TRAÎNENT *toujours après elles autant de calamités que les plus sanglantes défaites.* (Mass.) *Cette action* A TRAÎNÉ *après elle une longue suite de malheurs.* (Acad.)

— Fam. *Traîner la jambe*, marcher difficilement sur une jambe qu'on ne peut faire mouvoir que lentement.

— En parl. d'un oiseau, *Traîner l'aile*, avoir les ailes pendantes ; être blessé ou malade.

La volatile malheureuse,
Traînant l'aile, et tirant le pied,
Demi-morte et demi-boiteuse... (La F.)

— Fig. *Traîner une vie languissante et malheureuse*, être accablé de chagrins ou d'infirmités :

Nos parents sans patrie
Traîneront dans l'exil leur vieillesse flétrie. (A. Soum.)

— Fig. *Traîner ses paroles*, parler lentement.

— *Il traîne sa partie dans tous les tribunaux*, se dit d'un plaideur qui traduit sa partie adverse de tribunal en tribunal.

— Fig. *Traîner quelqu'un dans la boue*, proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations diffamantes.

— Poétiq. par anal. Souiller :

... Il *a traîné* mon blason *dans la boue.* (C. Del.)

— Allonger, différer en parl. de celui qui ne veut pas finir une affaire : *Il semble qu'il veuille* TRAÎNER *l'affaire en longueur.* (Mme de Sév.)

— Par anal. Faire attendre : *Il y a six mois que ce rapporteur me* TRAÎNE *pour le jugement de mon procès. Il m'*A TRAÎNÉ *longtemps avant de me payer.* (Acad.)

— Constr. *Traîner une corniche, une moulure*, la façonner au moyen d'un calibre qu'on traîne sur le plâtre frais.

— V. intr. ou neut. Pendre jusqu'à terre : *Un manteau, une robe qui* TRAÎNE. (Acad.)

— Par extens. et fam. Être hors de sa place : *Ces papiers* ONT TRAÎNÉ *longtemps dans mon cabinet. Ce domestique laisse tout* TRAÎNER, *ne laisse rien* TRAÎNER. (Acad.)

— Fig. et par dénigr. *Cela traîne dans tous les livres*, se dit d'une pensée, d'une expression qu'on trouve dans un livre et qu'on a déjà rencontrée dans beaucoup d'autres.

...Tous les vieux fatras qui *traînent* dans les livres. (Mol.)

— En parl. des personnes, Être languissant, être dans un état de langueur : *Il y a longtemps qu'il* TRAÎNE. *Il* TRAÎNERA *encore quelque temps.* (Acad.)

— Fam. *Cette affaire traîne*, elle n'avance pas. ‖ *Ce discours traîne*, il est froid, languissant, etc.

— Suivre lentement et à quelque distance la troupe dont on fait partie et rester toujours en arrière : *Des soldats harassés de fatigue* TRAÎNENT *loin de leurs corps.*

— Chass. En parl. des chiens, Ne pas suivre le gros de la meute : *Dans toute sa meute, il n'y a pas un chien qui* TRAÎNE. (Acad.)

= **Se traîner,** v. pr. Se glisser en rampant : *Ce chasseur* SE TRAÎNA *pour apprécier le gibier. Ce voleur* SE TRAÎNA *à travers les broussailles pour surprendre un passant. Cet enfant est sans cesse à* SE TRAÎNER *par terre.* (Acad.)

Tu devrais devant moi *te traîner* à genoux,
Imposteur éhonté ! (V. Hugo.)

— Par extens. Marcher avec difficulté, avec peine : *Je* ME TRAÎNERAI *là comme je pourrai. Il a eu bien de la peine à s'y* TRAÎNER. (Acad.) *Le glouton est réduit à* SE TRAÎNER *pesamment.* (Buff.) *Il venait dans un petit carrosse* TRAÎNÉ *par deux chevaux qui avaient assez de peine à* SE TRAÎNER *eux-mêmes.* (Thom.)

Ah ! si tu l'avais vu *se traîner* avec peine,
Accablé du travail et du poids de ses ans ! (Léonard.)
Paolo, ton ami, jusqu'à toi *s'est traîné.* (C. Del.)

— Fig. : *Dans ce pays le temps* SE TRAÎNE, *l'ennui lui a coupé les ailes.* (Parny.) *La course du temps est rapide, mais il semble qu'il* SE TRAÎNE *lorsqu'il mène à sa suite la vérité.* (St.-Lamb.)

— Littér. Fig. Avoir une marche lente : *Dans les trois premiers actes de ce drame, l'action ne fait que* SE TRAÎNER, SE TRAÎNE. (Acad.)

— Par anal. Procéder lentement : *Il* SE TRAÎNE *de conséquences en conséquences.* (Volt.)

TRAÎNERIE, n. f. Pron. *trènu-rî.* — Fam. Partie qui fait longueur : *Il reste des choses qu'il faut placer nécessairement, et qui font des* TRAÎNERIES. (Buff.)

— Lenteur dans la marche, le mouvement d'une composition : *Il n'y est personne qui pût endurer la* TRAÎNERIE *de la musique française, après l'accent vif et marqué de l'italienne.* (J.-J. Rouss.)

TRAÎNEUR, n. m. Pron. *tré-neur.* — Celui qui traîne quelque chose.

— Chass. Chasseurs au traîneau : *Les gardes-chasse ont pris des* TRAÎNEURS *dans la plaine.* (Acad.)

— Chass. Chien qui ne suit pas le gros de la meute.

— Celui qui conduit un traîneau sur la glace : *Les patineurs et les* TRAÎNEURS.

— Anc. *Traîneur d'épée*, vagabond, fainéant qui porte l'épée, et qui n'est engagé dans aucun service, qui n'a aucune charge.

— Fam. *Traîneur de sabres*, militaire peu occupé dans certaines garnisons.

— Soldats qui ne marchent pas avec leur troupe et restent en arrière : *Dans les marches d'armées, il y a souvent beaucoup de* TRAÎNEURS. *L'arrière-garde a ramassé les* TRAÎNEURS. (Acad.) ‖ Dans ce sens, on dit aussi, *Traînard.*

— Par anal. Bâtiment d'une flotte, d'un convoi qui reste toujours en arrière. ‖ On dit aussi TRAÎNARD.

TRAÎNOIR, n. m. Pron. *tré-noar.* — Agric. Châssis entrelacé de baguettes, qu'on fait traîner sur les terres labourées, pour en rompre les mottes.

— Pièce de bois qu'on met en sautoir sous les charrues et les herses, pour les conduire dans les champs et les en ramener, sans les user et sans trop fatiguer les chevaux ou les bœufs.

TRAIRE, v. tr. ou act. irrég. 4e conj. (*trahere*, tirer ; lat.) Pron. *trèr.* (*Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient ; je trayais, nous trayions* ; point de pass. déf. ; *je trairai, nous trairons ; je trairais, nous trairions ; trais, trayons, trayez ; que je traie, que nous trayions ; trayant ; trait, traite.*) Tirer le lait des femelles de certains animaux : TRAIRE *les vaches.* TRAIRE *une brebis.* TRAIRE *une chèvre.* (Acad.) *Je vous porterai du lait écumant d'une chèvre que je* TRAIS *de ma main.* (Marm.) *Elle descendit et courut à Nanon qui* TRAYAIT *la vache.* (H. Balzac.)

— Il se dit aussi du lait que l'on tire : TRAIRE *du lait.* (Acad.)

— Fig. : *Mon Dieu, je sais l'art de* TRAIRE *les hommes.* (Mol.) *Je jugeai que le public était une bonne vache à lait, qui* SE LAISSAIT *aisément* TRAIRE. (Le Sage.)

= **Se traire,** v. pron. Être traite : *Les vaches ne peuvent* SE TRAIRE *qu'à certaines heures.*

— En parl. du lait, être tiré : *Le lait* SE TRAIT *deux fois par jour.*

TRAIT, AITE, part. pass. du v. Traire : *La vache est-elle* TRAITE ? (Acad.)

— Techn. Il se dit aussi des métaux passés par la filière : *De l'or* TRAIT. *De l'argent* TRAIT. (Acad.)

— Substantiv. : *Des boutons de* TRAIT.

TRAIT, n. m. (*tractus*, tiré ; lat.) Pron. *trè.* — Flèche, dard, javelot : *Décocher, lancer un* TRAIT. *On distinguait anciennement les armes de* TRAIT *et les armes d'hast.* (Acad.) *Une nuée de* TRAITS *obscurcit l'air.* (Fén.) *Il tira deux* TRAITS *de son carquois.* (La Font.)

— Fig. :

Le *trait* qui m'a dompté,
Des regards d'une veuve est parti cet été. (C. Del.)

— *Ses yeux lancent mille traits*, se dit d'une belle personne qui inspire de l'amour.

... On voit du soleil la lumière éclatante
Briser ses *traits* de feu dans l'aube transparente. (Volt.)

— *Gens de trait*, ceux qui tiraient de l'arc, de l'arbalète, ou qui lançaient le javelot : *La légion eut encore de la cavalerie, des* HOMMES DE TRAIT *et des frondeurs pour poursuivre les fuyards.* (Montesq.)

— *Ce lieu est à un trait d'arbalète de tel autre*, il y a entre deux un espace à peu près égal à la portée d'un trait : *Ces deux maisons sont à un* TRAIT *d'arbalète l'une de l'autre.* (Acad.)

— Fam. *Comme un trait*, fort vite : *Il partit* COMME UN TRAIT, *comme un* TRAIT *d'arbalète.*

— Fig. *Les traits de l'amour*, les atteintes de l'amour.

— Fig. et poét. *L'amour l'a percé de ses traits*, se dit d'un homme qui est devenu amoureux.

— Fig. Il se dit des attaques de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, etc. : *Les* TRAITS *de l'envie, de la haine. Des* TRAITS *malins. Repousser les* TRAITS *de la calomnie. Être sensible aux* TRAITS *de la satire.* (Acad.)

— Longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent : *Une paire de* TRAITS. *Couper les* TRAITS. *Ces chevaux tirent à plein* TRAIT. (Acad.) *Le renne n'a pour collier qu'un morceau de peau, d'où descend vers le poitrail un* TRAIT *qui lui passe sous le ventre.* (Regn.)

— *Cheval de trait*, celui qui sert au tirage des voitures.

— Chass. Longe à laquelle est attaché le limier qu'on mène au bois : *Laisser aller un limier de la longueur du* TRAIT. (Acad.)

— *Bander sur le trait*, se dit du limier, lorsque, étant près de la reposée du cerf, il fait effort pour s'avancer de ce côté-là.

— *Trait de bateaux*, bateaux qu'on attache les uns aux autres pour remonter une rivière.

— Ce qui emporte l'équilibre de la balance, et la fait trébucher : *Aux marchandises qui sont en grand volume et d'un grand poids, le* TRAIT *doit être plus fort.* (Acad.)

— Quantité de liqueur avalée, ou action d'avaler quelque liqueur tout d'une haleine : *Il a vidé son verre d'un seul* TRAIT. (Acad.)

D'un vin pur et vermeil il fait remplir sa coupe;
Il l'avale d'un *trait*. (Boil.)

— *Boire à longs traits*, boire lentement en savourant ce qu'on boit.

— Fig. et mor. *Goûter, savourer un plaisir* À LONGS TRAITS.

De la gloire *à longs traits* il savoure l'ivresse. (C. Del.)

— Ligne qu'on trace avec la plume : TRAIT *de plume. Cette lettre est formée de deux* TRAITS. *Passez un* TRAIT *sur cette ligne pour l'effacer.* (Acad.) *L'Espagne se vante de regagner souvent par un* TRAIT *de plume ce qu'elle avait perdu en plusieurs campagnes.* (Rac.)

— *Enrichir, ruiner quelqu'un d'un trait de plume*, faire ou détruire la fortune de quelqu'un, en écrivant ou en rayant quelques mots.

— *Trait d'union*, petit trait horizontal qu'on place entre deux mots dont on veut marquer le rapport de construction ou d'expression. ‖ V. TIRET.

— On joint au moyen du trait d'union les divers éléments de beaucoup de mots composés : *Blanc-seing, garde-manger, etc.*

— Fig. Lien : *Ces deux faits, correspondants et parallèles, ont Jésus-Christ pour principe, pour terme, pour* TRAIT D'UNION. (Lacordaire.)

— Peint. Ligne au moyen de laquelle on imite la forme d'un objet : *Dans les contours que trace un habile artiste, le* TRAIT *doit être léger ou interrompu dans les lumières, et ressenti dans les ombres.* (Acad.) *Quoique ce tableau soit très-beau, il n'a pas l'élégante précision du* TRAIT. (Did.)

Je vous vois dessiner, par un art infaillible,
Les dehors d'un palais à l'homme inaccessible :
Les angles, les côtés sont marqués par vos *traits*;
Le dedans à vos yeux est fermé pour jamais. (Volt.)
Aux *traits* de votre main j'aime à vous reconnaître.
(Fontenelle.)

— *Copier trait pour trait*, copier exactement, fidèlement.

Il est partout figuré *trait pour trait*. (J.-B. R.)

— Fig. *Peindre à grands traits*, raconter, décrire d'une manière animée et rapide : *Il* PEINT À GRANDS TRAITS, *dans son histoire, les événements de tel siècle.* (Acad.)

— Collectiv. Lignes d'un dessin qui n'est pas ombré : *Dessin au* TRAIT, *au simple* TRAIT. (Acad.)

— *Mettre un trait*, tracer sur la toile soit au crayon, soit à la pointe du pinceau, la délinéation des objets qu'on se propose de peindre.

— Par anal. *Gravure au simple trait.*

— Tracé des opérations nécessaires pour tailler et pour appareiller les matériaux d'une construction : *Le maçon, le charpentier, le menuisier, doivent connaître, apprendre le* TRAIT. (Acad.)

— Par anal. : *Le trait de cet escalier, de cette voûte est beau, hardi, etc.*

— *Pièce de trait*, modèle ou partie de construction faite selon l'art du trait : *Le modèle de cette voûte est une belle* PIÈCE DE TRAIT. (Acad.)

— Lignes qu'on trace dans les arts, pour servir de marque : TRAIT *de niveau.* TRAIT *de repère.* (Acad.) *En astronomie, les minutes sont indiquées par un petit* TRAIT *placé à droite et un peu en dessus du chiffre, et les secondes par deux* TRAITS *semblables et contigus.* (Arago.)

— Fig. *Tout ce que nous voyons du monde n'est qu'un* TRAIT *imperceptible dans l'ample sein de la nature.* (Pasc.)

— *Le trait de la soie; Trait de scie.* ‖ V. SCIE.

— Au pl. Linéaments du visage : *Ce jeune homme a tous les* TRAITS *de son père. Elle a de beaux* TRAITS. *La frayeur était peinte sur ses* TRAITS. *L'altération des* TRAITS. *Ses* TRAITS *ne me sont pas inconnus.* (Acad.) *Ses* TRAITS *sont encore présents à mes yeux.* (Barthél.) *Les* TRAITS *du visage et la figure du corps changent fort dans le temps de la puberté.* (Buff.)

Traits si pareils jamais ne se sont vus. (La F.)

— Fig. Action qui marque une intention favorable ou nuisible à quelqu'un : *Ce* TRAIT *a bien prouvé votre affection pour nous. Ce n'est point là un* TRAIT *d'ami.* (Acad.) *Le* TRAIT *est noir.* (Rac.) *Tu verras bientôt des* TRAITS *de ma façon.* (Regn.) *Je ne le connais que par des* TRAITS *de générosité et de grandeur.* (Volt.)

— Génér. Actions qui ont quelque chose de remarquable : *Un beau* TRAIT. *Un* TRAIT *infâme. Un* TRAIT *de courage, de clémence, de générosité. Un* TRAIT *de perfidie, de cruauté. Voilà de vos* TRAITS. *Ce sont de vos* TRAITS. (Acad.)

— Fait, événement remarquable : *Il y a un* TRAIT *dans l'histoire qui a rapport à ceci. On lui racontait les beaux* TRAITS *de notre histoire.* (Acad.)

— Ce qui distingue ou caractérise une personne, une chose : *Les* TRAITS *de ressemblance que ce grand homme eut avec les héros de l'antiquité. C'est là le* TRAIT *caractéristique de cette époque.* (Acad.)

— *Un trait de caractère*, une action ou une parole bien conforme au caractère de celui qui la fait, qui la dit.

— Littér. Fig. Beaux passage d'un discours; ce qu'il y a de plus saillant, de plus brillant dans une composition : *Il y a de beaux* TRAITS *dans ce discours.* (Acad.) *Les* TRAITS *les plus hardis de l'éloquence.* (Mass.) *Toute expression vraie d'un sentiment vif et profond est un* TRAIT *d'éloquence.* (Tissot.) *C'est un des mérites de l'orateur que d'avoir écarté de ses discours tout à la fois et l'énergie de ses* TRAITS, *et la longueur des développements.* (Dussault.) *Montaigne a peint l'amitié avec les* TRAITS *simples, touchants et sublimes de l'éloquence antique.* (Jay.) *Que de* TRAITS *il a rejetés dont un autre eût fait son trésor!* (V. Cousin.)

— Mus. Suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix.

— Phrases mélodiques ou successions brillantes d'harmonie : *Il y a dans ce morceau des* TRAITS *hardis, brillants, etc.* (Acad.)

— Pensée vive, brillante, imprévue. *Cet ouvrage est plein de* TRAITS, *pétille de* TRAITS. (Acad.)

Des *traits* d'esprit semés de temps en temps pétillent.
(Boil.)
Il y a dans son ouvrage des TRAITS *de feu.* (Volt.)
D'un *trait* joyeux et franc notre bon ton se choque.
(C. Del.)
On applaudit aux *traits* du méchant qu'on abhorre.
(Gresset.)
Que pour lui l'épigramme aiguisé tous ses *traits*. (Boil.)

— *Trait de sentiments*, pensée qui exprime un mouvement du cœur.

— *Trait de lumière*, éclat, rayon qui perce soudainement les ténèbres.

— Fig. Pensée qui vient tout à coup; idée qui amène une découverte : *Ce fut un* TRAIT *de lumière. Ce* TRAIT *de lumière dissipa tous mes doutes.*

— Néol. Absol. Expression vive, mordante, le langage : *Avoir du* TRAIT. *Cet ouvrage manque de* TRAIT.

— Liturg. cathol. Versets que l'on chante à la messe entre le graduel et l'évangile.

— Rapport d'une chose à un autre : *Cette affaire n'a pas de* TRAIT, *n'a aucun* TRAIT *à l'autre. Cela a* TRAIT *à ce que je vous disais.* (Acad.)

— J. d'échecs et de dames, avantage de jouer le premier : *Donner le* TRAIT. *Avoir le* TRAIT. (Acad.)

— Blas. Rang de carreaux d'un échiquier : *Il porte d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent à trois* TRAITS.

— Technol. Argent doré réduit en fil très-fin. ‖ Quantité de laine qui s'attache à chaque peigne du cardeur.

— Hortic. *Trait de buis*, filet de buis nain, qui borde une plate-bande.

— Mar. Voile : *Bâtiment à traits carrés*, celui dont les voiles principales sont carrées.

— Anc. *Trait de compas, trait de vent*, direction du vent.

TRAITABLE, adj. des 2 g. Pron. *trè-tabl.* — Doux, maniable, avec qui on peut facilement traiter : *Il est fort* TRAITABLE. *C'est un esprit* TRAITABLE. *Je ne veux point d'affaire avec cet homme-là, il n'est pas* TRAITABLE. (Acad.)

La beauté plaît, mais je la veux *traitable*;
Trop de vertu sert à faire enrager. (Volt.)
Ce ne sont point du tout fanfarons de vertu,
On ne voit point en eux ce faste insupportable,
Et leur dévotion est humaine et *traitable*. (Id.)
... Un fâcheux d'une humeur peu *traitable*. (Regn.)

— Il se dit des animaux. *Les agneaux les plus doux et les plus* TRAITABLES. (Mass.)

— Par anal. Il se dit des choses :

Il faut parmi le monde une vertu *traitable*. (Mol.)

— Chim. *Substance traitable*, celle que l'on peut analyser.

TRAITANT, part. prés. du v. Traiter.

TRAITANT, n. m. Pron. *trè-tan.* — Anc. Celui qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions réglées par un traité : *Gros* TRAITANT. *Petit* TRAITANT. *Les* TRAITANTS *s'enrichirent beaucoup sous ce règne.* (Acad.)

Sache quelle province enrichit les *traitants*. (Boil.)

TRAITE, n. f. (*tractus*; lat.) Pron. *trètt.* — Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer : *Si vous faites vos* TRAITES *trop grandes, vous tuerez vos chevaux. Il y a une bonne* TRAITE, *une longue* TRAITE *d'ici là.* (Acad.)

Adieu; ma *traite* est longue à faire. (La Font.)

— Par anal. *La frégate fournit tout d'un vol ces* TRAITES *immenses auxquelles la durée d'un jour ne suffit pas.* (Buff.)

— *Tout d'une traite, d'une seule traite*; sans s'arrêter : *Elle faisait souvent quinze lieues* D'UNE SEULE TRAITE, *sans qu'on pût apercevoir sur son frais visage la moindre trace de fatigue.* (H. Balzac.)

— Comm. Transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'une province à une autre, ou d'un État à un autre : *On a permis la* TRAITE *des blés.* (Acad.)

Plus souv. Trafic que font des bâtiments de commerce sur les côtes d'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre des dents d'éléphant, de la gomme, de la poudre d'or, etc. : *Ce bâtiment fait la* TRAITE. (Acad.)

— *Aller à la traite*, aller chez les sauvages pour trafiquer avec eux.

— *Traite des nègres*, ou absol. *La traite*, le commerce des esclaves : *La* TRAITE DES NOIRS *fut confiée à des compagnies.* (Rayn.)

— Fin. Commerce des banquiers : *Ce qui caractérise une lettre de change, c'est la* TRAITE *de place en place.* (Acad.)

— Lettre de change : *Donnez-moi une* TRAITE *sur Hambourg. Faire accepter des* TRAITES. (Acad.)

— Anc. droits qu'on levait sur les marchandises qui sortaient du royaume, ou qui y entraient, ou même qui passaient d'une province dans une autre : *Les* TRAITES *domaniales. Un commis à la recette des* TRAITES. (Acad.)

— Anc. métrol. Tout droit prélevé sur la fabrication des espèces monnayées qui en diminuait la valeur intrinsèque : *La* TRAITE *comprenait le seigneuriage, le brassage et les remèdes de poids et de l'or.* (Acad.)

TRAITÉE, ÉE, part. pass. du v. Traiter : *Je suis persuadé que vous souhaiteriez de bon cœur que je fusse encore mieux* TRAITÉ. (Rac.) *Les templiers furent* TRAITÉS *avec cruauté.* (Volt.)

Faut-il que qui vous oblige
Soit *traité* de la façon. (La Font.)

— Hébergé, nourri : *Quant aux soldats, ils sont* TRAITÉS, *je pense, sans aucune retenue sur leur paye.* (B. de St-P.)

— B.-arts. *Figure bien traitée*, figure bien et soigneusement composée, dessinée, exécutée : *Ce tableau, cette statue, sont bien* TRAITÉS. (Did.)

— Littér. *Sujet bien* TRAITÉ, développé avec talent.

TRAITÉ, n. m. Pron. *trè-té.* — Didact. Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière : TRAITÉ *de mathématiques, de physique.* TRAITÉ *de morale, de législation.* (Acad.) *C'est le plus beau* TRAITÉ *d'éducation qu'on ait jamais fait.* (J.-J. R.) *En faisant un* TRAITÉ *de logique, il a fait un cours de morale.* (J.-B. R.)

— Politiq. Convention faite entre des souverains, entre des États : *Négocier, conclure, signer, ratifier, rompre un* TRAITÉ. (Acad.) TRAITÉ *de paix.* TRAITÉ *de commerce. Les intérêts sont confondus, la foi violée et les* TRAITÉS *méprisés.* (Fléch.)

J'approuve, j'ai signé ce *traité* d'alliance. (C. Del.)

— Particul. Convention des particuliers entre eux, ou avec le gouvernement, l'administration : *Le* TRAITÉ *que les entrepreneurs ont fait avec le gouvernement. Il a fait un* TRAITÉ *avantageux, un* TRAITÉ *ruineux. Les articles du* TRAITÉ. *Les conditions, les clauses de notre* TRAITÉ. (Acad.)

On sait comme en *traités* excelle ce vieillard. (Boil.)

— Fam. Accord sans aucune formalité : *Je veux faire un* TRAITÉ *avec vous; c'est que vous m'aimerez pendant six mois.* (Volt.)

TRAITEMENT, n. m. Pron. *trètt-man.* — Accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un : *Bon* TRAITEMENT. TRAITEMENT *favorable. On lui a fait, il a reçu toutes sortes de bons* TRAITEMENTS, *de mauvais* TRAITEMENTS. (Acad.)

— En parl. des animaux, Manière dont on les traite : *Les animaux ne sont guère exposés aux mau-*

vais TRAITEMENTS *qu'entre les mains des hommes méchants.* (B. de St-P.) *Le cheval se souvient longtemps des mauvais* TRAITEMENTS. (Buff.)

— Au pl. Violences, coups, voies de fait : *Il fut rebuté de tant d'indignes* TRAITEMENTS. (Boss.)

Les mauvais *traitements* ne font qu'aigrir les âmes.
(Corn.)

— Admin. Appointements attachés à une place, à un emploi : *On a augmenté, diminué son* TRAITEMENT. *On a ordonné une retenue sur les* TRAITEMENTS. (Acad.)

— Rétribution mensuelle payée par l'État aux fonctionnaires, aux magistrats, aux militaires, aux employés.

— *Traitement de table*, supplément que reçoivent certains employés pour subvenir aux frais de leur table.

— Certains honneurs qu'on rend dans les cours à des personnes de distinction : *Il y a de certains* TRAITEMENTS *attachés au caractère d'ambassadeur. Le* TRAITEMENT *de prince.* (Acad.)

— Repas que le roi fait donner en certaines occasions aux ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, et même aux envoyés : *Tel maître d'hôtel du roi fut chargé du* TRAITEMENT *de tel ambassadeur, de tel prince.* (Acad.)

— Méd. Manière de conduire une maladie; ensemble des précautions que l'on prend, des médications que l'on emploie, etc., pour hâter la guérison d'un malade : *Ce médecin n'a pas été heureux dans le* TRAITEMENT *de cette maladie. Le* TRAITEMENT *de cette maladie est facile. Quel est le* TRAITEMENT *à suivre?* (Acad.)

TRAITER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tractare*; lat., m. sign.) Pron. *trè-té.* — Discuter, agiter, discourir sur, raisonner sur, exposer : *Tel auteur* A TRAITÉ *cette question. Il a bien* TRAITÉ *ce point-là.* (Acad.) *La langue française sert de flambeau aux sciences qu'elle* TRAITE. (Rivar.) *Comme la comédie a des sujets de différente espèce, elle doit avoir aussi plus d'une manière différente de les* TRAITER. (J.-B. Rouss.)

— Peint. *Traiter un sujet*, faire une composition, exécuter un tableau sur un sujet.

— Par anal. *Cet ouvrier traite bien son ouvrage*, il le fait et le termine avec beaucoup de soin.

— Peint. Exécuter, reproduire : *Il a bien réussi dans la manière de* TRAITER *les étoffes, et les satins surtout.* (Bailly.)

— Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire ; en régler les clauses, les conditions, etc. : TRAITER *la paix.* TRAITER *un mariage.* (Acad.) *Vous verrez avec quelle prudence elles* TRAITENT *les affaires.* (Boss.)

— Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou de telle manière : *Vous l'avez bien* TRAITÉ, *il en doit être content. Ce prince* TRAITE *bien ses sujets.* TRAITER *quelqu'un en frère.* TRAITEZ-*moi sans façon. On l'*A TRAITÉ *bien favorablement dans cette affaire.* (Acad.) TRAITER *quelqu'un avec humanité.* (Fléch.) *Il m'appelle son cher ami, et me* TRAITE *comme si j'étais son égal.* (Mol.)

Aux ordres d'Andromaque ici tout est soumis;
Ils la *traitent* en reine. (Rac.)
Comme on me *traite!* ô ciel! quel orgueil! quel dédains!
(C. Del.)
Vous me *traitez*, monsieur, par delà mes mérites.
(Coll. d'Harl.)

— Fam. *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison*, le réprimander, le châtier sans aucun ménagement, sans aucun égard. || Dans le même sens, *Traiter quelqu'un de haut en bas, le traiter cavalièrement.*

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More*, le traiter avec toute la rigueur possible.

— Particul. Qualifier, donner à quelqu'un tel ou tel titre, telle ou telle qualité en lui parlant, en lui écrivant, etc. : TRAITER *quelqu'un de prince, d'excellence, etc.* TRAITER *un prince de majesté, d'altesse royale, etc.* (Acad.)

C'est un palais, mon cher; peste! quelle richesse!
En entrant j'ai manqué de te *traiter* d'Altesse. (C. Del.)
Certes pour un amant la fleurette est mignonne,
Et vous me *traitez* là de gentille personne. (Mol.)

— *Traiter quelqu'un de fat, de fou, d'impertinent, etc.*, l'appeler fat, fou, impertinent, etc.

Chacun peut le *traiter de fat* et *d'ignorant.* (Boil.)

— Régaler, faire bonne chère, donner à manger : TRAITER *quelqu'un magnifiquement, splendidement, à tant de services. Cet homme nous* A *fort bien* TRAITÉS. *On* A TRAITÉ *cet ambassadeur aux dépens du roi.* (Acad.) *Il fallait tous les jours le* TRAITER *magnifiquement.* (Marm.)

— Absol. Dans le m. sens : *C'est à son tour à* TRAITER. TRAITER *en viande et en poisson.* (Acad.)

— Donner à manger pour de l'argent : *Il nous* A *bien* TRAITÉS *pour le prix. Il* TRAITE *proprement.* TRAITER *à table d'hôte. Il* TRAITE *à tant par tête.* (Acad.)

— Panser, médicamenter : *Ce chirurgien l'*A TRAITÉ *de deux grandes blessures. Ce chirurgien le* TRAITE *mal, il ne guérit point.* (Acad.)

— Prendre soin d'un malade : *C'est tel médecin qui le* TRAITE. *Il l'*A TRAITÉ *d'une fièvre, d'une pleurésie.* (Acad.)

— Méd. *Traiter une maladie*, éloigner, par des moyens thérapeutiques, tout ce qui pourrait exercer sur elle une influence fâcheuse, et réunir tous les moyens propres à en diminuer la durée et l'intensité : *Il craignait de s'engager à* TRAITER, *dans un corps faible, une pareille maladie.* (Volt.)

— *Se faire traiter*, se faire donner des soins dans une maladie.

— Chim. Soumettre une substance à l'action de quelque agent, pour y opérer une décomposition, un changement quelconque : *On obtient la soude pure en* TRAITANT *la soude du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool.* (Acad.)

— Instransitiv. Discuter, agiter : TRAITER *d'une matière. Ce livre* TRAITE *des métaux, des plantes, etc. Cette science* TRAITE *de telle chose.* (Acad.)

— Régler les clauses, les conditions d'une chose : *Il est parti pour aller* TRAITER *de la paix. Il* TRAITE *d'un mariage pour un de ses amis.* (Acad.)

— Absol. *Ces princes* TRAITÈRENT *ensemble. Il est accusé d'avoir* TRAITÉ *avec les ennemis.* (Acad.) *Il se mit en état de* TRAITER *avec son vainqueur.* (Volt.)

— Entrer en négociation pour vendre, pour acheter, ou pour donner à ferme; passer les actes nécessaires pour la conclusion d'un traité : TRAITÉ *d'une charge, d'une terre. Il* TRAITE *de telle quantité de marchandises. Il* A TRAITÉ *à telles conditions.* (Acad.) *Les Portugais* TRAITENT *des esclaves.* (Rayn.)

— *Traiter pour une maison*, arrêter les conditions du marché.

— Tomber d'accord : *Ces plaideurs* ONT TRAITÉ.

= **Se traiter,** v. pr. Être, devoir, pouvoir être traité : *C'est ainsi que ce sujet doit* SE TRAITER.

— Il se dit des affaires : *Les affaires* SE TRAITAIENT *dans le conseil.* (Volt.)

— *Se traiter soi-même*, se donner à soi-même des soins dans une maladie : *Ce médecin* SE TRAITE *lui-même.* (Acad.)

— Avoir de soi plus ou moins de soin, se nourrir de telle ou telle manière : *Il y avait un homme riche qui était vêtu de pourpre et de lin, et qui* SE TRAITAIT *magnifiquement tous les jours.* (Chateaub.)

TRAITEUR, n. m. Pron. *trè-teur.* — Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent, ou qui entreprend de grands repas : *Je vais chez le* TRAITEUR *ordonner un repas digne de leur sensualité.* (Lesage.)

TRAITOIR, n. m. ou **TRAITOIRE,** n. f. Pron. *trè-toar.* — Techn. Instrument qui sert au tonnelier pour tirer et allonger les cercles quand il relie un tonneau.

TRAÎTRE, ESSE, adj. (*traditor*; lat.) Pron. *trêtr, trè-trèss.* — Qui trahit : *Cet homme-là est bien* TRAÎTRE. *Un esprit* TRAÎTRE. *Le cœur du monde le plus* TRAÎTRE. *Une âme* TRAÎTRESSE. (Acad.)

— Prov. lâchement perfide. *Traître comme Judas.*

— Pop. *Cet homme n'est pas traître à son corps*, il ne se refuse aucune des commodités de la vie.

— En parl. de quelques animaux, Qui mord, qui égratigne, qui rue lorsqu'on y pense le moins : *Les chats sont ordinairement* TRAÎTRES. *Prenez garde à ce cheval, il est* TRAÎTRE. (Acad.)

— En parl. des actions des paroles, Perfidie : *C'est un procédé bien* TRAÎTRE. *Il lui a joué un tour bien* TRAÎTRE. *Des faveurs* TRAÎTRESSES. (Acad.) *De* TRAÎTRESSES *paroles.* (Mol.)

— Il se dit de certaines choses qui sont plus dangereuses qu'elles ne le paraissent : *Ces sortes de maux sont* TRAÎTRES. (Acad.) *Une liqueur* TRAÎTRESSE. (Boil.)

Une *traîtresse* voix bien souvent nous appelle. (La F.)

— Fam. *Il ne m'en a pas dit le traître mot*, il ne m'en a pas dit un seul mot.

— Substantiv. Celui, celle qui fait une trahison : *C'est un* TRAÎTRE. *C'est une* TRAÎTRESSE. (Acad.)

Tout flatteur est un *traître.* (Gress.)
J'abandonne ce *traître* à toute la colère. (Rac.)
Qu'enfin la trahison retombe sur le *traître.* (J.-B. R.)

— Par apostrophe et comme injure : *Ah!* TRAÎTRE : *tu manges tout mon bien.* (Mol.) *Va,* TRAÎTRE, *laisse-moi.* (Rac.)

Oses-tu bien encor, *traître*, dissimuler? (Boil.)

— Il se dit des personnes infidèles en amour : *Il y a tantôt deux mois que nous sommes arrivées à Paris pour chercher ce* TRAÎTRE. (Campistr.)

Oui, les *traîtres* bientôt se lassent de nos feux,
Et portent autre part ceux qu'ils doivent chez eux. (Mol.)

= **En traître,** loc. adv. En trahison, traîtreusement : *Il l'a pris* EN TRAÎTRE. *Il l'a tué* EN TRAÎTRE. (Acad.)

TRAÎTREUSEMENT, adv. Pron. *trè-treuse-man.* — En trahison : *Il lui donna un coup de poignard,* TRAÎTREUSEMENT. (Acad.) Il n'est plus guère usité que dans un langage familier.

Le sang des nobles pairs *traîtreusement* versé. (C. Del.)

TRAÎTRISE, n. f. Pron. *trè-triz.* — Trahison : *Sachez que si vous vous permettez contre lui la moindre* TRAÎTRISE, *ce sera votre perte.* (H. de Balz.)

TRAJECTOIRE, n. f. (*trajicere*, traverser; lat.) Pron. *tra-jèk-toar.* — Géom. Route que parcourt un corps soumis à des forces motrices quelconques : *La* TRAJECTOIRE *que décrivent les corps pesants jetés obliquement est à peu près une parabole. Les* TRAJECTOIRES *des planètes sont à peu près des ellipses.* (Acad.)

— Artil. Ligne courbe qui représente la trace d'un projectile lancé par une bouche à feu.

— Adject. *Ligne* TRAJECTOIRE.

TRAJET, n. m. (*trajectus*; lat.) Pron. *tra-jè.* — Espace à traverser d'un lieu à un autre par eau : *Le* TRAJET *de Calais à Douvres est de sept lieues. Un long* TRAJET. *Un petit* TRAJET. (Acad.)

Le *trajet* est plus grand,
Et, de plus, il nous faut nager contre le vent. (La F.)

— Par extens. Espace traversé ou à traverser par terre, pour arriver d'un lieu à un autre : *Le* TRAJET *de Paris à Lyon. Le* TRAJET *de la barrière du Trône aux Invalides est long.* (Acad.)

— Action de traverser l'espace d'un lieu à un autre, soit par eau, soit par terre : *On fait le* TRAJET *de Calais à Douvres en peu de temps. Faire le* TRAJET *d'un bord de la rivière à l'autre.* (Acad.) *Votre* TRAJET *fut heureux.* (Barth.) *Nous trouvâmes le bonhomme prêt à faire le* TRAJET *de ce monde-ci à l'autre.* (Le Sage.)

— Fig. et fam.

... Le *trajet* est long du projet à la chose. (C. Del.)

— Chir. *Trajet d'une plaie, d'une fistule, etc.*, canal ou conduit que forme sa cavité.

TRAMAIL, n. m. (*tres*, trois, et *maculæ*, mailles; lat.) Pron. *tra-ma-y.* — Pêch. Espèce de filet formé de trois rets, qu'on tend dans les rivières : *Pêcher avec le* TRAMAIL. *Pêcher au* TRAMAIL. (Acad.)

— Chass. Filet composé de trois rangs de mailles, propre à la chasse des oiseaux. || Au pl. *Des* TRAMAILS.

TRAMAILLON, n. m. V. TRAMAIL.

TRAME, n. f. (*trama*; de *trans*, au delà; *meare*, couler; lat.) Techn. Fil passé, conduit par la navette entre les fils qu'on nomme chaîne, et qui sont tendus sur le métier, pour faire de la toile, de la serge, du drap, etc. : *Il y a des étoffes dont la chaîne est de fil et la* TRAME *de soie.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. *La trame de sa vie, la trame de ses jours*, le cours de sa vie, la durée de sa vie :

Le chagrin de ses jours a consumé la *trame.* (Campen.)
Clothon prenait plaisir à filer cette *trame.* (La F.)

— Fig. Complot : *Il est auteur ou l'auteur de cette* TRAME. (Acad.) *Je pardonne à ceux qui ont osé ourdir cette* TRAME *odieuse.* (Barthél.) *L'émir craignait de succomber sous quelque* TRAME. (Lam.) *Il a ourdi cette* TRAME *odieuse.* (Acad.)

TRAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Tramer : *Étoffe* TRAMÉE.

— Fig. *Complot secrètement* TRAMÉ.

TRAMER, v. tr. ou act.; 1re (conj. *trans*, au delà, et *meare*, couler; lat.) Techn. Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur le métier : TRAMER *une étoffe, la* TRAMER *de soie, la* TRAMER *de fil.* (Acad.)

— Absol. *Tramer fin*, faire la trame excessivement fine.

— Fig. Machiner, faire un complot : TRAMER *une conspiration.* TRAMER *la perte de quelqu'un.* TRAMER *une entreprise. Il* TRAME *quelque chose contre vous.* (Acad.) *Un Français* TRAMA *sa mort.* (Volt.)

= **Se tramer,** v. pron. Être tramé : *Cette étoffe* SE TRAME *bien.*

— Fig. Impersonnell. *Il* SE TRAME *quelque chose.* (Acad.)

TRAMEUR, EUSE, n. Techn. Ouvrier, ouvrière, dont l'occupation est de disposer les fils des trames.

TRAMIÈRE, n. f. Pron. *tra-mièr.* — Techn. Sorte de serge, d'étoffe de laine foulée.

TRAMOIS, n. m. Agric. V. TREMOIS.

TRAMONTANE, n. f. (*tramontana*; ital., m. sign.) Mar. Vent du nord : *Le vent de* TRAMONTANE. *La* TRAMONTANE.

— Côté du nord : *Une maison exposée à la* TRAMONTANE. *Aller vers la* TRAMONTANE. (Acad.)

— *Perdre la tramontane*, être désorienté.

— Fig. et fam. *Perdre la tramontane*, se troubler, ne savoir plus où l'on en est, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit.

TRANCADE, n. f. Minér. Gros bloc de pierre, plein de larges cavités qui se trouve à la surface de la terre.

TRANCHANT, part. pr. du v. Trancher.

TRANCHANT, ANTE, adj. Qui tranche : *Couteau* TRANCHANT. *Épée* TRANCHANTE. (Acad.) *Au pied du trône, était la Mort, pâle et dévorante, avec sa faux* TRANCHANTE *qu'elle aiguisait sans cesse.* (Fén.)

…… Le peuple vautour
Au bec retors, à la *tranchante* serre. (La F.)

— Par extens. Il se dit de ce qui sert à couper, à déchirer : *Les dents du castor sont si dures et si* TRANCHANTES *qu'elles servent de couteau aux sauvages pour couper le bois.* (Buff.)

— *Écuyer tranchant*, officier qui coupe les viandes à la table des rois et des princes.

— Véner. *Côtés tranchants*, côtés du pied de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas usés.

— Fig. *Couleurs tranchantes*, couleurs fort vives et opposées que n'adoucit aucune nuance intermédiaire.

— Fig. Décisif, péremptoire : *Des raisons* TRANCHANTES. *Un argument* TRANCHANT. (Acad.)

— En parl. des personnes, Qui décide hardiment : *Cet homme est bien* TRANCHANT. *C'est un esprit* TRANCHANT. (Acad.) *Durant sa jeunesse, il était dominateur, dogmatique* TRANCHANT. (Mign.)

TRANCHANT, n. m. Pron. *tran-chan.* — Fil, côté tranchant d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc. : *Aiguiser le* TRANCHANT *d'un sabre, d'un couteau, etc. Une épée à deux* TRANCHANTS. (Acad.) *Il les exhortait à se servir, non du* TRANCHANT, *mais de la pointe de leurs épées, pour faire des blessures plus profondes.* (Rayn.)

… Le *tranchant* du fer n'atteindra pas ton front. (C. Del.)

— Fig. *Ce mot, ce raisonnement, est une épée à deux tranchants*, ce mot, ce raisonnement décide deux questions à la fois.

— *Raillerie à deux tranchants*, raillerie qui attaque à la fois deux personnes ou deux ridicules dans une même personne.

— Par anal. *Un argument à deux tranchants. Une politique à deux* TRANCHANTS. (Lam.)

— *D'après saint Paul, la parole de Dieu est* UNE ÉPÉE À DEUX TRANCHANTS, elle frappe et atteint vivement jusqu'au fond de l'âme.

TRANCHE, n. f. Morceau coupé un peu mince ; il ne se dit guère que des choses qu'on mange : TRANCHE *de pain, d'aloyau, de jambon, de pâté. Couper par* TRANCHES. (Acad.) *Elle oppose à sa faim de lourdes* TRANCHES *de pâtisserie.* (H. de Balz.)

D'un jambon… que j'allais déterrer
Je coupai brevement deux *tranches* succulentes. (Mol.)

— Art culin. *Un morceau de tranche*, un morceau de cuisse de bœuf.

— Agric. Terre que la charrue enlève et qu'elle renverse sur le côté.

— Techn. Surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés : *Un livre doré sur* TRANCHE, *marbré sur* TRANCHE. *Brunir la* TRANCHE *d'un livre.* (Acad.)

— Mar. Division de la cale par sections transversales.

— Petite bande d'or pour faire des bords de livres.

— Outil du maréchal pour rogner ou couper un fer.

— Ciseau d'acier emmanché, servant à trancher le fer quand il est chaud.

— *Tranche de marbre*, plaque mince de marbre, qu'on insère dans un compartiment de maçonnerie, pour décorer une façade.

— Géom. Il se dit des solides qui résultent de la section d'un prisme ou d'un cylindre par des plans parallèles.

— Arithm. Division qu'on fait des chiffres d'un nombre de trois en trois : *Pour énoncer un nombre, il faut le partager par* TRANCHES *de trois chiffres, en commençant par la droite. La 1re* TRANCHE *à droite est celle des unités, la 2me celle des mille ; la 3me celle des millions, etc.*

— Numism. Circonférence des monnaies qui porte la légende ou le cordonnet.

TRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Trancher : *Tête* TRANCHÉE.

— Fig. : *La société ne nous présente plus de différences* TRANCHÉES *entre les classes diverses.* (De Baran.)

— Blas. Il se dit de l'écu coupé en ligne diagonale de droite à gauche.

TRANCHÉE, n. f. Ouverture, excavation longue et plus ou moins profonde, pratiquée dans la terre pour faire des constructions ou des plantations : *On n'a pas encore bâti, mais la* TRANCHÉE *pour les fondations est faite. Faire une* TRANCHÉE *pour planter de la charmille.* (Acad.) *Nous avons ouvert dans la journée trois pieds de* TRANCHÉE. (G. Sand.)

— Constr. *Tranchée de mur*, entaille faite dans un mur pour y introduire une solive ou pour retenir les tuyaux d'une cheminée.

— P. et chauss. Excavation profonde, au fond de laquelle se trouve un canal, une rigole, un chemin de fer, une route.

— Art mil. Fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiége, et dont les terres, jetées du côté de la place, forment un parapet : *Une* TRANCHÉE *large. Tête, queue de* TRANCHÉE. *Conduire la* TRANCHÉE *jusqu'au bord du fossé.* (Acad.) *Il n'est pas monté à la* TRANCHÉE. (Montesq.) *Il dit que la ville capitulera après huit jours de* TRANCHÉE OUVERTE. (La Br.)

On ouvre la tranchée, on canonne la place. (Regn.)

— *Combler, nettoyer la tranchée*, chasser ou tuer tous ceux qui étaient dans la tranchée : *Les assiégés firent une sortie et* COMBLÈRENT, NETTOYÈRENT LA TRANCHÉE. (Acad.)

— Espèce de rempart qu'on forme avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de terre, quand le terrain est difficile à creuser.

— Méd. Au pl. Vives douleurs ressenties dans le ventre, dans les entrailles ; coliques violentes : *Cette médecine lui a causé de grandes* TRANCHÉES. (Acad.)

— *Tranchées utérines*, douleurs de matrice causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots de sang qu'il contient encore après l'accouchement.

— Art vét. *Tranchées rouges*, douleurs très-violentes et souvent mortelles qu'éprouvent les chevaux. || *Tranchées de bézoards*, douleurs intestinales produites par la présence de bézoards dans les intestins.

TRANCHE-FIL, n. m. Man. Petite chaîne qui est autour du mors.

— Techn. Instrument pour former les veloutés des tapis.

TRANCHEFILE, n. f. Techn. Petit rouleau de papier ou de parchemin, qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos d'un livre pour tenir les cahiers assemblés : TRANCHEFILE *double.* TRANCHEFILE *ronde.* (Acad.)

— Techn. Couture en forme de bordure dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers, et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort, et qu'il peut se déchirer facilement. || V. TRANCHE-FIL.

TRANCHE-FILER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Faire la tranche-file.

TRANCHELARD, n. m. Couteau à lame fort mince, dont les cuisiniers et les rôtisseurs se servent pour couper des tranches de lard.

TRANCHE-MONTAGNE, n. m. Pron. *tran-ch-mon-ta-gn.* — Fam. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits.

TRANCHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, au delà, et *scindere*, fendre ; lat.) Couper, séparer en coupant : *L'acier de Damas* TRANCHE *le fer. Ce couteau* TRANCHE *comme un rasoir.* (Acad.)

Le fer, qui *tranche* tout, n'est qu'un moyen vulgaire.
(C. Del.)

— Fig. et Poétiq. : *La Parque* A TRANCHÉ *ses jours le fil de ses jours*, il est mort.

— Par anal. *Trancher les jours, la vie, la destinée de quelqu'un*, faire mourir.

— Fig. Résoudre : *La noblesse était accoutumée à* TRANCHER *toutes les questions par le glaive.* (Vatout.)

— Fig. *Trancher la difficulté, le nœud de la difficulté*, résoudre tout d'un coup une question difficile ; lever tout d'un coup un obstacle.

— *Trancher le mot*, donner une réponse nette et décisive.

— Dire sa pensée sans ménagement : *C'est un homme peu délicat ;* TRANCHONS LE MOT, *c'est un fripon.* (Acad.)

— *Trancher un discours*, y mettre fin : *Pour* TRANCHER *toute sorte de discours, vous serez marié.* (Mol.)

— Intransitiv. Fig. Décider hardiment : *Il fait le docteur, il décide, il* TRANCHE *sur tout. C'est* TRANCHER *bien légèrement sur une question importante.* (Acad.)

Il se fit brusque alors pour avoir l'air guerrier,
Il tranche ; il dit : Morbleu ! (C. Del.)

— *Trancher dans le vif*, rompre tout à coup des relations nuisibles, ou prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Prendre un parti définitif :

Vous n'avez qu'à *trancher*, et choisir de nous deux. (Mol.)

— Fam. *Trancher court*, terminer en peu de mots une conversation, un discours.

— *Trancher net*, ou *le trancher net*, s'expliquer avec quelqu'un sans ménagement :

Pour *le trancher net*,
L'ami du genre humain n'est pas du tout mon fait. (Mol.)

— *Trancher du grand seigneur, du bel esprit, etc.* faire le grand seigneur, le bel esprit, etc. : *Je te vois en train de* TRANCHER *avec moi* DE L'HOMME D'IMPORTANCE. (Mol.)

Nous saurons l'adoucir, quoiqu'il *tranche du brave.*
(La F.)

— *Trancher du nécessaire*, vouloir se faire passer pour nécessaire :

Il fatigue son maître, et ne fait que déplaire,
A force de vouloir *trancher du nécessaire.* (Mol.)

— En parl. des couleurs, Avoir un éclat très-vif ; beaucoup différer des autres : *Le cramoisi* TRANCHE *fort auprès du vert, sur le vert.* (Acad.) *Sa gorgerette simplement plissée* TRANCHAIT *par sa blancheur sur ses vêtements couleur grise.* (H. de Balz.)

— Par anal. *Cette pensée, cette phrase tranche dans son discours, dans son écrit*, elle est d'un caractère trop différent de ce qui précède et de ce qui suit.

TRANCHET, n. m. (*trancher.*) Pron. *tran-chè.* — Techn. Outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, etc., servant à couper le gros cuir.

— Outil du plombier, pour couper le plomb. || Outil du serrurier, pour couper le fer chaud.

TRANCHEUR, n. m. Pêch. Celui qui ouvre, habille la morue. || V. HABILLEUR.

TRANCHIS, n. m. Pron. *tran-chi.* — Construct. Rang de tuiles ou d'ardoises échancrées et posées en recouvrement.

TRANCHOIR, n. m. Pron. *tran-choar.* — Techn. Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande.

— Archit. V. TAILLOIR.

TRANGLES, n. f. pl. Blas. Fasces rétrécies, le plus souvent au nombre de cinq, quelquefois de sept, mais toujours en nombre impair.

TRANQUE, n. f. Pron. *trank.* — Agric. Espèce de houe à fer large et tranchant.

TRANQUILLE, adj. des 2 g. (*tranquillus ;* lat.) Pron. *tran-kil.* — Paisible, calme, sans aucune agitation : *La mer était* TRANQUILLE. *Le médecin lui a trouvé le pouls fort* TRANQUILLE. *Dormir d'un sommeil* TRANQUILLE. *Un séjour* TRANQUILLE. (Acad.) *Le fleuve offre partout un canal* TRANQUILLE. (Barthél.)

Sur la foi d'un ami, dors d'un sommeil *tranquille.*
(C. Del.)

— Mor. : *Avoir l'âme* TRANQUILLE. *Sa conscience est* TRANQUILLE. *Quand vous serez plus* TRANQUILLE, *on vous parlera.* (Acad.) *Lorsque l'âme est* TRANQUILLE, *toutes les parties du visage sont dans un état de repos.* (Buff.)

— Fig. Exempt d'agitation, de troubles : *Après ces convulsions, l'État reprit un extérieur* TRANQUILLE. (Volt.) *La persuasion ne sera pas difficile, si vous voulez m'écouter avec un esprit dégagé et* TRANQUILLE. (Fén.)

— *Vie tranquille*, vie à l'abri des agitations, des inquiétudes : *Une vie* TRANQUILLE *dans l'embarras et le tumulte des affaires.* (Fléch.)

— Qui ne trouble le repos de personne : *C'est un homme* TRANQUILLE *et rangé. Ce sont des gens bien* TRANQUILLES, *des voisins fort* TRANQUILLES. (Acad.)

— En parl. des enfants, qui n'est pas bruyant : *Enfant* TRANQUILLE. *Tenez-vous* TRANQUILLE.

TRANQUILLEMENT, adv. Pron. *tran-kil-man.* — D'une manière tranquille : *Dormir, vivre* TRANQUILLEMENT. *Il a reçu cette mauvaise nouvelle bien* TRANQUILLEMENT. (Acad.) *Cherchons la vérité* TRANQUILLEMENT, *paisiblement.* (J.-J. R.) *Mourir* TRANQUILLEMENT, *sans douleur.* (Buff.)

TRANQUILLISANT, part. prés. du v. Tranquilliser.

TRANQUILLISANT, ANTE, adj. Pron. *tran-ki-li-zan, zant.* — Qui tranquillise : *Cette nouvelle est fort* TRANQUILLISANTE. *Cela n'est pas* TRANQUILLISANT. (Acad.)

TRANQUILLISÉ, ÉE, part. pass. du v. Tranquilliser : *Esprit* TRANQUILLISÉ.

TRANQUILLISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tran-ki-li-zé.* — Calmer, rendre tranquille : TRANQUILLISER *les sens.* TRANQUILLISER *les esprits. J'étais inquiet, ce que vous dites me* TRANQUILLISE. (Acad.)

Mon retour à Dieu TRANQUILLISE *mon âme.* (J.-J. R.)

Neptune, d'un coup d'œil, *tranquillise* les ondes. (Del.)

═ **Se tranquilliser,** v. pron. Se reposer, se tenir tranquille, n'être pas inquiet : *Vous vous donnez trop de mouvement,* TRANQUILLISEZ-VOUS. (Acad.) *Achevons notre affaire, et* TRANQUILLISEZ-VOUS. (J.-B. R.)

TRANQUILLITÉ, n. f. (*tranquillitas;* lat., m. sign.) Pron. *tran-ki-li-té.* — État de ce qui est tranquille : *La* TRANQUILLITÉ *de l'air, de la mer. Rien ne trouble la* TRANQUILLITÉ *de son sommeil.* (Acad.) *C'est une belle chose que la* TRANQUILLITÉ. (Volt.) *La* TRANQUILLITÉ *d'un empire diminue à mesure qu'il s'étend.* (Rayn.) *Une amnistie ramène la* TRANQUILLITÉ *dans Athènes.* (Barthél.) *Les gens raisonnables souhaitent la* TRANQUILLITÉ *de l'État.* (Acad.) *La* TRANQUILLITÉ *de l'âme.* (Volt.)

— Mor. Calme, repos : *Passer la vie dans une grande* TRANQUILLITÉ. TRANQUILLITÉ *d'esprit, d'âme.*

TRANS, prép. (m. lat., *au delà.*) Pron. *transs.* — Il entre dans la composition de plusieurs mots français, pour ajouter à leur signification l'idée de mouvement, de passage : TRANSCENDANT, TRANSPARENT, *etc.*

— Il entre dans certaines dénominations géographiques pour marquer situation au delà du lieu énoncé dans l'expression : TRANSALPIN, TRANSRHÉNANE.

TRANSACTION, n. f. (*transactio;* lat.) Pron. *tran-zak-cion.* — Acte par lequel on transige sur un différend, sur un procès, etc. : *Passer une* TRANSACTION. *Faire homologuer une* TRANSACTION. TRANSACTION *sous seing privé.* TRANSACTION *par-devant notaire.* (Acad.) *Cet acte est un arrêté définitif avec obligation et* TRANSACTION. (Beaum.) *J'ai vu votre avocat; il rédige la* TRANSACTION. (Picard.)

— Par extens. Acte, convention, accords : *Les* TRANSACTIONS *commerciales. Les* TRANSACTIONS *de la vie civile.* (Acad.) *Elle vient pour signer une* TRANSACTION. (Desmah.) *Il proposa l'adoption de l'unité des poids et mesures, afin que le peuple pût se servir d'une règle commune dans ses* TRANSACTIONS *privées.* (Mign.)

— Philol. *Transactions philosophiques,* recueil mensuel publié par la société royale de Londres, et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et mathématiques : *Les* TRANSACTIONS *philosophiques de la Société royale de Londres.* (Acad.)

TRANSALPIN, INE, adj. (*trans* au delà, et *alpinus* alpin; lat.) Pron. *tran-zal-pain, pinn.* — Qui est au delà des Alpes : *Peuples* TRANSALPINS. *Plantes* TRANSALPINES. (Acad.)

TRANSANIMATION, n. f. (*trans,* au delà; *anima,* âme, vie; lat.) Didact. Passage de l'âme d'un corps dans un autre.

TRANSATLANTIQUE, adj. des 2 g. (*trans,* au delà, *atlantique.*) Pron. *tran-zatt-lan-tik.* — Qui est au delà de l'océan Atlantique : *Pays* TRANSATLANTIQUES.

TRANSBORDATION, n. f. Pron. *transs-bor-dacion.* — Mar. Action de transborder, opération qui consiste à faire passer les hommes ou les objets d'un bâtiment sur un autre. || Peu usité.

TRANSBORDÉ, ÉE, part. pass. du v. Transborder : *Munitions* TRANSBORDÉES.

TRANSBORDEMENT, n. m. Pron. *transs-borde-man.* — Mar. Effet, résultat de la transbordation; chose transbordée : *Le* TRANSBORDEMENT *était difficile à cause de la violence de la mer.* (S.-M. Girard

TRANSBORDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans,* et *bord.*) Pron. *transs-bor-dé.* — Mar. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre : TRANSBORDER *des munitions de guerre ou de bouche, des marchandises, etc.* (Acad.)

— Par anal. Faire passer des hommes d'un bâtiment sur un autre.

TRANSCENDANCE, n. f. Pron. *transs-çan-danss.* — Supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre : *La* TRANSCENDANCE *de son talent, de son génie.* (Acad.)

— Absol. Affectation de supériorité : *Il avait un air de* TRANSCENDANCE, *de pédanterie.* (St-Sim.) || Peu usité.

TRANSCENDANT, ANTE, adj. (*trans,* au delà, et *ascendere,* monter; lat.) Pron. *transs-çan-dan, dantt.* — Élevé, sublime, qui excelle en son genre : *Esprit* TRANSCENDANT. *Génie* TRANSCENDANT. *Cet homme a une vertu* TRANSCENDANTE, *des qualités* TRANSCENDANTES (Acad.) *Son discours mettait noblement en relief les mérites* TRANSCENDANTS *de l'académicien et du professeur.* (Arago.) *La vraie philosophie, inséparable de la religion, est le premier instinct des hommes les plus bornés, comme elle a été la doctrine des hommes les plus* TRANSCENDANTS. (La Harpe.) *Pascal, à la fois original et naturel, et aussi simple que* TRANSCENDANT, *semblait fait pour être le symbole, l'image vivante du goût.* ((Marm.)

— Philos. scolast. Il se dit des attributs ou des qualités qui sont susceptibles d'une très-grande généralité, comme *un, vrai, bon.*

— *Philosophie transcendante,* partie de la philosophie qui étudie l'excellence, l'autorité de nos facultés, la certitude des connaissances, etc. : *Dans l'essor qu'il prend, on le voit suivre les inspirations d'une* PHILOSOPHIE TRANSCENDANTE *qui ne se plaît que dans les hauteurs.* (Laya.)

— Mathém. *Géométrie transcendante,* celle qui emploie l'infini dans ses calculs; elle examine les propriétés des courbes de tous les ordres, et se sert pour découvrir ces propriétés du calcul différentiel et intégral.

TRANSCENDANTAL, ALE, adj. Pron. *transs-çan-dan-tal.* — Phil. Qui traite les questions les plus élevées de la science.

TRANSCENDANTALISME, n. m. Pron. *transs-çan-dan-ta-lism.* — Phil. Tout système philosophique qui a pour étude les facultés du subjectif : *Locke se réfugia le premier dans la psychologie contre les erreurs du* TRANSCENDANTALISME. (V. Cousin.)

TRANSCRIPTEUR, n. m. Pron. *transs-krip-teur.* — Didact. Celui qui transcrit : *Scrupuleux* TRANSCRIPTEUR *de ce témoignage.* (Beaum.)

TRANSCRIPTION, n. f. (*transcriptio;* lat.) Pron. *transs-krip-cion.* — Action de transcrire : *Je vous donnerai tant pour la* TRANSCRIPTION *de ce manuscrit.* (Acad.)

— Résultat de cette action : TRANSCRIPTION *d'un contrat, d'une obligation, d'un jugement sur le registre de la conservation des hypothèques.* (Acad.)

TRANSCRIRE, v. tr. ou act. irreg. 4e conj. (*trans,* et *scribere,* écrire; lat.) Pron. *transs-krir.* — *Je transcris, tu transcris, il transcrit, nous transcrivons, vous transcrivez, ils transcrivent; je transcrivais, nous transcrivions; je transcrivis, nous transcrivîmes; je transcrirai, nous transcrirons; je transcrirais, nous transcririons; transcris, transcrivons, transcrivez; que je transcrive, que nous transcrivions; que je transcrivisse, que nous transcrivissions; transcrivant; transcrit, transcrite.* — Copier un écrit : TRANSCRIVEZ-*moi ce cahier. J'ai fait* TRANSCRIRE *toutes ses lettres. Il ne fait que* TRANSCRIRE *ce qu'il a lu dans les livres.* (Acad.) *On sera obligé de* TRANSCRIRE *de nouveau tous les rôles.* (Volt.)

— Porter un compte d'un registre sur un autre.

═ **Se transcrire,** v. pr. Être transcrit.

TRANSCRIT, ITE, part. pass. du v. Transcrire : *Contrat* TRANSCRIT. *Lettre* TRANSCRITE.

TRANSE, n. f. (*trance,* peur excessive; angl.) Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain : *Il est toujours en* TRANSE. (Acad.) *Nous sommes dans des* TRANSES *mortelles.* (Volt.) *Je ne voudrais pas de sa belle terre à la condition d'y vivre dans des* TRANSES *perpétuelles.* (Did.) *C'est un spectacle singulier de voir les inquiétudes et les* TRANSES *de cette pauvre nourrice.* (Buff.)

L'une et l'autre est en *transes.* (La Font.)
Le nouveau Cicéron, dans ses *transes* affreuses,
Traîne du dernier mot les syllabes honteuses.
(Boil.)

TRANSEPT, n. m. (*trans,* au delà; *septum,* enceinte; lat.) Archit. Galerie transversale qui, dans les églises chrétiennes sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et donne à l'intérieur de l'édifice la forme cruciale : TRANSEPT *méridional.* TRANSEPT *septentrional. La grande saillie des* TRANSEPTS *donne à l'édifice un air imposant.* (Vitet.)

TRANSFÉRABLE, adj. des 2 g. Prat. Qui peut être transféré.

TRANSFÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Transférer : *Prisonnier* TRANSFÉRÉ. *Reliques* TRANSFÉRÉES. *La préfecture a été* TRANSFÉRÉE *de telle ville dans telle autre. Le saint-siége fut* TRANSFÉRÉ *de Rome à Avignon.* (Acad.)

TRANSFÈREMENT, n. m. Pron. *transs-fèr-man.* — Action de transférer; son effet : LE TRANSFÈREMENT *des condamnés au bagne.*

TRANSFÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans,* au-delà, et *ferre,* porter; lat.) Pron. *trans-fé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *transfér* en *è* ouvert seulement avant les finales *e, es, ent; je transfère, tu transfères, ils transfèrent.* — Transporter, porter d'un lieu à un autre; faire passer d'un lieu à un autre : TRANSFÉRER *un prisonnier d'une prison dans une autre.* TRANSFÉRER *un corps saint.* TRANSFÉRER *des reliques.* (Acad.)

— Jurispr. Faire passer la juridiction, l'autorité, la puissance d'un tribunal, d'une ville à une autre : *On* TRANSFÉRA *la juridiction de ce tribunal dans un autre. On* A TRANSFÉRÉ *la cour royale de telle ville dans la ville voisine. Constantin* TRANSFÉRA *le siége de l'empire de Rome à Constantinople.* (Acad.)

— Par extens. *Transférer une fête,* la remettre d'un jour à un autre.

— Fin. Céder, transporter une chose à quelqu'un en observant les formalités requises : TRANSFÉRER *une obligation, une inscription de rente, la propriété d'une chose, un droit à quelqu'un.* (Acad.)

═ **Se transférer,** v. pr. *Souvent le génie ne s'est renouvelé qu'en* SE TRANSFÉRANT *d'un peuple à l'autre.* (Villem.)

TRANSFERT, n. m. (*transferre;* lat.) Pron. *transsfèr.* — Fin. et Comm. Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'État, d'une action ou d'une marchandise : *Le* TRANSFERT *des rentes se fait sur les registres du Trésor. Opérer un* TRANSFERT. *J'ai signé le* TRANSFERT *de mon inscription, elle ne m'appartient plus.* (Acad.)

TRANSFIGURATION, n. f. (*transfiguratio;* lat. m. sign.) Pron. *transs-fi-gu-ra-cion.* — Changement instantané d'une figure en une autre,

— Il est particul. usité dans cette phrase, *La transfiguration de Notre-Seigneur,* l'état glorieux où Jésus-Christ parut sur le mont Thabor, en présence de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean.

— B.-arts. *Tableau de la Transfiguration, ou la Transfiguration,* tableau dans lequel on a représenté la Transfiguration.

TRANSFIGURÉ, ÉE, part. pass. du v. Transfigurer :

Du Christ *transfiguré* majestueux symbole. (C. Del.)

— Fig. *Transformé : Elle était comme* TRANSFIGURÉE *par ses larmes.* (Lam.)

TRANSFIGURER, v. tr. ou act. 1re conj. Changer d'une forme en une autre.

═ **Se transfigurer,** v. pr. Se changer d'une figure en une autre : *Notre-Seigneur* SE TRANSFIGURA *sur le mont Thabor.* (Acad.)

— Être changé de forme.

TRANSFIL, n. m. Pron. *transs-fil.* — Techn. Gros fil de laiton au bord de la forme à papier.

TRANSFILAGE, n. m. Mar. Action de transfiler.

TRANSFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Transfiler : *Ligne* TRANSFILÉE.

TRANSFILER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *transs-fi-lé.* — Mar. Faire passer une ligne dans les œillets de deux morceaux de toile, pour les rapprocher ou lier.

TRANSFORMATEUR, TRICE, adj. Qui a la puissance de transformer : *La doctrine catholique ajoute seule à sa parole une efficacité, une action* TRANSFORMATRICE. (Lacord.)

TRANSFORMATION, n. f. (*transformatio;* lat.) Pron. *transs-for-ma-cion.* — Métamorphose, changement d'une forme en une autre : *Les* TRANSFORMATIONS *fabuleuses. La* TRANSFORMATION *d'une chenille en papillon.* (Acad.) *La condition de l'homme est dans un mouvement perpétuel de* TRANSFORMATION. (Jouffroy.)

— Par extens. Changements successifs d'aspect : *La série de* TRANSFORMATIONS *que subit la lune a donné la première idée de cette subdivision de l'année qu'on appelle mois.* (Arago.)

— Géom. Réduction d'une figure ou d'un corps de même surface ou de même solidité. || *Transformation des axes,* opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. || *Transformation des coordonnées,* opération par laquelle on change les axes des coordonnées d'une ligne ou d'une surface, et par conséquent ces coordonnées elles-mêmes.

TRANSFORMÉ, ÉE, part. pass. de Transformer : *Lot fut* TRANSFORMÉ *en une statue de sel.* (Acad.)

TRANSFORMER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans,* au delà, et *forma,* forme; lat.) Métamorphoser, donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment : *Homère dit que Circé* TRANSFORMA *les compagnons d'Ulysse en pourceaux.* (Acad.)

— Fig. *Tous les efforts de son éloquence ne sauraient* TRANSFORMER *cette action criminelle en un acte de vertu.* (Acad.)

Les enfants d'Apollon
Transforment en champ clos l'harmonieux vallon.
(Millev.)

— Mathém. *Transformer une équation,* la changer en une autre équation dont la forme soit différente.

═ **Se transformer,** v. pr. Prendre une autre

forme que celle qui nous est propre ou que nous avions précédemment : *Protée* SE TRANSFORMAIT *de mille manières. La chenille* SE TRANSFORME *en papillon.* (Acad.) *Ne sentez-vous pas que tout marche, s'agite, se* TRANSFORME *autour de nous.* (J. Sandeau.)

La belle, tout à coup rendue insociable,
D'ange, ce sont vos mots, *se transformait* en diable.
(Boil.)

— Être changé : *Dans l'Eucharistie le pain se transforme au corps de Jésus-Christ.* (Boss.)

— Fig. Se déguiser ; prendre plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts : *C'est un homme qui* SE TRANSFORME *en mille façons, de mille manières.* (Acad.)

Si, par un sort pourtant qu'on ne peut concevoir,
Sitôt que la nuit tombe, il est une heure trouble
Où le soldat douteux *se transforme* en larron.
(V. Hugo.)

— Fig. *Le fait ne tarde pas à* SE TRANSFORMER *en droit.* (Portalis.)

TRANSFUGE, n. m. (*trans*, au-delà, et *fugere*, fuir ; lat.) Pron. *transs-fuj.* — Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est, pour passer dans celui des ennemis : *On eut cet avis par un* TRANSFUGE. (Acad.) *Après qu'ils eurent livré les otages et les* TRANSFUGES, *il leur accorda la vie sauve.* (Roll.)

— Celui qui abandonne son parti pour passer dans le parti contraire : *Il est* TRANSFUGE *de son parti.* (Acad.) *Il le reçut comme un transfuge dont il espérait de savoir beaucoup de choses sur des gens qu'il voulait culbuter.* (St.-Sim.)

— Par anal. et fig. TRANSFUGE *de la vertu, des bons principes.*

TRANSFUSÉ, ÉE, part. pass. du v. Transfuser : *Sang* TRANSFUSÉ.

TRANSFUSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, au delà, et *fundere*, verser ; lat.) Pron. *transs-fu-zé.* — Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre ; et ordinairement, faire la transfusion du sang. || Peu usité.

TRANSFUSION, n. f. (*transfusum*, *transfundere*, verser d'un vase dans un autre, lat.) Pron. *trans-fu-zion.* — Didact. Action de transfuser, de transvaser : *La* TRANSFUSION *de deux scènes en une seule.* (Volt.)

— Méd. *Transfusion du sang*, opération par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans celui d'un autre : *La* TRANSFUSION *paraît avoir eu quelque succès dans ces derniers temps.* (Acad.)

TRANSGRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Transgresser : *Dans une région où le moindre manquement au devoir était regardé comme un sacrilége, les règles ne devaient guère être* TRANSGRESSÉES. (Rayn.)

TRANSGRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, au delà, et *gradi*, marcher ; lat.) Pron. *transs-grèss-cé.* — Contrevenir à quelque ordre, à quelque loi : *Cet ambassadeur* A TRANSGRESSÉ *les ordres qu'il avait.* (Acad.)

— Particul. Violer les préceptes divins : TRANSGRESSER *les commandements de Dieu.* TRANSGRESSER *la loi divine.* (Acad.)

TRANSGRESSEUR, n. m. Celui qui transgresse : *Il est dit dans la loi de Moïse : Le* TRANSGRESSEUR *de loi sera puni de mort.* (Acad.)

Si quelque *transgresseur* enfreint cette promesse,
Qu'il éprouve, grand Dieu, ta fureur vengeresse. (Rac.)

TRANSGRESSIF, IVE, adj. Pron. *transs-grèss-cif, civ.* — Didact. Qui passe par dessus ou au delà.

— Qui transgresse.

TRANSGRESSION, n. f. (*transgressio* ; lat.) Pron. *transs-grèss-cion.* — Action de transgresser : *La* TRANSGRESSION *des commandements de Dieu. C'est une* TRANSGRESSION *manifeste de la loi.* (Acad.) *La* TRANSGRESSION *de la loi naturelle a été dans tous les temps et dans tous les lieux réprouvée, condamnée.* (D'Aguesseau.) *En levant toutes les défenses, on abolit toutes les* TRANSGRESSIONS. (Portalis.) *La discipline réprima la* TRANSGRESSION *du règlement par la ponctualité de sa justice.* (Dupanl.) *La* TRANSGRESSION *fut proscrite en 1668 par arrêt du parlement de Paris.* (Robin.)

TRANSHUMANCE, n. f. (*trans*, au delà, *humus*, terre ; lat.) Écon. rur. Émigration périodique des troupeaux de moutons que l'on conduit dans les pâturages des montagnes pendant les grandes chaleurs.

TRANSHUMANT, ANTE, adj. Écon. rur. Il se dit des bestiaux qu'on mène paître en été dans les montagnes : *Les troupeaux* TRANSHUMANTS *sont nombreux en Espagne. Sans le changement du pâturage, les mérinos, animaux* TRANSHUMANTS *de leur nature, prospèrent rarement.* (Ch. de Bern.)

TRANSHUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Transhumer : *Bestiaux* TRANSHUMÉS.

TRANSHUMER, v. tr. ou act. 1re conj. Écon. rur. Mener paître des bestiaux transhumants.

— Hortic. Transplanter un arbre dans une autre terre.

— V. intr. Aller paître dans les montagnes.

TRANSI, IE, part. pass. du v. Transir : *Je suis* TRANSI *de froid, mourant de faim.* (Étienne.) *Il tendait ses mains* TRANSIES *vers sa mère qui ne l'entendait pas.* (Scribe.) *Il était* TRANSI, *frissonnant, immobile.* (Marm.)

— Ironiq. *Un amoureux transi*, un amant que l'excès de sa passion rend tremblant et interdit auprès de sa maîtresse :

... S'ériger en amoureux *transi.* (Boil.)
Cela peut réchauffer notre amoureux *transi.* (Dest.)

TRANSIGER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*transigere* ; de *trans*, au delà ; *agere*, conduire ; lat.) Pron. *tran-zi-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *transig* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous transigeons, il transigea.* — Passer un acte pour accommoder un différend, un procès : *Las de plaider, ils* TRANSIGÈRENT. TRANSIGER *sur tel et tel point.* TRANSIGER *sous seing privé.* TRANSIGER *par-devant notaire.* (Acad.)

— Se désister de ses prétentions par un accord volontaire : *Il a* TRANSIGÉ.

— Fig. *Transiger avec son devoir, avec sa conscience*, s'autoriser de quelques raisons peu solides, pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIGIBLE, adj. des 2 g. Pron. *tran-zi-jibl.* — Qui peut être l'objet d'une transaction.

TRANSIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*trans*, au delà, et *stringere*, serrer ; lat.) Pron. *tran-cir.* — Pénétrer et engourdir de froid : *Il fait un vent qui me* TRANSIT. *Le froid m'*A TRANSI. (Acad.)

— Il se dit aussi en parl. de l'effet que produit la peur ou l'affliction : *Cette nouvelle lui* TRANSIT *le cœur. La peur le* TRANSIT. (Acad.)

— Intransitiv. Être pénétré et engourdi de froid, de peur : TRANSIR *de froid, de peur.* (Acad.)

Je sentis tout mon corps et *transir* et brûler. (Rac.)

— Fig. *Toutes ces craintes me font* TRANSIR, *et ne me laissent aucun repos.* (Mme de Sév.)

TRANSISSEMENT, n. m. Pron. *tran-ciss-man.* — État d'un homme transi : TRANSISSEMENT *de froid, de peur. A cette nouvelle, il lui prit un* TRANSISSEMENT *universel.* (Acad.)

— Fig. *Nous attendons avec* TRANSISSEMENT *le courrier d'Allemagne.* (Mme de Sév.) || Peu usité.

TRANSIT, n. m. (*trans*, à travers ; *ire*, aller ; lat.) Pron. *tran-zitt.* — Admin. Faculté de faire passer des marchandises, des denrées, à travers un État, une ville, sans payer les droits d'entrée : *Marchandises en* TRANSIT. (Acad.)

TRANSITAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tran-zi-tèr.* — Comm. Qui a rapport au transit : *Commerce* TRANSITAIRE.

— *État transitaire*, état que traversent des marchandises en transit.

— N. m. Commerçant, commissionnaire qui fait le transit.

TRANSITER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tran-zi-té.* — Comm. Passer des marchandises à travers un pays sans payer les droits d'entrée.

— Passer en transit : TRANSITER *sur un pays.*

= **Se transiter**, v. pr. Être passé en transit : *Marchandises qui peuvent* SE TRANSITER.

TRANSITIF, IVE, adj. m. (*transitivus* ; de *trans*, au delà, et *ire*, aller ; lat.) Pron. *tran-zi-tif.* — Gramm. Il se dit des verbes qui marquent l'action directe et sans intermédiaire du sujet de la proposition sur le régime ou complément direct du verbe : *Tous les verbes actifs sont* TRANSITIFS. (Acad.)

— Il se dit aussi de certaines conjonctions qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre : *Or, au reste, cependant, sont des conjonctions* TRANSITIVES. (Acad.)

— Géol. Il se dit des roches ou terrains qui présentent quelques vestiges de corps organisés.

TRANSITION, n. f. (*transitio* ; lat. m. sign.) Pron. *tran-zi-cion.* — Littér. Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage : *Bonne* TRANSITION. *Belle* TRANSITION. *Les* TRANSITIONS *doivent être ménagées. Il a passé à une nouvelle matière sans aucune* TRANSITION. (Acad.)

Dans les *transitions* ta muse toujours sage
Sait cacher au lecteur le moment du passage. (Boil.)

— Passage physique d'un état à un autre : *Il s'est fait dans l'atmosphère une prompte* TRANSITION *du chaud au froid.* (Acad.) *La véritable* TRANSITION *entre le blanc et le nègre est le mulâtre.* (A. de Tocq.)

— Fig. Passage d'un régime politique : *La* TRANSITION *de l'anarchie au despotisme est plus facile qu'on ne le suppose.* (Lam.)

— Mor. *Il a changé tout à coup sa manière de vivre par une brusque* TRANSITION. (Acad.)

— Musiq. Passage inattendu d'un ton à un autre.

— *Transition enharmonique*, celle dans laquelle une ou plusieurs notes déjà entendues se changent tout à coup en notes d'un autre ton.

TRANSITOIRE, adj. des 2 g. (*transitorius* ; de *trans*, au delà, et *ire*, aller ; lat.) Pron. *tran-zi-toar.* — duct. Passager : *Toutes les choses de ce monde sont* TRANSITOIRES. (Acad.) *Il y a des États où les lois ne sont qu'une volonté capricieuse et* TRANSITOIRE *du souverain.* (Montesq.)

— Il se dit aussi de ce qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre : *Lois* TRANSITOIRES. *Régime* TRANSITOIRE. (Acad.)

TRANSITOIREMENT, adv. Pron. *tran-zi-toar-man.* — D'une manière transitoire.

TRANSLATÉ, ÉE, part. pass. du v. Translater : *Ouvrage* TRANSLATÉ.

TRANSLATER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, au delà, et *latus*, porté ; lat.) Pron. *trans-la-té.* — Fam. Traduire d'une langue en une autre || Vieux.

TRANSLATEUR, n. m. Fam. Traducteur. || Vieux.

TRANSLATIF, IVE, adj. (*translativus* ; lat.) Pron. *trans-la-tif, tiv.* — Jurispr. Il se dit d'un acte par lequel on transporte, on cède une chose à quelqu'un : *Acte* TRANSLATIF *de propriété.* (Acad.)

TRANSLATION, n. f. (*translatio* ; lat.) Pron. *transs-la-cion.* — Transport, action par laquelle on fait passer quelque chose d'un lieu à un autre : *La* TRANSLATION *d'un corps saint. La* TRANSLATION *des reliques. La* TRANSLATION *du parlement de Paris à Tours. La translation d'une préfecture.* (Acad.) *Les* TRANSLATIONS *de maisons souveraines d'un pays dans un autre étaient peu conformes à sa politique.* (Thiers.)

— Il se dit aussi des personnes : *La* TRANSLATION *d'un évêque d'un siége à un autre siége.* (Acad.)

— Par extens. *Translation d'une fête*, l'action de remettre une fête d'un jour à un autre.

— *Célébrer la translation d'un saint*, célébrer le jour auquel les reliques d'un saint ont été transférées d'un lieu à un autre.

— Jurispr. *Translation de legs*, déclaration par laquelle un testateur transfère un legs d'une personne à une autre.

— Gramm. Traduction : *Il y a des* TRANSLATIONS *de mots qui ne présentent leur nouvel objet que tel qu'il est en lui-même.* (Marm.)

TRANSLUCIDE, adj. des 2 g. (*trans*, à travers, et *lucidus*, clair ; lat.) Pron. *transs-lu-cid.* — Phys. Qui laisse passer la lumière sans permettre de distinguer ni la couleur ni la forme des objets.

— Zool. et bot. Il se dit de quelques insectes et de quelques plantes qui jouissent d'une sorte de transparence.

TRANSLUCIDITÉ, n. f. Phys. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour qu'on puisse distinguer les objets à travers leur épaisseur.

TRANSMARIN, INE, adj. (*trans*, au delà ; *mare*, mer ; lat.) Pron. *transs-ma-rain, rinn.* — Didact. Situé au delà des mers : *Contrées* TRANSMARINES.

— Qui vient d'au delà des mers.

TRANSMETTRE, v. tr. ou act. 4me conj. (*trans*, *mettre.*) Pron. *trans-mètr.* (*Je transmets, tu transmets, il transmet, nous transmettons, vous transmettez, ils transmettent ; je transmettais, nous transmettions ; je transmis, nous transmîmes ; je transmettrai, nous transmettrons ; je transmettrais, nous transmettrions ; transmets, transmettons, transmettez ; que je transmette, que nous transmettions ; que je transmisse, que nous transmissions ; transmettant ; transmis, ise.*) Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre : *Le donateur* TRANSMET *au donataire la propriété des choses données.* TRANSMETTRE *un droit.* (Acad.)

Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis
Rendu maître et seigneur, et qui de père en fils,
L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean, *transmis.*
(La F.)

— Fig. *Les pères* TRANSMETTENT *souvent à leurs enfants leurs vices ou leurs vertus.* (Acad.)

Ils m'ont de cette audace *transmis* le feu sacré. (C. Del.)

— *Transmettre son nom, sa gloire à la postérité*, faire passer son nom, sa gloire jusqu'à la postérité.

— Simpl. Faire passer : TRANSMETTRE *des ordres, une nouvelle. J'*AI TRANSMIS *à un tel la lettre que vous m'aviez envoyée pour lui.* (Acad.)

= **Se transmettre**, v. pron. Être, devoir, pouvoir être transmis : *Les physionomies* SE TRANSMETTENT *dans les nations et les familles avec les qualités qu'elles dénotent.* (Ch. Nod.)

— Se communiquer : *Les nations* SE TRANSMETTENT *leurs lumières.*

— Phys. Passer d'un endroit dans un autre : *L'action de la lumière* SE TRANSMET *à travers le verre.*

TRANSMIGRATION, n. f. (*transmigratio;* lat. m. sign.) Pron. *trans-mi-gra-cion.* — Action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre : *La* TRANSMIGRATION *des peuples amène des changements dans les langues.* (Acad.)

— Écrit. sainte. *La transmigration de Babylone*, le transport du peuple juif à Babylone, et le séjour qu'il y fit.

— Anc. phil. *La transmigration des âmes*, le passage des âmes d'un corps dans un autre, selon l'opinion des pythagoriciens. || MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMIS, ISE, part. pass. du v. Transmettre. *Ces pièces ont été* TRANSMISES *au préfet. Les antiquités égyptiennes nous ont été* TRANSMISES *par les Grecs.* (Acad.)

TRANSMISSIBILITÉ, n. f. Pron. *transs-miss-ci-bili-té.* — Didact. Qualité de ce qui est transmissible : *Henri IV avait consacré la vénalité des offices de judicature, en obligeant les magistrats à racheter par une taxe annuelle la* TRANSMISSIBILITÉ *de leurs charges.* (Ch. de Rémusat.)

TRANSMISSIBLE, adj. des 2 g. Pron. *trans-miss-cibl.* — Qui peut être transmis : *Il y a de certains droits qui ne sont point* TRANSMISSIBLES. (Acad.)

TRANSMISSION, n. f. (*transmissio;* lat., m. sign.) Pron. *transs-mi-cion.* —Phys. Action de transmettre : *La* TRANSMISSION *du son par les corps solides est beaucoup plus rapide que par l'air.* (Dur. de la Malle.)

— Propriété par laquelle un corps transparent laisse passer des rayons de lumière à travers sa substance. Il est opposé dans ce sens à réflexion : *Les lois de la* TRANSMISSION *de la lumière sont depuis longtemps déterminées par les mathématiques.* (Cuv.)

— Jurispr. Cession : *La* TRANSMISSION *d'un droit.* (Acad.)

TRANSMUABILITÉ, n. f. V. TRANSMUTABILITÉ.

TRANSMUABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être transmué : *Les alchimistes croyaient que les métaux étaient* TRANSMUABLES. (Acad.)

TRANSMUÉ, ÉE, part. pass. du v. Transmuer : *Métal* TRANSMUÉ.

TRANSMUER, v. tr. ou art. 1re conj. (*transmutare;* lat.) En parl. des métaux, Changer, transformer : *Les alchimistes cherchaient le secret de* TRANSMUER *les métaux en or, de* TRANSMUER *l'étain en argent.* (Acad.) *L'alchimie s'occupe à* TRANSMUER *les métaux.* (Did.)

= **Se transmuer**, v. pron. Être transmué.

TRANSMUTABILITÉ, n. f. Pron. *transs-mu-ta-bi-li-té.* — Didact. Propriété de ce qui est transmuable.

TRANSMUTABLE, adj. V. TRANSMUABLE.

TRANSMUTANT, ANTE, adj. Propre à transmuer : *Poudre* TRANSMUTANTE.

TRANSMUTATEUR, n. m. Pron. *trans-mu-ta-teur.* — Didact. Celui qui se vante de pouvoir transmuer les métaux.

TRANSMUTATION, n. f. (*transmutatio;* lat.) Pron. *transs-mu-ta-cion.* — Didact. Changement d'une chose en une autre : *La prétendue* TRANSMUTATION *des métaux en or. Dans l'ancienne philosophie, on établissoit la* TRANSMUTATION *réciproque des éléments.* (Acad.) *Vous voyez cette liqueur vermeille? elle a à présent toutes les qualités que les philosophes demandent pour faire la* TRANSMUTATION *des métaux.* (Montesq.)

TRANSPARAÎTRE, v. intr. ou neutr. irrég., 4e conj. (*trans* et *paraître.*) Néol. Paraître à travers quelque voile.

TRANSPARENCE, n. f. Pron. *transs-pa-ranss.* — Phys. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par des rayons lumineux assez abondants pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur : *La* TRANSPARENCE *de l'eau, du verre.* (Acad.) *Les rayons du soleil doraient la verdure, et donnaient de la* TRANSPARENCE *au feuillage.* (St-Lamb.) *Le Rhin laisse entrevoir à l'œil du poete comme à l'œil du publiciste, sous la* TRANSPARENCE *de ses flots, le passé et l'avenir de l'Europe* (V. Hugo.) || V. DIAPHANÉITÉ.

— Par anal. *La* TRANSPARENCE *cristalline de ses yeux me glaçait de crainte.* (G. Sand.)

TRANSPARENT, ENTE, adj. (*transparens;* lat.) Pron. *transs-pa-ran, rantt.* — Phys. Diaphane; au travers duquel on peut voir les objets : *Le verre est* TRANSPARENT. *Les corps* TRANSPARENTS. *Un voile* TRANSPARENT. *Elle a la peau fine et* TRANSPARENTE. (Acad.) *Un élément* TRANSPARENT *et léger environne le globe.* (Buff.) *L'eau est un corps liquide, clair et* TRANSPARENT. (Fén.)

L'onde était *transparente.* (La F.)

— Peint. Il se dit des couleurs qui sont étendues légèrement sur d'autres.

— Fig. *Cette allégorie est transparente*, on découvre facilement le sens qu'elle cache.

—Fig. et fam. Qui n'a rien de caché : *Ame, pensée* TRANSPARENTE. *Le vin rend l'homme* TRANSPARENTE. (E. Augier.)

TRANSPARENT, n. m. Pron. *transs-pa-ran.* — Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et qu'on met sous le papier sur lequel on écrit pour s'accoutumer à écrire droit : *Cet enfant ne saurait écrire sans* TRANSPARENT. *Écrire avec un* TRANSPARENT. (Acad.)

— Vulg. Papier huilé derrière lequel on place des lumières dans les décorations : *Une illumination en* TRANSPARENTS. (Acad.)

— Sorte de tableau sur toile ou sur papier huilé, derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente : *Il y avait au fond du jardin un magnifique* TRANSPARENT. (Acad.)

TRANSPERCÉ, ÉE, part. pass. du v. Transpercer : *Il eut le bras* TRANSPERCÉ *d'un coup d'épée. A cette nouvelle il fut* TRANSPERCÉ *de douleur.* (Acad.)

TRANSPERCER, v. t. ou art. 1re conj. (Il prend la cédille toutes les fois que le rad. *transperc* est suivi d'un *a* ou d'un *o* : *nous transperçons, il transperça.*) — Percer de part en part : *Le coup qu'il reçut le* TRANSPERÇA. (Acad.)

— Fig. *Transpercer le cœur de quelqu'un*, le pénétrer de douleur : *Cela me* TRANSPERCE *le cœur.* (Acad.) || Dans le m. sens : *Transpercer quelqu'un de douleur.*

= **Se transpercer**, v. pron. Se percer de part en part.

TRANSPIRATION, n. f. Pron. *transs-pi-ra-cion.* — Physiol. Fonction des corps organisés qui consiste en une émission au dehors, à l'état de fluide ou de vapeur, des substances dont ils se composent. Exhalation liquide, qui s'opère habituellement à la surface de la peau : *Il faut faire de l'exercice pour faciliter la* TRANSPIRATION. *Quand la* TRANSPIRATION *est considérable, elle prend le nom de sueur.* (Acad.) *Les eaux lui causèrent une* TRANSPIRATION *violente.* (Did.)

— *Transpiration cutanée*, celle qui a lieu par l'intermédiaire de la peau; la sueur.

— Bot. Exhalation à peu près semblable qui a lieu à la surface des végétaux : *La* TRANSPIRATION *de tant de végétaux pressés les uns contre les autres ne produit que des exhalaisons humides et malsaines.* (Buff.)

TRANSPIRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*trans*, à travers, et *spirare*, exhaler; lat.) Pron. *transs-pi-ré.* — S'exhaler, sortir du corps par les pores, d'une manière imperceptible aux yeux : *Les humeurs* TRANSPIRÈRENT *au travers de la peau.* (Acad.)

— Il se dit aussi du corps même : *Il y a des corps qui* TRANSPIRENT *plus facilement les uns que les autres. Mettre un malade dans une étuve, pour le faire* TRANSPIRER. (Acad.) *Les animaux qui* TRANSPIRENT *beaucoup s'en portent mieux.* (Lav.) *C'était un homme grand et gros, qui* TRANSPIRAIT *facilement, et dont la tête ressemblait à celle d'un hydrocéphale.* (H. Balz.)

— Par anal. : *Vous distinguez confusément le chant intérieur des églises, qui* TRANSPIRE *à travers les pores vibrants de leurs voûtes.* (V. Hugo.)

— Fig. Commencer à être connu, divulgué, révélé : *Le vol* AVAIT TRANSPIRÉ *par les domestiques.* (Did.) *Il* TRANSPIRE *quelque chose de cette affaire, de cette négociation secrète.* (Acad.)

TRANSPLANTATION, n. f. Pron. *trans-plan-ta-cion.* — Agric. Action de transplanter : *La* TRANSPLANTATION *des arbres.* (Acad.)

— Fig. *La* TRANSPLANTATION *de toute ma famille en ce pays a été pénible.*

TRANSPLANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Transplanter : *Arbre* TRANSPLANTÉ. *Plante* TRANSPLANTÉE.

— Fig. *Les populations qui furent* TRANSPLANTÉES *dans ces climats.* (Acad.)

TRANSPLANTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, et *planter.*) Agric. Oter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre : TRANSPLANTER *des arbres.* TRANSPLANTER *des œillets, un rosier, etc.* (Acad.)

— Fig. Faire passer, transporter des personnes ou certaines choses d'un pays dans un autre, pour les y établir : TRANSPLANTER *des populations.* (Acad.) *Il* TRANSPLANTA *en France les beaux-arts.* (Volt.)

— Par anal. Il se dit d'une famille, d'une personne qui passe d'une province ou d'une ville dans une autre : *Tu n'ignores pas combien ce serait abuser de la complaisance de mon père, de le* TRANSPLANTER *si souvent.* (J.-J. Rouss.)

= **Se transplanter**, v. pr. Être, pouvoir être transplanté : *Toutes les plantes ne peuvent pas se* TRANSPLANTER.

— Fig. Passer d'une province ou d'une ville dans une autre pour s'y établir : *C'est une famille d'Italie qui s'est* TRANSPLANTÉE *en France. Il quitta Paris pour aller* SE TRANSPLANTER *en province.* (Acad.) *Je suis d'un âge et d'une santé à ne plus* ME TRANSPLANTER. (Volt.) *Il est dans sa soixante-quatorzième année, et trop infirme pour* SE TRANSPLANTER. (Id.) *Il semble qu'il faille* SE TRANSPLANTER *pour réussir.* (Id.)

TRANSPORT, n. m. (*trans*, et *porter.*) Pron. *transs-por.* — Action par laquelle on transporte quelque chose d'un lieu à un autre : *Le* TRANSPORT *de l'or et de l'argent hors du royaume a été défendu. Le* TRANSPORT *de ces marchandises se fait par bateau. Moyens de* TRANSPORT. *Payer les frais de* TRANSPORT. *Le* TRANSPORT *des terres est d'une grande dépense.* (Acad.) *La majeure partie des dépenses avait consisté en* TRANSPORTS *et en exploitations.* (H. de Balz.)

— Par extens. Voitures servant au transport des choses nécessaires à une armée : *La route était couverte de* TRANSPORTS. (Acad.) *Le roulier conduit de lourds* TRANSPORTS. (Droz.)

— Mar. *Bâtiment de transport*, ou simpl. *Transport*, bâtiment affrété pour transporter des troupes, des munitions de toutes sortes.

— Procéd. Action d'une personne qui, par autorité de justice, se rend, se transporte sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen, à une vérification, à une visite. TRANSPORT *d'un juge, d'un commissaire, d'un expert sur les lieux.* (Acad.)

— Fig. Cession d'un droit : *Il m'a fait* TRANSPORT *de ce qui lui est dû par un tel. Accepter un* TRANSPORT. *Je n'ai point consenti au* TRANSPORT *qu'il me voulait faire.* (Acad.)

— Fig. Passions violentes qui nous mettent en quelque sorte hors de nous-mêmes : *Éprouver un* TRANSPORT *de joie. Se livrer à des* TRANSPORTS *de colère.* TRANSPORT *d'amour.* TRANSPORT *de jalousie.* (Acad.)

Pardonnez aux *transports* d'une âme impatiente.
(Coll. d'Harl.)

Je cède à des *transports* que je ne connais pas. (Corn.)

Modérez vos *transports.* (C. Del.)

— Absol. Tout mouvement passionné : *Je l'ai trouvé dans un* TRANSPORT *extraordinaire. Il fut écouté, applaudi avec* TRANSPORT. (Acad.) *Il fut accueilli avec* TRANSPORT. (Barthél.)

Il faut désormais que mon cœur,
S'il n'aime avec *transport*, haïsse avec fureur. (Rac.)
Quel *transport* dans mon cœur tout à coup se réveille!
(Creb.)

— Enthousiasme : TRANSPORT *poétique.* TRANSPORT *prophétique. Dansses divins* TRANSPORTS. (Acad.) *Rien n'égale la magnificence et le* TRANSPORT *des cantiques de Moïse.* (La Harpe.)

Ces violents *transports*
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts. (Boil.)

— Pathol. *Transport au cerveau*, ou absol. *Transport*, Délire, forte affection caractérisée par une violente douleur de tête ou l'assoupissement : *Il a une grosse fièvre, et on craint le* TRANSPORT *au cerveau. Il a le* TRANSPORT. (Acad.)

Ai-je l'esprit troublé par des *transports* paisants?
(Mol.)

Il a le *transport* au cerveau. (C. Del.)

TRANSPORTABLE, adj. des 2 g. Qui peut être transporté : *Malade* TRANSPORTABLE.

TRANSPORTATION, n. f. Pron. *trans-por-ta-cion.* — Jurispr. Déportation aux colonies.

TRANSPORTÉ, ÉE, part. pass. du v. Transporter : *Les blessés ont été* TRANSPORTÉS *à l'ambulance. L'empire fut* TRANSPORTÉ *de la nation vaincue à la nation conquérante.* (Acad.)

— Fig. *Être* TRANSPORTÉ *d'amour, de fureur, de joie, etc.* (Acad.)

— Absol. Enchanté : *En recevant cette bonne nouvelle, il fut* TRANSPORTÉ. *Tous les spectateurs étaient* TRANSPORTÉS. (Acad.) *Il fut enchanté, enlevé,* TRANSPORTÉ *de la perfection de Despréaux.* (Mad. Sév.)

— N. m. Condamné transporté aux colonies pénitentiaires.

TRANSPORTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*transportare*; lat.) Porter d'un lieu dans un autre : TRANSPORTER *des marchandises d'un pays dans un autre, d'une ville à une autre. On* TRANSPORTA *le malade à l'hôpital sur un brancard.* (Acad.) *Le change donne le moyen de* TRANSPORTER *l'argent d'un pays à un autre.* (Montesq.)

— Fig. *Constantin* TRANSPORTA *le siége de l'empire romain à Constantinople.* (Acad.)

— Littér. *Transporter un mot du propre au figuré*, l'employer dans une signification figurée.

— *Transporter le nom d'une chose à une autre*, donner à un objet le nom que porte un autre.

— *Transporter un événement, une action sur la scène*, en faire le sujet d'une pièce de théâtre : *Corneille fut le premier qui* TRANSPORTA *sur la scène française les beautés des auteurs grecs et latins.* (Volt.)

— Jurispr. *Transporter un droit à quelqu'un*, céder, transférer à quelqu'un le droit qu'on a sur quelque chose : *Il m'a* TRANSPORTÉ *tous les droits qu'il avait sur cet héritage.* TRANSPORTER *une rente, une dette, une créance.* (Acad.)

— Fig. *La colère, la joie, etc., transporte cet homme*, elle le met hors de lui-même : *La fureur le* TRANSPORTE *à un tel point qu'il ne se connaît plus. La joie* L'A *tout* TRANSPORTÉ. (Acad.) *Les grandes prospérités nous* TRANSPORTENT. (Boss.)

— Absol. Dans le m. sens : *Le sublime ne persuade pas, mais il ravit, il* TRANSPORTE. (Boil.)

= **Se transporter**, v. pron. Être, pouvoir être transporté de telle ou telle manière : *Ces marchandises* SE TRANSPORTENT *par eau, par voie de terre.*

— Se rendre en un lieu : SE TRANSPORTER *chez quelqu'un.* (Acad.) *Je ne puis* ME TRANSPORTER *nulle part, ni à pied ni en carrosse.* (J.-B. Rouss.)

Qu'en son appartement Votre Honneur *se transporte.*
(V. Hugo.)

— Se rendre en quelque lieu par autorité de justice : *Il fut ordonné que deux conseillers* SE TRANSPORTERAIENT *sur les lieux. Les juges, les experts* SE SONT TRANSPORTÉS *en tel endroit pour informer, pour faire leur procès-verbal de l'état des choses, etc.* (Acad.)

— Mor. : TRANSPORTONS-NOUS *en imagination dans l'avenir.* TRANSPORTEZ-VOUS *dans le passé. Pour bien juger certains faits éloignés, il faut* SE TRANSPORTER *au milieu des circonstances où ils sont arrivés.* (Acad.)

— *Se transporter par la pensée*, supposer, se figurer être réellement : TRANPORTEZ-VOUS PAR LA PENSÉE *au milieu de ces peuples sauvages.*

TRANSPOSABLE, adj. des 2 g. Pron. *transs-pôsable.* — Gramm. Que l'on peut transposer : *Un membre de phrase* TRANSPOSABLE *doit être séparé par la ponctuation.* (Ch. Nod.)

TRANSPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Transposer : *Mot* TRANSPOSÉ. *Phrase* TRANSPOSÉE.

TRANSPOSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *transs-pô-zé.* — Mettre une chose à une autre place que celle où elle était : TRANSPOSER *des mots, des phrases, pour rendre le style plus élégant, plus pittoresque.* TRANSPOSER *des chiffres.* TRANSPOSER *des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture en les reliant.* (Acad.)

... *Transposer* et le nom et le verbe. (Boil.)

— Musiq. Chanter ou jouer sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté : *Cette pièce, cette basse sont notées en sol, et il les* TRANSPOSE *en ut.* (Acad.)

— J. de cartes. Transporter son argent d'une carte sur une autre : *Je* TRANSPOSE *le paroli du valet à la dame.* (Acad.)

TRANSPOSITEUR, adj. m. Pron. *trans-pô-zi-teur.* — Mus. Il se dit d'un instrument qui transpose mécaniquement un ton dans un autre : *Piano* TRANSPOSITEUR. *Instrument* TRANSPOSITEUR.

TRANSPOSITIF, IVE, adj. (*transpositivus*; lat.) Pron. *transs-po-si-tif, tiv.* — Qui admet les transpositions.

— *Langue transpositive*, celle où les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons, et où par conséquent on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée : *Le grec, le latin, sont des langues* TRANSPOSITIVES. *Les langues* TRANSPOSITIVES *admettent des inversions fréquentes.* (Acad.)

TRANSPOSITION, n. f. (*transpositio*; lat., m. sign.) Pron. *transs-pô-zi-cion.* — Action de transposer : *Faire, par mégarde, une* TRANSPOSITION *de mots.* (Acad.)

— Résultat de cette action : *La* TRANSPOSITION *des termes d'une proportion, d'une équation.* (Acad.)

— Gramm. Renversement de l'ordre dans lequel les mots sont ordinairement rangés : TRANSPOSITION *vicieuse. La poésie souffre plus les* TRANSPOSITIONS *que la prose. La langue latine use fréquemment de* TRANSPOSITIONS. (Acad.)

— Action de transposer des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture, etc. : *Ce livre est plein de* TRANSPOSITIONS. (Acad.)

— Mathém. Opération qu'on fait en transposant, dans une équation, un terme d'un membre à l'autre.

— Mus. Action de chanter ou de jouer d'un instrument sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté : TRANSPOSITION *d'un ton à un autre, dans un autre. S'exercer à la* TRANSPOSITION. (Acad.)

TRANSSUBSTANTIATION, n. f. (*trans*, au delà; *substantia*, substance; lat.) Pron. *transs-çub-stan-cia-cion.* — Théol. Changement d'une substance en une autre d'une nature supérieure; il ne se dit que du changement miraculeux de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie : *La* TRANSSUBSTANTIATION *est un des articles de la foi catholique.* (Acad.)

TRANSSUBSTANTIÉ, ÉE, part. pass. du v. Transsubstantier.

TRANSSUBSTANTIER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *transs-çub-stan-cié.* — Théol. Changer une substance en une autre, etc.; il se dit en parl. de l'Eucharistie : *Les paroles sacramentelles* TRANSSUBSTANTIENT *le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, dans le sacrifice de la messe.* (Acad.)

TRANSSUDATION, n. f. Pron. *transs-çu-da-cion.* — Didact. Action de transsuder; écoulement par gouttes ou en rosée d'un liquide, à travers les parois du corps qui le recèle : *La* TRANSSUDATION *de l'eau à travers les pores de certains vases.* (Acad.)

TRANSSUDER, v. intr. ou neut. 1re conj. *trans*, à travers et *sudare*, suer; lat. Pron. *transs-çu-dé.* — Didact. Passer au travers des pores d'un corps sous la forme de sueur : *L'eau* TRANSSUDE *à travers certains corps que l'air ne peut pénétrer.* (Acad.)

— Bot. Il se dit d'un suc qui passe à travers l'écorce d'un arbre.

TRANSVASÉ, ÉE, part. pass. du v. Transvaser : *Vin* TRANSVASÉ. *Eau-de-vie* TRANSVASÉE.

TRANSVASEMENT, n. m. Néol. Action de transvaser.

— Écon. rur. Action de transporter les abeilles d'une ruche dans une autre.

— Fig. *Le* TRANSVASEMENT *des nations.* (De Salvandy.)

TRANSVASER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans*, au delà, et *vas*, vase; lat.) Pron. *transs-va-zé.* — Verser une liqueur d'un vase dans un autre : *Il faut* TRANSVASER *ce vin, cette eau-de-vie.* (Acad.)

TRANSVERSAIRE, adj. des 2 g. Pron. *transs-vèr-cèr.* — Anat. Qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres du cou.

— Substantiv. *Transversaire cervical*, muscle qui naît des apophyses transverses du cou.

TRANSVERSAL, ALE, adj. (*trans*, au delà, et *vertere*, tourner; lat.) Pron. *transs-vèr-çal.* — Didact. Qui coupe en travers.

— Géom. *Ligne, section transversale*, ligne, section qui coupe en travers.

— Anat. Il se dit de certaines parties qui sont placées, qui se dirigent obliquement : *Muscle* TRANSVERSAL *du nez. Artère* TRANSVERSALE *de la face, etc.* (Acad.)

— Substant. Muscle qui coupe transversalement une partie du corps : *Le* TRANSVERSAL *de l'oreille. Le* TRANSVERSAL *du nez, etc.*

TRANSVERSALEMENT, adv. D'une manière transversale : *Cette ligne coupe ce carré* TRANSVERSALEMENT. (Acad.) *La peau du tigre a, sur un fond de poil fauve, des bandes noires qui s'étendent* TRANSVERSALEMENT. (Buff.)

TRANSVERSE, adj. des 2 g. (*transversus*; lat., m. sign.) Pron. *transs-vèrss.* — Anat. Qui est situé en travers; oblique : *Muscle* TRANSVERSE. *Apophyse* TRANSVERSE. *Artère* TRANSVERSE.

— Géom. *Axe transverse*, celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre la courbe.

TRANTRAN, n. m. Fam. Cours de certaines affaires, manière la plus ordinaire de les conduire, routine qu'on y suit : *Il suit le* TRANTRAN *accoutumé dont il ne peut sortir. Il sait le* TRANTRAN *du palais, le* TRANTRAN *des affaires.* (Acad.)

TRAPAN, n. m. Constr. Haut d'un escalier où finit la rampe, la charpente.

TRAPETTE, n. f. Techn. Baguette entre les lisses, dont l'usage est de faire retomber les fils.

TRAPÈZE, n. m. (τράπεζα, table; gr.) Géom. Quadrilatère, plan dont deux côtés sont inégaux et parallèles; espace enfermé entre quatre lignes droites : *La statue de Marc-Aurèle occupe le centre de la petite place en forme de* TRAPÈZE *arrangée par Michel-Ange.* (Stendhal.)

— Adj. des 2 g. Qui a quatre côtés inégaux dont deux parallèles.

— Anat. *Os trapèze*, le premier os de la seconde rangée du carpe. ‖ *Muscle trapèze*, celui qui est situé à la partie postérieure et supérieure du tronc.

TRAPÉZOÏDE, n. m. (τράπεζα, table, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *tra-pé-zo-id*, Géom. Quadrilatère, plan dont tous les côtés sont obliques entre eux.

— Anat. Os, ligament, qui ressemblent à un trapézoïde.

— Adj. des 2 g. Qui ressemble à un trapèze.

— Anat. *Os trapézoïde*, le second os de la seconde rangée du carpe.

TRAPÉZOÏDAL, ALE, adj. Qui est en forme de trapèze.

— Mar. *Voile trapézoïdale*, voile aurique qui se hisse dans la direction des étais.

TRAPPE, n. f. Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée, ou au niveau d'un plancher : *Lever, ouvrir la* TRAPPE. *Il y a un grand nombre de* TRAPPES *sur le théâtre de l'Opéra.* (Acad.)

— Ouverture même : *Monter dans un grenier par la* TRAPPE. (Acad.)

— Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse : *Fermer la* TRAPPE *du colombier. Aux loges des bêtes féroces, il y a ordinairement des* TRAPPES. (Acad.)

— Chass. Sorte de piége pour prendre des bêtes dans un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule ou de branchages et de feuillages, afin que la bête qui vient à y passer tombe dans le trou : *Tendre une* TRAPPE. *Dresser une* TRAPPE. (Acad.)

TRAPPEUR, n. m. Relat. Chasseur de l'Amérique du Nord.

TRAPPISTE, n. m. Religieux d'un ordre très-sévère, dont le chef-lieu était à la Trappe, près de Mortagne.

TRAPU, UE, adj. En parl. des hommes et des animaux, Gros et court : *Un petit homme* TRAPU. *Une femme* TRAPUE. *Un cheval* TRAPU. (Acad.) *La chèvre d'Angora est plus petite, plus* TRAPUE, *plus grasse que la nôtre.* (Buff.) *Il était* TRAPU, *replet, et avait le cou d'un apoplectique.* (H. de Balz.) *La marmotte est bien* TRAPUE, *et joint beaucoup de force à beaucoup de souplesse.* (Buff.)

TRAQUE, n. f. Pron. *trak.* Chass. Action de traquer; lieu propre à traquer : *Je ne m'amuserai pas à raconter les petites* TRAQUES *où nous ne trouvâmes longtemps que des lièvres ou des renards.* (L. Viardot.)

— Mar. Collection de trois avirons.

TRAQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Traquer : *Animal* TRAQUÉ. *Voleur* TRAQUÉ. *Ils sont* TRAQUÉS *par les gendarmes.* (Acad.)

TRAQUENARD, n. m. Pron. *trak-nar.* — Man. Espèce d'amble ou d'entre-pas : *Ce cheval va le* TRAQUENARD. (Acad.)

— Anc. Sorte de danse vive et gaie : *Danser le* TRAQUENARD. (Acad.)

— Vulg. Sorte de piége dont on se sert pour prendre des animaux nuisibles, tels que les belettes, les fouines, etc.

TRAQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tra-ké.* — Chass. Fouler un bois pour en faire sortir le gibier.

— Plus particul. Faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en les resserrant toujours, on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles, ou de passer sous le coup des chasseurs : TRAQUER *un bois pour prendre un loup.* (Acad.)

— Il se dit aussi des animaux que l'on poursuit : TRAQUER *un loup dans un bois.* (Acad.) *Les gardes s'étaient réunis pour nous battre le bois et* TRAQUER *du grand gibier.* (L. Viardot.)

— Par extens. Il se dit en parl. des personnes : TRAQUER *des voleurs, des contrebandiers.* (Acad.) *Bientôt le tzar en personne vint les* TRAQUER *dans leur dernière retraite.* (Mérim.)

TRAQUET, n. m. Pron. *tra-kè.* — Piége qu'on tend aux bêtes puantes : *Il trouva dans le bois un renard pris au* TRAQUET. (Acad.)

— Prov. et fig. *Donner dans le traquet*, se laisser tromper par quelque artifice : *Il* DONNA DANS LE TRAQUET *comme un sot.* (Acad.)

TRAQUET, n. m. Techn. Claquet, morceau de bois attaché à une corde, lequel passe au travers de la tré-

mie, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule du moulin : *Le* TRAQUET *du moulin.* (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un traquet de moulin ; sa langue va comme un traquet de moulin,* se dit d'une personne qui parle beaucoup.

TRAQUET, n. m. Zool. Petit oiseau à bec fin, qui fait son nid sous les pierres ou dans les terriers ; il se nourrit d'insectes et de baies.

TRAQUEUR, n. m. Pron. *tra-keur.* — Chass. Un de ceux qu'on emploie pour traquer.

TRASS, n. m. Pron. *trass.* — Minér. Espèce de pouzzolane d'origine volcanique dont on se sert pour faire des mortiers hydrauliques : *En Hollande, on emploie le* TRASS *à la construction des digues.*

TRATTE, n. f. Techn. Pièce du support de la cage d'un moulin à vent.

TRAULET, n. m. Pron. *tro-lè.* — Pointe d'acier dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

TRAUMATIQUE, adj. des 2 g. (τραῦμα, blessure ; gr.) Pron. *tro-ma-tik.* — Chir. Qui a rapport aux blessures, qui appartient aux plaies : *Fièvre* TRAUMATIQUE. *Tétanos* TRAUMATIQUE. *Maladies* TRAUMATIQUES. (Acad.) *Les lésions* TRAUMATIQUES *des artères et des veines* (Milne-Edward.) *Dans un grand nombre de circonstances, les hémorragies* TRAUMATIQUES *sont suivies de la mort.* (Dupuyt.)

— Pharm. Qui est bon pour les blessures ; vulnéraire.

— N. m. Espèce d'onguent.

TRAUMATISME, n. m. (τραῦμα, blessure ; gr.) Méd. État dans lequel une blessure grave met l'organisme.

TRAUMATOLOGIE, n. f. (τραῦμα, τος, blessure, et λόγος, traité ; gr.) Pron. *tro-ma-to-lo-ji.* — Didact. Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux.

TRAVADE, n. f. Mar. Courte bourrasque dans laquelle le vent souffle avec violence et successivement de tous les points de l'horizon.

TRAVAIL, n. m. (*travaglio* ; ital.) Pron. *tra-va-y.* — Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose : *Grand* TRAVAIL. *S'endurcir au* TRAVAIL. *Aimer le* TRAVAIL. *Je ne veux pas vous détourner de votre* TRAVAIL. *Les heures du* TRAVAIL *et celles du repos.* (Acad.) *Dieu a caché un trésor dans le* TRAVAIL. (Lamenn.) *Dans l'enfant, le* TRAVAIL *de l'intelligence est prodigieux.* (Dupanl.) *Le* TRAVAIL *de l'esprit vaut le* TRAVAIL *des mains.* (Thiers.) *La vraie jouissance est dans le* TRAVAIL ; *la culture est un aussi grand plaisir que la récolte.* (Volt.) *Il s'est formé une classe de petits propriétaires* TRAVAILLANT *pour eux-mêmes et tirant de la terre tout ce qu'en peut tirer le travail opiniâtre stimulé par l'intérêt du maître.* (Troplong.)

— *Homme de travail,* celui qui gagne sa vie par un métier pénible ou qui travaille de ses mains.

— *Homme de grand travail,* celui qui est fort laborieux.

— Pop. *Un travail de cheval,* d'un labeur pénible.

— *Maison de travail,* maison de détention où l'on fait travailler les détenus.

— Chir. *Travail d'enfant,* ou simpl. *Travail,* opérations de la nature qui précèdent et préparent l'accouchement : *Elle était en* TRAVAIL. *Le* TRAVAIL *dure depuis telle heure.* (Acad.) *Madame votre nièce est en* TRAVAIL D'ENFANT. (Camp.)

— Poétiq. *Les travaux de Lucine,* les travaux de l'enfantement.

— Ouvrage de quelque nature qu'il soit : *Un beau* TRAVAIL. *Un grand* TRAVAIL. *Un* TRAVAIL *de longue haleine.* TRAVAIL *exquis, délicat.* (Acad.)

— *Ce bijou est d'un beau travail,* le travail en est délicat.

— Manière dont il est fait : *Je lui ai fait voir mon* TRAVAIL. *Exposer son* TRAVAIL *à la censure du public.* (Acad.)

— Manière dont on travaille habituellement : *Il a le* TRAVAIL *facile, lent, etc.* (Acad.)

— Ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement : *Distribuer le* TRAVAIL *aux ouvriers. Le* TRAVAIL *en souffrira. Les* TRAVAUX *à faire pour la construction d'un édifice. On a commencé, suspendu, interrompu, continué les* TRAVAUX. (Acad.)

— Ouvrages que l'on fait pour l'embellissement ou l'assainissement des villes, pour l'utilité générale : *Les* TRAVAUX *publics de Paris. Directeur des* TRAVAUX *publics.* (Acad.)

— Admin. *Travaux publics,* ceux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays ; ils sont exécutés sous les ordres et sous la surveillance de l'administration.

— Guerr. Remuements de terre que font les troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre ; tranchée pour attaquer une place : *Cet officier était à la tête du* TRAVAIL. *Le* TRAVAIL *de cette nuit a été poussé jusqu'à tel endroit.* (Acad.)

— Man. Exercice du cheval.

— *Travail de plate-longe,* exercice fait à l'aide d'une corde placée à l'anneau du caveçon, et qui sert à retenir un cheval que l'on manœuvre sur des cercles.

— Véner. Endroit où le sanglier a remué la terre. Pas de plur. en ce sens.

— Plus ordin. Au pl. Ouvrages que l'on fait pour l'attaque ou pour la défense des places, pour la fortification d'un camp, d'un poste : *Beaux* TRAVAUX. *Des* TRAVAUX *avancés. Visiter les* TRAVAUX. *Combler les* TRAVAUX *des assiégeants.* (Acad.)

— Grav. Diverses manières dont l'artiste a varié les opérations de son burin : *Les* TRAVAUX *de cette estampe sont maigres, nourris, mous, fermes, etc.*

— Jurispr. *Travaux forcés,* une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, et qui remplace les galères : *Il fut condamné à vingt ans de* TRAVAUX FORCÉS. (Acad.)

— *Travaux forcés à temps,* peine prononcée pour cinq ans au moins et vingt ans au plus, et qui emporte la dégradation civique et l'interdiction légale.

— *Travaux forcés à perpétuité,* peine qui dure toute la vie ; elle emporte avec elle la mort civile.

— Législ. milit. *Travaux publics,* peine analogue à celle des travaux forcés, mais moins grave, infligée aux militaires qui ont déserté à l'intérieur. Sa durée est de trois ans au moins, et les condamnés sont employés soit à des travaux militaires, soit à des travaux civils.

— Par extens. Discussions, examens, délibérations : *Les trois ordres se retirèrent dans leurs chambres séparées, et commencèrent leurs* TRAVAUX. (Vitet.)

— Grande entreprise : *Il est au terme de ses* TRAVAUX. *La mort l'a interrompu au milieu de ses* TRAVAUX. (Acad.) *Qu'a-t-il souhaité, ce grand Alexandre, par tant de* TRAVAUX *et de peines...? Il a souhaité de faire du bruit dans le monde.* (Boss.)

Quel prix de mon amour ! quel fruit de mes *travaux !*
(Corn.)

Conte-moi tes exploits, tes glorieux *travaux !* (Corn.)

— *Les travaux d'Hercule,* les douze entreprises que la Fable lui attribue.

— Par analog. et poétiq. *Les travaux de Mars,* les fatigues de la guerre, etc.

TRAVAIL, n. m. Pron. *tra-va-y.* Compte que chaque ministre rend au roi des affaires de son département : *Le roi, à son* TRAVAIL, *a décidé, etc. C'est aujourd'hui jour de* TRAVAIL *de tel ministre avec le roi.* (Acad.)

— Rapport que les commis font aux ministres des affaires qui leur ont été renvoyées : *C'est l'heure du* TRAVAIL *du ministre avec les commis.* (Acad.) ‖ Dans cette acception le pluriel est *Travails.*

TRAVAIL, n. m. Techn. Espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser : *Mettre un cheval au* TRAVAIL *pour le ferrer.* (Acad.) ‖ Au pl. des TRAVAILS.

TRAVAILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Travailler : *Les boiseries étaient grossières et mal* TRAVAILLÉES. (H. de Balz.) *La langue,* TRAVAILLÉE *par les plus habiles écrivains, avait reçu toutes les formes dont son génie la rendait susceptible.* (Duss.) *Tacite a l'air bien moins* TRAVAILLÉ *que Salluste, quoiqu'il soit sans comparaison plus plein et plus fini.* (La Harpe.) *J'ai trouvé la versification* TRAVAILLÉE *avec toute la force et tout l'art possibles.* (J.-B. R.) *Un langage aussi bizarrement construit que péniblement* TRAVAILLÉ. (Marm.)

— Fig. Tourmenté : *Un homme* TRAVAILLÉ *de la fièvre, de la goutte, de la pierre.* (Acad.)

— Fig. *Un petit nombre, intérieurement* TRAVAILLÉ *par le Dieu des miséricordes, paraissait touché de la jeunesse de Cymodocée.* (Chateaubr.) *L'assemblée était* TRAVAILLÉE *des passions qui entraînent aux démarches expéditives.* (Mign.) *Syracuse fut également* TRAVAILLÉE *par sa liberté et par sa servitude.* (Montesq.)

— *Ce cheval a les jambes travaillées,* il a les jambes fatiguées, ruinées par le travail. ‖ *Cheval travaillé, trop travaillé,* cheval accablé de fatigue.

— B.-arts. Fait avec peine : *Figures* TRAVAILLÉES.

TRAVAILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tra-va-ié.* — Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage ; agir pour se procurer une chose dont on a besoin : TRAVAILLER *sans relâche.* TRAVAILLER *assidûment.* TRAVAILLER *nuit et jour.* TRAVAILLER *à la journée.* TRAVAILLER *pour soi.* TRAVAILLER *pour autrui. Chercher à* TRAVAILLER. *Il est en âge de* TRAVAILLER. (Acad.) *En Crète tout le monde* TRAVAILLE, *personne ne songe à s'enrichir.* (Fén.) *Un homme de cette conséquence ne* TRAVAILLERAIT *pas pour tous les trésors du monde.* (Montesq.)

J'étais sur le balcon à *travailler* au frais. (Mol.)
Est-ce pour *travailler* que vous êtes prélat ? (Boil.)

— Se donner de la peine pour faire, pour exécuter une chose : *Il se tue à* TRAVAILLER. *Il s'est épuisé à* TRAVAILLER. *Il faut* TRAVAILLER *pour faire sa fortune. On* TRAVAILLE *à relever les fortifications, à niveler le terrain.* (Acad.) *Voltaire* TRAVAILLA *moins pour sa gloire que pour sa cause.* (Condorc.) *Au bout de quelques années, il s'ennuya de* TRAVAILLER *pour les autres, et résolut de s'établir à son compte.* (E. About.) *Il n'y a qu'un moyen de se consoler d'être au collége, c'est d'y* TRAVAILLER. (Mme de Girardin.)

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins. (La Font.)
... C'est le nom d'un honnête notaire
Qui *travaillait* pour nous du vivant de mon père.
(Regn.)

— Fig. :

Tout vainqueur insolent à sa perte *travaille.* (La F.)

— Avoir de l'occupation, de l'ouvrage, en parl. de ceux qui exercent une profession mécanique ou industrielle : *Ce cordonnier* TRAVAILLE *beaucoup, il doit être dans l'aisance. Ces pauvres gens sont bien malheureux, ils n'*ONT *pas* TRAVAILLÉ *de tout cet hiver.* (Acad.)

— Comm. Être fort achalandé : *Ce négociant* TRAVAILLE *beaucoup.*

— Fig. *Ce bois travaille,* il se déjette. ‖ *Cette poutre travaille,* elle se déjette, parce qu'elle est trop chargée. ‖ *Ce mur travaille,* il déverse, il s'entr'ouvre.

— *Son estomac travaille,* il a de la peine à digérer.

— En parl. de certaines liqueurs, Fermenter : *Ce vin* TRAVAILLE. *Quand la vigne est en fleur, le vin* TRAVAILLE. (Acad.)

— Man. Exercer un cheval : TRAVAILLER *dans la main.* TRAVAILLER *en carré, etc.*

— Mécan. En parl. des pièces d'une machine, Supporter un très-grand poids, une très-forte pression : *Les pièces qui* TRAVAILLENT *le plus doivent être les plus solides.*

— Mar. En parl. d'un câble, Être tendu par le ressac : *Ce câble* TRAVAILLE. *Le vaisseau* TRAVAILLE.

— En parl. d'un vaisseau, Tanguer, rouler.

— En parl. de la mer, S'agiter beaucoup : *La mer* TRAVAILLE.

— Peint. En parl. des couleurs, changer avec le temps.

— Fig. *Son esprit travaille, sa tête travaille,* son esprit, sa tête fermente, est dans une sorte d'agitation causée par quelque projet, par quelque ouvrage.

— Fin. *Faire travailler son argent,* le placer ; lui faire produire intérêt : *Ils ne connaissent pas d'autre bonheur que de* FAIRE TRAVAILLER LEUR ARGENT *à très-gros intérêt.* (Regn.) *Il fatigue son argent à outrance ; et, sitôt qu'il a des pistoles, il* LES FAIT TRAVAILLER *jour et nuit.* (Id.) *Son argent travaille sans cesse,* il est continuellement replacé, il produit toujours un nouvel intérêt.

— Par anal. *Faire travailler la terre, les vignes,* les mettre en état de produire : *Dix mille livres devaient servir à réparer les châteaux et* FAIRE TRAVAILLER *les vignes.* (Barante.)

— *Travailler en grand,* travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète : *Cet homme ne sait point* TRAVAILLER EN GRAND ; *il ne s'entend qu'aux détails.* (Acad.)

— Avec un compl. précédé de la prép. *à,* S'occuper, s'adonner à : TRAVAILLER À *son salut, à sa fortune.* TRAVAILLER À *la ruine de quelqu'un. Je* TRAVAILLE À *me débarrasser de lui.* (Acad.) TRAVAILLER AU *bonheur des hommes.* (Montesq.) *Il faut* TRAVAILLER À *nous débarrasser tout à fait.* (Volt.)

... Vous ne *travaillez* qu'à vous tromper tous deux.
(Dest.)

— *Travailler à ses pièces,* faire à tant la pièce, autant d'ouvrage que l'on peut, pour gagner davantage. ‖ *Travailler à la tâche,* faire une partie d'ouvrage pour un prix convenu. ‖ *Travailler à la toise,* travailler pour un prix convenu par toise.

— Transitiv. Soigner, exécuter avec soin : *Vous n'*AVEZ *pas assez* TRAVAILLÉ *ce mémoire.* TRAVAILLER *son champ, sa terre.* TRAVAILLER *ses vers.* (Acad.)

— Tourmenter, causer de la peine : *Cette fièvre le* TRAVAILLE *cruellement. L'inquiétude, la jalousie qui le* TRAVAILLE. (Acad.) *Les doutes horribles qui m'a-*

VAIENT TRAVAILLÉ *augmentèrent mon état maladif.* (H. de Balz.) *L'ambition ne me* TRAVAILLE *point.* (La Rochef.)

Un songe me *travaille.* (Corn.)

— Fam. par anal.

Ah ! le ministre ainsi se mêle de railler...
Dans un article, moi, je vais le *travailler.* (De la Ville.)

— Fig. Agiter, exciter au mécontentement, à la révolte : TRAVAILLER *les esprits, le peuple, l'armée. La génération nouvelle est animée de dispositions et de sentiments tout autres que ceux qui nous* ONT *si cruellement* TRAVAILLÉS. (Guizot.)

— Man. *Travailler un cheval,* l'exercer, le manier ou le fatiguer. ‖ *Travailler un cheval dans la main ou de la main à la main,* le changer de main; le conduire par le seul effet de la bride.

— En parl. de certaines matières, Façonner : *Ces gens-là* TRAVAILLENT *bien le fer. On ne peut pas mieux* TRAVAILLER *le marbre.* (Acad.)

— Par anal. TRAVAILLER *la pâte.*

— Exploiter : *Il y a environ trois cents ans que l'on* TRAVAILLE *les mines des Indes.* (Montesq.)

= **Se travailler,** v. pron. Se tourmenter, s'inquiéter, s'efforcer : *C'est un homme qui* SE TRAVAILLE *pour rien. Vous vous* TRAVAILLEZ *mal à propos. Il* SE TRAVAILLE *inutilement à chercher la pierre philosophale.* (Acad.) *C'est à force de nous* TRAVAILLER *pour augmenter notre bonheur, que nous le changeons en misère.* (J.-J. R.)

Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend, et s'enfle, et *se travaille,*
Pour égaler l'animal en grosseur. (La F.)

— Dans le m. sens, *Se travailler l'esprit, l'imagination.*

TRAVAILLEUR, EUSE, n. Pron. *tra-va-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui est adonnée au travail : *Ce n'est pas un fort habile ouvrier, mais il est grand* TRAVAILLEUR. *Employez cet homme-là pour les ouvrages que vous avez à faire, c'est un bon* TRAVAILLEUR. (Acad.) *Le travail est-il pour le* TRAVAILLEUR *un moyen toujours sûr d'avoir du pain, des vêtements, un logis ?* (Vitet.) *L'éducation doit polir le cœur de l'humble paysan et du pauvre* TRAVAILLEUR, *aussi bien que celui du riche.* (Dupanl.) *Les champs étaient couverts de* TRAVAILLEURS. (Did.) *Entre tous les* TRAVAILLEURS, *le laboureur devrait être le plus honoré.* (Dupin.)

— Absol. Au plur. Soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour le retranchement d'un poste, etc. : *On employa dix mille* TRAVAILLEURS *pour faire la circonvallation du camp. Les assiégés firent une sortie, et tombèrent sur les* TRAVAILLEURS. (Acad.)

— Adjectiv. *Elle fut à quinze ans une bonne fille, occupée,* TRAVAILLEUSE *et sédentaire.* (H. de Balz.) *Ils menaient une vie sobre et* TRAVAILLEUSE. (Id.)

TRAVAT, adj. et n. m. Pron. *tra-va.* — Man. Il se dit d'un cheval qui a des balzanes ou marques blanches aux deux pieds du même côté.

TRAVÉE, n. f. (*trabs,* poutre; lat.) Constr. Espace entre deux poutres, rempli par un certain nombre de solives : *Il y a tant de* TRAVÉES *à ce plancher.* (Acad.)

— Galerie supérieure d'une église, qui règne au-dessus des arcades de la nef; parce que, dans les anciennes constructions, ces galeries étaient de bois : *Se placer dans une* TRAVÉE. *Les* TRAVÉES *d'une chapelle.* (Acad.) *La nef se compose de grandes* TRAVÉES *à ogives très-évasées.* (Vitet.)

— *Les travées d'un pont de bois,* les parties de la charpente qui sont entre les files de pieux et qui forment les arches.

— *Travée de comble,* distance d'une ferme à l'autre. ‖ *Travée de balustres,* rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux. ‖ *Travée de grille,* rang de barreaux entre deux pilastres.

— Mar. Emplacement formé dans le fond d'un port par des pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est établi un fond de lambourdes sur lequel on retient submergées des pièces de mâture.

TRAVERS, n. m. (*transversum ;* lat.) Pron. *travèr.* — Étendue d'un corps considéré dans sa largeur : *Il s'en faut deux* TRAVERS *de doigts que ces planches ne se joignent.* (Acad.)

— Biais, irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre, etc. : *Il y a bien du* TRAVERS *dans ce bâtiment.*

— Mar. Flanc, côté d'un bâtiment.

— *Être par le travers,* se trouver dans la direction horizontale et perpendiculaire au milieu de la muraille du bâtiment.

— *Présenter son travers,* se dit d'un bâtiment qui laisse voir les mâts espacés.

— Fig. Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur : *Il a du* TRAVERS *dans l'esprit. Un jeune homme plein de* TRAVERS. *Se donner des* TRAVERS. (Acad.)

Sur des *travers* légers vous lui faisiez la guerre. (C. D.)

— Fam. *Donner dans le travers,* tomber dans l'inconduite, prendre des habitudes déréglées.

= **En travers,** loc. adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur : *Cette table n'est pas solide, il faut y mettre des barres* EN TRAVERS *pour qu'elle puisse servir.* (Acad.)

— Mar. *Être, se tenir, se mettre en travers,* être, se tenir, se mettre en panne.

— *Être en travers au courant, au vent,* se dit d'un bâtiment qui se présente de côté aux directions que suit le courant ou le vent en le croisant.

= **De travers,** loc. adv. De mauvais sens, à contre-sens, tout autrement qu'il ne faudrait; et alors il est souvent précédé de l'adverbe *Tout* : *Cela est mis* TOUT DE TRAVERS, *est fait* TOUT DE TRAVERS. *Il va* TOUT DE TRAVERS. *Il a les jambes* DE TRAVERS. (Acad.)

— Fig. *Cet homme prend* TOUT DE TRAVERS, *entend* TOUT DE TRAVERS. *Juger* TOUT DE TRAVERS. *Parler, répondre* TOUT DE TRAVERS. (Acad.)

Que lui fait mon avis, qu'il a pris *de travers ?* (Mol.)
Et quand la rime enfin se trouve au bout du vers,
Qu'importe que le reste y soit mis *de travers ?* (Boil.)

— Prov. et fig. *Mettre son bonnet de travers,* entrer en mauvaise humeur : *Ne lui parlez pas aujourd'hui, il* A MIS SON BONNET DE TRAVERS. (Acad.)

— *Cet homme a l'esprit de travers,* il a l'esprit mal fait, mal tourné.

— Obliquement : *Si vous mettez cela* DE TRAVERS, *vous ne le ferez pas passer.* (Acad.)

— Dans une direction oblique : *Une large bouche un peu* DE TRAVERS. (Did.)

— Fig. *Regarder quelqu'un de travers,* le regarder d'une manière qui marque du mécontement, de la colère, de l'aversion : *Je ne sais ce qu'il a contre moi, mais il me regarde* DE TRAVERS. (Acad.)

Jeter sur les railleurs un regard *de travers.* (Boil.)

= **A travers,** loc. prép. Au milieu, par le milieu : *Passer sa main* À TRAVERS *les barreaux. Aller* À TRAVERS *les bois,* À TRAVERS *les champs. Ils passèrent* À TRAVERS *les vaisseaux ennemis.* (Acad.) *L'Évangile lui avait montré l'âme* À TRAVERS *les sens, l'éternité derrière la vie ?* (V. Hugo.) *L'eau se filtre* À TRAVERS *les terres.* (Buff.) À TRAVERS *ces artifices, je découvre que...*

= **Au travers de,** loc. prép. Au milieu, parmi : *Il se fit jour* AU TRAVERS DES *ennemis. On voit le jour* AU TRAVERS DES *vitres, des châssis.* (Ac.) *Nous passâmes* AU TRAVERS DES *écueils.* (Fén.) *Il vous jettera tout* AU TRAVERS *d'une porte pour vous faire passer le premier.* (Boissy.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour. (Rac.)

— Fig. et fam. *A travers choux,* inconsidérément, sans jugement, sans aucun égard.

— De part en part : *Un coup d'épée* AU TRAVERS *du corps,* À TRAVERS *le poumon.* (Acad.)

— Fig. *Je vois clair* AU TRAVERS *de toutes ces finesses.* AU TRAVERS *de toutes ces suppositions, il est aisé de remarquer...* (Acad.)

= **A travers, au travers,** loc. adverb. : *L'un brise la toile, et l'autre passe* AU TRAVERS. (J.-J. Rouss.)

Discrètement, et d'une main habile,
En écartant le feuillage mobile,
L'œil et l'oreille avidement ouverts,
Elle regarde, elle écoute *au travers.* (Malfilâtre.)

= **A tort et à travers,** loc. adv. Sans discernement, inconsidérément : *Il frappe* À TORT ET À TRAVERS. (Acad.) *Je me moque de tout ceux qui parlent* À TORT ET À TRAVERS *de ce qu'ils n'ont point vu.* (Volt.)

= **Par le travers,** loc. prép. Mar. A la hauteur, vis-à-vis, à l'opposite : *La flotte était* PAR LE TRAVERS *de tel cap.* (Acad.)

= **Syn.** À TRAVERS, AU TRAVERS. Ces deux locutions prépositives ne se construisent pas de la même manière.

— *Au travers* veut toujours la préposition *de* : *Nous passâmes* AU TRAVERS DES *écueils, et nous vîmes de près toutes les horreurs de la mort.* (Fén.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour. (Rac.)

— *A travers* est toujours immédiatement suivi du terme qu'il régit : *Nous n'apercevons la vérité qu'*À TRAVERS LE VOILE *de nos passions.* (St-Évrem.) À TRAVERS LES MURMURES *flatteurs des courtisans, Sully faisait entendre la voix de la vérité.* (Thom.)

— Comme il n'y a pas dans les langues de mots dont la synonymie soit absolue, il faut nécessairement qu'il y ait une différence de sens entre ces deux expressions ; certains grammairiens l'ont signalée, mais d'autres l'ont contestée. L'Académie toutefois dit qu'on emploie *à travers* pour désigner *un passage qu'on se procure entre des obstacles, ou en traversant ou en pénétrant un obstacle.*

C'est, en effet, la distinction qu'on doit établir entre ces deux locutions.

TRAVERSAGE, n. m. Techn. Façon qu'on donne à une étoffe de laine quand on la tend par l'envers.

TRAVERSANT, part. prés. du v. Traverser.

TRAVERSANT, n. m. Pron. *tra-ver-çan.* — Pêch. Sorte de filet qu'on enfouit dans le sable, lorsque la mer est basse, et à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance.

— Techn. Fléau de la balance commune.

TRAVERSE, n. f. (*transversus ;* lat.) Pièce de bois qu'on met en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir : *Les* TRAVERSES *d'une porte, d'une fenêtre.* (Acad.)

— *Traverses d'une grille,* barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux.

— Chem. de fer. Pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets.

— Art milit. Tranchée qui se fait dans le fossé d'une place assiégée, ou pour le passer, ou pour empêcher qu'on ne le passe.

— Retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps et pour n'être pas enfilé.

— *Traverse de chemin couvert,* solives de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui mettent à l'abri de l'enfilade.

— *Chemin de traverse,* route particulière qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte : *Vous trouverez un chemin de* TRAVERSE *qui va de tel lieu à tel autre.* (Acad.)

— Fig. *Il y a, pour arriver aux dignités, des chemins détournés ou de* TRAVERSE *qui sont les plus courts.* (La Br.)

— *Rue de traverse,* petite rue qui va d'une grande rue à une autre.

— Jeu. *Des paris de traverse,* des paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— Mar. Banc de sable, de vase ou de gravier, à l'entrée d'un port, d'une rade ou d'une baie.

— Ouragan de peu de durée.

— Pêch. *Traverse des bourdigues,* cloisons se dirigeant l'une vers l'autre, formant des espèces de goulets.

— Fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers : *Il a eu bien des* TRAVERSES. *Malgré toutes les* TRAVERSES *qu'il a eues. Après tant de* TRAVERSES. (Acad.) *Il faut s'armer de patience dans cette vie, et tâcher d'être insensible aux* TRAVERSES. (Volt.)

= **A la traverse,** loc. adv. Il se dit de ce qui survient inopinément et apporte quelque obstacle : *Notre marché eût été conclu, si un tel ne fût venu* À LA TRAVERSE, *ne se fût par jeté* À LA TRAVERSE. (Acad.)

TRAVERSÉ, ÉE, part. prés. du v. Traverser : *L'Océan étonné de se voir* TRAVERSÉ *tant de fois en des appareils si divers.* (Boss.) *Un pays couvert de chênes et de sapins,* TRAVERSÉ *par des fleuves d'une imposante beauté.* (Mad. de Staël.)

— Fam. *Un homme tout traversé de la pluie,* tout trempé, tout mouillé par la pluie.

— Fig. *Ruiné, décrié,* TRAVERSÉ, *Catilina se trouva dans un état où il lui était moins facile de gouverner la république que de la détruire.* (Vauv.) *Si vous tardez plus longtemps, vous serez peut-être* TRAVERSÉ *dans vos desseins.* (Campistr.) *Mon cher ange, nos amours sont furieusement* TRAVERSÉES. (Volt.)

Par ma faute, mes vœux seraient-ils *traversés ?*
(Desmahis.)

J'oubliai mon amour, par le sien *traversé.* (Rac.)

— Man. *Un cheval bien traversé,* un cheval fort du dessous et large du poitrail.

— Néol. Agité, troublé, hérissé d'obstacles : *Il y a des époques si* TRAVERSÉES *que l'indulgence pour toutes les opinions politiques n'est pas seulement sagesse, c'est justice.* (Dupanl.)

TRAVERSÉE, n. f. Mar. Trajet par mer d'une terre à une autre terre éloignée : *La* TRAVERSÉE *de Bordeaux à Saint-Domingue. Une* TRAVERSÉE *de vingt jours.* (Acad.) *Notre* TRAVERSÉE *fut très-heureuse.* (Barthél.)

— Tout voyage par mer déterminé d'un lieu à un autre : *La* TRAVERSÉE *de Bordeaux à Lisbonne.* (Acad.)

— Par anal. Voyage à travers pays : *Pendant sa* TRAVERSÉE *de la France, on ne lui permit pas de descendre de voiture.* (Chateaubr.)

TRAVERSER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*transverso.*) Passer à travers, d'un côté à l'autre : TRAVERSER

une province. TRAVERSER *une campagne, une forêt, un marais.* TRAVERSER *une rivière à la nage.* (Acad.)

— Mar. *Traverser la lame,* la prendre de bout, en allant de l'avant.

— *Traverser une ligne, un ordre de marche* ou *de combat,* passer d'un côté à l'autre de cette ligne, entre deux vaisseaux qui se suivent.

— Être au travers de quelque chose : *La grande route* TRAVERSE *son domaine. La Seine traverse Paris.* (Acad.) *Des ruisseaux qui* TRAVERSENT *la prairie.* (J.-J. R.)

— Passer rapidement à travers : *Le boulet* TRAVERSA *les rangs.*

— Percer de part en part : *La pluie* A TRAVERSÉ *son manteau, ses habits. Une balle lui* A TRAVERSÉ *le bras.* (Acad.)

— Fig. Susciter des obstacles pour empêcher le succès de quelque entreprise : TRAVERSER *un dessein.* TRAVERSER *une entreprise.* (Acad.)

Il vient pour *traverser* ce maudit mariage. (Regn.)

— Par anal. Contrarier :

O bienheureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
Dont l'inutile soin *traverser* nos plaisirs ! (Racan.)
Vous verrai-je toujours *traverser* tous mes vœux ?
(J.-B. R.)

— Technol. Corroyer, scier ou raboter le bois en travers, dans sa largeur. || Chez les cartiers, séparer les coupeaux en divisant la feuille en quatre parties égales. || *Traverser les queues,* faire venir, au moyen des chardons, la laine aux endroits où une couverture était cousue.

= **Se traverser,** v. pron. Être traversé : *Cette rivière peut* SE TRAVERSER *à la nage.*

— Man. *Ce cheval se traverse,* ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sous la même ligne qu'il doit décrire : *Ce cheval* SE TRAVERSE *des hanches ; cet autre* SE TRAVERSE *des épaules.* (Acad.)

— Mar. *Ce navire se traverse,* il présente le côté.

— Fig. Se susciter mutuellement des obstacles.

TRAVERSIER, IÈRE, adj. Pron. *tra-vèr-cié, cièr.* — Qui traverse ; il n'est guère usité que dans les dénominations suivantes.

— Mar. *Vent traversier,* vent qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu à un autre.

— *Barque traversière,* barque qui sert habituellement à traverser d'un endroit à un autre peu éloigné.

— Mus. *Flûte traversière,* flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres. || On l'appelle aussi *flute allemande,* et simpl. *flûte.*

TRAVERSIER, n. m. Mar. Sorte de chasse-marée ponté, à trois voiles.

TRAVERSIÈRE, n. f. Pron. *tra-vèr-cièr.* — Mar. Sorte de pantoire doub. fixée au diamant d'une ancre pour la traverser.

TRAVERSIN, n. m. Pron *tra-vèr-çain.* — Chevet, oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on pose l'oreiller ou les oreillers : *Ce* TRAVERSIN *n'est pas assez haut.* (Acad.)

— *Faux traversin,* oreiller long que l'on met au pied du lit, pour faire symétrie avec celui qui est placé à la tête.

— Mar. Pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment : TRAVERSIN *des bittes,* TRAVERSIN *de linguet.* TRAVERSIN *d'écoutilles.*

— Pièces de bois placées en travers sur les élongis des mâts, et qui portent les hunes.

— Techn. Pièce de bois qui sert à former le fond d'une futaille. || Pièce de bois à la tête et à la queue d'un train flottant.

TRAVERSINE, n. f. Pron. *tra-vèr-cinn.* — P. et chauss. Solive qu'on entaille dans les pilotis pour former un radier d'écluses.

— *Maîtresses traversines,* celles qui portent sur les seuils des fondations.

— Navig. Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre.

TRAVERSINER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tra-vèr-ci-né.* — Techn. Placer et attacher des bûches à la tête et à l'extrémité d'un train à flotter.

TRAVERTIN, n. m. Pron. *tra-vèr-tain.* — Pierre calcaire des environs de Tivoli, en Italie : *Les édifices de Rome sont construits en* TRAVERTIN. (Acad.) *Le Colysée est bâti presque en entier de blocs de* TRAVERTIN, *assez vilaine pierre remplie de trous comme le tuf et d'un blanc tirant sur le jaune.* (Stendhal.)

TRAVESTI, IE, part. pass. du v. Travestir : *Combien, dans le monde, de scélérats* TRAVESTIS *en gens d'honneur !* (Bourdal.)

Apollon *travesti* devant un Tabarin. (Boil.)

— Par anal. : *Il voyait toutes ses intentions, tous ses décrets* TRAVESTIS *en attentats contre les lois du pays.* (Mérim.)

— Fig. *L'Énéide* TRAVESTIE. *La Henriade* TRAVESTIE. (Acad.)

TRAVESTIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*trans,* de l'autre côté, et *vestis,* habillement ; lat.) Pron. *tra-vèss-tir.* — Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition : *On le* TRAVESTIT *en femme pour le sauver de prison.* (Acad.)

— Par anal. : *Il* A TRAVESTI *ses dieux et ses déesses en petits-maîtres et en précieuses.* (Biot.)

— Fig. *Travestir un auteur, un ouvrage,* en faire une sorte de traduction libre : *J'estime autant qu'un autre les sublimes génies que vous* TRAVESTISSEZ. (Montesq.)

— Parodier, rendre comique, burlesque, un ouvrage sérieux : *Scarron* A TRAVESTI *Virgile.*

— *Travestir la pensée de quelqu'un,* l'interpréter mal ; la rendre d'une manière inexacte, infidèle.

= **Se travestir,** v. pr. Se déguiser en prenant l'habit d'une autre condition : *Il* SE TRAVESTIT *souvent. Il* SE TRAVESTIT *en moine.* (Acad.)

— Mor. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère : *C'est un scélérat qui fait le dévot, il se* TRAVESTIT. *Il a le don de* SE TRAVESTIR *comme il lui plaît.* (Acad.)

TRAVESTISSEMENT, n. m. Pron. *tra-vèss-tiss-man.* — Déguisement : *Son* TRAVESTISSEMENT *ne lui a pas réussi. L'acteur, dans ce rôle, prend plusieurs* TRAVESTISSEMENTS. (Acad.)

TRAVON, n. m. Construct. Pièce de charpente qui couronne la file des pieux d'une palée de pont et qui porte les poutrelles des travées.

TRAVURE, n. f. Navig. Petit retranchement à la quille d'un bateau foncet, où l'on fait la cuisine.

TRAYON, n. m. (*trahere,* tirer ; lat.) Pron. *trè-ion.* — Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., que l'on prend dans les doigts pour traire le lait : *Chacune des deux mamelles de la vache porte deux mamelons ou* TRAYONS, *souvent suivis en arrière d'un troisième qui n'est que rudimentaire.* (Lecoq.)

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIENNE,** adj. f. Droit rom. Il ne s'emploie que dans cette locution, *Quarte trébellianique* ou *trébellienne,* quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité.

TRÉBUCHANT, part. prés. du v. Trébucher.

TRÉBUCHANT, ANTE, adj. En parl. de monnaies d'or et d'argent, qui trébuche ; qui est de poids : *Ces pièces de monnaie sont* TRÉBUCHANTES. (Acad.)

— Substantiv. Poids : *Cette pièce de monnaie a le* TRÉBUCHANT.

TRÉBUCHEMENT, n. m. Action de trébucher. || Peu usité.

TRÉBUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*traboccare ;* ital.) Faire un faux pas : *Il ne peut faire un pas sans* TRÉBUCHER. *Une pierre le fit* TRÉBUCHER. (Acad.) *Je me heurtai contre un mur qui me fit* TRÉBUCHER. (Dest.)

Ami ! gardez-vous de fléchir,
De *trébucher* au seuil qui nous reste à franchir. (V. H.)

— Fig. Avoir une marche incertaine ; broncher :

Un ouvrage
Où la droite raison *trébuche* à chaque page. (Boil.)

— Fig. *Trébucher dans une affaire,* broncher, faire un faux pas dans une affaire.

— Tomber : *Le pont fondit sous leurs pieds, et ils* TRÉBUCHÈRENT *dans la rivière.* (Acad.)

— Fig. *Trébucher du faîte des grandeurs,* tomber du faîte des grandeurs.

— En parl. d'une chose qu'on pèse, Emporter par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée : *Ce n'est pas assez qu'une pièce de monnaie d'or soit entre deux fers, il faut qu'elle* TRÉBUCHE. (Acad.)

TRÉBUCHET, n. m. Pron. *tré-bu-chè.* — Chass. Piège en forme de cage, dont on se sert pour attraper des oiseaux : *Cet oiseau a donné dans le* TRÉBUCHET, *a été pris au* TRÉBUCHET. (Acad.)

— Fig. *Les hommes sont comme les oiseaux ; ils se laissent prendre au même* TRÉBUCHET *où l'on en a déjà pris tant d'autres.* (Fonten.)

Notre maîtresse ailleurs, en ses nobles projets,
Peut à d'autres oiseaux tendre ses *trébuchets.* (Regn.)

— Prov. et fig. *Prendre quelqu'un au trébuchet,* l'amener par adresse à faire une chose qui lui est désavantageuse, ou qui est contraire à ce qu'il avait résolu : *J'aime mieux me battre avec les gens que de les prendre au* TRÉBUCHET. (Vitet.)

— Techn. Petite balance pour peser des monnaies ou autres objets d'un poids léger : *Peser des espèces au* TRÉBUCHET. *Ce* TRÉBUCHET *est juste, n'est pas juste.* (Acad.)

TREDAME, interj. (*par Notre-Dame.*) Anc. Jurement de colère : TREDAME, *monsieur, est-ce que Mme Jourdan est décrépite ?* (Mol.)

TRÉFAU, n. m. (*tres,* trois ; *focus,* foyer ; lat.) Vulg. Grosse bûche que dans quelques campagnes on met au feu le soir de la veille de Noël : *Le* TRÉFAU *doit durer trois jours.*

TRÉFILÉ, ÉE, part. pass. du v. Tréfiler : *Argent, or* TRÉFILÉ.

TRÉFILER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trans,* à travers ; *filum,* fil ; lat.) Techn. Passer du fer ou du laiton par la filière : *On lamine, on* TRÉFILE *le fer, le cuivre, le zinc.* (Ch. Dupin.)

— Absol. Tirer le laiton à la filière.

= **Se tréfiler,** v. pr. Être tréfilé.

TRÉFILERIE, n. f. Fabrique où l'on tréfile.

— Machine pour tirer le laiton à la filière.

TRÉFILEUR, n. m. Ouvrier qui tréfile.

TRÈFLE, n. m. (τρεῖς, trois ; et φύλλον, feuille ; gr.) Pron. *trèfl.* — Plante herbacée de la famille des Légumineuses, qui vient naturellement dans les prés, ou qu'on sème dans les prairies artificielles ; ses feuilles, de forme ronde, sont attachées trois à trois à une même queue : *C'est une bonne herbe pour les chevaux, que le* TRÈFLE. (Acad.) *Le* TRÈFLE, *loin d'épuiser la terre, lui procure une nouvelle dose de fertilité.* (Boussingault.)

— *Trèfle d'eau,* plante aquatique, qui ressemble au trèfle par la disposition de ses feuilles.

— J. de cartes. Celle des quatre couleurs qui est marquée d'une figure ressemblant à la feuille du trèfle : *Roi, dame, valet, dix de* TRÈFLE. *Il a tous les* TRÈFLES. (Acad.)

— Archit. Ornement imité de la feuille de trèfle : *La façade est évidée de deux grandes roses à jour, et blasonnés d'écussons inscrits dans les* TRÈFLES *de ses ogives.* (Th. Gaut.)

— Artill. Fourneau de mine, fait en forme de trèfle.

— Art vétér. Partie libre d'une dent, présentant trois tubercules qui imitent assez bien la forme d'un trèfle : *A un an, les pinces de la mâchoire inférieure du cheval commencent à s'user, et à deux ans leur* TRÈFLE *a disparu.* (Lecoq.)

TRÉFLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un trèfle.

— Numism. Il se dit d'une médaille, d'une pièce de monnaie qui a été frappée à plusieurs reprises et qui présente une double empreinte.

— Blas. Qui se termine en trèfle : *Croix* TRÉFLÉE.

— Archit. *Croisée tréflée,* celle qui a la forme d'un trèfle, qui est ornée de trèfles.

— Artill. *Mine tréflée,* espèce de mine à trois fourneaux en forme de trèfle.

TRÉFLER, v. tr. ou act. 1re conj. — Il change l'é en è ouvert devant une syllabe muette. *Je trèfle ; je trèflerai ; nous trèflerions, etc.* — Monn. Faire un mauvais rengrènement d'une monnaie ou d'une médaille ; doubler l'effigie.

TRÉFONCIER, n. m. Pron. *tré-fon-cié.* — Cout. Propriétaire du fonds et du tréfonds.

— Anc. Propriétaire de bois sujets à certains droits.

TRÉFONDRE, v. intr. ou neut. 4e conj. Techn. Fondre de part en part en soudant ; souder aussi bien en dedans qu'en dehors.

TRÉFONDS, n. m. (*tres,* trois ; lat. ; et *fonds.*) Pron. *tréfon.* — Cout. Fonds qui est sous le sol, et qu'on possède comme le sol même : *Vendre le fonds et le* TRÉFONDS. (Acad.) || On écrit aussi, *Très-fonds.*

— Fig. et fam. *Savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire,* la posséder parfaitement.

TREILLAGE, n. m. Pron. *trè-iaj.* — Jardin. Assemblage de perches, de lattes ou d'échalas, posés horizontalement et verticalement, et liés par petits carrés, pour former des berceaux, des palissades ou des espaliers : *Il a fait faire un* TREILLAGE. *Un mur garni de* TREILLAGE. *Cette allée est terminée par un grand berceau de* TREILLAGE, *par un pavillon de* TREILLAGE. (Acad.) *Ne craignez rien, le* TREILLAGE *est bon.* (C. Del.)

Le chèvrefeuille, uni par un lien
Monte, s'accroche et s'enlace en *treillage.* (Campenon.)

TREILLAGER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *trè-ia-jé.* — Il prend l'e muet euphon. après le rad. *treillag* toutes les fois que la termin. commence par un *o* ou un *a* : *nous treillageons ; il treillagea.* — Techn. Garnir de treillage.

TREILLAGEUR, n. m. Pron *trè-ia-jeur.* — Techn. Ouvrier qui fait des treillages ou des treillis.

TREILLE, n. f. (*trichila,* berceau de vignes ; lat.) Pron. *trè-y.* — Berceau ou couvert fait de ceps de vignes entrelacés et soutenus par un treillage, par

des perches, etc. : *Sous la* TREILLE. *Les grappes qui pendent à la* TREILLE. (Acad.)

Les treilles fléchissent sous leurs grappes mûries !
(Lamart.)

— Cep de vigne qui monte contre une muraille ou contre un arbre : *Les coteaux sont couverts de bois ; de* TREILLES *et de vignes.* (Lam.)

— *Une treille de verjus, de muscat*, une treille qui produit du verjus, du muscat.

— Fig. *Le jus de la treille*, le vin :

...Celui-ci, plein du *jus de la treille*,
Avait laissé ses sens au fond d'une bouteille. (La F.)

— Pêche. Espèce de filet tendu sur deux portions de cercle qui se croisent ; on s'en sert pour prendre des chevrettes.

TREILLIS, n. m. (*trilix*, d'un triple tissu ; lat.) Pron. *trè-yi*. — Jardin. Ouvrage de métal ou de bois qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture sans intercepter l'air ni la vue : TREILLIS *de fer pour un parloir. Il y a un* TREILLIS *de bois à cette fenêtre. Des jours de souffrance garnis de* TREILLIS. (Acad.)

Il dit au loup par un *treillis* :
Ami, je vais sortir. (La F.)

— Techn. Sorte de toile gommée, lisse et luisante : TREILLIS *noir. Veste de* TREILLIS. (Acad.)

— Espèce de grosse toile dont on fait des sacs, et dont s'habillent les paysans, les manœuvres, etc.

— Diplom. *Lettres en treillis*, caractères ornés de nombreux entrelacs, en usage au quatorzième siècle.

— Peint. Châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux, et qui sert à copier des tableaux que l'on veut faire ou plus grands ou plus petits.

TREILLISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Treillisser : *Fenêtre* TREILLISSÉE. (Acad.)

Des jardins de mur *treillissé*,
La nuit l'invite à l'escalade. (Pir.)

— Blas. Il se dit de bandes appliquées les unes sur les autres et souvent clouées.

TREILLISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *trè-yi-sé*. — Techn. Garnir de treillis de bois ou de métal : TREILLISSER *une fenêtre*. (Acad.)

TREIZE, adj. des 2 g. (*tredecim* ; lat.) Pron. *trèz*. — Dix et trois : TREIZE *personnes. Cette étoffe coûte* TREIZE *francs l'aune. Ceux qui ont l'esprit faible et superstitieux, évitent d'être* TREIZE *à table.* (Acad.) *La longeur totale des merles solitaires est de huit à neuf pouces, leur vol de douze à* QUATRE, *leur queue de trois, leur pied de* TREIZE *lignes, leur bec de quinze.* (Buff.)

— Treizième : *Chapitre* TREIZE. *Louis* TREIZE. *Grégoire* TREIZE.

— N. m. Le nombre treize : *Le produit de* TREIZE *multiplié par deux.* (Acad.) ‖ On dit de même : *Le nombre, le numéro treize.*

— *Le treize du mois*, le treizième jour du mois.

— Jeu. Sorte de jeu de hasard, qui se joue avec cinquante-deux cartes.

TREIZIÈME, adj. des 2 g. Pron. *trè-ziém*. — Qui suit immédiatement le douzième : *Il est le* TREIZIÈME *sur la liste. Ce passage est dans le* TREIZIÈME *chapitre de tel livre. Le* TREIZIÈME *jour du mois. La* TREIZIÈME *partie.* (Acad.) *Dans sa* TREIZIÈME *année il quitta la maison paternelle.* (Boss.)

— N. m. *Le treizième du mois*, le treizième jour du mois. ‖ On dit plutôt, *Le treize du mois.*

— Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en treize parties égales : *Payer le* TREIZIÈME.

— Comm. Treizième objet accordé gratis par douzaine achetée : *Quand on vend quelque chose à la douzaine, on donne ordinairement le* TREIZIÈME. (Acad.)

— N. f. Mus. Intervalle composé d'une octave et d'une sixte, et formé de treize tons ou demi-tons.

TREIZIÈMEMENT, adv. Pron. *trè-ziém-man*. — En treizième lieu.

TRÉJETAGE, n. m. Techn. Action de transvaser le verre fondu.

TRÉLINGAGE, n. m. Pron. *tré-lain-gaj*. — Mar. Sorte de bridure, filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord, dans les bâtiments à traits carrés, et leur donne les moyens de supporter, sans fléchir, l'effort des gatiites.

TRÉLINGUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tré-lain-ghé*. — Mar. Faire le trélingage ; faire usage d'un cordage à plusieurs branches : *On* TRÉLINGUE *durant les gros temps.*

TRÉLUCHER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tré-lu-ché*. — Mar. Changer une voile en virant de bord.

TRÉMA, adj. des 2 g. et des 2 nombres. (τρῆμα, trou ; gr.) Pron. *tré-ma*. — Il se dit d'une voyelle accentuée de deux points avertissant qu'elle se détache de la voyelle qui la précède ou qui la suit. Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles, ë, ï, ü (poëte, naïf, ïambe, Saül). *Un* ë TRÉMA. *Un* ï TRÉMA. *Un* ü TRÉMA. (Acad.)

— N. m. Il se dit de ces deux points : *Mettez un* TRÉMA *sur cet* i. (Acad.)

— **Gramm.** Le *tréma*, qu'on nomme aussi *dièrèse*, consiste en deux points placés horizontalement sur la seconde lettre d'une voyelle double : il indique qu'au lieu de prononcer ces deux voyelles d'une seule émission de voix, il faut les séparer dans la prononciation ; ainsi on met le tréma sur *judaïque, prosaïque, coïncider, héroïne, haïr, ambiguë, ciguë*, afin que chacune des voyelles *ai, oi, ue*, se prononce, ce qui n'a pas lieu dans les mots *dais, je sais, coin, je hais, brigue, intrigue.*

TRÉMAILLER, n. m. Chass. Filet à prendre des cailles.

TRÉMATODON, n. m. Bot. Genre de mousses.

TREMBLAIE, n. f. Pron. *tran-blè*. — Lieu planté de trembles.

TREMBLANT, part. pr. du v. Trembler.

TREMBLANT, ANTE, adj. Pron. *tran-blan*.

— Qui éprouve l'impression du froid ou de la fièvre : *Il est pâle et* TREMBLANT. *Il était tout* TREMBLANT *de froid.* (Acad.)

— Qui tremble, qui est agité par le vent :

La mer tombe et bondit sur ses rives *tremblantes*.
(St-Lamb.)

Ce vieux foyer noirci
Où mes *tremblantes* mains se réchauffaient ensemble.
(C. Del.)

— Qui chancelle par faiblesse, par suite de vieillesse ou de maladie : *Avoir la tête* TREMBLANTE. (Acad.) *Ses jambes* TREMBLANTES *refusaient presque de le soutenir.* (H. de Balzac.)

...Mes genoux *tremblants* se dérobent sous moi. (Rac.)

— *Pont tremblant*, pont peu solide.

— *Écriture tremblante*, celle dont les contours sont affectés de tremblements.

Sous la feuille *tremblante* un zéphyr vous éveille. (Del.)

— Vacillant : *Les étoiles étincelaient au sein de la mer, qui répétait ses images* TREMBLANTES. (B. de St-P.)

— Qui éprouve un sentiment de trouble : *Une voix* TREMBLANTE. (Acad.)

TREMBLE, n. m. (*tremulus* ; lat.) Pron. *tranbl*. — Bot. Espèce de peuplier dont les feuilles tremblent au moindre vent : *Je ne distingue pas le seigle du blé, ni le peuplier du* TREMBLE. (H. de Balz.)

TREMBLE, n. f. Pron. *trambl*. — Zool. Nom vulgaire de la Torpille.

TREMBLÉ, ÉE, adj. Il n'est guère usité que dans les locutions suivantes : *Écriture* TREMBLÉE, écriture tracée par une main tremblante. ‖ *Lignes* TREMBLÉES, celles qui ne sont pas droites, qui se ressentent d'un tremblement de la main.

= **Tremblé**, n. m. Typogr. Filet serpentant, alternativement gras et maigre : *Un* TREMBLÉ. (Acad.)

TREMBLEMENT, n. m. Agitation de ce qui tremble : *Il lui prit un grand* TREMBLEMENT. *Il a un* TREMBLEMENT *dans le bras droit. Il eut un* TREMBLEMENT *par tout le corps.* (Acad.)

— *Tremblement de terre*, secousse qui ébranle violemment la terre : *La Sicile est sujette à de grands* TREMBLEMENTS DE TERRE. (Acad.) *Les* TREMBLEMENTS DE TERRE *qui s'étendent fort loin sont presque toujours accompagnés de bruits souterrains.* (Buff.) *En 1537 il y eut une éruption du Vésuve qui causa un* TREMBLEMENT DE TERRE *dans toute la Sicile pendant douze jours.* (Id.)

— Mus. Sorte de cadence précipitée : *Il faut faire un* TREMBLEMENT *sur cette note.* (Acad.)

— Pathol. Agitation faible et involontaire d'un des membres, attribuée à la contraction et au relâchement alternatifs des muscles : *Le* TREMBLEMENT *a lieu dans le frisson des fièvres intermittentes ; il est quelquefois déterminé par l'usage du café et des liqueurs alcooliques.* (Chomel.)

— Fig. Grande crainte : *Le* TREMBLEMENT *qu'il a eu des suites de l'entreprise l'a empêché de s'y hasarder.* (Acad.) *Sa vue seule les agita d'une sorte de* TREMBLEMENT *nerveux.* (Mich.)

TREMBLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*tremulare* ; lat.) Pron. *tran-blé*. — Être agité, être mû par de fréquentes secousses : *Les feuilles des arbres* TREMBLENT *au moindre vent. La tête, la main, les jambes lui* TREMBLENT. TREMBLER *de peur.* TREMBLER *depuis les pieds jusqu'à la tête. Il* TREMBLAIT *comme la feuille. La voix lui* TREMBLE. (Acad.)

Je sens *trembler* la terre. (Rac.)
Ma voix *tremble* de froid. (Guir.)

— Prov. *Trembler comme la feuille*, trembler beaucoup.

— En parl. des choses. S'ébranler facilement : *On ne peut avec sûreté passer sur ce plancher, sur ce pont, il* TREMBLE. (Acad.)

— Fig. Craindre, appréhender, avoir grand'peur : *Toute la terre* TREMBLAIT *devant lui. Je* TREMBLE *de peur que cela n'arrive. Je* TREMBLE *que cela n'arrive. Je* TREMBLE *d'avouer, etc. Je* TREMBLE *pour vous.* (Acad.) *Vous avez conservé l'enveloppe ; je* TREMBLAIS DE PEUR *que vous ne l'eussiez jetée.* (Vitet.)

...A ce nom fatal, je *tremble*, je frissonne. (Rac.)
Un conjuré qui *tremble* est bien près de périr. (J. Chén.)
Qu'ils *tremblent* à leur tour pour leurs propres foyers.
(Rac.)

— *Faire trembler*, donner de la crainte, de la frayeur : *Il* FAIT TREMBLER *toute l'Europe.* (Acad.) *Avec une petite armée, il* FIT TREMBLER *les Perses de l'Asie Mineure.* (Boss.) *Il ne connaissait d'autre plaisir que celui de* FAIRE TREMBLER *l'Europe.* (Volt.)

Le bruit de votre maladie
A *fait trembler* pour votre vie. (La F.)

— Transitiv. *Trembler la fièvre*, Être dans le frisson de la fièvre.

TREMBLEUR, EUSE, n. Pron. *tran-bleur, bleuz*. — Celui, celle qui tremble.

— Fig. Personne trop circonspecte, trop craintive : *Vous ne l'engagerez jamais dans cette affaire, c'est un* TREMBLEUR. (Acad.)

J'écorchai, déchirai le troupeau des *trembleurs*. (C. Del.)

— Nom que l'on donne à certains enthousiastes religieux appelés *Quakers* par les Anglais.

— Zool. Espèce de singe du genre sapajou.

TREMBLOTANT, part. prés. du v. Trembloter.

TREMBLOTANT, ANTE, adj. Qui éprouve légèrement le sentiment du froid, de la fièvre : *Je le trouvai tout* TREMBLOTANT *de froid.* (Acad.)

Sous leurs corps *tremblotants* leurs genoux s'affaiblissent. (Boil.)

— Qui paraît trembloter : *Une voix* TREMBLOTANTE. *Les perroquets et les piverts prédisent aux Indiens la pluie par des sifflements* TREMBLOTANTS. (Chateaubr.)

TREMBLOTER, v. intr. 1re conj. (dimin. de *trembler*.) Pron. *tran-blo-té*. — Fam. Trembler un peu : *Le froid le faisait* TREMBLOTER. *Il a eu peu de frisson, il* A *seulement* TREMBLOTÉ. (Acad.) *Ses pauvres petits membres amaigris par la faim* TREMBLOTENT *de froid.* (Lamen.)

Il eut encore hier la fièvre et la migraine,
Et, sans les prompts secours qu'on prit soin d'apporter,
Il serait sur son lit peut-être à *trembloter*. (Boil.)

TREMELLE, n. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, appartenant à la famille des champignons.

TRÉMIE, n. f. (*trimodia*, trois boisseaux ; lat.) Techn. Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine : *La* TRÉMIE *est pleine.* (Acad.)

— Vaisseau en forme de pyramide renversée dont le dessus est de cuir et le dessous en treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en y passant.

— Mesure dont on se sert pour le sel.

— Sorte de boîte dans laquelle on donne à manger aux faisans parqués.

— Constr. Espace réservé dans un plancher pour porter l'âtre d'une cheminée.

TRÉMIÈRE, adj. f. Pron. *tré-mier*. — Il n'est usité que dans cette dénomination, *Rose trémière*, espèce de grande mauve dont la fleur a quelque ressemblance avec la rose : *Dans tous les coins du jardinet, des gerbes de* ROSES TRÉMIÈRES *éclataient comme les bouquets d'un feu d'artifice.* (V. Hugo.)

TREMION, n. m. Pron. *tré-mion*. — Construct. Barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

TRÉMOIS, n. m. Pron. *tré-moa*. — Agricult. Menu blé ; blé de mars qui ne reste que trois mois en terre.

— Mélange de grains que l'on sème au printemps pour les bestiaux.

TRÉMOLO, n. m. (m. ital.) Mus. Tremblement ; effet produit par les instruments à archet, en multipliant les vibrations avec rapidité : *Le* TRÉMOLO *est un des moyens les plus puissants de la musique dramatique.*

TRÉMOUSSEMENT, n. m. Pron. *tré-mouss-man*. — Action de se trémousser : TRÉMOUSSEMENT *des ailes, du corps.* TRÉMOUSSEMENT *des membres.* (Acad.) *Le bourdonnement que les abeilles produisent en volant ne paraît pas entièrement dû au* TRÉMOUSSEMENT *des ailes.* (C. Duméril.)

TRÉMOUSSER, v. intr. ou neut. 1re conj. En parl.

de quelques mouvements d'oiseaux, Agiter vivement : *Ces oiseaux* TRÉMOUSSENT *de l'aile.* (Acad.)

— Anc. Transitiv. Dans le m. sens :

Sur ce vert alizier, vois ces deux tourterelles
Se chercher, s'approcher et *trémousser* leurs ailes. (Segr.)

= **Se trémousser**, v. pron. Remuer, se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier : *Ce n'est pas là danser, ce n'est que* SE TRÉMOUSSER. *Ce chien* SE TRÉMOUSSE. (Acad.) *Voilà qui n'est point sot ; et ces gens-là* SE TRÉMOUSSENT *bien.* (Mol.) *Il n'y a point de femme qui* SE TRÉMOUSSE *dans un bal avec plus de noblesse, de vivacité, de légèreté.* (Regn.)

— Fig. et fam. Faire des démarches, prendre des soins, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire : *Donnez ordre à tout,* TRÉMOUSSEZ-VOUS *un peu. Il* SE TRÉMOUSSE *fort.* (Acad.)

TREMPAGE, n. m. Pron. *tran-paj.* — Techn. Action de mouiller, d'imbiber d'eau un corps en le plongeant dans l'eau.

— Typogr. Action de tremper le papier pour l'impression.

TREMPE, n. f. (*temperare ;* lat.) Pron. *tranp.* — Techn. Action, manière de tremper le fer : *Cet homme entend bien la* TREMPE *du fer.* (Acad.) *La* TREMPE *change la forme des pièces minces d'acier.* (Buff.) *Le sabre gaulois était de si mauvaise* TREMPE *qu'il pliait du premier coup.* (Mich.)

— Qualité que le fer contracte quand on le trempe : *Cette épée est d'une bonne* TREMPE. *La* TREMPE *de cet acier est excellente.* (Acad.)

— *Faire la trempe,* tremper l'acier dans de l'eau fraîche, pour en resserrer les pores, après qu'il a été chauffé à un certain degré.

— Fig. Constitution du corps de l'homme : *Rien ne peut altérer sa santé, c'est un corps d'une bonne* TREMPE, *d'une* TREMPE *excellente.* (Acad.)

— Qualité particulière de l'âme, du caractère : *Un esprit d'une bonne* TREMPE. *Peu d'hommes ont un caractère de cette* TREMPE. *Ce sont des gens de la même* TREMPE. (Acad.) *Il fallait un homme de votre* TREMPE *pour oser dire ce que vous dites.* (Volt.) *J'observais ces enfants avec sollicitude, j'examinais de près la* TREMPE *de leur caractère.* (Dupanl.) *Il s'étudia lui-même et essaya ses forces pour connaître la* TREMPE *de son génie.* (Condorc.) *La nature donne la force du génie, la* TREMPE *du caractère et le moule du cœur.* (Buff.)

— Typogr. Action de tremper, d'humecter le papier sur lequel on veut imprimer : *La* TREMPE *varie suivant les diverses qualités du papier.* (Acad.)

— Premier jet de cire qu'on donne aux mèches des bougies.

— Eau destinée à faire fermenter le grain pour la fabrication de la bière.

TREMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Tremper : *Cette soupe n'est pas* TREMPÉE.

— *Vin trempé,* mélangé d'eau : *Ne boire que du vin* TREMPÉ. (Acad.)

Je boirai peu de vin, *trempé* de beaucoup d'eau. (Vigée.)

— *Cet homme est tout trempé, il a ses habits tout trempés,* il a été extrêmement mouillé.

— *Il est tout trempé de sueur,* se dit d'un homme qui a beaucoup sué, qui est couvert de sueur.

— Il se dit du fer rouge plongé dans l'eau : *Des armes* TREMPÉES *à Damas.* (Chateaubr.)

— Fig. et mor. : *Ces hommes-là sont* LES MIEUX TREMPÉS *et les plus énergiques parmi les peuples.* (G. Sand.)

Vrai Dieu ! ceux de mon sang ont l'âme bien *trempée.* (C. Del.)

TREMPER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. (*temperare ;* lat.) Pron. *tran-pé.* — Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur : TREMPER *un linge dans de l'eau.* (Acad.)

C'est là qu'il se repose, et près d'un tronc sauvage
Jette ses vêtements qu'*a trempés* le naufrage. (Font.)

— Fig. et fam. Arroser :

Chrysippe s'arrêtait de moment en moment,
Et d'un verre de vin *trempait* chaque argument. (Andr.)

— *Tremper la soupe,* verser le bouillon sur les tranches de pain.

— *Tremper du fer, de l'acier,* le plonger tout rouge dans de l'eau préparée pour le durcir.

— *La pluie a trempé la terre,* il a plu abondamment, et la terre est pénétrée d'eau.

— *Tremper son vin,* y mettre de l'eau en assez grande quantité.

— Fig. *Tremper ses mains dans le sang,* commettre un meurtre, ou seulement l'ordonner, le conseiller, y consentir.

Il balance dans l'air sa redoutable épée,
Fumante encor du sang dont il l'avait trempée. (C. Del.)

— Typogr. *Tremper le papier,* imbiber d'eau, humecter le papier destiné à l'impression, pour lui donner de la moiteur et de la souplesse.

— Absol., dans le m. sens. TREMPER *à la main.* TREMPER *au balai.* (Acad.)

— Intransitiv. Demeurer quelque temps dans l'eau ou dans une autre liqueur : *Il y a déjà deux jours que ce linge* TREMPE. *Il faut mettre* TREMPER *ces pois, ces pruneaux, pour les amollir. La viande qui* TREMPE *trop longtemps perd tout son suc.* (Acad.)

Mes mains n'ont point *trempé* dans le sang innocent. (Rac.)

— Fig. *Tremper dans un crime, dans une conspiration, etc.,* en être complice : *Il n'*A *point* TREMPÉ *dans ce crime.* (Acad.) TREMPER *dans une intrigue.* (Volt.) *On l'accusait d'*AVOIR TREMPÉ *dans la conjuration.* (St-Réal.)

Trempe-t-elle aux complots de ces frères perfides ? (Rac.)

— Techn. Sécher les poteries.

= **Se tremper**, v. pron. Être trempé : *La soupe se* TREMPE *chez eux tous les jours à deux heures.*

— Techn. Être humecté, imbibé : *Le papier se* TREMPE *ordinairement une fois par main.* (Acad.)

TREMPERIE, n. f. Pron. *tranp-rí.* — Techn. Endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier : *Aller à la* TREMPERIE. (Acad.)

TREMPEUR, n. m. Pron. *tran-peur.* — Technol. Ouvrier qui trempe l'acier. ‖ Ouvrier qui trempe le papier.

TREMPIS, n. m. Pron. *tran-pi.* — Techn. Liqueur acide dans laquelle on plonge les pièces de cuivre pour les nettoyer.

— Eau dans laquelle on a trempé la morue. ‖ Endroit où l'on dessale le poisson.

— Atelier de l'amidonier.

TREMPLIN, n. m. Pron. *tran-plain.* — Planche inclinée et très-élastique, sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux : *Le grand saut du* TREMPLIN. (Acad.) *Pour traverser le fleuve sur les glaçons il eût fallu risquer des sauts de* TREMPLIN, *où le moindre faux pas pourait être mortel.* (L. Viardot.)

TREMPOIR, n. m. Pron. *tran-poar.* — Techn. Endroit où l'on met tremper les pièces de drap.

TREMPOIRE, n. f. Pron. *tran-poar.* — Techn. Cuve dans laquelle on immerge une substance quelconque.

TREMPURE, n. f. Techn. Bascule qui sert à imprimer le mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante.

TRÉMUE, n. f. Mar. Tambour autour des écoutilles pour les garantir de l'eau qui s'introduit dans le bâtiment pendant le gros temps.

TRÉNITZ, n. f. Dans. Une des figures du quadrille.

TRENTAIN, n. m. (*trente.*) Pron. *tran-tain.* — Terme dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente : *Quand les joueurs ont trente de part et d'autre le marqueur crie,* TRENTAIN ! (Acad.)

— N. m. Liturg. Nombre de trente messes qu'on fait dire pour un défunt.

TRENTAINE, n. f. coll. (*trente.*) Pron. *tran-tènne.* — Nombre de trente ou environ : *Une* TRENTAINE *de francs. Nous étions une* TRENTAINE *à ce dîner.* (Acad.) *Nous étions une* TRENTAINE. (Chateaubr.)

— Absol. et fam. Age de trente ans : *Elle a passé la* TRENTAINE. (Acad.)

TRENTE, adj. num. des 2 g. (*triginta ;* lat.) Pron. *trantt.* — Trois fois dix : TRENTE *hommes.* TRENTE *francs.* TRENTE *lieues. Être âgé de* TRENTE *ans. Avoir* TRENTE *ans.* (Acad.) *Au bout de* TRENTE *ans de mariage, une honnête femme, avec ses grâces, plaît à son mari comme le premier jour.* (J.-J. Rous.)

Trente noms sur le papier tracés. (Boil.)

— Trentième : *Page* TRENTE. *Chapitre* TRENTE. (Acad.)

— Il s'unit avec le trait d'union aux mots *un, deux, trois, etc.* : *Il n'avait qu'un bâtiment de soixante pieds de long sur* TRENTE-CINQ *de large.* (Montesq.) ‖ On dit aussi *trente et un.*

— N. m. Nombre trente : *Le produit de* TRENTE *multiplié par six.* (Acad.) ‖ On dit de même : *Le nombre* TRENTE, *le numéro* TRENTE.

— *Le trente du mois,* le trentième jour du mois.

— J. de la paume. Moitié d'un jeu, de quatre points, dont chacun vaut quinze.

= **Trente et quarante**, n. m. Jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes mêlés ensemble : *Jouer au* TRENTE ET QUARANTE. (Acad.) *Elle a une aversion horrible pour le jeu, ce qui n'est pas commun aux femmes d'aujourd'hui ; et j'en sais une de nos quartiers qui a perdu, à* TRENTE ET QUARANTE, *vingt mille francs cette année.* (Mol.)

= **Trente-et-un**, n. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes entiers mêlés ensemble.

TRENTENAIRE, adj. des 2 g. De trente ans : *La possession* TRENTENAIRE *opère la prescription.*

TRENTIÈME, adj. des 2 g. Pron. *tran-tièm.* — Nombre ordinal de trente : *Dans sa* TRENTIÈME *année. Le* TRENTIÈME *jour du mois. La* TRENTIÈME *partie d'un tout.* (Acad.)

— Absol. *Vous n'êtes que le* TRENTIÈME. (Acad.)

— N. m. *Le trentième du mois,* le trentième jour du mois. ‖ On dit plutôt *Le trente du mois.*

— Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trente parties égales : *Les neuf* TRENTIÈMES. (Acad.)

TRÉPON, n. f. Mar. Voile carrée qui remplace quelquefois les voiles latines pendant les gros temps.

TRÉPAN, n. m. (τρύπανον, tarière ; gr.) Chir. Instrument en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour relever les pièces d'os enfoncées, ou pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus : TRÉPAN *couronné.* TRÉPAN *perforatif.* TRÉPAN *exfoliatif. Le chirurgien apporta son* TRÉPAN *et fit l'opération.* (Acad.)

— Anc. Collection des pièces dont on se servait.

— Opération qui se fait avec cet instrument : *Ce blessé est trop faible, il ne pourra jamais supporter le* TRÉPAN. (Acad.)

— Zool. Espèce d'holothurie qu'on estime beaucoup en Chine, et dont on fait usage comme aliment aphrodisiaque.

— Techn. Sorte de tarière avec laquelle on perce les pierres, le marbre ou le bois. ‖ Machine qui sert au serrurier à faire tourner un foret.

TRÉPANATION, n. f. Pron. *tré-pa-na-cion.* — Chirur. Application d'un trépan dans le but de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse, ou de relever des pièces enfoncées.

TRÉPANÉ, ÉE, part. pass. du v. Trépaner : *Homme* TRÉPANÉ.

TRÉPANER, v. tr. ou act. 1^{re} conj. Chir. Faire l'opération du trépan à quelqu'un : *On l'*A TRÉPANÉ. (Acad.)

— Min. Percer avec le trépan : TRÉPANER *les os du crâne.*

— Techn. *Trépaner une mine,* en percer la galerie.

TRÉPAS, n. m. (*trans,* au delà, et *passus,* pas ; lat.) Pron. *tré-pâ.* — Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort. Il n'est guère usité dans le discours ordinaire, mais on l'emploie souvent dans la poésie et dans le style soutenu : *A l'heure de son* TRÉPAS. *Affronter le* TRÉPAS. *Mépriser le* TRÉPAS. (Acad.)

...Il est une vie au delà du *trépas.* (Boil.)

Adieu ; je vais chercher au milieu des combats
Cette immortalité que donne un beau *trépas.* (Corn.)

— Fam. *Aller de vie à trépas,* mourir, trépasser. ‖ Vieux.

TRÉPASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Trépasser : *Homme* TRÉPASSÉ. *Femme* TRÉPASSÉE.

— Substantiv. *Être pâle comme un* TRÉPASSÉ. *Prier Dieu pour les* TRÉPASSÉS. (Acad.)

— *Le jour des Trépassés,* le jour où l'on prie pour les morts. ‖ Plus ordin. *Le jour des Morts.*

TRÉPASSEMENT, n. m. Trépas. ‖ Vieux.

TRÉPASSER, v. intr. ou neut. 1^{re} conj. Pron. *tré-pâ-cé.* — En parl. des personnes, Mourir, décéder, rendre l'âme par suite de l'entier épuisement des forces vitales : *Il* TRÉPASSA *sur le minuit. Il* A TRÉPASSÉ *à telle heure.* (Acad.)

Quoi ! *j'aurais trépassé* sans m'en apercevoir ! (Volt.)

TRÉPHINE, n. f. Pron. *tré-finn.* — Chir. Sorte de trépan, dans lequel on a remplacé l'arbre par une poignée analogue à celle d'une vrille.

TRÉPIDATION, n. f. (*trepidatio ;* lat., m. sign.) Pron. *tré-pi-da-cion.* — Pathol. Tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc.

— Fig. Violente agitation : *La pensée de la mort le remplit de trouble, de crainte, de regrets ; il maintient son âme dans une sorte de* TRÉPIDATION *incessante qui le porte à changer à tout moment de dessein et de lieu.* (De Tocquev.)

— Astron. Balancement alternatif du septentrion au midi, et du midi au septentrion, et que les anciens attribuaient au firmament.

TRÉPIED, n. m. (*tres,* trois, et *pes,* pied ; lat.) Pron. *tré-pié.* — Ustensile de cuisine à trois pieds, qui sert à soutenir sur le feu un chaudron, un poilon.

— Génér. Tout meuble à trois pieds : *Lavabo, guéridon en* TRÉPIED.

— *Le trépied de Delphes, d'Apollon, le trépied sacré, prophétique*, espèce de siége à trois pieds, sur lequel la prêtresse de Delphes s'asseyait pour rendre des oracles.

— Fig. *Il est sur le trépied*, se dit d'un homme qui parle avec enthousiasme.

— Antiq. Vase à trois pieds; cassolette portée sur trois pieds : *Un* TRÉPIED *était le prix du vainqueur dans beaucoup de jeux.*

La flamme des *trépieds* jetait des feux sinistres.
(C. Del.)

TRÉPIGNÉ, ÉE, part. pass. du v. Trépigner : *Terre* TRÉPIGNÉE.

TRÉPIGNEMENT, n. m. Pron. *tré-pi-gn-man.* — Action de trépigner : *Le* TRÉPIGNEMENT *des pieds.* (Acad.)

TRÉPIGNER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*tripudiare*, lat.) Pron. *tré-pi-gnié.* — Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent : *Il* TRÉPIGNE *de colère, d'impatience, de dépit. Ce cheval ne fait que* TRÉPIGNER. (Acad.) *Ils* TRÉPIGNENT *si fort qu'ils excitent quelquefois de petits nuages.* (Volt.)

Ils *trépignent* de joie, ils pleurent de tendresse.
(Boil.)

— Transitiv. Hortic. Fouler : TRÉPIGNER *la terre.*

— *Trépigner un arbre*, fouler avec les pieds la terre qui est autour.

— Techn. *Trépigner les laines*, en mêler les couleurs.

TRÉPOINTE, n. f. (*trois, points.*) Pron. *trépointt.* — Techn. Bande de cuir mince qu'on met entre deux cuirs plus épais qu'on veut coudre ensemble, afin de soutenir la couture.

TRÈS, adv. (*tres*, trois fois; lat.) Pron. *trè.* — Particule qui marque le superlatif absolu, et qui se joint à un adjectif, à un participe ou à un adverbe : *Bon,* TRÈS-*bon. Mauvais,* TRÈS-*mauvais. Vaillant,* TRÈS-*vaillant.* TRÈS-*bien.* TRÈS-*fort.* TRÈS-*sagement. Cet homme est* TRÈS-*savant, mais celui-là est plus savant encore.* (Acad.) *Les hommes sont* TRÈS-*rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.* (Volt.) *C'est une* TRÈS-*mauvaise politique de changer par les lois ce qui doit être changé par les mœurs.* (Montesq.) *Je suis* TRÈS-*surpris de sa résolution,* TRÈS-*affligé de le voir prendre ce parti.* (Volt.)

Un page confident,
Confident *très*-sensé d'un roi *très*-imprudent.

= **Gramm.** Anciennement *très* ne formait qu'un seul mot avec l'adjectif ou l'adverbe qu'il modifiait; aussi on le joint toujours aujourd'hui au moyen du trait d'union avec le terme qui le suit.

— *Très*, qui est plutôt une particule augmentative qu'un adverbe, ne doit s'employer qu'avec un qualificatif ou un adverbe; les constructions suivantes sont donc vicieuses : *J'ai* TRÈS-FAIM; *j'ai* TRÈS-SOIF; on doit dire : *J'ai* BIEN *faim, j'ai* BIEN *soif*; car *bien* modifie le terme qui le précède, tandis que *très* modifie toujours celui qui le suit. Si l'Académie dit : *Il s'est levé* TRÈS-MATIN, c'est que, dans cette phrase, *matin* est employé comme adverbe.

TRÉ-SEPT, n. m. (*trois* et *sept.*) Pron. *tré-cètt.* — Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres trois et sept : *Jouer au* TRÉ-SEPT. *Partie de* TRÉ-SEPT. (Acad.)

TRÉSILLON, n. m. Pron. *tré-zi-ion.* — Mar. Sorte de cabillot dont on se sert comme levier pour serrer et tortiller deux cordages.

— Techn. Morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les faire sécher.

TRÉSILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Trésillonner : *Ais* TRÉSILLONNÉ.

TRESSILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tré-zi-io-né.* — Mar. Souquer, serrer fortement deux cordages avec un trésillon.

— Technol. Garnir de trésillons.

TRÉSOR, n. m. (*thesaurus*; lat., m. sign.) Pron. *tré-zor.* — Amas d'or, d'argent, ou d'autres choses précieuses mises en réserve : *Riche* TRÉSOR. TRÉSOR *inépuisable. Enfouir des* TRÉSORS. *Trouver un* TRÉSOR *caché.* (Acad.)

C'est mon *trésor* que l'on m'a pris. (La F.)

— Endroit où le trésor est renfermé : *Il a toujours sur lui la clef de son* TRÉSOR. (Acad.)

Sa poche est un *trésor*;
Sous ses heureuses mains le cuivre devient or. (Regn.)

— *Trésor public, trésor de l'État*, revenus de l'État; sommes destinées au service public : *Émilius Paulus augmenta le* TRÉSOR PUBLIC *par le riche trésor des rois de Macédoine.* (Boss.) *Cette guerre a épuisé le* TRÉSOR DE L'ÉTAT. (Acad.) *La guerre appauvrit le* TRÉSOR PUBLIC. (Volt.)

— Absol. Lieu où les revenus de l'État sont déposés et administrés : *Aller au* TRÉSOR. *Employé au* TRÉSOR. (Acad.)

Les dettes du *trésor* font sa prospérité. (C. Del.)

— Anc. *Chambre du trésor*, juridiction qui était établie à Paris pour juger des affaires du domaine du roi : *La chambre du* TRÉSOR *était tenue par les trésoriers de France.* (Acad.)

— Particul. Lieu où, dans certaines églises, l'on garde les reliques et les ornements.

— Ces reliques, ces ornements mêmes.

— Au plur. Grandes richesses : *Les* TRÉSORS *de Crésus ont passé en proverbe. Il y a des* TRÉSORS *à gagner dans ce commerce. Il a amassé des* TRÉSORS.

Des biens des nations ravisseurs altérés,
Le bruit de nos *trésors* les a tous attirés. (Rac.)

— Par extens. Somme d'argent considérable : *Il rachète sa vie par des* TRÉSORS. (Volt.)

— Fig. Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière : *Un véritable ami est un grand* TRÉSOR. *Un bon domestique est un* TRÉSOR *dans une maison.* (Acad.) *La liberté était un trésor que les Romains préféraient à toutes les richesses de l'univers.* (Boss.) *L'économie est un* TRÉSOR. *Les* TRÉSORS *de la science. Quels* TRÉSORS *d'érudition cet ouvrage renferme!* (Acad.) *Notre prose s'enrichit de tous les* TRÉSORS *de l'expression.* (Rivar.) *Les mines de la Dalécarlie sont le* TRÉSOR *de la Suède.* (G. Sand.)

Le temps est un *trésor* plus grand qu'on ne peut croire.
(Corn.)
Apollon tient pour toi tous ses *trésors* ouverts. (Boil.)
La modération est le *trésor* du sage. (Volt.)
Combien un père sage est un riche *trésor*! (J.-B. R.)

— Fig. Toutes les choses pour lesquelles on a un grand attachement : *L'Évangile dit : Là où est votre* TRÉSOR, *là est votre cœur. Cet enfant est son* TRÉSOR. (Acad.) *Le destin des femmes, des mères, est de trembler toujours pour leurs plus chers* TRÉSORS. (H. de Balz.)

— Par exag. *Ce livre est un trésor de doctrine, de recherches*, il renferme beaucoup d'érudition, de recherches précieuses.

— *Ce livre renferme les trésors de la doctrine*, ce livre renferme les choses les plus importantes de la science.

— Titre de certains livres, et particul. de grands ouvrages d'érudition : *Le* TRÉSOR *de la langue grecque, de Henri Estienne. Le* TRÉSOR *des origines de la langue française.* (Acad.)

— Poétiq. *Les trésors de la terre*, les productions de la terre.

— *Les trésors du printemps*, les fleurs.

— *Les trésors de l'automne*, les fruits, la vendange.

— *Les trésors de Cérès*, les moissons, le blé.

— *Les trésors de Pomone*, les fruits.

— Mystiq. *Dieu tire de ses* TRÉSORS *les vents, la pluie. Le* TRÉSOR *des miséricordes divines. Le* TRÉSOR *des vengeances célestes. Le* TRÉSOR *des mérites de Jésus-Christ, des mérites des saints.* (Acad.)

— Il se dit en parl. des indulgences que l'Église accorde. *L'Église ouvre ses trésors.*

— Anc. Lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté : *Le* TRÉSOR *des chartres de telle abbaye. Le* TRÉSOR *des chartres d'une seigneurie.* (Acad.)

TRÉSORERIE, n. f. Prov. *tré-sor-ri.* Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public : *Aller à la* TRÉSORERIE. (Acad.)

— Bureaux du trésor public.

— Ministère, département des finances en Angleterre : *Le premier lord de la* TRÉSORIE. (Acad.)

— *Banc de la trésorie*, se dit du banc des ministres, dans la chambre des communes d'Angleterre.

— Anc. Bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait trésorier dans un chapitre : *La* TRÉSORERIE *de la sainte chapelle de Paris.* (Acad.)

— Maison affectée pour le logement du trésorier d'une église.

TRÉSORIER, n. m. (*trésor*) Pron. *tré-zo-rié.* — Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une communauté, etc. : TRÉSORIER *de la maison du roi. Nommer un* TRÉSORIER. (Acad.)

— *Trésoriers de France*, officiers qui étaient préposés pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaire de finances, du domaine, des ponts et chaussées, et des chemins publics : TRÉSORIER *de France en la généralité de Paris, de Rouen, d'Alençon. Bureau des* TRÉSORIERS *de France.* (Acad.)

— Anc. Celui qui était pourvu de la dignité ecclésiastique appelée trésorerie : TRÉSORIER *de la sainte chapelle.* (Acad.)

— Fig. Celui qui a de l'argent, qui le distribue : *Les détenteurs du capital disponible sont les vrais* TRÉSORIERS *d'un pays.* (L. Faucher.)

TRÉSORIÈRE, n. f. Pron. *tré-zo-rièr.* — Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc. : *La supérieure de cette communauté en est aussi la* TRÉSORIÈRE. (Acad.)

TRESSAILLÉ, ÉE, adj. Pron. *trè-ça-yié.* — Peint. Il se dit d'un tableau dont la surface est couverte d'une multitude de petites fentes ou gerçures.

— Comm. Il se dit d'une poterie dont le feu a fendillé la surface, le vernis.

TRESSAILLEMENT, n. m. Pron. *trè-ça-y-man.* — Agitation, émotion subite d'une personne qui tressaille : *Il est sujet à des* TRESSAILLEMENTS. *A cette vue, il éprouva un doux* TRESSAILLEMENT. (Acad.) *Jamais elle ne te revoit sans ce* TRESSAILLEMENT *qu'éprouve une fille tendre au retour d'un père adoré.* (Marm.

D'un saint *tressaillement* frémir pour la vertu.
(C. Del.)

— Vulg. *Tressaillement de nerf*, mouvement soudain et convulsif des nerfs. ‖ *Tressaillement d'un nerf*, déplacement d'un nerf.

— Agitation vive et passagère que font éprouver aux animaux la frayeur, la peur de quelque mauvais traitement ou la crainte d'un danger pressant.

TRESSAILLI, IE, part. pass. du v. Tressaillir.

— Vulg. *Nerf tressailli*, nerf déplacé, sorti de sa place par un effort violent.

TRESSAILLIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*très*, et *saillir.*) Pron. *trè-ça-yir.* (*Je tressaille, tu tressailles, il tressaille, nous tressaillons, vous tressaillez, ils tressaillent; je tressaillais, nous tressaillions; je tressaillis, nous tressaillîmes; je tressaillirai, nous tressaillirons; je tressaillirais, nous tressaillirions; tressaille, tressaillons, tressaillez; que je tressaille, que nous tressaillions; que je tressaillisse, que nous tressaillissions; tressaillant; tressailli, ie.*) Être subitement ému; éprouver une agitation vive et passagère : *A chaque mot qu'on lui disait de son fils, ce bonhomme* TRESSAILLAIT *de joie, de crainte, etc.* (Acad.) *Ils* TRESSAILLIRONT *à la voix de la vertu et de la raison.* (Barthél.)

Je *tressaille* et recule; aussitôt je la voi
S'effrayer, *tressaillir*, reculer comme moi. (Del.)

— Fig. Il se dit aussi des choses : *Posez la main sur la terre, et dites-moi si elle* A TRESSAILLI. (Lamenn.)

J'admire plus cent fois ce lion furieux,
Qui, la gueule béante et le sang dans les yeux,
Les ongles *tressaillant* d'une effroyable joie,
Suit son instinct féroce et déchire sa proie,
Que ces ours baladins sous le bâton dressés. (C. Del.)
Ne tremble pas ainsi; que mon bras te soutienne;
Que je sente ta main *tressaillir* dans la mienne. (Id.)

TRESSAILLURE, n. f. Pron. *tré-ça-yiur.* — Comm. Défaut du vernis des poteries, quand il se fendille au feu.

TRESSE, n. f. (τρίσσος, triple; gr.) Pron. *trèss.* — Tissu plat fait de petits cordons, ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés. TRESSE *de cheveux.* TRESSE *de soie.* TRESSE *d'argent.* (Acad.)

Leurs beaux cheveux tombaient, en *tresses* ondoyants.
(Delille.)

— Cheveux assujettis sur des brins de soie, dont les perruquiers font les perruques.

— Mar. Petites cordes faites à la main avec du fil de caret.

— *Tresse de mèches*, trois mèches que l'on allume ensemble pour mettre le feu au canon avec plus de sûreté.

— Techn. Gros papier gris.

TRESSÉ, ÉE, part. pass. du v. Tresser : *De la paille* TRESSÉE.

TRESSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *trè-cé.* — Mettre, arranger en tresse : TRESSER *des cheveux.* TRESSER *du fil, de la soie.* TRESSER *de la paille, du jonc, etc.* (Acad.) *Toutes les femmes maures* TRESSENT *leurs cheveux avec des rubans.* (Buff.)

— Absol. Faire une tresse.

= **Se tresser,** v. pron. Être tressé.

TRESSERIE, n. f. Atelier, lieu où l'on tresse du fil, de la soie, etc.

TRESSEUR, EUSE, n. Pron. *trè-ceur, ceuz.* — Techn. Celui, celle qui tresse des cheveux, des cordons, des chaînes, des bracelets, etc.

TRESSION, n. m. Techn. Son complétement dépourvu de farine.

TRESSOIR, n. m. Pron. *trè-çoar.* Techn. Instrument sur lequel on tresse les cheveux.

TREST, n. m. Mar. Toile à voiles de bateau pêcheur.

TRÉTEAU, n. m. (*trestellum*, bass. lat.) Pron.

ré-tô. — Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. : *Il faut deux* TRÉTEAUX *pour soutenir le dessus d'une table. Il renversa table et* TRÉTEAUX. (Acad.) *Un commissaire, monté sur un* TRÉTEAU, *essayait de calmer la foule.* (Mich.)

— Au pl. Théâtre d'opérateur, de saltimbanque, de farceur : *Tout leur est égal, pourvu qu'ils soient en évidence sur des* TRÉTEAUX *de charlatan.* (Chamb.)

— Par extens. Théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires : *C'est un comédien qui n'est bon qu'à monter sur des* TRÉTEAUX. *Il faut renvoyer cette pièce aux* TRÉTEAUX *de la foire.* (Acad.)

— Fig. *Monter sur les tréteaux*, monter sur le théâtre, se faire comédien.

— Techn. Espèce de pieds de bois assez hauts, qui servent à soutenir des échafauds ou des pièces de bois qu'on veut scier en long.

— Pièce de bois garnie de clous à crochets, auxquels on attache les cordons de paille qu'on veut tresser.

TRÉTOIRE, n. f. Pron. *tré-toar.* — Technol. Tenaille de bois à l'usage des vanniers.

TREUIL, n. m. (*torquere*, tordre; lat.) Pron. *treu-y.* — Techn. Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux.

TREUILLE, n. m. Pron. *treu-y.* — Pêch. Petit truble monté sur deux règles parallèles l'une à l'autre, avec lequel on pêche les chevrettes.

TRÊVE, n. f. (*treue*, foi; all.) Pron. *trév.* — Suspension d'armes, cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre : *Longue* TRÊVE. *Faire, demander, accorder* une TRÊVE. *La* TRÊVE *va expirer. Prolonger la* TRÊVE. (Acad.)

— *Trêve marchande*, trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre.

— Anc. *Trêve de Dieu*, ou *du Seigneur*, convention faite anc. entre les seigneurs, d'une cessation d'hostilités, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par respect pour les jours où se sont accomplis les derniers mystères de la vie de JÉSUS-CHRIST.

— Fig. Relâche : *Son mal ne lui donne point de* TRÊVE, *ne lui donne ni paix ni* TRÊVE. *Donnez quelque* TRÊVE *à votre esprit.* (Acad.)

— Fam. *N'avoir ni paix ni* TRÊVE, n'avoir pas un moment de repos :

Soir, matin, jour et nuit, je n'*ai repos ni trêve.* (Regn.)

— Fig. Fam. et ellipt. *Trêve de cérémonie, trêve de compliments*, ne faisons plus de cérémonie, plus de compliments. || *Trêve de raillerie*, cessons de railler, de plaisanter. || *Faites trêve à vos plaintes*, suspendez vos plaintes.

Mais *faisons trêve* à la morale,
Et reprenons notre discours. (La Font.)
Ah! *trêve*, je vous prie, à votre rhétorique! (Mol.)
Ah! *trêve* de plaisanterie! (Étienne.)

TREVIRE, n. f. (*triavira*; esp.) Mar. Cordage ployé en double, au sommet d'un plan incliné, et servant à embarquer les futailles.

TRÉVIRER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Mar. Agir avec une trévire.

TRI, n. m. (*trio*; lat.) J. de cartes. Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve de la couleur de carreau que le roi : *Une partie de* TRI. (Acad.)

TRI, n. m. Vulg. Triage : *Le* TRI *des lettres. Le* TRI *des soies.*

TRIACANTHE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois; ἄκανθα, épine; gr. Pron. *tri-a-kantt.* — Bot. Qui porte trois épines.

TRIADE, n. f. (τρίας, nombre de trois; gr.) Pron. *tri-ad.* — Phil. Assemblage de trois unités, de trois personnes : *La* TRIADE *joue un rôle important dans la philosophie de Pythagore et de Platon.* (Bouillet.) || V. TRINITÉ.

— Il se dit particul. de l'être, de l'intelligence et de l'âme.

— Mus. *Triade harmonique*, proportion harmonique; accord parfait majeur.

TRIADELPHE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois; ἀδελφός, frère; gr.) Pron. *tri-a-dèlf.* — Bot. Dont les étamines sont réunies en trois faisceaux.

TRIADIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tri-a-dik.* — Phil. Qui appartient à la triade.

— Liturg. gr. *Hymne triadique*, hymne qui finit par les louanges de la Trinité et de la Vierge.

TRIAGE, n. m. (*trier*) Pron. *tri-aj.* — Choix, action par laquelle on choisit : *Le légataire a fait avant l'inventaire un* TRIAGE *des papiers.* (Beaum.)

— Collectiv. Choses mêmes dont on a fait choix : *Voilà un beau* TRIAGE.

— Eaux et for. Certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait : *On coupe cette année tant d'arpents dans tel* TRIAGE. (Acad.)

— Circonscription comprise dans la surveillance d'un garde forestier : *Les gardes sont responsables des délits, dégâts, abus et abroutissements qui ont lieu dans leurs* TRIAGES (Cod. forest.)

— Min. Opération par laquelle on sépare une partie métallique du minéral d'avec la roche qui l'enveloppe.

— Techn. Opération par laquelle on visite toutes les feuilles de papier pour en ôter les petites taches et pour séparer les feuilles déchirées et les mettre au rebut.

TRIAILLES, n. f. pl. (*trier*). Comm. Cartes de qualité inférieure; cartes de rebut.

TRIAIRES, n. m. pl. (*tres*, trois; lat.) Antiq. rom. Pron. *tri-èr.* — Soldats du troisième corps de la légion romaine.

TRIALOGUE, n. m. (τρεῖς, trois; λογός, discours; gr.) Pron. *tri-a-logh.* — Littér. Dialogue entre trois personnages.

TRIANDRIE, n. f. (τρεῖς, trois, et ἄνηρ, ἄνδρος, homme; gr.) Pron. *tri-an-drî.* — Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont trois étamines : *Les graminées appartiennent à la* TRIANDRIE. (Acad.)

TRIANGLE, n. m. (*tres*, trois, et *angulus*, angle; lat.) Géom. Figure qui a trois côtés et trois angles : TRIANGLE *rectangle.* TRIANGLE *curviligne.* TRIANGLE *équilatéral.* TRIANGLES *égaux.* (Acad.) *L'Afrique forme un* TRIANGLE *régulier.* (Rayn.) *Le* TRIANGLE *formé par les deux grandes branches du Nil et par la mer a soixante lieues à sa base, et cinquante sur ses côtés.* (Thiers.)

— *Triangle sphérique*, triangle formé sur la surface de la sphère par l'intersection de trois de ses cercles.

— Astr. *Triangle boréal*, constellation de l'hémisphère boréal. || *Triangle austral*, constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

— Fortif. Ouvrage dont les trois angles sont fermés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

— Liturg. Il se dit de trois cierges qu'on allume le samedi saint, quand on fait le feu nouveau.

— Mar. Sorte d'échafaud de trois planches ou barres qu'on attache autour des mâts, auxquels on veut travailler.

— Étendard de couleurs variées et en forme de triangle, qui fait partie de la série des signaux.

— Mus. Instrument d'acier, fait en forme de triangle, et qu'on frappe intérieurement avec une tringle de même métal, pour accompagner certains airs de musique.

— Constr. Sorte d'équerre, dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre.

TRIANGULAIRE, adj. des 2 g. (*triangularis*; lat.) Pron. *tri-an-gu-lèr.* — Qui a trois angles : *Figure* TRIANGULAIRE. (Acad.) *Qui n'a observé les évolutions savantes des grues, réunies en phalanges* TRIANGULAIRES? (A. Mart.) *Elle avait le nez pincé, le menton pointu, le visage presque* TRIANGULAIRE. (H. de Balzac.)

— Diplom. *Lettres triangulaires*, caractères dont toutes les formes étaient ramenées, autant que possible, au triangle.

TRIANGULAIREMENT, adv. Pron. *tri-an-gu-lèr-man.* — En forme de triangle.

TRIANGULATION, n. f. (*triangle*; lat.) Pron. *tri-an-gu-la-cion.* — Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain; ou le résultat de cette action : *L'un exécutait les* TRIANGULATIONS *et levait les détails, l'autre s'était réservé l'opération délicate, minutieuse des sondes.* (Arago.)

— Ensemble, combinaison de ces triangles.

TRIANGULÉ, ÉE, adj. Pron. *tri-an-gu-lé.* — Didact. Qui a trois angles.

TRIANNULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui offre trois anneaux.

TRIANTHÈME, n. m. (τρεῖς, trois, et ἄνθος, fleur gr.) Pron. *tri-an-tèm.* — Bot. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des Portulacées.

TRIARDS, n. m. pl. Comm. Cartes du troisième triage.

TRIAS, n. m. (τρίας; gr.) Pron. *tri-ass.* — Géol. Terrain sédimentaire composé de trois dépôts distincts, les grès bigarrés, le calcaire coquiller et les marnes irisées : *Dans les grès du* TRIAS *les empreintes des pas d'animaux sont toujours à la surface supérieure des bancs.* (L. Figuier.) || On dit aussi : TERRAIN DE TRIAS.

TRIASIQUE, adj. Géol. De trias : *Les grès bigarrés des terrains* TRIASIQUES *ont donné lieu à des observations sur les empreintes des pas d'animaux à une époque géologiques reculée.* (L. Figuier.)

TRIBADE, n. f. (τρίβειν, frotter; gr.) Par mépr. Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme.

TRIBALLE, n. f. Techn. Instrument de fer qui sert aux pelletiers ou fourreurs pour assouplir les peaux.

TRIBALLER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *tri-ba-lé.* — Techn. Passer les peaux par la triballe pour les assouplir.

TRIBARD ou **TRIBART**, n. m. Pron. *tri-bar.* — Écon. rur. Bâton que l'on pend au cou d'un chien pour l'empêcher de chasser ou de courir. || Instrument composé de trois bâtons, qu'on met au cou des cochons pour qu'ils ne puissent passer à travers les haies.

TRIBASIQUE, adj. Chim. Il se dit d'un sel qui contient autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIBORD, n. m. Pron. *tri-bor.* — Mar. Côté droit du navire, en partant de la poupe : *Avoir les amures à* TRIBORD. *Faire feu de* TRIBORD *et de bâbord* (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire feu de tribord et de bâbord*, faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

TRIBORDAIS, n. m. Pron. *tri-bor-dè.* — Mar. Membre de la portion de l'équipage d'un bâtiment qui fait le quart de tribord : *Les* TRIBORDAIS *sont de quart; les bâbordais se reposent.*

TRIBOULET, n. m. Pron. *tri-bou-lè.* — Techn. Cylindre de bois dont l'orfèvre se sert pour arrondir différents ouvrages.

TRIBRAQUE, n. m. (τρεῖς, trois; βράχυς, bref.; gr.) Pron. *tri-brak.* — Pros. anc. Pied composé de trois brèves.

TRIBU, n. f. (τρίττυς, 3[e] partie; gr.) Pron. *tri-bu.* — Antiq. Grande division d'une race, d'un peuple : *Le peuple de la ville d'Athènes, de Rome, était divisé en* TRIBUS. *Il a eu les suffrages de toutes les* TRIBUS. (Acad.)

— Peuplade, petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie : *Une* TRIBU *de Tartares. Une* TRIBU *de sauvages.* (Acad.)

— Chez les Juifs, Tous ceux qui étaient sortis d'un des douze patriarches : *Les douze* TRIBUS *d'Israel.* (Acad.)

— Fig. *La tribu sacrée, la tribu sainte*, l'ordre ecclésiastique, par allusion à la tribu de Lévi, qui était vouée au culte.

— Par extens. Grand nombre de personnes de la même famille : *Vous avez une* TRIBU *de Grignans.* (M[me] de Sév.)

— Zool. Bot. Division d'une famille d'animaux, de plantes : *Il existe une grande* TRIBU *d'oiseaux qui font une prodigieuse déprédation sur les eaux.* (Buff.)

TRIBULATION, n. f. (τριβονος, traîneau pour battre le blé; gr.) Pron. *tri-bu-la-cion.* — Affliction, adversité : *Je viens à ces vertus que produit la* TRIBULATION, *et qui font la consommation du sacrifice.* (Fléch.) *Il a passé par bien des* TRIBULATIONS, *par toutes sortes de* TRIBULATIONS, *par les* TRIBULATIONS. (Acad.)

— Au pl. Adversités humaines considérées au point de vue religieux : *Les* TRIBULATIONS *de la vie.* (Fléch.) *Dieu exerce, éprouve ses élus par des* TRIBULATIONS. (Acad.) *Le temps des épreuves et des* TRIBULATIONS *est fini; voici enfin le juge qui vient briser les liens de votre mortalité.* (Mass.)

TRIBUN, n. m. (*tribunus*; lat., m. sign.) Pron. *tri-bun.* — Antiq. rom. Magistrat chargé de défendre les droits et les intérêts du peuple : *Les* TRIBUNS *du peuple étaient des personnes sacrées.* (Acad.) *L'établissement des* TRIBUNS *de Rome fut le salut de la république.* (Barthél.) *Il est très-singulier qu'à Rome, les* TRIBUNS *n'aient pas même imaginé qu'ils pussent usurper les fonctions du peuple, et qu'au milieu d'une si grande multitude, ils n'aient jamais tenté de passer de leur chef un seul plébiscite.* (J.-J. Rouss.) *A Rome, l'abolition des dettes fut mise en question toutes les fois qu'un* TRIBUN *voulut se rendre populaire.* (Montesq.)

— *Tribuns militaires*, magistrats qui, durant un temps, eurent dans Rome toute l'autorité des consuls.

— *Tribuns de légion* ou *des soldats*, officiers supérieurs qui commandaient tour à tour un corps de gens de guerre, une légion : *Il y avait six* TRIBUNS *dans chaque légion.* (Acad.)

— Fig. Défenseur : *Il a été le* TRIBUN *de la vertu, le prophète de l'amélioration sociale.* (Lam.)

— *Il s'est fait tribun du peuple, il se croit un tribun*, se dit d'un factieux, qui cherche à entraîner le peuple en feignant le zèle du bien public.

— Membre du tribunat, corps politique créé en France par la constitution de l'an VIII.

TRIBUNAL, n. m. (m. lat.) Siége du juge, du magistrat : *Le juge est dans son* TRIBUNAL, *est assis sur son* TRIBUNAL, *est sur son* TRIBUNAL. (Acad.) *On parla latin à la cour, dans les cloîtres, dans les* TRIBUNAUX *et dans les écoles.* (Rivar.)

— Juridiction d'un magistrat ou de plusieurs magistrats qui jugent ensemble : TRIBUNAL *civil.* TRIBUNAL *de première instance.* TRIBUNAL *de simple police. Comparaître devant un* TRIBUNAL. *Cette affaire sera portée devant les* TRIBUNAUX. (Acad.) *Le sénat de l'aréopage est le plus ancien des* TRIBUNAUX *d'Athènes.* (Barthél.)

— Collectiv. Juges siégeant à un tribunal : *Le* TRIBUNAL *l'a condamné à payer telle somme. Le* TRIBUNAL *a prononcé. Quel plus grave* TRIBUNAL *y eût il jamais que celui de l'Aréopage, si révéré dans toute la Grèce ?* (Boss.) *Rentrée des* TRIBUNAUX. (Acad.)

— *Prendre la voie des tribunaux*, avoir recours à la justice pour faire décider une affaire.

— Anc. *Le tribunal des maréchaux de France*, l'assemblée des maréchaux de France, devant laquelle se portaient les affaires relatives au point d'honneur.

— Anc. *Tribunal de famille*, assemblée de parents, qui jugeait les contestations élevées entre mari et femme, père et mère, frère et sœur, etc.

— *Tribunal civil*, juges établis dans chaque département, pour décider les affaires qui n'ont pu être conciliées devant le juge de paix : *Les* TRIBUNAUX CIVILS *ont été remplacés par les* TRIBUNAUX *de première instance et les* TRIBUNAUX *d'appel.*

— *Tribunal de première instance*, juridiction établie dans chaque arrondissement communal pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées aux autres tribunaux.

— *Tribunal d'appel.* V. APPEL.

— *Tribunal de commerce*, juges établis pour terminer les contestations commerciales.

— *Tribunal correctionnel*, juges établis dans chaque département, au nombre de trois au moins et de six au plus, pour apprécier les délits dont la peine n'est ni afflictive ni infamante.

— *Tribunal criminel*, juges chargés d'appliquer, d'après la déclaration du jury, les peines prononcées par la loi contre les délits qui emportent peine afflictive ou infamante. ‖ V. ASSISES.

— *Tribunal de paix*, tribunal composé d'un juge de paix et de deux assesseurs, pris dans la commune où se tiennent les séances.

— *Tribunal de police municipale*, tribunal chargé de prononcer sur les infractions aux lois et règlements de police.

— *Tribunaux maritimes*, tribunaux établis pour punir tous les crimes, délits ou contraventions commis, soit par des marins, soit par toutes personnes sur les vaisseaux contre leur police en sûreté, ou contre le service maritime.

— *Tribunaux militaires*, tribunaux établis pour juger les délits militaires commis par des militaires.

— *Tribunal ecclésiastique*, celui qui connaît des matières ecclésiastiques.

— *Tribunal séculier*, tribunal qui connaît des matières temporelles.

— Fig. *Le tribunal de la pénitence*, le confessionnal, le lieu où l'on administre le sacrement de pénitence.

— Fig. *Le tribunal de la conscience*, la conscience même : *Il n'y a point de* TRIBUNAL *plus redoutable, plus rigoureux que celui de la conscience.* (Acad.) *La conscience est un* TRIBUNAL *où l'homme devient tout à la fois à soi-même, son accusateur, son témoin, son juge, son bourreau.* (La Luzerne.)

— Dans le m. sens : *Cet homme est condamné à son propre tribunal.*

— Fig. *Le tribunal de Dieu*, la justice de Dieu : *Il le cita en mourant au* TRIBUNAL *de Dieu.* (Acad.)

Au *tribunal de Dieu* je l'attends dans l'année.
(Raynouard.)

— Par anal. *Le tribunal de l'opinion publique, de la postérité, etc.* jugement que l'opinion publique, la postérité, porte sur quelqu'un ou sur quelque chose : *J'en appelle au* TRIBUNAL *du public.* (Beaum.) *Devant le* TRIBUNAL *de l'histoire, les conquérants descendent de leurs chars de triomphe, les tyrans n'effrayent plus par leurs satellites.* (De Ségur.)

— Archit. Partie postérieure des basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

TRIBUNAT, n. m. (*tribunatus*; lat.) Pron. *tri-bu-na.* — Antiq. Charge de tribun : *La puissance du* TRIBUNAT *était fort grande. Demander, briguer le* TRIBUNAT. (Acad.) *Brutus devint plébéien pour fonder le* TRIBUNAT. (Mich.)

— Temps de l'exercice de cette charge : *Durant son* TRIBUNAT. (Acad.)

— Ancienne assemblée législative de France : *Membre du* TRIBUNAT. *Le palais du* TRIBUNAT. (Acad.) V. TRIBUN.

TRIBUNE, n. f. (*tribunal*; lat.) Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple : *La* TRIBUNE *aux harangues. Monter à la* TRIBUNE. (Acad.)

…Cicéron l'attend à la *tribune.* (C. Del.)

— Lieu élevé d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes : *La* TRIBUNE *de la chambre des députés.* (Acad.) *La* TRIBUNE *est la chaire de vérité populaire.* (Lam.)

— *L'éloquence de la tribune*, le genre d'éloquence propre aux débats des assemblées politiques.

— *La tribune sacrée*, la chaire où montent les ecclésiastiques pour parler au peuple.

— Lieu plus ou moins élevé, où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée, dans les églises, dans les grandes salles d'assemblée publique : *La* TRIBUNE *des musiciens est mal placée. La* TRIBUNE *du corps diplomatique.* (Acad.) *La partie demi-circulaire opposée à la porte d'entrée dans une boutique est appelée* TRIBUNE *par les Italiens.* (Stendhal.)

— *Tribune d'orgues*, grande tribune où est placé le buffet d'orgues, dans une église; elle est ordinairement placée sous le porche de l'église, en regard du maître-autel.

— Balcon autour de la lanterne d'un dôme.

TRIBUNITIEN, IENNE, adj. (*tribunitius*; lat.) Pron. *tri-bu-ni-ciain, cièn.* — Antiq. rom. Qui appartient au tribunat : *Les empereurs romains s'attribuèrent expressément la puissance* TRIBUNITIENNE. (Ac.) *Les décemvirs furent revêtus de la puissance consulaire et de la puissance* TRIBUNITIENNE. (Montesq.)

— *Éloquence tribunitienne*, éloquence passionnée, fougueuse.

TRIBUT, n. m. (*tributum*; lat., m. sign.) Pron. *tri-bu.* — Ce qu'un État paye à un autre de temps en temps, pour marque de dépendance : *Les Valaques, les Moldaves payent* TRIBUT *aux Turcs.* (Acad.)

— *Enfants de tribut*, enfants que le Turc lève en certains pays, en forme de tribut, sur les chrétiens qui sont ses sujets.

— Génér. Impôts que les princes lèvent dans leurs États : *Ce prince tire de grands* TRIBUTS *de ses sujets. Imposer un* TRIBUT. (Acad.)

— Par anal. Rétribution, salaire :

…Un noble esprit peut, sans honte et sans crime,
Tirer de son travail un *tribut* légitime. (Boil.)

— Fig. et mor. Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire : *L'estime, le respect est un* TRIBUT *qu'on doit à la vertu, au mérite. Cet écrivain a payé le* TRIBUT *au goût de son siècle. Un* TRIBUT *d'estime et de reconnaissance.* (Acad.) *Être trompé, c'est payer le* TRIBUT *qu'on doit à l'humanité.* (Desmahis.)

Tout faiseur de journaux doit *tribut* au malin. (La F.)

… Adam, déchu de son état,
D'un *tribut* de douleur paya son attentat. (Boil.)
Aux usages reçus il faut qu'on s'accommode ;
Une femme surtout doit *tribut* à la mode. (Id.)

— *Il a payé le tribut à la mer*, se dit d'un homme qui s'est embarqué sur mer pour la première fois, et qui s'en est trouvé incommodé.

— *Payer le tribut à la nature*, mourir :

Le malade *paya tribut à la nature.* (La F.)

— *Payer le tribut à l'humanité*, avoir quelque défaut, quelque imperfection.

— Fig. et poétiq. *Les fleuves portent à la mer le tribut de leurs ondes*, ils s'y jettent, ils s'y déchargent.

TRIBUTAIRE, adj. des 2 g. (*tribut.*) Pron. *tri-bu-tèr.* — En parl. d'un État, qui paye tribut à un prince sous la domination ou sous la protection duquel il se trouve : *La Moldavie est* TRIBUTAIRE *du Grand Seigneur. Les peuples, les nations* TRIBUTAIRES. (Acad.)

Rendez de mon pouvoir Athènes *tributaire.* (Rac.)

— Par anal. : *La France n'est plus aujourd'hui* TRIBUTAIRE *de tel pays pour ces sortes de marchandises, de denrées.* (Acad.)

— Fig. *Nous sommes tous* TRIBUTAIRES *de la mort. Nous naissons tous* TRIBUTAIRES *de la mauvaise fortune; les plus heureux sont ceux qui ont payé leurs dettes de bonne heure.* (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi des divers affluents d'un fleuve.

— N. m. Celui qui paye tribut : *Il est son* TRIBUTAIRE. *Les* TRIBUTAIRES *de la Turquie.* (Acad.)

TRICAGE, n. m. Pron. *tri-kaj.* — Mar. Travail qui consiste à dresser les faces opposées des pièces avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage.

TRICAPSULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de trois capsules.

TRICENNAL, ALE, adj. Pron. *tri-cènn-nal.* — Didact. De trente ans. La table *tricennale* d'une collection.

TRICÉPHALE ou **TRICEPS**, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois, et κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *tri-cé-fal.* — Qui a trois têtes ou trois sommets.

TRICEPS, adj. m. (τρεῖς, trois; gr., et *caput*, tête ; lat.) Pron. *tri-cèps.* — Anat. Il se dit de certains muscles qui ont trois faisceaux charnus à l'une de leurs extrémités : *Muscle* TRICEPS *brachial. Muscle* TRICEPS *crural.*

— Substantiv. TRICEPS *brachial.* TRICEPS *crural.* (Acad.)

TRICHÉ, ÉE, part. pass. du v. Tricher : *Personne* TRICHÉE.

TRICHER, v. tr. ou act. 1re conj. (*tricæ*, embûches; lat.) Pron. *tri-ché.* — Fam. Tromper au jeu : *Prenez garde, il vous* TRICHE. (Acad.)

Là sont en foule antiques mijaurées,
Jeunes oisons et bégueules titrées,
Lorgnant des sots et *trichant* au piquet. (Volt.)

— Absol. *Ne* TRICHONS *point. Il aime à* TRICHER. *Il ne joue pas franchement, il* TRICHE. (Acad.) *Regardez ces deux Italiens; j'ai la conviction et presque la certitude qu'ils s'entendent pour* TRICHER. (G. Sand.)

— Fig. Tromper en quelque chose que ce soit, mais principalement en de petites choses, et par des voies petites et basses : *Cet homme-là* TRICHE, *cherche à* TRICHER. (Acad.) *La galanterie est un jeu où tout le monde* TRICHE. (J.-B. Say.) *Pour nous, l'amour est un jeu où vous* TRICHEZ *toujours.* (H. de Balz.)

— Fig. Rendre moins sensible dans un travail un défaut de symétrie, de régularité.

= **Se tricher**, v. pr. Fam. Se tromper au jeu.

TRICHERIE, n. f. Pron. *tri-ch-ri.* — Tromperie au jeu : *Il a gagné par* TRICHERIE. *Il y a de la* TRICHERIE. (Acad.)

— Par extens. Toute espèce de tromperie : *Trouvant que le vin allait bien vite, je soupçonnai de la* TRICHERIE *de ce côté-là.* (Le Sage.)

… C'est une *tricherie.* (La F.)

— Fig. et fam. *Faire une tricherie à quelqu'un*, le tromper.

— Prov. *Tricherie revient à son maître*, se dit parl. d'un trompeur qui a été dupe de ses propres inventions.

TRICHEUR, EUSE, n. Pron. *tri-cheur, cheuz.* — Fam. Celui, celle qui triche, qui trompe au jeu : *Ne vous fiez pas à cet homme, c'est un* TRICHEUR. (Acad.)

— Adj. *Un homme* TRICHEUR, *une femme* TRICHEUSE.

TRICHIASE, n. f. ou **TRICHIASIS**, n. m. (θρίξ, cheveu; gr.) Pron. *tri-ki-dz.* — Méd. Renversement des cils vers le globe de l'œil qu'ils irritent.

TRICHISME, n. m. (τριχισμός, de θρίξ, cheveu, gr.) Chir. Fracture filiforme d'un os.

TRICHOCÉPHALE, n. m. (θρίξ, cheveu, et κεφαλή, tête ; gr.) Pron. *tri-ko-cé-fal.* — Zool. Genre de vers intestinaux que l'on rencontre dans le corps de l'homme, surtout à la suite de fièvres muqueuses prolongées.

TRICHODE, n. f. (τριχώδης, chevelu ; gr.) Pron. *tri-kod.* — Zool. Genre d'animalcules infusoires.

TRICHOMA, n. m. Pron. *tri-ko-ma.* — Méd. Plique polonaise. ‖ V. PLIQUE.

TRICHOPHORE, n. m. Pron. *tri-ko-for.* — Bot. Genre de plante de la famille des Cypéracées.

— Genre de plantes de la famille des Algues.

TRICHOSIS, n. m. (θρίξ, τριχός, poil; gr.) Pron. *tri-ko-siso.* — Chir. Assemblage de petits kystes sébacés qui se développent sur divers points de la conjonctive, et portent ordinairement un ou deux petits poils.

TRICHOSANTHE, n. m. (θρίξ, τριχός, cheveu, et ἄνθος, fleur ; gr.) Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des Cucurbitacées ; une des espèces est alimentaire, et une autre est un purgatif violent.

TRICHOSOME, n. m. Zool. Genre de vers infu-

soires qui vivent dans le canal intestinal des oiseaux.

TRICHOSTOME, n. m. Bot. Genre de mousses, terminées par un poil blanc qui leur donne un aspect laineux.

TRICHROÏSME, n. m. Pron. *tri-kro-ism*. — Phys. Phénomène produit par un corps qui offre trois couleurs, distribuées diversement suivant la manière dont on le regarde.

TRICLINIUM, n. m. (τρεῖς, trois, et κλίνη, couché; gr.) Pron. *tri-kli-ni-om*. — Antiq. rom. Salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES, n. f. pl. Pron. *tri-koaz*. — Techn. Tenailles à deux mâchoires pour saisir et arracher des clous, des chevilles, etc.

TRICOLOR, n. m. (*tres*, trois; *color*, couleur; lat.) Bot. Espèce d'amarante à grandes feuilles nuancées de jaune, de vert et de rouge : *Mettre des* TRICOLORS *dans des vases*. (Acad.)

— Techn. Peau de chat de trois couleurs, dont se servent les pelletiers.

TRICOLORE, adj. des 2 g. (*tres*, trois, et *color*, couleur; lat.) Qui est de trois couleurs : *Fleur* TRICOLORE. *Damas* TRICOLORE. *Son teint est* TRICOLORE. (Regn.)

— Particul. Il se dit des couleurs adoptées par les Français, et qui sont le bleu, le blanc et le rouge : *Drapeau, pavillon* TRICOLORE. *Cocarde* TRICOLORE. (Acad.)

Voyez ce drapeau *tricolore*
Qu'élève en périssant leur courage indompté.
Sous le flot qui les couvre, entendez-vous encore
Ce cri : Vive la liberté! (Le Brun.)

TRICON, n. m. J. de cartes. Trois cartes de même figure ou valeur, comme trois as, trois dix, etc.

TRICOPHORE, n. m. Pron. *tri-ko-for*. — Zool. Genre d'oiseaux de la côte de Guinée.

TRICORNE, adj. des 2 g. (*tres*, trois, et *cornu*, corne; lat.) Qui a trois cornes.

— Substantiv. Chapeau à trois cornes : *Deux mannequins coiffés d'affreux* TRICORNES *s'efforçaient de faire peur aux petits oiseaux*. (V. Hugo.) *Ce petit vieillard à figure d'un teint verdâtre laissait flotter ses cheveux gris sous son* TRICORNE. (H. de Balz.)

TRICOSINE, n. f. Pron. *tri-ko-zinn*. — Constr. Tuile fendue dans sa longueur.

TRICOSTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est relevé de trois côtés.

— Zool. Qui offre trois saillies en forme de côtes.

TRICOT, n. m. (*trique*.) Fam. Bâton gros et court, *Il le menaça de coups de* TRICOT. *Il lui donna du* TRICOT. (Acad.)

TRICOT, n. m. (*strick*, lacet; all.) Techn. Sorte de tissu fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles, soit au métier : *Un habit de* TRICOT. *Faire du* TRICOT. (Acad.) *Il portait un pantalon collant de* TRICOT *brun, des bottes molles à gland rabattu*. (J. Sandeau.)

— *Tricot de Berlin*, tricot à jour employé dans la bonneterie pour jupons, couvre-pieds, etc.

— Art, action de faire le tricot.

TRICOTAGE, n. m. Techn. Travail d'une personne qui tricote; son ouvrage : *Apprendre le* TRICOTAGE. *Se mettre au* TRICOTAGE. *Ce* TRICOTAGE *est lâche et mal fait*. (Acad.)

— Fam. et fig. Action de remuer vivement les jambes : *Il dansait un pas d'été qui semblait par son* TRICOTAGE *sorti des salons de Vestris lui-même*. (A. Dumas.)

TRICOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tricoter : *Des bas* TRICOTÉS. *Couverture* TRICOTÉE. (Acad.)

TRICOTER, v. tr. ou act. 1^re conj. Techn. Former des mailles avec un fil, à l'aide d'aiguilles longues et émoussées, pour faire des bas, des camisoles et autres ouvrages : TRICOTER *des bas*. (Acad.) *Elle se mit à* TRICOTER *un bas gris qu'elle trouva sur une chaise*. (G. Sand.)

— Absol. Faire un travail. Il se dit aussi des dentelles de fil ou de soie qui se font sur un oreiller avec des épingles et des fuseaux : TRICOTER *de la dentelle*. (Acad.) *Elle* TRICOTAIT, *entourée de sa sœur, de ses enfants et petits-enfants*. (Chateaubr.) *La mère et les filles filaient*, TRICOTAIENT *sans mot dire*. (Dider.) *Toujours assise sur une mauvaise chaise de bois, elle* TRICOTAIT *en regardant les passants*. (H. de Balz.)

— Man. En parl. d'un cheval, Remuer les jambes vivement, mais en avançant très-peu.

— Fig. et pop. Marcher en ramenant les pieds l'un vers l'autre.

TRICOTETS, n. m. pl. Anc. Espèce particulière de danse : *Danser les* TRICOTETS. (Acad.) || Vieux.

TRICOTEUR, EUSE, n. Techn. Celui, celle qui tricote.

— Par extens. Métier mécanique pour faire le tricot.

TRICOTEUSE, n. f. Techn. Machine destinée à tricoter les fils de laine ou de coton pour composer des jupons.

TRICTRAC, n. m. (*onomatopée*.) Pron. *trik-trak*. — Espèce de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames, quinze d'une couleur et quinze d'une autre, dans un tablier divisé en deux compartiments, chacun marqué par de petites flèches d'ivoire, qui sont alternativement de deux couleurs différentes : *Jouer au* TRICTRAC. *Une partie de* TRICTRAC *à écrire*. *Il gagne souvent au* TRICTRAC. (Acad.) *Deux Allemands jouaient au* TRICTRAC. (Hamilt.)

— Partie de trictrac : *Je fis trois* TRICTRACS. (Did.)

— Meuble dans lequel on joue : *Grand* TRICTRAC. TRICTRAC *d'ébène et d'ivoire*. (Acad.)

— Chass. Bruit que font plusieurs chasseurs pour effaroucher les oiseaux qu'ils veulent faire tomber dans leurs piéges : *Chasser les canards au* TRICTRAC.

TRICUSPIDE, adj. des 2 g. ou **TRICUSPIDÉ, ÉE**, adj. (*tres*, trois, et *cuspis*, pointe; lat.) Pron. *tri-kuss-pid, pidé*. — Bot. Qui est muni de trois pointes : *Houblon* TRICUSPIDE. *Saxifrage* TRICUSPIDE, *etc*.

— Anc. Anat. *Valvules tricuspides* ou *tricuspidées*, valvules qui se trouvent à l'entrée de la veine circulaire : *Les* VALVULES TRICUSPIDES, *un peu épaissies avaient la consistance presque cartilagineuse*. (Corvisart.)

TRICYCLE, n. m. (τρεῖς, trois, et κύκλος, cercle; gr.) Pron. *tri-cikl*. — Néol. Voiture qui roule sur trois roues.

TRIDACTYLE, adj. des 2 g. τρεῖς, trois, et δάκτυλος, doigt; gr.) Pron. *tri-dak-til*. — Zool. Qui a trois doigts aux pieds; qui n'a que trois doigts.

— N. m. pl. Famille d'insectes coléoptères comprenant ceux qui ont trois articles aux pattes.

TRIDE, adj. des 2 g. Vif, prompt, serré : *Ce cheval a des mouvements* TRIDES. *Son action est* TRIDE, *vive et prompte*. (Acad.)

TRIDENT, n. m. (*tres*, trois, et *dens*, dent; lat.) Pron. *tri-dan*. — Fourche à trois dents en pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune : *Neptune avec son* TRIDENT, *armé de son* TRIDENT, *du* TRIDENT. (Acad.)

Il a peur que ce dieu, dans cet affreux séjour,
D'un coup de son *trident* ne fasse entrer le jour. (Boil.)

— Fig. et poétiq. *Le trident de Neptune*, la suprématie sur les mers :

Le *trident* de Neptune est le sceptre du monde. (Lemierre.)

— Pêche. Sorte de fourche à trois pointes, ajustée au bout d'une perche, avec laquelle on perce les poissons que l'on voit au fond de l'eau.

— Agric. Bêche à trois dents.

TRIDENTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a trois divisions en forme de dents.

— Zool. Qui est muni de trois dents ou épines.

TRIDI, n. m. (*tres*, trois, et *dies*, jour; lat.) — Le troisième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

TRIDIGITÉ, ÉE, adj. (*tres*, trois; *digitus*, doigt; lat.) Bot. Qui a un pétiole commun terminé par trois folioles.

— Zool. Qui n'a que trois articles.

TRIÉ, ÉE, part. pass. du v. Trier : *Raisins* TRIÉS. *Pois* TRIÉS.

— Par anal. *La délicatesse est trop grande de ne pouvoir souffrir que des gens* TRIÉS. (Mol.) *Les plus belles captives furent* TRIÉES *pour orner le harem de Timour*. (Lam.)

TRIÈDRE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois, et ἕδρα, base; gr.) Mathém. Qui offre trois faces ou qui est formé par trois plans : *Angle* TRIÈDRE. *Pyramide, prisme* TRIÈDRE.

TRIENNAL, ALE, adj. (τρεῖς, trois, et ἔννος année; gr.) Pron. *tri-ènn-nal*. — Qui dure trois ans. *Jusqu'en 1717, le parlement d'Angleterre fut* TRIENNAL. (Acad.)

— Particul. Qui est conféré pour trois ans : *Emplois* TRIENNAUX. *Dignité* TRIENNALE. (Acad.)

— Qui est élu, nommé pour trois ans : *La plupart des réguliers avaient des supérieurs* TRIENNAUX. (Acad.)

— Il se disait plus ordinairement autrefois des charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une : *Office* TRIENNAL. *Charge* TRIENNALE. (Acad.)

— Il se disait aussi des titulaires qui en étaient pourvus. : *Il y avait pour cette administration trois trésoriers* TRIENNAUX. (Acad.)

— Bot. *Plante triennale*, celle qui ne porte des fruits et des graines que la troisième année après qu'elle a été semée.

TRIENNALITÉ, n. f. En parlant de l'exercice d'un emploi, d'une dignité. Durée trois ans.

— Système dans lequel le pouvoir législatif se renouvelle tous les trois ans.

TRIENNAT, n. m. (*triennium*; lat.) — Pron. *tri-ènn-na*. — Espace de trois ans.

— Exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*trahere*, tirer; lat.) Pron. *tri-é*. — Il s'écrit avec deux *i* à la 1^re et à la 2^e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous triions, vous triiez*. — Choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix, avec préférence : TRIER *des raisins*. TRIER *des pois, des lentilles*. *Les libraires* ONT TRIÉ *les meilleurs livres de cette bibliothèque*. *Il* A TRIÉ *les médailles les plus curieuses, les plus rares*. (Acad.)

— Fig. *Ils n'ont fait que* TRIER, *pour ainsi dire, et amasser soigneusement les grandes circonstances*. (Boil.)

— Il se dit quelquefois des hommes : TRIER *les hommes les plus habiles d'une compagnie*. *On* A TRIÉ *ces soldats parmi les meilleures troupes*. (Acad.)

— Séparer le bon du mauvais : *Il faut* TRIER *ces grains de blé, il y a du seigle dedans*.

— Prov. et fig. *Trier sur le volet*. || V. VOLET.

— Techn. *Trier le chiffon*, séparer le chiffon en différentes classes, selon la beauté et la finesse de la toile. || *Trier les laines*, éplucher les laines, en enlever les corps étrangers.

TRIÉRARCHIE, n. f. (τριήρης, galère, et ἄρχος, chef; gr.) Pron. *tri-é-rar-chî*. — Antiq. gr. Charge du triérarque. || Armement et commandement d'une galère chez les Athéniens.

TRIÉRARQUE, n. m. Pron. *tri-é-rark*. — Antiq. Capitaine de galère.

— Par extens. Citoyen d'Athènes, obligé par la loi d'armer une galère et de l'équiper : *Les* TRIÉRARQUES *fournissaient les galères, et ne les commandaient pas toujours*. (Acad.)

TRIEUR, EUSE, n. f. Techn. Ouvrier, ouvrière qu'on emploie à faire le triage des chiffons, dans une papeterie.

— Celui, celle qui fait le triage des épingles.

— Celui, celle qui épluche les laines.

TRIEUSE, n. f. Techn. Machine destinée à éplucher les laines et à en enlever les corps étrangers.

TRIFACIAL, ALE, adj. Anat. Qui se distribue à trois parties de la face.

TRIFIDE, adj. des 2 g. (*ter*, trois fois, et *findere*, fendre; lat.) Bot. Qui est divisé en trois sections, lobes ou branches, à peu près jusqu'à moitié : *Calice* TRIFIDE. (Acad.)

TRIFILERIE, n. f. Pron. *tri-fil-rî*. — Techn. Banc garni d'une filière. || *V*. TRÉFILERIE.

TRIGAME, adj. et n. des 2 g. (τρίς, trois fois, et γάμος, noces; gr.) — Qui a été marié trois fois; qui a contracté un troisième mariage.

— Jurispr. Celui qui, malgré les lois, a contracté trois mariages sans que les premiers fussent dissous.

— Bot. Qui renferme trois fleurs différentes quant au sexe.

TRIGAMIE, n. f. État du trigame.

— Jurispr. Crime du trigame, de la personne qui a été mariée trois fois.

TRIGAUD, AUDE, adj. (*tricæ*, lat. embûches.) Pron. *trigô, gôd*. — Fam. Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses : *Il est* TRIGAUD. *Il a la mine* TRIGAUDE. (Acad.)

— Substantiv. *C'est un* TRIGAUD, *un vrai, un franc* TRIGAUD. *Cette femme est une grande* TRIGAUDE. (Acad.)

J'enrage de bon cœur quand je trouve un *trigaud*
Qui souffle tout ensemble et le froid et le chaud. (Bours.)

TRIGAUDER, v. intr. ou neutr. 1^re conj. Pron. *tri-gô-dé*. — Fam. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses : *Il ne fait que* TRIGAUDER. (Acad.)

TRIGAUDERIE, n. f. Pron. *tri-gôd-rî* — Action de trigaud : *Ne voyez-vous pas que c'est une* TRIGAUDERIE? *Je connais ses* TRIGAUDERIES. (Acad.)

TRIGÉMINÉ, ÉE, adj. Min. Qui offre la combinaison de six solides identiques deux à deux.

TRIGLE, n. f. Zool. Genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens, dont plusieurs espèces sont très-estimées à cause de leur chair : *Le rouget est une* TRIGLE.

TRIGLIOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une trigle.

— N. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des

Acanthoptérygiens, dont la tête est cuirassée de pièces dures et résistantes.

TRIGLOTTE, adj. des 2 g. Philol. En trois langues : *Dictionnaire* TRIGLOTTE.

— Qui connaît trois langues.

TRIGLOTTISME, n. m. (τρεῖς, trois; et γλῶττα, langue, gr.) Pron. *tri-glot-tism.* — Philol. Mot composé de trois mots empruntés à trois langues différentes.

TRIGLYPHE, n. m. (τρεῖς, trois; et γλύφη, gravure; gr.) Pron. *tri-glif.* — Archit. Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posées sur l'architrave, et qui a ordinairement des rainures profondes et verticales. ‖ Ornement composé de deux cannelures au milieu, et de deux demi-cannelures sur les côtés, ce qui en fait trois : *Les* TRIGLYPHES *sont séparés par les métopes.* (Acad.) *C'est un magnifique portail à* TRIGLYPHE *gothique, à campaniles, à tours menues, à flèches découpées.* (H. de Balz.)

TRIGONAL, ALE, adj. (τρεῖς, trois; γωνία, angle; gr.) — Néol. Triangulaire : *Le grand côté de ce carrefour* TRIGONAL *est orné d'un méchant beffroi écaillé d'ardoises.* (V. Hugo.)

TRIGONE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois; γωνία, angle; gr.) Didact. Qui offre trois angles.

— Bot. Qui a trois côtés, trois angles.

— N. m. Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 120°.

— Gnomon. Instrument dont on se sert pour tracer les arcs des lignes sur des cadrans.

— Anat. *Trigone vésical*, surface triangulaire que la cavité de la vessie présente vers son bas-fond.

TRIGONOCÉPHALE, n. m. Pron. *tri-go-no-cé-fal.* — Zool. Genre de serpents venimeux, de la tribu des Ophidiens; ils sont très-communs en Amérique : *Le* TRIGONOCÉPHALE *fer de lance, connu dans les Antilles sous le nom de Serpent jaune, vit surtout dans les plantations de cannes à sucre; sa morsure cause une mort prompte.*

TRIGONOMÉTRIE, n. f. (τρεῖς, trois; γωνία, angle, et μέτρον, mesure; gr.) Pron. *tri-go-no-mé-trí.* — Mathém. Partie de la géométrie qui enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle, quand un certain nombre de ces éléments sont donnés : *Entendre bien la* TRIGONOMÉTRIE.

— *Trigonométrie rectiligne*, celle qui enseigne à calculer les triangles rectilignes.

— *Trigonométrie sphérique*, celle qui enseigne à calculer les triangles sphériques : *La connaissance de la* TRIGONOMÉTRIE SPHÉRIQUE *est absolument nécessaire aux astronomes.* (Acad.)

TRIGONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la trigonométrie : *Calcul* TRIGONOMÉTRIQUE. *Opération* TRIGONOMÉTRIQUE. (Acad.) *L'aplatissement de la terre vers les pôles a été confirmé par des mesures* TRIGONOMÉTRIQUES *d'une rigoureuse exactitude.* (Cuv.)

TRIGONOMÉTRIQUEMENT, adv. Suivant les règles de la trigonométrie : *Cette carte a été levée* TRIGONOMÉTRIQUEMENT. (Acad.)

TRIGUÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, une des espèces fournit une huile essentielle très-agréable.

TRIGYNIE, n. f. (τρεῖς, trois; et γύνη, femme; gr.) Bot. Classe des végétaux à fleurs à trois pistils.

TRIJUGUÉ, ÉE, adj. Bot. Il se dit d'une feuille disposée de trois paires de folioles.

TRIJUMEAU, adj. et n. m. Pron. *tri-ju-mô.* — Anat. En parl. de la cinquième paire cérébrale, Qui se partage en trois faisceaux.

TRILATÉRAL, ALE, adj. (*tres*, trois; et *latus, lateris*, côté; lat.) Qui a trois côtés. ‖ Pl. *Trilatéraux.*

TRILATÈRE, n. m. Pron. *tri-la-tèr.* — Géom. Triangle. ‖ Peu usité.

TRILINGUE, adj. des 2 g. (*tres*, trois; *lingua*, langue; lat.) Philol. Qui sait trois langues.

— *Inscription trilingue*, inscription triple, rédigée en trois langues différentes : *La pierre de Rosette porte une inscription* TRILINGUE.

TRILLE, n. m. (*trillo*, tremblement, roulade; ital.) Pron. *tri-y.* — Mus. Battement de gosier qui se fait ordinairement sur l'avant-dernière note d'une phrase de chant; cadence : *Le* TRILLE *est un des plus beaux agréments du chant.*

— Par anal. *Le royal carillon du Palais jette sans relâche de tous côtés des* TRILLES *resplendissants.* (V. Hugo.)

TRILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Triller : *Passage* TRILLÉ.

TRILLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Mus. Cadencer; orner de trilles : TRILLER *un passage.*

TRILLION, n. m. Pron. *tri-lion.* — Arithm. Mille billions, ou mille fois mille millions.

— Bot. Genre de plantes de la famille des Asparaginées.

TRILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a trois lobes, qui est partagé en trois lobes : *Renoncule* TRILOBÉE. *Hépatique* TRILOBÉE.

— Zool. Qui est partagé en trois lobes.

— Par analog. : *Il y a sur le chœur de grandes ogives* TRILOBÉES *à jour, du plus bel effet.* (V. Hugo.) *L'église a un charmant petit portail* TRILOBÉ. (Id.)

TRILOCULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tri-lo-cu-lèr.* — Bot. Qui a trois loges, qui se partage intérieurement en trois loges.

TRILOGIE, n. f. (τριλογία, trois discours; gr.) Pron. *tri-lo-jí.* — Littér. Réunion des trois tragédies, qui formaient la partie la plus importante de la *Tétralogie* ou des quatre pièces que les poëtes dramatiques grecs présentaient pour disputer la couronne dans les combats littéraires.

— Par anal. Trois pièces dramatiques d'un genre quelconque, dont les sujets font suite les uns aux autres et se continuent, autant que possible, par les mêmes personnages.

— Par extens. Poëme ou tout autre ouvrage d'imagination, divisé en trois parties distinctes : *L'Enfer, le Purgatoire et le Paradis de Dante, forment une* TRILOGIE *sous le titre général de la Divine Comédie.*

TRIMBALÉ, ÉE, part. pass. du v. Trimbaler : *Enfant* TRIMBALÉ.

TRIMBALER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*trans*, et baller.) Pron. *train-ba-lé.* — Pop. Traîner, mener, porter partout : *Elle a* TRIMBALÉ *cet enfant dans tout le voisinage.* (Acad.)

TRIMER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. (δρομεῖν, courir; gr.) Pop. Marcher vite et sans se reposer : *J'ai* TRIMÉ *toute la journée.* (Acad.)

TRIMÉRANTHE, n. m. Pron. *tri-mé-rantt.* — Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRIMÈRES, n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui ont trois articles à tous les tarses.

TRIMESTRE, n. m. (*trimestris*; lat., m. sign.) Pron. *tri-mèstr.* — Espace de trois mois : *Il sert par* TRIMESTRE. *Des intérêts payés par* TRIMESTRE. *Rendre comptes par* TRIMESTRE. (Acad.)

— Ce que l'on paye à quelqu'un au commencement ou à la fin de chaque trimestre : *Il a touché le premier* TRIMESTRE. *Payer le* TRIMESTRE *échu.* (Acad.)

TRIMESTRIEL, ELLE, adj. Pron. *tri-mèss-tri-èl.* — Qui dure trois mois, qui paraît ou qui revient tous les trois mois : *Un recueil* TRIMESTRIEL. *États* TRIMESTRIELS *de dépenses.* (Acad.)

TRIMÈTRE, n. m. (τρεῖς, trois, et μέτρον, mesure; gr.) Pron. *tri-mètr.* — Prosod. lat. Vers iambique de six pieds, qui était particul. employé dans la tragédie, et qui se déclamait en le séparant en trois mesures de deux pieds chacune.

— Adj. : *Un vers* TRIMÈTRE.

TRIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tri-mé-trik.* — Didact. Qui se rapporte à trois mesures différentes.

TRIN ou **TRINE**, adj. m. Pron. *train, trinn.* — Astrol. Il n'est usité que dans cette locut. *Trin* ou *trine aspect*, qui se dit en parl. de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

— Théol. Il s'est dit quelquefois de Dieu, considéré dans la Trinité : *Dieu est un en nature et* TRIN *en personne.* (Bouhours.) ‖ Peu usité.

TRINCADOURE, n. f. Mar. Sorte de chaloupe de bateau des côtes d'Espagne.

TRINGA, n. m. Pron. *train-ga.* — Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers.

TRINGLE, n. f. (*taringula*; lat.; barb.) Pron. *traingl.* — Verge de fer, menue, ronde et longue, servant à soutenir un rideau, une draperie : *Ces* TRINGLES *sont trop courtes pour mes fenêtres.* (Acad.)

— Baguette équarrie, longue et étroite, qui sert principalement à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches.

— Archit. Moulure plate qui termine la partie inférieure des triglyphes doriques.

— Techn. Pièce de bois ou fer, garnie de crochets ou de chevilles, pour suspendre certaines marchandises. ‖ Barre de fer qui tient d'une pile à l'autre, pour soutenir les chaînes dans un pont de fer.

— *Tringle de marche-pied*, morceau de bois attaché sur la coquille d'un carrosse, et qui sert d'appui aux pieds du cocher.

— Mar. sorte de petite barre de bois employée à divers usages.

TRINGLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tringler : *Pièce de bois* TRINGLÉE.

TRINGLER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *train-glé.* — Techn. Tracer sur une pièce de bois qu'on veut façonner une ligne droite, avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge.

TRINGLETTE, n. f. Pron. *train-glètt.* — Techn. Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitres. ‖ Outil de vitrier qui sert à ouvrir le plomb.

TRINITAIRE, n. m. (*trinité.*) Pron. *tri-ni-tèr.* — Sectaire qui admet l'existence de trois personnes en Dieu, mais dont l'opinion sur la Trinité n'est pas orthodoxe.

TRINITAIRE, n. f. Bot. Hépatite des jardins, à cause de ses feuilles trilobées.

— *Trinitaire aquatique*, espèce de lenticule.

TRINITÉ, n. f. (*trinitas*; lat., m. sign.) Théol. Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit : *La sainte* TRINITÉ. *Le mystère ineffable de la* TRINITÉ. (Acad.) *La* TRINITÉ *nous présente la Divinité multipliant ses personnes, et de tout son être versant continuellement sur nous d'inconcevables bienfaits.* (La Luzerne.)

— Liturg. *Fête de la Trinité*, fête de l'Église catholique, instituée en l'honneur de la sainte Trinité.

— Premier dimanche qui suit la Pentecôte : *Le dimanche de la* TRINITÉ. *Il partait tous les ans à la* TRINITÉ, *à l'époque de la* TRINITÉ. (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui est divisé en trois parties : *L'Espagne était une sorte de* TRINITÉ *sociale.* (E. Quinet.)

— Prov. *A Pâques ou à la Trinité*, à une époque très-incertaine, sur laquelle on ne saurait compter.

TRINÔME, n. m. (τρεῖς, trois, et νόμη, division; gr.) Pron. *tri-nôm.* — Algébr. Quantité composée de trois termes.

TRINQUART, n. m. Pron. *train-kar.* — Pêch. Petit bâtiment pour la pêche dans la Manche.

TRINQUEBALLE, n. m. Mar. V. DIABLE.

TRINQUER, v. intr. ou neutr. 2^e^ conj. (*trinken*, boire; all.) Pron. *train-ké.* — Boire en choquant les verres et en se provoquant l'un l'autre : TRINQUONS. *Il aime à* TRINQUER. (Acad.) ‖ Il est familier : *Le conducteur tendit son verre, et les voyageurs* TRINQUÈRENT *avec lui.* (A. Dumas.)

A son banquet céleste ainsi Dieu nous rassemble !
Oui, tous les braves gens y *trinqueront* ensemble. (C. Del.)

Le lendemain du jour où nous TRINQUÂMES *pour noyer nos querelles, je les quittai parce que j'avais affaire à Bastia.* (H. de Balz.)

Au bonheur des maris nous *trinquerons* ensemble.
(C. Del.)

TRINQUET, n. m. Pron. *train-kè.* — Mar. Mât de misaine des bâtiments gréés en voiles latines.

TRINQUETIN, n. m. Mar. Petite voile enverguée sur l'antenne d'un bâtiment à voiles latines dans les mauvais temps.

TRINQUETTE, n. f. Pron. *train-kètt.* — Mar. Voile triangulaire, espèce de voile latine qu'on hisse le long de l'étai du mât des petits bâtiments. ‖ V. *Tourmentin.*

— Voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

TRIO, n. m. (m. ital.) Pron. *tri-ó.* — Mus. Composition de musique à trois parties : *Chanter, jouer, exécuter un* TRIO. *Ce compositeur a fait de charmants* TRIOS. (Acad.) *C'est Cimarosa qui a fait entendre pour la première fois des* TRIOS *et des quatuors dans le cours de la pièce.* (Raoul-Rochette.)

— Fig. et ironiq. *C'est un beau trio*, se dit de trois personnes liées ensemble de parenté, d'intérêts, d'opinions.

Notre *trio* s'en tire avec succès. (La F.)
Beau *trio* de baudets. (Id.)

TRIODIE, n. f. Pron. *tri-o-dí.* — Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Graminées.

TRIODION, n. m. (τρεῖς, trois; ᾠδή, chant; gr.) Liturg. gr. Livre qui comprend l'office d'une partie de l'année et contient beaucoup d'hymnes à trois strophes.

— Par extens. Chacune des hymnes de ce livre.

TRIŒCIE, n. f. (τρεῖς, trois; et οἶκος, maison; gr.) Pron. *tri-é-cí.* — Bot. Classe de plantes contenant trois sortes de fleurs mâles et de fleurs femelles, sur autant d'individus différents.

TRIOLET, n. m. Pron. *tri-o-lè.* — Littér. Petite pièce de poésie de huit vers, dont le premier et le second se répètent encore après le sixième : *Faire un* TRIOLET. (Acad.)

Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
Tourna des *triolets*, rima des mascarades. (Boil.)

— Mus. Notes groupées trois par trois, de telle sorte que trois en valent deux : *Trois* TRIOLETS *de neuf croches, dans une mesure à trois temps, valent six croches.*

— Bot. Vulg. Trèfle; petite luzerne.

TRIOMPHAL, ALE, adj. Pron. *tri-on-fal.* — Appartenant au triomphe : *Char* TRIOMPHAL. *Pont* TRIOMPHAL. *Couronne* TRIOMPHALE. *Marche* TRIOMPHALE. *Ornements* TRIOMPHAUX. (Acad.)

Assis dans le Forum, sur leurs chaises d'ivoire,
En habits *triomphaux*, comme aux jours de victoire,
Tous ils avaient fait vœu de périr noblement. (Pons.)

— Antiq. rom. *Porte triomphale*, porte par laquelle les triomphateurs entraient dans la voie sacrée, pour se rendre au Capitole, le jour du triomphe.

— *Colonne triomphale*, colonne élevée en l'honneur d'un héros, et dont les assises étaient cachées par autant de couronnes qu'il avait fait d'expéditions militaires.

— *Jeux triomphaux*, jeux qu'on célébrait à l'occasion de quelque triomphe.

TRIOMPHALEMENT, adv. En triomphe. *Il marche, il s'avance* TRIOMPHALEMENT.

TRIOMPHANT, part. prés. du v. Triompher.

TRIOMPHANT, ANTE, adj. Qui triomphe : *Il a vaincu ses ennemis, il est* TRIOMPHANT, *il est glorieux et* TRIOMPHANT. (Acad.) *Il ne fléchit pas le genou devant l'iniquité* TRIOMPHANTE. (J.-J. R.)

— Victorieux, qui a vaincu : *Le parti* TRIOMPHANT. *Armes* TRIOMPHANTES. (Acad.)

... Un guerrier mille fois *triomphant*. (C. Del.)
Je reviens *triomphant* au sein de mon pays. (Volt.)
L'État est *triomphant*, mais les peuples gémissent.
(Corn.)

— Il se dit de tout ce qui a rapport au triomphe.

... L'air répète au loin sa marche *triomphante*. (C. Del.)

— Par anal. *Vénus s'en alla à C[illegible]ière en équipage de* TRIOMPHANTE. (La F.)

— Par exagér. Plein d'aise, heureux, joyeux :

Voilà nos deux époux, sans valets, sans enfants,
Tout seuls dans leur logis, libres et *triomphants*. (Boil.)
... Nous admirerons ensemble, *triomphants*,
Combien en quelques mois ont grandi nos enfants. (Pons.)

— Fam. *Air triomphant*, air de confiance et de contentement que donne un succès obtenu ou espéré.

— Théol. *L'Église triomphante*, les bienheureux qui sont dans le ciel; par oppos. *à l'Église militante*, les fidèles : *On lui dit qu'il fallait distinguer, qu'il y avait l'*ÉGLISE TRIOMPHANTE, *Dieu, les saints, les âmes sauvées, et l'Église militante, autrement dit, les bons chrétiens.* (Mich.)

— Pompeux, superbe : *On ne vit jamais d'entrée si* TRIOMPHANTE. (Acad.)

TRIOMPHANTE, n. f. J. de cartes. Coup qui a lieu à l'hombre, lorsque étant premier en cartes, on joue en commençant atout par l'as de pique.

— Comm. Ancienne étoffe de soie, dont le fond était en gros de Tours et les fleurs en damassé.

TRIOMPHATEUR, n. m. (*triumphator*; lat.) Pron. *tri-on-fa-teur.* — Antiq. Général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome, après une grande victoire : *Le* TRIOMPHATEUR *est entré dans la ville.* (Acad.)

— Par extens. Celui qui a remporté une victoire.

TRIOMPHATEUR, TRICE, adj. Qui a obtenu les honneurs du triomphe :

Là siége près de moi ce Dieu triomphateur. (Del.)

— Fig. Superbe, pompeux :

Ainsi parle Darès d'un air *triomphateur*. (Del.)

TRIOMPHE, n. m. (*triumphus*; lat.) Pron. *tri-onf.* — Antiq. rom. Honneur accordé à un général d'armée après une grande victoire, et qui consistait à faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome : *Le sénat lui décerna le* TRIOMPHE, *les honneurs du* TRIOMPHE. *Char de* TRIOMPHE. *La pompe d'un* TRIOMPHE. (Acad.)

— *Arc de triomphe*, monument élevé en mémoire d'un triomphe, d'une victoire.

— *Mener des captifs en triomphe*, les mener, chargés de chaînes, après le char du triomphateur : *Cléopâtre se donna la mort pour éviter d'être menée en* TRIOMPHE. (Acad.)

— *Porter quelqu'un en triomphe*, le porter sur les bras pour lui faire honneur, pour lui témoigner la joie qu'on a de le voir : *Le prince, à son retour de l'armée, fut porté en* TRIOMPHE *jusque dans son palais.* (Acad.)

— Fig. Faire de quelqu'un les plus pompeux éloges.

— Par extens. Honneurs publics rendus aux vainqueurs : *Là on lui dresse une pompe funèbre, où l'on s'attendait de lui dresser un* TRIOMPHE. (Fléch.)

— *Son entrée fut un triomphe, un véritable triomphe*, on l'accueillit, à son entrée dans la ville, avec de grandes démonstrations de joie, de respect.

— Victoires, grands succès militaires : *Les* TRIOMPHES *de ce prince. Les* TRIOMPHES *d'Alexandre.* (Acad.) *La terre ne semblait pas suffire à nos* TRIOMPHES. (Mass.)

— Par anal. Succès éclatants qu'on obtient dans les lettres, dans les arts; tout avantage signalé qu'on obtient sur quelqu'un : *J'ai assisté à votre* TRIOMPHE. *J'ai bien joui de votre* TRIOMPHE. *Son* TRIOMPHE *est d'autant plus glorieux que ses rivaux étaient fort redoutables.* (Acad.)

— Fig. *C'est le* TRIOMPHE *de la raison que de bien vivre avec ceux qui n'en ont pas.* (Volt.)

— *C'est son triomphe*, se dit d'une chose où quelqu'un excelle, où il réussit particulièrement : *Ce rôle est le* TRIOMPHE *de tel acteur.* (Acad.)

— Fig. *Le triomphe de la vertu, le triomphe de la vérité, etc.* Les victoires que la vertu, que la vérité remportent sur le vice, sur l'erreur, etc.

— Poét. *Le triomphe de la beauté*, les grands effets de l'amour, de la beauté.

— Par analog. *Le triomphe de l'éloquence*, les succès que l'on obtient par son éloquence.

— Par anal. *Le grand point n'est pas qu'on ait les lois de son côté, mais qu'on les y mette; voilà le* TRIOMPHE *du droit.* (C. Del.)

— *Jour de triomphe*, jour marqué par quelque événement glorieux, par quelque grand avantage remporté sur ses ennemis ou sur ses rivaux : *Ce fut pour lui un* JOUR DE TRIOMPHE. (Acad.)

Que vos heureux enfants
Consacrent de ce jour le *triomphe* et la gloire. (Rac.)

TRIOMPHE, n. f. Pron. *tri-onf.* — J. de cartes. Sorte d'écarte : *Jouer à la* TRIOMPHE. *La* TRIOMPHE *d'Auvergne.* (Acad.)

— Couleur de la carte qu'on retourne après qu'on a donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut : *De quoi est la* TRIOMPHE? *Quelle est la* TRIOMPHE? (Acad.)

— Couleur que celui qui fait jouer a nommée, et qui emporte toutes les autres cartes : *La* TRIOMPHE *est de cœur. La* TRIOMPHE *est de pique. Combien avez-vous de* TRIOMPHES? (Acad.)

— Prov. et fig. *Voilà de quoi est la triomphe*, voilà de quoi il s'agit présentement. || Vieux.

TRIOMPHER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Pron. *tri-on-fé.* (*triumphare*; lat.) — Antiq. rom. Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après quelque insigne victoire : *Pompée* TRIOMPHA *trois fois.* (Acad.) *Après* AVOIR TRIOMPHÉ *et enrichi la république des dépouilles de ses ennemis, il n'avait pas de quoi se faire enterrer.* (Boss.)

— *Triompher d'un pays*, obtenir les honneurs du triomphe pour avoir soumis un pays : *Scipion* TRIOMPHA *de l'Afrique.* (Acad.)

— Vaincre par la voie des armes : *Ce prince* TRIOMPHA *de tous ses ennemis.* (Acad.) *Triompher des nations.* (Barthél.)

— Dompter, soumettre, en parl. des animaux : *Le hasard seul nous a empêchés de* TRIOMPHER *du lion.* (Acad.)

— Fig. Remporter un avantage sur quelqu'un : TRIOMPHER *de ses adversaires, de ses envieux, de ses rivaux. Cet avocat, par son talent, a fait* TRIOMPHER *le bon droit.* (Acad.) *Au dix-septième siècle, la France* TRIOMPHA *dans la paix, dans la guerre et dans les arts.* (Volt.)

— Absol. Avoir l'avantage, la supériorité :

Il faut que je *triomphe*, ou bien je suis perdu. (Étienne.)
Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où *triomphent* les vices.
(Mol.)

— Fig. et mor. Vaincre, subjuguer, surmonter : TRIOMPHER *de ses passions. Sa beauté* TRIOMPHAIT *de tous les cœurs. Sa sagesse* A TRIOMPHÉ *de tous les dangers.* (Acad.) *La philosophie* TRIOMPHE *aisément des maux passés et à venir; mais les maux présents* TRIOMPHENT *d'elle.* (La Rochef.) *La discipline militaire* TRIOMPHA *de la force et du nombre.* (Volt.) *Le luxe insolent de quelques hommes* TRIOMPHE *ici des misères publiques.* (Saurin.) *Rien n'a plus d'attraits pour nous que de* TRIOMPHER *des obstacles qui paraissent insurmontables.* (Barthél.) *La vérité* TRIOMPHE *de tout.* (Volt.) *Qui est-ce qui sait* TRIOMPHER *de lui-même jusqu'à la mort?* (J.-J. Rouss.)

Toujours plus constants
Nos feux *ont triomphé* de l'absence et du temps. (C. Del.)

— Par anal. *Les plus grands hommes des siècles chrétiens ont fait* TRIOMPHER *la folie de la croix de toute la sagesse d'Athènes et de Rome.* (Mass.)

— Exceller en traitant quelque sujet : *Quand il est sur cette matière, il* TRIOMPHE. *Quand il parle sur la générosité, sur la délicatesse des sentiments, il* TRIOMPHE. (Acad.)

— Exceller en quelque chose, préférablement à d'autres : *Quand cet artiste a des têtes à graver, il* TRIOMPHE. *Ce peintre* TRIOMPHE *quand il peint des fleurs, des animaux.* (Acad.)

— Être ravi de joie : *Quand on lui parle de ses enfants, elle* TRIOMPHE. (Acad.)

— Faire vanité de quelque chose : *Il* TRIOMPHE *de son crime. Il a fait une noirceur; au lieu d'en avoir du remords, il en* TRIOMPHE. *Il a obtenu ce qu'il prétendait, il en* TRIOMPHE. (Acad.)

— Mystiq. *Voulez-vous savoir combien la grâce qui a fait* TRIOMPHER *Madame a été puissante?* (Boss.)

TRIPAILLE, n. f. coll. (*tripe*) Pron. *tri-pa-y.* — Amas de tripes; intestins d'animaux, considérés comme une chose sans valeur ou comme un objet de dégoût : *Jeter des* TRIPAILLES *à la voirie. Des* TRIPAILLES *de morue.* (Acad.) *Les limons, les araignées, les crapauds, les* TRIPAILLES, *les insectes conviennent à l'appétit carnassier des canards.* (Tessier.)

— Chass. Entrailles avec lesquelles on fait la mouée aux chiens.

TRIPARTIE, adj. (*tripartitus*; lat.) Didact. Divisé en trois parties.

— Bot. Qui est divisé en trois, jusqu'au delà de la moitié.

TRIPARTIBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut se diviser en trois parties.

TRIPARTITE, adj. f. (*tripartita*, lat.) Qui est divisée en trois; il ne se dit guère que de l'histoire qui est l'abrégé de celles d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène : *L'histoire* TRIPARTITE. (Acad.)

TRIPARTITION, n. f. Pron. *tri-par-ti-sion.* — Math. Action de diviser une quantité en trois parties égales.

TRIPE, n. f. Boyaux des animaux; certaines parties de leurs intestins lorsqu'on les a retirés du ventre, ou lorsqu'ils en sont sortis par quelque accident : *Cela sent la* TRIPE. *Manger de la* TRIPE. *Mou comme* TRIPE. (Acad.)

— Il s'empl. surtout au pluriel : *Jeter les* TRIPES *des animaux à la voirie. Vendre des* TRIPES. TRIPES *de morues.* (Acad.)

— Prov. et pop. *Il a failli rendre tripes et boyaux*, il a vomi avec de grands efforts.

— Art culin. *Œufs à la tripe*, œufs durs coupés par tranches et fricassés.

— N. pl. Techn. Résidu de la cuite de la colle à papier.

TRIPE, n. f. Comm. Étoffes de laine ou de fil, qui est travaillée comme le velours; on dit ordin. *Tripe de velours. Des siéges de* TRIPE DE VELOURS. (Acad.)

— Sorte de moquette.

— Morceau d'étoffe dont les chapeliers couvrent leur peloton.

TRIPE-MADAME, n. f. V. TRIQUE-MADAME.

TRIPERIE, n. f. Pron. *trip-ri.* — Lieu où l'on vend les tripes : *La* TRIPERIE *de Paris.* (Acad.)

TRIPÉTALE, adj. des 2 g. Bot. Dont la corolle est formée de trois pétales.

TRIPETTE, n. f. (*tripe.*) Petite tripe.

— Pop. *Cela ne vaut pas tripette*, cela ne vaut rien.

TRIPHTHONGUE, n. f. (τρεῖς, trois, et φθογγός, son; gr.) Pron. *trif-tongh.* — Gramm. Triple son, syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix : *Il n'y a pas de* TRIPHTHONGUES *proprement dites dans notre langue.* (Acad.)

— Abusiv. et impropr. Concours de trois voyelles formant un seul son : *Eau, oie, etc., sont appelés* TRIPHTHONGUES *par quelques grammairiens.* (Acad.)

TRIPHYLLE, adj. de 2 g. (τρεῖς, trois, et φύλλον, feuille; gr.) Pron. *tri-fil.* — Bot. Qui a trois feuilles, dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes.

TRIPIER, adj. m. (*tripe*) Pron. *tri-pié.* — Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés : *Le milan est un oiseau* TRIPIER, *parce qu'on ne peut l'empêcher de donner sur les poules.* (Acad.)

— Subst. *Un* TRIPIER.

TRIPIER, IÈRE, n. Pron. *tri-pié, pièr.* — Celui, celle qui achète des bouchers, et qui revend en détail ce qu'on nomme les issues des animaux tués à la boucherie : *Le couteau de* TRIPIER *tranche des deux côtés. La boutique d'un* TRIPIER, *d'une* TRIPIÈRE. (Acad.)

— Fig. et pop. Il se dit d'une femme trop grasse : *C'est une grosse* TRIPIÈRE.

TRIPINNATIFIDE, adj. des 2 g. Pron. *tri-pinn-na-ti-fid.* — Botan. Qui de trois côtés imite les barbes d'une plume : *Les feuilles inférieures de l'absinthe sont* TRIPINNATIFIDES. (Richard.)

TRIPLE, adj. des 2 g. (*triplex*; lat., m. sign.) Pron. *tripl*. — Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre : *Des souliers à* TRIPLE *semelle. Un bâtiment à* TRIPLE *étage*. (Acad.)

— Qui est au nombre de trois : *César est l'homme le plus complet de l'histoire, parce qu'il réunit le* TRIPLE *génie du politique, de l'écrivain et du guerrier*. (Chateaubr.) *Je naquis avec une rage infernale d'aboyer et de mordre, comme si j'eusse eu* TRIPLE *gueule et* TRIPLE *gosier*. (Pir.)

— En parl. d'une chose, Qui est trois fois plus grande qu'elle ne devrait être ou qu'elle n'est ordinairement : *Elle porte avec dignité la* TRIPLE *et lourde majesté de la naissance, de l'âge et du malheur*. (O. Feuill.)

On soupçonne aisément, à sa triste figure,
Qu'il cherche en vain quelqu'un qui prête à *triple* usure. (Regn.)

— Mus. *Triple croche*, note marquée d'une triple crochet, et qui vaut le huitième d'une noire.

— Fig. et fam. *Un menton à triple étage*, un menton qui descend fort bas, et qui fait plusieurs plis.

— Chim. *Sels triples*, combinaisons homogènes d'un acide et de deux bases, qui sont probablement des sels doubles, c'est-à-dire des combinaisons des deux sels.

— *Triple couronne*, tiare ou couronne du pape :

Son corps glacé dans la pourpre frissonne,
Son front fléchit sous la *triple couronne*,
Les saintes clefs lassent sa faible main. (C. Del.)

— N. m. Nombre, valeur trois fois aussi considérable qu'une autre : *Rendre au* TRIPLE. *Être condamné au* TRIPLE. *Augmenter du* TRIPLE. (Acad.)

TRIPLÉ, ÉE, part. pass. du v. Tripler : *Somme* TRIPLÉE.

— Math. *Raison triplée*, rapport qui est entre les cubes de deux nombres.

TRIPLEMENT, n. m. Fin. Augmentation jusqu'au triple : *Lever des droits par doublement et par* TRIPLEMENT. (Acad.)

TRIPLEMENT, adv. En trois façons : *Il est* TRIPLEMENT *coupable. Il a* TRIPLEMENT *raison*. (Acad.)

— D'une manière triple.

TRIPLER, v. tr. ou act. 1re conj. — Rendre triple, ajouter à une quantité deux fois son équivalent : TRIPLEZ *deux, vous aurez six*. TRIPLEZ *la somme*. (Acad.) *La fabrication* TRIPLE *en général la valeur du lin*. (Chaptal.)

— Intransitiv. Devenir triple : *La somme a* TRIPLÉ *depuis ce temps-là*. (Acad.)

TRIPLETÉ, ÉE, part. pass. du v. Tripleter : *Fil* TRIPLETÉ.

TRIPLICATA, n. m. Pron. *tri-pli-ka-ta*. — Fin. Troisième copie, troisième expédition d'un acte : *Faire expédier un acte en* TRIPLICATA. (Acad.)

TRIPLICATION, n. f. Pron. *tri-pli-ka-cion*. — Action de tripler.

TRIPLICITÉ, n. f. Nombre ou quantité triplée; qualité de ce qui est triple : *Les notaires ont fait cet acte triple; à quoi bon cette* TRIPLICITÉ. *Dans cette pièce de théâtre, il y a non-seulement duplicité, mais* TRIPLICITÉ *d'action*. (Acad.)

— Théol. Il se dit particul. en parl. de la Trinité : *Dans la Trinité, il y a* TRIPLICITÉ *de personnes, mais il n'y a pas* TRIPLICITÉ *de substances*. (Acad.)

TRIPOLI, n. m. (*v. d'Afrique d'où on le tirait.*) Substance minérale d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux : *Nettoyer, frotter des chandeliers avec du* TRIPOLI. (Acad.)

TRIPOT, n. m. (*tripudium*, saut; lat.) Pron. *tri-pô*. — J. de paume. Lieu pavé de pierre ou de carreau, entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume : TRIPOT *couvert, découvert. Le maître du* TRIPOT. (Acad.) ‖ Vieux. On dit *Jeu de paume*.

— Fam. et par dénigr. *Cet homme est dans son tripot*, il est dans un lieu où il a de l'avantage. ‖ Par anal. : *Battre un homme dans son tripot, le tirer de son tripot*. ‖ Vieux.

— Pop. Maison de jeu : *Il perdit tout son argent dans un* TRIPOT (Acad.) *Il eut, dans un* TRIPOT, *une querelle avec des militaires* (Mérim.)

— Par extens. Maison où s'assemble une mauvaise compagnie : *Un infâme* TRIPOT. (Acad.) *Elle avait appris que cette femme, ruinée par la perte de son procès, avait été réduite à tenir* TRIPOT. (Dider.)

— Fam. *Tripot comique*, une assemblée de comédiens : *Nous avons ici la meilleure troupe de l'Europe, et l'envie n'est point entrée dans notre* TRIPOT. (Volt.)

Dans le *tripot comique* il faut que je me lance. (C. Del.)

— Techn. Grande cuve employée dans certaines salines.

TRIPOTAGE, n. m. Pron. *tri-po-taj*. — Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût : *Ces femmes, en essayant de faire des confitures, ont fait un étrange* TRIPOTAGE. Acad.)

— Fig. Assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble : *Dans cette affaire, ils ont fait un étrange* TRIPOTAGE. (Acad.)

— Intrigues, calomnies, médisances qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde entre des personnes : *Il y a du* TRIPOTAGE *dans cette conduite. Je le crois incapable de faire un pareil* TRIPOTAGE. (Acad.) ‖ Ce mot est familier dans les trois acceptions.

TRIPOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Tripoter.

TRIPOTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Brouiller différentes choses ensemble, et en faire un mélange grossier ou malpropre : *Ces femmes ne font que* TRIPOTER. *Ces enfants* ONT TRIPOTÉ *tout le jour avec de la terre et de l'eau*. (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. d'affaires : *Il est entré dans cette affaire pour l'accommoder; mais il* A TRIPOTÉ *de telle sorte qu'il a tout gâté*. (Acad.)

— Particul. Intriguer, calomnier, médire en vue de brouiller une affaire, de semer la discorde entre des personnes : *C'est un homme qui aime à* TRIPOTER. (Acad.)

— Transitiv. Par dénigr. Arranger, combiner : *Je ne sais ce qu'ils* TRIPOTENT *ensemble. C'est un tel qui* A TRIPOTÉ *tout cela*. (Acad.)

— Avoir le maniement : *Il n'avait pas encore reçu l'ordre exprès de mentir, sous peine de ne plus* TRIPOTER *vos fonds*. (Beaum.)

— En parl. des fonds, des valeurs, Les placer, les déplacer, agioter : *Aujourd'hui tout le monde fait valoir son argent et le* TRIPOTE *de son mieux*. (H. de Balz.)

TRIPOTIER, IÈRE, n. Pron. *tri-po-tié, tièr*. — Maître d'un tripot. Fam. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues.

TRIQUE, n. f. (*ridica*, baton; lat.) Pron. *trik*. — Pop. Gros bâton, tricot : *On lui a donné des coups de* TRIQUE. (Acad.)

TRIQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Triquer : *Bois* TRIQUÉ.

TRIQUE-BALE, n. f. Pron. *trik-bal*. — Artill. Machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUE-MADAME, n. f. Pron. *trik-ma-dam*. — Bot. Espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes, qui croît naturellement sur les vieux murs, mais que la culture a perfectionnée, et qu'on emploie quelquefois dans les salades avec les autres fournitures.

TRIQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tri-ké*. — Techn. Séparer les bois suivant leurs espèces et leurs qualités.

TRIQUET, n. m. (*ridica*, bâton; lat.) Pron. *tri-kè*. — Espèce de battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume : *Il est plus faible que moi, je le jouerais du* TRIQUET. (Acad.)

— Constr. Échafaud qui s'applique contre un mur, une charpente.

TRIQUETRAC, n. m. (*onomat.*) Il exprime un bruit confus : *Un bruit, un* TRIQUETRAC *de pieds insupportable*. (Mol.)

TRIRÈGNE, n. m. (*tres*, trois, et *regnum*, règne; lat.) Pron. *tri-rè-gn*. — Tiare du pape.

TRIRÈME, n. f. (*tres*, trois, et *remus*, rame; lat.) Antiq. Galère à trois rangs de rames :

Où sont les chars d'airain, les *trirèmes* rapides? (C. Del.)

— Vaisseau qui avait de chaque côté trois hommes pour chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs.

TRISACRAMENTAIRE, ou **TRISACRAMENTAL**, n. m. (*tres*, trois et *sacramentum*, *sacrum*; lat.) Hist. ecclés. Celui qui ne reconnaît que trois sacrements : *Les anglicans sont* TRISACRAMENTAIRES, *car ils n'admettent que le baptême, l'eucharistie et l'ordre*. ‖ Au pl. *Trisacramentaux*.

TRISAGION, n. m. (τρεῖς, trois fois, et ἅγιος, saint; gr.) Pron. *tri-sa-ji-on*. Hymne où le mot *saint* est répété trois fois, comme dans : *Saint, saint, saint, est le Dieu des armées*.

TRISAÏEUL, EULE, n. (*tres*, trois; *avus*, aïeul; lat.) Pron. *tri-za-ieul*. — Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule : *Louis XIII était* TRISAÏEUL *de Louis XV*. (Acad.)

TRISECTEUR, TRICE, adj. et n. Pron. *tri-cèk-teur, triss*. — Didact. Celui, celle qui coupe en trois parties.

— Math. *Trisecteur de l'angle*, instrument propre à partager un angle en trois parties. ‖ *Courbe trisectrice*, courbe qui donne la trisection de l'angle.

TRISECTION, n. f. (*tres*, trois, et *sectio*, division; lat.) Pron. *tri-cèk-cion*. — Géom. Division en trois parties égales, et particul. la division d'un angle en trois angles égaux : *La* TRISECTION *de l'angle*. (Acad.)

TRISEL, n. m. (*tres*, trois; lat., et *sel*.) Chim. Sel qui renferme trois fois autant d'acide pour la même quantité de base, ou trois fois autant de base pour la même quantité d'acide que le sel neutre correspondant.

TRISMÉGISTE, adj. m. (τρεῖς, trois fois, et μέγιστος, très-grand; gr.) Pron. *triss-mé-jist*. — Mythol. Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou Hermès.

— N. m. Typogr. Caractère qui est entre le gros et le petit-canon, et dont le corps a trente points ou cinq lignes.

TRISMUS, n. m. (τρισμός, sifflement; gr.) Pron. *tris-muss*. — Pathol. Convulsion des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure, par suite de laquelle la bouche reste forcément fermée.

TRISPASTE, n. m. (τρεῖς, trois; σπάω, tirer; gr.) Pron. *triss-past*. — Mécan. Moufle composée de trois poulies pour enlever de grands fardeaux.

TRISPERME, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois; σπέρμα, graine; gr.) Pron. *triss-perm*. — Bot. Qui renferme trois graines.

TRISPLANCHNIQUE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois; σπλάγχνον, viscère; gr.) Pron. *triss-plank-nik*. — Anat. Il se dit du grand nerf sympathique dont les ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques, la tête, la poitrine et l'abdomen; il s'étend de la tête au bassin.

TRISSE, n. f. Mar. Corde, palan qui sert à ramener le canon.

TRISSEMENT, n. m. Cri de l'hirondelle.

— Par anal. : *La dent était essentiellement propre aux sons tenaces, aux intonations, aux* TRISSEMENTS, *qui exigent une prononciation forte*. (Ch. Nod.)

TRISSER, v. intr. ou neutr. 1re conj. En parl. de l'hirondelle. Crier.

TRISSYLLABE, adj. des 2 g. (τρεῖς, trois, et συλλαβή, syllabe; gr.) Pron. *tri-cil-lab*. Qui est de trois syllabes : *C'est un mot* TRISSYLLABE. (Acad.)

— N. m. Mot de trois syllabes : *Le mot amitié est un* TRISSYLLABE. (Acad.)

TRISSYLLABIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tri-cil-la-bik*. — Gramm. Qui appartient à un trissyllabe : *La prononciation du mot* action, *en vers, est* TRISSYLLABIQUE.

TRISTE, adj. des 2 g. (*tristis*; lat., m. sign.) Pron. *trist*. — Affligé, chagrin, mélancolique : *Il est* TRISTE *de la mort de son ami. Il est si* TRISTE *qu'il ne saurait parler*. (Acad.)

Sont-ils joyeux, je ris; sont-ils *tristes*, je pleure. (J.-B. R.)
Le *triste* Agamemnon s'est voilé le visage. (Rac.)

— Fig. Il se dit des choses qui appartiennent à celui qui est triste : TRISTE *regard. Air* TRISTE *et lugubre. Ma* TRISTE *voix était donc destinée à ce déplorable ministère*. (Boss.)

Entends la *triste* voix de la patrie en pleurs. (Soum.)

— Qui est l'expression, le signe de la douleur, de la tristesse : *Un* TRISTE *silence*.

— Qui s'écoule dans la tristesse : TRISTE *vie*. TRISTES *jours*. TRISTES *moments*.

— Mélancolique, qui n'a point de gaieté : *Il est* TRISTE *de son naturel. Avoir le visage, la figure* TRISTE, *l'air* TRISTE. *Avoir l'œil, le regard* TRISTE. (Acad.)

De fier Domitius l'humeur *triste* et sauvage. (Rac.)

— Il se dit également des animaux : *Parmi les chiens, les lévriers sont* TRISTES. (Acad.)

Cet animal est *triste*. (La Font.)

— Prov. et fig. *Être triste comme un bonnet de nuit*, être d'une tristesse profonde.

— Fam. *Avoir une triste figure, une triste mine*, avoir mauvaise mine.

— *Faire une triste figure quelque part*, s'y trouver déplacé, mal à l'aise : *Je ne connaissais personne dans ce bal, j'y* FAISAIS UNE TRISTE FIGURE. *Au milieu de gens qu'il avait tous trompés, le malheureux* FAISAIT UNE TRISTE FIGURE. (Acad.)

— *Faire triste mine*, avoir la mine chagrine : *Il venait de perdre son argent, il* FAISAIT TRISTE MINE. (Acad.)

— *Faire triste mine à quelqu'un*, lui faire un mauvais accueil, le recevoir froidement.

— *Cet homme a le vin triste*, lorsqu'il a bu, il est triste et chagrin.

— Par extens. Qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie : *Tomber dans une* TRISTE *et profonde*

rêverie. Les affections TRISTES *prédisposent à telle maladie.* (Acad.) *Ils se dirent un adieu bien* TRISTE. (Boss.)

— Affligeant, chagrinant, ennuyeux, qui inspire de la mélancolie, du chagrin, de l'ennui : *Un* TRISTE *souvenir. Un* TRISTE *spectacle. Il mène une* TRISTE *vie. Il faut classer ces idées* TRISTES. (Acad.) *Nous n'avons à présent qu'une perspective très-*TRISTE. (Volt.)

... Épargnez-moi ces *tristes* entretiens.
Qui ne font qu'irriter vos tourments et les miens. (Corn.)

— *Faire un triste repas*, faire un repas où l'on ne se réjouit point ; faire mauvaise chère.

— En parl. d'un événement, d'un état, Malheureux, funeste, déplorable : *C'et homme a fait une* TRISTE *fin. Est-il une destinée plus* TRISTE *que la sienne ?* (Acad.) *Je viens d'apprendre une* TRISTE *nouvelle.* (Mad. de Sév.) *Vous ne trouvez plus ici maintenant que les* TRISTES *restes d'une grandeur qui menace ruine.* (Fen.) *La situation du royaume était pour lors bien* TRISTE. (De Barante.)

— Dans les prop. impersonn., Pénible, fâcheux, difficile à supporter : *Il est* TRISTE *de se voir traiter de la sorte après avoir bien servi. Il est* TRISTE *d'attendre cet homme-là trois heures pour lui dire un mot.* (Acad.)

— Obscur, sombre : *Cette chambre, cet appartement, est* TRISTE. *Ce jardin est* TRISTE. *Cette étoffe est d'une couleur* TRISTE. (Acad.)

— *Lieu triste*, lieu où l'on mène une triste vie, ou dont l'aspect est désagréable.

— *Le temps est triste*, il est obscur, bas, couvert, etc.

— Importun, ennuyeux :

Ah ! quittez d'un censeur la *triste* diligence. (Rac.)

— Frivole, chétif, pitoyable : TRISTE *personnage. Pleurez sur cette* TRISTE *immortalité que nous donnons aux héros.* (Boss.)

— Qui offre peu de ressources, qui est très-insuffisant, fort au-dessous de ce qu'on avait espéré, de ce qu'on pouvait attendre : *Cet auteur a choisi un* TRISTE *sujet de poëme.* TRISTE *divertissement.* TRISTE *ressource. C'est un* TRISTE *écrivain. Je n'espère rien de ce jeune homme, c'est un* TRISTE *sujet.* (Acad.)

Le *triste* orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectateur. (Boil.)
Vous jouez dans ce monde un *triste* personnage. (C. Del.)

TRISTES, n. m. pl. Littér. Recueil de pièces élégiaques, qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome et à l'empereur Auguste : *Les* TRISTES *d'Ovide.* (Acad.)

TRISTEMENT, adv. D'une manière triste : *Il me regarda* TRISTEMENT. *Il est pauvre, il vit bien* TRISTEMENT.

— D'une manière pitoyable : *Languir* TRISTEMENT. *Ramper* TRISTEMENT.

TRISTERNAL, ALE, adj. Pron. *triss-tèr-nal.* — Anat. Qui concerne la troisième pièce du sternum.

TRISTESSE, n. f. (*tristitia* ; lat.) Pron. *triss-tèss.* — Affliction, déplaisir, abattement de l'âme, causé par quelque accident fâcheux : *Grande, profonde, extrême* TRISTESSE. *Il est d'une* TRISTESSE *mortelle. Se plonger dans la* TRISTESSE. *La* TRISTESSE *se répandit sur son visage. Chasser, dissiper la* TRISTESSE. (Acad.) *J'ai une* TRISTESSE *mortelle dans le cœur.* (Mad. de Sév.) *Nous n'avons presque jamais que de fausses* TRISTESSES *et de fausses joies.* (Monstesq.) *La* TRISTESSE *ou plutôt l'abattement saisit jusqu'aux enfants.* (Retz.) *Il y a des larmes qui ne sont pas des* TRISTESSES *de la pénitence.* (Fléch.) *Des* TRISTESSES *profondes.* (Bourdal.)

— Mélancolie : *C'est un homme qui est né avec un fond de* TRISTESSE. *La* TRISTESSE *est naturellement répandue sur son visage.* (Acad.) *Les plaisirs suspendent pour un moment la* TRISTESSE *du cœur, mais ils ne la guérissent pas.* (Mass.)

— Fam. Il se dit quelquefois des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit en attendre : *Les appartements de cette maison sont d'une grande* TRISTESSE. *Le dîner, le bal, le carnaval a été d'une grande* TRISTESSE. (Acad.)

TRISTIMANIE, n. f. Pron. *triss-ti-ma-nî.* — Méd. Monomanie avec tristesse. || V. LYPÉMANIE.

TRISULCE, adj. des 2 g. (*tres*, trois, et *sulcus*, sillon ; lat.) Pron. *tri-zuls.* — Didact. Qui a trois divisions.

— Zool. Il se dit des quadrupèdes qui ont trois sabots aux pieds.

TRITÉOPHYE, n. f. (τριταῖος, tous les trois jours, et φύεσθαι, naître ; gr.) Pron. *tri-té-o-fî.* — Pathol. Fièvre intermittente dont les accès reviennent tous les trois jours.

TRITON, n. m. (τρεῖς, trois, et τόνος, ton ; gr.) Myth. Dieu marin qui a la forme humaine, depuis la tête jusqu'à la ceinture, et qui se termine en poisson : *Les* TRITONS *n'ont jamais logé dans les fleuves, mais seulement dans la mer.* (Rac.)

— Zool. Genre de coquilles univalves.

— Techn. Machine à plonger munie de deux soufflets, qui y font circuler l'air en abondance.

TRITON, n. m. (τρεῖς, trois ; τόνος, ton ; gr.) Mus. Intervalle dissonnant, composé de trois tons entiers.

TRITONIEN, IENNE, adj. Pron. *tri-to-niain, niène.* — Géol. Il se dit des terrains contenant des débris d'animaux marins.

TRITOXYDE, n. m. Pron. *tri-tok-cid.* — Chim. Troisième oxyde d'un métal ou d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes : *L'oxyde rouge de fer au maximum est un* TRITOXYDE. (Acad.)

TRITURABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être trituré : *Corps, matière* TRITURABLE. (Acad.)

TRITURATION, n. f. (*trituratio* ; lat.) Pron. *tri-tu-ra-cion.* — Didact. Broiement, réduction d'un corps solide en parties très-menues, ou même en poudre : *On fait la* TRITURATION *des bois, des écorces et des minéraux, en les pilant dans des mortiers.* (Acad.) *Les plus gros grains de ce métal sont très-durs et résistent à toute* TRITURATION. (Buff.) *Destinées à diviser les aliments, les dents sont susceptibles de s'user par la* TRITURATION. (Cuv.)

— Pharm. Opération qui s'applique principalement aux substances résineuses susceptibles de s'échauffer, et que la percussion réduirait en masse.

— Il se dit aussi en parl. de la digestion : *Quelques médecins ont prétendu que la digestion se fait, dans tous les animaux, par voie de* TRITURATION. (Acad.)

TRITURE, n. f. Néol. Habitude de manier les affaires, publiques ou privées : *Prendre, avoir la* TRITURE *des affaires.*

TRITURÉ, ÉE, part. pass. du v. Triturer : *Aliments* TRITURÉS.

TRITURER, v. tr. ou act. 1re conj. (*triturare* ; lat.) Didact. Broyer, réduire en parties très-menues, ou même en poudre : TRITURER *du quinquina.*

— Par anal. TRITURER *les aliments dans sa bouche.* (Acad.) *Le gésier, qui est un estomac très-musculeux, très-ferme, sert aux oiseaux à* TRITURER *les parties dures des grains qu'ils avalent.* (Buff.)

TRIUMVIR, n. m. (*tres*, trois, et *vir*, homme ; lat.) Pron. *tri-om-vir.* — Antiq. rom. Magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration : TRIUMVIRS *nommés pour la fabrication des monnaies, pour le partage des terres.* (Acad.)

— Particul. Il se dit de Pompée, de César et de Crassus, qui s'associèrent pour gouverner la république, ainsi que d'Octave, d'Antoine et de Lépide, qui plus tard s'emparèrent de l'autorité suprême.

TRIUMVIRAL, ALE, adj. (*triumvir.*) Pron. *tri-om-vi-ral.* — Antiq. rom. Qui appartient aux triumvirs : *L'établissement de la puissance* TRIUMVIRALE *porta un coup mortel à la liberté des Romains. Le despotisme* TRIUMVIRAL *se signala par des proscriptions.* (Acad.)

TRIUMVIRAT, n. m. (*triumvir.*) Pron. *tri-om-vi-ra.* — Antiq. rom. Association de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité : *Le* TRIUMVIRAT *de Pompée, de César et de Crassus. Sous le* TRIUMVIRAT *d'Octave, d'Antoine et de Lépide.* (Acad.)

— Hist. ecclés. Les trois premières des cinq classes de l'ordre de Malte, qui concouraient seules à l'élection du grand maître.

— Par extens. Trois personnages qui exercent en commun une grande influence.

TRIVELIN, n. m. (n. pr. d'un bouffon de la troupe italienne.) Pron. *triv-lain.* — Farceur, baladin, bouffon : *Cet acteur est un vrai* TRIVELIN. (Acad.) || Peu usité.

TRIVELIN, n. m. Chir. Espèce de ciseau ou coin en acier, dont on se sert pour extraire les chicots.

TRIVELINADE, n. f. (*Trivelin.*) Pron. *triv-li-nad.* — Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin : *C'est une* TRIVELINADE. (Acad.)

Volontiers je paie en gambades ;
J'ai huit ou dix *trivelinades*
Que je sais sur mon doigt... (La F.)

TRIVIAIRE, adj. m. (*tres*, trois, et *via*, chemin ; lat.) Pron. *tri-vi-èr.* — Il n'est employé que dans cette locut. *Carrefour triviaire*, carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues.

TRIVIAL, ALE, adj. (*tres*, trois, *via*, voie ; lat.) En parl. des pensées, des expressions, Qui est extrêmement commun, usé, rebattu : *C'est une pensée fort* TRIVIALE. *Expressions* TRIVIALES. *Détails* TRIVIAUX. (Acad.) *L'affectation consiste à dire en termes recherchés des choses* TRIVIALES *ou communes.* (D'Alemb.) *Il avait une faconde* TRIVIALE *et des instincts grossiers.* (G. Sand.) *On renouvellera contre cette hypothèse une objection* TRIVIALE *souvent répétée.* (Buff.)

On ne vit plus en vers que pointes *triviales*. (Boil.)

— N. m. Ce qui est trivial : *Aimer le* TRIVIAL. *Rechercher le* TRIVIAL.

TRIVIALEMENT, adv. D'une manière triviale : *Il parle, il écrit* TRIVIALEMENT. (Acad.)

— Par anal. Grossièrement : *Il avait la bouche* TRIVIALEMENT *fendue pour le rire.* (Lam.)

TRIVIALITÉ, n. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial : *Cela est d'une* TRIVIALITÉ *choquante.* (Acad.)

— Chose triviale : *Ce discours est plein de* TRIVIALITÉS. (Acad.)

TROC, n. m. Pron. *trok.* — Échange de nippes, de meubles, de bijoux, de chevaux, de marchandises, etc. : *Faire un* TROC *avec quelqu'un.* (Acad.) *Le commerce de Suède se fait ordinairement en* TROC ; *et les Russes et les Lapons ne font pas de commerce autrement.* (Regn.) *C'est le* TROC *de Sarpédon : vous me donnez de l'or et je vous rends du cuivre.* (Volt.)

Au *troc* que nous faisons, peut-être gagnons-nous. (Regn.)

— *Troc pour troc*, se dit pour marquer l'échange d'une chose contre une autre, sans donner de supplément, sans donner de retour.

TROCART ou **TROIS-QUARTS**, n. m. Pron. *tro, troa-kar.* — Chir. Instrument qui sert pour faire des ponctions, et donner issue à quelque liquide.

TROCHAÏQUE, adj. des 2 g. (*trochaicus* ; lat., m. sign.) Pron. *tro-ka-ik.* — Prosod. anc. Composé de trochées, ou formé principalement de trochées : *Vers* TROCHAÏQUE. (Acad.)

— N. m. Vers composé de trochées : *Un* TROCHAÏQUE.

TROCHANTER, n. m. (τροχάειν, tourner ; gr.) Pron. *tro-kan-tèr.* — Anat. Il se dit de deux apophyses, de deux tubérosités du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse : *Le grand* TROCHANTER. *Le petit* TROCHANTER. (Acad.)

TROCHANTÉRIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient au grand trochanter.

TROCHANTIN, n. m. Pron. *tro-kan-tain.* — Anat. Petit trochanter.

TROCHÉE, n. m. (*trochæus* ; lat.) Pron. *tro-ché.* — Pros. anc. Pied de deux syllabes, une longue et une brève.

TROCHÉE, n. m. Agricult. Ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques pouces de terre : *Les bois exploités en taillis ne sont que des* TROCHÉES. (Acad.)

TROCHÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

TROCHES, n. f. pl. Chass. Fumées à demi formées des bêtes fauves, fumées d'hiver.

TROCHET, n. m. Pron. *tro-chè.* — Hortic. Fleurs, fruits qui viennent et qui croissent ensemble par bouquets : *Un* TROCHET *de fleurs. Les noisettes viennent ordinairement par* TROCHETS. (Acad.)

— Techn. Billot de bois porté sur trois pieds, qui sert au tonnelier pour doler les douves ou les dégrossir.

TROCHILE, n. m. Pron. *tro-chil.* — Archit. Ornement creux qu'on appelle aussi Scotie.

TROCHISQUES, n. m. pl. (τροχίς, roue ; gr.) Pron. *tro-chisk.* — Anc. Médicaments solides, d'une forme ronde, composés d'une ou de plusieurs poudres séchées, réunies par un mucilage ou des sucs de plantes, etc. : *C'était l'absence du sucre dans les* TROCHISQUES *qui les faisait différer des tablettes.* (Robin.) *On fait, avec la coquille de l'œuf pulvérisée et porphyrisée, des* TROCHISQUES *que l'on employait autrefois comme absorbants internes.* (Richerand.)

— Peint. Petit tas de couleur broyée qu'on fait sécher sur un papier blanc.

TROCHISQUÉ, ÉE, part. pass. de Trochisquer.

TROCHISQUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tro-chiss-ké.* — Pharm. Composer avec une ou plusieurs substances sèches réduites en poudre, au moyen d'un intermède non sucré, un médicament auquel on donne la forme d'une tablette ronde : *La préparation des substances que la nature a pris soin de porphyriser se borne à les purifier et à les* TROCHISQUER. (Parmentier.)

TROCHLÉATEUR, adj. et n. m. Pron. *tro-klé-a-teur.* — Anat. Muscle oblique supérieur de l'œil.

TROCHLÉE, n. f. (τροχιλία, poulie ; gr.) Pron.

trochlé. — Anat. Éminence articulaire interne de l'extrémité inférieure de l'humérus.

TROCHOÏDE, adj. des 2 g. (τροχος, rond, et εἶδος, forme; gr.) Pron. *tro-ko-id.* — Didact. Qui ressemble à une roué tournant sur son axe.

— Anat. *Articulation trochoïde*, celle dans laquelle un os tourne sur un autre.

TROCHURE, n. f. Pron. *tro-chur.* — Véner. Quatrième andouiller de la tête du cerf.

TROÈNE, n. m. Pron. *tro-ènn.* — Bot. Arbrisseau très-rameux qui sert à former des haies, des palissades, des massifs, à retenir les terres en pente, etc. : *Le bois du* TROÈNE *est jaunâtre, souple et solide.* (Acad.) *Le* TROÈNE *porte des grappes de fleurs blanches qui se transforment, en automne, en baies noires; elles sont employées pour colorer les vins et faire de l'encre noire.* (E. Figuier.)

TROGLODYTES, n. m. pl. (τρώγλη, caverne; et δύειν, entrer; gr.) Pron. *tro-glo-ditt.* — Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes. || Il se dit, en général, de tous les peuples sauvages qui habitent des cavernes où qui se creusent des demeures souterraines.

— Anc. Il se disait, par extension, des ouvriers qui travaillent, qui habitent sous terre, tels que les mineurs.

TROGLODYTE, n. m. Zool. Genre de singes, réuni à celui de l'orang.

— Genre de becs-fins, comprenant des oiseaux qui se plaisent dans les petites cavernes, dans les trous de muraille, en général dans les endroits obscurs : *Le plumage du* TROGLODYTE *est en raccourci et, pour ainsi dire, en* MINIATURE *celui de la bécasse.* (Buff.)

TROGNE, n. f. Pron. *tro-gn.* — Pop. Visage plein qui a quelque chose de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin : *Il a une plaisante* TROGNE, *une bonne grosse* TROGNE. (Acad.)

— *Rouge trogne*, visage enluminé d'un ivrogne.

— Agric. Arbre mis en têtard.

— Techn. Chaine pour les draps mélangés.

TROGNON, n. m. (corrupt. de *tronçon.*) Pron. *trognion.* — Cœur, milieu d'un fruit à pepins dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger.

— *Le trognon, un trognon de chou*, tige d'un chou dont on a ôté les feuilles.

— Fig. et pop. *Voilà un joli petit trognon*, une jeune fille. || On dit à un enfant ou à une petite fille par manière de caresse, *Mon petit* TROGNON.

TROGOSITE, n. m. Pron. *tro-go-zitt.* — Zool. Genre d'insectes coléoptères dont les larves attaquent le froment renfermé dans les greniers.

TROGULE, n. m. Zool. Genre d'arachnides qui habitent sous les pierres.

TROIS, adj. numér. des 2 g. (*tres*; lat., m. sign.) Pron. *troa.* — Nombre impair contenant deux et un : TROIS *hommes.* TROIS *ans.* TROIS *louis. Les* TROIS *Grâces. Les* TROIS *Parques. Les* TROIS *mages. Les* TROIS *personnes de la Trinité. Nous avons déjà fait les* TROIS *quarts du chemin.* (Acad.) *Une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans* TROIS *royaumes.* (Boss.) *Il y a mille secrets que* TROIS *amis doivent savoir, et qu'ils ne peuvent se dire que deux à deux.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Les trois quarts du temps*, la plus grande partie du temps; le plus souvent : *Les* TROIS QUARTS DU TEMPS *il est sans occupation.* (Acad.)

— *Trois et quatre fois*, expression augmentative empruntée du latin. Beaucoup, infiniment : *O* TROIS ET QUATRE FOIS *heureux.* (Acad.) *O* TROIS ET QUATRE FOIS *spirituelles femelles.* (Beaum.)

— Musiq. *Mesure à trois huit, à trois quatre, à trois deux, etc.*, diverses mesures en trois temps.

— Troisième : *Folio* TROIS. *Page* TROIS. *Henri* TROIS. *Georges* TROIS. (Acad.)

Le saint-siége appartient au pape Innocent *trois.*
(Ponsard.)

— Absol. *Ils marchaient* TROIS *à* TROIS, *de* TROIS *en* TROIS. *Ils y étaient tous* TROIS. *Partager en* TROIS. (Acad.)

— Fam. *Et de trois*, pour la troisième fois :

Et de trois :
Quand nous serons à dix, nous ferons une croix. (Mol.)

— N. m. Le nombre trois : *Le produit de* TROIS *multiplié par deux.* (Acad.) On dit aussi, *Le nombre trois.*

— *Le trois du mois*, le troisième jour du mois.

— Le chiffre qui marque trois : *Ce ballot est marqué d'un* TROIS. *Trente-trois s'écrit par deux* TROIS (33). (Acad.) On dit aussi, *Le numéro, le chiffre* TROIS.

— J. de cartes. Carte marquée de trois piques, de trois cœurs, etc. *Un trois de pique, de cœur, etc.*

— J. de dés. Face du dé marquée de trois points : *Un* TROIS || Domino marqué de trois points.

— Fin. *Le trois pour cent*, réduction du taux de la rente de cinq à trois pour cent : *Le* TROIS POUR CENT *était alors à cinquante francs.* (H. de Balz.)

— Arithm. *Règle de trois*, règle par laquelle, ayant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu, qui doit être en proportion géométrique avec les trois premiers. || *Règle de trois directe*, celle dans laquelle les quantités comparées sont en rapport direct, c'est-à-dire lorsque l'accroissement des unes détermine l'accroissement des autres. || *Règle de trois inverse*, celle dans laquelle les quantités comparées sont en rapport inverse, et où l'accroissement des unes entraîne le décroissement des autres.

TROIS-CARRES, n. m. Techn. V. TROIS-QUARTS.

TROISIÈME, adj. numér. ordin. des 2 g. Pron. *troa-zièm.* — Qui est après le deuxième : *Le* TROISIÈME *jour. La* TROISIÈME *place. Il arriva le* TROISIÈME. *Loger au* TROISIÈME *étage.* (Acad.)

Arrive un *troisième* larron. (La F.)

— *Il est arrivé, il est venu, lui troisième*, il est arrivé, venu accompagné de deux autres.

— N. m. Troisième personne : *Nous n'étions que deux, il nous arriva un* TROISIÈME. (Acad.)

— Absol. Troisième étage : *Loger, monter au* TROISIÈME, *à un* TROISIÈME. (Acad.)

— Élève de la classe de troisième : *Il fait la répétition à deux* TROISIÈMES.

— N. fém. Troisième classe : *Cet écolier est en* TROISIÈME. *Ce professeur fait la* TROISIÈME, *est chargé de la* TROISIÈME. *Un élève de* TROISIÈME. (Acad.) *Le régent de* TROISIÈME, *devint mon maître de latin.* (Chateaub.)

— Anc. *La troisième des enquêtes*, la troisième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

TROISIÈMEMENT, adv. Pron. *troa-zièm-man.* — En troisième lieu.

TROIS-MÂTS, n. m. Pron. *troa-mâ.* — Mar. Bâtiment ponté qui a trois bas mâts ayant chacun des hunes et des mâts supérieurs : *Un beau* TROIS-MÂTS. (Acad.)

TROIS-PONTS, n. m. Mar. V. PONT.

TROIS-QUARTS, n. m. Chass. Il se dit d'un levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre. || On dit aussi adjectiv. *Un levraut trois-quarts.*

— Techn. *Trois-quarts* ou *trois-carres*, grosse lime triangulaire.

— Chir. Instrument qui sert à faire les ponctions : *Un* TROIS-QUARTS *fut plongé dans la tumeur.* (Dupuytr.) || On dit plus souv. TROCART.

TROIS-SIX, n. m. Comm. Eau-de-vie ou esprit-de-vin à 36 degrés.

TRÔLÉ, ÉE, part. pass. du v. Trôler et adj. : *Personne* TRÔLÉE.

TRÔLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*trollen*; all.) Pop. Mener, promener de tous côtés, indiscrètement et hors de propos : *C'est un homme qui* TRÔLE *continuellement sa femme partout. Il* TRÔLE *son fils dans toutes les maisons.* (Acad.)

— Intransitiv. Courir çà et là : *C'est un homme qui ne fait que* TRÔLER *tout le long du jour.* (Acad.)

= **Se trôler**, v. pron. Être trôlé : *Les enfants ne doivent pas se* TRÔLER *partout où l'on va.*

TROLLE, n. f. Véner. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf qu'on n'a pas eu la précaution de détourner avec le limier : *Aller à la* TROLLE. (Acad.)

— N. m. Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des Renonculacées.

— Écon. rur. Espèce de claie faite avec des branches d'arbre enlacées autour de pieux fichés en terre.

TROLLER, v. tr. ou act., et intr. ou neutr., 1re conj. Pron. *trol-lé.* — Écon. rur. Faire un trolle pour une étable, un toit à cochons.

TROMBE, n. f. (στρόμβος, tourbillon; gr.) Pron. Phys. Météore, amas de vapeurs semblable à un nuage fort épais, mû en tourbillon par le vent, s'allongeant de bas en haut ou de haut en bas en forme de cylindre ou de cône renversé, et capable d'engloutir des vaisseaux, de renverser des maisons, de déraciner des arbres, etc. TROMBE *marine.* TROMBE *terrestre.* TROMBE *ascendante, descendante.* (Acad.) *Une* TROMBE *est formée par un tourbillon d'air qui s'engouffre dans les nuages.* (Buff.) *Les mers où l'on observe les* TROMBES *sont remplies d'îles volcaniques* (A. Mart.) On l'appelle aussi *Siphon* ou *Typhon.*

— Mar. Ventilateur en usage sur les vaisseaux. || On l'appelle aussi *Trompe.*

— Techn. Appareil de ventilation qui est destiné à lancer le vent dans les fourneaux.

TROMBLON, n. m. Pron. *tron-blon.* — Mar. Grosse espingole montée sur chandelier, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre, et qui porte une balle d'une livre, ou plusieurs balles à mousquet. || V. STRAMBEAU.

TROMBON, n. m. Bot. Variété de jonquille.

TROMBONE, n. m. (*tromba*, trompette; ital.) Mus. Espèce de grande trompette composée de quatre branches emboîtées les unes dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté pour produire les différents tons :

Les accords prolongés des *trombones* funèbres.
(M. J. Chén.)

— Celui qui joue du trombone : *Le* TROMBONE *du régiment.*

TROMPE, n. f. (στρόμβος, conque; gr.) Tuyau d'airain recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner : *Emboucher la* TROMPE. *Sonner de la* TROMPE. (Acad.) *Il faut avouer que jamais personne n'a fait bruire les* TROMPES, *ronfler les cordes et mugir la voix comme lui.* (Marm.)

— Trompette : *Publier à son de* TROMPE, *crier à son de* TROMPE.

— Fig. et fam. *Publier une chose à son de trompe*, la divulguer, la raconter à beaucoup de gens.

— Zool. Partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe : *L'éléphant se sert de sa* TROMPE *comme d'une main, et avec beaucoup de dextérité.* (Acad.) *La* TROMPE *de l'éléphant est en même temps un membre capable de mouvement et un organe de sentiment.* (Buff.) *De tous les instruments dont la nature a si libéralement muni ses productions chéries, la* TROMPE *est peut-être le plus complet et le plus admirable.* (Id.)

— Organe de certains insectes, à l'aide duquel ils sucent et tirent ce qui est propre pour leur nourriture.

— Coquilles de mer, qui sont en forme de spirale.

— Anat. *Trompe d'Eustache*, canal de communication pour l'air extérieur entre la bouche et le tympan de l'oreille.

— *Trompes de la matrice* ou *de Fallope*, les deux conduits qui partent du fond de la matrice, et qui aboutissent aux ovaires.

— Archit. Portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment, ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air : TROMPE *dans l'angle.* TROMPE *en niche.* TROMPE *rampante.* (Acad.) *Je vois avec plaisir que votre architecte préfère à la* TROMPE-*sous-le-coin la* TROMPE *de Montpellier.* (V. Hugo.)

— Vulg. Petit instrument de fer, qui a une languette au milieu, et dont on tire du son en le plaçant entre les dents. || Plus ordin. *Guimbarde.*

— Mar. Espèce de ventilateur.

— Techn. Machine hydraulique destinée à remplacer le soufflet dans les forges.

TROMPÉ, ÉE, part. pass. du v. Tromper : *Personne* TROMPÉE. *Mari* TROMPÉ. *Les plus fins y sont* TROMPÉS. (Acad.) *On n'est jamais si aisément* TROMPÉ *que quand on songe à tromper les autres.* (La Rochef.) *Je n'ai point été* TROMPÉ *dans mon espoir.* (J.-J. R.) *Je ne trouve point de honte à être* TROMPÉ *par quelqu'un; j'en trouve beaucoup à se défier de tout le monde.* (Desmahis.) *Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être* TROMPÉ. (La Rochef.) *Le cœur ne veut pas être* TROMPÉ. (La Harpe.)

— *Je suis bien trompé, fort trompé si telle chose n'est pas ainsi*, ou je me trompe fort, ou telle chose est ainsi.

— Substantiv. Celui qui est trompé : *La bonne foi du* TROMPÉ *est plus honorable que l'adresse du trompeur.* (Sismondi.)

TROMPE-L'ŒIL, n. m. (*tromper*, et *œil.*) Pron. *tromp-leu-y.* — Peint. Sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion : *Une figure de cire coloriée est d'autant plus morte qu'elle veut être plus vivante, et que sa prétention à être un* TROMPE-L'ŒIL *est plus affichée par l'imitation de la barbe, des yeux et de tous les accidents de la peau.* (A. Jal.) *Ces copies sont en général bien exécutées; elles sont même parfois de véritables* TROMPE-L'ŒIL. (Vitet.)

TROMPER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tron-pé.* — User d'artifice pour induire en erreur : TROMPER *son ami. Ce marchand nous a* TROMPÉS. *Je ne veux* TROMPER *personne.* (Acad.) *On ne* TROMPE *pas longtemps le monde, et les fourbes sont enfin découverts.* (Mad. Sév.) *Les Turcs disent : Si tu me* TROMPES *une fois, tant pis pour toi; si c'est une seconde, tant pis pour moi.* (Desmahis.)

— Fam. *Il tromperait son propre frère*, se dit d'un homme fort enclin à la fourberie, à la rapine.

— *Cette femme trompe son mari*, elle lui est infidèle.

— Absol. *Qui est le plus à plaindre, de celui qui* TROMPE *ou de celui qui est trompé?* (Marm.) *L'art de plaire est l'art de* TROMPER. (Vauv.)

— Ne pas dire la vérité :

Mais ne me trompes pas, vous est-il cher encore? (Rac.)
Dieu m'a promis le trône, et Dieu ne trompe pas. (Lam.)

— Fig. Échapper à l'action de : *Le prisonnier parvint à* TROMPER *la vigilance de ses gardes, à* TROMPER *ses gardes.* (Acad.) *Que de surveillants à* TROMPER ! (Mass.) *Il* TROMPA *leur poursuite à la faveur de la nuit.* (Le Sage.) *L'unique sujet de mon déguisement est l'envie que j'ai de* TROMPER *ceux qui me cherchent.* (Campistr.)

— *Tromper les yeux de quelqu'un*, échapper à une surveillance :

J'ai su *tromper les yeux* par qui j'étais gardé. (Rac.)

— Dans le m. sens, *Mes yeux me* TROMPENT, *vos yeux vous* TROMPENT, *etc.* :

Est-ce un songe? et mes yeux ne m'ont-ils pas *trompé?* (Rac.)

— *Tromper la bonté, la crédulité de quelqu'un*, abuser de sa bonté, de sa crédulité pour le tromper.

— *Tromper la loi*, l'éluder.

— Fig. En parl. des choses, Donner lieu à quelque erreur, à quelque méprise : *L'horloge nous* A TROMPÉS. *Sa maladie* A TROMPÉ *tous les médecins.*

— Abuser : *Nos sens nous* TROMPENT *souvent.* (Acad.) *Leur vanité les* A TROMPÉS. (Volt.)

— Fam. *C'est ce qui vous trompe*, à cet égard vous êtes dans l'erreur.

— Donner lieu à quelque erreur, à quelque méprise : *Cet homme a une mine qui* TROMPE. (Acad.)

— Fig. Faire ou dire quelque chose de contraire à l'attente de quelqu'un, soit en bien, soit en mal : *S'il m'accorde cette grâce, il me* TROMPERA. *Il* A TROMPÉ *nos espérances, notre attente. Il* A TROMPÉ *ma confiance. On attendait beaucoup moins de lui, il* A TROMPÉ *tout le monde.* (Acad.)

— Par anal. Il se dit des choses : *L'événement* A TROMPÉ *leurs calculs, leurs conjectures.* (Acad.) *L'orgueil* TROMPE *l'âme égarée.* (Boss.) *Les applaudissements d'une inconstante multitude ne* TROMPENT *pas votre jugement.* (De Ségur.)

— Fig. *Tromper son ennui, ses ennuis, ses peines*, se distraire de ses ennuis, du sujet de son ennui, de ses peines : *J'ai voulu* TROMPER *mes douleurs par un travail un peu forcé.* (Volt.)

Veux-tu de tes chagrins *tromper* la violence? (C. Del.)

— *Tromper le temps, l'heure*, s'amuser, s'occuper à quelque chose, afin de ne pas trouver le temps long.

— Absol. User d'artifice pour induire en erreur : TROMPER *adroitement, hardiment, effrontément.* TROMPER *au jeu.* (Acad.)

Je ne sais ni *tromper*, ni feindre, ni mentir. (Boil.)

= **Se tromper**, v. pron. Errer, s'abuser : *Il* SE TROMPE *dans son calcul. Plus fin que moi s'y* TROMPERAIT. *Il* S'EST TROMPÉ *de date. Vous vous* TROMPEZ *du tout au tout.* (Acad.) *Les hommes* SE TROMPENT, *et les grands hommes avouent qu'ils* SE SONT TROMPÉS. (Volt.)

Les yeux de l'amitié se *trompent* rarement. (Volt.)

— *Cela ressemble, à se tromper, à s'y tromper*, au point qu'on y peut être trompé.

— *Se tromper de route, d'heure, etc.*, prendre une route, prendre une heure pour une autre, etc.

— Fig. et ironiq. *C'est un homme qui ne se trompe qu'à son profit*, qui ne s'abuse que dans les choses où l'erreur peut tourner à son avantage.

— Tomber dans l'erreur en fait de morale ou de religion : *Si vous me croyez dans l'erreur, il m'est glorieux de* ME TROMPER *avec de tels guides.* (Mass.)

— *Si je ne me trompe*, s'emploie quand on veut éviter de montrer trop d'assurance en donnant son avis.

— Fam. *Je me trompe, ou...*, *Ou je me trompe, ou...*, j'ai de fortes raisons pour croire que...

— *Se tromper soi-même*, s'abuser, se faire illusion : *Elle se* TROMPE *sans doute elle-même.* (Fléch.)

— *S'y tromper*, s'abuser sur un point : *Telles sont les grâces qu'on trouve à la mort ; mais, qu'on ne* S'Y TROMPE *pas, c'est quand on l'a souvent méritée.* (Boss.) *Toutes les affections de l'avare ne se rapportent qu'à l'indigne objet de sa passion, personne ne* S'Y TROMPE. (Mass.)

Nous nous ressemblions, mais si parfaitement
Que les yeux les plus fins *s'y trompaient* aisément.
(Regn.)

= **Syn. Tromper, surprendre.** *Tromper*, c'est user de supercherie avec quelqu'un, afin de profiter de l'erreur dans laquelle on le fait tomber; *surprendre*, c'est profiter de l'avantage qu'on a sur une personne prise à l'improviste, en ne lui laissant pas le temps de se reconnaître.

TROMPERIE, n. f. Pron. *tronp-rî.* — Fraude, artifice employé pour tromper : TROMPERIE *insigne, manifeste, visible. Il y a de la* TROMPERIE, *prenez-y garde. Vous aurez de la peine à vous garantir de ses* TROMPERIES. (Acad.) *Notre défiance justifie la* TROMPERIE d'autrui. (Boil.)

Que pouvez-vous gagner à cette *tromperie?* (Ancelot.)
Pour se venger de sa *tromperie*,
A quelque temps de là la cigogne le prie. (La F.)

TROMPETÉ, ÉE, part. pass. du v. Trompeter : *Être* TROMPETÉ *par les carrefours.* (Acad.)

TROMPETER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *tron-pe-té.* — Il prend l'accent grave toutes les fois que le rad. est suivi d'un *e* muet : *Je trompète, ils trompèteront.*) Publier, crier à son de trompe ; assigner quelqu'un à comparaître au bout de trois jours : TROMPETER *un homme.* (Acad.)

— Fig. et fam. Divulguer une chose qu'on devait tenir cachée : *On lui avait recommandé le secret sur cette affaire, il a été la* TROMPETER *partout.* (Acad.)

— Intransitiv. et fam. Jouer de la trompette.

— Il se dit aussi du cri de l'aigle : *Le corbeau croasse, l'aigle* TROMPETTE. (Acad.)

TROMPETEUR, n. m. (*trompe.*) Anat. Muscle de la bouche, appelé aussi *Buccinateur.*

TROMPETTE, n. f. (*trompe.*) Pron. *tron-pètt.* — Mus. Instrument à vent, qui a un son très-éclatant, et dont on sonne principalement à la guerre et dans les réjouissances publiques : *Sonner de la* TROMPETTE. *Grand bruit de* TROMPETTES. *Au son de la* TROMPETTE. *Il y avait un concert de timbales, de tambours et de* TROMPETTES. (Acad.) *Au désordre de toutes ces tombes fracassées, brisées, demi-ouvertes, on dirait que la* TROMPETTE *du jugement s'est déjà fait entendre, et que les morts vont se lever dans la vallée de Josaphat.* (Chateaubr.)

J'entends déjà la *trompette* sacrée. (Rac.)
... La *trompette sonne.* Ils s'élancent tous deux;
Ils commencent enfin ce combat dangereux. (Volt.)

— *Trompette à clefs*, instrument de cuivre en usage dans la musique militaire. ‖ *Trompette à pistons*, instrument qu'on emploie maintenant dans tous les orchestres. ‖ V. CORNET.

— *Trompette d'harmonie*, celle dont on se sert habituellement dans les orchestres.

— Anc. *Trompette parlante*, espèce de grande trompette, ordinairement de fer-blanc, dont on se sert pour faire entendre la voix de fort loin : *Les* TROMPETTES *parlantes sont d'usage sur mer, pour se faire entendre d'un vaisseau à un autre.* (Acad.) ‖ Plus ordin. *Porte-voix.*

— *Trompette marine*, conque des Tritons. ‖ Anc. Instrument à une seule grosse corde; il rendait un son qui rappelait celui que l'on tire d'une conque : *Jouer de la* TROMPETTE MARINE. (Acad.)

— *Jeu de trompettes*, un des jeux de l'orgue, de la classe des jeux d'anches.

— Poét. *La trompette héroïque*, la poésie épique.

— *La trompette sacrée*, la plus haute poésie consacrée à Dieu.

— Fig. et poétiq. : *Emboucher la trompette*, prendre le ton élevé, sublime.

— Fig. Il se dit du bruit de l'éclat qui résulte d'un événement :

Je ne sais point prendre en main des *trompettes*
Pour publier les grâces qu'on m'a faites. (Regn.)

— Par anal. *La trompette de la renommée, de la gloire.*

— Fig. et fam. : *Nous avons étoupé sa* TROMPETTE. (Volt.) Nous l'avons obligé à se taire.

— Prov. et fig. *Déloger sans trompette, sans tambour ni trompette*, déloger, se retirer secrètement sans faire de bruit.

Holà! madame la belette,
Que l'on déloge sans *trompette*. (La F.)

— Il se dit surtout d'un homme qui part ainsi pour ne pas payer ce qu'il doit ou pour fuir un danger.

— *Faire sonner la trompette*, faire une chose avec éclat pour en tirer vanité.

— Fig. et fam. Personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait : *Cet homme est une vraie* TROMPETTE. *C'est la* TROMPETTE *de la ville, du quartier, etc.* (Acad.)

— Zool. Genre de poissons, de coquilles.

TROMPETTE, n. m. Celui dont la fonction est de sonner de la trompette : *Bon* TROMPETTE. *Il est* TROMPETTE *dans les hussards. On envoya un* TROMPETTE *sommer la place.* (Acad.) *On vit un* TROMPETTE *royal s'arrêter devant la porte.* (Vitet.)

— Fig. et par anal. : *Vous ne laissez rien à faire à ceux qui ne sont que vos* TROMPETTES. (Volt.)

— Prov. fig. et pop. *Il est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*, se dit d'un homme qui ne s'effraye pas des menaces, qui ne s'émeut pas de ce qu'on lui dit, soit pour l'intimider, soit pour l'embarrasser.

TROMPETTE-MAJOR, n. m. Chef des trompettes d'un régiment de cavalerie. ‖ Au pl. Des TROMPETTES-MAJORS.

TROMPEUR, EUSE, adj. Pron. *tron-peur, peus.* — Qui trompe : *Homme* TROMPEUR. *Femme* TROMPEUSE. *Valet* TROMPEUR. (Acad.) *L'honneur qui nous conduit est-il un guide* TROMPEUR. (J.-J. Rouss.)

— Il se dit aussi de toutes les choses qui nous trompent, qui nous font tomber dans l'erreur, etc. : *Visage* TROMPEUR. *Il a la mine* TROMPEUSE. *Dehors* TROMPEURS. *Promesses* TROMPEUSES. *Marchandises* TROMPEUSES. *Apparence* TROMPEUSE. (Acad.) *La grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom* TROMPEUR. (Boss.) *Ma physionomie est la plus* TROMPEUSE *du monde.* (Campistr.)

On ne connaît que trop les jeux de la fortune,
Ses *trompeuses* faveurs, ses appas inconstants. (La F.)
La joie est passagère et le rire est *trompeur.* (Volt.)

— Substantiv. : *C'est un* TROMPEUR. *C'est une* TROMPEUSE. *Souvent les* TROMPEURS *sont trompés.* (Acad.)

... C'est double plaisir de tromper un *trompeur.* (La F.)
Contre tant de *trompeurs* qu'eût fait une innocente? (Id.)

— Prov. *A trompeur, trompeur et demi*, un trompeur mérite de trouver ou trouve un trompeur plus fin que lui.

TROMPILLES, n. f. pl. Techn. Cônes plongeant dans le bassin supérieur, participant au mouvement de l'eau, et servant encore à remplacer l'air et à en fournir de nouveau dans les machines soufflantes.

TROMPILLON, n. m. (*trompe.*) Pron. *tron-pi-ion.* — Archit. Petite trompe.

— Constr. Naissance d'une trompe; pierre placée à l'angle d'une trompe, au point où concourent tous les voussoirs.

— *Trompillon de voûte*, pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche.

— Techn. Petites ouvertures dont sont munis les trompes ou machines hydrauliques qui remplacent les soufflets.

TRONC, n. m. (*truncus*; lat.) Pron. *tron.* — Agric. Gros d'un arbre, partie de la tige nue et sans branches : *Un* TRONC *d'arbre. On a coupé toutes les branches, il ne reste plus que le* TRONC. (Acad.) *L'écureuil ramasse des noisettes pendant l'été, en remplit les* TRONCS, *les fentes d'un vieux arbre, et a recours en hiver à sa provision.* (Buff.) *Je m'assis sur le* TRONC *d'un arbre.* (Voln.)

— Partie principale du corps, à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le bassin : *On le prit, on le tua, et sa tête détachée du* TRONC *fut envoyée à Constantinople.* (Am. Thierry.)

— Zool. Thorax, partie du corps comprise entre la tête et l'abdomen.

— Anat. *Tronc d'une artère, d'une veine*, leur partie la plus considérable qui n'a encore fourni aucune division.

— Buste du corps humain, dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses : *Un cadavre dont il ne reste que le* TRONC. (Acad.)

Mais sur le *tronc* aride une branche élevée
Doit un jour réparer ces débris éclatants. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Le principal de centre, être le plus important, le plus solide : *Longtemps les branches de l'État furent plus fortes que le* TRONC, *et les orages le renversaient de tout côté.* (Boiste.)

— *S'attacher au tronc*, s'attacher au chef.

— *Attaquer, couper le tronc*, attaquer, détruire le chef d'un parti.

— Prov. *Se tenir au tronc*, prendre le parti le plus sûr. ‖ *Il vaut mieux s'attacher au tronc de l'arbre qu'à ses branches*, en fait de protection, il faut s'attacher à la principale autorité, à celle d'où naissent les autres.

— Archit. *Tronc de colonne*, fragment d'un fût de colonne. ‖ Dé d'un piédestal.

— Fig. Ligne directe des ascendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales : *Ces deux familles sont de deux branches qui sortent du même* TRONC.

— Boîte, coffre de bois ou de fer posé ordinairement dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes : TRONC *pour fabrique de*

l'église, pour les enfants trouvés. Le TRONC *des pauvres. Mettre dans le* TRONC. (Acad.) *Ils s'empressèrent de déposer toutes ces pièces étrangères dans le* TRONC *des pauvres de la cathédrale.* (G. Sand.)

— Prov. et fig. *Voler le tronc des pauvres*, faire des profits illégitimes aux dépens de ceux qui sont dans la nécessité.

— Vén. Ramure du cerf où sont attachés les andouillers.

TRONCATELLE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TRONCATURE, n. f. (*tronquer.*) Min. Face accidentelle d'un cristal qui remplace les arêtes de la force dominante et principale.

TRONCHE ou **TRONCE**, n. f. (*truncus*, tronc; lat.) Charp. Tronçon de bois gros et court, comme un bout de poutre : *Aucun arbre, bille ou* TRONCHE *provenant des forêts de l'État ne peut être reçu dans les scieries, sans avoir été préalablement reconnue par le garde forestier et marqué de son marteau.* (Cod. forest.)

— Grosse souche de bois que les paysans mettent au feu la veille de Noël.

— Mar. V. TRONÇON.

TRONCHET, n. m. (*truncus*, tronc; lat.) Pron. *tron-ché*. — Gros billot de bois qui porte sur trois pieds et qui sert à doler et à hacher.

— Billot sur lequel les orfèvres montent les bigornes.

TRONÇON, n. m. (*truncus*, tronc; lat.) Pron. Partie coupée ou rompue de quelque objet plus long que large : TRONÇON *de pique, de lance, d'épée.* (Acad.) *Lui, brandissant le* TRONÇON *qu'il avait gardé et le montrant à cette multitude : « Venez le prendre », disait-il.* (A. Guiraud.) *Des* TRONÇONS *de colonnes que les tremblements de terre ont renversés.* (Lam.)

... Parmi les débris des palais consumés,
Sur les *tronçons* épars des colonnes rompues,
Les traces de son nom sont encore aperçues. (Lemierre.)

— Particul. Morceaux que l'on coupe de certains poissons, de certains reptiles qui ont plus de longueur que de largeur : TRONÇONS *d'anguille, de brochet, etc. Couper par* TRONÇONS. *Les* TRONÇONS *de ce serpent remuent encore.* (Acad.)

Il fait trois serpents de deux coups,
Un *tronçon*, la queue et la tête. (La Font.)

— Man. Partie solide de la queue du cheval, vers la croupe.

— Mar. Bout de vieux câble, qu'on détord pour en faire du fil de caret, destiné au bitord, aux garcettes, etc. || On dit aussi *Tronce*.

— Hydraul. Tuyau qu'on encastre avec un autre tuyau de même longueur, et qu'on joint par des nœuds de filasse ou du mastic.

— Archit. Morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre posés de lit en joint forment le fût d'une colonne. || *Colonne par tronçons*, colonne faite de trois ou quatre morceaux de pierre ou de marbre, différents des tambours, et qui sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne.

TRONÇONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Tronçonner : *Anguille* TRONÇONNÉE. *Brochet* TRONÇONNÉ.

— Blas. Il se dit d'un objet qui est représenté coupé par morceaux séparés seulement par un petit intervalle : *Une croix* TRONÇONNÉE.

TRONÇONNER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Pron. *tron-ço-né*. — Couper quelque chose par tronçons : TRONÇONNER *une anguille, un brochet, etc.* (Acad.)

= **Se tronçonner**, v. pron. Être coupé par tronçons.

TRÔNE, n. m. (θρᾶνος, s'asseoir; gr.) Pron. *trônn*. — Siége élevé où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté : TRÔNE *magnifique.* TRÔNE *éclatant de pierreries. Le* TRÔNE *du roi était placé au bout de la galerie. Le roi, l'empereur se plaça sur son trône pour recevoir les ambassadeurs.* (Acad.) *Toute autre place qu'un* TRÔNE *eût été indigne d'elle.* (Boss.)

— Fig. *Sur un* TRÔNE *de gazon, comme sur son lit de justice, saint Louis rendait sans délai ses jugements.* (Fléch.)

— Siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies publiques : *Le pape étant dans son* TRÔNE. (Acad.)

— *Trône épiscopal*, siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se met quand il officie pontificalement : *L'évêque étant dans son* TRÔNE. (Acad.)

— Par anal. : *Prêt à jeter toutes ses couronnes au pied du* TRÔNE *de Jésus-Christ.* (Fléch.)

— *Monter sur le trône, au trône*, prendre possession de la royauté.

— Fig. Puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. : *Prendre possession du* TRÔNE. *Alexandre renversa le* TRÔNE *des Perses, s'empara du* TRÔNE *des Perses. Cette victoire servit à affermir le* TRÔNE *du nouveau prince.* (Acad.) *Le besoin éleva les* TRÔNES; *les sciences et les arts les ont affermis.* (J.-J. Rouss.) *Le trône de l'empire d'Allemagne fut ébranlé par la guerre de trente ans.* (Volt.) *Le faste n'ajoute rien à la majesté du* TRÔNE. (Rayn.)

Il est beau de périr au *trône* des Césars. (Th. Corn.)
Tyran, descends du *trône*, et fais place à ton maître. (Corn.)

— Fig. Personne même revêtue du pouvoir suprême : *Vous voyez que la philosophie commence déjà très-sensiblement à gagner les* TRÔNES. (D'Alemb.)

— *Discours du trône*, discours que le souverain prononce à l'ouverture de chaque session des assemblées législatives.

— *Autour du trône*, dans la famille royale : *Il voyait autour de son* TRÔNE *les enfants de ses enfants.* (Mass.)

— Fig. Il se dit en parl. de certaines choses auxquelles on attribue une espèce de domination : *La Folie a établi son* TRÔNE *dans Paris.* (Volt.)

— Au plur. Théol. Un des neuf chœurs des anges; ils servent comme de siége à la majesté de Dieu : *Anges, Archanges*, TRÔNES, *Dominations, etc.* (Acad.)

TRÔNER, v. intr. ou neut. 1^re^ conj. Siéger sur un trône : *Sixte-Quint croyait pouvoir toujours* TRÔNER *et jouer jusqu'à la fin le rôle brillant qu'il s'était tracé.* (Saintine.)

— Fig. Dominer : *L'erreur* TRÔNE *à son tour.*

— Iron. Régner.

TRONQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Tronquer : *La marmotte a la queue courte et les oreilles* TRONQUÉES. (Buff.)

— Fig. *Cet ouvrage est tronqué*, quelque partie essentielle de cet ouvrage a été évidemment omise ou retranchée.

— Archit. Il se dit particul. de certaines choses dont la partie supérieure manque.

— *Colonne tronquée*, moitié de fût de colonne, que l'on fait d'ordinaire servir de support à un vase ou à un buste.

— *Pyramide tronquée, cône tronqué*, pyramide, cône dont la partie supérieure a été retranchée, et qui se termine en plate-forme.

— Sculpt. *Statue tronquée*, se dit du torse ou du buste qu'on ajuste sur une gaîne.

— Bot. Il se dit de ce qui est terminé brusquement à son extrémité, comme si on l'avait coupé transversalement : *Les feuilles du tulipier sont* TRONQUÉES. (Acad.)

— Zool. Il se dit d'une coquille bivalve, quand ses valves ont l'air d'avoir été coupées dans une de leurs parties. || Il se dit du corselet des insectes dont le bord antérieur ou postérieur est une ligne droite, comme dans quelques buprestés.

— Géom. *Pyramide tronquée, cône tronqué*, pyramide ou cône dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

— Min. Il se dit d'un ongle ou d'une arête, quand sa place est occupée par une facette qui n'appartient point à la forme dominante du cristal.

— Blas. Il se dit d'un arbre coupé par la tête et par le pied.

TRONQUER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*truncare*; lat., m. sign.) Pron. *tron-ké*. — Propr. en parl. des statues. Retrancher, couper une partie de quelque chose : *Les Goths ont* TRONQUÉ *la plupart des statues de Rome.* (Acad.)

— Fig. en m. part. Il se dit en parl. des ouvrages d'esprit : *Il a* TRONQUÉ *ce livre, il en a ôté deux chapitres. Il a* TRONQUÉ *ce passage.* (Acad.) *Le critique a* TRONQUÉ *ce passage et n'en a cité que la moitié.* (Marm.)

— Par analog.

Il *tronque* son verger contre toute raison. (La Font.)

— *Tronquer les droits de quelqu'un*, les diminuer.

= **Se tronquer**, v. pron. Être tronqué.

TRONQUETTE, n. f. Pron. *tron-kèt*. — Fam. Une très-jeune fille : *C'est une petite* TRONQUETTE *de douze ans à laquelle il a laissé ses biens.* (H. de Balz.)

TROP, adv. de quantité. (*troppo*; ital., m. sign.) Pron. *tro*, et *trop* devant une voyelle ou un *h* muet. — Plus qu'il ne faut; avec excès : TROP *vite.* TROP *avant.* TROP *loin.* TROP *tard. Un vase* TROP *plein. Cette viande est* TROP *cuite. Je n'en veux pas tant, en voilà* TROP. *Il a* TROP *de bon sens pour agir ainsi. Vous le traitez avec* TROP *de rigueur. Il écrit* TROP *négligemment. Cela n'est que* TROP *vrai.* (Acad.) *Un style* TROP *étudié et* TROP *recherché est la marque d'un petit génie.* (Rollin.) *On ne saurait traiter* TROP *tôt les enfants en hommes.* (St-Réal.)

Il ne faut, à la cour, ni *trop* voir ni *trop* dire. (La F.)
Trop de richesse entraîne *trop* de soin. (Campen.)
Notre féal, vous lâchez *trop* tôt prise. (La F.)

— Suivi d'un nom, il prend la prép. de : TROP *de peine.* TROP *de viande.*

Trop de désirs naissent de *trop de* force :
Qui peut tout pourra *trop* vouloir. (A. Chén.)

— Il se met après le verbe dans les temps simples : *Il but* TROP. || Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe, lorsqu'il n'a point de régime : *Il a* TROP *bu.* || Mais, s'il a un régime, il se met après le participe : *Il a bu* TROP *de vin.*

— Prov. *Chacun le sien, ce n'est pas trop.* || *Trop est trop. Rien de trop*, tout excès est condamnable.

— Prov. et fig. *Qui trop embrasse mal étreint*, qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien.

— Fam. *Vous n'êtes pas de trop*, se dit à une personne pour lui témoigner qu'elle peut rester, qu'on n'a rien à lui cacher de ce qu'on veut dire. || Par anal. *Suis-je de trop?*

— Fam. *Par trop*, excessivement, d'une manière fatigante, importune, révoltante : *Cet homme est aussi* PAR TROP *ennuyeux*, PAR TROP *complimenteur*, PAR TROP *insolent.* (Acad.)

Le style est *par trop* familier. (C. Del.)

— Précédé de la négative, Pas, guère : *Je ne voudrais* PAS TROP *m'y fier. Cela n'est* PAS TROP *bien.* (Acad.)

— Suivi de *peu*, Pas assez : *Il en a* TROP PEU. *Il n'en faut ni* TROP *ni* TROP PEU. (Acad.)

— N. m. Trop grande quantité, excédant de quelque chose : *Otez le* TROP. *Je me plains du* TROP. *Il a été victime de son* TROP *de confiance.* (Acad.) *Qui a su éviter le* TROP *et le* TROP PEU? (Fén.)

Le *trop* de confiance attire le danger. (Corn.)
Le *trop* d'esprit ne l'incommodait point. (La F.)
... J'abuse de ton *trop* d'amitié. (Rac.)

— Prov. *Il y a deux sortes de trop, le trop et le trop peu*, se dit pour se plaindre d'une mesquinerie.

TROP-BU, n. m. Ce que l'on boit au-delà d'une quantité fixée pour sa consommation.

— Fig. : *La flatterie fait payer cher le* TROP-BU *des éloges.* (Ch. Nod.)

TROPE, n. m. (τρόπος, tour; gr.) Rhétor. Figure de mots; emploi d'une expression dans un sens figuré : Cent voiles, *pour dire* cent vaisseaux, *est un* TROPE. *Un* TROPE *hardi.* (Acad.) *Comme les premiers motifs qui firent parler l'homme furent des passions, ses premières expressions furent des* TROPES. (J.-J. Rouss.) *Ne ramenons pas les* TROPES *de Dumarsais au carré des halles; laissons-les à l'Académie.* (Cuv.-Fleury.)

— Partic. *Les trois tropes*, la métaphore, la métonymie, la synecdoche dans lesquels rentrent tous les autres.

— Au pl. Traité des tropes : *Les* TROPES *de Dumarsais.* (Acad.)

TROPÉES, n. f. pl. Pron. *tro-pé*. — Vents violents de mer qui se font sentir à terre.

TROPHÉE, n. m. (τρόπαιον, m. sign., de τρέπειν, mettre en fuite; gr.) Pron. *tro-fé*. — Antiq. Dépouille d'un ennemi vaincu, que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches : *Les Romains, d'une main remportaient des* TROPHÉES, *et de l'autre conduisaient la charrue.* (Buff.)

— Assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire, d'une conquête : *Dresser, élever, ériger un* TROPHÉE, *des* TROPHÉES. *Sculpter des* TROPHÉES, *sur un arc de triomphe.* (Acad.) *Quels* TROPHÉES *pourrions-nous élever sur un champ de bataille tout couvert des corps de tant de milliers de chrétiens?* (Mass.)

— Fig. Fruits d'une victoire : *Il était tout fier de ses* TROPHÉES. *De glorieux* TROPHÉES. (Acad.) *L'oiseau part, tenant dans ses serres le terrible* TROPHÉE. (Volt.)

— Fig. et en m. part. *Faire trophée d'une chose*, en tirer vanité, en faire gloire : *Bien loin d'avoir honte d'une action si lâche, il en fait* TROPHÉE. (Acad.)

— B.-arts. Ornement imité des trophées des anciens, et, comme ceux-ci, consistant en groupe d'armes appendu à une colonne, à une pyramide, à une muraille.

— Par extens. Espèce d'ornement représentant un assemblage d'objets à l'usage d'une science, d'un art, et qui sont comme les attributs : *Il avait fait sculpter sur les lambris de son salon des* TROPHÉES *de musique, d'astronomie, de chasse, de labourage, etc.* (Acad.)

TROPHIQUE, adj. des 2 g. (τροφή, nourriture; gr. Pron. *tro-fik*. — Il se dit de la portion des aliments qui sert à la nutrition.

TROPHOLOGIE, n. f. (τροφή, nourriture; λόγος, discours; gr.) Pron. *tro-fo-lo-ji*. — Didact. Régime alimentaire réglé. ‖ Traité sur le régime alimentaire.

TROPHOSPERME, n. m. (τροφή, nourriture, et σπέρμα, graine; gr.) Bot. Placenta; saillie de la cavité intérieure du péricarpe, qui sert de point d'attache aux graines.

TROPICAL, ALE, adj. Pron. *tro-pi-kal*. — Didact. Qui appartient au tropique; qui se trouve sous un tropique : *Plantes* TROPICALES. *Les régions* TROPICALES. (Buff.)

TROPIQUE, n. m. (τρέπειν, tourner; gr.) Pron. *tro-pik*. — Géogr. Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solsticiaux, et entre lesquels s'opère le mouvement annuel du soleil : *Le* TROPIQUE *du Cancer. Le* TROPIQUE *du Capricorne. Région située entre les deux* TROPIQUES. *Passer le* TROPIQUE. *Passer sous le* TROPIQUE. (Acad.) *Le vent d'est est le vent général entre les* TROPIQUES. (Buff.) *Dans les États qui avoisinent le plus les* TROPIQUES, *il n'y a pas un blanc qui travaille.* (A. de Tocq.) *Le lion n'habite que les climats situés entre les* TROPIQUES. (Buff.)

— Pathol. *Maladie des tropiques*, la fièvre jaune.

TROPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au tropique.

— *Année tropique* ou *solaire*, intervalle qui s'écoule entre le passage du soleil à l'un des équinoxes et son retour au même point; elle comprend 365 jours moyens, 5 heures 45 minutes 50 secondes : *L'année* TROPIQUE *est celle dont on fait usage dans la vie civile.* (Acad.)

— Bot. *Fleurs tropiques*, fleurs qui s'ouvrent dans le matin et se referment le soir.

TROPOLOGIE, n. f. (τρόπος, tour, et λόγος, traité; gr.) Pron. *tro-po-lo-ji*. — Rhét. Science des figures, du style métaphorique; traités sur les tropes.

TROPOLOGIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tro-po-lo-jik*. — Rhét. Figuré : *Le sens* TROPOLOGIQUE *d'un emblème.* (Acad.) ‖ Peu usité.

TROP-PLEIN, n. m. Pron. *tro-plain*. — Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde : *Le* TROP PLEIN *du tonneau s'est répandu de tous côtés.* (Acad.)

— Par extens. : *Le* TROP-PLEIN *d'un canal, d'un rivière.*

— Fig. et par anal. :

Je verserais en lui le *trop-plein* de mon âme. (Lam.)

TROQUAGE, n. m. Pron. *tro-kaj*. — Technol. Opération par laquelle on troque les aiguilles.

TROQUE, n. m. Pron. *tro-k*. — Technol. Action de troquer les aiguilles.

TROQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Troquer : *Cheval* TROQUÉ. *Chose* TROQUÉE.

On trompe, on est trompé. Je crois voir des jetons
Donnés, reçus, rendus, troqués par des fripons. (Volt.)

TROQUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*troc*.) Pron. *tro-ké*. — Échanger, donner en troc : *Il* A TROQUÉ *son cheval contre un tableau.* (Acad.) *Elle était allée à une foire pour* TROQUER *du sel et de la farine contre des peaux de rennes et de petits-gris.* (Regn.) *C'est une excellente femme, et son mari ne la* TROQUERAIT *pas contre une autre.* (Dider.) *Il* A TROQUÉ *un bon cheval contre un meilleur.* (H. de Balz.) *Ma foi, si je pouvais* TROQUER *mon sort contre celui de mes maîtres, je crois que j'y regarderais à deux fois.* (Saurin.)

Le magnifique avait un cheval d'amble,
Ce fut assez : notre amant proposa
De le *troquer*. L'époux s'en excusa. (La F.)

— Prov. et fig. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle*, faire par erreur l'échange d'une mauvaise chose contre une pire.

— Absol. : *Il ne fait autre chose que* TROQUER. *Je ne veux pas* TROQUER *avec vous. Je n'ai rien à* TROQUER. (Acad.)

— Techn. *Troquer les aiguilles*, enlever le petit morceau d'acier qui reste encore dans le trou des aiguilles que l'on vient de marquer.

= **Se troquer**, v. pron. Être donné en échange : *Il n'y a rien contre quoi l'honneur et la vertu puissent* SE TROQUER. (Ch. Nod.)

— Techn. Être troqué.

TROQUET, n. m. Pron. *tro-kè*. — Techn. Chevalet du comble d'un toit.

TROQUEUR, EUSE, n. Pron. *tro-keur, keuz*. — Celui, celle qui aime à troquer : *Les amateurs de choses curieuses sont grands* TROQUEURS. (Acad.) *C'est grand dommage qu'on ne puisse troquer de femme! Qu'il y aurait de* TROQUEURS *au monde!* (Danc.)

TROSSE, n. f. Mar. V. BROSSE.

TROT, n. m. Pron. *trô*. — Allure naturelle des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop; elle consiste en un mouvement en diagonale des quatre extrémités, qui se lèvent et se baissent simultanément : *Grand* TROT. *Petit* TROT. TROT. *Il faut mettre ce cheval au* TROT. *Ce cheval a le* TROT *bien dur.* (Acad.) *Les trois allures naturelles du cheval sont le pas, le* TROT *et le galop.* (Buff.) *Le moindre bruit dans la campagne, le* TROT *d'un cheval, la voix d'un chien, la faisait tressaillir.* (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un grand trot*, lui faire faire beaucoup de chemin en peu de temps.

— Fig. et fam. *Mener une affaire au trot, au grand trot*, la conduire d'une manière expéditive. ‖ On dit plus ordin. *grand train*.

TROTTE, n. f. Pop. Espace assez considérable de chemin : *Il y a une bonne* TROTTE *d'ici là.* (Acad.)

TROTTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Aller le trot : *Ce cheval* TROTTE *mal. Faites* TROTTER *ce cheval.* (Acad.)

— Man. *Trotter des épaules*, se dit d'un cheval qui trotte pesamment. ‖ *Trotter menu*, se dit d'un cheval dont le trot est peu allongé, ou qui avance peu.

— Fam. et par extens. En parl. des personnes. Marcher beaucoup à pied : *Nous avons bien à* TROTTER *pour nous rendre à tel endroit. Il* A TROTTÉ *tout le jour.* (Acad.)

— Fig. et fam. Cheminer vivement : *Comme il* TROTTE *sur sa mule!* (V. Hugo.)

Vers la ville à l'instant ils *trottent* côte à côte.
(Andrieux.)

— Fig. et fam. Faire bien des courses, bien des démarches pour quelque affaire : *Il y a longtemps que je* TROTTE *pour cette affaire-là. Il est allé* TROTTER *pour des emplettes.* (Acad.)

— Fam. Aller et venir, se donner beaucoup de mouvement.

Dupe de ton babil et de ton œil fripon,
Il se plaît à te voir *trotter* dans sa maison. (Desmahis.)

— Fam. En parl. des animaux, aller en sautillant.

— Prov. *On entendrait une souris trotter*, se dit pour exprimer qu'on n'entend pas le plus léger bruit :

On n'a pas entendu *trotter* une souris. (Dest.)

— Fig. Se mouvoir en divers sens : *Ses yeux* TROTTENT *de côté et d'autre.*

Mais voyez quelle langue, et comme cela *trotte!*
(J.-B. R.)

— Fig. et fam. *Cette idée lui trotte dans la tête, par la tête*, cette idée l'occupe, il y pense souvent.

Toi qui ne crois à rien, tu diras que c'est bête,
Mais ce miroir cassé me *trotte dans la tête*. (Em. Augier.)

— Fam. et fig. :

Les coups de poing *trottaient*. (La Font.)

TROTTERIE, n. f. Pron. *trott-rî*. — Petite course faite sans but : *Je ne saurais approuver cette* TROTTERIE *inutile.* (Mme de Sév.)

TROTTEUR, n. m. Pron. *tro-teur*. — Man. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans le manége : *Il ne monte encore que le* TROTTEUR. (Acad.)

— *Ce cheval est bon trotteur, mauvais trotteur*, il trotte bien; il trotte mal.

TROTTIN, n. m. Pron. *tro-tain*. — Par mépr. Petit laquais : *Elle n'a qu'un* TROTTIN. (Acad.)

TROTTINER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *tro-ti-né*. — Man. Trotter en raccourci : *Ce cheval* TROTTINE, *ne fait que* TROTTINER. (Acad.)

— Fam. En parl. d'une personne, Marcher à petits pas et vite.

TROTTOIR, n. m. (*trotter*.) Pron. *tro-toar*. — Chemin élevé, que l'on pratique à droite et à gauche des quais et des rues, pour la commodité des piétons : *Les* TROTTOIRS *du Pont-Neuf. La plupart des rues de Paris sont garnies de* TROTTOIRS. (Acad.) *Les* TROTTOIRS *dans les rues, le dallage des boulevards et des quais, lui parurent des bienfaits* (H. Balz.) *Des deux côtés des rues règnent des* TROTTOIRS *défendus par des poteaux placés de distance en distance.* (Rayn.) *En Hollande, le canal est partout bordé d'un* TROTTOIR. (Th. Gautier.)

— Fig. et fam. *Être sur le trottoir*, être dans le chemin de la considération, de la fortune.

TROU, n. m. (τρύειν, percer; gr.) Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales; ce qui distingue le trou de la fente, qui est une ouverture étroite et longue : *Grand* TROU. *Faire un* TROU *à la muraille, à un ais, à un plancher, en terre. Regarder par le* TROU *de la serrure. Les* TROUS *d'une flûte.* TROU *de vers. Il s'est sauvé dans un* TROU. *Boucher un* TROU, *des* TROUS. *Agrandir, remplir un* TROU. (Acad.) *Il en sera quitte pour lui dire par le* TROU *de la serrure : « Bonsoir, je vais me coucher. »* (Dider.) *Les* TROUS *laissés au frontispice par les pointes qui attachaient jadis les lettres de bronze de cette inscription.* (Beaum.)

— Fig. *Faire son trou*, se faire une position dans le monde : *Il faut vivre; il faut trouver sa place et* FAIRE SON TROU. (A. de Vigny.)

— Par anal. Creux dans lesquels certains animaux se retirent : TROU *de taupe.* TROU *de renard.* TROU *de lapin.* TROU *de souris.* (Acad.) *La souris ne sort de son* TROU *que pour chercher à vivre.* (Buff.)

Fig. et fam. *Cet homme boit comme un trou*, cet homme boit beaucoup.

— *Il le ferait mettre dans un trou de souris*, se dit d'un homme qui en fait trembler un autre par sa présence.

— *N'avoir rien vu que par le trou d'une bouteille*, n'avoir aucune connaissance des choses du monde.

— Fam. *Boucher un trou*, payer une dette : *Si je recevais cet argent-là, il me servirait à* BOUCHER UN TROU. (Acad.) *Faire un trou à la lune*, s'enfuir sans payer ses créanciers.

— Prov. et fig. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, celui qui n'a qu'un expédient, qu'une ruse, qu'une finesse, a souvent bien de la peine à se tirer d'affaire, à réussir.

— Prov. fig. et pop. *Autant de trous, autant de chevilles; autant de chevilles que de trous*, se dit en parl. d'une personne qui trouve à tout des réponses, des excuses, des défaites, des expédients.

— *Mettre la pièce à côté du trou*, employer, pour remédier à quelque chose, un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Fig. et fam. Lieu habitable dont on veut indiquer la petitesse, d'une manière exagérée : *Ce n'est pas une ville, ce n'est pas une maison, ce n'est qu'un* TROU. (Acad.) *Que peut-on faire dans un* TROU *pareil pendant deux jours?* (A. Karr.)

— Anat. Toute cavité percée de part en part. ‖ Orifice d'un canal.

— Pop. Plaie que l'on se fait en tombant, en se battant, etc. : *Cet enfant s'est fait un* TROU *à la jambe, un* TROU *à la tête.*

— Art milit. *Trous de loup*, excavations qu'on fait autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie, et tout à fait impraticables à la cavalerie.

— Toute cavité en pierre et en plâtre, creusée carrément, dans laquelle on scelle des portes, des gonds, des barreaux de fer.

— Écon. rur. Enfoncement pratiqué dans la cour d'une ferme pour y déposer le fumier.

— Hortic. Ouverture que l'on creuse en terre pour y planter un arbre.

— J. de trictr. Avantage de douze points, que le gagnant marque par un fichet qu'il met dans un trou : *Il faut* DOUZE TROUS *pour gagner la partie.* (Acad.)

Une école maudite
Me coûte en un instant douze *trous* tout de suite.
(Regn.)

— J. de paume. Ouverture qui est au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille : *Il donna de volée dans le* TROU. (Acad.)

— Mar. *Trou du chat*, vide qui se trouve dans les hunes, de chaque côté du capelage des mâts, par où passent les hommes qui montent au haut du mât. ‖ *Trous d'écoutes*, trous ronds, percés en biais, par où passent les grandes écoutes. ‖ *Trous de civadière*, ceux qui sont percés dans la partie inférieure de la voile qui porte ce nom, pour laisser écouler l'eau dont les lames remplissent souvent cette voile.

— Relat. Abri sur la côte pour les bâtiments.

TROUBADOUR, n. m. (Anc. *troubar*, trouver.) Littér. Ancien poète provençal : *Les* TROUBADOURS *et les trouvères ou trouveurs couraient de châteaux en châteaux pour y chanter leurs poëmes.* (Acad.)

— Ironiq. Vieux galantin qui se plaît à chanter en société des romances amoureuses.

TROUBLANT, part. pr. du v. Troubler.

TROUBLANT, ANTE, adj. Qui trouble l'esprit : *Gœthe se délivrait de toute idée* TROUBLANTE *en la coulant dans le moule du rhythme.* (Th. Gautier.)

TROUBLE, adj. des 2 g. En parl. des liquides. Qui est brouillé, qui n'est pas clair : *Vin* TROUBLE. *Eau* TROUBLE. *La rivière est* TROUBLE. (Acad.) *L'eau de la mer, qui est ordinairement la plus claire de toutes les eaux, est* TROUBLE *dans les temps d'orage.* (Buff.)

— Fig. et fam. *Pêcher en eau trouble*, tirer du profit, de l'avantage des désordres publics ou particuliers.

— *L'air, le temps est trouble*, il y a beaucoup de nuages, de brouillard; le temps n'est pas serein.

— *Verre trouble*, verre qui n'est pas bien net, bien clair.

— *Lunettes troubles*, lunettes à travers lesquelles on voit d'une manière peu distincte.

— Fam. *Avoir la vue trouble*, ne voir pas nettement, distinctement, par quelque vice dans l'organe de la vue :

L'œil sera *trouble* encor, si le cœur n'est touché. (Lemierre.)

— Adverbial. Dans le m. sens, *Voir* TROUBLE ne pas voir nettement.

TROUBLE, n. m. (θόρυβος, tumulte ; gr.) Pron. *troubl.* — Confusion, désordre, agitation désordonnée : *Le* TROUBLE *des éléments. Son arrivée subite produisit quelque* TROUBLE *dans l'assemblée.* (Acad.) *Quel* TROUBLE, *quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux !* (Boss.)

Vous apportez le *trouble* au sein de ma famille. (Étienne.)

— Brouillerie, mésintelligence : *C'est lui qui met, qui apporte le* TROUBLE, *du* TROUBLE, *dans cette société si longtemps unie. Le* TROUBLE *se met dans cette famille. Il y eut un peu de* TROUBLE *dans leur ménage.* (Acad.) *Tout le* TROUBLE *poétique à Paris s'en va cesser.* (Boil.)

— Inquiétude, agitation de l'âme, de l'esprit : *Le* TROUBLE *de son âme, de son esprit, de son cœur, se remarque sur son visage. Il était dans un* TROUBLE *inexprimable. Son cœur est exempt de* TROUBLE. (Acad.)

Je ne puis commander au *trouble* qui m'agite. (C. Del.)
Jamais *trouble* d'esprit ne fut égal au mien. (Mol.)

— Mystiq. Agitations, peines intérieures qu'éprouvent les âmes pieuses : *Enfin ses* TROUBLES *se calmèrent.* (Bouh.)

— *Troubles des sens, de la voix*, altération causée dans les sens, dans la voix, par l'agitation de l'esprit.

— Jurispr. Action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété : *Les contrats de vente se font ordinairement à charge de garantir de tout* TROUBLE *et éviction.* (Acad.)

— Au pl. Soulèvements, émotions populaires, guerres civiles : *Exciter des* TROUBLES *dans un état, dans une province. Pendant les derniers* TROUBLES. TROUBLES *civils.* TROUBLES *religieux. Faire cesser, apaiser les* TROUBLES. (Acad.) *De nouveaux* TROUBLES *éclatèrent.* (Volt.)

TROUBLE ou **TRUBLE**, n. f. (*troubler*.) Pêch. Filet en forme de poche, monté sur un cercle, traversé par un bâton qui sert de manche : *On prend avec la* TROUBLE *du poisson dans les réservoirs.* (Acad. *Une* TROUBLE *à poisson.* (Buff.)

TROUBLÉ, ÉE, part. pass. du v. Troubler : *Rivière* TROUBLÉE. *Vin* TROUBLÉ. *Toutes les fois que l'Italie s'agite l'Europe est inquiétée et* TROUBLÉE. (St-Marc-Gir.) *Ces profondes solitudes n'étaient point* TROUBLÉES *par la présence de l'homme.* (Chateaubr.) *Notre joie fut tout à coup* TROUBLÉE *par un événement imprévu.* (Le Sage.) *Ils goûtent entre eux une paix qui ne peut être* TROUBLÉE. (Montesq.)

Des éléments *troublés* l'hiver se fait un jeu. (Del.)
Le sépulcre est *troublé* dans ses mornes ténèbres. (V. Hugo.)

— Fig. *La déesse* TROUBLÉE *ressemble à une furie infernale.* (Fén.)

Son visage odieux m'afflige et me poursuit,
Et mon esprit *troublé* le voit encor la nuit. (Rac.)

TROUBLEAU, n. m. Pêch. V. TRUBLEAU.

TROUBLE-FÊTE n. m. Pron. *troubl-fêtt.* — Fam. Personne importune, indiscrète qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière : *C'est un* TROUBLE-FÊTE. *Il est singulier qu'un père* [illegible] *un* TROUBLE-FÊTE *dans une noce.* (Volt.) *Je vais être un* TROUBLE-FÊTE. (Vitet.)

Événement qui jette le trouble dans une réunion.

TROUBLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*turbare* ; lat.) Pron. *trou-blé.* — Rendre trouble : *Les pluies* ONT TROUBLÉ *la rivière. Si vous remuez ce vin, vous le* TROUBLEREZ. *Une frayeur* A TROUBLÉ *le lait de cette nourrice.* (Acad.) *Les éléphants ne peuvent se passer d'eau, et la* TROUBLENT *avant que de la boire.* (Buff.)

Qui te rend si hardi de *troubler* mon breuvage? (La F.)

— Fig. et fam. *On dirait qu'elle ne sait pas troubler l'eau*, se dit d'une personne qui paraît simple, mais qui ne l'est pas.

— Causer une agitation désordonnée : *La tempête* TROUBLE *les airs. Les rêves affreux qui* TROUBLENT *son sommeil.* (Acad.) *La mort* TROUBLE *et emporte tout.* (Boss.)

— Plus ordin. Apporter du trouble, du désordre ; causer de la brouillerie, de la mésintelligence. TROUBLER *le repos public, la paix publique.* TROUBLER *un royaume. Nous étions en paix, il nous est venu* TROUBLER. (Acad.) *Qu'ainsi meure le traître qui* A TROUBLÉ *le royaume !* (A. Thierry.)

Quel obstacle secret *trouble* notre bonheur? (Rac.)
Quel sujet inconnu vous *trouble* et vous altère? (Boil.)
Rien ne *trouble* sa fin, c'est le soir d'un beau jour. (La Font.)

— Par anal. Il se dit en parl. des organes, des sens, et des facultés de l'âme : TROUBLER *les sens.* TROUBLER *la raison, le jugement, l'entendement, l'esprit, la mémoire. Le vin lui* AVAIT TROUBLÉ *la tête, la cervelle.* (Acad.) *Le corps humain est soumis à des désordres qui* TROUBLENT *l'action de ses organes.* (Portalis.) *Cela m'a* TROUBLÉ *la mémoire.* (Mol.) *Aucun soupçon jaloux ne nous* TROUBLE *la cervelle.* (Id.)

Plus le péril est grand, plus grand est le vainqueur,
Et, s'il *trouble* un cœur faible, il anime un grand cœur. (C. Del.)

— Susciter des obstacles, traverser : *Nul accident ne* TROUBLA *mon voyage.* (J. J. Rouss.)

— *Troubler quelqu'un*, troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc. ; lui ôter la présence d'esprit nécessaire : *Ne faites pas tant de bruit, vous me* TROUBLEZ. *Trop de sévérité de la part du juge peut* TROUBLER *un prévenu, un accusé.* (Acad.)

— Inquiéter une personne dans la possession, dans la jouissance de quelque bien : TROUBLER *quelqu'un dans la possession d'une terre, dans la jouissance d'une propriété.* (Acad.)

— Fig. *Ce riche que la possession même des richesses* TROUBLE *et embarrasse.* (Villem.)

— Interrompre d'une manière désagréable : TROUBLER *un entretien.* TROUBLER *la conversation. On est venu* TROUBLER *mon sommeil. J'écrivais, il est venu me* TROUBLER. *Un accident* TROUBLA *la fête.* (Acad.) *Je me garderai bien de* TROUBLER *un si doux entretien.* (Le Sage.)

De cet heureux moment ne *troublez* point les charmes. (Rac.)

— *Cela trouble la digestion, les fonctions digestives*, cela empêche que la digestion ne se fasse bien.

= **Se troubler**, v. pron. Être troublé : *Les ondes de l'Elbe et de la Sprée se* TROUBLENT *facilement par l'orage.* (Mme de Staël.)

— Devenir trouble : *Le vin* SE TROUBLE. (Acad.)

— Fig. Commencer à se charger de nuages : *Le temps commence à* SE TROUBLER. (Acad.)

— S'obscurcir : *Ma vue* SE TROUBLE, *mes yeux se* TROUBLENT. (Acad.)

Le cœur bat, l'œil se *trouble*, un feu court dans les veines. (Lemierre.)

— Particul. Éprouver une émotion, un trouble qui fait qu'on s'embarrasse, qu'on ne sait plus que dire, que répondre : *Il* S'EST TROUBLÉ *et n'a pu répondre. Il* SE TROUBLE *aisément.* (Acad.) *Sans* SE TROUBLER, *elle regarda toutes les approches de la mort.* (Boss.)

.. Vous êtes bien fou de vous *troubler* ainsi. (Mol.)

— *Son esprit se trouble*, ses idées se confondent, et il éprouve une sorte d'égarement, etc.

— *Sa mémoire se trouble*, il ne se rappelle plus ce qu'il a à dire.

— *Se troubler le cerveau*, se fatiguer l'esprit, se préoccuper d'une chose :

Moi, dit-il, qu'à mon âge, écolier tout nouveau,
J'aille pour un lutrin me *troubler le cerveau !* (Boil.)

— Fig. En parl. des choses, être en contradiction : *Il est utile que les lois non-seulement ne troublent pas l'État, mais aussi qu'elles ne* SE TROUBLENT *pas entre elles.* (Montesq.)

TROUÉ, ÉE, part. pass. du v. Trouer : *Bas* TROUÉ. *Robe* TROUÉE. (Acad.) *Elle était suivie d'un paysan en veste de drap bleu,* TROUÉE *aux coudes.* (Mérim.)

TROUÉE, n. f. Espace vide, ou abatis fait à dessein, qui perce tout au travers d'un bois : *Les troupes défilèrent par une* TROUÉE. *Il est facile de faire une* TROUÉE *dans ce bois.* (Acad.)

— Ouverture faite dans toute l'épaisseur d'une haie : *Dans cette haie, il y a une* TROUÉE *par où nous pourrons aisément passer.* (Acad.)

Le lièvre était gîté dessous un maître chou ;
On le quête, on le lance ; il s'enfuit par un trou,
Non pas trou, mais *trouée*, horrible et large plaie,
Que l'on fit à la pauvre haie. (La Font.)

— Guerr. Effet du canon des rangs ennemis, ou d'une charge de cavalerie qui éclaircit, renverse : *La cavalerie, venant à charger, fit une* TROUÉE *épouvantable.* (Acad.)

— Ouverture que se fait une troupe dans une ligne ennemie, en l'enfonçant et en pénétrant à travers.

TROUELLE, n. f. Pêche. Petite baguette, souple et pliante, que l'on passe entre les mailles de quelques filets, pour les maintenir ouverts.

TROUER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *trou-é.* — (*Je troue, nous trouons ; je trouais, nous trouions ; je trouai, je trouerai, troue, trouons, trouez ; que je troue, que nous trouions, que vous trouiez ; que je trouasse, trouant ; troué, ée, etc.*) Percer, faire un trou : TROUER *une planche avec le vilebrequin. Les voleurs* ONT TROUÉ *la muraille.* (Acad.) *Les vers* TROUENT *souvent les navires, et les mettent hors de service.*

= **Se trouer**, v. pron. Se percer : *Votre habit commence à* SE TROUER. (Acad.)

TROUILLE, n. f. Comm. Résidu, masse qui reste après la fabrication des huiles de colza.

TROU-MADAME, n. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades, marquées de différents chiffres : *Jouer au* TROU-MADAME. (Acad.) *Plus, un* TROU-MADAME *et un damier, avec un jeu de l'oie renouvelé des Grecs, fort propres à passer le temps lorsque l'on n'a que faire.* (Mol.)

— Espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules : *Placer un* TROU-MADAME *sur un billard.* (Acad.)

TROUPE, n. f. collect. (*turba* ; lat.) Nombre de gens assemblés : *Une* TROUPE *de paysans. Une* TROUPE *d'archers. Il était le chef de la* TROUPE. *Une* TROUPE *nombreuse.* (Acad.) *Une* TROUPE *de nymphes couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char.* (Fén.)

On voit courir chez lui leurs *troupes* éperdues. (Boil.)
Lui-même le premier, pour honorer *la troupe*,
D'un vin pur et vermeil il fait remplir sa coupe. (Id.)

— Par anal. Il se dit des animaux : *Une* TROUPE *d'oies sauvages.* (Acad.)

— *Une troupe de comédiens*, acteurs associés ou réunis par un directeur, pour jouer la comédie : *La* TROUPE *était passable.* (Acad.)

— Absol. *La troupe*, tous les comédiens engagés à un théâtre : *Je suis un pauvre comédien de province qui veut rejoindre sa* TROUPE. (Chamf.)

Ton appui
Peut m'impatroniser dans *la troupe* aujourd'hui. (C. D.)

— Il se dit de personnes d'un même caractère, d'un même rang, etc., qui sont séparées, mais que l'esprit considère comme réunies.

Et ne voyez-vous pas que leur *troupe* en furie
Va prendre encor ces vers pour une raillerie ? (Boil.)

— *Aller, marcher en troupe*, se dit des gens qui vont ensemble en grand nombre : *Les pèlerins allaient autrefois en* TROUPE. *Les oies sauvages vont en* TROUPE. (Acad.)

— *Aller, marcher par troupes*, en formant plusieurs bandes ou troupes distinctes : *Ils ne vont pas tous ensemble, ils* MARCHENT PAR TROUPES *de dix, de vingt.* (Acad.)

— En parl. des gens de guerre, Corps de cavalerie ou d'infanterie : *Cet officier conduit bien sa* TROUPE, *mène bien sa* TROUPE. *Il marchait en tête de sa* TROUPE, *à la tête de sa* TROUPE. (Acad.)

— Collectiv. Sous-officiers et soldats, par oppos. aux officiers : *Pourvoir au logement des officiers et au casernement de la* TROUPE.

— *Un enfant de* TROUPE, *un fils de soldat.* (Acad.)

— Toute réunion d'hommes qui marchent sous la conduite d'un chef : *Le prélat et sa* TROUPE.

Sur ses pas au barreau la *troupe* s'achemine. (Boil.)

— Poétiq. *La troupe immortelle, céleste*, troupe des anges.

— *La céleste troupe*, se dit aussi des dieux du paganisme.

— Au pl. Divers corps de gens de guerre qui composent une armée : *Ce prince a de belles* TROUPES. TROUPES *réglées.* TROUPES *légères.* TROUPES *à pied. Lever des* TROUPES. *Rassembler, faire avancer des* TROUPES. *Un corps de* TROUPES. *Passer les* TROUPES *en revue.* (Acad.) *Le roi rangea sur deux lignes ce qui lui restait de* TROUPES. (Volt.)

— Fam. au sign. Dans le m. sens : *Voici de la* TROUPE *qui passe. Il y a bien de la* TROUPE *dans cette ville, etc.* (Acad.)

— *Troupes de la marine*, personnel de l'armée de mer.

= **En troupes, par troupes**, loc. adv. Plusieurs ensemble : *L'isatris va souvent* PAR TROUPES ; *le glouton marche seul, ou quelquefois avec sa femelle.* (Buff.)

TROUPEAU, n. m. (*troupe*). Pron. *trou-pô.* — Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu : TROUPEAU *de moutons, de brebis, de cochons. Les* TROUPEAUX *parquent. Garder les* TROUPEAUX. *La maladie se mit dans son* TROUPEAU. (Acad.)

Viendrai-je en une églogue, entouré de *troupeaux*,
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux ? (Boil.)

— Par extens. *Troupeau de dindons, d'oies*, troupe de dindons ou d'oies que l'on mène paître aux champs.

— Absol. Troupeau de moutons ou de brebis : *Le loup est venu faire du ravage dans son* TROUPEAU. (Acad.)

— Fig. *Le troupeau de Jésus-Christ*, l'Église.

— Fig. Les habitants d'un diocèse, d'une paroisse : *Le bon pasteur donne sa vie pour son* TROUPEAU. (Ac.) *Le relâchement et la corruption s'introduisirent parmi les pasteurs aussi bien que dans le* TROUPEAU. (La Harpe.)

— Fig. et par mépris. Troupe, multitude d'hommes : *Un* TROUPEAU *d'imbéciles, d'ignorants. Le servile* TROUPEAU *des imitateurs*. (Acad.)

TROUPIALE, n. m. Pron. *trou-pial*. — Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique, appartenant à l'ordre des Sylvains. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de graines. Leur chant est une sorte de sifflement. Plusieurs sont susceptibles d'éducation, et ont la faculté d'imiter la voix articulée : TROUPIALE *noir, tacheté, olive. Le* TROUPIALE *se trouve répandu depuis la Caroline jusqu'au Brésil, et dans les îles Caraïbes*. (Buff.

TROUPIER, n. m. (*troupe*.) Pron. *trou-pie*. — Fam. et pop. Soldat : *C'est un vieux* TROUPIER. *Il répondait complétement par sa gaîté aux idées qu'on peut avoir des* TROUPIERS *français*. (H. de Balz.) *Ce rude* TROUPIER, *qui tirait très-bien le pistolet et était fort à l'escrime*. (Id.)

TROUSQUIN, ou **TRUSQUIN**, n. m. Pron. *trouss-, truss-kain*. — Techn. Outil dont on se sert pour tracer l'épaisseur des tenons, la longueur des mortaises, etc.

TROUSSE, n. f. (*tross*, faisceau ; all.) Collect. Faisceau d'objets de même espèce liés ensemble : TROUSSE *de linge mouillé*. TROUSSE *de fourrage vert*. TROUSSE *de chaume*. TROUSSE *de cordages*. *Il portait une grosse* TROUSSE *sur la croupe de son cheval*. (Ac.)

— Anc. Espèce de carquois où les arbalétriers et les archers mettaient leurs flèches : *Tirer des flèches d'une* TROUSSE. *Une* TROUSSE. *Une* TROUSSE *d'ivoire*. *Vider une* TROUSSE. *Épuiser une* TROUSSE. (Acad.) *Il aurait bonne grâce, un arc à la main, une* TROUSSE *au côté*. (Mérim.)

— Sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux.

— Chir. Sorte d'étui, de portefeuille dans lequel les chirurgiens mettent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires, savoir : des ciseaux, des bistouris, une pince à anneaux, pour pansements, une spatule, une sonde, un rasoir, des lancettes, une érigne, une aiguille à séton, des aiguilles à suture, etc.

— *Trousse de jardinier*, poche qu'on attache autour du corps ; elle est partagée en deux parties ; on met les clous et les morceaux de drap dans l'une, dans l'autre les outils à palissader nécessaires au jardinage.

— Sorte de ruban de laine terminé par une touffe. || Cuir qui enveloppe ou entoure la queue d'un cheval.

— Gens qui montent en croupe derrière d'autres.

— Artill. *Trousse de batterie*, partie droite qui s'appuie carrément sur le ressort d'une platine à silex. Grosse et longue botte de fourrage vert que porte derrière lui le cavalier qui revient de la provision.

— Techn. Certaine quantité de feuilles de fer battu, pliées en deux. || Cordage à l'usage du charpentier.

— Anc. au pl. Chausses que portaient autrefois les pages : *Il venait de quitter les* TROUSSES. *Les chevaliers de l'ordre portaient des* TROUSSES *quand ils avaient leurs habits de cérémonie*. (Acad.)

= **Aux trousses de**, loc. prép. Fam. A la poursuite : *Il est aux* TROUSSES *des ennemis, il les poursuit de près*. *Je mettrai un huissier à ses* TROUSSES. (Acad.) *J'avais la police à mes* TROUSSES, *et sans lui j'étais probablement pris et pendu*. (G. Sand.)

— *Être aux trousses de quelqu'un*, être toujours à sa suite, ne pas le quitter : *Quand finira-t-il d'être à mes* TROUSSES ? (Acad.) *Serai-je assez malheureux pour vous avoir à mes* TROUSSES ? (Le Sage.) *Vous vous mordez les pouces d'avoir eu si longtemps des flatteurs à vos* TROUSSES. (J.-B. R.)

— Fig. *Je le plains, car je connais les railleurs qui sont à ses* TROUSSES. (Marm.)

= **En trousses**, loc. adv. Il se dit en parl. d'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle : *Mettre une femme* EN TROUSSE *derrière soi*. (Acad.)

Que dit-il, quand il voit, avec la mort *en trousse*,
Courir chez un malade un assassin en housse ? (Boil.)

— Il se dit aussi en parl. des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval. || On dit plus ordin., *En croupe*.

TROUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Trousser : *Robe* TROUSSÉE. *Manteau* TROUSSÉ. *Comme sa moustache est bravement* TROUSSÉE. (Mérim.)

— Fig. et fam. *C'est un petit homme bien troussé*, se dit d'un petit homme bien fait, bien proportionné.

— *C'est un cheval bien troussé*, c'est un cheval bien pris et un peu ramassé.

— Fig. et fam. : *Une petite maison bien troussée*, une jolie petite maison.

— *Un compliment bien troussé*, un compliment bien tourné.

Un petit dîner bien troussé, un beau petit dîner : *C'était un repas* BIEN TROUSSÉ. (Mol.)

— Fig. et fam. *Cela est troussé à la diable*, cela est fort mal arrangé.

TROUSSEAU, n. m. (*trousse*.) Pron. *trou-sô*. — Propr. Petite trousse : *Un* TROUSSEAU *de flèches*. (Ac.) *Les avares ont des* TROUSSEAUX *de clefs rouillées dont ils ne se servent point*. (La Br.) *Il avait un énorme* TROUSSEAU *de clefs à sa ceinture*. (F. Soulié.)

... Des clefs en *trousseau* pendaient à vos côtés.
(M. J. Chén.)

— Il se dit aussi des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse : *Cette mère songe de bonne heure à faire le* TROUSSEAU *de sa fille*. *Son* TROUSSEAU *est tout prêt*. (Acad.) *C'était un* TROUSSEAU *bien conditionné*. (Did.)

... Leurs livres étaient du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au *trousseau* de leurs filles.
(Mol.)

— Par anal. Hardes, habits, linge et autres effets que doit avoir un élève qui entre comme pensionnaire dans un lycée, un collége, etc. : *Le* TROUSSEAU *se compose de tels et tels objets*. *Son* TROUSSEAU *n'est pas complet*. (Acad.)

— Anat. Très-petit faisceau de parties unies ensemble : TROUSSEAU *de fibres*. TROUSSEAU *ligamenteux*. TROUSSEAU *musculeux*.

TROUSSE-ÉTRIERS, n. m. *V.* PORTE-ÉTRIERS.

TROUSSE-GALANT, n. m. Pron. *trouss-ga-lan*. — Fam. Maladie violente qui détermine une mort prompte. || Choléra-morbus.

TROUSSE-NEZ, n. m. Man. V. TORD-NEZ.

TROUSSE-PÈTE, n. f. Pron. *trouss-pèt*. — Pop. et par dédain, Une petite fille : *Taisez-vous*, TROUSSE-PÈTE. (Acad.)

TROUSSE-PIED, n. m. Pron. *trouss-pié*. — Art vét. Lanière qui tient plié le pied de devant d'un cheval, afin de lui ôter la facilité de frapper lorsqu'on veut lui faire subir quelque opération. || Au pl., *Des* TROUSSE-PIED.

TROUSSE-QUEUE, n. m. Pron. *trouss-keu*. — Man. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste : *Mettre un* TROUSSE-QUEUE *à un cheval*. (Ac.) || Au pl., *Des* TROUSSE-QUEUE.

TROUSSEQUIN, n. m. Pron. *trouss-kain*. — Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant : *Une selle à* TROUSSEQUIN *est plus commode qu'une selle rase*. (Acad.)

TROUSSER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. (*tross* ; all.) Pron. *trou-ce*. — Replier, relever un vêtement qu'on a sur soi : TROUSSER *sa robe, son manteau, ses jupes*. (Acad.)

— En parl. des personnes, Relever leur vêtement : TROUSSEZ *cet enfant, afin qu'il marche mieux*. (Acad.)

— Fam. *Trousser une femme*, lui lever les jupes.

— Fig. et fam. *Trousser bagage*, partir brusquement :

Il a *troussé* bagage. (La F.)

— Art. cul. *Trousser une volaille*, rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche.

— Hortic. Hausser les menues branches de quelque arbre qui sont trop basses, et les attacher à quelque chose qui les soutienne.

— Man. *Trousser la queue*, la nouer, en se servant à cet effet d'un trousse-queue.

— Mar. Courber en dedans.

— Fig. et pop. *Trousser quelqu'un en malle*, l'enlever : *Le lieutenant de gendarmerie l'a* TROUSSÉ EN MALLE. (Acad.) || Vieux.

— Fig. et fam. *Trousser une affaire*, l'expédier précipitamment.

— Fig. et fam. *Une maladie violente a troussé cet homme en deux jours*, l'a fait mourir en deux jours.

— Intransitiv. Man. En parl. d'un cheval, Lever trop les jarrets : TROUSSER *trop haut*. TROUSSER *dans ses allures*.

= **Se trousser**, v. pron. Trousser son vêtement : TROUSSEZ-VOUS *de peur de vous crotter*. (Ac.)

TROUSSIS, n. m. Pron. *trou-ci*. — Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner : *Faire un* TROUSSIS *à une jupe*. (Acad.)

TROUSSOIRE, n. f. Pron. *trou-soar*. — Techn. Pince d'émailleur.

TROUVABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut trouver : *Je le trouverai, s'il est* TROUVABLE.

— Il se dit aussi des choses : *Si cette forme de gouvernement est* TROUVABLE, *cherchons-la, et tâchons de l'établir*. (J.-J. Rouss.)

TROUVAILLE, n. f. Pron. *trou-va-y*. — Fam. Chose trouvée heureusement : *C'est une bonne* TROUVAILLE. (Acad.)

— *Faire une trouvaille*, rencontrer heureusement quelque chose par hasard.

TROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Trouver : *Objet* TROUVÉ. *Personne* TROUVÉE.

— *Un enfant trouvé*, un enfant qui a été exposé : *C'est un* ENFANT TROUVÉ.

Mais un *enfant trouvé* de droit est gentilhomme. (V. Hug.)

— *L'hospice des enfants trouvés*, ou *Les Enfants* TROUVÉS. (Acad.)

— *Un mot, une expression trouvée*, une expression neuve et heureuse.

— Reconnu, jugé : *L'avis fut trouvé bon*. (Volt.)

TROUVER, v. tr. ou act. 1^re^ conj. Rencontrer quelqu'un ou quelque chose, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas : *Il le* TROUVA *dans le chemin*. *Je l'*AI TROUVÉ *à table*. *Je vous* TROUVE *à propos*. *Il* A TROUVÉ *un trésor en faisant creuser un fossé*. *Il a tant cherché ce papier qu'il l'*A TROUVÉ. *Il le* TROUVA *sous sa main*. (Acad.) *Il me faut une femme de chambre, je te charge de m'en* TROUVER *une autre*. (Le Sage.) *On* TROUVE *toujours ce qu'on ne cherche pas*. (H. de Balz.)

Un sot *trouve* toujours un plus sot qui l'admire. (Boil.)
Il me tâte le pouls, et me *trouve* la fièvre. (La Font.)

— *Aller, venir trouver quelqu'un*, l'aller voir, lui parler.

Va, cruel, va *trouver* tes indignes amis. (Volt.)

— *On me trouve chez moi tous les matins*, on peut m'y trouver.

— Il se dit aussi des peuples et des réunions d'hommes : *On* A TROUVÉ *des hommes et des animaux partout où la terre est habitable*. (Volt.)

— Il se dit également des animaux : *Ce sont deux tourterelles que j'*AI TROUVÉES *sur le rivage*. (B. de St-P.)

— Il se dit aussi des choses : TROUVER *un trésor*. *Un laboureur* TROUVE *toute sa pharmacie dans ses guérets*. (B. de St-P.)

J'ai *trouvé* ce billet enfermé dans son sein. (Rac.)

— Il est souv. accompagné d'un qualificatif qui exprime l'état de la personne ou de la chose trouvée : *Au milieu des grandeurs qui endurcissent toujours, ils nous* TROUVAIENT *sensibles*. (Montesq.)

Puis-je empêcher les gens de me *trouver* aimable ? (Mol.)
Comment la *trouvez-vous* ? — Ni laide ni jolie ;
C'est un de ces minois que l'on a vus partout. (Gresset.)

— Il se dit aussi par rapport à l'état où est une personne ou une chose au moment où on la voit, où on l'examine, où on s'en occupe, etc. : *Je l'*AI TROUVÉ *malade et dénué de tout*. *Vous* TROUVEREZ *ses affaires bien embrouillées*. *Je l'ai laissé tel que je l'*AVAIS TROUVÉ. (Acad.) *J'*AI TROUVÉ *démolie la porte qui menaçait ruine*. (Vitet.)

Il les a tous *trouvés* sans force et sans vertu. (Rac.)

— Fig. Rencontrer : *Le roi n'*A *rien* TROUVÉ *de plus ferme dans son service que ces catholiques si haïs, si persécutés*. (Boss.) *Le prince de Conti fit voir que les grands peuvent* TROUVER *des amis même parmi ceux qui les servent*. (Mass.) *Dès qu'on veut faire du bien, on est sûr de* TROUVER *des ennemis*. (Volt.)

Les vengeurs *trouveront* de nouveaux défenseurs. (Rac.)
Trouverai-je partout un rival que j'abhorre ? (Id.)

— Prov. et fig. *Il a trouvé son maître*, il a eu affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile, de plus fin que lui.

— Fig. *Trouver quelqu'un sur son chemin*, être traversé par lui dans ses desseins.

— Fig. avec un nom de chose pour complément : *Combien le prophète* TROUVE-T-IL *partout d'images sensibles de nos fragiles plaisirs* ? (Fléch.)

— Fig. Sentir, éprouver : *L'homme* TROUVE *sans cesse dans son cœur je ne sais quels sentiments secrets de sa propre grandeur*. (Mass.)

— Découvrir, apercevoir : *Remuez jusqu'au fond de votre cœur, vous y* TROUVEREZ, *dans ce fond, un orgueil qui vous fait dédaigner tous les sages conseils.* (Boss.) *La mauvaise conscience* TROUVE *un enfer au milieu des plaisirs.* (Mme de Mainten.)

— Il se dit en parl. des qualités bonnes ou mauvaises qu'on aperçoit dans une personne ou une chose : *Qu'il est rare de* TROUVER *cette pureté parmi les hommes, et surtout parmi les grands.* (Boss.) *On voit dans une grande jeunesse ce qu'on* TROUVE *à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la retenue.* (Fléch.) *Je ne lui trouve point d'éducation, je ne lui* TROUVE *point cette politesse commune à toutes les nations.* (Montesq.)

— Surprendre : *On le* TROUVA *prêt à s'évader. On le* TROUVA *escaladant les murs du jardin. On les* TROUVA *en tête-à-tête. J'*AI TROUVÉ *un voleur caché dans ma chambre.* (Acad.)

— Fig. Il se dit en parl. de certaines choses qui arrivent, qui se présentent, qui se montrent, qu'on rencontre : *Il* TROUVA *la mort dans les combats. Il* TROUVE *du plaisir à contrarier les autres. Il doit s'attendre à* TROUVER *bien des obstacles dans cette entreprise.* (Acad.) *Que de difficultés il* TROUVA *sur son chemin!* (Mass.) *Je* TROUVE *plus de plaisir à labourer, à semer, à planter, à recueillir, qu'à faire des tragédies.* (Volt.)

Qui s'expose au péril veut bien *trouver* sa perte. (Corn.)

— Par anal. En parl. des personnes : *On* TROUVE *des hommes de toutes les opinions, de tous les caractères. Vous* TROUVEREZ *en lui un juge sévère, un ami tendre et dévoué.* TROUVER *des protecteurs, un appui.* (Acad.) *Il faut que j'aille* TROUVER *l'autre; peut-être sera-t-il plus posé et plus raisonnable.* (Mol.)

— *Trouver grâce aux yeux, devant les yeux de quelqu'un, devant quelqu'un*, lui plaire, gagner sa bienveillance.

— *Trouver son compte à quelque chose*, y trouver son avantage : *Cette marchande est accommodante;* ELLE Y TROUVE SON COMPTE. (Acad.)

Voltaire; la bière aussi, nous la boirons sans honte,
Et monsieur le brasseur *y trouvera son compte*. (C. Del.)

— Par extens. Découvrir, inventer par le moyen de l'étude ou de la méditation : *Ce médecin* A TROUVÉ *un bon remède.* TROUVER *la solution d'un problème.* TROUVER *le mot d'une énigme. Il* A TROUVÉ *un beau sujet de poëme.* (Acad.) *Nous connaissons beaucoup de vérités, nous* AVONS TROUVÉ *beaucoup d'inventions utiles.* (Volt.) *Les peuples du Midi* ONT TROUVÉ *les ornements de leur architecture dans les palmiers.* (B. de St-P.)

— *L'ambition a fait* TROUVER *ces dangereux expédients.* (Boss.) *Quand Molière a inventé un caractère, il en* A TROUVÉ *les traits dans différentes personnes.* (Condill.)

Aricie a *trouvé* le chemin de son cœur. (Rac.)

— *Où avez-vous trouvé cela?* qui vous fait imaginer une chose pareille?

— Estimer, juger par l'esprit ou par les sens : *Je* TROUVE *ces vers fort beaux, fort mauvais. Je vous* TROUVE *plaisant de m'oser dire une pareille chose. Son avocat n'*A *pas* TROUVÉ *sa cause bonne. Je* TROUVE *que cela est bon. Je* TROUVE *ce ragoût détestable. Ce malade ne* TROUVE *rien de bon.* (Acad.) *Je* TROUVE *ici les chrétiens trop savants.* (Boss.) *Elle ne* TROUVAIT *rien de petit dans la religion.* (Fléch.) *Il* TROUVE *fort mauvais qu'on veuille le consoler.* (Fléch.)

— Fig. et fam. *Trouver le temps long*, s'ennuyer.

— *Trouver bon, trouver mauvais que*, approuver, désapprouver, consentir, ne pas consentir : *Je* TROUVE BON QUE *vous alliez le voir. Je* TROUVE MAUVAIS QUE *vous ayez fait cette démarche. Je ne* TROUVE *pas* BON *qu'il vous voie si souvent. Je ne* TROUVE *pas mauvais qu'il vous fréquente. Je reviendrai, si vous le* TROUVEZ *bon.* (Acad.)

— Remarquer, reconnaître en quelqu'un ou en quelque chose une modification, une qualité bonne ou mauvaise; et alors on l'emploie toujours avec un complément indirect : *Je vous* TROUVE *bon visage. Je lui* TROUVE *de l'esprit, de la douceur. Je ne* TROUVE *qu'un défaut à cette personne, à cet ouvrage. Je* TROUVE *en lui de la bonté, de la franchise.* (Acad.) *Nous ne* TROUVONS *guère de gens de bons sens que ceux qui sont de notre avis.* (La Rochef.)

— Prov. *On reprend son bien partout où on le trouve*, on peut toujours rentrer dans son bien. ‖ Par extens. Un homme de génie peut s'emparer hardiment des idées de ceux qui l'ont précédé dans la carrière.

— Nommer, citer : TROUVEZ-*moi dans le monde un état d'indépendance entière.* (Mass.)

— *Trouver des crimes à quelqu'un*, le reconnaître coupable de crimes.

— Absol. *On cherche souvent plus qu'on ne veut* TROUVER. (Mol.)

— Intransitiv. Trouver le moyen, l'occasion de : *Cet avoué* TROUVE *enfin à se défaire de son étude. Il est difficile aujourd'hui de* TROUVER *à faire un emprunt.* (Acad.) *Il avait une politesse de discours qui* TROUVAIT *toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre.* (Mass.)

— *Trouver à dire*, trouver quelque chose à reprendre, à blâmer : *Que* TROUVEZ-*vous à dire au parti qu'il a pris?* (Acad.)

— S'apercevoir de l'absence d'une personne, du manque de quelque chose : *On vous a* TROUVÉ *à dire dans cette réunion. J'avais mis cent louis dans cette bourse, j'en* TROUVE *cinq à dire.* (Acad.) ‖ Vieux.

— *Trouver à redire*, trouver quelque défaut, quelque sujet de blâme : *Il* TROUVE *à redire à tout ce qu'on dit, à tout ce qu'on fait. Je n'y* TROUVE *rien à redire.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Il a trouvé à qui parler*, il a trouvé de l'opposition, de la résistance à ce qu'il prétendait : *Ces rodomonts d'Espagnols ont paru vouloir faire les mauvais : mais ils* ONT TROUVÉ À QUI PARLER, *et nous leur avons montré leur bec jaune.* (Campistr.)

On trouve à qui parler quand on s'adresse à moi.
(C. Del.)

= **Se trouver**, v. pron. Être trouvé, être rencontré : *Aucune espèce des animaux de l'Afrique ne* S'EST TROUVÉE *dans l'Amérique méridionale, et réciproquement aucun des animaux de cette partie de l'Afrique ne* S'EST TROUVÉ *dans l'ancien continent.* (Buff.) *Les poissons qui resplendissent comme les métaux les plus polis* SE TROUVENT *dans les mers renfermées entre les deux tropiques.* (Lacép.) *Les faux brillants* SE TROUVENT *plus aisément que les pierres précieuses.* (Volt.) *Le moyen duc reste toute l'année dans nos climats, et* SE TROUVE *même plus aisément en hiver qu'en été.* (Buff.)

— Exister : *La philosophie prêchait une sagesse pompeuse, mais son sage ne* SE TROUVAIT *nulle part.* (Mass.)

— Se rencontrer mutuellement : *Nous* NOUS SOMMES TROUVÉS *nez à nez à la promenade. Je me* SUIS TROUVÉ *hier avec lui chez un tel.* (Acad.)

— Se rendre en un lieu, y être : *Je* ME TROUVERAI *chez vous à telle heure. Il ne peut souffrir que la France ait gagné des batailles où il ne* SE SOIT *pas* TROUVÉ. (Montesq.)

— Il se dit également des choses, en parl. du lieu où elles sont, de l'endroit où l'on peut se les procurer : *Son livre* SE TROUVE *chez tel libraire. Cet ouvrage ne* SE TROUVE *plus.* (Acad.) *Lorsque Rome fut prise par les Gaulois, il ne* S'Y TROUVA *que mille livres d'or.* (Montesq.)

— Fig. Il se dit encore par rapport à l'état, à la situation d'une personne ou d'une chose : SE TROUVER *embarrassé. Il* SE TROUVE *dans une situation heureuse. Il* SE TROUVA *être le dernier. La maison* SE TROUVA *vide. Son départ* SE TROUVA *retardé.* (Acad.)

— Estimer, juger, sentir qu'on est dans telle ou telle situation : *Après avoir usé de ce remède, il* SE TROUVA *tout autre. Il* SE TROUVE *heureux. Il* SE TROUVE *aimable. Elle* SE TROUVE *belle.* (Acad.) *Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur, qui est de se* TROUVER *en faute.* (La Br.) *Il se blâme, il ne se* TROUVE *bon à rien, il se décourage.* (Fén.)

Je me *trouvais* barbare, injuste, criminel. (Rac.)

— Découvrir, remarquer en soi une qualité : SE TROUVER *du mérite, du talent.* (Acad.) *La France se* TROUVA *des forces qu'elle n'avait pas.* (Boss.)

— *Se trouver bien*, éprouver du bien-être : *Le malade* SE TROUVE BIEN; *il* SE TROUVE MIEUX. (Ac.)

— Être satisfait de sa position : *Cet homme* SE TROUVE BIEN *partout.* (Acad.)

— *Se trouver mal*, éprouver du malaise; Tomber en faiblesse, en défaillance : *Il* SE TROUVE MAL *toutes les fois qu'on le saigne.* (Acad.)

— *Se trouver bien de quelque chose*, avoir sujet d'en être content : *Suivez ce conseil, vous vous en* TROUVEREZ *bien.* (Acad.)

— V. impers. Exister : *Il* SE TROUVA *un homme assez hardi pour lui dire la vérité.* (Acad.) *Il* SE TROUVAIT *des philosophes qui enseignaient que la véritable félicité de l'homme est dans les sens.* (Mass.) *Il se* TROUVE *des âmes fidèles qui usent de la grandeur avec modération.* (Fléch.)

— *Il se trouva que*, il arriva que, on reconnut que : *Lorsque nous croyions finir cette affaire, il se* TROUVA *qu'on y mit de nouveaux obstacles.* (Acad.)

TROUVÈRE ou **TROUVEUR**, n. m. Pron. *trou-vèr, veur.* — Ancien poëte français des provinces du Nord ou de la langue d'oïl ou d'ouï, et particul. de la Picardie : *L'influence que la langue des* TROUVÈRES *obtenait en Angleterre par la conquête et l'envahissement politique, la langue des troubadours l'exerça sur l'Italie du Nord par le seul pouvoir du goût et de l'harmonie.* (Villem.)

— On dit plus souv. *Trouvère.* ‖ V. TROUBADOUR.

TROUVEUR, n. m. Fam. Celui qui trouve, qui invente.

— Chas. Chien qui a le nez si fin qu'il peut après un long temps requérir le passage de la bête.

— Astr. Petite lunette dioptrique qu'on ajoute à un télescope.

TRUAND, ANDE, n. Pron. *tru-an, and.* — Vaurien, vagabond, qui mendie par fainéantise : *Cet homme est un* TRUAND, *un vrai* TRUAND. *C'est une grosse* TRUANDE. ‖ Peu usité.

TRUAND, n. m. Techn. Traverse en marchepied du métier du tisserand.

TRUANDAILLE, n. f. coll. Pron. *tru-an-da-y.* — Ceux qui truandent : *Ce n'est que de la* TRUANDAILLE. (Acad.) ‖ Peu usité.

TRUANDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tru-an-dé.* — Pop. Gueuser, mendier. ‖ Peu usité.

TRUANDERIE, n. f. Pron. *tru-and-ri.* — Profession de truand, de mendiant vagabond. Populaire et peu usité.

TRUBLE, n. f. Pêch. *V.* TROUBLE.

TRUBLEAU, n. m. Pron. *tru-blô.* — Pêch. Petite truble.

TRUC, ou **TRUCK**, n. m. (*truk*; angl., m. sign.) Pron. *truk.* — Espèce de billard plus long et plus large que les billards ordinaires.

— Pop. Sorte de camion.

— Ch. de fer. Plate-forme au moyen de laquelle on hisse les voitures qui doivent être transportées sur les voies ferrées.

— Théâtr. Appareil propre à faire mouvoir certains décors et à exécuter des changements à vue.

— Fam. moyen d'exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante.

— Pop. *Avoir le truc*, avoir le secret, du métier, de l'art. ‖ Être habile, rusé.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT**, n. m. (*terdjuman*; ar.) Pron. *tru-ch-man.* — Interprète, celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes, ce qu'elles se disent l'une à l'autre : *C'est le* TRUCHEMAN *des ambassadeurs français qui vont en ce pays-là. Habile* TRUCHEMAN. (Acad.) *Où est le* TRUCHEMAN *pour lui dire qui vous êtes, et lui faire entendre ce que vous dites?* (Mol.)

Au bon vieux temps où le gentil Ésope,
Pour débiter maint bon enseignement,
Des animaux se fit le *truchement*. (Chaulieu.)

— Fig. Personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre : *Cet homme bégaye si fort qu'il aurait besoin de* TRUCHEMENT. *Il parle d'une manière assez intelligible, il ne lui faut point de* TRUCHEMAN. (Acad.)

— Par anal. Il se dit aussi des choses :

Contentez-vous des yeux pour vos seuls *truchements*.
(Mol.)

TRUCHER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tru-ché.* — Pop. Mendier par fainéantise. ‖ Vieux.

TRUCHEUR, EUSE, n. Pron. *tru-cheur, cheuz.* — Pop. Celui, celle qui truche, qui mendie. ‖ Vieux.

TRUELLE, n. f. (*trulla*; lat.) Pron. *tru-èl.* — Techn. Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier : il est formé d'une lame triangulaire de fer ou de cuivre poli, fixée à un manche recourbé et garni d'une poignée de bois : *Apportez l'auge et la* TRUELLE. *Enduire avec la* TRUELLE. (Acad.) *La queue du castor lui sert de* TRUELLE *pour appliquer le mortier.* (Buff.)

— Fam. *Aimer la truelle*, aimer à faire bâtir.

— Instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUELLÉE, n. f. Pron. *tru-è-lé.* — Techn. Quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUELLETTE, n. f. Pron. *tru-è-lèt.* — Techn. Petite truelle pour les ornements en relief.

TRUFFE, n. f. (*tuber*, champignon; lat.) Bot. Corps végétal, de la famille des Champignons, très-savoureux et très-odoriférant, qui se trouve dans la terre en petites masses charnues, et qui n'a ni tiges, ni feuilles, ni fleurs, ni racines apparentes : TRUFFE *marbrée. Grosse* TRUFFE. *Ces* TRUFFES *ne sont pas encore mûres.* (Acad.) *Jamais je n'ai mangé ni de meilleures perdrix rouges, ni des* TRUFFES *si parfumées.* (Marm.) *Bien ne lui paraît de meilleur goût*

que le [illegible] *et les* TRUFFES *que cet ami lui envoie.* (La Br.) *La meilleure* TRUFFE *est celle du Périgord.* (Robin.)

TRUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Truffer : *Chapon* TRUFFÉ. *Dinde* TRUFFÉE. *Saucisses* TRUFFÉES. (Acad.)

TRUFFER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tru-fé.* — Art cul. Garnir de truffes : TRUFFER *une dinde.* (Ac.)

TRUFFIÈRE, n. f. Pron. *tru-fièr.* — Terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUIE, n. f. (*troia ;* celt.) Pron. *tru-î.* — Zool. Femelle du porc employée à la reproduction : *Grande* TRUIE. *Une* TRUIE *pleine.* (Acad.) *Les cochons furent transportés d'Europe en Amérique; les premières* TRUIES *se vendirent au Pérou plus cher que les chèvres.* (Buff.) *La* TRUIE *est apte à reproduire dès l'âge de cinq à six mois ; elle peut faire deux portées par an.* (Robin.)

—Zool. *Truie de mer*, poisson du genre de la scopène.

TRUISSE, n. f. Agric. Tronc d'arbre : *Il apparut au milieu d'une masse de* TRUISSES *ébranchées.* (H. de Balz.) *Nous nous assîmes tous deux sous une vieille* TRUISSE *de chêne.* (Id.)

TRUITE, n. f. (*tructa ;* bass. lat., m. sign.) Zool. Poisson d'eau vive de la famille des Malacoptérygiens ; il est caractérisé par des dents crochues et par une petite nageoire sans rayons sur l'arrière du dos ; il a le corps tacheté de rouge : *La* TRUITE *est un poisson fort délicat. Grande* TRUITE. TRUITE *grasse.* (Acad.) *On nous servit à souper d'excellentes* TRUITES *et de belles écrevisses.* (Marm.)

— *Truite saumonée*, truite dont la chair a la couleur et le goût de celle du saumon.

— *Truite de mer*, espèce de salmone.

— Techn. Cage carrée en fer ou en brique, partie du fourneau d'une brasserie.

TRUITÉ, ÉE, adj. Pron. *tru-i-té.* — En parl. des chevaux, des chiens, Marqueté de petites taches rougeâtres comme une truite : *Cheval alezan* TRUITÉ, *bai* TRUITÉ. *Chien* TRUITÉ. (Acad.)

— Par anal. Il se dit d'une certaine porcelaine du Japon.

— Techn. *Fonte truitée*, mélange de fonte blanche et de fonte grise, très-propre à être convertie en fer forgé.

TRUITELLE, n. f., ou **TRUITON,** n. m. Pêch. Petite truite.

TRULLISATION, n. f. Pron. *trul-li-za-cion.* — Archit. Travail de diverses sortes d'enduits ou de crépis, qu'on fait avec la truelle et qu'on travaille au dedans des voûtes.

— Hachures pratiquées sur la couche de mortier pour retenir l'enduit de stuc.

TRULLOTTE, n. f. Pêch. Sorte de chaudière ou d'engin pour prendre du poisson.

TRUMEAU, n. m. (τρύμη, trou ; gr.) Pron. *tru-mô.* — Archit. Espace d'un mur entre deux fenêtres : *Les* TRUMEAUX *de ce bâtiment sont trop étroits.* (Acad.) *Les* TRUMEAUX *étaient dédorés, les peintures des dessins de portes se voyaient à peine sous la couche de poussière qu'y avait mise le temps.* (H. de Balz.)

— Parquet de glace qui occupe l'espace du mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée : *Sur la cheminée, un* TRUMEAU *et sa glace, où les figures dansaient la sarabande.* (H. de Balz.)

TRUMEAU, n. m. Techn. Jarret d'un bœuf, partie qui est au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, que le boucher a coupée.

TRUPHER, v. tr. ou act. 1re conj. (τροφή, tour d'adresse ; gr.) Tromper : *Hum! hum! fit le vieillard en regardant son fils, le drôle veut* TRUPHER *son père.* (H. de Balz.) || Peu usité.

TRUSION, n. f. Pron. *tru-zion.* — Pathol. Mouvement du sang du cœur à toutes les parties du corps par les artères : *Mouvement de* TRUSION.

TRUTILER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *tru-ti-lé.* — Il se dit en parl. du chant de la grive, Craqueter, gringoter.

TSAR, m. n. V. TZAR.

TSARINE, n. f. Femme du Tzar : *Il était payé par la* TSARINE *pour soutenir les intérêts de sa politique.* (G. Sand.) || V. TZARINE.

TU, TOI, TE. Pron. *tu, toa, te.* — pron. de la 2e pers. sing. des 2 genr.

= **Tu** est toujours sujet de la proposition : TU *es heureux.* TU *me parleras.* (Acad.)

Tu régnerais encor si *tu* l'avais voulu !
Fils de la Liberté, *tu* détrônas ta mère ;
Armé contre ses droits d'un pouvoir éphémère,
Tu croyais l'accabler, *tu* l'avais résolu. (C. Del.)
Quel fruit espères-*tu* de tant de violence ? (Rac.)

— Il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom personnel ou par une des particules *ne, en, y* : TU *t'en repentiras.* TU *en apprendras des nouvelles.* TU *y étais.* (Acad.) TU *ne régneras pas.* (C. Del.)

— Quand la phrase est interrogative ou exclamative, *tu* se met immédiatement après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union : *Iras-*TU *? Ne feras-*TU *rien ?* (Acad.)

= **Toi** n'est employé comme sujet que lorsqu'il est mis par opposition : *Comment as-tu perdu le goût de ces plaisirs que* TOI *seule étais capable de sentir et de rendre ?* (J.-J. Rouss.)

— Il peut aussi servir de sujet quand il est placé à la fin d'une phrase : *Oh! mon ami, je défie qu'on trouve dans les quatre cantons un homme plus amoureux que* TOI. (J.-J. Rouss.)

— Employé seul dans une proposition elliptique, il peut être sujet ou complément direct : *Qui sera chargé de le lui annoncer ?* TOI. *Qui a-t-on voulu désigner ?* TOI.

— Elliptiq. *Toi, me trahir! faire une bassesse, toi! etc.*, Serais-tu capable de me trahir, de faire une bassesse ? etc., ou bien, As-tu pu me trahir, faire une bassesse, etc.

— Il s'emploie quelquefois par opposition et réduplication, soit comme sujet, soit comme complément : TOI, *tu oserais le défier! Que répondras-tu à cela,* TOI *qui....* TOI, *tu soutiens telle opinion, et lui telle autre. Voudrais-je t'affliger,* TOI *que j'aime tant!* (Acad.)

— Il se joint souvent à un nom ou à un autre pronom : TOI *et moi nous avons fait ce que nous devions. J'ai appris que* TOI *et lui, que* TOI *et ton frère vous partiez bientôt. Il veut vous voir,* TOI *et ta sœur.* (Acad.)

— Il se construit encore avec les pronoms *ce* et *il* : *C'est* TOI *qui l'as fait. Ce ne peut être que* TOI. *C'est de* TOI *qu'il s'agit. C'est à* TOI *qu'il veut parler. Il n'y a que* TOI *qui puisses le faire.* (Acad.)

Hippolyte ? Grands dieux ! — C'est *toi* qui l'as nommé. (Rac.)

— Il est le seul qui s'emploie comme complém. d'une prép. : *On a parlé de* TOI. *Je viens de chez* TOI. *Je partirai avec* TOI, *sans* TOI, *avant* TOI, *après* TOI. *Il est fort irrité contre* TOI. *Cela est pour* TOI. (Acad.)

Je n'aurai point de *toi* ce reproche à souffrir. (Volt.)
Je fis sur *toi* pleuvoir un orage de coups. (Mol.)

— Il en est de même après une conjonction : *Ta sœur et* TOI. *Ta sœur ou* TOI. *Ton frère aussi bien que* TOI. *Je n'aime que* TOI. *Nul autre que* TOI. *Ni ton frère ni* TOI. (Acad.)

— Il s'emploie également seul comme complément direct ou indirect, après la seconde personne de l'impératif, en l'y joignant par un tiret : *Tais-*TOI. *Retire-*TOI. *Garde-*TOI *d'y toucher. Fais-*TOI *soldat. Fais-*TOI *justice.* (Acad.) *Ote-*TOI *de mes yeux, coquin; retire-*TOI, *te dis-je.* (Mol.)

— Il suit toujours le verbe quand celui-ci n'est pas employé à l'infinitif et placé sous la dépendance de *faire* ou de *laisser* : *Fais-*TOI *instruire. Laisse-*TOI *conduire. Fais-*TOI *rendre ton argent.* (Acad.)

— Quand il est suivi de l'une des particules *en* ou *y*, on élide toujours la diphthongue *oi* : *Va-*T'*en. Garde-*T'*en bien. Fais-*T'*en donner la moitié. Mets-*T'*y. Jette-*T'*y.* (Acad.) || Il ne serait pas incorrect de dire : *Mets-y-toi, jettes-y-toi ;* mais on évite ordinairement ces constructions.

= **Te,** qui est toujours employé comme complément direct ou indirect du verbe, s'élide devant une voyelle : *Je* TE *donne cela. Je* TE *le promets. Je* T'*en remercie. Va vite, et ne* T'*amuse point.* (Acad.)

J'excuse ton audace, et consens à *t*'entendre. (Volt.)

— *Te* se place toujours devant le verbe dont il est le complément : TE *montrerai-je les objets tels qu'ils sont ?* (J.-J. Rouss.)

Je *te* verrai sans ombre, ô vérité céleste. (Volt.)

— Cependant, quand il est le complément d'un infinitif, il peut être séparé de cet infinitif par un autre verbe, employé à un temps simple :

Je ne *te* puis blâmer d'avoir fui l'infamie. (Corn.)
Soleil, je *te* viens voir pour la dernière fois. (Rac.)

— Mais cette séparation n'a pas lieu avec un temps composé ; ainsi l'on ne dit : *Comment* T'*a-t-elle* PU FAIRE *consentir à cela ?* mais : *Comment a-t-elle pu* TE *faire, etc.*

— La répétition du pronom *te* devant chaque verbe est indispensable :

On *t*'honore dans Rome, on *te* courtise, on *t*'aime. (Corn.)

— On ne se sert ordinairement des pronoms *tu, toi, te,* que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité ; mais, dans le style oratoire ou poétique, on les emploie en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même. Hors de là, on emploie la forme plurielle *vous.*

— Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un*, être tellement lié avec lui qu'on le tutoie et qu'on est tutoyé par lui.

TU, UE, part. pass. du v. Taire.

TUABLE, adj. des 2 g. Pron. *tu-abl.* — Fam. En parl. des animaux domestiques, qui est bon à tuer : *Ces poulets sont* TUABLES. (Acad.)

— *Ce cochon est tuable*, il est temps de le tuer, il est assez gras.

— Fam. Par anal. *Si les jansénistes faisaient tort à la société, ils seraient* TUABLES *sans difficulté.* (Pascal.)

TUAGE, n. m. Pron. *tu-aj.* — Action de tuer un animal : *Le* TUAGE *d'un cochon coûte tant.*

— Le prix que coûte le tuage : *Payer le* TUAGE *d'un animal.*

TUANT, part. prés. du v. Tuer.

TUANT, ANTE, adj. Pron. *tu-an, antt.* — Fam. Fatigant, qui cause beaucoup de peine : *Ce travail est* TUANT. *Que cela est* TUANT ! (Acad.) *C'est un métier* TUANT *que cet excès de cérémonies et de civilités.* (Mad. Sév.)

— Ennuyeux, importun : *Conversation* TUANTE. *C'est un homme* TUANT. (Acad.)

Leur *tuante* amitié de tous côtés m'arrête. (Mol.)

TU-AUTEM, n. m. (*tu*, toi, et *autem*, or ; lat.) Pron. *tu-ô-tèm.* — Fam. Point essentiel, nœud, difficulté d'une affaire : *Il en sait le* TU-AUTEM. *C'est là le* TU-AUTEM. *Il a enfin trouvé le* TU-AUTEM. (Acad.)

— Prov. *Entendre le tu-autem*, être prompt à saisir une affaire, en comprendre la portée.

TUBACÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un tube.

TUBAGE, n. m. Pron. *tu-baj.* — Techn. Opération de tuber.

TUBAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tu-bèr.* — Anat. Qui a rapport aux trompes de Fallope.

— Chir. *Grossesse tubaire*, développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

TUBE, n. m. (*tubus ;* lat., m. sign.) Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent passer, avoir une issue libre, circuler : *Les baromètres se font avec des* TUBES *de verre. Sceller hermétiquement le* TUBE *d'un thermomètre. Le* TUBE *d'une lunette de longue vue.* (Acad.) *Le bout de cette foliole est rond et creux en forme de* TUBE. (J.-J. Rouss.)

Un plomb, dans un long *tube* entassé par des sots,
Peut casser quelquefois la tête des héros. (Volt.)

— Phys. *Tube acoustique*, espèce de porte-voix que l'on ajoute dans l'épaisseur des murs d'un appartement. || *Tubes capillaires*, tubes de verre, extrêmement petits, dans lesquels les fluides, excepté le mercure, s'élèvent au-dessus de leur niveau.

— *Tube électrique*, tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu de communiquer l'électricité à d'autres corps, etc.

— Chim. Instrument en verre faisant partie de plusieurs appareils chimiques. || *Tubes de sûreté*, tubes destinés à éviter l'absorption qui est le résultat de la raréfaction de l'air par la chaleur. || *Tubes en S*, tubes recourbés, dont la forme offre à peine quelque analogie avec cette lettre.

— Bot. *Tube d'une corolle*, partie inférieure d'une corolle monopétale, lorsqu'elle forme une sorte de tuyau.

— Par anal. *Tube d'un calice.*

— Petits tuyaux parallèles qui garnissent la surface inférieure du chapeau des champignons.

— Anat. et physiol. Canal ou conduit naturel : TUBE DIGESTIF. TUBES *aériens.* TUBE *intestinal. Le botaniste reconnaît des* TUBES *à certaines fleurs, et, parmi les organes que l'anatomiste découvre dans le corps des animaux, se trouve le* TUBE *intestinal.* (Buff.)

— Chir. *Tube laryngien*, espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et au moyen de laquelle on insuffle de l'air pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés. || SYN. V. TUYAU.

TUBÉ, ÉE, part. pass. du v. Tuber. *Trou* TUBÉ.

TUBER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Revêtir de tubes un trou foré en terre.

TUBÉRACÉ, ÉE, adj. (*tuber*, champignon ; lat.) Bot. Qui ressemble à la truffe.

— N. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre truffe.

TUBERCULAIRE, n. f. Pron. *tu-bèr-ku-lèr.* — Bot. Genre de champignons, qui croissent particuliè-

rement sur les écorces et les bois des arbres, et y forment de petits ou tubercules rouges, roses ou lilas.

— Au pl. Genre de famille des Lichens. || Genre de la famille des Algues.

TUBERCULE, n. m. (*tuberculum*, lat.) Pron. *tu-bèr-kul*. — Bot. Masse ordinairement pleine de fécule qui se forme à la racine de certaines plantes : *Les pommes de terre, les topinambours sont des* TUBERCULES. *Ce* TUBERCULE *est une précieuse ressource pour les pauvres gens.* (Acad.) Hortic. Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

— Méd. Élevures qui surviennent à la peau. || Toute espèce de tumeur dure, peu volumineuse.

— Petite élévation à la racine des dents.

— Production morbide ordinairement arrondie, d'un blanc jaunâtre, ferme à son origine, se ramollissant ensuite, et plus ou moins promptement remplacée par une cavité ulcéreuse : *Le* TUBERCULE *se montre surtout aux poumons.* (Acad.) *C'est surtout chez les individus de constitution scrofuleuse que les* TUBERCULES *se développent simultanément dans un grand nombre d'organes.* (Rabin.)

— *Tubercules mésentériques*, tubercules qui consistent dans la tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, lorsqu'elles sont susceptibles de dégénérer en ulcère fongueux.

TUBERCULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est garni de tubercules.

TUBERCULEUX, EUSE, adj. Pron. *tu-bèr-ku-leu, leus*. — Qui est de la nature du tubercule : *La racine de cette solanée est* TUBERCULEUSE. (Acad.)

— Bot. Qui offre de petites saillies ressemblant à des espèces de bosses.

— Min. Il se dit d'un corps concrétionné qui est garni d'expansions arrondies et allongées, semblables à des tubercules.

— Pathol. Qui contient des tubercules : *La longueur considérable des cils a été signalée par quelques médecins comme un des attributs de la constitution* TUBERCULEUSE. (Chomel.) *L'affection* TUBERCULEUSE *des poumons est plus commune chez la femme que chez l'homme.* (Id.)

— *Matière tuberculeuse*, celle qui constitue les tubercules pathologique.

— *Phthisie tuberculeuse*, phthisie pulmonaire.

— Substantiv. Personne affectée de tubercules : UN TUBERCULEUX ; *une* TUBERCULEUSE.

TUBERCULISATION, ou **TUBERCULOSE**, n. f. méd. Formation des tubercules.

TUBERCULISER, v. intr. ou neut. Méd. Produire des tubercules.

= **Se tuberculiser**, v. pr. Devenir tuberculeux.

TUBÉREUSE, n. f. (*tuberosus*, plein de bosses ; lat.) Pron. *tu-bé-reuz*. — Bot. Plante de la famille des Liliacées ; sa tige est fort haute, et sa fleur, qui porte le même nom, est blanche et très-odoriférante : *Une belle* TUBÉREUSE. *Un bouquet de* TUBÉREUSES. *De l'essense de* TUBÉREUSE. (Acad.)

TUBÉREUSE, adj. Hortic. Il se dit d'une racine tuberculeuse, c'est-à-dire épaisse et charnue : *La Virginie produit beaucoup de plantes à racines* TUBÉREUSES. (Cuv.)

— *Bulbes tubéreuses*, celles dont la substance est homogène et dans l'intérieur desquelles on ne distingue ni couches ni écailles :

TUBÉROSITÉ, n. f. (*tuberosus* ; lat.) Pron. *tu-bé-rô-zi-té*. — Anat. Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou ligaments : *La* TUBÉROSITÉ *du tibia.* (Acad.) TUBÉROSITÉ *occipitale.*

— Pathol. Bosse ou tumeur.

— Bot. Par anal. Il se dit de certaines excroissances charnues, le plus souvent contre nature, que présentent quelquefois les végétaux : *Les* TUBÉROSITÉS *d'une racine.* (Acad.)

TUBULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *tu-bu-lèr*. — Didact. Qui a la forme d'un tube.

— Mécan. *Chaudière tubulaire*, celle dans laquelle les canaux que la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée sont remplacés par des tubes.

— *Branchies tubulaires*, celles qui sont composées de deux membranes celluleuses, entre lesquelles règne un filet cartilagineux, roulé en spirale.

TUBULAIRE, n. f. Zool. Genre de zoophytes à tuyau transparent et flexible comme la corne.

TUBULARIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une tubulaire.

— N. m. pl. Famille de Polypiers qui a pour type le genre tubulaire.

TUBULE, n. m. Didact. Petit tube.

— Chim. Tout appareil muni d'une ou de plusieurs tubulures.

TUBULÉ, ÉE, adj. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures : *Flacon* TUBULÉ. *Cornue* TUBULÉE. (Acad.)

— Bot. Qui est en forme de tube : *Corolle* TUBULÉE. *Calice* TUBULÉ. (Acad.)

— B.-arts. *Draperie tubulée*, draperie qui, dans les statues anciennes, tombe par plis arrondis en forme de tube ou tuyaux.

TUBULEUX, EUSE, adj. Pron. *tu-bu-leu, leuz*. — Zool. Qui est long et creux intérieurement comme un tube : *Il y a des chrysalides dont les stigmates ressemblent à des filets* TUBULEUX. (Acad.)

— Bot. Qui a la forme d'un tube cylindrique, allongé et peu évasé à l'extrémité.

TUBULINE, n. f. Bot. Genre de champignons qui croissent sur le bois mort et pourri.

TUBULITE, n. f. Zool. Tubulaire fossile. || Dent fossile.

TUBULURE, n. f. (*tubus*, tube ; lat.) Chim. Ouverture particulière de certains vaisseaux, flacons, ballons, etc., ordinairement destinée à recevoir un tube : *Flacon à deux, à trois* TUBULURES. (Acad.)

— Petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées : *La tige du rotin est percée d'une infinité de petites* TUBULURES *longitudinales.* (Acad.)

TUDESQUE, adj. des 2 g. (*deutsch*, allemand ; all.) Pron. *tu-dèsk*. — Il ne s'emploie guère qu'en parl. de la langue des Germains : *La langue* TUDESQUE. *La grammaire* TUDESQUE. (Acad.)

— Substances. *Notre langue n'est qu'un mélange de grec, de latin et de* TUDESQUE, *avec quelques restes confus de gaulois.* (Fén.)

— Diplom. *Lettres tudesques*, anciens caractères allemands.

— Par dénigr. Qui manque d'élégance, de grâce, qui a quelque chose de rude et de grossier : *Il a des manières* TUDESQUES. *Leur style, leur jargon* TUDESQUE. (Acad.) *Le bruit de l'orchestre a couvert les défauts de ses modulations* TUDESQUES. (H. de Balzac.) *Des manières éloignées de la rusticité* TUDESQUE. (J.-J. R.)

De l'horrible et du gai, du noble et du grotesque,
Évitons avec soin le mélange *tudesque*. (Ancelot.)

TUDIEU, interj. Juron de l'ancienne comédie : TUDIEU ! *quelle galante ! comme elle prend feu d'abord !* (Mol.)

TUÉ, ÉE, part. pass. du v. Tuer : *Personne* TUÉE. *Il a été* TUÉ *à la guerre. Il a été* TUÉ *d'un coup de canon. Il fut* TUÉ *beaucoup de gens dans la dernière bataille.* (Acad.)

— *Cet homme a été bien tué*, il a été tué sans fraude, dans un combat régulier. || Par oppos. *Il a été mal tué*, on l'a tué en trahison ; on l'a assassiné.

— Fam. par exagér. *Être tué*, être réfuté complétement, n'avoir plus rien à répliquer : *Si vous dites cela, vous êtes* TUÉ. *Êtes-vous assez* TUÉ ? *Je ne me tiens pas pour* TUÉ *encore.* (Acad.) || Plus ordin. *Être battu.*

TUE-CHIEN, n. m. Bot. Vulg. Colchique.

TUE-LOUP, n. m. Pron. *tu-lou*. — Bot. Espèce d'aconit, qui croit dans les Alpes ; c'est un poison pour les loups.

TUE-MOUCHE, n. m. Pron. *tu-mou-ch*. — Bot. Espèce d'agaric très-dangereux pour les mouches qui en approchent.

TUER, v. tr. ou act. 1re conj. (θύειν ; sacrifier ; gr.) Pron. *tu-é*. — Il prend le tréma à la 1re et à la 2me pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous tuïons, vous tuïez*. — Oter la vie d'une manière violente : TUER *d'un coup d'épée, à coups d'épée, d'un coup de pistolet.* TUER *un homme de sang-froid ; le* TUER *en traître.* (Acad.) *Il eut le malheur de* TUER *son adversaire d'un coup d'épée.* (Thiers.) *Je ne voulais pas vous* TUER *à terre.* (Mad. Sév.) *Jamais on ne voit un mort se plaindre du médecin qui l'*A TUÉ. (Mol.)

— Prov. *Ceux qu'il a tués se portent bien*, se dit d'un bravache.

— Il se dit aussi de toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par des maladies : *Cette tuile lui tomba sur la tête et le* TUA. *C'est un coup de fusil qui l'*A TUÉ. *Un coup de sang l'*A TUÉ. (Acad.) *Vous avez apporté ici des oiseaux ; l'ouragan les* A TUÉS. (B. de St-P.)

— Occasionner, causer la mort : *Ne vous fiez pas à ce charlatan, il vous* TUERA. *La tristesse l'*A TUÉ. *L'excès du travail* TUE *un homme tôt ou tard.* (Acad.)

— Absol. Oter la vie : *Ne* TUEZ *point.*

... Le fer *tue*, et la main déshonore. (C. Del.)

— Prov. *Tel pense frapper qui tue*, on fait quelquefois plus de mal qu'on ne voulait. || Dans le m. sens, *Tel tue qui ne pense que blesser.*

— Fig. et par exagér. Fatiguer excessivement le corps, altérer la santé : *Il porte de trop grands fardeaux, cela le* TUE. *Vous* TUEZ *votre cheval de le mener toujours au grand galop.* (Acad.)

... Ne différez point, chaque moment vous *tue*. (Rac.)

— Par anal. *L'inaction et l'ennui* TUENT *les équipages.* (Rayn.)

— Par exagér. Incommoder, importuner extrêmement : *Il me* TUE *avec ses compliments, avec ses discours ennuyeux. Le grand bruit me* TUE. (Acad.) *Vos créanciers me* TUENT ; *faut-il tant de façons pour dire un oui ou un non ?* (Dest.)

Je n'y puis résister, ce spectacle me *tue*. (Rac.)

— Fig. *Tuer un auteur ; tuer son original, son modèle*, le surpasser au point de le faire oublier. || Peu usité.

— Fam. *Tuer un ouvrage*, le mal interpréter : *Les acteurs* ONT TUÉ L'OUVRAGE. (Étienne.)

— Fig. et mystiq. *Le péché tue l'âme*, il la dégrade, la souille, et lui fait perdre le bonheur éternel.

— En parl. des animaux, Égorger, assommer : TUER *des bœufs.* TUER *des moutons.* TUER *des poulets, des pigeons.* TUER *des lapins, des perdrix, etc.* (Acad.)

— Par extens. *Ce boucher* TUE *de meilleure viande que tel autre. En été les bouchers* TUENT *leur viande pendant la nuit.* (Acad.)

— Chass. *Nous avons chassé toute la journée, et nous n'avons rien* TUÉ. (Acad.)

— En parl. des arbres, des plantes, des insectes, etc. Faire périr, détruire : *Le grand froid* A TUÉ *la plupart des oliviers,* A TUÉ *les vers à soie.* (Acad.)

— Par extens. Ruiner : *En Toscane, on* A TUÉ *la petite culture qui procure aux gens des campagnes une vie tranquille.* (Blanqui.)

— Fig. et mor. *La rigueur des princes faibles* TUE *quelques conspirateurs, la clémence des grands caractères* TUE *les conspirations.* (De Ségur.) *Poussons à la vraie science, car il n'y a pas une vérité qui, en détruisant une misère, ne* TUE *un vice.* (Mign.)

— Fig. et fam. *Cela tue l'effet du spectacle ; cela tue tout le plaisir de la partie*, cela le contrarie, le détruit, le réduit à rien.

— *Tuer le temps*, s'amuser à des riens, afin de passer le temps sans ennui.

— Peint. Il se dit quelquefois de l'effet d'une couleur, d'une lumière qui en détruit, en affaiblit une autre : *Le vert* TUE *le violet, le bleu. Quand on place des parties lumineuses sur celles qui étaient ombrées, le dessus* TUE *le dessous.*

— Absol. Tuer des animaux pour la nourriture de l'homme : *Ce boucher ne* TUE *qu'une fois la semaine.* (Acad.)

— Fig. *La lettre tue, et l'esprit vivifie*, pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens de telle expression, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur.

= **Se tuer**, v. pr. Se donner la mort : *Il* S'EST TUÉ *d'un coup de pistolet.* (Acad.) *Dès que sa fortune se délabre, un Anglais* SE TUE *ou se fait voleur.* (Montesq.) *Tel homme qui, dans un accès de mélancolie,* SE TUE, *aimerait à vivre s'il attendait huit jours.* (Volt.)

— Se faire périr mutuellement : *Les deux adversaires ont tiré en même temps, et* SE SONT TUÉS *l'un l'autre.* (Acad.) *Le comble de la gloire, et le plus beau de tous les arts, a été de* SE TUER *les uns les autres.* (Boss.)

— Fig. *Qu'ai-je affaire d'aller* ME TUER *à travailler pour des gens dont je ne me soucie point ?* (Montesq.) *Avec nos mœurs, nos passions, nos misères, l'homme ne meurt pas, il* SE TUE. (Flourens.)

— Être tué par accident : *Un couvreur tomba du haut d'un toit et* SE TUA. (Acad.)

— Par exagér. Se fatiguer excessivement le corps, altérer sa santé : *Vous vous* TUEZ *à mener une pareille vie. Il* SE TUE *à force de boire. Il* SE TUE *à force de travail.* (Acad.) *Selon lui, un homme qui avait eu la patience d'être assis pendant vingt-cinq ans, dans un bureau, derrière un grillage,* S'ÉTAIT TUÉ *pour la patrie et avait bien mérité la croix.* (H. Balz.)

— Elliptiq. *Il* SE TUE *de travail.*

— Fam et par exagér. *Se tuer le corps et l'âme*, et absol. *Se tuer*, se donner beaucoup de peine : Il S'EST TUÉ *le corps et l'âme pour amasser de l'argent.*

IL SE TUE *à étudier les langues.* (Acad.) *Tant pis pour ceux qui* SE TUENT *tous les jours à parler ce jargon obscur.* (Mol.) *Vous* VOUS TUEZ, *mon ami, et vous êtes un sot.* (Campistr.)

Il *se tue* à rimer, que n'écrit-il en prose? (Boil.)

— Fam. *Se tuer à plaisir*, faire sans nécessité des choses évidemment nuisibles à sa santé.

— *On s'y tue*, se dit en parl. d'une grande affluence de monde en quelque endroit : *La pièce nouvelle a un succès fou,* ON S'Y TUE. (Acad.)

— Peint. En parl. des effets de lumière, de couleur, se détruire ou s'affaiblir : *Ces lumières* SE TUENT.

TUERIE, n. f. Pron. *tu-ri.* — Carnage, massacre acharné ou considérable : *La* TUERIE *fut grande dans la déroute.* (Acad.) *Voilà où se fit la* TUERIE, *qu'on aurait bien évitée, si l'on avait su l'envie que ces gens-là avaient de se rendre.* (Mme Sév.) *Auguste laissa le peuple romain libre de préférer les* TUERIES *du cirque aux coups de poignard de la tragédie.* (Nisard.)

— Fam. et par exagér. : *N'allez pas là, c'est une tuerie*, se dit pour détourner quelqu'un d'aller dans un lieu d'où il est difficile de se tirer sain et sauf.

— Par anal. Grand abattage de gibier : *Tous les seigneurs autrichiens font dans leurs terres de grandes* TUERIES *annuelles pour tirer un revenu du gibier.* (L. Viardot.)

— Lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair à la boucherie : *Il y a une* TUERIE *dans ce quartier.* (Acad.) *Les* TUERIES *de Strasbourg m'ennuient, et je suis pressé de changer de quartier.* (Ch. Nod.)

TUE-TÊTE (À), loc. adv. Pron. *à-tu-têtt.* — Fam. De toute sa force : *Crier* À TUE-TÊTE. *Disputer* À TUE-TÊTE. (Acad.) *Son cheval bronche et s'abat, et le voilà criant* À TUE-TÊTE. (Did.) *Le vent était si violent qu'on ne pouvait entendre les paroles même qu'on se disait à l'oreille en criant* À TUE-TÊTE. (B. de St-P.)

TUEUR, n. m. Techn. Celui qui tue les porcs, les sale et les accommode.

— Néol. Celui qui tue, assassin : *Les plus grands hommes ne sont ni les plus grands possesseurs d'espace sur la terre, ni les plus grands* TUEURS *d'hommes, ni les plus grands fondateurs d'empire.* (Lam.)

— Par mépr. Soldat, guerrier : *Ce n'est que dans les siècles d'ignorance ou de barbarie que le métier de* TUEUR *d'hommes peut être le premier de tous.* (Boss.)

— Fam. *C'est un tueur*, se dit de celui qui a tué plusieurs hommes en duel.

— Fam. *C'est un tueur de gens,* se dit par plaisanterie, d'un homme qui fait le brave.

TUE-VENT, n. m. Pron. *tu-van.* — Hortic. Abri contre le vent.

— Techn. Abri que les ardoisiers se procurent contre le vent au moyen de claies, de paillassons, de planches, etc.

TUF, n. m. (*tofus*; lat., m. sign.) Pron. *tuf.* — Substance blanchâtre et sèche, qui tient de la nature de la pierre et qu'on trouve ordinairement au-dessous la terre franche, de la bonne terre : *Ce terroir est mauvais, ce n'est presque que du* TUF. *Plusieurs arbres meurent quand ils rencontrent le* TUF. *Creuser jusqu'au* TUF. (Acad.) *Le* TUF *est une matière imparfaite, différente de la pierre et de la terre, et qui tire son origine de toutes deux par le moyen de l'eau des pluies.* (Buff.) *Je découvris le* TUF *où je perdais mes semailles, et qui ne devait point donner de moissons.* (H. de Balz.)

— *Tuf calcaire*, calcaire concrétionné que déposent les eaux. || *Tuf siliceux*, dépôt siliceux de certaines eaux minérales. || *Tuf volcanique*, agglomérats de pierre, de terres et de roches d'origine volcanique.

— Fig. *Pour peu qu'on l'approfondisse, on rencontre le tuf*, se dit en parl. d'un homme qui n'a qu'une légère connaissance des choses, et qui ne sait rien à fond.

— Constr. Pierre blanche et tendre, qui devient plus blanche et se durcit lorsqu'elle est employée : *La plupart des maisons de cette province sont bâties de pierre de* TUF, ou *sont bâties de* TUF. (Acad.) Dans ce sens on dit aussi TUFFEAU.

— Techn. Étoffe très-grossière, dont les tondeurs de draps se servent pour garnir leurs tables.

TUFACÉ, ÉE, adj. Min. Qui a le caractère du tuf : *Calcaire* TUFACÉ.

— Géol. *Terrain tufacé*, terrain dont la majeure partie est composée de tuf.

TUFFEAU ou **TUFEAU**, n. m. Pron. *tu-fô.* — Min. Variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche, pâle, grise, et qui est aussi et assez ordinairement mêlée de sable et de mica. || V. TUF.

TUFIER, ÈRE, adj. Qui est de la nature du tuf : *Terre* TUFIÈRE.

TUILAGE, n. m. Pron. *tui-laj.* Techn. Petite planche enduite de résine et couverte de limaille, dont se sert le tondeur de draps.

— Dernière façon donnée aux draps.

TUILE, n. f. (*tegere*, couvrir; lat.) Pron. *tuil.* — Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments : TUILE *vernie.* TUILE *au petit moule, au grand moule. Un cent, un millier de* TUILES. *Ces* TUILES *ne sont pas assez cuites.* (Acad.) *La* TUILE *a l'air plus gai que le chaume.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Morceau de marbre, de pierre ou de bronze, de la même forme et servant aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite : *Ce temple est couvert de* TUILES *de marbre.* (Acad.)

— Fam. *Être logé près des tuiles, sous les tuiles, sous la tuile*, être logé au plus haut étage de la maison.

— Prov. et fig. *Cet homme ne trouverait pas du feu, de feu sur une tuile,* on ne voudrait pas lui donner la moindre chose, lui accorder le moindre secours. || Peu usité.

— Fig. et fam. *C'est une tuile qui lui est tombée, qui m'est tombée sur la tête,* se dit d'un accident imprévu, et que l'on n'a pu éviter.

— Techn. Petite planche recouverte de mastic, avec laquelle les tondeurs donnent au drap la dernière façon.

TUILÉ, ÉE, part. pass. du v. Tuiler.

— Zool. Qui est garni d'écailles imbriquées.

TUILEAU, n. m. Pron. *tui-lô.* — Morceau, fragment de tuile cassée : *Faire un âtre avec des* TUILEAUX. *Battre des* TUILEAUX *pour en faire du ciment.* (Acad.)

TUILÉE, n. f. Pron. *tui-lé.* — Zool. Grosse coquille bivalve dont les côtes ressemblent assez bien aux toits couverts de tuiles en gouttières.

TUILER, v. tr. ou act. 1re conj. Fr.-maçon. Constater, au moyen d'épreuves, si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement.

— Techn. Donner la dernière façon au drap avec la tuile.

TUILERIE, n. f. Pron. *tuil-ri.* — Techn. Lieu où l'on fait de la tuile : *Il y a une* TUILERIE *en tel endroit.* (Acad.)

— Art du tuilier.

— Absol. *Les Tuileries*, palais qu'habite à Paris le chef de l'État, et jardin qui en dépend : *Le jardin des* TUILERIES. *Le palais des* TUILERIES. *Aller se promener aux* TUILERIES. (Acad.

Les *Tuileries*,
Le temple de la mode et des galanteries. (C. Del.)

— *Le cabinet des Tuileries,* le gouvernement français, considéré dans ses relations avec les puissances étrangères.

TUILETTE, n. f. Petite tuile.

— Techn. Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouverture d'un fourneau de fusion.

TUILEUR, n. m. Celui qui, dans une loge de francs-maçons, est chargé de tuiler un visiteur.

— Adj. *Frère* TUILEUR.

TUILIER, n. m. Pron. *tui-lié.* — Techn. Ouvrier qui fait des tuiles.

TULIPACÉ, ÉE, adj. Bot. *V.* LILIACÉ, ÉE.

TULIPE, n. f. (*tulipant*; ar.) Pron. *tu-lip.* — Bot. Plante printanière de la famille des Liliacées, à tige haute, qui vient d'oignon, et qui porte une belle fleur du même nom, dont il existe un très-grand nombre de variétés : *Planter, lever des* TULIPES. *Un oignon de* TULIPE. TULIPE *blanche, jaune, rouge, violette.* TULIPE *panachée, bordée, rayée, etc. C'est un grand amateur de* TULIPES. (Acad.)

— Zool. Vulg. Coquilles du genre balanite, volute, etc.

— Bot. *Tulipe des prés*, la frétillaire. || *Tulipe du Cap*, l'hémanthe. || *Tulipe de Java*, l'amaryllis de Ceylan.

— Artill. *Tulipe d'un canon*, partie renflée du côté de la volée.

TULIPIER, n. m. Pron. *tu-li-pié.* — Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, qu'on a transplanté en Europe, où il sert pour la décoration des jardins, et dont la fleur ressemble à celle de la tulipe.

TULLE, n. m. Sorte de tissu en réseau, très-mince et très-léger, auquel on donne une certaine consistance par le moyen d'un apprêt, et qui s'emploie surtout pour les ajustements de femme : *Une robe de* TULLE. *Un bonnet de* TULLE. TULLE *uni.* TULLE *brodé.* (Acad.)

TULLISTE, adj. et n. des 2 g. Techn. Ouvrier, ouvrière en tulle.

— Comm. Fabricant et marchand de tulle.

TUMÉFACTION, n. f. (*tumefactus*, enflé; lat.) Pron. *tu-mé-fak-cion.* — Méd. Enflure, augmentation de volume dans quelque partie du corps : *La* TUMÉFACTION *est à craindre.* (Acad.)

TUMÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Tuméfier : *Partie* TUMÉFIÉE.

TUMÉFIER, v. tr. ou act., 1re conj. (*tumefacere*; lat.) Pron. *tu-mé-fié.* — Méd. Causer de la tuméfaction dans quelque partie du corps : *Cette fluxion a considérablement* TUMÉFIÉ *la partie qui en est le siége.* (Acad.)

= **Se tuméfier**, v. pron. Devenir tuméfié : *Partie qui* SE TUMÉFIE, *qui* S'EST TUMÉFIÉE. (Acad.) || Peu usité.

TUMESCENCE, n. f. Pron. *tu-mèss-çanss.* — Didact. État de ce qui commence à enfler.

TUMESCENT, ENTE, adj. Pron. *tu-mèss-çan, cantt.* — Didact. Qui s'enfle; qui gonfle.

TUMEUR, n. f. (*tumor*, grosseur, gonflement; lat.) Pathol. Augmentation partielle dans le volume d'une partie quelconque du corps; distension d'un organe par l'accumulation contre nature des matières qui dans l'état normal n'y sont contenues qu'en petite quantité : TUMEUR *dure, molle. Il lui est venu une* TUMEUR *au genou. Résoudre une* TUMEUR. (Acad.)

— *Tumeur blanche*, hydropisie des articulations. || *Tumeur enkystée*, tumeur en forme de loupe. || *Tumeur variqueuse,* tumeur circonscrite, fongueuse, formée par la dilatation et l'engorgement des vaisseaux veineux capillaires d'une partie. || *Tumeur fongueuse,* celle qui est formée par un fongus. || *Tumeurs humorales*, tumeurs formées par le sang ou par des fluides émanés du sang, tels que l'érysipèle, le furoncle, la pustule, les fongus, les anévrismes, les varices, les cancers, les loupes, etc.

— Art. vétér. *Tumeurs charbonneuses, gangreneuses*, tumeurs produites par le charbon, la gangrène.

— Bot. Loupe des végétaux.

TUMIDE, adj. des 2 g. (*tumidus*, gonflé; lat.) Didact. Qui est renflé ou ventru.

TUMULAIRE, adj. des 2 g. (*tumulus*, tertre; lat.) Pron. *tu-mu-lèr.* — Qui a rapport, qui appartient aux tombeaux : *Une description* TUMULAIRE. (Acad.) *Cette grande nef est toute pavée de pierres* TUMULAIRES. (V. Hugo.)

Il brisa de son front le marbre *tumulaire*. (A. Dumas.)

TUMULTE, n. m. (*tumultus*; lat., m. sign.) Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre : *On entendit un grand* TUMULTE. *On eut beaucoup de peine à apaiser le* TUMULTE. (Acad.) *Tout le palais est plein d'un* TUMULTE *affreux.* (Fén.) *La foule a couru à ces nouveautés, et les* TUMULTES *du parterre étaient aussi amusants que les péripéties de la scène.* (Vienn.)

— *Le tumulte du monde, des affaires*, l'agitation qui règne dans le monde, celle que causent les affaires. *Quitter le* TUMULTE *du monde. Ce n'est pas exister que de passer sa vie dans le* TUMULTE *des affaires.* (Acad.)

— Fig. *Le tumulte des passions, du cœur*, le trouble que les passions excitent dans l'âme. *Ces lignes m'étaient échappées dans le* TUMULTE *de mon cœur.* (Did.)

= **En tumulte**, loc. adv. En confusion, en désordre : *Ils allèrent* EN TUMULTE. *Ils s'assemblèrent* EN TUMULTE. (Acad.)

On s'assemble *en tumulte*, *en tumulte* on décide. (Volt.)
... Quand un peuple est maître on n'agit qu'en *tumulte*.
La voix de la raison jamais ne se consulte. (Corn.)
Le sénat effrayé délibère en *tumulte* ;
Le peuple soulevé lui prodigue l'insulte. (Andr.)

TUMULTUAIRE, adj. des 2 g. (*tumultuarius*; lat., m. sign.) Pron. *tu-mul-tu-èr.* — Qui se fait en tumulte, en désordre, contre les règles et les lois : *Il se fit une assemblée* TUMULTUAIRE. *Délibération* TUMULTUAIRE. (Acad.)

Ils portaient sans effroi jusqu'en mon sanctuaire
Leur cri *tumultuaire*
Et leurs jeux criminels. (Le Franc.)

— Où il y a de l'agitation, du trouble : *Le désir de s'éviter soi-même est la source de toutes les occupations* TUMULTUAIRES *des hommes.* (Pasc.) *Les agitations* TUMULTUAIRES, *les soulèvements, l'insubordination, la lutte partout et sur tout.* (Ch. Dupin.)

TUMULTUAIREMENT, adv. En tumulte, en confusion : *Cela fut résolu* TUMULTUAIREMENT. *On procéda* TUMULTUAIREMENT *à cette élection.* (Acad.) *Les bourgeois fermèrent leurs boutiques et prirent* TUMULTUAIREMENT *les armes.* (La Rochef.)

— À la hâte et sans ordre : *Des peuples entiers*

s'armaient TUMULTUAIREMENT *pour la défense de leur liberté.* (St-Évrem.)

TUMULTUEUSEMENT, adv. Pron. *tu-mul-tu-eus-man.* — En tumulte : *Ils s'assemblèrent* TUMULTUEUSEMENT. *Ils allèrent* TUMULTUEUSEMENT *à la maison du magistrat.* (Acad.)

TUMULTUEUX, EUSE, adj. (*tumultuosus* ; lat.) Pron. *tu-mul-tu-eu, èus.* — Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion : *Assemblée* TUMULTUEUSE. *Un bruit, des cris* TUMULTUEUX. (Mass.)

— Qui agit en tumulte :

Les courtisans en foule, attachés à son sort,
Ardents, *tumultueux*, privés d'expérience. (Volt.)

— Par anal. Déréglé ; confus :

Un monde vain, *tumultueux*, flottant,
Où le plaisir est l'objet d'importance. (Marm.)
Insensés, votre âme se livre
A de *tumultueux* projets ;
Vous mourez sans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre. (J.-B. Rouss.)

— *Esprit tumultueux*, esprit brouillon, emporté, séditieux.

— Pathol. Qui est accompagné de tumulte ou de désordre. Il se dit principalement des battements du cœur et des artères lorsqu'ils sont inégaux et irréguliers.

TUMULUS, n. m. (m. lat., *tertre.*) Pron. *tu-mu-luss.* — Antiq. Grand amas de terre, ou construction de pierre, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures, pour servir de tombeau : *Le tombeau de ces rois n'était qu'un simple* TUMULUS. (Ac.)

TUNGA, n. m. Pron. *ton-ga.* — Zool. Puce d'Amérique, qui pénètre sous les ongles des orteils.

TUNICIER, n. m. (*tunica*, tunique ; lat.) Pron. *tu-ni-cié.* — Zool. Famille de mollusques acéphales, dont le corps flotte dans une enveloppe en forme de tunique ou de manteau.

TUNIQUE, n. f. (*tunica* ; lat.) Pron. *tu-nik.* — Vêtement de dessous que portaient les anciens : *Il avait un magnifique manteau par-dessus sa* TUNIQUE. (Acad.) *Du temps d'Homère, il n'était pas indigne d'une princesse de laver dans les eaux d'un fleuve les* TUNIQUES *du roi son père.* (Marm.) *Celui qui porte une* TUNIQUE *blanche craint plus les taches que celui qui porte le vêtement de la foule.* (Lam.) *Les Français portèrent des* TUNIQUES *et des robes jusqu'au seizième siècle.* (Volt.)

— Par anal. Espèce de vêtement de femme.

— Vêtement que portent quelques régiments de ligne, certains fantassins.

— Habillement que les évêques portent sous leur chasuble quand ils officient pontificalement.

— Habillement de dessus des diacres et des sous-diacres, qu'on nomme aussi *Dalmatique.*

— Habit ou chemise de laine que portent certains religieux.

— Sorte de veste dont les rois de France étaient revêtus, à leur sacre, sous le manteau royal.

— Anat. Toute membrane qui enveloppe et forme en partie les parois d'un organe : *Les* TUNIQUES *du cœur. Les* TUNIQUES *de l'œil.* (Acad.) TUNIQUE *séreuse.* TUNIQUE *muqueuse.*

— Bot. Pellicule qui enveloppe certaines parties des plantes ; couche concentrique des bulbes : *L'oignon est formé de plusieurs* TUNIQUES *superposées.* (Acad.)

— *Tuniques séminales*, enveloppes qui accompagnent la graine après sa maturité parfaite et garantissent l'embryon de la sécheresse et de l'humidité.

TUNIQUÉ, ÉE, adj. Pron. *tu-ni-ké.* — Bot. Qui est muni d'une tunique propre : *Amande* TUNIQUÉE. *Bulbes* TUNIQUÉS.

TUNIQUEUX, EUSE, adj. Pron. *tu-ni-keu, keuz.* — Bot. Qui est recouvert d'une tunique.

TUNNEL, n. m. (m. angl., tonnelle, berceau.) Pron. *tu-nèl.* — Construct. Galerie souterraine qui passe sous une rivière ou sous un chemin : *Le* TUNNEL *de Londres passe sous la Tamise.*

TUORBE, n. m. *V.* TÉORBE.

TUPAI, n. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, qui habitent les îles de l'Océanie.

TURBAN, n. m. (*tulbent*, écharpe mise en tours ; ar.) Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce d'étoffe, qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet : *Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet, de porter le* TURBAN *vert.* (Acad.) *De longues nattes de cheveux châtains lui formaient comme un* TURBAN *autour de la tête.* (Mérim.)

Des *turbans* dans nos murs ! un Maure ! (C. Del.)
La gent qui porte le *turban.* (Malh.)

— *Prendre le turban*, se faire mahométan.

— Comm. Toiles de coton rayées de bleu et de blanc, qui se fabriquent aux Indes orientales et qui servent à faire des turbans.

TURBE, n. f. (*turba*, troupe ; lat.) Pron. *turb.* — Anc. procéd. Il ne s'employait que dans cette locution, *Enquête par turbes*, enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux : *Les témoins entendus dans les* ENQUÊTES PAR TURBES *se nommaient turbiers, et dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin.* (Ac.)

— Mus. Espèce de clarinette fort basse. ‖ On l'appelle aussi, *Basse turbe.*

TURBÉ, n. m. (*turban.*) Espèce de petite chapelle turque dans laquelle se trouve le tombeau d'un sultan ou celui d'un musulman de distinction : *Les* TURBÉS *sont ordinairement joints à une mosquée. Un* TURBÉ *démantelé montrait dans l'ombre, à travers ses grilles, quelques cippes funèbres n'offrant plus que des inscriptions illisibles.* (Th. Gautier.)

TURBIER, n. m. Pron. *tur-bié.* — Anc. législ. Témoin entendu dans une enquête par turbe.

TURBINE, n. f. (*turbo, turbinis*, toupie ; lat.) Archit. Tribune de l'orgue ; celle des musiciens d'une église.

— Mécan. Espèce de roue en hélice, plongée dans le courant qui la fait mouvoir, et communiquant elle-même le mouvement à une pompe hydraulique ou à toute autre machine : *Les* TURBINES *l'emportent de beaucoup sur les roues à aubes ou à palettes.*

TURBINÉ, ÉE, adj. (*turbo*, sabot ; lat.) Zool. et Bot. Conchyl. Il se dit des coquillages univalves, Qui a la forme d'une toupie, ou d'un cône contourné en spirale.

— Bot. Qui a la forme d'un cône renversé, d'une toupie : *Les racines de certains navets sont* TURBINÉES. (Acad.)

— N. m. pl. Famille de gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille est turbinée.

TURBINELLE, n. f. Zool. Famille de coquilles univalves communes dans les mers des Grandes Indes.

TURBINITE, n. f. Zool. Coquille en spirale : *Il se trouve des* TURBINITES *dans le sein de la terre.* (Acad.)

TURBITH, n. m. Pron. *tur-bitt.* — Espèce de liseron qui croît dans l'île de Ceylan, et dont la racine était employée autrefois comme purgatif.

— *Turbith bâtard*, autre plante dont les propriétés sont à peu près les mêmes, mais qui purge plus violemment.

— *Turbith minéral*, sulfate jaune de mercure. ‖ *Turbith nitreux*, nitrate de mercure.

TURBOT, n. m. Pron. *tur-bo.* — Poisson de mer de la famille des Pleuronectes ; il atteint souvent de grandes dimensions. Il fréquente l'Océan, la Baltique et la Méditerranée. Sa chair est blanche, feuilletée, délicate et excellente à manger : TURBOT *à la sauce blanche.* TURBOT *à l'huile.* (Acad.)

Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le *turbot* fut mis à la sauce piquante. (Berchoux.)

TURBOTIÈRE, n. f. Art culin. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots, et qui est à peu près de la forme de ce poisson.

TURBOTIN, n. f. Pron. *tur-bo-tain.* — Petit turbot : *Les* TURBOTINS *sont plus délicats que les grands turbots.* (Acad.)

TURBULEMMENT, adv. Pron. *tur-bu-la-man.* — D'une manière turbulente : *Agir* TURBULEMMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

TURBULENCE, n. f. (*turbulentia* ; lat., m. sign.) Pron. *tur-bu-lanss.* — Caractère, défaut de celui qui est turbulent : *Cet enfant est d'une grande* TURBULENCE. *La* TURBULENCE *de son caractère le rend insupportable.* (Acad.)

TURBULENT, ENTE, adj. (*turbulentus* ; lat.) Pron. *tur-bu-lan, lantt.* — Impétueux, qui est porté à faire du bruit, ou à exciter du trouble, du désordre : *Cet enfant est d'un caractère* TURBULENT. *Cet homme est fort* TURBULENT. (Acad.) *L'enfant le plus agité, le plus* TURBULENT, *a, au milieu de tous ses défauts, quelque chose de vrai, d'ingénu, de naturel, qui est d'un prix infini et mérite tous les respects.* (Dupanl.)

— Qui est toujours en mouvement, en action : *Cheval* TURBULENT. (Acad.) *Cet oiseau est vif, inquiet,* TURBULENT. (Buff.)

— Il se dit aussi des choses : *La* TURBULENTE *joie des festins.* (J.-J. Rouss.)

Les *turbulents* transports par la rage inspirés. (C. Del.)

TURC, URQUE, adj. et n. Pron. *turk.* — Géogr. Habitant de la Turquie.

— Qui appartient à la Turquie ou à ses habitants : *Armée, flotte* TURQUE. *Empire* TURC.

— *Se faire Turc*, se faire mahométan.

— Fig. et fam. *Cet homme est un vrai turc*, il est dur, inexorable, il n'a aucune pitié.

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More*, sans quartier, avec toute sorte de rigueur.

— Prov. et fam. *Cet homme est fort comme un Turc*, il est extrêmement robuste.

— Fig. et par anal. *Il est ferme dans la dispute,* FORT COMME UN TURC *sur ses principes.* (Mol.)

— Vulg. *Le turc*, la langue turque.

— *Chien turc*, espèce de chien sans poil.

= **A la turque,** loc. adv. A la façon des Turcs : *Être habillé, coiffé* A LA TURQUE. (Acad.)

— Pop. *Traiter quelqu'un à la turque*, le traiter sans ménagement.

TURC, n. m. Hist. nat. Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, et qui en suce la sève.

— Hortic. Nom que les jardiniers donnent à la Larve du hanneton.

TURCARET, n. principal d'un personnage d'une comédie de Le Sage. Pron. *tur-ka-rè.* — Homme grossier et d'une vanité bête, qui s'est enrichi dans les opérations de finance :

Harpagon vit encor, *Turcaret* est debout,
Rafle fait le commerce, et Basile est partout.

TURCIE, n. f. (*turgere*, s'enfler ; lat.) P. et chauss. Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher le débordement : *Intendant des* TURCIES *et levées.* (Acad.)

TURCIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tur-cik.* — Anat. Il se dit d'une excavation de l'os sphénoïde.

— *Selle turcique*, fosse pituitaire du sphénoïde.

TURCOPHILE, n. m. (*turc*, et φιλος, ami ; gr.) Pron. *tur-ko-fil.* — Ami des Turcs.

TURDUS, n. m. Zool. *V.* TOURD.

TURELURE, n. f. Pron. *tur-lur.* — Refrain de chanson.

— Fam. Par anal. *C'est toujours la même turelure*, c'est toujours la même chose, la même façon.

TURF, n. m. (m. angl.) Man. Lieu où se font les courses de chevaux et les paris qui accompagnent ces courses.

TURGÉNIE, n. f. Pron. *tur-jé-ni.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Ombellifères.

TURGESCENCE, n. f. (*turgere*, s'enfler ; lat.) Pron. *tur-jèss-cans.* — Didact. Gonflement.

— Pathol. Enflure occasionnée par une surabondance d'humeurs.

— *Turgescence de la bile*, embarras gastrique produit par l'afflux de ce liquide dans l'estomac.

TURGESCENT, ENTE, adj. Pron. *tur-jèss-can, cantt.* — Didact. Qui se gonfle.

TURGIDE, adj. des 2 g. (*turgidus*, gonflé ; lat.) Pron. *tur-jid.* — Renflé, gonflé, boursouflé : *Ses mains si molles, si blanches, devenaient rouges et* TURGIDES. (H. de Balz.)

— Bot. En parl. des fruits, épais et renflé d'une manière uniforme.

TURGOT, n. m. Pron. *tur-gô.* — Techn. Espèce de papier.

TURGOTINE, n. f. (*Turgot*, n. pr.) Anc. Espèce de voiture de place.

TURION, n. m. Bot. Bourgeon des plantes vivaces qui part du collet de la racine et produit des tiges annuelles.

TURLUPIN, n. pr. (n. pr. d'un baladin.) Pron. *tur-lu-pain.* — Par mépr. Homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots : *C'est un* TURLUPIN. *Un vrai* TURLUPIN. (Acad.) *Je ne sais à quoi je condamnerais tous ces messieurs les* TURLUPINS. (Mol.)

... Toutefois à la cour les *turlupins* restèrent,
Insipides plaisants, bouffons infortunés,
D'un jeu de mots grossier partisans surannés. (Boil.)

TURLUPINADE, n. f. Mauvaise plaisanterie, fondée sur quelque allusion basse, sur quelque froid jeu de mots : *Faire des* TURLUPINADES. (Acad.) *Pensez-vous que je puisse durer à ces* TURLUPINADES *perpétuelles ?* (Mol.)

Des quolibets et des *turlupinades*
Font le brillant de la société. (Volt.)

TURLUPINÉ, ÉE, part. pass. du v. Turlupiner : *Personne* TURLUPINÉE.

TURLUPINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *tur-lu-pi-né.* — Fam. Faire des turlupinades : *Cet homme ne fait que* TURLUPINER. (Acad.)

— Transitiv. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule par des turlupinades : *Il a* TURLUPINÉ *un tel. Il* TURLUPINE *tout le monde.* (Acad.)

= **Se turlupiner,** v. pron. Se tourner mutuellement en ridicule.

TURLURETTE, n. f. Anc. Guitare de mendiant.
— Refrain de quelques vieilles chansons.

TURLUT, n. m. par onomat de son chant. Pron. *tur-lu, lu-toar.* — Zool. Vulg. Cujelier; alouette des bois.

TURLUTAINE, n. f. Vulg. Espèce de serinette.

TURLUTER, v. intr. ou neut. 1re conj. Fam. Imiter le chant du turlut.
— Contrefaire la flûte, le flageolet.

TURLUTUTU, interj. Onomat. du son de la flûte. Refrain de quelques vieilles chansons, employé quelquefois pour se moquer de ce que dit quelqu'un : TURLUTUTU ! *qu'est-ce que vous nous chantez là ?*

Turlututu. — Tu vas épouser le vieillard. (Em. Aug.)

TURNEPS, n. m. (*turnip*, navet; angl.) Pron. *turneps.* — Espèce de gros navet qui est une excellente nourriture pour le bétail, et surtout pour les vaches : *Semer des* TURNEPS. *La culture du* TURNEPS *est peu dispendieuse.* (Acad.) *Les outardes, quoique principalement granivores, mangent dans les temps de neige des feuilles de choux et de* TURNEPS. (Ch. Dumér.)

TURNIX, n. m. Pron. *tur-niks.* — Zool. Genre d'oiseaux de la famille des Gallinacés; caille de Madagascar.

TURPITUDE, n. f. (*turpitudo*; lat., m. sign.) Ignominie qui résulte de quelque action honteuse : *Il y a une grande* TURPITUDE *dans l'action dont vous parlez.* (Acad.) *Les uns ont considéré la comédie dans sa pureté, les autres l'ont regardée dans sa corruption, et confondue avec tous ces vilains spectacles qu'on a eu raison de nommer des spectacles de* TURPITUDE. (Mol.)
— *Découvrir, révéler la turpitude de quelqu'un*, découvrir quelque chose qui doit lui faire honte : *Il passe pour homme de bien, mais le temps découvrira la* TURPITUDE *de sa vie.* (Acad.) ‖ *Cacher, couvrir la turpitude de quelqu'un*, cacher, couvrir ce qui doit déshonorer quelqu'un.
— Au pl. Actions honteuses : *Révéler les* TURPITUDES *de quelqu'un.* (Acad.) *Il a révélé de honteuses* TURPITUDES. (Chateaub.)

TURQUERIE, n. f. Pron. *turk-ri.* — Manière d'agir à la turque; cruauté; barbarie.
— Fam. Avarice sordide : *Il est turc là-dessus, mais d'une* TURQUERIE *à désespérer tout le monde.*

TURQUET, n. m. Pron. *tur-ké.* — Agric. Variété de froment barbu. ‖ Maïs.
— Zool. Espèce de petit chien.

TURQUETTE, n. f. Pron. *tur-kètt.* — Bot. Herniole. Petite plante, qui croît dans les lieux arides et sablonneux; on l'emploie quelquefois en médecine comme diurétique et astringente.

TURQUIN, adj. m. Pron. *tur-kain.* — Foncé, couvert; il ne s'emploie qu'avec *Bleu* : *Taffetas bleu* TURQUIN. *Drap bleu* TURQUIN. (Acad.)
— Minér. Marbre turquin, sorte de marbre bleu : *Sur la cheminée en marbre* TURQUIN, *des porcelaines de vieux Saxe entourent une pendule en platine, niellée d'arabesques.* (H. de Balz.)

TURQUIN, n. m. Zool. Espèce de tangara bleu du Brésil.

TURQUIS, n. m. Agric. *Au bout de dix à douze jours, on donne aux petits dindonneaux des orties hachées avec du millet, ou avec la farine de* TURQUIS. (Buff.)

TURQUOISE, n. f. Pron. *tur-koaz.* — Min. Pierre précieuse qui est de couleur bleue, et qui n'est point transparente.
— Comm. Sorte d'étoffe croisée qui se fabrique en Turquie.
— Bot. Espèce d'agaric dont la partie supérieure du chapeau est d'un bleu de ciel très-vif.
— Hortic. Variété d'anémone.

TURRILITE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TURRITELLE, n. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TURRITELLÉ, ÉE, adj. Zool. Contournée comme la turritelle : *On trouve dans les couches inférieures du calcaire grossier quelques moules de coquilles* TURRITELLÉES (Dufrénoy.)

TUSÈBE, n. m. Minér. Sorte de marbre noir.

TUSSILAGE, n. m. (*tussis*, toux, *et agere*, pousser; lat.) Pron. *tussi-laj.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, très-communes en Europe : TUSSILAGE *des Alpes.* ‖ V. PAS-D'ÂNE.

TUSSILAGINÉ, ÉE, adj. Pron. *tuss-ci-la-ji-né.* — Bot. Qui ressemble au pas-d'âne.
— N. f. pl. Tribu de la famille des Synanthérées, ayant pour type le genre tussilage.

TUTAYER, v. tr. *V.* TUTOYER.

TUTE, n. f. Techn. Sorte de creuset à pattes et pointu, dont on se sert pour les essais des mines.

TUTÉLAIRE, adj. des 2 g. (*tutelle*) Pron. *tu-té-lèr.* — Qui tient sous sa garde, sous sa protection : *Un Dieu* TUTÉLAIRE. *Le génie* TUTÉLAIRE, *les dieux* TUTÉLAIRES *d'un empire.* (Acad.) *Il le conjure à genoux, comme le génie* TUTÉLAIRE *de Rome.* (La Harpe.)
— Fig. *Vous êtes mon ange* TUTÉLAIRE. (Acad.)
— Dans le m. sens, il se dit en parl. des choses : *Bonté* TUTÉLAIRE, *puissance* TUTÉLAIRE.
— Jurispr. Qui concerne la tutelle : *Compte, gestion* TUTÉLAIRE.

TUTELLE, n. f. (*tutela*; lat., m. sign.) Pron. *tu-tèl.* — Autorité donnée conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit : *Leur oncle est chargé de leur* TUTELLE. *Il a accepté la* TUTELLE. *Rendre compte d'une* TUTELLE. *Se faire décharger d'une* TUTELLE. (Acad.)

Depuis qu'à sa *tutelle* on remit leur enfance,
A-t-il un seul instant trompé ma confiance? (C. Del.)

— *Être dispensé de la tutelle, exempt de tutelle*, se dit de ceux que la loi dispense d'être tuteurs ou curateurs.
— *Privilége de tutelle*, privilége qui dispense d'être tuteur et curateur.
— *Tutelle légitime, légale* ou *naturelle*, celle qui est directement déférée par la loi.
— *Tutelle officieuse*, protection légale accordée à un enfant mineur par une personne qui se propose de l'adopter lorsqu'il sera devenu majeur. ‖ *Tutelle dative*, celle qui est déférée par un conseil de famille.
— *Conseil de tutelle*, conseil spécial nommé par le père mourant à la mère survivante et tutrice, qui ne peut, sans son avis, faire aucun acte relatif à la tutelle.
— *Ces enfants sont en tutelle, sont hors de tutelle*, ils sont encore, ils ne sont plus sous l'autorité d'un tuteur : *La jeune fille est riche, et elle ne* SERA *pas toujours* EN TUTELLE. (G. Sand.) *Ils se consolent d'être en* TUTELLE, *en songeant qu'ils ont eux-mêmes choisi leurs tuteurs.* (A. de Tocquev.)
— Fig. *Être en tutelle, être tenu en tutelle*, être sous l'autorité, dans la dépendance de :

Me voilà prêt à conter de plus belle;
Amour le veut, et rit de mon serment :
Hommes et dieux, tout *est sous la tutelle*,
Tout obéit, tout cède à cet enfant. (La Font.)

— Fig. *Sortir de tutelle*, s'affranchir de toute dépendance :

Il voulait, disait-il, *sortir de leur tutelle.* (Rac.)

— Fig. Protection : *Les citoyens sont sous la* TUTELLE *des lois. Je me mets sous votre* TUTELLE. (Acad.)

TUTEUR, TRICE, n. (*tutor, tutrix*; lat.) Pron. *tu-teur, triss.* — Celui, celle à qui la tutelle est confiée, déférée : TUTEUR *honoraire.* TUTEUR *légal. Il faut créer, nommer un* TUTEUR *à ces mineurs. La mère est* TUTRICE *naturelle de ses enfants. Le mari est de droit* TUTEUR *de sa femme interdite.* TUTEUR *officieux.* (Acad.) *Alexandre n'osa nommer ni son successeur, ni le* TUTEUR *de ses enfants.* (Boss.) *Étant l'unique héritier, j'avais le droit de laisser manger mon bien par une* TUTELLE. (G. Sand.)

Par lui la vérité ne craint plus l'imposture,
Et l'orphelin n'est plus dévoré du *tuteur.* (Boil.)

— *Il n'a pas besoin de tuteur*, se dit d'un homme entendu, qui sait conduire ses affaires.
— *Tuteur ad hoc*, celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé : *A défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant vingt et un an qu'avec le consentement d'un* TUTEUR AD HOC. (Acad.)
— Jardin. Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir, ou pour le redresser.

TUTHIE, n. f. (*tuthia*; all.) Pron. *tu-tî.* — Chim. Oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal : *La* TUTIE *sert à préparer certains collyres résolutifs.* (Acad.) *Les femmes turques se mettent de la* TUTHIE *brûlée et préparée dans les yeux pour les rendre plus noirs.* (Buff.)

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT**, n. m. Pron. *tu-toa-man.* — Action de tutoyer : *Le* TUTOIEMENT *entre égaux est un signe de familiarité.* (Acad.)

TUTOYÉ, ÉE, part. pass. du v. Tutoyer : *Personne* TUTOYÉE.

TUTOYER, v. tr. ou act. 1re conj. (*Tu.*) Pron. *tu-toa-ié.* (*Je tutoie, nous tutoyons, ils tutoient; je tutoyais, nous tutoyions; je tutoyai, nous tutoyâmes; je tutoierai, nous tutoierons; je tutoierais, nous tutoierions; tutoie, tutoyons; que je tutoie, que nous tutoyions; que je tutoyasse, que nous tutoyassions; tutoyé, tutoyée.*) User des mots *Tu* et *Toi*, en parlant à quelqu'un : *Familier avec ses supérieurs, important avec ses inférieurs, le fat* TUTOIE, *il protége, il méprise.* (Desmahis.) *Les enfants aiment-ils mieux leurs parents aujourd'hui qu'ils les* TUTOIENT *et ne les craignent plus ?* (Chateaubr.)

Il *tutoie* en parlant ceux du plus haut étage
Et le nom de monsieur est chez lui hors d'usage. (Mol.)
Par mon air de grandeur
J'ai frappé le bonhomme; il contraint son humeur,
Et n'ose presque plus me *tutoyer.* (Dest.)

= **Se tutoyer**, v. pr. Échanger avec une autre personne les mots *Tu* et *Toi* : *Ces deux personnes* SE TUTOIENT. (Acad.)

TUTOYEUR, EUSE, n. Pron. *tu-toa-ieur, ieuz.* — Fam. Personne qui a l'habitude de tutoyer : *Impertinent* TUTOYEUR.

TUTTI, n. m. pl. (m. ital. *tous.*) Musiq. Il indique sur les partitions que toutes parties doivent se faire entendre : *Allons,* TUTTI, *ensemble! Reprenons au* TUTTI. *Il y a plusieurs* TUTTI *d'un fort grand effet.* (Compl. de l'Acad.)
— Par analog. : *Prêtez donc l'oreille à ce* TUTTI *des clochers.* (V. Hug.)

TUTUBER, v. intr. ou neut. (tutubare; lat.) 1re conj. Crier comme la chouette.

TUYAU, n. m. (*tublus*; lat.) Pron. *tui-iô.* — Tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. : TUYAU *de fontaine.* TUYAU *de descente. Poser des* TUYAUX. TUYAU *de lunette à longue vue.* TUYAU *capillaire.* (Acad.) *Un petit poêle et ses grands* TUYAUX, *qui décrivaient un effroyable zig-zig avant d'atteindre les hautes régions du toit, étaient l'infaillible ornement de cet atelier.* (H. Balzac.)
— *Les os,* DANS LEUR PREMIER *état, peuvent être considérés comme autant de filets ou de petits* TUYAUX *creux, revêtus d'une membrane en dehors et en dedans.* (Buff.)
— Ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut : *Le* TUYAU *de la cheminée est trop étroit.* (Acad.)
— Construct. *Tuyau dévoyé*, tuyau de cheminée qui est détourné de la direction verticale.
— Bout creux de la plume des oiseaux, de leur plume : *Les plumes à écrire sont ordinairement des* TUYAUX *de plumes d'oie.* (Acad.)
— Tige du blé et des autres plantes, lorsqu'elle est creuse.
— Techn. Gros pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé : *Collerette, jabot à* TUYAUX.
— Fam. *Parler dans le tuyau de l'oreille, dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille*, parler bas à quelqu'un, lui dire quelque chose en secret.
— Mus. *Tuyaux d'orgue*, tubes de bois, d'étain ou d'un mélange métallique qui rendent des sons lorsque le vent des soufflets y est introduit.

SYN. Tuyau, tube. Ces deux mots, qui ont le m. sens, ont chacun leur emploi déterminé, *tuyau* appartient à la langue vulgaire, *tube* à la langue scientifique; c'est l'idée de matière ou d'usage que réveille *tuyau*; c'est l'idée de forme ou de figure au point de vue abstrait, que fait naître en l'esprit le mot *tube*.

TUYAUTÉ, ÉE, part. pass. de TUYAUTER : *Collerette* TUYAUTÉE.

TUYAUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *tui-iô-té.* — Techn. Plier du linge à tuyaux : TUYAUTER *une ruche, un bonnet.*
= **Se tuyauter**, v. pron. Être tuyauté.

TUYÈRE, n. f. (*tubellus*; lat.) Pron. *tui-ièr.* — Techn. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau, et destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets : *Un barreau de fer chauffé au rouge, présenté à la* TUYÈRE *d'un soufflet de forge, brûle en lançant des étincelles éclatantes.* (Pelouze.)

TYLOME, n. m. Callosité de l'épiderme.

TYMPAN, n. m. (τύμπανον, tambour; gr.) Pron. *tain-pan.* — Anat. Membrane lisse, mince et transparente qui sépare l'oreille externe de l'oreille interne, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif : *Lorsqu'on effraye la marmotte et qu'on l'irrite, elle fait entendre un sifflet si perçant et si aigu qu'il blesse le* TYMPAN. (Buff.)
— Par exagér. *Un bruit à briser le tympan, le tympan de l'oreille*, un bruit très-éclatant et très-fort.
— Typogr. Espèce de châssis composé de quatre barres de bois ou de fer, sur lesquelles est tendu un morceau d'étoffe ou un parchemin : *On étend sur le grand* TYMPAN *les feuilles à imprimer, et le petit* TYMPAN *reçoit l'action de la platine.* (Acad.)
— Archit. Espace uni qui se trouve encadré par

les trois corniches du fronton; on y place quelquefois des statues, des bas-reliefs ou des ornements : *On avait sculpté dans le* TYMPAN *du fronton du temple de Minerve, à Athènes, la naissance de cette divinité.* (Acad.) *Au-dessous du* TYMPAN *de cette croisée à quatre croisillons en pierre, grince encore la girouette du noble.* (H. de Balz.)

— Espace triangulaire qui résulte d'une arcade circonscrite par des lignes droites : *Les* TYMPANS *des arcs de triomphe sont ordinairement ornés de Renommées.* (Acad.)

— Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures.

— Mécan. Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

— Zool. Oiseau de la Virginie.

TYMPANIQUE, adj. des 2 g. Pron. *tain-pa-nik.* — Anat. Qui a rapport au tympan.

— *Artère tympanique*, l'artère auditive externe.

— Musiq. Qui a rapport au tambour.

— N. f. Art d'exécuter les batteries de caisse.

TYMPANISANT, part. prés. du v. *Tympaniser.*

TYMPANISÉ, ÉE, part. pass. du Tympaniser : *Personne* TYMPANISÉE.

On doit rougir, du moins, de changer de langage,
De principes, d'humeur, ou soutenir l'affront
D'être *tympanisé* : je n'en ai pas le front. (Dest.)

TYMPANISER, v. tr. ou act. 1re conj. (τυμπανίζειν, battre du tambour; gr.) Pron. *tain-pa-ni-sé.* — Fig. et fam. Décrier hautement et publiquement quelqu'un, déclamer contre lui : *Il l'a* TYMPANISÉ *partout. Quel plaisir prenez-vous à vous faire* TYMPANISER *en plein palais, à l'audience ?* (Acad.)

Gare qu'aux carrefours on ne vous *tympanise.* (Mol.)
Quel est l'objet qu'ici l'on *tympanise ?* (Desmahis.)

= **Se tympaniser**, v. pron. Se décrier publiquement.

TYMPANITE, n. f. Pron. *tain-pa-nitt.* — Pathol. Ballonnement du ventre, causé par accumulation de gaz dans le conduit digestif ou dans le péritoine : TYMPANITE *intestinale.* TYMPANITE *péritonéale.*

— *Tympanite auditive*, inflammation de la membrane du tympan.

TYMPANON, n. m. Pron. *tain-pa-non.* — Sorte d'instrument de musique, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois : *Jouer du* TYMPANON. (Acad.

TYMPE, n. f. Pron. *tainp.* — Technol. Pierre maçonnée, à la partie antérieure d'un fourneau de forge.

TYPE, n. m. (τύπτειν, frapper; gr.) Pron. *tip.* — Didact. Modèle, figure originale : *Selon les platoniciens, les idées de Dieu sont les* TYPES *de toutes les choses créées. Le* TYPE *du beau.* (Acad.) *Le Koran est le* TYPE *le plus accompli de la langue arabe.* (Lam.) *Cet homme passait sa vie dans la contemplation des* TYPES *de la plus suave beauté.* (Vitet.)

— En parl. de l'Ancien Testament par rapport au nouveau, Figure, symbole des mystères de la loi nouvelle : *L'agneau pascal est le* TYPE *de* JÉSUS-CHRIST. *La manne est le* TYPE *de la sainte eucharistie.* (Acad.)

— Peint. et sculpt. Image de quelque objet qui fait autorité, et qui sert de règles pour d'autres images semblables.

— Numism. Figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille : *Le* TYPE *de cette médaille est une Piété, une Libéralité, une Victoire, etc.* (Acad.)

— Typogr. Caractère d'imprimerie : *Des* TYPES *mobiles. De beaux* TYPES. (Acad.)

— Espèce de copie par impression; ce qui résulte d'un coup frappé, imprimé.

— Astron. Description graphique de quelque objet de la science : *Le* TYPE *des éclipses est d'un grand secours.* (Acad.)

— Pathol. Ordre suivant lequel les symptômes s'exaspèrent ou se reproduisent : TYPE *quotidien*, TYPE *tierce*, TYPE *quarte.*

— En parlant des animaux, il s'applique aux individus chez lesquels se trouvent réunies et bien distinctes les qualités soit physiques, soit morales, d'une race. *Plus une espèce est élevée, plus le* TYPE *en est ferme.* (Buff.)

— Ensemble des caractères distinctifs d'une race : *La race dalécarlienne, race tranchée, est très-différente des autres* TYPES *scandinaves.* (G. Sand.)

— Littér. et Mor. Il se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités. On dit d'un homme bizarre, que *c'est un véritable type.* ‖ On l'emploie dans le sens de caricature. ‖ On le fait aussi synonyme de caractère, de portrait.

TYPÉAL, ALE, adj. Pron. *ti-pé-al.* — Didact. Qui appartient au type.

TYPHA, n. m. Pron. *ti-fa.* — Bot. Genre de plantes aquatiques, ayant pour type la massette ou souchet.

TYPHACÉ, ÉE, adj. Pron. *ti-fa-cé.* — Bot. Qui ressemble au typha.

— N. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre typha.

TYPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ti-fik.* — Méd. Qui est relatif au typhus : *Affection* TYPHIQUE.

TYPHLOPS, n. m. (τυφλώψ, aveugle; gr.) Zool. Reptile non venimeux de l'ordre des Ophidiens, qui ont les yeux cachés sous la peau.

TYPHLOSE, n. f. (τυφλός, aveugle; gr.) Méd. Cécité.

TYPHOÏDE, adj. des 2 g. Pron. *ti-fod, fo-id.* — Pathol. Qui a les caractères du typhus : *La maladie* TYPHOÏDE *se montre particulièrement dans l'adolescence et dans la jeunesse.* (Chom.)

— *Fièvre typhoïde*, le typhus d'Europe.

— *Affections typhoïdes*, maladies aiguës dans le cours desquelles on observe souvent un ensemble de phénomènes généraux qui ont la plus grande ressemblance avec ceux du typhus.

TYPHOMANE, adj. et n. des 2 g. Pron. *ti-fo-mann.* — Anc. méd. Personne atteinte de typhomanie.

TYPHOMANIE, n. f. (τῦφος, stupeur, et μανία, manie; gr.) Pron. *ti-fo-ma-ni.* — Anc. méd. Espèce de délire; insomnie accompagnée de visions nocturnes.

TYPHON, n. m. Vent impétueux qui souffle de différents points de l'horizon, et change à chaque instant de direction; c'est celui qui accompagne ordinairement les trombes.

— Particul. Ouragans des mer de la chine.

— Géol. Grandes masses minérales ou stratifiées.

TYPHONIEN, IENNE, adj. Pron. *ti-fo-niain, nièn.* — Min. Il se dit de terrains primitifs, massifs.

TYPHULE, n. f. Pron. *ti-ful.* — Bot. Genre de champignons.

TYPHUS, n. m. (τῦφος; gr.) Pron. *ti-fuss.* — Pathol. Maladie épidémique contagieuse, ainsi appelée à cause de l'influence spéciale qu'elle exerce sur le système nerveux, et qui se traduit par un état d'habitude tout particulier des facultés intellectuelles.

— *Typhus d'Orient*, la peste. ‖ *Typhus d'Amérique*, la fièvre jaune. ‖ *Typhus d'Europe*, fièvre des hôpitaux, des camps, des prisons, résultant de l'entassement d'un grand nombre d'hommes dans un espace étroit.

— Art vétér. Nom générique des épizooties : TYPHUS *charbonneux.*

TYPIQUE, adj. des 2 g. (τύπος figure; gr.) Pron. *ti-pik.* — Didact. Symbolique, allégorique : *Le sens* TYPIQUE. (Acad.)

— *Personnage typique*, personnage allégorique.

— *Caractères typiques*, ceux qui ne conviennent qu'à la majorité des corps naturels compris dans un groupe quelconque, et qui servent en quelque sorte de type.

— Méd. Qui offre un type bien prononcé.

— Liturg. gr. Il se dit d'un livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année. Subst. En ce sens : *Les* TYPIQUES *varient beaucoup.*

TYPOCHROMIE, n. f. (τύπος, type, et χρῶμα, couleur; gr.) Impression typographique en couleur.

TYPOGRAPHE, n. m. Pron. *ti-po-graf.* — Techn. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie : *Manuel du* TYPOGRAPHE. (Acad.) *Je ne suis plus* TYPOGRAPHE; *je me donne entièrement à l'agriculture.* (Volt.)

TYPOGRAPHIE, n. f. (τύπος, empreinte, et γράφειν, écrire; gr.) Pron. *ti-po-gra-fi.* — Techn. Art de l'imprimerie, ou art d'imprimer un écrit à une infinité d'exemplaires, au moyen de signes diversement combinés, qui reproduisent leurs formes sur un corps destiné à cet usage.

— Grand établissement typographique.

TYPOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Pron. *ti-po-gra-fik.* — Qui a rapport à la typographie : *Caractères* TYPOGRAPHIQUES. *Procédés* TYPOGRAPHIQUES. *Point* TYPOGRAPHIQUE. (Acad.) *On a décoré l'édition de tout le luxe* TYPOGRAPHIQUE *dont elle était susceptible.* (Bailly.)

— *Bureau typographique*, bureau où l'on apprend à lire, en faisant à peu près les mêmes opérations qu'un compositeur d'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUEMENT, adv. Pron. *ti-po-gra-fik-man.* — D'après les procédés de la typographie.

TYPOLITHE, n. f. Pron. *ti-po-litt.* — Minér. Pierre figurée, qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOMANIE, n. f. Pron. *ti-po-ma-ni.* — Manie de faire imprimer ses ouvrages.

TYRAN, n. m. (*tyrannus*; lat., m. sign.) Pron. *ti-ran.* — Celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un État : *Denys le* TYRAN. (Acad.) *On vit paraître sur la fin du règne de Valérien, et pendant celui de Gallien son fils, trente prétendants divers, qui, s'étant la plupart entredétruits, ayant eu un règne très-court, furent nommés* TYRANS. (Montesq.)

La soif de commander enfanta les *tyrans.* (Boil.)

— Il se dit surtout des princes qui gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois divines et humaines : *Cruel* TYRAN. *Ce n'est pas un roi, c'est un* TYRAN. *Les* TYRANS *qui persécutent les chrétiens.* (Acad.) *Les esclaves volontaires font plus de* TYRANS *que les* TYRANS *ne font d'esclaves.* (Mirabeau.) *Vous avez tort d'être étonné qu'un* TYRAN *ait une cour.* (G. Sand.) *Quiconque est plus sévère que les lois est un* TYRAN. (Vauv.)

Qui ne craint point la mort ne craint point les *tyrans.* (T. Corn.)

— Il se dit encore de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison : *Les seigneurs féodaux du moyen âge étaient autant de petits* TYRANS. (Acad.)

Un *tyran* subalterne est un esclave aussi. (C. Del.)

— *Il est le tyran de sa compagnie*, se dit d'un homme qui a pris, dans sa compagnie, une trop grande autorité, une influence dont il abuse.

— *Il est le tyran de sa famille, de son domestique, il est tyran dans sa maison*, se dit d'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille.

— *Tyran domestique*, se dit d'un homme qui tyrannise sa famille, sa maison.

— *Ce chef est un tyran pour ses subordonnés*, se dit d'un homme qui abuse de l'autorité qu'il a sur ses subordonnés.

— Par extens. Il se dit quelquefois des animaux : *Le lion et le tigre,* TYRANS *isolés dans les solitudes de l'Afrique, chassent devant eux le zèbre et la gazelle.* (A. Martin.)

— Fig. : *La vieillesse est un* TYRAN *qui défend, sur peine de la vie, tous les plaisirs de la jeunesse.* (La Rochef.) *Si l'opinion est la reine du monde, le préjugé en est le* TYRAN. (Roubaud.) *De nos jours, on a rejeté toutes les règles comme les* TYRANS *du génie, quoiqu'elles ne soient en effet que ses guides.* (La Harpe.)

L'amour, ce *tyran* de la vie. (La Font.)

— Fig. *L'usage est le tyran des langues*, l'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— Poétiq. *Les vents sont les tyrans, les fiers tyrans des airs.*

— Zool. Oiseau du genre faucon.

TYRANNEAU, n. m. Pron. *ti-rann-nó.* — Tyran subalterne. ‖ Il est familier.

— Zool. Genre d'oiseaux sylvains. Qui habitent la Guiane.

TYRANNICIDE, adj. et n. des 2 g. (*cædere*, tuer; lat.) Pron. *ti-rann-ni-cid.* — Néol. Meurtrier d'un tyran, d'un roi.

TYRANNIE, n. f. (*tyrannis*; lat., m. sign.) Pron. *ti-rann-ni.* — Domination usurpée et illégale : *Il veut opprimer la république, il aspire à la* TYRANNIE. *Le joug de la* TYRANNIE. (Acad.) *La* TYRANNIE *est la domination d'un homme qui s'élève au-dessus des lois divines et humaines et abuse à sa fantaisie de la propriété et de la vie d'autrui.* (Lerminier.)

Toujours la *tyrannie* a d'heureuses prémisses. (Rac.)

— Gouvernement légitime, mais injuste et cruel : *User de* TYRANNIE. *Gémir sous la* TYRANNIE. *S'affranchir de la* TYRANNIE. *Des actes de la* TYRANNIE. (Acad.) *Il n'y a point de plus cruelle* TYRANNIE *que celle que l'on exerce à l'ombre des lois.* (Montesq.)

— *Tyrannie d'opinion*, celle par laquelle ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation.

— Toute sorte d'oppression, de violence : *La province se plaignit des* TYRANNIES *de son gouverneur, et on le destitua. Il y a de la* TYRANNIE *à cela. C'est une véritable* TYRANNIE, *une insupportable* TYRANNIE. (Acad.)

Les règles du devoir lui sont des *tyrannies.* (Th. Corn.)

Pardieu! la *tyrannie* est étrange et trop forte,
De me sauver la vie et me mettre à la porte. (V. Hug.)

— Fig. Pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes : *L'éloquence exerce une es-*

nece de TYRANNIE, *une douce* TYRANNIE. *La* TYRANNIE *de la beauté. La* TYRANNIE *des passions.* (Ac.) *La* TYRANNIE *des sens.* (J.-J. Rous.) *Quelle force, quel empire, quelle* TYRANNIE *que l'usage !* (La Br.)

TYRANNIQUE, adj. des 2 g. (*tyrannicus*; lat.) Pron. *ti-rann-nik.* — Qui tient de la tyrannie ; qui est injuste, violent, contre droit et raison : *Gouvernement* TYRANNIQUE. *Loi* TYRANNIQUE. *Amitié* TYRANNIQUE. (Acad.) *Le despotisme* TYRANNIQUE *des souverains, c'est un attentat sur les droits de la fraternité humaine.* (Fénelon.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Les sauvages des pays chauds sont les plus* TYRANNIQUES *des hommes à l'égard de leurs femmes.* (Buff.)

TYRANNIQUEMENT, adv. Pron. *ti-rann-nik-man.* — D'une manière tyrannique : *Gouverner, régner* TYRANNIQUEMENT. (Acad.)

TYRANNISÉ, ÉE, part. pass. du v. Tyranniser : adj. *Peuple* TYRANNISÉ. *Conscience* TYRANNISÉE.

TYRANNISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *ti-rann-ni-zé.* — Traiter tyranniquement : *Ce prince, ce gouverneur, ce magistrat* TYRANNISE *les peuples. Il* TYRANNISE *sa femme, toute sa famille.* (Acad.)

— Fig. TYRANNISER *les consciences.* (Acad.)

Percez ce triste cœur qu'on veut tyranniser. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses morales : *Les passions* TYRANNISENT *l'âme. L'envie et l'ambition le* TYRANNISENT. (Acad.)

TYROLIENNE, n. f. Pron. *ti-ro-liên.* — Mus. Sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute en franchissant avec un accent particulier, et à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles.

— Danse du Tyrol.

TYROMANCIE, n. f. (τυρός, fromage, et μαντεία, divination; gr.) Pron. *ti-ro-man-cî.* — Art divin. Sorte de divination, dans laquelle on employait du fromage.

TYROMANCIEN, IENNE, adj. et n. Pron. — *ti-ro-man-ciain.* — Art divin. Qui pratique la tyromancie.

— Qui appartient à la tyromancie : *Opération* TYROMANCIENNE.

TYRTÉEN, ENNE, adj. Pron. *tir-té-ain, ène.* — Littér. Il se dit d'un chant pareil à ceux de Tyrtée.

TZAR, s. m. Titre qu'on donne à l'empereur de Russie. *Le sceptre des* TZARS. (Ancel.) *J'ai plus de penchant à croire que* TZAR *ou* TSAR *vient de* SZA *que de* CÉSAR. (Volt.) ‖ V. TSAR. CZAR.

TZARINE, n. f. Titre qu'on donne à l'impératrice de Russie :

J'allais entrer, vers moi s'avance la tzarine. (Ancel.)

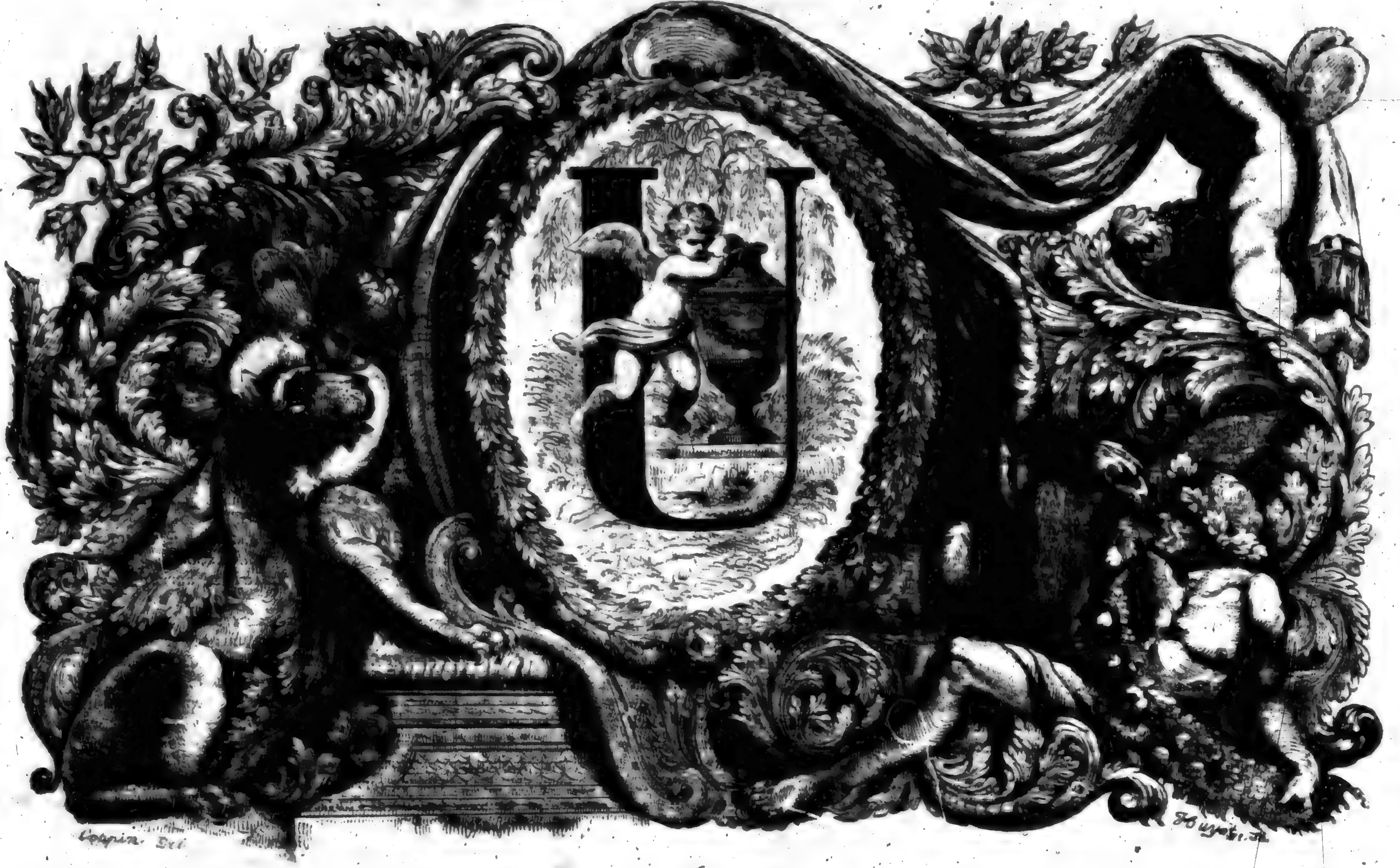

U, n. m., vingt et unième lettre de l'alphabet et la cinquième des voyelles : *Un grand* U. *Un petit* u : *Si vous voulez faire la moue à quelqu'un et vous moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que* u. (Mol.)

— Anciennement on distinguait deux sortes d'u, l'u voyelle et l'u consonne ; ce dernier a aujourd'hui une forme particulière (v) et se nomme *Vé* ou *Ve*.

— *U* a toujours le son qui lui est propre : 1° quand il forme seul une syllabe : *U-ni, u-nité, u-niversel ;* 2° quand il se joint dans une syllabe à une consonne qui le précède : *Bu-tin, hu-meur, mu-nir ;* 3° quand il est suivi dans la même syllabe d'une consonne autre que *m, n* : *Ul-cère, ur-gence.*

— Suivi d'une des consonne *m, n*, il a le son nasal : *Hum-ble, un.*

— *U* a le son grave dans toute syllabe qui résulte d'une contraction : *Chute (cheute).*

— *U* suivi ou précédé d'une voyelle perd le son qui lui est propre, et forme ordinairement une voyelle double où domine tantôt le son de l'*u*, tantôt celui de la voyelle à laquelle il est joint.

— *U* précédé de la voyelle *a* forme avec cette voyelle le son d'un *o* long ; comme dans *pauvre, pauvreté, faute, etc.*, qu'on prononce *pô-vre, pô-vreté, fô-te, etc.*

— Quand on veut conserver à chacune de ces lettres leur son naturel, il faut marquer l'*u* du *tréma*; ainsi, *Saül, Ésaü, Emmaüs*, se prononcent *Sa-ul, Emma-us, Ésa-u.*

— *U* précédé de la voyelle *e* forme le plus souvent avec elle un son simple qui équivaut au son de l'*e* muet dans le cours d'un mot ; ainsi, *jeu, heureusement*, se prononcent comme si l'on écrivait *je, he-resement.*

— Quelquefois *eu* se prononce comme *u* : *Eu, que jeusse, etc.*

— *U* précédé d'un *o* forme le plus souvent avec cette voyelle une seule syllabe ; comme dans *avoué, loup, hibou, debout, etc.*

— Quand on doit prononcer séparément *o* et *u* il faut marquer l'*u* du tréma, comme dans *Pirithoüs*, et dans quelques autres mots tirés du grec ou du latin.

— *U* suivi d'un *a* ou d'un *e* ouvert a le plus ordinairement le son qui lui est propre : *Immu-able, contribu-able, statu-er, attribu-er.*

— *U* suivi d'un *i* a encore le son qui lui est propre, mais il forme avec *i* une véritable diphthongue : *Nuit, fruit, lui, suite, bruit.*

— *U* se place toujours après la consonne *q* lorsque celle-ci commence une syllabe : *Que, qui, quoi, querelle, etc.*

— *U* est nul ou muet dans la plupart des mots où il est précédé de la consonne *q* : *Quolibet, quotidien, quidam, etc.*; cependant il se fait sentir dans *quintuple, quintupler, etc.*

— *U* se place souvent après le *g* pour lui donner un son dur devant les voyelles *e, i* : *Guérison, guitare, etc.*; mais alors il est muet.

— *U* se fait quelquefois sentir avant *i*, comme dans *aiguille, aiguiser* et leurs dérivés, et dans le nom propre *Guise.*

— *U* a le son *ou* dans les mots dérivés du latin, lorsqu'il est précédé de la consonne *q* et suivi de la voyelle *a*; ainsi, *aquatique, équateur, quartenaire, etc.*, se prononcent *a-koua-tique, é-koua-teur, kouar-tenaire, etc.*

UBIQUISTE, n. m. (*ubique*, partout ; lat.) Pron. *u-bi-kuist'.* — Anc. Docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison particulière.

— Fam. *Il est ubiquiste*, se dit d'un homme qui se trouve bien partout.

— Par exagér. Personne qui fait de rapides voyages et qui paraît être dans plusieurs endroits à la fois.

UBIQUITAIRE, n. des 2 g. (*ubique*, partout, lat.) Pron. *u-bi-kui-tèr.* — Membre d'une des sectes du protestantisme, qui rejettent la transsubstantiation.

UBIQUITÉ, n. f. (*ubique*, partout ; lat.) Pron. *u-bi-kui-té.* — Dogmat. État de ce qui est partout.

— Fam. Faculté que semblent avoir certaines personnes d'être en plusieurs lieux à la fois : *Quel que pût être son zèle, il n'avait pas le don de l'*UBIQUITÉ. (C. de Bernard.)

UDOMÈTRE, n. m. (ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu.

UHLAN, n. m. (L'*u* est apiré.) Relat. Lancier tartare.

— Cavalier autrichien armé d'une longue lance : *Un corps de* UHLANS. *Un* UHLAN. || On écrit aussi *Hulan* et *houlan.*

UKASE, n. m. *V.* OUKASE.

ULA, n. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la côte de Malabar, dont le fruit contient une graine qui a le goût de la châtaigne, et que l'on mange.

ULCÉRATIF, IVE, adj. (*ulcère.*) Méd. Qui a rapport à l'ulcération.

ULCÉRATION, n. f. (*ulceratio* ; lat., m. sign.) Pron. *ul-cé-ra-cion.* — Méd. Travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu, avec perte de substance ; production d'un ulcère ; ulcère superficiel : *Il y a* ULCÉRATION *à la vessie.* (Acad.)

ULCÈRE, n. m. (*ulcus* ; lat., m. sign.) Chir. Solution de continuité des parties molles, avec perte de substance, accompagnée d'un écoulement de pus, et entretenue par un vice local : ULCÈRE *malin. Il a un* ULCÈRE *à la jambe, au poumon, à la vessie. Elle a un* ULCÈRE *à la matrice. Les bords, les lèvres d'un* ULCÈRE. *Cette plaie a dégénéré en* ULCÈRE. (Acad.) *C'est la solution de continuité avec la perte de substance qui distingue l'*ULCÈRE *de la plaie proprement dite.* (Robin.)

ULCÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Ulcérer. Qui est atteint d'ulcération : *Membre* ULCÉRÉ. *Tumeur* ULCÉRÉE.

— Par anal. Mor. *Je suis trop* ULCÉRÉ, *et ma blessure ne se fermera jamais.* (Volt.) *Rien ne guérit l'amour-propre* ULCÉRÉ. (Del.)

Les malheurs de nos armes
A Venise *ulcérée* ont coûté bien des larmes. (C. Del.)

— Fig. *Conscience ulcérée*, conscience pressée de remords.

— *Un cœur ulcéré*, un cœur qui garde un profond ressentiment. (Acad.) *Ce n'est que par moments*

qu'il laisse échapper le cri de son CŒUR ULCÉRÉ. (Lam.)

ULCÉRER, v. tr. ou act., 1re conj. (*ulcerare*, blesser; lat.) — (Il change l'*é* fermé du rad. *ulcér* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent*; seulement. — Produire, causer un ulcère : *Il lui est tombé sur les jambes des humeurs malignes qui les* ONT ULCÉRÉES. *Cette humeur âcre lui* A ULCÉRÉ *la gorge, les gencives, le poumon.*

— Fig. et Mor. Faire naître dans le cœur de quelqu'un un ressentiment profond et durable : *Je ne sais qui l'*A ULCÉRÉ *contre vous. Ce discours, ce faux rapport l'a fort* ULCÉRÉ. (Acad.) *L'ingratitude afflige plus les cœurs généreux qu'elle ne les* ULCÈRE. (Duclos.)

ULCÉREUX, EUSE, adj. Méd. Qui tient de la nature de l'ulcère : *Plaie* ULCÉREUSE.

— Qui est couvert ou plein d'ulcères.

ULÉMA, n. m. (m. turc.) Relat. Docteur de la loi chez les Turcs : *Le corps des* ULÉMAS. *L'autorité religieuse et judiciaire est exercée par les* ULÉMAS. (Acad.) *Le muphti et les* ULÉMAS, *réunis autour de l'étendard sacré, prononcèrent l'abolition des janissaires.* (Lam.) *En Égypte, des* ULÉMAS *assistaient aux séances de l'Institut, même avant de savoir un seul mot de notre langue.* (Arago.)

ULIGINAIRE, adj. des 2 g. (*uligo*, humidité; lat.) Bot. Qui croît dans les lieux humides.

ULIGINEUX, EUSE, adj. (*uligo*, humidité; lat.) En parl. des terrains, Qui est extrêmement humide.

ULITE, n. f. (οὖλον, gencive; gr.) Méd. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives.

ULLUQUE, n. m. Bot. Plante du Pérou, de la famille des Portulacées; ses tubercules contiennent une fécule alimentaire.

ULMACÉ, ÉE, adj. (*ulmus*, orme; lat.) Bot. Qui ressemble à l'orme.

— N. f. pl. Famille de plantes.

ULMAIRE, n. f. Bot. Espèce de spirée à fleurs odorantes, qu'on nomme aussi *Reine des prés.*

ULNAIRE, adj. des 2 g. (*ulnaris*; lat., m. sign.) Anat. Qui a rapport à l'os cubital.

ULONCIE, n. f. (οὖλον, gencive, et ὄγκος, tumeur, gr.) Méd. Gonflement des gencives. || V. PARULIE.

ULORRHAGIE, n. f. (οὖλον, gencive, et ῥήγνυμι, je romps; gr.) Méd. Hémorragie par la membrane muqueuse des gencives.

ULOTRIQUES, adj. et n. m. pl. (οὖλος, crépu, θρίξ, cheveu; gr.) Qui a les cheveux crépus.

ULTÉRIEUR, EURE, adj. (*ulterior*, de *ultra*, au delà; lat.) Géogr. Qui est au delà, par oppos. à Citérieur : *La Calabre* ULTÉRIEURE *est plus près de la Sicile que la Calabre citérieure.* (Acad.)

— Fig. Qui se fait, qui arrive après : *Dans les négociations, on se réserve la liberté d'ajouter des demandes* ULTÉRIEURES *aux demandes préliminaires. Nouvelles* ULTÉRIEURES. *Renseignements* ULTÉRIEURS. (Acad.)

ULTÉRIEUREMENT, adv. Par delà, outre ce qui a été dit ou fait.

— Postérieurement, ensuite.

ULTIMATUM, n. m. (*ultimus*, dernier; lat.) Pron. *ul-ti-ma-tom*. — Diplom. Dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement : *La France a envoyé son* ULTIMATUM. (Acad.)

— Fam. Raison dernière : *C'est mon* ULTIMATUM. *En s'apercevant de l'obstination de l'inconnu, la sentinelle lui présenta sa baïonnette en manière d'*ULTIMATUM. (H. de Balzac.) || Au pl. *Des* ULTIMATUM.

ULTRA, n. m. (m. lat., *au delà*) Fam. Personne exagérée dans une opinion politique : *Au fort de la lutte, il ne pensa qu'à l'apaisement des partis. Royalistes, républicains, libéraux,* ULTRAS, *avec quelle joie il les aurait tous jetés dans les bras les uns des autres!* (St-Priest.)

— Par anal. Toute personne exagérée dans ses sentiments :

Nous sommes les *ultras* de la littérature;
Et comme en tous pays les *ultras* sont des fous,
Dans Paris, sans façon, l'on se moque de nous. (Viennet.)

— Particul. Partisan absolu du principe de la légitimité : *Un* ULTRA-*royaliste. Un* ULTRA.

ULTRAMONTAIN, AINE, adj. (*ultra*, au delà; *mons, montis*, montagne; lat.) Qui est situé, qui habite au delà des monts, et particul. des Alpes, par rapport à celui qui parle : *Pays* ULTRAMONTAIN. *Auteur* ULTRAMONTAIN. (Acad.) *En 1789, un prêtre* ULTRAMONTAIN *était aussi rare que peut l'être aujourd'hui un gallican.* (De Lavergne.)

— Il se dit encore en parl. des opinions de la cour de Rome en matière ecclésiastique : *Maximes* ULTRAMONTAINES. *Principes* ULTRAMONTAINS. (Acad.)

— Substantiv. *Un* ULTRAMONTAIN. *Les* ULTRAMONTAINS.

ULTRAMONTANISME, n. m. Doctrine de l'infaillibilité du pape. || Système du pouvoir absolu du pape.

ULTRA-PONTAIN, n. m. (*ultra*, au-delà; *pons, pontis*, pont; lat.) Fam. Celui qui demeure au delà des ponts d'une grande ville.

— Adj. *Les échos des bords* ULTRA-PONTAINS. (E. D.)

ULULATION, n. f. (*ululatio*, cri de douleur; lat.) Pron. *u-lu-la-sion*. — Cri de la hulotte, du hibou : *La nuit elle se promène sur les remparts en poussant des sanglots qui se mêlent aux ululations des hiboux et des chouettes.* (Th. Gautier.)

ULULER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*ululare*, hurler; lat.) Crier en gémissant comme la hulotte, comme le crocodile.

ULVE, n. f. (*ulva*, plante marécageuse; lat.) Bot. Genre d'algues.

UMBELLE, n. f. Pron. *om-bel*. — Blas. Bouclier.

UMBLE ou **OMBLE**, n. m. Pron. *om-ble*. — Zool. Poisson qui tient beaucoup de la truite.

UN, n. m. (*unus*; lat., m. sign.) Le premier de tous les nombres : UN, *deux, trois, quatre.* UN *pour cent.* UN *entre mille. N'en prenez qu'*UN *à la fois.* (Ac.)

— Chiffre qui exprime le nombre Un : *Trois un de suite* (111) *font cent onze.* (Acad.)

— Fam. *N'être qu'un*, se dit pour exprimer une étroite, une intime union entre deux personnes : *Ces deux amis, ces deux associés ne sont qu'*UN.

— Unième, premier : *Que d'enfants abandonnés de* UN *à douze ans!* (Lam.)

UN, UNE, adj. Qui est unique; qui peut être considéré isolément : *Chaque être est* UN *organisme; l'univers tout entier en est* UN. (Buff.)

Un songe, un rien, tout lui fait peur,
Lorsqu'il s'agit de ce qu'il aime. (La F.)

— Qui n'admet point de division : *Dieu est* UN. (Boss.) *La religion est* UNE. *La foi est* UNE. (Acad.) *La nature est* UNE *et se présente toujours la même à ceux qui la savent observer.* (Buff.) *La France est* UNE; *toutes ses grandes institutions sont sœurs.* (V. Cous.)

— Littér. Simple : *Il faut que dans un poëme l'action soit* UNE. (Acad.) *Au théâtre l'action la plus* UNE *a plusieurs parties.* (Lamotte.) *Tout sujet est* UN, *et, quelque vaste qu'il soit, il peut être renfermé dans un seul discours.* (Fén.) *Quand on introduit un personnage sur la scène, il faut que son rôle soit* UN. (Dider.)

— Fam. *C'est tout un*, il n'importe, cela est égal : *Que cela arrive ou n'arrive pas,* C'EST TOUT UN, CE M'EST TOUT *tout* UN. *Qu'il vienne ou ne vienne pas,* C'EST TOUT UN. (Acad.)

... Notre mort, au moins de nos enfants,
Car *c'est tout un* aux mères,
Ne tardera possible guères. (La F.)

— Fam. et Ellipt. *Sur les une heure*, vers une heure, à une heure environ. || On pron. *sur leshune.*

— Fig. et pop. *Il m'en a donné d'une*, il m'a attrapé; il m'a dit un mensonge, il m'a fait une fourberie.

= **Un à un**, loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois : *Ils ne sauraient passer là qu'*UN À UN. *Je les ai comptés* UN À UN. (Acad.) *Je profiterai de l'obscurité pour les tuer* UN À UN *d'un bon coup de Raugiar.* (Ch. Nod.) *Il espérait se défaire d'eux* UN À UN. (G. Sand.)

UN, UNE, adj. indéf. Quelque, certain, certaine : *Les querelles ne dureraient pas longtemps, si le tort n'était que d'*UN *côté.* (La Rochef.) UN *poëme qui n'est que régulier est bien loin d'être* UN *bon poëme.* (Marm.)

— Fam. *C'est un César, un Cicéron, etc.*, c'est un homme aussi intrépide que César, aussi éloquent que Cicéron, etc.

— *Pas un, pas une*, aucun, aucune :

Je ne vois là-dedans *pas une* de vos hardes. (Regn.)
Je le dois, en effet, distinguer du commun,
Mais c'est pour le haïr encor plus que *pas un*.

— Quelqu'un, quelqu'une :

Si *pas un* ne se rend à ses prières,
Je veux mourir ici sous les coups d'étrivières. (Pir.)

— Tout, chaque : *Un chrétien doit faire cela.* UN *jardin bien cultivé,* UNE *terre bien cultivée doit produire, etc.* (Acad.)

= **Gramm.** UN DE, UN DES, veulent le verbe qui les suit au singulier ou au pluriel, selon le sens de la phrase et le rapport logique du verbe avec *un* ou avec son complément : UNE DE *nos chances* ÉTAIT *d'avoir toujours dans nos liaisons des femmes auteurs.* (J.-J. Rouss.) UN DES *inconvénients qui m'*ONT *toujours éloigné de vos assemblées, c'est la légèreté de leurs jugements.* (B. de St.-P.) *Il nous est arrivé* UN DE *ces animaux* VIVANT QUI ÉTAIT *déjà* GRAND. (Buff.) *La neige du volcan a pris* UNE *teinte rosée.* (Ampère.)

Un des deux est tombé. (C. Del.)

UN (L'), UNE (L'), pr. indéf. Au pl. LES UNS, LES UNES. Celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci; ils s'opposent presque toujours à *l'autre, les autres*, et servent à désigner des objets dont on vient de parler : *Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que* LA PROSPÉRITÉ *a de plus grand et ce que* L'ADVERSITÉ *a de plus cruel, sans avoir été aveuglé par* L'UNE *ni ébranlé par* L'AUTRE. (Volt.) *La jeunesse est présomptueuse, et la vieillesse est timide :* L'UNE *veut vivre,* L'AUTRE *a vécu.* (Mme Rol.) *Les deux seuls malheurs véritables sont la perte de l'objet qu'on aime le plus, et la perte du repos de la conscience. Le ciel a chargé le temps d'adoucir* L'UNE, *et le repentir de réparer* L'AUTRE. (De Ségur.)

— Ils ont quelquefois un sens tout à fait indéterminé : LES UNS *ne semblent être sur la terre que pour y jouir d'un indigne repos.... les autres n'y sont que pour chercher sans cesse dans les soins d'ici-bas des agitations qui les dérobent à eux-mêmes.* (Mass.) *Parmi les arts libéraux,* LES UNS *s'adressent plus directement à l'âme;* LES AUTRES, *plus directement à l'esprit.* (Marm.)

L'un me brûle mon rôt en lisant une histoire,
L'autre rêve à des vers quand je demande à boire.
(Boil.)

— Ils se rapportent souvent à un terme implicitement exprimé : *Il y a deux sortes de ruines :* L'UNE, *ouvrage du temps;* L'AUTRE, *ouvrage des hommes.* (Chateaubr.)

— Fam. *De deux, de trois, de quatre jours l'un*, une fois tous les deux, tous les trois, tous les quatre jours : *La paonne ne pond pas tous les jours, mais seulement de* TROIS OU QUATRE JOURS L'UN. (Buff.)

= **L'un et l'autre**, expriment quelquefois la pluralité, et forment une expression pronominale inséparable : *La poésie ne doit ses avantages sur la peinture qu'aux harmonies des objets;* L'UNE ET L'AUTRE *se servent des mêmes lois.* (B. de St-P.)

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé.
(Boil.)

L'un et l'autre, à ces mots, ont levé le poignard. (Volt.)

— Le nom et l'adjectif qui suivent *l'un et l'autre* se mettent toujours au singulier : *La Condamine a parcouru* L'UN ET L'AUTRE HÉMISPHÈRE. (Buff.)

— On mettait autrefois et l'on met encore quelquefois aujourd'hui le verbe au singulier :

L'un et l'autre parti, *cruel* également,
Ainsi que dans le crime *est* dans l'aveuglement. (Volt.)
L'un et l'autre consul suivait ses étendards. (Corn.)
Du prince et de l'État *l'un et l'autre est* l'arbitre.
(Volt.)

— *L'un et l'autre* sont ordinairement précédés de *les*, s'ils sont employés comme compléments d'un verbe actif, et de *leur* ou de *se* s'ils sont compléments d'un verbe intransitif : *Je* LES *tiens pour battus* LES UNS ET LES AUTRES. *Je veux* LEUR *parler à* L'UN ET À L'AUTRE. (Lav.)

= **L'un l'autre, les uns les autres**, expriment une idée de réciprocité et forment une proposition elliptique dans laquelle le premier terme figure comme sujet et le second comme complément : *Elles s'habillaient* L'UNE L'AUTRE. (G. Sand.)

Dans ce monde il se faut *l'un l'autre* secourir. (La F.)
L'un l'autre vainement ils semblent se haïr. (Boil.)
.... Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires.
(Régn.)

— Si à l'idée de réciprocité se joint l'idée de pluralité, on doit préférer *les uns les autres* à *l'un l'autre* : *Les Phéniciens étonnés se regardaient* LES UNS LES AUTRES. (Fén.) *Les hommes sont faits pour se consoler* LES UNS LES AUTRES. (Volt.) *Il faut être disposé à se pardonner* LES UNS AUX AUTRES *les petits défauts.* (La Br.) *Les femmes ne se plaisent pas* LES UNES AUX AUTRES, *par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes.* (La Br.)

— Fam. *Les uns et les autres*, tout le monde sans distinction : *Il n'est guère secret; il dit tout ce qu'il sait aux* UNS *et aux* AUTRES. *Cet ouvrier travaille pour les* UNS *et pour* LES AUTRES.

= **L'un portant l'autre, l'un dans l'autre**, loc. adv. Compensation faite de ce qui est moindre dans l'un avec ce qui est plus considérable dans l'autre : *Ces volumes m'ont coûté deux francs,* L'UN *portant l'autre.*

= **Gramm. Un des, l'un de** : ces deux expressions sont indifféremment employées par les écrivains, et il est très-difficile de signaler les nuances qui les séparent; tout ce qu'on peut dire de raisonnable, c'est que *un des*

s'emploie le plus souvent au commencement d'une phrase, et quand le sens n'a rien de précis : UNE DES *neuf Muses s'appelle Terpsichore.* (Acad.) *Cinna et Carbon,* UN DE *ses lieutenants, se campèrent sur les bords du Tibre.* (Vert.) On se sert, au contraire, de *l'un des* quand le sens est précis, et que cette expression est en rapport avec le mot d'un nombre fixe et déterminé : *Thalie est* L'UNE DES *trois Grâces. Ducis,* L'UN DES *quarante de l'Académie française, vient d'offrir un nouveau témoignage sur la scène.* (Dussaug.)

UNANIME, adj. des 2 g. (*unanimis*; lat., m. sign.) Qui réunit tous les suffrages ; qui est admis d'un commun accord : *Consentement* UNANIME. *Résolution* UNANIME. *D'une voix* UNANIME. *Un avis* UNANIME. *Les opinions furent* UNANIMES. (Acad.) *Ce n'était partout qu'un avis* UNANIME. (Volt.)

— Il se dit aussi des personnes : *Nous avons été* UNANIMES *sur cette question.* (Acad.)

UNANIMEMENT, adv. D'une commune voix, d'un commun sentiment : *Ils résolurent, ils conclurent tous* UNANIMEMENT..... *Ils conclurent* UNANIMEMENT *à....* (Acad.)

Tous *unanimement*
Se promettent de rire à son enterrement. (La F.)

UNANIMITÉ, n. f. Conformité de sentiments; accord de suffrages entre plusieurs personnes : *Il y avait une grande* UNANIMITÉ *dans cette société. Il a obtenu l'*UNANIMITÉ *des suffrages.* (Acad.) *Ce n'est jamais que par le sentiment qu'on arrive à l'*UNANIMITÉ *des opinions parmi les hommes.* (Mme de Staël.)

UNAU, n. m. Zool. Mammifère de l'ordre des Édentés de la famille des Tardigrades, remarquable par les deux longues griffes qu'il porte à chaque pied : *L'*UNAU *a les jambes courtes et mal tournées.* (Buff.)

— *Petit unau,* le kouri.

UNCIAL, ALE, adj. V. ONCIAL.

UNCIFORME, adj. (*uncus*, crochet; *forma*, forme; lat.) Pron. *on-ci-forme.* — Anat. Qui a la forme d'un crochet : Os UNIFORME.

UNCINÉ, ÉE, adj. (*uncinatus*; lat., m. sign.) Pron. *on-ci-né.* Qui se termine en crochet.

UNCIROSTRE, adj. des 2 g. (*uncus*, crochet; *rostrum*, bec; lat.) Pron. *on-ci-ross-tre.* — Zool. Qui a le bec crochu.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux.

UNGUÉAL, ALE, adj. (*unguis*, ongle; lat.) Pron. *on-gué-al.* — Anat. Il se dit de celles des phalanges des doigts et des orteils qui portent des ongles.

UNGUIFÈRE, adj. des 2 g. (*unguis*, ongle; *fero*, je porte; lat.) Pron. *on-gui-fèr.* — Zool. Qui porte des ongles.

UNGUIS, n. m. (m. lat., *ongle*.) Pron. *on-guiss.* — Anat. Petit os très-mince placé à la partie antérieure et interne de l'œil; il est ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle. || On le nomme aussi *os lacrymal.*

— Pathol. Le ptérygion.

UNI, IE, adj. Poli : *Surface* UNIE. (Acad.)

— Qui est sans inégalités : *La surface des eaux* UNIE *et sans mouvement se couvre de couleurs lugubres.* (Barthél.) *Je ne puis me rappeler sans émotion certains couchers de soleil sur ce beau lac* UNI. (G. Sand.)

— Comm. *Toile unie*, toile où il n'y a point de nœuds, d'aspérités, et qui est également serrée partout. || *Fil* UNI, fil qui est filé également.

— Particul. Qui n'a aucun ornement, comme galon, dentelle, frange, broderie, dessin, dorure, etc. *Étoffe* UNIE, *toute* UNIE. *Velours* UNI. *Il porte toujours du linge* UNI. (Acad.) *Leurs habits sont de fine et de belle couleur, mais tout* UNIS *et sans broderie.* (Fén.)

— Fig. *Un style, un chant uni*, simple et sans ornements : *Leurs discours étaient* UNIS *et sensés.* (Mass.)

— Mor. *Une vie* UNIE, *une conduite* UNIE, une vie, une conduite égale, uniforme.

— En parl. des personnes, Simple, sans façon, modeste : *Je suis connu pour un homme franc,* UNI, *de bon commerce.* (Mariv.) *Elle était douce et toute* UNIE, *comme on dit dans le monde.* (G. Sand.)

Je débutai d'abord par être simple, *uni*,
Me tenant à ma place. On m'en a bien puni. (La Chaus.)

— Substantiv. Étoffe d'une seule couleur : *J'aime l'*UNI.

— Adv. Uniment, également : *Cela est filé bien* UNI.

= **A l'uni**, loc. adv. De niveau : *Il y avait du haut et du bas dans ce jardin, on a mis tout* À L'UNI. (Acad.) || Vieux.

UNI, IE, part. pass. du v. Unir : *Nos ennemis ne sont forts que parce que nous ne sommes pas* UNIS. (Lam.)

Les hommes sont *unis* par le seul intérêt;
L'amitié n'est qu'un nom. (Dest.)
Toute puissance est faible, à moins que d'être *unie*. (La F.)

— Par anal. *La grâce est toujours* UNIE *à la magnificence dans les scènes de la nature.* (Chateaub.)

C'est la grâce naïve *unie* au sentiment. (Colard.)

— Mor. *Ce sont des gens bien* UNIS. *C'est un ménage bien* UNI. (Acad.)

— *Les Provinces-Unies*, les provinces qui composaient la république de Hollande || *Les États-Unis*, les États qui forment une grande république dans l'Amérique septentrionale.

— Man. *Galop uni*, celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant qui entame.

— *Ce cheval est uni,* il galope régulièrement.

UNICAPSULAIRE, adj. des 2 g. (*unus*, un; *capsula*, capsule; lat.) Pron. *u-ni-cap-su-lèr.* — Bot. Dont le fruit consiste en une seule capsule.

UNICAULE, adj. 2 g. (*unus*, un; *caulis*, tige; lat.) Bot. Qui n'a qu'une seule tige.

UNICELLULAIRE, adj des 2 g. (*unus*, un; *cellula*, cellule; lat.) Zool. et Bot. Qui est constitué d'un seul élément anatomique analogue à ceux qui appartiennent au groupe des cellules : *Beaucoup d'infusoires sont des animaux* UNICELLULAIRES. *Algues* UNICELLULAIRES. *Champignons* UNICELLULAIRES.

UNIÈME, adj. num. ordin. des 2 g. (*unus*, un; lat.) Nombre d'ordre qui répond à un; il ne s'emploie qu'avec les nombres *vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent* et *mille. Le vingt et* UNIÈME *du mois.* (Acad.)

UNIÈMEMENT, adj. Il s'emploie, comme le mot *Unième*, avec les nombres *vingt, trente; etc.* : *Vingt et* UNIÈME. (Acad.)

UNIFLASQUE, adj. (*un* et *flasque.*) Artill. En parl. d'un affût, Qui n'a qu'un seul flasque : *On fit d'abord en France des affûts* UNIFLASQUES; *on y renonça bientôt, parce qu'ils avaient l'inconvénient de ne pas se prêter au transport du petit caisson.* (Bardin.) || Peu usité.

UNIFLORE, adj. des 2 g. (*unus*, un; *flos, floris*, fleur; lat.) Bot. Qui ne porte qu'une fleur : *Pédoncule* UNIFLORE. *Tige* UNIFLORE. (Acad.)

UNIFOLIÉ, ÉE, adj. (*unus*, un; *folium*, feuille; lat.) Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille.

UNIFORME, adj. des 2 g. (*unus*, un; *forma*, forme; lat.) Semblable, égal, qui a la même forme, où l'on n'aperçoit aucune variété; il se dit d'une chose dont les différentes parties ont de la ressemblance entre elles : *Une plaine* UNIFORME. *Une architecture* UNIFORME. *Une conduite* UNIFORME. (Acad.) *L'instinct paraît être plus constant, plus uniforme que la raison.* (Buff.)

— Qui ne subit aucun changement : *La vie est prodigieusement ennuyeuse quand elle est* UNIFORME. (Volt.)

— *Style uniforme,* style dont les détails n'ont point de variété, dont le ton, le mouvement, la couleur sont partout les mêmes :

Un *style* trop égal et toujours *uniforme*,
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme
(Boil.

— *Mouvement uniforme*, mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux.

— En parl. de deux ou plusieurs choses, Semblables : *Des bâtiments* UNIFORMES. *Des allées* UNIFORMES. *Des habits* UNIFORMES. *Des sentiments* UNIFORMES. (Acad.)

UNIFORME, n. m. Habit fait suivant le modèle prescrit à un corps militaire : *Un bel* UNIFORME. *L'*UNIFORME *de tel régiment. Les officiers sont obligés de porter leur* UNIFORME *dans les garnisons. Les différents* UNIFORMES *de l'armée.* (Acad.)

— Par anal. *Les élèves internes de chaque lycée ont un* UNIFORME. *Beaucoup de pensions de jeunes filles ont adopté un* UNIFORME.

— Absol. Habit militaire : *Il porte bien l'*UNIFORME. *Endosser l'*UNIFORME.

— Fig. *Quitter l'*UNIFORME, se retirer du service militaire.

UNIFORMÉMENT, adv. D'une manière uniforme : *Ils ont tous opiné* UNIFORMÉMENT. *Tous les Pères ont écrit* UNIFORMÉMENT *sur ce sujet.* (Acad.) *Les fleurs régulières sont celles dont toutes les parties s'écartent* UNIFORMÉMENT *du centre de la fleur.* (J.-J. Rouss.) *Les gazelles courent* UNIFORMÉMENT *plutôt qu'elles ne bondissent.* (Buff.)

— Mor. *Pensez fortement et* UNIFORMÉMENT. (Volt.)

UNIFORMISER, v. tr. ou act. 1re conj. (*uniforme.*) Néol. Rendre uniforme.

= **S'uniformiser**, v. pr. Se rendre unitaire : *La nationalité italienne tend plus à l'indépendance qu'à l'unité; elle n'a pas besoin de s'*UNIFORMISER *pour s'affranchir.* (St-Marc Gir.)

UNIFORMITÉ, n. f. (*unus*, un; *forma*, forme; lat.) Ressemblance des parties d'une chose ou de plusieurs choses entre elles : *L'*UNIFORMITÉ *d'un jardin. L'*UNIFORMITÉ *des édifices, d'une place publique. L'*UNIFORMITÉ *d'une vie tranquille.* UNIFORMITÉ *de doctrine, de langage, de style. L'*UNIFORMITÉ *des avis, des opinions, etc.* (Acad.) *Les plaisirs n'offrent qu'une triste* UNIFORMITÉ *qui endort ou qui lasse.* (Mass.) *Les alternatives qui, au Mexique, attendent le voyageur à chaque pas, l'empêchent d'éprouver jamais l'ennui de l'*UNIFORMITÉ. (Ampère.) *L'*UNIFORMITÉ *du sublime dégoûte.* (Volt.)

UNIGEMME, adj. des 2 g. (*unus*, un; *gemma*, bourgeon; lat.) Bot. Qui ne porte qu'un seul bourgeon.

UNILABIÉ, ÉE, adj. (*unus*, un; *labium*, lèvre; lat.) Zool. Qui n'a qu'une seule lèvre.

UNILATÉRAL, ALE, adj. (*unus*, un; *latus, lateris*, côté; lat.) Didact. Qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté.

— Jurispr. Il se dit d'un contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres sans qu'il y ait engagement de la part de ces derniers.

UNILOBÉ, ÉE, adj. (*unus*; lat., un, et *lobe.*) Bot. Qui n'a qu'un seul lobe.

UNILOCULAIRE, adj. des 2 g. (*unus*, un; *loculus*, loge; lat.) Bot. Qui n'a qu'une seule loge.

UNIMENT, adv. Également et toujours de même sorte : *Ce fil est filé* UNIMENT. *Cette toile est travaillée* UNIMENT.

— Simplement, sans façon : *Il vit* UNIMENT. *Il est habillé tout* UNIMENT. *Il m'a dit cela tout* UNIMENT. *Parler* UNIMENT. (Acad.)

UNION, n. f. (*unus*, uni; lat.) Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble : *L'*UNION *de l'âme avec le corps. L'*UNION *des parties d'un même tout. L'*UNION *bizarre de certains mots.*

— Peint. *Union de couleurs*, accord des couleurs qui conviennent bien ensemble, et qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau.

— Théolog. *Union hypostatique*, union du Verbe divin avec la nature humaine dans une même personne.

— *Trait d'union.* V. TRAIT.

— Jurispr. *Contrat d'union*, contrat par lequel des créanciers s'unissent pour agir de concert et renoncent à faire des poursuites séparées contre le débiteur commun.

— Jonction de deux ou de plusieurs choses qui de leur nature étaient séparées : *L'*UNION *de deux terres, de deux fiefs. L'*UNION *de deux charges. L'*UNION *de deux évêchés.*

— Anc. chancell. *Lettre d'union*, lettres du roi qui unissaient une charge à une autre, une terre à une autre, etc. ||

— *Bulles d'*UNION, bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre, ou à une communauté.

— Mor. Concorde, liaison étroite, bonne intelligence : *L'*UNION *conjugale. L'*UNION *fraternelle. L'*UNION *des cœurs. Leur mariage a fait l'*UNION *de ces deux familles. L'*UNION *des princes chrétiens.* (Acad.) *C'est l'*UNION *des cœurs qui fait leur véritable félicité.* (J.-J. Rouss.) *Sans* UNION *il ne peut exister ni force ni esprit public.* (De Ségur.)

— *Esprit d'*UNION, esprit de paix et de concorde.

— Association : *L'*UNION *permanente d'un homme et d'une femme a seule fondé la famille naturelle et régulière.* (Portalis.)

— Absol. Mariage : *Le ciel a béni leur* UNION. UNION *bien assortie, mal assortie.* UNION *illégale.*

... Sur cette *union* quelle est donc votre *attente*? (Mol.)
Cette *union* chérie
Qui vous rend à la fois rang, dignité, patrie. (C. Del.)

— Traité d'alliance entre plusieurs États : *L'*UNION *de Francfort était un contre-poids aux projets de l'*UNION *de Worms.* (Volt.)

— Anc. Confédération des cités grecques : *En Grèce, chacun avait le droit de parcourir librement et en sûreté les pays de l'*UNION. (Ch. Giraud.)

— Absol. Confédération des États-Unis de l'Amérique : *Les provinces de l'*UNION. *Président de l'*UNION.

— Man. Ensemble d'un cheval.

UNIONISTES, n. m. pl. Politiq. Partisan de l'union de différentes provinces en un seul État.

UNIPARITÉ, n. f. (*unus*, un; *pario*, j'enfante; lat.) Néol. Production d'un seul petit : *Les rhinocéros, à cause de leur grande taille et de leur* UNIPARITÉ *bisannuelle, ont péri de bonne heure.* (De Blainville.)

UNIPERSONNEL, ELLE, adj. Gramm. Qui n'a qu'une personne. Il se dit des verbes qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier, comme *Pleuvoir, il pleut; Neiger, il neige.* || V. IMPERSONNEL.

UNIPERSONNELLEMENT, adj. A la manière d'un verbe unipersonnel.

UNIPÉTALE, adj. des 2 g. (*unus*, un, et *pétale*.) Bot. En parl. de la corolle, Qui n'est formé que d'un seul pétale isolé.

UNIPOLARITÉ, n. f. (*unus*, un; *polus*, pôle; lat.) Phys. État d'un corps dans l'un des pôles duquel l'électricité est prédominante ou plus concentrée.

UNIQUE, adj. des 2 g. (*unicus*; lat., m. sign.) Pron. *u-nik*. — Seul : UNIQUE *héritier. Seul et* UNIQUE *héritier. On ne trouve plus ce livre, j'en ai l'*UNIQUE *exemplaire qui reste. Mon* UNIQUE *soin. Mon* UNIQUE *intérêt. Son* UNIQUE *occupation.* (Acad.) *Mon maître marie sa fille* UNIQUE. (La F.) *Dieu rend à la reine son fils* UNIQUE (Boss.)

— *Être unique*, différer complétement des autres : *Je ne me lasse point de l'entendre, et je ne pourrai plus me passer de la voir, elle* EST UNIQUE. (Mariv.) *Retz* EST UNIQUE *pour la profonde intelligence des partis et la peinture vivante de l'intérieur de chacun d'eux.* (V. Cousin.)

— Joint à *seul*, il enchérit sur cette expression : *Il est* SEUL *et* UNIQUE *héritier.* (Acad.) *Je fus le* SEUL, *je dis exactement l'*UNIQUE *qui continuait à le voir.* (St-Simon.) *Ces passages montrent que Moïse n'a jamais parlé que d'un* SEUL *et* UNIQUE *Dieu.* (Volt.)

Je nomme, j'institue Eraste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon *seul* légataire,
Unique, universel. (Regn.)

— Fig. et par exagér. Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés : *C'était l'*UNIQUE *capitaine, l'*UNIQUE *orateur qu'il y eût en ce temps-là. Ce peintre, ce musicien est* UNIQUE *dans son genre. C'est un homme* UNIQUE *en vertu, en mérite, etc. C'est un homme* UNIQUE. *C'est une femme* UNIQUE. (Acad.) *Sant-Pierre de Rome est* UNIQUE, *et l'on vient du bout du monde pour s'extasier en le voyant.* (Volt.)

C'est une grâce *unique*, un cœur, un enjoûment;
Je me sens rajeunir d'y penser seulement. (C. Del.)

— Ironiq. Il se dit aussi d'un homme ridicule, extravagant, pour faire entendre qu'il n'a pas son semblable : *Il est* UNIQUE *dans son genre.* (Volt.)

— Fam. *Voilà qui est* UNIQUE, *c'est* UNIQUE, se dit d'une chose à laquelle on ne s'attendait pas. Il se prend souvent en mauvaise part.

Quelle mouche te pique?
Tu m'étonnes; tu vas, tu viens, et, *c'est unique*,
Tu n'as pas l'air content de me voir... (C. Del.)

— Écrit. sainte. *L'unique nécessaire*, l'affaire du salut.

= **Syn. Unique, seul.** *Unique* signifie sans pair; *seul*, sans compagnon. Un homme *unique* est un homme incomparable; un homme *seul* est un homme isolé. *Unique* a en général un sens absolu, et *seul* un sens relatif.

UNIQUEMENT, adj. Pron. *u-nik-man*. — Exclusivement à toute autre chose : *Il s'applique* UNIQUEMENT *à l'astronomie, à la poésie, etc. Il est* UNIQUEMENT *occupé de cela.* (Acad.) *Les paysans sont* UNIQUEMENT *occupés du travail qui soutient leur vie.* (Volt.) *Le respect qu'on rend* UNIQUEMENT *à la naissance est un devoir de simple bienséance.* (Duclos.)

UNIR, v. tr. ou act. de la 2e conj. Joindre deux ou plusieurs choses ensemble : UNIR *deux tuyaux par leurs extrémités.* UNIR *deux pièces de métal par une soudure.* UNIR *un mot à un autre, avec un autre.* UNIR *deux mots par un tiret pour n'en former qu'un seul.* UNIR *l'Océan à la Méditerranée par un canal.* (Acad.) *Le Nil* UNISSAIT *les villes entre elles.* (Boss.) *La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires.* (Boss.)

— Fig. en parl. des personnes. Réunir, lier : *C'est un intérêt commun, c'est l'amitié qui les* UNIT. UNIR *deux maisons, deux familles par un mariage.* UNIR *deux personnes par le mariage.* (Acad.)

Rival des Lascaris, des Villiers, des Gozon,
A tant de noms fameux *unir* un plus grand nom. (C. Del.)

Aujourd'hui ce n'est pas le goût qui UNIT, *ce sont les besoins.* (Mme Lambert.)

... Notre intérêt nous *unit* l'un à l'autre. (C. Del.)

= **S'unir**, v. pr. Faire alliance; se lier : *Ils* SE SONT UNIS *pour repousser l'ennemi commun, contre l'ennemi commun.* S'UNIR *par le mariage.* S'UNIR *étroitement l'un à l'autre.* S'UNIR *d'intérêt.* UNISSEZ-VOUS *à lui. Le Lapon et le Nègre, si dissemblants entre eux, peuvent cependant s'*UNIR *ensemble, et propager en commun.* (Buff.) *Chez les castors, chaque couple s'*UNIT *par choix, et s'assortit par goût.* (Buff.)

Dieu créa les mortels pour s'aimer et *s'unir*. (M. J. Chén.)

UNIR, v. tr. ou act., 1re conj. Techn. Rendre égal, ôter les inégalités, aplanir une superficie raboteuse : *Il faut* UNIR *cette pierre, cette planche, ce chemin, cette allée, l'aire de la grange.*

— Man. *Unir un cheval*, le mettre ensemble.

UNISEXUÉ, ÉE, adj. (*unus*, un; *sexus*, sexe; lat.) Pron. *u-ni-sek-sué*. — Bot. En parl. des plantes, Qui ne renferme que des organes d'un seul sexe.

UNISEXUEL, ELLE, adj. Pron. *u-ni-sek, suel*. — Bot. En parl. des fleurs, Qui ne réunit point les deux sexes, qui n'a que des étamines ou des pistils : *Fleurs* UNISEXUELLES. (Acad.)

UNISONNANCE, n. f. (*unus*, un; *sonus*, son; lat.) Néol. Répétition uniforme et monotone du même son : *Son oreille était bercée comme la mienne de l'*UNISONNANCE *des vagues.* (Chateaubr.)

UNISSANT, part. prés. du v. Unir.

UNISSANT, ANTE, adj. Qui unit.

— Chir. Il se dit des bandages qu'on emploie pour la réunion de plaies.

— Chim. et Techn. *Matière, substance unissante*, substance dont on se sert pour faire adhérer deux surfaces; colle.

UNISSON, n. m. Musiq. Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments, qui ne font entendre qu'un même ton : *L'*UNISSON *est la plus simple de toutes les consonnances. Chanter à l'*UNISSON. *Monter deux cordes, deux instruments à l'*UNISSON. (Acad.) *Je suis convaincu que, de toutes les harmonies, il n'y en a point d'aussi agréable que le chant de l'*UNISSON, *et que, s'il nous faut des accords, c'est que nous avons le goût dépravé.* (J.-J. Rouss.)

La peste soit des vers, de cette double rime
Exacte au rendez-vous, qui de son double son
M'apporte à point nommé le mortel *unisson!*
(Coll. d'Harl.)

— Fig. et mor. *Il se met à l'*UNISSON *de tout le monde. Leurs esprits sont à l'*UNISSON. (Acad.)

UNITAIRE, n. et adj. des 2 g. Nom d'une secte qui, en admettant la révélation, ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu.

— Qui tend à l'unité, à la synthèse : *Politique* UNITAIRE.

UNITÉ, n. f. (*unitas*; lat., m. sign.) Principe du nombre : *Plusieurs* UNITÉS.

— Qualité de ce qui est un, par opposition à Pluralité : *L'*UNITÉ *de Dieu. Presque toutes les sectes chrétiennes reconnaissent en Dieu* UNITÉ *de substance et trinité de personnes. L'*UNITÉ *de l'Église. L'*UNITÉ *de la foi dans tous les temps, entre toutes les sectes.* UNITÉ *de sentiments.* (Acad.) *Une immense et solidaire* UNITÉ. (Lam.) *L'*UNITÉ *de Dieu fut démontrée par l'*UNITÉ *de son temple.* (Boss.) *La Providence se plaît à cacher sous la diversité des moyens l'*UNITÉ *du but.* (Ch. Rémusat.) *Le tribunal de cassation interprète les lois, et complète l'*UNITÉ *de la législation par l'*UNITÉ *de la jurisprudence.* (Thiers.)

— Par anal. *Le christianisme, dans l'*UNITÉ *violente de l'empire, proclama l'*UNITÉ *libératrice de la race humaine.* (Villem.) *Toutes ces races finirent par disparaître dans l'*UNITÉ *romaine.* (Am. Thierry.) *Parmi tant de combattants, on ne peut établir ni discipline, ni* UNITÉ *d'action.* (De Tocquev.)

— Littér. en parl. des poëmes dramatiques. *Les trois* UNITÉS, *l'*UNITÉ *d'action, l'*UNITÉ *de lieu, l'*UNITÉ *de temps*, les règles qui veulent qu'il n'y ait qu'une action dans une pièce, que cette action se passe dans le même lieu, et qu'elle ne dure pas plus de vingt-quatre heures. (Acad.) *Les* UNITÉS *de lieu, de temps, et d'action y sont sévèrement observées.* (Andr.)

— Par anal. *Nous avons vu s'éclipser la tragédie, cette belle tragédie française, dont l'*UNITÉ *s'élargit toujours au gré du génie* (De Barante.).

— Il se dit aussi de la composition des autres poëmes : *Il a traité en bon critique de l'*UNITÉ *de l'allégorie, de la vraisemblance des mœurs et des caractères dans la fable.* (Marm.)

UNITIF, IVE, adj. Mystiq. Qui unit : *Vie* UNITIVE, état de l'âme dans l'exercice du pur amour.

— Dr. can. *Rescrit* UNITIF, rescrit de l'évêque ou bulle du pape qui joint un bénéfice à un autre.

UNIVALVE, adj. des 2 g. (*unus*, un; *valva*, valve; lat.) Zool. En parl. des mollusques qui n'a qu'une valve; dont la coquille n'est composée que d'une pièce : *Coquillages* UNIVALVES.

— Substant. *Les* UNIVALVES *et les bivalves.*

— Bot. Il se dit d'un péricarpe qui ne s'ouvre que d'un seul côté.

UNIVERS, n. m. (*universus*; lat., m. sign.) Pron. *u-ni-vèr*. — Le monde entier, tout ce qui existe : *Les parties de ce grand* UNIVERS. *Dieu a créé, conserve et gouverne l'*UNIVERS. (Acad.) *L'*UNIVERS *découvre dans toutes ses parties l'art suprême de l'ouvrier qui l'a formé.* (Fén.) *C'est du sein même du mouvement que naît le repos de l'*UNIVERS. (Buff.) *L'*UNIVERS *est infini; il n'a ni milieu ni extrémités.* (Fén.)

Tout *l'univers* est plein de sa magnificence;
Chantons, célébrons ses bienfaits. (Rac.)

— Par anal. Chacun des systèmes solaires : *Loin de nous, les soleils de tous les* UNIVERS *jettent à peine une faible lueur.* (H. de Balz.) *Saturne, Jupiter, Mars, la Terre, Vénus, Mercure et le Soleil occupent la petite partie des cieux que nous appelons notre* UNIVERS. (Buff.)

— Fam. *Tout l'univers*, tout le monde.

— Fam. La terre, ou une grande partie de la terre : *Au bout de l'*UNIVERS. *Son nom vole par tout l'*UNIVERS. *Il n'y a rien de pareil dans l'*UNIVERS. (Acad.)

— Les habitants de la terre : *Tout l'*UNIVERS *était à ses genoux. Les apôtres ont annoncé l'Évangile à tout l'*UNIVERS. (Acad.)

Mais de *tout l'univers* vous devenez jaloux. (Mol.)

= **Syn. Univers, monde.** *Univers*, c'est le monde entier; *monde*, c'est la partie la plus importante de l'univers. L'*univers* est remarquable par son étendue, sa capacité; le *monde*, par ce qu'il contient et ce qui le compose.

UNIVERSALITÉ, n. f. Généralité, ce qui renferme les différentes espèces : *L'*UNIVERSALITÉ *des êtres, des sciences, des arts. Il proclame avec l'école platonicienne qu'il n'y a pas de science des choses particulières et que la science n'est que dans l'*UNIVERSALITÉ. (Lerminier.) || Jurispr. Totalité : *L'*UNIVERSALITÉ *des biens.*

— Logiq. La qualité d'une proposition universelle. *L'*UNIVERSALITÉ *de cette proposition.* (Acad.)

UNIVERSAUX, n. m. pl. *V.* UNIVERSEL.

UNIVERSEL, ELLE, adj. Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout : *Un bien* UNIVERSEL. *Un mal* UNIVERSEL. *Déluge* UNIVERSEL. *Famine, peste, désolation* UNIVERSELLE. *Remède* UNIVERSEL, *qui s'applique à tous les maux. Avoir, obtenir l'approbation* UNIVERSELLE, *le suffrage* UNIVERSEL. *Jouir de l'estime* UNIVERSELLE. (Acad.) *La langue française est devenue presque* UNIVERSELLE. (Volt.) *La fraternité* UNIVERSELLE *est le dernier mot de l'humanité.* (Lamenn.)

— Qui embrasse, qui renferme, qui comprend tout : *Science* UNIVERSELLE. *Esprit* UNIVERSEL. *Cet homme est* UNIVERSEL, il a une grande étendue de connaissances. (Acad.) *Arrias a tout vu, tout lu, il veut le persuader ainsi; c'est un homme* UNIVERSEL, *et il se donne pour tel.* (La Br.)

— Log. Substantiv. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce; en ce sens, son pluriel est *universaux* : *Il y a cinq* UNIVERSAUX; *le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident, sans la connaissance desquels il est impossible de faire aucun bon raisonnement.* (Mol.)

UNIVERSELLEMENT, adv. Généralement : *Cela est* UNIVERSELLEMENT *reçu*, UNIVERSELLEMENT *approuvé, condamné.* (Acad.)

UNIVERSITAIRE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'université : *Régime* UNIVERSITAIRE. *Rétribution* UNIVERSITAIRE. *Corps* UNIVERSITAIRE. (Acad.) *On ne m'imposa pas l'instruction* UNIVERSITAIRE *dans toute sa rigueur.* (G. Sand.) *Pérouse est une ville* UNIVERSITAIRE *et poétique, une des belles et doctes cités de la vieille Italie.* (G. Sand.)

UNIVERSITÉ, n. f. Corps de professeurs établi par autorité publique pour enseigner les langues, les belles-lettres, la philosophie et les sciences : *L'*UNIVERSITÉ *de Paris, de Toulouse, de Poitiers, de Caen, de Louvain, d'Oxford, de Bologne, etc. Régent de l'*UNIVERSITÉ. *Les quatre facultés de l'*UNIVERSITÉ *étaient les arts, la médecine, le droit et la théologie. En France, il n'y a plus qu'une seule* UNIVERSITÉ *divisée en autant d'académies qu'il y a de cours royales. Grand maître de l'*UNIVERSITÉ. *Écolier, élève de l'*UNIVERSITÉ. (Acad.) *Le corps entier des* UNIVERSITÉS *a semblé suscité de Dieu pour soutenir la tradition de la doctrine et de la discipline.* (Fleury.)

Les animaux ont-ils des *universités?* (Boil.)

UNIVOCATION, n. f. (*unus*, un; *vox*, voix; lat.) Scolast. Caractère de ce qui est univoque : *La question de l'*UNIVOCATION *de l'être était autrefois agitée dans les écoles.* (Acad.) *Au moyen âge, on ne parlait dans les écoles que d'entité, de modalités, d'*UNIVOCATION *de l'être.* (Andrieux.)

UNIVOQUE, adj. des 2 g. Scolast. Il se dit des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèces différentes : Animal *est un terme* UNIVOQUE *à l'aigle et au lion.* Homme *est* UNIVOQUE, *soit qu'il s'applique à Pierre, soit qu'il s'applique à Paul.* (Acad.)

— *Génération univoque*, mode de reproduction

d'un individu sans le concours d'un autre individu de la même espèce : *Il n'y a point de germes préexistants, et la* GÉNÉRATION *des animaux et des végétaux n'est pas* UNIVOQUE. (Buff.)

UPAS, n. m. Bot. Grand arbre de l'île de Java, de la famille des Urticées, et d'où il découle un suc très-vénéneux : *Ils se sont endormis pour toujours sous l'ombre empoisonnée de l'*UPAS. (Ch. Nod.)

— Substance vénéneuse provenant de cet arbre : *Les habitants des îles de la Sonde se servent de l'*UPAS *pour empoisonner leurs flèches.* (C. Dumér.) *L'*UPAS *développe de violents accès tétaniques, et porte spécialement son influence sur la moelle épinière.* (Robin.)

URANE, n. f. Min. Substance métallique; oxyde d'uranium.

URANIUM, n. m. Chim. Métal extrait de l'urane.

URANOGRAPHIE, n. f. (οὐρανός, ciel; γράφω, je décris; gr.) Didact. Description du ciel.

URANOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'uranographie.

URANORAMA, n. m. (οὐρανός, ciel; ὁράω, je vois; gr.) Phys. Vue du ciel; exposition du système planétaire à l'aide d'un globe mobile.

URANOSCOPE, n. m. Zool. Espèce de poisson de mer qui a les yeux placés au-dessus de la tête et tournés vers le ciel.

URANUS, n. m. (οὐρανός, ciel; gr.) Astr. Planète découverte par Herschel, dont elle a porté le nom pendant quelque temps : *Les astronomes ne s'accordent pas sur la grandeur des masses de plusieurs planètes anciennement connues, et notamment sur celle d'*URANUS *même.* (L. Figuier.)

URATE, n. m. Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec les bases salifiables : URATE *de potasse.* URATE *de chaux, de magnésie, d'ammoniaque.*

URBAIN, AINE, adj. (*urbanus*, de *urbs*, ville; lat.) Admin. et Jurispr. Qui est de ville; qui appartient à la ville; par oppos. à Rural : *La vente des maisons* URBAINES. *Servitudes* URBAINES. (Acad.) *On voyait les cinq gendarmes se promener sur la place assistés du garde-champêtre, seul représentant de la milice* URBAINE. (Mérim.)

— Substantiv. Habitant d'une ville, par oppos. à Villageois : *Tous me logèrent avec plus de bonté que n'auraient fait des* URBAINS. (J.-J. Rous.)

URBANITÉ, n. f. (*urbanus*; lat.) Politesse que donne l'usage du monde : *J'aime son ton, ses manières, il est plein d'*URBANITÉ. *Les habitants de ce lieu retiré ont fort peu d'*URBANITÉ. (Acad.) *Le génie français est le premier de tous pour cette politesse si aisée, si naturelle qu'on appelle improprement* URBANITÉ. (Volt.) *Quelle* URBANITÉ, *quel charme dans son entretien.* (Campen.)

— Particul. Politesse des anciens Romains : *L'urbanité* ROMAINE. (Acad.)

URCÉOLE, n. m. (*urceus*, cruche; lat.) Bot. Organe en forme de gobelet ou de godet.

— Plante du Brésil.

URCÉOLÉ, ÉE, adj. (*urcéole*). Bot. Il se dit d'un organe qui est renflé à sa partie moyenne, et rétréci à son orifice : *La corolle de beaucoup de bruyères est* URCÉOLÉE. (Acad.)

URE, n. m. (*urox*; celt., m. sign.) Espèce de taureau sauvage. ‖ V. AUROCHS et UROCHS.

URÉDINÉES, n. f. pl. (*uredo*, nielle; lat.) Bot. Famille de champignons, tous parasites, qui causent de grands dégâts à cause de leur grand nombre.

URÉE, n. f. (*urea*; lat., m. sign.) Chim. Substance qui colore l'urine et qui est le radical de l'acide urique.

— Zool. Genre de serpents.

URÉMIE, n. f. (*urée*, et αἷμα, sang; gr.) Méd. Accumulation de l'urée dans le sang.

URÉTÉRALGIE, n. f. (οὐρητήρ, uretère, et ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Douleur dans le trajet de l'uretère.

URETÈRE, n. m. (οὐρητήρ; gr., m. sign.) Anat. Chacun des deux canaux membraneux qui porte l'urine du rein à la vessie : *Il avait de petites pierres dans l'*URETÈRE. *L'*URETÈRE *droit. L'*URETÈRE *gauche.* (Ac.)

URÉTÉRITE, n. f. (*uretère*.) Méd. Inflammation de l'uretère.

URÉTÉROLITHIASE, n. f. (οὐρητήρ, uretère; λιθίασις, lithiase; gr.) Chir. Formation de calculs dans les uretères.

URÉTHRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à l'urètre : *Crête* URÉTHRALE.

— *Névrose uréthrale*, uréthralgie.

URÉTHRALGIE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et ἄλγος, douleur; gr.) Méd. Douleur dans l'urètre, sans phénomènes inflammatoires.

URÈTHRE, n. m. (οὐρήθρα, urèthre; gr., m. sign.) Anat. Canal étroit, excréteur de l'urine, qui continue et termine le canal urinaire.

URÉTHRITE, n. f. (*urèthre*.) Méd. Inflammation de l'urèthre; blennorrhagie.

URÉTHROPHRAXIE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et φράσσω, obstruer; gr.) Médec. Obstruction de l'urètre.

URÉTHRORRHAGIE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et ῥήγνυμι, je romps; gr.) Méd. Hémorrhagie de l'urèthre.

URÉTHRORRHÉE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et ῥέω, je coule; gr.) Méd. Écoulement par l'urèthre.

URÉTHRORRHÉIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'uréthrorrhée.

URÉTHROSCOPE, n. m. (οὐρήθρα, urèthre, et σκοπεῖν, inspecter; gr.) Chir. Instrument pour examiner l'intérieur de l'urèthre.

URÉTHROSCOPIE, n. f. des 2 g. Chir. Examen de l'urèthre à l'aide de l'uréthroscope.

URÉTHROSTÉNIE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et στενός, étroit; gr.) Méd. Rétrécissement de l'urèthre.

URÉTHROTOME, n. m. Chir. Instrument qui sert à inciser l'urèthre.

URÉTHROTOMIE, n. f. (οὐρήθρα, urèthre, et τέμνειν, couper; gr.) Chir. Incision de l'urèthre.

URGENCE, n. f. (*urgere*, presser; lat.) Qualité de ce qui est urgent. *Attendre l'*URGENCE *du cas. L'*URGENCE *du besoin. On a déclaré l'*URGENCE. *Il y a* URGENCE. *En cas d'*URGENCE. *Vu l'*URGENCE. (Acad.)

URGENT, ENTE, adj. (*urgere*, presser; lat.) Pressant, qui ne souffre point de retardement : *Il l'a assisté dans son* URGENTE *nécessité. Affaires* URGENTES. *Les* URGENTES *nécessités de l'État. Maladie* URGENTE. *Besoin* URGENT. *Le cas était* URGENT. (Acad.) *La France assaillie de tous côtés sut échapper aux plus* URGENTES *nécessités.* (Thiers.)

Dans ce besoin *urgent*
Pour le tirer d'affaire il faut beaucoup d'argent. (C. D.)

URIDROSE, n. f. (οὖρον, urine; gr.) Chir. Sueur urineuse.

URINAIRE, adj. des 2 g. (urine.) Méd. Qui a rapport à l'urine : *Conduit, canal* URINAIRE. (Acad.)

— *Fistules urinaires*, fistules qui laissent écouler l'urine.

— *Voies urinaires*, ensemble des conduits destinés à transmettre et à contenir l'urine.

URINAL, n. m. (*urine*.) Vase à col incliné, où les malades urinent commodément : *Ce malade demande l'*URINAL.

— Chir. Espèce de réservoir qu'on adapte à la verge dans quelques cas d'incontinence d'urine.

URINATION, n. f. (*urine*.) Méd. Fonction de la vie qui consiste à l'expulsion des parties liquides qui ne se sont pas assimilées.

URINE, n. f. (οὖρον; gr., m. sign.) Liquide excrémentiel, sécrété par les reins, conduit par les uretères dans la vessie, et de là poussé dehors par l'urèthre : URINE *épaisse, chargée, trouble, claire. Rétention d'*URINE. *On dégraissait autrefois les draps par le moyen de la terre argileuse; aujourd'hui on emploie l'*URINE *et la potasse.* (Chaptal.) *Le sel ammoniac se fait avec l'*URINE *du chameau.* (Buff.)

— Par dénigr. *Médecin des urines*, celui qui prétend connaître toutes les maladies par l'inspection des urines.

URINER, v. intr. ou neut. 1re conj. Évacuer l'urine : *Il* URINE *abondamment. Il ne saurait* URINER. *Il a une difficulté d'*URINER. (Acad.) *Les chiens lèvent une jambe pour* URINER *lorsqu'ils sont adultes, quand ils sont trop jeunes ils s'accroupissent comme les femelles.* (Buff.) *Quoique la civette boive rarement, elle* URINE *fréquemment.* (Id.)

URINEUX, EUSE, adj. (*urine*.) Qui est de la nature de l'urine; qui a rapport à l'urine.

URINOIR, n. m. V. URINAL.

URIQUE, adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène, et qui forme la plupart des calculs de la vessie : *Acide* URIQUE.

URNE, n. f. (*urna*; lat., m. sign.) Vase qui chez les anciens servait à divers usages, comme à renfermer les cendres des morts, et qui sert maintenant à recevoir les billets pour tirer au sort, etc. URNE *sépulcrale.* URNE *cinéraire. Dans cette* URNE *sont les cendres du grand Pompée. Chacun mit son billet dans l'*URNE. *L'*URNE *du scrutin. Il fit apporter devant eux trois* URNES *scellées, l'une était d'ambre, l'autre d'or, la dernière d'argile.* (Lam.) *Moïse fit remplir de manne une* URNE *qu'il plaça dans l'arche du Seigneur; et cette manne y fut inaltérable.* (Boss.)

Je crois voir de ses mains tomber l'*urne* terrible. (Rac.)

— Vases sur lesquels sont appuyées les figures des dieux et des déesses, des fleuves et des fontaines.

— Par extens. Vase de porcelaine, de faïence ou d'autre matière, qui a la forme d'une urne antique.

— Bot. Espèce de capsule qui forme la fructification des mousses, et qui ressemble ordinairement à une petite urne.

UROCÈLE, n. f. (οὖρον, urine, et κήλη, tumeur; gr.) Méd. Infiltration d'urine dans le scrotum.

UROCHS, n. m. Zool. Espèce de taureau sauvage : *Parés de la dépouille des ours, des veaux marins, des* UROCHS *et des sangliers, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces.* (Chateaubr.) ‖ On dit plus souv. AUROCHS.

UROCRISIE, n. f. (οὖρον, urine, et κρίνειν, juger; gr.) Méd. Jugement porté sur une maladie d'après l'inspection de l'urine.

UROSCYSTITE, n. f. (οὖρον, urine.) Chir. Inflammation de la vessie urinaire.

— *Urocystite catarrhale*, catarrhe de la vessie urinaire.

URODÈLE, adj. des 2 g. (οὐρά, queue; δῆλος, visible; gr.)

— N. m. pl. Ordre de reptiles batraciens qui ressemblent aux Sauriens ou Lézards; ils ont la peau nue et écailleuse, et les doigts dépourvus d'ongles. On les a partagés en deux genres, les *Salamandres terrestres* et les *Salamandres aquatiques*.

URODIALYSE, n. f. (οὖρον, urine, et διάλυσις, interruption; gr.) Méd. Suppression d'urine; suspension de la fonction du rein.

URODYNIE, n. f. (οὖρον, urine; ὀδύνη, douleur; gr.) Méd. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

URODYNIQUE, adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'urodynie.

UROLITHE, n. m. (οὖρον, urine, et λίθος, pierre; gr.) Chir. Calcul urinaire.

UROMANCIE, n. f. (οὖρον, urine, et μαντεία, divination; gr.) Art prétendu de connaître les maladies d'après l'inspection de l'urine.

UROMANCIEN, IENNE, adj. et n. Anc. Celui, celle qui pratique l'uromancie.

UROPLANIE, n. f. Méd. Transport anomal de l'urine dans une autre partie du corps.

UROPYGE, n. m. (οὐρά, queue; gr.) Zool. Croupion.

UROPYGIALE, ALE, adj. Zool. En parl. des plumes, Qui naît sous le croupion : *Les plumes* UROPYGIALES *du paon n'ont pas d'yeux.* (Ch. Dumér.)

URORRHAGIE, n. f. (οὖρον, urine; ῥέω, je coule; gr.) Méd. Flux d'urine; diabète.

URORRHÉE, n. f. (οὖρον, urine, et ῥέω, je coule; gr.) Méd. Flux abondant d'urine.

UROSCOPIE, n. f. (οὖρον, urine, et σκοπέω, j'examine; gr.) Méd. Examen, inspection de l'urine.

UROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'uroscopie.

UROSE, n. f. (οὖρον, urine; gr.) Méd. Toute maladie des voies urinaires.

URSIN, INE, adj. (*ursus*, ours; lat.) Zool. Qui ressemble à l'ours.

URSON, n. m. (*ursus*, ours; lat.) Zool. Espèce de porc-épic des terres désertes du Nord et de l'Amérique : *L'*URSON *aurait pu s'appeler castor épineux; il a, comme le castor, une double fourrure, la première de poils longs et doux, la seconde d'un duvet ou feutre encore plus doux et plus mollet.* (Buff.)

URSULINES, n. f. pl. Ordre de religieuses qui suivent la règle de Sainte-Ursule : *Un couvent d'*URSULINES. (Acad.)

URTICACÉES, n. f. pl. V. URTICÉES.

URTICAIRE, n. f. (*urtica*, ortie; lat.) Méd. Éruption assez semblable à celle que produirait l'application des feuilles d'orties sur la peau.

URTICATION, n. f. (*urtica*, ortie; lat.) Chir. Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties fraîches, pour produire une vive irritation à la peau.

URTICÉES, n. f. pl. Bot. (*urtica*, ortie; lat.) Famille de plantes dont les caractères principaux sont ceux qui appartiennent à l'ortie.

URTICINÉ, ÉE, adj. (*urtica*, ortie; lat.) Bot. Qui ressemble à l'ortie.

— N. f. pl. Famille de plantes.

URUBITINGA, n. m. Zool. Espèce d'autour du Brésil; il a le bas des jambes et les pieds nus.

URUBU, n. m. Zool. Espèce d'autour de l'Amérique méridionale; il est de la taille de l'oie sauvage.

URUCU, n. m. Bot. Nom que les Brésiliens donnent à l'arbre appelé *Rocou*.

URUS, n. m. Zool. Bœuf sauvage : *Jules César*

*est le premier qui ait parlé de l'*URUS. (Buff.) || V. UROCHS.

URVILLÉE, n. f. Bot. Arbrisseau du Brésil, de la famille des Sapindinées.

US, n. m. pl. (*usus*, usage ; lat.) Pron. *uss.* — Dr. Usages. Il se joint le plus ordin. au mot *coutumes*, et signifie, règles, pratiques qu'on a coutume de suivre en quelques pays, en quelque lieu, touchant certaines matières : *Les* US ET COUTUMES *de la mer. Le bail porte qu'il entretiendra la maison selon les* US ET COUTUMES *du lieu. Le droit français était épars dans les coutumes et les* US *de nos provinces.* (Lerminier.)

…On se plaint ; mais on paye… et l'on danse ;
Le tout, suivant les *us* du bon pays de France.
(J. Chénier.)

— Fam. *C'est un savant en us*, se dit d'un pédant qui fait parade d'une profonde connaissance des langues anciennes et particulièrement du latin : *Ne vous avisez pas de croire que je traduis les hiéroglyphes couramment ; c'est un* SAVANT EN US *qui m'a expliqué ceux-là.* (Mérim.)

— *Mots en us*, mots latins : *Il n'effarouche pas les malades par de grands mots en us.* (E. Sue.)

USAGE, n. m. (*usus* ; lat., m. sign.) Pron. *u-zaj.* — Coutume, pratique reçue : *Long, constant, ancien, perpétuel,* USAGE. *C'était l'*USAGE *du pays, du temps. Cela est reçu par l'*USAGE. *C'est l'*USAGE. *L'*USAGE *le veut ainsi. Les* USAGES *reçus. Les mœurs, les coutumes, les* USAGES *d'un peuple.* (Acad.) *L'*USAGE *prévaut toujours contre la raison.* (Volt.) *L'*USAGE *ordinaire de la finesse est la marque d'un petit esprit.* (La Rochef.)

Pour réformer l'abus, proscrirons-nous l'*usage* ? (C. D.)

— Emploi d'une chose : *Faire* USAGE *d'un aliment, d'un remède. On fait* USAGE *de cette plante en médecine. Faire* USAGE *du temps, de son temps, de son crédit, de ses moyens. Le bon, le mauvais* USAGE *des richesses. Des livres à l'*USAGE *des collèges. Bréviaire à l'*USAGE *de Paris, de Rome.* (Acad.)

— Par anal. *Nos vrais plaisirs consistent dans le libre* USAGE *de nous-mêmes.* (Buff.)

— Général. Emploi des mots tel que la coutume l'a réglé : *L'*USAGE *est l'arbitre souverain des langues, est le tyran des langues.* (Acad.) *L'*USAGE*, dit-on, est le maître de la langue.* (Duclos.)

— Emploi particulier qu'on fait des mots : *L'*USAGE *qu'il a fait de cette expression est heureux. Habile écrivain, il a fait de ce mot un* USAGE *heureux, inattendu, tout nouveau. Vous faites des mots un* USAGE *vicieux, barbare. L'Académie ne prétend pas régler l'*USAGE *de chaque mot, elle indique l'*USAGE *qu'on en fait.* (Acad.) *Le mauvais* USAGE *que nous faisons de ces termes.* (Boss.)

— Droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre : *En vendant sa bibliothèque, il s'en est réservé l'*USAGE *sa vie durant.* (Acad.) *Ses ouvrages n'étaient qu'à l'*USAGE *de ses amis.* (Did.) *Anciennement les* USAGES *particuliers de chaque seigneurie formaient le droit civil.* (Montesq.)

— Jurispr. Droit qu'ont les voisins d'une forêt ou d'un pacage d'y couper le bois qui leur est nécessaire ou d'y mener paître leur bétail : *On a ôté, on a confirmé les* USAGES *aux riverains de ces forêts, de ces marais. J'ai droit d'*USAGE, *j'ai mon* USAGE *dans tel bois.* (Acad.)

— Habitude, pratique d'une chose : *Il a l'*USAGE *de ces matières, de ces termes. Il a l'*USAGE *de dîner de bonne heure. Il est dans l'*USAGE *de rentrer tard. Il veille beaucoup, c'est son* USAGE. (Acad.) *On a trop accordé à l'autorité de l'*USAGE. (Marm.) *Le café est très en* USAGE *à Paris.* (Montesq.)

— Partic. Expérience de la société, habitude d'en pratiquer les devoirs, d'en observer les usages : *L'*USAGE *du monde, de la vie,* ou simplement, *L'*USAGE. *C'est un homme qui a beaucoup d'*USAGE, *qui a peu d'*USAGE. *Manquer d'*USAGE.

— Libr., au plur. Livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, heures, processionnals, missels, etc. || Vieux.

Syn. Usage, coutume. L'*usage* est une manière d'agir particulière ; la *coutume*, une manière d'agir très-générale. Avant d'être policé, un peuple a des *coutumes*, ensuite il a des *usages*. Ce dernier terme a donc une signification beaucoup plus restreinte que le premier.

USAGER, n. m. (*usage*.) Jurispr. Celui qui a droit d'usage dans certains bois ou dans certains pacages : *On a taxé les* USAGERS. (Acad.) *L'aspect intérieur de cette maison avait quelque chose de glacial ; j'y voyais chaque jour tous les meubles, même les plus* USAGERS, *exactement placés de la même façon.* (Balz.)

USANCE, n. f. (*usus*, usage ; lat.) Usage reçu : *L'*USANCE *du pays, des lieux.* || Vieux.

— Fam. En parl. des lettres de change, terme de trente jours : *Il a une lettre sur un tel à* USANCE. (Acad.) *Elle m'a fait une lettre de change payable en espèce, en trois* USANCES. (Danc.)

— Eaux et for. Usance du bois, espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'on a coupé un taillis. || On dit dans le m. sens : *Age du bois.*

— Mar. *Usances de la mer*, usages maritimes ; connaissances des lois maritimes.

USANTE, adj. fém. Jurispr. Il n'est usité que dans cette phrase : *Fille majeure* USANTE *et jouissante de ses droits*, fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne.

USÉ, ÉE, part. pass. du v. User.

— Adj. Flétri, dégradé par un long usage : *Un habit* USÉ. *Des meubles* USÉS. *Leurs vêtements dataient de deux ans et étaient complétement* USÉS. (Arago.)

— *Ce cheval est* USÉ, *a les jambes* USÉES, ses jambes ne valent plus rien.

— Fam. *C'est un homme usé*, il est très-affaibli par le travail, par les maladies ou par les débauches : *Le pauvre homme ! il est* USÉ. (C. Del.)

— Fig. *Une pensée* USÉE, une pensée qui a été employée souvent, et à laquelle on ne fait plus attention. On dit de même : *Ce sujet est* USÉ ; *ces moyens-là sont* USÉS.

— *Une passion usée*, un amour refroidi, diminué par le temps.

Ce n'est qu'aux cœurs *usés* qu'on permet la constance.
(Desmahis.)

— Fig. *Avoir le goût* USÉ, avoir le goût émoussé par le trop fréquent usage des ragoûts forts et piquants, ou des liqueurs violentes. (Acad.)

USER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*uti*, servir ; gr.) Faire usage de quelque chose, s'en servir : USER *de remèdes. Il ne faut* USER *que de viandes légères, à cause de votre mal.* USEZ-*en sobrement.* USER *d'un mot, d'un terme. Il faut* USER *modérément des choses qui nous plaisent.* (J. J. Rouss.) *Ulysse entre dans le bain ; il n'en* AVAIT *pas* USÉ *depuis longtemps.* (Fén.) *Il voulait qu'on* USÂT *de répétitions fréquentes plutôt que d'être obscur.* (Id.)

Il *usait* de régime et mangeait à ses heures. (Andr.)

— Par anal. USER *d'un droit, d'une permission.* (Volt.) USER *de rigueur.* (Mol.) USER *d'indulgence.* (Pasc.)

— Absol. USEZ, *n'abusez pas*, user modérément de telle chose : *Ce n'est pas* USER, *c'est abuser.* (Acad.)

— Mor. : USER *de menaces*, USER *de prières*, USER *de violence.* USER *de finesse.* USER *d'artifice*, USER *de précaution.* (Acad.) *Vous n'êtes pas capable d'*USER *d'artifice avec moi.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. USER *de la grandeur avec modération, des richesses avec miséricorde, de la vie avec un généreux mépris.* (Fléch.) *Ils ne savent* USER *sagement ni de la santé, ni des biens ni des maux inséparables de la condition humaine.* (Mass.)

— *User bien de quelque chose*, en faire un bon usage ; et, *user mal de quelque chose*, en faire un mauvais usage, en abuser : *Il* USE *bien de son crédit. Il* USE *bien de sa faveur, du pouvoir qu'il a. C'est mal* USER *des grâces que Dieu vous a faites.*

— *En* USER *bien, en* USER *mal avec quelqu'un*, agir bien ou mal avec lui : *Il en* USE *fort bien avec moi. C'est un ingrat, il en* USE *fort mal avec son bienfaiteur.*

— *En user librement, familièrement avec quelqu'un*, avoir avec quelqu'un un procédé libre, une manière d'agir familière : *Je vous demande pardon si j'en* USE *si librement, si familièrement avec vous.*

— Absol., *En user*, agir de telle ou telle manière : *Il faut savoir comme on en* USE *dans ce pays. On en* USE *ainsi entre gens d'honneur.* (Acad.) *La plume tombe des mains quand on voit comment les hommes* EN USENT *avec les hommes.* (Volt.) *Vous* EN USEREZ *comme il vous plaira.* (Danc.)

Madame, il était temps que *j'en usasse* ainsi,
Et je perdais ma gloire à demeurer ici. (Rac.)

USER, v. tr. ou act. Consommer les choses dont on se sert : *On* USE *bien du bois dans cette maison. Il* USE *tant de livres de bougie dans un hiver. Il* USE *peu ; ses habits sont éternels.* (Scribe.)

— Détériorer imperceptiblement les choses, en les diminuant à force de s'en servir : *Les enfants* USENT *beaucoup d'habits et de souliers.* (Acad.) *Prenez garde de ne point frotter les meubles trop fort, de peur de les* USER. (Mol.)

— Fig. *User ses ressources*, les prodiguer et les affaiblir.

— *User sa jeunesse auprès de quelqu'un*, passer sa jeunesse à servir quelqu'un : *User ses yeux à force de lire*, s'affaiblir la vue à force de lire. On dit dans la même acception : *Il n'y a rien qui* USE *tant un homme que la débauche, qui* USE *tant le corps que les longues veilles, etc.*

— *User*, signifie quelquefois, diminuer par le frottement : *Il faut* USER *sur la pierre la pointe de ces ciseaux. Les miroitiers* USENT *les glaces. Le pavé* USE *le fer des chevaux.* || Il signifie de même, au sens moral, Amoindrir, affaiblir : *La jouissance* USE *l'amour.*

— Chir. Consumer : *Poudre pour* USER *les chairs.*

— Substantiv. Long usage : *Cette étoffe, ce drap est d'un bon* USER. *Il y a des étoffes qui deviennent plus belles à l'*USER.

— Fig. et fam. *Cet homme est bon à l'user*, plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, honnête, d'un commerce agréable et sûr. On dit aussi : *On ne connaît bien les gens qu'à l'*USER. (Acad.)

= **S'user**, v. pr. : *Les marbres, les pierres s'*USENT. *Les habits s'*USENT *à force de servir. Tout s'*USE *à la longue.* (Acad.)

Et des mondes vieillis les ressorts s'*useront*. (Thom.)

— Fig. : *Les grandes passions s'*USENT. (Volt.) *Ce qui s'*USE *le plus vite en nous, c'est la volonté.* (Lamennais.)

Syn. User, employer, se servir. *User*, qui exprime une action passée à l'état d'habitude, de coutume, emporte une idée de droit et de devoir : il se dit le plus souvent dans le sens moral et d'une manière absolue ; *employer* ajoute à l'idée d'action celle d'une destination précise, et presque toujours l'idée de matière ; *se servir* énonce l'action, et éveille l'idée de moyen et d'instrument ; *employer* et *se servir* ne marquent rien de moral et d'absolu.

USINE, n. f. (*usus*, usage ; lat.) Pron. *u-zinn.* — Établissement, tel que forge, verrerie, moulin, etc. : *Il a établi des* USINES *dans sa terre. Tout son bien consiste en* USINES. *Il a construit des* USINES. *Une belle* USINE. (Acad.) *Tous les moulins que l'on construit aujourd'hui au Mexique sont de véritables* USINES. (Ampère.)

USITÉ, ÉE, adj. (*usus*, usage ; lat.) Qui est en usage, qui est pratiqué communément : *Cela est fort* USITÉ *dans ce pays. C'est une chose fort* USITÉE. *Cela était fort* USITÉ *en ce temps-là.*

— Particul. En parl. des mots et des phrases, qui sont en usage dans une langue : *Ce mot n'est guère* USITÉ, *n'est point* USITÉ. *Une façon de parler fort* USITÉE, *peu* USITÉE. (Acad.)

USNÉE, n. f. (*usnea* ; lat.) Bot. Genre de lichens.

USQUEBAC, n. m. V. SCUBAC.

USTENSILE, n. m. (*utile*, utile ; lat.) Toute sorte de petits meubles servant au ménage, et particul. aux préparations culinaires : *Tout l'inventaire ne consistait qu'en quelques* USTENSILES *de cuisine. Nous n'aperçûmes pas sans plaisir, dans une cuisine garnie de tous les* USTENSILES *nécessaires, trois personnes occupées à préparer notre souper.* (Le Sage.) *Ils fabriquent eux-mêmes tous leurs* USTENSILES, *depuis le plus élémentaire jusqu'au plus compliqué.* (G. Sand.)

Mais demain, du matin, il nous faut être habile
A vider de céans jusqu'au moindre *ustensile*. (Mol.)

— Techn. Instruments propres à certains arts : *Les* USTENSILES *ardoires. Les* USTENSILES *du jardinage.* (Acad.)

USTION, n. f. (*ustio*, de *urere*, brûler ; lat.) Chir. Action de brûler, d'appliquer le cautère actuel.

— Chim. Espèce de calcination par laquelle on réduit en cendres une substance.

USUCAPION, n. f. (*usus*, usage ; *capere*, prendre ; lat.) Dr. rom. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, ELLE, adj. (*usus*, usage ; lat.) Dont on se sert ordinairement : *Meubles* USUELS. *Plantes* USUELLES. *Langage* USUEL. *Termes* USUELS. *Maximes* USUELLES. (Acad.) *C'est de Pascal que son siècle a appris à purger la langue écrite des impuretés de la langue* USUELLE. (Marm.)

USUELLEMENT, adv. Communément, à l'ordinaire : *Cela se dit* USUELLEMENT. (Acad.)

USUFRUCTUAIRE, adj. des 2 g. (*usus*, usage ; *fructus*, fruit ; lat.) Dr. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits : *Le douaire des femmes est un droit* USUFRUCTUAIRE. (Acad.)

USUFRUIT, n. m. (*usus*, usage ; *fructus*, fruit ; lat.) Pron. *u-zu-fruit.* — Dr. Jouissance des revenus, des fruits d'un héritage, des intérêts d'un capital, dont la propriété appartient à un autre : *Il n'a point cette terre en propre, il n'en a que l'*USUFRUIT. *Un oncle lui a laissé par testament l'*USUFRUIT *de ce bien.* (Acad.) *A Sparte, la propriété était réduite aux conditions de l'*USUFRUIT. (Ch. Giraud.)

USUFRUITIER, IÈRE, n. (*user*, et *fruit*.) Pron.

i-zu-frui-tié. — Droit. Celui, celle qui a l'usufruit : *Le propriétaire et l'*USUFRUITIER. *Les droits et les obligations de l'*USUFRUITIER. *Elle n'est point propriétaire de ce domaine, elle n'en est qu'*USUFRUITIÈRE. *Réparations* USUFRUITIÈRES, *celles qui sont à la charge de l'*USUFRUITIER. *Dans cette phrase,* USUFRUITIÈRES *est adjectif.* (Acad.)

— **Fig.** : *Nous ne sommes que les* USUFRUITIERS *de la vie ; nous la léguons à nos descendants comme l'héritage de nos pères.* (Virey.) *Aujourd'hui personne n'est sûr de son lendemain, et chacun jouit de la vie en* USUFRUITIER *prodigue.* (H. de Balz.)

USURAIRE, adj. des 2 g. (*usure.*) Pron. *u-zu-rèr.* — Où il y a de l'usure : *Contrat* USURAIRE. *Pacte* USURAIRE. *Intérêt* USURAIRE. *Dettes* USURAIRES. *Prêt* USURAIRE. *Emprunts* USURAIRES. (Acad.)

USURAIREMENT, adv. D'une manière usuraire.

USURE, n. f. (*usura ;* lat., m. sign.) Pron. *u-zur.* — Fin. Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce : *Grosse* USURE. *Double, triple* USURE. *Prêter à* USURE. *Emprunter à* USURE. *Exercer l'*USURE. *Se livrer habituellement à l'*USURE. *Tirer* USURE *de ce qu'on prête.*

Il cherche en vain quelqu'un qui prête à triple *usure.* (Regn.)

— Fig. *Rendre avec usure, payer avec usure,* rendre, en bien ou en mal, au-delà de ce qu'on a reçu : *Dieu rend avec* USURE *ce que l'on a fait pour lui. Il m'a fait un plaisir, je le lui rendrai avec* USURE. *Il vous a fait du mal, mais vous l'en avez payé avec* USURE.

USURE, n. f. (*user.*) Pron. *u-zur.* — Fam. Dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par le long usage qu'on en a fait : *Son habit est percé, ce n'est pas accident, c'est* USURE. (Acad.) || Dans ce sens, il est familier : *Dans le cheval, toutes les exostoses indiquent l'*USURE *de l'articulation.* (Lecoq.)

USURIER, IÈRE, celui, celle qui prête à usure : *Infâme* USURIER. *Vieil* USURIER. *C'est une* USURIÈRE *qui prête sur gages. Il fut condamné comme* USURIER. (Acad.) *Voilà un coquin d'*USURIER *qui prend bien son temps pour venir demander de l'argent.* (Regn.)

— Par anal. *La nature, cruelle* USURIÈRE, *nous ôte tantôt un sens, tantôt un autre.* (Boil.)

— Se dit aussi, par extens. De ceux qui profitent des malheurs ou des nécessités d'autrui pour accroître leur fortune. (Acad.)

USURPATEUR, TRICE, n. Celui, celle qui par violence ou par ruse s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'une dignité, d'un titre, etc., qui ne lui appartient pas. Il ne se dit guère qu'en parlant de choses importantes : *Les* USURPATEURS *sont rarement tranquilles. L'*USURPATRICE *du trône en fut chassée par l'héritier légitime. Le prince occupé du bonheur de ses sujets n'a pas d'*USURPATEUR *à craindre.* (Marm.)

— Absol. Celui qui a usurpé une souveraineté : *L'*USURPATEUR *fut renversé du trône. Les* USURPATEURS *ont souvent plus de peine à se soutenir qu'à s'élever.* (Acad.)

USURPATION, n. f. (*usurper.*) Pron. *u-zur-pa-cion.* — Action d'usurper, ou le résultat de cette action : *L'*USURPATION *de l'autorité souveraine. Son* USURPATION *ne fut pas de longue durée. L'*USURPATION *d'un titre, d'un droit.* USURPATION *de terrain.*

— La chose même qui est usurpée : *La plupart des terres de cette seigneurie n'étaient que des* USURPATIONS. (Acad.)

USURPÉ, ÉE, part. pass. du v. Usurper : *Un trône* USURPÉ. *Un titre* USURPÉ.

— Fig. *Réputation usurpée,* qui n'est fondée sur rien, ou qui surpasse de beaucoup le mérite de celui qui l'obtient. (Acad.)

USURPER, v. tr. ou act. 1re conj. (*usurpare ;* lat., m. sign.) S'emparer, par violence ou par ruse, d'un bien, d'une dignité, d'un titre qui appartient à un autre : *Il n'était pas héritier de la couronne, il l'*AVAIT USURPÉE. USURPER *un titre, un droit.* (Acad.) *Les jésuites par un attentat criminel* USURPENT *l'autorité de l'Église.* (Pasc.)

— Fig. *Usurper la réputation, la gloire, l'estime,* l'obtenir par fraude, sans droit légitime : *Il y a de faux savants qui* USURPENT *une domination injuste sur les esprits.* (Malebr.)

— Intransitiv. *Vous* USURPEZ *sur mes droits, sur mes possessions.*

— *Ce laboureur tâche toujours d'*USURPER *sur ses voisins,* c'est-à-dire, d'accroître son terrain en poussant sa culture sur le leur. (Acad.)

UT, n. m. Pron. *utt.* — Mus. Première des notes de la gamme.

— Signe qui représente cette note : *Le ton d'*UT. *Entonner un* UT. *Il y a un dièse à côté de cet* UT. (Acad.) || V. Do.

UTÉRIN, INE, adj. (*uterus,* ventre ; lat.) Il se dit des frères et des sœurs nés de même mère, mais non pas de même père : *C'est son frère* UTÉRIN. *Elle n'est que sa sœur* UTÉRINE.

— Jurispr. Substant. : *Les* UTÉRINS *et les consanguins.*

— Chir. Qui appartient à la matrice ; qui concerne la matrice : CAVITÉ UTÉRINE. *Artère* UTÉRINE.

— Méd. *Fureur utérine,* ou maladie des femmes consistant en un penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien : *Quand les corps glanduleux qui germent dans les ovaires prennent une végétation trop forte, ils causent dans toutes les parties sexuelles une ardeur si violente qu'on l'a appelée* FUREUR UTÉRINE. (Buff.) || V. NYMPHOMANIE.

UTÉRUS, n. m. (m. lat., ventre.) Pron. *u-té-russ.* — Anat. Organe destiné, dans l'appareil générateur de la femme, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. || V. MATRICE.

UTILE, adj. des 2 g. (*utilis ;* lat., m. sign.) Profitable, avantageux, qui sert à quelque chose : *C'est un homme qui vous sera* UTILE *dans vos affaires. Si je puis vous être* UTILE *en quelque chose, à quelque chose, vous n'avez qu'à parler. C'est une chose qui vous sera* UTILE *quelque jour. C'est un emploi, un travail fort* UTILE. (Acad.) *A dix-huit ans j'étais tout préparé à devenir, sinon un savant, du moins un homme* UTILE *par son aptitude au travail.* (G. Sand.) *Le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments* UTILES *à sa patrie.* (Volt.)

— Procéd. *Jours utiles,* les jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice : *Les dimanches ne sont point au nombre des jours* UTILES.

— Jurispr. *Ordre utile,* le rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur.

— *En temps utile,* dans le temps déterminé, prescrit : *Faire sa réclamation* EN TEMPS UTILE.

— Substantiv. Ce qui est utile : *Préférer l'honnête à l'*UTILE. *Joindre l'agréable à l'*UTILE. (Acad.) *On peut dire que chez les anciens le beau était toujours la saillie de l'*UTILE. (Stendhal.)

Nous faisons cas du beau, nous méprisons *l'utile,*
Et le beau souvent nous détruit. (La F.)

UTILEMENT, adv. D'une manière utile : *Il a travaillé* UTILEMENT *pour lui et pour les siens. Employer le temps* UTILEMENT. *Se servir* UTILEMENT *de l'occasion. Il a travaillé* UTILEMENT *dans cette affaire.* (Acad.)

— Procéd. : *Être utilement colloqué,* être colloqué en ordre utile, de telle manière qu'on sera payé de sa créance : *Il est un des plus anciens créanciers, il ne peut manquer d'être colloqué* UTILEMENT. *Les créanciers* UTILEMENT *colloqués.* (Acad.)

UTILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Utiliser.

UTILISER, v. tr. ou act. 1re conj. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose : *Vous venez de bâtir, il faut* UTILISER *les matériaux qui vous restent.* (Acad.)

= **S'utiliser**, v. pr. Se rendre utile.

UTILITAIRE, adj. des 2 g. Néol. Qui vise à l'utilité : *Les choses* UTILITAIRES, *pour me servir d'un de ces mots barbares dont les économistes ont empoisonné notre langue, ne suffiront jamais à la France.* (A. Achard.) *Un chant d'épopée ne vaut pas, au point de vue* UTILITAIRE, *une soupe économique du bureau de bienfaisance. Le bourgeois voltairien d'il y a trente ans, et le bourgeois* UTILITAIRE *d'à présent.* (V. Hugo.)

— Philos. École utilitaire, école fondée par Bentham, au commencement de ce siècle, et qui ne reconnaît pour principe du bien que l'utilité générale.

— Substant. : *Un* UTILITAIRE, *les* UTILITAIRES.

UTILITÉ, n. f. (*utilitas ;* lat., m. sign.) Profit, avantage : *Cela n'est pas de grande* UTILITÉ, *d'une grande* UTILITÉ. UTILITÉ *publique.* UTILITÉ *particulière. Quelle* UTILITÉ *vous en revient-il ? Je n'en vois pas l'*UTILITÉ. *Cela n'est d'aucune* UTILITÉ. *Cela n'est d'aucun usage, ou cela ne sert de rien.*

— Au pl. Théâtr. Emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance : *Elle joue les* UTILITÉS. (Acad.)

— Écon. polit. Propriété qu'ont les choses de satisfaire un besoin, réel ou factice, permanent ou passager, physique ou intellectuel.

UTOPIE, n. f. (οὐ, non ; τόπος, lieu ; gr.) Phil. Génér. Plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun, comme au pays fabuleux d'Utopie, décrit par Thomas Morus dans un livre qui porte ce titre : *Chaque rêveur imagine son* UTOPIE. *De vaines* UTOPIES. (Ac.) *Les* UTOPIES *les plus innocentes ne sont pas sans quelque danger.* (Pron.) *La justesse et la portée de son jugement défendirent Mirabeau de l'*UTOPIE, *de l'illusion et du sophisme.* (Lam.) *Titus et Marc-Aurèle réalisèrent l'*UTOPIE *de Platon en faisant asseoir la philosophie sur le trône.* (H. Martin.)

UTOPISTE, adj. et n. des 2 g. Phil. Celui qui croit à une utopie ; qui prend ses rêves pour des réalités : *Des* UTOPISTES *rétrogrades offrent à l'homme une nouvelle servitude sous le nom d'association.* (Mignet.)

UTRICULAIRE, adj. des 2 g. (*utricule.*) Qui a la forme d'une petite outre ; qui est composé d'utricules.

— Bot. *Tissu utriculaire,* tissu cellulaire des plantes.

— *Glandes utriculaires,* petites glandes en forme d'utricules, produites par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'une lymphe incolore.

— *Feuille utriculaire,* feuille creuse et renflée comme une vessie.

UTRICULE, n. m. (*utriculus,* petite outre ; lat.) Bot. Chacune des cellules du tissu des végétaux, qui forment la moelle intérieure, le parenchyme des feuilles, la pulpe des fruits, etc.

UTRICULÉ, ÉE, UTRICULEUX, EUSE, adj. V. UTRICULAIRE.

UVÉE, n. f. Anat. Une des tuniques de l'œil : *On lui a percé l'*UVÉE.

UVÉITE, n. f. Méd. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

UVULAIRE, adj. des 2 g. (*uvula,* luette ; lat.) Anat. Qui a rapport à la luette.

UVULE, n. f. (*uvula,* luette ; lat.) Anat. La luette.

UVULIFORME, adj. des 2 g. (*uvula,* luette ; et *forma,* forme ; lat.) Anat. Qui ressemble à la luette.

V, n. m. Vingt-deuxième lettre de l'alphabet et dix-septième des consonnes ; on la nomme *ve* suivant l'appellation la plus usuelle et *ve* suivant la méthode moderne : *Un V majuscule ; un petit v.*

— V est une articulation douce dont la forte correspondante est F. Aussi dans certains cas *v* se substitue à l'*f* finale, comme par exemple dans le féminin des adjectifs terminés au masculin par *f* : *naïf, naïve ; bref, brève ; neuf, neuve.*

— V, initial ou médial a toujours le son qui lui est propre, *ve* : *Vérité, vanité, voir, vu, éviter, éventail, évoquer.*

— V, comme lettre numérale, vaut *cinq* en chiffres romains.

VA, loc. adv. (impér. du v. *Aller*.)

— Fam. Soit, j'y consens.

— Il est quelquefois explétif.

Va, je ne te hais point. (Corn.)

— N. m. J. de la bassette, du pharaon, etc. *Sept et le va, etc.* Sept fois, quinze fois la vade : *J'ai gagné deux sept et le* VA *dans cette taille. Je fais le quinze et le* VA *au dix.*

VACANCE, n. f. (*vacare*, être vide ; lat.) Temps pendant lequel une place, une dignité n'est pas remplie. En ce sens il n'est d'usage qu'au singulier : *Durant la* VACANCE *du saint-siége. La* VACANCE *d'une abbaye, d'un bénéfice, etc.*

— Au pl. Temps pendant lequel les études cessent dans les écoles, dans les colléges : *Avoir* VACANCES. *Ils ont six semaines de* VACANCES. (Acad.) *Tous les ans je viendrai passer avec vous les* VACANCES. (G. Sand.) *Il allait tous les ans, passer deux mois de* VACANCES *au château d'un vieil ami de son père.* (Ste-Beuve.)

— *Prolonger les vacances*, ne pas reprendre le travail aussitôt après que les vacances sont finies.

— Par anal. Temps où les tribunaux interrompent leurs fonctions. On dit aussi *vacations*. ‖ Dans ce sens il s'emploie quelquefois au sing. : *Un jour de* VACANCE. (Acad.) *Je m'en vais courir en Bretagne pendant les* VACANCES, *et, à mon retour, je m'abandonnerai à toute la chicane.* (Mme de Sév.)

— Par anal. : Loisir : *J'apporte ici le récit des* VACANCES *d'un antiquaire.* (Lenorm.)

= **Syn. Vacances, vacations.** Le premier se dit plus particulièrement de la cessation des études dans les écoles ; le second, de la cessation des séances des juges et des avocats, etc. Les *vacances* sont un temps de repos complet ; les *vacations* sont la suspension momentanée des occupations habituelles, durant laquelle on peut se livrer à des travaux différents.

VACANT, ANTE, adj. (*vacans* ; lat.) En parl. des lieux. Qui n'est pas occupé, qui est à remplir : *Maison* VACANTE. *Lit* VACANT *dans un hôpital. Il y a un appartement* VACANT *dans cette maison.* (Acad.) *Il y a d'excellents postes* VACANTS ; *je vais vous les nommer.* (Le Sage.)

Longtemps, en rappelant leur parole éloquente,
On tournera les yeux vers leur place *vacante*. (Ponsard.)

— Fig. Il se dit des emplois, des places, des dignités, etc. : *Le saint-siége était* VACANT. *Il y avait plusieurs abbayes* VACANTES. *Il y a une place* VACANTE *dans tel tribunal ; dans telle compagnie.* (Acad.)

— Anc. *Cette compagnie est* VACANTE, *ce régiment est vacant*, le grade de capitaine, de colonel, n'est pas rempli. ‖ Vieux.

— Jurispr. *Succession vacante*, succession que personne n'a réclamée lorsqu'elle a été ouverte, ou à laquelle on a renoncé.

— *Curateur aux biens vacants*, curateur établi pour la régie et conservation des biens qui n'ont point de propriétaire certain.

VACARME, n. m. (*bacchari*, s'agiter avec fureur ; lat.) Tumulte, grand bruit, bruit de gens qui se querellent ou qui se battent : *Il y a du* VACARME *dans cette maison. Faire* VACARME. *Apaiser le* VACARME. (Acad.) *Le diable vient faire un* VACARME *horrible dans la maison.* (Volt.)

Hé, quoi donc ! pour si peu, faire un *vacarme* horrible.
(Dest.)

— Fam. *Il est allé faire vacarme dans cette maison*, il y est allé quereller quelqu'un, faire du bruit. (Acad.)

En quoi blesse le ciel une visite honnête,
Pour en faire un *vacarme* à me rompre la tête ? (Mol.)

VACATION, n. f. (*vacatio* ; lat.) Pron. *va-kacion*. — Anc. Métier, profession : *De quelle* VACATION *est-il ?* ‖ Peu usité.

— Chacun des espaces de temps que des personnes publiques emploient à travailler à quelque affaire : *On paye tant aux experts pour chaque* VACATION. *Le rapport de ce procès a duré tant de* VACATIONS. (Acad.)

— Au pl. Honoraires qu'on paye aux gens d'affaires, aux gens de loi : *Ce notaire s'est fait payer tant de* VACATIONS *pour cet inventaire. Il lui faut tant pour ses salaires et* VACATIONS. *On lui a taxé ses* VACATIONS. (Acad.) *Les hommes de loi dévorent les héritiers en multipliant les* VACATIONS. (Did.)

— Pal. Cessation des séances des gens de justice : *Le temps des* VACATIONS. (Ac.) *Mettre à profit le temps des* VACATIONS *pour faire un ouvrage.* (D'Aguess.) *Lamoignon passait les* VACATIONS *à Baville.* (Roll.)

— *Chambre des vacations*, chambre composée d'un président et de plusieurs conseillers ou juges, tirés des différentes chambres, dans laquelle on administre la justice pendant les vacations : *Un tel préside à la chambre des* VACATIONS, *tient la chambre des* VACATIONS. (Acad.)

— Vacances d'un corps, suspension temporaire de ses travaux habituels : *L'Académie prend d'ordinaire des* VACATIONS *sur la fin du mois d'août, qui durent jusqu'à la Saint-Martin.* (Pélisson.)

— Anc. Il se disait aussi avec extens. de collége : *Pendant que nous étions au collége, mon frère et moi, on nous permettait d'aller passer tout le temps des* VACATIONS *à la campagne.* (Pélisson.)

— Vacance, en parl. de choses non occupées : *Ce bénéfice,* VACATION *avenante, sera réuni à tel évêché.* (Acad.) ‖ Peu usité. ‖ SYN. V. VACANCES.

VACCIN, n. m. (*vacca*, vache ; lat.) Pron. *vakcain*. — Méd. Virus de certaines pustules qui se forment au pis des vaches ; on le tire aussi de celles qui

sont produites par la vaccination, et qu'on inocule pour préserver de la petite vérole : *De bon* VACCIN.

Le vaccin voyageur parcourt ces bords lointains. (C. Del.)

— Adj. : *Le virus* VACCIN *ne commence à agir qu'au bout de trois jours.* (Chomel.)

VACCINABLE, adj. des 2 g. Médec. Qui peut être vacciné.

VACCINAL, ALE, adj. Médec. Qui a rapport au vaccin : *Pustule* VACCINALE. *Matière* VACCINALE. *Boutons* VACCINAUX.

— Qui a rapport à la vaccine : *Croûtes* VACCINALES.

VACCINATEUR, TRICE, adj. Qui s'occupe exclusivement de pratiquer la vaccination : *Médecin* VACCINATEUR.

— Propre à la vaccination : *Virus* VACCINATEUR. *Liqueur* VACCINATRICE.

— Substant. : *Un* VACCINATEUR.

VACCINATION, n. f. Pron. *vak-ci-na-cion.* — Action de vacciner.

VACCINE, n. f. (*vaccinus*; lat.) Pron. *vak-cinn.* — Méd. Maladie pustuleuse particulière aux vaches, et qu'on transmet à l'homme au moyen de l'inoculation, pour le préserver de la petite vérole : *La* VACCINE *a été découverte par Jenner.* (Acad.)

— Procédé employé pour opérer cette sorte d'inoculation : *Pratiquer, propager la* VACCINE. *Comité de* VACCINE. (Acad.)

VACCINÉ, ÉE, part. pass. du v. Vacciner : *Cette petite fille a-t-elle été* VACCINÉE ?

VACCINELLE ou **VACCINOÏDE,** n. f. Méd. Éruption cutanée pustuleuse, d'apparence vaccinale, mais qui est une vaccine incomplète, soit par défaut d'énergie du virus, soit par une sorte d'inaptitude à en éprouver l'entière influence : *Les* VACCINELLES *sont à la vaccine ce que les varicelles sont à la variole.* (Robin.)

— Adj. : *Éruption* VACCINOÏDE. *Maladie* VACCINOÏDE. *Affection* VACCINOÏDE.

VACCINER, v. tr. ou act. 1re conj. Inoculer le vaccin : *Il vient de faire* VACCINER *son enfant.* (Acad.)

VACCINIÉ, ÉE, adj. (*vaccinium*, airelle ; lat.) Bot. Qui ressemble à l'airelle.

— N. f. pl. Famille de plantes, voisine des Érinées ou Bruyères.

VACCINIER, n. m. Bot. Petit arbrisseau de la famille des Vacciniées ; il porte de petites baies rouges qui sont alimentaires.

VACCINOÏDE. V. VACCINELLE.

VACHE, n. f. (*vacca* ; lat., m. sign.) Pron. *vach.* — Zool. Mammifère de l'ordre des Ruminants de la famille des Tauriens ; femelle du bœuf ou taureau : VACHE *blanche.* VACHE *noire.* VACHE *grasse.* VACHE *maigre. Traire les* VACHES. *Garder les* VACHES. *Étable à* VACHES. *Le pis d'une* VACHE. *Vivre de lait de* VACHE. (Acad.) *Le produit de la* VACHE *est un bien qui croît et qui se renouvelle à chaque instant. Les* VACHES *d'Égypte portent presque toujours deux veaux à la fois.* (Buff.) *La femelle du chameau fournit du lait pendant plus de temps que la* VACHE. (Id.)

— Fig. *Poil de vache*, poil roux.

— Fam. *Le plancher des vaches*, la terre, par oppos. à l'eau, à la mer : *M. de Revel trouvera M. de Seignelay dans son bord ; M. le maréchal d'Estrées, sur le* PLANCHER DES VACHES. (Mme de Sév.)

— Prov. *Il n'est rien tel, rien de tel que le plancher des vaches*, il y a plus de sûreté à aller par terre que par eau, à rester sur terre qu'à s'embarquer.

— Prov. et fig. *Manger de la vache enragée*, éprouver beaucoup de privations et de fatigues : *Sans l'illusion où irions-nous ? Elle donne la puissance de* MANGER LA VACHE ENRAGÉE *des arts, de dévorer les commencements de toute science en nous donnant la croyance.* (H. de Balz.)

— Man. *Ce cheval rue en vache*, il rue du pied de derrière, en le jetant en avant, comme s'il voulait se frapper le ventre.

— Vétér. *Ventre de vache*, se dit du ventre du cheval dont le développement est excessif. || On dit plus souv. *Ventre avalé.*

— Prov. et fig. *Quand chacun se mêle de son métier, les vaches sont biens gardées*, en sont mieux gardées, toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

— Prov. et fig. *Bonhomme, garde ta vache*, se dit pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe.

— Prov. fig. et pop. *Parler français comme une vache espagnole*, parler fort mal le français.

— Fig. et fam. *Vache à lait*, personne ou chose dont on tire un profit continuel : *Ce plaideur, ce procès est une vache à lait pour ce procureur.* (Acad.) *Cet homme-là fait de vous* UNE VACHE À LAIT. (Mol.) *Elle m'a dit que vous me regardiez comme votre* VACHE À LAIT. (Le Sage.)

— Techn. Peau de vache corroyée, et propre à faire des souliers, des bottes, des harnais, etc. : *Acheter une* VACHE, *deux* VACHES. VACHE *d'Angleterre.* VACHE *de Russie.* VACHE *parée.*

— Panier revêtu de cuir, qu'on place sur l'impériale des voitures de voyage, et qui en a les dimensions : *Mettez ces habits dans la* VACHE. (Acad.)

VACHER, ÈRE, n. Pron. *va-ché, chèr.* — Celui, celle qui mène paître les vaches et qui les garde : *Un* VACHER. *Un petit* VACHER. *Une petite* VACHÈRE. *Le* VACHER *de village. Un cornet de* VACHER. *Le* VACHER *corne.* (Acad.)

— Fig. Personne mal élevée, malhonnête, grossière.

VACHERIE, n. f. Pron. *va-ch-rî.* — Lieu destiné à retirer les vaches : *Faire rentrer les vaches dans la* VACHERIE. (Acad.)

VACILLANT, part. prés. du v. Vaciller.

VACILLANT, ANTE, adj. Pron. *va-cil-lan, lantt.* — Qui vacille : *Démarche* VACILLANTE. *Pied* VACILLANT. *Avoir la main* VACILLANTE. *Lueur* VACILLANTE.

— Fig. Incertain, irrésolu, chancelant : *Esprit* VACILLANT. *Ces témoins sont* VACILLANTS *dans leurs dépositions.* (Acad.) *Les hommes ne sont inconséquents dans leurs actions que parce qu'ils sont* VACILLANTS *dans leurs principes.* (Duclos.)

VACILLATION, n. f. Pron. *va-cil-la-cion.* — Mouvement de ce qui vacille : *La* VACILLATION *d'une barque. La* VACILLATION *de la lumière.*

— Fig. Incertitude, irrésolution, variation : VACILLATION *dans les sentiments.* VACILLATION *dans les opinions, dans les projets. La* VACILLATION *des témoins rendit leur déposition suspecte.* (Acad.) *Le pays est arrivé à un état de* VACILLATION *où rien ne dure, où l'âge d'un ministère égale à peine celui d'un tournesol.* (Viennet.)

VACILLATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *va-cil-la-toar.* — Néol. Incertain ; douteux.

VACILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*vacillare*, lat., m. sign.) Pron. *va-cil-lé.* — Branler, chanceler, n'être pas bien ferme : *La main lui a* VACILLÉ. *Il faut mettre cette pendule sur quelque chose qui soit ferme, et qui ne puisse* VACILLER. On dit dans un sens analogue qu'*Une lumière, une lueur, une clarté* VACILLE.

— Particul. Hésiter, employer involontairement un mot pour un autre, prononcer autrement qu'il ne faut : *Sa langue* VACILLE *lorsqu'on l'intimide.* (Acad.) || Vieux.

— Fig. *Vaciller dans ses réponses*, répondre tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. || *Cet homme* VACILLE *toujours*, il est incertain, irrésolu. || SYN. V. CHANCELER.

VACOA, n. m. Pron. *va-ko-a.* — Bot. Arbre qui croît à l'île de France et en Amérique : *Le* VACOA *se cramponne à la terre par cent bras partis de sa tige.* (G. Sand.)

VACUITÉ, n. f. (*vacuitas* ; lat., m. sign.) Pron. *va-ku-i-té.* — Didact. État d'une chose vide : *La* VACUITÉ *de l'estomac cause des tiraillements.* (Acad.) || Peu usité.

VACUOLE, n. f. (*vacuus*, vide ; lat.) Anat. Petite cavité d'un tissu, pleine de gaz ou de liquide, et qui paraît vide par rapport au tissu solide qui l'entoure.

VADE, n. f. (*vadere* ; lat.) J. de cartes. Somme dont un des joueurs ouvre le jeu : *La* VADE *est de cent francs. La* VADE *n'est que du fonds du jeu.*

— Fig. et fam. *Dans cette affaire chacun est pour sa vade*, y est pour son compte. || Peu usité.

VADEMANQUE, n. f. (*vade* et *manque.*) Pron. *vad-mank.* — Banq. Diminution du fonds d'une caisse. || Vieux.

VADE-MECUM, n. m. (*vade*, viens ; *mecum*, avec moi ; lat.) Pron. *va-dé-mé-kom.* — Fam. Chose qu'on porte ordinairement et commodément sur soi : *Ce petit livre est mon* VADE-MECUM. (Acad.)

VADROUILLE, n. f. Mar. Tampon de laine attaché au bout d'un manche, qui sert à nettoyer les diverses parties d'un navire.

VA-ET-VIENT, n. m. Pron. *va-é-viain.* — Mécan. Partie de machine qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la machine est en mouvement. || On dit de même, *Mouvement de va-et-vient.*

— Petit bac qui sert à traverser un ruisseau.

— Mar. Cordage établi entre la terre et un navire, et sur lequel on peut se haler et communiquer du bord à la rive : *Au moyen d'un* VA-ET-VIENT, *l'équipage a pu gagner le rivage sain et sauf.*

— Fig. Mobilité : *Le* VA-ET-VIENT *de l'opinion. Au milieu du* VA-ET-VIENT *des entreprises et des pensées, l'ordre a été l'idée dominante depuis cinquante ans* (De Salvandy.)

VAGABOND, ONDE, adj. (*vagari*, errer ; lat.) Qui erre çà et là : *Homme* VAGABOND. *Femme* VAGABONDE. *Tous les paysans qui s'éloignaient de leurs paroisses sans être munis d'une attestation signée par le curé et par le syndic, devaient être poursuivis, arrêtés et jugés prévôtalement comme* VAGABONDS. (A. de Tocquev.) *Les troupeaux errants et* VAGABONDS. (Boss.) *Des hordes* VAGABONDES *d'hirondelles planent dans un ciel d'azur.* (A. Mart.)

— Fig. Déréglé : *Esprit* VAGABOND. *Tête* VAGABONDE. *Quoi ! même dans la prière, vous laissez errer votre imagination* VAGABONDE ! (Boss.)

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu d'une humeur *vagabonde* ?
(C. d'Harl.)

Ne puis-je ici fixer ma course *vagabonde* ? (Boil.)
Un fil d'or renouant ses tresses *vagabondes.* (Del.)

— Substantiv. Homme sans aveu, sans état, sans domicile : *C'est un* VAGABOND. *Les fainéants et les* VAGABONDS. (Acad.) *Tous les jours elle accueille une foule de* VAGABONDS. (Étienne.) *Il prétendait que je n'étais qu'un* VAGABOND, *et peut-être quelque chose de pis.* (G. Sand.)

VAGABONDAGE, n. m. Habitude de vagabonder : *Ordonnance contre le* VAGABONDAGE. (Acad.)

VAGABONDER, ou **VAGABONNER,** v. intr. ou neutr. 1re conj. Fam. Être vagabond, faire le vagabond.

VAGE, n. m. Mar. Sorte de bigot de racage.

VAGIN, n. m. (*vagina*, fourreau ; lat.) Pron. *va-jain.* — Anat. Canal situé dans l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, qui aboutit à la matrice, dont il embrasse le col.

VAGINAIRE, n. f. Zool. Genre d'animalcule infusoire.

VAGINAL, ALE, adj. Pron. *va-ji-nal.* — Qui a rapport au vagin : *Membrane* VAGINALE. *Ligaments* VAGINAUX. (Acad.) *Les mucosités* VAGINALES *s'écoulent en assez grande abondance pendant la grossesse.* (Caseaux.)

VAGINANT, ANTE, adj. Didact. Qui enveloppe comme une gaine. || V. ENGAINANT.

VAGINÉ, ÉE, adj. (*vagina*, gaine ; lat.) Qui est embrassé par une gaine.

VAGINITE, n. f. (*vagin.*) Méd. Inflammation du vagin.

VAGIR, v. intr. ou neut. 2e conj. (*vagire* ; lat., m. sign.) Pron. *va-jir.* — Crier comme un enfant qui vient de naître ; pousser des vagissements.

VAGISSEMENT, n. m. (*vagitus* ; lat., m. sign.) Pron. *va-jiss-man.* — Cri des enfants nouveau-nés :

De Moïse au berceau, sur le Nil écumant,
Nous avons entendu le sourd *vagissement.* (A. Dumas.)

VAGISTAS, n. m. V. VASISTAS.

VAGON, n. m. V. WAGON.

VAGUE, n. f. (*vaga unda*, onde errante ; lat.) Pron. *vagh.* — L'eau, soit de la mer, soit d'une rivière, soit d'un lac, lorsqu'elle est agitée et élevée au-dessus de la superficie par les vents, par la tempête, ou par quelque autre cause : *De grandes* VAGUES. *Les* VAGUES *ont pensé l'abîmer. Il fut englouti par les* VAGUES. *Rompre la* VAGUE. *Aller au devant de la* VAGUE. (Acad.) *Les* VAGUES *viennent se briser contre les rochers et contre les côtes.* (Buff.) *Les* VAGUES *écumantes s'étaient élevées jusqu'aux cieux* (Barthél.)

L'air mugit, le jour fuit, une épaisse vapeur
Couvre d'un voile affreux les *vagues* en fureur. (Créb.)
Les *vagues* à grand bruit tombaient sur les rivages.
(Léonardon.)

Que peut contre le roc une *vague* animée ? (Pir.)

VAGUE, adj. des 2 g. (*vagus* ; lat., m. sign.) Pron. *vagh.* — Indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées : *Lieux* VAGUES. *Espaces* VAGUES. *Douleurs* VAGUES.

Des déserts la *vague* immensité. (Fontan.)

— *Terres vaines et vagues*, terres incultes qui ne rapportent rien.

— Fig. Incertain, qui manque de fixité, de solidité : *Esprit* VAGUE. *Pensées* VAGUES. *Désir* VAGUE. *Discours* VAGUE. *Propositions* VAGUES. *Promesses* VAGUES. *Raisonnements* VAGUES. *Répondre d'une manière* VAGUE. *Est-ce par des préceptes si* VAGUES *qu'on éclaire l'esprit ?* (Barthél.) *Je n'ai de tout ce mécanisme qu'une idée fort imparfaite et fort* VAGUE. (Condill.)

— En parl. de certaines causes, de certains effets, dont on ne peut nettement se rendre compte, incertain, indéfini : *Une* VAGUE *et douce mélancolie. J'é-*

prouvais un sentiment VAGUE *et plein de charme. Une* VAGUE *rêverie.*

Dans un *vague* abandon flotte l'âme pensive. (De Fontan.)

— Peint. Qui manque de précision, de netteté : *Ces contours sont trop* VAGUES.

— Il se dit aussi des formes indécises, des teintes aériennes ou vaporeuses qui donnent à la composition une sorte de charme mystérieux : *Couleur* VAGUE. *Lumière* VAGUE.

— N. m. Ce qui est indécis, indéfini, vaporeux : *Il y a du* VAGUE *dans ce qu'il m'a dit. Il y a du* VAGUE *dans ses pensées. Le* VAGUE *de la couleur et des détails ajoute à l'effet de ce tableau.*

— Grand espace vide, ou qui semble tel : *Le* VAGUE *de l'air. Dans le* VAGUE *des airs.*

— Fig. *Se perdre dans le vague*, faire de longs raisonnements sans solidité, sans conclusion.

— Par anal. *Dès qu'on* SE JETTE DANS LE VAGUE, *on déclame tant qu'on veut.* (Marm.)

— Archict. Ornement qui semble imiter la figure des flots de la mer. ‖ Plus souv. *Portes.*

VAGUEMENT, adv. Pron. *vagh-man.* — Fig. D'une manière vague : *Ne parler, ne répondre que* VAGUEMENT. (Acad.)

VAGUEMESTRE, n. m. (*wagen*, chariot, et *meister*, maître; all.) Pron. *vagh-mèstr.* — Art mil. Officier chargé de la conduite des équipages d'une armée : VAGUEMESTRE *général. Le* VAGUEMESTRE *d'un régiment. C'est le* VAGUEMESTRE *qui est chargé de retirer des bureaux de poste les lettres adressées aux officiers et aux soldats de son régiment.* (Acad.)

— Anc. Officier d'une maison princière.

VAGUER, v. intr. neutr. 1^re conj. (*vagare*; lat., m. sign.) Pron. *va-ghé.* — Errer çà et là, aller de côté et d'autre à l'aventure : VAGUER *par les champs.* (Acad.) *Des volailles et des cochons* VAGUAIENT *dans un grand terrain.* (H. de Balz.) *Hier, j'*AI VAGUÉ *au clair de la lune dans la campagne.* (Chateaubr.)

— Technol. Brasser la bière.

VAIGRAGE, n. m. Pron. *vè-graj.* — Mar. Action, manière de vaigrer.

— Assemblage des planches qui recouvrent intérieurement la membrure d'un bâtiment.

VAIGRES, n. f. Pron. *vègr.* — Mar. Bordages qui revêtent la muraille intérieure d'un navire.

VAIGRER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *vè-gré.* — Mar. Poser les vaigres, faire le vaigrage.

VAILLAMMENT, adj. Pron. *va-ia-man.* — Avec valeur : *Il a* VAILLAMMENT combattu. (Acad.)

VAILLANCE, n. f. (*valentia*; lat.) Pron. *va-ianss.* Valeur, courage : *Grande* VAILLANCE. *Héroïque* VAILLANCE. *Cette victoire est due à sa* VAILLANCE.

Ce champ d'honneur,
Témoin de sa *vaillance* et de notre bonheur. (Corn.)
Ah ! puisqu'il m'est promis, ce prix de la *vaillance*,
Meure en moi la pitié ! (C. Del.)

= **Syn. Vaillance, valeur**. Ces mots se disent du courage guerrier, de celui qu'anime le désir de la gloire; la *vaillance* résulte de la grandeur du courage; la *valeur* se révèle par la grandeur des exploits : ainsi un héros qui a une grande *vaillance* fait des prodiges de *valeur*.

VAILLANT, ANTE, adj. (*valens*; lat.) Pron. *va-ian, iantt.* — Valeureux, courageux : *Un* VAILLANT *capitaine. C'est un peuple* VAILLANT. *C'est une nation fort* VAILLANTE. (Acad.) *Il fut* VAILLANT *dans la guerre et savant dans la paix.* (Fléch.)

Le Cid, votre *vaillant* parrain. (C. Del.)

— Par anal. *Il a vu les plus* VAILLANTES *épées au service des plus nobles desseins.* (V. Cousin.)

— Prov. *Il est vaillant comme l'épée qu'il porte*, il est très-courageux.

— Mass. *Cheval vaillant*, cheval plein de feu et de vigueur.

— Subst. : *Les soixante* VAILLANTS *qui environnaient le trône de Salomon.* (Mass.)

L'honneur de vous asseoir au banquet des *vaillants*. (C. Del.)

— En m. part. : *J'affectais de paraître résolu, et même de rire avec ces* VAILLANTS, *dont la bonne humeur excita peu à peu la mienne, ou du moins m'ôta presque toute ma frayeur.* (Le Sage.) *J'avais raison d'être surpris que ces* VAILLANTS *ne m'eussent* pas volé. (Id.)

VAILLANT, n. m. Fam. Fonds du bien d'une personne; son capital : *Il a mis tout son* VAILLANT *à cette charge, à cette terre.*

— Adverb. *Il n'a plus rien* VAILLANT. *Il a dix mille écus* VAILLANT. (Acad.) *On prétendait qu'il devait plus qu'il n'avait* VAILLANT. (Mariv.) *Tu n'auras pas de moi trois louis* VAILLANT. (H. de Balz.)

— Prop. *Il n'a pas un sou* VAILLANT, il est sans bien sans argent.

VAILLANTISE, n. f. Pron. *va-ian-tiz.* — Fam. Action téméraire, fanfaronnade : *Voilà une belle* VAILLANTISE. *Il raconte ses prouesses, ses* VAILLANTISES. (Acad.) *J'aime les* VAILLANTISES *simplement racontées.* (E. Augier.)

Que je vais me mettre en beau train
De raconter nos *vaillantises* ! (Mol.)

VAIN, AINE, adj. (*vanus*; lat.) Pron. *vain, vènn.* — Inutile, qui ne produit rien : *Faire de* VAINS *efforts. Toutes ses sollicitations ont été vaines.*

Tu romps tous les efforts de ma *vaine* prudence. (Rac.)

— *Terres vaines et vagues*, terres incultes, qui ne rapportent rien.

— Agric. *Vaine pâture*, terres qui ont été fauchées ou qui sont en jachère, et où les habitants d'une commune peuvent faire paître leurs bestiaux. ‖ Général. Terres où il n'y a ni semence ni fruits.

— *Temps vain*, temps bas et couvert accompagné d'une chaleur étouffante. ‖ Vieux.

— Par anal. Frivole, chimérique, qui n'a aucun fondement solide et raisonnable : *Espérance* VAINE. *Prétention* VAINE. *Pensée* VAINE. *Une* VAINE *crainte. De* VAINES *alarmes. Des promesses, des paroles* VAINES. *De* VAINS *scrupules. La gloire du monde est une chose bien* VAINE. (Acad.) *Que de travaux et de peines pour cette fumée de* VAINE *gloire.* (Volt.) *Celui qui n'a rien senti ne sait rien apprendre, il n'acquiert qu'un* VAIN *savoir et de stériles connaissances.* (J.-J. Rouss.) *Son éloquence dégénère quelquefois en une* VAINE *abondance de paroles.* (Barthél.)

Tous ces présages *vains* n'ont rien qui m'épouvante. (Le Franç.)

Vains projets, *vains* discours, *vaine* et fausse allégeance !
Et mes bras et son cœur manquent à ma vengeance. (Corn.)

— Mor. En parl. des personnes, Orgueilleux, superbe : *Il est* VAIN, *extrêmement* VAIN. *C'est un homme fort* VAIN. *C'est une âme* VAINE. *Il est* VAIN *dans ses discours. Il est tout* VAIN *de l'honneur qu'il a reçu.* (Acad.) *Les nations libres sont superbes; les autres peuvent être plus aisément* VAINES. (Montesq.) *Cette superbe grandeur les rend* VAINS *et audacieux.* (Boss.) *Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont* VAINS *et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses.* (Montesq.)

Tout mortel est jaloux, mais tout auteur est *vain*. (Saurin.)

— *Vaine gloire*, vaine vanité : *Il est rempli, tout plein de* VAINE *gloire.*

— Man. *Cheval vain*, cheval faible par trop de chaleur ou pour avoir pris quelques remedes.

— Véner. *Fumées vaines*, fumées légères et mal pressées. ‖ V. VAINES.

= **En vain**, loc. adv. Inutilement : *Il travaille* EN VAIN. *Je cherche* EN VAIN *à le calmer. C'est* EN VAIN *qu'il s'efforce de réussir. La nature n'a rien fait* EN VAIN. (B. de St-P.) *Avant Louis XIV, la France, presque sans vaisseaux, tenait* EN VAIN *aux deux mers.* (Boss.)

— *Prendre le nom de Dieu en vain*, l'employer dans un serment sans nécessité.

— SYN. V. VANITEUX.

VAINCRE, v. tr. ou act. 4^e conj. (*vaincre*; lat., m. sign.) Pron. *vainkr.* — (*Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent; je vainquais, nous vainquions; je vainquis, nous vainquîmes; je vaincrai, nous vaincrons; je vaincrais, nous vaincrions; vaincs, vainquons, vainquez; que je vainque, que nous vainquions; que je vainquisse, que nous vainquissions; vainquant; vaincu, ue.* — Dans toute la conjugaison de ce verbe, le *c* se change en *qu* avant une voyelle.) — Remporter quelque grand avantage sur ses ennemis, dans la guerre : *Les Romains* ONT VAINCU *les plus belliqueuses nations de la terre.* (Acad.) *C'est à pareil jour que j'*AI VAINCU *Annibal.* (Volt.) *Ceux que les armes* N'AVAIENT PU VAINCRE, *ni les conseils ramener, sont revenus tout à coup d'eux-mêmes.* (Boss.)

— Absol. VAINCRE *en bataille rangée.* VAINCRE *par ruse, par finesse.* (Acad.) *On établit comme une loi inviolable qu'un romain devait ou* VAINCRE *ou mourir.* (Boss.)

Qui veut mourir ou *vaincre* est rarement vaincu. (Cor.)
A *vaincre* sans péril on triomphe sans gloire. (Corn.)
Il faut *vaincre*, et j'y cours. (Rac.)

— Remporter des avantages sur ses concurrents, sur ses compétiteurs : VAINCRE *quelqu'un à la course, à la lutte.* VAINCRE *ses rivaux.* VAINCRE *dans la dispute.*

— Surpasser : VAINCRE *les autres en générosité, en politesse.* (Acad.)

— Convaincre, fléchir :

Crois-tu par tes discours le *vaincre* ou l'étonner ? (Rac.)
Rien ne vous a pu *vaincre*, et votre dureté
Aurait dû dans son cours arrêter ma bonté. (Rac.)

— Surmonter des obstacles : *Il* A VAINCU *la mauvaise fortune. J'*AI VAINCU *sa résistance, son obstination.* (Acad.) *Ils ne trouvent point d'obstacles qu'ils ne surmontent, point de difficultés qu'ils ne* VAINQUENT. (Fléch.) *C'est le roi qui se chargera de* VAINCRE *tes scrupules.* (Scribe.) *Elle gémissait dans son incrédulité, qu'elle n'avait pas la force de* VAINCRE. (Boss.) *Si vous avez quelque dégoût, je vous conseille de le* VAINCRE. (Volt.)

De l'amour aisément on ne *vainc* pas les charmes. (Corn.)

— Mor. En parl. des passions, Réprimer, refréner : VAINCRE *sa colère, son amour, son ambition.*

= **Se vaincre**, v. pron. Se réduire aux lois du devoir : SE VAINCRE *soi-même.* (Acad.)

Fais-toi donc de te *vaincre* une douce habitude. (C. Del.)

— *Se laisser vaincre à la pitié, à des raisons*, ou Absol. *Se laisser vaincre*, se laisser toucher, se laisser persuader.

— Par anal. Succomber : *Ce qui nous est défendu par la conscience, n'est pas d'être tentés, mais de* NOUS LAISSER VAINCRE *aux tentations.* (J.-J. Rouss.)

VAINCU, UE, part. pas. du v. Vaincre : *Lorsqu'il était* VAINCU, *on ne pouvait en attribuer la faute qu'à la fortune.* (Boss.)

— Par anal. *La difficulté* VAINCUE *est le grand mérite de la poésie.* (D'Alemb.)

— Fig. *Être* VAINCU *par les prières de quelqu'un, par l'évidence des preuves.* (Acad.)

— Substantiv. *Le* VAINCU *est contraint d'obéir. Épargner les* VAINCUS. *Malheur aux* VAINCUS. (Acad.) *On ne donna pas un moment de relâche aux* VAINCUS, *on les poursuivit partout.* (Volt.) *La Convention fut une arène sanglante où tour à tour les vainqueurs immolèrent les* VAINCUS. (Mign.) *Je combats dans les rangs des* VAINCUS. (Scribe.)

VAINEMENT, adv. Pron. *vènn-man.* — En vain, inutilement : *Il a parlé* VAINEMENT. *Il a travaillé* VAINEMENT *et sans fruit. J'espérais* VAINEMENT *vous servir.* (Acad.)

Vainement à son fils j'assurai mon secours. (Rac.)

VAINES, n. f. pl. Pron. *vèn.* — Véner. Fumées des bêtes fauves, qui sont légères et mal pressées.

VAINQUEUR, n. m. (*vaincre.*) Pron. *vain-keur.* — Celui qui a vaincu : *Alexandre fut* VAINQUEUR *des Perses.* VAINQUEUR *généreux, inhumain, farouche, cruel. Entrer en* VAINQUEUR *dans une ville.* (Acad.) *Le fier Arbogastre se tua lui-même plutôt que d'avoir recours à la clémence du* VAINQUEUR. (Boss.)

Il fut de ses sujets le *vainqueur* et le père. (Volt.)
Plus le péril est grand, plus grand est le *vainqueur*. (C. Del.)

— *Le vainqueur de Pharsale, de Rocroy, etc.*, celui qui a vaincu à Pharsale, à Rocroy, etc.

— Celui qui a remporté quelque avantage sur un concurrent : *Être* VAINQUEUR *à la course, à la lutte.* VAINQUEUR *aux jeux Olympiques. Il sortit* VAINQUEUR *de la discussion, du débat.* (Acad.)

— Celui qui surmonte des obstacles, qui dompte des passions : *Il sortit* VAINQUEUR *de tous les obstacles qu'on lui avait opposés. Le sage est* VAINQUEUR *de ses passions.* (Acad.)

— Adjectiv.

Alexandre *vainqueur* eût dompté tout le monde. (Rac.)

— Fig. et poétiq. *De vieux chênes* VAINQUEURS *des ans.* (J.-J. Rouss.)

Son ascendant *vainqueur* impose à mon génie. (Volt.)

VAIR, n. m. (*varius*, bigarré; lat.) Pron. *vèr.* — Fourrure, blanche et grise : *Certaines fourrures rares comme le* VAIR *qui sans aucun doute était la Zibeline impériale ne pouvaient être portées que par les rois.* (H. de Balz.)

— Blas. Un des métaux, composé de plusieurs petites pièces égales, ordinairement d'argent et d'azur, rangées alternativement, et disposées de telle sorte, que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent, et la base à la base : *Gros* VAIR. *Menu* VAIR. *Tel porte de* VAIR. (Acad.)

— *Vair affronté*, celui dont toutes les pointes tendent au cœur de l'écu. ‖ *Vair contre vair*, celui dont le métal est opposé au métal, et la couleur à la couleur.

VAIRÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit de l'écu ou d'une pièce honorable d'un autre émail que l'argent et l'azur : VAIRÉ *d'or et de gueules.*

VAIRON, adj. m. (*varius*; lat.) Pron. *vè-ron*. — Propr. Il se dit d'un cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon et un d'une autre : *Ce cheval a l'œil* VAIRON. (Acad.) *Quelques chiens ont les yeux* VAIRONS. (Lecuq.)

VAIRON, n. m. (*vair*) Zool. Petit poisson appelé ainsi à cause de la variété de ses couleurs

VAISSEAU, n. m. (*vas*, vase; lat.) Pron. *vè-çô*. — Vase, ustensile destiné à contenir des liquides : VAISSEAU *de terre*. VAISSEAU *de bois*. VAISSEAU *de cuivre*. VAISSEAU *d'argent*. *Un* VAISSEAU *fragile*. *Les chimistes ont besoin de différents* VAISSEAUX *pour leurs opérations*. (Acad.)

— Mystiq. *Vaisseau d'élection*, créature choisie pour sa pureté et sa sainteté. || *Vaisseau de miséricorde*, être qui est plein de miséricorde; Dieu. || *Vaisseaux d'iniquité*, les méchants.

— Mar. Bâtiment de bois, construit d'une manière propre à transporter des hommes et des marchandises par mer et sur les grands fleuves : *Si tous les hommes abondent de biens, qui mettra des* VAISSEAUX *en mer?* (La Br.) *Les Athéniens mirent sur des* VAISSEAUX *tout ce qui était en état de porter les armes*. (Boss.) *Son port offre aux* VAISSEAUX, *un asile sûr et commode*. (Barthél.) *Son* VAISSEAU *après avoir été longtemps le jouet des flots, fut enseveli sous les ondes*. (Fén.)

— Particul. Bâtiment de la marine militaire : VAISSEAU *de guerre*. VAISSEAU *de première grandeur*. VAISSEAU *de ligne*. VAISSEAU *à deux ponts*. VAISSEAU *à trois* PONTS. *La poupe d'un* VAISSEAU. *La proue d'un* VAISSEAU. *L'avant, l'arrière d'un* VAISSEAU. (Acad.)

Il faut quitter pour lui nos *vaisseaux* qu'on répare.
(C. Del.)

— *Un vaisseau de tant de canons*, un vaisseau portant tel nombre de canons.

— Elliptiq. *Un vaisseau de 74*, un vaisseau armé de 74 canons.

— *Vaisseau de premier rang*, celui qui porte 120 canons. || *Vaisseau de deuxième rang*, celui qui porte 100 canons. || *Vaisseau de troisième rang*, celui qui a 90 canons. || *Vaisseau de quatrième rang*, celui qui a 80 canons. || Au-dessous de 80 canons, les bâtiments de guerre prennent le nom de *Frégates*.

— Fig. *Le vaisseau de l'État*, l'État considéré par rapport à la manière dont il est ou doit être gouverné : *Conduire, diriger le* VAISSEAU DE L'ÉTAT.

— Fig. Grande pièce, bâtiment considéré en dedans : *Cette église est un beau* VAISSEAU, *un grand* VAISSEAU, *un* VAISSEAU *magnifique*. (Acad.) *Une muraille grossièrement cimentée partageait ce beau* VAISSEAU *à la naissance de la croix*. (Lam.)

— Anat. Veines, artères, canaux, conduits qui contiennent quelque humeur dans le corps des animaux : VAISSEAUX *sanguins*. VAISSEAUX *lymphatiques*. *Dans la vieillesse, le calibre des* VAISSEAUX *se resserre*. (Buff.)

— Bot. Tuyaux, tubes de l'intérieur des plantes : VAISSEAUX *capillaires*. VAISSEAUX *excrétoires*.

VAISSELLE, n. f. collect. (*vascellus*; lat.) Pron. *vè-cèl*. — Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, etc. : VAISSELLE *d'or, d'argent, de vermeil, d'étain*. VAISSELLE *unie, ciselée*. (Acad.) *Curius et Fabrice, ces grands généraux qui vainquirent Pyrrhus, n'avaient que de la* VAISSELLE *de terre*. (Boss.) *Le roi acceptera la* VAISSELLE *de ceux qui la donneront de plein gré*. (Mme de Maint.)

— *Vaisselle montée*, vaisselle d'argent ou d'or composée de plusieurs pièces jointes ensemble avec de la soudure.

— *Vaisselle plate*, celle où il n'y a point de soudure. || Plus particul. Plats et assiettes d'argent, à la différence de la vaisselle de porcelaine, de faïence, etc. : *On sert chez lui en* VAISSELLE PLATE. (Acad.)

— Prov. *Remuer la vaisselle de quelqu'un*, saisir ses meubles.

VAL, n. m. (*vallis*; lat.) Vallée, espace de terre contenu entre deux coteaux : *La rivière grondait au fond du* VAL. (E. Souv.) *L'église du* VAL*-de-Grâce*.

Sur nos monts, crains l'orage;
Crains l'ombre, dans le *val*. (C. Del.)

— Il n'est usité au plur. que dans cette loc. adverb. *Par monts et par vaux*, et dans quelques noms propres. *Les vaux de Cernai*. (Acad.)

VALABLE, adj. des 2 g. (*valere*; lat.) Dr. Qui doit être reçu en justice : *Cet acte n'est pas* VALABLE. *Quittance* VALABLE. *Caution bonne et* VALABLE. (Acad.) *Cette excuse, cette raison n'est pas valable*, elle n'est pas recevable, elle n'est pas bonne : *Je n'avais pas d'excuse* VALABLE *à alléguer*. (Mariv.)

... Vous n'avez point de *valable* défense. (Corn.)

VALABLEMENT, adv. Dr. D'une manière valable : *Un mineur ne peut pas contracter s'il n'est* VALABLEMENT *autorisé*. *Il en est bien et* VALABLEMENT *déchargé*. (Acad.)

— *Ce mineur n'a pas été valablement défendu*, il n'a pas été défendu comme il pouvait et devait l'être en sa qualité de mineur.

VALADÉE, n. f. Agric. Fosse profonde pour le fumier, entre deux rangs de ceps de vigne.

VALDRAGUE (EN), loc. adv. Mar. Précipitamment, en désordre.

VALÉRIANE, n. f. (*valere*, avoir de la force; lat.) Bot. Genre de plantes de la famille des Dipsacées, dont une espèce sert en médecine : VALÉRIANE *officinale*. *Grande* VALÉRIANE. (Acad.)

VALÉRIANIQUE, adj. m. Pron. *va-lé-ri-a-nik*. — Chim. Se dit d'un acide qui existe dans la valériane.

VALÉRIANOÏDE, adj. des 2 g. Pron. *va-lé-ri-a-no-id*. — Bot. Qui ressemble à la valériane.

VALET, n. m. (*valetus*; basse lat.) Pron. *va-lè*. — Domestique, serviteur : *Bon, mauvais* VALET. *Il récompense mal ses* VALETS. VALET *d'écurie*. VALET *d'étable*. VALET *de louage*. VALET *de bourreau*. (Acad.) *Des* VALETS *affairés portant des malles couraient charger les vaisseaux*. (G. Sand.) *Que les* VALETS *sont misérables, dont les maîtres sont amoureux!* (Danc.) *Chose ne se fait au logis que ne sachent les* VALETS. (P.-L. Cour.) *Une femme bel esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses* VALETS, *de tout le monde*. (J.-J. Rouss.)

J'aime qu'à mon humeur un *valet* se conforme.
(Coll. d'Harl.)

— *Valet de chambre*, domestique attaché particulièrement au service de la personne de son maître : *Il vient de renvoyer son* VALET *de chambre*. (Acad.) *Si l'on pouvait confronter Suétone avec les* VALETS DE CHAMBRE *des douze Césars, pense-t-on qu'ils seraient toujours d'accord avec lui?* (Volt.)

— Par anal. VALET *de garde-robe*. VALET *de pied*. VALET *de chiens*. VALET *de lévriers*.

— *Maître valet*, celui qui, dans une terre ou dans une ferme, a autorité sur les autres valets.

— Fam. *Cet homme fait le bon valet*, il fait le complaisant, l'empressé.

— Fam. *Je suis votre valet; je suis son valet*, se dit quand on refuse de faire ou croire quelque chose.

Je *suis votre valet*, monsieur, de tout mon cœur. (Mol.)

— Prov. *Il est comme le valet du diable, il fait plus qu'on ne lui commande*, se dit d'un homme qui, par zèle ou par tout autre motif, fait plus qu'on ne lui dit.

— *Se conduire en valet*, avoir des habitudes, des mœurs serviles.

— *Une âme de valet*, une personne sans noblesse de sentiments, sans dignité.

— *Valet de place*, celui qui, dans les villes, se met au service des voyageurs, des étrangers.

— Mar. *Maître valet*, distributeur des vivres; agent de la cambuse.

— *Valet de comédie*, valet adroit et propre à l'intrigue, qu'on voit figurer dans beaucoup de comédies.

— Théât. Emploi de l'acteur chargé de ce rôle : *Cet acteur joue les* VALETS, *remplit l'emploi des* VALETS. *Il a débuté dans les* VALETS. (Acad.)

Tous les emplois sont nuls, hors celui des *valets*,
Que tu tiens. — J'ose dire avec quelque succès. (C. D.)

— Prov. *Tel maître, tel valet*, les valets prennent les habitudes de leurs maîtres. || *Les bons maîtres font les bons valets*, en traitant bien ses domestiques, on s'en fait bien servir.

— J. de cartes. Figure représentant un valet, dans chacune des quatre couleurs : VALET *de cœur*. VALET *de carreau*. VALET *de pique*. VALET *de trèfle*.

... Le nom d'Hector, du *valet* de carreau. (Regn.)

— Fig. et fam. *Valet de carreau*, se dit d'un homme qui ne mérite point de considération : *On le reçut comme le* VALET *de carreau, comme un* VALET *de carreau*. (Acad.)

— Par anal. Poids qui pend avec une corde derrière la porte, pour faire qu'elle se ferme sans qu'on y touche.

— Techn. Instrument de fer qui sert à un menuisier pour fixer le bois qu'il travaille.

— *Valet de miroir*, petite pièce de bois attachée derrière un miroir de toilette, pour le soutenir.

— Mar. *Valet de canon*, ou simpl. *Valet*, pelotte en fil de caret avec laquelle on bourre les bouches à feu.

VALETAGE, n. m. Service de valet. || Vieux.

VALETAILLE, n. f. Pron. *val-ta-*[illegible] — Par dénigr. Multitude de valets : *Que faites-vous* [illegible] *toute cette* VALETAILLE? (Acad.) *C'est toute une bande de voleurs, que cette* VALETAILLE. (G. Sand.)

— Particul. Valet, domestique du plus bas degré :

Je suis un de tes gens à toi,
Valetaille de rouge et de galons vêtue,
Un maraud qu'on châtie. (V. Hug.)

VALET-À-PATIN, n. m. Pron. *va-lè-ta-pa-tain*. — Chir. Instrument, sorte de pince qui sert à saisir et à tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on doit faire la ligature.

VALETER, v. intr. ou n. 1re conj. (*valet*) Fam. Avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un par intérêt : *C'est une âme basse, il n'a fait que* VALETER *toute sa vie*. (Acad.)

— Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine et demandent de la patience : *Il m'a fallu* VALETER *trois ans pour obtenir un emploi*. (Acad.)

.... Un député, c'est la règle ordinaire,
Est de ses commettants le commissionnaire;
Il lui faut *valeter* pour le moindre électeur. (De la Ville.)

VALÉTUDINAIRE, adj. des 2 g. (*valetudinarius*, lat.) Pron. *va-lé-tu-di-nèr*. — Maladif; qui est habituellement malade : *Cet homme est fort* VALÉTUDINAIRE. (Acad.) *Comme il est* VALÉTUDINAIRE, *on ne lui apprend rien, on ne le gêne, on ne le contredit sur rien*. (Dider.) *François II*, VALÉTUDINAIRE *dès l'enfance, mourut à dix-sept ans, il n'avait régné que dix-sept mois*. (Millot.)

— Par anal. *Fœdor était un prince d'un tempérament faible et* VALÉTUDINAIRE. (Volt.)

— Substantiv. Personne d'une santé faible : *Un* VALÉTUDINAIRE. *Des* VALÉTUDINAIRES.

VALEUR, n. f. (*valere*, avoir de la force; lat.) Ce que vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on en peut faire : *Il faut que vous me rendiez mon cheval, ou la* VALEUR. *Je lui en ai payé la* VALEUR. *Ce bien n'a pas été vendu sa juste* VALEUR, *à sa juste* VALEUR. (Acad.) *La* VALEUR *des choses est fondée sur leur utilité*. (Condill.) *L'argent et l'or ont beaucoup perdu de leur* VALEUR. (J.-B. Say.)

— Monn. *Valeur nominale*, valeur arbitraire donnée aux pièces par la loi. || *Valeur intrinsèque* ou *réelle*, valeur du métal dont la pièce est formée.

— Comm. *Être en valeur*, se dit des marchandises qui se vendent bien, avantageusement : *Les blés* SONT EN VALEUR. *Les vins ne* SONT *point* EN VALEUR *cette année*. *Les diamants ne* SONT *pas maintenant* EN VALEUR. (Acad.)

— Agric. *Cette terre, cette ferme est en valeur*, elle est bien cultivée et en état de rapporter ce qu'elle doit produire.

— *Mettre, remettre une terre, une ferme, des bois, des vignes en valeur*, y donner des soins, y faire des dépenses, de manière à en tirer un bon produit : *Il faut que je* METTE EN VALEUR *des terres abandonnées depuis le déluge*. (Volt.)

— Fig. *Attacher de la valeur à quelque chose*, en faire grand cas, l'estimer beaucoup : *Vous* ATTACHEZ TROP DE VALEUR *à ces bagatelles*. (Acad.) *La* VALEUR *que les hommes* ATTACHENT *aux choses a son premier fondement dans l'usage qu'ils en peuvent faire*. (J.-B. Say.)

— Écon. polit. Toute sorte de biens, de titre disponibles : *Déposer des* VALEURS. *Fournir des* VALEURS. VALEURS *mortes*. VALEURS *fictives*.

— Particul. Effets de commerce : *Créer des* VALEURS. *Mettre des* VALEURS *en circulation*.

— Mus. Durée que doit avoir chaque note et qu'indique sa figure : *La* VALEUR *d'une blanche est le double de la* VALEUR *d'une noire*. (Acad.) *On ne peut apprécier au juste la durée relative, ou, si l'on veut, la* VALEUR *de chaque note du rossignol*. (Buff.)

— Fig. *Donner de la valeur à ce qu'on dit*, ajouter de la force ou de la grâce à un discours par la manière de le débiter.

— Peint. Effet d'un ton de couleur relativement aux tons avoisinants : *Il faut éteindre certains tons pour donner de la* VALEUR *à d'autres*.

— Gramm. Exacte signification des termes, suivant l'usage reçu : *Cet homme ne connaît pas, ne sait pas la* VALEUR *des termes dont il se sert*. (Acad.) *Rien ne serait plus utile que de rendre aux mots la* VALEUR *avouée par l'usage et le consentement des siècles*. (Portalis.)

— Fam. *La valeur de*, se dit pour exprimer une quantité approximative : *Nous avons fait, en nous promenant*, LA VALEUR DE *deux lieues*. *Il n'a pas été à l'église* LA VALEUR D'*une heure*. *Il n'a pas bu* LA VALEUR D'*un verre de vin*. *Il n'a pas mangé* LA VALEUR D'*une once de pain*. (Acad.)

— Comm. *Valeur reçue*, locution employée dans les lettres de change, les billets à ordre, pour marquer qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée;

Vous payerez à Monsieur..... dix mille francs, VALEUR REÇUE *en marchandises*, VALEUR REÇUE *comptant.*

— *Valeur en compte*, locution dont on se sert pour indiquer qu'on est en compte courant avec la personne ou la maison au profit de laquelle une lettre de change est faite.

— *Non-valeur*, marchandises qui ne se vendent pas.

— Par anal. Article qui ne doit pas être compté en recette.

VALEUR, n. f. (*valoir.*) Bravoure, vaillance, vertu qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre : VALEUR *héroïque*. VALEUR *éprouvée, reconnue, à toute épreuve. Avoir de la* VALEUR. *Être rempli de* VALEUR. *La fortune ne seconde pas toujours la* VALEUR. (Acad.) *La Perse éprouva ce que peut la* VALEUR *conduite avec art contre une impétuosité aveugle.* (Boss.) *Le héros est jeune, entreprenant, d'une vraie* VALEUR. (La Br.) *Il avait tempéré l'impétuosité de la* VALEUR *française.* (Mably.)

La *valeur* n'attend pas le nombre des années. (Corn.)

|| *Syn.* V. COURAGE.

VALEUREUSEMENT, adv. Pron. *va-leu-reuz-man.* — Avec valeur : *Il a combattu* VALEUREUSEMENT. *Les assiégés se défendirent* VALEUREUSEMENT. (Acad.)

VALEUREUX, EUSE, adj. Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage : *C'est un* VALEUREUX *soldat, un homme* VALEUREUX. (Acad.) *Il y a un peu de vanité dans le caractère d'une nation* VALEUREUSE, *telle que la nôtre.* (Volt.)

Les hommes *valeureux* le sont du premier coup. (Corn.)

VALIDATION, n. f. Pron. *va-li-da-cion.* — Dr. Action de valider : *Cette formalité est nécessaire pour la* VALIDATION *de l'acte. Ce comptable obtint un arrêt de* VALIDATION. (Acad.)

VALIDE, adj. des 2 g. (*validus*; lat., m. sign.) Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. Particul. il ne se dit guère que des contrats, ou autres actes, et des sacrements : *Cet acte n'est pas* VALIDE. *Il faut faire homologuer ce contrat au tribunal pour le rendre plus* VALIDE. *Le baptême des luthériens, des calvinistes est* VALIDE. (Acad.) *Depuis que Jésus-Christ a fait du mariage un sacrement, et qu'il lui en a donné la vertu, ce sacrement porte avec soi un caractère d'immutabilité; est-il une fois reconnu* VALIDE, *c'est pour toujours.* (Bourdal.)

— Sain; qui est en état de travailler, par oppos. à Malade, infirme : *Mendiants* VALIDES.

— Substantiv. *Il y a dans cet hospice tant d'infirmes et tant de* VALIDES. (Acad.)

VALIDE, n. f. (*oulada*, enfanter; ar.) Relat. Titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant : *La sultane* VALIDÉ. (Acad.)

VALIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Valider : *L'acte a été* VALIDÉ.

VALIDEMENT, adv. Valablement; avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet : *On ne peut contracter* VALIDEMENT *avec un mineur.* (Acad.)

VALIDER, v. tr. ou act. 1re conj. — Rendre valide : VALIDER, *faire* VALIDER *un acte, un contrat, une dépense. Le consentement subséquent du père et de la mère* A VALIDÉ *le mariage.* (Acad.)

VALIDITÉ, n. f. (*validitas*; lat., m. sign.) Force, vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires : *On lui conteste la* VALIDITÉ *de son titre. La* VALIDITÉ *d'un acte. La* VALIDITÉ *des sacrements. La* VALIDITÉ *des preuves. Des circonstances ôtaient tout caractère de* VALIDITÉ *à cet acte injuste.* (Did.)

VALISE, n. f. (*valigia*; ital.) Espèce de long sac de cuir, propre à être porté sur la croupe d'un cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité : *Grande* VALISE. *Mettre des hardes dans une* VALISE. *Ouvrir une* VALISE. *Fermer une* VALISE. (Acad.) *Un coffre et une* VALISE *contenaient tous mes effets.* (Le Sage.) *Il s'habilla, prit sa* VALISE, *et descendit à pas de loup.* (H. de Balz.)

... Je ne crois pas, moi, que dans votre *valise*
Nous eussions pour vingt francs de bonne marchandise.
(Regn.)

On l'avait mis en croupe ainsi qu'une *valise.* (Id.)

VALISNÈRE ou **VALISNÉRIE**, n. f. Pron. *va-liss-nèr, né-rî.* — Bot. Plante aquatique dont les fleurs sont portées par des pédoncules en spirales qui s'allongent ou se raccourcissent selon que les eaux montent ou s'abaissent : *La* VALISNÈRE *croît dans l'Europe méridionale et dans toute l'Asie.* (Acad.)

VALKYRIES, n. f. pl. Pron. *val-ki-rî.* — Nom que les anciens Scandinaves donnaient à certaines nymphes qui habitaient le palais d'Odin, et dont la fonction était de verser la bière et l'hydromel aux héros morts en combattants.

VALLAIRE, adj. f. (*vallum*, retranchement; lat.) Antiq. rom. Il n'est usité que dans cette expression. *Couronne vallaire*, couronne que les Romains donnaient à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi.

VALLÉE, n. f. (*vallis*; lat., m. sign.) Espace entre deux ou plusieurs montagnes : *Descendre dans la* VALLÉE. *Un torrent qui tombe dans une* VALLÉE. *Une belle* VALLÉE. (Acad.) *A mes pieds, la* VALLÉE *de Josaphat s'étendait comme un vaste sépulcre.* (Lam.) *La belle* VALLÉE, *baignée d'une rosée étincelante, nageait dans la lumière.* (G. Sand.)

Sacrés monts, fertiles *vallées.* (Rac.)

— Prov. *Nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat*, se dit quand on se sépare dans l'idée qu'on ne se reverra plus.

— Mystiq. *La vallée de larmes, une vallée de misère*, les misères du monde, par oppos. au bonheur de la vie future.

VALLON, n. m. (*vallum*; lat., m. sign.) Petite vallée, espace de terre entre deux coteaux : *Nous nous sommes bien promenés dans ce* VALLON. *Son jardin s'étend en partie dans le* VALLON. (Acad.) *Nous considérions avec plaisir les creux* VALLONS *où des troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages.* (Fén.) *Au bout d'une demi-heure, on arrive à une gorge ou à un petit* VALLON. (Vitet.)

— Poétiq. *Le sacré vallon*, vallon situé entre les deux croupes du Parnasse, et qui, selon la Fable, était le séjour des Muses.

Ils disposent de tout dans le *sacré vallon.* (Boil.)

— Fig. Art des vers, poésie : *Il a été nourri dans le* SACRÉ VALLON. *La gloire du* SACRÉ VALLON. (Acad.)

VALOIR, v. intr. ou neut. 3e conj. (*valere*; lat.) Pron. *va-loar.* (*Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent; je valais, nous valions; je valus, nous valûmes; je vaudrai, nous vaudrons; je vaudrais, nous vaudrions;* point d'impératif; *que je vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent; que je valusse, que nous valussions; valant; valu, value.*) Être d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite : *Cette étoffe* VAUDRAIT *tant. Elle* VALAIT *dix francs l'aune. Vous ne la payez pas ce qu'elle* VAUT. *La pistole, le louis d'or a* VALU *tant.* (Acad.) *Je vendrais ces figurines cinq ou six baïoques pièce, c'était à coup sûr tout ce qu'elles* VALAIENT. (G. Sand.)

Ma fille *vaut* bien peu, si l'on ne la demande. (Dest.)

— Fam. *Cette chose vaut de l'argent*, elle est d'un prix considérable.

— Prov. *Cette chose vaut son pesant d'or*, elle est extrêmement bonne dans son genre, et on ne la peut trop payer, trop acheter.

— Fam. *Cet homme vaut son pesant d'or*, se dit d'un homme dont on apprécie les excellentes qualités :

Tu vaux ton pesant d'or, je le sais, maintiens-toi.
(C. Del.)

— Prov. *Chaque chose, chacun vaut son prix*, il ne faut rien déprécier, ni donner à personne des louanges qui vont à rabaisser les autres.

Je *valus* dans mon temps *mon prix* tout comme un au-
[tre. (Regn.)

— Prov. *Cette pistole vaut mieux argent qu'elle ne valait écu*, se dit d'une chose qui a augmenté de prix par les soins qu'on s'est donnés, par les peines qu'on a prises.

— Prov. et fig. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose dont il s'agit ne mérite pas les soins qu'on se donne, la dépense qu'on fait.

— *Valoir bien*, suivi d'une propos. subordonnée, Mériter :

L'innocence *vaut bien* que l'on parle pour elle. (Rac.)
Je *vaux bien* que de moi l'on fasse plus de cas. (Mol.)

— Anc. Il se construisait dans ce sens avec un infinitif :

La vie est peu de chose, et le peu qui t'en reste
Ne *vaut* pas l'acheter par un prix si funeste. (Corn.)

— Fig. et fam. *Cela ne vaut pas un sou, un clou à soufflet, ne vaut pas le diable*, cela ne vaut rien.

— Fam. *Cette chose ne vaut rien*, n'a aucun mérite, n'est d'aucune valeur, d'aucune utilité : *L'étoffe qu'il a achetée* NE VAUT RIEN. *Il a vendu un cheval qui* NE VALAIT RIEN. *Il fit un grand discours qui* NE VALAIT RIEN. (Acad.)

— *Cette chose ne vaut rien*, elle est entièrement usée et hors d'état de servir : *Cet habit ne* VAUT *rien. Ce chapeau ne* VAUT *plus rien.*

— *Cela ne vaut rien*, est mauvais relativement à telle ou telle circonstance : *Il fait un temps froid et humide;* CELA NE VAUT RIEN *pour moi, ne me* VAUT RIEN. *Il relève de maladie, les ragoûts, la salade ne lui* VALENT RIEN. (Acad.)

— Fam. *Cela ne vaut rien*, ne signifie rien de bon, est de mauvais augure : *Il s'endort dès qu'il a mangé,* CELA NE VAUT RIEN. *Ce vieillard maigrit tous les jours,* CELA NE VAUT RIEN *à son âge.* (Acad.)

— Par anal. *Cet homme ne vaut rien*, c'est un méchant homme, un homme dangereux : *Ne vous fiez point à lui, c'est un homme qui ne* VAUT *rien.* (Acad.)

— Fam. *N'avoir rien qui vaille*, n'avoir rien de bon : *Ce libraire* N'A JAMAIS RIEN QUI VAILLE.

— Par anal. *Ne faire rien qui vaille*, faire de mauvaise besogne : *Je lui ai donné de l'ouvrage, il* N'A RIEN FAIT QUI VAILLE. (Acad.)

— *Valoir mieux*, être meilleur, préférable : *Ma montre* VAUT MIEUX *que la vôtre. Vous* VALEZ MIEUX *que lui. Les effets* VALENT MIEUX *que les paroles.* (Acad.) *L'estime* VAUT MIEUX *que la célébrité, la considération* VAUT MIEUX *que la renommée et l'honneur* VAUT MIEUX *que la gloire.* (Chamf.) *Se taire à propos* VAUT *souvent* MIEUX *que de bien parler.* (La Harpe.)

— Impersonnell. *Il vaut mieux*, il est plus expédient, plus utile, plus convenable : *Il y a beaucoup d'occasions où il* VAUT MIEUX *se taire que de parler.* IL VAUT MIEUX *que cela soit ainsi.* (Acad.) *Il* VAUT MIEUX *risquer d'absoudre un criminel que de condamner un innocent.* (Barthél.)

Non, mon père, il *vaut mieux* que vous ne sortiez pas.
(Rac.)

— Prov. *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, la possession d'un bien modique est préférable à l'espérance d'un plus grand bien.

— Rapporter, donner du profit : *Cette terre, cet emploi* VAUT *tant.*

— Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.*

— Fig. Mériter : *Ses succès inouïs* AVAIENT VALU *à Louis XIV le surnom de Grand.* (Mass.)

— *Faire valoir une chose*, tirer d'une chose le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter : FAIRE VALOIR *un domaine.* FAIRE VALOIR *une terre, une ferme par ses mains.* FAIRE VALOIR *son argent.* FAIRE VALOIR *son droit, ses droits.* FAIRE VALOIR *ses talents.*

— Absol. *Faire valoir*, exploiter soi-même sa terre.

— *Faire valoir une chose*, lui donner du prix, la faire paraître meilleure, plus belle : *C'est la pureté de ce diamant, plutôt que sa grosseur, qui le* FAIT VALOIR. *Cet acteur a l'art de* FAIRE VALOIR *ses rôles. Il a* FAIT VALOIR *les plus faibles endroits de son discours, par la manière dont il l'a débité.* (Acad.)

— *Faire valoir une chose*, en relever, en vanter le mérite, l'importance : *Il* FAIT *trop* VALOIR *ses services. Je ne* FAIS *pas* VALOIR *un si faible sacrifice. S'il a fait quelque chose pour moi, il me le* FAIT *bien* VALOIR. (Acad.)

— Fam. Propr. *Faire valoir sa marchandise*, se dit des marchands qui savent donner une grande idée de ce qu'ils veulent vendre.

— Fam. et fig. Louer beaucoup ce qu'on a; vanter qu'on fait, ce qu'on dit.

— *Faire valoir une personne*, exagérer son mérite, son importance : *Voilà les justes du monde, ces héros d'honneur qu'il* FAIT *tant* VALOIR. (Mass.)

— *Se faire valoir*, soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives : *Il est bon quelquefois de* SE FAIRE *un peu* VALOIR. *Vous négligez les droits de votre place, vous ne vous faites point* VALOIR. (Acad.)

— S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas : *C'est un fanfaron qui veut* SE FAIRE VALOIR. *Il* SE FAIT VALOIR *aux dépens des autres.*

— Prov. *Cet homme en vaut bien un autre*, cet homme mérite autant d'estime qu'un autre :

C'était un sot qui ne la *valait* pas :
Jamais époux *a-t-il valu* sa femme? (Lachauss.)

— Prov. *Monsieur vaut bien madame*, ou *Madame vaut bien monsieur*, le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre.

— Prov. et fig. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, se dit en parl. des choses que par expérience on sait être difficiles, pénibles, de grande dépense, etc. *Il a eu des procès, il sait ce qu'en* VAUT *l'aune. Il a bâti, il sait bien ce qu'en* VAUT *l'aune.* (Acad.)

— Par dénig. *Il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde*, se dit d'un homme avec qui on ne veut point entrer en contestation.

— *Cette chose, cette affaire ne vaut pas la peine d'y penser*, se dit d'une chose, d'une affaire de peu de conséquence. || Dans le sens contraire : *Cette chose, cette affaire* VAUT *la peine d'y penser, la peine qu'on y pense*, elle est importante, et elle mérite qu'on prenne du temps pour en délibérer.

— Absol. dans le même sens : *Cela ne* VAUT *pas la peine, n'en* VAUT *pas la peine.*

— Prov. *Un bon averti en vaut deux*, lorsqu'on a été prévenu de ce qu'on doit craindre ou de ce qu'on doit faire, on est, pour ainsi dire, doublement en état de prendre ses précautions ou ses mesures.

— Prov. *Cela vaut fait*, regardez la chose comme faite, soyez sûr qu'elle se fera : *Il aura la place dès aujourd'hui :* CELA VAUT FAIT. (Le Sage.)

— Ellip. *Autant vaut*, peu s'en faut : *La chose n'est pas encore faite, mais* AUTANT VAUT. (Acad.) *L'affaire est donc finie?* AUTANT VAUT. (Regn.)

— Pal. *Faire un acte, remplir une formalité pour* VALOIR *ce que de raison*, pour servir dans l'occasion autant qu'il sera juste et raisonnable.

— Comm. et fam. *A valoir*, se dit de ce qu'on paye à compte d'une plus forte somme qu'on doit : *Je vous envoie vingt balles de draps, dont vous retirerez le prix à* VALOIR *sur ce que je dois. Le receveur général a envoyé trois lettres de change à* VALOIR *sur ce qu'il doit pour les six premiers mois de la recette.* (Acad.)

— Transitiv. Procurer, faire obtenir, produire : *Cette bataille lui* A VALU *le bâton de maréchal de France. Cette terre lui* VAUT *dix mille francs de rente. Que lui* A VALU *son ambition, sinon de le rendre odieux? Ses exploits lui ont* VALU *une gloire immortelle. Cette action ne lui* A VALU *que de la honte.* (Acad.) *Les seules questions que l'on a faites sur les choses ignorées* ONT VALU *souvent plus d'une découverte.* (Buff.)

— Prov. *Un homme ne vaut que ce qu'il se fait valoir*, un homme n'obtient du crédit, de la réputation dans le monde, qu'autant qu'il saisit les occasions et les moyens de faire ressortir son mérite, ses talents.

— Tenir lieu, avoir la force, la valeur, la signification de : *L'M en chiffre romain* VAUT *mille, le* D VAUT *cinq cents, le* C VAUT *cent. En chiffre arabe, un* 1 *devant un* 0 VAUT *dix. L'as au piquet* VAUT *onze. Cette note de musique* VAUT *une mesure, une demi-mesure. Une blanche* VAUT *deux noires.* (Acad.)

— Par anal.

Un riche commerçant *vaut* un pair du royaume. (C. D.)

— Mériter d'être apprécié, estimé autant que : *Les splendeurs de l'Orient, les merveilles des tropiques, ne* VALENT *pas la première violette de Pâques, l'aubépine en fleur.* (Mich.)

= **Vaille que vaille, tout coup vaille,** loc. adv. A tout hasard : *Donnez votre pétition* VAILLE QUE VAILLE. *Prenez sa promesse* VAILLE QUE VAILLE. *Je tenterai tout cela* TOUT COUP VAILLE. (Acad.) *Nous respirons ici,* VAILLE QUE VAILLE, *et puis c'est tout.* (Lamotte.) *Vous ne réussirez pas. — Il n'importe, et* TOUT COUP VAILLE. (Danc.)

Enfin, *vaille que vaille*,
J'aurai sur le marché fort bien fourni la paille. (Rac.)
Allons, *tout coup vaille*, il faut voir,
Et je ne saurais m'en défendre. (Mol.)

= **Tout coup vaille,** à de certains jeux, signifie qu'en attendant la décision de ce qui est en contestation, on ne laissera pas de jouer : *On ne sait laquelle des deux boules est la plus proche du but ; je m'en vais jouer* TOUT COUP VAILLE. (Acad.)

— **Gramm.** Dans les trois premières éditions des *Caractères* publiées par la Bruyère, on lit : *De bien des gens il n'y a que le nom qui* VALE *quelque chose ;* c'est un barbarisme fait à dessein par l'auteur, qui voulait donner à *valoir* et à son composé *prévaloir* une même forme au subjonctif; mais cet exemple n'a pas eu d'imitateurs.

VALSE, n. f. (*walsen*; all.) Pron. *valss.* — Chorég. Espèce de danse dans laquelle un homme et une femme tournent ensemble, et parcourent ainsi la salle en variant leurs attitudes : *Danser une* VALSE. *Il aime beaucoup la* VALSE. *La* VALSE *russe.*

La *valse* aux bonds rêveurs tourne encor dans ma tête. (Lam.)

— Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* VALSE. (Acad.)

On attendait la *valse*, et la *valse* commence. (Vigée.)

VALSER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Danser la valse, une valse : *Il ne sait pas* VALSER. *Nous* AVONS VALSÉ *plusieurs fois ensemble.* (Acad.)

... Je voudrais du moins qu'une duchesse en France
Sût *valser* aussi bien qu'un bouvier allemand.
(A. de Musset.)

VALSEUR, EUSE, n. Celui, celle qui valse. *Un bon* VALSEUR. *Une bonne* VALSEUSE. *Un* VALSEUR *infatigable.* (Acad.)

VALTER, n. f. Mar. V. VELTER.

VALU, UE, part. pass. du v. Valoir.

— **Gramm.** Quelques grammairiens font *invariable* le participe *valu* employé au propre et *variable* au figuré ; d'où il suit qu'on devrait écrire : *Les mille francs* QUE *ce cheval* A VALU ; et QUE D'ÉLOGES *ne lui* A *pas* VALUS *sa conduite généreuse?* (Thom.)

D'autres veulent, au contraire, que ce participe, précédé d'un complément direct, soit *variable* dans les deux acceptions. Cette dernière opinion, la seule fondée sur le rapport logique des termes et sur leur relation grammaticale, a déjà prévalu et ne saurait manquer d'être généralement adoptée.

VALUE, n. f. (*valere*; lat.) Pron. *va-lû.* — Il ne s'emploie que dans cette locut. *Plus-*VALUE, la somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée : *Il faut encore payer tant pour la* PLUS-VALUE. (Acad.) *Nous admettons que l'homme soit investi de la propriété de la* PLUS-VALUE, *donnée à la terre pendant son travail; il a créé cette* PLUS-VALUE. (Tropl.)

VALVAIRE, adj. des 2 g. Pron. *val-vèr.* — Bot. Qui a rapport aux valves.

VALVE, n. f. (*valva*; lat.) Zool. Coquille.

— Bot. Pièces qui forment un péricarpe sec : *Les péricarpes des crucifères et des papilionacées ont deux* VALVES; *celui des violettes a trois* VALVES. (Acad.)

VALVÉ, ÉE, adj. Zool et Bot. Qui est muni de valves.

VALVULE, n. f. (*valvula*; lat.) Anat. Membrane qui, dans les vaisseaux ou autres conduits du corps des animaux, dirige les liqueurs dans un certain sens, et les empêche de refluer : *Les* VALVULES *du cœur. Il y a plusieurs* VALVULES *dans cette veine.* (Acad.) *Les vaisseaux ont leurs soupapes ou leurs* VALVULES *tournées en tout sens.* (Cuv.) *La muqueuse s'épaissit, l'induration de la* VALVULE *du pylore s'opère, et il y forme un squirre dont il faut mourir.* (H. de Balz.)

VALVULÉ, ÉE, adj. Qui est muni de valvules.

VALVULITE, n. f. Médec. Inflammation des valvules.

VAMPIRE, n. m. (*vampir*; all.) Pron. *van-pir.* — Être chimérique, cadavre qui, suivant la superstition populaire en Allemagne, sortent de leurs tombeaux pour sucer le sang des personnes qu'on voit tomber en phtisie : *Le Hongrois croit aux* VAMPIRES *longtemps après qu'on lui en a démontré la non-existence.* (Helvét.)

— Fig. Ceux que l'on accuse de s'enrichir par des gains illicites, et aux dépens du peuple qu'ils dévorent.

— Zool. Très-grosse chauve-souris : *Le* VAMPIRE *est aussi malfaisant que différent; il inquiète l'homme, tourmente et détruit les animaux.* (Buff.)

VAN, n. m. (*vannus*; lat.) Agric. Instrument d'osier, qui est fait en coquille, qui a deux anses, et dont on se sert pour remuer le grain en le jetant en l'air, afin de séparer la paille et l'ordure d'avec le bon grain : *Nettoyer du grain avec le* VAN. *Ce* VAN *est trop lourd, on ne saurait s'en servir. Séparer du grain la poussière et les ordures par le moyen d'un* VAN. (Acad.)

— Technol. Instrument en cuivre qui a la forme d'une coquille, et dans lequel on fait sauter les aiguilles pour les séparer des matières qui leur sont étrangères.

VANDALE, n. m. pr. Ancien peuple de la Germanie.

— Fig. Personne qui détruit les monuments des arts, qui voudrait ramener les temps de barbarie : *C'est un* VANDALE, *un grand* VANDALE. (Acad.

VANDALISME, n. m. Pron. *van-da-lism.* — Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts. (Acad.)

VANDELLIE, n. f. Pron. *van-dèl-li.* — Bot. Plante de l'Amérique tropicale, de la famille des Scrofulariées; elle est amère et purgative; on l'emploie dans les fièvres et les maladies du foie.

VANDOISE, n. f. Pron. *van-doas.* — Zool. Poisson d'eau douce du genre des Carpes, et de forme allongée. || On le nomme aussi *Dard.*

VANGA, n. m. Zool. Espèce de pie-grièche de Cayenne : *Le* VANGA *a plus de rapport avec nos pies-grièches qu'avec aucun autre oiseau.* (Buff.)

VANGEUR, n. m. Technol. Ouvrier qui pétrit la terre dans une briqueterie; tuilier qui prépare les vasons.

VANILLE, n. f. (*vaynilla*, petite gousse; esp.) Pron. *va-ni-ye.* — Bot. Plante parasite, sarmenteuse et grimpante de la famille des Orchidées; son fruit, qui porte le même nom, a la forme d'un cornichon long de quatre à cinq pouces et la grosseur du petit doigt; il est d'une saveur aromatique, d'une odeur très-agréable, et contient une multitude de petites semences noires : *Les fruits de la* VANILLE *ou du vanillier sont excitants et stimulants. La* VANILLE *fortifie l'estomac. Chocolat à la* VANILLE. *Crème à la* VANILLE. *Liqueur de* VANILLE. (Acad.)

— Horticult. Plante qu'on nomme plus ordinairement *Héliotrope*, et dont les fleurs ont une odeur de vanille américaine.

VANILLIER, n. m. Bot. V. VANILLE.

VANITÉ, n. f. (*vanitas*; lat., m. sign.) Inutilité, peu de solidité : *Tout n'est que* VANITÉ *dans le monde. L'Écriture dit :* VANITÉ *des* VANITÉS, *et tout est* VANITÉ. *Mépriser les* VANITÉS *du monde. Il est revenu des* VANITÉS *du monde.* (Acad.) *Vain veut dire vide ; ainsi la* VANITÉ *est si misérable qu'on ne peut guère lui dire pis que son nom.* (Chamf.) *Au milieu de toutes les pompes du monde, Dieu nous en découvre la* VANITÉ *et le néant.* (Boss.)

Mortels, gloire, plaisirs, biens, tout est *vanité*. (V. H.)

— Au pl. Frivolités, choses mondaines : *Jamais les* VANITÉS *de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues.* (Boss.)

— Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut : *Il a beaucoup de* VANITÉ. *Il est d'une* VANITÉ *insupportable. La* VANITÉ *est une marque de petitesse d'esprit.* (Acad.) *La* VANITÉ *est l'aliment des sots.* (La Bruy.) *L'orgueil se dédommage toujours et ne perd rien, lors même qu'il renonce à la* VANITÉ. (La Rochef.) *On est toujours petit quand on n'est grand que par la* VANITÉ. *Les lambris dorés, le luxe et la magnificence n'annoncent que la* VANITÉ *de celui qui les étale.* (J.-J. Rouss.)

On fléchit la colère, on apaise l'amour :
La *vanité* blessée est toujours sans retour. (Desmahis.)
Un peu de *vanité* se sent dans vos atours. (C. Del.)

— *Faire vanité, tirer vanité d'une chose*, s'en glorifier : *Il danse bien, et en* FAIT VANITÉ. (Acad.) *Elle ne* TIRE VANITÉ *ni des grâces de son esprit, ni de celles de sa figure.* (Marm.)

= **Sans vanité,** loc. adv. Sans vouloir se vanter : SANS VANITÉ, *j'en sais plus que lui sur ce sujet.* SANS VANITÉ, *je ne crains pas mes concurrents.* (Acad.)

Syn. Vanité, orgueil. La *vanité* est un sentiment d'orgueil qui nous élève au-dessus des autres, l'*orgueil* est une estime exagérée que nous avons de nous-mêmes; l'homme *vain* a particulièrement en vue la considération des autres, l'homme *orgueilleux* se complait au contraire dans le sentiment qu'il a de sa valeur.

VANITEUX, EUSE, adj. Fam. Qui a une vanité puérile et ridicule : *C'est l'homme le plus sot et le plus* VANITEUX. *Propos* VANITEUX.

— Substantiv. *C'est un* VANITEUX, *une* VANITEUSE *insupportable.* (Acad.)

= **Syn. Vaniteux, vain.** Le premier se dit de celui qui fait vanité des choses les plus insignifiantes et les plus futiles; *vain*, de l'homme orgueilleux par caractère. Le *vaniteux* manifeste sa vanité dans certains cas, et pour certaines choses déterminées; l'homme *vain* a un orgueil indépendant des circonstances de temps et de lieu.

VANITEUSEMENT, adv. Avec vanité; d'une manière vaniteuse : *Elle craignait l'influence des passions sur un homme si nul et si* VANITEUSEMENT *irréfléchi.* (H. de Balz.) || Peu usité.

VANNAGE, n. m. Pron. *va-naj.* — Agricult. Action de vanner.

— Techn. Action de vanner les aiguilles.

VANNE, n. f. Techn. Espèce de porte de bois d'un canal, d'un pertuis, etc., et qui se hausse ou se baisse pour laisser aller l'eau ou la retenir : *Il faut lever la* VANNE *pour faire aller le moulin. Abaisser la* VANNE. *Réparer les* VANNES. (Acad.) *Belle fut cette nuit passée au milieu du murmure des eaux passant à travers les* VANNES *des moulins.* (H. de Balz.)

— *Vannes de décharge*, vannes destinées à faire écouler les eaux accumulées par les crues.

— *Vannes de chasse*, vannes destinées à retenir de grandes masses d'eau, et à les lâcher ensuite pour nettoyer un canal, un bassin.

— Cloison d'un batardeau : *Vous allez fertiliser cette plaine avec de l'eau sagement distribuée dans des rigoles maintenues par des* VANNES. (H. de Balz.)

— N. f. pl. Fauconn. Les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie. || On dit aussi, *Vanneaux.*

VANNÉ, ÉE, part. pass. du v. Vanner.

VANNEAU, n. m. Pron. *va-nô.* — Zool. Oiseau de l'ordre des Echassiers, de la grosseur du Pluvier : *Le* VANNEAU *commun est un joli oiseau d'un vert ardoise, portant une huppe noire formée de plumes longuées et déliées. Les pluviers fréquentent, comme les* VANNEAUX, *les fonds humides.* (Buff.) *Le* VANNEAU *n'est pas aussi bon à manger que le pluvier.* (Acad.)

— *Vanneau armé*, espèce de vanneau dont les ailes sont garnies d'éperons.

VANNER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*van.*) Agric. Nettoyer le grain par le moyen d'un van : VANNER *du blé, de l'avoine, de l'orge.*

— Techn. *Vanner les aiguilles*, les faire sauter dans un van en cuivre pour les nettoyer.

— Fauconn. V. VANNE.

VANNERIE, n. f. Techn. Métier de vannier; la marchandise du vannier. (Acad.)

VANNET, n. m. Pron. *va-nè*. — Blas. Coquille dont on voit le fond.

VANNETTE, n. f. Grand panier rond, plat et à petit bord, dont on se sert pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR, n. m. Agric. Celui qui vanne les grains:

L'alouette a la graine amere
Que laisse échapper le *vanneur*. (Lam.)

VANNIER, n. m. Techn. Ouvrier qui travaille en osier, et qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, etc. : *Ce* VANNIER *travaille bien*. (Acad.) *Le tisserand d'Afrique fait des pagnes, de même que nos* VANNIERS *leurs claies*. (Rayn.)

VANNOIR, n. m. Technol. Grand bassin de bois dans lequel on agite les morceaux de laiton coupés pour faire des clous d'épingles.

VANTAIL, n. m. Pron. *van-ta-y*. — Battant d'une porte, d'une fenêtre qui s'ouvre de deux côtés : *Les* VANTAUX *d'une porte, d'une fenêtre* (Acad.)

VANTARD, ARDE, adj. Fam. Qui a l'habitude de se vanter : *Un homme* VANTARD. *Une femme* VANTARDE.

— Substantiv. *Il fait le* VANTARD. *Ce n'est qu'un* VANTARD, *qu'une* VANTARDE. (Acad.)

VANTÉ, ÉE, part. pass. du v. Vanter : *Il admirait plus que personne le courage si* VANTÉ *d'Alexandre*. (J.-J. Rouss.) *Les auteurs les plus* VANTÉS. (Ac.)

VANTER, v. tr. ou act. conj. Louer, priser extrêmement : *Vous* VANTEZ *bien cet homme-là. On ne saurait trop* VANTER *son mérite*. (Acad.) *Il n'a cessé de me le* VANTER, *de me le recommander*. (Scribe.) *On* VANTE *l'élévation de vos lumières*. (Mass.)

... Qu'il m'est doux de rencontrer si vite
L'homme dont ce matin j'ai vanté le mérite ! (C. Del.)

= **Se vanter**, v. pron. Se louer excessivement : VOUS VOUS VANTEZ BEAUCOUP. *Il* SE VANTE *trop, On se donne un ridicule en* SE VANTANT *soi-même*. (Acad.)

— Se glorifier, se faire honneur de : *Il m'a rendu service, mais il* S'EN VANTE *trop. Il* SE VANTE *d'avoir fait réussir cette affaire*. (Acad.) *Il avait longtemps porté les armes, et souvent il* SE VANTAIT *d'avoir vu le feu*. (Le Sage.) *Nous avons enfin réussi, grâce à moi; je* M'EN VANTE. (Scribe.)

Noble et brillant auteur d'une triste famille,
Toi, dont ma mère osait se *vanter* d'être fille. (Rac.)

— Se faire fort de : *Il* S'ÉTAIT VANTÉ *de le faire consentir. Il* SE VANTE *d'en venir à bout*. (Acad.)

— Prov. *Il n'y a pas de quoi se vanter*, se dit de quelqu'un ou à quelqu'un qui a fait une chose blâmable, honteuse.

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas*, on n'a pas à craindre d'être puni, parce qu'il garde le silence sur son aventure.

VANTERIE, n. f. Fam. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, et qui marque de la présomption : *Il y a bien de la* VANTERIE *dans ce qu'il dit. Il est insupportable avec ses* VANTERIES *continuelles*. (Acad.) *Je pensais n'être plus trompé par la* VANTERIE *de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent*. (Desc.) *C'est là une* VANTERIE *insupportable*. (Fén.)

VA-NU-PIEDS, n. m. Pron. *va-nu-pié*. — Fam. Vagabond, homme très-misérable :

Quoi, ce bohémien? ce gueux? ce *va-nu-pieds?*
(V. Hug.)

VAPEUR, n. f. (*vapor*; lat., m. sign.) Phys. Toute substance liquide ou solide réduite en gaz : *La* VAPEUR *d'eau est transparente comme l'air: La* VAPEUR *se dégage du soufre, du charbon, quand on les brûle. La* VAPEUR *du charbon. La* VAPEUR *de l'acide est violette*. (Acad.)

L'encens fume autour d'eux ; les flammes dévorantes
Exhalent dans les airs des *vapeurs* odorantes. (Del.)

— Vulg. Espèce de fumée qui s'élève des choses humides par l'effet de la chaleur : VAPEUR *grossière, subtile, légère*. VAPEUR *épaisse. Les* VAPEURS *qui forment les pluies et les orages. Le soleil par sa chaleur résout, dissipe les* VAPEURS. *Le froid condense les* VAPEURS. VAPEURS *malignes*. VAPEUR *méphitique*. VAPEURS *empestées*. (Acad.) *Il s'élève du fond des vallées des* VAPEURS *dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes*. (Fléch.) *L'horizon se chargeait au loin de* VAPEURS *ardentes et sombres*. (Barthél.) *Quelles* VAPEURS *suaves rampaient sur les collines argentées!* (G. Sand.)

Ce n'est plus la *vapeur* qui produit le tonnerre,
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre. (Boil.)

— Mécan. *Machine à vapeur*, machine mise en jeu par la vapeur de l'eau bouillante : *C'est une machine à* VAPEUR *qui met tout en mouvement dans cette manufacture. Une machine à* VAPEUR *de la force de douze chevaux*. (Acad.)

— Par anal. *Un bateau, un paquebot à vapeur*, un bateau, un paquebot qui marche au moyen de roues mues par une machine à vapeur.

— Dans ce sens, on dit quelquefois au masc. *Un vapeur, de nombreux vapeurs*, pour un bateau, des bateaux à vapeur.

— Mécan. *Cheval-vapeur*, unité employée pour évaluer la force des machines à vapeur.

— *Bain de vapeurs*, bain qu'on prend en demeurant exposé, dans un lieu clos, à des vapeurs chaudes qui s'exhalent d'un liquide, ou des parois mêmes du mur, dans les lieux où se trouvent des eaux thermales : *On prend beaucoup de* BAINS DE VAPEURS *en Russie*.

— Chim. *Bain de vapeur*, distillation dans laquelle le vaisseau où sont renfermées les matières à distiller est échauffé par les vapeurs de l'eau bouillante.

— *Les vapeurs du vin*, les fumées du vin, l'effet que le vin produit sur le cerveau : *Les* VAPEURS DU VIN *ont troublé sa raison*.

Du vin la *vapeur* enivrante. (Del.)

— Fig. et par anal. Influence d'une chose sur l'esprit : *Une* VAPEUR *maligne et farouche trouble et noircit son imagination*. (Fén.) *Ce sont des* VAPEURS *de morales qui nous vont à la tête*. (Regn.)

... Peut-être enivré des *vapeurs* de ma muse,
Moi-même en ma faveur, Seignelay, je m'abuse. (Boil.)
... Ce n'est point une erreur passagère
Qu'enfante du sommeil la *vapeur* mensongère. (Volt.)
Les *vapeurs* du trésor me montant au cerveau,
J'inventais en finance un procédé nouveau. (C. Del.)

— Méd. au pl. Affections hypocondriaques et hystériques ainsi appelées parce qu'autrefois on les croyait dues à des vapeurs élevées de l'estomac ou du bas-ventre vers le cerveau : *Il est sujet aux* VAPEURS. (Acad.) *Les femmes du commun n'ont guère de* VAPEURS; *c'est un mal de condition qu'on ne prend que dans les boudoirs*. (Beaum.) *Mademoiselle a des* VAPEURS! *Voilà une nouvelle perfection dont je ne m'étais pas aperçu*. (Scribe.) *J'ai cru vos* VAPEURS *véritables*. (Danc.)

Vous avez des *vapeurs*, madame. assurément.
(A. de Muss.)

— Peint. Manière douce et affaiblie, qui montre et cache des objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la vapeur du ciel : *Il y a de la* VAPEUR *dans ce tableau. Ce peintre a de la* VAPEUR (Acad.) *Cette espèce de* VAPEUR *qui paraît sortir de la fonte des couleurs bien nuancées, achève l'illusion*. (Bailly.)

VAPOREUX, EUSE, adj. Qui a de la vapeur ; il se dit de l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets : *Un ciel* VAPOREUX. *Lumière* VAPOREUSE.

— Par anal. *La prairie se découvre dans sa longueur et se perd en lointains* VAPOREUX. (H. de Balz.)

— Peint. Il se dit de la manière d'imiter cette vapeur : *Tableau* VAPOREUX. *Manière* VAPOREUSE *de peindre*. (Acad.)

— Méd. Qui est sujet aux vapeurs : *Un homme* VAPOREUX. *Une femme* VAPOREUSE.

— Par anal. *Affection* VAPOREUSE.

— Par extens. Il se dit encore de certaines choses qui, prises intérieurement, causent des vapeurs : *La casse est* VAPOREUSE. (Acad.) || Peu usité.

— Substantiv. *C'est un* VAPOREUX.

VAPORISATEUR, n. m. Pron. *va-po-ri-za-teur*. Phys. Vase qui sert à l'évaporation d'un liquide.

VAPORISATION, n. f. Pron. *va-po-ri-za-cion*. — Passage d'une substance de l'état liquide à celui de vapeur.

Syn. Vaporisation, évaporation. La *vaporisation* est l'action d'un liquide qui se dilate au point de prendre l'état aériforme ; l'*évaporation* est l'action d'un liquide ou plutôt d'une solution qui se réduit par la vaporisation. Dans la *vaporisation*, on ne considère que la vapeur et ses effets ; dans l'*évaporation*, ce qu'on a surtout en vue, c'est le résidu.

VAPORISÉ, ÉE, part. pass. du v. Vaporiser.

VAPORISER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Faire passer une substance de l'état de liquide à celui de vapeur.

= **Se vaporiser**, v. pron. Se réduire en vapeur : *Tous les corps* SE VAPORISERAIENT, *si l'on pouvait suffisamment augmenter la chaleur ou diminuer la pression de l'atmosphère*. (Cuv.)

VAQUER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. (*vacare*; lat.) Pron. *va-ké*. — En parl. des emplois, des charges, des dignités, des bénéfices, etc. Être vacant, n'être point occupé, rempli : *Le pape étant mort, le saint-siége* VAQUA *pendant plus de trois ans. Il y a une chaire de droit qui* VAQUE. (Acad.) *Il* VAQUE *une ambassade*. (Étienne.) *Cette place* VAQUAIT *depuis plus de huit ans*. (Cuv.) *Il s'ouvrit à lui sur le désir qu'il avait d'obtenir une place près de* VAQUER *par la mort de celui qui l'occupait*. (Jouy.)

Si quelque emploi de cour *vaquait*, en ce moment,
Chez le roi, chez la reine. (V. Hugo.)

— Il se dit quelquefois des logements : *Il y a près de chez moi une maison qui* VAQUE. *Il doit avoir le premier appartement qui* VAQUERA. (Acad.) Dans le m. sens : *Il y a un lit qui* VAQUE *dans cet hôpital*. (Acad.)

— En parl. des tribunaux, Cesser, interrompre pendant quelque temps les fonctions ordinaires : *La cour royale* VAQUE *pendant tel temps*.

— *Vaquer à.....* s'occuper de quelque chose, s'y appliquer. VAQUER *à ses affaires. On ne peut* VAQUER *à tant de choses à la fois*. (Acad.) *Je* VAQUAIS *assidûment à mes études et aux travaux de mon école*. (Marm.) *Ils m'offrent de quitter leurs travaux pour* VAQUER *aux miens*. (Marm.) *Tant que l'enfant a ce qui lui faut, la mère laisse le père aller et venir,* VAQUER *à ses occupations*. (Mich.)

Laissez-moi recueillir mes sens et ma mémoire,
Pour *vaquer* aux travaux d'un conseil provisoire. (C. Del.)
Nous *vaquons* tour à tour aux travaux du ménage.
(Étienne.)

VARAIGNE, n. f. Pron. *va-rè-gn*. — Ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant : *Ouvrir, fermer la* VARAIGNE. (Acad.)

VARANDÉ, ÉE, part. pass. du v. Varander.

VARANDER, v. t. ou act. 1[re] conj. Techn. Faire égoutter les harengs en les tirant de la saumure.

VARANGUE, n. f. Mar. Membre d'un navire, qui porte sur la quille. VARANGUE *plate*. VARANGUE *acculée*. (Acad.)

VARE, n. f. (*vara*; esp.) Mesure espagnole un peu moins longue que le mètre.

VAREC, ou **VARECH**, n. m. Pron. *va-rèk*. — Bot. Plante marine, du genre *Fucus*, qui croît sur les côtes de l'océan, et dont on tire par incinération une soude de qualité médiocre : *L'iode est une substance qui a été découverte dans le* VARECH. (Cuv.) || V. GOÉMON.

— Par extens. Tous les débris que la mer rejette sur ses côtes.

— *Droit de varech*, droit de s'emparer de tout ce qui est rejeté par la mer sur ces côtes : *Le droit de* VARECH *existait autrefois sur les côtes de la Manche*. (Acad.)

— Mar. Navire submergé coulé à fond. || On dit aussi *varet*.

VARENNE, n. f. (*waren*, garder; teut.) Pron. *va-rènn*. — Agric. Terrains incultes où les bestiaux trouvent quelque pâture, et que le gibier fréquente.

— Anc. *La varenne du Louvre*, étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse : *Capitaine de la* VARENNE *du Louvre*. (Acad.)

VARET, n. m. Mar. V. VAREC.

VAREUSE, n. f. Mar. Espèce de blouse courte que portent les matelots quand ils sont occupés à des ouvrages de gréement ou de garniture.

VARI, n. m. Zool. Quadrumane du genre maki.

VARIABILITÉ, n. f. Disposition habituelle à varier : *La* VARIABILITÉ *du temps, des goûts, de l'humeur. La* VARIABILITÉ *de la température*. (Acad.)

VARIABLE, adj. des 2 g. Qui est sujet à varier, qui change souvent : *Dans ces contrées les saisons sont fort* VARIABLES. *Temps* VARIABLE. *Vent* VARIABLE. (Acad.)

— Inconstant : *La fortune est* VARIABLE. *L'esprit de l'homme est* VARIABLE. *C'est un homme* VARIABLE *dans ses opinions, dans ses résolutions*. (Acad.)

L'homme est bien *variable*, et ces malheureux rois,
Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois. (Andr.)

— Mathém. *Quantités variables*, celles qui varient de grandeur ; par opposit. à *Quantités constantes*, celles qui ne varient point : *Dans un cercle, le diamètre est une quantité constante, et l'abscisse est une* QUANTITÉ VARIABLE.

— Méd. *Pouls variable*, celui qui est tantôt régulier, tantôt irrégulier, fort ou faible.

— Substant. Degré du baromètre qui indique un temps incertain, sujet à varier : *Le baromètre est au* VARIABLE. (Acad.)

VARIANT, part. prés. du v. Varier.

VARIANT, ANTE, adj. Qui change souvent : *Esprit* VARIANT. *Humeur* VARIANTE. *C'est un homme* TRÈS-VARIANT *dans ses résolutions*. (Acad.) Peu usité.

VARIANTE, n. f. Littér. Leçon particulière d'un texte : *Les* VARIANTES *de la Bible. Les* VARIANTES *d'un auteur. On a recueilli toutes les* VARIANTES. *Imprimer le texte avec les* VARIANTES. (Acad.)

VARIATION, n. f. Pron. *va-ria-cion.* — Changement : *La* VARIATION *du temps. La* VARIATION *du baromètre. La* VARIATION *des témoins. On remarque beaucoup de* VARIATION *dans sa conduite, dans ses sentiments. Bossuet a écrit l'Histoire des* VARIATIONS *des Églises protestantes*, ou absol. *l'Histoire des* VARIATIONS. (Acad.) *Les intrigues des cours ressemblent aux* VARIATIONS *de l'atmosphère.* (Ch. Nod.)

— Mar. *Variation de l'aiguille aimantée, de la boussole, du compas*, déviation de l'aiguille de la boussole, qui, au lieu de regarder droit vers le nord, décline plus ou moins vers l'est ou vers l'ouest. ‖ V. DÉCLINAISON.

— *Compas de variation*, boussole plus grande que les boussoles ordinaires, qui sert au relèvement des astres quand ils sont à l'horizon, pour en conclure la variation de la boussole.

— Mus. Au pl. Changements faits à un air, en y ajoutant des ornements qui laissent subsister le fond de la mélodie et le mouvement : *Composer, exécuter, improviser des* VARIATIONS. *Il a fait de charmantes* VARIATIONS *sur cet air.* (Acad.)

VARICE, n. f. (*varix*; lat., m. sign.) Pron. *va-riss.* — Chirurg. Dilatation permanente d'une veine produite par l'accumulation du sang : *Les* VARICES *peuvent devenir la cause d'accidents très-graves.* (Robin.)

— Zool. Bourrelet ou renflement du bord de certaines coquilles univalves.

VARICELLE, n. f. Méd. Éruption cutanée; petite vérole volante.

VARICOCÈLE, n. f. (*varix*, varice; lat., et κήλη, tumeur; gr.) Chir. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du scrotum et du cordon spermatique : *Les* VARICOCÈLES *sont fréquentes chez les cavaliers.* (Chomel.)

VARICOMPHALE, n. m. (*varix*; lat., et ὀμφαλός, ombilic; gr.) Pron. *va-ri-kon-fal.* — Méd. Tumeur sillonnée de varices, qui a son siége à l'ombilic.

VARIÉ, ÉE, Partic. pass. du v. Varier : *Le chant du merle de roche est doux,* VARIÉ, *et fort approchant de celui de la fauvette.* (Buff.) *Descriptions* VARIÉES. *Style* VARIÉ. *Parterre* VARIÉ *d'un grand nombre de fleurs. Spectacle* VARIÉ. *Notre langue n'est ni harmonieuse ni* VARIÉE. (Fén.) *Leur société était mon unique plaisir en dehors des études* VARIÉES *qui me captivaient* (G. Sand.)

— Mus. *Air* VARIÉ *pour la flûte, pour le violon, etc.*

— Archit. *Colonne variée*, colonne faite de diverses matières superposées symétriquement.

VARIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*variare*; lat.) Pron. *va-rié.* — Il prend deux i de suite à la 1^re et à la 2^me pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous variions, vous variiez.* Diversifier : *Dans la peinture, il faut* VARIER *les airs de la tête et l'attitude des figures.* VARIER *les mets, les ornements.* VARIER *ses expressions.* VARIER *son style.* VARIER *ses plaisirs, ses occupations.* (Acad.) *Il est nécessaire pour l'homme de* VARIER *ses aliments.* (Chomel.)

— Fam. *Varier la phrase*, dire la même chose en d'autres termes :

Sachez en écrivant *varier* vos discours. (Boil.)

— Mus. *Varier un air*, y ajouter des notes et des ornements, en laissant subsister le motif, la mélodie et le mouvement : *Il* A VARIÉ LES *airs les plus à la mode.*

— Intransitiv. Changer : *Le temps* VARIE *continuellement. Depuis hier le vent* A VARIÉ *plusieurs fois.* (Acad.) *Le goût* VARIE, *diffère selon les temps, les lieux, les mœurs, les habitudes.* (Marm.) *Son caractère, son humeur* VARIE *à chaque instant. L'accusé* VARIE *dans ses réponses. Les témoins* ONT VARIÉ *dans leurs dépositions.* (Acad.)

— Différer d'opinion, d'avis : *Les historiens* VARIENT *sur ce fait. On* VARIE *sur le lieu de la naissance d'Homère.* (Acad.)

— En parl. des choses. Changer de forme, de qualités : *Les mœurs* VARIENT *selon les pays, les époques. Les vertus de cette plante* VARIENT *selon le climat.* (Acad.)

— En parl. de l'aiguille aimantée. S'écarter du nord, soit du côté de l'est, soit du côté de l'ouest, sous l'influence de quelque cause électrique ou atmosphérique : *A telle hauteur, l'aiguille* VARIE *de tant de degrés.* (Acad.)

= **Se varier**, v. pr. Différer de soi-même : *Rien ne rend plus indifférent sur la réputation, que de voir comment elle s'établit souvent, se détruit, se* VARIE *et quels sont les auteurs de ces révolutions.* (Duclos.)

VARIÉTÉ, n. f. (*varietas*; lat., m. sign.) Diversité : *La* VARIÉTÉ *d'un parterre. Il y a bien de la* VARIÉTÉ *dans cette musique. La* VARIÉTÉ *des opinions. Spectacle magnifique et plein de* VARIÉTÉ. *Il n'y a pas assez de* VARIÉTÉ *dans ce tableau. Cet ouvrage manque de* VARIÉTÉ. (Acad.) *La* VARIÉTÉ *fait le charme du paysage.* (Fén.) *Jouissons de la* VARIÉTÉ *féconde et sublime de la nature.* (Id.) *Le Tasse a autant de feu qu'Homère dans ses batailles, avec plus de* VARIÉTÉ. (Volt.) *La* VARIÉTÉ *des périodes de la prose lasse moins que le charme continu de la rime et de la mesure.* (Rivar.)

— Zool. et Bot. Différences qui, dans une même espèce d'animaux ou de plantes, distinguent les individus les uns des autres : *Les tulipes ont beaucoup de* VARIÉTÉS. *Dans l'espèce humaine l'influence du climat ne se marque que par des* VARIÉTÉS *assez légères.* (Buff. *Il y a autant de* VARIÉTÉS *dans la race des noirs que dans celle des blancs.* (Id.)

— Litter. au plur. Titre de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets : VARIÉTÉS *morales.* VARIÉTÉS *littéraires, philosophiques.*

VARIETUR (NE), (m. lat., pour qu'il ne soit pas changé; lat.) Pron. *né-va-rié-tur.* — Expression qui se dit au palais, des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire : *On a ordonné que la pièce serait signée et paraphée* NE VARIETUR.

VARIOLE, n. f. (*varius*, bigarré; lat.) Méd. Petite vérole.

VARIOLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui offre de petits grains semblables aux boutons varioliques.

VARIOLEUX, EUSE, adj. Pron. *va-rio-leu, leuz.* — Méd. Qui a la variole; qui appartient à la variole : *On a vu des enfants naître avec une éruption* VARIOLEUSE. (Chomel.)

— Substant. *Traiter un* VARIOLEUX.

VARIOLIFORME, adj. des 2 g. Qui a l'apparence de la variole : *Eruption* VARIOLIFORME, (Chomel.)

VARIOLIQUE, adj. des 2 g. (*variole*) Pron. *va-rio-lik.* — Méd. Qui appartient à la variole : *Pustules* VARIOLIQUES. (Acad.) *Le pus* VARIOLIQUE *perd, au bout d'un an, une partie de son énergie, et au bout de trois ans il cesse d'être contagieux.* (Chomel.)

VARIOLOÏDE, n. f. (*variole*, et εἶδος; gr., forme; gr.) Méd. Il se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique.

VARIQUEUX, EUSE, adj. (*varicosus*; lat. m. sign.) Pron. *va-ri-keu, keuz.* — Chir. Qui a rapport aux varices; qui, est affecté de varices : *Vaisseau* VARIQUEUX. *Tumeur* VARIQUEUSE. (Acad.) *La compression des jarretières trop serrées donnent lieu à la dilatation* VARIQUEUSE *des veines.* (Chomel.)

— Zool. *Coquille variqueuse*, coquille qui a des renflements assez semblables aux varices.

VARLET, Pron. *var-lè.* — Anc. Page d'un chevalier; simple gentilhomme :

... Les obscurs *varlets* courbés sous sa litière. (C. Del.)

VARLOPE, n. f. Techn. Grand rabot qui sert aux menuisiers.

VARRE, n. f. Mar. Sorte de harpon dont on se sert pour prendre les tortues.

VARRER, v. intr. ou neut. 1^re conj. Pêc. Pêcher à la varre.

— Transitiv. Prendre les tortues à la varre quand elles viennent sur l'eau pour respirer.

VARREUR, n. m. Pêch. Pêcheur de tortues. ‖ Celui qui lance la varre.

VASARD, adj. m. Pron. *vâ-zar.* — Mar. Il se dit pour exprimer la qualité d'un fond de vase : Fond VASARD.

VASCULAIRE, adj. des 2 g. ou **VASCULEUX, EUSE**, adj. (*vasculum*, petit vase; lat.) Pron. *vass-ku-lèr, leu, leuz.* — Anat. Qui appartient, qui a rapport aux vaisseaux : *Ramifications* VASCULAIRES. *Le système* VASCULAIRE. *Tissu* VASCULAIRE. (Acad.)

VASCULARITÉ, n. f. Anat. Présence des vaisseaux sanguins ou lymphatiques en quantité plus ou moins grande.

VASE, n. f. Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, etc. : *Il y a dans cet endroit beaucoup de* VASE. *Ce navire, ce bateau s'est enfoncé dans la* VASE. (Acad.)

VASE, n. m. (*vas*; lat., m. sign.) Sorte d'ustensile fait pour contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums; vaisseau de forme élégante et à bords évasés, qui sert d'ornement dans les jardins, dans les palais, etc. : VASE *d'or, d'argent, de cristal, de porcelaine, d'argile, etc.* VASE *pour mettre des fleurs, des plantes d'agrément.* VASE *antique, à l'antique.* VASE *de bronze, de marbre.* (Acad.) *Des* VASES *ont été ramassés dans les décombres.* (Vitet.) *Un* VASE *conserve longtemps l'odeur de la première liqueur qu'on y a versée.* (Roll.)

Il faut d'un peu de miel, avec dextérité,
Couvrir les bords du *vase* où l'on boit la santé. (C. Del.)

— *Vases sacrés*, le calice, le ciboire et quelques autres vases dont on se sert dans l'administration des sacrements. ‖ Il se dit aussi des vases qui servaient au temple de Jérusalem, et de ceux qui servaient d'ordinaire aux usages de la religion païenne.

— Fig. et mystiq. *Vase de miséricorde, vase de pureté, etc.*, qui est rempli de miséricorde, de pureté, etc.

— Archit. *Vase de chapiteau*, masse du chapiteau corinthien, qu'on orne de feuillages, de volutes, etc.

— Hortic. Calice : *Le* VASE *de cette tulipe est très-riche.*

VASEAU, n. m. Pron. *va-zô.* — Techn. Sébille de bois qui reçoit les têtes des épingles à mesure qu'on les coupe.

VASEUX, EUSE, adj. Pron. *vâ-zeu, zeuz.* — Qui appartient à la vase, qui a de la vase : *Un fond* VASEUX. *Des terres* VASEUSES. (Acad.) *Un limon* VASEUX. (Buff.) ‖ V VASSARD.

VASIÈRE, n. f. Techn. Espèce de grand bassin dont on se sert dans les salines.

VASISTAS, n. m. (*was ist das*, qu'est-ce cela? all.) Pron. *va-ziss-tâss.* — Techn. Petite partie mobile d'une fenêtre.

VASON, n. m. Techn. Masse de terre préparée pour faire les tuiles.

VASQUE, n. f. Pron. *vask.* — B.-arts. Espèce de bassin rond et peu profond : VASQUE *de marbre. Cette fontaine est décorée d'un* VASQUE *de bronze. Aix-la-Chapelle s'étalait devant moi, posée dans la vallée comme dans une* VASQUE *gracieuse.* (V. Hugo.)

VASSAL, ALE, n. (*vas, vadis*, caution; lat.) Pron. *va-çal.* — Féod. Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief : *Il était* VASSAL, *elle était* VASSALE *de tel seigneur. Les* VASSAUX *de tel fief. Les* VASSAUX *d'une terre.* (Acad.)

Je leur veux à genoux jurer foi de *vassal.* (C. Del.)

— Par anal. : VASSAL *du ciel, roi de la terre, l'homme l'ennoblit, la peuple et l'enrichit.* (Buffon.)

VASSOLE, n. f. Mar. Chambranle à rainure qui entoure les écoutilles et reçoit les caillebotis. ‖ On dit aussi GATIOLE.

VASSALITÉ, n. f. Féod. État, condition de vassal.

VASSELAGE, n. m. Pron. *vass-laj.* — État, condition de vassal : *Le* VASSELAGE *engageait à différents devoirs, selon les différentes coutumes.* (Acad.)

Règne, mais affranchi d'un honteux *vasselage.* (C. Del.)

— *Droit de vasselage*, ce que le seigneur avait droit d'exiger de son vassal.

— Anc. *Faire vasselage à quelqu'un*, lui infliger une correction :

Il forme le dessein
De s'en aller le lendemain...
Convaincre sa moitié, *lui faire un vasselage*
Dont il fût à jamais parlé. (La F.)

VASTE, adj. des 2 g. (*vastus*; lat., m. sign.) Pron. *vast.* — Qui est d'une fort grande étendue : VASTE *campagne.* VASTES *déserts.* VASTE *mer. Un lieu* VASTE. (Acad.) *De* VASTES *ports sont creusés.* (Villem.)

La nuit est plus profonde, et de *vastes* éclairs
En font sortir sans cesse un jour pâle et livide.
(St-Lamb.)

— Fig. et mor. : *C'est un homme d'une* VASTE *ambition. Il a de* VASTES *desseins, des idées* VASTES. *Il a formé de* VASTES *projets, le plan le plus vaste.* (Acad.) *Un* VASTE *plan de domination.* (Rayn.) *Quel fut le fruit de ces* VASTES *entreprises?* (Volt.)

Quittez le long espoir et les *vastes* pensées. (La Font.)

— *Cet homme a l'esprit vaste, c'est un esprit vaste, un vaste génie*, c'est un esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences, de connaissances, ou qui est capable de grandes affaires, de grandes entreprises.

— Dans le m. sens : *C'est un homme d'une vaste érudition.*

— Anat. *Vaste interne, vaste externe*, faisceaux musculaires qui concourent avec le muscle crural à former le triceps crural.

VATICAN n. m. (*vaticinari*, prédire; lat.) Pron. *va-ti-kan.* — Palais de Rome qui est la demeure habituelle du pape :

Tout est muet dans Rome, au *Vatican* tout dort. (C. Del.)

— Par extens. La cour de Rome : *Les foudres du* VATICAN, *les bulles d'excommunication, les interdits, etc., lancés par le pape.* (Acad.)

VA-TOUT, n. m. Pron. *va-tou*. — Jeu. Vade ou renvi de tout l'argent qu'on a devant soi : *Faire* VA-TOUT. *Faire un* VA-TOUT. *Faire son* VA-TOUT. *Tenir un* VA-TOUT. *Tenir le* VA-TOUT. *Perdre son* VA-TOUT. (Acad.)

VATICINATION, n. f. (*vaticinari*, prédire; lat.) Prédiction des choses futures. ‖ Peu usité.

VAUCHÉRIE, n. f. Pron. *vô-ché-ri*. — Bot. Genre de conferves.

VAUCOUR, n. m. Pron. *vô-kour*. — Techn. Table sur laquelle travaille le potier de terre.

VAU-DE-ROUTE (A), loc. adv. V. ROUTE.

VAUDEVILLE, n. m. (*vau-de-vire*.) Pron. *vôd-vil*. — Littér. Chanson qui court par la ville, dont l'air est facile à chanter, et dont les paroles sont faites ordinairement sur quelque aventure, sur quelque événement du jour : *Chanter un* VAUDEVILLE, *un gai* VAUDEVILLE. (Acad.) *Il y a des gens qui ressemblent aux* VAUDEVILLES *qu'on ne chante qu'un certain temps.* (La Rochef.)

Paiera-t-on des marchands la cohorte pressante
Avec un *vaudeville* ou bien une courante? (Regn.)

— Plus ordin. Pièce de théâtre où le dialogue est entremêlé de couplets faits sur des airs de vaudeville ou empruntés à des opéras-comiques : *Faire un* VAUDEVILLE. *Jouer un* VAUDEVILLE. *On a mis ce sujet en* VAUDEVILLE. *Il le laissait aller à ses répétitions, venir à ses heures et travailler à ses* VAUDEVILLES. (H. Balz.)

Ils rivalent leur muse aux jeux du *vaudeville*. (C. Del.)

— *Vaudeville final*, chanson en plusieurs couplets qui termine certains vaudevilles et dont chaque personnage chante un couplet.

VAU-L'EAU (A), loc. adv. Au courant de l'eau.
— Fam. et fig. *Tout est à vau-l'eau*, tout est perdu sans ressource :

Bon! la paille est rompue, et tout est à *vau-l'eau*.
(Boursault.)

VAURIEN, n. m. Pron. *vô-riain*. — Fam. Homme fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir : *C'est un* VAURIEN. *C'est un franc* VAURIEN, *un grand* VAURIEN. *Cet enfant-là lui donnera bien du chagrin. C'est un enfant unique; bonne raison pour n'être qu'un* VAURIEN. (Dider.) Il se dit quelquefois dans un sens moins sévère : *Cet écolier est un petit* VAURIEN. *Un aimable* VAURIEN.

Ce petit *vaurien*-là fait de moi ce qu'il veut. (C. Del.)

— Il se dit quelquefois au fém. en parl. d'une femme de mauvaise vie : *Ira chercher-t-il donc une femme chez ces* VAURIENNES? (H. de Balz.)

VAUTOUR, n. m. (*vultur*; lat., m. sign.) Pron. *vô-tour*. — Zool. Oiseau de proie du genre des Rapaces, caractérisé par la nudité de sa tête et de son cou, ou plutôt par le duvet ras qu'il porte au lieu de plumes; c'est, après l'aigle, le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie : *Le glouton est beaucoup plus vorace qu'aucun de nos animaux de proie; aussi l'a-t-on appelé le* VAUTOUR *des quadrupèdes.* (Buff.) *Les* VAUTOURS *suivent les armées.* (Ac.) *Les* VAUTOURS *ne se nourrissent que de proie morte.* (Cuv.)

Le *vautour* dans les airs fond-il sur les *vautours*?
(Boil.)

— *Peau de vautour*, la peau du ventre du vautour, préparée et garnie de son duvet.

— Fig. Remords :

Sous les lambris dorés, l'injuste ravisseur
Entretient le *vautour* dont il est la victime. (J.-B. R.)

— Homme avide, rapace.

VAUTOURIN, INE, adj. Pron. *vô-tou-rain, rine*. — Zool. Qui ressemble au vautour.
— N. m. Gros oiseau du genre des Corbeaux : LE VAUTOURIN. ‖ On dit aussi, *Corbeau vauturin*.

VAUTRAIT, n. m. Pron. *vô-trè*. — Véner. Équipage de chasse pour le sanglier : *Capitaine du* VAUTRAIT. *Toiles du* VAUTRAIT. (Acad.)

VAUTRÉ, ÉE, part. pass. du v. Vautrer :

Que fais-tu donc dans ce bourbier,
Où je te vois *vautré* sans cesse? (Arnault.)

VAUTRER (SE), v. pron. 1re conj. (*volutare*; lat.) Pron. *se-vô-tré*. — S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue : *Le sanglier, le cochon se* VAUTRE *dans la fange.* (Acad.) *Le buffle préfère les terrains marécageux, et a besoin de se* VAUTRER *comme le cochon.* (Cuvier.)

— Par extens. *Se vautrer sur un lit, sur l'herbe*, s'y étendre :

Au travers de l'herbe menue,
Se vautrant, grattant et frottant. (La F.)

— Fig. *Se vautrer dans le vice, dans la débauche, dans les voluptés*, s'y abandonner entièrement. (Ac.) *Il part à son aise et* VAUTRÉ *dans la fange où on le tient embourbé.* (J.-J. Rous.)

VAYVODE, n. m. (*woina*, guerre; et *woda*, chef; slav.) Pron. *vé-vod*. — Titre qu'on donne aux gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie : *La Transylvanie était gouvernée par un* VAYVODE *qu'y mettaient les rois de Hongrie.* (Rac.) *Le gouvernement des pachas, des beys et des* VAYVODES *pesait sur les Grecs du continent et des îles.* (Villem.)

VEAU, n. m. (*vitulus*; lat.) Pron. *vô*. — Zool. Petit de la vache : VEAU *gras. Un* VEAU *qui est encore sous sa mère. Acheter un* VEAU. (Acad.) *La chair du* VEAU *est une nourriture aussi abondante que saine et délicate.* (Buff.)

J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon;
Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix dont il est, une vache et son *veau*? (La F.)

— *Veau de lait*, veau qui tette encore sa mère :

Veaux de lait, agneaux et brebis. (La F.)

— *Veaux de rivière*, veaux qu'on fait parquer dans les prairies qui bordent la Seine dans les environs de Rouen : *Une longe de* VEAU *de rivière.* (Mol.)

— Particul. Partie de veau débitée dans une boucherie, et qu'on y débite : *Longe de* VEAU. *Poitrine de* VEAU. *Tête de* VEAU. *Côtelettes de* VEAU. (Acad.)

— Chair de veau : VEAU *rôti. Manger du* VEAU. *Ce* VEAU *est bien tendre.* (Acad.)

— *Eau de veau*, eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de veau.

— Prov. et fig. *Tuer le veau gras*, faire quelque régal, quelque fête extraordinaire, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un.

— Fig. et fam. *Faire le pied de veau*, témoigner à quelqu'un une complaisance basse; faire auprès de lui une démarche servile.

— Fam. *Il s'étend comme un veau, il fait le veau*, se dit d'un homme qui s'étend nonchalamment :

Ce sapeur, comme un évêque saint,
Fait le veau sur son âne et pense être bien sage. (La F.)

— Fam. *Adorer le veau d'or*, faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir, leur crédit, leurs richesses.

— Fig. et fam. *Brides à veaux*, raisons ridicules et impertinentes qui ne peuvent en imposer qu'aux sots; nouvelles fausses débitées pour tromper les gens simples :

... Je vois clairement que toutes ces paroles
Sont des *brides à veaux*. (J.-B. Rous.)

— Cuir de veau : *Des souliers de* VEAU. (Acad.) *Ce livre est relié en* VEAU. (B. de St-P.)

Il semble, à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être imprimés et reliés en *veau*,
Les voilà dans l'État d'importantes personnes. (Mol.)

— *Veau marin*, le phoque : *Le phoque ou* VEAU MARIN *paraît confiné dans les pays du Nord.* (Buff.)

VECTEUR, adj. m. (*vehere*, *vectum*, transporter; lat.) Astr. Il n'est d'usage que dans cette locut. *Rayon vecteur*, rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète, et à l'extrémité duquel la planète ou la comète se trouve.

— Il se dit aussi du rayon tiré du centre d'une planète à un satellite, et à l'extrémité duquel le satellite se trouve.

— Géom. *Rayon vecteur d'une ellipse*, ligne menée d'un des foyers à un point quelconque de la courbe.

VÉCU, part. pass. invar. du v. Vivre.

VÉDA, n. m. Littér. Livre sacré des Indiens : *Les* VÉDAS *sont les plus anciens monuments de la langue sanscrite.* (Acad.) *Les* VÉDAS *ne sont qu'un recueil d'hymnes.* (Lamenn.)

VÉDASSE, n. f. Techn. Espèce de cendre dont on se sert pour la teinture.

VÉDELET, n. m. Écon. rur. Pâtre qui soigne les veaux.

VEDETTE, n. f. (*videre*, voir; ital.) Art milit. Sentinelle de cavalerie : *Poser des* VEDETTES. *Une* VEDETTE *avancée. La* VEDETTE *s'endormit.*

— *Mettre en vedette*, mettre un cavalier en sentinelle, en observation.

— *Être en vedette*, être en observation : *Quand les flamants pêchent, la tête plongée dans l'eau, l'un d'eux est en* VEDETTE, *la tête haute.* (Buff.)

— Petite guérite ou tourelle placée sur un rempart, et dans laquelle les sentinelles peuvent se retirer.

— Fig. Alinéa; commencement d'une ligne en retrait; mot détaché et mis seul au-dessus de la première ligne d'une lettre : *Écrivez Monsieur en vedette, et non pas à la ligne.*

— *Être en vedette*, en alinéa; au commencement de la ligne : *Au lieu d'être en* VEDETTE, *les vers se suivaient sur la même ligne.* (Mérim.) *On met souvent en* VEDETTE *sur les affiches de certains théâtres le nom de bien médiocres comédiens.*

— Mar. Cinquième foc que gréent les grands bâtiments sur un bout-dehors.

VÉGÉTABLE, adj. des 2 g. Qui végète, qui peut végéter. *Les corps* VÉGÉTABLES : *Cet arbre est sec, il n'y a plus rien de* VÉGÉTABLE, *ni dans le tronc, ni dans la racine.* (Acad.) *Les oasis sont des espèces d'îles* VÉGÉTABLES *au milieu de l'océan des sables.* (Thiers.)

— Substantiv. Végétal : *La circulation du sang dans les animaux et de la sève dans les* VÉGÉTABLES *a changé pour nous la nature.* (Volt.) ‖ On dit mieux *Végétal, végétaux*.

VÉGÉTAL, n. m. Bot. Ce qui végète; il se dit des arbres et des plantes : *Traité des* VÉGÉTAUX. *Remède tiré des* VÉGÉTAUX. *Tout arbre, toute plante est un* VÉGÉTAL. (Acad.) *Quelquefois on trouve des* VÉGÉTAUX *dans le sein de la terre.* (Buff.)

Ces *végétaux* puissants qu'en Perse on voit éclore. (Volt.)

VÉGÉTAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux; qui en provient, qui en est tiré : *Le règne* VÉGÉTAL. *La vertu, la faculté* VÉGÉTALE. *Physiologie* VÉGÉTALE. *Matières, substances* VÉGÉTALES. *Sel* VÉGÉTAL. *Rouge* VÉGÉTAL. (Acad.) *L'histoire de nos plus importants médicaments* VÉGÉTAUX *a été singulièrement éclaircie par les botanistes.* (Cuv.)

— *Terre végétale*, celle qui est la plus propre à la végétation. ‖ On la nomme aussi *Terre franche* ou *Terreau*.

VÉGÉTANT, part. pr. du v. Végéter.

VÉGÉTANT, ANTE, adj. Qui prend nourriture ou accroissement du suc de la terre et des fluides atmosphériques.

VÉGÉTATIF, IVE, adj. Pron. *vé-jé-ta-tif, tiv*. — Qui fait végéter : *Principe* VÉGÉTATIF. *Âme* VÉGÉTATIVE. (Acad.) *La force* VÉGÉTATIVE *du sol.* (Sey.)

— Qui est dans l'état de végétation : *Être* VÉGÉTATIF. *Les plantes n'ont qu'une vie* VÉGÉTATIVE. (Acad.)

VÉGÉTATION, n. f. Pron. *vé-jé-ta-cion*. — Action de végéter : *La* VÉGÉTATION *des plantes.* VÉGÉTATION *faible, forte, abondante, rapide.* (Acad.) *Il semble que la* VÉGÉTATION *ne se presse pas plus dans le sol que les idées dans la tête des hommes.* (Mme Staël.)

— Collectiv. Les arbres et les plantes : *La* VÉGÉTATION *est magnifique dans cette vallée.* (Acad.) *Ce fossé lui-même renferme tout un monde d'habitants, toute une forêt de* VÉGÉTATIONS. (G. Sand.)

VÉGÉTER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*vegetare*, donner de la vigueur; lat.) Pron. *vé-jé-té*. — Il change l'é fermé du rad. *végét* en è ouvert seulement avant les finales *e, es, ent* : *je végète, il végète, ils végètent.* — Propr. En parl. des arbres et des plantes, se nourrir, croître : *Pour les plantes,* VÉGÉTER *c'est vivre.* (Acad.) *Tout ce qui vit dans la nature vit sur ce qui* VÉGÈTE. (Buff.)

M'apprendra-t-il jamais par quels subtils ressorts
L'éternel artisan fait *végéter* les corps? (Volt.)

— Fig. Vivre dans l'inaction ou dans une situation gênée et obscure : *Un petit emploi le fait* VÉGÉTER, *lui et sa nombreuse famille. Il aurait pu se distinguer; il a mieux aimé* VÉGÉTER *dans son village.*

Le temps est assez long pour quiconque en profite;
Qui travaille, et qui pense, en étend la limite.
On peut vivre beaucoup, sans *végéter* longtemps. (Volt.)
On ne vit qu'à Paris, et l'on *végète* ailleurs. (Gress.)
Je végétais, mon cher, et maintenant j'existe. (C. Delav.)
Végétez tristement dans votre obscurité. (Ducis.)

— *Ne faire plus que végéter*, n'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles : *Il est d'un grand âge, il ne fait plus que* VÉGÉTER. (Acad.)

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE, adj. Didact. Qui tient de la nature des animaux et de celle des plantes.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE, adj. Didact. Qui tient de la nature végétale et de la nature minérale.

VÉHÉMENCE, n. f. (*vehementia*; lat., m. sign.) Pron. *vé-é-manss*. — Impétuosité, mouvement fort et rapide : *La* VÉHÉMENCE *de cet homme-là fait qu'on ne peut traiter d'affaires avec lui. Il veut avec* VÉHÉMENCE *tout ce qu'il veut. Parler, agir avec trop de* VÉHÉMENCE. *La* VÉHÉMENCE *des passions, de la colère, de l'amour.* (Acad.) *Voyez cette force, cette énergie, cette* VÉHÉMENCE. (Maury.)

— *Cet orateur a de la véhémence*, il a une éloquence mâle, vigoureuse, accompagnée d'une action vive : *Télémaque disait ces paroles avec une autorité et une* VÉHÉMENCE *qui entraînaient tous les cœurs.* (Fén.)

— Par anal. En parl. du vent, Impétuosité : *Le vent souffle avec* VÉHÉMENCE. (Acad.)

VÉHÉMENT, ENTE, adj. (*vehemens*; lat., m. sign.) Pron. *vé-é-man, mant*. — Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il

tait : *Esprit* VÉHÉMENT. *Naturel* VÉHÉMENT. *Passion* VÉHÉMENTE. *Désirs* VÉHÉMENTS. *Action, prononciation* VÉHÉMENTE. (Acad.) *Le loup est un des animaux dont l'appétit pour la chair est le plus* VÉHÉMENT. (Buff.) *L'ibis a un appétit* VÉHÉMENT *de la chair des reptiles.* (Id.) *Dans le chien, les appétits les plus* VÉHÉMENTS *dérivent de l'odorat et du goût.* (Buff.)

— *Orateur véhément*, orateur qui a une éloquence forte, entraînante.

Tranquille, impétueux, *véhément*, implacable,
Il attend, il prévient, il entraîne, il accable. (C. Del.)

— *Discours véhément*, discours plein de chaleur, de force et de rapidité. || Dans le m. sens, *Éloquence véhémente.*

VÉHÉMENTEMENT, adv. Pron. *vé-é-mann-te-man.* — Pal. Très-fort : *On le déclara* VÉHÉMENTEMENT *suspect.* (Acad.) *Il était* VÉHÉMENTEMENT *soupçonné de déserter le catholicisme.* (H. de Balzac.) *Il avait été* VÉHÉMENTEMENT *soupçonné d'avoir mis le feu à la maison de son maître.* (Ph. Chasles.) || Peu usité.

VÉHICULE, n. m. (*vehiculum*, chariot ; lat.) Pron. *vé-i-kul.* — Ce qui sert à conduire, à transmettre, à faire passer : *L'air est le* VÉHICULE *du son. Le vin est un bon* VÉHICULE *pour ce remède.* (Acad.)

— Fig. Ce qui prépare l'esprit à quelque chose : *Cette offre, cette espérance servira de* VÉHICULE *à la proposition que vous devez lui faire.* (Acad.) *Quelle que soit la matière qui sert de* VÉHICULE *au sentiment, et qui produit le mouvement musculaire, il est sûr qu'elle se propage par les nerfs.* (Buff.) *Les langues servent de* VÉHICULE *à la pensée et le corps aux sentiments.* (Portalis.)

— Fam. Mauvaise voiture : *J'ai pris un* VÉHICULE *dans lequel j'ai été horriblement cahoté.*

VEHMIQUE, adj. V. WEHMIQUE.

VEIDAME, n. m. Pron. *vei-dam* — Relat. Une des lois sacrées des Brahmanes : *La loi des Brachmanes, nommée le* VEIDAM, *signifie la parole de Dieu.* (Volt.)

VEILLAQUE, adj. et n. des 2 g. Qui est sans foi, sans honneur.

Je veux t'assassiner d'un seul de mes regards,
Veillaque! (Corn.)

VEILLE, n. f. (*vigilia*; lat., m. sign.) Pron. *vè-y.* — Privation, absence du sommeil dans le temps destiné à dormir : *Courte* VEILLE. *Longue* VEILLE. *Une* VEILLE *prolongée bien avant dans la nuit.* (Acad.) *L'animal a deux manières d'être, le mouvement et l'état de repos, la* VEILLE *et le sommeil.* (Buff.)

Mille soins inquiets ont prolongé la *veille*. (Del.)

— Il est plus ordin. employé au plur. : *Les longues* VEILLES, *les* VEILLES *continuelles l'ont abattu. Les grandes* VEILLES, *les fréquentes* VEILLES *altèrent la santé.* (Acad.) *Quels progrès ne fait-on pas dans l'étude, quand on soutient de longues* VEILLES *par la santé et par la constance!* (Fléch.)

— *État de veille*, état du corps de l'homme ou de l'animal, dans lequel les sens sont en action ; par opposition à *État de sommeil*, celui dans lequel l'action des sens est suspendue : *Le sommeil n'est pas un état accidentel, mais un état aussi naturel que celui de la* VEILLE. (Buff.)

— *Être entre la veille et le sommeil*, n'être ni tout à fait éveillé ni tout à fait endormi.

— *Chandelle, bougie de veille*, chandelle, bougie, qui dure toute la nuit. || Vieux.

— Anc. *Veille des armes*, nuit que passait dans une chapelle, près des armes dont il devait être revêtu le jour suivant, celui qui devait être armé chevalier : *Faire la* VEILLE *des armes.*

— Au plur., fig. Grande et longue application qu'on donne à l'étude, aux travaux de l'esprit ou aux grandes affaires : *Doctes* VEILLES. *Savantes* VEILLES. *Consacrer ses* VEILLES *à un ouvrage. Glorieuses* VEILLES. *Pénibles* VEILLES. *Le bonheur de sa famille est le fruit de ses* VEILLES. (Acad.)

— Antiq. Certaine partie de la nuit : *Les Romains divisaient la nuit en quatre* VEILLES. *La première* VEILLE. *La seconde* VEILLE.

— Le jour précédent : *La* VEILLE *de Pâques, de Noël, des Rois. J'arrivai la* VEILLE *de son départ.* (Acad.) *À la* VEILLE *d'un si grand jour, il est tranquille.* (Rac.)

— Fig. *Être à la veille de...*, être sur le point de... : *Nous sommes à la* VEILLE *d'un grand événement. Il est à la* VEILLE *de sa ruine. Il commence de grands travaux, et il est à la* VEILLE *de sa mort.* (Acad.)

— Mar. *Ancre de veille*, ancre préparée au besoin, afin de la pouvoir lancer à la mer en cas de mauvais temps.

— *Câble de veille*, celui de l'ancre de veille.

VEILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Veiller.

VEILLÉE, n. f. (*veille.*) Pron. *vè-ié.* — Veille que plusieurs personnes font ensemble en travaillant ensemble ou en causant : *Aller tous les soirs à la* VEILLÉE. *Pendant toute la* VEILLÉE. *Les* VEILLÉES *sont longues en hiver. Les contes de la* VEILLÉE. (Acad.)

— Action de garder un malade pendant la nuit : *Il est dû à cette garde tant de* VEILLÉES. (Acad.)

VEILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*vigilare*; lat.) Pron. *vè-ié.* — S'abstenir de dormir pendant le temps nécessaire au sommeil : *J'ai* VEILLÉ *toute la nuit.* VEILLER *auprès d'un malade.* VEILLER *pour achever un travail.* (Acad.)

La mère de César veille seule à sa porte. (Rac.)
Ses travaux lui rendaient le repos nécessaire ?
Il *veille* encor. (C. Del.)

— Absol. Ne point dormir : *Soit que je dorme, soit que je* VEILLE. *Je doute si je* VEILLE.

Est-ce donc pour *veiller* qu'on se couche à Paris ? (Boil.)
J'ignore, en vérité, si je dors, ou je *veille*. (C. d'Harl.)

— Fig. Prendre garde, appliquer ses soins, son attention à quelque chose : VEILLER *au salut, au bien, au repos de l'État. La Providence de Dieu* VEILLE *sur tous les hommes. Il faut* VEILLER *sur la conduite de cet homme.* VEILLER *sur soi-même.* (Acad.) *Le malheur d'un père occupé de la fortune de ses enfants, c'est de ne pouvoir* VEILLER *lui-même à leur éducation.* (Marm.) *Tu* VEILLERAS *à la sûreté de nos magasins.* (Scribe.)

Veiller sur vous n'est pas votre coutume. (C. Del.)

— Mar. *Veiller au grain*, observer le temps.

— Fig. et fam. *Veiller au grain*, surveiller de près ses intérêts : *Elle était bien aise d'être sur les lieux pour* VEILLER AU GRAIN *et prendre sa part de gâteau.* (J. Sandeau.)

— Mar. Il se dit d'un rocher dont la partie supérieure se découvre à mer basse.

— Transitiv. Veiller auprès de quelqu'un la nuit : VEILLER *un malade. Il est plus mal, il faut que quelqu'un le* VEILLE. (Acad.) *Elle dormait tranquillement la nuit, tandis que je* VEILLAIS *mon maître.* (Le Sage.) *Des prêtres, des religieux* VEILLENT *le mort.* (Acad.)

— Fig. *Veiller quelqu'un*, prendre garde à sa conduite : *C'est un homme qu'il faut* VEILLER. *Il a de mauvais desseins, il faut le* VEILLER *de près.* (Acad.)

— Fauconn. *Veiller un oiseau*, empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément.

. . . . . . Cet homme la *veillait*
De tous ses yeux ; s'il en eût eu dix mille,
Il les eût tous à ce soin occupés. (La F.)

VEILLEUR, n. m. Pron. *vè-ieur.* — Celui qui veille. Il se dit ordinairement des ecclésiastiques, des religieux qui veillent un mort.

— Préposé qui, dans un établissement, passe la nuit en surveillance.

VEILLEUSE, n. f. Pron. *vè-ieuz.* — Petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une chambre à coucher : *Allumer* LA VEILLEUSE. *Ma* VEILLEUSE *s'est éteinte.*

— Petite mèche enduite de cire, portée sur l'huile par une petite rondelle de carte doublée de liége : *Acheter une boîte de* VEILLEUSES. (Acad.)

VEILLOTTE, n. f. Pron. *vè-iott.* — Agric. Petit tas de foin qu'on forme sur les prés.

VEINE, n. f. (*vena*; m. sign. lat.) Pron. *vèn.* — Anat. Vaisseau, espèce de petit canal par lequel le sang, venant des artères, retourne au cœur : VEINE *cave.* VEINE *jugulaire.* VEINE *médiane, céphalique, basilique. Sénèque se fit ouvrir les* VEINES. *Le sang coule dans les* VEINES, *passe des* VEINES *dans le cœur. Son large front se sillonna d'une grosse* VEINE *dont le gonflement était chez lui le précurseur de l'orage.* (G. Sand.)

Juste ciel, tout mon sang dans mes veines se glace. (Rac.)

— *Ouvrir la* VEINE, saigner : *On lui a* OUVERT LA VEINE.

— Fig. *Le sang lui bout dans les veines*, se dit d'un jeune homme ardent, fougueux, dans la première vigueur de l'âge.

— Par exagér. *Il n'a pas une goutte de sang dans les veines*, se dit d'un homme qui est saisi d'effroi, d'épouvante, d'horreur.

— Par anal. La seule présence de ce prince glaçait le sang dans les veines de ses suppliants. (Mass.)

— Fig. *Cet homme n'a point de sang dans les veines*, il n'a aucun courage, aucun sentiment de fierté.

— *Tant que le sang, tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines*, aussi longtemps que je vivrai.

Tant qu'un reste de sang coulera dans mes *veines*,
Vous devez à mon sort unir tous ses moments. (Rac.)

— Fig. *Veine poétique*, et absol. *Veine*, génie poétique, talent pour la poésie : *Il a une* VEINE *noble et féconde. Sa* VEINE *est tarie.* (Acad.) *Ce fut au milieu de ces rochers que je laissai couler ces vers d'une* VEINE *qui avait été longtemps stérile.* (Regn.) *On sent ici le souffle véhément de l'orateur, plus encore que la* VEINE *du poëte.* (Ste-Beuve.)

— *Il est en veine*, il est dans une disposition d'esprit favorable au travail de la poésie, de l'éloquence, des arts.

— Fig. Jeu, chance favorable ou défavorable : *Il a une* VEINE *heureuse, une* VEINE *mauvaise.*

Veux-tu laisser languir la *veine* qui t'appelle ? (C. Del.)

— Par anal. *Il est en veine de bonheur ; il est dans une bonne veine ; il sut profiter de la veine*, etc.

— Poétiq. Intérieur, centre :

Des *veines* d'un caillou qu'il frappe,
Au même instant il fait jaillir un feu. (Boil.)

— Géolog. Certaines parties longues et étroites où la roche, la terre est d'une autre qualité ou d'une autre couleur que celle qui est auprès : VEINE *de sable.* VEINE *de glaise.* VEINE *de craie, etc. On n'aperçoit point sur toutes ces montagnes une seule* VEINE *de terre un peu fertile qui ne soit cultivée.* (Bertin.)

— Endroits d'une mine où se trouve le métal ou le minéral : VEINE *d'or.* VEINE *d'argent.* VEINE *de soufre.* VEINE *de houille.* VEINE *riche, abondante.*

— Fig. *Cet homme est tombé sur une bonne veine*, il a rencontré heureusement.

— *Veine d'eau*, petite source qui court sous terre : *Il y avait autrefois une* VEINE D'EAU *en cet endroit, mais elle est tarie.*

— Par anal. Marques longues et étroites qui vont en serpentant dans le bois et dans les pierres dures : *C'est un bois qui est plein de* VEINES. *Le bois de noyer a de très-belles* VEINES. *Le lapis a des* VEINES *d'or.* (Acad.)

VEINÉ, ÉE, part. pass. du v. Veiner.

— Adj. En parl. du bois, du marbre, Qui a des veines : *Bois* VEINÉ. *Marbre* VEINÉ *de blanc et de noir.* (Acad.)

VEINER, v. tr. ou act. 1re conj. (*veine.*) Pron. *vè-né.* — Techn. Imiter par des couleurs les veines du marbre et du bois.

VEINEUX, EUSE, adj. Pron. *vè-neu, neuz.* — Plein de veines : *Les blessures sont à craindre dans les parties* VEINEUSES.

— Par anal. : *Le bois de noyer, d'olivier est très-* VEINEUX. *La racine de l'olivier est plus* VEINEUSE *que le tronc.* (Acad.)

— *Sang veineux, vaisseaux veineux*, se dit par oppos. à sang artériel et vaisseaux artériels ou lymphatiques.

VEINULE, n. f. Pron. *vè-nul.* — Anat. Petite veine, vaisseau capillaire.

VÉLAR, n. m. Bot. Plante de la famille des Crucifères, qui sert à la préparation d'un sirop pectoral. || Vulg. *Herbe aux chantres.*

VÉLARIUM, n. m. (m. lat., m. sign.) Pron. *vé-la-riom.* — Antiq. rom. Espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie : *Cette salle, couverte d'un* VÉLARIUM, *tenait du cirque antique.* (V. Hugo.)

VÉLAUT, interj. Pron. *ve-lô.* — Chass. Cri dont on se sert pour annoncer qu'on voit le sanglier, le loup, le renard ou le lièvre. || V. TAÏAUT.

VELCHE ou **WELCHE**, n. m. (*welch*, gallois ; angl.) Pron. *vèl-ch.* — Hist. Ancien peuple barbare.

— Fam. et fig. Homme ignorant, ennemi de la raison et des lumières : *Ce sont de véritables* VELCHES. *Il est bien malheureux pour un écrivain d'être jugé par des* VELCHES. (Acad.)

VÊLEMENT, n. m. (*vêler.*) Travail d'une vache sur le point de mettre bas : *Il faut, comme pour les chevaux, une infirmerie pour les vaches malades ou en* VÊLEMENT. (Français de Nantes.)

VÊLER, v. intr. ou act. 1re conj. (*veau.*) Pron. *vê-lé.* — En parl. d'une vache, Mettre bas : *La vache vient de* VÊLER. *C'est une vache qui n'a pas encore* VÊLÉ. (Acad.)

VÉLIN, n. m. (*vitulinus*, de veau ; lat.) Pron. *vé-lain.* — Techn. Peau de veau préparée, plus mince et plus unie que le parchemin : *Beau* VÉLIN. VÉLIN *blanc.* VÉLIN *bien préparé. Écrire sur du* VÉLIN. *Peindre en miniature sur du* VÉLIN. *Relier des livres en* VÉLIN. *Exemplaire sur* VÉLIN.

Il est prêt à fournir ses titres en *vélin*. (Boil.)

— On dit aussi dans ce sens : *Peau de* VÉLIN.

— Fig. et poétiq. Titres nobiliaires, parchemins :

La vertu, le talent utile à l'univers,
Valent bien du *vélin* épargné par les vers. (C. Del.)

— *Papier vélin*, papier imitant la blancheur et

l'uni du vélin, et où il ne paraît aucune des marques appelées *Pontuseaux* et *Vergeures*.

— Technol. Espèce de dentelle d'Alençon appelée ordin. *Point-royal*.

VÉLINEUSE, n. f. Pron. *vé-li-neuz*. — Techn. Femme qui fabrique la dentelle appelée vélin.

VÉLITES, n. m. pl. (*velitari*, escarmoucher ; lat.) Antiq. rom. Soldats légèrement armés : *Les Romains suppléèrent à la faiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée, ensuite en y mêlant des* VÉLITES. (Montesq.)

— Corps de chasseurs créé en France par Napoléon Ier.

VELLE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

VELLÉITÉ, n. f. (*velle*, vouloir; lat.) Volonté faible et imparfaite qui n'a point d'effet : *Vos résolutions ne sont que des* VELLÉITÉS, *que de simples* VELLÉITÉS. *Il eut un instant la* VELLÉITÉ *de me suivre*. (Acad.) *Il y a très-loin, chez les gens faibles, de la* VELLÉITÉ *à la volonté*. (De Retz.) *Il avait eu une fois la* VELLÉITÉ *de se marier*. (G. Sand.)

VÉLOCE, adj. des 2 g. (*velox* ; lat., m. sign.) Agile, prompt. ‖ Vieux.

— Astr. Il se dit pour exprimer la vitesse du mouvement d'une planète.

VÉLOCIFÈRE, n. m. (*velox*, rapide, et *ferre*, porter; lat.) Voiture publique pour les voyageurs en commun, marchant avec une grande rapidité : *Un* VÉLOCIFÈRE *nous conduisit en cinq heures à Milan*. (Stendhal.)

VÉLOCIPÈDE, n. m. (*velox*, rapide, et *pes, pedis*, pied ; lat.) Sorte de cheval de bois posé sur deux roues qu'on fait marcher au moyen d'un mécanisme mis en mouvement avec les pieds.

VÉLOCITÉ, n. f. (*velocitas* ; lat., m. sign.) Vitesse, rapidité : *Une* VÉLOCITÉ *sans pareille. La* VÉLOCITÉ *de sa course. La* VÉLOCITÉ *de la prononciation. La* VÉLOCITÉ *de la pensée. Il n'est guère que du style soutenu*. (Acad.) *Je descendis dans la prairie avec cette* VÉLOCITÉ *de pieds qui défie celle du cheval échappé*. (H. de Balz.) *Le temps nous emporte avec une* VÉLOCITÉ *si vive qu'il dote d'une espèce d'antiquité ce que l'homme a fait et écrit il y a quelques années à peine*. (Lerminier.)

VELOURS, n. m. (*velu*.) Pron. *velour*. — Techn. Étoffe de soie à poil court et serré : VELOURS *plain ou uni*. VELOURS *figuré, ciselé. Habit, gilet de* VELOURS. *Manteau doublé de velours*. (Acad.) *Quinze aunes de* VELOURS *pour un manteau*. (Scribe.)

— Techn. *Velours à deux poils, à trois poils, à quatre poils*, velours dont le poil en est plus ou moins serré.

— *Velours ras*, velours qui n'a point de poil.

— *Velours d'Utrecht*, espèce de velours de laine à longs poils, et ordinairement façonné, dont on se sert pour faire des meubles.

— *Velours* de coton, *velours* fait avec du coton, au lieu de soie.

— Fig. et fam. *Marcher sur le velours*, marcher sur une pelouse fine et douce.

— Fig. et fam. *Jouer sur le velours*, jouer sur son gain.

— Fig. et fam. *De velours*, qui est fort doux : *Ses grands yeux* DE VELOURS *étaient sans flammes ni rayons*. (J. Sandeau.) *Que ton rasoir soit bon, du moins ! — Il est* DE VELOURS, *vous n'en sentirez que le vent*. (Piron.)

— Prov. *Faire patte de velours*, se dit d'un chat lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte.

— Fig. Il se dit de ceux qui cachent sous des dehors caressants le dessein qu'ils ont de nuire : *Défiez-vous de ces gens-là ; ils* FONT *avec vous* PATTE DE VELOURS.

VELOUTÉ, ÉE, adj. (*velours*.) Pron. *vlou-té*. — Techn. Il se dit des étoffes dont le fond n'est point de velours, mais qui ont des fleurs, des ramages faits de velours : *Satin* VELOUTÉ. *Passement* VELOUTÉ. *Étoffe* VELOUTÉE. (Acad.)

— Par anal. Il se dit de certains papiers de tenture, dont les dessins, les ornements imitent le velours : *Un rouleau de papier* VELOUTÉ.

— Par extens. Qui est doux au toucher comme le velours; qui a l'apparence du velours : *Les pensées, les œillets d'Inde, les amarantes, sont des fleurs* VELOUTÉES. (Acad.)

— Par anal. *Elle avait les dents blanches, les yeux d'un noir* VELOUTÉ. (Scribe.) *Le jour bleuâtre et* VELOUTÉ *de la lune descendait dans l'intervalle des arbres*. (Chateaubr.)

— *Vin velouté*, bon vin d'un beau rouge foncé.

— Art cul. *Crème veloutée*, sorte de crème cuite, qui se sert à l'entremets.

— Techn. Il se dit des pierres qui sont d'une couleur rouge foncé : *Un saphir* VELOUTÉ.

VELOUTÉ, n. m. Pron. *vlou-té*. — Techn. Galon fabriqué comme du velours, ou plain, ou figuré : *Il faut mettre un* VELOUTÉ *entre ces deux galons d'or ou d'argent*. (Acad.)

— Méd. *Velouté de l'estomac, des intestins, etc.*, surface intérieure de ces parties, enduite d'une substance glaireuse ou mucilagineuse, qui sert à les défendre de l'impression trop vive des corps qui les touchent : *Ce remède était trop fort, il lui a emporté le* VELOUTÉ *de l'estomac*. (Acad.) ‖ On dit aussi dans le m. sens : *La membrane* VELOUTÉE *de l'estomac*.

VELOUTER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vlouté*. — Techn. Donner l'apparence du velours.

VELOUTIER, n. m. Pron. *vlou-tié*. — Bot. Arbrisseau de l'île de France : *Le paille-en-queue, après des pointes de deux cents lieues en mer, revient chaque soir coucher sous le* VELOUTIER *qui cache sa nichée*. (G. Sand.)

VELTAGE, n. m. Techn. Mesurage fait avec la velte.

— Mar. Action de velter.

VELTE, n. f. Mesure de liquide qui contient six pintes : *Une* VELTE *d'eau-de-vie. Ce muid contient tant de* VELTES.

— Techn. Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

VELTER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Mesurer à la velte.

— Mar. Faire une velture.

VELTEUR, n. m. Techn. Celui qui jauge, qui mesure à la velte.

VELTURE, n. f. Mar. Ligature au moyen de laquelle on réunit fortement le ton d'un mât inférieur avec le pied du mât supérieur.

VELU, UE, adj. (*villosus* ; lat.) En parl. des différentes parties du corps de l'homme, à l'exception de la tête, Couvert de poil : *Homme* VELU. *Estomac* VELU. *Mains* VELUES. *Jambes* VELUES. *Il est* VELU *comme un ours*. (Acad.)

— Bot. Couvert de poils longs, mous et serrés : *Feuilles* VELUES. *Tige* VELUE. (Acad.)

— N. m. Véner. Peau qui se trouve sur la tête des bêtes fauves, quand leur bois pousse.

VELVOTE, n. f. Bot. Espèce de linaire à tiges couchées et velues qui croît dans les terres labourées et parmi les blés.

VENAISON, n. f. (*venatio*, chasse ; lat.) Pron. *vnè-zon*. — Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. : *Je lui ai envoyé de la* VENAISON. *Un pâté de* VENAISON. *Cette viande a un goût de* VENAISON. (Acad.) *Il reconnut la salle qu'il cherchait à une odeur de* VENAISON *vraiment délicieuse*. (G. Sand.)

— Graisse : *Les cerfs, les sangliers sont en* VENAISON. (Acad.) *Tous les ans, le renne, comme le cerf, se charge de* VENAISON. (Buff.)

VÉNAL, ALE, adj. (*venalis* ; lat., m. sign.) Prop. En parl. des charges et des emplois, Qui s'achète à prix d'argent : *Charge* VÉNALE. *Offices* VÉNAUX. *C'est un pays où les plus grandes dignités de l'État sont* VÉNALES. (Acad.)

— Par anal. *J'ai méprisé toutes grâces injustes, difficiles d'obtenir ou* VÉNALES. (Pithou.)

— *Plume vénale*, auteur qui écrit pour de l'argent ou pour quelque autre intérêt, suit la passion de ceux qui la payent.

— Par extens. Où tout est mis à prix : *Dans son administration, tout est* VÉNAL. (Scribe.)

— Comm. *Valeur vénale*, valeur actuelle d'une chose dans le commerce.

— Fig. Qui vend sa conscience, qui ne fait rien que par un intérêt sordide, que pour de l'argent : *Son égoïsme l'a rendu* VÉNAL. *C'est un homme* VÉNAL. *C'est une âme* VÉNALE. *On dit des écrits d'un auteur* VÉNAL, *qu'ils sentent la pension*. (La Br.)

VÉNALEMENT, adv. D'une manière vénale : *Il exerce vénalement sa charge*.

VÉNALITÉ, n. f. Qualité de ce qui est vénal : *Malgré l'imposante autorité de Montesquieu, la* VÉNALITÉ *des charges est condamnée sans appel*. (Rossi.) *C'est au besoin d'argent, joint à l'envie de n'en point demander aux États, que la* VÉNALITÉ *des charges doit sa naissance*. (A. de Tocq.) *La* VÉNALITÉ *est une aliénation d'une part de la souveraineté*. (Lemontey.)

— Par anal. *Cet administrateur est d'une* VÉNALITÉ *honteuse*. (Acad.) *Une fortune considérable ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la* VÉNALITÉ. (J.-B. Say.)

VENANT, part. prés. du v. Venir.

VENANT, adj. m. *Enfant bien venant*, qui croît bien.

— *Arbre bien venant*, qui pousse bien.

— *Quatre mille écus de rente bien* VENANTS. (Mol.) payés régulièrement.

VENANT, n. m. Celui qui vient, qui se présente : *Les allants et les* VENANTS. *Les rues sont pleines d'allants et* VENANTS. (Acad.)

— *A tout venant*, au premier venu : *Offrir ses services* À TOUT VENANT. *Répondre* À TOUT VENANT. *On ne le vit jamais dans les maisons ouvertes* À TOUT VENANT. (B. Const.)

Sa vanité triomphe et tient sa bourse ouverte
A tous venants. (Dest.)
Il jette, furieux, son bien *à tout venant*. (Boil.)

— Prov. *A tout venant beau jeu*, se dit pour exprimer qu'un homme est prêt à tenir tête à tous ceux qui se présenteront. (Acad.)

VENDABLE, adj. des 2 g. (*vendere* ; lat.) Pron. *van-dabl*. — Qui peut être vendu : *Une terre substituée n'est pas* VENDABLE. *Cette étoffe est piquée des vers, elle n'est pas* VENDABLE. (Acad.)

VENDANGE, n. f. (*vindemia* ; lat.) Pron. *vandanj*. — Agric. Récolte de raisins pour faire du vin : *Belle* VENDANGE. *Porter la* VENDANGE *au pressoir. Fouler* LA VENDANGE. *Aller en* VENDANGE. *Il est occupé à ses* VENDANGES. *La* VENDANGE *n'a pas rendu cette année*. (Acad.)

La Tragédie, informe et grossière en naissant,
N'était qu'un simple chœur où chacun en dansant,
Et du dieu des raisins entonnant les louanges,
S'efforçait d'attirer de fertiles *vendanges*. (Boil.)

— *Avoir pleine* VENDANGE, avoir pleine récolte de vin.

— Par extens. Au plur. Temps où se fait la récolte des raisins : *Aller passer les* VENDANGES *à la campagne. Cela arriva pendant les* VENDANGES. *Je vous payerai après les* VENDANGES. (Acad.)

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, se dit lorsque les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. ‖ Fig. Il se dit de toutes les affaires manquées sans ressource.

— Fig. et fam. *Faire vendange*, faire un gain considérable : *Il comptait* FAIRE VENDANGE *dans cette place, on l'a chassé*. (Acad.)

VENDANGÉ, ÉE, part. pass. du v. Vendanger.

VANDANGEOIR, n. m. Pron. *van-dan-joar*. — Panier, hotte de vendangeur.

— Lieu où l'on dépose le produit de la vendange.

VENDANGER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vinum*, vin, et *demere*, ôter; lat.) Pron. *van-danjé*. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *vendang* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous vendangeons, il vendangea*. — Faire la récolte des raisins : *On a tout* VENDANGÉ. *Il n'y a plus rien à* VENDANGER. VENDANGER *un clos de vigne*. (Acad.)

— Absol. *On* VENDANGE *déjà partout. Il faut aller* VENDANGER. (Acad.) *Caton enseigne comment on sème, comment on moissonne, comment on* VENDANGE. (St.-Marc Gir.)

— Par extens. *Presque partout les seigneurs obligeaient le paysan à faire moudre à leur moulin et* VENDANGER *à leur pressoir*. (A. de Tocquev.)

— Prov. et fig. *Il vendange tout à son aise*, se dit de quelqu'un qui fait des profits illicites dans une place, sans craindre la surveillance.

— Fig. *La grêle, l'orage, les soldats ont tout vendangé*, ils ont fait de grands dégâts, ils ont tout dévasté.

VENDANGEUR, EUSE, n. Pron. *van-dan-jeur, jeuz*. — Celui, celle qui cueille les raisins, qui sert à faire les vendanges : *Il a besoin de tant de* VENDANGEURS, *de beaucoup de* VENDANGEUSES. *Il donne tant à ses* VENDANGEURS. *On a de la peine cette année à trouver des* VENDANGEURS. (Acad.) *Le raisin déjà coloré promettait aux* VENDANGEURS *les doux présents de Bacchus*. (Fén.)

Le *vendangeur* ravi de plier sous le faix. (Boil.)
Peuple donc ces coteaux de jeunes *vendangeuses*. (C. D.)

— *Soupe de vendangeurs*, soupe faite avec des choux et du pain bis.

VENDÉMIAIRE, n. m. (*vendemia*, vendange; lat.) Pron. *van-dé-mier*. — Premier mois du calendrier républicain; il commençait le 22 ou le 23 septembre.

VENDERESSE, n. f. Prat. V. VENDEUR.

VENDETTA, n. f. (m. ital., *vengeance*.) Pron. *vain-dèt-ta*. — État d'inimitié ou d'hostilité dans lequel vivent des familles entières à la suite d'un premier meurtre : *Là où la* VENDETTA *règne, comme en Corse, la loi de police ne peut laisser des armes en toutes les mains, comme en Angleterre*. (De Rémusat.)

VENDEUR, DERESSE, n. Pron. *van-deur, drèss*.

— Prat. Celui, celle qui vend, qui a vendu : *Le* VENDEUR *et l'acquéreur.* VENDEUR *de bonne foi. Le* VENDEUR *et l'acheteur. La* VENDERESSE *est garante.*

— Prov. *Il est plus de fous acquéreurs que de fous* VENDEURS.

VENDEUR, EUSE, n. Pron. *van-deur, deus.* — Comm. Celui, celle dont la profession est de vendre : *Vendeur d'eau-de-vie.* VENDEUSE *de fruits.* VENDEUSE *d'herbes.* (Acad.) *Quelque* VENDEUSE *de brandevin.* (Campistr.)

Le vendeur de farine avait pour habitude
De vivre au jour le jour, exempt d'inquiétude. (Andr.)

— *Vendeurs de marée, de volailles,* officiers préposés à la vente de la marée et de la volaille.

— *Vendeur d'orviétan, de mithridate,* celui qui débite quelque drogue sur les places publiques.

— Fig. *C'est un vendeur d'orviétan,* se dit d'un médecin qui se vante d'avoir des remèdes pour tous les maux. || Par extens. Hâbleur, trompeur.

— Fig. et fam. *Vendeur de fumée,* homme qui fait parade d'un crédit qu'il n'a pas :

Tous ces beaux suffisants dont la cour est semée
Ne sont que tricheurs et *vendeurs de fumée.* (Regn.)

— *Faux vendeur,* celui qui vend ce qui n'est pas à lui, ou qui use de quelque fraude dans le contrat de vente ; celui qui vend à faux poids, à fausse mesure.

VENDICATION, n. f. V. REVENDICATION.

VENDITION, n. f. Pron. *van-di-cion.* — Dr. Vente. || Vieux.

VENDRE, v. tr. ou act. 4e conj. (*vendere;* lat., m. sign.) Pron. *vandr.* (*Je vends, tu vends, il vend, nous vendons, vous vendez, ils vendent; je vendais, nous vendions; je vendis, nous vendîmes ; je vendrai, nous vendrons ; je vendrais, nous vendrions ; vends, vendez ; que je vende, que nous vendions ; que je vendisse, que nous vendissions ; vendant, vendu, ue.*) Aliéner une chose ; céder à quelqu'un la propriété d'une chose, pour un certain prix : *Il m'*A VENDU *ce cheval cinq cents francs. Je lui* AI VENDU *tant de balles de coton.* VENDRE *une maison, un héritage, une charge.* VENDRE *à réméré.* VENDRE *avec garantie.* (Acad.) *Je n'*AI *pas* VENDU *pendant trente-deux ans des fourrures sans connaître l'envers des robes de cour.* (H. de Balz.) *La plupart des gentilshommes* AVAIENT VENDU *leurs terres pour s'acheter des armes et un cheval.* (Mérim.) *Sous l'ancien régime, le gouvernement, pressé par le besoin d'argent,* VENDAIT *les places.* (J.-B. Say.)

— Par anal. Procurer à des conditions très-dures :

Qu'on *vend cher* maintenant l'argent à la jeunesse !
(Regn.)

... La fortune *vend* ce qu'on croit qu'elle donne. (La F.)

Le bonheur est un bien que nous *vend* la nature ;
Il n'est point ici-bas de moissons sans culture. (Volt.)

... Je lui *vendrai cher* le plaisir de la voir. (Rac.)

— Comm. Vendre habituellement au public certaines marchandises, certaines denrées, etc. : *Il* VEND *toutes sortes d'étoffes, de bijoux, etc. Il* VEND *des comestibles, du vin, de l'eau-de-vie, etc. Elle* VEND *des légumes et des fruits. Faire profession d'acheter et de* VENDRE. VENDRE *cher, à bon marché, à vil prix.* VENDRE *en gros et en détail. Des hommes* VENDENT *en détail, en gros, dans l'intérieur, à l'extérieur.* (Droz.)

— Absol. *Sous les triumvirs, la corruption était générale à Rome, et toutes les classes étaient à* VENDRE. (Mérim.)

— *Vendre à prix de revient,* vendre sans bénéfice.

— Fig. *Vendre sa vie, vendre chèrement sa vie,* défendre bien sa vie, immoler beaucoup d'ennemis avant de succomber :

Celui-ci, loin de tourner le dos,
Veut *vendre* au moins *sa vie* et mourir en héros. (L. F.)

— Popul. Dans le m. sens : *Vendre bien cher sa peau.*

— Fam. *Ce n'est pas vendre, c'est donner,* se dit en parl. des choses qu'on vend à vil prix.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui est à moi, à vendre et à dépendre,* c'est un homme dont je puis entièrement disposer.

— Prov. *J'y vendrai ma chemise,* je sacrifierai tout pour réussir :

... Laissez faire, ils ne sont pas au bout,
J'y vendrai ma chemise, et je veux rien, ou tout.
(Rac.)

— Prov. *Il vendrait jusqu'à sa chemise,* se dit d'un prodigue, d'un dissipateur.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas le tout que de vendre, il faut livrer,* il ne suffit pas de promettre, il faut tenir ce que l'on promet.

— Prov. et fig. *Cet homme vend bien ses coquilles,* il fait bien valoir sa marchandise, son travail.

— Fig. *Vendre son suffrage, sa protection, etc.* se faire payer pour donner son suffrage, pour accorder sa protection.

— Faire le sacrifice de :

Je n'irai point à ceux qu'élève la fortune
Vendre ma liberté. (L. Rac.)

— Fig. *Cet homme vend son honneur,* il reçoit de l'argent pour faire une action honteuse : *Cette femme* VEND *son honneur,* elle s'abandonne par intérêt.

— Fig. Trahir par quelque raison d'intérêt : VENDRE *sa patrie, son roi. Il* VENDRAIT *son meilleur ami.* (Acad.) *C'est un agent d'intrigue, qui* A VENDU *tous ceux qui l'ont acheté.* (Scribe.)

— Fig. *Cet homme les vendrait tous, ils les vendrait à beaux deniers comptants,* il est plus fin qu'eux ; il serait capable de les sacrifier au moindre intérêt.

= **Se vendre**, v. pron. Être vendu : *Cette maison* SE VEND *aujourd'hui. Le coton* SE VEND *en balles.*

— *Cette marchandise, cette denrée se vend bien,* elle est d'un prix élevé ; on en a un prompt débit. || *Cela se vend au poids de l'or,* se vend fort cher.

— Fig. *Se vendre à un parti, à une cabale,* se livrer à un parti, à une cabale par des vues intéressées. (Acad.)

— Absol. En parl. des personnes. Se mettre, par intérêt, sous la dépendance, à la disposition d'un autre :

Vendez-vous, mais ne vous livrez pas. (Regnier.)

Oui, je *me suis vendu, vendu* comme un damné.
(C. Del.)

VENDREDI, n. m. (*Veneris dies,* jour de Vénus ; lat.) Pron. *van-dre-di.* — Sixième jour de la semaine : *Il partira* VENDREDI.

— *Vendredi saint,* le vendredi de la semaine sainte.

— Prov. et fig. *Tel qui rit le vendredi, pleure le dimanche,* une prompte tristesse succède souvent à la joie :

Ma foi sur l'avenir bien fou qui se fiera.
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Rac.)

VENDU, UE, partic. pass. du v. Vendre : *A Athènes, l'esclave maltraité par son maître pouvait être* VENDU *à un autre.* (H. Wallon.) *Plus un livre est beau, moins il a de chance d'être* VENDU. (H. de Balzac.)

— Fig. *C'est un homme vendu,* se dit d'un homme livré à quelqu'un ou à un parti par intérêt :

Que vois-je autour de moi que des amis *vendus,*
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus. (Rac.)

— Par anal. *Cet homme est* VENDU *à la faveur, au pouvoir.* (Acad.)

VENÉ, ÉE, part. pass. du v. Vener : *Viande* VENÉE.

— *Viande un peu venée,* viande qui commence à se gâter et à sentir.

VÉNÉFICE, n. m. (*veneficium;* lat. m., sign.) Anc. Empoisonnement; crime d'empoisonnement dans lequel on prétendait qu'il y avait eu du sortilége : *Accuser de* VÉNÉFICE. *Coupable de* VÉNÉFICE. (Acad.) || Inusité.

VENELLE, n. f. (*vena,* veine ; lat.) Anc. Petite rue.

— Prov. *Enfiler la venelle,* prendre la fuite.

... Le cheval qu'à l'herbe on avait mis...
Fut presque sur le point d'*enfiler la venelle.* (La Font.)

Il fut contraint d'*enfiler la venelle.*

Lors, dispos du talon, je vais comme un chat maigre,
J'enfile la venelle. (Régnier.)

VÉNÉNEUX, EUSE, adj. (*venenosus ;* lat.) Pron. *vé-né-neu, neux.* — Qui a du venin. Il ne se dit que des végétaux : *Plante* VÉNÉNEUSE. *Arbre* VÉNÉNEUX. *Fruit* VÉNÉNEUX. *Le suc de la ciguë est* VÉNÉNEUX. (Acad.) *Il y a des gens qui font le mal sans être méchants, comme, sans être au rang des arbres* VÉNÉNEUX, *le chêne produit la noix de galle.*

Syn. Vénéneux, venimeux. *Vénéneux* ne se dit que des plantes et de ce qui concerne les végétaux ; *venimeux* ne se dit que des animaux et des objets qu'on suppose infectés de leur venin.

Vénéneux est le terme qu'on emploie particul. au figuré : *Une doctrine* VÉNÉNEUSE. (Acad.)

VENER, v. tr. ou act. 1re conj. (*venari;* lat.) Pron. *vné.* — Il n'est d'usage qu'au prés. de l'infin. et aux temps composés. — Vén. Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair ; il se dit particulièrement en parl. des animaux domestiques : *A Rome, en Angleterre, on a coutume de* VENER *les bœufs.* (Acad.)

— *Faire vener de la viande,* la faire mortifier.

VÉNÉRABLE, adj. des 2 g. (*venerabilis ;* lat.) m. sign.) Digne de vénération, de respect : *Vieillard* VÉNÉRABLE. *Une assemblée* VÉNÉRABLE. *C'est un homme* VÉNÉRABLE *par son âge et par son mérite. Avoir l'air* VÉNÉRABLE. (Acad.) *Je vis entrer un homme* VÉNÉRABLE *par la figure, l'âge et le maintien.* (Barthél.)

— *Lieu, monument vénérable,* qui est consacré par la religion, ou qui réveille de grands souvenirs : *Dieu n'éloigne de nous les choses saintes que pour nous les rendre plus* VÉNÉRABLES. (Fléch.) *Il laissa un nom plus éclatant que* VÉNÉRABLE. (Volt.)

— Titre d'honneur qu'on donne aux docteurs en théologie, dans les actes publics : *Fut présent discrète et* VÉNÉRABLE *personne, N. docteur en théologie, etc.*

— Titre du franc-maçon qui préside une loge : VÉNÉRABLE *maître.*

— Substantiv. *Le* VÉNÉRABLE, le président d'une loge de francs-maçons.

VÉNÉRATION. n. f. (*veneratio ;* lat., m. sign.) Pron. *vé-né-ra-cion.* — Respect qu'on a pour les choses saintes ; honneur qu'on rend aux choses saintes ou regardées comme saintes : *Grande* VÉNÉRATION. *Extrême* VÉNÉRATION. *Profonde* VÉNÉRATION. (Acad.) *De l'objet de leur* VÉNÉRATION *les Indiens ont fait une idole.* (Buff.)

— Estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes : *C'est un homme qui mérite la* VÉNÉRATION, *qui s'attire la* VÉNÉRATION *de tout le monde. J'ai beaucoup de* VÉNÉRATION *pour sa vertu. Ma* VÉNÉRATION *pour mon père, pour vous. Sa mémoire est en* VÉNÉRATION. (Acad.) *On a de la* VÉNÉRATION *pour ce qu'on aime.* (Pasc.) *Je suis plein de reconnaissance et de* VÉNÉRATION *pour lui.* (Volt.)

— Par anal. *La plupart de ces monuments inspirent d'autant plus de* VÉNÉRATION *qu'ils n'étalent point de faste.* (Barthél.)

VÉNÉRÉ, partic. pass. du v. *Vénérer. Un prince vénéré.* (Acad.) *Quoiqu'elle ne parût jamais dans les ateliers, elle n'en était pas moins connue et* VÉNÉRÉE *de tous les ouvriers.* (F. Soulié.)

VÉNÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*venerare ;* lat. m. sign.) — Il change l'*é* fermé du rad. *vénér* en *è* ouvert, seulement avant les finales *e, es, ent.* — Propr., en parl. des personnes, des choses saintes, Porter honneur, révérer : VÉNÉRER *les saints.* VÉNÉRER *les reliques.*

— Par anal. Avoir une estime respectueuse : *Je vous* VÉNÈRE *comme un bienfaiteur, comme un second père.* (Acad.) *Tu perdras le seul ami qui te connaisse, qui t'apprécie et qui te* VÉNÈRE, *pour un monde qui te méprise.* (G. Sand.)

VÉNERIE, n. f. (*venari,* chasser ; lat.) Art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes, et principal. aux bêtes fauves : *Entendre bien la* VÉNERIE. *Tel auteur a écrit sur la* VÉNERIE. *Terme de* VÉNERIE.

— Collectiv. Tout ce qui concerne l'art de la vénerie ; corps des officiers attachés à ce service : *La* VÉNERIE *est logée en tel endroit. Les chiens de la* VÉNERIE. *Officier de la* VÉNERIE. *Avoir une charge dans la* VÉNERIE. *Gentilshommes de la* VÉNERIE.

— Lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie du roi : *Il est logé à la* VÉNERIE. (Acad.)

VÉNÉRIEN, IENNE, adj. (*Venus, Veneris,* Vénus lat.) Pron. *vé-né-riein, rièn.* — Qui a rapport à Vénus ; il se dit en parl. du commerce charnel entre les hommes et les femmes : *Acte* VÉNÉRIEN. *Plaisir* VÉNÉRIEN.

— Il se dit aussi de la maladie, des maux qui sont le résultat d'un commerce impur : *Maladie* VÉNÉRIENNE. *Mal* VÉNÉRIEN. *Maux* VÉNÉRIENS. (Acad.) *Le virus* VÉNÉRIEN *attaque les parties les plus solides des os.* (Buff.)

— Substantiv. Personne atteinte de la maladie vénérienne : *L'hôpital des* VÉNÉRIENS.

VENÈTS, n. m. pl. Pron. *ve-nè.* — Pêch. Espèce de bas parc formé de filets demi-circulaires.

VENETTE, n. f. Pop. Peur, inquiétude, alarme : *Avoir la* VENETTE. *Donner la* VENETTE.

VENEUR, n. m. (*venari ;* lat.) Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants : *Il a un très-bon* VENEUR. (Acad.) *Le* VENEUR *doit juger l'âge et le sexe du cerf qu'on chasse.* (Buff.)

Les *veneurs,* pour ce coup, croyaient leurs chiens en faute.
(La Font.)

— Particul. *Grand veneur,* celui qui commande à toute la vénerie du roi : *Le* GRAND VENEUR *courait après le cheval échappé.* (Volt.)

VENEZ-Y-VOIR, n. m. Fam. et ironiq. Bagatelle, chose qui mérite à peine d'être remarquée : *Voilà un beau* VENEZ-Y-VOIR. *C'est vraiment un beau* VENEZ-Y-VOIR. (Acad.)

D'un panache de cerf sur le front me pourvoir,
Hélas ! voilà vraiment un beau *venez-y-voir.* (Mol.)

VENGÉ, ÉE, part. pass. du v. Venger :

La peine suit de près, et nous sommes *vengés*. (Rac.)

VENGEANCE, n. f. Pron. *van-janss.* — Action par laquelle on se venge, ou par laquelle on punit une injure, un outrage : VENGEANCE *mémorable, éclatante, pleine et entière. Cruelle* VENGEANCE. *Goûter le plaisir de la* VENGEANCE. *La plus noble* VENGEANCE, *c'est le pardon.* (Acad.) *Ah! que me demandez-vous? de vous sacrifier tout, jusqu'à ma* VENGEANCE. (Scribe.)

Votre *vengeance* est juste, il la faut entreprendre :
Brûlez le Capitole, et mettez Rome en cendre. (Rac.)
La faiblesse pour mère a l'extrême indulgence,
Et l'extrême justice est presque la *vengeance*. (C. Delav.)

— *Tirer, prendre vengeance*, se venger : *Je cherche à* TIRER VENGEANCE *de l'affront qu'on m'a fait.* (La F.)

C'est par là que je puis *prendre vengeance* d'elle. (Mol.)

— Désir de se venger : *Il a toujours la* VENGEANCE *dans le cœur. Sentiment de* VENGEANCE. *Esprit de* VENGEANCE.

— Fam. *C'est par vengeance qu'il a fait telle chose*, c'est dans le désir de se venger.

VENGÉ, ÉE, part. pass. du v. Venger : *Cette offense a été cruellement* VENGÉE. *Vous serez* VENGÉE.

La mort de Jean lapin derechef est *vengée*. (La Font.)

VENGER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*vindicare*.) Pron. *van-jé.* — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *veng* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous vengeons, il vengea.*

— Tirer raison, tirer satisfaction de quelque injure, de quelque outrage, de quelque acte coupable : VENGER *une injure.* VENGER *une offense reçue.* VENGER *un crime.* VENGER *un meurtre.* VENGER *le mépris des autels.* VENGER *la mort de son père.* VENGER *quelqu'un d'un affront. Dieu* VENGE *tôt ou tard les bons de l'injustice des méchants.* (Acad.)

A qui *venge* son père il n'est rien d'impossible. (Corn.)
Me *venger* à demi, c'est ne me pas *venger*. (C. Del.)
Dieu *venge* tôt ou tard son saint nom blasphémé. (Rac.)
Je ne sais qui me tient qu'avec une gourmade
Ma main de ce discours ne *venge* la bravade. (Mol.)

= **Se venger**, v. pr. SE VENGER *de ses ennemis, d'un outrage, d'une injure.* SE VENGER *sur quelqu'un d'une injure qu'on a reçue. Il m'a joué un mauvais tour, je* M'EN VENGERAI. *Elle* S'EST *bien* VENGÉE. (Acad.) *Il ne tire pas l'épée; mais il* SE VENGE, *et n'oublie jamais une injure.* (G. Sand.)

Je n'ai, pour *me venger*, ni sceptre ni soldats. (Rac.)
A qui veut *se venger*, trop souvent il en coûte. (Andr.)

VENGEUR, ERESSE, n. Pron. *van-jeur, vanjrèss.* — Celui, celle qui venge, qui punit : *Cet outrage, ce crime n'aura-t-il point de* VENGEUR? *Dieu est un juste* VENGEUR. *Il est le* VENGEUR *des crimes. Il est le* VENGEUR *des innocents, des opprimés. Jeanne d'Arc fut la* VENGERESSE *de la France.* || Le féminin ne s'emploie que dans style soutenu.

Voilà donc quels *vengeurs* s'arment pour ta querelle,
Dieu puissant ! (Rac.)
La terre a ses tyrans, le ciel a ses *vengeurs* (Crébill.)

— Adj. *Un Dieu* VENGEUR. *La foudre* VENGERESSE. *Main* VENGERESSE. *Divinité* VENGERESSE. *Les remords* VENGEURS. (Acad.) *Il entend la voix* VENGERESSE *de sa conscience.* (Chateaub.) *Quel flot des populations* VENGERESSES *vomirent les forêts de la Gaule et de la Germanie!* (Ancelot.) *On eût dit qu'une providence* VENGERESSE *s'était appesantie sur ces belles légions.* (Am. Therry.)

...Toi qui l'entends, protége ta prêtresse :
Dieu, fais luire entre nous ta foudre *vengeresse*. (C. D.)

VENIAT, n. m. (qu'il vienne; m. lat.) Pron. *vé-ni-att.* — Chancell. et Pal. Ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur, de venir se présenter en personne, pour rendre compte de sa conduite : *Il a reçu un* VENIAT. (Acad.)

VÉNIEL, ELLE, adj. (*venia*, pardon; lat.) Théol. En parl. des péchés, Qui peut être pardonné, par oppos. aux péchés mortels : *Le péché* VÉNIEL *ne détruit pas la grâce sanctifiante, mais il l'affaiblit.* (Gousset.) *Commettre, faire un péché* VÉNIEL, *une offense* VÉNIELLE. *Faute* VÉNIELLE. *La fréquente rechute dans les péchés* VÉNIELS *est dangereuse.* (Acad.)

— Fam. *Ce ne sont que des fautes vénielles, que des péchés véniels*, se dit des légers manquements dans ce qui regarde certains petits devoirs, certaines petites bienséances.

Tout n'est pour les dévots que péché *véniel*.
(M[me] Deshoul.)

VÉNIELLEMENT, adv. Théol. Il n'est usité que dans cette phrase, *Pécher* VÉNIELLEMENT, faire une faute légère qui peut être pardonnée.

VENI-MECUM, n. m. V. VADE-MECUM.

VENIMEUX, EUSE, adj. (*venin.*) Propr. En parl. des animaux, Qui a du venin : *Le scorpion est* VENIMEUX. *La vipère est* VENIMEUSE. (Acad.) *Tous les animaux* VENIMEUX *ou féroces ont dans l'œil quelque chose qui inspire l'aversion ou la crainte.* (Joufir.)

— Par extens. Il se dit des choses que l'on croit infectées du venin de quelque animal : *On dit que les herbes sur lesquelles le crapaud et la chenille ont passé sont* VENIMEUSES.

— Fig. *Les traits* VENIMEUX *de la médisance.* (Mas.)

— Fig. et fam. *C'est une langue venimeuse*, se dit d'une personne médisante dont les propos font du mal. || *SYN.* V. VÉNÉNEUX.

VENIN, n. m. (*venenum*, lat., m. sign.) Pron. *vnain.* — Propr. Liquide malfaisant que sécrètent certains reptiles : VENIN *dangereux, mortel.* VENIN *prompt, subtil. Le* VENIN *de la vipère. Le* VENIN *du scorpion. Cet animal a jeté son* VENIN. (Acad.)

— Par extens. Méd. Principe et action des maladies contagieuses : *Le* VENIN *de la peste, de la petite vérole.* || V. VIRUS.

— Fig. *Vos crimes se multiplieront avec le* VENIN *dangereux qu'ils portent avec eux.* (Mass.) *Vous avez bien du* VENIN *contre lui. Il y a bien du* VENIN *dans ce pamphlet. Le* VENIN *de la calomnie.* (Acad.) *Ici les hommes ne se parlent que pour se communiquer un* VENIN *mortel.* (Fen.)

Cacher le noir *venin* de sa malignité. (Boil.)

— *Il a jeté tout son venin*, dans l'emportement de sa colère, il a dit tout ce qu'il avait sur le cœur contre un tel.

— *C'est un homme sans venin, qui n'a point de venin*, il n'a point de rancune, point de malignité.

— Fig. Opinion, sentiment contraire à la doctrine de l'Église : *Il y a du* VENIN *dans cette proposition.* (Acad.) *Ainsi tombait l'hérésie avec son* VENIN. (Boss.)

— Prov. et fig. *À la queue le venin*, c'est souvent à la fin des affaires que l'on trouve le plus de difficulté.

— *Morte la bête, mort le venin*, on n'a plus rien à craindre d'un ennemi mort.

VENIR, v. intr. au neut. irrég. 2[e] conj. (*venire*; lat.) Pron. *vnir.* (*Je viens, tu viens, il vient, nous venons, vous venez, ils viennent; je venais, nous venions; je vins, nous vînmes; je viendrai, nous viendrons; je viendrais, nous viendrions; viens, venons, venez; que je vienne, que nous venions; que je vinsse, que nous vinssions; venant; venu, venue.*) — Il se conjugue avec l'aux. *être* dans ses temps composés. Se transporter d'un lieu à un autre dans lequel est, était, sera ou est supposé être celui qui parle, à qui l'on parle : *Il est* VENU *ici*, ou simpl. : *Cette femme* VIENT *de vingt lieues loin, et tombe ici comme une bombe.* (M[me] de Sév.) *Nous* SOMMES VENUS *comme un trait* (J.-J. Rouss.) *Il est* VENU *à pied, à cheval, en voiture. Il* VIENDRA *demain. Il va* VENIR. VENEZ *çà*, VENEZ *que je vous parle. Il* VIENDRA *ce soir pour vous parler. Quand nous* VIENDREZ-VOUS *voir? Il* VIENT *d'Italie. Je serai ce soir à tel endroit,* VENEZ *m'y rejoindre. Si j'allais à la campagne, il* VIENDRAIT *m'y relancer. En combien de jours le courrier de Bordeaux* VIENT-IL *à Paris?* (Acad.) *J'étais excessivement gâté par tous ceux qui* VENAIENT *chez nous.* (G. Sand.) *Non-seulement il ne* VIENT *pas aujourd'hui, mais il ne* VIENDRA *ni demain ni dans huit jours.* (Vitet.) *Ils travaillaient pour d'autres qui* VENAIENT *récolter ce qu'ils avaient semé.* (Scribe.)

Qu'on rappelle mon fils;
Qu'il *vienne* me parler, qu'il *vienne* se défendre. (Rac.)

— Impersonnell. : *Il* VENAIT *dans cette maison toutes sortes de gens.* (Acad.)

— Il se dit aussi du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus voisin de celui qui parle : *Il est* VENU *de Rome à Lyon.* (Acad.)

— Il se dit encore du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné au lieu où est celui qu'on fait parler : *César ordonna à Labiénus de le* VENIR *joindre. César fit* VENIR *des Gaules telle légion.* (Acad.)

— Arriver au lieu où est celui qui parle : *Quel jour* VIENT *le courrier? Quel jour* VIENNENT *les lettres? Il* VIENDRA *ce matin. Quand* VIENDRA-T-IL? *Vous* VENEZ *fort à propos. Vous* VENEZ *tout à temps.* (Acad.) *C'est une voiture : Il* VIENT, *il va monter. C'est lui.* (C. Del.)

— Il se dit quelquefois du mouvement qui se fait d'un lieu proche à un lieu éloigné, lorsque celui qui parle invite un autre à l'accompagner : *Je m'en vais à Rome, voulez-vous* VENIR *avec moi? Nous allons à la promenade,* VENEZ *avec nous.*

— Prov. *Ne faire qu'aller et venir*, être toujours en mouvement.

— Prov. *Il semble qu'il vienne de l'autre monde*, se dit en parl. d'un homme qui paraît ignorer ce qui se passe et ce que tout le monde sait. || Dans le m. sens : *D'où* VENEZ-VOUS? *De quel pays* VENEZ-VOUS?

— Fig. *Je le verrai, il faut le voir venir*, je verrai, il faut voir ce qu'il fera, quel est son dessein.

— Fig. et fam. *Je vous vois venir*, je devine ce que vous allez faire ou dire.

— Fig. *Laisser venir*, attendre, ne se pas presser : *Dans cette affaire, nous n'avons qu'à* LAISSER VENIR. LAISSONS-LE VENIR, *et nous verrons quel parti nous devons prendre.* (Acad.)

— Par anal. Il s'emploie souvent avec un nom de chose pour sujet : *Ces eaux* VIENNENT *des montagnes. Le vent* VIENT *du nord.* (Acad.) *Quelques nuées grises chassées par un vent froid* VENAIENT *de l'ouest.* (H. de Balz.)

— Fig. *Ce n'est plus d'eux que* VIENDRAIT *le refus.* (Scribe.) *Qu'as-tu à me dire? d'où* VIENT *ton empressement?* (Danc.)

— Impersonnell. *Il* VIENT *du vent de ce côté-là. Ouvrez la fenêtre, il* VIENDRA *de l'air. Il* VENAIT *des bouffées de chaleur.* (Acad.)

— *Faire venir quelqu'un*, le mander, lui donner ordre ou avis pour qu'il vienne : *Il a* FAIT VENIR *le médecin.* FAITES VENIR *votre domestique.*

— *Faire venir quelque chose*, donner ordre ou commission pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu quelconque au lieu où l'on est : FAIRE VENIR *des truffes du Périgord.* FAIRE VENIR *des provisions de la campagne.* FAIRE VENIR *une voiture.* (Acad.)

— Prov. *Cela fait venir l'eau à la bouche*, se dit d'une chose agréable au goût, et dont l'idée excite l'appétit quand on en parle ou qu'on en entend parler.

— Fig. Il se dit aussi de tout ce qui peut exciter les désirs : *Ce que vous avez raconté des avantages de cette entreprise lui a* FAIT VENIR L'EAU À LA BOUCHE. (Acad.)

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin*, procurer à soi ou aux siens des avantages, de l'utilité, l'argent, etc., par son industrie, par son adresse.

— J. de paume. *Laissez-moi* VENIR *ce coup-là*, laissez-le-moi jouer.

— Prov. et fig. *La balle vient au joueur, au bon joueur*, l'occasion semble chercher ceux qui sont les plus capables d'en profiter.

— En parl. des choses, Arriver fortuitement, par accident, inopinément : *Cela lui* VIENT *bien à point. Un malheur ne* VIENT *jamais seul.* (Acad.) *Personne n'y pensait; c'est* VENU *en un instant.* (Scribe.)

— Prov. *Tout vient à point à qui peut attendre*, dans les affaires de ce monde, on vient à bout de tout avec du temps et de la patience.

— Prov. et pop. *Cela lui vient de Dieu grâce*, se dit en parlant d'une personne à qui il arrive quelque chose d'avantageux, sans qu'elle se soit donné aucune peine.

— Prov. *Le bien lui vient en dormant*, se dit d'une personne qui devient riche sans rien faire.

— Fig. *Cela vint à ma connaissance, cette nouvelle est venue jusqu'à moi, le bruit en est venu jusqu'ici*, j'ai appris cela, j'ai su cette nouvelle, le bruit en est parvenu jusqu'ici.

Un bruit assez étrange *est venu* jusqu'à moi. (Rac.)

— Impersonnell. : *Il lui* VINT *une grosse fièvre. Il lui* VINT *une ébullition. Il lui* VIENT *toujours beau jeu. Il* VINT *une bourrasque, une tempête. S'il* VIENT *quelque changement.*

— Elliptiq. *Vienne une maladie, un revers, etc.* Qu'il arrive une maladie, un revers, etc. : *Des flatteurs l'entourent;* VIENNE *une disgrâce, il sera seul.*

Vienne l'automne, et les fruits vont mûrir : (C. Del.)
Dites que je guéris,
Et que vers les Rameaux, *vienne* un jour favorable,
Chez un de mes bourgeois j'irai m'asseoir à table. (Id.)

— *Vienne la Saint-Martin, viennent les Rois*, etc. Quand la Saint-Martin arrivera, quand les Rois arriveront, etc.

J'ai pourtant, voyez-vous, quatre-vingt-dix-huit ans,
Vienne la Saint-Martin. (Regn.)

— Pop. *Elle aura quinze ans viennent les prunes*, l'été prochain.

— Par anal. Il se dit de ce que l'esprit conçoit, imagine ou se rappelle : *Il me* VIENT *une idée, un souvenir. Il me* VINT *à l'esprit de lui faire cette proposition. Il me* VINT *en pensée, il me* VINT *en tête, il me* VINT *à l'esprit, dans l'esprit que.... Les idées lui* VENAIENT *en foule. Il me* VIENT *un doute.* (Acad.) *Il me* VIENT *un scrupule.* (C. Del.) *Il me* VIENT *que des idées noires.* (H. de Balz.)

— Arriver par succession, par quelque hasard, échoir : *Après la mort du père et de la mère, les biens* VIENNENT *aux enfants. Les biens qui* VIENNENT *du côté du père, de la mère. Le sot met à la loterie, croyant que le bon billet doit lui* VENIR. (Acad.)

— Par anal.

L'argent ne nous *vient* pas si vite que l'on pense. (Rac.)

— Succéder, arriver suivant l'ordre des choses : *Le printemps* VIENT *après l'hiver. Ceux qui* VIENDRONT *après nous verront cela. Un temps* VIENDRA. *Il faut prendre le temps comme il* VIENT. (Acad.) *Laissez germer un vice dans une maison, mille* VIENDRONT *à la suite.* (J.-J. Rouss.)

Enfin l'heure *est venue*
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue. (Rac.)

— Par anal. *La perception ne* VIENT *qu'à la suite des impressions qui se font sur les sens.* (Condill.)

— *L'année, le mois, la semaine qui vient*, l'année prochaine, le mois prochain, la semaine prochaine : *J'irai vous voir l'année qui* VIENT. (Mad. Sév.)

— Fig. *Venir après*, tenir le second rang : *En Suède la noblesse est tout; le clergé* VIENT *après; la bourgeoisie, si utile à l'État, compte peu; le paysan n'est rien.* (G. Sand.) *Les législateurs ont la première place dans le temple de la gloire; les conquérants ne* VIENNENT *qu'après.* (Volt.)

— Prov. *Après la pluie vient le beau temps*, le beau temps succède à la pluie. || Fig. et fam., Après un temps fâcheux, il en vient un favorable.

— Être issu, être sorti : *Il* VIENT *de cette maison par les femmes. C'est un homme qui* VIENT *de bon lieu. Il* VIENT *de bas lieu.* (Acad.) *Le chien doguin* VIENT *du dogue et du petit danois.* (Buff.)

— *L'or et l'argent qui forment la circulation générale de l'Europe* VIENNENT *du Mexique et du Pérou.* (Rayn.)

— *Cette denrée, cette marchandise* VIENT, *nous* VIENT *de tel pays, de telle ville.*

— Par anal. *Les arts sont* VENUS *de telle contrée. Cette maladie, cette contagion est* VENUE, *nous est* VENUE *de l'Orient.*

— *Venir au monde*, naître : *Cet enfant* EST VENU AU MONDE *tel jour.* (Acad.) *Les fœtus des animaux vivipares* VIENNENT AU MONDE *revêtus de leurs enveloppes.* (Buff.)

— *Il est venu à terme, avant terme*, il est né à l'époque ou avant le terme ordinaire de la gestation.

— Absol. *L'enfant vient bien*, il se présente de la manière la plus naturelle.

— *On craint que son enfant ne vienne pas à bien*, se dit lorsqu'une femme grosse est maladive ou a fait une chute dont on craint les suites.

— *Ses enfants ne viennent pas à bien*, se dit aussi d'une femme dont les enfants meurent très-jeunes.

— Naître, croître, être produit : *Les oliviers ne* VIENNENT *pas dans cette province. Il ne* VIENT *point de blé dans ce pays-là. On ne saurait faire* VENIR *cet arbre dans nos forêts. Les melons, les orangers, la canne à sucre* VIENNENT *là en pleine terre. Il* VIENDRA *de belles tulipes de ces oignons. Cette plante* VIENT *de bouture. Ce semis commence à* VENIR. *Les dents commencent à* VENIR *à cet enfant.* (Acad.)

— Gramm. Dériver : *Ce mot* VIENT *de tel autre. J'ai plus de penchant à croire que tzar ou tsaar* VIENT *de sha que de César.* (Volt.) *Ce mot, cette expression* VIENT *du grec,* VIENT *de l'espagnol, etc.* (Acad.) Hulotte *en français* VIENT *du latin* ulula, *et celui-ci* VIENT *du cri de ces oiseaux nocturnes de la grande espèce.* (Buff.)

— Se manifester : *La raison* VIENT *tard aux gouvernements comme aux hommes.* (Volt.) *L'esprit* VIENT *avec l'âge.* (Regn.)

— *Venir bien*, profiter, croître comme il faut, réussir; et, dans un sens contraire, *venir mal* : *Cet arbre* VIENT *bien,* VIENT *mal. Cet enfant ne* VIENT *pas bien.* (Acad.) || On dit aussi, *Il a de la peine à* VENIR.

— *Ses revenus viennent bien*, ils sont payés sûrement et régulièrement. || Vieux.

— En parl. des liquides qu'on tire d'un vaisseau, Sortir : *Cela ne* VIENT *que goutte à goutte. Le vin est au bas, il* VIENT *trouble. On voulut le saigner, mais le sang ne* VINT *pas.* (Acad.)

— Procéder, émaner, résulter de : *D'où* VIENT *cette animosité? D'où* VIENT *qu'il est si triste, si joyeux?* (Acad.) *Toute puissance* VIENT *de Dieu.* (Mass.) *Qu'y a-t-il de plus juste que de rendre tout à celui de qui tout nous* VIENT? (Fén.) *Les éloges nous flattent quand ils* VIENNENT *de personnes que nous aimons.* (Dest.) *Notre humeur met le prix à tout ce qui nous* VIENT *de la fortune.* (La Rochef.) *Les grandes pensées* VIENNENT *du cœur.* (Vauv.) *Nos chagrins, nos soucis nous* VIENNENT *de nous.* (J.-J. R.) *Tout est indifférent de ce qui* VIENT *d'un indifférent.* (F. Soulié.) *La plupart des vices ne* VIENNENT *que de l'ignorance.* (J.-J. R.) *Le bon goût* VIENT *plus du jugement que de l'esprit.* (La Rochef.) *L'égalité est un très-grand mal quand elle ne* VIENT *que des mœurs, parce que cela ne* VIENT *jamais que de leur corruption.* (Duclos.)

D'où *vient* qu'avec cent pieds qui semblent inutiles,
Cet insecte tremblant traîne ses pas débiles? (Volt.)

— Monter, s'élever : *Ces bottines ne me* VIENNENT *pas à mi-jambes. Les eaux* VIENNENT *jusqu'au premier étage. Votre fils me* VIENT *à l'épaule.*

— *En venir aux mains*, commencer à se battre : *Il n'avait nullement le désir ni l'intention d'*EN VENIR AUX MAINS *avec l'armée d'Angleterre.* (Guizot.)

— Par anal. *En venir aux reproches, aux menaces, aux grosses paroles, aux injures, aux coups, etc.*, pousser l'aigreur de la conversation, porter la dispute jusqu'aux reproches, aux menaces, aux injures, aux coups, etc.

— *En venir aux extrémités, à la violence, à la force*, employer la violence, la force.

— *Il en fallut* VENIR À *un procès*, il fallut plaider.

— *Il en faut venir là*, se dit de la mort et de tout ce qu'on regarde comme nécessaire, comme inévitable.

— Il se dit aussi de ce qu'on regarde comme plus expédient : *Après avoir bien réfléchi, bien discuté, vous verrez qu'il faut en* VENIR LÀ. (Acad.)

— *C'est là que j'en voulais venir, c'est où j'en voulais venir*, c'est à ce but que tendaient mes actions, mes discours. || Dans le m. sens : *Où veut-il en* VENIR. (Acad.) *Nous savons donc enfin où* IL VOULAIT EN VENIR. (La Harpe.) *Les grands du royaume voient où veulent* EN VENIR *le cardinal et le duc son frère.* (H. de Balz.)

— *Ils en vinrent au point de faire telle chose*, ils furent réduits à faire telle chose; ou bien ils se portèrent à de telles extrémités.

— *Les choses vinrent à un point, à un tel point, que...*, elles furent portées à un tel excès, si loin que...

— *Il vint à un tel point d'insolence, que...*, il fut, il devint si insolent que...

— Fig. Passer à l'exposition, à l'examen, à la conclusion de : VENIR *au fait, à la question, à la discussion d'une affaire, à la conclusion. N'en parlons pas davantage,* VENONS *aux peuples policés.* (Boss.)

— *Faire venir à la raison*, réduire à la raison, mettre à la raison, soit par la persuasion, soit par la force. || Fig. et fam., dans le même sens : *Faire* VENIR À *jubé*.

— *Venir à une succession*, hériter.

— *Venir à compte, à partage, à composition*, compter, partager, composer.

— En parl. des fruits : *Venir à maturité, en maturité*, mûrir.

— En parl. des choses, *Venir bien à*, être approprié à la chose, à la personne, convenir : *Cette robe, cet habit, cette perruque, cette coiffure* VIENT *bien à la taille, à l'air du visage.*

— *Ce que je vais dire vient à mon sujet*, convient au sujet de mon discours.

— *Ces couleurs, ces nuances viennent bien ensemble*, elles s'assortissent bien ensemble. || Vieux.

— Typogr. *Cette feuille, cette estampe vient bien, vient mal*, elle sort bien ou mal de dessous la presse.

— *Venir à rien*, diminuer beaucoup, se réduire presque à rien : *A force de bouillir, cette sauce* EST VENUE À RIEN. *A force de maigrir, cet homme* VIENT À RIEN.

— Fig. *Tous ses grands projets viendront à rien*, tous ses grands projets n'auront aucune suite, aucun succès.

— *Venir à bout de*, réussir : VENIR À BOUT *de faire une chose,* VENIR À BOUT *d'une chose.* (Acad.)

— *Venir à bout de quelqu'un*, le dominer, le dompter, le vaincre :

Je voudrais que le sort, pour exercer votre âme,
Un seul jour vous chargeât d'une pareille femme :
La raison en pourpoint n'en *viendrait pas à bout*.
(Desmahis.)

— *En venir à son honneur*, réussir dans ce qu'on avait entrepris. || Mieux, *En sortir à son honneur*.

— *Venir à son but, à ses fins*, arriver à son but; à ses fins; réussir.

— Fig. *Venir à la traverse*, traverser, troubler un dessein, une affaire.

— Par menace, *Qu'il y vienne*, qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse.

— *Venir de*, suivi d'un infinitif, se dit d'une chose faite depuis peu d'instants : *Quelle violence! en pleine rue, on* VIENT DE *me manquer de respect.* (Danc.) *Une pareille récompense après ce que je* VENAIS DE *faire!* (Scribe.)

— *Venir de faire une chose*, avoir fait une chose depuis très-peu d'instants : *Il* VIENT DE *sortir. Je* VIENS DE *lui parler. Il* VIENT DE *mourir.*

— Fam., dans le m. sens : *Il* VIENT *de venir. Il arrive à l'instant.*

— Suivi de la prép. *à*, il se construit avec toutes sortes de verbes à l'infinitif, pour marquer ce qu'une action a d'inattendu, de fortuit, ou pour exprimer le dernier terme d'une gradation, etc. : *J'*EN VINS *peu à peu à perdre beaucoup de temps pour mes plaisirs.* (G. Sand.)

— *S'il venait à mourir*, s'il arrivait qu'il mourût.

— *Si le secret venait à être découvert*, si, par hasard, le secret était découvert.

— *Je vins tout à coup à me rappeler*, tout à coup je me le rappelai.

— *Nous vînmes à parler de telle chose*, la conversation tomba sur tel sujet.

— *Il vint jusqu'à me déclarer...*, il poussa l'entêtement, l'audace, etc., jusqu'à me déclarer... || On dit de même, *Il en vint jusqu'à le menacer, jusqu'à l'insulter, etc.*

— Joint à un indicatif sans prép. il exprime outre l'idée de mouvement, celle d'intention, de but : *Il* VIENT *travailler. Il* EST VENU *nous assister à l'heure du péril. On avait établi dans les écoles publiques, un tribunal où les jeunes Perses* VENAIENT *mutuellement s'accuser de leurs fautes.* (Barthél.)

Venez, si vous l'osez, l'arracher à sa mère. (Rac.)
Doutez-vous que l'Euxin ne me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y *vient* finir son cours. (Id.)

— Prov. *Ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour*, ce qui est gagné très-facilement se dépense de même.

— *Cela vient comme de cire*, cela vient fort à propos.

— Mar. *Venir à l'appel de son câble*, se dit d'un bâtiment mouillé dont on roidit le câble.

— *Venir au vent*, se dit du navire qu'on incline de manière à recevoir plus de vent dans ses voiles.

— *Venir à bâbord ou à tribord*, se dit du navire à qui l'on fait décrire une courbe à droite ou à gauche de la route qu'il suivait.

= **S'en venir**, forme pron. Aller d'un lieu dans un autre : Nous NOUS EN VÎNMES *ensemble. Dites-lui qu'il* S'EN VIENNE.

— Substantiv. : *L'aller et le* VENIR, *le temps d'aller et de revenir.*

= **A venir**, loc. adj. Qui doit venir, qui doit arriver : *Le temps* À VENIR. *Les temps* À VENIR. *Les siècles* À VENIR. (Acad.)

Des siècles *à venir* je m'occupe sans cesse. (L. Rac.)
Des nobles *à venir* j'en ferai les aïeux. (C. Del.)

VENT, n. m. (*ventus*; lat.) Pron. *van*. — Mouvement plus ou moins rapide de l'air, suivant une direction déterminée : *Les quatre* VENTS *principaux ou cardinaux sont : le* VENT *du nord, le* VENT *du sud, le* VENT *de l'est, le* VENT *de l'ouest. Grand* VENT. VENT *impétueux. Être exposé au* VENT, *à tous les* VENTS. *Être à l'abri du* VENT. (Acad.) *Le* VENT *d'est est le* VENT *constant et général entre les tropiques.* (Buff.)

... En moins d'un jour tour à tour on essuie
Et le froid et le chaud, et le *vent* et la pluie.
(Coll. d'Harl.)

— Par anal. : *Un* VENT *de mort soufflait sur la famille royale; tout tombait d'avance autour de Louis XIV prêt à tomber.* (Lam.)

— Hortic. *Arbres en plein vent* ou *de plein vent*, arbres fruitiers de haute tige qui ne sont point plantés en espalier, et qui sont exposés au vent de tous côtés.

— Fam. et par anal. *Une boutique, un étalage en plein vent; un théâtre en plein vent, etc.*

— Fam. *Être logé aux quatre vents*, habiter une maison exposée ouverte aux vents de tous côtés.

— Par exagér. *Il va comme le vent, plus vite que le vent*, se dit d'un d'homme, d'un cheval, etc., fort léger à la course.

— *Il fend le vent*, se dit d'un oiseau qui vole avec une grande rapidité.

— *Ce vaisseau flotte au gré, à la merci du vent*, il n'est point gouverné.

— *Ses cheveux flottent au gré du vent*, ils flottent en l'air, agités par le souffle du vent.

Ses beaux cheveux épars *flottaient au gré des vents*.
(C. Del.)

— Prov. et fig. *Regarder de quel côté vient le vent*, s'amuser à regarder dehors sans aucun dessein et comme un homme oisif. || Observer les diverses conjonctures pour y conformer sa conduite.

— Prov. et fig. *Jeter la plume au vent*, prendre sa résolution au hasard.

— Fam. *Mettre flamberge au vent*, tirer l'épée.

— *Flamberge au vent!* tirez l'épée; l'épée en main.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent*, une petite pluie fait ordinairement cesser un grand vent. || Fig. Un peu de douceur apaise souvent un grand em-

portement; ou une cause légère, un petit incident fait cesser quelquefois de grands troubles, de grandes querelles.

— Prov. *Autant en emporte le vent*, se dit en parl. de promesses auxquelles on n'ajoute point de foi, ou de menaces dont on ne craint point les effets.

Projets de femme, *autant en emporte le vent.* (La Ch.)

— Fig. et fam. *Il tourne à tout vent, au moindre vent*, se dit d'un homme dont l'esprit est léger, inconstant.

— *Moulin à vent*, moulin que le vent fait mouvoir.

— *Vents souterrains*, vents qui se forment dans les concavités de la terre.

— Fam. *Vent coulis*, vent qui passe par de petites ouvertures.

— Mar. *Vent de terre*, ou *brise de terre*, vent qui vient de la terre et qui souffle la nuit. *Vent de mer*, ou *brise de mer*, vent qui vient de la mer et qui souffle pendant le jour.

— *Avoir vent arrière*, *avoir bon vent*, avoir un vent qui porte directement le navire vers le point où l'on veut aller : *Nous filons* VENT ARRIÈRE *avec la rapidité d'une volée de goëlands.* (Lam.)

— *Avoir vent debout*, *vent contraire*, avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire.

— *Être vent devant*, se dit d'un navire qui reçoit le vent sur les voiles, en le prenant de devant.

Il s'enfuit *vent en poupe*, et du nom de retraite,
En citant les Dix Mille, honora sa défaite. (C. Del.)

— *Pincer, serrer, rallier le vent* ou *au vent*, *tenir le vent*, *aller au plus près du vent*, ou ellip. *Aller au plus près*, disposer ses voiles de telle sorte que le navire aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le vent souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle.

— Fig. *Avoir le vent en poupe*, être secondé, favorisé par les circonstances.

— Fig. *Le vent des prospérités, de l'adversité*, la fortune favorable ou défavorable.

— *Le vent de la faveur*, l'avantage du crédit, de la faveur du prince. || On dit aussi *Le vent tourne*, le cours des choses change, devient favorable ou cesse de l'être.

— Mar. *Avoir le vent sur un navire, être au vent d'un navire, avoir le dessus du vent, gagner le vent*, se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle, et le navire dont il s'agit. || On dit de même, *Cette île était au vent à nous*, elle était entre nous et l'endroit d'où soufflait le vent.

— Fig. et fam. *Avoir le dessus du vent*, avoir l'avantage sur quelqu'un.

— *Être au-dessus du vent*, être en état de ne rien craindre.

— *Vent fait*, vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer.

— *Vents alizés*, vents faits et réglés que l'on trouve presque toujours en certains parages entre les deux tropiques et qui sont d'un très-grand secours pour les voyages de l'Amérique ou des Indes orientales : *Nous jugeâmes à propos de changer notre route pour aller chercher les* VENTS ALIZÉS.

— *Vent frais*, vent médiocrement fort, et bon pour faire route. || Elliptiq., dans le m. sens, *Un bon frais, un bon petit frais.*

— *Vent forcé*, vent violent et plus fort qu'il ne faut.

— *Avoir vent et marée*, se dit d'un bâtiment qui se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait.

— Fig. et fam. *Cet homme a vent et marée*, tout favorise ses desseins.

— *Aller contre vent et marée*, se dit lorsque la marée et le vent se trouvent contraires à la route qu'un bâtiment veut tenir.

— Fig. et fam. *Cet homme va contre vent et marée*, il poursuit obstinément ses projets malgré toutes les difficultés qui s'y opposent.

— Prov. *Selon le vent, la voile*, il faut déployer plus ou moins de voiles selon que le vent est plus fort ou plus faible, selon qu'il est plus ou moins favorable. || Fig. Il faut proportionner ses entreprises à ses moyens, aux circonstances; il faut se conduire avec assez d'adresse pour avancer malgré les difficultés.

— *Aller selon le vent*, régler sa navigation sur le vent. || *Aller tout d'un vent, d'un même vent*, faire sa route avec un seul vent.

— Fig. et fam. S'accommoder au temps, aux circonstances.

— Chass. *Chasser au vent*, *aller dans le vent*, aller contre le vent.

— *Porter au vent*, *le nez au vent*, se dit des animaux, surtout des chevaux, lorsqu'ils portent la tête haute : *Ordinairement les chevaux tartares* PORTENT LE NEZ AU VENT, PORTENT AU VENT. (Acad.) *Le cheval qui* PORTE AU VENT *pose les pieds au hasard, et s'expose ainsi à buter et à s'abattre.* (Lecoq.)

— Fig. et fam. *Cet homme porte le nez au vent*, il tient la tête haute, il a l'air fier, dédaigneux.

— Fig. et fam. *Quel bon vent vous amène?* se dit à une personne qui arrive et qu'on est bien aise de la voir.

— Par anal. Air agité par quelque moyen particulier : *Faire du vent avec un chapeau, avec un soufflet, avec un éventail.*

— *Le vent d'un boulet de canon*, l'air agité par le passage d'un boulet de canon : *Le* VENT *du boulet le jeta par terre.*

— Artill. *Vent* ou *Évent d'un boulet*, vide entre le boulet et la pièce, ou différence entre le diamètre d'un boulet et celui d'une bouche à feu du même calibre.

— Mus. *Instruments à vent*, instruments dont le son est formé par l'air qu'on y introduit; ce qui se dit par oppos. aux instruments à cordes, où le son est formé par les vibrations des cordes : *La trompette, le hautbois; la flûte, la clarinette, l'orgue, etc., sont des instruments à* VENT.

— Phys. *Fusil à vent*, espèce de fusil où l'air, comprimé dans la crosse, fait le même effet que la poudre dans les autres fusils.

— Gaz retenus dans le corps de l'homme ou des animaux : *Avoir des* VENTS. *Cela cause des* VENTS, *donne des* VENTS. *Lâcher un* VENT, *des* VENTS. (Acad.) *Ses digestions sont imparfaites, il est tourmenté de* VENTS. (Cabanis.)

— Techn. *Donner vent à un tonneau, à une pièce de vin*, y faire quelque petite ouverture pour en laisser sortir l'air pendant que le vin travaille : *Si vous ne* DONNEZ VENT *à ce muid, il jettera ses fonds.* || On dit aussi, *Donner vent au vin*, faire une ouverture au tonneau pour y faire entrer l'air : *Ce vin ne viendra point si on ne lui donne* VENT *par en haut.*

— Pop. Respiration, souffle, haleine : *Prendre son* VENT. *Reprendre son* VENT. *Retenir son* VENT. *Retirer son* VENT. *On lui donna un coup dans l'estomac, qui lui fit perdre* VENT. (Acad.)

— Vèner. Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé : *Le cerf est de plus grand* VENT *que le lièvre.*

— En parl. des animaux, *Prendre, avoir le vent*, aspirer, sentir les odeurs produites par les émanation des corps : *Le sanglier* PREND LE VENT *de tous côtés avant que de sortir de sa bauge. Le sanglier* A EU LE VENT *du gland, les corbeaux ont eu le vent d'une bête morte.*

— Fig. et fam. *Avoir vent de quelque chose*, que quelque chose se passe, en recevoir quelque avis : *On a eu* VENT *de leur projet.*

— Par anal. : *N'avoir ni* VENT *ni nouvelle, ni* VENT *ni voie de quelque chose ou de quelqu'un.*

— Fig. et fam. *Le vent du bureau*, ce qu'on connaît ou ce qu'on présume des dispositions où sont ceux de qui dépend la décision d'une affaire : *Le* VENT DU BUREAU, *ne lui est pas favorable. Prendre le* VENT DU BUREAU.

— Fig. Vanité : *Il y a bien du* VENT, *il n'y a que du* VENT *dans cette tête. Toute cette apparence n'est que du* VENT, *n'est que* VENT. (Acad.)

— Man. *Avoir du vent*, se dit d'un cheval qui commence à être poussif.

VENTAIL, n. m. (rac. *vent.*) Pron. *van-ta-y* — Blas. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume.

VENTAISON, n. f. Pron. *van-tè-zon.* — Agric. Maladie du froment.

VENTE, n. f. (*vendere*; lat.) Pron. *vantt.* — Acte, contrat par lequel on cède et l'on transporte à un autre la propriété d'une chose moyennant un prix : VENTE *volontaire. La* VENTE *d'une terre. Contrat de* VENTE. VENTE *de biens, de meubles.* VENTE *par licitation. Faire la* VENTE *de quelque chose. Une* VENTE *publique.* (Acad.) *Les humbles frais de notre établissement furent couverts par la* VENTE *de mes figuiers.* (G. Sand.)

— *Vente forcée*, celle qui est faite par suite de saisies immobilières et d'expropriation forcée.

— *Vente judiciaire*, celle qui est faite par autorité de justice, suivant certaines formes déterminées par la loi.

— *Mettre une chose en vente*, faire savoir qu'on veut la vendre.

— *Exposer une chose en vente*, l'étaler, la mettre sous les yeux du public, afin qu'elle trouve des acheteurs.

— *Être en vente*, être livré au commerce.

— *Marchandise de vente*, *de bonne vente*, celle qui est de nature à être bien vendue.

— *La vente va, ne va pas*, les marchandises n'ont pas de débit; il n'y a pas d'acheteurs.

— Eaux et for., Chacune des coupes qui se font en des temps réglés : *Il y a plusieurs* VENTES *dans cette forêt, et chaque* VENTE *est de vingt arpents. Les* VENTES *de la forêt de Compiègne, de Saint-Germain.*

— Partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée : *Les adjudicataires des coupes ne peuvent déposer dans leurs* VENTES *d'autres bois que ceux qui en proviennent.* (Code for.)

— *Vider, nettoyer les ventes*, enlever le bois coupé.

— *Jeunes ventes*, parties de forêt où, après une vente, une coupe, le bois commence à repousser : *Il est défendu de laisser aller les bestiaux dans les jeunes* VENTES.

— Anc. *Lods et ventes*, redevance qui était due au seigneur d'un fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive. || V. LODS.

VENTE, n. f. Néal. Réunion de carbonari; loge, section d'une société secrète : *Faire partie d'une* VENTE. *La* VENTE *est nombreuse.*

VENTÉ, part. pass. invar. du v. Venter.

— Eaux et for. *Arbre faux venté*, arbre dont le vent a contrarié la croissance.

VENTELLERIE, n. f. Pron. *van-tèl-rî.* — P. et Chauss. Ouvrage de bois ou de maçonnerie, destiné à soutenir une retenue d'eau : on y pratique une ou plusieurs ouvertures, que l'on ferme avec des vannes.

VENTER, v. intr. ou neut, 1[re] conj. (*ventus*; lat.) Pron. *van-té.* — Faire vent, il s'emploie surtout impersonnell. : *Il* A VENTÉ *toute la nuit. Il* VENTAIT *frais du mistral!* (A. Jal.) *Il* VENTAIT *bon frais, et le navire filait six nœuds.* (Parn.) *Depuis huit jours, il pleut, il grêle, il* VENTE *avec une constance admirable.* (Lebrun.)

— Prov. *On ne peut pas empêcher le vent de* VENTER.

— Fam. *Quelque vent qu'il* VENTE, quoi qu'il arrive.

— Dans le m. sens : *Qu'il tonne, qu'il* VENTE, *qu'il grêle, ceux qui sont morts sont morts.* (Mol.)

VENTEUX, EUSE, adj. (*ventosus*; lat.) Pron. *van-teu, teuz.* — Qui est sujet aux vents : *Cette plage est très-*VENTEUSE. *L'automne est une saison* VENTEUSE.

— Qui cause des vents dans le corps : *Légume* VENTEUX. *Les pois sont* VENTEUX. *Les pommes sont* VENTEUSES. (Acad.)

— *Colique venteuse*, colique occasionnée par l'accumulation du gaz intestinaux.

VENTIER, n. m. Pron. — *van-tié.* Eaux et for. Celui qui achète une coupe de bois.

VENTILABRE, adj. des 2 g. (*vantilabrum*; van,) Pron. *van-ti-labr.* Zool. Qui a la forme d'un éventail.

VENTILATEUR, n. m. (*ventilator*; lat.) Pron. *van-ti-la-teur.* — Phys. appareil destiné à renouveler l'air dans un lieu fermé tel qu'une salle de spectacle, d'hôpital, une prison, un vaisseau, une mine, une fosse d'aisance, etc : *Le* VENTILATEUR *a sauvé la vie à bien des prisonniers et des malades, en les garantissant du mauvais air.*

— Mécan. Machine de rotation propre à donner du vent, à produire un courant d'air continu, pour alimenter le feu d'un fourneau sans le secours d'une cheminée : *Cette machine à vapeur est à* VENTILATEUR. (Acad.) *Le* VENTILATEUR *le plus simple de tous est le soufflet.* (Tourneux.)

VENTILATION, n. f. (*ventilatio*; lat.) Pron. *van-ti-la-cion.* — Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs : *Toute* VENTILATION *suppose une introduction d'air pur et une expulsion incessante de l'air vicié.* (Robin.) *La* VENTILATION *admirablement distribuée, était douce et agréable.* (H. de Balz.)

VENTILATION, n. f. (*ventilatio*; lat.) Pron. *van-ti-la-cion.* — Jurispr. Action de ventiler : VENTILATION *de biens. On a fait la* VENTILATION *du domaine.*

VENTILÉ, ÉE, Partic. pass. du v. Ventiler : *Ils habitent de vastes demeures bien distribuées, bien* VENTILÉES. (Lélut.)

VENTILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*ventilare*; lat.) Jurispr. Estimer évaluer une ou plusieurs portions d'un tout vendu, non pas quant à la valeur réelle, mais relativement au prix total : *On* VENTILE *une maison, quand le prix en est à distribuer entre des créanciers privilégiés sur la superficie, et des créanciers hypothécaires ou privilégiés sur le fond.*

— Discuter une affaire, agiter, débattre une question avant que d'en délibérer en forme : *Il faut* VEN-

TILER *premièrement cette affaire. Après* AVOIR VENTILÉ *quelque temps la chose, on en délibéra en forme.* (Acad.) || Vieux.

VENTILÉ, ÉE, part. pass. du v. Ventiler : *Salle bien* VENTILÉE.

VENTILER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *van-ti-lé.* — Donner de l'air, renouveler l'air par un moyen quelconque : VENTILER *une salle de spectacle, une prison.* VENTILLER *un vaisseau, une mine, une fosse d'aisances.*

— Constr. Pratiquer des ouvertures pour faire pénétrer l'air.

VENTOLIER, n. m. *van-to-lié.* — Fauconn. Il n'est usité que dans cette locution : *Oiseau bon* VENTOLIER, celui qui résiste au vent.

VENTÔSE, n. m. (*ventosus*, venteux, plein de vent ; lat.) Pron. *van-tôz.* — Sixième mois du calendrier républicain ; il commençait le 19 février et finissait le 20 mars.

VENTOSITÉ, n. f. (*ventositas*, ventuosités ; lat.) Pron. *van-tô-zi-té.* — Amas de vents dans le corps de l'homme ou des animaux : *Ce n'est qu'une* VENTOSITÉ. *Les fruits et les légumes donnent des* VENTOSITÉS.

— Il s'emploie plus ordin. au pluriel.

VENTOUSE, n. f. (*ventosus*, plein de vent ; lat.) Pron. *van-touz.* — Chir. Sorte de cloche de verre, qu'on applique sur la peau, et dans la capacité de laquelle on fait le vide par le moyen du feu, ou d'une pompe aspirante, afin de soulever la peau et de produire une irritation locale : *Appliquer des* VENTOUSES.

— *Ventouses sèches*, ventouses qu'on applique sans faire ensuite de scarification. *Ventouses humides* ou *scarifiées*, celles qu'on applique sur ces parties scarifiées.

— Zool. Organes dont quelques animaux aquatiques sont pourvus, et à l'aide desquels ils s'attachent aux différents corps, ou sucent en faisant le vide : *La sangsue a des* VENTOUSES. *Les* VENTOUSES *servent aux mollusques à saisir leur proie.*

— Techn. Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau : *Il faut mettre des* VENTOUSES *à cette cheminée pour l'empêcher de fumer. La* VENTOUSE *d'une fosse d'aisance.* (Acad.)

— Mar. Ouverture qu'on pratique dans les ponts ou dans les murailles pour renouveler l'air intérieur.

— Agricult. Branche laissée aux espaliers trop vigoureux, pour qu'elle consume l'excès de sève.

VENTOUSÉ, ÉE, Partic. pass. du v. Ventouser.

VENTOUSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *van-tou-sé.* Chir. Appliquer des ventouses à un malade : *Il était extrêmement malade, il a fallu le* VENTOUSER, *on l'a* VENTOUSÉ. (Acad.)

VENTRAL, ALE, adj. (*ventralis* ; lat.) Pron. *van-tral.* — Zool. Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé. Il ne se dit guère que des nageoires des poissons : *Nageoires* VENTRALES.

VENTRE, n. m. (*venter* ; lat., m. sign.) Pron. *van-tr.* — Anat. Capacité du corps de l'homme et des animaux, où sont les intestins : *Avoir le* VENTRE *enflé, gonflé, tendu. Avoir le* VENTRE *libre, le* VENTRE *dur. Décharger son* VENTRE. *S'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le* VENTRE. (Mol.) *Le pied, chez le martinet, n'est qu'un tronçon ; s'il pose, c'est sur le* VENTRE. (Mich.)

— *Bas-ventre*, partie inférieure du ventre : *Une inflammation, un coup au* BAS-VENTRE.

— *Petit ventre*, estomac : *Henri III fut blessé au petit* VENTRE. || Vieux.

— Anat. Chacune des trois grandes capacités qui contiennent les viscères : *Le* VENTRE *supérieur*, le cerveau. *Le* VENTRE *moyen*, la poitrine. *Le* VENTRE *inférieur*, ou *le* BAS-VENTRE, l'abdomen.

— *Se coucher sur le ventre, à plat ventre*, se coucher sur le devant du corps. || Dans le m. sens : *Se mettre* VENTRE *à terre. Il leur cria,* VENTRE *à terre.*

— Fig. *Demander pardon ventre à terre*, demander pardon avec toutes sortes de soumissions.

— *Ce cheval va ventre à terre*, il court avec une grande vitesse. || Par anal. *Ce chevalier va ventre à terre*, il fait aller son cheval ventre à terre. || On dit encore, *Ce cocher nous a menés ventre à terre.*

— Fig. *Marcher, passer sur le ventre de quelqu'un*, le terrasser ; parvenir malgré lui à ce qu'on veut : *Si les ennemis se présentent, nous* LEUR PASSERONS SUR LE VENTRE. *On lui a suscité mille obstacles, mais il a* MARCHÉ SUR LE VENTRE *à tous ses ennemis.* (Acad.)

— Prov. et fig. *Tout fait ventre*, les aliments les plus communs rassasient, nourrissent comme les plus délicats.

— Fam. *Être sujet à son ventre*, se laisser aller à la gourmandise.

— *Se faire un dieu de son ventre*, préférer à tout les plaisirs de la table.

— *Boire et manger à ventre déboutonné*, boire et manger excessivement.

— *Il a les yeux plus grands que le ventre*, sa gourmandise est plus grande que sa faim :

Il était de ceux-là dont le proverbe dit :
Tes yeux sont plus grands que ton *ventre*. (Arnault.)

— Fam. *Être le dos au feu, le ventre à table*, prendre toutes ses commodités en mangeant.

— Prov. et fig. *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, l'homme pressé par la faim n'écoute rien.

— Fam. *Il se dépite, il boude contre son ventre*, se dit d'un enfant qui se mutine, et qui ne veut pas manger ; et, fig. D'un homme qui, par dépit, refuse ce qu'on sait qu'il désire et qui lui convient.

— *Habit de velours, ventre de son*, se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture, et qui fait des dépenses d'ostentation.

— Par extens. Partie intérieure du corps qui est sous les côtes : *Il lui arracha le cœur du* VENTRE.

— Prov. *Tant que le cœur me battra dans le ventre*, tant que je vivrai.

— Fig. et fam. *Je saurai ce qu'il a dans le ventre*, je ferai épreuve de sa valeur ; je découvrirai ce qu'il pense ; je saurai quelle est sa capacité.

— Fig. et fam. *Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un*, lui donner, lui remettre du courage.

— *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*, l'irriter, l'aigrir, le mettre en colère.

— Prov. et fig. *Faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un*, le faire repentir de ce qu'il a dit, ou l'empêcher de continuer.

— Prov. *Cet homme n'a pas six mois, n'a pas un an dans le ventre*, il ne saurait vivre encore six mois, un an. || Fig. Il ne sera pas six mois, un an dans le poste, dans la situation où il se trouve : *Ces gens-là manqueront incessamment ; ils* ONT *encore* HUIT JOURS DANS LE VENTRE. (Danc.)

— Fam. et fig. *Il n'avait que cet ouvrage dans le ventre*, se dit d'un auteur qui n'a produit qu'un seul ouvrage, ou qui, après en avoir fait un bon, n'en a plus donné que de mauvais.

— Partie où se forment et se nourrissent les enfants, les petits de l'animal : *L'enfant se retourne dans le* VENTRE *de la mère.* (Acad.) *J'étais aussi neuf qu'au sortir du* VENTRE *de ma mère.* (Did.)

— *Dès le ventre de sa mère*, avant de naitre ou en naissant : *Le nègre entre en même temps dans la servitude et dans la vie. Que dis-je ? Souvent on l'achète* DÈS LE VENTRE DE SA MÈRE.

— Jurispr. *Curateur au ventre*, curateur que l'on nomme à l'enfant dont une femme est enceinte au moment du décès de son mari.

— *Le ventre anoblit*, se dit en parl. de certains pays où les femmes transmettent la noblesse à leurs enfants.

— Fig. La partie la plus large, la plus grosse de certaines choses : *Le* VENTRE *d'une bouteille, d'un broc. Ce flacon a un large* VENTRE. (Acad.)

La cruche au large *ventre* est vide en un instant. (Boil.)

— *Faire le ventre, faire ventre*, bomber, sortir de la ligne d'aplomb : *Le mur* FAIT LE VENTRE. *Ils voyaient déjà la frêle balustrade qui les séparait de la foule ployer et* FAIRE VENTRE *sous la pression.*

VENTREBLEU, interj. Espèce de juron : VENTREBLEU, *je vous trouve plaisant.* (Mol.)

VENTRÉE, n. f. Pron. *van-tré.* — Portée, tous les petits que les femelles des animaux font en une fois : *La truie fait quelquefois douze petits d'une* VENTRÉE. *Cette brebis a fait deux agneaux d'une* VENTRÉE. (Acad.)

VENTRICULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux ventricules du cœur.

VENTRICULE, n. m. (*ventriculus* ; lat., m. sign.) Anat. Capacités qui sont dans le corps, et principalement dans le cerveau et le cœur : *Les* VENTRICULES *du cerveau. Les* VENTRICULES *du cœur. Le* VENTRICULE *droit. Le* VENTRICULE *gauche.*

— Absol. Estomac de certains animaux : *Les animaux ruminants ont plusieurs* VENTRICULES. (Acad.)

VENTRIÈRE, n. f. (*venter* ; lat.) Pron. *van-tri-èr.* — Techn. Longe de cuir, grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse, pour empêcher le harnais de tourner, et les traits de gêner le ventre du cheval. || On dit plus ordinair. Sous-VENTRIÈRE.

— Sangle dont on se sert pour soulever les chevaux quand on veut les embarquer ou les tenir suspendus.

— Mar. Pièces de bois fixées à la carène, et sous lesquelles arc-boutent les colombiers d'un ber.

— Construct. Pièce de bois qui sert à en réunir d'autres et qui est placée à peu près au milieu de leur longueur.

— Particul. Pièces de bois qui servent de coulisses aux madriers enfoncés, dans une écluse.

VENTRILOQUE, adj. des 2 g. (*venter*, ventre, et *loqui*, parler ; lat.) Pron. *van-tri-lok.* — Il se dit d'une personne qui, ayant la voix sourde et caverneuse, semble parler du ventre.

— Plus ordinair. Il se dit de certaines personnes qui ont la faculté de parler et de se faire entendre sans remuer les lèvres, et de modifier tellement leur voix qu'elle semble ne pas venir d'eux.

— Substantiv. : *C'est un* VENTRILOQUE. *Une scène de* VENTRILOQUE. (Acad.) *Le bouvreuil a un petit cri intérieur si doux qu'à peine on l'entend ; il exécute ce son, fort ressemblant à celui d'un* VENTRILOQUE, *sans aucun mouvement apparent du bec ni du gosier.* (Buff.)

VENTRILOQUIE, n. f. Pron. *van-tri-lo-kî.* — Faculté de parler en aspirant, de supprimer le retentissement de la voix dans les fosses nasales, ce qui fait paraitre la voix lointaine.

VENTROSITÉ, n. f. (*ventre*) Pron. *van-tro-zi-té.* — Méd. Développement énorme du ventre.

VENTROUILLER (SE), v. pron. 1re conj. Pron. *van-trou-ié.* — Se vautrer dans la boue : *Les cochons aiment à* SE VENTROUILLER. (Acad.) Peu usité.

VENTRU, UE, adj. (*ventre.*) Pron. *vantru.* — Qui a un gros ventre, une grosse panse : *Il devient furieusement* VENTRU. *Il est bien* VENTRU. *Une femme extrêmement* VENTRUE. || Il est familier.

— Substantiv. : *Un gros* VENTRU. *Une grosse* VENTRUE. (Acad.)

— *Ils avaient beaucoup de bonnes lois, presque toutes* VENUES *de Cyrus et de Darius.* (Boss.)

VENU, UE, part. passif du v. Venir.

— *Être bien venu partout*, être bien reçu partout.

— Fam. Par anal.

... Sa grimace *est partout bien venue.*
On l'accueille, on lui rit, partout il s'insinue. (Mol.)

— Substantiv. *Soyez le bien venu, la bien venue*, formule de bienveillance ou de civilité dont on se sert à l'égard d'une personne qui arrive. || On écrit aussi, *Bienvenu, bienvenue*, en un mot.

— *Cet homme est nouveau venu*, il est nouvellement arrivé.

— Substantiv. *Un nouveau venu*, un homme qui vient d'arriver ou d'être admis dans une société. || On dit de même au fém., *Une nouvelle venue* ; et au pluriel, *les nouveaux venus, les nouvelles venues.*

— *Le premier venu*, celui qui arrive le premier.

— Fig. *Confier son secret au premier venu*, le confier sans discernement.

Je ne querelle point, mais votre humeur, madame,
Offre au *premier venu* trop d'accès dans votre ame.
(Mol.)

— Par anal. La première personne à laquelle on s'adresse : *Je n'avais qu'à me réfugier chez la* PREMIÈRE VENUE *des personnes honorables qui m'avaient témoigné de l'amitié.* (G. Sand.)

— *Le dernier venu*, celui qui arrive le dernier ; le dernier admis.

VENUE, n. f. Arrivée : *Dès que j'appris sa* VENUE. *Votre* VENUE *dans ce pays m'a donné de la joie.* (Acad.) *Le canon tirera pour sa* VENUE. (V. Hugo.)

Quel trouble, quel transport lui cause ma *venue* ? (Corn.)
Je crains fort pour toi sa *venue*. (La F.)
Je veux aller là-haut attendre sa *venue*. (Mol.)

— Particul. Avénement de Jésus-Christ : *La* VENUE *du Messie. Nous sommes chrétiens, nous datons de la* VENUE *du Juste sur la terre.* (E. Pelletan.) *Voilà le Messie, pour la* VENUE *de qui tout se prépare dans le monde.* (Lam.)

— *Allées et venues*, action d'aller et de venir plusieurs fois, et particul. pas et démarches qu'on fait pour une affaire : *Enfin, après plusieurs allées et* VENUES, *on a conclu cette affaire. Les* ALLÉES *et* VENUES *des citoyens inquiets.* (Ch. Nod.)

— Dans le m. sens, *Toute leur* VENUE, *toute leur allée est de chez elles à l'église, et de l'église chez elles.* (Dider.)

— *Il est d'une belle venue*, se dit d'un jeune arbre grand et droit, ou d'un jeune homme grand et bien fait.

— Prov. *Être tout d'une venue*, se dit d'un homme grand, mal fait, et d'une taille longue et droite.

— Pop. *Il a la jambe tout d'une venue*, se dit d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué.

— Prov. et pop. *On lui en a donné d'une venue*, se dit en parl. d'un homme qu'on a maltraité.

— J. de quilles, Coup qui se joue en poussant, en jetant la boule de l'endroit dont on est convenu.

— Fam. *Avoir l'allée pour la venue*, en être pour sa peine, pour ses pas.

VÉNULE, n. f. Anat. Petite veine.

VÉNUS, n. f. (*Venus*; lat.) Pron. *vé-nuss*. — Mythol. Divinité des païens, qu'on supposait être la mère de l'Amour et la déesse de la beauté.

— Fig. *C'est une Vénus*, se dit d'une femme d'une grande beauté.

— Poétiq. *Les plaisirs de Vénus*, les plaisirs de l'amour.

— Anat. *Mont de Vénus*, éminence arrondie, située au devant du pubis, et qui surmonte la vulve; c'est une des trois parties externes de la génération.

— Astr. Planète la plus proche du soleil après Mercure : *La planète de* VÉNUS. VÉNUS *a son croissant et son décours comme la lune. Le peuple donne à* VÉNUS *le nom d'Étoile du berger.* (Acad.) VÉNUS *se lève avant et se couche après le soleil.* (Arago.) *Il devait observer le passage de* VÉNUS *sur le disque du soleil.* (Cuv.)

— Anc. chim. Cuivre.

VÉNUSTÉ, n. f. (*venustas*; lat., m. sign.) Pron. *vé-nuss-té*. — Grâce, élégance : *La* VÉNUSTÉ *de l'âge viril.* (Lacép.) *Ces chants ont perdu du côté de la grâce et de la* VÉNUSTÉ. (Lenormant.) || Peu usité.

VÊPRE, n. m. (*vesper*; lat., le soir.) Pron. *vêpr*. — Le soir, la fin du jour : *Sur le* VÊPRE. *Je vous donne, je vous souhaite le bon* VÊPRE. *Bon* VÊPRE, *monsieur, et bonne nuit.* Brueys.) || V. Vieux.

VÊPRES, n. f. pl. (*vesper*; lat.) Pron. *vêpr*. — Liturg. cathol. Partie des heures de l'office divin, qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant pour l'ordinaire à deux ou trois heures après midi : *Dire* VÊPRES. *Chanter* VÊPRES *en musique. Aller à* VÊPRES. *Entendre* VÊPRES. *Sonner les* VÊPRES. (Acad.)

VER, n. m. (*vermis*; lat.) Pron. *vèr*. — Animal à sang blanc, long, rampant, qui n'a ni enveloppe cornée, ni membres articulés : *Les* VERS *naissent dans la terre, dans les eaux, dans le corps de l'homme, des animaux, dans les fruits, dans le bois, etc. Les* VERS *qui se mettent à la viande. Les* VERS *qui rongent le bois.* (Acad.) *Dieu a formé les astres du ciel comme les* VERS *qui rampent sur la terre.* (Mass.) *Le* VER *de la tombe commence à ronger la conscience du méchant avant de lui dévorer le cœur.* (Chateaub.) *La main de Dieu éclate partout, jusque dans un* VER *de terre.* (Fén.) *Les larves du hanneton, trop connues sous le nom de* VERS *blancs ravagent les jardins potagers et font périr jusqu'aux plus grands arbres en dévorant leurs radicelles.* (Quatrefages.) *Souvent un* VER *se cache au cœur des plus beaux fruits.* (J. Sand.) *J'écrase ceux qui me jalousent comme des* VERS *de terre, et ils ne se relèvent jamais de ma critique.* (G. Sand.)

Ce *ver* changeant se bâtit un tombeau
S'enterre et ressuscite avec un corps nouveau. (Volt.)

— *Ver luisant*, genre d'insecte qui jette une lueur dans l'obscurité : *C'est principalement en été qu'on voit des* VERS LUISANTS. (Acad.)

— *Ver à soie*, espèce de chenille qui fait la soie.

— Anat. *Ver solitaire*, vers intestinal plat comme un ruban, fort long et annelé. || On le nomme aussi *Ténia*.

— Prov. *Être nu comme un ver*, être entièrement nu.

— Fig. *C'est un ver de terre*, se dit d'un homme qui est dans un état fort abject.

— Il se dit de l'homme, en vue de sa misérable nature : VER *impur de la terre, je ne suis que mensonge, erreur, incertitude.* (L. Rac.)

— Par menace, *Je l'écraserai comme un ver*, se dit en parl. d'un homme qu'on croit pouvoir confondre, punir aisément.

— Prov. et fig. *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, l'amener à dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement : *Je vous vois venir, vous voulez* ME TIRER LES VERS DU NEZ. (Dest.)

— Fig. *Ver dévorant, rongeur*, remords qui tourmente continuellement le coupable; chagrin dont la cause est cachée : *Le désordre laisse toujours au fond de l'âme un* VER DÉVORANT. (Mass.)

VÉRACITÉ, n. f. (*verax*, vrai; lat.) Attachement constant à la vérité : *La* VÉRACITÉ *de cet historien est un bon garant des faits qu'il rapporte. Les institutions de l'Égypte imposaient aux éloges une* VÉRACITÉ *à laquelle l'oraison funèbre a dérogé plus d'une fois.* (Villem.)

— Dogmatiq. Attribut de la Divinité, qui fait que Dieu ne peut jamais tromper : *La* VÉRACITÉ *de Dieu.* (Acad.)

VÉRATRINE, n. f. Pron. *vé-ra-trinn*. — Chim. Substance alcaline végétale, découverte dans la graine du vératre : *La* VÉRATRINE *est une base organique très vénéneuse.* (Soubeiran.)

VÉRATRUM ou **VÉRATRE**, n. m. Pron. *vé-ra-trom, vé-ratr*. — Bot. Ellébore blanc, plante.

VERBAL, ALE, adj. (*verbum*, mot; lat.) Pron. *vèr-bal*. — Gramm. Qui vient du verbe : *Rongeur est un adjectif* VERBAL.

— Particul. *Adjectif verbal*, participe présent devenu adjectif, et soumis aux règles de l'accord, tel que, *amusant, changeant, perçant*, dans ces phrases, *des livres amusants, une couleur changeante, des cris perçants.* || *V. Participe présent.*

— Fait de vive voix, et non par écrit : *Promesse* VERBALE. *Ordre* VERBAL.

VERBALEMENT, adv. De vive voix : *Il ne le promit que* VERBALEMENT. (Acad.) *Le roi m'a accordé* VERBALEMENT *la première charge vacante de gentilhomme ordinaire de sa chambre.* (Volt.)

VERBALISER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*verbal*) Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès-verbal : *Les deux parties se sont trouvées à la levée des scellés, et* ONT VERBALISÉ *fort longtemps. A quoi bon tant* VERBALISER. (Acad.) *Or çà,* VERBALISONS. (Rac.)

— Dresser un procès-verbal : *Le juge de paix est occupé à* VERBALISER. (Acad.) *Les gens de justice ne trouvèrent ni encre ni plume pour* VERBALISER *dans cette maison nue, délabrée, froide et sinistre.* (H. de Balz.)

— Fam. Faire de grands discours inutiles et qui n'aboutissent à rien : *Il y a longtemps qu'il ne fait que* VERBALISER. (Acad.) || Vieux.

VERBASCÉ, ÉE, adj. (*verbascum*, bouillon blanc; lat.) Bot. Qui ressemble au bouillon-blanc.

— N. f. pl. Famille de plantes.

VERBE, n. m. (*verbum*; lat.) Pron. *vèrb*. — Gramm. Partie d'oraison qui exprime l'existence, l'état ou l'action du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes : VERBE *substantif.* VERBE *auxiliaire, attributif.* VERBE *actif* ou *transitif.* VERBE *neutre* ou *intransitif.* VERBE *impersonnel.* VERBE *unipersonnel.* VERBE *pronominal, réfléchi, réciproque, régulier, irrégulier. Ce* VERBE *a toujours un régime.* (Acad.)

Elle accommode mal les noms avec les *verbes*. (Mol.)

= **Gramm.** Tout verbe employé à un mode personnel s'accorde en nombre et en personne avec son sujet exprimé ou sous-entendu : LA RELIGION VEILLE *sur les crimes secrets, les* LOIS VEILLENT *sur les crimes publics.* (Volt.) REGAGNEZ *par des égards sages et adroits ceux que vos* SUCCÈS FATIGUENT. (Lacretelle.)

J'ai beau vous arrêter, *ma remontrance est* vaine.
Allez, partez, mes vers, dernier fruit de ma veine. (Boil.)

— Lorsqu'il a plusieurs sujets singuliers unis par une des conjonctions *et*, *ni*, le verbe se met au pluriel : LA COLÈRE *et* LA PRÉCIPITATION SONT *deux choses fort opposées à la prudence.* (Fén.) L'INSOLENCE ET LA HAUTEUR DEVIENNENT *souvent le partage de la plus vile populace.* (Mass.) LE MIEN *et* LE TIEN *ne* S'ACCORDENT *guère.* (Marm.)

Ni l'or ni la grandeur ne nous *rendent* heureux. (La F.)

— L'accord se fait bien souvent avec le substantif le plus rapproché du verbe :

La tendresse et *la crainte*
Pour lui dans tous les cœurs *était* alors éteinte. (Volt.)

Mais pourquoi, dira-t-on, cet exemple odieux?
Que *peut* servir ici *l'Égypte* et *ses* faux *dieux?* (Boil.)

— Quoique les sujets ne soient pas unis par une des conjonctions *et, ni*, on met cependant le verbe au pluriel quand chacun d'eux, considéré isolément, présente une idée essentielle au sens complet de la phrase : LA FLATTERIE, LA PERFIDIE, L'ABANDON *de tous ses engagements*, SONT *le caractère de la plupart des courtisans.* (Montesq.)

— Le plus souvent, dans ce cas, l'accord se fait avec le dernier :

Par quel chemin vous fuir? Quel rocher, quelle *source*,
Pour me parler de vous, ne *suspendra* ma course? (C. Del.)

— Lorsque les sujets sont de différentes personnes, le verbe se met au pluriel, et s'accorde avec la personne qui a la priorité : NARBAL *et* MOI *nous* ADMIRIONS *la bonté des dieux.* (Fén.) TOI *et* TON PÈRE *vous* AVEZ *pris un beau parti.* VOUS *et* LUI SEREZ *approuvés de tout le monde.*

— Le verbe qui a plusieurs sujets de nombre singulier s'accorde seulement avec le dernier : 1° lorsqu'il existe entre eux une sorte de synonymie : *Dans tous les âges, l'*AMOUR *du travail, le* GOÛT *de l'étude* EST *un bien.* (Marm.) Ici la pensée est une, et repousse toute pluralité.

— 2° Lorsque les différents sujets forment une gradation : *Pour se concilier les succès, il ne faut aux grands ni effort ni étude; une seule parole, un sourire gracieux, un seul* REGARD *suffit.* (Mass.) *Ce sacrifice,* VOTRE INTÉRÊT, VOTRE HONNEUR, DIEU *vous le* COMMANDE. (Domer.) L'accord, dans ce cas, a lieu avec le nom exprimé le dernier, parce que toute l'attention semble se porter sur lui.

— 3° Lorsque les sujets forment une énumération :

Le vers le mieux rempli, *la* plus noble *pensée*
Ne *peut* plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée. (Boil.)

— 4° Quand l'énumération est précédée ou se termine par un terme qui résume tous les autres : TOUT LE MONDE, *noble, bourgeois, artisans, laboureur, y devient soldat.* (Montesq.)

Un souffle, une ombre, un rien, *tout* lui *donnait* la fiè-
[vre. (La F.

— 5° Lorsque les sujets sont unis par *ou* : L'ESCLAVAGE OU *la domesticité des chevaux* EST *si* UNIVERSELLE, *si* ANCIENNE *que nous ne les voyons que rarement dans leur état naturel.* (Buff.)

Cherchez quels sont les biens véritables ou faux,
Quel chemin le plus droit à la gloire nous *guide*,
Ou la vaste science ou la vertu solide. (Boil.)

Ou ton sang ou le mien *lavera* cette injure. (Volt.)

C'est l'alternative qu'ici l'on a surtout en vue, et l'emploi du singulier résulte rigoureusement de la pensée.

— Il se présente cependant des cas où l'emploi du pluriel est de rigueur, c'est lorsque la phrase énonce, non un sens alternatif, mais un sens collectif, et que l'esprit embrasse d'une seule vue les sujets réunis par *ou* : *Le temps ou la mort* SONT *nos remèdes.* (J.-J. Rouss.)

— Le verbe qui a pour sujet un *adverbe de quantité* suivi d'un complément pluriel se met toujours au pluriel :

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'enlèvent la voix. (Rac.)

— Si l'adverbe de quantité est suivi d'un complément singulier, le verbe se met au singulier :

Souvent *trop de longueur* appauvrit la matière. (Boil.)

— Si le complément n'est pas exprimé, l'accord est alors sylleptique; le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que le terme ellipsé exprime une idée d'unité ou de pluralité : *Peu de vin ne peut faire de mal;* BEAUCOUP PEUT *causer une indisposition grave. Assez de gens méprisent le bien, mais* PEU SAVENT *le donner.* (La Rochef.)

— *Plus d'un* veut le verbe au *singulier* s'il exprime seulement une idée de pluralité :

Plus d'une Pénélope honora son pays. (Boil.)

— Il veut le verbe au pluriel quand il éveille une idée de réciprocité : *Plus d'un fripon se* DUPENT *l'un l'autre.* (Marm.)

— Si les sujets unis par la conjonction *ou* sont de différentes personnes, le verbe se met toujours au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité :

Le roi, l'âne ou *moi* nous *mourrons*. (La F.)

— Le verbe qui a deux sujets du nombre singulier unis par *comme, ainsi que, aussi bien que, de même que, etc.*, se met, selon le sens, au *singulier* ou au *pluriel*.

— Il se met au *singulier* quand on veut exprimer seulement une comparaison : LA VÉRITÉ *comme la lumière,* EST *inaltérable, immortelle.* (B. de St.-P.) *C'est souvent l'*HUMEUR *toute seule, plutôt que l'orgueil, qui* EFFACE *du front des grands cette sérénité qui les rend accessibles et affables.* (Mass.) NOTRE INTÉRÊT, COMME NOTRE RAISON, *nous* PRESSE *de rendre à la Divinité des hommages d'amour et d'adoration.* (Frayssin.)

— Il se met au *pluriel* lorsque l'esprit embrasse les deux sujets d'une seule vue et qu'il les ajoute l'un à l'autre plutôt qu'il ne les compare : *Dans l'Égypte, dans l'Asie et dans la Grèce*, BACCHUS AINSI QU'HERCULE ÉTAIENT *reconnus comme demi-dieux.* (Volt.)

— Lorsque deux sujets sont unis par les locut. conjonct. *autant que, moins que, plus que, non, non pas, non moins que, non plus que, non-seulement, plutôt que*, ou la conjonc. *mais*, le verbe s'accorde avec celui des deux qui exprime l'idée dominante; l'autre n'est qu'un terme secondaire, sujet d'une proposition elliptique :

Je veux que *la vertu plus que* l'esprit y *brille*.
La mère en prescrira la lecture à sa fille. (Pir.)

— Après *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre*, le verbe se met généralement au *pluriel* : NI L'UN NI L'AUTRE N'ONT *eu la moindre part au grand changement qui va se faire.* (Volt.)

L'un et l'autre, à mon sens, *ont* le cerveau troublé. (Boil.)

On employait indifféremment autrefois le singulier ou le pluriel après ces expressions, et l'Académie dit encore : *L'un et l'autre* VIENDRA et *l'un et l'autre* VIENDRONT; *ni l'un ni l'autre ne* VIENDRA et *ni l'un ni l'autre ne* VIENDRONT.

— Mais après *ni l'un ni l'autre*, et après deux noms liés par *ni*, on doit mettre le verbe au singulier, s'il exprime une action qui ne peut être faite que par un des sujets : NI M. LE DUC NI M. LE CARDINAL *ne* SERA *nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg.* (Fabre.) *Ce ne sera* NI VOTRE PÈRE NI LE MIEN *qui* SERA *nommé à la place vacante à l'Académie française.*

— Le verbe qui a pour sujet un *nom collectif* suivi d'un complément s'accorde tantôt avec le collectif, tantôt avec le complément, mais toujours avec celui des deux termes qui occupe le premier rang dans la pensée : UNE TROUPE *d'assassins* ENTRA *dans la chambre de Coligny.* (Volt.) *Une troupe de* NYMPHES COURONNÉES *de fleurs* NAGEAIENT *en foule derrière le char.* (Fén.) || Dans le premier exemple, le collectif *une troupe* exprime l'idée dominante, d'où le *singulier* ; dans le second, le complément de *nymphes couronnées de fleurs* fixe le plus l'attention, d'où le *pluriel.*

— Si le collectif est *général*, il exprime le plus souvent l'idée principale ; et c'est avec ce terme que s'accorde le verbe : LA TOTALITÉ *des perfections de Dieu* M'ACCABLE. (Acad.) *La mort du général répandit la consternation parmi les Phéniciens, et* LA MULTITUDE *des chefs y mit une confusion qui accéléra leur perte.* (Barthél.)

— Si le collectif est *partitif*, il n'exprime dans le plus grand nombre des cas qu'une idée accessoire, et c'est généralement avec le complément qu'on fait alors accorder le verbe : *Un nombre infini d'*OISEAUX FAISAIENT *résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Fén.) *Une infinité de* JEUNES GENS SE PERDENT *parce qu'ils fréquentent de mauvaises sociétés.*

— Voici dans une phrase l'application de ces deux principes : *Quelle affreuse providence, si toute* LA MULTITUDE *des hommes* N'ÉTAIT PLACÉE *sur la terre que pour servir aux plaisirs d'un petit nombre d'*HEUREUX *qui l'*HABITENT*, et qui souvent ne* CONNAISSENT *pas le Dieu qui les comble de bienfaits.* (Mass.)

— Les deux règles qui précèdent n'ont toutefois rien d'absolu ; l'accord du verbe est subordonné non à la nature des mots, mais à l'importance des idées, et par conséquent des termes qui les représentent ; ainsi Montesquieu a dit : *La moitié de* MES ESCLAVES MÉRITENT *la mort* ; et Racine :

Tout ce qui reste encor de *fidèles hébreux*
Lui *viendront* aujourd'hui renouveler leurs vœux.

Dans ces deux exemples l'accord se fait avec le complément parce que le collectif ne tient que le second rang dans la pensée.

— Quand le complément du collectif est suivi d'un adjectif, le verbe et l'adjectif s'accordent, selon le sens, ou avec le collectif ou avec le complément : *Une troupe d'*HOMMES ARMÉS A *paru tout à coup à mes yeux.* (Flor.) UNE FOULE *d'enfants,* COMPOSÉE D'ÉCOLIERS, *couraient dans la rue.*

— Après *la plupart, une infinité, un grand nombre,* etc., le verbe s'accorde toujours avec le complément, qu'il soit ou non exprimé : *La plupart des gens ne* FONT *réflexion sur rien.* (Acad.) *La plupart* CROIENT *que le bonheur est dans la richesse, ils se trompent.* (Acad.) *Un petit nombre* S'ÉCHAPPÈRENT *et* SE SAUVÈRENT.

La plupart, emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens *vont* chercher leur pensée.
(Boil.)

— Après *le reste*, le verbe se met au *singulier*, quel que soit le nombre du complément exprimé ou sous-entendu : *Quelques sages ont cette opinion,* LE RESTE *des hommes* EST *de mon avis.* (Acad.)

Le reste ne *vaut* pas l'honneur d'être nommé. (Corn.)

— Après les expressions collectives : *force, nombre, quantité,* employées sans déterminatif, le verbe s'accorde toujours avec le complément : *Nombre d'*HISTORIENS L'ONT *raconté. Quantité de* PREUVES POURRONT *être fournies.* (Acad.)

Force brillants sur sa robe *éclataient.* (La Font.)

— Quand un verbe a pour sujet le pronom *qui*, il s'accorde en personne et en nombre avec ce pronom, lequel emprunte la personne et le nombre de son antécédent :

C'est *moi qui* vous le *dis, qui suis* votre grand'mère.
(Mol.)

C'est *toi qui*, ce matin, par des soins imprudents,
As voulu me parer de ces vains ornements. (Regnard.)
C'est *lui qui rassembla* ces colombes timides. (Rac.)

C'est NOUS QUI SOUFFRONS *de vos déportements. C'est* VOUS QUI DONNEZ *de pareils exemples ! Ce sont* EUX QUI *vous en* PRIENT.

— Si le pronom personnel, antécédent de *qui*, est suivi d'un attribut avec lequel il s'identifie de telle sorte qu'il soit impossible de les considérer isolément sans changer le sens, le verbe prend toujours la personne et le nombre du pronom personnel : *Je suis* DIOMÈDE, *roi d'Étolie,* QUI BLESSAI *Vénus au siège de Troie.* (Fén.) NOUS *sommes deux religieux de Saint-Bernard* QUI VOYAGEONS *pour nos affaires.* (Flor.)

— Mais, s'il n'y a pas entre le pronom personnel et l'attribut une complète identité, et que celui-ci puisse être compris séparé du pronom, l'attribut est alors l'antécédent du pronom relatif *qui*, et c'est avec lui que le verbe s'accorde : *Vous parlez comme* UN HOMME QUI ENTEND *la matière.* (Domerg.) *Tu étais* LE SEUL QUI PUT *me dédommager de l'absence de Rica.* (Montesq.)

— Quand le pronom a un attribut employé sans déterminatif, il y a presque toujours entre eux une complète identité, et dans ce cas c'est avec le pronom que le verbe s'accorde : *C'est* MOI *seul* QUI SUIS *coupable.* (Marm.)

— Si, au contraire, l'attribut est précédé d'un déterminatif, c'est alors avec l'attribut que le verbe doit s'accorder : JE SUIS, *je crois,* LE PREMIER AUTEUR MODERNE QUI AIT *donné la description de la Laconie.* (Chateaubr.)

— Si la proposition est négative, le pronom et l'attribut désignant alors deux êtres distincts, le verbe se met toujours à la troisième personne : JE NE SUIS PAS *ici* UN HISTORIEN QUI DOIT *vous développer les secrets des cabinets.* (Boss.)

— On peut poser en principe général que le véritable antécédent du pronom relatif, le terme qu'il représente logiquement et grammaticalement, est celui sur lequel l'attention se porte et se fixe d'une manière à peu près exclusive ; dans les exemples qui suivent, la concordance grammaticale est donc d'accord avec le sens :

C'est *un* de mes procès *qui m'a ruiné.*
C'est un *des procès qui m'ont ruiné.*
C'est *plus le général* que les officiers *qui est blâmable.*
C'est moins le général que *les officiers qui sont blâmables.*

— Après *un de ces, un de ceux qui*, le verbe de la proposition incidente se met toujours au pluriel : *L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas* UNE DE CES VERTUS *superficielles* QUI *ne* RÉSIDENT *que sur le visage.* (Mass.) *Je suis peut-être* UN DE CEUX QUI CULTIVENT *les lettres en France avec le moins de succès.* (Volt.) || V. MODES, TEMPS ; CONDITIONNEL, IMPÉRATIF, INDICATIF, INFINITIF, SUBJONCTIF.

VERBE, n. m. (*verbum*, parole ; lat.) Parole, ton de la voix. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *Avoir le verbe haut*, avoir une voix fort élevée.

— Fig. Décider avec hauteur, parler avec présomption : *Vous* AVEZ LE VERBE BIEN HAUT *aujourd'hui.*

— Langue, idiome : *Il se livrait aux études nécessaires pour donner un jour à ses pensées la propriété, la force et la pureté du* VERBE *national.* (Lam.) || Peu usité.

VERBE, n. m. (*verbum* ; lat.) Théol. La seconde personne de la sainte Trinité : *Le* VERBE *éternel. Le* VERBE *incarné.* (Acad.) *Quand le* VERBE *devint l'Homme-Dieu, le monde fut sauvé.* (Dupanl.) *Si la Charité est une vertu chrétienne, directement émanée de l'Éternel et de son* VERBE, *elle est aussi une étroite alliance avec la nature.* (Chateaub.) *Le* VERBE *divin sait seul où il veut nous conduire.* (Lam.)

VERBENACÉ ou **VERBENÉ, ÉE**, adj. (*verbena*, verveine ; lat.) Bot. Qui ressemble à la verveine.

— N. f. pl. Famille de plantes.

VERBÉRATION, n. f. (*verberare, verberatum* ; frapper ; lat.) Pron. *vèr-bé-ra-cion.* — Physiq. Son produit par la répercussion de l'air : *La* VERBÉRATION *de l'air.* (Acad.) || Vieux.

VERBEUX, EUSE, adj. (*verbosus* ; lat.) Pron. *vèr-beu, beuz.* — Qui abonde en paroles, diffus : *Une éloquence* VERBEUSE. *Un avocat* VERBEUX. (Acad.) *Les inutilités* VERBEUSES *prodiguées dans nos histoires contribuent beaucoup à en rendre la lecture dégoûtante, surtout pour les amateurs des anciens.* (La Harpe.) *Il avait une sensibilité* VERBEUSE *et pleureuse.* (Lam.) *Notre explication ne fut ni longue ni* VERBEUSE. (G. Sand.)

VERBIAGE, n. m. (*verbum* ; lat.) Fam. Abondance de paroles futiles, qui contiennent peu de sens : *Il n'y a que du* VERBIAGE *dans ce livre, dans ce discours. C'est un* VERBIAGE *continuel.* (Acad.) *Il s'était mis en réputation dans le public par un* VERBIAGE *spécieux.* (Le Sage.) *Il serait à propos que vous vous fissiez au* VERBIAGE *de la mysticité.* (Dider.)

VERBIAGER, v. intr. ou neut. 1re conj. — Il prend l'*e* muet euphon. après le rad. *verbiag* toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous verbiageons, il verbiagea.* — Fam. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose : *Il ne fait que* VERBIAGER. (Acad.)

VERBIAGEUR, EUSE, n. Fam. Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose.

VERBOQUET ou **VIREBOUQUET**. Pron. *vèr-bo-, vir-bou-ké.* — Construct. Cordage attaché à un fardeau que l'on élève pour le maintenir et l'empêcher de tourner et de toucher à quelque saillie.

VERBOSITÉ, n. f. (*verbum*, parole ; lat.) Pron. *vèr-bô-zi-té.* — Caractère, défaut de ce qui est verbeux : *La* VERBOSITÉ *de cet avocat, de ce mémoire.* (Acad.) *La féconde* VERBOSITÉ *d'un député.* (Ch. Nod.)

VER-COQUIN, n. m. Pron. *vèr-ko-kain.* — Vulg. Sorte de ver, de chenille de vigne : *Le* VER-COQUIN *ronge tous ces ceps de vigne.* (Acad.)

— Fam. Sorte de frénésie ou de vertige qui atteint certains animaux et qui est attribuée à la présence dans le cerveau d'un ver auquel on donne le même nom : *Ce mouton a le* VER-COQUIN.

— Fam. et fig. Espèce de petite fureur qui rend acariâtre, têtu et incapable de raison : *C'est son* VER-COQUIN *qui le prend, la tête lui tourne.* (Acad.)

Je me connais frappé, sans le pouvoir comprendre,
Et de mon *ver-coquin* je ne puis me défendre. (Regn.)

VERD, adj. V. VERT.

VERDAGE, n. m. Agric. Récolte enterrée en fleurs, pour engrais.

VERDÂTRE, adj. des 2 g. (*verd., vert.*) Qui tire sur le vert : *Couleur* VERDÂTRE. *De l'eau* VERDÂTRE. *Des tons* VERDÂTRES. (Acad.) *La femelle du rossignol pond ordinairement cinq œufs d'un brun* VERDÂTRE. (Buff.) *Il devint tout à coup d'une pâleur* VERDÂTRE, *mais bientôt le sang reflua à son front.* (G. Sand.) *L'humidité fait fleurir dans la pierre abandonnée ses moisissures* VERDÂTRES. (H. de Balz.)

VERDÉE, n. f. Comm. Sorte de petit vin blanc de Toscane, qui a une teinte verdâtre : *Boire de la* VERDÉE. (Acad.)

VERDELET, n. m. Zool. Vulg. Le Bruant.

VERDELET, ETTE, adj. (*verd, vert.*) Pron. *vèr-de-lè, lètt.* — Qui est un peu vert ; il n'est guère usité au prop. que dans cette locut. *Du vin verdelet*, du vin qui a une petite pointe d'acide.

— Fig. et fam. *Cet homme est encore un peu verdelet*, se dit d'un vieillard qui a encore de la vigueur. (Acad.) *Elle est encore* VERDELETTE. (Regn.)

VERDELIER, n. m. Bot. Vulg. Osier.

VERDERIE, n. f. (*verd.*) Anc. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier.

VERDET, n. m. (*verd.*) Acétate, sel de cuivre de couleur verdâtre : *Le* VERDET *est un poison.* VERDET *de Montpellier. Des cristaux de* VERDET. (Acad.) *La France fournit à l'Angleterre une grande quantité de* VERDET *et de crème de tartre.* (Chaptal.) || On le nomme aussi *Vert-de-gris.*

VERDEUR, n. f. (*viridis* ; lat.) Pron. *vèr-deur.* — Humeur, sève qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort, ou qu'il n'est pas encore sec : *Ce bois a encore de la* VERDEUR.

— Acidité du vin : *Ce vin a encore de la* VERDEUR, *il faut l'attendre.* (Acad.) *L'éducation et une raison plus mûre tourneront ses défauts en vrais talents : C'est un vin dont la* VERDEUR *se change en force.* (Fén.)

Villandry priserait sa sève et sa *verdeur.* (Boil.)

— Fig. Jeunesse, vigueur des hommes : *Dans la* VERDEUR *de l'âge, de son âge. Il était alors dans sa* VERDEUR. (Acad.)

Par toi de mes beaux ans la *verdeur* va renaître.
(C. Del.)

— Fig. Âcreté des paroles : *La* VERDEUR *de sa réponse fit taire les critiques.* (Acad.)

VERDI, IE, part. pass. du v. Verdir : *Cette grande nef est toute pavée de pierres tumulaires* VERDIES *de mousse.* (V. Hugo.) *Une fontaine à margelle de pierre,* VERDIE *par la mousse, occupait un angle de la cour.* (Lam.)

VERDICT, n. m. (*verum*, vrai ; *dictum*, dit certain ; assertion ; lat.) Pron. *vèr-dikt.* — Dr. crim. Déclaration du jury en réponse aux questions posées par la cour : VERDICT *qualifie avec une heureuse précision le sentiment qui doit présider aux délibérations du jury et dicter ses jugements.* (Arnault.) *Thomas Morus eut la douleur d'entendre le jury, après un quart d'heure de délibération, prononcer le terrible* VERDICT. (Franck.)

— *Le verdict du jury a été favorable*, l'accusé est déclaré innocent.

VERDIER, n. m. (*verd.*) Anc. Eaux et for. Officier qui était établi pour commander aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises : *Les* VERDIERS *connaissaient des délits dont l'objet n'excédait pas cinquante sous.* (Acad.)

VERDIER, n. m. (*verd.*) Pron. *vèr-dié.* — Zool. Oiseau du genre des Moineaux, dont le plumage est vert : *Les* VERDIERS *sont doux et faciles à apprivoiser, mais ils chantent peu.* (Buff.)

VERDILLON, n. m. Techn. Levier qui sert à détacher les blocs d'ardoise.

— Partie du métier des tapisseries de haute lisse.

VERDIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*verd.*) Techn. Donner une couleur verte, peindre en vert : *Il faut* VERDIR *ces balustres, cette porte.* (Acad.)

— Intransitiv. En parl. des végétaux, Devenir vert : *Au printemps, tout commence à* VERDIR. *Le plaisir de voir* VERDIR *de vastes prairies et croître de belles moissons est la véritable vie de l'homme.* (Volt.)

Tout ce que l'air touchait s'éveillait pour *verdir.* (Lam.)

— En parl. Du cuivre, Se couvrir de vert de gris : *Si on n'a pas le soin de nettoyer souvent le cuivre, il* VERDIT. (Acad.) || SYN. V. VERDOYER.

VERDOYANT, part. prés. du v. Verdoyer.

VERDOYANT, ANTE, adj. Poétiq. Qui verdoie : *Les arbres* VERDOYANTS. *Les plaines* VERDOYANTES.

(Acad.) *Le sein* VERDOYANT *des forêts*. (B. de St-P.)

Ce long chêne aux cent bras, *verdoyante* colonne,
Peut être a soutenu le temple de Dodone. (De Fontan.)
En gazons *verdoyants* les autels sont dressés. (C. Del.)

— *Couleur verdoyante*, tirant sur le vert.

VERDOYER, v. intr. ou neut. 1^re conj. (*verd.*) Pron. *vèr-doa-ié*. — Devenir vert : *Les arbres commencent à* VERDOYER.

Je vis se dérouler sous moi le paysage,
Le jardin *verdoyer* sous les murs du village. (Lam.)

= **Syn. Verdoyer, verdir**. *Verdoyer*, c'est commencer à devenir vert ; *verdir*, c'est se couvrir de verdure ; les arbres *verdoient* au commencement du printemps ; ils *verdissent* quand leur feuillage devient épais. *Verdir* est le seul qui s'emploie dans un sens figuré.

VERDURE, n. f. (*verd.*) Pron. *vèr-dur*. — Couleur verte des herbes, des plantes, des feuilles des arbres : *La* VERDURE *des prés, des champs, des bois. La campagne est belle au mois de mai, à cause de la* VERDURE. *Ces prés, ces bois ont repris, ont perdu leur* VERDURE. *La* VERDURE *plaît aux yeux*. (Acad.) *En Suède la* VERDURE *est aussi éblouissante que les neiges*. (G. Sand.) *Des arbres dépouillés de* VERDURE. (J.-B. R.)

— Collectiv. Herbes, plantes, feuilles : *Se coucher sur la* VERDURE. *Joncher les rues de* VERDURE. *Cabinet de* VERDURE. *Lit de* VERDURE. *Un tapis de* VERDURE. *Un frais berceau de* VERDURE. (Marm.)

Venez voir ces coteaux enrichis de *verdure*. (Marm.)

— Particul. Plantes potagères dont on mange les feuilles, comme persil, cerfeuil, oseille, etc.

— Techn. *Tapisserie de verdure*, ou simpl. *Verdure*, tenture de tapisserie qui représente principalement des arbres : *Une* VERDURE *d'un beau dessin. Il a une belle* VERDURE *dans sa chambre*. (Acad.)

VERDURIER, IÈRE, n. Pron. *ver-du-rié, rièr*. — Marchand de salade, d'herbes, etc.

— Celui qui a soin de fournir les salades dans les maisons royales.

VÉRETTE, n. f. Art vétér. La clavelée.

VÉREUX, EUSE, adj. Pron. *vé-reu, reuz*. — Propr. Il se dit des fruits dans lesquels se trouvent des vers, comme les bigarreaux, les prunes, les pommes, etc. : *Pommes* VÉREUSES. *Prune* VÉREUSE. *Fruit* VÉREUX. (Acad.)

— Fig. et fam. En parl. des personnes, Qui est suspect d'un vice essentiel et caché : *Je crois les deux associés un peu* VÉREUX ; *l'affaire n'est pas bonne*. (Danc.)

— Par anal. *Une caution* VÉREUSE. *Une créance* VÉREUSE. *Un titre* VÉREUX. *Un effet* VÉREUX. *Il y a quelque chose de* VÉREUX *dans cette affaire*.

— Prov. et fig. *Son cas est véreux*, son affaire est mauvaise. ‖ *Il sent son cas véreux*, il n'a pas la conscience nette, il a quelque chose à se reprocher.

VERGE, n. f. (*virga* ; lat.) Petite baguette longue et flexible : *Il n'avait qu'une* VERGE *à la main. La* VERGE *d'un fouet de charretier. La* VERGE *de Moïse. La* VERGE *d'Aaron. La* VERGE *des magiciens de Pharaon*. (Acad.)

— Prov. *N'avoir ni verge ni bâton*, n'avoir aucune arme, aucun moyen d'attaquer, ni même de se défendre.

— Grand morceau de baleine, garni d'argent par les bouts, et que le bedeau porte à la main dans l'église quand il est en fonctions : *La* VERGE *d'un bedeau*.

— Baguette, ordinairement garnie d'ivoire, que portaient les huissiers appelés *Huissiers à* VERGE :

Je suis huissier à *verge*, en dépit de l'envie. (Mol.)

— *Verge de fer, de cuivre*, longue tringle de fer, de cuivre.

— Fig. *Ce prince gouverne ses peuples avec une verge de fer*, il les traite durement.

— Techn. *Verge du balancier*, long pivot sur lequel se meut le balancier, et qui a deux petites saillies plates où engrène la roue de rencontre : *La* VERGE *de cette montre est cassée*.

— Bot. *Verge d'or*, plante de la famille des Radiées, qui porte un long épi de fleurs jaunes.

— Au plur. Brins de bouleau, de genêt, d'osier, etc., avec lesquels on fouette, on fustige : *Poignée de* VERGES. *On l'a battu à coups de* VERGES. *Enchaîner un citoyen romain est un attentat ; le battre de* VERGES *est un crime*. (La Harpe.)

— Fig. *Il n'est plus sous la verge d'un tel*, il n'est plus sous sa direction, il ne craint plus sa réprimande.

— Fig. et fam. *Faire baiser les verges à quelqu'un*, le contraindre à demander pardon après qu'on l'a châtié, ou l'obliger à reconnaître la justice du châtiment.

— Prov. et fig. *Donner des verges pour se fouetter*, fournir des armes contre soi-même.

— Anc. *Faire passer un soldat par les verges, par les baguettes*, le faire passer entre deux rangs de soldats qui sont armés de verges ou de baguettes d'osier, dont ils frappent sur les épaules nues de celui qui passe.

— Fig. Peines, afflictions dont Dieu se sert pour punir les hommes : *Il faut bénir les* VERGES *dont Dieu nous frappe*. (Acad.)

— Anneau sans chaton : *Une* VERGE *d'or. Une* VERGE *d'argent*. ‖ Vieux.

— Vulg. Membre génital : *Le canal de la* VERGE.

— Mar. *Verge de l'ancre*, pièce droite qui réunit les pattes de l'ancre à l'organeau.

— Techn. *Verge d'une girouette*, tige au sommet de laquelle tourne une girouette.

— Anc. Mesure pour les terres. ‖ Mesure pour les étoffes.

VERGÉ, ÉE, adj. (*virgatus* ; lat.) Techn. Il se dit d'une étoffe où se trouvent quelques fils d'une soie plus grossière que le reste, ou d'une teinture soit plus forte soit plus faible.

— Vulg. *Papier vergé*, papier qui porte les traces des vergeures.

VERGER, n. m. Agric. Lieu planté d'arbres fruitiers : *Un* VERGER *bien planté. Se promener dans un* VERGER : *Les* VERGERS *disposés en amphithéâtre sur les collines se paraient de verdure et de fleurs*. (J. Sandeau.) *Quatre ou cinq ruches sont établies auprès d'un petit ruisseau qui arrose le* VERGER. (Volt.) *A quoi servent à celui qui taille les arbres du* VERGER, *les instruments du labourage ?*

Ces fruits, ils sont à vous, (St.-Lamb.)

Car dans votre *verger*, je les ai cueillis tous. (C. Del.)

Nous vivons d'excellent pain, de bon laitage, et des fruits de notre VERGER. (Marm.)

Chanter Flore, les champs, Pomone, les *vergers*. (Boil.)

VERGER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*virga* ; lat.) Techn. Mesurer une étoffe, une toile avec la verge. ‖ Vieux.

VERGETÉ, ÉE, part. pass. du v. Vergeter : *Teint vergeté, peau vergetée*, teint, peau où il paraît de petites raies de différentes couleurs, et plus ordinairement rouges :

Peau *vergetée* et mouchetée. (La Font.)

VERGETER, v. tr. ou act. 1^re conj. Pron. *vèr-je-té*. — Il double le *t* de la consonne finale du rad. *verget* toutes les fois que la termin. commence par un *e* muet : *je vergette, je vergetterai, nous vergetterions*. — Nettoyer avec une vergette : VERGETER *un habit, un chapeau*. (Acad.)

VERGETIER, n. m. Artisan qui fait et qui vend des vergettes, des brosses, des décrottoirs, etc.

VERGETTE, n. f. (*virga* ; lat.) Pron. *vèr-jètt*. — Époussette, brosse faite de soies de sanglier ou de cochon, dont on se sert pour nettoyer des habits, des étoffes : *Acheter une* VERGETTE, *des* VERGETTES. *Donner un coup de* VERGETTES *à un habit, un manteau, un chapeau*. (Acad.) *On fait des* VERGETTES *avec les soies de cochon*. (Buff.)

— Blas. Pal étroit, qui n'a que la troisième partie de la largeur ordinaire : *Une* VERGETTE *de sable*.

— Techn. Petite verge de fer.

— Cercle qui sert à soutenir et à bander les peaux dont on couvre les tambours.

VERGETURES, n. f. pl. Pron. *vèr-jet-tur*. — Pathol. Rides et plis blanchâtres ou bleuâtres qu'on observe le plus souvent à l'hypogastre et vers les flancs des femmes qui ont eu un ou plusieurs enfants : *Pendant la grossesse, la peau du ventre est très-distendue, et présente surtout, vers sa partie inférieure, des* VERGETURES *d'une couleur brune ou bleuâtres, qui forment des lignes courbes parallèles*. (Caseaux.)

VERGEURE, n. f. (*virga* ; verge, lat.) Pron. *vèr-jur*. — Techn. Fil de laiton attaché en long sur la forme où l'on coule le papier.

— Par extens. Raies que font ces fils, et qui sont marquées sur la feuille de papier : *Le papier vélin est sans* VERGEURES *et sans pontuseaux*. (Acad.) *Le papier fait à la mécanique est sans* VERGEURES.

VERGIS, n. m. Comm. Toile qui se fabrique à Abbeville.

VERGLACÉ, ÉE, adj. Gelé, couvert de verglas.

VERGLACER, v. intr. et impers. 1^re conj. Pron. *vèr-gla-cé*. — Faire du verglas : *Il* VERGLACE.

VERGLAS, n. m. Pron. *vèr-glâ*. — Glace mince, étendue sur le sol, et formée par une petite pluie qui se gèle au moment où elle tombe : *Le pavé est couvert de* VERGLAS. *Il tombe du* VERGLAS. *Il fait du* VERGLAS. *Il y a du* VERGLAS. (Acad.)

VERGNE, n. m. Bot. V. VERNE.

VERGOGNE, n. f. Pron. *vèr-go-gn*. — Honte : *C'est un homme sans* VERGOGNE. *Il n'a ni honte ni* VERGOGNE. (Acad.)

Gardons-nous des bavards qui parlent sans *vergogne*. (Viennet.)

VERGUE, n. f. (*virga*, verge ; lat.) Pron. *vèrgh*. — Mar. Pièce de mâture ou d'assemblage, qui est attachée en travers des mâts d'un navire pour en soutenir les voiles : *La grande* VERGUE, *ou la* VERGUE *du grand mât. La* VERGUE *de misaine. La* VERGUE *de perroquet. La* VERGUE *d'artimon. Les marins nomment* antennes *les* VERGUES *très-longues et flexibles qui portent les voiles latines*.

— *Ces deux bâtiments sont vergue à vergue*, ils sont l'un à côté de l'autre, de manière que les extrémités des vergues de l'un et de l'autre se correspondent et sont très-près.

— Blas. Figure qui ressemble à une flèche et qui se trouve dans quelques armoiries.

VERHOLE, n. m. mar. Retour de marée.

VÉRICLE, n. f. Techn. Pierres fausses faites avec du verre ou du cristal : *Des diamants de* VÉRICLE.

VÉRIDICITÉ, n. f. (*veridicus*, véridique ; lat.) Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage : *On conteste la* VÉRIDICITÉ *de ce récit, de ce témoignage*. (Acad.)

— Il se dit aussi du narrateur, du témoin même : *La* VÉRIDICITÉ *de cet historien est admirable. La* VÉRIDICITÉ *de ce témoin n'est pas contestée*. (Acad.) ‖ Plus ordin. *Véracité*.

VÉRIDIQUE, adj. des 2 g. (*veridicus* ; lat.) Pron. *vé-ri-dik*. — Qui aime à dire la vérité, qui a l'habitude de la dire : *Des miracles rapportés par des témoins* VÉRIDIQUES. (J.-J. Rouss.) *Le froment des Anges est déposé sur la langue* VÉRIDIQUE *qu'aucun mensonge n'a encore souillée*. (Chateaub.) *Les livres sont des conseillers* VÉRIDIQUES. (Chamf.)

VÉRIFICATEUR, n. m. Celui qui est commis pour vérifier des comptes, des écritures, des devis, etc., pour examiner s'ils sont tels qu'ils doivent être, ou tels qu'on les a déclarés : VÉRIFICATEUR *de l'enregistrement, des douanes, des poids et mesures*. (Acad.)

— Particul. Celui qui vérifie les ouvrages de bâtiment, les mémoires des travaux de construction : *J'ai remis tous les mémoires au* VÉRIFICATEUR.

VÉRIFICATION, n. f. Pron. *vé-ri-fi-ka-cion*. — Action de vérifier : *Il a été admis à la* VÉRIFICATION *de tel fait. Les experts commis pour la* VÉRIFICATION *des écritures. La* VÉRIFICATION *des passages cités.* VÉRIFICATION *faite, on trouva tout ce qui était énoncé*.

— Anc. *Vérification d'un édit*, enregistrement d'un édit par le parlement.

— *Vérification des pouvoirs*, examen des titres d'un représentant.

— Jurispr. *Vérification d'écriture*, procédure qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la main de la personne à laquelle on l'attribue.

VÉRIFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Vérifier.

VÉRIFIER, v. tr. ou act. 1^re conj. (*verum*, vrai ; et *facere*, faire ; lat.) Pron. *vé-ri-fié*. — Il prend deux *i* de suite à la 1^re et à la 2^e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous vérifiions, vous vérifiiez*. — Examiner, rechercher si une chose est vraie, si elle est telle qu'elle doit être ou qu'on l'a déclarée : VÉRIFIER *un fait*. VÉRIFIER *un calcul, un compte*. VÉRIFIER *l'exactitude d'une citation*. VÉRIFIER *des écritures*. (Acad.)

— Constr. Faire la vérification de mémoire, de compte, de devis : VÉRIFIER *les états de compte des entrepreneurs, toiser scrupuleusement leurs ouvrages, telles sont les fonctions très-peu relevées qu'il eut à remplir pendant huit à neuf ans*. (Arago.)

— Anc. *Vérifier un édit en parlement*, l'enregistrer.

— Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose, d'une proposition, d'une assertion : VÉRIFIER *une allégation par témoins, par des pièces, par des monuments, etc. L'événement* A VÉRIFIÉ *votre prédiction*.

= **Se vérifier**, v. pr. Se conformer : *Votre prédiction s'est* VÉRIFIÉE. (Acad.)

VÉRIN, n. m. Pron. *vé-rain*. — Techn. Machine composée d'une vis et d'un écrou, qui sert à élever de très-grands fardeaux.

VÉRINE, n. f. (n. pr. d'un village de la province de Vénézuéla.) Espèce de tabac cultivée en Amérique.

— Mar. Lampe de verre à cul rond, qu'on suspend au-dessus du compas de route dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRITABLE, adj. des 2 g. (*vérité*.) Vrai ; par oppos. à Falsifié, Contrefait : *De* VÉRITABLE *or. De* VÉRITABLE *vin de Canarie*.

— *Un véritable ami*, ou un *ami véritable*, un ami effectif, une ami solide : *Un* VÉRITABLE *chrétien.* (Fléch.)

Qu'un ami *véritable* est une douce chose ? (La F.)

— Qui contient la vérité, qui est conforme à la vérité : *Ce discours est* VÉRITABLE. *Histoire* VÉRITABLE. (Acad.) *Parce qu'il y a des religions fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une* VÉRITABLE ? (Boss.)

— Véridique, sincère, vrai : *Plutarque fait profession d'être* VÉRITABLE. (La Font.)

Parle et sois *véritable*. (Piron.)
Vous croyez qu'il vous aime et qu'il est *véritable*. (Aug.)

— *Être véritable dans ses paroles, dans ses promesses*, dire toujours la vérité, tenir tout ce qu'on promet.

— En parl. des choses, Réel : *Il connaît le* VÉRITABLE *prix des choses. Voilà la* VÉRITABLE *cause de sa disgrâce. Vous m'avez rendu un service* VÉRITABLE. *Je vous en ai une* VÉRITABLE *obligation.* (Acad.)

Arracher de leurs yeux de *véritables* larmes. (Boil.)
La VÉRITABLE *piété n'est pas contraire à la* VÉRITABLE *grandeur.*

— En parl. des personnes : *Les* VÉRITABLES *savants ne se sont point encore avisés de s'offenser du docteur de la comédie.* (Mol.) *Les grands écrivains sont les* VÉRITABLES *représentants du goût.* (Mérim.)

— Bon, excellent dans son genre : *C'est un* VÉRITABLE *capitaine. Un* VÉRITABLE *orateur.* (Acad.)

— Il s'empl. souvent pour donner plus de force au mot qui suit : *Ce garçon-là est une* VÉRITABLE *brute.* (G. Sand.)

= **Syn. Véritable, vrai.** Ces deux mots expriment ce qui est conforme à la vérité, à la nature des choses ; mais *vrai* indique quelque chose d'absolu, et *véritable* quelque chose de relatif : une chose est *vraie* en elle-même ; elle est *véritable* quand elle est établie comme *vraie* par le sentiment général ou l'opinion.

VÉRITABLEMENT, adv. Conformément à la vérité : *Parlez-moi* VÉRITABLEMENT.

— Réellement, de fait : JÉSUS-CHRIST *est ressuscité* VÉRITABLEMENT. *Je suis* VÉRITABLEMENT *très-affligé de ce qui vous arrive.* (Acad.) *Il fut* VÉRITABLEMENT *frappé d'admiration.* (B. de St-P.)

— A la vérité : VÉRITABLEMENT *je vous dois cette somme, mais vous m'avez donné du temps pour vous la payer.* VÉRITABLEMENT *il m'a dit cela, mais à condition que je ne le dirais à personne.* (Acad.)

VÉRITÉ, n. f. (*veritas* ; lat., m. sign.) Qualité de ce qui est vrai ; conformité de l'idée avec son objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce que l'on dit avec ce que l'on pense : *Une proposition d'éternelle* VÉRITÉ. *Son système ne s'éloigne pas de la* VÉRITÉ. *Chercher la* VÉRITÉ. *Déguiser, cacher la* VÉRITÉ. *Taire la* VÉRITÉ. *Trahir la* VÉRITÉ. (Acad.) *Il y a bien peu de gens pour qui la vérité ne soit pas une sorte d'injure.* (De Ségur.) *Si vous avez la* VÉRITÉ *à dire, vous ferez fort bien de l'envelopper dans des fables.* (Fonten.) *Le moyen d'être adroit maintenant est peut-être de dire la* VÉRITÉ. (Scribe.)

L'homme est de glace aux *vérités*
Il est de feu pour les mensonges. (La F.)

— Prov. *Le temps découvre la* VÉRITÉ.

— Fig. *La* VÉRITÉ *est cachée au fond d'un puits. Il faut tirer la* VÉRITÉ *du fond du puits.* (Acad.)

— Fig. et poétiq. : *Le flambeau de la* VÉRITÉ ; *le miroir de la* VÉRITÉ, *etc.*

— *Vérité de fait*, vérité démontrée par les faits : *Les sociétés sont soumises à une marche graduelle ; cette* VÉRITÉ DE FAIT *peut irriter, mais elle n'en est pas moins incontestabble.* (Chateaubr.)

— Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense*, les reproches mérités sont ceux qui offensent le plus.

— Fam. *Dire à quelqu'un ses vérités*, dire librement à quelqu'un ce qu'on pense de lui : *Il a affaire à un homme qui* LUI DIRA SES VÉRITÉS. (Acad.)

Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez
Qu'à cause qu'il vous *dit à tous vos vérités*. (Mol.)

— Prov. : *Toutes* VÉRITÉS *ne sont pas bonnes à dire.*

— Il se dit encore par oppos. à Fausse opinion, à erreur : *La* VÉRITÉ *de la religion chrétienne. Les défenseurs de la* VÉRITÉ. *Les martyrs ont répandu leur sang pour rendre hommage à la* VÉRITÉ. *Confesser la* VÉRITÉ. (Acad.) *Dieu seul possède la* VÉRITÉ *comme* VÉRITÉ, *nous ne la possédons que comme foi.* (Lam.) *Il connut la* VÉRITÉ, *il l'aima.* (Fléch.)

— Axiome, principe certain, maxime constante : *C'est une* VÉRITÉ *importante, sensible, palpable, reconnue de tout le monde. Une* VÉRITÉ *physique. Une* VÉRITÉ *métaphysique. Une* VÉRITÉ *morale. Les* VÉRITÉS *mathématiques.* (Acad.) *Il eut donné toutes les* VÉRITÉS *d'Euclide pour une page d'Isocrate.* (Arm. Carr.)

— Sincérité, bonne foi : *C'est un homme plein de* VÉRITÉ. *Il m'a parlé avec un air de* VÉRITÉ *qui m'a persuadé. Il y a dans tout ce qu'il dit un accent de* VÉRITÉ *qui me touche.* (Acad.)

— En parl. des choses, Réalité : *Ceux qui craignent qu'on ignore la grandeur de leur race croient en assurer la* VÉRITÉ *par une affectation d'orgueuil et de hauteur.* (Mass.)

— Peint. Imitation, expression fidèle de la nature : *Il y a bien de la* VÉRITÉ *dans cette tête, dans ce paysage. Ce portrait est d'une grande* VÉRITÉ.

— Par anal. : *Il y a bien de la* VÉRITÉ *dans le style de ce poëte, dans le jeu de cet acteur.* (Acad.)

= **En vérité**, loc. adv. Certainement, assurément, de bonne foi : *Je vous le dis en* VÉRITÉ. *Cela est, en* VÉRITÉ, *fort étrange.*

A la vérité, loc. adv. Il est vrai : A LA VÉRITÉ *nous avons été battus, mais nous étions inférieurs en nombre.* A LA VÉRITÉ, *je l'ai frappé, mais il m'avait offensé.* (Acad.)

Syn. Vérité, sincérité. La *vérité* tient à l'éducation, aux mœurs, à la probité ; la *sincérité* tient au naturel, à la jeunesse, à la candeur. De bons principes, l'expérience du monde, l'intérêt même peuvent nous apprendre à dire la *vérité* ; aucune cause extérieure, aucun genre d'instruction ne peut nous inculquer la *sincérité* qui résulte directement de notre nature propre.

VERJUS, n. m. (*vert* et *jus*.) Pron. *vèr-ju.* — Suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs : *Une pinte de* VERJUS. *Sauce au* VERJUS. *Œufs au* VERJUS.

... Des jaunes d'œufs mêlés dans du *verjus*. (Boil.)

— Raisin qu'on cueille encore vert : *Ne mangez pas cette grappe de raisin, ce n'est que du* VERJUS.

— Espèce de raisin qui n'est pas bon à faire du vin, et dont les grains, longs et gros, ont la peau fort dure : *Du* VERJUS *confit.*

— *Ce n'est que du verjus*, se dit d'un vin qui est trop vert.

— Prov. et fig. *C'est jus vert ou verjus*, se dit de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence et dont le choix est indifférent.

— Fam. *Avoir un caractère aigre comme verjus*, être fort acariâtre.

VERJUTÉ, ÉE, adj. Art cul. Où l'on a mis du verjus : *Une sauce* VERJUTÉE.

— Fam. Qui a une pointe d'acide comme le verjus : *Du vin* VERJUTÉ. (Acad.)

VERMEIL, EILLE, adj. (*vermilium*, vermillon ; b. lat.) Pron. *ver-mè-y.* — En parl. des fleurs et du teint, Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat : *Rose* VERMEILLE. *Bouton* VERMEIL. *Teint* VERMEIL. *Frais et* VERMEIL. *Blanc et* VERMEIL. *Bouche* VERMEILLE. (Acad.) *La couleur* VERMEILLE *des lèvres.* (Buff.)

D'un vin pur et *vermeil* il fait remplir sa coupe. (Boil.)
Tartuffe ? Il se porte à merveille,
Gros et gras, le teint frais et la bouche *vermeille*. (Mol.)
Des chanoines *vermeils* et brillants de santé. (Id.)

— Par anal. : *Des raisins mûrs apparemment, et couverts d'une peau* VERMEILLE. (La Font.)

— *Une plaie vermeille*, celle dont les chairs sont d'un rouge vif, ne sont point livides.

VERMEIL, n. m. Pron. *vèr-mè-y.* — Techn. Argent doré : *Un service de* VERMEIL. *Un vase de* VERMEIL, *etc.* (Acad.)

D'un vase de *vermeil* elle épanchait les roses. (La F.)

VERMICELLE ou **VERMICEL**, n. m. (*vermicello*, vermisseau ; ital.) Espèce de pâte en forme de vers longs et menus, dont on fait des potages : *Potage au* VERMICELLE. (Acad.)

— Potage fait avec cette pâte : *Une assiette de* VERMICELLE. *Donnez-moi de ce* VERMICELLE. *Apportez-moi du* VERMICELLE. (Acad.)

VERMICELLIER, n. m. Techn. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle, des macaronis et autres pâtes semblables.

VERMICULAIRE, adj. des 2 g. (*vermiculus*, petit ver ; lat.) Pron. *vèr-mi-ku-lèr.* — Qui a quelque rapport aux vers, qui leur ressemble à quelque égard : *Le mouvement* VERMICULAIRE *ou péristaltique des intestins. Pouls* VERMICULAIRE. (Acad.)

— Bot. Petite plante commune en France.

VERMICULÉ, ÉE, adj. (*vermiculus*, petit ver ; lat.) Archit. Il se dit des ouvrages travaillés de manière à représenter des traces de vers : *Bossages* VERMICULÉS. *Les angles du pavillon du milieu sont* VERMICULÉS. (H. de Balz.)

VERMICULURES, n. f. pl. (*vermiculus* ; lat.) Pron. *vèr-mi-ku-lur.* — Archit. Travail qui représente des traces de vers.

VERMIFORME, adj. des 2 g. (*vermis*, ver, et *forma*, forme ; lat.) Pron. *vèr-mi-form.* — Anat. Il se dit de certains muscles qui ont la forme d'un ver : *Les muscles qui amènent les doigts vers le pouce sont* VERMIFORMES. (Acad.)

VERMIFUGE, adj. des 2 g. (*vermis*, ver, et *fugare*, chasser ; lat.) Pron. *vèr-mi-fuj.* — Méd. En parl. de remèdes, Propre à faire mourir les vers engendrés dans le corps humain ou à les en chasser : *Poudre* VERMIFUGE. *La rhubarbe, le camphre, l'oignon, sont* VERMIFUGES.

— Substantiv. : *C'est un excellent* VERMIFUGE.

VERMILLE, n. f. Pron. *vèr-mi-y.* — Pêch. Corde garnie d'hameçons et de vers, [illegible] on fait usage pour la pêche aux anguilles.

VERMILLER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*vermis* ; lat.) Pron. *vèr-mi-ié.* — Véner. En parl. du sanglier, Fouiller la terre avec le boutoir, pour y chercher des vers, des oignons ou des racines : *Les sangliers vont* VERMILLER *dans les pacages, dans les prés.* (Acad.)

VERMILLON, n. m. (*vermilium* ; b. lat., m. sign.) Pron. *vèr-mi-ion.* — Min. Minéral d'une couleur rouge fort vive, combinaison naturelle de soufre et de mercure : *Une livre de* VERMILLON. *On fabrique aussi du* VERMILLON *artificiel.* || V. CINABRE.

— Par anal. Couleur vive et éclatante qui se tire soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel : *Mettre du* VERMILLON. *Appliquer du* VERMILLON. *Le* VERMILLON *de France est aussi beau que celui de Chine.* (Acad.) *Je distribuai un peu de poudre et de* VERMILLON *à mes hôtes.* (Chateaubr.) *En Turquie, les femmes font peindre en* VERMILLON *les cheveux de leurs enfants.* (Buff.)

— Fig. : Couleur d'un rose vif : *Ses joues ont un beau* VERMILLON. *Le* VERMILLON *des lèvres.* (Acad.) *Son teint avait le poli et même un peu du* VERMILLON *d'une belle pomme d'api.* (Marm.)

.... Quel *vermillon* ! quel teint !
Le printemps dans sa fleur sur son visage est peint. (Boil.)

VERMILLONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Vermillonner.

VERMILLONNER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vèr-mi-io-né.* — Enduire, peindre de vermillon.

— Technol. Mettre une couleur de vermillon sur une pièce dorée et brunie.

VERMILLONNER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Pron. *vèr-mi-io-né.* — Véner. En parl. du blaireau, fouiller la terre. V. VERMILLER.

VERMINE, n. f. coll. (*vermis*, ver ; lat.) Fam. Toute sorte d'insectes malpropres, nuisibles et incommodes, comme les poux, les puces, les punaises, etc. : *Cet enfant est plein de* VERMINE. *Il se laisse manger à la* VERMINE. *Il est mangé, rongé de* VERMINE. (Acad.)

— Fig. Toute sorte de gens de mauvaise vie, de garnements dangereux ou incommodes pour la société : *Ce quartier n'est habité que par de la* VERMINE. *Toute la* VERMINE *du quartier.* (Acad.)

VERMINEUX, EUSE, adj. (*verminosus* ; lat., m. sign.) Pron. *vèr-mi-neu, neuz.* — Méd. Il se dit des maladies causées ou entretenues par des vers intestinaux : *Maladies* VERMINEUSES. *Fièvres* VERMINEUSES. (Acad.) *De la première à la septième année, l'enfant est exposé aux affections* VERMINEUSES. (Chomel.) *Les vers et les maladies* VERMINEUSES *auxquelles les enfants sont sujets ont une cause bien marquée dans leurs aliments.* (Buff.)

VERMINIÈRE, n. f. Écon. rur. Fosse qu'on prépare pour y faire développer des vers ou larves d'insectes : *Au-devant du poulailler doivent être placés quelques mûriers, une petite fontaine, un espace où les poules puissent gratter et pulvériser la terre, et une* VERMINIÈRE *qui doit donner leur aliment principal.* (Français de Nantes.)

VERMISSEAU, n. m. (*vermis*, ver ; lat.) Pron. *vèr-mi-ço.* — Petit ver de terre : *Ces oiseaux vivent de moucherons et de* VERMISSEAUX. (Acad.) *Un* VERMISSEAU *montre cent fois plus d'art que l'horloge la plus parfaite.* (Fén.)

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de *vermisseau*. (La F.)

VERMIVORE, adj. des 2 g. (*vermis*, ver, et *vorare*, dévorer ; lat.) Zool. Qui vit de vers.

VERMOULER (SE), v. pr. 1re conj. (*vermiculare* ; lat.) Être piqué des vers : *Ce bois commence à* SE VERMOULER. (Acad.)

VERMOULU, UE, part pass. du v. inusité Vermoudre : *Buffet* VERMOULU. *Table, armoire* VERMOULUE. (Acad.) *Un escalier de bois* VERMOULU *conduisait aux deux étages supérieures.* (H. de Balzac.)

— *Blé vermoulu*, blé gâté par la présence des insectes.

— N. m. : *On appelle communément* vermoulu *la poudre que l'on tire du bois qui a été rongé par les vers.* (Buff.)

VERMOULURE, n. f. Pron. *vèr-mou-lur.* — Trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. *Il y a de la vermoulure dans ce bois.* (Acad.) *Le bois du châtaigner, sujet à la* vermoulure *intérieure, pourrit dans la maçonnerie et devient cassant en vieillissant.*

— Poudre qui sort des trous faits par les vers.

VERMOUT, n. m. (*vert* et *moût.*) Vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe.

VERNACULAIRE, adj. des 2 g. (*vernaculus*; de la maison, domestique; lat.) Pron. *vèr-na-ku-lèr.* — Qui est de la maison, du pays : *Langue* vernaculaire.

— Anc. En parl. d'un idiome, Vulgaire, national.

VERNAL, ALE, adj. (*ver*, printemps; lat.) Qui appartient au printemps : *L'équinoxe* vernal. || Peu usité.

VERNATION, n. f. (*vernatio*, de *ver*, printemps; lat.) Pron. *vèr-na-cion.* — Botan. Arrangement des fleurs dans le bouton; préfoliation

VERNE, n. f. Pron. *vèrn.* — Bot. Vulg. Aune.

— Techn. Partie de la bascule à laquelle est attaché le seau qui sert à vider l'eau d'une ardoisière.

VERNI, IE, Part. pass. du v. Vernir.

VERNIR, v. tr. ou act. 2[e] conj. Enduire de vernis : Vernir *une image, un tableau, une table, un pot.* (Acad.)

= **Se vernir**, v. pron. Être, pouvoir être verni : *Cette poterie* se vernit *d'une manière particulière. Les peintures ne* se vernissent *que lorsqu'elles sont parfaitement sèches.*

VERNIS, n. m. Pron. *vèr-ni.* — Techn. Espèce d'enduit liquide dont on couvre la surface des corps pour la rendre lisse et luisante, ou pour les préserver de l'action de l'air et de l'humidité : *Beau* vernis. Vernis *à l'essence.* Vernis *à l'esprit de vin.* Vernis *gras.* Vernis *de la Chine, du Japon. Les nuances des poissons sont embellies par un* vernis *huileux et transparent élaboré dans leurs organes.* (Lacép.)

— Enduit composé de substances vitrifiables, dont on couvre des vases de terre et la porcelaine.

— Botan. *Sumac ou* vernis, ou Vernis *du Japon*, arbrisseau exotique qui fournit un suc laiteux dont les Japonais font leur vernis : *Il me mena vers cette longue allée d'acacias et de* vernis du Japon. (H. de Balz.)

— Fig. Ce qui donne une apparence, une couleur favorable ou défavorable à une chose : *Ce procédé a donné un vilain* vernis *à cette personne. Il couvre ses vices d'un* vernis *d'élégance. La modestie est une sorte de* vernis *qui donne du lustre aux talents.* (Acad.) *Les domestiques, en imitant grossièrement leurs maîtres, rendent sensibles les défauts que le* vernis *de l'éducation cache mieux dans les autres.* (J.-J. Rouss.)

Il tranche, il dit morbleu; mais sa franchise austère
Adoucit au besoin ce *vernis* militaire. (C. Del.)
Aux vieux contes les plus futiles,
Par un *vernis* de nouveauté,
Il sait intéresser la curiosité. (Desmahis.)
Nos villes n'ont plus même un élégant *vernis.* (Ancel.)

VERNISSÉ, ÉE, partic. pass. du v. Vernisser.

VERNISSER, v. trans. ou act. 1[re] conj. Techn. En parl. de la poterie, Vernir : Vernisser *une terrine, un pot de terre.* (Acad.)

VERNISSEUR, n. m. Techn. Artisan qui fait des vernis ou qui les emploie.

VERNISSURE, n. f. Techn. Application du vernis.

VERNONIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une vernonie.

— N. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

VERNONIE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des Synanthérées.

VÉROLE, n. f. (*varius*, bigarré, tacheté; lat.) Vulg. Syphilis; maladie vénérienne, qui se communique le plus souvent par le commerce charnel avec une personne infectée du même mal : *Cet homme a la* vérole *dans les os. Les premiers symptômes de la* vérole. *Guérir de la* vérole. || V. Syphilis.

— *Suer la vérole*, suer pour guérir de la vérole : *Il a* sué *plusieurs fois la* vérole. (Acad.)

— *Petite-vérole*, maladie qui se manifeste par des éruptions à la peau, et dont on se préserve par la vaccine : *Cet enfant, cette femme a la* petite vérole. *La* petite vérole *sort bien. Un grain de* petite vérole *lui a fait perdre un œil. Il a le visage gâté de* petite vérole. (Acad.) *La* petite vérole *le laissa défiguré, et presque privé de la vue.* (Villem.) *A onze ans elle eut la petite* vérole (H. de Balzac.) || V. Variole.

— *Petite vérole confluente*, petite vérole dont les boutons, et particulièrement ceux du visage, se touchent en beaucoup de points. || *Petite vérole discrète*, celle dont les boutons ne se touchent point.

— *Petite vérole volante*, espèce de maladie éruptive, dans laquelle les boutons ont quelque analogie avec ceux de la variole.

VÉROLÉ, ÉE, adj. Vulg. Qui a la vérole, qui est infecté par la syphilis : *Cet homme est* vérolé. *Cette femme est* vérolée.

— Substantiv. *Un* vérolé. *Une* vérolée. (Acad.)

VÉROLIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la vérole : *Pustule* vérolique. (Acad.)

VÉRON, n. m. Zool. Petit poisson de rivière, espèce d'able. || V. Vairon.

VÉRONIQUE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Scrofularées, qui comprend un grand nombre d'espèces, la plupart à fleurs bleues : *On cultive pour l'ornement la* véronique *de Virginie et la* véronique *à feuilles ternées.* Véronique *aquatique.* (Acad.)

— *Véronique mâle*, thé d'Europe : *La* véronique *mâle, appelée aussi thé d'Europe, est employée comme stomachique et cordiale.*

VÉROTIS, n. m. Pron. *vé-ro-ti.* — Pêch. Vers rouges dont les pêcheurs se servent pour appâter.

VERQUEUX, n. m. Pron. *vèr-keu.* — Pêch. Verveux; filet pour prendre les aloses.

VERRAILLE, n. f. Pron. *vè-ra-y.* — Comm. Menus objets de verre.

VERRAT, n. m. (*verres*, porc; lat.) Pron. *vè-ra.* — Pourceau qui n'est pas châtré : *Jeune* verrat. *Vieux* verrat. (Acad.) *La chair du* verrat, *ou cochon domestique mâle, est encore plus mauvaise que celle du sanglier; ce n'est que par la castration et l'engrais qu'on la rend bonne à manger.* (Buff.) *Le curé et le juge du village s'asseyaient autour d'une table où étaient servis le* verrat *d'Eumée et le veau gras des patriarches.* (Chateaubr.)

— Fam. *Il écume comme un* verrat, se dit d'un homme qui écume de colère. (Acad.)

VERRE, n. m. (*vitrum*; lat.) Corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et d'alcali ou de chaux, ou d'oxyde de plomb : Verre *de fougère.* Verre *de cristal.* Verre *blanc.* (Acad.) *Le* verre *paraît être la véritable terre élémentaire.* (Buff.) *On prendrait ces inextricables réseaux de ronces couverts de givre pour d'immenses ouvrages en* verre *filé.* (G. Sand.)

— Particul. Verres disposés pour donner à la vue plus de netteté ou d'étendue : *La grandeur est comme certains* verres *qui grossissent tous les objets.* (Fén.) *On voit tout avec des* verres *qui diminuent ou qui augmentent les objets, et presque rien avec les lunettes de la vérité.* (Volt.)

Elle eût été brisée en morceaux comme *verre.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Cela est à mettre sous verre*, se dit d'une chose précieuse, curieuse, délicate, qui mérite d'être conservée. || Il se dit aussi d'une femme mignonne et bien parée : *Elle est à mettre sous* verre.

— *Châssis de verre*, garni de carreaux de verre.

— *Verre dormant, châssis à verre dormant*, verre, châssis qui ne s'ouvre jamais.

— Phys. *Verre ardent*, verre convexe au moyen duquel on rassemble les rayons du soleil, pour brûler les matières qu'on lui oppose à une certaine distance.

— *Illumination en verres de couleur*, illumination formée avec de petits vases de verre coloré, dans chacun desquels est placée une lumière.

— Vase à boire, fait de verre : Verre *de cristal. Grand* verre. *Petit* verre. *La patte d'un* verre. *Le cul d'un* verre. Verre *fait en coupe, en cloche.* Verre *à patte.* Verre *bien net. Laver, rincer un* verre. *Boire un plein* verre, *à plein* verre. (Acad.) *Je suffoquais en buvant, et ne pouvais vider mon* verre *qu'à plusieurs reprises.* (J.-J. Rouss.) *Je vous invite à venir renouveler, le* verre *à la main, une amitié de quarante ans.* (Marm.)

J'aime à voir dans un *verre* qui brille
Un vin qui porte au nez un bouquet qui pétille. (Dest.)
Je hais comme la mort l'état de plagiaire;
Mon *verre* n'est pas grand, mais je bois dans mon *verre.*
(A. de Musset.)

— Fam. *Choquer le verre*, faire toucher son verre plein de vin contre celui d'une personne avec qui l'on boit, en signe de bonne amitié.

— *Entre les verres et les pots*, à table, en buvant.

— Prov. et fig. *Qui casse les verres les paye*, celui qui fait quelque dommage doit le réparer.

— Liqueur que contient ou peut contenir un verre ordinaire : *Il en a bu six grands* verres. *Boire un* verre *d'eau, un* verre *de vin, un* verre *de limonade. Il avait quelques* verres *de vin dans la tête.* (Acad.) *Dieu vous comptera un soupir, un* verre *d'eau donné en son nom.* (Boss.)

— Prov. *Boire dans le verre de quelqu'un*, vivre avec lui dans la plus grande intimité.

— Art. vétér. *L'œil de ce cheval est cul de verre*, le cristallin de son œil a une opacité qui annonce une cataracte.

VERRÉE, n. f. Fam. Plein un verre : *Prendre une tisanne par* verrées. (Acad.) *On fait avaler cette boisson par* verrée *jusqu'à ce que le malade vomisse.* (Richard.) || Peu usité.

VERRERIE, n. f. Pron. *vèr-rî.* — Techn. Lieu où l'on fait le verre, les ouvrages de verre : *Établir une* verrerie. *Fourneau, magasin de la* verrerie. (Acad.)

— Art de faire du verre : *Il entend bien la verrerie.*

— Collectiv. Toute sorte d'ouvrages de verre : *Une charretée de* verrerie. (Acad.)

VERRIER, n. m. Techn. Ouvrier qui fait du verre et des ouvrages de verre : *Le métier de* verrier *ne dérogeait point à noblesse.*

— Celui qui vend des ouvrages de verre, soit en boutique, soit dans les rues : *Acheter des ouvrages de verre chez un* verrier : Dans ce sens il a vieilli. On dit maintenant, *faïencier.* (Acad.)

— Ustensile de ménage, ordinairement fait d'osier, dans lequel on range les verres à boire, les carafes, etc.

— Adjectiv. *Gentilhomme verrier*, gentilhomme qui travaillait en verrerie.

VERRIÈRE, n. f. Pron. *vè-rièr.* — Ustensile de table, espèce de cuvette remplie d'eau, dans laquelle on place les verres.

— Horticult. Espèce de cloche qui sert à couvrir les plantes délicates.

VERRIÈRE, ou **VERRINE**, n. f. Morceau de verre qu'on met au devant des c[illegible]s, des reliquaires ou devant des tableaux pour les conserver.

— Néol. Grands vitraux d'une église : *Cette chaire est placée à l'angle du chœur : toutes les* verrières *de couleur ont disparu.* (V. Hug.)

VERRINE, n. f. Techn. Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres.

— Botan. Vulg. Prêle des champs.

VERROTERIE, n. f. Comm. Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, patenôtres, etc. *On porte beaucoup de* verroterie *aux sauvages pour trafiquer avec eux.* (Acad.)

— Menus objets de verre : *On découvrit bientôt des débris de* verroterie *et plusieurs fondations de bâtiments construits à la romaine.* (Vit.)

VERROU, n. m. (*veru*, broche; lat.) Techn. Pièce de fer plate ou cylindrique, qu'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer, et qui va et vient entre deux crampons : *Gros* verrou. *Petit* verrou. Verrou *à ressort.* Verrou *de sûreté. Mettre le* verrou. *Tirer le* verrou. (Acad.) *Une petite porte fermée par un* verrou. (Lam.) *L'éléphant ouvre et ferme les portes en tournant les clefs et poussant les* verrous. (Buff.)

— *Tenir quelqu'un sous le verrou*, le tenir enfermé.

— *Être sous les verrous*, être en prison.

VERROUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Verrouiller : *Une porte cadenassée et* verrouillée. (Scribe.)

D'où vient donc aujourd'hui,
Mon cousin, que ta porte est si bien *verrouillée.*
(V. Hugo.)

VERROUILLER, v. trans. ou act. 1[re] conj. (*verrou.*) Pron. *vé-rou-ié.* — Fermer au verrou : Verrouiller *une porte.*

= **Se verrouiller**, v. pr. Fig. S'enfermer au verrou : *Il* se verrouille *dès qu'il est rentré.*

VERRUCAIRE, n. f. Pron. *vèr-ru-kèr.* — Bot. Genre de lichens, et d'algues.

VERRUCARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une verrucaire.

— N. f. pl. Famille de lichens.

VERRUE, n. f. (*verruca*; lat., m. sign.) Pron. *vè-ru.* — Vulg. Poireau, sorte de petite tumeur qui se forme à la surface du corps, surtout au visage et aux mains, et qui paraît due à l'épaississement de l'épiderme : *Remède contre les* verrues. (Acad.) *Les* verrues, *lorsqu'elles deviennent grosses, doivent être enlevées ou brûlées.* (Robin.)

VERRUQUEUX, EUSE, adj. Didact. Qui a la forme d'une verrue; qui porte des excroissances arrondies peu volumineuses.

VERS, prép. (*versus*, du côté de; lat.) Pron. *vèr*. — Du côté de : VERS *l'Orient*. VERS *le nord*. *Levez les yeux* VERS *le ciel*. (Acad.) *C'est* VERS *cette montagne*. (La F.) *Le coadjuteur et lui employèrent toutes sortes de moyens* VERS *M. le prince et* VERS *Mme de Longueville pour les adoucir*. (La Rochef.)

Chaque instant de la vie est un pas *vers* la mort. (Th. Corn.)
Enfants du Tout-Puissant, mais nés dans la misère,
Nous étendons les mains *vers* notre commun père.
(Volt.)

— En parl. du temps, Environ : VERS *les quatre heures*. VERS *le printemps*. VERS *le commencement*, VERS *la fin*, VERS *le milieu de cette campagne*. VERS *le milieu de tel siècle, de tel règne*. (Acad.) *Il donna le signal du départ* VERS *les sept heures du soir*. (Mignet.)

— A l'approche de :
Tel croît *vers* l'aube, ou décroît *vers* le soir. (Lemierre.)

— **Gramm.** Il s'employait autrefois pour Envers, à l'égard de :
Le don ne vous tient pas *vers* mon maître engagée. (La F.)
La mort a respecté ces jours que je te doi,
Pour me donner le temps de m'acquitter *vers* toi. (Volt.)

VERS, n. m. (*versus*; lat.) Pron. *vèr*. — Littér. Assemblage de mots mesurés et cadencés selon certaines règles fixes et déterminées : VERS *latins*. VERS *grecs*. VERS *français*. VERS *italiens*, *etc*. VERS *héroïques*. VERS *lyriques*. VERS *burlesques*, *etc*. (Acad.)

On peut être honnête homme, et faire mal des *vers*. (Mol.)
... Mon *vers*, bien ou mal, dit toujours quelque chose.
(Gilb.)

Je suis las de lire de la prose.
Les *vers* tout à la fois charment l'œil et l'esprit.
Par sa diversité, la rime réjouit. (Coll. d'Harl.)
Son *vers* froid et gêné
N'est que le fruit tardif d'un travail obstiné. (Millev.)

— *Vers libres*, vers de différentes mesures, qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier, comme les stances, les strophes d'une ode.

— *Vers blancs*, vers non rimés, dans les langues où la rime est en usage : *La langue anglaise a des* VERS *rimés, et admet aussi les* VERS *blancs*. (Acad.)

— Par antiphr. *Faire, dire des vers à la louange de quelqu'un*, blâmer, censurer ses actions, sa conduite.

— Par anal. *Ce que vous dites là ne sont pas* DES VERS A LA LOUANGE DE LA FORTUNE. (Danc.)

VERSAGE, n. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

VERSAIRE, n. f. Pron. *vèr-cèr*. — Agric. Jachère.

VERSANT, part. pass. du v. Verser.

VERSANT, ANTE, adj. En parl. des voitures, qui est sujet à verser, qui verse facilement. Il n'est usité qu'en parlant des carrosses et autres voitures semblables : *Les carrosses haut suspendus sont fort* VERSANTS. *Les berlines sont moins* VERSANTES *que les autres voitures*. (Acad.)

VERSANT, n. m. Pron. *vèr-çan* — Pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes : *Le* VERSANT *septentrional des Pyrénées*. (Acad.)

VERSATILE, adj. des 2 g. (*versare*, tourner; lat.) Qui est sujet à changer : *Les causes des effets du hasard, variables et* VERSATILES. (Buff.)

— Mor. En m. part. *Un esprit* VERSATILE. *Une volonté* VERSATILE. (Acad.) *Alcibiade était d'un caractère* VERSATILE. (Volt.) *Ses conseils sont* VERSATILES, *incohérents, presque* PUÉRILS. (Lam.)

— Fig. Qui a de la flexibilité, de la souplesse : *Un esprit souple, pliant*, VERSATILE. (D'Aguess.) *Nul n'a eu une dialectique plus adroite et plus* VERSATILE *pour se charger successivement de l'attaque et de la défense*. (La Harpe.)

VERSATILITÉ, n. f. Mor. Qualité de ce qui est versatile : *Une grande* VERSATILITÉ *d'esprit, de caractère, de sentiments. Il a beaucoup de* VERSATILITÉ *dans le caractère, dans ses opinions*. (Acad.) *La* VERSATILITÉ *dans les mesures d'administration est aussi fatigante pour le peuple que pour le prince*. (De Lévis.)

VERSE (A), loc. adv. (*verser*.) Il n'est employé que dans cette phrase, *Il pleut* A VERSE, il pleut abondamment : *Les nuages me poursuivent; il pleut maintenant* A VERSE *sur Strasbourg*. (V. Hugo.) *Il pleut* A VERSE *depuis que nous sommes ici*. (Mme de Mainten.) ‖ V. AVERSE.

VERSE, adj. m. Pron. *vèrss*. — Géom. Il n'est usité que dans cette locut., *Le sinus* VERSE *d'un angle*, la partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSÉ, ÉE, part. pass. de Verser :
Le premier sang *versé* rend sa fureur plus forte. (Corn.)
Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit *versé*? (Rac.)

— Adj. Fig. Exercé, expérimenté : *C'est un homme* VERSÉ *dans les affaires de finance, dans les négociations. Il est* VERSÉ *dans la lecture des poetes. Il était* VERSÉ *dans la philosophie, dans la politique*. (Acad.) *Il était très-*VERSÉ *dans la littérature ancienne et moderne*. (La Harpe.) *Des gens* VERSÉS *dans les littératures anciennes et modernes affirment que dans ses comédies, il n'y a rien de pillé*. (G. Sand.)

— Blas. Renversé : *Chevron* VERSÉ. *Pommes de pin* VERSÉES.

VERSEAU, n. m. (*verser*.) Pron. *ver-ço*. — Astron. Celui des douze signes du zodiaque, qui répond au mois de janvier : *Le signe du* VERSEAU.

VERSEMENT, n. m. Fin. Action de verser de l'argent dans une caisse : *Faire un* VERSEMENT. *Un* VERSEMENT *de fonds*. (Acad.)

VERSER, v. tr. ou act. 1re conj. (*versare*; lat.) Épancher, répandre, transvaser : VERSER *de l'eau dans une aiguière, dans une cruche*. VERSER *du vin dans un verre, dans un tonneau*. VERSER *d'un vase dans un autre*. (Acad.) *Après nous* AVOIR VERSÉ *du thé, elle commença son récit*. (Marm.) *Ceux qui ont besoin de la lumière d'une lampe ont soin d'y* VERSER *de l'huile*. (Roll.)

Vous buvez sec, dit-on; moi, je n'y laisse rien.
Je suis impatient de vous *verser* rasade. (Dest.)
Qu'on y *verse* à grands flots et Champagne et Médoc.
(C. Del.)

— Fig. *Mais c'est tous les jours et sur le monde entier que Dieu* VERSE *sa lumière*. (Thom.)

— Par anal. En parl. des grains : VERSER *du blé dans un sac*. VERSER *de l'avoine dans un coffre*.

— Absol. Mettre du vin ou quelque autre boisson dans un verre : VERSER *à boire*. VERSEZ*-moi tout plein*. (Acad.) VERSEZ, *garçon*, VERSEZ. (Mol.)

— *Verser des larmes*, pleurer : *Il ne me resta plus que des pleurs; jamais on n'en* A *tant* VERSÉ. (Mariv.) VERSER DES LARMES *sur quelqu'un. Il* VERSE DES LARMES *amères sur sa faute*. (Acad.) *Il parlait d'un air convaincu, et même il* VERSAIT DES LARMES; *je le savais bien, je le crus sincère*. (G. Sand.)

Un papillon souffrant lui fait *verser des larmes*. (Gilb.)

— *Verser son sang*, sacrifier sa vie : *Il refuse de vendre son sang à un prince étranger, parce qu'il ne doit le* VERSER *que pour son pays*. (J.-J. Rouss.) *Nos missionnaires n'*ONT VERSÉ DE SANG *que le leur*. (Chateaubr.)

— *Verser son sang pour la foi, pour la patrie*, répandre son sang, donner sa vie pour la foi, etc. :

— *Verser le sang de quelqu'un*, le faire mourir, ordonner sa mort :

D'un triomphe si beau je préparais la fête.
Je ne m'attendais pas que, pour le commencer,
Mon sang fût le premier *que* vous dussiez *verser*. (Rac.)

— Par anal. VERSER *le sang innocent*.

— Fig. *Verser l'or à pleines mains*, le prodiguer, en dépenser beaucoup.

— Fig. *Verser ses chagrins dans le cœur d'un ami*, les lui confier : *Avez-vous un secret important?* VERSEZ*-le hardiment dans ce noble cœur*. (Boss.)

— *Verser des consolations dans un cœur triste, ulcéré*, adoucir ses peines.

— Par anal. *Vos discours sages et consolants versent du baume sur mes blessures*, ils suspendent mes maux, mes souffrances.

— Fig. *Verser le mépris, le ridicule sur quelqu'un*, en parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule.

— Fin. En parl. des espèces d'or et d'argent, des fonds, Apporter à une caisse, déposer : VERSER *des fonds dans une caisse*. VERSER *de l'argent d'une caisse dans une autre*. (Acad.)

— *Verser des fonds dans une affaire*, y mettre, y employer des fonds.

— Intransitiv. En parl. d'un carrosse, d'une charrette, etc., tomber sur le côté : *Les cabriolets qui sont suspendus trop haut sont sujets à* VERSER. (Ac.) *L'équipage, qui allait à toute bride*, VERSA *très-lourdement à quelques pas de moi*. (Mme de Tencin.)

— Par anal. Il se dit des personnes : *Nous* AVONS VERSÉ *à tel endroit. Prenez garde, vous allez* VERSER. (Acad.) *L'obscurité et le mauvais temps les firent* VERSER. (La Rochef.) *Fénelon fit un court voyage de visite épiscopale, et* VERSA *dans un endroit dangereux*. (St-Sim.)

— Transitiv. Dans le m. sens : *Ce cocher est maladroit, il nous* A VERSÉS *deux fois. Ce charretier* A VERSÉ *sa voiture*. (Acad.)

— Par extens. En parl. des blés, Être couché par la pluie ou le vent : *S'il pleut longtemps les blés* VERSERONT. *Le grand vent fait* VERSER *les seigles*. En ce sens, il est quelquefois actif : *L'orage a* VERSÉ *les blés*. (Acad.)

VERSET, n. m. (*versus*, vers; lat.) Pron. *vèr-cè*. — En parl. des livres de l'Écriture, Petite section composée de quelques lignes, et contenant ordinairement un sens complet : *Les chapitres de l'Écriture sainte sont divisés par* VERSETS. *Le deuxième* VERSET *de tel chapitre, de tel psaume*.

Les *versets* et les répons. (La Font.)
Oui, ce livre inspiré, je l'ouvris au hasard,
Et le *verset* du texte où tomba mon regard
Me dit qu'en l'acceptant tu bénirais l'offrande. (C. Del.)

— Paroles tirées ordinairement de l'Écriture, et suivies quelquefois d'un répons, qu'on dit, qu'on chante dans l'office de l'Église : *Chanter un* VERSET *et un répons*.

— Par extens. Signe d'imprimerie qui sert à marquer les versets et qui a la forme d'un *V* barré (℣).

VERSICULES ou **VERSICULETS**, n. m. pl. (*versiculus*; lat.) Pron. *vèr-ci-kul, ku-lè*. — Fam. Littér. Petit vers : *Trouvez-vous ces* VERSICULETS *passables? Un faiseur de* VERSICULETS.

VERSIFICATEUR, n. m. (*versificator*; lat., m. sign.) Celui qui fait des vers; et particul. Celui qui a plus de facilité pour la construction du vers qu'il n'a de génie et d'invention : *Bon* VERSIFICATEUR. *On voit assez de* VERSIFICATEURS *passables, mais les bons poètes sont rares*. (Acad.) *Malheur au* VERSIFICATEUR *qui n'est que* VERSIFICATEUR ! (Volt.)

VERSIFICATION, n. f. (*versificatio*; lat., m. sign.) Pron. *vèr-ci-fi-ka-cion*. — Littér. Art, manière de faire les vers : *La* VERSIFICATION *de sa tragédie est très-belle en général*. (J.-B. Rouss.) *La* VERSIFICATION *est travaillée avec toute la force et l'art possible*. (Id.)

VERSIFIÉ, ÉE, partic. pass. du v. Versifier : *Une pièce mal* VERSIFIÉE. *Voilà une pièce bien* VERSIFIÉE, *mais les idées en sont communes*. (Acad.)

VERSIFIER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*versus*, vers, et *facere*, faire; lat.) Pron. *vèr-ci-fié*. — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous versifiions, que vous versifiiez*. — Faire des vers : *Il* VERSIFIE *bien. Il ne fait que* VERSIFIER. (Acad.)

— V. tr. Mettre en vers : *Thomas Corneille a* VERSIFIÉ *assez heureusement le Festin de Pierre*. (La Harp.)

VERSION, n. f. (*vertere*, tourner; lat.) Interprétation, traduction d'une langue en une autre : VERSION *littérale. La* VERSION *de la Bible. La* VERSION *des Septante. La* VERSION *qu'on nomme la Vulgate*. VERSION *fidèle, exacte. Faire une* VERSION. (Acad.) *Qu'on ne s'attende pas de trouver ici une* VERSION *timide et scrupuleuse des paroles de Longin*. (Boil.)

— Particul. Traduction que les écoliers font, dans les colléges, d'une langue ancienne en leur propre langue : VERSION *interlinéaire. Son fils a remporté le prix de* VERSION *latine, de* VERSION *grecque*. (Acad.) *Je voulais presque me donner le temps de corriger votre* VERSION. (Rac.)

— Fam. Interprétation d'un fait : *Cette* VERSION *n'est pas fidèle. Votre* VERSION *n'est pas la mienne. Il y a sur ce fait différentes* VERSIONS. (Acad.) *Cette histoire ne s'ébruita que lentement et sur des* VERSIONS *différentes*. (G. Sand.) *Vous nous donnez une* VERSION *à votre manière*. (Beaum.) *Il pensa que je devais être Islandais; mais ma chevelure noire démentait un peu cette* VERSION. (G. Sand.)

VERSO, n. m. (*versus*, tourné; lat.) Pron. *vèr-ço*. — Seconde page, revers d'un feuillet; on le dit par oppos. à Recto : *Vous trouverez ce passage* folio 42 VERSO. (Acad.) *Ce sont deux funèbres pages, dont l'une achève l'autre, le* VERSO *et le recto de ce merveilleux poëme*. (V. Hugo.)

VERSOIR, n. m. Pron. *ver-çoar*. — Agric. Oreille de la charrue.

VERSTE, n. f. ou m. Pron. *vèrst*. — Mesure itinéraire de Russie, qui vaut cinq cents toises : *Mille* VERSTES. *Cette ville est à tant de* VERSTES *de telle autre*. (Acad.) *La* VERSTE *de Russie équivaut à peu près au kilomètre*. (Arago.)

VERT, ERTE, adj. (*viridis*; lat., m. sign.) Pron. *vèr, vèrt*. — Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres. *Drap* VERT. *Satin* VERT. *Lunettes* VERTES. *Sur l'herbe* VERTE. *Sous la* VERTE *feuillée*. VERT *comme pré. Autrefois on faisait porter le bonnet* VERT *aux banqueroutiers*. (Acad.)

— Il se dit aussi des arbres, des plantes qui ont encore quelque sève : *Cet arbre n'est pas mort, il est encore* VERT. *Du gazon encore* VERT.

— Il se dit également du bois qui n'a pas encore perdu son humidité depuis qu'il est coupé : *Ce bois ne brûlera pas, il est bien* VERT. (Acad.)

— *Pierres vertes*, pierres fraîchement tirées de la carrière.

— *Cuir vert*, cuir qui n'a pas encore été corroyé.

— *Morue verte*, morue qui n'a pas été séchée.

— Qui n'a pas encore la maturité requise : *Ces fruits sont trop* VERTS *pour les cueillir. Des raisins encore tout* VERTS.

Ils sont trop *verts*, dit-il, et bons pour des goujats. (La F.)

— Fig. et fam. *Il est encore vert*, se dit d'un homme âgé qui a encore de la vigueur : *Ce grand homme, âgé de cinquante-trois ans, était toutefois encore* VERT. (Mérim.)

Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part ;
L'une encore *verte*, et l'autre un peu bien mûre. (La F.)

— *La verte jeunesse*, les premiers temps de la jeunesse, de la grande jeunesse.

— *Une verte vieillesse*, une vieillesse saine et robuste.

— *C'est un vert galant*, se dit d'un homme vif, ardent et vigoureux.

— *Cet homme a la tête verte, c'est une tête verte*, il est vif, ardent, étourdi, évaporé.

— *Vin vert*, vin qui n'est pas encore assez mûr, assez fait.

— *Pois verts*, pois nouveaux, par oppos. aux pois secs.

— Prov. et fig. *Il trouve les raisins trop verts*, il dénigre et fait semblant de dédaigner ce qu'il ne peut obtenir.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes, une mûre*, se dit lorsque, entre deux ou plusieurs choses qui ne sont guère bonnes, il y en a une meilleure que les autres : *Il allègue plusieurs excuses, entre deux* VERTES, *une mûre*.

— Fig. et mor. Ferme; résolu : *C'est un homme* VERT *qui ne passe rien, il faut être exact avec lui.* ‖ Dans le m. sens, *faire une réponse bien* VERTE, *une* VERTE *réprimande*. (Acad.)

= **Gramm.** *Vert* est invariable comme nom singulier quand il entre dans une expression adjective : *Habits* VERT POMME, *et vestes de droguet.* (Campistr.) *Des reflets* VERT DORÉ. (Buff.)

VERT, n. m. Couleur verte, la couleur des herbes et des feuilles des arbres : VERT *brun.* VERT *foncé. Gros* VERT. VERT-*dragon.* VERT *de mer,* VERT *d'eau.* VERT-*pré.* VERT *d'émeraude.* VERT-*pomme. Voilà un beau* VERT. *Le* VERT *réjouit la vue.* (Acad.) *On ne trouve pas deux feuilles qui soient d'un même* VERT. (Did.) *Le* VERT *des rameaux se confondait dans l'azur.* (Lam.) *Les massifs sont remarquables par le choix des arbustes, tous de* VERTS *différents.* (H. de Balz.) *Je remarquai un homme vêtu d'une longue robe de soie* VERT *pâle, brodée de larges arabesques d'or et d'argent.* (G. Sand.)

— Agric. Herbes qu'on fait manger sur pied ou encore fraîches aux chevaux, dans le printemps : *Le* VERT *se donne ordinairement à l'époque de la floraison des prairies ; ou bien le* VERT *est pâturé, ou il est fauché et donné à l'écurie.*

... Un loup
Aperçut un cheval qu'on avait mis au *vert*. (La Font.)

L'orge est fréquemment employée en VERT, *pour les chevaux ; on leur donne le* VERT *à l'écurie, mais on doit le faucher avant qu'il ait épié.* (Chaptal.)

— Fig. et fam. *Manger son blé en vert*, manger son revenu d'avance.

Manger son herbe en *vert* est grande extravagance.
(Régn.)

— Prov. et fig. *Employer le vert et le sec dans une affaire*, recourir à tous les moyens, employer toutes ses ressources pour la faire réussir.

— Fig. et par allus. à un ancien jeu : *Prendre quelqu'un sans vert*, le prendre au dépourvu : *J'ai vu l'heure où il allait être* PRIS SANS VERT. (Campistr.) *Je suis* PRIS SANS VERT *cette fois-ci.* (Piron.) *Monsieur le bachelier, me répondit-il en affectant un air chagrin, vous me* PRENEZ SANS VERT, *et j'en suis très-mortifié.* (Le Sage.)

— Fig. Acidité du vin qui n'est pas encore bien mûr : *Ce vin-là a du* VERT, *mais ce* VERT *se changera, tournera en sève.* (Acad.)

VERT-DE-GRIS, n. m. Pron. *vèr-de-gri.* — Sorte de rouille verte produite par un sel qui se forme à la surface des objets de cuivre, lorsqu'on néglige de les nettoyer, et surtout lorsqu'ils demeurent quelque temps exposés à l'action réunie de l'air et des acides : *Le vert-de-gris est un poison.*

— Composé d'oxyde de cuivre et d'acide acétique produit par l'action du cuivre sur le marc de raisin. ‖ On dit aussi *Verdet.*

VERTDEGRISÉ, ÉE, adj. Couvert de vert de gris : *La façade de briques est hérissée de clochetons à toits pointus et* VERTDEGRISÉS. (Th. Gaut.)

VERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux vertèbres : *Colonne* VERTÉBRALE. *Canal* VERTÉBRAL. *Moelle* VERTÉBRALE. *Nerfs* VERTÉBRAUX. (Acad.)

VERTÈBRE, n. f. (*vertere*, tourner; lat.) Anat. Chacun des os qui s'articulent les uns avec les autres et composent l'épine du dos chez l'homme et chez un grand nombre d'animaux : *La première, la seconde* VERTÈBRE. *Les* VERTÈBRES *du cou, des lombes, etc.* (Acad.) VERTÈBRES CERVICALES, *lombaires, dorsales.*

VERTÉBRÉ, ÉE, adj. Pron. *vèr-té-bré.* En parl. des animaux, Qui a des vertèbres : *Les animaux* VERTÉBRÉS. (Acad.)

— Substantiv. *Les* VERTÉBRÉS.

VERTELLE, n. f. Techn. Espèce de bonde qui sert à fermer les varaignes des marais salants.

VERTEMENT, adv. Fig. et mor. Avec fermeté, avec vigueur : *Il lui parla, il lui répondit, il le réprimanda* VERTEMENT. *Cette place fut* VERTEMENT *attaquée.* (Acad.) *Je l'aurais si* VERTEMENT *étrillé qu'il eût bientôt été forcé de changer de note.* (C. de Bern.)

VERTENELLES, n. f. pl. Mar. Charnières ou pentures qui maintiennent le gouvernail.

VERTERELLE, n. f. Techn. Pièce de fer en forme d'anneau qu'on fixe dans une porte pour retenir le verrou.

VERTEX, n. m. (m. lat., m. sign.) Pron. *vèr-tèks.* — Anat. Sommet de la tête.

— Bot. Extrémité de la tête d'un arbre.

VERTICAL, ALE, adj. (*vertex*, sommet de la tête; lat.) Math. Perpendiculaire au plan de l'horizon : *Ligne* VERTICALE. *Les cercles* VERTICAUX. *Cadran* VERTICAL. *Plan* VERTICAL. (Acad.) *La perspective des monts, étant* VERTICALE, *frappe les yeux tout à la fois et bien plus puissamment que celle des plaines, qui ne se voit qu'obliquement.* (J.-J. Rouss.) *Le soleil échauffe pendant trois semaines l'île de France de ses feux* VERTICAUX. (B. de St-P.)

— N. f. Ligne perpendiculaire à l'horizon : *La direction de la pesanteur se nomme* VERTICALE. (Péclet.)

VERTICALEMENT, adv. Perpendiculairement au plan de l'horizon : *Plan posé* VERTICALEMENT. (Acad.)

VERTICALITÉ, n. f. Didact. État d'un corps placé perpendiculairement à l'horizon.

VERTICILLE, n. m. (*verticillus*, lat., peson de fuseau.) Pron. *vèr-ti-cil.* — Bot. Assemblage de feuilles et de fleurs disposées circulairement autour d'un même point de la tige.

VERTICILLÉ, ÉE, adj. (*verticillum*; lat.) Bot. Qui forme des anneaux; il se dit des fleurs et des feuilles des plantes, qui naissent en verticilles autour de la tige : *Feuilles* VERTICILLÉES. (Acad.)

VERTIGE, n. m. (*vertigo*; lat., m. sign.) Pron. *vèr-tij.* — Méd. Tournoiement de tête, indisposition dans laquelle il semble à ceux qui en sont atteints que toutes choses tournent autour d'eux, ou qu'ils tournent eux-mêmes : *Quand on regarde du haut de cette tour en bas, on éprouve des* VERTIGES. *Il a des* VERTIGES, *le* VERTIGE. *Il est sujet à des* VERTIGES. (Acad.) *toutes les chèvres sont sujettes à des* VERTIGES, *et cela leur est commun avec le bouquetin et le chamois.* (Buff.)

Qu'avez-vous donc, monsieur ? est-ce quelque *vertige*
Qui vous monte à la tête ? (Régn.)

— *Vertige ténébreux*, celui dans lequel les yeux s'obscurcissent comme s'ils étaient couverts d'un nuage.

— Fig. Égarement de sens, folie momentanée : *On ne passe point tout à coup d'une condition si humble à un rang si élevé, sans éprouver quelque* VERTIGE. *Une sorte de* VERTIGE *s'empara de tous les esprits.* (Acad.) *La flatterie est de tous les poisons celui qui donne le plus de* VERTIGES. (De Ségur.) *Le médecin, frappé de terreur, eut comme un moment de* VERTIGE. (G. Sand.)

Quel *vertige* aujourd'hui tourne toutes les têtes ?
(Desmahis.)

— *Esprit de vertige*, esprit d'erreur, de folie, d'égarement : *Il régnait alors un* ESPRIT DE VERTIGE. (Acad.) *Dieu des armées, répandez sur nos ennemis des* ESPRITS *de terreur et* DE VERTIGE ! (Mass.)

VERTIGINEUX, EUSE, adj. (*vertiginosus*; lat.) Pron. *vèr-ti-ji-neu, neuz.* — Méd. Qui a des vertiges, qui est sujet aux vertiges. ‖ Peu usité.

— Qui cause des vertiges : *L'air dégageait une pesanteur* VERTIGINEUSE. (H. de Balzac.)

VERTIGO, n. m. (m. lat.) Fam. Caprice, fantaisie : *Quel* VERTIGO *est-ce donc là ?* (Mol.) *Elle a de singuliers* VERTIGOS.

Mettez, de grâce, un frein à votre *vertigo*. (Regn.)

— Maladie des chevaux : *Ce cheval a le* VERTIGO. *Son cheval est mort du* VERTIGO. (Acad.)

VERTU, n. f. (*virtus*, courage; lat.) Mor. Disposition ferme, constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. VERTU *sublime, rare, éminente, héroïque, solide, éprouvée.* VERTUS *naturelles, acquises, surnaturelles ou infuses. C'est un homme de grande* VERTU, *de haute* VERTU. *Instruire, former à la* VERTU. (Acad.) *La* VERTU *est un effort qui témoigne de la puissance divine de l'intelligence et de la liberté.* (V. Cous.) *Vus de près, ces princes n'étaient que de faibles idoles sans âme, sans vie, sans courage, sans* VERTU. (Mass.) *Il n'y a pas de vice ni de* VERTU *isolés ; une grande* VERTU *ou un grand vice en entraînent mille autres.* (Desmah.) *Rien ne purifie tant la* VERTU *que les adversités.* (J.-J. Rouss.) *La gloire est le lot de la* VERTU *utile, grande, bienfaisante, éclatante, héroïque.* (Rayn.) *L'État le plus heureux serait celui où la* VERTU *ne serait pas un mérite.* (Duclos.)

La *vertu* la plus ferme évite les hasards. (Corn.)

Cette grande roideur des *vertus* des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages. (Mol.)

— Disposition particulière propre à telle ou telle espèce de devoirs ou de bonnes actions : VERTU *chrétienne.* VERTU *morale. Les quatre* VERTUS *cardinales. Les trois* VERTUS *théologales. La* VERTU *de chasteté, d'humilité, de continence. Les* VERTUS *royales.* VERTUS *guerrières.* VERTUS *civiles. Passons de ses* VERTUS *civiles aux* VERTUS *chrétiennes qu'elle a pratiquées.* (Fléch.)

La constance n'est point la *vertu* d'un mortel ;
Et pour être constant il faut être éternel. (Col. d'Harl.)

— Fig. Personne vertueuse : *Persécuter la* VERTU. *Honorer la* VERTU. *Récompenser la* VERTU. (Acad.)

La *vertu* qui n'est plus est bientôt oubliée. (Volt.)

— Prov. *Faire de nécessité vertu*, se résoudre à faire avec courage et de bonne grâce une chose qui est désagréable, pénible, mais qu'on ne peut pas se dispenser de faire.

— Fam. *Vous avez bien de la vertu*, se dit à quelqu'un qui vient de faire une chose pour laquelle on sent de la répugnance.

— Particul. En parl. des femmes, Chasteté, pudicité : *Au milieu d'un monde corrupteur, cette femme a su conserver sa* VERTU. *Cette femme ne parle que de sa* VERTU. *Sa laideur est le garant de sa* VERTU. (Acad.) *Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la garde de la plus scrupuleuse* VERTU ? (Fléch.)

— Qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire quelque effet : VERTU *occulte, secrète.* VERTUS *spécifiques. Les* VERTUS *des plantes, des minéraux. Cette plante a une grande* VERTU, *a la* VERTU *de guérir tel mal. La* VERTU *magnétique. Ce remède n'a point de* VERTU. *Le théâtre a une grande* VERTU *pour la correction.* (Mol.) *L'esprit commercial n'a pas de* VERTU *pour ressusciter un peuple.* (Lam.) *La* VERTU *de la croix ne cesse d'attirer tout à elle.* (Fén.)

— *Il n'a ni force ni vertu*, se dit d'un homme sans courage et sans caractère.

Benjamin est sans force, et Juda sans *vertu*. (Rac.)

— Au plur. Théol. Un des ordres de la hiérarchie céleste : *Les Dominations, les* VERTUS, *les Puissances, etc.*

= **En vertu**, loc. prép. En conséquence, à cause du droit, du pouvoir : *Il a saisi* EN VERTU *d'un jugement. Il exerce* EN VERTU *de son droit,* EN VERTU *des pouvoirs qu'il a reçus.* EN VERTU *de tel droit, de telle ordonnance.* EN VERTU *de quoi prétendez-vous cela ?* (Acad.)

VERTUEUSEMENT, adv. Pron. *ver-tu-euz-man.* — D'une manière vertueuse : *Elle a toujours vécu* VERTUEUSEMENT. *Il s'est conduit* VERTUEUSEMENT *dans cette occasion.* (Acad.)

VERTUEUX, EUSE, adj. Pron. *ver-tu-èu, euz.* — Qui a de la vertu : *Il est fort* VERTUEUX. *Les hommes* VERTUEUX. *Une femme* VERTUEUSE. *Une âme* VERTUEUSE. *Un cœur* VERTUEUX.

Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être. (Rac.)

— Par extens. Qui est inspiré par la vertu : *Une résolution, une action* VERTUEUSE. *Cette sage et* VERTUEUSE *passion.* (Fléch.)

— Pudique, chaste : *Cette femme est* VERTUEUSE. (Acad.)

Méritait-il femme si *vertueuse* ? (La Font.)

— Substantiv. *Non-seulement les grands hommes se laissent entraîner au vice, mais les* VERTUEUX *mêmes se démentent et sont inconstants dans le bien.* (Vauv.)

VERTUGADIN, n. m. Pron. *vèr-tu-ga-ddin.* — Espèce de bourrelet que les dames portaient jadis au-dessous de leurs corps de robe : *On ne porte plus de* VERTUGADINS. *Cela était bon du temps qu'on portait des* VERTUGADINS. (Acad.) *Les dames en* VERTUGADIN *promenaient la robe balante.* (Demoust.)

— Hortic. Glacis de gazon en amphithéâtre,

employé dans la composition des jardins français.

VÉRULAME, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées.

VERVE, n. f. Pron. *vèrv.* — Littér. Chaleur d'imagination qui anime le poëte, l'orateur, l'artiste, dans la composition de leurs ouvrages : VERVE *poétique. Être en* VERVE. *Entrer en* VERVE. *Parler, écrire de* VERVE. *Ce poëte a de la* VERVE. *Ce musicien, ce peintre manque de* VERVE. *Il y a de la* VERVE *dans cet ouvrage.*

Que votre *verve* entraine, enlève tout le monde. (C. Del.)

... Quelle *verve*, et comme c'est écrit ! (Id.)

— Fam. Caprice, bizarrerie, fantaisie : *Quand sa* VERVE *le prend, lui prend. Quand il est dans sa* VERVE. (Acad.) || Peu usité.

VERVEINE, n. f (*verbena* ; lat.) Plante odorante de la famille des Labiées ; les anciens l'employaient dans les cérémonies religieuses et dans les conjurations magiques :

Elle couronne encor leurs ombres intrépides
De la *verveine* des tombeaux. (C. Del.)

VERVELLE, n. f. Fauconn. Espèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiseau, et sur lequel on grave le nom et les armes de celui à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX, EUSE, adj. Pron. *vèr-veu, veuz.* — Néol. Plein de verve : *Il fut* VERVEUX *et plein d'entrain.* (A. Dumas.)

VERVEUX, n. m. Pêch. Sorte de filet à prendre du poisson : *Le* VERVEUX *est une espèce de nasse de réseau soutenue sur des cerceaux.* (Acad.)

VÉSANIE, n. f. (*vesanus*, extravagant ; lat.) Pron. *vé-za-ni.* — Méd. Maladie mentale.

VESCE, n. f. (*vicia* ; lat., m. sign.) Pron. *vèss.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, dont le grain est rond, noir et farineux : *Un fagot, une botte de* VESCE.

— Fig. grain : *Un boisseau de* VESCE. *Semer de la* VESCE. *Donner de la* VESCE *à la volaille.* (Acad.)

VÉSICAIRE, n. f. (*vesica*, vessie ; lat.) Pron. *vé-zi-kèr.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Crucifères.

VÉSICAL, ALE, adj. (*vesica*, vessie ; lat.) Pron. *vé-zi-kal.* — Anat. Qui a rapport à la vessie : *Veines, artères* VÉSICALES. (Acad.)

VÉSICANT, ANTE, adj. Méd. Qui fait naître sur la peau des ampoules pleines de sérosité : *Les insectes destructeurs qui attaquent les cantharides ne mangent que la partie non* VÉSICANTE. (C. Duméril.)

VÉSICATION, n. f. Pron. *vé-zi-ka-cion.* — Méd. Action ou effet d'un topique vésicant ; naissance de vésicules causées par une brûlure : *La* VÉSICATION *est caractérisée par l'accumulation sous l'épiderme d'une certaine quantité de sérosité.* (Sédillot.)

VÉSICATOIRE, adj. des 2 g. (*vesica*, vessie ; lat.) Pron. *vé-zi-ka-toar.* — Méd. Qui fait venir des ampoules, qui détermine les soulèvements de l'épiderme : *Onguent* VÉSICATOIRE. *Les emplâtres* VÉSICATOIRES. *Taffetas* VÉSICATOIRE.

— N. m. Topique appliqué sur la peau : *Il faut lui appliquer, lui mettre un* VÉSICATOIRE, *des* VÉSICATOIRES. *Le* VÉSICATOIRE *n'a pas pris.*

— Par extens. Plaie causée par l'application du vésicatoire : *Il a un* VÉSICATOIRE *au bras. Panser, supprimer un* VÉSICATOIRE. *Son* VÉSICATOIRE *ne rend plus.* (Acad.)

VÉSICULAIRE, adj. des 2 g. Pron. *vé-zi-ku-lèr.* — Qui a la forme d'une vésicule.

VÉSICULE, n. f. (*vesicula*, petite vessie ; lat.) Pron. *vé-zi-kul.* — Anat. Sac membraneux semblable à une petite vessie : *La* VÉSICULE *du fiel. Le poumon est composé d'une infinité de petites* VÉSICULES. *Les* VÉSICULES *séminales.* (Acad.)

— Méd. Éruption cutanée, petit soulèvement de l'épiderme formé par la collection d'un liquide séreux et transparent qui devient quelquefois opaque.

— *Vésicules de Sainte-Barbe*, la variole confluente.

— Zool. *Vésicule aérienne*, sac membraneux rempli d'air, qu'on trouve dans la plupart des poissons, et qui est destinée à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. || On dit aussi, *Vessie natatoire.*

VÉSICULEUX, EUSE, adj. Qui est renflé à la manière d'une vessie : *Astragale* VÉSICULEUX. *Feuilles* VÉSICULEUSES. *Légumes* VÉSICULEUX.

VESOU, n. m. Pron. *ve-zou.* — Écon. agric. Liquide qui sort de la canne à sucre écrasée par le moulin.

VESPER, n. pr. m. (m. lat., *soir.*) Nom que les Latins donnaient à l'étoile de Vénus quand elle paraît après le coucher du soleil ; ils la nommaient *Lucifer* lorsqu'elle paraît le matin : *La planète de Vénus prend tantôt le nom d'étoile du matin ou du berger, tantôt celui de* VESPER *ou d'étoile du soir.* (Arago.)

VESPÉRAL, n. m. (*vesper*, soir ; lat.) Qui appartient au soir.

— N. m. Liturg. Livre de l'office du soir.

VESPÉRIE, n. f. (ἑσπερα, le soir ; gr.) Dernier acte de théologie ou de médecine, que soutenait autrefois un bachelier avant de prendre le bonnet de docteur, et où celui qui présidait donnait quelques avis, quelques instructions au répondant : *Soutenir une* VESPÉRIE.

— Fig. Anc. Réprimande : *M. de Maintenon fit à la pauvre princesse une forte* VESPÉRIE. (St-Sim.)

VESPÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Vespériser.

VESPÉRISER, v. tr. ou act. 1[re] conjug. Réprimander quelqu'un : *Il l'a terriblement* VESPÉRISÉ. || Vieux.

VESPERTILION, n. m. Pron. *vèss-pèr-ti-lion.* — Zool. Chauve-souris, mammifère de l'ordre des Carnassiers.

— Espèce de poisson.

VESPERTILIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un vespertilion.

— N. m. pl. Famille de mammifères.

VESPÉTRO, n. m. Pron. *vèss-pé-trô.* — Sorte de ratafia employé comme stomachique et carminatif : *Une bouteille de* VESPÉTRO. (Acad.)

VESSE, n. f. Pop. Vent d'une odeur désagréable, qui sort sans bruit par le derrière : *Faire une* VESSE. *Lâcher une* VESSE.

VESSE-DE-LOUP, n. f. Bot. Sorte de champignon plein de vent et de poussière.

VESSER, v. intr. ou neut. 1[re] conj. Pron. *vè-cé.* — Pop. Lâcher une vesse : *Il* VESSE. *Il* VESSE *comme un daim.* (Acad.)

VESSERON, n. m. Bot. Vulg. Gesse.

VESSEUR, EUSE, n. Pop. Celui, celle qui vesse, qui a l'habitude de vesser.

VESSIE, n. f. (*vesica* ; lat.) Pron. *vè-ci.* — Anat. Sac ou réservoir membraneux, servant à recevoir et à contenir l'urine : *La* VESSIE *est située dans le bassin, entre le rectum et l'os pubis. L'urine descend des reins dans la* VESSIE *par les urethères, et sort de la* VESSIE *par l'urèthre. Le col de la* VESSIE. *Un ulcère à la* VESSIE. (Acad.)

— Cette partie tirée du corps de l'animal et desséchée : VESSIE *de cochon. Enfler une* VESSIE. *Nager avec des* VESSIES *remplies d'air.*

— Prov. et fig. *Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, se dit d'un homme qui veut faire croire des choses absurdes et bizarres.

— Vulg. Petite ampoule sur la peau : *La poudre de cantharides fait élever des* VESSIES.

— *Vessie natatoire.* V. VÉSICULE.

VESSIGON, n. m. (*vessie.*) Pron. *vè-ci-gon.* — Vétér. Tumeur synoviale que la fatigue fait quelquefois développer à la partie supérieure et externe du genou du cheval.

VEST, n. m. Dr. cout. Investiture ; acte solennel par lequel le seigneur foncier ou sa justice conférait à l'acquéreur d'un héritage tenu en roture la possession de cet héritage : *Chaque aliénation entre-vifs amenait devant le seigneur les parties, qui recevaient de sa main l'investiture du fief et le* VEST *du domaine roturier.* (Troplong.)

VESTA, n. f. N. pr. Déesse du feu sacré. Pron. *vèss-ta.* — Astr. Planète fort petite.

VESTALE, n. f. (*vestalis* ; lat., m. sign.) Pron. *vèss-tal.* — Antiq. rom. Vierge consacrée à la déesse Vesta : *Une* VESTALE *qui manquait à la chasteté était punie de mort.* (Acad.) *Une* VESTALE *convaincue d'avoir violé son vœu était condamnée à mort.* (Volt.)

— *Le collége des* VESTALES *intercéda pour César et obtint sa grâce.* (Mérim.)

— Fig. Femme, fille d'une chasteté exemplaire : *C'est une* VESTALE. *Elle fait la* VESTALE. *Elle se donne pour* VESTALE. (Acad.) *On l'aurait prise pour une* VESTALE. (La Br.)

VESTALIES, n. f. pl. Antiq. rom. Fête en l'honneur de Vesta.

VESTE, n. f. (*vestis*, habit ; lat.) Pron. *vèst.* — Vêtement qui se porte sous l'habit, et qui est à quatre pans, dont les deux de devant ont des poches : VESTE *de satin.* VESTE *brodée. Le gilet a remplacé la* VESTE. (Acad.)

— Habillement long que les Orientaux portent sous leur robe : *Longue* VESTE. VESTE *à la turque.* VESTE *de drap d'or.* (Acad.)

— Sorte de vêtement qui tient lieu de l'habit, et dont les basques sont beaucoup plus courtes : *Une* VESTE *d'ouvrier. Une* VESTE *de drap, de toile. Une* VESTE *de chasse. Être en* VESTE. (Acad.)

VESTIAIRE, n. m. (*vestis*, habit ; lat.) Pron. *vèss-ti-èr.* — Lieu où l'on serre les habits destinés aux religieux et aux religieuses, ou les costumes des membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc. : *Le* VESTIAIRE *d'un couvent. Le* VESTIAIRE *de la chambre des députés. Il monta un étage et se trouva dans le* VESTIAIRE. (A. Dumas.)

— Dépense que l'on fait pour les habits des religieux et des religieuses ; argent qu'on leur donne pour s'habiller.

VESTIBULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au vestibule de l'oreille.

VESTIBULE, n. m. (*vestibulum* ; lat., m. sign.) Archit. Pièce d'un édifice qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces : *Un grand* VESTIBULE. *Un beau* VESTIBULE. *Il n'entra pas dans la salle, il demeura dans le* VESTIBULE. (Acad.)

Au *vestibule* obscur il marque une autre place. (Boil.)

— Anat. Cavité de forme irrégulière, qui fait partie de l'oreille interne et du nez : *En anthropologie, des dimensions des incisives résultent les dimensions du* VESTIBULE *du nez.* (Serres.)

— Petit triangulaire situé à la partie supérieure de la vulve, limité en haut par le clitoris et en bas par l'urètre.

VESTIGE, n. m. (*vestigium* ; lat., m. sign.) Pron. *vèss-tij.* — Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché : *Il n'y paraît aucun* VESTIGE.

Jamais le sang versé n'y laissa de *vestige.* (C. Del.)

— Il est plus souv. usité au pluriel : *Je vois des* VESTIGES *d'homme.*

— Fig. *Suivre les vestiges de quelqu'un*, l'imiter. *Il a suivi les* VESTIGES *de ses aïeux.*

— Par extens. marques qui restent sur la terre, et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des maisons, des fortifications, des remparts, des retranchements, etc. : *Il y avait là autrefois un château, une ville, on en voit encore les* VESTIGES. *J'ai remarqué dans ce pays des* VESTIGES *de plusieurs camps des Romains. Vous dites qu'il y a eu là une église, il n'en reste aucun* VESTIGE. (Acad.)

— Fig. et mor : *On ne trouve aucun* VESTIGE *de ce fait dans l'histoire. On trouve leur pays des* VESTIGES *de cette religion, de cette coutume, de cette opinion. Il ne restait pas chez ce peuple un seul* VESTIGE *de civilisation, un seul* VESTIGE *de sa grandeur passée.* (Acad.) *Nulle route, nulle communication, nuls vestiges d'intelligence dans ces lieux sauvages.* (Buff.)

Il ne reste que moi
Où l'on découvre encor les *vestiges* d'un roi. (Rac.)

VÊTEMENT, n. m. (*vestimentum*, habillement ; lat.) Pron. *vètt-man.* — Habillement, ce qui sert à couvrir le corps : *Un* VÊTEMENT *léger, chaud, commode. Un* VÊTEMENT *bien singulier. Changer de* VÊTEMENT. *Le grand prêtre déchira ses* VÊTEMENTS. *Les* VÊTEMENTS *sacerdotaux.* (Acad.) *Les Mexicains, dans leurs grandes douleurs, déchiraient leurs* VÊTEMENTS. (Volt.)

— Fig. : *La nature, cachée sous ses vieux* VÊTEMENTS, *ne montra jamais de parure nouvelle dans ces tristes contrées.* (Buff.) *La nationalité n'est que le* VÊTEMENT *de l'humanité.* (Portalis.) *Les espèces les plus riches des gallinacés, par leur vêtement, appartiennent aux contrées méridionales ou orientales de l'Asie.* (Cuv.) *Le langage est la forme expressive et le vêtement extérieur de la parole.* (E. Renan.)

VÉTÉRAN, n. m. (*vetus*, vieux ; lat.) Antiq. rom. Soldat qui, après avoir servi un certain temps, obtenait son congé et les récompenses dues à ses services : *La république, dans un si pressant besoin, fit reprendre les armes aux* VÉTÉRANS. (Acad.)

— Soldats qui, en considération de leurs années de service ou pour quelque autre cause, ont été admis dans de certaines compagnies chargées d'un service tranquille et sédentaire : *Un* VÉTÉRAN. *Une compagnie de* VÉTÉRANS. *Entrer dans les* VÉTÉRANS. (Acad.) *Il en est, pour ainsi dire, de ces beaux lieux de l'histoire comme des vieux* VÉTÉRANS *de nos grandes guerres.* (St-M. Girar.)

— Anc. Officiers de magistrature qui, après avoir servi un certain temps, jouissaient encore, en vertu des lettres du prince, d'une partie des prérogatives de leurs charges : *Il était* VÉTÉRAN. *Il jouissait des droits de* VÉTÉRAN. *Lettres de* VÉTÉRAN. (Acad.)

— Par extens. Vieux soldat : *Plus d'un se souvient de son vieil empereur, n'est-ce pas,* VÉTÉRANS ? (V. Hugo.)

— Par extens. Élève qui étudie une seconde année

en rhétorique, en seconde, etc. : *Un* VÉTÉRAN *de rhétorique, de seconde, etc.*

VÉTÉRANCE, n. f. Pron. *vé-té-ranss.* — Qualité de vétéran : *La* VÉTÉRANCE *s'acquiert par un certain nombre d'années de service. Lettres de* VÉTÉRANCE. (Acad.)

VÉTÉRINAIRE, adj. des 2 g. (*veterina,* bêtes de somme; lat.) Pron. *vé-té-ri-nèr.* — Qui concerne la médecine des animaux domestiques : *Médecine* VÉTÉRINAIRE. *Art* VÉTÉRINAIRE. *École* VÉTÉRINAIRE. *Artiste, médecin* VÉTÉRINAIRE.

— Substant. *Un* VÉTÉRINAIRE, celui qui connait et qui traite les maladies des chevaux et des bestiaux : *Il faut mener ce cheval, ce bœuf chez le* VÉTÉRINAIRE. (Acad.)

VÉTILLARD, ARDE, n. Celui, celle qui s'amuse à des vétilles : *Le mufti, grand* VÉTILLARD *et fort ignorant.* (Volt.) || Plus usuel. *Vétilleur.*

VÉTILLE, n. f. Pron. *vé-ti-y.* — Fam. Bagatelle, chose de peu de conséquence, de nulle conséquence : *Il ne s'amuse qu'à des* VÉTILLES. *La moindre* VÉTILLE *l'arrête.* (Acad.) *Mon temps est trop précieux pour l'employer à de pareilles* VÉTILLES. (Dest.)

L'art des parloirs, la science des grilles,
Les graves riens, les mystiques *vétilles.* (Gress.)
De la moindre *vétille* il fait une merveille,
Et jusques au bonjour il dit tout à l'oreille. (Mol.)

— Technol. Appentis sous lequel travaillent certains ouvriers dans une ardoisière.

— Petite pièce d'artifice qu'on fait avec des cartes à jouer. || Petit anneau d'un rouet dans lequel passe le fil.

VÉTILLÉ, part. pass. du v. Vétiller.

VÉTILLER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*vitiligare;* lat.) Pron. *vé-ti-ié.* — S'amuser à des vétilles : *Il ne fait que* VÉTILLER. *Il* VÉTILLE *toujours.* (Acad.)

— Faire des difficultés sur de petites choses ; faire des objections puériles, des difficultés ridicules : *On ne peut rien faire avec lui, parce qu'il ne cesse de* VÉTILLER. (Acad.) *Vous* VÉTILLEZ, *et vous m'entendez bien.* (Lamotte.)

VÉTILLERIE, n. f. (*vétille.*) Pron. *vé-ti-y-ri.* — Fam. Chicane ; raisonnement oiseux.

VÉTILLEUR, EUSE, n. (*vétille.*) Pron. *vé-ti-ieur, ieuz.* — Celui, celle qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés : *C'est un grand* VÉTILLEUR. *Ce n'est qu'un* VÉTILLEUR. *C'est une petite* VÉTILLEUSE. (Acad.)

VÉTILLEUX, EUSE, adj. Pron. *vé-ti-ieu, ieuz.* — Qui demande qu'on prenne des soins minutieux, qu'on fasse attention aux plus petits détails : *Ouvrage* VÉTILLEUX. *Occupation* VÉTILLEUSE. (Acad.) *Une discipline lourde et* VÉTILLEUSE *les assujettit à une foule de devoirs aussi pénibles que minutieux.* (Passy.) *Il a une dévotion* VÉTILLEUSE *qui s'effarouche de tout.* (C. Del.)

— En parl. des personnes, Qui s'amuse, qui s'arrête à des vétilles ; tracassier : *Cet homme-là est bien* VÉTILLEUX, *est trop* VÉTILLEUX. *C'est un esprit* VÉTILLEUX. (Acad.)

VÊTIR, v. tr. ou act. 2me conj. (*vestire;* lat., m. sign.) (*Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent; je vêtais, nous vêtions ; je vêtis, nous vêtîmes ; je vêtirai, nous vêtirons ; je vêtirais, nous vêtirions ; vêts, vêtons, vêtez; que je vête, que nous vêtions ; que je vêtisse, que nous vêtissions, vêtant ; vêtu, ue.*) Habiller, donner des habits à quelqu'un : *C'est une des œuvres de miséricorde de* VÊTIR *les pauvres, de* VÊTIR *les nus. Il est obligé de nourrir et de* VÊTIR *ses enfants.* (Acad.) *J'eus à le nourrir et à le* VÊTIR *pendant plusieurs mois qui furent bien difficiles à passer.* (G. Sand.)

— Par extens. : *Les brebis nous nourrissent de leur lait et nous* VÊTENT *de leur laine.* (Fén.)

— *Vêtir une robe, une soutane, etc.,* mettre sur soi une robe, une soutane, etc.

= **Se vêtir,** v. pr. Mettre son habillement sur soi, s'habiller : *Il est longtemps à* SE VÊTIR. VÊTEZ-VOUS *promptement. Vous* VOUS ÊTES VÊTU *trop légèrement pour la saison. Il faut* SE VÊTIR *selon son état.* (Acad.)

Pourquoi vous *vêtez-vous* de robes éclatantes ? (La Font.)

Fig. *Se vêtir d'une chose,* s'en servir pour habillement : *Le poil des chevaux sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils* SE VÊTENT *et se meublent.* (Buff.)

— *Se vêtir à la française, à la turque, etc.,* suivre la mode des Français, des Turcs, etc., dans ses habillements.

VETO, n. m. (m. lat. je m'oppose, j'empêche ; lat.) Pron. *vé-tó.* — Formule qu'employait à Rome un tribun du peuple, lorsqu'il s'opposait aux décrets du sénat ou aux actes des magistrats.

— Par anal. Refus que fait le chef de l'État, de sanctionner une loi proposée ou adoptée par le parlement, par les chambres : *En Angleterre, le roi a le* VETO, *le droit de* VETO. *Le roi a mis son* VETO *à cette loi. Il a usé de son* VETO *en cette occasion.* (Acad.)

— *Veto absolu, veto suspensif,* faculté de refuser à un acte législatif le caractère de loi, ou pour toujours, ou pour un temps limité : *Aux États-Unis, le président est armé d'un* VETO SUSPENSIF. (De Tocq.)

— Par extens. *Chaque chambre a le veto sur l'autre,* a le droit de refuser un projet proposé ou approuvé par l'autre chambre.

— Opposition : *Les lois polonaises faisaient dépendre le choix du roi élu du* VETO *d'un seul homme.* (De Tocquev.)

— Fig. et fam. *J'y mets mon veto,* je m'oppose à cela.

VÊTU, UE, part. pass. du v. Vêtir : *Vous voilà bien* VÊTU *pour votre hiver.* (Acad.) *Il avait des laquais galamment* VÊTUS, *et un brillant équipage.* (Marm.) *Les rameurs étaient* VÊTUS *magnifiquement.* (H. de Balz.)

Je suis bien nourri, bien *vêtu.* (C. Del.)

— Partic. Il se dit en parl. des habits de dignité : *Le roi était* VÊTU *de ses habits royaux.*

— Agric. *L'oignon est fort vêtu cette année,* ses enveloppes sont plus épaisses et plus nombreuses qu'à l'ordinaire.

— Prov. *Quand l'oignon est fort* VÊTU, *c'est signe de grand hiver.*

— Prov. *Être vêtu comme un oignon,* avoir plusieurs vêtements l'un sur l'autre.

— Blas. Il se dit d'un écu rempli par un carré posé en losange, et dont les quatre points touchent bords.

VÊTURE, n. f. (*vestire;* lat.) Cérémonie qui se fait dans un couvent lorsqu'on donne l'habit à un religieux, à une religieuse, et qui précède communément d'une année la profession solennelle : *Assister à une* VÊTURE. *La communauté les a admises à la* VÊTURE. (Rac.)

— On dit plus ordin. *Prise d'habit.*

VÉTUSTÉ, n. f. (*vetustas;* lat., m. sign.) Pron. *vé-tuss-té.* — Ancienneté, en parl. des choses que le laps de temps a fait dépérir, a détériorées : *Cette chapelle, cet arbre tombe de* VÉTUSTÉ. (Acad.)

Quel deuil et quelle *vétusté !* (V. Hugo.)

VÉTYVER, n. m. Pron. *vé-ti-vèr.* — Bot. Plante de l'Inde, de la famille des Graminées, ses racines très-odorantes, servent à préserver le linge et les vêtements de l'atteinte des insectes.

VEUF, EUVE, adj. (*viduus;* lat.) Pron. *veuf, veuv.* — Celui dont la femme est morte et qui n'est point remarié ; celle dont le mari est mort et qui n'est point remariée : *Un homme* VEUF. *Une femme* VEUVE. *Il est* VEUF. *Elle est* VEUVE *pour la seconde fois. Elle est* VEUVE *d'un tel.* (Acad.) *Anciennement les reines de France devenues* VEUVES *devaient rester dans la chambre du roi pendant quarante jours, sans voir d'autre clarté que celle des cierges.* (H. de Balz.)

— S'emploie souvent substant. : *Elle va épouser un* VEUF. *Une pauvre* VEUVE *désolée. Riche* VEUVE. *Dieu est le protecteur des* VEUVES *et des orphelins. Protéger, dépouiller la* VEUVE *et l'orphelin. Il déplore sa mort, il plaint sa* VEUVE *ses enfants, l'État.* (La Br.) *Entre la* VEUVE *d'une année et la* VEUVE *d'une journée, la différence est grande.* (La Font.)

Jeune *veuve* à vingt ans est un morceau friand ! (Desm.)
Elle a nom Éliante.
C'est une *veuve* anglaise, une femme charmante.
(Coll. d'Harl.)

— Prov. et fig. *Le denier de la veuve,* ce qu'on donne en prenant sur son nécessaire : *Je vous donne peu, mais c'est le denier de la* VEUVE.

Le denier de la *veuve*
Sera compté comme un trésor. (A. Guir.)

— Fig. Privé de : *Cette église est* VEUVE *de son évêque.*

Veuve des Médicis, renais, noble Florence. (C. Del.)

— Partic. *Une église veuve,* église collégiale qui a été cathédrale, et dans laquelle il y avait anciennement un évêque : *L'église de Saint-Quentin était une église* VEUVE.

— Hortic. Tulipe panachée de blanc et de violet. || Espèce de scabieuse à fleurs d'un noir pourpré.

VEULE, adj. des 2 g. Pron. *veul.* — Mou, faible : *Je me sens tout* VEULE. (Acad.)

— Par anal. *Les draperies ne recouvrent que des corps maigres, des épaules pointues, des jambes* VEULES. (Ch. Blanc.)

— Jardin. *Terre veule,* terre trop légère ; *Branches veules,* branches longues et faibles.

— Techn. En parl. du poil, Qui n'a pas la propriété de se feutrer.

VEUVAGE, n. m. Pron. *veu-vaj.* — État de l'homme dont la femme est morte, et qui n'est point remarié ; ou de la femme dont le mari est mort, et qui n'est point remariée : *Triste* VEUVAGE. *Long* VEUVAGE. *Perpétuel* VEUVAGE. *Durant son* VEUVAGE. (Acad.) *J'étais las du* VEUVAGE. (C. Del.)

Et loin de devenir plus sage à ses dépens,
Après avoir vécu trois ans dans le *veuvage,*
Il veut se marier, et tu veux qu'il soit sage. (Montfl.)

— Fig. Dénûment : *Un funeste* VEUVAGE *afflige la nature.* (La Harpe.)

VEXANT, part. prés. du v. Vexer.

VEXANT, ANTE, adj. Pron. *vèk-çan, çantt.* — Popul. Qui fait de la peine, qui contrarie : *Voilà qui est bien* VEXANT.

VEXATEUR, TRICE, adj. Pron. *vèk-ça-teur, triss.* — Qui cause des vexations.

— Qui commet des vexations : *Pouvoir* VEXATEUR. *Domination* VEXATRICE.

VEXATION, n. f. (*vexatio;* lat., m. sign.) Pron. *vèk-ça-cion.* — Action de vexer : *Le procès qu'on lui fait est une* VEXATION *manifeste, une pure* VEXATION. *Exercer, commettre des* VEXATIONS. *Éprouver, essuyer des* VEXATIONS. (Acad.) *On vit le commerce sortir du sein de la* VEXATION *et du désespoir.* (Montesq.)

VEXATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *vèk-ça-toir.* — Qui a le caractère de la vexation : *Impôt* VEXATOIRE. *Administration* VEXATOIRE. (Acad.)

VEXÉ, ÉE, partic. pass. du v. Vexer.

VEXER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vexare;* lat.) Pron. *vek-cé.* — Tourmenter, faire de la peine injustement à quelqu'un : *Ce seigneur* VEXAIT *ses vassaux : Cet homme se plaît à* VEXER *tous ceux qui lui sont subordonnés.*

Mes aïeux jamais, dans leurs terres,
N'*ont vexé* des serfs indigents. (Bérang.)

— Pop. *Cela me vexe, je suis vexé de cela,* cela me fait de la peine, me contrarie.

VEXILLAIRE, adj. des 2 g. (*vexillum,* drapeau ; lat.) Pron. *vèk-cil-lèr.* — Antiq. Qui se rapporte à l'étendard.

— Bot. Qui a la forme d'un étendard.

VEXILLÉ, ÉE, adj. Pron. *vèk-cil-lé.* — Bot. Qui est muni d'un étendard.

VIABILITÉ, n. f. Méd. lég. État, qualité de l'enfant viable.

VIABLE, adj. des 2 g. (*vie.*) Méd. lég. Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour vivre : *Un enfant né avant le septième mois n'est pas* VIABLE. (Acad.)

VIADUC, n. m. (*via,* route, et *ducere,* conduire ; lat.) Pron. *vi-a-duk.* — P. et chauss. Pont en arcades, construit au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, pour le passage d'un chemin de fer : *Un* VIADUC *ressemble à un aqueduc.*

VIAGER, ÈRE, adj. (*vie, âge.*) Qui est à vie, dont on doit jouir durant sa vie : *Rente* VIAGÈRE. *Pension* VIAGÈRE. *On croit avoir remarqué que les rentiers* VIAGERS *vivent un peu plus longtemps que les autres hommes ; de quoi les payeurs sont assez fâchés.* (Volt.) *On a créé un mot pour désigner l'immortalité* VIAGÈRE *de certaines renommées ; ce mot est la vogue, et toutes les coteries se la disputent.* (Viennet.)

VIANDE, n. f. (*vivere,* vivre ; lat.) Pron. *vi-and.* — Chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit : *Le mouton est une bonne* VIANDE. *Le cerf est une* VIANDE *grossière.* (Acad.) *La consommation de la* VIANDE *à Paris est d'un tiers de livre par habitant.* (Lamenn.) *Ils ne mangeaient de la* VIANDE *qu'aux jours de fêtes carillonnées.* (H. de Balz.)

Parmi vingt bons ragoûts, la plus grossière *viande*
Que l'on me défendrait constamment de goûter
Serait le seul morceau qui pourrait me tenter. (Dest.)

— *Viande neuve,* viande qui est servie pour la première fois : *Ce hachis est de* VIANDE NEUVE.

— *Viande blanche,* viande de volaille, de lapin, de veau, etc.

— *Viande noire,* viande de lièvre, de bécasse, de sanglier, etc. : *On regarde la chair des lagopèdes comme* VIANDE NOIRE. (Buff.)

— *Grosse viande* ou *viande de boucherie,* le bœuf, le veau, le mouton : *Toutes sortes de* GROSSE VIANDE, *de volaille, de gibier, composèrent le premier service.* (Le Sage.)

— *Menue viande,* la volaille, le gibier, etc.

— Art. cul. *Viande faisandée, hasardée,* viande de gibier près de se gâter.

— Général. Toutes les chairs, soit des animaux terrestres et des oiseaux, soit des poissons qui servent

à la nourriture : *Le saumon n'est pas une* VIANDE *de malade.* (Acad.)

— *Viande de carême*, poisson salé, morue, hareng, saumon, etc. (Acad.)

— Fig. et fam. *Viande creuse*, mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide : *La crème fouettée est une* VIANDE CREUSE *pour un homme de bon appétit.* (Acad.)

— Par anal. Ce qui n'alimente ni le cœur ni l'esprit :

Je trouve les soupirs une *viande bien creuse.* (Corn.)
Ma foi, si vous songez à nourrir votre esprit,
C'est de *viande bien creuse*, à ce que chacun dit.
(Mol.)

— *Se repaître de viande creuse*, se remplir d'imaginations chimériques et d'espérances mal fondées.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas viande prête*, se dit d'une chose qu'on attend, qu'on espère, et que cependant on ne peut pas avoir sitôt.

— *C'est un mangeur de viandes apprêtées*, se dit d'un fainéant qui aimerait à bien vivre sans se donner la peine de gagner sa vie.

— *Ce n'est pas viande pour ses oiseaux*, se dit d'une chose à laquelle un homme ne peut pas prétendre.

VIANDÉ, part. pass. invers. du v. Viander.

VIANDER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *vi-an-dé.* — Vén. En parl. des bêtes fauves, Pâturer : *Le cerf va* VIANDER *la nuit.* (Acad.) *En hiver, les cerfs ne trouvent pas à* VIANDER *dans les forêts.* (Buff.) *Les chevreuils ne* VIANDENT *pas ordinairement comme le cerf.* (Id.)

VIANDIS, n. m. Pron. *vi-an-di.* — Vén. Pâture des bêtes fauves; brout de la superficie du jeune taillis : *On reconnaît les cerfs à leur* VIANDIS. (Acad.) *Dans les bois, dans les lieux champêtres, les ombrages frais, les doux asiles de l'amant ne sont pour le chasseur que des* VIANDIS, *des forts, des remises.* (J.-J. Rouss.)

VIATIQUE, n. m. (*via*, route; lat.) Pron. *vi-a-tik.* — Provisions ou argent qu'on donne à quelqu'un et particul. à un religieux pour un voyage : *On lui a donné cent écus pour son* VIATIQUE. (Acad.) *Il est venu à Paris avec une somme de onze francs pour tout* VIATIQUE. (H. de Balzac.)

Il fut malade en route,
Ce qui mit son petit *viatique* en déroute. (E. Augier.)

— Fig. et absol. Sacrement de la sainte Eucharistie, administré aux malades en péril de mort : *On lui a donné le* VIATIQUE. *Il a communié en* VIATIQUE, *sans avoir été obligé d'être à jeun.* (Acad.) *L'extrême-onction fut administrée incontinent après, et le* SAINT VIATIQUE *tout de suite.* (St-Simon.)

VIBICE, n. f. (*vibex, vibicis;* ecchymose ; lat.) Pron. — *vi-biss.* — Pathol. Ecchymose; tumeur formée par le sang extravasé dans le tissu cellulaire sous-cutanné ; plicature ; coup de fouet.

VIBORD, n. m. Pron. *vi-bor.* — Mar. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBORGIE, n. f. Pron. *vi-bor-jî.* — Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, renfermant trois espèces originaires du cap de Bonne-Espérance.

— Espèce de cytise.

VIBRALITÉ, n. f. (*vibrer.*) Pathol. Balancement de tension et de relâchement.

VIBRANT, part. prés. du v. Vibrer.

VIBRANT, ANTE, adj. Qui vibre, qui est mis en vibration : *Corde* VIBRANTE.

— Par anal. Il se dit du son de la voix : *Vous faites de grandes imprudences, dit-elle, d'un ton bref et* VIBRANT. (G. Sand.)

— Méd. *Pouls vibrant*, pouls qui est grand, dur, et qui frappe les doigts comme le ferait une colonne de mercure qui remplirait l'artère.

VIBRATILE, adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de vibrer.

— Pathol. Il se dit d'une douleur dans laquelle il semble au malade que ses nerfs vibrent à la manière des cordes tendues.

VIBRATILITÉ, n. f. Faculté de produire des vibrations.

VIBRATION, n. f. (*vibratio* ; lat.) Pron. *vi-bra-cion.* — Physiq. Mouvement alternatif qui fait décrire à un point ou à un corps des excursions rapides et successivement réitérées autour d'un certain état de repos : *Les* VIBRATIONS *d'une corde sonore, d'un diapason, de la membrane de l'ouïe.* (Acad.) *Le son de l'e muet, toujours semblable à la dernière* VIBRATION *des corps sonores, lui donne une harmonie légère qui n'est qu'à elle.* (Rivar.)

VIBRATOIRE, adj. des 2 g. Pron. *vi-bra-toar.* — Didact. Qui a le caractère d'une suite de vibrations.

VIBRER, v. intr. ou neut. 1re conj. (*vibrare ;* lat., m. sign.) Phys. Exécuter des vibrations : *Aux coups du canon, toutes les vitres* VIBRÈRENT. (Mich.)

VIBRISSES, n. f. pl. Pron. *vi-briss.* — Physiol. Poils qui croissent dans les narines de l'homme.

VIBURNÉ, ÉE, adj. (*viburnum*, viorne ; lat.) Bot. Qui ressemble à la viorne.

— N. f. pl. Famille de plantes.

VICAIRE, n. m. (*vicarius ;* lat., m. sign.) Pron. *vi-kèr.* — Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions : *Il y avait des princes qui se disaient* VICAIRES *de l'empire d'Allemagne.* (Acad.)

— Plus ordinair. Celui qui fait des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur : *Le curé et son* VICAIRE. *Grand* VICAIRE, VICAIRE *général d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé. Quand un curé ne peut plus remplir ses fonctions, il est obligé, en conscience, ou de donner sa démission, ou d'accepter un* VICAIRE. *Un évêque a besoin d'un ou de plusieurs* VICAIRES *généraux.* (Acad.)

— *Vicaire apostolique*, titre que le pape confère à un ecclésiastique, dans des pays hérétiques ou infidèles, pour veiller sur la religion.

— Commun. relig. *Le père vicaire*, le religieux qui en l'absence du supérieur en fait les fonctions.

— *Le vicaire de Jésus-Christ*, le pape.

— *Cardinal-vicaire*, cardinal à qui le pape a confié particulièrement l'administration ecclésiastique de la ville de Rome.

VICAIRIE, n. f. Pron. *vi-kè-ri.* — Fonction du vicaire d'une paroisse. || V. *Vicariat.*

— Bénéfices attachés à certaines églises cathédrales.

VICARIAL, ALE, adj. Qui a rapport au vicariat : *Fonctions* VICARIALES.

VICARIAT, n. m. Pron. *vi-ka-ri-a.* — Fonction, emploi du vicaire : *Le* VICARIAT *de l'Empire en telle province. Le* VICARIAT *de telle paroisse est bon. L'évêque l'a élevé au grand* VICARIAT *du diocèse.* (Ac.)

— Territoire sur lequel s'étend le pouvoir d'un vicaire : *Tel prince était vicaire de l'Empire en tels et tels pays, et, dans tout son* VICARIAT, *il avait tels et tels droits. Les curés du grand* VICARIAT *de Pontoise. Le grand* VICARIAT *de Moulins.* (Acad.)

VICARIER, v. intr. ou neutr. 1re conj. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse : *Il* A VICARIÉ *pendant dix ans.* (Acad.)

— Fig. et fam. Être réduit à une place subalterne : *Je suis las de* VICARIER. (Acad.)

VICE, n. m. (*vitium ;* lat., m. sign.) Défaut, imperfection : VICE *de nature.* VICE *de conformation.* VICE *de construction. Cette maladie vient d'un* VICE *du sang. Ce cheval n'a point de* VICES. VICE *de forme.* VICE *de style.* VICE *de prononciation.* VICE *de cœur.* (Acad.) *Le* VICE *de sa méthode se fait sentir.* (Cuv.)

Je vois tous ces défauts dont votre âme murmure
Comme *vices* unis à l'humaine nature. (Mol.)

— Absol. Disposition habituelle au mal ; par oppos. à Vertu : *L'ivrognerie est un vilain* VICE. *Il s'est abandonné, livré à toutes sortes de* VICES. (Acad.) *Les* VICES *sont des habitudes contraires à la santé intellectuelle ou morale de l'homme, à sa constitution naturelle et à sa destination; ils énervent sa force intellectuelle et ruinent sa vie morale.* (Portalis.) *La première source de la misère et du* VICE *est l'ignorance.* (V. Cous.) *Je suis esclave par mes* VICES, *et libre par mes remords.* (J.-J. Rouss.) *Le* VICE *qui n'est que* VICE *dans le monde est scandale dans le sanctuaire.* (Lam.) *Celui-là seul mérite le titre de bon qui sait à propos s'armer de sévérité contre le* VICE. (La Rochef.) *Le cœur entraîne l'esprit et lui communique ses* VICES *aussi bien que ses vertus.* (Rollin.) *Il n'y a pas de* VICE *ni de vertu isolés : une grande vertu ou un grand* VICE *en entraînent mille autres.* (Desmahis.)

— Prov. *Pauvreté n'est pas* VICE.

— Particul. Débauche, libertinage : *Croupir dans le* VICE. *Veut-il donc mourir dans le* VICE *et dans le désordre.* (Acad.) *Le* VICE *grossier fait horreur.* (Fén.)

— Défaut habituel : *L'ambition est le* VICE *des grands.* (Mass.)

— Prov. *Le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice*, se dit d'un homme qui conserve ses inclinations vicieuses, quoiqu'il ne puisse les satisfaire.

— Prov. *Ce n'est pas son vice de donner*, se dit d'un avare. || *Cet homme n'a qu'un vice*, se dit pour faire entendre qu'il a tous les vices ensemble.

— Fig. Personne vicieuse : *Gourmander, punir, châtier le* VICE. *Protéger, autoriser le* VICE. *Honorer le* VICE. (Acad.)

Syn. Vice, défectuosité, défaut. *Vice* s'entend du fond même de la chose, d'une disposition essentielle qui empêche qu'elle puisse être bonne ; *défectuosité* accuse moins l'état des parties présentes de la chose que l'absence d'autres parties qui seraient nécessaires pour la compléter ; *défaut* exprime d'une manière générale tout ce qu'il y a de mal dans la chose relativement à une règle ou à un principe. Ces mots s'appliquent aux choses morales avec des différences analogues : le *défaut* d'une méthode, la *défectuosité* d'un récit, le *vice* d'une constitution.

VICE-AMIRAL, n. m. (*vicis*, lieu, place ; lat.) Mar. Officier de marine dont le grade est au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de lieutenant-général dans les armées de terre : *Le grade de* VICE-AMIRAL. *Il fut nommé* VICE-AMIRAL. (Acad.) *Il y a trois* VICE-AMIRAUX *dans cette famille.*

— Second vaisseau d'une flotte : *Il servait sur le* VICE-AMIRAL. (Acad.)

VICE-AMIRAUTÉ, n. f. Pron. *viss-a-mi-rô-té.* — Charge, grade de vice-amiral : *Il obtint la* VICE-AMIRAUTÉ *du Levant.* (Acad.)

VICE-BAILLI, n. m. Anc. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux : *Charge de* VICE-BAILLI.

Il faut voir sur-le-champ si les *vice-baillis*
Sont si francs du collier que vous l'avez promis. (Regn.)

VICE-CHANCELIER, n. m. Pron. *viss-chan-ce-lié.* — Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de cet officier ou dignitaire : VICE-CHANCELIER *de Lithuanie, de Pologne. Le cardinal qui gouverne la chancellerie de Rome est appelé* VICE-CHANCELIER. (Acad.) || Au pl. *Des* VICE-CHANCELIERS.

VICE-CONSUL, n. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui fait les fonctions de consul dans les lieux où il n'y a point de consul : *Le consul et le* VICE-CONSUL *de France à Cadix, à Lima. La France n'est représentée que par des* VICE-CONSULS *dans les villes d'Ancône, de Rimini, de Ravenne, etc.* (Acad.)

VICE-CONSULAT, n. m. Pron. *viss-kon-çu-la.* — Emploi de vice-consul : *Il a exercé dix ans le* VICE-CONSULAT *de tel endroit.* (Acad.)

VICE-GÉRANT, n. m. Pron. *viss-jé-ran.* — Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. || Au pl. *Des* VICE-GÉRANTS.

VICE-GÉRENT, n. m. Pron. *viss-jé-ran.* — Celui qui tient la place de l'official en son absence : *La sentence fut prononcée par le* VICE-GÉRENT *de l'officialité de Paris.* (Acad.)

VICE-LÉGAT, n. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci : VICE-LÉGAT *de Bologne.* VICE-LÉGAT *d'Urbin.* (Ac.) *Vous vous en êtes bien trouvé avec ce* VICE-LÉGAT. (Mme de Sév.) || Au pl. *Des* VICE-LÉGATS.

VICE-LÉGATION, n. f. Pron. *viss-lé-ga-cion.* — Emploi de vice-légat : *Le pape lui a donné la* VICE-LÉGATION *de la Romagne à...*

VICENNAL, ALE, adj. (*viceni*, vingt ; et *annus*, année; lat.) Pron. *vi-cèn-nal.* — Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. || Peu usité.

VICE-PRÉSIDENCE, n. f. Pron. *viss-pré-zi-danss.* — Fonction, dignité de vice-président : *Il fut nommé à la* VICE-PRÉSIDENCE. (Acad.)

VICE-PRÉSIDENT, n. m. Pron. *viss-pré-zi-dan.* — Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence : VICE-PRÉSIDENT *d'une académie, d'un tribunal.* (Acad.) *La Chambre a nommé ses* VICE-PRÉSIDENTS.

VICE-RECTEUR, n. m. Pron. *viss-rèk-teur.* — Celui qui, en l'absence du Recteur remplit ses fonctions : *Il fut reçu à l'Académie de Vienne dont il est, depuis quelques années,* VICE-RECTEUR. (Bailly.)

VICE-REINE, n. f. Femme du vice-roi : VICE-REINE *du Pérou.*

— Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi : *Il y avait en Portugal une* VICE-REINE, *lors de la révolution de 1640.* (Acad.)

VICE-ROI, n. m. Pron. *viss-roa.* — Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume : *L'Espagne avait un* VICE-ROI *au Pérou, au Mexique.* VICE-ROI *de Sicile.* (Acad.) *Je devais suivre l'exemple des* VICE-ROIS *de Sicile et de Naples, mes prédécesseurs.* (Le Sage.)

On garde les bâtards pour les pays conquis,
On les fait *vice-rois*. C'est à cela qu'ils servent. (V. Hugo.)

— Gouverneur de quelque province : VICE-ROI *de Catalogne.* (Acad.)

VICE-ROYAUTÉ, n. f. Pron. *viss-roa-iô-té.* — Dignité de vice-roi : *Le roi d'Espagne lui avait donné la* VICE-ROYAUTÉ *du Mexique.* (Acad.)

— Pays gouverné par un vice-roi : *La* VICE-ROYAUTÉ

du Pérou. La VICE ROYAUTÉ *de la Catalogne.* (Acad.)

VICE-SÉNÉCHAL, n. m. Pron. *viss-cé-né-chal.* — Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux. || Au pl. *Des* VICE-SÉNÉCHAUX.

VICE VERSÀ, loc. adv. (m. lat., *le tour étant fait.*) Pron. *vi-cé-vèr-ça.* — Réciproquement : *Il y a des personnes dont la figure attire et le caractère repousse, et* VICE VERSÂ. (Acad.)

VICIÉ, ÉE, part. pas. du v. Vicier. Méd. Gâté, altéré : *Il a dans le corps quelque partie* VICIÉE. *Cette maladie vient de ce que le sang est* VICIÉ. (Acad.)

— Mor. *Des cœurs* VICIÉS. *Des âmes* VICIÉES.

VICIER, v. tr ou act. 1re conj. (*vitiare;* lat., m. sign.) Pron. *vi-ci-é.* — Il s'écrit avec deux *i* à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.; *nous viciions, vous viciiez.* — Gâter, corrompre : *Les lumières de la civilisation, qui ont développé tant de qualités précieuses, en* ONT VICIÉ *peut-être autant.* (G. Sand.) *Les mauvaises lectures* VICIENT *les mœurs.*

— Jurispr. Rendre nul, défectueux : *Cette omission ne* VICIE *pas l'acte. C'est une règle de droit, que ce qui abonde ne* VICIE *pas.* (Acad.)

VICIEUSEMENT, adv. Pron. *vi-ci-euz-man.* — D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE, adj. (*vitiosus;* lat.) Pron. *vi-ci-eu, euz.* — Qui a quelque vice, quelque défaut, quelque imperfection : *Conformation* VICIEUSE. *Contrat* VICIEUX. *Clause* VICIEUSE. *Une méthode* VICIEUSE. *Une façon de parler* VICIEUSE. *Les extrémités dans les conditions sont* VICIEUSES *et partent de l'homme : toute compensation est juste et vient de Dieu.* (La Bruy.) *Locke remonte à la véritable source des erreurs, et la trouve dans l'emploi* VICIEUX *des mots.* (Cabanis.) *Les bons écrivains sont attentifs à combattre les expressions* VICIEUSES *que l'ignorance du peuple met en vogue.* (Volt.)

— Log. *Cercle vicieux*, manière défectueuse de raisonner, qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver, et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé.

— Il se dit aussi des chevaux, mulets et autres bêtes de voiture, qui mordent et ruent, qui sont ombrageux ou rétifs : *Ce cheval est* VICIEUX. *Il deviendra* VICIEUX.

— Mor. Qui a une disposition habituelle au mal, et particul. à la débauche et au libertinage : *Cet homme est fort* VICIEUX. *Un caractère* VICIEUX. (Acad.) *Si vous êtes né* VICIEUX, *je vous plains.* (La Br.)

— En parl. des choses, Qui tient du vice, qui a rapport au vice : *Penchants* VICIEUX. *Inclinations* VICIEUSES. *Goûts* VICIEUX. (Acad.) *Les passions* VICIEUSES *supposent toujours quelque faux jugement.* (Condill.)

— N. m. Celui qui est adonné au vice : *Le* VICIEUX *se plaît dans son* VICE. (Acad.) *Si la justice et la piété prennent la place des passions, les* VICIEUX *seront laissés dans la boue, les justes honorés.* (Mass.)

VICINAL, ALE, adj. (*vicus*, bourg; lat.) Il n'est guère usité que dans cette locut. *Chemin vicinal*, chemin qui sert de moyen de communication entre plusieurs villages : *L'entretien des chemins* VICINAUX. (Acad.) *Un chemin* VICINAL *sert de séparation aux deux terres.* (H. de Balz.)

VICISSITUDE, n. f. (*vicissitudo;* lat.) Pron. *vi-ciss-ci-tud.* — Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres : *La* VICISSITUDE *des saisons. Sa vie est une* VICISSITUDE *continuelle de repos et de travail, de plaisirs et de peines, de sagesse et de folie. Une* VICISSITUDE *du chaud au froid, et de la sècheresse à l'humidité.* (Buff.) *Les corps organisés éprouvent diverses* VICISSITUDES *dans le cours de leur vie.* (Jussieu.) *Ce ne fut qu'une* VICISSITUDE *de combats gagnés ou perdus.* (Volt.)

— Au pl. Variations : *Les* VICISSITUDES *de l'air sont les principales causes de la destruction des êtres vivants.* (Buff.)

— Instabilité, mutabilité des choses humaines, disposition qu'elles ont à changer de mal en bien, de bien en mal : *De roi il devint esclave, voilà un étrange effet de la* VICISSITUDE *des choses humaines.* (Acad.)

— Il se dit aussi de ces changements mêmes : *Voilà une terrible vicissitude;* et, dans ce sens, il s'emploie plus ordinair. au plur. : *Éprouver, subir des* VICISSITUDES. *Passer par beaucoup de* VICISSITUDES. *Être exposé à toutes sortes de* VICISSITUDES. *Il a connu toutes les* VICISSITUDES *de la fortune. C'est un homme qui a connu les plus extrêmes* VICISSITUDES *de la fortune.* (Volt.) *Que craignez-vous après tant de* VICISSITUDES? (Le Sage.)

— *Il y a beaucoup de vicissitudes dans son humeur*, se dit d'une personne très-changeante.

VICOMTE, n. m. (*vicis, comes;* lat.) Pron. *vi-kontt.* — Anc. Seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté : *Le* VICOMTE *de tel lieu.*

— Prévôt royal d'une province : VICOMTE *de Caen.* VICOMTE *de Gisors, etc.*

— Titre de noblesse au-dessous de comte et au-dessus de baron : *Notre grand flandrin de* VICOMTE *est un homme qui ne saurait me revenir.* (Mol.)

VICOMTÉ, n. f. Anc. Admin. Ressort, étendue de la juridiction des juges qu'on nommait vicomtes : *La* VICOMTÉ *de Paris.*

— Titre de noblesse attaché à une terre : *Terre érigée en* VICOMTÉ. (Acad.)

VICOMTESSE, n. f. Pron. *vi-kon-tèss.* — Femme d'un vicomte, ou celle qui de son chef possédait une vicomté : *Madame la* VICOMTESSE *de.....* (Acad.)

VICTIMAIRE, n. m. (*victima*, victime; lat.) Pron. *vik-ti-mèr.* — Antiq. Celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes d'après l'ordre du sacrificateur : *J'aimais à voir le* VICTIMAIRE *qui puisait l'eau du sacrifice.* (Chateaubr.)

VICTIME, n. f. (*victima;* lat., m. sign.) Antiq. Animal qu'on immolait et que l'on offrait en sacrifice : VICTIME *propitiatoire.* VICTIME *d'expiation. Le sang des* VICTIMES. *Le lieu où l'on égorgeait les* VICTIMES. (Acad.)

Du milieu de mon peuple exterminez les crimes,
Et vous viendrez après m'immoler vos *victimes.* (Rac.)

— Par extens. Homme ou femme que les païens offraient en sacrifice à leurs dieux : *Le consul immola plusieurs* VICTIMES. *Gélon, ayant vaincu les Carthaginois, exigea qu'ils ne sacrifieraient plus de* VICTIMES *humaines.* (Acad.)

Je saurai, s'il le faut, *victime* obéissante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente. (Rac.)
La *victime* aux bourreaux allait être livrée. (Volt.)

— *La victime offerte pour le salut des hommes*, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Fig. Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui, ou à qui ses propres passions sont funestes, ou même à qui sa vertu devient fatale : *Il fut la* VICTIME *du ressentiment de cet homme puissant. Il est devenu, il est la* VICTIME *de la calomnie. Cet enfant est une* VICTIME *que son père a immolée à son ambition. Il a péri* VICTIME *de ses excès, de son imprudence.* (Acad.) VICTIME *de son dévouement, il va périr pour sauver mon honneur.* (Scribe.)

VICTOIRE, n. f. (*victoria;* lat.) Pron. *vik-toar.* — Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat : VICTOIRE *sanglante.* VICTOIRE *douteuse.* VICTOIRE *complète. Remporter la* VICTOIRE. *Chant de* VICTOIRE. (Acad.) *Courir de* VICTOIRE *en* VICTOIRE. (Boil.)

Qui combat avec gloire
S'affranchit par la mort comme par *victoire.* (C. Del.)

— Avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, etc. : *Après une longue discussion, il a remporté la* VICTOIRE. (Acad.) *C'est au théâtre qu'ils se disputent communément la* VICTOIRE. (Barthél.)

— Fig.

La plus belle *victoire* est de vaincre son cœur. (La. F.)

— Fig. *Remporter la victoire sur ses passions, sur soi-même*, surmonter ses passions, les assujettir à la raison.

— *Chanter victoire*, se glorifier du succès : *Il s'est trop hâté de* CHANTER VICTOIRE. *Il ne faut pas* CHANTER VICTOIRE *avant le temps.* (Acad.)

— Mythol. Divinité représentée sous la figure d'une femme ayant des ailes, et tenant une couronne d'une main, une palme de l'autre : *Le temple de la* VICTOIRE. *Une statue de la* VICTOIRE. *Les Romains sacrifiaient à la* VICTOIRE. (Acad.)

— Fig. *La* VICTOIRE *s'est déclarée pour lui. La* VICTOIRE *le suit partout. Enchaîner la* VICTOIRE. (Acad.) *La* VICTOIRE *avait peine à suivre la rapidité du vainqueur.* (Fléch.)

... Un héros conduit par la *victoire.* (Boil.)

VICTORIAT, n. m. Numism. Médaille sur laquelle on voit la Victoire sur un bige ou un quadrige.

VICTORIEUSEMENT, adv. Pron. *vik-to-rieuz-man.* — Fig. D'une manière victorieuse : *Il l'a réfuté* VICTORIEUSEMENT. *Il est sorti* VICTORIEUSEMENT *de cette méchante affaire.* (Acad.)

VICTORIEUX, EUSE, adj. (*victoriosus;* lat.) Qui a remporté la victoire : *Il revient* VICTORIEUX. *Il est sorti* VICTORIEUX *de cette entreprise. Armée* VICTORIEUSE. *Troupes* VICTORIEUSES. *Le parti* VICTORIEUX. (Acad.) *Ces nations, quoique façonnées au despotisme, ne pouvaient être dociles que dans la main d'un général* VICTORIEUX. (Mérim.) *Un conquérant ruine presque autant les nations* VICTORIEUSES *que les nations vaincues.* (Fén.)

— Fig. : *La raison n'est pas toujours* VICTORIEUSE *des passions. Moyens* VICTORIEUX. *Preuves* VICTORIEUSES. *Il avait l'air* VICTORIEUX. (Acad.) *L'innocence et la raison y sont* VICTORIEUSE. (Volt.)

VICTUAILLE, n. f. coll. (*victus*, vivres; lat.) Pron. *vik-tu-a-y.* — Fam. Provisions servant à la nourriture des hommes : *Voilà bien de la* VICTUAILLE. (Acad.) *Je vais faire une terrible brèche aux* VICTUAILLES *de monseigneur.* (G. Sand.) *Mon Dieu! que de vins, que de* VICTUAILLE! (E. Sue.)

Qu'aperçois-je? dit-il; c'est quelque *victuaille.*
(La Font.)

— Anc. Au pl. Vivres qu'on charge sur un navire : *Faire provision de* VICTUAILLES. *Avoir soin des* VICTUAILLES. *Nous mouillâmes à tel endroit pour faire des* VICTUAILLES. (Acad.)

VIDAME, n. m. (*vice domini*, à la place du seigneur; lat.) Celui qui anciennement tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes : *Le* VIDAME *d'Amiens. Plusieurs évêques avaient des* VIDAMES. (Acad.) *L'attachement de Catherine de Médicis pour le* VIDAME *de Chartres, vint d'une insulte que ce jeune homme fit à la favorite.* (H. de Balz.)

— Celui qui possédait une de ces terres, érigée en fief héréditaire : *Avant la révolution, il n'y avait plus que cinq ou six* VIDAMES *en France.* (Acad.)

VIDAMÉ, n. m. ou **VIDAMIE**, n. f. Pron. *vi-da-mé, mi.* — Dignité de vidame : *Le* VIDAMÉ *d'Amiens. La* VIDAMIE *de Chartres.* (Acad.)

VIDANGE, n. f. Action de vider, d'enlever : *La coupe des bois et la* VIDANGE *des ventes sont faites dans le délai fixé par le cahier des charges.* (Cod. forest.)

— État d'un vase qui n'est pas plein, d'une liqueur qui ne remplit par la capacité du vase qui la contient : *Un tonneau en* VIDANGE. *Vous avez laissé cette bouteille en* VIDANGE. *Ce vin est en* VIDANGE. (Acad.) *Il y a dans cette bouteille un reste de vin qui s'éventerait. J'ai en horreur les bouteilles en* VIDANGE. (Dider.)

— N. pl. Immondices, ordures retirées d'un lieu qu'on vide et qu'on nettoie, et particulièrement des fosses des privés : *Les* VIDANGES *d'une fosse. Le milan, la buse, le corbeau, ne cherchent que les* VIDANGES *et les chairs corrompues.* (Buff.)

— Évacuations qui suivent l'accouchement.

VIDANGEUR, n. m. (*vidange.*) Techn. Celui qui vide les fosses des privés : *Il faut faire venir les* VIDANGEURS *pour nettoyer les lieux.* (Acad.)

VIDART, adj. m. Pron. *vi-dar.* — Art. vétér. Il se dit des chevaux qui se vident promptement et qui sont sujets à de fréquentes diarrhées.

VIDE, adj. des 2 g. (*viduus;* lat., m. sign.) Pron. *vid.* — Qui n'est rempli que d'air : *Place, espace* VIDE. *Muid, tonneau* VIDE. *Il n'y a plus personne dans la maison, dans la chambre, elle est* VIDE. *Sa bourse est* VIDE, *est entièrement* VIDE. (Acad.).

La cruche au large ventre est *vide* en un instant. (Boil.)

— Fig. et fam. *Avoir la tête vide*, avoir peu d'idées, peu de sens.

— *Avoir le cerveau vide*, éprouver la faiblesse de tête que produit le manque de nourriture.

— *Cœur vide*, cœur sans affection, sans désirs :

Vous fuyez loin d'un *cœur vide* et désenchanté.
(M. J. Ch.)

— Fig. *Laisser le cœur vide*, n'éveiller dans le cœur aucun sentiment généreux : *Ces discours amusent l'oreille et* LAISSENT LE CŒUR VIDE. (Acad.)

— Fig. Qui manque de :

Le prêtre interdit
Abandonne un autel toujours *vide* d'offrandes. (L. Rac.)

— Fam. *Un temps vide*, un temps libre d'occupation : *Il y a des moments* VIDES *dans la journée, qu'on ferait bien de remplir par quelque occupation.* (Acad.)

— Fig. *Mains vides*, mains dégarnies qui ne contiennent rien : *Il nous apporte toujours quelque chose; il ne vient jamais les* MAINS VIDES. *Il y a des gens qu'il ne faut pas aborder les* MAINS VIDES. (Ac.)

— Fam. et fig. *Se retirer, sortir d'une affaire les mains vides*, sans y avoir rien gagné, sans avoir fait de profits illicites : *Il croyait s'enrichir dans cette affaire, mais à la fin il est resté les* MAINS VIDES. *C'est un honnête homme qui est sorti de hautes fonctions les* MAINS VIDES. (Acad.)

— *Un habit brodé tant plein que vide, des meubles chamarrés tant plein que vide*, un habit, des meubles où ce qui est brodé, chamarré, occupe autant de place que ce qui ne l'est pas.

— Archit. Par analog. *Espacer tant plein que* VIDE.

— Fig. Dénué, dépourvu de : *Un discours, un ouvrage vide de sens, de raison.*

— En parl. des pièces dramatiques, *Le théâtre, la scène est vide, reste vide*, se dit lorsque, dans le courant d'un acte, les acteurs qui étaient en scène étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une autre scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir.

— *Scène vide, acte vide*, scène, acte sans événement, sans action, sans incident.

— Substantiv. Espace vide : *Il est mort dans cette allée beaucoup d'arbres qui y font un grand* VIDE. *Il est défendu aux notaires de laisser du* VIDE *dans la minute de leurs actes.* (Acad.) *Il remplit, par ce moyen, le* VIDE *de sa maison.* (Boss.) *Du siècle d'Aristote à celui de Descartes, j'aperçois un* VIDE *de deux mille ans.* (Thom.)

— Fig. et mor. *La mort de ce prince fait un grand* VIDE *à la cour. Il s'est démis de son emploi, cela fait un grand vide dans sa vie.* (Acad.) *L'homme est plein de besoin : renvoyé à lui-même, il sent un* VIDE *que l'amitié seule est capable de remplir.* (Mme de Lamb.)

— *Le vide du temps*, longueur du temps inoccupé : *Ils ne trouvent pas assez d'amusements pour remplir* LE VIDE DU TEMPS. (Mass.)

— Fig. Vanité, néant : *Il connut le* VIDE *des grandeurs humaines.* (Acad.) *Le* VIDE *des choses humaines se faisait sentir à son cœur.* (Boss.) *C'est une politique ancienne dans les républiques, que de laisser le peuple se remplir de* VIDE *et savourer la bagatelle.* (La Br.)

— Archit. Toute ouverture ou baie dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison ou les solives d'un plancher : *Il faut proportionner les* VIDES *aux pleins.* (Acad.)

— *Ce mur pousse au vide*, il perd son aplomb, il déverse ou fait ventre.

— Physiq. Espace qui ne contient point d'air : *Faire le* VIDE *au moyen de la machine pneumatique.* (Acad.) *Newton a démontré qu'il y a du* VIDE *dans la nature.* (Volt.)

— *Vide absolu*, espace absolument vide de toute matière : *C'est une question parmi les philosophes, si le* VIDE *absolu existe quelque part dans la nature.*

= **A vide**, loc. adv. Sans rien contenir : *La diligence de Lyon est partie* A VIDE. (Acad.) *La voiture s'en allait* A VIDE. (Mich.)

— Fig. et fam. *Mâcher à vide*, se repaître de fausses espérances.

— Mus. *Corde à vide*, celle dont on tire du son avec l'archet sans y porter aucun doigt. (Acad.)

— Prov. *Avoir des chambres vides dans la tête*, être un peu fou. || *Avoir toujours quelques boyaux vides*, se dit d'un homme qui a toujours bon appétit.

VIDE-BOUTEILLES, n. m. Pron. *vid-bou-tè-y.* — Fam. Petite maison avec un jardin, près de la ville : *Cette maison n'est proprement qu'un* VIDE-BOUTEILLES. *Construire, arranger un* VIDE-BOUTEILLES.

VIDELLE, n. f. Technol. Reprise : *Faire une* VIDELLE *à un mouchoir, à un bas.*

— Instrument dont le confiseur se sert pour vider certains fruits.

— Petit instrument dont le pâtissier se sert pour couper la pâte.

VIDE-POCHES, n. m. Pron. *vid-po-ch.* — Petit meuble dont les femmes se servaient autrefois, pour y déposer les objets qu'elles portaient ordinairement dans leurs poches.

VIDÉ, ÉE, part. pass. du v. Vider : *Il ne part pas sans que ses poches soient* VIDÉES.

— Fig. Terminé, fini, arrangé :

Je suis ravi de voir, par votre procédé,
Que votre différend sera bientôt *vidé*. (Dest.)

— Man. En parl. d'un cheval, *Des jarrets bien vidés*, des jarrets qui ne sont pas pleins, qui ne sont pas gras.

VIDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*viduare*, priver de ; lat.) Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, ou de quelque lieu que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu : VIDER *un tonneau.* VIDER *des cruches.* VIDER *un vase, une aiguière, un verre.* VIDER *un sac d'argent.* VIDER *sa bourse.* VIDER *une fosse d'aisances.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Vider une bouteille, un verre*, boire la liqueur qu'ils contiennent : *Il* VIDA *trois de mes* BOUTEILLES *pendant le repas.* (Le Sage.)

— *Vider les bouteilles, les pots, les verres*, boire beaucoup, faire la débauche.

— Fig. et fam. *Vider son coffre-fort*, débourser beaucoup d'argent : *Il* A VIDÉ *son coffre-fort pour marier sa fille.* (Acad.)

— Art. cul. *Vider une volaille, du gibier, du poisson*, en tirer ce qui n'est pas bon à manger.

— Art. vétér. *Vider un cheval*, faire sortir les crottins de son fondement : VIDEZ CE CHEVAL *avant que de lui donner ce lavement.* (Acad.)

— Faucon. *Vider un oiseau*, le purger.

— Techn. *Vider une clef*, la creuser par le bout. || On dit dans le m. sens : VIDER *un canon de pistolet, de fusil.*

— Fig. et fam. *Vider les lieux, la province, le royaume, etc.*, sortir des lieux, de la province, du royaume, etc., par crainte, par force, ou par autorité de justice.

— Pal. *Vider ses mains*, se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, et le payer à qui il est ordonné par la justice : *Cet homme a été condamné à* VIDER SES MAINS. (Acad.)

— En parl. Des affaires, Terminer, finir par jugement, par accommodement, etc. : *Ce rapporteur* VIDE *bien des procès. Nous* AVONS VIDÉ *bien des affaires.* (Acad.)

— *Vider ses comptes*, les terminer.

— Par anal. : VIDER *une querelle*, VIDER *un différend l'épée à la main.*

= **Se vider**, v. pron. Devenir vide, se désemplir : *Le réservoir* S'EST VIDÉ *en moins de rien.*

— *La salle se vida lentement*, les personnes qui étaient dans la salle se retirèrent lentement les unes après les autres, etc.

— *Ce chien se vide*, il rend ses excréments.

— Fig. Se terminer : *Les contestations ne* SE VIDENT *pas toutes en une soirée, entre la poire et le fromage.* (J. Sandeau.)

VIDIMÉ, ÉE, part. pass. du v. Vidimer. *Acte* VIDIMÉ. *Expédition* VIDIMÉE.

VIDIMER, v. tr. ou act. 1re conjug. (*videre*, voir ; lat.) Prat. — Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme : *Il faut faire* VIDIMER *cet acte.* (Acad.) || T. peu usité.

VIDIMUS, n. m. (*vidimus*, nous avons vu ; lat.) Pron. *vi-di-muss.* Anc. Chancell. et prat. Il s'employait pour attester qu'un acte avait été collationné sur l'original : *Le juge a mis le* VIDIMUS *à cet acte.* (Acad.)

VIDRECOME, n. m. (*weder*, de nouveau, et *komen*, venir ; flam.) Pron. *vi-dre-kom.* — Grand verre à boire. || Peu usité.

VIDUITÉ, n. f. (*viduitas ;* lat., m. sign.) Pron. *vi-du-i-té.* — Veuvage ; état du mari dont la femme est morte et qui n'est pas remarié, ou de la femme dont le mari est mort et qui n'est pas remariée : *L'état de* VIDUITÉ. *Demeurer en* VIDUITÉ. (Acad.) *La* VIDUITÉ *est regardée, parmi nous, non plus comme un état de désolation, mais comme un état désirable,* (Boss.) *Des trois espèces de chasteté, savoir, celle de la virginité, celle de la* VIDUITÉ *et celle du mariage, la chasteté conjugale est la plus difficile.* (Bourd.)

— Par anal. *Malheureux de survivre à celle dont l'amitié lui aurait adouci toutes les peines de la vieillesse, dans cet état de solitude qui est la* VIDUITÉ *de l'âme, il avoue que son courage ne suffit point à son malheur.* (Marm.)

VIE, n. f. (βιος, vie ; gr.) État des êtres animés en qui se manifeste le principe des sensations et du mouvement : *Les principes de la* VIE. *Ceux dont nous tenons la* VIE, *qui nous ont donné la* VIE. *Il est encore tout plein de* VIE. *Il ne donnait plus aucun signe de* VIE. *On l'a laissé sans* VIE. *Aimer la* VIE. *Tenir à la* VIE. *Renoncer à la* VIE. (Acad.) *La* VIE *de l'enfant est fort chancelante jusqu'à l'âge de trois ans.* (Buff.) *Dieu a voulu faire de la* VIE *une épreuve.* (Thiers.)

La *vie* est un combat dont la palme est aux cieux.
(C. Del.)

Nous ne vivons jamais, nous *attendons* la *vie*. (Volt.)

— *Être en vie*, être vivant. || *Mourir tout en vie*, mourir dans un état où l'on est encore plein de force.

— *Être entre la vie et la mort*, être dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelque autre accident : *Cette maladie l'a mis* ENTRE LA VIE ET LA MORT. *Dans cette tempête, nous fûmes deux jours* ENTRE LA VIE ET LA MORT.

— Fig. *Sa vie ne tient qu'à un fil*, se dit en parl. d'un moribond.

— *Il n'a qu'un filet, qu'un souffle de vie*, se dit d'un homme infirme ou très-faible. || Dans le s. contraire, *Cet homme, cet animal a la vie dure*, il est difficile de le tuer, de le faire mourir.

— *Donner la vie à son ennemi*, ne pas le tuer, quoiqu'on le puisse.

— *Le prince a donné, a accordé la vie, a fait grâce de la vie à ce criminel*, il a empêché, en vertu de son autorité, que l'arrêt qui condamnait le criminel à mort ne fût exécuté.

— Fig. *Donner la vie*, animer, vivifier, donner du mouvement : *C'est le dessin qui donne la forme aux êtres ; c'est la couleur qui leur* DONNE LA VIE. (Did.)

— *Demander la vie*, se dit d'un homme qui prie son ennemi de ne pas le tuer : *Il lui* DEMANDA LA VIE. *Il cria : La* VIE ! *la* VIE !

— Elliptiq. Dans le m. sens.

Un miracle, *la vie !* oh ! prolongez ma *vie*. (C. Del.)

— *Il doit la vie à cet homme, il lui est obligé de la vie*, se dit de celui à qui un homme a sauvé ou conservé la vie.

— Fig. *Cela lui a redonné, lui a rendu la vie*, se dit d'une bonne nouvelle ou de quelque autre chose d'agréable, arrivé à une personne qui était dans de grandes alarmes, dans une vive inquiétude.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans cet homme*, se dit en parl. d'un vieillard ou d'un malade qui conserve encore de la force.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans ce tableau*, l'action y est vive, et les figures en sont fort animées.

— *Ce portrait est plein de vie*, il a beaucoup d'expression et de vérité.

— Par anal. *Les grâces ne s'usent pas comme la beauté ; elles* ONT DE LA VIE ; *elles se renouvellent sans cesse.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Ce style, ce discours est sans vie*, il est sans force, sans énergie : *Le style de cet ouvrage est sans chaleur et sans* VIE. || Dans le sens contraire, *Ce discours, le style de cet auteur, de cet ouvrage a de la* VIE, *est plein de* VIE, *etc. Il apprit d'Homère à mettre dans les moindres peintures et de la* VIE *et de la grâce.* (Fén.)

— Mystiq. : *La grâce est la* VIE *de l'âme.*

— Espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort : *Le cours, la durée de la* VIE. *La fin de la* VIE. *Cette* VIE *n'est qu'un songe.* (Acad.) *Son élévation ne fit que de précipiter le cours de sa* VIE. (Boss.)

— *L'amour, qui n'est qu'un épisode dans la* VIE *des hommes, est l'histoire entière de la* VIE *des femmes.* (Mme de Staël.)

Chaque pas dans la *vie* est un pas vers la mort. (C. Del.)
La *vie* a des attraits pour les cœurs innocents. (Thom.)

— Une partie considérable de cet espace : *Il a passé sa* VIE *à la cour, à voyager. Il emploie toute sa* VIE *à des bagatelles. Il est estropié pour toute sa* VIE. *Il en a pour sa* VIE. (Acad.) *Il tombe au plus beau temps de sa* VIE. (Boss.)

— *La vie future, autre vie*, l'existence de l'âme après la mort : *Les biens de la* VIE *future. L'espérance d'une* AUTRE VIE *fait toute la consolation d'un chrétien.* (Acad.)

— Absol. Dans le m. sens : *Combien est étroit le chemin qui conduit à la* VIE. (Boss.) *Chose admirable ! la religion chrétienne, qui semble n'avoir pour objet que la félicité de* L'AUTRE VIE, *fait encore notre bonheur dans celle-ci !* (Montesq.) *Il était du nombre des justes dont les noms seront seuls écrits dans le livre de* VIE. (Maur.)

— *La vie éternelle*, l'état des bienheureux dans le ciel : *Dieu nous donne sa paix en cette vie, et, après la mort, la* VIE ÉTERNELLE !

— Ce qui regarde la nourriture et la subsistance : *Il a très-peu de bien, il n'a que la* VIE *et le vêtement. Chercher sa* VIE. *Il a bien de la peine à gagner sa* VIE. (Acad.)

— Fam. *La vie est chère dans ce pays*, les aliments, les denrées y sont à un prix élevé.

— *Mendier, demander sa vie*, demander l'aumône.

— Prov. *Être de grande vie*, manger beaucoup. *Être de petite vie*, manger peu.

— Fam. Manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit : *Faire bonne* VIE. *Mener joyeuse* VIE. *Nous faisons une* VIE *si réglée qu'il n'est guère possible de se mal porter.* (Mad. Sév.)

Vous *avez fait* tantôt une terrible *vie*. (La F.)

— Absol. et fam. *Faire la vie*, faire bonne chère, se réjouir ; se livrer à la débauche.

— Prov. *Il faut faire vie qui dure*, il faut ménager son bien, sa santé.

— Ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie : *Mener une* VIE *douce, aisée. Mener une* VIE *heureuse, tranquille. Mener une* VIE *triste, misérable. Traîner une* VIE *languissante. Les plaisirs, les aises, les douceurs, les commodités de la* VIE. *Les besoins de la* VIE. *Il coule doucement sa* VIE. (Acad.) *Toute la* VIE *des grands n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui.* (Mass.) *Les soins de sécurité sont pour l'oiseau les premiers dans la* VIE *sauvage.* (Micl.)

— *Tourmenter sa vie*, se donner beaucoup de mouvement, s'agiter.

— *Rendre la vie dure à quelqu'un*, lui faire de la peine, le chagriner à tout propos.

— Mor. Ce qui regarde la conduite et les mœurs : *Mener une* VIE *sans reproche, une* VIE *réglée. Mener la* VIE *d'un saint. Une* VIE *sage, pure, chaste.* VIE *oisive.* VIE *déréglée.* VIE *dissipée.* (Acad.) *La* VIE *de la reine a été une préparation continuelle à bien mourir.* (Fléch.)

Je ne puis reculer sans mentir à ma *vie*. (C. Del.)

— Fam. *Une vie de garçon*, une vie libre et peu régulière.

— *Une vie d'artiste*, une existence libre et indépendante.

— *Une vie de Sardanapale*, une vie voluptueuse.

— Fam. *Mener une vie de bohême*, vivre dans le désordre comme un homme qui n'a ni feu ni lieu.

— *Femme de mauvaise vie*, une prostituée.

— Prov. *Telle vie, telle fin*, ou *Telle vie, telle mort*, on meurt de la même manière qu'on a vécu : *Il a toujours vécu en bon chrétien, et il est mort de même;* TELLE VIE, TELLE FIN.

— Par extens. Occupations, professions différentes de la vie : *Choisir un genre de* VIE. *Embrasser la* VIE *religieuse, la* VIE *monastique.* VIE *active.* VIE *contemplative. La* VIE *des champs. La* VIE *des camps.* (Acad.)

— Fam. *C'est sa vie*, se dit d'une chose où un homme se complaît, et dont il fait sa principale occupation : *Il aime la chasse, c'est sa* VIE. *Il aime l'étude plus que toutes choses, c'est sa* VIE.

— Par anal. : *Le travail est la* VIE *de l'homme.* (Volt.)

— Par extens. Histoire, récit des choses remarquables de la vie d'un homme : *Les* VIES *des saints. Les* VIES *des hommes illustres écrites par Plutarque. Il a écrit la* VIE *de tel prince. Il a écrit lui-même sa* VIE. (Acad.) *On ne peut lire la* VIE *de Marc-Aurèle sans une espèce d'attendrissement.* (Montesq.) *La* VIE *de M. le maréchal Saint-Cyr est une des belles* VIES *de nos modernes annales.* (Thiers.)

Ma vie est jour par jour dans plus d'un souvenir. (C. C.)

— En parl. Des plantes, des arbres, temps pendant lequel ils végètent. *Cet arbre est encore en* VIE. *Les plantes vivent d'une* VIE *végétative.* (Acad.)

— Pop. Crierie qui se fait en querellant quelqu'un, en le réprimandant : *Quand votre femme sera venue, elle vous fera une belle* VIE, *une terrible* VIE. *Ils se querellent toujours dans cette maison, ce sont des* VIES *continuelles.* (Acad.)

= **A vie,** loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre : *Une pension* À VIE. *Bail* À VIE. *Contrat* À VIE. *Acheter une maison* À VIE.

— On dit quelquefois, dans le m. sens, MA VIE DURANT, SA VIE DURANT. *Il a fait un bail qui lui assure la jouissance de cette maison* SA VIE DURANT.

= **De la vie, de ma vie, de sa vie,** loc. adv. Jamais : *Je ne lui pardonnerai* DE LA VIE. *Je n'y consentirai* DE MA VIE. DE MA VIE *je n'ai vu pareille chose.* DE LA VIE *on n'a rien vu de semblable.* (Ac.)

= **Pour la vie, à la vie et à la mort,** loc. adv. Pour toujours : *Je suis son ami* POUR LA VIE. *Ils sont unis* À LA VIE ET À LA MORT. (Acad.)

Cousin, c'est, entre nous, *à la vie, à la mort.* (C. D.)

= **Pour la vie,** loc. adv. Pour longtemps : *Cette étoffe est excellente, on en a* POUR LA VIE. (Acad.)

VIÉDASE, n. m. Pron. *vi-e-dâz.* — Pop. Mot qui se dit par injure, et qui signifie pr. pr. Visage d'âne : *C'est un* VIÉDASE.

VIEIL ou **VIEUX, VIEILLE,** adj. (*vetus*; lat., m. sign.) Pron. *viè-y, vieu, viè-y.* — *Vieux* est la seule forme *masculine* employée après un nom; *vieil* est la forme employée le plus souvent avant un nom qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée. — Qui est fort avancé en âge : *Il est fort* VIEUX. *Elle est bien* VIEILLE. VIEUX *cheval.* VIEUX RENARD. VIEUX *singe.* VIEIL *oiseau. Un* VIEIL *homme. Un* VIEUX *homme. Une* VIEILLE *femme. De* VIEILLES *gens.*

Aux travers de son sang un *vieil* hôte des bois
Renard fin, subtil et matois... (La F.)

Mon *vieil* ami n'a pas le sens commun. (Gress.)

— Mystiq. *Le vieil homme*, les inclinations vicieuses mais anciennes qui tiennent à notre nature : *La religion nous ordonne de dépouiller* LE VIEIL HOMME *pour revêtir l'homme nouveau*, de substituer les vertus aux imperfections de notre nature.

— Prov. *Il est vieux comme les rues*, fort vieux : *Cet homme est* VIEUX COMME LES RUES. *Cette anecdote est* VIEILLE *comme les rues.* ‖ On dit aussi, VIEUX *comme les chemins,* VIEUX *comme Hérode.*

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os*, il ne vivra pas jusqu'à la vieillesse.

— *Se faire vieux*, vieillir, avoir acquis de l'âge : *Cet acteur* SE FAIT VIEUX.

— *Être vieux avant l'âge*, avoir toutes les apparences de la vieillesse avant l'âge ordinaire.

— *Il se fait plus vieux qu'il n'est*, il se dit plus avancé en âge qu'il ne l'est réellement.

— Qui a l'apparence de la vétusté, les dehors de la vieillesse : *Il a un air* VIEUX. *Je le trouve* VIEUX *quand il a cet habit.* (Acad.)

— Modifié par les adverbes *plus* et *moins*, etc., il sert à marquer la différence d'âge entre deux personnes : *Il n'a que vingt ans, et vous en avez vingt-cinq, vous êtes plus* VIEUX *que lui. Il n'est pas si* VIEUX *que vous.* (Acad.) *Vous n'avez de votre vie été si jeune que vous êtes, et je vois des gens de vingt-cinq ans qui sont plus* VIEUX *que vous.* (Mol.)

— Il se dit d'une personne qui exerce une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis longtemps : VIEUX *magistrat.* VIEUX *capitaine.* VIEUX *soldat.* (Acad.) *Il se tenait droit et vissé comme un* VIEIL *officier de cavalerie.* (H. de Balz.) *L'armée ennemie était composée de* VIEILLES *bandes wallones.* (Boss.)

— Il sert aussi à marquer les anciennes habitudes, surtout les habitudes vicieuses : VIEUX *ivrogne.* VIEUX *débauché.* VIEUX *pécheur.* (Acad.) *Beaucoup d'hommes sont de* VIEUX *enfants.*

— Fam. et par dénigr. VIEUX *drille.* VIEUX *routier.* VIEUX *coquin.* VIEUX *fou.* VIEUX *radoteur.* VIEILLE *folle.* VIEILLE *sorcière.* (Acad.)

— *Une vieille fille*, une fille qui a passé sa jeunesse sans se marier. ‖ Par anal. *Un* VIEUX *garçon.*

— *Un vieil ami*, un ami qui l'est depuis longtemps : *Nous sommes de* VIEUX AMIS.

— Prov. *Les* VIEUX *amis et les* VIEUX *écus sont les meilleurs.*

— Il s'emploie pour exprimer la vénération qu'inspire le nom d'un homme célèbre mort depuis longtemps, en laissant une grande renommée : *Le* VIEUX *Corneille. Le* VIEIL *Homère.*

...Plus d'un se souvient de son *vieil* empereur.
(V. Hugo.)

— En parl. des choses, Ancien, antique, qui existe depuis longtemps : *Le monde est bien* VIEUX. *Le bon* VIEUX *temps.* VIEUX *château. De* VIEUX *contes. Les* VIEILLES *coutumes.* VIEUX *titres. Un* VIEUX *proverbe. Un* VIEUX *tableau. Ce sage roi offre la meilleure image de ce que devait être le prince dans la* VIEILLE *société française.* (De Rémusat.) *J'ai laissé la ville d'Agrippa derrière moi, et je n'ai pas vu le* VIEUX *arsenal, aujourd'hui magasin de blé.* (V. Hug.) *C'est un* VIEUX *peuple usé sous le poids d'une* VIEILLE *civilisation.* (Ch. Nod.) *Des* VIEILLES *constructions il ne subsiste aujourd'hui que la salle où se tinrent les états généraux.* (H. de Balz.) *On voit ordinairement les gens sensés se détromper avec joie de leurs* VIEILLES *erreurs.* (Rollin.)

Le *vieux* temps n'est beau qu'en peinture. (Bernis.)

— *Ce mot, ce terme est vieux, est tout à fait vieux*, il a cessé d'être en usage. ‖ On dit dans le m. sens, *Une* VIEILLE *locution, le* VIEUX *langage, etc.*

— Fam. *La vieille physique, la vieille chimie, etc.*, se dit, par une sorte de dénigrement, de l'état imparfait des connaissances physiques, chimiques, etc., dans les temps qui ont précédé le nôtre.

— Fig. *Un homme de la vieille roche*, un homme d'une probité antique et rare. ‖ *Un ami de la vieille roche*, un ami sûr, éprouvé. ‖ *Noblesse de la vieille roche, de vieille roche*, noblesse ancienne.

— Il se dit de certaines choses, par oppos. à Nouveau : *La* VIEILLE *ville. Le* VIEUX *château. La* VIEILLE *cour. De* VIEUX *livres. La* VIEILLE *mode.* (Acad.) *Ils arrivèrent précédés d'une servante qui apportait trois bouteilles de* VIN VIEUX. (H. de Balz.) *C'était une de ces filles de la* VIEILLE BOURGEOISIE, *élevée sous les yeux de sa mère qui ne l'avait pas quittée.* (H. de Balz.)

— *Vieux style*, manière dont on comptait dans le calendrier avant sa réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. ‖ Il s'est dit aussi de l'ère chrétienne par oppos. à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792.

— En parl. des habits, des hardes et des meubles, Qui est usé : par oppos. à Neuf, VIEIL *habit.* VIEUX *chapeau.* VIEILLES *bottes.* VIEILLE TAPISSERIE.

— Substantiv. *Elle a épousé un* VIEUX. *Une bonne* VIEILLE. *Une pauvre* VIEILLE. *Les jeunes et les* VIEUX. (Acad.) *J'avais pour voisine de campagne une petite* VIEILLE. (Marm.) *On les envoie vers une* VIEILLE *qui les transporte aussitôt dans un petit bateau aux îles Canaries.* (Volt.)

La *vieille* n'avait point de plus pressant souci
Que de distribuer aux servantes leur tâche. (La F.)
Je crois que la *vieillesse* arrive par les yeux,
Et qu'on vieillit plus vite à voir toujours des vieux.
(V. Hugo.)

— *Faire le vieux*, prendre le ton, les habitudes de la vieillesse : *Il fait le* VIEUX *pour n'être pas obligé à se gêner.* (Acad.)

— Fam. *Contes de vieille*, fables ridicules, absurdes, comme en débitent les vieilles femmes ignorantes et crédules.

— Absol. Au masc. Ce qui est vieux, usé : *Coudre du* VIEUX *avec du neuf. C'est du* VIEUX *qui vaut du neuf.* (Acad.)

Syn. Vieux, ancien, antique. *Vieux* se rapporte à l'âge et se dit par oppos. à *jeune*; *ancien* se rapporte au temps et se dit par oppos. à *moderne* à *nouveau*; *antique*, qui enchérit sur les deux, se dit de ce qui appartient au temps les plus éloignés, à l'ancienneté la plus reculée.

VIEILLARD, n. m. (*vieil.*) Pron. *viè-iar.* — Homme qui est dans le dernier âge de la vie : *Bon* VIEILLARD. *Un vénérable* VIEILLARD. *Un malin* VIEILLARD. *Un* VIEILLARD *morose.* (Acad.) *Cet héroïque* VIEILLARD *quitta la vie avec joie.* (Mass.) *Le* VIEILLARD *est riche de ce qu'il possède, et le jeune homme de ce qu'il espère.* (St-Lamb.)

— Au plur. Il se dit génér. Des hommes et des femmes : *On doit respecter les* VIEILLARDS. (Acad.) *On a observé que, dans les pays élevés, il se trouve communément plus de* VIEILLARDS *que dans les lieux bas.* (Buff.)

VIEILLERIE, n. f. (*vieil.*) Pron. *viè-y-rî.* — Vieilles hardes, vieux meubles : *On ne vend là que de la* VIEILLERIE. *Il se plaît à acheter des* VIEILLERIES. *Il ne se meuble que de* VIEILLERIES.

— Fig. et fam. Idées rebattues, phrases vulgaires, usées : *Il ne dit que des* VIEILLERIES. (Acad.) *Ces* VIEILLERIES *présentent aux peintres les tons bruns et les figures effacées que leur brosse affectionne.* (H. de Balz.) *Que de* VIEILLERIES *historiques et politiques sont aujourd'hui sans intérêt!* (Lam.)

VIEILLESSE, n. f. Pron. *viè-iess.* — Dernier âge de la vie : *Grande* VIEILLESSE. *Verte* VIEILLESSE. *Belle* VIEILLESSE. *Heureuse, honorable* VIEILLESSE. VIEILLESSE *decrépite. Extrême* VIEILLESSE. *La* VIEILLESSE *d'un cerf, d'un corbeau, d'un aigle.* (Acad.) *Il commençait à sentir les injures de la froide* VIEILLESSE. (Fén.)

Peu soucieux de la fuite du temps,
J'attendrais la *vieillesse* entre de beaux enfants.
(Ém. Augier.)

— Fig. *Bâton de vieillesse*, celui, celle qui sert de soutien à son père, à un vieillard : *Tu seras mon bâton de* VIEILLESSE.

— Général. Les vieilles gens : *La* VIEILLESSE *est avare, est soupçonneuse.* (Acad.)

La *vieillesse* chagrine incessamment amasse. (Boil.)

— Prov. *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait*, si les jeunes gens avaient plus d'expérience et les vieillards plus de force.

— En parl. Des choses, vétusté, ancienneté : *Cette maison, ce bâtiment tombe de* VIEILLESSE. *La* VIEILLESSE *de ces chênes.* (Acad.)

Des mondes épuisés ranimez la *vieillesse*. (Volt.)

VIEILLI, IE, part. pass. du v. Vieillir. *Je l'ai trouvée toute* VIEILLIE.

VIEILLIR, v. intr. ou neut., 2ᵉ conj. (*vieil.*) Pron. *viè-yir.* — Devenir vieux : *Cet homme commence à* VIEILLIR. *Cette femme est désespérée de* VIEILLIR. *Il* A VIEILLI *dans le service, dans les affaires.* (Acad.) *Que d'hommes sont condamnés par une éducation fausse ou corrompue à* VIEILLIR *dans une longue et triste enfance!* (Dupanl.)

— En parl. de certaines choses, Perdre de sa force, de sa vigueur : *L'esprit* VIEILLIT *comme le corps. Son talent commence à* VIEILLIR. (Acad.)

Les roses du teint se flétrissent,
Mais le cœur ne *vieillit* jamais. (Bernis.)

— Commencer à n'être plus d'usage, à passer, à perdre de sa vogue, de son importance, de son utilité : *Ce mot, ce terme* A *beaucoup* VIEILLI. *Cette locution, cette expression* VIEILLIT. *Cette mode* VIEILLIT. (Acad.) *Son style* A *trop* VIEILLI. (Chateaubr.)

— Par anal. *Pascal n'*A *point* VIEILLI, *et il ne* VIEILLIRA *jamais.* (Marm.)

— *Cette affaire vieillit*, on commence à l'oublier, à n'y plus prendre intérêt.

— *Laisser vieillir du vin*, le garder pour qu'avec

le temps il acquière plus de qualité. || Dans le m. sens *Ce vin a besoin de* VIEILLIR.

— Paraître vieux : *Il a bien* VIEILLI *depuis deux ans. Il est frais et gaillard, et ne* VIEILLIT *point.* (Acad.)

— Transitiv. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps : *Les chagrins l'*ONT *bien* VIEILLI. *Six mois de captivité l'*ONT VIEILLI *de dix ans. Cette coiffure me* VIEILLIT. (Acad.) *Le temps et les affaires m'*ONT VIEILLI. (B. de St-P.)

= **Se vieillir**, v. pron. Se faire paraître, se dire plus vieux qu'on n'est : *Il se mit une perruque et des lunettes pour* SE VIEILLIR.

VIEILLISSANT, part. prés. du v. Vieillir : *En* VIEILLISSANT, *on devient plus fou et plus sage.* (La Rochef.)

VIEILLISSANT, ANTE, adj. Pron. *viè-yi-çan, çantt.* — Qui devient vieux : *Buffon* VIEILLISSANT *était rappelé à de nouvelles méditations sur la création.* (Walckenaer.)

Toi l'unique soutien d'un père *vieillissant.* (C. Del.)
... Laisse en paix ton cheval *vieillissant.* (Boil.)

— *La révolution française et l'ébranlement de l'Europe donnèrent d'autres soins à la czarine* VIEILLISSANTE. (Villem.)

— En parl. des choses, qui est dans un état de décadence : *Nous mourions de langueur par le vice d'un gouvernement tyrannique et d'une société* VIEILLISSANTE. *On trouve dans ces peintures un mélange d'acquis et d'ignorance qui dénote un art* VIEILLISSANT. (Lenormant.)

VIEILLISSEMENT, n. m. Pron. *viè-yiss-man.* — État de ce qui vieillit, acheminement à la vieillesse : *Il est dans l'âge où le* VIEILLISSEMENT *se fait sentir. Le* VIEILLISSEMENT *d'un mot, d'un usage.* (Acad.) || Peu usité.

VIEILLOT, OTTE, adj. et n. Pron. *viè-iô, iott.* — Fam. Qui a l'air vieux : *Il a l'air* VIEILLOT. *Il commence à être un peu* VIEILLOT. *C'est une petite* VIEILLOTTE. (Acad.)

VIELLE, n. f. (*vihuela*, guitare ; esp.) Pron. *viell.* — Mus. Instrument à cordes, dont on joue par le moyen de quelques touches et d'une petite roue qu'on tourne avec une manivelle : VIELLE *commune.* VIELLE *organisée. Jouer de la* VIELLE. *Un joueur de* VIELLE. *Danser au son de la* VIELLE. (Ac.)

— Prov. et fig. *Il est long comme une vielle*, se dit d'un homme qui est long dans tout ce qu'il fait.

— Prov. fig. et pop. *Il est du bois dont on fait les vielles*, se dit d'un homme dont l'humeur est aisée, accommodante.

VIELLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *viè-lé.* — Jouer de la vielle : *Il va* VIELLER *de porte en porte.*

— Fig. et pop. User de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage : *Vous n'avancez rien, vous ne faites que* VIELLER. *Pourquoi tant* VIELLER. (Acad.) || Vieux.

VIELLEUR, EUSE, n. Pron. *viè-leur, leuz.* — Celui ; celle qui joue de la vielle : *Faites venir ce* VIELLEUR, *cette* VIELLEUSE. (Acad.)

VIERGE, n. f. (*virgo* ; lat.) Pron. *vièrj.* — Fille qui a vécu dans une continence parfaite : *C'est une* VIERGE. *L'Évangile parle de* VIERGES *sages et de* VIERGES *folles.* VIERGES *consacrées à Dieu. La couronne des* VIERGES. *Une jeune* VIERGE. (Acad.) *Ne craignez pas que je vienne ici louer une* VIERGE *de Jésus-Christ aux dépens de toutes les autres.* (Fléch.)

Une femme paraît, une *vierge*, un héros. (C. Del.)

— Fig et fam. *C'est l'amoureux des onze mille vierges*, se dit d'un homme qui devient souvent et facilement amoureux.

— Par excell., Marie, mère de Dieu : *La* VIERGE. *La sainte* VIERGE. *La* VIERGE *Marie. Être dévot à la* VIERGE. *L'office de la* VIERGE. *Les fêtes de la* VIERGE. *Dédier une chapelle à la* VIERGE. (Acad.)

— Astr. Un des douze signes du zodiaque, le sixième à commencer par le Bélier : *Il est né sous le signe de la* VIERGE.

— Adj. des 2 g. Qui a vécu dans une continence parfaite : *Ce garçon est encore* VIERGE. *Saint-Jean a vécu* VIERGE. (Acad.) *Que répondit l'apôtre* VIERGE *à Corinthe ?* (Boss.)

— *Terre vierge*, terre qui n'a jamais été soumise à la culture. || On dit de même : *Un sol* VIERGE, *une nature* VIERGE.

Qu'il est beau, qu'il est frais, ce monde *vierge* encor !
L'or brille sur ses fruits, ses eaux roulent de l'or. (C. D.)

— Par anal. : *Il est des natures* VIERGES *et sublimes qu'une seule pensée corrompt.* (H. de Balz.)

— *Métaux vierges*, ceux qui se trouvent purs et sans mélange, dans le sein de la terre. : *On trouve l'or et l'argent* VIERGE *en petits filets dans la roche quartzeuse.* (Buff.)

— *Argent* VIERGE, *or* VIERGE, *mercure* VIERGE, *etc.*, argent, or, mercure, qui n'ont point passé sur le feu.

— Ironiq. *Épée vierge*, épée d'un homme qui n'a jamais été à la guerre.

— Fig. *Une réputation vierge*, une réputation intacte.

— Techn. *Cire vierge*, cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. || *Huile vierge*, première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées. || *Parchemin vierge*, le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux mort-nés : *Il était revêtu d'une robe courte de satin blanc, ceinte par le milieu d'une large bande de* PARCHEMIN VIERGE. (Lesage.)

— Bot. *Vigne vierge*, arbrisseau sarmenteux et grimpant, qui a des feuilles semblables à celles de la vigne : *On cultive la* VIGNE VIERGE *pour garnir les murs ou pour faire des berceaux dans les jardins.* (Acad.)

VIEUX, adj. m. V. VIEIL.

VIF, IVE, adj. (*vivus* ; lat.) Qui est en vie : *L'ordre porte qu'il sera pris mort ou* VIF. *Il fut rompu* VIF, *brûlé* VIF. *Elle se trouva toute* VIVE *et tout entière entre les bras de la mort.* (Boss.)

— *Chair vive*, en parl. d'un corps vivant, se dit par oppos. à Chair morte : *Le chirurgien doit couper jusqu'à la* CHAIR VIVE.

— Fig. Qui a beaucoup d'activité, d'énergie : *C'est un enfant fort* VIF. *Cet animal est fort* VIF. *Un cheval* VIF. (Acad.)

— *Avoir les yeux vifs*, avoir les yeux brillants et pleins de feu. || Dans le m. sens : *Avoir l'œil* VIF, *le regard* VIF.

— Par anal. : *La plupart des quadrupèdes ont l'odorat plus* VIF, *plus étendu que ne l'ont les oiseaux.* (Buff.)

— Fam. *Être vif*, se dit d'une personne qui s'impatiente, qui s'emporte facilement : *Taisez-vous, vous êtes trop* VIF. (Scribe.) || Dans le m. sens : *Être* VIF *comme la poudre, comme le salpêtre.*

— *Avoir l'esprit vif, l'imagination vive*, avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement.

— En parl. de certaines choses, Qui fait une grande impression soit physique, soit morale : *Un froid* VIF. *Quand il gèle, le feu est plus* VIF. *Chaleur* VIVE. *Une* VIVE *douleur. Amour* VIF *et ardent. De* VIVES *alarmes. Une* VIVE *émotion.* (Acad.) *Jamais on ne vit une joie si* VIVE. (Boss.)

— *Air vif*, air pur et frais : *L'air est très-*VIF *sur ces montagnes. Il a quitté ce lieu pour respirer un air moins* VIF. *Retirons-nous, l'air est trop* VIF *pour moi.* (Acad.)

— *Les objets font sur lui une impression, une sensation vive*, ils produisent sur lui une impression, une sensation forte et prompte.

— Mor. *Cela fit sur l'assemblée une très-vive sensation*, une sensation marquée.

— En parl. des couleurs, Qui est très-éclatant : *Cette femme a des couleurs bien* VIVES. *Un rouge* VIF.

— Dans le m. sens : *Le* VIF *éclat des couleurs, des pierreries, etc. ; une* VIVE *clarté, une* VIVE *lumière. Un teint* VIF.

— Guerr. *Une vive canonnade, une vive fusillade*, une canonnade, une fusillade rapide et continue.

— *Une attaque vive*, une attaque forte et prompte.

— *Foi vive*, une foi ardente, la foi qui est accompagnée des œuvres.

— Qui est exprimé avec force, avec chaleur ; énergique, animé : *Des représentations* VIVES. *De* VIFS *reproches. De* VIVES *plaintes. De* VIVES *instances. Le débat fut très-*VIF. *Une* VIVE *discussion. Ils eurent une querelle, une altercation très-*VIVE. (Acad.) *La terreur la plus* VIVE *succéda à une aveugle confiance.* (Mérim.) *Je n'ai jamais vu de plus* VIVE *image de la douleur.* (Prévost.)

— *Expressions vives*, expressions où se fait sentir le feu de l'imagination.

— *Traits vifs*, traits piquants.

— Par anal. : *Tout cela est le* VIF *portrait du prince que nous avons perdu.* (Bourdal.) *Presque toujours* VIF *et rapide, le style a souvent la gravité que comporte l'histoire.* (Mérim.)

— *Des propos vifs, des paroles vives*, qui approchent de l'insulte : *Ils s'adressèrent mutuellement quelques* PROPOS *assez* VIFS, *des paroles un peu* VIVES. (Acad.)

— Agric. *Haie vive*, haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation ; par oppos. à *Haie morte* ou *sèche*, celle qui est formée d'épines ou d'autres bois morts entrelacés.

— *Eau vive*, l'eau qui coule de source, et quelquefois une eau trop crue : *Les eaux trop* VIVES *sont malsaines.*

— Agric. *Bois vif*, arbres qui donnent des branches et des feuilles, par oppos. à *Bois mort.*

— Constr. *Chaux vive*, chaux qui n'a point été imprégnée d'eau.

— Méd. *Pouls vifs*, pouls qui a de la force et de la fréquence sans dureté.

— *Roche vive*, roche dont la surface n'a pas été altérée.

— *Roc vif*, ce qui forme le roc même, par oppos. à la terre ou au sable dont il est recouvert : *On a fouillé jusqu'au roc vif.* (Acad.)

— Archit. *Vive arête*, tranchant des angles du bois, de la pierre, etc., lorsqu'ils ne sont ni écornés ni émoussés : *Une poutre à* VIVE ARÊTE.

— Mécan. *Force vive*, produit de la masse par le carré de la vitesse.

— Anc. Cot. *Gage vif* ou *vif-gage*, gage dont les fruits venaient en déduction du capital de la créance.

— Chir. *Dartre vive*, dartre qui paraît extrêmement enflammée.

— N. m. Chair vive : *Il a fallu couper beaucoup de chairs mortes avant que de trouver le* VIF. *Le maréchal, en ferrant ce cheval, l'a piqué au* VIF. *Il faut couper dans le* VIF. (Acad.)

— Fig. : *Aucune des plaies de la vieille monarchie n'y est, dans cet ouvrage, touchée assez au* VIF. (Villem.) *Un ouvrage n'a une véritable unité que quand on ne peut rien en ôter sans couper dans le* VIF. (Acad.)

— Fig. *Trancher, couper dans le vif*, se priver absolument d'une chose qui fait beaucoup de plaisir ; rompre tout à coup des relations nuisibles ; prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Fig. *Piquer au vif*, faire une offense très-sensible.

— *Être touché au vif*, être sensiblement touché de quelque chose.

— Constr. Partie dure d'un moellon : *Ce bloc de pierre est ébouliné jusqu'au* VIF.

— Mar. *Le vif de l'eau*, les plus fortes marées ; temps où elles ont lieu.

= **De vive voix**, loc. adv. En parlant en employant la parole : *Dans ma lettre, je ne puis que vous annoncer cette nouvelle, je vous donnerai les détails de* VIVE VOIX.

= **De vive force**, loc. adv. Avec violence, en surmontant tous les obstacles : *Il enleva ce poste de* VIVE FORCE. (Acad.)

VIF-ARGENT, n. m. Pron. *vi-far-jan.* — Min. Métal liquide, appelé autrement mercure : *Il faut mettre du* VIF-ARGENT *dans le tube de ce baromètre. On se sert d'un mélange d'étain et de* VIF-ARGENT *pour donner le tain aux glaces.* (Acad.) || On dit aussi quelquefois *Argent vif.*

— Fig. et fam. : *Cet homme a du* VIF-ARGENT *dans les veines, dans la tête, c'est un* VIF-ARGENT ; il est d'une telle vivacité, d'une telle mobilité d'esprit, qu'il dit, qu'il fait souvent des étourderies.

VIGEON, n. m. Pron. *vi-jon.* — Zool. Espèce de canard d'Amérique.

VIGIE, n. f. (*vigilare*, veiller ; lat.) Pron. *vi-ji.* — Mar. *Être en vigie*, être en sentinelle pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon.

— Matelot qui est en vigie : *La* VIGIE *a signalé un vaisseau.* (Acad.) *Les* VIGIES *ne voient et ne signalent rien.* (Arago.)

— Pointes de rochers isolés au milieu des mers et à fleur d'eau : *Cette* VIGIE *n'est pas marquée sur les cartes.* (Acad.) *Sur les côtés se succèdent des tours à fanaux, des* VIGIES, *des monuments druidiques, des ruines de châteaux ; la mer borne le tout.* (Chateaub.)

VIGIGRAPHE, n. m. (γράφειν, écrire ; gr.) Pron. *vi-ji-graf.* — Espèce de télégraphe des vigies.

— Celui qui le fait mouvoir, qui l'observe.

VIGILAMMENT, adv. Pron. *vi-ji-la-man.* — Avec vigilance. || Peu usité.

VIGILANCE, n. f. (*vigilantia* ; lat., m. s. n.) Pron. *vi-gi-lanss.* — Attention que l'on porte avec diligence, avec activité sur quelque chose ou sur quelqu'un : *Grande* VIGILANCE. *Extrême* VIGILANCE. VIGILANCE *continuelle.* VIGILANCE *pastorale. Manquer de* VIGILANCE. *Tromper la* VIGILANCE *de quelqu'un.* (Acad.) *Par la loi, l'autorité n'est pas un joug, mais une* VIGILANCE *paternelle.* (Mass.) *L'esprit d'atten-*

tion, de VIGILANCE *et d'exactitude fait son principal caractère.* (Roll.)

— Blas. Pierre que la grue tient dans une de ses pattes, comme on supposait que cet oiseau en tenait une pour s'empêcher de dormir : *Il porte de gueules à la grue d'argent tenant une* VIGILANCE *d'or.*

VIGILANT, ANTE, adj. (*vigilans*; lat.) m. sign. Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire : *C'est un homme très-*VIGILANT, *une femme très-*VIGILANTE. *Il est* VIGILANT *et soigneux dans ses affaires. L'œil* VIGILANT *d'un père. Une administration* VIGILANTE. (Acad.)

Nulle mère pour ses enfants
N'eut jamais plus d'amour, plus de soins *vigilants*.
(Florian.)

On ne peut pas tromper l'œil *vigilant* des dieux. (Volt.)

Syn. Vigilance, attention. La *vigilance* est une surveillance active en vue de la conduite à tenir pour échapper à un danger ou se prémunir contre tout accident; l'*attention* est une application à ce qu'on fait ou à ce qui se fait, en vue du parti ou des résolutions à prendre.

VIGILE, n. f. (*vigilia*; veille, lat.) Pron. *vi-jil.* — Veille de certaines fêtes de l'Église catholique : *La* VIGILE *de Noël. La* VIGILE *de la Toussaint. L'Église a ordonné de jeûner certaines* VIGILES. *Il est aujourd'hui* VIGILE. *La* VIGILE *est remise. La* VIGILE *est avancée à cause du dimanche.* VIGILE *et jeûne.* (Ac.)

— *Avant de faire* VIGILE-*jeûne, on peut bien se permettre une espèce de petit carême-prenant.* (Vitet.)

Est-il donc pour jeûner Quatre-Temps ou *vigile*?
(Boil.)

— *Vigiles des morts*, matines et laudes de l'office que l'on dit ordinairement la veille d'un service pour un mort, pour les morts.

VIGNE, n. f. (*vinea*; lat.) Pron. *vi-gn.* — Arbuste sarmenteux de la famille des Ampélidées, qui produit le raisin; sa tige, ligneuse et ordinairement tortue, pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés sarments : *Cep de* VIGNE. *Feuille de* VIGNE. *Pampre de* VIGNE. *Bourgeon de* VIGNE. *La* VIGNE *est une fleur. Tailler la* VIGNE. (Acad.) *Sa grotte était tapissée d'une jeune* VIGNE. (Fén.)

— VIGNE *vierge.* V. VIERGE.

— Agric. Étendue de terre plantée de ceps de vigne : *Clos de* VIGNE. *Un arpent de* VIGNE. *Une bonne* VIGNE. *Une* VIGNE *bien peuplée, bien venue, bien entretenue. Jeune* VIGNE. *Vieille* VIGNE. *Planter une* VIGNE; *l'arracher, la* VENDANGER. *Labourer les* VIGNES. *Fumer une* VIGNE. (Acad.) *Il se promena, de provin en provin, de cep en cep, dans ses* VIGNES. (H. de Balz.)

— *Raisin de vigne*, raisin propre à faire du vin; par oppos. à *Raisin de treille* ou *Chasselas*, raisin qu'on sert sur les tables.

— Fig. *Travailler à la* VIGNE *du Seigneur*, s'employer à l'instruction et à la conversion des âmes: *Envoyez des ouvriers à la* VIGNE DU SEIGNEUR. (Fléch.) *Chacun aurait dû entrer en simple ouvrier dans la* VIGNE *du Seigneur.* (H. de Balz.)

— Prov. et fig. *Quand nous serons morts, fera les vignes qui pourra*, se dit pour faire entendre qu'on ne s'embarrasse point de ce qui arrivera quand on sera mort.

— Agric. *Pêche de vigne*, fruit du pêcher venu en plein vent, par oppos. à *Pêche d'espalier.*

— Prov. fig. et pop. *Être dans les vignes*, être ivre.

— Prov. *Un mariage de Jean des Vignes*, un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage.

— Anc. Maison de plaisance aux environs de Rome et de quelques autres villes d'Italie : VIGNE *Pamphile.* VIGNE *Borghèse.* ‖ On dit aujourd'hui, *Villa.*

VIGNERON, ONNE, Pron. *vi-gn-ron, ronn.* — Celui, celle qui cultive la vigne : *Pauvre* VIGNERON. *Habile* VIGNERON. (Acad.)

VIGNETTE, n. f. (*vinea*; lat.) Pron. *vi-gniètt.* — Dess. Petit dessin dont on orne le commencement ou la fin des chapitres d'un livre; il a représenté d'abord des pampres et des raisins, mais il représente maintenant toutes sortes de figures : *Il y a de belles* VIGNETTES *dans ce livre. Un livre orné de* VIGNETTES. *Vignettes en taille douce.*

— Par extens. Dessin qui sert d'encadrement pour les tableaux, les couvertures de livres, etc.

— *Papier à vignettes*, papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées : *Il n'écrit que sur du papier à* VIGNETTES. (Acad.)

— Bot. Vulg. clématite bleue; mercuriale; ulmaire.

VIGNOBLE, n. m. (*vigne.*) Pron. *vi-gniobl.* — Agric. Étendue de pays plantée de vignes : *Le* VIGNOBLE *de Chambertin, de Pomard, d'Aï, etc. La Champagne, la Bourgogne, sont des pays de* VIGNOBLE, *de* VIGNOBLES. *Un beau* VIGNOBLE. *Un riche* VIGNOBLE. (Acad.) *Ici des coteaux sont couronnés de* VIGNOBLES. (Fén.)

— Adjec. *Un pays* VIGNOBLE. *Les pays* VIGNOBLES *ont souffert des gelées du mois de mai.* (Acad.)

VIGOGNE, n. f. (*viennas*; esp.) Pron. *vi-go-gn.* — Zool. Animal de la taille d'un mouton, et dont la laine est très-fine : *On ne trouve des* VIGOGNES *qu'au Pérou.* (Acad.) *La* VIGOGNE *a le corps d'un brun rougeâtre, tirant sur le vineux.* (Buff.) *On fait de très-beaux gants, de très-beaux bas, avec la laine de* VIGOGNE. (Buff.)

— Laine de cet animal mise en œuvre : *Un chapeau de* VIGOGNE. *Un habit de* VIGOGNE.

— Au masc. Absol. Peau fait de laine de vigogne : *Un bon* VIGOGNE. (Acad.)

VIGOUREUSEMENT, adv. Pron. *vi-gou-reuz-man.* — Avec vigueur : *Il attaque, il se défend* VIGOUREUSEMENT. *Il a soutenu* VIGOUREUSEMENT *son opinion, son parti.* (Acad.)

VIGOUREUX, EUSE, adj. Qui a de la vigueur : *Cet homme est* VIGOUREUX, *est d'une santé* VIGOUREUSE. *Ce vieillard est encore* VIGOUREUX. *Une* VIGOUREUSE *jeunesse. Cheval* VIGOUREUX. (Acad.) *Ces corps* VIGOUREUX *où il semble que tout soit neuf.* (Boss.)

— En parl. des choses, Qui se fait avec vigueur, où il y a de la vigueur : *Attaque, résistance* VIGOUREUSE. *Discours* VIGOUREUX. *Action* VIGOUREUSE. (Acad.) *Une nourriture frugale et de* VIGOUREUX *exercices donnaient aux Égyptiens une robuste constitution.* (Boss.)

Ces haines *vigoureuses*
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. (Mol.)

— Particul. Peint. *Une touche* VIGOUREUSE. *Un pinceau* VIGOUREUX. *Un dessin* VIGOUREUX. *Des tons* VIGOUREUX. (Acad.)

VIGUERIE, n. f. Pron. *vigh-ri.* — Anc. Charge, fonctions de viguier.

— Territoire soumis à la juridiction du viguier.

VIGUEUR, n. f. (*vigor*; lat.) Pron. *vi-gheur.* — Force pour agir; énergie : *Grande* VIGUEUR. *Dans la* VIGUEUR *de la jeunesse. La* VIGUEUR *du corps. La* VIGUEUR *du tempérament, de la complexion. Cheval qui a de la* VIGUEUR. (Acad.) *Il faut entretenir la* VIGUEUR *du corps pour conserver celle de l'esprit.* (Vauv.)

La *vigueur* de mon bras se perd dans le repos. (Mol.)

— Par anal. Il se dit aussi des végétaux : *Cet arbre a repris* VIGUEUR, *de la* VIGUEUR *depuis qu'on l'a taillé. Cette plante a encore de la* VIGUEUR. *Les végétaux ont repris pendant la nuit une* VIGUEUR *nouvelle.* (J.-J. R.)

— Fig. et Mor. *Ce vieillard conserve la même vigueur d'esprit qu'il avait à vingt-cinq ans. La vigueur de l'âme, du caractère.* (Acad.) *Cet esprit qui a conservé sa vigueur dans les ruines mêmes du corps.* (Fléch.)

— Littér. *Vigueur de pensée. Vigueur de style.*

— Peint. *La vigueur du dessin, du coloris. Son pinceau a de la vigueur.*

— Par anal. Il se dit des lois, des coutumes : *Les lois reprirent leur ancienne* VIGUEUR. (Fléch.) *Être en vigueur*, conserver toute son autorité, être exécutée, suivie : *Cette loi* EST *toujours* EN VIGUEUR, *n'*EST *plus* EN VIGUEUR, *a cessé d'être* EN *vigueur.* (Acad.)

VIGUIER, n. m. (*vicarius*; lat.) Pron. *vi-ghié.* — Anc. Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les fonctions que les prévôts royaux remplissaient dans les autres provinces.

VIL, ILE, adj. (*vilis*; lat., m. sign.) Bas, abject, méprisable : *C'est un homme* VIL. *Un homme de* VILE *condition. Un* VIL *séducteur. Une âme* VILE *et basse. C'est un trafic trop* VIL. *Des choses* VILES. (Acad.) *L'insolence et la hauteur deviennent souvent le partage de la plus vile populace.* (Mass.) *Dans les monarchies absolues, le roi a souvent de grandes vertus; mais les courtisans sont toujours* VILS. (De Tocquev.) *Les exercices les plus* VILS *de la religion lui paraissaient honorables.* (Fléch.)

Leurs *viles* passions ne savent qu'obéir. (Corn.)
Qu'importe qu'au hasard un sang *vil* soit versé? (Rac.)

— *Une chose de vil prix*, de peu de valeur : *C'est une étoffe de* VIL PRIX.

— *Cette marchandise est à vil prix*, elle est à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire : *Le blé est* À VIL PRIX *cette année.*

— *Vendre à vil prix*, vendre quelque chose fort au-dessous de sa juste valeur : *Ces livres ont été vendus* À VIL PRIX. (Acad.)

VILAIN, AINE, adj. (*vil.*) Qui déplait à la vue : VILAINE *maison.* VILAIN *jardin.* VILAIN *pays.* VILAINE *étoffe.* VILAIN *nez.* VILAINE *jambe. C'était un grand garçon élancé, laid et* VILAIN *au possible.* (St.-Sim.)

— Incommode, désagréable : VILAIN *chemin.* VILAINE *rue.* VILAIN *temps.* VILAINE *voiture.* VILAIN *gîte.* VILAIN *jeu. Et que font là ces trois* VILAINES *gens ?* (Volt.)

— Fam. et adv. *Il fait vilain*, le temps est désagréable. On dit de même : *Il fait* VILAIN *marcher.*

— Fam. et Mor. En parl. des personnes et des choses, Sale, déshonnête, fâcheux, méchant, infâme : *C'est un* VILAIN *homme. Un* VILAIN *caractère. Une* VILAINE *âme.* VILAIN *discours. Paroles sales et* VILAINES. (Acad.) *Il est rare de commettre impunément une* VILAINE *action.* (Did.)

— Prov. *Tous vilains cas sont reniables.*

— Dangereux : *Voilà un* VILAIN *rhume, une* VILAINE *fièvre. Un* VILAIN *verglas.*

— Homme avare, qui vit mesquinement : *C'est un* VILAIN, *un fesse-mathieu.* (Regn.)

— Prov. *Il n'est chère que de vilain*, lorsqu'un avare se met à donner un repas à quelqu'un, il y met plus de profusion qu'un autre.

— Prov. et fig. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

— Prov. et fig. *C'est la fille au vilain*, se dit pour exprimer que la chose dont il s'agit se donne à celui qui en offre le plus.

— Substantiv. *Le vilain, la vilaine*, se disent familièrement de quelqu'un dont on est mécontent, ou en parl. à une personne dont on a à se plaindre : *Fi donc ! le* VILAIN *qui me parle dans le nez !* (Beaum.)

Voyez comme raisonne et répond la *vilaine*. (Mol.)

— Fam. *C'est un vilain ; fi le vilain !* se disent d'un homme sale et déshonnête en paroles, en actions.

— Anc. Popul. *C'est une* VILAINE, se disait d'une prostituée.

VILAIN, n. m. (*villanus*, de la campagne; lat.) Pron. *vi-lain.* — Anc. Paysan, roturier, homme de néant : *Les nobles et les* VILAINS. (Acad.) *Ne parlons pas de ces époques où le travail et ses fruits n'appartenaient pas au campagnard, au* VILAIN. (Ch. Dup.) *Les droits que les seigneurs avaient acquis sur les* VILAINS *de leur terre.* (Mably.)

Riche *vilain* vaut mieux que pauvre gentilhomme.
(Regnier.)

— Prov. et fig. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*, caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

— Prov. *Jeux de main, jeux de vilain*, ou *Jeu de main, jeu de vilain*, il n'y a que les gens mal élevés qui se divertissent à s'entre-frapper, à se donner des coups.

VILAINEMENT, adv. Pron. *vi-lènn-man.* — D'une vilaine manière; grossièrement : *On l'a reçu* VILAINEMENT.

— Honteusement, lâchement : *Il s'enfuit* VILAINEMENT.

— D'une manière infâme : *Il m'a* VILAINEMENT *trahi,* VILAINEMENT *trompé; il nous a* VILAINEMENT *abandonnés.* (Acad.)

— Malproprement : *Il fait toutes choses* VILAINEMENT.

— Sordidement : *Il s'est logé* VILAINEMENT. (Acad.) *Mazarin ne cessa* VILAINEMENT *de poursuivre son propre gain et son profit.* (Ste-Beuv.)

— Désagréablement : *Il mange* VILAINEMENT. (Ac.)

VILEBREQUIN, n. m. (*virer*, et *brequin.*) Pron. *vil-bre-kain.* — Techn. Outil terminé par une mèche de fer taillée en spirale; il sert à trouer, à percer du bois, de la pierre, du métal : *Trou de* VILEBREQUIN. (Acad.)

VILEMENT, adv. Pron. *vil-man.* — D'une manière vile.

VILENIE, n. f. (*vil.*) Pron. *vi-lnî.* — Ordure, saleté : *Cette maison est pleine de* VILENIE.

— Parole injurieuse : *Il lui a dit mille* VILENIES. (Acad.)

— Obscénité : *Ce livre est plein de* VILENIES. (Acad.)

— Avarice sordide : *Sa* VILENIE *le fait mépriser de tout le monde.* (Acad.) *Il nous réduit, par sa* VILENIE, *à vivre d'emprunt et de savoir-faire.* (Danc.) *Il faut avouer que votre père animerait contre sa* VILENIE *le plus posé homme du monde.* (Mol.)

— Action basse et vile : *Il a fait cent* VILENIES *en sa vie.*

— Mauvaise nourriture, nourriture malsaine : *Cet enfant est malade pour avoir mangé toutes sortes de* VILENIES. (Acad.) ‖ Peu usité.

VILETÉ, n. f. (*vilis*; lat.) Bas prix d'une chose : *La* VILETÉ *des denrées.*

— Par anal. *La* VILETÉ *du prix.*

— Le peu d'importance d'une chose : *La* VILETÉ *de la matière.* (Acad.)

— Par anal. Infériorité : *Par quelle vanité voulons-nous que, dans notre langue, tout ce qui est à l'usage du peuple contracte-t-il un caractère de bassesse et de* VILETÉ ? (Marm.)

VILIPENDÉ, ÉE, partic. pass. du v. Vilipender.

VILIPENDER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vilis*, vil, et *pendere*, peser; lat.) Pron. *vi-li-pan-dé.* — Fam. Déprimer, traiter avec beaucoup de mépris : *Il ne faut pas tant le* VILIPENDER. *Ne le* VILIPENDEZ *pas, il vaut son prix.* VILIPENDER *une marchandise.* (Ac.)

VILITÉ, n. f. V. VILETÉ.

VILLA, n. f. (m. ital.) Maison de campagne élégante, de construction nouvelle et moins étendue qu'un château : *Des coteaux couverts des riantes* VILLAS. *Les tribus romaines sont maintenant à peine représentées par des* VILLAS *à moitié ruinées.* (Mich.) *Il n'a pas de* VILLE *élégante, de maison de campagne.* (Scribe.) *Je voulais revoir la petite* VILLA *où j'avais passé de si heureux jours.* (G. Sand.) || V. VIGNE.

VILLACE, n. f. (*ville.*) Pron. *vi-lass.* — Fam. Grande ville mal peuplée et mal bâtie : *Je soupçonne que vous êtes actuellement dans cette grande* VILLACE *de Paris, où tout le monde craint le matin pour ses rentes, et où l'on va, le soir, souper avec des gens qu'on fait semblant d'aimer.* (Volt.) || Peu usité.

VILLAGE, n. m. (*villa*; lat.) Lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans : *Gros* VILLAGE. *Petit* VILLAGE. *Demeurer au* VILLAGE. *Un homme, une femme, des gens de* VILLAGE. *Noce de* VILLAGE. *Curé de* VILLAGE. *Fête de* VILLAGE.

Cet autre, abject en son langage,
Fait parler ses bergers comme on parle au *village.*
(Boil.)

— Les habitants du village : *Le* VILLAGE *assemblé adjugeait cet honneur.* (Flor.)

— Fig. et fam. *Le coq du village*, celui qui a le plus de crédit dans le village.

— Prov. *Cet homme est bien de son village*, il est bien mal instruit de ce qui se passe dans le monde.

VILLAGEOIS, EOISE, n. m. Pron. *vi-la-joa, joaz.* — Habitant de village : *Un pauvre* VILLAGEOIS. *Une jolie* VILLAGEOISE.

Chiens, chasseurs, *villageois*, s'assemblent pour sa perte.
(La F.)

— Adj. Qui appartient au village; qui est propre aux gens de village : *Un air* VILLAGEOIS. *Des manières* VILLAGEOISES. (Acad.)

VILLANELLE, n. f. (*villanella*; ital.) Littér. Sorte de poésie pastorale, dont les couplets finissent par le même refrain : *Chanter une* VILLANELLE. *Depuis longtemps on ne fait plus de* VILLANELLES.

— Certain air fait pour danser.

VILLE, n. f. (*villa*; lat.) Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une clôture commune, faite ordinairement de murs et de fossés : *Grande* VILLE. *Bonne* VILLE. *Petite* VILLE. VILLE *murée, close de murailles.* VILLE *capitale.* (Acad.) *Il y eut des bourgades avant qu'on eût bâti de grandes* VILLES. (Volt.) *Lequel vaut mieux d'une* VILLE *de marbre, ou d'une campagne bien cultivée ?* (Fén.)

— Fam. *La ville est bonne*, on y trouve tout ce dont on a besoin.

— Fam. *Être à la ville*, n'être point à la campagne.

— *Être en ville*, n'être pas actuellement chez soi.

— *Dîner, souper en ville*, dans une maison où l'on est invité.

— Fig. Fig. et fam. *Avoir ville gagnée*, toute difficulté est vaincue, surmontée.

— *Corps de ville*, corps des officiers municipaux : *Le* CORPS DE VILLE *fut présenté au roi.*

— Dans le m. sens : *La* VILLE *est venue le haranguer.*

— *Hôtel, maison de ville*, hôtel, maison où se réunit habituellement le conseil municipal.

— Fin. *Il avait une partie de son bien sur la ville*, il avait une partie de son bien en rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

— *Bonne ville*, qualification honorable accordée par nos rois à certaines villes plus ou moins considérables.

— Collectiv. Habitants d'une ville : *Toute la* VILLE *est allée au-devant de lui. Toute la* VILLE *parle de cette nouvelle. Il avait chez lui la* VILLE *et la cour, la* VILLE *et les faubourgs.* (Acad.) *La* VILLE *croirait dégénérer en ne copiant pas les mœurs de la cour.* (Mass.) *Quelle perte pour toute la* VILLE ! (La Br.)

— Absol. Séjour des villes; vie qu'on y mène; mœurs qui y règnent : *J'aime mieux la* VILLE *que les champs. Il préfère la campagne à la* VILLE. (Acad.) *La* VILLE *dégoûte de la province.* (La Br.) || *SYN.* V. CITÉ.

VILLÉGIATURE, n. f. (*villegiatura*; ital., m. sign.) Néol. Séjour que les personnes aisées font à la campagne, pendant la belle saison.

VILLETTE, n. f. (*ville.*) Très-petite ville : *Port Maurice et Saint-Remi sont deux* VILLETTES *très-agréables.* (A. Jal.)

VILLEUX, EUSE, adj. (*villosus*; lat., m. sign.) Qui est chargé de poils; velu.

VILLIFÈRE, adj. des 2 g. (*villus*, poil, et *ferre*, porter; lat.) Pron. *vil-li-fèr.* — Hist. nat. Qui porte de longs poils.

VILLOSITÉ, n. f. (*villus*, poil; lat.) Pron. *vil-lô-zi-té.* — Assemblage de poils couchés, membraneux et flexibles.

— Anat. Petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées et plus ou moins ténus qui rendent la surface de ces membranes douce et comme veloutée.

VIMAIRE, n. f. (*vis*, force, et *major*, majeure; lat.) Pron. *vi-mèr.* — Eaux et For. Dégât causé dans les forêts par les ouragans.

VIN, n. m. (*vinum*; lat.) Pron. *vain.* — Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus de raisin : VIN *rouge.* VIN *blanc.* VIN *paillet.* VIN *nouveau.* VIN *vieux.* VIN *de bon cru.* VIN *généreux.* VIN *de Champagne.* VIN *de Bourgogne.* VIN *de Bordeaux.* VIN *du Rhin. Commerce des* VINS. *Une pièce, un quartaut, une bouteille de* VIN. *Faire du* VIN. *Coller du* VIN. *Prendre un doigt, une goutte de* VIN. *Boire son* VIN *pur, son* VIN *sec.* (Acad.) *Les* VINS *sont toniques et stimulants, et d'autant plus que l'alcool y abonde davantage; les* VINS *qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents; les* VINS *acidules sont diurétiques.* (Robin.) *C'est principalement par son action sur les solides que le* VIN *donne des forces; il nourrit moins le corps qu'il ne le fortifie.* (Buff.) *Je me procurais pour ces occasions quelques bouteilles de* VIN *vieux pour augmenter la gaieté de nos repas.* (B. de St-P.) *Le* VIN *pur monte à la tête.* (Mol.)

De flacons la table est bien garnie,
Et mes *vins* mieux que moi leur tiendront compagnie.
(C. Del.)

— *Vin de deux, de trois, de quatre feuilles*, vin qui a deux ans, trois ans, quatre ans.

— *Vin du cru*, vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme.

— Prov. *Il faut se défier du vin du cru*, se dit parce que beaucoup de crus sont mauvais.

— *Vin de copeau*, vin dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus promptement bon à boire.

— *Vin doux*, vin qui n'a point encore cuvé. || *Vin bourru*, vin nouveau qui n'a guère cuvé et qui se conserve doux.

— *Vin coupé*, vin mêlé avec d'autre vin. || *Vin de cerneaux*, vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

— *Vin de goutte*, vin exprimé naturellement des grappes avant qu'on ait serré le pressoir. || On dit aussi, *Mère goutte.*

— *Vin en cercles*, vin qui est dans des tonneaux.

— Anc. *Vins d'honneur*, vins que les officiers municipaux offraient à de hauts personnages, lorsque ceux-ci faisaient leurs entrées dans certaines villes.

— *Vin de l'étrier*, vin que l'on boit avant de monter à cheval au moment du départ.

— Prov. et fig. : *Du vin à faire danser les chèvres*, du vin très-aigre. || *Du vin bon à laver les pieds des chevaux*, du vin si mauvais qu'il est impossible de le boire.

— Prov. et fig. *A bon vin point d'enseigne*, ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, prôné.

— *Vin de liqueur*, vin qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert.

— *Porter bien le vin, son vin*, boire beaucoup sans qu'il y paraisse.

— Fig. et fam. *Cet homme est en pointe de vin*, le vin commence à le mettre en gaieté. || *Il est pris de vin*, il est déjà ivre. || *Le vin lui sort par les yeux*, il est tout à fait ivre.

— Fig. et fam. *Être entre deux vins*, approcher de l'ivresse : *Mon papa* EST *déjà* ENTRE DEUX VINS. (Dest.)

— Fig. et fam. *Cuver son vin*, dormir afin de laisser passer son ivresse. || Se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison.

— Fig. et pop. *C'est un sac à vin*, se dit d'un grand ivrogne : *Le major est un* SAC À VIN. (J.-Sandeau.)

— Fig. *Cet homme a le vin mauvais, gai, triste*, il est querelleur, gai, triste, etc., quand il a bu : *Je* N'AI PAS LE VIN BON, *je vous en avertis, et je viens d'en boire copieusement.* (Danc.) *Ils n'*ONT PAS LE VIN MEILLEUR *l'un que l'autre.* (Dest.)

— Fig. et fam. *S'enivrer de son vin*, s'entêter de ses propres idées.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*, se dit pour marquer qu'on est trop engagé dans une affaire pour reculer.

— Fig. et fam. *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention, montrer moins de chaleur, d'animosité, etc.

— Fig. et fam. *Pot de vin*, ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché : *Il veut vendre sa terre tant, et veut tant pour le* POT DE VIN. *Un gros* POT DE VIN. || V. POT.

— Fam. *Boire le vin du marché*, se dit de ceux qui vont boire ensemble après avoir conclu quelque affaire.

— Vulg. *Tache de vin*, tache rouge que quelques personnes apportent en naissant sur le visage ou sur quelque autre partie du corps : *Il a une* TACHE DE VIN *sur la joue.*

— Par extens. Toute liqueur extraite des végétaux : VIN *de palme.* VIN *de grenade.*

— VIN *de prunelles*, boisson que font les paysans avec des prunelles ou des prunes sauvages. || Fig. Mauvais vin, vin aigre et faible.

— Pharm. *Vins médicinaux*, vins dans lesquels on a fait dissoudre une ou plusieurs substances médicamenteuses : VIN *aromatique.* VIN *émétique* ou *antimonié.* VIN *d'absinthe.* VIN *de quinquina.* VIN *antiscorbutique, etc.* (Acad.)

— Par extens. Force même du vin : *Ce bordeaux a peu de* VIN. *Ce bourgogne a beaucoup de* VIN. (Ac.)

VINAIGRE, n. m. (*vin*, et *aigre.*) Pron. *vi-nègr.* — Vin rendu aigre; produit de la fermentation acide du vin qui sert à une foule d'usages dans l'économie domestique : VINAIGRE *rouge, blanc.* VINAIGRE *fort.* VINAIGRE *simple.* VINAIGRE *distillé.* (Acad.) *Il faut toujours avoir de la morale dans les mains, comme du* VINAIGRE *sous le nez, pour ne pas s'évanouir.* (M^{me} de Sév.)

— *Vinaigre de cidre, de bière, etc.*, sorte de vinaigre qu'on obtient avec du cidre, avec de la bière, etc.

— *Vinaigre de bois*, acide tiré du bois par distillation.

— Pharm. *Vinaigres médicinaux* ou *acétolés*, vinaigre dans lequel on a fait dissoudre des substances médicamenteuses.

— *Vinaigre des quatre-voleurs*, espèce de vinaigre composé qu'on porte sur soi pour se préserver de l'infection.

— *Sel de vinaigre*, sel qui est extrait du vinaigre, et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement.

— *Vinaigre distillé*, acide acétique étendu d'eau.

— *Vinaigre radical*, acide acétique concentré.

— Pharm. *Vinaigre rosat, vinaigre surard, à la framboise, à l'ail, à l'estragon, etc.*, vinaigre dans lequel on a fait infuser des roses, de la fleur de sureau, de l'ail, de l'estragon, etc.

— Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, on réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— Fig. et pop. *Habit de vinaigre*, habit trop mince, trop léger pour la saison.

— Prov. *Le bon vin fait le bon vinaigre*, on peut toujours tirer parti d'une bonne chose ou d'une bonne qualité.

VINAIGRÉ, ÉE, part. pass. du v. Vinaigrer : *Cela est trop* VINAIGRÉ. *Sauce* VINAIGRÉE. (Acad.)

VINAIGRER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vi-nè-gré.* — Assaisonner avec du vinaigre.

— Fig. Rendre aigre : *Aucune femme n'aime à entendre faire devant elle l'éloge d'une autre femme, toutes se réservant en ce cas la parole, afin de* VINAIGRER *la louange.* (H. de Balz.)

VINAIGRERIE, n. f. Pron. *vi-nè-gre-rî.* — Techn. Bâtiment destiné à la fabrication du vinaigre : *Dans une* VINAIGRERIE, *il faut que chaque vaisseau soit toujours au tiers vide, si l'on veut que l'acétification n'éprouve aucun ralentissement.* (Payen.)

VINAIGRETTE, n. f. Pron. *vi-nè-grèt.* — Art

cul. Sorte de sauce froide faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil et de la ciboule : *Du bœuf à la* VINAIGRETTE, *en* VINAIGRETTE.

— Viande apprêtée avec cette sauce : *Nous mangeâmes à déjeuner une* VINAIGRETTE.

— Pop. Brouette ou petite chaise à deux roues, traînée par un homme : *Aller dans une* VINAIGRETTE. *Je le rencontrai dans une* VINAIGRETTE *sur le Pont-Neuf.* (Acad.)

VINAIGRIER, n. m. Pron. *vi-nè-gri-é.* — Artisan qui fait et qui vend du vinaigre et de la moutarde. *Marchand* VINAIGRIER.

— Petit vase à mettre du vinaigre : VINAIGRIER *de cristal, de porcelaine.*

VINAIRE, adj. des 2 g. (*vin.*) Pron. *vi-nèr.* — Techn. En parl. des tonneaux, cuves, etc. Destinés à contenir du vin : *Vaisseaux* VINAIRES.

— Comm. Qui appartient au vin, au commerce des vins : *Industrie* VINAIRE *ou vinicole.*

VINASSE, n. f. Pron. *vi-nass.* — Fam. Vin très-faible.

VINDAS, n. m. Pron. *vain-dâss.* — Mar. Cabestan volant en usage dans les ports; machine composée d'un treuil vertical, sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers : *Le* VINDAS *sert à faire remonter des bateaux, à tirer des pierres et autres gros fardeaux.* || On dit aussi *Cabestan.*

VINDENNE, n. f. Pron. *vain-dènn.* — Techn. Corde fixée sur la signolle d'un moulin.

VINDICATIF, IVE, adj. Pron. *vain-di-ka-tif, tiv.* — En m. part, Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance : *Homme* VINDICATIF. *Femme* VINDICATIVE. *C'est un esprit emporté,* VINDICATIF. (Acad.) *Je suis* VINDICATIF *comme tous les diables, c'est-à-dire bien fort; je suis inexorable.* (Mol.) *Les femmes sont* VINDICATIVES. *La vengeance, qui est l'acte d'une puissance momentanée, est une preuve de faiblesse.* (Desmahis.) *Je ne suis pas si* VINDICATIVE. (Campistr.) *Je vous ai dit que cette femme avait de la fierté; mais elle était bien autrement* VINDICATIVE. (Dider.)

VINDICTE, n. f. (*vindicare,* venger; lat.) Pron. *vain-dikt.* — Jurispr. Poursuite d'un crime : VINDICTE *publique.* VINDICTE *légale. En France, la* VINDICTE *publique n'appartient qu'aux gens du roi.* (Acad.) *La justice autorise et règle la* VINDICTE *légale.* (Ch. Rémusat.)

VINÉAL, ALE, adj. (*vinea,* vigne; lat.) Bot. Qui croît ou vit dans les vignes.

VINÉE, n. f. (*vin.*) Pron. *vi-né.* — Récolte de vin : *Nous aurons grande* VINÉE, *pleine* VINÉE. (Acad.)

— *Demi-vinée,* demi-récolte de vin.

VINETTE, n. f. V. ÉPINE-VINETTE.

VINETIERS, n. m. pl. Bot. Famille des épines-vinettes.

VINEUX, EUSE, adj. (*vinosus;* lat.) Pron. *vi-neu, neuz.* — Propr. Qui a la couleur et les qualités essentielles du vin : *Ce vin-là est bien* VINEUX.

— Qui a un goût, une odeur de vin : *Pêche* VINEUSE. *Melon* VINEUX. *Les fraises sont* VINEUSES.

— Qui est de couleur rouge comme le vin : *Couleur* VINEUSE. *Rouge* VINEUX.

— Man. *Rouan vineux,* cheval rouan, lorsque le bai domine.

— Par extens. Fertile en vin :

... Des Bourguignons les campagnes *vineuses.* (Boil.)

— N. m. Rouge rosé : *La vigogne a le corps d'un brun rougeâtre tirant sur le* VINEUX. (Buff.)

VINGT, adj. num. des 2 g. Pron. *vain.* — Deux fois dix : VINGT *hommes.* VINGT *chevaux.* VINGT *ans.* VINGT *et un ans.* VINGT-DEUX *ans.* VINGT-TROIS *ans, etc.* (Acad.) *La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de* VINGT ET UN POUCES. (Buff.)

On peut, en un seul jour, perdre *vingt* ans de gloire. (A. Soum.)

Il est bien à craindre que celui qui dès la première vue vous traite comme un ami de VINGT *ans, ne vous traite au bout de* VINGT *ans comme un inconnu.* (J.-J. Rouss.) *Une heure de prospérité fait oublier* VINGT *années.* (Bourdal.)

— *Quatre-vingts,* quatre fois vingt, ou octante.

— Autrefois on disait *six vingts,* et même quelquefois, *sept vingts, huit vingts* : *Ce scélérat de berger m'a volé* SIX VINGTS *moutons.* (Brueys.)

— Artill. *Canon de vingt-quatre, je trouvai quelque vieux canons de* VINGT-QUATRE *ajustés sur des affûts sans roues.* (Chateaubr.)

— Fam. Beaucoup : *Je vous l'ai dit, je vous l'ai répété* VINGT *fois. Dans cet entretien d'un quart d'heure, il a dit* VINGT *sottises.*

Vingt têtes, *vingt* avis, nouvel an, nouveau goût. (Desm.)

— *Quinze-Vingts,* hôpital fondé par saint Louis pour trois cents aveugles.

— Fam. Un *quinze-vingt,* un des aveugles placés aux Quinze-Vingts.

— Anc. *Six vingts,* cent vingt :

J'obtiens lettres royaux, et je m'inscris en faux,
Six-vingts productions, vingt arrêts de défenses,
Arrêt enfin. (Rac.)

— Vingtième : *Chapitre* VINGT. *Page* VINGT. *Ligne* VINGT.

— *Le vingt du mois, le vingt de sa maladie,* le vingtième jour du mois, de sa maladie.

— Substantiv. : VINGT *multiplié par deux.* || On dit aussi, *Le nombre* VINGT, *le numéro* VINGT.

= **Vingt et un,** Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes, et où le nombre de vingt et un points est le plus avantageux : *Jouer au* VINGT ET UN. (Acad.)

= **Gramm.** *Vingt* prend le signe du pluriel, lorsqu'il est précédé d'un adjectif numéral qui le multiplie : *L'homme ne vit pas aujourd'hui au delà de* QUATRE-VINGTS *ans; il vivait autrefois plus de trois cents ans.* (Buff.) *La place fut remplie de* SIX-VINGTS *licteurs qui écartaient la multitude avec un faste et un orgueil insupportable.* (Vertot.)

— Mais il est *invariable* quand il est suivi d'un autre adjectif de nombre : *André Doria vécut jusqu'à* QUATRE-VINGT-QUATORZE *ans, l'homme le plus considéré de l'Europe.* (Volt.)

— Il est encore *invariable* lorsqu'il est employé par abréviation pour *vingtième : Page* QUATRE-VINGT.

VINGTAIN, adj. m. Technol. Drap dont la trame est composée de vingt fois cent fils, ou deux mille fils.

VINGTAINE, n. f. collectif. Pron. *vain-tènn.* — Nombre de vingt ou environ : *Une* VINGTAINE *de personnes, de soldats. Donnez-lui une* VINGTAINE *de francs. Une* VINGTAINE *d'arbres.* (Acad.)

VINGTIÈME, adj. des 2 g. Pron. *vain-tièm.* — Nombre ordinal de vingt : *Dans sa* VINGTIÈME *année. Il n'est que le* VINGTIÈME. *Le* VINGT *et unième, le* VINGT-*deuxième, le* VINGT-TROISIÈME, *etc. Le* VINGTIÈME *jour, le* VINGT ET UNIÈME *jour du mois,* ou elliptiq. *Le* VINGTIÈME, *le* VINGT ET UNIÈME *du mois.*

— *La vingtième partie,* chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties égales. || Par anal. *Le vingtième denier.*

— Substantiv. : *Il est pour un* VINGTIÈME *dans cette affaire. Il est héritier pour un* VINGTIÈME.

— Anc. Impôt établi sur les biens-fonds, et qui était la vingtième partie de leur revenu : *Payer le* VINGTIÈME. (Acad.) *Vivent les terres et surtout les terres libres, où l'on est chez soi maître absolu, et où l'on n'a pas de* VINGTIÈME *à payer.* (Volt.)

VINGT-QUATRIÈME, n. m. Mar. Degré d'avancement d'une construction neuve de la confection des matériels d'armement.

VINICOLE, adj. des 2 g. (*vinum,* vin; *colo,* je cultive; lat.) Comm. Qui s'applique à la culture de la vigne : *Industrie, pays, population* VINICOLE.

VINIFÈRE, adj. des 2 g. (*vinum,* vin, et *ferre,* porter; lat.) Pron. *vi-ni-fèr.* — Bot. Qui produit du vin.

— N. f. pl. V. *Ampélidées.*

VINIFICATION, n. f. (*vinum,* vin, et *facere,* faire; lat.) Pron. *vi-ni-fi-ka-cion.* — Art de faire le vin.

VINOSITÉ, n. f. (*vin*) Pron. *vi-nô-zi-té.* — Didact. Qualité des substances vineuses.

VIOL, n. m. (*vis,* force; lat.) Pron. *vi-ol.* — Attentat à la pudeur commis avec violence sur une fille, une femme : *Le rapt et le* VIOL *sont punis des travaux forcés par la loi.* (Acad.)

VIOLACÉ, ÉE, adj. (*violaceus;* lat.) D'une couleur tirant sur le violet : *Les ormes et les châtaigniers conservaient encore des feuilles jaunes et* VIOLACÉES. (H. de Balz.) *Un teint* VIOLACÉ.

— Bot. N. f. pl. V. *Violarié.*

VIOLARIÉ, ÉE, adj. Pron. *vi-o-la-rié.* Bot. Qui ressemble à la violette.

— N. f. pl. Famille de plantes.

VIOLAT, adj. m. (*violaceus;* lat.) Pron. *vi-o-la.* — Pharm. *Sirop violat,* sirop fait avec des violettes. || *Miel violat,* miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE, n. (*violator;* lat.) Celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités, etc. : *Les* VIOLATEURS *des lois. On le regardait comme le* VIOLATEUR *des droits les plus sacrés.* (Acad.) *Dans toutes les religions antiques, quiconque outrageait la religion était puni comme* VIOLATEUR *des lois les plus sacrées du pays.* (Lacord.) *Bientôt on verrait un calme affreux pendant lequel tout se réunirait contre la puissance* VIOLATRICE *des lois.* (Montesq.)

— Celui ou celle qui profane une église.

— Celui qui a commis un viol : *Je n'entends pas le justifier d'être un* VIOLATEUR *de filles.* (J.-J. Rouss.) || Peu usité.

VIOLATION, n. f. (*violatio;* lat., m. sign.) Pron. *vi-o-la-cion.* — Action de profaner une chose sacrée, de violer un engagement, de porter atteinte à un droit, d'enfreindre les règles : *La* VIOLATION *du serment. La* VIOLATION *d'un traité. La* VIOLATION *des propriétés. La* VIOLATION *d'un asile, d'un domicile. La* VIOLATION *des sépultures. La* VIOLATION *d'une loi, d'un temple. La* VIOLATION *des règles du langage.* (Acad.) *Il ne faut pas confondre les grandes* VIOLATIONS *des lois avec la* VIOLATION *de la simple police.* (Montesq.) || SYN. *V.* VIOLEMENT.

VIOLÂTRE, adj. des 2 g. (*violet.*) D'une couleur tirant sur le violet.

VIOLE, n. f. (*viola;* ital.) Mus. Instrument à sept cordes de boyau, dont on joue avec un archet : *Joueur de* VIOLE. *Jouer de la* VIOLE. *Airs de* VIOLE. *Au siècle de Louis XIV, la* VIOLE *était l'âme de tous les concerts; c'était l'instrument favori des dames de la cour.* (Castil-Blaze.)

— *Viole d'amour,* instrument qui tient le milieu entre l'alto et le violoncelle, et qui est monté de six doubles cordes : *Des cinq espèces de* VIOLE, *la* VIOLE D'AMOUR *était la plus petite.* (Castil-Blaze.)

— Anc. *Par-dessus de viole,* petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux.

— Anc. *Basse de viole,* instrument qui répondait au violoncelle : *Un souper enchanté, une* BASSE DE VIOLE *admirable, une lune qui fut témoin de tout.* (Mme de Sév.)

VIOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Violer : *Dans le sac de la ville, les femmes et les filles ont été* VIOLÉES *par une soldatesque barbare.* (Daru.) *Leurs tombes ont été* VIOLÉES, *mais leur mémoire est sainte.* (V. Hugo.)

VIOLÉ, ÉE, adj. Bot. V. VIOLARIÉ.

VIOLEMENT, n. m. (*violer.*) Pron. *vi-ol-man.* — Infraction, contravention à ce qu'on doit observer : *Le* VIOLEMENT *des promesses, des lois, etc.* VIOLEMENT *des commandements de Dieu.* (Acad.) *La première révolte de la créature contre son Dieu a été la transgression et le* VIOLEMENT *de la loi.* (Bourd.) *L'autorité suprême fait les lois et on en punit le* VIOLEMENT. (Fén.) *Le* VIOLEMENT *d'un traité.* (Volt.) || Aujourd'hui, il est peu usité.

— Par extens. *Le luxe est joint ordinairement avec le* VIOLEMENT *de l'ordre de la charité.* (Nicole.)

— Violence faite à une fille, à une femme que l'on prend de force : *Les lois punissaient de mort le rapt et le* VIOLEMENT. (Acad.) || En ce sens, on dit plus ordin. *Viol.*

Syn. Violement, violation. *Violement* exprime une infraction du devoir religieux et moral; *violation* un manquement aux obligations sociales et politiques; le *violement* marque une action intérieure; la *violation* une action extérieure; le *violement* est un péché, une faute; la *violation* est un délit.

VIOLEMMENT, adv. Pron. *vi-o-la-man.* — Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur : *Le vent souffle* VIOLEMMENT. *Ce remède agit* VIOLEMMENT. *Aimer* VIOLEMMENT. *Ce qu'il veut, il le veut* VIOLEMMENT. (Acad.) *Haïr* VIOLEMMENT. (La Br.)

VIOLENCE, n. f. (*violentia;* lat.) Pron. *vi-o-lanss.* — Qualité de ce qui est violent : *La* VIOLENCE *des vents, de la tempête, du mal, de la douleur, d'un remède, etc. La* VIOLENCE *de son humeur, de son caractère. La* VIOLENCE *de ses paroles, de son discours.* (Acad.) *La* VIOLENCE *des passions.* (Fén.)

Ah! s'il vous faut rougir, rougissez d'un silence
Qui de vos maux encor aigrit la *violence* (Rac.)
Veux-tu de tes chagrins calmer la *violence?*
Viens me les raconter. (C. Del.)

— Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique : *User de* VIOLENCE. *Agir avec* VIOLENCE. *Il a pris mes meubles, mes papiers, et les a emportés par* VIOLENCE. *Faire* VIOLENCE *à quelqu'un.* (Acad.) *Les* VIOLENCES *en ce pays-ci ne sont guère souffertes.* (Mol.) *Quelle* VIOLENCE! *en cette rue on vient de me manquer de respect!* (Danc.) *Les* VIOLENCES *qu'on nous fait nous causent souvent moins de mal que celles que nous nous faisons à nous-mêmes.* (La Rochef.)

La *violence* est juste où la douceur est vaine. (Corn.)
J'imiterai Sylla, mais dans ses *violences.* (Volt.)

— *Faire violence à la loi,* lui donner un sens forcé et contraire à son véritable esprit.

VIOLENT, ENTE, ad. (*violentus;* lat.) Pron. *vi-o-lant, lantt.* — Impétueux, qui agit avec force : *Vent* VIOLENT. *Tempête* VIOLENTE. *Choc* VIOLENT. *Mouvement* VIOLENT. *Remède* VIOLENT. (Acad.)

— En parl. d'un mal, Qui a des effets violents : *Fièvre* VIOLENTE. *Mal* VIOLENT. *Douleur* VIOLENTE. (Acad.)

— Considérable, excessif : *J'éprouvais un besoin* VIOLENT *de liberté et de locomotion.* (G. Sand.) *Les eaux lui causèrent une transpiration* VIOLENTE. (Did.)

— Par extens. Il se dit des personnes, des sentiments et des actions : *Un homme* VIOLENT. *Une humeur* VIOLENTE. *Une action* VIOLENTE. *Un discours* VIOLENT. *Une passion* VIOLENTE. *Gouvernement* VIOLENT *et tyrannique.* VIOLENTE *persécution. On a de* VIOLENTS *soupçons contre lui.* (Acad.) *Tous les Italiens qui avaient suivi Catherine excitaient de* VIOLENTES *suspicions.* (H. de Balz.) *La colère est le plus aveugle, le plus* VIOLENT *et le plus vil des conseillers.* (De Ségur.) *Il y a un parti* VIOLENT *contre lui.* (Volt.)

— *Mort violente*, mort causée par force ou par quelque accident : *Il est mort de* MORT VIOLENTE. (Acad.)

— Fam. *Cela est violent, trop violent*, se dit lorsqu'il s'agit de quelque chose d'injuste, d'extraordinaire, d'exagéré, de trop difficile, etc. *Il demanda mille francs,* CELA EST VIOLENT, *trop* VIOLENT. (Acad.)

— Prov. *Tout ce qui est violent n'est pas durable*, la violence est un état contre nature.

VIOLENTÉ, ÉE, part. pass. du v. Violenter.

VIOLENTER, v. tr. ou act. 1re conj. (*violentia*, violence; lat.) Pron. *vi-o-lan-té.* — Contraindre, faire faire par force : *On ne veut point le* VIOLENTER. *Les pères et les mères ne doivent point* VIOLENTER *leurs enfants dans le choix d'un état, d'une profession.* VIOLENTER *les inclinations de quelqu'un.* (Acad.) *Bossuet a beaucoup à racheter par son zèle, auprès de cette cour de Rome à laquelle il a beaucoup arraché en la* VIOLENTANT. (Lam.) *Personne n'a le droit de* VIOLENTER *les consciences.* (De Lavergne.)

Quelle est donc votre attente ?
De me donner la mort, si l'on me *violente.* (Mol.)

VIOLER, v. tr. ou act. 1re conj. (*violare*; lat., m. sign.) Enfreindre, agir contre : VIOLER *les lois.* VIOLER *le respect qu'on doit à son souverain.* VIOLER *sa foi, ses engagements, sa promesse, les droits de l'amitié.* VIOLER *l'hospitalité.* VIOLER *un traité.* VIOLER *le droit des gens.* VIOLER *la propriété.* VIOLER *un dépôt.* (Acad.)

Ne fait-il des serments que pour les *violer* ? (Rac.)

— *Violer un asile*, violer les droits et les priviléges d'un asile.

— *Violer une sépulture*, la dégrader ou y fouiller dans des intentions coupables.

— Faire violence à une fille, à une femme :

Les soldats, ennemis de la paix,
Troublèrent la campagne, et, saccageant nos villes,
Par force, en nos maisons, *violèrent* nos filles. (Regnier.)

— Absol. Dans le m. sens : *Les soldats entrèrent dans la ville, pillèrent et* VIOLÈRENT. (Acad.)

VIOLET, ETTE, adj. (*viola*; lat.) De couleur de la fleur qu'on nomme violette : *Drap, taffetas, satin, ruban* VIOLET. *Couleur* VIOLETTE. *Le grand froid rend quelquefois le visage tout* VIOLET, *les mains* VIOLETTES. *La vapeur de l'iode est* VIOLETTE. (Acad.) *Il prend ses gants* VIOLETS. (Boil.) *Le quartz* VIOLET *est la véritable améthyste.* (Babinet.)

— N. m. Couleur violette : *Le* VIOLET *est une couleur modeste. Être vêtu de* VIOLET. *Les rois de France portent le deuil en* VIOLET. (Acad.) *Le roi était en* VIOLET. (Mich.) *Il employait la laque dans toutes ses carnations, avec une discrétion qui en tempère le* VIOLET. (Bailly.)

VIOLETTE, n. f. (*viola*; lat., m. sign.) Bot. Petite fleur printanière, d'une odeur agréable, d'une couleur mêlée de rouge et de bleu foncé : VIOLETTE *simple.* VIOLETTE *double.* VIOLETTE *de mars. Bouquet de* VIOLETTES.

... La timide *violette*
Se cache encor sous les gazons. (J.-B. Rouss.)

— Collectiv. Des violettes : *Tant qu'il y a de la* VIOLETTE, *il en porte sur lui.* (Acad.)

— Comm. *Bois de violette*, bois ainsi appelé parce que sa couleur a du rapport avec celle de la violette.

VIOLIER, n. m. (*violarium*; lat.) Pron. *vi-o-lié.* — Bot. Plante qui vient sur les murs sans être cultivée, et qui porte des fleurs jaunes d'une odeur douce et agréable : *Il y a différentes sortes de* VIOLIERS. (Acad.) ‖ On dit aussi *Giroflée.*

— Vulg. Perce-neige.

VIOLISTE, n. m. (*viole.*) Pron. *vi-o-list.* — Mus. Celui qui joue de la viole.

VIOLON, n. m. (*violino*; ital., m. sign.) Pron. *vi-o-lon.* — Mus. Instrument à quatre cordes, et dont on joue avec un archet : *Jouer du* VIOLON. *Joueur de* VIOLON. *Danser au* VIOLON. *Un bon* VIOLON. *L'âme d'un* VIOLON. (Acad.) *Je t'ai défendu de racler ton maudit* VIOLON. (Brueys.)

... Quelle est donc cette muse éclopée,
Qui vient chez nous racler du *violon* ? (J.-B. Rouss.)

— Celui qui joue du violon : *Une troupe de* VIOLONS. *Il est* VIOLON *à l'Opéra. C'est un excellent* VIOLON. *Il y a tant de* VIOLONS *dans cet orchestre. Premier, second* VIOLON. (Acad.) *Fils d'un premier* VIOLON *de l'Opera, il s'était amouraché de la fille d'une célèbre danseuse.* (H. de Balz.)

— *Une symphonie, un concerto de* VIOLON, une symphonie, un concerto où le violon exécute la principale partie.

— Fam. *Donner les violons*, payer les violons d'un bal, donner une sérénade, etc.

— Fig. *Se donner des violons*, être content de soi, s'applaudir, se vanter.

— *Se donner les violons de quelque chose*, en tirer vanité : *Vous ne devez pas seuls, le docteur et vous,* VOUS DONNER LES VIOLONS, *puisque j'ai travaillé au même ouvrage.* (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Payer les violons*, faire les frais d'une chose dont les autres ont l'honneur, le profit.

— Espèce de prison contiguë à un corps de garde : *Il faisait du train dans la rue, on l'a arrêté et mis au* VIOLON. (Acad.)

VIOLONCELLE, n. m. (*violoncello*; ital., m. sign.) Pron. *vi-o-lon-cél.* — Mus. Instrument à quatre cordes, de même forme que le violon, mais d'une plus grande dimension, dont on joue aussi avec un archet, et qui se place entre les jambes. ‖ On le nomme aussi *Basse.*

VIOLONCELLISTE, n. m. Mus. Musicien qui joue du violoncelle.

VIOLONISTE, n. des 2 g. Mus. En parl. des artistes d'un talent remarquable. Celui, celle qui joue du violon : *C'est un des premiers* VIOLONISTES *de la capitale. Cette dame est forte* VIOLONISTE. (Acad.)

VIORNE, n. f. (*viburnum*; lat.) Bot. Arbrisseau à fleurs blanches et à feuilles velues, dont les rameaux sont très-flexibles, et qui porte des baies noirâtres réunies par bouquets : *Un panier fait de* VIORNE. *Il y a une espèce de clématite qu'on nomme* CLÉMATITE-VIORNE. (Acad.)

VIPÈRE, n. f. (*vivus*, vivant, et *parere*, enfanter; lat.) Pron. *vi-pèr.* — Zool. Genre de reptiles de la classe des ophidiens venimeux; il comprend de nombreuses espèces; la plus connue, et la seule qu'on trouve en France, est la *vipère commune*; sa tête est triangulaire et couverte d'écailles granulées; son museau obtus, et tronqué en avant, est un peu relevé en forme de grouin de cochon; sa queue est amincie brusquement et assez courte; elle est vivipare, à la différence de la plupart des serpents, qui sont ovipares : VIPÈRE *grise.* VIPÈRE *noire. Fiel de* VIPÈRE. *Dent de* VIPÈRE. *Il a été mordu d'une* VIPÈRE. (Acad.) *Les membres épars de la* VIPÈRE *coupée en morceaux ont encore du venin.* (Volt.)

Que veux-tu ? la *vipère* engendre la *vipère.* (V. Hugo.)

— Fig. *C'est une langue de vipère*, ou simpl. *C'est une vipère*, se dit d'une personne fort médisante.

VIPERAU, n. m. Pron. *vip-rô.* — Zool. Petit d'une vipère. (Acad.)

VIPÉRIDE, adj. des 2 g. (*vipère*, et εἶδος, apparence; lat.) Pron. *vi-pé-rid.* — Zool. Qui ressemble à la vipère.

— N. m. pl. Famille de serpents.

VIPÉRIN, INE, adj. Pron. *vi-pé-rain, rinn.* — Zool. Qui a des rapports avec la vipère.

VIPÉRINE, n. f. Bot. Plante commune, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes, et à fleurs bleues et purpurines, disposées en épis latéraux : *La botanique avait jeté sur ces pierres la plus élégante tapisserie de* VIPÉRINES *bleues.* (H. de Balz.)

VIRAGE, n. m. Pron. *vi-raj.* — Mar. Opération de virer au cabestan.

VIRAGO, n. f. (*vir*, homme, et *ago*, j'agis; lat.) Pron. *vi-ra-gô.* — Fam. Fille ou femme de grande taille, qui a l'air, les manières d'un homme : *C'est une* VIRAGO, *une grande* VIRAGO. (Acad.)

VIRBOUQUET, n. m. Pron. *vir-bou-ké.* — Con tr. Cheville qui arrête une corde nouée à l'amortissement d'une flèche de clocher. ‖ V. VERBOQUET.

VIRELAI, n. m. (*virer* tourner, et *lai*, ou *lay*, ancienne poésie.) Pron. *vir-lé.* — Litt. Ancienne petite pièce de poésie française, qui est toute sur deux rimes, et composée de vers courts, avec des refrains.

Des *virelais* pleins de molle langueur. (A. Soum.)

VIREMENT, n. m. (*virer.*) Pron. *vir-man.* — Mar. Action de virer : VIREMENT *de bord.*

— *Virement d'eau*, retour de marée ou renvoi d'eau.

— Banq. et comm. *Virement de parties*, ou simpl. *Virement*, transport d'une dette active fait à un créancier à qui on doit une somme de pareille valeur : *Il se fit dans cette matinée un nombre prodigieux de* VIREMENTS. (Acad.) *Plus de six cents mille francs, ballottés dans notre* VIREMENT *de parties, se sont acquittés avec quinze mille livres.* (Beaum.)

VIRÉ, ÉE, part. pass. du v. Virer.

VIRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*gyrus*, tour; lat.) Fam. Aller en tournant; il se joint ordinair. avec *Tourner* : TOURNEZ ET VIREZ *tant qu'il vous plaira. Vous avez beau* TOURNER ET VIRER. (Ac.) *L'hirondelle tourne et* VIRE *sans cesse, elle plane infatigablement autour du même espace, et sur le même lieu, décrivant une infinité de courbes gracieuses.* (Mich.)

— Transitiv. Pop. *Tourner et virer quelqu'un*, lui tenir divers discours, lui faire diverses questions pour le faire parler, pour savoir de lui quelque chose.

— Mar. Tourner d'un côté sur l'autre : VIRER *le cap au nord.* VIRER *de bord.* VIRER *à la côte.* VIRER *au large.* (Acad.) *Le soir, un vent lourd du sud-ouest parut contrarier ses mouvements et la faire* VIRER *de bord pour rentrer à Cadix.* (Lamar.)

— Fig. et fam. *Virer de bord*, changer la direction de sa conduite, s'attacher à un autre parti : *Cet homme est inconstant, il* A VIRÉ DE BORD *dans vingt affaires.* (Acad.)

— *Virer le cabestan*, ou *au cabestan*, faire tourner le cabestan sur son axe pour lever l'ancre ou tout autre fardeau considérable.

VIRETOU, n. m. Pron. *vir-tou.* — Anc. Sorte de flèche dont la plume était disposée en spirale, ce qui la faisait virer dans le trajet; flèche d'arbalète : *Le* VIRETON *empenné siffla et vint se ficher dans son bras gauche.* (V. Hugo.)

VIREUR, n. m. Tech. Ouvrier qui lève les feutres placés sur chaque feuille de papier, et les entasse pour servir à d'autres opérations.

VIREUX, EUSE, adj. (*virus*, poison; lat.) Pron. *vi-reu, euz.* — Qui tient du poison : *Cette plante a une odeur* VIREUSE. *Un goût* VIREUX. (Acad.)

VIREVEAU, n. m. Pron. *vir-vô.* — Mar. Espèce de treuil placé sur l'avant des petits navires pour lever les ancres.

VIRE-VIRE ou **VIREVAUDE**, n. f. Mar. Endroits où la mer forme des tourbillons.

VIREVOLE, n. f. Pron. *vir-vol.* — J. de cartes, Celui qui, ayant demandé la vole, ne fait pas une seule levée.

VIREVOLTE, n. f. Mar. Tour et retour fait avec vitesse : *Il a fait faire cent* VIREVOLTES *à son cheval.*

VIREVOUSSE ou **VIREVOUSTE**, n. f. (par corrupt. de *virevolte.*) Pron. *vir-vouss, voust.* — Fam. Virevolte : *Cet homme fait bien des* VIREVOUSSES (Acad.) ‖ Vieux.

VIRGILIEN, IENNE, adj. (*Virgile*, poëte latin.) Pron. *vir-ji-liain, lièn.* — Littér. Il se dit d'une composition noble mais simple, d'un style imité de Virgile, ou qui a quelque rapport avec le génie de ce poëte : *Un génie tout* VIRGILIEN *respire dans Paul et Virginie.* (Ste-Beuve.)

VIRGINAL, ALE, adj. (*virginalis*; lat.) Qui appartient aux vierges; qui annonce la virginité : *Pudeur, modestie* VIRGINALE. *Le voile, le bandeau* VIRGINAL. (Acad.) *La pudeur* VIRGINALE *faisait un aveu surpris, mais bientôt confirmé par le consentement des pères.* (Montesq.)

Jésus appellera sa mère *virginale.* (V. Hugo.)

— Fig. Qui est d'une excessive pureté :

... Ce lis *virginal*
Penche et se décolore,
Par un ciel brûlant desséché. (C. Del.)

— *Lait virginal*, cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint.

VIRGINITÉ, n. f. (*virginitas*; lat., m. sign.) État d'une personne vierge : *La fleur de la* VIRGINITÉ. *Garder sa* VIRGINITÉ. *Perdre sa* VIRGINITÉ. *Il a encore sa* VIRGINITÉ. *Faire vœu de* VIRGINITÉ. (Acad.)

VIRGOULEUSE, n. f. Agric. Sorte de poire fondante, qui se mange en hiver : *Poirier de* VIRGOULEUSE. *Poire de* VIRGOULEUSE. *Un bonne* VIRGOULEUSE. (Acad.)

VIRGULAIRE, n. f. Pron. *vir-gu-lèr.* — Zool. Genre de polypiers.

VIRGULE, n. f. (*virgula*, petite verge; lat.) Gramm. Petit signe fait à peu près en forme de *c* renversé, et dont on se sert pour séparer les membres de phrases, et indiquer qu'il faut s'arrêter un

peu en lisant : *Il faut mettre là une* VIRGULE. *Un point-et-*VIRGULE. (Acad.) *Je vous envoie un exemplaire où tout est corrigé, jusqu'aux* VIRGULES. (Volt.) || V. PONCTUATION.

— Techn. *Montre à virgule*, celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie en forme de crochet ou de virgule.

VIRIDIFLORE, adj. des 2 g. (*viridis*, vert, et *flos, floris*, fleur ; lat.) Bot. Qui a des fleurs vertes.

VIRIDIFOLIÉ, ÉE, adj. (*viridis*, vert, et *folium*, feuille ; lat.) Bot. Qui a les feuilles vertes.

VIRIL, ILE, adj. (*vir*, homme ; lat.) Qui appartient à l'homme en tant que mâle : *Sexe* VIRIL. *Membre* VIRIL. *Force* VIRILE. (J.-J. R.)

— *Age viril*, l'âge d'un homme fait :

L'âge *viril*, plus mûr, inspire un air plus sage. (Boil.)

— Fig. *Courage viril, âme virile, action virile, etc.*, âme ferme, courage digne d'un homme, action vigoureuse, etc. :

J'ai peu de force encor, mais mon *âme* est *virile*. (Campen.)

— Jurispr. *Portion virile*, celle qui revient à chaque cohéritier dans une succession également partagée : *La succession a été partagée par* PORTIONS VIRILES, par portions égales.

— Antiq. *Robe* ou *toge virile*, toge que les enfants des sénateurs romains prenaient après avoir quitté la prétexte.

VIRILEMENT, adv. D'une manière virile, avec vigueur : *Agir* VIRILEMENT. (Acad.)

VIRILITÉ, n. f. (*virilis*, de *vir*, homme ; lat.) Age viril : *Il est parvenu à la* VIRILITÉ.

— Puissance, capacité d'engendrer : *Donner des signes de* VIRILITÉ. (Acad.)

— Fig. Force, vigueur : *Le christianisme hâte la* VIRILITÉ *de l'esprit*. (Chateaub.)

VIROLE, n. f. (*viria*, bracelet ; lat.) Techn. Petit cercle de fer, de cuivre ou de métal, qu'on met au bout du manche d'un couteau, d'une canne, etc., pour tenir le bois en état : *Mettre une* VIROLE *à une canne, des* VIROLES *à la masse d'un mail. On met des* VIROLES *aux fusils, aux pistolets, pour tenir la baguette*. (Acad.)

VIROLÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit des cornes, des trompes, etc., qui portent des boucles en anneaux d'un autre émail.

VIROLET, n. m. Mar. Cylindre de sapin, long et d'un faible diamètre, placé dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de carret que l'on tire, dans l'entre-pont, pour empêcher les cordages de flotter contre les corps durs.

VIRTUALITÉ, n. f. Didact. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE, adj. (*virtus*, puissance ; lat.) Pron. *vir-tu-el*. — Didact. Qui est en puissance, mais sans effet actuel : *Chaleur* VIRTUELLE. (Acad.) *L'animal n'a de commun avec le minéral que les qualités de la matière prise généralement : sa substance a les mêmes propriétés* VIRTUELLES, *elle est étendue, pesante, impénétrable ; mais son économie est toute différente*. (Buff.) *Nous avons tous la faculté* VIRTUELLE *d'être bons, et par conséquent heureux*. (Ch. Nod.)

— Méd. Qui agit par une cause secrète et inconnue.

— Théol. *Intention virtuelle*, intention présumée, intention précédente.

VIRTUELLEMENT, adv. Didact. D'une manière virtuelle ; par oppos. à Formellement et actuellement : *Le chêne est* VIRTUELLEMENT *renfermé dans le gland*. (Acad.)

VIRTUOSE, n. des 2 g. (*virtuoso* ; ital., m. sign.) Pron. *vir-tu-ôz*. — Mus. Homme ou femme qui a des talents pour les beaux-arts, et particul. pour la musique : *C'est un* VIRTUOSE. *C'est une* VIRTUOSE. (Acad.) *Il tournait les feuillets de son cahier de musique, et regardait les épaules et les cheveux blonds de la* VIRTUOSE. (Mérim.) *On peut être une honnête fille et être une* VIRTUOSE. (Dest.) *Il ne s'éloignait qu'après avoir entendu le répertoire entier des* VIRTUOSES *en plein vent*. (J. Sandeau.)

VIRULENCE, n. f. Pron. *vi-ru-lanss*. — Méd. Qualité de ce qui est virulent : *La* VIRULENCE *de cette humeur. La* VIRULENCE *de ses discours*. (Acad.) *Il y a dans l'Ecossaise beaucoup moins d'art que d'amertume et de* VIRULENCE (La Harpe.)

VIRULENT, ENTE, adj. (*virus*, poison ; lat.) Pron. *vi-ru-lan, lantt*. — Méd. En parl. des maladies, Produite par un virus.

— Fig. Il se dit des discours, des écrits où l'on attaque avec violence : *Écrit, discours* VIRULENT. *Satire* VIRULENTE. *Style* VIRULENT. (Acad.)

VIRURE, n. f. Mar. Suite de madriers placés bout à bout, et s'étendant de l'étrave à l'étambot.

VIRUS, n. m. (m. lat., venin, fiel.) Pron. *vi-russ*. — Méd. Principe, qui est l'agent de la contagion, et qui paraît être le produit d'une sécrétion morbide : VIRUS *syphilitique*. VIRUS *variolique*. *Le* VIRUS *de la rage, etc*. (Acad.)

VIS, n. f. Pron. *viss*. — Techn. Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre en tournant dans un trou cannelé de même.

— Par anal. Sorte de clou terminé en vis qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou : *Une* VIS *de bois, de fer, de cuivre. Une* VIS *de pressoir*. VIS *de pression. La* VIS *est rompue dans l'écrou*. VIS *à tête perdue*. VIS *à tête plate, à tête ronde*. (Acad.) *Les moutons de Valachie ont les cornes élevées et tordues en vis*. (Cuv.)

— *Pas de vis*, espace compris entre deux filets d'une vis.

— *Vis sans fin*, vis dont les pas engrènent dans une roue, et qui est tellement fixée entre deux points qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires, ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis.

— *Vis d'Archimède*, machine propre à élever les eaux ; elle consiste en un cylindre incliné qui tourne sur deux pivots, et autour duquel est roulé en spirale un cylindre creux.

— *Escalier à vis*, escalier tournant en spirale autour d'un noyau de pierre ou de bois, qui soutient toutes les marches : *Un* ESCALIER À VIS *descendait de l'oratoire au jardin*. (G. Sand.)

VISA, n. m. (*visus*, vu ; lat.) Pron. *vi-za*. — Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique ou valable : *Le garde des sceaux met son* VISA *sur les lettres patentes, lettres de grâce, etc. Les archevêques et les évêques mettent leur* VISA *sur les expéditions de la daterie. Il faut que l'ambassadeur mette son* VISA *sur votre passe-port*. (Acad.) *Eh bien, je serai la femme d'un scribe : fais-toi commis du* VISA : *il en faut quatre mille : on reçoit le premier venu*. (Piron.)

— Acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice : *L'évêque ne pouvait refuser son* VISA, *sans donner par écrit les raisons de son refus. Il avait la nomination du patron de la cure, mais le* VISA *lui fut refusé par l'évêque*. (Acad.) *L'ouvrage de Copernic fut condamné par la congrégation de l'Index ; le pape n'apposa jamais son* VISA *à cet acte d'intolérance*. (Arago.)

— Prat. Formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte judiciaire lui a été remis ou présenté : *Les personnes publiques préposées pour recevoir certaines significations doivent mettre leur* VISA *sur l'original de l'acte qui leur est signifié*. (Acad.)

VISAGE, n. m. (*videre, visum*, voir ; lat.) Pron. *vi-zaj*. — Face de l'homme, partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les oreilles : VISAGE *large*. VISAGE *long, ovale, rond, plein, étroit, plat, maigre, bouffi. Un beau* VISAGE. *Un* VISAGE *agréable. Un* VISAGE *choquant. L'indignation était peinte sur son* VISAGE. *Son* VISAGE *exprimait la joie et le bonheur. Le feu me monta au* VISAGE, *et, pour peu que j'eusse parlé, je n'aurais pu m'empêcher de le brusquer*. (Montesq.) *Le* VISAGE *est le miroir de l'âme*. (Acad.) *La bouche et les lèvres sont, après les yeux, les parties du* VISAGE *qui ont le plus de mouvement et d'expression*. (Buff.) *Les hommes sans caractère sont des* VISAGES *sans physionomie*. (Duclos.) *Hélas! depuis trois ans qu'il ne m'a vue et qu'il ne pense plus à moi, mon* VISAGE *est assez changé*. (Campistr.)

Et quel âge avez-vous ? vous avez bon *visage*. (Rac.)

— Fam. *Son visage lui fait honneur*, se dit d'une personne qui a le corps maigre et le visage plein.

— Fam. *Il n'a rien d'humain que le visage*, se dit d'un homme cruel, barbare.

— Fig. et fam. *Il a un visage de pleine lune*, se dit d'un homme qui a une face large.

— Prov. *Cela paraît comme le nez au milieu du visage* ; et Ironiq. : *Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, se dit d'une chose qui paraît beaucoup, et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— Fig. et pop. *Trouver visage de bois*, se dit lorsque, venant chez quelqu'un, on y trouve la porte fermée. || Par extens. Ne trouver personne, quoique la porte ne soit pas fermée.

— Par extens. Air du visage : *Avoir un* VISAGE *riant, gai, ouvert, serein, content. Avoir un* VISAGE *triste, refrogné, rude, morne, mélancolique, chagrin*.

— Fam. *Avoir un visage d'excommunié, un visage de déterré, un visage de l'autre monde*, être hâve, pâle et défait.

— Fig. *Avoir le visage allongé*, se dit d'une personne confuse, désappointée : *Ils ont le* VISAGE ALLONGÉ *d'un demi-pied*. (Mad. de Sév.)

— *Faire bon visage, mauvais* VISAGE *à quelqu'un*, lui faire bonne ou mauvaise mine.

— *Se composer le visage*, prendre un air sérieux.

— *Changer de visage*, changer de couleur, rougir, pâlir, etc.

— La personne même, en tant qu'on la connaît par le visage : *Voilà bien des* VISAGES *que je ne connais point. Des* VISAGES *nouveaux*.

— Fam. et par mépr *Voilà un plaisant* VISAGE.

Je ne parlerai point, ô le plaisant *visage !* (Dest.)

— Fig. *Qui est à deux visages*, qui est plein de duplicité : *Catherine de Médicis fit dans sa jeunesse l'apprentissage de cette politique* À DEUX VISAGES, *qui fut le secret de sa vie*. (H. de Balz.) *Ces* VISAGES *ne sont pas de bon augure*. (Étienne.)

— Fig. *Un nouveau visage, visage neuf*, une personne qu'on n'avait point encore vue, qu'on ne connaît pas : *Je suis une femme d'habitude, et je n'aime point les* NOUVEAUX VISAGES. (Lesage.)

Moi, je suis las, monsieur, de cette vie errante ;
Toujours *visages neufs*, cela m'impatiente. (Gress.)

= **A visage découvert,** loc. adv. Sans masque, sans voile : *Les danseurs de l'Opéra, qui paraissaient autrefois masqués sur le théâtre, se montrent aujourd'hui* À VISAGE DÉCOUVERT. (Acad.)

— Fig. *C'est un homme franc qui se montre* À VISAGE DÉCOUVERT.

VIS-À-VIS, loc. prép. et adv. (*visage à visage*. Pron. *vi-za-vi*. — En face, à l'opposite de : *Il est logé tout* VIS-À-VIS, VIS-À-VIS *de mes fenêtres. Je me plaçai vis-à-vis de lui*.

— Fam. On supprime quelquefois *de* : VIS-À-VIS *l'église*. VIS-À-VIS *l'hôtel de...* VIS-À-VIS *le château*.

— Fig. et fam. *Se trouver vis-à-vis de rien*, se trouver sans aucun bien et sans aucune ressource, après avoir pris de la peine, après avoir eu de grandes espérances.

— Substantiv. Fam. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à table : *Il était mon* VIS-À-VIS. *J'avais pour* VIS-À-VIS *un homme fort jovial, une fort jolie demoiselle*. (Acad.)

J'ai pourtant soutenu ce triste *vis-à-vis*. (Desmahis.)

— Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une place dans chaque fond.

Gramm. Vis-à-vis de, employé pour *envers, à l'égard de*, n'est pas admis par l'Académie ; cependant quelques bons écrivains en ont fait usage : *Je vois avec déplaisir la continuation de vos plaintes* VIS-À-VIS DE *nos deux confrères*. (J. J. R.) Quoi qu'il en soit, il est beaucoup plus correct d'employer *envers, à l'égard de*, quand on veut exprimer un rapport moral.

VISCACHE, n. f. Pron. *viss-ka-ch*. — Zool. Mammifère d'Amérique, du genre Chinchilla.

VISCÉRAL, ALE, adj. (*viscère*.) Pron. *viss-cé-ral*. — Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères : *Selon Broussais, la sensibilité est un produit nerveux, la passion un acte* VISCÉRAL, *et l'intelligence une sécrétion cérébrale*. (Mignet.)

VISCÉRALEMENT, adv. Pron. *viss-cé-ral-man*. Au fond des entrailles. || Peu usité.

VISCÈRE, n. f. (*viscera* ; lat.) Pron. *viss-cèr*. — Anat. Nom donné aux divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie : *Le cerveau, les poumons, le cœur, etc., sont des* VISCÈRES. (Acad.)

VISCOSITÉ, n. f. (*viscositas* ; lat.) Pron. *viss-ko-zi-té*. — Didact. Qualité de ce qui est visqueux. (Acad.)

VISÉ, ÉE, part. pass. du v. Viser.

— Prov. et fig. *Ce n'était pas mal visé pour un borgne*, se dit en parl. d'un homme qui a mieux réussi qu'on ne s'y attendait.

— Fam. Dans le sens contraire : *Voilà bien visé pour un borgne*, se dit, d'un homme qui n'a point réussi.

VISÉE, n. f. (*visus* ; lat.) Direction de la vue à un but pour y atteindre : *Prendre sa* VISÉE. *Prenez votre* VISÉE *plus haut, plus bas*. (Acad.) *La ligne où se dirige la* VISÉE *de l'observateur, où il prend ses points de repère*. (Arago.)

— Fig. But, intention : *Il n'a que de hautes* VISÉES. *La centralisation avait déjà le même naturel, les mêmes procédés, les mêmes* VISÉES *que de nos jours, mais non encore le même pouvoir*. (A. de Tocquev.)

— Fig. et fam. *Changer de visée*, changer de dessein.

— Par anal.

Prenez *visée* ailleurs, et troussez-moi bagage. (Mol.)

VISER, v. intr. ou n. 1re conjug. (*visere*; lat.) Pron. *vi-zé*. — Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. *Il* VISAIT *à ce but-là. Il ne* VISE *nulle part. S'il a blessé un tel, c'est par hasard; il n'y* VISAIT *point*. (Acad.)

— Transitiv. *Viser un homme au cœur.* VISER *un animal à la tête.*

— Fig. Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat : *Il* VISE *plus haut. Je ne sais où il* VISE, *à quoi il* VISE. *Cet acteur* VISE *trop à l'effet*. (Acad.) *Celui-ci veut s'immortaliser par un in-12, celui-là par un in-4°; un autre, qui a de plus belles inclinations,* VISE *à l'in-fol.* (Montesq.) *Mais je savais à quel but* VISAIT *tout ce patelinage*. (Vitet.) *Au théâtre, on* VISE *à l'effet*. (Chamf.)

VISER, v. tr. ou act. 1re conjug. (*visa*.) Pron. *vi-zé*. — Admin. Voir, examiner une expédition ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus, *Vu, visa*, ou quelque mot semblable : *Le garde des sceaux n'*A *pas encore* VISÉ *ces lettres de grâce. Le ministre n'*A *pas encore* VISÉ *l'ordonnance. Il a fait* VISER *son passe-port. Le maire* A VISÉ *l'original de l'exploit qu'on vous a signifié.* VISER *et parafer des livres de commerce.* (Acad.)

VISIBILITÉ, n. f. Pron. *vi-zi-bi-li-té*. — Didact. Qualité qui rend une chose visible : *La* VISIBILITÉ *est l'un des caractères distinctifs de l'Église catholique.* (Acad.) *La création est la* VISIBILITÉ *de Dieu.* (Chateaubr.) *Le ministère de la prédication et des sacrements entraîne nécessairement la* VISIBILITÉ *perpétuelle de l'Église.* (Gousset.)

VISIBLE, adj. des 2 g. (*visibilis*; lat.) Pron. *vi-zibl*. — Qui peut être vu; qui est l'objet de la vue : *Il n'y a rien de* VISIBLE *que par la lumière. Les objets, les choses* VISIBLES. *Dieu s'est rendu* VISIBLE *aux hommes par l'incarnation.* (Acad.) *Le sacrement libérateur rompt peu à peu les attaches du fidèle; son âme, à moitié échappée de son corps, devient presque* VISIBLE *sur son visage.* (Chateaubr.) *Si l'écriture est le corps* VISIBLE *et persistant du langage, la prononciation en est l'âme.* (Ch. Nod.)

Quoi ! le monde est *visible*, et Dieu serait caché ?
(L. Rac.)

— Fam. *Être visible, n'être pas visible*, vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite, être ou n'être pas en état de la recevoir : *Il n'est pas* VISIBLE *aujourd'hui. Il ne sera* VISIBLE *que dans une heure.* (Acad.) *Quand la marquise sera-t-elle* VISIBLE. (Danc.)

— Evident, manifeste : *Fausseté* VISIBLE, *Imposture* VISIBLE. *Cela est trop* VISIBLE. *Il est* VISIBLE *que...* (Acad.)

VISIBLEMENT, adv. Pron. *vi-zi-ble-man*. — D'une manière visible : *Notre-Seigneur monta au ciel* VISIBLEMENT. *La rivière baisse* VISIBLEMENT. *La liqueur du thermomètre monte* VISIBLEMENT *quand on le porte dans un lieu chaud.* (Acad.)

— Manifestement, évidemment : *Cela est* VISIBLEMENT *faux. Il vous trompe* VISIBLEMENT. (Acad.) *Depuis ce malheureux moment, tout alla* VISIBLEMENT *en décadence.* (Boss.) *Les magistrats et les prêtres sont* VISIBLEMENT *intéressés à mener une vie pure.* (Volt.)

VISIÈRE, n. f. (*vis*, visage.) Pron. *vi-zièr*. — Pièce du casque qui se hausse et qui se baisse, et au travers de laquelle l'homme d'armes voit et respire : *Baisser la* VISIÈRE, *Lever la* VISIÈRE. *Il reçut un coup de lance dans la* VISIÈRE. (Acad.)

— Prop. *Rompre en visière*, rompre sa lance dans la visière de celui contre qui on combat.

— Fig. et fam. Attaquer, contredire quelqu'un en face, brusquement et violemment : *Il lui* ROMPIT EN VISIÈRE. (Acad.) *Est-il possible d'aimer un homme bilieux et colère, qui* ROMPT EN VISIÈRE *à tout le monde et qui querelle depuis le matin jusqu'au soir ?* (Dest.)

— Par anal. et par extens. :

Vous n'êtes plus dans l'âge
Où l'on rompt follement *en visière* à l'usage.
(E. Augier.)

— *La visière d'un shako, d'une casquette*, etc., La partie d'un shako, d'une casquette, etc., et qui abrite le front et les yeux.

— Fam. Vue : *Il a la* VISIÈRE *nette, la* VISIÈRE *trouble.* (Acad.)

... Vos déportements lui blessent la *visière*. (Mol.)

— Fam. et fig. *Avoir la visière courte*, avoir peu de sagacité, peu de pénétration.

— Fig. et fam. *Donner dans la visière à quelqu'un*, lui inspirer de l'amour : *Cette femme* LUI A DONNÉ DANS LA VISIÈRE.

— Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil, lorsqu'on vise : point de mire.

VISION, n. f. (*visio*; lat.) Pron. *vi-zion*. — Phys. Action de voir : *Les philosophes ont beaucoup disputé pour savoir de quelle manière et en quelle partie de l'œil se fait la* VISION. *Le phénomène de la* VISION. *Le mécanisme, la théorie de la* VISION. VISION *directe, réfléchie, réfractée. On ignore comment l'acte de la* VISION *donne naissance à la sensation.* (Arag.) *On découvre une admirable proportion entre l'acte de la vue et le phénomène de la* VISION. (De Frayss.)

— Théol. *Vision béatifique, vision intuitive*, celle par laquelle les bienheureux voient Dieu : *Si nous ouvrons les livres saints, nous y trouverons que l'homme est destiné à la* VISION INTUITIVE *de Dieu.* (Gousset.)

— Mystiq. Choses que Dieu, ou quelque autre intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit ou par les yeux du corps : *Les* VISIONS *des prophètes. Ce saint eut telle* VISION *en dormant.* (Acad.) *Jeanne n'avait parlé de ses* VISIONS *à aucun homme d'église.* (Mich.)

De saintes *visions* enchantaient mon jeune âge.
(A. Soum.)

— Chimère, image vaine que la peur, la folie ou quelque autre cause particulière, produit dans l'esprit : *Cette femme a des* VISIONS; *seule dans sa chambre, elle croit apercevoir quelqu'un à ses côtés.* (Acad.) *Ce fut pour lui une* VISION *rapide, mais complète.* (H. de Balzac.) *Il était bercé dans son sommeil par de riante* VISIONS (G. Sand.) *Il fit un effort violent pour s'arracher à la* VISION *qui le tourmentait.* (F. Soulié.) *Le gouvernement esquissé dans ces pages n'est pas la fiction d'un rêveur,* LA VISION *d'un malade.* (De Rémusat.)

... Un songe rempli de noires *visions*. (Corn.)

— Idée folle, extravagante : *Une pure* VISION. *Il a des* VISIONS *cornues. C'est un homme à* VISIONS. (Acad.) *Les* VISIONS *de noblesse et de galanterie qu'il est allé se mettre en tête.* (Mol.)

VISIONNAIRE, adj. des 2 g. Pron. *vi-zio-nèr*. — Qui croit faussement avoir des visions, de révélations.

— Fig. Qui a des idées folles, des imaginations extravagantes : *Cet homme est* VISIONNAIRE.

—Substantiv. : *C'est un* VISIONNAIRE. *Cette femme est une* VISIONNAIRE. *Ce sont des* VISIONNAIRES. (Acad.) *Je le crois un grand* VISIONNAIRE. (Mariv.) *C'est Hamlet le pâle et ascétique* VISIONNAIRE. (G. Sand.)

VISIR, n. m. V. VIZIR.

VISITANDINE, n. f. Religieuse de l'ordre de la Visitation : *Un couvent de* VISITANDINES. (Acad.)

VISITATION, n. f. (*visitatio*; lat.) Pron. *vi-zi-ta-cion*. — Il n'est usité que dans ces phrases, *La Visitation de la Vierge; la fête de la Visitation*, la fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth, sa cousine.

— Il se dit aussi d'un ordre de religieuses : *L'ordre de la* VISITATION. *Le monastère de la* VISITATION. *Les filles de la* VISITATION. (Acad.)

VISITE, n. f. (*visitare*; lat.) Pron. *vi-zitt*. — Action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir : VISITE *de cérémonie*. VISITE *du jour de l'an. Faire des* VISITES. *Recevoir des* VISITES. (Acad.) *J'aime le jeu, les* VISITES, *les assemblées.* (Mol.)

C'est un ordre, une règle en toute sa conduite !
Une assemblée hier, demain une *visite*.
Ce qu'il fait aujourd'hui, toujours il le fera.
(Coll. d'Harl.)

— Fig. et fam. *Visite en robe détroussée*, visite de cérémonie.

— *Rendre visite à quelqu'un*, l'aller visiter : *Il faudrait lui* RENDRE UNE VISITE, *lui faire quelques civilités.* (Danc.) *Rendre à quelqu'un sa visite*, faire à quelqu'un une visite après en avoir reçu une de lui.

— *Cartes de visite*, cartes sur lesquelles on a écrit ou fait graver son nom, et qu'on laisse à la porte des personnes qu'on est venu visiter, quand on ne les a pas trouvées chez elles.

— Par extens. Il se dit des personnes : *J'ai eu des* VISITES, *plusieurs* VISITES. (Acad.) *Combien de sortes de* VISITES *ne faut-il pas essuyer tous les jours.* (Mol.) *Quel plaisir que vous n'ayez pas eu cette* VISITE *sur le corps ?* (Mme de Sév.)

— Il se dit encore d'un médecin, d'un chirurgien qui va voir un malade : *On paye tant par* VISITE *à ce médecin, à ce chirurgien. Ce médecin fait payer fort cher ses* VISITES. (Acad.)

— Par anal. Inspection que font les médecins et les chirurgiens d'un hôpital, lorsqu'ils parcourent les salles, accompagnés de leurs élèves, pour voir les malades et prescrire le traitement : *La* VISITE *du matin, du soir. L'heure de la* VISITE. (Acad.)

— Jurispr. Recherche, perquisition faite dans certains lieux : *Le commissaire de police, la gendarmerie a fait* VISITE *dans cette maison, par tout le quartier, pour trouver.... Les experts ont fait leur* VISITE. (Acad.)

— *Visite domiciliaire*, recherche faite par la justice dans une habitation afin de trouver une personne, un dépôt de marchandises de contrebande, des armes défendues, etc.

— *Visite de matrones*, examen que des sages-femmes font, par ordre de justice, de l'état d'une femme ou d'une fille.

— Constr. *Visite des bois, visite d'un bâtiment*, examen des bois, d'un bâtiment, fait ordinairement par des experts nommés par la justice.

— Tournées que font les évêques dans leur diocèse, les généraux d'ordres dans les monastères de leur ordre, pour examiner l'état de lieux, et voir si tout y est dans l'ordre : VISITE *pastorale*. (Acad.)

VISITÉE, ÉE, partic. pass. du v. Visiter.

Aucun juge par vous ne sera *visité*. (Mol.)
Non : est-ce que ma cause est injuste ou douteuse ? (Mol.)

VISITER, v. trans. ou act. 1re conj. (*visitare*; lat.) Pron. *vi-zi-té*. — Aller voir quelqu'un chez lui : VISITER *son ami.* (Acad.) *Son Éminence m'était venue* VISITER *souvent.* (Le Sage.) *Il* VISITA *le malade.* (Volt.)

— Plus ordinair. Faire une visite, des visites : VISITER *ses chefs.* VISITER *ses juges.* VISITER *les cardinaux.* VISITER *le sacré collége.* (Acad.)

— Aller voir par charité ou par dévotion : VISITER *les pauvres, les malades, les prisonniers.* VISITER *les hôpitaux.* VISITER *les églises.* VISITER *les saints lieux.*

Hante les hôpitaux, *visite* les prisons. (Boil.)

— Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être : VISITER *les côtes, les frontières, les arsenaux. Un bon évêque doit* VISITER *son diocèse. Les commis des douanes, les inspecteurs de l'octroi* VISITENT *les boutiques, les magasins, les marchandises.* (Acad.)

— En parl. des pays, de monuments, etc., Les aller voir par curiosité, par intérêt : *Pourquoi courir à Amyclée avant d'avoir* VISITÉ *tous les coins de Lacédémone ?* (Chateaubr.) *Délicieuse retraite que* VISITE *tout le monde, excepté son maître.* (Scribe.)

— Examiner quelque chose avec soin, pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture : *Le chirurgien* A VISITÉ *sa plaie. On* A VISITÉ *ce corps. Les matrones l'*ONT VISITÉE. *Cet architecte a* VISITÉ *toute la maison. On* A VISITÉ *ses papiers.* (Acad.)

— Absol. *Il* A VISITÉ *partout. Il* A VISITÉ *par toute la maison. On n'*A *pas* VISITÉ *chez lui.*

— Fam. *Cet avare visite souvent son coffre-fort*, il va souvent à son coffre-fort pour voir s'il n'est pas volé, ou pour jouir du plaisir de regarder son argent.

— Mystiq. *Dieu visite ses élus*, il les éprouve par des tribulations, par des afflictions.

= **Se visiter**, v. pron. Se rendre mutuellement des visites.

VISITEUR, n. m. Pron. *vi-zi-teur*. — Admin. Celui qui est commis pour visiter : VISITEUR *des douanes.*

— Comm. relig. Celui qui est chargé d'aller visiter les maisons du même ordre, dans un certain district : *Le père* VISITEUR.

— Fam. *C'est un grand visiteur*, se dit d'un homme qui passe son temps à faire des visites.

— Fr.-maçonn. Frère étranger admis dans une loge : *C'est un* VISITEUR, *un frère* VISITEUR.

VISMIE ou **VISMIA**, n. f. Pron. *viss-mî, mi-a*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

VISNAGUE, n. f. Pron. *viss-nagh*. — Bot. Plante du midi de l'Europe.

VISON, n. m. Pron. *vi-zon*. — Zool. Petit mammifère de l'Amérique; espèce de martre : *Le* VISON *du Canada ressemble beaucoup à la fouine.* (Buff.)

VISON-VISU, loc. adv. (*visum*, à voir; *visu*, à être vu; lat.) Pron. *vi-zon-vi-zu*. — Fam. En face, vis-à-vis : *Ils sont logés* VISON-VISU. (La Font.)

VISORIUM, n. m. (*visere*, voir; lat.) Pron. *vi-zo-riomm*. — Typogr. Instrument qui sert à tenir la copie sous les yeux du compositeur, et qui se fixe à la casse par une pointe : il est formé d'une petite planchette sur laquelle on applique les feuillets qu'on arrête au moyen d'une pince mobile de bois.

VISQUEUX, EUSE, adj. (*viscum*, glu; lat.) Pron. *viss-keu, keuz*. — Gluant. *Liqueur épaisse et* VISQUEUSE. *Humeur* VISQUEUSE. *Plante* VISQUEUSE. (Acad.) *Lorsque les poissons sont hors de l'eau, leurs cou-*

leurs se fanent, leurs suc VISQUEUX *se dessèche.* (Lacép.)

— *Crachats visqueux*, ceux qui adhèrent au vase qui les contient.

VISSAGE, n. m. Pron. *vi-çaj.* — Technol. Action de visser.

VISSÉ, ÉE, part. pass. du v. Visser : *Les employés se voyaient dans la condition de rouages* VISSÉS *à une machine.* (H. de Balz.)

VISSER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vi-cé.* — Attacher, fixer des vis : *Il ne faut pas clouer cette ferrure, vous feriez éclater le bois ; il vaut mieux la* VISSER. (Acad.) *Il fit* VISSER *des éperons à ses bottes et monta à cheval.* (A. Dumas.)

— Fixer une pièce en la tournant comme une vis : VISSER *un écrou.*

= **Se visser**, v. pr. Être vissé : *Le tire-bourre* SE VISSE *à l'extrémité de la baguette du fusil.* (Acad.)

VISUEL, ELLE, adj. (*visus* ; lat.) Pron. *vi-zu-èl.* — Phys. Qui appartient à la vue : *Rayon* VISUEL, *point* VISUEL. (Acad.) *Angle* VISUEL *ou optique.*

VISU (DE), loc. adv. (m. lat.) Pron. *de-vi-zu.* — Oculairement, après avoir vu : *Je ne le sais pas par ouï dire ; je le sais* DE VISU. (Acad.) *J'espérais que nous pourrions constater les faits* DE VISU. (G. Sand.)

VITAL, ALE, adj. (*vitalis* ; lat.) Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'homme ou l'animal ne saurait vivre : *Principe* VITAL. *Propriétés* VITALES. *Forces* VITALES. *Le cœur, le poumon, le cerveau, sont des parties* VITALES. *La circulation du sang, la respiration, etc., sont des fonctions, des actions* VITALES. *Les mouvements* VITAUX *ne s'exercent pas dans l'état de torpeur avec la même force.* (Buff.) *Le moraliste a pour but de résoudre, en remontant dans ses recherches, jusqu'à l'étude des phénomènes* VITAUX *et de l'organisation.* (Cabanis.)

— Pa[...]l. *Les nationalités sont les différences* VITALES *de l'humanité.* (St-Marc Girard.)

VITALEMENT, adv. D'une manière vitale.

VITALITÉ, n. f. (*vita*, vie ; lat.) Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie : *Le mouvement est pour l'homme le véritable signe de la* VITALITÉ. (Cabanis.)

VITCHOURA, n. m. (m. polon.) Pron. *vitt-choura.* — Vêtement garni de fourrure, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid extérieur : *Il est muni d'un bon* VITCHOURA. (Acad.) *Elle poussa le verrou, et, détachant son* VITCHOURA, *le posa sur le lit à côté de son chapeau.* (G. Sand.)

VITE, adj. des 2 g. En parl. des animaux, Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude : *Cheval* VITE, *fort* VITE, VITE *comme le vent.* (Acad.) *L'oiseau le plus* VITE *et le plus léger ne peut aller de cette impétuosité.* (Regn.) *Ni les chevaux ne sont* VITES, *ni les hommes ne sont adroits, que pour fuir devant le vainqueur.* (Boss.)

— En parl. des choses, Dont le mouvement est rapide : *Il a le pouls fort* VITE. *Ce copiste a la main fort* VITE. (Acad.) *Le pas ordinaire de l'éléphant n'est pas* VITE. (Buff.) *Aussi vifs étaient les regards de Condé, aussi* VITE *et impétueuse était son attaque.* (Boss.) *Les nerfs sont pleins d'un esprit très-vif et très-*VITE. (Boss.)

VITE, adv. Avec vitesse : *Courrez* VITE. *Allez* VITE. *Cette horloge va trop* VITE. *Il parle trop* VITE. *Les Français parlent* VITE, *et agissent lentement.* (Volt.)

— Prov. *Aller plus vite que le pas*, s'enfuir.

— Promptement : VITE, *un chirurgien.* (Volt.)

— *Aller bien vite dans une affaire*, agir inconsidérément et avec précipitation, sans prendre les précautions nécessaires.

— Fam. *Aller vite en besogne*, être prompt, expéditif.

— Par anal. Mor. *Lancé dans un monde qui devait le mener trop* VITE, *il s'était vu bientôt sans ressources.* (G. Sand.)

VITELLIN, INE, adj. Pron. *vi-tèl-lain.* — Anat. Qui appartient au vitellus : *On retrouve toujours dans la membrane* VITELLINE *le vitellus ou jaune enveloppant la vésicule et la tache germinative.* (Quatrefages.)

VITELLUS, n. m. (m. lat.) Pron. *vi-tèl-luss.* — Partie principale de l'ovule des animaux ; jaune d'œuf : *Le* VITELLUS *est surtout composé de matières organiques et nutritives.* (Quatrefages.) *Chez tous les vivipares, le* VITELLUS *est fort petit.* (Id.)

VITELOTS, n. m. pl. Pron. *vitt-lô.* — Art culin. Rubans de pâte accommodés à la sauce piquante ou cuits dans le lait.

VITELOTTE, ou **VIQUELOTTE**, n. f. Pron. *vitt, vik lott.* — Agric. Espèce de petite pomme de terre rouge.

VITEMENT, adv. Pron. *vitt-man.* — Fam. Vite : *Allez* VITEMENT. *Courrez* VITEMENT. (Acad.)

VITESSE, n. f. Célérité, grande promptitude : *La* VITESSE *d'un mouvement. La* VITESSE *d'un cerf, d'un cheval, d'un oiseau. La* VITESSE *d'un trait d'arbalète, d'une balle de fusil. Écrire, lire, prononcer avec* VITESSE. (Acad.) *Les chevaux sauvages ont de la force et de la* VITESSE. (Buff.) *Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la* VITESSE *d'un aigle ?* (Boss.) *La* VITESSE *d'un animal n'est que l'effet de sa force employée contre sa pesanteur.* (Buff.)

— *Gagner quelqu'un de vitesse*, arriver avant lui parce qu'on est allé plus vite Fig., Gagner sur quelqu'un l'avantage du temps et de la célérité pour réussir dans le même projet : *Vous vous êtes laissé* GAGNER DE VITESSE. (Acad.)

— Phys. *Vitesse de la lumière, du son*, temps employé par la lumière et le son à parcourir un espace déterminé : *La* VITESSE *de la lumière n'est pas moins de 77,000 lieues par seconde.* (Arago.)

VITICOLE, adj. des 2 g. (*vitis*, vigne, et *colere*, cultiver ; lat.) Qui vitdans les vignes.

VITIFÈRE, adj. des 2 g. (*vitis*, vigne, *fero*, je porte ; lat.) Didact. Qui produit des vignes ; où la vigne croît.

VITONIÈRE, n. f. Mar. Aiguillot ; cheville du gouvernail.

VITRAGE, n. m. coll. (*vitrum*, verre ; lat.) Pron. *vi-traj.* — Toutes les vitres d'un bâtiment, d'un édifice : *Le* VITRAGE *de cette maison coûte beaucoup. Le* VITRAGE *de cette église est d'un grand entretien.* (Acad.) *Autrefois les artisans habitaient de misérables masures, qu'aucun* VITRAGE *ne protégeait contre les injures du temps.* (Ch. Dup.) *La devanture de la boutique était ornée d'un* VITRAGE *en plomb qui rendait le local très-obscur.* (H. de Balz.)

— Châssis de verre servant de cloison, de séparation dans une chambre : *Le cabinet n'est séparé de la chambre que par un* VITRAGE. (Acad.)

VITRAIL, n. m. (*vitre.*) Pron. *vi-tra-y.* — Constr. Châssis de fer avec des croisillons de même métal.

— Anc. Grandes croisées des églises : *Un beau* VITRAIL. ‖ V. VITRAUX.

VITRAUX, n. m. pl. Pron. *vi-trô.* — Grands panneaux de vitres des églises : *Des* VITRAUX *peints* (Acad.)

VITRE, n. f. (*vitrum* ; lat.) Pron. *vi-tr.* — Pièce de verre qui se met à une fenêtre : *Panneau de* VITRES. *Carreau de* VITRE. *Il manque là une* VITRE. *Mettre, attacher des* VITRES *à une fenêtre. Il y a deux* VITRES *cassées. Ce bruit a fait trembler les* VITRES. (Acad.) *S'il est homme à faire trembler les* VITRES, *il ne les casse jamais.* (Ste-Beuve.)

Quoi ! dit-elle d'un ton qui fit trembler les *vitres*.
(Boil.)

— Fig. et fam. *Cassez les vitres*, ne rien ménager dans ses propos.

VITRÉ, ÉE, part. pass. du v. Vitrer : *Porte* VITRÉE. *Cabinet* VITRÉ. *Il était resté à la même place, les yeux fixés contre les portes* VITRÉES *du vestibule.* (Scribe.)

— Anat. *Humeur vitrée*, une des trois humeurs de l'œil, celle qui remplit le fond du globe : *L'*HUMEUR VITRÉE *est de couleur de topaze.* (Buff.) *L'*HUMEUR VITRÉE *est un peu plus dense que l'humeur aqueuse et contient les mêmes principes en plus grande quantité seulement.* (Lecoq.)

— Minér. Qui a l'éclat du verre : *Lorsque l'argent subit longtemps l'impression des matières sulfureuses, il se minéralise, et devient semblable à la mine que l'on connaît sous le nom d'argent* VITRÉ. (Buff.) ‖ Plus ordinair. *Vitreux.*

— Phys. *Électricité vitrée*, celle que développe le verre frotté avec une étoffe de laine. ‖ V. RÉSINEUX.

— Comm. *Parchemin vitré*, qui est transparent par parties, et conséquemment défectueux.

VITRER, v. t. ou act. 1re conj. (*vitrum*, verre ; Techn. Garnir de vitres, de glaces : VITRER *une fenêtre, une porte.* (Acad.)

VITRERIE, n. f. Pron. *vi-tre-rî.* — Techn. Art et commerce de vitrier ; marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBILITÉ, n. f. Pron. *vi-trèss-ci-bi-li-té.* — Didact. Qualité de ce qui peut se vitrifier.

VITRESCIBLE, adj. des 2 g. Pron. *vi-trèss-cibl.* — Susceptible d'être changé en verre : *Le plomb est le plus* VITRESCIBLE *de tous les métaux, et l'étain l'est le moins.* (Buff.) *Le fond des minéraux, des végétaux et des animaux n'est qu'une matière* VITRESCIBLE. (Id.)

VITREUX, EUSE, adj. (*vitreus* ; lat.) Pron. *vitreu, treuz.* — Min. Qui a de la ressemblance avec le verre : *Mine d'argent* VITREUSE.

— Fam. *Œil vitreux*, œil qui a l'aspect du verre.

VITRIER, n. m. (*vitre.*) Pron. *vi-tri-é.* — Techn. Artisan qui travaille en vitres, qui met des vitres aux fenêtres, aux châssis, etc. : *Il faut faire venir le* VITRIER. *La boutique d'un* VITRIER. VITRIER *ambulant.*

VITRIÈRE, n. f. Femme d'un vitrier ou femme qui fait le commerce de vitrerie. (Acad.) *On bâtit dans sa jeunesse, et l'on meurt quand on est aux peintres et aux* VITRIERS. (La Br.)

VITRIÈRE, n. f. Pron. *vi-tri-èr.* — Comm. Espèce de fer aplati en verges carrées.

VITRIFIABLE, adj. des 2 g. (*vitrum*, verre, et *fio*, je deviens ; lat.) Susceptible d'être changé en verre : *Terre* VITRIFIABLE. ‖ On dit aussi Vitrescible.

VITRIFICATION, n. f. Pron. *vi-tri-fi-ka-cion.* — Phys. Action de vitrifier, ou de se vitrifier ; état de ce qui est vitrifié : *Feu de* VITRIFICATION. *La* VITRIFICATION *du sable et de l'oxyde de plomb est facile à opérer.*

— Par extens. Fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre.

VITRIFIÉ, ÉE, part. du v. Vitrifier.

— *Matières vitrifiées*, matières transformées en verre, ou auxquelles la fusion a donné l'apparence du verre.

— Fig. *La maigreur de ses joues exagérait la grandeur de ses yeux, dont le blanc,* VITRIFIÉ *par la consomption, ressemblait à de la nacre de perle.* (G. Sand.)

VITRIFIER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vitrum*, vitre, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *vi-tri-fié.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous vitrifiions, vous vitrifiiez, etc.* Phys. Foudre une substance de manière qu'elle se transforme en verre : *Le feu* VITRIFIE *le sable mêlé à l'alcali.*

= **Se vitrifier**, v. pron. se convertir en verre : *Cette matière* SE VITRIFIE *promptement.* (Acad.)

VITRINE, n. f. Néol. Vitrage d'une boutique.

VITRIOL, n. m. (*vitreolus*, couleur de verre ; lat.) Anc. chim. Sels composés d'oxydes métalliques et d'acide sulfurique, qu'on appelle aujourd'hui sulfates.

— *Vitriol blanc*, sulfate de zinc.

— *Vitriol bleu*, sulfate de cuivre.

— *Vitriol vert, martial*, sulfate de fer.

VITRIOLÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du vitriol : *Eau* VITRIOLÉE.

VITRIOLIQUE, adj. des 2 g. Pron. *vi-tri-o-lik.* — Chim. Qui tient de la nature du vitriol.

— Anc. chim. *Acide vitriolique*, acide nitrique.

VITTAIRE, n. f. Bot. Genre de fougère.

VITUPÈRE, n. m. (*vituperare*, blâmer ; lat.) Blâme : *Sa vie est exempte de* VITUPÈRE. *Cette action est digne de* VITUPÈRE. (Acad.) ‖ Vieux.

VITUPÉRÉ, part. pass. du v. Vitupérer.

VITUPÉRER, v. tr. ou act. 1re conj. (*vituperare* ; lat., m. sign.) Pron. *vi-tu-pé-ré.* — L'é fermé du rad. *vitupér*, se change en è ouvert avant les finales *e, es, ent*, seulement. — Anc. Blâmer : *Autrefois le parlement eût peut-être mandé le lieutenant de police pour le* VITUPÉRER *à ces causes.* (H. de Balz.)

VIVACE, adj. des 2 g. (*vivax* ; lat., m. sign.) Qui a en soi les principes d'une longue vie : *En ces pays les hommes sont* VIVACES. *Le corbeau, le cerf sont des animaux* VIVACES. *Cet homme a un air* VIVACE. (Acad.)

— Par extens. Ce qui est de longue durée ou difficile à détruire : *Les préjugés sont* VIVACES. (Acad.) *Le gouvernement de l'Inde est un gouvernement sacerdotal,* VIVACE *et patient.* (Mich.)

— Bot. *Plantes vivaces*, celles qui durent plus de deux ans, quoique leurs tiges se renouvellent chaque année : *La garance, l'aristoloche, la violette, sont des plantes* VIVACES.

VIVACITÉ, n. f. (*vivax* ; lat.) Activité, promptitude à agir, à se mouvoir : *Cet enfant a bien de la* VIVACITÉ. *Ce jeune homme a beaucoup de* VIVACITÉ. *Il met de la* VIVACITÉ *dans tout ce qu'il fait.* (Acad.) *La* VIVACITÉ *qui augmente en vieillissant ne va pas loin de la folie.* (La Rochef.) *Il fut circonspect jusque dans sa* VIVACITÉ (Villem.) *La* VIVACITÉ *consiste dans la promptitude des opérations de l'esprit* (Vaux.)

— Mor. Ardeur, violence : *La* VIVACITÉ *des passions.*

— Fig. *La vivacité de l'esprit, de l'imagination*, la pénétration de l'esprit, la promptitude à concevoir, imaginer.

— Par anal. *Dans les animaux la* VIVACITÉ *des besoins est la mesure de l'intelligence.* (Did.)

— *Avoir de la vivacité dans les yeux*, avoir les yeux brillants et pleins de feu. || *Avoir une physionomie pleine de vivacité*, avoir un visage mobile, expressif.

— Par anal. *La* VIVACITÉ *des sentiments, des sensations.*

— Ardeur, promptitude avec laquelle une chose est faite : *La* VIVACITÉ *du combat, de la dispute, de la conversation. Cela lui est échappé dans la* VIVACITÉ *du discours.* (Acad.)

— Au plur. Absol. Emportements légers et passagers : *Il faut tâcher de réprimer ses* VIVACITÉS. (Acad.) *Vous avez des* VIVACITÉS *qui ne me plaisent pas.* (Le Sage.) *Si j'ai quelques* VIVACITÉS, *vous me les pardonnerez.* (H. de Balz.)

Je suis accoutumée à vos *vivacités*. (La Chauss.)

VIVANDIER, IÈRE, n. (*vivere* ; lat.) Pron. *vi-van-dié, dièr.* — Celui, celle qui suit l'armée ou un corps de troupes ; et qui vend des vivres : VIVANDIER *à la suite de l'armée. Charrette de* VIVANDIÈRE. (Acad.)

Mandons aux *vivandiers*, buvetiers, taverniers,
De clore à l'instant même et taverne et boutiques.
(V. Hugo.)

VIVANT, part. pr. du v. Vivre.

VIVANT, ANTE, adj. (*vivens* ; lat.) Pron. *vi-van, vantt.* — Qui vit : *Il est encore* VIVANT. *Elle est* VIVANTE. *Les créatures* VIVANTES. *Il a dix enfants tous* VIVANTS. *Au dernier* VIVANT, *les biens. Il ne dépend pas de moi de croire que la matière passive et morte a pu produire des êtres* VIVANTS. (J.-J. R.)

— Par anal. *Cachez les richesses superflues dans les arches* VIVANTES *de Jésus-Christ* (les pauvres) ; *elles y demeureront incorruptibles.* (Boss.)

— *Le Dieu vivant*, se dit pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui vive, qui existe par lui-même.

Soldats du *Dieu vivant*, défendez votre roi ! (Rac.)

— Anc. jurispr. *Homme vivant et mourant*, homme que les gens de mainmorte étaient tenus de désigner au seigneur de leur fief, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux.

— Fam. *Il n'y a homme vivant qui puisse assurer*, il n'y a personne qui puisse assurer.

— *J'ai été en tel lieu, je n'y ai trouvé âme vivante*, je n'y ai trouvé personne.

— Fam. *De la vie vivante, de votre vie vivante, de ma vie vivante*, jamais.

— Fig. *C'est une bibliothèque vivante*, se dit d'un homme très-savant.

— Fig. *Ce jeune homme est le portrait vivant, l'image vivante de son père* ; il a tous ses traits, toute sa physionomie.

De son défunt mari c'est un *vivant portrait*. (Quinault.)

— *Langue vivante*, langue que tout un peuple parle actuellement ; par oppos. à *Langue morte*, langue anciennement parlée, mais qui ne se trouve plus que dans les livres.

— *Quartier vivant*, quartier de ville où il y a beaucoup de monde et de mouvement.

— Par anal. *Rue* VIVANTE. (Acad.) *Le port était* VIVANT *et fréquenté.* (Villem.)

— Particul. actif, occupé : *Tous les jours de Cholé sont pleins, toutes ses heures sont* VIVANTES. (Desmahis.)

— Substantiv. Celui qui vit : *Dieu viendra juger les* VIVANTS *et les morts. On est jaloux des* VIVANTS, *on ne rend justice qu'aux morts.* (Acad.)

— Fam. *Un bon vivant*, un homme d'une humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire tort à personne.

Notre hôte est *bon vivant*, disons la vérité. (Regn.)
Tous deux sont *bons vivants*, bien faits, de bonne mine.
(Andr.)

= **Du vivant de**, loc. prép. Pendant la durée, la vie de : *Vous ne verrez pas cela* DE VOTRE VIVANT. *Cela se faisait* DE SON VIVANT. (Acad.) DU VIVANT *de ma femme.* (Scribe.)

... C'est le nom d'un honnête notaire
Qui travaillait pour nous *du vivant* de mon père.
(Regn.)

— Fig. et par anal. *Rome chrétienne* DU VIVANT *de l'empire manque à ce récit.* (Villem.)

VIVAT, loc. interj. (m. lat. : *qu'il vive.*) Pron. *vi-vatt.* — Mot dont on se sert pour applaudir une personne : *Tout le monde cria* VIVAT. (Acad.) *Ah !* VIVAT ! *j'ai gagné ma cause.* (Danc.)

— Substantiv. Acclamation quelconque par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à quelqu'un : *Les applaudissements recommencèrent, mêlés aux* VIVATS *les plus enthousiastes.* (J. Sandeau.)

Le peuple les suivait en hurlant des *vivats*. (Viennet.)

VIVE, n. f. Pron. *viv.* — Pêch. Espèce de poisson de mer, de la grosseur du maquereau : *Une belle* VIVE. *La chair de la* VIVE *est ferme et de bon goût.* (Acad.)

VIVELLE, n. f. Techn. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou.

VIVEMENT, adv. Pron. *viv-man.* — Avec vivacité, avec ardeur, avec vigueur, sans relâche : *Attaquer, presser* VIVEMENT. *Réprimander quelqu'un* VIVEMENT. *S'intéresser* VIVEMENT *à quelqu'un. Prendre* VIVEMENT *le parti de quelqu'un.* (Acad.) *On allait recommencer* VIVEMENT *la guerre.* (Volt.)

— Sensiblement, profondément : *Sentir* VIVEMENT *la douleur, le froid. Sentir* VIVEMENT *une affliction, un bienfait, une injure. Il en a été* VIVEMENT *piqué.* (Acad.) *Le plaisir de la critique ôte celui d'être* VIVEMENT *touché de fort belles choses.* (La Bruy.)

VIVES-EAUX, n. f. pl. Mar. Marées les plus hautes de chaque syzygie.

VIVIER, n. f. (*vivus*, vivant ; lat.) Pièce d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson : *Grand* VIVIER. *Petit* VIVIER. VIVIER *d'eau vive. Il y a beaucoup de poisson dans ce* VIVIER. (Acad.) *Combien de marais, d'étangs, de* VIVIERS *renferment une quantité plus ou moins considérable de poissons !* (Lacép.)

Un *vivier* que nature y creusa de ses mains. (La F.)

— Pêch. Bateau muni d'un réservoir d'eau, dans lequel on met le poisson pour le conserver vivant.

VIVIFIANT, ANTE, adj. Qui vivifie, qui ranime, qui est propre à redonner du mouvement : *Principe* VIVIFIANT. *Chaleur* VIVIFIANTE. (Acad.) *Il était nécessaire que les rayons du soleil étendissent leur action* VIVIFIANTE *sur la terre.* (B. de St-P.) *Le ciel* VIVIFIANT *de l'île Bourbon.* (G. Sand.)

— Théol. *Esprit* VIVIFIANT. *Grâce* VIVIFIANTE. *Le Saint-Esprit est l'esprit* VIVIFIANT. (Acad.) *La foi* VIVIFIANTE *est une providence divine.* (Portalis.)

VIVIFICATION, n. f. Pron. *vi-vi-fi-ka-cion.* — Néol. Représentation animée, image vivante : *Avec quel ravissement nous contemplerions ces* VIVIFICATIONS *si sympathiques et si divines !* (Babinet.)

VIVIFIÉ, ÉE, partic. pass. du v. Vivifier.

VIVIFIER, v. tr. ou act. 1[re] conj. (*vivus*, vivant, et *facere*, faire ; lat.) Pron. *vi-vi-fie.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1[re] et à la 2[e] pers. : du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous vivifiions, vous vivifiiez.* Donner la vie et la conserver : *C'est Dieu seul qui* VIVIFIE *toutes choses.* (Acad.)

— Fig. Donner de la vigueur, de la force : *Le soleil, suspendu à la voûte céleste comme une lampe de feu,* VIVIFIE *toute la nature.* (De Frayss.) *Cuvier fouille une parcelle de gypse, y aperçoit une empreinte, et vous crie : Voyez !... alors il déroule des mondes, animalise les marbres,* VIVIFIE *la mort.* (H. de Balz.)

— Fig. Théol. *La grâce* VIVIFIE.

— Rendre un pays, un lieu bien vivant, faire qu'il y ait du mouvement, de l'activité, de l'industrie : *L'établissement de ces nouvelles manufactures a* VIVIFIÉ *cette province.* (Acad.) *Il* VIVIFIA *tout d'un coup notre petite province.* (Volt.)

— Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie*, pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., au lieu de s'attacher servilement au sens littéral des mots, il faut saisir la pensée, l'intention de l'auteur.

VIVIFIQUE, adj. des 2 g. Pron. *vi-vi-fik.* — Qui a la propriété de vivifier : *Des sucs* VIVIFIQUES. || Plus ordinair. *vivifiant.*

VIVIPARE, adj. des 2 g. (*vivus*, vivant, et *parere*, enfanter ; lat.) — Zool. Il se dit des animaux qui mettent au monde leurs petits tout vivants : *Il y a des serpents* VIVIPARES, *et d'autres qui sont ovipares.* (Acad.) *Le corps de presque tous les animaux quadrupèdes* VIVIPARES *est en entier couvert de poils.* (Buff.)

— Substant. *Les* VIVIPARES.

VIVOTER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. Fam. Vivre petitement, subsister avec peine : *Il n'a pas grand bien, mais il* VIVOTE *tout doucement. Il ne fait que* VIVOTER. (Acad.)

Il vaut mieux *vivoter* que de cesser de vivre. (Dest.)

VIVRE, v. intr. ou neut. 4[e] conj. (*vivere* ; lat., m. sign.) Pron. *vivr.* (*Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent ; je vivais, nous vivions ; je vécus, nous vécûmes ; je vivrai, nous vivrons ; je vivrais, nous vivrions ; vis, vivons, vivez ; que je vive, que nous vivions ; que je vécusse, que nous vécussions ; vivant, vécu,* invar.) Être en vie : *Tous les hommes et tous les animaux qui* VIVENT *sur la terre. Les oiseaux* VIVENT *dans l'air, et les poissons dans l'eau. Il* A VÉCU *cent ans. Saint-Louis* VIVAIT *au treizième siècle. Cesser de* VIVRE. (Acad.) *Qui* A VÉCU *un seul jour* A VÉCU *un siècle.* (La Br.) *Le désir de* VIVRE *est naturel à tous les hommes.* (Fléch.) *L'homme* VIT *par son âme, et l'âme est sa pensée.* (Thom.)

Qui *vivra* sera libre, et qui meurt l'est déjà. (C. Del.)

La plupart des hommes meurent sans AVOIR VÉCU. (Volt.) *On meurt dupes, on a cessé de sentir et de* VIVRE *avant de cesser d'exister.* (J.-J. Rouss.)

Il *vivait*, pour souffrir des siècles par moments. (C. Del.)

— Poétiq. *Il a vécu*, il est mort.

Non, non, avant ce coup Sabine *aura vécu*. (Corn.)

— Prov. *On ne sait qui meurt ni qui vit*, se dit pour exprimer l'incertitude où l'on est sur la durée de la vie et sur le moment de la mort : *Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il nous a prêté, car* ON NE SAIT QUI MEURT NI QUI VIT. (Acad.)

— Fig. *Il est toujours malade, il est dans des frayeurs continuelles, ce n'est pas* VIVRE. *Il ne* VIT *pas, il ne fait que languir.* (Acad.)

— *Ne vivre que pour soi*, ne songer qu'à soi, ne s'occuper que de ses intérêts : *Plus on* VIT *pour les autres, plus on* VIT *pour soi.* (Barthél.)

— Par anal. : *Ne* VIVRE *que pour servir Dieu, que pour étudier, que pour le bonheur des autres, que pour les autres.* (Acad.)

Ce n'est point pour autrui, c'est *pour moi que je vis*.
(Desmahis.)

— *Dieu vit de toute éternité, dans les siècles des siècles, par lui-même*, se dit pour exprimer que l'existence de Dieu est éternelle et indépendante.

— *Les bienheureux vivront éternellement avec Dieu dans la gloire*, ils jouiront de la vue de Dieu pendant l'éternité.

— Fig. Durer, subsister : *Un si grand prince* VIVRA *éternellement dans l'histoire.* (Acad.) *O prince, vous* VIVREZ *éternellement dans ma mémoire !* (Buff.) *La mémoire de ce conquérant, son nom, sa gloire* VIVRA *jusque dans la postérité la plus reculée.* (Acad.)

— Par anal. *Cet ouvrage* VIVRA, il passera à la postérité. *Les mauvais ouvrages ne* VIVENT *que peu de temps.*

Ton nom, encor chéri, *vit* au sein des fidèles. (Boil.)

— Mystiq. Il se dit par rapport à la disposition de l'âme qui est en état de grâce : *L'homme* VIT *de la grâce,* VIT *d'une vie nouvelle. L'homme* VIT *de la vie du corps ou de la vie matérielle, et de la vie de l'esprit ou de la vie intellectuelle.* (Portalis.)

— Se nourrir, soutenir sa vie par le moyen des aliments : *Donner à quelqu'un pour* VIVRE, *de quoi* VIVRE, *le faire* VIVRE. *Il n'a pas de quoi* VIVRE. *Il ne* VIT *que de racines, que de légumes. Les oiseaux qui* VIVENT *de grains, de proie, de carnage. Cet homme-là* VIT *de peu,* VIT *sobrement.* (Acad.) *Là, quelques hommes presque sauvages* VIVENT *de leur pêche.* (Rayn.) *Ils sont réduits à* VIVRE, *comme les chevaux, d'orge et d'avoine, ou de légumes grossiers et de lait aigre.* (Buff.)

— Par extens. : *On a le temps d'avoir les dents longues lorsqu'on attend pour* VIVRE *le trépas de quelqu'un.* (Mol.) *Il fallait trouver un emploi quelconque pour* VIVRE. (G. Sand.)

Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute. (La F.)

— *Vivre de régime*, vivre avec beaucoup de règle, pour rétablir ou pour conserver sa santé.

Il *vivait de régime* et mangeait à ses heures. (Andr.)

— *Vivre à table d'hôte*, manger habituellement à une table commune où chacun paye tant par repas. *Ils* VIVENT *en commun*, se dit de plusieurs personnes qui n'ont qu'une table à frais communs.

— Prov. *Il faut que tout le monde vive*, il faut laisser ou fournir à chacun les moyens de pourvoir à son existence.

— Subsister, se soutenir au moyen de : VIVRE *de son bien, de ses rentes.* VIVRE *de son travail, de son métier, etc.* VIVRE *d'emprunt.* VIVRE *d'aumônes.* VIVRE *de rapine.* (Acad.) VIVRE *par son travail.* (La Br.) *Que de pauvres familles sont aujourd'hui réduites à* VIVRE *de leur vache !* (Buff.)

Des sottises d'autrui nous *vivons* au palais. (Boil.)

— *Jadis le souverain* VIVAIT *du revenu de ses terres ou du produit des taxes.* (De Tocquev.) *Il ne leur restait qu'un très-modique revenu dont elles* VIVAIENT *à grand'peine.* (J. Sandeau.)

Homme estimé dans sa profession,
Il en *vivait* : que faut-il davantage ? (La F.)

— Fig. : *L'intelligence se nourrit du passé, comme la foi* VIT *de l'avenir.* (Ste-Aulaire.)

— Fam. *Vivre de ménage*, vivre avec économie. || Fig. et par plaisanterie, Vendre ses meubles pour subsister.

— En mauv. part. *Vivre d'industrie*, trouver moyen

de subsister par son adresse et par son savoir-faire.

— Fig. *Vivre d'espérance*, vivre dans l'attente de quelque bien, et se soutenir par cette attente.

— Fig. et fam. *Il vit de la grâce de Dieu*, se dit d'un homme à qui on ne connaît aucun bien ni aucune ressource pour subsister, d'un homme qui mange très-peu, et à peine autant qu'il faut pour se soutenir.

— *Vivre au jour la journée, au jour le jour*, n'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail : *Je* VIS AU JOUR LA JOURNÉE, *et je n'ai pas encore le courage de rien décider.* (Mme de Sév.)

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour*, s'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance.

— Guerr. *Vivre à discrétion*, se dit des soldats qui ont été envoyés dans un village, dans une ville, pour se faire traiter à leur gré par les habitants.

— Génér. Il se dit de la manière de vivre : VIVRE *avec économie.* VIVRE *mesquinement, pauvrement. Il ne* VIT *pas selon sa condition. Ils étaient contents de* VIVRE *sans luxe, pourvu qu'ils* VÉCUSSENT *sans besoins.* (B. de St-P.)

— Partic. Il se dit par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train : VIVRE *splendidement, magnifiquement, honorablement, grandement, largement.* VIVRE *en grand seigneur.* VIVRE *en prince.*

— *Vivre noblement*, mener un genre de vie dans lequel il n'y a rien qui puisse déroger à la noblesse. || Vieux.

— Il se dit aussi par rapport à la manière de passer sa vie dans les divers états que l'on embrasse, dans les différents lieux que l'on habite, dans une situation heureuse ou malheureuse, etc. : VIVRE *dans le célibat, dans le mariage.* VIVRE *dans le grand monde.* VIVRE *à la ville, à la campagne, à la cour.* VIVRE *dans la solitude, dans le cloître, dans les camps.* VIVRE *dans la joie, dans la tristesse.* VIVRE *heureux, malheureux. La tête appuyée sur sa main, il demeura longtemps immobile, repassant dans son esprit les scènes des quinze derniers jours qu'il avait* VÉCU. (Mérim.) *Laissez-la* VIVRE *à sa fantaisie.* (Danc.)

Voulez-vous *vivre* heureux, *vivez* toujours sans maître. (Volt.)

— Prov. *Vivre paix et aise*, passer sa vie tranquillement et dans l'abondance. || Vieux.

— *Il faut laisser chacun vivre à sa mode*, il faut que chacun en use, agisse comme il lui plaît, en ce qui le regarde.

— Se conduire, se comporter bien ou mal, eu égard aux mœurs, à la religion : VIVRE *en homme de bien.* VIVRE *saintement, sagement. Il a toujours* VÉCU *sans reproche.* VIVRE *régulièrement, religieusement.* VIVRE *en libertin.* VIVRE *dans la débauche. Être né grand, et* VIVRE *en chrétien, n'ont rien d'incompatible.* (Mass.)

Quelque jeune qu'on soit, quand on a su bien *vivre*
On a toujours assez *vécu*. (Mme Deshoul.)

— *Vivre bien avec quelqu'un*, vivre avec lui de bon accord, en bonne intelligence.

Le grand art est d'apprendre à *bien vivre avec soi.* (Gress.)

— *Vivre mal avec quelqu'un*, n'être point avec lui en bonne intelligence : *Cette femme* VIT *mal avec son mari. Cet homme* VIT *mal avec ses voisins.*

— *Vivre bien avec quelqu'un*, se comporter à son égard convenablement, décemment, ne pas manquer aux égards que prescrit le savoir-vivre : *Quoique nous soyons en procès, nous* VIVONS *bien ensemble.* || Dans le s. contraire : VIVRE *mal avec quelqu'un. Il* VIT *mal avec des parents auxquels il a de grandes obligations.* (Acad.)

— Fam. *Vivre avec quelqu'un*, être avec quelqu'un dans un état de concubinage : *Il* VIT *avec cette femme depuis longtemps. Elle* VIT *avec un jeune homme.*

— *On ne saurait vivre avec cet homme-là*, il est d'une humeur à laquelle on ne saurait s'accoutumer.

— *Cet homme est aisé à* VIVRE, *est commode à* VIVRE, d'un commerce doux et facile, il est aisé de vivre avec lui. || Dans le s. contraire : *C'est un homme difficile à* VIVRE.

— *Apprendre à vivre*, acquérir cette connaissance, s'instruire de ces usages.

— Fam. *Je lui apprendrai à vivre*, je le corrigerai ; je le punirai de ses torts.

— Il se dit encore par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure : VIVRE *sous les lois d'un prince. Les lois, les coutumes suivant lesquelles nous* VIVONS. (Acad.)

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude. (Mol.)

— Par anal. *Vivre sous les lois d'une femme.*

— *Vive Dieu!* Sorte d'affirmation tirée de l'Écriture sainte. || Vieux.

— *Vive le roi!* acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. *Le peuple cria,* VIVE *le roi!* VIVENT *les braves,* VIVENT *nos libérateurs! etc. Alors c'étaient des cris de :* VIVE *la reine!* (Scribe.)

Vive le roi! *vive* la ligue! (La F.)

— Fam. Il sert pour exprimer vivement l'estime qu'on a pour quelqu'un, le grand cas qu'on fait de quelque chose : VIVE *un tel, c'est un galant homme.* VIVENT *les arts.* VIVENT *la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins.* VIVE *Paris pour la bonne compagnie et la bonne chère.* VIVE *le vin.* VIVE *la joie.*

— Fam. Il se dit du cri :

Un long *vive le roi* fend soudain les nuées. (Lamotte.)
Ma foi, *vive* Mignot! et tout ce qu'il apprête. (Boil.)

— Fam. *C'est un vive-la-joie, qui n'engendre pas de mélancolie*, c'est un homme joyeux, sans souci.

— *Qui vive?* terme dont les sentinelles et les patrouilles se servent pour demander à toute personne qui approche ou qu'elles rencontrent de quelle nation, de quelle armée, de quel parti elle est : *On lui cria,* QUI VIVE? *il répondit, France.*

Qui vive? — Grand prévôt. — Garde à vous, sentinelles. (C. Del.)

— Substant. *Les deux troupes en vinrent au* QUI VIVE.

— Fig. et fam. *Être sur le qui-vive*, être très-attentif à ce qui se passe, être dans un état d'alarme et de défiance : *Rentrez chez vous, soyez sur le* QUI-VIVE, *et n'ouvrez votre porte qu'à bonne enseigne.* (Mérim.)

— Fam. *Il faut toujours être sur le qui-vive avec lui*, se dit en parlant d'un homme susceptible et difficile à vivre.

— Subst. *Le bien vivre*, une vie douce, agréable :

Je tenais au *bien-vivre*, aux égards, à l'estime. (Ancel.)

— *Savoir vivre*, avoir les manières du monde, savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens bien élevés : *Il a de l'esprit, il a fréquenté la bonne compagnie, il* SAIT VIVRE. *Cet homme est fort incivil, il ne* SAIT PAS VIVRE.

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre ;
Il faut encor *savoir* et converser et *vivre*. (Boil.)

— Substantiv. Connaissance et pratique des bienséances et des usages reçus parmi les gens du monde : *C'est un homme qui a bien du* SAVOIR-VIVRE. *Il manque de* SAVOIR-VIVRE.

VIVRE, n. m. (*vivere ;* lat.) Nourriture : *Il lui donne tant pour le* VIVRE *et le vêtement.* (Acad.)

Il ne pouvait qu'à peine aller quérir son *vivre*. (La F.)

— Au plur. Toutes choses dont une personne peut se nourrir : *Les* VIVRES *sont fort chers dans cette ville. Les assiégés manquaient de* VIVRES. *Fournir de* VIVRES. *Munir une place de* VIVRES. *Des* VIVRES *frais. Magasin des* VIVRES.

— Admin. mil. Entreprise de la fourniture du pain et de la viande pour les armées : *L'administration des* VIVRES. *Il a fait promptement fortune dans les* VIVRES.

— Particul. *Les* VIVRES-PAIN. *Les* VIVRES-VIANDE. (Acad.)

— *Faire des vivres*, faire des provisions.

VIZIR, ou **VISIR**, n. m. (*wezir ;* ar.) — Nom des principaux officiers du conseil du Grand Seigneur : *Grand* VIZIR, le premier ministre de l'empire ottoman. *Dans le gouvernement despotique, le* VIZIR *est le despote lui-même, et chaque officier particulier est le* VIZIR. (Montesq.) *Les courtisans, les derviches censuraient le* VIZIR *avec amertume.* (St-Lamb.) *Les préfets du prétoire, pour le pouvoir et pour les fonctions, étaient à peu près comme les grands* VIZIRS. (Montesq.)

Un *vizir* aux sultans fait toujours quelque ombrage. (Rac.)

— Fig. et fam., *C'est un vizir*, se dit d'un homme en place qui a le caractère absolu, le commandement hautain. || Dans le m. sens. *Il parle en* VIZIR. (Acad.)

VIZIRAT, ou **VIZIRIAT**, n. m. Dignité, fonction de vizir.

— Temps qu'un vizir est en place : *Pendant son* VIZIRIAT. (Acad.)

VIZIRIAL, ALE, adj. Pron. *vi-zi-rial.* — Qui concerne le vizir ; qui émane du vizir : *Lettre* VIZIRIALE.

VOCABLE, n. m. (*vocabulum ;* mot, vocable ; lat., m. sign.) — Gramm. Mot : *Les* VOCABLES *de notre idiome.*

— Particul. Nom, substantif.

VOCABULAIRE, n. m. (*vocabulum ;* lat.) Pron. *vo-ka-bu-lèr.* — Liste de mots, rangés par ordre alphabétique, et accompagnés d'une explication succincte : *Il y a à la fin de ce voyage un* VOCABULAIRE *de telle langue.* (Acad.)

— Par anal. *Conscience et vérité sont deux mots classiques bannis du* VOCABULAIRE *des coteries.* (Viennet.)

— Liste de mots qui appartiennent particulièrement à une science, à un art : *Le* VOCABULAIRE *de la chimie, des mathématiques, des sciences, des arts, de la philosophie, etc.* (Acad.)

— Par anal. *Le* VOCABULAIRE *de ce peuple est peu étendu, se compose de peu de mots.* (Acad.)

VOCABULISTE, n. m. Pron. *vo-ka-bu-list.* — Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE, adj. (*vox*, voix ; lat.) — Qui s'énonce, qui s'exprime par la voix : *Articulation* VOCALE. *Sons* VOCAUX.

— *Prière, oraison vocale*, se dit par oppos. à Oraison mentale.

— *Musique vocale*, par oppos. à Musique instrumentale.

— *Organe vocal*, l'organe de la parole.

VOCAUX, n. m. pl. Comm. relig. Ceux qui ont droit de donner leur voix dans une élection : *Il n'y avait que douze* VOCAUX *à cette élection.* (Acad.)

VOCALEMENT, adv. Avec articulation de la voix ; au moyen de la voix, par oppos. à *Mentalement.*

VOCALISATION, n. f. Pron. *vo-ka-li-za-cion.* — Mus. Action de vocaliser.

VOCALISE, n. f. Pron. *vo-ka-liz.* — Mus. Exercice de chant qui se fait sans prononcer aucune syllabe : *Légère, élégante* VOCALISE.

VOCALISER, v. in. ou n. 1re conj. — Pron. *vo-ka-li-zé.* — Mus. Parcourir en chantant une échelle de sons pour se former la voix, faire les premiers exercices du chant, sans nommer les notes.

VOCATIF, n. m. (*vocativus*, m. sig. ; lat.) Pron. *vo-ka-tif.* — Gramm. Second cas des noms, des adjectifs et des pronoms grecs et latins ; il sert pour appeler quelqu'un, pour lui adresser la parole. En français, où nous n'avons point de cas, il est remplacé par l'interjection *ô* exprimée ou sous-entendue : *O mon Dieu! ô mon Sauveur! Mon Dieu! mon Sauveur! O malheureux! que fais-tu? O toi que j'implore!* (Acad.) *Soldats de la liberté, fiers enfants d'une terre féconde en héros, dormez là où vous êtes!* (Lamenn.)

Dieu d'Israël, dissipe enfin cette ombre. (Rac.)

VOCATION, n. f. (*vocatio ;* lat., m. sign.) Pron. *vo-ka-cion.* — Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie : *Répondre, résister à sa* VOCATION. *Suivre sa* VOCATION. *Il s'est fait prêtre sans* VOCATION. *Une mère, je ne dis pas qui cède et qui se rend à la* VOCATION *de sa fille, mais qui la fait religieuse, se charge d'une âme avec la sienne.* (La Br.)

— Inclination que l'on se sent pour un état : *Il se sent de la* VOCATION *pour le commerce, pour le barreau, pour le mariage.* (Acad.) *La position géographique de Corinthe et d'Athènes ont hâté la* VOCATION *des Ioniens et des Achéens pour le commerce.* (Ch. Guiraud.) *De tous côtés, que de* VOCATIONS *égarées et d'existences déplacées, que de désappointements et de mécomptes!* (Dupanl.) *Nous avons la conscience de votre* VOCATION. (Portalis.) *Voulez-vous former un élève, assurez-vous de sa* VOCATION. (Barthél.)

— Disposition, talent : *Il a une* VOCATION *pour ces sortes d'affaires. Il a une* VOCATION *décidée pour la peinture, la musique, la poésie, etc.* (Acad.) *Ma prédilection pour les sciences naturelles était une* VOCATION *mieux déterminée que les autres.* (G. Sand.) *Le dévouement aux lettres et le pur enthousiasme de l'étude est la première* VOCATION *et la dernière préférence des talents faits pour la gloire.* (Villem.)

— Dessein de la Providence auquel on doit se conformer : *La* VOCATION *de l'homme est d'être utile à ses semblables. La* VOCATION *des rois est de rendre leurs sujets heureux. Il remplit sa* VOCATION *en soulageant les infortunés.* (Acad.)

— Ordre extérieur de l'Église par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes : VOCATION *extérieure.*

— *La vocation des gentils*, la grâce que Dieu a faite aux infidèles en les appelant à la connaissance de l'Évangile.

— *La vocation d'Abraham*, le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être père des croyants : *La* VOCATION *d'Abraham fait époque dans la chronologie.* (Acad.)

VOCIFÉRATEUR, TRICE, adj. et n. Néol. Personne qui vocifère.

VOCIFÉRATIONS, n. f. pl. (*vociférer.*) Pron. *vo-ci-fé-ra-cion.* — Paroles accompagnées de clameurs : *Les* VOCIFÉRATIONS *de l'assemblée ne l'intimidèrent point.* (Acad.) *Les écroulements des toitures, les sifflements de la flamme et des vents, les vocifé-*

NATIONS *des soldats barbares, que l'ardeur de l'embrasement épouvantait, se confondaient en un seul cri.* (A. Guiraud.)

VOCIFÉRER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*vox*, voix, et *ferre*, porter; lat.) Pron. *vo-ci-fé-ré.* — Il change l'*é* fermé du rad. *vocifer* en *è* ouvert avant les finales *e, es, ent* seulement : *je vocifère, tu vocifères, ils vocifèrent.*

— Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs : VOCIFÉRER *contre quelqu'un.*

VŒU, n. m. (*votum*; lat., m. sign.) Pron. *veu.* — Promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à quelque œuvre que l'on croit lui être agréable et qui n'est point de précepte : VŒU *solennel.* VŒU *sacré.* VŒU *de virginité. Les trois* VŒUX *de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Faire un* VŒU. *Accomplir son* VŒU. *Rompre, violer son* VŒU. (Acad.) *L'indépendance et la neutralité de l'Italie font depuis deux siècles le* VŒU *et le travail de la diplomatie.*

J'étais en pèlerinage,
Et m'acquittais d'un *vœu* fait pour votre santé. (La F.)

— *Vœu de stabilité*, engagement d'un religieux à demeurer toujours dans le même monastère.

— *Vœu simple*, vœu qui n'est pas fait en face de l'Église avec les formalités prescrites par les canons, par oppos. à *Vœu solennel.*

— Fig. et fam. *Je n'ai pas fait vœu de faire telle chose*, j'ai la liberté de la faire ou de ne pas la faire, je ne me suis engagé à rien.

— Fam. Promesse qu'on s'est faite, résolution ferme qu'on a prise de faire ou de ne pas faire une chose : *J'ai fait* VŒU *de ne jamais fréquenter cet homme-là. J'ai fait* VŒU *de vous être attaché pour la vie.* (Acad.)

— Offrande promise par un vœu : *Appendre des* VŒUX *aux piliers d'une chapelle. Ce tableau est un* VŒU.

Sire Jupin, dit-il, prends mon *vœu*, le voilà. (La F.)

|| V. *Ex-voto.*

— Suffrage : *Donner son* VŒU. *Refuser son* VŒU. *Ecrire son* VŒU. *Il a le* VŒU *de la nation.*

... Un seul *vœu* dans l'urne est tombé pour t'absoudre. (C. Del.)

Peu usité en ce sens.

— Souhait, désir : *C'est mon* VŒU *le plus cher. Le* VŒU *général. C'est le* VŒU *de tous les gens de bien. Exaucer, remplir, combler les* VŒUX *de quelqu'un. Faire, former des* VŒUX *pour quelqu'un. Il s'est rendu à nos* VŒUX. *Des* VŒUX *indiscrets.* (Acad.) *Tout le royaume faisait des* VŒUX *pour la prolongation de ses jours.* (Boss.) *Je crains que vos* VŒUX *ne se réalisent pas.* (Scribe.)

Comme on voit tous ses *vœux* l'un l'autre se détruire. (Rac.)

Tes destins sont d'un homme et tes *vœux* sont d'un dieu. (Volt.)

Ah! mes *vœux* tant de fois se sont trouvés déçus
Que pour moi l'espérance est un malheur de plus. (Rac.)

— Par anal. *L'indépendance et la neutralité de l'Italie sont depuis deux siècles le* VŒU *et le travail de la diplomatie.* (St-Marc Girardin.)

— *Le vœu de la loi*, ce qu'a prescrit la loi : *Il faut satisfaire au* VŒU DE LA LOI.

— Au plur. Cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux : *Prononcer ses* VŒUX. *Ce novice ne sera point admis à faire ses* VŒUX. (Acad.) *Je n'ai pas encore prononcé mes* VŒUX. (F. Soulié.)

Permettez, avant tout il faut *faire des vœux.* (C. Del.)

— *Renouvellement des vœux*, commémoration annuelle de la profession. (Acad.)

VOGUE, n. f. (*voga*; ital., m. sign.) Pron. *vogh.* — Mar. Impulsion, mouvement d'un bâtiment, causé par la force des rames : VOGUE *lente et faible.* VOGUE *pressée et forte.* || Vieux.

— Fig. Crédit, réputation dont jouit une personne et qui attire les autres à elle : *Ce prédicateur avait la* VOGUE. *Ce marchand, cet ouvrier a la* VOGUE. *Cela l'a mis en* VOGUE. (Acad.) *La plupart des gens ne jugent des hommes que par la* VOGUE *qu'ils ont, ou par leur fortune.* (La Rochef.)

De nos auteurs en *vogue* il faut avoir l'élite. (C. Del.)

— En parl. des choses, Faveur publique : *Ce livre n'aura qu'une* VOGUE *passagère. Cette pièce a la* VOGUE. (Acad.) *A cette époque les romans étaient fort en* VOGUE. *Cette dame a mis cet ajustement en* VOGUE. *Ce jeu est présentement en* VOGUE.

... C'est l'opinion qui fait toujours la *vogue.* (La F.)

VOGUER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*woge*, vague; all.) Pron. *vo-ghé.* — Être poussé sur l'eau à force de rames : *Les galères commençaient à* VOGUER.

— Naviguer de quelque manière que ce soit : *Nous* VOGUIONS *à plusieurs voiles. Notre vaisseau* VOGUAIT *en pleine mer.* (Acad.)

Lorsque sur cette mer on *vogue* à pleines voiles. (La F.)

— Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame : *Il y avait sur cette galère des forçats qui* VOGUAIENT *à merveille.* (Acad.) || Peu usité.

— Prov. et fig. *Vogue la galère*, arrive ce qui pourra.

VOGUEUR, n. m. Pron. *vo-gheur.* — Rameur : *Il avait de bons vogueurs avec lui.* (Acad.) || Vieux; on dit *Rameur.*

VOICI, prép. (*vois ici.*) Pron. *voa-ci.* — Il sert à montrer, à désigner une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle : VOICI *le livre dont on a parlé.* VOICI *la maison en question. Nous* VOICI *quatre. L'homme que* VOICI. *L'ordre que* VOICI. (Acad.) VOICI *la statue du commandeur.* (Mol.)

Le *voici*, vers mon cœur tout mon sang se retire. (Rac.)

— Il s'emploie aussi lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer, détailler quelque chose : VOICI *la preuve de ce que je viens de vous dire.* VOICI *de quoi se composait son petit bagage. S'il me parlait de la sorte,* VOICI *ce que je lui répondrais.* (Acad.) VOICI *les faits et les observations sur lesquelles je fonde cette opinion.* (Buff.)

— Fam. *En voici bien d'une autre*, se dit en parlant d'une chose qui paraît singulière.

— Il s'emploie encore pour exprimer un état actuel, une action qui a lieu dans le moment même : *Nous* VOICI *donc arrivés. Nous* VOICI *à la fin de l'hiver.* VOICI *qu'il vient.* (Acad.)

... *Voici* le moment d'expliquer votre cœur. (Mol.)

— Fam. *Nous y voici*, se dit en parl. d'une chose qui arrive comme on l'avait prévu, ou pour exprimer qu'on arrive à la question.

— Il s'emploie quelquefois avant un infinitif pour exprimer quelque chose de soudain, de formel, de décisif : *Comme il parlait à la femme,* VOICI VENIR *le mari.* (Acad.)

— *Voici venir le printemps*, le printemps approche.

— *Voici parler*, c'est s'expliquer clairement.

Gramm. Voici, voilà. *Voici* établit le plus souvent un rapport avec ce qui suit :

Voici trois médecins qui ne nous trompent pas :
Gaîté, doux exercice et modeste repas. (Demoust.)

— *Voilà* se rapporte toujours à ce qui précède, à ce qui a été dit : *Dans la paix se faire le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal possible :* VOILÀ *le droit des gens.* (Montesq.) *La droiture du cœur, la vérité, l'innocence, la règle des mœurs, l'empire sur les passions,* VOILÀ *la véritable grandeur et la seule gloire réelle que personne ne peut nous disputer.* (Mass.) *La soif de l'or,* VOILÀ *le principe de tous les crimes.* (Florian.)

Veiller, régner sur soi, fuir ou vaincre le vice,
Voilà de la vertu le plus noble exercice. (Ducis.)
Un jour tout sera bien, *voilà* notre espérance,
Tout est bien aujourd'hui, *voici* l'illusion. (Volt.)

VOIE, n. f. (*via*; lat., m. sign.) Pron. *voa.* — Antiq. Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre : *Les* VOIES *romaines prenaient leur nom de celui qui les avait fait construire ou réparer. La* VOIE *Appienne. La* VOIE *Flaminienne.* (Acad.) *Suivez l'indestructible* VOIE *Appienne, vous trouverez des tombeaux, des aqueducs.* (Mich.) *Les Israélites échappés de la mer Rouge trouvaient les* VOIES *arides du désert douces et agréables.* (Mass.)

— Prov. *Il est toujours par voie et par chemin.*

— Général. *Voie publique*, rues, places publiques, des chemins, etc. : *N'embarrassez pas, n'obstruez pas la* VOIE PUBLIQUE. (Acad.) *On exige de toutes les voitures un péage modique pour l'entretien des* VOIES PUBLIQUES. (Volt.)

— Fig. et mystiq. : *La* VOIE *du paradis, du ciel. La* VOIE *du salut. La droite* VOIE. *Jésus-Christ a dit de lui, dans l'Évangile : Je suis la* VOIE, *la vérité et la vie. Si vous suivez cette* VOIE, *vous serez sauvé. Être dans la* VOIE *de perdition.* (Acad.) *Avez-vous fait quelques progrès dans cette* VOIE *du salut?* (Boss.) *Il faut que nous soyons bien égarés de notre* VOIE *et bien dénaturés pour être si révoltés contre une subordination si légitime.* (Fén.)

— Écrit. sainte. *La voie étroite*, la voie du salut; et par oppos. *La voie large*, le chemin de perdition.

— Au pl. Les commandements de Dieu, ses lois : *Seigneur, enseignez-nous vos* VOIES. (Acad.)

— Moyens dont Dieu se sert pour conduire les choses humaines : *Les* VOIES *du Seigneur, les* VOIES *de la Providence sont incompréhensibles, sont impénétrables.* (Acad.)

— *Toute chair avait corrompu sa voie*, les hommes s'étaient abandonnés à toute sorte de crimes : *Pourquoi avez-vous marché dans mes* VOIES *d'un pas incertain?* (Boss.) *Le grand mystère des* VOIES *éternelles.* (Mass.)

— Astron. *Voie lactée*, grande trace de lumière blanche et diffuse qui traverse presque toute la sphère céleste, à peu près du nord au sud, et qui est formée d'une multitude innombrable d'étoiles : *La* VOIE LACTÉE *s'appelle populairement le chemin de Saint-Jacques.* (Acad.) *Le temps était serein, la* VOIE *apparaissait lactée, comme un léger nuage.* (X. de Maistre.)

— En parl. d'une voiture, Espace compris entre les deux roues : *Cette carriole a-t-elle la* VOIE? *Ses roues sont-elles bonnes?* (V. Hugo.)

— Trace faite par la voiture : *On a suivi la* VOIE *du carrosse. Otez-vous de la* VOIE *de la charrette.* (Acad.)

— Ch. de fer. *Couvrir la voie*, faire des signaux afin que le train, qui vient par derrière sur la même voie fasse un arrêt pour éviter les accidents.

— Prov. et fig. : *Laisser une chose en voie*, la laisser sans la serrer : *Il ne faut rien laisser en* VOIE *dans cette maison.* || Plus ordinair. *Laisser en vue.*

— Vénr. Endroits où le gibier a passé, qu'il a foulés, et d'où s'élève l'odeur qu'il a laissée après lui : *Les chasseurs distinguent les loups par les pieds, c'est-à-dire par les* VOIES, *les traces qu'ils laissent sur la terre.* (Buff.)

— *Voie chaude, fumante, vive*, celle où l'animal vient de passer.

— *Voie du relevé*, voie déjà vieille.

— *Voie doublée*, celle sur laquelle l'animal est revenu.

— Fig. *Mettre quelqu'un sur les voies, sur la voie*, lui donner des renseignements, des indications propres à le faire parvenir au but qu'il se propose : *Je fis tout ce que je pus pour le* METTRE SUR LES VOIES. (Regn.)

— Fig. *Être à bout de voie*, avoir épuisé toutes ses ressources et n'avoir plus aucun moyen de réussir dans son entreprise.

— Fig. *L'utopiste* À BOUT DE VOIE *saisit la plume et devint un peintre.* (Ste-Beuve.)

— Fig. et fam. *N'avoir ni vent ni voie d'une chose ou d'une personne*, n'en rien savoir, n'être point informé de ce qu'elle est devenue.

— Moyen de transport : *Quelle* VOIE *prendrez-vous pour envoyer cela à Nantes? Je prendrai la* VOIE *de la Loire. Aller par la* VOIE *de terre, par la* VOIE *de mer. Prendre la* VOIE *de terre, la* VOIE *de mer. La* VOIE *de la poste est la plus prompte pour faire tenir les lettres.* (Acad.)

— Par anal. Intermédiaire : *Envoyez-moi cela par la* VOIE *de monsieur un tel.* (Acad.)

— Anat. *Les voies digestives* ou *premières voies*, les organes qui reçoivent immédiatement les aliments, tels que l'œsophage, l'estomac, les intestins.

— *Les voies urinaires, les voies biliaires, les voies spermatiques, etc.*, les conduits de l'urine, de la bile, du sperme, etc.

— Fig. Moyen dont on se sert : *Je ne sais quelle* VOIE *je dois tenir, suivre, choisir pour cela. Vous ne prenez pas la bonne* VOIE *pour réussir. Un tel a du crédit auprès du ministre; adressez-vous à lui, servez-vous de cette* VOIE. *C'est là* VOIE *la plus courte, la plus sûre, la meilleure. Il ne faut pas se servir de mauvaises* VOIES *pour arriver à une bonne fin. Les* VOIES *de rigueur. Tenter la* VOIE *des négociations. On a eu recours à la* VOIE *des emprunts. Des* VOIES *souterraines.* (Acad.) *On peut arriver à la gloire par plus d'une* VOIE. (Rac.) *Il y a des* VOIES *qui conduisent à toutes choses, et, si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours assez de moyens.* (La Rochef.) *Voyez les* VOIES *d'honneur et de gloire que la Providence lui ouvrit dans le monde.* (Fléch.) *Rien n'est impossible; il y a des* VOIES *qui conduisent à toutes choses.* (La Rochef.) *Molière a trouvé la seule* VOIE *qui puisse conduire à la perfection du genre comique.* (J.-B. Rouss.)

— Chim. Manière d'opérer : *On retire cette substance de telle autre par* VOIE *de distillation.* (Acad.) *On me laissa chercher ma* VOIE, *et donner une libre carrière à la facilité dont j'étais doué.* (G. Sand.)

— *Voie sèche*, celle qui emploie le feu sans intermède de liquide.

— *Voie humide*, celle qui emploie des dissolvants.

— Jurispr. Recours à la justice, suivant les formes légales : VOIES *de droit. La* VOIE *de l'appel. Attaquer un jugement en dernier ressort par* VOIE *de requête civile.* (Acad.)

— *Voies de fait*, actes de violence; mauvais traitements, coups donnés à quelqu'un.

— Par extens. Tout acte par lequel on s'empare

violemment d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu.

— *Être en voie d'accommodement, en voie de faire quelque chose*, y travailler, s'y disposer ; être en train de..... être prêt à.....

— Législ. et fin. *Voies et moyens*, revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses : *Discuter le budget des* VOIES ET MOYENS.

— *Voie d'eau*, les deux seaux d'eau que porte un homme.

— Mar. *Voie d'eau*, ouverture faite accidentellement à un navire, et par laquelle l'eau entre : *Il y avait une* VOIE D'EAU *à l'avant du vaisseau.* (Acad.)

— Techn. Ouverture que fait la scie dans une pièce de bois : *Cette scie ne laisse pas assez de* VOIE.

— *Donner une voie de chardon à une étoffe*, la brosser avec des chardons pour en tirer le poil.

— *Voie de calandre*, tours de calandre qu'on donne à l'étoffe.

— **VOIE**, n. f. Techn. Charretée ; mesure qui contient environ une charretée : VOIE *de bois. Il y avait deux* VOIES *de bois dans la corde.* VOIE *de pierre.* VOIE *de sable.* VOIE *de plâtre.* (Acad.) *Le serrurier de mon village, ayant travaillé pour eux, fut payé en deux* VOIES *de bois de chauffage.* (Volt.)

— *Voie de charbon*, sachée de charbon, telle qu'un homme la peut porter.

VOILÀ, loc. prép. (*vois là.*) Pron. *voa-la.* — Il sert à indiquer une chose un peu éloignée de celui qui parle : VOILÀ *l'homme que vous demandez. Le* VOILÀ *qui arrive.* VOILÀ *l'ennemi.* (Acad.) VOILÀ *tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros.* (Boss.) *Toujours plus de souffrance que de jouissance*, VOILÀ *la différence commune à tous.* (J.-J. Rouss.) VOILÀ *de mes esprits forts, qui ne veulent rien croire.* (Mol.) *Orgueil et petitesse ensemble*, VOILÀ *tout l'homme, ce me semble.* (Lamotte.)

Voilà, voilà les cris que je craignais d'entendre. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses qui viennent d'être dites, expliquées, détaillées : VOILÀ *ce qui en est résulté.* VOILÀ *ce qu'il faut considérer.* VOILÀ *sa raison.* VOILÀ *sa preuve. Du pain et du fromage*, VOILÀ *son déjeuner de tous les jours. Vous lui remettrez cette lettre et ce paquet ;* VOILÀ *tout.* (Acad.)

— Fam. *Voilà ce que c'est que de faire l'impertinent*, tels sont les désagréments, les traitements fâcheux auxquels on s'expose, quand on fait l'impertinent.

De toute ambition me *voilà* revenu. (C. Del.)

— Il s'emploie également pour marquer un état prochain, ou même actuel, une action qui a lieu présentement : VOILÀ *qui est fait tout à l'heure.* VOILÀ *qui est bien.* VOILÀ *qui va bien, qui marche bien.*

Les sentiments humains, mon frère, que *voilà !* (Mol.)

— Fam. *Voilà que*, exprime quelque chose d'inopiné, de subit : *Comme nous étions à la promenade*, VOILÀ QU'*une ondée vint à tomber.* (Acad.)

*Voilà qu'*au fond d'un bois se présente ma mère. (C. D.)

— Il est quelquefois explétif : VOILÀ *qu'on sonne.* VOILÀ *qu'il arrive.*

— Fam. *Ne voilà-t-il pas !* se dit pour exprimer la surprise, le mécontentement : *Ne* VOILÀ-T-IL PAS *qu'il se fâche sans sujet.* (Acad.)

Voilà-t-il pas monsieur qui ricane déjà ? (Mol.)

|| GRAMM. V. VOICI.

VOILE, n. m. (*velum* ; lat., m. sign.) Pron. *voal.* — Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose : VOILE *épais.* VOILE *clair. Les femmes, et particulièrement les veuves, se servent de* VOILES *pour se couvrir la tête, pour se cacher le visage. Lever, écarter son* VOILE. *Les femmes, en Orient, ne sortent point qu'elles ne soient couvertes d'un* VOILE. (Acad.) *Enveloppez-vous dans ce* VOILE ; *vivez cachée à vous-même aussi bien qu'à tout le monde.* (Boss.)

— Poétiq. par anal.

La nuit d'un *voile* obscur couvrait encor les airs.
(J.-B. R.)

— Fig. *L'âme pénétrée de la froide légèreté de ses amis, il vit tomber le* VOILE *qu'il avait sur les yeux.* (Marm.) *Un* VOILE *sombre de tristesse et de consternation a couvert son visage.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Avoir un voile devant les yeux*, se dit lorsque les préjugés, les préventions, l'amour, la haine ou quelque passion nous empêchent de voir les choses comme elles sont.

— Couverture de tête que portent les religieuses : *Cette fille a pris le* VOILE. *Assister à une prise de* VOILE. *Tel évêque lui a donné le* VOILE. *La bénédiction du* VOILE. (Acad.)

— Par extens. Étoffe dont se font les voiles des religieuses, à quelque usage qu'on l'emploie : *Un manteau de* VOILE. *Un habit de* VOILE. (Acad.)

— Grand rideau : *A la mort de Jésus-Christ, le* VOILE *du temple se déchira en deux parts de haut en bas. On met quelquefois dans les cathédrales un grand* VOILE *pour séparer le sanctuaire du reste du chœur.* (Acad.)

Derrière un *voile* écoutant leurs discours. (Rac.)

— Fig. Apparence, couleur spécieuse, prétexte, moyen dont on se sert pour tenir une chose cachée : *Ce scélérat se couvre du* VOILE *de la piété, de la dévotion. Il faut jeter un* VOILE *sur cette affaire.* (Acad.) *Son ambition ne se couvrait d'aucun* VOILE. (Volt.) *La plus profonde iniquité est celle qui se couvre du* VOILE *de la piété.* (Boss.)

— Fig. Ce qui nous dérobe la connaissance de quelque chose : *Comment soulever le* VOILE *qui nous cache l'avenir ?* (Acad.) *Souvenez-vous que la nature est couverte d'un* VOILE *d'airain.* (Barthél.)

— Anat. *Voile du palais*, expansion charnue fixée supérieurement au bord de la voûte palatine, libre et flottante intérieurement, et dont les bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par des replis que l'on appelle : *Piliers du* VOILE *du palais.* (Acad.)

— Liturg. Morceau d'étoffe qui couvre le calice.

VOILE, n. f. (*velum* ; lat., m. sign.) Pron. *voal.* — Mar. Pièce de toile forte, ordinairement composée de plusieurs lés, et que l'on attache aux vergues ou antennes des mâts pour prendre, pour recevoir le vent : *La grande* VOILE. VOILE *d'artimon, de misaine, de trinquet, de perroquet.* VOILE *de l'avant, de l'arrière.* VOILE *latine ou triangulaire.* VOILE *carrée, etc. Déployer les* VOILES. *Amener, baisser, carguer les* VOILES. (Acad.) *Le vent enflait nos* VOILES. (Fén.)

... La *voile* flottait, aux vents abandonnée. (Volt.)
Le vent avec fureur dans les *voiles* frémit. (Boil.)
Si vous voulez partir, la *voile* est préparée. (Rac.)

— *Voiles d'étai*, voiles attachées sans vergue aux étais.

— *Mettre les voiles aux vents, mettre un navire à la voile*, et absol. *Mettre à la voile*, partir du port, de la rade, commencer la navigation.

— *Faire voile*, naviguer.

— *Faire force de voiles, forcer de voiles, mettre toutes voiles dehors*, déployer toutes les voiles pour faire une plus grande diligence.

— Fig. et fam. *Mettre toutes les voiles au vent, aller à voiles et à rames*, faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir : *Il y* VA À VOILES ET À RAMES.

— Fig. et fam. *On lui a proposé cette affaire, cette entreprise, il y a donné à pleines voiles*, de tout son cœur.

— Fig. Navire, vaisseau : *Ils aperçurent une* VOILE *à l'horizon. Une flotte de tant de* VOILES. *Il parut cent* VOILES *à l'embouchure du fleuve.* (Acad.)

— Navig. Train de bois de construction.

VOILÉ, ÉE, part. pass. du v. Voiler : *Quand les femmes turques sortent, elles sont toujours* VOILÉES. (Buff.)

— *Une voix voilée*, une voix qui, par quelque disposition de l'organe, n'a qu'une partie de son timbre et de son éclat. || Dans le m. sens, *Un organe* VOILÉ.

VOILÉ, ÉE, adj. Mar. Il se dit d'un bâtiment par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles : *Ce bâtiment est bien* VOILÉ, *mal* VOILÉ. *Un bâtiment* VOILÉ *en brick, en goëlette, à antenne, etc.*

VOILER, v. tr. ou act. 1[re] conj. Pron. *voa-lé.* — Couvrir d'un voile : *On* VOILE *les images dans les églises pendant le carême.* VOILER *sa figure, son visage.* (Acad.)

— Par extens. Dérober la vue de quelque chose en le couvrant comme d'un voile : *Le brouillard du matin* VOILAIT *encore les collines environnantes. Des nuages* VOILAIENT *le soleil, le disque de la lune.* (Acad.)

— Fig. *Ils* AVAIENT VOILÉ *leur révolte du prétexte de la religion.* VOILER *son amour des apparences de l'amitié.*

= **Se voiler**, v. pron. Se couvrir le visage d'un voile : *Dans ce pays-là, toutes les femmes* SE VOILENT *pour paraître en public.* (Acad.)

VOILERIE, n. f. Pron. *voal-rî.* — Mar. Lieu où l'on fait, où l'on raccommode les voiles des bâtiments.

VOILEUR, n. m. Pron. *voa-leur.* — Navig. Marinier qui conduit l'espèce de train appelé *Voile.*

VOILIER, n. m. Pron. *voa-lié.* — Mar. Celui qui fait et raccommode les voiles des bâtiments : *Maître* VOILIER.

— Particul. Il se dit d'un bâtiment par raport à la propriété qu'il a d'aller plus ou moins vite : *Votre navire est bon* VOILIER, *fin* VOILIER. *C'est le meilleur* VOILIER *de la flotte. Une frégate fine* VOILIÈRE. (Acad.) *Ils se plaignent que nous ne leur donnons que de mauvais* VOILIERS. (Volt.)

VOILURE, n. f. coll. Pron. *voa-lur.* — Mar. Assortiment, ensemble des voiles d'un bâtiment : VOILURE *incomplète. Les lambeaux des* VOILURES. (A. Soum.)

— Quantité de voiles que porte un bâtiment, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire : *Nous fûmes obligés de changer de* VOILURE *quatre fois en un jour.* (Acad.)

VOIR, v. tr. ou act. irrég. 3[e] conj. (*videre* ; lat., m. sign.) Pron. *voar.* — *Je vois, tu vois, il voit ; nous voyons, vous voyez, ils voient ; je voyais, nous voyions, vous voyiez, je vis, nous vîmes ; je verrai, nous verrons ; je verrais, nous verrions ; vois, voyons, voyez ; que je voie, que nous voyions ; que je visse, que nous vissions ; voyant, vu, vue.*) — Recevoir l'image des objets par l'organe de la vue : VOIR *un objet.* VOIR *un homme. Il ne* VOIT *pas les objets à deux pas de lui.* (Acad.) *Il faut que les yeux sachent se diriger sur un seul des objets qu'ils* VOIENT. (Condill.) *Nous aimons mieux* VOIR *ceux à qui nous faisons du bien que ceux qui nous en font.* (Vauvenargues.)

Tu *verras* de tes yeux, ici, dans un moment
Les gens du roi mêlés à ceux du parlement. (V. Hugo.)
Je le *vis*, je rougis, je pâlis à sa vue. (Rac.)
Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*, de mes propres yeux *vu*,
Ce qu'on appelle *vu*. (Mol.)

— Il se dit souv. par rapport à l'action ou à l'état d'une personne, d'une chose : *Les gens que vous* AVEZ VUS *arriver, que vous* AVEZ VU *mener en prison. La maison que j'*AI VUE *s'écrouler, que j'*AI VU *démolir. Il se promit d'écrire l'histoire de la révolution, dans toutes les phases qu'il lui* AVAIT VU *parcourir.* (Biot.)

Que diras-tu, mon père, à ce spectacle horrible ?
Je crois *voir* de tes mains tomber l'urne terrible. (Rac.)

— Il se dit en parl. des faits, des événements contemporains dont on a été témoin ou dont on a entendu parler : *Ce que nous* VOYONS *de nos jours était depuis longtemps annoncé. Les événements extraordinaires que nous avons* VU *s'accomplir.*

J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans. (Volt.)

— *Voir quelqu'un de bon œil*, avoir à l'égard de quelqu'un des dispositions favorables, être bien aise de le voir.

— *Voir quelqu'un de mauvais œil*, avoir à l'égard de quelqu'un des dispositions défavorables, être fâché de le voir. (Acad.)

— *Voir de tel ou tel œil*, être à l'égard de quelqu'un dans telle ou telle disposition : *Je n'aurais rien à craindre, si tout le monde vous* VOYAIT *des yeux dont je vous* VOIS. (Mol.)

On se *voit* d'un autre œil qu'on ne *voit* son prochain.
(La Font.)
Me *voyait-il* de l'œil qu'il me *voit* aujourd'hui ? (Rac.)

— Fig. *Cette réforme aura lieu, mais nous ne la verrons pas*, nous serons morts avant qu'elle ait lieu.

— Absol. VOIR *clair.* VOIR *trouble.* VOIR *double.* VOIR *confusément.* VOIR *bien.* VOIR *mal. Si les hiboux* VOIENT *mal pendant le jour, ils* VOIENT *très-bien pendant la nuit.* (Buff.) *Il a l'œil fixe des gens qui ne* VOIENT *pas.* (G. Sand.) *Il écoute sans entendre et regarde sans* VOIR. (M[me] Dudeffand.)

Je *vois* de loin ; j'atteins de même. (La F.)

— Fig. *Voir de loin, voir bien loin*, avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance.

— Prov. et fig. *Il ne voit pas plus loin que son nez, que le bout de son nez*, se dit d'un homme qui a peu de lumières, peu de prévoyance.

— Fig. *Cet homme a vu la mort de près*, il a été sur le point de périr.

— *Cette maison voit sur un jardin, sur une rue*, de cette maison l'on a des vues sur un jardin, sur une rue.

— Guerr. *Cette hauteur voit la place, voit le rempart de la place*, de là on découvre la place, le rempart de la place, en sorte qu'on est à portée de la battre avec du canon. || Dans un m. sens. *Cette hauteur voit tel ouvrage à revers*, de cette hauteur on voit l'ouvrage, et on peut le battre par derrière.

— Fig. *Cette mer a vu bien des naufrages, cette plaine a vu bien des combats, etc.*, il y a eu de fréquents naufrages sur cette mer, cette plaine a été le théâtre de beaucoup de combats, etc.

— Fam. et par exagér. *Qui ne l'a pas vu n'a rien vu*, et pour louer extrêmement quelque chose.

— Par indignation, par étonnement, par admiration : VIT-*on jamais rien d'égal ? Qui* VIT *jamais rien de si extraordinaire ?* VOYEZ *quelle insolence !* VOYEZ *l'insolence !* (Acad.)

— Fam. *J'ai vu l'heure, le moment que*, peu s'en est fallu que, il ne s'en est rien fallu que.

— *J'ai vu le temps que l'on faisait*..... dans un temps, dont j'ai été témoin, on faisait.....

— *Aller voir quelqu'un*, aller chez lui pour lui rendre visite, pour lui rendre ses devoirs, pour l'entretenir, etc. : *Je* SUIS ALLÉ LE VOIR *deux fois. Je l'*IRAI VOIR *le plus tôt que je pourrai.* (Acad.) *D'importants événements se préparent, il faut que je vous* VOIE *aujourd'hui.* (Scribe.)

Peut-on voir monsieur ? (Rac.)

— *Voir ses juges*, aller les solliciter chez eux.

— En parl. d'un médecin, *Voir un malade*, en prendre soin pendant sa maladie, le traiter : *Je lui parlai des malades que j'*AVAIS VUS. (Le Sage.)

— Par anal. En parl. d'un directeur ou d'un confesseur, Donner des soins spirituels à un malade.

— Fig. et fam. *Voir venir quelqu'un*, démêler, découvrir, connaître par les démarches de quelqu'un quel est son dessein : *Il y a longtemps que je le* VOIS VENIR. (Acad.) *Je vous* VOIS VENIR : *vous voulez me tirer les vers du nez.* (Dest.)

— Par extens. Attendre qu'une personne fasse les premières démarches, pour voir quelle conduite on doit tenir.

— Absol. Dans le m. sens : *Toutes les mesures de précaution sont prises, il faut attendre et* VOIR VENIR. (Acad.)

— Fam. Par menace ou défi : *Je voudrais bien* VOIR *cela. Faites cela, et vous* VERREZ. *Je voudrais bien* VOIR *qu'il osât l'entreprendre.* VOYONS *s'il osera.* (Acad.)

— Fam. *Je voudrais bien vous voir à ma place; je voudrais bien vous y voir*, je voudrais bien savoir ce que vous feriez en une pareille circonstance.

— Ironiq. : *Il fait beau vous* VOIR, *à votre âge, vous amuser à ces bagatelles-là. Il fait beau* VOIR *que... Il ferait beau* VOIR *que...*, il est, il serait curieux de voir...

— Poétiq. *Voir le jour*, être né, vivre : *Depuis que je* VOIS LE JOUR. *Il n'avait pas encore* VU LE JOUR.

Tu *vois le jour*, Cinna ; mais ceux dont tu le tiens
Furent les ennemis de mon père et les miens. (Corn.)

— *Il n'est pas digne de voir le jour*, se dit d'un homme qui a fait une action infâme, et qui n'est pas digne de vivre.

— Fig. *Ce livre, cet ouvrage n'a pas encore vu le jour*, il n'est pas encore imprimé, publié : *Non, cet écrit ne* VERRA PAS LE JOUR. (Scribe.)

— Fig. *Voir en songe*, imaginer en dormant, croire, voir en dormant.

— Il se dit particul. des observations et des remarques qu'on fait en lisant : *J'*AI VU *dans Tite-Live, dans Tacite. Où* AVEZ-*vous* VU *cette particularité ? Dans quel livre* AVEZ-*vous* VU *ce passage ?*

— Par anal. VOYEZ *ci-dessous.* VOYEZ *la note qui est rapportée à la fin du volume.*

— *Ceux qui n'*ONT VU *dans Numa qu'un instituteur de rites et de cérémonies religieuses ont bien mal jugé ce grand homme.* (J.-J. Rouss.)

— Regarder, considérer avec attention : VOYEZ *ce tableau. Venez* VOIR. VOIR *un objet au microscope. Laissez-moi* VOIR *cela?* VOYONS, *que tenez-vous là?* VOYONS *un peu ce qu'il va faire.* (Acad.)

— *Voyons*, s'emploie dans beaucoup de phrases, comme expression d'encouragement, d'exhortation, etc. VOYONS, *parlez-moi franchement : que pensez-vous de cette conduite ?* (Acad.) VOYONS *mon garçon, qui t'a dit cela? d'où le tiens-tu ?* (Dest.)

— Fam. *Voyez-vous, vois-tu*, locut. dont on se sert pour attirer l'attention : *C'est que*, VOYEZ-VOUS, *il faut prendre garde à ce qu'on fait.* (Acad.) *Ne m'en parle plus, je t'en prie*, VOIS-TU. (Danc.)

— Fam. *A voir*, lorsque l'on considère : A VOIR *les folles dépenses de certaines gens riches, on croirait qu'il n'y a point de pauvres qui manquent du nécessaire.* A VOIR *la manière dont il est vêtu, on le croirait dans la misère.* (Acad.)

— *Pour voir*, afin de bien juger, de bien apprécier :

Je voudrais bien, *pour voir*, que de votre manière
Vous en composassiez sur la même matière. (Mol.)

— Fam. *Pour voir*, par exemple : *Je voudrais bien*, POUR VOIR, *que vous ne le trouvassiez pas bon !* (Regn.)

— *Si vous ne le croyez pas*, ALLEZ-Y VOIR, se dit à une personne qui doute de ce qu'on lui dit.

— *J'aime mieux le croire que d'y* ALLER VOIR, se dit en parlant d'une chose dont on se doute, mais qu'on ne veut pas se donner la peine de vérifier, d'examiner.

— Pop. *Voilà un beau venez-y voir*, se dit par mépris, et pour rabaisser une chose qu'on nous fait trop valoir.

— Partic. Avoir l'œil sur une chose ; inspecter avec autorité : *Allez* VOIR *aux ouvriers.* VOYEZ *à ce qui se passera.* VOYEZ *à la dépense. Cet homme n'a rien à* VOIR *à ma conduite, et je n'ai pas droit de voir, à la sienne. Qu'avez-vous à* VOIR *dans ma maison.* (Acad.)

Vous avez à *voir* là-dessus. (Mol.)

J'aime à *voir que*, malgré votre austère caprice,
Comme aux autres humains vous vous rendiez justice.
(Regn.)

— Il se dit également de l'application qu'on apporte à examiner quelque chose : *Le rapporteur n'*A *pas encore* VU *mon procès. Il faudra* VOIR *ce qu'il y aura à faire là-dessus.* VOYEZ *si cela vous accommoderait.* VOIR *une affaire à fond.*

— *Ceci est à* VOIR, à examiner, à vérifier.

— *C'est à vous à voir qu'il ne lui manque rien*, vous devez veiller à ce qu'il ne lui manque rien, faites en sorte qu'il ne lui manque rien.

— *Voyez à nous faire souper, à nous loger, etc.*, ayez soin de nous faire souper au plus vite, de nous procurer un logement.

— S'informer : VOYEZ *s'il est chez lui.* VOYEZ *s'il est venu.* (Acad.)

... *Voyez*, je vous prie,
Si mon mari n'est point dans cette galerie. (Mol.)

— Éprouver, essayer : VOYEZ *si vous pouvez résoudre ce problème.* VOYONS *si la chose nous réussira mieux ainsi. Je veux* VOIR *jusqu'où ira sa patience.* VOYEZ *si cet habit vous va bien.* (Acad.)

— Par anal. En parl. des choses, Juger par le sens du goût, de l'odorat, du toucher, de l'ouïe : VOYEZ *si le vin est bon.* VOYEZ *un peu si cela est chaud.* VOYEZ *si cet instrument est d'accord.* VOYEZ *si c'est la même odeur.* (Acad.)

— Acquérir la connaissance des choses du monde, dans les voyages ou dans la fréquentation et le commerce des hommes : *Il* A VU *beaucoup de pays. Il* A VU *les pays étrangers. Il veut* VOIR *l'Italie. Il* A VU *toutes les cours de l'Europe. C'est un jeune homme qui n'*A *pas encore* VU *le monde.* (Acad.)

Quiconque *a* beaucoup *vu*
A beaucoup aussi retenu. (La F.)

— Prov. et fig. *C'est un homme qui n'a jamais rien vu que par le trou d'une bouteille*, se dit de quelqu'un qui n'a jamais fréquenté le monde.

— Prov. et fig. *Faire voir du pays à quelqu'un*, lui donner de l'occupation, de la peine, lui susciter beaucoup d'embarras.

— Prov. et fig. *Cet homme a vu le loup*, il a vu le monde ; il est aguerri et expérimenté.

— Fam. *Elle a vu le loup*, se dit d'une fille à qui on attribue des aventures galantes.

— *Ce soldat n'a pas encore vu le feu*, il n'a pas encore assisté à un combat contre l'ennemi.

— Fam. et ellipt. *Nous en avons bien vu d'autres*, se dit pour faire entendre qu'on n'a pas peur des menaces de quelqu'un, qu'on n'est pas troublé par les événements dont on est témoin ou qui sont près d'arriver.

— Fréquenter : *Qui* VOYEZ-*vous à la cour ? Qui* VOIT-*il dans son quartier ?* VOIR *bonne compagnie.* VOIR *mauvaise compagnie. Cela changera, ou je ne la* VERRAI *plus.* (Danc.)

On vous juge d'abord par ceux que vous *voyez*. (Gress.)

— Fam. *Ce n'est pas un homme, une femme à voir*, se dit d'un homme ou d'une femme de mauvaise réputation, qu'il n'est pas convenable de fréquenter.

— *Il ne voit personne*, se dit d'un homme qui vit dans la retraite.

— Particul. Il se dit d'un homme qui ne reçoit pas, qui a défendu sa porte : *J'ai été à sa porte aujourd'hui, mais on ne le* VOYAIT *point. Il ne* VERRA *cette semaine que ses plus intimes amis. Personne ne peut le* VOIR. (Acad.)

— Par extens. *Voir une femme*, avoir un commerce intime avec elle : *Il y a longtemps que son mari ne la* VOIT *plus.* (Acad.) *Ce jeune chanoine* VOIT *secrètement, par le ministère d'une officieuse vieille et par le mien, la fille d'un maître d'hôtellerie.* (Le Sage.)

— Absol. En parl. d'une jeune femme, Avoir ses règles : *Cette femme* VOIT *régulièrement.* (Cazeaux.)

— Fig. S'apercevoir, comprendre : *Il y a longtemps que l'on* VOIT *qu'il se ruine. Je* VIS *bien qu'il me manquerait de parole. Ne* VOYEZ-VOUS *pas qu'il vous trompe, qu'il se moque de vous. Je* VOIS *son dessein.* (Acad.) *Nous ne* VOYONS *que sa gloire, et vous* VOYEZ *toutes ses vertus.* (Mass.)

J'en sais assez pour *voir* que c'est un imbécile. (Gress.)

Pauvre innocent ! tu ne les *voyais* pas
Te chansonner au sortir d'un repas. (Volt.)

— Prat. *Assigner pour voir dire et ordonner....*, pour être présent quand on dira, quand on ordonnera.....

— Connaître par l'intelligence : *Dieu* VOIT *le fond des cœurs*, VOIT *toutes choses. La béatitude consiste à* VOIR *Dieu. Les bienheureux* VOIENT *Dieu face à face*, VOIENT *Dieu dans toute la majesté de sa gloire.* (Acad.)

— Précédé du verbe *Faire*, montrer, faire connaître : *Il* FIT VOIR *sa blessure au chirurgien. Je vous* FERAI VOIR *toutes les curiosités de la ville. Elle sortit pour* FAIRE VOIR *sa nouvelle parure. Il cherche toujours à* FAIRE VOIR *son esprit.* (Acad.)

Faites voir à l'Asie un autre Mithridate. (Rac.)

— Prouver, démontrer : *Il* FAIT VOIR *au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs.* (Boss.)

— Par anal. Il s'emploie aussi, avec le verbe *Laisser.* LAISSEZ-MOI VOIR *ce tableau, ce bijou. Il n'*A *pas* LAISSÉ VOIR *sa mauvaise humeur. Il ne* LAISSE RIEN VOIR *de ce qu'il a dans le cœur.*

Je te *laisse* trop *voir* mes honteuses douleurs. (Rac.)

— *Laisser voir à quelqu'un que*, lui donner à entendre, à comprendre : *Il* M'A LAISSÉ VOIR *qu'il ne serait pas éloigné de....*

— Prov. et par menace. *Je lui ferai bien voir à qui il se joue, à qui il s'adresse, à qui il a affaire*, je lui ferai connaître, je lui apprendrai.

— Juger, apprécier : *Je* VOIS *cela différemment de vous, autrement que vous. Chacun a sa manière de* VOIR. *Il* VOIT *mal, il* VOIT *juste dans cette affaire. C'est un homme qui* VOIT *tout de travers.* VOIR *tout en beau. A* VOIR *la chose de sang-froid.* (Acad.) *On* VOIT *toujours mal les choses quand on les* VOIT *de trop loin.* (Volt.) *Il est facile de* VOIR *que nous ne sommes pas parfaits nous-mêmes.* (Fén.) *Ne soyons pas dupes des apparences, et* VOYONS *les choses telles qu'elles sont.* (Cous.)

— Fam. *Je verrai, nous verrons, il faut voir*, se disent en parl. d'une affaire sur laquelle on se réserve de prendre un parti, et se prennent dans le sens de, *j'examinerai, nous examinerons, il faut examiner.*

= **Se voir**, v. pron. Se regarder soi-même : SE VOIR *dans une glace.*

— Se regarder mutuellement : *Ils* SE VOIENT *avec étonnement.*

— Par extens. Se visiter mutuellement, être en relation d'amitié : *Nous* NOUS VOYONS *souvent.* (Acad.)

— *Ces deux personnes ne se voient point*, elles sont mal ensemble, ou elles ne veulent point avoir de commerce l'une avec l'autre : *Il y a longtemps qu'ils ne se* VOIENT *point.* ‖ Dans le s. contraire : *Je les ai réconciliés, et ils se sont toujours* VUS *depuis.*

Nous *nous voyons* les soirs, sans donner de soupçon.
(Montfl.)

— Être vu : *Cette montagne* SE VOIT *de loin.*

— Se juger :

On *se voit* d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.
(La Font.)

— Impers. *Il se voit*, il arrive, il se présente : *Tout est grand et admirable dans la nature, il ne* S'Y VOIT *rien qui ne soit marqué au coin de l'ouvrier.* (La Br.)

— Mor. Être, se trouver : SE VOIR *dans la misère après avoir été dans l'opulence.* (Acad.) *Il* SE VIT *établi arbitre des lois.* (Fléch.) *Quand on* S'EST VU *riche, il est dur de cesser de l'être.* (Marm.)

— *Cela se voit tous les jours*, cela arrive journellement, fréquemment. ‖ Dans le s. contraire, *Cela ne s'est jamais vu, ne s'est point encore vu, ne s'était point encore vu*, cela n'est jamais arrivé, n'a jamais été.

— Juger, apprécier sa position : SE VOIR *abandonné, méprisé de tous. Je* ME VOIS *sans ressource. Je* ME VOIS *à la veille d'une catastrophe.* (Acad.)

— *Se faire voir*, se montrer :

Du rang où notre esprit une fois *s'est fait voir*,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir. (Boil.)

VOIRE, adv. (*vere*, lat., m. sign.) Fam. Même : *Tout le monde était de cet avis*, VOIRE *monsieur un tel, qui n'est jamais de l'avis de personne.* (Acad.) *Nous exigeons qu'ils se conforment à nos modes*, VOIRE *à nos préjugés.* (Mérim.)

J'appelle un bon, *voire* un parfait hymen,
Quand les conjoints se souffrent leurs sottises. (La Font.)

— Il se joint souvent au mot *même* : *Ce remède est inutile*, VOIRE MÊME *pernicieux.* (Acad.)

VOIRIE, n. f. (*voie.*) Pron. *voa-ri.* — Admin. Partie de l'administration publique qui a pour objet la police des rues et des chemins publics, la disposition et la solidité des édifices : *Il est employé à la* VOIRIE.

— *Grande voirie*, administration qui a pour objet les grandes routes et les rues des villes : *L'autorité municipale et la* GRANDE VOIRIE *firent abattre cette maison afin d'élargir le carrefour.* (H. de Balzac.)

— *Petite voirie*, celle qui a pour objet les chemins vicinaux.

— Lieu où l'on porte les boues, les autres immondices : *On jeta le corps de ce malheureux à la* VOIRIE. *Traîner un cheval mort à la* VOIRIE.

— Par extens. Débris d'animaux morts : *Le loup dévore les* VOIRIES *les plus infectes.* (Buff.) *L'ibis suit pendant plus de cent lieues les caravannes qui vont à la Mecque, pour se repaître des* VOIRIES *qu'elles laissent après elles.* (Id.)

VOISIN, INE, adj. (*vicinus*; lat.) Pron. *vo-a-zain, zinn.* — Qui est proche, qui réside, qui demeure auprès : *Nous ne saurions être plus* VOISINS. *Dans les lieux* VOISINS. (Acad.) *Les vices de l'homme le rendent quelquefois inférieur aux bêtes dont il est plus* VOISIN *que de l'homme par ses indignes inclinations.* (Rollin.) *Les terres* VOISINES *de la forêt, de la rivière. Leurs connaissances s'augmentaient par le commerce des nations* VOISINES. (Barthél.) *Le moulin le plus proche et le marche le plus* VOISIN *sont pour ce paysan les bornes de l'univers.* (J.-J. Rouss.)

Sa maison est *voisine* de la nôtre. (Lam.)

En un instant il déracine
Celui de qui la tête au ciel était *voisine*,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts. (La F.)

— Fig. Qui approche, qui est sur le point de : *Il est* VOISIN *de sa ruine, de sa perte.*

— Par anal. *Ce discours emphatique est* VOISIN *du galimatias.* (Acad.)

Tout vaincu que je suis, *et voisin* du naufrage. (Rac.)

— Substantiv. Celui, celle qui est, qui demeure auprès d'un autre : *Mon* VOISIN, *ma* VOISINE. *Proche* VOISIN. *Ils sont mes* VOISINS *et mes amis.* (Acad.) *Un mauvais* VOISIN. (Volt.) *On fréquente les* VOISINS *assez pour entretenir un commerce agréable, trop peu pour s'y assujettir.* (J.-J Rouss.)

— Fam. *En voisins, en bons voisins*, avec amitié, avec les égards que se doivent ceux qui habitent les uns près des autres.

Soyez nos protecteurs, traitez-nous *en voisins.* (Rac.)

— Prov. *Qui a bon voisin a bon matin*, qui a un bon voisin vit en repos et sans inquiétude, parce qu'il peut compter sur le secours et l'assistance de son voisin.

VOISINAGE, n. m. coll. Pron. *voa-zi-naj.* — Collectiv. Les voisins : *Bon, mauvais* VOISINAGE. *Il est bien avec tout son* VOISINAGE. *Tout son* VOISINAGE *l'aime* (Acad.)

Déjà de leur ramage
Les coqs ont réveillé tout notre *voisinage.* (Regn.)

— Les lieux voisins : *La grêle a désolé tout mon* VOISINAGE (Acad.)

— Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre : *Le* VOISINAGE *de la forêt, des montagnes. Les maisons du* VOISINAGE. (Acad.) *C'était assez pour tenir les peuples dans le devoir, que de leur montrer seulement dans le* VOISINAGE *cette milice invincible.* (Boss.) *L'industrie renaît par le* VOISINAGE *des ports de mer.* (B. de St-P.) *Il n'y a que le* VOISINAGE *de la lune qui lui donne une si grande apparence.* (La Br.)

— Par anal. *Le merle de roche n'est sauvage que par défiance, et connaît tous les dangers du* VOISINAGE *de l'homme.* (Buff.)

VOISINER, v. intr. ou neutr. 1[re] conj. Pron. *voa-zi-né.* — Fam. Visiter fréquemment ses voisins : *Il ne* VOISINE *point. Il se plaît à* VOISINER. (Acad.) *Le colon français, jusque sur les confins du désert, sent le besoin de* VOISINER *et de causer.* (Ste-Beuve.)

— Prov. *Il n'est voisin qui ne voisine*, ce n'est pas être bon voisin que de ne pas voir, fréquenter ses voisins.

VOITURE, n. f. (*voie*) Pron. *voa-tur.* — Ce qui sert au transport des personnes, des marchandises : VOITURE *douce, rude.* VOITURE *suspendue. Le carrosse, la litière, le bateau est une* VOITURE *fort commode.* VOITURE *publique.* VOITURE *particulière.* (Acad.) VOITURE *par eau.* VOITURE *par terre. Il me sauva adroitement des carrosses et des* VOITURES. (Montesq.) *On ne peut plus passer, les* VOITURES *arrêtent.* (Scribe.)

— Particul. Carrosse : *Monter en* VOITURE. *Descendre de* VOITURE. *Faites avancer ma* VOITURE. *Monsieur un tel a pris* VOITURE. (Acad.)

... Est-on heureux d'avoir une *voiture!*
Tiens, ma femme l'a prise. (C. Del.)

— *Voitures de place*, voitures qui stationnent sur les places dans les grandes villes, et qu'on prend à la course ou à l'heure.

— *Voitures de remise*, voitures qui stationnent sous des remises et qu'on loue le plus ordinairement au mois ou à la journée.

— Par extens. Choses que l'on transporte : *Le roulier, le voiturier s'en est retourné à vide, il n'a pu trouver* VOITURE. *Il a sa* VOITURE. *Il n'a que sa* DEMI-VOITURE. (Acad.) || Peu usité.

— *Voiture de vin, de sucre, etc.*, voiture chargée de vin, de sucre, etc.

Le phaéton d'une *voiture* à foin
Vit son char embourbé. (La Font.)

— Port, transport de marchandises, de voyageurs : *On a payé tant pour la* VOITURE *de ces marchandises. La* VOITURE *se fait par mulets, par charroi, par bateau, etc. Il a tant pour chaque* VOITURE. (Acad.)

— Comm. *Lettre de voiture*, lettre qui contient l'indication des choses dont un voiturier est chargé, et d'après laquelle il doit rendre compte des marchandises qui lui ont été remises.

— Prov. *Cet homme est venu par la voiture des cordeliers*, il est venu à pied.

— *Voiture à vapeur*, voiture mue par la vapeur. || V. LOCOMOTIVE et WAGON.

VOITURÉ, ÉE, part. pass. du v. Voiturer.

VOITURER, v. tr. ou act 1[er] conj. (*voiture*, voie;) Pron. *voa-tu-ré.* — Comm. Transporter des denrées, des marchandises : VOITURER *par mulets, par charroi. Voiturer par eau, par terre.* VOITURER *de l'argent.* (Acad.) *Les aunes, les peupliers, les saules sont plus faciles à* VOITURER *que les arbres dont le bois serait plus pesant et plus dur.* (Buff.) *Les navigateurs de Tunis font de grands profits en* VOITURANT, *dans toutes les échelles du Levant, les denrées de la république.* (Rayn.)

— Fam. Mener quelqu'un dans sa voiture : *Voulez-vous me* VOITURER *jusque-là?* (Acad.)

— *Avoir voix délibérative*, avoir le droit de donner un avis dont une assemblée doit tenir compte.

— *Avoir voix consultative*, avoir le droit d'exprimer une opinion qu'une assemblée n'est pas tenue de prendre en considération.

— Par extens. Transporter :

Nous nous *voiturerons* par l'air en Amérique. (La F.)

VOITURIER, n. m. Pron. *voa-tu-rié.* — Celui qui fait le métier de voiturer : VOITURIER *par eau.* VOITURIER *par terre. Les* VOITURIERS *de tel endroit. Faire venir des meubles par des* VOITURIERS. (Acad.)

VOITURIN, n. m. (*voiture.*) Pron. *voa-tu-rain.* — Celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit lui-même : *Notre* VOITURIN *pensa nous égarer. Le* VOITURIN *de Lyon à Turin.* (Acad.)

— Voiture même que conduit un voiturin : *Prendre le* VOITURIN. *Aller en Italie par le* VOITURIN. (Acad.)

VOIX, n. f. (*vox*; lat., m. sign.) Pron. *voa.* — Son qui sort de la bouche de l'homme : VOIX *forte. Voix faible, grêle, aigre, aiguë.* VOIX *haute, basse.* VOIX *mourante. Les brebis entendent la* VOIX *du berger. A* VOIX *basse. A haute* VOIX. (Acad.) *Sa* VOIX *enrouée et hésitante ne pouvait achever aucune parole.* (Fén.) *Les années ont affaibli sa* VOIX. (Barthél.) *Les gens qui ont la* VOIX *fausse n'entendent pas bien également des deux oreilles.* (Buff.) *J'avais encore l'oreille frappée de cette* VOIX *plaintive dont je n'entends jamais le son sans émotion.* (J.-J. Rouss.)

— *Élever la voix*, parler avec plus de hauteur, plus d'assurance qu'on n'en a le droit : *Il ne vous convient pas d'*ÉLEVER *ici la* VOIX. (Acad.)

— *Élever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un*, parler hautement, ouvertement en faveur de quelqu'un, ou à son désavantage.

— Poétiq. *La déesse aux cent voix*, la Renommée :

La déesse aux cent voix annonce sa présence. (Imb.)

— *Apprendre quelque chose par la voix de la renommée*, l'apprendre par le bruit public.

— Par anal. *La* VOIX *du perroquet. La* VOIX *des oiseaux. La* VOIX *du chat-huant a du rapport avec la* VOIX *de l'homme. La* VOIX *des fauvettes est facile, pure, légère.* (Buff.)

... Pour montrer sa belle *voix*,
Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie. (La F.)

— Chass. *La voix des chiens*, l'aboiement des chiens après le gibier.

— Poétiq. Bruit, son : *La* VOIX *de l'orage.*

Les cloches dans les airs, de leurs *voix* argentines,
Appelaient à grand bruit les chantres à matines. (Boil.)

— Fig. *La* VOIX *du sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance, etc.*

— Particul. Voix modifiée pour le chant : *Une belle* VOIX. *De beaux sons de* VOIX. *Un beau port de* VOIX. *Une grande étendue, un grand volume de* VOIX. *Ménager, conduire sa* VOIX. *Ces* VOIX-LÀ *ne s'accordent pas.* VOIX *de tête.* VOIX *de poitrine. Marier la* VOIX *avec les instruments.* (Acad.) VOIX *juste.* VOIX *expressive.* VOIX *légère. Des* VOIX *éclatantes firent retentir les airs de leurs chants.* (Barthél.)

— *Forcer la voix*, excéder son diapason; crier au lieu de chanter.

— Mus. *Voix humaine*, jeu de l'orgue qui imite la voix de l'homme quand il chante.

— Chanteur ou chanteuse : *Il y avait six* VOIX *et huit instruments à ce concert. Un concert de* VOIX *et d'instruments.* (Acad.)

— *Un canon à trois voix, un nocturne à deux voix*, Un canon qui doit être chanté par trois personnes, un nocturne qui doit l'être par deux.

— Gramm. Le son représenté par la voyelle : VOIX *simple.* VOIX *articulée.* VOIX *inarticulée.* VOIX *grave.* VOIX *aiguë.* VOIX *nasale.* (Acad.) *La* VOIX A *se forme en ouvrant fort la bouche, la* VOIX U *se forme en rapprochant les dents sans les joindre entièrement.* (Mol.)

— Gramm. Forme du verbe : *La* VOIX *active. La* VOIX *passive, latine. Dans la langue grecque, les verbes ont une* VOIX *moyenne.*

— Mouvement intérieur qui nous porte à faire quelque chose ou qui nous en détourne : *La* VOIX *de la nature, de l'humanité. La* VOIX *du sang. Écouter la* VOIX *de l'honneur. Obéir à la* VOIX *de sa conscience. Résister à la* VOIX *des passions. Étouffer la* VOIX *du sentiment.* (Acad.) *Je ne cède qu'à la* VOIX *de la raison, de la justice et du bien public.* (Scribe.) *La conscience est la* VOIX *de l'âme.* (J.-J. Rouss.)

— Conseil, avertissement donné avec instance, vive supplication : *Écoutez la* VOIX *de votre ami. Ne soyez pas insensible à la* VOIX *d'une mère. Ne soyez pas sourd à la* VOIX *de ces infortunés. Prêtez l'oreille à ma* VOIX. (Acad.)

Et souvent, malgré tous, ma *voix* était suivie. (La Font.)

Pourquoi, sourd à la *voix* d'une mère immortelle,
Et d'un père éperdu négligeant les avis,
Vais-je y chercher la mort tant prédite à leur fils? (Rac.)

— Suffrage, opinion : *Donner sa* VOIX. *Aller aux* VOIX. *Recueillir les* VOIX. *Compter les* VOIX. *Mettre une proposition aux* VOIX. (Acad.) *Je me faisais un honneur de vous céder le peu de suffrages sur lesquels j'aurais pu compter, si votre mérite ne vous assurait de toutes les* VOIX. (Volt.) *Il ne gêna point les* VOIX *du divan, et chaque vizir pouvait avoir un avis sans lui déplaire.* (Id.)

— *Tout d'une voix*, à l'unanimité : *Me voilà enfin votre confrère dans cette Académie française où ils m'ont élu* TOUT D'UNE VOIX. (Volt.)

— Droit de suffrage : *Il n'a point encore de* VOIX *dans l'assemblée.*

— *Voix active*, le pouvoir d'élire.

— *Voix passive*, la capacité d'être élu : *Il a* VOIX *active et passive.*

— Fig. et fam. *Avoir voix au chapitre, en chapitre*, avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de quelque personne considérable.

— *Donner sa voix*, donner son vote; voter.

— Sentiment, jugement, opinion : *Une* VOIX *commune de toute l'Église s'élevait contre cet attentat sacrilége.* (Boss.) *Toute autre* VOIX *que la* VOIX *unanime des pasteurs doit être suspecte aux princes.* (Mass.) *Le Cid n'a eu qu'une* VOIX *pour lui à sa naissance, qui est celle de l'admiration.* (La Br.)

— *La voix publique*, sentiment public : *Les témoignages rendus à ses vertus par la* VOIX PUBLIQUE. (Fléch.)

— Fam. *Il n'y a qu'une voix sur son compte*, tout le monde est d'accord.

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*, le sentiment général est ordinairement bien fondé.

VOL, n. m. (*volatus*; lat., m. sign.) Mouvement des oiseaux et de quelques insectes, qui se soutiennent et avancent dans l'air par le moyen de leurs ailes : VOL *élevé, fort, roide, vite, lent, rapide. Le* VOL *de l'hirondelle est fort vif. L'aigle a le* VOL *fort haut. Cet oiseau a pris son* VOL. (Acad.) *Le* VOL *de l'oiseau royal est élevé, puissant et soutenu.* (Buff.) *La mouche exécute toutes sortes de* VOLS, *et, quand il lui plaît, elle s'arrête en l'air, et y devient stationnaire.* (B. de St-P.)

... Son *vol*, faible encor, trompait sa jeune audace. (C. Del.)

— *Le chardonneret a le* VOL *bas.* (Buff.) *Les oiseaux de haut* VOL *ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne région de l'air.* (Id.)

Mais l'un à l'autre soutenait
Que l'alète au grand *vol* ne vaut pas l'alfanet. (V. Hug.)

Anciennement on se servait de l'aigle en Orient pour la chasse du VOL. (Buff.)

— *Tirer, tuer un oiseau au vol*, le tirer, le tuer pendant qu'il vole.

— Étendue, longueur du vol qu'un oiseau fait ordinairement en une fois : *Le* VOL *de la perdrix n'est pas long.* (Acad.) *A son premier* VOL, *à son second* VOL. *Les coucous parcourent chaque jour un terrain considérable, sans cependant faire jamais de longs* VOLS. (Buff.) *Si les tétras partent d'un* VOL *rapide et soutenu, les tireurs peuvent conclure qu'ils iront en avant sans s'arrêter.* (Id.)

— Fig. et par anal. *L'intérêt que je prends à lui ne m'empêche pas de voir qu'il n'est point du* VOL *des deux autres.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Course rapide de certains animaux :

...Le cerf des chasseurs a pris son *vol* rapide. (Del.)
Si vous tombez, c'est comme Phaéton;
Et votre chute annonce un *vol sublime*. (Marm.)

— Anc. *Vol du chapon*, certaine étendue de terre qui était autour du château ou principal manoir : *Le* VOL *du chapon entrait, avec le principal manoir, dans le préciput de l'aîné.* (Acad.)

— Fig. *Prendre un vol trop haut*, s'élever plus qu'on ne doit; prendre des manières plus hautes que celles qui conviennent à la qualité dont on est; faire plus de dépenses qu'on ne doit ou qu'on ne peut.

— Dans le m. sens : *Il ne pourra pas soutenir le* VOL *qu'il a pris.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Il y est parvenu de plein vol*, se dit d'un homme qui a été élevé à une dignité supérieure sans passer par les degrés ordinaires.

— Fig. Élan, élévation : *La poésie dramatique prenait non pas encore un* VOL *soutenu, mais un essor quelquefois très-élevé.* (La Harpe.) *Celui-là mérite sa chute qui ne mesure pas son* VOL. (Ch. Nod.)

— Fig. et poétiq. Essor :

Rien ne peut arrêter le *vol* de la pensée. (A. Soum.)
Je mesure mon *vol* à mon faible génie. (Boil.)
Élever jusqu'au ciel son *vol* ambitieux. (Id.)

— Fig et fam. *Avoir le vol pour telle ou telle chose*, être propre à telle ou telle chose, avoir des talents particuliers pour réussir en telle ou telle chose : *C'est un homme qui a été employé dans plusieurs affaires importantes, il* A LE VOL *pour les négociations.* (Acad.) || Vieux.

— Théâtr. Action d'une machine au moyen de laquelle un ou plusieurs personnages montent ou descendent, ou traversent le théâtre soutenus en l'air comme s'ils volaient : *Il a dans cet opéra des* VOLS *bien hardis, bien exécutés.* (Acad.)

— Fauconn. Nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient pour prendre diverses sortes de gibier : *Le* VOL *pour le héron. Le* VOL *pour la corneille. Le* VOL *pour le milan, pour la pie. Un tel était chef de tel* VOL. *Ce prince entretenait des* VOLS *pour toutes sortes d'oiseaux.* (Acad.)

— Chasse faite avec des oiseaux de proie : *Se plaire au* VOL *de la corneille, au* VOL *de la pie.* (Ac.) *La chasse au héron était autrefois parmi nous le* VOL *le plus brillant de la fauconnerie.* (Buff.)

— Distance entre les deux bouts des ailes d'un oiseau, lorsqu'elles sont étendues; envergure : *Cet oiseau a tant de pieds de* VOL. (Acad.)

— Deux ailes d'oiseau réunies comme lorsque l'oiseau vole. || *Demi-vol*, une seule aile. || *Trois demi-vols.*

— Par extens. Gibier à plumes : *Les perdrix rouges, les cailles et mille autres* VOLS *succulents.* (Chapel.) || Vieux.

= **A vol d'oiseau**, loc. adv. En ligne droite : *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt lieues* À VOL D'OISEAU. (Acad.)

Syn. Vol, volée, essor. Le *vol* est l'action de s'élever dans les airs et de les parcourir; la *volée* est un *vol* soudain rapide et prolongé; l'*essor* est un *vol* hardi, libre, élevé.

VOL, n. m. (*vola*, creux de la main; lat.) Action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier : *Un* VOL *de grand chemin.* VOL *avec effraction.* VOL *domestique.* VOL *de nuit.* VOL *à main armée. Il a commis plusieurs* VOLS. *Être complice d'un* VOL. (Acad.) *Qui donc soupçonnez-vous de ce* VOL ? (Mol.)

— Chose volée : *On l'a trouvé saisi du* VOL. *Il avait caché son* VOL. *Recéleur d'un* VOL. (Acad.) *Dix mille écus! le* VOL *est considérable.* (Mol.)

VOLABLE, adj. des 2 g. Qui peut être volé : *Ce n'est pas un homme* VOLABLE, *il ne possède rien.* (Ac.) *C'est un homme riche, libéral, insouciant, ne se mêlant de rien, n'aimant que la chasse et la table, volé depuis qu'il est au monde,* VOLABLE *s'il en fut.* (G. Sand.)

— Qu'on peut voler : *Ce n'est pas une chose* VOLABLE. *Des effets* VOLABLES. (Acad.) *J'étais environné de petites choses* VOLABLES *que je ne regardais même pas.* (J. J. Rouss.) *Êtes-vous un homme* VOLABLE. (Mol.)

VOLAGE, adj. des 2 g. Pron. *vo-laj.* — Qui est changeant et léger : *Amant* VOLAGE. *Cœur* VOLAGE. *Esprit, humeur* VOLAGE. *La jeunesse est* VOLAGE. (Ac.)

Le grand monde est léger, inappliqué, *volage ;*
Sa voix trouble et séduit; est-on seul, on est sage.
(Volt.)

Volage admirateur de mille objets divers. (Rac.)

...N'allez pas prendre ici mes discours
Pour le frivole aveu de *volages* amours. (Coll. d'Harl.)

— Fam. *Feu volage*, sorte d'éruption qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants.

— Mar. *Embarcation volage*, embarcation qui a peu de solidité, qui s'incline beaucoup sur un bord ou sur l'autre.

— *Compas à boussole volage*, aiguille qui a une grande mobilité.

— Substantiv. *Vous êtes un* VOLAGE. (Acad.) *Le* VOLAGE *n'a pas eu le moindre soupçon de la vérité.* (Campistr.) || SYN. V. LÉGER.

VOLAILLE, n. f. Collect. vol. Pron. *vo-la-y.* — Oiseaux qu'on nourrit ordinairement dans une basse-cour, et surtout poules, poulets et chapons : *Une belle pièce de* VOLAILLE. *L'île de Samos est pleine de perdrix, de bécasses, de bécassines, de grives, de pigeons sauvages, de tourterelles de bec-figues, et d'une* VOLAILLE *excellente.* (Buff.) *On demande du poulet, du chapon, de la poularde; on ne parle de* VOLAILLE *qu'à la basse-cour.* (Berchoux.)

Ma partie, en mon pré, laisse aller sa *volaille*. (Rac.)

— *Mettre une volaille au pot*, une poule ou un chapon.

VOLAILLER, n. m. Pron. *vo-la-ié.* — Pop. Marchand de volailles.

VOLANOS, n. m. Relat. Oiseau vert très-commun aux îles Philippines.

VOLANT, part. prés. du v. Voler.

VOLANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de voler : *Dragon* VOLANT. *Poissons* VOLANTS. (Acad.) *Les frimas ont abattu les insectes* VOLANTS. (Volt.) *Ces nombreux essaims d'abeilles font sortir leurs peuplades* VOLANTES. (Ch. Nod.)

— Fig. *Si nous n'avions pas, nous autres, de ces voitures* VOLANTES-*là, nous manquerions la moitié de nos occasions.* (Regn.)

Muses, qu'avez-vous fait de ces robes *volantes*...
Avec quoi dans les boisson vous voyait danser. (La F.)

— Méd. *Petite vérole volante*, sorte de maladie éruptive, dans laquelle les boutons ont quelque analogie avec ceux de la petite vérole, *Varicelle.*

— Pyrotechn. *Fusée volante*, fusée attachée à une baguette, et qui s'élève en l'air quand on y a mis le feu : *On tira à cette fête un grand nombre de* FUSÉES VOLANTES. (Acad.)

— Peint. *Draperie volante*, draperie légère qui paraît agitée par le vent.

— Prov. et fig. *Pistole volante*, pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui la dépense : *Cet homme est d'une étonnante prodigalité, il faut qu'il ait la* PISTOLE VOLANTE. (Acad.)

— Mécan. Il se dit de certaines choses qu'on place et qu'on déplace à volonté : *Cabestan* VOLANT. *Manœuvre* VOLANTE. (Acad.)

— *Feuille volante*, simple feuille d'écriture ou d'impression, qui n'est attachée à aucune autre : *Cela était écrit sur une* FEUILLE VOLANTE. *Cet écrit n'est qu'une* FEUILLE VOLANTE *qu'on vend dans les rues.* (Acad.) *Les* FEUILLES VOLANTES *sont la perte de la littérature.* (Volt.)

— *Assiettes volantes*, assiettes qui ne font point partie du service, et sur lesquelles on apporte quelques mets légers.

— Anc. *Table volante*, petite table légère qui n'a point de place fixe dans un appartement. || On dit aujourd'hui, *Table à ouvrage.*

— Guerr. *Camp volant*, petite armée composée surtout de cavalerie, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis ou pour les observer : *Il commande un* CAMP VOLANT. (Acad.)

— Anc. *Artillerie volante*, sorte d'artillerie dont les canonniers sont à cheval, et qui se transporte avec une grande rapidité. || On dit aujourd'hui : *Artillerie légère* et *Artillerie à cheval.*

VOLANT, n. m. (*volare;* lat.) Pron. *vo-lan.* — Petit morceau de liége, garni de cuir, etc., percé de plusieurs trous où l'on fait entrer des plumes par le moyen desquelles il se soutient quelque temps en l'air après qu'on l'a poussé ou lancé avec des raquettes, des palettes, etc. : *Jouer au* VOLANT. *Ce* VOLANT *ne va pas bien. Un* VOLANT *mal emplumé.* (Acad.) *On joue au* VOLANT, *aux honchets.* (J. J. Rouss.) *Laissez faire les enfants, un* VOLANT *ou une boule leur suffit, disait agréablement Fénelon; aujourd'hui, c'est une balle ou un cerceau.* (Dupanl.)

— Mod. Garniture qu'on attache au bas des robes de femme, et qu'on peut mettre ou ôter à volonté.

— Aile de moulin à vent : *Raccommoder un* VOLANT *de moulin. Un des quatre* VOLANTS *a été rompu par le vent. Remettre un* VOLANT *à un moulin.*

— Mécan. Arbre garni de quatre ailes, qui sert à modérer la rapidité d'un mouvement à roues.

VOLANT, n. m. Chass. Perche pliante pour tendre des gluaux : *Dresser des* VOLANTS.

VOLARDS, n. m. pl. Pêch. Rames ou menues branches d'arbres, avec lesquelles on fait les clayonnages.

VOLATIL, ILE, adj. (*volatilis ;* lat.) Pron. *vo-la-til.* — Chim. Qui s'élève ou se résout en vapeur ou en gaz par l'action du feu; il se dit par oppos. à Fixe : *Sel* VOLATIL. *Alcali* VOLATIL. (Acad.) *Le mercure est le plus* VOLATIL *de tous les métaux.* (Buff.)

VOLATILE, adj. des 2 g. (*volatilis;* lat.) Pron. *vo-la-til.* — Qui vole : *Animal* VOLATILE. *Insectes* VOLATILES. *La chauve-souris est à demi quadrupède et à demi* VOLATILE. (Buff.)

— N. m. *Cet animal est du genre des* VOLATILES. (Acad.)

— Anc. Il s'est dit au féminin :

La *volatile* malheureuse
Demi-morte, demi-boiteuse,
Droit au logis s'en retourna. (La Font.)

VOLATILISABLE, adj. des 2 g. Pron. *vo-la-ti-li-zabl.* — Chim. Qui est susceptible de se volatiliser.

VOLATILISATION, n. f. (*volatiliser.*) Pron. *vo-la-ti-li-za-cion.* — Chim. Opération par laquelle on réduit en vapeurs ou en gaz les matières qui en sont susceptibles : *La chaleur détermine souvent la fusion et même la* VOLATILISATION *des corps solides.* (Pelouze.)

— Action de se volatiliser.

VOLATILISÉ, ÉE, part. pass. du v. Volatiliser : *L'or ainsi que tous les autres métaux peuvent être également* VOLATILISÉS *par une plus ou moins grande chaleur.* (Buff.) *Fourcroy a démontré que les corps n'agissent sur l'odorat que par leur propre substance* VOLATILISÉE. (Cuv.)

VOLATILISER, v. tr. ou act. 1re conj. Rendre volatil.

= **Se volatiliser**, v. pr. Se dissiper en parties volatilisées : *L'arsenic* SE VOLATILISE *aisément.* (Acad.) *On n'expliquera plusieurs phénomènes que lorsque l'on saura comment la matière se condense et* SE VOLATILISE. (Ch. Nod.)

VOLATILITÉ, n. f. Qualité de ce qui est volatil : *La* VOLATILITÉ *de l'alcool.* (Acad.)

VOLATILLE, n. f. Pron. *vo-la-ti-y.* — Vulg. Petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger : *Il ne leur donna à dîner que de la* VOLATILLE. (Acad.) || Peu usité.

VOL-AU-VENT, n. m. (*voler au vent.*) Pron. *vo-lô-van.* — Art cul. Espèce de pâtisserie chaude dans laquelle on met du poisson ou de la viande délicate, et dont les bords assez élevés sont de pâte feuilletée : VOL-AU-VENT *à la financière. Ce pâtissier est renommé pour ses* VOL-AU-VENT. (Acad.) || On a écrit aussi *vole-au-vent.*

VOLCAN, n. m. (*Vulcanus*, Vulcain ; lat.) Ouverture, gouffre qui s'ouvre dans la terre, et plus ordinairement dans les montagnes, et d'où il sort de temps en temps des tourbillons de feu et des matières embrasées : *Il y a beaucoup de* VOLCANS *en Amérique. Le cratère, la bouche d'un* VOLCAN. *Les éruptions d'un* VOLCAN. *Les laves d'un* VOLCAN. (Acad.) *Un* VOLCAN *est un canon d'un volume immense dont l'ouverture a souvent plus d'une demi-lieue.* (Buff.) *Il y a au fond de la mer des* VOLCANS *semblables à ceux que nous connaissons sur la surface de la terre.* (Id.)

— Fig. Imagination vive, ardente, impétueuse : *Son imagination est comme un* VOLCAN, *est un* VOLCAN. *La tête de ce jeune homme est un* VOLCAN. (Acad.)

— Fig. Tout danger imminent mais caché : *Nous étions, nous sommes sur le* VOLCAN. *Vous marchez sur un* VOLCAN. *C'est se placer, c'est dormir sur un* VOLCAN. (Acad.)

VOLCANIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au volcan, qui est de la nature du volcan : *Une terre* VOLCANIQUE. *Des scories* VOLCANIQUES. *Des produits* VOLCANIQUES (Acad.) *Les monts* VOLCANIQUES *ne laissent apercevoir au soleil que leurs épaisses fumées.* (B. de St-P.)

— Fig. *Une tête volcanique, une imagination volcanique*, une tête, une imagination ardente, qui est toujours en fermentation.

VOLCANISÉ, ÉE, part. pass. du v. Volcaniser.

En parl. des lieux, Où il y a des volcans, où il reste des traces d'anciens volcans : *Un terrain* VOLCANISÉ. *Une terre* VOLCANISÉE. (Acad.)

— Fig. *Une tête* VOLCANISÉE.

VOLCANISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vol-ka-ni-zé*. — Fig. Animer, exalter.

VOLCELET, n. m. Vener. Ton du cor que l'on sonne quand on reçoit la bête fauve qui va fuyant.

VOLE, n. f. J. de cartes. Gain de toutes les mains faites par un joueur : *Il a entrepris la* VOLE. *Il a fait la* VOLE. *Cette* VOLE *lui a valu cinquante jetons.* (Acad.)

VOLÉ, ÉE, part. pass. du v. Voler.

— Prov. *Bien volé ne profite pas, ne profite jamais,* on dissipe toujours follement le bien mal acquis.

VOLÉE, n. f. Vol d'un oiseau : *Il a pris sa* VOLÉE. *On dit que les hirondelles traversent quelquefois la Méditerranée tout d'une* VOLÉE. (Acad.) *Le moindre mouvement inquiète le faisan ; l'ombre d'une branche agitée suffit pour lui faire prendre sa* VOLÉE. (Buff.) *Il s'élève en l'air comme pour prendre sa* VOLÉE. (La Font.)

— Fam. et fig. *Prendre sa volée,* partir inopinément, brusquement :

Elle lui dit adieu, *prend sa volée*, et rit
De l'homme qui, confus, des yeux en vain la suit.
(La Font.)

— Fig. et fam. *Il a pris la volée*, se dit d'un jeune homme qui, de bonne heure, s'affranchit de tutelle, de surveillance.

— Collectiv. Bande d'oiseaux qui volent ensemble : *Une* VOLÉE *de pigeons. Une* VOLÉE *d'étourneaux. Une* VOLÉE *de moineaux.* (Acad.) *Les pigeons, dont les* VOLÉES *sont innombrables, annoncent l'automne aux Indiens.* (Chateaubr.)

... Le soir on voit dans les vallées
De noirs oiseaux de nuit qui s'en vont par *volées*.
(V. Hugo.)

— En parl. des pigeons : *Volée de mars, volée d'août,* pigeons éclos en mars, en août.

— Fig. et fam. Grand nombre, foule : *Il sortit du collége une* VOLÉE *de jeunes écoliers. Dans ce temps-là il y avait une* VOLÉE *de beaux esprits, d'excellents poëtes.* (Acad.)

Quelquefois de fâcheux arrivent trois *volées*. (Boil.)

— Fig. et fam. Rang, qualité, élévation, mérite : *C'est une personne de qualité, de la haute* VOLÉE, *de la première* VOLÉE. *Il ne doit pas traiter d'égal à égal avec lui, il n'est pas de sa* VOLÉE. (Acad.)

Tu veux donc faire prendre un air modeste et sage
Aux gens de ma *volée*, aux marquis de mon âge. (Quin.)

— Fig. *Une volée de canons*, la décharge de plusieurs canons faite en même temps : *La muraille fut abattue d'une* VOLÉE *de canons.* (Acad.)

J'entends des canons sourds les tonnantes *volées*,
Les clameurs aux clameurs mêlées,
Les chocs fréquents du fer, le bruit pressé des pas.
(V. Hugo.)

— *Une volée de canon*, se dit aussi quelquefois d'un seul coup de canon : *Il eut la tête emportée d'une* VOLÉE DE CANON.

— *La volée d'une pièce de canon*, la partie de la pièce comprise entre la bouche et le second renfort.

— *Tirer à toute volée*, tirer en pointant la pièce sous le plus grand angle qu'elle puisse faire avec le plan horizontal.

— *Volée de cloche*, son que fait une cloche mise en branle : *C'était Dieu même qui commandait à l'ange des victoires de lancer les* VOLÉES *de cloche qui publiaient nos triomphes.* (Chateaubr.)

— *Sonner à toute volée*, mettre les cloches tout à fait en branle : *Toutes les cloches sonnaient* À GRANDE VOLÉE. (Scribe.) *Sonner une, deux, trois volées*, mettre les cloches en branle une, deux, trois fois.

— Fig. et fam. *Une volée de coups de bâton*, un grand nombre de coups de bâton donnés de suite : *Ils souffriront une* VOLÉE *de coups de bâton sans se plaindre.* (Montesq.) *Ce n'est qu'une* VOLÉE DE COUPS DE BÂTON *que j'ai pensé recevoir pour l'amour de vous.* (Dest.)

— J. de balle. *Jouer de volée, prendre de volée, à la volée*, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre : *Il faut* JOUER *ces coups-là* DE VOLÉE, *les* PRENDRE DE VOLÉE, À LA VOLÉE. *Il* JOUE BIEN DE VOLÉE. (Acad.)

— Par anal. *Cet homme a la volée bonne, la volée sûre*, il est fort adroit à prendre la balle de volée et à la placer.

— J. de paume. *Donner de volée dans la grille, dans l'ais,* donner dans la grille, dans l'ais, sans que la balle touche ni à terre ni au tambour.

— *Prendre une balle, un coup entre bond et volée*, prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever après avoir touché à terre.

— Fig. et fam. *Obtenir une grâce, une faveur tant de bond que de volée*, l'obtenir en saisissant une conjoncture heureuse.

— Prov. et fig. *Faire une chose tant de bond que de volée*, la faire comme on peut, de façon ou d'autre. ‖ Peu usité.

— Techn. Pièce de bois de traverse, qui s'attache au timon d'une voiture, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux du second rang sont attelés : *Il faut mettre ces chevaux à la* VOLÉE. ‖ Dans le m. sens, *Un cheval de* VOLÉE.

— Ponts et chauss. Nombre déterminé de coups de mouton frappés sur la tête d'un pieu.

— Hortic. Action de plusieurs hommes rangés de front qui battent un terrain dans toute sa longueur : *Cette allée a été battue à trois, à quatre* VOLÉES.

— **A la volée,** loc. adv. et fam. En l'air, au passage : *Je lui jetai ma bourse, il la saisit* À LA VOLÉE.

— Fig. Très-promptement, en profitant du moment favorable : *Il parle si vite qu'il faut le prendre* À LA VOLÉE.

— Inconsidérément : *Il fait toutes choses* À LA VOLÉE. *Il ne sait ce qu'il dit, il parle* À LA VOLÉE. (Acad.) *On ne doit rien faire* À LA VOLÉE. (J.-B. R.) *Je veux y songer, et ne rien faire* À LA VOLÉE. (Beaum.)

— Agric. *Semer à la volée*, semer en jetant les graines, les semences par poignées sur la terre préparée pour les recevoir : *En France, les semailles de blé se font* À LA VOLÉE ; *en Angleterre, la méthode dominante est celle du semoir* (Mich. Chev.)

— Prov. *Juger une affaire à la volée de bonnet*, juger tout d'une voix et sans délibérer. ‖ *SYN.* V. Vol.

VOLER, v. intr. ou neut. 1re conj. Pron. *vo-lé*. — Se soutenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes : *C'est le propre des oiseaux de* VOLER. *Un oiseau qui* VOLE *à tire-d'aile, qui* VOLE *roide, qui* VOLE *rapidement. Il y a des insectes, des poissons, des serpents qui* VOLENT. *Il s'est trouvé des hommes qui ont cherché l'art de* VOLER, *le secret de* VOLER. *Les outardes* VOLENT *très-lourdement.* (Cuv.) *Il se fit un profond silence ; on entendait* VOLER *les mouches, qui ne manquaient pas dans le salon* (J. Sandeau.)

— Fig. *Vouloir* VOLER *avant d'avoir des ailes*, faire de la dépense avant d'avoir de quoi la soutenir ; entreprendre quelque chose sans avoir les moyens nécessaires pour y réussir :

Tu n'as pas d'aile, et tu veux *voler*? Rampe. (Volt.)

— Fig. *Voler de ses propres ailes*, agir par soi-même, sans le secours d'autrui.

— Fig. Courir avec une extrême vitesse : *Je vous assure, madame, qu'à moins de* VOLER, *on ne peut pas faire plus de diligence.* (Regn.)

Où me faut-il courir? dites, j'y *volerai*. (A. Guiraud.)
Là bas dans ces flots de poussière,
Un cavalier court, *vole* et franchit la barrière. (C. Del.)

— Par anal. *J'écrirais jusqu'à demain ; mes pensées, ma plume, mon encre, tout* VOLE. (Mme de Sév.)

— Fig. *Tous les cœurs* VOLAIENT *au-devant de lui. Le temps* VOLE. *Voyez-vous ces nuages qui* VOLENT *comme sur les ailes des vents?* (Fén.)

Tout *vole*, à la faveur, tout quitte la disgrâce. (Gress.)

— Fig. *Faire voler*, faire mouvoir avec une grande rapidité : *Les nouvellistes* FONT VOLER *les armées comme des grues, et tomber les murailles comme des cartons.* (Montesq.)

— Il se dit particul., des bruits et de la renommée : *Le bruit de ses hauts faits* VOLE *par toute la terre.* (Acad.) *Sa renommée* VOLAIT *partout.* (Fén.)

— Circuler, passer :

Ces mots,
« Guerre aux tyrans ! » *volent* de bouche en bouche.
(C. Del.)

— En parl. des choses. Poussé dans l'air avec une grande vitesse : *Les flèches* VOLAIENT. *Le vent faisait* VOLER *les tuiles. Le vent faisait* VOLER *la poussière.* (Acad.)

— *Faire voler la tête de quelqu'un*, la lui abattre d'un seul coup.

— Faucon. Transitiv. Chasser : *Le faucon, l'autour, le lanier, apprennent facilement à* VOLER *d'autres oiseaux. Cet oiseau* VOLE *la pie,* VOLE *le héron,* VOLE *la perdrix.* (Acad.)

— Il se dit également des personnes qui emploient ces oiseaux à la chasse : *Il se plaît à* VOLER *la corneille, à* VOLER *le héron. Je* VOLERAI *la pie cette après-dînée. J'irai* VOLER *aujourd'hui.* (Acad.)

VOLER, v. tr. ou act. (*vola*, creux de la main ; lat.) 1re conj. Pron. *vo-lé*. — Prendre furtivement ou par force la chose d'autrui pour se l'approprier : VOLER *la bourse de quelqu'un.* VOLER *de l'argent.* VOLER *des hardes. Je vous prends à partie pour me payer les dix mille écus qu'il m'a* VOLÉS. (Mol.) *Chacun de tes satrapes* VOLAIT *dans sa province plus d'or et d'argent que nous n'en avions dans toute notre république.* (Fén.)

On respecte un moulin, on *vole* une province. (Andrieux.)

— Par anal. *Voler un nom, un titre, etc.*, s'attribuer un nom, un titre qu'on n'a pas droit de porter, qui appartient à un autre.

Et de quel droit, monsieur, me *volez-vous* mon nom?
(Regnard.)

— Refuser à quelqu'un un nom, un titre :

Vous suivez un époux avoué par lui-même,
C'est un titre qu'en vain il voudrait me *voler*. (Rac.)

— *Voler quelqu'un*, lui prendre quelque chose qui lui appartient : *Ce valet a* VOLÉ *son maître.*

— Fig. et fam. *Il ne l'a pas volé*, se dit de quelqu'un à qui il est arrivé quelque chose de fâcheux et qui l'a bien mérité.

— Absol. *Voler sur les grands chemins.* VOLER *avec effraction. On* VOLE *dans ce quartier depuis quelques jours. C'est un homme qui* VOLERAIT *jusque sur l'autel. Chez les Romains, l'esclave qui* AVAIT VOLÉ *était précipité de la roche Tarpéienne.* (Montaigne.)

— Fig. S'approprier les pensées et les expressions des autres, s'en servir sans indiquer la source où on a puisé : *Il* A VOLÉ *cela dans cet livre. Non-seulement il* A VOLÉ *les pensées de cet auteur, il a même* VOLÉ *jusqu'à ses expressions.* (Acad.)

VOLEREAU, n. m. (*voleur*.) Pron. *vol-rô*. — Fam. Voleur maladroit, inhabile :

Mal prend aux *volereaux* de faire les voleurs. (La Font.)

VOLERIE, n. f. (*vol*.) Fam. Larcin, pillerie : *C'est une vraie* VOLERIE, *une grande* VOLERIE. *Il s'est enrichi par ses* VOLERIES. (Acad.) *A force de* VOLERIE, *d'exactions, de violences, l'homme d'affaires du seigneur pousse à bout les paysans de son village.* (Mérim.) *La justice alla jusqu'à me soupçonner de* VOLERIE, *et me fit expédier un petit ordre pour Marseille.* (Brueys.)

Se peut-il *volerie* aussi haute? (Regn.)

VOLERIE, n. f. (*vol*.) Vener. Chasse qui se fait avec les oiseaux de proie : *La plus curieuse des* VOLERIES *est celle du héron, et le faucon qu'on y affecte doit être bien instruit à connaître le vif et à monter.* (Baudrill.)

VOLET, n. m. (*valvæ*, battans de fenêtres ; lat.) Pron. *volè*. — Panneau de menuiserie qui sert à garantir en dedans de la chambre les châssis d'une fenêtre, et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin : *Le* VOLET *d'une fenêtre. Un* VOLET *cassé, brisé. Fermer les* VOLETS. *Ouvrir les* VOLETS.

Des filous effrontés, d'un coup de pistolet
Ébranlent ma fenêtre et percent mon *volet*. (Boil.)

— Pigeonnier, lieu où l'on retire les pigeons : *Il avait autrefois un pigeonnier à pied, mais il n'a plus qu'un petit* VOLET.

— Ais qui sert à fermer l'entrée du volet ou pigeonnier : *Abaisser le* VOLET.

— Ais qui est fixé horizontalement à l'entrée du pigeonnier : *Les pigeons se mettent au soleil sur le* VOLET.

— Tablette, petit ais sur lequel on trie des choses menues, comme des graines, des pois, des lentilles, etc.

— Prov. et fig. *Trier sur le volet*, choisir avec soin : *Il n'a que des livres* TRIÉS SUR LE VOLET. *Il ne fréquente que des personnes* TRIÉES SUR LE VOLET. ‖ Vieux.

— Liturg. Morceau de carton, garni d'une riche étoffe, qui sert à couvrir le calice.

— Blas. Casque surmonté d'un vol. ‖ Large ruban attaché au sommet d'un casque.

— Mar. Boussole portative dont on se sert à bord des embarcations.

— Au pl. Pêch. Gaules pliantes, sur lesquelles on monte les filets d'un bouteux ou d'une grande truble.

VOLETER, v. intr. ou n. de la 1re conj. (fréquentatif de *voler*.) Pron. *vol-té*. — Il double la consonne finale du radical avant un *e* muet : *il volette, il voletterait.* — Voler à plusieurs reprises, comme font les petits oiseaux qui n'ont pas la force de voler longtemps, ou comme les papillons : *Il prend plaisir à voir* VOLETER *les abeilles sur les fleurs. La mère criait et* VOLETAIT *autour de son nid, lorsqu'on emportait ses petits. Le papillon ne cesse de* VOLETER *autour de la chandelle.* (Acad.) *Les oisillons* VOLETAIENT *en chantant.* (Fr. Wey.) *Lorsque les ailes des cigognes commencent à croître, elles s'exercent à* VOLETER *au-dessus du nid.* (Buff.)

— Fig. *Nous* VOLETONS, *mais nous ne volons pas.* (Volt.)

VOLETTE, n. f. (*volet*). Techn. Petite claie sur laquelle on épluche la laine.

VOLETTES, n. f. pl. Frange de cordelettes dont on borde le réseau qui couvre le cheval en été, afin qu'en le secouant il chasse les mouches.

VOLEUR, EUSE, n. Pron. *vo-leur, leuz.* — Celui, celle qui a volé, ou qui vole habituellement : *Les* VOLEURS *de grand chemin.* VOLEUR *domestique.* VOLEUR *de nuit. Crier au* VOLEUR. *C'est une* VOLEUSE. *Une bande de* VOLEURS. (Acad.) *Quand le* VOLEUR *était surpris avec la chose volée, cela était appelé chez les Romains vol manifeste.* (Montesq.) *Au* VOLEUR ! *à l'assassin ! Je suis perdu, on m'a coupé la gorge, on m'a dérobé mon argent.* (Mol.)

Les *voleurs* à l'instant s'emparent de la ville (Boil.)

— Fam. *Il est fait comme un voleur*, se dit de quelqu'un dont les vêtements sont en désordre et en mauvais état.

— Par exagér. Celui qui exige plus qu'il ne devrait demander : *Ce marchand est un* VOLEUR, *un franc* VOLEUR, *un vrai* VOLEUR. (Acad.)

— Prov. *Les grands voleurs pendent les petits*, les gens puissants punissent, chez les pauvres, certaines fautes qu'ils commettent eux-mêmes.

— Ironiq. *Voleur de meules de moulin*, honnête homme accusé de malversation.

VOLEUR, n. m. Vener. Faucon ; oiseau de chasse.

— *Bon* VOLEUR, oiseau qui vole sûrement.

VOLIÈRE, n. f. vol. Pron. *vo-lièr.* — Lieu qui est ordinairement fermé de fils d'archal, et où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir : *Il a une belle* VOLIÈRE. *Il a une* VOLIÈRE *dans sa chambre.* (Acad.)

— Grande cage qui a plusieurs séparations, pour mettre différentes sortes d'oiseaux.

— Réduit où l'on nourrit des pigeons : *Les pigeons de* VOLIÈRE *sont les plus délicats.* (Acad.).

VOLIGE, n. f. Pron. *vo-lij.* Techn. — Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc.

VOLITION, n. f. (*volo*, je veux ; lat.) Pron. *vo-li-cion.* — Didact. Acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose.

VOLONTAIRE, adj. des 2 g. (*voluntarius* ; lat.) Pron. *vo-lon-tèr.* — Qui se fait sans contrainte, de pure volonté : *Action* VOLONTAIRE. *Mouvement* VOLONTAIRE. *Accord, traité* VOLONTAIRE. *On ne vous y forcera pas, cela est* VOLONTAIRE. *Une contribution* VOLONTAIRE. *Enrôlement volontaire.*

...Cet aveu, le crois-tu *volontaire ?* (Rac.)

— *Il faisait partie de ces bataillons de* VOLONTAIRES *qui s'armèrent spontanément en 1792 pour voler à la défense de nos frontières menacées.* (Thiers.)

— Qui agit par sa propre volonté, sans y être contraint :

D'une lâche indolence esclave *volontaire.* (Boil.)

— En parlant des personnes. Qui ne veut dépendre de personne, qui ne veut faire que sa volonté : *Il est trop* VOLONTAIRE, *il n'apprenda rien.*

Il est bien *volontaire ;*
Mais cet excès vaut mieux que le défaut contraire.
(C. Del.)

— Substantiv. Dans le m. sens : *Vous ne ferez jamais rien de cet enfant, c'est un petit* VOLONTAIRE.

— Guerr. Celui qui sert dans une armée sans y être obligé : *Un jeune* VOLONTAIRE. *Un corps de* VOLONTAIRES. *Un bataillon de* VOLONTAIRES. *Les* VOLONTAIRES *firent merveille ce jour-là.* (Acad.)

Qui me craignait pour chef me veut-il pour soldat ?
Je courbe devant lui ma tête octogénaire,
Et je viens dans vos rangs servir en *volontaire.* (C. Del.)

— Par anal. *Cet officier n'était pas commandé, il alla à cette action comme* VOLONTAIRE, *il y alla* VOLONTAIRE. (Acad.)

VOLONTAIREMENT, adv. Pron. *vo-lon-tèr-man.* — De bonne et franche volonté, sans contrainte : *Il a fait cela* VOLONTAIREMENT *et de son bon gré. Il s'y est obligé* VOLONTAIREMENT. *Il se démit* VOLONTAIREMENT *de son emploi.* (Acad.)

‖ *SYN.* V. VOLONTIERS.

VOLONTÉ, n. f. (*voluntas* ; lat., m. sign.) Pron. *vo-lon-té.* — Faculté, puissance de l'âme par laquelle on veut : *L'entendement éclaire la* VOLONTÉ. *La* VOLONTÉ *est souvent déterminée par la passion.* (Acad.) *Ce qui s'use le plus vite en nous, c'est la* VOLONTÉ. (Lamenn.) *Il n'y a point de véritable* VOLONTÉ *sans liberté.* (J. J. Rouss.)

— Fam. *Les volontés sont libres*, le plus souvent, on est libre de faire ou de ne pas faire.

— Particul. Faculté qui nous porte à vouloir ; actes mêmes de la volonté, de ce qu'une personne veut, prescrit ou désire : VOLONTÉ *efficace.* VOLONTÉ *absolue. Ferme* VOLONTÉ. *Je n'ai point d'autre* VOLONTÉ *que la vôtre.* (Acad.) *Il ne pouvait avoir de* VOLONTÉ *ferme.* (Volt.) *L'homme doit avoir plus de* VOLONTÉ, *et l'enfant plus de fantaisie.* (J.-J. R.) *Quoi ! sincèrement, vous aviez l'intention de résister aux* VOLONTÉS *de votre roi ?* (Scribe.)

— *La volonté de Dieu*, ses ordres, ses décrets : *Rien ne se fait dans le monde que par la* VOLONTÉ DE DIEU. *Il faut obéir à la* VOLONTÉ DE DIEU. (Acad.)

La volonté du ciel soit faite en toute chose. (Mol.)

— Par exagér. *Cet homme n'a point de volonté*, il est toujours de l'avis des autres.

— *Avoir de la volonté, une grande volonté, une volonté forte*, avoir beaucoup d'ardeur pour les choses qu'on entreprend, ou être d'un caractère ferme et savoir se faire obéir.

— Fam. *Il n'en fait jamais qu'à sa volonté*, il est entêté, opiniâtre.

— *Bonne ou mauvaise volonté*, bonne ou mauvaise disposition où l'on est pour quelqu'un, pour quelque chose : *Il a beaucoup de* BONNE VOLONTÉ *pour vous. J'ai reconnu sa* MAUVAISE VOLONTÉ *envers moi. Il y a mis de la* MAUVAISE VOLONTÉ. (Acad.)

— *Ce jeune homme est plein de bonne volonté*, il est plein du désir de bien faire.

— *Cet officier, ce soldat, est de bonne volonté*, il est prêt à exécuter tous les ordres qu'on lui donne, et même à s'offrir dans les occasions périlleuses.

— Dans le m. sens : *Il nous faut pour cette expédition des* HOMMES DE BONNE VOLONTÉ. (Acad.)

— Prov. *La bonne volonté est réputée pour le fait*, on tient compte des bonnes intentions aussi bien que des actes.

— *La volonté est ambulatoire jusqu'à la mort*, un testament est toujours révocable, tant que le testateur vit.

— *Les dernières volontés d'une personne*, ce qu'une personne veut qui soit fait après sa mort. ‖ *Acte de dernière* VOLONTÉ, un testament.

— Au plur., en m. part, Fantaisies, caprices : *Cet enfant a bien des* VOLONTÉS. *Il aime à faire ses* VOLONTÉS. *Soumettre tout le monde à ses* VOLONTÉS. (Acad.)

= **A volonté**, loc. adv. Quand on veut : *Un ressort qui joue à* VOLONTÉ. (Acad.) *L'homme choisit à* VOLONTÉ *entre des mobiles contraires.* (V. Cous.)

— *Billet payable à volonté*, billet payable quand celui à qui il est dû voudra être payé. ‖ *SYN.* V. VOULOIR.

VOLONTIERS, adv. Pron. *vo-lon-tié.* — De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur : *Il écoutera* VOLONTIERS *cette proposition. Ferez-vous cela ? Je le ferai* VOLONTIERS, *bien* VOLONTIERS, TRÈS-VOLONTIERS. (Acad.) *Je retrancherais* VOLONTIERS *çà et là quelques citations et quelques passages.* (Guizot.)

Pour se venger de cette tromperie,
A quelque temps de là, la cigogne le prie.
Volontiers, lui dit-il ; car, avec mes amis
Je ne fais point cérémonie. (La Font.)

— Facilement, aisément, ordinairement : *On croit* VOLONTIERS *ce qu'on désire. En pareil cas, on se sert plus* VOLONTIERS *de cette expression que de telle autre.* (Acad.)

Volontiers on fait cas d'une terre étrangère.
Volontiers gens boiteux haïssent le pays. (La Font.)

On cause plus VOLONTIERS *devant un bon dessert et en compagnie de vins fins.* (H. de Balz.)

— Par anal. *Les petites rivières débordent* VOLONTIERS *dans cette saison. Cette plante vient* VOLONTIERS *de bouture.* (Acad.)

Syn. Volontiers, volontairement. *Volontiers*, a rapport à l'inclination ; *volontairement* à la liberté. On a du plaisir à faire ce qu'on fait *volontiers* ; on ne subit aucune contrainte dans les choses qu'on fait *volontairement*.

VOLTAÏQUE, adj. f. (*Volta*, n. pr.) Pron. *vol-ta-ik.* — Phys. Il se dit souvent de la pile électrique et de ses effets. ‖ V. PILE.

VOLTAIRIANISME, n. m. Pron. *vol-tè-rianism.* — Fam. Esprit voltairien.

VOLTAIRIEN, IENNE, adj. et n. Pron. *vol-tèriain, rièn.* — Littér. Partisan de Voltaire.

— Qui tient de Voltaire.

— *Esprit voltairien*, se dit d'un esprit qui a une certaine tendance à l'incrédulité railleuse.

VOLTAÏSME, n. m. Pron. *vol-ta-ism.* — Phys. Galvanisme. ‖ V. ce mot.

VOLTE, n. f. (*volutus*, tourné ; lat.) Mouvement en rond : *Le lion, par une* VOLTE *d'une prestesse incroyable, se retourna et se précipita sur le grillage.* (E. Sue.)

— Man. Mouvement que le cavalier fait exécuter au cheval en le menant en rond, et cercle tracé par le cheval dans ce mouvement : *Mettre un cheval sur les* VOLTES. *Faire aller un cheval sur les* VOLTES.

— *Demi-volte*, la moitié de la volte, le demi-rond que fait le cheval. *Serrer la* DEMI-VOLTE.

— Terrain marqué par la première piste d'un cheval dans un manège.

— Escr. Mouvement pour éviter les coups de l'adversaire : *Les deux champions firent des passes et des* VOLTES *avec agilité.* (Volt.)

— Mar. Route : *Prendre une* VOLTE.

VOLTÉ, ÉE, adj. Blas. Double : *De sable à la croix* VOLTÉE *d'argent.*

VOLTE-FACE, n. f. (*volter*, et *face.*) — Il est principalement usité dans cette phrase : *Faire* VOLTE-FACE, se retourner pour résister à l'ennemi qui poursuit. *Les ennemis s'enfuirent jusqu'à un certain endroit où ils firent* VOLTE-FACE. (Acad.)

L'ennemi tout à coup, à sa grande surprise,
Fit *volte-face*... (A. de Musset.)

VOLTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*volvere*, tourner ; lat.) — Escr. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE, n. f. Corde lâche sur laquelle certains bateleurs font des tours : *La* VOLTIGE *cassa, il se rompit une jambe.* (Acad.)

— Danse, exercice sur la corde lâche : *Il excelle dans la* VOLTIGE. *Spectacle de* VOLTIGE. (Acad.) *Ils donnaient un divertissement composé de danses, de sauts et de* VOLTIGES. (Le Sage.)

— Man. Art de monter à cheval légèrement et sans étriers : *Maître de* VOLTIGE. *Enseigner la* VOLTIGE. (Acad.) *Il fait ses exercices de* VOLTIGE *avec force, grâce et adresse.* (Delécluze.)

VOLTIGEANT, part. prés. du v. Voltiger.

VOLTIGEANT, ANTE, adj. Qui voltige :

Les songes *voltigeants* fuyaient avec les ombres. (Volt.)

— Léger :

Les pampres *voltigeants* s'unissent au lierre. (Col.)

VOLTIGEMENT, n. m. Pron. *vol-tij-man.* — Mouvement de ce qui voltige : *Le* VOLTIGEMENT *d'un papillon, d'un pavillon, d'un rideau, etc.* (Acad.) *Leur mouvement dans l'air est moins un vol qu'une espèce de* VOLTIGEMENT *incertain.* (Buff.)

VOLTIGER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*volare* ; lat.) — Il s'écrit avec l'*e* muet euphonique après le radical *voltig*, toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous voltigeons ; il voltigea.* Voler à petites et fréquentes reprises sans aucune direction déterminée : *Les abeilles, les papillons* VOLTIGENT *de fleur en fleur. Cet oiseau* VOLTIGEAIT *autour du nid.* (Acad.) *Les roitelets sont dans un mouvement continuel,* VOLTIGEANT *sans cesse de branche en branche.* (Buff.)

— Fig. Il se dit de certaines choses légères que le vent soulève et fait aller çà et là : *Des cheveux, un étendard, un voile, qui* VOLTIGENT *au gré du vent.* (Acad.)

— Fig. *Il ne fait que voltiger*, se dit d'un homme inconstant et léger, sans aucun attachement, qui change souvent d'occupation, de conversation, d'étude, etc. On dit de même : VOLTIGER *d'objet en objet.* VOLTIGER *de belle en belle.*

— Faire des tours de souplesse et de force sur une corde élevée et attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche : *Après avoir dansé sur la corde roide, il* VOLTIGEA, *il vint* VOLTIGER. (Acad.) *D'autres* VOLTIGEAIENT *sur la corde lâche.* (Volt.)

Jaqueau, c'était son nom, sur la corde élastique
Dansait et *voltigeait* au mieux. (Flor.)

— Faire différents exercices sur un cheval de bois pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers : *Il apprend à* VOLTIGER. *Il* VOLTIGE *bien. Un maître à* VOLTIGER.

— Par anal. *Rien n'est plus contraire à l'expression du sentiment que les airs où une voix brillante semble* VOLTIGER *sur un son.* (Marm.) *L'esprit ne fait que* VOLTIGER *sur les matières, il n'en prend que la fleur.* (Boissy.)

— Courir à cheval çà et là : *Un parti de cavalerie des ennemis vint* VOLTIGER *autour du camp, autour de la place, sur les avenues du camp.* (Acad.)

VOLTIGEUR, n. m. Pron. *vol-ti-jeur.* — Celui qui voltige sur un cheval : *C'est un bon* VOLTIGEUR. (Acad.)

— Celui qui voltige sur une corde lâche attachée par les deux bouts : *Ce* VOLTIGEUR *fit des tours étonnants.* (Acad.)

Sur la corde tendue un jeune *voltigeur*
Apprenait à danser. (Flor.)

— Admin. mil. Soldats de petite taille qui forment une compagnie d'élite placée à la gauche du bataillon et qui sont principalement destinés à tirailler, à se porter rapidement de côté et d'autre : *Une compagnie de* VOLTIGEURS. *Les* VOLTIGEURS *se distinguèrent dans cette affaire.* (Acad.)

VOLUBILE, adj. des 2 g. (*volubilis*, qui tourne aisément ; lat.) Bot. Qui se roule en spirale autour des corps.

VOLUBILE ou **VOLUBILIS**, n. f. Bot. Genre de plantes grimpante à fleurs en clochettes.

VOLUBILITÉ, n. f. (*volubilitas ;* lat.) Facilité de se mouvoir ou d'être mû en rond : *La* VOLUBILITÉ *des roues d'une machine. Cela tourne avec une grande* VOLUBILITÉ.

— Fig. Une articulation nette et rapide : *Ces vers demandaient à être récités avec plus de* VOLUBILITÉ. *Parler avec* VOLUBILITÉ. (Acad.)

— *Volubilité de langue*, grande habitude de parler trop et trop vite : *C'est un homme qui a une grande* VOLUBILITÉ *de langue.*

— Dans le m. sens : *Cet homme a une* VOLUBILITÉ *qui étourdit.* (Acad.)

VOLUME, n. m. *volvere, volutum*, rouler ; lat.) Étendue, la grosseur d'une masse, d'un corps, d'un paquet : *Des corps de même matière et de même* VOLUME. *Cela est d'un gros* VOLUME *et d'un petit poids. Des marchandises d'un grand* VOLUME. *Serrer un paquet, afin qu'il ait moins de* VOLUME, *qu'il fasse moins de* VOLUME. (Acad.) *Les lieux où se trouve le succin en morceaux d'un* VOLUME *notable sont peu nombreux.* (Brongniart.) *A la fonte des neiges, le* VOLUME *des eaux, des montagnes, subitement augmenté, se précipite avec une vitesse proportionnée aux pentes.* (Cuv.) *Le Nil offre aux voyageurs un merveilleux spectacle, soit qu'on ne considère que le* VOLUME *de ses eaux, soit qu'on examine les phénomènes qui accompagnent son cours.* (Michaud.)

— Livre relié ou broché : *Cet ouvrage pourra faire un* VOLUME *assez gros, un* VOLUME *raisonnable. Un gros* VOLUME. *Un beau* VOLUME. *Un grand* VOLUME. *Un petit* VOLUME. *Cet ouvrage est en trois* VOLUMES. (Acad.) *Reposez-vous, ma fille, et ne vous amusez pas à écrire des* VOLUMES. (Mme de Sév.)

Les *volumes* sans choix à la tête jetés. (Boil.)
Plusieurs, à ce sujet, ont écrit des *volumes*. (Besch.)
Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut tous les ans sans peine enfanter un *volume*. (Boil.)

— *Volume in folio*, livre où la feuille de papier fait deux feuillets. ‖ *Volume in-quarto*, celui où la feuille pliée fait quatre feuillets. ‖ *Volume in-octavo, in-douze, in-seize, etc.*, celui où la feuille pliée fait huit, douze, seize feuillets, etc.

— Mus. *Le volume de la voix*, la force ou l'étendue de la voix : *Ce chanteur a un grand* VOLUME *de voix.* (Acad.)

Syn. Volume, tome. *Volume* exprime la réunion, l'ensemble ; *tome*, la division : le premier a rapport à la grosseur, au format ; le second, au contenu, à la matière intrinsèque. *Tome* désigne toujours la partie d'un tout que comprend et renferme souvent un seul *volume*.

VOLUMINEUX, EUSE, adj. Qui est fort étendu en tout sens, qui occupe beaucoup de place : *Ce paquet est* VOLUMINEUX.

— Il se dit aussi d'un ouvrage d'esprit, d'une collection qui contient un grand nombre de volumes : *Un ouvrage* VOLUMINEUX. *Une compilation* VOLUMINEUSE.

VOLUPTÉ, n. f. (*voluptas ;* lat., m. sign.) Plaisir corporel, plaisir des sens : *Il y a de la* VOLUPTÉ *à boire quand on a soif.* (Acad.)

— Par anal. Il s'emploie quelquefois pour désigner les plaisirs de l'âme : *L'âme a ses* VOLUPTÉS *comme le corps. Les savants trouvent de la* VOLUPTÉ *dans la découverte des vérités. L'Écriture dit que les justes seront abreuvés dans un torrent de* VOLUPTÉS. (Acad.)

Je me sens la plus faible, et suis fière de l'être...
Étrange *volupté* de fléchir sous un maître. (Ém. Aug.)

— Par anal. Félicité complète :

Dieu fit de la vertu la *volupté* de l'âme. (Ducis.)
La vertu fut toujours la *volupté* de l'âme. (Le Franc.)

— Absol. Plaisirs des sens : *Il faut résister à la* VOLUPTÉ. *Les épicuriens font consister le souverain bien dans la* VOLUPTÉ. *Se plonger dans la* VOLUPTÉ. *Languir dans les* VOLUPTÉS, *dans le sein des* VOLUPTÉS. *Les raffinements de la* VOLUPTÉ. *La* VOLUPTÉ *affaiblit l'esprit et corrompt le cœur.* (Acad.) *On suppose que toute* VOLUPTÉ *amollit le corps et l'esprit.* (Fén.) *Il était corrompu par la vanité et la* VOLUPTÉ. (Volt.)

VOLUPTUAIRE, adj. des 2 g. (*voluptuarius ;* lat.) Néol. Il se dit des embellissements, des constructions de luxe qui sont de fantaisie ou de pur agrément.

VOLUPTUEUSEMENT, adv. Avec volupté : *Boire, vivre* VOLUPTUEUSEMENT. (Acad.)

VOLUPTUEUX, EUSE, adj. Qui aime et qui cherche la volupté : *Il est* VOLUPTUEUX. VOLUPTUEUX *dans ses repas. Cette femme est* VOLUPTUEUSE. *Une cour superbe et* VOLUPTUEUSE. (Mass.)

— Qui inspire la volupté, qui fait éprouver un sentiment de volupté : *Ce séjour est* VOLUPTUEUX. *Un repas* VOLUPTUEUX. *Mener une vie* VOLUPTUEUSE. *Une pose, une attitude* VOLUPTUEUSE.

Les vallons et les plaines
Exhalaient leurs parfums les plus *voluptueux*. (B. L.)

— Poétiq. Par anal. Qui chante la volupté :

L'auteur *voluptueux* qui célébra Glycère
Prodigue au fils d'Octave un encens mercenaire. (Volt.)

— Qui exprime la volupté : *Une langueur* VOLUPTUEUSE. *Des images* VOLUPTUEUSES. *Une description* VOLUPTUEUSE. *Une danse* VOLUPTUEUSE. (Acad.)

— Substantiv. En m. part, personne qui s'abandonne à la volupté : *C'est un* VOLUPTUEUX. (Acad.) *Ta nouvelle convertie fait un sacrifice à Dieu de l'ancienne* VOLUPTUEUSE. (St-Évrem.)

VOLUTE, n. f. (*volutus*, roulé ; lat.) Archit. Ornement du chapiteau de la colonne ionique et de la colonne composite, fait en forme de spirale.

— Zool. Coquille univalve, tournée en cône pyramidal.

VOLUTÉ, ÉE, adj. Archit. Qui est roulé, contourné en volute.

VOLVA ou **VOLVE**, n. f. (*volvere*, tourner ; lat.) Bot. Enveloppe des champignons. ‖ V. BOURSE.

VOLVACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une bourse.

VOLVULUS, n. m. (*volvere*, rouler ; lat.) Pron. *vol-vu-luss.* — Méd. Invagination des intestins ; colique de miséréré. ‖ V. Iléus.

VOMER, n. m. (*vomer*, soc de charrue ; lat.) Pron. *vo-mèr.* — Anat. Os qui sépare le nez en deux narines.

— Zool. Genre de poissons.

VOMÉRIDE, adj. des 2 g. Pron. *vo-mé-rid.* — Zool. Qui ressemble à un vomer.

— N. m. pl. Famille de poissons.

VOMI, IE, part. pass. du v. Vomir : *La consistance des matières* VOMIES *est variable.* (Chomel.)

— Fig. *Nous avons des exemples de torrents de bitume* VOMIS *par les volcans.* (Buff.) *Les laves* VOMIES *par l'Etna sont plus considérables que la Sicile entière.* (A. Mart.)

VOMIQUE, adj. f. (*vomicus ;* lat.) Pron. *vo-mik.* — Il n'est usité que dans cette loc., *Noix vomique*, espèce de noix qui est un poison pour quelques animaux, comme les chiens, etc. : *On lui a donné une* NOIX VOMIQUE. *Il se défit de ce chien avec de la* NOIX VOMIQUE. (Acad.)

VOMIQUE, n. f. (*vomica ;* lat.) Pron. *vo-mik.* — Méd. Amas de pus développé dans l'intérieur d'un viscère, et quelquefois évacué par une sorte de vomissement : *Il a rendu une* VOMIQUE. (Acad.)

VOMIQUIER, n. m. Pron. *vo-mi-kié.* — Bot. Grand arbre qui fournit la noix vomique.

VOMIR, v. tr. ou act. 2e conj. (*vomere ;* lat. m. sign.) Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, des matières contenues dans l'estomac : *Cette drogue provoque à* VOMIR, *fait* VOMIR. *Il a mal au cœur, il* VOMIT *à toute heure. Il a* VOMI *de la bile.* VOMIR *le sang. Ce chien vient de* VOMIR. (Acad.) *Il* VOMIT *tout ce qu'il prend.* ‖ V. REJETER.

— *Envie de vomir*, nausée, soulèvement de cœur.

— Fig. *Cela fait vomir, cela est à faire vomir*, cela est fort dégoûtant.

— Fig. VOMIR *des injures,* VOMIR *des blasphèmes,* VOMIR *son venin contre quelqu'un.* (Acad.) *J'ai été plus occupé que vous ne pensez de l'abominable calomnie que l'on a* VOMIE *contre vous.* (Volt.)

Pourquoi *vomir* contre eux les plaintes, les menaces ?
(Andr.)

— Par anal. *Ce volcan vomit des flammes, des cendres, de la lave*, il jette des flammes, des cendres : *Le mont Etna, le mont Vésuve* VOMISSENT *quelquefois des torrents de feu, des tourbillons de flamme.* (Acad.) *La montagne* VOMISSANT *par plusieurs bouches de gros torrents de matières métalliques fondues et ardentes.* (Buff.)

— Par anal. *Les deux vaisseaux, après* AVOIR VOMI *l'un contre l'autre toute la mitraille de leurs flancs, se heurtèrent d'un choc retentissant, comme pour s'éventrer par l'abordage.* (Lam.)

— Par extens. Lancer, jeter, pousser au dehors : *La mer* VOMIT *des débris de naufrages, etc.* (Acad.)

L'onde approche, se brise, et *vomit* à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux. (Rac.)
Le bronze a-t-il cessé de *vomir* le trépas ? (C. Del.)

— Mar. *Les bordages vomissent les étoupes*, se dit quand les bordages, par fatigue ou par vétusté, laissent échapper leurs étoupes.

VOMISSEMENT, n. m. (*vomissant.*) Pron. *vomiss-man.* — Méd. Acte par lequel les substances liquides ou solides contenues dans l'estomac sont rejetées par la bouche avec effort et en certaine quantité.

— *Vomissement de sang.* V. HÉMATÉMÈSE.

VOMITIF, IVE, adj. Méd. Qui fait vomir : *Remède* VOMITIF. *Drogue* VOMITIVE.

— Substantiv. Agent médicamenteux, minéral ou végétal, doué d'une propriété vomitive : *Puissant* VOMITIF. *Il a l'estomac chargé, il faut lui faire prendre un* VOMITIF. (Acad.)

VOMITOIRE, n. m. (*vomir.*) Pron. *vomi-toar.* — Anc. Vomitif.

— Antiq. En parl. des théâtres des anciens Romains, Larges issues par où le peuple sortait à la fin du spectacle.

VOMITO-NEGRO, n. m. Pron. *vo-mi-to-né-gro.* Méd. Maladie bilieuse, mortelle, épidémique, qui ressemble beaucoup au choléra-morbus.

— Absol. On dit aussi : *Vomito*, fièvre jaune.

VOMITURITION, n. f. Pron. *vo-mi-tu-ri-cion.* — Médec. Vomissement peu abondant.

— Envie de vomir fréquente dont sont incommodées un très-grand nombre de femmes dans le commencement de la grossesse.

VORACE, adj. des 2 g. (*vorax ;* lat.) Pron. *vorass.* — Qui dévore, qui mange avec avidité : *L'aigle est un oiseau* VORACE. *Le loup est un animal* VORACE. *Le brochet est un poisson* VORACE. (Acad.) *L'homme a détruit ou réduit à un petit nombre les espèces* VORACES *et nuisibles.* (Buff.) *Cette mer ne produit point de poissons* VORACES *et destructeurs.* (Barthél.) *En devenant plus faibles, les hommes devenaient en même temps plus* VORACES *et plus sanguinaires.* (Boss.) *Le glouton est beaucoup plus* VORACE *qu'aucun de nos animaux de proie.* (Buff.)

— *Cet homme est vorace*, il mange goulûment, mange avec avidité.

— *Estomac vorace*, estomac qui a besoin de beaucoup de nourriture.

— Par anal. *Un appétit* VORACE, *qui survient tout à coup dans la violence d'une maladie aiguë, annonce une mort prochaine.* (Chomel.)

VORACEMENT, adv. Pron. *vo-rass-man.* — Avec voracité.

VORACITÉ, n. f. Avidité à manger : *La* VORACITÉ *des loups, des oiseaux de proie. Il mange avec* VORACITÉ.

VORTICELLAIRE, adj. des 2 g. Pron. *vor-ti-cèl-lèr.* — Zool. Qui ressemble à une vorticelle.

— N. m. pl. Famille de polypes.

VORTICELLE, n. f. (*vortex*, tourbillon ; lat.) Pron. *vor-ti-cèl.* — Zool. Genre de polypes qui ont l'extrémité supérieure du corps garnie en avant de cils rotatoires.

VOTANT, part. prés. du v. Voter.

VOTANT, ANTE, adj. Qui a le droit de voter, qui fait l'action de voter dans une assemblée : *Les membres* VOTANTS.

— Substantiv. UN VOTANT. LES VOTANTS.

VOTATION, n. f. Pron. *vo-ta-cion.* — Action de voter : *La* VOTATION *n'a pas été libre.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Anc. Il se disait particul. de l'élection d'un grand maître dans l'ordre de Malte.

VOTE, n. m. (*votum*, vœu ; lat.) Vœu énoncé, suffrage donné : *Donner son* VOTE. *Compter les* VOTES. (Acad.) *Partout où l'opinion publique intervient par la parole et le* VOTE, *la société cesse d'être un troupeau sous le bâton du pasteur.* (De Rémusat.)

VOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Voter : *Une loi* VOTÉE *par les deux chambres.* (Acad.)

VOTEMENT, n. m. (*voter.*) Anc. part. Action de voter.

VOTER, v. intr. ou neutr. 1re conj. (*votum ;* lat.) Donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une délibération : *Il n'a pas voulu* VOTER. *Je* VOTE *comme vous.* VOTER *par assis et levé.* (Acad.) *Tous les députés qui veulent des places vont* VOTER *pour le ministère.* (Scribe.)

Qui *vote* seul est sûr de la majorité ! (C. Del.)

— Activ. *Voter une loi, un impôt*, exprimer, au moyen des votes, son consentement à une loi, à un

impôt proposé : *On* VOTE *à chaque session le budget de l'année.* (Acad.)

— Par anal. VOTER *une adresse au roi.* VOTER *des remercîments à quelqu'un, etc.* (Ac.) *Les communes* VOTÈRENT *qu'aux deux chambres seules il appartenait de disposer de...* (Guizot.)

VOTIF, IVE, adj. (*votivus;* lat.) Qui appartient au vœu.

— Qui est offert pour acquitter un vœu : *Tableau* VOTIF. *Le roc est encore rempli de petites cavités destinées à recevoir des bas-reliefs* VOTIFS. (Raoul-Rochette.)

— Antiq. *Boucliers votifs*, boucliers que l'on appendait dans les temples ou dans d'autres lieux, soit pour se rendre les dieux favorables, soit en action de grâces.

— *Messe votive*, messe qui est dite dans une intention particulière, pour les malades, pour les voyageurs, pour les défunts, et qui n'est point de l'office du jour.

VOTOMITÉ, n. m. Bot. Palétuvier des montagnes, arbrisseau à feuilles pétiolées, à fleurs blanches disposées en épis, originaire de Cayenne.

VOTRE, adj. poss. de la 2ᵉ pers. des 2 g. **VOS**, pl. des 2 g. Pron. *votr, vaux.* — De vous ; il se dit en parl. à une personne ou à plusieurs : VOTRE *père.* VOTRE *patrie.* VOTRE *religion.* VOTRE *bien.* VOTRE *vie.* VOTRE *intérêt, monsieur;* VOTRE *intérêt, messieurs, est que.....* Vos *dieux. Un de vos ancêtres.* Vos *femmes.* Vos *biens.* (Acad.) VOTRE *doctrine est bien commode.* (Pasc.)

Avant *vos* goûts, consultez *vos* besoins. (Campen.)
Faites *votre* devoir, et laissez faire aux dieux. (Corn.)

— Il s'emploie quelquefois par dénigrement :

Jamais *votre* marquis ne deviendra mon gendre. (Desmahis.)
Votre duc, il me choque au suprême degré. (C. Del.)

VÔTRE (LE, LA), pr. poss. des 2 g. (*vester;* lat.) Pron. *vôtr.* — Il se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé : *Quand vous aurez entendu nos raisons, nous écouterons* LES VÔTRES. *Il a pris ses livres et* LES VÔTRES. *Renvoyez-moi mon cheval, et je vous renverrai* LE VÔTRE. *Ma maison est* LA VÔTRE (Acad.)

J'ai mes maux, lui dit-il, et vous avez *les vôtres ;*
Unissons-les, mon frère, ils seront moins affreux. (Flor.)
J'ai mon Dieu que je sers, vous servirez *le vôtre.* (Rac.)

— Fam. On supprime quelquefois l'article: *Ces effets sont* VÔTRES. *Disposez de ma maison et de ma bourse comme* VÔTRES. (Scribe.)

— Substantiv. Ce qui est à vous, ce qui vous appartient : *Le* VÔTRE *et le nôtre, chacun le sien. Vous en serez du* VÔTRE.

— Ce qui vient de vous : *Vous y avez mis un peu du* VÔTRE.

— Au pl. Vos parents, ou vos compatriotes, vos amis, vos adhérents, etc. : *Vous et les* VÔTRES. *Voilà un des* VÔTRES. *Les* VÔTRES *se sont bien battus, ont résisté courageusement.* (Acad.)

— *Cette personne est des vôtres*, elle est de votre parti, ou de votre compagnie : *Tous les mécontents seront* DES VÔTRES. *Je ne puis me rendre à son invitation, je ne* SERAI *pas aujourd'hui* DES VÔTRES. (Acad.)

— Fam. et par ellipse du mot Serviteur : *Je suis bien le vôtre, je suis tout vôtre, je n'en suis pas moins le vôtre.*

— Fam. *Vous faites des vôtres*, se dit à quelqu'un qui fait des folies, de bons tours, ou même des actions répréhensibles.

— Gramm. Ce pronom ne s'emploie elliptiquement que dans les phrases proverbiales et les constructions familières que nous avons signalées ; mais cette forme, particulière au style de commerce, *à la* VÔTRE *de telle date* pour *à votre lettre de telle date*, est tout à fait vicieuse.

VOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Vouer: *L'aîné est voué aux armes, les cadets à l'église.* (Mign.) *Il est des existences fatalement* VOUÉES *au malheur.* (F. Soulié.)

VOUÈDE, n. f. Techn. Petit-pastel, plante pour la teinture. || V. PASTEL.

VOUER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. (*vovere;* lat., m. sign.) Pron. *vou-é.* — Propr. Consacrer à Dieu : VOUER *un enfant à Dieu. Ses parents* L'AVAIENT VOUÉ *à Dieu dès l'instant de sa naissance. Une fille qui a* VOUÉ *sa virginité à Dieu.* (Acad.)

— Par extens. VOUER *sa fille à la Vierge.* VOUER *un enfant à saint François.*

— *Vouer un enfant au blanc*, le vouer à être toujours vêtu de blanc jusqu'à tel âge.

— Promettre par vœu : VOUER *un temple à Dieu.* VOUER *une lampe à la Vierge.* (Acad.)

— Fig. Promettre d'une manière particulière : VOUER *obéissance au pape.* VOUER *ses services à un prince.* VOUER *à quelqu'un le plus fidèle attachement.* (Acad.)

Je *voue* à votre fils une amitié de père. (Rac.)

= **Se vouer**, v. pr. se consacrer : SE VOUER *au service de Dieu.*

— Prov. et fig. *Ne savoir à quel saint se vouer*, ne savoir à qui recourir, quel moyen employer pour sortir d'embarras.

Ne sachant plus tantôt à quel saint *me vouer.* (Boil.)

— Dans le m. sens : *Se vouer à tous les saints.*

VOUGE et **VOULGE**, n. f. Vén. Épieu.

— Agric. Serpe à long manche.

VOUIVRE, n. f. Blas. V. GUIVRE.

VOULOIR, v. tr. ou act. 3ᵐᵉ conj. (*volo;* lat., m. sign.) Pron. *vou-loar.* (*Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent ; je voulais, nous voulions ; je voulus, nous voulûmes ; je voudrai, nous voudrons ; je voudrais, nous voudrions ; veux, voulons, voulez ; que je veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent ; que je voulusse, que nous voulussions ; voulant ; voulu, voulue.* — *Veuille, veuillez* sont des formes particulières employées à l'impératif au lieu de *veux, voulez*, dans le sens de *puisse-t-il vous être agréable de.*) — Avoir l'intention de faire une chose, s'y déterminer : *Il* VEUT *partir demain. Il* VEUT *faire ce voyage. Il n'en* VEUT *rien faire. Il le fera quand il* VOUDRA. *Il* VEUT *être payé.* (Acad.) *Dieu* VEUT *tout le bien qu'il peut faire, et fait tout le bien qu'il* VEUT. (Fléch.) *Le boiteux ne devient ridicule que lorsqu'il* VEUT *courir.* (De Lévis.)

Vouloir ce que Dieu *veut* est la seule science
Qui nous mette en repos. (Malh.)
L'un *voulait* le garder, l'autre *voulait* le vendre. (La Font.)

... Malheur à l'auteur qui *veut* toujours instruire !
Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. (Volt.)

— Commander, exiger : *Dieu* VEUT. *Le roi* VEUT *que vous obéissiez. Votre père* VEUT *que vous alliez là. Faites ce que je* VEUX. *Il le* VEUT. (Acad.) *L'homme est une créature qui obéit à une créature qui* VEUT. (Montesq.) *Le roi* VOULUT *la bataille.* (Volt.)

Dieu le *veut*, Dieu le *veut !* Non ce n'est point folie ;
Dieu ne peut oublier et défend que j'oublie. (C. Del.)

— Absol. Faire acte de volonté : *Il n'y a qu'à bien* VOULOIR *pour parvenir à toutes les choses qui ne sont pas absolument impossibles.* (Fén.)

Je *veux*, ma volonté suffit pour que je vive. (C. Del.)

Enjoindre, prescrire ordonner : *La loi* VEUT *qu'on s'abstienne de telle chose. La raison* VEUT *qu'on prenne ce parti. La religion, la morale, l'humanité* VEUT *qu'on aide son semblable.* (Acad.) *La vraie liberté est celle qui* VEUT *qu'on obéisse aux lois, et non aux hommes.* (Boss.) *Les lois romaines* VOULAIENT *que les médecins pussent être punis pour leur négligence.* (Montesq.) *La raison* VEUT *que nous laissions beaucoup de choses au hasard.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. *Ces mots sont indispensables dans un ouvrage qui* VEUT *de l'exactitude.* (Volt.)

— *Le malheur a voulu que....*, il est arrivé par malheur que.....

— Désirer, souhaiter : *On vous donnera tout ce que vous* VOUDREZ. *Il aime l'argent, il en* VEUT *avoir à quelque prix que ce soit.* VOULEZ-*vous sauver quelque chose de ce débris universel ?* (Boss.) *C'est l'amour-propre aveugle, effréné, tyrannique, qui* VEUT *tout pour lui seul qui nous rend idolâtres de nous-mêmes, qui fait que nous voudrions être le centre du monde entier.* (Fén.) *On ne* VEUT *plus rien que de nouveau, de brillant, d'extraordinaire, de hasardé.* (Rollin.)

— *Il ne sait ce qu'il veut*, se dit d'un homme irrésolu, qui ne sait pas prendre un parti.

— Fam. Par anal. *Mes parents me* VOULAIENT *savant, et, par affection pour eux, je faisais de grands efforts pour m'instruire.* (G. Sand.)

— *Je voudrais*, se dit quelquefois au lieu de *Je veux*, pour exprimer modestement le désir d'obtenir une chose : *Je voudrais vous entretenir en particulier.*

— Fam. Pour exprimer une sorte de défi : *Je* VOUDRAIS *bien voir qu'il osât l'entreprendre. Je* VOUDRAIS *bien voir cela.* (Acad.)

Je *voudrais bien*, pour voir, que de votre manière
Vous en composassiez sur la même matière. (Mol.)

— Fam. *Que veux-tu ? que voulez-vous ?* il en est ainsi :

Que *veux-tu ?*
Comme ces démons-là je n'ai pas combattu,
En un mot, j'ai failli. (C. Del.)

— *Faire de quelqu'un ce qu'on veut, tout ce qu'on veut*, avoir un grand empire sur ses sentiments, sur ses actions.

— *Cet homme veut ce qu'il veut*, il l'exige, il le veut fortement.

— Prov. *Ce que femme veut, Dieu le veut*, les femmes veulent ardemment ce qu'elles veulent, et elles viennent à bout de l'obtenir.

— Elliptiq. *Dieu veuille*, je souhaite qu'il plaise au ciel.

Dieu *veuille* avoir son âme. (Boil.)
Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris. (La Font.)

— Par souhait, *Dieu le veuille.*

Il se dit aussi pour marquer qu'on doute d'une chose, quoiqu'on la souhaite.

— Fam. *Je veux bien que vous sachiez*, sachez, apprenez ; il marque une espèce d'autorité, et se dit comme de supérieur à inférieur.

— *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un*, avoir de l'affection ou de la haine pour lui : *Il* VOUS VEUT DU BIEN, BEAUCOUP DE BIEN. *Il ne vous* VEUT *point* DE BIEN. *Il lui* VEUT DU MAL, GRAND MAL. *Je* ME VEUX *beaucoup de mal d'être si loin de vous.* (Volt.) *Vous me* VOUDREZ DU BIEN ; *et ce n'est pas en faire que d'en* VOULOIR. (Marm.) *Il est défendu aux chrétiens de dire, de faire, ou de* VOULOIR DU MAL *à personne.* (Boss.)

— *Que le mal que je lui* VEUX *m'arrive, me puisse arriver*, se dit pour exprimer qu'on est loin de souhaiter du mal à quelqu'un.

— *Se faire bien, se faire mal vouloir de quelqu'un*, gagner son affection, s'attirer son inimitié.

— *En vouloir à quelqu'un*, avoir contre lui un sentiment de malveillance : *Je sais bien qu'il vous* EN VEUT. *Les envieux, les jaloux de sa fortune lui* EN VEULENT. *Il* EN VEUT *à tous le monde.* (Acad.)

Toujours la calomnie *en veut* aux gens d'esprit. (Gress.)

Je lui EN VEUX *personnellement.* (Scribe.)

— *En vouloir à la vie de quelqu'un*, avoir formé le projet de le tuer.

— *Je m'en veux d'avoir fait cela*, j'en ai du regret, du repentir.

— Fam. *En vouloir à une personne, à une chose*, avoir quelque prétention sur cette personne, sur cette chose, en avoir quelque désir : *Il* EN VEUT *à cette fille. Il* EN VEUT *à cette charge.* (Acad.) *C'est peu d'*EN VOULOIR *à nos priviléges, on* EN VEUT *à nos jours.* (Scribe.)

— *A qui en voulez-vous ?* Qui demandez-vous ? qui cherchez-vous ? Qui prétendez-vous attaquer, offenser ? *A qui* EN VOULEZ-VOUS *par ce discours-là ? C'est à vous que j'*EN VEUX.

— *A qui en veut-il ?* De qui se plaint-il ? De qui lui vient son chagrin : *Il ne fait que gronder,* À QUI EN VEUT-IL ? (Acad.)

— *Que veut dire cet homme ?* Que prétend cet homme ? Que demande-t-il ? Que prétend-il me faire entendre ?

— *Que veut dire ce mot ? Que veut dire ce procédé ?* Que signifie ce mot ? Que signifie ce procédé ? || *Que veut dire cette clause ?* cette clause ne signifie rien. *Que veulent dire ces vers ?* on ne comprend pas le sens de ces vers.

— Par anal. *Pour peu qu'il ait d'intelligence, il entendra bien ce que cela* VEUT *dire.* (Danc.)

— *Que veut dire cela ? Que veut dire ceci ?* s'emploie quelquefois pour exprimer un simple étonnement ; et, *qu'est-ce que cela veut dire ?* pour exprimer un sentiment mêlé d'improbation.

— Consentir : *Oui, je le* VEUX *bien. Si vous le* VOULEZ, *il le* VOUDRA *aussi. Il faut* VOULOIR *tout ce que vous* VOULEZ. (Acad.)

Je vois avec peine
Que vous ne voulez pas que je vous appartienne. (Pir.)

Le torrent n'entraîne que ceux qui VEULENT *bien s'y prêter.* (Mass.) *Vous aurez la complaisance de* VOULOIR *bien souscrire à cette condition.* (Danc.) Je *veux* mourir, si je sais ce qu'il me veut dire. (Dest.)

— Fam. *Je veux bien que cela soit, je veux que cela soit*, je suppose que cela est, quoique je n'en convienne pas.

— Par civil. *Veuillez*, ayez la bonté, la complaisance de : VEUILLEZ *permettre que je me retire.* VEUILLEZ *me faire le plaisir de...* VEUILLEZ *n'en rien dire à personne.* (Acad.) VEUILLEZ *être discret.* (Mol.)

— Supposer : *Je* VEUX *que je parvienne à me placer parmi les grands, je n'en serai que plus en butte à la malignité des jugements.* (Patin.)

— *Voulez-vous bien ?* est quelquefois une formule impérative : VOULEZ-VOUS BIEN *vous taire ?* VOULEZ-VOUS BIEN *finir ?* Taisez-vous ; finissez.

— Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre : *Il* VEUT *avoir cent mille francs, il* VEUT *cent mille francs de sa terre. Combien* VOULEZ-VOUS, *que* VOULEZ-VOUS *de ce cheval.* (Acad.)

— Être d'un caractère ou d'une nature à demander, à exiger telle chose ou telle autre : *Il y a des enfants qui* VEULENT *être menés par la crainte. Cette affaire* VEUT *être conduite avec ménagement. Ce tableau* VEUT *être vu dans son jour.* (Acad.) *Cet arbre* VEUT *un terrain gras et humide.* (Rayn.) *Les âmes humaines* VEULENT *être accouplées pour valoir tout leur prix.* (J.-J. Rouss.)

Il *veut* du temps, des soins, et ce pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'apprentissage. (Boil.)

— En parl. des choses, Devoir : *Chez les Arabes, le meurtre* VOULAIT *être racheté ou par une compensation en têtes de chameaux, ou par un autre meurtre.* (Lam.) *A mon avis, tout devoir* VEUT *être rempli.* (V. Hugo.)

Pour être approuvés,
De semblables projets *veulent* être achevés. (Rac.)

— Négativ. Ne pas admettre, ne pas accueillir, agréer :

Dieu ne *veut* point d'un cœur où le monde domine. (Corn.)

L'autorité ne veut pas de partage. (Volt).
Le métier que tu fais ne *veut* rien de honteux. (Corn.)

— En parl. des choses, Pouvoir : *Cette machine* NE VEUT PAS *aller. Ce jet d'eau* NE VEUT PAS *jouer. Ce bois* NE VEUT PAS *brûler.* (Acad.)

— Prov. *Chacun veut avoir le bon bout de son côté*, chacun veut avoir en toute affaire l'avantage et le profit.

= **S'en vouloir,** v. pron. Se reprocher un tort : *Je* M'EN VEUX *d'avoir fait cela*, j'en ai du regret.

VOULOIR, n. m. Pron. *vou-loar.* — Acte de volonté, action de vouloir : *Il en a le pouvoir et le* VOULOIR. *Je n'ai point d'autre* VOULOIR *que le vôtre. L'Apôtre dit que c'est Dieu qui nous donne le* VOULOIR *et le faire.* (Acad.) *Le* VOULOIR *n'est rien sans la fermeté.* (De Ségur.) *Prêchons-leur l'amour de la vérité, les généreux* VOULOIRS, *les convictions indépendantes et résolues.* (De Montalemb.) *Les lois de la mode sont impitoyables, elles ne cèdent rien aux* VOULOIRS *de la société.* (H. de Balzac.)

Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître absolu de tout,
De qui le seul *vouloir* fait tout ce qu'il résout. (Corn.)

— Fam. *Malin vouloir*, intention maligne, intention de nuire : *Il a témoigné son* MALIN VOULOIR. (Acad.) *Il y a longtemps qu'il a un* MALIN VOULOIR. (P. L. Cour.)

VOULOUGOSA, n. f. Bot. Espèce de cardamome qui croît en abondance dans l'île de Madagascar.

VOULU, UE, part. pass. du v. Vouloir : *Les formalités* VOULUES *par la loi.* (Acad.) *Les phénomènes spirituels, accomplis, il est vrai, à l'aide des sens et du cerveau, ne peuvent être perçus,* VOULUS, *jugés, conservés que dans un centre indivisible et dès lors immatériel.* (Mignet.) || V. PARTICIPE.

— Adj. Il est toujours modifié par un des adv. *bien, mal;* accueilli, reçu, traité : *Elle est bien* VOULUE *dans cette maison. Il est mal* VOULU *partout.* (Acad.)

Propre, galant, bien *voulu* de chacune. (La Font.)

VOUROUDRIOU, n. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des Sylvains.

VOUS, pron. personn. 2ᵉ pers. pl. de *Tu toi.* (*vos ;* lat.) Pron. *vou.* —

Je viens seul parmi *vous*, et c'est *vous* qui tremblez. (C. Del.)

— On s'en sert aussi au singulier par une civilité d'usage : VOUS *êtes le maître.* (C. Del.) *Je* VOUS *supplie de faire tous mes compliments chez* VOUS. (Mad. Sév.)

Mon oncle, en m'écrivant, ne me disait pas *vous*. (C. Del.)

— Dans certaines phrases familières il est souvent explétif :

Il vous eût arrêté le carrosse d'un prince. (Rac)

VOUSSOIR, n. m. ou **VOUSSEAUX,** n. m. pl. Pron. *vou-çoir, çô.* — Archit. Chacune des pierres qui forment le cintre d'une voûte : *Les* VOUSSOIRS *d'une arcade. Le mot de* VOUSSOIR *est plus usité que celui de* VOUSSEAU. (Acad.)

— *Voussoir à branches*, celui qui se lie avec le pendentif d'une voûte d'arête. || *Voussoir à crossettes*, celui qui se raccorde et se lie avec une assise de niveau.

— Au sing. Assemblage des rais de la roue.

VOÛTE, n. f. (*volvere*, tourner ; lat.) Pron. *voutt.* — Ouvrage de maçonnerie fait en arc, et dont les pièces se soutiennent les uns les autres : VOÛTE *en plein cintre.* VOÛTE *en anse de panier, en demi-globe.* VOÛTE *surbaissée.* VOÛTE *en ogive. Le cintre de la* VOÛTE. (Acad.) *L'Inde et l'Égypte ignorèrent l'art de former des* VOÛTES, *et les grandes salles de leurs palais étaient toutes soutenues par des colonnes ou des piliers.* (L. Lebas.)

Il me semble déjà que ces murs, que ces *voûtes*
Vont prendre la parole. (Rac.)
Elle perce les murs de la *voûte* sacrée. (Boil.)

— Arch. *Voûte en arête*, voûte formée par la rencontre de quatre portions de cercle égales et jointes ensemble par une arête saillante. || *Voûte en arc de cloître*, voûte en arête, mais avec une cannelure au lieu d'une simple saillie.

— Mar. *Voûte d'arcasse*, prolongement du pont, surface courbe en saillie qu'on remarque à la poupe des vaisseaux.

— *La clef de la voûte*, la pierre du milieu de la voûte : elle sert à fermer la voûte et à soutenir tous les autres voussoirs.

— Fig. *C'est la clef de la voûte*, se dit du point capital d'une affaire.

— Par anal. *Voûte d'une caverne, d'un antre, etc.*, partie supérieure d'une caverne, etc., parce qu'elle est ordinairement cintrée comme une voûte de maçonnerie.

— Poétiq. Par anal.

Si je pouvais du ciel franchir les vastes routes,
Ou percer par mes chants les infernales *voûtes*
De l'empire des morts ! (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Une voûte de feuillage, de verdure*, un berceau formé par des branches d'arbres, par des plantes grimpantes.

— Fig. et poétiq. *La voûte du ciel, la voûte des cieux, la voûte azurée, la voûte étoilée, la voûte céleste*, le ciel : *Quel est donc le puissant architecte qui a suspendu sur nos têtes la* VOÛTE *immense des cieux ?* (Fén.)

Déesse, est-ce toi qui m'appelles
Aux *voûtes* brillantes des cieux ! (Malfil.)

— Anat. *Voûte palatine* ou *du palais*, cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales. || *Voûte du crâne*, partie supérieure de la boîte osseuse que forment les os du crâne.

VOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Voûter : *On pénètre dans le couvent par une rue* VOÛTÉE *qui se lie à une autre voûte assez longue et très-obscure.* (Chateaubr.) *Toutes les offices sont* VOÛTÉES. (Acad.)

Tes grottes, tes rochers,
Sont de vastes palais *voûtés* par la nature. (Del.)
Un passage *voûté*,
Une porte, et le ciel, les champs, la liberté. (C. Del.)

— *Ses épaules étaient* VOÛTÉES *par l'âge et le travail.* (A. de Vigny.) *Elle le regardait comme un demi-dieu, en dépit de sa maigreur et de son dos prématurément* VOÛTÉ. (G. Sand.) *Ses épaules fortes et nerveuses étaient déjà* VOÛTÉES. (H. de Balzac.)

— Absol. En parl. des personnes, Courbé par l'âge : *Il était grand, beau, bien fait, quoique un peu* VOÛTÉ. (Ch. Nod.)

VOÛTER, v. tr. ou act. 1ʳᵉ conj. Constr. Faire une voûte qui termine le haut d'un édifice, ou d'une pièce dans un édifice : VOÛTER *une église, une salle, une cave dans cette maison.*

= **Se voûter,** v. pr. Il se dit des personnes dont la taille commence à se courber : *Les personnes de grande taille* SE VOÛTENT *plus promptement que les autres. Il commence à* SE VOÛTER. (Acad.)

VOÛTIS, n. m. Mar. Partie extérieure de l'arcasse.

VOÛTURE, n. f. (*voûte.*) Chir. Espèce de fracture du crâne.

VOYAGE, n. m. (*voie.*) Pron. *voa-iaj.* — Chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné : *Grand* VOYAGE. *Petit* VOYAGE. *Long* VOYAGE. *Faire un* VOYAGE *en Italie, en Perse, aux Indes. Revenir de* VOYAGE, *d'un* VOYAGE. *Être en* VOYAGE. VOYAGE *par mer.* VOYAGE *par terre.* (Acad.) *Combien d'hommes, après de longs* VOYAGES *et une longue vie, n'en sont pas plus avancés !* (Sacy.) *Les* VOYAGES *sont une des sources de l'histoire.* (Chateaubr.) *Je m'épris de l'idée des lointains* VOYAGES. (G. Sand.)

— Par anal. *La cigogne s'élève fort haut et fait de très-longs* VOYAGES. (Buff.)

— *Voyages d'outre-mer*, voyages que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans.

— *Voyages de long cours*, grands voyages sur mer.

— Fig. et fam. *Faire le voyage de l'autre monde, le grand voyage*, mourir.

— Fig. *La vie est un voyage*, nous ne faisons que passer sur la terre.

— *Relation d'un voyage*, ou simpl. *Voyage*, relation des événements d'un voyage, et de ce qu'on a vu, découvert, ou appris en voyageant : *J'ai lu un* VOYAGE *d'Égypte. Recueil de* VOYAGES. (Acad.) *Peu de* VOYAGES *se font lire avec autant de plaisir.* (Chamf.) *Le voyage de M. de Volney en Égypte est un chef-d'œuvre, dans tout ce qui n'est pas érudition.* (Chateaubr.) *J'étais souvent choqué du style obscur et confus des livres de* VOYAGES. (G. Sand.)

— *Voyage pittoresque*, relation d'un voyage avec des vues, des tableaux, des gravures.

— Allée et venue d'un lieu à un autre : *J'ai fait deux* VOYAGES *à Versailles. J'ai fait vingt* VOYAGES *chez lui sans le trouver. Il m'a fait faire plusieurs* VOYAGES *inutilement.* (Acad.)

— Course qu'on fait faire à un homme de peine, à un commissionnaire, soit pour porter quelque chose, soit pour remplir un message : *Ce crocheteur, ce charretier a fait tant de* VOYAGES *pour moi. Il faut payer ses* VOYAGES. (Acad.)

— Particul. Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire : *Le* VOYAGE *de la cour à Fontainebleau sera de trente jours. Il est du* VOYAGE *de Compiègne. Mon* VOYAGE *à ma terre sera de six semaines.* (Acad.)

VOYAGER, v. intr. ou neut. 1ʳᵉ conj. (*via*, chemin; *agere*, faire; lat.) Pron. *voa-ia-jé.* — Il prend l'e muet euphon. après le rad. *voyag*, toutes les fois que la termin. commence par un *a* ou un *o* : *nous voyageons, il voyagea.* — Faire voyage, aller en pays éloigné : *Il* A *bien* VOYAGÉ, *il a bien vu du pays.* VOYAGER *par toute l'Europe.* VOYAGER *en Grèce en Italie, en Asie. On apprend bien des choses en* VOYAGEANT. VOYAGER *par mer, par terre.* (Acad.) *Toutes les nations chez lesquelles il* VOYAGEA *se firent un honneur de le seconder.* (Volt.)

Vous *voyagez ;* partout je suis prêt à vous suivre. (C. d'Harl.)

Amants, heureux amants, voulez-vous *voyager ?*
Que ce soit aux rives prochaines. (La Font.)

— Par anal. *Les grues se mettent en ordre pour* VOYAGER. (Buff.)

— Prov. et fig. *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, il ne faut point faire d'excès, il faut user avec ménagement de ses forces.

VOYAGEUR, EUSE, n. Pron. *voa-ia-jeur, jeuz.* Celui celle qui est actuellement en voyage : *J'attends des nouvelles de nos* VOYAGEURS. *Cette auberge est fort commode pour les* VOYAGEURS. *C'est une grande* VOYAGEUSE. (Acad.) *Les voyages conservent généralement et fortifient la santé; si les* VOYAGEURS *sont atteints de maladie, c'est presque toujours quand ils sont restés pendant un certain temps dans un même lieu.* (Chomel.)

Ce discours ébranla le cœur
De notre imprudent *voyageur*. (La Font.)
Les *voyageurs* entre eux font bientôt connaissance. (C. d'Harlev.)

— Ceux qui ont fait ou qui font de grands voyages : *C'est un* VOYAGEUR, *un grand* VOYAGEUR. *Les récits des* VOYAGEURS. (Acad.) *Quelques* VOYAGEURS *modernes nous ont fourni sur les migrations des cigognes de bonnes observations.* (Buff.)

— Adj. : *Des oiseaux* VOYAGEURS. *L'hirondelle* VOYAGEUSE. (Acad.) *De tous les oiseaux* VOYAGEURS, *c'est la grue qui entreprend les courses les plus lointaines.* (Buff.) *Les anciens et les modernes se sont beaucoup occupés du passage des cailles et des autres oiseaux* VOYAGEURS. (Buff.)

— *Commis voyageur*, commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYANT, part. pr. du v. Voir.

VOYANT, ANTE, adj. Pron. *voa-ian, iantt.* — Qui voit.

— *Frères voyants*, ceux de l'hospice des Quinze-Vingts, qui voient clair, et qui sont mariés à une femme aveugle. *Sœurs voyantes*, femmes qui voient clair, et qui sont mariées à des aveugles.

— En parl. des couleurs, Qui a un très-vif éclat : *Voilà une couleur très-*VOYANTE. *Cette étoffe est trop* VOYANTE *pour une personne de votre âge. Cela est trop* VOYANT *pour lui.* (Acad.) *En attendant, défaites-vous de vos meubles, vendez tout, ne réservez pas même vos robes, si vous en avez de* VOYANTES. (Dider.)

— Substantiv. Écrit. Sainte, Celui qui voit, prophète : *Samuel est appelé le* VOYANT. (Acad.) *Il a la vue d'un lynx et la pénétration d'un* VOYANT. (H. de Balzac.)

— Spectateur, assistant : *Cet illustre savant est consulté comme un sorcier encore plus que comme un* VOYANT. (G. Sand.) *La* VOYANTE *était tombée dans une sorte d'extase tranquille.* (G. Sand.)

— Techn. Plaque de deux couleurs dont on se sert dans les opérations de nivellement.

— Mar. Instrument dont on se sert pour mettre en place les tins d'un bâtiment en construction, et pour juger de la courbure des ponts.

VOYELLE, n. f. (*vocalis*; lat.) Pron. *voa-iel.* — Gramm. Lettre qui a un son par elle-même, et sans être jointe à une autre : *Les principales* VOYELLES *de notre alphabet sont* a, e, i, o, u. VOYELLE *brève, longue.* VOYELLE *accentuée.* VOYELLE *muette.* VOYELLE *finale.* (Acad.) *J'ai à vous dire que les lettres sont divisées en* VOYELLES, *parce qu'elles expriment les voix* (Mol.)

— Voix, son qu'une voyelle représente : *La diphthongue se forme de deux* VOYELLES *prononcées ensemble, comme dans* Ciel, Dieu, Oui. (Acad.)

— *Points voyelles*, points ou petits signes destinés à représenter les voyelles, dans l'écriture hébraïque, où toutes les lettres sont consonnes.

— *Voyelle simple*, celle qui a un son simple et qui s'écrit avec un seul caractère. || *Voyelle composée*, celle qui, bien qu'ayant un son simple, s'écrit avec un caractère composé, comme *ai, au, eu, ou.* || *Voyelle diphthongue*, celle qui se compose de deux voyelles prononcées en une syllabe, et qui s'écrit avec un caractère composé, comme *oi, ui*, etc.

VOYER, v. tr. ou act. 1[er] conj. (*voie*). Pron. *voa-ié.* — Techn. Faire couler, VOYER *la lessive.*

VOYER, n. m. et adj. (*voie*). Pron. — Admin. Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues dans les villes: *Les* VOYERS, *les commissaires* VOYERS *de tel lieu, de telle ville. On ne saurait bâtir sur la rue sans permission du* VOYER, *du commissaire* VOYER. *Architecte* VOYER. (Acad.

VOYETTE, n. f. Techn: Grande écuelle à manche pour la lessive.

VOYOU, n. m. Pron. *voa-iou.* — Pop. Enfant du peuple malpropre et mal élevé.

VRAC (EN), loc. adv. Mar. Pêle-mêle.

— Pech. *Poisson en vrac*, poisson salé, mis en tonne, sans être rangé.

VRAI, AIE, adj. (*verus*; lat., m. sign.) Pron. *vrè.* — Véritable, qui est conforme à la vérité : *Cette proposition est* VRAIE, *sera toujours* VRAIE. *Le bruit qui court est-il* VRAI ? *Dites-nous des choses* VRAIES, *si vous voulez qu'on vous croie.* (Acad.) *Le fond de sa doctrine est* VRAI, *mais il y mêle beaucoup d'erreurs.* (De Lavergne.)

Chacun dit que c'est *vrai.* (La Font.)

La politesse est l'expression ou l'imitation des vertus sociales; c'en est l'expression si elle est VRAIE, *et l'imitation si elle est fausse.* (Duclos.)

— *Cet homme est vrai*, il parle, il agit sans déguisement.

Les menteurs les plus grands disent *vrai* quelquefois. (Corn.)

— Fam. *Aussi vrai qu'il fait jour, vrai comme il faut mourir, etc.*, se disent pour affirmer quelque chose.

— *Il est vrai de dire*, ou simpl. *Il est vrai*, s'emploie lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire : *Il n'a mis que deux heures à faire ces six lieues* ; IL EST VRAI DE DIRE *que les chemins sont beaux. Je me sens un peu fatigué* ; IL EST VRAI *que j'ai travaillé plus que de coutume.* (Acad.)

— *Toujours est-il vrai de dire*, ou simpl. *Toujours est-il vrai*, néanmoins, toutefois, cependant : *Il a quelques moments d'humeur* ; TOUJOURS EST-IL VRAI *de dire qu'il est aimable. Vous avez beau contester*, TOUJOURS EST-IL VRAI *que...*

— En parl. des ouvrages, d'art, Qui rend, qui exprime avec vérité les pensées, les objets : *Un style* VRAI. *Un coloris* VRAI. *Des tons* VRAIS. *Des chairs* VRAIES. (Acad.)

— Qui est réellement ce qu'on le dit être ou qu'il doit être ; qui a toutes les qualités essentielles à sa nature : *Le* VRAI *Dieu. La* VRAIE *religion. Du* VRAI *marbre. Un* VRAI *diamant. Un* VRAI *bonheur. Un* VRAI *mérite.* VRAI *poëte.* VRAI *capitaine.* VRAI *philosophe.* VRAI *savant.* (Acad.) *Le* VRAI *courage ne se laisse jamais abattre.* (Fén.) *Les* VRAIS *braves ne se sont point encore avisés de s'offenser du docteur de la comédie.* (Mol.)

— Par anal. f. En m. part : *C'est un* VRAI *fripon, un* VRAI *libertin, une* VRAIE *bohémienne, etc.*

Un ami, don du ciel, est le *vrai* bien du sage. (Volt.)

— Par exagérat. *Cet homme est un vrai cheval, un vrai lion, etc.*, cet homme a une force comparable à celle du cheval, du lion, etc. On dit de même, *C'est un* VRAI *supplice, un* VRAI *martyre, etc.*

— Astron. *Temps vrai. Un cadran grossier indique avec toute la précision désirable le moment où le jour* VRAI *commence.* (Arago.)

— Unique, principal, essentiel : *La vraie cause, le* VRAI *motif, le* VRAI *sujet de sa détermination, de son action, etc., est la crainte de vous désobliger, est le désir de vous être utile.*

— Convenable : *Voilà la* VRAIE *place de ce tableau. Voilà des rubans de la* VRAIE *couleur qu'il fallait à sa robe. C'est la* VRAIE *manière de s'y prendre.* (Acad.) *Vous n'avez pas voulu me laisser dans ce comptoir, où était ma* VRAIE *place.* (Scribe.)

= **Vrai**, n. m. Ce qui est vrai, vérité : *Cet homme ne dit pas toujours* VRAI. *Il n'y a pas un mot de* VRAI *dans ce qu'il dit. Voilà le* VRAI. *Discerner le* VRAI *d'avec le faux.* (Acad.) *Rien de beau que le* VRAI, *mais tout ce qui est* VRAI *n'est pas beau.* (Andrieux.) *Le* VRAI *est ce qu'il peut, et n'a de mérite que d'être ce qu'il est.* (M[me] de Staël.)

Si l'on se plaît à l'image du *vrai*,
Combien doit-on rechercher le *vrai* même ! (La F.)
Rien n'est beau que le *vrai*, le *vrai* seul est aimable,
Il doit briller partout, et même dans la fable. (Boil.)
Il est un *vrai* que l'artifice énerve. (Marm.)

= **Vrai**, adv. Certainement, assurément : *Vous avez dit cela,* VRAI ? *Cela est conclu,* VRAI ? *Cela m'oblige,* VRAI. (Acad.)

Mais, tiens, parle-moi *vrai*; nous sommes sans témoins. (Gress.)

= **Au vrai, de vrai**, loc. adv. Selon le vrai. conformément à la vérité : *Contez-nous la chose* AU VRAI. *Voilà* AU VRAI *comme la chose s'est passée. Un état* AU VRAI. (Acad.) *Il devient nécessaire, pour reproduire* AU VRAI *la constitution naturelle de la famille, de creuser profondément.* (Portalis.)

De vrai, si vous valiez beaucoup plus que les autres,
Je devrais dédaigner leurs vœux auprès des vôtres. (Corn..
De vrai, les compliments ne sont plus à la mode. (La Font.)

— *Cela est vrai, ou le roi n'est pas noble*, cela est irrécusable.

VRAIMENT, adv. Pron. *vrè-man.* — Véritablement, effectivement : *Il est* VRAIMENT *sage. Il est* VRAIMENT *orateur. C'est* VRAIMENT *un grand fripon.* (Acad.) *Il n'y a de* VRAIMENT *grand parmi les hommes que d'éviter le péché.* (Boss.)

— Il se dit quelquefois pour affirmer plus fortement : *Oui* VRAIMENT. *Ah!* VRAIMENT *oui!* VRAIMENT *je vous en croirai.* (Acad.)

Vraiment, dit le seigneur,
Je le reçois, et de bon cœur. (La Font.)

— Il sert à exprimer l'étonnement : *J'ai ici des lettres de sa main,* VRAIMENT ? (Scribe.)

— Ironiq : VRAIMENT, *vous êtes un joli garçon !*

VRAISEMBLABLE, adj. des 2 g. Pron. *vrè-cam-blabl.* — Qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité : *La chose est assez* VRAISEMBLABLE. *Cela n'est pas* VRAISEMBLABLE. *Ce que vous nous dites peut être vrai, mais n'est pas* VRAISEMBLABLE. *Opinion* VRAISEMBLABLE. (Acad.) *Madame, croyez que les choses les moins* VRAISEMBLABLES *sont celles qu'on peut hasarder avec le moins de crainte.* (Campistr.) *Rien de ce qui était* VRAISEMBLABLE *n'arriva.* (Volt.)

Le vrai peut quelque fois n'être pas *vraisemblable.* (Boil.)

— Substantiv. *Préférer le* VRAISEMBLABLE *au vrai.* (Acad.) *Nous avons été souvent obligé, au défaut du vrai, de nous contenter du* VRAISEMBLABLE. (Buff.)

— *Le vrai a été souvent beaucoup au delà du* VRAISEMBLABLE. (D'Aguess.)

VRAISEMBLABLEMENT, adv. Pron. *vrè-can-blable-man.* — Apparemment, selon la vraisemblance : VRAISEMBLABLEMENT *il arrivera aujourd'hui.* (Acad.) *La philosophie donne moyen de parler* VRAISEMBLABLEMENT *de toutes choses.* (Desc.)

VRAISEMBLANCE, n. f. (*vrai*, et *semblant.*) Pron. *vrè-çan-blanss.* — Apparence de vérité : *Il n'y a pas de* VRAISEMBLANCE *à ce que vous dites. Cela choque la* VRAISEMBLANCE. *Cela est sans* VRAISEMBLANCE. *Garder, observer la* VRAISEMBLANCE. *Cela n'est pas dans la* VRAISEMBLANCE. *Cela pèche contre la* VRAISEMBLANCE. (Acad.) *Il en est des mensonges de la galanterie, comme des fictions du théâtre, où la* VRAISEMBLANCE *a souvent beaucoup plus d'attraits que la vérité.* (Desmahis.) *Il fallait colorer de quelque* VRAISEMBLANCE *une accusation si horrible.* (Volt.) *Les Français donnent tout à la* VRAISEMBLANCE, *à l'apparence.* (M[me] Roland.)

Tu rêves des malheurs qui sont sans *vraisemblance.* (C. Del.)

VRILLE, n. f. (*terebella*; lat.) Pron. *vri-y.* — Techn. Outil de fer terminé par une espèce de vis, qui sert à faire des trous dans le bois : *Il a entre les mains une* VRILLE *qu'il fait tourner avec une agilité surprenante.* (A. de Vigny.)

— Bot. Filets rameux tortillés en spirale, au moyen desquels la vigne et d'autres plantes s'attachent aux corps voisins : *Les feuilles étaient en lames de fer estampé, légères comme de véritables feuilles de vigne, et l'artiste n'avait pas oublié ces* VRILLES *si gracieuses qui s'accrochent à tout rameau.* (H. de Balz.)

VRILLÉ, ÉE, adj. Pron. *vri-ié.* — Bot. Qui est muni d'une vrille.

VRILLÉE, n. f. Bot. Vulg. Liseron.

VRILLIER, n. m. Pron. *vri-ié.* — Techn. Ouvrier qui fait des vrilles, des vis.

VRILLON, n. f. Pron. *vri-ion.* — Techn. Sorte de petite tarière.

VU, UE, part. pass. du v. Voir : *Les plaisirs de notre jeunesse, reproduits par notre mémoire ressemblent à des ruines* VUES *aux flambeaux.* (Chateaubr.) *J'évite d'être* VU *par ces mêmes hommes que mon cœur brûle de rencontrer.* (X. de Maistre.)

— Par anal. Examiné, considéré, apprécié : *Les méthodes astronomiques,* VUES *en elles-mêmes, sont très-dignes d'intérêt.* (Arago.) *Les plus grands hommes vivants ne sont vus de leur siècle que par les yeux de leurs rivaux ou de leurs ennemis.* (Lam.)

— Mor. En parl. des personnes, *Être bien vu*, être considéré, estimé :

Je suis bien accueilli, *bien vu* dans les familles. (Ancel.)

— Par anal. Il se dit des choses : *Rien n'est* VU *plus défavorablement dans ce pays que le projet de refaire ce qu'un autre a fait.* (La Harpe.)

— Banq. *Cette lettre de change est payable à lettre vue*, celui sur qui elle est tirée doit la payer dès qu'elle lui sera présentée. || On dit plus ordin. *Payable à vue.*

— Prov. et fig. *Juger, faire quelque chose à la boule vue, à boule vue*, inconsidérément, sans trop examiner, sans prendre garde à ce que l'on fait.

— Substantiv. Prat. *Le vu d'un arrêt, le vu d'une sentence*, ce qui est énoncé dans un arrêt, dans une sentence rendue sur les productions respectives, les pièces, les raisons qui y sont exposées avant le dispositif.

— Admin. *Sur le vu des pièces*, après avoir examiné les pièces.

— Fam. *Cette chose s'est faite au vu de tout le monde*, et plus ordin. *au vu et au su de tout le monde*, tout le monde l'a vue, l'a sue, tout le monde en a été témoin, en a été instruit.

= **Vu**, prép. Attendu, d'après, eu égard à : VU *la difficulté de réussir. On l'autorisa provisoirement,* VU *l'urgence, à faire telle chose. La récompense devait être plus grande,* VU *ses services,* VU *son mérite.* (Acad.) *La Suède,* VU *la faiblesse de son numéraire et la médiocrité de ses ressources, ne peut se permettre un grand luxe.* (Rayn.) VU *l'estime que le capitaine lui portait, on ne se cachait pas de lui.* (Scribe.) VU *par la cour les pièces mentionnées.* VU *les arrêts énoncés.* VU *les raisons et allégations de part et d'autre.* (Acad.)

= **Vu que**, loc. conj. Attendu que, puisque : *Je m'étonne qu'il ait entrepris cela,* VU QU'*il n'est pas très-hardi. Comment avez-vous entrepris cette affaire,* VU QUE *vous savez bien...* (Acad.) || GRAMM. V. PARTICIPE.

VUE, n. f. (*visus*; lat., m. sign.) Pron. *vû.* — Faculté par laquelle on voit ; celui des cinq sens par lequel on perçoit la lumière et on distingue les couleurs, souvent même la forme, la distance et les mouvements : *Le sens de la* VUE. *Avoir la* VUE *bonne, perçante, subtile. Une* VUE *faible, mauvaise. Avoir bonne* VUE, *mauvaise* VUE. (Acad.) *Une* VUE *délicate est offensée par une lumière trop vive.* (Montesq.) *Ma* VUE *et ma santé s'affaiblissent tous les jours.* (Volt.)

Mandez-lui qu'elle vienne ; et je l'épouse à *vue.* (Piron.)

— Organe même de la vue, yeux, regards : *Jetez la* VUE *là-dessus. Tournez la* VUE *de ce côté là. Baisser la* VUE. *Détourner la* VUE. *Le secret de secourir la* VUE *affaiblie des vieillards par des lunettes est de la fin du treizième siècle.* (Volt.) *Ma* VUE *et ma santé s'affaiblissent tous les jours.* (Id.)

Un nuage confus se répand sur ma *vue.* (Boil.)
L'aspect d'un homme libre importune sa *vue.* (C. D.)

— Fig.

Enfin l'heure est venue
Qu'il faut que mon secret éclate *à votre vue.* (Rac.)

— Fig. *Donner dans la vue*, frapper, surprendre par un éclat agréable : *Cette étoffe donne dans la* VUE *plus que l'autre.* || Il se dit aussi de ce qui excite le désir, l'ambition : *Cette fille* LUI A DONNÉ DANS LA VUE. *Cette charge* LUI A DONNÉ DANS LA VUE. *Mettez toujours de ce beau rouge, pour* LUI DONNER DANS LA VUE. (Le Sage.)

— *Tant que la vue peut s'étendre*, jusqu'où les yeux peuvent apercevoir. || Dans le m. sens, on dit : *Jusqu'où la* VUE *peut porter. Ma* VUE *ne porte pas jusque-là.* (Acad.)

— *Perdre de vue une personne, une chose*, cesser de la voir : *Il courait si fort que je l'*EUS *bientôt* PERDU DE VUE. *Le vaisseau s'éloigna en peu de temps, et nous le* PERDÎMES DE VUE. *L'oiseau prit l'essor, et on le* PERDIT *bientôt* DE VUE. (Acad.) *Plus sages et plus heureux que moi ils n'*ONT *point* PERDU DE VUE *les tours du château que j'ai quitté depuis trente ans.* (Chateaubr.)

— Fig. *Avoir la vue sur quelqu'un*, veiller actuellement sur sa conduite.

— Fig. *Cette mère ne perd point sa fille de vue*, elle la surveille attentivement.

— Fig. *J'ai perdu cet homme de vue*, j'ai cessé de le fréquenter, de le rencontrer dans le monde. || *J'ai perdu de vue cette affaire*, j'ai cessé de m'en occuper; je ne sais où elle en est, ni ce qu'elle est devenue.

— Fig. *On ne peut le suivre, on le perd de vue*, se dit d'un homme qui tient des discours difficiles à suivre, à comprendre.

— *Connaître une personne de vue*, la connaître de visage, mais sans jamais avoir eu de relations avec elle.

— *Garder un prisonnier à vue*, le garder de telle sorte qu'on le voie toujours. || On dit à peu près dans le m. sens : *Chasser un cerf* À VUE. *Les lévriers ne courent qu'*À VUE.

— *A vue d'œil*, autant qu'on en peut juger par la vue seule : *A vue d'œil, ce morceau de viande pèse tant. Cette plaine peut avoir,* À VUE D'OEIL, *une lieue de largeur.* (Lam.)

— Fig. Visiblement : *Cet enfant croît* À VUE D'OEIL. *Cette femme embellit* À VUE D'OEIL. *Ce malade dépérit* À VUE D'OEIL.

— *Juger d'une chose à la première vue*, la première fois qu'on la voit, à la première inspection : *Il ne faut pas* JUGER *des hommes comme d'un tableau, sur* UNE SEULE *et* PREMIÈRE VUE. (La Br.)

— *Marcher à vue de pays, se conduire à vue de pays*, marcher sans savoir précisément la route de l'endroit où l'on va, et en se dirigeant d'après l'aspect des lieux.

— Fig. et fam. *Juger à vue de pays*, juger des choses en gros et sans entrer dans les détails, juger sur le premier aperçu et avant que d'avoir approfondi : A VUE DE PAYS, *je commence à deviner la chose.* (Danc.) A VUE DE PAYS, *la succession du curé pouvait aller à une centaine de mille francs.* (Did.)

— *A perte de vue*, se dit en parl. d'une vue si étendue, si prolongée, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent.

— Fig. et fam. *Faire des raisonnements, raisonner, discourir à perte de vue*, faire des discours très-longs, fort éloignés du sujet, et qui ne concluent rien.

— Ironiq. *Des compliments à perte de vue.*

— *Lunette de longue vue*, ou plus ordin. *Longue vue*, lunette d'approche qui sert à voir distinctement les objets éloignés : *Il a une* LUNETTE DE LONGUE VUE *avec laquelle il aperçoit les satellites de Jupiter. Cette* LONGUE VUE *est excellente.* (Acad.) *Ses mains étaient armées d'une* LONGUE VUE *qu'il braquait chaque fois qu'il s'arrêtait.* (Ch. de Bernard.)

— *Seconde vue*, faculté dont quelques habitants du Nord prétendent être doués, et qui consiste à voir par l'imagination des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés : *Ils croyaient à la* SECONDE VUE, *aux augures, aux rêves.* (Mérim.)

— Inspection des choses qu'on voit : *Regardez ces étoffes, la* VUE *ne vous en coûtera rien, la* VUE *n'en coûte rien.* (Acad.)

— Aspect, présence : *Ma* VUE *seule pourrait augmenter le danger.* (Scribe.)

— Banq. et comm. *Une lettre de change payable à vue*, au moment de sa présentation; et, *payable à tant de jours de vue*, tant de jours après sa présentation.

— Mar. *Être en vue, être exposé à la vue*, être en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards; et dans le même sens à peu près : *Mettre une chose* EN VUE. *Faire une chose* À LA VUE *de tout le monde. Les deux armées étaient* EN VUE *l'une de l'autre, étaient* EN VUE. *Tel bâtiment est* EN VUE. *Il campa* À LA VUE *de l'ennemi.* (Acad.) *Lorsque la poule d'Inde couve, il faut qu'elle soit en lieu sec, à une bonne exposition, et point trop* EN VUE. (Buff.) *Vous voilà à peu près seule dans ce coin; n'y restez pas* EN VUE. (G. Sand.)

— Manière dont les objets se présentent à la vue : *Une* VUE *de côté. Une* VUE *de haut en bas. Une* VUE *de bas en haut.* || Dans ce sens on dit, *Plan à vue d'oiseau*, un plan de bâtiment, de jardin, etc., vu de haut en bas.

— Étendue de ce que l'on peut voir du lieu où l'on est : *Cette maison a une belle* VUE, *n'a point de* VUE. *La* VUE *de ce château est très-variée. Cette terrasse n'a qu'une* VUE *bornée.* VUE *qui plonge.* VUE *rasante. Échappée de* VUE. *Grande étendue de* VUE. (Acad.) *Quand vous suivez les lisières de ces belles plantations, l'œil rencontre des* VUES *de mer admirables.* (Vitet.)

— *Point de vue*, objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement : *Ce clocher sert de* POINT DE VUE. (Acad.)

— Étendue variée de pays aperçue d'un lieu particulier : *Un beau* POINT DE VUE. *Dans cette campagne, les* POINTS DE VUE *sont très-variés.*

— Perspect. Point vers lequel le peintre dirige tous les rayons qui sont censés partir de l'œil du spectateur : *Déterminer, choisir le* POINT DE VUE.

— Endroit précis où il faut se placer pour bien voir un objet; point où l'objet doit être placé pour être bien vu : *Vous ne pouvez juger ce portrait, vous n'êtes pas dans le* POINT DE VUE. *Ce tableau n'est pas dans son* POINT DE VUE. (Acad.)

— Fig. Manière dont une affaire, une question peut être considérée : *Voir une affaire sous son vrai* POINT DE VUE, *sous un double* POINT DE VUE. (Acad.) *À mesure que Richelieu s'éloigne de nous, il est mieux dans son* POINT DE VUE. (Fén.)

— Fig. et fam. *C'est là son point de vue*, se dit d'une chose à laquelle un homme aspire, de ce qu'il tente d'obtenir, de posséder. (Acad.)

— Peint. Tableau, dessin, estampe qui représente un lieu, un palais, une ville, etc., regardés de loin : VUE *de Rome.* VUE *de Paris.* VUE *perspective. Prendre, dessiner une* VUE, *des* VUES. *Il a acheté un recueil des* VUES *de Grèce, d'Italie, de Suisse. La* VUE *d'un pont, d'une ruine, etc.*

— Particul. Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit sur les lieux voisins : *Faire boucher, faire condamner des* VUES. *Pourquoi avez-vous ouvert une* VUE *sur mon jardin? On n'a point droit de* VUE. *sur son voisin.* VUE *de servitude, de souffrance.* (Acad.)

— Mor. Dessein qu'on a, but, fin que l'on se propose dans une affaire : *C'est un homme qui a de grande* VUES. *Il n'a d'autre* VUE *en cela que celle de vous obliger. Cet homme a des* VUES *cachées, secrètes, des* VUES *intéressées. Contrarier, seconder les* VUES *de quelqu'un. Pourquoi a-t-il fait cela, quelles sont ses* VUES? *Faire toutes choses dans la* VUE *de Dieu, dans la* VUE *de son salut. Entrer dans les* VUES *de quelqu'un.* (Acad.) *A peine a-t-elle prononcé le mot fatal à sa liberté, qu'elle fait de son amant l'objet de toutes ses* VUES, *le but de toutes ses actions, l'arbitre de sa vie.* (Desmahis.) *C'était un homme d'esprit et de grandes* VUES. (Mérim.) *Les petites affaires sont des victimes qu'il faut toujours sacrifier aux grandes* VUES. (Volt.) *Quoiqu'il eût beaucoup d'esprit naturel, l'étendue des* VUES *n'égalait pas chez lui la promptitude du coup d'œil et l'énergie de l'âme.* (Thiers.)

Un louis pèse plus que ce quadruple-là;
Cécile avait sa *vue* en te jetant cela. (Boursault.)

= **En vue de,** loc. prép. En considération de : *C'est* EN VUE *des services qu'il a rendus et de ceux qu'il peut rendre qu'on lui a fait cette grâce.* (Acad.) *Jamais il n'a rien fait que dans la* VUE *du bien.* (Buff.)

— *Avoir une chose en vue*, se la proposer pour objet : *Il n'a que son intérêt* EN VUE. || *Borner ses vues à telle chose*, n'avoir pour objet que telle chose.

— *Avoir des vues pour quelqu'un*, avoir dessein de lui procurer quelque avantage. || *Avoir des vues sur quelqu'un*, avoir dessein de l'employer à quelque chose. || *Avoir des vues sur quelque chose*, former le dessein, se proposer de l'acquérir, de l'obtenir.

— Action par laquelle l'esprit connaît, découvre : *C'est un homme d'une grande pénétration, rien n'échappe à sa* VUE. *Il porte sa* VUE *bien loin dans l'avenir. Grandes* VUES. VUES *bornées. Bonnes* VUES. VUES *profondes.* (Acad.) *Qu'entend-on par un grand génie? un esprit qui a de grandes* VUES, *puissant, fécond, éloquent.* (Vauv.) || Dans le m. sens : *Rien n'est caché à la* VUE *de Dieu.* (Acad.)

VUIDANGE, n. f. V. VIDANGE.

VULCANIEN, n. m. V. VULCANISTE.

VULCANIQUE, adj. des 2 g. (*Vulcain.*) Pron. *vul-ka-nik.* — Géol. Qui doit son origine à des volcans aujourd'hui éteints. || *V.* VOLCANIQUE.

VULCANISME, n. m. Pron. *vul-ka-nism.* — Phys. Hypothèse qui attribue au feu la formation de la croûte du globe.

— Système des vulcanistes.

VULCANISTE, n. m. Pron. *vul-ka-nist.* — Phys. Partisan du vulcanisme. || *V.* NEPTUNISTE *et* PLUTONISTE.

VULGAIRE, adj. des 2 g. (*vulgus*, le bas peuple; lat.) Pron. *vul-ghèr.* — Qui est commun, qui est reçu communément : *Préjugé* VULGAIRE. *Croyance* VULGAIRE. *Opinion* VULGAIRE. *Expression* VULGAIRE. (Acad.) *Il faut se servir de termes généralement adoptés pour exprimer des idées devenues* VULGAIRES. (Mérim.) *La qualité d'ambassadeur peut-elle s'abaisser à des contes* VULGAIRES? (La Font.)

... Dépouillons les préjugés *vulgaires*. (La Chauss.)

— *Langues vulgaires*, par oppos. à *langues savantes*, les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui : *Les traductions de la Bible en langues* VULGAIRES. *Dans le grec* VULGAIRE, *on reconnaît l'ancien grec, qu'on appelle Grec littéral.* (Acad.) || On dit de même, *L'idiome* VULGAIRE. *La naissance de la* LANGUE VULGAIRE *fut, en Italie, la naissance de l'esprit nouveau.* (Lamenn.)

— Trivial, bas : *Des pensées* VULGAIRES, *des sentiments* VULGAIRES, des pensées triviales, des sentiments tels que le commun du peuple est accoutumé d'en avoir.

— Par dénigr. Sans distinction : *Rien ne révolte plus les hommes qu'une naissance obscure et* VULGAIRE. (Mass.)

Esprit, poète *vulgaire*. (Boil.)
On s'ennuie aux exploits d'un conquérant *vulgaire*. (Rac.)

— Substantiv. Le peuple, le commun des hommes : *Il suit en cela l'opinion du* VULGAIRE. *Combattre les erreurs du* VULGAIRE. *Les gens éclairés ne pensent pas ordinairement comme le* VULGAIRE. *Le* VULGAIRE *ignorant.* (Acad.) *Les succès emportés à coups de canon étourdissent le* VULGAIRE. (Scribe.) *Il y a un* VULGAIRE *parmi les princes comme parmi les autres hommes.* (Volt.) *Loin d'ici, profane* VULGAIRE. (J.-B. Rouss.)

— *Le vulgaire des auteurs, des artistes, des grands, etc.*, ceux des auteurs, des artistes, des grands, etc., qui ne se distinguent point, qui forment cette classe nombreuse qu'on ne remarque pas.

— Prov. *Il faut penser avec les habiles gens, mais parler avec le vulgaire*, il ne faut pas montrer aux ignorants qu'on les trouve tels.

VULGAIREMENT, adv. Pron. *vul-ghèr-man.* — Communément : VULGAIREMENT *parlant.*

— D'une manière vulgaire, triviale : *Apprenez à vous énoncer moins* VULGAIREMENT. (Mol.)

VULGARISATEUR, n. m. Pron. *vul-ga-ri-za-teur.* — Néol. Celui qui rend quelque chose vulgaire, qui en répand l'usage : *Il n'est qu'un* VULGARISATEUR *habile des idées et des opinions qui ont cours.* (Cuvillier-Fleury.)

VULGARISÉ, ÉE, part. pass. du v. Vulgariser.

VULGARISER, v. tr. ou act. 1re conj. Pron. *vul-ga-ri-zé.* — Néol. Faire connaître; rendre vulgaire : *Il n'est dangereux de* VULGARISER *les lumières et la vérité que chez un peuple corrompu.* (C. Nod.)

VULGARISME, n. m. Pron. *vul-ga-rism.* — Néol. Chose vulgaire; pensée, expression vulgaire.

VULGARITÉ, n. f. Néol. Caractère de ce qui est vulgaire : *La* VULGARITÉ *d'une opinion.*

— Défaut de ce qui est trivial : *La* VULGARITÉ *dans les manières.* (Mme de Staël.) *Il est à regretter que depuis quelque temps la rudesse et la* VULGARITÉ *commencent à s'introduire chez nous, dans la plus haute éducation elle-même.* (Dupanl.)

VULGATE, n. f. (*vulgata*, divulguée; lat.) Version latine de l'Écriture sainte, qui est en usage dans l'Église catholique : *Ce passage est traduit selon la* VULGATE. *La* VULGATE *a été déclarée authentique par le concile de Trente.* (Acad.)

— *Ancienne Vulgate* traduction latine de la Bible, faite par les Septante. || *Nouvelle Vulgate*, cette même traduction, corrigée en quelques endroits, d'après celle que saint Jérôme avait faite sur le texte hébraïque : *La* NOUVELLE VULGATE *forme la* VULGATE *catholique, reconnue par le concile de Trente.* (Acad.)

VULNÉRABLE, adj. des 2 g. (*vulnus*, blessure; lat.) Pron. *vul-né-rabl.* — Qui peut être blessé : *Les ouvrages des plus grands génies ont eux-mêmes leur côté* VULNÉRABLE. (Vitet.)

J'ai trouvé le côté *vulnérable*. (C. Del.)

VULNÉRAIRE, adj. des 2 g. (*vulnus, vulneris*, blessure; lat.) Pron. *vul-né-rèr.* — Médec. En parl. des médicaments, Qui est particulièrement propre à guérir les plaies : *Le millepertuis est une des principales herbes* VULNÉRAIRES. *On prise fort les herbes*

VULNÉRAIRES *des montagnes de Suisse. Plante* VULNÉRAIRE. (Acad.)

— *Eaux vulnéraires*, celles qu'on emploie dans le traitement des blessures, celles qu'on tire des herbes vulnéraires : *A peine fut-il couché qu'il s'endormit profondément; son maître passa la nuit à son chevet, lui tâtant le pouls, et humectant sans cesse sa compresse avec de* L'EAU VULNÉRAIRE. (Dider.)

N'auriez-vous point besoin d'un peu d'eau *vulnéraire?* (Regnard.)

— N. m. *Un bon* VULNÉRAIRE. *Il se sert de* VULNÉRAIRES. *On lui a donné des* VULNÉRAIRES. *On se sert des* VULNÉRAIRES *pour les maux d'estomac, pour les coups à la tête, etc.* VULNÉRAIRES *suisses.* (Acad.)

— N. f. Bot. Plante légumineuse, à fleurs jaunes, qui est recommandée pour les plaies et les blessures récentes.

VULNÉRANT, ANTE, adj. (*vulnerare*, blesser; lat.) Chir. Qui peut faire une blessure profonde : *Les corps* VULNÉRANTS. *Les maladies que produisent les agents* VULNÉRANTS. (Chomel.) *Les blessures varient selon la longueur, la grosseur, la forme de l'instrument* VULNÉRANT. (Dupuytren.)

VULPIN, INE, adj. (*vulpes*, renard; lat.) Pron. *vul-pain, pinn.* — Néol. Qui tient du renard.

— Substant. Bot. Genre de plantes graminées.

VULPULINE, n. f. Pron. *vul-pu-linn.* — Chim. Substance colorante jaune.

VULTUEUX, EUSE, adj. (*vultus*, visage; lat.) Méd. En parl. de la face, Qui est rouge et comme gonflé : *La face* VULTUEUSE *est caractérisée par la turgescence, la rubéfaction, la saillie des yeux, l'injection des conjonctives, la distension des paupières, des lèvres et l'expansion de tous les traits.* (Chomel.)

— Par anal. *La membrane muqueuse était d'une belle couleur rouge vermeille, d'un aspect* VULTUEUX. (Dupuytr.)

VULTURIDE, adj. des 2 g. (*vultur*, vautour; lat.) Zool. Qui ressemble au vautour.

— N. m. pl. Famille d'oiseaux de proie qui a pour type le vautour.

VULVAIRE, n. f. Pron. *vul-vèr.* — Bot. Plante de la famille des Chénopodées; elle répand une odeur fétide de bois pourri.

VULVAIRE, adj. des 2 g. (*vulve.*) Pron. *vul-vèr.* — Anat. Qui appartient à la vulve.

VULVE, n. f. (*vulva*; lat., m. sign., formé de *valva*, porte.) Pron. *vulv.* — Anat. Ouverture longitudinale qui, chez la femme, s'étend du pénis jusqu'auprès de l'anus.

— Il se dit aussi en parl. des femelles de quelques animaux : *Dans quelques pays on introduit la main dans la* VULVE *du buffle pour l'engager à se laisser traire.* (Cuvier.)

VULVO-UTÉRIN, INE, adj. Pron. *vul-vô-u-té-rain, rinn.* — Anat. Qui appartient à la vulve et à la matrice.

— *Canal vulvo-utérin*, le vagin.

VULVITE, n. f. (*vulve.*) Méd. Inflammation de la vulve.

VUMBE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Joncs; elle ne se trouve qu'au Cap de Bonne-Espérence.

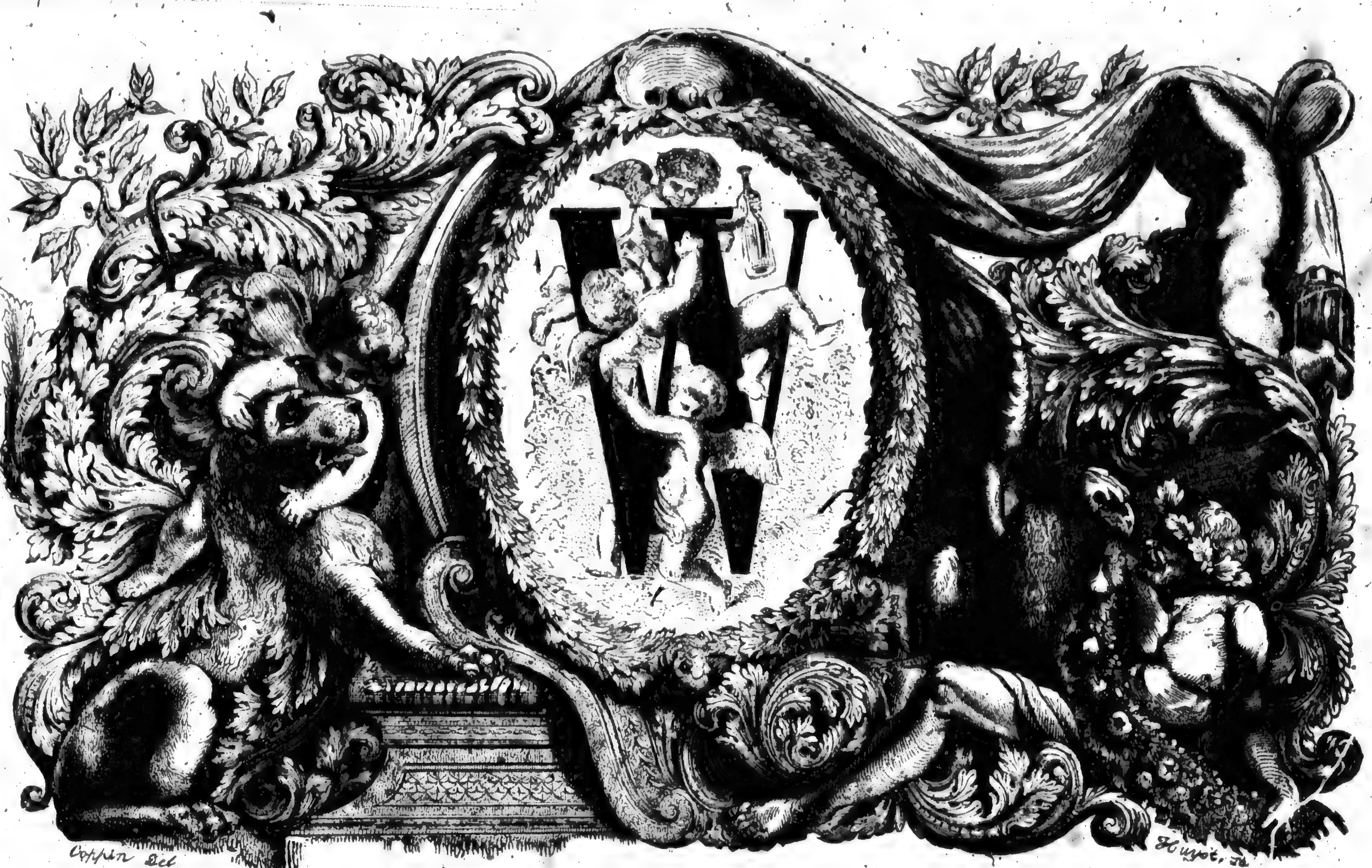

W, n. m. Double *v*; lettre propre aux peuples du nord; elle n'est usitée en français que dans les mots empruntés aux langues étrangères modernes.

— *W* a le son propre *ve*, et le son accidentel *ou*.

— La lettre *w* n'appartient qu'aux mots étrangers, et équivaut le plus souvent au *v* français : *Westphalie*, *Wurtemberg*, etc. On la fait sonner *ou* dans quelques mots anglais ; *whist*, *whig*, que l'on prononce *ouist*, *ouig*.

— *Ew* se prononce le plus souvent *eu* : *Newton*, *New-York*, etc.

— Mar. *W*, abréviation de *Variation*.

— Chim. Abrév. de Tungstène (*wolfram*.)

— Monn. Marque des pièces anciennement frappées à Lille.

WAGGON ou **VAGON**, n. m. (m. angl. *chariot à quatre roues*.) Ch. de fer. Voiture affectée, sur les chemins de fer, au transport des marchandises et à celui des voyageurs : *Les* WAGGONS *sont traînés par une locomotive*.

WAGNÉRITE, n. f. Minér. Minéral très-rare, qu'on a découvert près de Salzbourg.

WALIDA, n. f. Bot. Plante de la famille des Apocynées, originaire de Ceylan ; elle est employée contre la dyssenterie.

WALKÉRIE, n. f. Bot. Genre de mousses.

WALLON, n. m. Littér. Langage en usage dans la partie des Pays-Bas qui est entre l'Escaut et la Lys.

WAQUE, n. f. Pron. *vak*, — Métrol. anc. Mesure dont on se servait dans le Hainaut pour le charbon provenant des mines.

WARANDEURS, n. m. pl. Gens spécialement chargés, à Dunkerque, d'assister aux salaisons des harengs et à leur mise en caque.

WARRANT, n. m. (m. angl., *garantie*.) Pron. *ouar-rantt*. — Décret de prise de corps en Angleterre ; mandat d'amener.

— Comm. Récépissé donné à un commerçant au moment où il fait déposer des marchandises dans un dock ou entrepôt, et qui constate la valeur des marchandises déposées : *Le* WARRANT *est négociable comme une lettre de change*.

WATCHMAN, n. m. (*watch*, veiller, et *man*, homme ; angl.) Pron. *ouatck-mann*. — Gardien de nuit, en Angleterre ; il parcourt les rues et proclame l'heure à haute voix.

— Au pl. *Des* WATCHMANS. ‖ On emploie plus ordin. le pl. anglais *Watchmen*.

WATERGANS, n. m. pl. Mar. Petits canaux du nord où entrent les embarcations qui pénètrent dans les terres.

— Au sing. Fossé qui borde un chemin.

— Issue que l'on donne aux eaux.

WATRINGUE, n. f. Ponts et Ch. Ensemble des opérations et travaux nécessaires pour dessécher, sur le littoral, les terrains inférieurs au niveau des hautes mers.

WÉDÉLIE, n. f. Pron. *vé-dé-li*. — Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des Héliantées, remarquables par leurs belles fleurs jaunes ; on les cultive dans nos jardins comme plantes d'agrément.

WEHME ou **VEHME**, n. f. (m. all. *punition*.) Hist. Tribunal secret au moyen âge. ‖ On disait aussi, *Sainte Wehme*.

WEHMIQUE ou **VEHMIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient à la sainte Wehme.

— *Cour wehmique*, tribunal secret institué en Allemagne pour informer sur les crimes commis par les personnages puissants, qu'il faisait frapper par une main inconnue : *La* COUR WEHMIQUE *fut abolie par Charles-Quint. On donnait aux initiés qui formaient la* COUR VEHMIQUE *le nom de Francs-Juges*.

— Dans le m. sens : *Maximilien jeta les fondements d'un ordre plus régulier en Allemagne, en y supprimant le droit des guerres privées et en abolissant les tribunaux* WEHMIQUES. (Miguet.)

WÉGA, n. pr. f. Astr. Très-belle étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la *Lyre*.

WELCHE, n. m. V. VELCHE.

WERMOUTH, n. m. V. VERMOUT.

WERNÉRITE, n. f. (*Werner*, n. pr. d'un minéralogiste.) Min. Substance vitreuse cristallisée, à texture lamelleuse, que l'on trouve dans les mines de fer de Norwége.

WERSTE, n. m. V. VERSTE.

WHIG, n. m. (*to whig*, aller vite; angl.) Pron. *Ouigue*. — Nom qu'on donne aux parlementaires anglais qui font profession de défendre la liberté : *Les* WHIGS *sont opposés aux tories. Le pouvoir passe alternativement des tories aux* WHIGS.

— Adj. *Le parti* WHIG. *L'opinion* WHIG.

WHIGISME, n. m. Pron. *oui-ghism*. — En Angleterre, Opinion, parti des whigs.

WHISKEY ou mieux **WHISKY**, n. m. (m. angl.) Pron. *ouis-ki*. — Sorte d'eau-de-vie de grain ; liqueur alcoolique obtenue en distillant de la drèche, du grain ou du seigle.

WILLIS, n. f. Personnages d'une légende populaire en Bohême; jeunes filles condamnées après leur mort à sortir chaque nuit de leur tombe et à danser jusqu'au lever du jour : *Je connais tous les contes de fées, toutes les aventures des gnômes, sylphes, farfadets*, WILLIS, *sorciers, revenants et loups-garous*.

WISKI, n. m. Pron. *ouiss-ki*. — Sorte de cabriolet léger et très-élevé, dont la mode nous est venue d'Angleterre ;

Les rapides *wiskis*, les magnifiques chars. (Del.)

WHIST, n. m. (m. angl. *silence*.) Pron. *ouiste*. — Sorte de jeu de cartes qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux, avec un jeu de 52 cartes ; il se joue en deux parties liées ou en double partie ou robre : *Jouer au* WHIST. (Acad.) *L'Anglais est le peuple qui sait le mieux jouer le* WHIST. (St-Marc Gir.)

WITHÉRINGIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Solanées, qui produit des tubercules comme les pommes de terre; les Péruviens s'en servent pour leur nourriture et celle de leurs bestiaux.

WITSÉNIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Iridées. ‖ V. GLYCINE.

WOLFE, n. m. Mar. Tournant d'eau.

WOLFRAM, n. m. (m. all.) Min. Tungstène.

WOMBAT, n. m (*wemb*, uterus; angl.) Zool. Mammifère de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Marsupiaux; c'est un animal de petite taille, nocturne et fouisseur, qui ne se nourrit que de végétaux.

WOOTZ, n. m. (n. pr. de l'inventeur.) Pron. *vouts*. — Techn. Espèce d'acier extrêmement dur mais cependant malléable : *Le meilleur acier fondu est celui qu'on fait dans l'Inde et qu'on appelle* WOOTZ; *il coupe avec facilité notre acier le plus dur.* (Francœur.)

WORMIEN, adj. m. (*wormeur*, n. pr.) Anat. *Os wormiens*, petits os placés ordinairement aux sutures des os de la voûte du crâne.

WRIGHTIE, n. f. (*Wright; n. pr.*) Bot. Genre de plantes de la famille des Apocynées, dont une espèce fournit l'indigo.

WRIT, n. m. (m. angl., *écrit*.) Pron. *vrit*. — En Angleterre, Ordre écrit; ordonnance d'une cour de justice; assignation.

WURST, n. m. (m. all., *boudin*, *saucisson*.) Pron. *wursst*. — Artill. Caisson d'artillerie de forme allongée.

— Caisson à l'usage des chirurgiens de l'ambulance; il est affecté au transport des médicaments et des malades.

— Voiture de promenade, longue calèche découverte.

X, n. m. Vingt-troisième lettre de l'alphabet. Suivant l'appellation ancienne, on la nomme *icse*, et suivant la méthode moderne *cse : Un grand X, un petit* x ; *faire des* x.

— *X* a l'articulation propre *cs* ou, *gz*, et les articulations accidentelles *ss*, *c*, *s*.

— *X* initial a généralement le son *gz : Xavier, Xénophon, Xante.*

— *X* médial a le son de *cs* devant *ca, co, cu*, et toute consonne autre que *h : ex-cavation, ex-travagant, ex-ploiter.*

— Dans *Xerxès*, le second *x* se prononce *c*, *Gzercès.*

— Il se prononce *c* devant *ce* et *cé : excéder, exception*, etc.

— Entre deux voyelles, ou placé entre une voyelle et une *h* muette, il se prononce tantôt *cs : taxe, vexation, axiome, luxure, fluxion*, etc.; tantôt comme *gz : examen, exemple, exaucer, exanthème, exhiber, exécrer, exorbitant*, etc.

— Il s'articule *s* dans *soixante* et ses dérivés, ainsi que dans *Bruxelles, Auxonne* et *Auxerre, Bru-selles, Au-sonne, Au-serre.*

— Il a le son *z* dans *sixain, deuxième, sixième, dixième, dix-huit, dix-neuf.*

— *X* final est le plus souvent nul : ainsi *croix, chaux, flux*, etc., se prononcent *croi, chau, flu;* il ne fait entendre le son *ze* que devant un mot qui commence par une voyelle.

— Il se prononce *cs* dans les noms propres : *Styx, Aix-la-Chapelle*, et dans quelques noms communs : *Bombyx, index, lynx, sphinx*, et dans *préfix.*

— Dans *Aix-les-Bains*, il a le son *ss*, *aisse.*

— Il se prononce *se* dans *six* et *dix*, mais quand il précède un nom qui commence par une voyelle, l'*x* a le son *ze :* SIX *œufs*, DIX *amis. Si-zeu, di-zami.*

— Cette liaison a lieu : après les finales, *aux, eux ;* ainsi *aux hommes, aux amis* se prononcent *au-z-hommes, au-z-amis ;* et *heureux enfant, je veux aller, heureu-senfant, je veu-zaller.*

— Mais, s'il est suivi d'un nom commençant par une consonne, l'*x* est nul, *un heureux mari, un heureu mari.*

— *X*, lettre numérale, vaut *dix* en caractères romains.

— *X*, dans le comput ecclésiastique, indique le dimanche.

— Algébr. *X* désigne les quantités inconnues.

— Monn. Anc. Il indiquait les pièces qui avaient été frappées à *Amiens* ou à *Aix.*

Gramm. X se met au lieu de l'*s* à la fin de tous les mots en *eu* pour marquer le pluriel : *un vœu, des vœux, un cheveu, des cheveux, un pieu, des pieux.*

— Il se met enfin à la place de l'*s* à la fin de certains mots en *ail : un soupirail, des soupiraux ; un bail, des baux ; un ail, des aulx*, etc.

— Il se met aussi à la fin de certains mots en *al, eau, ou*, comme signe du pluriel : un *oiseau*, des *oiseaux ;* un *cheval*, des *chevaux ;* un *animal*, des *animaux ;* un *chapeau*, des *chapeaux ;* un *chou*, des *choux ;* un *hibou*, des *hiboux.*

— A la 2e pers. du sing. du prés. de l'ind. des verbes *pouvoir, vouloir : tu veux, tu peux*, il remplace l'*s, lettre* caractéristique de la 2e pers. du singulier.

XALAPA, n. m. (m. espagn. *jalap.*) Pharm. Racine purgative. ‖ V. Jalap.

XALCUANI, n. m. Zool. Espèce de canard du Mexique.

XANTHE, n. m. (ξανθός, jaune; gr.) Zool. Genre de Crustacée très-commun sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

XANTHINE, n. f. (ξανθός, jaune; gr.) Pron. *ksan-tinn.* — Chim. Matière colorante jaune de la garance.

XANTHIUM, n. m. (m. lat.) Pron. *gzan-ciomm.* — Bot. Lampourde, plante dont les Grecs se servaient pour teindre les cheveux en blond.

XANTHOCARPE, adj. des 2 g. (ξανθός, jaune, et καρπός, fruit ; gr.) Bot. Qui a des fruits jaunes.

XANTHOCÉPHALE, adj. des 2 g. (ξανθός, jaune, et κεφαλή, tête ; gr.) Zool. Qui a la tête jaune.

XANTHOCÈRE, adj. des 2 g. (ξανθός, jaune, et κέρας, corne ; gr.) Zool. Qui a les antennes jaunes.

XANTHODONTE, adj. des 2 g. (ξανθός, jaune et ὀδοὺς, dent; gr.) Zool. Qui a les dents jaunes.

XANTHOGÈNE, n. m. (ξανθός, jaune, et γεννάω, j'engendre ; gr.) Chim. Carbure de soufre.

XANTHOGNATHE, adj. des 2 g. (ξανθός, jaune ; et γναθός, mâchoire ; gr.) Zool. Qui a les mâchoires jaunes.

XANTHORRHÉE, n. f. (ξανθός, jaune, et ῥεῖν, couler; gr.) Bot. Genre de plantes voisines des Asphodèles, originaires de la Nouvelle-Hollande ; elles fournissent une résine de la nature de la gomme-gutte.

XANTHOSE, n. f. (ξανθός; jaune ; gr.) Pron. *gzan-tôz.* — Chir. Matière d'un jaune safrané qui se trouve par taches irrégulières dans certains cancers.

XANTHOSIE, n. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande de la famille des Ombellifères.

XANTHOXYLE, n. m. (ξανθός, jaune, et ξύλον, bois, gr.) Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux à tige et à rameaux épineux propres à l'Amérique.

XANTHOXYLÉES, n. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des Rutacées.

XÉNÉLASIE, n. f. (ξένος, étranger, et ἐλάω, j'éloigne) ; gr. Antiq. Exclusion des étrangers du territoire de la république ; interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville : *La* XÉNÉLASIE *était particulière aux Lacédémoniens.* (Acad.)

XÉNIES, n. f. pl. (ξενός, étranger ; gr.) Antiq. gr. Présents que les Grecs faisaient à leurs hôtes pour renouveler le droit d'hospitalité.

XÉNOGRAPHE, n. m. (ξενός, étranger, et γράφω, j'écris ; gr.) Didact. Celui qui s'applique à la xénographie.

XÉNOGRAPHIE, n. f. Didact. Connaissance, étude des langues étrangères.

XÉNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la xénographie.

XÉRANTHÈME, n. m. (ξηρός, sec ; ἄνθος, fleur ; gr.) Grande immortelle d'un rouge jaunâtre.

XÉRASIE, n. f. (ξηρός, sec ; gr.) Méd. Maladie qui dessèche les cheveux, les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière.

XÉRÈS, n. m. (n. pr.) Comm. Excellent vin sec

qu'on recueille aux environs de Xérès dans l'Andalousie.

XÉROPHAGE, adj. des 2 g. Qui pratiquaient la xérophagie.

XÉROPHAGIE, n. f. (ξηρός, sec, et φαγεῖν, manger ; gr.) Abstinence des premiers chrétiens, qui pendant le carême ne mangeaient que du pain et des fruits secs.

— Méd. Usage exclusif d'aliments secs.

XÉROPHTHALMIE, n. f. (ξηρός, sec ; ὀφθαλμός, œil ; gr.) Médec. Ophtalmie sèche, qui consiste en une cuisson, une démangeaison et une rougeur dans les yeux, avec suspension de la sécrétion lacrymale.

XÉROPHTHALMIQUE, adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la xérophthalmie.

XÉROTRIBIE, n. f. (ξηρός, sec, et τρίβειν, frotter ; gr.) Méd. Friction sèche, faite avec la main.

XIPHIAS, n. m. (ξίφος, épée ; gr.) Pron. *gzi-fi-ass.* — Zool. Genre de poissons qui ont la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame ou d'épée.

— Astr. La Dorade, constellation de l'hémisphère austral ; elle n'est pas visible dans nos climats.

XIPHIDIEN, ENNE, adj. Zool. Qui ressemble au xiphias.

— N. m. pl. Famille de poissons.

XIPHIRHYNQUE, adj. des 2 g. (ξίφος, épée, et ῥύγχος, bec ; gr.) Zool. Qui a le museau en forme d'épée.

XIPHOÏDE, adj. m. (ξίφος, épée, et εἶδος, forme ; gr.) Anat. Qui ressemble à une épée.

— *Appendice xiphoïde*, appendice allongé, cartilagineux, qui termine la partie inférieure du sternum.

XIPHOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport à l'appendice xiphoïde.

XYLIN, INE, adj. (ξύλον, bois ; gr.) Bot. Qui a rapport au bois.

— *Liqueur xyline*, sève de la plante.

XYLITE, n. f. (ξύλον, bois, gr.) Chim. Produit de la distillation de l'esprit de bois.

XYLOBALSAMUM, n. m. (ξύλον, bois, et βάλσαμον, baume ; gr.) Pron. *gzy-lo-bal-za-mom.* — Anc. Pharm. Jeune rameau de l'Amyris, arbre qui produit la térébenthine et le baume de Judée.

XYLOCARPE, adj. des 2 g. (ξύλον, bois, et καρπος, fruit ; gr.) Bot. Qui a des fruits ligneux.

— N. m. Genre d'arbre de l'Inde ; son fruit contient une substance analogue au sagou.

XYLOGLYPHE, n. m. Didact. Graveur sur bois ; qui s'occupe de xylographie.

XYLOGLYPHIE, n. f. Didact. Art du xyloglyphe. On dit aussi, *xyloglyptique*, n. f. et adj. des 2 g.

XYLOGLYPTIQUE, n. f. V. XYLOGLYPHIE.

XYLOGRAPHIE, n. f. (ξύλον, bois ; γράφω, j'écris ; gr.) Didact. Art de graver sur bois.

— Art d'imprimer avec des caractères de bois.

XYLOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la xylographie.

XYLOÏDE, adj. des 2 g. (ξυλόν, bois, et εἶδος, forme ; gr.) Didact. Qui ressemble à du bois.

XYLOLITHE, n. f. (ξύλον, bois, et λιθος, pierre ; gr.) Min. Bois pétrifié.

XYLOPHAGE, n. m. (ξυλόν, bois, φάγω, je mange ; gr.) Zool. Il se dit de tous les animaux qui vivent ou déposent leurs œufs dans les vieux bois.

— N. m. pl. Famille d'insectes coléoptères dont les larves vivent dans le tronc pourri des arbres.

XYRIDÉ, ÉE, adj. Pron. *gzi-ri-dé, dée.* — Bot. Qui ressemble à une xyris.

— N. f. pl. Famille de plantes voisines des Iridées.

XYRIS, n. f. (ξυρις, iris sauvage, glaïeul ; gr.) Bot. Iris de la nouvelle Hollande et des régions tropicales de l'Amérique.

XYSTE, n. m. (ξυστός, uni ; gr.) Antiq. Lieu couvert destiné à divers genres d'exercices.

— Lieu couvert qui servait de promenade à Rome.

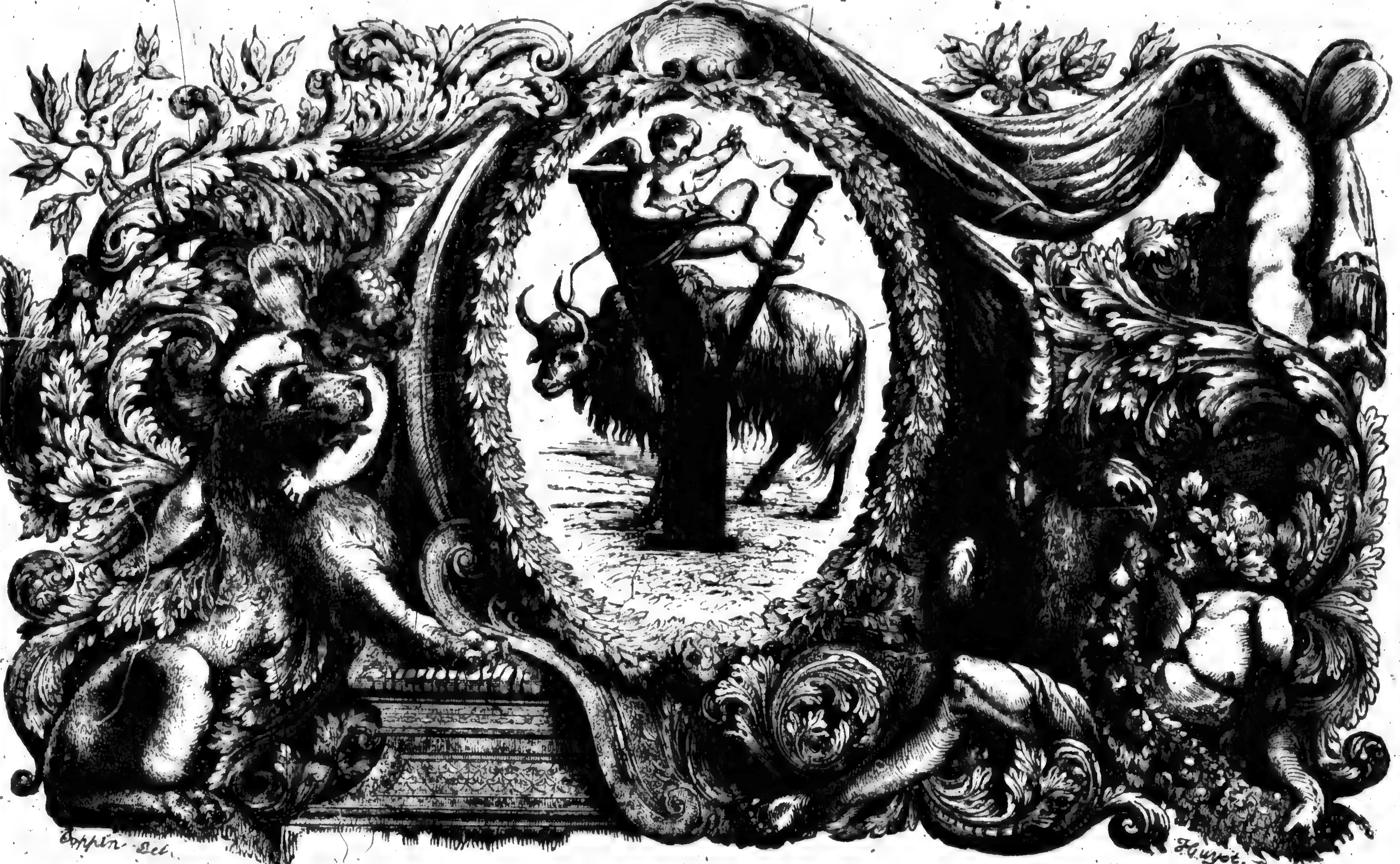

Y, n. m. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet. On l'appelle ordinairement *i* grec parce qu'elle répond à l'upsilon ou l'*u* des grecs, et qu'elle se trouve, dans les mots tirés du grec, à la place de cet upsilon ; tels que *homonyme*, *hymen*, *hymne*, *étymologie*, *physique*, *hypocrisie*, où à la place de l'y, il y avait en grec un *u*.

— On a cependant, dans un grand nombre de mots tirés du grec, adopté définitivement l'*i* au lieu de l'*y* pour remplacer l'*u*. *Asile*, *abime*, *cristal*, qu'on écrivait autrefois *asyle*, *abyme*, *etc.*

— *Y* a le plus ordinairement le son de l'*i* simple : *nous y sommes*, *yeux*, *yacht*, *mystère*, *syntaxe*, *style*, *etc.*

— Mais placé entre deux voyelles, il tient lieu de deux *i* : *Essayer abbaye*, *payer*, *etc.*, se prononcent *essai-ier*, *abbai-ie*, *pai-ier*, *etc.*

— Anc. *Y* était le signe des monnaies frappées à Bourges.

— *Être en forme d'y*, être terminé par deux lignes formant un angle : *La retraite de la marmotte n'est pas un trou, un boyau droit et tortueux ; c'est une espèce de galerie faite* EN FORME *d'*Y. (Buff.)

= **Gramm.** *Y*, final du radical des verbes terminés par *oyer*, *uyer*, se change en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet :

Il tutoie en parlant ceux du plus haut étage. (Mol.)
Je ne dis rien que je *n'appuie*
D'un exemple. . . . . (La F.)

— Mais *y* se conserve avant l'*e* muet dans les verbes en *ayer*, *eyer* : *Il* ÉGAYE *seul toute la société. Cette femme* GRASSEYE *agréablement.*

Y, adv. de lieu (*ibi*; lat.) En cet endroit-là : *Voulez-vous* Y *aller. Rendez-vous-*Y. Y *est-il? J'*Y *passerai. Nallez pas là, il* Y *fait trop chaud.* (Acad.) *La vérité ne fait pas tant de bien dans le monde que ses apparences* Y *font de mal.* (La Rochef.)

— Il est quelquefois explétif, comme dans ces phrases : *Il* Y *a des gens.* Y *a-t-il quelque chose pour votre service?*

Y, pron. pers. de la 3ᵉ pers. des 2 g. et des 2 nomb. A cela, à cette personne, à ces personnes : *Quant à la raison que vous m'alléguez, je m'*Y *rends. J'*Y *répondrai dans la suite. C'est un homme équivoque, ne vous* Y *fiez pas.* (Acad.)

L'apparence souvent abuse qui s'*y* fie. (T. Corn.)

— Ironiq. *Fiez-vous-*Y, s'emploie souvent par antiphrase, et signifie, *Ne vous* Y *fiez pas.*

— Quand Y est placé immédiatement après la 2ᵉ pers. du sing de l'impér. des verbes de la 1ʳᵉ conj. on ajoute à cette seconde personne l'*s* euphonique, comme dans : *Vas-*Y. *Donnes-*Y *tes soins. Cueilles-*Y *des fruits* (Acad.)

= **Gramm.** *Y* s'emploie aussi en parlant des personnes, quand on les désigne d'une manière vague, ou qu'on les considère d'une manière générale : *C'est un honnête homme, fiez-vous-*Y. (Acad.) *Plus on approfondit l'*HOMME, *plus on* Y *démêle de faiblesse et de grandeur.* (Marm.)

La pauvre Babonnette! Hélas! lorsque j'*y* pense!
Elle ne manquait pas une seule audience. (Rac.)

— *Y* s'emploie encore élégamment à la place d'un pronom déjà exprimé et dont on veut éviter la répétition : *Quoique je parle beaucoup de* VOUS, *ma fille, j'*Y *pense encore davantage jour et nuit.* (Mᵐᵉ de Sév.)

— En général, l'emploi des pronoms *à lui*, *à eux*, etc., donne au style plus de précision et d'énergie que celui du pronom y.

YACHT, ou **YAC**, n. m. pron. *i-ak*, — l'*y* est aspiré. — Sorte de bâtiment de plaisance, très-orné et très-élégant, qui va à voiles et à rames ; il sert ordinairement pour la promenade : *Les* YACHTS *sont fort communs en Angleterre et en Hollande.* (Acad.) *Il voulut bien me proposer une place dans son* YACHT. (Montesq.)

Votre *yacht* aux mille couleurs. (V. Hugo.)

— Partie du pavillon anglais, que l'on voit à l'angle de la gaine supérieure ; c'est un petit carré où se trouvent des diagonales et des croix en bandes rouges bleues et blanches.

— Petit pavillon semblable à ce carré.

YACOU, n. m. (*onomatopée* du cri de l'oiseau.) Zool. Gros oiseau qui a quelque ressemblance avec le dindon et avec le faisan : *La chair de l'*YACOU *est bonne à manger.* (Buff.)

— *Yacou marail*, faisan verdâtre de Cayenne.

YAK ou **YACK**, n. m. Zoolog. Buffle à queue de cheval, appelé aussi vache grognante ou bœuf à queue de cheval de Tartarie : *Les Tibétains ont pour le* YAK *le même respect que les bramines pour le zébu.* (Cuv.)

YANKEE, adj. et n. des 2 g. Pron. *yan-ki.* — Fam. et par dénigr. Sobriquet par lequel les Anglais désignent les habitants des États-Unis de l'Amérique du Nord. C'est une imitation de la manière dont les noirs de la Virginie et quelques peuplades indiennes articulent le mot *English*, Anglais.

YAPOU, ou **YAPU**, n. m. Zool. Cassique jaune du Brésil.

YARD, n. m. (m. angl.). Mesure anglaise de 91 centimètres.

YARQUÉ, n. m. Zool. Espèce de saki ou sagouin à queue touffue : *Les* YARQUÉS *se nourrissent de goyaves, de mouches à miel, et mangent toutes les graines dont nous faisons usage.* (De la Borde.)

YATAGAN, n. m. (m. turc.) L'*y* est aspiré. Sorte de poignard, de sabre-poignard turc dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme vers la pointe une courbe rentrante : *Il portait un* YATAGAN *à sa ceinture. Il l'étendit à ses pieds d'un coup de* YATAGAN. (Acad.) *Mahomet mit pied à terre devant le portail de Sainte-Sophie, et frappa de son* YATAGAN *un soldat qui brisait les autels; il ne voulut rien détruire.* (Lam.)

YAW, n. m. Méd. Maladie de la peau qui attaque particulièrement les nègres ; elle paraît être la même que le pian.

YÈBLE, n. m. Bot. Vulg. Sureau-hièble. ‖ V. HIÈBLE.

YED, n. pr. m. Astr. Belle étoile de grandeur moyenne, dans la constellation de *Pégase*.

YEUSE, n. f. (*ilex*; lat., m. sign.) Pron. *i-eux.* — Bot. Espèce du genre chêne ; elle conserve ses feuilles

toujours vertes ; son bois est très-recherché dans les arts mécaniques :

Il regarde, et soudain se montre à ses regards,
Près d'une *yeuse* antique, un auguste vieillard.
(De Fontanes.)
Et des bardes cachés sous ces sombres *yeuse*
J'entends de loin gémir les voix mystérieuses. (Id.)

— On l'appelle aussi *Chêne vert*.

YEUX, n. m. pl. V. ŒIL.

YEUX-BLANCS, n. m. Zool. Vulg. Petit figuier de Madagascar.

Y-GREC, n. m. Techn. Outil de fer des glaciers.

YNAMBU, n. m. Zool. Espèce de perdrix de la Guiane, du Brésil et du Paraguay : *Les* YNAMBUS *ne perchent jamais.*

YOLE, n. f. Mar. Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron : *Sa* YOLE *fut submergée. La* YOLE *en fer du bâtiment de commerce n'a pu parvenir jusqu'au navire échoué.*

YOUFTES, n. m. pl. Comm. Cuirs que l'on tire de Russie.

YOURTE, n. f. Relat. Demeures souterraines de quelques peuplades du Nord.

YOUYOU, n. m. Mar. Canot chinois, dont on se sert pour naviguer sur les rivières ; il marche avec un seul aviron.

— Général. Très-petite embarcation.

YPANOMEUTE, n. m. Zool. Genre d'insectes, voisin des teignes.

YPÉCACUANHA, n. m. V. IPÉCACUANHA.

YPRÉAU, n. m. (*Ypres.*) Bot. Espèce d'orme à larges feuilles, qui nous est venu des environs de la ville d'Ypres : *Une allée d'*YPRÉAUX. *Une avenue d'*YPRÉAUX. (Acad.)

— Vulg. Peuplier blanc.

YPSILOÏDE, adj. Anat. V. UPSILOÏDE.

YSARD, n. m. Zool. V. ISARD.

YU, IU ou **JU**, n. m. Relat. Iade oriental ou néphrite de la Chine.

YUCCA, n. m. (l'*y* est aspiré.) Bot. Plante exotique de la famille des Liliacées, qui a l'aspect de l'aloès et qui porte une touffe de belles fleurs blanches : *Au Mexique, le* YUCCA *acquiert ordinairement des proportions gigantesques.* (Acad.) *Les* YUCCAS *se rapprochent beaucoup des tulipes par leur corolle et le caractère de leur fructification.*

YUCCÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un yucca.

— N. f. pl. Famille de plantes.

YUNX, n. m. Zool. Le Torcol, oiseau grimpeur.

Z, n. m. Lettre consonne, la vingt-cinquième et dernière de l'alphabet. Suivant l'ancienne appellation on la nommait *zède*, suivant la nouvelle, on la nomme *ze* ; *Un grand Z. Un petit z.*

— Le son propre de *z* est *ze*, comme dans *zénith, zèle, Zacharie, zizanie*, etc. C'est, de toutes les articulations, celle dont le son est le plus doux ; il se rapproche tout à fait du son de l'*s* simple entre deux voyelles.

— *Z* conserve toujours le son qui lui est propre au commencement, au milieu et même à la fin des mots *Zèle, zizanie, Metz, Suez.*

— A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, quand il est suivi d'une voyelle, il prend la prononciation qui lui est propre, *ze*, à cause de la liaison ; ex : *Vous avez été vainqueurs, vous possédez un noble cœur*, etc.

— Il se lie comme l'*s* à la voyelle qui le suit : *Vous avez été vainqueur ; vous possédez un noble cœur : vous avé zété, vous possé-dé-zun*, etc.

— Fam. *Il est fait comme un z*, se dit d'un homme tortu.

— Anc. *Z* désignait les monnaies frappées à Grenoble.

— Anc. méd. zz, abrév. de *Zinziber*, m. lat. Gingembre.

ZABRE, n. m. (ζαϐρος, vorace ; gr.) Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ZACINTHE, n. f. (*Zacinthe* ou *Zante*, n. pr. de ville.) Bot. Plante de la famille des Composées ; l'action de ses feuilles est très-efficace contre les verrues.

ZAGAIE, n. f. (*azagaya* ; espagn.) Sorte de javelot dont se servent les habitants du Sénégal et la plupart des peuples sauvages : *Il y a de l'amour-propre chez le sauvage à bien lancer sa* ZAGAIE. (Chamf.) *Le nègre se rappelle toujours sa case, sa* ZAGAIE, *son bananier.* (Chateaub.)

ZAÏM, n. m. Relat. Soldat turc, dont le bénéfice militaire est un peu au-dessus de celui du timariot.

ZAIN, adj. m. (*zaino* ; ital.) Se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, simple et uniforme, n'a aucune marque de blanc : *Noir franc* ZAIN. *Bai-cerise* ZAIN. *On dit que les chevaux* ZAINS *sont tout bons ou tout mauvais.* (Acad.) *Les Espagnols estiment les chevaux* ZAINS *autant que nous les méprisons.* (Buff.) *On trouve d'excellents chevaux qui sont* ZAINS. (Id.)

ZAMIE, n. f. Bot. Genre de plantes du Cap et de la Nouvelle-Hollande ; dont les feuilles ressemblent à celles des palmiers ; elles ont une moëlle qui a toutes les qualités du sagou. ‖ Vulg. *Pain des Hottentots.*

ZANI, n. m. Personnage bouffon et niais dans les comédies italiennes : *Des monuments prouvent que les* ZANI *étaient usités dans les atellanes.* (Acad.)

ZÉA, n. m. (m. lat.) Bot. Maïs.

ZÈBRE, n. m. Zool. Quadrupède d'Afrique, de la grandeur et à peu près de la forme d'un mulet ; il a la peau blanche ou jaunâtre, avec des raies noires parallèles sur le dos, la croupe et les jambes : *La nature, dans aucun de ses ouvrages, n'est aussi tranchée et aussi nuancée que dans la robe du* ZÈBRE. (Buff.)

— Zool. Nom vulgaire d'une coquille univalve.

ZÉBRÉ, ÉE, adj. Qui est marqué de bandes foncées sur un fond clair comme la robe du zèbre.

ZÉBRER, v. tr. ou act. 1re conj. (zèbre.) Néol. Marquer de raies semblables à celles du zèbre : *Déjà de longues éraflures* ZÈBRENT *les épaules du dompteur de monstres.* (Théoph. Gaut.) *Le soupçon sillonna son intelligence comme un éclair* ZÈBRE *un ciel orageux.* (H. de Balz.)

ZÉBU, n. m. Zool. Sorte de bœuf domestique qui a sur le garrot une ou deux bosses charnues : *Les* ZÉBUS *sont très-communs dans l'Inde et dans certaines parties de l'Afrique.* (Acad.) *On ferre et on harnache les* ZÉBUS *comme nos chevaux.* (Cuv.)

ZÉDOAIRE, n. f. Pharm. Racine d'une plante des Indes employée comme stimulante et antispasmodique : ZÉDOAIRE *longue.* ZÉDOIRE *ronde.* ‖ V. ZERUMBET.

ZÉE, n. f. (ζευς, Jupiter ; gr.) Zool. Genre de poissons cartilagineux de la famille des Scombéroïdes ; il est commun sur nos côtes. Sa chair est très-délicate.

ZEINE, n. f. Chim. Gluten extrait de la farine de maïs ou du riz.

ZÉLATEUR, TRICE, n. (*zèle.*) Celui, celle qui agit avec zèle pour la patrie, pour la religion : *Grand* ZÉLATEUR *de la gloire de Dieu, de la religion.* ZÉLATEUR *du salut des âmes, du bien public.* (Acad.) *Ce sont de fervents* ZÉLATEURS *de la gloire de Dieu.* (Bourdal.)

— Par anal. Partisan : *Il dédaignait cette musique, et en inspirait le mépris à tous ses* ZÉLATEURS. (Marm.)

ZÈLE, n. m. (ζῆλος, ardeur ; gr.) Affection vive, ardente pour le maintien ou le succès de quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un. Il se dit particulièrement, en matière de religion : ZÈLE *pour la gloire de Dieu, pour la foi, pour les choses saintes. Le* ZÈLE *du salut des âmes. Le* ZÈLE *de la religion.* ZÈLE *pour la patrie.* (Acad.) *Le véritable* ZÈLE *du bien public ne cherche qu'à se rendre utile.* (Mass.) *Affecter du* ZÈLE, *un grand* ZÈLE *pour quelqu'un.* (Acad.) *Il s'est acquitté de cette commission avec* ZÈLE *et empressement.* (D'Alemb.)

... Ils veulent prendre, avec un *zèle* extrême,
Les intérêts du ciel plus qu'il ne veut lui-même. (Mol.)
Pour un si grand ouvrage est-ce assez de leur *zèle* ? (Rac.)
Leur cœur semble allumé d'un *zèle* tout nouveau. (Boil.)

— Écrit. sainte. *Le zèle de la maison de Dieu le dévore*, il a un zèle extrême pour le service de Dieu.

— Particul. Ardeur religieuse ; grande dévotion :

Dans tous les lieux dévots elle étale un grand *zèle*,
Mais elle met du blanc et veut paraître belle. (Mol.)
Je devais donc trouver cette tiédeur de *zèle*
Dans le vieil héritier de la foi paternelle. (C. Del.)

ZÈLE *indiscret.* ZÈLE *inconsidéré. Faux* ZÈLE. ZÈLE *aveugle.* ZÈLE *prudent,* ZÈLE *éclairé.* (Acad.)

ZÉLÉ, ÉE, adj. Qui a du zèle : *C'est un homme de bien et fort* ZÉLÉ. *Un* ZÉLÉ *serviteur de Dieu. Il est* ZÉLÉ *pour la foi, pour le service de son prince. Je ne vis jamais d'homme plus* ZÉLÉ *pour ses amis. Cet em-*

ployé, ce commis est fort ZÉLÉ. (Acad.) *Il est* ZÉLÉ *pour la propagation de la religion.* (Montesq.) *Marthe est si* ZÉLÉE *pour servir Jésus qu'elle passe à un empressement excessif.* (Boss.)

— Substantiv. Fam. *C'est un* ZÉLÉ. *C'est une* ZÉLÉE. (Acad.) *Ils avaient organisé un comité pour réveiller l'ardeur des* ZÉLÉS. (V. H.)

D'adorateurs *zélés* à peine un petit nombre
Osait des premiers temps nous retracer quelque ombre. (Rac.)

ZÉLOTYPE, adj. et n. des 2 g. Méd. Qui est atteint de zélotypie.

ZÉLOTYPIE, n. f. Médec. Jalousie qui dégénère en monomanie.

ZEMNI, n. m. Zool. Mammifère rongeur; espèce de rat.

ZEMNI ou **ZIEMNI**, n. m. Zool. Quadrupède du même genre que le Zizel, très-commun dans le nord de la Russie; il est un peu plus petit que notre chat domestique; les grains, les fruits et les légumes sont sa seule nourriture, il dévaste habituellement les moissons et les jardins.

ZEND, n. m. Pron. *zaind.* — Ancienne langue des Perses.

ZEND-AVESTA ou **ZEND**, n. m. Pron. *zain-da-vèss-ta.* — Relat. Livre sacré des Persans disciples de Zoroastre, écrit en zend.

ZÉNITH, n. m. (mar., *au-dessus*,) Pron. *zé-nitt*-Astr. Le point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale; il est opposé à Nadir : *Le zénith et le nadir.* (Acad.) *Le* ZÉNITH *d'un observateur est le point du ciel que sa verticale va rencontrer.* (Laplace.)

ZÉNITHAL, ALE, adj. Astron. Qui appartient au zénith.

ZÉNONIQUE, adj. des 2 g. Phil. Qui est conforme à la doctrine de Zénon.

— *Points zénoniques*, points indivisibles de Zénon admettait dans sa philosophie.

ZÉNONISME, n. m. Phil. Philosophie Zénon; stoïcisme.

ZÉNONISTE, n. m. Phil. partisan des doctrines de Zénon.

ZÉOLITHE, n. m. (ζεῖν, bouillir, et λίθος, pierre; gr.) Chim. Substance pierreuse qui, dissoute dans les acides, donne un précipité gélatineux.

ZÉPHIRE, et mieux **ZÉPHYRE**, n. m. (ζωή, vie, et φέρω, je porte; gr.) *Le souffle du* ZÉPHIRE.

— Mythol. Dieu, personnification du vent d'occident : *Les amours de Flore et de* ZÉPHIRE. (Acad.)

Tout chemin, hors la mer, allongeant leurs souffrances
Ils commettent aux flots cette douce espérance. (La F.
Zéphire les suivait.
Venez, belles, venez! *Zéphire* est de retour.
(De Fontanes.)
Sans cesse vous allez de bergère en bergère;
Zéphyre n'eut jamais d'ardeur si passagère. (La F.)

— Chorégr. *Pas de zéphire*, pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

— Dans ce sens, il s'emploie toujours au singulier, et le plus ordinairement sans article.

ZÉPHYR, n. m. Toute sorte de vents doux et agréables : *Les doux* ZÉPHYRS. *Un agréable* ZÉPHYR. *Un* ZÉPHYR *rafraîchissant.* (Acad.) *Il y règne un hiver que les* ZÉPHYRS *n'ont jamais adouci.* (Fén.)

Le plus sage s'endort sur la foi des *zéphyrs*. (La F.)
Les *zéphyrs* ont enflé nos voiles frémissantes. (Bertin.)

ZÉPHYRIEN, ENNE, adj. Néol. Léger comme le zéphyr : *Danse* ZÉPHYRIENNE.

— Il se dit des œufs clairs et sans germe que certains oiseaux de basse-cour pondent aux premières chaleurs du printemps : *Œufs* ZÉPHYRIENS.

ZÉRO, n. m. (*zeroh*, cercle; ar.) Arithm. Signe ou chiffre en forme d'o, qui de lui-même ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils suivent : 1 et ZÉRO *font dix.* 2 et ZÉRO *font vingt. Trois* ZÉROS *après un quatre font quatre mille.* (Acad.) *Un* ZÉRO *bien placé a une grande valeur.* (Scribe.) *Certains êtres sont comme les* ZÉROS; *il leur faut un chiffre qui les précède.* (H. de Balzac.)

— Prop. et fig. *C'est un zéro, un vrai zéro, un zéro en chiffre*, se dit d'un homme qui n'est d'aucune considération.

D'un maître, quel qu'il soit, peu, beaucoup, ou *zéro*,
Un valet fut toujours et le singe et l'écho. (Piron.)

— *Sa fortune est réduite à zéro*, elle est réduite a rien, elle est entièrement dissipée.

— Phys. Marque, au thermomètre de Réaumur, de la température de la glace fondante : *Le thermomètre est descendu à* ZÉRO, *est à tant de degrés au-dessus de* ZÉRO. (Acad.) *On a cherché à déterminer le* ZÉRO *réel, c'est-à-dire de combien de degrés un thermomètre baisserait s'il n'y avait point de chaleur du tout.* (Cuv.)

ZERUMBET, n. m. Bot. Racine tubéreuse et odorante d'une espèce d'amomum ou de gingembre sauvage. || V. ZÉDOAIRE.

ZEST, n. m. Pron. *zestt.* — Il n'est employé que dans cette locution proverbiale et familière : *Être entre le zist et le zest*, être fort incertain sur le parti qu'on doit prendre.

— *Cela est entre le zist et le zest.*

— Interject. Fam. Il sert à rejeter ou à se moquer de ce qu'une personne dit : *Il se vante de faire telle chose,* ZEST.

— Il indique aussi la promptitude, la légèreté : *A ces mots,* ZEST! *il s'échappa.* (Acad.) *Madame, se trouve-t-elle incommodée,* ZEST! *en deux pas te voilà chez elle.* (Beaum.)

ZESTE, n. m. Bot. Espèce de cloison, de séparation membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix : *Le* ZESTE *d'une noix.* (Acad.)

— Partie extérieure et colorée qui forme le dessus de l'écorce d'une orange, d'un citron, d'un cédrat, etc : *Couper un* ZESTE, *des* ZESTES *de citron. Des* ZESTES *confits. Ils paraissent vouloir sucer jusqu'au* ZESTE *les fruits dorés de la vie.* (H. de Balz.)

— Fam., *Cela ne vaut pas un zeste, je n'en donnerais pas un* ZESTE, se dit pour marquer le peu de cas que l'on fait d'une chose, ou son peu de valeur.

— Par anal. *Votre souhait n'y fera pas un* ZESTE, *ce sera selon ce qui est écrit là-haut.* (Did.)

ZESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Zester.

ZESTER, v. tr. ou act. 1re conj. Couper l'écorce d'un citron par petites bandes.

ZÉTÉTIQUE, adj. des 2 g. (ζητητικός, de ζητέω, je cherche; gr.) Didact. Il se dit de la méthode de recherches qu'on emploie pour découvrir et pénétrer la raison et la nature des choses : *Méthode* ZÉTÉTIQUE.

— Substant. *La* ZÉTÉTIQUE.

ZEUGMA, ou **ZEUGME**, n. m. (ζεῦγμα, union; gr.) Gramm. Figure résultant de l'ellipse dans plusieurs propositions d'un mot, qui figure dans une proposition précédente.

ZÉZAIEMENT, n. m. (*zézayer.*) Gramm. Vice de prononciation qui consiste à donner à l'articulation du *j* ou du *g* celle du *z* : *pizon*, pour *Pigeon*; *zuzube*, pour *jujube. Un* ZÉZAIEMENT *désagréable nuisait à son débit, mais donnait à son discours une originalité comique.* (Scribe.) *Il avait un léger* ZÉZAIEMENT *qui n'était pas sans grâce.* (Chateaubr.)

ZÉZAYÉ, ÉE, Part. pass. du v. Zézayer : *Mot* ZÉZAYÉ, *Syllabe* ZÉZAYÉE.

ZÉZAYER, v. tr. ou act. 1re conj. Remplacer dans la prononciation l'articulation du *j* ou du *g* doux par celle du *z*.

— Absol. *Les personnes qui prononcent* pizon *pour* pigeon ZÉZAIENT.

ZIBELINE, n. f. (*zabel*; russe.) Zool. Sorte de martre de Sibérie à poil très-fin.

— Peau de cet animal employée comme fourrure : *Une robe de chambre de* ZIBELINE. *Un manchon de* ZIBELINE. *Les* ZIBELINES *les plus noires sont les plus belles. Le renard noir est, après la* ZIBELINE, *la fourrure la plus belle et la plus chère.* (Buff.) *On ne met au-dessus de la fourrure du glouton que celle de la* ZIBELINE *et du renard noir.* (Buff.)

— Adjectiv. *Martre* ZIBELINE. (Acad.)

ZIBETH, n. m. Zool. Espèce de civette de l'Inde.

ZIBETHIN, INE, adj. Zool. Qui répand l'odeur de la civette.

— *Rat zibethin*, rat musqué du Canada, ainsi appelé à cause de l'odeur qu'il répand.

ZIGZAG, n. m. Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants : *Tracer un* ZIGZAG, *des* ZIGZAGS. *Ses rides dessinaient leurs* ZIGZAGS *aux endroits les plus visibles.* (H. de Balzac.) *Le monstre glissant et cheminant, montant, descendant, traçant des* ZIGZAGS *comme eût fait un gigantesque insecte aux mille pieds.* (L. Viardot.) *Je vais droit mon chemin et n'aime pas* ZIGZAGS *chez les autres.* (H. de Balzac.) *En faisant de rapides* ZIGZAGS *dans le brouillard, il espérait se défaire d'eux un à un.* (G. Sand.)

— Fam. *Cet ivrogne fait des zigzags*, en marchant, il va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

= **En zigzag**, loc. adv. : *Un chemin* EN ZIGZAG. *Aller, marcher,* EN ZIGZAG, *etc.* (Acad.) *Le nuage était sillonné par des éclairs* EN ZIGZAG. (Arago.)

— Techn. Sorte de machine qui est composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté : *Donner une lettre par le moyen d'un* ZIGZAG.

— Art milit. Tranchées de peu de largeur, formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière que leurs prolongements ne rencontrent pas perpendiculairement la face de l'ouvrage contre lequel on dirige une attaque.

ZILALAT, n. m. Zool. Crabier blanc des mers du Mexique, appartenant au genre Héron.

ZILLE, n. f. Bot. Genre de plantes d'Égypte, appartenant à la famille des Crucifères.

ZIMMER, n. m. Comm. Dix paires de peaux.

ZIMOME, n. f. Chim. Résidu qui se produit quand on traite le gluten de froment par l'alcool.

ZINC, n. m. (*zincum*; lat.) Pron. *zink.* — Min. Métal d'un blanc bleuâtre, qui brûle et se sublime aisément et qui, uni à trois fois son poids de cuivre rouge, fait le cuivre jaune : *Le* ZINC *mêlé avec l'étain le rend plus dur, plus sonnant. Plaque, feuille de* ZINC. ZINC *sublimé par le feu.* (Acad.) *Le* ZINC *est toujours extrait de ses minerais par distillation.* (Pelouze.) *Le* ZINC *forme avec le cuivre les alliages connus sous le nom de* laiton, *de* cuivre jaune, *de* similor, *d'*or de Manheim. (Rolin.)

ZINCAGE, n. m. Techn. V. ZINGAGE.

ZINCOGRAPHIE, n. f. (*zinc*, et γράφη, écriture; gr.) Techn. Industrie nouvelle, qui consiste à imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc.

ZINGAGE, n. m. Techn. Action de couvrir de zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *Zincage*.

ZINGARI, n. m. Relat. Vagabond, plus souvent désigné sous le nom de bohémien : *Au coin d'une vieille construction, il rencontre trois* ZINGARIS *bronzés, accroupis dans leurs guenilles, qui lui font peur.* (M. Du Camp.)

ZINGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Zinguer : *Toit* ZINGUÉ.

— *Fer zingué*, fer étamé avec du zinc. || Plus souv. *Fer galvanisé.*

ZINGUER, v. tr. ou act. 1re conj. (*zinc.*) Techn. Garnir, couvrir de zinc : ZINGUER *un toit, une terrasse.*

ZINGUÉRIE, n. f. (*zinc.*) Techn. Atelier où l'on fabrique le zinc.

— Commerce de zinc. || On dit mieux *Zinquerie.*

ZINGUEUR, m. n. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc. On dit moins ordinairement mais d'une manière plus correcte, *Zinqueur.*

ZINQUER, v. tr. ou act. V. ZINGUER.

ZINQUEUR, n. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc. || V. ZINGUEUR.

ZINZOLIN, n. m. Sorte de couleur d'un violet rougeâtre : *C'est du* ZINZOLIN.

— Adj. *Du taffetas* ZINZOLIN. (Acad.)

ZINZOLINÉ, ÉE, part. du v. Zinzoliner.

ZINZOLINER, v. tr. ou act. 1re conj. Techn. Teindre en zinzolin.

ZIRCON, n. m. (*jargon.*) Min. Minéral qui se présente sous forme de petits cristaux octaèdres d'une grande variété de couleur.

ZIRCONE, n. f. Chim. Oxyde de zirconium qui se présente sous forme de poudre blanche; il prend par la fusion une couleur grise, un aspect de porcelaine et une si grande dureté qu'il étincelle sous le briquet.

ZIRCONITE, n. f. Min. Variété du zirconium.

— Chim. Oxyde de zirconium. || Tout sel que cet oxyde produit.

ZIRCONIUM, n. m. Chim. Métal d'un gris noirâtre et qui ne prend un aspect métallique que quand il est frotté avec le brunissoir.

ZISEL, n. m. Zool. Petit quadrupède du Nord, au corps long et menu comme la belette; il a le poil gris cendré; il vit dans les champs où il se creuse des retraites et se fait des magasins qu'il remplit des fruits et des grains dont il dévaste les campagnes.

ZIST, n. m. V. ZEST.

ZIZANIE, n. f. (ζιζάνιον, ivraie; gr.) Prop. Ivraie, mauvaise graine qui vient parmi le bon grain. || Inusité.

— Fig. Désunion, mésintelligence : *Ils étaient bien unis, quelqu'un a semé la* ZIZANIE *parmi eux, entre eux.* (Acad.)

Pourras-tu bien, d'un air de prudhomie,
Dans la maison *semer la zizanie.* (Volt.)
Je songeais qu'on a vu souvent *la* calomnie
Entre d'heureux époux *semer la zizanie.* (Saurin.)

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

ZIZI, n. m. Zool. *Le* ZIZI *a presque toujours le bec terreux.* (Buff.)

ZOANTHAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une Zoanthe.

— N. m. pl. Famille d'acalèphes.

ZOANTHE, n. m. Zool. Genre de polypes, voisin des Actinies.

ZOANTHROPIE, n. f. (ζῶον, animal, et ἄνθρωπος, homme; gr.) Méd. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit changé en un animal.

ZODIACAL, ALE, adj. Astr. Qui appartient au zodiaque : *Étoile* ZODIACALE. (Acad.)

— *Lumière zodiacale*, lueur blanche qui entoure le soleil : *C'est Cassini qui a découvert la* LUMIÈRE ZODIACALE, *cette lueur blanchâtre qui entoure le soleil comme une lentille aplatie dont il serait le centre, et dont les bords s'étendent dans le plan de son équateur*. (Biot.)

ZODIAQUE, n. m. (ζῶον, animal; gr.) Astr. Bande ou zone circulaire idéale, parallèle à l'écliptique, et comprenant les douze constellations principales qui se partagent la route annuelle apparente du soleil.

— Par anal. Ensemble de ces constellations ou signes mobiles qui y correspondent : *Le soleil parcourt tous les ans les douze signes du* ZODIAQUE. *Le* ZODIAQUE *fixe et le* ZODIAQUE *mobile s'écartent continuellement l'un de l'autre par l'effet de la précession.*

— Représentation du zodiaque : *On trouve des* ZODIAQUES *sculptés dans les anciens temples de l'Égypte. Le* ZODIAQUE *de Dendérah*. (Acad.)

ZOÏLE, n. m. Nom propre d'un ancien critique d'Homère. Il n'est rapporté ici que parce qu'on l'applique souvent, par antonomase aux envieux et aux mauvais critiques : *Il s'est fait le* ZOÏLE *de ce poëte. C'est un* ZOÏLE. (Acad.) *La rage des* ZOÏLES *porte souvent la calomnie aux oreilles de ceux qui peuvent nuire*. (Volt.)

Des *Zoïles* du temps méritons la colère. (Rivarol.)

ZONA, n. m. (m. lat.) Méd. Phlegmasie cutanée, sorte de dartre qui entoure sous forme de demi-ceinture la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen : *Le* ZONA *s'annonce par des taches irrégulières d'un rouge vif*. (Robin.)

ZONAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui présente des zones colorées : *Chaux carbonatée* ZONAIRE, *Agaric* ZONAIRE.

ZONAL, ALE, adj. (*zone*.) Didact. Qui porte des bandes transversales colorées.

ZONE, n. f. (ζώνη, ceinture; gr.) Tout espace compris entre deux cercles parallèles sur la surface d'une sphère.

— Astr. Chacune des cinq grandes divisions dans lesquelles les cercles polaires et les tropiques partagent la surface terrestre; les régions renfermées dans chaque cercle polaire, qui sont privées du soleil pendant une grande partie de l'année, ou qui n'en reçoivent jamais les rayons que d'une manière oblique, ont reçu le nom de *Zones glaciales*; les deux autres régions, comprises dans chaque hémisphère, entre le cercle polaire et le tropique, sur lesquelles les rayons du soleil tombent moins obliquement, sont désignées sous le nom de *zones tempérées*; enfin la partie, ou la bande circonscrite par les deux tropiques, dont chacun des points passe deux fois sous le soleil, dans l'année, et qui reçoit toujours les rayons de cet astre dans une direction à peu près verticale, a reçu la dénomination de *zone torride*.

— *Zone glaciale boréale* ou *septentrionale*, partie de la surface du globe terrestre qui est comprise ou renfermée dans le cercle polaire arctique.

— *Zone glaciale australe* ou *méridionale*, partie de la surface du globe terrestre renfermée dans le cercle polaire antarctique.

Les éternels frimas de la *zone* glacée. (Volt.)

— *Zone tempérée septentrionale*, région comprise entre le cercle polaire au nord et le tropique du cancer.

— *Zone tempérée méridionale*, région du globe comprise entre le cercle polaire antarctique et le tropique du Capricorne.

— Parties du ciel qui répondent aux divisions du globe terrestre appelées zones.

Cinq *zones* de l'Olympe embrassent le contour. (Del.)

— Prov. et fig. *Passer la zone torride*, traverser un endroit où le soleil est brûlant, où il n'y a aucune ombre.

— Didact. Bande ou marque circulaire.

— Géol. Partie visible des couches superposées dont certains terrains, certaines pierres sont formées : *Dans l'onyx on voit plusieurs* ZONES. *Des* ZONES *concentriques.*

— Fig. Par anal. *Ces nues se déroulaient en* ZONES *diaphanes de satin blanc, ou formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur élasticité.* (Chateaubr.)

— Géom. Divisions d'une sphère, d'un corps, faites par des sections parallèles. (Acad.)

— Ponts et Chauss. *Zone des frontières*, espace plus ou moins étendu, le long des frontières de terre et de mer, sur lequel les travaux publics de routes et de canaux doivent être soumis au contrôle d'une commission mixte.

— *Zone des servitudes militaires*, espace limité en dehors et en dedans des fortifications des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de modifier le relief du sol.

— *Zone militaire*, terrain compris dans les fortifications des places de guerre et appartenant à l'État.

ZONÉ, ÉE, adj. (*zone*.) Didact. Qui est marqué de bandes concentriques colorées : *Bande* ZONÉE.

ZOOCHIMIE, n. f. (ζῶον, animal, et *chimie*.) Didact. Chimie animale; analyse chimique des parties constituantes des animaux.

ZOOCHIMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la zoochimie.

ZOOGLYPHITE, n. f. (ζῶον, animal, et γλύφω, je grave; gr.) Min. Pierre qui a des empreintes d'animaux.

ZOOGRAPHE, n. m. Didact. Auteur qui s'occupe de zoographie.

— Peint. Peintre d'animaux.

ZOOGRAPHIE, n. f. (ζῶον, animal, et γράφω, je décris; gr.) Didact. Description des animaux.

— B.-arts. Peinture d'animaux.

ZOOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoographie : *Terme* ZOOGRAPHIQUE.

— Diplom. *Lettres zoographiques*, lettres dont les diverses parties sont formées au moyen de figures d'animaux.

ZOOIATRIE, n. f. (ζῶον, animal, et ἰατρεία, médecine; gr.) Didact. Art de guérir appliqué au traitement des maladies des animaux; médecine vétérinaire.

ZOOLATRIQUE, adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la zoolatrie.

ZOOLÂTRE, adj. et n. des 2 g. Adorateur des animaux; qui est adonné à la zoolâtrie.

ZOOLÂTRIE, n. f. (ζῶον, animal, et λατρεία, culte; gr.) Pron. *zo-o-lâ-tri*. — Adoration des animaux.

ZOOLÂTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la zoolâtrie.

ZOOLITHE, n. m. (ζῶον, animal, et λίθος, pierre; gr.) Min. Partie d'un animal pétrifiée.

ZOOLOGIE, n. f. (ζῶον, animal, et λόγος, discours; gr.) Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux : *Cuvier a reconstruit des mondes avec des os blanchis, et repeuplé mille forêts de tous les mystères de la* ZOOLOGIE. (H. de Balz.) || Dans le m. sens, *Zoographie*.

ZOOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la zoologie : *Je prenais un vif intérêt aux magnifiques progrès du jardin des plantes et du cabinet* ZOOLOGIQUE. (G. Sand.)

ZOOLOGISTE, n. m. Pron. *zo-o-lo-gist*. — Celui qui connaît la zoologie, qui en traite.

ZOOLOGUE, n. m. *V*. ZOOLOGISTE.

ZOOMAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. (ζῶον, animal, et μάγνης, aimant; gr.) Didact. Qui a rapport au magnétisme animal.

ZOOMAGNÉTISME, n. m. Didact. Magnétisme animal.

ZOOMORPHISME, n. m. (ζῶον, animal, et μορφή, forme; gr.) Métamorphose en animal.

ZOOMORPHITE, n. m. (ζῶον, animal, et μορφή, forme; gr.) Min. Substance minérale revêtant la forme d'un animal.

ZOONOMIE, n. f. (ζῶον, animal; νόμος, loi; gr.) Didact. Science des lois qui président à la vie animale, qui régissent les actions organiques des animaux.

ZOONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOONOSOLOGIE. Didact. (ζῶον, animal; νόσος, maladie, et λόγος, discours; gr.) Connaissance des maladies des animaux.

ZOONOSOLOGIQUE. Didact. Qui appartient à la zoonosologie.

ZOOPHAGE, adj. des 2 g. (ζῶον, animal, et φάγω, je mange; gr.) Zool. Qui vit de matières animales.

— N. m. pl. Ordre des mollusques.

ZOOPHORE, n. m. Arch. anc. Frise de l'entablement.

ZOOPHORIQUE, adj. des 2 g. (ζῶον, animal, et φέρω, je porte; gr.) Archit. Qui porte un animal : *Colonne* ZOOPHORIQUE.

ZOOPHYTE, n. m. (ζῶον, animal, et φυτόν, plante; gr.) Zool. Être intermédiaire entre les animaux et les plantes; animal qui a quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes : *On met les éponges au nombre des* ZOOPHYTES. (Acad.) *Un* ZOOPHYTE *qui ne paraît avoir ni mouvement extérieur sensible ni sens externe, est un être formé pour dormir toujours*. (Buff.) *Le* ZOOPHYTE, *dont le nom indique un animal-plante, se distingue éminemment de tous les individus du règne végétal par l'existence d'une cavité dans laquelle s'opère la digestion alimentaire.* (Richerand.)

ZOOPHYTOGRAPHE, n. m. Didact. Celui qui s'adonne à la zoophytographie; auteur d'une zoophytographie.

ZOOPHYTOGRAPHIE, n. f. (ζῶον, animal; φυτόν, plante, et γράφω, je décris; gr.) Didact. Description des zoophytes.

ZOOPHYTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytographie.

ZOOPHYTOLOGIE, n. f. (ζῶον, animal; φυτόν, plante; λόγος, discours; gr.) Didact. Histoire des zoophytes.

ZOOPHYTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytologie.

ZOOPHYTOLITHE, n. m. (ζῶον, animal; φυτόν, plante, et λίθος, pierre; gr.) Zool. Zoophyte, polype qui a la forme d'un végétal.

ZOOPHYTOLOGISTE ou **ZOOPHYTOLOGUE**, n. m. Didact. Auteur d'une zoophytologie.

ZOOSPERME, n. m. (ζῶον, animal; σπέρμα, sperme; gr.) Zool. Animalcule. || V. SPERMATOZOAIRE.

ZOOSPORE, n. f. (ζῶον, animal, et σπόρα, graine; gr.) Bot. Sorte de cils qui naissent de chaque spore, et, après en être sortis, se fixent à un corps sur lequel ils germent.

ZOOTECHNIE, n. f. (ζῶον, animal; τέχνη, art; gr.) Didact. Connaissance des animaux domestiques appliquée aux besoins de l'homme; art de les gouverner de manière à en tirer le plus d'utilité et de profit.

ZOOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zootechnie.

ZOOTHÈQUE, n. f. (ζῶον, animal, et θήκη, loge; gr.) Antiq. Endroit où l'on gardait les animaux destinés aux sacrifices.

— Bot. Ovule mâle dans les plantes acotylédones.

ZOOTHERAPEUTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoothérapie.

ZOOTHÉRAPIE, n. f. (ζῶον, animal; θεραπεία, traitement; gr.) Didact. Art de guérir les maladies des animaux.

ZOOTOMIE, n. f. (ζῶον, animal, et τομή, dissection; gr.) Didact. Anatomie des animaux.

ZOOTOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zootomie, à l'anatomie des animaux.

ZOPILOTE, n. m. Zool. Espèce de vautour d'Amérique.

ZOPISSA, n. m. Mar. Résine provenant de vieux pins et dont on se sert dans le Nord pour corroyer les navires.

— Il se dit aussi du goudron desséché que l'on retire des navires au retour d'un voyage.

ZORILLE, n. f. (*sorra*, renard; esp.) Zool. Espèce de martre d'Afrique.

ZORNE ou **ZORNIE**, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Légumineuses.

ZORRA, n. m. (m. esp. renard.) Zool. Mammifère d'Amérique de la famille des Carnassiers et du genre Glouton.

ZOSTER, n. m. Méd. V. ZONA.

ZOSTÈRE, n. f. Bot. Genre de plantes marines de la famille des Aroïdées; elles habitent dans la mer, le long des côtes : *La* ZOSTÈRE *marine est vulgairement appelée Algue marine.*

— Espèce de fougère dont on se sert pour faire des matelas.

ZOSTÉROPS, n. m. Zool. Genre d'oiseaux jaunâtres et à dos cendré qui habitent la Nouvelle-Hollande.

ZOUCET ou **ZOUCHET**, n. m. Zool. Castagneux, espèce de plongeon.

ZYÉGIE, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées.

ZYGOMA, n. m. (m. gr., *corps transversal qui sert à en joindre deux autres*.) Anat. Os malaire, os jugal qui joint la face aux parties latérales du crâne.

ZYGOMATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au zygoma, à la pommette.

— *Arcade zygomatique*, arcade osseuse formée, au bas de la tempe, par l'os de la pommette et le temporal : *Chez les rongeurs, les* ARCADES ZYGOMATIQUES *sont peu saillantes, et par conséquent les muscles masticateurs peu développés.* (Richard.)

— *Muscles zygomatiques*, les deux muscles qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire.

ZYGOPÉTALE, n. m. Bot. Plante du Brésil.

ZYGOPHYLLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la fabagelle.

— N. f. pl. Famille de plantes.

ZYMOLOGIE ou **ZYMOTECHNIE**, n. f. (ζύμη, levain ; λόγος, discours ; τέχνη, art ; gr.) Didact. Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zymologie.

ZYMOME, n. m. (ζύμη, levain, ferment ; gr.) Chim. Portion du gluten susceptible de fermentation.

ZYMOSIMÈTRE, n. m. (ζύμωσις, fermentation, et μένρον, mesure ; gr.) Phys. Instrument propre à apprécier le degré de fermentation d'une liqueur.

ZYMOTECHNIE, n. f. V. ZYMOLOGIE.

ZYMOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Physiq. Qui appartient à la zymotechnie.

ZYGOPHILLE, n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des Rutacées.

ZYMOTIQUE, adj. des 2 g. (ζυμοτικός, de ζύμη, forment ; gr.) Qui est propre à la fermentation.

— Méd. *Maladie zymotique*, maladies nées de principes toxiques, présentant des phénomènes qui semblent résulter d'une sorte de fermentation.

ZYTHOGALE, n. m. (ζύθος, bière, et γάλα, lait ; gr.) Boisson faite d'un mélange de bière et de lait en usage dans certains pays.

ZYTHUM, n. m. (ζύθος, bière ; gr.) Espèce de bière ; boisson faite avec de l'orge.

FIN DU SECOND VOLUME.

Ablancourt.
About (Edmond).
Académie (Dictionn
Adam, de l'Institut.
Aguesseau (d'), de l'
Aignan, de l'Académ
Aimé-Martin.
Alembert (d'), de l'
Alibert.
Amelot (J.-J.).
Amiot.
Ampère, de l'Académ
Ancelot, de l'Acadé
Andral, de l'Institut
Andrieux, de l'Acad
Anquetil.
Arago, de l'Institut.
Arnaud (Fr.).
Arnault (A.-V.), de
Arnault (Lucien).
Aubert.
Auger, de l'Académi
Audiffret (d'), de l
Augier (Emile), de l'
Autran (L.).
Avrigny (d').
Azaïs.

Babinet, de l'Institu
Bachaumont.
Bailly, de l'Institut.
Bailly (Sylvain).
Ballanche, de l'Aca
Balzac (de).
Balzac (Honoré de).
Baour-Lormian, de
Barante (de), de l'A
Bardin (le général).
Barnave.
Barrot (Odilon), de
Barthe, de l'Institut
Barthélemy.
Barthélemy (J.-J.),
Barthélemy Saint-

LISTE GÉNÉRALE DES AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE

Ablancourt.
About (Edmond).
Académie (Dictionnaire de l').
Adam, de l'Institut.
Aguesseau (d'), de l'Académie française.
Aignan, de l'Académie française.
Aimé-Martin.
Alembert (d'), de l'Académie française.
Alibert.
Amelot (J.-J.).
Amiot.
Ampère, de l'Académie française.
Ancelot, de l'Académie française.
Andral, de l'Institut.
Andrieux, de l'Académie française.
Anquetil.
Arago, de l'Institut.
Arnaud (Fr.).
Arnault (A.-V.), de l'Académie française.
Arnault (Lucien).
Aubert.
Auger, de l'Académie française.
Audiffret (d'), de l'Institut.
Augier (Emile), de l'Académie française.
Autran (L.).
Avrigny (d').
Azaïs.

Babinet, de l'Institut.
Bachaumont.
Bailly, de l'Institut.
Bailly (Sylvain).
Ballanche, de l'Académie française.
Balzac (de).
Balzac (Honoré de).
Baour-Lormian, de l'Académie française.
Barante (de), de l'Académie française.
Bardin (le général).
Barnave.
Barrot (Odilon), de l'Institut.
Barthe, de l'Institut.
Barthélemy.
Barthélemy (J.-J.), de l'Académie française.
Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut.
Basnage.
Batteux, de l'Académie française.
Baudrillard.
Bayle.
Bazin.
Beaumarchais.
Beaumont (G. de) de l'Institut.
Beausset (de), de l'Académie française.
Beauzée, de l'Académie française.
Béclard.
Becquerel, de l'Institut.
Becquerel, de l'Institut.
Béranger (de).
Bérard.
Berchoux.
Berger de Xivrey, de l'Institut.
Berlioz (Hector), de l'Institut.
Bernard (Pierre).
Bernard (Charles de).
Bernardin de St-Pierre, de l'Académie française.
Bernis (cardinal de), de l'Académie française.
Berquin.
Berryer (P.-A.), de l'Académie française.
Bertholet, de l'Institut.
Bertin.
Beugnot, de l'Institut.
Bichat.
Bignan.
Bignon.
Biot, de l'Académie française.
Bitaubé.
Blainville (de), de l'Institut.
Blanc (Charles).
Blanc (Louis).
Blanqui, de l'Institut.
Bocage (Mme de).
Boileau Despréaux, de l'Académie française.
Boisgelin (cardinal de), de l'Académie française.
Boismont (de), de l'Académie française.
Boissonade, de l'Institut.
Boissy, de l'Académie française.
Boissy d'Anglas.
Boiste.
Bonald (de), de l'Académie française.
Bonard.
Boniface.
Bonjour (Casimir).
Bonnechose (de).
Bory de St-Vincent, de l'Institut.
Bossuet, de l'Académie française.
Boufflers, de l'Académie française.
Bouhours.
Bouillet.
Bourdaloue.
Boursault.
Boussingault, de l'Institut.
Bridaine (le P.).
Brifaut, de l'Académie française.
Brillat-Savarin.
Brizeux.
Broglie (de), de l'Académie française.
Brongniart, de l'Institut.
Brossette.
Broussais, de l'Institut.
Brueys.
Buffon, de l'Académie française.
Burnouf, de l'Institut.
Bussy-Rabutin (de).

Cabanis, de l'Académie française.
Cailhava, de l'Académie française.
Cambacérès, de l'Académie française.
Campenon, de l'Académie française.
Campistron, de l'Académie française.
Capefigue.
Carné (L. de).
Carrel (Armand).
Castel.
Castil-Blaze.
Cauchy, de l'Institut.
Cazalès.
Cazeaux, de l'Académie de médecine.
Chabanon, de l'Académie française.
Chamfort, de l'Académie française.
Chapelle.
Chaptal.
Charron.
Chasles (Philarète).

Chateaubriand (de), de l'Académie française.
Chateaubrun, de l'Académie française.
Chaulieu.
Chênedollé.
Chénier (Marie-Joseph), de l'Académie française.
Chénier (André).
Chevalier (Michel), de l'Institut.
Chevreul, de l'Institut.
Chomel.
Civiale, de l'Institut.
Clairembault, de l'Académie française.
Cloquet (Jules), de l'Institut.
Coffinière.
Colardeau, de l'Académie française.
Collin d'Harleville, de l'Académie française.
Combes, de l'Institut.
Comte (Charles), de l'Institut.
Condillac.
Condorcet, de l'Académie française.
Constant (Benjamin).
Cormenin, de l'Institut.
Corneille (Pierre), de l'Académie française.
Corneille (Thomas), de l'Académie française.
Corvisart, de l'Institut.
Cottin (Mme.).
Courier (Paul-Louis).
Courtin.
Cousin (Victor), de l'Académie française.
Crébillon, de l'Académie française.
Cuvier (Georges), de l'Académie française.
Cuvier (Frédéric), de l'Institut.
Cuvillier-Fleury.

Dacier, de l'Académie française.
Dacier (Mme).
Damiron, de l'Institut.
Danchet, de l'Académie française.
Dancourt.
Dangeau, de l'Académie française.
Daru, de l'Académie française.
Daunou, de l'Institut.
Delambre, de l'Institut.
Delaunay, de l'Institut.
Delavigne (Casimir), de l'Académie française.
Delaville de Miremont.
Delécluze.
Delessert (François), de l'Institut.
Delille, de l'Académie française.
Demoustiers.
Désaugiers.
Desbarreaux.
Descartes.
Desfontaines, de l'Institut.
Deshoulières (Mme).
Desmahis.
Desmarets.
Destouches, de l'Académie française.
Destutt de Tracy, de l'Académie française.
Diderot.
Didot (Ambroise).
Domergue, de l'Académie française.
Dorat.
Drouin de Lhuys.
Droz, de l'Académie française.

Du Belloy.
Dubos, de l'Académie française.
Duché.
Ducis, de l'Académie française.
Duclos, de l'Académie française.
Dudeffand (Mme).
Dufrénoy, de l'Institut.
Dufresny.
Duhamel, de l'Institut.
Dulong, de l'Institut.
Dumarsais.
Dumas, de l'Institut.
Dumas (Alexandre).
Dumas (Alexandre) fils.
Duméril (Constant), de l'Institut.
Dunoyer (Charles), de l'Institut.
Dupanloup, de l'Académie française.
Dupaty (Charles).
Dupaty (Emmanuel), de l'Académie française.
Duperrey, de l'Institut.
Dupin (aîné), de l'Académie française.
Dupin (Charles), de l'Institut.
Dupuytren, de l'Institut.
Dureau de la Malle, de l'Académie française.
Duresnel, de l'Académie française.
Dussault.
Duval (Alexandre), de l'Académie française.
Duvernoy, de l'Institut.
Duvicquet.

Edwards (Milne), de l'Institut.
Egger, de l'Institut.
Elie de Beaumont, de l'Institut.
Elisée (le P.)
Empis, de l'Académie française.
Esménard, de l'Académie française.
Etienne, de l'Académie française.

Fabre.
Fabre d'Églantine.
Falloux (de), de l'Académie française.
Faucher (Léon), de l'Institut.
Feletz, de l'Académie française.
Fénelon, de l'Académie française.
Féraud (l'abbé).
Feuillet de Conches.
Feuillet (Octave).
Figuier (Louis).
Fléchier, de l'Académie française.
Fleury, de l'Académie française.
Florian, de l'Académie française.
Flourens, de l'Académie française.
Fontanes (de), de l'Académie française.
Fontenelle, de l'Académie française.
Fourcroy, de l'Institut.
Foy (le général).
Français de Nantes.
Franck, de l'Institut.
Francoeur, de l'Institut.
Frayssinous (de), de l'Académie française.
Furetière, de l'Académie française.

Gaillard, de l'Académie française.
Garat, de l'Académie française.

Gautier (Théophile).
Gay-Lussac, de l'Institut.
Génin (François).
Genlis (Mme de).
Geoffroy Saint-Hilaire, de l'Institut.
Gérando, de l'Institut.
Gilbert.
Ginguené, de l'Institut.
Girard, de l'Académie française.
Girardin (É. de).
Girardin (Mme E. de).
Girault-Duvivier.
Gousset (cardinal).
Graffigny (Mme de).
Gresset, de l'Académie française.
Guénard.
Guersent.
Guigniaut, de l'Institut.
Guiraud (Alexandre), de l'Académie française.
Guiraud (Charles).
Guizot, de l'Académie française.

Halévy, de l'Institut.
Hamilton.
Haüy, de l'Institut.
Helvétius.
Hénault, de l'Académie française.
Hoffman.
Huet, de l'Académie française.
Hugo (Victor), de l'Académie française.

Imbert.

Jal (A.).
Janin (Jules).
Jay, de l'Académie française.
Jouffroy.
Jouy, de l'Académie française.
Jussieu (de), de l'Institut.

Karr (Alphonse).
Kératry.

Laborde (A.-L. de), de l'Institut.
Laboulaye, de l'Institut.
La Bruyère, de l'Académie française.
Lacépède, de l'Académie française.
La Chaussée, de l'Académie française.
La Condamine, de l'Académie française.
Lacordaire (le P.).
Lacretelle (aîné), de l'Académie française.
Lacretelle (Ch.), de l'Académie française.
Lacroix (Paul).
Lacroix (Jules).
La Fare.
La Faye.
Laferrière, de l'Institut.
La Fontaine, de l'Académie française.
Lafosse, de l'Académie française.
Lagrange-Chancel.
La Harpe, de l'Académie française.
Lamartine (A. de), de l'Académie française.
Lambert (Mme la marquise de).
Lamennais.

Lamonnoye, de l'Académie française.
Lamotte (Houdard de), de l'Académie française.
Lanjuinais.
Lanoue.
Lantier.
Laplace, de l'Académie française.
Laprade, de l'Académie française.
La Rochefoucauld (de), de l'Académie française.
Laromiguière.
Latouche (H. de).
Laujon, de l'Académie française.
Laveaux.
Lavergne (Léonce de), de l'Institut.
Lavoisier.
Laya, de l'Académie française.
Le Bas, de l'Institut.
Lebrun (le Prince).
Lebrun (Pierre), de l'Académie française.
Lebrun (Ecouchard), de l'Académie française.
Leclerc (Victor), de l'Institut.
Lecoq.
Le Franc de Pompignan, de l'Académie française.
Legendre, de l'Institut.
Legouvé, de l'Académie française.
Legouvé (Ernest), de l'Académie française.
Lélut, de l'Institut.
Lemare.
Lemercier (N.), de l'Académie française.
Lemierre, de l'Académie française.
Lémontey, de l'Académie française.
Lenormant, de l'Institut.
Léonard.
Lerminier.
Le Roux de Lincy.
Leroy (Onésime).
Lesage.
Letronne, de l'Institut.
Le Vayer (La Motte).
Le Verrier, de l'Institut.
Lévis (de), de l'Académie française.
Levizac.
Liouville, de l'Institut.
Littré, de l'Institut.
Loiseleur Deslongchamps.
Longepierre.
Luce de Lancival.

Mably.
Magendie, de l'Institut.
Maintenon (Mme de).
Mairet.
Maistre (comte de).
Maistre (Xavier de).
Malebranche.
Malesherbes, de l'Académie française.
Malfilatre.
Malherbe.
Malte-Brun, de l'Institut.
Marchangy (de).
Marivaux, de l'Académie française.
Marjolin, de l'Institut.
Marmontel, de l'Académie française.
Marot (Clément).
Martin (Henri).
Mascaron.
Massillon, de l'Académie française.
Maupertuis, de l'Académie française.
Maury (cardinal), de l'Académie française.
Ménage.
Mercier.
Mérimée (Prosper), de l'Académie française.
Merlin, de l'Académie française.
Méry.
Mézeray, de l'Académie française.
Michaud, de l'Académie française.
Michelet, de l'Institut.
Mignet, de l'Académie française.
Millevoye.
Millin, de l'Institut.
Millot, de l'Académie française.
Mirabeau.
Mirbel, de l'Institut.
Molé, de l'Académie française.
Molière.
Mollevaut.
Moncrif, de l'Académie française.
Monge, de l'Institut.
Monmerqué, de l'Institut.
Montaigne.
Montalembert (de), de l'Académie française.
Montesquieu, de l'Académie française.
Montfleury.
Morellet, de l'Académie française.
Moussaud (abbé).
Musset (Alfred de), de l'Académie française.

Naigeon, de l'Académie française.
Naudet, de l'Institut.
Neufchateau (François de).
Neuville (le P.).
Nicolaï, de l'Académie française.
Nicolle.
Nisard (Désiré), de l'Académie française.
Nivernais (de), de l'Académie française.
Noailles (de), de l'Académie française.
Nodier (Charles), de l'Académie française.
Norvins (de).

Olivet (abbé d').
Orbigny (d').
Ortolan.

Pagès.
Paillet.
Palaprat.
Palissot.
Panard.
Paris (Paulin), de l'Institut.
Pariset, de l'Institut.
Parmentier.
Parny, de l'Académie française.
Parseval de Grandmaison, de l'Acad. française.
Pascal.
Pasquier (duc), de l'Académie française.
Passy (Hippolyte), de l'Institut.
Pastoret, de l'Académie française.
Patin, de l'Académie française.
Patru, de l'Académie française.
Pavillon.
Payen, de l'Institut.
Péclet, de l'Institut.
Pelletan (Eugène).
Pelletier, de l'Institut.
Pellisson, de l'Académie française.
Pelouze, de l'Institut.
Picard, de l'Académie française.
Pichald.
Piron (Alexis).
Pithou.
Planche (Gustave).
Poiret.
Poisson.
Poncelet, de l'Institut.
Pongerville, de l'Académie française.
Ponsard, de l'Académie française.
Portalis, de l'Académie française.
Pouillet, de l'Institut.
Poule (abbé).
Pouqueville (de), de l'Institut.
Prévost (abbé).

Quatrefages, de l'Institut.
Quatremère de Quincy, de l'Institut.
Quélen (de), de l'Académie française.
Quinault, de l'Académie française.
Quinet (Edgar).
Quintinie (de la).

Racan, de l'Académie française.
Racine (J.), de l'Académie française.
Racine (Louis).
Raoul-Rochette, de l'Institut.
Raynal.
Raynouard, de l'Académie française.
Regnard.
Regnault, de l'Institut.
Regnier (Mathurin).
Regnier-Desmarets, de l'Académie française.
Rémusat (Ch. de), de l'Académie française.
Renan (E.), de l'Institut.
Retz (cardinal de).
Reybaud (Louis), de l'Institut.
Riccoboni (Mme).
Richelet.
Richer.
Richard, de l'Institut.
Richerand (baron).
Rivarol.
Robin.
Roederer, de l'Académie française.
Roger, de l'Académie française.
Rolland (Mme).
Rollin.
Ronsard.
Roquefort (de).
Rosset.
Rossi, de l'Institut.
Rotrou.
Roubaud.
Roucher.
Rousseau (Jean-Baptiste).

Rousseau (Jean-Jacques).
Roux, de l'Institut.
Royer Collard, de l'Académie française.
Rulhières, de l'Académie française.

Sacy (de), de l'Académie française.
Saint-Ange.
Saint Aulaire, de l'Académie française.
Sainte-Beuve, de l'Académie française.
Saint-Évremond.
Saintine.
Saint-Lambert, de l'Académie française.
Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
Saint-Priest (de), de l'Académie française.
Saint-Réal.
Saint-Simon (duc de).
Saint-Victor.
Salvandy (de), de l'Académie française.
Salverte, de l'Institut.
Sand (Georges).
Sandeau (Jules), de l'Académie française.
Sarrazin.
Saulcy (de), de l'Institut.
Saurin, de l'Académie française.
Say (J.-B.), de l'Institut.
Scarron.
Scribe (Eugène), de l'Académie française.
Sedaine, de l'Académie française.
Sédillot.
Ségrais, de l'Académie française.
Ségur (comte de), de l'Académie française.
Ségur (Ph. comte de) de l'Académie française.
Sénecé.
Serres (comte de).
Sévigné (Mme de).
Sicard, de l'Académie française.
Sieyes, de l'Académie française.
Silvestre de Sacy, de l'Académie française.
Simon (Jules).
Sismondi (Simonde de), de l'Institut.
Soubeiran.
Soulié (Frédéric).
Soumet (Alexandre), de l'Académie française.
Souvestre (Emile).
Staël (Mme de).
Stassart.
Stendhal (de). — (Henri Heine.)
Suard, de l'Académie française.
Sue (Eugène).

Taine.
Tallemant des Réaux.
Talleyrand (le prince de), de l'Institut.
Taschereau.
Tastu (Mme Amable).
Tencin (Mme de).
Teulet.
Thénard, de l'Institut.
Thierry (Augustin), de l'Institut.
Thierry (Amédée), de l'Institut.
Thierry (Edouard).
Thiers, de l'Académie française.
Thomas, de l'Académie française.
Thou (de).
Thurot.
Tissot, de l'Académie française.
Tocqueville (de), de l'Académie française.
Toussenel.
Tracy (de), de l'Institut.
Troplong, de l'Institut.

Valenciennes, de l'Institut.
Vatout, de l'Académie française.
Vaugelas, de l'Académie française.
Vaulabelle.
Vauvenargues.
Velpeau, de l'Institut.
Vergniaud.
Vertot.
Viardot (E.).
Vicq-d'Azyr, de l'Académie française
Viennet, de l'Académie française.
Vigée.
Vigny (Alfred), de l'Académie française.
Villemain, de l'Académie française.
Villermé, de l'Institut.
Virey.
Vitet, de l'Académie française.
Vivien, de l'Institut.
Voiture, de l'Académie française.
Volney, de l'Académie française.
Voltaire, de l'Académie française.

Wailly (de).
Wailly (de), de l'Institut.
Walckenaer, de l'Institut.
Wallon (H. A.), de l'Institut.
Wey (Francis).
Wolowski, de l'Institut.

LISTE DES TRAITÉS

DONT LES OPINIONS SONT REPRODUITES OU RÉFUTÉES

DANS CET OUVRAGE

ACADÉMIE FRANÇAISE. (Dictionnaire de l')
ALPHABET RAISONNÉ, par l'abbé Moussaud.
ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE, par Pougens.
CODE FORESTIER.
COMMENTAIRES SUR CORNEILLE, par Voltaire.
COMMENTAIRES sur les Fables de la Fontaine, par l'abbé Guillon.
COMPLÉMENT DU DICTIONNAIRE de l'Académie française.
COURS DE LITTÉRATURE, par la Harpe.
DICTIONNAIRE de Richelet.
DICTIONNAIRE de Trévoux.
DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par l'abbé Féraud.
DICTIONNAIRE COMIQUE, par Ph.-J. Leroux.
DICTIONNAIRE D'ARCHITECTURE, par M. Viollet-Leduc.
DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE.
DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE ANCIENNE ET MODERNE, par P. Richelet.
DICTIONNAIRE DE MARINE, par de Bonnefoux.
DICTIONNAIRE DE MÉDECINE, par Nysten,— Édition de F.-E. Littré et Ch. Robin.
DICTIONNAIRE DE PEINTURE.
DICTIONNAIRE DE PHYSIQUE, DE CHIMIE ET D'HISTOIRE NATURELLE, par Brard.
DICTIONNAIRE DES BEAUX-ARTS, par Millin.
DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Laveaux.
DICTIONNAIRE DES NÉOLOGISMES, par Mercier.
DICTIONNAIRE DES PROVERBES FRANÇAIS, par la Mésangère.
DICTIONNAIRE DES PROVERBES ET DES LOCUTIONS PROVERBIALES, par Quitard.
DICTIONNAIRE DES SCIENCES, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE, par Bouillet.
DICTIONNAIRE DES SCIENCES MÉDICALES.
DICTIONNAIRE DES SCIENCES NATURELLES.
DICTIONNAIRE NÉOLOGIQUE, par l'abbé Desfontaines.
DICTIONNAIRE DES SYNONYMES, par Lafaye.
DICTIONNAIRE DES TERMES DES SCIENCES NATURELLES, par Jourdan.
DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE, par C. d'Orbigny.
DICTIONNAIRE DU VIEUX LANGAGE FRANÇAIS, par Lacombes.
DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE, par Roquefort.
DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Ménage.
DICTIONNAIRE FRANÇAIS DE LA LANGUE ORATOIRE ET POÉTIQUE, par J. Planche.
DICTIONNAIRE GRAMMATICAL, par l'abbé Féraud.
DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE.
DICTIONNAIRE NATIONAL, par Bescherelle.
DICTIONNAIRE POÉTIQUE, par Carpentier.
DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES ONOMATOPÉES FRANÇAISES, par Charles Nodier.
DICTIONNAIRE UNIVERSEL, par Furetière.
ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE, par Achille Richard.
ÉLÉMENTS DE LITTÉRATURE, par Marmontel.
ÉLÉMENTS DE TECHNOLOGIE, par Francœur.
ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE.
ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE.
ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.
ENCYCLOPÉDIE MODERNE.
EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, par Dessiaux.
EXAMEN CRITIQUE DES DICTIONNAIRES DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Charles Nodier.

FERRIÈRE MODERNE, ou Nouveau Dictionnaire des termes de droit et de pratique.
GLOSSAIRE DE LA LANGUE ROMANE, par Roquefort.
GLOSSAIRE FRANÇAIS, par du Cange.
GLOSSAIRE NAUTIQUE, par A. Jal.
GRADUS FRANÇAIS, par Carpentier.
GRAMMAIRE de Port-Royal.
GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, par Girault-Duvivier.
GRAMMAIRE FRANÇAISE, par Régnier-Desmarets.
LE LIVRE DES PROVERBES FRANÇAIS, par Roux de Lincy.
LEXIQUE COMPARÉ DE LA LANGUE DE MOLIÈRE, par F. Génin.
MANUEL DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Boniface.
MANUEL DE DROIT FRANÇAIS, par Pailliet.
NOTES SUR LES FABLES DE LA FONTAINE, par Champfort.
NOUVEAU COMMENTAIRE LITTÉRAIRE ET GRAMMATICAL sur les Fables de la Fontaine, par Ch. Nodier.
NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Laveaux.
NOUVEAU DICTIONNAIRE DES SYNONYMES, par Fr. Guizot.
NOUVEAU DICTIONNAIRE DU DROIT, par Bousquet.
NOUVELLES REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE, par Bouhours.
OBSERVATIONS SUR LA LANGUE FRANÇAISE, par Ménage.
QUESTIONS DE LITTÉRATURE LÉGALE, par Charles Nodier.
RECHERCHES SUR LA FRANCE, par Estienne Pasquier.
RÉCRÉATIONS PHILOLOGIQUES, par Fr. Génin.
REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE, par Vaugelas, avec notes par Th. Corneille.
REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE, par Francis Wey.
RÉPERTOIRE DE JURISPRUDENCE ET DE LÉGISLATION.
RÉPERTOIRE UNIVERSEL, par Augustin Rouillé.
SOLUTIONS GRAMMATICALES, par Domergue.
THÉOLOGIE DOGMATIQUE, par le cardinal Gousset.
THÉOLOGIE MORALE, par le même.
TRAITÉ DE COMMERCE ET DE NAVIGATION, par d'Hauterive et de Cussy.
TRAITÉ DE LA PEINTURE, par Paillot de Montabert.
TRAITÉ DES PARTICIPES, par Bescher.
TRAITÉ DE VERSIFICATION FRANÇAISE, par Quicherat.
TRAITÉ PRATIQUE DE LA PONCTUATION, par S.-A. Tassis.
TRÉSOR DES ORIGINES, par Ch. Pougens.
VOCABULAIRE POUR LES ŒUVRES DE LA FONTAINE, par Théodore Lorin.

TABLEAUX

CHRONOLOGIQUES ET SYNOPTIQUES

PRÉSENTANT

L'ORDRE DE SUCCESSION ET L'ÉTAT ACTUEL

DES MEMBRES

DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAIS

L'Académie française, dont l'origine rémonte à 1634, fut constituée par lettres

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

XVIIe siècle. — 1634, CONRART. — 1675, EUDE DE MÉZERAY. — 1683, REGNIER-DESMARAIS.
XVIIIe siècle. — 1713, A. DACIER. — 1742, HOUTTEVILLE. — 1742, J.-B. MIRABEAU. — 1755, CH. DUCLOS. — 1772, D'ALEMBERT. — 1784, MARMONTEL.
XIXe siècle. — 1803, SUARD. — 1817, RAYNOUARD. — 1826, AUGER. — 1829, ANDRIEUX. 1833, ARNAULT. — 1834, VILLEMAIN.

I.
1634. P. Bardin. (a)
1637. Nicolas Bourdon.
1644. Salomon.
1670. Ph. Quinault.
1689. François de Caillères.
1717. Card. de Fleury.
1743. Card. de Luynes.
1788. Florian.
1795. Volney.
1803. Le même.
1820. Pastoret.
1841. Sainte-Aulaire (comte de).
1855. Broglie (duc de).

II.
1634. P. Hay du Chastelet. (a)
1637. Perrot d'Ablancourt.
1664. Bussy-Rabutin.
1693. Paul Bignon.
1743. Jérôme Bignon.
1772. O.-F. de Bréquigny.
1795. Écouchard Lebrun.
1795. Le même.
1807. F.-J.-M. Raynouard.
1836. Mignet (Fr.-Aug.-Alexis).

III.
1629. Ph. Habert. (a)
1637. S. Esprit.
1678. J.-N. Colbert.
1707. Fraguier.
1728. Abbé Rothelin.
1744. G. Girard.
1748. Paulmy d'Argenson.
1787. J.-B. d'Aguesseau.
1803. Le même.
1826. Brifaut (Charles).
1858. Sandeau (Jules).

IV.
1634. Bacher de Méziriac. (a)
1639. La Mothe Le Vayer.
1672. Js Racine.
1699. Valincour.
1730. La Faye.
1731. Crébillon.
1762. Voisenon.
1776. Boisgelin.
1803. Le même.
1803. Dureau de la Malle.
1807. Picard.
1829. Arnault (5).
1834. Scribe (Eugène).

V.
1635. Auger de Mauléon (1).
1639. Daniel de Priézac. (a)
1662. Michel Le Clerc.
1692. J. de Thourreil.
1714. J. Roland Malet.
1736. Boyer.
1755. Thyrel de Boismont.
1787. Rulhières.
1795. Garat.
1803. Le même (4).
1816. De Beausset.
1824. De Quélen.
1840. Molé (comte).
1856. Falloux (comte de).

VI.
1634. Arbaud de Porchères. (a)
1640. Olivier Patru.
1681. N. Potier de Novion.
1693. Goibau Du Bois.
1694. Ch. Boileau.
1704. Gaspard Abeille.
1718. N.-H. Moutgault.
1747. Ch. Duclos.
1772. N. Beauzée.
1789. J.-J. Barthélemy.
1795. Cambacérès.
1803. Le même (4).
1816. De Bonald (6).
1841. Ancelot.
1854. Legouvé (Ernest).

VII.
1635. Séguier. (a)
1643. Bazin de Bezons.
1684. Boileau Despréaux.
1711. J. d'Estrées.
1718. René d'Argenson.
1721. Languet de Gergy.
1753. Buffon.
1788. J.-J. Vicq d'Azyr.
1795. Cabanis.
1803. Le même.
1808. Destutt de Tracy.
1836. Guizot (Fr.-Pre-Guillaume).

VIII.
1634. Faret. (a)
1646. P. du Ryer.
1658. Estrées (Cal d').
1675. Estrées (Mal d').
1738. La Trémouille.
1741. Rohan-Soubise.
1757. Montazet.
1788. Boufflers.
1803. Le même.
1815. Baour-Lormian.
1855. Ponsard (François).

IX.
1634. Fr. Maynard. (a)
1647. P. Corneille.
1685. Th. Corneille.
1710. Houdard de la Motte.
1731. Bussy-Rabutin, évêque.
1737. Foncemagne.
1780. Chabanon.
1795. Naigeon.
1803. Le même.
1810. Nép. Lemercier.
1841. Hugo (Victor).

X.
1634. Cl. de M. Malleville. (a)
1648. J. Ballesdens.
1675. Cordemoy.
1685. Bergeret.
1695. C. de Saint-Pierre.
1743. Maupertuis.
1759. Le Franc de Pompignan.
1785. Maury (2).
1795. Merlin.
1803. Le même (4).
1816. Ferrand (6).
1825. Casimir Delavigne.
1844. Sainte-Beuve (Ch.-Aug.).

XI.
1634. Cauvigny-Colomby.
1649. Tristan l'Hermite.
1655. La Mesnardière.
1665. De Saint-Aignan (F.).
1687. F.-T. de Choisy.
1724. Ant. Portail.
1736. La Chaussée.
1754. Bougainville.
1763. Marmontel.
1799. Bigot-Préameneu.
1803. Le même.
1825. De Montmorency.
1826. Guiraud.
1847. Ampère (Jn-Jacq.-Ant.).

XII.
1634. Voiture. (a)
1649. Mézeray.
1683. Barbier d'Ancourt.
1694. Clermont-Tonnerre.
1701. N. Malézieu.
1727. J. Bouhier.
1747. Voltaire.
1779. J.-F. Ducis.
1803. Le même.
1816. De Sèze.
1828. Barante (le Bon de).

XIII.
1635. J. Sirmond. (a)
1649. J. de Montreuil.
1651. Fr. Tallemant.
1693. De la Loubère.
1729. Cl. Sallier.
1761. J.-G. Coëtlosquet.
1784. P. de Montesquiou.
1795. Sieyes.
1803. Le même (4).
1815. Lally-Tolendal (6).
1830. Pongerville (Samson de).

XIV.
1634. Vaugelas. (a)
1649. Scudéry.
1668. P. Dangeau.
1720. Richelieu.
1789. D'Harcourt.
1795. Lacuée (comte de Cessac).
1803. Le même.
1841. Tocqueville (Clérel de).

XV.
1634. B. Baro. (a)
1650. J. Doujat.
1689. E. Renaudot.
1720. E. de Roquette.
1725. Gondrin d'Antin, évêque.
1733. Dupré de Saint-Maur.
1774. Malesherbes.
1795. Rœderer.
1803. Le même (4).
1816. Duc de Lévis (5).
1830. Ségur (Philippe de).

XVI.
1634. J. Baudoin. (a)
1650. Charpentier.
1702. Chamillart, évêque.
1714. Mal de Villars.
1734. Duc de Villars.
1770. Loménie de Brienne.
1795. Andrieux.
1803. Le même.
1833. Thiers (Adolphe).

XVII.
1634. Cl. l'Étoile. (a)
1652. A. de Coislin.
1704. P. de Coislin.
1710. H.-C. de Coislin.
1733. Surian.
1754. D'Alembert.
1784. Choiseul-Gouffier (7).
1803. Portalis.
1807. Laujon.
1811. Étienne (3).
1816. Choiseul-Gouffier (8).
1817. Laya.
1833. Ch. Nodier.
1844. Mérimée (Prosper).

XVIII.
1634. De Serizay. (a)
1653. Pellisson.
1693. Fénelon.
1715. De Boze.
1754. De Clermont.
1771. Du Belloy.
1775. De Duras.
1795. Abbé Villar.
1803. Le même.
1826. De Feletz.
1850. Nisard (Désiré).

XIX.
1634. Balzac (a)
1654. H.-P. de Beaumont.
1671. Fr. de Harlay, archevêque.
1695. André Dacier.
1722. Cardinal Dubois.
1724. Hénault.
1771. De Beauveau.
1795. Domergue.
1803. Le même.
1810. Saint-Ange.
1811. Parseval-Grandmaison.
1835. Salvandy (comte de).
1857. Augier (Emile).

XX.
1634. Laugier-Porchères. (a)
1654. De Chaumont.
1697. Cousin.
1707. Valon de Mimeure.
1719. N. Gédoyn.
1744. De Bernis.
1797. F. de Neufchâteau.
1803. Le même.
1828. Lebrun (Pierre-Antoie).

(a) Création. — * Réorganisation, 1803. — (1) Exclu. — (2) Déporté en 1795. — (3) Mort avant sa réception. — (4) Exclu en 1816.

XXI.
1634. Germain Habert.
1655. Cotin.
1682. L. Dangeau.
1723. Merville.
1732. Terrasson.
1750. De Bissy.
1803. Le même.
1810. Esménard.
1811. Ch. de Lacretelle.
1856. Biot (Jean-Baptiste).

XXVI.
1634. Bois-Robert.
1662. Segrais.
1701. Campistron.
1723. Destouches.
1754. Boissy.
1758. Sainte-Palaye.
1781. Chamfort.
1795. M.-J. Chénier.
1803. Le même.
1811. Chateaubriand (vic
1849. Noailles (duc de).

XXXI.
1635. M.-C. de la Chambre
1670. Regnier Desmarais.
1713. La Monnoye.
1727. La Rivière.
1730. Hardion.
1766. Thomas.
1786. Guibert.
1795. Fontanes.
1803. Le même.
1821. Villemain (Abel-Fran

XXXVI.
1634. Gomberville.
1674. Huet.
1721. J. Boivin.
1727. P.-H. Saint-Aignan.
1776. Colardeau (3).
1776. La Harpe.
1803. Le même.
1803. Lacretelle aîné.
1824. Droz.
1851. Montalembert (Charle

fut constituée par lettres patentes enregistrées en 1636.

COMMISSION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

VILLEMAIN, *Secrétaire perpétuel.*
DE PONGERVILLE, COUSIN,
PATIN, SAINTE-BEUVE,
VIENNET, AMPÈRE.

XXI.

1634. Germain Habert. (a)
1655. Cotin.
1682. L. Dangeau.
1723. Merville.
1732. Terrasson.
1750. De Bissy.
1803. Le même.
1810. Esménard.
1811. Ch. de Lacretelle.
1856. Biot (Jean-Baptiste).

XXII.

1634. Servien. (a)
1659. Villayer.
1691. Fontenelle.
1757. A.-L. Séguier.
1765. Bernardin de Saint-Pierre.
1803. Le même.
1814. Aignan.
1824. Soumet.
1845. Vitet (Louis).

XXIII.

1634. Colletet. (a)
1659. Gilles Boileau.
1670. J. de Montigny.
1671. Ch. Perrault.
1704. De Rohan.
1749. Vauréal.
1760. La Condamine.
1774. J. Delille.
1803. Le même.
1813. Campenon.
1844. Saint-Marc Girardin.

XXIV.

1634. Saint-Amant. (a)
1661. J.-C. Cassagne.
1679. De Crecy.
1710. Ant. de Mesmes.
1723. J. Alary.
1771. Gaillard.
1796. J.-F. Cailhava.
1803. Le même.
1813. Michaud.
1840. Flourens.

XXV.

1634. Boissat. (a)
1662. Furetière (1).
1688. La Chapelle.
1723. D'Olivet.
1768. Condillac.
1780. Tressan.
1784. Bailly.
1795. Sicard (2).
1801. Le même.
1822. Frayssinous.
1842. Pasquier (duc).

XXVI.

1634. Bois-Robert. (a)
1662. Segrais.
1701. Campistron.
1723. Destouches.
1754. Boissy.
1758. Sainte-Palaye.
1781. Chamfort.
1795. M.-J. Chénier.
1803. Le même.
1811. Chateaubriand (vic^te de).
1849. Noailles (duc de).

XXVII.

1634. Bautru de Séran. (a)
1665. J. Testu.
1706. M. de Sainte-Aulaire.
1743. Mairan.
1771. François Arnaud.
1795. Collin d'Harleville.
1803. Le même.
1806. Daru.
1829. Lamartine (Alphonse de).

XXVIII.

1634. Louis Giry.
1665. Cl. Boyer.
1698. Cl. Genest.
1720. Abbé Dubos.
1742. Du Resnel.
1761. Saurin.
1782. Condorcet.
1796. Legouvé.
1803. Le même.
1812. Alex. Duval.
1842. Ballanche.
1848. Vatout (3).
1849. De Saint-Priest.
1852. Berryer (Pierre-Antoine).

XXIX.

1634. Gombauld. (a)
1666. P. Tallemant.
1712. Danchet.
1748. Gresset.
1778. Millot.
1785. Morellet.
1803. Le même.
1810. Lémontey.
1826. Fourier.
1830. Cousin (Victor).

XXX.

1634. J. de Silhon. (a)
1660. J.-B. Colbert.
1684. La Fontaine.
1695. Clairembault.
1714. Cl. Massieu.
1723. C.-F. Houteville.
1743. Marivaux.
1763. Radonvilliers.
1798. Arnault.
1803. Le même (4).
1816. De Richelieu (6).
1822. B.-J. Dacier.
1833. Tissot.
1854. Dupanloup (Félix-Ant.), évêque d'Orléans.

XXXI.

1635. M.-C. de la Chambre. (a)
1670. Regnier Desmarais.
1713. La Monnoye.
1727. La Rivière.
1730. Hardion.
1766. Thomas.
1786. Guibert.
1795. Fontanes.
1803. Le même.
1821. Villemain (Abel-François).

XXXII.

1634. Racan. (a)
1670. P.-C. de la Chambre (1).
1693. La Bruyère.
1696. Abbé Fleury.
1720. J. Adam.
1736. Seguy.
1761. Rohan-Guémené.
1793. Target.
1803. Le même.
1806. Maury (4).
1816. F.-X. Montesquiou (5).
1832. Jay.
1854. Silvestre de Sacy.

XXXIII.

1635. D. Hay du Chastelet. (a)
1671. Bossuet.
1704. Polignac.
1742. Giry de Saint-Cyr.
1761. Batteux.
1780. Lemierre.
1803. Lucien Bonaparte (4).
1816. Auger.
1829. Étienne (5).
1845. Vigny (Alfred de).

XXXIV.

1634. Godeau. (a)
1673. Fléchier.
1710. Nesmond.
1727. Amelot.
1749. De Belle-Isle.
1761. Trublet.
1770. Saint-Lambert.
1803. Le même.
1803. Maret (4).
1816. Lainé.
1836. E. Dupaty.
1852. Musset (Alfred de).
1858. Laprade (P.-M.-V. Richard de).

XXXV.

1634. De Bourzeys. (a)
1673. Gallois.
1708. Mongin.
1746. De la Ville.
1774. Suard.
1803. Le même.
1817. Roger.
1842. Patin (Henri-J^ph-Guill.).

XXXVI.

1634. Gomberville. (a)
1674. Huet.
1721. J. Boivin.
1727. P.-H. Saint-Aignan.
1776. Colardeau (3).
1776. La Harpe.
1803. Le même.
1803. Lacretelle aîné.
1824. Droz.
1851. Montalembert (Charles de).

XXXVII.

1634. Chapelain. (a)
1674. Benserade.
1691. E. Pavillon.
1705. Sillery.
1726. Mirabeau.
1761. Watelet.
1786. Sedaine.
1803. Devaines.
1803. Parny.
1815. De Jouy.
1847. Empis (Adolphe).

XXXVIII.

1634. Conrart. (a)
1675. Rose.
1701. Louis de Sacy.
1728. Montesquieu.
1755. Châteaubrun.
1775. Chastellux.
1789. Nicolaï.
1803. De Ségur.
1830. Viennet (J^n-Pons-Guill^me).

XXXIX.

1634. J. des Marets. (a)
1676. J. de Mesmes.
1688. Mauroy.
1706. Abbé de Louvois.
1731. Massillon.
1743. De Nivernois.
1803. Regnault Saint-Jean d'Angely (3).
1816. Laplace.
1827. Royer-Collard.
1847. Rémusat (Charles de).

XL.

1635. Montmor. (a)
1679. Lavau.
1694. Caumartin.
1733. Moncrif.
1771. Roquelaure.
1803. Le même.
1818. Cuvier.
1832. Dupin aîné (André-M^rie).

(5) Élu après exclusion. — (6) Nommé par ordonnance, 1816. — (7) En 1803, passe à une autre classe. — (8) Reprend son fauteuil.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELL

Elle fut établie en 1663 par Colbert; comme elle ne se composait que de quatre membres, pris dans l'Académie Française, on la désignait sous le nom de *Petite Académie*.

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	40
Académiciens libres	10
Associés étrangers	8
Correspondants	50

I.	II.	III.	IV.
1803. Dacier (baron). 1833. Guizot (Franç.-Pierre-Guillaume).	1803. Lebrun. 1830. Champollion jeune. 1832. Burnouf (Eugène). 1853. Rossignol (Jean-Pierre).	1803. Dom Poirier. 1803. Bonaparte (Joseph). 1816. Letronne. 1849. Ravaisson (J.-G. Félix).	1806. Barbié du Bocage. 1830. Jaubert (Amédée). 1847. Biot (Édouard). 1850. Vincent (Alex.-Joseph-Hidulphe).
V.	**VI.**	**VII.**	**VIII.**
1803. Quatremère de Quincy. 1850. Wallon (Henri-Alexandre).	1803. Levesque. 1812. Bernardi. 1824. Hase (Charles-Benoît).	1803. Dupont de Nemours. 1818. Mongez. 1836. Burnouf père. 1844. Mohl (Jules).	1795. Daunou. 1841. Villemain (Abel-François).
IX.	**X.**	**XI.**	**XII.**
1803. Montelle. 1816. Raoul-Rochette. 1855. Fortoul (Hippol.-Nicolas-Honoré). 1856. Renier (Léon).	1803. Reinhard (comte). 1838. Le Bas (Philippe).	1803. Talleyrand (prince de). 1838. Garcin de Tassy (Jn-Héliodore).	1803. Gosselin. 1830. Van Praët. 1837. Guigniaut (Joseph-Daniel).
XIII.	**XIV.**	**XV.**	**XVI.**
1803. Ginguené. 1816. Tochon-d'Annecy. 1820. Saint-Martin. 1833. Julien (Stanislas.)	1803. De Lisle de Sales. 1816. Raynouard. 1837. Paris (Alexis-Paulin).	1803. Garran de Coulon. 1817. Naudet (Joseph).	1803. Champagne. 1813. Walckenaer (baron). 1852. Brunet de Presle (C. Wladimir).
XVII.	**XVIII.**	**XIX.**	**XX.**
1803. Lakanal. 1816. Mollevaut. 1845. La Saussaye (L. de).	1803. Toulongeon. 1813. Laborde (comte Alex. de). 1842. Laborde (comte Léon de).	1803. Le Breton. 1816. Eméric-David. 1839. Berger de Xivrey (Jules).	1803. Grégoire. 1816. De Chézy. 1832. Reinaud (Joseph-Toussaint).

ACADÉMICIENS LIBRES.

1.	2.	3.	4.	5.	6.
1816. Lévêque de Pouilly. 1830. Dugas Montbel. 1835. Miot de Melito (comte). 1841. Biot (Jean-Baptiste).	1816. Laurent de Villedeuil. 1830. Artaud de Montor. 1850. Barchou de Penhoën (baron). 1855. Texier (Ch.-Félix-Marie).	1816. Dambray (chancelier). 1830. Fortia-d'Urban (marquis). 1843. Mérimée (Prosper).	1816. Blacas (comte de). 1840. Villeneuve-Trans (marquis de). 1850. Pétigny (Jules de). 1858. La Villemarqué (vicomte Hersart de).	1816. Bétencourt (de). 1830. Cuvier (baron). 1832. Séguier de Saint-Brisson. 1854. Cherrier (Joseph de).	1816. Montesquiou (de). 1832. Abbé de la Rue. 1835. Artaud (de Lyon). 1838. Le Prevost (Auguste 1859. Dehèque (Félix-Dési

Elle a été définitivem
chargés de cultiver les

Avant
XVIIIe siècle :

XXI.
1803. La Reveillère-Lepea
1804. Visconti.
1818. Jomard (Edme-Fran

XXV.
1795. Dussaulx.
1799. Larcher.
1813. Boissonade.
1857. Alexandre (Charles)

XXIX.
1803. Dupuis.
1809. Clavier.
1818. Le Prevost d'Iray.
1849. Caussin de Perceval

XXXIII.
1795. Mercier.
1804. Vanderbourg.
1830. Mionnet.
1842. Saulcy (Caignart de)

XXXVII.
1803. De Sainte-Croix.
1809. Caussin de Perceval.
1835. Langlois.
1855. Reguier (Aug.-Adol

ET BELLES-LETTRES.

Elle a été définitivement constituée en 1701 par les soins de l'abbé Bignon, et spécialement chargée de cultiver les Belles-Lettres.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

Avant 1700. Gallais. — La Chapelle. — De la Loubère.

xviiie siècle : 1701. Tallemant. 1706. De Boze. 1742. Fréret. 1749. Bougainville. 1755. Charles le Beau. 1767. Dupuy. 1782. Dacier. 1795. Champagne.

xixe siècle : 1804. Dacier. 1833. Silvestre de Sacy. 1838. Daunou. 1840. Walckenaer. 1852. Eugène Burnouf. 1852. Naudet.

XXI.	XXII.	XXIII.	XXIV.
1803. La Reveillère-Lepeaux. 1804. Visconti. 1818. Jomard (Edme-François).	1795. Bitaubé. 1808. Lanjuinais. 1827. Pouqueville. 1839. Littré (Maximilien-Paul-Émile).	1795. La Porte du Theil. 1815. Quatremère (Étienne-Marc). 1857. Delisle (Léopold).	1795. Langlès. 1830. Thurot. 1832. Beugnot (comte).
XXV.	**XXVI.**	**XXVII.**	**XXVIII.**
1795. Dussaulx. 1799. Larcher. 1813. Boissonade. 1857. Alexandre (Charles).	1795. Silvestre de Sacy; 1796. Pougens (de). 1834. Leclerc (Joseph-Victor).	1795. Sélis. 1802. D'Ansse de Villoison. 1804. Dom Brial. 1830. Lajard. 1858. Munk (Salomon).	1795. Mongez. 1816. Rémusat (Abel). 1833. Guérard. 1854. Egger (Émile).
XXIX.	**XXX.**	**XXXI.**	**XXXII.**
1803. Dupuis. 1809. Clavier. 1818. Le Prevost d'Iray. 1849. Caussin de Perceval (A.-Pierre).	1795. Leblond. 1809. Gail. 1829. Pardessus. 1853. Rougé (vicomte de).	1795. Ameilhon. 1811. Amaury-Duval. 1839. Lenormant (Charles).	1795. Camus. 1804. Millin. 1818. Dureau de la Malle (A.-J.-C.-Aug.). 1857. Maury (Alfred).
XXXIII.	**XXXIV.**	**XXXV.**	**XXXVI.**
1795. Mercier. 1804. Vanderbourg. 1830. Mionnet. 1842. Saulcy (Caignart de).	1803. Garnier. 1804. De Gerando (baron). 1842. Ampère (Jean-Jacq.-Antoine).	1795. Anquetil du Perron. 1804. Boissy d'Anglas (comte). 1830. Thierry (Augustin). 1856. Renan (Ernest).	1803. Silvestre de Sacy (baron). 1838. Magnin (Charles).
XXXVII.	**XXXVIII.**	**XXXIX.**	**XL.**
1803. De Sainte-Croix. 1809. Caussin de Perceval. 1835. Langlois. 1855. Regnier (Aug.-Adolphe).	1823. De Pastoret. 1841. Wailly (Joseph-Noël de).	1803. Gaillard. 1806. Petit Radel. 1836. Fauriel. 1845. Laboulaye (E.-R. Lefebvre).	1803. Choiseul-Gouffier (comte de). 1817. Choiseul-d'Aillecourt (comte de). 1854. Longpérier (Prévost de).

LIBRES.

6.	7.	8.	9.	10.
1816. Montesquiou (de). 1832. Abbé de la Rue. 1835. Artaud (de Lyon). 1838. Le Prevost (Auguste). 1859. Dehèque (Félix-Désiré).	1816. Barbé-Marbois. 1837. Michaud. 1839. Vitet (Louis).	1816. Fauris de Saint-Vincent. 1820. D'Hauterive. 1830. Cousinéry. 1833. Monmerqué (L.-J.-Nicas).	1816. Schweighauser. 1830. Luynes (duc de).	1816. Garnier (marquis). 1830. Eusèbe Salverte. 1839. Eyriès. 1846. La Grange (marquis de).

ACADÉMIE DES SC

L'Académie des Sciences a été fondée par Colbe

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	63
Académiciens libres	10
Associés étrangers	8
Correspondants	36

Section I. — GÉOMÉTRIE.

1.	2.	3.
1795. Lagrange. 1813. Poinsot (Louis).	1795. Laplace. 1828. Puissant. 1843. Lamé (Gabriel).	1795. Borda. 1799. Lacroix. 1843. Binet. 1856. Hermite (Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Bossut. 1814. Ampère. 1836. Sturm. 1856. Bertrand (Joseph).	1795. Legendre. 1833. Libri (1). 1851. Chasles (Michel).	1795. Delambre. 1803. Biot (Jean-Baptiste).

Section II. — MÉCANIQUE.

1.	2.	3.
1795. Monge. 1816. Cauchy (Aug.-Louis).	1795. Prony (Bon de). 1840. Piobert (Guillaume).	1795. Le Roy. 1797. Bonaparte (Napoléon). 1816. Molard. 1837. Gambey. 1847. Combes (Ch.-P.-Matthieu).
4.	**5.**	**6.**
1795. Perier. 1818. Dupin (Bon Charles).	1795. Vandermonde. 1796. Carnot (éliminé en 1816). 1816. Bréguet (2). 1824. Navier. 1836. Coriolis. 1843. Morin (Ch.-Arthur).	1795. Berthoud. 1807. Sané. 1831. Hachette. 1834. Poncelet (J.-Victor).

Section III. — ASTRONOMIE.

1.	2.	3.
1795. Lalande. 1809. Arago. 1832. Savary. 1843. Laugier (P.-A.-Ern.).	1795. Méchain. 1804. Burckhardt. 1825. Damoiseau. 1847. Faye (Hervé-Aug.-Ét.-Albain).	1795. Lemonnier. 1799. Cassini (Cte de). 1846. Le Verrier (Joseph).
4.	**5.**	**6.**
1795. Pingré. 1796. Bory. 1801. Le Français de Lalande. 1839. Liouville (Joseph).	1795. Messier. 1817. Mathieu (Ch.-Louis).	1795. Cassini (Cte de) (3). 1796. Jeaurat. 1803. Bouvard. 1843. Mauvais. 1855. Delaunay (Ch.-Eug.).

Section IV. — GÉOGRAPHIE ET NAVIGATION.

1.	2.	3.
1795. Bougainville. 1811. De Rossel. 1830. Roussin (Bon). 1854. Bravais (Auguste).	1803. Fleurieu. 1810. Beautemps-Beaupré. 1855. Daussy (Pierre).	1802. Buache. 1825. Desaulces de Freycinet. 1842. Duperrey (L.-Isidore).

Section V. — PHYSIQUE GÉNÉRALE.

1.	2.	3.
1795. Charles. 1823. Fresnel. 1827. Savart. 1841. Despretz (Cés.-Mansuete).	1795. Cousin. 1801. Lévêque. 1816. Girard. 1836. Pouillet (Ch.-Gervais-Mathias).	1795. Brisson. 1806. Gay-Lussac. 1851. Cagniard de Latour (baron Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Coulomb. 1807. Montgolfier. 1810. Malus. 1812. Poisson. 1840. Duhamel (Jean-Marie-Constant).	1795. Rochon. 1817. Fourier. 1823. Dulong. 1840. Babinet (Jacques).	1795. Lefèvre-Gineau. 1829. Becquerel (Ant.-Cés.).

Section VI. — CHIMIE.

1.	2.	3.
1795. Berthollet. 1823. D'Arcet. 1844. Balard (Ant.-Jérôme).	1795. Guyton de Morveau. 1816. Proust. 1826. Chevreul (Michel-Eugène).	1795. Fourcroy. 1810. Thénard (baron Jacques-Louis). 1857. Fremy (Edmond).
4.	**5.**	**6.**
1795. Bayen. 1798. Chaptal. 1833. Robiquet. 1840. Regnault (Henri-Vor).	1795. Pelletier. 1797. Deyeux. 1837. Pelouze (Théophile-Jules).	1795. Vauquelin. 1829. Sérullas. 1832. Dumas (J.-Baptiste).

(1) A cessé de faire partie de l'Académie en vertu d'un décret du Président de la République, en date du 1er septembre 1850.
(2) En 1823, l'Académie a nommé pour lui succéder M. Hachette, dont l'élection n'a pas été approuvée par Louis XVIII.
(3) Vacance declarée pour cause de non-résidence.

1804.
1822.

1.
1795. D'Arcet.
1801. Sage.
1824. Beudant.
1852. Senarmont (He... Hureau de).

4.
1795. Dolomieu.
1801. Ramond (Bon).
1827. Berthier (Pierre).

Sect...

1.
1795. Thouin.
1824. De Morel-Vindé.
1843. Rayer (Pierre-Fra... Olivet).

4.
1795. Cels.
1806. Silvestre (Bon de).
1852. Peligot (Eug.-Melchior).

Section ...

1.
1795. Des Essarts.
1811. Corvisart.
1821. Magendie.
1856. Jobert de Lamball... (Antoine-Joseph).

4.
1795. Hallé.
1822. Chaussier.
1828. Serres (Ét.-Renau... Augustin).

fondée par Colb[illegible] en 1666.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

[illegible]ENCES MATHÉ[illegible]TIQUES.		SCIENCES PHYSIQUES.	
1804. [illegible]LAMBRE.	1830. ARAGO.	1804. CUVIER.	1833. FLOURENS.
1822. [illegible]URIER.	1853. ÉLIE DE BEAUMONT.	1832. DULONG.	

[illegible]ction VII. — **MINÉRALOGIE.**

1.	2.	3.
1795. D'Arcet. 1801. Sage. 1824. Beudant. 1852. Senarmont (H[illegible]i-Hureau de).	1795. H[illegible]y. 1822. C[illegible]dier (P[illegible]erre).	1795. Desmarets. 1816. Brongniart (Alph.). 1848. Prevost (Constant). 1857. D'Archiac (vicomte).
4.	**5.**	**6.**
1795. Dolomieu. 1801. Ramond (B^on^). 1827. Berthier (Pierre).	179[illegible] Duhamel. 181[illegible] Brochant de Villiers. 184[illegible] Dufrénoy (Pierre-Armand). 18[illegible]. Sainte-Claire-Deville (Charles).	1795. Lelièvre. 1835. Élie de Beaumont 1857. Delafosse.

Section VIII. — **BOTANIQUE.**

1.	2.	3.
1795. Lamarck (de). 1830. Saint-Hilaire (A. de). 1854. Moquin-Tandon (Horace-Bénédict-Alfred).	1795. Desfontaines. 1834. Brongniart (Adolphe-Théodore).	1795. Ada[illegible]n. 1806. Paliss[illegible] de Beauvois. 1820. Du Pet[illegible] Thouars. 1831. De Jussi[illegible] (Adrien). 1854. Tulasne ([illegible] René).
4.	**5.**	**6.**
1795. De Jussieu (Laurent). 1837. Gaudichaud. 1854. Payer (J.-Baptiste).	1795. L'Héritier. 1800. Labillardière. 1834. Richard. 1853. Montagne (Jean-François-Camille).	1795. Ventenat. 1808. De Mirbel. 1856. Gay (Claude).

Sec[illegible]n I[illegible]. — **ÉCONOMIE RURALE.**

1.	2.	3.
1795. Thouin. 1824. De Morel-Vindé. 1843. Rayer (Pierre-Fra[illegible]-Olivet).	[illegible]795. Gilbert. [illegible]806. Bosc. 1828. Flourens. 1833. Turpin. 1840. Gasparin (C^te^ Adrien-Étienne-Pierre de).	1795. Tessier. 1837. Audouin. 1841. Payen (Anselme).
4.	**5.**	**6.**
1795. Cels. 1806. Silvestre (B^on^ de). 1852. Peligot (Eug.-M[illegible]chior).	1795. Parmentier. 1814. Yvart. 1831. Dutrochet. 1847. Decaisne (Joseph).	1795. Huzard. 1839. Boussingault (J.-Bapt.-Joseph-Dieudonné).

Section X. — **ANATOMIE ET ZOOLOGIE.**

1.	2.	3.
1795. Daubenton. 1800. Olivier. 1814. Latreille. 1833. Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore).	1795. Lacépède. 1825. De Blainville. 1851. Coste (J^n^-Jacq.-Marie-Cyprien-Victor).	1795. Tenon. 1816. Duméril (André-Marie-Constant).
4.	**5.**	**6.**
1795. Cuvier (Georges). 1803. Pinel. 1826. Cuvier (Frédéric). 1838. Edwards (H^ri^-Milne).	1795. Broussonet. 1807. Geoffroy Saint-Hilaire (Étienne). 1844. Valenciennes (Achille).	1795. Richard (Louis). 1821. Savigny (De). 1852. Quatrefages (J^n^-Louis-Armand de).

Section X[illegible]. — **MÉDECINE [illegible]T CHIRURGIE.**

1.	2.	3.
1795. Des Essarts. 1811. Corvisart. 1821. Magendie. 1856. Jobert de Lamballe (Antoine-Joseph).	1795. Sabatier. 1811. Deschamps. 1825. Boyer (B^on^). 1834. Roux. 1854. Bernard (Claude).	1795. Portal. 1832. Double. 1843. Andral (Gabriel).
4.	**5.**	**6.**
1795. Hallé. 1822. Chaussier. 1828. Serres (Ét.-Renaud-Augustin).	1795. Pelletan. 1829. Larrey (B^on^). 1843. Velpeau (Alfred-Armand-Louis-Marie).	1795. Lassus. 1807. Percy. 1825. Dupuytren. 1835. Breschet. 1845. Lallemand. 1855. Cloquet (J^les^-Germ.).

ACADÉMICIENS LIBRES.

1.	2.	3.	4.	5.
1816. De Brancas-Lauraguais. 1834. Héricart de Thury. 1854. Verneuil (Ph.-Éd. Poulletier de).	1816. De Noailles d'Ayen. 1824. Andréossy. 1828. Daru. 1834. Rogniat. 1840. Pelletier. 1842. Pariset. 1847. Largeteau (Charles-Louis). 1858. Jaubert (c^te^).	1816. Rosily-Mesros (De). 1831. Séguier (baron).	1816. Héron de Villefosse. 1853. Vaillant (maréchal).	1816. De Cubières. 1821. La Rochefoucault (De). 1827. Cassini. 1832. Desgenettes (baron). 1837. Bonnard (De). 1857. Passy (Ant.).
6.	**7.**	**8.**	**9.**	**10.**
1816. Gillet de Laumont. 1833. Bory de Saint-Vincent. 1847. Civiale (J^n^).	1816. Marmont. 1852. Bienaymé (Irénée-Jules).	1816. Delessert (Benjamin). 1847. Duvernoy. 1855. Du Petit-Thouars (vice-amiral).	1816. Maurice. 1852. Delessert (François).	1816. Coquebert de Montbret. 1831. Costaz. 1842. Francœur. 1850. Bussy (Ant.-Alex.-Brutus).

L'Académie des Beaux-Arts a été fondée par Louis XIV en 1648, sous le nom d'*Académie de Peinture et de Sculpture*.

NOMBRE DES MEMBRES.

Académiciens titulaires	40
Académiciens libres	10
Associés étrangers	10

Section I. — PEINTURE.

1.	2.	3.	4.
1795. David. 1816. Guérin. 1833. Drölling. 1851. Alaux (Jean).	1795. Van-Spaendonck. 1822. Hersent (Louis).	1795. Vien. 1809. Ménageot. 1816. Garnier. 1849. Cogniet (Léon).	1795. Vincent. 1816. Prud'hon. 1823. Bidauld. 1846. Brascassat (Jacques-Raymond).
5.	**6.**	**7.**	**8.**
1795. Regnault (baron). 1825. Heim (François-Joseph).	1795. Taunay. 1830. Granet. 1850. Robert Fleury.	1803. Denon (baron). 1825. Ingres (Jean-Auguste-Dominique).	1803. Visconti. 1818. Lethière. 1832. Blondel. 1853. Flandrin (Jean-Hippolyte).
9.	**10.**	**11.**	**12.**
1812. Gérard. 1837. Schnetz (Jean-Victor).	1816. Le Barbier aîné. 1826. Vernet (Horace).	1816. Girodet. 1829. Thévenin. 1838. Langlois. 1839. Couder (Louis-Charles-Auguste).	1816. Gros. 1835. Abel de Pujol (Alex.-Denis).
	13.	**14.**	
	1816. Meynier. 1832. Delaroche (Paul). 1857. Delacroix (Eugène).	1816. Vernet (Carle). 1836. Picot (François-Édouard).	

Section II. — SCULPTURE.

1.	2.	3.	4.
1795. Pajou. 1809. Lemot. 1827. Pradier. 1852. Simart (Pierre-Charles).	1816. Houdon. 1828. Ramey fils. 1852. Seurre aîné (Gabriel-Bernard).	1795. Julien. 1805. Chaudet. 1810. Cartellier. 1831. Lebœuf-Nanteuil (Ch.-François).	1795. Moitte. 1810. Lecomte. 1817. Stouf. 1826. David (Pierre-Jean). 1856. Jaley (Jean-Louis-Nicolas).
5.	**6.**	**7.**	**8.**
1795. Roland. 1816. Ramey père. 1838. Dumont (Augustin-Alexandre).	1795. Dejoux. 1816. Le Sueur. 1831. Roman. 1835. Petitot (Messidor-Lebon).	1816. Bosio. 1845. Lemaire (Philippe-Henri).	1816. Dupaty. 1825. Cortot. 1844. Duret (Francisque-Joseph).

ACADÉMICIENS

1.	2.	3.	4.	5.
1816. Vaublanc (de). 1845. Cailleux (Alphonse de).	1816. Blacas d'Aulps (de). 1839. Dumont. 1853. Nieuwerkerke (comte Alfred-Émilien de).	1816. Vaudreuil (de). 1817. Richelieu (de). 1822. Lauriston (de). 1828. Siméon. 1846. Duchâtel (comte Charles-Marie-Tanneguy).	1816. Pradel (Jules-Jean-Franç. de Chardebœuf, comte de). 1857. Fould (Achille).	1816. Castellan. 1838. Clarac (de). 1847. Taylor (baron Isidore-Justin-Séverin).

Rétablie en 1832, 26 octobre. — Complétée en 1855, 14 avril (décret impérial).

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

1833. COMTE.
1837. MIGNET.

Section IV. — ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

1.	2.	3.
1795. Sieyès. 1836. Rossi. 1849. Faucher (Léon). 1855. Lavergne (Louis-Gabriel-Léonce-Guilhaud de).	1795. Creuzé-Latouche. 1801. Lebrun. 1832. De Laborde. 1842. Duchâtel (comte Charles-Marie Tanneguy).	1795. Dupont de Nemours. 1832. Dupin (baron Charles).
4.	**5.**	**6.**
1795. Lacuée, comte de Cessac. 1832. Villermé. 1851. Chevalier (Michel).	1795. Talleyrand-Périgord. 1838. Passy (Hippolyte-Philibert).	1795. Rœderer. 1832. Comte. 1838. Blanqui. 1855. Wolowski (Louis-François-Michel-Raymond).

Section V. — HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

1.	2.	3.
1795. Lévesque. 1832. De Pastoret. 1840. Thiers (Adolphe).	1795. De Lisle de Sales. 1832. Reinhard. 1837. Michelet (Jules).	1795. Raynal. 1797. Legrand. 1803. Poirier. 1832. Naudet (Joseph).
4.	**5.**	**6.**
1795. Anquetil, mort en l'an VI. 1832. Bignon. 1842. Thierry (Amédée-Simon-Dominique).	1795. Dacier. 1832. Guizot (François-Pierre-Guillaume).	1795. Gaillard. 1797. Bouchaud. 1832. Mignet (François-Auguste-Alexis).

Section VI. — POLITIQUE, ADMINISTRATION, FINANCES.

1.	2.	3.	4.	5.
1855. Audiffret (marquis Ch.-Louis-Gaston d').	1855. Barthe (Félix).	1855. Clément (Jean-Pierre).	1855. Cormenin (Louis-Marie de Laluze vicomte de).	1855. Gréterin (Théodore).
6.	**7.**	**8.**	**9.**	**10.**
1855. Laferrière (Louis-Firmin-Julien). 1859. Baude (baron).	1855. Lefebvre (Armᵈ-Édouard).	1855. Mesnard (Jacques-André). 1859. Dumon (Sylvain).	1855. Pelet (baron Jean-Jacques-Germain). 1859. Delangle.	1855. Bineau (non acceptant). 1856. Parieu (M.-L.-P.-Fr.-Esquirou de).

ACADÉMICIENS LIBRES.

1.	2.	3.	4.	5.	6.
1833. Feuillet. 1844. Argout (comte d'). 1858. Pellat (Ch.-Auguste).	1833. Broglie (duc de).	1833. Carnot. 1836. F. de Beaujour. 1837. Portalis. 1839. Dutens. 1849. Moreau de Jonnès.	1833. Benoiston de Châteauneuf. 1857. Baude (baron).	1833. Blondeau. 1855. Odilon-Barrot.	1857. Say (Horace).

ÉTAT ACTUEL DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT.

A.

1835. ABEL DE PUJOL. B.-Arts.
1851. ALAUX. B.-Arts.
1857. ALEXANDRE. Inscr.
1842. AMPÈRE. Inscr. — Ac. Fr.
1843. ANDRAL. Sc.
1844. ARGOUT (comte d'). Sc. Mor. et Polit.
1829. AUBER. B.-Arts.
1855. AUDIFFRET (marquis d'). Sc. Mor. et Polit.
1857. AUGIER (Émile). Ac. Fr.

B.

1840. BABINET. Sc.
1844. BALARD. Sc.
1828. BARANTE (baron de). Ac. Fr.
1855. BARROT (Odilon). Sc. Mor. et Polit.
1855. BARTHE. Sc. Mor. et Polit.
1837 BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Sc. Mor. et Polit.
1857. BAUDE (baron). Sc. Mor. et Polit.
1841. BEAUMONT (Gustave de). Sc. Mor. et Polit.
1829. BECQUEREL. Sc.
1833. BENOISTON DE CHATEAUNEUF. Sc. Mor. et Polit.
1832. BÉRENGER. Sc. Mor. et Polit.
1839. BERGER DE XIVREY. Inscr.
1856. BERLIOZ. B.-Arts.
1854. BERNARD. Sc.
1852 BERRYER. Ac. Fr.
1827. BERTHIER. Sc.
1856. BERTRAND. Sc.
1832. BEUGNOT (comte). Inscr.
1852. BIENAYMÉ. Sc.
1803. BIOT. Sc. — Inscr. — Ac. Fr.
1813. BOISSONADE. Inscr.
1839. BOUSSINGAULT. Sc.
1846. BRASCASSAT. B.-Arts.
1854. BRAVAIS. Sc.
1855. BROGLIE (duc de). Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1834. BRONGNIART. Sc.
1852. BRUNET DE PRESLE. Inscr.
1850. BUSSY. Sc.

C.

1851. CAGNIARD DE LATOUR (baron). Sc.
1845. CAILLEUX. B.-Arts.
1837. CARAFA DE COLOBRANO. B.-Arts.
1840. CARISTIE. B.-Arts.
1816. CAUCHY. Sc.
1849. CAUSSIN DE PERCEVAL. Inscr.
1851. CHASLES (Michel). Sc.
1854. CHERRIER. Inscr.
1851. CHEVALIER (Michel). Sc. Mor et Polit.
1826. CHEVREUL. Sc.
1847. CIVIALE. Sc.
1854. CLAPISSON. B.-Arts.
1855. CLÉMENT. Sc. mor. et polit.
1855. CLOQUET (Jules). Sc.
1849. COGNIET. B.-Arts.
1847. COMBES. Sc.
1822. CORDIER. Sc.
1855. CORMENIN (vicomte de). Sc. Mor. et Polit.
1851. COSTE. Sc.
1839. COUDER. B. Arts.
1830. COUSIN. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.

D.

1836. DAMIRON. Sc. Mor. et Polit.
1857. D'ARCHIAC. Sc.
1855. DAUSSY. Sc.
1847. DECAISNE. Sc.
1859. DEHÈQUE. Inscr.
1857. DELACROIX. B.-Arts.
1857. DELAFOSSE. Sc.
1859. DELANGLE. Sc. Mor. et Polit.
1855. DELAUNAY. Sc.
1852. DELESSERT (François). Sc.
1857. DELISLE. Inscr.
1841. DESPRETZ. Sc.
1851. DUBAN. B.-Arts.
1846. DUCHATEL (comte). B.-Arts. — Sc. Mor. et Polit.
1840. DUHAMEL. Sc.
1832. DUMAS. Sc.
1816. DUMÉRIL. Sc.
1859. DUMON. Sc. Mor. et Pol.
1838. DUMONT. B.-Arts.
1832. DUNOYER. Sc. Mor. et Polit.
1854. DUPANLOUP. Ac. Fr.
1842. DUPERREY. Sc.
1855. DU PETIT-THOUARS. Sc.
1832. DUPIN aîné. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1818. DUPIN (Charles). Sc. — Sc. Mor. et Polit.
1818. DUREAU DE LA MALLE. Inscr.
1843. DURET. B.-Arts.

E.

1838. EDWARDS. Sc.
1854. EGGER. Inscr.
1835. ÉLIE DE BEAUMONT. Sc.
1847. EMPIS. Ac. Fr.

F.

1856. FALLOUX. Ac. Fr.
1847. FAYE. Sc.
1853. FLANDRIN. B.-Arts.
1828. FLOURENS. Sc. — Ac. Fr.
1844. FORSTER. B.-Arts.
1857. FOULD. B.-Arts.
1844. FRANCK. Sc. Mor. et Polit.
1857. FRÉMY. Sc.

G.

1838. GARCIN DE TASSY. Inscr.
1840. GASPARIN (comte de). Sc.
1845. GATTEAUX. B.-Arts.
1856. GAY. Sc.
1833. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Sc.
1853. GILBERT. B.-Arts.
1842. GIRAUD. Sc. Mor. et Polit.
1854. GISORS. B.-Arts.
1846. GRANGE (marquis de la). Inscr.
1855. GRÉTERIN. Sc. Mor. et Polit.
1837. GUIGNIAUT. Inscr.
1832. GUIZOT. Ac. Fr. — Inscr. — Sc. Mor.

H.

1836. HALÉVY. B.-Arts.
1824. HASE. Inscr.
1829. HEIM. B.-Arts.
1855. HÉLIE. Sc. Mor. et Polit.
1849. HENRIQUEL. B.-Arts.
1856. HERMITE. Sc.
1822. HERSENT. B.-Arts.
1853. HITTORFF. B.-Arts.
1841. HOUDETOT (comte d'). B.-Arts.
1841. HUGO (vicomte Victor). Ac. Fr.

I.

1825. INGRES. B.-Arts.

J.

1856. JALEY. B.-Arts.
1858. JAUBERT. Sc.
1856. JOBERT DE LAMBALLE. Sc.
1818. JOMARD. Inscr.
1833. JULIEN (Stanislas). Inscr.

K.

1859. KASTNER. B.-Arts.

L.

1842. LABORDE (comte de). Inscr.
1845. LABOULAYE (LEFEBVRE). Inscr.
1855. LAFERRIÈRE. Sc. Mor. et Polit.
1830. LAJARD. Inscr.
1829. LAMARTINE (Alphonse de). Ac. Fr.
1843. LAMÉ. Sc.
1858. LAPRADE. Ac. Fr.
1847. LARGETEAU. Sc.
1845. LA SAUSSAYE (de). Inscr.
1843. LAUGIER. Sc.
1855. LAVERGNE (GUILHAUD DE). Sc. Mor. et Polit.
1838. LE BAS (Philippe). Inscr.
1825. LE BAS (Louis-Hippolyte). B.-Arts.
1828. LEBRUN. Ac. Fr.
1834. LE CLERC (Victor). Inscr.
1855. LEFEBVRE. Sc. Mor. et Polit.
1855. LEFUEL. B.-Arts.
1854. LEGOUVÉ (Ernest). Ac. F.
1844. LÉLUT. Sc. Mor. et Polit.
1845. LEMAIRE. B.-Arts.
1846. LE SUEUR. B.-Arts.
1846. LE VERRIER. Sc.
1858. LE VILLEMARQUÉ. Inscr.
1839. LIOUVILLE. Sc.
1839. LITTRÉ. Inscr.
1854. LONGPÉRIER. Inscr.
1836. LUCAS. Sc. Mor. et Polit.
1830. LUYNES (duc de). Inscr.

M.

1838. MAGNIN. Inscr.
1857. MANRY. Inscr.
1857. MARTINET. B.-Arts.
1817. MATHIEU. Sc.
1859. MERCY. B.-Arts.
1844. MÉRIMÉE (Prosper). Ac. Fr. — Inscr.
1855. MESNARD. Sc. Mor. et Polit.
1838. MICHELET. Sc. Mor. et Polit.
1832. MIGNET. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1844. MOHL. Inscr.
1833. MONMERQUÉ. Inscr.
1853. MONTAGNE. Sc.
1851. MONTALEMBERT (comte Charles de). Ac. Fr.
1840. MONTALIVET (comte de). B.-Arts.
1854. MOQUIN-TANDON. Sc.
1849. MOREAU DE JONNÈS. Sc. Mor. et Polit.
1843. MORIN. Sc.
1858. MUNK. Inscr.

N.

1831. NANTEUIL. B.-Arts.
1857. NAPOLÉON (prince).
1817. NAUDET. Inscr. — Sc. Mor. et Polit.
1853. NIEUWERKERKE (comte de). B.-Arts.
1850. NISARD (Désiré). Ac. Fr.
1849. NOAILLES (duc de). Ac. Fr.

P.

1856. PARIEU (Esquirou de). Sc. Mor. et Polit.
1837. PARIS (Paulin). Inscr.
1842. PASQUIER (duc). Ac. Fr.
1838. PASSY. Sc. Mor. et Polit.
1857. PASSY (Antoine). Sc.
1823. PASTORET (marquis de). B.-Arts.
1842. PATIN. Ac. Fr.
1842. PAYEN. Sc.
1854. PAYER. Sc.
1855. PELET (baron). Sc. Mor. et Polit.
1852. PELIGOT. Sc.
1858. PELLAT. Sc. Mor. et Polit.
1837. PELOUZE. Sc.
1850. PETIGNY (Jules de). Inscr.
1835. PETITOT. B.-Arts.
1836. PICOT. B.-Arts.
1840. PIOBERT. Sc.
1813. POINSOT. Sc.
1834. PONCELET. Sc.
1830. PONGERVILLE. Ac. Fr.
1855. PONSARD. Ac. F.
1839. PORTALIS (comte). Sc. Mor. et Polit.
1837. POUILLET. Sc.
1816. PRADEL (comte de). B.-Arts.

Q.

1852. QUATREFAGES (de). Sc.
1815. QUATREMÈRE. Inscr.

R.

1843. RAMBUTEAU (comte de). B.-Arts.
1849. RAVAISSON. Inscr.
1843. RAYER. Sc.
1853. REBER. B.-Arts.
1840. REGNAULT. Sc.
1855. REGNIER (Adolphe). Inscr.
1832. REINAUD. Inscr.
1842. RÉMUSAT (Charles de). Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1856. RENART. Inscr.
1856. RENIER. Inscr.
1850. REYBAUD. Sc. Mor. et Polit.
1850. ROBERT-FLEURY. B.-Arts.
1853. ROSSIGNOL. Inscr.
1853. ROUGÉ (vicomte de). Inscr.

S.

1857. SAINTE-CLAIRE. Sc.
1844. SAINT-MARC-GIRARDIN. Ac. Fr.
1844. SAINTE-BEUVE. Ac. Fr.
1858. SANDEAU (Jules). Ac. Fr.
1842. SAULCY (CAIGNART de). Inscr.
1857. SAY. Sc. Mor. et Polit.
1837. SCHNETZ. B.-Arts.
1834. SCRIBE (Eugène). Ac. Fr.
1838. SÉGUIER (baron). Sc.
1830. SÉGUR (comte Philippe de). Ac. Fr.
1852. SENARMONT (HUREAU de). Sc.
1828. SERRES. Sc.
1852. SEURRE aîné. B.-Arts.
1854. SILVESTRE DE SACY. Ac. Fr.
1852. SIMART. B.-Arts.

T.

1847. TAYLOR (baron). B.-Arts.
1855. TEXIER. Inscr.
1810. THENARD (baron). Sc.
1841. THIERRY (Amédée). Sc. Mor. et Polit.
1833. THIERS. Ac. Fr. — Sc. Mor. et Polit.
1851. THOMAS (Ambroise). B. Arts.
1838. TOCQUEVILLE (CLÉREL de). Ac. Fr. — Sc. Mor.
1840. TROPLONG. Sc. mor. et polit.
1854. TULASNE. Sc.
1816. TURPIN DE CRISSÉ (comte). B.-Arts.

V.

1853. VAILLANT (maréchal). Sc.
1844. VALENCIENNES. Sc.
1843. VELPEAU. Sc.
1826. VERNET (Horace). B.-Arts.
1854. VERNEUIL. Sc.
1830. VIENNET. Ac. Fr.
1845. VIGNY (comte Alfred de). Ac. Fr.
1821. VILLEMAIN. Ac. Fr. — Inscr.
1832. VILLERMÉ. Sc. Mor. et Polit.
1850. VINCENT. Inscr.
1839. VITET (Louis). Ac. Fr. — Inscr.

W.

1841. WAILLY (Joseph-Noël de). Inscr.
1850. WALLON. Inscr.
1855. WOLOWSKI. Sc. Mor. et Polit.

Les microfiches ci-jointes présentent certains défauts ou lacunes inhérents au document original. Nous vous prions de nous en excuser.

Graphisme défectueux